JOURNAL

DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

TOME VIII.

(DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1847.)

16e Année. — 1re Série quotidienne.

PARIS

Rue de Beaune, n. 2.

Liste alphabétique des personnes qui ont concouru à la rédaction du tome VIII.

Nom	Initiales	Nom	Initiales	Nom	Initiales	Nom	Initiales
MM. BARRAL.	B.	CONSIDERANT.	V. C.	DUVAL (Jules).	J. D.	LAVERDANT.	D. L.
BUREAU.	A. B.	DALY.	C. D.	FLEURY.	J. F.	MEUNIER (Victor).	V. M.
BOURDON.	E. B.	H. DESTREM.	H. DES.	GUILLON.	F. G.	PELLARIN.	C. P.
CANTAGREL.	F. C.	DOHERTY.	H. D.	GUYORNAUD.	C. G.	PERREYMOND.	PERR.
COLIN.	A. C.		A. D.	HENNEQUIN (Victor).	V. H.	WEILL.	A. W.

La rédaction du Journal est soumise à la direction d'un Conseil composé de MM. V. CONSIDERANT, rédacteur en chef; Julien BLANC, E. BOURDON, ALL. BUREAU, F. CANTAGREL, C. DALY. HUGH DOHERTY, L. FRANCHOT, V. HENNEQUIN et D. LAVERDANT.

Généralités. — I. RELIGION. II. ÉDUCATION. III. POLITIQUE. — ÉCONOMIE SOCIALE. — MOUVEMENT PHALANSTÉRIEN. — IV. SCIENCE. V. INDUSTRIE. VI. ART. — ***Variétés.***

GÉNÉRALITÉS.

I. — RELIGION.

II. — ÉDUCATION.

III. — POLITIQUE.

ÉCONOMIE SOCIALE.

MOUVEMENT PHALANSTÉRIEN.

V. — INDUSTRIE.

IV. — SCIENCE.

VARIÉTÉS.

IMPRIMERIE LANGE LEVY ET Cⁱᵉ, 16, RUE DU CROISSANT.

PARIS, 31 DÉCEMBRE.

L'Organisation du travail.

Depuis longtemps nous cherchons à rallier dans le pays des sympathies à cette formule : *organisation du travail*. Aujourd'hui que nos efforts, secondés par une partie de la presse, ont été couronnés de succès, que cette devise est populaire, acceptée par tous les hommes vraiment progressifs, il devient nécessaire de s'entendre sur la manière dont elle doit être interprétée. Pour nous, l'organisation du travail implique deux idées :

Association du capital, du travail et du talent, c'est-à-dire des trois éléments de la production qui doivent participer aux bénéfices de l'œuvre collective.

Distribution rationnelle du travail, ayant pour objet de le rendre aussi économique, aussi lucratif, aussi salubre, et même aussi attrayant que possible.

Si nos législateurs possédaient ou croyaient posséder un système capable de réaliser ces conditions, ils devraient bien se garder de le transformer en décret et de l'appliquer à toute la France. D'abord, parce que l'organisation du travail ne doit pas être l'œuvre de la contrainte législative ; ensuite, parce que tout procédé industriel et social qui n'a pas été appliqué se complète nécessairement par l'expérience ; que dans toute épreuve une part doit être faite aux tâtonnements, et qu'il serait singulièrement téméraire de prendre la France entière pour champ d'essai d'une théorie, si séduisante qu'elle fût.

Les partisans de l'organisation du travail doivent donc se borner à demander, quant à présent, que le législateur s'éclaire sur la condition de la classe laborieuse par des études, par des commissions, par des enquêtes.

Que les particuliers, dans leurs domaines, ou que l'État dans les établissements agricoles et industriels qui lui appartiennent, fassent des essais partiels et locaux de l'association du travail aux bénéfices du capital et d'une nouvelle distribution des travaux.

A peine engagé dans cette voie, on reconnaît que l'expérience, limitée à une ferme, à une manufacture, à une usine, serait incomplète ; que pour donner à la société tout entière le signal de la transformation, il ne suffit pas d'organiser isolément une branche du travail, de créer, par exemple, une forge-modèle, en laissant, autour de cette forge, l'agriculture dans le désordre, le morcellement et l'anarchie ; que les travaux domestiques et notamment la préparation des aliments ne doivent pas être exclus du progrès industriel, enfin que le type de la transformation sociale doit être une commune entière.

Une commune aujourd'hui est une réunion de trois ou quatre cents feux, où chaque ménage vit isolément, où presque toutes les chaumières ont leur cave, leur grenier mal tenu, leur atelier culinaire insuffisant, quoique énormément dispendieux. Dans la commune actuelle, chaque propriétaire du sol, et nos villageois tendent à le devenir tous, entoure son lambeau de terrain de haies jalouses et dépense autant pour le féconder que s'il s'agissait d'un vaste domaine. Chaque industrie, établie dans le village, est exercée sur une petite échelle et ne suffit pas à la consommation ; aussi va-t-on, par des voyages coûteux, s'approvisionner à la ville, à moins qu'on n'achète au colporteur des denrées de mauvaise qualité sur lesquelles dix commerçants de détail, dix intermédiaires parasites ont prélevé leur dîme, depuis qu'elles sont sorties de la fabrique.

Pour introduire l'association du capital, du travail et du talent dans cette commune, qui, malgré son état de confusion et d'incohérence, est un grand atelier agricole, industriel et commercial, il faut évaluer les terres, le bétail, les ustensiles aratoires, le numéraire, en un mot, tous les capitaux que l'on voudra faire contribuer au travail sociétaire, et qui seront échangés par leurs détenteurs contre des actions assurant une part dans le bénéfice collectif.

Il faut tracer le tableau des fonctions qui doivent être exercées dans la commune, afin que tous les associés puissent se distribuer ces fonctions suivant leur vocation, leur aptitude et leurs lumières.

Enfin, à chaque règlement de compte, à chaque répartition de dividende, le capital, représenté par les actions, doit avoir sa part ; une part doit être faite au travail des sociétaires, et cette part doit être proportionnelle aux services rendus.

La commune, organisée sur ces bases, substituerait à des milliers d'héritages cultivés très imparfaitement, bien qu'avec une grande déperdition de forces, un vaste et beau domaine, aménagé avec ordre et prévoyance, fécondé par les méthodes les plus puissantes, vivifié par une irrigation largement conçue ; elle remplacerait des nombreuses masures par un grand édifice où les récoltes seraient déposées dans un grenier vaste, aéré, où le travail culinaire serait concentré dans une salle, autour de deux ou trois foyers, économisant le combustible, où la crèche, la salle d'asile transformées, ne sépareraient plus l'enfant de sa mère, où l'approvisionnement de la commune, ainsi que la vente de ses produits, se feraient en grand, d'une manière collective.

Tout esprit judicieux aura bientôt tiré de ce système toutes ses conséquences précieuses. Pour montrer combien le mode sociétaire ou combiné l'emporte sur le morcellement, nous ne choisirons qu'un détail, et nous prendrons un exemple, aujourd'hui de circonstance, la conservation des grains.

Les substances végétales entassées à l'état humide, s'échauffent, moisissent, arrivent à la fermentation putride, et quelquefois s'enflamment spontanément. Le blé mouillé et le blé vert, placés dans ces mauvaises conditions, se voient en outre exposés au charançon, insecte qui exerce dans les greniers les plus grands ravages. La fermentation fait éclore les œufs qu'il a déposés sur les épis ; sa larve y pénètre et se nourrit aux dépens de la farine. Cet insecte aime les lieux chauds et obscurs ; il a horreur du froid et de la lumière.

Pour préserver le grenier de toute humidité, les agronomes demandent qu'il soit placé à un second ou troisième étage, vaste, bâti en pierres de taille, revêtu intérieurement d'un ciment dans lequel doit entrer du marbre pilé. Il faut encore que le grenier-modèle soit carrelé avec des briques vernissées ou même parqueté, exposé au nord, bien ventilé, éloigné des marais et rivières. Toutes ces conditions sont la satire du morcellement qui ne peut pas les réaliser, et qui entasse les blés sous les combles des maisons, à la merci des insectes, des rats, du soleil et de la pluie.

Quels que soient les économies et les bénéfices qui résultent de l'établissement du régime sociétaire, bien qu'il soit très facile de concilier avec ce régime la liberté, la propriété, le sentiment de famille, nous n'avons pas l'espérance de décider aujourd'hui les habitants d'aucun village à opérer spontanément cette transformation salutaire. Il serait difficile de leur persuader, en l'absence de tout exemple pratique, qu'ils ont tout à gagner à la transformation, et que des valeurs mises en association ne sont pas perdues.

Nous pensons que les villageois seraient difficiles à convaincre ; il faut bien le croire, puisque ce sont des gens ignorants, illettrés, et que des publicistes, des économistes, des hommes vantés pour leur intelligence, n'ont jamais pu concevoir une idée aussi simple que la constitution de la commune sociétaire. A la vérité, il ne faut pas mesurer les lumières à la durée des études, et certains paysans comprennent assez bien l'association, puisqu'ils la pratiquent. On s'associe dans le Jura pour la fabrication des fromages, on s'associe dans les Pyrénées-Orientales pour le commerce des blés. Dans chaque village, les grains sont entreposés pour la plupart dans une halle appelée *Paillol*, où ils sont placés dans des compartiments avec une étiquette indiquant leurs prix. Ils sont commis à la garde d'un préposé nommé *paillolé*, qui est chargé de la vente.

Dans les Vosges et dans les terres qui formaient l'ancienne principauté de Montbéliard, les propriétaires ont constitué spontanément un *syndicat des irrigations*.

Oui, l'association s'insinue chaque jour plus avant dans les mœurs agricoles ; elle est déjà représentée par le *pasteur commun*, consacrée dans les asiles de l'enfance. Mais pour que la population rurale se décide à changer ses exploitations morcelées en établissement sociétaire ou du moins à se rapprocher de ce type autant que le permettraient ses ressources, il faut qu'un exemple éclatant la décide et l'entraîne ; il faut qu'une commune sociétaire destinée à servir de modèle soit constituée par l'État ou par le dévouement des particuliers.

Nous avons trop de confiance dans l'humanité de nos contemporains, dans la mission providentielle de ce siècle et de la France, pour croire que l'époque d'une pareille fondation soit très éloignée.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, organe officiel du gouvernement russe, reproduit, en se l'appropriant, l'article suivant publié d'abord par une feuille allemande :

Lord Palmerston a adressé aux puissances du Nord une protestation contre l'incorporation de Cracovie ; elle n'aura aucun effet, pas plus que les diatribes des feuilles ministérielles de France. Les émigrés polonais existaient comme corps politique et intriguaient continuellement. On s'adressa à différentes reprises à ces deux puissances, nommément à la France ; on protesta contre le droit d'asile, pris dans une aussi large acception ; les deux gouvernements répondirent que tout cela était bel et bien, mais qu'ils n'y pouvaient rien changer. Que devaient faire dans ces circonstances, pour leur repos et pour leur sûreté, les trois puissances intéressées ? On crie à la violation des traités ! S'ils étaient violés en effet, on ne ferait contre la révolution que ce que les Français ont fait pour la révolution. N'a-t-on pas violé des traités en Belgique et en Espagne ? Il est vrai que plus tard on en a conclu de nouveaux au sujet de la Belgique, mais ç'a été longtemps après que le fait accompli eut eu lieu et qu'il eut été maintenu avec le consentement de la France. A Cracovie aussi il sera maintenu ; mais il n'y a point eu dans cette affaire de traité enfreint ; les seules puissances qui l'ont conclu l'ont aussi changé à elles seules.

Quant à la possession de la Pologne, dont on parle si souvent, elle est légitime, assurée par une durée de soixante ans et par de nombreuses stipulations. Si les Anglais et les Français pensent le contraire,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 1er JANVIER 1847.

MARTIN CHUZZLEWITT [1],

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS,

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

—

TROISIÈME PARTIE.

—

XXVI.

Volte-face. (Suite.)

— Ecoutez-moi, misérable ! dit M. Chuzzlewitt à Pecksniff. Je vous ai fait venir pour que vous voyiez de vos yeux votre ouvrage ; pour que vous soyez témoin de ce qui vous sera plus amer que le fiel et l'absinthe ; je vous ai fait venir parce que je sais que la vue de chacun de ceux dont vous avez tramé la perte, est un coup de poignard pour votre lâche et traître cœur. Connaissez-moi enfin tel que je suis !

Le triomphe qui se peignait sur le visage du vieillard, sa parole nette et tranchée, sa taille droite, étaient en effet un spectacle à confondre les plus incrédules.

— Regardez-le ! dit-il, montrant du doigt Pecksniff, gisant à terre. Regardez-le et regardez-moi, ajouta-t-il, en pressant dans ses bras son petit-fils ; cher enfant, cher Martin ! toute la colère que j'amassais depuis des années a éclaté dans le coup que je viens de frapper ! Pourquoi nous sommes-nous jamais séparés, mon enfant ? Comment avons-nous pu nous quitter ! As-tu bien eu le cœur de me fuir, ingrat ?

Martin allait répondre, mais son grand-père ne lui en laissa pas le temps :

— J'étais de moitié, je le sais, dans tes fautes. L'honnête Mark me l'a dit ce jour même, et je me l'étais dit auparavant, mais pas assez tôt. Marie, ma bien-aimée, approchez.

Elle était pâle et tremblante. Il la fit asseoir dans son fauteuil et demeura debout à ses côtés, sa main dans les siennes. Martin se tenait près de lui.

— La malédiction de notre famille, poursuivit le vieillard, en regardant la jeune fille avec tendresse, a toujours été l'égoïsme, l'amour immodéré de soi. Que de fois ne m'en suis-je pas plaint, sans penser que j'avais greffé ce vice aux autres !

Il passa son bras sous celui de Martin, et se trouvant ainsi entre lui et Marie, il continua :

— Vous savez tous comment j'élevai cette orpheline dans un but personnel, pour me soigner. Mais personne ne sait comment j'en suis venu par degrés à voir en elle une fille. Elle m'a gagné par son abnégation, sa douceur, sa patience, par toute la bonté de sa riche nature, et Dieu m'est témoin que je n'avais pas pris grand'peine pour développer les dons qu'elle tenait du ciel. Ils ont germé sans culture et mûri sans chaleur. Je n'ai pas le courage de dire que j'en suis fâché maintenant, — le drôle que voilà en prendrait occasion de relever la tête.

M. Pecksniff plongea la main dans son gilet avec une pantomime expressive qui disait clairement que, l'orage passé, il se redresserait plus droit, plus imposant que jamais.

— Il y a un genre d'égoïsme, poursuivit le vieux Martin, et je le connais par expérience, qui, toujours aux aguets de l'égoïsme d'autrui, soupçonneux, jaloux, s'isole de tous, puis s'en prend de son abandon à ceux-là mêmes qu'il a repoussés. J'en vins ainsi à douter de tout ce qui m'entourait, non sans cause d'abord ; puis, je doutai de vous, Martin.

— Avec trop de raison, répondit le jeune homme.

— L'entendez-vous, hypocrite ? chien couchant, à la langue dorée, l'entendez-vous ?... Quoi, quand je cherchais à le ramener, vous aviez déjà tendu vos filets, amorcé l'hameçon ! quand j'étais malade au lit chez cette digne femme, et que, dans votre esprit de miséricorde, vous plaidiez pour mon petit-fils, vous le teniez déjà au bout de votre ligne ! Comptant sur un retour de l'amour que je lui portais, vous le destiniez à l'une de vos filles ! ou bien, en cas d'échec de ce côté, vous l'exploitiez comme une spéculation, afin de m'éblouir du faux éclat de votre feinte charité, pour vous en faire un titre près de moi ! Même alors, je vous connaissais et je vous le dis ! ne vous souvient-il plus que je vous le dis ?

— Je ne suis point irrité, Monsieur, dit M. Pecksniff d'un ton suave ; de vous je puis tout endurer. Jamais je ne vous démentirai, monsieur Chuzzlewitt.

— Observez bien, dit le vieillard, regardant autour de lui, que je consentis à me remettre entre les mains de cet homme qu'aux conditions les plus humiliantes, les plus flétrissantes pour lui que se puissent exprimer en paroles. Je les lui exposai tout au long, en termes propres, mot à mot, aussi crûment que je le pus, avec tout le mépris qu'il m'inspirait. Si je l'avais vu rougir de colère, si j'avais pu lui faire monter un peu de sang à la face, peut-être aussi je l'eusse ébranlé. Si je l'avais aiguillonné jusqu'à se montrer homme, ne fût-ce qu'une minute, j'aurais pu renoncer à mon plan. S'il eût hasardé un mot de remontrance en faveur du petit-fils qu'il croyait déshérité, s'il eût plaidé près de moi, même faiblement, contre la sentence qui l'obligeait à expulser de sa maison le jeune homme qu'il avait accueilli à bras ouverts, je crois que j'aurais pu l'amnistier. Mais non ; pas un mot, pas une parole de miséricorde. Né pour servir les plus basses passions, il a fidèlement rempli sa tâche.

— Je ne suis point en colère, répéta M. Pecksniff. Je suis seulement blessé, monsieur Chuzzlewitt, profondément blessé ; mais je ne vous en veux pas, mon cher Monsieur.

— Une fois décidé à l'éprouver, je résolus d'aller jusqu'au bout, poursuivit le vieux Martin ; mais tout en sondant l'abîme de sa duplicité, je me promis solennellement de lui tenir compte de la plus pâle étincelle de bonté, d'honneur, de repentir — d'une vertu quelconque — que je verrais poindre en lui. J'ai vainement cherché, vainement attendu. Rien. Il ne peut pas alléguer que je ne lui aie point fourni d'occasion ; il ne saurait prétendre que je l'aie influencé ; je l'ai laissé libre en tout et partout. J'ai été entre ses mains un instrument passif, qu'il pouvait appliquer au bien aussi aisément qu'au mal. S'il le nie, il ment ! Mais il est dans sa nature de mentir.

— M. Chuzzlewitt, interrompit Pecksniff, les larmes aux yeux, je ne suis point en colère ; je ne pourrais m'irriter contre vous. Mais ne m'aviez-vous pas, mon cher Monsieur, exprimé vous-même le désir que le jeune homme dénaturé, dont les artifices m'ont enlevé votre estime, pour un temps — pour un temps seulement — fût chassé de ma maison ? Rassemblez vos souvenirs, comme ami, comme chrétien !

— Ne l'ai-je pas déjà dit ? répliqua sévèrement le vieillard. J'ignorais jusqu'à quel point votre spécieuse hypocrisie l'avait pu tromper, et ne voyais d'autre moyen pour lui ouvrir les yeux que de mettre à nu votre âme servile. Oui, j'exprimai ce désir ; mais, vous, vîntes au devant, pouvant à peine contenir votre joie ; et, aboyant aussitôt contre la main que vous léchiez la veille, ainsi que le pratiquent les chiens de votre race, vous prîtes soin de confirmer mes doutes, de me justifier à moi-même mon projet, et de m'y fortifier.

M. Pecksniff fit une inclination soumise, pour ne pas dire abjecte.

— Le misérable, qui a été assassiné, continua M. Chuzzlewitt, et qui prenait alors le nom de...

— Tigg, suggéra Mark.

— Tigg vint me trouver de la part d'un sien ami, un de mes indignes parents. Avisant en lui un homme qui pouvait m'être utile, je l'employai pour avoir de vos nouvelles, Martin. J'appris alors que vous étiez entré chez ce tartufe. Ce fut encore lui, qui, vous rencontrant ici, à Londres, un certain jour ; vous vous rappelez où ?

— Chez un prêteur sur gages, répliqua Martin.

— Précisément. Il vous suivit et sut votre adresse ; ce qui me per-

(1) Voir les numéros du 4 juin au 31 décembre.

enfin l'insurrection avait réellement éclaté à Colmar, et qu'elle se fût propagée dans toute l'Alsace et dans toute la Lorraine, mais qu'elle eût été comprimée par la population des campagnes de la partie allemande de ces deux provinces; si tout cela s'était passé en France, nous sommes curieux de savoir si les Français, au bout de vingt ans de pareilles menées, auraient laissé subsister la république de Colmar, fondée par eux-mêmes et sans concours étranger? Nous leur demandons s'ils auraient laissé à leur gouvernement le temps d'attendre que toutes les puissances de l'Europe y eussent donné leur adhésion, pendant qu'on aurait continué les intrigues à Colmar et en Autriche? Nous voyons que le seul examen impartial et logique du fait réduit toutes les objections à l'absurde. Est-ce que toutes les bruyantes déclamations de l'Autriche, de la Prusse ou de la Russie engageraient la France à rétablir la république de Colmar? Eh bien! tout le bruit qu'on fait en France et en Angleterre aura aussi peu d'influence sur la décision des trois puissances.

Cette comparaison peut paraître sans réplique à Saint-Pétersbourg, et le czar a dû se trouver bien heureux de voir qu'on avait si bien plaidé sa cause. Mais il n'a pas fait attention que ce raisonnement n'est acceptable que dans les pays où les trois quarts des habitants sont les serfs, la propriété absolue de l'autre quart, et qu'il ne persuadera que ceux qui sont contraints de reconnaître la légitimité du knout. Cette logique tartare ne saurait être à l'usage de l'Europe occidentale. L'Europe libérale proclame à la fois le droit d'existence des individus et celui des nationalités. Un peuple n'est pas un troupeau de bestiaux que le plus fort ou le plus riche peut s'adjuger; les nations ont leur droit d'exister par elles-mêmes. La Pologne est peuplée d'un peuple à part, réuni par une langue commune, et qui n'a jamais montré pour la Russie et l'Autriche que la haine la plus profonde et la mieux motivée. Les Alsaciens, au contraire, s'enorgueillissent du titre de Français, et quand les Prussiens ont paru à la frontière en les appelant leurs frères, ils les ont repoussés à coups de canon. Ce n'est pas parce que l'Alsace et la Lorraine ont été conquises qu'elles sont françaises, c'est parce que les populations de ces provinces sont françaises par le cœur et ne voudraient pour rien au monde retourner à l'Allemagne. Que l'Autriche ou la Russie invoquent une semblable légitimité, qu'elles prouvent l'amour des Polonais pour leurs nouveaux maîtres, l'Europe occidentale ne réclamera pas; mais tant qu'il n'en sera pas ainsi, elle aura le droit et le devoir de crier bien haut que dans l'affaire de Cracovie, toutes les règles du droit international ont été violées par les puissances absolutistes et d'appuyer la Pologne ignoblement asservie, quand elle croira le jour venu de reconquérir son nom et sa place entre les nations indépendantes.

Chaque jour apporte de nouveaux détails sur l'enthousiasme avec lequel on a célébré dans toute l'Italie la fête de la délivrance de Gênes par les Autrichiens en 1746. Cet enthousiasme montre une fois de plus quelle haine profonde et sourde fermente dans l'Italie contre les oppresseurs d'une partie de son territoire. Le peuple de Bologne a même montré tant d'ardeur dans ses manifestations, qu'on s'est vu obligé d'arrêter quelques-uns des plus exaltés, qui s'étaient enivrés de leur patriotisme et s'étaient portés à des désordres matériels. Il paraît, du reste, que ces arrestations n'auront pas de suites sérieuses.

Plusieurs journaux ont commencé à paraître, ou paraîtront prochainement, les bateaux à vapeur, les chemins de fer, les machines, les banques, les sociétés anonymes, les congrès scientifiques, et sur tout ce que la civilisation moderne a su inventer dans l'intérêt de la science, du commerce et de l'industrie?

» La peur du démon de la révolution a remplacé pour beaucoup de ces esprits, ajoute-t-il, les superstitions anciennes, et à chaque annonce de nouveauté ils s'imaginent voir ressusciter Robespierre, armé de sa hache et prêt à faire une nouvelle et sanguinaire moisson de têtes humaines. Quant à ces rétrogrades peureux, comme la société actuelle n'en a nul souci et nulle crainte, nous ne leur livrerons pas bataille, pas plus que nous n'engagerons de lutte avec des principes ensevelis dans l'oubli public et qui n'ont trouvé de refuge que dans le cerveau affaibli de quelques âmes décrépites et tombées en enfance. »

Le *Contemporain* déclare en même temps que, bien que partisan ardent du progrès, il n'entend pas se mettre à la suite de ces hommes impatients, dont les intentions généreuses, mais exagérées, ne tiennent aucun compte des obstacles et ne se rendent à aucune raison de prudence. Ailleurs il fait un appel à la jeunesse studieuse et progressive et la convie à une sainte ligue pour réaliser les réformes que réclament le développement des lumières et l'état des esprits en Italie et en Europe. Ce journal paraîtra chaque semaine, dans le format du *Journal des Débats*.

Mais, pendant que les États de l'Église se relèvent et proclament la doctrine du progrès, le duché de Toscane semble vouloir résister. Le grand-duc faisait de l'opposition à Grégoire XVI comme représentant d'idées arriérées; il donnait abri aux proscrits romains, il se montrait même dans une circonstance assez ardent dans ses réformes pour être menacé d'une excommunication. Voici à quel propos:

On sait qu'il est en Italie, dans la campagne de Rome, et entre Livourne et la frontière papale, de vastes terrains marécageux et incultes d'où s'exhale cette funeste *malaria* qui donne la fièvre et tue lentement les hommes et les animaux. Le gouvernement toscan a entrepris une sorte de croisade contre ce fléau; il a établi des routes, des ponts, des aqueducs, et fait opérer sur une vaste échelle le dessèchement de ces marais. Une partie de ces terrains a été même concédée, moyennant un léger tribut, à des particuliers qui se sont chargés de les défricher, de les assainir et d'y bâtir des habitations.

Mais le clergé se trouvait propriétaire de quelques-uns de ces terrains: l'archevêque de Pise possédait entre autres presque tout le pays situé entre cette ville et une rivière appelée la Cecina. Le duc Léopold II engagea le clergé à tirer parti de possessions qu'il ne méritait pas de garder, puisqu'il n'en faisait rien. Le clergé refusa d'exploiter, et s'opposa à ce que d'autres pussent le faire, moyennant une rente qui lui serait payée. Léopold passa outre, mais ceux qu'il lésait étaient puissants, ils se plaignirent à Rome. Grégoire XVI parla d'excommunication, mais une transaction intervint, à la condition que l'on ne pourait se passer de la sanction du pape.

Cette persévérance du gouvernement toscan est louable sans doute; mais s'il n'était animé que d'un véritable amour du progrès, comment se fait-il qu'il se tourne aujourd'hui contre un souverain qui s'annonce comme animé du même amour, et prête la main à l'Autriche pour entraver les réformes que promet le successeur de Grégoire? N'aurait il agi autrefois que par rivalité de voisinage, [...] servateurs leur avaient enlevé la [...] Mais les conservateurs, si puissants à l'attaque, se divisèrent aussitôt après la victoire. On s'aperçut alors que la haine pour les personnes ne pouvait tenir lieu d'idées, et le ministère se jeta dans un système d'oppressions et de tracasseries; ce système a produit dans les élections, malgré toutes les entraves qu'y ont apportées les ministres, cette minorité progressiste qui, aujourd'hui, effraie les membres du cabinet.

Le camp ministériel est d'ailleurs fort divisé. Les modérés, les absolutistes et les puritains se détestent entre eux autant qu'ils détestent les progressistes. Les absolutistes, cependant, votent quelquefois avec les modérés; quant aux puritains, ils avaient offert leur appui aux progressistes; ceux-ci, plus prudents que notre gauche constitutionnelle, ont refusé une alliance dans laquelle les moins nombreux et les plus vides d'idées seraient peut-être parvenus à neutraliser et à absorber la fraction la plus puissante par le nombre et les tendances.

Une réunion a eu lieu ces jours derniers entre les diverses fractions du parti conservateur, mais à en juger par le langage des journaux du parti, cette première réunion n'a pas produit les résultats qu'on en attendait. Le ministère se trouve donc mal à l'aise en face de partisans aussi minutieusement fractionnés, et d'ennemis aussi audacieux et aussi habiles. La reine cependant, ajoute-t-on, exige qu'il affronte les cortès, mais il se soumet la tête basse et voudrait bien être dispensé de boire ce calice d'amertume.

Le steamer le *Royal Tar*, entré le 28 décembre à Southampton, apporte des nouvelles de Portugal plus récentes de quelques jours que celles que l'on a publiées après l'arrivée du *Scourge*. Les dates sont: Lisbonne, 20, et Oporto, 21 décembre. Voici un aperçu des principales correspondances adressées de ces deux grands centres aux journaux anglais:

« Un complot chartiste a été découvert à Oporto, et un grand nombre d'arrestations ont été faites en conséquence. On a trouvé cachées dans une maison de la ville des armes pour 600 hommes et une grande quantité de poudre. Il paraît qu'il entrait dans le plan des conjurés de corrompre la garde municipale, et ce corps (fort de 500 hommes) est aujourd'hui tenu en suspicion, et autant que possible à l'écart de toute opération importante. La junte d'Oporto a nommé une commission pour administrer les affaires de la banque de cette ville, et a fait main basse sur tout l'or et l'argent trouvés dans les caisses de la banque jusqu'à concurrence de 12 000 liv. sterl. (300 000 fr.). La loi martiale a été proclamée, et il règne chez le peuple une fermentation que l'on peut comparer à la frénésie. Les habitants ne montrent pas la moindre disposition à se soumettre; ils semblent, au contraire, déterminés à combattre jusqu'au bout, et comme ils forment une milice d'environ 4 000 hommes bien armés et passablement exercés, il ne semble pas probable que la place puisse être enlevée de vive force.

» Dans l'espace de vingt-quatre heures, il s'est opéré un changement notable dans l'aspect des affaires. Une crise semble imminente. Saldanha s'est retiré de devant Santarem pour aller établir son quartier-général à Alcoentre, situé à quatre lieues à l'ouest de Cartaxo, son ancienne position. Deux officiers de l'escadre britannique, qui étaient allés faire une excursion jusqu'à Torrès-Vedras, sont revenus à Lisbonne le 18. Ils racontent qu'au moment de leur départ de Torrès-Vedras, quelques officiers d'état-major du comte de Bomfim y sont arrivés et ont commandé trois mille rations pour le lendemain 20 décembre. Cette nouvelle a été pleinement confirmée depuis par d'autres rapports. Torrès-Vedras est à environ sept lieues en arrière et à gauche de la position actuelle de Saldanha, et par conséquent la route de Lisbonne par Mafra et Cintra est ouverte à Bomfim, en supposant qu'il

---

mit de vous faire parvenir un billet de banque.

— J'ai soupçonné depuis peu que cet envoi venait de vous, dit Martin avec émotion; mais lorsque je le reçus, j'étais loin de croire que vous prissiez le moindre intérêt à mon sort. Si je l'avais pensé...

— Vous ne m'eussiez pas connu tel que je semblais être, tel que j'étais en réalité, reprit tristement le vieillard. Je voulais vous ramener Martin, mais repentant, mais humilié. J'espérais vous réduire à force de misère à revenir à moi. Je vous aimais, mais je ne pouvais me résoudre à vous revoir autrement que soumis. Ce fut ainsi que je faillis vous perdre. — Si j'ai contribué indirectement, pour ma part, au sort funeste de ce malheureux Tigg en lui donnant les moyens de faire un plus grand nombre de dupes, que le ciel me pardonne! J'aurais dû savoir que l'argent, en de pareilles mains, ne pouvait que tourner à mal. Mais à cette époque je ne lui croyais ni l'audace, ni le talent d'un imposteur sérieux. Je ne voyais en lui qu'un fripon de bas-étage, paresseux, insouciant, débauché, nuisant plus à lui-même qu'aux autres, et courant à sa perte par tous les chemins que lui ouvraient ses vices.

— Faites excuse, Monsieur, dit Mark Tapley, qui tenait sous son bras celui de Mme Lupin; mais si je puis me permettre de donner mon avis, je crois que vous étiez dans le vrai; ce qui n'empêche pas que ce qui est arrivé ne soit aussi parfaitement naturel. Il y a une étonnante quantité de gens, Monsieur, qui, tant qu'ils savent ne pouvoir compter que sur les bas et les souliers qu'ils ont aux pieds, suivent leur chemin le long des ruisseaux, tout tranquillement, et sans faire grand mal à personne. Mais mettez m'en un seul en carrosse, Monsieur, et vous verrez comme il s'en tirera, comme il se trouvera tout-à-coup habile à mener, à remplir sa diligence de voyageurs et à se lancer au grand galop, en vrai casse-cou, sur la route qui mène chez le Diable! Dieu vous bénisse, Monsieur, il passe par heure, chaque jour, sous le portail du Temple, des centaines de Tigg, qui n'attendent qu'une chance pour devenir des Montaigüe.

— Votre ignorance, comme il vous plaît l'appeler, Mark, dit M. Chuzzlewitt, est plus clairvoyante que la science de beaucoup de sages, et que la mienne entre autres; vous avez raison, et ce n'est pas la première fois d'aujourd'hui. Maintenant, mes amis, écoutez-moi! Écoutez-moi aussi, vous, qui, si l'on m'a dit vrai, êtes aussi ruiné de bourse que de réputation. Quand vous m'aurez entendu, partez, et délivrez-moi du supplice de votre présence.

M. Pecksniff mit une main sur son cœur et s'inclina.

— La pénitence que j'ai faite chez lui, poursuivit le vieillard, a porté avec elle cette sévère leçon: c'est que s'il eût plu à Dieu d'affliger ma vieillesse d'infirmités réelles, de me réduire à l'état de faiblesse qui n'était qu'une feinte, j'eusse attiré sur ma tête un juste châtiment. O vous, pour qui la richesse n'a été, comme pour moi, qu'une source continuelle de malheur, une cause incessante de méfiance, vous poussant à éloigner de vous les êtres les plus proches, les plus chers, à vous enfermer vivant dans une tombe, accessible seulement au soupçon; prenez garde, après avoir repoussé tous ceux que vous pouviez vous attacher par de tendres liens, prenez garde de devenir dans votre vieillesse la proie d'un pareil homme! Prenez garde de vous réveiller dans un autre monde avec le sentiment de vos torts et de votre injustice; sentiment capable de donner de l'amertume au ciel même, si l'égoïsme ou l'injustice y pouvaient pénétrer!

Il leur dit alors comment il avait quelquefois pensé qu'un attachement mutuel naîtrait entre Marie et Martin; comment il se complaisait au tableau imaginaire de leurs jeunes amours, les prenant chacun à part, feignant d'avoir des doutes, puis leur avouant enfin que leur union était le projet le plus cher à son cœur, et dans sa sympathie, sa généreuse sollicitude pour leur fortune présente et à venir, jetant les bases d'une affection qui ne ferait que s'accroître, et multiplierait le bonheur autour de sa vieillesse. Comment, dès l'aube de ce plan, et quand le plaisir de s'occuper d'autrui était encore pour lui chose vague et nouvelle, Martin, soupçonnant quelque visée secrète de son aïeul, était venu lui signifier qu'il avait déjà fait son choix. Comment ce choix, bien que d'accord avec le sien, lui avait déplu, parce qu'il renversait toute la grâce de son projet; puis, les voyant d'accord, il se dit qu'eux si jeunes étaient déjà comme le reste du genre humain, acharnés, en cachette, à la poursuite d'un but personnel, sans s'inquiéter de lui, leur bienfaiteur. Tout entier à l'amertume de cette impression et de son expérience passée, il avait aigrement reproché à Martin sa dissimulation, — oubliant qu'il n'avait jamais tenté d'attirer sa confiance, et confondant ce qu'il avait l'intention de faire avec ce qu'il avait fait. — Il s'en était suivi quelques paroles dures, et ils s'étaient séparés en colère; mais il l'aimait encore et espérait son retour. La nuit même de sa maladie à l'auberge du *Dragon*, il lui avait écrit en secret, le nommant son héritier, et sanctionnant son mariage avec Mary; mais après son entrevue avec M. Pecksniff, plus que jamais en proie aux regrets, aux doutes, aux soupçons, il avait brûlé le papier.

Il dit encore comment il avait conçu et exécuté son plan pour sonder Pecksniff, en même temps qu'éprouver la constance et la sincérité de Mary; comment il s'était attendri au contact de la douceur, de la patience de la jeune fille; comment l'inaltérable bonté de Tom, sa candeur, son honneur, sa foi profonde au bien, avaient achevé de le convertir. Quand il parla de Tom, il dit: « Qu'il soit béni! » et ses yeux s'emplirent de larmes, car, dit-il aussi, Tom dont il s'était méfié, qu'il avait d'abord méconnu, lui avait ouvert le cœur comme une chaude pluie d'été et l'avait disposé à croire à la vertu. Le vieux Martin tendit la main à Tom, Mary aussi; John, son vieil ami, la lui serra cordialement; Mark, Mme Lupin et Ruth, sa petite sœur, firent de même, et la paix de l'âme, une paix immense et douce, emplit le cœur de Tom.

Le vieillard raconta ensuite de quelle noble manière M. Pecksniff avait rempli son devoir envers la société, en chassant Tom de chez lui; comment lui, M. Chuzzlewitt, après avoir contenu avec peine son indignation, avait, par l'entremise de son homme d'affaires, usé d'un petit stratagème pour s'assurer les services du digne garçon. Il rappela encore à M. Pecksniff, — en le nommant cette fois scélérat! — que, loin de lui tendre un piége, pour le pousser au mal, il l'avait averti dans cette circonstance. Enfin, il somma le lâche hypocrite de se souvenir comment, lorsque Martin, repentant, éprouvé par le malheur, revenait implorer le pardon de son grand-père, il l'avait rejeté sans miséricorde, se plaçant entre le petit-fils et l'aïeul, et s'efforçant d'éteindre dans celui-ci jusqu'aux dernières lueurs de tendresse. — Et, poursuivit le vieillard, s'il ne fallait que plier mon petit doigt pour le sauver de la potence, à cause de ce seul grief, je ne le plierais pas!

— Martin, ajouta-t-il, votre rival n'était rien moins que dangereux. Cependant Mme Lupin que voilà a monté la garde en véritable duègne, non pour surveiller votre belle, mais pour tenir l'amoureux à distance; sinon, ce chat-huant, — sa facilité à baptiser M. Pecksniff était surprenante, — l'aurait traquée dans ses promenades, souillant de son souffle infect, l'air qu'elle respirait. Mais pourquoi sa main tremble-t-elle?... Voyez, Martin, si vous pouvez la calmer.

Martin prit cette main tremblante dans la sienne, et la serra à ne s'en plus détacher. Bien lui en prit, dans la joie de son triomphe, de son bonheur, tenant entre ses bras sa jeune et belle fiancée, d'avoir encore une main libre, à tendre à Tom Pinch.

— O Tom! cher Tom! Pardonnez-moi!

— Vous pardonner! s'écria Tom, jamais, tant que je vivrai, Martin, si vous en dites encore un mot. Joie à vous deux! soyez mille fois béni, mon cher camarade!

Il n'est pas une bénédiction sur terre que Tom ne leur souhaitât, pas une joie qu'il n'eût voulu leur donner!

— Faites excuse, Monsieur, dit Tapley avançant de quelques pas, mais vous venez justement de parler d'une dame, nommée Mme Lupin, je crois, Monsieur?

— Oui, répliqua le vieux Martin.

— C'est un joli nom, n'est-ce pas? Ne serait-il pas dommage, Monsieur, de le changer pour celui de Tapley? Que vous en semble?

— Cela dépend de la dame. Qu'en pense-t-elle?

— Eh! Monsieur, dit Tapley avec un salut, comme il battait en retraite du côté de la fraîche hôtesse, son avis est que l'individu vaut mieux que le nom. En conséquence de quoi, s'il n'y a ni empêchement, ni opposition légitime, et cœtera, l'enseigne du *Dragon bleu* sera métamorphosée en celle du *Jovial Tapley*; et, bien qu'elle soit de mon invention, je dois dire que je n'en connais pas de plus neuve, de plus véridique, et de plus engageante!

(*La suite à demain.*)

comme les hautes classes. La misère dépasse tout ce que l'on a jamais vu d'analogue. Les rues fourmillent de personnes décemment vêtues qui tendent la main ; quant aux employés civils, ils n'ont pas reçu un sou de leurs traitements depuis que Saldanha est entré en campagne.

» Le *Diario do Gobierno* est toujours muet, ou autant vaut, sur le chapitre des opérations militaires. Le jeune prince don Luis, aujourd'hui midshipman (aspirant) dans la marine portugaise, a fait dernièrement une visite au vice-amiral anglais sir William Parker, à bord de l'*Hibernia*. »

D'après le *Times*, le nombre des miguélistes actuellement en armes en Portugal est de 4 à 5 mille, répartis en diverses guérillas ; ils sont presque tous dans la province du Minho, où Mac-Donnell se maintient depuis plus de trois mois. Leurs postes principaux sont établis dans les villes de Braga et de Penafiel ; ils ont fait dernièrement deux tentatives sur la ville de Viana, mais ils ont échoué à chaque fois ; les émissaires miguélistes ont réussi à introduire en Portugal, depuis un an, de quoi armer 400 000 hommes.

Le journal anglais l'*Express* publie une correspondance de Montévidéo, en date du 14 octobre. L'armée assiégeante, après avoir épuisé tous les autres moyens d'attaque, paraît disposée à se servir de mines pour faire sauter, en détail, la garnison. Le 8 octobre, vers deux heures de l'après-midi, une mine préparée par les soldats d'Oribe, ayant fait explosion au milieu d'un avant-poste occupé par une compagnie de la 2e légion de garde nationale montévidéenne, a tué un homme et en a blessé deux autres. Les soldats d'Oribe ont voulu profiter d'un moment de confusion causé par cet accident pour emporter l'avant-poste ; mais les gardes nationaux se sont défendus avec vigueur, et, sans perdre un seul homme après l'explosion de la mine, ils ont repoussé l'ennemi qui a laissé trois cadavres sur le terrain. Pendant l'action, un sergent et sept soldats d'Oribe sont passés aux Montévidéens. On raconte toujours d'horribles détails sur les tortures que l'armée assiégeante fait subir aux prisonniers qui ont le malheur de tomber entre ses mains.

Hier, la première représentation de *Robert Bruce*, à l'Académie royale de musique, a été troublée par un grave incident. Mme Stoltz, après avoir chanté son air du second acte, répondait par des salutations reconnaissantes à des applaudissements qui partaient presque tous, il faut le dire, du centre du parterre, dont on connaît la composition habituelle, surtout les jours de première représentation. Les applaudissements étaient mélangés de *pcht!* qui se faisaient obstinément entendre dès que l'intensité des battements de mains faiblissait ; aussi plusieurs salves recrudescentes avaient eu lieu, et motivaient de la part de la cantatrice de nouvelles révérences. Tout à coup on la vit se retourner en manifestant une vive agitation, marcher à pas précipités vers le fond du théâtre, et, arrivée près de la dernière coulisse de gauche, jeter violemment à ses pieds son mouchoir déchiré. Puis elle revint sur le devant de la scène, parut un moment vouloir parler au public ; mais l'agitation provoquée dans la salle par cet étrange épisode l'en empêcha sans doute, et l'on entendit seulement ces quelques mots : « *C'est insupportable!... insulter une femme!...* » Mlle Nau, qui venait d'entrer en scène, s'efforçait de calmer ce transport. Un moment on dut croire que la représentation ne pourrait se continuer. Cependant, grâce à l'exquise urbanité du public parisien de notre époque, le calme se rétablit bientôt dans la salle, et quelques sifflets durent se taire devant la froide impassibilité de la masse ; Mme Stoltz redevint maîtresse d'elle-même, et la soirée put suivre son cours. L'immense majorité des spectateurs ne put attribuer l'irritation de Mme Stoltz qu'aux protestations assez modérées cependant dirigées contre les manifestations bruyantes et disproportionnées de l'enthousiasme de commande. Toutefois, dès le soir même, une autre version circulait dans le foyer, et nous la trouvons ce matin dans la *Revue et Gazette des théâtres* :

« On a cru, dit ce journal, que Mme Stoltz, en manifestant au second acte » une colère très vive, cédait à un amour-propre blessé ; nous pouvons affirmer que cette colère était une légitime indignation.

» L'artiste, à la fin de l'andante de la cavatine, a été insultée à trois reprises et de la façon la plus ignominieuse, par trois individus de l'orchestre, qui, sans aucun doute, s'étaient concertés d'avance. L'insulte a été faite à voix assez haute pour être entendue des spectateurs placés à l'extrémité du parterre. Notre plume se refuse à dire les grossièretés honteuses que n'ont pas craint de jeter à la face d'une artiste éminente, d'une femme sans défense, les lâches dont nous regrettons sincèrement de ne pouvoir livrer ici les noms. Mme Stoltz avait supporté la première et la seconde insulte ; à la troisième, elle a perdu son sangfroid. Sans doute, il eût mieux valu que Mme Stoltz méprisât une offense dont les auteurs avaient seuls à rougir, et que le public se serait chargé de punir, si son attention n'eût été prise par l'actrice en scène. Mais qui pourrait se vanter de rester maître de soi dans une circonstance pareille ? qui blâmera l'actrice d'avoir violemment ressenti l'injure faite à la femme, d'avoir oublié un instant son rôle peut-être toute à la réalité ? — Si Mme Stoltz, au lieu de déchirer son mouchoir avec une rage silencieuse au fond du théâtre, s'était avancée vers la rampe, et avait dit à la salle entière le motif de son indignation, nul doute qu'elle n'eût été vengée par ceux mêmes qui ont pris le change sur sa conduite. »

Nous nous associons pleinement à la *Revue des Théâtres* pour flétrir une aussi lâche grossièreté. Nous ne nous expliquons pas, seulement, comment les voisins des insulteurs n'ont pas fait justice immédiate en les expulsant de la salle, car c'est se rendre solidaire d'un acte de cette nature que de souffrir qu'il se cache à l'abri d'une foule dont on fait partie. Nous tenons donc à affirmer que le fait n'a pas eu lieu dans la partie droite de l'orchestre où nous étions placés, et nous n'en avons entendu la première version que dans le foyer, entre le deuxième et le troisième acte, version timidement émise d'après des *on dit*, et généralement accueillie par l'incrédulité.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a renouvelé aujourd'hui son bureau pour l'année 1847. M. Reinaud a été élu président, et M. Burnouf, vice-président.

— La reine d'Angleterre a nommé Georges Grey gouverneur en chef des îles de la Nouvelle-Zélande, et gouverneur et commandant en chef des deux provinces distinctes de New-Ulstern et New-Munster. S. M. a nommé Edward-John Egre sous-gouverneur de chacune de ces deux provinces. La reine a nommé sir John-Gaspard Le Marchand, lieutenant-colonel de l'armée, gouverneur et commandant en chef de l'île de Terre-Neuve et de ses dépendances.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien du roi, marquait 6° 0/10° au dessous de zéro ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 6° 5/10° ; à midi, 5° 8/10°.

malaisées, des *bons*, au moyen desquels ils pourront obtenir, chez tous les boulangers, du pain à 40 c. le kilogramme.

Cette distribution aura lieu, dans les arrondissements de Paris, par les soins des bureaux de bienfaisance, sous l'autorité de MM. les maires, et conformément à l'Avis publié par M. le préfet de la Seine.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE. — Après les trois épreuves d'un concours brillant, ouvert le 1er août et terminé le 25 décembre, entre les internes en médecine et en chirurgie de tous les hôpitaux de Paris, les prix suivants ont été distribués solennellement dans le grand amphithéâtre de l'administration générale des hospices, sous la présidence de M. Orfila :

Pour les élèves de première et de deuxième année réunies (soixante-douze concurrents) : prix, médaille d'argent : M. de Bauvais, né à Paris, interne à l'Hôtel-Dieu ; accessit, livres : M. Legrand, né à Paris, interne à Beaujon ; première mention : M. Fano, né à Amsterdam, interne à l'Hôtel-Dieu.

Troisième et dernière année (vingt-sept concurrents) ; prix, médaille d'or : M. Racle, né à Bruxelles, interne à l'Hôtel-Dieu ; accessit, livres : M. Gabalda, né à Montgiscard (Haute-Garonne), interne à l'Hôtel-Dieu ; deuxième mention : M. Verneuil, né à Paris, interne à Saint-Antoine.

MM. Collin et Bonnet, internes de l'Hôtel-Dieu, ont obtenu une année de prolongation dans les hôpitaux.

VOL DE LA DILIGENCE DE CHATEAUROUX. Suites. — Une découverte qui paraît se rattacher au vol des 45 000 fr. commis dans la soirée du 15 novembre, sur la route de Bourges à Châteauroux, vient d'être faite à Culan (Cher). Le 22 ou le 23 de ce mois, le juge de paix du canton fut informé qu'une caisse venant de Tours, et adressée à une femme exerçant la profession de marchande ambulante, était déposée dans une auberge de Culan, que cette femme avait quittée la veille. On y trouva, en effet, non-seulement cette caisse, mais aussi divers objets de toilette de femme paraissant appartenir à des conditions différentes et pouvant servir à métamorphoser la personne qui les revêtirait en bourgeoise, en élégante, en femme du peuple ; plus un capuchon semblable à ceux trouvés sur le théâtre du vol du 24 novembre, et enfin quelques papiers, entre autres une lettre où était annoncé l'envoi de la caisse et signée d'un des noms relevés sur les passeports saisis dans la voiture abandonnée le 11 courant sur la route de Mehun par les individus poursuivis ce jour-là par le gendarmerie. Ces objets et la caisse ont été envoyés au parquet de Bourges.

L'instruction relative à ce vol se poursuit. La femme et les deux hommes amenés de Blois ont subi plusieurs interrogatoires. On assure que ces individus ont avoué connaître ceux qui sont présumés être les auteurs du vol de la diligence.

DISPARITION MYSTÉRIEUSE. — On lit dans le *Courrier de l'Ain*, du 26 décembre : « Un événement sinistre et mystérieux encore, vient de jeter dans notre département autant de tristesse que de stupeur ; c'est la disparition, à Lyon, de M. Decrozo, ancien notaire, maire de Pont-d'Ain, membre du conseil d'arrondissement, possédant une grande et solide fortune, et que notre pays compte au nombre de ses citoyens les plus aimés et les plus honorables. Voici les détails que donne à ce sujet une lettre de Lyon :

» M. Decrozo était parti de Pont-d'Ain le 11 de ce mois, par la voiture de Poncin, pour aller faire à Lyon un paiement assez important (au moins 40 000 francs) pour une acquisition. Il était dans le coupé de la voiture avec M. Girard, curé d'Arbigny ; il arriva le même jour, vers cinq heures du soir, et se rendit à l'hôtel de France, rue Pizay, où il loge habituellement. Après avoir fait déposer ses effets dans sa chambre, il sortit à six heures en costume de voyage et coiffé d'une casquette, annonçant qu'il ne prendrait rien le soir, et qu'il rentrerait de bonne heure pour se coucher. Depuis ce moment, il n'a pas reparu à l'hôtel ni ailleurs.

» Cependant le notaire chez qui le paiement devait se faire écrivait pour le hâter ; la fille de M. Decrozo, femme de M. Dode, sous-préfet de Vienne, à qui il avait annoncé qu'il profiterait de son voyage à Lyon pour aller la visiter, ne le voyant pas arriver, conçut de l'inquiétude ; elle écrivit à Lyon à un parent, M. Cochard, négociant, pour qu'il s'informât à l'hôtel où logeait habituellement M. Decrozo, s'il y était arrivé, si par hasard il était malade, etc. C'est par suite de la démarche faite sur cette lettre par M. Cochard, le 22 ou le 23, dix ou douze jours après l'arrivée de M. Decrozo, qu'on apprit enfin sa disparition.

» La police de Lyon a été aussitôt informée de tous ces détails, et elle se livre, ainsi que la famille de M. Decrozo, à d'actives recherches ; mais on comprend que le temps qui s'est écoulé depuis l'événement doit rendre ses investigations plus difficiles. Il est à craindre que notre malheureux compatriote n'ait péri victime d'un guet-apens préparé par des individus qui, ayant eu connaissance du but de son voyage, avaient présumé que M. Decrozo était porteur de valeurs considérables ; on ne sait encore s'il les avait sur lui ou s'il se proposait seulement de les toucher à Lyon où il doit avoir des fonds. »

NAUFRAGE DANS L'OCÉANIE. — Le *Sydney-Herald*, du 10 août, contient les détails suivants sur la perte d'un navire anglais faisant la pêche de la baleine, naufragé le 17 juillet dernier :

« Le schooner *Dundee-Merchant* partit de Hobart-Town, le 5 janvier, pour la pêche, sous le commandement du capitaine Owen, mais, après un voyage jusque-là peu fructueux, il se trouva entraîné, le 17 juillet, par les courants, sur les côtes dangereuses de la Nouvelle-Calédonie. Le chronomètre ayant été brisé, le navire n'avait pu reconnaître exactement sa position, et se trouvait à deux cents milles plus près de terre qu'on ne le pensait. Aucun indice n'avait signalé le danger, et ce fut seulement au jour, alors qu'il n'était plus possible de dégager le navire, qu'on reconnut sa fâcheuse position. On dut, en conséquence, se résoudre à l'abandonner, et, après avoir pris une certaine quantité de biscuit et d'eau, on s'embarqua dans les canots.

» Dès le lendemain, les naufragés atteignirent une petite île déserte et sablonneuse, où ils restèrent deux jours à réparer leurs embarcations, qui se trouvaient en mauvais état, et les mettre à même de soutenir les coups de mer. Ayant reconnu qu'il leur serait impossible de gagner la Nouvelle Calédonie, ils firent voile pour la Nouvelle-Hollande. Le 24, ils arrivèrent en vue des îles Northumberland, où il descendirent pour faire de l'eau ; mais les indigènes, après les avoir laissé débarquer, profitèrent de leur sécurité trompeuse pour les attaquer, et les poursuivant jusqu'à leurs canots, à coups de flèches, en blessèrent plusieurs.

» Ces malheureux, obligés de se rembarquer à la hâte en abandonnant une partie de leurs provisions, arrivèrent enfin le 3 août dans la baie de Moreton, où, après des souffrances et des privations inouïes, ils furent recueillis par un navire marchand. Depuis leur départ du *Dundee-Merchant*, ils avaient fait près de 1 200 milles dans des petites embarcations et au milieu de mers extrêmement dangereuses. »

---

et ailleurs de n'importe quoi ?

La théorie d'un art, c'est la science de cet art, la connaissance de toutes ses exigences, de tous ses effets, de toutes ses lois. La chose qu'on appelle un monument se bâtit, se peint, se sculpte, se meuble, se drape, se chauffe, etc. : il en est de chinois, d'indiens, de grecs et d'arabes ; de l'antiquité, du moyen-âge et de la renaissance. Tantôt ils sont commémoratifs, et tantôt ils sont religieux ; ici publics et là privés ; ils expriment la joie ou la tristesse, le triomphe ou l'humilité. L'architecture réalise à la fois l'utile, le beau et le vrai ; elle emprunte ses ressources à l'industrie, à l'art et à la science ; elle répond à nos besoins, flatte nos sentiments et satisfait nos esprits. La théorie de l'architecture touche donc à toutes les questions fondamentales ; elle intéresse l'humanité entière, elle est le reflet de la société même. Certes, une chaire consacrée à la théorie de l'architecture est une grande et utile institution, qui appelle un professeur dont les connaissances doivent être peu ordinaires : c'est M. Blouet qui est ce professeur à l'École royale des Beaux-Arts de Paris.

Rappelons ce que l'honorable professeur a dit sur l'*économie* et la *régularité* dans leurs rapports avec l'architecture.

Pour un esprit rigoureux, l'ÉCONOMIE consiste à produire un *maximum* d'effet utile avec un *minimum* de moyens. M. Blouet l'a envisagée avec plus de bonhomie ; il lui a donné son sens vulgaire et incomplet : aussi n'a-t-il pas distingué l'*économie relative*, c'est-à-dire le bon emploi des ressources accordées pour l'exécution d'un travail, de l'*économie absolue*, c'est-à-dire de l'économie qui proportionne l'importance des moyens à celle de l'œuvre. Exemple : un architecte qui emploie le plus habilement possible la somme qu'on lui confie pour un objet déterminé, a fait de l'économie relative, c'est-à-dire de l'économie eu égard aux ressources qui lui étaient confiées ; mais ce capital pouvait être hors de proportion, en plus ou en moins, avec l'œuvre à accomplir : d'où il résulte que l'architecte qui aurait satisfait au principe de l'économie, relativement aux ressources qui lui auraient été confiées, pourrait, si cette somme était positivement insuffisante pour bien faire, ou si, au contraire, elle était d'un chiffre extravagant, manquer dans son travail au principe de l'économie absolue ; il n'y aurait pas là de sa faute à lui, mais son œuvre serait entachée d'une faute.

En prenant d'un peu plus haut cette question de l'économie, M. Blouet n'aurait pas manqué aussi de faire observer qu'il se trouve souvent dans tel monument bâti de marbre, de métal et de bois précieux, plus d'économie que dans telle ou telle cabane ; bref, nous aurions aimé entendre M. Blouet traitant devant son auditoire :

1° *De l'économie dans ses rapports avec la construction*, — économie qui consiste d'abord à employer les matières qui conviennent le mieux à l'objet proposé, et ensuite à adopter les formes et les proportions que la science détermine, pour que partout les résistances soient proportionnées aux charges ; économie qui a donc pour objet de procurer un maximum de *solidité et de durée* avec un minimum de matière.

2° *De l'économie dans ses rapports avec l'art*, — économie qui a pour but de produire le plus grand effet *artistique* possible par les combinaisons les plus simples possibles de formes et de couleurs.

3° *De l'économie quant à la dépense allouée*, qui doit être en rapport avec l'importance du but final de l'œuvre.

En résumant ces trois ordres d'économie, on verra qu'ils rentrent tous les trois dans la définition que nous en avons donnée tout d'abord, c'est-à-dire : « la production d'un *maximum d'effet utile avec un minimum de moyens*. »

Très certainement il n'y a rien dans tout ce qui précède qui ne soit parfaitement connu de M. Blouet, et nous supposons que la crainte d'alarmer son jeune auditoire par des formules rigoureuses, le plus souvent un peu abstraites, l'aura fait tomber dans le défaut contraire.

Mais, dans cet auditoire, bon nombre ont vingt-deux, vingt-quatre, vingt-cinq ans et plus : nous avons des capitaines du génie qui n'ont pas au delà de vingt-cinq ans, des lieutenants d'artillerie, au courant de toutes les sciences, et de plus bacheliers ès-lettres, qui n'ont que de vingt à vingt-quatre ans. En soupçonnant à nos jeunes architectes des intelligences trop faibles pour digérer une théorie de leur art exposée en termes précis, ne court-on pas la chance de pécher à la fois par trop de timidité et par trop de hardiesse ? Par trop de timidité, en hésitant à leur parler la langue de ceux qui aiment la vérité toute nue ; par trop de hardiesse, en les supposant indignes ou au dessous d'un tel langage.

Les mots *symétrie* et *régularité* méritaient certainement des définitions précises ; voyez, cependant, jusqu'où l'amour du ton paternel ou bien la crainte des formules rigoureuses peut conduire ! « La *régularité*, a dit l'honorable professeur, est bien importante dans un monument, elle est même *nécessaire* ; cependant, elle n'est pas *indispensable* ; il y a même des circonstances où une *certaine irrégularité peut offrir de grands avantages* et produire des effets très *pittoresques*. »

Certainement la pensée de M. Blouet était saisissable : personne n'a dû s'y tromper ; et si quelqu'un lui avait fait ensuite remarquer le « pittoresque » de sa phrase, il en eût été peut-être surpris lui-même. Mais ce n'est pas sur la contradiction des termes que nous voulons nous appesantir : les orateurs les mieux doués ont parfois à se reprocher des *lapsus linguæ* ; notre observation va porter plus à fond, et attaquer le corps arbre sous cette écorce.

La *régularité* est un effet d'*ordre*. Or, *qu'est-ce que l'ordre par rapport à l'architecture?* Quelles sont ses exigences ? La réponse à cette question renfermait la solution cette autre : Quelle est l'action légitime du *caprice* en matière d'art ? et à celles-ci : Qu'est-ce que le *pittoresque?* En quoi le *pittoresque* diffère-t-il du *désordre?* Toutes questions importantes, fondamentales, qu'il est indispensable de traiter, mais que M. Blouet n'a pas même fait entrevoir à ses élèves, les considérant peut-être comme un peu ardues pour son jeune auditoire, mais, peut-être aussi, et nous souhaitons que cette seconde interprétation soit la véritable, se réservant de les traiter plus tard.

En attendant, et pour achever ces critiques, ajoutons que si M. Blouet s'était décidé à montrer, en quelques mots, les fonctions respectives de l'*ordre* et de la *liberté* dans une composition d'art, aussitôt les notions de *régularité* et de *pittoresque* se seraient précisées dans l'esprit de ses auditeurs, tandis que nous doutons qu'il en ait été ainsi.

M. Blouet ne fait que commencer sa tâche, et elle est rude, il faut

---

(1) Paris, rue de Furstemberg, 6. — Un an, 45 fr. ; 6 mois, 28 fr. — Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4°, et accompagné de 2, 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier. — Chacun des six volumes déjà publiés se vend 40 fr. broché, 43 fr. cartonné, et 46 fr. relié en toile gauffrée, lettres d'or. Ajouter 5 fr. par volume pour les départements et l'étranger.

[illegible] M. Blouet [illegible] qui réclame [illegible]; il nous semble [illegible] de choisir un meilleur moyen pour faire bien [illegible] l'importance d'un principe théorique que d'en exposer les [illegible] dans les œuvres mêmes des auditeurs.

M. Constant Dufeux a aussi ouvert son cours de perspective. Dans l'auditoire de M. Constant Dufeux se pressent non-seulement les jeunes architectes, mais encore des peintres et des sculpteurs; [illegible] ont besoin de pénétrer le secret des illusions magiques de l'optique.

M. Constant Dufeux a réellement la fibre sacrée; il s'émeut devant les grandes questions d'art comme la corde qui vibre et parle sous le souffle du vent. Il y a un singulier contraste dans la manière de M. Constant Dufeux et celle de son honorable collègue, M. Blouet : autant le dernier semble éviter les grandes questions métaphysiques qui forment comme le sous-sol du champ de l'art, autant M. Constant Dufeux se trouve invinciblement porté à rattacher le particulier au général, le fait à sa cause, le phénomène à sa loi.

M. Constant Dufeux est professeur de perspective, avons-nous dit, mais il est encore un artiste très éminent, et il ne pouvait négliger de montrer l'influence de la perspective sur l'art lui-même : aussi, pour déblayer le terrain, ou plutôt, pour établir un terrain commun et un même point de vue pour les architectes, les peintres et les sculpteurs de son auditoire, ouvrit-il son cours, l'an dernier, en montrant les relations hiérarchiques et communes des trois arts du dessin. Cette année, il a consacré sa première séance à l'examen des trois principes qui se retrouvent dans tout ce qui est digne de l'activité humaine, par conséquent dans les beaux-arts; il a traité du vrai, du beau et de l'utile; mais il s'est particulièrement étendu sur le vrai, peut-être parce que l'art qu'il enseigne (la perspective) est celui des illusions, et que [illegible] l'apparence contredit la réalité. Un reproche en terminant : les idées [illegible] veulent être méditées mûrement; pourquoi M. Constant Dufeux ne publie-t-il pas ses discours d'ouverture? Ce serait un service à rendre à l'auditoire et aux artistes en général.

Quant à la perspective en tant qu'application géométrique, nous avouons n'avoir assisté à aucune des leçons de M. Constant Dufeux. Nous avons entendu dire, cependant, que le professeur y montre toute la complaisance possible pour les élèves; en ce point, du moins, les deux collègues paraissent vouloir rivaliser.

CÉSAR DALY.

[illegible]

—Nous tenons un 16 à votre disposition.

M. P. à Nîmes. — Merci. — Votre concours nous est précieux. — Nous servons; mais vous avez omis de nous indiquer les durées.

M. A. à Marseille. — Reçu les 200. — Votre avis est bon pour les comptes. — Vous ne pouvez pas désirer plus que nous le voyage de C. ou H. à Marseille.

M. G. à Toulouse. — Nous faisons traite de 197 au 15 janvier suivant votre avis. — Réciprocité complète. — Voir la p. c. du 27.

M. H. à Bacqueville. — Nous tirons 31 fr. au 15 janvier suivant votre avis. — Nous vous envoyons la table réclamée. — Vous recevrez votre titre.

M. V. à Commercy. — Nous vous continuons. — Courage! — Le désert se peuplera.

M. C. à Void. — Nous vous revoyons avec plaisir. — Ce que vous nous dites de notre ami V. ne nous surprend point.

M. L. à Paris. — Nous attendrons. — Nous donnerons cours à votre lettre pour M. R., qui habite Quirieux.

M. V. à Genève. — Reçu les 91, 50. — C'est bien.

M. C. à Bruxelles. — B. a reçu les documents, et vous remercie. — Il est entièrement à votre disposition.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 30 décembre. — Veaux 258, vendus de 1,10 à 1,50. — Bœufs 25, vendus de 1,00 à 1,20. — Vaches 13, vendues de 0,90 à 1,00. — Moutons 00, vendus de 0,00 à 0,00. — Porcs 04, vendus de 1,20 à 0,00.

Froment, 75 hect. à 30,08 fr. — Avoine, 875 hect. à 91,00. — Marché faible, vente lente.

Bourse du 31 décembre 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

4 1/2 J. 22 [illegible] d[illegible] cours [illegible]	Banq. de Fr. d[illegible] cours	[illegible]
4 0/0 J.	O. V. de Par.	[illegible]
Emp. 1844. au Ct	C. hyp......	[illegible]
— fin Ct	— Gouin....	[illegible]
B. du Trés.	— Gann....	[illegible]

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0..... d. 50	[illegible]	80 85 [illegible]
5 p. 0/0..... d. 50	[illegible]	119 [illegible]
REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	[illegible]	42 1/2 [illegible]
5 p. 0/0.....	[illegible]	27 1/2 [illegible]

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. [illegible]	[illegible]
Act. d. J.	[illegible]
Ch. S. G.	[illegible]
V. F. de.	[illegible]
— Ob. anc.	[illegible]
— — nouv.	[illegible]
V. r. gauc.	[illegible]
Paris à St.	[illegible]
— à Orléans	[illegible]
— à Rouen.	917 50
R.-Havre..	[illegible]
Avignon...	[illegible]
Str. à Bâle.	218 75
Paris-St..	483 75
Tours-Nant	[illegible]
Orl.-Vierz.	[illegible]

Spectacles du 1er janvier.

7 h. 1/2. OPÉRA. — Robert Bruce.
8 h. 3/4 FRANÇAIS. — Le Malade imaginaire, [illegible]
7 h. 1/2 ODÉON. — Diable ou Femme, [illegible]
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Gilles le Compagnon [illegible]
8 h. 3/4 ITALIENS. —
8 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Job, Fiancés, [illegible]
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — [illegible]
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Protégée, [illegible]
7 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Fiole, la Poudre-Coton, [illegible]
7 h. 3/4 PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, [illegible]
7 h. 1/2 AMBIGU. — La [illegible]
6 h. 1/4 GAITÉ. — Le Chasseur aux millions, [illegible]
6 h. 1/2 CIRQUE. — Henri IV, [illegible]
5 h. 3/4 COMTE. — [illegible]
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Deux Pigeons, [illegible]
6 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Le Grand [illegible]
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — [illegible]
6 h. 3/4 LUXEMBOURG. — Adieux de 1846, [illegible]

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Libre-Echange et Libre-Concurrence sont synonymes.

Eh quoi ! s'écrient quelques-uns de nos amis, vous, soldats de la liberté, vous n'êtes pas partisans du Libre-Echange ! vous combattez les doctrines, vous entravez les efforts des savants illustres qui se consacrent à délivrer la France des entraves douanières dont elle est accablée ! Quelle contradiction, quelle erreur funeste !

— Doucement ! ne prenez pas feu si vite, ou bien nous allons aussi nous fâcher et déplorer avec des gémissements encore plus lamentables l'égarement où vous jettent les sophismes économiques de nos adversaires.

La concurrence anarchique des capitalistes, des industriels, des travailleurs dans l'intérieur du pays, vous semble-t-elle une belle chose ? trouvez-vous qu'elle garantisse le meilleur mode de production, le meilleur emploi de toutes les forces vives de la société ? Pensez-vous qu'elle aboutisse à une juste et équitable répartition des produits du travail ? Evidemment non ; il suffit de regarder autour de soi pour être convaincu qu'en fait la concurrence anarchique, incohérente, morcelée, produit une excessive inégalité de conditions, et tend à former une féodalité nouvelle qui, sous d'autres noms, nous rendra les barons et les serfs du moyen-âge.

Eh bien ! cette concurrence, devions-nous y applaudir, parce qu'elle produit quelques bons effets, et se décore du nom de *Libre-Concurrence* ? Et parce que l'échange anarchique, incohérent, morcelé, se cache maintenant sous le nom de *Libre-Echange*, devons-nous lui venir en aide ?

Qu'est-ce que le libre-échange ? Rien autre chose que la libre-concurrence à une puissance plus élevée. Le libre-échange ou l'échange international est la libre-concurrence portée de l'intérieur à l'extérieur ; c'est la lutte industrielle qui, s'exerçant dans la nation d'individu à individu, trouve un champ plus vaste ouvert devant elle et devient une bataille générale entre les forces individualisées de toutes les nations. Et aux dépens de qui a lieu cette guerre ? Comme les guerres dévastatrices des conquérants, la guerre industrielle se fait aux dépens des faibles ; les soldats de l'industrie, les travailleurs, les salariés sont les premières victimes de cette concurrence sans ordre et sans frein, qui vit à leurs dépens et les écrase de travail, en leur donnant le plus chétif salaire.

Et qui préconise le libre-échange ? c'est l'Economie politique. Or ça, à quoi sommes-nous tenus envers l'Economie politique, cette science sublime, qui ne sait que répéter sur tous les tons sa formule impuissante : *laissez faire, laissez passer* ?

Lorsque les économistes du dernier siècle, animés d'un vif amour de l'humanité, poussèrent leurs investigations vers les études sociales, et trouvant partout des entraves, posèrent le principe de la liberté, — certes, ils firent bien ; nous sommes pénétrés de respect et de reconnaissance pour leurs travaux, mais est-ce une raison pour répéter paresseusement leurs paroles mortes, sans les revivifier par l'esprit dont ils étaient animés, pour croire qu'ils ont dit tout ce qu'il y avait à dire et pour laisser leur ouvrage incomplet ?

Nous ne sommes point coupables envers les grands patriotes de 89, quand nous, venus après eux, reprenons leur œuvre politique restée inachevée, et que nous signalons leurs imperfections et leurs erreurs. Nous qui critiquons leur œuvre, mais qui complétons leur idée, nous sommes leurs véritables successeurs ; parce que, comme eux, nous sommes animés du large esprit humanitaire, qui a enfanté notre puissante Révolution. Ces grands esprits renient pour héritiers les libéraux dégénérés de 1830, qui, s'attachant à la lettre des institutions conquises et renfermées dans leur égoïsme, ont perdu toute vue large et généreuse, et veulent jouir seuls des bienfaits de l'ordre nouveau sans y convier l'immense multitude des travailleurs.

De même, en Economie politique, nous sommes les héritiers directs des grands Economistes du dix-huitième siècle ; nous signalons respectueusement les lacunes existant dans leurs doctrines ; mais la portion la plus précieuse de leur héritage n'est-elle pas ce large sentiment des besoins de l'humanité dont chaque page de leurs écrits est empreinte ? Qui a recueilli cette portion d'héritage ? Ce sont les socialistes. Et que les Economistes actuels, qui se disent les fils de ces grands penseurs, apprennent qu'ils ont été déshérités, parce qu'ils répètent servilement leurs paroles et ont délaissé leur esprit.

Jamais Turgot aurait-il froidement accepté la condition faite à nos salariés par l'Economisme du dix-neuvième siècle, qui admet, comme chose toute simple, irrévocable, providentielle, que le salaire soit fourni à l'ouvrier comme la pâture à des bêtes, comme l'huile à une machine, — dont tout l'idéal consiste à avoir des ouvriers-machines produisant beaucoup et coûtant peu ?

Jamais Turgot aurait-il pensé que la science pût être desséchée par ses prétendus disciples, au point de pouvoir se résumer avec une effrayante énergie dans ces paroles prononcées par l'*Economist* de Londres (journal orthodoxe approuvé par nos académiciens), et que nous avons déjà relatées dans la *Démocratie* : « Comme tout le monde, les riches sont chargés seulement de » pourvoir à leurs propres besoins et de poursuivre de leur mieux » l'intérêt purement personnel d'un chacun... Le seul devoir d'un » homme riche comme d'un homme pauvre, est de soigner son in» térêt personnel. »

Quand on émet de pareilles maximes ; quand, sans les émettre, on soutient une doctrine d'incohérence et d'égoïsme dont ces maximes sont la traduction fidèle, comment ose-t-on se dire les continuateurs du dix-huitième siècle ?

Aussi, qu'est-ce que l'Economisme actuel ? Une science tellement étroite et contradictoire, tellement insuffisante, qu'en pleine séance de l'Académie des sciences morales et politiques (17 janvier 1845), le président de cette Académie, savant connu par ses nombreux travaux, a pu prononcer hautement cette critique mortelle : « L'Economie politique, qui a un certain nombre de principes assu» rés, qui repose sur une masse de faits exacts et d'observations » bien déduites, *paraît loin encore néanmoins d'être une science* » *arrêtée*. On n'est complètement d'accord ni sur l'étendue du » champ où doivent porter ses recherches, ni sur *l'objet fonda-* » *mental* qu'elles doivent se proposer. On ne convient ni... ni du » *sens précis* qu'il faut attacher à la plupart des mots dont est for» mé son vocabulaire. Aussi l'auteur de l'ouvrage élémentaire qui » donne lieu à ces observations, paraît-il s'être trouvé, quand il a » voulu mettre la main à l'œuvre, dans une grande perplexité, ne » trouvant la science, même à la considérer *dans ses principes* » *les plus fondamentaux*, formulée de la même manière dans au» cun des grands ouvrages qui en ont traité. »

Et au nom de cet amas de doctrines aussi vaines qu'inhumaines, on voudrait nous arrêter ! on voudrait profiter de l'équivoque présentée par ce mot, *libre-échange*, pour nous faire perdre de vue notre but ? On n'y réussira point.

Et voyez ! les libre-échangistes ont presque déserté la pratique de leurs grands principes ! Dans leur séance de mardi dernier, ils ont déclaré restreindre leur agitation un peu factice à de très humbles proportions, et se contenter de réclamer la révision de quelques tarifs de douane. Oh bravo ! voilà une œuvre modeste, bien éloignée de leurs ambitieuses et folles prétentions, et qui convient mieux à la faiblesse et à l'incohérence de leurs principes.

Aussi, prenons-nous plaisir à répéter le seul éloge que nous puissions faire de l'Association du libre-échange : « Il était bon de réviser les tarifs ; mais de puissants intérêts s'opposaient à cette révision ; si elle a lieu, on en sera redevable à l'agitation du libre-échange. »

La *Presse* donne d'excellentes raisons contre l'alliance anglaise ; elle poursuit à outrance toutes les platitudes du *Journal des Débats* à l'endroit de la rentrée en grâce qu'il sollicite de lord Palmerston pour la France. C'est très bien, et nous applaudissons.

Mais, ce qu'il y a de curieux, c'est que la *Presse*, au sujet de son alliance russe (alliance qui compte en France jusqu'à un partisan, le rédacteur en chef de la *Presse* n'ayant pu, dit-on, parvenir à en faire un second, même dans ses propres bureaux) ; la *Presse*, disons-nous, en fouettant le *Journal des Débats*, se fouette exactement de la même manière. Elle cite ces deux lignes des *Débats* : « Nous étions pour l'alliance anglaise avant les mariages, » nous sommes pour l'alliance anglaise après ces mariages, » et ajoute excellemment :

Pour s'allier, comme pour se marier, il faut être deux, et le moyen le plus sûr de s'allier comme de se marier est rarement de se jeter à la tête de qui affecte de vous dédaigner. Or, c'est ce que le *Journal des Débats* a le tort de faire : plus il s'offrira et moins on paraîtra vouloir de lui, plus on le tiendra à distance. Cela est d'une expérience si vieille et si vulgaire, que nous ne comprenons pas qu'il soit besoin qu'on le lui rappelle.

Encore une fois, très bien ! mais savez-vous ce qu'un peu plus loin la *Presse* déclare ? C'est que malgré l'affaire de Cracovie la France doit aspirer à l'alliance de la Russie !

Mais la Russie nous dédaigne bien autrement encore que ne le fait l'Angleterre ! La *Presse* n'ignore pas comment le czar traite, depuis tantôt seize ans, le roi des Français ; elle ne lui suppose apparemment pas plus de tendresse pour le peuple que pour le monarque.

Demander en France, le lendemain de l'attentat de Cracovie, une alliance avec la Russie, c'est donc conseiller à la France un rôle plus honteux encore que celui que le *Journal des Débats* préconise. Si la *Presse* voulait y mettre un peu de logique il faudrait bien qu'elle fût de notre avis.

On lit aujourd'hui dans le *National* :

Que manque-t-il aux peuples ? Il leur manque le savoir : qui sait croit et qui croit agit. Quel est donc le premier besoin des nations ? C'est la lumière. Si, au lieu de cette vieillesse tremblotante de la presse, jetant sa lueur dans un horizon toujours borné, le soleil des idées illuminait les masses éparses, le monde aurait bientôt changé d'aspect.

Voilà ce que nous répétons nous-mêmes depuis longtemps, et c'est pour cela que nous n'en appelons qu'aux révolutions pacifiques. Une révolution violente, qui éclate lorsque les esprits ne sont pas mûrs, lorsque les idées organiques font défaut, ne fait que susciter de nouveaux obstacles à la cause du progrès et motiver les répulsions qu'elle inspire aux esprits mesquins, tout en laissant souvent des traces de sang sur son passage. Quels progrès ont fait faire aux idées ces séries de révoltes et de réactions sanglantes qui, depuis tant d'années, déciment la Péninsule hispanique, qui n'eussent pu se produire en beaucoup moins de temps par la seule diffusion des lumières ? Si la révolution de 89 a réussi à incarner dans les faits la plupart des idées philosophiques du dix-huitième siècle, c'est que le milieu était préparé, c'est que le sentiment qui dirigeait les chefs animait aussi les masses. Sans la croisade philosophique qui l'avait précédée, la révolution de 89 eût échoué comme en leur temps la Jacquerie et les autres soulèvements populaires.

La tâche d'une révolution serait d'ailleurs d'autant plus difficile désormais, qu'elle aurait pour mission principale, non plus de détruire, mais d'édifier, de fonder. Notre état social est tel, qu'il est facile de s'entendre pour le renverser, mais il l'est beaucoup moins de savoir ce que l'on mettrait en place. Unis pour l'attaque, les révolutionnaires se sépareraient le jour de la victoire ; un tiers in-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 2 JANVIER 1847.

UNE PROMENADE EN LORRAINE(1).

A M. Victor Considerant.

Mon cher ami,

Dans ma dernière lettre je vous ai montré la population de Montier-sur-Saux se rassemblant dans les rues, ou plutôt dans la seule rue du village, se plaignant de la cherté des grains et frappant à la porte des personnes qu'elle croyait en marché avec des accapareurs. Le rassemblement fut inoffensif, à ce point que les provocations les plus insultantes ne déterminèrent de sa part aucune voie de fait un peu sérieuse. Un de ces hommes qui aiment à braver l'opinion publique, un boucher dont je tairai le nom, défiait l'attroupement de ses paroles et de ses regards. A ceux qui lui reprochaient d'être l'associé de M. Soyez, de cumuler le commerce des grains avec la boucherie, il répondait : « J'aime mieux gagner sur un sac de blé que de perdre cinquante » francs sur une bête à cornes ; s'il y avait ici des marchands de grains, » je leur prêterais ma voiture et je les aiderais à charger leurs sacs ; » le blé n'est pas encore assez cher, etc., etc. »

A Paris, au faubourg Saint-Antoine, un homme tenant de pareils propos eût été mis en pièces ; la population de Montier se contenta de l'entourer, de le secouer sans le frapper, et de lui adresser des menaces, dans lesquelles vous reconnaîtrez de pures plaisanteries ; les hommes disaient : *Il faut le pendre, comme il pend ses veaux*. Le groupe féminin reprenait : *Il n'y a point d'amende pour les femmes, ce sont les femmes qui le pendront*. Bref notre boucher, qui avait provoqué deux cents personnes, rentra chez lui sans la moindre égratignure.

Pourtant, me direz-vous, tout cela n'est pas l'état normal d'un village ; durant ce rassemblement, ces visites domiciliaires et ces querelles, que faisaient les autorités ? L'autorité la plus respectée à Montier-sur-Saux, c'est le maire, et le maire c'est notre ami M. C..., noble patriarche, si bon, si aimé des ouvriers, si bien secondé dans la direction de son usine par ses deux fils, sympathiques autant que lui à toutes les souffrances de la classes laborieuse. La présence du maire au milieu du groupe, quelques paroles conciliantes de sa part eussent assurément rétabli la tranquillité ; tout le monde le reconnaît à Montier ; mais l'usine est à cent pas du village, et le bruit de l'émeute, ou plutôt de l'émotion, ne fut pas assez fort pour franchir cette distance. M. C. n'entendit rien, et l'adjoint ne le prévint pas, se faisant fort de calmer à lui seul cette tempête dans un verre d'eau.

L'adjoint, M. R., est un estimable cultivateur, ami de l'ordre, mais trop souvent mêlé aux villageois, dont il a toutes les manières, pour exercer sur eux beaucoup d'empire. Pendant toute la soirée du 21 novembre, il suivit la foule, lui représentant par intervalle qu'on ferait bien de rentrer chacun chez soi, mais ses paroles se perdaient dans le bruit général ; finalement, pour essayer un coup de théâtre, il fit apporter son écharpe et la déploya. « Alors, a-t-il dit lui-même, dans sa » déposition, j'entendis crier : *Déchirez lui ce drapeau*, sans que » rien ait été tenté pour offenser mon insigne. »

On ne se retira qu'à neuf heures et demie.

Les tempêtes, non plus que les verres d'eau n'étaient pas de la compétence de notre officier municipal.

Le lendemain, dimanche, la tranquillité régnait partout ; le maire était averti, on craignait de lui déplaire ; quelques paysans se rassemblèrent encore un instant, mais je lis dans l'instruction écrite : « M. le » maire ayant, à ce qu'il paraît, *débusqué* à proximité, ils prirent la » fuite. »

Admirez ces féroces révolutionnaires, mis en déroute par un vieillard qui apparaît seul au coin d'une rue.

Cependant, à défaut d'agitation sérieuse, Montier fut pendant cette matinée le théâtre d'une [illegible] assez remarquable. Quatre ouvriers, encouragés par d[illegible] copieuses, pénétrèrent dans la salle des délibérations du conseil municipal. Voici dans quelles circonstances :

Pour célébrer le dimanche et le rétablissement de la paix publique, ces braves gens buvaient chez le cabaretier Bankosky. Il y a beaucoup de cabarets à Montier-sur-Saux, presque autant, proportion gardée, qu'il y a de cafés à Châlon-sur-Saône. On trinquait, l'adjoint ne devait pas être loin, les attractions sont proportionnelles aux destinées. Allons, disent les buveurs, venez vous attabler avec nous. L'officier municipal y consentit. Devant les juges, il a prétendu qu'on lui avait fait violence : il a cru qu'un pareil langage lui était imposé par sa dignité, grave erreur ! N'est-ce pas, au contraire, un digne et touchant spectacle que de voir régner l'harmonie entre les fonctionnaires et leurs administrés ? Je crois, pour ma part, que M. l'adjoint n'a pas eu le couteau sur la gorge, qu'il s'est laissé faire une douce violence, et je l'en félicite. J'ajouterai seulement que les rasades acceptées par l'autorité, de la part de quelques acteurs des troubles de la veille, atténuaient singulièrement le chef de rébellion qui devait nous être opposé plus tard. Dans les procès de rébellion, comme dans les procès d'adultère, la réconciliation survenue devrait toujours étouffer la plainte.

On boit, on reboit. Allons, dit enfin le représentant du pouvoir, il faut que j'aille au conseil municipal. — Nous ne vous quitterons pas pour si peu, nous irons au conseil ensemble. — Cela ne conviendrait pas. — Allons toujours.

Le conseil était en séance ; il voit entrer quatre ouvriers la casquette à la main, dans une attitude respectueuse et même embarrassée. — Que venez-vous faire ici ? s'écrie le maire. — Dam ! Monsieur, faut nous excuser, mais le pauvre monde a de la peine à vivre, nous trouvons que le pain est bien cher : le conseil devrait le taxer à un meilleur prix et défendre qu'il soit exporté hors du village. — Tout cela n'est pas dans nos attributions.

La séance est suspendue pendant quelques instants ; les conseillers s'entretiennent avec leurs étranges visiteurs, qui finissent par se retirer sur l'ordre du maire.

L'accusation, mon ami, n'a pas incriminé cette dernière scène ; c'était une inconvenance et nullement un délit prévu par le code. Si je vous en parle, c'est qu'on y vit figurer un de mes clients, Mollerat, dit Salmagne, excellent ouvrier, hardi fondeur, ou plutôt [illegible], car il opère avec des moules de sable.

Le caractère de Mollerat mérite d'être signalé à votre attention.

(1) Voyez la *Démocratie* des 23 et 29 décembre.

vue d'un idéal plus élevé, [illegible] les plaies de l'humanité, mais pour en faire conclure le remède. Répandons les idées d'organisation : quand le monde communiera avec nous par la science, par la pensée, quand les grands et les petits auront pu s'instruire, quand la lumière aura pénétré partout, que les gouvernements s'y prêtent ou s'y opposent, l'heure de la régénération et de la justice ne tardera pas à sonner. La force qui ne sait que comprimer et détruire a fait son temps : c'est à la science qu'il revient de régénérer le monde.

Le *Moniteur belge* publiait hier un arrêté royal instituant au ministère des finances une commission spéciale pour préparer les éléments d'un projet de loi portant création du système des assurances par l'Etat.

Une Ecole navale à Paris.

Le *Courrier du Havre* fait connaître dans son numéro de lundi dernier un projet qui nous paraît fort heureux, et à la réalisation duquel nous nous intéressons vivement. Il s'agit de la création d'une école qui fournirait à notre marine marchande des capitaines capables et expérimentés.

La marine militaire a deux sortes d'écoles, elle a, pour les officiers, l'école navale de Brest, et dans tous les ports militaires, des écoles pour les mousses. La marine commerciale a aussi des écoles de mousses, mais elle n'a pas d'école pour les officiers. Les jeunes gens qui se destinent à ces fonctions sont obligés de s'embarquer comme *pilotins* à bord des navires de commerce, et de faire ainsi un apprentissage préalable avant d'être admis à passer des examens qui leur permettent d'obtenir un commandement. Mais les capitaines ne se chargent pas volontiers de prendre des pilotins à leur bord, et quand ils y consentent, le pilotin, qui est étranger à tout ce qui se passe, qui n'est astreint à aucun service, et a pour toute occupation et pour tout enseignement d'observer ce qui se fait autour de lui sans que l'on veuille même toujours lui en dire la raison, s'ennuie souvent et se dégoûte avant d'avoir acquis les connaissances et fait le temps de service nécessaire pour pouvoir poursuivre sa carrière.

D'un autre côté, la marine manque de bras comme l'agriculture; elle ne se recrute guères que parmi les habitants des ports, et le trop plein de la population intérieure se porte de préférence, soit vers les carrières dites libérales où l'encombrement est énorme, soit dans les professions industrielles où il n'est pas moins difficile de se faire une position.

Il y avait donc un double problème à résoudre : créer une école pour les officiers de la marine marchande, et tout en la plaçant dans un port, lui donner des ramifications dans l'intérieur. Un capitaine au long-cours, du Havre, M. Lallier a entrepris cette double tâche. Voici son projet :

L'école de marine militaire a son vaisseau-école, *le Borda*, dans le port de Brest, avec une corvette sur laquelle les élèves vont appliquer les théories qui leur sont enseignées. L'école de la marine commerciale aurait également un vaisseau-école et un brick d'évolutions; mais, pour rattacher davantage l'école au centre intellectuel de la France, le vaisseau-école serait à Paris, on l'amarrerait sur la Seine, en face de l'Ecole militaire, et le brick serait au Havre. Les élèves passeraient alternativement de l'un à l'autre, sous la direction de maîtres et d'officiers ; les exercices pratiques dureraient six mois, d'avril à septembre inclusivement. A bord de ces navires, les jeunes gens recevraient l'instruction nécessaire, de manière à pouvoir, au bout de dix-huit mois, passer leur examen de capitaines au long cours. Il est probable qu'en considération des exercices auxquels ces jeunes gens se seraient livrés, le [illegible] excellente idée.

Le défaut d'espace nous avait seul jusqu'ici empêché de reproduire l'article suivant, en réponse au parti qui inscrit sur son drapeau : *Liberté absolue du travail et de l'échange*, publié dans un des derniers numéros de la *Fraternité*.

Aujourd'hui, quatre écoles principales, politiques ou sociales, semblent, en France, se disputer la gloire de la régénération sociale. Ces quatre écoles peuvent se classer ainsi : premièrement, Liberté industrielle et commerciale ; — secondement, Association volontaire ou forcée, particulière ou générale, entre les capitalistes et les ouvriers ; — troisièmement, Association volontaire ou forcée, particulière ou générale, entre travailleurs du même métier ; — quatrièmement, enfin, Association purement communiste.

L'école de la Liberté absolue du travail et du commerce compte un grand nombre de partisans de l'égalité des droits politiques ; les autres déjà admettent cette égalité en principe, et l'application n'est plus pour eux qu'une question d'opportunité. Les trois autres, en politique, ont pour point de départ le gouvernement du peuple par le peuple.

Et d'abord, quelles garanties d'indépendance offre aux citoyens l'organisation sociale fondée sur LA LIBERTÉ DU TRAVAIL ET DE L'ÉCHANGE ?

Sous ce régime, chaque individu est libre d'assurer son existence par les moyens que lui suggèrent les passions, le hasard, son caractère, son industrie, son goût, ses désirs ; c'est à lui de trouver à tout prix, et de se faire, n'importe comment, aux dépens de n'importe qui, une place au grand banquet de la vie; libre à lui, pour y vivre plus à l'aise, d'ajuster ses actions aux proportions de son avidité, de son avarice, de sa force ou de son adresse : aux plus habiles, aux plus rusés, aux plus hardis, l'abondance, la vie heureuse; aux plus simples, aux moins entreprenants, et presque toujours aux plus honnêtes, les privations, les misères de toutes sortes. Sous ce régime donc, et personne n'entreprendra de le nier, voilà deux classes au moins dans les enfants de la même association : riches et pauvres, oisifs et travailleurs ; d'un côté, les professions honorées, agréables, propres, lucratives; de l'autre, les travaux méprisés, pénibles, malpropres, mal rétribués. Tel est, en quelques mots, la condition matérielle faite à chacun des membres de la société.

Il semble que les privilégiés de cet ordre social doivent du moins jouir, en politique, d'une complète indépendance, de l'indépendance morale et matérielle, si nous pouvons nous exprimer ainsi ; il n'en est rien pourtant. Si vous percez un peu la surface, et que, considérant les choses de près, vous preniez la peine de voir au-dessous d'un millier de fonctionnaires, propriétaires, riches banquiers, rentiers, armateurs, négociants, avocats, notaires, marchands ou manufacturiers de nos principales villes, qui n'ont absolument à rendre compte de leur vote à personne, et dont l'existence, abritée de toutes parts, se trouve loin des courants qui entraînent l'esprit et le cœur ; loin du caprice, de la vanité et de l'orgueil; loin de l'ambition de famille ou de celle de tout autre individu; si vous percez un peu la surface de cet ordre social, disons-nous, vous ne tardez point à découvrir que cette indépendance politique (1) si vantée des privilégiés de notre société, n'est rien qu'une illusion, et que le plus grand nombre des électeurs, aveuglés et asservis par leurs intérêts et leurs occupations mercantiles, sont contraints de négliger leurs droits de citoyens, et d'en sacrifier l'exercice à de mesquines considérations ; vous verrez encore que s'ils en usent, la plupart du temps c'est en vue d'un intérêt purement local, commercial ou individuel. Depuis ceux qui préconisent effrontément les intérêts matériels jusqu'à ceux qui agissent ou croient agir en vue de l'intérêt général, tous reconnaissent la vérité de l'opinion que nous exprimons ici. Eh bien ! est-ce là, nous le demandons, l'indépendance telle que la conçoivent les philosophes et les législateurs ? On ne saurait donc nier qu'il y a dépendance, même pour les électeurs privilégiés. Et qu'on ne vienne pas invoquer, dans cette circonstance, l'ascendant dominateur du peuple, pour corriger, par son intervention, le caractère étroit et personnel des élections ! C'est vainement aussi qu'on espérerait qu'il exerçât une influence salutaire sur la bourgeoisie ! Sous ce régime de liberté absolue, de concurrence effrénée, l'intérêt personnel serait le Dieu auquel il faudrait sacrifier forcément. Sans doute, dans les premiers jours, ou dans certains jours d'enthousiasme, il se pourrait que les cœurs entraînés n'eussent en vue que l'intérêt général ; mais tôt ou tard, la nécessité de songer à soi et à sa famille les ramènerait à l'autel, et le peuple, comme dans la Révolution, deviendrait lui-même le jouet et l'esclave de ce dieu funeste. Par le concours réuni d'un gouvernement loyalement, sincèrement populaire, et d'un peuple pénétré d'un sentiment vif, réfléchi, régulier, persistant de l'intérêt général, on pourrait échapper à son irrésistible puissance ; mais ce gouvernement et ce peuple supposent tout justement une instruction populaire, des mœurs privées et publiques qui y correspondent, et des institutions sociales qui les résument et les développent ; toutes choses que ne comporte certainement pas la forme sociale dont la liberté du travail et du commerce est le principe. Mais passons, car c'est le moindre défaut de cette forme tant célébrée d'organisation, et c'est assez pour que lecteurs et gens de bonne foi sachent à quoi s'en tenir sur l'INDÉPENDANCE PRÉTENDUE *des riches de notre Société*.

Maintenant l'indépendance du travailleur, de l'homme de labeur, de celui en un mot, qui n'a en toute propriété que ses bras et ses connaissances pratiques, où la trouvez-vous : est-ce sous la loi de liberté du travail et du commerce ? — N'y a-t-il pas le maître qui choisit, commande, garde ou renvoie à sa volonté ? l'ouvrier qui attend, obéit, perd ou conserve son gagne-pain, suivant le bon plaisir de son directeur ? Or, nous nions formellement qu'avec un tel état de choses le citoyen pauvre et l'ouvrier puissent jouir d'une sérieuse indépendance. Qu'on ne croie pas que nous exagérons gratuitement la situation du travailleur ; il est facile, loin des besoins journaliers de la vie, de forger à plaisir l'indépendance des hommes ; pour nous, enfants du peuple, qui vivons dans l'atelier depuis l'âge de dix ans ; pour nous, qui avons été obligés mille fois de taire nos sentiments politiques devant l'opinion souvent injuste et souvent absurde d'un maître arrogant qui, d'autorité, nous imposait silence, nous savons à quelles conditions se conserve le travail qui nous fournit la vie. Il faut que l'on comprenne bien qu'il n'est besoin ni du droit absolu du maître sur l'esclave, du tyran sur sa victime, ni de l'or de l'intrigant, pour dominer, maîtriser, corrompre l'ouvrier pauvre et attendant le pain du jour. Il est, pour nos modernes patriciens, mille moyens d'arriver à ces résultats sans encourir la sévérité des lois, ni même la flétrissure de l'opinion publique, complice, plus qu'il ne paraît, des privilégiés de la richesse. Quoi qu'on ait dit depuis longtemps à la tribune et dans les livres, que la liberté est le plus précieux des droits et des biens, il en est un que les hommes de labeur, ceux-là qui voient chaque jour apporter le pain de la famille, et qui chaque soir se couchent avec l'embarras du lendemain, placent au-dessus de tous les autres, sans être plus mauvais citoyens pour cela; c'est LE DROIT, C'EST LE POUVOIR DE SATISFAIRE AUX BESOINS MATÉRIELS, nous entendons ceux qu'il faut contenter sous peine de ne pas vivre. Vous trouverez bien, il est vrai, dans l'histoire, des exemples de peuples qui ont préféré mourir que de subir la volonté arbitraire d'un tyran; nous-mêmes nous pourrions citer au besoin le nom d'hommes qui, pour soutenir les droits de tous ont porté le désintéressement jusqu'à quitter les ateliers ou les administrations où ils étaient employés, plutôt que de sacrifier leur indépendance et leur dignité; mais mille autres, et ceux-là mêmes, à la fin, ont cédé devant les cris impérieux d'un estomac affamé, devant les plaintes, les gémissements et les reproches incessants de femmes et de mères éplorées et d'enfants mourant de faim. Qui que vous soyez, qui parlez de l'indépendance du peuple comme d'une vérité de fait, dites-nous, la main sur la conscience, ce que peut un pauvre cultivateur, un pauvre manœuvre des champs, un ouvrier, un commis, un employé en sous-ordre, devant le désir secret, mais connu, l'ordre ou la volonté, la menace positive ou sous-entendue même, d'un propriétaire, d'un chef, d'un directeur ou d'un maître, enfin, de quelque nom que vous vouliez l'appeler. Oserez-vous dire qu'ils sont libres ? Allez, tant que la vie de l'homme sera à la merci du caprice, de l'orgueil, de l'ambition ou de la cupidité individuelle, il n'y aura pas un citoyen sur cent qui

(1) Cette indépendance, telle qu'elle est, ne s'acquiert qu'à la condition, presque toujours, de conquérir par des trafics prétendus légitimes ou odieux, mais toujours immoraux, et toujours escomptés sur le labeur des pauvres travailleurs, l'indépendance que les citoyens riches des anciennes républiques se procuraient par le pillage et la servitude des peuples vaincus, et par le travail des esclaves.

C'est un homme original, mais intelligent, qui a su, presque sans maître, se créer une belle écriture et une orthographe à peu près irréprochable. Sa mémoire est ornée de faits historiques et même de quelques notions économiques et sociales. Mollerat se distingue aussi par le cœur ; bien rétribué dans l'usine de nos amis, à cause de son talent exceptionnel, assuré de trouver toujours du pain, il est extrêmement sensible aux souffrances des hommes plus mal partagés que lui.

Avec ses bonnes qualités, Mollerat est capricieux, fantasque ; la *papillonne*, si précieuse dans l'état harmonien, mais si incompatible avec les institutions civilisées, est en prédominance dans cette nature. A plusieurs reprises déjà, Mollerat, qui a dans Montier une femme, de jolis enfants, a quitté le pays sans prévenir personne. Il est allé chercher du travail à l'étranger, sauf à revenir aussi soudainement qu'il était parti. Pendant sa dernière fugue, on apprit qu'il était employé à Genève, et un petit incident survenu à cette époque, vous montrera dans quelle estime était notre sableur, au milieu des ouvriers émerveillés de ses grandes vues philosophiques.

Un prédicateur nomade vint porter la parole divine dans l'église de Montier-sur-Saux. Notre missionnaire, à ce qu'il paraît, négligea de proportionner son enseignement aux lumières de son auditoire. En présence de ces villageois et de ces forgerons, il tonna contre le *philosophe de Genève*. — Le philosophe de Genève ! disait-on sur tous les bancs... eh mais ! c'est Mollerat, dit Salmagne.

Salmagne revint, chassé par la révolution genevoise, mouvement progressif, mais qui mit comme toutes les révolutions les ateliers en chômage. Salmagne revint peu content de la république, mais admirateur passionné de Voltaire, dont il avait visité le dernier asile à Ferney. On assure même qu'à la naissance de son dernier enfant il posa cet *ultimatum* au curé : Ou vous ne baptiserez pas mon fils, ou vous lui donnerez pour prénom *Voltaire*.

Le nouveau saint ne se trouvait pas dans le calendrier; le curé résista, et Salmagne finit par entrer en accommodement, car c'est par-dessus tout un excellent homme.

Vous connaissez maintenant, mon ami, le drame de Montier et tous ses héros. Les travaux avaient repris dans le village. On avait tout oublié, lorsque des magistrats instructeurs arrivèrent escortés de gendarmes ; ils mandèrent des témoins, recueillirent des dépositions, et se retirèrent emmenant trois hommes et quatre femmes qui furent écroués dans les prisons de Bar-le-Duc.

Parmi les hommes se trouvaient deux ouvriers du haut-fourneau, Mollerat, le sableur, et Hanus, le potier, qui fabrique des moules de terre. A la requête de nos amis, je vins plaider pour ces deux hommes. Au surplus, nous étions dans l'affaire cinq avocats ; plaignez les juges.

Plaignez-les d'avoir subi mon long discours, auquel servirent pourtant de compensation les spirituelles plaidoiries de mes confrères.

Mollerat avait peu figuré dans la prétendue émeute ; il ne s'était joint au rassemblement qu'après sa journée finie, et l'on n'avait constaté sa présence que dans un domicile, celui de Miles Lefèvre. Mais Mollerat fut arrêté, signalé comme un meneur, parce qu'il avait le malheur d'avoir de l'esprit.

Il serait impossible d'expliquer ainsi l'arrestation de Nicolas Hanus, mais une charge assez grave pesait sur lui. On prétendait qu'en sortant d'une maison, il avait crié : *Mettons le feu* ! Au surplus, la population de Montier n'avait pas plus mis le feu qu'elle n'avait pendu le boucher de la commune, ni *offensé* l'insigne tricolore de l'adjoint au maire.

En présence de tous ces faits, vous sentez, mon ami, que nous ne pouvions espérer un acquittement complet, ni craindre une condamnation bien sévère. Il s'agissait de faire varier la peine de trois mois à un mois de prison pour les prévenus les plus compromis.

J'entrai dans la prison la veille de l'audience, et j'avoue que ce lieu ne fit pas vibrer en moi les cordes de la terreur et de la pitié. Point de gendarmes, point de soldats, point de voûte surbaissée comme à la Conciergerie. La prison de Bar-le-Duc diffère peu des maisons ordinaires. J'y fus reçu par une femme qui me fit passer dans la cuisine destinée à servir de parloir. Les prévenues, peu jeunes et peu séduisantes, il faut en convenir, épluchaient des carottes et faisaient bouillir le pot-au-feu. Bientôt parurent les hommes ; ils me répétèrent assez confusément ce que l'instruction m'avait mieux appris, et me présentèrent les formidables assignations qui les invitaient à comparaître :

« Le mardi quinze décembre mil huit cent quarante-six, *les dix heu-*
» *res* précises du matin, par devant le tribunal de police correction-
» nelle séant à Bar-le-Duc, au Palais-de-Justice, rue du Bourg, *audit*
» *Bar*, pour...
» Comme inculpés, etc. » Je vous ferai grâce de tous les barbarismes judiciaires, et me contenterai de vous dire que l'on reprochait aux prévenus :

1° D'avoir porté obstacle à la libre circulation des subsistances ;
2° D'avoir commis des violations de domicile;
3° Des bris de clôture (deux carreaux cassés);
4° Des actes de rébellion ;
5° D'avoir proféré une menace d'incendie. Ce dernier chef concernait le potier seulement.

Les prévenus n'ayant pas grand'chose à m'apprendre sur leur procès, nous causâmes de la prison; ils s'y trouvaient bien chauffés, mais en mauvaise compagnie, suffisamment nourris pourvu qu'ils eussent de l'argent à dépenser. Ils se plaignaient beaucoup d'être obligés de se coucher presque aussitôt que le soleil. En décembre c'est d'assez bonne heure. J'entrai dans la salle où ils passaient leurs journées, je vis une trentaine d'hommes en blouse assis sur des banquettes autour d'un poêle. Les femmes habitaient une autre partie du bâtiment.

Quand on a passé par le collège, la prison ne paraît pas très effrayante ; on s'est fait à la captivité, à la mauvaise nourriture, à l'arbitraire. Toutefois, en y regardant de près, on voit que pour des ouvriers obligés de conserver leur gagne-pain, de nourrir une femme, d'élever des enfants, la geôle est terrible.

Le lendemain de ma visite à la prison, l'affaire venait en ordre utile, je me rendis au palais. Je ne m'étais pas plus occupé d'emporter une robe, qu'une armée industrielle d'harmonie, créditée chez toutes les phalanges du globe, ne se préoccupera de ses magasins. La robe est d'ailleurs un costume que je ne revêts qu'à la dernière extrémité. A quoi pensez-vous, quand vous voyez un avocat muni de la toque, du rabat et de la toge noire? Je pense, pour ma part, au *commissaire* qui, dans la cabane de Guignolet, arrive entre deux chats pour mettre un terme aux ébats de polichinelle.

MM. les avocats de Bar-le-Duc mirent une robe à ma disposition, je les en remercie ; je les remercie également de leur rabat, bien qu'il fût construit sur un singulier modèle. Dans ce barreau, le rabat ne s'attache pas avec des cordons, il se fixe au cou par un demi-cercle de métal élastique, et l'orateur est pris à la gorge ; à la première vue de cet instrument, je me demandai si c'était un piège.

Nous voici dans la salle ; auditoire nombreux. Le président écoute

plus, espérez-vous trouver dans les travailleurs un courage, une force que rien n'usera? Ah! sans doute nous n'aurons jamais assez de mépris pour les sectes politiques qui préconisent les intérêts matériels et ne voient dans les peuples qu'un ramas d'animaux à nourrir, et dans la société qu'un instrument créé pour la satisfaction de nos besoins et de nos passions. Mais gardons-nous aussi d'un excès contraire, et n'allons pas croire, non plus, que la vie n'est qu'un sacrifice continuel, qu'un temps d'épreuve ; ne prenons pas l'heure des grands dévouements pour la vie régulière des peuples et des hommes. Philosophes, moralistes et législateurs, ne faites point, si vous voulez être dans le vrai, un peuple d'imagination; prenez-le pour ce qu'il est, pour ce qu'il peut être, pour ce qu'il sera inévitablement sous des lois de privilège qui le façonneront, le pétriront, le déformeront, l'abâtardiront encore. Alors, comme aujourd'hui, soumis et ignorant, il ne saurait échapper à l'influence de l'intérêt personnel, ni se passionner, que par exception pour l'intérêt général. Tant que les peuples vivront sous la loi de l'*industrie privée*, de la charte du *laissez-faire*, la plupart des hommes concourront fatalement à dominer l'esprit, le cœur, l'activité, les forces de tous les autres; à s'emparer enfin de leur vie et de leur travail, et par conséquent de leur vote comme de leur chose propre, comme d'un instrument pour satisfaire leur ambition personnelle et leur orgueil. Est-ce à dire pour cela qu'il soit dans la nature de l'homme s'asservir son semblable? Non, certainement, du moins nous ne le croyons pas. Cet esprit d'asservissement, ce vice des vices, ce père des crimes de toute espèce, est un préjugé, une tradition habituelle des mœurs, des institutions barbares, qui tolèrent et consacrent des distinctions parmi les hommes, des riches et des pauvres, des grands et des petits, des savants et des ignorants, des maîtres et des ouvriers affamés de travail, et par cela même à genoux devant ceux qui le dispensent.

LA LIBERTÉ ABSOLUE DANS LE TRAVAIL ET DANS LE COMMERCE aboutit précisément à une institution politique dans ce genre ; aussi, sous son règne, point d'indépendance, ni matérielle, ni morale, pour les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes, et partant **EGALITÉ DES DROITS POLITIQUES PARTOUT ILLUSOIRE.**

MESSAGE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

On lit dans le *Standard* : « Le paquebot *Ashburton*, arrivé tout récemment à Liverpool, nous apporte des nouvelles de New York du 3 au 9 courant, avec un exemplaire du message du président, qui est, comme d'habitude, d'une longueur démesurée. Après le préambule obligé d'hommages aux libérales institutions du pays et de congratulations sur la prospérité générale, le rédacteur s'efforce de justifier l'invasion du Mexique et de démontrer l'indispensable nécessité de cette guerre. Cette apologie est excessivement longue, elle remplit assurément la plus grande partie du message. Il en résulte pour le lecteur cette conclusion, qu'une cause qui exige une si longue plaidoirie, est nécessairement fort embrouillée. Les termes de ce document prouvent que l'intention bien arrêtée du gouvernement américain est de pousser la guerre avec la dernière vigueur. Après avoir énuméré beaucoup de nouvelles mesures fiscales, et félicité les Etats-Unis de la prospérité de leur commerce, M. Polk se complaît à signaler l'état satisfaisant des différentes branches du service public, et l'accroissement considérable de la marine américaine.

« Le ton de cette pièce est à tout prendre moins blessant que d'habitude; elle contient plus de faits que de raisonnements. Par la même voie que le message, nous recevons des nouvelles très importantes du Mexique. Le général Wool a pris paisible possession de Monclova le 30 novembre. Son armée (2 000 hommes) est en bon état et pleine d'ardeur. Le colonel Doniphan a pris la ville de Chihuahua sans trouver de résistance. Le général Wool marche sur Saltillo. Le bruit court qu'une nouvelle révolution a éclaté au Mexique, et que le parti de Santa-Anna l'a déclaré dictateur. Le colonel Gates a été nommé gouverneur de Tampico. »

Une sorte de consternation se fait remarquer en Irlande dans toutes les classes de la société. Les rues fourmillent de malheureux de [...]

deux morts que l'on se disposait à enterrer.

» Mais c'est à Bally-Dehoil que m'attendait le plus affreux spectacle. Les habitants de ce canton meurent par centaines. Ce n'est plus aujourd'hui que l'on dirait d'eux : « que ce sont les plus paysans du monde (*the finest pea santry in the world*) ! » Ces malheureux ne sont vraiment plus que des squelettes. On me donna sur les paroisses voisines d'horribles détails. Celle de Skull renferme 37 922 acres et une population de 18 000 âmes, et cependant il ne s'y trouve que deux propriétaires qui résident sur leurs terres, MM. Limrick et O'Callaghan. Tous les autres vivent hors du pays. Dans cette paroisse, de même que dans celles de Killeve et Kilmoe, la mortalité s'accroît chaque jour, et les cadavres sont conduits au cimetière sans cercueil. — Le prêtre catholique de Skull m'a dit que dans sa commune il y a eu, en moyenne, pendant la dernière quinzaine, dix décès par jour. On m'a assuré que dernièrement, quelqu'un pénétrant dans une misérable hutte de ce village, y trouva toute une famille, huit personnes, occupées à dévorer leur chien. On a enterré hier, dans le cimetière de Skull, treize personnes ; une seule avait un cercueil.

» Les provisions de blé sont presque épuisées ; les moulins de M. Swanston, qui fournissent Skibbereen et Bantry, n'ont pas de quoi alimenter leur travail pour dix jours, et on leur fait de toutes parts des commandes auxquelles ils ne peuvent suffire. M. Swanston attend toutefois chaque jour un arrivage de maïs et de blé étranger.

» Les nouvelles des îles de Skerkin et du cap Clear sont tout aussi épouvantables.

» A Berchawen, la famine est à son apogée. On voit à chaque instant quelque habitant de l'île de Cursey tomber d'épuisement et d'inanition.

» Plusieurs propriétaires se sont assemblés mardi à l'hôtel du Lloyd, à Cork, pour organiser un meeting général du comté, afin de prendre en considération l'état du pays, et d'appeler sur les affaires d'Irlande l'attention de la législature. M. Horace Townsend présidait la réunion. La résolution suivante a été adoptée : « Il sera présenté au comte de Baudon une requête afin de l'engager à réunir un meeting du comté, pour examiner l'état alarmant du pays et les mesures qu'il conviendrait de prendre pour empêcher la ruine qui menace toutes les classes de la société. » On pense que le meeting dont il s'agit aura lieu le 4 janvier. »

La Caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter le compte de ses recettes et de ses dépenses pendant l'année 1846. L'ensemble de ses opérations présente les résultats suivants :

274 233 versements, y compris les transferts envoyés par les caisses départementales se sont élevés à la somme de 37 558 748 fr. 08 c.

404 314 remboursements, y compris les transferts envoyés aux caisses d'épargne départementales, ont monté à la somme de 43 561 599 fr. 21 c.

Les achats de rentes demandés par 3 881 déposants (conformément à la loi du 22 juin 1845, relative aux caisses d'épargne) ont produit 239 345 fr. de rentes en 3 ou en 5 pour cent, pour un capital de 5 805 619 fr. 95 c.

Si l'on compare ces résultats avec ceux de l'année précédente (1845), on trouve que la somme due aux déposants a diminué de 8 172 796 fr. 07 c., tandis que, au contraire, le nombre des déposants s'est augmenté de 6 649 ; ce nombre est en ce moment de 184 908, et la somme qu'ils possèdent à la Caisse d'épargne s'élève, y compris les intérêts capitalisés au 31 décembre 1846, à 91 864 374 fr. 48 c.

On remarquera la promptitude et la précision avec lesquelles la Caisse d'épargne de Paris a été en mesure de constater avec une exactitude rigoureuse, dès le dernier jour de l'année, la situation de ses 184 908 déposants, malgré le surcroît d'opérations dont ce vaste établissement a été chargé pendant l'année qui finit. Ces résultats sont dûs en grande partie aux soins si intelligents et si dévoués que M. Prevost, agent général, ne cesse d'apporter à la direction des bureaux de la Caisse d'épargne de Paris ; c'est une justice que l'administration de la Caisse est heureuse de lui rendre.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Un Américain vient d'inventer une espèce de fusée à la Congrève pour la pêche de la baleine. Ce sont des [...]

la fermière, touchés de pitié à la vue de tant de souffrances, firent entrer l'infortuné dans la cuisine, et après avoir chauffé ses membres raidis par le froid, ils lui donnèrent une ample portion de pommes de terre. Le bonhomme, qui depuis longtemps n'avait pas eu un pareil repas, en mangea copieusement, puis il se retira dans la grange pour y passer la nuit.

Mais la bienfaisance avait été fatale à ce pauvre homme. Le lendemain on ne trouva plus qu'un cadavre ; son estomac, affaibli par le jeûne, n'avait pu digérer le repas du soir. (*Tribune de Liége.*)

ACCIDENT DANS UNE MINE. — Près de quarante ouvriers ont été, le 22 décembre, dans la matinée, en danger de mort au sein de la mine de houille de Saint-Pierre-la-Cour. Deux ont péri, et l'on n'a pu, qu'à la suite de longues et laborieuses fatigues, arriver jusqu'à leurs cadavres. Au moment où l'on nous écrit, on était encore à la recherche de trois autres ouvriers mineurs qui, on le redoutait du moins, ont dû subir le même sort. Voici comment on explique cet affreux malheur. Un ruisseau passe près de l'établissement; grossi par les pluies dernières et par la fonte des neiges, il se creusa un chemin souterrain et pénétra jusqu'au fond de la mine vers une heure du matin.

Les mineurs essayèrent, avec quelque succès d'abord, de résister à son invasion ; puis, effrayés de l'abondance des eaux qui s'infiltraient de toutes parts, ils se dirigèrent vers les puits et purent en grand nombre être remontés à la surface. Mais quelques-uns, en proie à un trouble extrême, s'étaient jetés dans des voies abandonnées, et il fallut se livrer à de pénibles travaux pour les en retirer. Cinq de ces malheureux ne paraissant pas, on continua les recherches, et ce ne fut que quelques heures après qu'on découvrit les cadavres de Jean Leduby et Louis Bourgot, de Bréal. Le 23, on en aperçut, sans pouvoir le retirer, un troisième engagé sous un pont : on croit que c'est Pierre Leduby. Les malheureux mineurs desquels on ne sait ce qu'ils sont devenus, sont les nommés Pierre Menu, de La Gravelle, et Jean Guerrin, de Bréal. (*Echo de la Mayenne.*)

PRIX DE VERTU. — M. le ministre de l'intérieur a soumis au roi le deuxième rapport, pour 1846, concernant les actes de courage et de dévouement qui lui ont été signalés depuis le 31 janvier dernier, jusqu'au 9 août, et qui lui ont paru dignes d'obtenir des récompenses honorifiques.

Outre un grand nombre de médailles d'argent, des médailles d'or ont été décernés : à M. Dupous, propriétaire à Tulle ; à M. de Mauduit, propriétaire à Quimperlé ; à M. Rabaste, commissaire central de police à Nancy ; à M. Duval, commissaire des sapeurs-pompiers à Clermont; à M. Chabert, gendarme, aux Brotteaux près Lyon.

LES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES EN ANGLETERRE. — Dans un meeting qui a eu lieu dernièrement à Edimbourg pour la réduction du travail des ouvriers dans les manufactures, voici les révélations qui ont été faites par divers orateurs :

« Comme les mères sont toute la journée hors de chez elles, la plupart confient leurs enfants à quelque vieille femme du voisinage, qui n'a pas de famille, qui, dans sa jeunesse, s'est, elle aussi, déchargée sur d'autres des soins de la maternité, et n'a, par conséquent, jamais su ce que c'était que de veiller sur ces frêles créatures ; aussi elle ne les nourrit pas, ne les soigne pas, et comme ces enfants, négligés sous tous les rapports, deviennent incommodes, la pratique universelle est de leur administrer, pour faire cesser leurs cris, certaines préparations où l'opium joue le principal rôle. Ces préparations se vendent partout sous des noms et des formes bien connus du peuple. La quantité d'opium que les enfants peuvent ainsi arriver à absorber est vraiment incroyable. A Manchester, il y a un droguiste qui ne vend pas moins de *vingt gallons* par semaine de ces mixtures opiacées à l'usage des petits enfants. On peut se faire une idée de l'action destructive qu'elles exercent !

».... La mère employée dans les manufactures est obligée de quitter son grabat à quatre heures et demie du matin, car souvent elle demeure à deux ou trois milles de la fabrique. Avant de partir, elle donne quelques gouttes de lait à son enfant, lui administre l'inévitable drogue qui doit l'endormir, et le laisse engourdi dans une torpeur glacée jusqu'au moment où elle revient, le soir, brisée de fatigue. Cela recommence chaque jour, chaque semaine, chaque mois, jusqu'à ce que l'enfant succombe à un pareil régime.

» Il est très ordinaire de voir dans les ateliers de M. Marshall de Leeds (un manufacturier qui occupe cinq mille bras) des enfants à [...]

---

les témoins, interroge les prévenus avec beaucoup de modération et de dignité ; bien des charges s'évanouissent, et l'affaire se réduit d'elle-même à de fort petites proportions.

Dans son réquisitoire, le procureur du roi développa les thèses de l'économie politique ; il soutint que la liberté du commerce la plus absolue pouvait seule répartir les denrées au plus juste prix dans la France entière ; il affirma que cette liberté n'avait pas d'inconvénient, qu'elle engendrait toujours le bien, et que l'*accapareur était un fantôme*.

Toutefois, descendant au niveau des habitants de Montier, M. le procureur du roi convint que leurs alarmes avaient été sincères ; que, n'étant pas éclairés par la science, ils avaient pu, en toute bonne foi, accuser de leur misère les commerçants en grains. M. le procureur du roi reconnut le peu de gravité des faits, et opina que l'émotion de Montier, qualifiée *rébellion* par le juge instructeur, serait appelée avec plus d'à-propos *tapage nocturne*.

Après ce réquisitoire indulgent, le banc des avocats engagea le feu. Un débutant, M. Villeroy, avait exprimé le désir de parler le premier, pour être plus tôt débarrassé de cette inquiétude inséparable de la première plaidoirie. Son vœu fut exaucé, et nous cherchâmes en vain dans son discours les motifs de sa timidité. Il fut élégant, il fut court, il plût à tout le monde.

Un cousin de M. Villeroy, portant le même nom que lui, nous fit apprécier un talent déjà formé, une parole vive et facile. Je m'estime heureux d'avoir fait la connaissance de ces deux avocats qui sont en même temps des hommes.

Il y en a quelques-uns dans la profession.

L'ordre de la défense semblait calqué sur la disposition sériaire ; en *aile ascendante*, nous avions placé les débutants; au centre, l'orateur principal, M. Gillon, maire de la ville et bâtonnier des avocats de Bar-le-Duc. Il revint sur la question économique abordée par le ministère public, fit sentir que la liberté commerciale absolue, anarchique, était préjudiciable au pauvre, et témoigna la plus honorable sollicitude pour la classe laborieuse.

Me Mayeur lui succéda et soutint la bonne opinion que j'avais conçue des avocats barrois, depuis le commencement de l'audience. Je me disposais à plaider à mon tour et à clore la défense, lorsque Mollerat, assis devant moi, me remit une lettre qu'il destinait au président. Elle était son ouvrage. Ses deux compagnons l'avaient signée avec lui.

Voici ce document, curieux sous plus d'un rapport :

Bar-le-Duc, le 13 décembre 1846.

Monsieur le président,

L'on ne peut disconvenir que le blé est trop cher à Montier, et que cet état de choses n'est pas sans inquiétude pour des pères et mères de famille; on ne peut disconvenir enfin qu'il faut que le blé cesse d'être du commercé pour le présent, pour en arrêter le monopole, et au contraire le faire conduire sur la place publique pour en établir et en améliorer le prix qui déjà se fait trop sentir.

Il est de vos attributions, Monsieur, de veiller à notre sûreté en appelant l'attention de l'autorité supérieure, et même celle de notre roi s'il le faut.

*Dans la position où nous nous trouvons devant vous, Monsieur, voici une des plus belles sentences que j'ai lue à cet égard. C'est dans le livre d'*Economie politique, *par M. J.-J. Rousseau, où il donne pour exemple : « En Chine, est-il dit, lorsque dans une province il y arrive une révolte pour la cherté des vivres, le mandarin est arrêté et conduit en prison, et remplacé tout de suite; alors le peuple est satisfait, sauf au mandarin à se justifier après. »*

En France n'avons-nous pas les mêmes lois, et même plus sages? Alors dans la révolte de Montier qui devait être arrêté? L'adjoint, lui qui a du blé à vendre, lui qui est présent sur la place publique au moment de la révolte et qui en voit les causes, lui qui entend les vociférations adressées par un individu qui est accapareur, insultant la misère publique, lui qui par son autorité devait en arrêter les faits en dressant un procès-verbal contre cet imprudent qui disait qu'il voudrait que le blé se vende 100 francs le double, et qu'il voudrait pour un millier de francs que M. Seyer soit ici pour enlever tout le grain, qu'il lui prêterait ses chevaux pour le conduire, afin de faire crever de faim toute la crapule de monde de Montier. A-t-il, par son autorité, satisfait au peuple, a-t-il satisfait à l'inquiétude de la misère publique en mettant à l'abri de la justice le moteur et l'agresseur de cette émeute?

Considérons, Monsieur, ce que c'est que l'inquiétude, sur les moyens de l'existence, qui est celui de la conservation ; considérons l'inquiétude paternelle que nous avons pour nos enfants, nous qui sommes tous ici sous le poids de la prévention et sous les verrous de la Force depuis vingt jours; sommes-nous moins que les animaux, avons-nous moins de tendresse pour nos enfants ; enfin, Monsieur, nous n'avons pas besoin de vous citer des exemples ! Vous avez assez de connaissances pour savoir l'histoire naturelle et celle de notre pauvre humanité, c'est à vos connaissances et à celle de tout le tribunal, c'est à ce corps conservateur de nos mœurs que nous en appelons.

Faites donc, nous vous en prions, cesser, s'il est possible, le monopole sur l'une de nos nécessités premières, et faites que notre misère ne soit pas humiliée par ces agresseurs et ces accapareurs, ce dont nous vous serons reconnaissants, ce qui doit être le but d'hommes prévoyants et sages.

Nous attendons avec impatience votre sentence éclairée par les soins que vous mettrez à entendre les témoins, qui souvent s'expliquent mal, mais vous savez les apprécier.

Notre reconnaissance égale le profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être vos très-humbles et obéissants serviteurs.

(Suivent les noms des prévenus).

Je ne jugeai pas à propos de faire connaître au président tout le contenu de cette lettre ; je citai seulement dans ma plaidoirie le passage relatif aux mandarins. Il y eut un rire universel; on se moqua de Mollerat, qui m'en a voulu peut-être, mais j'avais sacrifié son amour-propre à son intérêt bien entendu ; les juges avaient ri, les juges étaient désarmés. Si je leur avais fait connaître les idées fort judicieuses de Mollerat sur la nécessité de régulariser le commerce des denrées alimentaires, sur la responsabilité des autorités en face de la misère publique, j'aurais donné de nouvelles armes à l'opinion qui présentait Mollerat comme un homme dangereux, trop intelligent, comme un meneur. En règle générale, il n'est jamais nuisible de passer pour un imbécille, c'est un moyen de parvenir comme un autre, bien qu'on en abuse aujourd'hui ; mais, dans certaines circonstances, il serait fatal de montrer de l'esprit. Brutus n'aurait pas été consul, si, pendant le règne des Tarquins, il n'avait caché son intelligence sous un extérieur stupide, comme de l'or dans un bâton creusé.

Que Mollerat me pardonne, il sera peut-être un jour consul... dans la république de Genève.

Je désire que cette explication de ma cavalière plaidoirie lui parvienne, car il est piqué, je le crois bien. Lorsque j'eus cessé de parler il voulait absolument se lever à son tour et se réhabiliter par un beau mouvement oratoire. Je vais, disait-il, demander la parole à M. le président. — Pourquoi faire? — Pour lui citer un trait magnifique de la vie de Bonnivet (ou de Bolivar, je ne sais plus lequel des deux).

Ce mouvement oratoire eût tout compromis, mais les débats étaient fermés, et Mollerat garda le silence. Après vingt minutes de délibération, le président prononça un jugement qui sera résumé dans ma prochaine lettre.

VICTOR HENNEQUIN.

[illegible] Il faut que nous changions de système, et que nous fassions comprendre à l'empereur du Japon que la Grande-Bretagne, en appelant son attention bienveillante sur les demandes du commerce, n'est pas dans une position à souffrir qu'on la traite avec dédain, ou que l'on renvoie ses ambassadeurs sans avoir examiné sérieusement l'affaire qui les a amenés.

» Veut-on appuyer les demandes d'un ambassadeur? que l'on organise l'ambassade d'une manière qui soit à la fois digne de la Grande-Bretagne et du Japon, et nous croyons que notre ambassadeur, s'il était habile, réussirait dans sa mission; d'ailleurs, nous avons fait autrefois le commerce avec les Japonais dans les termes de la plus parfaite égalité, et si nous cherchons aujourd'hui à renouer nos relations avec eux, ils ne sauraient nous soupçonner de vouloir mettre la force à la place de la raison. Nos prétentions sont justes et bien fondées, et si l'on sait les faire valoir, la cour du Japon les reconnaîtra certainement. »

INONDATION DE LA LOIRE. — PERTE D'UNE DILIGENCE. — On se rappelle le tragique événement à la suite duquel se perdit la diligence Gaillard frères, et où périrent la plus grande partie des voyageurs qu'elle renfermait. Un procès s'est engagé à la suite de ce malheur.

Les sieurs Vincendon fils, Beaujeu, Devalz frères, tous négociants à Bordeaux, et le sieur Mikalef, commissionnaire à Agen, avaient confié des marchandises à MM. Gaillard frères; ces marchandises périrent avec la diligence, et les expéditeurs en réclamèrent le paiement à la date du 31 octobre dernier, avec dommages-intérêts, aux entrepreneurs de messageries, comme responsables de la négligence ou de l'imprudence de leurs employés. Les sieurs Gaillard résistèrent en prétendant que l'accident qui avait occasionné la perte des marchandises, provenait uniquement de la force majeure. Le procès fut ainsi lié, et le 26 novembre, l'affaire se plaida devant le tribunal de commerce.

Les sieurs Vincendon fils, Beaujeu et Devalz frères demandaient: le premier, 2 262 fr. pour le montant des marchandises confiées à Gaillard frères, et 700 fr. à titre de dommages-intérêts; le second, 535 fr. et 1000 fr. d'indemnité; le troisième, 4 062 fr. 70 c.

Mikalef, de son côté, réclamait 1 632 fr. 60 c. pour ses marchandises; 500 fr. de dommages-intérêts et 1 000 fr. pour la valeur approximative de marchandises contenues dans une caisse, et dont le prix ne pouvait encore être déterminé.

Telles étaient les conclusions principales des expéditeurs; mais subsidiairement ils demandaient à prouver tant par titres que par témoins:

1° Que lorsque la diligence de MM. Gaillard frères fut arrivée vers le pont de Feurs (Loire), plusieurs personnes prévinrent le conducteur et l'inspecteur du danger d'aller plus loin, et que ceux-ci ne tinrent aucun compte de ces avertissements;

2° Que les voyageurs de la diligence firent aussi leurs efforts pour s'opposer à ce que la voiture continuât sa route, mais qu'ils éprouvèrent le même refus;

3° Qu'arrivés avec la diligence dans l'endroit où elle a péri, le conducteur et l'inspecteur envoyèrent immédiatement chercher des chevaux de renfort au plus prochain relais, et que le maître de poste fit aussi tous ses efforts pour les dissuader d'aller plus loin, sans mieux réussir que tous ceux qui leur avaient précédemment donné le même conseil; que même il voulut refuser ses chevaux, et qu'il ne les livra qu'à cause des obsessions du conducteur et de l'inspecteur;

4° Qu'à chaque instant, et sur les sages observations qui lui étaient faites, l'inspecteur ne cessait de répéter qu'il n'y avait aucun danger,

au milieu d'un hiver rigoureux et dans un moment où la cherté des subsistances est déjà hors de la portée de l'épargne du pauvre; ce qui, par contre-coup, jettera la perturbation dans une foule de petites industries dont la prospérité ne découle que de l'aisance des travailleurs. »

BANDES DE MENDIANTS. — Le 21 décembre, une bande de mendiants armés de bâtons, au nombre de sept ou huit, se sont présentés chez le sieur Lemoine, cultivateur à Omonville (Seine-Inférieure) pour demander du pain. Le sieur Lemoine n'étant pas de force à lutter contre ces individus, leur donna ce qu'ils demandaient, mais après leur départ, il se mit à leur poursuite avec quelques voisins qu'il avait réveillés, après avoir pris des armes pour leur défense. Arrivés à Bertreville, ils trouvèrent ces individus dans la cour du sieur Angrand, où ils les arrêtèrent. Conduits devant l'adjoint de la commune, ils ont dû déclarer leurs noms, et prévenus d'avoir mendié en réunion, en usant de menaces et d'être entrés la nuit, sans permission des propriétaires, dans des enclos dépendant de diverses habitations, ils ont été arrêtés et mis à la disposition de la justice.

VIOL. — Un crime a été commis le 24 de ce mois dans la commune de Langrune (Calvados). La fille Petremaine (Mélanie), âgée de 20 ans, a été trouvée ayant les bras attachés derrière le dos, les pieds liés à deux piquets fixés en terre, un mouchoir en forme de tampon dans la bouche, un autre fortement attaché lui couvrait les yeux et le nez, ses cheveux étaient coupés ras de la tête, et le désordre de ses vêtements accusait un viol. Cette malheureuse fille a été l'objet des plus grands soins de la part de l'autorité locale; mais elle est dans un état qui fait craindre pour ses jours. Le lendemain elle n'avait pas encore repris connaissance; depuis, elle est dans un état d'exaspération effrayant.

La gendarmerie s'est aussitôt mise à la recherche des auteurs de cet horrible crime. Elle est parvenue à découvrir que les frères Huet dits La Cavée, de la commune de Luc, pourraient être soupçonnés de s'être rendus coupables. La justice informe activement. (*Haro.*)

LE CHOLÉRA EN CHINE. — Voici un *avis* que les autorités chinoises ont placardé à Ning-Po, à la suite de l'invasion du choléra dans la province de Che-Kiang. Cet avis indique où en est la civilisation du Céleste-Empire et contient des particularités curieuses sur la thérapeutique chinoise:

« Les propriétaires et le peuple sont prévenus qu'il s'est rencontré dernièrement dans les environs de la ville de Siau, dans le Che-Kiang, plusieurs vagabonds venus des autres provinces, les uns se donnant pour des bouddhistes ou prêtres de Tao, et faisant des quêtes, d'autres travestis en marchands forains, d'autres demandant le chemin ou le gué, en un mot, des vagabonds sous plusieurs formes. Tous ces individus portent sur eux des vivres empoisonnés, et, lorsqu'ils se croient seuls, donnent en cachette des morceaux empoisonnés à des petits enfants, ou bien les jettent par terre pour que les enfants soient tentés de les ramasser. Ces morceaux ne sont pas plutôt dans l'estomac que la mort s'ensuit. Le peuple se demande quelle peut être la cause de cette mort subite, et personne ne sait que répondre; le corps est enlevé et porté au cimetière; mais ces monstres d'empoisonneurs ayant bien observé la tombe, attendent jusqu'à ce qu'il fasse nuit, déterrent le corps, ouvrent le cercueil, et arrachent au cadavre de l'enfant les yeux, le cœur, les reins et la cervelle.

» Dans quel but commettent-ils cette action détestable? c'est ce que personne ne saurait expliquer. Dans les trois villages, Ikianchin, Linpuchin et Hoshangtien de notre district de Siau, le nombre des enfants qui ont été leurs victimes dans le courant de la quatrième lune est

[illegible] Le 5 de ce mois, à Tiing-[illegible] Schwang, en dehors de la porte du nord de la ville de Siau, on a saisi un individu qui se disait voyageur. Ses épaules étaient couvertes d'un morceau de drap jaune; sur les sables qui bordent la rivière, derrière le village, il a donné un morceau de pain et quelques gesses à un jeune pâtre; mais un autre garçon, compagnon de celui-ci, qui avait déjà entendu parler des accidents de ce genre, se mit à crier, et là-dessus le vilain empoisonneur se sauva.

» Les hommes du village ayant appris la chose, se mirent aussitôt à sa poursuite; le méchant homme, poursuivi et cerné de tous côtés, jeta sa malle dans la rivière; mais comme un petit nombre ne peut jamais résister au grand nombre, l'individu fut pris et amené devant le chihien. On a trouvé sur lui une paire de ciseaux, un paquet de poudre médicinale, ainsi qu'une pipe à tige de bois, dans laquelle il n'y avait pas d'ouverture en haut; mais lorsqu'on en secouait le bas, il en tombait de la poudre.

» Il paraît que dans l'interrogatoire qu'on lui a fait subir il a avoué avoir empoisonné plusieurs personnes, et que, ayant été confronté avec le prêtre dont il a été question plus haut, il s'est reconnu son complice; il a déclaré en même temps que leur bande se composait de cent individus répandus partout et se livrant aux mêmes pratiques. C'est pourquoi nous avons voulu porter ces faits à la connaissance de tous les propriétaires et du peuple en masse, et nous espérons que tout homme de bien les mettra en circulation et exhortera ses enfants à se tenir sur leurs gardes. Nous le faisons, parce que nous jugeons des sentiments des autres par ceux qui nous animent nous-mêmes, et non pas parce que nous nous serions proposé de fatiguer les oreilles de la foule par un tas de mots jetés au hasard.

» Pour sauver la vie, en cas d'accident, le meilleur moyen est de prendre du funstsing jusqu'à ce qu'on ait des vomissements; pour vous purger, prenez du tsz-kio-sing. S'il s'est passé déjà quelque temps depuis qu'on a avalé du poison, faites-vous de la soupe de terre; voici comment on la fait: creusez un trou dans la terre, versez-y de l'eau et remuez-la avec un qn'in; quand elle sera bien bourbeuse, avalez-en quelques gorgées. On peut aussi prendre de la mine de plomb délayée dans de l'eau; on peut prendre également une purée de pois verts avec de l'eau froide; ou bien, coupez la gorge à un poulet, et avalez le sang tout chaud qui en jaillit. Prenez aussi de la poudre de courge, qui détermine les vomissements. Quand le poison a été avalé quelques instants seulement avant, le meilleur moyen est de prendre de l'huile pour se faire vomir.

» Respectez ces caractères (c'est-à-dire: n'enlevez pas ce placard.) »

Marchés.

Marché aux bestiaux. — La Chapelle, 31 décembre. — Taureaux, amenés 15; vendus 15; prix, ».74. — Vaches grasses, amenées 124; vendues 90; prix, 0,08-0,92-1,78. — Veaux, amenés 810; vendus 810; prix, 1,50-1,40-1,30. — Porcs, amenés 1147; vendus 1147; prix, 1,30-1,20-1,10. — Vaches laitières, amenées 101; vendues 29; prix, de 200 à 540.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 janvier.

7 h. 1/2. OPÉRA. —
8 h. »/» FRANÇAIS. — Le Malade imaginaire, M. de Pourceaugnac.
7 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie.
6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse.
3 h. »/» ITALIENS. — Nabuçodonosor.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

PARIS, 2 JANVIER.

Le Jour de l'An.

Le Jour de l'An est une invention éminemment civilisée. Ce fut Rome, cette mère antique de la civilisation, qui imagina les étrennes et les souhaits de bonne année. A son origine, cette coutume avait un caractère de sincérité qu'elle n'a plus. Pour les vieux Romains, le Jour de l'An était une institution sérieuse. Les présents offerts, les vœux échangés, resserraient les liens qui unissaient les familles et les classes dans la cité. Il était beau de commencer l'année par des actes de libéralité, par des démonstrations d'amitié entre les citoyens!

La civilisation se trouvait alors dans sa phase de violence, de guerre ouverte: les Romains, c'est-à-dire les civilisés de ce temps-là, ne se concevaient d'autre destinée que de posséder le monde, de dominer le genre humain. Remporter de grandes victoires, partager des dépouilles opimes, exterminer les ennemis rebelles à la cité souveraine; tels étaient sans doute les souhaits que s'adressaient ces fiers Romains, au renouvellement de l'année.

Aujourd'hui, la civilisation est dans sa phase de ruse, de guerre latente, mais universelle: on affecte la bienveillance pour tous les hommes; mais, les essors passionnels n'étant point harmonisés, la solidarité n'étant point établie entre les intérêts, l'ancienne hostilité persiste au fond. Vainement s'efforce-t-on de la dissimuler sous un beau langage, sous des formes de convention qu'on appelle *politesse*, le conflit des passions et des intérêts n'en continue pas moins entre les classes et les individus; souvent même, la lutte est plus profonde, plus envenimée qu'autrefois; et, ce qu'elle peut avoir perdu en intensité, elle l'a regagné en universalité.

Dans un pareil milieu, l'hypocrisie est le ton général et permanent; pendant toute l'année, la ruse et la duplicité président aux relations individuelles et sociales; mais, quand vient le Jour de l'An, il y a recrudescence de fourberie. Il semble qu'on ne puisse mieux commencer l'année civilisée que par une orgie convenue de mensonges et de faussetés. Aussi, depuis longtemps, le Jour de l'An est-il devenu une méchante comédie, qui n'a même plus le mérite de faire rire les critiques sociaux, et dans laquelle les hommes sensés et le peuple se refusent à être acteurs.

Pour nous, qui portons nos regards plus haut que la société actuelle, pour nous, dont la mission est de clore la période civilisée, et d'ouvrir la période d'harmonie, nous pouvons dire franchement ce que nous souhaitons. Nous n'avons pas besoin de déguiser nos sentiments; car ils sont purs de toute haine, de toute hostilité. En face de cette débauche préméditée de mensonges, qu'on appelle le Jour de l'An, nous pouvons offrir à tous des vœux sincères, des souhaits dictés par une pensée de vérité et d'harmonie.

Au peuple, dont le dur labeur augmente chaque année le capital social, aux prolétaires courbés sous le joug du salaire décroissant, nous souhaitons un affranchissement pacifique par l'organisation du travail, par l'association et la rétribution proportionnelle. A tous ceux qui travaillent et produisent dans le monde, nous souhaitons de pouvoir s'écrier, au commencement de chaque année: « Vive Dieu! Joie et bonheur pour tous! Dans le bilan de la richesse humaine, notre part s'est accrue, comme celle des capitalistes! A nous, comme à eux, une existence assurée! A nous, comme à eux, les jouissances du luxe, les plaisirs de l'esprit, les lumières de la science! Viennent encore quelques bonnes années, et nous pourrons capitaliser nous-mêmes! »

Aux hommes d'Etat, aux ministres, aux députés et aux pairs de France, nous souhaitons de s'apercevoir que le moment est venu de s'occuper du peuple, d'inscrire dans nos lois le droit à l'éducation, le droit au travail; d'aborder les questions industrielles et sociales, les questions qui touchent en même temps à l'existence des masses laborieuses et à la sécurité des classes riches. Nous souhaitons aux mandataires du pays de comprendre que, pour être forts vis-à-vis de l'aristocratie britannique qui nous jalouse et nous dédaigne, vis-à-vis de l'autocrate russe qui veut nous ramener aux époques barbares de la conquête, nous devons créer des intérêts nouveaux dans la société française, c'est-à-dire associer matériellement et moralement les prolétaires, les travailleurs salariés, de telle sorte qu'ils puissent voir dans la fortune de la France leur fortune, dans l'honneur de la France leur honneur, dans le droit de la France leur droit.

Aux chefs de l'industrie, aux possesseurs de la richesse, nous souhaitons la tranquillité d'esprit, la paix de l'âme, qu'ils n'ont pas, qu'ils ne peuvent avoir, en face des privations et des souffrances du peuple, en face de cette vieille iniquité, qui, malgré dix-huit siècles de christianisme, partage encore le monde en deux castes opposées, les propriétaires et les prolétaires, les capitalistes et les salariés. Nous souhaitons à la bourgeoisie de 1847, à ce tiers-état qui est parvenu par le travail et le talent, nous lui souhaitons assez d'humanité et de justice pour tendre la main à des frères déshérités, qui l'ont aidé puissamment dans sa lutte contre les privilèges de la féodalité militaire. Nous lui souhaitons de comprendre qu'il doit tout à ces braves et laborieux prolétaires, sa position dans l'Etat, sa richesse dans la société. Oui, que nos opulents parvenus y réfléchissent! Ces palais où s'étale le luxe, ces monuments, ces théâtres, ces places publiques où ruisselle la clarté du gaz, ces voies de fer, ces paquebots à vapeur, ces hôtels somptueux, ces meubles d'or et de soie, ces brillants équipages, sont les étrennes que les masses laborieuses font à leurs chefs! Ah! un peu de reconnaissance pour tant de générosité! Un peu de pitié pour tant de sacrifices! Propriétaires et capitalistes, les masses laborieuses ne veulent point vous retirer votre étrenne permanente; elles vous en ont donné la preuve; car, lorsqu'elles se sont révoltées, lorsqu'elles ont été victorieuses, elles ont respecté les dons que vous tenez de leurs mains libérales. Eh bien! que leur donnez-vous en compensation? Songez-vous à les délivrer de l'exploitation et des fraudes du commerce mensonger, à mettre de la variété et de l'attrait dans leurs travaux? Songez-vous à leur accorder une part proportionnelle et progressive dans la richesse produite? Nous désirons ardemment que, dans l'année qui commence, votre attention se porte sur ce problème capital, sinon par un élan de reconnaissance et d'humanité, du moins par un mouvement d'intérêt bien entendu.

Nous souhaitons aux publicistes l'intelligence des besoins intellectuels de leur époque. Qu'ils se demandent d'où vient l'indifférence générale pour la politique et pour les journaux! Qu'ils se demandent d'où vient ce morcellement indéfini, cette pulvérisation de l'opinion publique; d'où vient que les nombreux organes de la presse, au lieu de créer une opinion forte et compacte dans le pays, comme à toutes les époques de sève intellectuelle, laissent la nation sans énergie et sans volonté! Qu'ils cherchent le moyen de rendre la vie et l'unité à l'opinion publique, le moyen de rendre à la presse une légitime influence! — Ce moyen, messieurs les publicistes! il est sous vos yeux, et vous ne le voyez pas! Il est à portée de votre main, et vous ne le saisissez pas! Laissez là les éternels bavardages de la métaphysique constitutionnelle; laissez là les vieilles querelles entre la bourgeoisie et la royauté, qui s'entendent aujourd'hui fort bien; car cette comédie est aussi fastidieuse que celle du Jour de l'An civilisé. N'allez pas croire que l'esprit humain ait dit son dernier mot aux philosophes et aux économistes du dix-huitième siècle. La science sociale a fait briller son flambeau; saisissez-le donc, et élevez-le bien haut; sa vive lumière réveillera les esprits apathiques. La science sociale n'est que la conséquence, le corollaire, l'application de tout ce qui a été pensé et désiré de bien, depuis six mille ans, par toutes les politiques, toutes les religions et toutes les philosophies. Abordez donc résolûment les questions sociales! Mettez à l'ordre du jour le grand problème de l'Organisation du Travail! Résistez à la féodalité financière, qui méprise les idées, et qui ne voit dans la publicité qu'une marchandise! C'est ainsi que vous passionnerez l'opinion publique, et que vous lui rendrez l'unité et la vie; c'est ainsi que vous ferez acte de patriotisme et d'humanité, et que vous concilierez votre devoir et votre intérêt! — Nous souhaitons sincèrement que ce langage fraternel touche votre cœur; nous souhaitons que, dans l'année qui s'ouvre, vous vous montriez à la hauteur de votre mission, qui est d'exprimer la volonté de la nation française, et de contribuer, par là, à l'exercice régulier de cette volonté souveraine.

Monarques absolus ou constitutionnels, nous avons aussi des souhaits à vous adresser! Comme à tous les hommes, nous vous devons la vérité. Que les flatteurs et les courtisans vous offrent leurs hypocrites hommages; que l'époque du Jour de l'An soit pour eux une occasion de redoubler d'éloges et de souhaits menteurs; qu'ils vous laissent ignorer les souffrances des masses laborieuses, pour ne vous parler que de la prospérité toujours croissante: c'est là le rôle obligé des intelligences corrompues par la politique civilisée, abâtardies par les habitudes de duplicité qui règnent aujourd'hui. Notre rôle, à nous, n'est pas de vous aduler et de vous perdre. Nous élèverons donc une voix ferme au-dessus de ce concert de flatteries, afin de vous rappeler au sentiment démocratique, qui se trouve toujours à l'origine de toute monarchie. Nous vous dirons: « Concertez-vous, non pour détruire les nationalités, mais pour leur assurer la liberté et le progrès! Soyez le lien de l'association universelle des peuples! Que les formes politiques ne soient point un obstacle aux alliances! Unissez-vous dans la pensée de la régénération sociale! Aidez vos peuples à sortir du milieu faux et subversif où ils souffrent de plus en plus; car leurs souffrances re-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 3 JANVIER 1847.

LA FILLE DU PECHEUR.

I.

NELLY.

Langrune est un de ces nombreux et pauvres villages qui bordent les côtes de Normandie. Situé près de l'embouchure de l'Orne, à quatre lieues environ de la ville de Caen, et protégé par le voisinage de la miraculeuse *Notre-Dame de la Délivrande*, il n'est guères habité que par des pêcheurs, des matelots, qui font le cabotage de la côte, et quelques rentiers philosophes qui, de temps à autre, viennent se reposer, au bord de la mer, des fatigues de la vie civilisée.

A l'extrémité du village, au pied d'une haute falaise, battue par le flot et l'aquilon, on aperçoit, isolée de toute autre habitation, une de ces gentilles et blanches chaumières, que chacun de nous a rêvées, pour peu qu'il ait eu vingt ans et un premier amour.

En 1834, cette chaumière était habitée par le père Mathurin, le doyen des pêcheurs de Langrune, — un vieux loup de mer, disait-on dans le pays, qui ne craignait ni saints, ni diables, ni tempêtes.

Le père Mathurin venait de dépenser, pour embellir et meubler sa modeste demeure, tout ce qu'il avait pu économiser pendant trente années de fatigues et de dur labeur. Les commères du village, scandalisées d'un pareil luxe, avaient beaucoup jasé sur les prodigalités du vieux pêcheur; mais celui-ci s'était contenté de répondre à tous leurs sarcasmes:

— Allons donc! vous savez bien qu'on ne loge pas un ange dans un taudis, et que mon bon ange va revenir dans quelques jours.

L'ange du père Mathurin était une blonde, frêle et charmante enfant de quinze ans; elle se nommait Nelly, elle était orpheline; son grand-père, le vieux pêcheur, s'était chargé de son éducation, et il l'avait envoyée à Caen, au couvent des Ursulines, où l'enfant avait été reçue moyennant une modique pension, que le pauvre vieillard payait chaque année, en s'imposant les plus austères privations.

Ainsi que le père Mathurin l'avait annoncé, Nelly quitta son couvent et revint à Langrune, après une absence de six années. Chacun fut émerveillé de sa beauté, de sa grâce et de sa modestie; car au lieu de faire la *demoiselle*, comme quelques envieux l'avaient d'abord affirmé, elle fut si avenante, si douce, si égale pour tous, que personne du village ne songea même à remarquer les frais rubans qui ornaient son fin corsage, et le luxe un peu trop soyeux de son costume de paysanne.

Lorsqu'elle fut installée dans la blanche chaumière de la falaise:

— Nelly, lui dit son grand-père, après l'avoir contemplée, les yeux humides de larmes et d'admiration, cette maison est à toi, je te la donne, et je n'y garde qu'un coin de place pour moi et mes filets. Tu es la maîtresse ici, tu feras ce qui te conviendra; rien, si ça te fait plaisir. Je n'y trouverai jamais à redire; pourvu que je te voie là, sur la falaise, au retour de la pêche; pourvu qu'au départ tu me dises: bon voyage! cela me suffira et je n'en demande pas davantage. Je ne veux pas que tu travailles à la mer; l'eau gâterait tes jolies mains, la brise rougirait ton cou, et le soleil de la plage brûlerait ta belle peau blanche. Tant que j'aurai la force de me tenir sur mon bateau et de tirer mon filet, tu ne manqueras de rien.... et, grâce à Dieu! j'ai encore le bras bon et le jarret solide. Vis en paix avec tout le monde, mon enfant, ne sois pas fière, ne va pas trop souvent au village, évite le plus possible les commères et leurs bavardages, aime ton vieux père, et si quelqu'un avait le malheur de te manquer de respect... mais personne ne te manquera; car on sait dans le pays que le père Mathurin n'est ni un lâche ni un manchot.

Nelly se jeta en pleurant au cou du bon vieillard, et pour toute réponse appuya deux fois sur ses joues, bronzées par la mer et les années, deux petites lèvres roses, deux fleurs charmantes, qu'eussent enviées toutes les abeilles de la prairie.

Le cœur de Nelly était aussi pur que son frais visage, aussi bon que le doux et chaste regard de ses grands yeux bleus. Au couvent, parmi ses riches et fières compagnes, Nelly n'avait jamais rougi de son humble condition, de sa pauvreté, de son vieux père le pêcheur, et l'éducation qu'elle avait reçue ne servait qu'à lui faire mieux comprendre les devoirs que lui imposaient la reconnaissance et le généreux dévouement de ce vieillard, qui se trouvait assez payé de tant de sacrifices par un regard et un sourire.

II.

MESSIEURS DE MARVILLE, PÈRE ET FILS.

A cette époque, la commune de Langrune, comme toute honnête commune du beau pays de France, avait un maire, et ce maire se nommait M. de Marville. C'était un ancien officier plus ou moins supérieur. On le disait fort riche; il était veuf, et habitait, avec son fils unique, un joli château, dont le parc, dirigé du côté du rivage, s'étendait aussi loin que les sables de la mer le lui permettaient.

M. de Marville était ce que l'on appelle vulgairement une *culotte de peau*. Gracieux comme un canon de gros calibre, intelligent comme un boulet de trente-six, fier comme un cuirassier en grande tenue, il n'avait rapporté de ses campagnes que des cicatrices, plusieurs décorations, quelques rhumatismes et un [illegible]tique pour l'obéissance passive, surtout quand il comm[illegible]. Corrompu et libertin dans sa jeunesse, toute sa mo[illegible] dans l'observation scrupuleuse de ce que le monde nom[illegible] *convenances*, et dans un profond respect pour la propriété. [illegible] ouvert un livre, la vue seule d'un journal produi[illegible] reptile le plus venimeux; il méprisait les femmes, [illegible] son langage, ainsi que la délicatesse de ses sentiments [illegible] résumer par une plaisanterie de corps-de-garde et un amour de garnison.

Son fils, Napoléon de Marville, venait d'atteindre sa vingtième année. Le caractère et l'allure de ce jeune homme faisaient le plus singulier contraste avec le triomphant prénom que son père lui avait donné, car c'était bien l'être le plus timide, le plus chastement virginal, le plus candide, le plus silencieusement passif qui se puisse imaginer; une colombe dans un corps d'agneau; blanc, blond et rosé, naïf comme un enfant, délicat comme la sensitive, et tremblant comme la feuille au moindre souffle, comme le passereau au moindre bruit.

M. de Marville père avait fait d'inutiles efforts pour donner un peu de ressort et d'énergie à ce caractère et à cette intelligence, dont il déplorait amèrement, ainsi qu'il le répétait chaque jour, l'inerte lâcheté et la stupide léthargie: mais les moyens tout militaires que l'ex-officier employa pour transfigurer son héritier, ne firent que changer la timidité du jeune Napoléon en sauvagerie, sa réserve en apparente insensibilité et sa douceur native en morose inertie; enfin, à bout de jurons, de sarcasmes, de réprimandes et d'injures, M. de Marville se résigna à regarder son fils comme un imbécille, et à ne plus s'occuper de lui. Pauvre garçon! pourquoi sa mère était-elle morte quelques mois après sa naissance? Une mère seule eût pu le comprendre.

Napoléon aimait fort la solitude; il s'en allait chaque jour le long des grèves, où il passait de longues heures silencieuses à contempler les vagues, les nuages et le soleil, à suivre de l'œil les mouettes ou les navires qui passaient à l'horizon, ou bien à compter gravement les pas qu'il imprimait sur le sable du rivage.

Son père lui laissait toute liberté, pourvu qu'il fût exact à l'appel des repas et du coucher; car l'ex-guerrier était inexorable sur ce chapitre: à peine l'heure du dîner avait-elle sonné, il était à table; à peine l'heure du coucher s'était-elle fait entendre, les grilles du château se fermaient aussitôt et ne se r'ouvraient plus. Un soir, qu'il s'était oublié à regarder des effets de lune sur les flots, le jeune homme revint au château cinq minutes trop tard; tout était fermé; il n'osa ni sonner ni appeler, et se résigna à passer la nuit dans une barque de pêcheur.

Dans ses longues et fréquentes promenades au bord de la mer, il était impossible que Napoléon ne rencontrât point quelquefois la petite Nelly, la jolie fille au père Mathurin. Il la rencontra plusieurs fois, en effet. La jeune fille, qui n'ignorait pas qu'il était le fils de M. le maire, le saluait au passage; mais le pauvre Napoléon osait à peine répondre à ce salut, rougissait jusqu'aux oreilles et se hâtait de fuir au plus vite.

— Tiens! ce jeune homme, se disait tout bas la petite Nelly, en le regardant s'éloigner, on dirait qu'il a commis un crime, ou qu'il est malheureux... malheureux plutôt, répéta-t-elle; et ses grands yeux s'attristaient presque en prononçant ces paroles; car il a l'air bien doux, bien triste, et s'il ne parle à personne, c'est qu'il a des chagrins, qu'il ne veut pas laisser voir et qu'il garde pour lui.

Cependant, un jour, ou plutôt un soir, le jeune héritier des Marville ne put éviter la jolie fille du pêcheur.

Nelly avait blessé un de ses petits pieds, en courant sur le rivage et en sautant sur des galets. Elle avait essayé en vain de faire quelques pas; le petit pied était bien délicat, le galet bien dur et la dou-

[illegible] pour jamais le principe de l'indépendance des nationalités.

Aux savants et aux artistes, nous souhaitons la conscience de leur haute valeur sociale. Nous faisons des vœux pour que les savants ne se bornent pas à recueillir des faits, à colliger et à classer des matériaux ; nous désirons sincèrement qu'ils s'élèvent à la loi, à l'idée, au principe générateur ; car c'est surtout dans ce domaine trop inexploré par la routine scientifique, qu'il est encore donné au génie humain de faire de sublimes et utiles découvertes. — Aux artistes, nous souhaitons de ne plus faire de l'art pour l'art, mais de croire que l'art peut et doit avoir une influence morale. Les artistes sont le cœur de l'humanité, et ils en expriment les battements. Nous leur souhaitons de ne plus chanter le désespoir, la destruction et la mort ; mais l'espérance, la création et la vie. Assez longtemps, les artistes ont mené le deuil de la civilisation ; le moment est venu pour eux d'assister au réveil de la chrysalide harmonienne, qui essaie ses ailes irrisées aux rayons d'un soleil nouveau. Qu'ils retrouvent donc les accents de la lyre d'Orphée et d'Amphion ! Qu'ils adoucissent les lions de la politique, les tigres du capital, les loups-cerviers de l'agio ! Que les pierres et les débris qui jonchent le sol, se meuvent à la voix toute-puissante des artistes, et se placent d'eux-mêmes pour former le nouvel édifice social !

Dans nos souhaits de bonne année, n'oublions pas les enfants et les femmes. Le Jour de l'An semble fait surtout pour eux et pour elles, mais il ne les couronne de fleurs que pour les immoler. Souhaitons à l'enfant du riche, non d'absurdes joujoux qu'il se plaît à briser, non cette copieuse ingestion de bonbons qui nuit à sa santé ; mais l'éducation attrayante par l'activité et le plaisir, dont les hochets et les sucreries du jour de l'An sont les faux emblèmes. Souhaitons à l'enfant du pauvre l'extension et le perfectionnement des crèches, des salles d'asile, des ateliers-modèles, des écoles gratuites, et de toutes ces institutions nouvelles qui font de lui l'enfant adoptif de la société même. Souhaitons aux enfants de toutes les classes l'éducation commune, non par l'étude abrutissante du grec et du latin, mais par le développement harmonique de toutes les aptitudes physiques et morales, par l'éclosion naturelle de toutes les vocations du corps et de l'esprit, par l'enseignement abrégé d'une haute synthèse scientifique et historique, qui leur explique à la fois le passé, le présent et l'avenir du monde et de l'humanité, ces trois termes indivisibles de la vie universelle. — Souhaitons aux femmes, non ces fadeurs civilisées qu'elles sont forcées de subir aujourd'hui, mais une véritable indépendance sociale, une influence morale qui leur permette de faire pénétrer, dans notre société corrompue, égoïste et bouleversée, tout ce qu'elles ont dans l'âme de pureté, de tendresse et d'harmonie. Souhaitons que notre jeune génération retrouve cette galanterie chevaleresque, ce respect et ce dévouement pour les dames, qui distinguaient nos pères, et qu'elle cherche encore, dans la parole, dans le geste, dans le regard d'une femme, l'inspiration des œuvres grandes et glorieuses qu'elle est appelée à accomplir. Souhaitons aux femmes d'être les égales et les compagnes de l'homme, non-seulement dans le foyer domestique, mais encore dans toutes [illegible]

d'eux la lumière nouvelle ! Qu'ils montrent à la société les splendeurs et les gloires, les joies et les bonheurs de cet avenir qu'elle ignore ! et la société se mettra en marche pour nous suivre ! O vous qui vivez de notre vie intellectuelle, vous qui donnez à ce monde matérialisé par l'égoïsme, l'exemple du dévouement à l'esprit de vie ! travaillez toujours, travaillez sans cesse et sans relâche, travaillez avec un courage inébranlable, à la propagation des sentiments et des idées qui doivent sauver le monde ! Vous portez en vous une étincelle du feu divin ; vous seriez coupables de la laisser s'éteindre dans l'indifférence, se dissiper dans l'inaction ! Vos âmes sont des parcelles de la grande âme du monde harmonien ; vous devez la répandre autour de vous, afin que ce monde naisse et vive ! Vos constants efforts ne tarderont point à être couronnés du succès ; l'avènement de l'ère nouvelle ne saurait être éloigné ; tous les signes des temps annoncent l'approche de la transformation sociale ; et nous verrons bientôt le Jour de l'An de l'humanité, le jour de la fondation de l'Harmonie !

Causes et effets de la mansuétude des tribunaux envers les contrefacteurs.

Les lois doivent être dans les mœurs avant d'entrer dans les codes, a dit Montesquieu, sous peine de rester lettres mortes ; et il faut de longues années pour faire comprendre et accepter la nécessité de réprimer un ancien abus ; par exemple, il y a cinquante ans bientôt que la *Constituante* a déclaré que la contrefaçon des œuvres industrielles était un vol ; il y a cinquante ans que la loi a établi que les inventions étaient une propriété temporaire, mais aussi respectable que toute autre propriété, et qu'elle a réglé les droits des inventeurs littéraires, artistiques et industriels. Chose remarquable, les trois quarts de ceux qui se feraient un scrupule de dérober un objet mobilier, un fruit ou de l'argent qui ne leur appartiennent pas, ne croient agir ni en mauvais citoyens ni en mauvais chrétiens, en dérobant une invention, et cette manière de voir subsiste encore jusque dans les rangs les plus élevés, jusque dans l'ordre administratif et gouvernemental. C'est à peine si la magistrature, qui a le texte sous les yeux, peut se décider à regarder la contrefaçon d'un brevet comme un délit contre la propriété, et à le punir comme tel !

Il s'ensuit que le pauvre inventeur qui réclame justice, a contre lui non-seulement ses adversaires et leurs avocats, mais encore ses juges et le public. On dirait vraiment qu'il est le vrai coupable, à voir comment on le traite et comment chacun cherche à pallier les torts du contrefacteur, lequel se plaint hautement qu'on veut entraver l'industrie dans un pays où la liberté du travail est sortie triomphante d'entre les ruines de la Bastille.

La libre-concurrence, cette noble conquête de la grande révolution, est attaquée en ma personne ! s'écrie-t-il ; on veut nous ramener aux maîtrises et jurandes, d'odieuse mémoire, dont la destruction a coûté le plus pur sang de nos pères !

Le croirait-on ! ces déclamations, qui ne devraient pas faire plus d'effet sur l'esprit des juges que les plaintes d'un filou contre la police [illegible] sous le pavillon de la Thémis nationale.

Les tribunaux anglais ont compris enfin que l'industrie patentée constituant la richesse et la gloire de leur pays, devait être protégée avec un soin tout particulier.

C'est pour cela que l'Angleterre est beaucoup plus avancée que le continent en industrie, et que les capitaux anglais se sont faits industriels, assurés qu'ils sont des garanties que la loi leur accorde.

Il n'en est pas de même dans les autres Etats, où les brevets ne sont que des titres illusoires ou ruineux, que la loi ne protège pas ou presque pas ; nous connaissons même des monarchies en possession d'une loi sur les brevets, qui manquent de procédure pour les faire respecter.

On ne devrait pas ignorer cependant que le développement de l'industrie d'un pays est et sera toujours proportionnel à la sécurité que les inventeurs y trouvent ; ainsi, la Turquie, la Perse et les Indes, qui n'accordent aucune garantie aux inventions, ne font-elles aucun progrès en industrie. Cela est aussi naturel que la relation du taux de l'intérêt avec les garanties dont jouissent les capitaux dans les diverses contrées du globe. L'argent vaut son risque, dit-on, et cela est vrai ; il ne faut donc pas espérer que l'argent s'aventure dans les affaires industrielles d'un pays où il ne rencontre pas de sûreté.

On dirait que la cause du peu de zèle que la magistrature apporte à faire respecter la propriété des inventions vient du trop petit nombre d'années de jouissance que l'Etat leur accorde : on conçoit l'influence de cette observation sur les juges.

Puisque la législature considère si peu les œuvres de l'intelligence qu'elle a peine à se décider à leur octroyer quelque semblant de protection, pourquoi serions-nous plus exigents ? se disent-ils ; puisque nous ne sommes pas encore bien sûrs que l'invention soit une propriété comme une autre, et que beaucoup la contestent et prétendent que la reconnaissance d'une propriété nouvelle est une nouvelle source de procès, à une époque où il devient plus urgent de diminuer que d'augmenter le nombre des procès, pourquoi serions-nous plus sévères que le gouvernement et l'opinion publique ?

Ces économistes ne pensent pas qu'ils prêchent ainsi le communisme et l'abolition de la propriété, dans le but de supprimer les voleurs. C'est bien alors que nous entrerions dans le désert du *laissez-faire* et du *laissez-passer*, qu'ils prennent pour la terre promise.

Si c'est là qu'ils veulent nous conduire, ils ont raison de crier contre les brevets et contre cet aphorisme révélateur qui contient à lui seul un système d'ordre social peut-être beaucoup plus viable que le nôtre :

Il faut que chacun soit partout et toujours propriétaire et responsable de ses œuvres.

JOBARD.

Ouverture du Congrès aux Etats-Unis.

Nous recevons aujourd'hui les journaux et correspondances des Etats-Unis. Les Américains poursuivent le cours de leurs victoires contre le Mexique ; Saltillo venait d'être occupé sans coup férir. Cependant les généraux de l'Union paraissent devoir changer

---

leur bien vive. Nelly s'était tristement assise sur le sable, et elle pleurait ; car la nuit approchait, la plage était déserte, et la pauvre enfant ne pouvait, tant elle souffrait, retourner seule à la chaumière, où le père Mathurin l'attendait déjà peut-être.

Nelly pleurait, lorsqu'elle aperçut, à quelques toises au-dessus de sa tête, sur les falaises, le jeune Napoléon, qui retournait au château. Elle résolut de l'appeler à son aide :

— M. Napoléon ! dit-elle bien timidement.

En entendant son nom prononcé par une voix si douce, le jeune homme tressaillit et s'arrêta :

— Qui m'appelle ? répondit-il en frissonnant involontairement.

— Moi, Monsieur, reprit la douce voix. Par ici, au bas du rocher.

Napoléon regarda et reconnut Nelly.

— Que voulez-vous ?

— Que vous ayez la bonté, Monsieur, de descendre jusqu'ici, et de me reconduire à la maison de mon grand-père... vous savez, le vieux Mathurin. Je me suis blessé le pied et je ne puis marcher.

Napoléon était réduit à une personnalité si peu active, il était si bien habitué à ne compter que pour un chiffre sans valeur dans l'existence de ceux qui l'entouraient, qu'il se sentit presque fier et reconnaissant du premier service qu'on réclamait de lui.

Il descendit ; son pauvre cœur palpitait comme celui d'une fauvette prise au trébuchet. Lorsqu'il fut arrivé près de Nelly, il sembla hésiter un instant ; puis, s'armant d'un suprême courage, il baissa modestement les yeux vers le sable du rivage, et présenta son bras tremblant à la jeune fille, qui s'était levée à son approche.

Le magnétisme du courage, si puissant qu'il soit, a un pôle négatif, qui peut-être agit encore avec plus d'énergie ; c'est la frayeur. Nelly, interdite, confuse et rouge comme une cerise de Montmorency, baissa aussi ses longues paupières, et hésita elle-même à s'appuyer sur le bras qu'elle venait de réclamer. Enfin, elle se décida, posa sa petite main sur le bras de Napoléon, retint son haleine dans l'espoir de se rendre plus légère à son généreux appui, et ils arrivèrent ainsi devant la falaise, sans avoir osé échanger une seule parole.

— Merci, Monsieur, dit bien bas Nelly, après avoir dégagé son joli bras de celui du jeune Marville.

Celui-ci, toujours sans lever les yeux, salua respectueusement sa compagne, s'éloigna, rentra au château, et s'endormit en souriant.

Il est inutile de vous dire, intelligent lecteur, qu'après cette première entrevue, les deux enfants se rencontrèrent chaque jour par hasard, et qu'au bout de trois mois, le hasard fit place, sinon à l'amour avoué, du moins à ce sentiment chaste et ineffable qui s'échappe de deux jeunes cœurs comme un arôme invisible, et dont les anges seuls savent le nom et le langage.

III.

UN PÈRE BARBARE.

Un jour, Napoléon avait en vain attendu sa petite Nelly au rendez-vous accoutumé ; il se décida à l'aller chercher à la chaumière, au risque d'y rencontrer le père Mathurin.

Il y trouva la jeune fille seule et éplorée.

— Qu'as-tu donc, ma petite Nelly ? lui dit-il en s'agenouillant devant elle et en lui prenant la main. Pourquoi n'es-tu pas venue aujourd'hui ? Pourquoi pleures-tu ainsi ?

Nelly essuya lentement ses beaux yeux, rouges de larmes :

— Papa Mathurin est monté hier soir sur son bateau, à l'heure de la marée ; il est parti, il devait revenir cette nuit, et il n'est pas revenu.

— Crains-tu quelque malheur ?

— La nuit a été bien mauvaise, la mer grondait comme dans un jour de tempête, la rafale ébranlait la porte de la chaumière. Ce matin, le flot était bien noir, et les goëlands passaient en criant et en battant de l'aile, et puis, en partant, grand-père avait l'air faible et triste ; il a bu un grand verre d'eau-de-vie, lui qui n'en boit jamais !

— Pourquoi n'as-tu pas interrogé les autres pêcheurs de Langrune ?

— Aucun d'eux n'a rencontré notre barque ; mais j'en ai entendu un, qui disait tout bas à un autre, qu'un malheur ne serait pas impossible, tant la mer a été méchante pendant toute la nuit.

Les tristes pressentiments de la pauvre enfant ne tardèrent pas à se changer en une douloureuse réalité : des pêcheurs retrouvèrent sur la plage de Luc le cadavre du père Mathurin et les débris de son bateau, que la mer venait de rejeter au rivage.

La douleur de Nelly fut amère et profonde ; son ami ne trouvait pas d'autre consolation que de pleurer avec elle. En perdant son brave et généreux grand-père, Nelly avait tout perdu ; il ne lui restait rien au monde que son joli visage, ses quinze ans et sa chaumière. Qu'allait-elle devenir ? Travailler ? elle ne savait aucun état ; servir chez les autres ? elle était trop fière pour cela ; implorer la pitié des belles demoiselles, dont elle avait été l'égale au couvent ? jamais !

— Hélas ! que vas-tu devenir ? répétait le pauvre Napoléon, en se tordant les doigts de désespoir.

Tout-à-coup il se frappa le front, comme s'il eût été illuminé par une soudaine révélation ; il s'écria :

— Nous sommes sauvés !

Et il sortit précipitamment de la chaumière, courut au château, et monta à la chambre de son père, que la goutte retenait captif depuis quelques jours.

Lorsqu'il fut entré, l'énergique résolution qui avait enflammé son courage pendant le trajet de la chaumière au château, l'abandonna à l'aspect de son père, dont une crise récente de rhumatisme aigu ne rendait pas la physionomie fort bienveillante. Napoléon s'arrêta muet et interdit.

— Que me veut-on ? demanda M. de Marville.

Le pauvre garçon hésita un instant, passa la main sur son front et sur ses yeux, et finit par balbutier :

— Rien, mon père.

— Alors, que diable est-tu venu faire ici, drôle ?

Le jeune homme baissa la tête, et ne trouva rien à répondre à cette formidable question.

— Si c'est là toute ta réponse, fais-moi le plaisir de me laisser en repos et d'aller te promener.

Napoléon obéit à l'ordre paternel ; mais, arrivé près de la porte, il se retourna, et jeta à son père un regard suppliant ; ses yeux étaient baignés de larmes.

M. de Marville lui montra la porte :

— Ne m'as-tu pas entendu ?

Mais la langue de Napoléon se délia sous un effort désespéré, et il murmura :

— Mon père, je suis bien malheureux !

— Que veux-tu que j'y fasse ? Est-ce que je suis heureux, moi, avec cette maudite goutte qui me dévore jusqu'à la moelle des os ?

— Hélas ! je ne puis pas vous guérir, mon père ; tandis que vous... vous vouliez... d'un seul mot, je ne serais plus malheureux.

— Voyons ! qu'est-ce qu'il y a ? as-tu brisé un meuble, déchiré un pantalon, fait quelque dette, cassé la patte à un de mes chiens ? réponds vite ; je ne suis pas d'humeur à t'écouter longtemps.

— Rien de tout cela, mon père... ; je veux... je voudrais... me marier.

— Ah ! tu veux te marier ? dit lentement M. de Marville, en regardant son fils avec une indicible stupéfaction.

Et il partit d'un bruyant éclat de rire.

Puis il reprit :

— Ah ! tu veux te marier ? Et avec qui, imbécille ?

— Avec Nelly.

— Qu'est-ce cela ?

— C'est la fille du père Mathurin.

Les éclats de rire de M. de Marville redoublèrent.

Napoléon, comme César, venait de passer le Rubicon ; il fallait vaincre ou mourir. Il joignit les mains avec désespoir, et il dit à son père :

— Oh ! si vous saviez, mon père, combien Nelly est douce et jolie ! comme son cœur est plus beau cent fois encore que son visage ! comme elle pleure son pauvre grand-père, qui est mort cette nuit pendant l'ouragan !... Et puis, Nelly n'est pas une simple fille de pêcheur, elle a reçu de l'éducation, elle a été élevée à Caen, au couvent des Ursulines... Que vous dirai-je ? Nelly est bien malheureuse, il ne lui reste rien... que moi, mon père... elle est seule au monde. Si je l'abandonne, elle mourra... et moi, je mourrai avec elle.

— Où et quand as-tu fait la connaissance de Mlle Nelly ?

— Sur la grève d'abord, puis à la chaumière de la falaise, il y a de cela plus de trois mois. Depuis ce temps, nous nous aimons, et, je le sens bien, ça ne finira qu'avec notre vie, ça ne finira...

M. de Marville interrompit sévèrement son fils, dont l'excessive timidité s'animait de plus en plus sous une fiévreuse exaltation, — l'amour venait de faire un miracle.

— Trève à tout ce galimathias, et cesse de me rompre la tête avec tes jérémiades amoureuses ! va te coucher ; mais avant de t'endormir, répète-toi bien ceci : peu m'importe que tu ailles roucouler avec les filles du village ! que tu les séduises ou qu'elles te séduisent, cela vous regarde et non pas moi. Quant au mariage, c'est différent, tu te marieras quand et avec qui bon me semblera...

— Mais, mon père...

— Tu te permets de m'interrompre, je crois !... écoute et tais-toi. Je te défends de remettre les pieds à la chaumière, et si j'apprends que,

SUPPLÉMENT

[illegible] connue par toutes les nations civilisées, nous avons été forcés à la guerre. Bien longtemps avant la marche de notre armée sur la rive gauche de Rio-Grande, nous avions de nombreux et graves motifs de guerre contre le Mexique, et si les Etats-Unis en étaient venus de plein gré à une pareille extrémité, nous n'aurions eu qu'à faire un appel au monde civilisé pour nous justifier entièrement de notre initiative. Cependant, je crois utile ici d'entrer dans quelques détails sur les injures nombreuses que nous avons reçues du Mexique, et sur les faits qui ont amené la guerre... »

Ici suivent de longs détails sur l'historique de cette prise d'armes; puis le président continue ainsi :

» Malheureusement, quand le ministre plénipotentiaire est arrivé à la Vera-Cruz, par une de ces révolutions si fréquentes au Mexique, le pouvoir avec lequel les premières négociations avaient été ouvertes venait de tomber, et le gouvernement du président Paredès, qui lui succéda, ne crut pas devoir reconnaître les pouvoirs de M. Slidell. Certaines circonstances contribuèrent aussi à faire penser que le but du président Paredès était d'appeler une intervention européenne, en se mettant sous la protection des puissances intervenantes ; cette disposition, ce désir étaient en contradiction directe avec la mission de M. Slidell, et après plusieurs instances, après un refus péremptoire de le reconnaître, il dut quitter le Mexique, pour venir rendre compte à Washington de l'insuccès de sa mission. Ce fut alors seulement, et en présence de l'attitude menaçante de l'armée mexicaine, ainsi que des symptômes de réaction libérale qui se produisaient à l'intérieur du Mexique, que le congrès de l'Union se résolut à déclarer une guerre qui existait déjà de fait, et à mettre les côtes mexicaines en état de blocus.

» Peut-être ces mesures vigoureuses, en donnant à réfléchir au gouvernement mexicain, allaient-elles amener un arrangement, lorsqu'une nouvelle révolution précipita du pouvoir le général Paredès, et donna la puissance à Santa-Anna, qui, malgré tout l'intérêt qu'il aurait eu à traiter pour consolider son autorité, après tant de convulsions intérieures, crut devoir poursuivre la guerre vigoureusement, et, réunissant toutes les troupes disponibles pour un dernier et suprême effort, marcha à la tête de cette armée contre les troupes américaines.

» Pendant ce temps, mais seulement après une provocation de l'armée mexicaine, les troupes des Etats-Unis s'étaient mises en campagne, et les victoires de Palo-Alto, de Resaca, de la Palma, de Monterey, leur marche dans l'intérieur du territoire, avaient donné la preuve de leur vaillance comme de leur intrépidité. Une autre colonne s'emparait aussi du Nouveau-Mexique, dans la capitale duquel le général Kearney établissait un gouvernement américain, tandis que, grâce au concours de la marine, la Californie tout entière tombait aussi au pouvoir des Etats-Unis.

» La guerre continuera à être poursuivie avec vigueur, tandis que nous ferons aussi tous nos efforts pour nous assurer une paix durable. Il est à espérer que la décision du congrès mexicain, auquel nos dernières ouvertures ont été renvoyées, sera favorable à la conclusion d'une paix prompte et honorable. Cependant, avec l'expérience que nous possédons du peu de raison manifestée dans toute cette affaire par les autorités mexicaines, il sera sage de ne pas nous relâcher en rien de notre énergie et de poursuivre nos opérations militaires jusqu'à ce que le résultat des délibérations soit connu. Dans ce but, il est important de prendre possession militairement de toutes les provinces tombées en notre pouvoir, jusqu'à ce qu'un traité de paix définitif ait été conclu et ratifié par les deux parties.

» Dans les provinces du Nouveau-Mexique et des Californies, nous n'avons à craindre que peu de résistance de la part des habitants aux gouvernements temporaires ainsi établis conformément aux nécessités des circonstances et aux lois de la guerre. Il sera convenable aussi de vous assurer la sécurité de ces importantes conquêtes, en votant le crédit nécessaire pour y élever des fortifications et solder les dépenses indispensables au maintien des autorités établies et de notre possession... »

On trouvera plus loin, à l'article *Etats-Unis*, notre correspondance particulière d'Amérique.

Les compliments de nouvelle année.

Hier, à l'occasion du Jour de l'An, le roi, la reine et la famille royale ont reçu les représentants de tous les corps constitués. Il a été prononcé des discours qui rivalisaient de pâleur, de fadeur et d'insignifiance. Nous ne reproduirons que le discours prononcé par le nonce apostolique au nom du corps diplomatique :

Sire,

Le corps diplomatique attend toujours avec la même espérance le retour de cette époque solennelle de l'année naissante, parce qu'il aime à vous offrir, au nom des souverains qu'il a l'honneur de représenter, les vœux les plus sincères pour la prospérité parfaite de Votre Majesté, de sa royale famille et de la France.

C'est aussi avec une satisfaction profonde qu'il s'empresse de vous féliciter, sire, du maintien de la paix générale, admirable résultat de la sagesse de Votre Majesté et des autres souverains et de leurs cabinets. C'est le plus beau titre à la reconnaissance des peuples dont cette heureuse harmonie fait la gloire et le bonheur.

Fière de la félicité générale, Votre Majesté a vu renouveler en même temps les joies de sa royale famille, qui a procuré et procurera toujours les plus douces consolations à votre cœur paternel.

Votre Majesté verra luire bien des fois encore ce beau jour, qui la retrouvera aussi glorieuse sur le trône qu'heureuse à côté de sa royale et vertueuse compagne, au sein de sa nombreuse et brillante famille.

Daignez, sire, avec les vœux et les félicitations du corps diplomatique, agréer l'hommage de son profond respect.

Le roi a répondu qu'il était profondément touché, qu'il avait confiance dans l'avenir, et qu'il remerciait le corps diplomatique de ses félicitations.

Ce discours et cette réponse se sont renouvelés avec des variantes un grand nombre de fois dans la journée.

En faisant une allusion vague au mariage du duc de Montpensier, le corps diplomatique, afin de ménager les susceptibilités anglaises, avait évité tout ce qui pouvait donner à ce mariage un caractère politique, et l'avait envisagé seulement comme un bonheur de famille. M. Pasquier, parlant au nom de la chambre des pairs, a été plus explicite; mais nous avons peine à comprendre qu'un courtisan émérite aussi habile à tourner les compliments de fête ait laissé percer l'opinion, fausse du reste, que l'éducation de Mme la duchesse de Montpensier laissait encore quelque chose à désirer. Lisez plutôt :

L'année qui vient de s'écouler a vu s'accomplir l'union qui devait [illegible] sur les avantages de l'alliance espagnole. Dans la réponse du roi, l'on doit remarquer ce passage :

La manière dont vous avez parlé du mariage de mon plus jeune fils m'a été droit au cœur. Il m'est doux de voir que cette alliance, qui ne peut que consolider les bonnes relations subsistant depuis si longtemps et si heureusement entre l'Espagne et la France, est généralement appréciée dans les deux pays, comme vous venez de l'exprimer, et qu'on y voit à la fois une nouvelle garantie de [illegible] réciproque et de la liberté constitutionnelle dont ils jouissent tous les deux.

M. Martin (du Nord), présentant le conseil d'Etat, a inséré dans le programme obligé un paragraphe sur les inondés de la Loire. On lit ce matin dans la réponse du roi :

Le tableau que vous avez tracé des contrées désolées par les inondations m'a vivement ému. Je sens que ce que nous avons fait jusqu'ici pour leur soulagement ne pouvait être qu'imparfait. Nous avons besoin d'un grand concours pour soulager à la fois les maux passés et pour en prévenir le retour. L'assistance de vos lumières, dans les diverses fonctions que vous remplissez, nous aidera puissamment à atteindre ce double but.

Assurément, on n'a secouru les inondés que d'une manière imparfaite, mais en attendant les procédés que M. Martin (du Nord) est appelé à découvrir, le ministère est impardonnable d'avoir repoussé des moyens déjà trouvés, des combinaisons qui n'avaient que le tort d'être présentées par un député légitimiste. La bienfaisance n'a pourtant pas de cocarde.

M. l'archevêque de Paris n'a prononcé qu'une phrase. Elle voulait dire : *Le Seigneur soit avec vous*. C'est diplomatique.

Tandis que les uniformes brodés remplissaient les Tuileries, qu'on y voyait traîner les simarres de soie, que des voitures de fonctionnaires arrivaient escortées par la gendarmerie [illegible] nouvel uniforme, on avait froid dans les mansardes, [illegible] pauvres gens restaient couchés, afin de tromper le besoin d'aliments et de combustible. D'autres sortaient pour tendre la main et quêter des étrennes; la misère se déguisait, se [illegible] pour attirer les regards et déterminer les offrandes. Il n'était pas jusqu'au malheureux enfant exposé dans nos rues, tout [illegible], jusqu'à minuit, pour débiter des allumettes, qui ne vous présentât ses pauvres boîtes ornées de rubans. Pénible spectacle que de voir la souffrance affectant le sourire et le travailleur implorant la charité des oisifs!

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Les compliments officiels et la cherté des subsistances. — Programme du Journal des Débats. *— Fiasco du libre-échange.*

Le premier jour de l'an a été marqué par une nouvelle augmentation de deux centimes sur le prix du pain, et tandis que les visiteurs officiels au palais des Tuileries causaient politique, et se félicitaient mutuellement de leur sagesse, les classes pauvres éprouvaient le con[illegible]

---

malgré mes ordres, tu aies revu cette... drôlesse, corbleu! nous verrons lequel de nous deux a le droit de commander... Quant à Mlle Nelly, je pourrais bien l'envoyer ailleurs qu'à Langrune faire les yeux doux aux fils de famille... Sur ce, va-t'en, et ne me romps plus la tête de toutes ces balivernes.

Le pauvre amoureux s'inclina humblement, sortit, le cœur bien gros, et lorsqu'il fut dans sa chambre, il se prit à pleurer à chaudes larmes.

IV.

UN FILS SOUMIS.

Le lendemain, bien décidé à ne pas obéir à l'ordre que son père lui avait donné, de ne plus revoir Nelly, Napoléon sortit secrètement du château et s'achemina vers la chaumière. Il trouva la fille du vieux pêcheur, toujours pâle et pleurante. Il s'assit tristement près d'elle; mais il se garda bien de lui rappeler sa brusque sortie de la veille, et de lui faire connaître les tentatives matrimoniales que son père avait si brutalement repoussées.

Cependant il fallait prendre un parti; Nelly ne pouvait plus longtemps rester seule ainsi à la chaumière. Pendant une semaine entière, ils épuisèrent en vain leur esprit et leur imagination à enfanter les plus folles combinaisons, les projets les plus impossibles. Enfin, après une mûre et longue délibération, ils s'arrêtèrent à un dernier et triomphant projet, qu'ils résolurent d'exécuter le lendemain même.

Il ne s'agissait de rien moins que de s'enfuir ensemble de Langrune. Napoléon allait rentrer tout de suite au château; pendant la nuit, il ferait un petit paquet de ses effets indispensables, et, dès que les premiers rayons du soleil auraient brillé à l'horizon, il viendrait à la chaumière chercher Nelly, qui l'attendrait après avoir fait les mêmes préparatifs. Ils partiraient ensuite, à pied, en évitant le plus possible toute rencontre; ils suivraient le rivage de la mer, et ils ne s'arrêteraient que loin, bien loin, dans quelque village inconnu. Si on les interrogeait, ils se diraient frère et sœur; si on leur demandait où étaient leurs parents, ils répondraient que leur père et leur mère venaient de mourir. Le vieux pêcheur avait laissé quelqu'argent à Nelly, Napoléon possédait une bague, qui avait appartenu à sa mère; cette bague était ornée d'un gros diamant, il l'emporterait avec lui, la vendrait, achèterait avec le prix un bateau et des filets, et il se ferait pêcheur comme le grand-père Mathurin.

Rentré dans sa chambre, Napoléon passa une partie de la nuit à faire les préparatifs convenus. Au matin, dès qu'il eut entendu les domestiques ouvrir la grille du château, il descendit discrètement, tenant à sa main son bâton de voyage et son petit paquet. Il allait franchir la grille, lorsque, ô terreur! une lourde main s'appesantit sur son épaule, et une voix bien connue retentit à son oreille, et prononça ces foudroyantes paroles :

— Où allez-vous?

C'était son père!

Napoléon faillit s'évanouir.

— Suivez-moi, lui dit M. de Marville, en désignant l'escalier du château avec un geste impérieux et solennel.

Et le pauvre garçon, plus mort que vif, suivit son père, qui montait devant lui, enveloppé d'une longue robe de chambre, grave, silencieux, le front sévère, le sourcil contracté et le regard menaçant.

Lorsqu'ils furent arrivés à la chambre du jeune homme, M. de Marville se retourna lentement vers son fils, et lui dit d'une voix qu'il s'efforçait de rendre digne et imposante :

— Ne cherchez pas, Monsieur, à vous justifier et à m'en imposer par un mensonge; depuis huit jours on vous a suivi, on a écouté, et l'on a tout entendu... Ah! vous avez cru qu'on pouvait désobéir impunément à mes ordres, morbleu! Ah! vous vouliez fuir avec cette péronnelle, corbleu! Ah! vous vouliez me jouer comme un enfant, ventrebleu!... halte-là! je ne suis pas encore une momie, un fossile, une tête à perruque, comme disent aujourd'hui les vauriens de votre espèce... Puisque, non content de mépriser mes ordres, d'abuser de mon indulgence, vous avez eu l'audace de vous révolter contre mon autorité, je vais user de cette autorité tout entière. Ecoutez bien ceci, et souvenez-vous que ma volonté est inébranlable, que vos larmes et vos prières seraient superflues : — Vous allez entrer dans cette chambre, je vais fermer sur vous la porte à double tour et en mettre la clef dans ma poche. Un domestique veillera nuit et jour sous votre fenêtre. Moi-même je vous apporterai votre dîner. Dans huit jours vous sortirez de cette chambre, non pour être libre de retourner à la chaumière, mais pour monter dans une bonne voiture qui vous conduira d'abord à Paris, puis à Marseille; là, vous accompagnerez un de mes amis en Italie, où vous resterez trois années, le temps de calmer votre flamme amoureuse. Après quoi, vous pourrez revenir ici, ou continuer vos voyages, si les voyages vous conviennent.

L'infortuné se jeta aux genoux de son père, priant, suppliant, désespéré; M. de Marville fut inexorable, et, huit jours après cette scène, sans avoir revu sa chère Nelly, sans avoir pu lui dire un dernier adieu, Napoléon montait, en versant des larmes amères, dans une voiture, qui l'emporta au galop, loin du village et de la pauvre fille du pêcheur.

En arrivant à Marseille, il pleurait encore!

. . . . Trois ans après, Napoléon revenait à Langrune. Il était devenu ce que l'on nommait sous le Directoire un beau cavalier. Les voyages l'avaient formé. Il portait assez fièrement la tête; une pose élégante et assurée remplaçait sa gauche et timide allure; sa fine moustache, légèrement arquée, ne manquait pas d'une certaine hardiesse. Il parlait peu, mais sa parole était ferme et accentuée : une pâleur rêveuse et un léger nuage de mélancolie donnaient à son visage ce charme triste et mystérieux qu'adorent les ladies, les muses de province et les femmes incomprises.

Il trouva son père dans un tel état de décrépitude morale et physique, qu'il fut à peine reconnu par M. de Marville.

Napoléon, avait-il donc oublié sa gentille Nelly?

Il l'avait si peu oubliée, que le lendemain il courut à la chaumière. Hélas! elle était déserte et abandonnée depuis longtemps!

Napoléon interrogea quelques pêcheurs qui passaient près de la falaise. Ils répondirent que, peu après son départ, Nelly avait disparu elle-même. Puis, ils ajoutèrent tout bas que, dans le village, on soupçonnait M. de Marville d'avoir chassé du pays la pauvre fille, en l'effrayant par les plus terribles menaces. Depuis, on n'en avait plus entendu parler. Cependant, un jeune homme de la Délivrande affirmait l'avoir rencontrée à Paris, dans un riche équipage.

Napoléon fit les plus actives recherches pour retrouver Nelly, la jolie fille au père Mathurin; mais ce fut en vain, toutes ses recherches furent impuissantes.

Sur ces entrefaites, M. de Marville rendit son âme à Dieu, ou plutôt au diable, et Napoléon se trouva propriétaire du beau château de Langrune et de cinquante mille francs de rentes.

V.

LE BAL DE L'OPÉRA.

Napoléon passa l'année de son deuil officiel enfermé dans son château. Il avait expressément défendu qu'on prononçât devant lui le nom de Nelly. Il avait fait venir de Paris une riche bibliothèque, qu'il avait placée lui-même dans un petit pavillon construit à l'autre bout du parc, en face de la mer. Lui seul avait la clef de ce pavillon, où il passait des journées entières. Seulement, chaque matin, il allait faire une courte promenade sur la grève, et toutes les fois qu'il passait devant la chaumière déserte du vieux pêcheur, il poussait un profond soupir.

Il évitait, mais sans affectation, la rencontre des amis de son père qui habitaient le village ou les environs. Il parlait rarement; mais si les curieux se plaignaient de son silence, en revanche, les pauvres de la commune ne se plaignaient pas de sa libéralité.

Quelques amis dévoués voulurent lui donner de sages avertissements sur sa singulière sauvagerie; il les pria poliment de se mêler de leurs affaires. Les pères des jeunes filles à marier lui conseillèrent de se réfugier dans les douces joies du mariage; Napoléon leur répondit sèchement qu'il ne se marierait jamais. Les jeunes gens l'engagèrent à changer les ennuis de sa champêtre solitude contre les plaisirs de la cité; il leur répondit qu'il ne connaissait pas l'ennui.

Cependant, le fait est qu'après dix-huit mois de réclusion, l'humeur du pauvre garçon tournait au *spleen* d'une façon toute britannique. Mais que faire? Recommencer ses voyages? Il venait de parcourir l'Europe entière. Où aller? Il y avait une petite ville qu'il ne connaissait pas, c'était Paris. Il ordonna à son domestique d'aller lui chercher des chevaux de poste, et il partit pour la capitale du monde civilisé.

Après avoir parcouru en tous sens les rues, les quais et les boulevarts, après avoir visité tous les monuments, églises, palais, bibliothèques, théâtres, depuis les tours de Notre-Dame jusqu'aux abattoirs Montmartre inclusivement; après avoir dîné dans tous les restaurants et fumé dans tous les estaminets, l'ennui, cet horrible cauchemar des poitrines civilisées, l'ennui revint, plus maussade, plus lourd, plus accablant que jamais.

Les bals de l'Opéra venaient de commencer. Assurément il n'est pas de pire remède pour combattre l'ennui, surtout quand l'on est étranger, quand l'on ne connaît personne dans le monde parisien, quand l'on n'a ni le goût ni l'habitude de cette danse peu classique, que l'on nomme vulgairement le cancan. Pourtant, un soir qu'il s'était attardé au

[illegible] rien faire avec des [illegible] qui posent en principe l'éternité du salariat ?

GRANDE-BRETAGNE.

Ce que font les riches; ce que disent les pauvres. — La démocratie et l'aristocratie territoriales.

Il n'y a rien de nouveau dans le monde politique et social de la Grande-Bretagne. Les journaux parlent de tout sans rien dire ; ce qui, du reste, leur arrive assez souvent de tout temps, mais plus que jamais aujourd'hui. Heureusement pour eux, le parlement va s'ouvrir, et nous avons tout lieu de croire que les débats ne peuvent manquer d'intérêt, car jamais législature n'a été saisie de questions sociales et politiques plus urgentes et plus importantes.

La famine et la mort, la terreur et la violence ne font qu'augmenter en Irlande et en Ecosse. Les journaux sont remplis de faits de misère plus tristes les uns que les autres. Le cœur nous manque pour les rapporter en détail. Le gouvernement anglais aura bien de la peine à calmer toutes les inquiétudes, et à subvenir à tous les besoins. Il nous semble que l'Angleterre est menacée d'une crise sociale et politique très grave pour l'année 1847, car les extrêmes de la misère et du luxe sont par trop choquants pour que l'ordre et la sécurité intérieure n'en soient pas troublés tôt ou tard.

On a peine à concevoir qu'un pareil état de choses puisse durer longtemps. D'une part, quelques centaines de personnages qui ont des revenus de 5, 6 ou 7 millions par an, sans que le public sache ce qu'ils font de cette richesse ; d'autre part, des milliers de familles dans le dénûment le plus complet, mourant de froid et de faim !

Il est révoltant que des hommes qui possèdent des millions de revenu ne fassent rien pour leurs malheureux frères ou du moins rien de notable.

Si ces malheureux millionnaires (nous parlons au point de vue moral), avaient un peu de cœur et d'intelligence, un peu d'amour du prochain, de cette religion qu'ils professent tous, ils feraient au moins quelque chose de grand pour leur pays, quelque chose de généreux pour leurs concitoyens que déciment le froid et la faim.

Nous ne demandons pas qu'ils fassent seulement l'aumône, elle ne fait qu'entretenir le mal qu'elle a pour objet de soulager ; nous demandons qu'ils s'enquièrent des idées de progrès et d'organisation sociale, afin de mettre leurs revenus, au moins en partie, au service des classes qui manquent de travail et de richesse, qui manquent même du nécessaire en nourriture, en vêtements, en éducation morale et industrielle.

A l'heure qu'il est, la masse des travailleurs, faute d'éducation et d'esprit de conduite, ne produit pas le quart de ce qu'elle pourrait produire avec une bonne organisation et une bonne direction du travail ; et à qui la faute ? à ceux qui possèdent la richesse scientifique et matérielle, sans savoir et sans vouloir s'en servir ; aux savants, aux prêtres, aux propriétaires, aux hommes politiques qui végètent dans le monopole égoïste de ces trésors sociaux que Dieu leur a confiés, et dont ils s'obstinent depuis trop longtemps à ne pas faire usage. Oui ! depuis trop longtemps, et il importe aujourd'hui à la paix de l'Europe, à l'intérêt des familles privilégiées elles-mêmes, autant qu'au bonheur [illegible]

Ces choses se répètent de bouche en bouche dans les classes malheureuses, et les journaux qui s'enquièrent du sentiment des masses, les répètent incessamment et sous toutes les formes. Il importe donc aux millionnaires et privilégiés de la Grande-Bretagne de s'informer au plus tôt de ce qu'ils ont à faire pour prévenir les dangers dont les menace cette agitation des esprits.

ALGÉRIE.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 25 décembre :

« Abd-el-Kader, en quittant brusquement la Kabylie de l'Est, au mois d'avril dernier, y avait laissé, sous la protection de Ben-Salem et de Bel-Kassem ou Kassi, environ 80 cavaliers blessés, malades, démontés ou mal montés qui ne pouvaient le suivre dans sa marche rapide. L'un de ces hommes, natif de la Metidja, a réussi à déserter et vient d'arriver à Alger. Il confirme toutes les nouvelles que nous avons déjà données de la Kabylie.

» Ben Salem est toujours chez les Beni-bou-Addou, au pied nord du Djurjura ; il vient de temps en temps visiter le petit dépôt des réguliers campés sur l'Oued-Sebaou, près de Djemaa-Sahardj, mais ses exhortations n'ont pas empêché que la moitié n'ait déserté et que le reste ne soit disposé à le faire dès qu'ils pourront tromper la surveillance de Bel-Kassem ou Kassi. Ils vivent misérablement, sans solde ; une vingtaine ont encore des chevaux.

» Bel-Kassem est tranquillement dans sa maison, entre les Beni-Raten et les Beni-Raoussen. Il a, comme Ben-Salem, fait labourer une grande étendue de terres, et tous deux paraissent très disposés à suivre le conseil unanime des Kabyles, de ne pas attirer les Français dans leur pays.

» Dans la subdivision d'Orléansville, l'agha de Sbha a récemment pris possession, avec un certain appareil, de la maison qui a été construite à Aïn-Merani, pour le faire résider en sûreté au milieu de cette turbulente tribu. On peut donc espérer que son autorité, exercée de près, sera plus efficace à l'avenir. »

BELGIQUE.

Le sénat vient de voter, sans discussion, un projet de loi qui exempte de l'impôt le sel destiné à l'agriculture.

Une circulaire vient d'être envoyée par le ministre de la justice aux gouvernements provinciaux pour les engager à user de toute leur influence pour déterminer les communes à établir des chauffoirs publics où l'on distribuera de la soupe aux indigents, qui viendront s'y chauffer.

ALLEMAGNE.

PRUSSE. *Edit de tolérance. — Misère. — Conspiration.* — WURTEMBERG. *Le roi se gâte.*

Le gouvernement prussien, désirant donner le change aux sympathies politiques du pays, s'occupe dans ce moment à élaborer un soi-disant édit de tolérance. Tous les journaux allemands parlent depuis quinze jours de ce fameux édit dont les bases ont été posées et écrites par le roi lui-même. Le roi de Prusse, comme l'empereur de Russie, réunit dans sa personne le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, avec cette différence que les lois du pays (*Landrechte*), garantissent à chacun, en Prusse, la liberté de conscience. Cette liberté est toutefois très restreinte pour des sectes nouvelles. Quant aux juifs, on sait qu'ils ne jouissent pas encore de droits politiques dans ce pays.

[illegible] du Zollverein, [illegible] représentent l'unité protestante de ce pays.

Cette année, la ville de Koenigsberg avait envoyé en qualité de député, le docteur Rupp, fondateur de la *nouvelle église évangélique* qui, dans le protestantisme, correspond à l'*église néo-catholique* de Ronge. Or, la société de *Gustave-Adolphe* de Berlin, influencée par l'orthodoxie du gouvernement, ayant expulsé M. Rupp, avec 35 voix contre 31, toutes les sociétés provinciales se sont de nouveau réunies, et à l'heure qu'il est, 64 contre 7 se sont prononcées en faveur du docteur Rupp, contrairement à la décision du synode de Berlin. Or, le gouvernement prussien ne reconnaît ni le néo-catholicisme, ni le néo-protestantisme. Il permet bien à ses adhérents de prier ensemble dans une maison privée, mais il ne les reconnaît pas comme membres de la véritable chrétienté. S. M. s'occupe donc d'un édit de tolérance, afin d'apprendre à toutes les communes, à toutes les sociétés protestantes et catholiques, que le gouvernement prussien ne reconnaît officiellement que les cultes basés sur le *Christianisme historique*. Chacun peut croire ce qu'il veut, mais à condition que cette croyance ne se formule point en culte. En outre, il sera défendu aux fonctionnaires prussiens d'appartenir à une de ces sectes. Quant aux juifs, le roi les regarde comme d'intéressantes ruines historiques qu'il faut tolérer, conserver même, mais sans leur accorder des droits. Voilà le contenu de ce fameux édit *de tolérance*.

Le lendemain de la faute de Cracovie, le gouvernement prussien n'aurait pu choisir un plus beau sujet d'impopularité que cet édit de tolérance.

Après l'Angleterre, la Prusse est le pays où il y a le plus de misère. Outre la Silésie, où la famine est à l'ordre du jour, presque partout le travail chôme et l'ouvrier est forcé de mendier. A Elberfeld plus de 3 000 ouvriers sont dans la plus profonde misère ; plusieurs de ces malheureux ont été trouvés gelés dans un grenier ; à Schoeneck, 60 ouvriers sans ouvrage se sont présentés auprès du magistrat en lui déclarant qu'ils allaient mourir de faim, si l'on ne vient pas à leur secours. A Berlin même la misère s'annonce par de nombreux vols. Dans cette ville, la police fait connaître, dans *les petites affiches*, tous les vols qui se commettent au préjudice de la propriété. Dans le dernier mois il y en avait 400 ; sur ce nombre il faut, entre autres, compter les vols d'une paire de pantoufles, d'une douve de tonneau, d'une bûche, d'un jouet d'enfant, etc., etc. ; toutefois, il y en a beaucoup de très considérables, avec effraction, et même avec tentative d'assassinat. Contre tous ces malheurs le gouverneur prussien n'a d'autre remède que la construction de deux nouvelles prisons. Jusqu'à présent les gouvernements civilisés ont souvent été odieux d'ignorance et de cruauté, mais de nos jours, ils sont tout simplement sots et bêtes.

Ainsi que nous l'avons indiqué, cette fameuse conspiration communiste de la *Jacobsstrasse* à Berlin, se réduit à la vente, par un tailleur, d'un livre défendu. Tous les prévenus, à l'exception de deux, ont été relâchés.

A la nouvelle de cette prétendue conspiration, le prince de Metternich avait envoyé une estafette à Berlin dans le but de bien exploiter ce complot communiste ; malheureusement la plupart des accusés

---

Théâtre-Français, Napoléon, ne voulant pas rentrer trop tôt à son hôtel, ordonna à son cocher de le conduire au bal de l'Opéra.

Il fit d'abord quelques tours de promenade dans le foyer ; mais le bruit des mille causeries qui se croisaient autour de lui, la voix glapissante des dominos, irritèrent tellement son système nerveux, qu'il se décida bientôt à quitter le bal.

Il sortait, lorsque, sur la première marche de l'escalier, il rencontra une élégant domino noir, qui jeta un petit cri d'oiseau en l'apercevant.

Napoléon fit peu attention à ce cri, et il mit le pied sur la seconde marche ; mais une petite main, aristocratiquement gantée, une petite main de duchesse se posa légèrement sur son épaule, et une bien douce voix, quoique déguisée comme celle des autres masques, lui dit tout bas à l'oreille :

— Chut ! on pourrait nous remarquer. Donnez-moi votre bras, et entrons vite.

— Vous vous trompez, madame ; car je ne pense pas avoir l'honneur d'être connu de vous.

— N'êtes-vous pas M. Napoléon de Marville ?

— En effet ; mais puis-je savoir où vous m'avez connu ?

— A Florence... ou ailleurs.

— Diable ! se dit Napoléon, serait-ce une intrigue de bal masqué ? En veut-on à ma personne ou à ma bourse ? De toute façon, cette femme s'adresse bien mal, en vérité.

Puis il reprit, en s'adressant au domino qui le regardait avec une fixité singulière :

— Pourquoi avez-vous pris mon bras ?

— Parce que j'étais seule et que je n'avais pas de cavalier.

— Mon Dieu ! Madame, pardonnez-moi mon impolitesse, je suis désolé... vous le voyez, je quitte le bal et ne puis...

— Ces paroles ne sont pas d'un gentilhomme, Monsieur... Cependant je ne veux pas être indiscrète, et empêcher peut-être quelque galant rendez-vous. Tenez, votre cœur, je le sens, compte déjà avec impatience les secondes que vous perdez avec moi.

— Vous êtes dans l'erreur, Madame, je n'ai nul rendez-vous de ce genre.

— Alors vous allez rester avec moi.

Ils étaient arrivés devant une loge entr'ouverte.

— Entrons ici, dit le domino.

— Mais...

— Je le veux.

Et le domino entraîna son cavalier dans la loge, qui était déserte, et qui se referma sur eux.

— En vérité, ceci est une tyrannie par trop... moscovite, dit Napoléon, en froissant de dépit sa blonde moustache.

Comme s'il n'eût pas entendu cette réflexion peu parlementaire, le domino fit asseoir Napoléon presque malgré lui ; puis se tournant vers lui avec une grâce charmante, il dit :

— Pardon, M. de Marville, si je me permets une question fort délicate ; elle sera la première et la dernière : Avez-vous une maîtresse, ou plutôt êtes-vous amoureux ?

— Avant de répondre à cette question, permettez-moi, Madame, de vous demander qui vous êtes ?

— Il m'est facile de vous satisfaire. Voici mon histoire en peu de mots : Mon père, honnête négociant justement estimé de ses concitoyens, m'avait mariée à un général de ses amis, qui, depuis, est mort, non pas à Waterloo, mais d'une goutte remontée et d'une indigestion. Restée veuve et sans enfants, je jouissais d'une modeste aisance, que des malheurs m'ont fait perdre en moins de temps que je ne mettrais à vous les raconter. Dans mon désespoir, comme j'invoquais la mort, des amis bien dévoués...

Ici le domino porta la main à son masque comme pour essuyer ses pleurs, puis il reprit :

— Des amis bien dévoués, touchés de mes larmes et de ma triste position, m'ont conseillé d'avoir recours au gouvernement, et c'est pour solliciter une modeste pension, qu'étant venue à Paris...

— Vous vous êtes déguisée en domino, et vous m'avez pris pour un imbécille.

— Monsieur, répondit le domino avec un imperturbable sangfroid, ne m'avez-vous pas demandé mon histoire ? celle que je viens de vous raconter n'est-elle pas celle qui se débite ici le plus généralement ? S'il y en a une plus nouvelle, veuillez m'excuser sur mon peu d'expérience.

Napoléon se leva :

— J'aime peu les charades, les logogriphes et les mystifications ; Madame, permettez-moi de me retirer...

— Pas avant que vous n'ayez répondu à ma question.

— Quel intérêt peut-elle avoir pour vous ?

— Et... si je vous aimais, moi ?

— Vous auriez tort ; car je ne voudrais pas de votre amour.

— Seriez-vous insensible ?

— Peut-être.

— Cependant je me souviens d'avoir entendu raconter certain épisode de votre enfance... il y a bien longtemps de cela ; c'était, si je ne me trompe, au bord de la mer, près d'un village dont j'ai oublié le nom, il y avait une haute falaise, au pied de cette falaise une chaumière, dans cette chaumière une jeune fille...

Napoléon interrompit le domino, et lui prit vivement la main ; cette main tremblait presqu'autant que la sienne.

— Votre nom, Madame ! qui êtes-vous ? je veux le savoir.

L'inconnue tressaillit ; mais dominant rapidement son émotion, elle répondit d'une voix calme et presque rieuse :

— Faut-il que je recommence ? Mon père était un honnête négociant...

Napoléon retomba accablé sur son siège, et cacha sa tête dans ses deux mains :

— Ce n'est pas elle... mon Dieu ! j'ai cru un instant, il m'a semblé... mais c'était encore un rêve, et celui-là n'a pas duré longtemps !

Après un court silence, le domino reprit :

— Elle, dites-vous ? qui ? la jeune fille, vos premières amours ?... quoi ! vous n'avez pas oublié ces folies de votre enfance ? En vérité, Monsieur, si nous avions encore des cours d'amour, vous mériteriez le prix de la constance. Bravo ! vous avez eu un mouvement superbe, et vous jouez parfaitement la comédie.

— Trêve de plaisanterie, Madame ; comédie ou non, peu vous importe ! je ne dois compte à personne de mes souvenirs et de mes sentiments.

— De vos sentiments..., Mais, Monsieur, savez-vous du moins ce qu'est devenue cette jeune fille ?

— Je l'ignore.

— Savez-vous si elle n'est pas morte ?

Exalté par le souvenir de Nelly, Napoléon oublia où il était et à qui il parlait. Par un mouvement plus prompt que la pensée, il mit la main sur son cœur, et il répondit :

— Morte ? Non ; je le saurais... il y a quelque chose là qui me le dirait.

L'inconnue de son côté pouvait à peine dissimuler son émotion ; son sein palpitait, et soulevait convulsivement le satin du domino :

— Peut-être, hélas !... qui sait la vie !... peut-être n'est-elle... plus digne de vous...

Napoléon regarda le ciel avec un ineffable sourire :

— Rien ne peut ternir la pureté des anges.

— Peut-être... a-t-elle oublié...

— J'aimerais mieux douter de Dieu et de ma mère que de douter du cœur de Nelly !

— Vous espérez donc la revoir ?

— J'espère.

— Eh bien...

Le domino fit un mouvement comme pour arracher son masque ; mais il s'arrêta brusquement...

La porte de la loge venait de s'ouvrir, et un élégant jeune homme était entré en saluant familièrement la compagne de Napoléon :

— Pardon, Monsieur, dit-il à Napoléon, si je me permets de troubler un instant un tête-à-tête, qui vous fait plus d'un envieux dans le bal ; mais nous cherchons en vain Madame, depuis plus de deux heures, pour lui rappeler que nous l'attendons au *Casino*... c'est notre petite maison, ajouta le dandy, en prenant une pose quelque peu régence.

Le domino mordit avec dépit le bout de ses petits gants, et répondit sèchement :

— Merci, je n'irai pas.

— Pourquoi cela ?

— J'ai la migraine.

Le dandy haussa les épaules en signe de doute, et sourit légèrement :

— Monsieur pourra être des nôtres, s'il veut bien accepter notre modeste souper.

— Je vous remercie, Monsieur, je ne soupe jamais, répondit Napoléon avec une sérieuse gravité.

Le dandy se retourna vers le domino, et il lui dit à demi-voix :

— Voyons, ma chère amie, ne faites pas la bégueule, et décidez Monsieur, ce sera charmant, parole d'honneur ! Votre ambassadeur sera des nôtres, tout le club viendra, nous aurons le corps de ballet, trois femmes de lettres et deux véritables odalisques, que de Nangis a ramenées d'Afrique.

— Ceci devient intolérable ! répondit le domino en frémissant de colère. Faut-il, Monsieur, vous répéter une seconde fois...

— Tout doux ! belle dame, ne vous irritez pas et ménagez un peu

pées de congrès qui aurait eu lieu à Zurich, entre les ministres des puissances étrangères pour traiter les affaires suisses, est dénuée de fondement ou tout au moins *fort prématurée.* Ainsi que nous l'avons pressenti, les cabinets sont encore loin de s'entendre à ce sujet, et l'établissement du *centre d'entente* a été indéfiniment ajourné.

» Notre correspondant, toujours bien informé, ajoute que le ministère français paraît avoir définitivement rejeté les plans de conduite pour lesquels le cabinet de Vienne sollicitait depuis quelques mois son adhésion. Il ne s'agissait de rien de moins que de méconnaître l'autorité du Vorort de Berne. Au lieu de s'adresser au Directoire fédéral, autorité centrale qui seule représente la Suisse à teneur du pacte, la diplomatie étrangère se serait adressée aux gouvernements cantonaux, comme elle vient de le faire à Coire et dans le Tessin. Les négociations à ce sujet avaient paru ces jours derniers tellement en bonne voie, que le *Journal des Débats* n'hésita pas à se faire écrire de Neuchâtel qu'un arrangement était possible. Mais le cabinet français s'est ravisé, nous assure-t-on; il n'ose pas rompre ouvertement avec lord Palmerston. Lord Normanby a dû communiquer à M. Guizot une note du *foreign-office*, décidément contraire à tout projet d'intervention directe ou indirecte en Suisse, et motivée sur l'insuffisance des *prétextes* allégués par le cabinet de Vienne. D'autre part, le cabinet français paraît avoir senti qu'en méconnaissant le Directoire fédéral helvétique, on eût violé trop ouvertement le pacte de 1815.

» Tels paraissent être les motifs qui ont fait contremander le départ des ministres étrangers pour Zurich et engagé M. Guizot à ne pas changer la résidence de l'ambassadeur français. Ajoutons que la présence des ambassadeurs étrangers à Zurich n'eût pas modifié les instructions de cet état sur aucune question et moins encore sur celles concernant les jésuites et le *Sonderbund*. »

PORTUGAL.

Le *Times* publie, sous la rubrique de Lisbonne, 20 décembre, une lettre particulière dans laquelle on remarque le passage suivant:

« Au moment même où Saldanha quittait Cartax, das Antas est sorti de Santarem, mais il n'a pas tardé à revenir sur ses pas et à rentrer dans la place. Après son retour, un mouvement a éclaté parmi ses troupes, et 200 hommes ont déserté pour aller rejoindre, à Villa-Nova, une brigade de l'armée royale. On pense qu'il en sera de même de toutes les troupes de ligne qui restent encore aux insurgés, dès qu'elles se trouveront en contact avec les troupes royales ou seulement dans leur voisinage. »

CHINE ET JAPON.

Le *Singapore free Press* publie des avis de la Chine jusqu'au 1er novembre. La haine des Chinois pour les étrangers paraît tout aussi violente qu'avant les rapports établis par le traité Pottinger. A Canton, les factoreries européennes sont toujours sur le qui-vive; à Macao, une escarmouche très vive a eu lieu entre les Portugais et les Chinois. M. de Amaral avait frappé d'une taxe d'un dollar, pour droit de havre, chaque jonque chinoise entrant dans le port; deux de ces navires ayant refusé cet impôt, le gouverneur les fit saisir. Alors, les bateliers, renforcés d'un grand nombre de leurs compatriotes, vinrent attaquer la douane portugaise et essayèrent de la battre en brèche avec une pièce de quatre qu'ils avaient débarquée. Les Portugais n'eurent pas grand' peine à venir à bout de cette multitude indisciplinée: une vingtaine

[illegible] ment de ce pays aurait refusé d'ouvrir ses ports au commerce français ou américain. Ce refus n'aurait d'ailleurs été accompagné d'aucun procédé blessant ou injurieux.

ÉTATS-UNIS.

La guerre; — Réaction de l'opinion publique; — le Dieu-Argent; — les Réformes; — l'Abolitionisme; — Chances de dislocation de l'Union; — Le Droit à la terre ou le parti des Agrariens; — Progrès de la cause phalanstérienne.

New-Yorck, 15 décembre 1846.

Chers amis;

Les Etats-Unis sont à présent engagés dans leur troisième guerre: la première eut pour objet l'indépendance et la liberté politique; la deuxième, la liberté commerciale; la troisième, et je le dis à la honte de ma patrie et de notre race, est une guerre de conquête.

Qu'une grande nation comme la nôtre, dix fois plus forte et plus puissante que le pauvre Mexique, commence une guerre contre cette faible sœur, envoie nos armées en tuer les habitants, en détruire les villes pour une misérable querelle commerciale de dix millions de francs, — qu'un tel fait ait lieu au milieu du dix-neuvième siècle, après l'expérience des guerres et des folles dévastations du passé, et cela chez un peuple dont les masses sont beaucoup plus éclairées que partout ailleurs, — cela fait voir que l'humanité est encore plongée dans un état déplorable de brutalité et de discord social.

Certainement nous avons reçu quelques injures de la part du Mexique; mais cet Etat, déchiré par des révolutions militaires, est à peine responsable de ses actes. Et combien de moyens n'y avait-il pour une nation comme la nôtre de forcer le faible Mexique à faire une réparation convenable. Mais non, nos hommes d'Etat, et surtout le président Polk, désireux de faire quelque action d'éclat pour gagner la popularité, ont jeté le pays dans une « guerre glorieuse... » Quand les hommes d'Etat ont la tête tournée à rebours et ne voient que par derrière, on peut toujours s'attendre à pareilles choses. Ils ne peuvent qu'imiter la politique du passé et faire comme César, Frédéric ou Napoléon.

Il est vrai que les Etats du Sud, où règne l'esclavage, poussaient l'administration à faire cette guerre; l'accroissement gigantesque du Nord effraie le Sud et lui fait craindre que sous peu son influence qui dominait dans l'Union, ne soit beaucoup diminuée, pour ne pas dire détruite. Le Sud veut donc, pour maintenir sa suprématie, conquérir de nouveaux territoires dont on peut faire des Etats à esclavage (*slave states*), comme on a fait du Texas.

Un journal marquant du Sud, le *Mercure*, de Charlestown, vient dernièrement de dire tout haut que, si le Sud frappait ferme dans cette circonstance et dirigeait la politique de l'administration de manière à obtenir la conquête de la Californie, etc., et à créer de nouveaux Etats à esclavage, la puissance du Sud serait à jamais rétablie, et sa position dans l'Union rendue inexpugnable. Voilà la politique, voilà les idées d'une immense partie d'une des premières nations civilisées du monde au dix-neuvième siècle. Vraiment la société actuelle, dite civilisée, est un bourbier social bien dégoûtant.

Il faut dire pourtant que, chez les hommes à sentiments élevés, la guerre est très impopulaire. Les récits de ces tueries légales à Monterey et ailleurs ont excité une horreur bien fondée et un dégoût suprême pour la *fonction glorieuse* de couper la gorge à ses semblables. Outre cela, la guerre marche bien plus lentement qu'on ne croyait; tous les aventuriers qui s'y sont jetés par des motifs d'égoïsme tout individuels et partant infâmes, et qui avaient beaucoup d'influence dans notre pays, parce qu'ils agissent sur les masses, croyaient siéger en moins de six semaines dans le palais de Montézuma. Au lieu de

[illegible] ple, où on ne pense plus à des Saint-Barthélemi. Le grand mouvement commercial et industriel emporte tout; c'est aujourd'hui le règne du commerce et de l'argent. « Autrefois, disait dernièrement un ministre de l'Evangile, dans un discours public, on croyait au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et ces trois personnes ne faisaient qu'un seul Dieu aujourd'hui, on croit à la guinée d'or, à l'écu d'argent et au sou de cuivre, et ces trois hypostases font aussi un seul Dieu, le Dieu-Argent. » C'est bien là la religion de notre époque. La guerre désormais sera commerciale et industrielle; elle sera livrée entre les grandes fabriques et autres entreprises industrielles; les soldats seront les pauvres prolétaires; les canons et autres armes, les machines; le mobile, non la gloire, mais la faim.

Les grands mouvements en faveur des réformes vont bien chez nous, et tous convergent, plus ou moins à la grande réforme, la *réforme sociale*.

Les idées propagées par les Abolitionistes gagnent tous les jours du terrain dans les Etats du Nord. Il y a dix ans, ces idées étaient peu en faveur parmi le peuple; on peut dire même qu'elles étaient positivement impopulaires, ce qui doit sembler étonnant, car rien ne devrait être plus odieux à un homme imbu du sentiment chrétien et démocratique que l'esclavage; mais la presse commerciale, qui préfère la prospérité du commerce du coton et du tabac au règne de la liberté, avait excité le public, au commencement, contre les Abolitionistes. Tout est bien changé depuis dix ans. A présent, la masse, du moins dans le Nord, commence à avoir un profond dégoût pour l'esclavage, et ni la presse, ni les hommes politiques de cette partie de l'Union n'osent le soutenir, non plus que la politique qui le suppose. Il n'en était pas ainsi autrefois: les chefs des partis étaient toujours prêts à soutenir la politique du Sud, toute basée sur l'esclavage, pour obtenir une influence. *Martin Van Buren*, longtemps chef du parti démocrate au Nord, et président des Etats-Unis, était nommé « l'homme du Nord avec les principes du Sud » (*a nortern man with southern principles*). Mais ces jours d'obéissance à l'esclavage sont passés, et ce résultat a été produit par les efforts persévérants des réformateurs abolitionistes. Il y a quinze ans, on a failli pendre, dans les rues de Boston, *William Lloyd Garrison*, qui a attaqué le premier, avec une audace inouïe, l'infamie de ce système; aujourd'hui, quand le parti de cet homme tient ses *meetings*, vous voyez une salle immense, qui peut contenir quatre mille personnes à la fois, remplie pendant trois jours et trois nuits. Ces *reform-meetings* durent chez nous, comme vous savez, deux, trois et même quatre jours. Il se tient deux séances le jour, et une troisième le soir. On peut dire que le parti abolitioniste fait l'*éducation philanthropique* du peuple; c'est-à-dire, il réveille dans les cœurs le sentiment de l'humanité et de la philanthropie.

Mais je crois que la séparation des Etats-Unis, à une époque qui n'est pas éloignée, aura pour cause l'aversion qui se propage de plus en plus dans les états du Nord contre l'esclavage. Le Sud tient à l'esclavage parce qu'il constitue sa fortune, la source de ses richesses; et la dernière des choses qu'on veuille abandonner dans ce siècle, c'est la fortune, l'argent. Les intérêts pécuniaires sont les plus forts, et le Sud enverrait mille fois l'Union au diable plutôt que de se résigner à la destruction de son régime industriel, basé sur l'esclavage. Si le Nord au contraire devient l'ennemi de l'esclavage, il n'y aura aucun moyen de conciliation; et je crois que ce moment arrive. Une nouvelle organisation du travail, ou plutôt l'organisation du travail (car on ne peut pas nommer le salaire et l'esclavage une *organisation*), qui garantira la justice et la dignité aux travailleurs, et qui en même temps remplira le monde de richesse, peut seule résoudre tous ces problè

---

votre sensibilité nerveuse. Je serais désespéré de prolonger, par mes importunités, votre intéressante migraine, et je vous prie d'agréer mes respectueux hommages.

Le dandy salua de nouveau et sortit de la loge.

Napoléon, indigné de l'impertinence du beau *gentleman*, se sentit d'abord une furieuse envie de le mettre poliment à la porte de la loge; mais il réfléchit qu'après tout cette femme n'était qu'une courtisane, à laquelle dandy avait sans doute le droit de parler ainsi. Puis, il remercia sa bonne étoile, qui venait de l'éclairer si à propos sur le piège que cette femme lui tendait sans doute, et dans lequel peut-être il serait tombé.

Il se leva, bien décidé à sortir sur-le-champ; mais il aperçut la pauvre femme qui, penchée sur la balustrade, semblait presque défaillante, et dont le masque ne pouvait étouffer les sanglots.

Il eut pitié d'elle:

— Pardonnez-moi, madame, lui dit-il; j'aurais dû sans doute punir l'insolence de cet homme; mais j'ai cru qu'avec certaines gens le mépris était la seule vengeance qu'un honnête homme pouvait se permettre.

— Le mépris, dites-vous?... Votre mépris, ce n'est pas pour cet homme, car il a dit la vérité... Oh! le mépris et la honte sont pour moi seule!

— Madame, revenez à vous, la douleur vous égare...

Le domino se leva brusquement, il vint se placer en face du jeune homme, et il lui dit en le regardant avec une dévorante fixité et une indicible angoisse:

— Vous me méprisez bien, n'est-ce pas?

Napoléon hésita un instant, et baissa lentement la tête, comme s'il consultait une voix intérieure. Enfin, il répondit:

— Sur mon honneur, Madame, je ne vous méprise pas, car il est des larmes qui valent une longue expiation.

La jeune femme jeta un cri de reconnaissance:

— Merci! s'écria-t-elle.

Puis, elle saisit la main de Napoléon, y imprima un brûlant baiser et retomba presque inanimée sur son siège.

Pâle, muet, immobile, stupéfait, le pauvre garçon restait là, devant cette femme, sans songer à lui prêter aucun secours, ne voyant rien, n'entendant rien, ne comprenant plus rien.

Peu à peu, elle reprit ses sens, et son premier mouvement fut d'assurer son masque sur son visage. Napoléon se pencha vers elle:

— J'ai bien soif! lui dit-elle d'une voix éteinte. Par pitié! Monsieur, veuillez aller au foyer... et faites-moi l'aumône d'un verre d'eau...

Napoléon partit sur-le champ.

Bientôt, il revint avec un garçon, qui apportait quelques rafraîchissements; mais, quelle ne fut pas sa surprise de ne plus trouver personne dans la loge! Le domino noir avait disparu.

Il se retirait en réfléchissant aux singuliers évènements qui venaient de se succéder, lorsque l'ouvreuse de la loge accourut à lui et lui remit un petit papier, sur lequel ces lignes étaient écrites au crayon:

« Que M. Napoléon de Marville se trouve seul, la semaine prochaine, jour pour jour, heure pour heure, à Langrune, devant la chaumière de la falaise, les mystères de cette soirée lui seront expliqués. »

— Soit, dit Napoléon, j'y serai.

VI.

LE RENDEZ-VOUS.

Deux heures du matin venaient de sonner à la vieille église de Langrune. La plage était déserte et silencieuse; la mer, calme et unie comme un miroir, reflétait en mille étincelles les étoiles qui brillaient au firmament; nul bruit menaçant, nulle voix sinistre ne venaient troubler le sommeil des pêcheurs et des petits oiseaux; la brise seule passait par intervalles avec de légers murmures.

Napoléon, enveloppé de son manteau, descendait seul le long du rivage, s'acheminant lentement vers la blanche chaumière du père Mathurin.

Il avait longtemps hésité à venir au mystérieux rendez-vous, car il redoutait une mystification; mais la curiosité l'avait emporté sur la défiance, et il allait, éloignant le plus possible sa pensée du but où ses pas le conduisaient, repoussant sans pitié toutes les suppositions qu'enfantait son imagination.

Lorsqu'il fut arrivé à une centaine de pas de la falaise, il fut forcé de s'arrêter, et de rappeler toute son énergie, car malgré lui son cœur battait avec violence. Enfin, il reprit courage, et raillant l'émotion qu'il éprouvait, il franchit en quelques bonds l'espace qui le séparait de la chaumière...

O surprise! la fenêtre de la chaumière, fermée depuis bien des années, était ouverte et une lumière brillait à l'intérieur. Il s'approcha doucement de cette fenêtre, et il regarda...

Une jeune femme était assise près du foyer, immobile, pensive, le front appuyé sur une de ses mains.... C'était elle! elle, toujours jeune et belle comme autrefois; mais pâle, bien pâle! elle, la fille du père Mathurin, vêtue, comme autrefois, de son simple costume de paysanne! elle, veillant et attendant, comme si le vieux pêcheur allait encore bientôt venir! elle, le seul, le premier, le dernier amour du pauvre Napoléon, qui, comme autrefois, était là, regardant à travers les carreaux obscurs le doux visage de celle qu'il aimait!

Il n'eût pas la force de regarder plus longtemps; il ouvrit précipitamment la porte:

— Nelly! s'écria-t-il.

Un cri de bonheur lui répondit, et tous deux, par un élan spontané, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et restèrent confondus dans une même étreinte.

— O ma Nelly! disait Napoléon, pourquoi donc as-tu été si longtemps à revenir?

Ces paroles rappelèrent Nelly à la réalité; elle s'éloigna des bras de son ami.

— Pourquoi? dis-tu, pourquoi?... Oh! ne me demande pas cela! dit elle, en redevenant pâle comme une morte et en frissonnant.

— Qu'as-tu, Nelly? Pourquoi trembles-tu ainsi, près de moi...

Nelly sourit avec une amère tristesse:

— Avez-vous donc oublié le bal de l'Opéra, cette loge fatale, ce rendez-vous, cette femme en domino, cette femme...

— Eh bien! dit en pâlissant lui-même Napoléon, qui luttait en vain contre la vérité et cherchait à ne pas comprendre.

— Eh bien! cette femme... insultée... méprisée... perdue... c'est moi!

En prononçant ces dernières syllabes sa voix s'éteignit dans un sanglot.

Puis, faisant un suprême effort, elle reprit:

— C'est moi qui n'ai pas voulu mourir... sans vous dire un dernier adieu.

— Non, Nelly, vous ne devez pas mourir; car vous n'êtes pas responsable aux yeux de Dieu des fautes qui ont été l'inévitable suite de l'odieuse vengeance exercée contre vous, pauvre enfant, par celui qui fut mon père. Vous vivrez, Nelly; car mon père, puisse Dieu lui pardonner! fut seul coupable en chassant impitoyablement de ce village l'ange qui avait aimé son fils!... Oh! pardon, Nelly, — ajouta Napoléon, en s'agenouillant devant la jeune fille, — pardon pour lui et pour moi; car mon amour vous a été fatal; car, sans moi, aujourd'hui, vous seriez heureuse!

— Merci encore une fois! lui répondit Nelly, en lui tendant sa belle main, qu'il couvrit de baisers; mais il est trop tard... je le sens là, il faut mourir. Depuis le jour où je vous ai revu, j'ai mesuré avec effroi la distance qui nous sépare, j'ai dit adieu à la vie; car j'ai compris que l'amour exigeait de moi une solennelle expiation.

Napoléon resta un instant plongé dans une sombre et profonde rêverie; puis, se réveillant comme d'un songe, son regard, doux, calme, résigné, se reposa presque caressant sur le front de Nelly, un soupir s'exhala lentement de ses lèvres, et il murmura tout bas:

— Soit! la mer est un beau tombeau.

Puis il dit à la jeune fille:

— Vous mourrez, Nelly; mais vous ne mourrez pas seule!

..... Nous ignorons quel fut le dénouement réel de cette tragique histoire. Il y a, dans la chronique du pays, à ce sujet, deux versions fort différentes.

Les uns affirment que, quelques jours après le retour de Nelly à la chaumière, plusieurs pêcheurs aperçurent au large deux cadavres qui flottaient à la surface de la mer.

Le fait est que depuis ce temps on n'a plus revu M. Napoléon de Marville, et que son château ne tarda pas à être acheté et habité par un étranger.

D'autres personnes assurent que le capitaine d'un petit navire de Courseuil a rencontré à Londres, l'année dernière, M. Napoléon. Une jeune femme, qui ressemblait fort à la petite Nelly, était appuyée tendrement sur son bras, elle lui souriait et conduisait par la main une jolie petite fille de trois ans à peine.

Quoi qu'il en soit de ce double dénouement, morts ou vivants, qu'importe! Vivants, ils sont heureux, car leur amour a été plus fort que les vains préjugés des hommes; morts, l'amour les réunit tous deux dans le sein de Dieu. Nous pouvons donc répéter cette maxime toute chrétienne, que nous avons déjà exprimée ailleurs, et qui a attiré sur notre tête les dévotes et grossières injures d'un obscur pamphlet prétendu catholique: — *l'amour purifie de toutes les souillures!*

E. CAMUS.

[illegible] possession d'un de ces lots. Celui qui en prend possession en est le maître absolu ; il peut le garder pendant la vie, le vendre s'il le veut, ou le léguer à qui il veut, mais à une seule condition : il ne peut ni le vendre ni le léguer à quiconque *possède déjà des terres*, c'est-à-dire à ceux dont *le droit au sol est déjà satisfait*. Ils veulent ainsi empêcher le monopole de la terre et le système des *fermes*, et jeter les bases d'une démocratie territoriale (*landed democracy*) pour compléter notre démocratie politique.

Comme l'aristocratie territoriale' disent-ils, a été le véritable soutien des monarchies, une démocratie territoriale sera le soutien de notre république.

La propriété du sol restera pour ainsi dire au gouvernement ; l'usufruit de la terre et le droit à toutes les *améliorations* faites par le travail de l'homme appartiendront à l'individu qui est en possession et qui cultive. La terre ne peut être vendue pour dettes ; elle sera exempte de tout procès, comme le corps de l'homme, qui chez nous ne peut plus être emprisonné pour dettes. De cette manière, le *chez-soi du peuple est inaliénable ou inviolable*. C'est une mesure d'une haute importance, Le travailleur est entouré aujourd'hui de mille dangers ; le petit marchand de la campagne, l'usurier, le spéculateur, le considèrent comme une proie, et l'expérience a fait voir que dans toutes les régions nouvellement habitées, où le travailleur doit avoir recours à chaque moment aux vendeurs de marchandises, plus de la moitié sont dépouillés de leurs terres au bout de dix ou vingt années. Ainsi *l'inviolabilité de la propriété familiale du chez-soi* est une mesure juste et raisonnable. Il faut protéger le peuple contre ces nuées de vautours industriels et mercantiles qui le spolient aujourd'hui.

Eh bien ! cette grande mesure des *National Reformers*, qui contient un nouveau principe politique, resté sans application jusqu'à présent, sera mise en pratique chez nous, et avant peu de temps. Elle se propage rapidement et devient populaire ; des sociétés de propagation sont formées dans un grand nombre de localités ; des journaux influents y sont gagnés, qui, avec des publications spéciales établies pour la propager, sont parvenus à faire tomber tous les vieux préjugés. La plus grande prévention que ce projet ait eu à combattre est la répugnance qu'éprouve la société américaine à donner pour rien des terres à ceux qui n'en ont pas : l'Américain n'aime pas à donner. Au reste, cette répulsion est un résultat naturel des sociétés subversives, où l'égoïsme est en pivot.

Vous voulez des nouvelles de la marche des *Idées sociétaires*, c'est la réforme pivotale. Je ne vous ai parlé que de deux réformes partielles ; il y en a beaucoup d'autres. Je les laisse pour une autre lettre.

La grande idée d'une réforme sociale, ayant pour but la réalisation de l'Unité Universelle sur la terre, marche bien chez nous. Il y a deux ou trois ans, les efforts étaient éparpillés par tous le pays ; il y avait un grand mouvement, mais pas d'unité d'action ; beaucoup de bruit, mais peu de résultats. Aujourd'hui, par suite de diverses circonstances, l'unité d'action se forme, et nous sommes à présent bien près d'une organisation centrale et unitaire, constituée à la manière de la vôtre ; le jour où cela arrivera, nous agirons avec une puissance énorme sur ce pays. Il y a quatre années, on croyait pouvoir fonder des phalanstères partout, et chaque localité épuisait ses ressources pour des essais particuliers, ne laissant rien au centre. Aujourd'hui on voit que l'organisation d'une association est une entreprise énorme, et on tourne les yeux vers un essai centralisé et vers les anciens amis de la cause pour le diriger.

Notre intention est de fonder à New-York un journal quotidien et hebdomadaire, et d'y attacher un corps de propagateurs, qui seraient constamment en voyage et qui feraient des expositions partout, comme MM. Considerant et Hennequin viennent d'en faire. Nous pourrions établir notre journal au printemps prochain, mais comme nous ne voulons pas nous hâter dans une entreprise si importante, je ne sais si nous n'attendrons pas encore quelques mois. Nous gagnons chaque jour à nos idées des hommes intelligents et influents, et *la Tribune* de New-York continue régulièrement à propager nos principes. *La Tribune* est à la tête du parti whig, un des deux grands partis qui divisent ce pays, ou plutôt à la tête de tout ce qu'il y a de libéral et de progressif dans ce parti. Il est à présent divisé, comme l'est aussi le parti démocratique ; une minorité composée de riches négociants, capitalistes, banquiers et grands fabricants, fait scission : ses organes à New-York sont le *Courier and Inquirer* et *l'Express*. Ces deux journaux font une guerre acharnée à *la Tribune* et à notre ami Greeley, qui en est le rédacteur en chef. Greeley est un homme d'une probité sévère et d'une persévérance indomptable ; à cela il joint une grande puissance de controverse ; il sait rendre à ses adversaires les coups qu'ils lui portent, et comme on est convaincu de la probité de Greeley, il a les sympathies du public. Dans les élections générales de l'État de New-York, il vient de remporter une victoire politique éclatante, et sur ses adversaires dans le parti whig et sur le parti *loco-foco*. Ceci a augmenté beaucoup l'autorité de Greeley. Il n'y a pas de journal aux États-Unis qui exerce une influence comparable à celle de *la Tribune*, et on peut dire que cette feuille représente la grande transition entre la civilisation subversive et la société harmonique découverte par Fourier.

Le chef capital d'accusation que portent le *Courier and Enquirer* et l'*Express* contre la *Tribune*, est son *fouriérisme*, comme ils le nomment. Dernièrement Greeley a porté le défi au *Courier* d'entamer une discussion régulière sur l'Association et les principes qui en forment la base. Le *Courier* a accepté, espérant rendre la *Tribune* odieuse à tous les conservateurs. Chaque journal écrit une colonne ou une colonne et demie ; l'autre reproduit l'article, y répond et pose ses principes ; les lecteurs ont ainsi toute la controverse sous les yeux. La *Tribune* expose, le *Courier* critique. On en est au neuvième article ; et la controverse excite beaucoup d'attention. Vous voyez que nos principes sont assez vivants ici pour que les deux journaux principaux de cette grande ville en fassent l'objet d'une discussion régulière. Chez nous le parti whig est le parti conservateur, et Greeley non-seulement représente l'esprit libéral dans ce parti, mais il est résolu à en faire, autant que cela dépendra de lui, le parti progressif et social ; mais par voie d'organisation, et non par la voie de négation, qui caractérise le *progressivisme* du parti démocratique.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que la *Théorie de l'Unité universelle de Fourier* est traduite. Je vais commencer à la publier le mois prochain ; je la publierai par livraisons ; une livraison paraîtra chaque semaine. Je donnerai à la publication le nom général de *Bibliothèque de la science sociale*. Si l'ouvrage se vend, je continuerai la traduction des ouvrages et des manuscrits de Fourier, jusqu'à ce que tout soit traduit et placé sous les yeux du peuple américain. Si vous désirez des livraisons pour la France, faites-le moi savoir. Nous livrerons vingt-cinq livraisons pour 7 fr.

Nous tiendrons une convention sociétaire à Boston dans dix jours ; je pars pour y être présent. Après la convention, Channing, Dana et

[illegible] section unique, [illegible] fr. [illegible] c.

2e classe. — 1re section, 25 fr. 55 c. ; 2e section, 31 fr. 76 c.

3e classe. — 1re section, 34 fr. 71 c. ; 2e section, 28 fr. 23 c. ; 3e section, 25 fr. 73 c.

4e classe. — 1re section, 29 fr. 53 c. ; 2e section, 25 fr. 49 c.

— Le régiment de dragons en garnison à Thionville, les officiers en tête, se sont cotisés pour délivrer chaque jour, pendant l'hiver, 30 rations de soupe et de légumes aux indigents. Les officiers du 2e léger, à Metz, rivalisent de charité ; ils ont informé M. le maire que pendant trois mois ils pourvoiraient à la nourriture de vingt pauvres de la ville, désignés par le bureau de bienfaisance. Honneur à eux !

— La semaine dernière, une secousse de tremblement de terre a été ressentie à Torigny, Tessy et dans une partie du sud de l'arrondissement de Saint-Lô. Le bruit a ressemblé à la chute d'un corps lourd et mou tombant d'une grande hauteur. La commotion a été assez forte pour ébranler les meubles dans les maisons.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien du roi, marquait 4° 9/10e au dessous de zéro ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 7° 6/10e ; à midi, 4°.

— Il existe un procédé très simple pour empêcher la rupture des vases plein d'eau en temps de gelée. Il suffit pour cela d'y placer un petit faisceau de paille ou même quelques morceau de menu bois maintenu debout, de manière qu'ils plongent jusqu'au fond et s'élèvent de quelques centimètres au-dessus de la surface.

— Aujourd'hui samedi, 2 janvier 1847, à dix heures du matin, il a été publiquement procédé par M. le préfet de la Seine, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, au 30e tirage au sort des obligations municipales à rembourser dans l'emprunt de 40 000 000 contracté par la ville de Paris, en vertu de la loi du 29 mars 1832.

A cet effet, il a été extrait de la roue, à ce tirage, 1 173 numéros d'obligations, qui ont donné lieu aux primes ci-après :

Le N° 36 612, sorti le premier, gagne	50 000 fr.
Le N° 37 042, sorti le 2e	20 000 fr.
Le N° 16 194, sorti le 3e	15 000 fr.
Le N° 38 284, sorti le 4e	12 000 fr.
Le N° 8 206, sorti le 5e	10 000 fr.

Les dix Nos suivants : 16 187, — 6 118, — 26 748, — 15 724, — 32 521, — 38 221, — 5 239, — 26 447, — 14 159, — 23 738 obtiennent chacun une prime de 500 fr.

Enfin le n° 5 307, sorti le 16e de la roue, gagne 1 700 fr.

Distraction faite des 1 173 obligations sorties au présent tirage, il reste encore dans la roue 13 192 numéros d'obligations sur les 40 000 de création ; 26 808 en sont déjà sortis dans les trente tirages opérés.

Le prochain tirage de juillet sera de 1 197 numéros.

— On lit dans le *Toulonnais* de mardi dernier : « Le bâtiment à vapeur *le Labrador*, ayant à bord le bey de Tunis, est rentré dans la nuit par suite d'un dérangement survenu dans la machine. Ce steamer est reparti aujourd'hui.

» Le bâtiment à vapeur *le Dante*, parti avec la suite du bey, est venu aux îles d'Hyères, après avoir fait des avaries ; on nous assure que *le Titan* a dû partir à sa place. »

CHOMAGE ET FAMINE. — On lit dans le *Journal de la Somme* : « Des ouvriers, des hommes qui vivent courageusement d'un travail sans relâche, qui ne se débauchent ni ne se dérangent, des pères de familles sont en ce moment à Amiens, et en grand nombre, dans l'impossibilité de gagner le pain que leur produisaient si péniblement, il y a quelques mois encore, les sueurs de tous les jours. L'ouvrage manque, plusieurs de nos fabriques chôment ou ont réduit la durée du travail et par conséquent le salaire qui en résulte. Limitation dans le nombre des travailleurs, limitation dans le produit du travail, puis, en regard de cela, le froid et la faim. Voilà la situation du grand nombre, c'est-à-dire la misère au moment le plus critique, au moment où la plupart des industries condamnent au repos une partie des bras qui les exercent. L'ouvrier, et nous entendons par là surtout l'ouvrier de manufacture, renvoyé de son atelier, n'a pas la moindre branche, le plus petit point d'appui qui l'empêche de tomber au fond de ce gouffre qu'on appelle l'indigence. Hier, c'était un ouvrier, un citoyen, un homme fonctionnant dans la machine industrielle ; aujourd'hui, ce n'est plus qu'un mendiant. Il gagnait son pain, le gain se retire, et cet homme, ardent au travail, qui donnait son intelligence et sa force en échange de son pain, ne pourra plus gagner sa vie. »

UNE TENTATIVE DE VOL ET D'ASSASSINAT qui dénote dans ceux qui l'ont commise une audace sans exemple, vient d'avoir lieu aux portes de Lille, chez M. Zeringer, commune des Moulins. A une heure après minuit, plusieurs hommes masqués ont brisé l'une des deux portes d'entrée de la maison, et ont pénétré dans la chambre à coucher de madame Zeringer, qui avait été réveillée par le bruit de la chute de deux clavettes que les malfaiteurs avaient fait sauter.

Après avoir pénétré dans la chambre, ils allumèrent de la chandelle et ouvrirent les tiroirs de la commode. Mme Zeringer, muette de terreur, était sur son séant, et les vit prendre une chaîne d'or qu'ils avaient tirée d'une boîte où elle se trouvait ordinairement renfermée ; à ce moment, les malfaiteurs l'aperçurent, la saisirent par les cheveux, l'arrachèrent de son lit, et la traînèrent jusqu'au milieu de la chambre, après l'avoir bâillonnée avec un mouchoir. Dans la lutte que soutint cette dame, elle parvint à ressaisir sa chaîne d'or, et les voleurs tentèrent en vain de lui faire lâcher prise.

Alors l'un d'eux la terrassa, lui tenant un genou sur la poitrine, pendant qu'un autre allait chercher, dans une pièce voisine, un couteau pour l'assassiner. Les efforts de Mme Zeringer pour se débarrasser ayant sans doute un peu dérangé le bâillon qu'elle avait sur la bouche, elle parvint à se faire entendre de son mari, qui couchait avec ses deux enfants dans une chambre au-dessus de celle où se passait cette tentative de meurtre. M. Zeringer se précipita de son lit, et les meurtriers, entendant du bruit au dessus d'eux, abandonnèrent leur victime et prirent la fuite, laissant dans la chambre le couteau qu'ils avaient été chercher pour la tuer.

Quand M. Zeringer accourut pour porter secours à sa femme, il trouva la porte qui communiquait avec l'étage supérieur verrouillée en dedans, et il fut obligé de sortir de son domicile, et d'y rentrer par la porte extérieure qu'il trouva ouverte, et par où les assassins s'étaient enfuis. En pénétrant dans la chambre, il trouva sa femme sans connaissance et meurtrie, auprès d'elle un couteau, une forte mèche de cheveux arrachés ; elle tenait à la main la chaîne d'or qu'on n'avait pu lui enlever. Cette tentative audacieuse s'est passée non loin du poste de la garde nationale des Moulins. (*Echo du Nord*.)

DES CRÈCHES ! — La semaine dernière, à Riedisheim, une petite fille de trois ans, que sa mère laissa seule dans une chambre, fut trouvée carbonisée au retour de celle-ci ; l'enfant s'était assise sur le foyer

[illegible] saisit une cognée qui se trouvait près [illegible] et de deux coups lui fendit la tête. Ce crime atroce consommé, il forçait avec cette même cognée, encore ruisselante de sang, une petite armoire et enleva deux montres en argent et une somme de 90 fr., puis il prit la fuite en emportant en outre deux jambons et une paire de bottes. Quelques instants après, le mari de la victime rentra dans sa demeure ; son enfant de deux ans, qui avait vu tout ce qui s'était passé, lui dit qu'un homme a frappé sa mère. On s'est mis immédiatement à la poursuite de l'assassin, en suivant les traces de sang et l'empreinte de ses pieds sur la neige fraîchement tombée, et bientôt après on l'atteignit près de Wasselonne ; il était encore nanti des objets volés. La victime, enceinte depuis huit mois, était âgée de vingt-trois ans. L'assassin, qui a déjà subi une condamnation, est un ancien domestique des époux Klein, qui l'avaient renvoyé il y a deux ans. (*Courrier du Bas-Rhin*.)

LETTRES DE GENEVE

PAR

Henri de Saint-Simon.

On se rappelle peut-être que M. Pierre Leroux, en se séparant de l'École saint-simonienne, dont il était un des pères, s'était retiré sur le Sinaï, et avait annoncé au monde qu'il allait lui donner bientôt la formule philosophique et sociale que le saint-simonisme n'avait pu produire et que le siècle attendait.

Il y a tantôt seize années que cette bonne nouvelle a été donnée au monde. L'accomplissement devait être prochain. Le monde a attendu, et il attend toujours. Rien n'est venu. Les sentinelles patientes, en faction sur la tour élevée, ne voient toujours que l'herbe qui verdoie et surtout la poussière qui poudroie.

M. Leroux, qui accablait déjà Fourier de ses dédains à l'époque éloignée dont nous parlons, ne pouvant se consoler de voir partir chaque jour un de ses rares croyants lassés d'attendre, et mécontent des progrès toujours croissants de l'École sociétaire, a résolu de varier un peu, en y broyant Fourier, sa *Revue sociale*, où il continue à rééditer pour la troisième ou la quatrième fois ses vagues et indigestes élucubrations philosophiques et prophétiques. Il s'est donc décidé à ouvrir enfin les livres dont il avait jusques-là critiqué les doctrines, sans s'être seulement donné cette peine toute vulgaire. L'une de ses premières découvertes a été celle-ci : Fourier n'est qu'un plagiaire ; tout ce qu'il y a de bon dans son système, il l'a pris à Saint-Simon, il l'a volé dans les *Lettres de Genève*, publiées par Saint-Simon au commencement de ce siècle.

Cette assertion, rapprochée de cette autre, que Fourier n'est qu'un esprit très vulgaire, nous a suggéré l'observation que voici : n'est-il pas singulier, nous sommes-nous demandé, que Fourier qui n'était qu'un esprit grossier, soit parvenu à tirer des *Lettres de Genève*, tout un grand système dès le commencement du siècle, et que M. Leroux, qui est un grand génie, n'en ait rien pu tirer du tout depuis quinze ans qu'il s'efforce assez vainement d'accoucher de quelque chose ? Ce n'est certes pas la bonne volonté qui lui manque....

En attendant que M. Pierre Leroux ait dénoué cette énigme, il nous a paru piquant de reproduire, dans les colonnes mêmes de la *Démocratie pacifique*, les preuves écrasantes du *plagiat de Fourier*. Nos lecteurs trouveront à cette reproduction le double avantage de juger de la perspicacité et de la bonne foi de M. Pierre Leroux, et de faire connaissance avec un écrit peu connu d'un des esprits les plus éminents de notre temps. Voici ces lettres :

Lettres d'un habitant de Genève

A SES CONTEMPORAINS.

Je ne suis plus jeune, j'ai observé et réfléchi avec beaucoup d'activité durant toute ma vie, et votre bonheur a été le but de mes travaux ; j'ai conçu un projet qui me paraît pouvoir être utile, je vais vous le présenter.

Ouvrez une souscription devant le tombeau de Newton ; souscrivez tous indistinctement pour la somme que vous voudrez.

Que chaque souscripteur nomme trois mathématiciens, trois physiciens, trois chimistes, trois physiologistes, trois littérateurs, trois peintres, trois musiciens.

Renouvelez tous les ans la souscription ainsi que la nomination, mais laissez à chacun la liberté illimitée de renommer les mêmes personnes.

Partagez le produit de la souscription entre les trois mathématiciens, les trois physiciens, etc., qui auront obtenu le plus de voix.

Priez le président de la Société royale de Londres de recevoir les souscriptions de cette année.

L'année prochaine et les suivantes, chargez de cette honorable fonction la personne qui aura fait la plus forte souscription.

Exigez de ceux que vous nommerez qu'ils ne reçoivent ni places, ni honneurs, ni argent d'aucune fraction de vous, mais laissez-les individuellement les maîtres absolus d'employer leurs forces de la manière qu'ils voudront.

Les hommes de génie jouiront alors d'une récompense digne d'eux et de vous ; cette récompense les placera dans la seule position qui puisse leur fournir les moyens de vous rendre tous les services dont ils seront capables ; elle deviendra le but d'ambition des âmes les plus énergiques, ce qui les détournera des directions nuisibles à votre tranquillité.

Par cette mesure enfin, vous donnerez des chefs à ceux qui travaillent aux progrès de vos lumières, vous investirez ces chefs d'une immense considération, et vous mettrez une grande force pécuniaire à leur disposition.

Réponse d'un ami.

Vous m'avez prié de vous faire part de mes réflexions sur le projet que vous m'avez communiqué ; je vais le faire avec d'autant plus de plaisir que la pureté de l'âme de son auteur frappe le lecteur attentif ; que l'intention est sublime, et qu'elle doit trouver un accueil favora-

l'étude et de la profonde méditation, qui donne la constance nécessaire pour s'illustrer dans les sciences et dans les arts.

Chez l'homme de génie l'intérêt personnel est bien puissant, mais l'amour de l'humanité est aussi capable de lui faire enfanter des prodiges. Qu'elle est belle l'occupation de travailler au bien de l'humanité! Quel but auguste; l'homme a-t-il un moyen de se rapprocher davantage de la divinité? Dans cette direction il trouve en lui-même de puissants dédommagements des peines qu'on lui fait éprouver.

Si je compare le poste élevé où l'humanité placerait l'homme de génie à un fauteuil académique, je remarque que l'*élu de l'humanité* se trouvera dans une situation bien plus avantageuse que l'académicien; il jouira de la plus parfaite indépendance, et pourra développer toute l'énergie de ses forces, sans qu'elles soient arrêtées par aucune considération particulière; aucun faux ménagement ne pourra ralentir la marche de son génie, ni entraver ses travaux et son bonheur; pour se maintenir dans la place qu'il aura obtenue, il s'enflammera, il verra d'un œil inquiet les travaux de ses prédécesseurs, il voudra les surpasser, abandonner les sentiers battus pour en frayer de nouveaux; son enthousiasme gagnera de proche en proche, et il arrivera au véritable but, celui de faire faire des progrès à l'esprit humain.

Telle sera la route que suivra le génie quand il sera placé dans une position indépendante, tandis que l'esprit académique continuera à en suivre une contraire; l'esprit académique tendra toujours à conserver les opinions qu'il a admises, se regardant comme le dépositaire de la vérité; il attaquerait lui-même sa prétendue infaillibilité s'il changeait d'opinion. Il continuera à crier à l'hérésie et à devenir intolérant, plutôt que de faire un pas rétrograde au profit des lumières et du bonheur de l'humanité. Avec quel acharnement les Académies ont persécuté les hommes de génie quand ils ont combattu leurs opinions! Observez la marche qu'a suivie l'esprit académique, vous verrez comme il a été fier et rampant, avec quelle adresse il a étouffé les débats qui pouvaient éclairer l'humanité, toutes les fois qu'ils ont pu nuire à sa propre existance; cela est provenu de deux causes; l'une que les académiciens sont nommés à vie, l'autre qu'ils sont dans la dépendance du gouvernement.

Parcourez l'histoire des progrès de l'esprit humain, vous verrez que presque tous ces chefs-d'œuvre sont dûs à des hommes isolés, souvent persécutés. Quand on en a fait des académiciens, ils se sont presque toujours endormis dans leurs fauteuils, et quand ils ont écrit, ce n'a été qu'en tremblant et pour produire de faibles vérités. L'indépendance peut seule alimenter l'amour de l'humanité et le désir de la gloire, qui sont les deux puissants moteurs agissant sur l'homme de génie. L'académicien étant esclave, est-il étonnant qu'il ne produise rien? Tout esclave qu'il est, il se croit au comble de la gloire, il craint de descendre, et voilà précisément ce qui l'empêche de monter.

Si je jette un coup d'œil sur l'histoire des académies, je vois qu'en Angleterre il n'y a point eu d'académie, et seulement deux sociétés qui ont eu quelque rapport avec les institutions académiques, tandis qu'elles fourmillent dans les monarchies et même dans les Etats livrés à la superstition et à l'ignorance. Cependant, quelle contrée a produit plus de grands hommes dans tous les genres? Où a-t-on découvert plus de vérités? Où les a-t-on publiées plus courageusement, adoptées plus promptement? Où a-t-on récompensé plus généreusement les auteurs des découvertes utiles? Dans cette île, l'amour de la liberté corporelle et l'indépendance dans les opinions ont dû faire mépriser et exclure les académies; comme citoyen, l'Anglais sent la dignité de son être; comme savant, il rougirait de se prostituer auprès de l'homme puissant, et de faire partie d'un corps qui n'existe que sous sa protection.

Le despotique Richélieu fut le fondateur de la première académie en France: il vit que l'espoir des médailles et des fauteuils enchaînerait l'écrivain, que l'administration s'en servirait pour répandre des principes favorables à ses vues, qu'elle maîtriserait ainsi l'opinion publique, et qu'elle ferait des académies autant de ressorts cachés de son despotisme; aussi l'évènement justifia-t-il les vues du ministre dominateur; cette première, cette mère-académie en enfanta cent autres dont les efforts n'ont pu élever la France au niveau de l'Angleterre. L'Italie regorge d'académies et compte fort peu de savants; on y distribue force brevets de tripots littéraires; les hommes n'en sont n'y meilleurs, ni plus éclairés: si elle supprimait toutes ses académies, peut-être le génie prendrait-il chez elle plus d'essor.

Je ne puis cependant m'empêcher de convenir que les académies ont été de quelque utilité, que leur établissement, tout imparfait qu'il est, n'ait produit quelque avantage aux sciences et aux arts; je reconnais aussi qu'il s'est trouvé quelques académiciens qui ont conservé de l'énergie; mais le mode académique est trop en arrière des vues philosophiques actuelles, pour qu'on doive le conserver plus longtemps, la marche de l'esprit humain, devenue plus hardie, me paraît rendre possible l'abolition entière des entraves de toute espèce qu'éprouvent les académies même les plus savantes. L'humanité ne doit pas perdre de vue qu'elle doit récompenser les hommes qui lui servent de flambeaux, et quelle doit collectivement récompenser ceux de ces flambeaux qui sont assez lumineux pour éclairer toute la terre.

Le projet me frappe sous un autre rapport bien capital. Que d'obstacles n'ont pas eu à surmonter jusqu'à présent les hommes de génie! Presque toujours dans leur début ils sont détournés des idées capitales par des occupations auxquelles ils sont obligés de se livrer pour fournir à leur subsistance. Que d'expérience, que de voyages nécessaires au développement de leurs vues leur ont manqué! Dans combien d'occasions n'ont-ils pas été privés de collaborateurs dont ils auraient eu besoin pour donner à leurs travaux toute l'extension dont ils auraient été susceptibles? Que de conceptions heureuses avortées pour n'avoir pas été vivifiées par des secours, des encouragements et des récompenses!

Et si, malgré toutes ces difficultés, quelques hommes de génie sont parvenus à se faire connaître et à obtenir une récompense, cette récompense a toujours été insuffisante pour fournir d'une manière large dépendance la plus absolue, est toujours plus ou moins dépendant du gouvernement qui le récompense; il faut qu'il en adopte l'esprit, qu'il s'assujettisse aux formes et aux usages qu'il consacre, qu'il pense pour ainsi dire secondairement, au lieu de lancer avec hardiesse les traits de son imagination; il faut qu'il combine timidement les moyens de produire ses idées au grand jour, et il finit par se montrer bien moins ce qu'il est, que ce qu'on veut qu'il paraisse; en un mot, on lui fait payer bien cher la mesquine récompense qu'on lui a accordée.

Quant à l'homme de génie qui consent à recevoir des bienfaits particuliers d'un gouvernant, ou de tout autre individu, sa position est encore bien plus fâcheuse par l'avilissement dans lequel il se laisse tomber.

Si l'on examine attentivement les idées qui guident les gouvernements dans toutes les directions particulières d'administration, on verra quelles ont toutes été trouvées par des hommes de génie. Les hommes de génie éclairent donc les gouvernants aussi bien que les gouvernés.

Je conviens que souvent les découvertes des hommes de génie n'ont pas pu être utilisées à leur naissance; mais, en admettant que leurs découvertes ne soient utiles qu'à la génération qui les suit, est-ce une raison pour que celle dans laquelle ils vivent ne les récompense point? Et l'humanité continuerait-elle à laisser en souffrance, ou au moins dans une position inconvenante, des hommes qu'elle s'empresse de déifier après leur mort?

Si à cet égard il n'arrivait pas de grands changements, il serait faux que l'esprit humain fit des progrès.

Chez les nations instruites, les hommes de tout âge font des plantations, tandis que chez les nations ignorantes (chez les Turcs, par exemple) on coupe et on ne plante point. L'arbre planté par le vieillard généreux lui fait éprouver plus de jouissances qu'il n'en procure à celui qui le coupe pour en tirer le produit.

Quoi de plus beau, de plus digne de l'homme, que de diriger ses passions vers le but unique de l'augmentation de ses lumières! Heureux moments que ceux où l'ambition, ne voyant de grandeur et de gloire que dans l'acquisition de nouvelles connaissances, laissera ces sources impures où elle cherchait à apaiser sa soif. Sources de misères et d'orgueil, qui servaient à désaltérer des ignorants, des héros, des conquérants, des dévastateurs de l'espèce humaine! vous tarirez par abandon, et vos philtres n'enivreront plus ces superbes mortels. Plus d'honneur pour les Alexandre: vivent les Archimède!

Mon ami, quelle époque plus favorable pour produire le projet que vous me communiquez, que celle où le génie engagé dans une lutte avec le despotisme appelle tous les philanthropes à son secours! Dans la génération qui a pris son développement depuis le commencement de cette lutte, le nombre des automates est sensiblement diminué; le projet sera entendu de beaucoup de monde, le règne des lumières approche: tout homme intelligent qui a un œil fixé sur le passé et un autre sur l'avenir, en est convaincu.

Le projet contient une idée élémentaire qui pourra servir de base à une organisation générale; ainsi il présente à l'humanité une conception qui lui fera monter sans danger un échelon de plus en abstraction (1).

Qu'il est heureux que le tombeau de Newton, ce lieu de réunion, se trouve en Angleterre, cette contrée qui a été constamment le refuge des hommes de génie et des savants persécutés chez les autres nations!

Pourrions-nous parler de Newton, sans faire observer qu'il reçut du gouvernement, à titre de récompense, le grade de maître des monnaies; dès lors, ce citoyen du monde ne fut plus qu'un Anglais, qui concentra ses forces sur l'emploi qui lui fut confié; et cet astre, radieux par lui-même, fut présenté à la multitude comme un corps opaque employé à réfléchir les rayons de la lumière royale.

Disons-le hardiment, tous les hommes de génie auxquels on donnera des places dans les gouvernements, perdront en réalité comme en considération; car, pour remplir les devoirs de leur place, ils négligeront des travaux plus importants pour l'humanité, ou, s'ils ne peuvent résister à l'impulsion du génie, ils négligeront souvent les devoirs de leur place.

On ne peut éviter cette double chance également fâcheuse pour l'humanité, pour les gouvernements et pour les hommes de génie, qu'en laissant ceux-ci à la seule place que leur assigne l'intérêt bien entendu de tous; il faut qu'ils restent *eux-mêmes*, et que l'humanité se pénètre fortement de cette vérité, qu'ils lui sont donnés pour être ses flambeaux, et non pour être vendus à des intérêts particuliers qui les avilissent et qui les détournent de leurs véritables fonctions.

Le nombre des hommes de génie n'est pas assez considérable pour les détourner de leurs travaux, en les sortant de leur sphère. L'auteur, sachant combien la nature en est avare, ne propose qu'une vingtaine de places pour toute l'humanité. Si, pour occuper une de ces places, il fallait indispensablement être homme de génie, il en résulterait que souvent il s'en trouverait de vacantes.

J'approuve l'élection annuelle, avec la faculté de réélire. Par ce moyen, les hommes d'un génie transcendant seront à vie, et ceux qui par leur capacité s'en rapprochent le plus seront stimulés autant que possible.

Le mode d'élection est tel qu'il est impossible aux *passions particulières* d'acquérir la force suffisante pour dominer *l'intérêt général*.

Voilà, mon ami, les premières sensations que la lecture du projet a fait naître en moi. Maintenant je vous ferai deux questions:

Le projet sera-t-il adopté?

Si le projet est adopté, remédierait-il aux maux présents de l'humanité, maux dont la prudence m'interdit de parler?

(1) Si l'abbé de Saint-Pierre avait conçu cet établissement et qu'il l'eût indiqué comme moyen d'exécution, on n'aurait pas traité de rêveries ses idées de paix générale.

Autre réflexion: Cette conception donne la solution d'un problème qui de tous temps a été un objet de recherche pour les moralistes: mettre l'homme dans une position telle que son intérêt personnel et l'intérêt général se trouvent constamment dans la même direction.

PETITE CORRESPONDANCE.

Remerciements aux journaux l'*Adour*, le *Conservateur de la Dordogne*, le *Courrier d'Alsace* et le *Courrier du Gard*.

M. F. D, à Paris.—Merci.—A mercredi.

M. G. S., à Nantes.—Reçu les 202 65.—Merci.

M. H. D., à S.—Nous ferons traite selon votre avis, de 48 fr.

M. D, à Tonneins.—Reçu les 24.—Nous vous envoyons bureau restant à Bordeaux.

M. R., à Brindas.—Reçu les 50.—Nous expédions.

M. E. C., aux Brosses.—Reçu.—Merci.

M. T., à Montpellier.—Reçu les 228.—Compliments à tous.

M. A., à Villelaure.—Reçu les 15 50.—Nous expédions et ferons traite.

M. C., à Semur.—Reçu les 93.—Merci.

M. S., à Dôle.—Reçu les 204.—Compliments à M. J. B. et à vous.

M. S., à Poligny.—Reçu les 15 broch.—Nous n'avons pas vu le porteur qui n'a fait que passer.

M. C., à Vienne.—Reçu les 31.—Nous n'avons pas trace des 30 précédents.—M. P. nous a remis 20 fr.—Nous n'avons point porté M. D, parce que nous le savions absent de Vienne; mais il n'a rien envoyé directement.

M. B., à Vonges.—Nous vous mettons au service et vous envoyons un alm.—Veuillez nous dire si M. D. désire le n° quotidien ou le n° de 8°, et comment il entend régler.

Bourse du 2 janvier 1847

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct	80 30	80 30	80 20	80 25	4 Can. 5 0/0	»»»» »»
— — fin courant	80 45	80 45	80 25	80 50	Act. d J. »	»»» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 20	118 30	118 20	118 30	Ch. S. G. »	»»»» »»
— — fin courant	118 35	118 55	118 40	118 50	V. r. dr.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3400 »»	— Oh. anc.	»»»» »»
4 0/0 J. »	105 »»	O. V. de Par. »	»»»» »»	— — nouv.	1150 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	»»» »»	V. r. gauc.	252 50
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	»»»» »»	Paris à Sc.	» »»
B. du Trés. »	3 1/2	— Gann..... »	1180 »»	— à Orléans	»»»» »»
				— à Rouen.	998 73

PRIMES.		fin cour.		fin proch.			
						R.-Havre..	»»» »»
3 p. 0/0......	d. 50	80 60	80 80	——	»» »»	Avignon...	»»» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	——	118 80	Str. à Bâle.	217 50
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		Paris-Str...	482 50
3 p. 0/0.....	15 »/»	17 1/2		»» »/»	»» »/»	Tours-Nant	487 50
5 p. 0/0.....	27 1/2	30 »/»		»» »/»	»» »/»	Orl.-Vierz.	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

				C. du Nord	641 25
NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM............	Der C. 100 3 ?	Pamp-Haz.	»»» »»
Récép. Rotsch. »	»» »»	BELG. 2 1/2..... »	»» »/»	Diep.-Féc.	»»» »»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2...... »	»» »/»	Boul. à Am.	»»» »»
— — pass. »	»» »/»	— de 1840..... »	»»» »/»	Orl.-Bord.	560 »»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— de 1842..... »	102 »/»	Mont. à Tr.	»»» »»
Dette intérieure »	22 1/2	— Banque..... »	»»» »»	Paris-Lyon	500 75
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— de Em. 1844. »	»»»» »»	Nord-Teste	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT......... »	1192 50	Zinc V. M..	»»»» »»
HAITI......... »	» »/»	AUTRICHE...... »	405 »»	Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

MARCHANDISES.

Huiles.— Colza disponible 96 à 97; courant du mois 99 à 100; 4 premiers mois 1847, 100; mois du milieu, »».

Lille.—Colza, 91-50; œillette rousse, »»; lin, 87-50; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier disponible et cour. du mois 138 à 139; janvier, 133; février, 126 à 125; mars en août, 124 à 125.

Savons. — Marseille bleu pâle, bonne qualité, disponible, 104 fr. les 100 kilog. ordres de livraison, »»» fr.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

11 août.—NOYON, négociant, petite rue Saint-Pierre, 16, allée Verte. Juge-comm., M. Labbé; synd. prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

28 déc.— PICARD, loueur de voitures, rue Notre-Dame-de-Grâce, 1. Juge-comm., M. Léon Vallès; synd. prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.— Dlle DÉMOLY, marchande de parfumerie, passage des Panoramas, 34. Juge-comm., M. Halphen; synd. prov., M. Colombel, rue Castellane, 42.— MASSON, tailleur, rue Richelieu, 27. Juge-comm., M. Léon Vallès; synd. prov., M. Valery, marché Saint-Honoré, 21.— DENOUX, charpentier et marchand de vins, rue Saint-Ambroise, 13. Juge-comm., M. Rousselle Charlard; synd. prov., M. Monciny, rue Feydeau, 26.—AZOLIN-POUGNAUD et Ce, parfumeurs, société composée du sieur Pierre Azolin-Pougnaud et dame Marie-Geneviève-Adèle Chauvin, épouse du sieur Soyez, rue d'Enghien, 6. Juge-comm., M. George jeune; synd. prov., M. Gromort, rue Montholon, 12. — NOBLECOUR, négociant commissionnaire, rue des Marais, 13. Juge-comm., M. Devinck; synd. prov., M. Battarel, rue de Bondy, 7.

29 déc. — POTTIER-JOUVENEL, poêlier-tôlier, faubourg Saint-Martin, 51. Juge-comm., M. Ferté; synd. prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.— RIVIÈRE, ancien charpentier, allée des Veuves, 26, et rue de Grenelle-Saint-Germain, 117. Juge-comm., M. Germinet; synd. prov., M. Pascal, rue Richer, 32.— LUBLINSKI, fabricant de cannes et de manches de parapluies, rue Grénétat, 2. Juge-comm., M. Milliet; synd. prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.— Dlle POURRAT, lingère, faubourg Poissonnière, 26. Juge-comm., M. Ferté; synd. prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.— Dame veuve GILLE, fabricante de corsets, passage Saucède, 21. Juge-comm., M. Germinet; synd. prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.— SCHMITZ, tailleur, rue Saint-Anne, 23. Juge-comm., M. Germinet; synd. prov., M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14. — BRAME, négociant, rue de Cléry, 60. Juge-comm., M. Germinet; synd. prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 31 décembre. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 5 060 q. 72 k. — Ventes, 4 781 q. 93 k. — Restant, 20 793 q. 29 k. — Cours moyen du jour, 53-27. — Cours-taxe de quinzaine, 52-99. — Ventes en disponibles: Gruaux, 188 q. 40 k. 57-35 à 68-80. — 1re marque, 67 q. 51 k.; 54-15 à 56-10. — 2e marque, 268 q. 47 k.; 51-25 à 53-50. — 3e marque, 50 q. 66 k.; 41-40 à 47-15.—4e marque, 15 q. 97 k. 36-30 à 36-60. — Cuisson, 00 q. 00 k. — Relevé, 54 q. 54 k. — Ventes à livrer, 3675 q. 37 k. 39-50 à 55-40. — Cuisson, 000 q. 00 k. 00-00 à 00-00. —Revente, 472 q. 01 k. 41-40 à 56-05.

Halle aux grains du 30 décembre.—Froment, 27 à 31-00. — Seigle, 21-72 à »»-»». — Orge, 18 à 21. — Sarrasin, »» à »». — Avoine, 11-00 à 13-00. — Son, 4-00 à 5-00. — Recoupe, 5 à 6. — Remoulage, 6 à 7.—Haricots de Soissons, »»-»» à 41-67; d° Liancourt, 30-»» à 40-»»; d° ordinaires, 26-66 à 33-30, d° flageolets, »»-»» à »»-»»; d° suisses blanc, »»-»» à 33-33; d° suisses rouge, 29-33 à 30-»»; d° rouge de Chartres, »»-»» à 37-35; d° nains, 28-»» à 30-33. —Pois verts, »»-»» à »»-»»; d° gris, »»-»» à »»-»»; d° jarras, »»-»» à »»-»»; d° cassés, »»-»» à 53-30. — Lentilles Gallardon, 78-00 à 80-30; d° pays et autres, 38-00 à 54-»». — Lentillons, »»-»» à »»-»». — Vesces de printemps, »»-»» à 22-00; d° d'hiver, »»-»». — Sainfoin, »»-»». — Sénevé, »»-»» à »»-»» — Colza, »»-»». — Chènevis, »»-»» à »»-00. — Sanve, »»-»». — Millet, »»-»». — Cretonnes, »»-»».— Criblures, »»-»» à »». — Trèfle, »» les 100 kil. »».

Marché Saint-Antoine du 30 décembre. — Foin 1re 60 à 64; 2e 56 à 58; 3e »» à »». — Luzerne 1re »» à 60; 2e 54 à 57; 3e »» à 50. — Trèfle 1re 54 à 56; 2e »» à 50; 3e 36 à 38. — Paille de blé; 1re 33 à 35; 2e 30 à 32; 3e »» à »». —

M. Fattet, qui s'est placé en peu de temps au premier rang parmi les dentistes, et à qui ses procédés pour la pose des dents sans crochets, dites *Osanores*, ont mérité une réputation européenne, vient de gagner un nouveau procès contre un concurrent qui avait cru pouvoir établir un *élève* dans la même maison que M. Fattet, et ce au mépris des conventions que ce dernier avait faites avec son propriétaire. Nous avons appelé plusieurs fois l'attention de nos lecteurs sur les procédés inqualifiables du concurrent de M. Fattet dans cette affaire. Ainsi, un *monsieur*, placé sous la porte-cochère de la maison rue Saint-Honoré, 363, où M. Fattet reçoit ses nombreux clients, *racolait* littéralement les visiteurs au passage et les engageait à entrer chez le dentiste du premier. Or, les salons de M. Fattet sont au second. Il en résultait un grand préjudice pour l'habile praticien dont on redoute justement la concurrence. M. Fattet a dû s'adresser aux tribunaux pour demander l'expulsion de l'élève fantastique sur lequel il eût été difficile de mettre la main, et au nom de qui l'appartement avait été loué. L'issue d'un semblable procès ne pouvait être douteuse. La location faite au nom du dentiste *éphémère* a été résiliée, et aujourd'hui M. Fattet a reconquis tous ses droits. Il va sans dire que les enseignes de charlatan qui garnissaient les fenêtres du premier se sont éclipsées. Celui qui les avait posées, les a fait disparaître, mais non pas... sans douleur. M. Fattet, professeur de prothèse dentaire, continue de recevoir les personnes qui ont besoin de recourir à ses soins, de dix à quatre heures, rue Saint-Honoré, 363.

∴ **L'AVENIR,** *journal du progrès social*, avec cette épigraphe : *Emancipation des peuples par l'organisation du travail*. — A Lyon, rue Saint-Dominique, nº 1. — Ce journal paraît les dimanches, mercredis et jeudis. — Prix d'abonnement pour le département du Rhône : *Un an*, 32 fr.; *six mois*, 16 fr.; *trois mois*, 8 fr. — Hors du département : 1 fr. de plus par trimestre. Le numéro du dimanche est spécialement destiné aux classes laborieuses, et se vend à part 25 c.

ARTS RELIGIEUX, ORNEMENTS SACERDOTAUX, EXPOSITION dans les salons de LA SOCIÉTÉ CATHOLIQUE, *rue de Tournon*, 8.

EXPOSITION et vente de tous les objets consacrés au culte : Orfèvrerie reli-

∴ **FÉCULERIE** DE POMMES DE TERRE de KERYHUEL, près le FAOUET (Morbihan). S'adresser franco à M. Darbier, y demeurant.

∴ FABRIQUE DE **LAMPES NÉO-CARCELS** et à pivot mobile, se démontant par la première personne venue, à 13 et 14 fr. GARDON et Cᵉ, 3, rue Portefoin, au Marais.

∴ **PIANOS** A NOUVEAU **PUPITRE** d'accompagnement, breveté, sans garantie du gouvernement, fabrique de H. Barthélemy, auteur de divers perfectionnements pour la solidité et la faculté de l'*accord*, ainsi que de nouveaux *pupitres* d'accompagnement. Ce nouveau système permet d'adapter cinq pupitres au *piano*; avec ce *piano* ainsi garni de *pupitres*, on peut exécuter un *quintette* avec grande économie de place et d'argent.

∴ **CACHETS** DE **BUREAUX** et de Fantaisie de la fabrique de M. Fromont, bijoutier, rue Grenier-Saint-Lazare, 35.

∴ **CHAPEAUX** de tous prix et de toutes qualités. Gaspart, fabricant, rue du Coq-Héron, 3.

∴ **VINS FINS** ET **LIQUEURS,** Choix complet de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Madère, vin d'Espagne et Muscat : eaux de-vie, rhum, kirsch, anisette, etc. — Rue de la Chaussée-d'Antin, 28.

∴ **HOTEL** DE **NANTES** ET DE **VENDOME** A PARIS, rue Neuve-des-Petits-Champs, 78, près celle de la Paix, entièrement restauré, tenu par Mlle Blanchet. — Appartements et chambres confortables.

∴ **CAFÉ D'APOLLON,** rue du Roule, 3, avec billard au premier. On y trouve en lecture tous les journaux allemands, la *Démocratie pacifique* et les principaux journaux de Paris.

∴ **M. FRÉDÉRIC BECKER,** Tapissier et colleur de papier, travaille à façon, rue de la Tour-d'Auvergne, 9.

∴ **M. GRUB,** TAILLEUR, rue du Faubourg-Montmartre, 42.

∴ **M. LAVIGNE,** TAILLEUR, rue du Roule, 11.

∴ **BOTTERIE** ET **CORDONNERIE** pour hommes. Carpentier, rue Coquillère, 3.

Spectacles du 3 janvier.

7 h. 1|2. OPÉRA.—Guillaume Tell, Betty.
8 h. »|» FRANÇAIS. — Les Enfants d'Edouard, M. de Pourceaugnac.
7 h. 1|2 ODÉON. — Echec et Mat.
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la reine.
8 h. »|» ITALIENS. —
8 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Planète, les Tableaux vivants, le Capitaine de Voleurs, les Mémoires du Diable, Passé minuit.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS.—La Baronne, Gentil Bernard, l'Enfant de troupe, Une Fille terrible.
6 h. 1|2 GYMNASE.—Protégée, Un Mari, le Bal, l'Article 213, Quarantaine.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Poudre-Coton, Tableaux, le Brelan, Mémoires.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation.
7 h. 1|2 AMBIGU. — Le Naufrage de la Méduse, les Bohémiens
6 h. 1|4 GAITÉ. — La Chasse aux millions, l'Angelus.
6 h. 1|2 CIRQUE. — Henri IV, Tableaux par M. Keller, Chemin de fer.
5 h. 3|4 COMTE.—La Dinde du Mans, magie, Pierrot, intermède, la Sourd.
6 h. 1|2 FOLIES. — L'idée du Mari, la Pension, l'Inconnue, Roquelaure.
6 h. 1|4 DÉLASSEMENTS. — Grand Bilboquet, Deux Enfants, l'Héritière.
5 h. 1|2 BEAUMARCHAIS — Paquita, les Frères, Ecaillère, Ile St-Denis.
6 h. »|» LUXEMBOURG.—Adieux de 1846, Maison du faub., Lune, Angélique.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

PATE PECTORALE — SIROP PECTORAL DE

NAFÉ D'ARABIE

Paris. DELANGRENIER fournisseur de la MAISON du ROI rue RICHELIEU, 26. Sirop de Nafé 2 fr.

DÉPOTS dans toutes les villes de FRANCE et de l'Etranger. Pâte de Nafé 75 c. et 1 f. 25

Les Professeurs de la Faculté de MÉDECINE de Paris ont constaté l'EFFICACITÉ de ces Pectoraux et leur SUPERIORITÉ manifeste sur tous ceux du même genre.

MAISON DU GRAND COLBERT.

Rue Vivienne, 2, et rue Neuve des Petits-Champs, 6.

A l'occasion du jour de l'an, la maison du GRAND COLBERT a complété ses assortiments en tout genre de marchandises. Fidèle à son système de vente à bon marché, elle continue à offrir ses divers articles à des prix toujours exceptionnels. On y trouve surtout un très beau choix de châles cachemires français, récemment achetés dans les premières fabriques de Paris. Comme par le passé, les cachemires carrés se vendront 90 et 120 fr. (au lieu de 200 et 300 fr., prix de leur valeur réelle), et les cachemires longs se vendront 250 fr. (au lieu de 400 et 500 fr.) A commencer du prix de 30 fr., tout châle sera livré à l'acheteur dans une boîte élégante dont la valeur sera proportionnée à celle du châle, de manière à pouvoir être offerte en étrennes. Il reste bien entendu que, pour les châles cachemire, la chaîne, la trame, et la majeure partie du broché sont en cachemire; au surplus, l'on continuera à donner tous les certificats de garantie désirables.

Châles.	Carrés.	Longs.
Indoux-laine	25	59
Id. fabrique de Paris	30	75
Pure laine	49	105
Id. coloris nouveau	65	125
Cachemire et laine	79	160
Id. coloris nouveau	110	220
Cachemire	120	250
Id. qualité supérieure	150	300

Soieries.		
Pékins satinés	1	90
Lévantines rayées glacées	2	25
Satins-à-la-Reine noirs cuits	2	75
Soie façonnée, grande largeur	4	50
Damas riches	3	90
— unis, grande largeur	4	75
Foulards des Indes.	1 95 et 2	95
Chemises sur mesure.	4	50

Lainage, Fourrures, Ganterie.		
Mérinos pure laine, grande largeur.	1	95
Orientales rayées et damassées	4	10
Flanelle, toute laine, pour robes.	2	75
Flanelle de santé	1	25
Articles de deuil, mousseline-laine noire.	»	75
Manchons, façon martre	3	75
— martre Zélande.	34	»
— beau vison du Canada	35	»

CONFECTION. — APERÇU DES MODÈLES LES PLUS NOUVEAUX :

MANTEAU-VÉNITIEN, — MANTEAU-LUCIE, — VISITE-POMPADOUR, — FRILEUSE, — AIXA, — RAPHAEL, — NAPOLITAIN, — BASQUINE, — VISITE LOUIS XV, — ALLAKEURA, — VISITE ARABE, ETC.

NOTA. — A partir du 1ᵉʳ janvier 1847, la maison du GRAND COLBERT se chargera d'expédier franco d'emballage et de port, pour toute la France, les échantillons et les marchandises demandées qui excéderont la somme de vingt francs.

On expédiera conditionnellement des châles, des fourrures et autres articles non susceptibles d'être avariés dans le transport. Les frais d'envoi seront à la charge du demandeur, et le retour, seulement, *franco*.

PATE PECTORALE

à la réglisse,

DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Epinal (Vosges).

MÉDAILLE d'or en 1845. — MÉDAILLE d'argent en 1845.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

On donne **10 000 FR.** à celui qui prouvera que l'EAU DE LOB ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves!! Cette EAU de LOB RÉGÉNÈRE la chevelure et la CONSERVE jusqu'au tombeau. S'adresser à l'inventeur, M. LEOPOLD LOB, chimiste d'Allemagne, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 281. Flacon à 5 et 10 fr. avec instruction.

LE CHOCOLAT MÉNIER

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les Médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom de Ménier soit sur les étiquettes et sur les tablettes.

Dépôt, passage Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharmaciens et d'épiciers de Paris et de toute la France.



AUX ARMES DE FRANCE.

Rue Neuve-Vivienne, nº 42.

TAILLEURS A 20 0|0 D'ÉCONOMIE.

Cette maison, montée sur une grande échelle, offre des avantages réels sur les prix des marchands tailleurs de Paris. On y trouve les créations des modes les plus nouvelles, qu'elle fait exécuter avec goût. Les personnes qui font faire à façon y trouvent aussi une économie de 30 0|0; par ce moyen, les objets confectionnés reviennent meilleur marché que dans les maisons de confection, et l'on a la certitude d'avoir de très bonnes marchandises et d'être bien habillé.

PÂTE DE BAUDRY

PHᶜᶦᵉ RUE RICHELIEU 44. 1 f. 50 et 3 f. la B.

Bonbon pectoral, reconnu souverain contre les rhumes, maux de gorge, catarrhes et toutes les irritations de poitrine et de l'estomac.

DENTS AIMÉ de 10 à 20 fr.

posées en une séance par AIMÉ DE NEVERS, dentiste de plusieurs cours. En face la rue Montesquieu, entrée galerie Véro-Dodat, 35.

PATE PECTORALE DE PRODHOMME

Les médecins la recommandent chaque jour comme le meilleur des remèdes contre les rhumes, toux, catarrhes, phthisies, asthmes, enrouements, irritations de la gorge et de la poitrine. 1 fr. 50 cent. la boîte, rue Laffitte, 34.

Ne pas confondre le nº 11 avec celui des autres maisons qui prennent les mêmes indications sans y être autorisées par M. Raspail. (Affr.)

MOREL, PHARMACIEN-DROGUISTE, *rue des Lombards*, 11, *à Paris*, *seule maison* dont M. RASPAIL garantisse les produits, appareils et ingrédiens destinés à l'application de sa méthode hygiénique et curative

RASPAIL

CIGARETTES DE CAMPHRE DE F.-V. ET AUTRES PRÉPARATIONS DU MÊME AUTEUR.

La popularité qui a accueilli la nouvelle méthode de médication de M. RASPAIL, a tellement multiplié la concurrence qui s'empare chaque jour du nom de M. RASPAIL, à son insu, cette concurrence a tellement détérioré la qualité des substances, tout en exagérant leur prix, que dans l'intérêt de la santé publique, et surtout dans celui de la classe peu aisée, M. RASPAIL s'est vu dans la nécessité de traiter avec une des plus anciennes maisons de la capitale, pour qu'il lui fût possible de surveiller la vente, de vérifier la bonne qualité des substances et d'en fixer lui-même les prix au taux le plus bas possible. Chaque étiquette sera revêtue de la signature MOREL et RASPAIL père et fils.

AMYOT, éditeur, rue de la Paix; LEDOYEN, DENTU, libraires, galerie d'Orléans, 31; MOREAU, libraire, péristyle Valois, 182.

DE LA FAILLITE

VER RONGEUR DE LA SOCIÉTÉ,

ou DE L'INFAILLIBLE DESTRUCTION DE CE FLÉAU,

Par Madame M. C. GOLDSMID.

Cet ouvrage, écrit avec un esprit et un talent remarquables, est digne de figurer dans toutes les bibliothèques, il est d'une utilité incontestable à toutes les classes de la société, et particulièrement aux personnes qui se livrent aux affaires commerciales; il est composé d'observations judicieuses sur les causes, les effets et les conséquences de la faillite, et indique la marche à suivre pour se préserver de ce fléau désastreux.

UN VOLUME IN-8°. — PRIX : 6 FRANCS.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2; et quai Voltaire, 25, en face le Pont-Roy.

PETIT COURS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE et D'ÉCONOMIE SOCIALE,

A l'usage des ignorants et des savants, par V. CONSIDERANT. Prix : 40 cent.; par la poste, 50 c.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE,

PAR CH. HAREL.

Brochure in-8o. — Prix : 2 fr. et par la poste, 2 fr. 70 c.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL,

Par F. CANTAGREL.

Un beau volume in-18 compacte de 400 pages — Deuxième édition. — Prix : 4 fr.; par la poste, 4 fr. 50.

PARIS, 4 JANVIER.

Le Libre-Echange et les intérêts du Travail.

Le dernier numéro du *Libre-Echange* nous apporte le compte-rendu de la quatrième séance publique, tenue le 29 décembre, à la salle Montesquieu, par l'Association échangiste.

De l'ensemble des divers discours prononcés, il résulte que l'association, renonçant à l'application absolue du principe de libre-échange, se bornera à réclamer une révision graduelle des tarifs. Resserrée dans ces limites, son action deviendra extrêmement utile. De puissants intérêts s'opposant à cette révision, devenue plus nécessaire que jamais depuis la réforme opérée par Robert Peel, il était opportun qu'une force contraire s'organisât pour vaincre une résistance trop prolongée. L'association des libre-échangistes, en rabattant elle-même de ses prétentions exagérées, est plus assurée du succès, et peut-être sa modération est-elle d'une très bonne politique. De petits avantages partiels lui donneront peu à peu l'influence, l'autorité dont elle est dépourvue, et l'avenir devant apporter dans l'état social des modifications profondes, elle pourra plus tard réclamer l'application absolue de son principe.

En délimitant leur cercle d'action, les professeurs économistes de l'association ont nettement marqué leur place dans le monde des idées. « Nous n'aspirons pas à réformer l'ordre social, a dit M. Blanqui, nous ne voulons pas refaire la maisons tout entière, nous voulons faire quelques réparations... »

Pourquoi ne veut-on pas réformer l'ordre social? — On le trouve bon, ou bien l'on ne croit pas posséder d'idée assez forte pour entreprendre cette œuvre. L'Economisme officiel ne pourra jamais sortir de ce dilemme, qui est sa condamnation absolue.

Cependant, les économistes parlent d'améliorer le sort des classes ouvrières, mais les protectionnistes aussi. Qui des deux partis est dans le vrai?

M. Michel Chevalier, par une habile tactique, a demandé aux protectionnistes pourquoi, se disant si amis des classes pauvres, ils ne mettaient pas à exécution, dans leurs manufactures, la loi sur le travail des enfants, pourquoi ils ne multipliaient pas les écoles, pourquoi ils n'introduisaient pas d'autres perfectionnements fort utiles. Mais M. Michel Chevalier ne s'est pas aperçu qu'il se servait d'une arme à deux tranchants, qui peut être dangereuse pour ses propres amis. Les protectionnistes ne déguisent pas avec grand soin que l'intérêt des classes ouvrières n'est pour eux qu'un prétexte; mais les libre-échangistes s'efforcent de se persuader eux-mêmes de la sincérité de leur amour pour ces classes. Si cet amour était sincère, pourquoi les fabricants et marchands engagés dans l'association du libre-échange, ne commencent-ils pas les premiers à mettre en pratique les conseils que M. Chevalier donne à leurs adversaires?

La vérité est que l'amélioration du sort des classes ouvrières ne dépend ni de la protection ni du libre-échange. Quant à ce dernier, rien n'est plus futile que ses allégations à ce sujet :

« Si j'allais plus à fond, a dit M. Michel Chevalier, il me serait facile de faire voir que la cause des ouvriers est la même que celle de la liberté du commerce. Car l'intérêt principal de l'ouvrier c'est le bon marché, et le bon marché, pour s'établir d'une manière ferme et stable, a besoin que l'aiguillon de la concurrence étrangère se fasse mieux sentir. »

Il me serait facile de faire voir, — mais il fallait le faire alors; car les raisons que vous avez données sont fort mauvaises, monsieur Chevalier. Le bon marché amène la baisse des salaires, et ce qui l'amène encore mieux, c'est l'aiguillon de la concurrence étrangère. Un autre orateur, M. de Molinari, a ajouté, il est vrai, que « les salaires généraux des ouvriers hausseraient, car le bas prix de toutes choses augmenterait la consommation. L'accroissement de la consommation augmenterait la demande des bras. Or, plus la demande des bras est active, plus les salaires s'élèvent. »

Nous sommes peinés de voir les Economistes réduits, pour le besoin de leur cause, à renier leurs propres principes. Par la force naturelle des choses, ils le savent fort bien, la demande des bras, dans l'ordre actuel, n'est jamais que *momentanément* supérieure à l'offre, même lorsque la consommation s'accroît. Comment les Economistes veulent-ils faire croire aux autres ce que leur science leur défend à eux-mêmes de croire, — que la baisse du prix des denrées, combinée avec l'augmentation de consommation, produira l'augmentation des salaires?

Comme Economistes, les membres de l'association du libre-échange doivent être pleinement persuadés que la position du salarié ne sera pas améliorée par l'abolition des douanes. Tournant contre eux le raisonnement employé par M. Michel Chevalier contre les protectionnistes, nous leur dirons donc : Si votre amour pour le peuple n'est pas une illusion, cherchez ailleurs les véritables moyens d'amélioration, cherchez-les dans de nouveaux rapport du travail avec le capital, car vous savez fort bien que, dans les conditions actuelles, la masse des salariés est et demeurera perpétuellement esclave.

Perplexités de la Porte.

Le *Journal de Constantinople* publie les pièces relatives à la suppression de Cracovie, qui ont été communiquées au gouvernement turc par l'internonce d'Autriche, et se borne à dire que ces documents constatent un fait de la plus haute gravité.

Fidèle à ses habitudes de circonspection, la Porte hésite à se prononcer; elle semble attendre une *réaction* des puissances maritimes, qui rétablirait l'équilibre.

L'Autriche ne se contente pas de la publication des pièces communiquées par l'internonce, elle exige une réponse directe. Le triumvirat continental sonde le terrain. Avant de répondre, la Porte voudrait sans doute prendre l'avis de la France et de l'Angleterre; mais l'entente cordiale n'existe plus, et les ambassadeurs de ces deux puissances à Constantinople sont sans instructions.

Les lignes suivantes, extraites de la correspondance du *Sémaphore de Marseille*, décèlent les craintes et les hésitations de la Porte, et font pressentir tous les embarras de la situation nouvelle :

> L'affaire de Cracovie continue à produire ici la plus grande préoccupation. On attend avec la plus vive impatience quelles seront les mesures prises par les puissances signataires du traité de Vienne. L'espérance générale est qu'un pareil acte consommé au mépris des droits les plus sacrés, par les trois puissances du Nord, ne peut manquer d'amener une revanche éclatante de la part des puissances de l'Occident. Il n'y a plus aucune sécurité pour la Turquie, et nous sommes en position de pouvoir affirmer que les puissances qui viennent de supprimer la république de Cracovie ont jeté une espèce de panique dans le gouvernement, qui sent toute l'importance de cet acte au point de vue de la Turquie. L'Autriche a senti elle-même l'énormité de ce qu'elle venait de faire, et l'internonce a voulu une réponse précise aux pièces officielles qu'il a présentées. Nous avons des raisons suffisantes de croire qu'elle ne sera pas aussi satisfaisante qu'il peut l'espérer. Le gouvernement ottoman est trop soucieux de l'avenir de l'empire pour ne pas peser toutes les conséquences de ce que viennent de commettre l'Autriche et la Prusse, cédant aux perfides suggestions de la Russie, qui déjà tend ses griffes sur Constantinople. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre sont encore sans instructions, ce qui les force à garder la plus grande réserve, et les empêche provisoirement de combattre, à la Porte, la crainte que cette injuste annexion fait naître. Rien, jusqu'à présent, ne peut rassurer le divan sur les funestes suites du coup d'Etat de Cracovie, qui cache nécessairement une arrière-pensée contre la Turquie. Se bornera-t-on donc, en France et en Angleterre, à des négociations évidemment inefficaces en présence d'un fait accompli? En vérité, la position des deux ambassadeurs, à Constantinople, deviendrait alors extrêmement précaire.

La Porte a conscience du danger; elle sent qu'il lui est impossible à elle seule de faire contrepoids à la coalition des trois cours du Nord; elle espère encore un rapprochement entre la France et l'Angleterre. Mais la scission est profonde entre le cabinet des Tuileries et le cabinet de Saint-James. La brouille matrimoniale qui les divise cache, comme nous l'avons montré, un intérêt majeur, une question capitale pour la Grande-Bretagne et pour les Etats maritimes de l'Europe septentrionale : au fond du débat, il y a le grand problème du détroit de Gibraltar et de l'entrée de la Méditerranée. L'Angleterre se trouve entre deux périls : elle redoute l'influence de la France constitutionnelle en Espagne, presqu'autant que la domination de la Russie absolutiste à Constantinople. Qu'importent, en effet, à la politique anglaise, le Bosphore et les Dardanelles, si elle se croit menacée à Gibraltar?

Il est probable que lord Palmerston agira, pour son compte, auprès de la Porte, et l'engagera à résister aux prétentions des trois cours du Nord; il lui conseillera peut-être d'infliger un blâme à la conduite des trois puissances continentales dans l'affaire de Cracovie; mais on peut être assuré d'avance que la crainte des dangers auxquels la Turquie est exposée, n'ira pas jusqu'à déterminer un raccommodement avec la France. La Porte recevra sans doute aussi de la part du cabinet des Tuileries les mêmes avis et les mêmes conseils; on lui témoignera des sympathies et des regrets, on l'encouragera à la résistance; mais on s'en tiendra là.

La Porte va donc se trouver dans la situation la plus embarrassante et la plus critique. D'une part, elle sera dominée par un triumvirat qui a posé en principe et réalisé en fait le droit du plus fort, et qui est intéressé à l'appliquer à l'empire ottoman; d'une autre part, elle sera poussée à la résistance par deux puissances séparées, isolées l'une de l'autre, qui tiendront à peu près le même langage, mais qui ne pourront ni s'entendre ni agir collectivement pour appuyer leurs conseils. Dans cette situation, on comprend que la Porte garde le silence. Mais ce silence même est la preuve de son extrême embarras et l'indice des difficultés qui vont naître de la situation nouvelle.

Nous avons reproduit récemment trois articles publiés dans le *Courrier de Nantes* à la suite du cours de science sociale, fait dans cette ville par M. Victor Hennequin. Ces articles, qui renferment une exposition de la Théorie de Fourier, claire, substantielle

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 5 JANVIER 1847.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — Première représentation de *Robert Bruce*, poème nouveau de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaëz, musique choisie de Rossini, raccords et arrangements de M. Niedermeyer.

Enfin cette première représentation, si impatiemment attendue, a eu lieu mercredi dernier, 30 décembre 1846. Elle appartient à l'année qui vient de tomber dans l'abîme sans fond du passé. La salle de l'Opéra avait revêtu ce jour-là son public des grandes solennités. Au pourtour, dans tous ses étages et aux premiers rangs du rez-de-chaussée, une multitude innombrable de figures pressées, sur lesquelles rayonne un vif intérêt de curiosité; dans les loges de la cour, garnies jusques au fond, les jeunes princesses, les princes; en bas la noire phalange des *romains*, couvrant de ses rangs épais toute la surface du parterre, et se préparant à en venir *aux mains*. Pas un visage indifférent. La sympathie ou l'hostilité, l'espérance ou la crainte, animaient tous les cœurs. Au milieu du bourdonnement des mille conversations, du bruit causé par les retardataires qui gagnent péniblement leurs places à travers l'inextricable réseau des jambes emprisonnées dans les étroites travées des stalles, les trois coups sacramentels se font entendre; aussitôt des *pschits* prolongés serpentent dans toute la salle; un silence solennel s'établit, et l'orchestre, obéissant au signal assuré de son nouveau chef, M. Girard, lance à la foule béante le premier accord de l'ouverture.

Cette ouverture, ou plutôt cette introduction arrangée par M. Niedermeyer, offre successivement plusieurs des motifs de l'ouvrage, et se termine par la marche guerrière de la *Donna del Lago*, passant graduellement du pianissimo à toutes les puissances éclatantes de l'orchestre. Malgré la pâleur des motifs choisis pour le début de cette introduction et la faiblesse de l'arrangement, l'effet du rhythme vif et entraînant de la marche qui la termine était certain; aussi, la toile se lève au milieu des applaudissements chaleureux de tous ceux que réjouit le retour de Rossini, et qui ne sont point déterminés d'avance à trouver mauvais, quand même, un ouvrage *fait de pièces et de morceaux*. Comme si la plupart des opéras les plus applaudis n'étaient point de simples assemblages d'airs, de duos, de trios, de chœurs, etc., bien rarement réunis par une pensée commune, et n'offrant en général d'autre unité que celle qui résulte du cachet particulier, propre au style et à l'inspiration de chaque auteur; comme si le *Siége de Corinthe*, pour avoir été fait avec *Maometto II*, *Moïse* avec *Mosè*, le *Comte Ory* avec le *Voyage à Reims*, presque de la même manière que *Robert Bruce* avec la *Donna del Lago*, n'étaient point demeurés trois des plus beaux joyaux du riche écrin musical que Rossini aura légué à la postérité. Mais, dit-on, il eût été plus digne de l'illustre maestro, après vingt ans de silence, de rentrer avec éclat sur la scène par un chef-d'œuvre tout nouveau, par un pendant de *Guillaume Tell*. Parbleu! sans doute, cela eût été plus digne et surtout bien autrement précieux pour l'art et pour le public. Mais parce que nous sommes privés d'un aussi magnifique festin, est-ce une raison pour se montrer si dédaigneux en face de savoureux reliefs magnifiquement servis, quand depuis si longtemps il faut nous contenter du triste brouet et des gimblettes qui composent, le plus souvent, l'ordinaire de nos scènes royales? Quant à nous, nous savons gré à M. Pillet des efforts qu'il a dépensés pour ramener le nom de Rossini sur l'affiche de l'Opéra, sous un titre nouveau, sinon avec de la musique nouvelle. Même à ces conditions restreintes on pouvait compter sur un beau et légitime succès, en supposant, il est vrai, une interprétation capable de prêter un intérêt nouveau à des motifs connus, de faire ce que font tous les jours les artistes d'élite, ce que Garcia, Rubini, Mme Malibran, Mlle Sontag, Mme Pisaroni ont fait tant de fois aux Italiens, ce que Lablache, Mme Persiani y font encore aujourd'hui, ce que Mlle Rachel fait pour nos vieilles tragédies, de mettre en lumière, en un mot, par l'intelligence vivifiante de l'exécution, l'éternelle beauté de l'œuvre du génie. Malheureusement, sous ce rapport, M. Léon Pillet nous paraît avoir trop compté sur les ressources dont il dispose, et s'être exagéré la portée des artistes qui forment l'élite du personnel placé sous sa direction. Après avoir écouté avec l'intérêt le plus soigneux la partition de *Robert Bruce*, nous avons la conviction qu'il n'aura manqué à cet ouvrage, pour atteindre à un magnifique succès, que des chanteurs capables de le faire valoir. Mais avant de faire nos remarques sur les interprètes, occupons-nous sommairement du poème et de la musique.

La partition entière de la *Donna del Lago* formant le fond de l'ouvrage, les auteurs ont été naturellement conduits à conserver le lieu de la scène et les principales situations de cet opéra. L'action se passe donc en Ecosse, pendant les guerres de Robert Bruce et d'Edouard II. La grande figure de Douglas-le-Noir occupe toujours les premiers rangs. Quelques péripéties de cette guerre, les amours traversées de Marie, fille de Douglas, et d'Arthur, chevalier anglais, forment la chaîne du canevas. Au dénouement, les Anglais sont vaincus, Robert Bruce remonte sur le trône, rien ne s'oppose plus à l'union des deux amants. En déroulant la trame, nous examinerons la composition musicale.

Au lever du rideau, Robert Bruce (Baroilhet), vaincu et proscrit, cherche à relever les espérances de ses soldats découragés. Il leur chante un air de ténor (transposé) extrait de la *Zelmira*, mais intercalé depuis longtemps dans la *Donna del Lago*. Son éloquence les laisse froids, lorsque Douglas paraît. Les montagnards alors relèvent le front, et ils se joignent à Robert, qui entonne sur l'allegro : *Sorte secondami*, un cri de délivrance pour l'Ecosse. On entend dans la coulisse des fanfares de chasse; les Ecossais se dispersent, et peu après les chevaliers anglais entrent cherchant Edouard qui s'est écarté. Ici se trouve naturellement placé le charmant chœur des chasseurs de la *Donna del Lago*; la situation est identique. Les chevaliers s'éloignent; seul Arthur (Bettini) demeure, et sur le bord du lac, en face du vieux château de Douglas, qui dresse ses tourelles sur l'autre rive, il évoque le souvenir de ses tendres entretiens avec Marie. Il chante le récit de l'air de Malcolm : *Mura felice*; puis il s'éloigne. La cavatine et la cabalette ont été réservées pour Marie (Mme Stoltz), sur qui sont cumulés les deux rôles d'Elena et de Malcolm, deux rôles dont un seul suffisait à la taille des Malibran, des Pisaroni, des Sontag.

Les deux scènes qui suivent sont totalement empruntées à la *Donna del Lago*. Marie débarque et chante deux couplets charmants parodiés sur la délicieuse cantilène : *O mattutini albori*. Arthur revient sur ses pas, et les deux amants disent ensemble le duo : *Le mie barbare vicende*. Douglas (Anconi) et Robert viennent les interrompre : Douglas déclare à Arthur qu'il n'y a plus d'union possible entre sa fille et un serviteur d'Edouard; puis il s'embarque emmenant Marie et Robert, caché sous le tartan d'un montagnard. La scène se couvre d'Ecossais qui se réunissent pour fêter la Saint-Valentin, jour où les jeunes filles se choisissent un amoureux pour l'année. Le charmant chœur de femmes à trois temps de la *Donna del Lago* trouve ici sa place. Nelly (Mlle Nau) chante des couplets très jolis dont nous ne connaissions pas la musique, mais dont nous trouvons l'origine déduite avec une remarquable érudition dans le feuilleton de M. Fiorentino :

> Ces couplets étaient: 1° une chanson populaire chantée dans les rues de Parme; 2° on les retrouve dans un chœur de nymphes au final du second acte de *l'Armida*; 3° ensuite en cavatine dans *Bianca e Faliero*; 4° ils ont été vendus en autographe et en toute propriété à un Anglais mélomane, lors du voyage de Rossini à Londres en 1823; 5° ils ont été arrangés en quartetto di camera, *Ridiamo cantiamo*, et gravés sous cette forme par l'éditeur Pacini, qui en a aussi la propriété *exclusive*; 6° enfin, nous en avons eu, dans *Robert Bruce*, la septième édition, qui paraîtra chez Troupenas, auquel Rossini en a fait généreusement cadeau avec le reste du *noble pasticcio*!

Suit un court ballet, dont les airs sont empruntés à la partition de *Moïse*, la mieux partagée peut-être de toutes celles de Rossini sous ce rapport. Le roi Edouard, Arthur et toute la chasse reviennent en scène. Edouard (Paulin) chante une cavatine de la *Donna del Lago*, que

par l'Ecole de Fourier. Il n'est plus permis à tout homme de sens et de réflexion d'ignorer les véritables principes sur lesquels se fonde la Théorie; nous disons les *véritables principes*, car, par une erreur trop fréquente, on confond encore le radicalisme et même le communisme avec la Théorie sociétaire.

Une autre erreur, qui n'est pas moins générale, est celle qui fait adresser à la Théorie le reproche de méconnaître la nature humaine et de prétendre créer une forme sociale tellement incompatible avec les penchants naturels de l'homme, que l'homme ne pourrait y subsister.

La première erreur peut être aisément combattue par la lecture de quelques-uns des livres élémentaires de l'Ecole dont les titres sont indiqués à la fin de cette brochure; la seconde erreur a été fort bien réfutée dans les trois articles suivants, qui démontrent que les propositions fondamentales de Fourier sont en accord nécessaire avec les tendances pratiques de la société elle même; en d'autres termes, que du libre développement de nos tendances pratiques actuelles résultent forcément la justification et la réalisation à peu près complète de ce système.

A la fin de la brochure, les principaux ouvrages de la Librairie sociétaire sont annoncés et brièvement appréciés. Ainsi, Bruxelles devient un centre actif de propagation phalanstérienne. Nous félicitons nos amis belges du soin qu'ils prennent de vulgariser la Théorie sociétaire dans un pays progressif, dans un terrain fertile où la bonne semence ne saurait être perdue. Nous les félicitons également d'avoir choisi, comme instrument de propagande, un travail aussi consciencieux, aussi sagement conçu, aussi propre à déraciner les préjugés que les pages empruntées par eux au *Courrier de Nantes*.

Les journaux annoncent que la gauche et le centre gauche se sont décidés à secouer le joug de M. Thiers pendant la prochaine session. M. Billault et Dufaure seraient les chefs de cette nouvelle phalange, à laquelle se rallieraient MM. de Tocqueville, G. de Beaumont, Lanjuinais, etc. Nous ne pouvons qu'applaudir à une détermination qui, dégageant la discussion de toute question de personnes, permettra aux députés vraiment animés de sages et généreuses intentions, de négliger la stratégie parlementaire pour reporter toute leur énergie sur le fond même des débats.

L'Echo d'Oran, du 10 décembre, publie les nouvelles suivantes :

« L'état de la province continue à être très satisfaisant. Les dernières nouvelles de Mascara ont pleinement confirmé les espérances que l'on avait conçues, de voir les Ahmian-Cheraga, les Ouled-Daoud (Dafia) et une partie des Ouled-Sidi-Chikr-Cheraga venir se soumettre.

» L'envoyé qu'Abd-el-Kader avait voulu faire passer en France avec nos prisonniers, Quda-Belharbemy, et ses trois compagnons de voyage, ont été mis en route le 14 de ce mois pour Tlemcen, avec une petite escorte de cavaliers Douairs : de là, cette ambassade sera conduite sur la frontière du Maroc, d'où elle regagnera la Deïra. »

Nous recevons le *Bombay-Courrier* du 1er décembre. Rien d'important dans l'Inde. Le général Littler, à la tête d'un corps d'armée, s'avançant sur la route de Kashmir, avait déjà passé le Chenab, et atteignait la ville importante de Bhimbar; déjà les Anglais, longeant les premières montagnes du Kashmir, s'écriaient : « En avant! en avant!

entre les nations civilisées. Alors aussi seront réglées les conditions du gouvernement des peuples, et des institutions généreuses établiront des rapports de tutelle fraternelle entre l'Européen civilisateur et les races adoptées.

Le 30 novembre, le brick français *le Ducouëdic* entrait dans la rade de Bombay. M. le capitaine de corvette Guillain, qui commande ce bâtiment, va faire de longues études dans l'intérêt du commerce et de la science, sur les côtes d'Arabie et sur tout le littoral oriental de l'Afrique.

Le *Sun* publie une lettre écrite à bord du bâtiment anglais *the Salamander*, en date de Taïti, 4 juin. Suivant l'usage, le correspondant déclare que les naturels ont eu l'avantage sur les soldats français dans une affaire qui a eu lieu à Huahine; ils auraient même repoussé la frégate *l'Uranie*, qui porte 60 canons, et qu'ils auraient contrainte de retourner à Taïti, sans qu'elle pût faire le moindre mal aux habitants de l'île.

Au retour de *l'Uranie*, les naturels, encouragés par ce succès des habitants d'Huahine, se seraient portés sur la ville, et, à la suite d'une vive attaque, y seraient entrés, auraient brûlé les habitations des officiers français, tué ou blessé un certain nombre de leurs soldats, et, chose véritablement merveilleuse, après cette victoire, les naturels se seraient retirés fort paisiblement, et sans avoir perdu un seul des leurs.

Deux attaques des Français contre Papeuo et Bonalla auraient échoué, au dire du correspondant, et leur auraient coûté, outre les morts, une cinquantaine de blessés. — De pareils renseignements sont fort suspects sans doute, mais ils montrent le mauvais vouloir britannique en tout ce qui touche aux intérêts de la marine et de l'armée françaises.

On s'occupe activement, à la Porte, de la réforme de la police générale. Tout le monde est d'accord que des mesures énergiques sont indispensables pour faire renaître la sécurité publique et soustraire les paisibles habitants aux continuelles tentatives d'une foule de malfaiteurs de toutes les nations, qui se donnent ici rendez-vous, attirés qu'ils sont par l'impunité dont ils jouissent. Et ce n'est pas seulement à Péra et à Galata que l'on a à souffrir de cet état de choses; Constantinople même commence à être infestée de mauvais sujets; samedi dernier, on y a arrêté trois individus grecs, qui cherchaient à s'introduire dans le magasin d'un commerçant; ces malfaiteurs étaient armés de pistolets et de couteaux. Ils ont été enfermés dans les prisons du *zaptie*; mais qu'en adviendra-t-il? Lorsqu'ils seront réclamés par leur autorité, ils seront relâchés, et on les reverra bientôt tenter ailleurs le coup qu'ils ont manqué cette fois-ci. Et c'est ainsi que nous nous trouvons dans un continuel qui vive! La meilleure volonté, le zèle le plus actif n'y peut rien; et Achir-Bey, qui cumule provisoirement avec ses fonctions de voïvode de Galata celles de chef de la police de Péra, demande instamment qu'on l'affranchisse de ces dernières, à moins qu'on ne lui donne des moyens sûrs de réprimer l'audace des voleurs. Il est à espérer que toutes les missions européennes concourront enfin à cette œuvre, et que rien n'entravera l'action du gouvernement dans un objet d'une aussi haute importance pour notre société.

— On dit que le gouvernement a l'intention d'établir, de Constantinople à Andrinople, un service de diligences, dont les départs auraient lieu tous les jours, et que ce projet ne tardera pas à être réalisé. Les relations entre ces deux villes sont telles, qu'un pareil service aurait toutes les chances possibles de succès, et nous désirons que cette nouvelle soit exacte dans l'intérêt du commerce de ces deux importantes places.

publique qui nous permettra de faire face aux obligations pesantes mais sacrées de l'Etat, but désirable auquel contribueront sans doute les bienveillantes dispositions des puissances bienfaitrices. »

Par un arrivage de la Nouvelle-Orléans, nous apprenons qu'une modification a eu lieu dans le gouvernement de Haïti. Le 20 novembre a été publiée, à Port-au-Prince, une proclamation du sénat haïtien, promulguant une constitution pour la république, et mettant fin au pouvoir dictatorial de Riché.

Cette constitution n'est que la reproduction, avec quelques amendements sans grande portée, de celle de 1816, qui était, comme on sait, l'œuvre de Pétion.

Les Africains, les Indiens et leurs descendants auront seuls le droit de posséder sur le territoire haïtien, et d'acquérir la qualité de citoyens.

La constitution se montre plus libérale au point de vue religieux : elle accorde le libre exercice de tous les cultes, en stipulant seulement une protection spéciale et un traitement pour les ministres de la religion catholique, laquelle est reconnue comme celle de la majorité des citoyens. C'est là une mesure remarquable, en ce moment où le protestantisme fait tous ses efforts pour gagner du terrain dans la république noire.

Il y a moins de décision dans l'article qui déclare que « l'emploi des langues à Haïti est facultatif, qu'il ne peut être réglé que par la loi, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires. »

Nous ne nous arrêterons pas, du reste, à examiner les autres dispositions de l'acte, qui n'ont toutes qu'un intérêt local; nous mentionnerons seulement celles qui fixent à vingt-cinq ans l'âge pour être nommé représentant, et à trente-cinq ans l'âge pour être élu président de la république. L'élection est à deux degrés, et les sénateurs sont choisis par la chambre sur un nombre triple de candidats présentés par le président.

La présidence est à vie et le général Riché en demeure revêtu.

DISETTE ET MISÈRE. — On nous écrit de Dampierre :

« Dans notre canton, ou pour mieux dire dans tout le département de l'Allier, le froment se vend de 30 à 33 fr. l'hectolitre, le seigle de 25 à 30 fr., et cette élévation insolite du prix augmente encore chaque jour. Les pommes de terre, peu abondantes et se conservant mal, se vendent déjà de 3 à 4 fr. l'hectolitre; mais elles deviennent de plus en plus rares et leur prix tend à augmenter en proportion.

» La récolte de seigle a été fort mauvaise; il y a peu de paille, et les cent gerbes, qui dans ce canton donnent en moyenne 30 à 35 doubles décalitres, n'en rendent cette année que de 15 à 20. Le froment est plus riche en paille que le seigle, mais non en grain, de sorte que nous n'avons dans notre coin du département qu'une demi-récolte ordinaire. Il ne reste rien de celle de 1845; celle de 1846 sera absorbée avant deux mois, et nous aurions à supporter trois mois de disette absolue si l'on ne nous venait en aide.

» On nous avait promis des ateliers de charité. L'hiver avance, le travail manque, et l'on n'a encore rien fait pour en procurer aux pauvres. Nos journaliers gagnent de 75 cent. à 1 fr. par jour, ils sont obligés de se nourrir, et encore l'ouvrage va manquer si l'on ne se décide enfin à réparer les dommages que nous a causés le débordement de la Loire, dommages qu'il est urgent de réparer si l'on veut éviter de nouveaux désastres et conserver nos meilleures terres.

» La misère fait chez nous des progrès effrayants. Le nombre de nos pauvres a augmenté d'un tiers depuis le commencement de l'hiver, et si l'on ne vient bientôt au secours de la classe qui souffre, ce nombre sera doublé avant un mois. Les ressources des communes et la charité privée resteront impuissantes devant toutes ces douleurs. En un

---

Rubini remplaçait habituellement par celle de la *Niobé*. Sur l'avis qu'on lui donne que Douglas-le-Noir est enfermé dans son château, dont on voit se dessiner la silhouette au delà du lac, Edouard donne ordre d'aller s'emparer du rebelle et de le pendre aux créneaux de sa tourelle; naturellement, c'est Arthur, l'amant de la fille de Douglas, qui est chargé de cette mission. Le final de ce premier acte, emprunté à la *Zelmira*, est un magnifique morceau.

Au deuxième acte, nous sommes dans le château de Douglas; le bon lord James se prépare à aller recruter une nouvelle armée pour son maître qu'il laisse endormi sous la garde de sa fille : il lui chante en la quittant une cavatine de *Torvaldo et Dorliska*, morceau assez pâle où l'on reconnait la vieille manière du maestro. Marie profite du moment où elle est seule pour chanter le grand air par lequel débute le rôle de Malcolm dans la *Donna del Lago*. C'est à la suite de cet air qu'a eu lieu la scène scandaleuse que nous avons racontée vendredi dernier, et sur laquelle nous reviendrons après notre analyse de *Robert Bruce*. Cet air, et notamment la cabaletti : *O quante lagrime finor versai* est dans toutes les mémoires, ce qui n'empêche, ou ce qui fait plutôt, que s'il devait être chanté demain par quelqu'autre Malibran, fût ce au Cirque ou au théâtre Beaumarchais, il n'y aurait point de place pour satisfaire la centième partie des curieux empressés.

Nelly vient annoncer avec effroi l'arrivée des Anglais; mais Arthur, qui veut donner au père de Marie le temps de fuir, a précédé ses soldats. Marie est fort embarrassée; ce n'est point son père qu'il s'agit de sauver, mais Bruce. Elle fait craindre à Arthur que Douglas, par fierté, ne refuse une offre de salut venant d'un ennemi : Arthur, plein de délicatesse, lui laisse le champ libre. Ici se trouve placé entre Marie et Bruce un duo que l'on dit être un trio de *Zelmira*, réduit à deux voix. Nous nous en rapportons en cela à l'érudition de M. P. Fiorentino. Ce morceau est assez terne. Mais Arthur a appris que Douglas avait quitté le château avant son arrivée. Sa défiance s'éveille; il revient sur ses pas, et arrête Marie prête à passer le seuil avec Bruce. Plus de doute, cet homme est un rival. Il accable Marie de reproches. Cette situation fournit le texte d'un trio qui, d'après l'autorité déjà citée, serait un quintetto de *Zelmira* réduit à trois parties. Quelle que soit l'origine de ce morceau et la transformation qu'il a subie, il est fort beau. Arthur lève son épée sur Robert; Marie se précipite entre eux deux et, saisissant un poignard, elle menace de s'en frapper elle-même si Arthur fait un pas de plus. Arthur ne peut plus douter que son rival soit préféré, et dans un noble accès de générosité, mettant le bonheur de Marie au dessus des transports de sa jalousie, il consent à les laisser échapper; Robert alors ne peut résister à l'émotion que fait naître en lui le spectacle de ces deux cœurs brisés; au risque de se perdre, il se nomme. Arthur ne dément point son noble caractère; il s'écarte respectueusement de la porte et dit au roi : *Sire, la barque est prête, partez!* — Mais un des chevaliers, qui ont accompagné Arthur, survient à la tête d'une troupe de soldats, il reconnait Bruce et ordonne aux soldats de le saisir. Arthur veut le défendre et déjà les épées sont tirées, lorsqu'on entend résonner les trompettes : c'est Douglas qui revient à la tête de ses montagnards. Les Anglais n'ont plus de salut que dans la fuite; Bruce dédaigne de les arrêter; ils s'éloignent; mais Edouard saura qu'Arthur a sauvé son ennemi. Douglas et Bruce veulent retenir Arthur qui, fidèle à son serment de chevalier, résiste malgré l'offre qui lui est faite de la main de Marie. Avant qu'il s'éloigne, Bruce lui donne une branche de chêne qu'il détache du cimier de son casque; cette branche le rendra sacré pour les Ecossais dans la mêlée. Ici est placé le beau quatuor qui précède le premier final de la *Donna del Lago*. Douglas invite Bruce à venir prendre le commandement de son armée. La toile du fond se lève et nous montre échelonnés sur toutes les pentes des montagnes les clans écossais en armes; les bardes, vêtus de blanc, couronnés de chêne, la harpe en main et la hache à la ceinture, entonnent l'hymne de Fingal, auquel se joint et se mêle la marche guerrière; c'est tout le grand final de la *Donna del Lago*, mais avec des ressources de sonorité et une pompe de mise en scène que le grand Opéra seul pouvait mettre au service de cette magnifique inspiration musicale. Rien que pour entendre ce final et voir ce magnifique tableau, on doit aller à *Robert Bruce*.

Au troisième acte, le rideau se lève sur un profond ravin au pied de rochers gigantesques sur lesquels se dresse la sombre et imposante masse du château de Stirling, occupé par les Anglais. Robert Bruce se prépare à reprendre cette résidence royale par surprise. En attendant les troupes que lui amène l'infatigable Douglas, il chante une plaintive romance extraite de la *Zelmira*, qui nous a semblé un peu dépourvue de caractère. Les chevaliers et les montagnards viennent prendre leurs positions d'attaque, et défilent sur un chœur *sotto voce* dont nous ignorons l'origine, et qui n'a pas beaucoup de couleur. On aurait dû mettre là le charmant chœur à trois temps du 2e acte de *Tancredi*.

Le toile du fond se lève, et nous sommes transportés dans la grande salle de gala du château de Stirling, où Edouard se délasse des combats au milieu d'une fête splendide dans laquelle est intercalé un ballet dont les airs pour la plupart sont encore extraits de *Moïse*. On vient annoncer à Edouard que les Ecossais prennent partout les armes. —*Pourquoi ces cris d'alarme? dit-il, de les vaincre demain il sera temps encor.—Emplissez d'hydromel, pages, nos coupes d'or.* — Mais son insouciance fait place à la colère lorsqu'on lui apprend qu'Arthur, envoyé pour prendre et pendre Douglas, a profité de sa mission pour faire échapper Robert Bruce. Il brise l'épée du traître, le dégrade, et ordonne son supplice, lorsque Marie vient réclamer comme complice sa part du châtiment. Cette intervention de Marie n'a pas d'autre but évidemment que d'amener tant bien que mal une situation dans laquelle puisse s'encadrer le célèbre quatuor de *Bianca et Faliero*, transporté depuis longtemps dans la *Donna del Lago*, et qui occupe encore le premier rang parmi les beaux morceaux dont est composé *Robert Bruce*. Ici, nous signalerons aux auteurs des paroles une faute bien grave et qu'il leur eût été bien facile d'éviter.

Dans la mélodie *agitato* qui sert de liaison entre l'*andante* et l'*allegro* de ce quatuor, ils ont remplacé les supplications d'Elena à son père, par des imprécations de Marie contre la barbarie d'Edouard. La mélodie, admirablement appropriée aux supplications, ne convient guères aux malédictions du désespoir.

Edouard ordonne le supplice des deux amants; mais pendant ce temps, Bruce, Douglas et leurs hommes ont fait brèche au château; les trompettes retentissent. C'est au tour d'Edouard à trembler : déjà des Ecossais se précipitent l'épée haute; mais Arthur étend sur lui la branche de chêne qu'il a reçue de Bruce. Edouard a la vie sauve, mais il est forcé de reconnaître la puissance du roi d'Ecosse. Le chœur reprend avec enthousiasme le chant des bardes, et la toile tombe.

MM. Alphonse Royer et Gustave Vaëz méritent des éloges pour l'adresse avec laquelle ils ont accompli leur ingrate besogne d'ajustement de paroles. Ils y ont même semé çà et là de jolies fleurs de poésie. Comme intérêt dramatique, ce poème en vaut beaucoup d'autres.

L'administration s'est mise en grands frais de décors et de costumes. Le décor du premier acte, représentant un site pittoresque, des rochers, un lac, une chaumière, et au fond, dans le lointain, le château de Douglas, fait honneur à M. Thierry. — A la fin du deuxième acte, l'armée écossaise couvrant un amphithéâtre de montagnes, offre un magnifique coup-d'œil. La première toile du troisième acte, représentant une gorge de montagne étroite et sombre, dominée par le château de Stirling dont la sombre silhouette se détache sur le ciel nébuleux d'une nuit claire et laisse échapper par ses fenêtres les lueurs muettes d'une fête, est d'un effet magnifique. C'est une des belles toiles de MM. Philastre et Cambon. La salle de fête du château de Stirling est digne de l'Opéra.

Les ballets n'occupent qu'une place restreinte dans cet ouvrage. Mlles Dumilâtre, Maria et Robert, et M. Petipa, se sont fait justement applaudir dans le troisième acte. Décidément on tend de plus en plus à supprimer les hommes dans les grands ensembles de danse. Il est plus facile de trouver des formes élégantes et des visages agréables dans la plus belle moitié du genre humain que dans l'autre. Toutefois, à en juger par la plupart des bras et des jambes que l'Opéra met en exhibition, il paraît que le recrutement n'est pas encore sans difficulté. Il serait urgent que le costumier se préoccupât de corriger et de perfectionner, pour beaucoup de sujets, l'œuvre incomplète de la nature, bien mal aidée, il faut le dire, par l'éducation que reçoivent ces pauvres corps malingres et souffrants; mais la scène de l'Opéra n'a pas précisément pour mission de nous montrer les effets subversifs de la civilisation sur le corps humain.

Les principaux rôles de *Robert Bruce* sont interprétés par Mme

» J'attends donc de votre impartialité que vous veuilliez bien démentir ce que vous aviez avancé, et que vous aviez puisé dans un journal de Belgique que je soupçonne d'avoir commis à mon égard, en cette circonstance, une erreur préméditée et malveillante.

» Agréez, etc., Le duc de CAUMONT LA FORCE.

» Paris, 2 janvier 1847. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La séance de l'Académie française pour la réception de M. de Rémusat est fixée au jeudi 7 de ce mois. C'est M. Dupaty qui répondra au récipiendaire. M. de Rémusat, comme on sait, succède à M. Royer-Collard.

— Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 3 et lundi 4 janvier, de 6 485 déposants, dont 744 nouveaux, 805 268 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 2 021 déposants, 778 117 fr.

Demandes de remboursements du 3 janvier, 1 264 630 fr.

— Deux nouveaux bureaux de poste viennent d'être établis dans Paris : l'un rue Folie-Méricourt, 42, à l'angle des rues des Trois-Bornes et d'Angoulême-du-Temple; l'autre rue de Londres, 30, près la place Tivoli. On peut affranchir, charger et recommander dans ces bureaux les lettres pour Paris, les départements et l'étranger. Les articles d'argent y peuvent être déposés, et les mandats sur la poste payés depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

— M. le lieutenant-colonel Courby de Cognord est nommé à l'emploi de ce grade vacant au 6e régiment de lanciers, en garnison à Nancy.

— Le colonel du 24e régiment de ligne, en garnison à Saint-Omer, a refusé de recevoir les officiers de la garde nationale qui allaient lui rendre visite à l'occasion du jour de l'an.

— On nous rapporte, dit la *Tribune*, de Liége, que dernièrement on a trouvé morte de froid et de faim, dans un grenier, une pauvre femme qui habitait la paroisse de Sainte-Croix.

— On écrit de Rome, le 19 décembre : « Un décret de l'inquisition, signé par le cardinal Mai, proscrit l'*Histoire de la Confession* sous les rapports religieux, moraux et politiques, chez les peuples anciens et modernes, par le comte N. de Lasteyrie. Le décret s'exprime en ces termes au sujet de M. Lanzi : « L'ouvrage de M. de Lanzi, intitulé *Paralipomènes*, pour l'explication de l'Ecriture sainte, par des monuments phénico-assyriens et égyptiens ayant été prohibé par un décret du saint-office, du 17 décembre 1845, l'auteur s'est soumis et a réprouvé son ouvrage. Ainsi cet ouvrage est défendu. »

— Le *Standard*, du 1er janvier, annonce la destruction totale du quai connu à Londres sous le nom de Irongate-Wharf, et situé sur les bords de la Tamise, à deux pas de la Tour et des docks de Sainte-Catherine. Un incendie terrible a éclaté dans les magasins de ce quai, entre trois et quatre heures du soir, le 31 décembre. On a craint un instant pour tous les docks voisins ; heureusement, le feu a pu être concentré sur le quai où il avait pris et dont tous les bâtiments sont détruits sur une longueur de 500 pieds et une profondeur de 100. Plusieurs navires amarrés le long du quai ont beaucoup souffert : le dommage total est estimé à 200 000 liv. st. (5 millions de francs). Personne n'a péri. On ignore encore la cause du sinistre.

— La reine d'Espagne a ouvert en personne, le 31 décembre, la session des cortès. Le ministère a donné la présidence du sénat à M. de Viluma, chef du parti absolutiste. Cette nomination a été vivement blâmée par les journaux ministériels eux-mêmes.

— Des lettres de Madrid annoncent que le maréchal Saldanha s'est enfin décidé à dégaîner, et qu'il a mis en déroute près de Torrès-Védras les troupes commandées par le comte de Bomfim.

MORT SUBITE. — Un douloureux évènement est arrivé la semaine dernière, rue de Charenton. Le sieur J..., marchand de vins dans cette rue, avait passé une partie de la soirée chez un de ses amis, dans le voisinage, où se trouvaient réunies d'autres personnes de sa connaissance. Entre minuit et une heure du matin, chacun se retira, et le sieur J... retourna chez lui ; mais à peine fut-il entré dans l'allée de sa maison, que saisi par le froid qu'il avait éprouvé dans ce court trajet, il tomba sans mouvement sur les dalles où il resta jusqu'au point du jour.

En ce moment, l'un des locataires se disposant à sortir, le trouva étendu, à moitié gelé, et prévint aussitôt les voisins et un médecin qui s'empressèrent de venir donner des secours à cet infortuné. Malheureusement, tous les soins furent superflus. Le saisissement du froid et la disposition dans laquelle se trouvait le sieur J..., en rentrant, avaient déterminé chez lui une attaque d'apoplexie foudroyante, et la mort s'en était suivie à l'instant même.

LA GUERRE SOCIALE EN IRLANDE. — On écrit de Dublin, 30 décembre, au *Standard* :

« J'ai à vous rendre compte d'une terrible mêlée qui a eu lieu samedi au soir dans le petit village de Garranbawn, à six milles d'ici, sur la route de Carrick. Deux habitants ont été tués et deux constables sont en danger de mort par suite des blessures qu'ils ont reçues. Un détachement de la police de Lamgbrien s'était rendu à Garranbawn pour y arrêter un nommé Goghlan, contre lequel les autorités avaient délivré un mandat. Cet homme était prévenu d'assassinat.

» Goghlan, au moment où la police se présenta, était établi dans un cabaret avec une trentaine de mauvais garnements de son espèce; deux policemen s'étant avancés pour le saisir, on se jeta sur eux et on les renversa, puis on éteignit les lumières et une lutte terrible commença dans l'obscurité : les policemen réussirent pourtant à sortir de la maison; mais Goghlan et ses amis les poursuivirent et une nouvelle rixe s'étant engagée dans la rue, les policemen, sur le point d'être accablés par le nombre et voyant déjà deux des leurs hors de combat, firent feu : Goghlan et un autre individu nommé Monney tombèrent morts, frappés par les balles.

» Malgré cette décharge, les constables, serrés de près, étaient perdus sans l'arrivée d'un renfort qui survint très à propos. Encore le détachement ne put-il faire retraite que tout couvert de contusions, emmenant deux des siens grièvement blessés, et laissant au pouvoir des mutins quatre carabines, dont deux entièrement brisées, et trois baïonnettes.

» Une enquête subséquente a établi tous ces faits, a exonéré la police de tout reproche et constaté qu'agissant pour l'exécution d'un mandat légal et dans le cas de légitime défense, elle n'avait fait usage de ses armes qu'à la dernière extrémité. »

M. LE VERRIER ET LES AMÉRICAINS. — M. Le Verrier a eu les honneurs d'un *meeting* américain. Quatre ou cinq cents personnes se sont réunies à l'appel d'un professeur d'astronomie de New-York, et ont adopté, en bonne et due forme, des résolutions dans lesquelles il est proclamé que la découverte d'une huitième planète, dans le système solaire, est le plus grand évènement qui soit survenu dans le monde scientifique depuis la découverte de la loi de gravitation. Il est déclaré ensuite qu'à M. Le Verrier seul appartient un honneur qu'a voulu lui disputer la jalousie de quelques astronomes anglais. Le *meeting* fait enfin des vœux pour que la nouvelle planète porte le nom de Le Verrier, et ordonne qu'il sera transmis procès-verbal de ces résolutions à M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

FRATERNITÉ DE PEUPLES. — On écrit d'Athènes, le 15 décembre : « Il y a quelques mois, un tremblement de terre a causé de grands dommages dans la province de Messénie. Le duc de Montpensier, qui se trouvait alors officier de la flotte française dans le Pirée, et les

marchands de rouenneries à Villefranche. A ces exemples, nous en pouvons ajouter un autre, dit le *Courrier* ; il existe à Lyon une personne qui n'est ni veuve, ni dame, ni demoiselle, son mari ayant disparu le jour de son mariage, au moment où la famille était rassemblée pour le repas de noces. Il y a vingt-cinq ans que cette personne attend son mari de par la loi, et il y a vingt-cinq ans que toutes les recherches faites pour le retrouver sont restées sans résultat.

ASSASSINAT DE SCHÉLESTADT. — Voici de nouveaux détails sur l'assassinat dont nous avons parlé dans notre numéro d'avant-hier, rapportés par le *Courrier du Bas-Rhin* :

« Auprès de la porte de Colmar est une petite habitation de mauvaise apparence, connue sous le nom de Bronnhütte ; c'est une espèce de cabaret de bas aloi, où logent à la nuit des industriels nomades de toute espèce. Du haut de cette maison partaient ce matin vers sept heures des cris de détresse, répétés par les voisins. On accourut, et, en pénétrant dans l'intérieur, un spectacle effroyable vint frapper les regards. Le cabaretier et sa femme étaient étendus sur le sol, tout habillés, la tête horriblement fracassée, nageant dans des mares de sang; dans une chambre voisine, un domestique de la maison gisait sur un lit, la tête également brisée, dans les dernières convulsions de l'agonie.

» La justice, la police, la gendarmerie ne tardèrent pas d'accourir ; on trouva dans les dépendances une hache à l'usage des meuniers, toute baignée de sang ; c'est cette arme terrible, employée comme marteau, qui a évidemment servi au triple crime.

» Au moment où le public pénétrait sur cette scène de carnage, un homme en sortait par derrière ; il fut aperçu, saisi et ramené à l'instant. C'était un petit vieillard, mal vêtu, maigre et pâle ; sa blouse, ses mains, ses bottes ruisselaient de sang. Il ne fit aucune résistance; confronté avec les victimes, il a nié obstinément être le meurtrier ; il a été immédiatement remis à la force publique.

» Deux joueurs d'orgue, Auvergnats ou Savoyards, avaient couché dans cette maison. C'est l'un d'eux qui avait poussé les cris auxquels les passants étaient accourus. Ce sont deux jeunes gens ; mis sur-le-champ en arrestation, ils ont prétendu qu'un homme est entré le matin dans la chambre où ils couchaient tous deux dans le même lit; que cet homme avait ouvert leur fenêtre et poussé le volet ; qu'interpellé par l'un d'eux, il s'était avancé vers leur lit, armé d'une hache qu'il leva sur eux ; qu'au moment où il frappait l'un d'eux para le coup, qui ne fit qu'effleurer sa tempe et sa main, tandis que l'autre, sautant à bas du lit, s'était élancé sur l'assassin, et l'avait saisi à la figure en y enfonçant ses ongles; que pendant cette lutte, dans l'obscurité, le premier des deux étrangers avait couru hors de la chambre et appelé au secours. L'on a remarqué que le vieillard saisi le premier portait en effet des traces d'égratignure à la lèvre ; toutefois, les deux étrangers ont été écroués et mis au secret jusqu'à plus amples éclaircissements.

» L'homme arrêté couvert de sang est un vagabond, originaire de Saint-Hippolyte, dépourvu de moyens d'existence, et qui habite ici depuis quelques semaines avec une fille et un enfant. Malgré ses dénégations la clameur publique le désigne comme le meurtrier, et quand il traversa les rues, escorté de gendarmes, des huées, des cris d'indignation et de fureur ont éclaté sur son passage.

» Le cabaretier est mort, sa femme respire encore ; mais il reste peu d'espoir de la rappeler à la vie.

» Le vol seul a pu être le mobile de l'assassin. Le cabaretier passait pour un homme aisé, et déjà, il y a [illegible], un vol de plusieurs milliers de francs avait été audacieusement exécuté à son préjudice.

» La justice informe activement, et les éléments [illegible] sous la main ne la laisseront pas longtemps hésiter sur les coupables. »

Stoltz; MM. Baroilhet, Bettini et Anconi ; deux rôles secondaires sont confiés à Mlle Nau et à M. Paulin. MM. Bessin et Bommy n'interviennent que dans des récits et des morceaux d'ensemble; et Mlle Moisson ne paraît en scène que pour chanter une partie dans les sextuors.

A priori, nous avions bien jugé que Mme Stoltz, par la nature même de son talent, serait mal à l'aise avec les mélodies coulantes, suaves et largement développées de Rossini. Mme Stoltz n'a dû ses grands succès à la scène, qu'aux élans dramatiques, vigoureux, aux violences passionnées, à l'impétuosité du geste et aux explosions dont la puissance de son organe, richement timbré, lui permet de faire un usage beaucoup trop fréquent. La grâce, l'expression douce, les accents tendres, lui sont complètement étrangers ; elle manque presqu'absolument des qualités de style qui permettent de vivifier une phrase mélodique, par une sage distribution des nuances et de l'accentuation. Nous ne nous appesantirons point sur les imperfections notables du chant de Mme Stoltz à la première représentation de *Robert Bruce*. Elle était encore souffrante de l'indisposition qui avait causé le relâche du mercredi précédent, et la scène déplorable du second acte n'était pas de nature à la remettre en possession de la plénitude de ses moyens. Nous ajournerons donc une appréciation définitive.

M. Baroilhet est toujours le même artiste, au geste abondant, mais presque toujours faux, aux oppositions vocales extrêmes, sans motif dramatique ou musical suffisant; mais avec cela, chanteur exercé, hardi, mettant en dehors, avec une égale franchise, ses qualités et ses défauts, et conquérant par son audace les applaudissements du public. Le rôle de Robert Bruce lui va bien.

M. Bettini a tout à apprendre encore pour devenir chanteur. Son instrument même, bien que sonore et puissant, n'est pas encore fait. Les notes aiguës de poitrine sont fortes, mais d'une grande dureté ; ce sont des cris plutôt que du chant. M. Bettini ne possède encore ni style ni distinction. Comme acteur, son inexpérience est également complète. C'est un sujet entièrement à former. M. Léon Pillet fera bien, s'il pense réellement que l'Académie royale de musique en puisse tirer de bons services, de lui faire souscrire un engagement assez long pour qu'il n'aille point porter ailleurs un talent acquis aux dépens du public parisien. La première chose que M. Bettini ait à faire, c'est de travailler avec acharnement la prononciation française ; jusqu'à présent, il chante en véritable patois. Nous en dirons autant de M. Anconi qui, lui du moins, sait conduire avec habileté et sagesse un organe profond et assez puissant, bien que d'un timbre sourd et d'une émission pâteuse. La tragédie lyrique ne peut pas être impunément traduite avec des accents aussi outrageusement exotiques.

Mlle Nau a fait vivement applaudir ses vocalises nettes et gracieuses dans les petits couplets de la Saint-Valentin. Il y avait un peu d'exagération cabalistique dans l'insistance avec laquelle on l'a rappelée seule après la chute du rideau.

M. Paulin est celui de tous qui possède le mieux la tradition du style élégamment ornementé de Rossini. Avec un peu plus de voix il aurait eu un succès complet.

Maintenant que nous avons réglé nos comptes avec *Robert Bruce* et ses interprètes, nous reviendrons en quelques mots sur le fâcheux épisode de la première représentation. On sait que Mme Stoltz a brusquement interrompu son rôle, emportée par un accès de colère dont les effets se sont traduits aux yeux du public par un mouchoir violemment déchiré et quelques paroles qui se sont fait jour au milieu du tumulte causé par l'étrangeté de cette scène.

Tout le monde a cru que Mme Stoltz ne pouvait supporter les protestations d'une grande partie du public contre les applaudissements intempestifs et exagérés de la *claque*, et il a fallu toute l'urbanité du public parisien de nos jours pour qu'après un pareil oubli de toutes les convenances du théâtre, le calme pût se rétablir sans explications ou excuses, et la représentation suivre son cours. Mme Stoltz, dans une lettre publiée par plusieurs journaux, repousse l'interprétation donnée à sa conduite. Il est avéré [illegible], indépendamment des murmures et des marques d'improbation contre lesquels elle s'efforçait de s'armer de patience et de courage, des insultes dirigées contre la femme, des mots injurieux qu'il est impossible d'écrire, sont parvenus à ses oreilles. « Dès lors, dit-elle, je ne » fus plus maîtresse de mon émotion ; alors, je me crus autorisée à » quitter la scène, et je dis, non pas au public, non pas même aux » auteurs des injures que j'entendais, mais au directeur, à M. Gustave « Vaez et à plusieurs abonnés, qui, du fond de leur loge, m'invi» taient à reprendre courage : « *Mais vous entendez que l'on m'insul*» *te* !... *c'est intolérable* !... *je suis brisée* ! »

Dans ces circonstances, la conduite de Mme Stoltz s'explique et elle est excusable. Elle a manqué de force et de sang-froid : elle eût dû ou mépriser des injures ignobles et qui ne pouvaient salir que les hommes assez lâches pour les jeter à l'abri de la foule à une femme sans défense, ou, désignant hardiment ces hommes à la justice sommaire du public, se rallier toutes les sympathies, en exposant franchement la cause de son émotion. On ne peut pas faire un crime à Mme Stoltz d'avoir manqué d'énergie et d'à propos. A l'appui de sa justification, et pour mieux faire comprendre l'état d'esprit dans lequel elle devait se trouver, Mme Stoltz cite des lettres anonymes dans lesquelles on lui dénonce une cabale déterminée à l'accabler d'outrages et à ne point lui laisser finir la représentation; on la prévient qu'*elle doit recevoir en entrant en scène une détonation de sifflets*. Mme Stoltz doit avoir traversé assez d'épreuves avant de parvenir au poste qu'elle occupe, elle doit avoir une connaissance assez complète des haines que suscite une haute position [illegible] du pouvoir, pour savoir le cas qu'on doit faire des menaces et surtout des menaces anonymes. Rien dans l'attitude du public à son égard n'a pu faire supposer l'existence d'une cabale. Elle avait chanté son air du second acte d'une façon plus que médiocre; cela était dû en grande partie à l'état de sa santé, nous le croyons d'autant plus qu'il n'est pas dans ses habitudes de se tenir un demi-ton au-dessous du diapason de l'orchestre ; mais était-ce le cas pour les [illegible] de se mettre à applaudir hors de toute raison et de toute mesure ? Que pouvait faire le public impartial en présence de cet enthousiasme de commande? imposer silence aux applaudissements gagés. C'est ce qu'il a fait, et c'est ce que l'ont principalement provoqué à faire les révérences que Mme Stoltz adressait à toutes les parties de la salle, comme si elle eût à remercier tout le monde des applaudissements qui se faisaient entendre. Nous désirons autant que personne que la dignité des artistes soit sauvegardée, et que l'ignoble usage des sifflets, dernier vestige de barbarie, disparaisse entièrement. Le silence nous paraît devoir être la punition la plus rude que le public puisse infliger à l'artiste qui le mécontente ; mais que peut le silence des véritables juges quand une machine de la force de six cents mains et de trois cents gosiers simule l'enthousiasme général ? En pareil cas les sifflets ne sont-ils pas la manifestation la plus polie de l'improbation ? Si donc on veut que la politesse puisse sérieusement s'établir dans nos théâtres, que l'on commence par les purger de cette lèpre de la claque contre laquelle le sentiment du public tout entier se révolte. Les claqueurs n'ont été inventés que pour tromper l'amour-propre des mauvais acteurs et des auteurs impuissants. Maintenant que tout le monde est dans la confidence, ces mensonges n'ont même plus de prétexte, à moins que l'on n'invoque les droits de positions acquises, car les charges de chef de claque se vendent et se transmettent aujourd'hui comme les études de notaires et d'huissiers, et sont décorées du beau nom d'*entreprises de succès dramatiques* (1). Il appartenait à notre époque de large progrès industriel et commercial et de [illegible] universalisé, de transformer en marchandise ce qu'il y a de plus indépendant et de plus spontané au monde, les élans [illegible] de l'admiration et les explosions involontaires de l'enthousiasme.

La deuxième représentation de *Robert Bruce*, qui s'achève en ce moment, s'est passée sans encombre jusqu'au milieu du 2e acte.

Demain, aux Italiens, *Don Pasquale*, pour la rentrée de Lablache !

ALLYRE B.

(1) On se rappelle un procès tout récemment porté devant les tribunaux pour une cession de cette nature.

explication des titres de dignités, de fonctions et de tous les termes historiques.

2° *La biographie universelle* ; vie des personnages historiques de tous les temps, avec les généalogies des maisons souveraines et des grandes familles; saints ou martyrs, avec le jour de leur fête ; savants, artistes, écrivains, avec l'indication de leurs découvertes, de leurs opinions, de leurs ouvrages, ainsi que des meilleures éditions et traductions qui en ont été faites.

3° *La mythologie* : notices sur les divinités, les héros et les personnages fabuleux de tous les peuples, avec les diverses interprétations données aux principaux mythes et traditions mythologiques; notices sur les religions et les cultes divers, sur les fêtes, jeux et cérémonies publiques, mystères, ainsi que sur les livres sacrés de chaque nation.

4° *La géographie ancienne et moderne* : géographie comparée, faisant connaître l'état et les noms divers de chaque pays aux différentes époques : géographie physique et politique, avec la population, telle qu'elle résulte des relevés les plus récents; géographie industrielle et commerciale, indiquant les produits de chaque contrée ; géographie historique, mentionnant les événements principaux qui se rattachent à chaque localité.

Nous venons d'emprunter à M. Bouillet l'énumération que lui-même a placée sur la première page de son livre. Nous avons pu le faire, parce que nous avons acquis l'assurance que l'auteur s'est montré fidèle à son programme. Sur tous les faits intéressants, il donne au lecteur des documents impartiaux, ne se prononçant à l'égard d'aucun système, ne discutant pas, dissertant peu, mais respectant toujours la vérité. L'article qu'il a consacré à Charles Fourier peut donner à nos lecteurs une idée de sa méthode.

«FOURIER (*Charles*), fondateur de l'école d'économistes (mettez plutôt socialistes) réformateurs, dite *sociétaire* ou *phalanstérienne*, né à Besançon le 7 avril 1768 (mettez 1772), mort à Paris en 1837, était fils d'un marchand de drap, et fut commis dans diverses maisons de commerce jusqu'à l'âge de soixante ans. Il se livra de bonne heure et solitairement à des recherches spéculatives sur l'organisation de la société. Il publia ses idées pour la première fois en 1808, sous le titre de *Théorie des quatre mouvements*; il s'y proposait de fonder un ordre social où toutes les passions humaines, bonnes ou mauvaises (il conviendrait d'effacer ici bonnes ou mauvaises), trouveraient une place légitime et une satisfaction qui tournât au profit général; où toutes les aptitudes fussent appliquées, où ce fût un droit et un attrait pour tous, et non plus un devoir pénible de concourir au bien être universel, et pour cette fin, il voulait associer les hommes en *capital*, *travail* et *talent*, par *groupes*, *séries*, puis *phalanges*, au moyen de *l'attraction passionnée*, dont il fait la loi de l'humanité. Malgré le peu de succès qu'obtinrent (d'abord) ses théories, il continua à les développer dans le *Traité de l'association domestique agricole* (1822), le *Nouveau Monde industriel* (1829) et *la Fausse Industrie* (1835).

... seph Fourier, membre de l'Institut, dont le nom se trouve écrit en caractères beaucoup plus gros que celui de l'immortel socialiste. L'académicien Jean-Baptiste Fourier est un savant recommandable par sa *Théorie analytique de la chaleur* et par la préface historique de la *Description de l'Egypte*. Cependant, la postérité ne confirmera pas la prééminence que M. le proviseur de Bourbon paraît accorder à l'académicien sur le socialiste, et nous pensons bien que, dans une prochaine édition, s'il veut évaluer exactement la notoriété de ces deux hommes, il renversera l'ordre qu'il avait provisoirement établi.

En somme, le *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* est un bon ouvrage atteignant bien son but. Nous constatons avec plaisir qu'il est arrivé à sa quatrième édition et que le Conseil de l'instruction publique en a recommandé l'usage.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. à Bruxelles. — Merci des bonnes nouvelles que vous nous donnez sur l'estime où l'on tient là-bas la *Dém. pac.* — Félicitez B. et quelqu'un qui le touche de près. — Envoyez-nous toujours des munitions de guerre. — Vous avez bien raison; un âne, un *lion*, une buse, un chien, ne peuvent être phalanstériens.

M. D. à Dion. — Nous continuons. — Merci des notes que nous utilisons. — Le deuxième tiers ne nous est pas parvenu. — Nous vous attendrons.

M. B. à New-York. — Continuez, continuez. — Nous vous informerons.

M. P. à Oran. — Reçu les 100. — Merci.

M. E. D. à Port-Louis. — Reçu le duplicata des 1,111. Nous attendons *the first*. Quand donc recevrez-vous nos livres et nos lettres!

M. G. à Saïdc. — Reçu les 100. — Nous vous expédions les livres par notre ami C. d'Oran. — Port : 7 fr.

M. L. à Houdan. — Nous prenons note. — Reçu l'art. — Merci.

M. M. à Paris. — Reçu l'effet de 60. C'est bien ainsi. — Merci.

M. C. à Vienne. — Votre lettre du 17 nov. nous est remise aujourd'hui avec les 30.

M. D. à Gisors. — Nous nous conformons à votre désir pour les 6 de M. D. — C'est bien ; nous apprécions la persévérance de vos efforts, et nous ne vous laisserons pas sans aide.

M. F. à Blois. — Nous allons toucher les 101 25. — Nous attendrons vos notes.

M. J. à Colmar. — Nous nous conformons.

M. G. K. à Munster. — Veuillez nous faire savoir si c'est vous qui étiez en 1845 à Colmar ou si vous y avez un homonyme.

M. C. à Bruxelles. — Reçu les 60. — Nous prenons note. — Très bien. — Bruxelles est en phase ascendante.

M. B. à Angers. — N'est-il point quelque autre canton sur lequel vous puissiez nous fournir une enquête sociale touchée comme celle des Sables-d'Olonne?

Marchés.

HALLE DE PARIS, 31 décembre. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages, 5 060 q. 72 k. — Ventes, 1 781 q. 93 k. — Restant, 20 798 q. 29 k. — Cours moyen du jour, 53-27. — Cours-taxe de quinzaine, 52-09. — Ventes en disponibles : Gruaux, 188 q. 40 k, 57-35 à 68-80. — 1re marque, 67 q. 51 k.; 54-15 à 56-10. — 2e marque, 268 q. 47 k.; 51-25 à 53-50. — 3e marque, 59 q. 66 k.; 41-40 à 47-15. — 4e marque, 15 q. 97 k. 36-30 à 36-60. — Cuisson, 00 q. 00 k. — Relevé, 54 q. 54 k. — Ventes à livrer, 3675 q. 37 k. 39-50 à 55-40. — Cuisson, 000 q. 00 k. 00-00 à 00-00. — Revente, 472 q. 01 k. 41-40 à 56-05.

— — pass.	»	» »	— de 1842.	»	» »	Orl.-Bord.	» »	» »
— 3 p. 0/0.	»	» »	— d° 1842...	»	» »	Mont. à Tr.	» »	» »
Dette intérieure	»	31 7/8	— Banque...	»	» »	Paris-Lyon	806	75
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	— d° Em. 1841.	»	» »	[illegible]	» »	» »
HOLL. 2 1/2	»	» »	PIÉMONT........	»	» »	Zinc V. M..	» »	» »
HAITI....	»	» »	AUTRICHE	»	405 » »	Lin Maber	» »	» »

Union linière... » » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Par acte passé en l'étude de Me Delaloge et son confrère, notaires à Paris, M. Gannal vient de céder pour l'Algérie, à M. le docteur Marquant, son brevet d'embaumement.

Spectacles du 5 janvier.

7 h. 1/2. OPÉRA. —
8 h. » » FRANÇAIS. — Don Gusman, M. de Pourceaugnac.
7 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie, M. de Crac.
6 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse.
8 h. » » ITALIENS. — Don Pasquale.
8 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Pierre-le-Rouge, la Planète, le Secret.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Brigadiers, la Gardeuse, Une Fille terrible.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Protégée, Un Mari, Quarantaine, Geneviève.
7 h. » » PALAIS-ROYAL. — Poudre-Coton, Tableaux, le Brelan, le Philtre.
7 h. » » PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — La Chasse aux millions, la Maupin.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Henri IV, Tableaux par M. Keller, Chemin de fer.
5 h. 3/4 COMTE. — La Dinde du Mans, Faufan, Ricco, le Palais.
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Amours d'une Rose, un Enfant, l'Inconnue.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Grand Bilboquet, Un Enfant, l'Héritière.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Paquita, les Frères, Ecaillère, Ile St-Denis.
6 h. » » LUXEMBOURG. — Adieux de 1846, Maison du faub., Lune, Angélique.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

PARIS, 5 JANVIER.

L'Organisation du Travail.

L'association du capital, du travail et du talent est la condition première, le point de départ de toute organisation industrielle, ayant pour objet de concilier les intérêts, de rapprocher les classes, d'établir parmi les agents de la production le règne de la solidarité, de la fraternité véritable et de la justice.

Quiconque pense qu'il existera toujours, d'une part, des hommes détenteurs du capital et déterminant le salaire du travailleur qui les enrichit; d'autre part, des ouvriers qu'on nourrit seulement afin qu'ils fonctionnent comme on entretient un rouage; quiconque pense que le concours passif du capital dans la production doit être plus largement rétribué que le concours actif, intelligent du travailleur, manque de lumières sur l'avenir des sociétés, de foi dans la Providence, de sentiment chrétien et fraternel pour les classes laborieuses.

Le capital, le travail, le talent contribuent à l'œuvre et doivent participer aux bénéfices qu'elle amène ; mais ce principe d'équité une fois admis ne constituerait pas l'organisation du travail tout entière.

Les divers éléments de la production sont associés, devenus solidaires, mais comment fonctionneront-ils pour mener à bien l'œuvre collective ?

Si dans une commune, car c'est d'abord dans une commune, et non dans toute la France que les systèmes d'organisation du travail doivent être expérimentés, on considérait les bailleurs de fonds, les travailleurs et les directeurs du travail comme autant de sociétaires ;

S'il était convenu qu'à chaque règlement de compte, après avoir prélevé sur le produit général l'impôt dû à l'Etat et le minimum destiné à pourvoir aux premiers besoins des associés, on répartirait l'excédant de bénéfice, aux capitalistes porteurs d'actions, aux agriculteurs, fabricants, artistes, etc., qui auraient fourni du travail, en tenant compte, dans la rétribution, du degré de talent constaté par des grades ;

Il est évident que tout homme associé à une pareille exploitation, soit comme actionnaire, soit comme travailleur, serait intéressé directement à la prospérité commune; que les luttes enfantées par le morcellement et l'égoïsme, que les querelles de voisins, que les contestations des maîtres avec leurs domestiques ou journaliers, du fermier avec le propriétaire, que toutes ces notes discordantes, dont nos oreilles sont aujourd'hui blessées, disparaîtraient dans un grand et sublime accord.

Cependant le contrat d'association, formé entre tous les membres d'une commune, n'est pas une complète organisation du travail. Ce contrat statue sur la conciliation des intérêts au moment des apports et du partage des bénéfices. Il ne détermine rien quant aux fonctions, quant à la répartition et à l'exécution des travaux.

Nous trouvons après la conciliation des intérêts, un autre problème à résoudre; il s'agit d'indiquer, pour l'exécution sociétaire des travaux, le mode le plus régulier ou le plus logique, — le mode le plus économique et le plus productif, — enfin, le mode le plus salubre et même le plus attrayant possible.

Faudra-t-il employer ici la loi de contrainte qui est le *nec plus ultra* de la société civilisée et sans laquelle, au dire des gens irréfléchis, il ne saurait exister d'organisation du travail ?

Non, certes; puisqu'une société s'est formée pour l'exploitation agricole et industrielle d'un domaine communal, cette société saura, sans l'injonction du législateur, découvrir par quels procédés elle tirera le meilleur parti de son bien. Cette recherche sera d'autant plus facile, que la société s'est éclairée par de longues études, avant d'arriver sur le champ d'épreuve. Les travaux des grands socialistes et surtout de Charles Fourier, qui les complète et les absorbe tous, n'ont pas été perdus pour elle. Cette société comprend qu'il n'y a pas deux logiques, et que, dans tous les ordres de faits, la méthode rationnelle est la même. Elle connaît son terrain, ses matériaux, ses instruments de travail, et sait quels genres de culture, quelles industries peuvent se réaliser avec ces éléments. Elle commence donc par tracer un tableau de fonctions réparties dans ces grandes catégories : travail domestique,—agricole,—manufacturier,—d'enseignement,—sciences,—beaux-arts.

Ce cadre général est applicable à l'exercice de l'activité humaine dans toutes les communes de la France et même du globe. Quant aux subdivisions, elles varient suivant les localités. Ainsi, l'agriculture seule pourrait fournir la classification suivante : forêts, irrigations, céréales, vignobles, verger, potager, parterre.

On pourrait distinguer dans le travail manufacturier qui façonne et modifie tous les produits naturels, les industries qui opèrent sur le métal, sur les pierres, le bois, la laine, les plantes destinées au tissage, etc., etc.

Mais ce tableau qui parviendrait à son entier développement, et qui présenterait des ramifications presque infinies, si nous pouvions envisager dans son ensemble toute l'industrie exercée sur la surface de la terre, sera nécessairement mutilé, si pour exemple nous prenons une commune. Située dans le nord, elle ne peut naturaliser sur son domaine les cultures du Midi. Au bord de la mer, elle remplacera l'extension agricole et manufacturière par un surcroît d'activité commerciale. Dans un pays de mines et de houillères, son caractère sera plus spécial encore.

Le tableau des industries qui peuvent germer dans la commune est tracé. Il est bien entendu que sous l'empire de mille circonstances, cette classification peut varier avec le temps, et que le cadre est nécessairement élastique ; mais enfin on le dresse, provisoirement du moins. Comment ce cadre sera-t-il rempli ? Serait-ce par des voies de contrainte analogues au recrutement militaire ?

Pas le moins du monde. Tous les membres de la Société Communale ont intérêt à ce que la Société prospère, et, par conséquent, à ce que la direction soit confiée aux plus experts, aux plus intelligents d'entre eux. Ils ne mettent pas à leur tête des hommes qu'ils supposent, sans examen et sans preuve, les plus dignes, les plus capables. On nomme actuellement, avec cette légèreté, les illustres inconnus dont le vote fait les destinées de la France, mais une association agricole et industrielle bien conduite exigerait de ses mandataires plus de garanties. Elle donnerait des représentants spéciaux aux différentes catégories agricoles, industrielles, scientifiques, et ferait désigner le représentant de l'agronomie par les agriculteurs, celui de la métallurgie par les forgerons et fondeurs, celui de l'astronomie par les astronomes ; point de non-valeur dans une pareille assemblée. Pour être obéie, elle n'a pas besoin de menacer ni même de commander : son intérêt est celui de la population dont elle résume et concentre les lumières; elle est naturellement la tête de ce corps. Or, dans l'état normal, voit-on les membres désobéir à la volonté, résister à l'impulsion du cerveau ?

L'agence communale, *indiquant* ce qu'elle juge utile à la société, n'est armée d'aucune force coercitive, mais elle est le fruit de l'opinion, de l'opinion compétente, éclairée ; elle absorbe en elle cette puissance morale qui a toujours été plus forte que le pouvoir officiel, et qui règnera sans rivale quand elle sera identifiée avec lui.

Le tableau des fonctions à remplir, des fonctions que la commune doit rétribuer une fois établie, la population se répartira dans les différentes catégories industrielles, suivant ses précédents, ses vocations, ses aptitudes, ses lumières. Les travailleurs qui se font aujourd'hui une guerre aveugle, une concurrence ruineuse, qui cherchent dans l'ombre à se disputer un morceau de pain, qui s'offrent en foule pour exécuter les tâches les plus répugnantes et les plus dangereuses, s'estimeront heureux d'être éclairés, guidés, attirés à des fonctions lucratives par l'agence sociétaire. Elle classera plus avantageusement, dans la rétribution, les fonctions les plus essentielles, plaçant au second et au troisième rang les travaux d'utilité et de simple agrément.

C'est ainsi que sera pleinement conciliée, avec la liberté individuelle, l'organisation la plus régulière, la plus méthodique, la plus harmonieuse qu'il soit donné à notre esprit de concevoir.

Dans un article publié aujourd'hui par le *Journal des Débats*, après avoir constaté que deux écrivains partis d'idées opposées, MM. Vidal et Fix en viennent l'un et l'autre à conclure en faveur de l'association, M. Michel Chevalier s'exprime ainsi :

Précisément parce que je vois des hommes d'humeurs si opposées se rallier aux idées d'association, il me semble que l'avenir ne peut échapper à ces idées. L'association semble appelée à servir de contrepoids et de modérateur à cette féodalité nouvelle dont quelques personnes ont cru que la civilisation était menacée. Par la participation qu'elle pourra procurer aux ouvriers et aux travailleurs de tous les ordres, elle contribuera à garantir les faibles contre le dénûment, à relier en un seul corps tant d'éléments aujourd'hui dispersés et hostiles les uns aux autres. C'est une force qui s'exercera au profit de l'ordre sans porter ombrage à la liberté, et c'est pourquoi elle mérite le meilleur accueil.

Progrès de la presse départementale.

Voilà bientôt six ans que nous semons, chaque jour, dans le champ de l'intelligence contemporaine, les germes de l'idée sociale. Sur beaucoup de points, ces germes commencent à lever et à verdir. Les vieilles opinions se transforment, l'esprit humain aperçoit de nouveaux horizons ; l'espérance, la foi dans l'avenir, font place au scepticisme et à l'indifférence. Grâce à nos constants efforts, une opinion publique plus profonde, plus compréhensive, tend peu à peu à se former.

Ce n'est point dans la presse parisienne qu'il faut chercher les symptômes de cette création intellectuelle. La presse parisienne est comme un amas de brouillards politiques et philosophiques. On dirait que les écrivains parisiens ont pris à tâche de faire la nuit sur toutes les questions, et de prolonger ainsi le malaise de la situation actuelle. Pourtant, par intervalle, quelques rayons de soleil viennent percer cette brume épaisse. Bien que les bonnes idées, les idées vraiment lumineuses, n'apparaissent encore que d'une manière exceptionnelle et accidentelle dans la presse parisienne, nous avons eu l'occasion, dans le cours de l'année qui vient de finir, de signaler d'heureuses tendances dans plusieurs journaux de la capitale.

Mais c'est surtout la presse départementale qui se pénètre de plus en plus de l'idée sociale. Nous ne parlons pas des nombreuses citations de la *Démocratie pacifique*; ce sont les articles eux-mêmes de nos confrères des départements qui prouvent que la presse départementale, plus indépendante et plus primesautière que la presse parisienne, entre résolument dans la politique sociale. La

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 6 JANVIER 1847.

UNE PROMENADE EN LORRAINE(1).

A M. Victor Considerant.

Mon cher ami,

Je vous ai raconté le procès de trois ouvriers et de quatre femmes accusés d'avoir entravé la circulation des grains dans le village de Montier-sur-Saux. L'affaire n'était pas sérieuse, on y voyait figurer plus d'un personnage comique. Voici le dénoûment, je ne dirai pas de ce drame, mais de ce vaudeville judiciaire.

Le tribunal, écartant les chefs de rébellion et de menace d'incendie, admettant pour tout le reste des circonstances atténuantes, condamna Mollerat et Hanus, mes deux clients, les plus compromis de la troupe, à un mois de prison chacun, leur compagnons de captivité à 20 jours, les femmes à 20, 10 et 6 jours d'emprisonnement.

Ce jugement vous paraîtra peu sévère, surtout si vous songez à la rigueur excessive déployée à Paris contre deux hommes qui étaient l'honneur de la classe ouvrière, Vincent et Dublé, braves et généreux charpentiers, condamnés à 2 et 3 années de prison pour s'être faits les intermédiaires de leurs camarades auprès des entrepreneurs de charpente, pour s'être noblement compromis en prêchant la conciliation et la concorde. Les juges de Bar-le-Duc avaient voulu faire preuve d'indulgence et je les en remercie. Il n'en est pas moins vrai que pendant les débats deux prévenues, vaincues par l'émotion, se trouvèrent mal, et qu'après le prononcé de la sentence une d'elles, condamnée seulement à six jours de prison, fondit en larmes en s'écriant : « Mes enfants ! j'ai trois enfants à la maison, personne pour les soigner ! que vont-ils devenir ? » Cette pauvre mère, déjà séparée de sa famille depuis 20 jours, avait cru qu'à l'issue de l'audience elle serait rendue à la liberté.

Un malfaiteur de profession, qui n'a ni feu ni lieu, ni industrie légitime, ni famille, se résignerait, en souriant, à quelques semaines de captivité; mais quand il s'agit de personnes honnêtes, irréprochables, coupables par exception d'un délit que la loi condamne, mais que la conscience excuse, on ne saurait appliquer avec trop de réserve la peine de l'emprisonnement qui compromet les moyens d'existence du condamné, frappe en lui tous ses proches, l'expose à la contagion d'une classe déjà pervertie. N'avoir jamais passé le seuil des prisons, c'est une espèce de virginité que l'improbité seule devrait faire perdre.

Le soir du jugement, je me rendis au *Casino*, car il existe un Casino à Bar-le-Duc. Là se trouvaient plusieurs hommes, engagés dans le commerce ou dans l'industrie. J'y revis MM. Villeroy et, progressivement, l'assemblée se trouva composée de douze ou quinze personnes. Le Casino n'est pas tous les jours aussi fréquenté.

Nous parlâmes protection, libre-échange, et quand je dis, nous parlâmes, je me trompe ; j'écoutai beaucoup ; le dé de la conversation était tenu par un métallurgiste émérite, connaissant parfaitement les détails de son industrie, et j'avais trop à gagner à ses dissertations pour les trouver longues.

Cependant il est un libre-échange qui, dès à présent, n'offre que des avantages, c'est celui des idées. On m'éclairait sur les intérêts des maîtres de forges, sur la statistique des hauts-fourneaux ; je pouvais rendre lumière pour lumière, en attirant la conversation sur le système de Fourier ; au surplus, je fus dispensé de chercher des transitions ; on me provoqua directement à donner des explications sur la doctrine sociétaire.

J'avais devant moi quinze auditeurs au plus et l'espace d'une soirée. Il ne s'agissait pas, vous le sentez, de faire un cours dans les règles, mais de donner une vue générale du système, et de faire désirer aux hommes d'intelligence et de bon vouloir un enseignement plus développé. Je racontai brièvement comment l'importance du système de Fourier avait frappé mon esprit, et comment j'avais renoncé à toute carrière civilisée pour me vouer à la propagation de cette magnifique théorie.

Comment je suis devenu phalanstérien, vous le savez à peu près, mon ami, cependant je veux vous le raconter avec détail, et je souhaiterais que tout membre nouvellement acquis à l'Ecole sociétaire consignât par écrit les détails de son initiation. Ces renseignements nous aideraient puissamment dans notre tâche de missionnaires. Ils nous apprendraient à varier nos moyens d'action, à modeler notre série de livres, de brochures, d'articles, d'instruments de propagande en un mot, sur la série des caractères.

Il faut à celui-ci de la métaphysique, à l'autre de l'économie industrielle ; un troisième est artiste et poète, vous le séduirez par les analogies ; le mystique se verra entraîné par la cosmogonie, par ces descriptions du *monde aromal* qui repoussent l'esprit exclusivement raisonneur. Enfin, il y a des hommes nés pour le combat qui réagissent contre les attaques déloyales de nos adversaires, qui se passionnent pour nous, et nous voyant calomniés, ceux-là se convertiront en lisant un de ces journaux que la pudeur m'empêche de nommer et dont les insultes nous ont tant de fois servis.

J'avais passé par le collège, et sauf une année de philosophie à laquelle je dois plus d'une idée juste, je considérais le temps dépensé au collège comme à peu près perdu ; j'avais passé par l'Ecole de droit et j'avais trouvé l'enseignement de la Faculté de Paris tellement plat, tellement vide, tellement rebutant à force de fadeur, que je ne puis encore y songer sans nausées. Au lieu de forcer les étudiants à suivre de pareils cours, je voudrais qu'on leur fît passer trois ans à mâcher de la paille ; ils y trouveraient un aliment intellectuel tout aussi nutritif. Je voudrais plutôt que la liberté d'ouvrir des cours cessât d'être soumise au bon plaisir ministériel, et que de jeunes professeurs, vivifiant leur enseignement par l'histoire, par la philosophie, par le socialisme, fissent concurrence aux momies de la place du Panthéon. Cela viendra tôt ou tard.

Je venais d'entrer au barreau et je commençais à me lasser d'une profession qui ne rend au corps social aucun service, qui ne crée aucune espèce de valeur, et qui se borne à faire passer l'argent d'un plaideur dans la poche d'un autre, en prélevant sa dîme au passage. Tout ce que j'avais expérimenté de la civilisation me paraissait mesquin, tout-à-fait indigne de satisfaire la noble nature de l'homme.

Un soir, dans un bal, on me désigne un jeune homme, en me disant : C'est un phalanstérien. — Qu'est-ce qu'un phalanstérien ? — C'est un disciple de Fourier. — Qu'est-ce que Fourier ? — Un bonhomme assez ridicule dont on veut faire un messie ; il enseigne que l'humanité doit faire d'immenses progrès dans la voie du bonheur. — Mais cette croyance est raisonnable, consolante, religieuse ; je la partage, quant à moi. — Probablement, vous n'allez pas si loin que Fourier, qui promet à l'homme, parvenu à l'apogée du progrès, une queue de trente-deux pieds, une queue prenante et terminée par un œil.

Cette révélation refroidit subitement mes sympathies : il est diffic-

(1) Voyez la *Démocratie* des 23, 29 décembre 1846, et 2 janvier 1847.

[illegible] honteuse, et si grosse d'orages.

Oui, c'est pour l'aristocratie de la finance qu'ont été faites les lois sur les grands travaux publics; par là on la rendait maîtresse du nerf le plus puissant de la politique; c'est à elle seule qu'étaient faites les concessions; et comme jadis, sous la Restauration, on donna un milliard à l'aristocratie nobiliaire, revenant ruinée de l'émigration; on propose aujourd'hui de donner des millions aux aristocrates de la finance qui ont fait de mauvaises affaires dans leurs spéculations des grands travaux publics. (*Haro*, *National normand*.)

En France, il y a seize ans que la politique fatale qui pèse sur nous a proclamé que la compression était son seul système de gouvernement, et nous défions de citer un seul cas où les hommes du pouvoir, aux prises avec une de ces nécessités sociales qui accusent si complètement notre organisation, aient trouvé d'autres remèdes que les répressions du code pénal. Ont-ils donc cru, ces prétendus hommes d'Etat, que c'était dans un mesquin esprit de taquinerie ou d'opposition politique que des milliers d'ouvriers se sont mis en grève, pour tâcher d'obtenir quelque amélioration à leur triste sort? Ont-ils cru que tous ces pères de famille n'étaient pas poussés par une irrésistible conviction, lorsqu'ils compromettaient ainsi, nous ne disons pas l'avenir, les pauvres n'en ont pas, mais la vie journalière de leurs familles?

La coalition des maîtres contre la main d'œuvre, cela s'appelle une association, principe fécond et civilisateur; la coalition des ouvriers pour leur pain quotidien, cela s'appelle un délit, et la prison est au bout. Aussi, aujourd'hui, que voyons-nous dans l'industrie? — L'association n'est plus qu'une coalition, ou plutôt qu'une combinaison d'escroquerie légale. Ce qu'on appelle les grandes affaires sont un jeu de banque, et tout le talent du joueur consiste à prélever des *primes* sur la crédulité publique.

Tout cela devient trivial à force d'évidence, la conviction de ces vérités est dans tous les esprits, on les répète partout; et quand le peuple, entraîné par cet irrésistible besoin inné en lui d'être dirigé, tourne les yeux vers les régions du pouvoir pour obtenir secours et protection, il en trouve les avenues obstruées par l'agiotage et les agioteurs. Il les trouve partout, dans ceux qui font la loi, dans ceux qui l'appliquent, dans ceux qui l'exécutent.

Les hommes qui ont érigé en système politique et social la fatale devise: *Chacun pour soi, chacun chez soi*, ne sont pas seulement de grands coupables, ce sont surtout de grands imprudents; car les phases des sociétés ressemblent singulièrement en cela à celles de la vie humaine, et préconiser l'égoïsme et l'isolement, c'est retourner à la barbarie, c'est déifier, pour ainsi dire, la force musculaire, en sacrifiant l'enfance et la vieillesse à la virilité.

(*Peuple Souverain*, journal du Midi.)

L'époque où nous vivons est une de ces époques inquiètes qui précèdent toujours l'accomplissement d'une nouvelle phase dans la vie des êtres, une de ces époques de douloureux enfantement et de transition vers un état meilleur et plus rapproché de la destinée définitive de l'humanité. L'esclavage antique s'est dissout à la voix puissante du Christ, la Révolution française a porté le dernier coup au servage du moyen-âge. C'est à nous, fils des héros de 89, à faire disparaître de la terre la dernière forme de servitude, le *prolétariat*. Mais, pour arriver à compléter ainsi l'œuvre de nos pères, ne nous servons plus de la hache et du glaive; — que la révolution du dix-neuvième siècle soit une révolution pacifique, que nos seules armes soient la parole et la persuasion!

Il y a vingt ans, quelques voix à peine signalaient le danger, l'*envahissement de la féodalité industrielle* et *la guerre du capital contre le travail* et indiquaient le remède: *l'organisation du travail*, et *l'association*. Aujourd'hui, ces idées nouvelles ont jeté de profondes racines dans toutes les classes de la société. Le peuple s'éclaire de plus en plus sur ses véritables intérêts; il se rallie aux hommes dévoués qui ont compris la loi de l'avenir, et bientôt le mouvement parti d'en bas débordera sur toute la nation, et forcera le gouvernement à se mettre à la hauteur de sa tâche. Car, il faut bien le dire, aujourd'hui ce n'est pas la tête qui conduit le corps. Nos

[illegible] peuple! depuis combien de siècles tes vœux ont-ils été trompés sur la terre? Faut-il perdre, cependant, la foi et l'espérance qui te soutiennent seules, quand tes maîtres t'abandonnent si lâchement? Non, Dieu est grand! et s'il te fait acheter chèrement ta rédemption, c'est, sans doute, pour mieux en finir à jamais avec les tyrans et les oppresseurs.

Ne cessons donc pas de croire à la réalisation des vœux immuables de l'humanité, ne perdons pas la foi et l'espérance qui réchauffent les nobles cœurs, et répétons encore avec les Gaulois nos aïeux: Au gui de l'an neuf!

Aux victimes de la féodalité industrielle, de l'anarchie du travail, de la fausse distribution des richesses, de l'imprévoyance sociale, des inondations, de la faim, de la misère: Au gui de l'an neuf!

A la France, qui sommeille sur les bords d'un cloaque où la pousse un pouvoir harpagon, ivre de hontes et d'audace; à cette France qui se réveille toujours comme un lion: Au gui de l'an neuf!

A la Russie étouffée sous le joug d'un barbare; — à la Prusse rêvant son émancipation; — à l'Autriche abrutie sous la main de fer d'un roué féroce et d'un empereur imbécille; — à l'Allemagne mûre pour la liberté et qui, unie à la France, pourrait défier tous les despotes, — à la Belgique, cette portion de la France qui partagea si longtemps notre gloire et notre liberté: au Gui de l'an neuf!

A l'Angleterre et à l'Irlande, exploitées par une aristocratie cupide et sans foi, regorgeant de richesses et qui laisse mourir dans les angoisses du désespoir et de la faim le peuple qui lui gagne son luxe et ses orgies: au Gui de l'an neuf!

A l'Italie, dont le brillant génie se meurt sous le knout autrichien et sous les étreintes asphyxiantes des successeurs de ces apôtres qui répandirent sur la terre le dogme de l'égalité et de la fraternité: au Gui de l'an neuf!

A l'univers entier, qui, sous presque toutes les latitudes, gémit sous toutes les formes de despotisme, croupit dans l'ignorance et l'esclavage: Au Gui de l'an neuf!

Enfin, à tous les amis de la liberté, de l'égalité, de la fraternité; à ceux qui aspirent au bonheur de l'espèce humaine et qui s'occupent des moyens d'assurer à tous les enfants d'un même père leur part de l'héritage divin, sur la terre comme au ciel: Au Gui de l'an neuf!

(*Patriote de Saône-et-Loire*.)

Puisse l'année 1847 réparer les misères de l'année écoulée!

Puissent les chambres commencer cette réparation par une de ces grandes mesures humanitaires qui sauvent les peuples et honorent les législateurs!

Puissent-elles préparer le bonheur de l'ouvrier, en améliorant le sort des classes laborieuses;

En conciliant les intérêts des producteurs et des consommateurs par une sage solution du débat soulevé entre les libre-échangistes et les protectionnistes;

En protégeant l'agriculture par l'abaissement de l'impôt sur le sel, l'établissement de banques agricoles et la réforme hypothécaire;

En venant en aide à tous les industriels par l'abaissement de l'intérêt, résultat inévitable de la conversion de la rente qui diminuera en même temps le passif annuel de l'Etat et les charges des contribuables;

En faisant par une intelligente colonisation de l'Algérie une autre France;

En ajoutant à la puissance nationale par le développement des éléments fondamentaux de notre marine;

En facilitant les relations commerciales et de famille par la réduction de la taxe des lettres;

En préparant des ressources contre les fléaux naturels dont le retour doit faire partie des prévisions législatives!

Tels sont les vœux que nous formons pour l'année qui vient de s'ouvrir. (*J. du Loiret*).

Depuis l'avantage qu'elle a obtenu dans l'affaire de Cracovie, l'Autriche s'agite dans tous les sens pour agrandir et asseoir plus solidement sa puissance. Elle intrigue à la fois dans la Suisse, dans

[illegible] tions contre les personnes soupçonnées d'intentions libérales, mais surtout par les entraves apportées aux communications intellectuelles; tout papier suspect, tout livre qui semble renfermer un germe d'idée sont arrêtés à la frontière sans miséricorde; les lettres sont ouvertes et épurées avant leur distribution. L'Autriche, en un mot, a fait de la Toscane son cordon sanitaire contre les provenances intellectuelles de la France et de Rome.

Mais la crainte de la propagande libérale de l'Occident n'est pas le seul cauchemar du gouvernement autrichien, il sait que les idées de liberté sont contagieuses, et c'est avec douleur qu'il a vu la Grèce, une ancienne province de l'empire ottoman, mise en possession de formes constitutionnelles. Aussi son rêve est-il de la rapprocher autant que possible par sa forme de gouvernement des gouvernements absolus qui l'entourent. Il est en cela secondé assez volontiers par la Russie; seulement la Russie se sépare de lui sur la question personnelle, et, sur ce terrain, il peut devenir plus difficile de s'entendre.

Nous racontions dernièrement, d'après un journal allemand, comment la Russie avait songé un moment à donner le royaume grec au fils du roi de Suède dépossédé par Bernadotte. Il y a quelques jours, une correspondance allemande adressée à un journal grec révélait un autre projet plus grave, en ce qu'on prétendait qu'il a l'aveu tacite du gouvernement français.

On sait que le royaume de la Grèce a été placé sous la protection de la France, de l'Angleterre et de la Russie; il s'agirait d'ajouter l'Autriche à ces trois puissances, et, en même temps, de retirer à la Grèce sa constitution libérale, pour lui en donner une dans le genre de celles de la Bavière et de quelques autres Etats allemands. Des troupes autrichiennes serviraient à soutenir le nouveau gouvernement et à empêcher tout soulèvement de la population grecque. M. de Metternich, qui avait proposé ce projet depuis plusieurs années, aurait profité de la situation où se trouvait la France au moment du mariage du duc de Montpensier, pour obtenir l'assurance que la France le laisserait accomplir sans de trop vives réclamations.

L'article qui dénonce ce projet devait paraître dans un journal d'Athènes, mais il a été arrêté par la censure et envoyé à Paris au *National* qui l'a analysé. Une circonstance remarquable, c'est que cet article, qui place l'Autriche en avant, était publié par le journal l'*Elpis*, écrit sous l'influence de la Russie. L'article pourrait donc bien avoir été inspiré par cette dernière puissance, qui chercherait pour le cas où le changement viendrait à s'opérer, à rejeter l'odieux de l'intervention sur le gouvernement autrichien, comme elle a déjà tenté de le faire pour l'annexion de Cracovie.

Le projet, ajoute la note, aurait été communiqué à l'Angleterre, qui aurait déclaré énergiquement qu'elle s'y opposerait de toutes ses forces. Elle aurait même donné ordre immédiatement à une partie de l'escadre qui croise devant le Portugal de se rendre sur les côtes de la Grèce et de s'y tenir en surveillance.

Nous ne savons ce qu'il faut croire de ces nouvelles, et nous ne pouvons pas admettre que le gouvernement français consente jamais à fermer les yeux sur l'exécution d'un pareil projet. Cependant la manière dont s'est accomplie la suppression de Cracovie doit tenir les esprits en éveil. Les journaux allemands l'avaient fait pressentir d'avance, on avait refusé d'y croire; on n'y croyait pas le jour même où la nouvelle en était positivement donnée, et cependant le fait était accompli, un peuple était rayé de la carte de l'Europe. Ce premier succès a encouragé les gouvernements absolutistes, c'est à l'Europe libérale à se tenir sur ses gardes et à protester énergiquement avant qu'il ne soit trop tard, et que ses protestations n'aillen

---

de prendre parti dans un salon pour un homme qui promet des queues. Cependant, il restait à savoir si l'on ne m'avait pas trompé, si Fourier parlait de queue dans ses ouvrages. Le ton léger avec lequel on m'avait tracé de la Théorie phalanstérienne cette esquisse bouffonne, alors fort à la mode dans tout Paris, me faisait penser que je n'obtiendrais de mon interlocuteur aucune explication sérieuse. Je gardai le silence, mais je sentais ma curiosité piquée, et l'intérêt qu'avait excité tout d'abord en moi le nom d'un homme dévoué au progrès du genre humain se ranimait, se réchauffait par degrés. — Cet homme est un vieillard, qui travaille à réaliser le bonheur universel; quand même il serait fou, n'est-il pas honorable et digne de tous les respects? Quelle rare et divine folie! — Fourier nous croit destinés au progrès. Il a bien raison; il pense, m'a-t-on dit, qu'au progrès intellectuel et moral de l'homme doit correspondre un développement inattendu dans ses organes, et cette idée prête à rire; mais est-elle présentée dans ses ouvrages avec les détails grotesques dont les plaisants le gratifient? Ne devrait-on pas rire plutôt de ces partisans du progrès indéfini qui oublient sans cesse le principe si rationnel de Molière:

L'esprit avec le corps fait figure, mon frère.

et qui promettent à l'homme le dernier terme du progrès intellectuel et moral, sans jamais penser que ses sens puissent acquérir des propriétés nouvelles, que ses organes doivent se compléter, qu'il puisse y avoir amélioration dans l'atmosphère qui l'entoure, dans les animaux destinés à le servir, dans les mers qui baignent son globe, dans les astres qui influent sur sa planète? Si Fourier n'a pas craint d'aborder ces questions, de s'engager dans cette sphère, c'est un noble et hardi penseur, né pour doter l'humanité de vérités importantes. Eût-il avancé quelques propositions excentriques jusqu'au ridicule, sa mission n'en serait pas moins grande; ceux-là seuls risquent de tomber comme Icare et comme Phaéton qui ne craignent pas de planer dans l'espace et de conduire le char du soleil.

C'est ainsi que mon esprit, réagissait de lui-même contre l'impression défavorable que m'avait donnée la description de la queue. Sans éprouver un violent désir de lire Fourier, car je me croyais suffisamment éclairé par la philosophie universitaire sur tous les problèmes qui intéressent le genre humain, j'étais bien décidé à interroger les ouvrages de ce penseur bizarre, s'ils venaient à me tomber entre les mains.

Plusieurs circonstances fortifièrent cette résolution. Je vais vous rappeler des détails un peu personnels, mais il le faut. Un intérêt d'ordre général m'inspire; ce que je vous raconte, ce n'est pas ma biographie, c'est l'entrée d'une conviction phalanstérienne dans une intelligence civilisée.

Mon père, plus recommandable encore par un caractère élevé, généreux, par une bonne foi rare et précieuse dans sa profession, que par un talent de parole apprécié de tous, était, vous le savez, profondément catholique et légitimiste, attaché au passé, aux traditions religieuses et politiques de l'ancienne France. Je ne sais quel jeu du hasard voulut qu'il abritât chez lui, comme propriétaire, les représentants les plus énergiques, je pourrais dire les plus compromettants, du progrès et de l'esprit novateur: Georges Sand et les fondateurs de l'Ecole sociétaire.

Vous ne pouvez avoir oublié cette maison où se réunissaient les premiers phalanstériens, peu nombreux, mais ardents et remplis de confiance. Fourier, sans doute, était souvent au milieu de vous. J'ai dû le rencontrer plus d'une fois dans l'escalier, mais son extérieur n'avait rien qui pût attirer les regards, et je n'ai conservé de sa personne aucune espèce de souvenir.

Je vous remarquais davantage et je vous considérais avec un peu d'étonnement; je me disais en vous voyant passer: *Est-il possible d'être phalanstérien!* comme certain badauds se disaient, si l'on en croit Montesquieu: *Est-il possible d'être Persan!* Je pensais qu'avec d'excellentes intentions, vous aviez la tête remplie de chimères, et j'éprouvais une grande compassion pour l'état de votre intelligence.

Je n'avais pas moins de commisération pour l'état mental de mon autre voisin, Georges Sand. Abonné à la *Revue des Deux-Mondes*, je faisais mes délices des *Lettres d'un Voyageur*, et j'étais fort affligé d'apprendre que le grand écrivain, objet de mon admiration, ne possédait pas la paix de l'âme, que les questions religieuses excitaient des combats violents dans son cœur. Pour moi, fraîchement imbu de la philosophie universitaire, je m'estimais au-dessus de tous ces orages, je croyais en savoir beaucoup plus long que les socialistes, que le poète. Il me semblait qu'en dehors de M. Cousin, de Dugald Steward et de Thomas Reid, il n'y avait qu'illusion et ténèbres. Je savais nettement que le christianisme était une erreur, et le déisme une vérité: que notre âme était immortelle; que nous devions être après la mort, récompensés éternellement, si notre volonté avait agi conformément à la conscience; ou punis, mais seulement de peines temporaires, si nous avions agi contrairement aux préceptes de Socrate et de Platon. Cette religion me suffisait parfaitement, et quand les pages de Georges Sand exprimaient un redoublement d'anxiété, de douloureux scepticisme, je me disais tranquillement: Je vais lui envoyer mes cahiers de philosophie.

Que pensez-vous, mon ami, de cette robuste *foi* dans l'éclectisme? Au surplus, ces idées me venaient en hiver, je me le rappelle. Je suppose que l'auteur de *Lélia*, comme tout le monde, avait besoin d'allumer du feu, et que mes papiers de collège n'auraient pas été sans emploi dans son domicile.

Quant à vous, je n'ai jamais songé à vous communiquer ces cahiers merveilleux; vous ne me paraissiez pas en état de les comprendre, et je crois encore que j'avais raison. Comprendriez-vous aujourd'hui que, « le sujet ou le moi, indépendamment de la perception de l'objectif » contingent, est capable de la perception des idées nécessaires? que » Dieu nous est manifesté par la notion de la causalité qui est sug» gérée à notre entendement par la volition, et qui, par le concours de la suiscience ou du sens intime, et de l'induction ou généralisa» tion, devient une perception d'évidence rationnelle?»

Tout cela me satisfaisait alors, je comprenais ou je croyais comprendre, et bien que j'aie senti plus tard toute l'impuissance de l'éclectisme en présence des questions sociales, de l'organisation du travail, par exemple, je conserve un sentiment de reconnaissance à cette philosophie et surtout à l'homme distingué qui me l'enseigna. Exalté bien au delà de sa valeur, il y a dix années, l'éclectisme est aujourd'hui ravalé avec injustice.

Je n'étais pas phalanstérien et ne croyais avoir aucun intérêt à le devenir, mais un rapprochement de voisinage me rappelait constamment l'existence de l'Ecole sociétaire, généralement ignorée à cette époque, et depuis la conversation de bal qui avait fait parvenir le nom de Fourier à mon oreille, je songeais de temps en temps, que même pour un philosophe, il pouvait y avoir quelque chose à puiser dans les écrits d'un pareil original.

J'en fus pleinement convaincu, lorsque *la Revue des Deux-Mondes* m'eut apporté l'article de M. Louis Reybaud, intitulé: LES SOCIALISTES MODERNES, *Charles Fourier*. Ce travail a fait à la cause de l'association plus de bien que de mal, et s'il est vrai que M. Reybaud, à cheval sur la Revue de M. Buloz, ait été chargé de jeter l'anathème sur les socialistes, il rappelle doublement Balaam qui, monté sur un âne, et mandé pour maudire les Israélites, ne trouva dans sa bouche que des paroles de bénédiction.

Incessamment, je continuerai à vous raconter, comme je l'ai fait à Bar-le-Duc, quelles circonstances et quelles réflexions m'ont engagé dans la bonne voie.

VICTOR HENNEQUIN.

sans défiance comme sans hauteur. Ils venaient demander à l'amiral, au nom des lois du pays et dans l'intérêt de leur propre vie à eux-mêmes, de ne faire aucune tentative pour descendre à terre. D'ailleurs ils étaient fort polis, s'engageaient à fournir aux bâtiments tout ce dont ils pourraient avoir besoin, et se montraient particulièrement curieux de visiter ces puissantes machines de guerre inconnues à la plupart d'entre eux. L'amiral les fit conduire partout, ordonna qu'on leur montrât tout dans le plus grand détail, les installations, les approvisionnements, les manœuvres, les canons, les armes, et jusqu'à la manière dont nous nous en servons; il garda à dîner quelques-uns d'entre eux, qui ne se retirèrent qu'assez tard.

Pendant la nuit, toute la côte s'éclaira d'une multitude de feux et de fanaux; on remarquait un grand mouvement à terre, et surtout dans les forts et les batteries dont le beau port de Nangasaki est partout entouré. Toutefois il ne s'agissait, du côté des Japonais, que de simples mesures de surveillance; car, dès la pointe du jour, le lendemain, les visiteurs de la veille et d'autres plus nombreux encore revinrent à bord. Tout se passa comme le jour d'avant: c'était toujours la même politesse, la même attitude pacifique et la même curiosité à examiner tout ce qui frappait les regards. Quand ils furent à bout de questions, quand ils eurent bien pris toutes leurs notes, car parmi eux il y avait un certain nombre de scribes qui ne cessèrent d'écrire toute la journée, l'amiral leur annonça sur le soir qu'il avait complété ses vivres, et qu'il allait en conséquence appareiller pour continuer sa campagne.

De Nangasaki, la division alla passer quelques jours dans le golfe de Pechéli et sur la côte occidentale de la Corée où jamais, que nous sachions, aucun bâtiment de guerre français n'avait encore paru. Le temps de cette croisière fut employé à des travaux hydrographiques sur ces côtes presque inexplorées.

La belle saison tirait alors à sa fin, la mousson du nord allait bientôt se faire sentir, les vivres des bâtiments étaient épuisés, l'amiral dut alors songer à rallier le port de Manille, le chef-lieu de la station et le dépôt de ses approvisionnements. Le 20 août il était à Chusan, que les Anglais ont complètement évacué, et où il reçut l'accueil le plus amical de la part des autorités chinoises; le 28 septembre enfin il rentrait à Manille.

Les ministres espagnols sont aujourd'hui au nombre de six: celui des affaires étrangères (*estado*), celui de l'intérieur (*gobernacion*), des finances (*hacienda*), de grâce et de justice, de la guerre et de la marine. D'après l'*Heraldo*, il serait fortement question de porter à huit le chiffre des ministères, en créant deux nouveaux départements, l'un des colonies et du commerce, l'autre de l'instruction et des travaux publics.

— D'après des lettres et des journaux du 29 décembre, le fils de don Carlos proclamerait la constitution de 1837 et le rétablissement des *fueros* des provinces vasco-navarraises. A ce prix l'Angleterre l'appuierait et se chargerait de faire reconnaître la constitution par les puissances du Nord. Lord Palmerston serait autorisé à dire: « Nous nous sommes prononcés, non en faveur de tel mode de succession royale, mais en faveur du système constitutionnel; naturellement donc le prince qui donne à l'Espagne les plus sûres garanties parlementaires a droit à nos sympathies. » Ainsi les progressistes, sans manquer ouvertement à leurs principes, pourraient appuyer le comte de Montemolin, sauf à s'en repentir lorsque leur vengeance serait satisfaite.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que le rétablissement de [illegible] de 1713 [illegible] toute importance politique au mariage [illegible] de Montpensier avec [illegible]. L'influence anglaise serait [illegible]ante en Espagne, [illegible] où, toutefois, les triomphes sont sujets [illegible] et [illegible]. (*Siècle.*)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi et la reine des Belges sont arrivés hier soir de Bruxelles à Paris par un convoi spécial du chemin de fer.

— Un concours est ouvert pour la restauration des vitres peintes de la Sainte-Chapelle de Paris.

Les artistes et les fabricants français qui désirent être admis à concourir, adresseront à cet effet une demande à M. le ministre des travaux publics, avant le 15 février 1847.

— M. Béranger, juge de paix du 6e arrondissement de Paris, vient d'être nommé juge de paix du 1er arrondissement, en remplacement de M. Forcade de la Roquette, décédé.

Il est lui-même remplacé par M. Dionis du Séjour, procureur du roi près le tribunal de première instance de Troyes.

— Par suite de la réélection d'un tiers des membres de la Chambre de commerce de Paris, cette chambre se trouve composée ainsi qu'il suit pour l'année 1847: MM. Legentil, président. — H. Say, secrétaire. — Lanquetin, trésorier. — Bertrand. — Hémon. — Bayvet. — Gaillard. Lebobe. — D'Eichthal. — Devinck. — Baudot. — Moinery. — Méder. — G.-N. Thibault. — Francis Lefebvre.

— M. Desmousseaux de Givré, préfet du département du Pas-de-Calais, est nommé préfet du Nord, en remplacement de M. le baron Maurice Duval, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — M. Mercier, préfet de l'Oise, est nommé préfet du Pas-de-Calais. — M. Mancel, préfet de la Sarthe, est nommé préfet de l'Oise. — M. Ménard, préfet de Tarn-et-Garonne, est nommé préfet de la Sarthe. — M. Boby de la Chapelle, préfet du Lot, est nommé préfet de Tarn-et-Garonne. — M. Leroy Beaulieu, sous-préfet de Saumur, est nommé préfet du Lot. — M. Romieu, préfet de la Haute-Marne, est nommé préfet d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Godeau d'Entraigues, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — M. de Mentque, sous-préfet de Boulogne, est nommé préfet de la Haute-Marne. — M. Barthélemy, préfet de la Charente-Inférieure, est nommé préfet de l'Aube. — M. Zédé, préfet de l'Aube, est nommé préfet de la Loire. — M. Paradès de Daunant, préfet de la Loire, est nommé préfet de la Charente-Inférieure. — M. Mazères, préfet de la Haute-Saône, est nommé préfet du Cher, en remplacement de M. Renauldon, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — M. de Verteillac, sous-préfet de Saint-Omer, est nommé préfet de la Haute-Saône. — M. Fleury, préfet des Landes, est nommé préfet de l'Ariége, en remplacement de M. Rebut de la Rhoëllerie, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — M. Leroy (Ernest), sous-préfet de Bayonne, est nommé préfet des Landes. — M. Pardeilhan-Mézin, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, est nommé préfet du Tarn, en remplacement de M. Lafon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— La malle-poste de Perpignan à Toulouse a été renversée par le

été brisés, et on envoya chercher la police [illegible] été commis. Lorsque les agents pénétrèrent dans la halle, ils trouvèrent le cadavre d'un jeune homme étranger, et vêtu avec élégance, suspendu à un des crocs auxquels on a l'habitude d'attacher les grosses pièces de viande de boucherie. Les hommes de l'art déclarèrent que le malheureux jeune homme avait été tué suivant le procédé que les bouchers emploient pour l'abattage des bestiaux, et qu'ensuite il avait été pendu au croc après avoir été lavé soigneusement. La police est à la recherche des auteurs de ce crime horrible. » (*Idem.*)

— On écrit de la Silésie, le 24 décembre: « Personne ne se souvient d'avoir vu un hiver aussi rigoureux. Plusieurs personnes sont mortes de froid dans les journées du 12 au 20 décembre. Dans certains cercles de la province, on a annoncé officiellement que huit ou dix individus avaient succombé à l'action du froid. Nous recevons des nouvelles semblables de la Moravie. L'ouragan qui chassait devant lui des masses de neige et les agglomérait, a interrompu pendant plusieurs jours les communications dans les montagnes et augmenté la misère dans les villages. »

— On écrit de Rome, le 24 décembre:

« On assure que, par ordre du Saint-Père, les tribunaux criminels vont être séparés de la police, et que les tribunaux seront composés exclusivement de jurisconsultes appartenant à l'ordre civil. Ces juges seront inamovibles et recevront un traitement. On veut les rendre indépendants et inaccessibles à la corruption. Il y aura aussi dans chaque tribunal un procureur fiscal, qui non-seulement défendra les droits de l'État, mais surveillera aussi la marche des procès. La police ne pourra plus statuer que sur les infractions légères. On espère que ces tribunaux seront installés le jour où le nouveau code criminel sera publié. Mgr Grasselini, gouverneur de Rome en remplacement du cardinal Marini, réorganisera cette administration. »

— M. le grand-référendaire de la chambre des pairs, recevra le lundi 11 janvier et les lundis suivants.

CHUTE D'UNE MONTAGNE. — On lit dans la *Gazette de Trèves*:

« La montagne entre Oberwinter et Remagen (sur le Rhin) s'est écroulée et a rendu la route impraticable. Cette montagne, dont on tire une pierre pour les constructions, connue sous le nom de Unkelstein (basalte), s'est mise en mouvement depuis le 20 décembre, à cinq heures du matin. Privée, à ce qu'il paraît, de son appui naturel, par suite des fouilles qu'on fait depuis longtemps au-dessous pour l'extraction de cette pierre, elle s'est détachée de la chaîne des montagnes environnantes et s'est divisée en plusieurs parties.

» Le poids de la superficie des carrières qui s'affaissait a soulevé toute la partie de la montagne du côté du Rhin, à une hauteur de 60 pieds; et ce soulèvement remarquable, qui a duré toute la journée, s'est étendu sur une distance de 400 pieds. Le bruit sourd dans les profondeurs des carrières, les énormes blocs de pierre et de terre qui se sont détachés, ont fait croire à un tremblement de terre. On ne sait combien de temps durera encore ce mouvement, et quels ravages il causera. »

UN COMÉDIEN ET LE PUBLIC. — Un journal, à propos de l'incident de la première représentation de *Robert Bruce*, raconte l'anecdote suivante:

« Un acteur, dans un mouvement de colère, avait appelé le parterre imbécille. Le public exigea des excuses. L'acteur se soumet; il revient, fait trois saluts respectueux, et dit: Messieurs, je vous ai dit que vous étiez des imbécilles... c'est vrai... Je vous fais mes excuses et j'en suis fâché. »

ATTAQUE D'UNE VOITURE. — Récemment, M. M....., notaire à Jollain, était resté un peu tard dans sa famille, à Tournay, où il était venu prendre part à l'élection d'un membre de la chambre. Il retournait paisiblement dans sa voiture en compagnie de trois autres personnes, dont une dame, quand tout à coup, un peu au dessus de la *cense de Warnaffe*, quatre hommes se jettent à la tête des chevaux, aux cris de: *la bourse ou la vie!* Pour toute réponse, M. M... applique quelques bons coups de canne à celui qui retenait les guides et stimule l'ardeur de ses chevaux par un vigoureux coup de fouet. Les trois autres se remettent à la poursuite de la voiture, et l'ayant atteinte près de Bruxelles, ils essaient de la renverser dans un fossé. M. M..., voyant qu'ils en voulaient à ses jours, s'empare alors d'un pistolet, qu'il décharge dans la poitrine d'un des bandits, ce qui permit au véhicule de continuer sa route. On dit que ces individus sont quatre ouvriers de carrière; ils sont arrêtés. (*Courrier de l'Escaut.*)

Revue scientifique du mois de décembre.

Séances de l'Académie des sciences.

Chimie.

Un brillant reflet a été jeté, cette année, sur l'Académie des sciences de Paris, par la brillante découverte de M. Leverrier, et ensuite, par l'invention de cette substance nouvelle qui brûle avec tant de vivacité, et qui laisse bien loin en arrière la poudre de guerre. Il semble que les beaux jours où l'Institut de France brillait d'une si grande splendeur sont revenus, et que la science peut encore espérer de refaire le monde. Aussi, de toutes parts, l'attention se trouve rappelée sur les travaux des corps savants, et l'on recherche avec sollicitude si l'enseignement donné à la jeunesse promet une génération digne de son aînée. Cependant, les préoccupations que font naître les découvertes de premier ordre et qu'inspirent les réformes exigées par le mauvais état de l'éducation scientifique actuelle en France, ne doivent point faire mettre en oubli les travaux modestes exécutés par une armée nombreuse de courageux pionniers. C'est justice que de dire au moins au public les noms de ceux qui consacrent leur vie à préparer le terrain sur lequel doivent s'asseoir les gigantesques constructions, que de temps à autre de puissants génies savent élever.

Entre toutes les sciences, la chimie compte le plus d'adeptes; il n'est pas de jour qui ne fasse découvrir quelque propriété nouvelle, quelque composé encore inconnu. C'est la chimie qui, depuis cinquante ans, a fait le plus de merveilles et a le plus contribué aux progrès de l'industrie. Sa dernière victoire est la poudre-coton, cette matière dont on parle tant, dont on se préoccupe partout, et qui cependant est encore un problème pour ceux-là mêmes qui l'ont découverte. Ainsi l'on a dit qu'elle n'était pas autre chose que la xyloïdine de MM. Braconnot et Pelouze; première erreur. On a trouvé bientôt après que la xyloïdine pure n'était nullement fulminante, et la poudre-coton a reçu le nom de pyroxyline; mais voilà qu'un chimiste prétend que par l'action de l'acide nitrique sur la cellulose, il se forme au moins trois

Il existe dans la nature un minéral utilisé depuis très longtemps dans l'art du graveur sur verre. Arrosé de quelques gouttes d'eau et d'acide sulfurique, ce minéral développe, quand on le chauffe, un gaz très corrosif qui attaque presque tous les corps et ne ménage guères, parmi les métaux, que le plomb, l'or et le platine, et le caoutchouc parmi les substances organiques. Son action sur l'économie animale est tout aussi énergique, et plus d'un chimiste qui l'a manié en a éprouvé les effets terribles. De quels éléments se compose ce corps? D'hydrogène et d'un radical, répondent les savants; mais les efforts des plus illustres, de Scheele, de Davy, de MM. Gay-Lussac et Thénard, de M. Berzélius, tout en enrichissant son histoire, n'ont rien pu nous apprendre de positif sur la nature du radical que l'on a appelé fluor et rangé par analogie dans la série des corps halogènes, à côté du chlore, du brôme et de l'iode. Si l'acide fluor-hydrique peut être distillé dans des vases de plomb, de platine ou d'or, il n'en est plus de même du fluor qui dissout ces métaux. On a donc cherché à suppléer à cet inconvénient par divers artifices dont un seul paraît avoir réussi.

Profitant de l'expérience de leurs prédécesseurs, les frères Knox attaquèrent ce corps rebelle avec ses propres armes. Ils firent construire un appareil en fluorure de calcium, dans lequel ils décomposèrent du fluorure de mercure avec du chlore, en ayant soin d'opérer à l'abri de l'humidité. Ils obtinrent de cette manière un gaz jaune verdâtre, qui décomposait l'eau avec énergie. Ils isolèrent encore le fluor, en décomposant, à l'aide d'un courant électrique, l'acide fluor hydrique, dans une auge en fluorure de calcium.

Ces expériences, trop peu nombreuses et trop peu concluantes pour dissiper les doutes, ont été reprises par M. Louyet, qui a annoncé que le fluor est un gaz incolore, odorant, n'attaquant l'or, le platine et le verre qu'à l'état naissant. Mais M. Louyet, comme ses prédécesseurs, n'avait pu obtenir qu'avec de grands frais ce corps fugitif, et encore ne l'avait-il qu'en quantité infiniment petite.

Les choses en étaient là, quand MM. Quet et Colin sont arrivés en poussant le cri: *Eurêka*. — Hélas! c'était une illusion. — A peine les chimistes de l'Académie avaient-ils entre les mains les précieuses fioles, qu'ils reconnaissaient la méprise des découvreurs, qui s'en retournèrent travailler.

— Mais arrivons aux recherches sérieuses communiquées durant le mois de décembre.

Nous parlerons d'abord des patientes recherches de M. Cahours, répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique, sur la nature des éthers, classe de corps qui jouent un si grand rôle dans la chimie organique. MM. Dumas et Péligot ont démontré l'analogie de l'alcool avec l'esprit de bois; il faut savoir jusqu'où s'étend cette analogie dans les dérivés de ces deux substances. M. Malaguti ayant, dans ces derniers temps, donné les propriétés des éthers chlorés provenant de l'alcool, M. Cahours a entrepris l'étude des composés correspondants du méthylène, et il a constaté la plus parfaite analogie entre les éthers composés des deux séries.

L'éther perchlorométhylique libre résiste à certains réactifs qui altèrent profondément ses composés perchlorurés, absolument comme les éthers perchlorés de l'alcool. Ceux-ci donnent, à une température élevée, de l'aldéhyde perchlorée, les composés méthyliques fournissent de l'acide chlorocarbonique, ce qui porte M. Cahours à croire que cet acide est le congénère de l'aldéhyde perchlorée, et qu'il doit dériver de l'aldéhyde méthylique.

— On sait que les végétaux ont besoin de phosphate de chaux pour prospérer et que c'est par eux que pénètre, dans l'organisme animal, le phosphate nécessaire à la formation des os. Que les plantes empruntent ce sel insoluble à la terre, c'est ce qui n'a jamais été l'objet du doute, mais la manière dont s'effectue ce transport n'a pas encore été expliquée. M. Dumas l'attribue à deux causes, l'une, peu considérable, est la propriété que possède le sel ammoniac de favoriser la dissolution du phosphate de chaux; la seconde est l'action de l'acide carbonique. Cette dernière est tellement intense que des lames d'ivoire, enfermées dans des bouteilles d'eau de Seltz, s'y sont ramollies, comme dans l'acide chlorhydrique dilué. L'eau de Seltz contenait le phosphate de ces lames. D'autres expériences, d'ailleurs, faites par M. Lassaigne, confirment pleinement cette manière de voir. L'habile professeur d'Alfort a constaté que de l'eau saturée de gaz carbonique à 10 degrés, et, à la pression ordinaire, dissolvait non-seulement du phosphate de chaux, mais encore une petite quantité des sels calcaires composant les os. Il a vu, par la même occasion, que ce phosphate est encore dissous par de l'eau chargée de bicarbonate de chaux.

— M. Kuhlmann a lu un mémoire relatif à l'influence que peut exercer sur la végétation, l'emploi prolongé d'engrais uniquement azotés, ainsi que celui des substances salines, et notamment du sel marin. Selon lui, les engrais azotés déterminent immédiatement dans la végétation une surexcitation aux dépens des récoltes suivantes. Si donc une seule fumure est destinée à plusieurs récoltes successives, le cultivateur doit éviter, pour ne pas éprouver des pertes, d'outrepasser certaines proportions.

Les recherches sur l'emploi des sels minéraux et du sel marin en particulier, lui ont fait voir que ces matières ne donnent généralement de résultats favorables que dans les terrains humides.

Le même chimiste a présenté un autre Mémoire sur la relation entre la nitrification et la fertilisation des terres.

Les résultats nouveaux auxquels il est arrivé, touchant la transformation de l'acide nitrique en ammoniaque, le conduisent à admettre l'opinion que de même que les matières animales n'exercent leur effet salutaire sur la végétation que dans le cas où, par suite de leur décomposition, il y a développement de carbonate d'ammoniaque, de même encore l'emploi des nitrates ne devient efficace qu'autant que par l'action désoxygénante de la fermentation putride, leur acide se trouve transformé en ammoniaque.

Le carbonate d'ammoniaque cependant offrirait, par sa volatilité, de graves inconvénients si, par une réaction inverse dans les parties superficielles des terrains placés dans les conditions convenables, les

de Cuir.

— L'eau entre dans la composition d'un grand nombre de corps ; la plupart des acides, des bases et des sels n'existent qu'en combinaison avec des quantités plus ou moins grandes de *protoxyde d'hydrogène*, c'est-à-dire à l'état d'hydrates. Cependant les chimistes ne sont pas d'accord sur le rôle que joue l'eau dans ces innombrables composés. MM. Regnault, Graham, Chevreul, Berzélius, n'ont pas encore pu résoudre complètement les questions si importantes que soulève la présence de ce principal dissolvant dans la plupart des réactions chimiques. M. Frémy a cherché à faire luire le flambeau des expériences au milieu du grand nombre d'opinions diverses qui ont cours dans la science. Le principal résultat auquel il est arrivé, a été de prouver que, dans plusieurs cas, c'est l'eau seule qui détermine l'acide des oxydes métalliques.

— M. Pouillet a été nommé, à la presque unanimité, vice-président de l'Académie pour 1847 ; M. Adolphe Brongniart a passé au fauteuil de la présidence.

B.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

31 décembre.—SIMONET père, entrepreneur de travaux publics, rue des Charbonniers-Saint-Antoine, 11. Juge-comm., M. George jeune; synd. prov., M. Battarel, rue de Bondy, 7.—DACOSTA, marchand de rubans, boulevart des Italiens, 19. Jugé-comm., M. Denière fils; synd. prov., M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 16.—ROUSSEAU aîné, tourneur en cuivre, rue de Touraine, 6. Juge-comm., M. George jeune; syndic prov., M. Baudouin, rue

—	— fin courant	116 40	115 85	115 25	115 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	3390 »	V. r. dr.	» »
4 0/0 J.	» »	O. V. de Par.	1330 »	— Ob. anc.	» »
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp.	» »	— — nouv.	» »
— fin Ct	» »	— Gouin	1303 »	V. r. gauc.	253 »
B. du Trés.	» »	— Gann.	1180 »	Paris à Sc.	» »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	80 55	80 30	—	80 95	81 10
5 p. 0/0	d. 50	118 85	118 65	—	» »	119 35

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	17 1/2	15 »	» »	» »
5 p. 0/0	15 »	20 »	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROM	Der C. 100 3/4		
Récép. Rotsch.	103 30	BELG. 2 1/2	» »		
ESP. Dette act.	» »	— 3 1/2	» »		
— — pass.	» »	— do 1840	101 »		
— 3 p. 0/0.	» »	— do 1842	102 »		
Dette intérieure	31 »	— Banque	» »		
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— do Em. 1841.	» »		
HOLL. 2 1/2	» »	PIÉMONT	» »		
HAITI	» »	AUTRICHE	405 »		

— à Orléans	1231 50
— à Rouen.	910 »
R.-Havre.	677 50
Avignon	855 »
Str. à Bâle.	217 50
Paris-Str.	483 75
Tours-Nant	487 50
Orl.-Vierz.	» »
C. du Nord	638 75
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	352 50
Boul. à Am.	440 »
Orl.-Bord.	362 50
Mont. à Tr.	380 »
Paris-Lyon	508 75
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... 6100

MARCHANDISES.

Huiles.— Colza disponible 98 à »» ; courant du mois 96 à 97; 4 premiers mois 1847, 98; mois du milieu, 105.

Lille.—Colza, »»-»»; œillette rousse, »»; lin, 87-50; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier disponible 137 ; cour. du mois 133 à 134; janvier, 125 à 126; mars en août, 123 à 124.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 104 fr. les 100 kilog. ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

de part. Son nombreux personnel lui permet de faire des distributions à toute heure. Bureau central, rue J.-J. Rousseau, 20, en face de la grande poste. — Succursales dans tous les bureaux de l'administration.

Spectacles du 5 janvier.

8 h. »/» FRANÇAIS. — Cinna, le Jeu de l'Amour.
7 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie, M. de Crac.
6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, l'Ambassadrice.
8 h. »/» ITALIENS. — L'Elisir d'Amore.
8 h. 1/2 VAUDEVILLE. — L'Homme qui se cherche, la Planète, Tableaux.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, la Gardeuse, Une Fille terrible.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Protégée, Un Mari, Quarantaine, Geneviève, le Bal.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL.—Poudre-Coton, le Brelan, Tableaux, la Femme.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, Bruno.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar-Gull, la Maupin.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Un Secret terrible, les Pages de l'Empereur, Tableaux.
5 h. 3/4 COMTE. — Crispin dans l'embarras, intermède, la Pie, Rioco.
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Amours d'une Rose, un Enfant, l'Inconnue.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Grand Bilboquet, Un Enfant, l'Héritière.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Paquita, les Frères, Ecaillère, Ile St-Denis.
6 h. »/» LUXEMBOURG.—Adieux de 1846, Maison du faub., Lune, Angélique.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

Le Droit des Electeurs en Espagne.

Devant le résultat des élections, le ministère espagnol songeait à se retirer ; la reine a exigé qu'il conserve le pouvoir. Nous doutons fort que la jeune souveraine ait à s'en féliciter. Dans la situation où se trouve l'Espagne, après un mariage qui a soulevé tant de passions, et au moment où Cabrera vient, dit-on, de se mettre à la tête des insurgés de Catalogne, le gouvernement devrait se montrer conciliateur et faire tous ses efforts pour rallier autour du trône les partis qui ne lui sont pas hostiles. Loin de là, le cabinet Isturiz s'obstine à fermer les yeux pour ne pas voir la situation : il assure par la bouche de la reine, à l'ouverture des cortès, qu'il vit en très bonnes relations avec les puissances étrangères, et cela à l'instant même où l'Angleterre la menace de soutenir un prétendant qui veut détrôner Isabelle ; il se félicite de la prospérité de la marine, lorsque cette marine est réduite à une frégate et à quelques bateaux à vapeur ; il va même jusqu'à se féliciter de la prospérité financière du pays.

D'un autre côté, les journaux ministériels adressent une déclaration de guerre au parti progressiste, ils affirment que nul député de cette couleur n'obtiendra de nomination dans la chambre des députés, et pour début, le marquis de Viluma, ardent absolutiste, est nommé président du sénat.

Mais voici qui passe toute mesure, voici un acte que nul n'eût assurément osé prévoir, quoique l'on sache fort bien à quoi s'en tenir sur le prétendu âge d'or inauguré en Espagne depuis quelques mois, par des mesures oppressives de tout genre, un acte que le *Journal des Débats* lui-même condamne vivement ce matin.

Un ancien ministre, en exil il est vrai, mais qui a été honoré d'une double nomination dans les dernières élections, M. Olozaga, vient d'être arrêté au moment où il mettait le pied en Espagne, et conduit en prison.

Nous traduisons le récit de l'*Eco del Comercio:*

Le 29 décembre se rendait de France à Madrid don Salustiano de Olozaga, élu député par deux districts, avec son passeport en règle, au milieu des félicitations de diverses autorités constituées qui l'avaient complimenté sur son succès électoral, et en possession de tous les papiers qui assurent à un citoyen la sécurité et la liberté d'un voyage. A la descente de Buitrayo, une chaise de poste, qui semblait venir de Madrid, s'approcha de la diligence où voyageait M. Olozaga. Il y avait dans cette voiture deux capitaines de la garde civile et deux soldats du même corps. Quand ils eurent joint la diligence, les officiers demandèrent au conducteur la feuille contenant les noms des voyageurs, et ayant lu celui de M. Olozaga, ils sommèrent ce dernier de les suivre à la citadelle de Pampelune. Ce fut en vain qu'il montra son passeport et des pièces justifiant de sa qualité de député ; les officiers ne voulurent rien entendre, et, se fondant sur un ordre du gouvernement, ils firent descendre M. Olozaga de la diligence, le firent monter dans la chaise de poste, et prirent le chemin de la citadelle.

On sait à quel propos l'ancien ministre se vit amené à sortir de l'Espagne. C'était en 1843. M. Olozaga voulait dissoudre les cortès : le conseil des ministres s'était, à ce qu'il paraît, rallié à cette opinion, il ne manquait plus que la signature de la jeune reine. Le 28 novembre, M. Olozaga se rendit au palais pour l'obtenir. Que se passa-t-il alors ? Deux versions courent à cet égard. Suivant le ministre et ses amis, la reine se montra fort gracieuse ; elle s'empressa de signer et remit même à M. Olozaga des bonbons pour ses enfants.

Suivant une autre version, la reine aurait, au contraire, refusé énergiquement sa signature, et ce ne fut que par la force matérielle et à la suite d'une scène dans le genre de celle du duc de Guise dans *Henri III*, que la princesse aurait signé. La reine elle-même raconta ainsi le fait devant les grands-dignitaires de l'Etat ; une dénonciation signée d'elle fut adressée aux deux chambres.

Le sénat ne répondit pas, mais une vive discussion s'éleva dans la chambre des députés. M. Olozaga se prétendit victime d'une intrigue de cour ; il maintint sa version, et dénonça les influences auxquelles il était sacrifié, etc. ; la chambre cependant vota une adresse à la reine pour déplorer l'audace du ministre, et une proposition tendant à le faire mettre en accusation fut prise en considération à une grande majorité. Olozaga, qui vit ses ennemis tout-puissants, crut n'avoir rien de mieux à faire que de prendre la fuite, et depuis lors, il n'était pas rentré en Espagne.

A la nouvelle de son élection, il se mit en devoir de se rendre à son poste. Il se présenta à l'ambassade espagnole à Paris, et demanda un passeport. M. Martinez de la Rosa en écrivit à son gouvernement, qui lui prescrivit de refuser. M. Olozaga se rendit alors à Bayonne ; le consul refusa d'abord de viser son passeport, mais il ne crut pas devoir refuser sa signature quand l'exilé lui montra les pièces attestant son titre de député. Il en écrivit cependant à son gouvernement ; celui-ci a répondu par une double brutalité : il a destitué le consul et fait arrêter le député.

Le parti progressiste a toujours soutenu que l'ancien ministre avait été victime d'une intrigue, et tous les actes de ses ennemis, après son départ, tendent à faire croire qu'en effet, c'était une comédie qu'ils avaient fait jouer à la jeune reine.

Quoi qu'il en soit, aucune peine n'a été prononcée contre lui, aucun tribunal n'a été appelé à statuer sur l'action vraie ou fausse qu'on lui reprochait. Les journaux ministériels espagnols prétendent qu'il est dans le cas d'un criminel condamné, qu'une élection à la députation ne pourrait libérer de sa peine. Nous concevrions cette excuse si une condamnation avait été en effet prononcée ; mais en admettant l'assimilation, M. Olozaga ne serait, tout au plus, qu'un prévenu. Or, du moment qu'il a été élu, la loi électorale interdit toute poursuite contre lui, surtout à l'époque où il peut être appelé à siéger à la chambre. La loi électorale est même, à cet égard, beaucoup plus sévère en Espagne qu'en France ; elle prononce la peine de mort contre quiconque retiendra un député dont la présence est réclamée aux cortès.

Ce n'est pas jusqu'à ce que les députés aient prononcé sur son admission, comme le disent ce matin quelques journaux, que M. Olozaga a été arrêté. Les journaux ministériels de Madrid refusent positivement de lui reconnaître aucun caractère, et le ministère paraît vouloir le faire juger directement par un tribunal avant que les cortès aient à se prononcer sur son admission. L'*Imparcial* déclare que le ministère ira jusqu'au bout dans cette voie, *coûte que coûte*. On ne peut pas, on l'avouera, se jouer plus effrontément du droit des électeurs.

Reste à savoir si les députés entendront qu'on fasse aussi peu de cas de la loi qui constitue leur force ; s'ils permettront qu'on se joue ainsi d'une garantie sans laquelle la représentation nationale n'est plus qu'un mot. Toutes les scissions de parti devraient disparaître en cette circonstance, c'est le droit constitutionnel lui-même qui est remis en question.

Il paraît, au reste, que cette arrestation a soulevé la plus vive agitation à Madrid ; et la coïncidence de ce fait, et de tant d'autres, au moment où les agents du comte de Montémolin répandent en son nom les promesses de constitution et de garanties libérales, est loin d'être favorable à la cause d'Isabelle.

Le gouvernement espagnol voudrait pousser à une réaction, qu'il n'agirait pas autrement. S'il est vrai, comme l'assurent quelques journaux, que les soulèvements de Catalogne prennent de jour en jour plus de gravité, il pourra s'attribuer une grande part dans le succès des tentatives absolutistes.

Les idées sociales en Espagne.

En terminant un article sur l'Irlande, l'*Eco del Comercio*, journal de Madrid, s'exprime en ces termes :

Nous croyons, nous, que le remède le plus efficace contre cette plaie qui menace de ronger au cœur la Grande-Bretagne, serait dans l'association des propriétaires et des travailleurs, et l'admission de ceux-ci au partage des produits ; cette mesure, qui intéresserait puissamment les travailleurs à l'amélioration des produits du sol, assurerait non-seulement l'avenir de l'Irlande, mais ouvrirait la voie aux grandes réformes que réclame la situation sociale du globe.

Que le gouvernement de la Grande-Bretagne songe bien que des secours momentanés ne remédieront pas aux maux de l'Irlande, et qu'il est urgent de mettre désormais le peuple irlandais à l'abri de la faim. Qu'il ose, dans cette contrée désolée, organiser le travail, et il aura la gloire immortelle d'avoir lancé un des pays les plus importants dans la voie du véritable progrès et de la félicité humaine.

On nous écrit de Philippeville :

La colonisation dans nos parages en est toujours au même point ; elle se réduit à peu près à l'existence des trois villages Vallée, Damrémont et Saint-Antoine, dans le cercle de Philippeville. Les malheureux colons qui les habitent, la plupart dénués de ressources, ne parviendront jamais à exploiter convenablement leurs terrains. Le morcellement a été appliqué jusqu'à ses dernières limites dans l'organisation des villages agricoles de l'Algérie. On n'a pas même songé à réserver des terrains communaux indispensables dans un pays dont la principale industrie doit être l'élève des bestiaux. Il est juste de dire toutefois que l'autorité locale de Philippeville a réclamé vivement, mais en vain, contre cette mesure si évidemment contraire à l'intérêt des colons.

— MM. de Tocqueville et Plichon, députés, sont arrivés hier, 27 décembre, à Philippeville, venant de Constantine, et vont s'embarquer à bord du *Tage*, avec M. F. Barrot, pour rentrer en France.

M. de Tocqueville, ajoute la *Seybouse*, a manifesté sa surprise de ce que dans une province dont la richesse métallurgique et forestière est immense, et dans laquelle des établissements, quoique difficiles à créer, sont entourés de tous les éléments de la prospérité la plus prompte, la plus assurée, la question de l'affouage des bois n'ait pas reçu du gouvernement une décision certaine, de ce que la condition de traiter le minerai de fer sur lieu n'ait pas été rigoureusement imposée aux concessionnaires des gîtes métallifères de nos environs.

Un brik arrivé à Philippeville, continue notre correspondant, a dit avoir vu sombrer en pleine mer *le Philippe-Auguste*, bateau à vapeur en fer de la compagnie Bazin. *Le Philippe-Auguste* était parti d'Alger le 10 décembre, et se rendait à Marseille. On attend avec anxiété la confirmation de cet affreux sinistre.

— On lit dans le *Moniteur algérien* du 30 décembre :

« L'ex-émir Abd-el-Kader, vaincu si souvent et n'ayant pas, pour le moment du moins, les moyens de recommencer la guerre, avait formé le projet d'infester nos communications avec la province d'Oran par de très petits partis de cavaliers, qu'il avait envoyés de sa deïra et qui s'étaient éparpillés dans le pays. Leur existence fut révélée par l'assassinat d'un sergent du génie dans la forêt de Muley-Ismaël.

» Aussitôt M. le général Thierry adressa des injonctions sévères et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 7 JANVIER 1847.

MARTIN CHUZZLEWIT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

TROISIÈME PARTIE.

XXVI.

Volte-face. (Suite.)

Les divers incidents, que nous avons racontés plus haut, s'étaient succédés d'une façon si agréable pour M. Pecksniff, qu'il demeurait les yeux fixés sur le plancher, joignant alternativement les mains, comme s'il eût écouté la lecture d'une suite de sentences prononcées contre lui. Non-seulement il semblait rapetissé, racorni, mais sa déconfiture avait gagné jusqu'à ses vêtements. Son habit en paraissait plus râpé, son linge plus jaune, ses cheveux plus plats et plus sales ; ses bottes mêmes, crottées et ternes, avaient perdu leur vernis comme lui le sien.

Il sentit, plutôt qu'il ne le vit, le geste du vieillard, qui lui montrait la porte. Ramassant alors son chapeau, il leva les yeux et dit :

— Monsieur Chuzzlewitt, Monsieur ! vous avez été mon hôte !

— Dites votre pensionnaire ! remarqua brusquement le vieillard ; je payais votre hospitalité.

— Merci ! reprit M. Pecksniff, tirant de sa poche son mouchoir. Je retrouve enfin votre brusque et familière franchise. Oui, vous avez payé, et j'allais en faire l'observation. Mais vous ne m'en avez pas moins trompé, Monsieur. Je vous en remercie. J'ai lieu de m'en réjouir. Vous revoir en santé, Monsieur, avec la pleine et entière jouissance de vos facultés, m'est une compensation suffisante pour tant de griefs. On ne trompe que les naturels candides, et mon caractère est essentiellement candide. J'en rends grâce à Dieu ! J'aime mieux, sachez-le bien, Monsieur, m'être montré crédule que défiant et soupçonneux !

Ici M. Pecksniff sourit tristement, s'inclina, et porta à ses yeux son mouchoir de poche.

— Il n'est pas une seule personne ici présente, monsieur Chuzzlewitt, qui ne m'*ait* trompé, indignement trompé ! Je le leur ai pardonné, et le leur pardonne ! C'est mon devoir, il suffit ; je l'ai rempli. Reste à savoir s'il était digne de vous d'abuser de mon hospitalité pour jouer chez moi le rôle que vous y avez joué. C'est là, Monsieur, une question que je laisse à votre conscience le soin de décider ! Et votre conscience ne vous absoudra pas. Non, Monsieur ; non !

M. Pecksniff, tout en proférant cet appel d'une voix haute et grave, ne se laissa pas tellement dominer par l'émotion qu'il négligeât de se rapprocher prudemment de la porte.

— J'ai été frappé aujourd'hui même, poursuivit-il, frappé à coups de canne, — et tout me fait présumer que le bâton était noueux — sur la partie la plus délicate, la plus sensitive de l'organisation humaine, sur le crâne, cette enveloppe du cerveau ! D'autres coups, non moins meurtriers, ont été infligés à mon cœur ! Vous avez dit, Monsieur, que ma ruine était consommée. Oui, Monsieur, elle l'est. Une spéculation malheureuse, d'accord avec la perfidie, m'a réduit à l'indigence ; et cela, au moment où ma fille, l'enfant chérie de mon sein, se trouve veuve, au moment où la disgrâce et l'affliction s'appesantissent sur ma famille !

Ici, M. Pecksniff s'essuya de nouveau les yeux, et s'administra deux ou trois petits coups sur la poitrine, comme s'il en eût appelé à la voix intérieure de sa conscience, qui lui disait de se raidir contre l'épreuve.

— Je connais l'humanité, quoique je me sois fié à elle. C'est là ma faiblesse. Ne sais-je pas, Monsieur, continua-t-il, d'un ton de plus en plus lamentable, en lançant un regard oblique à Tom Pinch, ne sais-je pas que mes malheurs m'ont seuls attiré ce traitement ? Sans eux, aurais-je entendu ce que j'ai en[illegible]jourd'hui ? Dans le silence et la solitude des nuits, une [illegible]era à votre oreille, M. Chuzzlewitt : « Cela n'est pas [illegible] Songez-[illegible] Monsieur ! réfléchissez-y, — si vous voulez bien prendre ce[illegible] affranchi des fougueuses influences de la passion, de[illegible] que vous imposent les préventions de certaines gens. Et quand vous méditerez sur la mort, Monsieur, — ce qui vous arri[illegible] rarement, je le crains, si j'en juge par la conduite que vous avez tenu, ou plutôt à laquelle vous vous êtes laissé entraîner, — quand vous méditerez sur la mort, pensez à moi ! Quand vous approcherez du terme fatal, Monsieur, pensez à moi ! S'il vous plaît faire inscrire quelques mots sur votre tombe, sur votre tombe muette, Monsieur, qu'on y mette, que moi, — l'obscur individu qui a maintenant l'honneur de vous adresser de trop justes reproches — que moi, je vous pardonne ; que je vous pardonnai, alors même que mes blessures étaient saignantes et mon cœur ulcéré. Il peut vous être amer d'entendre aujourd'hui ce pardon, mais un jour viendra où il vous sera d'une consolation immense ! Puissiez-vous y trouver un baume pour vos douleurs à venir, Monsieur !... Adieu !

Après ce sublime exorde, M. Pecksniff se retira ; mais l'effet de son départ fut singulièrement compromis par la brusque entrée d'un petit homme en culottes vertes, en bas bleus, en gilet rouge, en veste orange, qui faillit le jeter à la renverse et lui passer sur le corps, tant il se précipita impétueusement dans l'appartement de M. Chuzzlewitt.

— Y a-t-il ici quelqu'un qui l'ait connu ? s'écria cet étrange survenant. Y a-t-il ici quelqu'un qui le connaisse ? Bonté du ciel ! Parlez donc ! Quelqu'un le connaît-il ?

Tous se regardèrent, attendant une explication ; mais personne ne savait rien, sinon qu'un petit homme, coiffé d'un haut chapeau, et vêtu de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, se démenait dans la chambre, en proie à une violente agitation, entrant, sortant, allant, venant, sautant de çà de là, comme un spectre solaire, et répétant sans trêve, d'une voix perçante : Y a-t-il ici quelqu'un qui le connaisse ?

— Il faut vraiment que vous n'ayiez pas plus de cervelle qu'un de vos *moiniaux*, maître Pierrot Sansonnet, pour venir comme ça casser la tête au monde ! s'écria une autre voix. Vous tairez-vous, à la fin des fins !

Mme Gamp apparut alors en travers de la porte, rouge, essoufflée, haletante d'avoir monté précipitamment un certain nombre de marches, mais n'en distribuant pas moins force révérences à la ronde.

— Excusez, Messieurs et Mesdames, c'est comme qui dirait le vertigo de l'homme, reprit Mme Gamp, en jetant un regard indigné à maître Sansonnet ; la tête lui aura tourné sens devant derrière. Il ne sait plus où il en est, et j'aurais dû m'y attendre, vu qu'il a failli m'en cuire. Il n'y a pas tant seulement une heure qu'il s'en est fallu de rien qu'il n'ait rasé le nez d'un estimable père de famille, M. Chuzzlewitt, un père de six jumeaux ! — pas nés tous à la fois, mais deux par deux — et il l'aurait fait comme j'ai l'honneur de vous le dire, si la pratique, voyant dans le miroir à barbe de quel train il y allait, n'avait arrêté le rasoir à temps. En voilà-t-il une chance ! aussi j'aimerais mieux le voir noyé au fin fond de la Tamise, que de le voir

(1) Voir les numéros du 4 juin au 1er janvier.

marine à Rochefort.

L'acte d'accusation, après avoir expliqué quelle était l'organisation de la direction des subsistances et comment les règles de surveillance et de comptabilité semblaient donner à l'Etat la plus grande sécurité contre les fraudes des fournisseurs, la mauvaise gestion et les malversations des employés, fait connaître que les instructions et les règlements étaient presque toujours violés; que les commissions d'examen ne fonctionnaient pas, et que les membres de ces commissions adoptaient sans examen l'opinion des garde-magasins infidèles.

Les fraudes les plus condamnables devinrent une source de fortunes considérables pour les employés et pour les fournisseurs, de pertes considérables pour l'Etat et de pénurie pour nos marins. Les coupables les pratiquaient avec une audace inouïe. Les fonctionnaires supérieurs avaient corrompu les employés subalternes dont la coopération était nécessaire à la perpétration de leurs dilapidations ou s'étaient laissés corrompre par eux, et tous partageaient proportionnellement.

La corruption avait passé des fonctionnaires et des fournisseurs à une grande partie de la population. Celle-ci était accoutumée à entourer de sa considération des hommes dont la richesse avait cette origine, occupant d'ailleurs des positions élevées dans les conseils de la cité et de l'arrondissement, et les marchands qui s'entendaient avec eux. Enfin, à Rochefort, ainsi que dans les autres ports militaires, les choses en sont venues à ce point qu'on ne regarde pas comme un crime de s'enrichir par des moyens honteux au détriment du trésor. Quelques hauts fonctionnaires de la marine avaient seuls le courage d'élever leurs voix contre les abus dont l'étendue ne leur était qu'imparfaitement connue. Les plaintes des chefs de corps, des rationnaires, des malades de l'hôpital maritime, étaient étouffées par les rapports de ceux qui, chargés de les vérifier, étaient intéressés à cacher la vérité.

Cet état de choses, si pernicieux pour l'Etat, si offensant pour la morale publique, affligeait le port de Rochefort depuis longues années, lorsque les plaintes sans cesse renouvelées, ouvrirent enfin les yeux de l'administration supérieure. Des preuves furent réunies, quelquels-uns des plus compromis furent mis en prison. La population presque entière de la ville profitait des fraudes, elle protesta à sa façon et nomma l'un des principaux inculpés conseiller municipal.

Cette manifestation ouvrit les yeux de la justice; il était évident que dans leur département les accusés seraient déclarés innocents; le procureur-général se vit forcé d'évoquer une autre juridiction pour cause de suspicion légitime; c'est ainsi que l'affaire s'est trouvée renvoyée devant la cour d'assises de la Vienne, séant à Poitiers.

Les dilapidations se commettaient dans toutes les branches de services: à la boulangerie, sur les blés, les farines, les fagots destinés au chauffage des fours, dans le magasin des liquides, sur les bois à brûler, les vins, les salaisons.

Un mode uniforme de tromper l'Etat avait été adopté, quant aux blés, au bois à brûler et aux fagots. Les gardes-magasins faisaient dans le courant de l'année ce qu'ils appelaient des économies; ils portaient dans leurs écritures plus de déchet qu'il n'y en avait eu réellement; ils établissaient comme ayant été employés au chauffage des fours plus de fagots qu'il n'en avait été consommé, comme livré aux bâtiments plus de bois qu'ils n'en avaient reçu. Ils conservaient dans les magasins ces masses de denrées ainsi économisées, et qu'ils indiquaient comme ayant été employées sur les bordereaux trimestriels et les inventaires annuels. Puis, lorsqu'on arrivait à fourniture nouvelle, ils s'entendaient avec l'adjudicataire, qui faisait passer ces *économies* à l'aide de livraisons fictives. Ainsi, s'ils avaient en magasin 500 fagots économisés, le fournisseur qui devait en livrer 2 000 n'en donnait que 1 500.

La commission, sur la foi des gardes-magasins, constatait dans son procès-verbal que 2 000 fagots avaient été versés. Le garde-magasin expédiait le certificat comptable pour le prix de 2 000 fagots. Le mandat était délivré conformément à la mention mensongère, le fournisseur en touchait le montant, en donnait quittance et partageait avec les employés le produit de ce bénéfice illicite. Chaque fraude [...]ulant des déchets ou en portant comme avariés ou jetés à la mer des liquides conservés en magasins; il a été ainsi constaté une surcharge de deux mille litres sur dix mille. Pour le combustible, la mauvaise foi spéculait sur la différence entre les fagots verts et les fagots secs, qui s'élève jusqu'à un tiers. L'enquête a fait découvrir une soustraction pour une valeur de près de 4 000 francs de bois en une seule fois. Dans l'atelier des salaisons, le désordre était poussé plus loin; les provisions de la marine étaient au pillage; supérieurs et ouvriers détournaient à l'envi.

Nous devons dire en passant que la plupart de ces fraudes se commettent avec plus ou moins d'audace, et sur une échelle plus ou moins grande, dans tous les ports de guerre. En cherchant bien, on parviendrait à les constater.

L'espace nous manque pour retracer les faits reprochés à chaque accusé. Nous rapporterons seulement ce passage, qui montre avec quelle assurance les fraudes étaient commises:

« Duparc a exercé les fonctions de garde du magasin des liquides depuis 1827 jusqu'au 30 mai 1845. Il est à la tête d'une fortune considérable et suspecte. J'ai trouvé, disait-il, l'usage de frauder dans le port, et je l'ai suivi. On m'a dit que je serais un sot si je ne profitais pas de ma position, et j'ai fait comme les autres. »

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de ce long procès; chaque jour amène des révélations nouvelles et inattendues. Nous nous contenterons d'indiquer quelques observations des témoins.

M. Lesson, pharmacien en chef du port de Rochefort, qui a procédé à l'analyse des farines, a dit: « Les expériences auxquelles je me suis livré tout d'abord par l'ordre de M. Samson, m'ont ensuite donné la conviction que les farines avaient été *infâmement* fraudées. » Et, sur la question de M. le président, si le témoin a connu des résultats de malversations, celui-ci a nettement répondu: « Je comprends la portée de la question; j'ai connu à Toulon, à Brest, à Rochefort, et j'ai entendu parler d'administrateurs ayant fait des fortunes considérables. ***Les exemples ne sont pas rares d'employés au traitement de 2 ou 3 000 fr. qui avaient, en une vingtaine d'années, amassé des fortunes de 2 à 300 000 fr.*** »

Nous pouvons ajouter que cette opinion du témoin que nous venons de citer est générale dans les ports militaires.

Les débats constatent aussi qu'il n'a pas tenu à l'administration supérieure que l'affaire ne fût étouffée, comme tant d'autres du même genre, et notamment celle de l'incendie du Mourillon.

Le ***Moniteur*** publie aujourd'hui une ordonnance royale, datée du 31 décembre 1846, et qui a pour objet de réorganiser l'Ecole des chartes. Voici les principales dispositions de cet acte officiel:

L'Ecole des chartes est établie au palais des Archives du royaume: elle possède une bibliothèque spéciale et les collections nécessaires aux études pour lesquelles elle est instituée.

A la tête de cette Ecole sont placés un directeur et un secrétaire qui remplit les fonctions de bibliothécaire et de trésorier.

Le cours d'études de l'Ecole des chartes est de trois années. Les cours sont publics et gratuits, ils embrassent la lecture et le déchiffrement des chartes et monuments écrits, l'archéologie, l'histoire du moyen-âge, la linguistique, la géographie de la France au moyen-âge et l'étude de ses institutions.

Les élèves de l'Ecole des chartes doivent être bacheliers ès-lettres, âgés de moins de 24 ans. Ils sont nommés par le ministre à la suite d'un examen roulant sur l'histoire nationale. Huit d'entre eux reçoivent, à titre de bourse, une pension de 600 francs. Puissent ces pensions, dont trois seulement sont données au concours, ne pas devenir un instrument de corruption et de favoritisme!

Indépendamment des examens de fin d'année, les élèves soutiennent un acte public et reçoivent, s'ils subissent heureusement toutes ces épreuves, un diplôme d'archiviste paléographe. Ce diplôme donne droit à un traitement de 600 fr. jusqu'au jour où l'on a été placé par l'Etat avec un traitement supérieur.

CHRONIQUE DU JOUR. — MM. les députés sont invités à vouloir bien, aussitôt après leur arrivée à Paris, faire connaître leur adresse au secrétariat de la questure.

— M. Robinet, membre de la Société royale et centrale d'agriculture, commencera son cours public et gratuit sur l'industrie de la soie, le jeudi 14 janvier, à trois heures et demie, dans une salle de la mairie du 10e arrondissement, rue de Grenelle-Saint-Germain, 7.

— On parle de la création d'une chaire de *droit rural* à l'Institut agronomique de Grignon. Il paraît que le ministre de l'agriculture aurait approuvé un Mémoire qui lui a été présenté sur la question, et qu'il se serait engagé à faire le traitement du nouveau professeur, dans le cas où le conseil d'administration de l'Ecole donnerait son assentiment au projet. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

— C'est le dimanche 17 janvier que doivent commencer les séances de la Société des Concerts.

Les personnes qui ont retenu des loges ou des places sont priées d'en faire retirer les coupons, à partir du dimanche 10 janvier jusqu'au jeudi 14 inclusivement; passé cette époque on en disposerait.

Le bureau de location sera ouvert au Conservatoire, de 11 heures à 4 heures.

— On nous écrit d'Orléans:

« Hier, le blé a augmenté à Orléans et à Champes. Le Berri demande plus que jamais.

» Maintenant voilà la contrepartie: On a mis le feu aux quatre coins d'une forte meule de froment appartenant à M. Sevin Mareau, ancien député. M. Sevin est un propriétaire bienfaiteur, très charitable, qui, au moment désastreux de l'inondation, a continuellement fait cuire et distribuer du pain. Les incendiaires frappent-ils donc sur les meilleurs membres de la société pour que leurs coups soient plus sensibles! J'ignore si ce grain était assuré. Le lieu du sinistre est la commune de Ferolles près Jargeau. »

— Depuis le 1er janvier, la bibliothèque de l'Académie de Paris ou de la Sorbonne est ouverte le matin de dix heures à trois heures, tous les jours, à l'exception des dimanches et fêtes, et des vacances d'usage. Le service du soir est ouvert également tous les jours depuis le 5 janvier, de sept à dix heures, pour tous les membres de l'Université résidant à Paris ou spécialement autorisés, et pour ceux des élèves des Facultés de théologie, des sciences et des lettres, qui seront présentés par MM. les doyens et autorisés par le vice-recteur.

— La situation de l'Irlande est toujours la même; les décès par famine (*deaths by starvation*), les émeutes à propos de subsistances (*food riots*), les crimes agraires (*agrarian outrages*), viennent chaque jour assombrir les colonnes des journaux anglais. Dans plusieurs comtés, un système de pillage est organisé sur une grande échelle, et les fermiers sont obligés de rester sur pied toutes les nuits pour défendre leurs propriétés.

A Kilkenny, un rassemblement formidable s'est formé devant le *work-house*, et les autorités ont été forcées de réclamer l'intervention de la police et de la troupe de ligne pour sauver cet hospice et la ville entière de la fureur d'une population affamée.

— Un journal d'Halifax rapporte que, pendant une tempête accompagnée de neige, il est tombé à Carleton (Nouvelle-Ecosse) une pluie de vers rouges de quatre à cinq pouces de longueur. On a vu un grand nombre de ces vers ramper sur la neige.

LE DROIT DES PASSAGERS. — Il n'est bruit à Marseille que de la fuite d'un sieur T....., qui a emporté pour plus de 60 mille fr. de marchandises achetées au comptant, et qu'il a expédiées en Italie. Cet individu s'est embarqué sur le vapeur *le Lombardo*, parti jeudi dernier à 5 heures de l'après-midi; il avait donné rendez-vous à 4 heures à tous ses vendeurs pour les payer.

Deux négociants, victimes de cet individu, ayant entendu parler en bourse des achats faits par lui de toutes mains, conçurent des soupçons, recueillirent des renseignements, et sur l'avis qui leur fut donné que leur débiteur avait pris passage sur *le Lombardo*, se rendirent immédiatement à bord de ce navire. Ils trouvèrent le sieur T... blotti

---

entrevoux ici en présence de l'aimable compagnie. — Je puis bien dire, maître Sansonnet, que jamais je n'ai apprécié le malheur de votre connaissance comme je le fais aujourd'hui, et je ne suis pas faite pour vous tromper.

— Je demande pardon à toute la société, Messieurs et Mesdames, s'écria le petit barbier en ôtant son chapeau, et pardon à vous aussi, madame Gamp. Mais... mais... ajouta-t-il, moitié riant et moitié pleurant; est ce qu'il n'y a pas ici quelqu'un qui le connaisse?

Comme le barbier achevait ces mots, quelque chose d'indéfinissable, en bottes à l'écuyère, la tête entourée d'un bandage, entra en chancelant dans la chambre, et se mit à tourner en rond, avec la conviction apparente qu'il marchait droit devant lui.

— Regardez-le! s'écria le délirant barbier. Le voilà! encore une fois debout! Le mal cédera, et il sera aussi bien portant que jamais. Dire qu'on l'ait fait passer pour mort! Il n'est pas plus mort que moi. Il est vivant! Il a le corps et le cœur bons; n'est-ce pas, Bailey?

— Pas... pas trop mauvais, Pierrot! dit le convalescent.

— Regardez! s'écria Sansonnet, toujours pleurant et riant. Avec mon bras il marche droit. Là! le voilà ferme sur ses pieds! Il va tout à fait bien, sauf qu'il est un peu remué, un peu étourdi; et c'est tout. N'est-ce pas, mon camarade?

— Un peu remué... un petit rien abasourdi, répliqua le jeune groom. Quoi! Sérah! ma charmante! vous êtes là!

— Quel garçon ça fait! s'écria Pierrot au cœur tendre, sanglotant tout de bon cette fois. Je n'ai jamais vu son pareil. Il a plus d'esprit qu'il n'est gros! Il en est farci de la tête aux pieds. Il sera mon associé. C'est une affaire dite. A nous deux nous fonderons la maison Sansonnet et Bailey. Il aura l'entreprise des chasses, et moi celle de la barbe. Je lui cède tous mes oiseaux par contrat dès qu'il sera rétabli. Il aura le serin savant, et le petit bouvreuil qui tire son eau, et toute la boutique! C'est qu'il n'y en a pas deux comme lui. — Bien des pardons, Messieurs et Mesdames, mais je m'étais mis en tête qu'il pouvait y avoir ici quelqu'un qui l'eût connu!

Mme Gamp avait observé, non sans une secrète jalousie, l'impression favorable qu'avaient faits sur les assistants les transports du barbier, et l'apparition de son jeune ami; se voyant rejetée sur le second plan, elle lutta pour reconquérir du terrain, et exposa le but de sa visite, en quelques mots lucides et brefs, selon son habitude.

— S'il y a quelqu'un qui me connaisse, M. Chuzzlewitt, je puis bien dire que c'est Mme Harris, une respectable dame s'il en fut! à preuve, qu'il y a eu, dans sa propre famille, du côté de sa mère, un cher enfant — mis en bouteille — quoiqu'elle n'aime pas que ça se sache; dans de l'eau-de-vie, vu que le cher innocent était venu à sept mois. Mais voilà qu'un jour que cette estimable dame était allée se promener à la foire de Greenwich, et qu'elle était entrée dans une baraque pour faire voir à son dernier, qui aura sept ans vienne la Saint-Martin, la femme géante, le nain prussien et le squelette vivant; qu'est-ce qu'on lui montre, au son de l'orgue de Barbarie? son propre petit frère, qu'elle le reconnut au flacon! Jugez un peu, sans vous commander, Messieurs et Mesdames, quel saisissement! Elle ne s'y attendait pas du tout, vu que l'enfant était peint sur le tableau de la porte, de grandeur quasi naturelle, vivant et jouant de la harpe, ce que le cher innocent n'avait jamais pu faire, puisqu'il n'avait jamais soufflé, remué, ni parlé dans cette vallée de larmes. Et après cela, M. Chuzzlewitt, vous devez bien croire que Mme Harris n'a point de secrets pour moi, car, comme elle me le disait: En a-t-il fallu des ruines et des malheurs dans une famille pour qu'on montre, en bouteille, mon petit frère à la foire! — Ah! que je lui réponds, Mme Harris, chacun a ses *vices* et ses *situdes*; témoin une pauvre chère jeune dame de ma connaissance, qui se trouve veuve à l'heure qu'il est, par suite d'un désagrément arrivé à son mari. Et s'il y a une femme au monde qui me connaisse depuis des années, c'est Mme Harris. Vous pouvez vous renseigner près d'elle, M. Chuzzlewitt, et elle vous dira que la chère jeune dame veuve ne pourrait mieux tomber qu'avec moi, qui me ferai un vrai plaisir de la soigner, comme c'est mon devoir, et que je m'en acquitterai avec la permission de la gracieuse compagnie ici présente.

— Ah! reprit M. Chuzzlewitt, est-ce là le motif qui vous amène? A-t-on payé à Madame la peine que nous lui avons donnée?

— Oui, Monsieur, répliqua Mark Tapley. Je l'ai payée libéralement.

— Je ne suis pas faite pour vous démentir, Monsieur, reprit Mme Gamp, et je remercie M. Chuzzlewitt de sa bonté.

— A merveille: nous bornerons là notre intimité, s'il vous plaît, Mme Gamp, reprit le vieux Martin. Eh! maître Sansonnet! N'est-ce pas ainsi qu'on vous nomme?

— Oui, Monsieur, répliqua le barbier, acceptant avec gratitude quelques pièces sonnantes que le vieillard lui glissa dans la main.

— Maître Sansonnet donc, ayez soin de votre locataire, et donnez-lui de temps à autre un mot ou deux de bons conseils, dit le vieux Martin, regardant d'un air grave la mine stupéfaite de Mme Gamp. Conseillez-lui, entre autres choses, d'user d'un peu moins de liqueurs fortes et d'un peu plus d'humanité, d'avoir moins de préoccupation d'elle-même et plus de ses malades: quelques scrupules de probité n'y gâteraient rien. Si par hasard Mme Gamp s'obstinait à ne pas suivre vos avis, maître Sansonnet, conseillez-lui de prendre bien garde à ne pas se mettre dans quelque mauvais pas, car je pourrais me trouver sur son chemin, et m'offrir à rendre d'elle un témoignage qui l'enverrait tout droit... où elle ne se soucie guères d'aller. Tâchez de la convaincre de ces vérités à loisir.

Pendant ce terrifiant discours, Mme Gamp joignit les mains, joua des prunelles jusqu'à ce qu'elles devinssent tout à fait invisibles. Puis elle rejeta son bonnet en arrière pour laisser arriver l'air frais sur son front brûlant. Elle murmura d'une voix dolente: « Moins de liqueurs fortes! — Sérah Gamp! — Mme Harris! mettez la bouteille sur la cheminée, que je puisse boire une larme, quand mon cœur se barbouille! — Enfin, elle tomba dans une de ses pamoisons ambulantes. Le compatissant Pierrot entreprit de l'emmener, mais il n'eut pas peu de peine à en venir à bout et à se tirer d'affaire, entre Mme Gamp pâmée et le tournoyant Bailey.

Après leur sortie, le vieux Martin promena autour de lui un regard souriant qu'il arrêta avec complaisance sur la sœur de Tom Pinch.

— Nous dînerons tous ensemble ici, dit-il; et comme je présume Martin, que vous et Mary en avez long à dire, vous garderez la maison et nous en ferez tantôt les honneurs, d'accord avec M. et Mme Tapley. D'ici là, nous irons faire un tour à vos appartements, Tom.

Tom était ravi. Ruth ne l'était pas moins. Elle voulait les accompagner.

— Merci, ma chère enfant, dit M. Chuzzlewitt: mais chemin faisant je compte m'arrêter pour affaires, cela vous détournerait. Supposons que vous preniez les devants?

La gentille petite Ruth était toute disposée à faire ce qui arrangeait les autres.

— Non pas seule, reprit le vieux Martin; pas toute seule. Voilà M. Westlock qui aura peut-être la complaisance de vous accompagner?

Certes, oui, et de grand cœur! Il en raisonnait, à part lui, depuis un quart d'heure. Ces vieillards ne devinent rien!

— Vous êtes bien sûr de n'avoir pas d'engagement? persista le vieux Martin.

D'engagement! Comme s'il pouvait avoir un engagement qui ne cédât à celui-là!

Le jeune homme et la jeune fille partirent donc en se donnant le bras. Quand Tom et M. Chuzzlewitt se mirent aussi en route bras dessus, bras dessous, quelques minutes après eux, le vieillard souriait d'une façon significative, qui eût donné à penser à Tom, s'il n'avait eu la vue si basse, pauvre cher Tom!

(*La suite à demain.*)

[illegible]

LA MAGISTRATURE ET LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER. — Le *National* et la plupart des journaux de province ont publié un article dans lequel on rapporté que M. Roulland, procureur général à Douai, a accepté de l'administration du chemin du Nord une carte pour voyager gratis sur cette ligne. Dans cet article on disait que ce fait n'était pas une exception, et que M. Frank-Carré, entre autres, avait été affranchi par la compagnie de tous frais de voyage. M. Frank-Carré, président de la cour royale de Rouen, s'est empressé de réclamer énergiquement. « Je suis juge, Monsieur, dit-il dans sa lettre, et chaque jour en cette qualité je puis être appelé à statuer sur les actes ou les intérêts de la compagnie du chemin de fer. J'aurais donc cru manquer gravement à mes devoirs en acceptant un tel privilège s'il m'eût été offert. » Ces paroles contiennent la plus énergique satire de la conduite d'un grand nombre de magistrats qui n'ont pas craint de recevoir les faveurs des compagnies, et de se faire les obligés de la féodalité financière. La réclamation de M. Frank Carré est, du reste, la seule qui se soit produite.

UNE AVENTURE DU JOUR DE L'AN. — M. X..., marchand de bois de Paris, avait eu pour maîtresse une jeune fille, appartenant à d'honnêtes parents, et qu'il abandonna sans générosité, au bout de deux ans, en la laissant enceinte. Cette jeune fille, après avoir épuisé ses ressources, s'était vu réduite à devenir domestique, et le hasard apprit, il y a quelques jours, à M. X..., que Jeanne B..., c'est le nom de la jeune fille, était entrée en service chez des personnes de sa connaissance, demeurant rue des Fossés-Monsieur-le-Prince. Dans l'intention peut-être de renouer avec elle, M. X... profita du jour de l'an pour faire une visite dans cette maison, mais sans doute aussi pour donner le change sur ses intentions, ou bien pour être plus assuré contre le mauvais vouloir de Jeanne, en la faisant renvoyer, il commença à dire du mal de la domestique à ses nouveaux maîtres.

Jeanne malheureusement était dans une pièce voisine où elle écoutait, et lorsque M. X... sortit, elle l'attendait dans la rue. Cette fille, à ce qu'elle prétend, aurait eu à se plaindre des mauvais procédés du marchand de bois, et indignée de la conduite qu'il venait de tenir, elle lui reprocha sa lâcheté et elle exigea qu'il l'indemnisât des dépenses que lui avait occasionnées son accouchement et le soin d'élever son enfant. M. X... lui répondit d'un ton assez méprisant, et cette fille, au comble de l'exaltation, s'attacha à ses vêtements en disant qu'elle le suivrait et l'afficherait publiquement.

Forcé de soutenir une lutte, M. X... parvint à se débarrasser un instant des étreintes de Jeanne, et apercevant une voiture omnibus qui passait, il courut s'y réfugier ; mais obstinée dans sa persécution, Jeanne y monta derrière lui, et comme elle n'avait pas d'argent sur elle, lorsque le conducteur lui demanda le prix de sa place, elle dit avec assurance qu'elle était avec M. X... et qu'il payait pour elle.

Or, ce dernier se trouvait en ce moment dans une cruelle perplexité ; il venait de reconnaître dans le fond de l'omnibus une amie de sa femme, et croyant se mieux tirer d'embarras en refusant les 30 centimes réclamés, il dit au conducteur qu'il ne connaissait pas celle qui réclamait ce paiement de lui. Ce refus fit naître un débat fort passionné et fort scandaleux, et Jeanne commença à exposer tout haut ses griefs contre le marchand de bois, en exposant, aux dépens de sa réputation, la conduite qu'il avait tenue à son égard.

La voiture s'arrêtait rue de Clovis, et à la descente, une nouvelle scène éclata entre le marchand de bois et son ancienne maîtresse. Poussé à bout, M. X... la maltraita rudement, et Jeanne, blessée assez grièvement, fut transportée dans une maison voisine, où elle reçut des soins. Mais, sur ces entrefaites, la garde arriva, et l'infortuné marchand de bois, signalé comme agresseur, a été conduit chez le commissaire de police, où sa femme, avertie par la dame de l'omnibus, s'est vue dans la nécessité de venir le réclamer. (*Droit.*)

RIXES DE COMPAGNONNAGE. — On sait que depuis longtemps il existe une rivalité haineuse entre les ouvriers charpentiers de la Société de compagnonnage dite de *Drilles* ou du *Devoir* et les ouvriers de la même profession appartenant à la Société dite des *Renards* ou de *la Liberté*. Les premiers ont la prétention d'exercer seuls, et à l'exclusion de tous autres, leur profession sur la rive droite de la Seine, et veulent forcer les seconds à ne pas dépasser la rive gauche.

Cette défense a été souvent enfreinte par les Renards, qui prétendent avec raison avoir le droit de travailler partout ; mais à chaque infraction, il en est résulté des rixes extrêmement violentes, dans lesquelles on a eu plus d'une fois la douleur de voir des adversaires des deux camps rester sans mouvement sur la place et estropiés pour le reste de leurs jours. Les Drilles, qui travaillent en très grand nombre à La Chapelle-Saint-Denis, se sont coalisés souvent pour interdire les chantiers de cette commune aux compagnons de la Liberté.

Le 3 octobre dernier, vers onze heures du soir, quatre ou cinq ouvriers dits *Renards* étaient tranquillement chez leur logeur, le sieur Delafosse, marchand de vins, rue Marcadet, 44, à La Chapelle, lorsque tout-à-coup sept ou huit individus, faisant partie d'un rassemblement beaucoup plus nombreux, se précipitèrent dans le cabaret et se jetèrent sur les ouvriers inoffensifs en les frappant à coups de bâton et de cordes goudronnées, dans lesquelles étaient fixés des clous, dont ils étaient armés. En quelques instants, carreaux, bouteilles, tables, tabourets, tout fut brisé dans le cabaret.

L'intervention de la gendarmerie ne se fit pas attendre, et les agresseurs prirent la fuite. Deux ouvriers, nommés Chauvin et Boulard, appartenant aux *Renards*, furent gravement blessés ; néanmoins, leurs blessures n'ont pas entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours. Les gendarmes poursuivirent les agresseurs, et parvinrent à en arrêter trois, qui prétendirent, quoique reconnus par les assaillis et des témoins, être victimes d'une erreur.

Le 5 octobre suivant, les *Drilles* formèrent un nouveau rassemblement au coin de la rue Ernestine, dans la même commune ; le but paraissait être, comme la première fois, de forcer par la violence les *Renards* à abandonner leurs travaux dans les chantiers de la Chapelle et à quitter la commune.

Un compagnon des *Renards*, en passant près du rassemblement, fut assailli par une grêle de pierres qui ne l'atteignirent qu'aux bras et aux jambes. La gendarmerie, qui était sur ses gardes, arriva à propos et arrêta cinq individus qui faisaient partie du rassemblement, et qui furent signalés comme ayant pris part à l'attaque.

Neuf ouvriers charpentiers, appartenant à la société de compagnonnage dite des *Bons Drilles*, comparaissent devant la huitième chambre, présidée par M. d'Herbelot, sous la double prévention de coalition et de coups et blessures volontaires. Les prévenus ont soutenu avoir été eux-mêmes provoqués et assaillis par les compagnons de la *Liberté*.

Le tribunal, après en avoir délibéré en la chambre du conseil, a prononcé un jugement qui renvoie tous les prévenus sur le chef de coalition, mais qui condamne pour coups et blessures volontaires les

[illegible]

L'auteur parle des choses d'hier, et pourtant on a lu cela autrefois. De chaque page il s'exhale certain parfum de vétusté rafraîchie. Ce n'est ni du neuf ni du vieux, c'est du renouvelé.

J.-B. Rousseau, Boileau, M. A. de Musset, ont passé par là. L'auteur ne fait le plus souvent qu'aiguiser contre les ridicules du jour, des épigrammes qui avaient déjà servi contre d'autres ridicules.

Tel qu'il est cependant, si le livre n'est pas assez bon pour être loué sans réserve, il l'est assez pour amuser un moment. On s'y fait, et l'on finit par s'y plaire, de même qu'on parcourt avec plaisir une campagne aimée jadis, bien qu'elle ait été modernisée.

Les petits madrigaux, les vers musqués et les déités païennes tiennent une assez grande place dans ce petit volume. La fréquence du calembour et le nom de ceux qu'on y attaque sont presque les seuls indices qu'on n'est pas en plein dix-huitième siècle. On dirait souvent des pensées inédites de Chamfort ou de Chénier, revues et corrigées par M. Clairville.

Le principal tort de ce recueil est de former un volume ; les épigrammes gagneraient à se trouver éparses dans un petit journal. Il y aurait à cela cet autre avantage qu'on ne s'apercevrait pas de leur désaccord ; la plupart des journaux ayant le privilège de dire blanc et noir tour à tour, sans qu'on ait le droit de s'en étonner.

Mais dans un livre on demande une pensée, un système, un centre visuel. Or, si vous demandez à M. Beaumanoir ce qu'il pense sur telle ou telle des questions qu'il effleure, il vous répondra comme Talleyrand à ce créancier qui voulait savoir quand on le paierait : Vous êtes bien curieux !

— Vous trouvez une épigramme contre le roi Louis-Philippe. — Bon ! dites-vous, l'auteur est légitimiste ou républicain. — Erreur ! A la page suivante il raille avec non moins d'aigreur les jacobins et les Bourbons, les courtisans de la Restauration et les libéraux amoureux de la charte, les socialistes et la philosophie éclectique. Il n'a qu'une opinion bien tranchée, encore est-ce une opinion négative : il est voltairien.

Une autre opinion perce encore chez M. Beaumanoir. Il dit Thiers et Guizot tout court, mais il écrit respectueusement M. de Talleyrand, M. de Stendhal, dont il feint d'ignorer le nom plus roturier, et même M. de Béranger. — Il est aristocrate : c'est un gentilhomme de lettres.

Il y a d'ailleurs dans son livre un autre détail qui sent son gentilhomme d'une lieue. Autrefois, les nobles déclaraient ne savoir signer, attendu leur qualité. De leur ancien privilège d'ignorance, nos gentilshommes n'ont gardé qu'une petite part qui leur est commune avec les grisettes : ils ne daignent pas savoir l'orthographe.

Sous ce rapport M. Beaumanoir est un parfait gentilhomme. Oyez plutôt ces vers, dont le correcteur n'a pu corriger l'orthographe, comme il a corrigé celle de la prose.

> Mais si ce Dieu vous avait *fait*, ma Laure,
> Il vous aurait *gardé* pour lui.

D'autres fois, il tombe dans d'assez plaisantes méprises. Il loue, par exemple, cette phrase, qu'il attribue à *M. de Stendhal* :

Le christianisme a mal posé le problème de la destinée humaine ; ne pouvant dénouer ce nœud gordien, il le tranche brutalement. Désespérant de régler les passions et de les améliorer, il les proscrit. La loi de contrainte est une loi barbare ; c'est comme si, pour vous guérir d'une migraine, on vous proposait de vous couper la tête. Briser une machine, est-ce la faire marcher et la rendre utile ? Nier la chair, est-ce comprendre l'homme ? est-ce rendre l'humanité heureuse ?

L'éloge donné à cette pensée n'empêche pas M. Beaumanoir de condamner, à quelques pages de là, Fourier, dont il vient d'approuver l'idée principale exprimée par son auteur favori.

L'auteur en veut beaucoup à M. Victor Hugo, mais en revanche il admire fort M. Sainte-Beuve.

Son amour de l'imitation le mène fort loin quelquefois. C'est ainsi qu'il reproduit, en y ajoutant quelques mots qui la gâtent, cette jolie phrase imprimée depuis deux cents ans :

Les femmes appellent repentir de leurs fautes le regret qu'elles éprouvent de n'en pouvoir plus commettre.

Le vers de M. Beaumanoir est inférieur à la prose ; cependant, orthographe à part, il tourne assez bien le quatrain, le sixain ; il va même quelquefois, sans trop d'encombre, jusqu'au dixain, au rondeau et même au sonnet ; mais au-delà toute force lui manque. Pour parler sa langue, son Pégase est poussif et trébuche au bout de quelques pas.

Quelques lignes prises au hasard donneront une idée de sa manière :

Le gouvernement ne veut pour députés que des représentants de clochers ; naturellement on lui envoie des coqs de village.

Les regards des hommes sont aux femmes ce que les rayons du soleil sont aux fleurs ; ils les embellissent.

Volez un épicier, vous êtes un fripon ; volez la France, vous êtes un grand financier.

Comme on parlait des écrevisses, à qui les divers membres repoussent d'eux-mêmes quand on les leur a brisés : Eh ! mais, s'écria une jeune dame, voilà des voyageurs tout trouvés pour le chemin de fer de la rive gauche.

Une lorette ayant eu le caprice de passer pour noble, un de ses amis lui avait composé ce blason. Elle portait : *deux lions éreintés sur fond d'or*.

On reprochait à une femme son inconduite. Je ne hais pas la vertu, répondit-elle, puisque je vis de la mienne. Mais est-ce ma faute, si moins on en a plus elle rapporte ? Le singulier capital ! Voilà pourquoi je m'en débarrasse autant que faire se peut.

La correction est le génie des sots, comme la continence est la vertu des eunuques.

[illegible] casion. Celles-là se vendent bien plus cher, sans valoir quelquefois mieux que celles-ci.

La contredanse est ainsi nommée, sans doute, parce qu'elle est le contraire de la danse.

A l'instar de leur sainte patronne, les aimables Vénus de nos jours ont aussi le pigeon pour oiseau favori ; seulement elles l'aiment à leur manière, elles le plument.

La critique est une toile d'araignée qu'emportent les forts, et où les insectes périssent en se débattant.

Un jeune poète avait fait contre la belle Pompadour une satire qu'il croyait spirituelle. La favorite en ayant eu connaissance, fit venir à sa toilette le frère de l'auteur, qui était abbé et assez bien en cour. Le poète n'eut rien de plus pressé que de demander compte à celui-ci de la réception qu'on lui avait faite : L'avez-vous vue ? — Oui, certes. — Eh bien ? — Eh bien, elle n'est pas piquée des vers.

Le véritable dévouement n'est pas un sacrifice qui coûte ni qui exige une récompense ; ce n'est qu'un plaisir plus vif et plus relevé que tout autre.

L'oisiveté use plus les âmes fortes que le mouvement, comme la rouille use plus le fer que la bataille.

Un grand journal est payé, dit-on, à raison de douze mille francs par mois, pour soutenir le ministère :

Ce n'est pas un sou par mensonge.

Il est de bon goût, aujourd'hui, de se moquer de l'amour ; le siècle ressemble à un eunuque qui méprise les femmes.

Qu'on ne juge cependant pas tout le recueil sur ces lignes. M. Beaumanoir est excellent quand il rencontre bien ; mais quand il donne dans le mauvais il ne vaut pas le... *Satan*.

J. FLEURY.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. V. à Figeac. — Reçu les 218. — Nous nous réjouissons des *circonstances favorables*. Voilà une belle application des hauts principes de solidarité sur lesquels sont basées nos convictions communes. Que toutes les chances heureuses tournent ainsi au profit de la cause, et nos vœux pour 1847 s'accompliront.

M. G. à Saïda. — Nous avons ainsi divisé votre mandat : Livres (envoyés sous le couvert de notre ami C. à Oran), 58 fr. 50 c. ; — abonnement à la *D. P.* jusqu'à la fin juin 47, 16 fr. ; — abonnement à la *Ph.*, 6 m., 6 fr. ; — à compte à la R., 16 fr. 50 c. — Ensemble, 100 fr. — Nous espérons comme vous, et certes notre espoir se fonde sur les meilleures bases. — Nous sommes aussi sans nouvelles de M. depuis qu'il est à Tlemcen.

M. B. R. à Donchery. — C. apprend avec plaisir l'issue heureuse. — Nous crions tous bravo ! à l'annonce qui termine votre lettre.

M. L. à Philippeville. — Vos deux lettres des 15 et 28 décembre nous parviennent ensemble. — Reçu les 300. — Compliments de bienvenue à MM. V. et L. — A vous, félicitations. — L'Algérie continue à marcher, et bientôt peut-être elle recueillera les fruits du progrès auquel elle aura vaillamment concouru.

M. C. à Orléans. — Le café P. n'est point inscrit pour le quot. — Bien. — C. ira le plus tôt possible, et ce sera bientôt.

M. D. à Orléans. — Nous expédions. — C. s'entendra avec vous sur tous les points.

M. E. R. à Saumur. — Reçu les 27. — Merci. — Nous vous réinscrivons. — Nous nous chargerons volontiers de la commission.

M. A. à C. — Nous avons bien 25 [illegible], mais 21 fr. 50 seulement.

M. R. à Brindas. — Les 15 numéros, pour lesquels nous attendions une occasion, n'étaient point arrivés, en effet, mais ils le sont maintenant. Nous vous envoyons les livres demandés, à la même adresse. — Reçu les 50.

M. B. à Limoges. — Nous avons reçu le solde de votre abonnement au 31 décembre 46 ; devons-nous continuer ?

M. D. à Gisors. — Si une annonce a porté 30 c. pour les livraisons de la *Th. de l'Un.* ce ne peut être que par erreur. Nous avons réduit autant que possible en portant à 50 c. — Votre lettre ne dit pas si ce sont des liv. envoyées ou à expédier. — Et votre abonnement de la *D. P.* ?

M. G. à Lons. — Reçu les 63. — Sans doute ; mais il nous faudrait 30 missionnaires. Nous ferons notre possible. — Nous ne trouvons M. F. de M. sur aucune de nos listes. — Il y a eu omission à votre égard. Bonne note est prise pour l'avenir.

M. G. à Grenoble. — Nous nous conformons à votre lettre. — M. D. a soldé la R. et la *Ph.* jusqu'à fin décembre 1846.

M. C. à Bruxelles. — Nous voudrions vendre à notre Librairie des *Exposés critiques*. Pouvez-vous nous en envoyer et quelles formalités seraient nécessaires à la frontière ?

M. V. à Gigelli. — Reçu les 45 55. — Nous allons nous informer, et nous vous écrirons.

M. A. à Constantine. — Reçu les 200. — Nous marchons d'accord.

M. G. L. à Reims. — Nous avons reçu le mandat de 72, Paris, 15 février.

M. K. à Marckolsheim. — Continuez par Colmar. — Il faut penser, ami, que la *D. P.* n'est pas notre seule affaire.

M. A. à Villelaure. — Reçu les 15 50. — Nous avons expédié des livres à M. A. sur sa demande. — Nous faisons traite de 30 sur vous pour solde de la R. en 1846, et pour votre abonnement du 15 septembre dernier au 15 mars prochain. — M. T. à Narbonne est notre abonné depuis deux ans.

M. F. R. à Avignon. — Reçu les 146. — Nous avons la quittance de la société séricicole. Faut-il vous expédier votre titre sans attendre une occasion ? — Quand donc ferez-vous le voyage de Paris ?

Marchés.

HALLE DE PARIS, 5 janvier. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 1 207 q. 48 k. — Ventes, 812 q. 30 k. — Restant, 23 119 q. 73 k. — Cours moyen du jour, 53-72. — Cours-taxe de quinzaine, 53-32. — Ventes en disponibles : Gruaux, 3 q. 14 k. »»-»» à 67-50. — 1re marque, [illegible] q. [illegible] k. ; 54-15 à 55-40. — 2e marque, 284 q. 17 k. ; 52-25 à 53-50. — 3e marque, »» q. »» k. ; »»-»» à »»-»». — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Colnaud, »» q. »» k. — Relevé, »» q. »» k. — Ventes à livrer, 300 q. »» k. »»-»» à 54-15. — Cuisson, 000 q. 00 k. 00-00 à 00-00. — Revente, 50 q. 25 k. 52-90 à 56-»».

Marché de Sceaux, 4 janvier. — Bœufs amenés [illegible] ; vendus 854, 1-22, 1-06, »-94. — Vaches amenées 246 ; vendues 237, 1-06, »-94, »-80. — Veaux amenés 560 ; vendus 560, 1-50, 1-30, 1-10. — Moutons amenés 8,004 ; vendus 8,059, 1-24, 1-06, »-88.

Halle à la viande. — Marché du 30 décembre. — Bœufs, 27282 ; 1re qualité 1,55 ; 2e, 1,25 ; 3e, 0,95. — Veaux, 18909 ; 1re, 1,65 ; 2e, 1,45 ; 3e, 1,20. — Moutons, 6061 ; 1re, 1,45 ; 2e, 1,25 ; 3e, 1,00. — En gros, 52120 ; 1re, 1,40 ; 2e, 1,36 ; 3e, 1,40.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 20 octobre 1846. — BISSON et MAUGER, banquiers, rue Tibautodé, 11. Juge-comm., M. Germinet ; synd. prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

Primes.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	00 00 00 00	—	»» »»	81 15
5 p. 0/0......	d. 50	118 90 118 90	—	119 40	119 50
Reports.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0......	65 »|»	07 1|2		»» »|»	»» »|»
5 p. 0/0......	15 »|»	»» »|»		»» »|»	»» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

Naples. au Ct dr cours	»	»|»	Rom..............	Der C.	100 3|8
Récép. Rotsch.	»	»»» »»	Belg. 3 0/0.....	»	»» »|»
Esp. Dette act.	»	»» »|»	— 4 0/0.......	»	»» »|»
— — pass.	»	»» »|»	— d° 1840....	»	101 »|»
— 3 p. 0/0.	»	»» »|»	— d° 1842....	»	»»» »|»
Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque.....	»	»»» »»
Portug. 5 0/0 1837	»	»» »|»	— d° Em. 1844.	»	»»»» »»
Hol. 2 0/0	»	»» »|»	Piémont........	»	1190 »»
Haïti...........	»	» »|»	Autriche.......	»	403 50

Chemins de fer		
— à Orléans	[illegible]	
— à Rouen.	915	»»
R.-Havre..	000	»»
Avignon...	565	»»
Str. à Bâle.	210	75
Paris-Str...	461	50
Tours-Nant	487	50
Orl.-Vierz.	600	»»
C. du Nord	641	25
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep.-Féc..	253	»»
Boul. à Am.	440	»»
Orl.-Bord.	560	»»
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	510	»»
Bord-Teste	210	»»
Zinc V. M..	6300	»»
Lin Maber	575	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	400 »»	Paris à Rouen....	915 »»	Orléans à Vierzon.	602 50
— (r.-g.)..	255 »»	Rouen au Havre...	667 50	— à Bordeaux.	562 50
Paris à Orléans...	1245 »»	Marseille à Avign.	567 50	Nord.............	640 »»
— à Lyon.....	306 75	Paris à Strasbourg	485 »»		

... que le public, procédant par comparaison, après avoir fait justice des promesses vaines et fallacieuses qu'on lui prodigue chaque jour ne reconnaisse pas la supériorité incontestable du *Dictionnaire universel*, tant sous le rapport de la nomenclature que sous celui de la rédaction.

Au moment où la saison ramène les rhumes, maux de gorge et les irritations de poitrine, on ne saurait trop recommander l'usage du sirop et de la pate de nafé d'Arabie, dont les propriétés pectorales et adoucissantes ont été si souvent constatées dans les hôpitaux de Paris par les premiers médecins de ces établissements.

MEMENTO des **ARCHITECTES** et **INGÉNIEURS**, des entrepreneurs, métreurs, et des personnes qui font bâtir.— Cet important ouvrage, qui contient toute la *science*, la *pratique*, la *jurisprudence* et la *comptabilité* des Bâtiments, est le livre le plus utile et le plus complet qui puisse être offert aux artistes et aux praticiens. Il a pour souscripteurs le *roi* et toutes les notabilités de l'art; sa lucidité, sa concision et les précieux enseignements qu'il contient le met à la portée même des propriétaires : 6 000 sous-détails de prix applicables à toute localité. — 6 forts vol. in-8°, 160 planches, 2 000 figures.— Prix : 60 fr.— Chez Thiébaux, 228, rue Saint-Martin, à Paris.

... ture), 20 fr. En pouli de soie, gros d'Afrique et satin, 12 et 15 fr., rue Basse-du Rempart, 18, Chaussée-d'Antin. On expédie. (Affranchir.)

Spectacles du 7 janvier.

- 8 h. »\|» FRANÇAIS. — Le Tisserand, les Femmes savantes.
- 7 h. 1\|2 ODÉON. — Agnès de Méranie, le Manteau.
- 6 h. »\|» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse.
- 8 h. »\|» ITALIENS. — Don Pasquale.
- 8 h. 1\|2 VAUDEVILLE. — Pierre-le-Rouge, la Planète, le Secret.
- 7 h. 1\|2 VARIÉTÉS.— Roch et Luc, Gentil-Bernard, Paul et Jean, Une Fille.
- 6 h. 1\|2 GYMNASE.—Protégée, Un Mari, Geneviève, le Bal, Simplice.
- 7 h. »\|» PALAIS-ROYAL.— Poudre-Coton, le Code, Tableaux, la Sœur.
- 7 h. »\|» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, l'Ombre.
- 7 h. 1\|2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
- 6 h. 1\|4 GAITÉ. — Mlle de Lafaye, la Chasse aux millions, le Vagabond.
- 6 h. 1\|2 CIRQUE. — Un Secret terrible, les Pages de l'Empereur, Tableaux.
- 5 h. 3\|4 COMTE. — Les Bas bleus, la Pie, la Dinde du Mans, Pierrot.
- 6 h. 1\|2 FOLIES. — Roquelaure, les Amours d'une Rose, un Enfant.
- 6 h. 1\|4 DÉLASSEMENTS. — Grand Bilboquet, Un Enfant, l'Héritière.
- 5 h. 1\|2 BEAUMARCHAIS. — Paquita, les Frères, Ecaillère, Ile St-Denis.
- 6 h. »\|» LUXEMBOURG.—Adieux de 1846, Maison du faub., Lune, Angélique.

On s'abonne :

A Paris, au Bureau de la PHALANGE, rue de Beaune, 2.
Dans les départements, chez tous les directeurs des messageries et chez tous les Libraires.

LA PHALANGE

PRIX D'ABONNEMENT A PARTIR DE JANVIER 1847 :
POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.
UN AN. . . 18 fr. — 6 mois. . . 9 fr. — 3 mois. . . 5 fr.
Pour les pays étrangers.
UN AN. . . 22 fr. — 6 mois. . . 11 fr. — 3 mois. . . 6 fr.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, publiant les manuscrits de FOURIER.

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE; BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 6 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Table des Matières contenues dans la 1re Livraison du Tome V (Janvier 1847.)

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Nous publierons dans la livraison de février la fin du cahier du parcours passionnel ou des Distributives élevées en puissance, dont suit le sommaire :

— De la passion foyère dite Unitéisme. Sublimité de cette passion. Essence progressive de la Foyère. Des besoins de foyers disposés en gradation.

— Des trois rameaux de la passion foyère en ses essors harmonique, subversif et mixte, et du rameau pivotal.

— Fragment sur l'Administration.

— Transitions passionnelles. Antienne.

Après ce cahier, nous publierons *immédiatement* :

Premièrement : Celui formant la 27e pièce de la cote supplémentaire, *écrit par Fourier avant* 1808, et dont voici les titre et sommaire :

— Egarements de la raison démontrés par le ridicule des sciences incertaines.

— *Métaphysique*. — Dénégation de la Providence et avilissement de Dieu par les métaphysiciens.

— 1° Nos destinées en cette vie; 2° nos destinées après cette vie.

— *Politique*. — 1° L'indigence; 2° les révolutions.

— Phases de la civilisation.

— *Morale*. — Relation de la morale avec la religion et la politique.

— Conclusions sur les sciences incertaines.

Secondement : Et le manuscrit 18, cote 9, intitulé : *Du clavier puissanciel des caractères*, dont suit le sommaire :

— Appréciation des sciences en abstrait et concret.

— Des degrés caractériels et de leurs dominatifs.

— De l'intégralité de l'âme.

— Gamme intégrale de l'âme et distribution numérique du clavier puissanciel des 810 caractères. — Distribution typique des caractères de tous degrés. — Grades et titres des passions dans l'individu.

— Définition des monogynes des 3 ordres. Parallèle d'emploi des monogynes. Aperçu sur les monogynes d'harmonie. — Contresens de la morale en régie des monogynes.

— Notions sur les caractères ambigus ou polymixtes.

— De l'essor composé des polygynes. — Des polygynes transcendants et de leurs emplois.

— Des omnigynes comme pivots de mouvement infinitésimal. — Fonctions et bizarreries apparentes des omnigynes.

— Des caractères de gamme bi-puissancielle.

— Les bégueuleries sociales et les chrysalides passionnelles.

— Des préjugés et indices relatifs aux sympathies et antipathies.

AVIS. — Les Abonnés sont prévenus que la livraison de Janvier 1847 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.

A partir de Janvier 1847, l'abonnement de *La Phalange* est réduit, pour les non-abonnés à la *Démocratie pacifique*, aux prix de 18 francs pour un an, 9 francs pour six mois, 5 francs pour trois mois.
Chacun des quatre tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 7 JANVIER.

Y aura-t-il deux Centres gauches?

Les Chambres ne sont pas encore ouvertes et déjà, dans la presse, la bataille parlementaire a commencé. Les journaux ministériels, comme s'ils n'étaient pas sûrs de la majorité conservatrice, cherchent à diviser pour régner et à semer la dissension dans le camp de leurs ennemis. Ils affirment que la gauche constitutionnelle ou dynastique cessera de suivre aussi fidèlement que par le passé les drapeaux de M. Barrot et de M. Thiers, que nous verrons se former un *nouveau centre gauche*, reconnaissant pour chefs MM. Dufaure et Billault.

Si l'on en croit les *Débats*, MM. Dufaure et Billault donneraient un plein assentiment aux mariages espagnols; il y verraient un lien de plus formé entre la France et l'Espagne, et se féliciteraient de ce résultat, malgré le dépit que l'Angleterre a pu en concevoir ou plutôt à cause de ce dépit lui-même. Il est vrai que cette opinion a été jusqu'ici celle du *Siècle*.

Quant à M. Thiers, dont l'avis est généralement représenté par le *Constitutionnel*, il blâmerait les mariages et se disposerait à s'en faire une arme contre le cabinet actuel. M. Thiers aurait voulu que la France, pour prouver son indépendance et sa force, se contentât d'écarter du trône d'Espagne les Cobourg, candidats de l'Angleterre; qu'elle déterminât l'union de la reine Isabelle avec le prince François d'Assis; mais il eût trouvé prudent et de bonne politique qu'on ne fît pas subir à la Grande-Bretagne deux échecs à la fois et que le second mariage, celui de la jeune infante avec le duc de Montpensier, fût réservé pour une occasion meilleure. Une citation empruntée au *Constitutionnel* d'aujourd'hui fera bien comprendre la manière de voir de M. Thiers. Si l'article n'est pas dû à sa plume, comme nous le présumons, il a été certainement écrit sous son inspiration directe :

> M. Thiers, dites-vous, voudrait bien avoir fait les mariages! Oh! voilà un mot qui est comique jusqu'au burlesque! Savez-vous qui voudrait que M. Thiers eût fait les mariages? c'est vous-mêmes. Comme vous déclameriez contre l'homme d'Etat qui, par un zèle étourdi, aurait compromis en un jour l'alliance anglaise, jugée par vous nécessaire, et en même temps la paix du monde!
>
> Allons, en effet, au fond des choses :
>
> Il y avait en Espagne, non pas une seule princesse à marier, mais deux, la reine et l'infante. Il importait à la France que la reine ne fût pas mariée à un prince de Cobourg, cela est vrai. Que fallait-il faire pour empêcher cette alliance? — Marier la reine, comme on l'a fait, à son cousin don François d'Assis. — La politique française était-elle satisfaite à ce prix? — Oui, évidemment; il n'était pas nécessaire d'aller au delà, et de donner à l'Angleterre, par le mariage *immédiat* de l'infante avec le duc de Montpensier, un second déplaisir, un motif de plainte et de rupture.

M. Thiers ne condamne donc pas le mariage de l'infante d'une manière absolue; il le trouve seulement inopportun, conclu dans un instant mal choisi, et l'article du *Constitutionnel* donne quelque poids à un récit assez répandu dans le monde politique. On raconte, — et l'histoire, vraie ou fausse, a le mérite de bien représenter la situation — que M. Thiers serait allé rendre une visite récente à S. M. Louis-Philippe; que le roi, prévoyant de la part de son ancien ministre des attaques contre les mariages espagnols, lui aurait dit, en montrant la jeune duchesse de Montpensier : Prétendez-vous que cela n'était pas bon à prendre? M. Thiers aurait répondu : Oui, sire, très bon à prendre; il ne s'agit *que de la manière*.

Ce sont en effet des *manières*, des procédés, des nuances insaisissables, qui ont toujours distingué la politique *patente*, *avouée*, de M. Thiers, de celle du cabinet actuel. Le *Journal des Débats*, [illegible] la diversité d'opinion qui s'est manifestée dans les organes de la gauche dynastique, nous montre ce parti divisé, réduit à une impuissance plus complète que jamais; parce que M. Billault approuve les mariages espagnols et la *manière* dont ils ont été conclus, tandis que M. Thiers aurait voulu que ces deux mariages se fussent conclus à des époques séparées.

Cette nuance suffira-t-elle à créer dans le centre gauche deux partis? Le *Siècle* et le *Constitutionnel* mettent à le nier autant de zèle que les *Débats* en déploient pour le soutenir.

Il est évident pour nous que l'influence de MM. Thiers et Barrot est usée, que leur prestige est détruit; nous verrions avec plaisir MM. Dufaure et Billault, des hommes relativement progressifs, se mettre à la tête du centre gauche; nous verrions avec plaisir se décomposer un parti trop absorbé jusqu'à ce jour par les questions personnelles; car cette dissolution serait suivie nécessairement d'une transformation salutaire. Lorsque la gauche aura quitté les questions personnelles pour les questions de principe, elle trouvera plus de motifs de ralliement que de causes de dissidence.

A notre avis, il y a beaucoup à reprendre dans la manière dont les mariages espagnols furent conclus. Partisans de tout ce qui peut resserrer l'alliance de la France avec l'Europe centrale et méridionale, avec l'Espagne en particulier, nous n'aimons pas qu'un grand peuple emploie pour parvenir à ses fins la diplomatie furtive. Les mariages ont été brusqués avec une précipitation craintive. On redoutait à chaque instant d'être interrompu par une intervention étrangère. La dignité de la France n'a pas gagné à ce mariage opéré par surprise. Il faut dire cependant, pour être juste à l'égard de notre diplomatie, que l'on avait pris, de l'autre côté de la Manche, l'initiative de la ruse et des occultes manœuvres.

Les peuples opprimés, auxquels la France doit sa protection, y ont perdu plus encore. On a conclu l'hymen sans se préoccuper des compensations qu'exigeraient l'Angleterre et l'Europe absolutiste, sans songer à la Suisse, à la Pologne, à l'Italie, sans consulter les sympathies espagnoles d'une manière sérieuse. On n'a pas même profité de l'influence nouvelle qu'on prenait dans les affaires de la Péninsule pour enseigner le respect des libertés constitutionnelles au gouvernement rétrograde qui vient d'emprisonner Olozaga.

Assurément, les mariages espagnols peuvent donner lieu à des critiques fort animées.

Cependant nous ne concevrions pas que ce thème divisât l'opposition en deux partis inconciliables. Approuver ou blâmer les mariages espagnols, prétendre qu'il eût mieux valu les distancer, les conclure de telle ou telle manière, serait actuellement une discussion parfaitement oiseuse. Les mariages sont accomplis, et nous ne pensons pas que les mécontents veuillent imposer au duc de Montpensier le divorce ou la répudiation. A quoi bon récriminer éternellement sur le passé? La question extérieure importante est celle-ci: Prévenons les conséquences flétrissantes que ce mariage pourrait avoir pour le pays. Résistons à toutes les exigences de l'étranger qui voudrait nous faire payer trop cher les joies nuptiales. Déclarons à la Russie que nous regardons les traités de 1815 comme rompus et que nous en sommes affranchis par elle-même; à l'Autriche, que nous ne voulons pas être avec elle les surveillants ni les geôliers de la Suisse, et que le libéralisme de Pie IX trouvera toujours en nous des admirateurs et des auxiliaires.

Disons à la Prusse qu'elle représente l'unité future de l'Allemagne, et que nous saluons ses hautes destinées; mais que pour faire oublier la part qu'elle a prise à l'attentat de Cracovie, elle doit donner à ses peuples les institutions franchement libérales tant de fois promises, et entrer dans une voie nouvelle.

Disons à l'Angleterre, enfin, que la France n'entend pas racheter au prix de sa dignité, une alliance capricieuse et perfide, et travaillons à multiplier les nœuds qui nous relient aux peuples de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie.

Sur ce terrain, qui est celui de notre honneur et de notre indépendance nationale, toutes les fractions de l'opposition doivent se trouver d'accord, et quand on s'entend sur le but à poursuivre, qu'importent les dissidences sur la manière d'apprécier un fait accompli!

Dans les questions intérieures, l'opposition trouverait des sujets de ralliement plus nombreux encore : intérêts de la classe pauvre et laborieuse, approvisionnements des communes, assurances par l'Etat, reboisements, irrigations, colonies agricoles, organisation du travail, en un mot; il appartiendrait à l'opposition de porter toutes ces questions à la tribune, et de rappeler aux conservateurs que beaucoup d'entre eux ont pris devant le corps électoral l'engagement de s'en préoccuper. Mais hélas!.....

Les journaux de Madrid qui nous parviennent aujourd'hui ne s'occupent que du brutal emprisonnement de M. Olozaga. Tous s'accordent à dire que cette mesure n'a pour but que d'écarter le député progressiste de la chambre. L'*Imparcial* est le seul journal qui donne son approbation complète à cet acte de justice sommaire; l'*Heraldo* lui-même recule et demande que le député arrêté soit reconduit à Bayonne jusqu'à ce qu'on ait statué sur son sort, et non enfermé dans la citadelle de Pampelune comme un criminel. Les journaux progressistes se demandent quel est ce tribunal compétent dont on a parlé l'*Imparcial*, qui, en dehors du sénat, peut juger un ministre à propos d'un acte commis dans l'exercice de ses fonctions, et ils témoignent l'espoir que les premiers débats des cortès feront tomber tout l'échafaudage d'accusation élevé contre Olozaga par Gonzalès Bravo.

On dit que la session des cortès, à peine ouverte, doit être suspendue jusqu'au 28 janvier. Cette suspension se rattache-t-elle à l'affaire de M. Olozaga, ou bien veut-on attendre le résultat des premières discussions qui s'engageront dans les parlements de France et d'Angleterre avant de passer outre?

Malversations et dilapidations dans les divers services de l'Etat.

Nous donnions hier quelques détails sur les vols dont les fournisseurs et les agents des subsistances de la marine se sont rendus coupables au port de Rochefort. Divers journaux nous apportent la révélation de faits analogues dans d'autres parties du service de l'Etat.

L'*Emancipation* de Toulouse du 1er janvier contient, sur des actes de détournements d'effets et de concussions commis principalement par un major et un colonel de régiment, qui viennent d'être mis à la retraite, des révélations curieuses que nous reproduisons en les abrégeant :

> Le 12 novembre dernier, le tribunal de Foix condamnait M. Tastet, ancien lieutenant au 8e léger, alors démissionnaire, à 3 mois de prison, 100 fr. d'amende et aux frais pour avoir donné un soufflet à M. Delecluse, major du 8e léger. La cour royale de Toulouse vient de confirmer ce jugement. Quelle a été l'origine de l'animosité qui s'est produite entre le major et l'ex-officier Tastet? Voilà ce qu'il importe d'examiner.
>
> M. Tastet, entré au service comme soldat le 10 juin 1826, est arrivé de grade en grade à celui de lieutenant d'habillement, qui lui a été conféré le 10 novembre 1843. Vers le mois d'avril 1843, le capitaine d'habillement étant parti en congé avec l'intention de prendre sa retraite, M. Tastet fut désigné pour le remplacer, et en conséquence il

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 8 JANVIER 1847.

MARTIN CHUZZLEWITT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

TROISIÈME PARTIE.

XXVII.

Ce que John Westlock dit à la sœur de Tom Pinch. Ce que la sœur de Tom dit à John. Ce que Pinch dit à tous deux, et comment ils passèrent le reste du jour

La brillante fontaine du Temple lançait au soleil ses milliards d'humides étincelles, sa liquide harmonie emplissait l'air, et les folâtres gouttes d'eau dansaient, sautaient, jouaient à cache-cache à travers les arbres, puis replongeaient et disparaissaient avec un rire argentin, tandis que la petite Ruth et son compagnon s'avançaient lentement au devant d'elles.

Ce qui les attirait vers la fontaine est un mystère impénétrable: ils n'avaient rien à y faire; elle n'était pas sur leur passage, tout au rebours. Eh! Dieu vous bénisse! elle n'était pas plus sur leur chemin que l'amour, ou toute autre chose excentrique.

N'importe, c'est là qu'ils étaient venus comme d'un muet accord, et, chose encore plus singulière, ils demeurèrent tout confus d'y être arrivés. Il n'est rien cependant qui puisse intimider dans une limpide fontaine!

— Cette chère vieille cour! dit John avec un accent de tendresse. — Très agréable; si fraîche, si ombreuse! Ensorcelante petite Ruth!

Ils s'étaient arrêtés au moment où John exprimait sa sympathie pour l'endroit. La journée était ravissante, et puisqu'on s'arrêtait, quoi de plus naturel que de regarder vers la cour du jardin, qui a pour limites, d'abord le jardin, et par de là le fleuve? Brillante, fraîche, délicieuse perspective par un beau jour d'été! Pourquoi donc ne pas la contempler hardiment, petite Ruth, au lieu de s'obstiner à glisser le bout d'un soulier élégant et fin dans la fente anguleuse de cette vieille dalle fêlée, comme si vous n'aviez autre souci au monde que de rajuster le coin brisé de ce pavé?

. . . .

Ils se remirent en route, mais non plus dans les rues de Londres. Ils cheminaient maintenant à travers quelque cité enchantée, où le pied rasait l'air, où les bruits importuns de la ville bruyante se fondaient en une douce mélodie, où le bonheur vibrait dans chaque sensation, où il n'y avait ni temps ni distance. Deux bons gros réjouis de rouliers étaient quelque part en train de décharger et d'encaver d'énormes barriques de bierre, et lorsque John aida Ruth, ou plutôt la souleva (léger, souple, gracieux fardeau), pour lui faire enjamber la corde, les deux charretiers s'écrièrent que le gentilhomme, pour sa bonne aubaine, leur devait bien un pour-boire.

Que le pré te soit vert au printemps, la litière épaisse en hiver, que le trèfle et le blé abondent à ton ratelier bien garni, noble coursier, qui, caracolant derrière elle, la força de croiser ses petites mains, toutes deux se rencontrant avec tant de caressante grâce sur le bras qui la soutenait! C'est toi qui lui fis supplier John de se réfugier dans une boutique, puis épier timidement de la porte, et lever sur lui un fascinant regard, pour demander s'il était sûr, bien sûr, qu'il n'y eût plus de danger? Oh! que n'y avait-il un haras complet de chevaux échappés, un lion, un ours, un taureau furieux, n'importe qui ou quoi, pour ramener ces doigts déliés à former de nouveau ce bracelet magique!

Il va sans dire qu'ils causaient. Ils parlèrent de Tom d'abord, de toutes ses récentes vicissitudes, de l'attachement qu'avait conçu pour lui M. Chuzzlewitt, et du brillant avenir que cette amitié lui présageait. Ils en dirent long sur ce chapitre; plus le duo se prolongeait, plus la tremblante Ruth avait peur du point d'orgue. Dans son effroi de laisser languir la conversation, elle répétait plusieurs fois la même chose, et il le faut avouer, plus son courage et sa présence d'esprit défaillaient, plus elle devenait séduisante et irrésistible.

— Martin sera bientôt marié, à ce que je présume, dit John.

Ruth le supposait aussi, et jamais ravissante petite sirène n'a fait supposition d'un ton plus timide et plus doux.

S'apercevant qu'une des pauses redoutées la menaçait, elle rassembla ses forces pour affirmer que la fiancée de Martin ferait une bien jolie mariée! M. Westlock ne le pensait-il pas?

— Mais...ais... oui, dit John.

A l'entendre hésiter ainsi, on le croirait bien difficile à charmer!

— Ou plutôt tout charmé déjà, reprit-il. Je songeais si peu à la regarder; je n'avais pas d'yeux pour elle ce matin.

Bonté du ciel!

Heureusement ils avaient atteint leur destination, elle n'aurait pu faire un pas de plus, elle tremblait trop.

Tom n'était pas encore arrivé; ils entrèrent ensemble et seuls dans le petit salon triangulaire.

Elle s'assit sur l'étroit canapé, et dénoua les rubans de son chapeau. Il se plaça à ses côtés, tout près, très près.

Oh! petit cœur, ému, troublé, gonflé, palpitant, ne saviez-vous pas bien que les choses en viendraient là? ne l'espériez-vous pas, que vous battez si vite et si fort?

— Chère Ruth! douce Ruth! si je vous eusse aimée d'une tendresse moins profonde, j'aurais pu vous le dire depuis longtemps, car je vous ai aimée du premier jour où je vous vis, et jamais femme, Ruth, ne fut chérie d'un amour plus profond, plus sincère!

Elle voila son visage de ses petites mains; les ruisselantes larmes de joie, d'orgueil, d'espérance, d'innocente tendresse, ne pouvaient plus être retenues, et la source vive jaillissait du cœur naïf qu'il avait touché.

— Cher amour, poursuivit John, si cet aveu ne vous est pas pénible, je suis plus heureux que je ne le puis dire, que vous ne pouvez l'imaginer. Chère Ruth, ma bien-aimée! J'espère que je connais ce que vaut votre cœur, que j'apprécie votre angélique nature; laissez-moi essayer de vous le prouver, et vous me rendrez le plus heureux des hommes, Ruth!

— Pas plus heureux que vous ne me rendez heureuse; cela ne se peut pas, John.

Ses petites mains se rejoignirent d'elles-mêmes; il n'y eut plus besoin de motifs étrangers, de chevaux fringants, de lions, d'ours, de taureaux; la légère et douce pression descendit sur l'épaule de l'amant d'une façon si pudique et si ingénue, la taille élégante, la tête inclinée, la joue rougissante, les beaux yeux baissés, l'exquise petite bouche, tout était aussi naturel que ravissant; et les chevaux de l'Arabie entière, s'emportant tous à la fois, n'auraient pu ajouter à ce mouvement plus de charme et d'abandon.

(1) Voir les numéros du 4 juin au 7 janvier.

[illegible] si nous consultons la suite de cette singulière affaire. M. Tastet s'indigna, et dès ce jour il y eut opposition de sa part aux illégalités de ces deux officiers, ses supérieurs. Cependant, il fut proposé pour le grade de capitaine d'habillement; mais il le refusa. Le colonel et le major voulurent alors l'éloigner, et le proposaient à l'inspecteur général pour le recrutement, avec les notes les plus favorables. Peu de temps après, le régiment ayant quitté Marseille pour Foix, et M. Tastet ayant renouvelé sa demande de quitter ses fonctions, une série de persécutions commença pour lui de la part du major. Celui-ci prononça les arrêts forcés pendant huit jours; le colonel y en ajouta quinze. La peine subie, le général Castellane fit arrêter M. Tastet et le fit conduire par la gendarmerie de Foix à Mont-Louis, pour y subir trente jours de prison dans la citadelle : tout cela, suivant l'*Emancipation*, sans aucun motif avoué. Le temps écoulé, M. Tastet sort de prison, obtient une audience de M. le général de Castellane, qui, après l'avoir écouté, lui dit : « Je n'ai pas l'habitude de donner raison aux subordonnés; auriez-vous encore quarante fois plus raison, tout ce que je puis faire pour vous, c'est de vous renvoyer encore en prison pour deux mois. »

M. Tastet, rentré à Foix dans sa compagnie, est aussitôt mis encore aux arrêts forcés pour un mois; ils n'étaient pas terminés, que le major les lui inflige de nouveau jusqu'à nouvel ordre; puis trente autres jours d'arrêts forcés, toujours sans allégation de motifs.

M. Tastet avait donné sa démission. Il la fit suivre d'un mémoire explicatif des faits imputés par lui au colonel et au major. M. le ministre renvoya ce mémoire à l'intendant de Perpignan, avec ordre de procéder à une enquête, et cette enquête a eu pour effet immédiat *la mise à la retraite d'office* du colonel et du major, par décision du 15 septembre. La même décision portait acceptation de la démission de M. Tastet.

Le mémoire de cet officier contenait divers chefs d'accusation : détournement de draps militaires, appartenant à l'Etat, au profit du colonel, aujourd'hui en retraite; détournements annuels de plus de 200 mètres d'étoffes, rognés sur la coupe des habits militaires, au détriment du trésor public; correspondance directe, contrairement aux règlements, entre le major et le colonel d'une part, et les fournisseurs de l'autre, envois de divers ballots, renfermant des services de table, toile de ménage, etc., etc., au major par un fournisseur; production de pièces d'environ 2 ou 500 fr., quand la dépense réelle n'était que de 50 et quelques francs, feuilles mensuelles d'émargement faussées, élevées d'une manière scandaleuse, c'est-à-dire que des musiciens militaires émargeaient tous les mois, chacun pour 40, 50 et 60 fr., et n'en recevaient réellement que 10 et 15 chacun; sommes diverses que le colonel et le major s'appropriaient tous les six mois, provenant du service payé, au lieu de les verser à l'ordinaire, ainsi que le prescrit le règlement; étoffes appartenant à l'Etat, employées journellement à habiller en bourgeois les domestiques des officiers supérieurs.

Voilà un acte d'accusation en règle. L'ex-colonel et l'ex-major du 8e léger sont-ils innocents? Qu'on le proclame et nous le répéterons avec empressement; il restera à expliquer pourquoi on les a mis d'office à la retraite. Sont-ils coupables? et leur mise en retraite est-elle la punition qu'on leur a infligée? Nous dirons alors que le code militaire n'admet pas ces transactions. Il importe d'ailleurs qu'on sache si un brave officier a vu sa carrière brisée pour avoir été trop scrupuleux et trop honnête. Il y a là un mystère à éclaircir, encore une fois!

Quant aux faits qui ont conduit M. Tastet à donner un soufflet au major, quoique ne se rapportant pas aux actes de concussion, ils ne manquent pas de gravité.

Lors des dernières élections, M. Tastet, électeur à Marseille, demanda un congé, d'abord à son chef immédiat, puis à ce colonel, puis au général Marthe, commandant l'Ariège, pour aller voter. Les deux premiers ne lui répondirent pas. M. Marthe lui fit savoir qu'il allait prendre les ordres du général Castellane. Ce héros des élections de Perpignan répondit à M. Marthe que M. Tastet, ayant persisté dans sa demande malgré le refus de ses supérieurs, serait mis en prison pendant un mois. C'est à la suite de cette incarcération que M. Tastet eut de vives explications avec le major, alors qu'il n'était plus au service, et qu'eut lieu le fait qui a amené sa condamnation en police cor-

[illegible] corrompus consentent une soumission de travaux, qui est cédée à un sous-traitant à moitié du prix auquel ils ont été adjugés; les états des conducteurs portent 1 400 mètres cubes de béton employés, tandis qu'un ingénieur reconnait qu'il n'y en avait que 650 en réalité. A Paris, après la mort d'un comptable, dispensé par privilége et exception de tout cautionnement, on a constaté le manquement de 12 000 quintaux métriques de grains. A Vincennes, c'est sur le pain du soldat que la fraude est commise; à Valenciennes, c'est sur la viande; à Rochefort, c'était à la fois sur les farines, les viandes, les bois, les vins, que les vols se pratiquaient. En Algérie, les fraudes, les déprédations, les concussions s'opèrent sur tout. Un pair de France, qui fut et préfet et ministre, M. Gasparin, a signalé de simples employés de ponts à bascules qui, au moyen de coupables tolérances pour les excès de charges des voitures publiques, se constituaient dix à quinze mille francs par an.

Les falsifications des vivres destinés à l'armée n'ont pas été poursuivies; les accusés de Cette ont été absous; un employé du timbre avouait qu'il avait distribué 190 000 feuilles de timbre dont il n'avait pas tenu compte à l'Etat, et il était également acquitté.

Ainsi les mœurs commerciales ont tout envahi. L'administration française qui, jusqu'ici, s'était distinguée entre toutes les autres par sa probité, se laisse gangréner à son tour. Le rapide développement du commerce mensonger a tenté les administrateurs. Ceux qui ont été chargés de s'entendre avec le commerce, loin de le régénérer par leur intégrité, se laissent souvent corrompre par lui. La considération qu'ils ont vue s'attacher à des fortunes commerciales, élevées à force de fraudes et de tromperies, a rassuré leur conscience, et ils ont trempé dans ces fraudes. Plus coupables pourtant que les marchands, parce que ceux-ci sont avec le consommateur et le producteur sur le pied de guerre, parce que le fournisseur et l'acheteur savent qu'en s'adressant au commerçant intermédiaire, ils doivent s'attendre à être rançonnés et trompés; tandis que le fonctionnaire prévaricateur trahit les intérêts de l'Etat qu'il représente, et pactise, pour de l'or, avec ses ennemis naturels. Dans beaucoup de faits récents, les termes mêmes sont intervertis : ce n'est plus le commerçant qui séduit l'administrateur, c'est l'administrateur qui provoque le marchand.

Au reste toute cette corruption qui nous indigne et nous afflige, ne peut nous étonner. Elle est la conséquence du développement de la féodalité financière, d'un état social basé sur la divergence des intérêts et la fourberie. Les sentiments religieux, l'instinct de la probité ont pu, pendant un temps, mettre une digue à ce débordement de fraudes et de pillages; mais ces sentiments s'effaçant de plus en plus dans les âmes, il en doit résulter ce que nous voyons. La surveillance, la répression peuvent atténuer le mal, mais on ne le détruira qu'en le frappant au cœur, qu'en remplaçant l'antagonisme par la convergence des intérêts; qu'en substituant à une organisation qui rend forcément les hommes ennemis, une organisation qui en fasse naturellement des frères, et qui, tout en mettant

(1) Le *Moniteur parisien* dément ce soir cette partie de la narration de l'*Emancipation*; mais cette partie seulement qui n'est que fort secondaire. Le journal semi-officiel s'exprime ainsi :

« Suivant un journal de l'opposition, un électeur de Marseille, M. Tastet, alors lieutenant au 8e léger, aurait été empêché de prendre part aux élections générales du mois d'août par l'effet d'une incarcération disciplinaire.

» M. Tastet, alors lieutenant au 8e léger, était en congé à Foix depuis le 21 mai jusqu'au 31 juillet; sur sa demande, bien qu'elle fût irrégulière dans la forme, une prolongation pour les élections lui fut accordée sans observations. Il se rendit à Marseille, et c'est de cette ville qu'il faisait parvenir au ministre, par le lieutenant-général commandant la 8e division militaire, une de ses nombreuses réclamations.

» Il n'y a donc rien de vrai dans le rôle qu'on a voulu faire jouer à l'autorité militaire à l'égard de M. Tastet, à l'occasion des élections de députés en 1846. »

[illegible] rons d'Arbois, animés par la plus louable philanthropie, viennent de conclure entre eux un *traité d'association et de famille*. Il ne s'agit plus seulement comme autrefois de soutenir les vignerons malades par des prestations proportionnées au retard causé par les maladies : le plan de la société s'est élargi jusqu'à embrasser l'extinction du paupérisme dans la ville d'Arbois.

» Les fondateurs ont compris qu'il existe un lien de solidarité entre le propriétaire et le vigneron à moitié fruits, et que ce dernier, membre de la société, venant à être atteint par la maladie, le propriétaire profitera directement des travaux que les associés n'auront fait qu'en faveur de son vigneron. Ils ont donc établi deux catégories d'associés : la première, composée exclusivement d'hommes aptes aux travaux vinicoles, comprend les *sociétaires* proprement dits; la seconde, celle des *bienfaiteurs*, se compose des propriétaires et de toutes autres personnes qui désirent concourir, par une offrande libre, au bien que la société est appeléa à réaliser.

» La liste, que nous avons sous les yeux, comprend déjà deux cent cinquante *sociétaires* et cent *bienfaiteurs*. Le montant des ressources de la société pour l'année 1847, en y comptant la cotisation de 1 fr. payée par chaque sociétaire actif, s'élève à plus de mille francs. Mais cette somme est encore bien minime en comparaison du chiffre qu'elle atteindra lorsque tous nos concitoyens se seront fait inscrire. Il faut que sous peu, grâce à la générosité des habitants d'Arbois, la mendicité disparaisse de cette ville. »

Réforme postale.

A la léthargie des chefs du post-office anglais ont succédé le mouvement et la vie, depuis que M. Rowlandhill, l'auteur de la réforme postale, est rentré dans l'administration. Les mesures les plus utiles sont successivement prises; les distributions et les levées des lettres se multiplient dans les villes, et la poste va se charger du transport des petits paquets dont le poids n'excédera pas un kilogramme; d'heure en heure, et moyennant un très faible port, ces paquets seront remis à domicile.

D'un autre côté, M. Rowlandhill, ayant égard à l'immense mouvement auquel doivent donner lieu ses utiles innovations, malencontreusement suspendues depuis 1843, époque de son éloignement, vient de proposer un nouveau plan de rétribution des employés du post-office. Le minimum du traitement des employés serait fixé à 80 liv. st. (2 000 fr.), et après trois ans de bons services, chaque commis aurait droit à une augmentation de 10 liv. st. (250 fr.). De trois en trois ans la même augmentation se renouvellerait, jusqu'à ce que le traitement ait atteint 450 liv. st. (11 250 fr.).

Trois ans après l'établissement de la taxe uniforme des lettres à 10 c., en Angleterre, et le nombre des lettres y étant déjà monté de 75 millions à 218 millions, en France, le triumvirat qui préside à l'administration des postes françaises (MM. Conte, Dubost et Maison) a décidé, en 1843, contrairement à l'avis de la minorité, qu'il ne serait rien changé au système postal de la France. Le ministre des finances, dans son discours de présentation de la loi de réforme postale, a altéré les résultats de la réforme anglaise, et le rapporteur, dans ses deux rapports imprimés, n'a fait que copier les documents complètement erronés fournis par le ministre.

Le Journal des Débats, qui menaçait la France d'une révolution en 1839, si le gouvernement n'admettait pas immédiatement la taxe de la lettre simple à 20 c., et qui, tout récemment encore, en rendant compte des vœux des conseils généraux, dont le plus grand nombre persiste à réclamer vivement la réforme postale, disait que la taxe uniforme devait être admise, n'a pas reculé devant une nouvelle occasion de prouver son inconstance. Le 29 décembre 1846 il vient d'écrire que la réforme postale est mûre, qu'elle a été exécutée en Angleterre avec succès, et il termine par ces mots :

« On ne peut songer à diminuer les revenus publics : toute expé-
» rience serait téméraire. Le *statu quo* financier est exigé par la plus
» vulgaire prudence. Il ne faut pas courir les aventures. Les réformes,
» même celles qui paraissent les meilleures, ont besoin d'une condi-
» tion pour réussir, l'opportunité. Cette condition, aucune réforme
» ne la remplirait cette année. Résignons-nous, l'occasion se repré-

---

Ils retombèrent bientôt sur le chapitre de Tom.

— J'espère qu'il accueillera gaîment la nouvelle, dit John avec un regard étincelant.

Ruth appuya un peu plus ses deux mains croisées sur l'épaule du jeune homme, et le contempla sérieusement en face.

— Je ne le quitterai jamais, n'est-il pas vrai, cher? Je ne pourrais me résoudre à laisser Tom : vous le savez bien, n'est-ce pas?

— Est-ce que j'y consentirais, moi! répliqua-t-il en se permettant... n'importe ce qu'il se permit.

— J'étais sûre que vous ne le voudriez pas, reprit-elle, deux brillantes larmes s'arrêtant à ses cils.

— Je suis prêt à le jurer, Ruth, ma chérie! Quitter Tom, ce serait un étrange début! Nous séparer de Tom! Ah! chère, si Tom et nous ne sommes pas inséparables; si Tom, Dieu le bénisse! ne trouve pas tout honneur, amour, vénération à notre foyer, ma petite femme, puisse ce foyer n'être jamais nôtre! et c'est là un serment terrible, Ruth!

Dirai-je comment elle l'en récompensa?... Pourquoi non? Dans toute la simplicité et l'innocence de son âme, avec une timidité gracieuse, une hésitation pleine de charme, elle scella légèrement de ses lèvres roses le vœu que John venait d'émettre; et s'étendant jusqu'aux épaisses tresses de sa brune chevelure, un reflet de flamme colora ses joues.

— Tom sera si heureux, si fier, si content, dit-elle, joignant ses petites mains, mais surpris, ah! surpris! Je suis sûre qu'il n'a jamais rêvé rien de pareil!

Il va sans dire que John était dans cette humeur folâtre qui réclame l'indulgence, — donc, John voulut savoir quand et comment elle avait commencé, *elle*, à soupçonner la chose? Ce qui amena de nombreuses divagations beaucoup plus intéressantes pour eux que pour nous. Puis, ils revinrent de nouveau à Pinch.

— Cher Tom! dit Ruth, je pourrai tout lui confier maintenant. Je n'aurai plus de secret pour lui, n'est-ce pas, John?

La façon absurde de répondre de ce cher John, quoique fort satisfaisante en elle-même, ne saurait se traduire sur le papier; toujours est-il qu'elle voulait dire : Non, plus de secret, douce Ruth! ou quelque chose d'approchant.

Elle lui confia alors le grand mystère du cœur de Tom, sans expliquer à John (libre à lui de deviner) comment elle l'avait découvert. John fut profondément ému, touché, plein de sympathie et d'attendrissement. Ils n'en feraient que plus d'efforts, dit-il, pour le rendre heureux et charmer ses peines secrètes, à l'aide de ses goûts favoris. Il raconta alors à Ruth comme quoi il avait une excellente occasion de s'établir en province et d'y exercer sa profession, et comment, caressant l'espérance du bonheur dont il était maintenant certain — ici il y eut encore une petite lacune, — il avait songé à offrir une occupation régulière à Tom, afin que, vivant avec eux sans éprouver le moindre sentiment de dépendance ou de gêne, il pût être heureux tout le long du jour. Ruth fut ravie du plan, et tous deux, dans leur entrain de châteaux en Espagne, avaient déjà pourvu le frère d'une bibliothèque, et choisissaient l'orgue sur lequel il jouerait avec délices, lorsqu'ils l'entendirent frapper.

Malgré sa hâte de lui tout dire, la pauvre Ruth fut bouleversée. Elle n'ignorait pas que M. Chuzzlewitt devait accompagner Pinch, et, toute tremblante, elle murmura :

— Que faire, John? Je ne puis supporter l'idée qu'il l'apprenne de quelque autre, et jamais je ne me résoudrai à lui en parler, si nous ne sommes seuls.

— Faites, chère âme, tout ce que l'impulsion du moment vous peut inspirera, et je suis d'avance sûr que ce sera bien.

Il avait à peine eu le temps de prononcer ce peu de mots, et Ruth celui de se reculer un peu plus loin sur le sopha, que Tom et M. Chuzzlewitt entrèrent : le vieillard d'abord, Tom après.

Ruth venait de décider, à la hâte, qu'elle ferait signe à son frère et monterait avec lui dans la chambre où il couchait; mais quand elle vit le visage de ce cher vieux Tom, son cœur s'émut; elle vola dans ses bras, posa sa tête sur sa poitrine, et sanglota tout haut :

— Cher frère, cher Tom, bénissez-moi!

Pinch, tout surpris, leva les yeux et vit John Westlock à ses côtés qui lui tendait la main.

— John! cria Tom; John!

— Donnez-moi votre main, cher Tom, dit son ami. Nous voilà frères!

Tom la lui serra de toutes ses forces, embrassa vivement sa sœur et la remit dans les bras de John Westlock.

— Pas un mot, John! je ne le puis!... Ah! le ciel est trop bon pour nous! je..... Il ne trouvait plus d'expressions, et quitta la chambre, Ruth le suivit.

Quand ils revinrent peu après, Ruth était plus jolie, Tom, — s'il est possible, — plus candide et plus tendre que de coutume. Incapable encore de parler, suffoqué par cette joie imprévue, il mit ses deux mains dans celles de John, et ce geste l'emportait en éloquence sur les plus belles paroles.

— Enchanté que vous ayez choisi ce jour, dit M. Chuzzlewitt à John avec son sourire fin et observateur. Je savais que cela tournerait ainsi; j'espère que Tom et moi nous avons été discrets, et vous avons donné le temps et la chance. J'ai tellement perdu la connaissance pratique de ces sortes d'affaires, que je n'étais pas sans inquiétude, je vous jure!

— Votre théorie l'emporte de beaucoup sur la pratique, Monsieur, répartit John en riant, si elle vous a fait prévoir ce qui vient de se passer.

— Vraiment? allez, allez, monsieur Westlock, il n'était pas besoin d'être prophète dès qu'on vous avait vus ensemble, vous et Ruth. Venez ici, ma petite belle, venez voir ce que Tom et moi achetions pour vous ce matin, tandis que vous étiez en train de négocier certains échanges avec le jeune gentilhomme que voici.

Le vieillard l'ayant fait asseoir à ses côtés, lui parlait comme à un enfant, d'une voix adoucie, d'un ton tout à la fois affectueux, plaisant, et en rapport avec les grâces ingénues de la jeune fille.

— Tenez, regardez! — il tira un écrin de sa poche, — voilà-t-il un beau collier! ah, j'espère! brille-t-il?... et les boucles d'oreilles donc! et les bracelets, et la ceinture pour la fine taille! Toute la parure pour vous, mignonne! Marie a la pareille. Ce vieux Tom qui ne pouvait comprendre pourquoi il m'en fallait deux!... Quel hanneton que ce Tom! il ne voit pas plus loin que son nez. Boucles d'oreilles, bracelets, ceinture! est-ce beau! voyons comment cela nous sied. M. Westlock se chargera volontiers de fermer les agrafes, je parie?

C'était chose à voir que ce petit bras potelé, rond et blanc, tandis que John — scélérat de John! — prétendait ne pouvoir venir à bout d'agrafer les bracelets. C'était chose charmante à voir que la petite Ruth s'efforçant d'ajuster seule la précieuse ceinture, et, les doigts tremblants d'émotion, contrainte d'accepter un aide. C'était la plus délicieuse vue du monde que les rougeurs, les sourires, les fossettes qui se jouaient sur ce frais visage, comme les chatoyants reflets du jour sur les brillants joyaux. Dans tout le cours d'une heureuse année, rien de plus joli n'aurait pu fixer vos regards.

— La parure est si bien assortie à celle qui la porte, que je ne sais laquelle embellit l'autre, dit le vieillard. M. Westlock pourrait nous éclaircir ce point, mais fi d'un juge gagné, séduit, suborné; je le récuse! Chère petite, je vous souhaite de la santé pour parer toujours ces bijoux, du bonheur pour ne les priser que comme le souvenir d'un sincère et vieux ami.

Il caressa de la main la joue de Ruth, et poursuivit, s'adressant à

ment d'argent que ce qui regarde le décime rural. »

Colonisation sociétaire de l'Algérie.

On lit dans la *Seybouse* du 24 décembre : « Par ordonnance du 8 novembre 1846, concession a été faite à la société civile dite l'Union agricole d'Afrique, de 3 159 hectares de terrain dans la province d'Oran, sur la rive droite de la rivière du Zig, dans le voisinage du village de Saint-Denis et du barrage récemment construit pour l'établissement d'une commune d'au moins 300 familles européennes, formant un effectif de 1 800 à 2 000 âmes.

» Cette ordonnance a été publiée dans le numéro 793 du *Moniteur algérien*, portant la date du 30 novembre.

» La concession faite à l'Union agricole d'Afrique est un heureux précédent. Elle a dans les circonstances actuelles une signification que les bons esprits, les gens de cœur et bien intentionnés ne perdront pas de vue. C'est une idée utile, féconde, adoptée dans l'intérêt de la colonisation, idée qui se révèle dans les conditions imposées aux concessionnaires.

» Ils devront, dans un délai de dix années, avoir établi à demeure 300 familles européennes, ainsi que nous venons de le dire; deux tiers au moins de ces familles seront françaises. La société devra construire les bâtiments nécessaires pour l'habitation et l'exploitation; elle pourvoira ces familles d'un matériel suffisant en bestiaux, en instruments aratoires et autres moyens de travail. Toutes les parties de terres susceptibles d'être mises en culture le seront et devront être bien entretenues; des plantations seront faites à raison de trente arbres fruitiers ou forestiers par hectare; les bois, les terrains où il existe d'anciens massifs seront conservés en nature. Les travaux d'ensemencement, de recepage et d'aménagement nécessaires auront lieu en se conformant au régime forestier. Il est enjoint en outre aux concessionnaires d'établir et entretenir 1 000 têtes de race bovine, 150 de race chevaline et 3 000 de race ovine; en même temps, de bâtir les écuries, étables, bergeries et hangars nécessaires pour ce nombre d'animaux. Ils devront aussi construire un moulin à farine, ainsi que des ateliers propres à la fabrication des outils et des instruments d'agriculture.

» Le tiers de ces travaux au moins devra être accompli dans les cinq premières années.

» Telles sont les charges imposées à cette concession et pour l'exécution desquelles la compagnie l'Union agricole d'Afrique, par sa constitution, les principes qui régissent son organisation, les moyens faciles qu'elle a à sa disposition pour les appliquer, offre des garanties certaines de moralité et de succès.

» L'État concourt à aider à la réalisation d'une entreprise si vaste et si importante. Il contribuera jusqu'à concurrence de 150 000 fr. pour les travaux d'utilité générale, tels que l'enceinte du village, qui devra être faite dans le délai d'un an; les fontaines, lavoirs, abreuvoirs; les édifices publics, église, école, mairie.

» La société civile l'Union agricole d'Afrique, mue par des idées à l'application desquelles, en France, mille obstacles, les préjugés les plus sophistiques et l'égoïsme inintelligent des intérêts matériels se sont opposés, a vaincu bien des résistances; elle a atteint le but de ses démarches incessantes, elle commence son œuvre colonisatrice d'une portée si influente. Sous l'égide de la plus entière et légitime confiance de la part du ministère, avec les sympathies les plus puissantes, les concessionnaires, animés d'une ferveur consciencieuse, d'une foi ardente, généreusement inspirée, vont commencer leurs travaux, l'application de leur système.

» L'idée ainsi mise en pratique a été conçue, préparée, adoptée à Bone, mais la société destinée à la réaliser n'a pas mis dans ses démarches l'insistance nécessaire; elle s'est laissé devancer. Toutefois, les habitants de notre ville n'ont pas reculé devant les engagements qu'un premier élan enthousiaste leur avait fait adopter; ils poursuivent leurs démarches, ils réclament les mêmes avantages préparatoires, avec les mêmes prérogatives et le même concours accordé à l'Union agricole.

» M. le ministre de la guerre, dans son impartiale équité, après avoir consacré ce précédent heureux pour la colonisation, comprenant

procédera ensuite dans ses bureaux à leur organisation mensuelle et à l'examen des élections qui ne sont pas encore validées. C'est le mercredi 13 que la chambre nommera la commission de l'Adresse. On croit qu'elle sera au grand complet, car déjà trois cents députés environ se trouvent à Paris.

» Tous les projets de loi et les propositions de la dernière législature se trouvant annulés, la chambre consacrera ses premières séances à la vérification des pouvoirs des dix députés non admis. Six d'entre eux ont été nommés depuis la prorogation de la session. Ce sont MM. Bethmont, le général de Lamoricière, le marquis du Roure, Hennecart, Guerrin et Portalis; ces deux derniers ont remplacé MM. Genoux et Portalis, morts depuis les dernières élections. L'élection de M. Portalis sera nécessairement annulée par la chambre; car, au moment de son élection, il n'avait pas l'âge prescrit par la loi, et qu'il a atteint depuis. Trois députés, MM. Convers, Drault et Hallez-Claparède, dont la chambre avait annulé les élections, ont été réélus. Le dixième, M. Teste, a été soumis à la réélection par suite de sa promotion à des fonctions publiques. La chambre sera aussi appelée à se prononcer sur l'élection de M. Drouillard, dont l'admission a été ajournée.

» Trois colléges électoraux seront convoqués prochainement, par suite des doubles élections de MM. de Salvandy, Berger et le comte de Thiard, qui devront faire connaître officiellement leur option dans une des premières séances. On dit que M. de Salvandy opte pour Evreux; M. le comte de La Ferronnays, candidat conservateur, se présente à Lectoure pour le remplacer; M. Berger a opté pour Paris; M. de Thiard a opté pour Châlons; c'est M. le vicomte de Cormenin qui se présente à Lannion pour le remplacer.

» On annonce que le ministre se propose de présenter à la chambre, dès le début de cette seconde partie de la session, le budget de 1848, et les lois des règlements de crédits de l'année 1844 et celle de 1845.

» La commission de l'Adresse ne pourra guères présenter son projet d'Adresse à la chambre que vers le 23 janvier, et la discussion en séance publique commencerait le 25, en admettant que la chambre des pairs eût voté déjà à cette époque son projet d'Adresse. La commission de l'Adresse de la chambre des pairs sera nommée le lendemain de la séance royale, 12 janvier. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne, est parti hier, pour se rendre à Madrid. Il va siéger aux cortès.

— Pour procurer de l'ouvrage et par conséquent du pain aux pauvres, M. le maire de Sargé a obtenu que tous ses administrés acquittassent en argent leur prestation. Cette conversion a produit 1 200 fr. que gagneront le pauvres de la commune. (*C. de Loir-et-Cher*).

— Il ne s'est présenté au secrétariat général du ministère des travaux publics aucune compagnie pour faire le dépôt des pièces et la soumission pour concourir à l'adjudication de la concession du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray.

En l'absence d'une compagnie concessionnaire, le ministre des travaux publics est autorisé par la loi du 21 juin 1846 à commencer les travaux de ce chemin de fer aux frais de l'État. Il a été ouvert à cet effet un crédit de 4 millions sur l'exercice 1847.

— L'*Heraldo* publie une correspondance particulière de Vienne, portant en substance que, pour donner satisfaction au juste ressentiment de la France dans l'affaire de Cracovie, les trois cours du Nord seraient disposées à reconnaître Isabelle II. Au moyen de cette concession, ajoute la correspondance de Vienne, on n'aurait pas à recourir à la convocation d'un congrès européen, que les trois cours jugent inutile.

— Une lettre de Vienne, insérée dans l'*Observateur rhénan*, annonce que le baron de Hochschild, ambassadeur de Suède dans cette capitale, a présenté au gouvernement autrichien, au nom du roi Oscar, une protestation tout à la fois digne et énergique contre l'annexion de Cracovie. Le droit de protestation découle pour la Suède de la qualité de puissance signataire du traité de Vienne.

son diocèse :

« Aux grands maux il faut de grands remèdes. La misère est grand[e] dans les villes du diocèse de Gand, mais à la campagne elle est [ex]trême. La dépeindre est impossible, car il n'y a pas d'expressions [as]sez énergiques, de couleurs assez sombres pour exprimer la déso[la]tion qui règne partout. Nourriture, vêtements, chauffage, tout ma[n]que à plus de 150 000 pauvres de la campagne dans la Flandre-Ori[en]tale seulement, et l'hiver dernier a épuisé toutes ressources ! »

MISÈRE. — On lit dans le *Propagateur des Ardennes* :

« Les pauvres abondent depuis quelque temps dans notre dépar[te]ment. On les voit errer par bandes de dix à quinze dans les cam[pa]gnes, menaçant les habitants, lorsque ceux-ci refusent de leur don[ner] l'aumône. — Ces jours derniers, une nuée de ces malheureux, homm[es,] femmes et enfants, en guenilles et pieds nus, est venue s'abattre s[ur] Charleville. On les voyait entrer, le premier jour de l'année surto[ut,] jusqu'à trois ou quatre dans les maisons. Plusieurs habitants de [no]tre ville ont été exposés à leurs propos injurieux.

— Le nommé Poirier, vieillard de 73 ans, ancien vitrier, était, d[e]puis quelques mois, dans le plus grand dénuement. Il n'avait ni tr[a]vail ni asile, et la marchande de marrons de la place Sainte-Croix, à O[r]léans, lui avait ouvert un gîte dans sa cave. C'est là qu'il passait [ses] nuits avec son enfant de 11 ans.

Mais cette brave femme ayant acheté des provisions, la cave se tro[u]va remplie et Poirier ne put continuer d'y loger. Ce fut alors la fi[lle] de la marchande de marrons qui recueillit ce vieillard. Pauvre el[le-]même, tout ce qu'elle put faire, ce fut de lui donner pour gîte un [ré]duit sans cheminée et sans poêle. Poirier y couchait avec son enf[ant] depuis trois nuits, sans matelas, sans draps, n'ayant pour lui qu'u[ne] paillasse, pour toute couverture qu'une mauvaise tapisserie. Ces de[ux] malheureux, vêtus de haillons, n'avaient pas même de chemise sur [le] corps.

Lundi matin, l'enfant à son réveil, sentit auprès de lui un cor[ps] froid et raide, il toucha son père, essaya de le réveiller, mais en va[in.] Le vieillard s'était éteint, la nuit, sans donner aucun signe de d[ou]leur; il était mort de froid et de misère. Et ce pauvre enfant, sa[ns] s'en douter, avait passé la nuit à côté d'un cadavre. (*Loiret*.)

CONTREFAÇON AVANT LA LETTRE. — On lit dans le *Politiq[ue]*, journal de Bruxelles : « Il vient de se passer au milieu de nous [un] fait inouï dans les annales de la contrefaçon, un fait qui laisse de bi[en] loin derrière lui toutes les pirateries littéraires dont nos voisins d'[ou]tre-Quiévrain nous ont accusés dans leurs jours de mauvaise [hu]meur. Nous voulons parler de la nouvelle tragédie de M. Ponsa[rd,] jouée à Bruxelles, le mardi 29 décembre, quelques jours après sa p[re]mière représentation à Paris, et longtemps avant que le texte soit livr[é] à l'impression, puisque, à l'heure qu'il est, l'*Agnès de Méranie* n'[est] en vente chez aucun libraire.

ACCIDENTS SUR LE CHEMIN DU NORD. — La royauté ne prése[rve] pas des accidents des chemins de fer. Le roi Léopold vient d'en fa[ire] l'expérience; seulement l'accident s'est borné pour lui à un retard [de] deux heures. Voici les détails qui nous ont été donnés sur cet évé[ne]ment, qui comptera au nombre des petites tribulations administrativ[es] de M. le sous-préfet de Valenciennes.

Le convoi royal qui emportait Léopold I[er], accompagné de M. P[...] de La Fosse, parti de Paris à neuf heures du matin, avait dépassé Douai le convoi public, et cheminait rapidement vers Valencienn[es,] lorsqu'à deux lieues environ de la première ville, une rotule du te[nder] se casse, l'eau se répand sur le chemin et le train s'arrête. Grâce a[ux] précautions prises par l'administration, ce premier accident fut prom[p]tement réparé, et le convoi put se remettre en route; mais la préc[ipi]tation du départ fut telle, qu'on oublia sur le chemin le chef du co[n]voi et le directeur du mouvement qui durent attendre là le convoi [pu]blic.

Cet incident, qui privait le convoi de ses principaux chefs, a[urait] été à peine remarqué, si une nouvelle rupture de la locomotive, arri[vée] à Wallers, n'avait de nouveau suspendu la marche. L'embarras é[tait] grand, car on n'avait plus sous la main ni les moyens de répar[er]

Tom :

— Je joue ici le rôle de père, Tom, je le veux. Peu de pères marient deux filles aussi charmantes le même jour; nous passerons sur l'invraisemblance du fait pour l'amour d'un vieil original; il faut lui pardonner cette fantaisie. Dieu sait, hélas ! qu'il ne s'en est pas permis beaucoup dans le courant de sa vie qui aient eu pour but le bonheur d'autrui !

Tout ceci avait pris peu de temps, et l'agréable conversation qui s'ensuivit les conduisit, sans qu'ils s'en aperçussent, jusque l'heure du dîner.

Un fiacre les transporta rapidement chez le vieux Martin, où tout était prêt pour les recevoir.

M. Tapley, en possession de pleins pouvoirs pour l'ordonnance du festin, honora les convives en faisant servir, sous sa direction et celle de sa prétendue, un banquet phénoménal. M. Chuzzlewitt, vivement secondé par le jeune Martin, voulait absolument que ce futur ménage prît place à ses côtés; mais impossible de l'obtenir de Mark, qui déclara qu'en se réservant l'honneur de présider au service, il savourait la flatteuse idée que la fête avait lieu sous le toit du JOVIAL TAPLEY.

Pour se confirmer encore dans cette agréable illusion, Mark se chargea de tous les ordres à donner aux garçons de l'hôtel, disposa, commanda le service d'une manière originale, sans précédents, et avec sa phraséologie facétieuse, qui, parmi les gens de service, occasionnait des émeutes d'éclats de rire, auxquelles M. Tapley prenait part. Il régala l'assistance de diverses anecdotes de ses voyages, et même çà et là, de quelques passages comiques ou attendrissants de son Enéide avec Mme Lupin; si bien que, comme les tables de l'Olympe s'entouraient d'une vapeur d'ambroisie, une joyeuse atmosphère de rires et de plaisanteries circula autour du banquet de M. Chuzzlewitt. La gravité du premier garçon de service, homme sérieux, poudré à blanc et en culottes courtes, n'y tint pas; il devint pourpre et l'on entendit distinctement craquer son gilet, dont les cordons étaient rompus et en déroute.

Le jeune Martin présidait à un bout de la table, Tom à l'autre, et s'il y avait face rianle et sereine, c'était celle de ce brave Tom ! A tous il donnait le ton, tous le regardaient, buvaient à sa santé, pensaient à lui, l'aimaient, le choyaient; il ne pouvait poser un moment son couteau, sa fourchette, sans qu'une main amie s'emparât de sa main. Avant dîner, Marie et Martin l'avaient pris à part pour lui parler si cordialement de l'avenir, insister avec tant de force sur leur affection pour lui, leur confiance en son amitié devenue le complément indispensable de leur félicité, que les yeux de Tom se mouillèrent. C'était trop, il ne pouvait le supporter. Il sentait, disait-il, — et c'était la simple et pure vérité, — un trop plein de bonheur ! tout vaste et dilaté que fut son cœur, cher Tom Pinch, il ne s'y trouva de place, ce jour-là, que pour l'allégresse et la sympathie !

A ce dîner assistait aussi Fips, le vieux Fips, d'Austin-Friars; le plus gai bon vivant qui jamais ait fait violence à sa nature pour se claquemurer dans une étude. — Où est-il, s'écria de la porte Fips en entrant, et il fondit sur Tom, et lui dit qu'il avait hâte de se débarrasser de toute son ancienne contrainte. Il le secoua alors d'une main, puis de l'autre; ensuite il le secoua en tenant les deux parements de son habit, puis il répéta : Comment vous va? Enfin il ne savait que dire, que faire, pour donner carrière à son affectueuse joie. Fips chanta des chansons; Fips prononça des discours; et Fips faisait sauter les bouchons, portait les santés, sirotait son vin. Bref, jamais il ne se vit plus gai compagnon que Fips.

Mais qu'étaient toutes ces joies comparées à celle de s'en retourner tranquillement au logis ? — Obstinée petite Ruth ! Jamais elle ne voulut entendre parler d'un fiacre, trop aise de s'en retourner à pied comme dans cette chère soirée de Furnival's-Inn ! Quel plaisir de parler ensemble de tout ! de se confier leur mutuel bonheur ! de raconter à Tom tous leurs petits plans d'avenir, et de voir son radieux visage s'illuminer d'un nouvel éclat à mesure qu'ils lui parlaient.

Arrivés au logis, Tom, sous prétexte d'aller chercher un livre dans sa chambre, laissa sa sœur avec John au salon. Une fois au haut de l'escalier, il cligna de l'œil, et se félicita d'être si habile et si rusé.

— Ils seront certainement bien aises d'avoir un petit tête à tête, pensa Tom; et je me suis si naturellement esquivé, qu'ils attendront mon retour à toute minute. C'est parfait !

Mais il venait à peine de s'asseoir et de se mettre à lire, lorsqu'il entendit frapper à sa porte.

— Puis-je entrer? dit John.

— Oui ! sans doute.

— Ne nous laissez pas ainsi, Tom ! ne vous retirez pas à l'écart et seul; il faut que nous vous rendions joyeux, et non mélancolique.

— Cher ami ! dit Tom avec un radieux sourire...

— Frère, Tom, frère !

— Cher frère, donc, il n'y a pas de danger que je devienne mélancolique, à vous voir, Ruth et vous, bénis de l'amour l'un de l'autre ! [Il] me semblait ce soir avoir recouvré la parole, ajouta-t-il, après un [mo]ment de silence, et cependant je ne saurais vous peindre l'inexpri[ma]ble joie que m'apporte ce jour ! Ce serait vous faire injure, John, [que] d'insister sur ce que vous avez choisi une femme sans dot. Vous sa[vez] tout ce qu'elle vaut, je le sais, et son prix ne diminuera pas dans [vo]tre estime, comme celui de l'or le pourrait faire.

— Comme il le fait, Tom. Ce qu'elle vaut, elle, Ruth ! Ah ! [qui] pourrait l'avoir vue ici et ne pas l'honorer ! l'avoir connue, Tom, [et] ne pas l'aimer ! Qui pourrait, possesseur d'un cœur tel que le si[en,] devenir indifférent à un pareil trésor? qui pourrait sentir le ravis[se]ment que j'ai éprouvé aujourd'hui, l'aimer comme je l'aime, Tom, [et] ne pas savoir un peu ce qu'elle vaut ! Votre joie, frère ! ah ! c'est [la] mienne qui est inexprimable, Tom, la mienne !

— Non ! John ! c'est moi qui suis trop heureux pour le dire, c'[est] moi !

L'amicale discussion fut interrompue par la petite Ruth, qui les [gué]nait guetter de la porte entr'ouverte. Oh ! quel regard ! brillant, [ti]mide, demi-glorieux, demi-timide elle lança à Tom, quand son [mari] l'attira près de lui. Ce regard disait : Oui, vraiment, To[m,] il ne se gêne pas, il m'a gardé. Il connaît ses droits, [...] Tom; je l'aime tant !

Quant à Pinch, il nageait dans la joie; il eût pu s'asseoir là des h[eu]res entières à les contempler.

— J'ai dit à Tom, chère Ruth, que nous ne lui permettrions pas [de] nous fausser ainsi compagnie. La désertion d'un ami tel que lui, d'[un] partner de notre petite association à trois, ne se peut endurer : je le [lui] ai signifié. Que ce soit discrétion ou égoïsme, je ne le supporte[rai] point. D'abord que signifierait la discrétion? Nous gêne-t-il en [la] moindre chose, très chère?

Ils prouvèrent que non. Était-ce folie à Tom d'être heureux de l[e] souvenir à ce moment d'exclusive tendresse? ce gracieux amour éta[it-]il folie? ces tendres caresses, folie? ces interminables adieux, fol[ie?] Était-ce folie au jeune amoureux d'épier de la rue la fenêtre de [sa] belle, et d'estimer la vacillante lueur de la lampe au-dessus de tout l'[é]clat des diamants de Golconde? Était-ce folie à la jeune fille de m[ur]murer à genoux le nom de John, et de verser son âme candide a[ux] pieds de Celui d'où émane toute joie pure, tout sincère amour?

(*La fin à demain.*)

bile arriva. Les freins furent aussitôt serrés et la vitesse ralentie; mais il fut impossible d'éviter un choc, à la suite duquel le mécanicien de l'une des locomotives fut jeté au loin sur la voie, ayant un membre brisé; et les voyageurs, heurtés violemment les uns contre les autres, front contre front, reçurent pour la plupart de fortes contusions, surtout à la figure. L'une des machines a été presque entièrement brisée et l'autre fortement endommagée.

— Un deuxième accident a eu lieu le 6 janvier, à quatre heures quinze minutes; le train de voyageurs venant de Paris a heurté, près de Somain, le train de marchandises qui le précédait et a fait des avaries à trois wagons de transport, qui sont restés sur la voie. Aucun voyageur n'a été blessé. Le mécanicien a été suspendu de ses fonctions.

(*Courrier du Nord*.)

Académie Française.

Séance publique du 7 janvier 1847. — RÉCEPTION DE M. DE RÉMUSAT PAR M. DUPATY.

Assurément le public parisien est fait pour la vie collective; il adore les réunions, et l'Institut n'a besoin que d'ouvrir ses portes pour voir sa salle immédiatement remplie.

Ce que nous disons de l'Institut en général ne s'applique pas à certaines sections répulsives, telles que l'Académie des sciences morales et celle des inscriptions et belles-lettres.

On faisait foule aujourd'hui pour entendre M. de Rémusat qui devait, comme récipiendaire à l'Académie française, faire l'éloge de M. Royer-Collard, son prédécesseur. M. de Rémusat n'a pas trompé l'attente publique. Peut-être eût-il pu se dispenser de s'étonner en commençant de l'honneur qui lui était fait par les quarante. Cette formule était jadis de rigueur; mais elle est bien usée et l'on n'a pas lieu de s'étonner d'être nommé par l'Académie quand on a du talent, et quand on a fait, pour être nommé, toutes les visites exigées par la savante confrérie.

Au surplus, M. de Rémusat s'est montré correct, élégant, plein de jugement et de goût. Si l'on trouve peu de choses à citer dans son discours, on n'y trouve rien à reprendre. Le récipiendaire a mérité et obtenu le succès tempéré d'*Agnès de Méranie*.

M. Dupaty a répondu. Comme poète de l'empire et capitaine de la garde nationale, M. Dupaty prête à rire. Cependant nous ne rirons pas de lui, car il a montré du cœur et des sentiments élevés. On a souri quand il a rappelé qu'il avait, à la tête de ses chasseurs (ou voltigeurs), salué M. Royer-Collard de son épée citoyenne. (Il y a toujours beaucoup d'épées dans les productions de M. Dupaty,

» vous. »

Indépendamment de ce récit plein de sentiment, nous trouvons, nous autres socialistes, quelque chose à louer dans le discours de M. Dupaty. Au milieu de vifs applaudissements, il s'est écrié: « Singulière société que la nôtre, où la dissimulation est nécessaire, où la franchise est une faute, où l'homme est plus embarrassé de ses vertus que de ses vices! »

Des pensées aussi nobles et aussi bien exprimées font oublier plus d'une métaphore surannée. Dans notre enthousiasme, nous eussions pardonné à M. Dupaty, jusqu'à l'*épée de Damoclès* et aux *roses de Cythère*. Nous eussions été heureux de lui offrir un nœud de rubans pour son épée et un porte-bouquet pour ses roses.

V. H.

Bourse du 7 janvier 1847

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	80 » »	80 » »	79 90	79 95
— — fin courant	80 » »	80 05	79 75	79 75
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 30	118 50	118 35	118 35
— — fin courant	118 45	118 55	118 20	118 20

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» » »	Banq. de Fr. dr cours	3370 » »
4 0/0 J. »	105 » »	O. V. de Par. »	1360 » »
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	» » » »
— fin Ct »	» » »	— Gouin.... »	1300 » »
B. du Trés. »	» »/»	— Gann..... »	» » » »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	80 40	80 15	——	81 » »	80 75
5 p. 0/0......	d. 50	118 75	118 65	——	119 40	119 25

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» » »/»	» » »/»	» » »/»	» » »/»
5 p. 0/0.....	» » »/»	» » »/»	» » »/»	» » »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM............	Der C.	100 1/2
Récép. Rotsch. »	» » » » »	BELG. 2 1/2..... »		» » »/»
ESP. Dette act. »	24 »/»	— 4 1/2...... »		» » »/»
— — pass. »	» » »/»	— do 1840.... »		100 7/8
— 3 p. 0/0. »	» » »/»	— do 1842.... »		102 »/»
Dette intérieure »	30 1/2	— Banque..... »		» » » » »
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» » »/»	— de Em. 1844. »		» » » » »
HOLL. 2 1/2 »	» » »/»	PIÉMONT......... »		1192 50
HAITI.......... »	» »/»	AUTRICHE...... »		405 » »

— Union linière... » » » » » — Fourneaux de l'Aveyron... 6150

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1235 » »
Act. d J. »	» » » » »
Ch. S. G. »	» » » » »
V. r. dr.	390 » »
— Ob. anc.	» » » » »
— — nouv.	» » » » »
V. r. gauc.	255 » »
Paris à Sc.	» » »
— à Orléans	1238 75
— à Rouen.	920 » »
R.-Havre..	» » » » »
Avignon...	855 » »
Str. à Bâle.	218 75
Paris-Str...	483 75
Tours-Nant	487 50
Orl.-Vierz.	600 » »
C. du Nord	637 50
Famp-Haz.	» » » » »
Diep.-Féc..	353 75
Boul. à Am.	» » » » »
Orl.-Bord.	560 » »
Mont. à Tr.	» » » » »
Paris-Lyon	507 50
Bord-Teste	110 » »
Zinc V. M..	6300 » »
Lin Maber	» » » » »

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	390 » »	Paris à Rouen....	926 25	Orléans à Vierzon.	605 » »
— (r.-g.)..	255 » »	Rouen au Havre...	680 00	— à Bordeaux.	562 50
Paris à Orléans...	1237 50	Marseille à Avign.	855 » »	Nord..........	615 » »
— à Lyon.....	507 50	Paris à Strasbourg	483 75	Boulogne à Amiens	442 50

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 94; courant du mois et février en avril, 96;

Spectacles du 8 janvier.

7 h. 1/2. OPÉRA. — Robert Bruce.
8 h. »/» FRANÇAIS. — Phèdre, Valérie.
7 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie, le Manteau.
6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable, Jeannot et Colin.
8 h. »/» ITALIENS. —
8 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Pierre-le-Rouge, la Planète, le Secret.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, Mme Pinchon, la Gardeuse, Une Fille.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Protégée, Un Mari, Geneviève, le Bal, Simplice.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Les Mémoires, Poudre-Coton, Tableaux.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, l'Ombre.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Le Château des Sept-Tours, Georges et Thérèse.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Un Secret terrible, les Pages de l'Empereur, Tableaux.
5 h. 3/4 COMTE. — Les 2 Chasseurs, Vautour, le Bouffe et le Tailleur.
6 h. 1/2 FOLIES — (1re repr.) la Planète à Paris, revue de 1846, les Amours.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Grand Bilboquet, le Lion, Un Enfant.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS — Paquita, les Frères, Ecaillère, Ile St-Denis
6 h. »/» LUXEMBOURG. — Adieux de 1846, Maison du faub., Lune, Angélique.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

La *France* publie ce matin une nouvelle édition, corrigée et augmentée, de la note du ministère des affaires étrangères, relative à l'incorporation de la république de Cracovie dans les États de l'Autriche. Nous saurons dans quelques jours si cette édition est textuelle, et nous attendrons d'ailleurs les déclarations de la tribune pour être définitivement fixés sur le caractère de cette pièce importante.

Voici le texte de la *France* :

Paris, le 4 décembre 1846.

Monsieur,

Le chargé d'affaires d'Autriche est venu le 18 du mois dernier, me communiquer des dépêches de M. le prince de Metternich, en date du 6, annonçant au gouvernement du roi que l'incorporation à l'empire d'Autriche de la ville et du territoire de Cracovie a été résolue par les cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, et expliquant les motifs de cette résolution. Je vous en transmets ci-joint copie. Le 20, M. le ministre de Prusse et M. le chargé d'affaires de Russie m'ont fait une communication exactement semblable. J'en ai rendu compte au roi dans son conseil. Le gouvernement du roi en a ressenti une profonde et douloureuse surprise. Nous avons reçu, en février et mars dernier, comme en 1836 et 1838, l'assurance que l'occupation de Cracovie par les troupes des trois puissances était une mesure purement militaire et non politique, commandée par la nécessité et qui cesserait avec la nécessité. On dit maintenant qu'une occupation temporaire ne suffit point et que la mesure adoptée par les trois cours est indispensable pour garantir définitivement, dans leurs Etats, l'ordre et la paix incessamment troublés par les conspirations et les insurrections dont Cracovie était devenue le foyer permanent. Mais pour que la suppression du petit Etat de Cracovie mît effectivement un terme à ces désordres, il faudrait que son existence indépendante en fût l'unique, ou du moins la principale cause. Cette supposition n'est pas admissible. La fermentation si souvent renaissante des anciennes provinces polonaises provient d'une cause plus générale et plus puissante. Ce sont les membres épars d'un grand Etat violemment détruit qui s'agitent et se soulèvent encore.

Les traités qui reconnaissent de tels faits ne font point tout-à-coup disparaître les angoisses et les plaies sociales qui en résultent. Le temps, l'équité, une bienveillance constamment active, le bon gouvernement prolongé peuvent seuls y réussir, car ce sont les seuls moyens que la civilisation de l'Europe rende aujourd'hui possibles et pratiques. Les souverains et les hommes d'Etat, réunis au congrès de Vienne, en avaient jugé ainsi. Ils avaient voulu, au moment même où l'Europe résolue consacrait le partage de la Pologne, donner à la nation polonaise et à la conscience de l'Europe troublée par ce partage, une certaine satisfaction morale. Ils avaient en même temps ouvert, devant leurs sujets polonais, des perspectives d'amélioration pour les institutions et le gouvernement intérieur du pays. Des troubles graves peuvent interrompre le cours de cette politique sage à la fois et généreuse, mais non la faire entièrement abandonner et abolir. Rien ne compromet davantage le pouvoir que de se déclarer hors d'état d'accomplir, même lentement et avec le temps, ses propres promesses et les espérances qu'il a lui-même données. La destruction du petit Etat de Cracovie peut enlever à l'esprit de conspiration et d'insurrection polonaise quelques moyens d'action, mais elle peut aussi entretenir et même irriter les sentiments qui font naître et renaître si obstinément ces déplorables entreprises. Et en même temps elle fait perdre aux influences qui pourraient les prévenir, une grande partie de leur autorité. Elle affaiblit partout en Europe, dans cette question douloureuse, les principes d'ordre et de conservation, au profit des passions aveugles et des desseins violents.

L'article 9 du traité de Vienne imposait à la république de Cracovie l'obligation d'éloigner de son territoire les perturbateurs, et les trois puissances protectrices avaient sans nul doute le droit d'exiger que cette obligation fût remplie. Mais n'y avait-il, pour atteindre ce but, point d'autre moyen que d'abolir l'indépendance de ce petit Etat et de le supprimer lui-même? Les limites si étroites de la république, l'immense force des trois grandes puissances dans les Etats desquelles elle est enclavée, les droits de protection conférés à ces mêmes puissances par l'article 6 du traité, tout porte à croire que des mesures combinées avec soin, et surveillées avec vigilance dans leur exécution, auraient pu suffire à combattre efficacement le mal, sans recourir à ces moyens extrêmes qui, en supprimant quelques périls, en créent bien souvent de nouveaux et quelquefois plus graves.

C'était, en tout cas, le droit incontestable de toutes les puissances qui ont concouru au traité de Vienne, d'intervenir dans les délibérations et les décisions dont la république de Cracovie pouvait être l'objet. M. le prince de Metternich dit, dans sa dépêche du 6 novembre, que les trois cours avaient créé, à elles seules, le 3 mai 1815, le petit Etat de Cracovie, et qu'elles avaient ensuite « présenté au congrès de » Vienne, pour enregistrement, la convention passée entre elles. » Le gouvernement du roi ne saurait admettre une assertion si étrangère aux principes et même au langage des grandes transactions qui constituent le droit public européen. Des puissances indépendantes qui traitent sur un pied de parfaite égalité et délibèrent sur des intérêts communs ne sont jamais appelées à *enregistrer* des déterminations et des actes adoptés sans leur participation.

En ce qui touche Cracovie et la Pologne, les souvenirs et les documents publics attestent que des incertitudes prolongées, de longues discussions entre les représentants de toutes les puissances au congrès de Vienne, ont précédé la conclusion de ce traité spécial du 3 mai, qui a réglé, dit-on aujourd'hui, les intérêts des trois puissances copartageantes de la Pologne, sans aucun concours des autres puissances de l'Europe. Le texte même du traité de Vienne démontre que le sort de la Pologne a été réglé par une délibération européenne. C'est de la Pologne que ce traité s'occupe d'abord, comme de la plus importante des questions générales sur lesquelles il doit statuer. Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 déterminent la part de chacune des trois puissances co-partageantes dans le territoire du grand-duché de Varsovie. Les articles 6, 7, 8 et 9 instituent la république de Cracovie. Il n'y a pas la moindre différence entre ces articles et ceux qui donnent à la Prusse une partie des Etats du roi de Saxe. La fondation de la république de Cracovie est placée au même rang que les arrangements qui, dans d'autres Etats, institue des royaumes, reconnu les villes libres de l'Allemagne, créé la Confédération germanique. Deux articles seulement du traité général du 9 juin, les articles 10 et 118 font mention du traité spécial conclu le 3 mai entre les trois puissances, et ils déclarent que les dispositions contenues dans ce traité auront « la même force » et valeur que si elles étaient textuellement insérées dans l'acte général. » A coup sûr, bien loin de rendre l'existence de la république de Cracovie plus précaire, ces paroles, adoptées et signées par toute l'Europe, ont eu pour objet de lui donner de plus fortes et de plus authentiques garanties.

Le gouvernement du roi ne fait donc qu'user d'un droit évident, et, en même temps, il accomplit un devoir impérieux en protestant solennellement contre la suppression de la république de Cracovie, acte positivement contraire à la lettre comme au sens du traité de Vienne, du 9 juin 1815. Après les longues et redoutables agitations qui ont si profondément ébranlé l'Europe, c'est par le respect des traités et de tous les droits qu'ils consacrent, que l'ordre européen s'est fondé et se maintient. Aucune puissance ne peut s'en affranchir sans en affranchir en même temps toutes les autres. La France n'a pas donné l'exemple d'une semblable atteinte à la politique de conservation et de paix : la France n'a pas oublié quels douloureux sacrifices lui ont imposés les traités de 1815. Elle pourrait se réjouir d'un acte qui l'autoriserait, par une juste réciprocité, à ne consulter désormais que le calcul prévoyant de ses intérêts. Et c'est elle qui rappelle à l'observation fidèle de ces traités les puissances qui en ont recueilli les principaux avantages! C'est elle qui se préoccupe surtout du maintien des droits acquis et du respect de l'indépendance des Etats!

Je vous charge, etc., etc...

Signé : GUIZOT.

Une lettre de Berne, publiée ce matin par un journal, annonce que la partie française du canton de Fribourg est dans une grande agitation ; diverses assemblées populaires ont été tenues à Morat et à Estavayer; on s'est entretenu de la situation et l'on a signé une pétition au grand-conseil pour demander que le canton de Fribourg se sépare de la ligue ultramontaine.

Deux des principaux orateurs de ces réunions avaient été arrêtés à la suite de l'assemblée d'Estavayer ; ils ont été relâchés sur les sommations de la population ; le grand-conseil avait d'abord le projet de recourir à des mesures violentes, mais après des débats assez vifs, il paraît avoir renoncé à ce projet. La population allemande du canton s'agite en sens contraire et a aussi ses réunions anti-libérales. On assure que le canton de Vaud prendra les armes en faveur des radicaux d'Estavayer si le conseil de Fribourg envoie des troupes contre eux.

La Municipalité du Mans, les Pauvres et le Préfet de la Sarthe.

Un souci presque unique occupe en ce moment les municipalités : procurer du pain aux indigents. Nous ne pouvons indiquer à quels moyens on a recours sur toute la France pour arriver à ce...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 9 JANVIER 1847.

MARTIN CHUZZLEWITT [1],

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

Par CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. SW.-BELLOC).

TROISIÈME PARTIE.

XXVIII.

Chapitre qui donne à l'auteur grand souci, vu que c'est le dernier du roman.

Mme Todgers s'était empanachée ; les somptueux préparatifs d'un déjeûner substantiel envahissaient cuisines et salons, car le bienheureux jour avait lui où miss Pecksniff allait enfin être unie à son Auguste par les saints nœuds du mariage.

Les dispositions de miss Pecksniff faisaient également honneur à son caractère et à la circonstance. Charitable et conciliante, elle se disposait à entasser des charbons ardents sur la tête de ses ennemis, car elle ne portait ni malice ni rancune en son cœur ; non, pas l'ombre.

Les querelles de famille sont choses si effroyables, disait-elle, qu'à l'exception du cher papa, auquel il lui était impossible de pardonner, elle était résolue à recevoir tous ses autres parents. D'aussi longues divisions suffisaient pour déchaîner le courroux du ciel. La mort de Jonas lui paraissait une juste punition de tant de discordes intestines; et elle était d'autant plus disposée à y voir un effet de la justice d'en haut, que ce malheur ne la touchait que médiocrement.

Fidèle à ses vues conciliantes, dans un esprit d'humilité, non de triomphe, l'aimable jeune personne écrivit à une aigre matrone, virago au cœur jaloux, dont elle choisit les trois filles, laides, vieilles, et ses anciennes rivales, pour *demoiselles de noce*. Elle étendit ses invitations à l'irascible M. Spottletoe et à sa vaporeuse femme, à un autre cousin, célibataire et gourmand ; enfin à tout ce qui restait de cette touche de collatéraux avides qui, jadis réunis sous le toit hospitalier de M. Pecksniff, s'en étaient éloignés en voyant, à lui et à ses filles, une éternelle haine. Les lettres d'invitation expédiées, miss Pecksniff affirma que la satisfaction attachée à un devoir rempli, adoucissait pour elle l'amertume de la coupe.

Les conviés n'étaient pas encore assemblés, et miss Pecksniff s'habillait à loisir, car il était de fort bonne heure, lorsqu'une voiture s'arrêta près du monument; Mark descendit du siége de derrière, et alla ouvrir la portière à M. Chuzzlewitt, qui se dirigea vers la maison Todgers.

La vieille Hébé, qui avait succédé à maître Bailey, introduisit le vieux Martin dans la salle à manger, où la maîtresse du logis vint le recevoir.

— Vous voilà parée pour la noce, à ce que je vois? dit le vieillard.

— C'est contre mon sentiment, je vous assure, Monsieur, que la cérémonie a lieu aujourd'hui, répondit madame Todgers; mais miss Pecksniff se l'est mis en tête, et au fait il est grand temps qu'elle se marie. C'est ce que personne ne peut nier.

— Non ; assurément non! Sa sœur ne prend nulle part à la fête, je pense?

— Bonté du ciel! Ah! Monsieur! la pauvre créature! répliqua madame Todgers, branlant la tête et baissant la voix. Depuis qu'elle a su le pire, elle n'a plus bougé de ma chambre, ici à côté.

— Est-elle disposée à me voir?

— Toute disposée, Monsieur.

— Alors, ne perdons pas de temps.

Mme Todgers le conduisit dans une petite chambre, donnant sur une cour ténébreuse et sur une vieille citerne. Bien différente de la sémillante jeune fille qui jadis y avait habité, la pauvre Mercy était là, en vêtements de deuil, assise, immobile. La pièce était sombre, morne, triste comme elle. Mais un ami lui restait encore, le vieux Chuffey, fidèle jusqu'au bout.

Lorsque M. Chuzzlewitt s'assit à ses côtés, elle lui prit la main et la porta à ses lèvres ; c'était la première fois qu'il la revoyait depuis leur rencontre au cimetière.

— Je vous ai jugée trop à la hâte, dit-il à voix basse, et, j'en ai peur, avec une sévérité cruelle. Dites que vous me pardonnez.

Elle baisa de nouveau la main du vieillard, la retint entre les siennes, et, d'une voix entrecoupée, le remercia de toutes les marques d'intérêt qu'il lui avait données depuis.

— Tom Pinch m'a scrupuleusement rapporté, reprit le vieux Martin, ce que vous l'aviez chargé de me dire, à une époque où il ne se doutait guères pouvoir remplir votre message. Croyez-moi, si jamais j'ai affaire à quelque autre jeune nature, irréfléchie, capricieuse, qui prenne la prudence pour de la faiblesse, j'agirai autrement : je patienterai, j'aurai plus d'égards, de réflexion, d'indulgence surtout!

— Eh! n'en avez-vous pas eu pour moi, [illegible] répliqua-t-elle. Les paroles qui me sont échappées [illegible] de l'amertume de mon cœur, lorsque ma misère dépassait [illegible] les ai dites en vue des autres, non de moi; car vous [illegible] après m'avoir observée plusieurs jours : n'était-[illegible] de l'indulgence? Peut-être eussiez-vous pu me [illegible] un [illegible] de tendresse, attirer ma confiance par plus de douceur; [illegible] le résultat eût été le même.

Le vieux Martin secoua la tête avec doute, sous l'impression de quelque secret reproche.

— Pour supposer que votre intervention pût avoir quelque succès, continua-t-elle, je sais trop jusqu'où allait mon endurcissement. Je ne réfléchissais point, monsieur Chuzzlewitt, je ne réfléchissais jamais. Dépourvue d'affection autant que d'idées, je n'avais alors ni pensée, ni âme, et je n'en cherchais point chez autrui. C'est de mon infortune qu'il m'est né un cœur ; il s'est développé au milieu des souffrances, c'est alors seulement que je l'ai senti. Toutes cruelles qu'aient été mes angoisses, — et, je le sais, c'est peu au prix de ce qu'endurent chaque jour tant d'autres qui valent mieux que moi; — je ne voudrais pas y avoir échappé; non, je ne le voudrais pas! La douleur a été ma meilleure amie; sans elle nul effort humain n'eût pu me changer. Croyez-moi, bien que je pleure, je n'en suis pas moins résignée, reconnaissante!

— Oui, certes, elle l'est! dit Mme Todgers. J'en suis convaincue, Monsieur.

— Et moi donc? reprit M. Chuzzlewitt. Allons, ma chère, prêtez-moi un peu d'attention : la fortune de votre mari est perdue. Les drôles en fuite, ne pouvant rien faire de son billet, l'ont renvoyé en Angleterre, plus en haine de lui, dont ils ignoraient la mort, que par intérêt pour les créanciers. Indépendamment de cette énorme dette à la banque en faillite, j'apprends que ce qu'il laisse peut être réclamé par les nombreuses dupes de la frauduleuse entreprise, dont il a fait partie. Tout sera donc saisi par la loi. L'avoir de votre père est englobé dans le même désastre; il n'y a donc là, non plus, aucun recours pour vous.

— Je ne pourrais retourner près de lui, dit-elle, influencée par le souvenir du mariage auquel il l'avait sacrifiée. Non, je ne le pourrais!

— Je le sais, répliqua M. Chuzzlewitt, et c'est pour cela que je suis ici. Venez avec moi, l'accueil le plus affectueux, de la part de ce qui m'entoure, vous attend, je m'en suis assuré. Jusqu'à ce que vous soyez rétablie, et assez calme pour répondre à leur empressement, vous aurez une retraite paisible, de votre choix, assez près de Londres pour que cette excellente dame, au cœur bon et tendre, puisse vous visiter souvent. Vous avez beaucoup souffert, mais vous êtes jeune, et vous avez, par devers vous, une longue perspective de jours meilleurs et plus heureux. Venez avec moi. Votre sœur vous délaisse et hâte les préparatifs de son mariage avec aussi peu de cœur que de bienséance; quittez la maison avant l'arrivée des hôtes : elle cherche à vous blesser, épargnez-lui ce tort, et venez avec moi.

Mme Todgers, quoique affligée de se séparer de sa jeune amie, s'efforça de la persuader ; le vieux Chuffey qui devait l'accompagner, joignit ses efforts à ceux de la bonne hôtesse; Mercy céda, et se trouvait prête à partir, lorsque miss Pecksniff s'élança tout-à-coup dans la chambre.

Elle avait fait une si impétueuse entrée, qu'elle en faillit perdre contenance; car, bien que sa tête fût ornée du voile nuptial et de la pudique couronne de fleurs d'oranger, elle était encore en robe de chambre, n'ayant pas pris le temps d'achever sa toilette, dans son louable empressement à consoler sa sœur au milieu de son affliction par la vue de ces atours de mariée. Ne comptant nullement sur la présence d'un tiers, elle éprouva une surprise assez peu agréable à se trouver face à face avec M. Chuzzlewitt.

— Ainsi, jeune dame, c'est aujourd'hui que vous vous mariez?

(1) Voir les numéros du 4 juin 1846 au 8 janvier 1847.

« Aucune souscription ne sera reçue à la mairie, toutes devant avoir lieu à domicile entre les mains des commissaires quêteurs, qui feront connaître à chacun la somme qui lui est demandée, en accordant aux souscripteurs la faculté de se libérer en plusieurs paiements;

» Pour le cas où l'insuffisance des moyens adoptés nécessiterait ultérieurement le vote d'un emprunt ou d'une imposition extraordinaire, il serait tenu compte aux souscripteurs des sommes par eux payées.

» Le produit de la souscription sera applicable tant aux dépenses des ateliers de charité qu'à celles résultant de la différence à payer aux boulangers sur le prix du pain.

Enfin, la liste de tous les souscripteurs, indiquant les sommes réclamées et celles payées, sera rendue publique par des insertions dans les journaux de la localité.

Cette délibération de la municipalité du Mans est une application du grand et équitable principe de la proportionalité de l'impôt. Quand un navire se trouve en danger de détresse, on rançonne l'équipage, sans que personne ait à s'en plaindre. De même, lorsqu'une ville est menacée de famine, chacun doit contribuer pour sa part à écarter le fléau, et d'autant plus abondamment que la fortune aura été plus prodigue envers lui. Payer sa part en pareille circonstance, ce n'est pas seulement faire un acte d'humanité, c'est accomplir un devoir. La loi qui obligerait par la contrainte le riche à prélever sur ses biens une part en faveur du pauvre, serait donc tout aussi équitable que celle qui impose aux particuliers un impôt en faveur de l'Etat qui les protége. La municipalité du Mans n'avait pas été aussi loin, elle taxait chacun selon sa fortune, mais chacun n'en était pas moins libre de refuser, s'il le jugeait à propos; il n'y avait contre son refus d'autre sanction que la publicité. On aurait donc dû s'attendre à voir cette idée hautement accueillie par les représentants de la nation entière, par les fonctionnaires de l'Etat, qui a pour mission de défendre les intérêts de tous contre l'égoïsme de chacun.

Il en a été autrement cependant : les trop haut imposés se sont plaints; la richesse n'a pas voulu admettre le droit du pauvre sur une part de ses biens, quoique le pauvre ait presque toujours travaillé à les produire; et le préfet, comme c'est trop souvent l'habitude du gouvernement central, s'est créé le protecteur du fort contre le faible, du riche contre le pauvre; il a déclaré la délibération du conseil municipal du Mans empreinte d'illégalité; il a cru qu'il était mal d'estimailer les détenteurs de la richesse sociale par la crainte ou la vanité, et il a refusé son homologation à la délibération du conseil municipal.

Le maire provisoire a répondu à cette désapprobation d'une mesure qu'il avait provoquée par l'envoi de sa démission; cette démission a été acceptée, et les fonctions de maire ont été offertes successivement au premier, au second et au troisième des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau d'élection. Ceux-ci, qui avaient vivement approuvé la délibération, ont également répondu par des refus.

Les choses en étaient là au départ du dernier courrier. Ainsi [illegible]

[illegible] imaginé que M. l'abbé Certes avait été envoyé pour neutraliser l'admirable effet produit à Lorient par l'exposition de notre ami Victor Hennequin. Mais, dès le premier sermon, toutes les défiances avaient disparu; M. l'abbé Certes avait conquis toutes les sympathies et réalisé à son profit un concert unanime de louanges des plus harmonieux. C'est que M. l'abbé Certes n'est pas un orateur ordinaire. Son éloquence n'emprunte rien à l'illusion théâtrale du geste et de la pose. Grave et tranquille, elle persuade, parce qu'elle vient d'une conviction sincère que la raison et la logique appuient; et sa parole, élégante et noble comme ses pensées, tombe pour ainsi dire vivante sur le cœur, parce qu'elle part du cœur.

Dans sa prédication, M. l'abbé Certes a traité les idées fondamentales du christianisme : la charité, la fraternité, l'égalité, la liberté, l'amour. Sur ce terrain, l'homme de cœur et de raison s'est le plus souvent trouvé en harmonie, dans l'interprétation de l'Evangile, avec les idées qu'avait fait germer dans les esprits l'exposition de notre ami; et le résultat des prédications de l'orateur chrétien, loin de nuire, comme on l'avait supposé, à l'effet produit par l'orateur phalanstérien, en accrut au contraire notablement la puissance.

Je vous signale ce fait, afin que vous en tiriez les conclusions qu'il comporte.

Il est remarquable qu'après les sermons de M. l'abbé Certes, qui s'était attiré l'admiration et les éloges de tous, chacun, le jugeant à son point de vue, le revendiquait comme partisan de ses idées, selon qu'on se souvenait de ses interprétations de l'Evangile sur la charité, la fraternité, l'égalité, la liberté ou l'amour. Quelques-uns même l'appelaient socialiste, car en effet il était socialiste sans le savoir, parce qu'il était chrétien, véritablement et sincèrement chrétien.

Quelle ne serait pas la puissance de la chaire catholique, si elle revenait ainsi sincèrement au christianisme de l'Evangile!

Nous remarquons dans l'article de la *Seybouse*, que nous avons reproduit ce matin, un passage sur lequel nous devons faire une observation; nous voulons parler de celui d'où il semblerait résulter que le projet de l'*Union agricole* que l'on se propose d'appliquer sur la rive gauche du Sig aurait été conçu et élaboré à Bone. Il est bien vrai que depuis, nous avons connaissance d'un projet analogue qui préoccupait depuis longtemps une partie des habitants de cette dernière ville; mais nous savons aussi que depuis plus longtemps encore, le directeur de l'opération du Sig mûrissait l'idée de l'œuvre de colonisation qu'il lui est enfin donné de mettre à exécution.

Au reste, bien loin que l'une des entreprises soit de nature à nuire à l'autre, nous les croyons faites au contraire pour se prêter réciproquement un appui moral et pour avoir toutes deux, aux deux extrémités de nos possessions d'Afrique, une influence heureuse sur la marche de la colonisation de l'Algérie.

L'*Echo d'Oran* du 26 décembre publie les nouvelles suivantes, dont quelques-unes se confondent avec des nouvelles que nous avons récemment empruntées au *Moniteur algérien* :

« Tandis que les plaines du littoral sont arrosées par les pluies continuelles et abondantes qui y préparent une heureuse récolte, les [illegible]

[illegible] exercer un système de maraudage qui avait beaucoup de chances d'impunité, il fut surpris et arrêté en flagrant délit par un détachement de chasseurs d'Afrique, commandé par M. le lieutenant Bouchamp.

» Cette capture, qui n'a pas de portée politique, aura cependant une influence favorable comme répression des tentatives de ces hardis voleurs, si communs parmi les Angad dont les Ouled-Ali-ben-Talha font partie.

» A la suite du retour de nos prisonniers de la deïra, plusieurs journaux se sont préoccupés de la position dans le Maroc d'Aïn-Zohra. Depuis le massacre de nos soldats, près de la Moulouïa, c'est là qu'Abd-el-Kader et Bou-Maza vinrent avec leurs débris rejoindre ce qui leur restait de tentes, après le départ des Beni-Amer et leur internat à l'ouest de Fez. Aujourd'hui encore, c'est là que se trouve l'ex-émir.

» Des renseignements certains permettent d'établir qu'Aïn-Zohra est située à quinze lieues au nord-est de Taza, presque exactement au milieu de la ligne qui joindrait Taza à Melilah, et, par suite, Aïn-Zohra serait à 35 ou 40 lieues au nord-nord-est de Fez. Elle est au centre du pays des Mtalsa, tribu kabyle qui, protégée par un terrain d'un accès difficile, n'observe pas vis-à-vis de l'empereur Mouley-Abd-er-Rhamann une obéissance régulière, ce qui, du reste, est fort ancien.

» Il n'est pas sans intérêt de considérer de quelle manière Abd-el-Kader est posé à Aïn-Zohra, au milieu des populations. A l'ouest, il a les kabyles du Rif; au nord, ceux de Glaya, qui, cette année même, sous l'influence d'un camp commandé par le caïd Ben-Abbou, n'ont fait aucune difficulté pour acquitter l'impôt; au sud, sont les Hallaf, tribu arabe mal disciplinée, fougueuse, qui en dernier lieu, lorsque Bou-Hamedi ramenait les prises faites par l'émir dans le Sahara marocain, attaqua le kalifah à coups de fusil, lui tua du monde et lui enleva tout le butin qu'il escortait; à l'est, sont, à une distance plus éloignée, les Beni-Snassen : cette grande fédération a redouté de nous voir porter la guerre jusque chez elle, si le voisinage de la deïra, établie alors à Aïn-Sebra, continuait à attirer nos regards.

» Ces dispositions ont certainement influencé l'émir dans sa retraite vers l'ouest; il devait chercher aussi une région moins épuisée que celle de Sebra, où les aumônes ne venaient plus à son secours; il n'a guères mieux trouvé à Aïn-Zohra, où la rareté des grains est grande.

» C'est à la suite de pareilles considérations que l'on arrive à ne plus s'étonner que, négligeant l'échange des prisonniers qui lui était offert, Abd-el-Kader ait préféré une rançon, qui lui procure une ressource minime, mais qui lui était indispensable pour le moment. »

Le conseil municipal de Paris a voté dans sa séance de ce jour un nouveau crédit de 138 000 fr. pour subvenir, pendant le mois de janvier, aux allocations que fait la ville en vue de maintenir en faveur des classes indigentes le prix du pain, première qualité, à 80 c. les deux kilogrammes, et de réaliser un dégrèvement proportionnel sur le pain de seconde qualité.

Le conseil est saisi, en outre, de la demande d'un crédit de 260 000 fr. pour le mois de février.

Les sommes absorbées sur l'exercice de 1846 s'élèvent à 425 000 francs. Le total, en y comprenant le crédit demandé pour février, s'élève donc déjà à 825 000 fr.

En outre, et dans le but d'offrir pendant la mauvaise saison de [illegible]

[illegible] dit le vieillard, comme il l'examinait d'un air sévère.

— Oui, Monsieur, répliqua-t-elle modestement. Je suis vraiment confuse... me présenter dans cet état... en vérité, Mme Todgers!

— Votre délicatesse souffre, je le vois, reprit le vieux Martin; je n'en suis pas surpris. Vous avez mal pris votre temps.

— Pardon, monsieur Chuzzlewitt, rétorqua Charité, rouge jusqu'aux oreilles, et prenant feu sur l'heure; mais si vous avez quelques observations à faire à ce sujet, permettez que je vous envoie à Auguste. Il serait malséant d'insister sur ce chapitre, quand Auguste ne demande pas mieux que de répondre à tout. Veuillez vous adresser à lui, Monsieur. Je n'approfondirai point les déceptions dont mon père a pu être victime, ajouta-t-elle, en appuyant sur ces mots, et comme je désire être bien avec tout le monde dans un pareil moment, j'aurais été charmée que vous nous eussiez accordé l'honneur de votre présence; mais je ne la sollicite point, sachant que vous avez été prévenu, et tourné contre moi, par les menées de certaines personnes. Je crois avoir prouvé que mes affections, que ma pitié, si naturelle pour ces personnes, n'en avaient en rien souffert; mais je ne prétends pas me soumettre à leur bon plaisir, monsieur Chuzzlewitt. Ce serait par trop fort! Je sais mieux ce que je me dois, ainsi qu'à l'homme qui s'enorgueillit de me nommer bientôt sa femme!

— Peut-être ne jugez-vous pas aussi bien des égards dus à votre sœur; — non qu'elle en ait rien dit, elle ne m'en a pas ouvert la bouche; — mais je le soupçonne, et, en conséquence, je l'emmène.

— Je suis charmée qu'elle ait enfin la bonne fortune de vous plaire, répliqua miss Pecksniff, en relevant la tête avec dédain. Je l'en félicite. Je ne m'étonne pas que la cérémonie d'aujourd'hui lui soit pénible, très pénible même! Mais qu'y puis-je, monsieur Chuzzlewitt? Ce n'est pas ma faute.

— Allons, miss Pecksniff! dit le vieillard d'un ton calme, ne vous séparez pas ainsi d'une sœur! Dans les circonstances où vous êtes toutes deux, je voudrais vous voir faire les premiers pas. Vous y gagneriez un ami; et il se peut qu'un jour ou l'autre vous ayez besoin d'un ami.

— Pardon, monsieur Chuzzlewitt, reprit miss Pecksniff avec dignité, mais désormais toutes mes relations, toutes mes amitiés se concentrent dans mon Auguste. Tant que j'aurai Auguste à mes côtés, je ne manquerai ni de défenseur, ni d'ami. Sur ce chapitre encore, comme sur tous les autres, permettez-moi, Monsieur, de m'en référer à Auguste. Tel est mon sentiment sur la religieuse cérémonie à laquelle je vais prendre part. Auguste va me conduire à l'autel. A cette heure de triomphe, je ne puis nourrir de rancune; comment en voudrais-je à ma sœur? Loin de là, je la félicite! Si vous ne m'avez déjà entendu le lui dire, la faute n'en est pas à moi. Mais je dois à Auguste d'être ponctuelle, un jour où il est naturel de le croire... impatient! Nullement, madame Todgers... Permettez-moi, Monsieur, de me retirer.

Cela dit, la couronne nuptiale s'éclipsa avec autant de solennité que le permettait la robe de chambre.

Le vieux Martin offrit alors son bras à Mercy, et l'emmena sans parler. Mme Todgers, écharpe et panache au vent, les accompagna jusqu'à la voiture, et, toute en pleurs, se jeta au cou de la pauvre affligée, puis regagna en courant son gîte enfumé, sanglotant à se briser le cœur. Elle était maigre et décharnée, la digne femme, mais une belle et bonne âme logeait au fond de cette enveloppe osseuse. Peut-être le Bon Samaritain était-il maigre, efflanqué : peut-être trouvait-il difficile de vivre; qui sait?

M. Chuzzlewitt la suivait attentivement des yeux, et ce ne fut qu'après lui avoir vu refermer sa porte, qu'il aperçut la figure rayonnante de Mark Tapley.

— Eh bien, Mark, dit-il, qu'y a-t-il donc?

— La plus incroyable rencontre, Monsieur! répliqua Mark, faisant de laborieux efforts pour recouvrer la voix; quelque chose qui tient du miracle!... Dieu me bénisse, Monsieur, si ne voilà pas deux de nos anciens voisins!

— Quoi? quels voisins? s'écria le vieillard, mettant la tête à la portière. Où?

— Je me promenais de long en large, Monsieur, à une centaine de pas d'ici, quand j'avise tout à coup devant moi deux revenants, Monsieur! Ils ne pouvaient guères revenir de plus loin, allez! C'est là une rencontre! il y avait de quoi faire tomber un homme les quatre fers en l'air! rien qu'à me chatouiller avec une plume, j'en tomberais à la renverse!

— Ah ça! que diable voulez-vous dire? s'écria le vieux Martin, aussi excité que Mark lui-même. Quels voisins? Où?

— Ici, Monsieur, répliqua Tapley. Au cœur de Londres, dans la Cité, sur le pavé de la grand'ville! Les voilà en chair et en os! Je les reconnais, de reste! je n'avais garde de les oublier... Ah! bien oui, oublier leurs bonnes et chère figures! Dieu les bénisse!

Pendant ces exclamations Mark ne se contentait pas de montrer un homme et une femme décemment vêtus, debout sur le trottoir près de lui, mais il recommençait à les embrasser alternativement en pleine rue, ne se tenant pas de joie.

— Voisins? où? cria pour la dixième fois le vieux Martin, exaspéré des efforts impuissants qu'il faisait pour ouvrir la portière.

— Eh! nos voisins d'Amérique donc! s'écria Tapley à son tour. Nos voisins d'Eden! nos voisins du marécage, nos voisins de misère, nos voisins de fièvre. Est-ce qu'il ne nous a pas aidé, lui? Et elle, nous a-t-elle assez soignés! Ne serions-nous pas morts sans eux? Et les voilà revenus contre vent et marée dans la vieille Angleterre. Qu'on me montre des voisins pareils.

Et hors de lui il se remit à les embrasser, à tournoyer autour d'eux, avec des gambades à faire attrouper les passants.

M. Chuzzlewitt n'eut pas plutôt compris, que, parvenu à ouvrir la portière, il se précipita dehors; et comme si le délire de Tapley eût été contagieux, il se mit à leur serrer les mains avec toutes sortes de joyeuses démonstrations.

— Montez en voiture, dit-il, et venez-vous-en avec nous! Alerte, Mark, grimpez sur le siége, et au logis! Vite au logis!

— Oui, Monsieur, s'écria Mark, saisissant dans un élan d'enthousiasme la main du vieillard; chez vous! chez nous! chez eux! C'est mon avis, Monsieur, et à cette cocher! Excusez la liberté grande, mais vive le pays! vive la maison! vive le *Jovial Tapley!* Il n'y aura rien de la cave au grenier qui ne soit à leurs ordres, sauf le [illegible] pourtant! Ils auraient bonne grâce à demander l'écot! Et en avant, marche au logis [illegible]!

Dès que le vieux Martin eut repris sa place dans l'intérieur, les chevaux partirent au grand trot, Mark s'ébattant chemin faisant, et donnant carrière à sa joie aussi librement, au milieu des rues populeuses de Londres, que s'il eût été en rase campagne, dans la plaine de Salisbury.

Cependant, les gens de la noce, exacts au rendez-vous, commençaient à se réunir dans la maison Todgers. Le doyen et le plus sémillant des pensionnaires, M. Jinkins, des premiers sur le terrain, se trouva quelques instants tête-à-tête avec le déjeuner, servi au salon pour plus de décorum. Mme Todgers ne tarda pas à l'y rejoindre; le cousin célibataire, un neveu, jeune lion à tous crins, le fougueux M. Spottletoe et sa moitié, arrivèrent à la file.

Jugeant à son habit bleu barbeau et à la faveur blanche pendue à sa boutonnière, que M. Jinkins était l'heureux mortel, M. Spottletoe l'honora d'un salut encourageant.

— Enchanté, Monsieur, de faire votre connaissance! Je vous souhaite toutes sortes de prospérités!

M. Jinkins, qui pressentait la méprise, s'expliqua. Il s'était simplement chargé de faire les honneurs en attendant son ami M. Moddle, qui ne pouvait tarder.

— Le futur n'est pas arrivé, Monsieur! s'écria M. Spottletoe, qui s'échauffait aisément.

— Pas encore, mais...

— Sur mon âme, il débute bien! Voilà un joli commencement. Je serais charmé d'apprendre comment il se fait que tous ceux qui entrent en contact avec la famille lui ménagent si peu l'insulte! Par la mort! pas encore arrivé! pas ici pour nous recevoir!

Le jeune lion suggéra que le marié avait peut-être commandé une paire de bottes neuves, qu'on ne lui avait pas apportées.

— Ne me parlez pas de bottes! répliqua Spottletoe avec une bouillante indignation. Il devait venir ici en pantoufles, en savates! pieds nus plutôt! Ne prétendez pas excuser votre ami à propos de bottes, Monsieur!

— Mon ami! reprit le neveu; je ne l'ai jamais vu.

— Alors ne m'en parlez pas, Monsieur, rétorqua l'irascible Spottletoe.

A ce moment critique la porte s'ouvrit toute grande : miss Pecksniff, chancelante, soutenue par ses trois filles d'honneur, apparut. La virago, la femme forte, affligée des trois vieilles filles à marier, fermait la marche : elle avait retardé son entrée, dans l'espoir bénin de nuire à l'effet.

M. Spottletoe l'accueillit d'un air furibond : — Madame pourra peut-être nous donner des nouvelles du futur? Il aura réservé toutes ses attentions pour certaine branche de la famille, qui, du reste, n'en est pas à son apprentissage en fait d'accaparement.

— Si c'est à moi que vous faites allusion, Monsieur... commença la femme forte.

Miss Pecksniff intervint : — De grâce, qu'Auguste ne devienne pas

[illegible] mens universitaires. Collège Rollin. Bourses. Garde nationale. État militaire. Mairies. — MM. Boulay, Chevalier, Considerant, Duperrier, Husson, Thierry.

Hospices. Pensions. Secours. Établissements charitables, et constructions qui s'y rattachent. — MM. Beau, Bayvet, Marcellot, Meder, Thayer, Besson.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les députés sont priés de se réunir dimanche prochain, à dix heures précises, dans la salle des conférences, pour le tirage au sort de la grande députation qui devra aller au devant du roi le jour de la séance royale.

Cette séance aura lieu lundi vers une heure.

— Les électeurs censitaires et départementaux appartenant aux cantons de Courbevoie, Neuilly, Charenton et Sceaux, sont convoqués pour leur réunion avoir lieu le 10 janvier prochain, aux chefs-lieux de chacun de ces cantons, à l'effet de procéder à l'élection du nombre de conseillers d'arrondissement déterminé par l'ordonnance du roi du 17 octobre 183[illegible].

Des cartes individuelles sont distribuées, depuis le 6 janvier, à MM. les électeurs, à la mairie de la commune où ils exercent leurs droits.

— Les électeurs censitaires et départementaux, appartenant au canton de Saint-Denis, sont également convoqués, pour le 10 janvier prochain, à Saint-Denis, pour procéder à l'élection d'un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Brisson, dont les fonctions expiraient en 1846.

Des cartes individuelles sont également distribuées, depuis le 6 janvier prochain, à la mairie de la commune où ils exercent leurs droits.

— Le Diario de Lisbonne du 30 décembre contient un décret royal contresigné par tous les ministres, qui suspend le jugement par jurés à l'égard de certains crimes, jusqu'à ce que ce décret soit révoqué par le corps législatif. Ces crimes sont entre autres celui d'incendie, de meurtre, de blessures graves, de rébellion à main armée, de conspiration, de faux en écriture privée, etc., etc.

— Un singulier procès est intenté à un journal de Lucerne. Le *Narrateur* est poursuivi notamment pour avoir dit que le canton de Lucerne est malheureux et déchiré dans son intérieur, ce qui doit être considéré comme une calomnie. Il a ensuite vanté une fois le pape actuel aux dépens du précédent, ce qui constitue un délit d'injure contre ce dernier.

— Le lieutenant Marin, lieutenant au 15e léger, prisonnier d'Abd-el-Kader, traduit devant le conseil de guerre d'Oran, et accusé de capitulation en rase campagne devant l'ennemi, a été condamné à la peine de mort. — Il s'est pourvu en révision et en cassation.

— L'ouverture de l'assemblée des États de Wurtemberg a eu lieu le 5 janvier à Stuttgard.

— D'après des correspondances particulières de Mexico, M. Bankhead, ministre résident de la Grande-Bretagne dans cette capitale, aurait reçu du commodore placé à la tête de l'escadre américaine devant Vera-Cruz une communication dans laquelle on le priérait de s'entre-

[illegible] tel que les heures coulent inaperçues, et qu'au jour on s'arrache avec peine à son délicieux attrait. — Le prochain bal est annoncé pour demain samedi 9 janvier.

LA JEUNE ET LA VIEILLE IRLANDE. — MISÈRE. — On écrit de Dublin, le 2, au *Standard* :

« Le public commence à être blasé de la guerre d'escarmouches que se font sur le papier les *jeunes* et les *vieux* Irlandais. Il voudrait les voir sérieusement aux prises ou quitter le champ de bataille. On nous assure aujourd'hui que les dissidents ne se sont pas endormis et que les chefs du parti ont déjà arrêté leur plan de campagne. La première démonstration doit avoir lieu le 13, à la Rotonde. On annonce que M. Smith O'Brien assistera à ce meeting. Les vieux parient cinq shellings contre un qu'avant la fin de l'année plusieurs membres de la Jeune-Irlande auront été arrêtés pour crime de sédition; il y a même des paris pour soutenir qu'avant deux ans quelques-uns auront fait connaissance avec Botany-Bay. La *Nation*, organe du parti des jeunes, publie aujourd'hui un article avec le titre : *En avant*.

» Les journaux des provinces reçus aujourd'hui, à peu d'exceptions près, signalent les rapides progrès de la misère sociale et de ses conséquences naturelles : la violation des lois, la violence et le pillage dans les districts fertiles jusqu'à ce jour, les maladies et la mort dans ceux où la plus extrême pauvreté a été de tout temps le lot de la population. Ainsi, des colonnes entières sont remplies du récit de crimes, et particulièrement de vols de troupeaux, dans les journaux de Tipperary, Kilkenny, Carlow, Waterford et Limerick; tandis que les feuilles des comtés plus pauvres de Kerry, Galway, Sligo, Mayo et Roscommon, ne contiennent que les plus tristes détails des souffrances de la population, sans mentionner presque aucun méfait. »

GÉRARD LE TUEUR DE LIONS.—Une lettre de ce chasseur, en date de Ghelma, 6 décembre, porte ce qui suit : « Depuis la mort du lion noir de l'Archious (juillet 1844), sa veuve ayant émigré, le pays était devenu assez sûr. Dans le courant du mois dernier, cette lionne est revenue, suivie d'un nouvel époux, lion fauve, d'après le dire des Arabes, et de deux lionceaux âgés de dix-huit mois environ. C'était chaque jour un ou plusieurs bœufs, de temps en temps quelques chevaux ou juments que cette lionne tuait pour nourrir sa famille.

» Après plusieurs plaintes de la part des gens du pays, je me rendis sur les lieux le 24 novembre; la lionne et sa suite avaient disparu depuis la veille. Je rayonnai pendant plusieurs jours sans rencontrer aucune trace. Je revins le 3 décembre chez le cheik Séliman-ben-Seïd, où j'avais établi mon quartier-général. Un cavalier du douar des Oulad-Naïd, situé à un quart de lieue de là, était venu me prévenir que la lionne avait blessé une jument et tué un cheval.

» Je me hâtai de joindre ce cavalier qui m'indiqua de loin la place où la lionne avait étranglé l'animal. Là, laissant mon cheval, j'allai jusqu'à la lisière du bois, et trouvai en effet une mare de sang, puis, à travers un fourré de lentisques et d'oliviers sauvages, je suivis la trace du cheval que la lionne avait traîné jusqu'au fond du ravin à plus de six cents mètres. L'animal était couché dans le lit du ravin, sans autre blessures que deux coups de dents à la gorge et encore intact. Je m'établis sous un lentisque à quatre mètres du cadavre et j'attendis.

» Toute la nuit du 3 au 4 se passa sans résultats. Le 4, vers les six heures du soir, la lionne me fut annoncée par le cri des merles et la fuite de deux ratons qui rôdaient autour du cheval. Le ravin étant très encaissé et surtout très boisé, je n'aperçus la lionne que lors-

L'agence des subsistances de Bruxelles.

Au moment où la rigueur de la saison et la cherté des subsistances déterminent beaucoup de conseils municipaux à s'occuper de mesures protectrices des classes pauvres, nous croyons devoir faire connaître, avec tous les détails nécessaires, l'organisation de l'*Agence des subsistances*, instituée pendant l'hiver dernier à Bruxelles, sur l'initiative de plusieurs honorables citoyens de cette ville, en tête desquels il faut, pour rendre justice à qui de droit, placer l'infatigable M. Ducpétiaux.

« Article 1er. Il est institué à Bruxelles une agence centrale, pour venir en aide aux ouvriers en leur fournissant certaines denrées à un prix réduit.

» Art. 3. L'administration communale met à sa disposition les employés et les locaux nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

» Art. 4. Les fonds nécessaires aux acquisitions et aux autres dépenses de l'agence, seront imputés sur le subside de 100 000 fr. voté par le conseil communal et sur le subside à fournir par le gouvernement.....

» Art. 5. Si ces fonds sont jugés insuffisants, il sera avisé ultérieurement aux moyens de les compléter, soit par de nouveaux subsides, soit par un emprunt spécial, soit par des collectes ou dons volontaires.

» Art. 6. Les achats à faire par l'agence auront lieu par voie d'adjudication publique, à moins qu'il ne soit jugé plus avantageux d'y procéder exceptionnellement de la main à la main. Ces achats devront être préalablement autorisés par le collége des bourgmestre et échevins; ils seront échelonnés de manière à ne pas occasionner un renchérissement subit sur les marchés.

» Art. 7. Le tarif du pain, des soupes, des pommes de terre, du charbon et des autres objets destinés à être vendus aux ouvriers, sera arrêté le vendredi de chaque semaine, par le collége des bourgmestre et échevins, sur la proposition de l'agence.

» Art. 8. En transmettant ce tarif au collége, l'administration de l'agence y joindra un compte sommaire de ses opérations de la semaine précédente, de l'état de ses dépenses, ainsi que des dépenses projetées pour la semaine suivante, d'après un modèle à déterminer ultérieurement.

» Art. 9. Les ouvriers dont le salaire, par suite de l'augmentation du prix des denrées, est devenu insuffisant pour leur alimentation et celle de leur famille, et généralement toutes les familles qui [illegible], pourront, en justifiant de leur position, être admis à acheter des denrées dans les magasins de l'agence centrale.

» Les personnes demeurant à Bruxelles, et y ayant établi leur demeure avant le 1er octobre courant, jouiront seules de cette faveur.

» Art. 10. L'administration de l'agence enregistre toutes les demandes qui lui sont adressées, et délivre des cartes qui, seules, peuvent donner accès dans ses magasins.

» Art. 11. La carte remise au chef de ménage est personnelle, elle est numérotée et porte le nom du porteur, l'indication de sa profession, de son domicile et du nombre de personnes composant sa famille.

» Art. 12. Ces indications sont, sur présentation de la carte, inscrites au registre tenu par le gérant des magasins de l'agence, et [illegible]

---

une pomme de discorde, à cette heure solennelle de sa vie, de la mienne! qu'il soit un lien harmonieux entre nous. Auguste n'a voulu être présenté à aucun de mes parents. Il s'y est refusé.

— Eh bien! s'écria M. Spottletoe, je prends sur moi d'affirmer que l'homme qui aspire à entrer dans une famille, et se refuse à l'honneur d'être présenté à chacun de ses membres, est un impertinent, un drôle! et je le tiens pour tel!

La femme forte remarqua avec suavité qu'elle se voyait à regret obligée de se ranger à cet avis, et les trois filles à marier opinèrent du bonnet, en murmurant tout haut : « Quelle indécence! »

— Vous ne connaissez pas Auguste! s'écria miss Pecksniff en larmes; en vérité, vous ne le connaissez pas! Auguste est la douceur, la docilité même. Attendez que vous ayez vu Auguste, et, j'en suis sûr, il se conciliera tous les cœurs.

— La question se résout, dit Spottletoe, en se croisant les bras; il s'agit de savoir combien de temps il nous faudra attendre ce Monsieur! Je ne suis point accoutumé à attendre, moi! je suis peu patient de ma nature. Qu'on veuille nous dire au moins jusqu'à quelle heure on nous fera faire ici le pied de grue!

— Madame Todgers! s'écria Charité, monsieur Jinkins! j'ai peur qu'il n'y ait quelque malentendu. Je crains qu'Auguste ne soit allé droit à l'Autel!

La chose étant rigoureusement possible, M. Jinkins courut à l'église la plus proche, escorté du cousin célibataire, qui préférait n'importe quelle corvée au supplice d'être en présence d'une table servie, sans pouvoir manger. Ils ne rapportèrent d'autre nouvelle qu'un avis officieux du bedeau qui les engageait à se presser s'ils voulaient être mariés ce jour-là, vu que l'officiant n'était pas d'humeur à les attendre tout le jour.

La fiancée avait maintenant pris l'alarme. Elle était inquiète, sérieusement inquiète. Bon Dieu! qu'était-il arrivé? Auguste, cher Auguste!

M. Jinkins offrit de courir en cabriolet à la maison nuptiale tout récemment meublée, pendant que la femme forte administrait force consolations à miss Pecksniff : — c'étaient de ces choses auxquelles on devait être préparée : un petit échantillon des futures douceurs conjugales; un essai du positif qui tuait le romanesque au début et [illegible] pour le mieux! — Ses filles ne demeurèrent pas en reste : — Peut-être qu'il viendra : qui sait? — dirent-elles toutes trois. Le neveu le soupçonnait de s'être jeté par dessus un des ponts, et la fureur de M. Spottletoe ne connaissait plus de bornes. [illegible] Miss Pecksniff, les mains jointes, cherchait des consolations partout et n'en trouvait nulle part, quand Jinkins, ayant rencontré le facteur à la porte, rentra avec une lettre à l'adresse de la mariée.

Miss Pecksniff l'ouvrit, la parcourut des yeux, poussa un cri perçant, laissa tomber le papier, et s'évanouit.

Les assistants se précipitèrent à l'envi pour ramasser la lettre, et, groupés à l'entour, regardant par dessus les épaules les uns des autres, ils lurent les lignes suivantes :

» En rade de Gravesend, à bord du schooner *le Cupidon*, mercredi soir.

» Trop et toujours abusée demoiselle,

» Quand ces mots vous parviendront, le soussigné — s'il n'est un cadavre sans vie, sera du moins en route vers la terre de Van-Diemen. N'envoyez pas à ma poursuite! on ne me reprendrait pas vivant!

» La charge — 300 tonneaux. — Pardon, je m'égare; mon trouble confond le navire et ma misère. — Je pliais dessous! — Le poids, — sur mon âme, était horrible, affreux! Souvent — alors que vos baisers caressaient mon front — l'idée du suicide s'empara de moi, — et — quelque incroyable que cela paraisse — c'était surtout à ces moments-là!

» J'en aime une autre! — Elle appartient à un autre! — Tout semble appartenir aux autres — rien à moi — pas même ma place — [illegible] téméraire me destitue.

» Si jamais vous m'aimâtes, écoutez la dernière prière, le dernier vœu d'un infortuné, exilé, flétri en sa fleur! Envoyez l'incluse, — la clef de mon pupitre, — envoyez-la, par commissionnaire, à mon bureau. — Adressez, s'il vous plaît, à Bobbs et Cholberry, — non, Chobbs et Bolberry. — Mon âme est bouleversée. — J'ai laissé un canif — fin, à manche de corne — dans votre boîte à ouvrage. — Qu'il paie le messager, et le rende plus heureux que moi!

» Oh! miss Pecksniff, que ne m'abandonniez-vous à mon malheureux sort! n'était-ce pas cruel! trop cruel! N'avez-vous pas assisté à mes angoisses? N'avez-vous pas vu des ruisseaux de larmes couler de mes yeux? ne m'avez-vous pas accusé de pleurer encore plus que de coutume, ce terrible soir où nous nous vîmes pour la dernière fois, — dans cette maison, — où je vivais paisible, — sinon heureux, — en compagnie de Mme Todgers?

» Mais il était écrit au livre du destin, que vous seriez un des instruments de la sombre et fatale sentence que je dois subir ici-bas. Je ne vous fais pas de reproche, car je sens que vous êtes outragée. Puisse l'ameublement devenir une faible compensation!

» Adieu! soyez l'orgueilleuse compagne de quelque noble duc, et oubliez-moi! Puissiez-vous de longtemps ne connaître les tortures de celui qui se dit, au milieu des hurlements orageux de l'équipage,

» Jamais vôtre,

» AUGUSTE. »

Tandis que tous dévoraient cette lettre, pas un ne songeait à miss Pecksniff, qui demeurait pâmée. L'amertume d'une telle mystification, l'amertume d'avoir convoqué tant de témoins, et quels témoins!.. tout exprès pour y assister; l'amertume de penser que la femme forte et ses trois filles couperosées triompheraient à tout jamais de cette heure d'expiation : c'en était trop! miss Pecksniff s'était cette fois évanouie tout de bon.

Quels sons harmonieux et graves emplissent l'oreille? Quelle est cette chambre retirée, assombrie?

Et cette douce figure devant l'orgue, quelle est-elle? Ah! Tom, cher Tom, vieil ami!

Ta tête a grisonné avant l'âge, quoique des années se soient écoulées depuis notre séparation, cher Tom! Mais dans cette grave mélodie, dont tu salues chaque jour l'approche du crépuscule, la musique de ton âme s'exhale, l'histoire de ta vie se déroule.

Vie paisible, douce, heureuse, Tom. Dans ce tendre passage, ce chant suave qui soupire, passe et revient, peut-être le souvenir de ton ancien amour trouve une voix : souvenir vibrant encore, mais adouci, plein d'un charme secret, pareil à celui que parfois nous laissent les morts; il ne t'arrache plus ni larmes ni regrets, Dieu soit loué!

Parcours légèrement les touches, légèrement, Tom; quelque habile que soit ta main, elle ne saurait s'appesantir moins sur le clavier que [illegible] pourra répondre au doigt qui l'interroge par un son aussi [illegible] que sa voix.

Car un mendiant crasseux, un sale ivrogne [illegible] et son [illegible] fille te [illegible], cher Tom; et chaque [illegible] il se vante [illegible] la [illegible]. Et [illegible] au cabaret du coin, il régale ses compagnons des récits de ton ingratitude et de son antique magnificence. Il leur [illegible] coudes percés, ses souliers sans semelles, tandis que toi, son protégé, dit-il, tu es bien logé, bien vêtu! Tout cela, tu le sais, Tom, mais tu continuerais de le secourir avec une égale et patiente bonté.

Ainsi, un radieux sourire éclairant ton visage, tu passes à une mesure plus vive et plus gaie; de petits pieds agiles répondent en cadence au rhythme joyeux; de brillants regards s'attachent aux [illegible]. Et une svelte petite créature, — sa fille [illegible], Tom, non à Ruth, — enfant, dont les yeux suivent le plus volontiers et tes jeux et la danse, qui s'émerveille parfois de te voir pensif, accourt, grimpe sur tes genoux, puis se joue sur ta joue, et t'aime, s'il se peut, Tom, plus que personne au monde. Malade une fois, elle t'a voulu pour garde, et n'a connu ni caprice, ni impatience, tant que tu veillais près d'elle.

Tu abordes maintenant de plus profonds accords [illegible] lennel. Il t'emmène [illegible] vers les temps écoulés, et tandis que ta main s'oublie sur les touches sonores et que la [illegible] harmonie s'enfle et remplit l'air, des ombres s'élèvent devant toi. L'esprit de ce vieillard qui se délectait à prévoir tes désirs [illegible] cessé de t'honorer, est là, parmi les autres, le visage [illegible] il te répète les mots qu'il te disait à son lit [illegible] tendre et dernière bénédiction!

Enfin, revenant du jardin, Tom, toute couverte de fleurs, [illegible] par les mains des enfants, ta sœur, la petite Ruth, le cœur aussi léger, la marche aussi folâtre qu'au temps jadis, vient s'asseoir à tes côtés. Du Présent, du Passé, dans lesquels elle se lie si étroitement à toutes tes pensées, ton chant mélodieux s'élance vers l'Avenir. Il résonne en toi, hors de toi. Ton rayonnant visage reflète sur elle la Foi et l'Amour, et tout en toi parle d'Immortalité! La noble musique [illegible] comme un nuage harmonieux [illegible] des séparations terrestres, [illegible] cieux!

FIN.

[illegible] de son organisation intérieure, et elle rédigea un règlement d'ordre et d'attributions qui reçut, le 31 octobre, l'approbation du conseil communal.

L'un des premiers soins de l'agence fut de déterminer la nature des denrées sur lesquelles pourrait s'opérer la réduction des prix.

Son attention se porta d'abord sur le pain. Après avoir examiné et discuté successivement divers systèmes, elle s'arrêta au suivant, comme étant de nature à assurer le service d'une manière immédiate sans léser d'une manière trop sensible les intérêts des boulangers. Plusieurs de ceux-ci furent invités à se rendre à l'assemblée de l'agence, et on les détermina à accorder une certaine réduction sur le prix du pain de troisième qualité, dit de ménage. On décida que le surplus de la différence entre le taux de la taxe et le prix de vente des bons de pain aux ouvriers serait imputé sur la somme de 100 000 francs mise à la disposition de l'agence par le conseil de la commune. — Les boulangers désignés délivrent le pain sur présentation des bons vendus dans les bureaux de l'agence, et sont payés tous les samedis à la caisse de l'institution.

La vente des pommes de terre présentait plus de difficultés. La pénurie des marchés intérieurs, la qualité douteuse et le haut prix des tubercules importés de l'étranger, les difficultés de la conservation et la perte pouvant résulter des parties gâtées, déterminèrent l'agence à entrer en arrangement avec une société qui contracta envers elle l'engagement de fournir, à ses risques et périls, pendant tout l'hiver et jusqu'au retour de la bonne saison, au prix de 11 fr. 75 cent. les 100 kilogr., des pommes de terre de bonne qualité aux personnes munies de bons de l'agence. Celle-ci mit de son côté à la disposition des fournisseurs un vaste magasin à proximité du bureau central de vente des bons, et obtint, en outre, du ministère des travaux publics, le transport gratuit, par les chemins de fer de l'État, des tubercules spécialement destinés à ce service.

D'après une convention additionnelle, les fournisseurs des pommes de terre sont tenus d'abaisser éventuellement leurs prix aux taux des mercuriales du marché de Bruxelles.

En ce qui concerne le chauffage, l'agence a fait des marchés pour la fourniture de 2 100 000 kilogr. de houille dite *gailletles*, à des prix aussi avantageux que possible eu égard à l'approche des gelées. Les gailletles sont débitées, de même que les pommes de terre, par petites parties proportionnées au nombre de personnes composant chaque ménage admis à participer au bénéfice de l'institution.

Enfin, pour parer éventuellement au manque de pommes de terre et fournir d'ailleurs à certaines personnes dans une position peu aisée les moyens de se procurer un aliment sain et substantiel au moindre prix possible, l'agence crut faire chose utile en organisant un service de soupes économiques, analogue à celui qui est établi depuis plusieurs années dans certaines villes d'Allemagne et des Pays-Bas.

En conséquence, dans la séance du 6 novembre dernier, elle résolut, sur la proposition du sous-comité chargé des ventes et de la manutention :

1° D'établir un fourneau d'essai avec une chaudière d'une capacité de 600 litres.

2° De limiter, provisoirement, le chiffre journalier des soupes à 500 par jour, savoir :

Soupe à la viande, quatre jours par semaine, les dimanche, lundi, mardi et jeudi ;

Soupe à l'orge, deux jours par semaine, les mercredi et vendredi ;

Soupe aux pois, un jour par semaine, le samedi.

Les bons de soupes, délivrés dans les bureaux de vente, correspondent à cette répartition ; leur prix est fixé à 70 c. pour sept soupes, soit 10 c. par litre. La nature de chaque soupe est spécifiée sur le bon ;

3° D'adopter, provisoirement, pour la composition des trois espèces de soupes, les indications portées au tableau ci-après :

QUANTITÉS PAR CENT LITRES.

1° *Soupe à la viande.*		2° *Soupe à l'orge.*		3° *Soupe aux pois.*	
Viande,	k. 6.25	Orge,	k. 625	Pois secs,	k. 20.875
Pain,	6.25	Pain,	6.25	Légumes,	5,125

L'ordre le plus scrupuleux règne dans les distributions, et les ouvriers, malgré les manœuvres de quelques brouillons, n'ont pas tardé à comprendre l'immense bienfait d'une institution qui doit leur assurer, pendant toute la durée de l'hiver et jusqu'à ce que la hausse momentanée ait cessé, des denrées et du chauffage d'excellente qualité, au même prix ou même à un prix moins élevé que pendant les années ordinaires.

N. B. Les administrations et les personnes qui croiraient devoir suivre l'exemple que vient de donner la ville de Bruxelles, pourront obtenir des spécimens de cartes, bons, tableaux, et généralement tous les renseignements désirables, au *secrétariat de l'Agence centrale des subsistances*, à l'Hôtel-de-Ville, à Bruxelles.

L'agence des subsistances a régulièrement fonctionné, d'après les bases qui précèdent, jusqu'au 1er mai. Près de 40 000 personnes, appartenant à la classe ouvrière, ont participé à ses bienfaits. Il en est résulté une économie de plus de 25 à 50 p. 100 sur le prix des denrées de première nécessité. La ville a dépensé 80 000 fr. ; mais cette dépense aurait été considérablement réduite, si l'organisation de l'agence n'avait pas été aussi tardive et si l'on avait pu s'y prendre à temps pour faire l'approvisionnement.

Le lendemain de la fermeture de l'agence, les pommes de terre ont augmenté de 90 p. 100 !

L'Agence de Bruxelles ayant été imitée dans plusieurs villes, Anvers, Gand, etc., cette agence a diminué les prix de tous les marchés de la Belgique, et maintenu des taux raisonnables pendant tout l'hiver.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Alger. — Reçu les 25. — Nous vous inscrivons. — Nous avons grand besoin d'un correspondant résidant en permanence à T. — Tâchez de nous le procurer.

M. A. à C. — Reçu les 300. — Votre ville conserve son rang. — Nous vous écrivons.

MM. B. et S. à Lyon. — Reçu les 625. — Merci.

M. E. M. à Warmeriville. — Nous prenons note. — Compliments affectueux. — Ne viendrez-vous pas *ambo* à Paris ?

M. S. à Mulhouse. — Reçu les 229. — Nous savons que vos efforts ne feront point défaut à la cause.

M. D. à Gray. — Reçu les 48. — Il n'y a point de terre si ingrate où le bon grain ne finisse par lever.

M. O. à Besançon. — Nous avons reçu, dans le temps, 1 600 exempl. de la 3e édition des *Proc. ind.* en feuilles et sans couvertures. Du reste, pas une note, pas un bordereau, pas une facture, pas le moindre compte détaillé ou non ; enfin, rien ! Provisoirement veuillez nous tenir compte directement. — Retournez les 7 *Examen et Défense* ; les 2 la *Conversion*, etc. ; les 4 *Contre A* et les 2 *Déraison et dangers*, par occasion si possible.

M. C. à Vienne. — Le numéro du 7 nov. 45 est épuisé.

M. D. à Gisors. — Les 25 55 ne nous ont pas été remis.

M. T. P. à Londres. — Votre lettre du 6 courant nous est parvenue. Vous aurez tout le temps nécessaire pour compléter votre travail, puisque nous avons déjà en main de quoi suffire pendant deux mois. — Affectueux compliments de la part de tous.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 7 janvier. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 5 465 q. 07 k. — Ventes, 6051 q. 67 k. — Restant, 23 078 q. 88 k. — Cours moyen du jour, 53-64. — Cours-taxe de quinzaine, 53-53. — Ventes en disponibles : Gruaux, 14 q. 18 k. 66-90 à 70-65. — 1re marque, 938 q. 76 k. ; 54-15 à 56-10. — 2e marque, 1194 q. 77 k. ; 52-20 à 53-85. — 3e marque, 25 q. 12 k. ; 43-30 à 50-95. — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 39 q. 25 k. — Ventes à livrer, 3842 q. 40 k. 48-40 à 55-40. — Cuisson, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 207 q. 24 k. 53-95 à »»-»».

MARCHÉ DE NANGIS du 6 janvier. — Veaux 272, vendus de 1,10 à 1,40. — Bœufs 30, vendus de 1,00 à 1,20. — Vaches 8, vendues de 0,90 à 1,00. — Moutons 103, vendus de 1,00 à 1,30 — Porcs 20, vendus de 1,00 à 1,20

Froment, 93 hect. à 30,90 l'h. — Avoine, 150 hect. à 10,93. — Marché faible, vente ordinaire.

---

4 p. 0/0 J.	»	104 50	O. V. de Par.	»	1250 75	V. P. [illegible]	[illegible]
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	»»» »»	Paris à Ro.	[illegible]
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	1295 »»	— à Orléans	1225 »»
B. du Trés.	»	» »/»	— Ganneron	»	1100 »»	— à Rouen	900 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	80 10	79 85	80 75	80 »»
5 p. 0/0	d. 50	118 23	118 45	»»» »»	119 15

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	05 »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Der C. 100 1/4	R.-Havre	685 »»
Récép. Rotsch.	» 103 50	BELG. 2 1/2	» »» »/»	Avignon	855 »»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	» »» »/»	Str. à Bâle	217 50
— — pass.	» »» »/»	— do 1840	» 107 3/4	Paris-Str.	484 25
— 3 p. 0/0	» 34 1/2	— do 1842	» 102 »/»	Tours-Nant.	487 50
Dette intérieure	» 30 1/4	— Banque	» »»» »»	Orl.-Vierz.	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— do Em. 1841	» »»»» »»	C. du Nord	630 »»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	» 1192 50	Famp.-Has.	»»» »»
HAITI	» » »/»	AUTRICHE	» 315 »»	Dieppe-Féc.	»»» »»
				Boul. à Am.	»»» »»
				Orl.-Bord.	550 »»
				Mont. à Tr.	»»» »»
				Paris-Lyon	507 50
				Nord-Tou.	»»» »»
				Zinc V. M.	6300 »»
				Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »-»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	900 »»	Orléans à Vierzon.	552 50
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	685 00	— à Bordeaux.	560 »»
Paris à Orléans	1225 »»	Marseille à Avign.	857 50	Nord	630 »»
— à Lyon	506 25	Paris à Strasbourg	484 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 94 ; courant du mois, 93 à 94 ; 4 premiers mois 94 ; mois du milieu, 103.

Lille. — Colza, 88-50 ; œillette rousse, 86-50 à 86 ; lin, »» ; cameline, »» ; chanvre »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier disponible 136 ; cour. du mois »»» à 133 ; février, 123 à 124 ; mars en août, 120.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 104 fr. les 100 kilog. ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 janvier.

8 h. »/» FRANÇAIS. — Le Mariage de Figaro, les Rivaux d'eux-mêmes.
7 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie, Diable ou Femme.
6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse.
8 h. »/» ITALIENS. — Don Pasquale.
8 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La Planète à Paris, Tableaux vivants.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Baronne, Paul et Jean, un Scandale, une Fille.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Protégée, Un Mari, Geneviève, le Bal, Simplice.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Les Mémoires, Poudre-Coton, Tableaux.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, l'Ombre.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — L'Agelus, la Chasse aux millions, la Maupin.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Un Secret terrible, les Pages de l'Empereur, Tableaux.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

PARIS, 9 JANVIER.

Discours du Roi.

Messieurs les Pairs, Messieurs les Députés,

Votre session s'ouvre cette année dans des conjonctures graves : à l'intérieur, la disette, et la misère qui grandit; à l'extérieur la rupture des traités de 1815, et d'une entente que la bonne foi de mon gouvernement s'est trop longtemps obstiné à croire cordiale.

Ces circonstances ne trouveront pas le gouvernement de la France au dessous du rôle qu'elles lui imposent. Votre patriotisme et votre loyal concours aidant, nous saurons résoudre victorieusement les questions qui importent à la prospérité véritable du peuple français, aussi bien qu'à sa dignité et à sa gloire.

Je me lasse, Messieurs, d'entendre vanter autour de moi la prospérité croissante de la France, et de voir en même temps le paupérisme s'étendre. On a sacrifié les hommes aux choses. Mes savants officiels s'occupent beaucoup du sort des industries, nullement de celui des industrieux, des travailleurs. Il doit y avoir pour tous les membres d'une grande nation du travail assuré et du pain garanti. Le droit de Vivre en travaillant est le premier de tous les droits : nous songerons enfin à reconnaître ce droit sacré et à l'organiser.

En conséquence, indépendamment des mesures immédiates que mon gouvernement vous proposera pour encourager dans les communes la formation des Agences de subsistances, il vous invitera à former une grande Commission permanente d'Enquête sociale, qui devra s'éclairer sur le sort misérable de l'immense majorité des populations agricoles et industrielles du royaume; entendre et examiner les propositions nouvelles élaborées par les hommes de cœur qui, à divers points de vue, s'occupent des intérêts trop longtemps méconnus des classes ouvrières; enfin, découvrir ou accueillir et expérimenter quelque moyen pratique de résoudre ces problèmes, que les chefs d'une grande nation ne peuvent plus laisser, sans honte, la misère, la famine et la démoralisation leur poser chaque année...

Le sol de la France, Messieurs, peut nourrir une population double de celle qu'il porte. D'immenses travaux productifs sont à faire, et des légions d'hommes ne demandent qu'à être occupés. La question n'est donc qu'un problème d'organisation. Pour résoudre une semblable question, il suffit de le vouloir sérieusement; — et nous le voudrons, Messieurs, sous peine de nous montrer indignes de présider aux destinées d'un grand peuple.

Entrons dans cette voie féconde des réformes et des améliorations sociales : c'est là que nous trouverons le bien-être, l'émancipation et la dignité de nos travailleurs, l'union et l'association des classes, la véritable unité nationale; nous ferons de la France une nation riche, puissante et glorieuse, qui entraînera dans la direction de son propre mouvement tous les peuples de l'Europe et du monde.

Conquérir à la France l'amour et la sympathie des peuples, voilà, Messieurs, le principe sur la solide et large base duquel la politique de la France doit s'élever.

Les cabinets du Nord ont accompli un acte d'usurpation sur un Etat garanti par ces traités de 1815, que la France de Juillet avait elle-même voulu respecter. Les traités de 1815 sont rompus par ce fait. Le Droit ancien est détruit; un Droit nouveau, conforme à l'esprit du temps, aux principes de l'indépendance des nationalités et de la fraternité des peuples, glorieusement proclamés par la Révolution française, s'élèvera sur ses débris.

Le mariage du plus jeune de mes fils avec une princesse espagnole n'était que la consécration et le maintien d'une alliance qui compte deux cents ans de date en Europe. Un gouvernement, à l'amitié duquel j'avais fait beaucoup de sacrifices, en a témoigné du mécontentement. Ce mécontentement n'a rien de profond ni de national; il ne sort pas d'une certaine sphère diplomatique. La paix de l'Europe n'en sera nullement troublée.

La rupture des traités de 1815, et la destruction du Droit public dont ces conventions formaient la base, ne menacent, pas plus directement du moins, la paix du monde : la France ne peut que se féliciter d'un état de choses qui la rend enfin à sa liberté d'action et aux traditions de la grande politique que nous ont léguées nos pères.

La France, il est vrai, est isolée au milieu des gouvernements des grandes puissances : elle est moins isolée que jamais au milieu des peuples.

La France, Messieurs, n'a rien à craindre. Elle ne veut pas tirer le canon; mais elle ne redoute pas qu'on le tire contre elle.

Elle marchera d'un pas loyal et ferme dans les voies nouvelles qui lui sont ouvertes; sa politique consistera à poursuivre pacifiquement la réalisation progressive de la justice, de l'indépendance et de l'association des nationalités. Renonçant à tout agrandissement de son territoire en Europe, à toute conquête sur les peuples voisins, elle ne sera nulle part agressive et provocatrice; elle se montrera sagement protectrice de ses droits et des droits des peuples de la grande famille dont elle est un des membres glorieux.

Si la guerre, ce qu'à Dieu ne plaise! devait faire trembler encore le sol européen, devant Dieu et devant les hommes, la France en repousse la responsabilité. En préparant ses armes, elle se confierait à sa destinée, à la Providence qui bénit les causes justes, et aux sympathies des peuples, qui les gagnent infailliblement.

En rédigeant le discours du trône, nous ne nous dissimulons point que nous sommes un peu plus libres que des ministres constitutionnels. Aussi n'exigerions-nous point que les nôtres prissent textuellement notre discours, mais nous voudrions du moins en trouver les sentiments dans les phrases diplomatiques qu'ils mettront demain dans la bouche du roi.

Les Salles d'asile.

Progrès de l'œuvre. — Le ministre. — *L'Ami de l'enfance.* — Les dames françaises. — Les examens en Sorbonne. — Le grain de sénevé.

Les peuples, destinés par Dieu à ne former un jour qu'une seule famille, commencent déjà à dépouiller leurs haines séculaires, et ils renonceront bientôt à s'entre-déchirer comme des troupeaux organisés de bêtes féroces. Mais au sein de cette grande association fraternelle, les rivalités et les luttes ardentes n'auront pas cessé. Cette passion du combat, qui nous emportait glorieux au [illegible], plus glorieux encore nous saurons l'utiliser en de fécondes [illegible]. Slaves, Germains, Latins, peuples de la vieille Europe et de la jeune Amérique, tous rivaliseront en œuvres de science, en œuvres d'amour; et peut-on croire que les combattants auront moins d'énergie et d'enthousiasme, lorsque chaque victoire devra être une conquête pour l'humanité tout entière, une fête pour le vaincu lui-même?

Le moment est venu pour les nations chrétiennes de chercher leurs titres de gloire ailleurs que dans les annales du sang versé; assez longtemps nous avons opposé Marengo à Pavie, Fontenoy à Rosbach, Austerlitz à Waterloo. Et parce que, dans ce douloureux parallèle, le dernier triomphe est aux Anglais et aux Allemands, faut-il, au nom de l'honneur guerrier, recommencer encore et provoquer d'éternelles représailles? La dernière victoire, dites-vous, dans l'histoire humaine, est aux étrangers? Le croyez-vous bien? Interrogez le ciel!... Ce consul, sur la rive espagnole, qui couvrit de son drapeau tant de malheureux menacés, et mérita l'applaudissement du monde, était-il Anglais? était-il Allemand? Cette invention du cœur, cette institution divine, la Crèche; vient-elle du génie allemand? vient-elle du génie anglais? Non, non, nous ne sommes plus humiliés, nous ne sommes pas dépassés; de nobles victoires peuvent consoler la France de l'échec de Waterloo, victoires sacrées dont le prix se partage entre tous les hommes, et qui n'ont point coûté de larmes aux sœurs, aux épouses et aux mères.

La Crèche est venue à temps pour relever la France, car une autre œuvre admirable, l'*Infant School* avait été précédemment réalisée en Ecosse par le socialiste Owen et par l'ouvrier Buchanan; et l'honneur en reste justement à la Grande-Bretagne, bien que l'œuvre des salles d'asile eût été vaguement conçue dès 1770 par un Français. Cette gloire, que l'insouciance habituelle a laissé perdre à notre pays, il la peut reconquérir, s'il s'empresse de faire éclore dans toute sa beauté le germe d'abord enfanté par le sol britannique.

Au premier examen, il ne semble pas que la France lutte avec avantage contre les autres nations, sur ce terrain des écoles enfantines. Notre début remonte à 1827, dix ans après la fondation d'Owen; alors un modeste asile était ouvert à Paris, par Mmes la marquise de Pastoret, Emilie Mallet, etc.; et Mme Millet allait en Angleterre étudier le nouveau système. En 1837, la France élevait 30 mille enfants pauvres dans 261 asiles; en 1840, 50 mille enfants dans 555 asiles; aujourd'hui, nous comptons environ 1 500 asiles qui reçoivent 100 mille enfants. M. François Delessert, un des hommes les plus dévoués à l'institution nouvelle, porte à trois millions le nombre des enfants d'âge et de condition à être recueillis dans les asiles. M. Delessert ajoute, il est vrai : « Je reconnais que c'est seulement au milieu des populations agglomérées, que les asiles peuvent être convenablement établis, ce qui réduit de moitié ce chiffre de 3 millions. » Nous prenons note de cette observation de l'honorable député, et nous examinerons un autre jour la question qu'elle soulève. Convaincus, pour notre part, que la société doit l'éducation à tous ses membres, nous constatons avec douleur que la France n'ouvre encore un sein maternel qu'à un *trentième* de ses pauvres petits enfants. L'Angleterre, l'Allemagne, la Toscane, la Lombardie, nous dépassent dans le progrès des écoles enfantines. La France libérale, battue par une province autrichienne..... Ne sentez-vous pas, à ce coup, la rougeur vous monter au front!

Cependant, tout en avouant avec un sentiment d'affliction cette infériorité, nous trouvons d'autre part quelques sujets de soulagement.

Aucun autre pays, ce nous semble, n'a produit, sur les écoles nouvelles de la première enfance, des théories aussi avancées que les nôtres. Il suffit de citer l'excellent *Manuel* de M. Cochin, complété par Mme Emilie Mallet, et le beau livre de Mlle Marie Carpantier (1).

Les *Archives des Salles d'asile*, remarquable publication que dirigeait M. Battelle, avaient cessé de paraître en 1840. Aujourd'hui, *l'Ami de l'enfance* reprend cette tradition précieuse, sous le patronage du ministre et sous la direction de la Commission supérieure des

(1) L'auteur du *Manuel des Salles d'asile* s'étant aidé des cahiers de Mme Eugénie Millet, nous voyons que la théorie de l'œuvre sainte est due pour la plus grande part aux femmes, et, sur ce sujet, quand nous dirons : la France, ce sera dire : les Dames françaises.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 10 JANVIER 1847.

VALÉRIE.

— Réjouis-toi avec moi, ma chère amie, tous mes vœux sont exaucés, dit M. de Mirville en entrant dans le salon où sa femme se trouvait seule.

Celle-ci leva sur lui un regard où se peignait plus d'inquiétude que de joie.

— Ferdinand a donc consenti? murmura-t-elle.

— Je le crois bien. Cependant, ajouta-t-il en baissant son ton de triomphe, il a fait quelques difficultés, peu sérieuses il est vrai, et que la raison a facilement vaincues. Nous n'avons plus qu'à obtenir le consentement de Mlle de Meulan, et tu dis...

— Je n'en puis douter. Oh! Henri, c'est cela qui me fait trembler. Valérie aime Ferdinand; son cœur innocent et pur s'est trahi à son insu; elle l'aime trop peut être.

— Bah!. ne te tourmente pas pour si peu. Valérie est romanesque comme toutes les jeunes filles, mais elle a un fonds de raison qui l'empêchera d'être trop exigeante, et elle trouvera bientôt qu'il n'est pas nécessaire d'avoir été un tendre amoureux pour faire un excellent mari.

— Puisse-t-elle être heureuse! dit Mme de Mirville avec un léger soupir.

— C'est l'objet de tous mes soins, et mon plus fervent désir. J'ai promis à mon ami mourant d'être un père pour sa fille, et je crois ne pouvoir mieux accomplir ma promesse plus à la lettre, qu'en la mariant à mon fils.

En prononçant ces derniers mots, M. de Mirville ne put retenir un petit rire joyeux, et, se levant, il se mit à marcher de long en large en se frottant les mains.

— Ferdinand comprend bien tous les avantages dont il jouira, poursuivit-il, il sent qu'il a maintenant le droit d'être ambitieux. Mais je voudrais être débarrassé de toute incertitude. Ne ferais-tu pas bien d'aller trouver Valérie, afin de lui faire part de nos espérances?

— C'est inutile, car elle vient, répondit Mme de Mirville; je l'aperçois dans l'avenue, avec Alice.

— Allons, je vous laisse, car dans cette conversation je serais sans doute de trop. Je compte sur toi, ma bonne Mathilde, pour plaider le plus éloquemment possible la cause de Ferdinand, et si tu as besoin d'être soutenue, notre fille, j'en suis sûre, te prêtera bien volontiers sa voix.

En disant ces mots, M. de Mirville sortit. Sa femme le suivit des yeux, et lorsque la porte se fut fermée derrière lui, elle laissa tomber la broderie qu'elle tenait à la main, et un nuage de mélancolie et d'inquiétude passa sur son front.

Elle fut tirée de sa rêverie par une voix fraîche et joyeuse, et l'instant après la porte vitrée qui donnait sur le jardin s'ouvrit pour laisser entrer deux gracieuses créatures. L'une d'elles était Alice d'Arcourt, la fille de Mme de Mirville; l'autre, qui, sans être jolie, charmait par l'élégante simplicité de ses manières et par la douceur et l'intelligence qui brillaient dans ses yeux, était Valérie de Meulan.

— Ah, je n'en puis plus! dit Alice, se jetant dans un fauteuil. Maman, si tu nous avais vues dans le jardin!.. nous courions comme deux folles. Vrai, depuis que je suis ici, je deviens enfant comme lorsque j'avais douze ans.

— C'est le doux effet de l'air natal, dit Valérie en souriant.

— Repose-toi donc, ma chère enfant; — et vous, ma bonne Valérie, dit Mme de Mirville, d'une voix légèrement émue, venez vous asseoir près de moi, car j'ai quelque chose à vous dire.

Alice, dont la folle gaîté fut immédiatement dissipée par cet exorde sérieux, se mit en attitude d'écouter, tandis que Valérie, dissimulant sous un air tranquille la subite palpitation de son cœur, vint se placer sur une chaise basse devant Mme de Mirville.

— Chère enfant, dit celle-ci après une pause, prenant entre ses mains celles de la jeune fille, voici quatre ans que vous habitez sous notre toit, quatre ans que nous vous aimons comme une seconde fille, et nos enfants comme une sœur. Le moment approche où vous serez libre de nous quitter; dites, userez-vous de ce droit que la loi vous accorde?

— Oh, jamais, jamais!

— Est-ce que notre affection ne vous a point fait deviner les douces espérances que nous avons formées de vous garder toujours près de nous?

Valérie ne répondit pas, mais une vive rougeur se répandit sur ses traits, et elle cacha son front sur les genoux de Mme de Mirville.

— Je viens vous parler au nom de mon fils, poursuivit celle-ci, en s'efforçant de raffermir sa voix; voulez-vous me sourire, ma douce Valérie, et me dire que vous consentez à faire notre bonheur à tous, en devenant notre fille, la femme de Ferdinand?

Valérie ne put encore répondre; ces paroles auxquelles elle s'était pourtant attendue, la frappèrent comme quelque chose d'étrange, qu'elle avait peine à comprendre; tout son sang sembla refluer vers son cœur, et elle ne put que balbutier :

— Ma mère!...

Pendant quelques instants, elle lutta en silence contre son émotion; ce fut l'impression d'une goutte tiède tombant sur ses mains jointes qui la rappela entièrement à elle, et alors, relevant la tête, elle s'aperçut que Mme de Mirville, penchée sur elle, pleurait.

— Ah! que je suis coupable! dit Valérie avec douleur; je vous ai inquiétée par ma faiblesse. Pardon! hélas! ne comprenez-vous pas combien je suis heureuse!

Les bras d'Alice entouraient son amie! elles s'embrassèrent avec transport.

— Valérie! murmura la jeune femme, chère Valérie! ma bonne sœur!

— Oui, nous serons de bonnes sœurs! Ne l'avons-nous pas été depuis que nous nous connaissons? Oh! dit Valérie, levant sur l'une et l'autre de ses amies un regard humide, mais brillant d'amour et de reconnaissance, je n'ai pas oublié le soir où triste et souffrante, enveloppée de mes vêtements de deuil, le cœur douloureusement serré par la pensée de mon isolement, je suis arrivée ici, et où vous m'avez ouvert cordialement les bras; — pour la première fois alors, je sentis sur ma joue un baiser chaud et affectueux. — Comme vous me comblâtes de tendres soins, Madame! Que tu me témoignais, chère Alice, une douce et franche amitié! Il en est un autre dont l'accueil me toucha profondément. Que Ferdinand me sembla beau et noble, lorsque, me prenant la main, il me promit d'être un frère pour moi! Ce soir-là, j'étais heureuse, heureuse au delà de toute expression, et pourtant j'avais hâte de me retirer dans ma chambre et d'être seule, car ce bonheur m'oppressait; il était si nouveau pour moi!

Valérie s'arrêta, puis, prenant la main d'Alice, et tournant vers Mme de Mirville son visage coloré d'un léger incarnat, elle reprit :

— Oh! maintenant je puis, je dois tout avouer à vous, ma mère et ma sœur! Dès ce premier soir, je vous ai voué à toutes deux une bien profonde affection. — Mais pour Ferdinand! — s'il l'avait fallu, je l'aurais aimé seule, toute ma vie, et dans cet amour ignoré de tous, j'aurais trouvé du bonheur. Depuis trois ans sa pensée ne m'a pas quittée; dans ses longues et fréquentes absences, son image demeurait toujours près de moi. — Et il m'aimait aussi! Oh! c'est trop, c'est trop de bonheur!

Valérie appuya sa tête sur sa main, et pendant quelques minutes le silence régna dans le salon. Mme de Mirville attendait avec quelque

l'éducation gratuite des enfants pauvres dans les asiles, pour la réalisation des vues généreuses de M. Depasse, et que M. Guizot fasse de son projet une question de cabinet : nous verrons quel candidat au ministère osera combattre cette politique nouvelle et vraiment grande. O popularité sainte, ô pure gloire, réservées au ministre qui se fera l'ami des enfants pauvres, l'organisateur de l'éducation chrétienne !

Les circulaires de M. de Salvandy indiquent que ce ministre a compris l'esprit de l'institution nouvelle. Il n'entend pas que les asiles soient simplement des maisons de refuge, de gardiennage, une œuvre de charité ; il y voit l'ébauche de tout le système de l'éducation physique, intellectuelle et morale. C'est aussi la pensée des dames protectrices de l'œuvre ; seulement leur âme délicate redoute avec raison ce que le contact de l'Université a de dangereux. Les leçons abstraites, sèches de nos collèges leur répugnent, et elles tiennent à conserver intacts l'esprit de pureté et d'amour et le sentiment religieux qui de leur âme sont passés dans leur œuvre. Nous espérons bien que l'Université consentira à emprunter beaucoup au système nouveau, mais qu'elle ne s'avisera pas d'altérer, par de mauvais mélanges, l'admirable institution des asiles.

Enfin, ce qui remplit particulièrement notre cœur d'espérance, ce qui nous donne confiance que la victoire, en cette lutte pacifique, restera à notre pays, c'est que l'institution des asiles est spécialement remise à la garde des dames françaises. C'est leur œuvre ; et qui pourrait ici prétendre à les vaincre ! Comme elles se distinguèrent entre toutes par la délicatesse de leur génie, lorsqu'aux temps chevaleresques on essaya d'épurer les mœurs d'amour, ainsi le monde les verra, triomphantes, accomplir l'organisation de la famille collective, ainsi leur sollicitude maternelle n'aura pas d'égale. L'amour et la famille, c'est le double trône de la femme ; puisse la Française y monter en souveraine !

Lorsqu'un groupe de nobles femmes voulut transporter au milieu de nous l'institution anglaise, que d'obstacles il fallut surmonter ! Le clergé fut un moment indécis, inquiet ; l'Université trouva fort utopique et fort ridicule qu'on eût la prétention d'instruire en amusant ; les gens d'esprit ne manquèrent pas pour placer quelques sarcasmes contre l'idée nouvelle, et la foule passa indifférente, comme toujours. Heureusement cette idée ne pouvait rester sans fruit entre les mains qui l'avaient adoptée : Ce que femme veut, Dieu le veut. Les résistances furent vaincues peu à peu. Le clergé donna bien vite son généreux concours ; la municipalité de Paris se trouva bientôt intéressée à l'œuvre des asiles, et finalement l'Université, qui, de M. de Vatimesnil à M. de Salvandy, paraît s'être fort amendée, a pris le parti d'admettre dans son vieux giron l'institution enfantine.

On vit un instant les dames fondatrices témoigner quelque agitation, lorsqu'une ordonnance royale vint placer les asiles sous la main du gouvernement, et cette inquiétude n'est pas encore calmée ; mais les médisants prétendent que c'est là un des procédés habituels de la politique féminine de ne paraître point désirer ce qu'elles souhaitent le plus et ce qu'elles ont elles-mêmes résolu. Sans doute, l'acte d'adoption par l'Etat a apporté quelques troubles passagers. Les hommes, du fond de leurs bureaux, ont tout d'abord empiété sur ce domaine enfantin que Dieu réserve aux mères et à ceux qui leur ressemblent. Or, comme le sens maternel n'habite pas encore dans nos administrations masculines, tant municipales que ministérielles, il est évident que l'empiétement dont on se plaint devra promptement cesser, si l'on ne veut pas que l'œuvre périclite. Le ministre, quand il aura bien étudié la question, sentira que comités locaux et comité central doivent accepter l'influence du sexe dans tout ce qu'elle a de fécondité pure et charmante ; et les comités se subordonneront naturellement, avec une humilité courtoise, dès qu'ils ne pourront plus nier l'aptitude et la capacité supérieures des commissions féminines.

Donc, sans nous inquiéter plus qu'il ne convient d'un désordre momentané, voyons si, au fond, dans ce qui s'est passé, il n'y a pas, pour les dames, des motifs de satisfaction profonde. Résumons à grands traits cette histoire que les poètes de l'avenir chanteront sur

» dentielles où le fait et le droit se confondent, le droit de suffrage » n'appartient pas aux femmes dans les affaires de ce monde..... La » Providence a voué les femmes à l'existence domestique. » Et M. Guizot étant premier ministre, les femmes sont appelées à remplir des fonctions sociales de l'ordre le plus élevé... Et les dames françaises ne seraient pas satisfaites ! Certes, il y a là un fait immense et nouveau dans la vie des sociétés, et si ce fait accompli n'est pas le résultat des profondes combinaisons de la volonté féminine, si les dames françaises se trouvent ainsi devenues des puissances universitaires sans avoir savamment poursuivi cet honneur, alors il faudra bien, dans ce grand acte de transformation, voir la main de la Providence.

Oui, les dames françaises ont pris leur place dans la vieille forteresse universitaire, et leur génie tendre, aimable et délicat transforme déjà la triste Sorbonne. La semaine dernière, la commission d'examen pour les salles d'asile tenait ses séances publiques, et nous avons vu à l'œuvre cette cour nouvelle. Par un trait de galante modestie, M. Poulain de Bossay, qu'un reste d'égards pour le préjugé de la souveraineté masculine a fait nommer président de la commission, s'était abstenu, laissant la direction des examens aux dames qui ont conquis leurs titres par vingt ans d'expérience et de dévouement. Les examens ont été assez satisfaisants. Au mois de mai, sur 9 aspirants, 2 seulement étaient reçus ; aujourd'hui 9 sur 15 ont mérité leur diplôme. Nous sommes heureux de signaler spécialement Mlles Clara Picard, Louise Debleds, Mme Kalkleter, Mlle Elvire Gauden, dont la supériorité a été justement reconnue par la commission, et auxquelles il ne manque plus que l'encouragement bienveillant des chefs et l'émulation pour devenir des institutrices très méritantes.

On sait quel sort est fait aux instituteurs par notre société si juste et si généreuse ! L'organisatrice des salles d'asile en France, l'inspectrice chargée de la surveillance de toutes les écoles du département de la Seine, qui gouverne plus de sept mille enfants, qui, dans la capitale de la France, a charge d'offrir au monde le modèle supérieur de l'éducation première, madame Millet a des émoluments dont un commis copiste ne se contenterait pas dans une maison de banque. Une directrice d'asile reçoit de 300 à 1000 fr. par an, selon qu'elle exerce en province ou à Paris ; une surveillante adjointe a bien moins encore. Et dans ce dénûment, y a-t-il une compensation morale ? Non ; pour toutes une condition sans relief, sans honneur, obscure et dédaignée. L'éducation, vous l'avez dit, est une seconde nature ; c'est elle qui prépare l'homme à la vie sociale ; et pour ceux auxquels est confiée cette mission de haute tutelle, est remis ce sacerdoce sacré, vous n'avez rien en réserve que la pauvreté, l'isolement, le dédain !

Pourtant, malgré tout, on voit, tant l'âme humaine renferme de trésors, des êtres renoncer aux séduisantes promesses du monde, pour se dévouer à ces modestes fonctions. Une jeune fille est élève du Conservatoire ; elle est belle, elle est intelligente, elle est musicienne déjà exercée, sa voix est pure et noblement timbrée ; on lui présage des destinées brillantes ; elle peut rêver la gloire de Mlle Falcon. Cependant ses parents s'inquiètent pour elle des dangers du théâtre. Mais quelle carrière embrasser ? en est-il pour les femmes ? On conduit enfin un jour l'élève du Conservatoire dans une salle d'asile ; elle observe, elle

(1) Madame la marquise de Pastoret avait fondé une véritable crèche en 1801. En 1822, Charles Fourier, dans son *Traité d'éducation*, décrivait cette institution avec de minutieux détails. Enfin, le 22 janvier 1842, M. le capitaine Le Breton, dans un écrit publié à Toulouse, demandait l'*organisation de lieux de dépôt pour les nourrissons, en l'absence de leurs mères*. Il proposait de donner *une extension nécessaire aux salles d'asile en y joignant une salle destinée aux nourrissons. Cette idée*, disait M. Le Breton, *exécutable de tous points, peut être regardée comme une opération partielle conduisant à l'extinction de la mendicité, puisqu'elle comporte une plus grande somme de temps employée productivement par le pauvre.* » En 1844, M. Marbeau constituait la première crèche, qui s'est déjà bien perfectionnée grâce aux conseils de M. Jules Delbrück. Ainsi la même idée était conçue par plusieurs esprits dans notre siècle ; ainsi la lumière divine pénétrait plusieurs âmes élues.

problème que voici :

« Monsieur, je suppose qu'une dame inspectrice ait fait cadeau à votre asile de 150 pommes ; — écrivez 150 au tableau. — (Le candidat se reprend à trois fois pour tracer le chiffre 5.) — Vous avez 50 enfants autour de vous. — Veuillez écrire 50,... un peu à droite... c'est bien. — Combien chaque enfant aura-t-il de pommes ? »

Le candidat, soufflé par les candidates, et je crois aussi un peu par mesdames Danloux-Dumesnil et Lasserve, juges du concours, (nous regrettons d'avoir à signaler à M. le ministre cet abus de pouvoir), le candidat ayant achevé l'opération formidable, madame Chevreau-Lemercier reprit avec ce même air impitoyable :

— C'est très bien, Monsieur. Etes-vous sûr de l'exactitude de votre calcul ? Voulez-vous avoir la bonté de faire la preuve de cette division ? Multipliez, je vous prie, 50 par 3.

Vous comprenez que les choses continuant sur ce pied-là, le malheureux dut nécessairement, en venir, dans l'épreuve de l'addition, à ne pouvoir dire combien font 2 avec 5. Il se remémorait précisément, dans ce moment solennel, les mauvais traitements que nous faisait subir autrefois en Sorbonne, feu M. le mathématicien Lefébure de Fourcy, Dieu veuille abréger son purgatoire ! et à l'École de droit, M. le bien vivant Ducaurroy, Dieu veuille lui pardonner comme je lui pardonne !

Enfin, lorsqu'après le tracé d'un carré et d'un cercle, l'examinatrice, de sa voix la plus douce, dit : « C'est bien, nous vous remercions, Monsieur ; vous pouvez retourner à votre place ; » le candidat sentit ses jambes se dérober sous lui ; un voile passa sur ses yeux ; il faillit s'évanouir. Il fallut sortir pour prendre l'air : mais là encore il se vit poursuivi par ses terribles examinatrices, qui déléguèrent l'une d'elles pour offrir au malade des secours affectueux. A peine rentrait-il, ranimé par la bise glacée des derniers jours de décembre, qu'une autre de ces dames se levait, venait s'informer de son état, et lui disait de ces paroles délicates que le cœur de la femme sait trouver, même en Sorbonne. Le candidat alors, poussé à bout, sortit pour cacher sa faiblesse et sa honte. Des larmes d'attendrissement débordaient ses paupières. Quelle compromission de l'honneur du sexe ! et que devenait, grand Dieu ! en de telles péripéties, la toute-puissance de la barbe ?

Ah ! s'il n'avait pu maîtriser son émotion, c'est que venu à l'examen plein de tous les souvenirs qu'éveille cette Sorbonne, jadis fanatique et cruellement intolérante, plus tard glacée et rigide, toujours sèche et sévère, il avait trouvé, ô surprise ! siégeant côte à côte le prêtre aimable du Christ et le prêtre grave de Moïse ; c'est que tout appareil attristant avait disparu ; c'est qu'il n'y avait plus là ni raides figures ni robes grotesques ; c'est que, venu avec la vague attente d'une lutte, il n'avait rencontré que bienveillance. Alors, à mesure que se produisaient tant de témoignages de bonté, à mesure que croissait la douceur, la peur aussi grandissait dans l'âme du candidat mâle dérouté.

Après la peur vint le tour de l'admiration. Les dames n'exigent, quant aux connaissances universitaires, que les éléments les plus simples ; mais elles demandent beaucoup de connaissances usuelles, et elles cherchent profondément dans l'esprit de l'aspirant la science pédagogique et le sentiment religieux. Nous voudrions pouvoir raconter ici les mille incidents charmants de ces examens ; comment une belle dame examinatrice se fit *coller* par une élève sur la fabrication du pain ; comment le malicieux curé de Saint-Etienne-du-Mont, M. Faudet, poursuivait de ses sarcasmes cruels l'ignorance du bambin parisien. Nous voudrions narrer les thèses raffinées soutenues, en Sorbonne, sur les industries domestiques. En vérité, les vieux de la vieille se seraient voilé la face à cette scène ravissante. Nous voudrions surtout indiquer tous ces problèmes sur le gouvernement de l'enfance, où le génie masculin aurait échoué, posés et résolus avec une sûreté et une profondeur que le cœur seul inspire.

Que s'est-il donc passé pour que, dans cette enceinte universitaire, nous n'ayons rencontré que tolérance et douceur ? Un seul mot contient le secret de ce changement étrange : les femmes sont entrées en

---

anxiété le retour de son fils. Alice était troublée malgré elle par une pensée inquiète. — Comment se faisait-il qu'elle eût toujours ignoré l'amour de son frère pour Valérie ? Pourquoi Ferdinand n'avait-il jamais témoigné la moindre prédilection pour la pupille de son père ? Malgré elle, elle songeait à la grande fortune de Valérie et au caractère ambitieux de son père ; mais elle fit tout son possible pour chasser cette pensée importune, car après tout, se dit-elle, Valérie est gracieuse, aimable, spirituelle : pourquoi Ferdinand ne l'aimerait-il pas ?

— Chère Alice, dit tout-à-coup Valérie, la prochaine fois que tu viendras visiter ce pays, ce sera à notre château de Meulan que nous aurons la joie de te recevoir. C'est étonnant comme un moment de bonheur peut tout changer ! Hier je me disais encore que je ne retournerais pas de longtemps dans cette triste demeure, où j'ai passé, comme une prisonnière d'Etat, les belles années de mon enfance ; et aujourd'hui je me rappelle seulement que la maison est grande et belle, le parc magnifique, et je suis toute impatiente d'y aller et d'y commencer des réparations et des embellissements, afin de rendre cette habitation digne de Ferdinand. — Oh ! mon Dieu ! pour la première fois de ma vie je me sens heureuse d'être riche !

Valérie s'arrêta, et par un mouvement instinctif, elle saisit la main de Mme de Mirville ; ses regards tournés vers la fenêtre avaient reconnu Ferdinand qui s'approchait de la maison. Une pâleur momentanée se répandit sur ses traits, la pensée de son immense bonheur l'accablait. Elle allait donc être *sa* femme ! la femme de celui auquel le matin même elle avait encore rêvé comme à un ange qu'il n'est permis d'aimer que de loin — lui si beau, si noble, si bon !....

Il entra ; lui aussi était pâle, mais il accueillit avec un charmant sourire les paroles d'encouragement que sa mère se hâta de lui dire, et ce fut avec un geste plein d'empressement et de grâce, que, s'approchant de Valérie, il prit sa main, et la porta à ses lèvres.

La soirée s'écoula dans une causerie animée. Valérie se laissa aller à une douce gaieté, et elle fut vraiment charmante. Ferdinand fit briller plus que de coutume son esprit vif et pénétrant, ses attentions pour Valérie furent marquées, quoique délicates, et il parla de l'avenir dans les termes les plus séduisants. M. de Mirville ne chercha pas à déguiser la plénitude de sa satisfaction, sa femme avait repris sa sérénité habituelle, il n'y eut qu'Alice qui, en levant vers son mari ses beaux yeux pleins d'une douce et confiante affection, et se rappelant le temps qui avait précédé son mariage, ne put s'empêcher de se dire :

« Hélas, mon Dieu, l'aime-t-il bien véritablement ? »

Le mariage de Ferdinand et de Valérie fut célébré au château de Meulan, avec beaucoup d'élégance et d'éclat. Valérie, qui était douée d'un naturel joyeux et sympathique, avait voulu s'entourer de tous ses amis, de tous ses voisins. Peut-être aussi cherchait-elle, en réunissant une société brillante, à effacer les souvenirs mélancoliques qui s'attachaient à cette demeure, où du vivant de son père elle avait mené une existence triste et isolée. De longues années s'étaient écoulées depuis que des pas vifs et légers avaient foulé l'épais gazon des pelouses, et les échos étaient assoupis depuis longtemps dans les spacieux corridors et les vastes appartements, quand ils se réveillèrent en sursaut au bruit des voix joyeuses et des éclats de rire.

Le soir, le bal fut très animé, quoique la chaleur fût considérable. Les fenêtres donnant de plein-pied dans le jardin étaient ouvertes, et de temps en temps une faible brise venait soulever les légers rideaux et secouer dans la lourde atmosphère du salon les suaves parfums des fleurs endormies.

Vers minuit, la jeune mariée, désirant jouir de quelques instants de recueillement, choisit un moment favorable, et prenant le bras d'Alice, s'esquiva inaperçue. Toutes deux, joyeuses de se trouver libres, s'élancèrent dans le parc, et prirent une allée tournoyante qui leur déroba bientôt la vue de la maison.

Après avoir suivi pendant quelque temps un petit sentier bordé de buissons de roses, elles pénétrèrent dans une étroite enceinte perdue au milieu d'un massif d'arbres entremêlés d'arbustes odoriférants, et dont il était difficile de découvrir l'entrée. Les deux jeunes femmes s'assirent sur un siège rustique formé de branches entrelacées, et, subissant l'influence du calme et du silence qui régnaient autour d'elles, elles restèrent longtemps silencieuses. La nuit était pure comme une nuit d'Orient ; des milliers d'étoiles scintillaient dans le bleu profond du ciel ; un souffle tiède et parfumé venait par moments caresser leurs fronts, et le bruit doux et monotone d'une fontaine, dont l'eau, filtrant entre des pierres, tombait dans un bassin de marbre, rehaussait les charmes de cette gracieuse retraite.

Peu à peu les deux belles-sœurs se laissèrent aller à l'entraînement d'une intime causerie ; mais bientôt un bruit de voix qui s'approchait de l'autre côté du massif vint attirer leur attention.

— C'est lui ! c'est Ferdinand ! je reconnais son pas, dit Valérie tout bas, se levant au même instant et posant son doigt sur ses lèvres. Il nous cherche sans doute ; nous trouvera-t-il ici ? Mais il n'est pas seul...

Elle tendit un instant l'oreille, et puis se rapprocha d'Alice en pâlissant.

Les arbres qui séparaient les deux jeunes femmes, de l'allée que suivaient Ferdinand et son interlocuteur étaient assez épais pour intercepter complètement les regards, même pendant le jour. Ferdinand, en s'approchant, avait dit à voix basse quelques paroles insaisissables qui avaient été suivies d'un court silence.

— Non, Ferdinand, dit enfin une voix de femme claire et vibrante, non, je ne vous crois pas.

— Eh bien ! reprit le jeune homme d'une voix navrée, repousse-moi, accable-moi de ton mépris, hélas ! je le mérite. Oh, Gabrielle, je suis le plus malheureux des hommes !

— Vous malheureux !

— Ne me raille pas, par pitié ! oui, je le suis, et d'autant plus que la femme que j'ai épousée est un ange.

Un court silence suivit ces paroles ; puis vint un bruit de sanglots, et la voix de Gabrielle murmura tristement :

— Oh Ferdinand, Ferdinand, qu'as-tu fait ! Tu as brisé trois cœurs !

Ils s'éloignèrent, et Valérie se laissa retomber sur le banc, où, les bras pendants, le regard fixe, elle resta pâle et froide comme une statue. — Alice, également frappée de stupeur et d'épouvante, n'osa lui adresser une parole, mais elle sentit son cœur se briser en regardant sa malheureuse amie. — Pauvre Valérie ! qu'était-il devenu l'ineffable bonheur dont elle s'était bercée depuis deux mois ? Elle était là avec sa blanche toilette de mariée, la couronne de fleurs d'oranger ornait toujours son front, et déjà l'amère déception était venue ! Elle avait remplacé sur son sein le bouquet de mariée par un petit bouquet de fleurs rares que Ferdinand lui avait offert le matin, et ces fleurs étaient maintenant flétries, flétries comme ces douces espérances, comme ses rêves d'amour.

Enfin elle tourna lentement la tête, et fixa sur sa belle-sœur un regard plein d'une si navrante douleur, qu'Alice ne chercha plus à se contenir, et, se jetant en pleurant dans les bras de Valérie, elle donna un libre cours à l'indignation qui l'étouffait.

— Tais-toi, Alice, dit Valérie avec un calme étrange, rappelle-toi qu'il est mon mari.

— Mais le malheureux t'a trompée, il a osé se jouer d'un cœur comme le tien ! Oh, il est bien coupable !

— Il est faible ; — il a été entraîné, — Alice, aie pitié de lui !

— Il est impardonnable, répéta Alice, pleurant toujours.

— On pardonne tout à ceux qu'on aime, murmura Valérie avec fermeté.

— Tu l'aimes donc encore ?

— Est-ce toi, Alice, toi qui aimes tant et si bien, qui pourrais en douter ? Oh oui ! je l'aime ! et cet amour sera mon soutien et ma

SUPPLÉMENT

..... pénétrés-vous de plus en plus de la grandeur de votre œuvre, et que de généreuses émulations vous passionnent. Femmes, souvenez-vous que cette œuvre qui donne le bonheur aux enfants a été fondée et soutenue en France par votre sexe; tenez donc à honneur de surpasser en soins intelligents et en tendresses les instituteurs, vos frères. Courage! les premières réparations sont prochaines; un ministre libéral, se souvenant que MM. Cochin et Marbeau ont été décorés et que M. de Kerguidu a mérité de l'être, ne sera pas longtemps sans se dire que le signe du mérite et de l'honneur, signe que les reines ont toujours porté comme pour maintenir les droits de leur sexe, est également dû à madame Emilie Mallet, à madame Millet, à mademoiselle Carpantier, à madame Joly, à toutes ces femmes auxquelles la France doit la fondation et le progrès de l'école enfantine. N'est-il pas temps que, sur la terre, commence la récompense qui doit se compléter au ciel?

Courage à vous, prêtres: voici la paix qui vient à vos âmes altérées d'unité. Prêtres du Christ, qui pleurez la corruption des cœurs et la division des enfants de Dieu, ne voyez-vous pas, dans nos salles d'asile, les petits démons devenir de petits anges? ne voyez-vous pas, en place du vieil homme qui s'éteint, apparaître l'homme nouveau, l'*homo novus* de l'apôtre? ne sentez-vous pas que de l'asile va sortir l'union fraternelle et l'association des classes? Prêtres de Moïse, soyez consolés; cette rencontre en Sorbonne est le présage d'un accord plus profond. Voici pour votre peuple dispersé, martyr du doute, voici le signe de la réconciliation: le sauveur est venu; vous l'allez reconnaître à l'avènement de son règne. Les Chrétiens ont enfin entendu cette voix de Jésus, qui disait: «Laissez venir à moi ces petits; laissez-les libres, ne les empêchez pas; accueillez-les par le sourire;» et voici que cette loi d'amour et de liberté produit l'ordre et le bonheur. Et vous, n'entendez-vous pas la voix de votre grand prophète qui vous crie: «Voici, les temps sont accomplis. Le loup habite avec l'agneau... La nouvelle terre est créée, les nouveaux cieux s'ouvrent... On ne se souviendra plus bientôt des choses passées... On n'entendra plus ni voix de plaintes, ni voix de pleurs...; Dieu va créer Jérusalem pour n'être que joie, et son peuple pour n'être qu'allégresse.»

Vous, dames françaises, à l'œuvre! car le doigt de la Providence vous a montré le chemin, car le souffle divin est en vous, car vous écrasez la tête du serpent, car vous détruisez les mauvaises méthodes, la fausse science. Vous avez semé «ce grain de sénevé, la plus petite des semences, et voilà qu'il a pris croissance, qu'il est devenu l'arbre de vie, et que les oiseaux du ciel trouvent à se reposer dans ses rameaux.» Semez, semez, arrosez encore, et Dieu donnera l'accroissement. Encore quelques efforts patients, et vos écoles passeront celles de vos sœurs étrangères, et vous triompherez dans la carrière féconde du travail et de la charité sociale!

Et vous, hommes du peuple, mères pauvres, patience, un jour encore, et espérance souriante. Vous êtes capables, nous le savons, de porter votre croix jusqu'au bout et de vous sacrifier, à la condition que vos enfants soient sauvés. Vous avez le droit d'exiger que le martyre ne s'étende pas sur ces enfants bien-aimés. Eh bien! des âmes charitables n'ont pas attendu les menaces, elles préviennent vos désirs. De nobles dames prennent vos petits dans leurs bras, elles se font mères pour eux, elles se font sœurs pour vous. Déjà l'éducation des asiles est supérieure à celle des ménages riches et des colléges; le jour approche où les mêmes écoles, enfin chrétiennes, réuniront en groupes fraternels les enfants de toutes les classes.

Nous, amis, frères, que la doctrine sacrée de l'association unit dans une communion puissante, bon courage et bon espoir! Nous n'avons pas seulement, pour entretenir en nous la foi et l'ardeur, la confiance que donnent l'intelligence, l'étude, la raison; désormais une étoile nous guide, une flamme nous attire, et ce flambeau qui éclaire le chemin de l'avenir, il est aux mains des dames françaises. La salle d'asile, leur œuvre, c'est le parvis du temple, c'est le germe du monde nouveau, c'est le prélude des harmonies parfaites; suivons-les donc

le projet de les diviser par groupes et de les organiser pour la production et la consommation. Nous laissons parler le *Nouvelliste de Marseille*:

La compagnie fera venir d'Italie plusieurs centaines d'ouvriers familiarisés avec la culture du riz, et les concentrera par groupes sur les points destinés à ce nouveau genre d'agriculture. Cette transplantation d'une population active sur nos marais déserts sera pour notre littoral une source incalculable de bienfaits. D'abord il sera délivré des émanations meurtrières qui déciment chaque année les populations voisines; ensuite les produits que feront surgir d'un terrain, jusqu'à nos jours inculte, cette masse de travailleurs, doteront le pays d'une nouvelle source de richesse. Ces travailleurs, réunis par groupes, ainsi que nous l'avons déjà dit, auront une habitation commune, une nourriture commune, ils formeront une grande famille qui ne sera pas sans analogie avec le système phalanstérien rêvé par Charles Fourier. Nous avons, en général, peu de goût pour les utopies fouriéristes; mais ce n'est pas une raison pour que nous condamnions systématiquement ce qu'il y a de bon dans la doctrine du célèbre économiste. Ce classement des travailleurs par groupes, en ce qui concerne les grandes exploitations, ce régime alimentaire et hygiénique commun, cette direction unitaire présentent, il ne faut pas se le dissimuler, d'immenses avantages sur le système d'isolement qui est généralement appliqué au travail.

C'est surtout sur un sol malsain, comme celui qu'avoisinent nos marais, que ces plans d'organisation doivent produire d'excellents résultats. Là, plus que partout ailleurs, puisque les besoins sanitaires sont plus grands, l'ouvrier doit être plus proprement tenu, recevoir une nourriture plus fortifiante et plus saine. Ce n'est que par la régularité d'un régime bien entendu et des soins qu'il ne peut se procurer dans son humble ménage, qu'il résistera aux atteintes de la fièvre intermittente, inséparable du voisinage de tout terrain humide, bien plus sûrement que ne peut le faire le malheureux paysan qui, mal vêtu, mal nourri, mal logé dans sa pauvre cabane, succombe fréquemment à la peine.

Il y a beaucoup plus loin que ne semble le croire la feuille marseillaise de cette organisation à l'organisation phalanstérienne. Il y manque surtout deux choses essentielles: la participation de l'ouvrier aux bénéfices de l'exploitant, et l'attrait dans le travail. Nous n'en applaudissons pas moins à cette tentative, qui aura pour effet de montrer ce que peut l'unité de direction pour augmenter les produits et les économies immenses que l'association permet de réaliser dans la consommation. Après quelques essais, et lorsque les capitalistes auront reconnu que ce groupement qui améliore déjà sensiblement le sort des ouvriers leur est beaucoup plus profitable à eux-mêmes que le travail morcelé, ils en arriveront à reconnaître aussi que non-seulement il est équitable, mais qu'il y va de leur intérêt d'associer les travailleurs aux bénéfices de l'entreprise.

Ces essais partiels et embryonnaires, qui se multiplient sur divers points, ne peuvent être que très profitables à l'idée de l'association, surtout en ce qu'ils font tomber un à un tous les vieux préjugés et répondent par les faits aux raisons d'impossibilité que l'on oppose au système social dont nous sommes les propagateurs.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

L'ouverture des chambres, qui doit avoir lieu lundi prochain, est le point autour duquel tournent tous les intérêts actifs et puissants du monde officiel. Chacun se prépare à tirer bon parti, pour ses succès personnels, de l'immense majorité conservatrice produite par les dernières élections.

..... faire.

L'argumentation est ingénieuse et mérite d'obtenir plein succès. Il sera plaisant de voir l'Etat venir lui-même donner de la force aux compagnies pour les mettre en position de le dominer chaque jour de plus en plus.

Par la création de ces immenses sociétés de chemins de fer, quelques banquiers anglais, allemands et français ont créé dans l'Etat un Etat nouveau, qui manie un milliard de francs, dirige avec une autorité absolue près d'un million d'hommes, et, maîtres de toutes les voies de locomotion, tient la clef du mouvement industriel. Mais cet Etat nouveau n'est pas encore assez puissant; pour s'organiser complétement, il lui faut de l'argent. Si les particuliers lui en refusent, il faut que l'Etat leur en donne ou leur en fasse obtenir. Il le faut, il le faut... Les chambres pourront-elles éviter d'obéir à cet impérieux *il le faut?*

GRANDE-BRETAGNE.

Embarras des partis politiques. — Croissance de la misère. — Cherté des vivres. — Meeting des dames de Belfast.

Les journaux anglais s'occupent de la prochaine ouverture des chambres, et chez eux comme chez nous, la question qui les préoccupe le plus, est celle de l'état actuel des partis politiques. L'opposition est sans unité de vues et de direction, et partant, sans influence, dit-on, pour tenir en échec le ministère. Le parti tory ne veut plus de son ancien favori, sir Robert Peel, et on lui contestera la position de chef de l'opposition. On dit même qu'il ne prendra pas une part active aux travaux de la session. Lord Stanley doit diriger le parti tory dans la chambre des lords, et lord George Bentinck dans la chambre des communes. Lord Lincoln dirigerait le mouvement des amis de sir Robert Peel.

Le ministère se fera doux et modéré pour tout le monde, et surtout pour le parti tory et les grands propriétaires. S'il est fortement entravé dans sa politique, une dissolution aura lieu à Pâques, selon le *Standard*, journal tory. Du reste, on dit qu'il n'a pas l'intention de s'occuper d'autre chose que de la question d'Irlande, avant de dissoudre les chambres, et s'en référer à une élection générale.

En somme, personne ne sait exactement ce que veut le ministère, ni ce que l'opposition se propose de faire.

L'état de l'Irlande est toujours le même: partout des troubles et des souffrances horribles: des familles entières qui meurent de faim et de froid dans toutes les provinces, et surtout dans celles de l'ouest et du nord-ouest, nonobstant le secours du gouvernement anglais, qui dépense cinq cent mille francs par mois en travaux publics. Les journaux de Dublin disent que les ravages de la famine et de la fièvre dépassent ceux de l'année du choléra-morbus, et qu'on estime déjà que l'Irlande perdra plus d'un million de ses habitants dans l'année, c'est-à-dire un huitième de sa population.

Les journaux de Kilkenny rapportent de nombreux faits de vols de bœufs et de moutons, que les paysans, poussés par la faim, enlèvent la nuit, en les tuant et les mangeant aussitôt. Des troupeaux entiers disparaissent ainsi en une seule nuit, dans les districts les plus affamés. Dans le comté de Roscommon, on dit que les propriétaires ont demandé des renforts de police ambulante pour les aider à veiller la nuit aux troupeaux, qui sont menacés par ces habitudes de vols collectifs.

Dans ce même comté, on rapporte journellement des faits d'enquête sur la mort des individus en assez grand nombre qui sont déjà morts de faim. La famine, la fièvre et la mort désolent toutes les provinces.

Dernièrement, un prêtre proposa à ses ouailles de jeûner trois jours par semaine dans sa paroisse; l'un des assistants s'écria que

---

force. Je frissonnerai d'un plaisir mélancolique en pressant cette main qui ne pressera point la mienne; je suivrai avec délices ce regard éloquent qui jamais ne se fixera sur moi; j'aurai du bonheur à passer des heures silencieuses auprès de lui quand ses pensées seront bien loin. Oui, il y a encore du bonheur pour moi, ajouta-t-elle avec un faible sourire qui s'évanouit aussitôt. Je ne craindrai qu'une chose, l'abandon!

En prononçant ces derniers mots, sa fermeté l'abandonna, et elle fondit en larmes.

— Oh! Valérie, dit Alice d'une voix entrecoupée de sanglots, pauvre et douce amie, il ne t'abandonnera pas! S'il n'est pas totalement insensible, si son cœur n'est pas dur comme un rocher, il sera touché de ton amour, de ton dévouement.

— Allons! dit Valérie, se levant au bout de quelques minutes, marchons un peu avant de rentrer au bal, afin que la brise de la nuit efface la trace de nos larmes.

Elles rentrèrent au salon, et Alice fut étonnée de voir le calme et le sourire de Valérie. Quant à elle, elle ne pouvait plus danser; cette jolie fête lui semblait une horrible moquerie, et elle alla s'isoler dans un coin. Bientôt ses regards furent attirés vers l'embrasure d'une fenêtre où se tenait debout l'une des plus ravissantes créatures qu'elle eût jamais vues.

Elle la regarda comme on regarde un délicieux tableau. Ses traits délicats étaient d'une pureté admirable, et ses beaux yeux d'un bleu limpide, garnis de longs cils noirs, contrastaient d'une manière charmante avec sa riche chevelure brune. Elle était pâle, et semblait rêveuse, ses doigts effilés et roses effeuillaient une à une les fleurs d'un magnifique bouquet qu'elle tenait à la main.

— N'est-ce pas qu'elle est bien belle? murmura Valérie à l'oreille d'Alice.

— Comment! est-ce Gabrielle? Tu la connais?

— Très peu; comme on connaît ses voisins à la campagne. Pauvre enfant! elle est bien à plaindre aussi. Hélas! mon Dieu! si j'avais su que Ferdinand l'aimât!...

Trois semaines environ s'étaient écoulées depuis cette nuit fatale où le bonheur de Valérie avait été détruit pour toujours. Depuis lors, Ferdinand avait été aimable et prévenant pour elle, et bien qu'aucune parole d'amour ne fût sortie de ses lèvres, la pauvre jeune femme cherchait encore à se faire illusion, et lorsqu'elle n'y pouvait parvenir, elle essayait au moins d'espérer.

Une soirée calme et tiède invitait au repos après les fatigues d'une brûlante journée, lorsque Valérie entra silencieusement dans la chambre où son mari se trouvait seul. La lumière pâle et blafarde de la lune répandait dans la pièce une clarté indécise, et ses blancs rayons tombaient en plein sur la belle tête de Ferdinand, qui, accoudé à la fenêtre, semblait absorbé dans la contemplation du paysage. Valérie s'approcha doucement, et, enhardie par la nuit et le silence, ou poussée par un besoin irrésistible de secouer la contrainte qui pesait sur son cœur, elle passa ses bras autour du cou de son mari et appuya sa joue contre la sienne.

Surpris et ému, Ferdinand se retourna, et se dégageant doucement de cette faible étreinte, il entoura de son bras la taille de sa femme, et l'attira près de lui. Le cœur de Valérie battit si fort, que, pendant quelques instants, elle ne put parler; un frisson de bonheur parcourut tout son être. Ferdinand la contemplait avec attendrissement, sinon avec amour. Vêtue d'une simple robe de mousseline blanche, dont les plis souples accusaient, tout en les dissimulant, ses formes gracieuses, avec ses beaux cheveux blonds tombant en riches boucles jusque sur ses épaules, et le teint animé par de vives couleurs, Valérie était presque belle.

— Reste près de moi, ma chère Valérie, dit enfin Ferdinand, jouissons ensemble du calme et de la beauté de cette nuit.

— Ensemble! murmura Valérie, en inclinant sa tête sur l'épaule de son mari; — oui, nous deux, rien que nous deux! Oh! Ferdinand, si tu pouvais savoir combien je suis heureuse d'être ainsi près de toi! Souffre, ô mon bien-aimé! que j'y sois toujours; — ne me repousse pas, ne me fuis pas, — voilà toute ma prière.

— Valérie, ne parle pas ainsi, — car je t'aime!...

La jeune femme releva la tête et attacha sur son mari un regard qui exprimait à la fois tant d'incrédulité et de tendresse, que Ferdinand, entièrement subjugué, la pressa vivement sur son cœur, en murmurant d'une voix entrecoupée les plus ferventes protestations.

Valérie était trop profondément heureuse de ces marques d'affection pour ne pas y ajouter foi: — aimer, n'est-ce pas croire? — Et cet amour était plus que sa vie, à elle, pauvre enfant, sevrée dès son berceau des tendres caresses d'une mère, qui toute sa vie avait ignoré les saintes joies, les douces intimités de la famille, et dont le cœur ardent et pur n'avait jamais trouvé à s'épancher librement au dehors.

Le lendemain matin, lorsqu'elle se réveilla, les rayons du soleil, traversant les rideaux, illuminaient la chambre, et Valérie se trouva seule. — Mais sa première pensée ne lui causa point d'inquiétude; elle comprit qu'il était tard, et que Ferdinand, toujours matinal, n'avait pas voulu troubler son repos. — Elle se leva, sonna sa femme de chambre, et fit une toilette du matin ravissante de grâce et de fraîcheur. — Ensuite, le cœur palpitant d'un sentiment qui flottait encore vaguement entre l'espérance et la crainte, elle alla chercher son mari; mais elle ne le trouva ni dans la bibliothèque, ni dans le petit salon où ils avaient l'habitude de déjeuner, ni dans l'allée de robiniers où il se promenait souvent le matin. — Alors elle se dirigea, en suivant la terrasse qui longeait la maison, vers le cabinet qu'elle avait eu tant de bonheur à rendre pour Ferdinand le réduit le plus charmant qui ait jamais été imaginé.

La fenêtre en était ouverte, et en écartant légèrement le rideau de soie, Valérie put y plonger les regards. — Elle y vit Ferdinand, en effet; mais un coup d'œil suffit pour arrêter sa première impulsion, qui avait été d'aller se jeter à son cou.

Il était assis et tenait à la main un médaillon sur lequel était peint un portrait de femme. Longtemps il le contempla d'un regard triste et passionné; puis il en tira une boucle de cheveux bruns qu'il porta à ses lèvres avec une douloureuse ferveur.

Valérie laissa retomber le rideau et s'éloigna sans bruit. Hélas! en un instant, tous ses rêves de bonheur s'étaient envolés, et en retournant le long de la terrasse, elle frissonna comme si un sombre et froid nuage s'était répandu tout à coup sur le ciel radieux.

Depuis ce jour, jamais une plainte, jamais un soupir ne s'échappa des lèvres de Valérie; suivant patiemment la ligne des devoirs qu'elle s'était tracée, elle s'efforça d'entourer Ferdinand de tout ce qui pouvait lui rendre la vie agréable, et nul ne se doutait que son cœur, en proie à une douleur sans espoir, s'usait et se creusait par les larmes contenues qui y retombaient chaque jour.

Cependant les mois s'écoulaient, et une lueur de joie était venue ranimer l'âme abattue de la jeune femme. Elle sentait qu'une autre vie se développait dans la sienne, qu'elle allait être mère. Oh! qu'elle la chérissait d'avance, cette douce et frêle créature, qu'elle se promettait de soigner, de nourrir, d'instruire elle-même. Ce sera toute ma consolation, se disait-elle. Et en même temps une espérance venait se glisser dans son cœur. Ferdinand aimera son enfant; n'aimera-t-il pas un peu celle qui le lui aura donné?

Au mois de mai, Valérie mit au monde un fils; mais cet événement ne changea rien à sa destinée. Ferdinand éprouva cependant un mouvement assez vif de satisfaction en se voyant père, et sa femme reçut de lui quelques marques de tendresse et de reconnaissance. Mais ce fut encore un éclair qui traversa son chemin, la laissant enveloppée

prince Albert a donné [illegible] fr.; le duc de Devonshire, 25 000 fr.; six grandes maisons de commerce ont souscrit chacune pour 25 000 francs ; la duchesse de Glocester, 5 000 fr., et beaucoup d'autres personnages des sommes considérables.

Dans le comté de Kildare, les riches propriétaires se sont aussi mis à l'œuvre. Le comte de Clonmel a donné des habit neufs à tous les paysans qui travaillaient pour lui, puis il a fait tuer un énorme bœuf qui leur a été distribué. La comtesse a fait habiller les femmes et les enfants de tous ces travailleurs. On a donné aussi à plusieurs d'entre eux des matelats et des draps de lit. Le comte de Mays en a fait autant pour ses paysans, et lord Palmerston fait donner de la soupe trois fois par semaine à tous les pauvres de sa propriété en Irlande. Enfin, les journaux rapportent de longues listes de noms de riches propriétaires en Irlande qui font de grands efforts pour venir en aide aux pauvres.

A Clonmel on a organisé des espèces d'ouvroirs ou maison d'industrie, où on donne à manger aux pauvres sans feu et sans asile, et où on enseigne aux femmes et aux filles à coudre et à tricoter.

Cet état déplorable de misère et de famine qui désole l'Irlande, commence aussi à attaquer l'Ecosse et l'Angleterre. Les journaux anglais rapportent de nombreux cas de mort par la faim et par le froid. Il est vrai qu'un grand nombre de ces cas se rapportent à la famine de l'Irlande, puisque les victimes sont souvent des Irlandais, qui, fuyant la misère chez eux, arrivent en Angleterre, où ils espèrent trouver des secours qui leur manquent en Irlande.

Toute cette misère va grandissant, malgré les efforts immenses faits par le gouvernement et les classes aisées de la Société. Depuis le mois d'août, le prix des vivres a augmenté de moitié, et la rareté croissante des grains et des bestiaux menace de continuer ce mouvement de hausse si inquiétante pour les ménages pauvres.

ALLEMAGNE.

Exposé de principes phalanstériens de la Gazette de Trèves. — *Impôt forcé en faveur des pauvres.* — *Réaction politique.* — *Le gouvernement badois et le Tagesherold.* — *Emprunt du Hanovre.* — *L'ordre d'Isabelle la Catholique et le baron Rothschild.* — *La constitution prussienne.*

La plupart des journaux allemands ont publié, à l'occasion du nouvel an, des revues rétrospectives, soit sur l'Europe en général, soit sur l'Allemagne en particulier. Parmi tous ces journaux, la *Gazette de Trèves* s'est distinguée par l'élévation de ses vues et par la justesse de ses aperçus. Ce journal, dont les abonnés augmentent tous les jours, avait demandé au gouvernement prussien la permission d'agrandir son format et d'ajouter à sa feuille politique un feuilleton littéraire. Chose incroyable ! le gouvernement a répondu par un refus. Il faut savoir qu'en Allemagne, pour publier un journal, il faut l'autorisation expresse de la police. La *Gazette de Trèves*, quoique pacifique et défendant les principes d'harmonie sociale, a déjà été menacée deux fois d'interdit. Ce journal, loin de s'effrayer, a répondu par un exposé de ses principes, et le gouvernement a eu la pudeur de reculer. Il paraît malheureusement que, malgré la censure, le gouvernement prussien, entré dans une voie déplorable de réaction, a peur de la presse et même d'un feuilleton, car la *Gazette de Trèves* a reçu l'injonction de paraître dans le format ordinaire, tel que sa première autorisation le lui indiquait. Cela n'empêche pas ce journal d'être la meilleure feuille politique de l'Allemagne.

Planant au dessus des partis politiques et de leurs étroits préjugés, elle attaque en même temps et les conservateurs-bornes de Berlin et

[illegible] médecins ni remèdes; nous dénoncerons plus que jamais les sottises, les injustices et les violences des civilisés, mais, en même temps, nous leur indiquerons les moyens de conciliation et de transition à un meilleur état de choses, meilleur pour tous sans exception. Qu'on parcoure tous les établissements existants de notre société, depuis le trône jusqu'à l'habitant de la caverne, l'on verra que tout ce qui est bon, que tout ce qui est susceptible de progrès et d'amélioration repose sur l'association; tout le reste est un ramassis d'ignorance, d'exploitation, de vol, de misère, de crime et de dérision. »

—Avec le froid, la misère augmente en Allemagne de toutes parts d'une manière déchirante. Dans presque chaque ville des comités de bienfaisance se sont formés dans le but de soulager les pauvres par des distributions de pain et de bois ; mais dans la ville de Trèves, le conseil municipal a fait un pas qui aura du retentissement. Après avoir constaté que l'aumône était insuffisante et que le droit de vivre était le premier droit de la nature, on a discuté la question de savoir s'il ne faudra pas frapper les riches d'un impôt pour les pauvres. Cet impôt serait réparti selon les revenus de chacun, car, en Prusse, il existe un impôt sur le capital appelé *Einkommensteuer*. Cette proposition a été prise en considération, et il est probable qu'elle sera acceptée. Ce ne serait pas l'Etat qui percevra cet impôt, mais la commune, et c'est toujours la commune qui l'emploirait pour les pauvres, soit en leur procurant du travail, soit en leur distribuant les vivres nécessaires en temps de disette. La *Gazette de Trèves*, tout en reconnaissant l'insuffisance de cet impôt, approuve cependant la mesure comme un pas fait dans la solidarité.

—L'agitation continue en Wurtemberg. Nous avons parlé du rescrit du roi en faveur de la censure; voici maintenant à quel sujet le corps municipal avait réclamé contre la même censure. Cédant aux vœux de la population de Stuttgart, le corps municipal avait résolu de tenir ses séances publiquement. Cette résolution, loin d'être approuvée par le gouvernement, fut au contraire blâmée, et à la fin, la police défendit au magistrat de rendre ses séances publiques. Le corps municipal ayant résolu de publier ses discussions dans un journal, la censure s'y opposa. C'est alors que le magistrat s'adressa au roi, et que celui-ci, contre son habitude, répondit par une boutade *à la russe*. On a remarqué, en général, que depuis le mariage du prince de Wurtemberg avec la grande-duchesse Olga, le gouvernement de Stuttgart entre grossièrement dans une voie de réaction violente; mais, par contre, il paraît que le peuple de Wurtemberg n'est pas disposé à se laisser traîner à la remorque de Saint-Pétersbourg. Depuis le dernier rescrit du roi, la ville de Stuttgard est plongée dans une véritable consternation, et le roi, dans une promenade, n'a presque été salué par personne.

—Le duché de Darmstadt, dont une princesse a épousé l'héritier présomptif de la Russie, poursuit également ses tentatives de despotisme. Outre l'abolition du code français, ce gouvernement vient de lancer un interdit contre la *Gazette du soir de Manheim*, journal d'opposition, quoique paraissant avec la censure badoise.

A Mayence, il y a eu une rixe sanglante entre les soldats prussiens et autrichiens. L'autorité s'est vue forcée d'intervenir, car ces rixes ont déjà occasionné plusieurs émeutes. La population de cette ville est toujours très agitée, et le gouvernement a défendu toute réunion des bourgeois même dans les hôtels.

Le journal la *Patrie* qui a paru à Darmstadt même, vient de cesser sa publication à cause de la rigueur de la censure.

—Le gouvernement badois vient d'ordonner que les annonces judi-

[illegible] plus que jamais besoin. Si peu que cela soit, ce sera toujours un progrès et une concession de la part du roi de Prusse.

Il est question d'un congrès postal pour toute l'Allemagne. Les membres de ce congrès se réuniraient à Munich.

ESPAGNE.

M. Olozaga. — Les droits de la duchesse de Montpensier.

L'arrestation de M. Olozaga, élu député par deux districts, au moment de son entrée en Espagne, pour être conduit dans la citadelle de Pampelune, sous prétexte d'un démêlé qu'il aurait eu avec la reine, il y a trois ans, continue d'occuper la presse espagnole. Le ministère s'est montré sourd aux réclamations qui lui ont été adressées à ce sujet ; il a même, assure-t-on, repoussé la prière qui lui était adressée de faire reconduire son prisonnier à la frontière de France. Cet acte inexplicable du cabinet et contre lequel les lois prononcent la peine de mort, sera l'objet d'un très vif débat dans les cortès.

Un journal rapporte ce matin, comme un bruit, il est vrai, que les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Madrid intrigueraient chacun de leur côté pour faire décider par une loi discutée dans les cortès, l'un, que la succession d'Espagne serait assurée à la duchesse de Montpensier dans le cas où la reine Isabelle viendrait à mourir sans enfants; l'autre, que le trône d'Espagne ne pourrait jamais revenir à la duchesse ni à ses descendants.

PORTUGAL.

La Guerre civile.

Qui l'emportera de l'insurrection ou de dona Maria ? Les absolutistes prétendent que ce sera dom Miguel ; ils ont profité de la rupture entre les libéraux et la reine pour relever leur étendard, et ils bataillent courageusement dans le Nord, pendant que les insurgés combattent dans le Midi. Ils viennent, il est vrai, de perdre une bataille, mais on ne compte pas les batailles dans cette guerre ; quelques combattants sont mis de côté, mais c'est là tout ; après le combat, le vainqueur s'en va d'un côté, le vaincu de l'autre ; ils réparent leurs pertes, et recommencent quand ils ont pris leur temps.

Une grande bataille a été cependant livrée dernièrement et gagnée par Saldanha sur les libéraux ; deux cents hommes y ont péri, parmi lesquels Mousinho d'Albuquerque, qui, blessé dans le combat, a expiré après l'extraction d'une balle qu'il avait reçue dans le cou. Mais l'insurrection libérale ne se considère pas comme battue ; la junte d'Oporto est, au contraire, plus ardente que jamais, et elle semble dans des conditions à opposer longtemps encore son gouvernement au gouvernement central.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi se rendra lundi prochain, 11 du courant, au palais de la chambre des députés, pour l'ouverture de la session des chambres.

S. M. partira à cet effet des Tuileries à une heure.

On se réunira à cheval, dans la cour des Tuileries, à midi à demi.

MM. les pairs se sont réunis aujourd'hui à deux heures, sur l'invitation de M. le chancelier, dans un des bureaux de la chambre, pour le tirage au sort de la grande députation qui aura l'honneur, après-demain lundi, d'aller au devant du roi, à la séance royale d'ouverture de la session.

Voici les noms de MM. les pairs qui, avec M. le chancelier et M. le grand-référendaire, composeront cette députation :

MM. Cavaignac, de Boissy, Victor Hugo, Aubernon, Feutrier, de Brigode, d'Harcourt, Villiers du Terrage, d'Escayrac, Tupinier, de Turgot, de Vandeuvre.

Suppléants : MM. Kératry, Ch. Dupin, Fabvier, Pèdre-Lacaze.

— M. le directeur-général de l'administration des douanes vient de publier:

---

d'une nuit plus profonde. Elle fut forcée de renoncer à l'espérance si douce pour elle de nourrir son enfant; au bout de trois semaines il dépérissait. Ce fut avec une angoisse inexprimable qu'elle consentit à le livrer à une autre, et lorsqu'elle le vit suspendu au sein d'une étrangère, il lui sembla que son cœur se déchirait. Sa convalescence fut lente et pénible, et sans le désir de vivre pour son fils, elle n'eût pas cherché à combattre la langueur qui l'oppressait.

Un jour elle se trouvait seule avec son mari lorsqu'elle reçut la visite d'une vieille dame, la commère du voisinage. Après avoir raconté une foule d'anecdotes assaisonnées de réflexions plus ou moins spirituelles :

— La famille Muller, dit-elle, a fait cette année un long séjour à Paris, car elle ne vient que d'arriver. Je ne comprends vraiment pas comment ces gens s'arrangent pour vivre; car j'ai entendu dire qu'à Paris ils vont beaucoup dans le monde et reçoivent même; mais on conçoit que M. Muller fasse quelques sacrifices dans l'espoir de marier sa fille.

— Cela ne doit pas être difficile, dit Valérie, car Gabrielle est charmante.

— C'est vrai, mais, malheureusement, les jeunes gens sont de nos jours essentiellement raisonnables, ce n'est plus la beauté qu'ils recherchent, mais l'argent. Cependant il paraît que les beaux yeux de Mlle Gabrielle ont enfin tourné la tête à un homme fort riche et fort élégant, et, m'a-t-on dit, le mariage aura lieu prochainement.

Valérie leva instinctivement les yeux vers son mari ; il était très pâle, et se levant brusquement il alla ouvrir la fenêtre. Elle sourit d'un sourire étrange, et d'une voix ferme et vibrante :

— Tant mieux, dit-elle ; j'espère du fond du cœur que votre nouvelle est vraie. Connaissez-vous le nom du prétendu ?

Ferdinand ne resta pas pour l'entendre ; sous un prétexte frivole, il sortit de la chambre, et sa femme ne le revit pas de la journée. Après son départ, Valérie soutint, avec sa voisine, une conversation vive, presque enjouée, mais lorsque celle-ci l'eût quittée et qu'elle se trouva seule, elle s'affaissa sur les coussins de son divan, en couvrant son visage de ses mains. Quelque temps elle lutta contre l'angoisse qui lui brisait le cœur, mais enfin un long gémissement s'échappa de sa poitrine, et elle murmura :

— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! ai-je donc mérité de tant souffrir !

Ce soir-là, à l'heure où le soleil couchant disparaissait à l'horizon, laissant à sa trace un ciel resplendissant de pourpre et d'or, un cavalier, s'écartant de la route, suivit pendant quelques instants un chemin rocailleux. Ce chemin aboutissait à une petite porte à hauteur d'appui, donnant dans un jardin qui, en cet endroit, paraissait inculte et abandonné. Arrivé là, il mit pied à terre, attacha son cheval à un arbre, et attendit. Son attente fut assez longue, et le crépuscule laissait tomber ses ombres à l'entour quand la forme nuageuse d'une robe blanche apparut sous l'épais feuillage; la porte s'ouvrit et Ferdinand et Gabrielle se trouvèrent ensemble.

Il y avait plusieurs mois qu'ils ne s'étaient vus, mais ils ne donnèrent en se voyant aucun signe de joie. Ils se regardèrent et il parut à chacun que l'autre était pâle et changé, mais ils ne se le dirent pas.

— Gabrielle, dit enfin Ferdinand d'un accent de reproche, je vous attends depuis plus d'une demi-heure.

— Ce n'est pas ma faute, et je vous préviens que je n'ai qu'un instant à rester; je suis sûre que ma mère me demande en ce moment. Dites-moi donc vite le sujet de cette entrevue.

— Gabrielle, vous êtes bien froide.

— Eh ! le suis-je jamais assez ? Fais-je bien, je vous le demande, de me rendre ainsi à des entrevues secrètes ? Oh ! je souffre bien, allez, du mensonge continuel qu'il me faut soutenir devant ma famille !

— Et moi, s'écria Ferdinand avec véhémence, je vois bien que ce qu'on m'a dit est vrai ! C'est la première fois que tu me parles des sacrifices que tu fais pour moi. Tu vas te marier !

— Qui ? moi me marier ! qui vous a dit cela ?

— Cela n'est donc pas vrai ?

Il s'approcha d'elle et voulut s'emparer de sa main, mais elle le repoussa et recula de quelques pas.

— Vous me demandez si je vais me marier ? dit-elle. C'est donc pour cela que vous êtes venu ? Ah ! Monsieur ; de quel droit exigeriez-vous que je laisse écouler ma jeunesse dans de vains souvenirs ?

— Tu as raison, Gabrielle, reprit tristement Ferdinand. Je suis un insensé. Comment ai-je jamais pu croire que la richesse me tiendrait lieu d'amour ! Mon existence est brisée par les moyens mêmes sur lesquels je comptais pour la grandir. Gabrielle, c'est pour toi que je suis venu. Ne te laisse pas entraîner dans l'abîme où je suis tombé ; les enfants mêmes que tu aurais de *celui-là*, te seraient une source de douleur et de regrets. Crois-moi, belle et aimée Gabrielle, ce n'est pas un lâche égoïsme qui m'inspire quand je te dis qu'il vaut mieux mille fois passer sa vie solitaire, ignorer toujours les ivresses de l'amour et les saintes joies de la maternité, que d'offrir à un autre, surtout si cet autre t'aime, un cœur indifférent ou palpitant d'un amour caché.

Gabrielle ne répondit pas, mais elle s'approcha de celui qu'elle aimait, et lui laissa, cette fois, prendre sa main.

La nuit était venue, les oiseaux se taisaient, les fleurs étaient penchées sur leurs tiges fragiles, et dans le ciel les étoiles se montraient une à une. Il semblait qu'un esprit mystérieux d'amour étendait silencieusement ses vastes ailes sur la nature; les cœurs des amants se gonflèrent d'une douce et dangereuse émotion. La belle tête de Gabrielle se pencha sur l'épaule de Ferdinand, ses longs cheveux, soulevés par la brise du soir, vinrent caresser sa joue, les yeux de la jeune fille se remplirent de larmes.

— Pardonne, murmura-t-elle; moi je te pardonne tout, puisque tu m'aimes encore.

— Toujours, toujours !—Il essaya de l'attirer plus près de lui, mais elle se dégagea doucement de son étreinte.

— Sois tranquille, dit-elle avec un ravissant sourire, je n'aimerai que toi sur la terre, — le monde nous a séparés, — la mort pourra nous réunir. Et maintenant adieu, — n'essaie plus de me revoir.

Elle fit un signe de main et disparut.

C'était en automne ; non plus dans cette saison riche et généreuse qui vient chargée de fruits succulents et couronnée d'épis dorés; c'était l'automne pâle et mélancolique qui dispute à l'hiver les derniers jours de sa languissante existence. Tristement il enveloppait la terre de ses brouillards épais, et son souffle glacé avait secoué des arbres les feuilles jaunies, et couché les dernières fleurs sur le sol humide.

Valérie avait fait traîner près de la fenêtre de son boudoir le canapé sur lequel elle reposait. Elle éprouvait un plaisir mélancolique à contempler cette nature en deuil, et un vague sourire passait sur ses lèvres quand le vent faisait plier et craquer les branches desséchées. —Elle était bien changée; la souffrance avait plombé son teint, et creusé les orbites de ses yeux ; pourtant sur son front pâle il y avait plus de calme qu'autrefois, une lumière plus sereine brillait dans son regard.

Elle s'était calmée, en effet ; l'angoisse, qui avait déchiré son cœur, avait fait place à un sentiment de résignation et de paix, et, à mesure que son corps affaibli s'inclinait vers la tombe, son âme se fortifiait, et déployant ses ailes, aspirait vers le ciel.

Ce fut alors qu'elle eut le courage d'accomplir une douloureuse résolution. La veille du jour où nous la revoyons, elle avait écrit à Gabrielle, et ce jour-là elle l'attendait.

Gabrielle se rendit à l'invitation solennelle qu'elle avait reçue. Un léger frisson parcourut son corps lorsque la porte du boudoir s'étant refermée derrière elle, elle se trouva en présence de Valérie.

Celle-ci caressait alors son enfant que la nourrice lui avait appor-

Ses obsèques auront lieu en l'église de Saint-Germain-des-Prés demain dimanche, 10 janvier, à une heure.

Ceux de ses amis qui n'auraient pas été prévenus par lettres, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation.

— M. Charles Lachapelle, qui a été pendant une période de dix années l'un des éditeurs les plus actifs de la librairie de nouveautés, vient de mourir dans un âge peu avancé (il n'avait que quarante quatre ans), à Montrouge, où il s'était retiré depuis quelques mois, et où ses obsèques ont eu lieu ce matin.

— M. Rigaud, délégué de la Société de Paix de Londres, prononcera un discours à l'Athénée royal de Paris, mardi le 12 janvier 1847, à huit heures et demie précises.

— On assure, lisons-nous dans le *Courrier français*, que nous sommes menacés, à Taïti, d'une difficulté nouvelle, et il ne s'agit plus cette fois de M. Pritchard. Une embarcation, naviguant sous pavillon anglais, ayant paru suspecte, fut hélée par un des bâtiments de notre station, et, comme elle ne répondit point au signal, on tira sur elle plusieurs coups de mousquet qui ne blessèrent personne. Néanmoins, le commandant anglais porta plainte auprès du contre-amiral Seymour, qui, après les explications loyales de M. Bruat, ne crut pas devoir donner suite à cette affaire. On dit que les parties intéressées, mécontentes de cette décision, se sont adressées directement au gouvernement anglais.

LES INVALIDES DES PAUVRES. — La veuve Manigan, bonne vieille de 79 ans, est citée devant la police correctionnelle comme prévenue de mendicité. Elle s'avance d'un pas tremblant sous la conduite d'un garde municipal.

L'audiencier : Venez donc !...

La prévenue : Quand tu auras mon âge, mon petit, tu marcheras pas si vite... tu verras.

M. le président : Asseyez-vous, ma bonne femme.

La prévenue prend place sur le banc, en disant :

— Allons, allons, c'est un peu dur !

M. le président : Vous avez mendié à la porte de l'église Notre-Dame-de-Lorette ?

— C'est vrai, c'est un peu vrai, j'ai un petit peu mendié...

— C'est chez vous une habitude ?

— Oui, une habitude, une petite habitude...

— Vous n'avez pas d'autres moyens d'existence ?

— Pas d'autres, pas d'autres !...

— Avez-vous des enfants ?

— J'en avais deux, ils sont morts... Le premier à Waterloo... et puis l'autre était maçon ; il s'est laissé tomber du haut d'un échafaudage.

— De quel pays êtes-vous ?

— Je suis de Versailles... Ah ! à Versailles... c'était le bon temps autrefois !... Ma mère était mendiante ; ma grand'mère aussi... mais on était mendiant du roi et de la reine ; on vivait des restes de leur table... Et il n'y avait pas de sergents de ville pour vous arrêter !

La vieille jette un regard de défi au garde municipal assis à côté d'elle.

M. le président : Vous n'avez plus de parents à Versailles ?

— Des parents, je ne sais plus ce que c'est ? Il y a plus de quarante ans que je ne sais plus ce que c'est... Des parents, qu'est-ce que c'est que ça ?

— Si l'on vous mettait en liberté, que deviendriez-vous ?

— J'aime mieux un peu de dépôt de mendicité... Donnez-m'en un peu... J'en sortais depuis huit jours quand on m'a arrêtée.

— Vous convenez bien avoir commis le délit qui vous est reproché ?

— Un délit ? Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Enfin, vous avez mendié ?

— Puisque je vous l'ai déjà dit... oui... j'ai un petit peu mendié... On m'a donné deux sous ; ce n'est pas grand'chose.

Le tribunal condamne la veuve Manigan à vingt-quatre heures de prison, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine elle sera conduite au dépôt de mendicité.

Ces lettres étaient écrites sur le ton de la plaisanterie et fort gaies.

» Ce travail achevé, les deux amis se séparèrent tenant chacun un pistolet ; quelques instants après une double détonation avait lieu. On courut dans le corridor d'où partait le bruit ; les deux sous-officiers étaient sans vie.

» Le lendemain, un sous-officier du 62e de ligne, après avoir assisté à l'enterrement des deux suicidés, passa la journée à boire, s'entretenant souvent de l'action de ses deux collègues, puis quand il fut rentré à la caserne, il chargea son fusil, le plaça sous son menton et lâcha la détente avec son pied. Le coup partit et lui enleva la partie gauche de la figure. Il fut porté à l'hôpital ; on ne désespère pas de le sauver. »

ASSASSINAT D'UNE COQUETIÈRE. — Une de ces fermières commerçantes auxquelles, dans les environs de Paris, on donne le nom de coquetières, la femme Lanoire, quittait avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, le marché de Corbeil, où elle venait de vendre les volailles et autres denrées qu'elle y apporte chaque semaine, lorsque sa charrette fit rencontre de celle d'une autre marchande, la femme Deslions, qui habite comme elle la commune de Seine-Port ; elles cheminèrent quelque temps de compagnie ; mais arrivées à la forêt de Rougeaux, la femme Deslions, sans doute pressée de regagner son domicile, dit à sa compagne qu'elle allait prendre les devants et annoncer son arrivée. En effet, elle fouetta son cheval, et se trouva bientôt à deux cents mètres environ de distance.

En ce moment, et comme elle se trouvait à l'endroit de la forêt désigné sous le nom de la *Table du Roi*, la femme Deslions crut entendre une voix qui appelait au secours, mais ce cri ne se répétant pas, elle continua sa marche. Or, voici ce qui se passait pendant ce temps. A peine la femme Lanoire s'était-elle trouvée seule sur la route, cheminant au pas d'un cheval faible et fatigué, qu'un jeune homme vêtu d'une blouse et coiffé d'une calotte grecque, s'approcha d'elle : « Eh ! la bonne femme, lui dit-il, n'allez-vous pas à Melun ? — Non, répondit la fermière ; je suis de Seine-Port et j'y retourne. — Au fait, dit le jeune homme en ayant l'air de se raviser, j'ai un parent à Seine-Port auquel je dois souhaiter la bonne année, voulez-vous que je profite de l'occasion ? — Comment se nomme votre parent ? demanda la femme Lanoire. — Jean-Louis ; il est compagnon maçon ; je voudrais vraiment le voir ; allons, laissez moi monter dans votre voiture. — Cela n'est pas possible, répliqua la femme Lanoire, mon cheval a de la surcharge, à peine pourra-t-il arriver.

Elle n'avait pas achevé ces mots, que le jeune homme, s'élançant sur le marchepied, se précipitait sur elle et la frappait à la gorge de coups redoublés d'un couteau-poignard. Ce fut alors que la malheureuse fermière poussa des cris de détresse qui furent entendus par la femme Deslions. Celle-ci, ayant fait rebrousser chemin à son cheval, vit de loin la lutte engagée entre l'assassin et la victime ; mais alors la peur la saisit elle-même, et, au lieu d'accourir à son secours, elle mit pied à terre sur la route et cria de toute sa force : « A l'aide ! au secours ! »

Quelques pauvres femmes, occupées à ramasser du bois mort dans la forêt, entendirent ces cris et s'empressèrent de gagner la route ; à leur aspect, le meurtrier sauta à bas de la charrette et s'enfonça dans le fourré, abandonnant dans sa fuite sa calotte grecque tombée sur le milieu du chemin.

Cependant la malheureuse femme Lanoire perdait tout son sang. On chercha à lui donner des secours, mais ses blessures étaient tellement graves que l'on jugea sagement que le mieux était de la transporter sans retard à Seine-Port, dont la *Table-du-Roi* est peu distante. Elle fut, à cet effet, placée dans la voiture de la femme Deslions, qui accomplit rapidement le trajet, laissant sur son passage une longue traînée de sang. On espère sauver cette pauvre femme. L'assassin qui, d'après les déclarations reçues, ne paraît âgé que de 19 à 20 ans, avait déjà, avant sa rencontre dans la forêt, été remarqué par la femme Deslions, qu'il avait aidée à recharger ses paniers sur sa voiture. La tentative d'assassinat dont il s'est rendu coupable, avait évidemment pour but de commettre un vol ; mais dans la précipitation

avons l'honneur d'appartenir, marche sous l'étendard des progrès de l'esprit humain ; elle est composée des savants, des artistes et de tous les hommes qui ont des idées libérales. Sur la bannière de la seconde, il est écrit : point d'*innovation* ; tous les propriétaires qui n'entrent point dans la première, sont attachés à la seconde.

La troisième, qui se rallie au mot *égalité*, renferme le surplus de l'humanité.

Je dirai à la première classe : Toutes les personnes auxquelles j'ai parlé du projet que je présente à l'humanité, après une discussion en général assez courte, ont fini par l'approuver ; toutes m'ont dit qu'elles en désiraient le succès, mais toutes aussi m'ont laissé apercevoir la crainte que ce projet ne réussit point.

D'après la conformité qui s'est manifestée dans leurs opinions, il me paraît vraisemblable que je trouverai tous les hommes, ou au moins la majorité d'entre eux, dans les mêmes dispositions. Si ce pressentiment se réalise, la force d'*inertie* sera la seule qui s'opposera à mes vues.

Savants, artistes, et vous aussi qui employez une partie de vos forces et de vos moyens au progrès des lumières, vous êtes la partie de l'humanité qui avez le plus d'énergie cérébrale, vous êtes celle qui avez le plus d'aptitude à recevoir une idée neuve, vous êtes le plus directement intéressés aux succès de la souscription ; c'est à vous à vaincre la force d'inertie. Allons, mathématiciens, puisque vous êtes en tête, commencez.

Savants, artistes, regardez avec l'œil du génie la situation actuelle de l'esprit humain ; vous verrez que le sceptre de l'opinion publique est entré dans vos mains ; saisissez-le donc vigoureusement ; vous pouvez faire votre bonheur et celui de vos contemporains ; vous pouvez préserver la prospérité des maux que nous avons soufferts, et de ceux que nous endurons encore : souscrivez tous.

Je tiendrai ensuite ce langage aux propriétaires de la seconde classe :

Messieurs,

En comparaison des non-propriétaires, vous êtes très peu nombreux ; comment se fait-il donc qu'ils se soumettent à vous obéir ? C'est par la raison que la supériorité de vos lumières vous donne sur eux le moyen de faire une combinaison de vos forces, qui vous procure ordinairement l'avantage dans la lutte qui, par la nature des choses, existe nécessairement toujours entre eux et vous.

Ce principe une fois posé, il est évidemment de votre intérêt de mettre dans votre parti les non-propriétaires qui, par des découvertes capitales, constatent la supériorité de leur intelligence ; et il est également évident que, l'intérêt étant *général* pour votre classe, chacun des membres qui la composent doit contribuer.

Messieurs, j'ai beaucoup vécu avec les savants et avec les artistes, je les ai bien observés dans l'intimité, et je puis vous assurer que ces gens-là vous pousseront jusqu'au point auquel vous vous détermineriez à faire les sacrifices d'amour-propre et d'argent nécessaires pour mettre leurs chefs-d'œuvre en première ligne de considération dans l'humanité, et pour leur fournir les moyens pécuniaires dont ils ont besoin pour l'exploitation complète de leurs idées. J'aurais, Messieurs, vis-à-vis de vous un tort d'exagération, si je vous laissais croire que j'ai trouvé l'intention dont je vous parle, précisée dans la tête des savants et des artistes. Non, Messieurs, non, je puis même vous dire qu'elle n'y a qu'une existence très vague ; mais je me suis assuré, par une longue suite d'observations, de la réalité de son existence et de l'influence qu'elle exerce sur toutes leurs conceptions.

---

(1) Voir le numéro du 3 janvier.

---

te ; au bruit que fit la porte en s'ouvrant, elle releva la tête, et un faible incarnat se répandit sur ses traits quand elle aperçut Gabrielle ; elle lui tendit la main et l'invita à approcher.

— Merci, lui dit-elle, merci d'être venue. Asseyez-vous près de moi. Voici mon fils ; il est beau, n'est-ce pas ?

— Oh ! le joli ange ! dit Gabrielle, se penchant vers lui, et l'enfant, attiré par son angélique sourire, lui tendit ses petits bras.

— Pauvre trésor ! murmura Valérie avec un sourire mélancolique. Elle embrassa l'enfant avec ferveur ; puis le rendant à sa nourrice, elle fit signe à celle-ci de se retirer.

— Oui, je vous remercie d'être venue, dit Valérie après une pause ; j'ai des choses importantes à vous dire. C'est entre vos mains que je veux laisser ce que j'ai de plus cher au monde.

— Madame, que dites-vous ? s'écria Gabrielle en pâlissant.

— Ne craignez rien : ce n'est pas pour vous faire des reproches que je vous ai appelée. Au contraire, chère Gabrielle (permettez-moi de vous nommer ainsi), croyez que j'éprouve pour vous la plus profonde sympathie, et que je ne désire que votre bonheur.

Par un mouvement instinctif, Gabrielle se jeta à genoux, et prenant la main de Valérie, elle la couvrit de baisers et de larmes.

— Oh ! noble et généreuse femme ! murmura-t-elle d'une voix étouffée.

— Gabrielle, poursuivit Valérie avec une énergie surprenante, après ma mort, vous deviendrez la femme de Ferdinand. — Nous l'aimez, et il vous aime ; vous serez heureux ensemble ; mais promettez-moi, par tout ce que vous avez de plus cher et de plus sacré, d'être une bonne et tendre mère pour mon enfant ! — Je vous le confie ; — chérissez-le, apprenez-lui surtout à aimer la vérité, et cherchez à lui inspirer le désir de vivre pour les autres plutôt que pour lui-même. Traitez-le en tout à l'égal de vos propres enfants ; et pour que ses premières années s'écoulent plus paisibles et plus heureuses, qu'il ne sache que plus tard qu'il a perdu sa mère !

Gabrielle ne répondit pas ; elle sanglotait.

— Quoi ! dit Valérie tristement, vous hésitez à me répondre ? J'ai besoin de votre promesse pour mourir en paix ; ne me la refusez pas. Dites, vous sentez-vous la force de remplir les devoirs que je vous prescris, et d'aimer mon enfant, l'enfant de Ferdinand ?

— Oui ! je l'aime... Je le chérirai, en pensant à vous ; je vous le promets ! je vous le jure !

— Merci, vous me rendez heureuse ! et j'ai encore un espoir. Ferdinand n'aime pas son fils, mais en le voyant aimé par vous il sentira son cœur s'ouvrir pour lui.

Elle se souleva péniblement et déposa un baiser de paix et d'amour fraternel sur le front pur de Gabrielle.

En ce moment la porte s'ouvrit, et Ferdinand parut. Il s'arrêta sur le seuil, frappé de stupeur ; mais Valérie, se tournant vers lui avec un faible et tranquille sourire, lui fit signe d'approcher.

Il obéit, mais ses regards s'attachèrent sur Gabrielle avec une expression de sévérité.

— C'est à ma demande qu'elle est venue, dit Valérie. Elle a obéi aux prières d'une mourante, et ses paroles m'ont apporté la paix et l'espérance. Ne me cache plus rien, Ferdinand ; il est mal de vouloir tromper ceux qui vont mourir.

Elle s'arrêta s'efforçant de se contenir, puis tendant la main à son mari elle reprit :

— Ferdinand, quelquefois, quand je ne serai plus, mon souvenir viendra un instant te distraire de plus riantes pensées, et alors il te sera doux de te rappeler que je t'ai aimé constamment, et qu'avant de mourir je t'ai pardonné du fond du cœur les souffrances que ta faiblesse — et la mienne peut-être, — m'ont causées. Toi aussi tu as souffert, je le sais ; aussi est-ce pour moi une bien douce pensée que de croire que tu pourras enfin être heureux.

— Jamais ! jamais ! s'écria Ferdinand avec impétuosité. Oh ! Valérie, ne parle pas ainsi.

— Tu le seras ; et ne crois pas qu'en disant ces mots j'aie dans le cœur la moindre amertume.

Elle prit la main de Gabrielle et la mit dans celle de son mari. Une pâleur mortelle couvrait ses traits ; mais dans son regard il y avait une expression céleste.

— Ferdinand et Gabrielle, dit-elle, je bénis votre union. Au-delà de la tombe mes prières seront pour vous.

Elle se laissa retomber en arrière comme épuisée par ce dernier effort ; sa tête se tourna languissamment et ses yeux se fermèrent. Les larmes de Gabrielle coulaient abondamment ; elle baisa avec passion la main de Valérie, et sans échanger un seul regard avec Ferdinand elle se leva et sortit.

Ferdinand resta quelque temps penché sur sa femme ; enfin elle rouvrit les yeux et le regarda avec un doux sourire en pressant faiblement sa main qu'elle tenait.

— Valérie, chère Valérie, souffres-tu ? dit-il.

— Non ; je suis mieux, mon ami, je suis bien, seulement un peu fatiguée. — Reviens près de moi plus tard, je t'en prie ; en ce moment je voudrais être seule ; je dormirai peut-être.

Ferdinand obéit ; lui aussi sentait le besoin d'être seul, afin de donner un libre cours à sa douleur. Il sortit, et insouciant du froid brouillard et du vent orageux qui chassait autour de lui les feuilles jaunies, il se mit à parcourir d'un pas saccadé les allées désertes du parc. Le remords déchirait son cœur, et la pensée qu'il allait perdre celle qu'il avait fait tant souffrir, lui était intolérable. Les véritables charmes de Valérie, la patience avec laquelle elle avait souffert, son noble cœur, sa pure et constante affection, son angélique bonté, toutes ces pensées se levèrent autour de lui comme des fantômes accusateurs, et plus triste et plus menaçant encore, le sentiment du crime qu'il avait commis en consentant, séduit par l'appât des richesses, à tromper cette douce créature qui s'était donnée à lui, si pleine de foi et d'amour. Enfin, l'agitation de Ferdinand s'épuisa, et il tomba dans une calme et mélancolique rêverie. Peu à peu un faible rayon d'espoir se fit jour dans son cœur ; il lui sembla qu'il pouvait encore quelque chose pour celle qui lui avait tout sacrifié.

— Oh, elle ne mourra pas ! murmura-t-il ; je me jetterai à ses pieds, et je la supplierai de vivre. Je l'entourerai de tendresse et de soins qui ranimeront son cœur brisé, et lui donnerai un bonheur qu'elle n'a point encore connu. Sera-t-elle seule généreuse, seule pleine de dévouement ? Non ! j'oublierai Gabrielle, et je ne vivrai plus que pour elle et pour notre enfant. Valérie sera heureuse, et le bonheur lui rendra la vie et la santé.

Il prit rapidement le chemin de la maison et se dirigea vers l'appartement de Valérie. La femme de chambre, assise dans l'antichambre, était occupée à coudre.

Ferdinand ouvrit doucement la porte de la chambre à coucher ; un silence profond y régnait. Il entra, referma la porte après lui, et demeura un instant immobile ; — un sentiment indéfinissable de crainte s'empara de lui.

La courte journée d'hiver tirait à sa fin, et il ne voyait plus qu'indistinctement la forme de Valérie, toujours étendue sur le canapé, et son doux et pâle visage légèrement tourné du côté de la fenêtre. Elle était parfaitement immobile ; ce fut en vain que Ferdinand retint son haleine pour écouter le faible bruit de sa respiration. Frappé d'une indicible terreur, il s'approcha d'elle, et d'une main tremblante toucha sa main. Elle était froide ; il se pencha sur elle, aucun souffle ne sortait de ses lèvres, ses yeux à moitié ouverts étaient fixes et vitreux. —

Il était trop tard : le cœur brisé de Valérie avait rempli sa dernière tâche ; peut être était-ce cet effort suprême qui avait rompu le faible lien qui l'attachait encore à la terre ; elle avait expiré doucement, sans doute, car ses traits étaient calmes et sa pose celle d'une personne qui dort paisiblement ; mais nul n'avait été près d'elle pour recueillir son dernier soupir ; elle était morte comme elle avait vécu : — seule !

Mme ISABELLE MEUNIER.

[illegible] quelques artistes, [illegible] de l'insubor-dination de leur armée, ont été massacrés par leurs propres soldats. Sous le rapport moral ils ont tous eu à supporter les reproches que vous leur avez faits, avec une apparence de fondement, d'être les auteurs des atrocités commises contre vous et des désordres de toute espèce que l'impulsion barbare de l'ignorance faisait commettre à leur troupe.

Le mal porté à son comble, le remède devint possible: vous n'opposiez plus de résistance; les savants et les artistes, éclairés par l'expérience, et reconnaissant votre supériorité en lumières sur les non-propriétaires (1), désiraient voir rentrer dans vos mains la portion de pouvoir nécessaire pour rendre à l'organisation sociale son action régulière. Les non-propriétaires avaient supporté presque en totalité le poids de la famine, que les mesures extravagantes auxquelles ils s'étaient livrés avaient fait naître. Ils étaient matés.

La population de France, quoique amenée par la force des choses à un désir vif du retour de l'ordre, ne pouvait être réorganisée socialement que par un homme de génie; Bonaparte l'a entrepris; il y a réussi.

Parmi les idées que je viens de vous présenter, j'ai émis celle que vous aviez perdu la bataille; s'il vous restait quelque doute à ce sujet, comparez la portion de considération et d'aisance qui se trouve maintenant en France entre les mains des savants et des artistes, avec celle dont ils y jouissaient avant 1789.

Evitez, Messieurs, d'avoir querelle avec ces gens-là, car vous serez battus dans toutes les guerres que vous leur laisserez l'occasion d'engager avec vous, vous souffrirez davantage qu'eux pendant les hostilités, et la paix vous sera désavantageuse: donnez vous le mérite de faire de bonne grâce à une chose que tôt ou tard les savants, les artistes et les hommes ayant des idées libérales, réunis aux non-propriétaires, vous feraient faire de force; souscrivez tous, c'est le seul moyen que vous ayez pour prévenir les maux dont je vous vois menacés.

Puisque cette matière est entamée, ayons le courage de ne pas l'abandonner sans donner un coup-d'œil à la situation politique de la partie la plus éclairée du globe.

En Europe, l'action des gouvernements n'est en ce *moment* troublée par aucune opposition ostensible de la part des gouvernés; mais, vu l'état des opinions en Angleterre, en Allemagne, en Italie, il est facile de prédire que ce calme ne sera pas de longue durée si les précautions nécessaires ne sont pas prises à temps; car, Messieurs, il ne faut pas vous dissimuler que la crise dans laquelle se trouve l'esprit humain est commune à tous les peuples éclairés, et que les symptômes que l'on a observés en France, au milieu de l'épouvantable explosion qui s'y est manifestée, sont dans ce moment aperçus, par l'observateur intelligent, chez les Anglais et même chez les Allemands.

Messieurs, en adoptant le projet que je vous propose, vous réduirez les crises que ces peuples sont appelés à essuyer, *sans qu'aucune force au monde puisse l'empêcher*, à de simples changements dans leur gouvernement et dans leurs finances, et vous leur éviterez cette fermentation générale que la population française a éprouvée; espèce de fermentation pendant laquelle tous les rapports existants entre les individus de la même nation, devenant précaires, l'anarchie, le plus grand de tous les fléaux, exerce librement ses ravages, jusqu'à ce point auquel l'état de misère dans lequel elle plonge toute la nation sur laquelle elle s'apesantit, fait naître dans l'âme des plus ignorants de ses membres le désir du rétablissement de l'ordre.

J'aurais l'air, Messieurs, de douter de votre intelligence, si j'ajoutais de nouvelles preuves à celles que je viens de vous soumettre, pour vous prouver qu'il est de votre intérêt d'adopter la mesure que je vous propose, sous le rapport des maux qu'elle peut vous éviter.

C'est avec plaisir que je vous présenterai maintenant ce projet sous un point de vue flatteur pour votre amour-propre; considérez-vous comme les *régulateurs* de la marche de l'esprit humain; vous pouvez jouer ce rôle, car si, par la souscription, vous donnez aux hommes de génie considération et aisance, une des conditions insérées dans cette souscription privant les élus d'occuper aucune place dans les gouvernements, vous vous garantirez, ainsi que le reste de l'humanité, de l'inconvenient qu'il y aurait à placer un pouvoir actif entre leurs mains.

L'expérience a prouvé qu'aux conceptions neuves, fortes et justes, qui servent de bases aux découvertes, il se trouve ordinairement, au moment de leur naissance, des idées très vicieuses mêlées; malgré cela, souvent l'inventeur, s'il en était le maître, en exigerait l'exécution. Ceci est un cas particulier d'inconvénient, mais il en exige un absolument général, que je vais vous présenter. Toutes les fois qu'une découverte, pour être mise en pratique, a besoin d'habitudes différentes que celles existantes à l'époque à laquelle elle parait, c'est un trésor dont la génération qui l'a vu naître ne doit jouir que par le sentiment d'affection qu'elle porte à la génération appelée à en profiter.

Je termine le petit discours que je me suis permis de vous adresser, en vous disant: Messieurs, si vous restez dans la seconde classe, c'est que vous le voulez bien, car vous êtes les maîtres de monter dans la première.

Parlant ensuite à la troisième classe:

Mes amis,

En Angleterre, il y a beaucoup de savants: les Anglais instruits ont plus de respect pour les savants que pour les rois. Tout le monde sait lire, écrire et compter en Angleterre; eh bien! mes amis, dans ce pays, les ouvriers des villes et même ceux des campagnes mangent de la viande tous les jours.

En Russie, quand un savant déplait à l'empereur, on lui coupe le

(1) J'engage le lecteur à peser cette observation: « Les propriétaires commandent aux non-propriétaires, non parce qu'ils ont les propriétés, mais » ils ont les propriétés et ils commandent, parce que collectivement pris, ils « ont supériorité de lumières sur les non-propriétaires. »

[illegible] qu'elle est utile, et que les savants sont supérieurs à tous les autres hommes.

Tous les phénomènes dont nous avons connaissance ont été partagés en différentes classes. Voici une manière de les diviser qui a été adoptée. Phénomènes astronomiques, physiques, chimiques, physiologiques; tout homme qui se livre aux sciences s'attache plus particulièrement à une de ces parties qu'aux autres.

Nous connaissez quelques-unes des prédictions que font les astronomes; vous savez qu'ils annoncent les éclipses; mais ils font une multitude d'autres prédictions, dont vous ne vous occupez pas, et dont je ne chercherai pas à vous entretenir; je me bornerai à vous dire deux mots de l'emploi qu'on en fait; l'utilité vous en est bien connue.

C'est par le moyen des prédictions des astronomes qu'on est venu à bout de déterminer d'une manière exacte la position respective des différents points de la terre; ce sont aussi leurs prédictions qui donnent les moyens de naviguer sur les mers les plus étendues. Vous êtes familiers avec quelques-unes des prédictions des chimistes. Un chimiste vous dit qu'avec telle pierre vous ferez de la chaux, et qu'avec telle autre vous ne pourrez pas en faire; il vous dit qu'avec tel quantité de cendres provenant d'un arbre de telle espèce, vous blanchirez aussi bien votre linge que vous pourriez le faire avec une quantité tant de fois plus considérable provenant d'un arbre de telle autre espèce; il vous dit que tel substance mélangée avec telle autre, donnera un produit qui aura telle apparence, et qui jouira de telle qualité.

Le physiologiste s'occupe des phénomènes des corps organisés; le physiologiste, dans le cas par exemple où vous êtes malade, vous dit: vous éprouvez telle chose aujourd'hui; eh bien! demain vous serez dans tel état.

N'allez pas croire que je désire vous donner l'idée que les savants peuvent tout prévoir; non, sûrement ils ne peuvent pas tout prévoir, et je suis même certain qu'ils ne peuvent prédire avec exactitude qu'un très petit nombre de choses; mais vous êtes convaincus tout comme moi que les savants, chacun dans leur partie, sont les hommes qui peuvent prédire le plus de choses; et cela est bien certain, puisqu'ils n'acquièrent la réputation de *savants* que par les *vérifications* qui se font de leurs *prédictions*; c'est au moins ainsi que cela se passe aujourd'hui: il n'en a pas toujours été de même. Ceci exige que nous donnions un coup d'œil aux progrès de l'esprit humain; malgré les efforts que je vais faire pour m'expliquer clairement, je ne suis pas parfaitement sûr que vous m'entendiez à la première lecture; mais en y réfléchissant un peu, vous en viendrez à bout.

Les premiers phénomènes que l'homme ait observés d'une manière suivie, ont été les phénomènes astronomiques; il y a une bonne raison pour qu'il ait commencé par ceux-là, c'est qu'ils sont les plus simples. Dans le commencement des travaux astronomiques, l'homme *mêlait* les faits qu'il *observait* avec ceux qu'il *imaginait*, et, dans ce galimatias élémentaire, il faisait les meilleures combinaisons qu'il pouvait pour satisfaire toutes les demandes de prédiction; il s'est successivement débarrassé des faits créés par son imagination, et, après bien des travaux, il a fini par adopter une marche certaine pour perfectionner cette science. Les astronomes n'ont plus *admis* que les faits constatés par l'observation; ils ont *choisi* le système qui les *liait* le mieux, et, depuis cette époque, ils n'ont plus fait faire de faux pas à la science. Produit-on un *système nouveau*; ils vérifient, avant de l'admettre, s'il *lie* mieux les faits que celui qu'ils avaient adopté. Produit-on un fait nouveau; ils s'assurent par l'*observation* si ce fait existe.

L'époque dont je parle, la plus mémorable que présente l'histoire des progrès de l'esprit humain, est celle à laquelle les astronomes ont chassé les astrologues de leur société. Une autre remarque qu'il faut que je vous fasse, c'est qu'à partir de cette époque les astronomes sont devenus modestes, bonnes gens, ne cherchant plus à paraître savoir ce qu'ils ignoraient, et que de votre côté vous avez cessé de leur faire la demande impertinente de lire votre destinée dans les astres.

Les phénomènes chimiques étant plus compliqués que les phénomènes astronomiques, l'homme ne s'en est occupé que longtemps après. Dans l'étude de la chimie, il est tombé dans les fautes qu'il avait commises dans l'étude de l'astronomie; mais enfin, les chimistes se sont débarrassés des alchimistes.

La physiologie se trouve encore dans la mauvaise position par laquelle ont passé les sciences astrologiques et chimiques: il faut que les physiologistes chassent de leur société les *philosophes*, les *moralistes* et les *métaphysiciens*, comme les astronomes ont chassé les astrologues, comme les chimistes ont chassé les alchimistes (1).

(1) Je n'ai pas l'intention de dire que les philosophes, les moralistes et les métaphysiciens n'ont pas rendu de services à la physiologie; mais il est bien connu que les astrologues ont été utiles à l'astronomie, que les alchimistes ont fait une grande partie des découvertes chimiques, et cependant tout le monde pense que les astronomes ont fait une bonne opération en se séparant des astrologues, et les chimistes une également bonne en se débarrassant des alchimistes.

Il reste une idée à éclaircir: les occupations principales des philosophes, des moralistes, des métaphysiciens, sont d'étudier les rapports qui existent entre les phénomènes appelés physiques et ceux appelés moraux. Quand ils ont du succès dans cette partie, leurs travaux doivent s'appeler physiologiques; mais ils cherchent aussi à lier tous les faits observés par un système général; il m'est démontré que cela sera impossible jusqu'à l'époque à laquelle le physiologie sera mise dans l'ordre que j'ai détaillé au sujet de l'astronomie.

J'ajouterai que les mathématiques contiennent les seuls matériaux qu'on puisse employer à la construction d'un système général, et que, si le calcul est impossible à appliquer aux phénomènes qu'on ne peut pas ramener à des considérations très simples, il ne me paraît pas qu'on doive, par cette raison, renoncer à l'espoir de rattacher, par des aperçus satisfaisants, les idées qui servent de base aux théories des différentes branches de la physique, à l'idée de la pesanteur universelle.

[illegible] que les propriétaires, quoique inférieurs en nombre, possèdent plus de lumières que vous, et que, pour le bien général, la domination doit être répartie dans la portion des lumières. Regardez ce qui est arrivé en France pendant le temps que vos camarades y ont dominé, ils y ont fait naître la famine.

Revenons au projet que je vous propose. En l'adoptant et en en maintenant l'exécution, vous mettrez constamment entre les mains des vingt-et-un hommes de l'humanité qui auront le plus de lumières les deux grands moyens de dominer: la considération et l'argent. Il en résultera, par mille raisons, que les sciences feront des progrès rapides. Il est reconnu qu'à chaque pas que les sciences feront en avant, leur étude devient plus facile; ainsi, ceux qui, comme vous, ne peuvent consacrer que peu de temps à leur éducation, pourront apprendre plus de choses, et en devenant plus instruits ils diminueront la portion de domination exercée sur eux par les riches. Vous ne tarderez pas, mes amis, à voir de beaux résultats; mais je ne veux pas employer le temps à vous parler de ce qui se trouve à quelque distance sur une route dans laquelle vous n'êtes pas encore déterminés à entrer. Jasons de ce qui existe dans ce moment sous vos yeux.

Vous accordez considération, c'est-à-dire vous donnez volontairement une portion de domination sur vous aux hommes qui font des choses que vous jugez vous être utiles; un tort que vous partagez avec toute l'humanité, c'est de n'avoir pas tracé une ligne de démarcation suffisamment exacte entre les choses d'une utilité momentanée et celles d'une utilité durable; entre celles d'un intérêt locale et celles d'un intérêt général, entre celles qui procurent des avantages à une portion de l'humanité au dépens du surplus, et celles qui augmentent le bonheur de toute l'humanité. Enfin vous n'avez pas encore bien remarqué qu'il n'existe qu'un seul intérêt commun à tous les hommes, celui du progrès des sciences.

Le maire de votre village vous procure-t-il un avantage sur les villages voisins: vous êtes enchantés de lui, vous le considérez; les habitants des villes manifestent de la même manière le désir d'exercer leur supériorité sur les villes des environs; les provinces rivalisent entre elles, et il existe entre les nations, pour leur intérêt personnel, des luttes que l'on appelle guerres (2). Dans les efforts faits par toutes ces fractions de l'humanité, quelle est la portion qui a une tendance *directe* au bien général? Elle est bien petite, en vérité; et cela n'est pas étonnant, puisque l'humanité n'a pris encore aucune mesure pour accorder *collectivement* des récompenses à ceux qui réussissent à faire des travaux d'une *utilité générale*. Pour réunir autant que possible en un seul faisceau toutes ces forces agissant dans des directions si *variées* et *souvent contraires*; pour les ramener autant que possible à la seule direction qui puisse améliorer le sort de l'humanité, je ne crois pas qu'on puisse trouver un meilleur moyen que celui que je vous propose. En voilà pour ce moment assez sur les savants; parlons des artistes.

Les dimanches, l'éloquence a pour vous des charmes; vous avez du plaisir à lire un livre bien écrit, à voir de beaux tableaux, de belles statues, ou bien encore à entendre une musique capable de fixer votre attention. Pour parler ou pour écrire d'une manière qui vous amuse, pour faire un tableau ou une statue qui vous plaise, pour composer de la musique qui vous intéresse, il faut beaucoup travailler. N'est-il pas bien juste, mes amis, que vous récompensiez les artistes qui remplissent l'intervalle de vos occupations par les plaisirs les plus propres à développer votre intelligence, en l'exerçant sur les nuances les plus délicates de vos sensations?

Souscrivez-tous, mes amis: quelque peu d'argent que vous mettiez à la souscription, vous êtes si nombreux que la somme totale sera considérable; d'ailleurs, la considération dont se trouveront investis ceux que vous nommerez, leur donnera une force incalculable. Vous verrez comme les gens riches se démèneront pour se distinguer dans les sciences et dans les arts, lorsque cette route conduira *au plus haut degré de considération*. Quand vous n'y gagneriez que de les détourner des querelles que le désœuvrement fait naître entre eux, seulement pour savoir quelle quantité d'entre vous se trouvera sous leurs ordres, querelles dans lesquelles ils vous mêlent toujours, et dont vous êtes toujours les dupes, ce serait déjà beaucoup.

Si vous admettez mon projet, il y aura une chose qui vous embarrassera, ce sont les choix. Je vais vous dire, mes amis, la marche que je suivrai pour faire les miens. Je demanderai à tous les mathématiciens que je connais quels sont, à leur jugement, les trois meilleurs mathématiciens, et je nommerai les trois mathématiciens qui auront obtenu le plus de voix de la part des personnes que j'aurai consultées. Je ferai de même pour les physiciens, etc.

Après avoir divisé l'humanité en trois fractions, et avoir présenté à

(1) Deux routes peuvent mener un homme à une position de supériorité: une de ces routes est commune à l'intérêt particulier et à l'intérêt général; mon but est d'embellir cette route et de semer quelques épines sur l'autre.

(2) Les moralistes se mettent en contradiction quand ils défendent à l'homme l'égoïsme, et qu'ils approuvent le patriotisme, car le patriotisme n'est pas autre chose que l'égoïsme national, et cet égoïsme fait commettre de nation à nation les mêmes injustices que l'égoïsme personnel entre les individus. Les opinions sont encore partagées sur la question de l'égoïsme: quoique la discussion soit ouverte sur ce sujet, et suivie avec chaleur depuis le commencement du monde, la solution du problème consiste à ouvrir une route qui soit commune à l'intérêt particulier et à l'intérêt général.

La conservation des corps organisés tient à l'égoïsme; tous les efforts pour *combiner* les intérêts des hommes sont des tentatives faites dans une bonne direction, toute la partie des raisonnements des moralistes qui dépasse la combinaison des intérêts, et qui tend à détruire l'égoïsme, présente une série d'erreurs dont il est facile de reconnaître la cause. *Les moralistes prennent souvent les mots pour les choses.*

La première génération de l'humanité a été celle dans laquelle il y a eu le plus d'égoïsme personnel, puisque les individus ne *combinaient* point leurs intérêts.

[illegible] sont les plus impérieux ; les non-propriétaires ne peuvent les satisfaire qu'incomplètement. Un physiologiste voit clairement que leur désir le plus constant doit être celui de la diminution de l'impôt, ou de l'augmentation de salaire, ce qui revient au même.

Je crois que toutes les classes de la société se trouveraient bien de cette organisation ; le pouvoir spirituel entre les mains des savants, le pouvoir temporel entre les mains des propriétaires ; le pouvoir de nommer ceux appelés à remplir les fonctions de grands chefs de l'humanité, entre les mains de tout le monde ; pour salaire aux gouvernants, la considération.

Est-ce une apparition ? n'est-ce qu'un rêve ? Je l'ignore ; mais je suis certain d'avoir éprouvé les sensations dont je vais vous rendre compte.

La nuit dernière, j'ai entendu ces paroles :

Rome renoncera à la prétention d'être le chef-lieu de mon église ; le pape, les cardinaux, les évêques et les prêtres cesseront de parler en mon nom ; l'homme rougira de l'impiété qu'il commet en chargeant de tels imprévoyants de me représenter.

J'avais défendu à Adam de faire la distinction du bien et du mal, il m'a désobéi ; je l'ai chassé du paradis, mais j'ai laissé à sa postérité un moyen d'apaiser ma colère. Qu'il travaille à se perfectionner dans la connaissance du bien et du mal, et j'améliorerai son sort ; un jour viendra que je ferai de la terre un paradis.

Tous ceux qui ont établi des religions en avaient reçu de moi le pouvoir ; mais ils n'ont pas bien compris les instructions que je leur avais données ; ils ont tous cru que je leur avais confié ma divine science ; leur amour-propre les a conduits à tracer une ligne de démarcation entre le bien et le mal dans les actions les plus minutieuses de la vie de l'homme, et ils ont tous négligé la partie la plus essentielle de leur mission, celle de fonder un établissement qui fît suivre à l'intelligence humaine la route la plus courte pour se rapprocher indéfiniment de ma divine prévoyance ; ils ont tous oublié de prévenir les ministres de mes autels que je leur retirerais le pouvoir de parler en mon nom quand ils cesseraient d'être plus savants que le troupeau qu'ils conduiraient, et qu'ils se laisseraient dominer par le pouvoir temporel.

Apprends que j'ai placé *Newton* à mes côtés, que je lui ai confié la direction de la lumière et le commandement des habitants de toutes les planètes.

La réunion des vingt-et-un élus de l'humanité prendra le nom de *Conseil de Newton* ; le conseil de Newton me représentera sur la terre ; il partagera l'humanité en quatre divisions, qui s'appelleront *Anglaise*, *Française*, *Allemande*, *Italienne*. Chacune de ces divisions aura un conseil composé de même que le conseil en chef. Tout homme, quelque partie du globe qu'il habite, s'attachera à une de ces divisions et souscrira pour le conseil en chef et pour celui de sa division.

LES FEMMES SERONT ADMISES A SOUSCRIRE ; ELLES POURRONT ÊTRE NOMMÉES.

Les fidèles, après leur mort, seront traités comme ils auront mérité de l'être pendant leur vie.

Les membres des conseils de division n'entreront en fonctions qu'après en avoir reçu l'autorisation du conseil en chef. Ce conseil n'admettra point ceux qu'il ne jugera pas à la hauteur des connaissances les plus transcendantes acquises dans la partie pour laquelle ils auront été élus.

Les habitants d'une partie du globe quelconque, quelles que soient sa situation et sa dimension, pourront, à quelque époque que ce soit, se déclarer section d'une des divisions, et élire un conseil particulier de Newton. Les membres de ce conseil ne pourront entrer en fonctions qu'après en avoir reçu l'autorisation du conseil de division. Il y aura une députation permanente de chacun des conseils de division auprès du conseil en chef ; il y en aura une également de chaque conseil de section auprès du conseil de sa division. Ces députations seront composées de sept membres, un de chaque classe.

Dans tous les conseils, le *mathématicien* qui aura obtenu le plus de voix présidera.

Tous les conseils seront partagés en deux divisions ; la première sera composée des quatre premières classes, et la seconde des trois dernières. Lorsque la seconde division s'assemblera séparément, elle sera présidée par le *littérateur* qui aura obtenu le plus de voix.

Chaque conseil fera bâtir un temple qui contiendra un mausolée en l'honneur de Newton. Ce temple sera divisé en deux parties : l'une, qui contiendra le mausolée, sera embellie par tous les moyens que les artistes pourront inventer ; l'autre sera construite et décorée de manière à donner aux hommes une idée du séjour destiné pour une éternité à ceux qui nuiront au progrès des sciences et des arts.

La première division règlera le culte *intérieur* du mausolée.

La seconde division du conseil règlera le culte *extérieur* ; elle le combinera d'une manière qui présente un spectacle majestueux et brillant. Tous les services distingués rendus à l'humanité, toutes les actions qui auront été grandement utiles à la propagation de la foi, seront honorées ; le conseil réuni déterminera les honneurs qui seront accordés.

Il sera établi des marques distinctives pour les membres des conseils et pour les personnes nommées par eux. Ces marques distinctives eront de nature à être ostensibles ou cachées, à la volonté de ceux qui auront le droit de les porter.

Tout fidèle qui se trouvera éloigné de moins d'une journée de marche d'un temple, descendra une fois par an dans le mausolée de Newton, par une ouverture consacrée à cette destination : les enfants y seront apportés par les parents le plus tôt possible après leur naissance.

Toute personne qui n'exécutera pas ce commandement sera regardée par les fidèles comme un ennemi de la religion.

Si Newton juge qu'il soit nécessaire, pour remplir mes intentions, de transporter dans une autre planète le mortel descendu dans son mausolée, il le fera.

Ces nominations ne seront valables qu'après avoir été admises par la majorité du conseil ; elles auront lieu tous les ans, et les personnes en faveur desquelles elles seront faites, n'en jouiront que pendant un an ; elles pourront être réélues.

Le président de chaque conseil fera la nomination d'un gardien du territoire sacré qui renfermera le temple et ses dépendances. Le gardien du territoire sacré sera chargé de la police ; il sera trésorier, et il administrera les dépenses, le tout sous les ordres du conseil. Ce gardien sera pris dans les cent plus forts souscripteurs ; il aura droit de séance dans le conseil ; sa nomination ne sera valable qu'après avoir été approuvée par la majorité du conseil.

Le conseil en chef aura dans chaque division un établissement ; il résidera alternativement une armée dans chaque division.

Un homme revêtu d'un grand pouvoir sera le fondateur de cette religion ; pour récompense il aura le droit d'entrer dans tous les conseils et celui de les présider. Il gardera ce droit toute sa vie ; et à sa mort il sera enterré dans le tombeau de Newton.

TOUS LES HOMMES TRAVAILLERONT ; ils se regarderont tous comme des ouvriers attachés à un atelier dont les travaux ont pour but de rapprocher l'intelligence humaine de ma divine prévoyance. Le conseil en chef de Newton dirigera les travaux ; il fera ses efforts pour bien comprendre les effets de la pesanteur universelle : elle est la loi unique à laquelle j'ai soumis l'univers.

Tous les conseils de Newton respecteront la ligne de démarcation qui sépare le pouvoir spirituel du pouvoir temporel.

Aussitôt que les élections du conseil en chef et des conseils de division auront été effectuées, le fléau de la guerre abandonnera l'Europe pour n'y jamais reparaître.

Apprends que les Européens sont les enfants d'Abel ; apprends que l'Asie et l'Afrique sont habitées par la postérité de Caïn. Vois comme ces Africains sont sanguinaires ; remarque l'indolence des Asiatiques ; ces hommes impurs n'ont point donné de suite aux premiers efforts qu'ils ont faits pour se rapprocher de ma divine prévoyance ; les Européens réuniront leurs forces, ils délivreront leurs frères grecs de la domination des Turcs. Le fondateur de la religion sera le directeur en chef des armées des fidèles. Ces armées soumettront les enfants de Caïn à la religion, et feront sur toute la terre les établissements nécessaires à la sûreté des membres des conseils de Newton, dans tous les voyages qu'ils jugeront utile de faire pour les progrès de l'esprit humain.

Dors.

A mon réveil j'ai trouvé ce que vous venez de lire très distinctement, gravé dans ma mémoire.

(*La suite prochainement.*)

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : Le libre-échange et les intérêts du travail. — L'organisation du travail. — Perplexités de la Porte. — Le droit des électeurs en Espagne. — Y aura-t-il deux Centres gauches ? — La note de M. Guizot. — Progrès de la presse départementale. — Malversations et dilapidations dans l'administration de la marine. — *Idem* dans les divers services de l'Etat. — La municipalité du Mans, les pauvres et le préfet de la Sarthe. — L'agence des subsistances de Bruxelles. — L'Autriche, la Toscane et la Grèce. — Les idées sociales en Espagne. — Les idées sociales et le clergé. — Exposé de la Théorie de Fourier, publié à Bruxelles. — L'expédition de l'amiral Cécille. — Colonisation sociétaire de l'Algérie. — Réforme postale. — Germes d'organisation sociale. — Nouvelles d'Espagne, d'Algérie, de Suisse, de l'Inde, de la Turquie, de la Grèce, d'Haïti, d'Irlande, etc. — Faits divers. — VARIÉTÉS : *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*. — Académie des sciences. — *Le Nouveau Martial, épigrammes, etc.* — Académie française : Réception de M. de Rémusat. — FEUILLETON : Revue musicale. — *Une promenade en Lorraine* (suite). — *Martin Chuzzlewitt* (fin. 3 feuilletons).

PETITE CORRESPONDANCE.

M. E. O. à Besançon. — C'est un bon travail à faire pour la *D. P.* ou pour la *Phal.* ; il sera bien accueilli.

M. H. R. à Besançon. — Donne une bonne *saboulée* de morale paternelle à ces gaillards. — Je n'ai pas encore vu le camarade L — V. C.

M. C. à Bruxelles. — Des informations prises ici résulte que ce serait trop long et trop cher.

Aux journaux : le *Journal d'Epernay* et l'*Impartial de Besançon*. — Merci.

M. B. à Fontenay-aux-Roses. — Vous avez été compris dans l'échéance du 31 décembre. — Nous vous rétablissons. — Le numéro 3 du Bulletin est sous presse.

M. L. S. à Mulhouse. — Vous avez été rétabli hier au service.

M. C. à Alger. — Nous vous adressons la *Th. de l'Un. un.* par l'entremise de M. Dubos, libraire à Alger, et nous vous écrivons.

M. A. à Toulon. — Reçu les 15. — Nous vous inscrivons. — Cordial accueil. Votre concours nous sera précieux.

M. G. à Colmar. — Reçu 330. — Pris note pour le trav. de M. J.

A un Egalitaire. — Nous regrettons de ne pouvoir vous expliquer pourquoi nous n'insérons pas.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 8 janvier. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 4 961 q. 12 k. — Ventes, 4993 q. 95 k. — Restant, 22 049 q. 05 k. — Cours moyen du jour, 53-66. — Cours-taxe de quinzaine, 53-56. — Ventes en disponibles : Gruaux, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, 464 q. 72 k. ; 54-15 à 55-40. — 2e marque, 296 q. 73 k. ; 52-20 à 53-50. — 3e marque, 25 q. 12 k. ; 44-60 à 50-95. — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 78 q. 50 k. — Ventes à livrer, 3893 q. 30 k. 47-45 à 54-80. — Cuisson, 235 q. 50 k. »»-»» à »»-»». — Revente, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

29 déc. 1846. — BANCE, marchand de sable, quai de Jemmapes, 162. Juge-comm., M. Ferté ; synd. prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7.

6 janvier. — CLERICE, boucher, place Lafayette, 1. Juge-comm., M. Denière fils ; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

GRANDIN, mercier et linger, rue Saint-Martin, 217. Juge-comm., M. Barat ; syndic prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

ROUSSEAU, épicier, rue des Blancs-Manteaux, 5. Juge-comm. M. Gallais ; syndic prov., M. Hellet, rue Paradis-Poissonnière, 56.

PRADEL, fabricant de bretelles, rue des Enfants-Rouges, 2. Juge-comm., M. Denière fils ; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

STELLFELD, fabricant de nécessaires, rue Beaubourg, 51. Juge-comm., M. Ledagre ; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

B. du Trés.		3 3/8	— Gann.			
PRIMES.		fin cour.		fin proch.		
3 p. 0/0	d. 50	79 95	80 10	—	80 55	80 70
5 p. 0/0	d. 50	118 30	118 50	—	118 95	119 20
REPORTS. du Ct au Ct du cours				d'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0		07 1/2	»» »»		»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0		03 »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. du Ct du cours			[illegible]	D. C. 100	»»
Récép. Rotsch.	»	103 30	ROME [illegible] 4 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »»	— à 1/2	»	97 1/2
— — pass.	»	5 3/4	— de 1840	»	101 3/4
— 3 p. 0/0.	»	»» »»	— de 1842	»	»»» »/»
Dette intérieure	»	30 1/2	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— de Emp. 1831	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	»»»» »»
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

Union linière … »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron … »»»»

— à Orléans	»»» »»
— à Rouen	948 75
R.-Havre	690 »»
Avignon	837 50
Str. à Bâle	217 50
Paris-Str.	482 50
Tours-Nant	485 »»
Orl.-Vierz.	505 »»
C. du Nord	635 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	255 »»
Boul. à Am.	440 »»
Orl.-Bord.	561 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	»»» 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	907 50	Orléans à Vierzon	600 »»
— (r.-g.)	255 »»	Rouen au Havre	691 25	— à Bordeaux	557 50
Paris à Orléans	1242 50	Marseille à Avign.	865 »»	Nord	636 25
— à Lyon	807 50	Paris à Strasbourg	482 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 90 ; courant du mois, 93 à 00 ; 4 premiers mois 94 ; mois du milieu, 103.

Lille. — Colza, 83-00 ; œillette rousse, »»-»» à »» ; lin, »» ; cameline, »» ; chanvre »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier disponible 137 ; cour. du mois 133 à »»» ; février, 123 à 000 ; mars en août, 120.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 104 fr. les 100 kilog. ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

... (résultat garanti). 3 fr. la bouteille. (Affranchir). | DE 1846. ... placement de leurs fils, peuvent s'adresser *directement*, | Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

Paris, 6 fr. par an; départ., 8 fr. L'abonnement part du 5 janvier. Avec 2 fr. de supplément, on donnera en plus une mode chaque mois.
Le vol. de la 1re année est en vente.—**Alph. DESESSERTS**, éditeur de la librairie à illustrations pour la jeunesse, 38, passage des Panoramas.

JOURNAL DES JEUNES FILLES

Paraissant le 5 de chaque mois par livraisons de deux feuilles, ou 64 colonnes avec illustrations.

Histoire, voyages, astronomie, botanique, conseils sur l'éducation, pensées religieuses, jeux de salons, poésies, recettes pour les jeunes filles habituées au ménage, dessins de broderies, patrons des meilleures maisons, explication de nouveaux ouvrages, musique inédite, mode, jolie lithographie, rébus illustrés.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues et envoyer un mandat sur la poste. — Les messageries royales et générales font les abonnements.

MAISON DU GRAND COLBERT.

Rue Vivienne, 2, et rue Neuve des Petits-Champs, 6.

A l'occasion du jour de l'an, la maison du GRAND COLBERT a complété ses assortiments en tout genre de marchandises. Fidèle à son système de vente à bon marché, elle continue à offrir ses divers articles à des prix toujours exceptionnels. On y trouve surtout un très beau choix de châles cachemires français, récemment achetés dans les premières fabriques de Paris. Comme par le passé, les cachemires carrés se vendront 90 et 120 fr. (au lieu de 200 et 500 fr., prix de leur valeur réelle), et les cachemires longs se vendront 250 fr. (au lieu de 400 et 500 fr.) A commencer du prix de 50 fr., tout châle sera livré à l'acheteur dans une boite élégante dont la valeur sera proportionnée à celle du châle, de manière à pouvoir être offerte en étrennes. Il reste bien entendu que, pour les châles cachemire, la chaine, la trame, et la majeure partie du broché sont en cachemire; au surplus, l'on continuera à donner tous les certificats de garantie désirables.

Châles.	Carrés.	Longs.
Indoux-laine	25	59
Id. fabrique de Paris	39	75
Pure laine	49	105
Id. coloris nouveau	65	125
Cachemire et laine	79	160
Id. coloris nouveau	110	220
Cachemire	120	250
Id. qualité supérieure	150	300

Soieries.	fr.	c.
Pékins satinés	1	90
Lévantines rayées glacées	2	25
Satins-à-la-Reine noirs cuits	2	75
Soie façonnée, grande largeur	4	50
Damas riches	3	90
— unis, grande largeur	4	75
Foulards des Indes. 1 95 et	2	95
Chemises sur mesure.	4	50

Lainage, Fourrures, Ganterie.	fr.	c.
Mérinos pure laine, grande largeur.	1	95
Orientales rayées et damassées	1	10
Flanelle, toute laine, pour robes.	2	75
Flanelle de santé	1	25
Articles de deuil, mousseline-laine noire.	»	75
Manchons, façon martre	3	75
— martre Zélande.	34	»
— beau vison du Canada	35	»

CONFECTION. — APERÇU DES MODÈLES LES PLUS NOUVEAUX :

MANTEAU-VÉNITIEN, — MANTEAU-LUCIE, — VISITE-POMPADOUR, — FRILEUSE, — AIXA, — RAPHAEL, — NAPOLITAIN, — BASQUINE, — VISITE LOUIS XV, — ALLAKEURA, — VISITE ARABE, ETC.

NOTA. — A partir du 1er janvier 1847, la maison du GRAND COLBERT se chargera d'expédier franco d'emballage et de port, pour toute la France, les échantillons et les marchandises demandées qui excéderont la somme de vingt francs.

On expédiera conditionnellement des châles, des fourrures et autres articles non susceptibles d'être avariés dans le transport. Les frais d'envoi seront à la charge du demandeur, et le retour, seulement, *franco*.

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE.

Vingt années de succès, le seul médicament qu'on puisse employer sans danger; il enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent; il éloigne le retour des paroxismes, rend la force et l'élasticité aux parties depuis longtemps affectées et affligées de concrétion. Ce médicament réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques. Des vieillards, qui en font usage depuis longues années, jouissent d'une agilité et d'une santé inespérées.

RUE DAUPHINE, 38, A PARIS.

Méthode dépurative infaillible.
rue Ne-Vivienne, 36, au 1er. **CABINET St-AMAND** ouvert de 10 à 8 heures.
Consultations médicales confidentielles.

DENTS AIMÉ de 10 à 20 fr.

posées en une séance par AIMÉ DE NEVERS, dentiste de plusieurs cours. En face la rue Montesquieu, entrée galerie Véro-Dodat, 35.

PÂTE DE NAFÉ

Les professeurs de la Faculté de Médecine de Paris ont constaté l'EFFICACITÉ de cette pâte pectorale et sa SUPÉRIORITÉ manifeste sur toutes celles du même genre. DELANGRENIER, rue Richelieu, 26. — Dépôt dans chaque ville.

PILULES DE BONTIUS PURGATIVES ET DÉPURATIVES
De H. Johanneau, ph. rue Bourbon, 1, Paris. Chaque boîte porte les cachets ci-dessus.
Seul remède reconnu efficace contre la constipation, l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte, les glaires, les dartres, le catarrhe et les [illegible] (4 fr. la boîte, avec notice médicale). Écrire franco.

0 FR. 0 C.

OU GRATIS 80 feuilles beau papier à lettres satiné, aux personnes qui achèteront un des articles désignés ci-après, ou tout autre objet de papeterie : 120 feuilles beau papier à lettre satiné, 50 c.; extra-fin très-glacé, 75 c, et 1 fr. (initiales); et dorées 120 feuilles, 2 fr.; enveloppes, 60 c.; le cent glacées, 75 c.; PAPIER ÉCOLIER, 3 fr. la rame. Boîtes de six bâtons cire fine, 60, 75 c. et 1 fr. Rue Joquelet, n° 8; au 1er, près la Bourse.

Ne pas confondre le n° 11 avec celui des autres maisons qui prennent les mêmes indications sans y être autorisées par M. Raspail. (Affr.)

MOREL, PHARMACIEN-DROGUISTE, *rue des Lombards*, 11, *à Paris*, *seule maison* dont M. RASPAIL garantisse les produits, appareils et ingrédiens destinés à l'application de sa méthode hygiénique et curative

CIGARETTES DE CAMPHRE DE F.-V. ET AUTRES PRÉPARATIONS DU MÊME AUTEUR. RASPAIL

La popularité qui a accueilli la nouvelle méthode de médication de M. RASPAIL, a tellement multiplié la concurrence qui s'empare chaque jour du nom de M. RASPAIL, à son insu, cette concurrence a tellement détérioré la qualité des substances, tout en exagérant leur prix, que dans l'intérêt de la santé publique, et surtout dans celui de la classe peu aisée, M. RASPAIL s'est vu dans la nécessité de traiter avec une des plus anciennes maisons de la capitale, pour qu'il lui fût possible de surveiller la vente, de vérifier la bonne qualité des substances et d'en fixer lui-même les prix au taux le plus bas possible. Chaque étiquette sera revêtue de la signature MOREL et RASPAIL père et fils.

AMYOT, éditeur, rue de la Paix; LEDOYEN, DENTU, libraires, galerie d'Orléans, 31; MOREAU, libraire, péristyle Valois, 182.

DE LA FAILLITE

VER RONGEUR DE LA SOCIÉTÉ,

ou DE L'INFAILLIBLE DESTRUCTION DE CE FLÉAU,

Par Madame M. C. GOLDSMID.

Cet ouvrage, écrit avec un esprit et un talent remarquables, est digne de figurer dans toutes les bibliothèques; il est d'une utilité incontestable à toutes les classes de la société, et particulièrement aux personnes qui se livrent aux affaires commerciales; il est composé d'observations judicieuses sur les causes, les effets et les conséquences de la faillite, et indique la marche à suivre pour se préserver de ce fléau désastreux.

UN VOLUME IN-8°. — PRIX : 6 FRANCS.

En vente à la Librairie Phalanstérienne, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

TROIS DISCOURS

PRONONCÉS A L'HOTEL-DE-VILLE

PAR MM. DAIN, CONSIDÉRANT ET D'IZALGUIER.

Grand in-octavo. — Prix : 5 fr.; par la poste, 5 fr. 50 c.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL

Par F. CANTAGREL.

Deuxième édition. Un très beau volume in-18 compacte de 400 pages, format Charpentier, avec table analytique et alphabétique.

Prix : 4 francs, et par la poste, 4 francs 50 centimes.

CREVASSES, — GERÇURES, — DARTRES FARINEUSES, TACHES DE ROUSSEUR, ENGELURES ENTAMÉES. Le pot: 2 fr. (pommade douce et suave. Paris, r. St-Germain des Prés, 40 bis; r. Joquelet, 10, passage Choiseul, 40.

PURGATIF à la MAGNÉSIE
CHOCOLAT-DESBRIÈRE
1f 50c LA BOITE.

Composé uniquement de cacao, de sucre et de magnésie. Son goût ne diffère en rien du meilleur chocolat. D'une efficacité incontestable, il est prescrit par tous les médecins. Une tablette fait un purgatif; à petites doses il détruit la constipation. *A la Pharmacie*, rue LEPELLETIER, 9, près l'Opéra.

MEDAILLES D'HONNEUR
CAPSULES MOTHES
APP. DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

GUÉRISON sûre et prompte des **Écoulemens récens ou chroniques, Flueurs blanches, etc.**

Seules contenant le BAUME DE COPAHU, PUR et liquide, les médecins les plus distingués leur accordent une préférence marquée sur toutes les préparations de ce genre. Chaque boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX et Cie. — PRIX : 4 FR. DÉPOTS dans toutes les PHARMACIES DE FRANCE et de l'ÉTRANGER, A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 20, au 1er étage. CAPSULES à l'Huile de foie de MORUE, de RAIE, aux Cubèbes, à la TÉRÉBENTHINE, et à tous les médicamens de saveur désagréable.

DEMANDES DE **représentans** pour LA PROVINCE.

LA
MATERNELLE
Associations mutuelles pour toute la France.

1,200 FRANCS A **20,000 FRANCS** par an D'APPOINTEMENS.

CAPITAL SOCIAL : UN MILLION.

Demande un représentant dans chaque chef-lieu d'arrondissement : Appointements fixes 1,200 fr. par an; un intérêt dans les affaires qui peut s'élever à 4,000 fr. annuellement.

HUIT PRIMES seront accordées aux HUIT représentans qui auront fait le plus d'affaires, relativement à la population de leur circonscription, Paris excepté. Les primes seront de : la 1re 15,000 f.; la 2e 12,000.; la 3e 10,000 fr.; la 4e 8,000 fr.; la 5e 6,000 f.; la 6e 4,000 f.; la 7e 3,000 f.; la 8e 2,000 fr. Il est clair que le représentant qui aura mérité la première prime aura gagné 20,000 f. dans son année.

S'adresser, pour toute demande d'emploi [illegible] au directeur gérant de *la Maternelle*, 171, rue Montmartre, à Paris. (*Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée*).

PATE PECTORALE

à la réglisse,

MÉDAILLE d'or en 1845. **DE GEORGÉ,** MÉDAILLE d'argent en 1843.

Pharmacien d'Epinal (Vosges).

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES **RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.**

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

Rue Richelieu, 104, vis-à-vis l'Hôtel des Princes, près le boulevart.
BRITISH TAVERN. TAVERNE BRITANNIQUE,
Restaurant anglais, à l'usage du beau monde.

Librairie Phalanstérienne, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

PROJET DE BOULANGERIE COMMUNALE.

Prix : 60 cent. Par CHARLES SAURIA. Par la poste : 75 c.



AUX ARMES DE FRANCE.

Rue Neuve-Vivienne, n° 42.

TAILLEURS A 20 0/0 D'ÉCONOMIE.

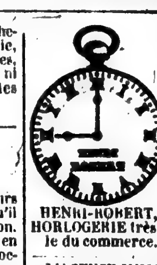
Cette maison, montée sur une grande échelle, offre des avantages réels sur les prix des marchands tailleurs de Paris. On y trouve les créations des modèles les plus nouvelles, qu'elle fait exécuter avec goût. Les personnes qui font faire à façon y trouvent aussi une économie de 50 0/0; par ce moyen, les objets confectionnés reviennent meilleur marché que dans les maisons de confection, et l'on a la certitude d'avoir de très bonnes marchandises et d'être bien habillé.



MEDAILLE D'OR.— LEMONNIER, dessinateur de cheveux de la reine, membre de l'Académie de l'industrie, vient d'inventer plusieurs genres d'ouvrages, palmes, boucles, chiffres dans leur état naturel, ni mouillés, ni gommés. Fabrique de tresses perfectionnées par des moyens mécaniques, rue du Coq-Saint-Honoré, 13.

MOUTARDE BLANCHE.

Au nom de la raison et de l'humanité, essayez ce remède, messieurs les médecins, et faites connaître ses propriétés. Les guérisons qu'il opère font assez de bruit dans le monde pour fixer votre attention. M. Didier offre de vous en faire connaître un nombre incroyable en produisant une masse de lettres de personnes dignes de foi. Les docteurs Trousseau, Marjolin et autres célébrités ont déjà reconnu sa vertu et l'ont proclamée; imitez ce bel exemple, grossissez la liste de 200 médecins que possède M. Didier, Palais-Royal, 32, galerie d'Orléans — 1 fr. le 1/2 kilo. L'ouvrage 1 fr. 50 c. — Pour les dépôts, voir le COURRIER FRANÇAIS du 16 mai, l'ÉPOQUE du 15 novembre et les journaux des départements.



MONTRES platessur pierres fines, en or, 180 f. —Les mêmes en argent.... 100 fr. PENDULES DE CABINET, de 55 à 150 fr. REVEILLE-MATIN, 25 f. MONTRES SOLAIRES pour régler les montres, 8 f. HENRI-ROBERT, rue du Coq, 8. HORLOGERIE très supérieure à celle du commerce. Voir la Notice.

L'AGENCE IMMOBILIÈRE de M. GENTE, rue du Ponceau, 26, offre et demande des associés pour l'industrie, prêts d'argent, locations, vente de propriétés, fonds de commerce, charges et brevets.

Séance royale.

Aujourd'hui à une heure, le roi a quitté le palais des Tuileries, au bruit du canon, pour se rendre à la Chambre des députés et ouvrir la nouvelle session. Un bataillon de chaque légion de la garde nationale de Paris formait la haie sur la droite du cortège, un bataillon de chaque régiment de la garnison s'alignait sur la gauche. Des cordons de gardes municipaux tenaient la foule à une longue distance de cette double haie. La voiture du roi, celles de la reine et des princesses étaient escortées par des escadrons de garde nationale à cheval, de lanciers et de hussards.

A une heure un quart, la reine et les princesses sont entrées dans leur tribune ; tous les regards se sont portés vers la jeune duchesse de Montpensier, qui se dérobait à cet empressement un peu indiscret, et dont la physionomie a paru gracieuse aux rares spectateurs qui ont pu apercevoir autre chose que son chapeau jaune. Sur le premier rang de toutes les tribunes, autour de l'hémicycle, à la place occupée habituellement par les pairs, ailleurs encore, des dames nombreuses rivalisaient avec les toilettes princières.

La disposition habituelle de la salle était modifiée.

La tribune et le bureau du président avaient disparu, comme les années précédentes, sous une estrade couleur grenat ; une tenture en velours de la même nuance voilait le tableau qui représente la prestation du serment du 7 août. Le fauteuil doré qu'en ces jours de cérémonie on nomme le trône, était surmonté d'un baldaquin en velours grenat richement brodé en or et terminé par une large couronne de drapeaux tricolores.

Cependant, le roi, portant l'ancien habit de la garde nationale, avait pris place sur le trône. A ses côtés, sur des pliants, siégeaient, à droite, les ducs de Nemours et d'Aumale ; à gauche, le prince de Joinville et le duc de Montpensier ; plus bas s'étaient assis les ministres, en grand costume et couverts de décorations. Le maréchal Soult était entré à leur tête, portant avec le splendide habit de maréchal de France le pantalon garance de nos soldats. M. Martin (du Nord), que l'on disait très sérieusement malade, siégeait à côté de ses collègues ; il a même pris la parole pour appeler un nouveau pair à la prestation du serment.

Sur les degrés inférieurs de l'estrade, placez des officiers généraux de terre et de mer ; à droite et à gauche, sur des tabourets, les conseillers d'Etat en habits brodés de bleu ciel ; en face du roi, les députés et les pairs, vous aurez le tableau général.

Le roi, dont l'entrée, comme celle de la reine, avait été saluée par des *vivats*, a prononcé le discours suivant d'une voix ferme :

Messieurs les Pairs, messieurs les Députés,

En vous appelant à reprendre les travaux de cette session, mon premier vœu est que vous prêtiez à mon gouvernement tout votre concours pour soulager les souffrances qui pèsent, cette année, sur une partie de notre population. Je me suis empressé d'ordonner des mesures propres à atteindre ce but.

J'espère que, par le ferme maintien de l'ordre, par la liberté et la sécurité des transactions commerciales, par un emploi large et bien [...] Providence n'épargne pas toujours aux Etats les plus prospères.

Mes relations avec toutes les puissances étrangères me donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée.

Le mariage de mon bien-aimé fils, le duc de Montpensier, avec ma bien-aimée nièce, l'infante d'Espagne, Louise-Fernande, a complété les satisfactions et les consolations que la Providence m'a accordées dans ma famille.

Cette union sera un nouveau [illegible] de ces bonnes et intimes relations qui subsistent depuis si longtemps entre la France et l'Espagne, et dont le maintien est aussi désirable pour la prospérité que pour la sécurité réciproque des deux Etats.

J'ai lieu d'espérer que les affaires de la Plata ne tarderont pas à être réglées conformément aux vues adoptées par mon gouvernement, de concert avec celui de la reine de la Grande-Bretagne, pour rétablir dans ces contrées la sécurité de nos relations commerciales.

J'ai conclu avec l'empereur de Russie un traité de navigation qui nous garantit, par une juste réciprocité, dans nos relations maritimes avec cet empire, des avantages qu'il nous importait de conserver.

Un évènement inattendu a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne. La république de Cracovie, état indépendant et neutre, a été incorporée à l'empire d'Autriche. J'ai protesté contre cette infraction aux traités.

A l'intérieur, le progrès constant du revenu public, malgré les causes qui auraient pu le suspendre, atteste que l'activité et les ressources du pays continuent de s'accroître. Les lois de finances et diverses lois relatives à des améliorations importantes dans la législation et l'administration du royaume, seront soumises à vos délibérations.

Les grands travaux que nous avons entrepris seront conduits à leur terme, avec la persévérance que commandent les intérêts du pays et la réserve qui convient au maintien du crédit public.

Vous aurez aussi à vous occuper des mesures propres à seconder dans nos possessions d'Afrique, le progrès de la colonisation et de la prospérité intérieure. La tranquillité, si heureusement rétablie, dans l'Algérie, par la valeur et le dévouement de notre armée, permet d'examiner mûrement cette importante question, sur laquelle un projet de loi spécial vous sera présenté.

Messieurs, un sentiment commun nous anime. Vous êtes tous, comme moi et les miens, dévoués au bonheur et à la grandeur de notre patrie. Une expérience déjà longue nous a éclairés sur la politique qui convient à ses intérêts moraux et matériels, et qui doit assurer dans le présent, sa prospérité, dans l'avenir, le développement pacifique et régulier de ses destinées.

J'attends avec confiance de votre patriotisme et de votre sagesse le concours nécessaire à l'accomplissement de ce grand œuvre. Aidons-nous mutuellement à en porter le fardeau. La France recueillera les fruits de nos efforts.

Relativement à l'insignifiance habituelle des discours du trône, celui-ci ne manque pas de quelque relief. On doit féliciter le gouvernement d'avoir attiré l'attention sur le soulagement de la misère, d'avoir fait passer cette question avant tous les sujets politiques, d'en avoir fait le premier paragraphe du discours.

[...] manentes. Parler des maux qui pèsent *cette année sur une partie* de notre population, ce serait donner à entendre que dans les années où le pain n'est pas d'une cherté extraordinaire, que dans les parties de notre sol qui ne sont pas dévastées par des inondations, le bien-être de la classe qui travaille de ses mains, le bien-être, le pain de la classe la plus nombreuse est assuré. Nos ministres savent cependant qu'il n'en est rien ou bien ils n'ont jamais inspecté en administrateurs, visité en hommes sympathiques aux maux d'autrui, un village, une manufacture ou les quartiers populeux d'une grande cité. Secourez les inondés, approvisionnez les communes qui manquent de grains, mais ne vous croyez pas dispensés pour autant de l'organisation du travail.

Dans aucune phrase, dans aucun mot du discours officiel, cette organisation n'est indiquée ; la nécessité des mesures de prévoyance dans le domaine agricole et industriel n'est pas sentie. Pour les circonstances ordinaires, la science de nos gouvernants croit pourvoir à tout par un principe excellent en lui-même, mais fort insuffisant quand il est seul, par *la liberté et la sécurité des transactions commercialas* ; c'est la liberté du commerce, vieille panacée des économistes. On a les secours, la charité publique et privée pour les cas exceptionnels, pour ces « épreuves que la Providence n'épargne pas toujours aux Etats les plus prospères. »

Voilà quel est, en fait de science sociale, le dernier mot de la France, représentée par son gouvernement ! Il faut laisser faire les commerçants sans les éclairer, sans les guider, sans les contenir ; puis, si leur concurrence anarchique enfante l'accaparement et la famine, si l'agriculture, spoliée par l'agiotage des capitaux qui lui sont nécessaires, ne fournit pas assez de blés pour nourrir les populations ; on poussera le fatalisme aussi loin que les Turcs ; on rendra la Providence responsable de ces *épreuves*, et une nation civilisée, la nation civilisée par excellence, la France, ne rougira pas de faire venir à grands frais les blés d'Odessa, et d'être nourrie par le barbare, plus intelligent, plus prévoyant qu'elle !

Un déboisement aveugle, excessif, l'absence de tout système large et régulier d'irrigation, ont rendu la crue des fleuves dangereuses. Nous manquons de digues, de levées qui puissent résister à l'effort des eaux, et quelquefois on augmente encore les dangers de l'inondation par des constructions, dont longtemps à l'avance le bon sens public indiquait les vices. L'inondation ainsi préparée, amenée par nos fautes, désole enfin les campagnes. Epreuve encore ! La *prospérité* du pays n'est pas intéressée dans la question, pas plus que l'habileté de ses gouvernants ; c'est la Providence qui seule a fait tout le mal. Pauvre Providence ! que de rôles contradictoires on lui fait jouer dans le *Moniteur* ! Aujourd'hui elle sauve le roi, elle protège la France ; demain, elle se plaît malignement à nous éprouver en faisant mourir de faim les paysans, et en répandant la Loire dans les plaines. On dirait que le monde officiel n'a jamais entendu parler du vieux proverbe : *Aide-toi, le ciel t'aidera*.

Nous verrons si dans le cours de la session ce dicton lui reviendra en mémoire, et si les questions du reboisement, des irrigations et des assurances par l'Etat se montreront à l'ordre du jour.

Les paragraphes du discours de la couronne, relatifs aux affaires

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 12 JANVIER 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

FOLIES-DRAMATIQUES : La *Planète*, revue en deux actes, par MM. Cormon et Grangé. — VAUDEVILLE : Rentrée de Mlle Brohan dans *Pierre-le-Rouge*.

Le théâtre des Folies-Dramatiques n'est certes pas à dédaigner ; il a de bons acteurs, un répertoire varié, et sa revue de l'année, mise, comme celle du Vaudeville, sous le patronage de M. Leverrier et de sa planète, est peut-être la fantaisie la plus spirituelle que la mort de 1846 ait inspirée.

Payons d'abord notre tribut d'éloges, les critiques viendront à leur tour.

Voici la donnée de la nouvelle pièce : le soleil et la lune, parrains de la planète Leverrier, ont entendu vanter les merveilles de l'industrie parisienne, et c'est à Paris qu'ils viennent acheter leurs cadeaux de baptême. Les costumes des deux astres sont parfaits : le soleil, vêtu d'étoffe orange et de clinquant, a la figure tout entourée de rayons de cuivre. Il est, comme le Phœbus du vieux Ronsard, *tout emperruqué de lumière* ; la lune, dont la robe bleue est mélangée de nuages, nous montre son visage à travers un disque de fer blanc qui forme le croissant de chaque côté pour peu qu'elle se présente de profil.

Le soleil et la lune, à cause de leur accoutrement bizarre, sont assez mal accueillis par les gamins de Paris. Le couple sidéral ne demanderait pas mieux que de renouveler sa garderobe, mais le charlatanisme de la *Belle Jardinière*, marchande de gilets et de paletots, lui inspire de la défiance pour tous les agents du commerce. Le soleil et la lune, ou pour parler le langage des tapis-francs, le *luisant et la blafarde*, se décident à conserver leur toilette excentrique, et à remonter dans l'Empyrée ; la nouvelle planète sera leur quartier général. Tous les industriels y seront convoqués pour faire admirer leurs produits.

On part pour la planète, non pas en ballon, non pas à l'aide de quelque nouvel appareil auquel le fulmi-coton servirait de moteur, mais dans une lourde locomotive. L'emploi de ce véhicule est peu vraisemblable pour un voyage aérien, mais nous sommes dans le pays des caprices, et d'ailleurs, il y a longtemps que M. Comte offre des actions dans son *Chemin de fer de Paris à la lune*.

La locomotive merveilleuse a pour mécanicien la *Vapeur* elle-même, une jeune actrice vêtue de gaze et coiffée d'un réchaud qui brûle.

Au second tableau, nous sommes dans la planète, c'est à dire dans un palais de nuages où trônent quelques jeunes déités. Leur souveraine, celle qui, par excellence, personnifie le nouvel astre, nous a paru des plus gracieuses. Elle est petite, et cependant un peu grande pour un enfant qu'on va baptiser.

Entrent le soleil et la lune, poursuivis par des marchands qui leur présentent des échantillons. — Achetez mon fusil-Gibus, le voici ! Tenez, le coup part, ensuite le canon rentre en lui-même comme un poignard de théâtre, et vous mettez votre mousquet dans votre poche. — Achetez mon appareil pour faire de la glace ; il suffit d'y mettre une pièce du répertoire de l'Odéon, quelques pages d'économie politique, deux ou trois épigrammes du *Corsaire Satan*... la glace est faite.

Mais voici une merveille qui, par sa dimension, l'emporte sur toutes les autres : LE SOLEIL, journal-monstre dont un exemplaire occupe toute la scène. Malgré son ampleur, il est assez difficile à lire, car on l'imprime en têtes de clous ; mais un avis inséré au-dessous du titre nous annonce que le *Soleil* aura des caractères neufs en 1937 ; prenons patience.

Soudain, la *Politique* et le *Feuilleton*, deux personnages symboliques, crèvent d'un coup de tête leur prison de papier et se mettent à la fenêtre aux étages différents qu'ils occupent dans le journal. — Vous m'étouffez, Politique, s'écrie le Feuilleton de son rez-de-chaussée ou de sa cave. — Allons donc, malheureux, c'est toi qui envahis ma maison tout entière ; je suis bien récompensée du soin que j'ai pris de te recueillir, la place manque à mes premiers-Paris, à mes entrefilets politiques, à mes canards : tu tords le cou à mes canards ! Mon article puissance étrangère est, grâce à toi, réduit chaque matin ; tu rétrécis mon Angleterre,

— Elle s'élargit bien assez !

Cette réplique flattant le sentiment national, a été bissée avec transport, et nous avons été surpris de voir la censure dramatique si minutieuse, si tracassière, autoriser une allusion de cette nature. Les auteurs ont profité du mariage Montpensier et de notre froideur actuelle avec la reine Victoire. Que le raccommodement survienne, et il sera défendu aux Folies-Dramatiques de trouver l'Angleterre trop large.

— Ingrate que vous êtes ! reprend le Feuilleton querellant toujours la Politique, c'est moi qui vous nourris. — Dis plutôt que tu me ruines, tu me fais payer cent mille francs les Mémoires d'un Médecin. Quel mémoire d'apothicaire !

Nos deux personnages, indignés, quittent enfin leur retraite, et nous les voyons de pied en cap : le costume de la Politique est superbe. Cette vieille rachitique est affublée d'oripeaux de toutes les couleurs, bien faits pour symboliser les indécisions, les arlequinades de ces braves gens qui sont tour à tour de toutes les opinions, suivant l'intérêt actuel de leur candidat au ministère. On ne saurait trop persifler sur la scène et ailleurs, cette politique stérile, bornant tout son savoir à des calculs mesquins de votes et de stratégie, voyant l'avenir du pays au microscope, et distinguant [illegible]sement le centre gauche, gauche, du centre gauche, centre, [illegible] un peu [illegible] gauche droit.

Malheureux mâcheurs de brouillards ! [illegible] a des travailleurs qui meurent de faim et des [illegible] qui sont for[illegible]es de se vendre. La question sérieuse du jour est [illegible] tout entière, [illegible] pas dans les flancs de vos urnes blanches ou [illegible]. Vous [illegible]verez jamais que ce que vous y avez mis, et vous y [illegible]. Quand on n'a enfourné que des brioches, on sait [illegible] qu'on peut r[illegible]er du four.

Le Feuilleton, dans la revue des Folies-Dramatiques, est tout habillé de papier ; ce costume blanc, couvert d'imprimés en lettres grasses, ne manque pas assurément *de caractère*.

Nos deux personnages viendraient aux mains si leur attention n'était absorbée par l'arrivée de plusieurs individus fort excentriques ; voici de jeunes dames en baigneuses. Pendant les grandes chaleurs elles nagent en compagnie de Mlle Rachel et de Mlle Déjazet, c'est-à-dire *entre deux os*, disent les auteurs avec peu de galanterie. Voici la poudre-coton qui pourra sur les champs de bataille renverser bien des pelotons de fil, puis la *Juive de Constantine*, « œuvre d'un auteur qui travaille ses confrères plus que ses pièces. » Comment ! elle s'en va sans rien dire ? — Imprudent, s'écrie un personnage, ne vous en plaignez pas.

Cette plaisanterie est inoffensive ; il eût été de mauvais goût de la rendre amère et personnelle, car nous ne concevons pas l'animosité contre M. Théophile Gautier, même de la part d'un confrère *travaillé* par lui. Quand il critique, il le fait toujours avec bonne foi, rondeur, bonhomie, et l'on reconnaît un *bon enfant* à travers toutes ses malignités, comme à travers les scènes les moins réussies de la *Juive*, on reconnaît un vrai poète.

Place aux deux Agnès de Méranie : à celle qui possède la jeunesse, à celle qui possède le talent ; à Mlle Araldi, à Mme Dorval ! Les voilà toutes deux revêtues de la robe royale à damier rouge et blanc parsemé de lions d'or ; mais leurs manières sont beaucoup moins distinguées que leur costume ; le poing sur la hanche, elles font retentir à notre oreille effrayée ces mots peu faits pour des reines tragiques : *Du flanc ! — Tu m'embêtes* !

— Le rôle est au concours, dit l'Agnès-Dorval, il appartient au mérite ; écoutez-moi déclamer, vous jugerez après.

Elle récite alors les tirades les plus touchantes d'*Agnès de Méranie*, avec un hoquet, un grasseyement, des contorsions destinées à rappeler le jeu de Mme Dorval, et malgré l'exagération, caractère obligé de toutes les charges, l'imitation est frappante de vérité. Le public applaudit et rit aux larmes. Marie-Jeanne, Kitty Bell et Tisbé auraient grand tort de s'en formaliser. Ce n'est pas le premier venu qu'on parodie.

Voyez défiler sur le plancher des Folies le comte de Monte-Cristo, Gentil-Bernard, Clarisse Harlowe ; applaudissez un couplet sur les renommées naissantes, qui commence par *Chéri* et finit par *Rose* ; entendez le Henri IV du Cirque-Olympique répéter par intervalles : *Ventre-saint gris ! la poule au pot* ! c'est tout son langage.

Le succès incontestable de *Henri IV* aura illustré les derniers moments du Cirque-Olympique. Bientôt ce théâtre, éminemment national, nous fera ses adieux dans une pièce à grand spectacle, intitulée : *La Révolution française*. Nous y reverrons des hussards, des sapeurs et des tambours-majors ; puis le Cirque-Olympique deviendra *troisième théâtre lyrique* ; il chantera, mais en conservant ses chevaux qui chanteront peut-être aussi. Ce serait là une spécialité curieuse. Et pourquoi ne ferait-on pas chanter des chevaux qui dansent déjà la polka ?

[illegible] et de généreuses aspirations vers l'avenir qu'une association fraternelle réserve à l'humanité. Nous en publions les principaux passages :

... Les lois de la nature sont immuables et éternelles. Cette nation déshéritée, qui éclaire ses propres ruines d'un éclat de dignité et de vertu supérieur au reflet même de son infortune, trouvera dans le cœur du genre humain des sympathies efficaces et souveraines. Ces sympathies constitueront l'immortelle église de l'avenir, sur les bases de créations sociales, pressenties déjà, et qui doivent, en éteignant la guerre et la servitude, révéler une liberté et une fraternité jusqu'ici inconnues.

Nous n'hésitons pas à croire que l'esprit démocratique du peuple espagnol, aussi réel que méconnu, ne sera pas le dernier à s'associer, par les liens de l'intelligence et de la foi comme au nom de la loi suprême, à la grande pensée que l'humanité ne cesse de mûrir. Nous jugeons aussi que, pénétré de ce qu'il doit à son pays, il saura contribuer saintement à résoudre pour lui le problème du bonheur général, et, l'œil fixé sur la décomposition qui nous submerge, qu'il cherchera un port de salut sur la terre promise, à la lueur du christianisme, sous l'inspiration du bien-être social et de la justice.

Les meurtriers de la Pologne sont l'exécration du monde. Mais eux et leurs complices n'appuient leur domination que sur l'ignorance qu'ils maintiennent, l'erreur qu'ils propagent, le sang qu'ils répandent, les victimes qu'ils immolent, l'esclavage qu'ils organisent, les haines qu'ils sèment, enfin les chaines qu'ils forgent; et l'on sait que le droit de la force brutale s'évanouit le jour où les peuples perdent patience... C'est que le droit et la raison des peuples ont une origine plus élevée que les déprédations et les partages, que les testaments dynastiques, que les successions féodales, que les traités de spoliation : Dieu et la nature !

Si les bourreaux s'imaginent, dans leur criminelle audace, avoir déraciné l'arbre de la liberté et de la félicité humaine, c'est à la raison populaire de leur faire voir qu'ils n'en ont coupé qu'une branche, que la vie de cette branche s'est portée sur les autres, que la sève est allé rajeunir le cœur du monde, qu'enfin les racines de l'arbre n'en sont pas moins solidement fixées au sol.

Le but de l'évolution historique accomplie aujourd'hui par l'humanité, c'est la sage réalisation des révélations de la philosophie. Une voix secrète, qui ne saurait mentir, nous annonce que bientôt les montagnes s'abaisseront et que les plaines pourront se développer, couvertes de fruits aussi nouveaux qu'abondants.

Tel est le spectacle qu'offrira le monde délivré au regard de ses acharnés oppresseurs, au lieu du tableau de dévastations, d'incendies, de misères et de sang qui provoque aujourd'hui leur joie et colore leur triomphe.

La Pologne n'est pas morte ! elle repose. Blessée par ses ennemis, elle n'en ressuscitera pas moins au jour du réveil des peuples.

La Pologne n'est pas morte parce qu'elle revit dans l'Italie et dans la Suisse, dans le cœur fervent de la nation espagnole, dans l'âme régénératrice de la France, dans l'esprit philosophique et croyant de l'Allemagne, dans la fixité des principes de l'Angleterre, dans les instincts de nos anciennes colonies, dans les institutions admirables des Etats-Unis américains.

La Pologne n'est pas morte ! parce que la Pologne est une idée, une tradition, un pressentiment d'avenir.

Le brouillard du Nord a voilé la face du soleil, mais le soleil saura le dissiper.

d'Estavayer (Suisse) s'est traduite en actes. Le gouvernement de Fribourg avait donné, comme nous l'avons dit, l'ordre d'arrêter MM. Fazel et Dumus, qui passaient pour être les principaux auteurs du mouvement; ces deux citoyens avaient été relâchés à la suite d'un mouvement populaire en leur faveur.

Lorsqu'il fut informé de ce qui s'était passé à Estavayer, le conseil d'Etat du canton de Fribourg délégua deux de ses membres dans ce district pour s'assurer de l'esprit politique de la population. Le bruit ne tarda pas à se répandre que le conseil d'Etat avait l'intention de faire occuper militairement les communes récalcitrantes, et que les communes résisteraient par la force.

L'agitation était à son comble le 6. Le bruit s'était répandu que le gouvernement de Fribourg rassemblait les troupes de la partie allemande du canton. A minuit, le tocsin fut sonné, un corps de volontaires se forma et se dirigea sur Morat, où l'agitation n'était pas moindre. On avait occupé le château, préparé les canons, et gardé à vue le préfet et le syndic.

Cent-vingt hommes à peu près étaient déterminés à un coup de main, lorsqu'arriva la colonne d'Estavayer, composée d'environ 200 citoyens ; on se mit aussitôt en marche sur Fribourg, pendant qu'une autre colonne, partie de Bulle et de Gruyères, se dirigeait également sur le chef-lieu du canton.

Le gouvernement de Fribourg avait pris ses mesures ; toutes ses troupes étaient sous les armes ; mais il paraît que les colonnes d'Estavayer et de Morat ne sont pas même parvenues jusqu'au chef-lieu ; les paysans et le landsturm les auraient attaquées, et les auraient forcées à battre en retraite avant qu'elles eussent pu opérer leur jonction avec les troupes parties de Bulle.

Le gouvernement de Vaud a mis des hommes sur pied pour empêcher toute incursion sur le territoire vaudois. Quant au gouvernement de Berne qui, maintenant, est directeur, il s'est contenté d'envoyer des troupes sur la frontière pour la garantir, mais il n'était pas encore intervenu à la date des dernières nouvelles, 7 janvier au matin.

Dilapidations dans l'administration de la marine.

(Suite).

Les débats de l'affaire des subsistances de la marine à Rochefort continuent devant la cour d'assises de la Vienne. Voici quelques détails sur les accusations qui pèsent sur chacun des inculpés :

On sait que, depuis le commencement des poursuites, le directeur général des subsistances, M. Rollet, a mis en prison fin à ses jours par le suicide. Des trente-quatre accusés assis aujourd'hui devant la cour d'assises de la Vienne, les deux plus importants sont les garde-magasin Gouin et Laugaudin. Celui-ci surtout, depuis 42 ans attaché à l'administration, tenant au pays qu'il habitait par les liens de la famille et de la propriété foncière, affectait à l'ouverture des débats un ton d'assurance et de hauteur qu'il a dû forcément perdre dans les derniers jours, en présence de faits accablants.

Une fortune assez considérable, acquise par cet employé dans un poste que, malgré des appointements modiques, il ne semblait pas désireux de quitter, avait accrédité à Rochefort l'opinion que la place de

[illegible] sion. Les accusés et les fournisseurs habituels de la marine cherchent aux débats mêmes à faire considérer ces fraudes comme toutes simples et toutes naturelles.

M. Samson, chef du contrôle, et M. Escande, son contrôleur adjoint, pensent que dès les premiers actes de l'instruction qu'ils ont provoquée, de nombreuses démarches ont été faites pour altérer la véracité de tous les témoignages. M. Noël, en rendant compte de ses vérifications, a dénoncé l'habitude des fournisseurs de bois de ne livrer que dans les moments de grande pluie, pour augmenter sensiblement le poids de leur marchandise. Après chaque livraison de bois à brûler, il y avait un compte d'*économie* et d'*excédants* à régler en secret entre Laugaudin, Gouin-Duparc et le fournisseur. Un commis de M. Petit, négociant, atteste avoir plusieurs fois soldé en écus des comptes de ce genre aux deux garde-magasins.

L'analyse des échantillons de farine saisis a été faite par MM. Lesson et Sabourault, professeurs pharmaciens de la marine à Rochefort, et l'analyse comme le microscope leur ont fait constater la présence dans les farines de l'administration des subsistances d'une énorme quantité de son, d'une dose très considérable de farine de pois et de féverolles ; enfin ils sont arrivés à ce résultat déplorable que le gluten, la partie essentiellement nutritive du froment, ne se trouverait en moyenne dans ces farines qu'à une proportion des 5/6 plus faible que la proportion ordinaire dans les blés les plus médiocres. Dans certains sacs, la quantité de gluten paraissait absolument nulle. Le pain des matelots valait 7 à 8 centimes de moins que le pain des troupes de ligne. Il était si détestable au bagne, que plusieurs fois la mauvaise qualité de cet aliment a failli faire éclater des révoltes parmi les condamnés. M. Pouher, contrôleur de première classe, la sœur Cesseau, religieuse de l'hôpital des marins, déclarent que souvent le pain distribué, même celui d'échantillon, était immangeable, qu'il incommodait les malades. En 1845, l'abus était au comble. A chaque réclamation, la qualité des fournitures s'améliorait immédiatement.

Si l'on veut se fixer mieux encore sur les mille moyens de gains frauduleux que les employés des subsistances trouvaient dans leurs fonctions, il faut lire la déposition du sieur Tasdon, meunier.

« Il y a vingt et quelques années, dit-il, un nommé Ménin m'a dit que M. Allard l'avait engagé à lui payer une dette avec les grains de la marine, et plus tard M. Laugaudin lui réclamait le prix de ce qu'il avait vendu pour satisfaire aux exigences de M. Allard.

» Il y a également une vingtaine d'années que M. Charlotte acheta soixante à quatre-vingts sacs de mauvais grain qu'il me proposa de faire passer pour la marine, me menaçant, en cas de refus, de ne plus me donner de grain à la marine. En effet, je me présentai plus tard, On me refusa du blé, et M. Laugaudin me dit que ce refus provenait de ce que j'étais un bavard. »

C'est M. Jurien, commissaire-général de la marine, qui s'est chargé d'expliquer à la cour comment sous le nom d'*hommes de paille* on portait dans le nombre des ouvriers salariés des subsistances des noms imaginaires pour réaliser sur la paie de nouvelles *économies*.

L'action des commissions était entièrement illusoire, ont dit deux capitaines de corvette, souvent appelés à faire partie des commissions, contre les fraudes que pouvaient commettre les agents infidèles, et la cause en est bien simple. Les salles dans lesquelles on prenait livraison des denrées contenaient les matières emmagasinées déjà, en sorte qu'on ne pouvait jamais être rigoureusement certain que les denrées qu'on examinait étaient bien celles qui venaient d'être livrées.

Des bœufs arrivaient pour les salaisons, ils étaient pesés, trop bien pesés quelquefois, marqués avec un fer chaud, enfin abattus. Plus

---

On annonce dans la *Planète* les tableaux vivants, et tout autre intérêt s'évanouit. Nous allons voir des tableaux vivants ; la forme humaine, ce type suprême de tous les arts plastiques, cette merveille de la création, va nous apparaître, sinon dans sa perfection, du moins telle que les affreux vêtements de la civilisation l'a laissé. Nous allons saluer le retour des Muses, des Grâces, de Psyché, ces heureux symboles dont la poésie ne fut jamais dépassée. Nous allons comprendre enfin, comme le comprenait Sparte, que la nudité peut être chaste, et qu'il est puéril à l'homme de rougir des œuvres de Dieu.

Telles sont les dispositions générales du public. Mais ces sentiments ne sont pas unanimes. Un bourgeois aussi moral qu'épicier, ou plutôt un acteur posté dans une avant-scène pour jouer ce rôle, interrompt ici la représentation, et demande qu'on supprime les tableaux vivants par égard pour sa vertueuse épouse. Ne pouvant reproduire textuellement les paroles prononcées par ce digne champion de la décence, nous essaierons d'y suppléer en empruntant à la *Gazette de Lyon* quelques lignes. Le pieux journal voulait exprimer son indignation contre les tableaux vivants, *qu'il n'a pas vus*, ses principes l'empêchant d'aller au théâtre. A la rigueur, il pouvait s'épargner ici les frais de rédaction, son indignation vertueuse ayant été prévue et fort bien exprimée par Molière dans la scène de Tartufe et de Dorine :

> Couvrez, couvrez ce sein que l'on ne saurait voir.
> Par de pareils objets les âmes sont blessées,
> Et cela fait venir de coupables pensées.

Dans l'ambitieuse pensée qu'elle surpasserait Molière, la *Gazette de Lyon* dédaigne les vers de *Tartufe*, et pousse à sa manière le cri des gardiennes du Capitole :

> A la nouvelle de la prochaine arrivée dans notre ville des *tableaux vivants*, nous avons poussé un cri d'alarme. Nous savions tout ce que ces cyniques représentations sur les théâtres de Paris avaient excité de douloureuses indignations de la part des pères de famille, et nous devions signaler le péril. Nous savons qu'une voix tout autrement grave et digne que la nôtre avait aussi prévenu l'autorité de la responsabilité qu'elle encourait en permettant sur les théâtres de Lyon ces reproductions vivantes des groupes les plus lascifs du paganisme...
>
> Magistrats, songez de grâce à la terrible conséquence d'une telle tolérance. Vous n'avez pas cru agir *criminellement*, nous le savons ; vous n'avez pas compris tout ce que ce spectacle avait de dangereux pour les jeunes imaginations et surtout pour une assemblée nombreuse où les émotions de ce genre ont une sympathie électrique. Prenez garde, vous vous plaignez de la démoralisation croissante. Ce n'est pas avec de tels spectacles, avec des bals de Rotonde, des chanteuses de café, des brochures ordurières étalées partout, que se refait la morale d'un peuple. Vous laissez semer de l'obscénité, vous recueillerez DU SANG ! Les peuples corrompus furent toujours cruels.

Aux *Folies-Dramatiques*, l'acteur chargé du rôle de l'épicier vertueux est presque aussi drôle. Il ne va pas jusqu'à ce magnifique mouvement oratoire : *vous recueillerez du sang* ! mais voyant qu'il ne peut empêcher l'exhibition des tableaux vivants, il conjure son épouse de fermer les yeux.

C'est joli, mais nous préférons la *Gazette de Lyon* ; nous espérons qu'à la prochaine représentation, les *Folies-Dramatiques* emprunteront à la feuille scandalisée au moins cette tirade :

> Nous permettons que des misérables, *venus d'Angleterre*, viennent étaler aux yeux de nos fils et de nos filles leur hideuse indécence !...

Le sentiment national est ici invoqué fort à propos.

> Guerre aux tyrans ! Jamais, jamais en France, etc., etc.

Nous avons laissé le public des Folies-Dramatiques dans l'attente des tableaux vivants. Enfin, la toile se lève : nous voyons, éclairés avec art, et dans une attitude immobile, deux mitrons, en jaquette, jouant les rôles de Caïn et d'Abel ; Caïn, dont les jambes ressemblent à des flûtes, s'appuie sur un pain de quatre livres, en guise de massue. Rien de séduisant, d'inquiétant pour les mœurs, et notre épicier permet à sa femme d'ouvrir un œil.

Au terrible va succéder le gracieux ; nous assistons à l'enlèvement des Sabines ; chaque Romain, coiffé du casque traditionnel, s'empare d'une vierge, ou matrone, costumée à l'antique. Mais voici que la plate-forme tourne, le groupe se présente sous une autre face. Changement à vue ! Les Romains ne sont plus que des Jean-Jeans en veste blanche et en bonnet de police, courtisant des bonnes du Luxembourg.

La Planète est une série divertissante de caricatures ; les auteurs s'y sont montrés spirituels, mais spirituels seulement. Dans leur pièce on chercherait en vain une idée utile, une de ces leçons que Rabelais, par exemple, avait soin de mêler à ses plaisanteries. Sur la scène, le genre bouffon lui-même peut et doit contenir des enseignements. MM. Cormon et Grangé se sont bien gardés de prendre parti dans les questions sérieuses, et quand, par exception, ils sont sortis de la neutralité, ils ont accepté les solutions les plus rétrogrades. Nous avons entendu un de leurs personnages dénoncer le dernier roman d'Eugène Sue, *Martin, l'enfant trouvé*, à l'indignation *des honnêtes gens*, et demander qu'au nom de la morale, on arrêtât la publication d'une œuvre aussi infâme. M. Sue a réellement grand tort, il mérite bien qu'on le mette hors la loi, et qu'on suspende à son égard la liberté de la presse. M. Sue peint la société telle qu'elle est, ne dissimule aucune de ses misères. Il vaudrait bien mieux laisser croire que le corps social est bien portant, et couvrir toutes ses blessures d'un voile hypocrite, au risque de laisser la gangrène y pénétrer. La morale, telle que l'entendent MM. Cormon et Grangé, ne permet pas qu'on montre nos plaies, pas même pour appeler le médecin, mais elle permet de risquer sans aucun but, ainsi que l'ont fait ces Messieurs dans leur revue, des couplets provocants sur les mollets des danseuses.

Privés de toute boussole, de toute donnée scientifique, lorsqu'ils s'aventurent dans les questions sociales, louant ou critiquant au hasard, nos auteurs ont mentionné MM. Biétry et Cuthbert comme deux champions ridicules qui se défient le mètre à la main. Ils n'ont pas signalé la contagion toujours croissante des fraudes commerciales. Ils n'ont pas applaudi à M. Biétry, si mal secondé par la justice, dans sa croisade contre le mensonge intéressé.

Un dernier reproche : bien qu'ils aient parodié le jeu de Mme Dorval et lancé quelques lardons à M. Bocage, MM. Cormon et Grangé sont admirateurs de M. Ponsard, admirateurs excessifs et compromettants, puisqu'ils assurent que ce jeune poète, maltraité par les critiques, sera vengé *par la postérité*. C'est un bien grand mot, et décidément les dangereux amis de M. Ponsard ont juré sa perte. *Lucrèce* était un coup d'essai fort estimable auquel tout le monde eût applaudi ; mais voilà que des amis, sans plus attendre, font de l'auteur un rival de Victor Hugo, ce grand poète illustré par vingt années de luttes et de triomphes. Je suppose qu'un élève de peinture tire de son carton une tête de Romulus ombrée au crayon noir ; elle est correctement dessinée, les yeux sont bien sur la même ligne, en un mot cette étude promet, vous encouragez le jeune homme.

Qu'allez-vous devenir s'il a des admirateurs peu satisfaits de vos louanges, qui, pour sa tête de Romulus, le mettent au niveau, peut-être au dessus d'Eugène Delacroix ? Vous serez porté à combattre cette prétention, peut-être même à rabaisser la tête de Romulus au dessous de sa valeur véritable. C'est ce qui est arrivé à *Lucrèce*.

Maintenant M. Ponsard annonce qu'il va donner une nouvelle pièce : *Agnès de Méranie*. Nous comprenons que l'auteur n'est pas responsable des éloges maladroits qui ont blessé tant de monde ; qu'il faut juger son œuvre, abstraction faite des imprudences et des exagérations de ses familiers. Nous rassemblons tout notre bon vouloir, nous déclarons impartialement qu'*Agnès* a réussi, et que cette pièce est en progrès sur *Lucrèce*.

Mais voici que les fâcheux amis de M. Ponsard travaillent sur de nouveaux frais à lui enlever toutes les sympathies. Ce jeune poète est en voie de développement ; ils le déclarent arrivé à la perfection de l'art, à l'apogée de sa gloire, et revendiquent pour lui les hommages de la *postérité*. Ils laissent, ou font courir le bruit, que M. Ponsard se présente à l'Académie française, dont Balzac, Dumas et Alfred de Musset ne sont pas encore. Enfin l'on va jusqu'à dire que le ministère, entrant dans ce complot amical, étouffe M. Ponsard de sa protection, et ne permettra pas que l'on parodie *Agnès de Méranie*. Si ce dernier fait se confirmait, ce serait le plus lourd pavé que Martin l'ours puisse laisser choir sur la tête de son ami, le jardinier de la fable.

A notre avis, M. Ponsard est en marche, et nous nous garderions bien de juger d'une manière définitive un talent qui n'est pas encore formé. Nous resterons juste à son égard ; mais il a des admirateurs bien terribles.

Mademoiselle Brohan vient de rentrer au Vaudeville dans *Pierre-le-Rouge*. Si cette actrice, aimée du public, n'a pas été reçue au premier acte avec toute la chaleur qu'elle avait droit d'espérer, au second et au troisième acte le parterre a pris sa revanche, et nous regrettons que mademoiselle Brohan n'ait pas déféré aux vœux unanimes qui la réclamaient après la chute du rideau.

V. H.

[illegible]

On nous écrit de Tampico, 29 novembre. Nous reproduisons cette lettre bien qu'elle ait trait à des faits antérieurs aux dernières nouvelles, et que la forme en soit un peu trop vive, pour montrer la situation des esprits dans le Mexique.

Les affaires du Mexique prennent un caractère de plus en plus sérieux. Les Américains se sont emparés tour à tour des deux Californies, du Nouveau-Mexique, des Etats de Chihuahua, Nuevo-Leon, Tamaulipas, enfin plus de la moitié du territoire mexicain. Tampico vient aussi de tomber en leur pouvoir; le 14 au courant le commodore Perry a pris possession de la place que les autorités civiles se sont empressées de lui livrer; il n'y a pas eu de résistance, car la ville avait été évacuée quinze jours d'avance par ses cinq ou six cents hommes de garnison; le commodore a pris possession au nom des Etats-Unis de toutes les propriétés nationales, en garantissant comme partout le respect des propriétés individuelles, et plusieurs milliers d'hommes sont attendus d'un instant à l'autre pour occuper sans doute les points immédiats et opérer, de concert avec le général Taylor, qui doit marcher incessamment de Monterey sur San-Luis, où l'armée mexicaine, forte de dix-huit à vingt mille hommes, se trouve réunie sous les ordres du général Santa-Anna.

Vous aurez sans doute appris la chute de Paredès et la capitulation de Monterey, par le général Ampudia, le même qui fit frire dans l'huile bouillante la tête de son ennemi (Senmanat) à Tabasco, et qui, par sa lâcheté, a le plus contribué à la perte de la bataille du Palo-Alto, etc. C'est en de pareilles mains que la nation mexicaine remet le commandement de ses armées.

Enfin le retour du général Santa-Anna, ce fameux champion des libertés mexicaines, qui un an auparavant avait été hué et chassé de son pays, a été salué avec le plus grand enthousiasme, au son des cloches et du canon, et surnommé d'avance le Camille de son pays, titre que l'on a ajouté à ses anciens titres de vainqueur des Espagnols et des Français. On ne saurait croire toutes les flagorneries officielles qui ont été prodiguées à cet homme, qui est un des principaux fauteurs de la ruine de son pays. C'est encore entre ses mains que la nation a déposé ses destinées, en lui confiant le commandement en chef de l'armée, qu'il a préféré au titre de président, croyant, disait-il, mieux servir son pays comme soldat de la nation, tandis qu'à l'aide de ses troupes, il exerce un véritable pouvoir dictatorial, dictant ou annulant tous les actes du pouvoir exécutif auquel il fait jouer le rôle le plus ridicule, et qui se débat inutilement pour réprimer les désordres surgissant de tous côtés dans la capitale, où un journal officiel a été jusqu'à conseiller le pillage pour fournir au gouvernement les moyens de soutenir la guerre contre les Américains, etc.

On croit généralement qu'il aspire à se faire nommer dictateur, car il a déjà placé ses créatures à la tête du gouvernement des Etats pour y préparer les éléments d'un nouveau congrès qui se réunira, le 23 décembre prochain, pour nommer un président, et qui sera obligé par la force des baïonnettes de nommer un dictateur. C'est ce qui explique pourquoi ses créatures ne cherchent qu'à fomenter des désordres dans la capitale, afin de lui fournir un prétexte d'y marcher pour rétablir l'ordre, etc.

Il faudrait des volumes pour énumérer les innombrables causes de dissolution qui couvrent la surface de ce misérable squelette qu'on nomme République Mexicaine; heureusement, la Providence qui préside à la décadence comme à la prospérité des nations, semble avoir mis le remède à côté du mal, en envoyant dans ces vastes solitudes, une race active et vivace qui doit servir à régénérer tôt ou tard ses populations étiolées et corrompues.

Les gouvernements d'Europe, au lieu de s'opposer à un pareil résultat, ne devraient-ils pas plutôt en favoriser l'accomplissement?

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les deux chambres se réuniront demain, 12, à une heure, pour le tirage et l'organisation des bureaux.

La chambre des députés s'occupera ensuite de l'examen des pouvoirs des membres nouvellement élus.

— Un journal donne aujourd'hui le mot de la rectification du *Moniteur parisien*, dans l'affaire de M. Tastet. Ce n'est pas lors d'une élection de députés qu'on avait refusé un congé à cet officier, c'est lors d'une élection de conseillers-généraux. Le démenti ne portait que sur une circonstance indifférente; il a dû être donné par M. Duchâtel.

— L'Académie française se réunira, dit-on, jeudi pour nommer un successeur à M. de Jouy. Elle n'aura à choisir qu'entre MM. Leclerc, Empis et Poujoulat. La docte assemblée, qui a beaucoup d'amour pour les médiocrités, pourra élire au hasard. M. Ponsard, qu'on disait sur les rangs, a désespéré de l'emporter pour cette fois.

— Les amis de M. Théodose Burette ont ouvert une souscription pour lui élever une tombe.

— M. Gannal, embaumeur, a envoyé à l'occasion du 1er janvier sa carte à tous les pairs de France. Les honorables du Luxembourg se sont montrés fort courroucés de ce qu'ils regardent comme une épigramme.

— Un journal phalanstérien, la *Lanterne de Diogène*, vient de se fonder à Guadalaxara (Mexique).

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 9 janvier, un concours sera ouvert le 19 avril, près la Faculté de droit de Paris, pour trois chaires vacantes, savoir : une chaire de droit romain à la Faculté de Poitiers, une chaire de code civil à la Faculté de Strasbourg, une chaire de droit administratif à la Faculté de Rennes.

— Par décision, en date du 17 décembre courant, M. le ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique, a décidé que la chaire de zoologie et d'anatomie comparée à la Faculté des sciences de Montpellier, vacante par la mort de M. Provençal, sera incessamment remplie.

Aux termes des statuts et règlements universitaires, la nomination à la chaire vacante doit être faite par le ministre de l'instruction publique entre quatre candidats au plus, dont deux doivent lui être présentés par la Faculté elle-même, et les deux autres par le conseil académique de Montpellier.

[illegible] New-York a déclaré qu'il avait constaté l'existence d'un satellite à la planète de M. Leverrier.

— La bibliothèque de la Ville est entièrement transférée du quai d'Austerlitz à la préfecture de la Seine, où elle occupe le second étage des pavillons nord-est.

— De grands travaux sont en voie d'exécution à Chaillot, ils ont pour but le nivellement et le prolongement de la rue du Chemin de Versailles, qui aboutira bientôt à l'avenue des Champs-Elysées, près de l'arc-de-triomphe de l'Etoile.

— Plusieurs journaux ont publié une statistique des élections qui vient se résumer dans le résultat suivant :

124 968 électeurs inscrits, représentés aux collèges par 104 861 votants, n'ont pu nommer que 159 députés, tandis que 111 547 électeurs, représentés dans 300 collèges par 93 103 votants seulement, ont nommé 300 députés; ce qui prouve qu'abstraction faite de toute opinion politique, la majorité des députés a été nommée par la minorité, et par une très faible minorité des électeurs votants, et à plus forte raison des électeurs inscrits pris en masse.

— On dit que les jeunes gens exclus de l'école navale, par suite des troubles survenus à bord du *Borda*, vont être réintégrés et qu'ils perdront seulement une année. (*Ouest*).

— A la Martinique et à la Guadeloupe, à la première nouvelle des désastres que les inondations ont occasionnés dans la métropole, des souscriptions ont été ouvertes pour secourir les malheureuses victimes du fléau.

— Les élèves du collège de Pont-à-Mousson, désirant s'associer aux louables efforts de l'administration municipale pour secourir les indigents, se sont cotisés, et, grâce à leur générosité, vingt-quatre enfants de l'asile Saint-Martin reçoivent quatre fois par semaine de la soupe et du pain.

De leur côté, les élèves du collège de Strasbourg ont ouvert entre eux une souscription dont le produit est destiné à faire délivrer chaque jour 80 litres de soupe et 20 kilogrammes de pain aux pauvres.

— Les militaires ne restent jamais en arrière, lorsqu'il s'agit de secourir les indigents. L'escadron de cuirassiers, stationné à la Ville-Basse, à Bar-le-Duc, fait don tous les jours de huit soupes complètes, et les cinq compagnies du 50e de ligne, tenant garnison à la Ville-Haute, de quinze soupes également complètes, qui sont distribuées journellement aux plus nécessiteux, sur la désignation qu'en fait le bureau de bienfaisance.

Il leur est également fait distribution de bois tous les samedis par la mairie.

— Un détachement du 11e d'artillerie est arrivé à Marseille. Ce détachement vient encore charger pour le compte du gouvernement des blés qui doivent servir à l'approvisionnement des villes de l'intérieur. Il est composé de 30 prolonges traînées par 158 chevaux qu'accompagnent 85 hommes. Un nouveau détachement du 4e d'artillerie est attendu à Marseille le 10 du courant.

— On écrit de Sierck, 7 janvier, au *Courrier de la Moselle* :

« Je reçois à l'instant la communication *officielle* que la Prusse, à dater d'aujourd'hui même, vient, par une brusque mesure, de frapper de 25 p. 100 de droits la sortie des grains de son territoire. »

— Il sera ouvert à Bruxelles, le 1er juillet 1847, une exposition publique des produits de l'industrie nationale.

— L'Académie de Bruxelles, dans sa séance du 8 de ce mois, a nommé membres associés :

Pour la peinture : MM. Ingres, Calame, Granet, Becker et Hague. — *Sculpture* : MM. David, Tenerani et Bartolini. — *Gravure* : MM. Dupont, Calamatta, Toschi et Bovy. — *Architecture* : MM. Cariste, Barry, Stuller et Bianchi. — *Musique* : MM. Halévy, Spohr et Lachner. — *Littérature* : MM. Quatremère de Quincy, Waagen, Coucsemacker, Avelino, comte de Clarac et Ghérard.

— Par un récent ukase, l'empereur de Russie a imposé une forte taxe sur tous les livres se rattachant au culte hébraïque, soit qu'ils aient été imprimés en Russie, soit qu'ils viennent de l'étranger.

— Suivant une lettre de Cracovie, toutes les diligences de la poste prussienne sont arrêtées depuis quelque temps sur plusieurs points. La révision des passeports des voyageurs se fait avec un redoublement d'attention. Ce ne sont point des employés de la police, mais bien des piquets de soldats commandés par des officiers, qui sont chargés de faire cette révision. Les piquets sont en quelques endroits tellement nombreux, qu'on pense que le gouvernement est sur la trace d'une nouvelle conspiration, et qu'il veut arrêter les émissaires venant de l'étranger.

— Tyssowski, le ci-devant dictateur de Cracovie, qui est toujours enfermé dans la forteresse de Kœnigstein, vient d'obtenir du gouvernement autrichien, par l'intermédiaire du gouvernement saxon, son exil en Amérique. Le gouvernement autrichien paiera les frais de traversée.

— L'édit qui doit régler en Prusse la condition des juifs paraîtra prochainement. Il contiendra, dit-on, des dispositions favorables aux juifs, tant comme bourgeois que comme citoyens. Cependant, il ne sera pas question d'*émancipation*, ainsi qu'on l'avait souvent proposé.

— Si l'on devait ajouter foi à une correspondance d'Italie de la *Gazette universelle allemande*, la tranquillité de la Péninsule italienne serait de nouveau menacée. Il faudrait s'attendre à voir se renouveler ces tentatives de révolte qui ont déjà échoué si souvent. Marseille est indiqué comme étant le foyer de ces conspirations; elles ne s'étendent point toutefois sur la Lombardie et sur le royaume de Naples, où la force réprime vigoureusement toute tentative de cette espèce. Les nouveaux troubles qui se préparent seraient concentrés dans la Sardaigne et les Etats du pape.

— La *Gazette de Prusse* annonce, d'après une correspondance de Saint-Pétersbourg, la conversion au christianisme de la majeure partie de la peuplade des Tchérémisses, habitant les confins de la Tartarie et chez laquelle aucune trace de civilisation n'avait pu pénétrer jusqu'ici.

SUBSISTANCES. — On nous écrit d'Orléans :

« Quand pourrai-je varier ma triste correspondance!

» Hier, samedi, hausse sur le blé; manifestions de besoins croissants dans le Berry. La farine y vaut 109 fr. les 157 kil.

» Contre-partie. Avant-hier, des meules de froment, pour une valeur de 10 000 fr., à Bouzonville, près Pithiviers, ont été incendiées.

» Je crains de voir monter la farine beaucoup plus haut encore. »

TROUBLES. — Laval vient d'avoir son émeute, qui heureusement a été immédiatement apaisée et n'a eu aucun résultat affligeant. Les ouvriers terrassiers, dont le salaire journalier avait été

DU DANGER DE RACONTER SES AFFAIRES [illegible]. — Un fabricant de bijouterie et d'articles de Paris en acier, le sieur N..., passe d'ordinaire ses soirées dans un café du boulevart du Temple, où il joue aux dominos avec quelques habitués, ses amis. Lundi dernier, il faisait sa partie, lorsque ayant fouillé à sa poche pour y prendre sa tabatière, il s'aperçut qu'il l'avait oubliée : « Garçon! dit-il, allez me chercher au prochain débit pour quelques sous de tabac. » Puis, s'adressant à un des joueurs, il ajouta en riant : « Je commence mal l'année; avant dîner, j'ai oublié d'expédier une commande importante à M. un tel, le commissionnaire de la rue Grénetat, et ce soir, j'ai laissé ma tabatière sur la cheminée de mon bureau. »

Ces paroles, dites à haute voix, avaient été entendues par un jeune homme placé à un table voisine de celle occupée par les joueurs, lequel jeune homme, déjà repris de justice deux fois pour escroquerie et *vol au bonjour*, conçut aussitôt la pensée de tirer parti de la circonstance. La difficulté pour lui était de savoir le nom et l'adresse du joueur de dominos; il eût pu s'en informer près du garçon, mais il craignit sans doute d'éveiller les soupçons et avisa à un autre moyen. Feignant de se tromper de chapeau en sortant après avoir payé sa dépense, il prit celui du joueur au lieu du sien, et une fois dehors, il regarda au fond quelle était l'adresse du chapelier.

La demeure de celui-ci était rue du Temple; il s'y rendit et lui demanda s'il pouvait lui dire à qui appartenait ce chapeau, qui avait été changé par erreur contre le sien. Le chapelier lui ayant dit, après l'avoir examiné, que c'était celui de M. N..., fabricant, rue Sainte-Avoye, il se rendit aussitôt à l'adresse indiquée, où, ne trouvant que la domestique du fabricant, il lui dit qu'il venait chercher la tabatière de son maître, oubliée par celui-ci sur la cheminée de son cabinet, et en même temps un paquet qui devait être tout préparé à l'adresse d'un commissionnaire en marchandises de la rue Grénetat, avec lequel, ajouta-t-il, M. N... se trouvait au café, où ils l'attendaient tous deux.

La domestique, sans défiance, remit au jeune homme, dont l'extérieur et les manières étaient d'ailleurs de nature à la rassurer, la tabatière et le paquet qu'il demandait, et ce ne fut que le soir, au retour de M. N..., que l'on reconnut qu'il avait été victime d'un vol audacieux.

D'après les renseignements recueillis sur la déclaration faite par M. N..., on est parvenu à savoir quel était l'auteur de ce vol, mais jusqu'à présent, il n'a pu être arrêté. (*Gazette des Tribunaux*.)

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 janvier sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

PETITE CORRESPONDANCE.

Au *Mémorial des Pyrénées*. — Nous ne pouvons échanger avec vous que le numéro de *huitaine*.

M. G. à Ernstein. — Votre travail est l'objet d'un examen très sérieux, et vous aurez réponse avant huit jours.

M. B. à Angers. — Ce n'était point seulement une demande (à laquelle nous tenons), c'était un compliment reconnaissant. — Reçu les 72.

M. B. à la Jaunière. — Nous servons M. B. — Reviennent donc les beaux jours, qui vous rendront ce *luxe interne*, si précieux pour la cause et pour vos amis.

M. B. à Ambert. — Nous rectifions. — Accepté l'échange, mais relever en annonces seulement. Vous voudrez bien indiquer vous-même celle à faire dans l'intérêt de votre lib. soc. loc.

M. B. au Havre. — Reçu les 404. — Nous prenons note.

M. D. à Nantes. — Nous prenons bonne note.

M. H. à Reims. — Cela va sans dire.

M. S. à L. C. G. — Nous vous avons écrit le 3, et nous attendons l'épreuve demandée.

M. G. S. à Nantes. — Nous n'avons trouvé Mme F. ni rue de Verneuil, 13, ni dans les maisons voisines.

M. R. A. à Châtillon-en-B. — Il vous sera écrit mercredi, jour où l'affaire sera terminée.

Bourse du 11 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	79 60	79 70	79 55	79 65
— — fin courant	79 60	79 75	79 45	79 45
5 p. 0|0 J. du 22 sept. au Ct	118 20	118 20	118 05	118 10
— — fin courant	118 05	118 20	118 05	118 05

4 1|2 J. 22 s. dr cours	110 »»	Banq. de Fr. dr cours	3290 »»		
4 0|0 J. » »	105 »»	O. V. de Par. »	1355 75		
Emp. 1844. au Ct »	»» »|»	C. hyp..... »	290 »»		
— fin Ct »	»» »|»	— Gouin.... »	»»»» »»		
B. du Trés. »	3 1|4	— Gann.... »	»»»» »»		

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0|0.....	d. 50	80 »»	79 80	—	80 60	80 50
5 p. 0|0.....	d. 50	118 45	118 40	—	119 30	119 05
REPORTS.	du Ct à fin du mois.				D'un mois à l'autre.	
3 p. 0|0.....	»» »|»	30 »|»			»» »|»	»» »|»
5 p. 0|0.....	»» »|»	»» »|»			»» »|»	»» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»|»	ROM.	Der C.	100 1|8
Récép. Rotsch.	»	103 30	BELG. 2 1|2.....	»	»» »|»
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1|2.....	»	»» »|»
— — pass.	»	» » »	— de 1840....	»	100 3|8
— 3 p. 0|0.	»	»» »|»	— de 1842....	»	102 »|»
Dette intérieure	»	30 1|2	— Banque....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— de [illegible]	»	»»»» »»
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIÉMONT.	»	»»»» »»
HAÏTI.......	»	» »|»	AUTRICHE	»	412 50

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0|0	1232 50
Act. d J.	»» »»» »»
Ch. S. G.	» »»»» »»
V. r. dr.	390 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	285 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1240 »»
— à Rouen.	905 »»
R.-Havre.	604 25
Avignon..	560 »»
Str. à Bâle.	212 75
Paris-Str...	462 50
Tours-Nant.	455 »»
Orl.-Vierz.	397 50
C. du Nord	632 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	440 »»
Orl.-Bord.	537 70
Mont. à Tr.	245 »»
Paris-Lyon	397 50
Bord.-Teste	490 »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	897 50	Orléans à Vierzon.	392 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	— à Bordeaux.	537 50
Paris à Orléans...	1240 »»	Marseille à Avign.	555 »»	Nord..............	633 95
— à Lyon.....	397 50	Paris à Strasbourg	461 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

Vicomte Charles de Launay, — Théophile Gautier, — Jules Sandeau. — Méry.

DÉPART.

Les réclamations l'emportent ! De toutes parts on se plaignait à l'administrateur de la *Presse*, au secrétaire de la rédaction, au gérant responsable, aux employés chargés de recevoir les abonnements, aux porteurs du journal, à tous enfin on disait : Est-ce qu'après avoir donné naissance à tant d'essais et de contrefaçons, le *Courrier de Paris*, qui était si impatiemment attendu tous les dimanches matin, se fera toujours attendre en vain ? Est-ce qu'il faut renoncer à l'espérance de voir encore au bas de ces charmants feuilletons de la semaine, de ces piquants mémoires du jour, le nom du vicomte de Launay ? Pourquoi le vicomte de Launay n'écrit-il plus ? Il avait tant de succès ! Il en avait presque autant que d'esprit, de tact et de bon goût ! Il ne disait que ce qu'il fallait dire, et cependant il ne nous laissait ignorer presque rien de ce que nous désirions savoir. S'il y avait un travers contagieux, il nous en avertissait, et nous pouvions nous en garder ; un usage ancien ne faisait pas place à un usage nouveau sans que nous en fussions informés ; nous vivions ainsi en sûreté à cent lieues de Paris ; nous savions de la mode ce qu'on en pouvait prendre, ce qu'on en devait laisser ; sous sa plume souple et finement taillée, les ridicules devenaient des enseignements, et les préjugés, s'ils ne cessaient pas d'exister, rentraient en eux-mêmes ; sa raillerie n'était jamais amère, et sous une apparence frivole, sa philosophie était profonde ; nul ne savait louer avec plus de délicatesse, faire étinceler avec moins de prétention un mot spirituel, ou rapporter avec plus d'art une naïveté. Le vicomte de Launay n'avait qu'un tort, c'était de n'être pas toujours exact le samedi ; mais mieux valait cent fois qu'il fût inexact comme il l'était que d'être exact comme il l'est devenu, car voilà plus d'un an qu'il n'a pas [illegible]

Et porteurs du journal, employés, administrateur, secrétaire de la rédaction, gérant responsable, les uns et les autres, ainsi interrogés, de ne savoir que répondre.

Comment dire, en effet : le vicomte de Launay « n'est pas ce qu'un vain peuple pense, » c'est un rêveur qui aime autant à bercer sa pensée qu'il lui en coûte de la faire descendre de son nuage ; c'est un écrivain qui a l'horreur de l'écritoire ; la vue de l'encre le met en fuite... Beaucoup imaginer, ne rien écrire, voilà ce qui lui plaît. Le moyen de triompher d'une invincible aversion ?

Ce moyen, cependant, on croit l'avoir trouvé : c'est de faire revivre l'association des quatre écrivains, des quatre poètes, qui a produit, il y a deux ans, la *Croix de Berny*, cet ouvrage original et remarquable qui, après avoir eu un immense succès en feuilletons, gagne infiniment à être relu en volumes. Ce que l'obsession n'a pu faire, l'émulation le fera. Le vicomte de Launay ne voudra pas se laisser distancer par ses trois émules ; souvent le dernier au départ, il ne voudra jamais être le dernier à l'arrivée. Le *Courrier de Paris* était une œuvre individuelle, l'œuvre d'un seul, conséquemment quelque peu exclusive ; la *Croix de Berny* sera une œuvre collective, l'œuvre de quatre, conséquemment plus complète. Chacun des quatre dira ce qui s'est passé dans l'une des quatre parties du monde dont il aura fait son royaume, ce sera à qui aura recueilli les observations les plus exactes ou se sera livré aux plus curieuses explorations. Aucun quartier ne sera plus fondé à se plaindre qu'on le dédaigne ; aucune prétention aristocratique de faux aloi, aucune morgue bourgeoise, aucune vanité ombrageuse n'auront plus à murmurer d'avoir été laissées à l'écart : aucun ridicule du jour, aucun travers du temps n'auront plus rien à envier aux travers et aux ridicules qui avaient été assez heureux pour réussir à faire parler d'eux ; il y aura désormais autant d'élus que d'appelés ; ce dont par une cause ou par une autre l'auteur du *Lorgnon* se sera abstenu, n'échappera pas soit au peintre d'*Héva*, soit à l'historien des *Roués innocents*, soit à l'auteur de *Marianna ;* les ateliers et les arts, comme les magasins et les le faubourg St-Honoré, le faubourg St-Germain, la Chaussée-d'Antin, le quartier Latin, le Marais, les quartiers les plus dédaignés, les moins connus auront successivement leur tour : rien de ce qui pourra donner lieu à une observation curieuse, à une révélation permise, à un rapprochement ou à un contraste piquant, à un renseignement utile, ne restera inexploré, grâce à cette association improvisée ; oui, en effet, improvisée ; car, réalisée ce soir, elle n'existait pas ce matin, et si elle a été conclue ainsi en toute hâte, c'est qu'il est des tâches dont il ne faut pas sonder la difficulté, parce qu'il y aurait à craindre qu'on ne renonçât à les entreprendre. On ne livrerait jamais de batailles si on donnait à la réflexion le temps de calculer la défaite. La pensée de la défaite ne vient jamais que la seconde ; c'est pour cela qu'il faut toujours s'arrêter à la première. La victoire sait gré de la confiance qu'on a en elle ; elle pardonne rarement aux savants stratégistes qui prennent à son sujet trop de précautions. A peine l'idée de ce feuilleton a-t-elle été éclose dans une conversation, qu'au bout d'une heure elle a porté son fruit. L'ardeur de l'un a suffi pour entraîner les trois autres. Le plus difficile est fait : c'était de partir. Mais peut-être, dira-t-on, pourquoi avoir changé le titre de *Courrier de Paris*, qui était consacré par dix années de succès ? pourquoi lui avoir substitué celui de la *Croix de Berny ?* Que veut dire la *Croix de Berny ?* C'est le nom donné au terrain près de Paris choisi pour les steeple-chases. Or, qu'y a-t-il de commun entre un steeple-chase et ce feuilleton ? Dans un steeple-chase c'est à qui franchira une haie, puis un fossé derrière un mur, traversera une rivière, échappera au danger d'un ravin et arrivera au but le premier. — *Réponse* : Les obstacles, dans ce feuilleton, pour n'être pas pareils, ne seront ni moins nombreux, ni moins grands ; n'y eût-il que cette raison, qu'elle suffirait pour expliquer et justifier le titre de la *Croix de Berny ;* mais il y en a une autre, c'est que ce titre était le lien d'une association déjà éprouvée. Grâce à cette association, la *Presse* est désormais assurée d'avoir exactement, tous les dimanches, son *Courrier de Paris*, sous un autre nom ; car des quatre coureurs il y en aura toujours un qui ne manquera pas à l'attente du lecteur.

L'Organisation du Travail.

Si, pour modèle et pour type d'organisation du travail, le gouvernement ou le dévouement des particuliers constituaient en France une commune sociétaire, une exploitation agricole et industrielle à la fois, basée sur le principe de l'Association, il est évident que dans cette commune les fonctions pourraient se distribuer avec un ordre que le régime actuel, régime de morcellement et d'antagonisme, ne réalisera jamais.

Aujourd'hui, l'on s'engage dans les différentes professions, au hasard, sous l'empire des circonstances. On adopte une industrie sans savoir si elle a des débouchés, un genre de commerce sans avoir envisagé tous les périls de la concurrence. Paris a cent fois plus d'épiciers, mille fois plus de marchands de vins, que les besoins de la consommation ne le demandent. A côté de ces carrières encombrées où l'on se précipite, dans l'espoir souvent trompeur de faire une fortune rapide, nous en voyons d'autres qui sont délaissées, et ce sont les plus nécessaires à la vitalité du corps social, la carrière agricole, par exemple.

Pour prévenir d'une part un engorgement qui amène la concurrence déloyale, la falsification des produits, la banqueroute, et d'autre part un manque de bras et de capitaux qui laisse en souffrance des industries essentielles, que faudrait-il ? Ce n'est pas la contrainte, c'est la liberté, mais la liberté intelligente, c'est la lumière, lumière sur les besoins réels des consommateurs, sur l'affluence des producteurs dans telle ou telle industrie : éclairez, éclairez, l'attraction fera le reste, et chaque homme de lui-même prendra sa place. Une commune sociétaire étudiant ses ressources naturelles, ses débouchés certains, classant et rémunérant dans l'ordre de leur importance toutes les industries qui peuvent fructifier dans son domaine, peut seule déterminer le groupement volontaire des travailleurs, leur enrôlement spontané dans une foule de catégories, de *séries*, si l'on veut, que se donneraient pour chefs les sociétaires les plus intelligents, les plus actifs. Toutes ces séries fonctionnant avec liberté dans leur sphère, mais rattachées toutes à l'association communale, à l'agence unitaire qui les éclaire, plutot qu'elle ne les dirige, réaliseraient le type de l'ordre absolu.

A sa suite, l'ordre amène tous les biens ; il n'est pas destiné à satisfaire notre intelligence par une vaine symétrie. L'organisation du travail la plus régulière est aussi de toute nécessité la plus productive. Peut-on nier les économies qui résulteraient de l'application du système sociétaire, et combiné à toutes les fonctions qui s'exercent aujourd'hui dans un village de France ? Un grenier, une cave, une cuisine, ne sont-ils pas beaucoup moins dispendieux que trois cents greniers, trois cents cuisines, trois cents caves ? Il ne saurait y avoir qu'une voix sur ce sujet. Le régime collectif réduit notablement toutes les dépenses : on en voit chaque jour la preuve dans les collèges, hospices, hôpitaux et dans l'armée. L'application de ce système exige des frais de premier établissement, qui sont promptement compensés par une immense réduction de tous les frais d'entretien. Les gouvernements européens n'ont jamais regretté les fonds versés pour caserner et pour approvisionner d'une manière unitaire leurs soldats qui, pendant longtemps, furent logés et nourris dans des maisons bourgeoises. Telle était encore, sous le règne de Louis XIV, la situation des gardes-françaises.

Chaque jour le régime collectif fait des progrès nouveaux ; la crèche et la salle d'asile sont pour lui de brillantes conquêtes. On l'applique à des classes entières, qui, jusqu'à ce jour, étaient de-[illegible] les inconvénients du morcellement anarchique. Dans la ville du Havre, l'administration construit en ce moment un vaste édifice pour y loger tous ses douaniers, et, dans un avenir prochain, l'on ne construira plus dans les colonies, dans les pays nouveaux, que des villages unitaires.

Dans un couvent, dans une caserne, la vie collective ne peut produire que des économies relatives à la confection des vêtements, à la nourriture, à tous les soins domestiques ; mais dans un centre d'exploitation rurale les avantages de cette méthode seraient plus grands et plus variés. On y verrait le système collectif réduire la quantité et améliorer la qualité des instruments de travail, abolir les démarcations, les signes de bornage, et les procès qui font au dieu *Terme* un cortège obligé ; la destruction des animaux nuisibles, l'échenillage, si important, si vainement recommandé aujourd'hui par le pouvoir municipal, deviendraient aussi faciles qu'efficaces. La population qui dévaste actuellement les bois et les viviers, serait intéressée à la conservation du poisson, du gibier, des futaies. Ces idées sont de toute évidence ; jamais elles n'ont été contestées, jamais elles ne pourront l'être. On s'est borné à faire observer quelquefois qu'elles ne sont pas neuves. Qu'importe, si elles sont utiles et justes ! Ce qui serait fort neuf, au surplus, ce serait leur application sur une large échelle. Dans les collèges, dans les casernes et dans les couvents que nous citions tout à l'heure uniquement au point de vue de l'économie domestique, on n'a vu régner que très exceptionnellement l'activité industrielle, jamais on ne s'est occupé de créer des éléments d'attrait, de concilier l'ordre avec une entière liberté ; jamais on n'a réuni tous ces éléments de contraste, et par conséquent d'harmonie, que nous trouvons dans la commune, la diversité des âges, celle des sexes, l'inégalité des conditions et des fortunes.

L'économie opérée par la vie collective est une vieille vérité que son ancienneté ne rend pas moins précieuse ; mais la constitution de la commune sociétaire est une question vierge, un problème encore nouveau, dont la solution pratique fera la gloire de notre siècle et le distinguera de tous ses devanciers.

Quelle que soit la dureté des têtes civilisées, il faudra bien que toutes ces idées y pénètrent.

Les deux chambres se sont réunies aujourd'hui pour recevoir leurs nouveaux membres et organiser leurs bureaux. La chambre des pairs a nommé une commission chargée de préparer l'adresse ; la chambre des députés n'élira la sienne que jeudi.

M. Guizot a déposé sur le bureau des deux assemblées les pièces relatives aux mariages espagnols et à la suppression de Cracovie, en donnant l'espoir qu'elles pourront être imprimées et distribuées demain.

Le ministre des finances a déposé à la chambre des députés des projets de loi relatifs aux comptes définitifs de 1844 et de 1846, et le budget de 1847.

M. Lepelletier d'Aulnay a profité de l'occasion pour donner dès le premier jour aux partis l'occasion de se compter. M. Lepelletier d'Aulnay est un de ces conservateurs puritains qui veulent bien appuyer le cabinet, mais à la condition que les comptes financiers seront parfaitement en règle. C'est lui qui, avec M. Bignon et quelques autres, épluche chaque année le budget, cherchant avec une louable persévérance à saisir les détails de cette comptabilité compliquée à dessein, et à porter la lumière dans les cases et les colonnes de ces tableaux où tout est calculé pour tromper les regards vulgaires. Il a réussi quelquefois, et ses observations [illegible] à nu les gaspillages du port de Rochefort.

M. Lepelletier d'Aulnay est préoccupé surtout de voir l'équilibre se rétablir entre les recettes et les dépenses de l'Etat. Il passerait volontiers sur les peccadilles des ministres, s'ils voulaient consentir à se faire bien rangés, bien économes, bons pères de famille dans la dispensation des sommes dont ils disposent. Ce point de vue est quelque peu étroit, sans doute ; l'essentiel n'est pas de réduire les dépenses, c'est de faire qu'elles soient profitables à la nation ; l'essentiel n'est pas de réduire les impôts, c'est de les établir de manière qu'ils ne soient pas un don fait à l'Etat, mais la rémunération d'un service rendu par lui.

Mais la préoccupation de M. Lepelletier-d'Aulnay n'en est pas moins honorable et n'en mérite pas moins toute sympathie. Le discours qu'il a prononcé aujourd'hui dans ce sens a été très favorablement accueilli, mais quand il a demandé que, pour montrer combien la chambre tenait à percer les ténèbres des volumineux in-folio de chiffres qu'on lui présente, elle nommât, en séance publique et non dans les bureaux, la commission qui se dévouerait à l'examen de ces calculs, les députés se sont souvenus qu'ils étaient là pour représenter un parti ; la chambre s'est divisée en deux camps, ceux qui votent avec les ministres et ceux qui votent contre ; la première épreuve a été déclarée douteuse cependant ; mais à la seconde la proposition de l'honorable député a été repoussée.

M. le ministre du commerce a présenté ensuite un projet de loi qu'il n'a, s'il en faut croire les *on dit*, obtenu qu'à grand peine l'autorisation de présenter, c'est celui qui soumet seulement au minimum des droits de la loi de 1832 les grains et farines importés jusqu'au 31 juillet 1847, et affranchit de tout droit de tonnage les navires de tout pavillon qui effectueront ces importations.

Le nombre des députés présents aujourd'hui était de 289.

MM. de Salvandy, Berger et de Thiars, qui avaient obtenu une double nomination lors des dernières élections, ont opté : le premier pour Evreux, le second pour Paris, le troisième, pour Châlons-sur-Saône.

Impressions variées des journaux

AU SUJET DE LA SÉANCE ROYALE.

Le ***Moniteur universel***. — S. M. a été accueillie par des cris prolongés de *Vive le roi* !...

Ce discours est suivi de vives acclamations et des cris plusieurs fois réitérés de *Vive le roi* !

Le *National*. — Le chef des huissiers a crié d'une voix forte : Le roi ! Pour nous, cela veut dire : *le discours*. Pour quelques hommes du centre, cela signifie : c'est le moment de s'époumonner. Ils ont crié pas mal, mais nous avons connu des chœurs plus nourris, et le parti a perdu plus d'une pédale qu'il n'a pas remplacée. Nous, nous le disons à regret, car nous aimons un bel ensemble : ce n'était pas satisfaisant ; pas d'action, pas de chaleur, nulle inspiration, la note attaquée froidement, mauvaise musique... Les centres nous en croiront s'ils veulent, mais nous trouvons qu'ils n'ont pas assez crié.

... Nous ferons observer que S. M. a lu cette prose de M. Guizot sans la moindre nuance, et que nous n'avons pas trouvé dans sa diction, cet accent ferme auquel nous étions accoutumés.

Journal des Débats. — On assure qu'une légère indisposition de Mme la duchesse d'Orléans a empêché S. A. R. ainsi que le comte de Paris d'assister à cette solennité.

Le roi... est entré au milieu des plus vives acclamations. S. M. a paru vivement touchée de ces marques de dévouement et d'affection. Sa santé paraît meilleure que jamais.

Le roi, assis et couvert, a prononcé d'une voix ferme et sonore le

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 13 JANVIER 1847.

UNE PROMENADE EN LORRAINE [1].

A M. Victor Considerant.

Mon cher ami,

En 1837, un beau matin je trouvai dans la *Revue des Deux-Mondes* un article sur Charles Fourier, signé Louis Reybaud. Au milieu de beaucoup de réserves et de réticences, ce travail renfermait les passages suivants qui firent une profonde impression sur mon esprit :

« Les angoisses de l'humanité n'ont qu'une cause sérieuse, selon » Fourier, réelle, enracinée, profonde ; c'est de ne pas comprendre les » voies de Dieu qui n'a rien fait d'essentiellement mauvais, d'essentiellement inutile. Si l'humanité ne fonctionne pas avec la même » harmonie qui préside à la marche des mondes, c'est qu'on s'obstine » à lui donner une impulsion contraire à l'impulsion divine. Entre le » Créateur et la créature, il y a eu cinq mille ans de malentendu. Jusqu'ici, en effet, tous les codes de philosophie et de morale ont prétendu distinguer deux sortes d'instincts chez l'homme, ceux-ci bons, » ceux-là mauvais, et l'éducation a visé dès-lors à développer les uns » et à comprimer les autres. Or, à quoi a servi ce travail de compression appliqué depuis bien des siècles aux mauvais penchants, si ce » n'est à prouver qu'ils étaient, comme les bons, de nature indélébile » et d'origine supérieure ? Ceci établi, que reste-t-il à faire maintenant, » sinon d'essayer si ces penchants, si ces instincts que l'on qualifie de » mauvais n'ont pas, dans l'harmonie générale des êtres, un emploi, » une destination nécessaire, s'ils ne sont pas, en un mot, un bienfait, au lieu d'être un fléau ? Utiliser les passions, leur assurer un » libre et entier développement, de manière à ce que toutes servent et » qu'aucune ne nuise ; associer les facultés et les forces, telles furent, » comme on le verra bientôt avec plus de détails, le point d'appui de la » découverte sociétaire, les fondements de l'édifice de Fourier. »

Assurément, il y a beaucoup d'intelligence et de talent dans un pareil résumé. Je choisirai dans la ***conclusion*** de M. Reybaud deux morceaux plus remarquables encore :

« La Théorie de Fourier peut se résumer en quelques mots. Emanciper et combiner les passions, associer les facultés et les intérêts, » faire prévaloir dans le monde physique et moral l'attraction sur la » répugnance, trouver dans le spectacle de l'univers la voie analogique » de nos destinées, voilà ce qu'il veut ; et pourtant, si courte qu'elle » soit, cette formule n'est rien de moins que le renouvellement entier » du globe. Cela tient à une merveilleuse sagacité de l'inventeur, qui, » en faisant pivoter une idée, y trouve mille facettes brillantes, originales et inattendues.

» Si l'on voulait maintenant établir un parallèle rapide entre sa découverte et celle des écoles rivales, on pourrait se convaincre combien elle les laisse toutes en arrière. La Théorie de Fourier, complète dès 1808, a défrayé longtemps des théories qui le désavouaient » en le dépouillant. Fourier ne copiait personne ; le saint-simonisme, » pour ne citer que lui, ne se bornait-il pas souvent à traduire Fourier ? » Venons aux preuves :

» Le saint-simonisme a fait quelque étalage de sa formule : « A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. » Qu'est-ce que cela, si ce n'est deux termes de la formule de Fourier, l'association du ***talent*** et du ***travail***? Et encore, dans son plagiat incomplet, le saint-simonisme néglige-t-il le ***capital***, ce troisième terme, » non moins essentiel en présence d'intérêts si prompts à s'inquiéter. » Le grand mobile du saint-simonisme, l'affection, qu'est-il auprès du » pivot sociétaire, l'attraction ? Qu'est la genèse de l'un, auprès de la » splendide cosmogonie de l'autre ? La réhabilitation de la matière » est-elle autre chose que le jeu libre des passions, moins leur mécanisme ? L'éducation professionnelle n'est-elle pas une copie de l'éclosion des vocations ? Que devient l'association saint-simonienne sans » mode de répartition, auprès du mécanisme sociétaire [illegible] est » réglé, distribué, prévu ? Le saint-simonisme n'a[illegible] l'association qu'un agent de monopole et de main-morte ; Fourier [illegible] » du moins un instrument de liberté. C'est là, du [illegible] » qui se reproduit dans les détails des deux réformes, et [illegible] » du point de vue particulier de chaque inventeur [illegible] » seigneur, même en bouleversant le monde, Saint-Simon était dominé par des idées d'autorité et de hiérarchie ; [illegible] » Fourier obéissait à un besoin d'émancipation et d[illegible]ent.

» Ensuite, Fourier n'a jamais attaqué de haute lutte des institutions » que les hommes ont depuis longtemps appris à respecter, la sainteté du mariage, la propriété, la paternité, l'héritage. Ainsi Fourier a pour lui la date des idées, l'harmonie plus complète dans la » création, la supériorité dans les vues : on le voit, tout l'avantage lui » reste. »

L'article de M. Reybaud se termine ainsi : « Quand le morcellement du sol aura porté tous ses fruits, et qu'à la suite de dommages évidents on reviendra de la culture émiettée à la grande culture, un autre pas se fera dans les voies d'une alliance entre les » intérêts humains. De la propriété parcellaire naîtra l'association » territoriale ; or, l'association territoriale, c'est la base de la découverte de Fourier. »

Quand on a écrit ces lignes, mon ami, on est phalanstérien, on le sera toujours. La vérité une fois comprise prend définitivement possession de l'intelligence. Ce que je dis n'est pas à la louange de M. Reybaud. S'il faut excuser l'homme qui attaque la Théorie de Fourier sans la connaître, qui croit poursuivre en elle le matérialisme et la licence, s'il faut même applaudir aux bonnes intentions d'un critique ainsi fourvoyé, que dire d'un écrivain qui entrevoit dans le phalanstère le salut des sociétés et qui essaie de faire périr cette grande conception par le ridicule ? que dire de lui si, socialiste, fouriériste même au fond de l'âme, il trouve le phalanstère trop loin, l'Académie des sciences morales plus près, et s'il opte pour l'Académie ? Que dire s'il réimprime ses pages impartiales, son travail consciencieux sur Fourier, en le ***complétant*** par des citations burlesques ? M. Louis Reybaud, dans l'édition en volume de ses ***Socialistes modernes***, a glissé certaines pages de Fourier qui feront passer le père de l'Ecole sociétaire pour un insensé dans beaucoup d'esprits, et M. Reybaud n'a point péché par légèreté, par ignorance, car lui-même avait condamné d'avance tous ceux qui jugent Fourier sur la mer de limonade ou les petits pâtés de Babylone. Lisez plutôt, c'est toujours la ***Revue des Deux-Mondes*** que je transcris :

« Ces développements curieux et inouïs qui demandaient un grand » effort de méditation et une magnifique puissance d'isolement furent les seuls côtés par lesquels on consentit à envisager ses théories. Les parties sérieuses furent dédaignées, mais on s'arrêta sur » des bizarreries de détail qui prêtaient au sarcasme. On s'occupa de » Fourier pour en rire ; mais ce fut là tout. Le rire est mortel en » France. Il ôte la faculté et le désir d'aller au cœur des choses. » Aussi, l'inventeur du mécanisme sociétaire ne rencontra-t-il que » des désappointements et des mécomptes toutes les fois qu'il sollicita

[1] Voyez la *Démocratie* des 23, 29 décembre 1846, 2 et 6 janvier 1847.

... Ce discours, prononcé d'une voix ferme, a été accueilli à plusieurs reprises par l'adhésion vivement prononcée de l'assemblée entière et par les cris réitérés de *vive le roi!*

Le roi s'est levé, a salué l'assemblée et s'est retiré, accompagné par les deux grandes députations, au milieu de nouveaux cris de *vive le roi! vive la reine! vive le comte de Paris! vive la duchesse d'Orléans!*

Partout sur son passage le roi a été salué par les plus vives acclamations.

..... L'assentiment général et non équivoque donné à ce discours par tous ceux qui l'ont entendu nous dispense d'en louer longuement la fermeté pleine de réserve à l'égard des trois puissances du Nord, et la réserve pleine de fermeté vis-à-vis de l'Angleterre.

L'*Esprit public.* — Au moment où le roi partait des Tuileries, un énorme bateau chargé de vins, franchissait le Pont-Royal et allait suivre parallèlement le cortége royal. La police s'est alarmée: les mariniers ont été sommés par les gardes municipaux de venir sur-le-champ amarrer l'embarcation au quai d'Orsay.

Cette mesure n'a été que la conséquence des précautions infinies qu'avait prises la police pour que le roi ne pût courir aucune espèce de danger.

Le *Siècle.* — L'arrivée de la reine et des princesses a été saluée respectueusement. Le roi entre précédé de la grande députation des deux chambres, accompagné de ses fils et suivi d'un cortége nombreux d'aides-de-camp, d'officiers d'ordonnance et d'officiers généraux. L'assemblée tout entière se lève. A droite et au centre on crie *vive le roi!* Sa Majesté s'assied; après elle les pairs et les députés, et sans que rien décèle dans sa voix ni affaiblissement, ni émotion, le roi donne lecture du discours suivant.

La *Quotidienne.* — Louis-Philippe est enfin arrivé accompagné de ses quatre fils; il s'est incliné à diverses reprises devant l'assemblée, qui a répondu à ses gestes expansifs par des cris fort discordants. Nous avons été frappés du changement qui s'est opéré dans sa démarche et son maintien depuis le mois d'août. La vieillesse courbe le prince qui a prononcé, d'une voix moins accentuée que de coutume, le discours suivant.

La *Démocratie pacifique.* — Le roi, dont l'entrée, comme celle de la reine, avait été saluée par des *vivats*, a prononcé le discours d'une voix ferme.

...... Relativement à l'insignifiance habituelle des discours du trône, celui-ci ne manque pas de quelque relief.

Le *Courrier français.* — Si M. Guizot a étonné aujourd'hui son auditoire, c'est tout simplement par un discours plus insignifiant, plus pâle que les très pâles et très insignifiantes harangues des années antérieures...

Le roi, qui paraît jouir d'une parfaite santé, a lu le discours officiel d'une voix ferme et assurée.

Après le premier paragraphe, plusieurs cris de: Très bien! se sont fait entendre dans les rangs des pairs et des députés.

Les autres paragraphes, à l'exception du paragraphe sur Cracovie, n'ont donné lieu à aucun mouvement.

La *Gazette de France.* — Louis-Philippe prononce d'une voix claire et assurée le discours suivant:

..... Divers mouvements ont eu lieu pendant la lecture du discours de la couronne.

Après le premier paragraphe, plusieurs cris de: Très bien! se sont fait entendre dans les rangs des pairs et des députés.

Le paragraphe sur l'Espagne a été accueilli de vives marques d'adhésion, et tous les yeux se sont tournés sur l'ambassadeur d'Angleterre, qui a pu y voir une nouvelle attaque à l'entente cordiale.

Les autres paragraphes, à l'exception de celui de Cracovie, n'ont donné lieu à aucun mouvement.

... firment ce que nous avons annoncé hier de l'insuccès de la tentative des radicaux contre le gouvernement de Fribourg. Le plan des insurgés était de marcher de trois côtés sur la ville qui avait élevé la prétention d'interdire chez eux les assemblées populaires. La colonne de Morat, forte de 600 hommes, mais dépourvue de chef, fut arrêtée le 7 au matin dans le village de Courtepin, à une lieue de Fribourg, par une troupe composée de milices régulières et de troupes de réserve; quelques hommes furent blessés. Le brouillard était fort épais; les Moratois ne crurent pas devoir aller plus loin avant d'avoir des nouvelles des autres colonnes.

« Or, la première, dit une correspondance, avait elle-même eu un engagement non loin du village de Bry, à deux lieues de Fribourg, et avait été obligée de rétrograder; et comme les rapports les plus alarmants ne cessaient d'arriver aux insurgés moratois sur le nombre des troupes qui accouraient au secours du gouvernement, et que, d'un autre côté, ils étaient dans l'incertitude la plus complète sur le sort des colonnes auxiliaires, ils jugèrent à propos de regagner leur district, et ils furent même tellement harcelés dans leur retraite, qu'ils perdirent six hommes qui furent faits prisonniers. Quant à la colonne d'Estavayer, qui n'était guères armée que de bâtons, ayant appris non loin de Payerne le peu de succès des autres détachements, elle se débanda également; mais elle put aisément regagner son territoire sans être inquiétée, puisqu'elle n'avait à franchir que le territoire vaudois, dont les populations sympathisaient fortement avec la cause des insurgés.

» Pendant que tous ces mouvements rétrogrades avaient lieu dans la journée du 7, les milices de la partie allemande du canton ne cessaient d'affluer dans le chef-lieu, et, fort de ce concours, le gouvernement a débuté par faire incarcérer plusieurs libéraux marquants de la ville, entre autres assure-t-on, quelques membres du grand-conseil. Des visites domiciliaires rigoureuses eurent également lieu. Enfin, dans la nuit du 7 au 8, il résolut de faire occuper militairement les districts insurgés, en commençant par celui de Morat, contre lequel il détacha le bataillon d'infanterie Castellaz et une batterie d'artillerie. »

Le 8 au matin, 1 600 hommes et dix batteries d'artillerie sont parties de Fribourg, se dirigeant sur Morat. D'autres colonnes ont été dirigées sur Bulle et sur Estavayer. Une lettre de Fribourg annonce même que les troupes de Fribourg sont entrées à Morat sans coup férir, mais cette nouvelle mérite confirmation.

Le canton de Berne, bien qu'il soit directeur, et, comme tel, forcé à l'impartialité, n'avait pas caché ses sympathies pour les radicaux. Les correspondances aristocratiques de Fribourg prétendent même que le canton de Berne avait levé des troupes avant que le soulèvement éclatât à Morat.

On écrit de Prague au journal le *Tages-Herold* qu'il est fortement question en Bohême de modifier en faveur des paysans de ce pays la législation existante qui donne à la noblesse des droits exorbitants. On ne doute pas que ce fait ne soit la conséquence des tristes événements de la Gallicie.

Le renchérissement des denrées s'est aussi fait sentir en Bohême, bien que les approvisionnements fussent plus que suffisants. La hausse est due à des spéculateurs qui ont fait des achats considérables et ont provoqué une disette factice. Parmi ces spéculateurs on cite des nobles et des membres du haut clergé. Au nombre de ces derniers se trouve le premier prélat de Leithmeriz, qui avait accaparé une énorme

... tivement de certaines alliances matrimoniales. Le mariage de l'infant don Juan, second fils de don Carlos, avec la princesse Marie de Modène, est presque arrêté; le grand-chancelier prépare celui du prince Victor-Ferdinand de Modène avec une princesse de la famille d'Autriche, et il est toujours question de marier le comte de Trapani à une princesse de la même famille.

A Rome, l'ambassade autrichienne déploie toute son énergie pour paralyser l'influence du cabinet des Tuileries, et, s'il faut en croire la *Gazette d'Augsbourg*, M. de Rossi aura beaucoup de difficultés à faire partager toutes les vues de son gouvernement au Saint-Siège.

(*Courrier français*).

Les derniers avis de Constantinople sont du 27 décembre. Le séraskier Kosrew-Pacha, vieillard presque caduc, vient d'être déchargé de ses fonctions avec le titre de ministre d'Etat pour fiche de consolation, et remplacé par Saïd-Pacha, membre du conseil suprême de justice. Le nouveau séraskier Saïd-Pacha, quoique âgé de quarante ans à peine, n'est pas sans antécédents politiques et administratifs. Sorti de l'école des pages, il était, en 1836, gouverneur des Dardanelles, lorsque le sultan Mahmoud lui donna en mariage la seconde de ses filles, la sultane Mihr-u-Mah (Soleil et Lune), qui mourut quelques années après.

Saïd-Pacha a rempli successivement les fonctions de maréchal du palais et de séraskier sous le sultan Mahmoud, de ministre du commerce et de ministre de la marine sous le sultan actuel; bien que très dévot et d'une piété exemplaire, il a toujours entretenu les meilleurs rapports avec les hommes de la réforme, et notamment avec le chef du cabinet actuel, Reschid-Pacha; tout le monde d'ailleurs s'accorde à lui reconnaître deux qualités d'autant plus précieuses ici qu'elles sont plus rares, la probité et la droiture. Aussi cette nomination a-t-elle été vue généralement avec plaisir, et sera-t-elle un nouvel élément de force pour le cabinet.

Des communications ont été échangées entre la Porte et l'ambassade de France au sujet de Tunis, et les explication qui ont eu lieu paraissent avoir calmé en partie les susceptibilités du divan.

L'ambassadeur d'Angleterre a eu de son côté une conférence avec le ministre des affaires étrangères. On croit qu'il y a été longuement question de Tunis, bien que le but apparent fût relatif aux affaires de Perse.

(*Patrie.*)

Ont été admis, dans la séance d'aujourd'hui: 1° au Luxembourg: MM. Jamin, Lafond, Reinhard, Schauenburg, Wustemberg, Troplong, Duponthon, de Pontois et d'Angosse.

2° Au Palais Bourbon: MM. Lamoricière, d'Andigné, de la Caasse, Hennecart, Lavielle, du Roure, Bethmont, Fould, Drault, Convers, Ressigeac, Hallez-Claparède, etc.

La commission de la chambre des pairs, chargée du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, se compose de MM. Villemain, baron de Fréville, Passy, Barthe, comte Molé, Mérilhou et de Barante.

Les bureaux ont été organisés comme il suit:

1er bureau. — Président, M. le baron Girod (de l'Ain); vice-président, M. Kératry; secrétaire, M. le comte Daru; vice-secrétaire, M. le prince de la Moskowa.

2e bureau. — MM. le prince de Joinville, le baron de Fréville, le comte Roy, le prince de Wagram.

3e bureau. — MM. le baron Petit, le comte Reille, le prince d'Eckmühl, le marquis de la Place.

4e bureau. — MM. le vice-amiral Halgan, Barthe, marquis de Raigecourt, Troplong.

5e bureau. — MM. Odier, baron Durieu, comte de Beaumont, comte de Ségur.

6e bureau. — MM. le comte de Pontécoulant, Mérilhou, le marquis de Gouvion-Saint-Cyr, de Cambacérès.

» cits, de la part des hommes qui dirigeaient alors le mouvement des
» idées, l'assistance de la plus modeste publicité. Les philosophies
» rivales ne furent ni plus obligeantes ni plus justes. Les princes de
» l'éclectisme, puissants alors, éconduisirent avec des railleries un
» homme qui avait une doctrine et qui ne concluait point à toutes; le
» saint-simonisme, né à peine et qui avait déjà les prétentions d'un
» parvenu, refusa son concours à un homme qu'il dépouillait pour-
» tant de ses idées; enfin, Robert Owen, qui fondait à la même heure,
» en Angleterre, ses sociétés coopératives, répondit à quelques avan-
» ces de Fourier par des fins de non-recevoir au moins dédai-
» gneuses. »

En 1837, l'article de M. Reybaud n'était encore dénaturé par aucune addition perfide. Ce travail me prouvait avec la dernière évidence que les œuvres de Fourier étaient quelque chose d'important et de solennel. Cependant, voyez combien les idées phalanstériennes pénètrent lentement et difficilement, même dans les esprits préparés, dans ceux que nul intérêt, nul préjugé tenace ne rend hostiles à la vérité! Il se passa trois ans encore avant que j'abordasse l'étude de la Théorie phalanstérienne dans les livres de l'Ecole sociétaire.

Il est vrai que l'Ecole avait alors des moyens d'action fort limités, point de journal quotidien, peu de livres élémentaires, des expositions orales rares et sans publicité, dans le monde peu de phalanstériens, et partant peu de discussions qui pussent détruire les objections, stimuler les intelligences paresseuses. L'homme qui se convertissait alors devait éprouver une attraction vive pour la vérité. Il fallait qu'il fît à lui seul son éducation presque entière.

Aujourd'hui nous avons fait de nombreuses recrues, notre arsenal est assez bien monté. Un journal quotidien a planté le drapeau phalanstérien dans l'arène où se débat chaque jour la politique civilisée, une revue semi-mensuelle fortifie les convictions et complète la science de la phalange déjà ralliée. Nos missionnaires trop peu nombreux, mais zélés, parcourent la France, et leur voix retentit dans les mairies; nous possédons un assortiment *d'expositions abrégées* faites pour influencer tous les caractères. Aussi notre marche conquérante est-elle chaque jour plus accélérée, nos idées sont dans l'air, chacun s'en imprègne, s'en nourrit sans le savoir. On a pour devenir phalanstérien mille secours qui manquaient il y a dix années. Voilà pourquoi je ne rougis pas de mes lenteurs. Au surplus, en matière scientifique, j'estime peu les convictions instantanées. Il est ridicule de repousser Fourier sans études, il ne l'est pas moins de l'accepter sans examen et sans combats.

Les années qui s'écoulèrent de 1837 à 1840 eurent pour effet de me dégoûter radicalement de la société civilisée et de m'inspirer des doutes sur l'infaillibilité, l'omniscience de la philosophie éclectique. On peut diriger contre le barreau bien des attaques, je veux m'en tenir, quant à présent, à une critique, à l'une des moins graves que la profession d'avocat puisse encourir. La vie judiciaire entraîne une énorme perte de temps. L'avocat se rend au Palais tous les matins (le dimanche et le lundi exceptés), portant plusieurs plaidoyers dans sa mémoire et plusieurs dossiers sous son bras. D'abord, il lui faut assister à l'appel des causes, et cet appel s'accomplit dans un jargon barbare antérieur à l'avocat Patelin lui-même — retenir, s'il plaît au tribunal. — retenir par observation — défaut — défaut, profit joint.

Cette langue ne s'apprend pas à l'Ecole de droit de Paris, où l'on n'apprend rien; elle nécessite des études spéciales, faites habituellement chez l'avoué, et comme les fonctions de clerc sont peu attrayantes pour de jeunes légistes qui se croient tous du bois dont on fait les gardes des sceaux, l'ignorance de l'idiôme du Palais amène de la part des avocats des bévues plaisantes. J'en ai connu un débarqué nouvellement de sa province qui se fit une petite réputation pour cette réponse à un président de chambre:

Notre avocat avait demandé défaut, sans ajouter que, *pour le profit* du défaut, il réclamait qu'on lui adjugeât telles ou telles conclusions, — défaut s'il plaît au tribunal. — Et pour le profit? — Monsieur le président, il n'y a pas de profit, je plaide pour rien.

Vous allez donc au Palais prêt à plaider deux ou trois affaires; à l'appel des causes, l'on vous ajourne, ou bien, ce qui est plus malheureux encore, à l'appel votre cause est retenue, et cependant l'audience à laquelle vous avez assisté en faisant le pied de grue s'écoule avant que votre tour soit arrivé. Vous êtes remis, non pas au lendemain, mais *à huitaine*, car votre affaire est au rôle du mardi, du mercredi, du jeudi, et de huitaine en huitaine, vous faites en pure perte des efforts de mémoire, des dépenses de temps et d'éloquence inédite. J'ai entendu plusieurs avocats qui félicitaient certain président, de l'ordre et de la célérité introduits par lui dans l'expédition des affaires. Aujourd'hui, disaient-ils avec admiration, l'on est certain d'être jugé *dans l'année*. Ils ne raillaient pas.

Au surplus, et ceci n'est pas la faute des avocats ni des présidents, mais de la machine sociale tout entière, dans la plupart des contestations, il est infiniment plus expédient de se laisser voler que d'aller en justice. Vous plaidez pour cent francs? le Palais vous en coûtera mille. Vous plaidez pour une diffamation? vous récolterez au Palais des boisseaux d'injures.

J'étais peu séduit par l'idée de fonctionner à l'état de rouage dans une mécanique de cette nature. Se moque-t-on des jeunes gens! On nous fait passer des examens, soutenir des thèses, étudier l'histoire, la philosophie, tout, sauf le droit (qui ne s'enseigne pas à la Faculté de Paris), et le résultat final de toutes ces études, c'est que nous irons, six mois de suite, tous les mercredis, à la cinquième chambre, avant de pouvoir y ouvrir la bouche; si la parole nous est donnée, nous devons employer une éloquence nourrie du souvenir de Démosthènes, à démontrer victorieusement que tel couvreur a présenté à M. le propriétaire un tel, un mémoire exagéré; qu'il a notablement, cet odieux couvreur, enflé le chiffre des lattes, ardoises et tuiles qu'il prétend avoir apposés à *nos* toits et cheminées; que ce couvreur exorbitant nous exploite sans merci, et nous demande avec une impudence rare 75 centimes de trop, 75 centimes injustifiables..; que la magistrature doit nécessairement se porter sur les lieux, si elle veut juger une question d'un ordre aussi élevé, de son véritable point de vue.

J'ai passé par de telles épreuves, mon ami, j'ai plaidé de pareilles choses!... Et il y a des gens qui me demandent quelquefois pourquoi je suis triste!

Par degré, la pratique du barreau m'inspira la répugnance la plus invincible. Cependant l'étude de la législation m'attirait; j'étais curieux de connaître ce droit, que la Faculté de Paris avait si vainement promis de m'enseigner. Plus les faits sociaux me paraissaient incohérents et désordonnés, plus je m'attachais à la recherche des grands principes qui devaient tout régir, tout organiser, plus j'interrogeais nos lois pour y trouver la promesse et le germe d'un meilleur avenir.

Qu'y a-t-il dans le code? La Faculté vous répondra tout entière: Il y a l'article premier et l'article deux, puis l'article trois, absolument comme dans le couplet célèbre:

> C'est le deuxième léger,
> Et le troisième léger,
> Le quatrième léger,
> Et le cinquième léger.

Je reconnus qu'il y avait dans toute loi trois éléments: *un principe philosophique*, c'est-à-dire un besoin de l'humanité auquel le législateur a voulu satisfaire. — *Une influence historique* qui a empreint la loi d'une couleur nationale ou d'un caractère de circonstance. — Enfin, *un texte obligatoire* dont nous devons peser, interpréter tous les termes, leur donnant dans le doute la signification la plus libérale et la plus progressive.

Je commençai l'étude de la législation française pour y dégager partout ces trois éléments; mais avant d'aborder les détails, il me fallait

[illegible] bureau. — M. Croissant, président; M. Teisserenc, secrétaire.

9e bureau. — M. le lieutenant-général Meynadier, président; M. de Goulard, secrétaire.

Les bureaux ont ensuite passé au scrutin pour la nomination de la deuxième commission des pétitions, la première ayant été nommée à la première partie de la session. Cette commission se compose de MM. Rouland, Mathon de Fagères, de Lafarelle, Lecoulteux, d'Erlincourt, comte d'Etchegoyen, Quenson, Pidancet.

Le 9e bureau nommera demain son commissaire.

Voici les pièces déposées aujourd'hui par M. Guizot sur le bureau des chambres :

MARIAGES ESPAGNOLS. — N° I. — Lord Palmerston au marquis de Normanby, 22 septembre 1846.

N° II. — M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 5 octobre 1846.

Annexe de la dépêche n° II.

A. — M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 20 juillet 1846 (particulière).

B. — 1° M. Guizot à M. le comte de Flahaut, 4 juillet 1842 (particulière), extrait; — 2° M. Guizot à M. le duc de Glucksberg, 11 novembre 1843 (particulière), extrait; — 3° M. Guizot à M. le comte de Sainte-Aulaire, 13 novembre 1843 (particulière), extrait; — 4° M. Guizot à M. le comte Bresson, 2 septembre 1845 (particulière), extrait; — 5° M. le comte Bresson à M. Guizot, 28 juin 1846 (particulière), extrait; — 6° M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 19 août 1846 (particulière), extrait.

C. — Lord Palmerston à lord Normanby, 22 août 1846. Extrait. — Dépêche communiquée à M. Guizot par lord Normanby, le 28 août.

D. — 1° M. Guizot à M. Casimir Périer, 23 juin 1842; 2° M. Guizot à M. le comte de Sainte-Aulaire, 13 mars 1843 (particulière), extrait.

E. — Memorandum. Paris, 27 février 1846. (Communiqué par M. le comte de Sainte-Aulaire à lord Aberdeen, le 4 mars 1846.

F. — Lord Palmerston à M. Bulwer, 19 juillet 1846, extrait.

G. — M. Guizot à M. le comte Bresson, 10 décembre 1845 (particulière).

H. — 1° Article 6 du traité d'Utrecht du 11 avril 1713; — 2° Lettres-patentes de Louis XIV, autorisant la renonciation de Philippe, duc d'Anjou, comme roi d'Espagne, à la couronne de France; et celles de Charles, duc de Berry, et Philippe, duc d'Orléans, comme princes de France, à la couronne d'Espagne, 15 mars 1713; — 3° Renonciation de Philippe, duc d'Anjou, comme roi d'Espagne, à la couronne de France, pour lui et tous ses descendants à perpétuité, 5 et 7 novembre 1712; — 4° Renonciation du duc d'Orléans à ses droits éventuels à la couronne d'Espagne, 9 novembre 1712.

I. — Loi passée dans les cortès d'Espagne le 10 mai 1713, sur l'ordre de succession à la couronne dans les descendants du roi catholique Philippe V (traduction).

N° III. — M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 11 octobre 1846;

N° IV. — Lord Palmerston au marquis de Normanby, 31 octobre 1846.

N° V. — M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 22 novembre 1846.

CRACOVIE. — Le prince de Metternich à M. le comte d'Appony, 20 février 1846. Annexe; Précis. Vienne, 20 février 1846.

II. — M. Guizot à M. le comte de Flahaut, 23 mars 1846.

III. — M. Guizot à M. le comte de Flahaut, 28 mars 1846.

IV. — M. le comte de Flahaut à M. Guizot, 1er avril 1846 (particulière).

V. — M. Humann à M. Guizot, 3 avril 1846 (extrait).

VI. M. le prince de Metternich à M. de Thom, 6 novembre 1846. Annexe. Mémoire.

VII. — M. Guizot à M. le comte de Jarnac, 19 novembre 1846.

VIII. — M. Guizot à M. le comte de Flahaut, 3 décembre 1846.

IX. — M. Guizot à M. le comte de Sainte-Aulaire, 3 décembre 1846.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une réunion des dissidents du centre gauche a eu lieu hier soir chez M. Billault.

— Il paraît que le ministère espagnol ne se contente pas de l'arrestation de M. Olozaga, il veut aussi empêcher le retour de M. de la Serna, bien qu'aucun jugement ne pèse sur lui.

— Il vient de se former une souscription pour élever un monument à Labruyère, à Dourdan, sa patrie.

LE PAPE ET LES BOLONAIS. — On écrit de Bologne, le 5 janvier :

« Le cardinal Vanicelli, récemment révoqué, est parti dimanche, à cinq heures du matin, et le nouveau légat, cardinal Amat, dévoué aux

[illegible] neuf ans, à un jeune homme qu'elle avait refusé avec persistance. Malgré toutes les prières et les supplications de celle-ci pour éviter ce mariage, sa famille avait été inflexible. Enfin, jeudi dernier, au moment où toute la noce devait se rendre à la mairie et de là à l'église, la fiancée ne paraissant point, on monta à sa chambre; mais là quel spectacle se présenta aux yeux d'une mère au désespoir! La jeune fille, dans sa toilette de mariée, était étendue par terre, sans connaissance, asphyxiée par la vapeur d'un réchaud de charbon qu'elle avait allumé près de son lit. Ce fut vainement qu'on lui prodigua tous les secours nécessaires: il était trop tard, l'infortunée avait cessé de vivre.

LE TRANSBORDEMENT DES ANTIQUITÉS NINIVITES dont nous avons déjà eu occasion d'entretenir nos lecteurs, est terminé depuis lundi dernier. Cette opération importante n'a duré que cinq jours; elle présentait de l'intérêt, eu égard au poids de certaines pièces. En général, les œuvres de cette statuaire primitive se font remarquer par leurs dimensions colossales.

C'est à la mâture du bassin Vauban que cette opération intéressante a eu lieu. Cette machine à mâter, pendant le cours de ces épreuves décisives, a admirablement fonctionné. Des pièces d'un poids de 10 à 13 tonneaux ont été facilement transbordées de la gabarre *le Cormoran*, sur le chaland qui doit les transporter à Paris. M. le lieutenant de vaisseau, J. Cavaret, commandant de la gabarre, s'est exprimé dans les termes les plus flatteurs sur l'utilité et l'efficacité du moyen de transbordement qu'il avait choisi. (*J. de l'arr. du Havre.*)

LES PLACES A BON MARCHÉ SUR LES CHEMINS DE FER. — L'un des jours de la semaine dernière, une pauvre femme des environs de Toury, appelée à Orléans par une affaire urgente, et voulant économiser une faible somme, si nécessaire aux besoins de sa famille, se décida, malgré la rigueur de la saison, à prendre place dans les wagons de troisième classe des chemins de fer; mais, une fois placée dans ces tombereaux découverts, l'âpreté du froid, augmentée par la rapidité du mouvement, lui fit éprouver de si vives douleurs, qu'arrivée à Orléans dans la maison où elle avait affaire, elle tomba en défaillance. Des soins empressés purent seuls la rappeler à elle. Le froid dont elle s'était sentie pénétrée dans tous ses membres, disait cette pauvre femme, avait quelque chose de si poignant que, forcée de retourner le soir auprès de ses enfants, elle aimait mieux faire huit lieues à pied que de souffrir une seconde fois un tel supplice, si une main secourable ne lui eût fourni le moyen de monter dans un wagon de deuxième classe.

Avant l'établissement des chemins de fer, de petites voitures, desservant les localités situées le long de la route de Paris, permettaient aux pauvres gens forcés, pendant les mauvais temps, de s'éloigner de leur domicile, de faire ce trajet d'une manière moins pénible et à bas prix. Aujourd'hui, ces petits services secondaires ont été absorbés par le grand monopole de la voie ferrée, et les personnes peu fortunées se trouvent contraintes maintenant de faire le trajet à pied, ou de subir les lois draconiennes que leur impose la cupidité sans frein et sans excuse de cette opulente compagnie.

PROGRÈS DES MOEURS EN TURQUIE. — On lit dans le *Journal de Constantinople* : « Par suite des progrès qui se sont accomplis pendant ces dernières années, dans les mœurs et les coutumes de la Turquie, de nombreuses modifications se sont successivement introduites dans le cérémonial de la cour. On a mis de côté, depuis longtemps, toutes ces formules indiquant le mépris et la défiance pour les étrangers. Dans toutes les grandes cérémonies, des places sont réservées pour les membres du corps diplomatique et les étrangers de distinction qui veulent y assister. Enfin, les audiences accordées aujourd'hui par le sultan aux représentants étrangers, aux princes et aux personnages de distinction qui visitent ses États, ne diffèrent en rien de celles qui ont lieu dans les diverses cours de l'Europe. Pour mieux régulariser cet état de choses, le sultan a décidé de créer une charge nouvelle, celle d'introducteur des ambassadeurs, et elle a été confiée à Kiamil-Bey, l'un des principaux employés du bureau de traduction, qui avait accompagné, en qualité de premier secrétaire, Fuad-Effendi, lors de la mission extraordinaire dont ce dernier fut

[illegible] quatre toiles ou dessins de Louis David; deux dessins de Géricault; cinq portraits par Greuze; *Joseph et la femme de Putiphar*, et quatre dessins par Prud'hon; un paysage de Lantara; des Brascassat, des Charlet, un Granet, quatre Gudin, quatre Marilhat, un Josua Reynolds, un Ary Scheffer, deux Carle Vanloo, un Watteau, huit J. Vernet, neuf C. Vernet, et dix-huit Horace Vernet.

La salle est ornée de bustes parmi lesquels on distingue le *Napoléon* de Canova, le portrait de Gérard par M. David, et celui de M. Ingres par M. Ottin.

Le prix d'entrée est de 1 fr. par personne. Les recettes sont versées dans la caisse de secours et de pensions de la Société.

REVUE LITTÉRAIRE.

A propos du dernier roman de M. Eugène Süe...

La France, depuis 1830, quoi qu'en disent le *National* et la *Gazette de France*, est à la tête du mouvement littéraire de l'Europe. Dans aucun pays civilisé il n'y a aujourd'hui de poëtes, de romanciers, d'historiens de la force de MM. Hugo, Lamartine, Béranger, Süe, Balzac, Sand, Dumas, Lamennais, Michelet, Thierry, Blanc, etc. Tous les poëtes dramatiques de l'Allemagne et de l'Angleterre ne valent pas M. Victor Hugo, et, à l'exception de Henri Heine, l'Allemagne, malgré sa nombreuse phalange de poëtes lyriques, aucun n'atteint l'élévation et l'harmonie de MM. Lamartine et Béranger; tous les romanciers actuels de l'étranger, Charles Dickens peut-être excepté, sont ensemble au-dessous de M. Eugène Süe. Nous ne comptons pas les *poetæ minores*, si mineurs qu'ils soient, ils valent encore et au delà les poëtes majeurs de l'Europe actuelle. M. Saint-Marc Girardin et quelques-uns de ses collègues stériles ont beau calomnier la littérature française éclose sous le soleil fertilisant de juillet, cette littérature n'en est pas moins la plus puissante et la plus influente de l'univers. Aux yeux des critiques classiques elle n'a qu'un tort, elle est vivante, trop vivante. Quand elle sera morte, quand elle sera de l'histoire, tous les pédants et corbeaux officiels se jetteront dessus comme sur une proie à dévorer, et la disséqueront par chapitres, au grand ébahissement de la future génération.

En général, la science civilisée n'admet que ce qui est mort; tout ce qui vit est un sujet d'envie et de concurrence. Le dieu officiel de nos savants est un cadavre.

Ce qui frappe dans les littérateurs de 1830, c'est que très peu d'entre eux ont la conscience de leur mission.

Tous sentent leur force et l'impulsion du génie, mais d'ordinaire ils sont fiers plutôt de leurs défauts que de leurs qualités.

Quelques-uns même, comme MM. de Balzac et Hugo, ont toujours nié leurs propres qualités au profit de leurs défauts. S'ils ont produit des chefs-d'œuvre, s'ils ont laissé des monuments pour l'avenir, c'est qu'en tout temps et en tout lieu, les principes sont plus forts que les hommes. On a beau nier le mouvement, on n'en avance pas moins avec son temps; les idées générales d'un siècle ne peuvent ni être monopolisées, ni être niées. Bon nombre de ces poëtes ont souvent fait mine d'ignorer la science sociale, ou bien même ils l'ont attaquée dans leurs préfaces; mais leurs propres œuvres, imprégnées de cet air, sont remplies d'aspirations d'avenir, et ces aspirations, à l'insu de leurs auteurs, se sont métamorphosées sous la plume en accusations poétiques et violentes contre la société actuelle. Le génie appartient toujours à l'avenir. Comme l'ange du ciel, le génie peut déchoir, mais alors encore, c'est un démon qui lit dans les nuages des temps futurs. L'homme a beau vouloir être méchant, ignorant, bête et conservateur, l'esprit du temps est plus fort que lui, et cet esprit, vrai Juif errant, lui crie toujours; *Marche! marche! marche!*

Un de ces grands hommes malgré lui de notre époque, est M. Victor Hugo. Qu'on lise les préfaces de ses drames gigantesques, on croirait que le poëte n'a jamais eu d'autre but que de faire *l'art pour l'art*, c'est-à-dire faire de beaux vers, sur un sujet donné quelconque, absolument comme un sculpteur taillerait une statue dans un bloc de marbre, de granit, ou dans une simple pierre de sable.

---

une vue d'ensemble. J'avais besoin de comprendre d'une manière générale quel est le point de départ du législateur, quel est son but, comment il serait possible d'introduire la plus grande somme de bonheur, de lumière, d'ordre et de liberté dans les sociétés humaines. — L'aspiration vers un idéal pouvait seule féconder, rendre salutaire ma critique des lois présentes et passées.

Je ne trouvai pas cet idéal dans la philosophie universitaire dont je possédais cependant un excellent spécimen. Débutant par une psychologie ingénieuse, par des vues historiques séduisantes, cette philosophie ne concluait, quant à l'amélioration du sort des travailleurs, qu'à l'extension des caisses d'épargne. Elle s'accommodait parfaitement du système représentatif basé sur l'argent, des institutions qui régissent aujourd'hui le mariage, l'enseignement, la propriété, le salaire, ne redoutant rien de la féodalité industrielle, applaudissant à la culture morcelée, à la concurrence anarchique et au gouvernement absolu de la classe moyenne.

En acceptant de pareilles conclusions, mon ami, en propageant ces semblants d'idées, on est bien vu du monde officiel, on arrive à la fortune, aux honneurs, mais on ne résout pas les questions qui intéressent la classe pauvre. Parlons d'une manière plus générale : on est impuissant à guérir et à soulager les souffrances matérielles et morales qui se manifestent à tous les degrés de la société civilisée.

Je savais depuis longtemps [illegible] que les représentants consacrés du catholicisme, honorables par leurs sentiments, ne possèdent aucun moyen qui leur soit propre de remédier aux maux de la société; que, pratiquement, l'exercice de la charité se réduit pour la plupart d'entre eux aux conseils, aux consolations, à l'aumône plus ou moins bien organisée, mais toujours insuffisante en présence de misères presque infinies. Je n'avais pas à chercher de ce côté.

Je venais de sonder l'impuissance de la philosophie éclectique.

J'avais ouvert les ouvrages de J.-B. Say, de quelques économistes accrédités, et après d'affreux bâillements, j'avais dû renoncer à cette lecture insipide. Que de mots, que de pages prétentieuses pour nous dire qu'il faut fabriquer le plus possible, au meilleur marché possible, c'est-à-dire sacrifier l'homme à la chose, la classe ouvrière aux ballots; la sacrifier, non seulement en la réduisant au plus minime salaire, mais en l'empêchant de se reproduire et de vivre quand elle dépasse une certaine proportion; Malthus l'a dit. Quelle adoration du capital dans tous ces ouvrages! Quelle foi dans le commerçant infaillible et impeccable! Accordons cependant, au milieu de cette réprobation générale, une mention honorable à sir Adam Smith.

Restaient les socialistes.

J'avais toujours dans un coin de ma mémoire, les articles de M. Louis Reybaud, et employant, sans la connaître par son nom, la méthode favorite de Fourier, *l'exploration intégrale*, je me mis en quête des ouvrages de Fourier, de Saint-Simon, de tous les évangiles socialistes.

C'était en 1840. Je me procurai facilement les ouvrages de Saint-Simon, et je n'y trouvai nulle révélation, nulle idée imprévue. Non pas que Saint-Simon ne fût un esprit éminent, qui a généralisé des idées neuves et progressives, mais son bagage personnel est beaucoup moins considérable qu'on ne le pense avant de l'avoir lu. L'éclat produit par son école fait illusion. Ses disciples ont vulgarisé avec ardeur, avec talent, beaucoup d'idées qu'ils n'avaient pas reçues du maître, et qui d'ailleurs, en 1840, étaient tombées dans le domaine public. La renommée, plus généreuse pour l'école saint-simonienne que pour celle de Fourier, avait fait retentir partout ces formules : A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres; réhabilitation de la matière, abolition de l'héritage, éducation professionnelle, avènement des industriels, triomphe de la femme libre!

L'œuvre personnelle de Saint-Simon, si méritante qu'elle soit, eu égard à l'état des esprits et de la société au moment de sa publication, en dit beaucoup moins que ces formules posthumes. Je la trouvai semblable à ces cartons qui ont renfermé des fusées brillantes et qu'on ramasse vides et noircis après l'explosion du feu d'artifice.

J'eus beaucoup de peine à trouver les ouvrages de Fourier, rares à cette époque. Je frappai inutilement pour les demander à la porte de vingt libraires. Ah! si l'École sociétaire avait possédé alors comme aujourd'hui une librairie donnant sur le quai Voltaire, en face du Pont-Royal, et attirant de loin les regards par cette inscription tracée en lettres d'or : LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE!

Enfin, je pris un parti décisif et auquel j'aurais dû me fixer d'abord... Dans ma prochaine lettre, je vous achèverai cette histoire.

VICTOR HENNEQUIN.

LE SOLEIL CENTRAL.

On lisait dans un des derniers numéros du journal intitulé : *Dublin Evening Post*, l'article suivant :

« A la fin de la dernière séance (14 décembre) de l'Académie royale d'Irlande, sir W. Hamilton a annoncé qu'il venait de recevoir du professeur Madler, de Dorpat, la nouvelle extraordinaire de la découverte probable d'un soleil central. Le même jour, sir W. Hamilton a fait voir à plusieurs membres de l'Académie un livre du professeur Madler intitulé : *Die Central-Sonne*, Dorpat, 1846. Mais comme il doit s'écouler quelque temps avant que cet ouvrage soit généralement connu, ou qu'il soit facile de se le procurer à Dublin, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant un extrait des résultats qu'il renferme, et qui ont été brièvement exposés dans la séance ci-dessus mentionnée.

» Par une comparaison laborieuse des quantités et directions des mouvements propres des étoiles en diverses parties du ciel, combinée avec les indications fournies par les parallaxes déterminées jusqu'à ce jour et avec la théorie de la gravitation universelle, le professeur Madler est arrivé à la conclusion que les Pléiades constituent le groupe central de notre système sidéral, y compris la voie lactée et toutes les étoiles les plus brillantes, [illegible] plus éloignées, et des étoiles dont ces nébuleuses peuvent être composées. Dans ce groupe central lui-même, M. Madler a été conduit à indiquer l'étoile Alcyon comme occupant la position du centre de gravité et comme devant par conséquent recevoir le nom de soleil central. Partant de la parallaxe assignée par Bessel à l'étoile 61 du Cygne, dont le mouvement propre, à raison de son amplitude, a pu être exactement déterminé, M. Madler commence par évaluer d'une manière approximative la distance qui sépare ce corps central de notre système planétaire, et il arrive à la conclusion (provisoire) qu'Alcyon est environ 34 millions de fois aussi éloigné de nous ou de notre soleil que celui-ci l'est de notre globe.

» La même évaluation approximative conduit à ce résultat, que la lumière du soleil central met plus de cinq siècles à venir jusqu'à nous. Notre soleil, avec la terre et les autres planètes, décrit une orbite énorme autour de ce centre éloigné, non pas seulement sous l'influence de ce centre, mais grâce aussi à l'attraction combinée de toutes les étoiles qui en sont plus rapprochées, et qu'on estime former plus de 117 millions de masses égales chacune à la masse totale de notre système solaire. On suppose que pour décrire cette orbite, il ne faut pas moins de 18 millions d'années à raison d'environ 8 milles géographiques par seconde de temps. On pense que le plan de cette orbite de notre soleil est incliné d'environ 84 degrés sur l'écliptique. »

vu bien des fois dans l'histoire. Le cardinal Mazarin n'était guères d'une issue plus distinguée et, toute proportion gardée, sa fortune immense ressemble presque à celle de Ruy-Blas. Struensée, qui arriva au faîte du pouvoir, était d'une extraction très commune. L'histoire connaît encore d'autres exemples de ce genre. Oui, mais il y a bien des choses dans l'histoire qu'on ne voit pas sur la scène ; il y a bien des choses même dans les rues de Paris, à côté de vous et de moi, que la scène de Paris refuserait. Mettez-y donc une femme malheureuse et misérable, telle que nous la voyons tous les jours sur les boulevarts ; mettez-y donc des députés et des journalistes corrompus, des lorettes qui disposent de hautes fonctions administratives, des médiocrités titrés à la tête du pouvoir législatif! Mettez-y donc tout cela sous une forme ou sous une autre! Le mérite de M. Hugo consiste justement en cela qu'il a mis sur la scène des choses vraies et existantes, et qu'il les y a mises sous une forme poétique d'une manière qu'elles y resteront éternellement. M. Hugo n'a été fidèle à son programme de l'art pour l'art que dans les *Burgraves*. Aussi le public l'a-t-il pris au mot et a sifflé la pièce de M. le pair de France. Le public n'écrit pas des critiques, mais il sent très bien ce qu'il n'y a et ce qu'il a pas dans une pièce. Le public est un lutin qui se faufile jusque dans les derniers replis du cœur de l'écrivain (1).

Dans un article précédent, nous avons démontré que tous les caractères inventés ou dépeints par M. de Balzac sont en contradiction flagrante avec les principes rétrogrades de l'auteur. M. de Balzac a plus de génie et moins d'idées qu'il ne sait lui-même.

Parmi les écrivains puissants de notre temps, M. Eugène Süe, dès son début, a eu la conscience de sa mission et a rarement produit une œuvre sans une haute portée sociale. On n'a qu'à lire les premiers ouvrages de M. Süe pour se convaincre de cette vérité. Certes, l'homme qui débute par *Atar-Gull* n'a jamais appartenu à l'école de *l'art pour l'art*. C'est une satire sociale peinte à fresque, qui, vue de près, a peut-être des dimensions un peu trop fortes, mais qui n'en est pas moins frappante de vérité et de logique. M. Süe, loin de se contredire, explique très bien dans sa préface le but de son œuvre, et cette préface s'accorde parfaitement avec l'œuvre même. Dans la *Salamandre*, M. Süe, tout en cachant la portée sociale du roman, ne vise pas moins à ce but et l'atteint au beau milieu. Après ses débuts, M. Süe s'essaie dans différents genres, mais il a beau n'être que narrateur, à chaque page sa pensée et son esprit d'observation l'entraînent malgré lui et trahissent le philosophe. Dans les *Mystères de Paris* enfin, M. Süe, après avoir douté un instant de lui-même se reconnaît de nouveau, et dès lors il se possède, et sent tout ce qu'il est. C'est là le grand moment d'un écrivain, le moment de la reconnaissance. C'est le moment de la révélation de l'homme à lui-même, dont parle Spinoza; c'est le moment dans lequel Christophe Colomb découvre l'Amérique, Galilée les oscillations du pendule, et Newton l'attraction de la terre ; c'est pour ainsi dire la seconde naissance de l'homme qui fait de lui un enfant du ciel, un vrai fils de Dieu.

On a reproché à M. Süe le grand nombre de ses volumes : d'abord c'est une des exigences du feuilleton, cet enfer littéraire qui crie toujours : *donne, donne*; mais après cela, M. Süe n'a jamais été peintre en miniature. Il peint toujours à fresque et il a besoin d'une trentaine de figures pour former bien ses groupes. Parmi ces figures, quatre ou cinq dominent le tableau et priment sur les autres, mais l'artiste ne néglige pas pour cela les portraits secondaires, dont chacun, au contraire, est largement dessiné. M. Süe ne lèche ni n'estompe ses figures comme M. de Balzac, qui aime à briller par le fini des détails : M. Süe est un écrivain à la Rubens; il aime les couleurs éclatantes, la chair fraîche et potelée. Les portraits de ce genre que M. Sue a tracés écloses elles sont foulées aux pieds. M. Süe, qui aime en général à poétiser les femmes, a fait de *Basquine* une lorette artiste qui, en grugeant les fils de grands seigneurs, le fait moins par démoralisation que par vengeance. Ce caractère est énergique et poétique, mais il est rare; non pas que Paris ne fourmille de *Basquine ;* tous les théâtres, depuis les *Français* jusqu'aux *Funambules*, en regorgent, seulement elles ne sont pas à la hauteur de l'héroïne de Bamboche. Elles se vendent, non pour venger la femme méconnue, mais pour avoir de l'argent et de la toilette. En général, nos lorettes artistes sont si corrompues, que loin d'avoir les idées de Basquine, elles en feraient des gorges chaudes, trouvant notre société charmante; car, dans cette société, il y a des sots riches qui leur donnent de l'or et des diamants en échange d'un amour falsifié et papillonnant.

Il n'est pas étonnant que ce dernier roman de M. Süe soit attaqué par tous ceux qui ont les yeux trop myopes pour voir et les oreilles trop longues pour entendre ; il n'est pas étonnant que les jeunes Scipion littéraires et des vieux Duriveau non convertis par les *Mémoires de Martin*,— par la seule raison qu'ils ne les lisent pas,— crient à l'immoralité ; il n'est pas étonnant enfin que la jeune école de bon sens, l'école de la *sottise maximée*, jette un fat regard d'indifférence sur le chef d'œuvre de M. Süe ; mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que de soi-disant démocrates qui, si on les en croit, n'ont qu'à ouvrir les mains pour répandre toutes les vérités de l'avenir, loin de reconnaître en M. Süe un chevalier sans peur et sans reproche de la vraie démocratie, s'oublient au point de l'attaquer. Il est vrai que toutes ces attaques sont autant de morsures dans une statue de granit. M. Süe est arrivé au point où l'homme vraiment sérieux va droit à son but, sans s'inquiéter ni de ses amis ni de ses ennemis. Ce but, le voici : Montrer à la bourgeoisie, par des tableaux d'une touche poétique, l'état véritable de notre société, l'intéresser à la classe déshéritée de l'humanité, et enfin lui prouver qu'il n'y a nulle sécurité, nul bonheur, nulle jouissance pour le riche, aussi longtemps qu'il y aura des pauvres et de la misère, et partant du vice et des crimes. Les moyens de conviction que M. Süe emploie sont tout ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé dans l'homme. C'est avec son génie, avec son cœur, avec l'éloquence irrésistible de l'âme que M. Süe ébauche, dessine et peint. Dans toutes ses figures circule du sang rouge, sain et vivant, mais dans plusieurs figures capitales, comme dans Claude Gérard, espèce de vicaire savoyard du prolétariat, le poète livre toute son âme, toute sa vie, toutes ses idées les plus généreuses. M. Süe, par ses romans sociaux, a donné le coup de grâce à *l'art pour l'art*. Déjà il entraîne après lui M. de Balzac qui, dans ses *Parents pauvres*, daigne descendre de son trône de sapin aristocratique pour entrer dans la cabane du malheureux. Il entraînera tôt ou tard M. Dumas et ses autres compagnons de jeunesse. Par cela seul, M. Süe a gravé son nom dans les fastes de la postérité. Avons-nous besoin de dire que par son génie et par son cœur, M. Süe est un des premiers écrivains et romanciers de l'Europe? A quoi bon? M. Süe est complètement indifférent à l'éloge personnel, il a une mission, il la remplit tous les jours, il la remplira jusqu'au bout.

ALEX. WEILL.

(1) Voir les articles que M. Eugène Pelletan a publiés à ce sujet dans la *Démocratie* de 1844.

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. à Coulons.—Reçu depuis plusieurs jours. A ça! c'est donc une redevance annuelle! Nous vous attendons.

M. J. à Lorient. — Je viens de lire le manuscrit remis par L. C'est parfait. Le reste sera bien reçu, et nous publierons avec grand plaisir.

MARCHANDISES.

Huiles.— Colza disponible 92 à 94 ; courant du mois, 96; 4 premiers mois 95; mois du milieu, 104.

Lille. — Colza, »»-»»; œillette rousse, »»-»» à »»; lin, »»; cameline, »»;

[illegible]		[illegible]		[illegible]	
3 p. 0/0	»» »/» 65 »/»		10 »/» »» »/»		
5 p. 0/0	»» »/» »» »/»		30 »/» »» »/»	Orl.-Vierz.	»»» »»
				C. du Nord	623 75

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct de cours	» »/»	ROM........	Der C. 100 1/2	Famp-Has.	»»» »»
Récép. Rotsch.	» 103 50	BELG. 2 1/2	» »» »/»	Diep.-Féc.	330 »»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	» »» »/»	Boul. à Am.	»»» »»
— — pass.	» » »/»	— de 1840	» 100 1/2	Orl.-Bord.	557 50
— 3 p. 0/0.	» »» »/»	— de 1842	» »»» »/»	Mont. à Tr.	300 »»
Dette intérieure	» 30 5/8	— Banque	» »»» »»	Paris-Lyon	503 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— de Em. 1844	» »»»» »»	Bord-Teste	»»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	» 1193 75	Zinc V. M.	»»»» »»
HAITI	» » »/»	AUTRICHE	» 612 50	Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »-»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	893 75	Orléans à Vierzon.	500 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	642 50	— à Bordeaux.	396 25
Paris à Orléans...	1235 »»	Marseille à Avign.	652 50	Nord........	687 50
— à Lyon.....	505 »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 janvier.

7 h. 1/2. OPÉRA. — Lucie de Lammermoor.
8 h. »/» FRANÇAIS. — La Fille d'honneur, les Folies amoureuses.
7 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie.
6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse.
8 h. »/» ITALIENS. —
8 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Concert instrumental, sans instruments.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, L'Abbé Galant, Scandale, une Fille.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Simplice, le Bal, la Protégée, le Mari fidèle.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Le Philtre, Poudre-Coton, Tableaux.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, l'Ombre.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Mlle de La Faye, la Chasse aux Millions.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Un Secret terrible, les Pages de l'Empereur, Tableaux.
5 h. 3/4 COMTE. — Les Enfants, la Dinde du Mans, Peau d'Ane.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète à Paris, les Amours, l'Inconnue.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Thérèse, Marceline, Bilboquet.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Les Exilés, Pauvre Mère! le Roi boit!

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 13 JANVIER.

Les Pièces officielles.

Nous avons lu les volumineuses pièces déposées par M. Guizot sur le bureau de la chambre. Ces pièces concernent l'affaire des mariages espagnols et celle de Cracovie. Cette dernière contient, diplomatiquement, le principe de la rupture générale des traités, en conséquence de l'infraction commise par les trois cours du Nord. Mais nous attendrons les déclarations de tribune qui lui donneront sans doute une signification nette et tranchée. On assure que M. Guizot professe que la France se considère comme déliée, et que sa parole sera empreinte de cette conviction. Nous le désirons de tout notre cœur.

Quant à l'affaire des mariages espagnols, elle nous paraît complètement élucidée par les pièces diplomatiques. Lord Palmerston s'est fait, de toutes façons, battre à plates coutures. La France a, de son côté, la loyauté et le bon droit aussi bien que le succès.

La polémique diffuse de lord Palmerston a eu pour objet de prouver deux points sur lesquels a roulé tout le débat : 1° Que la France avait manqué à ses engagements, sans que l'Angleterre l'eût déliée en manquant aux siens ; 2° que le mariage du prince de Montpensier était contraire au traité d'Utrecht, à moins que ce prince ne renonçât au trône d'Espagne pour ses descendants.

M. Guizot a eu, avec dignité et bon goût, raison de l'argumentation aigre et de fort mauvais ton de lord Palmerston. Nous avons vu avec une sincère satisfaction la fermeté avec laquelle le gouvernement a, dans cette occasion, résisté aux exigences et aux menaces du cabinet de Saint-James.

Nous avouons, qu'au fond, nous n'attachons pas une grande importance à ces mariages. Autrefois, les familles princières étaient tout en politique et dans les affaires actives de l'humanité ; chaque progrès diminue à cet égard leur influence.

Depuis que le prestige monarchique est détruit, que l'enthousiasme du peuple pour la royauté et son amour pour la personne du roi ne sont plus des faits de mœurs, et que les nations entendent faire elles-mêmes leurs affaires, les alliances princières ont et auront de moins en moins d'influence sur le cours des choses. C'est sur les sentiments communs, sur les grands intérêts réciproques des nations que peuvent désormais seulement se fonder des alliances sérieuses, durables, fécondes. Mais les mariages des princes n'y gâtent rien.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux que le gouvernement ait enfin brisé le joug de l'entente cordiale, et nous espérons qu'on saura faire à l'avenir, pour les questions de dignité, ce que l'on a eu le courage de faire pour un intérêt dynastique.

Le Budget.

Chacun sait que le propre du gouvernement représentatif est d'accroître indéfiniment les impôts ; sous ce rapport, le gouvernement de Juillet a fait de la Charte une vérité bien triste. Aussi, pour être fidèle à cette mission, le premier acte du ministère a-t-il été de présenter avant tout le budget, qui a pour but de constater officiellement cet accroissement. De plus, le ministre des finances, avec sa bonhomie habituelle, a jugé à propos de faire plaisir à la chambre en lui exposant la théorie de l'urgence des dépenses inutiles et de l'ajournement des dépenses utiles.

« Résister, a-t-il dit dès sa première phrase, à l'entraînement de la réalisation trop prompte des *améliorations* toujours si nombreuses que réclame une civilisation avancée, et ne pas craindre cependant d'imposer au pays les *sacrifices* nécessaires pour le maintenir au rang qui lui appartient, telle est notre tâche. »

Cette distinction entre les *améliorations* et les *sacrifices* nous semble le sublime du genre et le perfectionnement théorique et pratique de la méthode constitutionnelle.

Ce qui est sacrifice, c'est-à-dire ce qui est dépense en pure perte et résultant du mauvais ordre social où nous vivons, comme l'armée, les fortifications, la police, etc., etc., on doit les subir de bonne grâce, et payer pour cela tout ce qu'il faut et même avec empressement ; mais ce qui est amélioration, c'est-à-dire ce qui peut corriger notre état social, alléger la misère, rendre les relations plus commodes, la vie moins lourde, préparer un avenir plus assuré aux travailleurs, oh ! on ne doit pas se presser de le faire ; on s'en est bien passé jusqu'à présent, on peut bien encore s'en passer, et puis, ces améliorations à effectuer sont *si nombreuses dans un état de civilisation avancée* ; on n'en finirait pas !

Mais comment une civilisation *avancée* peut-elle réclamer toujours de si nombreuses améliorations ? Est-ce que cette civilisation avancée est réellement fort peu avancée ? M. le ministre le prouve sans réplique, croyons-nous, en établissant cette théorie très stationnaire : Ajourner les dépenses utiles et les *améliorations*, et exécuter au plus tôt les dépenses inutiles et les *péjorations*, comme fortifications, pied de guerre énorme, et constitution des monopoles au profit des loups-cerviers de la banque cosmopolite.

Déjà, par un emprunt de 450 millions opéré de 1841 à 1843, on avait amorti une partie de l'énorme déficit que de pareilles théories, appliquées avec une logique rigoureuse, creusent sans cesse sous les pieds de la France ; mais, grâce à la continuation du même système, nous ne pouvons tarder à nous trouver forcés de recourir bientôt à un nouvel emprunt ; car, malgré cet énorme amortissement de 450 millions, le déficit est tout près de remonter à son ancien chiffre.

Le budget de 1846 avait été voté avec un déficit de 25 millions; aujourd'hui le ministre vient déclarer que ce déficit sera de 80 millions; il ne dissimule pas qu'un résultat analogue se produira sur le budget de 1847. En attendant, les calculs ministériels évaluent à 433 millions l'ensemble des découverts des budgets de 1840 et années suivantes, et avouent qu'on ne peut savoir quand ce déficit (que des calculs plus rigoureux porteraient plus haut) pourra être couvert par les réserves de l'amortissement que l'on s'était flatté de voir combler ce vide.

Quant au budget de 1848, le ministre l'a évalué, pour les recettes et dépenses ordinaires, savoir :

En recettes, à.	1 371 592 457
Et, en dépenses, à.	1 368 276 129

Ce qui donnerait, provisoirement, un *boni* de 3 316 330, mais chacun est assuré que cet excédant de recettes se convertira facilement en excédant de dépenses.

Comme on le voit, le ministre des finances a raison, toute amélioration est impossible ; mais s'il faut faire quelque chose de mauvais, donner de l'argent aux banquiers, ou, par suite d'une fausse politique intérieure et extérieure, tenir sur pied de nombreuses armées, ou munir les fortifications de provisions de guerre, c'est un sacrifice, alors la chose devient possible et s'exécute très facilement.

Voilà ce que c'est qu'un état de civilisation avancée : il produit le mal avec abondance, mais il est impuissant à engendrer le bien.

Situation de la Banque.

Le ministre vient de déclarer qu'il n'existait plus en numéraire à la Banque de France que 61 millions, et que le montant du dépôt confié par le Trésor à cet établissement était réduit à 54 millions.

Par conséquent, si les besoins du Trésor le forçaient à retirer encore de la Banque ces 54 millions, en totalité ou en partie, et que les retraits des particuliers continuassent avec la même vivacité, il ne resterait bientôt plus de numéraire à la Banque pour représenter les 220 millions de billets émis par elle, qui ne seraient garantis que par la rentrée successive des billets de commerce escomptés, et par les fonds immobiliers de la Banque et ses rentes sur l'Etat.

L'emprunt qu'elle contracte en ce moment auprès de la Banque d'Angleterre est donc d'une urgence extrême pour mettre son crédit à couvert et lui permettre de faire face aux demandes de remboursements qui pourraient lui être faites.

Nous trouvons dans un nouvel ouvrage de M. A. Barbet (*Causes et effets; — Organisation des banques communales gouvernementales*) quelques aperçus sur la situation de la Banque, qui nous paraissent tout à fait de circonstance :

« La Banque de France, dit-il, encore fondée aujourd'hui au capital de 68 millions de francs, compte une émission de papier de banque, *constamment en circulation*, de 220 millions, à peu près quatre fois son chiffre de commandite, voilà du moins pour les apparences; mais en réalité *sept* fois, par le fait de la commandite et ses 16 succursales, qui réduisent la sienne à 38 millions. Faut-il dire toute la vérité? Eh bien! par le résultat des *découverts* avec ses banques secondaires, son capital est absorbé de 25 millions au delà, bien que la circulation des billets reste toujours au chiffre de 220 millions. Voici l'état des 16 succursales au 25 juillet 1846 :

» *Découverts.*—Montpellier, 25 millions; —Châteauroux, 512000 fr.; —Besançon, 12 000 000 fr.; — Saint-Quentin, 6 millions; — Saint-Etienne, 4 millions; — Angoulême, 1 900 000 fr.; —Caen, 4 800 000 fr.; — Clermont-Ferrand, 500 000 fr.; — Grenoble, 2 200 000 fr.; — Mulhouse, 4 200 000 fr.; — Reims, 4 300 000 fr. — Total : 62 912 000 fr.

» *Commandites.* — Chacune de ces onze succursales est commanditée par la Banque au chiffre de 2 millions, ainsi que les 54 succursales nouvelles, non encore ouvertes au 25 juin, ce qui porte le chiffre de la commandite à 52 millions, à quoi, ajoutant le chiffre des découverts, on trouve que 95 millions sont absorbés par le fait de l'établissement de ces succursales, qui, dans un moment de crise, au lieu de rembourser la Banque de Paris, lui réclameraient de nouveaux secours. Quelle serait donc la situation de la Banque-mère, des succursales, en face d'un remboursement immédiat de 220 millions de billets de banque et d'un déficit de position de 25 millions, en sus du chiffre total de sa commandite, *fonds considéré comme capital constamment disponible*? Cette Banque, dira-t-on, vendra ses rentes ; mais dans cette réalisation, faite en temps inopportun, elle peut perdre la moitié de son capital, et passer d'un déficit factice à un déficit réel.

» Dans les circonstances critiques où elle se trouve, la Banque n'a pas avoué que sa position difficile était le résultat des dépôts qu'elle avait éparpillés dans ses diverses succursales, sa commandite restant engagée sur la rente...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 14 JANVIER 1847.

UNE PROMENADE EN LORRAINE[1].

A M. Victor Considerant.

Vous ne devez pas avoir oublié qu'en 1840, après une recherche infructueuse des ouvrages de Fourier, j'allai vous les demander rue de Tournon, dans le bel hôtel qui était alors le quartier général de l'Ecole sociétaire. Je pensais qu'un propagateur d'idées nouvelles devait se considérer comme un homme public, et d'ailleurs nos anciens rapports de voisinage m'encourageaient à vous aborder. Tout en louant le désir que j'éprouvais de m'éclairer, vous ne m'avez pas, dans cette entrevue, communiqué les livres de Fourier lui-même; vous m'avez conseillé de commencer par un ouvrage élémentaire, ce qui m'a quelque peu mortifié. Cependant vous aviez raison. La plupart des lecteurs se perdront dans les immenses développements de Fourier, s'ils ne prennent pas tout d'abord, et avant de s'engager dans ce labyrinthe, une connaissance générale de la Théorie. Comment se retrouver dans le grand *Traité d'association*, ou même dans la *Théorie des Quatre Mouvements*, si l'on ignore entièrement ce que c'est que la *série*, cette idée fondamentale à laquelle Fourier rapporte tout, et que nulle part il ne définit d'une manière complète. Aborde-t-on les mathématiques transcendantes sans connaître l'arithmétique ; la théologie avant d'avoir étudié le catéchisme? La connaissance de la science sociale exige une pareille progression. Depuis Fourier, l'organisation des rapports sociaux est une science exacte.

En ajournant pour moi la lecture de Fourier, vous m'avez indiqué plusieurs livres élémentaires, notamment l'*Introduction* de M. Paget, mais je préférai votre œuvre : *Destinée sociale*, et c'est par là que je commençai.

Je ne saurais dire quelles joies m'a procurées cette lecture. J'étais plus émerveillé qu'on ne le fut jamais en lisant un roman fantastique, et cependant je sentais que la raison, que le calcul n'étaient pas inconciliables avec cette éblouissante poésie; *Destinée sociale* a profondément influé sur mes idées, mais un esprit civilisé ne devient phalanstérien qu'après avoir passé, plus ou moins rapidement, par les quatre positions suivantes :

1er *point de vue* : Les idées phalanstériennes sont extravagantes et absurdes ;

2° Les idées phalanstériennes produiraient l'ordre absolu et le bonheur universel; malheureusement elles ne sont pas réalisables ;

3° Les idées phalanstériennes se réaliseront, mais avec le temps; il faudra des siècles. Aujourd'hui les hommes pratiques doivent borner leurs efforts à l'organisation de cette société intermédiaire, appelée par Fourier *Garantisme*;

4° Les idées phalanstériennes peuvent se réaliser de nos jours par l'organisation d'une commune-modèle; il est beaucoup plus facile d'établir directement le phalanstère que de mettre en jeu le mécanisme compliqué du garantisme.

Lorsqu'on est arrivé à ce quatrième état de l'intelligence, on est rallié à l'Ecole sociétaire, on est phalanstérien. Peu importent les réserves que l'on fait encore à l'égard de la cosmogonie, des analogies, de la question d'amour. Quand même on devrait maintenir indéfiniment ces réserves, on est rattaché à l'œuvre actuelle, au but pratique de l'Ecole : la constitution d'une commune-modèle donnant au monde un exemple de l'association du capital, du travail et du talent, réalisée dans les fonctions domestiques, agricoles, industrielles, commerciales, d'enseignement, de science et d'art.

La lecture de *Destinée sociale* ne me conduisit pas au-delà du troisième degré, *la réalisation par le garantisme*, et, puisque j'ai commencé à vous raconter ma conversion avec détail, permettez-moi de vous fournir des pièces à l'appui de mes dires, et de vous communiquer cet extrait d'un manuscrit que je rédigeais en 1840. Il s'agissait de donner des bases philosophiques à la législation, et de constater d'abord avec soin toutes les tendances de l'homme.

HABITATIVITÉ.

Instinct qui porte à chercher un abri.

Le corps a besoin, surtout aux heures du sommeil, d'être protégé contre les intempéries, défendu contre les attaques. Tous les êtres animés ont l'instinct de chercher un abri. Cet instinct se diversifie chez les animaux; il inspire à quelques-uns le choix d'une retraite naturelle; il suggère aux autres des constructions où l'on remarque une véritable industrie.

A la bête fauve il suffit d'un antre; elle en fait sa *tanière*; pour le lièvre c'est assez d'un gîte, mais le lapin se creuse un *terrier* dont les galeries sont profondes et sinueuses. Rien de plus célèbre que l'instinct constructeur du castor, de l'abeille et de la fourmi.

Entre le genre de vie de l'animal et la nature de l'habitation qu'il choisit ou façonne, il existe toujours une harmonie. L'oiseau se construit un nid, c'est-à-dire un hamac circulaire, balancé par la cime des arbres; l'araignée, à l'extrémité de sa toile, se ménage un pli dans une feuille; c'est là qu'elle se retire pour dévorer la proie qu'elle a garrottée d'un tissu blanchâtre, ou pour se cacher quand un ennemi trop puissant fait vibrer sa rosace de dentelle noire.

S'il est des espèces chez lesquelles nous ne remarquons pas l'instinct d'habitativité, c'est qu'elles portent avec elles leur maison, comme la tortue, les coquillages; ou bien c'est que, destinées au service de l'homme, elles doivent être logées par lui, comme les chevaux, les ânes, les mulets, les bœufs, les moutons. L'homme supplée au défaut d'instinct; il construit l'écurie, l'étable, le bercail.—Certaines espèces ne se contentent pas de nous avoir pour architectes; elles prétendent devenir nos commensales, partager notre propre demeure. Tels sont le chien et le chat, rendus ennemis par cette rivalité.

Le chien nous est sympathique; il s'attache à notre personne, c'est un ami, — c'est nous qu'il suit dans la maison; mais le chat s'attache surtout à nos demeures, qu'il doit purger de leurs hôtes les plus malfaisants. Il est attiré chez nous par son instinct d'habitativité; c'est le logement qui lui plaît; il ne déménage qu'à regret. Transportez-le dans une maison nouvelle, il sera surpris, consterné, jusqu'à ce qu'il ait fureté partout, fait la visite des localités et pris possession de sa nouvelle demeure.

L'instinct d'habitativité se retrouve dans tous les détails de sa vie. — Il aime à se coucher sous un meuble qui forme sur sa tête un plafond, à se cacher dans une armoire; il cessera d'entrer dans un tiroir ouvert par mégarde.

La bonté divine a voulu que l'habitativité redoublât chez tous les animaux lorsqu'ils sont près de mettre bas. C'est alors surtout que l'abri devient nécessaire.

L'habitativité est puissante chez l'homme. Point de sauvage qui n'ait sa hutte, de pasteur nomade qui n'ait sa tente. Combiné avec le sentiment du beau, cet instinct devient le principe de l'architecture; avec la *combativité*, il produit l'art des fortifications.

L'habitativité est une source de plaisirs pour les hommes destinés par leur profession aux travaux de construction; mais surtout pour les propriétaires. Il en est qui démolissent pour le seul plaisir de reconstruire. Lorsqu'on n'est pas entrepreneur ni propriétaire, cet instinct n'a d'autre application que le choix des appartements et quelques remaniements intérieurs. Quand un propriétaire et un locataire possèdent également la manie des constructions, il est rare qu'ils soient d'accord.

Comme tous les autres, ce penchant a besoin, de nos jours, d'être contenu et réglé par la morale. L'homme dont l'architecture n'est pas la profession ne doit pas se livrer à la bâtisse, de manière à nuire au [illegible] que la société attend de lui, à moins qu'il ne soit roi constitutionnel, régnant et ne gouvernant pas, profession si fâcheuse à remplir [illegible] qu'elle lui laisserait assurément un libre emploi de sa vie. — Il [illegible] ménager le temps; il faut aussi ménager l'argent. Dans l'ordre

(1) Voyez la *Démocratie* des 23, 29 décembre 1846, 2 et 6 et 13 janvier 1847.

Les pièces relatives aux mariages espagnols et à l'occupation de Cracovie, déposées hier aux deux chambres par M. Guizot, ont été en effet distribuées aujourd'hui.

Nous avons donné ce matin la liste de ces pièces. Celles qui ont trait aux mariages espagnols peuvent se résumer dans la lettre de M. Guizot à M. de Jarnac, en date du 22 novembre 1846, que nous reproduisons.

Lord Palmerston soutenait que ces mariages étaient contraires au traité d'Utrecht, et que le gouvernement français avait agi sournoisement et sans franchise. M. Guizot répond ainsi à cette double allégation :

Monsieur le comte, je vous envoie ci-joint copie d'une nouvelle dépêche de lord Palmerston, en date du 31 octobre dernier, que lord Normanby est venu me communiquer le 4 du présent mois. J'ai déjà répondu à la plupart des allégations reproduites dans ce document. Je ne m'attacherai qu'à redresser les erreurs graves, à rétablir, selon la vérité, les faits essentiels. La polémique prolongée ne sert qu'à obscurcir les choses et à aigrir les personnes. En soutenant les droits et les intérêts de la France, le gouvernement du roi désire sincèrement maintenir avec le gouvernement de S. M. britannique de bonnes et amicales relations. Je serai fidèle à ce sentiment.

Lord Palmerston veut établir que le gouvernement du roi a manqué aux engagements qu'il avait contractés en septembre 1845, au château d'Eu, au sujet des mariages espagnols, et qu'il a violé le traité d'Utrecht et les obligations que ce traité lui impose. Tel est le langage de sa dernière dépêche. Plus ce langage est peu ménagé, plus je tiens à le reproduire sans atténuation pour y répondre avec pleine franchise.

Lord Palmerston déclarait, dans sa dépêche du 22 septembre dernier, qu'il n'avait trouvé au Foreign-Office, au sujet des mariages espagnols, aucune convention, aucun arrangement entre le gouvernement français et le gouvernement anglais. Il proclame aujourd'hui les engagements contractés, dit-il, à ce sujet, au château d'Eu, par le gouvernement du roi. Et il dit en même temps, en parlant de mon memorandum du 27 février dernier, communiqué le 4 mars à lord Aberdeen, qu'il n'en existe au Foreign-Office aucune trace.

Je pourrais demander s'il existe au Foreign-Office quelques traces des engagements pris au château d'Eu. Je pourrais m'étonner que, d'une part, on prétende si bien connaître des engagements dont on ne produit aucun témoignage officiel, tandis que de l'autre on méconnait, dès qu'on n'en trouve pas de trace officielle, les faits et les documents qui ne conviennent point. N'y a-t-il pas là une contradiction singulière et une complaisance un peu excessive pour sa propre cause ?

Je ne ferai rien de semblable. Je n'écarterai point les engagements pris au château d'Eu, parce que lord Palmerston ne les a pas trouvés enregistrés au Foreign-Office. Entre des gouvernements qui se portent une confiance et un respect mutuels, les affaires se traitent souvent sans pièces officielles. Il y a même des circonstances où cela est pour eux une haute convenance et par conséquent un devoir. Telle a été l'affaire des mariages espagnols. C'était une question d'ordre essentiellement intérieur pour l'Espagne, et dans laquelle son indépendance et sa dignité étaient engagées. Voulant, lord Aberdeen et moi, régler, de concert, notre conduite à cet égard, nous n'avons pas jugé que cette question dût être, entre nous, l'objet d'une correspondance habituellement officielle; nous avons pensé que nous agirions avec plus de convenance pour l'Espagne et pour nous-mêmes en nous renfermant dans des communications intimes que notre confiance réciproque rendait naturelles et faciles.

Voilà pourquoi lord Palmerston n'a trouvé au Foreign-Office aucune trace de ces communications, de ces conventions, que dans sa dépêche du 22 septembre il appelle *un marché*. Mais les engagements du château d'Eu, comme les déclarations du Memorandum du 27 février, n'en sont pas moins réels ni moins sérieux; et loin de les contester, j'ai à cœur de les reconnaître et d'en proclamer la sainteté.

Mais je dois en même temps les rétablir dans leur intégrité. Or, en rappelant les engagements pris par le gouvernement du roi au château d'Eu, lord Palmerston oublie et omet de dire que ces engagements étaient conditionnels et mutuels. Nous ne les avons jamais exprimés qu'en y ajoutant deux réserves : la première, que la reine d'Espagne choisît son époux parmi les descendants de Philippe V; la seconde, que le gouvernement anglais s'employât avec nous, dans la mesure de sa situation, à assurer ce résultat.

Aurions-nous pu, sans la plus coupable imprudence, restreindre nous-[illegible]

Dans ma dépêche du 5 octobre dernier, après avoir montré comment le nom du prince Léopold, placé, dans les instructions du 19 juillet, en tête des trois candidats à la main de la reine Isabelle, devait faire, en faveur de ce prince, l'effet d'une recommandation indirecte, je disais : « En admettant » que lord Palmerston n'ait point entendu mettre en avant ni recommander » le prince Léopold de Cobourg, il reconnaitra certainement lui-même qu'il » ne disait absolument rien qui pût l'écarter, ni en décourager le gouvernement espagnol. »

Lord Palmerston se trompe entièrement sur le sens de cette phrase. « M. » Guizot, dit-il, *admet ainsi positivement* que le gouvernement de S. M. » n'avait aucune intention de mettre en avant, ni de recommander le prince » Léopold de Saxe-Cobourg. Admettre cela, c'est reconnaître l'exacte vérité. »

Je n'ai ni admis ni contesté que lord Palmerston n'eût pas eu l'intention de recommander le prince Léopold de Cobourg dans ses instructions du 19 juillet. Ce sont les effets, non les intentions qu'il m'appartient et qu'il m'importe de constater. J'ai voulu montrer quel devait être, à Madrid, l'effet de ces instructions, *même en admettant comme hypothèse* que lord Palmerston n'eût point entendu mettre en avant ni recommander ce prince.

Continuant de discuter ce que je vous disais le 5 octobre sur l'effet, à Madrid, de ses instructions du 19 juillet, lord Palmerston cite, comme textuellement extrait de ma dépêche, le paragraphe suivant ; je place en regard l'un de l'autre sa citation et le texte même de ma dépêche :

Texte original de la dépêche française.	*Citation insérée en traduction dans la dépêche anglaise.*
« Le gouvernement du roi n'a pas pu se méprendre sur cette situation. Pour en prévenir les conséquences, il a pris à Madrid le moyen le plus direct et le plus légitime ; il a fait appel au libre choix, à la volonté indépendante de la reine Isabelle et de son gouvernement. A côté de la combinaison qui se poursuivait évidemment contre sa politique, il a placé, il a offert une combinaison différente. Il le pouvait, car il s'en était ouvertement et positivement réservé le droit. Il le devait: car l'hypothèse pour laquelle il avait fait cette réserve, et qu'il avait prévue dans ses instructions à Madrid, comme dans ses déclarations à Londres, devenait de plus en plus probable. La reine d'Espagne et son gouvernement ont accepté cette combinaison. »	« Le gouvernement du roi n'a pu se méprendre sur cette situation ; *il a vu qu'il y avait, de la part de la cour d'Espagne, un désir si prononcé pour l'alliance Cobourg, que, si le gouvernement anglais n'y faisait aucune opposition active, et restait seulement passif dans cette affaire, ce mariage se ferait certainement.* Pour en prévenir les conséquences, il a pris, à Madrid, le moyen le plus direct et le plus légitime ; il a fait appel au libre choix, à la volonté indépendante de la reine Isabelle et de son gouvernement. A côté de la combinaison qui se poursuivait évidemment contre sa politique, il a placé, il a offert une combinaison différente. La reine d'Espagne et son gouvernement ont accepté cette combinaison. »

En lisant ce passage j'ai ressenti, je l'avoue, une extrême surprise. Les phrases que j'ai soulignées ne se trouvent point dans ma dépêche, et je ne saurais considérer cette intercalation comme indifférente, car lord Palmerston s'en prévaut pour m'imputer des contradictions palpables, dit-il, et qui seraient palpables, en effet, si toutes les phrases sur lesquelles elles reposent existaient réellement. Lord Palmerston me permettra de repousser ces contradictions qui ne sont point mon propre ouvrage.

Lord Palmerston s'étonne qu'en parlant de la démarche faite en mai dernier par la cour de Madrid, à la connaissance et avec le concours du ministre d'Angleterre, pour offrir la main de la reine d'Espagne au prince Léopold de Cobourg, je n'aie pas dit que j'en avais reçu le premier avis de lord Aberdeen lui-même. Je le remercie de ce reproche. Il est très vrai que lord Aberdeen m'a, le premier, donné cette information, bientôt confirmée par l'ambassadeur du roi à Madrid. Rien, à coup sûr, ne convenait mieux au gouvernement du roi que de le publier, car ce fait prouve en même temps et la loyauté de lord Aberdeen, et l'engagement qu'il avait pris, et qu'il tenait si fidèlement, de nous aider à écarter la candidature du prince de Cobourg. Mais ayant reçu de lord Aberdeen cette information d'une manière confidentielle et intime, je ne savais pas s'il lui conviendrait que je disse officiellement qu'elle m'était venue de lui. Je ne me suis pas cru permis d'en disposer sans son aveu. C'est avec une satisfaction profonde que je rends aujourd'hui cet hommage à la droiture avec laquelle il a pratiqué, dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, la politique de confiance franche et d'action commune que nous nous étions mutuellement promise.

Philippe V, et que le gouvernement anglais [illegible] à assurer ce résultat. Le gouvernement du roi a tenu fidèlement sa promesse, car il lui a été proposé, en novembre 1845, pour décider le mariage de la reine avec un descendant de Philippe V, de consentir au mariage immédiat et simultané de M. le duc de Montpensier avec l'infante, et il s'est refusé à cette proposition. Il a vu, en mai 1846, la main de la reine offerte au prince Léopold de Cobourg, et en juillet suivant, cette candidature officiellement avouée, sans aucune objection ni observation, par le gouvernement anglais. Il a dû considérer la chance de cette combinaison comme probable et imminente. Il a pu, il a dû dès lors, pour écarter cette chance, consentir au mariage immédiat de M. le duc de Montpensier avec l'infante. Il n'a fait en cela que ce qu'il avait prévu et annoncé. Il n'a pas manqué un seul jour, ni en quoi que ce soit, à ses engagements ; il les a au contraire scrupuleusement observés, sous les réserves et dans les limites qu'il leur avait constamment assignées, et que d'avance il avait soigneusement fait connaître.

Le gouvernement du roi ne s'est pas montré et ne demeure pas moins fidèle au traité d'Utrecht qu'à ses propres engagements.

Lord Palmerston résume en ces termes le sens et les conséquences de ce traité :

« La séparation perpétuelle des deux couronnes, de France et d'Espagne, et l'exclusion perpétuelle de tout prince de la famille royale de l'un des deux pays, ou de tous les descendants de ce prince, de la succession au trône de l'autre pays, de quelle manière que la succession puisse leur arriver. »

J'ai admis pleinement le premier de ces principes, la séparation des deux couronnes. J'ai soutenu qu'il n'en résulte point et que jamais personne en Europe n'a pensé qu'il en résultât l'interdiction des mariages entre les deux maisons royales de France et d'Espagne, ni la perte pour les princes issus de ces mariages de leurs droits éventuels à la couronne d'Espagne provenant du chef de Philippe V.

Je ne rappellerai qu'un seul des faits que j'ai déjà cités, et que j'aurais pu multiplier, pour prouver que telle a été, dans tout le cours du siècle dernier, l'opinion constante et générale de l'Europe.

En 1721, Louis Ier, roi d'Espagne, fils de Philippe V, épouse Mlle de Montpensier, fille du duc d'Orléans, régent, du prince qui avait signé lui-même, en 1712, la renonciation de la branche d'Orléans à ses droits éventuels de succession au trône d'Espagne. Si le roi Louis Ier avait eu des enfants, c'eût été un petit-fils de ce même régent qui serait monté sur le trône d'Espagne. Que serait devenue, en présence de ce fait accompli du vivant des signataires du traité d'Utrecht, la doctrine de lord Palmerston?

« Mais en admettant même, dit-il dans sa dépêche du 31 octobre, qu'il y eût eu des cas dans lesquels les stipulations d'Utrecht n'auraient pas été observées, le fait de cette inobservation par des hommes d'État du siècle dernier ne serait pas une raison pour qu'elles ne fussent pas invoquées et observées par des hommes d'État du siècle actuel. »

Voici un autre fait, de date plus récente, et dont lord Palmerston ne contestera pas l'autorité:

En 1739, l'infant don Philippe, duc de Parme, fils de Philippe V, épousa Louise-Élisabeth, fille de Louis XV. En 1765, l'infante Louise-Marie-Thérèse, issue de ce mariage, et par conséquent petite-fille de Louis XV, épousa don Carlos, prince des Asturies, depuis roi d'Espagne sous le nom de Charles IV. Le roi d'Espagne Ferdinand VII était donc arrière-petit-fils de Louis XV, et la reine Isabelle II, sa fille, aujourd'hui régnante, est au nombre des descendants directs de Louis XV. Lord Palmerston a-t-il jamais contesté le droit de Ferdinand VII et d'Isabelle II à régner en Espagne?

Lord Palmerston, au dix-neuvième siècle, a fait exactement ce qu'avaient fait ses prédécesseurs et toute l'Europe dans le cours du dix-huitième : il n'a point prétendu, il n'a pas seulement pensé que la qualité de descendant d'une branche de la maison royale de France qui avait renoncé à ses propres droits éventuels à la succession du trône d'Espagne, pût abolir les droits à ce trône provenant du chef de Philippe V.

Tant le sens naturel et vrai du traité d'Utrecht a été, jusqu'à ces derniers jours, universellement et irrésistiblement admis !

Mais lord Palmerston ne se borne pas à donner sur ce point à ce traité une fausse interprétation ; il lui porte ailleurs de bien plus graves atteintes ; il en méconnait, il en attaque bien plus profondément le sens, le but, je pourrais dire l'existence même.

« Le principal et véritable objet du traité d'Utrecht, dit-il, indépendamment du rétablissement de la paix entre les puissances contractantes, était celui pour lequel avait été entreprise la précédente guerre... C'était d'écarter une union trop étroite et trop intime entre les royaumes de France et d'Espagne... L'histoire du siècle dernier nous prouve, par de nombreux

---

actuel des choses, où la richesse des familles dépend encore du patrimoine pour la plus grande partie, un père est coupable lorsqu'il compromet par sa passion pour la maçonnerie le bien-être de sa femme et de ses enfants.

Dans une société bien organisée, un pareil instinct n'est pour personne une source de souffrances et de sacrifices. L'habitativité, lorsqu'elle est faible, suffit à chacun pour choisir son logement, pour y introduire de légères modifications intérieures. L'homme chez lequel cet instinct prédomine reçoit de bonne heure des notions de maçonnerie, de charpente, et, s'il est artiste, d'architecture. Employé dans la mesure de son aptitude et de son goût pour ce genre de travaux, il ne compromettra ni son temps ni sa fortune. Au contraire, il satisfera son penchant, s'enrichira, et laissera des constructions utiles à ses semblables.

Dans l'*harmonie*, dans l'état social le plus parfait, quel sera le style d'architecture ? C'est une question de forme et d'inspiration que les artistes sauront résoudre ; mais quelle sera la bâtisse, quel sera le plan général des habitations ? Cette question, du domaine du raisonnement, peut être dès à présent résolue.

Il a paru de nos jours une École sociale, supérieure à toutes celles qui l'avaient précédée. — Elle a compris que le but de l'homme sur la terre était de réaliser l'harmonie ; qu'on y arriverait en faisant prédominer sur la matière ou sur la diversité, termes synonymes, un élément supérieur, l'intelligence ou l'unité, — que le triomphe de l'unité n'était possible que par l'association.

Ces vérités sont devenues la base d'une doctrine à laquelle nous avons emprunté largement et sans scrupule, mais à laquelle nous ne nous asservissons pas. — Cette doctrine, avec la noble assurance de Moïse réglant dans le désert le partage de la terre promise, a supposé l'harmonie réalisée. Dans ses visions, plus belles encore que celles de Daniel et d'Isaïe, elle a vu des peuples harmoniens, des constructions harmoniennes, des *phalanstères*. Elle en a compté les galeries et les tours. Sur-le-champ, comme le prophète Zacharie, auquel un ange vient de montrer un équerre, une cordeau et le plan du temple de Salomon, l'Ecole sociétaire a demandé des pierres et du mortier.

C'est aller trop vite.

Il est vrai que la société actuelle ne réalise pas les vœux de la Providence et qu'elle sera réorganisée.

Il est vrai que la réorganisation doit être entièrement pacifique.

Mais doit-elle commencer par l'élément le plus simple, par la commune? Doit-on réunir les habitants d'une commune sous le nom de phalange et leur construire un palais sous le nom de phalanstère? Est-il certain qu'une fois cette épreuve faite, elle réussira, et que les idées harmoniennes gagneront l'Europe comme un incendie?

Bien que la pensée de commencer la transformation par la molécule territoriale de la France, par la commune, soit la plus simple, elle n'est pas la plus juste. Il ne faut pas méconnaître le travail de centralisation qui a créé l'importance à peu près exclusive de Paris. Qu'importe une expérience tentée, réussie même dans les Landes ou dans les Vosges? Les fermes-modèles, malgré leur mérite, ont-elles vivement impressionné l'opinion publique, l'ont-elles distraite de la politique? Nullement. Elles sont en province. Malgré l'intérêt que le voyageur attache aux essais de M. de Fellenberg dans son établissement d'Hofwyl, ses systèmes d'agriculture et d'enseignement se sont-ils généralisés fort loin du canton de Berne? Nullement. Le canton de Berne, pour nous, c'est encore la province. Il n'y a d'épreuve décisive, de publicité qu'à Paris.

Quant aux mots de *phalange* et de *phalanstère*, ils sont expressifs, ils sont euphoniques, heureux sous tous les rapports. Cependant on ne les adoptera pas. La société n'admet guères qu'une Ecole lui refasse sa langue; elle n'adopte les idées qu'en laissant de côté la terminologie, les singularités, tout ce qui constitue l'Ecole. — Vous apportez au monde beaucoup d'idées fécondes et justes. Comme Pandore, vous portez vos présents dans une boîte peinte à vos couleurs, ornée de vos chiffres. La *phalange*, le *phalanstère*, les *pivots* directs et inverses brillent sur le couvercle, comme autant d'arabesques faits pour attirer les regards de la foule. Ces excentricités voyantes étaient nécessaires pour la réunir autour de votre spécifique merveilleux.

Mais quand la foule aura reçu de vous le talisman, soyez sûrs qu'elle vous laissera la boîte.

Quant au rapide progrès des idées harmoniennes aussitôt après la réussite du premier Phalanstère, nous n'y croyons pas, attendu que ni le premier, ni le second phalanstère ne peuvent réussir. Une doctrine ne se réalise pas immédiatement, ne s'implante pas avec ses formes exclusives au milieu d'un pays qui ne l'a pas adoptée, qui ne la comprend pas encore.— Le moment n'est pas venu de bâtir, il faut enseigner.

C'est à Paris, selon nous, qu'il faut prêcher l'harmonie, c'est dans Paris qu'il faut la réaliser par des essais lents et partiels.

Le phalanstère, au point de vue de la théorie, est une splendide habitation. Il a la prétention d'être la plus économique, la plus commode et la plus belle des demeures. Il réalise toutes ces prétentions, dans les livres de l'Ecole.

Quoi de plus économique qu'une demeure qui remplace cinq cents toitures, cinq cents charpentes, deux mille murailles, par un toit, une charpente et quatre murs?

Quoi de plus commode qu'un édifice qui distribue à tous les appartements, par des conduits, l'eau et la lumière du gaz, où le marbre des escaliers se cache sous les tapis, où l'on trouve en hiver des couloirs chauffés, en été des jardins remplis de fleurs?

Quoi de plus beau qu'un édifice embelli par tous les arts, où le théâtre, l'église, la demeure privée auront leur décoration, où les tableaux, les statues ne sont pas empilés dans un musée, mais distribués dans toutes les parties de l'édifice, et toujours harmonisés avec sa destination ; qu'un palais dont l'architecture variera ses détails comme les sites du nord et du midi, de l'occident et de l'orient ; variée partout pour être toujours harmonieuse !

De pareilles demeures sont ravissantes, assurément, et nos descendants les verront peut-être, mais peut-on proposer à l'époque présente de construire des phalanstères ?

Comment ! un de vos axiômes, c'est qu'il faut augmenter la richesse publique en multipliant la production, en administrant les produits avec une sévère économie, et vous commencez par une affreuse destruction de richesses ! Comment! à côté de chaque village nous construirons un phalanstère, à côté de Lyon, de Bordeaux, de Paris une ville phalanstérienne ; puis le village, la ville, bâtis par la civilisation, nous devrons les abandonner, les laisser tomber en ruines, ou bien en faire des matériaux pour les constructions harmoniennes ! Paris n'est plus qu'une carrière ! Merci.

La civilisation, dans ses institutions politiques et sociales, dans ses constructions, dans toutes ses œuvres, doit être acceptée comme un fait respectable. La civilisation est un progrès que l'on peut dépasser sans doute, mais dont l'*harmonie* doit recevoir l'héritage avec déférence. Qu'est l'harmonie encore ? Une utopie, féconde et pleine d'avenir, nous l'espérons ; mais ne doit-elle pas se produire avec modestie ?

Nous savons que naguères elle gravait en tête de son journal, le meilleur, sinon le plus répandu des journaux, un dessin de phalanstère qui, pour atteindre à la beauté suprême, réclame encore la collaboration des artistes de l'avenir. Ce n'est pas assez pour dédaigner Paris, qui jette tant de ponts sur son fleuve, qui allume le soir tant de flambeaux, Paris qui dresse vers le ciel des monuments tels que Notre-Dame, le Louvre, les Invalides et la colonne Vendôme.

Admettez Paris, mais cherchez à le modifier ; généralisez vos idées chez les administrateurs, les architectes et les propriétaires; introduisez l'harmonie, l'association dans les édifices de la capitale. Cette transformation, dût-elle durer des siècles, nous sera plus glorieuse que la construction d'un phalanstère à Pézénas.

Au lieu de perdre votre expérience sur quelque point de la circonférence française, vous la ferez au centre même ; c'est là que vous placerez la lumière. Le désir général dans les provinces d'imiter Paris, l'autorité tant morale qu'officielle de la capitale, seront les réflecteurs qui vous donneront un immense rayonnement.

Guidés par les idées harmoniennes, entrons dans une maison de Paris.

Dans une prochaine lettre, je vous dirai, mon cher ami, comment je révolutionnais le salon, la cuisine, la bibliothèque et la cave.

VICTOR HENNEQUIN.

des belligérants, tout ce qu'ils s'étaient promis de la guerre, mais de leur rendre enfin à tous, moyennant une transaction mutuelle, la paix dont ils avaient tous besoin.

Les hommes qui méconnaîtraient un fait si évident, et qui chercheraient dans les premières pensées de la guerre de la succession d'Espagne, et non dans les conditions définitives de la paix qui y mit un terme, le principe de leurs prétentions et de leur politique, ceux-là seraient vraiment les violateurs du traité d'Utrecht, de son esprit comme de sa lettre, et encourraient devant l'Europe, maintenant paisible et heureuse, la responsabilité des conséquences de cette violation. Le gouvernement du roi garde fidèlement le traité d'Utrecht, car il ne demande que le maintien des bases de l'équilibre européen, telles qu'elles ont été posées par ce traité. Lord Palmerston, au moment même où il invoque sur un point le traité d'Utrecht, répudie les bases fondamentales de ce traité, et laisse entrevoir une autre politique qui ne serait certainement pas une politique de conservation et de paix.

J'ai fait ce que je m'étais prescrit. J'ai redressé, dans la dépêche du 31 octobre, les erreurs graves; j'ai rétabli, selon la vérité, les faits essentiels. Dans un sentiment de paix et de convenance, je m'abstiens de tout ce qui ne servirait qu'à alimenter un débat désormais inutile. J'ai à cœur de ne rien dire au delà de ce que m'impose la nécessité, rien qui puisse nuire, dans l'un ou dans l'autre pays, au rétablissement, si désirable, de cette politique de bonne intelligence et de bon vouloir mutuel, à laquelle personne, j'ai quelque droit de le dire, n'a été et ne demeure plus fidèle que moi. Je crois les faits suffisamment éclaircis pour clore ici ce débat. Je ne veux, en terminant, que le ramener dans ses limites légitimes et constitutionnelles. Lord Palmerston y a fait intervenir un nom, une personne qui ne doit jamais y paraître. Ma surprise en a été profonde. Mon devoir me commande de la témoigner hautement, et de rappeler que la responsabilité de la politique du gouvernement du roi, dans cette question, m'appartient tout entière, et à moi seul. C'est mon droit et mon honneur.

Je vous charge de donner à lord Palmerston lecture de cette dépêche et de lui en remettre copie.

Signé GUIZOT.

La protestation relative à l'affaire de Cracovie est textuellement la même que celle que nous avons publiée d'après la *France*.

Troubles à l'occasion de la cherté des grains.

La cherté des vivres continue à soulever de violents orages dans les départements. Des désordres graves ont eu lieu dans diverses parties de la Bretagne; ils sont moins graves cependant qu'on ne le disait hier à la chambre des députés.

Voici ce qu'on lit aujourd'hui dans le *Progrès*, journal de Rennes :

« Samedi soir, un rassemblement considérable s'était formé dans la rue de Toussaints, devant la maison de M. Michelet, boulanger, en proférant des cris injurieux et menaçants. M. Michelet porte malheureusement l'endos de la colère populaire qui s'est manifestée contre les boulangers. La malveillance lui prête des propos odieux qu'il dénie.....

Le maire, averti à temps, requit la force publique et se transporta sur les lieux. La foule fut dispersée sans grande difficulté. De là, quelques-uns des perturbateurs se portèrent sur le canal et arrêtèrent une charretée de blé destinée au chargement d'un bateau qui était amarré près de l'écluse du Mail. Quelques sacs furent, dit-on, enlevés.

» La nuit se passa assez calme, mais tout le monde s'attendait à des troubles pour le lendemain. Des placards affichés en divers endroits appelaient le peuple à se réunir, le dimanche à six heures du matin, sur la place Sainte-Anne; d'autres l'excitaient à piller les magasins des accapareurs et à démolir leurs maisons.

» Le dimanche matin, vers sept heures, quelques individus se portèrent, munis de sacs, au bateau dont nous avons parlé, et le trouvant abandonné, se mirent à le piller tranquillement et en bon ordre devant une foule de curieux qui les regardaient faire sans se douter qu'il y eût pillage. Ils croyaient que c'était un emmagasinage opéré par ordre du propriétaire. Peu à peu le nombre des enleveurs s'accrut; la police fut avertie, elle envoya des agents avec des soldats, six d'abord puis six autres, ce qui faisait en tout quinze à seize personnes, mais la foule avait grossi, l'émeute était flagrante. Que pouvaient contre elle une quinzaine de sergents de ville et de soldats? L'enlèvement continua donc avec le même ordre et la même audace, en présence et l'on peut même dire sous la protection de la police, et dura, chose incroyable et pénible à raconter, jusqu'à dix heures et demie.

» Alors arrivèrent les autorités supérieures avec la force armée, et le brigandage cessa, mais non sans collision. Des pierres furent lancées contre la troupe et contre les magistrats eux-mêmes. Plusieurs arrestations furent opérées.

MM. Eon du Val, premier adjoint, et M. Vannier, substitut du procureur du roi, qui s'étaient rendus quelque temps auparavant sur les lieux, ont été blessés en cherchant à arrêter le désordre.

» En ce moment l'on apprit qu'un autre bateau qui arrivait chargé de blé, au pont Saint-Martin, pour la destination de Rennes, venait d'être arrêté et qu'on commençait aussi à le piller. Le préfet et le procureur général dirigèrent les secours nécessaires sur ce point, mais quand ils arrivèrent, une trentaine de sacs avaient déjà été enlevés. Cinq individus furent arrêtés dans le bateau même.

» La foule, repoussée des bords du canal, revint en ville, et se porta devant la maison de M. Michelet. Mais alors la garnison entière était sur pied. L'on plaça des piquets de cavalerie et d'infanterie aux abords du quartier, et l'on refoula les groupes de l'autre côté des ponts.

» Il était environ deux heures après midi. Dès ce moment le calme commença à se rétablir. Des patrouilles nombreuses parcouraient continuellement les rues, dans lesquelles se pressait presque toute la population, attirée par la curiosité. De temps en temps des huées s'élevaient, quelques pierres étaient lancées : là se bornèrent toutes les hostilités.

» Les esprits étaient cependant inquiets pour la nuit, car l'on avait entendu d'horribles menaces dans les groupes; mais heureusement ce n'étaient que des paroles. La nuit s'est passée sans désordres graves; la ville était au reste bien gardée. Quelques individus seulement ont été arrêtés en contravention de tapage nocturne.

» Aujourd'hui 10, la paix paraît complètement rétablie. »

Ce journal ajoute dans un autre article :

« M. le procureur du roi de Rennes, prévenu qu'une voiture chargée de grains avait été arrêtée et pillée à Amanlis, s'est rendu hier dans cette commune, accompagné de M. le juge d'instruction. A son arrivée, la population s'est ameutée; 4 ou 500 hommes se sont rués à l'entour de lui en poussant des cris et lançant des pierres. Néanmoins, M. le procureur du roi, aidé de quelques gendarmes et protégé par une quinzaine d'artilleurs à cheval, a réussi à commencer son instruction et a opéré quelques arrestations.

» La foule s'est exaspérée de plus en plus; elle a accompagné le magistrat et les soldats, en demandant à grands cris la mise en liberté des prisonniers que l'on emmenait. Puis voyant ses cris et ses menaces inutiles, elle n'a cessé de faire pleuvoir sur les magistrats et les de Bréal, arrondissement de Vitré, et aux communes voisines, se sont transportés mardi au domicile du sieur Gilles, meunier et marchand de grains à Bréal, et malgré les efforts de la gendarmerie, ont réussi à piller deux voitures de grains. Plusieurs pillards ont été arrêtés depuis.

» Une troupe composée de plus de trois cents personnes a également arrêté à Izé une voiture chargée de blés et appartenant au sieur Brunel, marchand de grains à Saint-Aubin-du-Cormier.

» Le rassemblement a d'abord exigé que Brunel livrât sa marchandise à raison de 24 fr. l'hectolitre. Celui-ci s'y est refusé. Enfin, le maire étant survenu, une transaction a été faite, et le grain a été payé à raison de 25 fr. 50 c. l'hectolitre, du consentemnnt de Brunel. Quelques sacs seulement ont été achetés, et la voiture a continué sa route. Les auteurs du désordre se sont retirés en disant que chaque fois qu'ils voudraient du grain, ils arrêteraient ainsi les charrettes et s'en feraient livrer de gré ou de force.

» Quelques rassemblements d'ouvriers, promptement et facilement dissipés, ont eu seulement lieu à Laval.

» Le préfet d'Ille-et-Vilaine a adressé à ses administrés une proclamation dans laquelle il dit que le département ayant produit plus de grains qu'il n'en a besoin pour sa consommation, il doit en fournir aux autres départements. »

— On lit dans l'*Eco del Comercio* que, d'après une lettre d'Oporto du 28 décembre, la reine dona Maria serait disposée à s'entendre avec das Antas et à reconstituer un ministère progressiste.

Le même journal rapporte qu'il existe à Madrid un comité tout dévoué au comte de Montémolin et entretenant des correspondances dans tous les sens.

— Un vapeur, parti de Constantinople pour l'Angleterre ayant touché à Lisbonne pour y prendre du charbon, a apporté des correspondances de cette dernière capitale jusqu'à la date du 6 janvier. Saldanha est entré le 4 à Coïmbre, que das Antas, cédant à la prière des autorités municipales, n'a pas essayé de défendre. Le chef insurgé a continué sa retraite sur Oporto, qui paraît appelé à servir de théâtre à la lutte définitive entre royalistes et septembristes. Des négociations se sont ouvertes entre la junte d'Oporto et les généraux miguélistes Mac-Donnell et Povoas. Ce dernier, dont le corps est stationné dans le haut Beira et dans la province de Tras-os-Montes, a même envoyé à Oporto 400 hommes pour relever ses volontaires fatigués du service continuel de la garde des lignes fortifiées. Le gouvernement de la reine paraît avoir reçu avis de ce pacte entre ses deux adversaires; car les hommes marquants du parti miguéliste, qui n'avaient pas été inquiétés jusqu'à présent à Lisbonne même, sont devenus l'objet d'une surveillance des plus actives. On en a même arrêté plusieurs dans la journée du 4, et un assez grand nombre d'autres ont dû s'enfuir ou se cacher pour éviter le même sort. (*Patrie.*)

Le *Times* publie, d'après une correspondance de Valparaiso, des nouvelles de Taïti, en date d'octobre dernier : il y est fait mention de négociations encore pendantes pour ramener la reine Pomaré à Papeïti. En attendant, les hostilités, selon la correspondance du *Times*, continuaient entre les Français et les indigènes; et lorsque le bâtiment porteur de ces nouvelles a quitté Taïti (le 17 octobre), on battait la générale pour rassembler toutes les troupes disponibles et les diriger sur un camp établi par les naturels à une assez faible distance de Papeïti.

Le *Globe* résume ainsi les derniers avis de la Nouvelle-Zélande : « Les Anglais soupçonnaient de trahison un chef indigène nommé Rouparaha; ils ont réussi à le surprendre et à le désarmer avec plusieurs de ses partisans, qui ont été ainsi que lui conduits à bord du navire de guerre *Calliope*; toutes les armes, toutes les munitions trouvées dans leur pah (village) ont été saisies. On se proposait ensuite d'attaquer un autre chef nommé Rangihaeta dans son pah de Santiantaris, mais il eut vent de la chose et s'esquiva. Les Anglais, en arrivant au pah, le trouvèrent désert. Poursuivi, traqué de position en position par les Anglais et leurs alliés indigènes, Rangihaeta, après quelques escarmouches où les avantages ont été balancés, s'est réfugié dans une espèce de forteresse inconnue jusqu'alors aux colons, et d'un accès si difficile qu'on l'a surnommée, le Gibraltar de la Nouvelle-Zélande. Au départ des dépêches, on faisait des préparatifs pour s'emparer du repaire du chef sauvage; mais l'entreprise semblait être des plus ardues. On avait réussi à amener, après des efforts incroyables, deux obusiers jusqu'au camp anglais, et l'on avait lancé dans le pah fortifié dont il s'agit 80 obus sans aucun résultat apparent. » Le *Globe* regrette que les forces dont dispose le gouvernement colonial ne lui permettent pas de frapper un grand coup pour en finir promptement avec les résistances indigènes.

On nous écrit de Velluire :

« L'hiver met à nu bien des plaies : la misère poussera certainement les paysans à la révolte. Notre pays avait récolté à peu près assez de blé pour sa consommation; il n'y en a plus à vendre et la moitié des paysans n'en ont aucune provision. On parle d'accaparement par le commerce. L'administration est dans une quiétude incompréhensible, parce que le *minage* (le marché) a toujours été fourni; mais on prévoit l'époque où il manquera; ce sera le signal d'un soulèvement général; d'ailleurs il faut de l'argent pour aller au minage.

» Les bourgeois ne voient à tout ce mal d'autre remède que l'aumône.

» J'ai pour voisin un vénérable curé qui retranche sur son nécessaire pour donner aux pauvres; quelques habitants de sa paroisse suivent son exemple. C'est l'une des communes des départements où il y a le plus de mendiants. La semaine dernière, j'étais chez un métayer à dix heures du matin; on avait donné cinq pains d'orge qui pesaient environ 6 kilogrammes chacun, et notez qu'on donne tous les jours; si l'on proposait à ce brave homme d'avancer 2 ou 500 fr. pour une crèche, une salle d'asile ou une colonie agricole, il refuserait probablement. Parlez d'institutions sociales, et vous passerez tout de suite pour vouloir la communauté des biens et la communauté des femmes. Les curés contribuent beaucoup à accréditer ces stupides accusations; il est triste de penser que plusieurs sont de bonne foi. Ce sont cependant ces gens qui chantent tous les dimanches : *Oculos habent et non videbunt, aures habent et non audient.* »

HORRIBLE MISÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE. — On écrit de ce département à l'*Union provinciale*, de Clermont :

« L'hiver commence à peine, et déjà sur plusieurs points de notre département la misère est à son comble. On nous raconte que dans quelques endroits des familles entières, chez lesquelles jusqu'ici le bo- heureux; mais en cela, comme en beaucoup d'autres choses, la charité manque son but, car cette charité bien entendue consiste moins à distribuer de nombreuses aumônes qu'à placer ces secours à temps et avec discernement. Or, les bureaux de charité les plus clairvoyants et les mieux intentionnés passent souvent à côté de bien des misères ignorées; comme toujours, c'est le mendiant de profession qui reçoit la plus large part de l'aumône, quoiqu'il ne soit jamais le plus à plaindre, parce que la charité publique s'arrêtant aux apparences, va toujours au-devant des besoins de celui qui tend la main, lorsque c'est le pauvre honteux, que la dignité et la pudeur retiennent chez lui, qui souffre des tortures de la faim.

» Quoique nous ne veuillons soulever aucune question irritante, nous ne pouvons nous empêcher de manifester notre étonnement sur la quiétude de l'administration; elle sait, ou doit savoir que dans beaucoup de départements, loin d'avoir encore réalisé le vœu d'Henri IV, il y a beaucoup de pauvres; que si la charité publique vient au devant de leurs besoins dans des temps ordinaires, il ne peut en être ainsi dans les années de disette ou de gêne. Les travaux ne manquent pas, c'est par des temps comme ceux où nous sommes que l'on devrait ouvrir, dans chaque département, des ateliers où les pauvres valides puissent trouver du travail. L'aumône que l'on fait ainsi est la plus profitable et la moins avilissante.

» Il faudrait que l'administration fût constamment pénétrée d'une chose, c'est que la société doit du travail à l'homme valide, que la nature a jeté, à sa naissance, sur la place publique sans autre richesse que ses bras, et que si cet homme manque de travail, il est placé entre le crime et la mort.

» Enfouis dans la montagne, les journaux nous arrivent tard; nous apprenons, à l'instant, que le ministère vient d'affecter plusieurs millions à la création d'ateliers publics, pour réparations aux routes. Quand et comment sera répartie cette somme? Vous verrez, Monsieur, qu'avant que ces ateliers soient ouverts, bien des malheureux, pour lesquels ils seraient une ressource, auront le temps d'endurer la faim. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 janvier sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique :

M. Letronne est nommé directeur de l'Ecole royale des chartes;

M. Lambanne est nommé 3e professeur;

M. de Mas Latrie est nommé secrétaire;

MM. Guessard, Quicherat, de Rozières et Vallet de Viriville sont nommés répétiteurs.

— La Chambre des députés se réunira demain jeudi 14 janvier dans les bureaux, pour la nomination de la commission de l'adresse.

— M. le comte de Bondy, pair de France, conseiller-d'Etat, intendant général honoraire de la liste civile, ancien préfet de la Seine, grand-officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Paris à la suite d'une courte maladie.

Ceux de ses nombreux amis qui n'auraient pas encore été prévenus sont priés de se réunir à sa famille, en l'église de Notre-Dame-de-Lorette, où ses obsèques auront lieu demain jeudi, 14 janvier, à onze heures.

— Le gérant de la *Gazette de France* et celui de la *Colonne* sont cités à comparaître, le vendredi 22 de ce mois, devant la cour d'assises de la Seine, à l'occasion de la publication d'un article intitulé le *Serment*, publié dans les numéros des 11 et 12 septembre dernier.

— Depuis plusieurs jours les hôpitaux de Paris sont encombrés de malades. La misère, les privations et l'excès de travail, fléaux terribles qui pèsent lourdement sur la classe laborieuse, produisent cet état de choses. (*Gazette de France*).

— On écrit d'Alger, le 5 janvier, que le maréchal gouverneur devait partir le 7 de ce mois, accompagné du directeur général des affaires civiles et du directeur de l'intérieur et de la colonisation, pour aller visiter tous les villages du Sahel.

— Les notables de la commune de Beaurieux, réunis en assemblée de charité, viennent d'avancer à la commune de Beaurieux, une somme de 5000 fr. pour la construction d'un chemin vicinal de Beaurieux à Craonnelle. Cette avance, faite dans le but d'utiliser les bras des malheureux du pays, ne sera remboursée aux prêteurs que par annuité, à partir de 1850, et sans intérêt.

— Mme Keller ayant, à la demande générale, retardé son départ pour l'Espagne, les tableaux vivants paraîtront encore dans cinq représentations au Cirque-National.

— S. A. R. le duc de Montpensier a fait une seconde visite à l'exposition de l'Association des artistes, rue Saint-Lazare, n° 75. Il a donné une nouvelle preuve de sympathie [illegible] en envoyant au comité une somme de 200 fr.

L'EUROPE ET LA FRANCE. — On lit dans le *Constitutionnel* :

« Le gouvernement vient de recevoir à la fois, à vingt-quatre heures d'intervalle, une réponse du cabinet anglais à la dépêche de M. Guizot, du 22 novembre dernier, relative au mariage de M. le duc de Montpensier, et une réponse des trois cabinets du Nord à la protestation du cabinet français contre l'incorporation de Cracovie.

» Ce dernier document, œuvre de M. le prince de Metternich, n'est, dit-on, qu'une sorte d'accusé de réception. La dépêche de lord Palmerston est, au contraire, développée; le ministre de la Grande-Bretagne n'abandonne, à ce qu'on assure, aucun de ses griefs, aucun des arguments de sa première protestation; il persiste dans ses conclusions premières.

[illegible] et avoir renouvelé sa provision de charbon, il a repris sa route pour Toulon, où il est arrivé le 7 janvier.

» Dans cet événement, où plusieurs marins ont été blessés, on a eu à déplorer la perte d'un homme, enlevé par la mer au moment de la plus forte tempête, sans qu'il ait été possible de lui porter secours. Ce malheureux se nomme Renaud, chef de pièce.

» On a reçu à Toulon l'avis que le vapeur *le Dante*, appartenant au bey de Tunis, a naufragé le 31 décembre dans le nord-ouest du cap Carthage. L'équipage est sauvé. Le navire est perdu.

» La frégate à vapeur *le Labrador*, après avoir débarqué le 30 décembre, à la Goulette, le bey de Tunis en très bonne santé, est rentrée à Toulon, où elle est arrivée le 10 janvier. »

ENCORE LE CHEMIN DU NORD. — Le train du chemin de fer du Nord, qui part de Paris à 8 heures du matin et doit arriver à Arras à 2 heures 45 minutes de l'après-midi, a subi mardi encore un retard de 3 heures. Il paraît qu'à quelques lieues de Paris, la grille du foyer de la locomotive s'est tout à coup détachée et brisée, et a répandu sur la voie les charbons enflammés de la machine qui n'a pu, dès lors, continuer plus longtemps à fonctionner. Les accidents sur le chemin de fer du Nord, deviennent, depuis quelque temps, de plus en plus fréquents, et la plupart sont le résultat de la mauvaise confection des machines que la compagnie emploie. (*Progrès du Pas-de-Calais*.)

LA MISÈRE ET LES SUBSISTANCES. — On lit dans le *Messager du Nord* :

« Le sort misérable des ouvriers est encore aggravé par l'obligation où ils se trouvent d'acheter les vivres et le combustible de troisième et quatrième main, et aussi par leur manque de crédit chez les marchands. C'est en nous basant sur ce fait que dans un article écrit il y a quelques mois, nous engagions les fabricants à fournir eux-mêmes à leurs ouvriers, et au prix coûtant, le charbon et les pommes de terre qu'ils auraient achetés en grande quantité, et par conséquent à un prix très réduit.

» Ce conseil a été suivi par plusieurs d'entre eux. Il n'en a pas été de même de celui que nous donnions aussi d'établir dans les grands ateliers des fours à pain. Ce qui a arrêté nos concitoyens, c'est sans doute les frais d'établissement de ces fours, et aussi, nous dit-on, le peu d'économie qu'en avaient obtenu les personnes qui, dans les années calamiteuses comme celle de 1816, avaient tenté ce moyen. Tout travail exige, en effet, l'œil d'un maître et un œil exercé; les farines étaient mal achetées, le travail mal dirigé, le pain rarement bien fait, en fin de compte, l'économie peu importante.

» Nous venons aujourd'hui indiquer à nos industriels, à tous ceux qui occupent un certain nombre d'ouvriers, la possibilité d'obtenir pour eux cette diminution dans le prix du pain, sans les dépenses et les difficultés de l'établissement des fours.

» La boulangerie peut fournir du pain en dessous de la taxe, quelle que soit cette taxe. Elle le peut, quand la quantité à livrer chaque semaine est importante, uniforme, et que le prix est assuré et régulièrement payé. Il n'en coûte pas en effet plus pour faire deux fournées qu'une, et on n'a pas dans ces fournitures les risques, les pertes et les non-valeurs de la vente ordinaire.

» Ce n'est pas là, du reste, une supposition, mais un fait accompli.

» L'administration du collége de Lille vient en effet de traiter pour la fourniture du pain pendant l'année scolaire, même qualité que [illegible]

JUSTICE TARDIVE. — Le roi de Bavière vient d'accorder à la veuve du docteur List, le zélé défenseur du Zollverein, une pension annuelle de 400 florins, et une de 200 à chacune de ses deux filles non encore mariées jusqu'à l'époque de leur établissement. Il a en même temps accordé l'autorisation demandée par un comité de se réunir pour aviser aux moyens de donner à la famille de List un témoignage de la gratitude nationale.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. P. à Tampico. — Reçu les 250. — Merci. — Nous avons reçu la *Linterna* en même temps que votre lettre, et nous avons pu en apprécier nous-mêmes l'excellente lumière. — Nous allons expédier les livres.

M. J. de St-L. à Loudun. — Reçu les 105. — Réinscrit. — Merci.

M. D. à Rouen. — M. A. B. vous donnera l'adresse de M. H., pour qui est le *Bull*.

M. P. à Verdun. — Nous suivrons vos instructions. — Compliments. — Les harmonies se tiennent.

M. de J. à la Côte occid. d'Afrique. — Reçu les quatre délégations. — Cordial accueil à tous. — Nous allons expédier. — Vos instructions seront suivies. — Heureuse navigation à votre brick, si bien lesté d'idées généreuses.

M. A. L. à Boulogne. — Reçu les 42, qui sont distribués comme vous le désirez.

M. A. à Marseille. — Priez Mme H. de vous remettre, pour M. S., la liv. de janvier de la Ph. — Nous faisons le changement. — Notre impatience égale la vôtre.

M. C. à Verdun-sur-D. — Reçu les 36, 60. — Nous servons.

M. B. à Orléans. — Reçu les 150. — Répondu par la voie indiquée.

M. L. à Foix. — Reçu les 68, 75. — Nous allons expédier, et vous répondre. — Nous n'avons point trouvé dans votre lettre la note relative à l'Hôtel-des-Fermes, où l'on a refusé les 13 fr., ne sachant pourquoi ils étaient envoyés. — Nous réclamons une réponse de M. de L.

M. H. à Bacqueville. — Les deux numéros que vous réclamez nous manquent absolument; nous avons encore espoir d'en trouver, et les premiers seront pour vous. — Si une occasion se présente, faites prendre vos titres et reçus au bureau. — Le volume nous empêche de mettre à la poste.

M. L. à Château-Thierry. — On vous a envoyé par erreur les numéros du 1er janvier. — Veuillez nous les remettre à la poste qui nous les retournera *franco*.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Du 8 décembre 1846. — RIVRAIN, serrurier, rue du Montparnasse, 1 bis. Juge-comm., M. Charenton; synd. prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9.

Bourse du 13 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	79 35	79 35	79 25	79 30
— — fin courant	79 30	79 35	79 20	79 25
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 75	117 75	117 75	117 75
— — fin courant	117 75	117 80	117 65	117 70

4 1/2 J. 22 s. dr cours	110 »»	Banq. de Fr. dr cours	»	3200 »»
4 0/0 J.	104 »»	O. V. de Par.	»	1350 »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp.	»	265 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin	»	1200 »»
B. du Trés.	» »/»	— Gann.	»	1165 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J.	»»»» »»
Ch. S. G.	»»»» »»
V. r. dr.	380 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	1075 »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Se.	» »»
— à Orléans	1225 »»
— à Rouen.	991 25

6 [illegible] q. 62 k. — Ventes, [illegible] q. [illegible] — Restant, [illegible] q. [illegible] — Cours moyen du jour, 54-78. — Cours-taxe de quinzaine, 54-01. — Ventes en disponibles : Gruaux, 28 q. 26 k. 66-90 à 71-85. — 1re marque, 1158 q. 52 k.; 55-10 à 56-70. — 2e marque, 2192 q. 95 k.; 52-20 à 54-60. — 3e marque, 09 q. 42 k.; 42-70 à 50-95. — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 29 q. 83 k. — Ventes à livrer, 4302 q. 52 k. 39-65 à 56-70. — Cuisson, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 617 q. 40 k. 30-96 à 56-10.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la relation si pleine d'intérêt que nous avons publiée il y a quelques mois sur le transport des cendres de Napoléon de l'île Sainte-Hélène au dôme des Invalides. Cette relation, due à la plume de notre collaborateur M. Edouard Pujol, auteur de *Derrière le Grand-Mât*, forme un volume in-8°, de 124 pages, tiré avec luxe, et que l'on peut se procurer, à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, quai Voltaire, 25, au prix de 60 cent.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
8 h. »/» FRANÇAIS. — Cid, Ecole des Maris.
7 h. 1/2 ODÉON. — Echec et mat.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Fra Diavolo.
8 h. »/» ITALIENS. — Lucia di Lammermoor.
8 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Chanteurs, Pierre le Rouge, Capitaine.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, Scandale, une Fille, Enfants.
7 h. 1/2 GYMNASE. — 1re rep. de Maître Jean, Quarantaine, Chanoinesse.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Le Philtre, Poudre-Coton, Tableaux.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, l'Ombre.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Relâche.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Un Secret terrible, les Pages de l'Empereur, Tableaux.
5 h. 3/4 COMTE. — Bas bleus, Sourd, Riquet.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète à Paris, les Amours, l'Inconnue.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Thérèse, Marceline, Bilboquet.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Les Exilés, Pauvre Mère! le Roi boit!

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

Nous donnons plus loin *in extenso* la communication diplomatique faite par le prince de Metternich au gouvernement français, au sujet de l'incorporation de Cracovie. Cette pièce est extrêmement instructive, en ce sens qu'elle montre dans quel ordre d'idées et de sentiments vraiment barbares vivent encore les cabinets d'Autriche et de Russie dont elle exprime spécialement l'esprit. Aux yeux de ces cours, les Polonais qui aspirent à faire revivre leur nationalité, leur histoire, leurs traditions, qui sont toujours prêts à verser glorieusement leur sang de martyrs pour l'indépendance de la patrie, ne sont que de véritables brigands, dignes d'être mis hors la loi de l'humanité.

Hé bien ! nous disons, nous, que, par l'expression de ces sentiments odieux, ce sont ces cours qui se mettent elles-mêmes hors la loi de l'humanité, qui se placent en état d'excommunication par rapport au monde moderne. Allez, maisons d'Augsbourg et d'Holstein-Gottorp, cet acte, où vous exprimez comme vous les entendez les conditions de votre légitimité, de votre puissance, de votre vie, n'est en réalité qu'un acte mortuaire, c'est votre testament !

La note que nous avons publiée dans notre numéro de dimanche dernier, d'après la *France*, étant conforme à la pièce authentique déposée par M. Guizot, nous n'avons pas besoin de reproduire cette pièce.

Les Actionnaires.

Le *Journal des Débats*, en parlant des versements de capitaux faits par les actionnaires des chemins de fer, disait ces jours derniers : « C'est une chose remarquable que l'exactitude scrupuleuse avec laquelle ces engagements sont remplis au milieu de circonstances peu favorables; cela tient principalement à la grande division des titres et au grand nombre *de petites fortunes* qui *contribuent* à la formation du fond social de ces entreprises *colossales*. »

Ce qui est plus remarquable encore, et nous l'avons déjà signalé, c'est la relation qui existe entre ces *petites fortunes* et les *directeurs* de ces entreprises *colossales*.

Nous ne voulons pas parler des bénéfices que ces directeurs ont déjà fait sur ces petites fortunes, en leur vendant *avec prime* les actions émises par eux, leur ayant cédé pour 700 fr. et plus des actions de 500 fr., sur lesquelles il n'est encore versé que 2 à 300 fr., et ayant ainsi prélevé sur ces petites fortunes un impôt de cent pour cent.

Non, ce tour de passe-passe que le gouvernement a favorisé de tout son pouvoir, est chose trop conforme aux habitudes et aux lois du commerce civilisé pour que personne puisse trouver là rien à redire ; mais il importe de faire comprendre aux *petites* fortunes que non-seulement elles offrent aux *grandes* l'occasion de gagner des primes à leurs dépens, mais qu'elles donnent encore à ces dernières les moyens d'établir leur suprématie constante.

Aucune fortune n'est assez considérable pour entreprendre elle-même d'aussi colossales entreprises que celles des chemins de fer : les grandes fortunes sont donc obligées d'avoir recours aux petits capitalistes, dont le *grand nombre* finit par opérer d'énormes accumulations de capitaux ; le *grand nombre*, comme le disent les *Débats*, contribue à la formation de colossales entreprises.

Mais dans ces colossales entreprises, quels sont les avantages du *grand nombre d'actionnaires* à côté des avantages réservés au *petit nombre* ?

Le *petit nombre*, c'est-à-dire les directeurs, administrateurs, promoteurs, agioteurs, commencent par prélever sur le *grand nombre* un impôt qui leur semble dû comme seigneurs et maîtres, en vendant les actions plus cher qu'elles ne valent : c'est le don de joyeux avènement.

Ce don de joyeux avènement est même plus lourd qu'on ne pense. En faisant entrer l'actionnaire dans l'entreprise, ces Méphistophélès nouveaux lui ont fait signer un pacte par lequel il vend son âme au diable ; car l'âme de l'actionnaire, n'est-ce pas son capital ? Or, ce capital, il le vend bien réellement au diable, puisqu'il le place *à fonds perdu* dans des exploitations temporaires, dont le produit ne suffira probablement pas pour rembourser ce capital et la prime dont il a été grevé ; ou tout au moins, s'il suffit, lui rapportera ce capital déchiqueté en petits morceaux, qu'il mangera avec son revenu.

Mais à des chefs avides, un don de joyeux avènement ne suffit pas ; un impôt annuel leur est dû. Le même *petit nombre* continuera à prélever cet impôt sur le *grand nombre*, en vendant et tripotant à la Bourse ; quant au grand nombre, il n'aura aucune influence sur les cours, et subira ceux que le jeu aura produits.

Enfin, l'entreprise marche, le simple actionnaire reçoit ou ne reçoit pas de dividendes: mettons-le dans la position la plus favorable, et supposons qu'il en reçoive; au bout de l'année il touche 25 fr. pour une action, 100 fr. pour quatre actions, etc., etc., mais c'est tout.

Et les directeurs ? Ne parlons pas de leurs appointements ni de leurs jetons de présence, tarifés dans plusieurs compagnies à quelques cents francs par séance, ne parlons que de leur influence.

Ces quatre ou cinq banquiers, ces vingt banquiers, si vous voulez, se trouvent à la tête de diverses compagnies, dont le capital réuni monte à deux milliards; ils mènent directement près d'un million de personnes, sans aucun contrôle, avec une autorité absolue; ils influent indirectement sur une foule d'industries accessoires qui font mouvoir des milliers d'hommes, des milliards d'écus ! — Eh ! qu'est auprès d'eux le simple actionnaire, porteur d'une ou plusieurs actions de 500 fr. ?

C'est cependant ce *grand nombre* de petits actionnaires qui ont *contribué* à la formation de la puissance *colossale* de ce *petit nombre* de banquiers. Ils forment leur armée, ils sont leurs soldats.

Avec quoi les classes supérieures ont-elles toujours opprimé les classes inférieures ? Avec des armées composées de soldats sortis du rang même des classes inférieures. Avec qui la féodalité nouvelle domine-t-elle le reste de la nation ? Avec des capitaux formés par la nation elle-même, avec le concours des mandataires de la nation, qui ont sanctionné et continueront à sanctionner tous les actes propres à consolider la prépondérance des hauts barons financiers et mercantiles.

La Municipalité du Mans et les Journaux religieux.

L'*Univers* et l'*Espérance* de Nancy blâment vivement la *Démocratie* d'avoir appuyé la délibération du conseil municipal du Mans, qui indiquait approximativement la part pour laquelle chacun des principaux citoyens devait contribuer au soulagement des pauvres de la localité.

Que les journaux des banquiers et de la féodalité industrielle, qui ne reconnaissent de principe que l'argent, et dont toute la doctrine se résume en ces mots : « Chacun pour soi ; on ne doit pas naître quand on n'a pas de revenu ; » que ces journaux, disons-nous, condamnent cet essai de l'impôt progressif, cela se conçoit, ils sont conséquents. Mais qu'au moment où ces feuilles se taisent, les organes du catholicisme, ceux qui se prétendent les seuls vrais disciples de Jésus, les apôtres de la religion de la fraternité, viennent combattre la tentative des conseillers municipaux du Mans, c'est là une des plus étranges contradictions dont ils aient jamais donné l'exemple.

Les journaux catholiques préconisent l'aumône. Or, qu'est-ce que l'aumône ? C'est un don fait par celui qui possède à celui qui ne possède pas, don purement gratuit et qui appelle la reconnaissance de celui qui reçoit. Or, comme le pauvre n'a jamais l'occasion de rendre au bienfaiteur l'équivalent de son aumône, il s'ensuit forcément l'existence de deux classes d'hommes complètement distinctes, l'une qui donne et l'autre qui reçoit. L'exercice de l'aumône constate l'existence d'un supérieur et d'un inférieur, mais il n'y a pas là de frère.

Une société fraternelle est celle qui assure l'existence de tous ses membres, en échange des services qu'elle en reçoit, qu'elle en a reçus ou qu'elle espère en recevoir. Or, l'aumône est complètement impuissante à produire cet effet. Dix-huit siècles d'expériences faites par le christianisme le prouveraient, quand cela ne ressortirait pas de la nature toute précaire de ce palliatif tant prôné. Il doit être maintenant évident, pour quiconque ne s'obstine pas à fermer les yeux à la lumière, que l'existence du prolétaire a droit d'être garantie autrement que par des secours dont chacun se croit le droit de s'affranchir à son gré. Le prolétaire, qui a travaillé toute sa vie, a plus fait assurément pour la société que l'oisif qui n'a songé qu'à jouir d'une fortune acquise par ses ancêtres. En attendant donc que la société pourvoie elle-même aux besoins de tous ses membres, en attendant que chacun reçoive sa part des produits en proportion des forces vives, capital, travail et talent, qu'il aura mises au service de la société, il est de toute équité que les plus favorisés fassent la part de ceux qui furent moins bien traités par le sort, que l'oisif assure l'existence du travailleur. Si les richesses étaient entre les mains de l'E-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI, 15 JANVIER 1847.

LETTRES FANTASTIQUES.

La Gloire.

« Si je croyais à la mort, il y a longtemps que je me serais suicidé. » Ce mot profond d'un philosophe de l'antiquité est la clef de voûte d'un temple tout rempli de vérités et de révélations.

En effet, l'homme non-seulement ne peut s'anéantir par la mort, qui est une autre manière de vivre, mais encore, depuis sa naissance jusqu'à sa dissolution, l'homme s'agrandit, s'étend, se double, se triple, se centuple, se multiplie à l'infini; en d'autres termes, il *s'ubiquise* et *s'universalise* par ses travaux, par ses idées, surtout par ce rayonnement de son âme qu'on appelle ordinairement la gloire.

C'est un mot magique dont personne ne sait se rendre un compte exact. Écoutez les poëtes, les artistes, les écrivains qui ont de la gloire. A les entendre, elle ne vaut pas un vaudeville qui réussit. La gloire, disent-ils, c'est de la fumée, c'est une ombre qui vous poursuit quand vous la fuyez, et qui vous fuit quand vous la poursuivez ; c'est une chimère comme l'or qu'on vient de dépenser, comme l'amour qui vient d'être trahi ; c'est une lettre de change tirée sur la postérité, au risque que celle-ci se déclare en faillite le jour de l'échéance. Arrière la gloire ! s'écrient-ils; c'est une fée malicieuse et astucieuse, qui vous apparaît sous la forme d'une belle fiancée, et qui, dès la première nuit de noce, se métamorphose en hideux squelette...

Et cependant, ceux même qui crient le plus fort contre cette magicienne insaisissable lui sacrifient jeunesse, avenir, fortune, amour, et jusqu'à la vie...

Qu'est-ce donc que la gloire? Est-ce une vanité ou une passion, une idole ou une divinité, une ombre ou une réalité?...

J'ai beau plonger dans les profondeurs de la pensée des grands écrivains et philosophes de l'Europe, j'ai beau fouiller dans les méditations divines des anciens, tous ont l'instinct de la gloire, pas un ne la définit, pas un n'en a la conscience.

De nos jours, on a tellement perdu la trace divine de cette messagère du ciel, qu'on l'a profanée de gaîté de cœur et sans penser à mal, c'est-à-dire sans s'en douter. Tout est devenu glorieux. Un chanteur, un musicien exécutant, un acteur, un improvisateur, un diseur de riens croient avoir de la gloire et en acquièrent par les journaux. Le chemin de la gloire est bien boueux dans notre siècle. Heureusement Dieu, l'humanité et la vraie gloire sont au dessus des hommes et de leur engouement. L'histoire seule est le tribunal de la gloire.

Je vais essayer de définir la gloire. La première idée en appartient à Fourier, — A César ce qui est à César; — Je ne fais qu'en développer les conséquences, pour les mettre à la portée de tout le monde.

Depuis que l'humanité existe, son seul but en grand, ainsi que celui de l'homme en petit, est l'*universalité* et l'*ubiquité*. Dieu n'est Dieu parce qu'il est en même temps chez vous, chez moi, chez tous. Tout ce qui s'approche de cette qualité tient de Dieu, est plus ou moins Dieu.

Tous les grands sentiments, toutes les grandes passions sont une partie, si petite qu'elle soit, de cet immense *unitéisme* omnilocal. Je suis votre ami, cela veut dire, je ne suis plus un, mais nos deux pensées sont une et double à la fois. Par votre amitié, je m'universalise, je suis en même temps nous et moi ; nos deux êtres pensants s'absorbent en un seul, et peuvent être en même temps, l'un à Paris, l'autre à Saint-Pétersbourg, de manière que l'espace n'existe plus pour eux. Il en est de même de l'amour, mais dans un degré inférieur. Deux êtres qui s'aiment d'amour sont en même temps deux âmes dans un corps, deux corps dans une âme, seulement l'ubiquité est restreinte. L'espace tue l'amour, il ne tue point l'amitié. Aussi les hommes ont-ils rehaussé l'amour par l'amitié, et s'aiment-ils par correspondance. C'est la seule qualité qui, en amour, distingue l'homme de l'animal.

Ce que nous appelons éducation, civilisation, n'est qu'un degré de cette tendance à l'universalisation. Quand je parle à un paysan, il faut que je m'explique trois fois pour qu'il me comprenne, car son état d'infériorité intellectuelle l'empêche de pénétrer mon idée dès que je la lui présente. Il est seul et n'est pas double. Deux hommes bien élevés, au contraire, s'entendent au premier mot, et se pénètrent au premier abord. Grâce à l'étendue de leur intelligence, leur âme, en s'agrandissant, devient de plus en plus transparente et refringente. Plus un homme possède cette faculté d'intuition, plus il est supérieur aux autres, plus il tient de Dieu ; car, pour n'être pas omnivoyant, il voit du moins plus et mieux qu'un autre, grâce à son œil intérieur, qu'on appelle âme. Deux âmes qui se comprennent et qui s'aiment, ce sont deux yeux qui se voient l'un par l'autre. Le premier miroir de l'œil extérieur a été l'œil de son frère, de même l'âme ne se reconnaît que dans une âme sœur ou jumelle.

Toutes les qualités qui distinguent l'homme pensant de l'être instinctif et de la plante, le portent forcément vers l'ubiquité, l'universalité, l'omniscience et l'omnipuissance, qualités qui, réunies au plus haut degré, constituent ce que nous appelons Dieu.

En quoi consiste le progrès de la mécanique et de l'industrie depuis leur naissance jusqu'à nos jours ? En rien autre chose que dans la négation de l'espace et du temps, absolument comme Dieu. Par le commerce et la navigation, la plante de l'Afrique méridionale est importée dans l'Europe occidentale ; par la vapeur, les villes de Paris et de Berlin ne sont plus éloignées l'une de l'autre que de trente lieues. Patience ! nous ne sommes pas au bout. Nous traverserons les airs ; le globe entier ne sera plus qu'un globe de carton, et nous volerons de Paris à Pékin, comme les mouches sur le globe de la bibliothèque royale.

Or, parmi les qualités qui distinguent l'homme et en font un demi-dieu figure au premier rang la pensée. La pensée ne connaît ni espace ni temps, elle n'a ni limites ni frontières ; elle est ici, là, partout, et de plus, tout en cinglant à travers les mers et les airs, elle lie toutes les contrées, et, seule, fait des hommes un corps compact qui s'appelle *humanité*, et qui, comme Dieu, est ubiquiste, éternel et immortel.

C'est donc la pensée seule qui constitue ce que l'homme-dieu appelle gloire. Par la pensée, l'homme se met en communication avec l'univers, s'*ubiquise*, se généralise, se divise et s'immortalise. Pour peu qu'il y ait quarante hommes dans l'univers qui lisent cet article, ma pensée, — si tant est qu'il y en ait une, — communie avec eux, fussent-ils à 600 millions de lieues, et en me lisant, ils se mettent en communication avec mon âme, que je sois vivant ou mort. Pour peu que cette pensée jaillisse de la source divine de l'âme, elle germera dans le cœur d'un lecteur éloigné et produira plus ou moins de fruit. C'est pourquoi tous les hommes qui ont laissé des pensées sont les pères les uns des autres ; c'est pourquoi chaque pensée est féconde, prolifique, et a une famille aussi innombrable que les grains de sable de la mer ; c'es pourquoi enfin l'homme de pensée est au-dessus de la famille et ne saurait jamais se restreindre à ce seul moyen de multiplication.

Un poëte, si grand qu'il soit, n'est guères distingué par ses enfants charnels. Au contraire, le premier épicier venu l'emporte souvent sur lui ; mais, par son génie, le poëte a des milliers de fils, de filles, de frères et de sœurs, sans compter qu'il a plusieurs pères, c'est-à-dire les hommes de génie qui l'ont précédé.

De sots bourgeois ont reproché à Rousseau d'avoir été mauvais père. Il aurait dû éviter cela, bien que l'humanité n'eût rien perdu si le fils de Racine avait été élevé aux enfants-trouvés. Cependant, Rousseau a élevé, et très bien élevé, ses plus beaux enfants, c'est-à-dire ses pensées. Et quant à celles-ci, il les a peignées, lavées, habillées de velours, soie, dentelle, or et argent ; enfin, il a été un père tendre, aimant, généreux et même prodigue.

Je le répète donc, la vraie gloire consiste dans la pensée, par la seule raison que la pensée est universelle. Par cette gloire, mais par cette gloire seule, l'homme s'identifie avec Dieu et plane au dessus des hommes ordinaires comme l'aigle plane au dessus des colombes et des poules mouillées.

Par la même raison, le chanteur, l'acteur, l'orateur n'a qu'une gloire restreinte, ou plutôt, il n'est un homme qu'à demi. En effet, le chanteur et l'acteur ne communiquent avec les autres hommes que par leur présence. Cette communication est doublement bornée, d'abord par l'espace, puis par le temps. En dehors de l'Opéra ou du salon, Duprez et Rachel n'existent plus pour l'humanité. Ils mourraient demain, ou seulement ils seraient indisposés, qu'ils n'existeraient déjà plus comme esprit ni comme pensée, ni comme moyen de communication intellectuelle. Ce sont des anges. Les anges déchoient. La pensée, au contraire, est une déesse, et les dieux ne déchoient pas. Le poëte, le penseur, le compositeur, l'inventeur ne déchoient jamais. Leur gloire ne fait que croître avec le temps, et plus elle s'étend, plus ils s'approchent de Dieu.

C'est donc là la seule gloire divine, éternelle et immortelle ! C'est la gloire que Fourier indique dans la passion pivotale de l'*unitéisme*. Car, grâce à cette passion, tout s'unifie, *s'ubiquise* et se divinise ; c'est enfin le seul rayonnement du foyer céleste qui brûle éternellement dans le cœur humain depuis Prométhée jusqu'aux grands hommes de nos jours.

Mortels, prosternez-vous devant la gloire. C'est l'homme titan qui escalade le ciel, c'est plus, c'est Dieu descendant sur la terre, c'est le Christ de l'humanité.

ALEXANDRE WEILL.

les pratiques. Ce qui se passe en Angleterre en est la preuve. Le droit absolu du pauvre à une part du superflu du riche n'est plus contesté au delà de la Manche, mais le pauvre s'en autorise parfois pour se dispenser d'un travail que l'on n'a pas encore su rendre attrayant. Cet inconvénient, au reste, l'aumône le présente à un degré plus grand encore. Il n'est nullement rare de voir des pauvres très valides nourris dans l'inaction par les charités des âmes pieuses ; il est même impossible qu'il en soit autrement, l'aumône procédant toujours par sommes minimes qui empêchent le pauvre de mourir, sans lui donner le moyen de trouver d'autres moyens d'existence. Il n'en est pas de même quand une municipalité se trouve avoir à sa disposition des sommes considérables ; elle peut, soit entreprendre des travaux d'utilité publique, soit créer des établissements qui viennent d'une manière permanente au secours de la classe pauvre et préparent la transformation du salariat en association du capital et du travail.

Telle paraît avoir été la pensée de la municipalité du Mans ; c'est du moins ce qu'on peut conclure d'un discours prononcé par le maire dans le conseil municipal, au sujet même de la souscription qui a été repoussée par le préfet de la Sarthe. Le conseil avait été d'ailleurs conduit à poser le principe de l'impôt progressif par suite des difficultés qu'il éprouvait à recueillir une souscription en rapport avec les besoins de la population indigente : il n'imposait sa loi à personne, puisqu'il n'infligeait d'autre peine que la publicité. Tous les ménagements que demande l'application d'un principe nouveau avait donc été gardés.

Le préfet de la Sarthe a cependant cru devoir refuser son approbation ; c'était son droit, la loi traitant les conseils municipaux en mineurs non émancipés. Mais les intérêts égoïstes dont les réclamations ont triomphé en cette circonstance n'auront pas à s'applaudir de leur succès. M. Richard, qui, à la demande de ses concitoyens, a repris les fonctions de maire, n'en poursuit pas moins l'exécution de son projet. Le conseil n'a pas publié sa taxe, mais les promoteurs de la mesure se sont inscrits en tête d'une liste de souscription pour la somme à laquelle ils avaient été taxés ou pour une somme supérieure, et cette liste est publiée par les journaux de la localité. La souscription s'élève déjà à plus de 22 000 fr.

Le principe de l'impôt progressif est trop équitable pour qu'il pût être accepté d'abord, dans une société fondée sur l'incohérence des intérêts. Ce n'est pas peu qu'il ait été posé par l'unanimité du conseil municipal d'une ville importante ; il fera maintenant son chemin. Mais on devait peu s'attendre à voir se tourner contre lui les apôtres d'une religion d'amour, les disciples de celui qui est venu pour réaliser sur la terre le règne de la fraternité.

Bureaux de la Chambre des Députés. — La Commission de l'Adresse.

Les députés se sont réunis aujourd'hui dans les bureaux pour nommer la commission chargée de rédiger l'adresse. La discussion a été très vive, mais généralement favorable au ministère. Les mariages espagnols...

M. Dupin a dit que, dans les deux questions extérieures, il en est une où nous avons évidemment raison, et une autre où ce n'est pas nous qui avons tort. Il a signalé la brutale violation des traités de 1815 par l'affaire de Cracovie ; il ne croit pas que le traité d'Utrecht ait été violé par les mariages. Il ne s'effraie pas de notre isolement, et n'a pas trouvé que le gouvernement français ait manqué ni de droit au fond ni de courtoisie dans la forme.

M. Guyet-Desfontaines dit qu'il se félicite des joies de la famille royale à propos des mariages, mais qu'il craint que cet avantage ne soit pas une compensation suffisante pour les dangers qui en pourront résulter. M. Blanqui assure que, contrairement à tout ce que l'on en a dit en France, les mariages sont populaires en Espagne.

M. Dejean dit que, pour sa part, il ne se préoccupe pas le moins du monde de la question politique touchant Cracovie. C'est un petit pays neutre où la France n'avait rien à voir. La déclaration du gouvernement, quant à cette question, lui semble sauvegarder amplement les droits de la France.

Deux autres questions ont été soulevées ; celle de la disette et de la situation des classes pauvres, et celle des chemins de fer.

M. Garnier-Pagès dit que le gouvernement doit être encouragé dans toutes les mesures qu'il prendra relativement aux subsistances, et que la commission de l'adresse doit tenir, à cet égard, un langage net, positif, au niveau de la gravité des circonstances, dans le but de rétablir la confiance générale et de maintenir la sécurité publique.

M. Guyet-Desfontaines pense qu'on ne peut imputer au cabinet la misère qui résulte du défaut de récolte suffisante, mais il lui reproche de ne l'avoir point assez prévue. Il lui reproche la trop grande quantité de travaux entrepris, et la gêne financière qui en résulte.

M. Muret de Bort trouve que le gouvernement s'est occupé peut-être un peu tard, et moins sérieusement encore qu'il ne l'eût fallu, de la crise des subsistances. Il traite cette question plus particulièrement au point de vue de l'alimentation, de la rareté du numéraire, du crédit, de la prospérité commerciale et du taux des salaires. Il recommande la plus stricte économie, et désirerait que l'adresse en fît une loi à la chambre et à la commission du budget.

M. de Mornay attaque la conduite de l'administration dans la question des troubles soulevés à l'occasion de la cherté des grains.

M. Dumon, ministre des travaux publics, répond que le gouvernement a procédé comme il le devait, qu'il a maintenu et maintiendra la liberté dans les transactions commerciales.

La situation financière du pays a été discutée dans plusieurs bureaux. Dans le premier, M. Hébert a soutenu, avec l'aplomb qu'on lui connaît, que la situation financière serait bien pire si le gouvernement avait fait les chemins de fer pour son compte.

M. Garnier Pagès a relevé vivement ces paroles ; il a prouvé que cet embarras financier est le résultat de l'agiotage. Tout ce qui arrive, il y a quatre ans qu'il le prédit dans tous ses discours. Mais la protection du gouvernement a encouragé les joueurs de bourse, qui ont inondé la place d'actions, et recueilli, sans bourse délier, des bénéfices énormes.

M. Gauthier de Rumilly, l'un des trois ou quatre députés qui seuls se sont prononcés dans la chambre pour l'exécution des chemins de fer par l'Etat, s'est prononcé dans le même sens que M. Garnier-Pagès. Il a blâmé énergiquement le ministère de sa complaisance pour les banquiers et de l'immense pâture que sa faiblesse a jetée à l'agiotage.

M. Dupin ne croit pas que nos embarras financiers proviennent uni-...

... gardée dans la protestation de M. Guizot au sujet de la suppression de Cracovie.

La commission de l'adresse est ainsi composée :

1er bureau, M. Hébert ; 2e bureau, M. d'Haussonville ; 3e bureau, M. Muret de Bort ; 4e bureau, M. de Bussières ; 5e bureau, M. Saunac ; 6e bureau, M. de Carné ; 7e bureau, M. de Peyramont ; 8e bureau, M. Vitet ; 9e bureau, M. Desmousseaux de Givré.

Commission des pétitions.

1er bureau, M. Rouland ; 2e bureau, M. Mathon de Fougères ; 3e bureau, M. de Lafarelle ; 4e bureau, M. Lecomte ; 5e bureau, M. d'Herlincourt ; 6e bureau, M. d'Etchegoyen ; 7e bureau, M. Quenson ; 8e bureau, M. Pidancet ; 9e bureau, M. de Bastard.

Le 1er bureau a discuté aujourd'hui longuement la validité de l'élection de M. de Sieyès, élu à Valence. Il a semblé au bureau que la signature apposée sur une pièce n'était pas celle du maire, et que l'élu ne payait pas le cens ; le bureau a prononcé l'ajournement.

On lit dans le *Courrier français* :

« Une réunion nombreuse de députés de l'opposition a eu lieu hier soir chez M. Billault ; la scission dont on a tant parlé ces jours derniers a été l'objet d'une longue et sérieuse conférence, et nous pouvons dire qu'elle est dès ce moment un fait accompli. MM. Billault et Dufaure ont exposé à leurs collègues tous les points de leur programme politique ; toutes les questions, intérieures ou extérieures, ont été nettement, explicitement traitées par les deux orateurs, et ils ont l'un et l'autre manifesté l'intention bien formelle d'en finir avec la petite stratégie parlementaire, la guerre d'intrigue dans laquelle s'est amoindrie, déconsidérée, perdue l'opposition constitutionnelle à la suite de M. Thiers.

» Les explications de MM. Billault et Dufaure ont obtenu l'approbation complète de la réunion. Les deux honorables députés n'avaient point à former la conviction des hommes consciencieux et sincères devant lesquels ils exprimaient leurs intentions et leurs principes ; cette conviction était arrêtée depuis longtemps déjà, mais ils l'ont décidée à se manifester au grand jour, et l'on peut dire enfin que l'opposition nouvelle, qui entend n'avoir rien de commun avec M. Thiers, est pleinement constituée. La réunion, dont la première séance s'est tenue hier, aura lieu désormais régulièrement chez M. Billault. Le jour est pris déjà pour la seconde conférence ; elle se tiendra immédiatement après les débats de l'adresse à la chambre des pairs. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Michel Chevalier ouvrira son cours d'économie politique au collège de France samedi 15 janvier, à midi. Le sujet du cours de cette année sera la *population*.

— L'Académie française s'était réunie ce matin pour nommer un successeur à M. de Jouy. Les candidats étaient M. Victor Leclerc, doyen de la faculté des lettres de l'Académie de Paris ; M. Empis, auteur dramatique ; M. Em. Deschamps et M. Poujoulat, l'un des deux auteurs de l'*Histoire des Croisades*. Il y a eu cinq tours de scrutin. La majorité n'ayant pu se réunir sur un des candidats, l'élection a été remise à un mois. Voici le résultat de la tentative de ce matin. Aux deux premiers tours de scrutin, il y avait 33 votants ; il y en avait 34 dans les trois derniers. Les suffrages se sont répartis de la...

LA VALLÉE DU LYS.

M. J. Venedey, un des plus nobles représentants de l'émigration allemande, vient de publier, dans son pays natal, deux volumes sur la France méridionale. M. Venedey nous communique un chapitre de son ouvrage. Nous le traduisons avec d'autant plus de plaisir que ce morceau n'est pas une simple description, mais un petit poème où respire un ardent amour de la nature.

« En allant de Bagnères à Luchon, on passe devant une vieille tour en ruines, qui, située sur une petite colline, dans une vallée entre deux montagnes escarpées, servait jadis de fort pour barrer le passage à l'ennemi. Ce château, portant le nom de Castel-Viell, appartenait aux comtes de Comminges.

» Cette ruine est la clef de voûte d'une vallée plus étroite dans la profondeur de laquelle bondit la *pique* à travers les broussailles et les rocs. Peu à peu la rivière s'approche du sentier, et bientôt rivière et sentier se trouvent côte à côte et semblent se poursuivre comme des enfants folâtres. Partout du gazon, de l'eau, des montagnes, des arbres ! A chaque pas la scène change, et les tableaux qui se présentent à l'œil semblent avoir été faits d'une main de maître pour nous ménager une suite de surprises.

» Deux ponts donnent à ces tableaux un aspect nouveau. Nous touchons à la *Vallée du Lys*, nom qu'elle emprunte à une petite rivière aux bords de laquelle croît et fleurit le lys. La vallée se rétrécit de plus en plus. Des deux côtés, des montagnes s'élèvent vers le ciel, couvertes de chênes, de hêtres, de marronniers, de peupliers même, et enfin de pins, qui forment pour ainsi dire les derniers échelons de cette échelle céleste. A chaque pas, la scène varie. Parfois, quelques arbres, de leurs branches touffues et formant des berceaux pour le voyageur, s'enlacent et se penchent vers la rivière écumante, comme pour se désaltérer. Partout les mêmes éléments, partout la même simplicité, et cependant, quelle variété dans les groupes ! quelle poésie dans l'ensemble ! Quelques arbres, une rivière rocailleuse, une montagne, des gazons, voilà la charpente des drames de la nature. Tout est simple, modeste, dégagé de toute prétention ; rien ne paraît plus facile à faire, et cependant tout cela est beau, admirable, divin et inimitable.

» A mesure qu'on avance, la vallée s'élargit. Les montagnes, au lieu d'arbres, sont couvertes de prairies et de broussailles, parsemées de petites cabanes de pâtres. On arrive enfin dans la pleine vallée du Lys. En ce moment, la vue, de plus en plus grandiose, est bornée par des couches de neige, qui forment le fond des blocs de pierre escarpés. De tous côtés des cascades, miroitant sous le soleil, se précipitent dans mille et mille gouffres béants.

» Tout-à-coup on aperçoit un torrent bondissant qui domine tous les autres. C'est là le maître, le roi de la scène, c'est la cascade d'Enfer.

» Il m'est souvent arrivé, même en Suisse, d'être trompé dans mon attente devant les merveilles des grandes cascades. Mon imagination avait toujours dépassé la réalité. Aujourd'hui même, en me mettant en route, je me suis dit : Eh bien ! ce sera un spectacle comme j'en ai tant vu, ce sera une cascade comme une autre... N'importe ! allons toujours ; la nature est belle, le temps est propice, et à la grâce de Dieu !...

» Mais arrivé à cet endroit, je fus surpris, saisi, stupéfait d'admiration. C'est vraiment beau, plus beau que tout ce que j'ai vu en ce genre ; c'est admirable, presque indescriptible. Cependant j'essaierai de rendre compte de mes impressions.

» Je me trouve au milieu d'une vallée large et sauvage, en forme d'entonnoir. A mes pieds j'entends le bruit du confluent des trois torrents sur lequel se trouve un pont formé de deux arbres joints aux deux bouts ; chacun de ces torrents est coupé par de petits îlots ou plutôt des rocs, sur lesquels poussent pêle-mêle des arbres et des broussailles.

» A l'entour de la vallée s'élèvent vers le ciel des montagnes immenses couvertes jusqu'aux cimes, j'allais dire jusqu'aux nues, d'arbres verts feuillus et touffus, et couronnées enfin de pins sauvages. A mesure que l'œil se promène dans les hauteurs, on voit, à travers les éclaircies, des masses de neige estompées par des blocs noirs de rochers crénelés, qui se haussent pour voir par dessus les épaules de leurs petits frères. Derrière cette nature agissante on pressent une puissance plus froide, plus sensée, plus âgée, qui métamorphose l'eau en glace et l'air en neige.

» Mais l'eau et l'air se révoltent contre cette tyrannie froide et cherchent à briser les chaînes dans lesquelles on veut les retenir. Grâce à la vallée ils remportent la victoire. A droite, un ruisseau, de bonds en bonds, s'élance d'une hauteur de plus de mille pieds dans la vallée. Chemin faisant il sautille, danse, polke, chante, et parfois se retourne en vrai gamin pour narguer son maître. Devant moi un autre ruisseau, fraîchement échappé, se précipite en deux sauts d'une hauteur de plus de deux cents pas. On dirait qu'il a peur d'être rattrapé et qu'il manque de temps pour se frayer un passage moins dangereux. Tête baissée il s'abîme en partie dans un ravin et se brise en des millions de globules cristallins qui rebondissent vers le ciel dans un nuage de poussière. L'autre partie se précipite dans le fond de la vallée, et s'appelle la *cascade d'Enfer*. A gauche, il y a un autre torrent, moins fougueux que le premier, moins téméraire que le second, mais courageux et sautant de roc en roc avec assurance et prestesse, comme un chasseur aux chamois.

» Je ne sais pas combien de temps je suis resté assis sur une pierre pour me rassasier de cette fête divine, mais je sais que je n'ai pas quitté ma place avant d'avoir acquis la certitude que ce grand tableau s'était daguerréotypé dans mon âme. Je me dirigeai alors, en passant le petit pont, vers la cascade en poussière, mais il paraît qu'elle n'aime pas le voisinage des hommes, car elle m'arrosa d'une pluie froide et pénétrante. Sa colère toutefois meurt à cinquante pas, sous un arbre touffu, à l'endroit où se trouve une pierre couverte de mousse, véritable oreiller qui vous invite à vous reposer. J'obéis à cette invitation muette et hospitalière, et là seulement je compris le fin mot de toute cette scène mystérieuse. Oui, là, je pus saisir les mille cris des torrents et des cascades. « Victoire, crièrent-ils en mille échos, nous sommes libres. Là-haut est l'esclavage ; là-haut une loi rigide enchaîne l'air ; là-haut, dans le sein blanc de la nature, il ne bat point de cœur. Mais là-bas, dans la vallée, est la liberté. Il nous y est permis d'arroser l'arbuste, d'aimer la fleur, de désaltérer l'oiseau ; là-bas est la liberté. Victoire, nous sommes libres ! »

» J'allais unir ma faible voix à cette voix puissante et multiple, mais la grosse cascade en bouillissant m'ôta la parole :

« Il est vrai que nous allons mourir, semblait-elle dire, mais qu'importe la vie, quand il s'agit de la liberté. Homme, regarde la nature, sois libre comme elle et meurs plutôt comme elle que de supporter l'esclavage et les lois tyranniques des cœurs de neige et de glace. »

» Et elle meurt cette hardie cascade en se précipitant dans un noir ravin, et en se brisant contre un roc insensible et dur qu'elle ronge depuis des milliers de siècles sans pouvoir le briser. Au milieu de ce ravin obscur se trouve une pierre pointue et perpendiculaire, debout comme un homme, on dirait un autel d'un dieu mystérieux.

» On ne s'appelle pas *cascade d'Enfer* pour rien. L'enfer demande des sacrifices. Par moments, les nuages d'eau réduite en poussière se gonflent et couvrent la pointe de la pierre d'un remous tourbillonnant. C'est le moment des sacrifices mystérieux. Un instant après, le nuage disparaît et la pierre se montre sombre mais fière, malgré les bouillons d'écume blanche qui lèchent son torse pour l'étouffer, mais en vain. Un peu plus haut, des arbres verts se tendent les mains par dessus le saut d'Enfer, le soleil se reflète à travers le feuillage jusque dans le fond de l'abîme. C'est le triomphe de la lumière sur les ténèbres.

» De deux côtés de la *pierre infernale* des masses d'eau s'élèvent et quittent avec bruit ce lieu mystérieux. Ici de nouveau tout se presse, se serre, se culbute, se gonfle, s'élance, se précipite ; c'est une vie sauvage mais pleine de vigueur, de puissance et de poésie. Mille et mille images y reflètent, bondissent et disparaissent. J'y ai vu un combat d'animaux des plus sanglants. Des lions blancs écumants de rage, les crinières dressées et les grands yeux noirs écarquillés se précipitaient les uns sur les autres, se culbutaient et disparaissaient ensemble dans l'abîme roulant.

» Dieu du ciel que la nature est belle et grande, et que l'homme est heureux d'avoir un cœur pour la voir, la sentir et la comprendre ! Qu'est-ce que la misère humaine après une heure de telles félicités ? Un moment comme celui-ci fait tomber les barrières qui séparent le temps de l'éternité, élève l'homme au-dessus des turpitudes et des misères sociales, et lui donne un pressentiment de ce qui l'attend derrière les murs de cette vie verrouillée. Dans ces moments on pense à tout ce qu'on aime, à ses amis, et on voudrait les avoir tous en sa présence pour les presser contre son cœur.

» Qui sait cependant ! Il vaut peut-être mieux rester seul. La nature est une femme. Elle exige de l'homme qu'il lui appartienne entièrement avant qu'elle se rende. C'est une vierge timide et pudique qui ne confie ses secrets qu'aux heures du berger. Il faut l'écouter, lui obéir et être heureux tout seul, en emportant le chaste baiser qu'elle a daigné imprimer sur votre âme.

» Longtemps encore je restai plongé dans ces rêveries, lorsqu'un sot, un imbécile, un vrai sergent de ville, l'estomac enfin, m'avertit qu'il était temps de m'en aller. Voilà la fin de toutes les merveilles. J'avais beau lui résister, il criait toujours plus haut, il me saisit enfin au col et me traîna jusqu'à Bagnères. »

J. VENEDEY.

[illegible] depuis la place de Venise jusqu'à Pontemole, en passant par la place du peuple. Il n'y avait aucun autre moyen d'approvisionner les habitants de ces quartiers. Il pleut vingt-quatre heures par jour. »

TROUBLES AU SUJET DE LA CHERTÉ DES GRAINS. — On lit dans le *Courrier de la Sarthe* :

« Samedi dernier, des troubles ayant un caractère sérieux ont éclaté à Laval.

» Dans le courant de la journée, une partie du peuple, composée en grande partie de femmes et d'enfants, taxa le blé à 4 fr. le double décalitre, et la vente s'en fit à ce prix sur le marché sans que l'autorité s'y opposât. Un peu plus tard, plusieurs magasins de marchands de blés ou de farines furent forcés, et l'on y prit du blé ; beaucoup de personnes offrirent de payer au taux que le peuple avait établi au marché ou voulurent que l'on inscrivît leurs noms; quelques-unes emportèrent ce qu'elles avaient pris pour aller le revendre. La troupe se montra toujours trop tard. »

INCENDIE DU VAPEUR L'EMMA. — On lit dans le *Mémorial de Rouen* : « Le bateau à vapeur *l'Emma*, faisant le transport de passagers et de marchandises entre le Havre et Rouen, étant parti samedi du Havre avec un chargement composé de saindoux, de coton et de cuivre, était parvenu à la hauteur du Val-de-la-Haie, à onze heures et demie du soir, lorsque l'on s'aperçut que la fumée s'échappait par la pompe placée à l'arrière du bateau. Le feu était à bord. Aussitôt des dispositions furent prises par le capitaine pour s'en rendre maître. Les écoutilles furent enfoncées pour inonder les marchandises que contenait la cale; mais après de vains efforts, il fallut songer à l'emploi de moyens plus énergiques.

» On échoua le bateau, et par trois ouvertures on tenta de faire arriver l'eau dans la cale, mais ce n'est qu'à deux heures et demie du matin que l'on put parvenir à le submerger.

» L'incendie, favorisé par un vent d'est très violent, avait dévoré tout l'arrière de ce vapeur et la presque totalité des marchandises que contenait cette partie du navire avant qu'on ait pu le couler.

» On ne peut encore estimer le dommage. »

UN AMANT VOLEUR. — Avant-hier soir, vers six heures, les cris : Au secours ! à l'assassin ! se firent entendre dans la maison de la rue du Faubourg-Montmartre, 4, où sont situés les bains de Jouvence. En même temps on vit apparaître à une fenêtre du premier étage sur la cour, une jeune femme échevelée et couverte de sang, qui, continuant à pousser ces cris d'alarme, semblait se défendre contre l'étreinte d'un bras qui cherchait à l'attirer à l'intérieur. On s'empressa de courir au secours de cette malheureuse, on jeta la porte en dedans, et l'on pénétra dans la première pièce. Là un horrible spectacle s'offrit aux regards : un jeune homme d'environ vingt ans, les traits hagards, les vêtements en désordre, frappait à coups de couteau la malheureuse femme, dont le corset n'était lacé qu'à demi. On s'assura aussitôt de la personne de ce jeune homme, qui n'opposa aucune résistance et se laissa arracher sans dire un mot le petit couteau dont il s'était servi pour porter des coups tellement violents, que la lame avait ployé, tandis que le sang avait rejailli sur toute la longueur du manche.

Deux chirurgiens du voisinage ayant été aussitôt appelés, ainsi que le commissaire de police, un premier appareil fut posé sur les [illegible] de la [illegible] femme [illegible] blessures sont au nombre de quinze, et elles parurent tellement graves que l'on crut devoir sans nul retard transporter la victime à l'Hôtel-Dieu.

On sut bientôt que la victime se nommait Marie Térisse, était âgée de [illegible] ans ; quant à l'auteur de la tentative d'assassinat, il déclara se nommer Jules Marquis, être âgé de vingt-deux ans, dessinateur en meubles et décors, demeurant rue de Provence. Forcé d'avouer son crime, il se borna à en expliquer la cause, qu'il rejeta sur une querelle survenue entre lui et la jeune femme, qu'il déclara ne connaître que de la veille.

Il fut en effet établi que c'était dimanche, vers sept heures du soir, que Jules Marquis avait vu cette fille pour la première fois. L'ayant remarquée dans le passage des Panoramas, où elle se promenait avec une certaine affectation, il l'aborda et lui proposa de la conduire au théâtre des Variétés.

Elle accepta, soupa avec lui dans un restaurant et il passa la nuit avec elle dans son logement. Le lendemain lundi, il se livra encore dans la matinée avec elle à des dépenses assez considérables, dépenses qu'il ne pouvait faire que parce que, dans la matinée de dimanche, il avait pris dans le tiroir de la commode de son père une somme de 125 francs.

Durant cette nuit et cette matinée qu'il avait passées dans le logement de la malheureuse fille, il avait pu remarquer qu'elle possédait quelques pièces d'or, et comme si son premier vol l'eût subitement familiarisé avec l'idée d'un plus grand crime, il avait conçu le projet de lui donner la mort pour la dépouiller de son petit trésor.

Une fois cet affreux projet arrêté dans son esprit, il ne pensa plus qu'à se procurer une arme pour en assurer l'exécution. A cet effet, il sortit pour acheter un couteau ; mais pensant que s'il se présentait chez un coutelier il pourrait être reconnu plus tard, car la plupart d'entre eux estampillent de leur nom et de leur adresse les produits de leur fabrique, il chercha par les rues et les boulevarts quelque marchand ambulant. Il en rencontra un enfin, et fit l'acquisition d'un petit couteau fermant, moyennant 4 fr. 75 c. Il revint alors au domicile de la fille Marie Térisse, ayant soin de rapporter avec lui une bouteille de vin et quelques gâteaux qu'ils mangèrent ensemble.

Cependant, comme l'heure du spectacle approchait, et qu'il lui avait promis de l'y conduire, il l'engagea à s'habiller sans retard, ce que celle-ci s'empressa de faire. Placée devant sa cheminée, en face de la glace, elle lui tournait le dos, et était occupée à lacer son corset, lorsqu'il se précipita tout à coup sur elle, et lui porta à la gorge cinq coups de couteau avant qu'elle eût eu le temps de se reconnaître et de faire entendre un cri. Mais alors une lutte s'engagea entre eux, lutte dans laquelle la malheureuse fille, dont les forces se trouvaient doublées par l'imminence du péril, parvint à le repousser et à s'élancer vers la fenêtre, dont elle brisa les carreaux avec ses mains. Ce fut alors que sa voix fut entendue, et que l'on accourut à son secours.

Ainsi que nous l'avons dit, elle a été frappée de quinze blessures, dont plusieurs sont assez graves pour que l'on conserve peu d'espérance de la sauver.

Jules Marquis a été mis immédiatement à la disposition de la justice. Il manifeste beaucoup de trouble et de repentir, et prétend avoir agi sous l'influence d'un accès de monomanie furieuse qui ne lui laissait pas la conscience de ses actions. (*Gaz. des Trib.*)

Cette communication, qui est celle d'un fait irrévocablement fixé par les nécessités de la nature la plus absolue, ne suffit cependant pas au sentiment de confiance que les trois cours aiment à vouer à celle de France ; elles croient devoir aller plus loin quand il s'agit d'une question à laquelle se rattachent des considérations de politique générale.

Le point de Cracovie n'est, à la vérité, qu'un atôme géographique placé dans le centre des trois grandes monarchies. Le petit Etat de Cracovie, créé par les trois souverains, en 1815, dans les limites et sous des conditions d'existence qu'ils avaient regardées comme compatibles avec le repos de leurs propres Etats, est bien vite sorti de la ligne de ses devoirs envers ses fondateurs et protecteurs. Le bruit qu'une faction ennemie du repos des trois grands Etats limitrophes a fait et qu'elle ne cesse de faire de Cracovie, n'a point tardé à dépasser l'importance de l'objet; il y a donc une question plus vaste cachée sous cette enveloppe ; nous croyons qu'il importe également aux premières puissances de l'Europe de la dégager de tout ce qu'elle peut avoir d'inconnu, de faux et de dangereux. La mesure que prennent les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie est une mesure de nécessité morale et matérielle, et de devoir envers ce qu'elles se doivent à elles-mêmes et à leurs peuples ; elles ne peuvent point admettre plus longtemps au milieu de leurs Etats un foyer toujours incandescent d'insurrection pour les provinces limitrophes, d'outrages et de calomnie pour leurs gouvernements, un repaire et un lieu de refuge assuré pour les émissaires d'une active propagande anti-sociale ; elles ne peuvent enfin tolérer plus longtemps et après de si longues et de si rudes épreuves, qu'un point situé au milieu de leur pays, qui leur doit son existence et sa vie de tous les jours, reste placé sous l'action d'un gouvernement occulte, établi à distance, et hors de leur portée et ennemi de leur existence !

Ceci établi, Monsieur, les trois cours n'ont point omis de prendre en considération qu'elles ont présenté aux congrès de Vienne, pour enregistrement, la convention qu'elles avaient passé entre elles. La considération de ce fait les engage à s'expliquer envers les cours de France et de la Grande-Bretagne sur la nécessité dans laquelle elles se sont trouvées de ne point rappeler à la vie et de reconstituer une création qui, après avoir épuisé la longanimité de ses fondateurs, s'est elle-même dissoute.

Vous voudrez bien, Monsieur, porter la présente dépêche et son annexe à la connaissance de M. Guizot, et lui en remettre une copie.

Recevez, etc.

Pièce jointe à la dépêche du prince de Metternich, du 6 novembre 1846.

La ville libre de Cracovie ayant elle-même, et de ses propres mains, détruit les conditions de l'existence politique qui lui avait été donnée, les trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, se sont trouvées naturellement appelées à se réunir en conférence pour prendre en considération les questions suivantes :

I. L'Etat de Cracovie vient de se précipiter lui-même, et sans y avoir été poussé par aucune force matérielle étrangère, dans le gouffre de la vaste conspiration qui, ayant pour objet de rétablir l'ancienne république de Pologne, avait fait de Cracovie le chef-lieu provisoire du gouvernement révolutionnaire qui devait diriger les mouvements d'exécution de cette entreprise.

II. Le rétablissement de cet Etat, tel qu'il avait été fondé par les traités du 21 avril (3 mai) 1815, signés entre les trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, serait-il compatible avec la sûreté de leurs monarchies ?

III. Si l'examen de cette question prouve l'impossibilité absolue de ce rétablissement, que faudra-t-il faire de la ville de Cracovie et de son territoire ?

IV. Les trois cours ont-elles le droit exclusif de régler à elles seules, sans l'intervention d'aucune autre puissance, le sort futur de la ville et du territoire de Cracovie ?

Pour trouver réponse à ces questions, les trois cabinets prirent la résolution de se réunir en conférence à Vienne ; ils se sont trouvés, dès leur première séance, naturellement reportés à l'époque de l'année 1815, qui avait donné naissance à l'Etat de Cracovie, et qui l'avait placé sous leur protection particulière et spéciale ; ils ont eu alors à examiner :

1° Les principes qui avaient servi de base à cette création ;

2° L'usage qu'avait fait Cracovie de sa liberté pendant le cours de son existence politique depuis l'année 1815 jusqu'au mois de février 1846 ;

3° Les circonstances qui ont amené sa désorganisation et accompagné sa destruction.

L'exposé qui va suivre, en forme de récit historique, développera les faits et les motifs qui ont dicté à la conférence les résolutions qu'elle a prises.

Lors de la dissolution de l'ancien royaume de Pologne, la ville de Cracovie et le territoire qui lui fut donné avaient été, en vertu de la convention conclue à Saint-Pétersbourg, le 24 octobre 1795, remis à l'Autriche. Les troupes de S. M. impériale et royale apostolique en prirent possession le 5 janvier 1796.

Cet évènement s'est accompli par l'accord établi entre les trois cours, sans l'intervention d'aucune autre puissance étrangère.

Pendant quatorze ans, Cracovie et son territoire sont restés paisiblement sous la domination de S. M. impériale et royale apostolique.

Le traité de Vienne, du 10 octobre 1809, détacha Cracovie de l'Autriche pour la donner au duché de Varsovie, appartenant alors au roi de Saxe.

Les guerres napoléoniennes en Pologne ont amené la formation du duché de Varsovie. Si la pensée primitive attachée à la création de ce nouvel Etat avait pu être la restauration de l'ancienne Pologne, Napoléon recula sans doute tout autant devant les difficultés que lui présentait la Pologne elle-même que devant celles qu'il aurait trouvées dans la position des puissances. Le duché de Varsovie ne devint donc autre chose qu'un quatrième partage fait en faveur d'un quatrième occupant.

L'issue de la campagne de 1812 mit l'Empereur Alexandre en possession des diverses parties du territoire qui avaient servi par leur réunion à former le duché de Varsovie.

Tous les cabinets savent comment cette occupation militaire amena la formation d'un royaume de Pologne, et comment, et sous quelles conditions la ville de Cracovie fut appelée à l'existence d'un Etat libre et indépendant.

Après que les trois cours eurent arrêté cette détermination, consignée dans les traités du 21 avril (3 mai) 1815, les autres puissances signataires du traité de Vienne n'ont fait qu'accepter cette combinaison comme le résultat des négociations directes entre les trois cours, sans intervenir dans cet arrangement territorial qui leur était étranger.

Quoique les derniers évènements de l'année 1846 soient suffisants pour montrer l'esprit qui domine cette population, cet esprit sera prouvé d'une manière irrécusable encore par l'examen de ce qui s'était passé dans cette ville depuis 1830.

Il y avait, avant l'époque de l'insurrection du royaume de Pologne, en 1830, des symptômes de fermentation dans l'Etat de Cracovie ; l'autorité s'y montrait faible et de conduite équivoque en face de l'agitation des esprits qu'elle aurait eu le devoir de réprimer.

Les puissances protectrices, inquiètes de cette situation, avaient pris la résolution de renforcer les troupes d'observation qu'elles avaient sur les frontières de cet Etat, pour être en mesure d'étouffer une explosion si elle devait avoir lieu et de rétablir l'ordre.

Sur ces entrefaites vint à éclater l'insurrection de Varsovie en 1830. La disposition des esprits en fit donc accueillir la nouvelle avec l'enthousiasme le plus prononcé ; chaque fait d'armes favorable à l'armée révolutionnaire y fut célébré par des cérémonies religieuses dans les églises et par l'illumination de la ville. Mais la population de Cracovie ne se borna pas à ces démonstrations. La guerre contre la Russie y fut proclamée guerre sainte par tous ceux qui avaient droit et mission de parler au peuple. Une légion d'étudiants y fut armée et équipée pour faire cette guerre. On prit un soin particulier pour fournir à l'armée révolutionnaire tout ce dont elle avait besoin : des fabriques d'armes et de poudre furent établies, et ce que la fabrication ne pouvait pas donner fut acheté en pays étranger.

Les négociants de Cracovie se chargèrent de fournir les principaux objets d'équipement pour hommes et chevaux.

Le comte Stanislas Wodzicki, alors président du sénat, ayant essayé de [illegible] le bienfait de l'amnistie, loin de calmer les esprits, ne fit que faire naître un sentiment d'ingratitude, qui devint d'autant plus actif qu'il était une spéculation.

En opposition explicite aux traités, ceux des Polonais, sujets des trois puissances, compromis dans la révolution du royaume de Pologne, qui voulurent chercher un asile sur le territoire de Cracovie, y furent reçus, toutes leurs machinations protégées et soutenues. Les émissaires les plus marquans qui se firent voir depuis dans toutes les provinces de l'ancienne Pologne, tels que Zaliwski, Zawisza, les frères Zalewski, Konarski, etc., etc., sont tous partis de Cracovie, où ils s'étaient, pendant plusieurs mois, préparés à leur voyage de propagande. Ce sont deux frères négociants, qui s'étaient chargés du soin d'organiser leur marche, ainsi que celui de l'envoi clandestin, dans les Etats voisins, des nombreux pamphlets incendiaires que les foyers principaux de cette propagande leur faisaient parvenir.

C'est pendant cette époque que s'organisèrent, dans l'Etat de Cracovie, et se répandirent dans les provinces voisines, les sociétés démagogiques connues sous le nom de Numa, de Confédération générale de la nation polonaise, de Réunion du peuple polonais et de Société anonyme.

Les effets d'un pareil état de choses ne tardèrent pas à se manifester dans toute l'étendue des anciens territoires polonais, et en le comparant avec la situation précédente, il n'était pas difficile de comprendre comment des idées d'insurrection générale commençaient à se manifester au grand jour.

Le sénat de Cracovie fut le premier à reconnaître l'impossibilité dans laquelle il était de faire cesser un pareil état de choses, incompatible avec les traités qui formaient la base de l'existence de l'Etat libre de Cracovie, et devant donc finir par compromettre tous ses rapports avec les trois cours protectrices.

Ce fut donc après six ans de longanimité que les trois puissances protectrices, prenant en considération la déclaration que le sénat de Cracovie fit de son impuissance, résolurent, comme mesure strictement défensive pour leur propre sûreté, d'occuper militairement l'Etat de Cracovie, afin d'en éloigner tous les réfugiés qui l'agitaient et d'y rétablir l'ordre.

Ce fut au mois de février 1836 qu'eut lieu l'occupation de ce territoire par les troupes combinées des trois puissances. On y trouva près de 2 [illegible] réfugiés politiques qui s'y étaient établis sous de faux noms et sous de fausses occupations.

La population de Cracovie apporta toutes les difficultés possibles à l'éloignement de ces individus étrangers à son territoire. Les autorités chargées de vérifier l'identité des personnes eurent à combattre toutes les intrigues d'une coupable complicité ; on ne cessait de leur produire de faux certificats. Presque tous les registres des paroisses du territoire furent falsifiés, et dans la seule paroisse de Sainte-Marie de la ville de Cracovie, plus de deux cents trente actes de naissance furent juridiquement constatés avoir été faussés.

Après l'expulsion des réfugiés polonais et d'autres transfuges de tous pays, on crut trouver dans la révision de la constitution de Cracovie, qui avait eu lieu en l'année 1833, les moyens d'établir l'ordre public sur une base plus solide. Afin de rendre cette occupation aussi peu dispendieuse que possible pour l'Etat de Cracovie, le nombre des troupes d'occupation fut diminué, et il ne resta à Cracovie qu'un faible bataillon de troupes autrichiennes et un détachement de cavalerie.

Cependant, malgré la confiance qu'on avait cru devoir accorder à la durée du rétablissement de l'ordre et au sentiment que la population de Cracovie devait enfin avoir des conditions nécessaires à son propre bien-être, la police ne tarda pas à acquérir des preuves nombreuses de nouvelles machinations révolutionnaires. Les autorités et les tribunaux, intimidés par des menaces secrètes, ne remplissaient plus, ou que faiblement, les devoirs de leur charge. L'on reconnut enfin, en l'année 1838, la nécessité de renforcer encore une fois le corps d'occupation autrichien par un second détachement de troupes de cette puissance. Ce ne fut qu'après une nouvelle épuration et une nouvelle organisation de la police et de la milice cracovienne, et après une révision et modification des lois de police correctionnelle et criminelle, que l'on crût possible de rendre, au commencement de l'année 1841, la ville de Cracovie à elle-même, et d'en retirer les troupes d'occupation. Cependant, ni les soins qu'on avait pris d'éloigner tous les réfugiés polonais étrangers au territoire, ni les modifications organiques qui avaient eu pour objet de donner plus de force aux autorités constituées de la république, rien ne put suffire au maintien de l'ordre ; le germe du mal n'était pas seulement étranger, il existait dans la population de Cracovie elle-même. Ainsi, dès que l'occupation militaire vint à cesser, toutes les machinations révolutionnaires furent reprises avec une nouvelle ardeur et par les mêmes moyens.

Des faits nombreux, constatés comme positifs par la publicité la plus entière, et qui ne peuvent être niés que par des hommes qui, [illegible], sont toujours prêts à nier la vérité, fournissent donc la preuve la plus évidente que la ville libre de Cracovie et tout son territoire ont été, depuis l'année 1830 jusqu'à l'année 1846, en état de conspiration permanente contre les cours qui l'avaient appelée à la vie. Comme dernière preuve à l'appui nous citerons encore le fait que, dans l'espace des dix dernières années, huit assassinats politiques ont été commis dans le territoire de Cracovie. Cinq de ces crimes ont été suivis d'une mort instantanée, et les trois individus, laissés comme morts sur la place, ne furent rappelés à la vie que par des secours fortuits qui leur furent apportés. Les noms de ces individus sont : les premiers, Pawlowski, Cellak, Komar, le commissaire de police Weinberger et le gendarme Mateyko ; les seconds, le commissaire de district Luszcynski, l'employé de chancellerie Homulka, et l'employé au chemin de fer Lukiesch.

L'occupation militaire avait duré jusqu'à l'année 1841. Le temps avait été mis à profit par les puissances protectrices, pour aider le gouvernement de Cracovie à rétablir, par le renforcement des lois, l'ordre chez lui.

Le travail qui fut fait alors fournit la preuve la plus évidente combien les trois cabinets avaient à cœur d'empêcher le renouvellement de circonstances qui auraient nécessité une nouvelle intervention [illegible].

Toutes les mesures prises pour rétablir un ordre de choses qui pût avoir en lui-même une garantie de durée, se montrèrent encore une fois insuffisantes contre les efforts de la propagande révolutionnaire polonaise, qui tendait à conserver la ville de Cracovie comme le foyer principal de son activité ; la force politique d'un aussi petit Etat était trop faible pour résister à la fois aux menées de la propagande et à la complicité d'une grande partie de ses habitants. Une conspiration, qui embrassait dans ses combinaisons la totalité des territoires polonais, finit par éclater au mois de février 1846 sur les points où elle croyait trouver la plus grande facilité. Cracovie, indépendante, plus libre dans ses mouvements, devint le centre de l'action. Tous les genres d'agression organisés d'avance reçurent un surcroît d'activité par des écrits incendiaires, par des proclamations, par l'introduction d'armes, de munitions et d'effets de guerre de toute espèce, par des légions d'émissaires, par l'établissement d'un gouvernement qui s'intitula révolutionnaire, qui se chargea de diriger tous les mouvements des provinces appelées à la révolte et de gouverner celles qui réussiraient à s'affranchir.

Ces évènements sont connus de toute l'Europe. Si tous les cabinets ont condamné les actes de violence commis par les auteurs de cette révolte, autant qu'ils ont déploré les sanglants désastres qui en ont été le résultat, les trois puissances avaient des devoirs plus difficiles à remplir, car elles avaient à la fois à chercher les moyens de reconstituer un ordre quelconque à Cracovie, et à garantir leurs territoires contre le retour d'évènements pareils à ceux qui venaient d'y porter tous les genres de dévastation et de désordre dont Cracovie s'était constituée le foyer et le centre. Dans une situation si grave, les trois cours n'ont pas été libres de consulter le désir qu'elles auraient éprouvé de se montrer indulgentes une fois de plus ; elles ont dû se demander si la mesure de l'indulgence n'était pas épuisée ; si elles pouvaient rendre à la république de Cracovie les mêmes armes dont celle-ci venait de se servir d'une manière si déloyale et si persévérante, pour porter la désolation dans les provinces voisines. De quel droit, en effet, et à quel titre la ville libre [illegible] revendiquer la franchise dont elle venait de faire un [illegible] funeste [illegible].

Sans recourir [illegible] preuves que les commissaires d'enquête

[illegible] depuis qu'elle est [illegible] pour la domination de conspirateurs qui se trouvent loin d'elle et dans son propre sein, et qui la tiennent asservie?

En effet, que s'est-il passé? Un des résultats de la révolte de Varsovie fut de faire sortir du royaume de Pologne un nombre considérable de ceux qui en avaient été les fauteurs les plus ardents, ou qui l'avaient servie les armes à la main.

L'émigration polonaise trouva, dans les secours matériels que la charité publique vint lui donner, le loisir de se donner une organisation régulière et compacte; elle se constitua en gouvernement de toute l'ancienne Pologne, prenant pour but de son activité d'employer tous les moyens pour soustraire les débris séparés de son ancienne patrie à l'autorité des gouvernements qui les régissent; elle proclama ouvertement que l'objet de ses efforts était celui de restaurer l'existence de l'ancienne Pologne; elle déclara donc vouloir anéantir les stipulations du traité de Vienne, qui avait confirmé une fois de plus, et d'une manière plus solennelle qu'aucun des traités antérieurs ne l'avait fait, tous les arrangements territoriaux résultant du partage de ce corps politique dissous depuis longtemps.

Les efforts que tentèrent les comités polonais pour amener la révolte des provinces soumises à la domination des trois puissances, sont de notoriété publique; ils n'ont pas cessé: ces comités adressent des pétitions à des corps constitués; ils impriment des proclamations, ils répandent des instructions secrètes, ils s'emparent de la direction des esprits, ils lèvent des contributions dans tous les territoires de l'ancienne Pologne, ils organisent un système de contrainte morale qui en assure le recouvrement, ils font des quêtes qui ont destination patente de venir au secours de ceux d'entre les émigrés qui sont dans le besoin, tandis qu'ils emploient les moyens d'argent qu'ils rassemblent pour organiser des dépôts d'armes et de munitions, pour solder des émissaires et subvenir aux frais de leurs voyages. C'est en pleine paix qu'ils organisent la rébellion et préparent la guerre; ils se sont, en toute réalité, constitués en une sorte de gouvernement nomade dont la mission ne saurait être celle de gouverner un État qui n'existe pas, mais bien celle de rappeler à la vie, par l'emploi des moyens les plus coupables, un corps politique qui n'existe plus depuis longtemps. Et tout cela se fait librement, impunément, ouvertement, sans que les gouvernements des pays où l'émigration polonaise a trouvé refuge, et où elle a établi le centre et le point de départ de ses menées subversives, aient trouvé moyen de réprimer une force d'action dirigée contre l'ordre et la paix intérieure des domaines des trois puissances. L'histoire des quinze dernières années ayant prouvé combien les entreprises de l'émigration polonaise vont chaque jour en grandissant, impose aux trois puissances l'obligation absolue de faire cesser un état de choses incompatible avec la sécurité intérieure qu'elles ont le devoir d'assurer à leurs peuples.

L'État de Cracovie a été, par sa position de plus grande indépendance envers les trois puissances, plus facilement entraîné et soumis au gouvernement révolutionnaire établi en pays étranger. Prétendre aujourd'hui, après de pareils faits, que Cracovie subsiste, pour rester à perpétuité un foyer permanent d'insurrection au centre des États dont les gouvernements s'étaient imposé la difficile mission de le protéger, exiger que ces États continuent à garantir l'existence d'une république qui ne se sert de cette indépendance que pour conspirer contre leur repos, ce serait vouloir l'impossible et demander l'absurde.

Dans la pensée de tous les cabinets, le traité de Vienne a été un gage de paix et non une œuvre de trouble. Or, les réfugiés polonais ont faussé l'institution de la république de Cracovie, en sens inverse du caractère de paix que les conditions du traité du 21 avril (3 mai) 1815 avaient eu pour objet de lui imprimer. Ils n'ont point permis qu'elle restât indépendante et neutre comme le traité l'avait constituée. Ils ont voulu qu'elle devînt factieuse et Cracovie l'a faite pendant quinze ans, de machinations tantôt sourdes, tantôt ouvertes, et l'a soutenue jusqu'au moment où la prise d'armes devait devenir générale.

Par une conséquence forcée et naturelle de cette situation, la ville et son territoire feront retour à celle des puissances à laquelle ils avaient appartenu autrefois. Cette réunion est motivée par une conviction des trois cours, qui porte, à leurs yeux, le caractère d'une nécessité absolue, et dont elles n'hésitent pas à consigner la déclaration.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 12 janvier. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages, 10 430 q. 86 k. — Ventes, 10943 q. 58 k. — Restant, 19 793 q. 44 k. — Cours moyen du jour, 54-65. — Cours-taxe de quinzaine, 54-13. — Ventes en disponibles: Gruaux, 3 q. 14 k. »»-»» à 70-10. — 1re marque, 723 q. 77 k.; 55-40 à 56-90. — 2e marque, 1547 q. 20 k.; 51-60 à 54-80. — 3e marque, 39 q. 25 k.; 43-95 à 50-20. — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 37 q. 61 k. — Ventes à livrer, 7705 q. 56 k. 52-85 à 56-70. — Cuisson, 157 q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 730 q. 65 k. 42-65 à 68-10.

MARCHÉ DE NANGIS du 13 janvier. — Veaux 232, vendus de 1,20 à 1,50. — Bœufs 36, vendus de 1,05 à 1,25. — Vaches 6, vendues de 0,95 à 1,10. — Moutons 51, vendus de 1,20 à 1,40 — Porcs 11, vendus de 1,20 à 1,30.

Froment, 84 hect. à 32,00 l'h. — Avoine, 155 hect. à 11,40. — Marché fort, vente facile.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Du 27 octobre 1846. — PASKEWICH, horloger, rue de la Harpe, 45. Juge-comm., M. de Rotrou; synd. prov., M. Monciny, rue Feydeau, 26.

Du 11 janvier 1847. — Dlle LECHIFFLART, tenant pension bourgeoise et chambres garnies, rue Pigale, 25. Juge-comm., M. Halphen, synd. prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

MINIE, restaurateur à Vincennes, rue de Paris, 4. Juge-comm., M. Léon Vallès; synd. prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

RENARD, fabricant de tissus de soie, rue du Puits, 1, au Marais. Juge-comm., M. Georges; synd. prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

BIORET, marchand de vins traiteur à Vaugirard, Grande-Rue, 111. Juge-comm., M. Georges; synd. prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

GALLIMAND, tapissier, rue Richer, 20. Juge-comm., M. Léon Vallès; synd. prov., M. Henin, rue Pastourel, 7.

LEFRÈRE, bijoutier, passage des Panoramas, 51. Juge-comm., M. Halphen; synd. prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

Du 12 janvier 1847. — HUBLITZ, tailleur, rue du Jour, 13. Juge-comm., M. Germinet; synd. prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

BERGERET, boulanger à Puteaux. Juge-comm., M. Milliet; synd. prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 92; courant du mois, 95; 4 premiers mois, 95; mois du milieu, 102.

Lille. — Colza, 87-75; œillette rousse, »»; lin, »»; cameline, »»; chauvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3|6 Montpellier disponible 135 à 136; cour. du mois 132 février, 120; mars en août, 118.

vrSavons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 105 fr. les 100 kilog. ordres de livraison, »»» fr.

— [illegible]	»	»» »|»	— d° [illegible]	»	»»» »»	[illegible]	[illegible]	
Dette intérieure	»	30 1|4	— Banques...	»	»»» »»	[illegible]	[illegible]	
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— d° Em. [illegible]	»	»»»» »»	[illegible]	[illegible]	
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIÉMONT........	»	1190 »»	Zinc V. M..	»»»» »»	
HAITI........	»	» »|»	AUTRICHE......	»	412 50	Lin Maber	»»» »»	

— Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... [illegible]

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	886 75	Orléans à Vierzon.	585 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	682 50	— à Bordeaux.	592 50
Paris à Orléans...	1237 50	Marseille à Avign.	582 50	Nord	628 75
— à Lyon.....	»»» »»	Paris à Strasbourg	477 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

MM. XAVIER DELASSALLE et Ce, place des Petits-Pères, 9, continuent d'assurer contre le recrutement les jeunes gens qui doivent concourir au tirage de la classe de 1846.

Au moment des étrennes, nous avons spécialement recommandé à nos lecteurs la librairie, si bien fournie d'ouvrages pour la jeunesse, de M. Desesserts, passage des Panoramas, galerie Feydeau, n° 13, éditeur du charmant recueil mensuel, intitulé: le *Journal des Jeunes Filles.* Mais nous avons désigné par erreur, sous le titre de: les *Prêtres célèbres du Clergé anglais*, un livre magnifique, intitulé: les *Prêtres célèbres du Clergé français*, ouvrage orné de nombreuses et belles gravures.

Spectacles du 15 janvier.

7 h. 1|2. OPÉRA. — Robert Bruce.
8 h. »|» FRANÇAIS. — Don Juan ou le Festin de Pierre, l'Ombre de Molière.
7 h. 1|2 ODÉON. — Don Juan ou le Festin de Pierre, l'Ombre de Molière.
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse.
8 h. »|» ITALIENS. —
8 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Chanteurs, Pierre le Rouge, Riche d'Amour.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, l'Abbé galant, un Scandale, une Fille.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Un Bal, Maître Jean, un Mari qui se dérange.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Les Mémoires, Poudre-Coton, Tableaux.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, l'Ombre, Bruno.
7 h. 1|2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1|4 GAITÉ. — Relâche.
6 h. 1|2 CIRQUE. — Un Secret terrible, les Pages de l'Empereur, Tableaux.
5 h. 3|4 COMTE. — Pierrot, intermède, Peau d'Ane
6 h. 1|2 FOLIES — La Planète à Paris, les Amours, le Chaperon rouge.
6 h. 1|4 DÉLASSEMENTS. — Bilboquet, Vieux Lion, Enfant, les Etrennes.
5 h. 1|2 BEAUMARCHAIS. — Les Exilés, Pauvre Mère! le Roi boit!
6 h. »|» LUXEMBOURG. — Adieux de 1846, Maison du faub., Lune, Angéline.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

Mouvement dans l'opposition.

Il est maintenant avéré que la direction de la gauche dynastique échappe à MM. Thiers et Barrot. L'opposition constitutionnelle se fractionne, et déjà les membres d'un nouveau centre gauche se sont réunis au nombre de 35 ou 40 chez M. Billault. Le nouveau parti, sentant le besoin de se distinguer de l'ancien autrement que par des noms propres, ne se contente pas d'approuver la politique suivie dans les mariages espagnols, il se trace un programme général dans lequel figurent, pour les améliorations intérieures, l'*adjonction des capacités* aux listes électorales ; pour l'extérieur, la nécessité de l'alliance *avec les cercles allemands*.

L'adjonction des capacités est une idée progressive à laquelle M. Barrot s'était rallié, mais que M. Thiers, tout en protestant de ses intentions libérales, a pris soin d'enterrer aussitôt qu'il est arrivé au ministère. Quant à l'alliance allemande, ce principe serait dans les programmes de la gauche une heureuse nouveauté. Non-seulement M. Thiers, tout entier au désir de reprendre *ses frontières* du Rhin, n'a jamais préconisé l'alliance de la France avec l'Europe centrale, mais il a plusieurs fois, à la tribune, rejeté cette alliance parmi les utopies.

Nous verrons avec plaisir MM. Billault et Dufaure se mettre à la tête d'une opposition nouvelle. Cette opposition n'aura pas de peine à se montrer plus juste que l'ancienne, moins tracassière, moins systématique, plus riche de principes et d'idées. Elle ne saurait se proposer actuellement pour but le renversement du cabinet. Le cabinet possède une majorité puissante, et malgré l'élection de M. Molé, comme président de la commission d'adresse à la chambre des pairs, nomination dont certains journaux tirent des inductions exagérées, M. Guizot nous paraît aujourd'hui mieux assis que jamais. La publication des pièces diplomatiques l'a servi, et les premiers votes de la chambre des députés lui ont été si favorables, qu'un journal voulant absolument forger des succès à l'opposition, a présenté l'élection de *M. Desmousseaux de Givré*, commissaire de l'adresse, comme un échec éprouvé par le ministère !

Pour le moment le cabinet est solide, et l'opposition progressive qui se rallie autour de M. Billault a mieux à faire que la vieille guerre de portefeuilles. Plus le ministère est fort, plus il est comptable envers le pays ; il ne saurait refuser de s'engager dans la voie des améliorations, et reproduire cette ancienne excuse, que la nécessité de défendre chaque jour son existence lui interdit les innovations administratives et sociales. Conditions légales d'admission et d'avancement dans tous les services publics, droit d'association, liberté d'enseignement, approvisionnement des communes, assurances unitaires, irrigations, reboisements, colonies agricoles, ateliers de travail, droits et intérêts de la classe laborieuse, toutes ces questions ne sauraient plus être éludées. Que l'opposition les maintienne à l'ordre du jour, qu'elle mette le ministère en demeure d'étudier ces problèmes et de leur donner une solution pratique.

Les Compagnies de chemins de fer.

Malgré les conditions avantageuses qu'elles ont obtenues, les compagnies de chemins de fer se plaignent de leur situation actuelle. Ces doléances ne nous étonnent point. Le marchand se plaint toujours, alors même qu'il gagne le plus. Or, les compagnies de chemins de fer n'ont, comme le plus simple épicier, d'autre mobile que leur intérêt.

Il faut donc s'attendre à tout de la part des compagnies ; elles mettront vingt fois le marché à la main, selon la tactique des commerçants ; elles crieront sur les toits qu'elles sont ruinées, perdues, abîmées ; elles menaceront de renoncer aux concessions qu'elles ont obtenues ; en un mot, elles emploieront tous les moyens possibles pour donner le change à l'opinion, pour induire en erreur les pouvoirs publics, pour soutirer les millions du Trésor.

Du reste, cet esprit de rapacité n'est point un mystère. C'est l'esprit avoué et ostensible des barons de la finance. Constitutionnels ou absolutistes, les gouvernements semblent fatalement prédestinés à être les victimes de cet esprit de rapacité. Quelle que soit leur allure conquérante, ils baissent la tête et tendent le cou à ces sacrificateurs d'un nouveau genre. Ainsi, l'Autriche vient de confisquer Cracovie ; mais l'Autriche n'oserait faire perdre un centime à ses fournisseurs, prêteurs ou adjudicataires ! La Russie, qui a pris la Pologne, et qui est disposée à faire main-basse sur d'autres provinces, n'aurait jamais la pensée de porter atteinte aux intérêts des hauts-barons de la finance ! L'Angleterre, qui s'est emparée de tant de contrées à sa convenance sur tous les points du globe, craindrait de retenir un shelling aux banquiers et capitalistes avec lesquels elle a affaire !

Mais, de tous les Etats, l'Etat français est celui qui a montré le plus de facilité et de complaisance envers les financiers et les agioteurs. Notre nation a une franchise et une générosité naturelles qui l'exposent à se laisser duper par l'esprit retors du mercantilisme. En ce moment, d'ailleurs, le sentiment de la chose publique est très affaibli ; chacun croit qu'il est permis de s'enrichir aux dépens de l'Etat, et cette disposition vient encore favoriser les envahissements de la féodalité financière.

Il est clair que les exigences des compagnies et les sacrifices de l'Etat n'auront pas de limite, si la raison publique et les pouvoirs législatifs ne se réveillent de leur apathie, et ne posent eux-mêmes cette limite, ou mieux encore, ne changent le système actuel, en remerciant les compagnies, et en déterminant l'Etat à entreprendre, exécuter et exploiter tous les travaux publics.

Depuis quelque temps, cette opinion fait des progrès dans le pays. Le public a vu les compagnies à l'œuvre. On sent que leur intérêt est en opposition flagrante avec celui des masses, et qu'elles ne peuvent donner les garanties désirables de sécurité, de justice et d'économie sociale. La France a déjà fait trop de sacrifices pour les banquiers et les agioteurs ; elle ne peut pas se laisser dévorer par eux. A l'exemple de la Belgique, la France peut bien créer ses voies de communication rapide sans l'intervention ruineuse des parasites.

Si donc les compagnies de chemins de fer se plaignent, il faut profiter de ces plaintes pour résilier les marchés ; il faut reprendre les lignes importantes, les lignes centrales, concédées aux compagnies. Pourquoi l'Etat, qui les avait commencées, ou qui a donné des fonds pour les commencer, ne les achèverait-il pas ? Ne serait-il pas obligé de se charger des lignes dont les agioteurs ne voudront pas, comme cela vient d'avoir lieu pour la ligne de Saint-Dizier à Gray ?

La presse indépendante, qui a fait bonne guerre aux compagnies, doit aujourd'hui redoubler d'efforts. Le moment est venu de faire une charge à fond contre le système absurde de la loi de 1842, et ramener les chambres aux véritables principes en matière de travaux publics, c'est-à-dire à l'exécution et à l'exploitation par l'Etat.

Déjà la presse départementale donne l'exemple. On pourra en juger par les citations suivantes :

L'an dernier, on trouvait admirable que banquiers et capitalistes dussent s'enrichir par les chemins de fer ; aujourd'hui, parce que la chance n'est plus la même, le journal que nous citons s'écrie : « Quant » aux banquiers et aux capitalistes, nous n'avons jamais pu aperce- » voir ce que gagnerait l'Etat ou le public à les rebuter ou à les » ruiner. »

Sans doute, il n'y a rien à gagner à cela ; mais il s'agit de savoir si l'on gagnerait davantage à un système consistant à leur assurer les bénéfices quand il y en a, et à prendre à la charge du pays les pertes, lorsqu'il peut s'en rencontrer ensuite ?

La position des compagnies adjudicataires n'est pas autre que celle de tous les entrepreneurs de travaux concédés par l'Etat. Nous ne voyons pas que l'administration s'avise jamais de déchirer les cahiers des charges pour complaire aux soumissionnaires, encore moins voyons-nous l'Etat et le public, pour ne pas les rebuter et les ruiner, proclamer jamais que ces sortes d'engagements sont un jeu.

La légèreté avec laquelle on affecte de traiter aujourd'hui les droits du pays, droits positifs dont on serait prêt à faire si bon marché, cette légèreté est un tort qu'il nous est impossible de ne pas relever. Ce serait nous faire croire que nos affaires publiques sont à la discrétion de certaines hautes convenances parisiennes, qui, suivant le vent qui souffle, réclameraient, tantôt le profit de lois imprudentes, tantôt le profit inverse de leur retrait. A ce compte, le *Journal des Débats* ferait, de la session de 1847, une liquidation de celle de 1846, les différences en bénéfice devant rester à ceux qui ont réalisé les actions, les différences en perte devant incomber indirectement à l'Etat.

(*Courrier de Marseille.*)

Quant aux affaires de l'intérieur, il n'y aura d'*intérêt puissant* que pour les banquiers, les capitalistes et les agioteurs de haut étage, les juifs de l'époque en un mot. Les faveurs du pouvoir ne sont acquises qu'à ces gens-là ; ce n'est point assez de leur avoir concédé des lignes de chemins de fer, d'avoir dépouillé l'Etat à leur profit, il faut encore venir en aide à ces compagnies qui se croient dispensées des moindres égards vis-à-vis des voyageurs, auxquels le prix des wagons de premier ordre n'est point accessible. Telle est la question qui sera agitée, la seule importante d'après le journal du ministère.

Et les intérêts de l'industrie nationale, et les intérêts généraux de l'agriculture, la réduction de l'impôt sur le sel, la réduction de la taxe sur les lettres, l'organisation des assurances par l'Etat, la situation des classes ouvrières, la répartition plus équitable des impôts qui écrasent la propriété sans toucher à l'argent, ni aux choses de luxe ? il ne s'agit point de cela ; le pouvoir n'a pas à prendre souci de ces bagatelles ; sa chose importante à lui, c'est de plaire aux capitalistes, c'est de chercher à les rassasier, eux qui ont toujours été et seront toujours insatiables. Comme vous le voyez, il a entrepris là une rude et ingrate besogne, et, en conscience, nous ne devons pas, nous peuple, nous petites gens, nous cultivateurs, lui demander même une faible part de son attention paternelle. Elle est toute au service de la féodalité financière, à laquelle elle ne suffit même pas. Nous autres, bonnes gens de la petite industrie, de la petite agriculture et du petit commerce, nous avons été créés et mis au monde pour travailler beaucoup, gagner fort peu et nous contenter des miettes du budget. A nous les gros impôts, les grosses taxes, les vexations de toute espèce ; quant aux profits qui, en théorie économique, doivent retomber en

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 16 JANVIER 1847.

UNE PROMENADE EN LORRAINE(1).

A M. Victor Considerant.

Je vous adresse la fin de mes élucubrations de 1840 sur l'architecture de l'avenir :

Paris est la belle ville, Londres est la ville commode. Paris a de magnifiques monuments, mais aussi des rues étroites et tortueuses, mal pavées, mal éclairées, mal nettoyées. Londres a des édifices publics qu'on n'admire pas, qu'on ne critique pas, — ils font rire. Mais, en revanche, Londres possède des rues vastes et rectilignes, d'immenses trottoirs, un luxe de gaz éblouissant, des voies solides et nettes.

Par suite des relations qui se multiplient entre les peuples européens, cette opposition des deux capitales est chaque jour moins tranchée. L'alignement, le trottoir, le gaz se généralisent à Paris. Le ruisseau s'y voit relégué sur les côtés de la rue dont jadis il salissait le milieu. Mais entrons dans un quartier *bien conservé*, dans le Paris de la rive gauche ; pénétrons dans la première maison venue.

Nous trouvons d'abord le portier et sa loge. Le portier n'est pas esclave, on ne l'enchaîne pas comme un chien de garde ou comme un *janitor romain* ; c'est fort bien, mais, en vous propriétaire, l'humanité ne s'émeut-elle pas à la vue de cette cage divisée, non par un étage, mais par une *soupente* et dans laquelle vous placez, non pas un homme, un homme ne suffirait pas à vous garder (il y a tant de voleurs civilisés!), mais un ménage ! Un homme, une femme, des enfants, leur cuisine, leur lit, leur atelier, car ils travaillent, tout est renfermé dans un espace de dix pieds carrés. La pudeur, la propreté, la santé deviennent ce qu'elles peuvent. C'est là que naissent des générations naines et scrofuleuses. Remplacez-nous cette guérite par un pavillon confortable, ou plutôt, réunissez l'habitation du portier au corps de logis. Qu'elle ne soit pas moins saine, moins aérée que le reste. Déjà ce changement s'est opéré dans une grande partie de Paris.

Nous sommes dans la cour. Qu'y voyons-nous ? une écurie, une remise, un équipage. A quoi sert cette voiture ? une seule famille y monte de temps en temps. Elle est obligée, pour deux chevaux, d'avoir le domestique et les ustensiles suffisants pour en entretenir une douzaine. Encore le plaisir n'est-il pas proportionné à la dépense. Le propriétaire a le goût des coupés, des berlines, des droskys ; il n'en est pas moins réduit à son éternelle calèche. Il n'a que deux chevaux ; si l'un vient à boiter, M. le marquis est à pied et sa dépense équestre n'en court pas moins. Quel argent mal employé ! Vendez cette voiture et ces chevaux ; congédiez ce cocher. Si tout le monde vous imite, nous aurons dans chaque quartier de Paris un loueur de carrosses qui vous fournira les voitures les plus élégantes, les chevaux les plus fins à de très bas prix. Vous aurez chaque jour, à l'heure voulue, une livrée, un équipage différents. On vous fournira tout au choix, soit tilbury, soit voiture dorée, traînée par quatre chevaux et conduite par des jockeys en satin rose.

Jamais de non-valeurs, pas une dépense inutile. En même temps la voiture de place, dont il faut signaler les progrès depuis quelques années, s'élève à plus de distinction encore. Ses formes sont variées, ses couleurs riches, on la double d'une étoffe plus moelleuse.

Si, vers la même époque, les lignes de chemins de fer se prolongent, se croisent, couvrent la France de ce réseau depuis longtemps promis, la vapeur seule fera franchir les larges distances aux voyageurs et aux denrées. Dès lors la race entière des chevaux est consacrée à l'équitation, à la promenade. On néglige les races grossièrement robustes ; le cheval de roulage se perd, mais le cheval de luxe se multiplie. Dans de vastes établissements, l'art de soigner et d'améliorer les chevaux, appliqué sur une grande échelle, confié à des hommes experts, fait des progrès qu'il n'accomplira jamais dans l'état actuel de morcellement. Sans employer le quart du personnel et du matériel aujourd'hui gaspillés, cet art amène des résultats plus considérables par la méthode collective. En somme, à Paris nul n'a de remise ni d'écurie, mais tout le monde a voiture, et voiture brillante. Les rues sont un Longchamp perpétuel.

Plus d'écurie, plus de remise dans la maison ; partant plus de porte-cochère, plus de tranchée qui coupe le trottoir, plus de cour. Pourquoi laisser entre le passant et l'habitant de la maison ce mur et cette porte qui fait pour tous les deux un si triste point de vue ?

La maison entière s'avance comme un tiroir sur l'alignement de la rue. Le propriétaire exploite un vaste terrain autrefois sacrifié ; le rez-de-chaussée est égayé par des boutiques aux larges glaces, à l'étalage merveilleux. La ville est une exposition de produits industriels en permanence.

Toute rue nouvelle est [illegible] une galerie couverte longe le pied des maisons. Elle [illegible] les arcades de la rue Rivoli, celles de Berne, ou plus [illegible] de la place Saint-Marc, à Venise.

Ainsi, le piéton se [illegible], chaque jour plus nombreuses. Il marche sur des dalles, dispensé de socques et à peu près gracié du parapluie.

Souvent, avec mille caprices de décoration, la galerie se reproduit aux étages supérieurs ; ailleurs elle est dominée par une terrasse ornée de fleurs, et le dahlia se marie par touffes à la pierre blanche des édifices. Telle place publique est ornée d'un jardin, telle autre d'une fontaine. Souvent l'ombrage et les eaux sont réunis ; c'est au sein de la verdure et des fleurs que la fontaine, coupe de bronze ou groupe de marbre, lance ses jets comme des aigrettes et laisse retomber ses franges argentées.

La végétation, maintenant exilée de nos villes, y reparaît et se mêle aux édifices ; partout s'épanouissent les *squares* ; les jardins publics se multiplient. Au cœur de Paris, on n'est plus séparé des lilas, des papillons et des oiseaux. Mais continuons l'examen de la maison particulière.

Déjà la loge, la remise, l'écurie, la cour ont disparu ; nous entrons :

Des appartements différents, suivant la fortune et la profession du maître ; c'est fort bien. Dieu nous préserve de l'égalité absolue, cette injustice suprême ! Pourvu que le dernier appartement soit habitable et même commode, la hiérarchie ne nous blesse pas.

Mais que faites-vous d'une cuisine à tous les étages ? Quoi ! vous n'êtes pas choqué de cette odeur des mets ? Vous trouvez bon que chaque ménage ait une batterie complète, que trois cents femmes soient absorbées par un travail auquel suffirait un cuisinier et quelques aides ! Appliquez à la cuisine le même système qu'à l'écurie ; plus de cuisine dans les maisons, — des restaurateurs.

Vous y gagnerez quant à l'agrément de votre demeure, vous y gagnerez au point de vue de l'économie, vous y gagnerez sous un rapport plus précieux encore : la dignité de la femme et du mariage. Est-ce que la poésie de l'union conjugale, est-ce que ce concert de voix qui célèbrent l'amour et le dévouement de l'homme, la beauté et la tendresse de la femme, n'ont pas pour accompagnement, dans notre société, une sourde musique de chaudrons, de casseroles et de rôtissoires ?

Est-ce que les femmes des trois quarts des hommes ne sont pas en même temps leurs cuisinières ? est-ce que, dans la plupart des ménages, il ne se tient pas d'aigres propos à l'occasion d'une soupe trop froide ou d'un filet brûlé ? — Que deviennent l'amour et la poésie ? Croyez-vous par hasard que l'amour et la poésie, — ces joyaux, — ne soient pas précieux ?

Faites des maisons sans cuisine ; les restaurateurs, distribués par quartiers, verront leur industrie, devenue riche, importante, faire des progrès rapides. Dans d'immenses ateliers culinaires, on appliquera toutes les découvertes de la mécanique et de la chimie. Les consommateurs trouveront des dîners à tous les prix, mais pas un ne sera mauvais.

---

(1) Voyez la *Démocratie* des 23, 29 décembre 1846, 2, 6, 13 et 14 janvier 1847.

[illegible] ; mais est-ce que vous avez pour habitude de venir au secours des entreprises industrielles en souffrance ? Les chemins de fer sont des spéculations purement commerciales, ils doivent donc subir les chances de toutes les affaires de même nature, et l'Etat ne leur doit rien. Si les compagnies sont impuissantes, qu'elles se retirent et cèdent la place à d'autres ; s'il ne s'en présente point, que l'Etat alors intervienne et en fasse sa propre chose, en donnant, bien entendu, une indemnité suffisante aux compagnies obligées de se retirer. Alors on rentrera dans la voie de l'exécution par l'Etat, qui est la seule raisonnable.

Le système des compagnies, d'ailleurs, doit s'essayer définitivement. On a voulu leur concours ; qu'on les laisse donc donner la mesure de leurs forces. On a fait grand bruit de leur puissance ; qu'elles en fassent la preuve. Mais si les charges dépassent leurs forces, qu'on les laisse tomber sans pitié, car elles l'ont mérité, sauf à employer plus tard l'intervention de l'Etat pour exécuter à son profit toutes les lignes essentielles et de premier ordre. Voilà ce que conseille l'intérêt du pays bien compris et sagement pratiqué. (*Le Censeur*, de Lyon.)

Situation de la Banque.

Le ministre des finances disait la vérité, à la séance du 12 janvier, lorsqu'il déclarait qu'au 31 décembre il n'existait plus à la Banque de France, en numéraire métallique, que 63 millions, plus les pièces de 15 et 30 sous démonétisées, mais non encore refondues, et formant une valeur de 10 à 12 millions ; mais, pour ne pas se départir des coutumes constitutionnelles, telles qu'on nous les a faites, M. Lacave-Laplagne a oublié de dire *toute* la vérité.

En effet, lors de cette séance du 12 janvier, il devait savoir que dans l'intervalle écoulé depuis le 31 décembre, les retraits de numéraire avaient continué, et qu'il ne restait à la Banque, des 73 à 75 millions ci-dessus, que *cinquante-quatre* millions.

— Dans un passage de la citation faite avant-hier de l'ouvrage de M. Barbet, il a été parlé des 54 succursales nouvelles de la Banque. Nos lecteurs, par le contexte même de l'article, auront facilement reconnu qu'il y avait eu erreur d'impression. Les succursales de la Banque sont au nombre de 16, dont 11 nommées avant-hier étaient en activité au 25 juin dernier ; les 5 autres, qui n'étaient pas encore ouvertes à cette époque, et que nous n'avons pas nommées, sont les comptoirs de Strasbourg, le Mans, Nîmes, Valenciennes et Alger.

— La Banque vient de porter ses escomptes de 4 à 5 p. 0|0.

Cette mesure indique la faiblesse radicale de cette institution, qui, au lieu de venir en aide au commerce dans un moment difficile, lui apporte une entrave par cette élévation d'escompte.

Si elle était gérée dans un intérêt général et non pas dans celui des forts escompteurs, elle devrait étendre ses escomptes et non les restreindre, cet extension dût-elle lui coûter quelques sacrifices.

Cette institution jouit du privilège d'émettre une immense quantité de ses propres billets, et de se créer ainsi un capital fictif dont elle tire de larges intérêts ; elle jouit en outre du privilège d'avoir dans sa caisse des dépôts très considérables de valeurs, faits tant par le Trésor que par les particuliers, et dont elle ne paie aucun intérêt. En retour de ces avantages, ne devrait-elle pas être tenue à remplir plus strictement ses devoirs envers le public, qui lui donne de si grands bénéfices ?

[illegible] jusqu'à la concurrence des premiers 2 millions importés en France.

Dans le troisième bureau, M. Darblay a appuyé le système des primes. Il a demandé que cette prime fût de 4 fr. par hectolitre pour le Havre.

Dans le quatrième bureau, M. Proa a proposé des primes pour les ports de l'Océan. Le gouvernement a été mal renseigné sur la récolte de 1846, et le mal est plus grand qu'on ne le pense. La circulaire du ministre de l'agriculture a été, suivant lui, une des principales causes de la hausse qui se manifeste sur les marchés. L'orateur réclame aussi une réforme des lois sur la boulangerie.

M. Demesmay approuve le projet ; la nécessité de pourvoir à la subsistance des populations lui paraissant dominer et faire disparaître toute autre considération. Suivant lui, le présent renferme pour l'avenir un enseignement qui ne peut demeurer stérile. La commission ne voudra pas sans doute restreindre son mandat à la seule question de pourvoir aux nécessités du moment ; elle voudra aussi jeter un regard sur l'avenir et indiquer au gouvernement la voie dans laquelle il serait bon d'entrer pour prévenir le retour des calamités qui pèsent sur le présent. La France ne produit point les denrées vitales en quantités suffisantes. Elle paie chaque année à l'étranger un tribut énorme pour les céréales et le bétail qu'elle est obligée d'y aller prendre, tandis que sept millions d'hectares de son territoire sont en friche, bien que la plus grande partie de ces terrains soient de nature à être cultivés et rendus productifs ; il est donc urgent que le gouvernement et les chambres s'occupent plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent des moyens d'augmenter la production des substances alimentaires. — C'est vers le développement de l'agriculture que les pouvoirs de l'Etat doivent, avant tout, diriger leurs efforts. Il faut arriver à mettre la France en mesure de se nourrir elle-même. Il faut que la puissance productrice de son agriculture se développe en même temps que sa population. Pour cela il convient que les travaux publics soient, moins spécialement qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, dirigés vers le but du développement industriel. Il est temps que l'agriculture ait son tour, et que la pensée des hommes qui gouvernent se porte sur les questions de défrichements, de dessèchements de marais et de grandes irrigations. Il faut traiter et résoudre la question de la jouissance, de la mise en culture des biens communaux ; il faut arriver à l'allègement des impôts qui chargent l'agriculture et compriment son essor. Les calamités du présent sont un avertissement de la Providence. — Les chemins de fer, la rapidité des communications, en facilitant l'échange et le transport des substances alimentaires, sont certainement une bonne chose ; mais ce qui vaudrait mieux encore, ce seraient des mesures, des travaux augmentant la quantité de ces substances elles-mêmes.

M. Demesmay espère que la commission de l'adresse fera entrer dans son travail quelques paroles d'encouragement pour l'agriculture, et que la Chambre voudra traduire ces paroles en fait, malgré le silence que, dans son exposé des motifs, M. le ministre des finances garde sur une mesure adoptée l'an passé par la presque unanimité de la Chambre.

Dans le 5e bureau, M. Lestiboudois demande que le prix du froment ne soit pas pris pour base du tarif de toute espèce de grains.

Dans le 7e bureau, M. Ed. Blanc croit qu'on doit aussitôt qu'on pourra revenir à la loi de 1832.

Dans le 8e bureau, M. Dufaure propose, comme complément du projet de loi actuel, de supprimer les droits de péage sur les canaux de l'Etat et d'accorder sur les routes le poids illimité.

La commission chargée d'examiner ce projet de loi se compose de MM. Poisat, Clapier (de Marseille), Darblay, Proa, de Gasparin, Ed. Blanc, de Lavergne et Chegaray.

On nous écrit de Bruxelles : « Le triomphe de la candidature de M. Lehon à Tournai avait déjà compromis le cabinet de Theux ; l'élection de M. Mosselman à Nivelles lui donne le coup de grâce. L'opinion de M. Mosselman est si incolore, qu'elle n'aurait offert de signification pour aucun des deux partis, si le gouvernement ne lui avait opposé M. Gillès de Roose, l'un des hommes du pays les plus inféodés à l'épiscopat. Le succès de MM. Lehon et Mosselman est une défaite pour le clergé, sans être un triomphe pour le libéralisme.

» Les tendances si usurpatrices du clergé, si on ne les arrête sérieusement, iraient à nous ramener en plein moyen-âge. L'évêque de Tournai a retiré l'aumônier de l'Athénée municipal, et croiriez-vous qu'il

[illegible], qui avait été chargé d'accompagner jusqu'à Pampelune M. Olozaga, est rentré à Madrid le 8.

L'*Eco del Comercio* dit que le capitaine-général de la Navarre a demandé avec instance au gouvernement un renfort considérable de troupes.

Deux individus condamnés à mort par la commission militaire de Catalogne, pour avoir fait partie des bandes carlistes qui ont reparu dans les environs de Girone, ont été fusillés, le 4 janvier, sur les glacis de cette place ; ils ont marché au supplice avec beaucoup de fermeté, en criant : « Vive Carlos V ! vive la religion ! »

Le *Phare des Pyrénées* parle d'une lettre saisie par la douane espagnole dans les bagages de deux dames, femmes d'officiers supérieurs carlistes, qui voyageaient accompagnées d'un ecclésiastique. Cette lettre, adressée au mari de l'une d'elles, qui est émigré, et datée du 21 décembre dernier, était ainsi conçue :

« Revenez au plus vite ; de grands évènements se préparent. Nous sommes en mesure de tenir campagne ; nous avons une cavalerie bien montée, une infanterie dévouée et bien organisée ; de plus, dix-huit bataillons des troupes de la reine nous sont gagnés. La population entière sympathise avec nous. Avant un mois nous agirons, et nous espérons faire rafle complète. »

La ville de Niort vient de former une association pour l'approvisionnement de la ville. Les statuts en sont ainsi conçus :

« Les soussignés déclarent se réunir, dans l'intérêt général, à l'effet de procurer à la ville de Niort tous les blés nécessaires pour assurer la subsistance de ses habitants.

» Les souscriptions seront reçues, soit en argent, soit en bons ou valeurs représentatives de leur montant ; ces valeurs seront productives de l'intérêt légal à la charge de ceux qui les auront souscrites.

» Aucune limite n'est imposée à chaque souscripteur. Les fonds seront versés au fur et à mesure des achats, ne produiront aucun intérêt, et seront remboursés à chaque souscripteur au marc le franc, à mesure que les circonstances le permettront.

» Le déficit, s'il y en a dans les chances de l'entreprise, soit par diminution du cours, soit par toute autre cause, sera également supportée au marc le franc par les souscripteurs.

» La direction et la gestion de l'opération sont confiées aux soins d'une commission désignée par le conseil municipal. »

On a dit de nos lois modernes qu'elles sont athées. Il eût été plus exact de les accuser de matérialisme, et en cela, du reste, elles ne sont que le reflet direct et fidèle de nos mœurs.

Il y a quelques jours, une belle jeune fille de dix-neuf ans fut trouvée asphyxiée dans sa chambre au moment où ses parents devaient la conduire à la mairie pour l'unir, malgré ses prières et ses supplications réitérées, à un homme qu'elle avait refusé avec persistance.

Tous les journaux ont rapporté cette histoire, nul n'a jeté le blâme à ceux qui ont provoqué cet homicide volontaire. On plaint généralement la jeune fille ; mais quelques-uns plaignent aussi les parents. — Oui, sans doute, il faut les plaindre, comme on plaint l'accusé qui vient s'asseoir devant le jury.

Pour nous, tant qu'il sera nécessaire de maintenir des lois pénales, nous voterions pour que le père, qui a pu conduire violemment son enfant au suicide par le désespoir, subît un jugement public.

N'est-il pas surprenant, en effet, que le père qui tient captifs ses

---

Aimez-vous la société ? Vous donnerez à vos amis rendez-vous dans une salle, et vous aurez tous les jours le plaisir dont le civilisé jouit si rarement, *un dîner en ville*. — Aimez-vous la retraite ou le tête à tête ? Des cabinets vous seront ouverts. — Craignez-vous à l'heure des repas une promenade quotidienne, aimez-vous à vous concentrer dans la famille ? vous resterez chez vous et le restaurateur vous enverra le dîner dans une voiture garnie de fourneaux. L'exécution de ce dernier détail, projetée une fois, méritait de réussir. On y reviendra certainement.

Il est encore une idée d'association dont nous pouvons nous emparer, sans attendre la construction des phalanstères. A chaque étage, presque dans chaque pièce des maisons actuelles, vous avez une cheminée. Ce n'est plus, il est vrai, l'un de ces foyers de nos ancêtres dans lesquels il fallait entrer pour se chauffer et qui envoyaient dans la pièce plus de fumée que de chaleur. Ce sont de petites cheminées où la flamme se concentre. Mais quelle dépense de combustible pour laisser les corridors et les escaliers glacés ! Réduisez le nombre des foyers. N'en ayez qu'un par demeure s'il se peut, mais que le calorifère déploie ses ramifications à tous les étages ; qu'il perce les murs, qu'il serpente dans tout l'édifice pour y porter une chaleur vivifiante.

Nous ne parlons pas de la salle de bains nécessaire peut-être à la campagne, mais déjà remplacée à la ville par des établissements publics que l'on devrait fréquenter plus et qui, de leur côté, devraient avoir des chambres moins étroites et montrer plus de recherche. Quant aux bains à domicile, c'est un compromis entre le morcellement et l'association ; mais, sauf le cas de maladie (encore voudrions-nous voir tous les malades dans des hôpitaux supérieurs à ceux d'à présent), il faut s'abstenir du bain à domicile ; l'embarras qu'il cause dans une maison n'est pas à comparer avec la peine d'aller le prendre.

La maison n'a plus de cuisine ; en revanche, le salon de réception devient plus confortable ; la chambre à coucher s'entoure de cabinets de toilette, de dégagements multipliés. Le cabinet de travail est facultatif ; il n'est pas exigé par toutes les professions.

L'habitude des repas à domicile se conservera encore assez longtemps et dans un assez grand nombre de cas pour que la salle à manger soit nécessaire.

Les pièces sont garnies des meubles les plus commodes et décorées avec un goût parfait. Ici la civilisation nous semble en défaut.

L'immeuble appartient au propriétaire de la maison, les meubles sont en général au locataire, et le code civil a très bien distingué les glaces qui peuvent s'enlever sans fracture ni détérioration, de celles dont le parquet fait corps avec la boiserie. Aussitôt le bail fini, le locataire emporte son mobilier pour le replacer ailleurs. Quel travail inutile que celui de ces portefaix qui prennent des chaises bleues au numéro quatre pour les porter au numéro six, et des chaises rouges au numéro six pour les porter au numéro quatre ! Quand on voit les larges épaules de ces gaillards, on sent qu'il faudrait les employer à des travaux plus productifs. A quoi bon cette transmigration périodique du mobilier de Paris ? outre le temps, il s'y perd des valeurs. Y a-t-il un déménagement sans quelque fracture ?

Le mode unitaire a fait des progrès depuis quelques années. Les commissionnaires dont les crochets ou la charrette mettaient jadis au grand jour toutes les misères des ménages, et multipliaient les obstacles dans les rues, ont fait place à des voitures couvertes. Le déménagement se fait mieux, mais il vaudrait mieux encore qu'il n'y en eût pas.

Pour résultat de tant d'efforts, vous apportez dans votre nouvelle demeure des buffets qui ne tiennent pas dans les encoignures, des rideaux trop courts pour les fenêtres, et, s'il y a quelque peu d'art dans votre ameublement, des formes et des couleurs en désaccord avec le style du logement que vous prenez.

Que ne laissez-vous chaque chose à sa place !

Vous avez déjà vendu vos voitures, vos baignoires et vos casseroles, vendez encore vos meubles *meublants*. Votre propriétaire vous les achetera probablement ; on ne louera plus qu'en garni. Sauf des objets tout à fait personnels et que vous tiendrez à conserver, vous trouverez chaque pièce garnie de ses meubles. Dès lors, quelle convenance dans les dimensions, quelle harmonie dans les couleurs et dans les formes ! que de progrès va faire la décoration des appartements, cet art charmant à l'époque de la Renaissance, et qui de nos jours ne demande qu'à revivre !

Quant à la bibliothèque, elle est, sinon supprimée, du moins très restreinte ; elle est remplacée, pour les œuvres scientifiques, par les bibliothèques publiques ; pour les œuvres littéraires, par les cabinets de lecture.

Ceux qui n'aiment pas à se déranger, ont la ressource de louer à domicile.

Du morcellement appliqué aujourd'hui aux bibliothèques, il résulte que l'on peut se ruiner en livres sans avoir une bibliothèque complète, que des livres précieux sont épars dans mille maisons inconnues, inaccessibles, que tel ouvrage, propriété d'un sot qui l'admire pour la reliure, ou peut-être pour l'édition, n'arrivera jamais aux mains de l'homme de génie à qui ce livre inspirerait une découverte féconde. De l'association bibliographique, qui déjà tend à se réaliser, résulteront des bibliothèques bien assorties, classées avec un ordre parfait, administrées par des hommes de goût.

Ainsi, la ressource de l'érudit, le traitement de bibliothécaire se multiplie ; l'homme qui veut travailler trouve de vastes salles chauffées, où tout est préparé pour la lecture ; des catalogues complets s'étalent sur toutes les tables ; les agents sont plus prévenants et plus zélés qu'aujourd'hui. Près de la salle commune s'ouvrent des cabinets isolés ; car tout le monde ne sait pas travailler en public. Devant la bibliothèque est un jardin ; d'un côté s'y trouvent des tables disséminées sous l'ombrage. C'est là qu'en été l'on travaille au milieu des fleurs. Dans l'autre partie du jardin, on se promène pour faire diversion à l'étude. C'est là qu'on envoie les causeurs, dont le babil deviendrait funeste.

Les journaux ne se lisent que dans des lieux publics ; on les y trouve tous. Le Parisien finit par comprendre que tout journal de parti est menteur ; que, pour arriver à la vérité, il faudrait les contrôler tous les uns par les autres ; mais qu'il en coûterait cher de s'administrer à domicile tous ces contre-poisons. Désormais le Parisien lit ses journaux, soit dans les bibliothèques publiques, soit chez les restaurateurs. Il les trouve tous sur la même table, démentis les uns par les autres. Au spectacle de ces contradictions, son intelligence s'élargit et finit par conquérir l'indépendance. Les journaux y gagnent eux-mêmes. Ils savent qu'il ne s'agit plus de montrer à l'abonné enfermé dans sa chambre, comme dans un kiosque, le monde à travers un verre bleu ; les *confrères*, c'est-à-dire les *ennemis*, sont tous présents. Rien n'empêchera le lecteur de regarder par le verre rouge, par le verre jaune, de choisir la nuance qui lui plaît le mieux, ou même de sortir du kiosque, c'est-à-dire de l'influence du journalisme, et de voir le monde comme il est.

Cette seule confrontation des journaux détruit mille exagérations réciproques et les ramène tous beaucoup plus près de la vérité.

Quant aux livres de littérature, on les lit dans les cabinets de lecture ; rien n'empêche, s'ils ont séduit, si l'on veut en faire ses amis, de les acheter, de les dorer sur tranche. Mais, après lecture, il en est peu auxquels on veuille faire cet honneur. — Il y a dans les maisons de lecture des salons remplis de gravures, d'estampes et de caricatures.

Avec vos meubles, et sous la même réserve, vous vendrez vos livres. Croit-on qu'en harmonie les auteurs perdront beaucoup à ne vendre qu'à des établissements publics ? pense-t-on qu'il se vendra moins de livres ? C'est une erreur. Un autre changement est contemporain de ceux que nous indiquons, c'est la diffusion de la culture intellectuelle. Tous les Français savent lire ; bien plus, tous aiment la lecture. L'harmonie n'agit point comme la civilisation, qui condamne une partie de la nation, la grande majorité, à des travaux purement physiques, le reste à des travaux purement intellectuels, si bien qu'on doit souhaiter aux premiers de rester des brutes pour ne pas être désespérés de leur situation, tandis que les autres, sacrifiant à la pensée tous les organes, laissent le corps dépérir, et meurent souvent la plume à la main. — L'harmonie ne conçoit pas l'homme sans deux professions, l'une physique, l'autre intellectuelle ; chez elle, le menuisier lit des romans, en écrit peut-être ; le philosophe se délasse en prenant la bêche ou le rabot, si bien qu'autant d'hommes, autant d'ouvriers ; autant d'hommes, autant de lecteurs.

Avec une telle population, vous vendrez aux cabinets de lecture dix fois plus d'exemplaires de chaque ouvrage que vous n'en vendez maintenant aux individus.

[illegible]

Les jurés sont entrés dans la chambre des délibérations à cinq heures du soir. Ils n'en sont sortis qu'après douze heures environ; l'arrêt de la cour a été prononcé le 15 vers huit heures du matin.

Sur les 54 accusés, cinq ont été déclarés coupables par le jury.

Dans la catégorie des meuniers, la veuve Balloge et Jean Gautier, déclarés coupables, mais avec circonstances atténuantes, ont été condamnés chacun à un emprisonnement de six mois et à une amende de 100 fr.

Le garde-magasin Duparc, déclaré coupable du crime prévu par l'art. 174 du Code pénal, a été condamné à deux ans de prison et 200 fr. d'amende.

L'accusé Gouin, déclaré coupable du crime prévu, par l'art. 169 du Code pénal, mais avec circonstances atténuantes, a été condamné à cinq ans de prison et 500 fr. d'amende.

Enfin, le garde-magasin Laugaudin, déclaré également coupable du crime prévu par l'art. 169 du Code pénal, a été condamné à cinq ans de réclusion et à 800 fr. d'amende, sans exposition.

En outre, l'accusé Duparc a été déclaré incapable de remplir désormais des fonctions publiques, et Laugaudin, chevalier de la Légion-d'Honneur, a été dégradé par M. le président, immédiatement après la prononciation de l'arrêt.

Ce dernier prévenu était membre du conseil municipal de Rochefort, et allait être nommé maire lorsque la plainte a été portée.

On nous adresse la lettre suivante :

A M. LE RÉDACTEUR DE LA *Démocratie pacifique*.

Paris, le 13 janvier 1847.

Monsieur,

Je viens de lire l'article que vous avez bien voulu consacrer à mon *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* dans la *Démocratie pacifique* des 4-5 janvier. Je n'ai qu'à me louer de la fidélité avec laquelle vous faites connaître le plan et le but de l'auteur, de la manière équitable et même bienveillante dont vous avez jugé l'ouvrage, ainsi que de l'hommage que vous voulez bien rendre à l'impartialité qui y a été observée.

J'aurais cependant manqué à cette impartialité, si, en plaçant Ch. Fourier après Jean-Baptiste Fourier, et en imprimant le nom en caractères plus petits que celui de l'autre, j'avais prétendu, comme vous le supposez, assigner des rangs entre des hommes de genres si différents, et si j'avais voulu faire entendre par là que le socialiste est bien inférieur au physicien. Dans l'ordre que j'ai adopté, je n'ai fait, ici comme partout, que suivre l'ordre chronologique : J.-B. Fourier est placé avant Ch. Fourier, tout simplement parce qu'il est mort quelques années avant lui. Quant à la différence de caractères, elle tient à une disposition typographique adoptée dans tous les dictionnaires, dans celui de l'Académie entre autres, qui consiste à imprimer un nom en grandes capitales la première fois qu'il paraît, afin d'attirer l'attention et à se servir de petites capitales pour le même nom, toutes les fois qu'il est répété. C'est ce que vous auriez pu remarquer, dans la page même où se trouve Fourier, à l'article Fox : l'évêque Fox, presque inconnu aujourd'hui, est placé, par le seul privilège de l'ancienneté, avant le quaker Fox, et à plus forte raison bien avant le célèbre orateur Fox, quoiqu'il soit certes bien moins important qu'eux.

Comme je n'ai eu nulle intention de déprécier Charles Fourier, que j'ai connu et pour lequel j'ai toujours eu du respect, quoique ne partageant pas toutes ses opinions, et les ayant bien des fois combattues dans les conférences de la rue Taranne, il y a une quinzaine d'années, je regretterais que vos lecteurs pussent conserver une impression défavorable, et je vous prierais de la détruire, soit en imprimant cette

[illegible] hier, les ministres des affaires étrangères, de l'instruction publique, des finances, de l'intérieur, des travaux publics, de la guerre et du commerce.

La Chambre se réunira le samedi 16 janvier, à deux heures, pour examiner dans ses bureaux le projet d'adresse rédigé par la commission.

— Par décision du 28 décembre 1846, et conformément à l'art. 5 de l'ordonnance royale du 17 avril 1839, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a autorisé M. le préfet du département de la Meurthe à faire procéder à un examen public de candidats pour l'emploi de vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Château-Salins.

Cet examen aura lieu à Nancy, le 20 janvier courant.

— Les désordres qui ont eu lieu dans un grand nombre de localités de l'Irlande se sont reproduits à Dublin le 8 et le 9 janvier. Des bandes de malheureux affamés ont attaqué et pillé les boutiques de boulangers dans plusieurs quartiers de la capitale et dans les faubourgs. La police en a arrêté plusieurs. C'étaient presque tous des gens de la campagne. Un fait alarmant, qui résulte des détails publiés dans les journaux des provinces, c'est que la détresse du pays prend une très grande extension et qu'un grand nombre de localités dont la situation était naguères comparativement satisfaisante, sont plongées à leur tour dans les horreurs de la famine.

— Le gouvernement du grand-duché de Bade vient de prendre, à l'égard des israélites du district de Bade, des mesures d'une sévérité ridicule. Ainsi il est défendu aux israélites de ce district, de faire aucune espèce de commerce ou trafic le dimanche ; sont considérés comme actes de commerce, l'achat ou la vente du pain et d'autres denrées de même nature. Il leur est interdit de sortir de chez eux le dimanche avant l'office du soir, etc.

— Le conseil d'Etat du canton de Fribourg vient d'adresser à tous les autres cantons confédérés une circulaire dans laquelle il les informe des évènements survenus sur son territoire le 6 janvier, et leur annonce, en même temps que la répression de la révolte à main armée, l'occupation militaire provisoire des districts de Morat et de Buile, qui ont pris la principale part dans ce mouvement.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux chambres de commerce des ports de mer une dépêche qui a pour objet de rappeler aux capitaines et armateurs qu'une des lois de l'état de Géorgie (Etats-Unis) interdit, sous des peines rigoureuses, à tous capitaines de navires, tant nationaux qu'étrangers, de se présenter dans les ports de cet état, lorsqu'ils ont à bord des gens de couleur (mulâtres ou nègres), soit comme marins, soit comme passagers. Le ministre signale qu'une infraction à cette règle par le capitaine d'un bâtiment français destiné pour la Nouvelle-Orléans a récemment donné lieu à des difficultés dans lesquelles l'intervention de l'autorité consulaire est nécessairement demeurée impuissante.

TROUBLES A L'OCCASION DE LA CHERTÉ DES VIVRES. — On lit dans le *Commerce de Dunkerque* du 14 : « Avant-hier, à deux heures, trois chariots chargés de pommes de terre appartenant au sieur Barbery, et destinées à être embarquées pour l'Angleterre, ont été pillés par un nombreux rassemblement d'ouvriers sans ouvrage, de femmes et d'enfants : 8 hectolitres sur 54 ont été enlevés. — A trois heures, dans la rue Saint-Jean, un autre chariot a été également pillé. Sur 30 hectolitres de pommes de terre chargées sur ce chariot et appartenant au sieur Kelly, 21 hectolitres environ ont été enlevés.

» L'autorité est parvenue à rétablir l'ordre. »

— L'*Auxiliaire breton* du 12 annonce que Rennes est maintenant très tranquille, puis il ajoute :

« La perte produite par le pillage de dimanche, est plus considérable qu'on ne l'avait d'abord pensé ; on l'évalue approximativement à plus de 16 000 francs. C'est une somme énorme qui, d'après la loi du 23 fé-

[illegible] père, concierge de la maison n° 4, rue Chabannais.

Quant à la malheureuse victime de cet assassinat, malgré l'espoir que l'on avait d'abord conçu de la sauver, elle est morte la nuit dernière. Ainsi que nous le mentionnions dans notre numéro d'hier, elle portait les noms de Marie Térisse, mais elle était en outre mariée, et son mari, dont elle vivait séparée, se nomme Louis Senet.

INCENDIE D'UN PAQUEBOT. — Le paquebot à vapeur *la Ville-de-Madrid*, qui desservait la ligne de Marseille à Cadix, est devenu la proie des flammes à son arrivée dans ce port. Le feu s'est manifesté dans la soute au charbon, et a été déterminé par la fermentation du combustible. Si nous en croyons *El Fomento*, de Barcelone, le feu aurait couvé depuis longtemps dans le navire. Les passagers à la hauteur d'Algésiras, se seraient aperçus que le feu était à bord, à l'odeur et à la fumée extraordinaires qui s'exhalaient de la câle ; mais le capitaine, sans doute pour dissiper leurs alarmes, avait déclaré qu'il n'y avait rien à craindre. Cependant le navire ne fut pas plus tôt arrivé dans la rade de Cadix, que l'incendie se manifesta avec violence. Le capitaine, jugeant que tous les efforts humains étaient inutiles pour sauver le navire, l'aurait échoué à la côte. D'après quelques lettres, cette manœuvre aurait eu pour résultat, en faisant plonger le navire, de sauver la machine et quelques colis qui ont pu être jetés à terre. S'il faut en croire d'autres versions qui, nous l'espérons, ne seront pas les plus exactes, toutes les marchandises auraient été perdues, et les passagers seuls auraient pu être mis en sûreté. On donne comme certain que *la Ville-de-Madrid* n'était pas assurée.

M. DECROZO. — On lit dans le *Courrier de Lyon*, du 11 janvier :

« On a retiré ce matin, sur le quai Saint-Antoine, un cadavre de la Saône, et aussitôt les curieux se sont rassemblés et le bruit n'a pas tardé à courir que c'était celui de M. Decrozo. Nous avons vu ce cadavre au dépôt de l'Hôtel-Dieu ; il paraît avoir très peu séjourné dans l'eau, c'est celui d'un homme de soixante à soixante-cinq ans, de grande taille, les cheveux sont abondants et presque noirs ; il est vêtu d'un bon pantalon de drap bleu clair et chaussé de souliers-bottes en bon état ; il porte un gilet gris quadrillé de raies noires ; la redingote et la cravate sont en assez mauvais état ; la figure est fortement colorée. Malgré quelques-unes de ces indications qui pourraient à la rigueur se rapporter à M. Decrozo, nous avons la conviction qu'il n'y a pas identité. »

FRAUDES COMMERCIALES. — Le 12 novembre dernier, M. Bury, commissaire de police, procédant à ses fonctions de vérificateur des poids et mesures de son arrondissement, se présenta dans le chantier de MM. Suber frères, marchands de bois à brûler, rue des Bernardins, n° 11.

Au moment même de l'arrivée de ce magistrat, on servait une pratique, et il fut facile à M. Bury de constater que le mesurage du bois était fait de manière à ménager des cavités parmi les bûches, et que la membrure dans laquelle se faisait le mesurage avait été faussée de manière que ses deux montants présentaient dans leur écartement un déficit de cinq centimètres à leur partie supérieure.

La fausseté de cette membrure lui parut en outre occasionnée par le dérangement de la position verticale de l'un de ses montants, dérangement qui avait été opéré en faisant sortir en partie la contrefiche de la mortaise dans laquelle elle était retenue à la sole à l'aide d'une cheville. Enfin, pour que le montant ne pût reprendre sa position verticale, il avait été enfoncé un coin de bois sous sa [illegible] et un autre de chaque côté de la contrefiche, à l'endroit où elle vient reposer sur la sole de la membrure.

Tels sont du moins les faits relatés dans le procès-verbal de M. Bury, et qui ont motivé la comparution des sieurs Suber frères, devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention de tromperie sur la marchandise vendue.

M. le commissaire de police, appelé comme témoin, s'en réfère au

---

L'art de la reliure se perdra-t-il ? Remarquez bien que nous ne contraignons la volonté de personne. Tous les changements que nous avons indiqués sont du domaine des mœurs et non des lois. Rien n'empêche le Parisien d'acheter des livres, de les habiller de maroquin, d'en garnir sa demeure et de se complaire, comme l'homme de Labruyère, dans sa *tannerie*, qu'il appelle bibliothèque. Mais, sans aller à cette exagération, nous avons tous des livres de choix, des amis qui tiendraient sur deux rayons. Ceux-là, nous ne les quitterons pas, et, comme ils seront peu nombreux, il nous en coûtera moins pour les vêtir de velours et d'or que pour relier en veau les livres d'une bibliothèque actuelle.

Les ouvrages livrés à la lecture publique sont maintenant gras et sales ; mais un jour peut-être l'humanité tout entière se lavera les mains. Les robinets ciselés qui, dans chaque demeure, feront jaillir l'eau chaude dans un bassin de bronze, seront du moins une grande tentation à la propreté. Provisoirement, les beaux livres, albums, keepsakes, seront placés dans les salons dorés, peints à fresque, ouverts à un public choisi, et dont les *cercles* qui se multiplient à Paris peuvent déjà donner une idée.

Ainsi la maison privée, placée sur l'alignement de la rue, étale à son rez-de-chaussée, derrière les vitrages de ses boutiques, l'exposition de produits industriels la plus riche et la plus variée. Les piétons, marchant sur des dalles unies, sont abrités par une voûte. Dans l'intérieur des habitations, point d'écurie, de remise, de cuisine, mais les chambres à coucher les plus luxueuses, entourées de tant d'accessoires que deux personnes, chose importante pour le mariage ! y peuvent mener une vie commune, mais digne, intime et cependant mystérieuse.

La salle à manger est conservée dans quelques appartements, et non pas dans tous ; bien des personnes apprendront à s'en passer.

Le salon, élégant, mais peu développé, suffisant pour les amis, aspirant plutôt à la grâce qu'à la majesté, cesse de prétendre aux grands bals, aux grands concerts, qui ne peuvent avoir lieu que dans des salles publiques et qui sont ailleurs étouffants de chaleur, ridicules de mesquinerie.

Les chambres des domestiques sont plus aérées, moins semblables aux plombs de Venise que dans l'état actuel, puisqu'il doit encore y avoir des domestiques. Il n'entre pas dans notre sujet d'indiquer comment la classe des serviteurs peut être relevée de son avilissement. Cependant, nous ferons observer qu'il n'est pas honteux de *servir* le public. C'est le devoir de tous les hommes, le but de toutes les professions. Il n'y a d'humiliant que la chaîne par laquelle nous sommes attachés à la volonté d'un homme isolé, aux caprices d'un individu. A Venise, le gondolier du peuple s'estime supérieur au gondolier des seigneurs, et l'est en effet. Il y a plus de dignité morale chez le cocher de place que chez le cocher de maître, chez le cuisinier du restaurant que chez le nôtre. En donnant à tous les services un caractère public, on les ennoblirait tous.

Le lecteur doit comprendre tout ce qu'une habitation particulière, bâtie sur le plan que nous indiquons, aurait d'élégance et de commodité, ce que serait une ville composée d'habitations pareilles : longues files d'arcades, terrasses embaumées de fleurs, architecture légère et variée, monuments publics nombreux, édifices consacrés à l'administration, églises, théâtres, écuries et remises construites sur la plus large échelle, somptueux établissements de bains, restaurants, maisons et jardins de lecture, salles de concerts, de bals. Tous ces édifices, méthodiquement distribués dans tous les quartiers, se caractérisent par leur style. La ville est aérée par des places publiques nombreuses, ornée d'arbres, de fontaines et de statues.

Le Paris actuel contient en germe une pareille cité. Depuis dix ans surtout, son gouvernement, son conseil municipal ont fait pour la salubrité, la commodité, la beauté de la ville, des efforts auxquels la propriété privée commence à s'unir. — Les efforts de la municipalité sont couronnés de succès, parce qu'elle est une association, ou du moins une concentration de forces. — La propriété privée ne pourra l'imiter qu'en s'associant elle-même. Dans l'état actuel, morcelée, impuissante, elle cherche à bâtir la tour de Babel.

Le but qu'on se propose, en construisant des habitations, c'est la sécurité à l'égard des attaques et des intempéries.

Dans les villes actuelles nous sommes protégés contre les attaques de l'ennemi par les enceintes de forteresses qui défendent le royaume et beaucoup mieux par les troupes au service de l'Etat, c'est-à-dire de l'association telle que les civilisés la connaissent. Aux ennemis intérieurs nous opposons une seconde forteresse, nos portes et nos serrures ; une autre armée, la police. Mais l'homme ne sait pas encore se défendre contre les intempéries. Il devrait être protégé contre elles, non pas seulement sous son toit, mais dans la ville tout entière. Cependant, à peine sur le seuil de sa demeure, il est à la merci de l'atmosphère. Le parapluie, insuffisant, incommode, n'est, en présence de l'orage, qu'une circonstance atténuante. Les galeries dont nous avons parlé valent mieux. Ce n'est pas encore assez ; il faudrait que la science pénétrât plus avant dans le domaine des météores. Comment ! vous ne savez pas encore prévenir la grêle et la pluie ; vous ne savez pas concentrer les nuages sur un point et les dissoudre ! Comment ! lorsqu'un gouvernement civilisé prépare une fête, ses projets sont à la merci du temps !

Il faudrait verser la pluie sur les campagnes arides, en préserver la ville ; ou, si ce lavage est nécessaire à la propreté des rues, qu'il pleuve pendant la nuit et que le jour reste sec. Agir sur les nuages n'est pas impossible ; le paratonnerre, l'aérostat, sont des reconnaissances lancées par l'homme dans les régions atmosphériques, et l'on peut espérer la conquête de ce monde à moitié connu. Cette espérance n'a rien d'impie. Dans la formation des nuages, comme partout ailleurs, comme dans la marche des astres, Dieu n'agit que par des lois fixes, dont il permet, dont il ordonne même l'étude. C'est pour la conquête de la nature que nous avons une intelligence et des bras. Toute découverte scientifique tend à l'accomplissement de notre mission providentielle. Tout triomphe de la science est un acte religieux.

L'homme a reçu du ciel le titre de roi de la création, mais à la charge de faire valoir ses droits. Il est souverain, comme Henri IV, à condition d'entrer dans Paris. Après la terre et l'océan, qu'il soumette à son empire les nuées.

Nous n'avons jamais reçu une goutte de pluie dans la capitale, sans en être profondément humilié pour l'Académie des sciences.

Voilà, mon ami, tout le morceau que je voulais vous faire lire. Il révèle un état de l'esprit tout à fait transitoire et qui ne pouvait pas durer. En rédigeant ce travail, je comprenais déjà tous les avantages de la vie collective, et quelques détails de mon Paris transformé se concilient avec la peinture d'une *ville garantiste*, telle que je la trouvai plus tard dans les écrits de Fourier. Quant à mes erreurs, tout phalanstérien les découvrira facilement. Il comprendra que la transformation de Paris, telle que je l'indique, exigerait un mouvement de capitaux, une intervention du pouvoir municipal que l'on n'obtiendra pas avant d'avoir rendu les idées d'association domestique très populaires en France, — que ce résultat doit être obtenu par une démonstration préalable faite sur une petite échelle, — qu'aujourd'hui, où la population des provinces afflue dans Paris avec excès, il est urgent, non pas d'augmenter l'attraction produite par la capitale, mais d'opérer au contraire une réaction en faveur de la vie des champs. — Que l'on ne peut préjuger l'effet produit par un phalanstère d'après l'influence des fermes-modèles ou des établissements d'Hofwyl si inférieurs à la conception de Fourier. — Qu'enfin, l'Ecole sociétaire a fait une juste part à l'importance de Paris comme centre de publicité, en décidant que, sauf circonstances exceptionnelles, elle placerait le premier phalanstère assez loin de Paris pour que l'obsession des oisifs ne fût pas à craindre, mais assez près pour que l'attention de la capitale fût vivement excitée.

Force est bien de se rallier sans réserve aux projets de l'Ecole sociétaire quand on les a étudiés impartialement et entièrement compris.

Dans ma prochaine lettre, je vous ramènerai à Bar-le-Duc ; aussi bien les habitués du Casino pourraient se plaindre. Il y a longtemps que nous leur faussons compagnie.

VICTOR HENNEQUIN.

...ment dans les communes de l'arrondissement de Lannion qui avoisinent le littoral, les habitants riches des communes, suivant en cela une coutume touchante, se sont partagé les indigents pour les loger et les nourrir en employant ceux d'entre eux qui sont valides. Le maire d'une de ces communes en a pris quinze à lui seul. On aime à voir la charité faite ainsi, et l'on ne saurait ni mieux comprendre ni mieux pratiquer les vertus évangéliques.

» Dans les environs de Saint-Pol-de-Léon, les cultivateurs, touchés de l'état de détresse d'un grand nombre de familles, leur ont abandonné en partie leurs champs de pommes de terre, carottes et panais. On sait aussi que, dans plusieurs villes de ce département, des associations charitables se sont formées pour l'extinction de la mendicité, et consacrent de fortes sommes au soulagement des classes laborieuses. Malheureusement, les secours particuliers sont insuffisants pour faire disparaître les infortunes qui tiennent au vice de notre organisation sociale.

» Notre ami rencontra dernièrement sur la route de Loudéac à Moncontour un homme qu'il crut malade, tant son visage lui paraissait hâve et décrépit ; il le prit par commisération dans sa voiture, et ils causèrent quelque temps ensemble. Cet homme, qui était journalier, lui fit le budget de son ménage, et cet exposé de situation était des plus tristes. « J'ai, lui dit-il, une femme et quatre enfants ; je gagne pour tout salaire 75 cent. par jour, et encore il y a dans l'année bien des mortes-saisons où je ne trouve pas à m'employer. Vous comprendrez peut-être difficilement comment, avec quinze sous, je puis faire vivre une famille nombreuse ; le voici : j'achète pour 50 cent. de farine de blé noir de la dernière qualité, 10 cent. de graisse pour faire de la galette, 10 cent. de bois, 15 cent. de lait ; il me reste par conséquent 40 cent. pour les vêtements et le loyer. »

» Cet homme se rendait à pied des environs de Loudéac à Moncontour pour une commission ; il allait faire plus de douze lieues pour un franc. Il était satisfait, car, avant de partir, on lui avait donné de la viande, chose tout à fait insolite pour lui, et il espérait en avoir encore en arrivant.

» Quand on songe que le sort de ce malheureux est celui de milliers de travailleurs en France, on ne peut se défendre d'une amère tristesse et d'une profonde pitié. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. à Toulon. — Reçu les 170 pour vous et M. B. — Merci. — Nous vous écrirons prochainement.

M. B. à Bruxelles. — Nous parlerons de la broch. sur les assurances.

M. T. à Toulon. — Reçu les 36. — Merci.

M. D. à Rouen. — Le sentiment qui a déterminé l'abonn. de M. C. est parfaitement d'accord avec nos intentions. — Nous en apprécions la valeur. — Reçu les 106.

MM. R. et S. à Lyon. — Reçu les 300 et la note. — Remerciements à M. C. et à nous.

... » ». — Luzerne 1re » » à 56; 2e 50 à 53; 3e » » à 45. — Trèfle 1re 45 à »»; 2e 40 à 42; 3e 35 à 37. — Paille de blé, 1re »» à 34; 2e »» à 32; 3e »» à 30. — Paille de seigle 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à »»; 2e 55 à 56; 3e 45 à 48.

Marché Saint-Martin du 12 janv. — Foin 1re »» à »»; 2e »» à »». — Luzerne, 3e, »». — Paille de blé 1re 29 à 30; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re 32 à 34.

Marché de la barrière d'Enfer du 12 janvier. — Foin 1re qualité, 56 à 58; 2e 54 à 55; 3e 50 à 53. — Luzerne, 1re, »» à 55; 2e »» à 52; 3e »» à 50. — Paille de blé, 1re q., 31 à 32; 2e 29 à 30; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité 32 à »»; 2e »» à 30. — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

Marché aux bestiaux. — La Chapelle, 15 janvier. — Taureaux, amenés »»; vendus »»; prix, »,»». — Vaches grasses, amenées »»»; vendues »»; prix, »,»»-»,»»-»,»». — Veaux, amenés 555; vendus 555; prix, 1,50-1,40-1,20. — Porcs, amenés 1217; vendus 1217; prix, 1,40-1,30-1,20. — Vaches laitières, amenées »»»; vendues »»; prix, de »»» à »»».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

13 janvier 1847. — DUVAL, tenant maison garnie, faubourg du Roule, 81. Juge-comm., M. Plaine ; syndic prov., M. Battarel, rue de Bondy, 7.

Bourse du 15 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	79 35	79 35	78 85	78 85
— — fin courant	79 40	79 40	78 75	78 30
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 60	117 60	117 25	117 25
— — fin courant	117 80	117 80	117 40	117 40

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3210 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	1350 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	»»» »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	»»»» »»
B. du Trés. »	4 »/»	— Gann..... »	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	79 55	79 05	—	80 40	79 85
5 p. 0/0......	d. 50	117 75	117 40	—	118 75	118 30

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	15 »/»	12 1/2
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » »/»	ROM............ Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch. » »»» »»	BELG. 2 1/2..... »	»» »/»
ESP. Dette act. » »» »/»	— 4 1/2...... »	»» »/»
— — pass. » » » »	— do 1840.... »	100 1/2
— 3 p. 0/0. » 35 1 2	— do 1842.... »	102 »/»
Dette intérieure » »» »/»	— Banque.... »	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 » »» »/»	— do Em. 1841. »	»»»» »»
HOLL. 2 1/2 » »» »/»	PIÉMONT....... »	»»»» »»
HAITI......... » »/»	AUTRICHE...... »	412 50

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6200

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1250 »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	365 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1230 »»
— à Rouen.	858 75
R.-Havre..	680 »»
Avignon...	»»»» »»
Str. à Bâle.	215 »»
Paris-Str...	476 25
Tours-Nant	480 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	692 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	350 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	530 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	500 »»
Bord-Teste	415 »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

Spectacles du 16 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
8 h. »/» FRANÇAIS. — Horaces, Oscar.
7 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie.
6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
8 h. »/» ITALIENS. — Don Pasquale.
8 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Toreador, Riche d'Amour.
8 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Baronne, l'Abbé galant, un Scandale, une Fille.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Bal, Maître Jean, un Mari qui se dérange.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — La Garde, Poudre-Coton, Tableaux, Indiana.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, l'Ombre, le Fils.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. 1/2 CIRQUE. — Repr. extraordinaire au bénéfice de Mme Keller.
5 h. 3/4 COMTE. — Les Jeunes Lions, les Enfants, Crispin, Gentil.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète à Paris, les Amours, le Chaperon rouge.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Bilboquet, Vieux Lion, Enfant, les Étrennes.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Les Exilés, Pauvre Mère ! le Roi boit !
6 h. »/» LUXEMBOURG. — Adieux de 1846, Maison du faub., Lune, Angéline.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

L'Organisation par la Liberté.

Lorsqu'on parle à nos législateurs, à nos hommes d'Etat d'organiser le travail, les mieux intentionnés croient satisfaire à ce besoin de l'époque en faisant des additions à notre législation industrielle déjà si volumineuse, en proposant de nouveaux réglements sur les marques de fabrique, les conseils de prud'hommes, le livret, les écoles industrielles.

Tant que le capital, le travail et le talent ne seront pas complètement associés, tant qu'il y aura des maîtres disposant des instruments de travail, et faisant sous le nom de *salaire* une part minime à la classe laborieuse, on ne doit pas espérer de ces remaniements législatifs des améliorations bien sensibles. Souvent même ils produiront le mal, et malgré les bonnes intentions de leurs auteurs, ils tourneront au bénéfice exclusif de la féodalité commerciale.

Pour reprendre les exemples que nous citions tout à l'heure, une loi sur les marques de fabrique a été présentée à la Chambre des pairs pendant la dernière session. S'agissait-il de rendre les marques de fabrique obligatoires, de forcer tout industriel à signer son œuvre afin d'en endosser la responsabilité? La mesure eût été bonne; elle eût certainement empêché beaucoup de fraudes qui discréditent le commerce et l'industrie. Mais les gros bonnets du négoce ont aujourd'hui trop d'influence et comprennent trop bien leurs intérêts immédiats pour permettre que la question des marques de fabrique reçoive cette solution populaire. La loi votée à la Chambre des pairs, et qui, nous l'espérons bien, ne passera pas à la Chambre des députés sans modifications considérables, ne rend pas la marque obligatoire, et par conséquent ne donne à l'acheteur aucune garantie, aucun recours contre le fabricant fraudeur; elle se contente d'assurer par des moyens plus rigoureux qu'autrefois la propriété de la marque à l'industriel renommé, en possession de débouchés certains, qui *veut* apposer à ses produits une constatation d'origine.

Les maisons industrielles et commerciales déjà puissantes, bien assises dans la publicité, ont seules intérêt au système des marques facultatives. Cette méthode leur donne un moyen de plus d'écraser leurs concurrents, les petits capitalistes, les fabricants dépourvus de publicité, parce que la publicité s'achète. Par l'autorité de leur marque, par l'influence d'un cachet sur la foule crédule, ces maisons écarteront les produits modestement anonymes. La marque facultative, telle que la Chambre des pairs l'a votée, serait donc une conquête de la féodalité industrielle; concourant avec l'établissement de ces magasins immenses qui chaque jour portent des coups mortels à la petite industrie, la législation malencontreuse dont on nous menace n'aurait d'autre effet que d'assurer aux barons commerciaux une domination plus paisible.

Dans une sphère nouvelle, et avec moins d'éclat, la marque des grands fabricants de vins, de drap, de toile ou de bougies aurait l'influence du blason qui rendait les varlets d'une seigneurie inviolables, et leur assurait le droit de traiter sans merci ces vilains dont la casaque n'était pas armoriée.

Si l'on a cru assurer le sort du travailleur, se dispenser de toute autre mesure organique en donnant de l'extension à la juridiction des prud'hommes, l'illusion n'a pas été moins grande.

Quand même les conseils de prud'hommes garantiraient à l'ouvrier une juridiction souverainement équitable, une juridiction-modèle, on aurait fait peu de chose. La mission de l'organisateur n'est pas de juger les contestations, mais de les prévenir. Le corps social, comme les corps individuels, préfère une bonne santé à la meilleure des médecines; mais il est facile de constater que les extensions récentes données à la juridiction des prud'hommes, notamment en ce qui concerne à Paris les industries relatives aux métaux, n'ont pas donné à la classe ouvrière le jugement *par les pairs*. Les prud'hommes sont des fabricants, non des ouvriers. La féodalité industrielle qui, dans la marque facultative, a trouvé *ses armoiries*, a trouvé dans l'institution des prud'hommes *basse et moyenne justice*.

Nous en dirons autant de la législation du livret, encore votée par la Chambre des pairs. Le livret imposé à tout ouvrier, le livret, en l'absence duquel le travailleur est traité comme vagabond, c'est une mise hors le droit commun de la population laborieuse; c'est la chaîne qui attacherait l'ouvrier à sa manufacture, à son usine, comme le serf du moyen âge était attaché à sa *glèbe* par un lien presque indestructible.

Et vos écoles industrielles, celle d'Angers, par exemple, assurent-elles aux jeunes gens de la classe laborieuse un avenir proportionné à leurs travaux? Pour les capacités comme pour les denrées, vous manquez de débouchés réguliers. Dans toutes les carrières, engorgement ou disette, organisation nulle part. Tant que le travail ne sera pas associé au capital et rétribué comme lui (indépendamment du minimum) par une part dans les bénéfices, les innovations législatives les mieux conçues tourneront toujours au détriment de la classe laborieuse. Tout lui sera fatal; et si l'on arrivait même à réduire le prix des denrées alimentaires, cette réforme n'amènerait pas l'abondance pour le travailleur; l'entrepreneur qui l'emploie sera conduit rapidement, par une concurrence dépréciative de la main-d'œuvre, à baisser le salaire, afin qu'il demeure limité à la satisfaction des premiers besoins de la vie.

N'essayez donc pas d'organiser le travail en modifiant, en compliquant vos lois administratives. N'espérez pas que vous puissiez faire en faveur de la classe ouvrière quelque chose de grand, de sérieux, de vraiment progressif, tant que vous n'aurez pas fondé la solidarité, *l'association* entre tous les membres de la grande famille humaine.

L'association du capital, du travail et du talent, rétribués sur le bénéfice commun dans la proportion de leur concours, ne présentera pas d'avantages décisifs et capables de transfigurer la société tout entière, si l'on applique ce principe à des industries séparées. Il nous faut pour épreuve l'organisation de tous les travaux sur un même point du sol; il nous faut le cellier, la cave, les champs, la fabrique, l'atelier culinaire, toutes les branches de l'activité humaine à combiner; il nous faut la *commune sociétaire*. Timidement quelques-uns protestent contre cette conception grande et féconde, en alléguant que les économies de la vie collective, du *phalanstère* ne sauraient être contestées; mais que ce mécanisme si séduisant au point de vue matériel, ne tient pas compte de la nature morale, méconnaît spécialement les principes de *propriété*, de *liberté individuelle* et de *famille*.

Pour formuler de pareilles accusations, il faut avoir de la commune sociétaire une idée fort incomplète. Quant à la propriété, qui sera dépouillé? La théorie d'association reconnaît que le capital doit avoir une part dans les bénéfices de l'œuvre à laquelle il contribue, et ces bénéfices seront tels que le capital, tout en admettant au partage dans une proportion très large le talent et le travail, recevra un dividende beaucoup plus considérable et plus certain que les intérêts garantis par tous les placements aujourd'hui connus.

Malgré tous ces avantages, qui reposent sur des raisonnements très concluants, le capital pourrait se déclarer lésé si on l'obligeait à entrer partout en association avec le travail et le talent pour l'exploitation agricole et industrielle de toutes les communes de France, si ce placement devenait pour lui le seul possible; si nous mettions instantanément le capitaliste dans la position de ces voyageurs timides et habitués à l'ancien mode de locomotion, qui prennent le chemin de fer avec regret, contraints qu'ils sont par la suppression de tout autre véhicule.

Mais telle n'est pas, même en théorie, notre manière de procéder. Ce que nous demandons, ce que nous réaliserons, c'est la constitution d'une commune sociétaire destinée à servir d'essai tout autant que de modèle. Pour la constitution de cette commune, des fonds nous viendront de la part des hommes qui croiront leurs capitaux suffisamment garantis, et surtout de la part des hommes dont le zèle est éprouvé déjà et qui n'hésiteront pas à risquer un dernier sacrifice pour le salut de l'humanité; mais la liberté de personne ne sera violentée. Chacun aura pleines lumières pour calculer les chances de l'entreprise, afin d'y coopérer soit comme placement de fonds, soit plutôt, et cette pensée sera bien plus générale, comme acte de dévouement et de sentiment religieux. Une fois le type d'organisation communale réalisé, assis sur de puissantes bases, s'il se crée d'autres établissements fondés sur les mêmes principes, c'est que les résultats auront été conformes à nos espérances comme à nos démonstrations, c'est que, librement, spontanément, travailleurs et capitalistes formeront des associations multipliées, afin de retrouver tous les avantages, de reproduire toutes les merveilles que la première expérience aura réalisées sous leurs yeux.

La constitution de la commune sociétaire n'est pas la spoliation du grand capitaliste, qui, dans ses placements, ne considère que deux choses, le taux des intérêts et les garanties. Il trouvera dans l'association communale des bénéfices plus considérables et infiniment plus assurés que les intérêts offerts aujourd'hui par les rentes sur l'Etat Français, sur l'Espagne, sur Naples, sur Vienne, par les actions dans les chemins fer, houillères et autres entreprises industrielles, par les exploitations rurales, telles qu'elles sont généralement conduites, enfin par la location des maisons.

Le petit propriétaire tiendra-t-il à son champ, à sa terre, aux arbres qu'il a plantés, au point de repousser les équivalents et même les avantages bien supérieurs à sa propriété qu'il trouverait dans les actions hypothéquées sur une commune sociétaire?

Ce besoin de posséder un lot de terre en propre, à l'exclusion du monde entier; cet amour un peu égoïste pour le champ qu'on a fécondé, n'est pas aussi absolu que certains adversaires de l'association veulent bien le dire. Le petit cultivateur qui possède un champ, qui n'est pas réduit à travailler comme un journalier sur les terres des autres, est fier de sa position, rien de plus simple; il se repaît avidement de cette propriété du sol, que la féodalité lui avait interdite pendant tant de siècles, il s'attache à ce carré de terre, qui le nourrit, qui garantit sa liberté, sa dignité, qui peut même un jour, en s'élargissant, lui procurer des droits politiques. Tous ces sentiments, quoi qu'on puisse dire, n'immobilisent point l'homme en le scellant à tout jamais à un certain point du territoire. Il se défera de sa terre avec plaisir, si l'on satisfait autrement et mieux tous les penchants qui paraissent l'unir invinciblement à elle.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DIMANCHE 17 JANVIER 1847.

DE LA CAUSE FINALE DES PUITS ARTÉSIENS.

Nous y viendrons tout à l'heure.

Complétons d'abord l'indication des procédés nouveaux.

Donc, on propose de mettre à la retraite les Titans du forage *à la barre*, et de substituer à leurs gigantesques outils les récréatifs moyens des Chinois.

Et en présence du puits séditieux qu'il a foré, M. Jobard, saisi d'un accès de lyrisme, entonne à la gloire des sectateurs de Fô un hymne qui commence ainsi:

Les Chinois ne sont pas ce qu'un vain peuple pense...

Il nous sied bien, à nous, impertinents bourgeois, de railler les Chinois!

Cinq classes d'instruments étaient employées dans les anciens procédés de forage.

C'étaient des outils en forme de tarière pour percer les couches végétales et argileuses;

C'étaient des engins qui savaient prendre par leur faible les bancs d'argile plus compacte;

C'était un homme *Hardi* qui brisait les cailloux, et son collaborateur, le *Double tire-bourre*, qui en retirait les débris;

C'étaient des *ciseaux* qui avaient une aptitude particulière pour mettre les matières dures à la raison, et des *trépans* qui marchaient droit devant eux dans les calcaires compactes et homogènes;

C'étaient des *cuillères*, des *capsules*, etc..., que leurs attractions portaient à retirer du trou les sables mobiles et les matières broyées par les ciseaux et les trépans.

Est-ce tout?

C'étaient encore d'immenses échafaudages pour introduire dans le trou ces prodigieux instruments et, pour les en extraire, — un manége, — un nombreux personnel, etc.

C'étaient neuf années dépensées à percer le puits de Grenelle; plus de quinze années consacrées au forage de Minden, etc...; c'étaient des centaines de mille francs jetés au fond de ces gouffres.

Le Chinois aidant, M. Jobard a changé tout cela. Une balançoire, une corde qui en suit les mouvements, à l'extrémité de cette corde un instrument d'acier qui entraîne le sol. Rien de plus.

Nous n'avons rien dit encore de cet instrument.

Un mot d'abord sur celui qu'emploient les Chinois.

Cette taupe artésienne est tout bonnement un mouton. Seulement le mouton est creux. Son ouverture est en dessus. Les matières projetées en tous sens par les chocs de l'instrument entrent dans cette cavité. On fait une marque sur la corde pour juger de l'étendue du chemin parcouru. Quand la marque est descendue de 5 centimètres, par exemple (ou l'équivalent en chinois), il y a 5 centimètres de détritus dans le mouton. On sait combien il en peut tenir. Quand il est plein, on tire la corde, on vide et on recommence. Le Chinois est patient. Au bout de deux à sept ans de travail, il arrive à la source salée. Quand deux paysans ont assez de bien pour vivre tout ce temps sans rien gagner, ils se livrent en commun au balancement, ce qui finit par leur rapporter une trentaine de francs par jour. Il y a de riches Chinois qui possèdent plusieurs centaines de puits salés.

M. Jobard a perfectionné.

A Marienbourg, la frappe se faisait, non en s'asseyant sur un arbre, à la manière chinoise, mais en le faisant ployer à l'aide de cordes. Un ouvrier imprimait un mouvement de torsion au câble qui supportait le mouton, afin d'empêcher celui-ci de tomber toujours à la même place. Un treuil servait à retirer l'outil. — L'emploi des hommes est une prodigalité qu'on ne se permettra pas en harmonie. Quand la misère et l'injustice ne contraindront plus des créatures intelligentes à faire concurrence aux machines, un moteur inanimé quelconque fera manœuvrer le mouton chinois avec une incontestable supériorité. Notons que cela n'est guères possible dans le forage à la barre, ce qui suffit pour le condamner.

Le mouton, qui est de moins d'un mètre de long, est coulé d'un seul morceau, terminé en dessous par des dents qui ont la dureté de l'acier; creusé en dessus d'une cavité, cannelé à l'extérieur [illegible] les détritus passent sur ses côtés pour aller se verser dans sa cavité, traversé dans toute sa longueur par une tige de fer. Ce[illegible] peu le mouton par en bas, et se termine par une [illegible] qui sert d'amorçoir; par en haut, elle est attachée à la corde.

Nous avons creusé plusieurs mètres et posé [illegible] pour prévenir l'éboulement des parois. Il faut donc, pour [illegible] le forage, que le mouton creuse un trou plus large que le [illegible] par lequel nous l'introduisons dans le puits. Rien de plus simple. [illegible] mouton se termine en haut par une anse à laquelle on attache la corde. Il suffit d'attacher cette corde à droite ou à gauche de l'axe du mouton. Celui-ci prendra une direction oblique, et tournant sur lui-même, dans son mouvement de va-et-vient, creusera un trou plus large que son propre diamètre. Dès lors, le tubage se descendra sans effort, ce qui n'a pas lieu dans le forage à la barre.

Si vous voulez enlever de la boue, du sable ou de l'argile, voici comme vous vous y prendrez. Vous remplacerez le mouton par une cuillère ou cylindre de forte tôle aciérée à sa base. Ce cylindre sera fermé par en haut et muni par en bas de soupapes qui s'ouvrent de dehors en dedans. De plus, ce cylindre supporte une courte tige qui passe par l'axe d'un mouton. Le mouton est attaché à la corde, et il en suit les mouvements en glissant le long de la tige. Quand il retombe, il frappe sur la cuillère; celle-ci pénètre dans la matière meuble, sable, boue, argile soulèvent les soupapes, entrent dans le cylindre et le remplissent. C'est tout.

C'est là, du reste, un motif susceptible d'une infinité de variations.

Le succès du forage de Marienbourg n'a pas été stérile. M. Goulet-Collet (de Reims) a percé à lui seul une centaine de puits par les procédés chinois. Ces puits reviennent de 150 à 300 francs. Il creuse, dans la craie, en Champagne, moyennant 3 francs par pied, à quelque profondeur que ce soit. Deux ouvriers creusent 25 à 32 pieds par jour. L'appareil coûte moins de 500 francs.

L'industrie appliquée à la cosmogonie.

Plus d'une fois déjà j'ai eu l'occasion de constater de nombreuses, d'intimes analogies entre la nature et l'industrie; — créations de l'homme et créations de Dieu. Par l'industrie, l'homme s'est révélé comme puissance créatrice. L'industrie donne un sens positif aux traditions qui font de l'homme le roi de la terre. Elle prouvera que les antiques monuments de la science ont pu sans blasphème saluer du nom de Dieux les représentants les plus élevés de l'intelligence et de la puissance humaines. Actuellement, elle montre que les œuvres de l'homme sont faites à l'image de l'œuvre de Dieu. Non pas que l'homme copie servilement: ses créations portent le cachet de sa personnalité. L'homme n'est pas un contrefacteur des œuvres de Dieu, mais son disciple et son collaborateur. Et dans les voies où Dieu l'a précédé, il le continue en perfectionnant. Plus qu'aucun autre miroir de l'intelligence humaine, l'industrie, dont le domaine doit s'étendre sur tous les éléments, plus qu'aucun autre, elle donnera une image exacte de l'homme. Elle seule peut dire quel rôle cosmogonique il est appelé à jouer.

Or, une nouvelle similitude entre la nature et l'industrie ressort de ce qui précède. Les premiers instruments créés par nos sondeurs sont remarquables avant tout par leur masse, leurs proportions colossales. Toutes les industries commencent ainsi. Ce n'est qu'à force

qui te donnera ta part de chasse, de pêche, de jouissances intellectuelles inconnues pour toi, qui te rétribuera pour la valeur de ton champ, pour ton travail, pour ton habileté, qui te procurera une existence bien supérieure à celle de la bourgeoisie.

» Si le paysan choisit le pain noir, l'usurier, le vêtement de toile et la propriété morcelée, la commune sociétaire ne le violentera pas, elle sera même assez généreuse pour lui envoyer un médecin qui le traitera de sa folie.

La Fourberie partout.

« Tout homme est trompeur ! s'écriait un prophète hébreu, voilà trente siècles ; la fourberie est l'unique loi des relations humaines. » Les paroles du prophète sont encore plus vraies aujourd'hui qu'elles ne l'étaient alors. Le monde antique reposait principalement sur la force physique et l'oppression matérielle. La fourberie n'était que l'arme du faible ; cependant, nous la voyons apparaître aussi comme dominatrice et conquérante. Carthage n'était qu'une petite république ; son territoire, fort restreint, fournissait peu en hommes et en denrées ; mais, sous sa double manifestation de nation guerrière et de nation commerçante, elle pratiquait admirablement la fourberie, et elle tira de là une puissance assez grande pour lutter pendant deux siècles contre la force matérielle, incarnée dans la république romaine.

Depuis lors, le règne de la ruse n'a fait que s'accroître. Au moyen-âge, la conquête était le seul droit ; mais la fourberie sut s'y faire une place à côté du carnage et de l'oppression physique. On voit apparaître à cette époque un livre qui, sous forme d'une allégorie transparente, peint admirablement la situation politique de l'Europe : c'est le roman du *Renard*. C'est la lutte de la force brutale et de la ruse. Le renard guerroie tour à tour contre le loup, contre l'ours, contre le lion même, et tous les animaux qui personnifient la force ; la lutte est longue et périlleuse, mais comme le renard ne recule devant aucune variété du mensonge et de la calomnie, il finit par l'emporter, il est nommé cardinal, quasi-pape, puis premier ministre du roi Lion ; comme il est le plus adroit, il met en pratique la célèbre maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas », et se fait, sous le nom de son maître, roi absolu de l'univers.

L'emblème fut bientôt après réduit en théorie. Machiavel enseigna l'art de régner par la ruse, la trahison et le mensonge, et ses enseignements n'ont pas été perdus.

Les rois, les ministres réputés habiles les ont largement mis à profit. Louis XI, l'ennemi des grands, Richelieu, Mazarin, tant d'autres n'ont guères dû leur renommée de force qu'à leur art d'employer la ruse. Quel a été le principal mérite de Talleyrand ? D'avoir su déguiser sa pensée.

Le principe de la force brutale tend à disparaître de plus en plus de l'Europe. Il n'est plus guères que l'Autriche et la Russie qui osent l'invoquer, et à ce titre elles sont ou seront mises au ban des nations civilisées. Mais ce n'est pas la sincérité, la liberté qui ont profité de cette éviction, c'est la fourberie, qui, sans perdre du terrain qu'elle possédait, a remplacé la violence sur le sien.

On a reconnu qu'une guerre à coups de canon coûte beaucoup et rapporte peu ; les Etats ont dès lors reporté toute leur énergie vers l'intrigue qui coûte moins et rapporte davantage. Aussi, voyons-le...

La fourberie fait seule parvenir dans les diverses carrières. Est-ce le plus méritant qui obtient de l'avancement dans les différentes branches du service de l'Etat ? Non, c'est celui qui a le plus de protecteurs puissants, qui peut se faire recommander par les députés les plus influents, c'est-à-dire les plus fourbes, car une grande influence ne s'acquiert guères aujourd'hui qu'au prix d'une grande habileté à se ménager entre les divers partis, de manière à offrir à chacun l'appât d'une conquête facile. A défaut de protections, l'avancement revient de droit au plus intrigant.

Parlerons-nous du commerce ? Le commerce, c'est la fourberie en grand et sur une immense échelle. Le commerce, c'est l'achat de mauvais produits que l'on vend pour bons ; c'est l'achat de bons produits que l'on soutient mauvais afin de les payer moins ; c'est la vente à faux poids, la substitution, la sophistication des produits ; c'est l'empoisonnement légal, le vol par la ruse sous la protection des lois, la filouterie autorisée.

Et notez que ce n'est pas aux hommes qu'il faut s'en prendre de ces désordres ; s'ils n'étaient pas fourbes, ils seraient presque toujours dupes ; dans notre état social, il n'y a guères à choisir.

Si nous descendons aux relations d'amour et de famille, là encore nous retrouvons la fourberie en pivot. L'amour ne peut se faire jour que par exception, et presque toujours il se trouve en opposition avec les lois de la société, et alors il est contraint de recourir aussi à la fourberie. Comment en serait-il autrement ? A l'époque où l'amour éclot dans les âmes, les deux sexes vivent parqués l'un loin de l'autre. Qu'une liaison se forme en dépit des obstacles, il lui faut lutter par la ruse contre la calomnie et les intrigues de tout genre. Que la liaison reste impossible, les jeunes cœurs se verront de part et d'autre poussés vers des amours vénales ou s'étioleront dans l'attente ; l'âme se blasera, et lorsque sonnera l'heure d'un mariage, l'amour ne sera plus pour rien dans cette union, on ne songera qu'à faire un bon marché.

Rappellerons-nous les fourberies des parents pour vendre avantageusement leurs filles à quelque mari vieux ou indifférent ? Les fourberies d'époux qui ne se connaissaient pas la veille, dont le cœur était ailleurs peut-être, et que l'on condamne à s'aimer de par la loi ? Dirons-nous les haines, les luttes intestines, les violences, les jalousies, les fausses paternités, les empoisonnements qui résultent de ces rapprochements menteurs de caractères souvent antipathiques ou volages, entre lesquels il n'y a jamais eu d'amour, ou bien d'où l'amour s'est enfui après une ivresse des sens plus ou moins prolongée. Peindrons-nous les conséquences de ces liaisons forcées conclues dans le mensonge et qui se dénouent dans le sang ou les larmes ?

A quoi bon ? Tout le monde confesse ces faits. Il n'est pas de moraliste qui n'ait écrit son chapitre contre la calomnie et le mensonge, pas de prédicateur qui n'ait fait retentir la chaire de ses imprécations contre cette hideuse plaie de notre société. Les lois mêmes sont intervenues : la calomnie, le faux témoignage, la médisance, sont des délits réprimés par le code. Mais la fourberie n'en domine pas moins sous toutes ses formes sur le monde civilisé. Le Calomniateur (*Diabòlos*) est toujours comme dans la vision de Jésus, le maître des royaumes de la terre. Le Christ a refusé de pactiser avec lui, mais il ne l'a pas vaincu.

Cette corruption n'a, du reste, rien qui doive étonner. Elle est le...

Associez les intérêts et les individus, utilisez toutes les forces de l'homme et de la nature, faites rendre à la terre et à l'industrie tous les trésors qu'elles renferment ; organisez la production et la consommation ; rendez au travail son attrait, aux essors de l'homme leur liberté ; assurez à tous le bien-être physique et le bien-être morale ; la fourberie, qui ne sera plus que honteuse, disparaîtra de la terre avec tous les crimes qu'elle enfante ; l'oppression, la misère, les intempéries et les autres fléaux qui désolent l'humanité disparaîtront en même temps, et le royaume de Satan cèdera la place au royaume de Dieu.

Sauvons la Caisse.

Le *Journal des Débats* révèle aujourd'hui ses inquiétudes relativement à la situation de la Banque de France dont l'encaisse métallique n'est plus en rapport avec les billets émis. Il prévoit que dans les circonstances actuelles cet encaisse, qui « a *sensiblement* diminué depuis le 31 décembre, » comme nous le disions hier, peut encore décroître : « la situation financière du pays n'est pas compromise, mais elle réclame une vigilance plus qu'ordinaire. »

Or, savez-vous quelle est la mesure indiquée par le journal des banquiers pour alléger la situation ? Une naïveté mercantile trop curieuse pour ne pas être rapportée.

Habituellement le Trésor a en dépôt à la Banque, une centaine de millions, dont la Banque ne paie aucun intérêt (dans ce moment ce dépôt est réduit à 50 millions environ) ; ce qui n'empêche pas le Trésor d'emprunter constamment au public par le moyen des *bons royaux* une somme de près de 200 millions dont lui, naturellement, paie l'intérêt au prêteur. Cet intérêt flotte entre 2 1/2 et 3 1/2 pour cent. Ainsi, tandis que le Trésor emprunte avec intérêt, il prête sans intérêt à la Banque. C'est très bien, et si quelqu'un a à se plaindre, ce n'est pas la Banque.

Hier, nous disions : si la Banque est embarrassée, qu'elle emprunte, qu'elle alloue un intérêt aux fonds déposés gratuitement chez elle par les particuliers.

Que nous étions niais ! Vouloir faire supporter une perte à des financiers ! — Non, non, cela est absurde ; les financiers ne doivent jamais rien perdre et doivent toujours gagner. Il faut emprunter, cela est vrai, — emprunter avec intérêts, cela est encore vrai. — Mais qui paiera les intérêts ? — Eh ! parbleu ! ça doit être l'Etat.

Les financiers sont tellement habitués à exploiter le public par l'intermédiaire du gouvernement, que leur *Journal des Débats* conseille à l'Etat, comme la chose la plus naturelle du monde, d'augmenter le nombre de ses *bons royaux*, c'est-à-dire de ses emprunts, et de payer un *taux* d'intérêts plus élevé. « Par ce moyen, dit-il, l'Etat attirerait autant de numéraire qu'il en voudrait. »

Eh ! que ferait-il de ce numéraire ? Il n'est pas difficile de le deviner ; le Trésor le déposerait sans intérêt à la Banque, et les financiers trouveraient ainsi des fonds, empruntés indirectement et par l'intermédiaire de l'Etat, sans avoir à payer d'intérêt.

Il est des circonstances dans la vie où l'on ne comprend pas toujours bien pourquoi de pauvres malheureux sont envoyés en prison pour avoir tenté de voler quelques écus ou quelques miséra-

---

de méditations et d'expériences que l'homme arrive à produire un effet donné avec la plus petite dépense de force. — Comme celles de l'industrie, les premières créations de la nature sont gigantesques. Il est une époque où les êtres sont surtout remarquables par leur taille, par leur masse ; où la nature ne fait rien qui ne soit gigantesque. De nombreux témoignages en sont restés dans les couches du globe, comme dans nos bibliothèques et nos musées, les monuments analogues de l'inexpérience des premiers inventeurs. La nature et l'industrie ont des Proboscidiens fossiles, de monstrueux Sauriens, de gigantesques Didelphes, etc... Quelques représentants de l'industrie primitive de la nature vivent encore comme existait il y a peu d'années l'ex-chef-d'œuvre de Marly. Dans la technologie comme dans la nature, ces témoins actuels de l'industrie primitive font tache sur les créations récentes. Ici et là ils frappent par la bizarrerie, la laideur, le ridicule de leurs formes et de leurs proportions. On reconnaît en eux à première vue, dans les girafes et les rhinocéros de l'industrie et de la nature, des étrangers au temps où nous vivons, des témoins d'un temps qui n'est plus.

L'homme ne voit rien qu'à travers le prisme de son intelligence. La question de savoir si les choses sont telles qu'elles lui paraissent est une question oiseuse au point de vue pratique. Les choses ne sont pour lui, que par relation à lui. Tout ce qu'il affirme en particulier touchant la puissance créatrice, il ne l'affirme que par analogie avec la faculté créatrice dont il se sent doué. Donc, l'industrie, qui est par excellence la création humaine, doit, en révélant ses procédés, révéler les procédés de la création naturelle. C'est en s'observant dans l'acte créateur que l'homme pénétrera dans le sens intime des créations terrestres. L'analogie que nous venons de signaler en dit plus à notre sens sur la nature des forces préposées à l'engendrement et à la régie des choses sublunaires, que maintes dissertations dépourvues de la base des faits. L'unité de système que les savants spéciaux constatent chacun dans sa sphère, planant à la fois sur le monde de Dieu et le monde de l'homme, l'industrie résoudra plus d'un problème cosmique. Ainsi, elle tranche sans hésitation une question encore pendante, en montrant que le *mouvement* peut exister chez un *être organisé*, en l'absence de la sensibilité. En attribuant à des puissances diverses la fonction d'animer ses créatures, elle montre que, peut-être, les physiologistes se trompent en regardant tous les êtres organisés comme vivifiés par une seule et même force, etc...

Procédé de M. Fauvelle.

L'introduction du forage chinois est une révolution ; le procédé de M. Fauvelle n'est qu'un perfectionnement, mais un perfectionnement admirable, qui, d'un travail d'Hercule, a fait un jeu d'enfants.

Cet ingénieur assistait un jour au tubage d'un puits. Les pierres et la terre qui se détachaient des parois durant cette opération étaient ramenées à la surface par l'eau jaillissante elle-même. Cette observation, tout le monde l'avait faite avant lui ; ce fut cependant pour M. Fauvelle un trait de lumière. Si l'on trouvait le moyen, se dit-il, d'injecter de l'eau dans le trou et de la faire remonter pendant l'opération même du forage, cette eau se chargerait de ramener les débris des roches que la barre pulvérise ; alors, il ne serait plus besoin de retirer les outils pulvérisateurs et de descendre à leur place les cuillères et instruments destinés à ramener les débris. Le travail, jusqu'ici intermittent, deviendrait régulier. Immense économie de temps, égale économie de main d'œuvre, et par suite réduction considérable du prix du forage, tels seraient les résultats de cette innovation.

De cette idée aux moyens de la réaliser il n'y avait que le temps d'y songer. M. Fauvelle imagina donc de remplacer la sonde pleine et rigide par une sonde creuse formée de tubes vissés bout à bout. A l'extrémité inférieure de cette sonde il adapta un outil perforateur ; à cet outil il donna un diamètre plus grand que celui du diamètre des tubes, de façon à ménager un espace annulaire entre la sonde et les parois du puits. Cela fait, il mit l'extrémité supérieure de la sonde en communication avec une pompe foulante au moyen de tubes articulés. L'eau injectée remonta par l'espace annulaire, ramenant les débris des roches broyées.

Le 1er juillet de l'année dernière, M. Fauvelle entreprit un forage à Perpignan, sur la place Saint-Dominique. Le 23 du même mois le puits était terminé. On avait atteint une profondeur de 170 mètres. De ces vingt-trois jours défalquons trois dimanches et six journées perdues, restent quatorze journées qui, à raison de dix heures de travail quotidien, forment un total de cent quarante heures de travail réel. — On avait par conséquent foré plus de un mètre par heure. C'est dix fois plus qu'on n'eût fait avec la sonde ordinaire. Le forage s'opérait aussi facilement à 100 mètres de profondeur qu'à 10 mètres. L'outil ne fut jamais engorgé, toujours il agit sans entraves sur le terrain à percer. Il n'y eut pas d'éboulement dans les circonstances où la sonde ordinaire en détermine toujours. D'ailleurs la tige creuse présente plus de résistance à la torsion qu'une sonde pleine à volume égal. Elle en présente autant à la traction. Cette tige pourrait être en bois. On a remonté, dans le cours du forage, des cailloux de 6 centimètres de long sur 3 de large.

L'expérience a été répétée ailleurs avec succès, à Southampton en particulier.

Suppression des déserts.

Vous comprenez que le forage n'est plus une affaire. — Une supposition : on veut forer un puits dans le désert. Avec les anciens procédés, la chose est difficile, pour ne pas dire impossible, car le travail durera des années ; il exigera un nombreux personnel, un gigantesque outillage ; il faudra charrier ces engins à de grandes distances des lieux habités, sur les sables, sous un ciel de feu ; faire vivre cette armée de travailleurs, etc... Avec les nouveaux procédés, point n'est besoin de s'appeler *Pharaon* ou de chausser l'éperon d'or d'un baron de finance pour tenter l'aventure.

Allons en faire l'épreuve en Egypte. Nous voilà partis, nous voilà arrivés. C'est le désert ; — une mer de sables, mise sous cloche et maintenue à la température des serres chaudes. Halte. Dressons les tentes, disposons l'appareil, et passons-nous la fantaisie d'un miracle. Pendant deux jours — nous mettons les choses au pire — la verge de fer rencontre, attaque et pulvérise l'argile et la marne. Nous sommes à 25 mètres. Voici le calcaire, la nappe d'eau vivifiante est au delà ; le calcaire a 100 à 133 mètres ; autant d'heures de travail. En moins de 15 jours, là où Dieu a créé le désert, nous ferons surgir une oasis.

Cela ne se passe pas autrement. Figurez-vous que les deux oasis de Thèbes et de Garbe — vingt-cinq mille arpents de très bonne terre — figurez-vous que ces îles de verdure sont littéralement criblées de puits forés. Au temps où ils furent creusés, l'Artois n'existait pas et peut-être les Hébreux élevaient des villes fortes à Pharaon. Au reste, le procédé a été perfectionné depuis. On faisait d'abord un puits carré de 2 à 3 mètres ou plus de côté jusqu'à ce qu'on rencontrât le calcaire. C'était vraiment l'enfance de l'art. On traversait ainsi 20 à 25 mètres de sable, d'argile, de marne, d'argile marneuse. Cela fait, avant d'aller plus loin, on prévenait les éboulements en garnissant les parois d'un triple boisage de palmier ; puis on attaquait la roche. Comment ? par le procédé chinois ? à l'aide de la barre ? On le saura peut-être un jour. Ce qui est certain, c'est qu'on perçait dans le calcaire des trous de 100 à 133 mètres de long sur 4, 5 et 8 pouces de diamètre. Après quoi une source d'eau jaillissante venait recompenser les maîtres des fatigues de leurs esclaves. On fermait l'orifice à l'aide d'une espèce de soupape ; — un morceau de grès — une sorte de borne façonnée selon le système pyriforme, armée d'un anneau en fer pour la soulever au cas de besoin. — D'où vient évidemment le dicton : garder une poire pour la soif.

Les boisages sont pourris, les terres se sont éboulées et le plus grand nombre de puits a été comblé. M. Aymé, chimiste manufacturier, établi en Egypte, en a réparé quelques-uns, et il a prouvé que les terres qu'ils arrosent sont très propres à la culture du sucre, de l'indigo, de la garance et du coton.

M. Aymé dit : en quelque lieu qu'on creuse en ces oasis, on est sûr d'avoir de l'eau.

Du reste, ce ne sont pas les seules où l'on rencontre des puits forés, on en a trouvé dans beaucoup d'autres, dans l'oasis d'Ammon, par exemple.

Vous me direz peut-être qu'une oasis est le désert à peu près comme une île est l'océan. Je répète que j'ai mis les choses au pire. J'ai choisi

SUPPLÉMENT

avorter cet acte de bienfaisance.

Après avoir acheté, il fallait payer; or, les banquiers n'avaient plus d'argent; ils s'étaient gênés probablement pour prêter à l'Etat. Le gouvernement, par reconnaissance, leur a accorde des délais pour le paiement de tous ces millions. Il stipula un intérêt, mais quel intérêt? Un intérêt de trois pour cent, — c'est-à-dire que d'une main le gouvernement a emprunté des banquiers à *quatre* pour cent, et de l'autre main il leur a prêté incontinent à 3 p. 0|0, avec perte totale d'intérêt pendant les deux ou trois années employées aux préparatifs et constructions!

Vous le voyez bien! les *précédents* sont en faveur des financiers, et constituent une sorte de droit à leur profit: il est presque de toute justice que l'Etat, les contribuables continuent à payer pour eux.

— Oh! le bon pays que le pays de France! se disent entre eux les banquiers en emplissant leur caisse.

LA LANTERNE DE DIOGÈNE.

La cause sociétaire vient de s'enrichir d'un nouvel organe, par delà l'Océan, la *Lanterne de Diogène*, qui vient d'être fondé à Guadalajara (Mexique). L'introduction, que nous traduisons, donnera une idée suffisante des principes que ce journal se propose de propager.

Le mouvement intellectuel qui se produit chez les premières nations du globe est un étonnant phénomène dont on se demande naturellement le but et la fin. Est-il le simple produit des sciences et des arts? Ces manifestations de l'esprit humain sont-elles le but des sociétés? Arrivées à une certaine hauteur, les nations doivent-elles redescendre comme quelques-unes l'ont fait? La sauvagerie, le patriarcat, la barbarie, la civilisation forment-elles un cercle fatal dans lequel la race humaine doive rester enfermée sans même pouvoir remonter à l'Eden primitif? La réponse affirmative de l'histoire ne serait concluante que si l'on pouvait éliminer des faits dont elle s'appuie les vices inhérents à toutes ses périodes sociales par où l'humanité a passé et le désir irrésistible que nous éprouvons de surmonter ces vices et de les faire disparaître de la face du monde.

En effet, de quoi s'enorgueillit cette civilisation dont les progrès scientifiques et artistiques ne sont qu'un détail presque insignifiant au milieu de la confusion, des erreurs et des contradictions qu'elle entraîne après elle? Qui n'est pas brisé de cette lutte intestine, de cette guerre mortelle qui menace et dévore les nations? La presse transmet à nos descendants l'immonde témoignage de ces luttes rancunières et de ces misères qui ont rongé la société sous toutes les formes qu'elle a revêtues. Quel honteux assemblage d'espionnages rampants, de basses adulations, de noires calomnies! Quelle lutte atroce et interminable entre les membres d'une même famille! C'est en vain que la religion essaie d'élever le cœur jusqu'au trône de Dieu, et en présence de cette ineffable majesté, indique comme commandement capital, le résumé de tous les commandements, la loi d'amour, amour illimité de l'Être éternel d'où toute perfection émane, et amour de sa créature de prédilection, l'homme. C'est en vain que les doctrines de la morale et de la politique disputent depuis tant de siècles sur les moyens de réaliser la fraternité et l'unité religieuse dans l'humanité entière. C'est à peine si la compression arbitraire, sous ses diverses manifestations, peut former dans les sociétés un équilibre [illegible] nous croyons que cette perfection est une conséquence rigoureuse de l'idée que nous avons de la grandeur de Dieu et de ses œuvres, en comparaison desquelles nos plus grandes conceptions ne sont que misère. Nous jugeons impossible que la raison humaine s'élève à concevoir, que le cœur humain puisse désirer avec une aussi vive persévérance un ordre social supérieur à tout ce que nous avons vu, si cet ordre social n'est pas réalisable; nous nous refusons à croire qu'une aspiration si ardente, au lieu d'être la révélation permanente d'une réalité que l'homme peut atteindre, ne soit qu'un tourment inutile, une amère déception offerte à l'homme par le Créateur. Ce serait le cas de dire, qu'à défaut de vérité, il faudrait inventer une chimère consolatrice, se laisser bercer par des songes et de brillantes illusions. Mais une telle supposition serait absurde, indigne de la souveraine intelligence. Dieu a révélé à l'homme les vérités les plus importantes; les questions secondaires, bien que sublimes encore, il a laissé à son intelligence la tâche de les découvrir. Comment douter qu'il ait placé à sa portée le secret mystérieux de ses destinées terrestres si important pour lui?

Pour notre part, nous croyons qu'en passant du connu à l'inconnu, en observant soigneusement les phénomènes sociaux, l'homme peut pénétrer les causes cachées des faits qui l'intéressent, et expliquer les secrets qui sollicitent l'activité de son esprit, — et adoptant pour contre-épreuve analytique le critérium indiqué par l'Evangile: « Jugez de l'arbre par ses fruits, » nous n'hésitons pas à dire que si l'isolement et l'incohérence, base des sociétés connues, ont enfanté la misère, l'oppression, le carnage, l'égoïsme, la duplicité et toutes leurs variétés, l'association des individus et la combinaison scientifique de leurs efforts devront produire des résultats opposés. C'est vers cet ordre d'idées que nous voulons diriger l'esprit de nos lecteurs, et nous nous proposons de traiter les questions spéculatives et pratiques qui doivent préparer ou retarder l'inévitable marche de la société dans cette direction.

Le champ est immense, à la vérité. La famille humaine présente une variété de physionomies, de croyances, d'intérêts, d'idées, de mœurs et d'idiomes égales à celles des races, des nations et des tribus qui habitent notre planète. Collectivement et individuellement, tous ont passé par des vicissitudes incessantes de douleur et de félicité; tous sont exposés à des luttes de chaque jour, et c'est avec des difficultés sans bornes qu'ils parviennent à maintenir leur situation précaire. Et cependant, nos sages si arrogants ont consigné dans leurs bibliothèques cet amas inextricable de faits, sans avoir jamais pensé à s'expliquer un tel désordre, ni à rechercher le type rationnel des sociétés humaines. Chaque législateur, dans la sphère de son action, a substitué les inspirations de son imagination à ces recherches générales, et la vérité, une pour tous les hommes, a eu des manifestations contradictoires chez les divers peuples, qui n'ont eu d'autre souci que de se repousser ou de se subjuguer, au lieu de se rapprocher comme des frères.

Combat sur combat, disgrâces sur disgrâces, résignation ou révolte, n'est-ce pas l'histoire de chacun? Est-ce donc là ce que l'homme désire, le but auquel il tend depuis qu'il sent et pense, jusqu'à ce qu'il exhale le dernier soupir? Non, certainement. Il y a dans la société, du premier degré au dernier, un vice radical auquel on doit rapporter toute cette série de souffrances devant lesquelles l'entendement se révolte et contre lequel proteste la volonté de tout être raisonnable. Cette protestation, qui se reproduit à la fois dans tous les temps et dans tous les lieux, s'adresse-t-elle à l'œuvre du Créateur? Ne doit-elle pas, au contraire, retomber sur l'œuvre de l'homme?

[illegible] n'en est pas ainsi, nous pouvons affirmer qu'il ne nous manque que de connaître le Newton du monde moral; l'inventeur des lois du mouvement social, lois qui ne peuvent être que celles de l'attraction et de l'amour, et qui doivent avoir pour effet de mettre les actes de notre vie en harmonie avec les tendances naturelles auxquelles nous obéissons.

Nous tâcherons que la *Lanterne de Diogène* ne s'éteigne pas avant de s'être fixée sur cet inventeur providentiel dont la gloire sera incomparable dans les fastes de l'humanité, et nous tendrons de tous nos efforts à ne pas nous en détourner pour rentrer dans un labyrinthe inextricable qui en affaiblirait la débile lueur. Elle brûlera sans doute longtemps dans nos mains et dans d'autres, comme elle a brûlé durant des siècles au milieu de ces torrents de fausse science qui n'ont fait que compliquer le chaos social; nous tâcherons d'éclairer avec lenteur et prudence les détours du tortueux et âpre sentier que nous avons à suivre, examinant de près et de loin tout ce qui, dans les diverses parties du monde, se produira dans la sphère de nos doctrines......

..... Nous avons longtemps hésité à entreprendre cette tâche par défiance de nos propres forces; nous avons douté que l'attention publique, absorbée dans les questions politiques, fût bien disposée à nous suivre sur le terrain du problème fondamental de l'association, non d'une association qui aurait pour but l'équilibre dans les fonctions du gouvernement, — car ce n'est là qu'une très petite partie de l'organisation sociale, — mais d'une association qui aurait pour effet d'assurer, d'une manière fixe, pacifique et intégrale, le bien-être de tous et de chacun des associés.

Nous ne dissimulons pas, qu'au premier abord, cela peut sembler incroyable et impossible; que la seule énonciation de cette solution peut sembler un paradoxe.

On ne réfléchit pas assez que si l'humanité a pu, en se raffinant, arriver de l'état sauvage au point de développement qu'ont acquis quelques hommes, il est impossible que la masse totale ne doive être appelée à son tour à participer aux biens que Dieu accorde déjà à quelques intelligences qu'il veut sans doute récompenser de ce qu'ils ont foi entière dans ses promesses, et s'efforcent de hâter l'époque de leur infaillible accomplissement. — Le public mexicain décidera s'il ne nous juge pas inférieurs à notre tâche.

Les Femmes et les Salles d'Asile

Nous recevons la lettre suivante, avec prière de l'insérer. Nous la faisons suivre de notre réponse.

Monsieur, j'ai lu votre intéressant article sur les salles d'asile, dont la poétique rédaction devrait éveiller la sympathie des indifférents et doubler l'intérêt de ceux qui s'occupent de cette œuvre sainte; de bons et fructueux résultats doivent récompenser le zèle que vous apportez à faire connaître nos établissements, et nous vous en remercions au nom des petits enfants. Mais malgré tout le charme attaché à cette lecture, je n'ai pu échapper à quelques réflexions que je dois avec franchise vous soumettre, vous priant de ne pas m'en vouloir, vous, mon bon frère en généreuses pensées, si je n'entre pas entièrement dans les vues qui ont dicté vos pages.

Croyez-vous que l'œuvre des asiles ait eu pour principe une idée de gloire ou pour espoir une satisfaction d'amour-propre? Non, vous ne le croyez pas; des pensées plus élevées animaient nos cœurs; nous n'avons jamais désiré, ni voulu, sortir du rôle que Dieu assigne aux femmes dans ce monde.

Humbles à servir l'humanité, sensibles aux maux qui l'affligent, nous avons voulu la soulager, et non en faire un moyen pour attirer l'attention des hommes.

---

l'exemple le moins favorable à ma thèse. En homme sûr de son fait, je me suis attaqué dès le début aux plus grandes difficultés de la question. Partout ailleurs que dans la localité où nous avons posé nos tentes, le travail se serait compté non par jours, mais par heures. Je cite mes autorités.

Le voyageur Shaw raconte qu'une mer souterraine s'étend sous toutes les plaines de la barbarie. Une roche très mince semblable à l'ardoise la recouvre. Quelques heures suffisent pour percer cette écorce et donner naissance à une source jaillissante.

Un autre voyageur, le docteur Griffith, a raconté à M. Jobard que les caravanes sont souvent suivies par des *sorciers* ou *sourciers* arabes, qui guettent le moment où l'eau vient à manquer à la caravane. Ils s'approchent alors des chefs pour offrir leurs services, c'est-à-dire pour leur découvrir les sources dont ils ont seuls le secret. — Ils ne demandent d'abord que 2 000 piastres; si l'on marchande, ils se retirent sur les derrières, et attendent que la caravane soit de plus en plus desséchée par le soleil des tropiques, qui rôtit la peau, comme on sait, jusqu'au noir foncé inclusivement. On est alors forcé de recourir aux *sorciers*, qui élèvent tout à coup leurs prétentions de deux à dix mille piastres. Si l'on refuse encore dans l'espoir d'atteindre bientôt un des puits dont on connaît la position, on est certain de le trouver épuisé, comblé ou troublé. — On est donc obligé de capituler avec les *sourciers*, si familiarisés avec la constitution géologique du désert, qu'ils sont sûrs de trouver de l'eau partout, après avoir fait une espèce d'évocation et tracé de grands cercles, au centre desquels ils vont planter leur baguette; ils n'ont pas plutôt écarté le sable et creusé dix ou quinze pieds, que le trou se remplit d'eau; car la couche de sable du désert paraît recouvrir et conserver une abondance considérable d'eau de pluie, qui n'a pas toujours d'écoulement vers la mer.

J'ajoute que le pacha d'Egypte fait, dit-on, creuser une ligne de puits dans le désert, pour le service des caravanes.

Il n'est pas besoin, au reste, de se transporter en Afrique pour se convaincre de l'excessive facilité que rencontre, en de nombreuses localités, le forage des puits. Nous en avons près de nous un exemple concluant. Les habitants de l'Artois se servent tout simplement, en effet, d'une espèce de gouge de fer attachée au bout d'une perche à houblon. Un trou de 15 à 20 pieds, percé dans l'argile, donne passage à l'eau jaillissante.

Je m'appuierai, en terminant, sur un illustre exemple:

Comme quoi un peu de science éloigne de la religion et beaucoup de puits artésiens y ramènent.

Quand l'assemblée des enfants d'Israël fut campée en Rephidim, il se trouva qu'il n'y avait point d'eau à boire pour le peuple

Or, les enfants d'Israël étaient, comme le disait Pharaon, des *gens de loisir*, aimant fort, ainsi qu'ils l'avouaient eux-mêmes, « s'asseoir auprès de potées de chair et manger leur soûl de pain. »

Quelques jours auparavant, étant venus au désert de Sin, ils s'étaient plaints de n'avoir rien à manger, et maintenant ils se plaignaient de n'avoir rien à boire.

Naguères ils murmuraient contre Moïse et Aaron, disant: « Vous nous avez amenés dans ce désert pour faire mourir de faim toute cette assemblée, » et maintenant ils querellaient Moïse en ces termes: « Pourquoi nous as-tu fait monter hors d'Egypte pour nous faire mourir de soif, nous et nos enfants et nos troupeaux? »

Ce que voyant, Moïse emmena avec lui les anciens d'Israël, et s'étant muni d'une verge, il en perça le rocher, et l'eau en sortit et le peuple eut à boire selon sa soif.

Il est vrai que certains ont contesté l'authenticité du fait: Mais dans l'état actuel de l'industrie artésienne, une telle incrédulité n'est plus de mise. Grâces aux progrès de la science, ce fait s'explique d'une façon toute aussi satisfaisante que tant d'autres, enveloppés naguères du même doute. Par exemple, que les Hébreux aient profité du moment de la marée basse pour traverser la mer Rouge, comment en nier la possibilité? — Qu'ils aient eu la chance de voir une nuée de cailles accomplissant leur migration annuelle, s'abattre dans le désert qui est contre Elim et Sinaï, pourquoi le contester? — Que pour guider les mouvements de 600 mille hommes de pied, sans les petits enfants et un grand amas de toutes sortes de gens, Moïse ait fait porter des feux devant les émigrants, qu'y a-t-il dans ce moyen télégraphique dont beaucoup d'autres peuples n'aient également eu l'idée? — Qu'enfin Moïse ait foré un puits pour étancher la soif de son peuple indocile; pour en nier la possibilité, il faudrait n'avoir jamais entendu parler de puits artésiens. D'autant plus que Moïse était très versé dans la science des Egyptiens. Il en savait autant que pas un sur toutes choses, et plus sur beaucoup de points. Si les enchanteurs de Pharaon opéraient avec non moins de facilité que lui la transformation — encore inexpliquée — de baguettes en dragons, — animaux actuellement perdus, — les dragons de Moïse dévoraient ceux des prêtres. Loin donc de m'arrêter à combattre un scepticisme sans fondement, je constate qu'il y a un trait de plus à ajouter au tableau des concordances de la Bible et de la science moderne.

C'est bien le cas de le dire avec Bacon: « Un peu de science éloigne de la religion, beaucoup de science y ramène. »

L'occasion est également favorable pour rappeler ce mot de Leibnitz: « Si je fais quelque cas de la science, c'est qu'elle me donne le droit de réclamer le silence quand je parle de religion. »

Champollion était convaincu que Moïse, avant de s'aventurer dans le désert, s'était prudemment muni des instruments nécessaires au forage.

Maintenons donc hardiment notre assertion, et répétons que le désert peut être irrigué.

Nous dirons comment cette nouvelle conquête viendra s'ajouter à la série des victoires de l'homme sur le monde. Nous parlerons également de quelques autres applications à venir des puits artésiens, telles que fournitures de matelotes gratuites (Historique), etc., etc....

Pour aujourd'hui, nous emploierons, s'il vous plaît, les quelques lignes dont nous pouvons disposer encore, à raconter un fait peu connu que le grand nom de Leibnitz nous remet en mémoire.

Il s'agit d'un chien qui parlait.

Pauvre Castagno!

Je ne sais si le cas s'est fréquemment rencontré. Le *Gentleman's Magazine* parle d'un petit chien qu'on faisait voir à Stockholm, et qui prononçait fort bien un grand nombre de mots, voire même des phrases entières, tant en français qu'en suédois. Il criait *Vive le roi* avec une grâce toute particulière. Mais le *Gentleman's Magazine* ne fait pas autorité, tandis que Leibnitz a donné son grand nom en témoignage de l'authenticité de l'histoire qui suit:

J'en trouve le récit dans un livre de Bingley (*Animal biography*, t. 1, p. 250). Celui-ci cite à l'appui Shaw (*Gen. Zool.*, vol. 1, p. [illegible]), et raconte le fait d'après l'Académie royale des sciences de France. Il s'agit, comme je l'ai dit, d'un chien qui parlait, que Leibnitz a vu, avec lequel il a causé et dont il a communiqué lui-même l'histoire à l'Académie.

Ce chien était né à Zeitz, et entre autres mots, il disait fort bien — dans sa langue — thé, café, chocolat, etc... C'était un chien de moyenne grandeur appartenant à un paysan saxon. — Un enfant, — le fils de ce paysan, crut remarquer que certains sons de la voix du chien avaient une vague ressemblance avec quelques mots. Aussitôt l'idée de lui apprendre à parler correctement entra dans sa tête germanique. Il n'y épargna ni peine ni temps. Son élève avait trois ans quand il en commença l'éducation. Il fit tant de progrès qu'il arriva à prononcer *trente* mots. Il paraît cependant que c'était un écolier fort indocile, peu disposé à s'instruire, préférant le jeu à l'étude et se livrant à une pratique désordonnée de l'école buissonnière. La littérature lui pesait. A tel point qu'il ne disait jamais un mot sans qu'on l'eût au préalable prononcé devant lui. Leibnitz déclare l'avoir entendu parler, et les académiciens français ajoutent qu'il n'a pas fallu moins que l'autorité d'un tel nom pour les engager à mentionner un fait si singulier.

Il me semble que le fait à l'occasion duquel j'ai cité le nom de Leibnitz, donne un certain à-propos au récit de ce petit miracle.

VICTOR MEUNIER.

tiendra, je l'espère, le secours de celui qui donne aux petits oiseaux la nourriture et l'abri.

Agréez, etc. Eugénie MILLET.

Le 13 janvier 1847.

Madame, votre lettre ne nous a point surpris; nous n'attendions pas moins de votre âme généreuse. Oui, nous le savons, vous et vos sœurs, vous ne poursuivez, vous ne réclamez, vous n'attendez rien pour vous-mêmes; vous travaillez pour l'humanité et pour Dieu. Le prêtre, lui aussi, ne se plaint pas de la modicité de son salaire, et cependant son dénuement retombe sur sa famille de pauvres.

Cependant, Madame, permettez-nous un doute et une inquiétude. L'humilité et l'abnégation n'ont-elles pas aussi leurs excès et leurs dangers? et ne mettriez-vous pas vous-même une limite dans la pratique de ces vertus, si le monde devait y puiser des armes pour perpétuer ses injustices? L'autre jour, à cet examen de Sorbonne que nous avons raconté, on commentait ce passage du *Sermon sur la montagne*, où il est dit : « Ayez soin de ne point » faire devant les hommes vos actes de justice et de vertu, dans » l'intention d'être considéré par eux... Ne faites point sonner la » trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les sy» nagogues et les rues, pour être honoré des hommes. » Lorsque ce principe de pieuse modestie fut bien éclairci, le ministre du Seigneur qui interrogeait demanda : « Croyez-vous qu'il faille toujours cacher ses bonnes œuvres? Ne pensez-vous pas que ce soit parfois un devoir de les mettre au jour?..... » Et comme l'élève hésitait : « Sans doute, continua le prêtre, la publicité donnée au bien sert d'encouragement parmi les hommes; l'exemple est nécessaire et la vertu se propage par imitation. » Nous croyons même nous souvenir que M. le curé de St-Etienne-du-Mont invoqua une parole de l'Evangile à l'appui de sa juste thèse. Si donc, quand l'intention du cœur est pure, il est permis de manifester ses propres œuvres, à plus forte raison sommes-nous obligés de divulguer le dévouement de nos frères et de réclamer pour eux la considération et l'honneur qu'ils n'ont pas recherchés.

Il y a, dans cette question, à considérer le devoir interne et le devoir externe. Les actions de l'homme sont jugées diversement par Dieu, suivant qu'il agit pour soi ou pour autrui, pour son bien égoïste ou pour le bien de tous. Humilions-nous, sacrifions-nous, comme Jésus l'a commandé par son exemple; mais, prompts à renoncer à notre droit, soyons fermes à défendre le droit d'autrui et soyons impatients de faire triompher les principes de la justice. Gardons surtout, qu'entraînés par l'humilité, nous n'en venions à négliger notre mission, et qu'ardents à souffrir, nous laissions les autres dans la souffrance. Jésus portait la croix, buvait le fiel et subissait le suprême martyre, mais pour soulager ses enfants, pour éloigner l'amertume de leurs lèvres, pour les sauver de l'oppression et de la douleur.

Nous plaçant à ce point de vue, nous reconnaissons qu'il est noble de renoncer pour soi-même aux avantages matériels, qu'il est noble d'oublier la gloire mondaine; mais nous disons qu'il est bon et généreux de réclamer pour ses frères dénués et humiliés; nous disons qu'il est obligatoire pour le chef de veiller avec sollicitude sur sa famille de subordonnés, et d'exiger pour chacun son dû; enfin, nous disons que lorsque les droits de l'humanité tout entière, les principes de la justice absolue sont en cause, nul ne peut, sans faillir, courber la tête devant les puissances fausses, nul ne doit se faire humble devant l'injustice triomphante. Est-ce le lieu et le temps de la timidité et de l'abnégation, quand il s'agit de rejeter le règne de Satan et d'appeler le règne de Dieu?

Vous, Madame, vous êtes satisfaite; et certes vous en avez le droit en contemplant ce qui est advenu de l'œuvre à laquelle vous vous êtes dévouée; mais permettez-nous d'être mécontents pour vous. Il y a, en cette affaire, ce que vous pouvez souhaiter pour vous dans l'humilité de votre cœur, et il y a ce que le monde vous doit. Vous ne vous plaignez pas de la part qui vous est faite; mais quand nous consultons le budget de la grande commune de Paris, laissez-nous ressentir pour vous-même l'affliction au-dessus de laquelle vous savez vous élever. On a, dites-vous, accru de six cents francs le chiffre de vos émoluments; ceci indique des tendances honorables, et nous en félicitons les membres libéraux de la commission de l'instruction publique (1). Nous ne nions pas ces tendances : nous savons que l'humanité est en marche vers la justice de Dieu; mais nous regrettons la timidité de ces efforts, mais nous constatons surtout avec chagrin que rien n'est à sa place dans ce monde, que nul n'est à son rang, que les parts de rémunération ne sont pas faites par l'équité, ne sont pas proportionnelles au mérite et aux services rendus. Nous le répétons, il est honteux pour notre société dite civilisée et chrétienne, que l'inspectrice générale des salles d'asile de Paris ait les appointements d'un mauvais commis de banque; que l'organisatrice des salles d'asile en France n'ait pas une position et des honneurs plus dignes de son œuvre. Pardonnez donc si vous nous entendez parfois protester avec colère, car nous ne voyons pas comment cette obscurité où l'on retient les bons peut servir d'encouragement pour tous, et pousser les hommes dans les voies de la charité sociale.

Si nous nous trouvons séparés de vous, lorsqu'il est question de vous défendre, assurément, Madame, nous devrons nous entendre dès qu'il s'agira de plaider pour les instituteurs vos frères, de réclamer les droits de ce corps des surveillants d'asiles dont vous êtes la fondatrice. Ici, vous vous présentez à titre de sœur, sainte fraternité que nous sommes fiers de partager; ici, vous êtes plus encore : vous êtes mère de famille. La condition de nos institutrices [...] qu'un seul mobile, l'amour de l'humanité; vous n'ignorez pas que dans cette société positive et glacée, l'enthousiasme religieux est rare; vous n'ignorez pas que dans cette société imprévoyante et sans entrailles les pauvres veuves ont la charge de leurs petits enfants, et que si chacun se remue et s'agite, c'est pour trouver à se placer, c'est pour gagner son pain. Et, tenez, laissez-nous vous citer un mot cruel que nous entendîmes naguères : « Vous ne continuez donc pas vos études? disait-on à une aspirante à la surveillance des asiles. — Non pas, répondit-elle d'un air heureux ; j'ai un bureau de tabac. — Oh! je vous félicite bien, lui fut-il répliqué par un de ses confrères. » *J'ai un bureau de tabac!* mot terrible, et qui porte la condamnation de ce monde où nous vivons. Il n'est que trop vrai, on embrasse la carrière du gouvernement de l'enfance à défaut d'une boutique quelconque. Et l'on ne saurait condamner celle qui prononçait cette parole, car elle est mère, et il faut bien nourrir, vêtir et élever les siens; et peut-être, ô douleur! cette femme avait-elle la vocation spéciale si rare, ce don du ciel qui fait que par l'amour on conserve à l'enfance sa nature angélique. Cependant, il faut bien renoncer à sa mission, dans l'intérêt de sa propre famille. Lutte déplorable, où la voix de Dieu est étouffée par le cri maternel! Ah! société impure, où l'instituteur et le prêtre sont plus pauvres que le débitant de tabac, qui rétribue moins le sacerdoce que le débit d'une poudre nauséabonde dont tu t'enivres pour oublier tes ennuis et tes dégoûts!

Faut-il s'humilier et se taire en face de tous ces désordres? Non, non, vous ne l'avez pas pensé ; vous voulez comme nous que tous les bons et les généreux jettent un vaste cri de réprobation sur ce monde d'iniquité, demandent pour chacun et son droit et sa place. Il faut que la récompense aille au mérite, et que les insignes d'honneur ne parent que les plus dignes. Pour aider à ce rétablissement de l'ordre, il faudra même savoir, contre son gré, subir les honneurs. Au milieu de vous, en votre assemblée de Sorbonne, le prêtre du Christ ne portait-il pas la croix aux couleurs éclatantes sous son humble soutane? Etale-t-il cette gloire pour lui-même? Non, justement distingué par le chef de l'État, il consent à sanctifier ce signe de mérite, parce qu'il sait que pour le plus grand nombre des hommes, l'espoir de cette récompense est un puissant excitement à bien faire. Ainsi, l'église catholique a consacré par des insignes splendides les hauts degrés de cette hiérarchie qui fait sa force et qu'elle offre comme un modèle aux législateurs humains.

Etes-vous de ceux qui disent : Qu'importe l'exemple de l'ordre dans les choses terrestres! n'espérons point la justice ici-bas ; le mal domine cette terre d'exil; nous ne demandons pas la récompense des justes, leur patrie n'est qu'au ciel? Etes-vous de ceux qui voient, dans le désordre et l'injustice, le décret éternel de la Providence, et croyez-vous que Celui qui est miséricorde et bonté infinie, a pu condamner sans retour sa créature même durant son court passage sur ce globe? Etes-vous de ceux qui désespèrent, et craignez-vous de demander trop, alors que, dans l'unique prière qu'il nous ait léguée, le Sauveur du monde nous enseigne à demander toujours, et nous convie à l'espérance sans bornes? L'oraison dominicale n'a-t-elle point tout promis à l'homme espérant et cherchant et la délivrance du mal, et la fin des offenses mutuelles, et le pain quotidien, et l'union fraternelle de tous, et le règne de Dieu sur la terre, et la réconciliation de l'humanité avec son Dieu. Non, vous êtes du nombre des fidèles qui ont entendu cette parole : « Frappez, et il vous sera ouvert... Cherchez d'abord le » royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par » surcroît. » Frappons donc, frappons sans relâche. Dans ce domaine de l'éducation, où vous et vos sœurs avez semé la semence de l'arbre de vie, voyez vous encore que tout s'ordonne selon la justice? Reconnaissez-vous le royaume de Dieu? Est-il juste que le pédagogue soit pauvre et dédaigné quand le commerçant qui frelate et l'agioteur qui pille sont couverts d'or et de lustre? Est-elle juste la société qui donne des millions aux improductifs et le dénuement aux utiles, l'éclat du triomphe aux roués et le dédain aux généreux? A ces iniquités, reconnaissons donc le règne de Satan, et prenons courage, car il y a promesse de Dieu que nous en serons délivrés. Frappons, frappons à cette porte que le monde tient fermée devant nous; frappons, car, de l'autre bord, veillent les anges du ciel, pour nous l'ouvrir. Annonçons, précisons la loi de justice distributive, jusqu'à ce que, devant la lumière de nos idées et devant la flamme de notre aspiration, les ténèbres s'effacent et le vieux monde fonde et disparaisse.

L'humilité, le renoncement, la désespérance, vous leur avez dit adieu à tout jamais, nobles amies de l'enfance, lorsque vous avez fondé votre œuvre. Il y avait une éducation monotone et répugnante, d'où la férule venait à peine d'être emportée par l'ouragan de 89; où tous les instincts nécessaires étaient méconnus, pervertis par la contrainte barbare. L'enfance, depuis la chute d'Eden, souffrait, parce que l'humanité, interrogeant l'arbre du bien et du mal, n'avait choisi que le mal et son fruit, la fausse science. Les faux savants, génération de Caïn, tenaient asservis les petits enfants du bon Dieu. Vous êtes venues, que Dieu vous comble de bénédictions! Vous êtes venues, vous, qui avez compris la parole de Jésus, disant que l'enfant est l'image des élus. Vous qui aviez laissé les méchantes sciences aux hommes, vous avez vu, vous avez senti qu'on pouvait retrouver le premier homme dans l'enfant, quand il échappe à peine encore à ces bras maternels où les anges l'ont déposé. Vous l'avez recueilli et préservé de ce monde pervertisseur, et, obstinément penchées sur ces chers angelots, observant la nature avec docilité, vous en avez fait jaillir un éclair de l'originelle bonté. Ce germe divin que votre souffle seul pouvait faire éclore, voyez-le s'épanouir dans vos salles d'asile, ces maisons du bon Dieu, comme disait la pauvre femme du peuple. Oh! rédemptrices de l'enfance, vous repentez-vous de ne pas être restées humbles, soumises, renonçantes, désespérées, devant Satan qui s'enfuit éperdu!

[...] la femme exclue, l'œuvre périt, ne faut-il pas que l'on parle pour vous, que l'on fasse connaître vos titres, que l'on réclame vos droits? Et suffit-il que, dans le silence de tous ces journaux pataugeant en leur politique vaine, vendus aux intérêts matériels, suffit-il que votre cause soit défendue par un seul journal, encore peu répandu, un journal dont les roués du monde ne manqueront pas de vous faire un épouvantail, dont vous vous méfiez vous-mêmes? Pauvres femmes! il est écrit : « Vous ne reconnaîtrez pas ceux qui seront avec vous... » Et si Pierre méconnut le Seigneur au rivage de Tibériade, les saintes femmes peuvent bien méconnaître les plus humbles disciples du divin Maître. Ainsi, les hommes rares qui sont pour vous, vous les fuyez, et, entourées de qui jalouse votre gloire, partout, chez le ministre, en Sorbonne, dans le monde, au foyer familial, vous resterez donc faibles et désarmées. Qui donc vous aidera, si vous ne vous aidez vous-mêmes? qui vous sauvera, vous et votre œuvre, si ce n'est l'effort de votre propre énergie et de votre génie?

Donc, prenez résolûment parti pour votre sexe, et proclamez son droit. Ce ne sont pas ici de futiles débats de prééminence, des intérêts d'amour-propre qui sont en jeu; il n'est pas question d'émancipation mal définie. Il s'agit d'une œuvre pour l'humanité et pour Dieu; si vous succombez, l'humanité recule et les cieux se voilent de tristesse. En ces besoins suprêmes, y a-t-il place pour l'humilité timide et pour le renoncement modeste? Trop longtemps vous êtes restées en dehors des choses sociales. Ecoutez, une voix vous crie que sans vous le monde ne peut accomplir sa rédemption. Sans vous, les hommes ont établi les relations d'amour. Voyez ce qu'ils ont fait de cette flamme céleste : tout n'est que matérialisme et brutalité. Sans vous, ils ont organisé l'éducation ; et, pauvres mères, vous ne savez pas ce que l'Université fait de vos enfants; vous ne les voyez qu'aux heures où ils échappent par la récréation au système oppresseur et abrutissant; non, vous n'avez jamais pénétré tous les secrets du collége, car vous reculeriez d'horreur, et l'épouvante maternelle enfanterait quelque crise étrange et soudaine dans la société. Mais ne reconnaît-on pas assez l'arbre qu'ils ont planté aux fruits apparents? Depuis que les colléges ont, de plus en plus, enlevé vos enfants à vos influences, quelle génération grandit et étreint le monde? Que deviennent de jour en jour délicatesse, grâce, galanterie, loyauté, générosité chevaleresque? Quelle place restera pour ces vertus entre un rationalisme sec et bâtard et l'amour de l'argent? Pourtant les premières impressions du bas-âge persistantes laissaient une douce flamme au fond des cœurs; mais voici que le développement nécessaire de la vie sociale introduit jusqu'au berceau le principe de l'éducation publique. L'enfance tout entière va-t-elle échapper à vos influences?

Alerte! alerte! hardiesse et décision! ne vous demandez pas s'il est suffisamment conforme à l'humilité, à la modestie de votre sexe, de mettre votre vie en lumière et de réclamer des droits d'initiative ; vous n'êtes point en cause, vous, mais vos enfants, mais les enfants des pauvres, mais l'humanité naissante. A peine aviez-vous fait un pas sur le terrain social, à peine aviez-vous manifesté votre génie dans un acte, qu'une grande espérance apparaissait au monde. Les enfants, dont le plus doux des hommes a dit : *Cet âge est si méchant*, qui, dans tous les systèmes antérieurs d'éducation, se montrait en effet pervers; les enfants, grâce aux conditions trouvées par vous, nous révèlent des trésors de grâce et de bonté. Demandez à l'Université des hommes si ce miracle s'accomplit chez elle! Quand un si grand changement réalisé démontre la rédemption possible du genre humain, vous de qui vient cette bonne nouvelle, vous arrêterez-vous? reculerez-vous par fausse honte? Si le gouvernement des salles d'asile vous est retiré, le système s'altère profondément, le rayon du ciel s'éteint. Prenez garde que nous ne trouvions plus trace de l'homme originel; prenez garde que ne s'efface ce type entrevu du royaume des cieux : vous êtes responsable devant Dieu... Craignez, si votre œuvre restait inachevée, qu'au jour du jugement, quand vous diriez : Nous nous sommes abstenues par humilité, craignez que l'ange accusateur ne prononçât sur vous un mot que vos frères et vos époux français n'ont jamais entendu sans colère et sans vengeance, et que le Dieu de miséricorde, en pardonnant, ne dît avec tristesse : Elles ont été faibles.

Le temps de l'humilité est passé. Femmes, acceptez, recherchez les honneurs par devoir, au nom de votre sexe dont l'initiative est nécessaire au progrès, au nom de l'enfance menacée, au nom de tous les hommes que vous devez guider à la vertu par les voies du charme, de l'amour et de la liberté. Quand l'homme hésite, incertain, dans le dédale de ses fausses sciences, vous marchez résolûment sur Satan, qui vous perdit et qui vous opprima, et qui doit être vaincu par vous, rédemptrices de l'humanité!

Vous, Madame, pardonnez, si répondant à vous-même, nous vous avons un peu oubliée pour parler à toutes vos sœurs. L'œuvre des asiles, dans ses mystérieuses profondeurs, touche au plus haut problème de la science humaine et divine. On ne peut y toucher sans s'élever aux généralités; aussi toute femme qui a pénétré dans ce petit monde souriant, est-elle déliée de cette chaîne de la domesticité sous laquelle de pâles docteurs voulaient vous tenir asservies. Quel que soit l'excès de votre modestie, ne laissez plus ignorer à personne ce que votre œuvre a de fécondité et de grandeur; et, pour le moins, permettez-nous de vous recommander librement, vous et vos sœurs, à l'estime du monde. Vous avez daigné nous appeler votre bon frère en généreuses pensées; comptez, Madame, que, pour mieux mériter ce témoignage de sympathie, nous poursuivrons, sans relâche, le redressement de toutes les iniquités, et spécialement, que nous ne nous reposerons pas que nous n'ayons vu le triomphe du système d'éducation auquel votre nom est honorablement attaché.

---

(1) M. Boulay de la Meurthe, l'un des membres de cette commission, se distingue notamment par son zèle pour l'éducation primaire. Mais si vous voulez juger de l'esprit général sur ces matières, allez voir avec quelle indifférence MM. les députés accueillent les efforts incessamment répétés de leur honorable collègue.

[illegible] saurais dire, étranger que je suis à votre Ecole, par quels points elle se rapproche de vos idées, en quels points elle en diffère.

En voici les bases principales :

Mise en commun de 10 francs par chaque sociétaire, perçus pendant les mois de travail, mai, juin, juillet, août et septembre.

En échange de cette cotisation, chaque sociétaire a droit :

1° Aux soins gratuits d'un médecin payé par la société ;

2° A la délivrance gratuite de médicaments ;

3° A une allocation de un franc par jour de maladie;

4° A une pension annuelle de 100 francs, en cas d'incapacité de travail.

Un acte a été passé devant notaire. Le chiffre des associés est limité à mille, et nous comptons déjà quatre cents adhésions.

Tous sont admis sans distinction, bourgeois et ouvriers, riches et pauvres.

La société est divisée en familles. Chaque famille se compose de vingt membres qui nomment leur syndic par élection.

Voilà ce qui existe quant à présent. L'hiver prochain nous ouvrirons une salle bien chauffée qui deviendra un asile pour les ouvriers sans travail, pour tous un lieu de réunion. On y lira les journaux.

Notre intention est d'employer plus tard nos fonds de réserve à acheter des terrains et à y construire des maisons que nous louerons aux sociétaires, de manière à leur donner pour le prix qu'ils paient aujourd'hui un local vaste et bien aéré au lieu des chambres basses et malsaines qu'ils habitent.

Telle est, Monsieur, l'œuvre que nous avons entreprise. Le concours que nous avons trouvé dans toutes les classes des citoyens de Clamecy nous est un sûr garant de réussite.

Il serait possible, cela n'est pas douteux, d'entrer dans des voies plus larges. Remis en des mains plus habiles, les moyens dont nous disposons produiraient peut-être des résultats plus satisfaisants ; nous ne refuserons aucun conseil, nous ne repousserons aucune amélioration, et personnellement je puis vous donner l'assurance que j'aiderais de toute mon influence à la mise en pratique d'idées plus complètes.

L'avenir, je veux le croire avec vous, Monsieur, réserve à votre Ecole de grands succès; mais ne serait-il pas possible, en attendant le triomphe du phalanstère, d'appliquer dès à présent ce qui est dès à présent applicable? L'Ecole sociétaire, au moyen des relations si nombreuses qu'elle a su se créer, ne pourrait-elle pas, par exemple, organiser dans toutes les villes de France des sociétés mutuelles, ou mieux encore, ne serait-il pas possible de réunir dans une vaste et nationale association tous les ouvriers de notre pays? Quelle ressource pour tous! Que de bien à faire, que de misères à adoucir ! Quelle gloire pour les hommes qui mettraient à exécution une pareille œuvre! Et à qui, plus qu'à vous, Monsieur, appartient-il de la provoquer et de l'accomplir?

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération,

HENRI PELLAULT.

Nous remercions M. Pellault de la communication qu'il nous adresse, et nous ne saurions que l'encourager vivement à développer l'institution dont il a pris l'initiative à Clamecy. Quant à l'interpellation que M. Pellault nous adresse en terminant, nous lui répondrons que les institutions de transition, de la nature de celle de Clamecy, et de plus profitables encore, sont en nombre presque infini, et que si nous devons appuyer toutes les tentatives qui se font dans cet ordre, nous ne saurions prendre pour tâche de nous charger de leur réalisation. Nous croyons, nous, le phalanstère très réalisable, et nous ne devons pas engager dans des opérations bonnes, utiles, louables, mais relativement inférieures, des forces et des ressources que nous accumulons pour une expérimentation bien autrement puissante, et dont l'époque est beaucoup plus prochaine que ne paraît le penser l'auteur de la lettre.

Troubles de Buzançais.

On lit dans le *Journal de l'Indre* du 14 :

« Une estafette, arrivée ce matin à Châteauroux, a apporté la nouvelle des désordres graves qui ont éclaté hier soir à Buzançais et ont résisté à l'action de l'autorité locale.

» Trois voitures de blé, traversant Buzançais pour se rendre à Châteauroux, ont été arrêtées par une centaine d'individus, et conduites à la mairie, où elles ont été séquestrées. Toute la nuit le rassemblement, grossi d'un grand nombre de femmes et d'enfants, a gardé ces voitures, sans manifester d'autre intention que celle de les empêcher de sortir de la ville.

» M. le préfet et M. le procureur du roi, revenus cette nuit de Levroux (où quelques troubles avaient eu lieu la veille), se sont dirigés en poste sur Buzançais avec une force armée suffisante. Nul doute qu'ils n'aient facilement raison des perturbateurs, si ceux-ci n'ont compris d'eux-mêmes l'imprudence de pareilles manifestations. »

D'après les renseignements qui nous parviennent ce soir par un témoin oculaire, il paraîtrait que la force dont disposent les autorités est loin d'être en rapport avec la gravité de la situation, et l'on doit d'autant moins partager la sécurité du *Journal de l'Indre*, que les désordres de Buzançais sont beaucoup plus graves que cette feuille ne paraît le croire. Non-seulement il y a eu pillage de grains et vente forcée, non-seulement on a dévasté sans motif apparent plusieurs moulins des environs, mais il y a eu effusion de sang. On cite un propriétaire qui aurait tué un homme, dangereusement blessé un autre, et serait tombé lui-même sous les coups d'une foule exaspérée.

A Dieu ne plaise que nous voulions grossir le mal et jeter de l'inquiétude dans le public. Mais s'il est vrai que les riches Berrichons, se renfermant dans leur égoïsme, ne fassent rien pour venir au secours de la population indigente, si des hommes possédant 300 ou 400 mille francs de propriétés n'ont pas rougi de contribuer pour 5 ou 10 francs dans les quêtes publiques, ces hommes encourent une grave responsabilité vis-à-vis de leurs concitoyens, et nous apprendrions sans étonnement qu'ils eussent été les premiers à supporter les conséquences de leur dureté.

---

ce sont des actes et non des paroles qu'il faut; ce n'est pas un secours momentané, ce n'est pas une aumône seulement que la masse des travailleurs demande, c'est la réalisation d'un droit positif, et un progrès décisif vers une meilleure organisation sociale. Or, de ce droit des masses, on ne trouve aucune trace dans le discours de la couronne, où les secours à donner aux spéculateurs en chemins de fer sont indiqués avec une précision d'expressions qui a fait complètement défaut dans le paragraphe consacré aux souffrances populaires.

Les millions offerts en proie aux agioteurs genevois, danois, allemands, anglais, français et juifs, qui dévorent le pays, se comptent par centaines ; plus ils ont reçu, plus ils demandent, plus leur soif de gain augmente, plus on s'apprête à les satisfaire ; tandis que pour soulager les infortunes des travailleurs, on n'accorde que quelques vingt ou trente millions tardivement délivrés.

Le ministre des finances a déclaré l'imminence d'un nouveau déficit de 500 millions. En quoi a servi en réalité aux intérêts généraux de la nation la grande partie de ces millions dépensés avec tant d'imprévoyance ?

Que l'opinion s'éclaire et se fortifie, sans quoi le débordement des intérêts égoïstes, que nulle barrière n'arrête, poussera la France vers un abîme sans fond.

GRANDE-BRETAGNE.

Dissolution des partis politiques. — Adresse du peuple anglais au peuple de France.

Une transformation fort remarquable dans les idées et les partis s'opère en ce moment chez nos voisins. Une partie notable de l'ancien parti tory rejette la tradition purement féodale, pour suivre sir Robert Peel dans sa politique de liberté commerciale et industrielle. En même temps, beaucoup de personnes influentes de l'ancien parti whig se dégagent de la tradition libérale pour soutenir les anciens privilèges de la féodalité territoriale. Les prolétaires en masse se séparent de la politique des bourgeois et des nobles, pour faire prévaloir de nouvelles idées politiques et sociales, et tandis que les journaux dévoués à la guerre des partis et aux intérêts des privilégiés font tout ce qu'ils peuvent pour envenimer les haines internationales, voici comment les prolétaires s'expriment à l'égard de la paix et de la fraternité des peuples :

ADRESSE DU PEUPLE D'ANGLETERRE AU PEUPLE DE FRANCE.

Les habitants de Birmingham, assemblés en meeting, à leurs frères du peuple de France.

Nous voudrions que le peuple d'Angleterre et le peuple de France n'eussent qu'une seule et même langue, pour pouvoir nous concerter plus librement sur ce qui concerne notre tranquillité et notre prospérité mutuelles. C'est avec ardeur que nous désirons voir briller dans tout son éclat une ère de fraternité qui, nous le croyons, commence à poindre sur notre génération, cette ère où toutes les nations humaines ne formeront qu'une seule et même famille et vivront ensemble dans un esprit de paix. Nous vous présentons ici la main en gage d'alliance fraternelle, et nous vous prions d'oublier tout ce qu'il peut y avoir d'irritant dans les souvenirs du passé et de partager avec nous les heureuses espérances de l'avenir. De toutes ces espérances il n'en est aucune qui nous soit plus précieuse que celle de l'heure fortunée où le peuple d'Angleterre et le peuple de France donneront au monde le glorieux et magnifique spectacle de la paix et de la concorde.

Nous désirons voir disparaître dans l'oubli le dernier vestige d'une haineuse rivalité, ne voulant d'autre esprit d'émulation que celui que peut exciter le désir de se surpasser les uns les autres dans les témoignages et les démonstrations de l'amour fraternel et dans les actes de bienfaisance envers la grande famille humaine. Le merveilleux pouvoir de la vapeur et de l'électricité met nos deux pays à la portée de la voix; puissent nos cœurs être encore plus près les uns des autres dans la communion d'une réciproque sympathie et dans l'alliance d'une même religion.

Frères de France, que tout sentiment d'inimitié mutuelle soit banni pour toujours. Que toute racine de haine soit extirpée. Que tout effort pour semer le moindre germe de jalousie ou de mauvaise volonté entre nous, soit désormais et pour toujours regardé comme l'acte d'un ennemi commun. Nous désirons pour vous la paix et la prospérité. Puissent-elles toutes deux être comme un fleuve qui porte la fertilité et le bonheur aux peuples de toutes les langues et de toutes les races. Nous nous réjouirons avec vous si votre coupe est remplie par dessus les bords des dons de la bienfaisante Providence; si au contraire elle vous dispense l'affliction, si les fléaux de l'incendie, des inondations ou de la famine viennent visiter vos rivages, nous voulons pleurer avec ceux qui pleurent, dans les plus sincères sentiments de compassion.

Peuple de France, si dans les égarements mutuels du temps passé nos aïeux ont oublié qu'ils étaient frères, prouvons au monde que nous le sommes. Désormais et pour toujours, vivons ensemble dans l'harmonie et l'union qui convient au titre de frères.

Ne disons plus: *il y a la mer entre nous*, pour exprimer nos divisions internationales. Servons-nous des nouvelles facilités de communication, pour échanger les sentiments et les gages de l'amitié et les présents de la concorde fraternelle. Unissons-nous pour répandre la lumière de la science et les bienfaits du christianisme dans tout l'univers, et montrons à toutes les nations un étendard qui soit pour elles le signe que le règne d'une paix universelle et sans fin a commencé par l'union du peuple de France et du peuple de l'Angleterre.

Signé au nom de l'assemblée.

Birmingham, 15 décembre 1846.

Président, JOSEPH STURGE.

Cet appel aux sentiments de la fraternité est digne de notre temps et des deux peuples les plus civilisés du monde. C'est cet esprit de progrès dans les masses déshéritées qui met en émoi les classes privilégiées, et cause une profonde irritation dans les partis politiques. Les hommes d'Etat les plus éclairés dans chacun des anciens camps parlementaires veulent faire des concessions aux idées nouvelles, et marcher avec les nécessités du temps : les moins éclairés veulent résister à ces tendances, et de là la grande division qui a détruit les anciennes démarcations dans le parlement.

Les journaux vont jusqu'à dire que lord John Russell se propose de soutenir tous les anciens privilèges des nobles, et qu'il aura leur appui dans le gouvernement, tandis que sir Robert Peel se mettrait entièrement du côté libéral, pour introduire un nouveau système d'impôts et qu'il est au dernier point ridicule de demander au peuple anglais de nourrir le peuple irlandais, tandis qu'on laisse transporter des récoltes hors de l'Irlande pour les vendre au profit des grands propriétaires qui dépensent tout leur revenu à l'étranger. Ce journal va même jusqu'à dire que ceux qui en ce moment retirent de l'Irlande le plus de revenus sont ceux qui contribuent le moins à l'aumône générale qu'on est obligé de faire aux pauvres de ce malheureux pays.

Il y a peut être de l'exagération dans cette accusation du *Times* ; mais c'est un fait très remarquable que de voir ce journal parler contre une classe entière de privilégiés aussi puissante que celle des grands propriétaires irlandais.

ALLEMAGNE.

Action et réaction. — L'émancipation des juifs. — Taxe des pauvres. — La liberté de commerce à Cracovie. — Un corps d'observation russe. — Ouverture de la Chambre, à Stuttgart. — Emancipation politique de la femme.

Toute action provoque une réaction. Plus le gouvernement prussien s'embourbe dans les bas fonds de la *conservation*, plus le peuple prussien tend avec force vers le progrès et se raidit contre le frein que l'autorité lui impose avec violence. Voilà trente ans que la Prusse officielle lutte contre l'esprit et les vœux les plus ardents de la nation ; dans l'espoir de conserver l'ordre de choses tel qu'il existe, le gouvernement hasarde quelquefois un pas rétrograde pour paraître progressif quand il rentre dans l'ancienne ornière du *statu quo*. Elle a beau faire, les idées marchent toujours ; tous les jours le progrès fait un pas et se manifeste dans les régions d'ordinaire les plus stationnaires.

Depuis l'avènement du roi actuel, il a été souvent question d'une loi contre les juifs. Le roi favorise le parti piétiste, et ce parti fanatique croit plaire à Dieu par des lois exclusives contre les croyants d'une autre religion. Trois fois le roi a reculé devant l'opinion publique. Pour la quatrième fois il est question d'un soi-disant *édit de tolérance*, lequel édit, comme nous l'avons déjà indiqué, serait plutôt un manifeste d'intolérance. A peine cette nouvelle fut-elle connue que le conseil municipal de Berlin même se réunit et rédigea une pétition adressée au roi en faveur d'une émancipation complète des juifs. Même phénomène à Posen. Dans cette dernière ville, deux juifs ont été élus membres du conseil municipal. Le gouvernement les récuse, mais le conseil persiste et déclare être libre dans ses choix. Il est plus que probable que sans les tendances intolérantes de la cour de Berlin, aucun conseil municipal du royaume prussien n'aurait suscité ces embarras au gouvernement; mais au point où est arrivée cette question, elle ne peut être tranchée que par un acte de condescendance et de vraie tolérance de la part de l'autorité. Il en sera de même de toutes les questions de progrès social. Plus le gouvernement prussien résistera, plus le pays persistera. Les Allemands sont un peuple lourd, difficile à ébranler; mais une fois en mouvement, il ne s'arrête pas facilement.

Les journaux prussiens annoncent que le gouvernement autrichien, qui d'abord a refusé d'obtempérer aux vœux de la Prusse au sujet de la liberté du commerce de Cracovie, vient, en dernier lieu, de faire de grandes concessions à cet égard. Il est de fait que Cracovie n'a pas encore été comprise dans la ligne des douanes autrichiennes, et tout fait présumer que cette ville gardera son entrepôt libre pour le commerce de la Silésie, et même de l'Angleterre. La Prusse a été soutenue dans cette affaire par la France et l'Angleterre, et si l'Autriche a cédé, c'est qu'elle a eu peur. C'est en effet une grande concession, d'autant que les habitants de Cracovie, qui ont fait de nombreux achats de marchandises, ont pétitionné en faveur de la réunion avec la douane autrichienne. Cracovie appartient à l'Autriche depuis deux mois à peine, et déjà elle lui a suscité plus d'embarras que la Hongrie entière. C'est la goutte d'eau, ou plutôt de sang, qui fera déborder le vase dans lequel ce gouvernement boit impunément depuis de longues années.

— Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro de dimanche dernier, le conseil municipal de la ville de Trèves a proposé à l'autorité l'établissement pour les pauvres d'une taxe prélevée sur le capital. C'est une vraie *income-tax*, mais en faveur des malheureux. Comme principe, ce ne serait encore qu'un palliatif : mais en ce moment de famine et de misère, ce serait un pas de fait dans la voie du progrès.

— Les journaux allemands s'occupent beaucoup d'un corps d'armée russe, sous les ordres du général Rudiger, qui s'est échelonné le long des frontières autrichiennes ; il est question en même temps d'un corps d'observation que l'Autriche organise en ce moment sur les frontières de la Gallicie. Nous faisons d'abord observer qu'il n'y a rien d'extraordinaire à voir un corps de 40 000 Russes en Pologne. Que la Pologne soit incorporée à la Russie, comme le prétend la *Gazette de Weser*, ou que Nicolas hésite encore, selon la version de la *Gazette d'Augsbourg*, la Russie, depuis 1831, a toujours eu dans ce malheureux pays des corps d'observation en permanence. Ces corps ne sont guères dangereux pour l'Europe civilisée. Il n'y a qu'une seule puissance qui soit vraiment menacée par la Russie, c'est l'Autriche. C'est naturel : après le vol, d'ordinaire, les voleurs s'entre-égorgent eux-mêmes.

—La chambre des députés a été ouverte à Stuttgart par M. le ministre de l'intérieur. Le roi n'a pas jugé à propos de l'ouvrir en personne. Le gouvernement de Wurtemberg a besoin d'argent et il n'a convoqué la chambre que dans le but de lui faire voter un emprunt. On avait songé un instant à la création d'un papier-monnaie, mais le ministre de l'intérieur a déclaré que le gouvernement renonçait à cet expédient. Il est remarquable que tous les Etats de l'Europe civilisée sont obérés, et plus ou moins à la veille d'une banqueroute. Cependant, ce ne sont pas les impôts qui manquent.

—Les femmes de Hambourg ont envoyé une adresse aux femmes des duchés de Schleswig et de Holstein. Dans cette adresse, les Hambourgeoises engageaient les Holsteinoises à employer tous les moyens de séduction et d'éloquence pour conserver la nationalité allemande. La *Gazette de Cologne*, dans un de ses derniers numéros, insère la ré-

qui repos.

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« M. Dumon, ministre secrétaire d'Etat des travaux publics, est chargé de l'intérim du ministère de la justice et des cultes. »

— On assurait ce soir, à la salle des Conférences de la Chambre, que l'intérim du ministère de la justice et des cultes, confié par l'ordonnance qui précède à M. Dumon, serait de courte durée ; qu'il avait été résolu, en conseil des ministres, que le portefeuille de M. Martin (du Nord) passerait dans une quinzaine de jours à M. Hébert, qui aurait lui-même pour successeur, au parquet de la cour royale de Paris, M. Plougoulm.

— M. Darblay a été nommé président et M. Paul de Gasparin secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'importation des grains étrangers.

— Nous lisons aujourd'hui dans la *Gazette des Tribunaux* :

« On avait dit par erreur que la victime de l'assassinat de la rue Montmartre, Marie Térisse, avait succombé à ses blessures. On espère, au contraire, qu'elle pourra être conservée à la vie. Elle a été déjà entendue plusieurs fois par M. le juge d'instruction Desnoyers. »

— Il est question d'établir un camp près de Nantua ; le gouvernement fait prendre à cet égard les renseignements nécessaires. Plusieurs bruits sont répandus sur les motifs de ce projet ; nous croyons qu'il s'agit, pour le moment, d'un simple rassemblement de troupes qu'on pourrait, au besoin, convertir en un corps d'observation. Mais, suivant ce qui nous est rapporté, cette réunion militaire n'aurait point lieu dans un but hostile à la Suisse. (*Réveil de Nantua.*)

— La maison d'arrêt de Saint-Quentin ne peut plus suffire ; elle est encombrée de détenus ; l'extrême misère porte ses fruits. D'un autre côté les rues de la grande place de cette même ville sont remplies de femmes qui se livrent à une industrie immorale.

— Le prix de certaines denrées de première nécessité a augmenté d'une façon effrayante en Angleterre. Ainsi le pain de 4 livres anglaises (soit 1 800 grammes) vaut 1 franc 40 centimes, les œufs valent 2 fr. 50 c. la douzaine, et le porter coûte environ 30 c. le pot.

ROBERT, CHEF DE BRIGANDS. — Robert est un mauvais petit garnement de onze ans. Sur la demande de son père, il a déjà été renfermé deux fois dans une maison de correction. Cela ne l'a point corrigé du tout. A peine sorti de prison, il est retombé dans ses mauvaises habitudes. Son père l'avait mis en apprentissage chez un ferblantier. Il ne tarda pas à envoyer au diable les casseroles et l'étamage, et, s'échappant de chez son patron, il se mit à courir les champs. Il fallait vivre ; Robert ne fut point embarrassé : il vécut aux dépens d'autrui. Sa main leste se promenait sur les devantures de boutiques et faisait des razzias très complètes. La nuit, notre bohémien allait coucher dans les carrières, où il avait établi son quartier général.

Cependant l'imagination de Robert travaillait. Il s'ennuyait dans son isolement. Il rêva la haute position des grands brigands de l'histoire. Il voulait, lui aussi, avoir sa bande, ses hommes. Il racola dans tout son quartier d'autres petits mauvais sujets, et se trouva bientôt à la tête d'une véritable armée.

Cette compagnie de truands, sous la direction de son digne chef, désola plusieurs quartiers de la banlieue qui touchent aux barrières. Une surveillance active fut organisée, et presque tous ces petits voleurs furent arrêtés et condamnés par la justice à différentes peines.

Le chef seul se déroba longtemps aux poursuites ; mais enfin il fut saisi et le voilà, général vaincu, devant la police correctionnelle.

Robert a quelque chose de fier dans le regard et de hardi dans la tenue. Il porte avec une certaine dignité l'uniforme gris des jeunes détenus. Il s'assied sur le banc des prévenus d'une manière résolue, et comme un petit homme depuis longtemps préparé à cette extrémité. Le voisinage du garde municipal ne paraît nullement le gêner.

M. le président : Au moment où vous avez été arrêté, vous étiez porteur d'un lapin.

Le prévenu : Un lapin blanc..., un beau lapin blanc....

— Il était volé?

— Oui, dans le clapier de la mère Boursot... elle en a un tas de lapins... elle les laisse mourir de vieillesse... un de plus ou de moins, qu'est-ce que ça lui fait à la vieille?

— Vous aviez entraîné beaucoup de vos camarades dans la voie du vol.....

— Un tas de capons... qui se sont laissé prendre tout de suite...

— N'y avait-il pas deux petites filles parmi vous?

— Oui, Thérèse et la Mignotte... C'est moi qui les avais enlevées...

— Votre père prenait de vous le plus grand soin?

— Je n'dis pas... mais j'aime pas à travailler.

— Vous avez pour un enfant de votre âge de bien mauvaises dispositions !...

— J'aime pas à travailler... *J'aimais l'ouvrage dans le commencement... mais j'ai eu un patron qui m'a battu injustement... ça m'a buté*... et depuis ce temps-là je n'ai jamais remordu à la besogne.

— Avec de semblables sentiments vous avez un avenir déplorable... Le tribunal va faire tout ce qu'il pourra pour vous préserver contre vous-même... Mais il vous engage à faire de sérieuses réflexions et sur l'existence que vous vous préparez et sur la douleur que vous causez à votre famille.

— Pourquoi qu'on m'a buté?...

Le père Robert est appelé. Le brave homme est tout en larmes; il ne répond qu'en sanglotant aux questions qui lui sont adressées. Il déclare qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour ramener son enfant au bien, mais que tous ses efforts ont échoué.

Le tribunal acquitte Robert fils, comme ayant agi sans discernement, mais ordonne qu'il sera détenu pendant quatre ans dans une maison de correction.

Robert père est déchargé de toute responsabilité.

Le prévenu : Quatre ans... ça se tire!

M. le président : Allez, on vous apprendra un état.

Le prévenu : J'aime pas à travailler.

---

des lecteurs.

Traditions de la tribu primitive.

Les grandes émigrations d'hommes qui, des vastes plaines de l'Asie centrale, se dirigèrent dans les siècles les plus reculés vers l'Occident, et descendirent en Europe, étaient des portions, des fractions de peuple (tribus) qui sortaient d'une race hautement policée ; de cette race qui eut le génie de former la plus belle, la plus pittoresque, la plus philosophique, la plus complète des langues : la langue sanskrite.

Les populations slaves ou slavonnes appartiennent à cette noble origine. Elles arrivèrent en Europe, après avoir, comme tout porte à le croire, suivi jusqu'à la mer Caspienne la vallée de l'Araxe (Oxus), cet immense fleuve de 700 lieues de longueur qui partage avec l'Indus et le Gange l'honneur de prendre sa source dans les versants d'un des points les plus élevés du globe (Bami-Dania, toit du monde).

Ces peuplades, malgré l'éloignement de la mère-patrie, malgré les siècles qui se succédèrent après leur émigration, conservèrent toujours un reflet de la forme sociale de leurs ancêtres. On retrouve dans leurs usages les traditions premières de la tribu, traditions qui renfermaient, non-seulement le principe providentiel de la propriété sociétaire, de l'association, mais le germe du développement intérieur et organique des sociétés modernes, c'est-à-dire l'administration de l'Etat.

Le pouvoir résidait dans l'assemblée générale de la tribu.

Les chefs et les juges étaient élus ; — ils présidaient à l'exécution des lois, mais le pouvoir leur venait de l'assemblée.

L'usufruit de la terre appartenait à tous.

Le chef guerrier ne pouvait pas disposer *à son gré* du butin.

Les esclaves étaient des prisonniers de guerre.

Arrêtons-nous un instant sur ces traditions. Remarquons que la langue slavonne, la langue grecque et la langue latine ont des rapports si intimes avec le sanskrit, qu'il est hors de doute que ces trois peuples ont une commune origine.

Un coup d'œil rapide sur l'histoire sociale de Rome nous montrera comment cette puissante personnification de l'ancien monde, n'ayant pas développé progressivement, au fur et à mesure de l'accroissement des richesses, les bons éléments que renfermait la tribu primitive, tomba victime des luttes, des déchirements, de la désorganisation qui s'en suivit.

La communauté d'origine des tribus slaves et romaines nous permettra, dans les chapitres suivants, d'établir d'utiles rapprochements entre les causes qui anéantirent Rome et celles qui firent déchoir momentanément la Pologne de sa splendeur nationale.

Rome païenne, comprimant systématiquement, dans un aveugle esprit de nationalité, les peuples qui l'environnaient, devait se perdre sans retour. Les Romains passèrent sur la terre sans savoir d'où ils venaient, ni où ils allaient. Arrivés aux frontières des peuples qu'ils n'avaient pas subjugués, ils élevaient des poteaux avec ces mots : *Pro vincendum* (à vaincre)! La Pologne chrétienne, éclairée par la sublime pensée de la solidarité, de la fraternité des nations, comprenant le dévouement et la liberté des peuples, revivra pour toujours brillante et radieuse. Les Romains placèrent les mots : *Pro vincendum* sur les limites de l'ancienne Pologne ; les légions polonaises défendant la liberté italienne, en 1797, sous les ordres de l'illustre Dombrowski, portèrent cette devise sur leurs drapeaux : *Gli nomini liberi sono fratelli* (les hommes libres sont frères) !

Constituée pour la conquête, la société romaine devait avant tout compter sur une nombreuse population d'hommes libres vivant dans l'aisance. Les traditions primitives de la tribu, sur l'usufruit de la terre, donnèrent à Rome le moyen de parvenir à ce résultat. Les lois liciniennes régularisèrent plus tard ce principe, et posèrent des limites à l'extension de la propriété territoriale.

Après la ruine de Carthage et la conquête de la Macédoine, d'immenses trésors affluèrent dans Rome. Les possesseurs de ces richesses acquièrent une grande puissance. Les mœurs changent. « La cupidité détruit la bonne foi, on trafique de tout (Polybe). » On ne se contente plus de *désirer*, comme disait Caton le Censeur, d'avoir des propriétés restreintes, on crée de vastes domaines (*latifundia*).

Le développement de la richesse devait en effet produire ces résultats. Les lois liciniennes, utiles à leur époque pour accroître cette énergique population des campagnes (*plebs rustica*) qui devait conquérir le monde ; ces lois, disons-nous, n'étaient plus à la hauteur du développement romain. Le jour était venu de les transformer.

Malheureusement « le petit nombre d'hommes qui avait amassé des richesses, ne prenait plus la peine de déguiser les excès de leur cupidité » (Cicéron): L'oligarchie de la richesse ne pense qu'à son seul intérêt ; au lieu de perfectionner les lois, elle fait servir sa puissance à les enfreindre. L'égoïsme marche tête levée. Dans l'espoir d'augmenter ses revenus, l'oligarchie romaine substitue le travail des esclaves au travail des hommes libres. La misère refoule dans les villes la population des campagnes. Bientôt il n'y a plus que des riches et des pauvres. Les premiers briguent les pouvoirs politiques, les dignités sociales, ou achètent les suffrages d'un peuple *encore* libre politiquement, mais affamé. L'usure relève sa tête dévorante, la fraude ses embûches, la violence ses extorsions. Désormais le territoire de la république appartiendra à la minorité, le peuple sera l'esclave des besoins matériels, l'esclave deviendra plus que jamais la chose du riche, la folie oligarchique ira jusqu'à créer l'esclave de l'esclave (*vicarius*).

« Les riches, dit Appien, se firent adjuger la plus grande partie
» des terres du domaine public non encore distribuées, dans l'espoir
» qu'une longue possession deviendrait un titre inattaquable de pro-
» priété, ils achetèrent ou prirent de force les petits héritages des
» pauvres gens. »

Les bons principes de la tribu primitive furent donc foulés aux pieds par un égoïsme exagéré, — au lieu d'être élargis, fécondés dans l'intérêt de tous, et portés à la hauteur des nouvelles exigences de la société romaine.

Mais lorsqu'un mauvais principe social est adopté, il ne suffit pas d'éluder les lois par la ruse, de les repousser par la force, d'ajourner indéfiniment les réformes. Le jour de l'expiation arrive : il faut compter avec les masses, il faut compter avec la faim. Les droits de la majorité méconnue engendreront les guerres sociales, guerres fratri-

» [illegible] fait convertir les terres labourables en pâtures) on oublie
» ainsi que l'agriculture et le pacage ne sont pas la [illegible] CHOSE.
» Autres sont la science et le calcul du colon, autres le calcul et la
» science du pasteur. »

D'un autre côté, Salluste ajoutait :

« La cupidité réunie à la puissance, ne gardant ni frein ni mesure,
» envahissait, outrageait tout autour d'elle. Rien ne fut épargné, ne
» fut respecté, jusqu'à ce qu'elle eût elle-même creusé le précipice sous
» ses pas. »

Cet abîme sera si profond, qu'à l'époque d'Auguste on ne comptera plus que quelques rares débris des *anciennes* familles patriciennes.

Après avoir brisé, au lieu de les transformer, les lois de la République, après avoir tout envahi, les patriciens ne jouiront pas du fruit de leur immense travail de désorganisation, de leur colossale force de résistance. Balayés, broyés, anéantis par les guerres sociales, leur richesse passera dans de nouvelles mains, dans celles des affranchis et des banquiers, les parvenus et les *argentarii ;* les patriciens n'atteindront pas le jour où le gouvernement impérial aurait pu les protéger, sous la bienfaisante tutelle du premier César, ce grand réparateur du monde romain.

La richesse sociale avait changé de maîtres, mais elle n'en était pas moins monopolisée par les parvenus, la bourgeoisie de l'époque, avides des jouissances les plus effrénées. Cette concentration devint de plus en plus grande. La rapacité ne connut plus de bornes.

On vit alors un étrange spectacle. Le peuple romain, nourri, fêté, devenu insouciant, ne pensait plus aux guerres sociales. Les empereurs les recommencèrent. De quel autre nom, en effet, appeler les spoliations, les crimes des Caligula, des Néron, des Domitien, des Commode, etc.? Ces empereurs fastueux, oubliant les rigides économies et la sage administration des premiers Césars, faisaient de folles dépenses. Le trésor s'épuisait. Dans l'impossibilité de lever des impôts sur la classe riche, privés de la ressource des emprunts, ils remplissaient les caisses publiques par la condamnation des personnages les plus riches. Caligula en avait dressé la liste ; il décimait les grands seigneurs. La province d'Afrique appartenait à *six* propriétaires, Néron les fit périr pour s'emparer de leurs dépouilles.

Les voix généreuses, providentielles, des néo-stoïciens et des chrétiens, n'eurent pas la puissance d'humaniser l'égoïsme romain. Ces novateurs furent considérés par les hommes du pouvoir comme des rêveurs, des insensés. L'empire ne fut pas transformé. Les puissants attendirent le falerne à la bouche que la main de Dieu s'appesantît sur eux.

Cependant les tribus indo-persanes des Germains s'amoncellent au centre de l'Europe, et préludent au grand œuvre de la régénération de la société romaine, tombée en putréfaction. Elles possèdent le principe régénérateur, elles conservent les traditions primitives, leur cœur ne sera pas fermé à la parole du Christ, venu sur la terre pour compléter ces traditions, prêcher l'amour social, l'association, la fraternité des peuples, proclamer que tout ce qui était du monde dans lequel il vivait (le monde romain), devait périr, se perdre, s'annihiler.

Le monde romain s'écroule. Le triomphe des Germains est complet. Puissamment aidés par les évêques du temps, ils formulent des lois dans lesquelles on retrouve la double influence des principes de la tribu primitive et de l'Evangile.

Malheureusement, l'élément païen, l'égoïsme, reprendra le dessus. Les lois de l'oligarchie romaine seront rétablies. La propriété territoriale sera reconstituée comme à l'époque de la décadence de Rome ; elle sera également affranchie de tout impôt.

Latifundia perdidere Italiam, disait Pline. — Franchissons les temps et l'espace, que trouvons-nous dans notre civilisation?

En Pologne les immenses domaines de la noblesse seront la cause sociale de la chute politique de cette nation. — La grande propriété féodale de la noblesse et le clergé attirent, en France, sur ces deux classes de citoyens, la confiscation et la mort. — Au-delà du détroit, en Angleterre, elle enfante la plus hideuse misère ; le pacage a pris, comme à Rome, d'immenses proportions. La noblesse anglaise chasse de ses terres des familles entières de laboureurs pour y introduire quelques bergers et d'immenses troupeaux. L'Angleterre est sous le poids de la loi *frumentaria*, de la taxe des pauvres. Aussi, l'heure suprême de l'oligarchie anglaise est près de sonner.

Le vieux monde païen a donc repris le dessus! La Justice et la Liberté, ces deux filles aînées de Dieu, ne règnent pas sur la terre !

Et pourtant le développement des sciences physiques, leur application à l'agriculture, à l'industrie, rendraient aujourd'hui plus facile le renouvellement du vieux monde, selon la parole du Christ. — Honorez, comprenez le travail, le monde est transformé !

Législateurs de l'Occident et du centre de l'Europe, puisez dans vos cœurs et dans ces rapprochements historiques le courage, le dévouement, la science, et sachez inaugurer les réformes capables de conjurer de nouvelles perturbations sociales ; ne vous endormez pas dans une foi aveugle, à la résistance des légions que vous commandez, aux fortifications que vous élevez. Le génie des peuples déjouera vos plus savantes combinaisons matérialistes et oppressives. L'humanité accomplissant un pas nécessaire dans la voie de la liberté et de la justice, ne connaît pas d'obstacles. L'anéantissement de l'empire romain, les croisades, les victoires gigantesques de la Révolution française, la chute de Napoléon témoignent d'une manière éclatante de la toute-puissance des peuples inaugurant une ère nouvelle.

Législateurs ! vos lois sont dépassées par le progrès, par les besoins moraux et matériels des populations. Favorisez le mouvement politique et social de tous les peuples. Soyez les pacifiques bienfaiteurs de l'humanité.

Recueillez-vous ! Ce n'est point en vain que Dieu fait grandir à l'orient de l'Europe, de l'Adriatique à la mer Glaciale, de la mer Caspienne à la mer Baltique, la plus formidable des familles européennes ; un peuple plus nombreux que ceux de France et d'Allemagne réunis ; un peuple nourri dans l'esprit de la foi, éprouvé par le sacrifice, — un peuple qui a besoin d'expansion, — un peuple qui veut être lui-même, — un peuple qui donnera, en vous écrasant s'il le faut, la liberté au monde !

l'opinion publique, mais de cette opinion publique qui s'exerce seule à l'élection, qui est représentée par la minorité riche de la nation, minorité qui étouffe, sous son privilège légal et illégitime, l'expression des vœux de la majorité sacrifiée.

Cette classe tout entière est donc solidaire des actes et de la direction du pouvoir. Aux classes riches appartient encore le monopole exclusif de la science; elles seules peuvent se procurer les loisirs de l'étude, elles seules peuvent et doivent éclairer la route sur laquelle l'humanité erre, si vaguement et si tristement, à travers les siècles. Et, si l'agriculture est la source de la fortune publique, aux classes privilégiées revient l'obligation d'explorer ce nouveau filon scientifique, et la responsabilité des fléaux dont la perpétuité de notre ignorance, en économie agronomique, serait la cause trop féconde.

Ce langage peut sembler plus que sévère à ceux qui abritent leur conscience sous ce banal prétexte d'entêtement et de routine, dédaigneusement jeté à la face du cultivateur pauvre, du tenancier ignorant, dont le seul crime est de persévérer dans l'unique pratique que lui ont léguée ses pères, et d'ignorer ce que sa condition précaire ne lui a pas permis d'apprendre; mais il importe bien moins d'entretenir la molle quiétude de quelques-uns, que d'éclairer, au profit de tous, une question palpitante d'actualité et grosse des intérêts de l'avenir.

Cependant, par penchant à l'indulgence pour l'humaine faiblesse, nous sommes loin de porter contre les classes les plus éclairées un reproche tout aussi dépourvu de justesse, celui de mauvais vouloir. Nous nous persuadons aisément que leur lumière, comme celle du soleil, accuse encore à son spectre de nombreuses lacunes; et l'on peut signaler, comme la plus profonde et la plus funeste, celle qui doit être un jour comblée par la science agronomique.

L'avènement de la partie riche ou aisée de la jeunesse à ce genre d'étude est donc la condition première et indispensable de tout progrès, la manifestation qui sera le prélude de la participation active de cette brillante jeunesse aux opérations agricoles dont le succès sera dès-lors assuré par des capitaux suffisants.

Mais cette intervention si favorable ne saurait être obtenue que par l'élucidation des grands problèmes agronomiques, par la divulgation des lois qui président aux phénomènes de la nature, par l'explication du sens philosophique de ces phénomènes, jusqu'à ce jour si mystérieux. Il faut, en un mot, expliquer la scène champêtre pour la faire aimer d'un monde habitué aux exercices de l'intelligence, à l'art du raisonnement.

Pénétré de cette vérité, M. de Chavannes a recherché d'abord les moyens les plus propres à éveiller l'intérêt de la génération nouvelle en faveur de l'industrie agricole, source de toute richesse, de tout bien-être social; il s'est demandé quelle forme il devait employer pour pénétrer au foyer du riche, pour conquérir les sympathies du fortuné rejeton de la famille patricienne, pour entraîner dans une voie nouvelle une ardente jeunesse, vert rameau, souple et flexible, dont la direction doit avoir une si grande influence sur l'avenir du pays.

Sous la forme attrayante de l'épisode, doté des charmes d'un style facile et pur, l'ouvrage de M. de Chavannes doit atteindre aisément ce but, et devenir un moyen d'initiation pour nombre de fils de famille, qu'il intéressera certainement aux faits dont leur jeunesse a été souvent le témoin aveugle, et sur lesquels, à défaut d'explications, ou sous le coup de fâcheux préjugés, leur vive imagination ne s'était point arrêtée. La *Ferme-modèle*, dont les pages respirent le parfum d'une philosophie à la fois douce et élevée, fera naître chez le lecteur le sentiment des multiples harmonies qui unissent toutes les parties du grand tableau de la création, contribuera puissamment à déraciner les préventions qui ont éloigné jusqu'à ce jour les classes aisées de la carrière agricole, et soulevé leurs répugnances pour des richesses enfouies sous l'immondice de l'ignorance.

Se plaçant à un point de vue supérieur pour juger les variétés infinies d'êtres qui composent et qui ornent l'immensité de la création, M. de Chavannes a évité l'inintelligente méthode, suivie par nombre d'observateurs, qui se sont érigés en critiques de la nature; il ne frappe de réprobation aucune des parties de ce grand tout, parce qu'il les juge toutes selon leurs rapports, leurs relations, leurs fonctions respectives; or, d'après cette manière de voir, toute organisation, quelque inférieure qu'elle nous paraisse au premier aspect, devient un type de convenance et de proportion dès qu'on l'applique à la fonction qui lui est dévolue.

Cette méthode si sûre et si conforme au vœu de la nature, donne à M. de Chavannes une grande supériorité de logique, une rectitude de jugement qui se dégage tout d'abord à travers la gaze légère d'un récit plein d'abandon et de simplicité. Rien d'absolu dans ses réprobations, rien d'absolu dans ses préférences: tout y est relatif. Une plante est avantageuse ou improductive par rapport au sol qui la reçoit, selon les ressources de l'exploitation; chaque animal adapte ses formes, ses instincts et ses goûts à une localité, à des circonstances distinctes; et, sur la pente de la nature, chaque être trouve son niveau et son point d'appui. C'est ainsi que de la variété infinie des parties résulte l'harmonie du cadre universel. L'oubli de ce grand principe des proportionnalités a été l'écueil de ce qu'on est convenu d'appeler l'enseignement agricole jusqu'à ce jour: l'engouement universel pour une même espèce, une même race, est la manifestation la plus convaincante de l'ignorance où nous sommes des lois de la création, qui reproduit partout à nos yeux le spectacle de la diversité, des nuances, des contrastes.

M. de Chavannes n'a omis aucune des questions importantes de la pratique agricole; mais nous nous bornerons à dire un mot de celles qui nous paraissent tenir le premier rang.

Le groupe peu nombreux d'hommes éclairés qui se sont placés à la tête du mouvement agricole, s'efforce de populariser, comme moyens principaux de régénération et de progrès, trois grandes idées: celles des irrigations, des associations, du reboisement (1). Le pouvoir reste lieu d'être une industrie accessible aux plus pauvres paysans, deviendrait le partage exclusif de quelques grands propriétaires. »

Ainsi, de pauvres montagnards, avec un peu de bonne volonté, et sans de grands efforts d'imagination, nous enseignent comment l'*association*, qui profite à tous, peut combattre le *monopole*, qui écrase la masse au profit d'un seul.

La question forestière est traitée par M. de Chavannes, non-seulement avec logique, mais encore avec une richesse de pensée digne de l'un des plus sublimes tableaux de la nature.

Toujours habile à tirer d'une cause un double effet, le Créateur nous a surtout révélé, dans la production des forêts, cet attribut de son génie. Là s'unit à une immense force d'action sur les agents atmosphériques, la suprême et mystérieuse solennité des ombrages épais et silencieux; là semblent accumulés toute la puissance physique et tout le mystère de la poésie. Comment l'existence des forêts ne se lierait-elle pas intimement au sort des sociétés?

« ..... Il suffit, pour s'en convaincre, dit M. de Chavannes, de jeter les yeux sur ces pays jadis renommés par leur fertilité, tels que la Grèce et l'Algérie. En perdant leurs forêts, ils ont perdu leurs moissons, leurs pâturages; leurs rivières et leurs ruisseaux, tant chantés par les poètes, tour à tour torrents dévastateurs ou maigres filets d'eau, traversent, inutiles, une terre désolée. »

Et les poètes, comme par une fatalité mystérieuse et sympathique, ont disparu aussi de ces terres désolées, sur lesquelles il ne restait plus rien à chanter; car l'image de Dieu même n'y apparaît plus qu'à travers le voile sombre du mal et de l'ignorance!

Ainsi se lient les phénomènes d'ordres les plus divers; ainsi réagit la nature sur la société, la société sur la nature, et l'histoire de tous les peuples passés témoigne du rang élevé que tiennent les questions agronomiques dans le développement des progrès humains.

L. F.

(1) Nous rappelons à nos lecteurs la brochure: *Du Reboisement de la France*, par M. Ch. Joubert. — A la librairie agricole, de H. Cousin, rue Jacob, 21.

LETTRES DE GENEVE

PAR

Henri de Saint-Simon.

Troisième lettre. (1)

Voici la fin de ces fameuses *Lettres de Genève*, où, d'après un récent article de M. Leroux, intitulé *Plagiat de Fourier*, celui-ci aurait pris les éléments de son système:

C'est Dieu qui m'a parlé: un homme aurait-il pu inventer une religion supérieure à toutes celles qui ont existé? Il faudrait supposer qu'aucune d'elles n'a été instituée par la divinité: regardez comme le précepte est clair dans la religion qui m'a été révélée, voyez comme son exécution est assurée. L'obligation est imposée à chacun de donner constamment à ses forces personnelles une direction utile à l'humanité; les bras du pauvre continueront à nourrir le riche, mais le riche reçoit le commandement de faire travailler sa cervelle, et si sa cervelle n'est pas propre au travail, il sera bien obligé de faire travailler ses bras; car Newton ne laissera sûrement pas sur cette planète, une des plus voisines du soleil, des ouvriers volontairement inutiles dans l'atelier.

Nous ne verrons plus la religion avoir pour ministres des hommes pourvus du droit de nommer les chefs de l'humanité, ce seront tous les fidèles qui nommeront leurs guides, et les qualités auxquelles ils reconnaîtront ceux que Dieu a appelés à les représenter ne seront plus d'insignifiantes vertus telles que la chasteté et la continence, ce seront les talents, ce sera le plus haut degré de talents.

Je ne m'étendrai pas davantage à ce sujet: Tout homme qui croit à la révélation sera nécessairement convaincu que Dieu seul a pu donner à l'humanité le moyen de forcer chacun de ses membres à suivre le précepte de l'amour du prochain.

P. S. Je compte vous écrire une lettre dans laquelle j'envisagerai la religion comme une invention humaine, je la considérerai comme étant la seule nature d'institution politique qui tende à l'organisation générale de l'humanité. Les risques auxquels je sens que je vais me trouver exposé pour vous avoir engagé à faire descendre les gouvernants en seconde ligne de considération, m'engagent à prendre la précaution de vous communiquer sur-le-champ l'idée la plus capitale de celles qui doivent entrer dans le travail que je vous annonce.

Faites la supposition que vous avez acquis connaissance de la manière dont la matière s'est trouvée répartie à une époque quelconque, et que vous avez fait le plan de l'univers, en désignant par des nombres la quantité de matière qui se trouvait contenue dans chacune de ses parties: il sera clair à vos yeux qu'en faisant sur ce plan application de la loi de la pesanteur universelle, vous pourriez prédire, aussi exactement que l'état des connaissances mathématiques vous le permettrait, tous les changements successifs qui arriveraient dans l'univers.

Cette supposition placera votre intelligence dans une position dans laquelle tous les phénomènes se présenteront à elle sous les mêmes apparences; car en examinant sur le plan de l'Univers la partie de l'espace occupée par votre individu, vous ne trouverez point aux phénomènes que vous avez appelés *moraux*, et à ceux que vous avez appelés physiques, un caractère différent.

L'indication que je viens de vous donner est suffisante pour que l'idée soit entendue par les mathématiciens.

Me voilà bien content, mes chers contemporains; la partie la plus capitale de mon travail est arrivée à bon port, puisque je l'ai remise dans vos mains; vous avez maintenant un plan d'organisation générale qui n'exige pour son exécution que de légers changements aux habitudes contractées, puisqu'il n'offre [illegible] ses parties que des modifications aux idées ad[illegible] aux savants la [illegible]

(1) Voir les numéros des 3 et 1[illegible] janvier.

royale. — Impressions variées des journaux au sujet de [illegible] — Réunion des deux Chambres. — Les pièces officielles (2 articles). — Mouvement dans l'opposition. — Le budget. — Situation de la Banque (2 articles). — La municipalité du Mans et les journaux religieux. — Les actionnaires. — Les compagnies de chemins de fer. — Bureaux de la chambre. — L'adresse. — La loi sur les subsistances. — Adresse de la démocratie espagnole à la démocratie européenne. — Dilapidations dans l'administration de la marine. — Jugement. — Le Mexique et les Etats-Unis. — Troubles à l'occasion de la cherté des grains. — La misère. — L'autorité paternelle. — Nouvelles de la Suisse, de la Gallicie, de la Turquie, de l'Autriche, de l'Irlande, de la Belgique, de l'Océanie. — Scission dans la gauche. — Pièces relatives aux mariages espagnols et à l'incorporation de Cracovie à l'Autriche. — VARIÉTÉS: *Revue littéraire*. A l'occasion du dernier roman de M. E. Süe. — FEUILLETON: Revue dramatique. — Une promenade en Lorraine (5 feuilletons). *Lettres fantastiques*. La gloire. La vallée du Lys.

Notre article intitulé *le Nouvel An* a été cité par le *Patriote de Saône-et-Loire*, le *Courrier de Saint-Quentin*, l'*Atelier* de Bruxelles.

L'article sur Olozaga a été reproduit dans l'*Echo français*, la *Voix de la Vérité*, l'*Observateur*.

L'article sur la réforme postale, par l'*Estafette* et l'*Industriel de la Champagne*.

Les articles sur les malversations, par l'*Impartial du Nord*, le *Messager du Nord*, l'*Union de l'Yonne*, le *Courrier de la Sarthe*, le *Haro*, etc.

L'article sur la municipalité du Mans, par le *Courrier de la Sarthe*.

L'oppression et l'indigence, par le *Débat social*.

Les articles sur la Chambre, par le *Journal de Reims*, le *Mémorial de Rouen*, la *Voix de la Vérité*, la *Gazette de France*, le *Journal de la Vienne*, etc.

Les articles sur la scission du centre gauche ont été reproduits par l'*Echo de la Charente* et le *Courrier de Nantes*.

Le *Progrès du Pas-de-Calais*, le *Guetteur de Saint-Quentin*, le *Journal de Cherbourg*, reproduisent notre feuilleton intitulé: *La Fille du Pêcheur*. Le *Progrès du Pas-de-Calais*: *Valérie*; l'*Eclaireur de Saint-Omer*: *Jules L[illegible]*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Remerciements aux journaux: le *Phare de la Manche*, le *Précurseur de l'Ouest*, l'*Avenir de Lyon*, l'*Argus soissonnais*, le *Courrier d'Indre-et-Loire*, l'*Impartial de Besançon* et le *Journal d'Epernay*.

Au *Mémorial des Pyrénées*. — Nous ne pouvons vous adresser en échange que le numéro de huitaine.

M. J. à Bruxelles. — La petite brochure est tirée. Les 300 ex. demandés sont à votre disposition; dites-nous ce qu'il faut en faire. — Ne vous arrêtez pas.

M. R. à Gannat. — Votre ville conservera son rang. — Votre commission sera faite, comme toutes celles dont vous voudrez bien nous charger. — M. D. recevra.

M. M. à Amboise. — Reçu les 30. — Merci. — Nous prenons note. — F. C. vous envoie ses compliments d'amitié.

M. F. à Reims. — Nous vous inscrivons. — Courage. — Les rangs s'étendent et se serrent.

M. L. à Rocroi. — Reçu les 218. — Merci.

M. E. D. à Port-Louis. — Nous recevons la liste de 81 à 107 par D. L. — Nous sommes d'accord à 4 traites et 5 374, 40.

M. C. à Vienne. — Vous avez dû payer, d'après les conditions du roulage, comme pour 30 kil., donc 6, 30, plus la lettre de voiture. — Il n'y a rien à réclamer. — La difficulté et le taux des transports sont une de nos plaies. — L'art. de Mme R. B. n'est pas mis en oubli.

M. B. à Bruxelles. — Nous y renonçons. — Ecrivez-nous toujours sans scrupule: vous ne pouvez pas être indiscret. — La question des échanges sera éclairée.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

14 janvier 1847. — LIEBAUX, confiseur, rue Saint-Honoré, 66. Juge-comm., M. Grimoult; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — GUIGNARD, nourrisseur, à Saint-Maur-les-Fossés. Juge-comm., M. Le Roy; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — AUMONT, fab. de socques, faub. Saint-Denis, 38. Juge-comm., M. Le Roy; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — CHEDEVILLE, ancien marchand de vins, rue d'Angoulême, 18, demeurant à Belleville, rue de La Villette, 9 Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32. — COLOMBEL, exploitant une fabrique de parapluies, rue Grenétat, 46, et la factorie-messageries, rue Mondétour, 35, demeurant rue Française, 9. Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Millet, boul. Saint-Denis, 24.

Bourse du 16 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
4 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 00	78 15	77 90	[illegible]
— — fin courant	78 05	78 15	77 75	[illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 30	116 40	116 »	116 [illegible]
— — fin courant	116 50	116 60	115 70	116 40

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»	[illegible]
4 0/0 J. »	»	103 50
Emp. 1844. au Ct	»	» »
— fin Ct	»	» »
B. du Trés.	»	» »

Banq. de Fr. dr cours	[illegible]	» »
O. V. de Par.	»	1345 »
C. hyp.	»	290 »
— Gouin	»	1290 »
— Gann.	»	» »

PRIMES. fin cour. — fin proch.

3 p. 0/0 d. 50 — 78 [illegible] 78 [illegible] — 78 [illegible] 78 »

5 p. 0/0 d. 50 — 116 70 116 55 — 116 » 117 [illegible]

REPORTS. du Ct à fin du mois. — D'un mois à l'autre.

3 p. 0/0 — » » — » » — 15 » — » »

5 p. 0/0 — » » — 05 » — » » — » »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »
Récép. Rotsch.	»	» »
ESP. Dette act.	»	» »
— — pass.	»	» »
— 3 p. 0/0.	»	35 1/2
Dette intérieure	»	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »
HOLL. 2 1/2	»	» »
HAITI	»	» »

ROM.	Dr Ct	100 »
BELG. 3 0/0	»	» »
— 4 1/2	»	» »
— de 1840	»	100 1/2
— de 1842	»	» »
— [illegible]	»	» »
— [illegible]	»	» »
PIÉMONT	»	» »
AUTRICHE	»	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... [illegible]

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.

4 Can. 5 0/0	1250 »
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à St.	» »
— à Orléans	1282 50
— à Rouen.	967 50
R.-Havre.	[illegible]
Avignon.	[illegible]
Str. à Bâle.	» »
Paris-Str.	[illegible]
Tours-Nant.	[illegible]
Orl.-Vierz.	» »
C. du Nord.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Zinc V. M.	» »
Lin Maber	» »

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 91; courant du mois et février en avril, 94; mois du milieu et 4 derniers mois, 100 à 99.

Lille. — Colza, 88-00; œillette rousse, »»; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier disponible 133 à »»»; cour. du mois 131 à »»» février et mars, 120; mars en août, 119 à »»».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 106 à »»»-»» fr. les 100 kilog. ordres de livraison, »»» fr.

sus. — Concours publics. — Avis à nos lecteurs. — Deux planches doubles (équivalant à cinq planches simples) représentant : La première, *l'élévation principale et l'élévation postérieure de la gare du Nord, à Paris*, projetée et exécutée par M. Reynaud, ingénieur des ponts et chaussées, professeur d'architecture aux Écoles royales polytechnique et des ponts et chaussées. — La deuxième, *la coupe longitudinale, et la coupe transversale de la même gare*.

Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4°, élucidé par des gravures sur bois, et accompagné de 2, 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier. — Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob. — Prix de chacun des volumes déjà publiés (1840, 1841, 1842 et 1843) : Pour Paris, broché, 40 fr.; cartonné, 43 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 46 fr. — Pour les départements et l'étranger, 45 fr.; cartonné, 48 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 51 fr. — Un numéro seul, 5 fr. — L'abonnement se paie d'avance. — Les recouvrements sont faits au domicile des souscripteurs.

CHANSONS NOUVELLES DE LOUIS **FESTEAU**, avec musique de l'auteur, et vingt jolies vignettes dessinées par Wattier, et gravées sur acier par Lecouturier. Un fort vol. in-32. Paraissant aujourd'hui à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2. — Prix : 2 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

M. le docteur TRIFET vient de publier une nouvelle brochure sur le *café*. L'immense succès qu'elle a obtenu prouve l'importance et l'attrait de cet ouvrage. L'auteur n'a rien négligé pour initier ses lecteurs aux secrets de la *médecine pratique*, nous pourrions même dire *indispensable à toutes les classes de la société*, puisque partout on fait usage de cette substance et qu'elle peut à elle seule produire ou guérir des accidents redoutables. On y

ure, depuis cette époque, n'a quitté ses foyers. Paiement APRÈS libération.

« ..... Puis ils montreront la molaire ou la canine à tout le peuple assemblé.

» Ceci n'est pas une exagération fantastique. — Voyez plutôt ce qui s'est passé à l'égard de cet excellent prince égyptien Ibrahim. — M... a fait annoncer dans tous les journaux qu'il lui avait mis trois fausses canines. Puis, voici que M. Jacowski, — autre chirurgien non moins dentiste, — déclare aujourd'hui, dans le *Constitutionnel*, qu'il est fort satisfait du cadeau que vient de lui envoyer de Londres le même excellent Ibrahim pour les molaires qu'il lui a fournies durant son séjour à Paris. » (*Le Charivari* du 9 août 1846).

» ..... Cet habile artiste, M. Jacowski, dentiste, rue de la Bourse, 1, renommé entre tous pour l'élégance, la solidité et la perfection de ses ouvrages, et pour un système spécial de mécanique dentaire, trouvera, dans cette publicité légitime, le surcroît de retentissement qu'il mérite et que le charlatanisme n'usurpe que trop facilement. » (Voir la *Gazette des Tribunaux* du 2 juillet 1846).

AU PROFIT DES INONDÉS DE LA LOIRE. **POÉSIES DU FOYER**, Par Mme GUINARD. Un beau vol. in-8°, prix : 5 fr. Chez A. René et Ce, r. de Seine, 32.

PILULES BONTIUS, purgatives et dépuratives de H. JOHANNEAU, pharmacien, rue Bourdaloue, n. 1, contre la constipation, l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte, les glaires, les dartres, l'asthme et le catarrhe (guérison garantie). 4 fr. la boîte, avec notice médicale. — (*On ne garanti que les boîtes portant la griffe* H. JOHANNEAU.)

M. ÉMILE CHEVÉ ouvrira un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie, le mardi 26 janvier,

nière. Nouveau système, ... réunissant l'efficacité à l'économie. S'adresser chez M. DESSUSE, négociant, rue Pavée-Saint-Sauveur, 20.

CHANGEMENT DE DOMICILE. M. Jacotin, restaurateur, autrefois rue Saint Pierre-Montmartre, a transféré son établissement place du Palais-Royal, 241, à côté du café de la *Régence*, au 1er. — Dîners à 6 heures. Prix : 2 fr. On y lit la *Démocratie pacifique*. On y trouve des chambres à louer.

Spectacles du 17 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
8 h. » » FRANÇAIS. — Les Enfants d'Édouard, le Malade imaginaire.
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Malade imaginaire, l'Ingénue, le 15 janvier.
6 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche, Jeannot.
8 h. » » ITALIENS. —
8 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Toreador, Pierre-le-Rouge, Riche d'amour.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Baronne, les Enfants de troupe, un Scandale.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Les Couleurs, la Protégée, Maître Jean, la Mère.
7 h. » » PALAIS-ROYAL. — Deux Papas, Poudre-Coton, Tableaux.
7 h. » » PORTE-ST-MARTIN. — Diane de Chivry, le Ténor, l'Inondation.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Le Naufrage de la Méduse, le Marché de Londres.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Repr. extraordinaire au bénéfice de Mme Keller.
5 h. 3/4 COMTE. — Les Jeunes Lions, les Enfants, Crispin, Gentil.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète à Paris, les Amours, le Chaperon rouge.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Bilboquet, Vieux Lion, Enfant, les Étrennes.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Les Exilés, Pauvre Mère! le Roi boit!
6 h. » » LUXEMBOURG. — Adieux de 1846, Maison du faub., Lune, Angéline.

DIMINUTION DE PRIX.

LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2.

ŒUVRES DE CH. FOURIER

6 VOLUMES FORMAT IN-8°. Prix : 28 fr.

Chaque ouvrage se vend séparément, savoir :

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL, 1 vol. compacte, au lieu de 6 fr. — 5 fr. || **LA THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS**, 1 vol., au lieu de 7 fr. 50 — 6 fr.

LA THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, 2e édition, augmentée du Sommaire, d'un chapitre de Fourier, sur le Libre Arbitre, du Plan du Traité de l'Attraction passionnelle, et 4 vignettes comme il est dit ci-dessous; 4 forts volumes, au lieu de 24 fr. — 18 fr.

Pour faciliter l'acquisition de ce dernier ouvrage, le plus important des écrits de Fourier, il est ouvert une

SOUSCRIPTION A LA THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE PAR FOURIER,

50 centimes LA LIVRAISON de 48 à 72 pages d'impression. Une livraison chaque dimanche.

Les souscripteurs recevront en outre : 1° le dessin de la Tombe de Fourier; 2° la Vue du Phalanstère; 3° la Rédemption terrestre, dessin de M. Papety; 4° le Portrait de Fourier, gravure sur bois d'après le dessin de M. Gigoux.

L'OUVRAGE ENTIER FORMERA 40 livraisons, et reviendra en somme à 20 fr.

Les personnes qui paieront 10 livraisons d'avance les recevront à domicile, au fur et à mesure de leur publication. Les Souscripteurs à 12 exemplaires en recevront un 13e *gratis*.

La vingt-et-unième livraison est en vente à la librairie Phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

On peut souscrire et retirer, dans les départements, les livraisons ou l'ouvrage entier, chez nos correspondants, connus la plupart de nos Abonnés.

DEMANDES DE représentans pour LA PROVINCE.

LA **MATERNELLE**

Associations mutuelles pour toute la France.

1,200 FRANCS A 20,000 FRANCS par an D'APPOINTEMENS.

CAPITAL SOCIAL : UN MILLION.

Demande un représentant dans chaque chef-lieu d'arrondissement : Appointements fixes 1,200 fr. par an; un intérêt dans les affaires qui peut s'élever à 4,000 fr. annuellement.

HUIT PRIMES seront accordées aux HUIT représentans qui auront fait le plus d'affaires, relativement à la population de leur circonscription, Paris excepté. Les primes seront de : la 1re 15,000 f.; la 2e 12,000.; la 3e 10,000 fr.; la 4e 8,000 fr.; la 5e 6,000 f.; la 6e 4,000 f.; la 7e 3,000 f.; la 8e 2,000 fr. Il est clair que le représentant qui aura mérité la première prime aura gagné 20,000 f. dans son année.

S'adresser, pour toute demande d'emploi ..., au directeur gérant de *la Maternelle*, 171, rue Montmartre, à Paris. (*Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée*).

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

PRIX : 60 cent. **NAPOLÉON** PRIX : 60 cent.

DE LA VALLÉE DU TOMBEAU AU DOME DES INVALIDES.

Par EDOUARD PUJOL, officier de la marine royale.

ÉTUDE SUR **L'INSURRECTION DU DHARA** 1845-1846.

Un vol. in-8°. **PAR CHARLES RICHARD,** Prix : 3 fr. 50 c

Capitaine du génie, chef du bureau arabe d'Orléansville, ancien élève de l'École Polytechnique.

ALGER : Chez Bastide et chez Dubos et Marest, libraires.

En vente à la Librairie sociétaire rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25, en face du Pont-Roy.

ORGANISATION UNITAIRE DES **ASSURANCES**, Par M. BOUDON.

Brochure in-8°. Paris, 1840. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

DERRIÈRE LE GRAND MAT

Étude psychologique de la Vie maritime.

PAR ÉDOUARD PUJOL,

Lieutenant de vaisseau, auteur de ENTRE DEUX LAMES. 3 volumes in-8.

UN VOLUME in-8°. **DU CAFÉ** PRIX 1 fr.

De ses effets sur l'homme et sur les organes génitaux : stérilité, impuissance; de son efficacité contre les maux d'estomac, les digestions pénibles, les maux de tête, l'asthme et divers empoisonnements, par le docteur TRIFET, lauréat de la Faculté de Paris, médecin interne des hôpitaux, etc. — Chez l'auteur, rue Hauteville, 18 bis, et chez les principaux libraires.

PAPIER D'ALBESPEYRES

Entretenant seul les VÉSICATOIRES, sans odeur ni douleur. Faub. St-Denis, 84, et dans les pharm. de province et de l'étranger.

MEDAILLES D'HONNEUR

CAPSULES MOTHES

APP... DE L'ACADEMIE DE MEDECINE

GUÉRISON sûre et prompte des Écoulemens récens ou chroniques, Flueurs blanches, etc.

Seules contenant le BAUME DE COPAHU, pur et liquide, les médecins les plus distingués leur accordent une préférence marquée sur toutes les préparations de ce genre. Chaque boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX et Cie. — PRIX : 4 Fr. DÉPOTS dans toutes les PHARMACIES DE FRANCE et de l'ÉTRANGER, A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 20, au 1er Étage. ... à l'huile de foie de morue, de Baume, au Cubèbe, à la Térébenthine, et à tous les médicamens de saveur désagréable.





VICTOR CHEVALIER.

CALORIFÈRES A CIRCULATION D'AIR CHAUD.

CHEMINÉES de même genre, chauffe-boudoirs et chauffe-assiettes, sans tuyau de fumée; CALORIFÈRES de construction nouveau système, FOURNEAUX de cuisines, de laboratoires, etc. A la fabrique, place de la Bastille, 232. — Dépôt, rue Montmartre, 140. (Affranchir.)

Méthode dépurative infaillible.

rue Ne-Vivienne, 36, au 1er. **CABINET St-AMAND** ouvert de 10 à 5 heures.

Consultations médicales confidentielles.

PATE PECTORALE

MÉDAILLE d'or en 1845. à la réglisse, **DE GEORGÉ**, Pharmacien d'Epinal (Vosges). MÉDAILLE d'argent en 1843.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

on donne **10 000 FR.** à celui

qui prouvera que l'EAU DE LOB ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves!! Cette EAU de LOB RÉGÉNÈRE la chevelure et la CONSERVE jusqu'au tombeau. S'adresser à l'inventeur, M. LEOPOLD LOB, chimiste d'Allemagne, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 281. Flacon à 5 et 10 fr. avec instruction. (Affranchir).

Imprimerie Lange-Lévy et comp., rue du Croissant, 16.



G. TRUC, rue Saintonge, 9, (au Marais).

LAMPES dites CARCEL, NÉO-CARCEL et modérateur, garanties à 10 francs et au dessus. Appareils pour salle à manger et billard. Échange, nettoyage et réparations. *Expédie en province.*

23, RUE DES FILLES-SAINT-THOMAS, au coin de la rue Richelieu. **A HENRI Ier. — CHEMISES LEVILLAYER.** 23, RUE DES FILLES-SAINT-THOMAS, au coin de la rue Richelieu.

Maison centrale de CHEMISES, CALEÇONS, GILETS, CRAVATES, FAUX-COLS 5 f. la douzaine; cols-cravates blancs 3 f. 50; chemises pour bals et soirées à des prix très modérés. Un prix-courant est adressé avec échantillons aux personnes qui le désiren

PARIS, 18 JANVIER.

Discussion de l'Adresse à la Chambre des Pairs.

La Chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion de son adresse au roi. Ce projet, œuvre de M. Barthe, est tour à tour la reproduction textuelle ou la paraphrase du discours de la couronne, ainsi qu'on le verra plus loin.

La première séance d'une discussion dans nos assemblées politiques est ordinairement abandonnée aux parleurs secondaires; ceux qui se considèrent comme les grands orateurs n'entrent guères dans la lice que lorsque le combat est engagé. La discussion est restée aujourd'hui à la hauteur du discours qui servait de texte.

MM. Charles Dupin et le prince de la Moskowa ont seuls soulevé la question de la politique étrangère. Inutile de dire que M. Dupin a trouvé tout pour le mieux. L'honorable pair a pour mission de représenter l'optimisme au Luxembourg. M. de la Moskowa s'est, du reste, contenté d'une critique très réservée. Il craint qu'en témoignant trop vivement dans l'adresse que la paix de l'Europe ne sera pas troublée, on n'affaiblisse l'effet de la protestation de M. Guizot au sujet de l'attentat dont Cracovie a été victime.

MM. de Flavigny et Dubouchage ont taxé le ministère d'imprévoyance dans la question des subsistances. La disette n'est pas purement accidentelle; c'est une situation qui doit entrer dans les prévisions d'un gouvernement. Le ministère s'est, au contraire, laissé surprendre; puis, lorsque la situation est devenue embarrassante, il n'a su que s'adresser au commerce dont les intérêts sont distincts, dans beaucoup de cas, de ceux des consommateurs. Une panique, bien justifiée du reste, s'est emparée des populations, et pour y remédier, le ministère n'a su qu'employer la force armée. Quand on lui a demandé des travaux et des secours, il a envoyé des soldats. Un bon gouvernement prévient, le nôtre ne sait que réprimer et punir.

A ces graves accusations M. Duchâtel a répondu en se glorifiant de ses actes. Le gouvernement ne peut pas faire produire à la France plus qu'elle ne produit; le gouvernement ne peut pas se faire marchand de grains sous peine d'effrayer le commerce et les spéculateurs. Tout ce qu'il a à faire, c'est de maintenir la liberté des transactions et de faciliter l'action des achats. Il a laissé faire, il a laissé passer, il a accompli son devoir.

Voilà où en est le ministère en fait de théories gouvernementales. Les faits passent sous ses yeux, mais ne l'instruisent pas. Il en est encore aux pures doctrines de l'économisme si commodes aux Pouvoirs nonchalants. Si vous cherchez à lui prouver que le commerce et les populations ont des intérêts opposés; que depuis longues années le commerce est à l'œuvre, et que l'on peut savoir à quoi s'en tenir sur son intervention; que le gouvernement représente les intérêts de tous, et qu'il est de son devoir absolu d'assurer la subsistance des populations, M. Duchâtel croira qu'on lui parle une langue étrangère; il répétera son refrain : Laissez-faire, laissez-passer. Laissez venir la famine, le commerce saura bien..... y trouver toujours ses bénéfices.

C'est l'Etat qui paie

L'habitude que prend maintenant tout grand spéculateur de venir puiser dans les coffres de l'Etat, va préparer un triomphe assez piquant aux libre-échangistes sur M. Darblay, leur antagoniste, ardent défenseur des droits protecteurs et célèbre dans les fastes de la douane par sa colère contre le sésame, qu'il a naguères fait exclure de France par un amendement un peu rude.

Voici le fait.

M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture, a fini par s'apercevoir que la récolte de 1846 avait été réellement fort mauvaise en céréales, et il vient de présenter à la Chambre un projet de loi par lequel le minimum des droits d'importation (25 centimes par hectolitre sur les grains, 50 centimes par quintal sur les farines) serait maintenu jusqu'au 31 juillet prochain, et tous navires étrangers chargés de grains ou farines seraient affranchis des droits de tonnage dans tous les ports de France. (En ce moment, le port de Marseille jouit seul de ce privilége.)

Ce projet de loi a pour but de permettre au commerce d'entreprendre avec assurance jusqu'à la récolte prochaine ses opérations en importation de céréales, sans avoir à craindre d'être surpris par une baisse du prix des denrées, qui, d'après l'échelle *mobile* de nos tarifs, amènerait une hausse dans les droits d'entrée; on veut donner au commerce la certitude qu'un droit *fixe*, non mobile et très minime, sera perçu jusqu'à l'époque indiquée.

En cette occasion, on pouvait craindre que M. Darblay, trop zélé défenseur des droits de douanes et de la protection, ne s'élevât contre la loi. Point du tout. C'est M. Darblay, au contraire, qui se trouve être l'un des plus ardents promoteurs de l'importation, car non content du tarif minimum, il demande que l'Etat alloue une prime aux importateurs; il fixe cette prime à 4 francs par hectolitre pour les importations par le Havre.

Nous laisserons les libre-échangistes critiquer la conduite de leur antagoniste à leur point de vue : apprécions-la au nôtre.

Comme spéculateur et négociant, M. Darblay agit avec d'autant plus de raison que, depuis quelques années, le Trésor public est devenu une sorte de mine, où chacun est admis à puiser pour s'enrichir.

M. Darblay ne fait rien de bien extraordinaire, en proposant d'ailleurs aux spéculateurs en importation un surcroît de bénéfice aux dépens des contribuables. Il aura jugé que jamais on ne gagne assez, et que la différence, quelque grande quelle soit, existant entre les prix actuels des grains et les prix antérieurs, ne laisse pas une assez grande marge aux bénéfices. Si on peut augmenter ces bénéfices, tant mieux; pourquoi ne pas essayer?

Au surplus, la même pensée est venue à un autre spéculateur et député. M. Benoît Fould, banquier, dont la maison a fait prêter par l'Etat plusieurs millions très aventurés dans le chemin de Versailles, rive gauche, où elle a gagné de fortes primes, a compris que l'importation des céréales pouvait être pour le commerce de la spéculation une nouvelle occasion de faire quelques profits au détriment du Trésor, et il a présenté, de son côté, le système de primes dont avait parlé M. Darblay : «on aurait, a-t-il dit, à se féliciter d'un excès de précautions qui calmerait l'inquiétude des populations et préviendrait peut-être de grands malheurs.»

Ces paroles se trouvent dans les *Débats*, tout à côté du conseil donné à l'Etat par les banquiers, de payer un intérêt plus élevé pour les *bons royaux*, afin de pouvoir prêter de l'argent *sans intérêt* à la Banque.

Les deux opérations aboutiraient au même résultat, à la spoliation déguisée des contribuables. M. Benjamin Delessert a repoussé le système de primes, proposé par M. Benoît Fould, en disant qu'il vaudrait mieux employer l'argent qui serait consacré aux primes, à diminuer pour les pauvres le prix du pain. Il a eu raison en cela, mais il a eu tort de dire que les primes ne produiraient pas l'effet qu'on en attend. Elles feraient gagner de l'argent à quelques spéculateurs aux dépens du Trésor. On n'en attend pas d'autre effet.

Quoique M. Darblay vienne d'être nommé rapporteur de la commission chargée de l'examen de la loi proposée, nous espérons que la Chambre ne se rendra pas complice de cette nouvelle déception.

L'Intérêt public.

La *Presse*, qui a passé aux compagnies, comme le *Journal des Débats* et *tutti quanti*, publie ce matin le petit article que voici :

Le Conseil municipal de Paris vient d'imposer aux finances de la ville un nouveau sacrifice pour assurer le succès des spéculations basées sur l'établissement de la gare du chemin de fer de Lyon au boulevard Mazas.

On se rappelle que, devant le conseil des ponts-et-chaussées, M. le préfet de la Seine avait annoncé que la ville se chargerait de l'ouverture à ses frais, d'une rue de vingt mètres de large, depuis la place de la Bastille jusqu'au boulevart Mazas, si ce dernier emplacement était assigné à la gare du chemin de fer.

Cet engagement, improvisé pour le besoin de la discussion, vient d'être régularisé et ratifié par le conseil municipal, qui a voté, dans sa séance de vendredi 15 courant, la création d'une rue de première classe, de 20 mètres de largeur, avec trottoirs de 4 mètres, dirigée en droite ligne avec la colonne de Juillet pour axe, de la place de la Bastille à la place Mazas; le sol de cette dernière place serait relevé au-dessus des plus hautes eaux connues, pour mettre les abords de l'embarcadère à l'abri de toute inondation.

Cette délibération ne deviendra définitive qu'après avoir été revêtue de l'approbation de M. le ministre de l'intérieur, à qui elle a été renvoyée. Ce ne sera qu'après avoir reçu cette approbation qu'elle pourra être prise en considération par M. le ministre des travaux publics et servir d'élément à la décision qu'il a à prendre depuis si longtemps sur cette malheureuse question de la gare du chemin de fer de Lyon.

Nous en sommes bien fâchés pour la véracité de ce compte-rendu : mais les choses ne se sont pas passées précisément comme le dit la *Presse*. En effet, c'est le ministre des travaux publics qui a demandé à la Ville la décision que le Conseil municipal vient d'adopter. Ce ministre n'a donc pas à attendre pour *prendre en considération* la mesure, puisqu'il l'a provoquée lui-même.

La dépense que la Ville s'impose ici pour sauvegarder un de ses grands intérêts d'édilité, s'élèvera à environ 1 300 000 francs. La rue de vingt mètres, qui prendra le nom de rue de Lyon, partira de la place de l'embarcadère et marchera en droite ligne sur la colonne de Juillet. En outre, la Ville, qui avait obtenu que le boulevart Mazas fût réduit à l'état de rue, rend à cette voie de communication ses premières dimensions, et s'engage à l'ouvrir, sur l'ancienne largeur, dans un délai de dix-huit mois, du quai à la rue de Charenton.

On ne saurait trop louer le Conseil de la fermeté qu'il a mise en cette occasion à défendre un grand intérêt d'édilité contre les prétendus défenseurs de l'intérêt public, dont nous avons déjà fait justice. La compagnie de Lyon, malgré toutes ses intrigues et tous ses journaux, battra en retraite, et la victoire restera au bon droit.

Puisque nous sommes ramenés, par le malencontreux article de la *Presse*, à parler encore de cette affaire, il faut que nous fassions connaître dans toute sa naïveté le grand argument d'*intérêt public* lâché dans une discussion élevée contre nous à propos de notre article du 26 décembre dernier : «Ce ne sont pas les motifs que vous avez mis en avant, nous disait un défenseur de l'embarcadère Contrescarpe, qui poussent la compagnie à vouloir avancer son embarcadère à la place de la Bastille. Si elle tient à cette position, c'est par une raison bien plus puissante : c'est parce que la façade monumentale de sa tête de chemin, élevée sur la place très fréquentée de la Bastille, attirerait beaucoup de personnes sur sa ligne. Les dimanches et les jours de fête beaucoup de flâneurs seraient sollicités par cet aspect; l'embarcadère placé au boulevart Mazas en amènerait sur ce chemin un bien moindre nombre.»

Ainsi, en somme, *l'intérêt public* voulait que l'on sacrifiât l'avenir de tout un important quartier de la capitale, afin d'amener dans la caisse de la compagnie des masses de pièces de vingt sous, qui, maintenant, courent risque de se dépenser sur les autres lignes, dans les voitures des environs de Paris ou dans les coucous! Dites après cela que les compagnies n'entendent pas d'une manière tout à fait transcendante l'intérêt public...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 19 JANVIER 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE FRANÇAIS.—ODÉON. Anniversaire de la naissance de Molière.— *Don Juan*.— *L'Ombre de Molière*, à-propos en un acte par M. Paul Barbier.— *Le Quinze Janvier*, comédie en un acte, par M. Méry.— VAUDEVILLE. *Le Toreador*, vaudeville en un acte, par M.— La senora Dolorès Serral. — GYMNASE. *Maître Jean*, vaudeville en deux actes, par MM. Scribe et Dupin.— GAITÉ. *Les Mystères du Carnaval*, mélodrame en cinq actes, par MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson.

Il y a eu 225 ans le 15 janvier dernier, naissait, dans la maison d'un tapissier de la rue Saint-Honoré, à Paris, un enfant, J.-B. Poquelin, qui plus tard ajouta à son nom celui de Molière. Ce jour est chômé chaque année par les théâtres qui s'alimentent des œuvres du grand écrivain. La fête varie peu du reste. On se contente d'ordinaire de représenter le *Malade imaginaire* avec la cérémonie finale où *paraît toute la troupe*, et de couronner le buste de Molière, en silence ou avec quelques vers d'à propos. Quelquefois, lorsqu'on a fait dans l'année de ces recettes qu'on ne connaît plus guères que de souvenir au Théâtre-Français, on y ajoute quelque bluette de circonstance, que le public applaudit en faveur de l'intention.

Ce programme, qui n'avait encore servi que 224 fois, on s'est résolu à le modifier cette année. Parmi les pièces de Molière, il en est une, la plus originale sans contredit, et l'une des plus vigoureuses par le style, que les théâtres nous avaient accoutumés à ne voir qu'à travers la lunette obscurcissante et le vers flasque du cadet des Corneille, *Don Juan*. Le scepticisme absolu du héros de Molière à l'endroit de la morale, de la femme, de la naissance et de la religion, cette audacieuse peinture de l'hypocrisie triomphante, alors que l'on commençait à se faire dévot par adulation, cette scène du mendiant surtout qui contient une si amère satire de l'imprévoyance sociale et de dogmes religieux incomplets, tout cela était de trop haut goût pour être digéré par les courtisans du grand roi. La pièce resta incomprise parce qu'elle était supérieure. Il fallut pour la faire accepter que Thomas Corneille se chargeât d'adoucir ce qu'elle avait de trop hardi, d'en polir les aspérités, de jeter du vague sur la conception et de versifier pâlement cette prose trop incisive.

Mais les idées ont marché depuis Louis XIV; la génération présente a le droit de n'être plus traitée en enfant. L'œuvre originale de Molière était donc réclamée depuis longtemps. L'Odéon avait cédé, voilà quelques années, mais le Théâtre-Français tenait à la pièce de Thomas Corneille, et il a fallu la solennité dramatique de vendredi pour qu'il nous rendît dans tout son développement l'œuvre du grand comique.

Il faut cependant lui rendre cette justice que s'il s'est fait prier, le théâtre de la rue Richelieu s'est exécuté de bonne grâce. La pièce a été montée avec un grand luxe. Le *Don Giovanni* de Mozart a prêté sa musique aux situations intéressantes, aux scènes fantastiques surtout, qui n'auraient pas eu de sens privées de cet accessoire. Les décors étaient neufs, et les rôles, même secondaires, ont été joués par les chefs d'emploi. Régnier et Mlle Brohan ont été fort gracieux dans les personnages de Pierrot et de Charlotte. Il n'est pas jusqu'à Ligier qui n'ait accepté un bout de rôle, celui du mendiant. Mais on peut reprocher à Samson de mettre trop d'esprit dans celui de Sganarelle, et don Juan, l'audacieux sceptique, le séducteur irrésistible, l'hypocrite impénétrable, n'a rien de commun avec le masque sérieux et l'air pincé de Geffroy.

Les deux théâtres ont en outre gratifié leur public chacun d'un petit acte en vers.

Celui du Théâtre-Français s'appelle l'*Ombre de Molière*, et il exhale certain parfum de mythologie qui n'est pas sans ennui. Molière, qui, depuis qu'il est aux Champs-Elysées, bâille comme s'il assistait à une tragédie, a la fantaisie de venir voir, en compagnie de Mercure, son geôlier, comment on se comporte à Paris en plein 1847. Le regard scrutateur du grand poète plonge dans cette ville de luxe et de fange, où le mal est devenu plus apparent depuis que les castes vivent moins isolées. Le poète s'applaudit cependant; il a vu les rois donner la main aux sujets... dans la Gallicie, sans doute, dans la Sibérie ou dans l'Irlande; mais il oublie de dire ce qu'il y avait entre la main du roi et la main du peuple. Il s'applaudit aussi de ce que la noblesse de naissance n'a plus le pouvoir d'opprimer, mais il oublie l'aristocratie d'argent, plus oppressive et moins généreuse. En revanche, il drape vigoureusement les femmes auteurs, raille les rêveurs qui aspirent après un meilleur monde et réclament au nom du peuple et de la liberté. L'auteur nous trompe. Celui qui parle ainsi, ce n'est pas Molière, c'est un rédacteur du *Journal des Débats*.

Arrive un jeune poète qui aspire aux faveurs de Thalie (style de l'Institut). En attendant, il fulmine les plus terribles anathèmes contre le siècle ingrat qui n'apprécie pas ses vers. Seulement, sa colère ressemble beaucoup à l'impuissance; car ses critiques sont fort vagues, et il prétend que tous les sujets de comédie sont épuisés. On voit que le jeune auteur comique n'a pas regardé autour de lui.

Molière l'accueille et l'encourage : il lui dit que l'homme n'est ni méchant ni pervers, et pendant que Mercure veut l'entraîner, en bon dieu des voleurs qu'il est, dans les antres où la littérature se vend au plus offrant, ou braque son escopette sur qui ne veut pas la payer, Molière esquisse, rapidement, mais non sans énergie, quelques portraits des ridicules du jour; il peint les élégants, les bourgeois ambitieux, les Trissotin, les rédacteurs de l'*Univers*, les tartufes philanthropes. Le poète converti promet de suivre les leçons du grand Contemplateur.

Le théâtre change alors, et l'on voit tous les acteurs de la Comédie-Française groupés autour du buste de Molière. Mlle Rachel, la muse sérieuse, et Mlle Brohan, la muse comique, débitent tour à tour des strophes en l'honneur du poète. *Amant alterna Camenæ*, nous dit l'auteur; soit, mais elles ne peuvent aimer ni l'obscurité de ses strophes, ni le débit lugubre de ses interprètes.

L'auteur de cet à-propos, M. Paul Barbier, est, dit-on, un tout jeune écrivain : on s'en aperçoit à la raideur, à l'exagération des traits et à l'indécision des lignes, mais il y a dans sa pièce, dans le rôle de Molière surtout, des vers heureux et bien frappés.

L'Odéon n'a pas voulu rester en arrière du Théâtre-Français. Il a aussi évoqué l'ombre de Molière, et c'est M. Méry qui s'est chargé du rôle de la Pythonisse.

M. Méry n'est pas de ceux à qui l'on peut reprocher, comme à M. Barbier, que ses vers sentent trop l'huile. On assure que le 14 au

[illegible] En effet, la toute-puissance de la raison a été présentée comme le symbole de l'Université, et en même temps, comme le plus noble et le plus fécond principe d'enseignement, tandis que l'école qui combat l'orgueil de la raison, c'est-à-dire l'école catholique, a été livrée au mépris de la jeunesse comme une source d'abrutissement. « Et ce » n'est pas capricieusement, dans les leçons particulières de tel ou tel » professeur, que cette thèse a été soutenue; c'est d'office, dans un discours solennel dont l'Université avait donné le texte et approuvé les » développements. Le professeur (vous le nommez par son nom dans » une note) n'a été, dans cette occasion, qu'un instrument, et son em» plification, revue par le grand-maître, est un véritable manifeste de » l'Etat. Pour qu'il ne restât aucun doute à cet égard, on a même » appelé cela *faire une exposition critique de la religion et de la* » *morale au point de vue de l'Etat*. Après cet aveu récent, officiel, » jeté au milieu des discussions les plus animées, on peut dire que » la neutralité de l'Etat est une chimère ou un mensonge. »

Ces lignes, Monsieur le duc, je regrette sincèrement, pour le nom que vous portez, que vous ayez pu les écrire. Il est pénible, quand on voudrait pouvoir s'incliner, au moins avec respect, devant tout ce qui rappelle une gloire nationale, d'avoir à prendre la plume, pour rétablir, dans un article polémique signé : *Duc de Valmy*, non-seulement des faits étrangement défigurés, mais, ce qui est plus grave, un *texte positif profondément altéré*.

Quoi, Monsieur le duc, parce qu'un simple professeur, obéissant au cri de sa conscience, et fidèle d'ailleurs à ses antécédents (1), croit devoir, dans une occasion solennelle, faire acte de bon citoyen, et, devant une assemblée d'élite aussi intéressée à savoir que compétente pour juger, proclamer, à ses risques et périls, quelques vérités de capitale importance, en traitant à son point de vue, qu'il croit être le vrai, une question dont la solution prochaine préoccupe tous les esprits; vous venez, avec assurance, affirmer, dans un recueil sérieux ou qui devrait l'être, que « ce professeur n'a été dans cette occasion » qu'un instrument; que l'Université avait donné le texte (le sujet » voulez-vous dire), et, chose plus inouïe, que l'amplification avait été » revue par le Grand-Maître! » Vous ne trouvez, vous, Français, pour expliquer un acte qui annonce quelque courage, que la supposition d'une double lâcheté. Il vous faut, pour concevoir quelques paroles généreuses dites publiquement par un professeur, imaginer un ministre caché derrière ce professeur, c'est-à-dire deux lâches s'abritant l'un l'autre! Quelle idée vous faites-vous donc, Monsieur le duc, des hommes de votre pays? dans quelle France vivez-vous? Ne parle-t-on, dans vos rangs, que sous l'inspiration et la sauvegarde d'un pouvoir caché? N'avez-vous enfin du courage que derrière un rempart? ou bien prétendez-vous être seuls en France qui osiez dire votre pensée? Détrompez-vous, Monsieur le duc; il y a encore, grâce à Dieu, dans ce pays que vous paraissez ne pas connaître, des hommes de cœur qui savent, en fait d'opinions, ne relever que d'eux-mêmes. Votre assertion, sachez-le bien, n'est qu'une double calomnie. Vous avez outragé gratuitement, du même coup, et le professeur et le ministre. Si c'est là tout ce qu'on gagne à être, comme vous, bon catholique, gardez votre catholicisme, Monsieur le duc; l'Université ne vous l'envie point.

Mais là ne se bornent pas, à ce qu'il paraît, les licences que donne l'orthodoxie catholique, telle que vous l'entendez. Pour donner quelque ombre de vraisemblance à cette incroyable invention de l'Etat, publiant son manifeste par ma bouche dans une distribution de prix, vous avez imaginé de trouver dans mes propres paroles l'aveu de ce rôle officiel, voulieз. Vous n'avez point hésité. J'avais dit : « Une exposition critique, faite au point de vue de l'Etat, de la religion et de la morale; » vous me faites dire : « Une exposition de la religion et de » la morale, au point de vue de l'Etat. » Grâce à cette légère manipulation, l'écrivain qui, dans sa lettre, déclare avoir exposé, au point de vue de l'Etat (tel qu'il le conçoit), au point de vue de la religion (telle qu'il la comprend), au point de vue de la morale (telle qu'elle lui apparaît), les principaux systèmes d'éducation, se trouve, art admirable! soudain métamorphosé en « théologien, moraliste, exposant » officiellement, de son propre aveu, la doctrine morale et religieuse » de l'Etat. » Voilà qui est victorieux, triomphant? Fi! Monsieur le duc, ce n'est pas ainsi que l'illustre maréchal, votre aïeul, allait à l'ennemi. Il est vrai qu'il combattait pour la France, et que vous, l'héritier de son nom, vous vous battez pour ce qu'il y a de moins français au monde, le *jésuitisme*. Telle cause, tel champion. C'est dans l'ordre.

Agréez, etc.

N. Theil,
Professeur au Collège Henri IV.

(1) Je tiens à la disposition de M. le duc un exemplaire du discours que j'ai prononcé, en 1841, au collège royal de Nancy, sur une question presque identique, et, de plus, une petite brochure publiée en 1844, chez Paulin et Joubert, sous ce titre : *De la liberté d'enseignement. Véritable état de la question au point de vue constitutionnel*. — J'ai mis à nu, dans ce petit écrit, avec la netteté et la franchise que j'aime en toutes choses, la pensée de votre parti.

Décidément, les puissances du Nord se sont fait la main par l'affaire de Cracovie; elles viennent de prendre contre la Suisse libérale une attitude comminatoire. Cette nouvelle complication amènera sans doute, de la part du ministère, des explications dans la discussion de l'adresse. Nous espérons qu'il ne se montrera pas le complaisant des oppresseurs de Cracovie contre un pays voisin de la France et qui a droit de compter sur notre protection.

Les bureaux de la Chambre des députés ont examiné aujourd'hui le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires, pour les exercices 1846-1847 et les exercices clos.

La commission chargée d'examiner ce projet se compose de MM. Gentil de Bussy, de Lagrange, Vatout, Humann, Collignon, Martin (de la Haute-Garonne), Allard, Croissant, de l'Espée.

Le 7e bureau a conclu à l'unanimité à l'annulation de l'élection de M. E. Portalis.

Le rapport de M Darblay, sur le projet de loi relatif à l'importation des grains, a été lu aujourd'hui à la commission. Le rapporteur conclut à l'adoption du projet de loi. On pense que la discussion pourra avoir lieu après-demain.

La commission de l'adresse a entendu aujourd'hui les ministres de l'intérieur, de l'instruction publique, des travaux publics et des finances.

Le *Moniteur algérien* du 5 janvier publie une ordonnance royale du 4 décembre qui crée, dans la subdivision d'Oran, sur le territoire mixte, huit communes, savoir : Nemours, Joinville, Saint-Louis, Saint-Cloud, Sainte-Adelaïde, Saint-Eugène, Saint-Leu, Sainte-Barbe.

Le numéro du 10 annonce le départ du gouverneur-général pour les villages du Sahel.

La *Seybouse*, journal de Bone, du 4, publie ce qui suit :

« Le 25 décembre, des désordres qui pouvaient avoir les conséquences les plus graves ont eu lieu au camp des travailleurs, au Ruisseau-d'Or. Plusieurs sous-officiers du 2e régiment de la légion étrangère étaient à boire dans l'auberge du sieur Leroy. L'un d'eux se prit de querelle avec le garçon, celui-ci le frappa. Tous les sous-officiers attablés se levèrent, le malheureux garçon fut renversé et frappé de la manière la plus cruelle. Cependant les personnes de la maison s'étaient rendues près du commandant du camp pour faire mettre fin à cette scène. La garde vint et ne put se rendre maîtresse de ces forcenés, la présence même de plusieurs officiers ne put les contenir. Le sergent Scosio, Espagnol, était sorti de la maison et s'était dirigé, le sabre nu, proférant les plus atroces menaces, vers la tente de M. le capitaine Lucher, commandant le bataillon; il était entré dans la tente où il avait tout renversé, mais le capitaine n'y était pas; puis, passant près des tentes des soldats devant lesquelles les fusils étaient en faisceaux, il s'était écrié en espagnol : *Meurent les Français! Aux armes*, [illegible] aller à Batna, où elle doit se joindre à la garnison, pour aller observer les mouvements de Bou-Maza, chez les Ouled-Naïl, et préparer la soumission de cette immense et turbulente tribu. Le colonel Eynard devait partir en même temps de Sétif, pour seconder les opérations de la colonne de Batna. »

On nous écrit d'Orléans :

Encore de mauvaises nouvelles; aujourd'hui samedi le blé vient d'augmenter de 2 fr. par hecto. La farine, depuis la halle de mercredi, a augmenté de 7 fr. par 157 kilog.

Les granges de la ferme d'Autry, près Gien, appartenant à M. Tassin Moncourt, ont été brûlées cette semaine. En vous donnant ces nouvelles, je sais que plus on dit : le blé est cher, et plus on contribue à le faire enchérir; mais je sais aussi que les hausses ne viennent jamais plus terribles que lorsqu'elles ne sont pas prévues d'assez loin; car alors elles prennent tout le monde au dépourvu.

Il y a déjà un mois que la ville distribue des cartes de réduction du prix du pain aux plus nécessiteux.

Par une anomalie étrange, les haricots rouges vieux, d'excellente qualité, sont à moitié du prix du blé, et pourtant c'est un légumineux de première importance; les bureaux de bienfaisance devraient en distribuer en soupe.

L'on sait maintenant d'une manière à peu près officielle les noms des personnes décorées de la croix pour leur dévouement à l'époque désastreuse des inondations. Ce sont MM. Laurenceau, notre ami; O. Ami, colonel de la garde nationale; Doussaint Péan, meunier; Lavallée, employé des contributions; Debay-Bigot, propriétaire.

Tantôt, à la Halle-aux-Grains, plusieurs personnes émues entouraient un portefaix plus ému qu'elles, ému jusqu'aux larmes, le brave *Caboche*, un des plus intrépides sauveteurs, et certainement celui de nous tous qui a rendu les plus grands services. Chacun répétait en écho : Et *lui aussi* a mérité la décoration. La voix de la conscience publique n'a pas été écoutée de nos gouvernants. Caboche, qui les jours ordinaires est simplement un portefaix, un cabaretier, aux jours de danger est un héros. Le danger passé, l'homme du peuple est oublié.

M. de Béthune, descendant de Sully, propriétaire du château de son aïeul au pays de ce nom, ému de l'effroyable misère qui pèse sur la contrée, a fait remise d'une année de fermage à ses fermiers inondés, vendu une meute de cent cinquante chiens et sept chevaux, et réformé sa maison; la meilleure part de son revenu va aux pauvres. Si M. de Béthune, armé de son seul courage, combat si vaillamment la misère, quelle puissance n'aurait-il pas en joignant à tant de vertu la science de l'association?

Troubles au sujet de la Cherté des grains

Dans le département de l'Indre.

Le *Journal de l'Indre*, de samedi, confirme, par les détails qu'on va lire sur les troubles qui ont eu lieu à Buzançais, à Villedieu et autres environs de Châteauroux, les tristes nouvelles que nous avons données dès dimanche :

« Des voitures de grains avaient été arrêtées, mercredi soir, dans la traverse de la ville de Buzançais, par un attroupement considérable, qui s'opposait à ce que ces grains, venant de Châtillon, continuassent leur route sur Châteauroux.

» Informé de ce fait jeudi matin, M. le préfet, qui arrivait de Levroux après y avoir rétabli l'ordre, fit diriger immédiatement un détachement de dragons sur Buzançais et partit lui-même en poste pour cette ville.

» Mais le mouvement avait fait, en peu d'heures, des progrès effrayants. Lorsque M. le préfet descendit de voiture, ayant laissé les dragons loin derrière lui, il se trouva seul au milieu de l'émeute triomphante, et poursuivant le cours de ses désordres.

» M. Guesnyer, maire de Buzançais, abandonné de ses adjoints et du conseil municipal, n'avait pu parvenir à réunir la garde nationale, de

---

matin, il n'avait pas écrit le premier mot de sa comédie, jouée le 15 au soir. Molière fit et joua l'*Impromptu de Versailles* en tout aussi peu de temps; mais la comédie de Molière était en prose, son sujet n'était autre que lui-même et ses camarades, tandis que la comédie de M. Méry est d'invention et écrite en vers. Il est vrai que la prose de l'*Impromptu* vaut mieux.

Le rideau se lève. Nous sommes chez Molière. Ce jour-là, le calendrier a marqué la fête du poète, et sa femme vient de lui donner un enfant. Chacun aspire à l'honneur d'être parrain. Molière déclare qu'il donnera la préférence à celui de ses camarades qui jouera le mieux. Il les avait à peine congédiés que voici venir Célimène, la coquette, ou plutôt celle qui fut Célimène, car les leçons de Molière l'ont convertie; elle ne rêve plus que de vivre au désert avec Alceste. Mais Alceste s'est amendé à son tour, il n'a plus de misanthropie et ressemble à tout le monde. Harpagon jette maintenant l'argent par les fenêtres et va marier sa fille au doge de Venise, moyennant une dot magnifique. Il n'est pas jusqu'à don Juan qui n'ait pris goût à la poésie du pot-au-feu; il a dit adieu au treizième arrondissement, il fréquente les églises et monte sa garde. Ces prodiges, c'est Molière qui les a opérés, et les convertis viennent féliciter le poète à l'occasion de sa fête.

— Tu me déguises trop, s'écriait le régent au cardinal Dubois, qui lui donnait des coups de pied sous prétexte de l'empêcher d'être reconnu dans un bal masqué. M. Méry n'a-t-il pas un peu employé ici le procédé de Dubois? Molière trouverait probablement ses personnages trop déguisés sous cette nouvelle forme et ne reconnaîtrait pas son œuvre.

M. Méry le suppose très flatté de toute la morale qu'il lui fait entendre. Il le montre même sur le point de prendre pour parrain Harpagon le prodigue, et pour marraine Célimène, la mère du Désert, lorsque survient un exempt qui annonce que le roi veut lui-même être parrain du nouveau-né. Toutes les prétentions se taisent, et les camarades de Molière, qui se sont plu à poser devant lui, ne songent désormais qu'à couronner son buste de fleurs et de lauriers,

L'idée de ce petit acte est ingénieuse. C'est une esquisse rapide et semée de vers spirituels, qui a les qualités et les défauts des improvisations de M. Méry : de l'éclat, de l'inattendu, du vague, mais de la poésie.

Passons au Vaudeville. Là encore nous retrouverons la poésie, non plus celle qui s'écrit avec des mots, mais celle qui se traduit par des gestes et des poses, par des mouvements harmonieusement rhythmés. Là le poème ne se déclame pas : il se danse.

Le sujet de ce poème, comme celui de presque toutes les danses, c'est la passion qui ressort à la fois du sentiment et de la sensation, de l'âme et des sens, l'amour. Mais l'amour ici n'est pas cette fièvre dévorante, cette volupté âcre, cette passion mêlée d'amers retours qui n'a que des délices furtives ou qui se plonge dans l'orgie pour oublier. C'est l'amour que l'on rêve à seize ans, assis par un beau jour d'été au penchant d'une colline ombreuse, alors qu'on s'enivre à la fois du parfum des fleurs, des caresses de la brise attiédie, du chant des oiseaux et des pâtres, et du ruisseau qui bruit au fond de la vallée. Il n'y a pas ici de frénésie, pas de lascivété, il n'y a que l'ardeur de ce sang espagnol qui s'accuse par le noir luisant des tresses chevelues et la flamme étincelante du regard; c'est l'amour, non pas tel qu'il est, mais tel qu'il pourrait être, l'idéal, la poésie de l'amour.

Regardez-les, ils sont en face l'un de l'autre, le souple et vigoureux Espagnol et l'ardente Madrilègne. Comme elle lui sourit, la coquette, comme elle le retient quand elle semble le fuir, comme elle le provoque de l'œil quand elle le repousse du geste, comme elle recule quand elle brûle de s'approcher! C'est la pudeur qui se débat, le rire qui cherche à voiler l'attendrissement... L'amour enfin l'emporte; elle se cambre aux bras du bien-aimé, elle s'avoue vaincue... Tout à coup elle bondit en arrière, elle veut fuir encore, mais l'amour la ramène, elle s'élance au bras de l'amant, lui échappe encore, puis, maîtrisée par l'émotion, se précipite vers lui, l'enlace de ses bras, se suspend à ses baisers, l'entraîne dans une valse étourdissante, avide de caresses, ivre d'amour, délirante de volupté.

Le tableau est amoureux, mais il reste chaste; il émeut, il enivre, mais l'âme seulement et non les sens. On le nomme la *Danse des Fiançailles*.

Cette danse mimée de la senora Dolores Serral et du danseur Camprubi, n'a rien de commun avec la danse correcte de l'Opéra, toute dans les jambes, et dont les mouvements presque toujours anguleux, font ressortir encore la disgracieuse maigreur de la plupart des danseuses. Ici, comme dans toutes les danses méridionales, ce ne sont pas les pieds seulement qui s'agitent ou exécutent des tours de force, c'est le corps entier qui ondule moelleusement, et dans ses bonds rapides décrit les courbes les plus gracieuses. Nulle part on n'aperçoit la tension, l'effort, la fatigue; ce ne sont pas des danseurs qui sont sur la scène; ce sont deux amants qui expriment par leurs mouvements l'amour, la joie, le bonheur qu'ils trouvent à s'aimer. On peut voir des danses plus fantastiques et plus savantes que celle de la Dolorès, il n'en est pas de plus gracieuse, de plus passionnée, de plus chastement voluptueuse.

L'administration du Vaudeville a craint que cette danse ne pût se passer d'un cadre, et elle en a commandé un. Il y avait deux modes à suivre : procéder par fusion harmonique ou par contraste. C'est ce dernier mode qu'on a choisi, mais tout ce qui est divers n'est pas en contraste. Une rue sale et boueuse ne forme pas un contraste harmonique avec un beau monument d'architecture; une limace sur une rose, des vers de Victor Hugo dans le *Siècle*, une idée juste dans l'*Univers*, un crapaud sur un bouquet de violettes discordent et ne contrastent pas. Il en est de même de la danse de Mme Dolorès, encadrée de force dans le *Toreador*. Le contraste est si dur entre cette prose nauséabonde et cette danse poétique, que l'on reste un moment abasourdi, et que le début des danseurs est forcément perdu pour l'attention.

Un critique s'amuse ce matin à relever les mille inexactutides et invraisemblances de cette petite pièce, imitation maladroite de tous les cadres faits depuis deux cents ans. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain. Ce que la pièce contient de plus neuf ce sont des plaisanteries à perte de vue sur les cornes des taureaux et celles des maris, et un parfum de boucherie à enchanter un ogre. Un couplet sur les mariages espagnols a été assez mal reçu.

Quand les Romains du lustre ont demandé l'auteur, les danseurs ont reparu et le public s'est déclaré satisfait. Il ne pouvait au reste y avoir de doute pour personne. Il n'y a pas deux M. Clairville en France.

Pour faire un cadre convenable, il n'eût fallu rien de moins que la riche palette de M. Théophile Gautier ou la délicieuse fantaisie de M. Méry. A défaut d'un cadre poétique, le Vaudeville ferait bien de s'en passer tout-à-fait; le public lui en saurait gré, et sa caisse s'en trouverait mieux.

J. Fleury.

faire M. Chambert-Huard, lorsqu'on lui présenta la liste. Les émeutiers le poursuivirent.—Au moment où ceux qui marchaient les premiers se présentèrent à la porte du jardin, qu'il allait franchir, M. Chambert, homme robuste de trente-six ans, qui avait été militaire, sortit deux pistolets de sa poche et leur dit :

» — Laissez-moi! Respectez la liberté des citoyens!

» — Signez! lui cria-t-on.

» — Je ne signerai rien de force, répliqua-t-il. Le premier qui vient sur moi, je lui brûle la cervelle !

» Soit de leur propre mouvement, soit poussés par la foule, plusieurs des mutins s'avancèrent. M. Chambert tira ses deux coups : le premier tua l'homme qui lui avait parlé ; le second blessa l'un de ceux qui étaient auprès.

» Alors le groupe, exaspéré, se jeta sur M. Chambert, désormais sans défense. Un homme, armé d'une fourche de fer, lui en porta un coup à la figure, lui creva un œil et le renversa d'un second coup dans le ventre. L'infortuné se débattait vainement, appelait vainement au secours ; on le frappa avec des bâtons, avec des pioches, avec des pavés; quand on l'eut tué, on s'acharna après son cadavre, qui fut porté, n'ayant plus forme humaine, à l'hospice.

» L'attroupement se mit ensuite à dévaster la maison, dont heureusement la femme et la mère de leur victime s'étaient évadées. De chez M. Chambert, ils allèrent au moulin à bluter, appartenant à M. Cloquemin père, brisèrent les machines et les meubles, coupèrent les sacs et jetèrent dans l'Indre une partie de la farine qu'ils contenaient. M. Cloquemin n'évita des violences personnelles qu'en n'opposant pas de résistance.

» Plusieurs maisons subirent le même sort que le moulin, leurs propriétaires refusant, comme M. Chambert, de signer l'engagement de la mairie : ce sont celles de M. Frédéric Gaulin, de M. Brillault, de Mme d'Auvergne et de Mme de la Saulaie. On assure que des vols d'argent considérables ont été commis. Ce qu'il y a de certain, c'est que les émeutiers, à diverses reprises dans la journée de jeudi, se sont partagé des sacs d'écus par portions de 25, de 30 et même de 100 fr.

» Ayant accompli ces actes criminels, l'émeute allait se porter, au bruit du tocsin, qui sonnait depuis plusieurs heures, sur les maisons du maire, du juge de paix et du maître de poste, lorsque M. le préfet arriva à Buzançais. Cela fit diversion. Revenant sur ses pas, la bande cerne la mairie aux cris de : *A bas le préfet ! le blé à 3 fr.* !

» M. Ferdinand Leroy, accompagné de M. le procureur du roi et de M. le juge d'instruction, sorte de l'hôtel-de-ville, marche au premier groupe, se mêle aux gens qui le composent, et leur adresse des paroles à la fois fermes et conciliantes. Cette démonstration, faite avec sangfroid et résolution, impose aux perturbateurs, les cris cessent, et M. le préfet rentre à la mairie.

» Il y est bientôt suivi par un grand nombre de femmes, qui viennent le sommer de signer l'engagement de la mairie et d'un certain nombre de propriétaires. Non-seulement M. Ferdinand Leroy repousse énergiquement cette proposition, mais il proteste, à titre de magistrat supérieur, contre un acte qu'il frappe ainsi virtuellement de nullité. Au bout de quelques instants, M. Leroy sort une seconde fois et, s'avançant vers les groupes, les engage à se dissiper ; obéissant à ce conseil, les perturbateurs n'insistent pas, chacun se retire de son côté et la tranquillité paraît rétablie.

» Il était cinq heures du soir. La nuit se passa sans trouble. A une heure du matin, M. le préfet reprit la route de Châteauroux, où la contagion du désordre pouvait être à redouter. Près de Villedieu, il rencontra M. le général de Rigny qui, sur les bruits alarmants qui couraient, lui amenait un renfort de 20 dragons et de 50 soldats du train des équipages.

» Ce secours était devenu inutile. L'ordre n'a été troublé à Buzançais, ni hier ni aujourd'hui. La garde nationale s'est réorganisée. Néanmoins, l'illégalité regrettable que nous avons signalée s'est accomplie au marché d'hier ; la mairie a été contrainte de vendre du blé à un cours dérisoire fixé par la multitude.

Pendant que la sécurité renaissait à Buzançais, des désordres avaient lieu dans plusieurs des communes placées entre cette ville et la nôtre. A Villedieu, un attroupement, composé en majeure partie d'individus de Buzançais, a successivement dévasté, pillé le château, le moulin à bluter, et la maison de M. Villain, blatier. Dans le château, on n'a pas laissé un seul meuble intact ; les tableaux de la galerie de M. Massan, l'une des plus remarquables et des plus riches de la province, a envoyé de Châteauroux un piquet de soldats du train à la Saura ; ils y ont trouvé une vingtaine de ces malheureux, couchés, ivres, sur les lits, sous les tables et jusque dans les escaliers.

» A Gurol, propriété de M. Despaignol, des scènes de dévastation analogues ont été commises. Quand la force armée s'y est rendue, les pillards en étaient partis, disant qu'ils allaient *visiter* la maison de campagne de Mlle Grenouillet, à Parçay.

» Un exprès vint annoncer hier, vers deux heures, cette tentative. Aussitôt, une vingtaine de jeunes gens, auxquels se joignit M. Dupré-Lassalle, substitut du procureur du roi, ont pris deux fourgons d'artillerie et se sont rendus en hâte sur le point menacé, qui est à deux lieues environ de Châteauroux. Au seul bruit des voitures, les pillards se sont enfuis, mais pas assez vite, toutefois, car huit des leurs ont été saisis et attachés par nos courageux concitoyens, qui les ont gardés toute la nuit et les ont ramenés en prison ici dans la journée. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Samedi, 6 heures du soir.

Malgré les graves préoccupations du moment, le marché de Châteauroux était assez bien approvisionné.

Dès le matin, des groupes nombreux et animés se formaient sur les principaux points de la ville, s'entretenant des évènements d'avant-hier et d'hier. La garde nationale et la troupe de la garnison stationnaient sur la place.

Jusqu'à deux heures tout a été assez tranquille. A ce moment, l'arrivée de quelques ouvriers du dehors, excités par des femmes, a causé du trouble. Des cris ont été proférés, des pierres ont été lancées sur la garde nationale, les soldats et les autorités. On a fait charger au trot et opérer plusieurs arrestations.

Il est six heures, la ville est tranquille.

Le blé a diminué; il s'est vendu, en moyenne qualité, de 5 à 6 fr. le double décalitre.

Tout le monde a fait son devoir dans ces pénibles circonstances.

On assure que l'ouvrier blessé par le second coup de pistolet qu'a tiré M. Chambert, est mort ce matin.

La gendarmerie a amené ce soir, et incarcéré dans la prison de Châteauroux, dix individus arrêtés à Surins dans la journée.

—Le bal au profit des pauvres de Châteauroux, qui devait avoir lieu ce soir, est remis par suite des évènements du 14 et du 15; peut-être même cette fête sera-t-elle supprimée. Une semblable détermination entrerait dans les vues de beaucoup de personnes, et elle aurait pour résultat de faire parvenir aux indigents la somme entière des souscriptions, au lieu d'en sacrifier une partie aux dépenses du bal.

Cette résolution semble annoncer que les habitants de Châteauroux ont compris quelle a été la part de la misère dans les désordres que nous venons de retracer. En de pareilles circonstances, quand une population exaspérée par la faim devient criminelle, on ne saurait trop recommander la bienfaisance, mais elle ne peut suffire aux besoins de notre pays. Les scènes de Buzançais ont prouvé combien sont précaires aujourd'hui la tranquillité publique, le respect des propriétés et des personnes. Elles ont clairement démontré la nécessité d'une organisation sociale qui garantisse à chacun le pain de chaque jour, et qui, par l'association, établisse la solidarité de toutes les classes.

Une lettre de Buzançais, du 16, qui nous est communiquée ce soir, contient ce qui suit : « Un grand nombre d'hommes et de femmes, réunis par petites bandes, ont mis à contribution jusqu'à minuit. Les bourgeois ont donné tout l'argent qu'ils possédaient. Hier, une vieille demoiselle très charitable, tenait un sac d'argent qu'elle se disposait à distribuer, deux individus se sont précipités sur elle et lui ont enlevé le sac. Arrêtés et mis en prison, ils ont été remis en liberté sur la prière de cette demoiselle, qui a dit avoir fait don de cet argent. A partir de ce moment, les bourgeois, aidés de la classe ouvrière qui a compris qu'une plus longue indifférence amènerait un pillage général, ont commencé à rétablir l'ordre. Ils seront sur pied toutes les nuits jusqu'à l'arrivée de la troupe. On allait ce matin conduire à Châteauroux cinq individus arrêtés par une patrouille; mais ils ont été relâchés sur les réclamations des ouvriers gardes nationaux, qui ont prétendu que c'était l'affaire du procureur du roi. Il y a des menaces pour dimanche, mais il y a lieu d'espérer que l'ordre ne sera pas troublé.

» Les gens de Villedieu se sont conduits comme ceux de Buzançais. L'autorité a un détachement de dragons. Ce détachement, arrivé le matin, était stationné dans la cour d'une auberge à peu de distance du marché. Sur l'ordre de M. le maire, ce détachement est arrivé sur le marché ; il était temps ; ces braves soldats ont eu à lutter contre cette bande de forcenés ; il leur a fallu faire usage de leurs armes. Plusieurs émeutiers ont été blessés, mais on n'a fort heureusement à déplorer la perte de personne : la garde nationale, échelonnée depuis le matin sur le marché, a été obligée de donner ; elle s'est bien conduite et mérite des louanges ; et ce qu'on a vu avec plaisir, c'est que, dans ce mouvement, le peuple habitant la commune de Lignières n'a point pris part à cet acte coupable ; tous les émeutiers, sont des ouvriers mineurs habitant les communes de Villecelin et de Saint-Baudel, canton de Châteauneuf. Une trentaine d'hommes ont été arrêtés. M. le procureur du roi et son substitut sont arrivés et ont commencé l'instruction. Une douzaine ont été renvoyés. Seize hommes sont partis le soir, accompagnés du détachement de dragons, pour Saint-Amand. »

Dans le département d'Ille-et-Vilaine.

— Nous lisons dans le *Progrès de Rennes* de vendredi :

« Il est encore rentré des grains pillés dimanche sur les bateaux. Une grande affliction règne dans beaucoup de familles par suite de cette échauffourée.

» La petite ville de Liffré a été aussi dimanche atteinte par l'émeute. Cent cinquante hommes et femmes environ, se sont portés vers huit heures du soir, devant la maison du sieur Buffé, marchand de grains, en proférant des menaces contre lui et manifestant l'intention de piller ses grains. La gendarmerie, accourue sur le lieu du désordre, a réussi à dissiper le rassemblement, mais non sans qu'il y eût des dommages. Tous les carreaux de vitres ont été brisés et les gendarmes eux-mêmes ont été assaillis de coups de pierres.

» Un rassemblement s'est porté ces jours derniers à Fougères. Il était composé d'environ 200 bûcherons et charbonniers, proférant des menaces et se plaignant de la cherté du grain. Ils ne se sont livrés, au reste, à aucune voie de fait, et se sont retirés sans avoir fait autre chose que pousser des cris.

» Tout est calme à Vitré ; une grande partie des troupes qu'on y avait envoyées est de retour.

» Des arrestations ont eu lieu à Amanlis sans difficultés. Les prisonniers sont écroués à la maison d'arrêt. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'*Eco del Comercio* annonce que deux ministères sont à la fois en voie de formation en Espagne. M. Isturiz serait chargé d'en composer un, tandis que M. Mon, de son côté, aurait mission d'en former un autre.

— On s'occupe beaucoup à Berlin et à Vienne d'une union postale. M. de Metternich est le premier à reconnaître qu'il faut égaliser dans tous les Etats allemands le tarif des postes et mettre sur un même pied l'organisation postale.

— Le docteur Bowring a le projet de faire une motion dans la chambre des communes ayant pour objet de changer le système des poids et mesures employé en Angleterre et de le remplacer par le système décimal.

— On a découvert dans la province de Bougie, en Afrique, des étangs considérables qui contiennent d'excellentes sangsues.

— On s'entretenait depuis quelques jours de faits fort graves imputés à M. Lebaudy, notaire à Paris, et qui se rattachaient à l'exercice de ses fonctions. Par suite d'une plainte que plusieurs clients de l'étude ont déposée au parquet de M. le procureur du roi, M. Lebaudy a été arrêté à son domicile et écroué à la Conciergerie.

— M. Olozaga a été reconduit à Bayonne.

AFFAIRE DE L'ÉPOQUE. — Samedi ont commencé à la 8e chambre de police correctionnelle, présidée par M. d'Herbelot, les débats d'une affaire qui a préoccupé et préoccupe encore à l'heure qu'il est l'opinion publique. Nous voulons parler d'une plainte portée par MM. Ravel, Pellaprat, Olivry, Lejeune et Berthols, actionnaires de l'*Epoque*, en escroquerie, contre M. Solar, gérant du journal l'*Epoque*.

Le prévenu est assisté de Me Crémieux, avocat ; les membres du conseil de surveillance cités comme civilement responsables ont Me

---

Maître Jean, vaudeville en deux actes, est un nouveau succès pour M. Scribe, dont la manière fine et spirituelle avait été reconnue par les spectateurs bien avant que le nom de l'auteur fût proclamé. A la vérité, l'intrigue n'est pas neuve ; elle se noue dans une cour d'Allemagne, où le prince (Tisserant) vit sous la domination d'une duchesse intrigante (Mlle Sauvage) et d'un ministre peu scrupuleux (M. Klein). Afin d'éterniser son empire, le couple malfaisant cherche à traverser un mariage projeté pour le prince régnant. On ne veut pas qu'il se marie, d'autant plus que la future, jeune princesse pleine d'esprit et de caractère, lui dévoilerait facilement les intrigues dont il est enveloppé. Landrol, vieux surintendant des finances, dont les comptes ne sont pas fort clairs, entre avec empressement dans le complot. Son or séduira le courrier de cabinet chargé d'apporter au prince Charles un portrait de sa future, et le portrait ne sera remis au jeune souverain qu'après avoir subi des modifications qui feront de la princesse un objet de ridicule.

Tout marche d'abord à merveille ; mais enfin le prince découvre la machination tout entière, destitue le ministre, envoie la duchesse dans ses terres et se marie.

Pour rajeunir un peu ce vieux thème, M. Scribe y a introduit accessoirement la grande figure de Gœthe. Mettre Gœthe sur le second plan d'un petit vaudeville, et nous le présenter sous les traits de M. Deschamps, amoureux ordinaire du Gymnase, c'est traiter un peu légèrement une grande gloire, mais enfin passons. Comme chacun de nous, Gœthe a été jeune ; il n'est pas venu au monde à l'état de colosse de bronze, et la première période, la période inglorieuse de sa vie, n'était pas celle qu'il prisait le moins. N'a-t-il pas écrit quelque part : « Autrefois j'étais inconnu, mais dans la rue les jeunes filles se retournaient pour me regarder. Maintenant me voici parmi les immortels, mon portrait est moulé sur les pots de bière comme celui du grand Fréderic, mais aucune jeune fille ne me regarde... »

Ce qui fait de *Maître Jean* une pièce nouvelle, c'est moins l'apparition de Gœthe et de l'objet de ses pensées, Marguerite (Mlle Melcy), que le caractère plaisant donné au grand-père du jeune poète. Maître Jean (Numa) est un ancien tailleur, devenu aubergiste, à l'enseigne *du docteur Faust*, vieux tableau qui fait souvent réfléchir le jeune Gœthe. Arrivé à la cour où son petit-fils est dans les bonnes grâces du prince, notre brave homme prend au sérieux une répétition de comédie à laquelle il assiste par hasard, et après une tirade sur la vertu et la probité, qui se trouvait dans le rôle du prince, maître Jean félicite le duc Charles de ses généreux sentiments. On rit beaucoup et l'on essaie de faire comprendre à l'honnête aubergiste que les comédies sont des fictions, que les acteurs en répétition ou sur la scène ne sont nullement obligés de penser ce qu'ils débitent.

Maître Jean retient la leçon ; caché dans une orangerie, il entend le financier, la duchesse et le ministre se distribuer les rôles dans la mystification qu'on destine au prince au sujet de son mariage. Maître Jean ne sera pas dupe deux fois, il voit bien qu'on est en répétition, qu'il s'agit d'une intrigue imaginaire. Il est impossible que l'on veuille réaliser sérieusement une rouerie aussi téméraire. Notre naïf observateur n'a rien de plus pressé que de rendre compte de *la pièce* au duc Charles, mais il voudrait qu'on modifiât le dénouement, qui lui paraît immoral et d'un mauvais exemple ; il faudrait que ce dénouement fût changé et que le prince, averti soudainement, déjouât toutes ces viles manœuvres.

— Comment, maître Jean, ce matin vous ne saviez pas ce que c'est qu'une comédie, à présent vous en faites ! Au surplus, vous serez satisfait. — Le prince sonne, il mande les coupables, qui sont disgraciés comme nous l'avons dit plus haut, et le mariage est décidé.

Numa, dans ce vaudeville, est d'une bonhomie délicieuse ; il est bien secondé par les autres acteurs. Tisserant, le prince, est aussi naturel que digne. Cependant cette pièce, qui intéresse et qui fait sourire tout le temps que la représentation dure, s'évapore ensuite et ne laisse rien dans le souvenir. Ce sont arabesques brodées sur un tissu bien fragile, ou plutôt gracieuses enluminures de paravent qui amusent quelque temps les regards.

Nous espérons que, derrière ce paravent, le Gymnase nous prépare un nouveau spectacle.

A la Gaîté, les *Mystères du Carnaval* attireront longtemps la foule. Ce drame, de MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson, joint à de belles décorations, à des détails fort comiques, des scènes pathétiques, émouvantes au plus haut degré. Nous n'en citerons qu'une.

Lady Mac-Donell a de beaux équipages, un hôtel splendide ; mais cette femme est une misérable dont la tête est due au bourreau. Il y a vingt ans, lady Mac-Donell a voulu faire disparaître un enfant. Profitant du carnaval, qui autorise l'emploi du masque, elle s'est rendue, la nuit, au carré Marigny avec deux complices ; elle était costumée en Andalouse, son amant portait la robe rouge et noire d'un magicien ; l'homme qui devait exécuter le meurtre était déguisé en pèlerin, afin de pouvoir emporter la victime dans les plis de ses vêtements. Il a pris l'enfant et l'a jeté dans un fossé, après l'avoir poignardé.

Les trois coupables avaient adopté des rubans oranges, comme signe de reconnaissance.

La disparition de l'enfant a été constatée ; un innocent, Saint-Vallier, accusé de l'avoir assassiné, n'a pu se justifier ; il est mort sur l'échafaud ; mais la jeune fille de Saint-Vallier (madame Abit) réhabilitera son père en découvrant les vrais coupables ; à cette œuvre pieuse elle a voué toute son existence. Déjà plusieurs indices lui font suspecter la culpabilité de lady Mac-Donell ; des renseignements sur la scène du carré Marigny ont été recueillis ; mais comment acquérir une preuve complète?

La riche Anglaise donne un bal costumé ; au moment où la fête tire à sa fin, elle apprend qu'on la demande dans sa chambre à coucher ; à peine y est-elle entrée, qu'elle aperçoit trois masques immobiles et silencieux ; l'un d'eux est vêtu en magicien, un autre en pèlerin, au milieu se tient une femme en Andalouse. Leurs traits demeurent cachés ; chacun d'eux a fixé sur son épaule gauche un nœud de rubans oranges.

A cette apparition lady Mac-Donell s'effraie ; elle interroge, elle presse de questions ; mais elle n'obtient des personnages mystérieux que cette réponse : 7 février 1800, carré Marigny ! A ces mots la coupable tombe dans le délire, son secret lui échappe, elle fait l'aveu le plus complet de son crime, comme pour désarmer le courroux du ciel, puis elle s'évanouit. Les fantômes, parmi lesquels se trouve la fille de Saint-Vallier, disparaissent en emportant la certitude que leurs soupçons ne les avaient pas trompés.

L'effet de cette scène est immense ; elle a été vivement applaudie. MM. Albert, Surville, Deshayes surtout, admirable dans plusieurs scènes de crime et d'ivresse ; Francisque, Serres, mesdames Abit et Sarah Félix ont partagé le succès des auteurs. On augurait moins bien de la pièce pendant les premières scènes qui sont froides, traînantes et subiraient des coupures avec avantage.

Les amateurs du burlesque allié au terrible iront voir Mlle Léontine dans ses mirobolants costumes de *Circassienne* et de *Vénus*.

V. H.

... plus de 12,000 personnes.

(*Gazette des Tribunaux.*)

LE PRÉCEPTEUR DANS L'EMBARRAS. — Un pédant, *porteur de tristesse*, chassait devant lui une division de cinquième, qui s'en allait au collége composer pour les prix. C'était vers la fin de l'année scholaire 1846, aux ides de juin environ. Ces jeunes clercs d'avoués, marchands de peaux de lapin ou pairs de France en herbe, courbés sous le poids de la chaleur et de leurs dictionnaires, marchaient lentement, solennellement, à la manière des victimes que l'antiquité conduisait aux autels.

Pauvres enfants! disaient, en les voyant défiler, les bonnes femmes, marchandes de pain d'épice et de coton, mourir si jeunes!

Et nos jeunes Spartiates continuaient, insoucieux, à fouler les quartiers de leurs souliers éculés, ils cheminaient en songeant à l'ennui qui les attendait en classe; leurs bas bleus roulés et affaissés sur eux-mêmes semblaient se conformer à leur triste pensée.

Tout à coup un quidam, en cravate blanche, mais du reste tout de noir habillé, aborde le pédagogue et le rudoie en paroles assez énergiques: c'était un fils d'Esculape qui réclamait le prix de ses visites. Il faut croire qu'il trouva son malade récalcitrant, car il se mit en devoir de lui administrer sur les épaules une copieuse friction de coups de canne.

C'est alors qu'il fit beau voir ces écoliers civilisés sortir de leur état léthargique et bondir comme des possédés, heureux qu'ils étaient de voir les destins vengeurs payer en gros à leur pédagogue les taloches qu'ils en avaient reçues en détail: Les cris, les huées, les rires et les quolibets éclataient comme un bouquet d'artifice. Au lieu d'épée il prit un bâton, *pro gladio fustem sumpsit*, disait l'un; l'autre reprenait: Cela vous causera de la douleur, *tournez*: Cela sera à douleur à vous, *hoc erit tibi dolori*; un troisième ajoutait: Le maître croit que c'est à lui de... ou qu'il lui appartient de... *tournez*: le maître croit être son affaire, *magister credit suum esse*; un quatrième en hochant la tête: Je doute qu'il se porte bien, *Dubito an valeat*. Enfin une petite voix flûtée chantait: N'insultez pas les malheureux, *Ne insultes* ou *noli insultare miseris*. Et les bravos de saluer chaque coup de canne et chaque lazzi, comme à la distribution des prix, la proclamation du nom d'un lauréat. L'opération terminée, le docteur s'éloigna: aussitôt nos garnements de rengainer leur langues et leur gaîté. Chacun de se composer un visage hypocrite et compatissant. Le silence le plus absolu régnait dans les rangs, la voix flûtée déjà nommée s'avisa de le rompre:

« Monsieur, vous le tuerez cet homme-là, n'est-ce pas, quand vous en aurez le temps? — Monsieur Renifard, répondit le magister, vous me conjuguerez dix fois en latin et en français: *Je tue quand j'ai le temps*. On venait d'arriver au collége: la scène était achevée.

Aujourd'hui, le malade avait cité en police correctionnelle son médecin, qu'il accusait, non pas d'avoir fait de la médecine illégale, mais de lui avoir appliqué un topique qui n'est pas dans le Codex.

Le tribunal a condamné le fils d'Esculape à 150 fr. d'amende et à 50 fr. de dommages-intérêts.

(*Droit.*)

Chambre des Pairs.

Séance du 18 janvier. — Présidence de M. PASQUIER.

M. le duc d'Aumale, admis à siéger en vertu de sa naissance, prête serment.

M. BARTHE, rapporteur du projet d'adresse, lit cette pièce, qui est ainsi conçue:

Sire,

En nous appelant à reprendre nos travaux, la première pensée de Votre Majesté a été d'associer les Chambres à ses efforts pour soulager les souffrances qui pèsent sur une partie de la population. Déjà des mesures salutaires avaient attesté votre sollicitude royale. Un généreux emploi de la fortune publique, concourant avec la charité privée, adoucira ces pénibles épreuves par une sage distribution de secours, et en donnant des occasions de travail appropriées aux besoins des localités. Il n'importe pas moins que l'ordre soit maintenu avec fermeté. La liberté des transactions protégée partout, et la répression des violences qui pourraient porter atteinte à la circulation des subsistances, sont les moyens les plus efficaces pour empêcher le mal de s'accroître.

Les relations de Votre Majesté avec les puissances étrangeres lui donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée: la Chambre des Pairs s'en félicite avec vous.

Le mariage de votre fils bien-aimé, le duc de Montpensier, avec votre nièce bien-aimée, l'infante d'Espagne Louise-Fernande, est venu ajouter aux satisfactions et aux consolations que la Providence vous a accordées dans votre auguste famille; saluée avec joie par deux peuples indépendants et amis, cette alliance contribuera à maintenir, entre la France et l'Espagne, ces bonnes et intimes relations conformes aux traditions des deux Etats, et si désirables pour leur prospérité et leur sécurité réciproques.

Votre Majesté a l'espérance que les affaires de la Plata seront bientôt réglées selon les vues de votre gouvernement, agissant de concert avec celui de la reine de la Grande-Bretagne. Nous attendons avec confiance des mesures qui auront pour objet d'assurer et d'étendre nos relations dans ces contrées.

Le traité de navigation conclu par Votre Majesté avec l'empereur de Russie doit garantir, par une juste réciprocité, des avantages qu'il est utile de conserver.

La Chambre a appris avec un douloureux étonnement l'incorporation à l'empire d'Autriche de la république de Cracovie, Etat indépendant et neutre. Cet événement a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne, et porté une nouvelle atteinte à la nationalité de la Pologne. En protestant contre cette infraction aux traités, Votre Majesté a répondu au sentiment de la France.

Grâce au développement continu du travail et de l'industrie, le revenu public a suivi une marche toujours croissante. Cependant l'équilibre entre les recettes et les dépenses, pendant l'année qui vient de s'écouler, n'a pu être maintenu: nous sommes convaincus que votre gouvernement fera tous ses efforts pour que cet équilibre, si nécessaire à la bonne administration des finances, soit bientôt rétabli.

Il importe que les grands travaux publics déjà commencés soient conduits à leur terme. Mais dans l'emploi des ressources du pays, votre gouvernement, averti par les épreuves que la Providence ne nous a pas épargnées, saura garder la réserve essentielle au maintien du crédit public.

La tranquillité est heureusement rétablie en Afrique; notre domination s'y consolide par la valeur et le dévouement de notre armée. La conquête est achevée; elle a commandé des sacrifices: il est temps de la féconder par les travaux de la paix. Les questions qui se rattachent au progrès de la colonisation, et dont la solution se lie intimement à la prospérité de ces contrées, ont appelé l'attention de votre gouvernement. La Chambre examinera avec maturité le projet de loi spécial qui lui sera présenté.

Sire, la France a appris à se reposer avec confiance sur votre dévouement au bonheur et à la grandeur de notre patrie. Votre famille entière s'est associée à vos nobles efforts, et, chaque jour, votre dynastie a jeté des racines plus profondes dans le cœur des Français. Une politique à la fois digne et pacifique, et qui répond aux intérêts moraux et matériels du pays, est sortie des épreuves qui se sont succédé, plus puissante et plus affermie. La Chambre des Pairs continuera son concours à cette œuvre de paix et d'ordre, de liberté et de progrès.

... à la paix de 1814.

Alors elle avait créé un royaume puissant, les Pays-Bas, par la réunion de la Belgique et de la Hollande.

Le Danemark avait 400 lieues de côte; par l'influence de l'Angleterre, on ne lui en laisse que cent, en en donnant 300 à la Suède!

Toujours on la voit s'efforcer d'empêcher le développement des nations maritimes. Aujourd'hui elle n'a pas assez d'injures contre la France, parce qu'elle a fait en Espagne une chose juste, honorable, et qui était dans son droit. Combien son langage est différent avec l'Autriche contre Cracovie!

Lord Palmerston, dans sa protestation, suppose que le fait n'est pas encore accompli. Il se contente d'une protestation hypothétique.

Messieurs, dans la situation que l'Angleterre nous a faite, nous devons ménager la Russie, afin de n'avoir pas à la fois deux ennemis sur les bras.

Il n'est cependant pas sans danger pour la paix du monde que la France ne soit pas d'accord avec l'Angleterre. Ne cherchons donc pas à les blesser, mais gardons une juste réserve.

J'approuve les termes de la protestation du discours du roi; mais il faut en rester là, ne rien dire qui aille au delà; cette protestation suffira. Il est impossible que la protestation d'une grande nation comme la France ne produise pas ses effets.

M. VILLIERS DU TERRAGE lit un discours que nous n'entendons pas.

La discussion générale est fermée.

M. DE FLAVIGNY, qui prend la parole sur le 1er paragraphe, loue le gouvernement de diverses mesures qu'il a prises au sujet des subsistances; il blâme la centralisation administrative et préconise la charité particulière.

M. DUBOUCHAGE. Messieurs, le premier, le principal désir du gouvernement est d'appeler votre attention sur les souffrances des populations. Il faut approfondir notre situation intérieure avant de discuter la politique étrangère. Le gouvernement s'est vanté d'avoir pris des mesures efficaces à l'occasion de la cherté des céréales; et cependant aujourd'hui même, dans les papiers publics, nous lisons le récit de nombreuses émeutes soulevées par la cherté des subsistances.

La circulation des grains est interrompue dans dix-huit départements. Des magasins de céréales ont été dévastés, les maisons pillées, les violences les plus odieuses exercées, l'assassinat même a eu lieu. La taxe a été fixée par les émeutiers.

Nous attendons à cette tribune M. le ministre de l'intérieur pour qu'il nous fasse connaître les mesures qu'il a prises pour apaiser les troubles et les émeutes qui ont désolé nos départements. *Le Journal des Débats*, à la vérité, nous a bien dit qu'on avait été obligé d'envoyer des régiments sur les points menacés. Mais les régiments d'où les a-t-on tirés? Nous en avons vu partir de Paris et aller à soixante lieues pour rétablir l'ordre. Il résulte de cet état de choses une très mauvaise distribution de troupes

Avec une garde nationale aussi bien organisée que celle de Paris, il faut encore une armée de trente mille hommes. Mais pourquoi ne pas organiser aussi dans les départements une garde nationale, à Lyon, par exemple? Le ministre a répondu à M. de Boissy, qui l'a interpellé à cet égard: J'en prends la responsabilité. Eh bien, je dis, moi, qu'avec des forces suffisantes, une garde nationale organisée, vous auriez arrêté les désordres dont je me plains.

Je demande à M. le ministre de l'intérieur de nous faire connaître les mesures qu'il a prises pour éviter la rareté des subsistances et pour arrêter les émeutes que cette rareté a occasionnées.

M. DUCHATEL. Messieurs, la récolte de 1846 ayant été insuffisante, il en est résulté naturellement une hausse dans le prix des céréales; des désastres physiques, des inondations sont venus ajouter encore à cet état de choses et l'aggraver. De là les émeutes dont on vient d'entretenir la Chambre. On nous demande ce que nous avons fait pour rendre les grains plus abondants et pour maintenir la liberté du commerce.

D'abord le gouvernement est impuissant. Il n'a aucune action sur les approvisionnements et l'état des marchés; ce qu'il peut et doit faire, c'est d'assurer la liberté des transactions et il n'a pas manqué à ce devoir.

Le gouvernement ne peut se faire marchand de grains, l'industrie privée fait mieux et plus utilement que lui; il doit la laisser faire.

Le gouvernement a présenté une loi sur l'importation des céréales.

On nous reproche de ne pas avoir depuis longtemps procédé sur cet objet par ordonnance; une ordonnance n'eût pas eu la même efficacité qu'une loi. On eût pu nous accuser d'intervenir arbitrairement dans les transactions du commerce. Nous n'avons pas dû nous exposer à ce reproche. La loi a l'avantage d'assurer, de garantir au commerce que d'ici au mois de juillet prochain la baisse des prix n'amènera pas une hausse du droit d'importation.

Le gouvernement a deux devoirs: il ne doit ni alarmer sans raison, ni inspirer une sécurité trop grande. On nous accuse de n'avoir pas efficacement réprimé les désordres. Nous avons fait notre devoir; là où il y a eu désordre, il y a eu répression; il en sera toujours de même, j'en prends l'engagement. Quand les forces locales n'ont pas suffi, le gouvernement a fait marcher des forces plus importantes.

Du reste, la distribution des forces publiques est du domaine exclusif du pouvoir exécutif, et c'est un sujet délicat qui ne doit pas être porté à cette tribune.

M. DE CASTELLANE fait observer que partout les forces disponibles sont insuffisantes.

M. DU BOUCHAGE. On a supposé que j'ai voulu blamer la distribution des forces militaires de la France; j'ai dit, au contraire, que si la garde nationale existait dans plusieurs départements, et particulièrement à Lyon, à Grenoble, à Strasbourg, cette force, unie à la force militaire, rendrait les troupes plus disponibles, parce qu'on ne serait point obligé de les concentrer. Alors on ne tirerait pas de 60 et 70 lieues des régiments destinés à réprimer des troubles graves et peu propres à faire aimer l'ordre des choses que nous sommes chargés de faire respecter. Eh bien! je crois que si la garde nationale eût été organisée dans les départements, les émeutes eussent été réprimées, et j'ai cru dans mon devoir de pair de vous le signaler.

M. DE BOISSY. Quelles mesures avez-vous prises pour secourir tant de misères, tant d'infortunes qui désolent seize de nos départements? Le gouvernement a donné un million. Un million pour seize départements! Je demande s'il y a de la dignité, de la sincérité à appeler cela une mesure salutaire! C'est vingt millions qu'il eût fallu donner! Le gouvernement a été préoccupé d'intérêts égoïstes; voilà pourquoi il n'a rien prévu. Le gouvernement n'a pas fait son devoir; c'est un mauvais gouvernement que celui qui ne veut pas prévenir et dit: Je réprimerai par la force.

L'orateur reproche au gouvernement d'avoir désorganisé les gardes nationales, et d'avoir fait tout ce qu'il fallait pour affaiblir la discipline dans l'armée. Il y a dix-huit jours, une faute immense a été faite. Gardant rancune au général Gourgaud, président du comité d'artillerie, vous avez déshérité l'arme spéciale qu'il commande, du rang hiérarchique dont elle était en possession.

Il y a une chose encore que je n'aime pas, c'est de voir les princes de la famille royale à la tête de...

PLUSIEURS VOIX. A l'ordre! A la question!

M. de Boissy continue à critiquer les mesures prises par le gouvernement.

M. BARTHE, rapporteur. Ce n'est point un million, mais quatorze millions que le gouvernement emploie à secourir les infortunes occasionnées par les inondations de la Loire et des autres fleuves. Il les emploie de la manière la plus sage et la plus profitable en travaux d'utilité publique, avec le concours des départements. Nous avons loué aussi le gouvernement d'avoir assuré la libre circulation des subsistances, et cela, non dans l'intérêt du gouvernement, mais des populations alarmées, qu'il s'agit avant tout de rassurer. La commission adhère aux mesures prises, et les approuve de tout point.

M. DE BOISSY. Dans les distributions des secours, le gouvernement a été partial et petit. Il a fait de la charité un moyen de captation politique; un projet utile qui pouvait donner 10 millions aux malheureux inondés a été rejeté sous prétexte de violation de la loi, mais en effet à cause de l'origine de ce projet.

M. DUCHATEL repousse le reproche de partialité. Il n'a point transformé la charité en moyen politique. Le projet qu'on nous présentait était mau-

PETITE CORRESPONDANCE.

M. P. à Châteauroux. — C'est qu'on voulait vous écrire une bonne lettre que vous recevrez bientôt.

M. X. à Alger. — Voilà de bonnes nouvelles. — Nous comptons sur les conséquences. — Remerciements à M. A, à qui le meilleur accueil est réservé. Transmettez-lui les compliments de son vieux camarade A. B. — Nous n'avons pas cessé d'adresser à M. R. à Orléansville.

M. G. à Clermont. — Courage! avec des pionniers tels que vous, le terrain se déblaie vite. — Reçu les 304. — Nous exécutons fidèlement. — L'interruption n'est pas de notre fait. Cela vous sera expliqué.

MM. B. et S. à Lyon. — L'ab. de M. S. n'échoit que le 31 janvier, à moins qu'il ne s'agisse de la Ph., ce que ne semblerait pas indiquer la somme reçue, 12. — Nous réabonnons M. D. à la D. P. et à la Ph.

M. A. G. à Troyes. — Les interpellations de votre voisin vous ont empêché d'apercevoir que le passage incriminé fait partie d'une citation empruntée à un écrit de 1840. Nous sommes convaincus de la possibilité de réussir d'emblée, à la seule condition d'être bien pourvus de tous les éléments. — Le dépôt chez M. D. à Châlons a été fait par M. A.

M. P. à Vincelles. — Reçu les 90. Merci. — C. serre la main à M. P.

M. G. à Libourne. — Nous prenons note. — Remerciements à M. B. — Reçu les 24.

M. L. à Constantine. — Reçu les 200. — Nous examinons.

M. L. à Wissembourg. — Reçu les 366, 50. Merci à tous.

M. de T. à Bourges. — Reçu les 118 pour vous et M. L. — Nous faisons le changement.

M. C. à Bruxelles. — Reçu les 225. — Nous prenons note pour les Ph. — Bruxelles est en vibr. asc.

M. L. C. à Charleroi. — Reçu par M. C., de Bruxelles, 74 pour vous. Compliments.

M. P. à Châteauroux. — Reçu les 7, 95. Remerciements à tous.

Bourse du 18 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	77 45	77 45	77 35	77 40
— — fin courant	77 60	77 60	77 »»	77 40
5 p. 0|0 J. du 22 sept. au Ct	115 90	115 95	115 70	115 70
— — fin courant	116 »»	116 »»	115 55	115 50

4 1|2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours		3150 »»
4 0|0 J. »	»	101 »»	O. V. de Par.	»	»» » »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »|»	C. hyp.	»	280 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	» »|»	— Gann.	»	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0|0	d. 50	78 »»	77 55	——	79 10	78 75
5 p. 0|0	d. 50	116 50	116 30	——	» » »»	117 75

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0|0	»» »|»	»» »|»	»» »|»	»» »|»
5 p. 0|0	05 »|»	»» »|»	30 »|»	27 1|2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours		»|»	ROM.	Der C.	100 »|»
Récép. Rotsch.	»	102 »»	BELG. 5 1|2	»	»» »|»
ESP. Dette act.	——	»» »|»	— 4 1|2	»	96 »|»
— — pass.	»	» »|»	— do 1840	»	»»» »|»
— 3 p. 0|0.	»	»» »|»	— do 1842	»	102 »|»
Dette intérieure	»	30 »|»	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »»	— do Em. 1841.	»	1000 »»
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIÉMONT	»	1130 »»
HAITI	»	» »|»	AUTRICHE	»	407 50

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... [illegible]

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0|0	»»»» »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	236 75
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1127 50
— à Rouen.	985 »»
R.-Havre.	650 »»
Avignon.	615 »»
Str. à Bâle.	205 75
Paris-Str.	467 50
Tours-Nant	470 »»
Orl.-Vierz.	585 »»
C. du Nord	565 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	537 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	488 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	852 50	Orléans à Vierzon.	500 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	640 »»	— à Bordeaux	537 50
Paris à Orléans	»»»» »»	Marseille à Avign.	621 »»	Nord	595 »»
— à Lyon	490 »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 janvier.

8 h. »|» FRANÇAIS. — Le Cid, les Fourberies de Scapin.
7 h. 1|2 ODÉON. — L'Avocat Patelin, le 15 janvier, l'Univers.
6. h »|» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse.
8 h. »|» ITALIENS. —
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Le Toreador, Pierre-le-Rouge, le Capitaine.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, Pierre Février, l'Illustration.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Philippe, Maître Jean, l'Art. 213, un Changement.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Les Mémoires, Poudre-Coton, Tableaux.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Marie, les Algériennes, Deux Forçats.
7 h. 1|2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1|4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
6 h. 1|2 CIRQUE. — Un Secret terrible, Tableaux vivants.
5 h. 3|4 COMTE. — Les Jeunes Lions, les Enfants, Crispin, Gentil.
6 h. 1|2 FOLIES. — La Planète à Paris, les Amours, une Jeune Veuve.
6 h. 1|4 DÉLASSEMENTS. — Vieux Lion, les Amours, Marceline.
5 h. 1|2 BEAUMARCHAIS. — Les Exilés, Pauvre Mère! le Roi boit!

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Un Portefeuille, s'il vous plaît !

La mendicité est interdite. On met en prison un malheureux qui, poussé par la faim, demande deux sous dans la rue pour acheter un pain.

Voici pourtant un acte flagrant de mendicité qui ne mènera pas le mendiant en police correctionnelle, bien qu'il soit fait publiquement, avec des circonstances aggravantes et vraiment indignes.

Le *Commerce*, journal prétendu national, dévoué à M. Thiers, consacre ce matin un grand article à soutenir, avec un cynisme que nous n'avons jamais rencontré dans aucun organe conservateur, une de ces thèses dont la honte est faite pour écraser les hommes au profit desquels on les met en avant, s'ils ne se hâtent de protester contre toute complicité dans des actes semblables.

Jamais la doctrine de la *paix à tout prix* ne s'est produite avec des formes plus basses ! « Nous avons sous les yeux un drame im-
» mense, une terrible péripétie. La guerre est possible. Il faut main-
» tenir la paix par tous les moyens compatibles avec la *dignité et*
» *l'honneur* du pays... L'Europe serait contre nous... qui peut dire
» à quelles conditions, à quel prix le triomphe serait acheté ! Les
» esprits ardents et inexpérimentés, les esprits faux, les enfants
» perdus des partis extrêmes pourraient seuls soutenir que dans
» un pareil doute le maintien de la paix ne serait pas profitable. »

Toute cette éloquence en faveur de la paix et de la peur s'étale dans une feuille inféodée à M. Thiers, au profit de la candidature de M. Thiers, de ce ministre du 1er mars qui voulait conquérir le Rhin et mettre le feu aux quatre coins de l'Europe en 1840, parce que sous l'impulsion de l'Angleterre les Puissances avaient décidé qu'une partie de la Syrie serait retranchée des possessions du sultan d'Egypte !

Et maintenant voyons ce que M. Thiers ou ses amis proposent à la France. Voici la chose en deux mots :

Quoi qu'il puisse sortir de l'examen des pièces diplomatiques, un fait, nous dit-on, est acquis : c'est que l'orgueil de lord Palmerston est blessé, profondément blessé, et que le désappointement que lui causent les mariages espagnols le poussera nécessairement dans des intrigues qui auront pour résultat de coaliser toute l'Europe contre nous.

Que commande donc, en cette conjecture, *la dignité et l'honneur* de la France !

La dignité et l'honneur de la France lui commandent de se mettre à plat ventre, et cela immédiatement, à l'instant, sans perdre une minute, demain peut-être il serait trop tard ! devant l'orgueil de lord Palmerston...

Le gouvernement a conclu avec décision les mariages espagnols. Le parti conservateur et une fraction considérable de l'opposition l'ont approuvé. La France a vu avec une joie profonde se briser le joug qui ait jusque-là courbé la politique de son gouvernement aux volontés de la diplomatie anglaise... Mais l'orgueil de lord Palmerston est blessé ; cet ami de M. Thiers intrigue en Europe contre nous ; ce ministre libéral s'allie aux spoliateurs de Cracovie, et va tout tenter pour humilier et abaisser la France ;... vite ! dépêchons-nous d'apaiser la colère d'un aussi sincère allié ; descendons plus bas que nous ne sommes jamais descendus, humilions-nous sans perdre un instant ; que la France et le roi se hâtent de se prosterner devant lord Palmerston ; que les conservateurs s'empressent d'abandonner M. Guizot pour le punir d'avoir osé, une fois, tenir tête au cabinet anglais ; que le roi, dont il a accompli le plus cher désir, se dépêche de le chasser..., et sans doute aussi de faire signer à son fils la renonciation qu'on lui impose pour ses descendants au trône d'Espagne !... et que l'on remette le portefeuille entre les mains de M. Thiers ; car seul il peut sauver la France ! — Ecoutez ce dithyrambe de la peur chanté par un journal *national* :

.... Le temps presse, car déjà, peut-être, des négociations sont entamées entre lord Palmerston et les gouvernements absolus, pour former un pacte contre les libertés et la grandeur de la France.

.... Députés conservateurs, mettez vos actes d'accord avec vos principes, et par votre obstination à maintenir le pouvoir dans les mains d'un homme que vous aimez, ne courez pas la terrible chance de tout détruire. Quoi ! l'amour d'un homme passerait avant l'amour du pays ? Songez-y donc ; c'est dérisoire, c'est impossible ; et quand vous aurez reconnu votre imprévoyance et votre faiblesse, vous en serez honteux, épouvantés.

Il faut donc se hâter, nous le répétons, de sacrifier M. Guizot. C'est le seul sacrifice que nous puissions faire, sans déshonneur, aux exigences de l'Angleterre ; excepté celui-là, nous n'en ferions aucun.

Nous l'avons dit plus haut, c'est entre les deux ministres une question personnelle ; donnez satisfaction à cet orgueil. Vous le pouvez sans honte ; comme *il est démontré* que ses plaintes sont légitimes, toutes les difficultés réelles seront levées.

Les autres griefs qu'expose le cabinet anglais, la prépondérance qu'il reproche à la France de vouloir exercer en Espagne ; l'éventualité de la réunion des deux couronnes sur une même tête, ne sont qu'un moyen de déguiser le vrai, le seul grief dont on veuille se venger, et *qui n'est autre* que la blessure faite à lord Palmerston.

.... Dans aucune hypothèse, M. Guizot ne peut être maintenu au pouvoir.

Quel doit être son successeur ?

.... C'est évidemment, c'est nécessairement M. Thiers. En voici la preuve :

.... Il ne reste que M. Thiers. Celui-ci veut l'alliance anglaise et blâme sans déguisement la cause qui l'a fait rompre ; il la veut digne et comme point d'appui d'une paix générale et dont les conditions ne blesseraient ni les intérêts, ni le caractère national. Conservateurs, songez-y : M. Thiers, dans la situation, est le seul homme de la conservation et de la paix ; hommes d'opposition, songez que M. Thiers est né de la Révolution de Juillet, et que cette Révolution a toujours été pour lui une mère chérie, qu'il n'a jamais renié son origine ; hommes des divers partis constitutionnels, songez que le temps a des ailes et que trop souvent l'hésitation nous expose au retentissement de ces tristes paroles : IL EST TROP TARD !

Se peut-il que l'amour du pouvoir puisse faire descendre à ce degré d'ignominie ! Quoi, après avoir, avec raison, fait de son obséquiosité envers le cabinet anglais la grande accusation contre le gouvernement, on a l'audace, aujourd'hui, de l'accuser d'avoir fait acte de résistance ! on veut rentrer au pouvoir par la porte de l'alliance anglaise, et comment ? et dans quelles circonstances ? et en quels termes ? et avec quels arguments ? en exerçant cette honteuse pression de la peur dont on a si largement reproché l'emploi au gouvernement, et dont il n'a jamais fait un usage abject à ce point. C'est trop fort...

Ce que l'on conseille ici à la couronne, au parti conservateur, à l'opposition et à la France, serait une quadruple lâcheté, plus avilissante à nos yeux que tout ce qui a été fait depuis dix-sept ans de plus triste et de plus déplorable.

Quant à M. Thiers, sa rentrée au pouvoir dans les conditions ignominieuses que ses amis osent demander pour lui, comblerait nos vœux, si elle n'était en même temps le dernier degré de la dégradation pour notre pays. Il ne se relèverait pas d'un semblable triomphe.

En quel temps vivons-nous donc, grand Dieu ! Quoi, du sein d'un prétendu parti national, en France, il peut sortir un cri de *sauve qui peut* articulé comme celui que l'on ne rougit pas de faire entendre ? Mais la situation actuelle est un coup de fortune pour la France et pour sa dynastie. La France n'a qu'à se tenir debout, la tête haute, sans crainte comme sans fanfaronnades, pour se trouver le centre de toutes les sympathies de l'Europe et du monde.

Si, dans ces circonstances, l'aristocratie wigh voulait la guerre, elle tomberait sous l'explosion des intérêts et des sentiments des populations britanniques, fort peu désireuses de verser leurs guinées et leur sang pour venger l'amour-propre de M. Palmerston.

Si les puissances qui viennent d'assassiner Cracovie voulaient faire un pas contre nous, elles entendraient en Italie, en Bohême, en Hongrie, en Pologne, en Allemagne, partout, des craquements qui leur annonceraient leur dernière heure. Et c'est dans ces conjonctures si belles, si fortes pour nous, si redoutables pour nos ennemis, que l'on conseille à la France de sceller, par un acte de lâcheté suprême, la double honte du peuple et de la royauté ! — Que M. Guizot résiste avec dignité, comme il l'a fait cette fois, aux colères et aux insultes du ministère anglais ; qu'à l'insolente injonction de reconnaître, sur leurs récents débris, les traités de 1815, que lui adresse le prince de Metternich, ce vampire de la Pologne, il réponde en dénonçant au monde du haut de la tribune française la rupture de ces traités : il aura bien mérité de la France ; — et s'il tombait, cela faisant, sous une coalition de lâchetés et d'intrigues, il emporterait l'honneur du pays dans sa chute.

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 20 JANVIER 1847.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — *Ne touchez pas à la Reine*, 3 actes, paroles de MM. Scribe et G. Vaëz, musique de M. X. Boisselot.

M. Xavier Boisselot, élève et plus tard devenu gendre de Lesueur, a obtenu le prix de Rome, en 1836. En accordant trois ans pour les études nécessaires au perfectionnement de son éducation comme compositeur, il n'a donc pas attendu plus de huit ans son tour de se produire devant le public. Par les garanties qui courent à l'égard des lauréats de l'Institut en matière musicale, il n'a point à se plaindre, et bon nombre de ses émules couronnés, plus anciens que lui, attendent encore, ou plutôt n'attendent plus que la porte de la publicité, cette antichambre de la gloire, où beaucoup sont admis qui ne vont pas plus loin, leur soit ouverte. Nous ne savons si les peintres, sculpteurs, etc., sont plus heureux que les musiciens sous ce rapport ; on est généralement porté à le croire, en considérant l'essor donné sous le règne où nous vivons aux travaux d'architecture, qui entraînent forcément après eux une somme plus ou moins considérable de commandes aux arts plastiques ; mais il se pourrait bien que la peinture, la sculpture, etc., étant mieux partagées, les peintres et sculpteurs, en général, n'eussent pas plus à se louer du régime actuel. Il y a là une question de distribution des travaux dans laquelle interviennent puissamment des éléments très étrangers à l'art ; et parce que l'Institut a jugé un jeune homme digne des lauriers académiques, ce n'est pas toujours une raison pour que son avenir intéresse un député prépondérant ou quelque famille fertile en électeurs. Le mérite, voire même quand il a été reconnu et proclamé par les corps les plus officiellement compétents, n'est point une cause efficiente de succès auprès du pouvoir exécutif, qui dispose des commandes et du budget. Il n'y a aucun lien solidaire entre ceux qui vous proclament habile à faire et ceux qui déterminent la mise en œuvre de votre habileté.

Quoi qu'il en soit, M. Boisselot est arrivé, après huit ans, à faire jouer un ouvrage à l'Opéra-Comique ; et, chose plus merveilleuse, il lui a été donné de débuter par un opéra en trois actes, par un opéra auquel l'administration a consacré tous les soins qu'elle n'accorde en général qu'aux œuvres des compositeurs éprouvés, et sur lesquelles elle compte principalement pour mettre ses finances dans la meilleure assiette ; on peut dire de M. X. Boisselot : *Felix inter pares* ; on peut le dire d'autant plus, que sa partition justifie pleinement, par la distinction générale du style et par la beauté remarquable de plusieurs parties, la faveur toute spéciale qu'il a obtenue.

Et d'abord, il a eu l'honneur et l'heur insigne de débuter avec M. Scribe pour parrain, M. Scribe, si habile à présenter au public les invraisemblances les plus impossibles, les absurdités les plus choquantes à l'œil de la réflexion, par le côté qui non-seulement les rend acceptables, mais les fait regarder par la masse entraînée, comme les choses les plus simples, les plus naturelles et les plus raisonnables du monde. Le livret de *Ne touchez pas à la reine* est un nouvel exemple de cette merveilleuse aptitude du fécond dramaturge, à sauver l'excentricité du fond par la vulgarité amusante et l'esprit conventionnel des détails. Voici de quoi il s'agit. La scène se passe dans le royaume de Léon, sous la minorité d'une reine Marie quelconque. Don Fernand d'Aguilar, noble comme le roi, fils d'un ministre injustement disgracié et privé de ses biens, se trouve sans sou ni maille, sans protection et par conséquent sans aucun moyen de parvenir. Sa triste position a vivement intéressé Estrella, femme d'un orfèvre, qui a nom Maximus. C'est un charmant caractère que celui de la jeune Estrella. Elle met tout en œuvre pour servir Fernand, et à cela elle est uniquement poussée par la sympathie que lui inspire la mauvaise fortune du jeune homme ; il ne s'y mêle pas le plus petit brin d'amour. Estrella est courtisée par le ministre-régent, et elle fait tourner cette passion à l'avantage de son protégé, sans pour cela faire courir le moindre risque au bonhomme Maximus, qui éprouve bien parfois quelques transes, mais fondées sur les apparences les plus fausses du monde. Venons, sans plus tarder, aux trois épisodes qui ont motivé l'ouvrage et son titre.

Un jour Fernand promenant ses tristes réflexions dans un bois, voit accourir à lui un cheval emporté, secouant de son galop furieux une femme éperdue ; agile, il s'élance à la tête du coursier, l'abat d'une vigoureuse secousse, et reçoit dans ses bras la femme évanouie. Celle-ci est revenue à elle, remonte à cheval et s'éloigne en toute hâte, en jetant ces mots à son sauveur stupéfait : « Ne parlez à quiconque » de cette rencontre, ou vous êtes perdu ! » Cette rapide entrevue, ce contact de quelques instants ont suffi pour allumer dans le cœur de Fernand une de ces passions profondes que le théâtre met si souvent en œuvre. Il ignore qui il a sauvé, et la seule trace matérielle qui lui reste de cette aventure est un bouquet trouvé à terre, et que depuis lors il porte constamment sur son cœur, comme doit faire tout amoureux d'opéra-comique un peu bien appris. Plus tard, mêlé à la foule des courtisans aux abords de la chapelle royale, il reconnaît dans la reine l'objet de sa romanesque passion. Il s'approche tremblant, et dans l'espoir de se faire reconnaître, il présente le bouquet flétri. La reine, redoutant pour le jeune homme la loi qui punit de mort quiconque a touché une majesté, lui répond par un regard glacé, et commande à ses gardes de l'éloigner ; mais on comprend dès lors que non-seulement elle l'a reconnu, mais qu'elle a gardé elle-même un tendre souvenir de son sauveur.

Grâce à la protection d'Estrella et au bon vouloir de la reine, Fernand est investi d'une charge qui l'attache à la personne royale. En se rendant au palais, il rencontre dans le parc la reine endormie sur un fauteuil : son ministre lui a procuré ce sommeil en lui parlant d'affaires ; la reine est seule, Fernand s'enivre du bonheur de la regarder, il lui prodigue à voix basse les déclarations les plus tendres, puis peu à peu, fasciné, entraîné par l'irrésistible magnétisme de l'amour, il approche, il approche, et pose ses lèvres avides sur le front royal ; au même instant, apparaissent d'un côté le ministre, de l'autre Maximus et sa femme : ils ont tout vu. Fernand est perdu. La loi est précise. La reine elle-même ne peut faire grâce, elle n'est point encore majeure ; son époux seul le pourrait, mais elle n'en a point voulu choisir encore. Le ministre rassemble les hauts-justiciers ; il est enchanté de la perte de Fernand, dont le père a été son ennemi, et dont il est jaloux par rapport à Estrella ; il pousse donc les juges à la sévérité.

Entre temps il ne perd point de vue ses poursuites auprès d'Estrella, et il lui demande impérieusement un rendez-vous pour le soir même dans la grande salle du palais royal. Le lieu peut paraître assez mal choisi sous le double rapport de la commodité et de la bienséance, mais il se prête particulièrement à la combinaison imaginée par les auteurs pour amener le dénouement. La reine, pour qui Estrella n'a rien de caché, profite de cette circonstance pour mettre forcément le ministre dans les intérêts de Fernand. Elle vient au rendez-vous avec Estrella ; tandis que celle-ci parle, c'est la reine qui s'approche ; bref, le ministre est naturellement amené à prendre la main royale et à y déposer un baiser passionné ; au même instant, arrivent avec des flambeaux Estrella d'un côté, et de l'autre Maximus, qui, ayant assisté, en toute ignorance, aux préliminaires de la scène, veut empêcher les choses d'aller au dernier point. Le ministre se trouve donc atteint et convaincu du même crime que Fernand a commis, et il mourra si Fernand meurt. Il fait bien tout ce qu'il peut pour faire revenir les hauts-justiciers sur leur sentence ; mais ceux-ci obéissent aux instructions impitoyables qu'il leur a données auparavant. C'en est donc fait ; il faut que le sort de Fernand s'accomplisse ; nul ne peut faire grâce : « *Le roi seul excepté*, » dit alors la reine en posant la couronne sur la tête de Fernand. Le ministre est trop heureux de sortir sain et sauf d'une passe aussi dangereuse pour s'affliger de l'élévation inattendue de son rival ; il crie le premier : vive le roi ! le chœur répète, et la toile tombe.

Ce fabliau, comme on le voit, est assez extravagant au fond ; eh bien ! sauf une ou deux maladroites niaiseries dans le dialogue, dont la maladresse au moins nous étonne de la part de M. Scribe, et qui disparaîtront sans doute après la première représentation, tout cela se déroule le plus tranquillement du monde, et passe sans encombre ni plus ni moins que si cela avait le sens commun. Après tout, il y a dans les contes de fées et dans les *Mille et une nuit* beaucoup d'histoires plus extraordinaires que celle-là.

On doit sans doute faire honneur à M. G. Vaëz des jolis vers qui se rencontrent dans le livret ; on y reconnaît la touche de l'auteur de la *Favorite*.

La partition de M. Boisselot est l'œuvre d'un compositeur consciencieux et original. Nous sommes convaincu que si, depuis onze ans,

Sa Majesté impériale attache aux traités la valeur de la foi jurée; elle sait respecter, et elle se reconnait le droit d'attendre que toutes les parties signataires d'un engagement respectent de leur côté ce que renferme cet engagement.

Nous n'admettons pas qu'un traité puisse ne point établir des droits et des charges ; nous n'admettons point, par contre, que les droits ou le poids des charges qu'ils imposent aux parties contractantes, puissent dépasser les limites que leur *trace* l'engagement contracté.

Nous respectons les indépendances légalement établies, et nous nous reconnaissons dès lors le droit d'exiger que notre indépendance, comme celle de tous les Etats, soit également respectée.

La mesure que Sa Majesté l'empereur a prise, de concert avec Leurs Majestés l'empereur de Russie et le roi de Prusse, par rapport à Cracovie, l'a été dans le sentiment des droits qui compètent, et des devoirs qui incombent à Sa Majesté impériale.

De ses droits, parce que l'empereur, en laissant insérer le traité du 5 mai 1815, dans le recès général du congrès, n'a pas entendu céder, à tous les co-signataires de cet acte, un droit appartenant exclusivement aux parties contractantes du 5 mai ;

De ses devoirs, parce que ceux que Sa Majesté avait à remplir envers les peuples confiés par la Providence à ses soins, ne lui auraient pas permis de rétablir un corps politique qui, après être contrevenu pendant une longue série d'années aux conditions sur le respect desquelles son indépendance avait été fondée, a fini par sacrifier l'existence politique qui lui avait été donnée à des projets insurrectionnels, hostiles à tout ordre gouvernemental et social.

L'empereur, tout en regrettant vivement qu'il y ait une différence d'opinion entre le cabinet français et les trois cours au sujet du point de droit dans cette question, ne s'en flatte pas moins *que leurs vues se rencontrent dans la résolution, commune à toutes les cours, d'observer et de faire observer scrupuleusement les traités* dans le véritable sens de leur lettre et de leur esprit.

Votre Excellence voudra bien donner connaissance de la présente dépêche à M. Guizot, et lui en remettre une copie.

Recevez, etc.

Chambre des Pairs. — Les Mariages espagnols.

Le Luxembourg avait aujourd'hui un aspect de fête qui ne lui est pas ordinaire. Les tribunes étaient pleines de très bonne heure d'un monde élégant. Les députés avaient envahi les places qui leur sont réservées, ils refluaient jusque dans les couloirs, et prenaient place sur les bancs des huissiers. Des fleurs avaient été placées dans les passages. Les ducs de Nemours et d'Aumale étaient à leurs places et peu de fauteuils restaient vides. On eût dit qu'une fée avait passé dans le vieux palais, dont la vie avait fui depuis longtemps, et ranimé pour un jour tout le personnel endormi.

La question à débattre n'était pas toute neuve cependant, il s'agissait de porter un jugement sur la conduite de M. Guizot dans l'affaire du mariage de la reine et de l'infante d'Espagne. Il y a trois mois que ce sujet est controversé par la presse des trois pays intéressés. Il est vrai que ce qui est trop usé dans le journalisme est encore tout nouveau à la tribune, et qu'il n'est pas rare de voir écouter avec attention un premier-Paris, lu il y a plusieurs mois, quand un orateur en renom lui fait l'honneur de le reproduire et de le délayer.

Louis XIV lui a bien donné son petit-fils pour roi, mais Philippe V n'eut rien de la puissance de son aïeul ; il n'importa pas à Madrid la philosophie et l'initiative civilisatrice de la France, il accepta les traditions compressives de la cour de Madrid.

Le mouvement de décadence ne s'est plus guères ralenti depuis cette époque. Mais la race espagnole, arrêtée dans son développement et atrophiée pour un temps, peut et doit se relever. Seulement, la maladie ayant été longue, la convalescence devra s'en ressentir. L'éducation de l'Espagne, entravée par des discordes sanglantes, est encore à faire sur beaucoup de points ; elle le reconnait elle-même. Mais quelle nation lui tendra une main fraternelle pour la guider dans la voie du progrès? Sera-ce la France? sera-ce l'Angleterre? La question des mariages espagnols n'est pas autre que cela, pour l'Espagne du moins.

Mais dans l'intérêt de l'Espagne, lequel des deux guides doit être préféré? Abstraction faite de tout amour-propre national, il ne nous semble pas que l'on puisse hésiter. La Grande-Bretagne accomplit une mission utile et profitable en servant d'initiatrice aux peuples qui ne sont pas encore arrivés à la civilisation, aux peuples qui n'ont pas encore ou qui ont peu d'industrie. Mais il n'en est plus ainsi quand il s'agit de nations civilisées. Encombrée de produits qu'il lui faut écouler à tout prix, rongée par un paupérisme qui la force à augmenter sans cesse sa production, sous peine de se voir dévorée par lui ; en position, par conséquent de produire tout à meilleur marché, l'Angleterre tend, par la force des choses, à ruiner l'industrie des nations qui l'acceptent pour amie et protectrice. La situation malheureuse du Portugal offre un spécimen du sort qu'elle garde à la Péninsule hispanique, si jamais elle arrive à y faire prédominer son influence. L'inquisition et le despotisme ont commencé la décadence de l'Espagne ; la politique anglaise l'a achevée.

Rien de semblable n'est à redouter de la part de la France. Que la conquête de l'Espagne sous Napoléon, que l'intervention de 1823 aient laissé dans la Péninsule de fâcheuses préventions contre nous, ce sont là des faits accidentels, nés de circonstances toutes particulières et qui ne peuvent plus se renouveler. Le même amour de la liberté, la même ardeur vers le progrès, des institutions politiques semblables doivent rapprocher les deux peuples. Si l'Espagne a d'abord montré peu de sympathie pour l'union qui vient de s'accomplir, c'est uniquement parce qu'elle a été conclue sous les auspices d'un parti anti-populaire, et tout donne lieu de penser que ce premier mouvement de répulsion ne tardera pas à faire place à un tout autre sentiment.

La reine d'Espagne ne pouvait choisir qu'entre deux alliances : il lui fallait ou épouser un prince de Cobourg, un membre de cette famille qui a fourni un mari à la reine de Portugal et un à celle d'Angleterre, c'est-à-dire s'inféoder à la Grande-Bretagne ; ou bien épouser un de ses cousins, en s'assurant l'appui de la France. Comme l'a très bien dit M. de Broglie, dans le cas d'une lutte avec l'Europe, si l'Espagne n'est pas avec nous, elle est contre nous, et ce serait là une situation fort dangereuse. L'Espagne, d'ailleurs, en face de nos possessions d'Algérie, forme pour ainsi dire le lien entre l'Afrique et la France. Son amitié peut nous être d'un grand

de celle de la France à Madrid, il n'a pas aujourd'hui le droit de se plaindre de la réussite de la France.

Quatre orateurs sont montés successivement à la tribune, et tous quatre ont donné au cabinet leur pleine et entière approbation pour sa conduite dans toute cette négociation matrimoniale. M. de Broglie a caractérisé la situation avec une grande netteté, bien que d'un point de vue un peu étroit ; M. de Noailles croit que le mariage de la reine avec le comte de Montémolin eût plus complètement résolu la question, mais il ne s'applaudit pas moins de ce qui a été fait, surtout parce qu'il y voit un échec pour l'Angleterre, l'éternelle ennemie du parti légitimiste. M. Pelet (de la Lozère) s'est contenté de présenter une analyse fort sèche des pièces publiées par M. Guizot. Quant à M. Beugnot, comme il a commencé par annoncer qu'il venait répéter le thème de ceux qui l'avaient précédé, en y ajoutant seulement quelques variations de son cru, on a jugé inutile de l'entendre. On avait toléré M. Pelet, écouté M. de Broglie, entendu M. de Noailles, la complaisance était à bout. Princes, pairs, députés, journalistes, curieux, tout s'est éclipsé, et l'orateur, ne voyant plus devant lui que M. Fulchiron, et derrière que M. Pasquier endormi, force a été de renvoyer à demain la suite de la discussion.

M. Guizot prendra sans doute la parole au commencement de la séance.

Les lois des céréales.

La *Réforme*, tout en faisant ses réserves sur l'application intégrale du principe de libre-échange, demande aujourd'hui l'abolition de tous droits sur l'importation des céréales. — Nous ne saurions nous joindre entièrement à la pensée de notre confrère.

La famine n'est qu'un fait d'exception, et qui revient à certains temps en quelque sorte périodiques. On doit la prévoir, on doit la prévenir, mais la législation ne doit pas rouler tout entière sur la supposition qu'elle revient annuellement, puisque ce fait n'est pas exact.

S'il est admis que l'on doive protéger par un tarif de douane la culture intérieure, il ne serait pas logique, par crainte de la famine, de prononcer l'abolition complète du droit ; il faut seulement le suspendre momentanément lorsque la famine se déclare ou est imminente.

Ainsi, même avec les lois actuelles, dont certes nous n'affirmons pas l'excellence absolue, il aurait suffi que l'administration eût agi avec prévoyance pour permettre aux importateurs d'approvisionner la France.

Si le ministère de l'agriculture (qui, en vérité, n'est décoré de ce nom que par une sorte de moquerie) se fût tenu au courant des événements, il aurait su que dès avant la récolte de 1846, il ne restait presque plus rien des récoltes précédentes ; il aurait su, ce qui était très facile, que la récolte de 1846 était extraordinairement insuffisante : dès-lors, au lieu de nier ces faits, il eût été le premier à les faire hautement connaître. Que serait-il arrivé? l'annonce de l'insuffisance de nos approvisionnements eût fait hausser le prix des grains et déterminé des importations qui, au moyen de cette hausse, auraient franchi l'échelle mobile, et même, sans at-

---

M. Boisselot avait pu étudier l'orchestration sur ses propres œuvres, seule manière efficace d'apprendre le maniement de cette masse de timbres et de diapasons divers, il aurait produit aujourd'hui un ouvrage de tous points très remarquable. C'est seulement partie remise, car le mérite de ce premier opéra sorti de sa plume lui assure désormais une part aux commandes de nos théâtres lyriques.

Indépendamment d'une grande distinction de style, M. Boisselot possède à un très haut degré une qualité rare et précieuse, c'est la sonorité. Il doit sans doute cette qualité à son professeur, Lesueur, dont la musique religieuse emplissait d'une si puissante harmonie les immenses vaisseaux de nos grandes cathédrales. Le grand final du deuxième acte de *Ne touchez pas à la reine* nous paraît atteindre à la limite extrême de la sonorité que comportent les éléments réunis à l'Opéra-Comique. Il a également fait preuve dans cette partition d'invention mélodique au double point de vue vocal et instrumental. Ses accompagnements, bien que parfois un peu chargés, sont très gracieux et accusent le soin excessif d'un artiste épris de son art.

L'ouverture, un peu diffuse, renferme de jolis motifs et notamment un charmant boléro. Le premier acte, le moins riche des trois, offre un joli trio, un chœur ravissant sur ces paroles : *Reine à qui la beauté fait une double royauté*, et un final très bien fait au point de vue de l'action.

Le second acte débute par un chœur plein de mélodie, de verve et d'éclat. Un très joli boléro qui sert de thème principal au duo entre la reine et son ministre, a valu à ce morceau les honneurs mérités du *bis*. Le duo tout entier est du reste excellemment traité. Vient la scène du sommeil. Le cantabile d'amour qui précède le baiser ravi est profondément senti, et serait susceptible d'un grand effet s'il était bien interprété. Le final produit un grand effet, et il le doit en grande partie à la sonorité remarquable dont nous avons parlé plus haut.

L'air chanté par la reine au commencement du troisième acte renferme de jolies mélodies, et il est coupé par un gracieux boléro que l'on entend dans la coulisse. Une petite chanson dans le vieux style, mise dans la bouche d'Estrella, est d'une expression très heureuse. Suit un beau quintetto vocal. La grande scène de nuit dans laquelle la reine se substitue à Estrella auprès du ministre-régent, est traitée de main de maître. Il est rare que l'on rencontre des morceaux de cette valeur, au point de vue de la facture, dans une œuvre de début. La courte scène du jugement est d'un beau caractère. Un chœur de triomphe termine l'ouvrage. Nous n'avons mentionné que les morceaux qui nous ont frappé à une première audition. La manière vraiment neuve de M. Boisselot ne nous permet pas de juger les autres sur une première impression, et nous nous donnerons certainement le plaisir de les étudier de nouveau.

Mlle Lavoye a fort bien dit le rôle de la reine. Il y aurait bien quelques petites choses à éplucher dans ses vocalises, dans ses *portamenti* un peu trop français parfois, et dans sa manière d'articuler et de vocaliser, mais toutes ces petites taches se perdent dans un ensemble si brillant, si coquet, si gracieux, que nous aimons mieux nous en tenir aux éloges et aux applaudissements.

Mlle Lemercier est charmante sous le joli costume orange et noir d'Estrella. Elle chante avec un style plus pur, et dira bientôt avec autant de gentillesse et d'esprit que Mlle Darcier, qu'elle remplacera sous peu dans la faveur du public, aidée puissamment en cela par sa jolie figure ronde et son élégante tournure.

M. Audran dirait bien le rôle de Fernand s'il pouvait ; il le sent et le comprend, il en indique les nuances, mais la puissance et l'ampleur d'organe nécessaires lui font défaut. Sa voix, sans beaucoup de force dans le médium, s'étrangle dans les sons aigus.

Ricquier est toujours on ne peut plus amusant dans les rôles ridicules ; mais quelle voix! bon musicien du reste, et que tout le monde verrait avec regret s'éloigner d'une scène qu'il anime par ses excellentes qualités comiques.

M. Hermann-Léon se perd par un excès de soin. Il attache trop d'importance aux moindres notes, aux plus petites syllabes ; et puis il court vainement après des notes graves qui ne sont point dans sa voix. Un peu plus de naturel, de laisser-aller, le conduiraient à un meilleur résultat. Son rôle, du reste, est d'une niaiserie superlative et impossible.

La mise en scène et la richesse des costumes annoncent à la fois de la part de l'administration la confiance en l'ouvrage et le désir de le faire réussir. La confiance était bien placée et le désir sera rempli.

— La première séance de la Société des concerts a eu lieu dimanche, au Conservatoire. La 52e symphonie d'Haydn, œuvre charmante, a ouvert le concert. On a dit ensuite un chœur de l'oratorio de *Paulus*, de Mendelssohn-Bartholdi ; ce chœur, nonobstant l'exécution assez médiocre, a produit beaucoup d'effet et donne envie de connaître l'œuvre entière, qui sera dite cet hiver à Paris. Nous aurons occasion de dire comment.

M. Alard a brillamment exécuté ensuite le magnifique concerto de violon de Beethoven. Après le triomphe de son élève, M. Habeneck, vaincu par la fatigue et l'émotion, a dû céder le bâton de commandement à M. Tilmant.

L'offertoire d'Hummel est une suave composition ; mais M. Alexis Dupont est sans doute de l'école de ceux qui prétendent que la musique sacrée doit, pour ne point perdre son caractère, être dépourvue de toute espèce de nuances. Nous ne sommes point de cet avis pour notre part, et nous sommes persuadé que Hummel n'a point écrit son offertoire en vue de cette interprétation incolore. Encore si le dessin du chant avait toujours été pur et les intonations justes! L'*Agnus* de Jomelli n'a point été goûté ; c'est cependant un beau morceau digne de son auteur ; mais les chœurs de la Société des concerts sont loin du niveau de son orchestre, qui a victorieusement terminé la séance par l'ouverture éternellement belle, éternellement jeune du *Freyschutz*.

— Nous avons à louer pour notre part le Théâtre-Français pour le rôle qu'il a fait jouer à la musique dans la représentation destinée à fêter l'anniversaire de la naissance de Molière. Les scènes fantastiques de *Don Juan* ne pouvaient se passer de cet accessoire, qui les place dans leur vrai jour. Mais si la musique est absolument indispensable au sujet où le fantastique intervient, elle peut être aussi d'un grand secours pour les scènes de fantaisie. Molière en a souvent introduit dans ses ouvrages. Racine a mis des chœurs dans *Esther* et dans *Athalie*. Il serait vivement à désirer que l'on restituât aux conceptions de ces grands auteurs le véritable caractère qu'ils leur ont donné, et qu'on ne réservât point cette restauration complète des chefs-d'œuvre pour des soirées exceptionnelles seulement.

Nous devons complimenter M. Bousquet pour l'intelligence avec laquelle il a choisi, dans le *Don Giovanni* de Mozart, les morceaux susceptibles de se plier à cette nouvelle destination, et pour la discrétion dont il a fait preuve dans leur arrangement. L'orchestre, sous la direction de M. Loiseau, et renforcé de quelques externes, a bien rempli son office. L'ouverture de *Don Giovanni* et celle de *Prométhée*, de Beethoven, qui précédait l'*Ombre de Molière*, ont été dites avec ensemble et chaleur.

— Nous avons entendu au Vaudeville quatre chanteurs hongrois qui exécutent des quatuors à deux parties instrumentales et à deux parties vocales, avec la justesse et la perfection que l'on est habitué à rencontrer chez les Allemands. L'imitation des instruments est très originale et n'est pas sans charmes. Il y a surtout un cornet suraigu qui exécute avec une légèreté et une netteté admirables des fioritures et des cadences qui feraient reculer un flûtiste habile. Les morceaux qu'ils chantent sont remarquablement traités sous le rapport de l'harmonie, et les motifs, empruntés pour la plupart à des airs nationaux, sont charmants et pleins de couleur.

— Le Cirque National va donner son dernier ouvrage : après la *Révolution française* sa salle sera consacrée à l'exploitation du privilége concédé à M. Adam pour le troisième théâtre lyrique. Nous applaudissons de tout notre cœur à la renaissance si longtemps attendue, si longtemps promise d'un troisième théâtre lyrique. Mais nonobstant tout l'intérêt que nous portons à cette institution destinée, nous en sommes convaincu, à rendre de grands services à l'art, nous avons un vif regret de la voir s'élever sur les ruines d'un théâtre unique de son espèce, et dont la chute entraîne la suppression complète d'un genre de spectacle qu'une direction intelligente des beaux-arts aurait dû savoir féconder autant pour la joie que pour l'éducation des masses. Il y avait un beau parti à tirer des éléments que renfermait le théâtre du Cirque, en les appliquant, épurés, perfectionnés et augmentés même, à la vivante reproduction de toutes les grandes pages de l'histoire. Ce serait là une œuvre gouvernementale vraiment digne à accomplir et qui vaudrait bien le sacrifice d'une toute petite part du budget ; mais de nos jours quand on s'occupe des masses, ce n'est ni pour les amuser, ni pour les instruire, ni même, hélas! pour les nourrir!...

ALLYRE B.

par la *Réforme*.

Révolte des grands vassaux.

Les grands vassaux se révoltent contre le souverain. La Banque de France, qui ne doit prêter que sur dépôt de rentes publiques françaises, avait avancé à M. de Rothschild, sur valeurs étrangères, une somme qui ne va pas à moins de 30 millions. Il parait qu'une bonne partie de ces sommes, obtenues à 4 %, allait à l'étranger, où le roi de la Banque en trouvait des placements assez avantageux.

La Banque a avisé. Elle a notifié à M. de Rothschild son refus de continuer à lui prêter dans ces conditions exceptionnelles et contraires à ses statuts. Le prince des banquiers se montre, dit-on, fort courroucé de ce que ses vassaux veulent ainsi le faire rentrer dans la loi commune. Il ne comprend pas une pareille ingratitude, après tout ce qu'il a fait *pour la France*.

Le suzerain leur envoie un héraut.

Oh! oh! qu'est-ce cela? Que s'est-il passé entre la Banque de France et le *Journal des Débats*?

Il y a trois jours,—les *Débats* faisaient cadeau à la Banque des intérêts des sommes que l'Etat emprunterait sur *bons royaux* : aujourd'hui ils lui retirent ce cadeau et disent que si l'Etat emprunte, la Banque doit « bonifier au Trésor une prime convenable, afin que l'opération ne soit pas à la charge de l'Etat. » L'Etat est bien heureux que les *Débats* ne pensent plus comme — il y a trois jours.

Mais le journal patroné par M. de Rothschild ne se contente pas de vouloir faire payer à la Banque l'intérêt des sommes qu'elle emprunterait : il la menace et la raille!

Il lui semble aujourd'hui que nos institutions de crédit ne sont pas aussi parfaites qu'elles pourraient l'être : « La crise actuelle déterminera sans doute à apporter à ces institutions les améliorations qu'elles réclament. » On prendra, soit pendant la crise si elle dure, soit plus tard, les dispositions qui conviennent pour que la Banque de France *soit moins incomplètement ce qu'indique son nom*, ainsi que la crise en *aura démontré* la nécessité. On en combinera le mécanisme de manière à... Nous aurons ainsi un meilleur système de crédit commercial. »

Oh! Banque de France, qu'avez-vous donc fait à ce journal pour qu'il éprouve le besoin de vous faire subir tant d'améliorations? Méfiez-vous des paroles trop polies qu'il vous adresse en vous quittant : « Mais rien n'est possible de ce qui ressemblerait à une catastrophe ou seulement à une diminution des *sentiments de considération* et de confiance dont la Banque de France a constamment été entourée depuis 40 ans. » — Oh! Banque de France, ouvrez l'histoire de Gil-Blas et lisez :

« Je lui appris (au favori du ministre) le sujet qui m'amenait, dit Gil-Blas, et là dessus il m'assura, dans les termes les plus obligeants, que le lendemain, à pareille heure, ce que je demandais serait expédié. Il ne borna point là sa politesse; il me reconduisit jusqu'à la porte de son antichambre, où il ne conduisait jamais que des grands seigneurs, et là il m'embrassa de nouveau. — Que signifient toutes ses honnêtetés? disais-je en m'en allant. Que me présagent-elles? Calderone méditerait-il ma perte ou bien aurait-il envie de gagner mon amitié? »

Quelques jours après Gil-Blas fut jeté en prison.

La commission chargée de préparer à la Chambre des députés le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne a tenu aujourd'hui sa quatrième séance. Elle a entendu M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur la question des subsistances et sur les moyens pris par le gouvernement pour assurer l'approvisionnement des marchés.

M. le ministre de l'instruction publique, entendu ensuite par la commission, a déclaré, sur l'interpellation d'un membre, que le projet de loi sur l'enseignement serait présenté incessamment à la chambre, qu'il serait soumis au conseil des ministres dans une prochaine séance.

La commission a ouvert la discussion générale sur l'ensemble du projet d'adresse. Elle s'est ajournée à demain pour continuer sa délibération.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les grains a entendu une nouvelle lecture du rapport de M. Darblay. Le projet du gouvernement a été modifié dans ses dispositions essentielles par suite des évènements qui viennent de se passer dans quelques départements, et notamment dans celui de l'Indre. Le ministre de l'agriculture et du commerce, entendu de nouveau dans la commission, a adhéré à ces modifications.

La chambre est convoquée pour demain en séance publique, pour entendre la lecture de ce rapport et fixer le jour de la discussion. Elle nommera ensuite au scrutin les dix candidats aux fonctions de membre de la commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR.—Le pain est taxé à Metz à 1 fr. 50 c. les deux kilogrammes.

— On lit dans le *Lloyd Maltese*, du 5 janvier, l'avis suivant, venu de Constantinople :

« Le long du Bosphore et dans le port, on compte environ cinq cents bâtiments de commerce, chargés de céréales, qui attendent les vents du Nord pour faire voile pour l'Archipel, la Méditerranée et au-delà. »

— L'Académie des sciences a procédé à l'élection d'un membre dans la section d'astronomie, en remplacement de M. Damoiseau. La liste des candidats se composait, en première ligne, de M. Faye; en seconde ligne, de M. Delaunay. Le nombre des votants était de 47. M. Faye, ayant obtenu 44 suffrages, a été proclamé membre de l'Académie des sciences.

— L'empereur d'Autriche vient d'ordonner la création d'une école [illegible] chés des villes, les fournitures nécessaires aux manutentions de pain étant assurées par une autre voie.

— On nous écrit de La Flèche : « La misère se fait cruellement sentir dans nos campagnes, par suite de la cherté du blé; beaucoup de familles laborieuses se nourrissent *à moitié* avec du *marc de raisin* cuit avec des choux, et sont privées absolument de pain fait avec du grain quelconque. Les pommes de terre de médiocre qualité se vendent 40 à 42 francs l'hectolitre, et avec tout cela nous ne sommes encore qu'au mois de janvier. Bon Dieu! que va-t-on devenir? Le froment se vend ici jusqu'à 37 fr. 50 l'hectolitre. »

— L'Académie des sciences a nommé dans sa séance d'hier une commission pour examiner l'importante découverte aréostatique du docteur Van Heck, dont nous avons déjà parlé dans notre numéro du 27 décembre dernier.

Cette commission est composée de M. le baron Séguier, Babinet et Poncelet.

— Nous avons assisté dimanche dernier, au collège Stanislas, à l'ouverture du cours de lexiologie indo-européenne, professé par M. l'abbé Chavée. Le savant orientaliste a développé dans une brillante improvisation la haute importance des études linguistiques. Nous reviendrons sur cette séance, que nous n'avons pas écoutée sans un vif intérêt.

INONDATIONS. — On écrit de Colmar : « Partout nos rivières sont débordées et inondent une grande partie de la plaine du Haut-Rhin. L'Ill et la Fecht submergent de leurs eaux la banlieue de Colmar et celles des communes voisines; mais ce qu'il y a surtout de fâcheux, c'est que la glace qui s'est formée sur ses eaux a pris les herbes des semailles d'automne, qu'elle emportera avec le dégel. Ce sera une perte considérable pour nos cultivateurs, qui auront à renouveler leurs semences au moment où toutes les denrées seront au prix le plus élevé. Il en est qui se verront privés ainsi de tous leurs bénéfices de l'année. »

MISÈRE EN BELGIQUE. — Vendredi l'après-midi, les ouvriers du chemin de fer à Ingelmunster, au nombre de 150 environ, ont quitté leurs travaux et se sont rassemblés en grande effervescence. On venait de leur communiquer, de la part de leur entrepreneur, que leurs journées pour les travaux de terrassement ne leur seraient payées que de 55 à 66 centimes par jour. Ils ont unanimement résolu, dit-on, de ne travailler qu'à raison d'un salaire équivalant au moins à un franc par jour, et certes ce n'est là qu'une modique rémunération de leurs labeurs. (*Chronique de Courtray.*)

— Une scène des plus déchirantes a eu lieu vendredi matin dans la cour du tribunal de Courtray. Un pauvre sabotier, qui n'avait pu payer l'amende à laquelle il avait été condamné pour avoir débité du genièvre sans être pourvu de patente, avait été mis en prison il y a trois jours, et par suite sa femme et ses cinq petits enfants se sont trouvés abandonnés sans aucun moyen de subsistance. Cette malheureuse mère, avec ses enfants, dont le plus âgé n'a pas six ans, réclamait à grand renfort de pleurs et de cris, la liberté de son mari aux officiers de justice, ou à défaut, la faveur d'être incarcérée également avec toute sa progéniture, afin de ne pas mourir de faim ou de froid. On a eu grand'peine à les faire conduire à l'Hôtel-de-Ville, où on leur a procuré quelques secours. (*Id.*)

ARRESTATION DE LA DILIGENCE DE BOURGES. — NOUVEAUX DÉTAILS. — Une arrestation fort importante a été faite par la brigade de la gendarmerie de Chantonnay; il ne s'agit de rien de moins que de l'un ou plusieurs des voleurs qui ont arrêté la diligence de Bourges. Le nommé Griffot, l'un des prévenus du vol des 45 000 fr. que contenait la voiture, a été arrêté le 10 du courant, par les gendarmes de Chantonnay. Deux autres individus, présumés être les complices de Griffot, ont été également arrêtés; ils sont détenus dans les prisons de Bourbon-Vendée. Une instruction va commencer. (*L'Indicateur.*)

Chambre des Pairs.

Séance du 19 janvier. — Présidence de M. PASQUIER.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du deuxième paragraphe de l'adresse.

M. PELET DE LA LOZÈRE. Je m'associe aux vœux de la chambre, touchant le mariage du duc de Montpensier avec l'infante d'Espagne. Pouvons-nous voir sans joie prospérer la famille de notre prince!

Cependant la question de ce mariage a soulevé de graves difficultés. Les deux cabinets de France et d'Angleterre désirent la paix, et pourtant la conduite qu'ils ont tenue pouvait amener de funestes résultats.

Au mois de mai dernier, un fait souleva des inquiétudes profondes. Un message fut envoyé à Lisbonne pour proposer la main de la reine au prince Léopold. Lord Aberdeen lui-même nous l'a appris. Le ministre anglais changea. Lord Palmerston, succédant à lord Aberdeen, approuve ce qui a été fait avant lui; il présente le prince de Cobourg comme le seul prétendant possible, et se plaint amèrement, dans une lettre à M. Bulwer, que le gouvernement espagnol ne soit qu'un fantôme de gouvernement.

Cette déclaration a fait brusquer les mariages : c'est un tort. Mais pourquoi a-t-on laissé à la discrétion d'un ambassadeur une affaire si capitale?

M. DE BROGLIE. J'ai peu de goût pour la politique d'ascendant; tout gouvernement qui prétend à de l'influence sur un autre, fait un métier de dupe et s'expose souvent à ne recevoir de son protégé que des témoignages d'ingratitude. Mais si je ne veux pas de cette influence altière qu'exerce l'Angleterre sur le Portugal, et l'Autriche sur les puissances de deuxième ordre, je ne suis pas disposé davantage à nier ceci : que nous ne devons pas souffrir qu'un pays limitrophe soit tout-à-fait sous la dépendance d'une influence qui ne serait pas la nôtre. Or, pour savoir que depuis quelques années l'Espagne tendait à devenir une annexe du Portugal, je n'avais pas besoin de lire les documents qui nous ont été communiqués, je n'avais besoin que de consulter ma raison. (Approbation).

J'étais ministre à la mort de Ferdinand VII; j'ai dû proposer et j'ai proposé au roi de reconnaître la reine Isabelle. Je l'ai fait parce que la reine Isabelle avait pour elle le droit, résultant d'un testament régulier de Ferdinand VII. Le conseil partagea mon avis; mais aucun de nous ne se fit d'illusion, et tous comprirent que l'œuvre commencée par Mazarin, qui avait coûté déjà tant de sacrifices, devait être continuée, et que, si la couronne d'Espagne venait à passer dans une autre maison que celle de Bourbon, nos intérêts et notre indépendance seraient gravement compromis. Telle est la situation géographique de l'Espagne qu'il faut qu'elle soit l'alliée naturelle de la France ou l'alliée naturelle des puissances rivales de la France. Cela est écrit dans l'histoire. (Sensation.) Si l'Espagne n'agit pas de concert avec nous, elle deviendra un foyer d'intrigues, et il n'est pas possible qu'elle n'agisse pas contre nous; le premier soin de qui aura querelle avec nous sera de susciter l'Espagne contre la France.

Or, messieurs, une fois que nous avions reconnu les droits de la reine Isabelle, nous n'avions qu'une chose à faire : obtenir d'elle et de ses conseillers que cette princesse ne choisit un mari que parmi les princes de la maison de Bourbon.

Mais cela même était très difficile. La couronne d'Espagne est un digne objet d'ambition. Il fallait s'attendre que plus d'un candidat se présenterait, [illegible] ministres sages, préférant une politique prudente aux entraînements d'une politique tracassière et remuante : notre œuvre fut continuée.

Mais restait toujours une grande difficulté : c'était le droit, c'était le devoir de tous les hommes d'Etat qui avaient pris part à fonder l'état de choses existant en Espagne, de songer à l'établissement des deux jeunes princesses; un établissement intérieur ne suffisait pas, il était bon, il était utile de chercher une alliance extérieure.

L'Angleterre et le prince de Cobourg se présentaient; il y avait là une grande influence, une proposition séduisante. Mais un tel choix eût été contraire à la politique de la France. Comment détourner le cabinet de Madrid d'une telle alliance? En lui offrant un équivalent. Et quel autre équivalent lui offrir qu'une alliance avec la maison royale de France? Fallait-il demander la main de la reine elle-même? C'eût été peut-être identifier trop complètement la France avec l'Espagne. C'est sur ce terrain glissant qu'a négocié la France depuis 1841.

On nous a parlé de beaucoup de concurrents : MM. le comte de Trapani, le comte de Montemolin, le prince de Lucques... Il n'y a jamais eu que deux concurrents sérieux... Le gouvernement français s'est trouvé dans cette position : ou de consentir à une transaction ou de venir à une rupture complète, c'est-à-dire de jeter l'Espagne dans les bras de l'Angleterre... Eh bien! notre gouvernement a consenti à une transaction... Il a laissé la reine d'Espagne épouser son cousin et le roi des Français a offert son fils pour la princesse Luisa, sœur cadette de la reine.

Voilà l'histoire de cette longue négociation, tels sont les résultats.

Tandis qu'ici nous nous félicitions du double mariage, de l'autre côté du détroit on parlait de duplicité, de surprise, d'oubli des convenances. Il est vrai qu'il y avait eu un changement dans la politique anglaise. Un cabinet avec lequel le gouvernement français avait traité pendant quatre ans avait succédé au cabinet whig. Aux yeux de ce cabinet, le mariage de l'infante dona Luisa avec un prince français est une infraction aux traités. A ses yeux, les conversations d'Eu constituaient un marché, et le gouvernement français a été infidèle à sa parole; selon lui encore, on a brusqué les mariages à son insu, on a quitté la politique de cordiale entente pour se jeter dans une politique de réserve et de mauvais vouloir. Voilà ses reproches. Y a-t-il là quelque chose de vrai? Est-il vrai que le mariage de l'infante avec un prince français soit une infraction à l'article 6 du traité d'Utrecht? C'est la première fois qu'on met en avant cette théorie, et cependant bien des mariages ont été conclus entre les différentes branches de la maison de Bourbon. Il n'est pas un prince de la maison de Bourbon qui n'ait dans les veines un peu de sang d'Espagne... Les princes français descendent par leur mère de Philippe V. La reine Isabelle a dans les veines du sang des Bourbons français... De sorte que si l'on adoptait le système anglais, il faudrait déclarer des deux côtés des Pyrénées le trône vacant, faire maison nette et convoquer les deux nations pour élire des souverains... (Hilarité.)

Qu'a voulu le traité d'Utrecht? Que les deux couronnes de France et d'Espagne ne fussent pas réunies sur la même tête.

Le traité d'Utrecht a posé en principe que la sécurité de l'Europe ne permettait pas de réunir les deux couronnes sur la même tête. Là a tendu la renonciation de Philippe V; ces stipulations sont encore en vigueur. Si la branche des Bourbons d'Espagne venait à s'éteindre, aucun prince français ne pourrait s'asseoir sur le trône d'Espagne, et réciproquement. Si les deux branches s'éteignaient, ce qu'à Dieu ne plaise, et qu'il ne restât qu'un héritier, il y aurait lieu à option. Mais aucune stipulation du traité d'Utrecht n'a dit que, s'il naissait des héritiers du mariage d'un prince français et d'une princesse espagnole, les héritiers de ce mariage seraient exclus de la succession.

Le cabinet anglais prétend que le traité d'Utrecht a voulu empêcher une union trop intime entre la France et l'Espagne, et empêcher, par exemple, que le père fût sur le trône de France, tandis que le fils serait sur le trône d'Espagne. Or, si le traité d'Utrecht a voulu empêcher cela, il faut avouer qu'il a bien manqué son but, car il a précisément sanctionné un tel état de choses. Louis XIV régnait en France, son petit-fils régnait en Espagne, et le traité d'Utrecht venait mettre un terme à la guerre qui avait été entreprise pour renverser cette situation politique. (Mouvement.) L'Angleterre invoque quelque chose qui, au premier abord, paraît plus sérieux : ce sont les conversations d'Eu, où auraient été pris des engagements tout spontanés, et que le cabinet anglais a appelés un marché, expression regrettable. (Mouvement.) Je ne peux parler que d'après des communications. Je ne sais si positivement le gouvernement français devait devenir libre d'agir de son côté du moment où le gouvernement anglais agirait pour un prince de Cobourg. Or, en 1846, le gouvernement français ayant appris que le cabinet de Saint-James patronait à Madrid le mariage de la reine avec le prince de Cobourg, le gouvernement français, dis-je, rappelant les engagements réciproquement pris à Eu, a déclaré au gouvernement anglais que le *casus fœderis* ne se réalisant pas, il reprenait toute sa liberté d'action. Je demande si c'est là ce qu'on peut appeler duplicité.

Quand le nouveau cabinet whig anglais fut arrivé aux affaires, notre représentant lui communiqua le memorandum qui avait posé les conditions stipulées à Eu; le ministre anglais a dit que ce memorandum n'avait pas été trouvé au foreign-office. A qui la faute? Notez que ce memorandum n'était qu'une instruction à notre ambassadeur, qui l'avait communiqué au cabinet anglais. Est-ce notre faute?

M. GUIZOT. Le memorandum n'a pas été laissé entre les mains du ministre anglais; il lui a été seulement communiqué, montré.

M. DE BROGLIE. Dans la dépêche du 31 octobre, le ministre anglais reconnaît qu'il était assiégé d'obsessions pour qu'il secondât les négociations entamées en faveur du prince de Cobourg; il céda à ces obsessions et déclara que la candidature du prince de Cobourg lui serait agréable. Cette déclaration, faite à l'insu du gouvernement français, devait évidemment rendre à la France toute sa liberté d'action. Le gouvernement français n'a fait que ce qu'a fait le gouvernement anglais lui-même; ce gouvernement s'est mis à la tête du parti hostile à la France; la France avait le droit de sauvegarder ses intérêts et de les soutenir contre l'Angleterre, qui s'était séparée d'elle.

Que reste-t-il? Il reste simplement que le gouvernement anglais actuel est mécontent. Quelle est notre faute? Il ne le sait pas, et peut être que lui-même ne s'en rend pas exactement compte. Mais voici ce que j'entrevois. Il n'y a rien de plus difficile au monde que d'être de son avis, que de vouloir une chose avec toutes ses conséquences. Le gouvernement anglais s'était résigné à voir la reine épouser son cousin, le prince François d'Asis; il avait annoncé un prince de Cobourg, mais il ne voulait cela que du bout des lèvres. Il espérait que les circonstances amèneraient ce qu'il voulait secrètement. Maintenant il trouve la résignation un peu dure. C'est précisément ce qui nous arrive en France. Tout le monde veut l'alliance anglaise, même au prix de certains sacrifices. On le pense sincèrement en théorie, mais en pratique on recule.

Lorsque l'occasion se manifesta, il y a deux ans, de faire, non un sacrifice, mais un acte de justice, pour maintenir l'alliance anglaise, on a dit que nous restions les esclaves de l'Angleterre. Et maintenant, parce que nous maintenons un grand principe national, malgré l'Angleterre, les mêmes hommes se voilent la tête en disant : on sacrifie l'entente cordiale à la dynastie. Voilà ce que j'appelle ne pas vouloir ce qu'on veut.

Messieurs, sachons accepter notre position telle qu'elle est, avec ses bons et ses mauvais côtés; maintenons-nous avec fermeté dans la ligne que nous nous sommes tracée. Tous tant que nous sommes, hommes d'Etat, députés, pairs de France, publicistes, écrivains, penseurs, montrons que nous ne sommes pas de grands enfants qui disent aujourd'hui blanc, demain noir, mais un peuple sérieux qui sait se tenir sans faiblesse dans les résolutions qu'il a une fois prises. (Très bien! très bien!)

M. LE DUC DE NOAILLES. Le gouvernement a deux devoirs à remplir : le maintien de l'ordre à l'intérieur, la défense de ses intérêts et de son indépendance contre l'étranger. Il faut que l'étranger sache bien qu'il nous trouvera toujours unis quand il s'agira de maintenir l'indépendance du pays. (Très bien!) Je viens apprécier surtout nos relations extérieures, si gravement compliquées par deux évènements récents.

Qu'il soit permis à quelqu'un qui n'est pas du gouvernement, qui n'aspire

tremont, si ses liens avec l'Espagne eussent été rompus.

Mais, dit l'orateur, quelles seront les conséquences de cet évènement et relativement à l'Espagne et relativement à l'Angleterre ? Relativement à l'Espagne, elles doivent être heureuses. Sans exagérer la portée des résultats, on voit à la colère de nos adversaires qu'ils ne sont pas sans valeur. La marine d'Espagne joue un rôle important dans les marines secondaires et peut venir au jour du danger en aide à la nôtre. Notre possession d'Alger donne plus d'importance encore à ce maintien de nos liens avec l'Espagne.

Cette alliance aura aussi de grands avantages pour l'Espagne. L'Espagne, qu'elle ne s'offense pas de ce mot, a besoin d'appui ; elle a été une grande nation avant nous, et par les armes et par les lettres. Ses vaisseaux touchaient des terres inconnues avant les vaisseaux anglais. Quand on a un passé comme le sien, on ne doit pas rougir de son présent. (Très bien !) L'Espagne a donc besoin d'un appui. Le nôtre lui sera toujours plus utile que celui de l'Angleterre, et il est plus désintéressé. L'Angleterre ne veut que nous enlever un allié en l'affaiblissant, nous, nous avons tout intérêt à augmenter les forces de cet allié.

Le dernier évènement est donc bon pour la France comme pour l'Espagne. Avouons cependant qu'il a affaibli nos rapports avec l'Angleterre. Je n'en suis pas touché. Pour être brouillé avec l'Angleterre, nous n'en serons pas plus isolés. Qu'est-ce que c'est que cette alliance qui nous abandonne toutes les fois qu'un intérêt sérieux est en jeu ? Nous avons été abandonnés, en 1840, dans la question égyptienne ; nous avons été abandonnés en Espagne. Que le pays ne s'y trompe pas, il n'y avait que déception pour nous dans une alliance permanente avec l'Angleterre. On prétend que dans cette alliance est le fondement de la paix du monde et de la liberté. Je ne le crois pas. La liberté a pris son essor, et ses progrès sont plutôt contrariés par l'exagération de ses partisans que par le mauvais vouloir de ses ennemis. La paix tient à bien d'autres causes encore que l'alliance de l'Angleterre et de la France.

Que l'Angleterre et la France fassent des efforts communs pour les progrès de la civilisation, j'y consens ; mais que la France conserve une politique indépendante et nationale. Je félicite sincèrement le gouvernement de s'être délivré du patronage de la Grande-Bretagne.

Notre isolement a été plutôt révélé que causé par les mariages espagnols. Ne nous en occupons pas plus que cela ne mérite.

En résumé, la France n'a aucun tort réel vis-à-vis du cabinet britannique ; elle a suivi la politique naturelle. Elle a bien fait. Voilà ce qu'il faut dire en s'adressant au bon sens du peuple. C'est à l'habileté du gouvernement à faire le reste. Donnons-lui des forces en nous montrant unis à lui dans toutes les questions de politique étrangère. C'est ce que nous voyons toujours en Angleterre. Que les dissentiments disparaissent donc ; appuyons le gouvernement dans cette question, donnons ce beau spectacle à l'Europe... Cela sera d'un puissant effet pour l'avenir.

Ne demandons à notre gouvernement qu'une chose : Qu'à l'intérieur la France soit bien gouvernée, et qu'à l'extérieur ses intérêts soient dignement et énergiquement défendus.

DE TOUTES PARTS. Très bien ! très bien !

L'orateur met le cahier qu'il a la sous-bande et l'envoie à la *Presse* ; (stupéfaction et colère des journalistes légitimistes.)

M. LE COMTE BEUGNOT donne son adhésion à la politique suivie par le gouvernement français dans les négociations relatives aux mariages espagnols, et s'attache à démontrer que cette politique a été justifiée par le patronage que l'Angleterre a accordé à un candidat contraire aux intérêts de la France.

L'influence de l'Angleterre à Madrid est essentiellement anti-française, et il était du devoir de notre gouvernement de la combattre en toute circonstance et de toutes ses forces.

Nous avons annoncé dans notre numéro de dimanche dernier un travail sur la question polonaise, qui paraîtra prochainement, et nous avons donné un chapitre de ce travail, consacré aux *traditions de la tribu primitive*, dans lequel l'auteur résumait avec lucidité et concision les funestes conséquences sociales qui résultèrent pour le peuple romain, de l'oubli des bons principes renfermés dans ces traditions ; nous publions aujourd'hui le passage de cette brochure qui examine les effets du même abandon en Pologne.

Coup-d'œil sur l'Histoire de la Pologne du onzième au dix-huitième siècle.

Après avoir rappelé les principes démocratiques de la tribu, l'auteur s'exprime en ces termes :

Malheureusement, ces principes d'égalité civile qui, fécondés par les progrès des temps, par la morale évangélique et par l'esprit de liberté eussent créé à l'orient de l'Europe une société bien supérieure à l'État romain ; malheureusement, ces principes d'égalité, disons-nous, devaient se perdre encore une fois. L'égoïsme prévalut. La richesse se concentra dans les mains de la noblesse, et donna tout le pouvoir aux nobles.

Au quinzième siècle, des exemptions d'impôts, des privilèges d'état, comme celui de battre monnaie, sont accordés à la noblesse. Les castes s'établissent. A la fin de ce siècle, les droits des paysans sont définitivement usurpés par les nobles ; les paysans ne pourront plus devenir propriétaires. Le servage est constitué.

Il est vrai que la race slave-polonaise conserve encore pendant un siècle le brillant de la civilisation romaine ; l'instruction se propage jusque dans les derniers rangs de la société ; les mœurs se polissent et s'adoucissent. De Thou raconte l'impression que produisirent à la cour de France les Polonais arrivés à Paris pour offrir la couronne à Henri de Valois, duc d'Anjou. Notre célèbre humaniste Muret de Limoges parle également de la grande instruction classique des Polonais, qu'il place même au dessus de celle des Italiens. Erasme ajoute que « la Pologne était le seul pays où l'on *osât* être savant », allusion à la grande tolérance religieuse de ce pays, où Socin avait trouvé un asile contre les persécutions de l'Europe entière.

Aussi saluons-nous volontiers les grands noms des historiens, des poètes, des savants qui s'illustrèrent à cette époque :—Copernick n'est-il pas un enfant de la Pologne du quinzième siècle (1) ?

Mais ces dehors brillants n'en cachaient pas moins une plaie profonde. La servitude des paysans avait changé le principe social de la nationalité slave-polonaise : une usurpation aussi flagrante de la dignité humaine, de la justice divine devait porter, comme à Rome ce dans les autres pays, ces funestes résultats.

(1) Kopernick est né en 1473, à Thorn, sur la Vistule, dans la province polonaise dite *Prusse occidentale ou royale*. L'Allemagne disputa longtemps à la Pologne l'honneur d'avoir donné le jour à cet homme célèbre. En 1829, M. de Humboldt adressa une lettre aux *Amis des sciences de Varsovie*, dans laquelle le savant allemand décline la gloire d'être le compatriote de Kopernick.

armes pour repousser l'ennemi. Le sol de la patrie n'est pas un sol sacré pour l'homme qui n'est pas libre.

La noblesse polonaise forma donc désormais à elle seule l'Etat.

L'égalité politique la plus absolue régnait parmi ses membres.

Le gouvernement de la noblesse prit le nom de république, quoique le titre de royaume fût appliqué au pays, et que la noblesse se donnât un roi pour chef. Il est vrai que le pouvoir royal se réduisait à peu de chose. Les chartes et les constitutions de nos jours accordent bien plus aux rois constitutionnels, que les Conventions (*pacta conventa*) que les rois de Pologne étaient obligés de jurer et de maintenir, s'ils ne voulaient pas être déposés par la noblesse.

Mais au-dessus de cette démocratie nobiliaire, qui conférait à tous ses membres l'égalité politique la plus large, planait toujours cette grande et éternelle question de la propriété ou de la distribution des richesses qui dominait de toute sa puissance matérielle l'égalité politique et les *pacta conventa*.

Rien de plus triste et de plus curieux à la fois que d'étudier comment cette question fondamentale des sociétés fut toujours éludée au lieu d'être franchement abordée.

Les sociétés anciennes oublièrent les traditions de la tribu primitive et les germes d'association qu'elles renfermaient.

Les sociétés modernes repoussèrent avec orgueil les principes de la loi divine de liberté et d'association que le Christ était venu apporter sur la terre avec tout l'éclat de la parole de rédemption.

Or, là où il n'y a pas association il y a antagonisme ; là où la paix ne règne pas surgira la guerre.

Il y avait donc antagonisme parmi les membres de la république nobiliaire de la Pologne. Bientôt sur les débris du droit commun usurpé sur les paysans, les nobles les plus riches veulent, comme à Rome, constituer une oligarchie patricienne au détriment des nobles moins riches et de ceux qui ne *possédaient* que leur titre de gentilhomme.

La grande et la petite noblesse formèrent deux camps. Sans se faire une guerre ouverte, elles s'observaient respectivement. Le petite noblesse ne fut pas renversée, mais la résistance qu'elle dut apporter causa cette agitation continuelle, cette turbulence fébrile et anarchique qui fut plus tard si fatale à la Pologne. Cet antagonisme fit naître la loi qui exigeait que les affaires de la république fussent décidées dans la chambre (*diète*) du consentement de tous (*nemine contradicente*).

Le *veto* d'un seul membre suffisait pour paralyser les délibérations. La diète était forcée de se séparer sans conclure si le membre opposant ajoutait cette seconde formule : *Sisto activitatem*. Aussi les nobles polonais regardaient-ils ce *veto* absolu (*liberum veto*) comme le signe de leur puissance, comme leur privilège le plus précieux. Mais ce droit exorbitant de l'opposition individuelle contre les décisions de la majorité, viendra souvent suspendre les plus sages projets, et quoiqu'il soit beau de dire : « J'aime encore mieux les périls de la liberté que la » quiétude de l'esclavage (1), » il n'est pas moins vrai que la prérogative du *liberum veto* prouvait qu'au fond de cette république nobiliaire couvaient des hostilités incessantes et acharnées.

Ce n'est pas que nous combattions en lui-même le droit de la minorité. Loin de là. Nous condamnons seulement le principe du *liberum veto* en ce qu'il avait d'égoïste et d'étroit. Le droit de la minorité doit être respecté, mais non pas annuler celui de la majorité, surtout lorsqu'une seule voix suffit pour tout détruire. Le droit absolu de la minorité porte le cachet d'une trop haute perfection sociale pour que l'admission en fût heureuse à cette époque.

Dans cette forme de gouvernement, le *fait* était donc encore plus puissant que le droit. La petite noblesse, tout en conservant son indépendance politique, n'en était pas moins la cliente de la noblesse opulente.

Quoique l'accès aux grandes dignités fût ouvert à chaque gentilhomme, quoique les titres de prince, de comte, etc., que possédaient quelques-uns d'entre eux, n'élevassent pas la condition de noble, le gentilhomme pauvre n'en était pas moins obligé, sans déroger, il est vrai, prêter, pour un salaire, ses services aux grands seigneurs. La petite noblesse de la république polonaise représentait en quelque sorte ce *populus romanus* que les riches patriciens et l'Etat devaient nourrir et vêtir.

Il y avait donc en Pologne une oligarchie de fait, l'oligarchie de la richesse. Le paysan vivait dans la misère, la petite noblesse dans la pauvreté. Mais l'esprit traditionnel de l'indépendance individuelle était si grand, il se perpétuait si fortement d'âge en âge par cette maxime : « Brûlons nos maisons, errons dans notre pays les armes à la main, » plutôt que de nous soumettre au pouvoir arbitraire, » que l'oligarchie polonaise ne put jamais sanctionner son monopole social par la création d'une armée permanente.

L'armée polonaise ne se composait plus depuis longtemps que de gentilshommes : c'étaient des bataillons de cavaliers improvisés à la hâte, qui combattaient vaillamment, mais qui, manquant d'une organisation fixe, écrasaient l'ennemi à la bataille sans tirer aucun parti de la victoire.

Le chaleureux historiographe de Sobiesky, M. de Salvandy, dit avec une grande justesse : « Les Polonais furent le seul des peuples belliqueux connus dans le monde, à qui la guerre ou même la victoire ne donna jamais ni des conquêtes, ni la paix. »

L'antagonisme des deux fractions de la noblesse, antagonisme, on ne saurait trop le répéter, basé sur une grande disproportion des fortunes, produisit dans cet Etat de constantes fluctuations, favorables, il est

(1) *Malo periculosam libertatem, quam quietum servitium* (Raphaël Leszcynski, grand-général). — Le *Liberum veto* est légalement basé sur l'interprétation que l'on donna vers le milieu du seizième siècle à la garantie royale du commencement de ce siècle. Voici ce passage : « *Nihil novi constitui debeat per nos et successores nostros, sine* COMMUNI *consiliariorum et nuntiorum terrestrium* CONSENSU. »

On donnait le nom de *nonces terrestres* aux gentilshommes députés des diètes particulières des palatinats.

elle pas dans les autres contrées ?

Il est même juste d'ajouter que les idées de réforme qui se développèrent dans toute l'Europe vers la fin du dix-huitième siècle eussent certainement apporté en Pologne de grands résultats, si cette ancienne et glorieuse nation n'eût pas excité la convoitise des maisons princières qui l'environnaient. La Pologne conservait plus que toute autre nation les moyens de se transformer pacifiquement, parce qu'elle avait subi moins que les autres pays les funestes effets de l'égoïsme et d'une concentration exagérée.

L'historien seul a donc le droit de diriger des paroles sévères contre la république nobiliaire de la Pologne. Il peut y puiser d'utiles enseignements, et doit prévenir par ses conseils le renouvellement des anciens abus ; ils doit toujours défendre la liberté et la justice.

Les Polonais, d'ailleurs, n'attendirent pas que la postérité jugeât leur forme gouvernementale. Dès le seizième siècle, le célèbre Stanislas Pszonka fonda la *république de Babin* (1), cette spirituelle et satirique académie qui se donna l'utile mission de réformer par les armes du ridicule les abus du gouvernement et de corriger les mœurs du pays. Elle prit pour devise : *Ridendo castigat mores*.

La civilisation slave-polonaise n'en péchait pas moins par la base : l'administration des patriciens polonais, comme celle des patriciens romains, devait produire l'affaiblissement des liens de la famille, de la cité, de l'Etat, dissoudre peu à peu l'unité nationale, et faciliter l'intervention étrangère.

Le principe des tzars moscovites et de la maison de Brandebourg : *intervenir pour régner*, triompha donc au milieu de l'instabilité des pouvoirs de la Pologne.

Mais l'Europe centrale et occidentale n'en doivent pas moins des actions de grâce, des témoignages de fraternité, de dévouement et d'admiration aux glorieux faits d'armes de la race slave et de la noblesse polonaise, — ce rempart de la civilisation moderne.

(1) Babin est un village situé près de Lublin. Pszonka était juge au tribunal de cette ville. La république de Babin fut plus tard imitée en France par un certain nombre d'officiers, vers la fin du siècle de Louis XIV. On connaît les exploits satiriques du *régiment de la Calotte* et de son généralissime, Aymon.

Bourse du 19 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 »»	77 15	77 »»	77 15
— — fin courant	77 40	77 40	76 90	77 40
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 90	116 »»	115 60	115 90
— — fin courant	115 90	115 95	115 50	115 95

4 1/2 J. 22 s. dr cours	109 »/»	Banq. de Fr. dr cours 3140 »»
4 0/0 J. »	» »»» »»	O. V. de Par. » 1340 »»
Emp. 1844. au Ct	» » »/»	C. hyp...... » 275 »»
— fin Ct	» » »»	— Gouin.... » 1200 »»
B. du Trés.	» » »/»	— Gann..... » »»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	77 43	77 75	— 78 45	78 85
5 p. 0/0......	d. 50	116 30	116 25	— 118 00	118 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	12 1/2	»» »/»
5 p. 0/0.....	03 »/»	»» »/»	27 1/2	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » »/»	ROM............. Der C. 100 »/»
Récép. Rotsch. » 103 »»	BELG. 2 1/2..... » »» »/»
ESP. Dette act. » »» »/»	— 4 1/2...... » »» »/»
— — pass. » » »/»	— de 1840.... » 100 »/»
— 3 p. 0/0. » »» »/»	— de 1842.... » 102 »/»
Dette intérieure » »» »/»	— Banque..... » »»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 » »» »/»	— de Em. 1841. » »»»» »»
HOLL. 2 1/2 » »» »/»	PIÉMONT......... » 1190 »»
HAITI........... » » »/»	AUTRICHE....... » 407 50

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»».

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1250 »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	250 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	236 »»
Paris à Se.	» »»
— à Orléans	1187 50
— à Rouen.	855 »»
R.-Havre..	650 »»
Avignon...	615 »»
Str. à Bâle.	210 »»
Paris-Str...	447 50
Tours-Nant	470 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	600 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	550 »»
Mont. à Tr.	243 »»
Paris-Lyon	401 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M..	6150 »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	863 »»	Orléans à Vierzon.	563 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	655 »»	— à Bordeaux	537 50
Paris à Orléans...	1185 »»	Marseille à Avign.	»»» »»	Nord...............	602 50
— à Lyon.....	492 50	Paris à Strasbourg	467 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles.— Colza disponible 92 ; courant du mois 96 ; février en avril, 95 ; mois du milieu et 4 derniers mois, 101 à 102.

Lille. — Colza, 00-00 ; œillette rousse, »» ; lin, »» ; cameline, »» ; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier disponible 128 à »»» ; cour. du mois 125 à »»» février et mars, 119 à 120 ; mars en août, 118 à »»».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 107 à »»»-»» fr. les 100 kilog. ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 janvier.

8 h. »/» OPÉRA. — Robert Bruce.
8 h. »/» FRANÇAIS.— L'Ombre de Molière, Don Juan.
7 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie.
6. h »/» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse.
8 h. »/» ITALIENS. —
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Toreador, Pierre-le-Rouge, le Capitaine.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Baronne, Gentil-Bernard, l'Illustration, Fille.
6 h. 1/2 GYMNASE.— Maître Jean, un Changement, un Bal d'Enfant.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — La Fiole, la Poudre-Coton, Tableaux.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, Bruno le fileur.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Un Secret terrible, Tableaux vivants.
5 h. 3/4 COMTE. — Les Jeunes Lions, les Enfants, Crispin, Gentil.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète à Paris, les Amours, l'Enfant.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Vieux Lion, les Amours, Marceline.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Les Exilés, Pauvre Mère ! le Roi boit !

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Chambre des Pairs. — L'Alliance anglaise.

La délibération est descendue aujourd'hui des hauteurs où elle s'était placée hier. Les noms de Louis XIV, les discussions sur le traité d'Utrecht et l'équilibre européen ont fait place à des détails plus minces. Hier, la Chambre était montée au ton du poème épique ; elle est descendue aujourd'hui au diapason de la comédie.

M. Thiers avait déclaré dans ses journaux qu'il attaquerait le ministère sur la question des procédés. M. Guizot a voulu lui répondre d'avance; pendant deux grandes heures, il a exposé devant la Chambre par quelle série de vicissitudes, de ruses et de roueries diplomatiques a passé la question des mariages espagnols avant d'arriver à son terme. Il a déroulé l'histoire de chaque prétendant, indiqué les manœuvres sourdes ou patentes employées à son service ; il a fait la stratégie de cette petite guerre entre la France et l'Angleterre, et prouvé une fois de plus jusqu'à quel point la diplomatie est la sœur de l'intrigue.

Nous laissons aux journaux de M. Thiers la tâche fastidieuse d'argumenter sur ces divers incidents, de décider quel mot il eût fallu employer en place de tel autre, de discuter sur des virgules, et d'expliquer prolixement le moyen de rentrer dans les bonnes grâces de lord Palmerston. Le discours d'aujourd'hui nous a confirmés dans la pensée que toute cette négociation a été dirigée par le ministère avec une fermeté et une habileté que nous regrettons de ne lui avoir pas toujours vues dans les questions vraiment nationales.

M. Guizot a constaté qu'aucune nation de l'Europe ne s'est associée à l'Angleterre dans la question des mariages espagnols, et il a déclaré que s'il désirait la conservation de l'alliance anglaise, il était bien déterminé à ne faire aucune concession pour y revenir. Les Anglais, a-t-il dit, sont un peuple honnête, qui respecte le droit, et un peuple sensé qui accepte le fait accompli : restons fermes dans notre droit, ne rapetissons pas le fait, et soyons sûrs que les bonnes relations se renoueront entre les deux pays.

La chaleur avec laquelle l'assemblée a accueilli ces paroles, a prouvé à M. Guizot qu'il trouvera toujours un appui dans les chambres, quand il s'agira de faire prendre à la France une attitude digne en présence du mauvais vouloir des gouvernements étrangers.

Le débat sur l'affaire de Cracovie a été renvoyé à demain sur la demande de M. de Montalembert; nous espérons que M. Guizot saura mériter dans cette discussion, l'accueil qu'il a reçu aujourd'hui.

Ouverture du Parlement anglais

La session du parlement de la Grande-Bretagne s'est ouverte le 19 janvier. Le discours prononcé par la reine en cette circonstance ne conserve aucune trace de cette animosité contre la France, à laquelle les journaux anglais nous avaient accoutumés. Plusieurs paragraphes, surtout ceux qui ont rapport à la Pologne, aux affaires de la Plata, aux espérances de paix, sont des reproductions presque textuelles du discours prononcé par le roi Louis-Philippe au Palais-Bourbon. Le second ne diffère du premier, sous le rapport politique, qu'en ce qui a trait à l'Espagne; il se tait sur le mariage de la reine, et dit seulement que le mariage de l'infante a été l'objet d'une correspondance entre les trois gouvernements. Il n'y a là que de la réserve et non de l'hostilité.

Les passages les plus remarquables de ce document sont ceux qui ont trait à la situation de l'Irlande. La reine, dans une phrase, appelle la sollicitude du parlement sur des mesures « qui pourront tendre à élever jusqu'au bien-être la grande masse du peuple, à encourager l'agriculture et à diminuer cette concurrence pour l'occupation des terres, source féconde de crimes et de misères. »

Le commentaire de ces phrases ne tardera pas sans doute à se trouver dans les faits; nous apprécierons alors les mesures qui seront proposées. Mais quelles qu'elles soient, la question sociale est maintenant posée dans le parlement anglais. Tant que la surface de la société est prospère, on nie le mal qui en ronge les couches inférieures ; mais vienne une disette, une année de misère, il faut bien avouer des souffrances qui apparaissent dans toute leur hideuse nudité. Nous voyons avec plaisir qu'au moins le ministère anglais n'a pas cru devoir les affaiblir, et qu'il a résolûment posé le problème.

La reine s'est exprimée ainsi :

« Milords et Messieurs,

» C'est avec la plus profonde sollicitude (*the dreepest concern*) que j'ai à appeler votre attention sur la disette de provisions qui règne en Irlande et dans certaines parties de l'Ecosse. En Irlande, surtout, la perte de l'aliment ordinaire du peuple a été cause de cruelles souffrances, d'épidémies et d'un grand accroissement de mortalité parmi les classes les plus pauvres. Les crimes sont devenus plus fréquents, surtout contre la propriété, et le transport des provisions est devenu peu sûr dans quelques districts du pays. Dans le but de mitiger ces maux, un très grand nombre d'hommes ont été employés et ont reçu des salaires, par suite d'un bill passé dans la dernière session du parlement. Quelques dérogations à ce bill, qui ont été autorisées par le lord-lieutenant d'Irlande, afin d'obtenir un emploi plus utile des bras, recevront, je l'espère, votre sanction.

» Des mesures ont été prises pour diminuer la pression des besoins dans les districts les plus éloignés des sources ordinaires d'alimentation. Les crimes ont été réprimés autant que possible par les militaires et par la police. Il est satisfaisant pour moi de faire remarquer que dans un grand nombre des districts les plus malheureux, la patience, la résignation du peuple ont été des plus exemplaires.

» Le peu d'abondance des récoltes en France, en Allemagne et dans d'autres parties de l'Europe, a ajouté à la difficulté d'obtenir des approvisionnements suffisants.

» Ce sera votre devoir d'examiner quelles mesures ultérieures sont nécessaires pour alléger la misère existante. Je vous recommande de prendre en sérieuse considération la question de savoir si, en augmentant pour un temps limité les facilités pour importer des grains de l'extérieur, et en admettant plus librement le sucre dans les brasseries et dans les distilleries, on augmenterait d'une manière avantageuse les approvisionnements de subsistances.

» J'ai aussi à appeler votre sérieuse attention sur la condition permanente de l'Irlande. Vous verrez dans l'absence d'excitation politique, une occasion d'examiner sans passion les calamités sociales qui affligent cette portion du Royaume-Uni.

» On vous soumettra diverses mesures qui, si le parlement les adopte, pourront tendre à élever, jusqu'au bien-être, la grande masse du peuple, à encourager l'agriculture, et à diminuer la pression de cette concurrence pour l'occupation des terres, source féconde de crimes et de misères.

» Le mariage de l'infante Luisa-Fernanda d'Espagne avec le duc de Montpensier a donné lieu à une correspondance entre mon gouvernement et ceux de France et d'Espagne.

» L'extinction de l'Etat libre de Cracovie m'a paru être une violation si flagrante du traité de Vienne, que j'ai ordonné qu'une protestation contre cet acte fût remise aux cours de Vienne, Saint-Pétersbourg et Berlin, qui y ont participé. Des copies de ces diverses pièces vous seront communiquées.

» J'entretiens l'espérance confiante (*confident hope*) que les hostilités dans la Plata, qui ont si longtemps interrompu le commerce, pourront être bientôt terminées (*may soon by terminated*), et mes efforts joints à ceux du roi des Français, seront activement dirigés vers ce but. Mes relations avec les puissances étrangères, en général, m'inspirent la plus entière confiance (*the fullest confidence*) dans le maintien de la paix.

» Messieurs de la chambre des communes, j'ai fait préparer le budget des voies et moyens de manière à pourvoir efficacement à tous les services publics, tout en restant dans les limites d'une juste économie.

» Milords et messieurs, j'ai ordonné toutes les dispositions nécessaires pour mettre en vigueur le bill de la dernière session du parlement, relatif à l'établissement de tribunaux locaux pour le recouvrement des petites dettes. J'espère que cette mesure contribuera matériellement au respect des droits civils dans toutes les parties du royaume, objet principal du bill.

» Je recommande à votre sollicitude les mesures qui vous seront présentées pour améliorer l'hygiène des villes, objet dont l'importance ne saurait vous échapper.

» Profondément pénétrée du souvenir des bienfaits que la toute-puissante Providence a souvent prodigués à cette nation, après une période de calamités, je livre ces importants objets à tous vos soins, dans la conviction pleine et entière qu'un esprit impartial guidera vos discussions, et dans l'espoir que les souffrances actuelles de mon peuple pourront être allégées et son sort à venir amélioré par la sagesse de vos délibérations. »

La chambre des députés a tenu aujourd'hui une courte séance pour entendre le rapport de M. Darblay sur le projet de loi relatif à l'importation des grains.

La commission a conclu à l'adoption du projet avec les modifications suivantes :

Article 1er, proposé par le gouvernement : « Les grains et farines importés en France, soit par terre, soit par navires français ou étrangers, ne seront, jusqu'au 31 juillet 1847, soumis qu'au minimum des droits fixés par la loi du 15 avril 1832. »

La commission propose d'ajouter après ces mots : *par navires français ou étrangers*, ceux-ci : *sans distinction de provenance*.

Art. 2, proposé par le gouvernement et adopté par la commission : « Jusqu'à la même époque, les navires de tout pavillon qui apporteront des blés étrangers dans tous les ports du royaume, seront exemptés des droits de tonnage. »

Art. 3, proposé par la commission : « L'autorisation accordée au gouvernement par la loi du 22 juin 1846 de modifier les droits d'importation et d'exportation des grains et farines, est maintenue jusqu'au 31 juillet 1847. »

Art. 4, proposé par la commission : « Les compagnies concessionnaires de chemins de fer qui auront abaissé leurs tarifs de transport pour les grains et farines jusqu'au 31 juillet, auront l'autorisation de les relever dans les limites du maximum, avant le délai des six mois déterminés par le cahier des charges. »

La discussion de ce projet est fixée à vendredi.

La Chambre a annulé ensuite l'élection de M. E. Portalis, qui n'avait pas l'âge fixé au moment de son élection, et nommé pour candidats aux fonctions de membres de la commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, en remplacement de MM. Jacques Lefebvre et François Delessert, MM. Delessert, Bignon et Joseph Périer. Il sera procédé vendredi à un second tour de scrutin pour la nomination des trois autres candidats.

Plusieurs amendements au projet de loi relatif à l'importation des grains étrangers ont été déposés aujourd'hui. L'un, de M. Muret de Bort, porte qu'il sera payé, à tous négociants français ou étrangers qui, à compter du 31 mars prochain, introduiront dans nos ports de l'Océan des grains ou farines de froment, une prime d'importation de 3 francs par quintal métrique de farine de froment, et de 3 fr. 75 c. par quintal métrique de froment. Cette prime d'importation cessera d'être payée après le 1er juillet 1847.

Un autre amendement, de M. de Courtais, porte que les riz, les légumes secs et les fécules ne seront soumis, jusqu'au 31 juillet 1847,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI 21 JANVIER 1847.

UNE PROMENADE EN LORRAINE. (1)

A Monsieur Victor Considerant.

Les articles de M. Reybaud sur les socialistes, *Destinée sociale*, et les ouvrages de Fourier lui-même, ont marqué les différents degrés de mon initiation à la Théorie phalanstérienne. J'avais à peine lu quelques pages du grand *Traité d'association*, que j'étais définitivement acquis à l'Ecole sociétaire.

Il y a dans la voix de Fourier une puissance irrésistible. Cette puissance ne peut être niée que par les hommes qui ont *feuilleté*, *parcouru* les livres de notre maître, afin d'y trouver des excentricités, absolument comme les enfants parcourent les manuscrits du temps passé pour y chercher des images.

Quand après des études préliminaires indispensables, c'est à dire après avoir lu quelque bonne exposition sommaire comme *Solidarité*, *Destinée sociale*, etc., ou après avoir suivi un cours élémentaire, on lit les ouvrages de Fourier, lentement, d'un bout à l'autre et la *plume à la main*, il est impossible de se refuser à l'évidence, de ne pas confesser que ce grand génie a dévoilé à l'humanité le secret de son avenir.

A partir de 1840, je passai deux années presque entières à lire Fourier, à l'annoter, à l'extraire, ayant soin, comme on me l'avait recommandé, de faire passer le *Grand Traité* avant la *Théorie des Quatre Mouvements*, considérée alors par les civilisés comme une exposition élémentaire. Ces lectures et ces travaux ont créé chez moi des convictions indestructibles. Je lus dans le Grand Traité la partie relative à l'éducation fondée sur les goûts de l'enfance, au milieu d'enfants, à Epinal, et ces enfants, toujours en mouvement autour de moi, servaient chaque jour, aux paroles de Fourier, de démonstration vivante. Bien peu de systèmes supporteraient cette épreuve, cette confrontation de chaque instant avec la nature.

Depuis cette demande de livres qui nous avait rapprochés et l'emprunt de *Destinée sociale* (que je ne vous ai pas encore rendue), je ne vous avais pas perdu de vue, et je n'ai pas besoin de vous rappeler combien vos lettres, vos leçons orales de la rue de Tournon, la lecture de la *Phalange* ont contribué à fortifier l'effet que les œuvres de Fourier produisaient sur moi, à élucider pour mon esprit les parties obscures de la Théorie. En 1842, nous nous donnâmes rendez-vous au congrès scientifique de Strasbourg. Je m'y rendis d'Epinal, et pour la première fois, dans un discours prononcé à la section d'économie politique et d'agriculture, je me confessai publiquement phalanstérien.

Depuis cette époque mon existence a été liée à la vôtre, à celle de toute l'Ecole. J'ai compris que la propagation incessante de la Théorie sociétaire, par la parole et par la plume, était ma vocation et mon devoir.

Voilà, mon cher ami, ce que je racontai en peu de mots, le mardi 15 décembre, aux quinze personnes réunies fortuitement au Casino de Bar-le-Duc. Je leur fis comprendre que je n'avais eu nul intérêt à embrasser les opinions phalanstériennes. Je leur fis sentir que je n'avais pas cédé même à un entraînement, à une séduction de l'esprit, puisque j'avais débuté par chercher la loi de l'organisation sociale dans les philosophes, les économistes, les saint-simoniens, aussi bien que dans l'Ecole sociétaire, et que la force de la vérité m'avait seule entraîné du côté de Fourier, pour lequel j'éprouvais originairement la défiance commune à tous les esprits en présence d'un novateur excentrique.

J'expliquai sommairement en quoi consistait, à mes yeux, la supériorité de Charles Fourier sur tous les chefs d'école, quels étaient ses points de départ, le *doute absolu*, l'*écart absolu* ; j'esquissai brièvement le portrait de sa commune organisée, de son *phalanstère*; j'énonçai, me réservant de les définir plus tard, les bases philosophiques de tout son système, *l'attraction* et la *série*.

Dans ma pensée, ce petit discours n'était qu'un prélude, ayant pour objet d'éveiller la curiosité, de préparer l'exposition complète que je pourrais faire à Bar-le-Duc dans une salle publique, lors d'un autre voyage. Je soulevais des problèmes nombreux sans avoir la prétention de les résoudre. Evidemment, toute discussion était prématurée, de la part de mes auditeurs, dont plusieurs avaient confondu jusque-là les idées phalanstériennes avec le *communisme*, et ne savaient rien d'exact et de positif sur la Théorie de Fourier, excepté ce qu'ils venaient d'apprendre par ma bouche.

Mais ne faut-il pas toujours que le civilisé discute? Vous avez passé des années à creuser un système, à en chercher les côtés faibles, à prévoir les attaques dont il peut être le but. Eh bien! le civilisé qui ne connaît vos opinions que par des ouï dire, qui serait hors d'état d'exposer en quoi elles consistent, se pose immédiatement en adversaire en face de vous, et pense qu'à la première botte, il trouvera le défaut de votre armure. Il faut voir de quel air triomphant il vous dit : Vous supprimez la propriété, vous supprimez la famille. L'homme préférera toujours sa liberté aux biens matériels. Pour établir votre harmonie, il faudrait changer les passions de l'homme. Comment faire vivre en paix trois cents familles, quand deux ménages ne s'accordent pas? et autres simplicités dont je vous fais grâce, car vous les avez entendues et réfutées plus de mille fois.

Que ces questions se présentent comme des difficultés et des mystères à un esprit imparfaitement éclairé, je le conçois; mais quand on ignore l'A B C d'une théorie, il conviendrait de demander des éclaircissements, des explications à ceux qui savent, au lieu de venir en matamore présenter son *invincible* objection, comme on présenterait une pointe d'épée.

Je n'applique pas toutes ces réflexions à mes auditeurs de Bar-le-Duc. Cependant plusieurs d'entre eux ne purent se dispenser de faire ces objections que le premier aperçu de la Théorie phalanstérienne suggère à tout esprit civilisé, et qui se reproduisent dans toutes les villes de France comme autant de nouveautés, de découvertes lumineuses, destinées à montrer enfin l'erreur de cette monstrueuse Théorie qui promet aux hommes le règne de la vérité, de la liberté et de la justice.

Pour nous épargner la fatigue de répondre toujours à ces objections connues, ne devrions-nous pas faire un catéchisme phalanstérien, sous forme de dialogue? Toutes les objections y seraient prévues, ce qui n'est pas difficile, et messieurs les civilisés seraient moins pressés de les produire comme des découvertes qui doivent immortaliser leur nom

Je ne trouvai rien de curieux à enregistrer parmi les objections des Barrois. Vous connaissez cette ritournelle : Votre Théorie n'est pas réalisable, *parce qu'elle n'est pas encore réalisée*, charmante fin de non-recevoir, que le propriétaire, le mécanicien, le directeur de théâtre et l'imprimeur pourraient opposer à tout plan de maison non bâtie, de machine non construite, d'opéra non exécuté, de tragédie non jouée, de livre non publié. — Eh ! bonnes gens, si nous avions des phalanstères, notre rôle de propagateurs serait terminé.

Une autre objection m'a été faite encore, bien que je l'aie entendue au moins deux cents fois. Elle n'a pas encore épuisé, pour moi, toute sa

(1) Voir la *Démocratie* des 23, 29 décembre 1846 ; 2, 6, 13, 14 et 16 janvier.

[illegible] ans, et la Chambre fait son devoir en s'occupant des intérêts du pays ; la moins importante, si elle se contente de servir d'appui à la politique à l'ordre du jour. Sans doute la seconde hypothèse est la plus vraisemblable ; d'après les journaux ministériels, le gouvernement serait bien aise de voir les Chambres ne s'occuper que des finances et des chemins de fer ; tandis que les feuilles de l'opposition s'attendent à voir toute l'éloquence parlementaire épuisée par des déclamations sur les mariages espagnols. De cette façon les députés auront une tâche facile ; les partisans du gouvernement, forts de leur majorité, laisseront parler leurs adversaires, et ces derniers seront enchantés d'avoir à traiter des sujets aussi intéressants que les mariages espagnols et les funérailles de Cracovie, sûrs qu'ils sont de l'approbation des tribunes et des applaudissements de cette partie de la presse qui leur est dévouée. Un député a-t-il besoin d'autre chose ? que lui fait le reste ? Son but est atteint quand l'*opinion publique* apprécie dignement sa faconde. Puis, quand il y aura eu suffisamment de discours, arriveront les capitalistes repus, demandant un crédit sur le trésor public en faveur des rails-ways entrepris et de la hausse des actions à la Bourse. La majorité de la Chambre, toujours aux ordres de ces messieurs, accordera les subsides demandés, et tout le monde sera content.

Les grandes compagnies des chemins de fer français, formées par des banquiers allemands, français et anglais, reconnaissant comme leur seigneur et maître M. de Rothschild, sont, — on peut le dire sans être taxé d'exagération, — parvenus à former un Etat dans l'Etat. Leur budget dépasse un milliard; leurs sujets, sur lesquels elles exercent une autorité absolue, se montent à plus d'un million de têtes. Elles sont maîtreses des transactions; l'industrie et le commerce leur sont totalement subordonnés, et il n'y a pas jusqu'à l'Etat, le gouvernement et les chambres, qui ne soient tributaires de ces puissantes sociétés.

Il n'est donc pas étonnant si, abstraction faite des stériles discussions de partis, de toutes les mesures soumises à la chambre, les seules qui soient votées, n'ont pour résultat que d'accroître la féodalité industrielle des compagnies de chemins de fer. De cette façon seulement on pourra s'expliquer le programme du *Journal des Débats*, dont on a tant parlé.

En attendant le discours du trône de demain, nous allons communiquer à nos lecteurs un extrait d'un projet de discours de la couronne, publié par la *Démocratie pacifique*, et qui, comparé avec le discours officiel, plaira probablement beaucoup mieux à bien des personnes. »

Après avoir cité un extrait de notre article, relatif à la misère des masses, le journal allemand termine par les lignes suivantes :

Il serait, certes, intéressant de prendre une fois pour thème du discours de la couronne, ce sujet, le plus important de nos jours, et le soumettre à la sérieuse appréciation d'une assemblée convoquée pour représenter le peuple.

La lutte des deux principes, l'absolutisme et la liberté, l'aristocratie et la démocratie, continue à agiter vivement la Suisse. Nous avons raconté le soulèvement des habitants de Morat et districts voisins contre Fribourg, et l'insuccès de cette tentative mal combinée.

Le gouvernement de Fribourg, pour occuper le district d'Estavayer, avait à passer sur le territoire vaudois ; la circulation des militaires isolés ou des corps de troupes se rendant d'un district à l'autre a toujours été autorisée par les cantons, mais quand il s'agit d'une force armée, la circulation n'avait jamais été accordée que sur la demande expresse de l'Etat qui avait besoin de cette faveur.

Le canton de Fribourg crut pouvoir se dispenser de cette formalité ; il se contenta d'avertir le préfet de Payerne qu'un corps d'infanterie passerait dans la journée pour se rendre à Estavayer. Le préfet se hâta de protester, mais les troupes n'en passèrent pas moins. Le conseil d'Etat du canton de Vaud a porté plainte devant le Vorort de cette violation de son territoire, et demandé des réparations. Le Vorort, qui n'a pas [illegible] directions à prendre, si l'on y consulte les inspirations de la divine Providence.

» C'est en se laissant aller à ce suprême enseignement que le peuple de Genève, resté le maître par suite d'un conflit bien autrement grave que celui qui vient d'avoir lieu dans le canton de Fribourg, a donné l'exemple d'une modération qui, nous l'espérons, aura été appréciée par vous.

» Vous ne voudrez pas laisser supposer que sur notre terre républicaine, les gouvernements puissent se croire d'autres droits que les peuples, et qu'ils placent si haut le prestige de leur autorité déléguée, qu'ils la veuillent établir comme infaillible, et que, s'appuyant là-dessus, ils ne se croient pas appelés à user de la même modération que les peuples.

» Il nous paraît impossible que dans la question qui a fait naître les évènements du 7 janvier, les sympathies de la plus grande partie des peuples de la Suisse ne soient pas pour ceux de vos citoyens qui avant tout ont voulu rester attachés à l'alliance de leurs pères avec toute la Confédération suisse, et qui vous sollicitent depuis longtemps de ne pas vous en détacher par une alliance séparée.

» Néanmoins, les peuples voisins vous ont montré qu'ils savaient retenir ces sympathies, afin de ne pas faire naître de nouveaux prétextes de désunion dans la Confédération. Mais c'est évidemment à la condition que leurs gouvernements et l'autorité fédérale sauront être interprètes de leurs sentiments et ramener en Suisse le pacte à son véritable sens, celui d'une garantie égale accordée aux droits des peuples et des gouvernements. . . . .

. . . . » L'évêque d'où ressortent les citoyens catholiques de notre canton réside à Fribourg. . . . .

» Il est dès lors important pour le repos de notre canton que la manière dont sera traité le district de Morat ne puisse pas servir de prétexte ici pour attiser l'antagonisme religieux, si vous veniez à agir vis-à-vis de ce district d'une manière tout opposée à la nôtre.

» Vous le savez, les accusations dirigées contre les peuples suisses qui appartiennent à la cause libérale, de vouloir porter atteinte à la religion catholique, n'ont pas le moindre fondement. Le peuple de Genève l'a bien prouvé.

» C'est en nous fondant sur ce fait que nous nous trouvons encore mieux placés pour vous présenter les considérations qui précèdent, et vous demander la réciprocité en faveur des protestants de votre canton. »

Mais si le canton de Fribourg a contre lui la Suisse libérale, et nous voulons l'espérer, le gouvernement français, il a pour lui les cours du Nord. La Russie, l'Autriche et la Prusse ont adressé au Vorort une note comminatoire dont nous avons déjà parlé, et dans laquelle on remarque les lignes suivantes :

« D'après les ordres dont il est muni, le soussigné doit avoir l'honneur de faire connaître au nouveau directoire de la Confédération suisse, que voyant en lui l'autorité qui, en vertu de l'article 10 du pacte conclu le 7 août 1815, est appelée à gérer les affaires générales de la Confédération, la Russie entretiendra ses rapports de bienveillance accoutumée avec elle par l'organe du directoire actuel, aussi longtemps que *la base sur laquelle son pouvoir repose n'aura point été entamée dans son essence, ni viciée dans son esprit. Cette base est le pacte fédéral de 1815, et l'esprit de cet acte n'est maintenu dans son intégrité qu'autant que les souverainetés cantonales, garanties par le pacte et limitées seulement pour des buts spéciaux que la constitution fédérale indique, sont scrupuleusement respectées.*

» Plus les circonstances au milieu desquelles le canton de Berne se charge des hautes fonctions qui lui sont imposées sont graves, plus la cour impériale se croit obligée à ne point laisser dans l'incertitude sur ses sentiments et sur les circonstances qui en découlent naturellement. »

Ainsi voilà que les puissances absolutistes invoquent, quand il s'agit de la Suisse, les traités de 1815, qu'ils viennent de violer dans

MAINE-ET-LOIRE. — Le *Précurseur de l'Ouest* rapporte que des troubles ont eu lieu mercredi dernier à Pouancé et à Combrée, près de Ségré : « Des charrettes chargées de grains ont été arrêtées, les sacs ont été coupés et vidés à terre. Les autorités de l'arrondissement se sont transportées sur les lieux, et grâce à leur intervention ferme, modérée et conciliatrice à la fois, les blés ont pu être rechargés et ramenés à Segré, sous la protection des autorités.

» A partir de ce moment, l'ordre n'a pas été troublé. »

MAYENNE. — On lit dans l'*Echo de la Mayenne* :

« Quoiqu'une sorte de résistance à la force armée qui, vendredi dernier, amenait à Laval un homme, huit femmes et un enfant arrêtés un peu légèrement à la Brulatte et relâchés le soir même, eût fait pressentir une certaine agitation dans la classe malheureuse de notre cité, l'excellent esprit de la population lavaloise inspirait tant de confiance à l'administration que, samedi dernier, jour de marché, elle avait négligé de prendre les mesures nécessaires pour contenir les efforts de la foule. Le matin, cependant, trois voitures de grains arrivant à Laval par la route de Rennes, avaient été arrêtées à Saint-Berthevin, et les fermiers qui les conduisaient s'étaient vus contraints de mesurer le froment à 4 fr. le quart d'hectolitre. Avertis de ce qui arrivait, huit autres métayers, qui amenaient aussi du grain sur notre place, étaient retournés chez eux. Le marché commença à Laval comme à l'ordinaire, et quelques hectolitres de froment furent vendus avec une légère hausse sur le prix du marché précédent. Dès neuf heures trois quarts, des femmes, des enfants, quelques hommes encombrèrent les allées [illegible] gées entre les porches, et les vendeurs se virent contraints de leur livrer le froment à 4 fr. le double décalitre ; les conseils et les remontrances de MM. le maire et l'adjoint de notre ville, et de quelques conseillers municipaux qui se mêlèrent à la foule, furent inutiles. Vers midi, quatre compagnies du 12ᵉ régiment de ligne vinrent débarrasser la place, et en fermèrent tous les abords ; il ne fut permis qu'aux personnes désireuses d'acheter du grain d'approcher des sacs. La tranquillité semblait rétablie quand, vers deux heures après midi, quelques perturbateurs, accompagnés d'un grand nombre de curieux, se portèrent vers la rue Ambroise-Paré, et brisèrent à coups de pierres les croisées et la porte d'une maison où étaient des céréales. Un détachement du 12ᵉ de ligne dissipa l'attroupement, dont une partie alla lancer des pierres dans les fenêtres d'une maison de M. Collet, quai d'Anvers.

» Le soir, vers huit heures et demie, huit hommes, que suivit bientôt une foule immense, se présentèrent au Port-Vallée, et demandèrent au fermier qui l'exploite le grain et la farine qui y étaient en dépôt. — Elle est aux mains des propriétaires de ces marchandises. — Les portes en furent alors forcées, et quelques individus remplirent de grains et de farine des sacs que chacun emporta avec tant de précipitation, qu'on aurait pu, le lendemain, suivre jusqu'à leurs maisons les traces de plusieurs des pillards, tant il y avait de froment et de farine répandus dans les rues et chemins. De l'argent avait d'abord été offert en échange, mais le fermier du port le refusa. La troupe accourut dès qu'elle fut avisée de ce pillage et le fit cesser. Un homme d'Avenières tomba près de l'église de cette commune, sous le poids du froment qu'il emportait, et se cassa la cuisse.

» Le dimanche, dans la matinée, de nouvelles tentatives eurent lieu contre la maison de la rue Ambroise-Paré, qu'on avait attaquée la veille, et que vint encore protéger un détachement du 12ᵉ de ligne. Le froment en fut transporté au minage.

» Le soir, deux voitures de grains furent encore pillées à la Croix-Rouge. — L'ordre n'a plus été troublé depuis en notre ville.

» On ne saurait donner trop d'éloges au courage et à la modération des braves soldats du 12ᵉ de ligne, qui n'ont point fait usage de leurs armes, quoique quelques perturbateurs aient lancé contre eux des pierres, et que deux militaires aient été blessés dans les rangs.

» Lundi, arrivaient du Mans à Laval 120 carabiniers.

» Beaucoup d'arrestations ont été faites. »

L'*Hermine* ajoute : « Le marché de samedi a été assez calme à Laval. Mais il n'est pas venu une seule charretée de grains de la campagne.

» La force armée a fait apparition à plusieurs reprises sur la place

---

puissance comique. C'est le beau raisonnement que voici : Pour que le système de Fourier fût réalisable, il faudrait *changer les passions de l'homme*. Que l'on adresse cette objection au prédicateur, au moraliste, qui vous disent: Réprimez vos penchants, dominez vos goûts, mangez indistinctement tous les mets, soyez insensibles à la gloire, méprisez l'or, je le concevrais parfaitement; une pareille morale lutte de front avec les tendances de l'espèce humaine. Pour qu'elle régnât paisiblement, il faudrait changer l'homme, aussi n'a-t-elle régné que chez des êtres exceptionnels, jamais elle ne régira les masses.

Mais l'idée fondamentale de Fourier, le principe qui le sépare profondément des moralistes civilisés, c'est que les tendances de l'homme ne sont pas mauvaises, c'est que l'organisation sociale doit être moulée sur ces tendances, c'est que tout peut et doit être utilisé dans notre nature, jusqu'à l'amour des richesses, jusqu'à l'inconstance, jusqu'à la passion de la rivalité, des cabales. Adressez à ce système toute autre accusation que votre ignorance et vos préjugés pourront vous suggérer, mais ne dites pas qu'il nécessite le *changement* des passions de l'homme !

Je remarquai à Bar-le-Duc, parmi nos opposants, un type dont j'avais reconnu l'existence à Semur et en d'autres lieux : c'est le républicain non socialiste, le républicain qui s'en tient aux idées de la Convention, et qui pense que tous les problèmes sociaux seraient résolus si, conformément au programme de cette assemblée, on assurait à chaque citoyen liberté individuelle, propriété, sûreté, le tout en conservant le morcellement des cultures et l'isolement des ménages. Voyez si cette classe, qui renferme des hommes bien intentionnés, ne mériterait pas un enseignement tout spécial dans la *Démocratie pacifique* ou ailleurs. Il est évident que ces hommes s'abusent en se croyant aujourd'hui progressifs. Les idées auxquelles ils sont demeurés attachés représentent une des stations que l'humanité a franchies et dépassées dans sa marche. Le morcellement de la propriété, la proclamation de tous les droits individuels étaient en 1793 une réaction nécessaire contre le despotisme féodal ; mais une fois les éléments individuels affranchis et dégagés d'une organisation injuste et fausse, ils ne peuvent rester dans l'isolement, qui est l'impuissance; ils doivent, en s'associant librement, multiplier leurs forces : l'émancipation était l'œuvre de 93; l'association spontanée des éléments émancipés est la nôtre.

Au surplus, si les paroles que je prononçai à Bar-le-Duc soulevèrent des objections, je ne fus pas seul pour y répondre : il y avait un parti phalanstérien et semi-phalanstérien dans notre petite assemblée. Plusieurs groupes se formèrent, on discuta jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, et je crois qu'en faisant un cours à Bar-le-Duc, un orateur phalanstérien développerait maintenant des germes. Que ne sommes-nous plus nombreux pour toutes ces missions ! On m'attend actuellement à Lyon, à Grenoble, à Blois, à Bar-le-Duc, à Caen, à Rennes, à Angers, que sais-je ! Mais patience, nous croissons chaque jour en forces, il nous viendra de nouveaux propagateurs. Ceux dont la vocation n'est pas de parler en public, suppléeront les autres au journal, ce monstre exigeant qui dévore chaque matin tant de rédaction et dont la faim n'est jamais assouvie. Le tonneau des Danaïdes n'est-il pas l'emblème d'un journal ? N'étaient-ce pas des *premiers-Argos*, des entrefilets, des variétés, des feuilletons, que ces filles coupables portaient dans leurs cruches ? Et voyez comme la comparaison est bien suivie : des articles de journaux me paraissent assez bien représentés par des cruches pleines d'eau claire.

Ici je reconnais que la métaphore n'est pas applicable à la *Démocratie pacifique*. Le tonneau des Danaïdes, c'est le journal en enfer, c'est à dire dans le monde subversif, dans la civilisation ; c'est le journal civilisé..... Je serais bien fâché de pousser plus loin cette divagation mythologique.

Que vous dirai-je encore de Bar-le-Duc? J'y vis le mercredi 16, un café très original : le propriétaire, passionné pour l'histoire naturelle, a fait de ses salons un musée. Chacun prend sa demi-tasse contre des rayons vitrés pleins d'oiseaux et de quadrupèdes empaillés : des crocodiles sont pendus au plafond en compagnie de l'espadon et de la tortue. Toutes ces momies ont des arômes peu flatteurs et ne paraissent manquer d'à-propos dans un lieu destiné à la consommation. Une société formée de buses, de butors, d'oisons et de pingouins, me semble assez mal choisie. Il y a quelques années, l'agrément de cette arche de Noé s'augmentait encore par la présence d'un jeune loup qui venait fureter sous les tables des habitués et leur mordiller les jambes ; mais comme les espiègleries de cet enfant terrible commençaient à devenir un peu trop fortes, on l'a confiné dans une cage de fer où je l'ai vu. Croiriez-vous, mon ami, que le propriétaire de ce crocodile, de cette tortue, de ces butors et de ce loup vivant, n'est pas encore phalanstérien ! Il ne sait donc pas que Fourier a fait l'éloge et la réhabilitation des *vilains goûts* !

De Bar-le-Duc je partis pour Montier-sur-Saux, où je passai trois jours chez nos amis C., visitant le haut-fourneau, parcourant les rues du village, théâtre de la fameuse insurrection qui avait déterminé mon voyage. Que vous dirai-je de mon séjour à Montier? Vous savez qu'il y avait dans l'ancienne féodalité, généralement oppressive, des familles charitables, protégeant, secourant leurs serfs, et bénies par les populations qui vivaient à l'ombre de leurs manoirs. Parmi les industriels de nos jours, il y a de ces familles généreuses, il y a de vénérables patriarches, aimant sincèrement leurs ouvriers, craignant plus qu'eux une réduction du salaire et ouvrant leurs ateliers, alors même que les débouchés leur manquent, de peur de faire subir un chômage à des hommes que le chômage tue. Voilà ce que je vis à Montier-sur-Saux ; vous en dire davantage, ébruiter des projets de réforme, d'amélioration, d'organisation de l'usine, dans lesquels la science de Fourier se concilie, comme toujours, avec le sentiment chrétien, ce serait ôter à MM. C. le plaisir de vous exposer eux-mêmes leurs nobles intentions.

Le samedi 19 décembre, je me remis en route pour Paris. Quel temps affreux ! Partout la neige entravait les roues. Je dus m'arrêter le soir à Saint-Dizier sans avoir vu sur la route rien de remarquable ; je me trompe : j'aperçus dans un village une statue de Napoléon. Le souvenir de l'empereur est vivant sur ces frontières de la Champagne et de la Lorraine, où il remporta ses dernières victoires. Le Napoléon que je vis est en fonte, et le piédestal qui le supporte est orné de quatre aigles. L'intention du fondeur était du moins de couler des aigles, mais, dans ce champêtre pays, se trouvant sans modèle, il a copié des oies. Napoléon conduisant un troupeau d'oies, c'est original. Pour désigner ce monument, on dira : l'*Empereur aux oies*, comme on dit : la *Vierge au poisson*, *la Vierge à la chaise*. »

Je n'ai pas besoin de vous dire que cette production grotesque ne sort pas du fourneau de Montier. Si vous êtes curieux de voir une œuvre de MM. C., regardez la balustrade massive qui entoure la colonne de Juillet, place de la Bastille.

De Saint-Dizier, je revins promptement à Paris, regrettant d'ajourner une visite promise à nos amis de Reims ; mais je ne trouvais pas la saison propice aux pérégrinations, et j'étais rappelé rue de Beaune, nº 2, par des travaux de plus d'une sorte. Voilà, mon ami, toutes mes impressions de voyage. Je vous ai parlé de la *Théorie* de Fourier beaucoup plus que de la Lorraine ; c'est que nous autres, semblables au moins par la foi aux prophètes qui, dans la captivité, oubliaient Babylone pour Jérusalem absente, nous ne pouvons donner à nos paroles, à nos écrits, à nos démarches, qu'un seul but: frayer et préparer les chemins qui conduisent au phalanstère.

VICTOR H[illegible].

[illegible] sont sur pied depuis quelques jours pour prêter main-forte à ceux de Luçon et des environs et à la troupe de ligne de Bourbon-Vendée pour la répression d'une émeute qui a eu lieu à Saint-Michel-en-l'Herm, à l'occasion des ventes de blé faites par un riche banquier et propriétaire qui s'est fait déclarer, par le *Journal des Débats*, le bienfaiteur d'un pays dont il n'est que l'exploiteur. Les femmes se sont opposées à l'enlèvement du blé vendu et des troubles assez graves en ont résulté. Je vous enverrai de nouveaux détails dans quelques jours.

Nous trouvons dans le *Courrier de la Seine*, les détails d'une rixe qui a eu lieu, le 30 décembre, entre M. Hurel, négociant en spiritueux, aux Batignolles, et trois employés des contributions indirectes. Des voies de fait auraient suivi ces altercations et ces propos outrageants, rendus à peu près inévitables par l'exercice de fonctions que le peuple, dans sa répulsion instinctive pour tout ce qui est faux et oppressif, a stygmatisés des épithètes les plus injurieuses. D'après le *Courrier de la Seine*, les employés de la régie se seraient conduits et exprimés de la façon la plus grossière, et se seraient rendus coupables des premières voies de fait. Sans vouloir condamner absolument des hommes chargés de fonctions difficiles parce qu'elles répugnent au sentiment public, nous voyons, dans cette scène de violence, de nouveaux motifs pour demander, au nom du progrès et de la raison moderne, la suppression de l'*exercice*, et son remplacement par un impôt dont le mode de perception soit plus en rapport avec la morale sociale et la dignité humaine.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Jules Persil a été réélu député par le collége de Condom. Il a obtenu 334 suffrages contre 150, donnés à M. de Cormenin, candidat des oppositions réunies.

— Les journaux de Londres publient des correspondances de Lisbonne jusqu'au 11 janvier. Saldanha, entré le 5 à Coïmbre et fort bien accueilli par la population, avait séjourné le 6 et le 7 dans cette ville, et, après y avoir laissé une brigade, s'était remis en marche le 8 avec le reste de ses troupes sur Oporto.

Das Antas avait, de son côté, poursuivi sa retraite vers le même point et passé le Douro, les uns disent avec deux mille, les autres avec six mille hommes.

Tout le pays entre Lisbonne et Coïmbre est pacifié; les guérillas ont été dispersées et les stations télégraphiques rétablies. Entre Coïmbre et Oporto, il y a, dit-on, encore quatorze mille insurgés, et la junte semble décidée à se défendre.

— M. Deville, gérant de l'*Epoque*, a fait assigner M. Emile de Girardin, gérant du journal la *Presse*, devant le tribunal de commerce de la Seine, et lui demande cinquante mille francs de dommages-intérêts pour réparation du préjudice résultant des articles qui ont paru récemment dans la *Presse*.

Me Schayé s'est présenté pour le gérant de l'*Epoque*, et Me Durmont pour le gérant de la *Presse*.

Le tribunal, présidé par M. Ledagre, a renvoyé l'affaire au grand rôle (audience du 19 janvier.)

— Le journal le *Tageshereld* annonce, d'après des lettres de Dresde, que l'ex-dictateur Tyssowski n'a point été exilé en Amérique, ainsi qu'on l'avait annoncé. Il a été, à la suite de négociations entre les gouvernements de Saxe et d'Autriche, mis en liberté sans conditions. Tyssowski se propose de rester encore quelque temps à Dresde et de se fixer ensuite en Belgique.

— Le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne a été lu dans la séance du sénat espagnol du 11 janvier. Ce document n'est comme d'habitude qu'une espèce de paraphrase du discours lui-même. Le passage relatif au double mariage est ainsi conçu : « Le sénat, qui a déjà eu l'honneur de féliciter V. M. à l'occasion du mariage qu'elle a contracté avec son auguste cousin don Francisco de Asis Maria de Bourbon, unit ses vœux fervents aux vôtres pour prier le ciel de bénir cette union. Il fait les mêmes vœux relativement au mariage de votre auguste sœur. »

RAPPORT DES JOURNAUX A LA POPULATION. — Un journal anglais présente ainsi le tableau statistique de la presse périodique dans les Etats de l'Europe, et du chiffre comparatif de la population par chaque journal :

Confédération germanique, et dépendances autrichiennes et prussiennes, 1 836 journaux, un journal pour 18 000 habitants.

France, 1 204 journaux, un journal pour 28 000 habitants.

[illegible]

[illegible] 1 pour [illegible] habitants.

[illegible] colonies [illegible], [illegible] journaux, 1 pour [illegible]

Russie, [illegible] journaux, 1 pour 408 474 habitants.

On comprend que les journaux scientifiques, littéraires et industriels entrent pour un chiffre important dans les nombres recueillis, et que [illegible] mouvement de la presse politique.

[illegible] en Italie présenterait en outre ce résultat aux [illegible]

	1840.	1845.		
	journaux		pour	habit.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] 000
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Id.	[illegible] 000
Toscane.	14	16	Id.	80 000
Etats du pape.	20	32	Id.	80 000
Royaume des Deux-Siciles	52	64	Id.	122 000
Venise	9	15	Id.	158 000
Etats sardes	26	30	Id.	145 000

UNE AVENTURE DE BAL MASQUÉ. — L'*Illustration* raconte l'aventure suivante :

« On sait que le rêve de la plupart des femmes, même des plus raisonnables, est de voir, une fois au moins, le bal de l'Opéra. Mme de B..., récemment mariée, n'osant s'ouvrir à son époux sur ce chapitre, profitait [illegible] de son absence momentanée pour se glisser, en domino rose, dans le foyer. Pour cette équipée, Mme de B... s'était associé une complice, jeune et charmante comme elle, et, comme elle aussi, tout récemment mariée. Ainsi donc, les deux amies, pensionnaires de la veille, errent et voltigent comme deux colombes effarouchées, dans la salle au foyer, sans trouver un siége vacant, ou n'osant peut-être s'y asseoir ; mais l'affluence est grande, et les flots de la foule [illegible] valait mille écus. Après cela, combien de maris n'en sont pas quittes à si bon marché ! Cette leçon vaut bien un bracelet sans doute, et Mme de B... a juré qu'on ne l'y prendrait plus. »

LES BOHÉMIENS DE PARIS. — Herstroffer est l'un de ces gamins paresseux et flâneurs qui vendent des contremarques et ouvrent les portières, le soir, à la porte des spectacles, et vont pendant la nuit chercher un lit dans les fours à plâtre; l'hiver, ils y cherchent un asile même durant la journée. En effet, ils trouvent une chaleur plus ou moins intense qui remplace le feu du poêle ou de la cheminée. Le four à plâtre est l'estaminet du voyou de Paris.

Les ouvriers qui travaillent dans ces ateliers souterrains reçoivent ces bohémiens et les tolèrent au milieu d'eux; mais il leur arrive souvent d'être dévalisés par leurs hôtes. C'est un fait de ce genre qui amène aujourd'hui Herstroffer devant la police correctionnelle.

Le 29 décembre dernier, cet individu se présente dans un four à plâtre de Belleville. L'ouvrier Nicoud lui donna place à son feu et même à sa table, car il partagea avec lui son modeste dîner. Or, Nicoud venait de recevoir sa paie de la semaine; il avait dans son gilet la somme de 42 fr. 50 c.; ce gilet était accroché à un clou, dans un coin de l'atelier. Herstroffer ayant eu connaissance de cette circonstance par Nicoud lui-même, s'empara aussitôt de l'argent et s'esquiva.

M. le président, au prévenu : Quel est le motif qui vous a fait commettre cette mauvaise action ?

Herstroffer : J'avais faim.

M. le président : Pourquoi ne faisiez-vous pas comme cet homme ? pourquoi ne travailliez-vous pas ?

Herstroffer ne répond pas.

M. le président : Le vol est toujours un délit ; mais ce délit devient plus odieux encore quand il est commis au préjudice d'un pauvre ouvrier, qui a gagné son argent à la sueur de son front.

Herstroffer est condamné à trois mois de prison.

Il paraît plus satisfait que contrarié de ce résultat. Il fait si froid sur le boulevart du Temple, et l'on a eu l'art de rendre le travail si peu attrayant.

Chambre des Pairs.

Séance du 20 janvier. — Présidence de M. PASQUIER.

La discussion sur le 3e paragraphe du projet d'adresse, relatif aux mariages espagnols, est reprise.

M. H. PASSY. Ce n'est pas la première fois qu'un dissentiment a éclaté entre le gouvernement français et celui de la Grande-Bretagne. Vainement deux grandes nations sont convaincues de la nécessité de bons rapports entre elles, il est impossible, quand surgissent les évènements, que leurs desseins soient absolument les mêmes; de là des dissentiments momentanés. C'est là ce qui est arrivé pour les mariages espagnols.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les relations de la France et de l'Angleterre avec l'Espagne et avoir constaté la tendance de l'Angleterre à exercer une suprématie constante, l'orateur établit que le mariage de M. le duc de Montpensier ne fait que confirmer l'état de choses préexistant, non pas en vertu des traités de famille, mais en vertu des traités internationaux.

A Londres, on a cru facilement qu'il n'y avait que deux volontés en présence, celle de la France et celle de l'Angleterre ; on a oublié qu'il y en avait une troisième, celle de l'Espagne.

Je ne voudrais rien dire qui parût affaiblir l'estime que je porte à des hommes d'Etat éminents ; mais enfin l'Angleterre a été constamment heureuse dans ses négociations, et elle ne s'est pas fait faute de moyens souterrains pour arriver à son but.

Y a-t-il dans le différend suscité par les mariages espagnols quelque chose qui doive gravement altérer les bonnes relations entre les deux pays ? Je ne le crois pas; la mésintelligence ne me paraît pas devoir être durable, et je ne doute pas que bientôt l'Angleterre ne reprenne les bons rapports avec la France. Un évènement douloureux, l'incorporation de Cracovie, en fait une nécessité ; il faut que la France et l'Angleterre soient unies pour protester efficacement contre cette violation des traités.

M. le duc de Noailles, dont le noble langage a si vivement impressionné la chambre, voudra-t-il me permettre une observation ? Il a dit qu'une autre alliance aurait accru le crédit de la France, en ce qu'il aurait opéré entre la France et les cours du Nord un rapprochement désirable. Je crois qu'il s'est trompé. Il me paraît que la paix du monde dépend surtout de l'union de la France et de l'Angleterre; il faut que ces deux grandes puissances travaillent à cette grande œuvre. C'est là une vérité que les évènements se chargeront de mettre en lumière. L'Angleterre ne saurait tarder à comprendre l'importance du rôle qu'elle est appelée à jouer de concert avec la France ; elle renouera avec nous des relations que la France n'a pas cherché à rompre, mais auxquelles elle ne pouvait sacrifier les intérêts légitimes de sa politique.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Messieurs, je suis bien enroué, et j'ai bien des choses à dire. Je réclame l'attention de la chambre.

Je ne viens pas défendre notre politique. Elle a été peu attaquée, et elle a été énergiquement défendue, d'abord par nos amis, et ensuite par des hommes que je regrette de ne pas compter parmi nos amis, mais que je suis heureux de n'avoir pas aujourd'hui parmi nos adversaires. Je ne parlerai pas du passé, mais du présent, mais de la politique pratique. Je sais que mes paroles peuvent avoir de l'influence sur une situation délicate. Je prie la chambre d'entrer dans cette situation et de m'aider dans ma franchise et en même temps dans ma réserve; car je serai très franc et très réservé.

La Chambre nous a soutenus quand on nous accusait de manquer de fermeté et de dignité envers l'Angleterre ; la Chambre nous soutiendra encore quand on nous accuse d'avoir manqué de loyauté et de prudence. Ni l'un ni l'autre de ces reproches n'était fondé. Nous nous sommes bien des fois justifiés du premier ; je tiens à repousser le second vis-à-vis de la France et de l'Europe.

Le principe de notre politique vis-à-vis de l'Espagne est connu : nous ne voulons pas que la couronne d'Espagne sorte de la maison de Bourbon, nous ne pourrions le vouloir ; tous nos antécédents diplomatiques, la dignité de notre couronne l'exigeaient. J'ai fait de ce principe la base de notre politique, je m'en suis nettement expliqué vis-à-vis de toutes les cours. M. Pageot a été à Berlin et à Vienne l'interprète de nos sentiments. A Saint-Pétersbourg, M. Casimir Périer s'en est expliqué par nos ordres avec le cabinet moscovite. Ainsi, pas d'hésitation.

(MM. les ducs de Nemours et d'Aumale entrent dans la salle. Tous les pairs se lèvent. M. Guizot s'interrompt.)

M. GUIZOT. Nous connaissions les dangers de cette politique ; mais nous savions qu'elle est nationale, et nous n'avons pas hésité à la proclamer hautement. Nous n'avons pas même hésité à nous lier d'avance.

Mais en même temps que la politique de la France était ainsi décidée et publique, elle a été, dit l'orateur, modérée et conciliante; conciliante d'abord vis-à-vis de l'Espagne. Nous avons reconnu son droit; nous avons servi et secouru des cabinets espagnols qui n'étaient pas de nos amis. J'ai défendu à cette tribune le général Espartero ; j'ai maintenu avec lui de bons rapports. Nous avons bien vécu avec les progressistes. Nous avons toujours été en même temps nets et modérés.

Vis-à-vis de l'Europe, avons-nous manqué de modération ? Tout le monde sait que les trois cours du Nord soutenaient un prétendant à la main de la reine, M. le comte de Montémolin. Nous ne lui avons pas donné l'exclusion, quoique notre conduite sous ce rapport dût nous attirer bien des reproches en France. J'écrivais, le 19 avril 1842, à M. le comte de Flahaut que cette idée était bonne pour opérer une fusion des deux droits, et pour faire rentrer l'Espagne en bonnes relations avec le reste de l'Europe. Je signalais ce[illegible]

M. Guizot donne lecture de la dépêche qui contient ces ouvertures du gouvernement anglais et de la réponse faite à cette dépêche par notre cabinet. Il en résulte que l'offre du gouvernement anglais fut acceptée *avec plaisir*. Ce sont les termes de la réponse. Il en résulte encore qu'en répondant à la proposition de concert, le gouvernement français parla du mariage de la reine et prit l'initiative sur cette question.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, dit l'orateur, c'est nous qui faisions entrer la question de mariage dans le concert dès que le concert nous fut proposé. Les bases que nous avions proposées furent acceptées ; quelque temps après eut lieu le voyage d'Eu, et les choses furent précisées dans les conversations que j'eus avec lord Aberdeen. L'Angleterre s'engagea à user de son influence, de ses conseils pour que la main de la reine d'Espagne ne fût pas accordée à un autre qu'à un descendant de Philippe V, à condition que le mari ne serait pas un prince français. J'écrivis immédiatement à M. de Flahaut à Vienne pour lui annoncer ce grand fait.

M. Guizot donne lecture de cette dépêche. Il y est dit que, dans le cas où la France ou l'Angleterre s'éloigneraient des bases posées, ces deux puissances reprendraient leur liberté. M. Guizot appuie sur ces mots de la dépêche. Il est convenu que la réapparition du prince de Cobourg sera la résurrection du duc d'Aumale. (Mouvement. — M. le duc d'Aumale rit beaucoup).

Ces bases posées, le premier candidat qui se présenta fut le comte de Trapani. Cette candidature fut soulevée par lord Aberdeen ; nous n'avions pas d'opposition à y faire. Elle avait l'assentiment de la reine Christine, elle donnait à l'Espagne la reconnaissance de Naples, et elle établissait des liens entre les trois branches de la maison de Bourbon régnantes en Europe. Nous adhérâmes donc, à condition que l'Espagne légale partagerait l'avis de l'Angleterre et de la France ; mais en même temps nous disions expressément que nous continuerions à n'exclure aucune des candidatures contenues dans notre principe.

Cette candidature du comte de Trapani rencontra de graves obstacles ; il y eut les luttes de partis, les préventions nationales, et puis rien ne pressait, la reine était bien jeune. On arriva ainsi à l'été de 1845. Nous eûmes alors l'occasion de donner une marque de loyauté et le duc d'Aumale épousa une princesse de Naples.

On nous fit à cette époque une ouverture, ou plutôt on nous laissa entrevoir une indication au sujet du mariage du comte de Trapani avec la reine, et du duc de Montpensier avec l'infante doua Luisa. J'écrivis confidentiellement à ce sujet à M. le comte Bresson que je trouvais cette union convenable, mais que nous ne voulions rien faire qu'à ciel découvert et de concert avec notre allié.

Cependant l'Angleterre était inquiète. Le deuxième voyage d'Eu se fit dans ces entrefaites. Je m'expliquai avec lord Aberdeen sur cette question ; il ne vit pas d'obstacle, dans une certaine mesure, au mariage du duc de Montpensier avec l'infante. Nous nous engageâmes à travailler au mariage de la reine dans les limites du principe posé, et à ne marier le duc de Montpensier avec l'infante que lorsque, par le mariage et ses conséquences, la succession au trône serait assurée et garantie.

Quelque temps après, nous commencions à entendre parler du prince de Cobourg d'une manière inquiétante. Et simultanément, le ministère espagnol nous proposait le comte de Trapani pour la reine, et le duc de Montpensier pour l'infante. Nous refusâmes nettement, mais toutefois j'écrivis à M. Bresson de se tenir sur ses gardes, et je l'avertis que dans le cas où il aurait la certitude que l'Angleterre porterait le prince de Cobourg, il pourrait offrir le duc de Montpensier, soit pour la reine, soit pour l'infante.

La candidature du comte de Trapani perdait tous les jours du terrain, en même temps que le cabinet Narvaez, cabinet de la fermeté duquel nous n'avons eu qu'à nous louer. Ce cabinet tomba, et notre principe paraissant courir des dangers, j'adressai à lord Aberdeen le mémorandum du 25 février, pour lui rappeler la situation entre nous.

Le nouveau cabinet espagnol nous proposa de marier le duc de Montpensier avec la reine. Nous refusâmes, et en même temps nous reçûmes de M. Bresson la nouvelle que le cabinet espagnol avait fait des ouvertures au prince de Cobourg à Lisbonne, et que le ministre anglais à Madrid avait approuvé ces ouvertures. Notre surprise fut grande, nous la communiquâmes à lord Aberdeen, qui se hâta, je dois le dire, de désavouer son agent, M. Bulwer.

Ici une réflexion. Le gouvernement d'Espagne eut toujours la pensée de faire faire à la reine un grand mariage, soit avec un prince français, soit avec un Cobourg. Je ne lui en fais pas un crime. Il avait besoin d'une grande alliance pour dompter les mécontentements intérieurs; n'attribuons donc pas ce choix à une influence quelconque. Nos refus avaient excité une explosion; le gouvernement espagnol avait besoin d'une alliance; il se jeta du côté de l'alliance de la famille Cobourg.

Il n'y avait pas d'influences, mais il y avait des politiques diverses qui devaient naturellement se ranger du côté des choix faits premièrement par le gouvernement espagnol. Le concours de l'Angleterre et de la France eût été plus que jamais nécessaire ; le concours eût été maintenu si lord Aberdeen fût resté aux affaires. Cette confiance ne me vient pas seulement de la bonne harmonie qui existait entre lord Aberdeen et moi ; une telle amitié aide les affaires, mais ne les décide pas.

Mais voici ce qui me donnait de la confiance. Vous avez entendu beaucoup parler de la jalousie, de la lutte d'influence qui existe entre la France et l'Angleterre. Je n'y mets certes pas beaucoup d'importance ; ma confiance se base sur le désir de paix qui existe dans les deux populations, elle se base aussi sur ce qu'il y a dans les deux pays l'existence d'une mission commune de civilisation. Cette conviction que j'ai, lord Aberdeen la partageait. Voilà pourquoi chez nous les questions s'amoindrissaient ; voilà pourquoi je comptais à bon droit que nous résoudrions pacifiquement ensemble la grande question du mariage de la reine.

La Chambre me rendra cette justice de voir que, me trouvant en face d'un autre ministre des affaires étrangères, je n'ai tenu compte d'aucune passion personnelle. J'ajoute également que je me hâte d'écarter de cette question et du ministre des affaires étrangères d'Angleterre tout soupçon de déloyauté et de mauvaise foi. Je ne crois pas qu'il convienne d'introduire un tel élément dans ces grandes controverses. Je regarde en pareille matière toute accusation de déloyauté et de mauvaise foi comme une bassesse et une lâcheté. (Vive sensation.)

Enfin, nous nous trouvions en face d'un ministre qui pouvait avoir d'autres opinions que son prédécesseur. Je ne remonterai pas jusqu'en 1840, je dirai seulement que la conduite de lord Aberdeen vis-à-vis de nous avait été souvent attaquée par le nouveau ministre des affaires étrangères. On l'accusait de complaisance pour la France, on lui adressait les reproches que l'on nous adresse à nous dans ce pays. On le lui avait reproché à propos de l'Espagne, de Taïti, de la Grèce, du Maroc.

Il était bien naturel que cela nous inspirât quelque réserve ; il était bien naturel que nous attendissions, afin de savoir si rien n'était changé dans la politique. Nous avons attendu, nous avons entendu le langage public. Le ministre des affaires étrangères, réélu à Tiverton, a prononcé un discours devant ses électeurs ; il pouvait nous éclairer sur sa politique vis-à-vis de la France par un mot. Pas un mot au parlement; pas un mot dans les communications diplomatiques. Evidemment on avait envie de se tenir vis-à-vis de nous dans une grande réserve, de ne pas continuer le concert. La réserve nous était donc imposée. Cependant, j'ai cru devoir prendre l'initiative : je proposai l'action commune à Madrid en faveur des fils de don François de Paule. Deux ou trois jours après je reçus une dépêche qui est sous les yeux de la Chambre, et qui annonçait un grand changement dans les rapports avec l'Angleterre. D'abord cette dépêche était envoyée à Madrid, sans nous être communiquée. Voilà pour la forme. Pour le fond, le prince de Cobourg était placé en tête de la liste des candidats, et l'on mentionnait soigneusement ses chances de réussite. Je le demande à la Chambre, était-ce la reproduction exacte de la situation où nous étions avec le précédent ministre ? Cette dépêche contenait en outre une attaque un peu vive contre la manière dont l'Espagne était gouvernée depuis trois ans. C'était désirer indirectement le retour de l'opposition aux affaires.

Voilà de publics symptômes de changement de politique. Je devais gra[illegible]

notre pays.

Maintenant quelle est notre situation envers tout le monde ? Envers l'Espagne, les faits sont bien clairs, vous avez entendu les débats des cortès ; toutes les tentatives de désordres ont échoué. Les mariages se sont accomplis en pleine liberté. Ce qui s'est passé s'est donc passé selon le vœu de la nation espagnole. Nos relations avec elle sont aujourd'hui consacrées par l'assentiment public.

Quant à l'Europe, aucune objection, aucune observation n'est venue, pas plus des puissances qui ont reconnu la reine d'Espagne que de celles qui ne l'ont pas reconnue. Les puissances continentales sont restées complètement en dehors de la question. Rien n'est perdu, rien n'est compromis.

Quant à l'Angleterre, il y a un mécontentement réel. Je n'hésite pas à dire que si nous faisons deux choses, si d'une part nous ne changeons pas notre politique générale, si d'une autre part nous nous montrons bien décidés à soutenir convenablement ce que nous avons fait, à nous abstenir de toute avance, de toute concession (très bien), tenez pour certain que le mécontentement anglais s'éteindra... Il s'éteindra dans la gravité des intérêts supérieurs, qui sont également compris à Londres et à Paris. L'Angleterre et son gouvernement ont deux grands instincts : la justice les frappe, la nécessité les touche. C'est un peuple honnête, qui respecte le droit, qui s'arrête devant les évènements irrévocables. Présentez-vous toujours à lui fermes dans votre droit, fermes dans les évènements accomplis, et tenez pour certain que vos bonnes relations avec lui ne seront pas rompues. (Très bien! très bien!)

La séance est suspendue pendant un quart d'heure; M. le duc de Nemours descend dans l'hémicycle et s'entretient longuement avec M. le comte Molé. M. le duc d'Aumale s'empare ensuite du noble pair.

M. LE CHANCELIER. Personne ne demandant plus la parole, je mets le paragraphe aux voix.

M. DE BOISSY. Je demande la parole.

DE TOUTES PARTS. Aux voix! aux voix !

M. DE BOISSY. Messieurs, il est d'usa... (Aux voix ! aux voix !) Monsieur le chancelier... (Aux voix !) Je demande la parole contre la clôture... (Aux voix !) Il est d'un usage constant qu'un ministre ne parle pas le dernier... Si je demande la parole, je fais abnégation d'amour-propre, c'est pour remplir mon devoir... (Aux voix !) Il faut une réplique au discours du ministre... (Assez !)

La clôture de la discussion est mise aux voix et adoptée.

Le paragraphe 3 est adopté. Nous en reproduisons le texte :

« Le mariage de votre fils bien-aimé, le duc de Montpensier, avec votre » nièce bien-aimée, l'infante d'Espagne Louise-Ferdinande, est venu ajouter » aux satisfactions et aux consolations que la Providence vous a accordées » dans votre auguste famille ; saluée avec joie par deux peuples indépen- » dants et amis, cette alliance contribuera à maintenir, entre la France et » l'Espagne, ces bonnes et intimes relations conformes aux traditions des » deux Etats, et si désirables pour leur prospérité et leur sécurité réci- » proques. »

Paragraphe 4. « Votre Majesté a l'espérance que les affaires de la Plata se- » ront bientôt réglées selon les vues de votre gouvernement agissant de » concert avec celui de la reine de la Grande-Bretagne. Nous attendons avec » confiance des mesures qui auront pour objet d'assurer et d'étendre nos re- » lations dans ces contrées. »

M. DE BOISSY. Je demande la parole. (Oh ! oh !) La Chambre me paraît impatiente... elle n'a pas voulu attendre le discours de la couronne d'Angleterre. Le ministère le connaît. Nous ne combattons pas à armes égales. (Assez ! Aux voix !) Enfin, j'espère que la question des mariages espagnols sera discutée plus amplement dans l'autre Chambre. (Assez ! Aux voix !)

L'orateur parle de l'affaire de la Plata au milieu du bruit des conversa-

... que brochés. Nous chercherons en détail. — L'ouvrage sur le Phil. de M. G. ne paraîtra in-18 que dans un mois. — Devons-nous faire relier et dorer si nous ne trouvons pas ?

M. S. à L. C. G. — Nous sommes impatients de connaître votre projet, car de votre part nous ne pouvons attendre que des idées saines et bien étudiées.

M. B. à Dijon. — Reçu les 150. — Nous ferons comme vous désirez. Nous suivons avec intérêt. Courage !

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 18 janvier. — TAUPIN, fabr. de bois de fauteuils, faubourg Poissonnière, 107. Juge-comm., M. Couriol; synd. prov., M. Tiphagne, faubourg Montmartre, 61. — LANDAIS, passementier, faubourg Saint-Denis, 169. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Ménin, rue Pastourel, 7. — BOYER, peintre en bâtiments, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 173. Juge-comm., M. Odier ; syndic prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — RIOUT, layetier-emballeur, passage Pecquet, 9. Juge-comm., M. Couriol ; synd. prov., M. Héron, faubourg Poissonnière, 14.

Bourse du 20 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	77 85	77 60	77 85
— — fin courant	77 25	77 85	77 25	77 70
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 45	116 85	116 45	116 85
— — fin courant	116 15	116 85	116 15	116 75

4 1/2 J. 22 s. dr cours	109 »»	Banq. de Fr. dr cours	3210 »»
4 0/0 J. »	» 103 »»	O. V. de Par. »	1340 »»
Emp. 1844. au Ct	» »» »/»	C. hyp...... »	280 »»
— fin Ct	» »» »»	— Goudn.... »	1200 »»
B. du Trés.	» 4 »/»	— Gann..... »	1175 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	»» »» 78 15	——	78 40	79 25
5 p. 0/0......	d. 50	117 15 117 20	——	»»» »»	118 »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	12 1/2 15 »/»
5 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	27 1/2 »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»		ROM............	Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch.	» 103	»»	BELG. 5 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	» »»	»/»	— 4 1/2......	»	96 »/»
— — pass.	» »	» »	— do 1840.....	»	100 1/8
— 3 p. 0/0.	» 31	»/»	— do 1842.....	»	102 »/»
Dette intérieure	» 30	1/4	— Banque.....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »»	»/»	— do Em. 1844.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	» »»	»/»	PIÉMONT........	»	1175 »»
HAITI.........	» »	»/»	AUTRICHE.......	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6145

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	345 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	215 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1210 »»
— à Rouen.	871 25
R.-Havre..	673 75
Avignon...	615 »»
Str. à Bâle.	213 85
Paris-Str...	457 50
Tours-Nant	478 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	607 50
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	250 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	531 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	498 75
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	870 »»	Orléans à Vierzon.	580 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	665 »»	— à Bordeaux	545 »»
Paris à Orléans...	1210 »»	Marseille à Avign.	217 50	Nord...........	607 50
— à Lyon....	496 25	Paris à Strasbourg	475 »»	Boulogne à Amiens	430 »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 93 à 94; courant du mois et février en avril, 97; mois du milieu 103; 4 derniers mois, à 105.

Spectacles du 21 janvier.

8 h. »/» OPÉRA. —
8 h. »/» FRANÇAIS. — La Ciguë, une Chaîne.
7 h. 1/2 ODÉON. — Une Année à Paris. (1re représentation.)
6. h »/» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
8 h. »/» ITALIENS. — Il Barbiere di Siviglia.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Toreador, Bonhomme Job, le Capitaine.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, l'Abbé galant, l'Illustration, l'Homme.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Trois Péchés, Maître Jean, un Changement, un Bal.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Le Code, la Poudre-Coton, Tableaux.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, la Tour de Nesle.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
6 h. 1/2 CIRQUE. — Un Secret terrible, Tableaux vivants.
5 h. 3/4 COMTE. — Les Enfants, le Diable, la Maison, les Premières armes.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète à Paris, les Amours, le Chapeau rouge.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Vieux Lion, les Amours, Magasins, Poules.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Les Exilés, Pauvre Mère! le Roi boit.

Imprimerie Lange-Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Chambre des Pairs. — La Pologne.

Les débats sur l'adresse se prolongent à la Chambre des pairs. Deux séances suffisaient les années précédentes, et nous en sommes déjà à la quatrième. Il est vrai qu'avec le mode adopté par les orateurs la discussion pourrait se prolonger indéfiniment. Les discours se suivent et se ressemblent, mais ils ne se répondent pas. On sent que chacun est arrivé avec son discours tout fait dans sa mémoire ou dans sa poche; son tour arrive, il le débite, sans s'inquiéter de ce qui a été dit jusque-là. On pourrait se croire à une séance de l'Académie des sciences politiques et morales, si de temps à autre M. de Boissy ne réveillait la Chambre par quelques-unes de ces observations saugrenues qui font le désespoir de M. Pasquier.

Ce n'est pas, du reste, que la dépense de paroles faite au Luxembourg cette semaine ait été stérile. Il n'a guères été prononcé par séance qu'un seul discours, que divers orateurs ont varié à leur gré, mais ce discours n'était pas sans mérite. Un jour, par exemple, M. Charles Dupin a déroulé avec esprit et vérité les principes subversifs de la politique anglaise; le lendemain, M. de Broglie a discuté avec talent la question de nos rapports avec l'Espagne. Hier, M. Guizot résumait avec beaucoup de lucidité et de logique la longue série d'intrigues diplomatiques qui ont eu pour résultat de marier la reine d'Espagne et l'infante sa sœur; aujourd'hui, M. de Montalembert a traité avec élévation et cœur la question de Cracovie.

M. de Montalembert a la parole élégante et fluide, il s'anime peu, mais il n'en est que plus goûté à la noble chambre, où l'on aime le calme et le repos; ses discours sentent l'huile, mais ils ont les qualités de ces défauts, ils sont brillants, spirituels et bien composés; il n'est pas exempt de préjugés, mais ces préjugés ne l'empêchent pas d'apprécier les choses d'un point de vue élevé et généreux.

Nous ne voulons pas relever certaines expressions et certaines tendances qui se sont produites comme par échappées dans son discours. M. de Montalembert a le tort de ne pas comprendre les tendances de la Pologne démocratique actuelle. Si la Pologne a pu être partagée, c'est, qu'on ne l'oublie pas, parce que ses populations agricoles, réduites en servage, ne constituaient pas un peuple; c'est que la Pologne n'était qu'une aristocratie. Le Portugal n'a pas plus de frontières naturelles que la Pologne, et cependant l'Espagne n'a jamais pu l'absorber depuis le jour qu'il parvint à secouer son joug. L'émancipation sociale des serfs est la condition essentielle de la résurrection de la nationalité polonaise.

A part ces dissidences que nous devions indiquer, nous avons été heureux d'entendre le jeune orateur développer avec bonheur et précision une politique qui fut toujours la nôtre. Nous avons comme lui un ferme espoir dans le réveil de la Pologne, géant que l'on a voulu comme Encelade étouffer sous un autre Etna, mais qui s'agite et vomissant des flammes ébranle les fondements de l'empire de ses oppresseurs. Nous croyons comme lui que l'Autriche et la Russie expieront leur crime, et que dans vingt années l'Europe aura changé de face, grâce à l'expansion des idées civilisatrices et aux imprudences de l'absolutisme.

Nous avons aussi entendu avec plaisir M. de Montalembert proclamer que la France n'a pas besoin de s'agrandir matériellement pour établir son influence; c'est moralement, c'est par les idées qu'elle fera la conquête du monde; sa mission n'est pas d'asservir, mais d'affranchir ses voisins, de leur tendre une main fraternelle et de les élever à une vie supérieure par l'exemple de son développement intellectuel. Voilà ce qu'on ne saurait répéter assez haut pour que les peuples l'entendent. Il y a assez longtemps que les tyrans de par delà les Alpes et le Rhin se font contre la liberté de leurs sujets une arme de la prétendue ambition de la France. Les conquêtes après lesquelles nous aspirons, c'est l'émancipation, c'est l'union fraternelle mais libre et indépendante de tous les peuples entre eux.

Les rois absolus ont déclaré la guerre au principe libéral, ils ont rompu les traités dont ils s'étaient fait une arme contre nous, nous reprenons notre liberté. Vienne le jour favorable, les peuples auront leur revanche.

M. le duc d'Harcourt forme un contraste complet avec M. de Montalembert; autant l'un est moelleux, insinuant dans sa forme, autant l'autre est hardi et incisif. L'un garde un grand respect pour les noms et les traditions, l'autre marque d'un fer rouge, flétrit l'oppression partout où elle apparaît. L'an dernier, son indignation à l'encontre des rois du Nord, qu'il comparait à ces idoles dont l'autel était un charnier de victimes humaines, l'emporta si loin que M. Pasquier se voila la face de douleur et força l'orateur à quitter la tribune.

C'est ce même discours que M. d'Harcourt a repris aujourd'hui. Il n'a été ni moins vif ni moins énergique que la première fois; seulement, les faits avoués et soupçonnés alors sont patents, et la Chambre s'est associée à ses généreuses colères lorsqu'il s'est écrié que les rois absolus sont une anomalie en Europe, qu'ils y font tache; lorsqu'il a fait appel à l'insurrection de la Hongrie et de l'Italie pour renverser ces colosses aux pieds d'argile, et prêché une sorte de croisade contre les barbares.

M. Guizot n'a pas cru devoir prendre la parole pour expliquer le sens de sa protestation. Ce document n'était pas tellement clair cependant que nous n'eussions vu avec une grande satisfaction le ministre lui donner de sa propre parole la signification que lui avait attribuée M. de Montalembert. Nous espérons qu'à l'autre tribune les déclarations seront plus explicites.

M. Guizot, du reste, a répété qu'il s'associait complètement aux sentiments exprimés par M. de Montalembert; il a ajouté qu'en recevant, il y a deux jours, de l'ambassadeur d'Autriche la réponse à sa protestation, il a déclaré de nouveau qu'il s'en référait au termes et à l'esprit de ce manifeste, et qu'il n'avait rien à y ajouter, rien à en retrancher.

Après avoir entendu encore quelques paroles de M. de Tascher et un discours de M. Villemain, la chambre a clos la discussion et adopté le paragraphe sur la Pologne.

Il ne reste plus du projet d'adresse que les paragraphes relatifs à la politique intérieure. La séance de demain suffira sans doute pour les voter.

La Chambre des députés se réunira demain, à deux heures, pour discuter le projet de loi sur les céréales.

Le principe de la loi proposée sur les grains par le ministère, c'est-à-dire la suspension des droits d'entrée jusqu'à la récolte prochaine, ne rencontrera aucune opposition à la Chambre; mais les spéculateurs, toujours à l'affût des circonstances malheureuses, voudraient que l'on insérât dans la loi une disposition à leur avantage.

M. Darblay n'a pas reproduit dans son rapport la proposition faite dans les bureaux, par lui et par M. Fould, d'allouer une prime aux spéculateurs qui importeraient des blés; cet honorable marchand de grains (ainsi qu'il est désigné sur les listes du jury), faisant allusion à cette proposition, se contente de dire que la commission n'aurait pas été arrêtée par la gêne financière, mais qu'elle a pensé devoir laisser sur ce sujet toute initiative au gouvernement.

C'est donc M. Muret de Bord, de la bonhomie duquel on a abusé, qui s'est chargé de reproduire, par voie d'amendement, la proposition Darblay et Fould.

Il ne s'aperçoit pas qu'en croyant servir les intérêts des consommateurs, on ne sert que les intérêts des spéculateurs: la différence existant encore aujourd'hui, entre les prix auxquels se vendent les blés sur les lieux même de provenance, et les prix-courants, en France, laissent au spéculateurs une assez belle marge pour qu'il ne fût pas nécessaire de leur allouer une prime. Cette prime ne ferait pas entrer un sac de blé de plus en France; elle aurait pour seul effet de doter d'un surcroît de 8 ou 10 millions les gens qui, ayant fait ou voulant faire des achats de grains à l'étranger, seraient bien aises de s'assurer un surcroît de bénéfice au détriment du budget.

Tout en rendant justice à la bonne foi de M. Muret de Bord, nous déplorons qu'il n'ait pas compris la supériorité du moyen indiqué par M. Delessert, qui proposait de consacrer plusieurs millions aux bons de pain à distribuer aux pauvres.

Nous ferons, en outre, remarquer à M. Muret de Bord la contradiction économique où il se laisse entraîner.

Lui, M. Duchâtel, M. Cunin-Gridaine et les autres hommes du gouvernement, disent tous les jours que le commerce suffit et doit suffire à tout; et cependant ils voudraient faire intervenir le gouvernement dans le mouvement commercial; mais pour quoi faire? Pour donner de l'argent aux spéculateurs. En vérité, c'est se donner à soi-même un démenti bien malheureux.

La Chambre saura sans doute démêler la spoliation nouvelle que les agioteurs enveloppent d'un voile de philanthropie.

Le Vorort de Berne a fait la réponse suivante aux notes des envoyés des cours d'Autriche, de Prusse et de Russie. L'original est en langue allemande; il a été traduit en français pour la légation russe.

Excellence!

A peine le président et conseil d'état du canton de Berne avaient-ils été investis des attributions et des fonctions de directoire de la confédération suisse, conformément aux prescriptions du pacte fédéral conclu le 7 août 1815 entre les XXII cantons souverains de la Suisse, que son excellence M. le baron de Krudener, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie, s'est trouvé engagé, ensuite d'ordres reçus, à déclarer dans une note datée du 10 du courant, que le pacte susmentionné serait la base sur laquelle la légation impériale de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 22 JANVIER 1847.

MOLIÈRE AUX CHAMPS-ELYSÉES.

DIALOGUE.

La scène se passe à l'entrée des enfers. Æaque, Minos et Rhadamanthe sont assis sur leurs siéges de juges; le chien à trois têtes, Cerbère, est enchaîné à leurs pieds. Bien au-dessus du tribunal s'élève le trône de Pluton et de Proserpine; à gauche, s'ouvre l'entrée du Tartare; à droite, celle des Champs-Elysées, où l'on entrevoit des poètes, des guerriers et des philosophes endormis sous des lauriers toujours verts. Molière et Charles Fourier s'approchent du tribunal en causant.

MOLIÈRE. C'est aujourd'hui le 15 janvier, l'anniversaire de ma naissance. Jamais fête ne fut plus tristement célébrée: toutes les nouvelles qui nous arrivent de la terre, et en particulier de la France, n'annoncent que des malheurs: inondations, disette, insurrections...

FOURIER. Il n'est que trop vrai. Je l'avais prévu, la civilisation en se prolongeant ne peut enfanter que des calamités. Son agonie sera terrible et signalée par une recrudescence de tous les fléaux qui caractérisent son empire: indigence, fourberie, oppression, carnage, etc. Les hommes avaient un moyen bien simple de s'épargner tant de malheurs; il s'agissait, je ne dirai pas d'appliquer à toute la France mon système d'association agricole et industrielle, mais seulement d'en faire l'essai sur une petite échelle. On ne l'a pas voulu.

MOLIÈRE. Cela ne doit pas trop vous étonner. J'avais dans l'autre monde, et relativement à mon époque, autant de lumières et aussi peu de préjugés que possible.

FOURIER. Cette justice vous est universellement rendue.

MOLIÈRE. Eh bien, ma foi! si l'on m'avait présenté votre théorie, je ne sais pas si je l'aurais adoptée de prime-abord. J'en reconnais actuellement l'évidence, éclairé que je suis par des lumières cachées aux mortels, mais ces pauvres humains sont assez bornés, il leur faut bien du temps et de la peine pour discerner le vrai du faux. Que deviendraient-ils, si chaque rêveur pouvait exiger d'eux qu'ils fissent une application de ses idées!

FOURIER. Mes écrits me distinguaient assez d'un utopiste vulgaire. De mon vivant, mes paroles s'étaient vérifiées assez de fois pour qu'on eût confiance dans la justesse de mes vues. En 1808, j'avais signalé l'avènement prochain de la *féodalité industrielle et commerciale;* elle est venue, elle a ruiné les petits capitalistes, elle a durement asservi le travailleur, et, loin de rendre hommage au prophète qui avait annoncé le fléau, la civilisation permet encore que des mirmidons se disputent l'honneur de l'avoir découvert et baptisé les premiers. En 1822, j'avais écrit qu'il fallait se hâter de régénérer l'agriculture, de reboiser les montagnes, d'endiguer les fleuves si l'on ne voulait pas voir les rivières déborder, le climat français se dénaturer, l'olivier de Provence rétrograder vers l'Italie. J'avais prévu, à la même époque, l'arrivée en Occident du choléra asiatique. Les Français ne m'ont pas écouté; tant de maux faciles à prévenir, et qui malheureusement ont justifié mes paroles, ne les ont pas encore détournés de leurs marchands habituels d'orviétan, les philosophes, les économistes, les politiques, les moralistes. On a vu de petits écrivains couronnés après ma mort pour avoir publié de nouveau, en les mutilant et en les gâtant, quelques-unes de mes idées.

MOLIÈRE. Les hommes sont ingrats et aveugles, je l'ai bien éprouvé moi-même. Pendant mon passage sur la terre, ils m'ont fait subir mille avanies, et, malgré la protection du grand roi, qui sommeille là-bas, endormi par une ode louangeuse de M. Bouilly, ma famille a difficilement obtenu pour moi la sépulture en terre-sainte. Maintenant le jour de l'apothéose est arrivé. On me dresse à Paris des statues, des monuments, et chaque année, le 15 janvier, anniversaire de ma naissance, le Théâtre-Français exhibe au public les vénérables visages de ses sociétaires en costumes de médecins et d'apothicaires. C'est ce qu'on appelle la *cérémonie;* j'aimerais mieux être honoré autrement, mais, après tout, je suis auteur comique, et la cérémonie du Théâtre-Français manque rarement son succès de fou rire.... Quels sont ces morts qui viennent de franchir le Styx et qui s'avancent vers le tribunal? Une vieille édentée, deux jeunes filles charmantes, un vieux jardinier! Interrogeons-les sur leur vie passée, avant que leur procès ne commence devant les juges, avant surtout qu'on ne leur ait fait boire l'eau du Léthé. Toi? ma vieille, pour commencer, qui es-tu? quelque furie mise à la réforme?

FOURIER. C'est plutôt une des Parques; elle se sera trompée de chemin.

MOLIÈRE. Allons donc! il n'y a rien de divin, de surnaturel dans cette radoteuse. Je parierais qu'elle arrive en droite ligne de l'hospice de la vieillesse ou des incurables.

L'OMBRE. Vous ne vous trompez guères. Je viens de la rue Richelieu. Je suis l'ombre du Théâtre-Français.

MOLIÈRE. Du Théâtre-Français! Je l'avais mis cependant en bonne voie. Est-ce qu'on n'y joue plus mes pièces?

L'OMBRE. Vraiment si, quelquefois, et ce sont nos meilleurs jours. Mais, aux chefs-d'œuvre consacrés, le public voudrait joindre des nouveautés. Il demande de jeunes illustrations, un répertoire varié, de bons acteurs, que sais-je! Ses exigences m'ont excédée, et je suis morte à la peine.

FOURIER. Vous êtes morte, en vérité! Peut-on savoir de quelle maladie? Le chagrin seul ne tue guères.

L'OMBRE. Ne voyez-vous pas ces trous à ma robe et les meurtrissures de mon corps? J'ai fait tant de chutes! C'est là ce qui m'a tuée. La *Tour de Babel*, chute, et chute affreuse; *Jeanne de Flandres*, chute! Depuis quelques années, à chaque pas que j'ai voulu faire, je suis tombée.

MOLIÈRE. On guérit pourtant les chutes. De mon temps, déjà, nous avions l'eau de Boule, le vulnéraire suisse: nous guérissions les bosses en y appliquant des pièces de cent sous.

L'OMBRE. J'aurais fort goûté ce dernier remède. Mais pour me soigner pendant ma maladie, on m'a envoyé un médecin qui ne s'y entendait pas, un homme illettré qui s'imagine que *Cinna* est une tragédie de Racine, et qui ne se connaît pas mieux en médecine qu'en littérature. M'a-t-il administré de ces drogues, m'en a-t-il administré! il m'a conduite définitivement au tombeau. Maintenant une foule de docteurs est réunie autour de mon lit de mort; ils ont la bonhomie de croire que je suis seulement endormie, et discutent sur la manière de me traiter; ils prétendent qu'il faut changer ma *constitution* et me faire manger du merle blanc. Mais si je pouvais parler je leur dirais bien: Otez-moi mon commissaire royal, ôtez-moi le médecin que vous m'avez envoyé sous ce titre pompeux. C'est lui qui me tue, c'est lui qui m'étouffe; je ne veux plus de ce commissaire royal!

FOURIER. Il faut pourtant bien que tout le monde vive. Si vous lui ôtez sa place que deviendra-t-il?

MOLIÈRE. N'aura-t-il pas le revenu produit par la représentation de ses pièces et par les éditions de ses livres? On m'a dit qu'à présent en France la propriété littéraire était assurée.

L'OMBRE. Eh bien?

MOLIÈRE. Un homme chargé de représenter le gouvernement près du Théâtre-Français est nécessairement un littérateur de premier ordre; il a fait des tragédies, des drames, des poèmes.

L'OMBRE. Il n'a fait ni pièce ni livre.

MOLIÈRE. Ah bah!

MINOS. Ah bah!

ÆAQUE. Ah bah!

RHADAMANTHE. Ah bah!

PLUTON. Ah bah!

CERBÈRE. Ah bah! (Stupéfaction générale.)

FOURIER. En vérité, ma bonne femme, ceux qui n'ont pas su vous garder en vie vous ressusciteront encore moins. Allez vous asseoir en face des juges en attendant qu'ils ouvrent l'audience. Je crains pour vous une sentence sévère, car vous avez ennuyé bien des gens et plusieurs sont morts d'ennui par votre faute. L'univers entier doit être

obligations qui leur sont imposées par leur position, ils sont d'un autre côté fermement résolus à sauvegarder l'indépendance de la confédération suisse et de ses autorités établies en vertu du pacte, bien déterminés qu'ils sont à s'opposer à toute tentative quelconque d'intervention dans les affaires intérieures de la confédération.

On nous écrit de Constantine :

« Il est question dans notre ville d'une expédition qui doit être dirigée dans quelques jours vers le sud-ouest.

» Un négociant de Constantine, M. Garcin, vient de partir pour Tugurte avec la permission du général Bedeau. Son but est de nouer des relations commerciales avec ce pays. Il parle parfaitement l'arabe.

» Un nouveau plan de la ville de Constantine vient d'être adopté; il sera exposé au commissariat civil pendant quinze jours, pour que chacun puisse y faire ses observations, qui seront consignées sur un registre *ad hoc*.

» La commission a décidé le percement de plusieurs grandes rues à arcades, l'agrandissement de la place actuelle, une galerie à l'entour. Si ce projet était mis promptement à exécution, Constantine pourrait devenir un séjour agréable. Aujourd'hui, le domaine possède 1 300 immeubles; s'ils sont vendus à la charge de bâtir sur l'alignement, la ville changera de face en quelques années.

» Il faut aussi espérer que la défense faite aux Européens d'habiter le quartier arabe sera levée. Le quartier français actuel ne pouvant suffire aux besoins de la population française, les loyers y sont hors de prix. Au surplus, la commission a soumis à l'alignement le quartier arabe comme les autres. Ce quartier forme les trois quarts de la ville.

» Le général Bedeau nourrit le projet de créer douze ou quinze villages destinés à relier Constantine à Philippeville, à Sétif et à Bone. »

Troubles au sujet de la cherté des grains.

INDRE. — On lit dans le *Journal de l'Indre* : « L'insurrection continue. L'émeute, le pillage vont se propageant de canton en canton. Nous sommes en présence d'une véritable Jacquerie.

» Nous allons reprendre, où nous l'avons laissé samedi soir, le récit des évènements; racontons d'abord avec détail les scènes du marché de Châteauroux, dont nous n'avons donné qu'une idée sommaire.

» Ainsi que nous l'avons dit, rien de grave ne se passa jusqu'à deux heures. Les groupes étaient nombreux, mais peu menaçants. Le blé, venu en assez grande quantité, se vendait paisiblement et avec un léger mouvement de baisse. La troupe et la garde nationale dissipaient sans difficulté les groupes tumultueux.

» Vers trois heures, une centaine d'ouvriers du chemin de fer arrivent sur la place, armés de pelles, de pioches, de bâtons, et chantant la *Marseillaise*. Les femmes invoquent leur assistance contre l'autorité, la force armée, les propriétaires.

» Une centaine de citoyens, dévoués au maintien de l'ordre, au respect de la propriété, s'étaient rangés, l'arme au bras, sur un des côtés de la place : ils sont assaillis de pierres, de rouleaux servant à mesurer le blé : plusieurs sont blessés, et dans le nombre, le commandant, M. Bayvet.

» Les trois sommations légales furent faites par M. Robert, premier adjoint; les groupes y répondirent par une grêle de pierres et de tessons de bouteilles, qui ont blessé plusieurs soldats et atteint, à côté de M. le préfet, M. Grillon-Deschapelles, secrétaire général, M. le capitaine de gendarmerie Caby et M. le commissaire de police d'Hé-

[...] roux, tout en gardant l'aspect d'une place de guerre, est resté calme.

» Deux pièces de canon, avec leurs caissons garnis, nous ont été envoyées d'Issoudun dans la soirée de dimanche; elles stationnent en face du quartier général.

» Il est à craindre que les troubles ne gagnent les communes rurales du canton de Ham. A Sougé, localité voisine de Levroux, un grand nombre d'habitants se sont révoltés. Ils se sont rendus chez M. Rabaté, maire, et lui ont fait signer l'engagement de fournir du travail à tous les manouvriers, à raison de 2 fr. par jour.

» Maintes fois nous l'avons dit depuis le commencement de la crise, nous le répétons en ce moment que nos craintes sont si cruellement justifiées : le plus efficace remède à la cherté des denrées, ce n'est pas l'aumône, insuffisante même dans sa prodigalité, et qui ne saurait atteindre toutes les misères; c'est le travail, le travail abondant et rétribué en proportion de l'élévation du prix des subsistances. Qu'importe à l'ouvrier, en effet, que le blé coûte 7 fr. le boisseau et le pain 5 sous la livre si, au lieu de gagner 1 fr. ou 1 fr. 25 c., il gagne 1 fr. 75 ou 2 fr.? La situation est évidemment la même à ses yeux, et ni lui, ni les siens ne souffrent cruellement de la disette.

» Il faut donc donner du travail aux journaliers des villes et des campagnes, il faut leur en donner beaucoup, et le payer plus cher qu'en temps ordinaire. C'est de l'argent bien placé. Outre qu'il allège directement les privations de la classe indigente, outre qu'il met le travailleur honnête à l'abri des suggestions des fauteurs de troubles et de pillage, il profite à l'intérêt commun, puisque les ateliers dont nous parlons s'appliquent à des constructions de routes vicinales, de chemins agricoles, etc.

» A Buzançais, rien ne s'est passé de nouveau depuis vendredi. On nous écrit qu'un certain nombre des ouvriers qui ont pris part aux scènes de la journée du 14 janvier, se sont offerts pour concourir avec la garde nationale au maintien de l'ordre.

» L'ordre est, pour le moment, rétabli à Villedieu; mais on a de vives inquiétudes au sujet de Valençay et de Châtillon, où la fermentation est très grande.

» Le canton d'Argenton, celui du département qui a le moins souffert de la cherté des grains, s'agite et donne aussi quelques appréhensions.

» Le marché de samedi, à Issoudun, a été paisible; le blé y était abondant, il s'est vendu aux prix de la semaine dernière.

» A La Châtre, l'agitation est de plus en plus marquée, sans toutefois qu'on puisse en induire l'imminence d'un mouvement.

» Une vingtaine d'habitants de la commune de Vineuil se sont portés au domaine de Villeguerre, appartenant à M. Tailhandier, de Lignières; ils ont exigé, avec menaces, que le métayer leur livrât tout le grain qu'il avait battu. Ils ont emporté environ 50 doubles décalitres de froment. Les auteurs de ce vol ont été déférés immédiatement à la justice.

» Tandis qu'une partie des insurgés de Buzançais venait sur Châteauroux par Villedieu, une autre bande se dirigeait du côté de la Brenne par Vendœuvres et Mézières. De même que ces dignes gens se sont rués, à la Saura, chez M. de Saint-Cyran, qui donne du travail et du pain à la moitié de la commune de Niherne, de même ils se sont abattus tout d'abord sur le château de Brèves, chez M. le marquis de Lancosme, ancien pair de France, maire de Vandœuvres, qui est l'un des propriétaires les plus généreux et les plus bienfaisants du pays. Cette fois, on a rien détruit, rien brisé; on a seulement obligé, sous peine de mort immédiate, M. de Lancosme à livrer tout l'argent qui se trouvait en sa possession ou en celle de son fermier. Ne pouvant résister, lui et cinq à six domestiques ou journaliers, à une bande de

[...] vrer tout son blé; et telle était l'étrange sécurité de ceux qui se partageaient le grain, qu'ils ont consenti à ce que M. Claveau prît leurs noms et la quantité emportée par chacun d'eux. A Nuisance, propriété de M. Pinault, on s'est contenté de défoncer deux pièces de vin et de manger ou d'emporter tous les comestibles trouvés dans le domaine.

» Dimanche soir, une trentaine de malfaiteurs avaient envahi la ferme de Boudan, sur la commune de la Chapelle-Ortemale ; ils s'étaient emparé de tout ce qu'ils avaient pu emporter de provisions de toute espèce. Ils y sont retournés hier afin de compléter leur expédition de la veille. Après avoir bu et mangé à satiété, ils commençaient à dévaster l'habitation, lorsque plusieurs gardes nationaux de Châteauroux, commandés par M. le capitaine Pinson, les ont interrompus dans cette besogne ; ils se sont bravement sauvés à toutes jambes, ce qui n'a pas empêché d'en saisir plusieurs, qui ont été amenés et écroués à Châteauroux aujourd'hui.

» A Clion, plusieurs voitures de grains ont été arrêtées. M. Caustier, adjoint, est parvenu à les faire rendre à la circulation. Des individus vont de maison en maison, nous écrit-on de cette localité, exigeant des propriétaires l'engagement de livrer le blé à 3 fr. le double décalitre. On s'attend aux plus dangereuses manifestations.

» Dans la commune de Neuillay-les-Bois, plusieurs locatures, dont les habitants sont dans un état voisin de la misère, ont eu à supporter des violences et des exactions abominables. On dirait qu'enivrés par la fièvre du crime, les dévastateurs ont perdu toute conscience de leurs actions, ou qu'ils cherchent à s'étourdir en se livrant à de nouveaux brigandages.

» Aucun indice fâcheux n'a troublé le marché du Blanc du 16; le prix du grain n'a pas subi de variation. La population est dans une grande anxiété, bien justifiée par les affreux évènements dont le bruit arrive jusqu'à elle.

» Dans les journées d'avant-hier et d'hier, plusieurs prisonniers ont été amenés de la campagne, notamment de Luant et de Mosbecq. — Il a été fait aussi quelques arrestations à Châteauroux. — L'instruction se poursuit avec la plus grande activité.

» La garde nationale s'organise à Châteauroux avec une rigidité nécessaire. Ses cadres donnent, en citoyens mobilisables, à pied ou à cheval, un effectif de 450 hommes. Elle fait, de concert avec la garnison, le service de jour et de nuit.

» En montrant ce zèle et cette vigueur, les habitants de Châteauroux ont préservé leur ville. Nous devons croire que, l'intérêt personnel venant en aide au patriotisme, ce louable exemple va être imité partout dans notre département.

» De nouveaux renseignements nous sont parvenus au sujet des scènes de pillage qui ont eu lieu à la Saura ; nous nous en servons pour compléter le bref récit que nous avons fait de cet évènement.

» C'est au moment où les insurgés se dirigeaient du domaine de Surins sur le château de la Saura, que M. de Saint-Cyran fut averti du danger qui menaçait sa propriété. Il se rendit en toute hâte à Châteauroux afin de demander qu'on envoyât des troupes à Niherne ; malheureusement, c'était chose impossible : la faiblesse de la garnison de Châteauroux ne permettait pas de se démunir, surtout avec les menaces d'invasion qui arrivaient de toutes parts.

» Ne trouvant aucune résistance, les pillards se sont abattus sur le château, qu'ils ont dévasté, saccagé de fond en comble.

» Un cabinet renfermant des tableaux et d'autres objets de prix leur échappa, parce qu'ils crurent, trompés par l'aspect de la boiserie, que c'était un placard. Il en fut de même à l'égard d'une alcôve où était un lit, le seul qu'ils laissèrent dans le château.

» Le mobilier splendide de cette habitation, les glaces, les tentures, la vaisselle, jusqu'aux marbres et aux parquets, tout a été brisé. Les

---

guidé par l'attrait, par le plaisir. Aux yeux de la Providence, les ennuyeux sont de grands criminels; d'affreux supplices les attendent.

L'OMBRE. Oh! laissez-moi retourner un instant sur la terre.

MOLIÈRE. Et pourquoi faire?

L'OMBRE. Afin de prévenir les députés et les académiciens du sort terrible qui les menace. Laissez-moi donner un conseil d'ami à M. de Boissy, à M. Michel Chevalier et à beaucoup d'autres.

PLUTON (d'une voix sépulcrale). Il est trop tard.

L'OMBRE. O trois fois malheureuse Académie des sciences morales!!!

FOURIER. Et politiques.

L'OMBRE. Si la Providence a horreur de l'ennui, pourquoi l'inflige-t-elle pour récompense à ses élus. Vous voyez comme on bâille dans vos Champs-Elysées.

MOLIÈRE. Et comment n'y bâillerait-on pas, toujours les mêmes lauriers et la société des poëtes! C'est un pitoyable paradis, comme tous ceux que vous inventez sur la terre. Mais aussi n'est-ce pas le véritable paradis. Celui-là s'appelle *le monde aromal*; on y trouve des palais dorés; on y entend des concerts merveilleux. L'air y est embaumé de mille parfums; l'homme s'y asseoit à des tables somptueuses; il y possède à son gré des ailes de feu pour fendre l'atmosphère, ou des nageoires nacrées pour diviser les flots. Il y retrouve l'amitié, l'amour, la famille, l'ambition, et, pour tout vivifier, tout ennoblir, la sainte passion du travail.

L'OMBRE. Et pourquoi les élus ne sont-ils pas admis immédiatement dans ce lieu de délices?

FOURIER. Pourquoi les opérés de la cataracte ne sont-ils pas admis à contempler subitement le jour? Une âme engourdie, habituée à la vie passive, à la résignation par les misères d'une existence civilisée, a besoin de s'habituer au bonheur, comme un œil encore faible a besoin de faire l'apprentissage de la lumière. Quand les élus nous arrivent, nous les ennuyons d'abord, afin que leur vie nouvelle ne tranche pas trop avec l'ancienne. Ils ne lisent durant les premiers lustres que les ouvrages de Say, de Ricardo ou de Malthus.

MOLIÈRE. C'est-à-dire, ils essaient de les lire.

FOURIER. Par degrés on leur permet le *Siècle*, le *Constitutionnel*, le *Commerce*.

MOLIÈRE. Dites : On les y condamne. En leur donnant le *Constitutionnel*, on a la barbarie de supprimer le feuilleton, qui eût fait compensation à la politique.

FOURIER. Quand nos élus, raffinés par ces dernières épreuves, sont devenus dignes du bonheur et capables de le supporter, ils lisent les *Guêpes*, boivent du vin de Champagne et vont voir les marionnettes. Dès qu'ils ont fait entendre un premier éclat de rire, ils sont mûrs pour les jouissances célestes et partent pour le monde aromal, comme des semences emportées par le vent.

L'OMBRE. Je vois là-bas des héros qui ne riront de longtemps; leur mine est bien soucieuse.

MOLIÈRE. Je le crois sans peine; il en sont encore au *Journal des Economistes*. C'est le traitement le plus rude qu'ils auront à subir ici.

L'OMBRE. Vous faites payer si cher votre *monde aromal*, que je suis presque résignée au Tartare. (Elle va s'asseoir en face des juges.)

FOURIER. Quelle est cette belle jeune fille qui sort aussi de la barque à Caron?

MARIE. Mon père est un riche marchand de Paris. Malgré mes prières, mes supplications, il a voulu me faire épouser un homme que je ne pouvais souffrir. Donner son corps et son âme à un être qu'on ne peut aimer, n'est-ce pas un affreux supplice! Mes parents ont insisté. Ils ont tout arrangé, tout négocié, tout fixé, sans mon consentement, comme si le mariage d'une femme était le trafic d'un ballot. On s'est rassemblé en habits de fête pour aller à la mairie, à l'église; mais les gens de la noce et le futur m'ont vainement attendue; j'avais revêtu le costume de mariée, mais je n'ai pas cru que mon obéissance dût aller plus loin. Donner le corps sans le cœur est un acte indigne, un acte de prostitution que la consécration de l'officier public et du prêtre ne sanctifient pas.— Quand mes parents et les conviés, lassés de mes lenteurs, ont enfoncé la porte de ma chambre, ils n'ont trouvé qu'une morte... Je m'étais asphyxiée.

MOLIÈRE. Hélas! de pareils malheurs sont trop fréquents. J'ai protesté dans toutes mes œuvres contre le despotisme inintelligent des pères et des tuteurs; j'ai travaillé toute ma vie à faire respecter le droit d'aimer, mais ce droit n'est encore qu'un sujet de risée, et vous-même, Fourier, plus grand que nous tous, vous qui ne vous êtes pas contenté de protester comme moi, vous qui, en signalant le mal, avez indiqué le remède, chaque jour on vous invective encore, parce que vous avez pris parti pour la liberté des amours.

FOURIER. Consolons-nous, Molière, nos enseignements ont fructifié; la lumière se fait sur la terre, l'hypocrisie est battue en brèche dans ses derniers retranchements et peu de victimes finiront désormais comme a fini cette pauvre Marie. Que dans le monde civilisé des parents s'opposent à un mariage désiré, je le conçois. Les jeunes gens peuvent se perdre en contractant, sous l'influence d'un engouement passager, en l'absence de renseignements positifs, des liens que les institutions civilisées rendent indissolubles; mais forcer une jeune fille à une union qu'elle repousse, dégrader l'autorité paternelle jusqu'à la complicité du viol. C'est odieux, c'est horrible! cette idée soulève le cœur! — Asseyez-vous, Marie, près du tribunal, mais ne redoutez rien de la sentence; je ne conseillerais pas la même sécurité à ceux qui vous ont ôté la vie.

(*La suite à demain.*)

VICTOR HENNEQUIN.

INSTINCT DES ANIMAUX. — PROCESSIONS DE CHENILLES.

Il y a dans la Nouvelle-Galles du sud des chenilles qui sont un fléau bien plus redoutable que celles que l'on connaît en Europe. Leurs migrations dévastatrices embrassent un espace très étendu. Elles arrivent quelquefois si subitement et en si grand nombre, que les cultivateurs ont imaginé, pour expliquer ce phénomène, la seule hypothèse qui paraisse admissible au premier coup d'œil : ils pensent que des vents chauds leur apportent ces légions dévorantes. Elles ne s'éparpillent pas dans les champs pour marauder partout à la fois; leur marche est régulière, elle se fait en colonnes serrées, quelquefois d'une largeur de plusieurs mètres; elles sont entassées les unes sur les autres comme les jeunes abeilles d'un essaim. A mesure qu'elles avancent, en serpentant à travers les plantes, toute la verdure disparaît : on pourrait croire qu'un corps embrasé a tracé ce sillon desséché, si les dégoûtants et fétides excréments dont il est rempli dans toute sa longueur n'indiquaient trop clairement son origine. Ces chenilles envoient quelques éclaireurs en avant, ou plus exactement quelques chenilles plus lestes que les autres paraissent servir de guides à la colonne; mais l'arrière-garde marche en désordre, et le nombre des traîneurs est très considérable.

La manœuvre pour le passage d'un ruisseau n'est pas moins singulière et digne d'attention que plusieurs actes qui étonnent chez les abeilles; tant que l'abeille est dans l'état de larve, elle ne manifeste aucun instinct; ce n'est que dans l'état d'insecte parfait qu'elle développe et exerce ses facultés; mais les chenilles dont nous parlons, quoiqu'elles ne soient que la première ébauche de l'insecte qui sera formé par leurs métamorphoses successives, semblent pourvues d'un discernement exquis, d'une intelligence de facultés qu'on n'a jamais observée dans aucun papillon. Quand une de leurs colonnes en marche arrive au bord d'un ruisseau, elle le suit jusqu'à ce qu'elle rencontre une pente douce qui se prolonge dans l'eau, et alors la descente commence en bon ordre. Lorsque la tête de la colonne atteint l'élément liquide, elle ne craint pas de se mettre à flot, et tout le reste la suit; mais comme le courant entraîne tout ce qui est à la nage, la ligne s'allonge, forme à la surface de l'eau une sorte de train d'une infinité de pièces toutes accrochées les unes après les autres, et s'agitant avec une vigueur extraordinaire. Ce corps flottant est disposé d'une manière oblique par rapport au courant; le spectateur remarque bientôt qu'il se rapproche du bord opposé, qu'il l'atteint, et alors la tête de la colonne, ayant pris terre, tire après elle les chenilles qu'elle tient accrochées, et celles-ci rendent le même service à celles qui les suivent. Les colonnes en marche sont si serrées, elles sont superposées en si grand nombre et à une telle épaisseur, qu'en posant le pied dessus on en écrase plusieurs centaines à la fois.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La commission de l'adresse a tenu aujourd'hui sa cinquième séance. Elle a terminé la discussion générale et nommé pour son rapporteur M. Vitet. M. d'Haussonville a eu une voix. La commission se réunira samedi ou dimanche pour recevoir communication du travail de son rapporteur.

— On répète avec une grande activité, au théâtre des Jeunes-Elèves, le *Monte-Cristo de la Jeunesse*, dont le roman d'Alexandre Dumas a fourni le sujet.

— La bourse offre le plus triste spectacle. On ne voit que des victimes. Mais il en est à qui tout cela profite. Sans cela il serait impossible d'expliquer tout ce qui a été dit et publié pendant ces derniers jours. Toutefois, que l'on ne s'y trompe pas, la bourse n'est pas du tout un miroir fidèle. Aujourd'hui l'agiotage y fait à peu près tout ce qu'il veut. (*Moniteur industriel.*)

— Les élèves de l'école préparatoire de Sainte-Barbe se sont révoltés cette nuit. Après avoir brisé les carreaux de leurs dortoirs et de leurs salles d'étude, et leurs meubles de nuit, ils ont résisté avec les débris à 800 hommes de la garde nationale, de la troupe de ligne et de la garde municipale accourus pour les ramener à l'ordre. Enfin, après une lutte de deux ou trois heures, ils ont été renfermés dans leurs dortoirs et tenus en respect par la garde. Le matin venu, le directeur de l'école les a fait reconduire chez leurs parents ou leurs correspondants.

— On construit dans ce moment à Hambourg une berline royale pour les voyages du roi de Prusse sur les chemins de fer. Cette voiture, qui a trente pieds de longueur et quinze à seize pieds de hauteur, se composera d'une antichambre, d'une chambre à coucher, d'un cabinet de toilette, d'un salon et d'une pièce pour les aides-de-camp; le tout sera meublé royalement.

— Un accident très grave est arrivé au viaduc en construction sur le Rhône, entre Tarascon et Beaucaire.

Une machine nouvellement établie, et dont la manœuvre n'est pas encore suffisamment familière aux ouvriers, a blessé très dangereusement deux hommes, dont l'un a eu la cuisse cassée, et l'autre, lancé en l'air, s'est brisé l'épine dorsale en tombant. Ils ont été transportés, le premier à l'hôpital de Beaucaire, et l'autre, qui est Tarasconnais, à l'hôpital de Tarascon; on espère les sauver l'un et l'autre.

CHRONIQUE DE LA MISÈRE. — Pour donner une idée de la cherté des denrées en Belgique, il suffit, annonce un journal, de dire qu'au dernier marché de Courtrai, les œufs se vendaient 14 fr. le cent; nous ajouterons qu'à Arras, ils se vendent de 12 fr. 50 à 15 fr.

— Des malheureux, dans le Haut-Pont, continuaient, ces jours derniers, à suivre les voitures de pommes de terre destinées à l'exportation, et en faisaient tomber avec des bâtons pour les ramasser et s'enfuir avec.

— Un acte horrible de désespoir a eu lieu le 9 janvier à Neiss (Silésie.) Un malheureux réduit au plus extrême dénuement a tué sa femme et son enfant; puis il est allé se mettre entre les mains de la justice où il a déclaré son crime, qui était, a-t-il dit, le seul parti qu'il eût à prendre pour empêcher de mourir de faim ces deux pauvres créatures.

— Une misère extrême règne dans le district de Bielefeld, l'un des plus renommés de la Prusse pour la fabrication de la toile. La conséquence de cet état de choses est une augmentation considérable dans le nombre des crimes contre la propriété. Une foule de malheureux ont recours au vol pour se procurer l'asile et le pain de la prison.

— Une quasi émeute a signalé la tenue de la dernière halle de Montivilliers. Cette agitation était causée par ce fait, qu'un déficit de 10 livres par sac existait dans une partie de farine que venait de vendre un marchand des environs. Dans des circonstances aussi difficiles que celles où nous nous trouvons, et en présence de l'irascibilité bien naturelle de la population par suite de la cherté des subsistances, les détenteurs de farines sont doublement coupables en offrant un prétexte et une excuse à l'esprit de désordre et d'agitation.

Chambre des Pairs.

Séance du 21 janvier. — Présidence de M. PASQUIER.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse. La Chambre s'est arrêtée au paragraphe 4, ainsi conçu :

« La Chambre a appris avec un douloureux étonnement l'incorporation à l'empire d'Autriche de la république de Cracovie, Etat indépendant et neutre. Cet évènement a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne, et porté une nouvelle atteinte à la nationalité de la Pologne. En protestant contre cette infraction aux traités, Votre Majesté a répondu au sentiment de la France. »

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. — La Chambre me pardonnera d'appeler son attention sur l'occupation de Cracovie; ce n'est pas que je veuille faire un acte d'accusation contre les puissances spoliatrices ni un thème d'opposition contre le ministère.

Je ne ferai pas un acte d'accusation contre les puissances spoliatrices; je l'ai fait l'année dernière, parce que j'avais à faire comprendre à la Chambre quels pièges avaient été tendus; j'avais à lui faire comprendre le caractère des massacres de Gallicie. Alors encore on tentait de nier les faits; maintenant on les avoue; on fait plus même, on s'en glorifie. Un acte d'accusation est inutile. Tout le monde les a condamnés.

Je ne ferai pas non plus de l'incorporation de Cracovie un thème d'opposition contre le ministère. Il y a eu en France, contre cet acte, unanimité d'indignation; je ne veux rien faire qui puisse briser cette unanimité, je ferai appel à toutes les opinions en faveur de la Pologne. Qu'elles formulent ensemble la réprobation que mérite l'acte odieux qui nous occupe

Je contiendrai mon cœur, je modérerai autant que je pourrai les élans de mon indignation. Je sais que je parle à une assemblée essentiellement conservatrice; je m'efforcerai de ne rien dire qui puisse blesser les instincts modérés de cette noble assemblée; je tâcherai d'obtenir d'elle des marques unanimes de réprobation, [illegible] des sympathies nationales. (Très bien!)

C'est surtout aux opinions conservatrices que je m'adresse : ce n'est pas seulement la Pologne, ce n'est pas seulement la France qu'on a attaquées, c'est l'ordre que la politique conservatrice est appelée à défendre. Vous ne laisserez pas à la démocratie le soin de protéger l'ordre; depuis cinquante ans, il n'a rien été fait de plus grave que l'invasion de Cracovie : l'invasion de Cracovie, messieurs, ce sont les ordonnances de juillet de la diplomatie européenne. (Marques d'approbation.)

Le sentiment qui domine chez moi en présence de cet acte, d'ailleurs, ce n'est pas l'indignation, c'est une pitié profonde. Oui, messieurs, une pitié pour cette noble maison de Hapsbourg qui a eu de si hautes destinées, et qui, placée au centre de l'Europe pour servir de boulevart à la civilisation occidentale, s'est faite la complice, l'exécutrice des projets de la barbarie.

L'invasion de Cracovie est un grand malheur pour cet Etat, mais je ne crois pas que ce soit un grand malheur pour la cause polonaise. C'est que depuis longtemps l'Etat de Cracovie n'était plus indépendant : les puissances protectrices abusaient de la protection; elles avaient usurpé le droit d'extradition qui leur était garanti par les traités; les tribunaux avaient été réorganisés à leur dévotion, elles y avaient placé une garnison permanente. Je me rappelle entre autres une disposition qui condamnait à souffrir, chaque jour, pendant un mois entier, la peine du fouet, tous ceux qui avaient propagé de fausses nouvelles. En un mot, il n'y avait plus de Cracovie. Et je me demande comment les trois puissances, qui avaient déjà poussé les choses si loin qu'elles faisaient tout ce qu'elles voulaient dans cette république, ont pu songer à accomplir l'acte odieux contre lequel nous protestons aujourd'hui. Quel a pu être leur intérêt? N'est-ce pas de la témérité et de l'étourderie?

Cracovie n'avait plus que le nom et le cœur d'un Etat libre; le nom est effacé, mais le cœur restera; et c'est bien mal connaître le cœur humain que n'irriter ainsi de généreuses passions; la cause polonaise redeviendra ce qu'elle n'a, du reste, jamais cessé d'être, la cause de tous les esprits généreux. La Pologne reprendra tous ses droits. On a beau la bâillonner, exiler ses enfants dans la Sibérie. Depuis l'avènement du christianisme, jamais aucune nation ayant reçu le baptême n'a disparu de la terre; toutes les fois qu'on a essayé d'anéantir une nation, elle est restée comme une croix pour la puissance opprimante. Voyez la Pologne. Savez-vous ce qu'elle me rappelle? Elle me rappelle ce géant qu'on avait cru anéantir sous l'Etna; eh bien! chaque fois qu'il se remuait, il causait des convulsions qui ébranlaient la Sicile; il était devenu volcan. La Pologne est aussi un volcan qui menace sans cesse les puissances qui ont voulu la détruire.

Jamais la Pologne n'avait été aussi vivace. Le premier partage, au dix-hui-huitième siècle, s'accomplit sans que personne y prît garde. Voyez ce qui se passe aujourd'hui : l'Autriche et la Russie s'y briseront. De même qu'on n'avait jamais vu un tel crime, de même on ne vit jamais une telle résistance.

Quand la Pologne aura été anéantie, quand les vingt millions de Slaves auront été incorporés à la Russie, l'indépendance d'Occident tremblera sur sa base, et la civilisation aura à subir l'invasion des barbares.

Mais tout n'est pas encore consommé : jusqu'à présent la Pologne n'a pas cessé de résister, jusque dans les étreintes de son agonie elle sert d'obstacle à la barbarie. Le jour où cette révolte cessera, le jour où elle acceptera le joug, je vous le répète, vous verrez quelque chose dont vous ne vous doutez pas aujourd'hui, et qui sera le juste châtiment de l'abandon dans lequel vous avez laissé la Pologne.

L'orateur signale différentes villes libres que l'annexion de Cracovie menace directement. Je ne parle pas, dit-il, de Francfort, qui est depuis longtemps le bureau de la confédération germanique. (Rires.) Mais Hambourg, ville libre, gêne depuis longtemps la Prusse dans ses projets d'union douanière. Avec le système des trois grandes puissances, rien de plus facile que d'annexer Hambourg à la Prusse, qui trouve là la pierre angulaire de son système maritime. Et ces petits Etats allemands, qui ont eu la bonne foi de donner aux peuples les constitutions qu'ils avaient promises en 1815, ce que n'ont pas fait l'Autriche et la Prusse, ne sont-ils pas dangereux pour la sécurité de l'Allemagne, dans le système des puissances? On les annexera. (Mouvement.)

Voyons l'Italie. L'esprit de sage liberté qui fleurit dans les Légations est dangereux pour la puissance autrichienne. L'antécédant de Cracovie permet à l'Autriche d'annexer les Légations de concert avec ses alliés. Il en sera de même pour la Moldavie et la Valachie, ce pays où se trouve aussi un centre d'idées françaises! L'annexion de Cracovie est le chemin qui conduit la Russie à Constantinople. Les Turcs l'ont bien senti, et les réflexions qu'ils ont faites sur ce déplorable évènement n'ont pas été favorables à l'Angleterre et à la France.

Eh bien! toutes ces conséquences, désastreuses surtout pour l'Allemagne, n'ont pas été comprises en Allemagne. Les Allemands ont été égarés par la complicité de deux puissances germaniques. Ils voient déjà dans Cracovie une forteresse fédérale. Et en même temps, chose étrange, ils réclament contre le Danemark le duché de Schleswig. Voilà le système que préconisent les écrivains allemands de *Leipzig* et d'Augsbourg. Ils donnent à la Pologne, je ne dirai pas le coup de pied de l'âne, mais le coup de canif de l'écrivain stipendié. Puissent-ils ne pas tomber sous le joug des tyrans de Cracovie, de Cracovie, où ceux qui répandent de fausses nouvelles sont fouettés tous les jours pendant un mois, ce qui est peu rassurant pour les journalistes. (On rit.)

L'orateur dit que si les esprits ne s'éclairent pas plus sur cette question en Allemagne, c'est qu'on se défie de nous, et cette défiance vient des imprudentes protestations parties de France en Allemagne contre l'état de choses existant en Allemagne. Non, la France ne veut pas étendre ses frontières, que l'Allemagne, que l'Europe le sachent bien. Quand on a sur son territoire trente-six millions d'hommes bien unis, on n'a pas besoin de s'étendre. La France, avec l'Espagne, a seule, en Europe, cet avantage que tous ses citoyens, d'un bout du territoire à l'autre, ne sont, ne veulent être que Français. Depuis les Pyrénées jusqu'en Alsace, il n'est personne, jusqu'au dernier valet de ferme, qui ne se dise avec orgueil citoyen français. Nous n'avons pas d'Irlande, nous; nous n'avons pas de Lombardie, nous n'avons pas de Gallicie et de Pologne qu'il faille de temps en temps tremper dans le sang pour y soutenir notre pouvoir.

Nous sommes trente-six millions de citoyens français; quand on est cela, on n'a rien à craindre, rien à redouter, et l'on n'a pas besoin d'aller chercher au loin des conquêtes pour y trouver des causes d'affaiblissement et de discrédit. (Très bien! très bien!)

Voilà, Messieurs, selon moi, le véritable principe de la grandeur et de la supériorité de la France en Europe; voilà ce qui fait son incomparable majesté; voilà ce qui devrait donner toujours de la force et de l'énergie aux conseils qui dirigent ses affaires. Voilà ce que la France doit dire bien haut à l'Europe, au lieu de réveiller, comme l'ont fait quelques écrivains, les souvenirs de la conquête impériale; malheureuse inspiration qui nous a fait perdre en quelques années tout le terrain que la modération de la Restauration nous avait acquis de sympathies en Allemagne.

Il m'est impossible de ne pas constater le résultat de la politique qui a dominé en France, de la politique que le pays a acceptée, car il est évident que lorsqu'une politique a passé par les péripéties qu'a subies la nôtre, il est évident qu'elle a été sanctionnée par le pays. Si l'on avait mis à profit l'enthousiasme de 1832, si en 1830 on avait insisté pour avoir un consul à Cracovie; si en 1840 on n'avait pas proclamé le principe de la paix partout et toujours; si l'an dernier M. le ministre eût flétri les massacres de la Gallicie au lieu de vanter la sagesse de M. de Metternich, l'Europe eût hésité à braver la France. L'incorporation de Cracovie n'eût pas eu lieu.

M. le ministre des affaires étrangères proclamait hier que nous ne ferions à l'Angleterre aucune concession; si c'est là la politique à suivre envers l'Angleterre, ne devons-nous pas l'adopter bien plutôt encore contre les puissances qui ont envahi Cracovie? Ayons la fermeté de ne pas sacrifier, au désir de rester en bonne intelligence avec les puissances coupables, les droits de la justice et de l'humanité.

La France peut acquérir aussi une force morale immense, ce sera celle de n'avoir jamais tiré l'épée que pour une bonne cause. Pendant que d'autres ne combattaient que pour des intérêts égoïstes, pendant qu'ils envahissaient la Syrie et d'autres contrées, la France secourait la Grèce, portait la civilisation au delà de la Méditerranée, détruisait la piraterie, affranchissait la Belgique : croyez-vous qu'entre les autres et nous le choix de l'Europe puisse être un instant douteux?

Malheureusement, Messieurs, la Pologne a une quatrième ennemie, qui veut la déshonorer, c'est l'anarchie qui cherche à lui faire accepter les horreurs du terrorisme. Il faut que la Pologne le sache et qu'elle s'en défende.

Nous devons protester pour la Pologne; mais que cette protestation ne soit pas seulement *pro memoriâ*. J'adhère à la protestation du gouvernement, mais il faut que cette protestation ne soit pas seulement celle du roi, il faut qu'elle soit celle de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés, de la presse, de tout le pays. Notre protestation ne doit pas être celle d'un roi, comme la protestation de la Suède et de la Turquie, elle doit être celle [illegible] de M. le ministre des affaires étrangères de sa protestation en faveur des Polonais, nos anciens compagnons d'armes; il a rompu enfin un silence douloureux. Mais je lui dirai avec la même franchise que cette protestation est insuffisante; il fallait déclarer que les traités de 1815 sont brisés, du moins en ce qui concerne les trois puissances. Nous les avons toujours respectés, nous pour qui ils étaient un lourd fardeau. Les trois puissances ont non seulement rompu ces traités, mais elles ont joint à cette violation l'ironie et le dédain. Maintenant nous sommes libres, et s'il nous vient des velléités de conquête, nous pourrons les satisfaire.

Cette annexion de Cracovie a cela de bon qu'elle a mis à nu les gouvernements absolus, qu'elle nous a montré ce qu'ils pouvaient faire. Les gouvernements absolus sont une véritable anomalie en Europe, ils y font tache; on devrait les reléguer en Asie, dans l'intérieur de l'Afrique.

Leurs peuples sont bien bons de supporter les outrages qu'ils leur font subir. Si les gens sages ne craignaient pas les désordres, ne respectaient pas les traités, il y a longtemps qu'ils en auraient fait justice. Quand on voit ces gouvernements exercer une affreuse intolérance religieuse, massacrer leurs sujets, martyriser des femmes, on n'a plus qu'un sentiment, qu'un cri, celui de l'humanité outragée. Quant à moi, qui suis conservateur, mais qui suis aussi les inspirations de ma conscience, je n'ai qu'un désir, c'est que les Italiens, les Hongrois, les Polonais relèvent la tête, et fassent repentir les tyrans d'avoir versé leur sang innocent dans la Gallicie. (Mouvement.)

Il ne faut pas se faire illusion; l'invasion de Cracovie, c'est une déclaration de guerre des gouvernements absolus aux gouvernements constitutionnels. Il n'y a pas besoin de pénétrer dans le secret des cabinets pour en être sûrs, il n'y a qu'à voir ce qui se passe. Le mauvais vouloir des gouvernements absolus ne se manifeste-t-il pas à chaque instant; n'ont-ils pas refusé de reconnaître le gouvernement d'Espagne, qui ne leur a pourtant rien fait? Et quant à nous, n'ont-ils pas marié le prétendant, sans nous en prévenir, dans leur intérieur? Ne le tiennent-ils pas en réserve, tout prêt à le lancer sur nous dans les mauvais jours de la France?

L'incorporation de Cracovie n'est qu'une tentative, qu'un ballon d'essai qui les empêchera d'envahir aussi la Moldavie, la Valachie? Y a-t-il une seule raison qui ne puisse s'appliquer à ces Etats aussi bien qu'à Cracovie? Il fallait ne pas supporter aussi patiemment le partage de la Pologne, on eût évité bien des malheurs. A quoi servent donc tous vos ministres, qui sont là pour assister aux obsèques de leurs protocoles et de leurs memorandums! (Hilarité.)

Si les gouvernements constitutionnels se souvenaient de leur origine, s'ils se rappelaient qu'ils ne tiennent leur couronne que de l'obséquiosité de leurs sujets, s'ils faisaient cause commune avec leurs peuples, ils auraient bientôt fait changer de ton tous ces barbares du Nord, et détruit pour jamais le pouvoir absolu. (Très bien!)

M. DE TASCHER s'attache à démontrer que l'annexion de Cracovie est un danger pour l'Europe. Il trace le tableau des progrès incessants de la Russie, de cette puissance colossale qui menace les libertés et l'avenir de tous les peuples constitutionnels.

M. DE BOISSY. M. le ministre des affaires étrangères ne répond à aucun orateur. Je vais, moi, lui adresser deux ou trois questions... (ah! ah!) plus ou moins. (On rit.) Enfin, je parlerai d'abord d'un fait très grave. Dans la session dernière, M. le ministre disait à la Chambre des députés qu'il avait reçu l'assurance que l'occupation de Cracovie serait provisoire, et qu'elle ne porterait aucune atteinte à l'état de la république. Vous voyez ce qu'a produit cette assurance.

M. le ministre disait encore que la France croissait en considération auprès des puissances. Après ce qui s'est passé, je demanderai à M. le ministre si la France croit encore en considération dans le nord de l'Europe.

Nous avons des ambassadeurs, que font-ils? Les ambassadeurs ont des fonds secrets, qu'en font-ils? Notre diplomatie n'a pu ignorer que l'évènement de Cracovie se préparait. Je suis convaincu que l'évènement de Cracovie n'a pas surpris le gouvernement français; je suis convaincu que cet évènement a été un marché, un marché pour un mariage. (Oh! oh!) Je n'apporte que des faits dont je suis sûr. J'approuve les mariages espagnols... mais j'ai voulu parler d'un troisième mariage... Oui, l'évènement de Cracovie est un marché pour un mariage. (Oh! oh!)

Il a été convenu qu'on empêcherait toute tentative révolutionnaire à une condition... (Mouvement d'attention.) Je n'en dirai pas davantage. (Rires.)

M. DE BUSSIÈRES. Pour l'honneur et la dignité... (Non! non! assez!)

M. de Bussières se rassied.

M. Guizot se lève.

DE TOUTES PARTS. Ne répondez pas!

M. GUIZOT. Je ne veux pas discuter les arguments de M. de Boissy; que la Chambre se rassure. Je me contenterai de lui opposer la dénégation la plus complète et la plus absolue.

M. DE BOISSY. Pour peu que je sois un peu poussé, j'apporterai des preuves.

PLUSIEURS VOIX. Parlez! parlez!

M. GUIZOT. J'engage M. de Boissy à produire ses preuves.

M. DE BOISSY. Il m'est de toute impossibilité (interruption)... Prenez garde... je sais bien mon affaire. (Hilarité). Pour ne compromettre personne, j'emploierai un argument qui me sera permis aussi sans doute, le respect des convenances. Je dirai, et j'en pourrais dire beaucoup plus...

PLUSIEURS VOIX. Dites-le donc!

M. DE BOISSY. Je répète que l'invasion de Cracovie est un marché. On avait promis de soutenir la candidature du prince de Trapani...

M. PASQUIER. On vous demande des preuves et non des allégations.

M. DE BOISSY. On n'est pas obligé d'apporter les preuves sur table.

M. PASQUIER. Devant une assemblée aussi noble, aussi intelligente (oh! oh!) on ne doit pas hasarder d'allégations qu'on ne puisse appuyer de preuves.

M. DE BOISSY. Mais je n'ai pas de preuves matérielles...

M. PASQUIER. Eh bien! vous ne pouvez continuer.

M. DE BOISSY. Je ne demande pas mieux que de me rasseoir.

M. de Boissy se rassied en effet au milieu d'une vive hilarité.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je ne veux pas, pour mon compte, empêcher l'honorable M. Villemain de faire entendre de généreuses paroles en faveur de Cracovie. Si je n'ai rien dit après M. le comte de Montalembert, c'est que les sentiments qu'il a exprimés sont ceux qui animent la Chambre comme le gouvernement. J'ai trouvé entre le discours de la couronne et le projet d'adresse de la Chambre cette unanimité que M. de Montalembert n'a pas voulu troubler.

Qu'est-ce donc qui aurait pu m'obliger, me conseiller seulement, de prendre la parole? Je n'avais rien à combattre. Les intentions qui ont dirigé les acte du gouvernement du roi sont les mêmes que celles de la Chambre. Je n'ai pas d'adversaires, je n'ai donc pas besoin de me défendre.

Il y a quelques jours, quand on m'a notifié la réponse du prince de Metternich à notre protestation, j'ai répondu que je n'avais rien à ajouter à cette protestation, rien à en retrancher, que je la maintenais tout entière, dans les termes comme dans l'esprit qui l'a dictée. Je n'ai qu'à répéter aujourd'hui la même déclaration.

M. VILLEMAIN. Messieurs, il y a bien des années, M. le ministre des affaires étrangères, présidant une grande réunion, disait, en parlant de l'Europe d'alors : « Tous les gouvernements n'ont pas le bonheur d'être constitutionnels, mais tous ont l'ambition d'être philanthropes. » Les évènements d'aujourd'hui donnent à ces paroles un cruel démenti. Est-ce assez de notre unanimité en présence de pareils évènements, et ne devons-nous pas y joindre la protestation de la tribune? Je sais qu'on éprouve une sorte de pudeur à renouveler cette protestation du droit contre la force brutale. Cependant, il y a dans cette parole une puissance qu'il faut faire valoir souvent afin qu'elle ne s'efface pas. La conduite du gouvernement dans cette circonstance a été grande et noble, ça été une sorte d'expiation; car la plus grande faute de l'ancienne monarchie de ce pays, a été le partage forcé de la Pologne.

L'orateur signale la tyranie exercée par la Russie en Pologne comme une perturbation européenne; ces persécutions religieuses, ces violences ne

de l'incorporation prochaine du royaume de Pologne à l'empire de Russie. Je me hâte de répondre en vous autorisant, par ordre exprès de l'empereur, à démentir ces rumeurs de la manière la plus formelle.

» Ce qui a pu donner naissance à cette fausse idée, répandue à dessein par les émigrés polonais, toujours prêts à dénaturer les intentions du gouvernement impérial, c'est le projet annoncé de la suppression de la ligne de douanes qui sépare la Russie de la Pologne. Cette mesure, sollicitée à diverses reprises par la population du royaume de Pologne, est tout à son avantage, parce qu'elle offre à ses produits, à ses populations, un débouché dont elle n'avait pas joui jusqu'à présent.

» Veuillez offrir ces explications à M. le ministre des affaires étrangères de France et y conformer votre langage vis-à-vis de toutes les personnes qui peuvent exercer de l'influence sur l'état de l'opinion publique. »

Après cette lecture, M. le ministre termine en ces termes :

L'honorable préopinant voit que la prévoyance qu'il nous avait conseillée ne nous a pas manqué, et que la réponse ne s'est pas fait attendre,

Le paragraphe 6 est mis aux voix et adopté.

Paragraphe 7. « Grâce au développement continu du travail et de l'indus-
» trie, le revenu public a suivi une marche toujours croissante. Cependant
» l'équilibre entre les recettes et les dépenses, pendant l'année qui vient de
» s'écouler, n'a pu être maintenu; nous sommes convaincus que votre gou-
» vernement fera tous ses efforts pour que cet équilibre, si nécessaire à la
» bonne administration des finances, soit bientôt rétabli. »— Adopté.

M. DUBOUCHAGE demande le renvoi à demain. Ce renvoi est prononcé.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 20 janvier. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages, 5 116 q. 07 k. —Ventes, 4 576 q. 94 k. —Restant, 18151 q. 27 k. — Cours moyen du jour, 58-32. — Cours-taxe de quinzaine, 57-34. — Ventes en disponibles: Gruaux, 12 q. 84 k. 67-50 à 75-40. — 1re marque, 108 q. 33 k.; 59-50 à 61-15.— 2e marque, 412 q. 87 k.; 56-15 à 58-60. — 3e marque, 15 q. 70 k.; »»-»» à 46-70.—4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 34 q. 54 k. — Ventes à livrer, 3583 q. 17 k. 51-80 à 68-10. — Cuisson, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»».—Revente, 403 q. 19 k. 50-10 à 60-50.

— fin C.	»	» »»	— Gouin....	»	1»»	»»
B. du Trés.	»	» »|»	— Gann.....	»	1175	»»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0|0......	d. 50	78 10	78 21	——	79 30	74 95
5 p. 0|0......	d. 50	117 23	117 60	——	118 20	118 50
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
3 p. 0|0.....	»» »|»	»» »|»		12 1|2	»» »|»	
5 p. 0|0.....	»» »|»	05 »|»		27 1|2	»» »|»	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »|»	ROM...............	Der C.	100	»|»
Récép. Rotsch.	»	100 50	BELG. 2 1|2.....	»	»»	»|»
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1|2.......	»	»»	»|»
— — pass.	»	» »|»	— de 1840...	»	100	1|8
— 3 p. 0|0.	»	»» »|»	— de 1842...	»	»»»	»|»
Dette intérieure	»	30 1|8	— Banque....	»	»»»	»»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— de Em. 1844.	»	»»»»	»»
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIÉMONT.........	»	1170	»»
HAITI....	»	» »|»	AUTRICHE.......	»	410	»»

— à Orléans	1207	50
— à Rouen.	977	50
R.-Havre..	677	50
Avignon...	»»»	»»
Str. à Bâle.	2»2	50
Paris-Str...	477	50
Tours-Nant	479	75
Orl.-Vierz.	5»»	50
C. du Nord	612	50
Famp-Has.	»»»	»»
Diep.-Féc..	245	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	545	»»
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	497	50
Nord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M..	»»»»	»»
Lin Maber	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	873 »»	Orléans à Vierzon.	600 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	670 »»	— à Bordeaux	548 75
Paris à Orléans...	1213 »»	Marseille à Avign.	822 50	Nord............	610 »»
— à Lyon.....	497 50	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles.— Colza disponible 94; courant du mois et février en avril, 97; mois du milieu et 4 derniers mois, 105.

Lille. — Colza, 90-00; œillette rousse, »»; lin, 00; cameline, »»; chanvre »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3\|6 Montpellier disponible, 124 à 125; cour. du mois 123; février en août, 117.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 107 fr. les 100 kilog. ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 janvier.

8 h. »\|» OPÉRA. — Robert Bruce.
8 h. »\|» FRANÇAIS.—L'Ombre de Molière, le Festin de pierre
7 h. 1\|2 ODÉON.—Agnès de Méranie.
6. h »\|» OPÉRA-COMIQUE.—Gibby la cornemuse.
8 h. »\|» ITALIENS. —
6 h. 1\|2 VAUDEVILLE.— Le Toreador, le Capitaine, Chambre à deux lits.
7 h. 1\|2 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, l'Abbé galant, l'Illustration, une Fille.
6 h. 1\|2 GYMNASE. — Maître Jean, Juanita, la Protégée, un Mari fidèle.
7 h. »\|» PALAIS-ROYAL.—Poudre-Coton, Tableaux, le Lait, la Chambre.
7 h. »\|» PORTE-ST-MARTIN.—Marie ou l'Inondation, Lucrèce Borgia.
7 h. 1\|2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1\|4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
6 h. 1\|2 CIRQUE. — La Révolution française.
5 h. 3\|4 COMTE. — Homme de 16 ans, la Pie, Crispin, Riquet.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Loi des grains.

VALEUR SCIENTIFIQUE DU PRINCIPE DE L'IMPRÉVOYANCE.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui la loi sur les grains avec quelques modifications dont la principale étend aux riz, légumes secs, gruaux et fécules le bénéfice d'importation au simple droit de 25 centimes par 100 kilogrammes accordé aux blés par le projet de loi.

M. Muret de Bort a renoncé à son amendement sur les primes.

L'adoption de la loi a eu lieu sans discussion; les ministériels désiraient que l'on n'eût pas occasion de parler de l'incurie du ministre de l'agriculture qui a si longtemps ignoré la disette et pris si tard les mesures commandées par la nécessité; l'opposition a voulu user de générosité en n'accablant pas ce fonctionnaire dans les tristes circonstances où nous nous trouvons, sous des récriminations inutiles.

Nous ne reviendrons pas non plus sur ce sujet, mais nous devons cependant relever encore une fois une assertion émise par M. Cunin-Gridaine dans sa circulaire et son exposé de motifs, et renouvelée ces jours derniers à la Chambre des pairs par M. Duchâtel qui, sous la Restauration, représentait dans le *libéralisme* la science pure de l'économie politique.

Les deux ministres ont affirmé que le commerce suffisait à tout en matière d'approvisionnement, et que toute immixtion gouvernementale était plutôt dangereuse qu'utile; en d'autres termes, ils ont posé l'imprévoyance comme principe scientifique et social de l'approvisionnement des nations.

Cette doctrine, qui ose s'élever avec une si orgueilleuse fatuité en présence des désastres engendrés par elle-même, ne peut passer sans être jugée comme elle le mérite. — Abordons la question sans préambule.

L'intérêt du marchand, du commerçant, est-il toujours d'accord avec celui du public ?

Non.

Ainsi, la récolte de 1845 avait été si abondante en Russie, que l'immense quantité de blés importés récemment de ce pays en France, provient tout entière de cette année 1845, sur laquelle il restait encore 250 000 hectolitres à Odessa, le 22 décembre, et qu'on n'avait encore rien exporté à cette époque de la récolte de 1846 (voir les *Débats* du 22 janvier).

Dans cette circonstance, quel était l'intérêt du marchand après la récolte de 1845 et avant celle de 1846 ? Devait-il profiter de l'abondance de la récolte russe de 1845 pour acheter il y a dix mois une grande quantité de ces blés et les importer en France ?

Nullement, et ce, par deux raisons :

1° Il ne pouvait prévoir si en 1846 nous aurions en France une bonne ou une mauvaise récolte, et par conséquent il ne pouvait s'exposer à faire chez nous une importation dont les bénéfices auraient pu être annulés si une bonne récolte nous était arrivée en 1846;

2° En important dès lors une grande quantité de blés étrangers, sa spéculation eût été en quelque sorte absurde; car, — en cas de bonne récolte en France, les blés français et les siens se seraient fait mutuellement concurrence, et leurs prix auraient baissé par cette affluence intérieure et extérieure; — en cas de mauvaise récolte, ses blés importés en grande quantité auraient paré par l'affluence *extérieure* à l'insuffisance *intérieure*, et auraient par conséquent suppléé à cette insuffisance et empêché les prix de s'élever.

Donc, le marchand n'avait aucun intérêt à faire des avances de capitaux dès la fin de 1845 et les huit premiers mois de 1846 pour importer des blés russes en France. — Nous dirons plus, il avait un intérêt tout contraire : car la disette lui est plus favorable que l'abondance.

Malgré la pénurie existant dans toute l'Europe occidentale, le prix des blés à Odessa était encore, au 18 décembre, de 12 fr. 95 c. à 14 fr. 60, et le coût du fret de ce port à Marseille de 4 fr. 50 c. l'hectolitre, ce qui le rendait à Marseille au prix de 18 à 21 francs. (Voir les *Débats* du 16 janvier.)

Or, combien l'hectolitre se vend-il maintenant en France? 33 et 35 fr. aujourd'hui, — et demain, et les mois suivants, combien se vendra-t-il ? On n'ose le prévoir.

On voit donc que la masse des bénéfices est très considérable à cause de la famine, tandis qu'en temps ordinaire les prix du blé étant en France de 20 à 22 fr., seulement, un peu au dessus, un peu au dessous, les bénéfices à faire sont beaucoup plus restreints, même quand il serait vrai, comme on l'assure dans les *Débats* du 17 janvier, que le prix moyen de l'hectolitre de blé ne s'élève guères dans la Russie méridionale, *sur les lieux de production*, au dessus de 4 à 4 fr. 50 c.

L'intérêt du commerçant en grains étrangers est donc qu'il y ait disette, ou tout au moins, il n'a pas intérêt à ce que la disette soit prévenue, — et conséquemment, il n'a pas intérêt à faire des approvisionnements antérieurement à la disette.

Le devoir et la position du gouvernement sont-ils les mêmes ? Evidemment non.

S'il était admis en principe (combien faut-il que nous soyons arriérés pour ne pas l'avoir encore admis !) s'il était admis en principe, que le pays dût faire des réserves de prévoyance pour les disettes périodiques dont il est frappé, comment aurait agi le gouvernement ou l'institution quelle qu'elle fût, qui eût été chargée de ces mesures de prévoyance ?

Dès que l'abondance de la récolte russe de 1845 eût été connue, les agents gouvernementaux auraient acheté dans ce pays de grandes quantités de blés, ils les eussent achetés sans se hâter, pour ne pas augmenter les prix; ils les eussent dirigés successivement vers la France, et sans se presser, car en ce temps-là rien n'eût pressé, et le prix du fret ne se fût pas accru. Arrivés en France, les blés eussent été distribués sur toute la surface du pays, selon les besoins des greniers de prévoyance, ou de toute autre institution départementale ou municipale destinée à recevoir la réserve, et tout cela sans précipitation fâcheuse et avec une merveilleuse régularité.

Puis, fût arrivée la récolte de 1846.

Si elle avait été bonne, les institutions municipales et départementales auraient livré à la consommation leur réserve, et racheté au producteur indigène sa propre récolte, pour tenir des greniers garnis, et ne pas déprécier le travail des producteurs de blés ! — si elle avait été mauvaise, les greniers de réserve, en s'ouvrant, auraient fait une concurrence active à la production indigène, et maintenu les prix dans des limites raisonnables ; — si la récolte eût été tellement insuffisante que la réserve elle-même ne pût combler la différence, les importations nouvelles auraient facilement suppléé à ce qui manquait et aucune perturbation sérieuse dans les prix ne se fût fait sentir.

Et en admettant un surcroît de dépenses occasionné par les institutions de réserve, ce surcroît aurait-il jamais égalé l'énorme différence existant entre le prix normal du blé et le prix des temps de disette, dont les marchands profitent presque seuls ?

Mais, nous répètent nos adversaires, si le gouvernement se mêle d'acheter les grains, les particuliers ne voudront plus le faire, et alors le gouvernement sera forcé de se charger de tout ce commerce, ce qui est impossible.

Nous ne demandons pas que le gouvernement achète lui-même les grains, nous demandons seulement que le principe de la réserve soit établi, et alors les particuliers viendront les remplir, et s'ils ne le font pas suffisamment, les agents de l'administration pourvoiront pour le surplus.

Ainsi, dans le cas posé, les négociants français auraient eu intérêt à aller acheter des grains à Odessa en 1845, parce qu'ils eussent été assurés de les vendre aussitôt leur retour en France aux magasins ou greniers de réserve, qui auraient dû avoir soin de se tenir aussi garnis que possible avant la récolte française de 1846.

Nos raisonnements, qui se résument en ces mots : *Avoir de la prévoyance*, sont bien simples et bien naturels, mais nos faux savants et nos mauvais administrateurs ne les admettront jamais, et au milieu de la disette ils ne cessent de crier avec une admirable présomption : Vivent l'imprévoyance et les imprévoyants !

La commission de l'adresse s'est réunie aujourd'hui avant la séance; elle a arrêté les bases du travail du rapporteur.

La commission se réunira dimanche pour entendre la lecture du rapport de M. Vitet. Ce rapport sera lu mardi prochain en séance publique. La discussion pourrait s'ouvrir le 28 de ce mois.

Chambre des Pairs. — Vote de l'adresse.

La salle du Luxembourg avait repris aujourd'hui sa physionomie habituelle. Les tribunes étaient désertes, les fauteuils restaient inoccupés. Les orateurs parlaient tout bas comme s'ils eussent craint de troubler le silence de cette vaste enceinte abandonnée.

Les questions que l'on a touchées avaient pourtant bien leur importance. Il s'agissait de la situation financière, de la disette, des banquiers et des chemins de fer; un paragraphe spécial était consacré à la colonisation de l'Algérie. Mais c'est en vain que M. Pelet et M. de la Place ont essayé de réveiller l'attention : elle s'était fatiguée dans les séances précédentes, et l'on avait hâte de rentrer dans le calme accoutumé. Ce sentiment était tellement vif,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 23 JANVIER 1847.

MOLIÈRE AUX CHAMPS-ELYSÉES[1].

DIALOGUE.

MOLIÈRE. Et vous, jeune fille, qui vous appuyez tendrement sur le bras de ce jardinier, quelle a été la cause de votre mort?

EMMA. Je suis morte comme Marie, par le charbon, par le suicide; la cause de ma mort est un amour malheureux.

FOURIER. Vous m'intéressez. Un amour malheureux, dites vous, et pour qui donc ?

EMMA. Pour cet homme sur lequel je m'appuie et qui a partagé ma passion aussi bien que mon suicide.

MOLIÈRE. Est-il possible! Vous êtes belle, vous avez dix-sept ans à peine; ce brave homme a plus de cinquante ans.

LE JARDINIER. J'en ai cinquante-trois.

MOLIÈRE. Et vous l'aimiez ?

FOURIER. Je n'en suis pas étonné pour ma part. Il y a des jeunes filles qui se passionnent pour les vieillards; la Providence a dû le vouloir ainsi, pour qu'il y eût harmonie dans la nature, car nous voyons des vieillards qui se passionnent pour les jeunes filles.

MOLIÈRE. Chez les jeunes filles, l'amour des cheveux gris est une exception.

EMMA. Et je n'étais peut-être pas de celles qui doivent l'éprouver; peut-être eussé-je aimé pour la vie un jeune homme, si mes parents m'eussent laissée libre; mais on m'a rendu captive et l'on m'a tant maltraitée !

LE JARDINIER. Elle s'est adressée à moi, au seul homme qu'elle pût voir librement, comme à son protecteur, son consolateur; puis le besoin d'aimer, dont son cœur était plein, a pris cette issue; elle s'est éprise de moi, n'a plus voulu vivre que pour moi, et comme elle savait que ses parents n'autoriseraient jamais notre union, elle m'a décidé à m'unir avec elle dans la mort.

FOURIER. Voilà les effets de la contrainte !

MOLIÈRE (au jardinier). Donnez-moi quelques détails encore.

EMMA. Pourquoi l'interrogez-vous ? moi seule ai tout fait. En moins de sept mois, je lui ai adressé cent quatre-vingt-trois lettres d'amour. On ne rougit plus chez les morts, et, je puis le dire d'ailleurs, notre passion est restée pure jusqu'à la fin. C'était surtout un besoin du cœur.

LE JARDINIER. Vous savez déjà toute l'histoire. Ses parents ont tout fait. Pourquoi aussi tant de sévérité envers leurs enfants ? Oui, s'ils avaient laissé leur fille libre comme ses compagnes, elle n'aurait nullement pensé à moi. Dans la contrainte où ils la tenaient, sa mère et sa grand'mère surtout, elle s'est exaspérée. Il y avait longtemps qu'elle m'aimait sans que je m'en doutasse le moins du monde, car je ne faisais aucune attention à elle; ses avances m'ont fait ouvrir les yeux. J'ai cédé à un mouvement d'amour-propre que je regrette bien aujourd'hui. Primitivement, j'ai cru m'en amuser et en rire, car je ne pouvais croire qu'une jeune fille de seize ans pût devenir amoureuse d'un homme de mon âge.

Oui, j'aurais dû réprimer cet amour tout de suite, mais une jeune fille, et une jeune fille gardée comme elle ! c'était séduisant. Je me suis laissé aller sans prévoir ce qui devait advenir. L'homme est faible et se laisse aller; si l'on calculait tout, on serait toujours sage. Eh! seigneur mon Dieu ! comme j'étais tranquille avant cet amour dont j'ai cru d'abord me jouer. Elle s'est enchaînée à moi sans que je pusse rompre aucune maille. Elle me donne un premier rendez-vous; une fois le premier pas fait, tous les autres ne comptent plus pour rien.

FOURIER. Que vous dit-elle au premier rendez-vous?

EMMA. Je lui déclarai mon amour, et lui contai mes peines. Je n'avais aucune liberté, je ne pouvais faire un pas sans être grondée. C'est ma grand'mère qui me faisait le plus de mal, et j'avais toujours la mort en tête; j'ai écrit cent quatre-vingt-trois lettres d'amour, il y en a bien cent cinquante qui parlent de suicide.

FOURIER. O pères et mères, à quelles extrémités vous réduisez vos enfants en leur parlant toujours avec colère, comme si vous vouliez les étrangler; en les rebutant et en les gardant à vue ! Vous leur suggérez des désirs qu'ils n'auraient jamais eus; vous êtes méfiants, ils deviennent plus rusés que vous.

LE JARDINIER. La preuve en est que pas une fille n'était tenue comme celle-ci, et pas une ne saurait tromper ses parents comme elle a trompé les siens. Ils voulaient qu'elle fût toujours sage, et lui faisaient partager leur lit ! C'était lui apprendre ce qu'elle devait ignorer. Ils étaient pires que les animaux. Tout montrer d'un côté, tout refuser de l'autre. Quelle inconséquence et quelle folie ! Vouloir enseigner la chasteté et commencer par l'oubli de la pudeur (1).

EMMA. J'ai bien vu au commencement que le jardinier prenait mon amour pour un enfantillage; il espérait que cela passerait. Mes parents m'ont encore moins comprise. Ils auraient dû remarquer combien de fois j'ai pleuré. C'était toujours à la suite d'une entrevue avec mon amant, qui voulait me faire changer de sentiment, ou qui me rendait jalouse. Plusieurs fois, il m'arracha le poison des mains; une fois, entre autres, il répandit à terre un verre d'eau de javelle presque sous les yeux de ma mère et de ma grand'mère.

LE JARDINIER. Je l'ai bien dit au père : Mon cher B..., il y a des caractères qu'on ne peut gouverner que par la douceur ; chez vous toujours la rigueur. Quand je voulais la ramener dans le bon chemin, elle pleurait, et pour la faire taire, sa grand'mère la battait à coups de bâton; j'en ai vu les marques.

FOURIER. Comment cette passion vous a-t-elle poussés à mourir ensemble?

LE JARDINIER. Lorsque je voulais la raisonner, elle me disait : Quand tu pourrais tout, jamais, non, jamais ils ne consentiraient à nous unir devant les hommes... Je veux mourir, oui, je veux mourir. Que faire avec des esprits si exaltés? Elle m'a subjugué. Je lui ai vainement proposé de fuir. Quand je lui disais : Veux-tu que j'avertisse ton père? elle répondait : Si tu parles, je me détruis tout de suite. Comment donc aurait-il fallu faire? Et malheureusement mon amour pour elle augmentait avec ses exigences. Il aurait fallu rester toujours auprès d'elle et ne parler à personne !

Pendant quatorze mois, je n'ai reçu aucun reproche de mes maîtres. Je ne pensais qu'à mon travail; c'est elle qui m'a désœuvré. Tout cela n'a pas été sans influence sur ma mort. Elle me disait : Je veux mourir et tu mourras avec moi !... une autre ne te possédera pas... nous ne pouvons être unis par les hommes, eh bien ! nous serons unis en mourant; oui, nous mourrons dans les bras l'un de l'autre.

MOLIÈRE. Le suicide est toujours un crime; mais les circonstances dans lesquelles vous avez été placés, l'oppression qui pesa sur vous deux, la pureté, la sincérité de votre amour influenceront sans doute les juges. Les magistrats de la terre mettent leur gloire à n'être jamais émus, à trancher froidement dans le vif, comme s'ils n'avaient pas de cœur. Les juges de Dieu comprennent la nature, tiennent compte de la passion et savent compatir aux peines d'amour.

PLUTON (du haut de son trône). Holà, Caron !

CARON (de sa barque). Me voici. Que demande Votre Majesté?

PLUTON. Les juges infernaux vont tenir audience, et nous n'avons que quatre morts à juger ! Ton embarcation est habituellement mieux remplie.

CARON. Ce ne sont pas les morts qui manquent, l'autre rive du Styx en est encombrée; mais ils n'ont pas de quoi payer leur passage et, vous le savez, je ne rame jamais pour rien.

PLUTON. Quel est donc le sort de ces misérables ?

CARON. Ce sont des Irlandais qui nous arrivent par centaines. Habituellement, à défaut de pain, ils mangeaient des pommes de terre; cette année, les pommes de terre ont manqué, ils ne mangent plus rien, ils meurent. En approchant de la terre pour embarquer mes bons voyageurs, j'ai entendu les imprécations de ces malheureux. Ils ne regrettent pas la vie, mais le *rappel de l'union*. Leur sauveur patenté, O'Connell, leur avait garanti sur sa tête, il y a deux ans, qu'ils auraient le rappel au bout de six mois, et le rappel c'était la liberté, l'abondance, la propriété du sol, la nationalité irlandaise, des perdrix toutes rôties, que vous dirai-je !

FOURIER. O'Connell doit être bien démonétisé à l'heure qu'il est.

CARON. Les derniers Français que j'ai embarqués disent que c'est un sou monaco, cela n'a plus cours! Quand il prêche encore la paix et l'obéissance aux lois, on lui répond en achetant des armes; les Irlandais, dans leur détresse, peuvent encore économiser s'il s'agit d'avoir des fusils.

FOURIER. Tristes présages ! guerre, anarchie partout; une transformation sociale est nécessaire; le dix-neuvième siècle la verra, mais en suivant mes conseils on l'eût rendue pacifique.

---

[1] Voyez la *Démocratie* d'hier.

(1) Si l'on trouve que ce jardinier parle trop bien pour son état, on prendra la *Gazette des Tribunaux* du 12 courant, on y verra que le double suicide auquel nous faisons allusion s'est consommé, il y a quinze jours, à Gondreville (Loiret), et que nous ne prêtons pas au jardinier une parole qui ne soit tirée de ses lettres.

Il s'est agi de flétrir l'attentat des puissances du Nord. Nul homme ayant voix délibérante dans les affaires de notre pays, ne s'est payé des misérables arguties par lesquelles ces puissances cherchaient à déguiser la violation des traités, et des applaudissements unanimes ont accueilli les paroles de M. de Montalembert :

J'ai entendu regretter que la France n'ait pas été consultée ; je ne partage pas ce regret. Je suis convaincu que la France n'a rien su. Quand des malfaiteurs s'associent pour une mauvaise action, il y a quelque chose qui les effraie plus que la police et les gendarmes, c'est le contact des honnêtes gens. Les nations spoliatrices ont fait à la France l'honneur de se cacher d'elle. Elles ont cherché à la tromper, mais elles ont su qu'elles ne pouvaient l'avoir pour complice.

Comme le gouvernement de *France*, celui d'Angleterre a protesté, mais la politique du prince de Metternich a trouvé plus d'un avocat dans le parlement britannique.

A la chambre des lords, séance du 10 janvier, lord Hatherton, ajournant la question des mariages espagnols, sur laquelle tous les documents n'ont pas encore été produits, a réprouvé la suppression de la république cracovienne avec la plus grande énergie : « S'il nous » a été impossible, à cause de la distance, a-t-il dit, de porter secours » à la malheureuse république de Cracovie, je crois que, réfléchissant » sur les intérêts de l'Europe, vous vous empresserez de répondre à » l'impression d'horreur provoquée par une folie aussi criminelle.

LORD STANLEY, dans l'intérêt de la paix du monde, regrette l'altération que les relations entre la Grande-Bretagne et la France ont évidemment éprouvée dans les cinq ou six derniers mois.

Il trouve à redire à la manière dont s'est accompli le mariage du duc de Montpensier, et pense que dans cette circonstance l'Angleterre a été traitée un peu légèrement et sans courtoisie, ce qui n'aurait pas eu lieu, à son avis, si lord Palmerston n'avait pas été ministre des affaires étrangères.

L'orateur, tout en se défendant de porter un jugement définitif sur l'annexion de Cracovie, reproduit l'argumentation des cours du Nord, et pense que la partie du traité de Vienne, relative à l'existence de l'Etat de Cracovie, engageait exclusivement la Russie, la Prusse et l'Autriche, qui pouvaient supprimer cet Etat d'un commun accord.

On ne trouve dans ce discours aucune marque de sympathie accordée à la nation polonaise, et voici en quels termes bénins l'orateur se décide à critiquer l'annexion dans sa forme et comme une inconvenance envers l'Angleterre :

Je ne nie pas que les trois puissances qui ont conclu un traité entre elles sous la médiation et les auspices de l'Angleterre, en se décidant à le violer, sans en informer l'Angleterre, ont commis un acte qui, entre nations, est un *manque d'égards et de courtoisie* que le pays n'aurait pas subi si la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre avait été basée sur le même pied d'entente cordiale qu'auparavant.

Le marquis de Lansdowne ne croit pas les bonnes relations de la France et de l'Angleterre aussi compromises qu'on veut bien le dire.

LORD BROUGHAM. Je crois qu'ainsi que cela est énoncé dans la lettre d'un de mes nobles amis, le peuple de ce pays est totalement indifférent aux questions de mariages royaux, à l'exception de celles qui concernent directement notre propre souveraine. Je crois que le peuple anglais ne se soucie pas plus de tous les autres mariages royaux ou princiers que les habitants de la nouvelle planète découverte par M. Le Verrier, excepté toutefois les gens qui lisent des romans, ou qui n'ont pas autre chose à faire, ou dont les affaires sont en si bon état qu'ils ont le temps de s'occuper des choses les plus indifférentes. La politique de l'Angleterre, quels que soient les ministres, doit être de maintenir par tous les moyens possibles, par tous les moyens honorables, bien entendu, des relations pacifiques entre notre très illustre et très gracieuse souveraine et l'illustre monarque de la France. Je regrette qu'il y ait un nuage même momentané, sur les relations si amicales qui existaient entre les souverains des deux pays. Je n'exagère point, comme on le fait quelquefois dans les correspondances dont on a [illegible] plainte. Je pense qu'il serait bon d'éviter tout débat à ce sujet, car cela ne pourrait qu'entretenir le refroidissement. On a fait allusion à l'affaire de Cracovie, et on l'a qualifiée de crime atroce. Je ne puis aller aussi loin que l'auteur de l'Adresse, et je suis bien aise qu'il n'ait pas été ministre des affaires étrangères lorsqu'il a prononcé de semblables paroles.

LORD HATHERTON. Cette expression a été employée par le ministre français.

LORD BROUGHAM. Eh bien ! alors il a eu tort. (On rit.) Je ne pense pas que ni l'Angleterre ni la France doivent se servir d'un pareil langage, si elles ne veulent aller plus loin; si, après avoir employé des termes comme ceux-là, elles supportent, en définitive, la violation du traité. Le discours de la couronne contient à ce sujet une remontrance conçue en termes convenables et digne, mais elle n'est pas d'un caractère dangereux, et ni la Prusse, ni la Russie, ni l'Autriche ne peuvent s'en plaindre. La Prusse est plus blâmable que l'Autriche, car la Prusse ne pouvait s'alarmer de ce qui se passait à Cracovie autant que l'Autriche, dans les possessions de laquelle cette ville est enclavée. La Prusse se serait couverte de gloire par une protestation et aurait obtenu le respect du monde.

L'adresse est votée, et la Chambre se sépare à onze heures du soir.

A la chambre des communes, la discussion a été plus longue. Nous en donnons un extrait :

LORD GEORGE BENTINCK. En ce qui concerne la politique extérieure du cabinet, son résultat est d'avoir mis l'Angleterre en mauvais termes avec le roi des Français. S'il est une puissance dans le monde avec laquelle le peuple anglais désire voir le maintien d'une bonne entente, c'est avec le roi des Français. Je suis charmé, il est vrai, de voir que lord Palmerston n'a pas protesté contre le mariage Montpensier, qu'il s'est adouci, et qu'il n'a pas persisté à faire du traité d'Utrecht une barrière à ce mariage ; mais je ne saurais m'empêcher d'exprimer le profond regret qu'il soit arrivé quelque chose de nature à produire des sentiments fâcheux entre les souverains des deux pays.

Je ne crois pas que la nation anglaise ait pris aucun intérêt à ce mariage Montpensier (Ecoutez !) Je ne crois pas que la nation anglaise ait sympathisé du tout avec les ministres de la reine à l'égard de cette question ; je crois que la partie commerçante de la nation aurait préféré que le secrétaire d'Etat des affaires étrangères donnât son attention au commerce avec l'Espagne plutôt qu'au mariage espagnol. (Ecoutez !) Je viens au paragraphe du discours de S. M. qui parle d'une violation flagrante du traité de Vienne. C'est une sérieuse accusation contre trois des plus puissants souverains de l'Europe, avec les ancêtres desquels, si ce n'est avec eux-mêmes, nous avons, il n'y a pas longtemps encore, livré la grande bataille de la liberté européenne. (Ecoutez !) Je ne comprends pas que nous trouvions une violation flagrante du traité de Vienne dans l'infraction à l'un des dix-sept articles supplémentaires que le ministre d'Angleterre n'a jamais signés.

Lord Bentinck continue à plaider avec chaleur la cause des gouvernements spoliateurs, appelés par lui : *Trois des plus anciens alliés et amis naturels de l'Angleterre*. Il termine ainsi son curieux discours :

En dépit de ce que la presse périodique peut avancer dans d'autres pays, il paraît certain que la nouvelle de l'incorporation a été accueillie avec une satisfaction universelle et célébrée par une illumination générale à Cracovie.

M. ROEBUCK. Puisque le discours de la couronne en parle, nous ne pouvons nous taire sur les évènements qui se sont passés récemment en Espagne ; je veux parler des mariages de la reine et de l'infante Luisa-Fernanda. Comme hommes politiques spécialement occupés des affaires de l'Angleterre, nous avons peu à nous occuper de ces mariages. Nous devons croire que les autres peuples ont les mêmes sentiments que nous, et de même que nous ne leur permettrions pas de rien voir aux mariages des princes de notre famille royale, nous ne devons pas non plus nous mêler des mariages que peuvent contracter les familles royales des autres pays.

On a dit que le noble lord a eu le désavantage dans sa lutte contre M. Guizot, et pour ma part, je crois cela vrai. (Rires.) Il est peut-être bien de ne pas se montrer très sévères pour de pareils documents, je crois cependant que les dépêches du noble lord ne sont pas de celles que pourrait avouer une plume fort habile. C'est une espèce de salmigondis, une sorte de compilation indigeste qu'on ne devait pas s'attendre à trouver dans des documents

Lord John Manners prend en main la cause du comte de Montémolin, frustré par M. Guizot du trône d'Espagne.

LORD JOHN RUSSELL. Nous n'avions aucun désir d'avoir un candidat anglais ; et quant à ce qui regarde particulièrement un prince, je veux dire le prince Léopold de Saxe-Cobourg, il n'est jamais entré pour un moment dans nos désirs de le mettre en avant, ou d'appuyer aucunes prétentions qu'il pourrait nourrir quant au trône d'Espagne. Je dois dire aussi, que dans tous les avis que j'ai pu donner à ma souveraine sur ce sujet, je trouvai en elle une parfaite disposition à les adopter ; et qu'en aucun temps, j'en ai la conviction, S. M. n'a désiré que le prince de Saxe-Cobourg devînt un candidat à la main de la reine d'Espagne appuyé par l'Angleterre.

Quant à ce qui touche l'annihilation de l'Etat libre de Cracovie, il y a peu de différence d'opinion là-dessus dans la Chambre, et même partout ailleurs ; je dirai seulement que cette politique fatale, qui originairement amena le partage de la Pologne, cet acte immoral qui est peut-être le plus condamnable de l'histoire moderne, que cette politique, dis-je, paraît avoir entraîné les puissances à oublier tous leurs engagements, sans aucun motif de justification.

M. D'ISRAELI. Je n'ai point à émettre d'opinion sur l'indépendance de Cracovie, quoique je regrette profondément ce qui s'est passé. Mais il est de la plus haute importance, quelles que soient nos opinions quant à la France et à la Pologne, que nous ne cherchions pas à justifier notre conduite ou nos sentiments par la fausse interprétation des traités. Nous devons comprendre très clairement nos propres engagements envers les puissances de l'Europe et leurs engagements avec nous. Rien n'est plus important pour l'Europe et spécialement pour ce pays que de maintenir comme sacré le grand arrangement de Vienne.

SIR ROBERT PEEL. Je ne dirai que peu de chose relativement à la suppression de l'indépendance de Cracovie ; car, en ce qui concerne cette affaire, nous serons bientôt en état de nous exprimer d'après des informations plus exactes. Mais je ne puis m'empêcher de déclarer que j'ai vu avec regret cet évènement. Il y avait une assurance publique donnée à l'Europe, à l'époque où ces affaires furent réglées, et lorsque cet arrangement fut confirmé par le traité de Vienne, assurance aussi obligatoire qu'aucune notification formelle pouvait l'être, que le dernier débris de l'indépendance polonaise serait scrupuleusement respecté, et que Cracovie ne serait jamais, par aucun acte des puissances unies, réduite à la condition où nous la voyons aujourd'hui.

Cette assurance était obligatoire, et je dis en conséquence qu'il y a eu une infraction virtuelle aux engagements qui furent alors contractés. (Applaudissements.) Je crois également que c'est un acte des plus impolitiques. (Applaudissements.) Je trouve que ces trois grandes puissances, en venant proclamer qu'elles sont hors d'état de se protéger contre les dangers pouvant les menacer dans le territoire de Cracovie, se mettent dans un état passablement humiliant ; je crois que s'il avait été donné à Cracovie, dans la plus grande plénitude, tous les droits et privilèges accordés et assurés par le traité de Vienne, et si elle en avait abusé, les trois grandes puissances, considérant la supériorité de leurs forces, auraient bien pu adopter une foule de précautions contre toutes les machinations qui auraient pu se tramer à Cracovie, et si, comme on l'a dit pour justifier un déplorable évènement, après le rétablissement de Cracovie dans ses immunités et privilèges, il était survenu quelque violation nouvelle de la convention ; alors, après s'être consultées avec la France, l'Angleterre et la Suède, et les autres signataires du traité, et s'il était devenu évident qu'il y avait une détermination profonde de la part de Cracovie de troubler la paix de ses voisins, en encourageant ces machinations, l'opinion publique aurait secondé ces puissances dans la conclusion d'un nouvel arrangement, et l'agrément de la France et de l'Angleterre eût pu être obtenu par une mesure qui a été exécutée aujourd'hui sans leur participation. (Applaudissements.)

Dans les circonstances actuelles cet acte enfreint les engagements obligatoires du traité de Vienne, et, de plus, cet acte est incompatible avec une bonne politique, et de nature à ébranler la confiance de l'Europe dans le maintien permanent des dispositions du traité qui était regardé comme réglant l'Europe. (Applaudissements.)

Après quelques paroles assez peu significatives de lord Palmerston, la séance est levée.

L'attitude prise dans les deux chambres du parlement anglais, par la plupart des orateurs, prouve d'abord que les questions relatives au mariage Montpensier ne sauraient amener de complications graves,

---

MOLIÈRE. Il est encore temps de les suivre. Les hommes comme vous ne meurent jamais, leur pensée et leurs écrits leur survivent. La misère, en devenant extrême, forcera bien les gouvernants à consulter vos plans. Ils voudront organiser, vous seul pouvez les guider dans cette voie. Un mort d'hier m'assurait que le dernier discours officiel du gouvernement français débutait par des promesses aux classes pauvres, et que l'on attendait de la reine d'Angleterre des engagements encore plus formels en leur faveur.

CARON. Des engagements officiels ! Puis-je accepter cela pour une obole ?

PLUTON. C'est à toi de voir si tu peux faire crédit là-dessus ; mais il doit y avoir sur l'autre rive d'autres morts que des Irlandais ?

CARON. Il y a aussi des voyageurs de chemins de fer, les uns morts par suite de la cruelle disposition des wagons de troisième classe, les autres victimes d'accidents, et brûlés, noyés ou étouffés dans les boues.

MOLIÈRE. Qu'entendez-vous par la cruelle disposition des wagons de troisième classe ?

CARON. D'après ce que j'ai entendu dire, ce sont des voitures découvertes, des boîtes roulantes où l'on reçoit la pluie, sans pouvoir en éviter une goutte, et cela pendant quatre, cinq et six heures ; le bain le plus complet.

FOURIER. Il doit en résulter des maladies ?

CARON. C'est bien ce que prétendent les exploiteurs. Une autre fois, quand on aura évalué les frais de médecin et de pharmacie, on aimera mieux se soigner quelque peu et prendre le wagon de seconde classe.

MOLIÈRE. Mais ces caisses découvertes doivent s'emplir d'eau comme de véritables baignoires ?

CARON. Les exploiteurs y ont pourvu. L'eau s'écoule par des trous placés sous les pieds des voyageurs. Comme le convoi est traîné avec une vitesse de dix lieues à l'heure, ces trous produisent des courants d'air fort agréables, des sifflements sortant du plancher et qui agitent gracieusement la robe des dames.

MOLIÈRE. Je ne suis plus étonné si de pareils voyages tuent.

CARON. Vous ne savez pas encore ce que c'est que le wagon découvert en temps de neige, que le wagon de troisième classe couvert, mais avec suppression de banquettes.

FOURIER. L'art du tourmenteur, ressuscité par la féodalité industrielle du dix-neuvième siècle ! Au moyen-âge, les barons chrétiens torturaient les Juifs pour leur arracher des pièces d'or, aujourd'hui...

MOLIÈRE. Voudriez-vous dire que les barons juifs prennent leur revanche sur les chrétiens ?

FOURIER. Je ne l'ai pas dit.

PLUTON. Les Irlandais resteront de l'autre côté du Styx, jusqu'à ce que le rappel d'O'Connell ait enrichi leur pays natal. Quant aux voyageurs de chemins de fer, s'ils ont péri par le wagon de troisième classe, c'est qu'ils manquaient d'argent, et tous mes démons ne seraient pas plus habiles à leur en faire donner que ne l'ont été les agents des compagnies. Nous avons peu de tortures qui dépassent celles que Caron vient de retracer. Les victimes des accidents extraordinaires peuvent payer sans doute ?

CARON. Leurs vêtements sont déchirés et leurs poches vides, on les a ramassés dans un tel désordre.....

PLUTON. La justice humaine leur allouera du moins une indemnité ?

CARON. C'est possible, mais en attendant je ne les embarquerai pas.

PLUTON. Eh bien ! les juges infernaux se contenteront de ces quatre âmes.

MINOS. L'audience est ouverte.

VICTOR HENNEQUIN.

Polémique littéraire

A PROPOS DU *Nouveau Martial*, RECUEIL D'ÉPIGRAMMES,

par M. BEAUMANOIR.

Que nos lecteurs nous pardonnent une courte discussion bibliographique : il n'a pas tenu à nous de l'éviter.

On a oublié, sans doute, un compte-rendu fort court d'un livre de maximes et pensées, intitulé : le *Nouveau Martial*. Quelques jours après la publication de cet article dans la *Démocratie*, l'auteur nous écrivit, en réponse, une lettre de cinq pages, c'est à dire plus que double de l'article. Cette lettre n'indiquait pas d'adresse, une réponse personnelle était impossible ; une réponse par le journal nous sembla inopportune dans une feuille qui ne s'occupe que secondairement de littérature. La critique, comme nous l'avions bien prévu d'ailleurs, loin d'avoir nui au livre, en avait activé la vente. Nous tenons le fait des employés de la *Librairie phalanstérienne*, quai Voltaire, à qui on l'a plusieurs fois demandé.

Nous devions donc nous croire quittes envers l'auteur. Il ne l'a pas jugé ainsi, et aujourd'hui nous trouvons dans le *Corsaire-Satan*, une seconde édition, augmentée et corrigée, de la lettre qu'il nous avait adressée. Nous y répondrons en quelques lignes.

L'auteur se plaint qu'on lui ait attribué gratuitement des fautes d'orthographe. Nous avons cité ces vers :

> Mais si ce Dieu vous avait *fait*, ma Laure,
> Il vous aurait *gardé* pour lui.

L'auteur passe sur la première faute, mais il prétend avoir écrit *gardée*. Soit, mais alors il a fait une faute de versification. Il en est de même dans les vers suivants :

> Mais Vénus seule, et le plaisir m'entraî*ne*...
> Déridez-vous ; vous *êtes* homme d'état...

Si l'auteur a écrit : *m'entraînent* et vous *êtes*, il a fait une faute de versification ; sinon, il a commis une faute d'orthographe. Nous pourrions multiplier les exemples de fautes de versification et de français. Aujourd'hui encore, nous lisons dans sa lettre cette phrase : « Ne peut-» on approuver le principe de Fourier (et *d'autres* avant lui).. ?» Ce mot *d'autres* veut dire de *quelques autres*, selon l'auteur, mais non selon la grammaire. Au reste, nous faisons bon marché de ces chicanes grammaticales. Nous en laissons le monopole au feuilletoniste de la *Patrie*.

Que l'auteur ne se soit pas aperçu qu'il reproduisait les pensées d'autrui, nous l'admettons. Nous avons dû cependant constater ces emprunts. On pourrait ne pas en tenir compte dans un livre de doctrines, mais ils ont leur gravité dans un recueil de maximes.

Ce qui nous a frappé dans ce livre, d'ailleurs, c'est beaucoup moins la reproduction textuelle que la reproduction corrigée, l'imitation. L'auteur a lu et relu les écrivains du dix-huitième siècle au point d'en perdre son originalité et de se réduire au rôle d'écho. On comprend que nous ne puissions signaler ces emprunts ; la place nous manque. Mais que l'auteur feuillette les livres que nous avons indiqués, il y retrouvera la plupart de ses épigrammes.

Il a, il est vrai, le mérite de les avoir appliquées aux hommes et aux ridicules du jour ; mais ce mérite est du même genre que celui qui consistait à composer, comme on l'a fait au moyen-âge, un ouvrage nouveau avec des phrases de Virgile et d'Horace.

Ce n'est pas, ainsi que le dit M. Beaumanoir, à nous que revient l'honneur d'avoir inventé le *renouvelé*, c'est aux classiques purs, qui enseignent à chacun l'art d'enchasser dans ses vers les expressions et tournures employées par nos grands écrivains. Lisez plutôt Le Batteux et compagnie, si vous en avez le courage. M. Beaumanoir n'est pas non plus le premier qui ait mis ce procédé en pratique. Campistron, Colardeau, La Harpe, l'avaient employé avant lui.

Quant aux madrigaux, aux divinités de la fable et à la phraséologie mignarde du dix-huitième siècle, il nous semble difficile qu'après avoir lu Dorat, Bertin, et surtout Demoustier, on se défende de nausées en voyant cette phraséologie reparaître : M. Beaumanoir l'aime encore. C'est un goût comme un autre. Lalande mangeait bien des araignées.

Que M. de Beaumanoir n'ait pas de système philosophique ou politique, nous le lui pardonnons volontiers ; cependant, toute œuvre d'art, si futile qu'elle soit, peut toujours prouver quelque chose. L'art pour l'art, l'esprit pour l'esprit, sont une anomalie. C'est un défaut, d'ailleurs dans un livre, de ne pas permettre à l'intelligence de se reposer sur un point déterminé. Une œuvre de l'art sans un centre visuel est comme un ballon sans lest, qui vacille et donne le vertige.

Le système de Fourier est un ; le principe fondamental admis, il est impossible d'échapper aux conséquences. M. Beaumanoir approuve une phrase qui pose le principe, nous l'avons trouvé illogique de railler telles ou telles parties de la doctrine qui en découlent. Mais nous sommes allés trop loin en disant qu'il *condamnait* Fourier. Il ne connaît évidemment notre maître que par ouï-dire, et nous avons, après avoir lu son livre, une assez bonne idée de lui pour espérer qu'il appréciera Fourier à sa valeur, quand il le connaîtra mieux.

M. Beaumanoir prétend que nous avons cité ce qu'il y a de moins bon dans son recueil. Ceci peut être une réclame pour lui, mais c'est une injustice envers nous, qui avons feuilleté et refeuilleté le livre pour y choisir ce qui nous a semblé le plus piquant ou le plus délicat, sans mélange de personnalités ni d'indécence. Nous serions curieux de connaître le choix qu'il pourrait opposer au nôtre.

La *Démocratie* est jusqu'ici le seul journal qui ait parlé du *Nouveau Martial* ; elle l'a fait sur-le-champ, sans recommandation, sous une forme railleuse, mais non hostile. Que l'auteur nous cite un journal connu qui, dans les mêmes circonstances, l'eût traité d'une manière aussi favorable pour lui en définitive ; s'il découvre ce phénix, nous lui permettrons de se plaindre.

J. FLEURY.

dont il s'agit comme payés par la Grande-Bretagne à la Russie pour assurer l'exécution pleine et entière du traité de Vienne, l'orateur a évidemment forcé les conséquences d'un fait très antérieur à ce traité.

La réclamation suivante a trait à une nouvelle que nous avons publiée d'après une correspondance de Sainte-Hermine. Nous devons dire que les communications officieuses que le signataire a bien voulu nous faire, tendent à montrer que, s'il ne comprend pas précisément comme nous l'organisation du travail, il est du moins animé de très bonnes intentions envers les travailleurs et fait preuve de prévoyance pour soulager les misères qui menacent la classe pauvre pendant la mauvaise saison.

M. Le Roux est ennemi de l'aumône; mais il donne du travail à la tâche à tout manouvrier de sa commune qui en demande; il nous a même affirmé que, au taux qu'il a fixé pour chaque travail de terrasse, de labour ou de plantation, un ouvrier médiocre peut gagner en hiver le prix de la journée d'été.

Autant nous voyons avec peine la dureté de quelques propriétaires, autant nous aurions de plaisir à encourager ceux qui se croient obligés de prévoir et de prévenir l'indigence du travailleur. C'est pourquoi nous nous empressons d'accueillir la lettre de M. Le Roux.

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 22 janvier 1847.

Monsieur, je n'ai à dire qu'un seul mot, pour répondre à l'article de votre journal du 21 courant, ainsi qu'à celui du *National* d'hier, tous deux concernant l'émeute du bourg de Saint-Michel-en-l'Hern (Vendée), fort inexactement rapportée.

Fidèle au système du travail que j'ai proclamé dans le *Journal des Débats* du 22 décembre, reproduit dans d'autres journaux, j'affirme que je n'ai refusé du travail à personne et que j'en ai offert dès le mois d'octobre et successivement; que j'en ai prévenu M. le maire de Saint-Michel et M. le préfet de la Vendée, ainsi que le prouve leur correspondance; que j'ai délivré le premier jour de l'émeute pour 6 000 fr. de grains par la force, et pour pareille somme, après l'arrivée des troupes, c'est-à-dire volontairement.

Quant à mon blé, j'étais engagé par écrit à le livrer à un négociant des Sables: j'en avais le droit et la liberté.

Mais j'affirme encore que j'ai proposé, en même temps, à M. le maire de Saint-Michel, un plan d'approvisionnement de sa commune et de lui faire acheter au dehors, bien entendu sans aucun lucre, toute l'orge qu'on consomme généralement à Saint-Michel et qui ferait déficit dans la consommation.

Mes convictions sur le travail et leur pratique étant parfaitement identiques, j'ose espérer que vous accueillerez ma réclamation.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération,

J. A. Le Roux.

FAITS DIVERS.

CURIOSITÉS DU JOUR. — Sous ce titre: *Une nouvelle insulte à Madagascar*, *l'Opinion du Havre* reproduit le paragraphe suivant, extrait de *l'Indicateur de Saint-Paul*, journal de l'île Bourbon:

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la *Jeune-Laure*, arrivée ce matin de la baie de Saint-Augustin, porte l'équipage d'un navire anglais naufragé à Madagascar. Les indigènes, après avoir pillé ce navire, voulaient réduire en esclavage l'équipage recueilli par la *Jeune-Laure*. »

Quand mettra-t-on un terme aux actes de piraterie qui s'exercent sur cette côte inhospitalière?

— On écrit de Pampelune, 16 janvier;

« Il y a eu quelques troubles dimanche dernier, 10 de ce mois. Un rassemblement a eu lieu sur la route de Tafalla, à une demi-lieue de Pampelune. Le but de l'émeute était de résister aux ordres du gouvernement relatifs au nouveau mode de conscription. Le rassemblement était composé de jeunes gens de la ville et des villages environnants, appelés à tirer au sort. L'alcade et le secrétaire de la municipalité, suivis de six gardes civils, sont parvenus à dissiper le rassemblement sans accident, et tout est rentré dans l'ordre. Quelques arrestations ont été faites depuis. »

— Les journaux de l'Ouest ne contiennent heureusement aujourd'hui rien de grave. On écrit de Cholet, le 18:

« Le pain vient d'augmenter de 25 c. par 6 kilogrammes.

» Quand on pense que nos pauvres ouvriers tisserands ne gagnent que 75 à 80 centimes par jour, beaucoup n'ont même que 50 centimes! Jugez alors ce que deviendrait, abandonnée à ses propres forces, une famille où il y a trois ou quatre enfants, avec le père et la mère. Cette dernière ne peut rien gagner, et il se mange 5 kil. de pain par jour, à 2 fr. 40 c. les 6 kil.; c'est donc 1 fr. 65 c. de pain par jour pour les six personnes, terme moyen des familles de tisserands.

» Il faut rendre justice aux personnes aisées de notre pays; chacun distribue, soit du pain, soit du bois ou de la viande; et, bien que nous nous trouvions dans les contrées où les blés sont le plus chers, la misère est considérablement adoucie par les aumônes. Au moyen de billets distribués aux malheureux, ils ne paient le pain que 1 fr. 50 c. les 6 kilogrammes. »

LES JOURNAUX DE PARIS. — On lit dans le *Courrier des Electeurs*:

« On se préoccupe beaucoup, depuis quelques jours, d'un projet de loi qui, dit-on, va être présenté aux chambres, et qui a pour but d'apporter une notable modification dans les conditions imposées à la publication des journaux. Il nous a paru intéressant, à ce sujet, de faire le relevé de tous les journaux qui se publient en ce moment à Paris, et qui ont fait au trésor le versement du cautionnement exigé par la loi.

» Voici cette nomenclature, dont nous garantissons l'exactitude:

» Le cautionnement est de 100 000 fr. pour chacun des journaux ci-après: L'Ami de la Religion, le Charivari, le Commerce, le Constitutionnel, le Corsaire, le Courrier des Théâtres, le Courrier français, la Démocratie pacifique, le Droit, l'Echo agricole, l'Echo français, l'Entr'acte, l'Epoque, l'Esprit public, l'Estafette, la France, Galignani's Messenger, la Gazette de France, Gazette des Tribunaux, Journal des Débats, Journal des Villes et des Campagnes, Moniteur parisien, Moniteur universel, le National, la Patrie, la Presse, la Quotidienne, la Réforme, le Siècle, l'Univers religieux, Vert-Vert, Journal de Paris, la Voix de la vérité, la Voix nouvelle.

» Le cautionnement est de 75 000 fr. pour les journaux ci-après: Courrier des électeurs, Moniteur de l'armée, Moniteur industriel.

» Il est de [illegible] fr. pour l'Illustration, Journal des chemins de fer, le Libre-Echange, the London and Paris Observer, le Portefeuille, la Semaine, le Semeur, la Sentinelle de l'armée.

teurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Pairs.

Séance du 22 janvier. — Présidence de M. PASQUIER.

La discussion s'ouvre sur le 7e paragraphe de l'adresse, ainsi conçu:

« Grâce au développement continu du travail et de l'industrie, le revenu public a suivi une marche toujours croissante. Cependant l'équilibre entre les recettes et les dépenses, pendant l'année qui vient de s'écouler, n'a pu être maintenu: nous sommes convaincus que votre gouvernement fera tous ses efforts pour que cet équilibre, si nécessaire à la bonne administration des finances, soit bientôt rétabli. »

M. PELET DE LA LOZÈRE exprime le désir que le gouvernement soit moins confiant à l'avenir qu'il ne l'a été jusqu'ici. Il rappelle que la gravité des circonstances exige de sa part une grande prudence.

Rien ne nous garantit que la récolte de 1847 sera meilleure que celle de 1846. Les discours du parlement anglais, et auparavant celui de la reine d'Angleterre, nous ont apporté des assurances de paix, mais il ne serait ni sage ni prudent de nous abandonner sans réserve aux espérances que ce langage peut faire concevoir.

Nous devons nous garder plus que jamais d'engager les ressources de l'avenir et d'accroître le découvert que nous ont légué les budgets précédents.

L'exercice 1846 n'a pas répondu aux espérances qu'on en avait conçues; il se solde avec un déficit de 80 millions; 1847 présentera une insuffisance de ressources qui peut être évaluée à 70 millions environ; c'est donc 150 millions que ces deux exercices mettent déjà à la charge de l'avenir. Il est temps de nous arrêter dans cette voie et de régler enfin nos dépenses suivant nos ressources.

M. DE BARTHÉLEMY se plaint du silence du discours du trône et de l'adresse sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement.

M. GUIZOT répond qu'un projet de loi a été préparé et que le conseil des ministres s'en occupera dans quelques jours.

M. DE MONTALEMBERT. Je suis surpris d'entendre dire que le projet sur l'enseignement secondaire ne sera soumis que dans quelques jours au conseil du roi: comment depuis une année le conseil ne s'est-il pas occupé de cette question?

Des élections générales ont eu lieu, et pour la première fois cette question y a joué un rôle important et nouveau, et le gouvernement en est encore à ne pas savoir ce qu'il veut!

M. GUIZOT. La session est à peine commencée, et l'honorable membre ne peut se plaindre de ce que le projet n'a pas encore été présenté; si dans quelque temps le projet n'était pas soumis aux chambres, l'honorable membre et ses amis pourraient se plaindre; mais jusqu'ici, je ne crois pas que l'on puisse nous accuser en rien.

Le paragraphe relatif aux travaux publics est adopté sans discussion.

Paragraphe 9. « La tranquillité est heureusement rétablie en Afrique; » notre domination s'y consolide par la valeur et le dévouement de notre armée. La conquête est achevée; elle a commandé des sacrifices; il est » temps de la féconder par les travaux de la paix. Les questions qui se rattachent au progrès de la colonisation, et dont la solution se lie intimement à la prospérité de ces contrées, ont appelé l'attention de votre gouvernement. La Chambre examinera avec maturité le projet de loi spécial » qui lui sera présenté. »

M. DE LAPLACE, examinant notre situation en Afrique, la trouve aussi satisfaisante que possible; mais il ne suffit pas d'être les maîtres du pays, il faut en tirer le meilleur parti possible. Ici se présente la grande question de colonisation dont il est temps de s'occuper sérieusement. Mais pour la colonisation, il faut de la sécurité, et l'on ne peut obtenir cette sécurité sans un grand déploiement de forces. La France doit donc tenir encore sur pied une grande force armée. Il faut se garder de dégarnir les postes de l'intérieur et de la frontière.

L'orateur rend justice aux travaux exécutés par notre armée, digne émule des légions romaines qui ont laissé dans ce pays de si glorieuses traces de leur passage. L'armée a été tour à tour conquérante et civilisatrice.

Ces travaux matériels, faits en temps de guerre, ont préparé la grande œuvre de la colonisation. Que ne devait-on pas attendre de l'armée en temps de paix? L'orateur dit qu'il a vu avec douleur les travaux de l'armée interrompus par l'absence de crédits suffisants; et pendant ce temps-là les ponts, les routes se dégradent. L'orateur supplie la chambre de voter le plus tôt possible les fonds nécessaires pour pousser vigoureusement tous les travaux en Algérie.

Je n'ai aucun système de colonisation à présenter; tout ce que je prétends dire à la Chambre, c'est que la colonisation n'a pas été assez approfondie. Aucun des systèmes dont on a tenté l'essai n'a été essayé sur une assez vaste échelle. Il faut faire des essais, mais des essais plus complets, et qui soient propres à fixer les idées.

L'agitation qui, ces temps derniers encore, a bouleversé le pays, a rendu la civilisation languissante, et tel est le peu de consistance des colonies, que, si l'armée cessait de les protéger activement, 10 000 colons seraient obligés d'abandonner leurs habitations! Sachons donc profiter d'une expérience si chèrement acquise par les sacrifices que s'est imposée la nation, et par le sang de nos soldats.

M. DE BOISSY. L'Afrique coûte à la France, par an, 100 millions et 8 000 hommes. Il est urgent de mettre un terme à cette situation forcée. Un des grands maux de l'administration de l'Algérie, c'est que le gouvernement reçoit la loi au lieu de la donner. Il en résulte dans cette administration des désordres comparables à ceux qui viennent de se révéler dans l'administration de la marine.

Les autres paragraphes sont adoptés sans discussion, et l'ensemble de l'adresse est voté par 144 voix sur 152 votants.

La Chambre se sépare sans ajournement fixe.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT. — *Séance du 22 janvier.*

La séance est ouverte à deux heures.

MM. Doublat et Lacombe, précédemment admis, prêtent serment.

L'ordre du jour appelle la continuation du scrutin pour la nomination de trois candidats aux fonctions de membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

MM. de Vuitry, 13[illegible] voix; Rihouet, 131; Benoît Fould, 118, sont nommés.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'importation des grains étrangers.

La Chambre passe immédiatement à la discussion des articles.

M. DARBLAY, rapporteur. Depuis le dépôt du rapport, plusieurs amendements ont été remis à la commission, qui les a discutés et a, de concert avec M. le ministre de l'agriculture et du commerce, rédigé un nouveau projet de loi qui admet quelques-uns de ces amendements, ceux qui comprennent dans l'abaissement des droits les riz, légumes secs et fécules, excepté celui de MM. Léon Faucher, [illegible], Reybaud et [illegible] de [illegible], prorogeant jusqu'au [illegible] le délai pendant lequel les grains et farines importés ne [illegible] droits, la commission n'a pas cru devoir [illegible] honorables membres y persistent, nous ferons conn[illegible]

M. LE PRÉSIDENT [illegible] l'article 1er du projet de loi.

« Art. 1er. Les g[illegible], soit par terre, soit par navires français ou par navire[illegible] distinction de provenance, ne seront

et adopté comme article 3.

« Art. 4. L'autorisation accordée au gouvernement par l'article 8 de la loi du 22 juin 1846, de modifier les droits d'importation et d'exportation des grains et des farines de maïs, est maintenue jusqu'au 31 juillet 1847.

» La même faculté de modifier les droits d'importation et d'exportation des grains et des farines de sarrazin est accordée au gouvernement jusqu'à ladite époque. »

M. BEAUMONT (de la Somme) demande qu'on ajoute les pommes de terre aux autres denrées spécifiées.

L'article est adopté avec cette addition:

« Art. 5. Les compagnies concessionnaires ou adjudicataires de chemins de fer, qui abaisseront leurs tarifs sur le transport des grains et farines d'ici au 31 juillet 1847, auront la faculté de les relever, dans les limites du maximum autorisé par les lois de concession, avant les délais de trois et six mois portés dans leurs cahiers des charges. » — Adopté.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Il reste à pourvoir au transport sur les canaux et rivières; c'est dans ce but que je propose un article additionnel ainsi conçu:

« Jusqu'au 31 juillet 1847, tout bâtiment chargé entièrement de grains et farines, riz, pommes de terre ou légumes secs, circulant sur les rivières ou les canaux non concédés, seront affranchis de tout droit de navigation intérieure perçu au profit de l'Etat.

» Il en sera de même des droits sur les canaux soumissionnés et perçus au nom de l'Etat, et dans les comptes annuels il sera fait état des sommes qui auraient été perçues si la présente exemption n'avait pas été accordée. »

Cet article est adopté et devient l'art. 6.

M. MURET DE BORT, qui avait proposé un article additionnel dans le but d'accorder une prime aux importateurs de farines et froments, déclare le retirer.

M. LEYRAUD, qui avait également proposé un article additionnel ouvrant un crédit de 4 millions aux départements pour accorder jusqu'au 1er août 1847, avec le concours des communes, à la population nécessiteuse un dégrèvement sur le prix du pain lorsque la taxe dépasserait 40 centimes le kilogramme, déclare aussi retirer son amendement, se réservant de demander pour les travaux communaux de plus fortes allocations.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet de loi, qui est adopté à l'unanimité par les 281 députés présents.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux. Suite de l'examen du projet de budget pour l'exercice 1848. Examen du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice de 1844.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. E. C. aux Brosses. — Interrogez vos attractions et suivez la pente de votre esprit. — Votre art. ne peut paraître qu'avec [illegible].

M. J. L. R. à Pau. — Nous mettons aujourd'hui trois épreuves à la poste. — Corrigez et renvoyez, sans vous préoccuper de la disposition typographique, qui sera modifiée.

M. P. à Alger. — Reçu les 2[illegible]. — Nous vous envoyons le no 2 du bull. — Nous mettons l'avis à profit, et [illegible] cette [illegible] à votre corr.

M. A. à Châlons-sur-M. — Nous faisons partir et vous écrivons.

M. A. à C. — Le no adressé à Mme B., au café T., nous revient avec la mention *refusé*. — ? —

M. C. à Châlon-sur-S. — Reçu les 60. — Nous expédions.

Au cercle des P. de St-Imier. — Les deux abonnements nous ont été pris par deux voies différentes. — Nous les additionnons; ce qui porte votre échéance à fin juin 1848.

M. F. de L. à Vesoul. — Il part aujourd'hui une lettre pour vous de la rue de Seine.

M. C. à Lannion. — Il y a erreur dans l'impression de la bande. — M. [illegible] recevra jusqu'à fin juin.

M. L. à Constantine. — Nous sommes d'accord [illegible] fr. près pour les derniers mois de 1846, Ph., à M. Pr.

M. B. à Genève. — Nous passons les écritures conformes, et vous créditons de 400 fr. — Nous expédions.

Bourse du 22 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	[illegible]	[illegible]	77 70	77 80
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	77 55	77 85
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	[illegible]	[illegible]	116 90	117 »»
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	116 93	117 »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours		3250 »»
4 0/0 J.	105 »»		O. V. de Par.	»	1305 »»
Emp. 1844 au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	275 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	1000 »»
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.	»	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	77 85	78 »»	78 75	79 »»
5 p. 0/0	d. 50	[illegible]	117 20	118 10	118 20

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	05 »/»	»» »/»	12 1/2	»» »/»
5 p. 0/0	05 »/»	10 »/»	27 1/2	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	» »/»		ROM.	Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch.	»	100 50	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— à [illegible]		96 »/»
— — pass.	»	[illegible]	— d° [illegible]		[illegible]00 1/8
— 3 p. 0/0	»	[illegible]	— d° 1842		[illegible]00 3/4
Dette intérieure	»	[illegible]	— Banque		»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	[illegible]	— d° Em. 1831		[illegible]
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1170 »»
HAÏTI	»	» »/»	AUTRICHE	»	407 50

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET [illegible]	
4 Can. 5 0/0	1280 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	1030 »»
V. r. dr.	300 »»
— Ob. [illegible]	»»» »»
— — [illegible]	»»» »»
V. r. gauc.	315 »»
Paris à Sc.	[illegible]
— à Orléans	1261 25
— à Rouen	978 »»
R.-Havre	677 50
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	261 25
Paris-Str.	473 75
Tours-Nant	478 »»
Orl.-Vierz.	630 »»
C. du Nord	640 »»
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	345 »»
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Paris-Lyon	393 [illegible]
[illegible]	[illegible]
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maberl.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r. d.)	»»» »»	Paris à Rouen	978 75	Orléans à Vierzon	572 50
— (r. g.)	»»» »»	Rouen au Havre	672 50	— à Bordeaux	541 50
Paris à Orléans	1260 »»	Marseille à Avign.	527 50	Nord	610 »»
— à Lyon	493 75	Paris à Strasbourg	472 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 94; courant du mois et février en avril, 97; mois du milieu et 4 derniers mois, 105.

Lille. — Colza, 90-00; œillette rousse, »»; lin, 92-50; cameline, 91-25 à 92; chanvre »». — Voitures, 7 fr.

Esprits. — 3/6 Montpellier disponible, et cour. du mois 121 à 122; février en août, 115 à 117.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 106 fr. les 100 kilog. ordres de livraison, »»» fr.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 20 janvier. — Veaux 200, vendus de 1,30 à 1,60. — Bœufs 33, vendus de 1,00 à 1,20. — Vaches 8, vendues de 0,90 à 1,00. — Moutons 51, vendus de 1,00 à 1,20. — Porcs 14, vendus de 1,20 à 1,30. Froment, 71 hect. à 33,35 l'h. — Avoine, 100 hect. à 11,00. — Marché faible, vente facile.

Marché Saint-Antoine du 21 janvier. — Foin 1re 58 à 63; 2e 53 à 55; 3e 50 à »». — Luzerne 1re »» à 56; 2e 50 à 53; 3e »» à 45. — Trèfle 1re 45 à »»; 2e 40 à 42; 3e 35 à 37. — Paille de blé, 1re »» à 34; 2e »» à 32; 3e »» à 30. — Paille de seigle 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à »»; 2e 55 à 56; 3e 46 à 48.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 20 janvier — LION, fabricant d'ornements d'église, rue du Bac, 30. Juge-comm., M. Denière; syndic prov., M. [illegible]et, rue des Bons-Enfants, 32.

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN et Cᵉ, rue Richelieu, 14, éditeurs du *Dictionnaire du Commerce et des Marchandises* (30 francs); du *Journal des Économistes* (30 francs par an); de la *Collection des principaux Économistes*, etc

ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE LA STATISTIQUE POUR 1847. — QUATRIÈME ANNÉE.

Un volume in-18 de 500 pages. Prix : 2 francs 50 centimes.

PRINCIPAUX ARTICLES : Éphémérides économiques.—Revue de l'année 1846.—Budget de la France pour 1846 et pour 1847.—Budget de la ville de Paris.—Opérations de la Banque de France et autres Banques publiques.—Compte-rendu de la caisse d'épargne de Paris et des caisses d'épargne dans les départements.—Statistique des établissements de bienfaisance, par M. DE WATTEVILLE.—Des salles d'asile en France et à l'étranger, par M. Fr. DELESSERT, député.—Consommation de Paris en 1843, 44 et 45, par M. A. H.—Mouvement de la population dans le département de la Seine.—Les voies de communication en France en 1846 : routes, chemins vicinaux, chemins de fer, canaux, rivières, par M. ALF. LEGOYT et par M. AD. BLAISE (des Vosges).—Statistique de l'industrie minérale en France : fer, fonte, acier ; production de la houille.—Mouvement du commerce de la France en 1845.—Histoire du tarif des douanes, par M. MICHEL CHEVALIER.—Mouvement de la population en France et en Angleterre.—Extrait du compte-rendu de la justice criminelle, civile et commerciale.—Opérations du tribunal de commerce de Paris, par M. BERTRAND, président.—Réforme postale, par M. HORACE SAY.—Académie des Sciences morales et politiques, par M. JOSEPH GARNIER.—Société des Économistes de Paris, par le même.—Association française pour la liberté des échanges, par M. C. L.—Question des subsistances, par M. G. de MOLINARI.—Hygiène et santé publiques, par M. VIVIEN.—La Protection et les trois échevins, par M. FR. BASTIAT.—Renseignements statistiques sur les enfants trouvés, sur le rapport des naissances à la population, sur la durée de la vie humaine, sur la noblesse, le clergé, etc., par M. MOREAU DE JONNÈS.—Les chemins de fer anglais et français.—Les télégraphes électriques.—Analyse du tarif des douanes françaises, par M. J. GARNIER.—Recensement de la population.—Résultats de la dernière loi des patentes, etc., etc.—BIBLIOGRAPHIE.

1 beau volume grand in-18 format anglais prix : 3 f. 50.

ÉLÉMENS DE STATISTIQUE

COMPRENANT LES PRINCIPES DE CETTE SCIENCE et un Aperçu historique de ses Progrès.

PAR M. MOREAU DE JONNÈS Membre correspondant de l'Institut.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES pour la libération du service militaire étendue à toute la France.

L'ALLIANCE DES FAMILLES ET DE L'ARMÉE

SYSTÈME DE REMPLACEMENT réunissant économie et sécurité et applicable conformément à l'ordonnance royale du 18 juillet 1840.

L'ALLIANCE DE L'ARMÉE ET DES FAMILLES, dont le principe est basé sur une vaste mutualité et d'après une combinaison toute nouvelle, donne aux conscripteurs les plus grands avantages, et réunit ÉCONOMIE ET SÉCURITÉ. — Les assurés libérés, réformés ou exemptés, verseront chez un dépositaire de leur choix une mise commune de 500 francs, après le conseil de révision. — Toutes ces mises appartiendront aux assurés tombés au sort. — L'ALLIANCE DES FAMILLES ET DE L'ARMÉE se charge des remplacements des assurés tombés, s'ils le désirent. — Les remplacements s'effectuent au corps, par des militaires encore sous les drapeaux, et le prix du remplacement est déposé par l'assuré lui-même à la Caisse d'épargnes, au nom et pour le compte du remplaçant.

Des Directeurs et des Agents sont établis dans toutes les localités de la France, auxquels on peut s'adresser pour les renseignements et connaître les statuts.

Siège de *Direction générale* rue de Bondy, 50 et 52, boulevart St-Martin, à Paris. — *Sous direction de la Seine* : rue de l'Abbaye, 14, faubourg St-Germain. — *Succursale* : quai de la Tournelle, 23.

LA LIBRE CONCURRENCE

CONSIDÉRÉE COMME CAUSE DE DIMINUTION DU TRAVAIL

ET DU RENCHÉRISSEMENT DES DENRÉES.

Prix : 30 cent. Par M. JOBARD. Prix : 30 cent.

A la **Librairie Phalanstérienne**, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25, en face du Pont-Royal. — **1847.**

0 FR. 0 C.

OU GRATIS 60 feuilles beau papier à lettres satiné, aux personnes qui achèteront un des articles désignés ci-après, ou tout autre objet de papeterie : 120 feuilles beau papier à lettre satiné, 50 c.; extra-fin très glacé, 75 c. et 1 fr. (initiales); et dorées 120 feuilles, 3 fr.; enveloppes, 50 c.; 10 cent glacées, 75 c : **PAPIER ÉCOLIER**, 3 fr. la rame. Boîtes de six bâtons cire fine, 60, 75 c. et 1 fr.; Rue Joquelet, n° 6; au 1ᵉʳ, près la Bourse.

A LA RENOMMÉE **LARMOYER** **CIRAGE** au litre **1 FR. 20 C.** Marchand de couleurs, rue des Vieux-Augustins, 57, Bien s'adresser au n° 57, quartier Montmartre.

(ÉCRIRE) ANCIENNE SOCIÉTÉ (FONDÉE EN 1838.)

BORDELAISE ET BOURGUIGNONNE,

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 7. PRÈS LA BOURSE.

VINS ROUGES ET BLANCS

RENDUS À DOMICILE.

ORDINAIRES { En bouteilles, à 45, 50, 60 et 75 centimes. En pièces, à 135, 150, 175 et 215 francs

VINS FINS, de 1 fr. 25 à 6 fr. la bout., et 225 à 1,200 fr. la pièce.

Paris, 6 fr. par an; départ., 8 fr. L'abonnement part du 5 janvier. Avec 2 fr. de supplément, on donnera en plus une mode chaque mois. Le vol. de la 1ʳᵉ année est en vente. — Alph. DESESSERTS, éditeur de la librairie à illustrations pour la jeunesse, 38, passage des Panoramas.

JOURNAL DES JEUNES FILLES

Paraissant le 5 de chaque mois par livraisons de deux feuilles, ou 64 colonnes avec illustrations.

Histoire, voyages, astronomie, botanique, conseils sur l'éducation, pensées religieuses, jeux de salons, poésies, recettes pour les jeunes filles habituées au ménage, dessins de broderies, patrons des meilleures maisons, explication de nouveaux ouvrages, musique inédite, mode, jolie lithographie, rébus illustrés.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues et envoyer un mandat sur la poste. — Les messageries royales et générales font les abonnements.

PURGATIF à la MAGNÉSIE

CHOCOLAT-DESBRIÈRE

1 F. 50 LA BOITE

Composé uniquement de cacao, de sucre et de magnésie, [illegible] ne diffère en rien du meilleur chocolat. D'une efficacité incontestable, il est prescrit par tous les médecins. Une tablette fait un purgatif [illegible]. *A la Pharmacie*, rue LEPELLETIER, 9, [illegible]

3, RUE VENTADOUR, au fond de la cour, par procédé mécanique, breveté d'invention, sans garantie du gouvernement.

CHOCOLAT-VERNAUT.

ÉTABLISSEMENT sans frais de magasin, marchandises de première qualité, vente à bon marché.

Cette Maison a voulu prouver aux consommateurs que le prix exorbitant des CHOCOLATS FINS, n'est dû qu'au luxe excessif des Magasins, et aux étalages que l'on remarque dans les maisons les plus en vogue de Paris.

CHOCOLAT DE SANTÉ, n° 1, bonne qualité, le 1/2 k.	1 60	CHOCOLAT DE SANTÉ. n° 3, surfin, le 1/2 kilo.	2 50
— — n° 2 fin —	2 »	— — surfin à la Vanille, —	3 »

Prix de la bouteille et de la demi-bouteille sans le Verre.

FABRIQUE SPÉCIALE DE SIROP ET LIQUEURS.

20 c. en plus par bouteil. 15 c. — par 1/2 bout pour le Verre.

	la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.
SIROP de Sucre....	1 30	» 75	SIROP d'Orgeat.....	1 90	1 05	SIROP de Limons..	2 30	1 25	EAU de Fl. d'Orang.	1 90	1 05
— de Guimauve	1 60	» 85	— de Groseilles.	1 90	1 05	— d'Oranges...	2 30	1 25	— de Menthe....	1 90	1 05
— de Gomme..	1 60	» 85	— de Cerises...	2 05	1 15	— de Punch...	2 80	1 60	— de Cologne....	2 80	1 60

DEMANDES DE représentans pour LA PROVINCE.

LA

MATERNELLE

Associations mutuelles pour toute la France.

1,200 FRANCS à 20,000 FRANCS par an D'APPOINTEMENS.

CAPITAL SOCIAL : UN MILLION.

Demande un représentant dans chaque chef-lieu d'arrondissement : Appointements fixes 1,200 fr. par an; un intérêt dans les affaires qui peut s'élever à 4,000 fr. annuellement.

HUIT PRIMES seront accordées aux HUIT représentans qui auront fait le plus d'affaires, relativement à la population de leur circonscription, Paris excepté. Les primes seront de : la 1ʳᵉ 15,000 f.; la 2ᵉ 12,000.; la 3ᵉ 10,000 fr.; la 4ᵉ 8,000 fr.; la 5ᵉ 6,000 f.; la 6ᵉ 4,000 f.; la 7ᵉ 3,000 f.; la 8ᵉ 2,000 fr. Il est clair que le représentant qui aura mérité la première prime aura gagné 20,000 f. dans son année.

S'adresser, pour toute demande d'emploi [illegible], au directeur gérant de la Maternelle, [illegible] rue Montmartre, à Paris. (*Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.*)

PATE PECTORALE

MÉDAILLE d'or en 1843. — à la réglisse, **DE GEORGÉ,** Pharmacien d'Epinal (Vosges). — MÉDAILLE d'argent en 1843.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

3 fr. le flacon avec notice. **TOILETTE DES DAMES** Consultations de 10 à 5 heures

EAU VIRGINALE SICCATIVE

Pour lotions, &c., de **CHABLE**, pharm., 36, r. Neuve-Vivienne

TRAITÉ des maladies des voies **URINAIRES** par le Dr **DUBOUCHET**; l'auteur, qui traite spécialement ces maladies et les affections syphilitiques, expose dans son ouvrage les nouveaux moyens que sa longue pratique lui a fait connaître comme les meilleurs pour obtenir des guérisons promptes et radicales, particulièrement des écoulements récents ou chroniques et des rétrécissements de l'urètre. In 8ᵒ. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50, franco. Chez G. Baillère, libraire, et chez l'auteur consultant, rue Taitbout, 14, de midi à 4 heures.

VARICES BAS LEPERDRIEL

GANTS, GUÊTRES, CEINTURES, ETC.

En caoutchouc, avec ou sans lacets, suivant les cas. Compression ferme, régulière et continue qui amène un prompt soulagement et souvent la guérison. Ph. LEPERDRIEL, faub. Montmartre, 76. (Affr.)

On donne 10 000 FR. à celui qui prouvera que l'EAU DE LOB ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves!! Cette EAU de LOB RÉGÉNÈRE la chevelure et la CONSERVE jusqu'au tombeau. S'adresser à l'inventeur, M. LEOPOLD LOB, chimiste d'Allemagne, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 241.—Flacon à 6 et 10 fr. avec instruction. (Affranchir).

MÉDAILLES D'HONNEUR

CAPSULES MOTHES

APPᴿ DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

GUÉRISON sûre et prompte des Écoulemens récens ou chroniques, Fleurs blanches, etc.

Seules contenant le BAUME DE COPAHU, PUR et liquide, les médecins les plus distingués leur accordent une préférence marquée sur toutes les préparations de ce genre. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX et Cᵉ. — PRIX : 4 Fr. DÉPOTS dans toutes les PHARMACIES de FRANCE et de l'ÉTRANGER. A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 30, au 1ᵉʳ. [illegible]

LOOCH GALLOT.

Pâte pectorale très agréable, représentant le Looch blanc, supérieur aux autres pectoraux pour guérir les rhumes, catarrhes, asthmes, enrouements, maladies de poitrine, crachements de sang, etc. Dépôt à la pharmacie, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55. Vente en gros, M. COURTOIS, rue des Nonaindières, 6.

DENTS AIMÉ de 10 [illegible]

[illegible]

A VENDRE 500 f. Mobilier, Secrétaire, Commode, Lit, Table de nuit, Lavabo, Table de jeu, Table de salon, 6 Chaises. — 450 F. Meuble de salon complet. 250 f. Veilleuse, Candélabres, Flambeaux. S'ad. au concierge, r. Fontaine-Molière-Richel., 41

SAVON DE GUIMAUVE

Ce VÉRITABLE SAVON, si précieux pour la peau, ne se vend que chez **BLANCHE**, parfumeur, passage Choiseul, 48.—Éviter la contrefaçon. 2 fr. le pain. 6 fr. les 3. — CRÈME D'HÉBÉ, infaillible contre les rides. 3 fr.

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE.

Vingt années de succès, le seul médicament qu'on puisse employer sans danger; il enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent; il éloigne le retour des paroxismes, rend la force et l'élasticité aux parties depuis longtemps affectées et affligées de concrétion. Ce médicament réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques. Des vieillards, qui en font usage depuis longues années, jouissent d'une agilité et d'une santé inespérées.

RUE DAUPHINE, 38, A PARIS.

PILULES DE BONTIUS

PURGATIVES ET DÉPURATIVES

De L. Johannnot, ph., rue Bourdaloue, 1, Paris. Chaque boîte porte les cachets ci-dessus.

Seul remède reconnu efficace contre la constipation, l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte, les glaires, les dartres, le catarrhe et les [illegible] (1 fr. la Boîte, avec notice médicale), écrire franco.

Rue Richelieu, 104, vis-à-vis l'Hôtel des Princes, près le boulevart.

BRITISH TAVERN, TAVERNE BRITANNIQUE,

Restaurant anglais, à l'usage du beau monde.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25, en face du Pont-Roy.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES de la science sociale DE FOURIER,

par HENRI GORSSE, auteur de la *Défense du Fouriérisme*. 2ᵉ édition, 1 vol. grand in-18. Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 40 c.



Cᵉ TRUC, rue *Saintonge*, 9, (au Marais).

LAMPES

dites CARCEL, NÉO-CARCEL et modérateur, garanties À 10 francs et au dessus. Appareils pour salle à manger et billard. Échange, nettoyage et réparations. Expédie en province.

Le rôle de la France.

La France est dans un de ces moments solennels de l'histoire qui décident de la destinée d'un peuple, ou tout au moins de ceux qui le gouvernent.

Les dynasties qui tombent, tombent par leur faute.

Chaque peuple a une destinée dans l'humanité.

Les destinées des grands peuples sont les forces directrices de la vie collective du monde ; l'exercice de ces forces est proportionnel à la grandeur des actes qu'elles sont chargées d'accomplir.

Le peuple français, dans la répartition des rôles nationaux, a évidemment reçu la mission la plus élevée en dignité morale, celle qui porte le plus de gloire et par conséquent aussi le plus de responsabilité.

Le génie du peuple français est essentiellement civilisateur. Assise sur la totalité du territoire occupé par sa race, fortement établie dans la plus compacte et la plus redoutable unité politique et sociale qui existe au monde, la nation française, quelles que soient sa nature belliqueuse et sa puissance pour la guerre, a terminé l'œuvre de ses conquêtes ; sa formation nationale est accomplie.

Or, si aux époques difficiles de sa croissance, ses généreux instincts la portaient déjà à dessiner le caractère de son rôle, la protection de la liberté et du droit dans l'humanité, combien aujourd'hui n'est-elle pas plus en état de le soutenir avec autorité et grandeur ?

La France n'a plus de territoire à conquérir ; elle ne poursuit aucun intérêt égoïste qui puisse tourner contre elle ses voisins continentaux. Sympathique à tous les peuples dont elle a proclamé les droits, le légitime intérêt de sa force et de sa prépondérance morale s'accordent avec son devoir. Elle porte en Europe la responsabilité des principes d'indépendance et d'association des peuples, proclamés par sa glorieuse révolution : — Elle en porte la responsabilité vis-à-vis des peuples et vis-à-vis des rois.

Le pays officiel, la bourgeoisie, le gouvernement de la France auraient beau vouloir, par égoïsme ou par faiblesse, abandonner la garde de ces principes, les sacrifier à l'espoir d'obtenir les bonnes grâces des représentants du vieux monde, ce sacrifice serait vain ; ce gouvernement ne gagnerait que la déconsidération et le mépris dûs à la bassesse et à la lâcheté.

Les principes de liberté, d'indépendance et de fraternité des nations sont tellement incarnés dans le peuple français, ils ont fait chez lui, à la fin du dernier siècle, une explosion si terrible, que les ennemis des droits de l'humanité peuvent nourrir l'espoir de ruiner la France ou d'avilir son gouvernement, mais non celui d'éteindre au cœur de nos populations ces idées qui sont la vie, la raison d'être et la loi politique et sociale de la France.

Il faut donc renoncer à toute alliance sérieuse, à tout accord durable avec les puissances dont l'existence même est une con[illegible] violation des droits des peuples, des principes inoculés à l'Europe par l'épée révolutionnaire de la France.

D'autre part, le *statu quo* européen ne saurait subsister longtemps. La constitution du nord et de l'est de l'Europe est artificielle et oppressive. Les forces vives des nationalités travaillent invinciblement contre cet ordre faux qui les courbe sous le joug et meurtrit leurs chairs. La Pologne, la Bohème, la Gallicie, la Hongrie, l'Italie forment fatalement, contre cette constitution tyrannique, une conjuration permanente de 100 millions d'hommes. L'Allemagne, qui fait effort vers sa liberté politique et son unité nationale, appartient, par les principes et par les sentiments, à la même cause.

Il n'y a que deux ennemis des droits de l'humanité : la maison d'Autriche et le tzar ; car le gouvernement prussien sera forcement entraîné dans le courant des peuples, et par la force de l'opinion publique de ce pays libéral et éclairé, et par d'immenses intérêts de sécurité, de prépondérance et d'agrandissement.

Dans un pareil état de choses la France peut faillir à son rôle par deux politiques qu'il faut combattre avec énergie.

La première de ces politiques subversives est celle qui nourrirait des pensées d'agrandissement territorial. Les frontières du Rhin sont encore l'idée fixe de quelques vieux sabres de l'empire. Heureusement ces vues absurdes achèvent de disparaître. Les aristocraties et l'absolutisme du Nord n'ont plus aujourd'hui qu'une seule force réelle, celle que leur donne la croyance à l'ambition de la France, entretenue par eux avec tant de soins dans l'esprit de leurs peuples. Nos ridicules conquérants du Rhin, de 1840, en ranimant chez nos voisins cettte crainte déplorable, ont fait le plus grand tort à la France et à la liberté.

Qu'il soit bien entendu que la France ne veut pas un pouce de terrain de plus en Europe, et le dernier étai de l'absolutisme tombe ; et au premier mouvement l'édifice vermoulu du passé s'affaisse et disparaît pour jamais ; et l'Europe, constituée sur la base naturelle des affinités nationales, voit enfin les peuples, établis chacun dans leur liberté intérieure et leur indépendance, s'unir dans une grande confédération fraternelle.

Une autre politique, non moins funeste pour la France, serait celle d'un égoïste et lâche abandon de ses principes et du droit des peuples. La France perdrait, à une telle politique, toute considération et toute autorité, et les grandes forces vives de l'Europe ne seraient plus avec elle. Une pareille trahison faite au principe de la destinée providentielle du peuple français serait pour le gouvernement qui s'en rendrait coupable une condamnation capitale.

En résumé : la destinée de la France est de continuer son passé, d'achever l'œuvre qu'elle a commencée, de présider à l'incarnation européenne des principes de liberté, d'indépendance et d'union fraternelle des peuples, pour lesquels elle a versé son sang à la fin du dernier siècle.

Ce noble rôle est tellement le sien que toutes les conditions de sa force aussi bien que celles de sa gloire sont liées à l'accomplissement de cette grande tâche.

[illegible] prit de conquête, soit par égoïsme et couardise, sans perdre immédiatement l'appui des peuples, sans cesser d'être comme l'étoile polaire, comme la Providence européenne de cette grande conspiration de 140 millions d'âmes qui, à l'est et au nord, tendent invinciblement à la paix, et qui rendent la France toute-puissante pour la liberté et l'affranchissement des nations.

Comment fonder la sécurité publique ?

Dans la plupart de nos départements un cri de détresse se fait entendre ; l'agitation se propage. La classe pauvre qui, pour cet hiver, avait fait, comme tous les ans, provision de patience, a vu sa mesure de résignation dépassée par des calamités exceptionnelles, inondations, cherté des céréales. Tant de misères l'ont exaspérée, et, dans son aveuglement, elle a cru pouvoir améliorer sa position par la violence. Sur plusieurs points, les domiciles, les propriétés, les personnes n'ont pas été respectés. A ce déploiement de la force brutale le gouvernement a répondu en déployant une force plus grande encore, en massant des troupes, en faisant exécuter des charges, et dans plus d'une cité les geôles sont encombrées de prévenus.

L'autorité a rempli son devoir ; l'ordre est sacré, sa mission est de le maintenir. Cependant, nous la supposons trop intelligente et trop avancée pour attribuer purement et simplement à la *perversité humaine* les scènes de désordre et de pillage qui viennent d'effrayer les environs de Châteauroux. Elle doit sentir que ces troubles n'eussent jamais eu lieu si les familles nécessiteuses avaient eu l'assurance de manger du pain en travaillant. Qu'on oppose à l'insurrection, des baïonnettes et des réquisitoires, comme on oppose une digue construite à la hâte au fleuve qui va déborder, c'est bien. L'incohérence de notre société nécessite l'emploi de ces moyens grossiers ; mais pour que l'autorité remplisse tous ses devoirs, elle doit à la répression joindre une pensée de conciliation et de prévoyance. La force maintient pour le moment l'ordre matériel ; mais loin de fonder l'ordre moral, elle aigrit les esprits et les envenime. Luttez par tous les moyens contre le fleuve qui déborde, mais calculez en même temps comment à l'avenir vous préviendrez les inondations. Contenez les malheureux affamés qui se révoltent, mais en même temps, sachez vous concerter pour approvisionner les communes, pour régulariser le travail, et qu'à l'avenir il n'y ait plus d'affamés en France.

Pour la solution de cette question, dédaignée tant qu'elle était posée par les socialistes seuls, mais mise forcément à l'ordre du jour par l'insurrection et la famine, le pouvoir puisera d'utiles renseignements dans les circonstances mêmes de ces scènes que chacun déplore. Tous les besoins du peuple, tous ces besoins dont l'organisateur doit tenir compte s'y sont manifestés avec des détails assurément regrettables, mais l'illégalité, la brutalité de la forme, n'ôtent rien à l'enseignement qui se cache dans le fond.

Depuis les grandes insurrections lyonnaises, on savait ou l'on devait savoir que l'idéal du prolétaire, le bien suprême auquel il aspire, qu'il poursuit quelquefois en risquant sa vie, c'est le travail assuré, le travail constant, garanti contre le chômage et assez bien rétribué pour suffire aux premiers besoins de l'existence. Qu'un pareil état de choses ne soit encore qu'un idéal, une utopie,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 24 JANVIER 1847.

SI LES RICHES SAVAIENT !

PREMIER TABLEAU.

LE PETIT JACQUES.

(Une promenade publique, il fait froid ; un pâle rayon du soleil de décembre glisse à travers les branches glacées des arbres, et éclaire un joyeux groupe d'enfants, qui, vêtus de chaudes et riches fourrures, jouent et s'ébattent sur le gazon. Le petit Jacques, caché derrière un arbre et grelotant, contemple tristement et à l'écart ces jeux charmants, auxquels il n'est pas convié. Ses jambes nues, ses petites mains, son pâle visage, son corps à peine couvert de misérables haillons, sont gercés, amaigris, étiolés par le froid, le travail et la misère. Peu à peu il s'enhardit, fait quelques pas et finit par s'approcher timidement du groupe joyeux).

UN ENFANT. Tiens, ce petit pauvre ! est-il laid et malpropre !... Moi je ne veux pas jouer devant lui ; papa dit que les pauvres et les curés ça porte toujours malheur. Ma bonne, dis-lui donc de s'en aller.

LA BONNE. Vous savez bien, M. Octave, que la promenade est pour tout le monde.

L'ENFANT. Eh bien ! donne-lui un sou et qu'il s'en aille !

(La bonne présente une pièce de monnaie au petit Jacques, qui la laisse tomber à ses pieds et ne répond pas).

L'ENFANT. Voyez donc, il fait le fier et ça n'a pas de chemise... La promenade est pour nous et non pour les petits mendiants. Moi je veux qu'il s'en aille ou je ne jouerai plus.

LES AUTRES ENFANTS. Oui, oui, qu'il s'en aille, ou nous ne jouerons plus.

UNE BONNE. (Elle prend brusquement le bras du petit Jacques.) Allons, vite, décampe, fainéant, et va-t'en travailler.

(Le pauvre enfant hésite, fait quelques pas, s'arrête et se met à pleurer à chaudes larmes.)

UNE PETITE FILLE. Je t'en prie, ma bonne, laisse-le tranquille. Tu le vois bien, il pleure ; demande lui comment il s'appelle.

JACQUES. Petit Jacques, mademoiselle.

LA PETITE FILLE. Pourquoi pleures-tu, petit Jacques ?

JACQUES. Parce que j'ai bien froid... et bien faim aussi.

LA PETITE FILLE. Pourquoi as-tu faim et froid, petit Jacques ?

JACQUES. Parce que ce matin le maître m'a battu trop fort... moi je me suis sauvé de l'atelier.

LA PETITE FILLE. Qu'est-ce que c'est, le maître ?

JACQUES. Dam ! c'est le maître... le père *la Terreur*. Il est bien méchant, allez ! il me donne plus de coups de pied que de morceaux de pain. Le matin, il me bat pour me réveiller ; dans la journée, il me bat pour me faire travailler ; et le soir, il me bat pour m'empêcher de m'endormir.

LA PETITE FILLE. Pourquoi travailles-tu, petit Jacques ?

JACQUES. Je ne sais pas, moi... je travaille parce que le maître le veut, et qu'il me battrait si j'allais jouer.

LA PETITE FILLE. Tu ne joues donc jamais ?

JACQUES. Oh ! si, le dimanche, avec Minette, quand le père *la Terreur* est au cabaret.

LA PETITE FILLE. Qu'est-ce que Minette ?

JACQUES. C'est la chienne du maître ; je l'aime bien ; mais elle me mord quand je mange. Elle a faim aussi, cette pauvre Minette.

LA PETITE FILLE. Il faut quitter ce méchant maître, et t'en aller chez ta mère.

JACQUES. Ma mère ? je n'en ai pas de mère, moi... Un jour, il y a longtemps, mais je m'en souviens, elle était bien maigre, bien pâle, bien froide ! on l'a mise dans une grande boîte, et on l'a emportée. Le père *la Terreur* est venu me chercher ; il a dit, après m'avoir regardé les doigts : — Ça sera bon pour rattacher les fils de mon métier. — Moi, je pleurais, et je ne voulais pas aller avec lui ; mais il a ajouté, en me donnant un grand coup de pied : — File devant moi, vermine ; je te formerai au travail et à l'obéissance.

(Pendant ce dialogue, les enfants, qui se sont d'abord éloignés avec dégoût du *petit pauvre*, se rapprochent et finissent par se grouper autour de lui.)

LA PETITE FILLE. Tu ne vas donc jamais à l'école ?

JACQUES. A l'école, où il y a de beaux livres, du beau papier, de belles images et un maître qui ne bat pas les petits enfants ?... Oh ! je le voudrais bien. Un jour, j'ai prié *la Terreur* de m'y envoyer avec les autres ; mais il m'a donné un soufflet, en m'appelant fainéant, et en me demandant si l'école me nourrirait.

LA PETITE FILLE. Pauvre petit Jacques ! va, ne pleure plus ; tu vas t'en venir avec moi chez papa. Je vais bien l'embrasser et lui dire : — Bon père, voilà le petit Jacques ; il a bien froid et bien faim. — Papa est riche, il te donnera de beaux habits, tu iras à l'école, tu n'auras plus ni faim ni froid, et nous jouerons toute la journée.

JACQUES. Non, je n'irai pas ; il me battrait aussi, puisqu'il est riche. Ils disent à l'atelier que les riches sont tous les ennemis de l'ouvrier et du pauvre monde.

LA PETITE FILLE. Mais puisque tu ne veux pas retourner chez ton vilain maître, qui est-ce qui va te donner à manger, petit Jacques ?

JACQUES. (Il sourit à travers ses larmes.) Oh ! j'ai une idée. Je me suis dit, en me sauvant de l'atelier : je vais aller me promener longtemps, bien longtemps ; je vais regarder les belles maisons, les beaux arbres, les petits oiseaux, et voir les enfants riches sur la promenade. Puis, les gendarmes vont me prendre, et quand ils m'auront pris, ils me mettront en prison.

LA PETITE FILLE. En prison, petit Jacques ! mais tu n'es pas un voleur...

JACQUES. Dam ! j'aime mieux cela, moi, la prison, que de travailler, d'être battu et d'avoir faim. Le maître répète tous les jours qu'on est plus heureux en prison qu'à l'atelier.

LA PETITE FILLE. Je ne veux pas que tu ailles en prison, petit Jacques. Tiens, voici mon goûter ; je n'ai pas faim, mange-le, et reste avec nous.

(Entraîné par l'exemple, le groupe enfantin s'agite autour du petit Jacques.)

UN PETIT GARÇON. Je n'ai pas faim non plus ; voilà aussi le mien.

UN AUTRE. Voici le mien aussi.

UN AUTRE. Tiens, mange, petit Jacques.

TOUS LES ENFANTS. Oui, oui, qu'il reste, et qu'il joue avec nous !

(Les jeux recommencent. Jacques ne pleure plus, Jacques a tout oublié. Il court, revient, se roule sur le gazon, rit, chante, babille comme un jeune passereau auquel on vient de rendre la liberté. Son pâle visage se colore, son corps maigre et épuisé a retrouvé la jeunesse et la vie ; son regard s'anime, ses yeux brillent, ses traits s'épanouissent ; le pauvre enfant semble transfiguré. Tout-à-coup, il jette un cri et s'arrête épouvanté... Un homme, furieux et à moitié ivre, s'élance en jurant au milieu du groupe, saisit l'enfant et le jette à ses pieds. Les autres enfants s'écartent avec terreur.)

L'HOMME. Enfin, je te retrouves ! Que fais-tu ici ? pourquoi as-tu quitté l'atelier ? Voyons ! répondras-tu... Ah ! tu ne veux pas répondre. Eh bien ! je vais te faire marcher, moi, et à la vapeur... Ah ! ça ne veut pas travailler, et ça veut manger, comme s'il n'y avait pas déjà trop de cette vermine-là sur la terre... Allons, en route, et plus vite que ça ! Voilà une journée de perdue à te chercher ; mais, mille tonnerres ! je me la rembourserai sur ta peau, et avec les intérêts encore.

(Le petit Jacques se relève pâle, muet et frissonnant. Il s'éloigne lentement ; l'homme, toujours jurant et blasphémant, le pousse devant lui, et bientôt ils disparaissent.)

IIe TABLEAU.

UN MARIAGE DE PROLÉTAIRES.

(La mairie. Jacques, Marguerite, sa fiancée, et deux pauvres ouvriers, témoins de leur mariage, sont assis sur un banc, dans un corridor qui précède le salon de M. le maire. Jacques sourit à sa fiancée, les grands yeux de Marguerite répondent au sourire de Jacques par un chaste et tendre regard. Jacques aime Marguerite autant qu'il en est aimé, et cependant son sourire est plus triste que joyeux, le doux regard de Marguerite exprime moins l'amour heureux qu'un vague et mélancolique pressentiment.)

nisation organisées, de tous engagements, fussent-ils sanctionnés par le pouvoir compétent, seraient souvent inexécutables.

Mais un gouvernement digne de ce titre doit l'emporter, sur la masse des administrés, par la supériorité de l'intelligence et du caractère. Il ne lui convient pas de s'irriter, de faire entrer la colère pour quelque chose dans ses déterminations, de repousser aveuglément tout ce qui vient de l'émeute, même les leçons utiles. Il est actuellement démontré qu'en général, les mouvements populaires n'ont plus de caractère politique, que ces agitations ont pour cause déterminante la misère;

Que la classe laborieuse n'aurait aucun prétexte pour s'agiter, et ne s'agiterait pas si son travail était toujours convenablement rétribué, et si jamais elle n'était forcée de le suspendre;

Que les conservateurs vraiment éclairés sont intéressés à satisfaire ce vœu en reconnaissant le droit au travail.

En proclamant ce droit, il faut en organiser l'exercice, c'est à dire activer, multiplier la production, la rendre fixe et constante, associer le travail aux bénéfices du capital, et faire entrer ainsi le prolétaire dans la classe des consommateurs, éclairer tous les débouchés en versant sur les opérations industrielles et commerciales, une publicité large, impartiale.

Le point de départ de cette transformation, c'est la constitution de la commune sociétaire.

Aujourd'hui plus que jamais, les publicistes, les hommes d'Etat sont tenus, en conscience, sinon d'adopter les idées organiques tant de fois présentées par nous, du moins, de les examiner, de les soumettre à une discussion sérieuse. Au moment où tout révèle la profonde souffrance des masses, écarter par des plaisanteries les doctrines qui proposent un moyen de mettre fin à leur misère, ce serait manquer entièrement d'intelligence, et surtout de cœur.

De l'Organisation du travail.

EMPLOI DES MACHINES.

Cette année, plus que jamais, cette question est posée devant nos hommes d'Etat, devant nos législateurs: Comment tirer du sol français toutes les richesses qu'il renferme, comment l'exploiter avec assez d'unité, d'économie et de puissance, pour que le bien-être soit assuré à tous les membres de la famille nationale?

Il ne suffit pas de pourvoir tant bien que mal, par des mesures transitoires, aux nécessités du moment. La prévoyance du pouvoir doit aller plus loin. Comment prévenir le retour de la crise actuelle, en multipliant les produits agricoles et industriels, en organisant une création surabondante de toutes les denrées?

Si bien cultivé qu'il soit, relativement à d'autres pays, le sol de la France présente encore des landes, des marais, des montagnes déboisées dont la roche stérile est entièrement nue. Nos fleuves, qui pourraient, en distribuant méthodiquement leurs eaux, féconder tant de plaines arides, portent chaque année aux deux mers des richesses incalculables. Dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les différentes branches du travail domestique, les œuvres les plus importantes se voient négligées, d'immenses valeurs sont sacrifiées par notre inertie.

Dans l'état actuel de la production, les machines fonctionnent rapidement et à bon marché, mais les capitalistes seuls profitent d'abord de cet accroissement de richesse, et l'effroi légitime qu'inspirent aux masses les plus belles conceptions du génie humain, leur aversion pour les machines qui devraient alléger leur fatigue et relever leur dignité morale, est un des phénomènes les plus étranges que présente notre société.

Comment répartir les produits assez équitablement et lier le travailleur au capitaliste par des rapports assez étroits pour que la machine soit utile à toutes les classes, qu'elle devienne populaire, démocratique, et que la population tout entière applaudisse à ses progrès?

Si nos législateurs étaient vraiment la Providence des sociétés, ce problème n'aurait pu leur échapper; ils auraient travaillé à le résoudre; mais vainement nous parcourons les textes nombreux qui régissent l'emploi des machines, nous n'y trouvons rien qui prouve l'intelligence de cette question.

Nous rencontrons d'abord une ordonnance de Louis XVI, du 28 juillet 1783 (encore en vigueur); elle n'a pas d'autre objet que de réserver exclusivement à l'Etat l'usage des presses, balanciers, moutons, laminoirs ou coupoirs, à l'aide desquels les particuliers auraient pu fabriquer de la fausse monnaie.

Sous le Directoire, on voit éclore dans la législation des machines une pensée d'humanité. La France venait de soutenir et soutenait encore tant de guerres acharnées, que l'Hôtel des Invalides était loin de pouvoir recueillir tous les soldats mutilés. Le 11 floréal an IV, le Directoire exécutif:

« Considérant que les évènements de la guerre ont mis plusieurs
» citoyens français dans l'impossibilité de se servir pour exercer
» leur industrie des instruments et des métiers imaginés pour les
» artistes qui ont l'usage de tous leurs membres;

» Arrête ce qui suit:

» L'Institut national des sciences et des arts est invité à s'occu-
» per le plus promptement possible de la confection d'un tableau
» indicatif des arts, professions et métiers auxquels peuvent se
» livrer les citoyens privés d'un ou de plusieurs de leurs membres,
» et à examiner s'il ne serait pas possible de faire aux procédés et
» instruments employés dans les arts des changements qui les ren-
« dissent praticables ou d'un usage facile aux mêmes citoyens. »

En provoquant cette étude, le Directoire montrait une louable sollicitude; mais le seul résultat qu'il ambitionnât et qu'il n'atteignit pas eût été de compléter par des moyens artificiels les travailleurs mutilés. Il ne s'agissait nullement d'ajouter aux forces naturelles de l'humanité une force nouvelle, une force incalculable, et d'en régulariser l'emploi. L'arrêté du 11 floréal an IV n'a rien fait pour la solution du problème qui nous occupe.

Nous en dirons autant des ordonnances multipliées qui, depuis le 29 octobre 1823 jusqu'au 22 mai 1843, ont réglementé l'usage périlleux des machines à vapeur. C'est à partir de l'emploi fréquent des machines à vapeur dans l'industrie que nous possédons sur les machines une législation assez compliquée. Cette législation se propose exclusivement pour but de prévenir les accidents, et ne s'occupe nullement de savoir au profit de qui les machines fonctionneront. Définir, évaluer exactement le *cheval-vapeur*, prescrire

1° Parce que l'économie de temps et de forces qu'elles produisent n'est sensible que dans une vaste exploitation, et que chaque jour le sol français est morcelé davantage;

2° Parce que le propriétaire d'un petit carré de terre ne serait pas assez riche, la machine fût-elle excellente, pour en faire l'acquisition et pour se tenir constamment au courant des inventions agronomiques.

C'est le morcellement des cultures, le morcellement seul qui s'oppose au développement de la mécanique rurale. Cette proposition ne sera contestée par aucun esprit juste.

Dans l'industrie manufacturière, la machine est généralement appliquée, parce que là nous ne trouvons plus le morcellement d'exploitation; les capitaux ravis à l'agriculture se portent vers la fabrique et s'y concentrent, mais l'association n'est pas complète. Nous voyons dans la constitution des usines, des fédérations de capitalistes; quant à l'ouvrier, il est exclu des bénéfices, et doit, quelles que soient les chances de l'entreprise, se contenter d'un salaire chétif. Les entrepreneurs, nourris de la science économique, savent qu'ils ne sont pas chargés de défrayer la population laborieuse, de pourvoir à ses besoins, mais seulement de produire beaucoup et à bon marché. Se passer complètement d'ouvriers serait le suprême de l'art. Le chef d'industrie, s'il est imbu de ces principes ou contraint par la concurrence à les suivre, sera grand partisan de la machine qui lui permet de congédier un grand nombre de salariés, mais la classe ouvrière ne se résignera pas toujours à cette substitution qui la fait mourir de faim (MOMENTANÉMENT, *disent ici les économistes*).

Les insurrections d'ouvriers provoquées par l'introduction de nouvelles machines apparaissent fréquemment dans nos fastes industriels. Les évènements d'Elbeuf, par exemple, ne sont pas encore loin de nous.

La divergence, disons plus, l'opposition d'intérêts qui existe entre le capitaliste et l'ouvrier salarié, l'accaparement par le premier de tous les produits des machines rend leur emploi souvent téméraire, quelquefois même impossible, et paralyse les progrès de la mécanique industrielle. Tous les hommes de bonne foi n'auront qu'une voix à cet égard.

Quant au travail domestique, la machine en est à peu près exclue, attendu que ce travail est morcelé et s'exécute par ménages. C'est à la main que la chaussure est cirée, le vêtement brossé, battu, l'appartement frotté; c'est à la main que s'exécute presque tout le travail culinaire. Ce travail a cependant besoin d'être accompli comme tout autre par les procédés les plus économiques, les moins répugnants, les moins pénibles, et si les grands politiques d'aujourd'hui feignent de mépriser cette industrie culinaire, qui joue cependant quelque rôle dans notre système représentatif, la postérité, plus franche et plus sensée, rirait bien d'un organisateur qui omettrait dans ses plans la cuisine, le plus important de tous les ateliers, celui qui occupe le plus de bras.

Il est impossible de mettre le territoire français en plein rapport à moins d'employer la machine sur une échelle immense.

Aujourd'hui, le morcellement et l'antagonisme des intérêts réduisent à des proportions minimes l'application de la mécanique

---

JACQUES. (Il se lève et arrête timidement un commis, qui passe, chargé d'une liasse de papiers). Pardon, M. le greffier, savez-vous si c'est bientôt notre tour?

LE COMMIS. Ah! ça, mais croyez-vous donc que M. le maire est à vos ordres... Ces gens-là sont étonnants, parole d'honneur!

JACQUES. Il y a plus de deux heures que nous attendons.

LE COMMIS. Personne ne vous force de rester ici. Si vous êtes fatigués d'attendre, vous pouvez vous en aller.

(Il s'éloigne. Jacques retourne tristement s'asseoir près de sa fiancée. Bientôt plusieurs équipages s'arrêtent avec fracas à la porte de la Mairie. Une noce brillante paraît et passe fièrement devant Jacques et Marguerite. La porte du salon s'ouvre aussitôt à deux battants, et M. le maire s'avance courtoisement au devant de ses aristocratiques administrés. La porte se referme.)

JACQUES. Oui, entrez, entrez, mes beaux messieurs et mes belles dames!... Ce n'est pas vous que l'on fait attendre. Attendre, fi donc! c'est bon pour des ouvriers, des pauvres gueux de notre espèce.... Oh! les riches, les riches!... Tiens, Marguerite, il y a des jours où je me demande si le bon Dieu est juste de donner ainsi tout aux uns et rien aux autres.

MARGUERITE. N'accuse pas le bon Dieu, Jacques, cela nous porterait malheur; car il nous a donné quelque chose que les riches ne pourraient pas nous ôter avec toutes leurs richesses: c'est notre bonheur et notre amour.

JACQUES. Notre bonheur, dis-tu?... Pourquoi donc, tout à l'heure, étais-tu triste quand cette belle noce a passé près de nous? pourquoi as-tu regardé en soupirant la riche toilette de la mariée, puis rougi, puis baissé les yeux, comme si tu avais eu honte de notre pauvreté? Oh! j'ai bien deviné ton regard et ta pensée; car c'était ce que je pensais moi-même, et cela, vois-tu, me brise le cœur... moi, je ne suis qu'un pauvre ouvrier, sans fortune, sans famille, gagnant à peine le pain de chaque jour; moi, je ne puis te donner ni beaux atours ni riches parures! et pourtant n'es-tu pas mille fois plus jolie que cette fille de riche qui vient de passer si fièrement devant toi?... Les riches, pour eux les belles fêtes, les festins, le bal, les plaisirs, aujourd'hui, demain, tous les jours; pour nous... tiens, voilà notre noce à nous, le père Toulousin et Jean Vive-la Joie! Dans une heure tout sera fini, et demain, avant le jour, au travail, à la fabrique, pour payer les frais de la noce et du curé.

MARGUERITE. Tais-toi, Jacques; c'est mal ce que tu dis là, et je pourrais croire que tu regrettes de m'épouser. Tu n'as compris ni mon regard ni ma pensée.

JACQUES. Comment? je n'ai pas compris...

MARGUERITE. Si je te le disais, cela te ferait peut-être plaisir; mais, pour te punir de tes vilaines pensées, je ne te le dirai pas.

VIVE-LA-JOIE (se levant et s'approchant). Vous avez raison, petite mère; il est embêtant celui-là avec ses paroles lugubres. C'est à moi que vous allez conter çà, en ma double qualité de bon enfant et de garçon d'honneur. Voyons! quest-ce que vous pensiez en regardant la belle mariée?

MARGUERITE. Je pensais... Jacques, ferme les oreilles afin de ne pas entendre... je pensais que cette dame si fière, si bien parée, serait peut-être plus heureuse si elle était à ma place.

VIVE-LA-JOIE. Diable! Jacques, devines-tu?

JACQUES. Non.

VIVE-LA-JOIE. Ni moi non plus. Pourquoi, Marguerite, cette dame serait-elle peut-être plus heureuse si elle était à votre place?

MARGUERITE. (Elle sourit et presse tendrement la main de Jacques.) J'aime et je suis aimée.

JACQUES. Merci, ma bonne Marguerite, merci de ton amour! je ne le changerais pas pour tout l'or de ces gens-là... Et pourtant, à mesure que le moment approche, je tremble malgré moi en songeant à l'avenir.

VIVE-LA-JOIE. Allons! voilà que ça le reprend... Jacques, mon bonhomme, tu as le bonheur gai comme un *De profundis.* Allons-nous à ta noce ou à ton enterrement, oui ou non? Parole d'honneur, tu n'es pas digne d'avoir une si gentille épousée.

LE PÈRE TOULOUSIN. Jacques a raison; le présent est court et l'avenir est long. Tenez, mes enfants, je vous écoute depuis une heure, et je ne dis rien; mais j'ai là quelque chose qui m'embarbouille le cœur, et ça ne peut pas y rester plus longtemps. Vive-la-Joie vous dira que je radote, que je n'entends plus rien à l'amour et aux amoureux. C'est possible; mais les conseils de l'expérience valent bien ceux de la folie... Pendant qu'il en est encore temps, avez-vous bien fait toutes vos réflexions? Vous vous aimez comme deux petits tourtereaux, et vous vous êtes dit: — Nous sommes jeunes, nous sommes orphelins tous deux, nous n'avons besoin de demander la permission de personne, marions-nous. — C'est fort bien; mais, mes pauvres enfants, avez-vous songé qu'on ne vit pas seulement de jeunesse et d'amour?

VIVE-LA-JOIE. Soyez tranquille, père Toulousin, renfoncez vos larmes et ramassez votre mouchoir; ils sont assez grands pour travailler. Jacques gagne trente sous par jour, Marguerite en gagne vingt; or, si je sais bien compter, cela fait deux francs cinquante, comme dit l'épicier du coin. Cinquante sous par jour! Dieu de Dieu! Mais avec cela, ils nageront, ces chers petits, dans un océan de bombances et de félicités.

LE PÈRE TOULOUSIN. Et les maladies, le chômage, la famille? Pardonnez-moi si je vous afflige, si je ne vous parle pas comme cet étourdi de Vive-la-Joie; mais je vous aime à ma manière, voyez-vous, et si je vous ennuie...

JACQUES. Parlez, père Toulousin, parlez.

LE PÈRE TOULOUSIN. Il vaut mieux, croyez-moi, que vous voyez votre position telle qu'elle est, que de vous étourdir par de beaux châteaux en Espagne. Cinquante sous par jour! mais s'il survient un enfant, il faudra que Marguerite reste au logis, et adieu son travail! Une bouche de plus et vingt sous de moins, mes pauvres enfants, ce sera la misère... et s'il en survient un second, ce ne sera plus la misère, ce sera...

VIVE-LA-JOIE. Alors, à votre compte, père Toulousin, les ouvriers ne devraient jamais se marier. Merci! en voilà une de perspective agréable!

(La porte du salon s'ouvre avec bruit; le cortège nuptial passe de nouveau et s'éloigne, reconduit par M. le maire, en grand costume.

LE COMMIS (aux ouvriers). A votre tour, entrez et dépêchons-nous.

JACQUES (bas à Marguerite). Ne t'en repentiras-tu jamais?

MARGUERITE. Jamais, tant que tu m'aimeras.

VIVE-LA-JOIE. Allons, vieux prophète de malheur, la main aux dames... c'est-à-dire donnez-moi votre bras; en avant, et soyez bien persuadé que je ne vous inviterai pas à ma noce.

IIIe TABLEAU.

LA MANSARDE.

La nuit est sombre et froide; la neige tombe lentement sur le sol engourdi, semblable à une triste et monotone pensée, à laquelle on ne peut échapper, et qui glace le cœur: nul bruit, nulle voix, nul signe de vie et d'activité au dedans comme au dehors; ce n'est pas la mort, c'est plus que le sommeil; le vent seul passe par intervalles avec de sourds gémissements.

Une petite lampe de fer éclaire d'une lueur vacillante et incertaine une misérable mansarde, si délabrée, si nue, si désolée, que toute description en serait impossible. On ne décrit pas le vide et le néant.

La lampe est placée sur une table vermoulue, qui compose, avec deux chaises boiteuses, tout l'ameublement de cette triste demeure.

A l'angle le plus obscur de la mansarde, on a jeté par terre, sur le carreau humide et glacé, une mince paillasse, dont les trous et les lambeaux sont à peine cachés par une vieille couverture de laine. Quelques pierres, placées à l'endroit où repose la tête, soulèvent en guise d'oreiller le bout de cette paillasse, sur laquelle est couchée une femme à demi vêtue, qui paraît sommeiller.

Malgré son extrême pâleur, son teint plombé et maladif, ses traits maigres et flétris, cette femme est jeune encore, et l'on aperçoit sur son visage les derniers vestiges d'une beauté que la souffrance et la misère n'ont pas entièrement effacée; elle se nomme Marguerite, et, depuis six ans, elle est la femme de Jacques. Un petit enfant nouveau-né, bien pâle et bien chétif, repose sur son sein, dont il semble presser en vain les sources épuisées.

Un autre enfant de trois ou quatre ans, vêtu de pauvres haillons, est accroupi près du foyer éteint, et cherche à réchauffer avec son haleine ses petits pieds rouges et engourdis.

Fatigué sans doute des vains efforts qu'il fait pour y rappeler un

Troubles au sujet de la cherté des vivres.

INDRE. — On lit dans le *Journal de l'Indre* du 21 :

« Depuis mardi soir, la position générale de notre département s'est améliorée. L'émeute est comprimée, le pillage a cessé, les magistrats instruisent, les coupables principaux sont entre les mains de la justice.

» Mais l'ordre n'est pas tout à fait rétabli, l'élan donné par les factieux n'est pas arrêté. Des bandes parcourent encore les communes de plusieurs cantons pour exiger des propriétaires l'engagement de livrer le blé à un maximum de 3 francs.

» Presque partout on obéit à ces sommations.

» Châteauroux est calme. Les ouvriers ont repris leurs travaux et la population sa confiance. La milice citoyenne continue de veiller, de concert avec les troupes, à la garde de la cité. Tout annonce que le marché de samedi se passera tranquillement.

» A Buzançais, à Villedieu et dans les environs, il règne une compression énergique. Toutes les arrestations ont été opérées sans difficulté. On a sous la main les assassins de M. Chambert.

» Ardentes et Argenton sont prêts à toute éventualité.

» Levroux et Valançay sont paisibles, grâce au bon accord et au zèle des citoyens, et à la fermeté des autorités locales. M. le maire de Valençay a résisté énergiquement aux exigences des perturbateurs, qui voulaient fixer le prix du blé à 3 fr. le double décalitre. L'insurrection a reculé devant cette résistance.

» Malgré les bruits contraires que l'on fait courir, la sédition est réprimée dans l'arrondissement du Blanc. Mézières, Azay, Saulnay, etc., sont protégés par la présence des lanciers et de la troupe de ligne. Au Blanc, un escadron de cuirassiers assure la sécurité, que la garde nationale a maintenue dans les jours menaçants que nous venons de traverser. On n'a aucune fâcheuse nouvelle de Saint-Benoît et de Bélâbre. Des troupes se rendent aujourd'hui dans cette dernière ville, afin d'y aider l'action de la justice soit sur les auteurs du meurtre de M. Robin, soit sur les bandes qui ont dévasté et pillé les propriétés.

» La ville d'Issoudun, grâce aux sages dispositions de l'autorité municipale, au bon esprit des habitants, au zèle de la garde nationale et aux forces qui vont s'y concentrer, conservera, nous l'espérons, l'ordre et la liberté sur le marché. Dans tout l'arrondissement, rien ne fait présager de désordres. Un mouvement de baisse s'est manifesté à la foire de Vatan de lundi.

» L'arrondissement de La Châtre est parfaitement tranquille. La ville chef-lieu donne l'exemple du bon ordre. A la première nouvelle des événements qui ont jeté la désolation sur d'autres points du pays, la garde nationale s'est réunie pour sauvegarder les propriétés et la vie des citoyens, et même pour se porter en dehors s'il était nécessaire.

» Aucun fait de pillage n'est à signaler depuis mardi. Il y a bien encore des violences exercées par des bandes de malheureux, vagabonds pour la plupart ou repris de justice, qui entraînent des paysans trompés ou ivres ; mais les chefs de ces troupes ont eux-mêmes perdu l'audace et la férocité des premiers jours.

» Outre les lanciers, les cuirassiers, les dragons, l'artillerie et les bataillons de ligne qui sont arrivés dans notre département, on attend, sous quelques jours, le 13e régiment de chasseurs.

» Nous avons rendu compte de ce qui s'est passé à Sougé, près Levroux. Le maire de cette commune, dont la faiblesse est allée, dit-on, jusqu'à prêter la main aux insurgés, jusqu'à les accom[...] expiations. De malheureux ouvriers, l'unique soutien de leur famille, de pauvres femmes, égarées par le désespoir, sont enlevées à leur ménage, à leurs enfants ; on les entasse dans les prisons, jusqu'à ce que la justice prononce sur la participation qu'ils ont prise aux actes de désordre dont nous venons de faire l'esquisse trop fidèle. »

SEINE-INFÉRIEURE. — On lit dans le *Journal de Rouen* :

« Un peu d'effervescence s'est manifestée hier, à midi, sur les quais de la rive droite, à l'occasion d'un chargement de pommes de terre que complétait un brick sur son départ pour l'Angleterre. Un groupe d'hommes et de femmes a cerné l'une des charrettes qui se dirigeaient vers le navire ; des sacs de pommes de terre ont été arrachés, et ont même été l'objet d'un coupable pillage. Ce désordre n'a pas tardé à être comprimé par l'intervention immédiate du poste du Pont-Suspendu, bientôt renforcé par d'autres hommes de la ligne et des gardes municipaux. La protection légale a été justement assurée à un embarquement qui s'effectuait sous l'égide du droit commun, puisque l'ordonnance qui prohibe l'exportation des pommes de terre n'était pas encore en exécution à Rouen, et ne pouvait avoir d'effet rétroactif contre les transactions accomplies avant le délai légalement fixé pour la prohibition. »

Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'élection des nouveaux membres de la chambre de commerce de Paris, et dont nous trouvons l'analyse dans la *Revue de l'Architecture*, M. le préfet de la Seine a consigné qu'il a été construit à Paris en 1846, 2 860 mètres d'égoûts qui, ajoutés aux 123 450 construits précédemment, donnent un total de 126 310 mètres, c'est-à-dire près de 32 lieues métriques. — Aux 200 mille mètres de conduites pour la distribution des eaux, on en a ajouté 12 700. — Le nombre total des bornes-fontaines est aujourd'hui de 1 799, dont 95 ont été posées cette année. — Un grand nombre de propriétaires reçoivent, par abonnement, pour de faibles sommes, les eaux publiques dans leurs maisons. — Le nombre des abonnés était, en 1832, de 807 ; il est aujourd'hui de 4 288. — Le tarif de ces abonnements, qui était, pour les eaux de la Seine, de 40 fr. par hectolitre, a été réduit à 10 fr.

Les bureaux de la Chambre des députés ont continué aujourd'hui la discussion préliminaire du budget de 1848, commencée il y a quatre jours. Un membre du 4e bureau a fait remarquer que le ministère des finances avait l'habitude de ne donner connaissance qu'à quelques rares privilégiés du chiffre de la dette flottante ; que cette connaissance intime donnait lieu à de bonnes spéculations ; qu'un moyen efficace de les prévenir, c'était d'inviter le ministre, dans le rapport de la commission, à rendre public chaque mois le chiffre de la dette flottante. Cette observation a eu l'adhésion unanime du bureau.

On a combattu en principe les nombreuses demandes d'augmentation de crédit pour les dépenses dans chaque ministère. On s'est fondé sur les calamités de diverses natures dont la France a été affligée pendant cette année pour recommander aux commissaires de voter dans la commission contre toute augmentation.

Quatre bureaux ont nommé leurs commissaires.

Le 2e bureau a nommé M. Tesnières par 14 voix sur 20 votants, et M. Moulin a été nommé au 2e tour par 11 voix contre M. Ressigeac, qui en a eu 9.

Le 3e bureau a nommé au 2e tour de scrutin M. Lacrosse par 17 voix sur 33 votants, et au 3e tour M. Achille Fould par 17 contre M. Bureau de Puzy 14.

Le 5e a nommé M. Vuitry par 24 voix sur 36 votants, et M. Jules de Lasteyrie par 22 voix.

Le 8e bureau a nommé MM. Bignon et Magne, les deux rapporteurs [...] des peuples, dont les destinées ne doivent pas se résoudre dans les antichambres et les alcôves des palais. Les ruses, les subterfuges dont il a été fait large emploi dans l'affaire espagnole, indiquent une rétrogradation de la situation politique. La République française avait inauguré dans la diplomatie un système de franchise qui faisait mal aux courtisans des puissances absolues : ce système n'a pu se maintenir, et nous sommes retombés dans les méthodes entortillées et mensongères des anciennes monarchies.

A l'intérieur, la famine a suscité de graves désordres dans l'ouest ; on n'avait pas su prévenir le mal, on a été réduit à le réprimer. — Mais comment pouvait-on le prévenir ? — Eh ! la prévoyance n'est-elle pas une des facultés humaines ? Ne savez-vous pas que le pays est affligé de famines *périodiques* ? Ne devrait-on pas, dans cette prévision, amasser des réserves dans les bonnes années pour les mauvaises ? Voilà comment on préviendrait la famine ; mais les faux savants et les administrateurs indolents ne s'en soucient guères ; ils aiment mieux préconiser l'imprévoyance et crier contre les mauvaises passions de la multitude qui souffre de la faim, que se persuader qu'il faut travailler activement au bien-être de cette multitude et pourvoir à ses besoins.

Ainsi, le ministre de l'agriculture a fait preuve d'une incurie ou d'une incapacité inqualifiable en refusant de reconnaître pendant trois mois qu'il y avait déficit grave dans la récolte de 1846. Une loi adoptée hier à la Chambre des députés a autorisé l'introduction sans droits des blés étrangers : un ministère vigilant et ami du peuple aurait pris cette mesure dès le 25 août dernier, et aurait ainsi prévenu de grands malheurs.

GRANDE-BRETAGNE.

Le parlement anglais vient de s'ouvrir. Le discours du trône a satisfait tous les partis, et l'adresse a été votée tout de suite, à la presque unanimité des deux chambres.

La question de l'Irlande occupe la principale place dans le discours de la reine. Le mariage Montpensier y est mentionné comme ayant provoqué simplement une correspondance entre les deux gouvernements anglais et français. La question de Cracovie y est l'objet d'un blâme sévère pour les trois gouvernements du Nord.

Les tories reprochent au gouvernement d'avoir, dans cette circonstance, parlé avec trop peu de ménagement des cours du Nord ; les radicaux le blâment d'en avoir parlé avec trop de réserve. Sur les autres points du discours royal, le ministère whig a eu l'approbation de tous les partis.

La famine et la cherté des vivres en Irlande préoccupent vivement les esprits ; tous les partis ont promis leur concours au gouvernement pour tout ce qui pourrait tendre à soulager les maux de ce malheureux pays. Les tories demandent seulement que le gouvernement ménage autant que possible l'intérêt des propriétaires ; les radicaux demandent qu'il ménage ceux des petits fermiers, et tous s'accordent pour réclamer des secours en faveur des pauvres travailleurs qui meurent de faim.

Les propriétaires irlandais ont tenu dernièrement un meeting à Dublin, afin de se concerter sur les meilleurs moyens à employer pour se garantir contre les malheurs produits par la famine. Ils ont été d'accord pour demander trois choses au gouvernement anglais :

1° Les moyens de défricher les terres incultes ;

---

(1) Tous les lecteurs qui ont quelque teinture de la Théorie sociétaire savent que pour nous logement collectif ne veut pas dire logement commun, et que l'on peut constituer des domiciles individuels dans un édifice unitaire.

---

peu de chaleur, l'enfant se lève, s'approche de sa mère et lui touche doucement le bras.

— Mère !... mère !... dit-il.

Marguerite se réveille.

— Que veux-tu, mon enfant ?

— Mère, j'ai bien faim.

Deux larmes glacées s'échappent des yeux de Marguerite. Par un mouvement instinctif et tout maternel, elle attire la tête de l'enfant contre sa poitrine, et pose sur le front de son fils ses lèvres tremblantes.

— Hélas ! pauvre enfant, je n'ai rien à te donner... Moi aussi, j'ai faim ; mais il faut de la patience et attendre le retour de ton père. Va, laisse-moi dormir, car je suis bien fatiguée.

L'enfant retourne en pleurant à sa place, et Marguerite se rendort en murmurant :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de nous !

Au bout de quelques minutes, la lumière de la lampe faiblit peu à peu, s'agite, oscille, hésite au bout de la mèche fumeuse, jette une dernière flamme et s'éteint.

Effrayé par l'obscurité, l'enfant revient près de sa mère et la réveille de nouveau.

— Mère, j'ai peur. Lève-toi pour rallumer la lampe.

— Nous n'avons plus d'huile. Quand ton père sera revenu, s'il a de l'argent, il ira en acheter. Jusque-là, n'aie pas peur et reste près de moi.

Bientôt la porte s'ouvre.

— Est-ce toi, Jacques ? demanda Marguerite.

— C'est moi, femme ; je reviens bien tard ; pardonne-moi, il m'a été impossible de revenir plus tôt... Mais pourquoi cette obscurité ?

— Il n'y avait plus d'huile dans la lampe, et...

— Et plus de pain dans la huche, n'est-ce pas ?

— La lampe s'est éteinte faute d'huile...

— Et nous, nous mourons faute de pain, n'est-ce pas ?

— Je ne dis pas cela, Jacques ; mais, vois-tu, mes forces sont à bout, et pour peu que la grève continue... As-tu vu les camarades ? qu'ont-ils dit ? ont-ils résolu quelque chose !

— Non, rien. Le maître est intraitable ; il a chassé la députation des ouvriers, en nous appelant canailles, et en disant qu'il nous ferait mettre à la raison à coups de fusil ; on assure qu'il a été ensuite pleurnicher près de l'autorité ; il a juré ses grands dieux que nous le réduisions à la misère ; merci ! une misère de cinquante mille livres de rente ! Puis, il a fait le bon enfant, le philanthrope, comme dit M. le maire ; il s'est plaint que les tisseurs lui gâtent exprès son calicot ; seulement il a oublié de dire qu'il nous fait payer chaque *manque* aussi cher qu'il vend chaque mètre, ce qui ne l'empêche pas de le vendre après. Ensuite, il s'est vanté, le misérable, des soins qu'il nous fait donner, du médecin qu'il nous envoie lorsque nous sommes malades ; seulement encore il a oublié de dire la retenue qu'il nous fait pour cela, chaque semaine ; il a oublié de dire qu'il reçoit de nous plus de quatre mille francs tous les ans, et qu'il n'en dépense pas douze cents ! Après tout, cet homme-là est un Anglais, et c'est une honte de moins pour mon pays (1).

— Et, en attendant, tes enfants ont faim, ta femme se meurt... Jacques, Jacques, tu as tort de t'entêter ; les maîtres, vois-tu, seront toujours les maîtres, et les ouvriers, toujours des ouvriers. Tout cela finira mal.

— Oh ! je sais bien, le maître a fait de belles promesses ; il a offert monts et merveilles à ceux qui rentrerait de bon gré dans ses ateliers. Merci ! je ne mange pas de ce pain-là. Moi, abandonner les camarades ! j'aimerais mieux mourir de faim.

Marguerite, qui s'est soulevée à demi, retombe sur sa paillasse avec un douloureux gémissement :

— Mon Dieu ! il ne voit pas, il ne comprend pas que, chaque jour, lui, moi et ses enfants, nous mourons tous de cette horrible mort.

— Allons, femme, du courage, nous aurons du pain aujourd'hui. J'ai rencontré le père Toulousin, un brave cœur, celui-là ! Je lui ai raconté notre détresse...

— Et il t'a prêté de l'argent ?

— Non, il n'en a pas plus que nous ; mais il m'a offert sa montre en me disant que je la lui rendrais après la grève. J'ai d'abord refusé ; pauvre vieux ! Il s'est fâché tout rouge, et j'ai bien été forcé de la prendre. Il est trop tard pour la porter au Mont-de-Piété, je vais la laisser jusqu'à demain chez le boulanger, et t'apporter avec le pain un peu d'huile pour la soirée.

(Jacques va sortir, lorsque les pas de plusieurs personnes se font entendre dans l'escalier. Après un instant d'hésitation on frappe à la porte de la mansarde).

— Entrez.

(La porte s'ouvre).

— Diable ! dit une voix enrouée, il fait plus noir dans ce chenil-là que dans un four.

— Qui êtes-vous ? Que voulez-vous ?

— N'est-ce pas ici que demeure Jacques, un ouvrier de la fabrique ?

— C'est ici ; Jacques, c'est moi.

— Eh bien ! au nom du roi et de la loi, je vous arrête.

— M'arrêter ! et de quel crime suis-je coupable ?

— Vous êtes coupable de coalition ; ce n'est pas un crime, mais un délit, et vous en serez quitte pour quelques mois de prison.

IVe TABLEAU.

UNE SCÈNE D'INTÉRIEUR.

(Une chambre d'ouvriers, quelques meubles simples, un dressoir bien garni d'ustensiles de ménage, un lit d'une blancheur irréprochable, prouvent, sinon le luxe, du moins une certaine aisance et quelque bien-être matériel. Marguerite est assise près d'une fenêtre ; son visage exprime une douloureuse inquiétude. Ses traits creusés et flétris, son corps à demi penché, quelques cheveux blancs et quelques rides, précurseurs d'une vieillesse prématurée, racontent mieux que des paroles tout ce que cette femme a dû souffrir. Jacques vient d'entrer, sa démarche incertaine, ses épaules courbées, ses jambes chancelantes, ses bras tremblants et amaigris, sa tête entièrement chauve trahissent plus encore la vieillesse que le pâle visage de Marguerite ; et cependant Jacques a quarante-cinq ans à peine ; il semble en proie à une vive agitation et se laisse tomber sur une chaise, haletant et épuisé).

MARGUERITE. Eh bien, Jacques, eh bien ?

JACQUES. Rien !

(Il essuie la sueur qui inonde son front.)

MARGUERITE (avec désespoir). La malheureuse enfant ! qu'est-elle devenue ?

JACQUES. Depuis hier, j'ai parcouru la ville et tous ses environs. J'ai cherché, j'ai demandé, j'ai interrogé. A chaque personne que j'ai rencontrée j'ai dit : — N'avez-vous pas vu ma fille, mon enfant ?... une belle jeune fille, allez ! elle a quinze ans ; elle a, comme sa mère, de beaux cheveux, de grands yeux noirs qui font pleurer rien qu'à les regarder, et des petites lèvres roses qui font sourire ! — Les uns ne m'ont pas écouté, quelques-uns m'ont pris pour un fou, les autres sont passés en riant.... Oui, riez, cela est drôle, en effet, un père qui a perdu son enfant.

MARGUERITE. (Elle cache dans ses deux mains son visage tout baigné de larmes.) O mon Dieu ! n'ai-je donc pas assez souffert comme cela !

JACQUES. Et Pierre... où est-il ? A son atelier sans doute. A-t-il fait de son côté quelques démarches ?

MARGUERITE. Pierre est allé ce matin à la Mairie. N'est-ce pas aujourd'hui le jour fatal ?... Mais ta fille, Jacques, ta fille t'a fait oublier ton fils. Moi, je n'oublie pas, et depuis ce matin je n'ai pas cessé de prier le bon Dieu pour eux et pour nous.

JACQUES. C'est vrai ; cette maudite conscription, je l'avais oubliée... que veux-tu, femme ! un chagrin chasse l'autre, comme on dit, une plus grande douleur empêche d'en sentir une moindre.

MARGUERITE. Il n'y a ni plus grande, ni moindre douleur quand il s'agit de nos enfants... Pauvre Pierre ! lui si bon, si laborieux, si dévoué !... Jacques, nous voilà vieux, et nous ne pourrons bientôt plus travailler ; que deviendrions-nous, mon Dieu ! si le sort faisait un soldat de notre fils ?... mais cela est impossible, n'est-ce pas ? l'État ne voudra pas nous voler ainsi notre enfant.

JACQUES. L'État, femme, ressemble aux autres maîtres ; il n'a ni cœur, ni entrailles, ni pitié... Mais tout n'est pas désespéré ; les chances sont égales. Tiens ! je ne sais, mais j'espère ; il y en moi quelque

---

(1) Nous garantissons la réalité de ces faits, et, au besoin, nous serions en mesure de les prouver. (*Note de l'Auteur.*)

et dans aussi. D'après le rapport du secrétaire ministre d'Irlande, M. Labouchère, le nombre des assassinats en Irlande était de 50 en 1845; en 1846 il s'est élevé à 1 581. La proportion des délits contre les personnes et contre la propriété est à peu près la même.

La misère est presque aussi grande en certaines parties de l'Ecosse et de l'Angleterre, et ce qui aggrave la situation, c'est que le travail manque à beaucoup de familles ouvrières. L'intensité du mal a eu pour effet d'amortir les passions politiques; jusqu'à présent les débats parlementaires n'ont presque pas de couleur. Les partis sont évidemment désorientés par les fléaux qui désolent le pays. Il faut cependant faire une exception pour les partis extra-parlementaires. Les chartistes vont redoubler d'efforts et recommencer une agitation systématique des classes pauvres. Ils se proposent de faire une nouvelle pétition pour obtenir le suffrage universel, et ils espèrent trouver quatre millions de signatures en quelques mois. Leurs journaux disent que plus le gouvernement est embarrassé par les difficultés de la politique du pays *légal*, plus il faut le harceler par les demandes de la population extra-légale.

Le gouvernement propose d'abolir les droits d'entrée sur le sucre, qui pourra alors remplacer l'orge dans les brasseries. Il va proposer aussi des modifications aux lois de navigation, pour faciliter le transport des vivres. On parle même d'employer au besoin les bâtiments de guerre à cet usage.

De tout ce que nous lisons dans les journaux anglais, il résulte évidemment que le gouvernement et les classes privilégiées vont faire le moins possible pour les classes souffrantes. Ils feront beaucoup d'aumônes, il est vrai, mais peu de chose pour l'amélioration réelle et permanente du sort des prolétaires. Il est évident que la Providence sera obligée de continuer les fléaux de la disette et de la famine, pour les forcer à songer aux besoins sociaux des peuples, tant il est difficile au riche, comme le dit l'Evangile, d'entrer dans le royaume des cieux, c'est-à-dire dans le royaume de la vérité et de la justice.

ILES DE JERSEY ET DE MAURICE. — GUERRE DE RELIGION EN AUSTRALIE.

Une grande agitation règne dans les îles de la Manche. On sait que Jersey et Guernesey ont leur constitution propre, et que les vieilles populations normandes de ces îles ont conservé tous leurs privilèges. L'aristocratie anglaise, dont les cadets exploitent toutes les colonies, a respecté les droits des Jersiais et les a comblés de faveurs; il fallait bien ménager un peuple qui pouvait se rappeler ses liens de parenté avec les Normands-Français de la cité voisine.

Aujourd'hui, le gouvernement anglais s'avise de vouloir toucher aux antiques privilèges; il veut faire établir dans les îles une police salariée. Cette prétention est repoussée avec une énergie admirable. *Rosiers* et *Lauriers* oublient leurs vaines rivalités, et tous les partis s'unissent pour combattre l'ennemi commun. « Nous ne voulons pas, s'écrient ils, de stipendiés, étrangers à notre sol, à notre langage, à » nos lois, à nos mœurs...

« Nos îles ne sauraient être soumises au joug humiliant d'une espèce de gendarmerie stipendiée; la gendarmerie est détestée partout » où elle est établie, et elle serait encore plus insupportable parmi » nous... On ne détruira pas par la violence des institutions qui reposent sur la foi jurée d'une longue suite de souverains. Ce serait nom. Si la voix des colons n'est pas entendue par la métropole, il leur reste la ressource de la force d'inertie. Qu'ils oublient leurs petites divisions, qu'ils restent tous généreusement unis, et puissent-ils se choisir des chefs intelligents et énergiques pour organiser leur résistance!

Notre ancienne île de France mérite toutes les sympathies de nos amis. La cause de l'association y fait chaque jour des progrès, grâce aux efforts d'un homme plein de noblesse, M. Evenor Dupont. Nous publierons la suite des lettres excellentes d'une Américaine, dont nous avons déjà cité, d'après le *Cernéen*, la première partie, que l'*Eco del Comercio*, de Madrid, a reproduite.

Déjà le métayage s'établit à l'île Maurice, et ce système est préférable au désordre actuel des relations entre les maîtres et les travailleurs. Nous avons la confiance *que ces bons Mauriciens*, comme dit Béranger, ne s'en tiendront pas là, et qu'ils réaliseront des applications plus larges des principes de l'association.

— Une petite guerre de religion vient d'éclater dans la ville de Melbourne dans l'Australie. Les protestants et les catholiques en sont venus aux mains; plusieurs personnes ont été tuées. Il ne paraît pas malheureusement que cette rencontre doive être la dernière. Les haines religieuses sont excitées violemment par les journaux de la localité.

ALLEMAGNE.

La Gazette de Trèves. *La famine résultat de la concurrence. La chambre de Wurtemberg proteste contre le roi. Réaction en Saxe. La police en Prusse. Mensonge et calomnie de l'*Observateur rhénan.

Nous sommes fâchés pour les journaux allemands de citer encore exclusivement la *Gazette de Trèves*, mais vraiment nous avons beau parcourir tous les jours une douzaine de feuilles d'outre-Rhin, on dirait qu'elles sont toutes frappées de stérilité. La *Gazette de Trèves* à elle seule contient plus d'idées en une semaine que tous les autres journaux ses collègues ensemble dans une année.

Dans le courant de la semaine, ce journal a traité successivement la question des tarifs et du libre-échange, la position de la presse allemande vis-à-vis de la France, et la grande question actuelle des subsistances. Le journal des bords de la Moselle est le seul en Allemagne qui ne partage ni les principes étroits des protectionnistes ni les illusions des libre-échangistes. Marchant fièrement dans les eaux de la science sociale, la *Gazette de Trèves* prouve aux Allemands que les deux systèmes ne sont favorables qu'aux capitalistes aux dépens des travailleurs. Avec la protection, la concurrence intérieure conduit forcément au monopole des écus; avec le libre-échange, ce seront les capitalistes étrangers qui emporteront la palme. Ni l'un ni l'autre système n'influera favorablement sur le sort des travailleurs, dont les intérêts ne seront sauvegardés que par l'association du travail avec le capital. Ce cri de justice poussé par la feuille provinciale a déjà été entendu à Berlin, où plusieurs voix publiques se sont jointes à celle de Trèves. Encore quelque temps, et la vérité se fera jour en Allemagne même, où les partis du Zollverein sont militairement organisés, les uns pour la protection exclusive, les autres pour la liberté illimitée du commerce.

Quant à la position de l'Allemagne vis-à-vis de la France, ledit journal tance vertement ses confrères, et les trouve absurdes et criminels. S'il ne s'était pas prononcée en faveur de la France, et n'était la censure, la majorité des journaux allemands se seraient joints à la *Gazette de Cologne*.

Nous arrivons à la troisième question, celle des subsistances. A ce sujet, la *Gazette de Trèves* est terrible pour toute l'Europe. Elle prétend que malgré toutes les mesures prises et à prendre par les gouvernements civilisés, la famine ira croissant. Ecoutons-la: « Il est de notoriété publique que chaque pays produit assez de vivres pour ses habitants. Quant aux grains, voilà trois années de suite que le prix en augmente. Il y a trois ans que les gouvernements de Prusse et de Bavière ont pris à ce sujet les mêmes mesures que vont prendre demain la France et l'Angleterre. Vains efforts! palliatifs que tout cela! Ce n'est ni la mauvaise récolte, ni la maladie des pommes de terre, ni la douane qui est cause de ce malaise. Il faut savoir que malgré les arrivages des pays barbares, le commerce des grains est dans la main d'une centaine de gros spéculateurs, députés, républicains, nobles et vilains, soutenus par quelques milliers de courtiers. Comme pour tous les articles d'industrie, la concurrence anarchique amène fatalement le monopole. Seulement cela va plus vite pour un article de première nécessité que pour un article de luxe. Vous aurez beau faire, il pleuvrait des grains toute l'année, le peuple n'en paierait pas moins le pain quatre fois plus qu'il ne vaut et que le spéculateur n'a payé au petit cultivateur.

Voilà à quoi nous a conduits la science de l'économie. Pharaon et Joseph, il y a 5 000 ans, ont été plus avancés que nous, car chez eux c'était le gouvernement qui achetait les grains des cultivateurs pour les vendre sans usure aux consommateurs. Nous prédisons à l'Europe que toutes les mesures qu'elle puisera dans l'arsenal de ses lois seront vaines et inefficaces; nous avertissons la presse que jusqu'à présent elle a été elle-même la trompette de MM. les accapareurs millionnaires qui se cachent la plupart derrière des prête-noms. On ne nous écoutera que lorsqu'il sera trop tard. Oui, nous le répétons, l'Europe, y compris les rois et les grands, est à la merci de cent marchands de grains en gros et de trois cents de leurs complices en petit. *Et nunc intelligite.* »

— Nous avons déjà parlé de la réponse despotique que le roi de Wurtemberg a faite au sujet de la censure au magistrat de Stuttgart. En ce moment la chambre wurtembergeoise est réunie, et ses premières séances ont été consacrées à protester dans une adresse contre cette réponse inconstitutionnelle. Dans leur adresse les députés de Wurtemberg *somment* le gouvernement de prendre des mesures pour l'abolition de la censure qui est contraire à la charte constitutionnelle du pays. Cette adresse est dirigée directement contre le roi. Les ministres même n'ont pas osé la combattre, car ils savaient d'avance qu'elle serait votée à une immense majorité.

Du reste, le gouvernement wurtembergeois a déjà fait plusieurs propositions d'emprunt pour achever les chemins de fer en repoussant le système du papier-monnaie. Durant la semaine, deux princesses de la maison de Leuchtemberg ont offert au gouvernement de Stuttgard de lui prêter un million de florins à raison de 4 p. 0/0 garantis par l'Etat. Cette offre a été accueillie avec reconnaissance, mais comme il faut 6 millions de florins, le gouvernement préférerait recourir à des banquiers, malgré la chambre qui propose un emprunt direct sur le pays. Il paraît que tous les gouvernements ont une pré-

---

chose qui me dit d'espérer, le bon Dieu ne voudrait pas nous accabler à la fois et de tous les côtés... Quelle heure est-il? tout doit être fini à présent?

MARGUERITE. (Elle se met à la fenêtre). Deux heures... et Pierre ne revient pas. J'ai beau regarder, je ne vois rien... Ah! je l'aperçois au bout de la rue... il vient... il vient lentement et la tête baissée...

JACQUES. (Il se lève, et s'approche avec anxiété). Eh bien?

MARGUERITE. Il s'arrête; il regarde par ici... il est bien pâle, bien triste... il s'essuie les yeux... ô mon Dieu! c'en est fait! il ne nous manquait plus que ce dernier malheur!

(Jacques et Marguerite retombent, muets et accablés, sur leurs sièges. Pierre entre et va se jeter en pleurant dans les bras de son père et de sa mère).

PIERRE. Allons! père, un peu de courage! mère, ne pleure pas comme ça, je t'en supplie... le sort l'a voulu, et tes larmes n'y peuvent rien. Après tout, on n'en meurt pas pour être, pendant sept ans, soldat du roi. Sept ans, c'est bien long, je le sais; mais enfin ils passeront, et je reviendrai... et puis, ma sœur vous reste... pauvre sœur! Oh! c'est sur elle qu'il faut pleurer.

JACQUES. (Il se lève vivement.) Que dis-tu? ma fille, tu sais où est ma fille?... Moi, je l'ai cherchée en vain depuis hier... pleurer sur elle! Mon Dieu! lui serait-il arrivé quelque malheur?... Parle, Pierre, j'aime mieux tout savoir; parle, dis-moi tout...

PIERRE. Eh bien! oui, je vais parler, je vais tout vous dire; car ce secret-là m'étouffe à la fin; et puis l'heure est venue, et je ne ferai que lui obéir... Mais avant que je parle, quoi que je dise, quoi qu'il arrive, jurez-moi tous les deux de lui pardonner.

MARGUERITE. Lui pardonner! Pierre, tu m'effraies... et de quelle faute, grand Dieu! ma pauvre fille peut-elle être coupable? elle, si douce, si pure, si innocente!.. Oh! la seule faute qu'elle ait commise, et je la lui pardonne de grand cœur, c'est le chagrin qu'elle nous cause, la cruelle enfant.

PIERRE. Mère, vous êtes-vous aperçue du changement qui s'est fait, depuis quelques mois, dans le caractère, les habitudes et les manières de ma sœur? Elle, autrefois si gaie, si souriante, elle est devenue tout à coup triste, soucieuse, et sa tristesse n'a fait qu'augmenter chaque jour. Son frais et joli visage est devenu presque aussi pâle que le vôtre, mère... et plusieurs fois je l'ai surprise, son travail oublié sur ses genoux, sa tête appuyée sur ses deux mains, et de grosses larmes dans ses yeux... Je ne vous le disais pas, car elle me le défendait, et j'avais peur de vous chagriner.

MARGUERITE. Comme toi, Pierre, j'ai vu cela, mais je ne m'en suis pas inquiétée; les jeunes filles ont comme cela de singulières tristesses...

PIERRE. Souvent je l'ai priée de me confier ses peines, de me dire pourquoi elle était si triste; mais elle me répondait toujours qu'elle n'avait rien, et elle se hâtait d'essuyer ses yeux, de sourire et de m'embrasser en m'appelant vilain curieux... Enfin, hier matin, avant d'aller à l'atelier, je suis entré là, dans sa petite chambre... elle était à genoux; elle priait tout haut: — Mon Dieu! disait-elle, mon Dieu, ayez pitié de moi! — et elle pleurait à fendre le cœur... elle ne m'avait pas entendu entrer. Moi, je lui ai dit: — Qu'as-tu donc, ma petite Rose, pourquoi pleures-tu ainsi? Je veux le savoir. — Alors... alors elle m'a dit...

JACQUES. Elle t'a dit...

PIERRE. Oh! je n'oserai jamais vous répéter...

JACQUES. Parle, Pierre, je le veux, je te l'ordonne.

PIERRE. Alors, elle m'a dit: — Eh bien! oui, frère, j'ai un secret, un horrible secret, et je suis bien malheureuse! Ce secret, jure-moi de ne pas le révéler avant demain soir à mon père et à ma mère. Jusque-là, pas un mot, et ne fais aucune démarche pour savoir où je vais aller... Je ne veux pas être là, vois-tu; j'en mourrais de honte et de douleur!... Pierre, Pierre! tu vas me mépriser, me maudire peut-être; mais, je te le jure devant Dieu, je ne suis coupable que d'avoir cru aux paroles, aux serments de cet homme... Et cet homme était un lâche! — Quel homme, ma sœur? de quel homme veux-tu parler? — Oh! tu ne sais que cela, toi; il était beau, il était riche; chaque jour je le rencontrais en allant à l'atelier; ses paroles étaient bien douces, ses promesses bien trompeuses et ses regards bien menteurs. Il me jurait qu'il m'aimerait toujours, qu'il m'épouserait... Moi, je fuyais d'abord, je ne voulais pas l'entendre, mais peu à peu, je ne sais comment cela s'est fait, je l'ai écouté, je lui ai répondu... Il pleurait, il se disait malheureux! Moi, je l'ai cru, insensée! moi, j'ai cru à ses serments, à ses promesses... Et le lâche, l'infâme m'a fuie, m'a abandonnée, quand je lui ai avoué... que bientôt...

JACQUES. Achève, achève!

PIERRE. Que bientôt... elle allait être mère!

MADELEINE. Miséricorde de Dieu! Ma fille, ma pauvre enfant... ma fille séduite, déshonorée!...

PIERRE. Pardon, père!... Grâce pour elle, ma mère! grâce pour ma sœur! elle n'est pas coupable, je vous le jure... Vous voyez bien que cet homme l'a trompée, que le misérable lui a lâchement menti... Ah! ne l'abandonnez pas; sans vous, que va-t-elle devenir? Sans elle, moi parti, vous n'auriez plus d'enfant pour vous soigner et vous consoler... O ma mère! laisse-toi toucher! tu aimais tant ta pauvre Rose! Père, ne sois pas inexorable!

JACQUES. (Il passe convulsivement la main sur son front et sur ses yeux.) Moi, inexorable!... ma fille... Oh! non, qu'elle revienne; je lui pardonne, pourvu qu'elle revienne... S'il le faut, j'ai encore quelque force, je travaillerai pour elle et pour... O mon Dieu! pitié! ma tête éclate, je vais devenir fou, je...

(Pendant cette scène, on a frappé du dehors plusieurs coups, qui n'ont pas été entendus. La porte s'ouvre, un commissionnaire paraît sur le seuil).

JACQUES. Que voulez-vous?

LE COMMISSIONNAIRE. Une lettre pour vous; voici.

(Il s'éloigne.)

JACQUES. Une lettre? que m'importe! Lis cela, Pierre, et tout bas, je ne pourrais pas l'entendre.

PIERRE. (Il jette un cri.) L'écriture de ma sœur...

JACQUES et MARGUERITE. De Rose? une lettre... lis, Pierre, lis vite...

PIERRE (lisant):

« Mon bon père et ma bonne mère,

» Quand vous recevrez cette lettre, votre fille ne sera plus... Oh! » j'ai bien pleuré, bien combattu, bien prié, bien pensé à vous avant de » prendre cette fatale résolution; mais la honte a été plus forte que » tout, et j'aime mieux mourir que de vivre déshonorée... Pierre vous » dira, Pierre a dû vous dire... pourquoi je vais mourir... Pardon! par» don! je suis innocente, et le coupable, ce n'est pas moi... Si je suis » coupable, c'est d'avoir manqué de confiance en vous, et de ne pas » vous avoir tout dit, quand il était temps encore... Et toi, frère, par» donne-moi, si je t'ai trompé, si je t'ai fait jurer de ne pas me cher» cher; tu n'aurais pas voulu me laisser mourir, et moi je sais bien » que je ne peux plus vivre...

» Adieu... je meurs... pardonnez et priez pour moi!

» ROSE. »

MARGUERITE. Morte... ma fille... ô mon Dieu... que je meure comme mon enfant!

(Elle tombe évanouie.)

JACQUES (d'une voix terrible). Et l'infâme séducteur, où est-il? Pierre, son nom, son nom...

PIERRE. Hier je l'ai cherché, père; il a quitté le pays, sans cela je l'aurais tué.

Vᵉ TABLEAU.

LE VIEUX VAGABOND.

Quel est ce pauvre vieillard qui chemine là-bas lentement, lentement, le corps courbé vers la terre et chancelant à chaque pas? quelques misérables haillons le recouvrent à peine, ses pieds sont nus et meurtris par les cailloux du chemin, sa tête chauve et découverte est brûlée par le soleil, son bras tremblant soulève avec effort un long bâton de voyage.

Hélas! qui reconnaîtrait, dans cette informe et lamentable ruine humaine, l'enfant que l'on nommait le petit Jacques, le jeune et joyeux fiancé de la belle Marguerite!...

Hélas! depuis le jour fatal où il a vu s'évanouir, avec les derniers adieux de sa fille mourante, sa dernière joie et sa dernière espérance la vie du pauvre Jacques n'a plus été qu'une lente agonie et un horrible martyre...

Son fils a été tué dans un combat en Algérie; Marguerite est morte

M. Dronke, après avoir publié un livre sur Berlin, a été arrêté à Coblentz, il y a deux mois, accusé du crime de lèse-majesté *comme sujet prussien*. On nous écrit de Cologne que les traitements que la police inflige à M. Dronke, simple prévenu, sont barbares. A ce sujet, l'*Observateur rhénan*, journal cafard et menteur, a sciemment calomnié la France. Dans un article sur M. Dronke, il s'est écrié : « Parbleu, voyez la France constitutionnelle qui a la liberté de la presse. N'arrête-t-elle pas les auteurs d'un livre saisi ? » M. l'*Observateur*, vous en avez menti. Non, en France, l'auteur d'un livre n'est arrêté que lorsque le jury l'a condamné. Du reste, le livre de M. Dronke a paru à Francfort, siége de la Confédération germanique. Nous serions curieux de connaître les crimes de cet auteur, bien que nous pussions ne pas adopter ses principes.

On ne combat les mauvaises et les fausses idées qu'avec les bonnes, mais non avec la violence, la prison, le mensonge et la calomnie !

ORIENT.

Les dernières lettres de Constantinople sont à la date du 7 janvier. Elles annoncent que l'affaire de Cracovie n'a pas cessé de préoccuper les esprits. Cependant, la mésintelligence qui continue à régner entre la France et l'Angleterre a été funeste à l'influence des deux pays. On croit toujours que le salut de la Turquie repose sur leur appui ; mais on doute, à l'heure qu'il est, de l'efficacité de cet appui à un moment donné. On doit tout craindre de ceux qui violent les traités, règlant à leur gré les affaires qui intéressent toute l'Europe ; mais on doit peu espérer de ceux qui laissent ces faits s'accomplir, malgré la garantie de leur signature et les assurances les plus précises et les plus solennelles.

Du reste, l'entente qui n'existe pas entre la France et l'Angleterre pour rassurer le divan, paraît s'être établie entre l'Autriche et la Russie pour la tourmenter. N'espérant plus obtenir la réponse officielle à la notification du coup d'État de Cracovie, que l'internonce demandait avec tant d'instance à la Porte, l'Autriche a cessé d'importuner le divan à ce sujet. Mais à mesure que l'Autriche modérait son action, la Russie augmentait la sienne. On sait que le ministère de Reschid-Pacha n'est pas en bonne odeur à Saint-Pétersbourg. Or, la Russie a fait semblant de croire que la Porte était disposée à nouer une alliance plus intime avec les puissances occidentales. Oustinof, l'ambassadeur russe, a fait faire, à ce sujet, diverses communications, et a demandé au divan des explications et des assurances. L'ambassadeur russe a été tellement pressant, que la Porte en a pris de l'ombrage, et qu'il a été sérieusement question d'envoyer à Vienne un haut personnage à M. de Metternich.

— On lit dans l'*Haïasdan*, gazette arménienne de Constantinople :

« Les nouvelles reçues de l'Arménie annoncent que le choléra a éclaté parmi les troupes russes de la quarantaine établie sur les bords de la mer Caspienne, et qu'il y a fait assez de ravages. De là il a passé au nord-ouest de la même mer, à Salgan et Leokéran, dont les habitants sont presque tous Tatars. Beaucoup de Cosaques, gardiens de la frontière persane, ont aussi succombé au fléau. La même lettre apprend qu'à la fin du mois d'août la maladie sévissait à Recht, ville de Perse, dans la province du Guilan. Toute la côte occidentale de la mer Caspienne, de Bakou à Astrakan, n'est point dans un état sanitaire assurant. En général, le choléra s'annonce par des gastrites et affec-

mant chevalier de l'ordre persan du Lion et du Soleil.

» Un courrier venant de Saint-Pétersbourg est arrivé à Téhéran dans le commencement de novembre ; il n'a mis que quatorze jours pour franchir la distance énorme qui sépare les deux capitales. Les dépêches dont il était porteur se rattachaient à une affaire importante, depuis longtemps pendante entre les gouvernements russe et persan. — Si le traité de Turcomantchaï interdit la navigation de la mer Caspienne aux navires armés en guerre appartenant à la Perse, il indique aussi les ports persans qui doivent être ouverts aux bâtiments de guerre russes. — La baie d'Asterabad n'est pas comprise dans ce nombre, et cependant l'empereur Nicolas insistait depuis longtemps pour qu'elle fût ouverte à sa flotte. Le shah avait énergiquement refusé jusqu'à ce jour de céder sur ce point ; mais à l'arrivée du dernier courrier, la question lui a été nettement posée ; c'était la paix ou la guerre. — Un ultimatum lui a été adressé par le prince Dolgorouki, ministre de Russie à Téhéran, par lequel un délai de quelques jours seulement lui était donné pour se décider. — C'est la paix qui est résultée de la détermination du shah.

» Cet évènement, quoique grave dans le fond, grave surtout pour l'Angleterre, ne doit pas cependant laisser croire à ceux qui ne voient la Perse que de loin qu'elle soit dans un état d'obéissance passive vis-à-vis de la Russie ; c'est une nécessité qu'elle a subie, mais non sans protester de toutes ses forces, et c'est ce qui lui arrive toutes les fois qu'elle est amenée à faire quelques concessions de ce genre.

» Ce qui manque à la Perse, ce n'est pas la volonté de résister ; elle l'essaie toujours et même avec énergie ; mais ses forces, comme celles de tout corps malade, s'épuisent bientôt après le moindre effort. »

Le *Journal de Constantinople*, à propos de cette dernière nouvelle donnée par son correspondant, fait les réflexions suivantes :

« Quant aux difficultés qui se seraient élevées entre la cour de Russie et le shah au sujet de la navigation de la mer Caspienne, notre correspondant est trop bien placé pour que nous doutions du fait en lui même. Il nous semble pourtant étonnant que cette affaire ait pu ainsi rester longtemps pendante entre les deux cabinets, revêtir un si haut degré de gravité et ne se résoudre que par l'intervention directe de S. M. l'empereur de Russie, après avoir compromis sérieusement les relations qui existent entre les deux gouvernements ; tout cela sans que l'Europe en ait eu connaissance, sans qu'il en ait été une seule fois question dans les journaux des différents pays, et sans que l'existence d'un pareil différend ait transpiré même à Constantinople, dans un moment surtout où tout ce qui peut survenir à Téhéran, intéresse vivement ici par suite des difficultés pendantes entre la Porte et la Perse. »

— Le gouvernement turc continue à réaliser quelques améliorations sociales. Le *Journal de Constantinople* signale les deux suivantes :

« Il vient d'être pris une mesure qui aura les meilleurs effets sur les progrès de l'enseignement, lesquels dépendent en très grande partie des méthodes qui seront usitées dans les écoles. Le gouvernement va appeler à Constantinople tous les hommes de l'empire voués à l'instruction de la jeunesse qui se sont fait connaître par l'excellence des méthodes qu'ils emploient. On les expérimentera toutes pendant un certain temps sous les yeux du conseil d'instruction publique, et celles que l'expérience aurait fait reconnaître comme les meilleures seront adoptées pour toutes les écoles. Dans cette concurrence de capacités, les professeurs qui seront jugés les plus aptes seront retenus à Constantinople pour entrer dans le corps enseignant de l'école normale qui enverra, formés aux nouvelles méthodes, tous les professeurs dont les écoles des provinces auront besoin.

» Il est question de fonder à Constantinople un établissement où

Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — La grande députation de la Chambre des pairs, chargée de porter au roi l'adresse en réponse au discours du trône, a été reçue par le roi hier soir à huit heures et demie, aux Tuileries.

— En se mutinant, les élèves de l'École préparatoire de Sainte-Barbe n'avaient aucun grief sérieux contre la direction de la maison. Aussi avouent-ils maintenant qu'ils ne prévoyaient pas que *leur tapage* deviendrait si violent. Un certain nombre des élèves sera renvoyé ; les autres rentreront très prochainement.

— Le tir fédéral ou la fête des arquebusiers en Suisse, qu'il était question de proroger encore une fois, aura décidément lieu cette année. On espère, dit la *Gazette fédérale* en annonçant ce fait, que les hommes de tous les partis, de toutes les communions, sans en excepter les *braves gens* des cantons primitifs ni les libéraux de la Suisse occidentale, paraîtront à ce rendez vous ; ce sera une espèce d'armistice qui ne peut avoir que d'heureuses conséquences.

Une commission de censure vient d'être établie à Lucerne ; elle est spécialement chargée de l'examen des journaux qui arrivent de l'étranger.

— Sur le rapport de son ministre de l'instruction publique, l'empereur de Russie vient d'accorder à M. Le Verrier, l'ordre de Saint-Stanislas de 2e classe, comme témoignage de sa bienveillance particulière.

— On nous écrit de Langeais :

« Notre ville, qui renferme 3 000 habitants, a été inondée complètement lors du débordement de la Loire. Dans toutes les habitations on sent une détestable odeur de moisi ; il y a des fiévreux partout. Les boulangers n'ont pas de farine pour deux jours. Il s'est formé une société de prévoyance qui a réuni 58 000 fr. pour acheter du froment, ce que l'on a fait en toute hâte, sans quoi on ne pourrait répondre de la tranquillité publique. Langeais a maintenant 4 500 hectolitres en magasin. C'est la provision de deux mois. Dans deux mois je ne sais pas en vérité où nous trouverons du blé dans toute la France.

» Remarquez bien que si la farine fleur, nourriture du riche, est à un prix double, la farine troisième qualité est à un prix plus que triplé, encore le boulanger ne peut-il faire crédit au pauvre, puisqu'il sait positivement que le salaire ne paie pas le pain. Aujourd'hui, on ne fait plus d'affaires de farine qu'au comptant, et ce commerce est absorbé par les gros capitalistes.

» Espérons toutefois, car au milieu de ces fléaux le sentiment de solidarité entre toutes les classes se manifeste dans les sociétés de prévoyance, espérons que la force des choses amènera ces sociétés à étudier la question de l'organisation du travail par l'association, seul moyen de prévenir efficacement la famine. Déjà toutes les communes de notre canton veulent concerter leurs efforts pour l'approvisionnement ; elles commencent à comprendre la valeur agricole et industrielle de ce vieil adage : L'UNION FAIT LA FORCE. »

— On dit que M. Décrozo a été vu par un voyageur sur une promenade de Montpellier. Ce voyageur aurait interpellé par son nom M. Décrozo. Après cet entretien, le voyageur est allé trouver le commissaire central de la police de Montpellier. Des recherches ont été faites dans les différents hôtels ; de l'un d'eux venait de partir un voyageur inscrit sous le nom d'Alexis Dutour, et dont le signalement se rapporte parfaitement à celui de M. Décrozo. On suppose que ce dernier a pris le chemin de fer de Nîmes ou celui de Cette.

---

de misère et de désespoir, et lui, vieux, infirme, sans ressource et sans asile, il a été forcé de prendre le bâton et la besace du mendiant, et de s'en aller à la grâce de Dieu, jusqu'au jour où la mort viendra lui dire à son tour : — Repose-toi, pauvre Jacques ; tu as assez souffert !

Chassé et traqué de ville en ville, — car sous le beau ciel de notre France la mendicité est défendue, — Jacques n'a le plus souvent pour lit et pour abri que le ciel étoilé et la poussière de la route, que l'arbre et le fossé qui bordent le chemin. Heureux, mille fois heureux quand la charité publique a bien voulu lui jeter un morceau de pain au passage.

Deux fois, il a été arrêté comme vagabond, deux fois les juges ont eu pitié de lui et l'ont condamné à quelques mois de prison ; mais hélas ! le pauvre vieillard a été forcé de renoncer à cette dernière espérance : on ne l'a plus arrêté. Les prisons sont si pleines ! Il y a si peu de places dans les dépôts de mendicité !

Dans son désespoir, il est allé frapper à la porte des hospices ; mais partout on lui a répondu par cette formidable question : — Êtes-vous de la commune ? — Et partout la porte s'est refermée impitoyablement.

Plusieurs années ont passé ainsi, et Jacques appelle en vain la mort, qui ne veut pas venir...

..... Le pauvre vieillard vient encore d'être chassé par la police, avant d'avoir pu recueillir une seule aumône. Il n'a pas mangé depuis plus de vingt-quatre heures. Il marche, mais à chaque pas, il sent ses forces qui l'abandonnent et ses jambes qui fléchissent de plus en plus.

Tout à coup, il s'arrête, haletant et épuisé ; un frisson mortel a glacé ses membres, ses lèvres pâlissent, ses yeux se ferment, son bâton s'échappe de ses mains, il chancelle, s'affaisse sur lui-même, et tombe sur un monceau de pierres, en murmurant :

— Enfin, je vais donc mourir !

Mourir, Jacques !... mourir par cette belle matinée de printemps, quand le soleil sourit à la terre, quand il caresse d'un de ses plus doux rayons la campagne épanouie et fière de sa jeunesse, de sa beauté ! Mourir, quand les petits oiseaux chantent autour de toi ; quand les pommiers en fleurs secouent sur ta tête leurs vagues parfums et leur neige odorante ! Mourir quand tout autour de toi n'est que promesse joyeuse, jeunesse souriante, espoir fleuri ; quand la nature entière semble aspirer par tous ses pores l'amour, le bonheur et la vie !...

Hélas ! que t'importent, à toi, vieux vagabond, pauvre prolétaire, toutes ces fêtes, toutes ces magnificences, toutes ces richesses ! As-tu jamais joui de ces splendeurs de Dieu, quand, toi aussi, comme la nature, tu aspirais la jeunesse et la vie, quand l'amour fermentait aussi dans ta poitrine et dans ton cœur ? Ne t'ont-ils pas chassé du paradis terrestre, en te disant : — Ceci est notre part et voici la tienne... et ta part, pauvre déshérité, n'a-t-elle pas été le travail sans repos ni trêve, la misère, la faim et le désespoir ?... Meurs donc, vieux Jacques ; meurs sans regrets, mais non sans espérance ; lève les yeux vers le ciel, et va-t'en demander à Dieu ta part de bonheur que tes frères t'ont refusée ici-bas !

(Plusieurs personnes, les unes à pied, les autres en voiture, passent successivement devant le corps inanimé du vieillard.)

UN FINANCIER (du fond de sa calèche). Allons donc, Williams ! pourquoi arrêtez-vous les chevaux ? Ne voyez-vous pas que c'est quelque ivrogne qui cuve le vin acheté avec nos aumônes ?... Ces drôles-là dorment comme des princes sur des tas de cailloux, et ils se plaignent, et l'on accuse la société !... Trouvez-moi deux riches qui dorment de cette force-là, et je me fais phalanstérien !

(La voiture du financier s'éloigne et disparaît dans un nuage de poussière.)

UN ADMINISTRATEUR. Encore un mendiant ! on en rencontre à chaque pas. Je ne sais en vérité comment se fait la police municipale... Ah ! j'avais indiqué à M. le préfet un moyen fort ingénieux de nous débarrasser d'un seul coup de tous ces misérables ; mais il a reculé devant les criailleries du journalisme et de l'opposition ! La presse perdra la France.

(Il passe en détournant la tête avec dégoût.)

UN MARCHAND. Deux et six font huit et quatre douze, je retiens neuf, il reste... Eh ! que m'importe ce qui leur reste ! l'essentiel est ce que je retiens. Bravo ! pourvu que ma femme n'aie pas oublié mes instructions, la journée sera bonne... Mais qu'est-ce que cela ? je crois, Dieu me pardonne, que le vieux est allé retrouver ses ancêtres... Allons ! voilà que les pauvres vont maintenant s'amuser à mourir sur les grandes routes ; le beau moyen de faire marcher le commerce ! Et puis après, ils seront les premiers à crier misère !

(Le marchand passe en grommelant entre ses dents.)

UN PHILANTHROPE. Encore une victime ! Pauvre vieillard ! Dort-il ? Est-il évanoui ? S'il dort, ne l'éveillons pas, il rêve peut-être le bonheur. S'il est évanoui, pourquoi le rappeler à la vie ? Il ne souffre plus, et qu'est-ce que vivre pour lui, si ce n'est souffrir et mourir à chaque pas ! Tableau touchant et triste ! Quel cœur sensible ne serait pas ému à ton aspect ?

(Le philanthrope s'éloigne en levant les mains au ciel.)

UNE PAYSANNE. Tiens, notre homme, vois donc là-bas ce vieux mendiant couché sur les cailloux. Faut voir, il est peut-être malade.

LE PAYSAN. Qu'est-ce que ça te fait, à toi ?

LA PAYSANNE. Mais s'il a besoin de secours, notre maison n'est pas loin...

LE PAYSAN. Des secours ! c'est l'affaire des riches, ça les regarde et non pas nous. Notre maison n'est pas un hôpital.

(Les paysans s'éloignent à leur tour).

DEUX COMPAGNONS. (Ils s'arrêtent, s'approchent de Jacques, se penchent vers lui et le touchent légèrement).

PREMIER COMPAGNON. Ohé ! brave homme, réveillez-vous, il n'est pas sain de dormir comme cela, le nez au soleil.

SECOND COMPAGNON. Il ne bouge pas ; comme il est pâle ! regarde donc, pays, il est presque froid. Ah ! il vient de faire un mouvement. Passe-moi ta gourde et soulève-lui la tête. Quelques gouttes d'eau-de-vie pourront le réchauffer... Allons ! vieux, buvez-moi ça !

(Jacques semble se ranimer peu à peu, son corps frissonne, ses yeux s'ouvrent à demi, ses lèvrent s'agitent et murmurent quelques mots) :

— Marguerite... ma fille... mes enfants...

(Puis ses yeux se referment, ses membres se raidissent de nouveau, et il retombe inanimé).

PREMIER COMPAGNON. Ce n'est pas de l'eau-de-vie, mais un médecin qu'il lui faudrait... pauvre vieux ! Nous ne pouvons pourtant pas le laisser mourir comme ça... Tiens, pays, une idée, la ville n'est pas loin, si nous le portions à l'hôpital ?

SECOND COMPAGNON. Ça va, dépêchons-nous.

Les deux compagnons brisent quelques branches d'arbres, placent doucement le corps du vieillard sur ce brancard improvisé, et l'emportent avec eux.

Après une heure de marche et de fatigue, ils arrivent, couverts de sueur, à la ville voisine, et déposent leur fardeau à la porte de l'hospice. Le temps presse ; Jacques va mourir ! Ils frappent, ils appellent, on ouvre :

— Que voulez-vous ?

— Vite, vite ! des secours, au nom du ciel ! de prompts secours pour ce pauvre vieillard...

— Nous ne pouvons recevoir ici les étrangers sans un ordre écrit et formel de MM. les administrateurs.

Et la porte se referme sans pitié.

Les deux compagnons hésitent un instant. Que faire ? où aller ? courir chez les administrateurs ? Que va devenir pendant ce temps le malheureux vieillard ? Il faut cependant prendre un parti.

Ils appellent un passant qui leur indique la demeure de ces messieurs. Ils y courent. A force de prières et de supplications, le bureau s'assemble, discute et délibère :

— Mais les lits appartiennent aux pauvres de la commune.

— Mais nous n'avons plus d'argent ; nous avons fait de grandes dépenses en réparations et améliorations...

— Si nous recevons cet étranger, il n'y a pas de raison pour que cela finisse ; les autres viendront à leur tour.

— Mais l'intérêt de la commune... mais l'intérêt de l'hospice... mais... mais...

Enfin, après une mûre et prudente délibération, le bureau accorde l'autorisation demandée, les deux compagnons reviennent près du moribond...

Hélas ! il est trop tard ; ils ne retrouvent plus qu'un cadavre !

EUG. CAMUS.

INSTITUTION DE TRAVAIL EN ALLEMAGNE. — Deux honorables citoyens de Gotha ont entrepris de fonder dans cette ville une *institution de travail pour les pauvres*. D'après leur projet, on occuperait les vieillards des deux sexes, incapables de tout autre travail, à filer du lin pendant les mois d'hiver ; le fil obtenu serait donné à tisser aux tisserands nécessiteux de la ville. On obtiendrait ainsi une toile solide et non falsifiée que l'on offrirait en vente au public ; le produit serait employé à de nouveaux achats de matières premières pour continuer à donner de l'occupation aux pauvres. Le gouvernement a donné son approbation à ce projet, et une caisse de charité a avancé un capital considérable sans exiger d'intérêts.

UNE LIAISON DANGEREUSE. — Dans la soirée du 5 juillet dernier, le sieur Barrot, ouvrier maçon, se promenait sur le boulevart extérieur de la Chapelle-Saint-Denis, lorsqu'il fut arrêté par un inconnu qui l'invita brusquement à venir boire avec lui. Barrot, qui avait déjà la tête un peu échauffée, se laissa imprudemment entraîner dans un cabaret, où l'étranger fit les frais d'une première libation, qui fut bientôt suivie de plusieurs autres chez divers marchands de vins. Barrot finit par résister aux provocations incessantes de l'inconnu, et reprit le chemin de son domicile. Ce dernier persista à ne pas se séparer de lui : il le tenait sous le bras, et tout en cheminant approchait souvent une main de la poche de son pantalon, dans laquelle se trouvait une somme de 20 francs.

Barrot, plein d'une juste défiance, s'écartait de son compagnon, qui se rapprochait aussitôt. Parvenus dans la rue Neuve-Saint-Nicolas (il était près de deux heures du matin), cet individu saisit tout à coup Barrot à la gorge, et pendant que d'une main il l'étreignait fortement, il glissait l'autre dans sa poche, dont il enlevait l'argent. Durant la lutte qui s'établit entre eux, Barrot parvint à faire entendre les cris Au voleur ! à l'assassin ! qui attirèrent plusieurs personnes. Le malfaiteur, effrayé, prit la fuite ; mais, bientôt arrêté, il fut reconnu pour être le nommé Fessy. On trouva sur le lieu de la scène sa casquette, le chapeau de la victime, et une somme de 12 fr. 30 c., faisant partie de celle soustraite. Fessy a constamment nié le vol.

Aux débats, il a renouvelé ses dénégations, mais sans succès. Il était d'ailleurs recommandé à la sévérité du jury par les plus déplorables antécédents, qui ne forment pas moins de 13 condamnations.

Aussi, sur le réquisitoire de M. l'avocat-général Bresson, et malgré les efforts de Me Laugardière, avocat, dont cette affaire était le début, Fessy a été déclaré coupable sans circonstances atténuantes, et condamné à huit années de réclusion, sans exposition.

LES INVALIDES DU PROLÉTARIAT.—Mageridon a soixante-dix ans, et il a eu, à ce qu'il paraît, une vie fort agitée. Il a exercé bien des professions, et tout cela n'a abouti qu'à le conduire à la misère. C'est que Mageridon a toujours assez mal choisi sa route. Aujourd'hui le voilà prévenu de vagabondage et de mendicité.

M. le président. — Vous n'avez pas de moyens d'existence?

— J'en ai eu trop, c'est ce qui m'a nui...

— Quel métier avez-vous exercé?

— J'ai été contrebandier.

— Et vous appelez cela un état?

— Et un dur; on passe des nuits, on fait de fameuses courses, on risque d'attraper de mauvais coups.

— Ce n'est point une profession sérieuse que celle qui est en opposition avec les lois du pays.

— J'ai aussi ouvert les portières à la porte du Cirque, et j'ai porté des pots de fleurs au marché de la Madeleine.

— Allons, il paraît que vous n'avez jamais été un travailleur bien intrépide?

— J'en ai toujours fait plus que ceux qui ont cent mille livres de rentes.

— Dans la nuit du 7 au 8 janvier dernier, une patrouille vous a ramassé sur le carreau des halles?

— C'est vrai. Je n'avais pas de quoi payer mon garni, et le logeur avait eu la chose de me laisser à la porte.

— Vous avouez donc que vous étiez sans domicile?

— Puisque j'étais à la belle étoile.

— Ce n'est pas tout. Au moment même où l'on venait de vous arrêter, vous veniez de tendre la main à un passant attardé.

— C'était pour payer mon garni.

— Vous choisissez bien mal votre heure pour mendier?

— Ce n'est pas moi qui l'ai choisie, c'est ma poche. D'ailleurs je ne suis pas bien dangereux, allez; un pauvre vieux comme moi! je ne peux faire peur à personne.

— Si le tribunal vous mettait en liberté, comment parviendriez-vous à vivre?

— Oh! pour ça, je ne sais pas trop. J'ai de trop mauvaises jambes pour la contrebande; il y a des gamins qui arrivent toujours avant moi aux portières; les pots de fleurs sont bien lourds.

— Si le tribunal vous envoyait au dépôt de mendicité?

— Oh! voilà une idée, une idée de brave honnête homme! Donnez-moi un peu de dépôt, ça me va.

Le tribunal condamne le prévenu à 24 heures de prison, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine il sera conduit au dépôt de mendicité.

Mageridon : Voyez-vous, mes braves gens, foi d'honnête homme! tant que je vivrai, je me souviendrai de ça; mais je crois bien que je ne m'en souviendrai pas longtemps. (*Droit*.)

Nos lecteurs se rappellent peut-être l'appréciation que nous avons donnée de la méthode de grammaire pratique adoptée par M. Julien Blanc pour introduire la promptitude et l'attrait dans une étude jusqu'ici lente et rebutante, l'étude orthographique. Le Cours de grammaire pratique que termine en ce moment M. Blanc a fourni de nombreuses preuves de la supériorité de cette méthode, et montré qu'elle tient toutes ses promesses. M. Blanc doit ouvrir un nouveau Cours le 2 février prochain. Nous croyons devoir en donner avis à nos lecteurs, qui trouveront aux annonces les conditions de ce cours et l'adresse du professeur.

Bulletin médical.

PLUS DE DOULEUR DANS LES OPÉRATIONS DE LA CHIRURGIE! MERVEILLEUX EFFETS DE LA VAPEUR D'ÉTHER.

Grâce à une découverte des plus heureuses qui nous vient du Nouveau-Monde, le bulletin médical aura cette fois les honneurs du numéro populaire de la *Démocratie pacifique*. Voici, en effet, une chose qui intéresse à un haut degré tout le monde, personne n'étant à l'abri réduit, soit à livrer ses chairs à l'acier tranchant ou au fer brûlant du chirurgien, soit à subir les cruelles tractions qu'exige la réduction d'un membre luxé. Quand je dis *endormir la sensibilité*, je ne dis pas assez peut-être, puisqu'il arrive quelquefois que l'inspiration de la vapeur d'éther procure en outre une extase délicieuse au patient, pendant le temps même que le bistouri ou le couteau divise la peau et les autres tissus sensibles.

C'est d'un fait de ce genre que nous avons été, hier, témoin à la Charité. M. le professeur Velpeau a pu enlever une énorme tumeur cancéreuse qui s'enfonçait profondément dans la cuisse, et qui a exigé une dissection de quelques minutes, sans que l'opéré manifestât la moindre sensation douloureuse. A en juger par l'expression de ses yeux, cet homme était dans le ravissement de l'extase. Toute sa physionomie rappelait celle de ces Bienheureux, sur le visage desquels on voit un reflet des joies douces et sereines du ciel. La ligature des vaisseaux effectuée et le pansement déjà fait en partie, l'opérateur demande au patient ce qu'il a ressenti. — Rien, a-t-il répondu; je me sentais *bien aise*; j'étais *très heureux*. — D. Mais comment heureux? avez-vous eu quelque vision agréable? — R. Non, j'apercevais, j'entendais des messieurs autour de moi; mais j'étais *content*, j'éprouvais du *bien-être*. —D. Vous n'avez rien senti de ce qu'on a fait à votre cuisse? — R. Non. — D. Est-ce que les autres fois, quand on vous a opéré (cet homme a déjà subi deux fois l'opération pour le même mal), vous n'avez pas souffert non plus? — R. Oh, si fait, beaucoup; cette méthode-ci est la *bonne méthode*.

Le pansement a été ensuite terminé, et le malade, qui est revenu entièrement à lui-même, continue à témoigner sa satisfaction pendant qu'on le porte à son lit.

Cette expérience est la plus décisive qui ait eu lieu dans le service de M. Velpeau, où, depuis une douzaine de jours, on fait des essais de l'emploi de la vapeur éthérée. L'appareil qui a été mis en usage, et que nous avons vu de nouveau, ce matin même, fonctionner avec succès dans le service de M. Blandin, à l'Hôtel-Dieu, est dû à M. Charrière. Nous en dirons quelques mots plus loin.

Le malade de M. Blandin est un jeune homme affecté de tumeur blanche au genou. On devait cautériser la partie avec le fer rouge. La stupeur n'a pas été complète, le patient a poussé un petit cri et cherché à retirer son membre au moment où l'on y appliquait le cautère. Quatre raies de feu ont été successivement tracées sur le genou. Lorsqu'on a ensuite questionné le malade sur ce qui lui a été fait, il n'en a nullement conscience ; il a ressenti, dit-il, comme un chatouillement au genou. Il rit sans motif, il éprouve, ajoute-t-il, *comme s'il avait fait la noce*, de la pesanteur de tête.

Il y a un peu plus d'un mois que, dans un autre hôpital, un jeune docteur américain fut admis, en notre présence, à faire respirer la vapeur d'éther à un homme sur lequel il s'agissait d'exciser une partie de la lèvre inférieure, siège d'un ulcère cancéreux. Mais l'appareil, mal disposé, laissait échapper une assez forte quantité de vapeur pour incommoder les assistants ; le malade se prêtait mal à ce qu'on exigeait de lui ; l'opérateur lui-même, dont la patience, ce jour-là, n'égalait pas la dextérité, coupa court à l'expérience avant qu'elle pût être concluante. Néanmoins on put observer de la part du patient plus de tolérance qu'il n'est ordinaire d'en rencontrer, et cette remarque ne fut point perdue pour l'habile opérateur, qui, après avoir, au premier moment, qualifié un peu durement la découverte américaine, n'a pas été ensuite un des derniers à en tirer bon parti.

Quoi qu'il en soit, parmi nos chirurgiens, c'est M. Malgaigne qui a pris l'initiative des communications académiques sur les avantages de l'inspiration de l'éther pour supprimer la douleur dans les opérations. Dans la séance de l'Académie de médecine du 12 janvier courant, il a rapporté cinq cas d'opération, dont quatre ont été à peu près exempts de toute douleur, les sujets ayant été préalablement stupéfiés par l'éther. Dans le cinquième cas (il s'agissait de pratiquer l'opération du strabisme sur un jeune homme), ni la stupeur, ni partant l'insensibilité, n'a été produite.

Presque en même temps que M. Malgaigne, et dans le même hôpital Saint-Louis, M. Jobert (de Lamballe) réussissait aussi, par les inspirations de vapeur éthérée, à épargner plus ou moins complètement la sensation de la douleur à ses opérés. Indépendamment des cas que nous avons eu l'occasion de voir dans son service d'hôpital, M. Jobert a, mardi dernier, dans la maison de santé du docteur Deschamps, amputé une cuisse sur un jeune homme de 26 ans, très irritable, et qui, sans avoir été plongé dans une stupeur complète, n'a perçu aucune douleur pendant l'opération ; ce n'est qu'au moment des dernières ligatures et du pansement que, l'effet de l'éther commençant à se dissiper, le patient a fait entendre quelques plaintes.

Les faits de ce genre se sont déjà tellement multipliés à Paris même, que nous renonçons à en faire une plus longue énumération. On en cite de M. Gersent fils à l'hôpital des Enfants. M. Roux qui, lundi dernier, à l'Académie des sciences, n'avait à raconter que des insuccès, a été depuis tout aussi heureux que ses confrères. Il est à peu près établi pour nous désormais que, lorsqu'on n'a pas réussi à produire chez les sujets cet état particulier qui les rend insensibles à la douleur de l'opération, c'est que les inspirations de vapeur éthérée n'ont pas été bien faites. Il s'agit ici d'une substance dont les effets sont tout aussi certains et beaucoup plus puissants que ceux de l'alcool pour modifier l'état du système nerveux. On voit des individus auxquels il faut une plus forte dose d'alcool qu'à d'autres pour éprouver les symptômes de l'ivresse ; mais personne n'échappe entièrement à l'action des liquides spiritueux, et quelque variés que soient, chez les divers individus, les symptômes de l'ivresse, ils ont chez tous quelque chose de semblable, un cachet spécial qui les caractérise. On en peut dire autant des effets de la vapeur d'éther, dont on vient de reconnaître les merveilleuses propriétés sur l'économie. Toute personne qui fait de *larges inspirations* de vapeur d'éther concentrée ne tarde pas à se trouver dans un état extraordinaire qui la soustrait complètement, si l'épreuve est suffisamment prolongée, aux atteintes de la dou-

que la tumeur était enlevée : « Quoi ! partie ! dit-elle ; eh bien ! bon voyage ! »

Des journaux américains du mois d'octobre dernier rapportèrent ces expériences. Quoiqu'elles fussent connues en France dès le mois de novembre, aucun de nos opérateurs ne s'avisait de les répéter.

En Angleterre, cependant, sur la foi d'une lettre de M. Warren, de Boston, des épreuves furent tentées dans la dernière quinzaine de décembre. M. Liston, chirurgien de l'hôpital de l'*University College*, M. Fergusson, à l'hôpital de *Kings College*, pratiquèrent de graves opérations sur des individus à qui ils avaient fait respirer de la vapeur d'éther et qui déclarèrent n'avoir ressenti aucune ou presque aucune impression douloureuse. L'une de ces opérations fut un arrachement d'ongles, ce qui cause d'ordinaire une souffrance atroce.

Mais, se demandera-t-on, les suites des opérations ainsi pratiquées sur des sujets stupéfiés par l'éther, n'offriront-elles pas plus de danger que si on n'avait pas eu recours à cet énergique anodyn? Jusqu'à présent les inconvénients sont nuls. Voilà ce qu'on peut répondre :

Ce matin j'interrogeais un jeune homme très intelligent, placé dans le service de M. Roux, à l'Hôtel-Dieu. Ce malade, qui rend parfaitement compte de ses impressions, a été opéré hier de la fistule à l'anus après avoir été soumis à la vapeur d'éther. Non-seulement il n'a point souffert pendant les incisions et pendant le pansement, mais il a passé une très bonne nuit, il sent à peine sa plaie. Or, ce jeune homme a subi précédemment la même opération, et non-seulement il souffrit beaucoup pendant qu'on la pratiquait, mais la douleur l'empêcha de fermer l'œil durant les trois nuits qui suivirent.

N'y a-t-il aucune précaution à prendre dans l'emploi de la méthode américaine? Nous sommes loin de rien avancer de semblable. La première de toutes ces précautions est de se mettre à l'abri des accidents que pourrait occasionner la vapeur d'éther, qui, en se mêlant à l'air, constitue un mélange très inflammable et très explosif. Il faut donc éloigner toute bougie allumée, tout corps en ignition de la personne qui respire cette vapeur et de l'appareil duquel elle se dégage. Si on était obligé dans une opération de s'éclairer avec la lumière artificielle, il faudrait se mettre en garde contre le danger que nous signalons (1).

Avec l'appareil actuel de M. Charrière, dans lequel le tube qui conduit la vapeur d'éther, se termine par un évasement qui s'adapte hermétiquement aux lèvres du malade, rien ne serait plus facile que d'éviter la dispersion de cette vapeur dans l'atmosphère ambiante. La vapeur aspirée qui s'échappe par une soupape latérale pourrait être reçue dans un vase d'eau froide où elle se condenserait.

Quelles sont les conditions nécessaires pour expérimenter avec succès? Tout simplement avoir un flacon à deux goulots ou tubulures dans lequel on verse de 60 à 100 grammes d'éther rectifié, après y avoir introduit plusieurs petites éponges, pour multiplier les surfaces et favoriser l'évaporation. Par une de ces tubulures on fait plonger jusqu'au fond du flacon un tube destiné à y porter l'air extérieur qui se charge de vapeur en traversant le liquide, et est ensuite aspiré par le malade à travers un autre tube auquel succède un conduit flexible en caoutchouc aboutissant à l'évasement dont nous avons parlé. A ce conduit se trouvent adaptées deux soupapes ; l'une s'ouvre quand le malade aspire l'air, et ne laisse pénétrer dans sa poitrine que celui qui a traversé le flacon et l'éther qui s'y trouve contenu. La seconde soupape s'ouvrant, au contraire, de l'intérieur du conduit à l'extérieur, laisse sortir l'air expiré et ne lui permet pas d'aller dans le flacon dont il affaiblirait l'éther. On tient les narines du malade fermées au moyen des doigts ou d'une petite pince à branches élastiques, pour l'obliger à ne respirer que par la bouche.

Une circonstance qui hâte étonnamment l'action de la vapeur éthérée, c'est de la respirer à pleine poitrine. Il suffit de trois ou quatre grandes inspirations pour que l'ivresse ou extase, comme on voudra nommer cet état singulier, se produise, tandis que, si l'on respire faiblement, les effets pourront se faire attendre pendant dix minutes, un quart d'heure et plus.

Les applications de la merveilleuse découverte de MM. Jackson et Morton vont sans doute se multiplier et se diversifier à l'infini. L'une des plus avantageuses qui s'en puisse faire sera sans doute à la réduction des luxations pour laquelle l'ivresse alcoolique avait déjà fourni une ressource utile, en diminuant tout à la fois la résistance musculaire et la sensibilité nerveuse. Voilà, certes, d'assez beaux services que l'éther nous rendra rien qu'à le considérer dans le domaine chirurgical, et ceux par qui cette propriété a été signalée, ont bien mérité de l'humanité entière.

Ce n'est pas tout cependant : s'il faut en croire un écrivain qui revendique la priorité de l'emploi de la vapeur d'éther comme substance enivrante, cette substance aurait l'admirable vertu de nous arracher plus complètement encore aux souffrances morales qu'aux douleurs physiques ; elle procurerait un ravissement si plein de charmes qu'il faudrait, suivant le dire de cet écrivain, pour refuser de s'en passer la fantaisie, n'avoir pas deux francs dans sa poche.

A Dieu ne plaise que nous encouragions les passe-temps de ce genre! Nous sommes persuadé que l'usage habituel de la vapeur d'éther jusqu'à production de cet état d'ivresse ou de narcotisme qu'elle entraîne, aurait bientôt des suites fâcheuses et graves pour l'intelligence et pour toutes les fonctions nerveuses. C'est une merveilleuse ressource dont il convient de n'user que sobrement et pour des besoins réels. Quoi qu'il en soit, applaudissons vivement à ce nouvel exemple des inattendus bienfaits que nous a préparés la nature, et dont nous prive seule notre habituelle négligence d'en faire la recherche méthodique et intégrale.

Dr PELLARIN.

(1) Peut-être n'aurions-nous pas dû négliger de dire, pour certains lecteurs, que l'éther est le produit de la distillation d'un mélange à parties égales d'alcool et d'acide sulfurique.

devra tendre la main au vainqueur de Friedland.

Cependant la noblesse polonaise s'était instruite à l'école du malheur. Depuis 1772 elle comprenait mieux les vices de l'organisation politique et sociale qu'elle avait donnée à son peuple. La Révolution française lui donna d'utiles exemples. La constitution polonaise du 3 mai 1791 apparut.

Par cet acte, la noblesse accordait des garanties aux paysans; elle abolissait le *liberum veto*, créait une armée permanente de 100 mille hommes, déclarait le trône héréditaire dans la maison de l'électeur de Saxe, qui avait déjà donné un roi à la Pologne. — Le roi Stanislas Poniatowski jura cette constitution; son neveu, l'illustre Poniatowski, *le Bayard polonais*, devait, à la tête d'une puissante armée, défendre ce nouveau pacte social contre les ennemis du nom polonais. Mais jouet de la politique moscovite, le roi Stanislas se laissera encore circonvenir, et il s'en suivra le deuxième partage de la Pologne.

Ce nouveau malheur n'abattra pas la constance polonaise. Bientôt Kosciuszko élèvera le drapeau national; mais moins heureux que lorsqu'il combattit, pour l'indépendance américaine, à côté de Washington, il tombera sous la puissance du nombre des bataillons ennemis. Le troisième partage de la Pologne aura lieu.

Les vaillants débris des légions polonaises iront alors chercher une gloire nouvelle auprès des légions françaises. La fraternité des deux peuples sera scellée sur les champs de bataille. La France et la Pologne verseront leur sang généreux pour la liberté et l'indépendance des nations (2).

Après la victoire de Friedland, la paix de Tilsitt (9 juillet 1807) créa le duché de Varsovie, formé en grande partie des provinces polonaises possédées par le roi de Prusse. Napoléon approuvera, le 22 juillet suivant, la constitution de ce duché, rédigée par une commission polonaise (3), et, au traité de Vienne (14 octobre 1809), le duché de Varsovie s'est accru de la Gallicie-Orientale.

Reconnaissance tardive et incomplète, indigne de la France et des sacrifices de la Pologne!

Le grand capitaine, arrivé au faîte du pouvoir, avait oublié l'origine de sa puissance. Il ne comprenait plus sa mission organisatrice. Maître des destinées des peuples, pouvant, comme le dit la Genèse, les partager d'après leurs langues et leurs traditions, il ne constituera pas ces quatre puissantes unités de l'Europe continentale : France, Allemagne, Slavie, Italie. A ces grandes pensées il préférera une alliance de famille avec les Césars et la vaine amitié de l'empereur Alexandre. Grand architecte de la civilisation européenne, il élèvera ainsi sur du sable mouvant l'édifice de son génie, au lieu de le fonder sur la base inébranlable de la reconnaissance de 130 millions d'hommes libres.

Première victime de sa témérité, il tombera d'une hauteur si élevée, qu'il ne restera plus vestige de sa puissance. Mais cette chute n'éclairera pas les vainqueurs du colosse. Les empereurs d'Autriche et de Russie resteront plus aveugles que jamais. Utopistes politiques, ils croiront pouvoir enchaîner à leur trône les Italiens, les Hongrois, les Polonais, les Bohêmes et les autres Slaves. Les traités de 1815, basés sur cette prétention exorbitante, auront la velléité de donner la paix à l'Europe. La paix, fille de la justice, ne pose son pied que sur le sol de la liberté. — La guerre donc s'en suivra.

Dès 1820, l'Europe commença à s'agiter. Ces mouvements convulsifs éclateront énergiquement en 1830 et en 1831. La politique oppressive

---

(1) Extrait d'une brochure intitulée : *Cracovie ou les derniers débris de la nationalité polonaise devant les représentants de la France en* 1847, qui paraîtra prochainement à la Librairie phalanstérienne.

(2) La proclamation suivante, adressée par l'illustre organisateur des légions polonaises, à ses anciens compagnons d'armes, mérite d'être citée :

« Compatriotes!

» Dévoué à la patrie jusqu'à son dernier jour, j'ai combattu sous l'immortel Kociuszko pour sa liberté. La Pologne dut succomber, et il ne nous reste rien que le souvenir consolateur d'avoir versé notre sang sur le sol de nos pères, et d'avoir vu nos étendards couverts de gloire à Dubienka, à Varsovie et à Wilna.

» Polonais! l'espérance nous réunit de nouveau, la France triomphe; elle combat pour l'indépendance des nations. Elle nous offre un asile. Attendons donc sous son égide de meilleures destinées pour notre pays! Plaçons-nous sous ses drapeaux, ce sont ceux de l'honneur et de la victoire!

» ..... Venez combattre sous Bonaparte, le vainqueur de l'Italie, pour nous et pour la liberté de tous les peuples. Les trophées français sont notre unique espoir. C'est par eux, par nos alliés, que nous reverrons nos foyers sur la Vistule, que nous avons abandonnés avec tant de douleur!

» J. DOMBROWSKI. »

Au quartier général de Milan, le 1er pluviose de l'an V de la République française (20 janvier 1797).

(3) On lit dans la constitution du duché de Varsovie :

« Art. 1er. La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État;

» Art. II. Tous les cultes sont libres et publics;

» Art. IV. L'esclavage est aboli, tous les citoyens sont égaux devant la loi;

» Art. V. La couronne ducale de Varsovie est héréditaire dans la personne du roi de Saxe.

Des Assemblées communales.

» Art. LVII. Les députés de communes sont nommés par les assemblées communales;

» Art. LVIII. Ont droit de voter dans les assemblées communales :

» 1° Tout citoyen propriétaire non noble;

» 2° Tout fabricant et chef d'atelier, tout marchand ayant un fonds de boutique, ou magasin, équivalant à un capital de 10 000 florins de Pologne;

» 3° Tous les curés et vicaires;

» 4° Tout artiste et citoyen distingué par ses talents, ses connaissances, ou par des services rendus, soit au commerce, soit aux arts;

» 5° Tout sous-officier ou soldat en activité de service, ayant obtenu des distinctions par sa bonne conduite;

» 6° Les officiers de tout grade. »

Une nouvelle politique doit donc s'élever sur la décadence de ces deux familles princières. Cette nouvelle politique, la voici :

Il faut que les peuples d'Europe s'habituent à considérer la fin politique des deux familles impériales comme un fait accompli. Pendant leur agonie, il faut étudier ce que deviendra leur héritage.

Or, leur héritage fera naître l'émancipation de l'Allemagne, de la Slavie, de l'Italie, de la Grèce; les peuples pourront se classer d'après leur origine, leur langue, leur tradition.

La Révolution française

M. Louis Blanc vient de publier le premier volume de son *Histoire de la Révolution française*. Nous devons à l'obligeance de l'auteur la communication du fragment suivant :

On raconte que le jour où la chute des corporations fut décidée, il y eut à Paris de singuliers et fougueux transports. Les ouvriers quittaient en foule leurs maîtres. On en vit qui couraient par la ville, éperdus de joie. Quelques-uns se promenèrent triomphalement en carrosse, tandis que, répandus dans les salles de festin, la plupart célébraient par de gais repas l'émancipation promise et répétaient en chœur ce mot si cher et si doux : la liberté. Ils ne savaient pas qu'il y avait une pénible phase à traverser avant d'arriver à l'épuisement de toutes les formes de la servitude; qu'elle reparaîtrait, moins dure il est vrai, mais trop dure encore, après un demi-siècle de soulèvements et de funérailles; que sous un autre nom, sous un autre masque, au profit d'un autre genre de force, la concurrence ramènerait au sein des sociétés modernes comme une image de l'égoïsme des peuples incivilisés; que le prolétariat, libre et affamé, en viendrait à écrire, sur l'étendard des guerres civiles, une devise impossible à oublier désormais; et qu'aux yeux de plusieurs milliers d'hommes en peine de leur lendemain, le laissez-faire serait le laissez-mourir.

Ainsi, par l'effet d'une loi qui semble être celle de toutes les révolutions, les sociétés ne font divorce avec un mauvais principe que pour se donner sans prévoyance et sans réserve à un principe entièrement opposé. A la veille de 89, la France était prête à chercher des garanties :

Contre l'intolérance, dans le scepticisme;
Contre le pouvoir absolu, dans l'anarchie constitutionnelle;
Contre le monopole, dans l'isolement;

La doctrine de l'individualisme était, d'ailleurs, la seule qui eût été suffisamment et complètement elaborée. Mais, on l'a vu, parmi les philosophes, parmi les publicistes, la cause de la fraternité n'avait pas manqué tout à fait de défenseurs. C'est pourquoi la révolution se composa de deux actes, dont le dernier ne fut qu'une protestation violente, terrible, mais sublime, mais prodigieuse.

Et ne vous étonnez pas si sur la table où furent rédigés les décrets qui faisaient tressaillir la France et bravaient l'Europe en la soulevant, on vous montre un de ces écrits qu'avait médités le long des sentiers paisibles de sa retraite certain rêveur attristé. Car, ce qui caractérisera jusqu'au bout les luttes célèbres que nous avons à décrire, ce sera, nous le verrons, le fanatisme des idées. La multitude irritée passera devant nous, conduite par des penseurs au visage impassible et des tribuns studieux; les plus hardis représentants d'une époque agitée par tant de colères nous apparaîtront, au milieu d'une mêlée tumultueuse, comme les héros de l'abstraction; et telle sera leur énergie, puisée dans un merveilleux et saint enthousiasme du cerveau, qu'elle dépassera tout ce que fournirent jamais d'inspirations violentes l'ivresse de la gloire, la haine, l'envie, les fureurs de l'esprit de conquête, les emportements de l'amour.

Aussi, — et c'est ce que ne devait point leur pardonner la jalousie de Napoléon, — à des hommes inhabiles au maniement du cheval et de l'épée, à des *idéologues*, il sera donné de traîner la force à leur suite d'une main souveraine, de mettre la victoire en mouvement, et d'élever, de maintenir la dictature à des hauteurs où serait troublé le génie de César.

Oui, le culte tour à tour véhément et concentré d'un principe, l'intelligence exaltée jusqu'à devenir la plus orageuse des passions, voilà par où éclate l'originalité de la révolution française. Il fallait donc chercher de quels travaux continués d'âge en âge elle était la suite et comme l'explosion.

Mais quoi! même quand c'est la souveraineté de l'idée pure qui se débat, du sang, toujours du sang! Quelle est donc cette loi qui, à tout grand progrès, donne pour condition quelque grand désastre? Semblables à la charrue, les révolutions ne fécondent le sol qu'en le déchirant; pourquoi? D'où vient que la durée n'est que la destruction qui se prolonge et se renouvelle? D'où vient à la mort ce pouvoir de faire germer la vie? Lorsque, dans une société qui s'écoule, des milliers d'individus périssent écrasés sous les décombres, qu'importe, disons-nous? l'espèce chemine. Mais est-il juste que des races entières soient tourmentées et néanties, afin qu'un jour, plus tard, dans un temps indéterminé, des races différentes viennent jouir des travaux accomplis et des maux soufferts? Cette immense et arbitraire immolation des êtres d'hier à ceux d'aujourd'hui, et de ceux d'aujourd'hui à ceux de demain, n'est-elle pas de nature à soulever la conscience jusque dans ses plus intimes profondeurs? Et aux malheureux qui tombent égorgés devant l'autel du progrès, le progrès peut-il paraître autre chose qu'une idole sinistre, qu'une exécrable et fausse divinité?

Ce seraient là, on en doit convenir, des questions terribles, si, pour les résoudre, on n'avait ces deux croyances : solidarité des races, immortalité du genre humain. Car, quand on admet que tout se transforme et que rien n'est détruit; quand on croit à l'impuissance de la mort; quand on se persuade que les générations successives sont des modes variés d'une même vie universelle qui, en s'améliorant, se continue; quand on adopte enfin cette admirable définition échappée au génie de Pascal : « L'humanité est un homme qui vit toujours et qui

Ici se termine, en ce qui touche la révolution française, le récit des aventures de la pensée. Maintenant, la scène va changer d'aspect; les idées vont devenir des actes; une fois encore, les livres seront des combats, et les philosophes des gladiateurs.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : Discussion de l'adresse à la Chambre des pairs. — Les grains. — L'alliance avec l'Espagne. — L'alliance anglaise. — La Pologne. — Vote de l'adresse. — Un portefeuille, s'il vous plaît! — Les lois des céréales. — La loi des grains (2 articles). — C'est l'État qui paie. — L'intérêt public. — Révolte des grands vassaux. Le suzerain leur envoie un héraut. — Ouverture du parlement anglais. — Du parlement anglais et du parlement français. — Les chambres françaises jugées en Allemagne. — Troubles au sujet de la cherté des subsistances. — Réponse de M. de Metternich à M. Guizot. — M. Theil et le *Correspondant*. — Nouvelles de la Suisse, de l'Algérie, etc. — FEUILLETON : Revue dramatique. — Revue musicale. — *Une promenade en Lorraine*. — *Molière aux Champs-Elysées* (2 feuilletons). — Polémique littéraire.

Nos articles sur l'*organisation du travail* ont été reproduits cette semaine par l'*Observateur des Pyrénées*.

L'article sur la *situation de la Banque* a été reproduit par l'*Industriel de la Champagne*, l'*Echo de la Charente*, l'*Indépendant de Montpellier*, le *Guetteur de Saint-Quentin*.

La municipalité et les pauvres du Mans a été reproduit par le *Débat social*.

La municipalité du Mans et les journaux religieux, par l'*Industriel de la Champagne* et le *Courrier de la Sarthe*.

Les observations variées sur la *séance royale* nous ont été empruntées par la *Dunkerquoise*, le *Propagateur des Ardennes*, le *Franc-Parleur de la Meuse*, le *Courrier de Saint-Quentin*, l'*Echo de la Charente*, le *Conservateur de la Dordogne*.

La révolte des grands vassaux, par l'*Esprit public*, l'*Argus soissonnais*.

L'article *Mouvement dans l'opposition* a été reproduit par la *Dunkerquoise*, le *Libéral liégeois*, l'*Echo de la Charente*.

Les articles sur les pièces déposées par M. Guizot nous ont été empruntés par le *Journal de Reims*, la *Sentinelle du Jura*, le *Phare de la Manche*, le *Mémorial de Rouen*, l'*Impartial de Besançon*, l'*Echo de la Charente*, le *Franc Parleur de la Meuse*, le *Nouvelliste de Marseille* et le *Breton*.

Le *Mémorial de Rouen* et l'*Impartial de la Meurthe* reproduisent nos articles sur la discussion de l'adresse à la Chambre des pairs.

L'*Helvétie* reproduit notre article sur le discours du roi.

L'*Osservatore triestino*, nos articles sur les assurances par l'Etat.

La *Voix nouvelle* nous a emprunté : Un portefeuille s'il vous plaît!

Le *Journal de l'arrondissement de Valognes*, le *Nouvelliste vaudois*, le *Journal du Cateau*, le *Guetteur de Saint-Quentin*, reproduisent la *Fille du Pêcheur*.

Le *Courrier du Cantal*, le *Journal d'Epernay*, la *Sentinelle des Pyrénées* reproduisent *Tout chemin mène à l'Hôpital*.

Valérie figure dans l'*Observateur des Pyrénées*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Remerciements aux journaux : le *Journal de l'Ardèche*, le *Précurseur de l'Ouest*, le *Courrier de Saint-Quentin*, le *Journal de Cherbourg*, le *Journal du Cantal*.

M. A. à Marseille. — Nous nous conformons à votre lettre du 19. — M. T. recevra jusqu'à fin juin; nous ne pouvons fournir la collection depuis octobre. — Le numéro du 3 courant nous manque absolument par suite d'un accident. — Dites à M. N. D. qu'il n'y a point de faible concours. — Nous l'inscrivons. — Nous expédions des ex. complets. — Vous livrerez comme on désirera.

M. J. à Colmar. — Devons-nous continuer à déposer chez MM. L. et Ce, pour Mme H. B., les liv. des dix ex. de la *Th. de l'un. un.*, ou a-t-elle donné ordre à ces messieurs de les retirer chez nous?

M. A. M. à Reims. — N'a-t-on pas à la lib. loc. le *Projet de boulangerie communale*, de M. Soria? Voyez aussi, comme principes généraux de constitutions garantistes, *Procédés industriels*, de M. J. Muiron.

M. K. à Meaux. — Nous ferons toutes les enquêtes nécessaires pour vous seconder : ce sera pour nous un devoir doux à remplir.

M. T. à St-Etienne. — Nous avons reçu le cahier, et nous l'examinerons avec tout l'intérêt que commandent la matière et l'auteur.

Bourse du 23 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 15	78 30	78 05	78 30
— fin courant	77 85	78 30	77 85	78 30
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 50	117 45	117 40	117 60
— fin courant	117 »»	117 60	117 »»	117 60

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3263 »»
4 0/0 J. »	103 »»	O. V. de Par. »	1310 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	290 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1195 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann..... »	1175 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0.....	d. 50	78 20	78 50	—	78 85	79 10
5 p. 0/0.....	d. 50	117 60	117 75	—	118 35	118 80

REPORTS.	du Ct à Ct du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	10 »/»	»» »/»	12 1/2	15 »/»
5 p. 0/0.....	10 »/»	05 »/»	27 1/2	25 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	»/»	ROM............. Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch. »	100 50	BELG. 2 1/2...... »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2....... »	93 3/4
— — pass. »	» »»	— do 1840..... »	109 1/4
— 3 p. 0/0. »	34 »/»	— do 1842..... »	102 »/»
Dette intérieure »	29 3/4	— Banque..... »	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— do Em. 1841.. »	»»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT........ »	1170 »»
HAITI.......... »	» »/»	AUTRICHE....... »	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1262 50
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	330 »»
— Ob. anc.	»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1225 »»
— à Rouen.	877 50
R.-Havre..	[illegible]
Avignon...	[illegible]
Str. à Bâle.	[illegible]
Paris-Cherb.	[illegible]
Tours-Nant.	[illegible]
Orl.-Vierz.	[illegible]
C. du [illegible]	[illegible]
Famp.-Has.	[illegible]
Diep.-Féc.	[illegible]
Boul. à Am.	[illegible]
Orl.-Bord.	[illegible]
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon.	[illegible]
Bord.-Teste	[illegible]
Zinc V.-M.	[illegible]
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	887 50	Orléans à Vierzon.	382 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	662 50	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1225 »»	Marseille à Avign.	600 »»	Nord..............	616 25
— à Lyon....	496 25	Paris à Strasbourg	475 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 94; courant du mois et février, 96-50; février en avril, 98; mois du milieu et 4 derniers mois, 105.

Lille. — Colza, 90-50; œillette rousse, 95; lin, »»-»»; cameline, »»-»» à »»; chauvre »». — Sans expéditions.

...ligny, rue Feydeau, ... — ... et Moreau, tailleurs, rue Neuve-des-Petits-Champs, 11. Juge-comm., M. Plaine; synd. prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.— Lefebvre, teinturier à Auteuil, route de Versailles. Juge-comm., M. Sommier; synd. prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.— Clavier fils, ferrailleur, faubourg Saint-Martin, 230. Juge-comm., M. Letellier-Delafosse; synd prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.— Guérin, menuisier, rue Mouffetard, 212. Juge-comm., M. Plaine; synd. prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

60 CENTIMES LA LIVRAISON. SOUSCRIPTION A LA THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE PAR FOURIER. — Une livraison de 48 à 72 pages d'impression par semaine. L'ouvrage entier formera 40 livraisons: les souscripteurs recevront en outre: 1° le dessin de la *Tombe de Fourier*; 2° la vue du *Phalanstère*; 3° la *Rédemption terrestre*, dessin de M. Papety; 4° le *Portrait de Fourier*, gravé sur bois, d'après le dessin de M. Gigoux. — Les personnes qui paieront 10 livraisons d'avance les recevront à domicile, au fur et à mesure de leur publication. — Les souscripteurs à 12 exemplaires en recevront un TREIZIÈME *gratis*. → La 17e livraison est en vente aujourd'hui à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, n° 2. — On peut souscrire et retirer

On ne souscrit aucun billet, même conditionnel. Conditions spéciales pour le département de la Seine.

ASSURANCES MILITAIRES DALIFOL, rue des Lions-Saint-Paul, 5, seule maison qui fait un dépôt entre les mains des familles; 22e année; aucun assuré, depuis cette époque, n'a quitté ses foyers. Paiement APRÈS libération.

« ..... Puis ils montreront la molaire ou la canine à tout le peuple assemblé.

» Ceci n'est pas une exagération fantastique. — Voyez plutôt ce qui s'est passé à l'égard de cet excellent prince égyptien Ibrahim. — M... a fait annoncer dans tous les journaux qu'il lui avait mis trois fausses canines. Puis, voici que M. Jacowski, — autre chirurgien non moins dentiste, — déclare aujourd'hui, dans le *Constitutionnel*, qu'il est fort satisfait du cadeau que vient de lui envoyer de Londres le même excellent Ibrahim pour les molaires qu'il lui a fournies durant son séjour à Paris. » (Le *Charivari* du 9 août 1846).

» ..... Cet habile artiste, M. Jacowski, dentiste, rue de la Bourse, 1, renommé entre tous pour l'élégance, la solidité et la perfection de ses ouvrages, et pour un système spécial de mécanique dentaire, trouvera, dans cette publicité légitime, le surcroît de retentissement qu'il mérite et que le charla-

Spectacles du 24 janvier.

8 h. »|» OPÉRA. —
8 h. »|» FRANÇAIS. — Le Chef-d'œuvre inconnu, Une Chaîne.
7 h. 1|2 ODÉON. — Une Année à Paris.
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby, la Perruche.
8 h. »|» ITALIENS. — I due Foscari.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Le Toreador, le Capitaine, Pierre-le-Rouge.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — La Vendetta, Gentil-Bernard, l'Illustration.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Juanita, Jean, la Protégée, Mari Adèle.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Vert-Vert, Poudre-Coton, Tableaux, Chambre.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Echec et Mat, l'Univers et la Maison.
7 h. 1|2 AMBIGU. — Le Fou, les Bohémiens.
6 h. 1|4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
6 h. 1|2 CIRQUE. — La Révolution française. Tableaux et poses, M. Keller.
5 h. 3|4 COMTE. — La Dinde, Mère Michel, Crispin, Riquet à la Houpe.
6 h. 1|2 FOLIES. — La Planète à Paris, Deux-Pigeons, l'Enfant.
6 h. 1|4 DÉLASSEMENTS. — Marceline, Parlez, l'Amour, la Prise.
5 h. 1|2 BEAUMARCHAIS. — Les Exilés, Pauvre Mère! le Roi boit!

OUVERTURE D'UN NOUVEAU COURS
D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE PRATIQUE

60 LEÇONS. 3 Leçons par semaine.

PAR **M. JULIEN BLANC.**

20 FRANCS PAR MOIS. 85 fr. le Cours payé d'avance

Mardi 2 FEVRIER prochain, à 7 heures 1\2 DU SOIR.

M. JULIEN BLANC, qui achève en ce moment le Cours d'ORTHOGRAPHE et de GRAMMAIRE PRATIQUE en 60 leçons, qu'il a commencé le 1er septembre dernier, ouvrira, chez lui, un nouveau Cours d'après la même MÉTHODE EXPÉDITIVE et ATTRAYANTE, le mardi 2 février prochain, à 7 heures et demie du soir. Chaque leçon durera 2 heures.

Les leçons auront lieu 3 fois par semaine, le Mardi, le Jeudi et le Samedi.

Le Cours entier durera **cinq mois**. Passé la 2e leçon, on ne pourra plus admettre de nouveaux élèves.

Ce Cours est destiné aux adultes des deux sexes. Des places particulières seront réservées aux dames.

Pour suivre avec fruit les Cours de M. JULIEN BLANC, il suffit d'avoir l'*habitude d'écrire*. Il n'est nullement nécessaire d'avoir présentes à la mémoire les notions de grammaire qu'on a pu recevoir pendant sa jeunesse.

Le Cours de M. JULIEN BLANC comprend non-seulement l'ORTHOGRAPHE DE RÈGLE, mais encore les deux tiers au moins de l'ORTHOGRAPHE D'USAGE.

Les résultats obtenus par M. JULIEN BLANC dans le cours qu'il fait en ce moment, justifient pleinement les épithètes d'*expéditive* et d'*attrayante* qu'il donne à la méthode qu'il a adoptée pour ses Cours.

S'adresser, pour inscription ou pour renseignements, de 10 heures à 6 heures, chez M. JULIEN BLANC, 63, rue Sainte-Anne.

Les mois se payent d'avance, et le premier mois au moment de l'inscription.

3, RUE VENTADOUR, au fond de la cour, par procédé mécanique, breveté d'invention, sans garantie du gouvernement.

CHOCOLAT-VERNAUT.

ÉTABLISSEMENT sans frais de magasin, marchandises de première qualité, vente à bon marché.

Cette Maison a voulu prouver aux consommateurs que le prix exorbitant des CHOCOLATS FINS, n'est dû qu'au luxe excessif des Magasins, et aux étalages que l'on remarque dans les maisons les plus en vogue de Paris.

CHOCOLAT DE SANTÉ, n° 1, bonne qualité, le 1|2 k. 1 60 — — n° 2 fin — 2 »»
CHOCOLAT DE SANTÉ, n° 3, surfin, le 1|2 kilo. 2 50 — — surfin à la Vanille, — 5 »»

Prix de la bouteille et de la demi-bouteille sans le Verre.

FABRIQUE SPÉCIALE DE SIROP ET LIQUEURS.

20 c. en plus par bouteil. 15 c. — par 1|2 boul pour le Verre.

	la bouteille.	la 1|2 b.		la bouteille.	la 1|2 b.		la bouteille.	la 1|2 b.		la bouteille.	la 1|2 b.
SIROP de Sucre....	1 30	» 75	SIROP d'Orgeat.....	1 90	1 05	SIROP de Limons..	2 30	1 25	EAU de Fl. d'Orang.	1 90	1 05
— de Guimauve	1 60	» 85	— de Groseilles.	1 90	1 05	— d'Oranges...	2 30	1 25	— de Menthe....	1 90	1 05
— de Gomme..	1 60	» 85	— de Cerises...	2 45	1 15	— de Punch...	2 80	1 60	— de Cologne....	2 80	1 60

ASSURANCE POUR LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.

CLASSE 1846.

MAISON GENTA-OLIVIER BOULEVART SAINT-DENIS, 26.

PAIEMENT APRÈS ENTIÈRE LIBÉRATION ET SANS SOUSCRIRE DE BILLET D'AVANCE.

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

LA LIBRE CONCURRENCE
CONSIDÉRÉE COMME CAUSE DE DIMINUTION DU TRAVAIL
ET DU RENCHÉRISSEMENT DES DENRÉES.

Prix : 30 cent. Par M. JOBARD. Prix : 30 cent.

VOYAGE EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE

Un volume in-8°.

SUIVI DE MÉLANGES,

Prix : 6 fr. Par la poste, 7 fr. 50

Par VICTOR HENNEQUIN, avocat à la Cour royale de Paris.

TABLE DES MATIÈRES. — Voyage en Angleterre et en Écosse. — Un vase brisé. — A Charles Fourdrin. — Histoire du docteur Akiba. — Aux légitimistes. — Napoléon socialiste. — Notes d'un étudiant en droit.

DEMANDES DE représentans pour LA PROVINCE.

LA MATERNELLE

Associations mutuelles pour toute la France.

1,200 FRANCS A 20,000 FRANCS par an D'APPOINTEMENS.

CAPITAL SOCIAL : UN MILLION.

Demande un représentant dans chaque chef-lieu d'arrondissement : Appointements fixes 1,200 fr. par an; un intérêt dans les affaires qui peut s'élever à 4,000 fr annuellement.

HUIT PRIMES seront accordées aux HUIT représentans qui auront fait le plus d'affaires, relativement à la population de leur circonscription, Paris excepté. Les primes seront de : la 1re 15,000 f.; la 2e 12,000.; la 3e 10,000 fr.; la 4e 8,000 fr.; la 5e 6,000 f.; la 6e 4,000 f.; la 7e 3,000 f.; la 8e 2,000 fr. Il est clair que le représentant qui aura mérité la première prime aura gagné 20,000 f. dans son année.

S'adresser, pour toute demande d'emploi ..., au directeur gérant de *la Maternelle*, 171, rue Montmartre, à Paris. *Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.*

RHUMES

Depuis longtemps, l'usage de la PATE et du SIROP DE NAFE est populaire en France et à l'étranger; la réputation dont ils jouissent est fondée sur leur puissante efficacité et sur les approbations des professeurs de la Faculté de Méd., qui leur ont reconnu une supériorité manifeste sur tous les autres pectoraux. Entrepôt, rue Richelieu, 26, à Paris.

STOLTZ fils, ing.-mécan. (MÉDAILLES AUX EXP. 1839 et 1844), rue Breda, 27.



POMPES A INCENDIE

Rotatives et à Balancier, *POUR LE SERVICE DES MAISONS ET USINES.*

MACHINES A CLOUS d'épingles, faisant toute espèce de pointes et becquets; MACHINES A VAPEUR, MANÉGES, et ...

On donne **10 000 FR.** à celui qui prouvera que l'EAU DE LOB ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves!! Cette EAU de LOB RÉGÉNÈRE la chevelure et la CONSERVE jusqu'au tombeau. S'adresser à l'inventeur, M. LEOPOLD LOB, chimiste d'Allemagne, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 281. Flacon à 5 et 10 fr. avec instruction. (Affranchir).

PURGATIF à la MAGNÉSIE

CHOCOLAT-DESBRIÈRE

1 fr. 50 c. LA BOITE

Composé uniquement de cacao, de sucre et de magnésie. Son goût ne diffère en rien du meilleur chocolat. D'une efficacité incontestable, il est prescrit par tous les médecins. Une tablette fait un purgatif; à petites doses il détruit la constipation. *A la Pharmacie*, rue LEPELLETIER, 9, près l'Opéra.

(ÉCRIRE) ANCIENNE SOCIÉTÉ ...ÉE EN 1838.)

BORDELAISE ET BOURGUIGNONNE,



RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN PRÈS LA BOURSE

VINS ROUGES ET BLANCS

RENDUS A DOMICILE.



ORDINAIRES { En bouteilles, à 45, 50, 60 et 75 centimes. En pièces, à 135, 150, 175 et 215 francs

VINS FINS, de 1 fr. à 5 fr. la bout., et 275 à 1,200 fr. la pièce.

TRAITÉ des maladies des voies **URINAIRES** par le Dr DUBOUCHET; l'auteur, qui traite spécialement ces maladies et les affections syphilitiques, expose dans son ouvrage les nouveaux moyens que sa longue pratique lui a fait connaître comme les meilleurs pour obtenir des guérisons promptes et radicales, particulièrement des écoulements récents ou chroniques et des rétrécissements de l'urètre. In 8°. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50, franco. Chez G. Baillère, libraire, et chez l'auteur consultant, rue Taitbout, 14, de midi à 4 heures.

PATE PECTORALE

à la réglisse, DE GEORGÉ, Pharmacien d'Epinal (Vosges).

MÉDAILLE d'or en 1845. MÉDAILLE d'argent en 1843.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

VARICES BAS LEPERDRIEL

GANTS, GUÊTRES, CEINTURES, ETC.

En caoutchouc, avec ou sans lacets, suivant les cas. Compression ferme, régulière et continue qui amène un prompt soulagement et souvent la guérison. Ph. LEPERDRIEL, faub. Montmartre, 78. (Affr.)

Imprimerie Lange-Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

MÉDAILLES D'HONNEUR

CAPSULES MOTHES

APPes DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

GUÉRISON sûre et prompte des Écoulemens récens ou chroniques, Flueurs blanches, etc.

Seules contenant le BAUME DE COPAHU, pur et liquide, les médecins les plus distingués leur accordent une préférence marquée sur toutes les préparations de ce genre. Chaque Boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX et Cie. — PRIX : 4 Fr. DÉPOTS dans toutes les PHARMACIES DE FRANCE et de l'ÉTRANGER. A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 20, au 1er étage.

CAPSULES à l'Huile de foie de Morue, de Ratanhia, aux Cubèbes, à la Térébenthine, et à tous les médicaments de saveur désagréable.

POMMADE DE DUPUYTREN

Reconnue efficace pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration. MALLARD, pharmacien, rue d'Argenteuil, 31.

BRIQUETS ET ALLUMETTES MERKEL, rue du Bouloi, 21, à Paris.

Méthode dépurative infaillible.

rue Ne-Vivienne, 36, au 1er. **CABINET St-AMAND** ouvert de 10 à 5 heures

Consultations médicales confidentielles.



Ce TRUC, rue Saintonge, 9, (au Marais).

LAMPES

dites CARCEL, NÉO-CARCEL et modérateur, garanties **à 10 francs** et au dessous. Appareils pour salle à manger et billard. Échange, nettoyage et réparations. Expédie en province.

PIANO. Occasion magnifique piano en palissandre à 3 cordes 7 octaves 3|4, d'une facture supérieure, avec garantie, prix 875 fr. 64, rue Paradis-Poissonnière.

PARIS, 25 JANVIER.

Situation Financière.

Nous nous proposons d'étudier, dans cet article, un sujet dont le public commence à se préoccuper, mais dont la haute gravité, dans les circonstances actuelles, ne nous paraît pas encore suffisamment appréciée. Les éléments dont cette question se compose, se rapportent surtout à des faits récents, dont la connaissance exacte et complète, jusqu'à présent circonscrite dans la sphère des hommes spéciaux, n'a pas pénétré jusqu'à l'immense majorité du public.

Il s'agit de la situation financière de la Banque de France et de la place de Paris, situation dont les conséquences agissent d'une manière directe sur le système économique du pays tout entier.

Nous allons exposer en quoi cette situation consiste; quelles sont les causes qui l'ont provoquée; quelles mesures elle conseille; quelles conséquences bonnes, mauvaises, possibles ou nécessaires, ces mesures sont appelées à engendrer.

L'exposé de la situation, quant à la position de la Banque de France, peut se résumer dans ce fait, constaté par l'exposé des motifs qui précède le budget présenté aux chambres cette année : — « L'encaisse (valeurs métalliques) de la Banque, était de 163 millions au 30 septembre 1846; trois mois après, au 31 décembre de la même année, il était descendu graduellement à 63 millions. »

Une cause, ou pour mieux dire, une série de causes, agissant d'une manière continue, avaient déterminé ces demandes de numéraire; mais ces causes, dont l'effet par rapport à la Banque de France se trouve ainsi constaté, agissaient aussi, quoique dans une proportion probablement moins forte, sur la circulation métallique de la place de Paris. Quelle était la somme totale des espèces retirées de la circulation par ce moyen, c'est ce qu'il serait difficile d'évaluer, même approximativement; mais la réduction que nous venons d'indiquer, accomplie dans le court espace d'un trimestre, était un symptôme significatif; elle attestait la présence d'une cause, qui obligeait le numéraire à sortir, sinon de la France, au moins de Paris au moins de la Banque, c'est-à-dire, du foyer de circulation où sont habituées à aller le chercher toutes les forces productrices, dont il est, dans l'organisation sociale actuelle, l'indispensable aliment.

Il n'est besoin, ni d'une connaissance bien large du mécanisme financier, ni d'un grand effort d'esprit, pour comprendre quelles graves conséquences pourrait entraîner pour le pays tout entier, soit la sortie du numéraire emporté dans les contrées étrangères, soit même le déplacement de cet agent de la production, dans le cas où, sans quitter le royaume, il sortirait des mains où les producteurs et les commerçants le trouvent ordinairement disponible, pour se distribuer dans d'autres mains qui ne pourraient en opérer la circulation et le prêt, commandés par les besoins urgents et immédiats du travail industriel et commercial. Les économistes ont fort bien démontré que le numéraire métallique n'est point la richesse réelle, qu'il est simplement un signe représentatif de cette richesse; mais il faut ajouter que ce signe représentatif a seul de nos jours le pouvoir de faire accomplir le travail; que tous les signes purement de crédit, n'inspirent de confiance qu'autant qu'on est moralement sûr de pouvoir les échanger aisément contre des espèces; que si les lettres de change, les billets au porteur, les obligations de toute nature, peuvent, jusqu'à un certain point, suppléer, non le numéraire tout entier, mais une portion de ce numéraire, ce n'est que dans les mains du commerce et de la haute industrie; que le salaire des populations, se composant de petites sommes infiniment divisées, et devant offrir au salarié un moyen d'échange immédiat et certain contre les objets consommables, à le numéraire métallique pour indispensable agent.

Étant posées ces vérités incontestables, il en résulte qu'une grande perturbation aurait lieu dans le système industriel du pays si l'or ou l'argent sortaient de France au delà d'une certaine proportion ; et qu'une perturbation très forte aurait également lieu, si même sans sortir de France, ils se déplaçaient seulement, et quittaient les grandes artères de la circulation, pour se répartir sur des points où leur mouvement serait arrêté.

Or, c'est ce double fait qui s'est produit avec énergie, dans les trois mois qui viennent de s'écouler, qui continue à se produire à l'heure où nous écrivons, et qui doit, suivant des prévisions certaines, se continuer plusieurs mois encore.

Or, il est de toute évidence qu'une Banque générale, et avec elle le système économique d'un pays, ne peuvent rester sous le coup de certaines éventualités, même lointaines. Une banque ne doit jamais, aux moments difficiles, restreindre l'appui qu'elle a donné jusque-là aux transactions ; elle doit plutôt tendre à l'accroître, si cela est possible ; et elle se voit réduite à l'impossibilité de continuer cet appui dans toute son étendue, si des causes supérieures viennent diminuer les ressources dont elle dispose. Son premier devoir consiste donc dans une grande vigilance apportée à étendre ces ressources mêmes ; vigilance d'autant plus indispensable que les circonstances exigent de plus grands efforts, que le crédit est plus nécessaire à chacun, et que la confiance publique a un plus grand besoin d'être fortifiée...

En présence du grand développement donné à la circulation des billets de la Banque, en présence aussi des besoins croissants de l'escompte et des exigences impérieuses qui rendent nécessaire l'exportation ou le déplacement des espèces métalliques et des lingots, la réserve risquait de devenir insuffisante, et le mouvement général de crédit en France pouvait recevoir une atteinte. D'où la nécessité de prendre certaines mesures pour détourner ce péril...

La Banque a pris jusqu'à présent deux mesures, sans préjudice de celles qu'elle pourra prendre par la suite :

1° Elle a acheté en Angleterre 25 à 30 millions en lingots ou en piastres;

2° Elle a élevé son escompte à 5 pour 100.

Quelles sont les conséquences de ces deux mesures ?

Sont-elles suffisantes ?

Dans le cas contraire, quelles nouvelles déterminations faudra-t-il prendre pour parer à tous les besoins de la situation ?

Telles sont les questions que nous aurons à examiner; mais pour les traiter convenablement, il est nécessaire d'indiquer avec précision, et en même temps d'une manière assez complète, les causes qui ont engendré la position actuelle.

Ces causes sont au nombre de quatre :

1° Les grands travaux publics entrepris dans les provinces pour le compte de l'État ou des compagnies de chemins de fer ;

2° L'importation des grains étrangers ;

3° Les besoins de numéraire ressentis en Allemagne ;

4° Les demandes d'espèces faites par la Belgique, et les envois de lingots d'argent effectués par la Hollande.

Examinons chacune de ces quatre causes :

I. L'exécution des travaux publics a nécessité l'envoi, sur les lieux de construction, de fortes sommes d'écus, destinées surtout au paiement de la main-d'œuvre. C'est un fait dont on ne saurait trop bénir les heureuses conséquences, que l'extension apportée sur certains points du royaume au travail de la main-d'œuvre, par l'exécution des chemins de fer. Dans ces créations magnifiques, la nature est pour bien peu, le génie et le bras de l'homme sont presque tout. De là la nécessité d'un personnel immense, dont les salaires constituent, après le prix d'achat des terrains, l'emploi de la presque totalité du capital affecté aux chemins de fer.

Or, ces salaires ne peuvent, par suite de leur répartition sur un très grand nombre d'hommes, et de leur paiement fréquemment répété, se solder qu'en espèces. De là la nécessité d'expédier sur les lieux de travail de très grandes sommes d'écus, sommes que la place de Paris a été appelée à fournir en presque totalité, parce que c'est dans son sein que se sont, sinon formés entièrement, au moins totalement concentrés, les capitaux des compagnies.

Les travaux des chemins de fer sont loin d'être terminés. Les suspendre est impossible; car les suspendre ce serait à la fois exposer à une perte certaine les capitaux qui y sont engagés, arrêter une œuvre dont l'intérêt national réclame aujourd'hui au plus haut degré la prompte réalisation, et pardessus tout cela, enlever à un nombre immense de travailleurs le prix que leur assure l'exécution de cette œuvre.

Il était donc nécessaire que le déplacement d'espèces provoqué par cette cause eût son cours, et il est nécessaire qu'il continue de l'avoir un certain temps encore. Il faut par conséquent chercher, ailleurs que dans la destruction de cette cause même, les moyens de parer à la situation actuelle.

II. Quant à l'importation des grains, elle exige impérieusement l'exportation du numéraire, parce que la Russie, l'Orient et les autres pays qui fournissent ces grains, ne peuvent en ce moment recevoir de la France, à titre de remboursement, autre chose que des lingots ou des espèces. En effet, le paiement des dettes contractées par un pays envers un autre s'effectue ordinairement par le moyen des lettres de change; mais les lettres de change ne peuvent elles-mêmes se créer qu'en remboursement de valeurs fournies. Or, lorsqu'un pays reçoit d'un autre une valeur de marchandises fort supérieure à celle qu'il fournit lui-même, les lettres de change ne peuvent plus suffire au paiement; l'intervention du numéraire devient indispensable, et c'est précisément dans ce cas que se trouve actuellement la France envers les contrées productrices de grains.

Quelquefois, il est vrai, on peut, au moyen d'opérations de crédit, arrêter l'exportation du numéraire. Une émission de lettres de change, créées sous une garantie matérielle ou morale, et dont les fonds sont faits à l'époque où la balance du commerce se trouvera rétablie entre les deux nations, peut solder, sans déplacement d'espèces, l'excédant actuel des dettes d'une contrée envers une autre. Mais ce moyen, employé par la Banque d'Angleterre, lors de l'appel qu'elle fit à la Banque de France il y a quelques années, ne peut l'être qu'avec un pays où le numéraire abonde, et où les institutions de crédit ont reçu un large développement. On ne peut songer sérieusement à l'utiliser envers les contrées dont la France est débitrice aujourd'hui.

III. Quant aux besoins de numéraire ressentis en Allemagne, ils tiennent à des causes diverses et complexes, dont l'énumération serait longue et n'est point nécessaire actuellement. Il nous suffira d'énoncer que quand même ces envois d'argent ne seraient point commandés par la situation commerciale des deux pays, et qu'ils constitueraient de la part de la France un prêt aux États allemands, il serait de toute impossibilité de les empêcher; comme dans l'état actuel des choses, l'exportation du numéraire ne saurait être défendue d'une manière générale, la défense sur une frontière déterminée ne servirait à rien du tout : le numéraire sortirait par une voie indirecte pour arriver au même lieu, et il n'en résulterait pour le destinataire d'autre inconvénient qu'une légère augmentation de frais.

IV. Quant aux envois faits pour la Belgique, ils proviennent de ce fait que la balance du commerce est en faveur de celle-ci, et ce

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 26 JANVIER 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

VARIÉTÉS : *L'Illustration*, fantaisie en deux actes.—ODÉON : *Une année à Paris*, comédie en trois actes et en prose, par Mme Ancelot.—CIRQUE-OLYMPIQUE : *La Révolution française*, pièce en quatre actes et seize tableaux.

L'Illustration, jouée dernièrement aux Variétés, n'est pas un vaudeville. *L'Illustration* n'est qu'une charge, une série de tableaux grotesques dépourvue d'intrigue et de dénouement. Le théâtre des Variétés voulait donner une revue de l'année 1846; venant un peu tard, devancé par le Palais-Royal, le Vaudeville et les Folies-Dramatiques, il a essayé de racheter le peu de nouveauté du fond par l'excentricité de la forme, et nous a présenté au lieu de pièce une enfilade de verres de lanterne magique, et une succession de tableaux vivants.

Les verres de lanterne magique sont des caricatures coloriées sur transparents mobiles. Ces caricatures, généralement lourdes, sont dues à M. Cham, qui est habituellement beaucoup mieux inspiré. Il est vrai qu'un auteur, quelle que soit sa verve, a de la peine à traiter deux fois le même sujet avec un égal bonheur, et l'année 1846 avait déjà fourni à M. Cham une série de pochades très piquantes qui ont illustré le *Charivari* du 1er janvier. L'auteur en a reproduit une seule aux Variétés : l'Anglais se brûlant la cervelle avec une chaussette de fulmi-coton. Les autres verres de sa lanterne magique sont loin de valoir le couple Keller, la bataille des cachemires, celle des dents osanores, le procès des Agnès de Méranie, etc., etc.

Quant aux tableaux vivants, les Variétés possèdent assez de jolies actrices pour donner de l'attrait à une pareille représentation; mais le tableau vivant a besoin d'être ennobli par la beauté ou par la grâce; il souffre peu l'intervention du grotesque. Nous n'aimons pas qu'auprès de trois déesses charmantes, le berger Pâris soit un grossier paysan, coiffé d'un chapeau de paille, croquant la pomme qu'il était chargé de décerner. Somme toute, l'*Illustration* est une fantaisie qui ne pouvait réussir qu'à force d'esprit; les auteurs en ont été fort avares. Ils ont sagement fait de ne pas se nommer et de ne pas endosser la responsabilité des calembours détestables que M. Hoffmann et Mlle Flore sont chargés de débiter pendant le passage des verres et la succession des tableaux.

La présence de Mlle Flore à l'orchestre, où elle dirige l'exécution d'une symphonie charivarique, n'a pas suffi pour réchauffer l'assemblée. Elle est restée glaciale, comme on l'est toujours en présence d'une facétie avortée.

Nous avons cependant un compliment à faire aux acteurs. A la première représentation ils avaient jugé, en gens d'esprit, que la pièce ne méritait pas un effort de mémoire. Ils ne savaient pas un mot de leurs rôles, c'est une justice à leur rendre.

Il nous faut apprécier maintenant une pièce de Mme Ancelot, chose délicate ! Nous essaierons.

Un jeune homme, Gaston, élevé à la campagne, est aimé d'une de ses cousines; il l'épouserait sans doute, et se livrerait aux douceurs de la vie champêtre, s'il n'était amoureux d'une dame du grand monde, femme mariée à la vérité, mais souverainement idéale et poétique.

Pour plaire à cette beauté, pour gagner son cœur en devenant illustre, Gaston se rend à Paris. Il est protégé par un puissant diplomate, et se voit en passe d'arriver aux plus brillants emplois. Gaston, d'ailleurs, est poète ; une tragédie de lui est reçue au Théâtre-Français.

Au bout d'une année, les chances de gloire et de bonheur s'évanouissent. La femme que notre poète courtise est précisément celle de son protecteur; leur amour, innocent encore, est découvert par le mari, qui s'indigne. Non-seulement il retire la main qui poussait le jeune homme dans la carrière diplomatique, mais il veut un duel, un duel sérieux, dont la cause doit rester cachée aux yeux du monde. Improvisons un prétexte. Devenons rivaux d'une Rose Pompon quelconque, ou mauvais joueurs, et querellons-nous les cartes à la main.

Bientôt le prétexte est rencontré, le débat s'élève. On se rend sur le terrain. Gaston reçoit un coup d'épée, et lorsqu'il tombe en [illegible]ance on lui annonce que sa tragédie est devenue le jouet d'[illegible] fait une chute complète.

Tant de malheurs à la fois font perdre à Gaston no[illegible] toutes ses illusions, mais toutes ses convictions g[illegible]per-tables. Il dit adieu à la poésie, à l'ambition, à l'am[illegible] rejette [illegible] lui, comme des rêves, les idées d'amélioration sociale qu'il avait longtemps nourries. Gaston quitte Paris pour toujours, se retire à la campagne, prend les habits d'un paysan, épouse sa cousine, excellente ménagère, *fort habile à faire les confitures*, cultive lui-même ses terres, et se cantonne dans l'égoïsme le plus matériel en attendant le mandat de député qui ne saurait se faire longtemps attendre. Gaston a maintenant toutes les qualités voulues pour représenter au Palais-Bourbon le clocher de son village.

De cette donnée pouvait sortir un très bon enseignement socialiste. Gaston, noble et généreux d'abord, cherchant vainement à se faire jour par le travail, puis reconnaissant après une lutte inutile que notre société n'accorde ses faveurs qu'à l'intrigue,

Gaston, découragé, devenant égoïste par désespoir, et choisi pour député, chargé de représenter cette société matérialiste, une fois qu'il s'est dégradé, qu'il s'est abaissé jusqu'à son niveau; c'était une digne protestation contre un monde coalisé pour étouffer la vérité, la justice, pour rire du dévouement, pour persécuter le sincère amour.

Mais si la pensée de Mme Ancelot a été de donner au public un pareil enseignement, l'exécution a trahi sa pensée. Sa pièce ne démontre pas le moins du monde que la société actuelle soit inique et fondée sur des bases fausses. Gaston se décourage beaucoup trop vite, et nous comprenons mal comment des mésaventures personnelles, accidentelles, lui font perdre complètement son enthousiasme de poète et ses convictions de socialiste. Nous voyons bien sur le second plan de la scène un obscur intrigant qui s'attache à sa poursuite, et qu'un vil ressentiment acharne contre lui ; mais l'opposition actuelle de tous les intérêts, la coalition générale, presque involontaire, de tous les repus contre les hommes qui cherchent à parvenir, la satire sociale, en un mot, nous ne la voyons pas.

La transformation du poète en grossier cultivateur n'est pas assez motivée, elle est trop brusque et aussi trop complète. Le jeu de M. Randoux augmente encore cette invraisemblance. Que cet acteur prenne au troisième acte le chapeau de paille et la veste de toile, c'est fort bien, mais que ses manières soient grossières, sa voix rude, que l'homme de salon dépasse en trivialité le premier paysan venu, c'est aller trop loin. M. Randoux a dû le comprendre aux mouvements qu'il a excités dans la salle.

Au lieu de peindre une société vicieuse, Mme Ancelot a peint un homme inconséquent, fantasque, peu tenace dans ses projets et trop sensible aux blessures de son amour-propre. Ce n'est pas le monde civilisé qu'elle a critiqué, c'est un caractère faible, incomplet; et ce qui donne beaucoup de poids à cette interprétation de la pièce, c'est

Nous avons vu avec plaisir M. Billault, homme d'études, de convictions sérieuses et de véritable indépendance, se mettre avec M. Dufaure à la tête d'une nouvelle opposition. Nous avons exprimé cet espoir que le parti naissant se montrerait moins systématique, moins tacticien, plus ami des questions sérieuses que l'ancien centre gauche.

Que la formation d'une opposition nouvelle, faisant passer les idées avant les hommes, ait mécontenté la *garde consulaire* de M. Thiers et les adorateurs de M. Barrot, nous le comprenons parfaitement. Mais un journal qui se distingue par des tendances socialistes, un journal étranger aux questions de portefeuille, la *Réforme* aurait dû, ce nous semble, accueillir la transformation de la gauche constitutionnelle comme un progrès, et tout au moins ne pas se fourvoyer jusqu'à diriger, en de pareilles circonstances, contre M. Billault, une attaque personnelle aussi violente que peu justifiée.

M. Billault exerce la profession d'avocat. Ses opinions politiques ne sont pas assez radicales pour lui faire une obligation de mettre la famille royale hors du droit commun. Il a consenti à se charger d'une cause où le duc d'Aumale est intéressé et n'a pas cru, comme il vient de l'écrire dans une lettre rendue publique, devoir refuser à un membre de la famille royale ce qu'il accorderait au dernier de ses concitoyens, c'est-à-dire de plaider pour lui quand il croirait sa cause juste.

La *Réforme* a vu dans ce fait une trahison véritable, elle a dénoncé dans M. Billault l'avocat à l'année, l'avocat *quand même* de la cour, et s'est oubliée jusqu'à diriger contre l'honorable député des insinuations que nous nous garderons bien de reproduire, par égard pour la *Réforme* et non pour Billault, qui peut en appeler sans crainte au sentiment impartial du public.

Des accusations dont la *Réforme* regrettera tout au moins les termes ne porteront à la considération de M. Billault nulle atteinte, mais il y a des apologistes plus compromettants que des adversaires. L'*Époque* s'est permis de prendre en main la défense de M. Billault, c'est là que serait le danger pour lui. Qu'il y prenne garde.

Institution des Diaconesses.

M. Beau a fait vendredi, au conseil municipal, sur l'institution des diaconesses, un rapport que nous croyons devoir reproduire tout entier. Ce rapport a été suivi du vote d'une subvention, par lequel le conseil a voulu témoigner l'intérêt qu'il prend à cette récente création de l'esprit d'association, de charité éclairée et de prévoyance sociale.

Au commencement de 1845 a été fondée, à Paris, l'Institution des Diaconesses.

Cette institution est une association libre qui a pour objet d'instruire et de diriger dans la pratique de la charité active les femmes protestantes qui veulent se dévouer au soulagement des misères, et particulièrement au soin des malades, des enfants et des pauvres.

Les diaconesses sont des sœurs de charité, moins la vie monastique, moins les vœux et la vie en commun. Les règlements ne leur imposent pas même d'engagements temporaires, elles sont libres en tout temps de se retirer, elles conservent leur fortune en toute propriété, elles prennent un costume uniforme lorsqu'elles ont terminé leur noviciat. L'association pourvoit à leur entretien pendant leur service actif, elle prend soin d'elles dans leurs maladies, leurs infirmités et leur vieillesse.

Cette institution est placée sous la surveillance d'un conseil de direction composé de deux pasteurs appartenant à l'une et à l'autre des églises nationales, d'une diaconesse et de six dames.

...scrofuleuses.

Enfin la troisième œuvre porte le nom de *refuge*; elle est divisée en trois sections bien distinctes, chacune avec son préau et ses dépendances, complètement séparés et sans aucune communication.

Le disciplinaire est destiné aux jeunes filles de sept à quinze ans, dont le caractère difficile et rebelle exige des soins particuliers. Il peut en contenir trente.

La *retenue* reçoit les jeunes mineures placées par leurs parents ou par les magistrats, pour les arracher à de mauvais penchants. Elles sont au nombre de onze.

Le *refuge* renferme les filles égarées et déjà coupables qui, repentantes et voulant fuir les tentations du monde, viennent demander asile. Elles n'y restent que deux ans, ou plus, suivant leur volonté, car elles sont toujours libres de s'en aller. Trente-trois ont été reçues en 1845, douze ont été placées, six sont rentrées dans leur famille.

Pour ces deux dernières sections, la même discipline y maintient l'ordre et préside à l'emploi de la journée. Tout a été réglé pour faire naître des sentiments nouveaux, des habitudes nouvelles, pour combattre les mauvais penchants qui entraînent au mal. Le travail est un des plus puissants moyens mis en usage. L'instruction religieuse, l'exhortation et les habitudes pieuses complètent les moyens de moralisation. On les occupe à la lingerie, à la confection des robes, au blanchissage, au repassage et aux soins de la cuisine. Chaque œuvre a son comité particulier, composé de dames protestantes.

Il n'y a pas de gratuité : un prix de 25 à 50 c. par jour est payé, soit par les parents, soit par des bienfaiteurs. On considère comme un élément de moralité de lier ainsi les riches et les pauvres par la solidarité du bienfait.

La propriété, très grande et très convenable, a été achetée 110 000 f. Les dépenses d'appropriation ont coûté 150 000 f.; en tout 260 000 f. Tout a été payé, moyennant un emprunt de 245 000 f., fourni par les personnes qui s'intéressent à cette œuvre, et divisé en deux cent quarante-cinq parts, qui seront remboursées avec les bénéfices. On a assuré 5 1/2 pour 100 d'intérêt.

Il est impossible de voir une organisation plus complète et mieux entendue que celle que l'on donne dans toutes les parties du service. Tout y a été prévu, tout fonctionne d'une manière admirable; nous ne pouvons en faire trop d'éloges à M. le pasteur Vermeil qui a présidé à tous les détails.

Bien que cet établissement soit plus spécialement consacré aux personnes de la religion protestante, les enfants de toutes les religions sont admis dans la crèche et l'asile. On veut éviter tout ce qui pourrait faire soupçonner l'intention de faire du prosélytisme en matière de religion.

Nous vous proposons de porter la subvention à 1 500 fr.

La Chambre des pairs a tenu aujourd'hui une courte séance. M. Duchâtel a déposé un projet de loi sur le régime des prisons, et M. Cunin-Gridaine le projet de loi sur l'importation des grains étrangers, adopté par la Chambre des députés. La Chambre s'est séparée sans ajournement fixe, après avoir nommé des commissions.

Colonies. Guerre entre les civilisés et les barbares.

CAFRERIE. — La lutte des Anglais contre les Cafres se prolonge sans aucun avantage décisif pour le peuple civilisé. Voici en quels termes le *Frontier Times*, journal de la colonie du Cap, apprécie la situation :

« La campagne de la Cafrerie est finie, au moins pour le moment. Les opérations de l'armée sont sur le point d'être arrêtées. Le châtiment que l'on devait infliger à l'ennemi va être remis à une occasion plus favorable. Les Cafres nous ont échappé. Nos troupes sont hors d'état de les atteindre. Les chevaux sont épuisés. Les bestiaux peu... [illegible] ...Le peu qui s'est fait l'a été grâce aux efforts isolés de la population. Les bœufs des fermiers, ceux mêmes qui servaient à l'approvisionnement des marchés, ont été arbitrairement pris par l'autorité, qui les a fait travailler sans relâche. Les affaires ordinaires du pays sont suspendues. Une ruine complète a été le lot d'un grand nombre, et les intérêts de tous sont en souffrance. Ceux qui ont péri sous les coups de l'ennemi n'ont pas été les seules victimes de la guerre des Cafres. Le malheur, le découragement, le chagrin et le besoin en augmentent tous les jours le nombre. »

NEW-ZÉLANDE. — Les Anglais sont toujours en guerre avec les New-Zélandais. Le brick de la marine royale, *l'Osprey*, s'est perdu sur la côte occidentale de l'île, au nord d'Hokianga. Le gouverneur de la Nouvelle-Zélande, précédemment chef de la colonie de Swan-River en Australie, M. le capitaine George Grey, est un homme d'une intelligence droite et d'un grand cœur, qui a lu et apprécié le *Nouveau Monde industriel* de Fourier et *Destinée sociale*, et l'on peut espérer de lui qu'une fois le pays pacifié, il cherchera à réaliser dans son gouvernement des institutions de garantisme.

MALAISIE. — Dans leur expédition contre le rajah de l'île Baly, les Hollandais seront assistés par d'utiles et précieux auxiliaires. Au moment où les préparatifs en étaient presque terminés, le gouverneur général des possessions néerlandaises a reçu des rajahs de Salaparang l'offre de joindre leurs forces aux siennes, et naturellement y a répondu par une acceptation. A l'escadre et aux troupes hollandaises, viendront donc se joindre les praos et les soldats de Salaparang, et cette assistance sera d'autant plus favorable aux desseins des Hollandais, qu'il auront dans leurs auxiliaires des hommes familiarisés avec la tactique de leurs ennemis. Il est probable, toutefois, que la lutte sera longue et sanglante. De l'un et de l'autre côté les préparatifs pour l'attaque et la défense sont formidables, et ce ne sera pas sans peine que la ténacité des Hollandais parviendra à triompher de l'ardeur des insulaires de Baly.

SUMATRA. — L'anarchie règne dans le royaume d'Achem. Deux princes s'y disputent le trône. L'un est le souverain légitime, sultan Slayman Shah, l'autre est un usurpateur, Tuanku Ibrahim, oncle et beau-père du premier.

Cette guerre menace d'être longue, car les partis qui divisent Achem sont, à ce qu'il paraît, fort animés l'un contre l'autre.

Les journaux annoncent qu'une contribution de 40 000 francs a été levée sur le district de Morat, et une de 20 000 sur celui d'Estavayer et autant sur celui de Bulle. Les armes des suspects ont été enlevées et leurs papiers séquestrés. Du reste tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ils sont traités non-seulement avec humanité, mais avec égards. Les auteurs de quelques mauvais traitements commis sur des prisonniers ont été punis. M. l'avocat Mussellin est chargé de l'enquête.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le 15 janvier, jour de l'octave de l'*Epiphanie*, le pape a prêché lui-même à l'église de Saint-Andrea-del-Valle, à Rome.

Il y avait longtemps qu'un pape n'avait prêché en public.

L'apparition du saint-père, qui n'était ni préparée ni annoncée, a été saluée avec joie par les fidèles qui encombraient l'église.

—M. Servais, le célèbre violoncelliste, vient d'arriver à Paris; un concert a été immédiatement organisé; les artistes les plus éminents de la capitale concourront au succès de cette matinée musicale, qui aura lieu mercredi 10 février, à la salle de Herz. Le produit de ce concert est destiné à une association de charité.

On y entendra MM. Servais, Allard, Géraldy, Mme Dorus-Gras et les chœurs de la *Société orphéoniste*.

Les billets qui restent encore à placer sont déposés à la salle de Herz et aux adresses suivantes : place Saint-Germain-l'Auxerrois, 24; rue Bellechasse, 56; rue du Cherche-Midi, 88. S'adresser aux concierges.

---

qu'on y voit figurer un jeune homme courageux, modeste, persévérant, laborieux, M. Adrien, qui ne jette pas d'abord autant d'éclat dans le monde que Gaston, mais qui finit par devenir ambassadeur et par épouser la grande dame chantée par Gaston dans ses poésies.

Ainsi, même à présent, le travail et la vertu se verraient dignement récompensés. Ceci est de la morale. Nous eussions mieux aimé que Mme Ancelot se mît à un point de vue plus neuf et plus élevé.

Nous n'en reconnaîtrons pas moins qu'il y a dans la pièce des détails spirituels et, ce qui vaut encore mieux, pleins d'âme et de délicatesse. Une femme seule pouvait écrire la scène dans laquelle la grande dame, négligée depuis longtemps par son époux, déclare qu'elle ne l'aime plus et le lui dit, à lui-même, avec autant de convenance, de dignité que de franchise.

La femme a trop bien l'instinct du vrai, du juste, pour n'être pas socialiste, même sans le savoir, pour peu qu'elle ait d'observation et d'expérience. Mais nous voudrions trouver plus complètement chez Mme Ancelot le sentiment de la mission que doivent remplir aujourd'hui tous les auteurs, surtout ceux de son sexe, qui a tant d'intérêt à l'avènement de la liberté et de la justice.

Avant de quitter le Second Théâtre Français, constatons un incident qui fait honneur à l'activité de M. Bocage. Jeudi, une pièce a été présentée à l'Odéon, la *Vie à Bord*, comédie en cinq actes, par M. Edouard Pujol; quarante-huit heures après, le comité de lecture, composé de quinze membres, l'a reçue séance tenante sans scrutin, à l'unanimité.

On le dit, on le répète partout, il faut bien que ce bruit soit fondé, si alarmant qu'il soit : le Cirque-Olympique est à la fin de sa carrière, de sa carrière équestre et militaire du moins. Il va se transformer en troisième théâtre lyrique, et lorsque la *Révolution française* aura été représentée cent fois, nous devrons dire adieu à ces défilés de troupes, à ces charges de cavalerie, à ces sièges qui pouvaient, par des procédés si attrayants, répandre des notions historiques au milieu des masses!

Le Cirque va licencier son armée. Il ne prospérait donc pas. Il est donc impossible de se fier comme gage de succès sérieux à l'acclamation populaire. Qu'on songe à l'immense popularité de ces pièces à grand spectacle qui correspondaient avec tant d'à-propos à toutes les sympathies, à toutes les émotions de la cité parisienne.

Sous la Restauration, *le Siége de Saragosse*, *La Tour d'Auvergne*, sans montrer l'empereur ni le drapeau tricolore, charmaient le sentiment national et l'amour des Parisiens pour une glorieuse époque alors mise à l'index. Au moment où la France applaudissait à l'insurrection des Hellènes, le Cirque donnait *Irène ou la Prise de Napoli*, une pièce où les Grecs battaient les Turs à plate couture et où l'on voyait passer des chameaux! Après 1830, une série de représentations éblouissantes fait revivre les pompes militaires de l'empire et rend aux spectateurs enthousiastes la redingote grise et le petit chapeau mis en interdit par les pères Loriquet de la Restauration. Quelle joie ce fut alors, que d'applaudissements, que de cris! Au surplus, nous ne savons trop si l'ombre de l'empereur est satisfaite du Cirque. Ce théâtre a donné un si bel essor à notre admiration pour l'empire, il nous a tant de fois montré le petit caporal et la vieille garde, il nous a tant fait crier vive l'empereur! que l'ardeur impérialiste était apaisée quand les cendres de Napoléon sont revenues, et la foule les accueillit presque aussi froidement qu'un monument purement historique.

On n'a pas oublié la belle pièce des *Polonais*, dont la représentation suivit de près la dernière lutte de Varsovie contre ses bourreaux; le *Siége d'Anvers*, où la mise en scène triompha de la pauvreté du sujet, et tant de pages historiques rendues vivantes.

Pendant cette succession de triomphes, qui n'eût cru à l'immortalité du Cirque? Même en assistant à des représentations d'un intérêt moins palpitant, mais toujours plus brillantes, plus animées que celles du grand Opéra, en voyant *Gengis-Kan*; la *Jérusalem délivrée*, on se disait : Un pareil théâtre est impérissable; toutes les générations se réjouiront comme nous dans cette salle qui participe du manége et de l'écurie. Nos petits enfants assisteront à ces drames précédés de voltige, et dont le premier auteur fut nécessairement un centaure.

Le public parisien se trompait, et l'administration du Cirque travaillait dès lors à séparer ces deux éléments de nature humaine et de nature hippique, dont l'intime union faisait l'originalité de son théâtre. Les chevaux émigraient pendant l'été aux Champs-Elysées; au boulevard du Temple on supprimait l'Hippodrome, et, comme des carrés de terrain destinés à la culture morcelée empiètent sur le désert qu'on défriche, des stalles numérotées remplaçaient une partie de l'ancienne arène. Enfin, cette arène disparut tout à fait. Vandalisme! Il fallut renoncer à voir les régiments français traversant le Cirque, sapeurs et musique en tête, et la cavalerie faisant retentir à son passage des ponts de planches improvisés. Infanterie, cavalerie, artillerie, tout dut se concentrer sur la scène. Cette armée avait perdu son Waterloo, désormais elle était reléguée sur les rives de la Loire. Enfin, elle va brûler ses drapeaux.

Si la *Révolution française* doit être la dernière représentation du Cirque-Olympique, c'est noblement finir. Jamais ce théâtre n'a réalisé de plus beaux tableaux, n'a ressuscité de scènes plus émouvantes. Nous assistons, non pas à la révolution tout entière, mais au beau mouvement national qui rejeta loin de nos frontières les étrangers envahisseurs. Les enrôlements volontaires sur le Pont-Neuf, un combat dans les défilés de l'Argonne, l'attaque de la flotte hollandaise par les hussards français dans le Zuyderzée, les funérailles de Marceau, la bataille de Zurich, nous ont frappé spécialement par la richesse des décors, la vérité des costumes et le grand caractère de l'ensemble.

Il est évident toutefois que la foule ne prend plus à ces scènes autant d'intérêt qu'autrefois. Elle contemple, attentive, curieuse, encore sympathique, mais non plus enthousiasmée. Elle n'abomine plus les Prussiens, les Autrichiens, ne prend pas autant de plaisir que jadis à les voir tailler en pièces, et même, chose plus grave, elle ne fait pas chorus avec l'armée républicaine chantant sur la scène la Marseillaise à pleine voix.

La guerre s'en va, les antipathies nationales se fondent insensiblement. Tant mieux! on exciterait encore chez le public des faubourgs de l'animosité par la vue des habits rouges; mais l'uniforme allemand, celui même des *kaiserlichs*, laisse le Parisien parfaitement calme. Un jour, et ce jour n'est pas loin, quand des liens plus étroits seront formés entre les peuples européens; quand, à l'intérieur, chaque nation aura su, par l'association agricole et industrielle, multiplier sa richesse, le Cirque-Olympique renaîtra sur une échelle plus grande. Les gouvernements favoriseront un genre de spectacle qui combine tous les éléments d'enthousiasme; le personnel comme le matériel y seront puissamment augmentés. On y voudra des pièces bien conçues et bien écrites, destinées à faire vibrer chez les masses des émotions salutaires et généreuses. On représentera encore des batailles comme tableaux d'un passé mort à jamais. Mais plus souvent les auteurs mettront en scène la lutte féconde de l'homme contre la nature. Des cortéges de femmes, d'enfants, de robustes travailleurs faisant rouler des machines et des charrues peintes à leurs couleurs, des phalanges industrielles précédées de leur musique, faisant flotter mille bannières et entonnant des chœurs joyeux, défileront alors dans les arènes.

V. H.

des craintes pour cette dernière localité.

— La ville de Besançon fait reboiser une de ses montagnes ; c'est une bonne action, puisque chaque jour cent ouvriers indigents sont occupés ; c'est aussi une leçon de culture et d'administration intelligente, qui sans doute ne sera pas perdue.

LA FAMINE EN IRLANDE.— Sous ce titre le *Standard* publie les extraits de correspondance suivants, empruntés à divers journaux irlandais :

« Le *Castlebar Constitution* ne rend pas compte de moins de 25 enquêtes tenues dans le comté de Mayo par trois coroners, dans l'espace de quelques jours. Le verdict dans ces 25 enquêtes a été : « *Mort d'inanition.* » Dans les districts éloignés, des centaines d'individus ont succombé sans qu'il ait été fait d'enquête.

» Pendant ces derniers jours on a tenu quatre enquêtes dans le comté de Tipperary ; mais les habitants mourant chaque jour par vingtaines dans toutes les baronnies du sud et de l'ouest de l'Irlande, il serait superflu de donner des détails.

» Les avis reçus de Kerry sont extrêmement affligeants. Le révérend M. O'Connor, lors d'un meeting tenu à Killary, a dit : « J'ai vu moi-même une pauvre femme repousser de son sein un enfant à la mamelle, afin que son fils aîné, assez grand pour travailler, pût se soutenir au milieu de ses fatigues journalières, au moyen du lait que la nature destinait à son jeune frère. »

LES LETTRES DE MARQUE.— Le *Daily-News*, du 21 janvier, s'occupe à son tour du bureau ouvert publiquement à Londres pour la délivrance des lettres de marque au nom du gouvernement mexicain.

Le *Daily-News* fait justice des prétendues lettres de naturalisation destinées à servir de passeport aux lettres de marque : la maxime légale est, dit-il, *nemo potest exuere patriam*, et il n'est pas possible de faire ainsi, à volonté, d'un Anglais un Mexicain.

Ni les lois du Mexique, ni celles d'aucun Etat étranger, n'ont la moindre autorité dans ce pays (en Angleterre). En thèse générale, les lois municipales n'ont pas d'effet extra-territorial, et aucun gouvernement n'est tenu de reconnaître celles d'un autre.

Un bureau établi pour délivrer des lettres de marque mexicaines est donc clairement illégal ; s'il en était autrement, un éleveur d'esclaves de la Caroline pourrait établir dans Cheapside un bureau pour la vente des nègres, ou un bramine donner des représentations de *suttees* dans Kensal-Green. Si donc un pareil bureau est réellement ouvert, c'est un devoir pour les autorités de le faire fermer. Les annonces de l'existence de ce bureau n'ont pas été, que nous sachions, répétées depuis deux ou trois jours. Nous avons cru toutefois devoir appeler l'attention du public sur cette affaire, à cause de tout l'odieux qui s'attache à la guerre des corsaires, dont la continuation est aujourd'hui une honte pour des peuples civilisés.

UNE LETTRE D'ABD-EL-KADER. — La *Semaine* publie une lettre assez curieuse qu'elle attribue à Abd-el-Kader, et que l'émir aurait écrite à l'un de nos généraux qui commandent en Afrique. Dans cette lettre, l'émir prétend expliquer le meurtre des prisonniers français qu'il rejette sur la conduite tenue envers lui.

En voici quelques passages :

« ..... Lorsque les prisonniers nous demandèrent une entrevue, nous la leur accordâmes, et ils nous adressèrent la question suivante : Pourquoi avez-vous tué nos compagnons ? — Nous leur avons dit : Ce sont vos frères qui commandent Alger et ses dépendances qui les ont tués. — Nous leur avons dit aussi : Dans un temps, nous avons mis en liberté plus de cent prisonniers qui étaient à Tagdempt et nous les avons envoyés à Bugeaud, mais il n'a pas apprécié le service. Cependant il est juste que des souverains récompensent largement de pareilles actions.

» Bugeaud a fait encore une chose tellement violente, qu'un soldat même ne l'aurait pas faite, savoir : Que nous lui avions envoyé un homme choisi parmi nos chefs, afin de s'entretenir avec lui au sujet de l'échange des prisonniers ; cet homme fut mis en prison où il est resté. Alors nous nous sommes dit avec étonnement : Dans tous les pays, en tous temps, un envoyé chargé de porter des lettres n'a rien à craindre ; et comment se fait-il que Bugeaud, qui est un maréchal, ait fait une chose qui n'est admise par personne ! Comment peut-il entrer dans l'esprit des Français, qui sont des hommes de raison, capables, forts et guerriers, que le sultan de Fez pourrait nous prendre de force les prisonniers, surtout connaissant les choses et n'ignorant pas nos affaires et celles des autres ! Voilà donc ce qui nous a si fort indisposé et ce qui a été cause que nous avons donné l'ordre de tuer vos compagnons.

» Lorsque les prisonniers eurent entendu nos paroles, ils ont tous dit : Oui, oui, oui.

» Quelques jours après cette conversation, les prisonniers se sont habitués à nous, et ayant eu des preuves de nos bontés, de notre générosité et de nos bons traitements à leur égard, ils ont eu recours aux grands de notre deïrah, comme nos kalifahs, pour obtenir de nous leur liberté. Alors nous avons cédé aux prières qui nous ont été faites, à leur égard, et nous avons consenti à les mettre en liberté, nous conformant à ce qui est dit dans le *feta* de notre livre descendu sur notre prophète : Et commencez par emprisonner et ensuite mettez en liberté, soit au moyen d'un échange, soit pour rien.

» Nous vous répétons donc que nous vous avons raconté tout ce qui précède afin que vous en soyez bien pénétré, pour que, dans le cas où il en serait question *à la chambre* ou ailleurs, vous disiez ce qui est juste et vrai sur notre compte. Personne ne vous en blâmera ni ne vous en fera des reproches, surtout si vous arrivez à être notre intermédiaire entre nous et la France, votre nation. Vous en auriez le mérite, tant pour ce qui nous concerne que pour ce qui la concerne, en obtenant de votre sultan une faveur meilleure, plus grande et plus éminente que celle-ci, car il est plus grand que nous en âge et en souveraineté, et par son expérience qui est au dessus de la nôtre. »

ACCIDENT DANS UNE MINE. — On nous écrit de Saint-Etienne :

« Le 21 au matin, une explosion de gaz a eu lieu dans la mine de Méons (Outrefurens), puits neuf. Six ouvriers en ont été victimes, entre autres un ingénieur âgé de 26 ans, sorti depuis huit mois de l'école des mineurs de Saint-Etienne, M. Bessières, le gouverneur des travaux et quatre ouvriers. Un septième a été blessé, mais on espère le sauver. Il paraît qu'on faisait du feu dans la mine, et que par suite d'un manque de précaution, le feu s'est communiqué à cette portion de la charpente qui se trouve au fond du puits et au niveau des galeries.

» Une fois l'incendie propagé, les ouvriers du dedans sont accourus pour l'éteindre, mais leurs efforts ont été inutiles et les gaz délétères produits par la combustion des matières inflammables les a bientôt asphyxiés.

» Les ouvriers du dehors, avertis du danger que couraient leurs camarades, ont cherché à pénétrer dans le lieu du désastre, soit par le

[...] adressées au ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne et aux deux chambres du parlement. »

COMME QUOI LA VILLE DE LAON N'EST PAS LA CAPITALE DE L'HUMANITÉ. — Sous ce titre, on nous adresse la note suivante : « 8 janvier 1846. Il est midi. C'est l'heure où les ouvriers circulent dans la ville, pour aller prendre leur repas. La rue du Bourg, seule voie de communication entre les deux parties de la ville, est remplie en partie d'ouvriers allant et venant. Un groupe de ceux-ci se forme au milieu de cette rue. Qu'est-ce donc ? Avançons. Les curieux forment cercle autour d'un homme en haillons, couché la face sur le pavé glacé, ronflant et écumant. A côté de lui sont ses deux béquilles ; car, outre que ce malheureux est épileptique, il est encore estropié d'une jambe qui paraît avoir été broyée dans le temps ; du temps, sans doute, qu'il était *attaché* à quelques travaux pénibles. Le lecteur pense, probablement, que cet homme est enlevé promptement, et que des secours empressés lui sont aussitôt prodigués ? Patience ! les secours ne vont pas en diligence, ici. Au contraire, aucune porte de la rue ne s'ouvre pour le recevoir. Il y a bien à deux pas de là, cafés, hôtellerie, pharmacie, mais tous ces établissements ne sont là que pour ceux qui ont le gousset fourni. Notre homme grelotte toujours, tremble et s'agite sous les étreintes de son mal, compliqué par la faim et le froid. Le groupe se grossit, et chaque nouvel arrivant s'écrie qu'il faut absolument relever ce pauvre diable et l'emporter au plus tôt. Mais un porte-faix espagnol qui veille sur lui, vous répond que, depuis plusieurs jours, cet infortuné frappe en vain à la porte de la préfecture sans pouvoir obtenir son admission au dépôt de mendicité : à la porte de l'administration des hospices, sans pouvoir y trouver un peu d'aliments et de feu pour soutenir son corps endolori. Que faire donc ? Ah ! s'écrient quelques ouvriers, voilà des Messieurs qui sortent du café, ils vont sans doute lui donner du secours. Les Messieurs viennent en effet donner un coup-d'œil à ce triste objet de l'attroupement et passent aussitôt en s'enveloppant dans leurs manteaux. Voici venir un Monsieur qui est juge du tribunal, s'écrient de nouveau les ouvriers impatients ; celui-là qu'a du pouvoir, va bien sûr le secourir. Le juge vient en effet aussi satisfaire sa curiosité et s'exclame en disant que cet homme est dans une position affreuse, mais disparaît à son tour, en croisant avec soin son manteau. Ah ! pour le coup, disent encore les ouvriers, le secours ne peut manquer, voilà un médecin. Mais le médecin qui se tient la figure abritée d'un bon cache-nez bien chaud, donne à peine un regard oblique au pauvre homme, et passe sans daigner s'arrêter. En ce moment, je vois la figure des ouvriers se rembrunir, et donner des signes de récrimination, quand vient enfin M. Oyon, rédacteur de l'*Observateur de l'Aisne*, qui donne ordre de porter le patient auprès du poêle de son imprimerie où l'on essaiera de le rappeler à la vie.

Comme la rentrée des ateliers approchait, je m'en fus manger ma soupe aux légumes, sans attendre la suite. UN PROLÉTAIRE. »

NÉCROLOGIE. — M. Chaudesaigues, rédacteur du *Courrier français*, récemment nommé bibliothécaire de l'Académie de Paris, est mort cette nuit. Le comité de la Société des gens de lettres, qui a nommé une commission pour assister à son convoi, prie les membres de la Société, qui le pourront de se joindre à cette commission, qui se réunira à la maison mortuaire, rue de Lille, 28.

— Un artiste dramatique, aussi aimé pour sa personne que pour son talent, Lepeintre jeune, du théâtre des Variétés, est mort samedi dernier dans une maison de santé, après une longue et douloureuse agonie. On sait que Lepeintre jeune a publié avec son frère un choix assez bien fait des ouvrages dramatiques français depuis Scarron, Rotrou et Corneille jusqu'à nos jours, et qu'il a composé un assez grand nombre de vaudevilles pour les petits théâtres. Ses funérailles ont eu lieu dimanche à l'église Saint-Laurent.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Victorine Colin.

Une femme remarquable par la douceur de son caractère et par ses sentiments maternels, a donné la mort à son enfant et a voulu se tuer elle-même, poussée à ce double crime par la crainte d'être abandonnée de son amant et de se voir livrée à la plus affreuse misère. Telles sont les extrémités auxquelles sont conduites, plus souvent qu'on ne veut le croire, les femmes de la classe ouvrière, dont le travail est rétribué dérisoirement, et dont l'existence dépend du bon plaisir des hommes.

Victorine Colin, la mère infanticide, a été jugée par les jurés de la Seine. Ils ont compris l'enseignement social qui ressortait des circonstances de la cause, car ils ont acquitté. Nous n'en dirons pas autant du président, M. Partarieu-Lafosse. Ses observations dans le cours des débats, ainsi que la morale adressée à l'accusée après le verdict, ont présenté le caractère le plus étroit. Nos lecteurs jugeront. Nous mettons sous leurs yeux un compte-rendu des débats, extrait du journal le *Droit*, et qui est fort éloquent par lui-même.

Le 29 avril dernier, vers cinq heures et demie du soir, des locataires de la maison rue Saint-Nicaise, 5, entendirent pousser des cris plaintifs dans une chambre, au cinquième étage de cette maison, et sentirent une forte odeur de charbon qui s'en exhalait. Aussitôt ils avertirent le concierge, qui se hâta d'appeler un serrurier. La porte, fermée à l'intérieur, n'ayant pu être ouverte à l'aide de crochets, fut brisée, et laissa voir un douloureux spectacle ; sur le lit était étendue une femme évanouie, tenant dans ses bras un jeune enfant qui ne donnait

[...] *ne consentirait à se marier qu'autant qu'elle-même serait reconnue par son père.*

Victorine vit un refus dans cette condition qu'elle ne pouvait remplir ; elle comprit qu'elle allait être exposée à la colère de ses parents et au mépris de tous ceux qui lui avait témoigné de l'intérêt ; c'est alors que dans son désespoir elle envisagea le suicide comme son unique ressource. Mais elle conçut la pensée plus funeste encore d'associer à son sort une innocente victime. Le 29 avril, elle se rendit dans la chambre de Bizet, dont elle avait la clef, plaça dans le milieu un fourneau rempli de charbon, alla à Bercy, chez sa mère, chercher son fils qu'elle devait, disait-elle, ramener dans la soirée, puis elle revint dans la chambre, alluma le réchaud et se coucha dans le lit avec son enfant.

Pour expliquer son crime, elle a dit que, résolue à mourir, elle craignait que son fils ne fût trop malheureux sans elle.

Voici quelques fragments de l'interrogatoire subi par l'accusée :

Bizet m'avait dit d'abord qu'il ne voulait plus aller chez ma mère, *qu'elle le recevait trop bien*, qu'on semblait vouloir l'engager. Et puis il me racontait que déjà il avait vécu avec une autre femme, et qu'il ne l'avait pas épousée parce qu'elle était enfant naturel. Moi qui suis enfant naturel, je vis bien alors qu'il ne voudrait pas de moi non plus. Il me disait que le mari de ma mère pourrait me reconnaître ; mais comme je savais que M. Boucher n'était pas mon père, je ne pouvais pas lui demander ce qu'exigeait Bizet ; et comme je ne pouvais pas douter qu'il ne sût cet obstacle, je pensais que c'était un prétexte, et le désespoir me prit.

D. C'est alors que vous avez conçu l'idée de vous suicider ? R. Oui, Monsieur.

D. Mais pourquoi avez-vous voulu faire mourir votre enfant avec vous ? R. J'avais eu la veille une petite contrariété avec ma mère, et j'avais eu la pensée que ma mère ne l'aimait pas : c'était une mauvaise pensée, car maman l'aimait beaucoup ; mais enfin, pensant que personne ne le voudrait soigner après ma mort, j'ai voulu l'emmener avec moi.

M. le président : Comment n'avez-vous pas conçu que si le suicide est déjà une action coupable, enlever la vie à votre enfant est un véritable crime ?

L'accusée pleure en silence.

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS.

Le premier qui devait comparaître devant la cour est Bizet ; mais à l'appel des témoins, l'huissier-audiencier fait connaître que cet homme est décédé depuis deux mois.

On entend la blanchisseuse de la rue Rambuteau, chez qui l'accusée a travaillé quelques mois. Elle donne les meilleurs renseignements sur Victorine Colin.

Elle aimait beaucoup son enfant. Le jour du malheur, elle avait été le chercher chez sa grand'mère, elle l'apporta chez nous, dit le témoin, et l'embrassa tendrement plusieurs fois devant nous.

D. Connaissiez-vous Bizet ? — R. Non, Monsieur.

L'accusée parlait-elle de lui comme devant devenir sa femme ? — Oui, Monsieur.

D. Accusée, on a retrouvé à votre domicile un chapelet et un petit reliquaire ; ce sont là des objets qui semblent indiquer des habitudes de piété qui rendent plus difficile à concevoir et à excuser l'action que vous avez commise. Avez-vous reçu une éducation religieuse ? — Oui, Monsieur, j'ai fait ma première communion à Bercy.

D. Vous avez sans doute reçu les instructions religieuses et morales qui toujours préparent à cet acte solennel. Comment les principes qui vous ont été donnés vous ont-ils abandonnée ?

L'accusée ne répond pas.

M. le président : Pourquoi, au lieu d'accomplir votre dessein chez vous, êtes-vous allée chez Bizet avec l'intention d'y mourir, ainsi que votre enfant ?

R. C'était pour qu'il nous trouvât en rentrant.

D. L'accusation voit dans cette circonstance la preuve d'un sentiment qui ne saurait être jugé d'une manière favorable.

Il lui semble que quand vous ne vous contentez pas de mettre fin à votre vie, et que de plus vous avez soin de préparer à Bizet, chez lui, un affreux tableau, pour le moment où il rentrera, on peut penser que vous avez eu en quelque sorte l'intention de tirer par là une certaine vengeance de l'abandon que vous redoutiez.

M. le docteur Coqueret, appelé sur les lieux le 29 avril par le commissaire de police, rend compte des efforts faits par lui et un de ses confrères pour rappeler l'enfant à la vie. Toutes les tentatives sont demeurées inutiles.

La fille Colin, en entendant ce récit, étouffe avec peine ses sanglots, et couvre sa figure avec son mouchoir.

M. le président : Comment expliquez-vous cette circonstance, accusée ? Vous entendez, M. le médecin dit qu'il a eu la preuve que votre enfant avait pris quelque nourriture peu d'instants avant sa mort.

L'accusée : Quelques minutes après que je l'eus couché avec moi, il se mit à pleurer. Je crus que peut-être il avait faim. Je me relevai et lui donnai à manger. Il se tut, et je ne l'entendis plus crier.

En achevant ces mots, Victorine Colin fond en larmes.

Me Josselle présente la défense de l'accusée.

M. le président résume les débats, et le jury, après une courte délibération, rapporte un verdict de non-culpabilité.

M. le président ordonne la mise en liberté de Victorine Colin, et lui adresse ensuite ces quelques mots : « Le jury vient de déclarer que vous n'étiez point coupable. Vous ne pouvez pas croire, cependant, qu'il n'ait rien à vous à blâmer dans votre conduite. L'accusation qui a pesé sur vous est la conséquence d'une première faute. Que ces débats vous soient une sévère leçon sur les suites des mauvaises mœurs. Réfléchissez-y sérieusement, et profitez-en pour l'avenir. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. V. à Lorient. — Nous passons écriture. — Nous attendrons l'occasion. — La Ph. de janvier a dû vous être expédiée. — Nous renouvelons l'envoi. — Nous hâtons le plus possible le 3e nº du bull., qui sera double, sinon triple.

M. R. à Sentheim. — Nous inscrivons l'augmentation. — Merci. — Nous vous écrirons.

M. J. à Thann. — Reçu les 100. — Nous vous savons prêt à tout. — Nous trouvons bien comme vous que la science fait défaut, mais la force, pour être oblique, n'en a pas moins une bonne décomposante dans le sens normal.

M. L. T. R. à R. — Reçu les 200. — Nous sommes d'accord à 2 fr. près. — Nous trouvons pour M. M., au 1er juillet, 20 au lieu de 27, et comme x = 5 fr., votre crédit au 31 décembre serait, selon nous, de 4 fr. 10 c.

M. M. à Mamers. — Nous remettons chez M. L., à l'adresse de M. L., de votre ville. — Merci pour les détails.

M. H. D. à Valenciennes. — Nous expédions. — Merci.

M. K. à Meaux. — Nous écrivons aujourd'hui à M. B. et à Bruxelles pour votre affaire.

M. G. à Barr. — Ce sera 7 fr. pour aller jusqu'à fin juillet. — Pour M. L.

3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 78	77 75	77 60	77 65	4 Can. 5 0/0 .... ..
— — fin courant	77 75	77 75	77 45	78 50	Act. d J. » ... ..
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 60	117 60	117 20	117 30	Ch. S. G. » .... ..
— — fin courant	117 30	117 50	116 90	117 20	V. r. dr. 340 ..

4 1/2 J. 22 s. dr cours	Banq. de Fr. dr cours 3250 ..	— Ob. anc. 395 ..	
4 0/0 J. » 103 ..	O. V. de Par. » 1103 ..	— — nouv.	
Emp. 1844. au Ct » » »	C. hyp...... »	V. r. gauc. 212 50	
— fin Ct » » ..	— Gouin.... »	Paris à Sc. » ..	
B. du Trés. » » »	— Gann..... » 1170 ..	— à Orléans 1212 50	
		— à Rouen. 872 50	

LA DERNIÈRE INCARNATION, légendes évangéliques du XIXe siècle, par A. CONSTANT.— La plupart de ces légendes, inspirées par le plus pur esprit évangélique et par l'amour le plus profond de l'humanité, ont été publiées dans le numéro double de la *Démocratie pacifique*. Nous recommandons à nos amis ce livre, qui expose, indépendamment des justes espérances de l'avenir, les principes vrais et immédiatement applicables de la charité sociale bien entendue. — Prix : 60 centimes, et par la poste, 75 c.

L'un des gérants ; F. CANTAGREL.

7 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun chez soi, Jean, la Protégée, Champenoise.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Lait d'ânesse, Poudre, Tableaux, Chambre.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Bruno le Fileur.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
6 h. 1/2 CIRQUE. — La Révolution française, Tableaux et poses, M. Keller.
5 h. 3/4 COMTE. — Fanfan, Mère Michel, la Maison, Armes de Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète, la Canaille, au Clair de la Lune.
5 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Marceline, Parlez, l'Amour, la Prise.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Choix d'un Mari, Marcel, les Mémoires.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES pour la libération du service militaire etendue à toute la France.

L'ALLIANCE DES FAMILLES ET DE L'ARMÉE

SYSTÈME DE REMPLACEMENT réunissant économie et sécurité et applicable conformément à l'ordonnance royale du 18 juillet 1846.

L'ALLIANCE DE L'ARMÉE ET DES FAMILLES, dont le principe est basé sur une vaste mutualité et d'après une combinaison toute nouvelle, donne aux souscripteurs les plus grands avantages, et réunit ÉCONOMIE ET SÉCURITÉ. — Les assurés libérés, réformés ou exemptés, verseront chez un dépositaire de leur choix une mise commune de 500 francs, après le conseil de révision. — Toutes ces mises appartiendront aux assurés tombés au sort. — L'ALLIANCE DES FAMILLES ET DE L'ARMÉE se charge des remplacements des assurés tombés, s'ils le désirent. — Les remplacements s'effectuent au corps, par des militaires encore sous les drapeaux, et le prix du remplacement est déposé par l'assuré lui-même à la Caisse d'épargnes, au nom et pour le compte du remplaçant.

Des Directeurs et des Agents sont établis dans toutes les localités de la France, auxquels on peut s'adresser pour les renseignements et connaître les statuts.

Siége de *Direction-générale* : rue de Bondy, 30 et 32, boulevart St-Martin, à Paris. — *Sous direction de la Seine* : rue de l'Abbaye, 14, faubourg St-Germain. — *Succursale* : quai de la Tournelle, 25.

5, RUE VENTADOUR, au fond de la cour, par procédé mécanique, breveté d'invention, sans garantie du gouvernement.

CHOCOLAT-VERNAUT.

ÉTABLISSEMENT sans frais de magasin, marchandises de première qualité, vente à bon marché.

Cette Maison a voulu prouver aux consommateurs que le prix exorbitant des CHOCOLATS FINS, n'est dû qu'au luxe excessif des Magasins, et aux étalages que l'on remarque dans les maisons les plus en vogue de Paris.

CHOCOLAT DE SANTÉ, n° 1, bonne qualité, le 1/2 k. 1 60 | CHOCOLAT DE SANTÉ, n° 3, surfin, le 1/2 kilo. 2 50
— — n° 2 fin — 2 »» | — — surfin à la Vanille, — 3 »»

Prix de la bouteille et de la demi-bouteille sans le Verre.

FABRIQUE SPÉCIALE DE SIROP ET LIQUEURS.

20 c. en plus par bouteil. 15 c. — par 1/2 bout pour le Verre.

	la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.
SIROP de Sucre....	1 30	» 75	SIROP d'Orgeat.....	1 90	1 05	SIROP de Limons.	2 30	1 25	EAU de Fl. d'Orang.	1 90	1 05
— de Guimauve	1 60	» 85	— de Groseilles.	1 90	1 05	— d'Orange...	2 30	1 25	— de Menthe....	1 90	1 05
— de Gomme..	1 60	» 85	— de Cerises...	2 05	1 15	— de Punch...	2 80	1 60	— de Cologne....	2 80	1 60

LES MALADIES NERVEUSES ET LES AFFECTIONS CHRONIQUES DES VISCÈRES

GASTRITES, GASTRALGIES, HYPOCONDRIES, ETC., ETC.

Considérées dans leurs CAUSES, dans leurs EFFETS et dans leur TRAITEMENT, suivi de la connaissance des maladies par l'étude des tempéraments. — Ouvrage mis à la portée des gens du monde, et particulièrement dédié aux NOMBREUSES VICTIMES des MALADIES des ORGANES de la DIGESTION.

5e ÉDITION, augmentée de faits curieux relatifs à l'influence de la digestion, sur le MORAL et sur le PHYSIQUE DE L'HOMME, par J.-C.-B. DE SAUNOIS, de l'Académie des sciences d'Anvers, d'Iéna, etc. Un beau vol. in-8°, avec planches, prix : 5 fr.; 6 fr. par la poste en un bon affr. Chez L'AUTEUR, rue Grange-Batelière, n° 14, et chez TOUS LES LIBRAIRES.

DEMANDES DE représentans pour LA PROVINCE.

LA MATERNELLE

Associations mutuelles pour toute la France.

1,200 FRANCS À 20,000 FRANCS par an D'APPOINTEMENS.

CAPITAL SOCIAL : UN MILLION.

Demande un représentant dans chaque chef-lieu d'arrondissement : Appointements fixes 1,200 fr. par an; un intérêt dans les affaires qui peut s'élever à 4,000 fr. annuellement.

HUIT PRIMES seront accordées aux HUIT représentans qui auront fait le plus d'affaires, relativement à la population de leur circonscription, Paris excepté. Les primes seront de : la 1re 15,000 f.; la 2e 12,000.; la 3e 10,000 fr.; la 4e 8,000 fr.; la 5e 6,000 f.; la 6e 4,000 f.; la 7e 3,000 f.; la 8e 2,000 fr. Il est clair que le représentant qui aura mérité la première prime aura gagné 20,000 f. dans son année.

S'adresser, pour toute demande d'emploi [illegible], au directeur gérant de *la Maternelle*, 171, rue Montmartre, à Paris. (*Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée*).

PATUREL, rue Saint-Martin, 98, seule fabrique de

FOUETS ET CRAVACHES

En Caoutchouc. Stiks, fouets, cannes et cravaches oléophanes.



Ge TRUC, *rue Saintonge*, 9. (au Marais).

LAMPES

dites CARCEL, NÉO-CARCEL et modérateur, garanties à 10 francs et au dessus. Appareils pour salle à manger et billard. Échange, nettoyage et réparations. *Expédié en province.*

AVIS. — Le Magasin du *Soleil* est le *deuxième* magasin de lampes à droite en venant du Palais-Royal.

MAISON CHABRIÉ et NEUBURGER.

SEULE FABRIQUE BREVETÉE sans gar. du gouvern.

EXPOSITION DE 1844. MÉDAILLE D'ARGENT.

DE LAMPES SOLAIRES A MÊCHE DORMANTE.

N'ayant aucun mécanisme ni complication, brûlant sans odeur ni fumée avec toutes espèces d'huiles, pendant 8 à 10 heures, sans besoin de changer la mèche avant qu'elle soit usée, ce qui est plus économique et simplifie le service.

AU SOLEIL 4 RUE VIVIENNE

À 18 FRANCS COMPLÈTE AVEC GLOBE ET ABAT-JOUR

Cette importante Maison, la première en France qui ait produit ce bel et excellent éclairage, est alimentée par sa propre fabrique, qui est des plus considérables. Toutes les marchandises sont de première qualité et garanties. — Une marque de fabrique, représentant un soleil entouré des noms de MM. Chabrié et Neuburger, est appliquée sur chaque Lampe pour éviter la substitution de qualités inférieures et pour faire connaître aux acheteurs les produits de cet Établissement, qui tient à conserver la réputation que les Lampes solaires lui ont acquises.

5f. 15f. AVEC GLOBE ET ABAT-JOUR

Lampes du petit calibre mèche 9 lignes ronde à 5 f. 7 et 8 f.
— du moyen d° — 11 — d° 12 » 14 16 »
— du grand d° — 14 — d° 18 » 20 22 »

Sur suspension 10, 12 et 14 fr. Eclairage de billard complet 28 fr.

Lampes de salons jolis modèles de 40 à 50 fr. la paire, Grand assortiment de modèles riches et montés en porcelaine de Chine.

Tous ces prix sont pour les lampes à simple mèche ; pour celles à *mèche dormante* il y a augmentation de 2 fr. la petite et moyenne grandeur, et 3 fr. pour la première grandeur.

Remise pour la vente en gros et exportation.

AU SOLEIL 4. RUE VIVIENNE

À 10 FRANCS COMPLÈTE

AVIS. — Cette maison, qui porte l'enseigne du Soleil, est située entre les deux passages Colbert et Vivienne, et n'a aucun rapport avec le magasin de lampes au coin du passage Colbert.

Le Magasin du *Soleil* est le premier magasin de lampes à gauche en venant de la Bourse.

Etude de Me Ch[illegible], huissier, rue Cloître Saint-Méry, 18.

VENTE par autorité de justice.

En l'Hôtel des ventes, place de la Bourse, 2, le mercredi 27 janvier 1847.

Consistant en comptoir, banquettes, rayons, balances, poids, mesures, grande quantité de différentes graines, table, armoire, commode, rideaux, etc. Au comptant.

COUVERTS ARGENTÉS, LA DOUZAINE.

Unis	72 fr.
A filets	78
Demi-riches	114
Riches	132

De DESSERT unis et filets de 66 fr., et et demi-riches, de 18 à 112 fr. POTAGES unis et filets, à 14 et 15 fr. CAFÉS unis, filets, demi-riches, de 17, 19, 28 et 56 fr. RAGOUTS unis, filets, 8, 9 et 12 fr.— Polis, 1 fr. de plus.—Plats ronds et ovales, de toutes grandeurs, théières, cafetières, fontaines à thé, huiliers, bouts de table, saucières, soupières, réchauds.

BOISSEAUX, DETOT ET COMPAGNIE,

RUE VIVIENNE, 26, AU COIN DE CELLE FEYDEAU,

Première Maison spéciale de

DORURE ET ARGENTURE

PROCÉDÉ DE MM. DE RUOLZ ET ELKINGTON.

COUVERTS DORÉS, LA DOUZAINE.

DESSERT à filets.	90 fr.
Demi-riches	120
Riches	133
CAFÉS unis.	24
A filets.	27
Riches	42

COUTEAUX, lames acier argenté, de 36 à 52 fr. — dorés, de 45 à 85 fr.

Bijoux, chaines, broches, épingles, dés, bracelets, boutons, lorgnons, lunettes, ciseaux, flacons, tabatières.

Pour éviter la contrefaçon, tous les couverts sont marqués du poinçon d'argenture représentant une balance garantie de 60 gram. d'argent fin par douzaine et de notre Poinçon de fabrique B. D. Ceux contrefaits, quoique ayant le même aspect, se détériorent promptement à l'usage.— Ecrire franco, rue Vivienne, 26, à Paris.

Rue Richelieu, 104, vis-à-vis l'Hôtel des Princes, près le boulevart.

BRITISH TAVERN, TAVERNE BRITANNIQUE.

Restaurant anglais, à l'usage du beau monde.

MÉDAILLES D'HONNEUR

CAPSULES MOTHES

APP[illegible] DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

GUÉRISON sûre et prompte des Écoulemens récens ou chroniques, Flueurs blanches, etc.

[illegible] BAUME DE COPAHU, [illegible] MOTHES, LAMOUROUX et Co. — PRIX : 4 Fr. DÉPOTS dans toutes les PHARMACIES DE FRANCE et de l'ÉTRANGER. A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 20, au 1er Étage. [illegible]

DENTS AIMÉ de 10 à 20 fr.

posées en une séance par AIMÉ DE NEVERS, dentiste de plusieurs cours. En face la rue Montesquieu, entrée galerie Véro-Dodat, 35.

POMMADE DE DUPUYTREN

Reconnue efficace pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration. MALLARD, pharmacien, rue d'Argenteuil, 31.

(ÉCRIRE.) ANCIENNE SOCIÉTÉ (FONDÉE EN 1838.)

BORDELAISE ET BOURGUIGNONNE,

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 7, PRÈS LA BOURSE,



VINS ROUGES ET BLANCS



RENDUS A DOMICILE.

ORDINAIRES { En bouteilles, à 45, 50, 60 et 75 centimes. En pièces, à 135, 150, 175 et 215 francs

VINS FINS, de 1 fr. à 5 fr. la bout., et 275 à 1,200 fr. la pièce.

SAVON DE GUIMAUVE

Ce VÉRITABLE SAVON, si précieux pour la peau, ne se vend que chez BLANCHE, parfumeur, passage Choiseul, 48.— Eviter la contrefaçon. 2 fr. le pain ; 5 fr. les 3. — CRÊME D'HÉBÉ, infaillible contre les rides. 3 fr.



MÉDAILLE D'OR.— LEMONNIER, dessinateur de cheveux de la reine, membre de l'Académie de l'industrie, vient d'inventer plusieurs genres d'ouvrages, palmes, boucles, chiffres dans leur état naturel, ni mouillés, ni gommés. Fabrique de tresses perfectionnées par des moyens mécaniques, rue du Coq-Saint-Honoré, 13.

PATE PECTORALE

MÉDAILLE d'or en 1845. | à la réglisse, DE GEORGÉ, Pharmacien d'Epinal (Vosges). | MÉDAILLE d'argent en 1843.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

VARICES BAS LEPERDRIEL

GANTS, GUÊTRES, CEINTURES, ETC.

En caoutchouc, avec ou sans lacets, suivant les cas. Compression ferme, régulière et continue qui amène un prompt soulagement et souvent la guérison. Ph LEPERDRIEL, faub. Montmartre, 78. (Affr.)

---

3 fr. le flacon avec notice. | TOILETTE DES DAMES | Consultations de 10 à 5 heures

EAU VIRGINALE SICCATIVE

Pour lotions, &c., de CHABLÉ, pharm., 36, r. Neuve-Vivienne

PURGATIF à la MAGNÉSIE

CHOCOLAT-DESBRIÈRE

1f. 50c LA BOITE

Composé uniquement de cacao, de sucre et de magnésie. Son goût ne diffère en rien du meilleur chocolat. D'une efficacité incontestable, il est prescrit par tous les médecins. Une tablette fait un purgatif; à petites doses il détruit la constipation. *A la Pharmacie*, rue LEPELLETIER, 9, près l'Opéra.

En vente à la Librairie sociétaire rue de Beaune, 2 ; et quai Voltaire, 25, en face du Pont-Royal.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES de la science sociale DE FOURIER,

par HENRI GORSSE, auteur de la *Défense du Fouriérisme*. 2e édition. 1 vol. grand in-18. Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 40 c.

PORTRAIT EN PIED DE FOURIER,

GRAVÉ PAR CALAMATTA, D'APRÈS LETABL. DE GIGOUX

Epreuves depuis 50 fr. jusqu'à 12 fr.

Imprimerie Lange-Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 26 JANVIER.

L'Adresse de la Chambre des Députés.

La Chambre des Députés s'est réunie aujourd'hui pour entendre la lecture du projet d'Adresse rédigé par M. Vitet. Ce manifeste suit pas à pas le discours de la couronne, mais en y ajoutant plus de force et de précision. Ainsi, dans le paragraphe relatif au soulagement de la misère, l'Adresse, sans s'élever à la conception d'un idéal supérieur, insiste cependant sur une large distribution de travaux publics et privés. Le paragraphe relatif à la suppression de Cracovie a un caractère ferme et tranché qui dispense de tout commentaire. La commission pose résolûment le principe de l'indépendance des nationalités ; elle prend acte de la rupture des traités, de l'affranchissement de la France par le fait des puissances absolutistes, et elle ajoute que le gouvernement, en protestant, n'a fait qu'accomplir un impérieux devoir et se conformer au sentiment de la France entière. Ce passage a été accueilli dans l'assemblée par de vives marques d'approbation.

Les autres paragraphes ne contiennent rien de bien remarquable que l'engagement pris par la Chambre de contrôler scrupuleusement les dépenses, et surtout de se conduire avec la plus prudente réserve en ce qui a trait aux entreprises des chemins de fer.

A la fin de la séance, le ministre de la guerre a déposé un projet de loi pour demander un crédit de 4 millions et demi pour augmenter la force armée à l'intérieur. Cette augmentation de forces est une des mesures que le gouvernement entend employer contre la disette qui dévore la France. Les troupes levées, on les enverra dans les localités les plus maltraitées par le fleau; si les populations se plaignent, on leur répondra par des coups de fusil ; mais l'ordre ne sera que momentanément troublé, force restera à la loi... et à la faim.

Le *Journal des Débats* raillait fort agréablement, il y a un mois à peine, les Anglais d'avoir recours à des dispositions analogues pour combattre la misère de l'Irlande ; il voit aujourd'hui que la science de ses patrons ne s'élève pas au-dessus de celle des ministres de la Grande-Bretagne. Elle reste même au-dessous ; nos gouvernants ne semblent pas même se douter qu'il y ait lieu de se préoccuper de la question sociale, qui se trouve posée hardiment dans le discours de la reine d'Angleterre à l'ouverture du parlement. La question est loin d'être résolue, sans doute, par delà comme en deçà du détroit, mais reconnaître l'existence du mal, c'est faire un pas vers le bien. Nos ministres trouvent plus commode de nier, de rejeter sur une prétendue perversité humaine et de réprimer par la force, des désordres dont la cause n'est autre que leur imprévoyance et notre mauvaise organisation sociale.

La discussion du projet d'adresse a été fixée à lundi.

Situation financière. (1)

Passons maintenant à l'appréciation des deux mesures que la Banque vient de mettre à exécution.

Par la première, une somme de 25 à 30 millions, en lingots ou en piastres, doit être incessamment expédiée d'Angleterre à la Banque de France, qui en a déjà reçu une partie ; le terme du remboursement est, dit-on, fixé à neuf mois.

Cette résolution, la première qu'on a dû prendre, peut être approuvée sans réserve. Elle n'entraine aucun inconvénient, et renferme un immense avantage. Elle résout le problème comme il doit être résolu, c'est-à-dire en ce sens qu'elle apporte de quoi satisfaire aux besoins du commerce et de l'industrie ; tandis que, suivant une manière de voir aussi fausse que peu libérale, la solution du problème aurait consisté à repousser graduellement une partie de ces besoins.

Toutefois, deux critiques ont été faites, mais toutes les deux sont, suivant nous, dénuées de fondement.

On a critiqué l'opération sous le rapport des frais qu'elle a entraînés. Ces frais ne pouvaient être évités ; ils seront probablement assez considérables, car le commerce anglais, et non, comme on l'a dit à tort, la Banque d'Angleterre, a vendu les lingots et les piastres à un taux élevé. Toutefois, si, comme nous le pensons, le remboursement de la dette contractée par suite de cette vente n'a lieu que dans neuf mois, on ne peut dire maintenant quel aura été le coût de l'opération. C'est une question qui dépend en grande partie du prix auquel la Banque de France achètera, à l'échéance de sa dette, le papier sur Londres destiné au remboursement de son achat. Dans tous les cas, il serait puéril d'établir une comparaison entre l'immense avantage de cette opération et une perte de 1 ou 2 0[0 qu'elle aura pu entraîner.

On a dit encore que l'opération aurait dû être conclue pour une somme plus forte. Nous sommes persuadés que la Banque est de cet avis, et que si elle n'a traité que pour 25 ou 30 millions, c'est que le commerce anglais n'a pas voulu s'engager pour une somme supérieure. Ce n'est pas, comme on le croit généralement, la Banque d'Angleterre qui a traité avec notre Banque; c'est avec des banquiers anglais que l'affaire s'est conclue. On ne doit point s'étonner si ceux-ci n'ont point dépassé la somme en question. L'Angleterre exporte en ce moment elle-même des espèces aux Etats-Unis, et la semaine dernière 200 000 livres sterlings (5 000 000 fr.) en or sont parties de Londres pour New-York, au dire des journaux anglais.

La question relative à l'achat de 25 millions d'argent en lingots est très simple, et ne peut donner lieu, suivant nous, qu'à une seule appréciation. Il n'en est pas de même de la mesure prise pour élever à 5 0[0 le taux de l'escompte.

Les conséquences de cette dernière résolution doivent s'envisager à deux points de vue : l'un général, relatif aux conditions permanentes du crédit; l'autre, spécialement propre aux circonstances particulières qui ont provoqué la mesure.

En thèse générale, l'intérêt public commande impérieusement que le taux de l'escompte de la Banque n'excède pas 4 0[0. Notre conviction à cet égard est si forte, que nous n'hésitons pas à soutenir que la faculté de porter l'escompte au dessus de ce taux, n'eût pas dû être laissée par le législateur à la décision du conseil général de la Banque. La loi aurait pu laisser à ce conseil le droit de faire descendre la limite de l'escompte au dessous du taux de 4 0[0, quand les circonstances rendraient cette diminution opportune; mais en reconnaissant que certains faits peuvent demander dans l'intérêt général même, qu'une élévation soit apportée au taux de l'escompte, le législateur aurait dû exiger, pour consacrer cette élévation, la sanction provisoire d'une ordonnance royale, destinée à être convertie en loi. La détermination du montant des intérêts à percevoir par la Banque, n'intéresse pas seulement cet établissement et ceux qui traitent avec lui, elle agit d'une manière directe sur le prix des transactions commerciales, et par une solidarité nécessaire, sur la valeur qu'a l'argent dans les emprunts contractés par l'Etat, dans la propriété foncière, dans les placements hypothécaires, dans la commandite industrielle et agricole; en un mot, dans tous les ordres de faits. Or, comme c'est principalement sous la forme d'intérêts perçus, que le capital prélève sa portion dans la production nationale, le droit d'accroître au delà d'une certaine mesure le montant de ce prélèvement, est un droit de haute administration publique, dont l'exercice ne saurait être remis sans contrôle à la volonté d'un établissement particulier.

On nous objectera peut-être que la Banque n'a point abusé jusqu'à ce jour de la faculté qui lui a été laissée par la loi. Nous répondrons que c'est seulement parce qu'elle ne l'a point voulu, et l'imperfection législative que nous signalons n'en existe pas moins dans toute son étendue.

D'un autre côté, il est certain que le taux de 4 0[0 est pleinement suffisant à la rétribution des capitaux mis en circulation par la Banque de France. Le privilège attribué à ce grand établissement de se créer un capital productif par l'émission de billets qui lui coûtent seulement les frais de leur fabrication, fait de lui le régulateur du taux de l'escompte, et assure pour aliment à ses opérations, la partie la plus courante et la plus solide de la matière escomptable. Il résulte de là qu'il opère avec un capital qui lui coûte fort peu, sur des valeurs qui n'entraînent presque aucun risque. A nos yeux le taux de 4 0[0 est le plus élevé que la loi puisse accorder comme base générale et ordinaire d'opérations aussi sûres; et nous croyons que si les bases posées dans la loi constitutive de la Banque étaient à remanier, la réduction à 3 0[0 du taux de l'escompte serait une mesure incontestablement progressive, parce que toute diminution éprouvée dans les prélèvements généraux du capital doit avoir pour résultat indirect et probable un accroissement dans la part de la production générale dévolue au travail.

Ainsi, au point de vue général, la question est pour nous résolue dans ce sens, que, si la mesure récemment prise a eu sa nécessité momentanée, elle ne doit, sous aucun prétexte, durer plus longtemps que cette nécessité même. Au reste, nous avons la persuasion complète que la Banque de France envisage ainsi cette question ; c'est un fait qui ne comporte pas de démonstration propre, mais à l'égard duquel nous croyons avoir toute raison de ne concevoir aucun doute.

Reste maintenant la question de savoir si, dans les circonstances actuelles, cette mesure est appelée à produire de bons résultats. A cet égard les avis sont partagés, tant au milieu du public, que dans le conseil même de la Banque, où l'on assure que la décision a été prise à une très faible majorité.

Dans notre opinion, l'élévation du taux de l'escompte est bien loin d'avoir les avantages que lui ont attribués ses principaux promoteurs ; cependant elle a une utilité actuelle très suffisante à sa justification.

Cette élévation n'aura point pour résultat, comme quelques-uns l'ont pensé, d'amener subitement une diminution dans le montant des présentations à l'escompte. Même au taux de 5 0[0, la Banque reste toujours le grand réservoir où vont puiser tous les escomptables, et une augmentation de prix ne saurait en aucune façon, ni diminuer les besoins de numéraire qui existent, ni changer inopinément la direction du papier. Les mêmes valeurs, à très peu d'exceptions près, arriveront à la Banque par les mêmes mains.

Cette augmentation n'aura pas non plus la vertu de déterminer les places étrangères dont la France est en ce moment débitrice, à laisser entre ses mains les fonds qui leur sont dûs. Il est vrai que les banquiers de Paris, en compte courant avec les négociants et les banquiers des places étrangères, allouaient à ceux-ci 3 à 4 0[0 d'intérêts, pour les fonds à leur crédit, lorsque l'escompte de la Banque était à ce dernier taux ; ils vont allouer dès à présent 5 0[0 sans aucun doute. Mais ni la Russie, ni l'Orient, ni l'Amérique, ne peuvent être attirées par cette différence de prix, à différer le remboursement qu'elles ont à prendre sur nous ; ces pays sont loin d'avoir pour cela des capitaux suffisants, et le mouvement imprimé à leurs exportations exige plus impérieusement que jamais, entre le négociant qui nous vend et le producteur de qui il achète, une prompte liquidation de leur marché. L'Espagne et l'Italie ne sont guères en position de laisser des capitaux en France, et n'en laissant en effet que dans des circonstances exceptionnelles. L'ex-

(1) Voir notre numéro d'hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 27 JANVIER 1847.

Le morceau que nous publions aujourd'hui est traduit d'un auteur fort connu au delà de l'Atlantique, et dont on commence à s'occuper en France.

Nous donnons cette nouvelle pour montrer à quels singuliers arguments sont réduits les derniers partisans du dogme de la *perversité native*. Voici une fable destinée à soutenir ce dogme qui tombe, et dans laquelle l'auteur, bien que voguant en pleine fantaisie, n'ose faire intervenir cette prétendue perversité native qu'après avoir fait passer son personnage à travers plusieurs années d'ivrognerie.

LE CHAT NOIR.

Je vais raconter une histoire bien étrange et pourtant bien vulgaire. Je n'espère pas, je ne demande pas qu'on y ajoute foi. Fou serais-je en vérité d'y prétendre, quand mes sens eux-mêmes protestent contre leur propre témoignage. Cependant, fou, je ne le suis, et assurément je ne rêve pas. Mais demain je mourrai, et aujourd'hui je voudrais décharger mon âme. Mon but est de dire à tous, entièrement, brièvement, sans commentaire, une série d'évènements domestiques dont les conséquences m'ont terrifié, torturé, détruit. Cependant je n'essayerai pas de les expliquer. Pour moi elles ne m'ont offert qu'horreur; à beaucoup elles paraîtront moins terribles que baroques. Plus tard peut-être une intelligence se rencontrera qui réduira mes fantômes à l'état de lieux communs ; quelque esprit plus calme, plus logique, moins excitable que le mien, ne verra dans les circonstances que je raconte avec une crainte superstitieuse rien de plus qu'une très ordinaire succession de causes et d'effets parfaitement naturels.

Dès mon enfance j'étais cité pour la docilité et la bonté de mon caractère. Ma sensibilité était même si vive qu'elle m'attira souvent les moqueries de mes camarades. J'aimais les animaux à l'excès, et mes parents me permirent d'en élever un grand nombre d'espèces différentes. Avec eux je passais la plus grande partie de mon temps, et je n'étais jamais aussi heureux qu'en les caressant et les soignant. Ce goût singulier augmenta avec les années, et devenu homme je continuai à lui devoir mes plus vives jouissances. A ceux qui se sont plu à aimer un chien fidèle et intelligent, point n'est besoin de dire la satisfaction que procure un tel attachement. Il y a dans l'amitié dévouée et pleine d'abnégation d'une bête, quelque chose qui va droit au fond du cœur de quiconque a mis à l'épreuve l'amitié intéressée et la fragile fidélité de *l'homme*.

Je me mariai de bonne heure, et fus assez heureux pour trouver chez ma femme des goûts sympathiques aux miens. Ayant remarqué que j'aimais beaucoup les animaux domestiques, elle ne perdait aucune occasion de se procurer ceux qu'elle savait l'objet de ma prédilection. Nous eûmes des oiseaux, des poissons dorés, un beau chien, des lapins, un petit singe, et un *chat*.

Ce dernier était un animal d'une beauté et d'une taille remarquables et intelligent à un degré surprenant. En parlant de son intelligence, ma femme qui, au fond du cœur, était assez superstitieuse, faisait de fréquentes allusions à ce préjugé populaire que tout chat noir est une sorcière déguisée. Ce n'est pas qu'elle en parlât ainsi sérieusement, et je ne mentionne cette remarque, que parce que je me la rappelle en ce moment.

Pluton — c'était le nom de mon chat — était mon favori. Moi seul le nourrissais, et il m'accompagnait partout dans la maison. — A peine pouvais-je l'empêcher de me suivre même dans les rues.

Notre amitié dura plusieurs années, pendant lesquelles ma santé et mon caractère — grâce au démon de l'intempérance — furent, je rougis de l'avouer, profondément dévastés. Je devenais, de jour en jour, plus sombre, plus irritable, plus dur envers le prochain. J'osai parler brutalement à ma femme. Plus tard, j'allai jusqu'à la battre. Mes favoris sentirent bientôt l'effet de ce changement. Je ne me bornai pas à les négliger, je les frappai. Quant à Pluton, cependant, je lui conservais encore assez d'affection pour ne pas le maltraiter comme je maltraitais sans scrupule les lapins, le singe et même le chien, quand le hasard ou l'affection les amenait sur mon chemin. Mais ma maladie faisait de rapides progrès — car quelle maladie est comparable à l'alcool ! — A la fin, Pluton lui-même, — qui se faisait vieux, et dont l'âge aigrissait le caractère — Pluton lui-même commença à sentir les effets de ma mauvaise humeur.

Une nuit, revenant ivre d'une taverne où j'avais l'habitude de passer la moitié de mes nuits, il me sembla que le chat m'évitait. Je le saisis, et lui, effrayé de ma violence, me fit une légère blessure à la main. La fureur d'un démon s'empara instantanément de moi. Je ne me connaissais plus — l'âme de mon enfance sembla s'envoler de mon corps ; et une malveillance plus que diabolique, nourrie de genièvre, agita chaque fibre de mon corps. Je tirai de la poche de mon gilet un canif, je l'ouvris, je pris la malheureuse bête par le cou, et tranquillement j'extirpai l'un de ses yeux de son orbite ! — Je rougis, je brûle, je frémis, en écrivant cette damnable atrocité.

Lorsque la raison me revint avec le matin, lorsque le sommeil eut dissipé l'effet de la débauche de la nuit, j'éprouvai un sentiment moitié d'horreur, moitié de remords pour le crime dont j'avais été coupable ; mais, à dire vrai, ce ne fut qu'une impression faible et équivoque, et mon âme resta insensible. Je me plongeai de nouveau dans la débauche, et bientôt noyai dans le vin tout souvenir de mon forfait.

Cependant, le chat guérit lentement. L'orbite de l'œil perdu présentait, il est vrai, un spectacle effrayant ; toutefois, il ne paraissait plus souffrir. Il parcourait la maison comme à l'ordinaire, mais, ainsi que cela devait être, il se sauvait dans une terreur extrême à mon approche. Il me restait assez de cœur pour que je m'affligeasse d'abord de cette aversion évidente d'une créature qui m'avait tant aimé. Ce sentiment céda bientôt à l'irritation. Et puis vint, pour me conduire à une chute finale et irrévocable, l'esprit de PERVERSITÉ. De cette force, la philosophie ne tient aucun compte. Cependant, aussi fermement que je crois à l'existence de mon âme, je crois que la perversité est une des impulsions primitives du cœur humain, l'une des facultés ou sentiments primaires, indivisibles, qui constituent le caractère de l'homme. — Qui n'a pas cent fois commis une action folle ou vile, par la seule raison qu'il savait devoir s'en abstenir? N'avons-nous pas une inclination perpétuelle, en dépit de notre meilleur jugement, à violer ce qui est la *loi*, seulement parce que nous savons que c'est la loi? Cet esprit de perversité, dis-je, causa ma dernière chute. Ce fut ce désir insondable que l'âme éprouve de s'affliger elle-même, — de violenter sa propre nature, — de faire mal pour le seul amour du mal, — qui me poussa à continuer et enfin à consommer la torture que j'avais infligée à cette innocente bête. Un matin, de sangfroid, j'attachai une corde autour de son cou, et je le pendis à une branche d'arbre. — Je le pendis en versant d'abondantes larmes, et le cœur plein du remords le plus

[illegible] La Banque ayant porté son taux d'escompte à 5 0|0, pour tout le papier qu'elle admet, on peut en ce moment placer dans Paris des capitaux très importants sur des valeurs de Banque de premier ordre, à 4 1|2 0|0. Ce taux est fort beau pour un placement à court terme et d'une première solidité. D'autres signatures moins connues, et relativement aussi bonnes, trouveront aussi leur débouché, en dehors de la Banque, des agents ordinaires du crédit. C'est ainsi que certains capitaux se déplaceront, et entreront pour un certain temps dans une voie où l'intérêt public commande pour le moment qu'ils s'engagent de préférence à toute autre voie. Il ne faudra, pour amener ce mouvement, qu'un temps relativement assez court.

En résumé, la décision de la Banque, sans avoir la portée que certains esprits lui attribuent, est incontestablement utile, quoique encore insuffisante, dans la position actuelle des choses. Il est vrai que le commerce, et par suite le public dont il n'est que l'agent, auront à payer un loyer plus élevé pour les fonds prêtés par la Banque ; mais cette différence d'intérêt, qui se répartira d'ailleurs sur le montant des achats individuels, et sera ainsi proportionnelle aux revenus de chacun, ne sera qu'un très faible inconvénient, auprès de l'avantage qui résultera de nouveaux appuis offerts au crédit. On ne saurait mettre en balance de ces avantages une différence de 2 millions et demi au plus, répartie dans l'année sur un chiffre d'affaires de 1 500 millions.

En résumé, l'élévation de l'escompte à 5 0|0 est une mesure momentanément utile, dont il faut rigoureusement limiter la durée à la durée même des circonstances qui l'ont provoquée.

Il nous reste maintenant à examiner les autres mesures qui ont été proposées, soit dans le sein de l'administration de la Banque, soit en dehors de cette administration. Nous montrerons que si quelques-unes de ces propositions ne sont pas actuellement admissibles, d'autres seraient parfaitement efficaces, et qu'en définitive il n'y a lieu de concevoir sur l'issue de la situation actuelle aucune grave appréhension. Ce sera l'objet d'un dernier article.

Les journaux continuent à discuter sur les mariages espagnols, à l'occasion de la réponse de lord Palmerston à la lettre de M. Guizot, que nous avons publiée. On nous dispensera de revenir sur cette question, qui nous semble épuisée. Nous n'attachons pas au mariage du duc de Montpensier avec l'infante d'Espagne toute l'importance qu'y veulent voir certains journaux ; mais nous nous applaudissons du résultat, surtout en ce qu'il a eu pour conséquence de rompre cette entente cordiale si lourde pour nous, et d'émanciper l'action de la France de celle du cabinet de Saint-James.

La chambre des pairs a entendu aujourd'hui le rapport de M. Ch. Dupin, sur le projet de loi relatif à l'introduction des céréales. La chambre a décidé que, vu l'urgence, la discussion aura lieu demain.

Les bureaux de la chambre des députés ont nommé aujourd'hui leurs commissaires du budget.

Le 4e a nommé M. Pouillet par 16 voix, contre M. de la Plesse qui en a eu 6, et M. Félix Réal contre M. Deslongrais.

Le même bureau a nommé commissaires, pour la loi des comptes, M. Prou et M. le marquis de Bérenger.

Le 7e bureau a nommé MM. Hallez-Claparède et Lenoble. L'opposition n'a pas porté de candidats dans ce bureau.

Le même bureau a nommé MM. Peyre et de Salles, commissaires pour la loi des comptes.

La première épreuve parlementaire sérieuse que la politique du ministère Isturiz ait eu à subir lui a été défavorable. Après bien des

[illegible] maniement, et a-t-il éprouvé quelque dépit de voir décerner au duc de Sôto-Mayor la mission qu'il ambitionnait.

MM. Artero, Soltello et le général Pavia, sont également cités comme devant faire partie de la nouvelle combinaison, dont tous les éléments sont puisés dans la nuance modérée.

On nous écrit de Valenciennes, 23 janvier :

« La misère se fait moins sentir ici que partout ailleurs; la raison en est simple : la fabrication du sucre indigène emploie des masses d'ouvriers pendant la morte-saison. Malheureusement la fabrication de cette année va finir, et la faim se fera cruellement sentir.

» Beaucoup d'industriels dont le cœur n'est pas encore arrivé à l'état solide, comprennent l'insuffisance du salaire actuel en présence du prix des denrées, mais beaucoup sont embarrassés sur les moyens à employer pour venir en aide à leurs ouvriers. Ils voudraient bien accorder une augmentation momentanée, mais ils savent combien il serait difficile de rétablir le salaire primitif. Il est donc bien, je pense, de livrer à la publicité un moyen qui peut concilier l'intérêt pressant de l'ouvrier et l'avenir de l'industriel. Voici le modèle des bons délivrés aux ouvriers de la raffinerie de sucre de Valenciennes depuis le commencement de la crise alimentaire.

» Bon pour : pains de 1 kilog. 1|2 que les boulangers de Valenciennes sont priés de livrer au porteur contre le paiement de 47 c. 1|2 par pain et la remise du présent bon. Nous leur paierons en échange dudit bon la différence du prix de 0 fr. 475 à celui de la taxe.

» Ce bon n'est valable qu'autant qu'il sera présenté au boulanger dans les cinq jours qui suivront sa date.

» Il est facile de voir que ce secours extraordinaire n'engage pas pour l'avenir, puisqu'il cesse avec la cause qui l'a fait naître. Quand le pain de trois livres vaudra 0 fr. 475 cent., le bon deviendra nul.

» On m'assure à l'instant qu'un fabricant de sucre de Marly-les-Valenciennes, M. Locqueneux, n'a pas encore vendu son blé plus de 20 fr. l'hect. à ses ouvriers. Le prix officiel de ce jour est de 31 fr. 32 cent., le cours réel est plus élevé. Noble exemple pour faire ombre au tableau. Il y a des fabricants de sucre qui gagnent plus de 60 000 f. par an, et qui, en payant leurs ouvriers, retiennent 5 centimes par pièce de 5 francs !

» Il existe trois salles d'asile à Valenciennes, deux appartiennent à la ville, la troisième a été fondée par une dame riche, Mme Demaingoval, qui la dirige et en supporte toutes les charges.

» Dans les asiles de la ville, la société de Saint-Vincent exerce son influence, aussi les enfants de femme non mariée en sont exclus ; c'est rationnel, ce sont les plus malheureux !

» Dans l'autre asile, fondé par une dame âgée à laquelle on aurait pu pardonner ses préjugés des temps passés, tous les enfants indistinctement sont admis. Nouvelle preuve de la tolérance des prétendus chrétiens.

» Il y a aussi une société de maternité pour secourir les femmes en couches. Bien entendu on repousse la fille malheureuse qui n'a pas reçu la bénédiction nuptiale. Espérons de meilleurs jours !

» Depuis plus d'un an on s'occupe de l'organisation d'une crèche. Pour arriver à une solution favorable, la Loge maçonnique vient d'offrir généreusement à l'administration municipale une somme de mille francs. Le croirait-on ? Le conseil a remercié la loge.

» Voici les conclusions mises aux voix et adoptées :

» 1° De passer à l'ordre du jour sur la demande de 600 fr. qui vous a été faite il y a quelques mois pour la création des crèches ;

» 2° De voter au nom de la ville a la Loge maçonnique les remerciements les plus vifs pour les 1 000 fr. qu'elle avait mis à ce sujet à la disposition de la ville ;

» 3° Et de faire un appel à la charité si connue de nos concitoyens pour les engager à faire quelques essais en faveur de la création d'une crèche, essais que la ville pourrait encourager par des votes proportionnés à ses ressources et aux besoins de cet établissement.

» Délibéré par la partie réputée intelligente d'une cité importante ! bon Dieu !

» Heureusement pour les petits enfants, on assure que la Loge maçonnique va faire les essais que veut bien lui conseiller l'administra-

[illegible] que par besoin d'argent, de sorte que les céréales tendent à augmenter d'une manière effrayante par suite de leur rareté et de la panique générale.

» L'industrie souffre et se plaint partout. Les toiles, principale richesse de notre ville, ne se vendent pas ou sont à si bas prix, que les fabricants, de guerre lasse, renvoient leurs ouvriers. La ville en occupe bien une partie à des travaux d'utilité publique, mais les faibles ressources absorbées presque entièrement par la taxe du pain, ne lui permettent pas de donner du travail à tous ceux qui en demandent ; d'ailleurs, qu'est-ce que 75 centimes ou 1 franc pour l'homme qui doit nourrir une famille? Aussi beaucoup d'ouvriers prennent-ils le parti d'aller chercher leur pain en campagne.

» Il est de ces maux, du reste, que la meilleure administration possible ne peut guérir, et, malgré ce qu'on en dit, il faudra bien reconnaître que le paupérisme, croissant de plus en plus, a d'autres causes que l'insuffisance d'une mauvaise récolte. « Le prix du pain est encore » fort au-dessous de ce qu'il a été pendant l'année désastreuse de 1817 » et même de 1829, » dit le *Journal des Débats*. Oui, c'est possible, peut-on lui répondre : mais l'ouvrier trouvait du travail alors, et les salaires étaient plus élevés qu'à présent !...

» Dans quelques communes, la quantité énorme des indigents empêche les maires de former des bureaux de charité, ce qui force les pauvres à courir les campagnes par bandes souvent agressives. Ces jours derniers, nos autorités, accompagnées de la gendarmerie et de soldats, ont amené dans les prisons une quinzaine d'hommes, de femmes et d'enfants qui voulaient, dit-on, prendre par force le pain que venait de cuire un fermier. Parmi ces personnes, dont la plupart a été relâchée, se trouvait une femme tellement affaiblie par les privations et par la fatigue, qu'un gendarme a été obligé de l'amener sur son cheval.

» Un fait vous fera voir à quelle misérable condition est réduite la classe pauvre :

» Un fermier avait mis dans un coin de sa cour un tas de marc de pommes à cidre. Ce marc sert habituellement dans les fermes à engraisser les porcs dans les mauvaises années, en le mêlant à quelques farineux.

» Cet homme s'aperçut un matin que son tas diminuait; surpris d'un vol qui rapportait si peu de profit à son auteur, en raison de la gravité de l'action, il fit le guet, et surprit un de ses voisins, considéré jusqu'à ce jour comme honnête homme, mais chargé d'une nombreuse famille.

» Il suit le voleur, à son insu, jusqu'à sa demeure, et entre subitement peu d'instants après lui. Quel spectacle digne de pitié s'offre à ses yeux!

» Une famille entière, affamée, assise autour d'une table, puisant à tour de rôle, dans un vase de terre, un informe mélange de farine et de marc de pomme *volé*.....

» Ah ! si tous ceux qui lisent le discours de la couronne et qui se félicitent avec elle de la *prospérité croissante* du pays, jetaient un coup d'œil dans le bouge du paysan, dans la pauvre maison de l'ouvrier, combien de ceux-là trembleraient de cette prospérité croissante, qui ne demande plus que quelques mois semblables à ceux qui viennent de s'écouler, pour ouvrir un vaste tombeau pour le pauvre, et peut-être aussi — car la faim se venge parfois — pour le riche. »

Nous recevons de M. le préfet de Loir-et-Cher la lettre suivante :

« Monsieur, les désastres causés par le dernier débordement de la Loire ont excité les plus généreuses sympathies, et la charité publique a noblement payé sa dette; mais les pertes sont si grandes, que, quelque chose qu'on fasse, on ne saurait parvenir à les réparer toutes. Mme de Lezay-Marnésia et moi avons eu la pensée de faire, sous la forme de loterie, un nouvel appel en faveur des inondés de Loir-et-Cher. Ce moyen, un peu épuisé, avait besoin d'être ranimé par de puissantes séductions. Les hommes les plus éminents dans la littérature et dans les arts se sont empressés, avec le plus noble désintéressement, d'apporter leur tribut à cette loterie. Au nombre des lots, on trouvera des tableaux de MM. Horace Vernet, Ary et Henri Scheffer, Eugène Delacroix, Eugène Isabey, Jules Coignet, Duban, etc., etc., offerts par ces grands artistes; des vers autographes inédits de notre

---

amer ; — je le pendis *parce que* je savais qu'il m'avait aimé, et *parce que* je sentais qu'il ne m'avait donné aucun sujet de colère; — je le pendis, *parce que* je savais qu'en faisant ainsi je commettais un crime, un péché mortel qui mettait en péril mon âme immortelle, au point de la placer, si une telle chose était possible, hors de la sphère de la miséricorde infinie du Dieu très miséricordieux et très terrible.

Pendant la nuit qui suivit la consommation de cette cruauté, je fus réveillé en sursaut par des cris au feu! Les rideaux de mon lit étaient en flammes. Toute la maison brûlait. Ce fut avec une peine extrême que ma femme, une domestique et moi, pûmes nous échapper. La dévastation fut complète. Tous mes biens terrestres furent anéantis, et je me livrai au désespoir. Je n'aurai pas la faiblesse d'établir une relation de cause à effet entre le désastre et le crime. Mais je raconte une chaîne de faits, et je n'en veux pas laisser un anneau incomplet. Le lendemain de l'incendie, j'allai visiter les ruines. Les murs, à l'exception d'un seul, s'étaient écroulés. Le mur resté debout était une cloison d'une épaisseur peu considérable, située presque au milieu de la maison, et contre laquelle avait été placée la tête du lit. Le plâtre avait résisté, d'une manière remarquable, à l'action du feu, sans doute parce que, nouvellement étendu, il était encore humide. Auprès de ce mur, une grande foule s'était amassée, et plusieurs personnes paraissaient examiner avec une attention particulière. Les mots « étrange ! singulier ! » et autres exclamations semblables, excitèrent ma curiosité. Je m'approchai, et je vis, comme si elle eût été sculptée sur la surface blanche, la forme en relief d'un chat gigantesque. L'impression en était prise avec une exactitude vraiment merveilleuse. Une corde était passée autour du cou de l'animal.

D'abord cette apparition — car je pus à peine y voir autre chose — porta mon étonnement et ma terreur au comble. Mais enfin la réflexion vint à mon aide. Je me rappelais que le chat avait été pendu dans un jardin près de la maison. A la première alarme excitée par l'incendie, ce jardin avait été immédiatement envahi par la foule. Sans doute, quelqu'un avait détaché le chat de l'arbre, l'avait jeté par une fenêtre ouverte dans ma chambre, probablement afin de me réveiller. D'autres murailles s'étant écroulées, la victime de ma cruauté s'était trouvée prise dans le plâtre encore frais, et l'action combinée de la chaux, des flammes et des gaz qui se dégageaient du cadavre, avait formé l'image que j'avais sous les yeux.

Quelque satisfaisante que fût cette explication pour ma raison, sinon pour ma conscience, ce fait surprenant n'en fit pas moins une profonde impression sur mon imagination. Pendant des mois entiers, je ne pus me débarrasser du fantôme du chat; et pendant ce temps, il me vint à l'esprit un vague sentiment qu'on aurait pu attribuer au remords, mais le remords était loin de moi. J'allai jusqu'à regretter la perte de la bête, et à chercher, dans les bouges que je fréquentais, quelque autre favori de la même espèce et d'une apparence à peu près semblable pour le remplacer.

Une nuit comme j'étais assis, à demi stupéfié, dans un de ces repaires, mon attention fut subitement attirée vers un objet noir, juché sur le sommet de l'un des immenses tonneaux de genièvre ou d'eau-de-vie, qui composaient le principal ameublement de la chambre. Depuis quelques instants, je tenais les yeux fixés sur cette place, aussi fus-je grandement surpris de n'avoir pas plus tôt aperçu l'objet qui s'y trouvait. Je m'en approchai, je le touchai de la main. C'était un chat noir — très gros — aussi gros que Pluton, et exactement semblable à lui, si ce n'est que Pluton n'avait pas un poil blanc sur tout son corps, et que ce chat avait une tache blanche, d'une forme indécise, qui lui couvrait presque entièrement la poitrine.

Je ne l'eus pas plutôt touché qu'il se leva, fit entendre un *rou-rou* bruyant, se frotta contre ma main, et parut très flatté de mon attention. Voilà donc la créature même que je cherchais. Je proposai immédiatement au cabaretier de la lui acheter ; mais cet homme me dit que le chat ne lui appartenait pas, — qu'il ne savait rien de lui, — qu'il ne l'avait jamais vu.

Je continuai mes caresses, et quand je m'apprêtai à partir, l'animal témoigna le désir de m'accompagner. Je le lui permis, et de temps en temps, pendant le chemin, je me baissais pour le flatter. Lorsque nous arrivâmes à la maison, il s'y établit sur-le-champ, et devint presque aussitôt le grand favori de ma femme.

Quant à moi, je sentis bientôt s'élever dans mon cœur une profonde aversion pour lui. C'était juste le contraire de ce que j'avais espéré ; mais — je ne sais pourquoi — son affection excita en moi le dégoût et l'ennui. Par degrés, ces sentiments firent place à la haine. J'évitai la créature ; car un certain sentiment de honte et le souvenir de ma cruauté d'autrefois m'empêchèrent de lui faire du mal. Pendant quelques semaines je m'abstins de le frapper ni même de le maltraiter d'aucune façon, mais graduellement, très graduellement, j'en vins à le regarder avec une indicible aversion, et à fuir silencieusement son odieuse présence, comme on fuirait l'haleine d'un pestiféré.

Ce qui augmenta sans doute ma haine pour cette bête, fut la découverte que je fis le lendemain même du jour où je l'amenai chez moi, que, comme Pluton, il avait été privé d'un œil. Cette circonstance, cependant, ne le rendit que plus cher à ma femme qui, ainsi que je l'ai déjà dit, était douée, à un point remarquable, de cette bonté qui avait été autrefois le principal trait de mon caractère et la source de mes plaisirs les plus simples et les plus purs.

Cependant, l'affection du chat pour moi sembla augmenter en raison de mon aversion pour lui: il suivait mes pas avec une opiniâtreté inexprimable. Quand je m'asseyais, il s'accroupissait sous ma chaise ou sautait sur mes genoux pour me couvrir de ses caresses détestées. Si je me levais pour marcher, il se faufilait entre mes pieds et manquait de me jeter par terre, ou bien, accrochant ses longues griffes dans mes vêtements, il grimpait jusqu'à ma poitrine. Dans ces moments, quoique je brûlasse du désir de le tuer, j'en étais empêché, en partie par le souvenir de mon premier crime, mais plus encore, — que je l'avoue sans retard, — par une véritable crainte que m'inspirait cette bête.

Cette crainte n'était pas précisément l'appréhension d'un mal physique, — et pourtant je sais à peine comment la définir autrement. J'ai presque honte de l'avouer, — oui, dans ce cachot la honte me saisit ; — la terreur, l'horreur que cet animal m'inspirait, s'étaient accrues de l'une des plus folles chimères qu'il soit possible d'imaginer. Plus d'une fois, ma femme avait appelé mon attention sur la tache blanche dont j'ai parlé, et qui formait la seule différence visible entre le chat étranger et celui que j'avais tué. Le lecteur se rappellera que cette marque, quoique grande, avait été d'abord de forme vague et indécise, mais graduellement, si graduellement que je me crus pendant longtemps le jouet de mon imagination, — elle avait enfin pris une forme rigoureusement déterminée. Et maintenant elle figurait un objet que je ne puis nommer sans frémir, — c'est là surtout ce qui me fit abhorrer et craindre le monstre dont je me serais défait, *si je l'avais osé* ; — c'était maintenant, dis-je, l'image d'une chose hideuse, d'une chose épouvantable — du GIBET ! — Oh ! triste et terrible instrument d'horreur et de crime, — de l'agonie et de la mort !

Et maintenant j'étais, en effet, malheureux au-delà du malheur des hommes. Et une *bête brute*, dont j'avais détruit le semblable avec mépris, une *bête brute* me causait, à *moi*, homme façonné à l'image du Dieu Très-Haut, une douleur insupportable ! Hélas ! ni le jour ni la nuit je ne connus plus les douceurs du repos ! Pendant le jour la créature ne me quittait pas d'une seconde ; et la nuit, à toute heure, me

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le directeur général de l'administration des douanes vient de publier une circulaire portant transmission d'une ordonnance royale qui autorise l'importation des lièges bruts pour être préparés ou façonnés en France.

— Un habitant du village Saint-Marcel a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à la suite d'un pari fait entre lui et divers buveurs attablés dans un cabaret. Ce malheureux a avalé, aux termes de la gageure, un litre d'eau-de-vie et une certaine quantité de sel et de tabac. On comprend les ravages produits par ce mélange irritant.

— On dit que des essais vont être faits prochainement pour l'établissement de la poste électrique sur la ligne d'Orléans.

— La *Gazette d'Augsbourg* rapporte comme un bruit qu'une nouvelle conspiration a été découverte à Cracovie.

— Les nouvelles les plus récentes du Portugal sont publiées par les journaux espagnols, sous la rubrique de Lisbonne, 15 janvier.

Elles représentent das Antas et le marquis de Loulé comme se disposant à défendre, de concert avec le chef miguéliste Guedes, les lignes d'Oporto, contre Saldanha réuni à Casal. Les forces des assiégés montent à 4 000 hommes environ ; celle des assiégeants à 10 000.

ASSURANCE CONTRE LES FRAIS DE MALADIES.—Une communication intéressante a été faite à la dernière séance de l'Académie de Reims. Il s'agissait d'une institution établie dans la commune de Floing (Ardennes); c'est une assurance contre les frais de maladie. Un médecin est chargé deux fois par semaine de visiter les malades de la commune, et plus si c'est nécessaire, et les préparations médicinales sont données à 50 % meilleur marché aux frais de l'association.

Voici les détails communiqués sur cette institution :

« Il y a deux ans environ, il a été fondé à Floing une association contre les frais de maladies. — Frais de médecin : Floing n'en possède pas. il faut recourir aux docteurs de Sédan, dont chaque visite est payée de 3 à 6 fr.;—frais de pharmacie : chacun sait ce qu'il en coûte; les maladies ruinent, la plupart du temps, les familles jouissant d'une honnête aisance; elles apportent aux malheureux la mort ou la mendicité. Floing est peuplé d'ouvriers tisseurs, dont la très grande majorité occupe cette marge intermédiaire si vague, si indéterminée, qui sépare la misère d'une demi-aisance. Il fallait trouver là, sans grever l'ouvrier, un traitement annuel pour un médecin qui fût à la disposition de la commune, et une réduction considérable sur le prix des médicaments.

» En effet, les habitants de Floing ont maintenant un médecin à temps et à bon marché, exact, dévoué, toujours présent au début des maladies, c'est-à-dire toujours à même de les prévenir et d'arrêter leurs effets les plus funestes pour l'ouvrier, qui sont leur durée et leur gravité. Ajoutez à cela que les simples et toutes les compositions pharmaceutiques ne se paient par les associés que la moitié du prix ordinaire. Pour le tout, chaque famille fournit une cotisation annuelle de 3 francs.

» De plus, la caisse d'association qui pourvoit à tous les besoins des associés, vient en aide encore aux vieillards, aux veuves chargées d'enfants, aux familles indigentes qui ne peuvent contribuer à la cotisation annuelle. Elle leur donne son médecin, et elle paie, autant qu'il est possible, leurs médicaments. Ce n'est pas tout : il lui reste au bout de l'an un excédant de 250 fr.; et l'on a calculé que cette somme produirait, après vingt ans, avec les intérêts composés, un capital dont la rente assurera à la commune un médecin et des médicaments *gratis à perpétuité.* »

UNE BONNE SŒUR. — Marie Delcasse, âgée de sept ans, a mendié sur la voie publique, et un sergent de ville l'a arrêtée. Elle est devant la police correctionnelle. Elle pleure beaucoup... Une autre petite fille s'approche d'elle, lui essuie les yeux avec son tablier, et lui dit : « N'aie pas peur, Marie, n'aie pas peur, je suis là. »

M. le président. — Quelle est cette enfant qui parle à la prévenue?

La petite fille. — Je suis Julie Delcasse.

— Est-ce que vous êtes sa parente?

[illegible] n'avez pas la raison nécessaire pour vous conduire.

— Oh ! j'ai bien de la raison, je vous assure. Et puis nous demeurons chez Mme Chemin, qui connaissait ma mère, et qui nous donne un lit dans son petit logement.

— Cette femme a fait là une très bonne action.

— Oh ! c'est une bien brave dame, elle n'est pas riche, mais bien bonne!

— Comment se fait-il donc que votre petite sœur ait mendié ?

— Vous savez, les enfants, ça aime toujours les friandises, et dam! moi je ne puis pas lui en donner. Alors elle aura demandé un sou pour en acheter.

— Si nous vous la rendons, promettez-vous de la bien surveiller?

— Oh ! je vous le promets ; et puis elle sera bien sage, j'en suis sûre ; (à Marie) n'est-ce pas, petite sœur, que tu seras bien sage?

Marie (pleurant) : Oui, hi ! hi ! hi !

Julie : Vous voyez (courant à Marie et lui essuyant les yeux), allons, ne pleurons plus.

Le tribunal acquitte Marie Delcasse, comme ayant agi sans discernement, et ordonne qu'elle sera rendue à sa sœur.

Julie, faisant la révérence : Je vous remercie bien.

Elle va embrasser Marie sur les deux joues et lui dit :

— J'irai te chercher demain à la prison, sois bien sage, et ne pleurons plus, voyons ! (*Droit.*)

Chambre des Pairs.

Séance du 26 janvier. — Présidence de M. PASQUIER.

L'ordre du jour appelle le rapport du projet de loi relatif aux céréales.

M. CHARLES DUPIN, rapporteur. La pénurie des grains qui afflige cette année les populations a décidé le gouvernement à vous présenter un projet de loi dont le résultat doit apporter un efficace soulagement aux souffrances du pays.

La loi permanente des céréales offre heureusement au commerce des indices certains sur les bénéfices qu'il peut effectuer en important des grains étrangers. Cette loi abaisse les tarifs à mesure que nos denrées renchérissent. Dès les premiers mois de l'automne dernier, déjà les mercuriales des marchés avaient beaucoup abaissé les droits sur les céréales étrangères, et le commerce, répondant à cette facilité, avait introduit une énorme quantité de grains dans les ports de la Méditerranée et de la Manche.

Cependant, dans les trois derniers mois de l'année dernière, le prix des grains montait toujours, parce que de malheureuses circonstances ont empêché les céréales accumulées à Marseille, plus d'un million d'hectolitres, d'être transportées dans l'intérieur de la France. Les glaces obstruaient la navigation du Rhône ; elle a été suspendue pendant plusieurs mois. D'un autre côté les chemins étaient presque impraticables par la continuité des charrois, et le surcroît d'allocation accordé pour leur entretien, n'a pu suffire à les rétablir.

A ces calamités est venue s'ajouter la cupidité des compagnies, dont les bateaux font le service du Rhône. Espérant profiter de la misère publique pour s'enrichir, leur avidité n'a pas craint de tripler le prix ordinaire des transports. Nous signalons de la manière la plus sérieuse cet odieux abus. Nous demandons qu'il y soit porté remède dans l'avenir. Il faut que le gouvernement, si jamais pareil désastre nous menace encore, soit investi de pouvoirs suffisants pour requérir le concours des bateaux établis sur nos rivières. Le corps social, représenté par le gouvernement, doit évidemment avoir ce droit.

La Loire ayant atteint un niveau supérieur à ses digues, a débordé de toutes parts. Pour comble de malheur, le canal du Cher, à la même époque, en face de ces immenses inondations manquait d'eau, et achevait ainsi de paralyser la navigation.

L'orateur analyse ici les divers articles du projet de loi, et termine par un tableau qu'il cherche à rendre consolant, mais qui est beaucoup trop flatté. Heureusement, dit-il, les récoltes accessoires, telles que maïs, sarrazin, etc., sont abondantes. Les pommes de terre, beaucoup moins attaquées par la maladie qu'elles ne l'étaient l'an dernier, nous offrent de bien précieuses ressources. Et si le prix actuel des grains se rapproche du chiffre qu'il a atteint en 1817, la population française n'est pas, comme en 1817, épuisée par tous les maux de la guerre et de l'invasion; elle est refaite par une longue paix, le développement de l'industrie; nous avons ensuite, pour moyen de transport, les chemins de fer. Partagée entre tous, la pénurie est supportable. Aussi nous déplorons les désordres qui, loin de porter remède aux souffrances du peuple, n'ont fait que les aggraver.

Malgré les souffrances occasionnées par la disette et l'intempérie des saisons, et auxquelles le projet de loi apportera du soulagement, je n'hésite

[illegible] venons-lui en aide par un emploi bien entendu de la fortune publique, et nous aurons adouci autant qu'il est possible ces pénibles épreuves qui pèsent sur le pays.

» Les relations de Votre Majesté avec toutes les puissances étrangères vous donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée. Nous nous en félicitons avec vous.

» La France, qui a partagé vos douleurs de père, s'associe avec bonheur aux consolations que la Providence vous envoie. Le mariage de votre bien-aimé fils le duc de Montpensier avec votre bien-aimée nièce l'infante Louise-Fernande, en même temps qu'il complète les satisfactions réservées à votre famille, est accueillie par nous comme un nouveau gage, entre la France et l'Espagne, de ces bonnes et intimes relations établies depuis tant d'années, et dont le maintien importait aussi bien à la prospérité qu'à la sûreté réciproque des deux Etats.

» Vous avez lieu d'espérer que les affaires de la Plata ne tarderont pas à être réglées conformément aux vues adoptées par votre gouvernement, de concert avec celui de la reine de la Grande-Bretagne. Les justes réclamations de notre commerce, dont les relations dans ces contrées sont depuis si longtemps en souffrance, nous font souhaiter que cet espoir se réalisera prochainement.

» Votre Majesté a conclu un traité de navigation avec l'empereur de Russie. La Chambre, appelée à délibérer sur les dispositions financières de ce traité, examinera avec intérêt une convention qui doit, par une juste réciprocité dans nos relations maritimes avec cet empire, nous garantir tous les avantages qu'il nous est utile de conserver.

» Un évènement inattendu a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne; la république de Cracovie, Etat indépendant et neutre, a été incorporée à l'empire d'Autriche. La France veut sincèrement le respect de l'indépendance des Etats, et le maintien des engagements dont aucune puissance ne peut s'affranchir sans en affranchir en même temps les autres. En protestant contre cette violation des traités, nouvelle atteinte à l'antique nationalité polonaise, Votre Majesté a rempli un impérieux devoir et répondu à la juste émotion de la conscience publique.

» Nous apprenons avec satisfaction que, malgré les causes qui auraient pu suspendre ses progrès, le revenu public n'a pas cessé de s'accroître.

» Mais quelle que soit votre confiance dans les puissantes ressources de la France, les charges imprévues qui viennent peser sur le trésor nous imposent le devoir d'apporter cette année dans l'examen des lois de finances la plus attentive économie. Nous veillerons surtout à ne laisser s'introduire aucune dépense nouvelle que ne justifierait pas une évidente nécessité.

» Votre Majesté nous annonce que divers projets de lois relatives à des améliorations importantes dans la législation et dans l'administration du royaume, doivent être soumis à la Chambre. Nous avons hâte d'étudier et de résoudre toutes ces questions que le pays signale à notre sollicitude, et qui doivent contribuer, soit à développer l'instruction et le bien-être dans tous les rangs de la société, soit à favoriser les progrès de notre commerce, de notre industrie, de notre agriculture.

» Si parmi ces améliorations, il en est que les circonstances actuelles ne permettent pas de réaliser dès à présent, nous ne devons pas moins préparer pour un temps plus heureux des résultats justement désirés.

» L'achèvement des grands travaux entrepris pour la défense et la prospérité nationales, est un de nos premiers besoins ; ces travaux doivent être conduits à leur terme avec persévérance, mais en observant la prudente réserve que réclament l'état des finances et le maintien du crédit public.

» La tranquillité, si heureusement rétablie en Algérie par la valeur et par l'infatigable dévouement de notre armée, nous permet et nous commande d'adopter enfin et de soumettre à des expériences décisives les mesures propres à seconder les progrès de la colonisation dans nos possessions d'Afrique. La Chambre donnera l'attention la plus sérieuse au projet de loi spécial qui lui sera présenté sur cette importante question.

» Sire, un sentiment commun nous anime. Comme Votre Majesté, nous voulons fonder dans notre patrie une indissoluble alliance entre la monarchie et la liberté. Vous avez consacré votre vie et celle de vos enfants à donner un éclatant exemple des bienfaits dont cette alliance est le gage. Nous vous soutiendrons dans votre mission. Une expérience déjà longue nous a éclairés sur la politique qui convient à nos intérêts moraux et matériels.

» Que cette politique libérale et modérée continue d'affermir nos institutions et assure le développement pacifique et régulier de nos destinées ; Votre Majesté peut compter sur notre loyal concours. Marchant au même but, nous nous aiderons mutuellement à l'atteindre, et la France, prospère et honorée, recueillera le fruit de ses efforts. »

La discussion de ce projet est fixée à lundi. M. le président annonce que les inscriptions des orateurs qui voudront parler pour ou contre, seront reçues demain matin à 8 heures.

Un débat s'élève ensuite pour savoir comment se réglera le tour des inscriptions. La chambre décide qu'entre les députés qui se trouveront demain à 8 heures à la chambre, il sera tiré au sort pour savoir qui parlera le premier.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande que les pièces relatives à l'affaire

---

réveillant en sursaut au milieu de rêves effroyables, je sentais sur mon visage la chaude haleine de cet être, et son immense poids, — cauchemar incarné que je n'avais pas le pouvoir de secouer, — éternellement couché sur mon *cœur* !

Sous le poids de tels tourments, la faible lueur de bien qui restait en moi s'éteignit. De mauvaises pensées, — les pensées les plus sombres et les plus infernales, — furent mes seules intimes. Ma mauvaise humeur habituelle devint de la haine pour toutes choses, pour toute l'humanité, et de ces emportements subits, violents, continuels auxquels je n'imposais plus de frein. Ma femme, qui jamais ne se plaignait, hélas! fut celle qui eut le plus souvent et le plus patiemment à souffrir.

Un jour elle m'accompagna, pour quelque arrangement, dans la cave de la vieille maison où notre pauvreté nous avait conduits. Le chat se précipita après moi dans le sombre et raide escalier, et m'ayant presque fait tomber, m'exaspéra jusqu'à la fureur. Je saisis une hache, et secouant la crainte puérile qui jusqu'alors m'avait retenu, j'ajustai la bête, et très certainement je l'eusse tuée, mais le coup fut arrêté par la main de ma femme. Cet empêchement me jeta dans une rage démoniaque; je retirai brusquement mon bras et je frappai ma femme à la tête. Elle tomba morte, sans pousser un gémissement.

Ayant consommé ce hideux meurtre, je me mis immédiatement et avec une parfaite liberté d'esprit, en mesure de cacher le cadavre. Je savais qu'il ne me serait pas possible de l'emporter hors de la maison ni la nuit ni le jour, sans courir le risque d'être vu. Plusieurs projets me vinrent à l'esprit. Un moment je songeai à couper le corps en petits morceaux pour les détruire par le feu. L'instant après je résolus de lui creuser une fosse dans la cave. Puis je me demandai s'il ne valait pas mieux le jeter dans le puits de la cour — ou l'emballer dans une boîte comme de la marchandise et le faire emporter par un commissionnaire. Enfin, je trouvai un bien meilleur expédient. Je me décidai à le murer dans la cave, comme on raconte que les moines du moyen-âge avaient l'habitude de le faire pour leurs victimes.

La cave était très convenable pour l'exécution d'un tel dessein. Ses murs étaient grossièrement construits, et avaient été récemment couverts d'un plâtre inégal, que l'humidité avait empêché de durcir. De plus, dans un des murs, il y avait un enfoncement, une fausse cheminée qu'on avait comblée. Je ne doutais pas que je ne pusse facilement déplacer les briques en cet endroit, y poser le corps, et rétablir les choses dans l'état où elles étaient, de façon à ce que rien de suspect ne pût frapper les regards.

Je ne me trompais pas dans mon calcul. Au moyen d'une barre de fer, je délogeai facilement les briques, et ayant déposé soigneusement le cadavre contre le mur intérieur, je le soutins dans cette position, tandis que, sans difficulté, je replaçais toute la maçonnerie. M'étant procuré, avec une précaution infinie, du ciment, du sable et des poils, je préparai un plâtre qu'on ne pouvait distinguer de l'ancien, et j'en couvris les briques. Lorsque tout fut fini, je contemplai mon ouvrage avec satisfaction. Le mur n'offrait aucune trace accusatrice. Je nettoyai le sol avec le plus grand soin. Puis, jetant autour de moi un regard triomphant, je me dis : « Ici, au moins, mon travail n'a pas été en vain. »

Ma seconde pensée fut de chercher la bête qui avait été la cause de tant de malheur ; car j'étais enfin fermement résolu de la tuer. Si j'avais pu mettre la main dessus, son sort n'eût pas été douteux : mais apparemment que le rusé animal, effrayé de la violence de ma colère, évitait de se présenter devant moi. Il est impossible de décrire ni d'imaginer le profond sentiment de délivrance que fit naître dans mon cœur l'absence de cette créature détestée. De la nuit, elle ne reparut point ; — pendant une nuit, depuis son entrée dans la maison, je dormis profondément et tranquillement ; — oui, je *dormis*, quoique le fardeau d'un meurtre pesât sur mon âme !

Le lendemain et le surlendemain s'écoulèrent ; mon tourment ne revint pas. Une fois encore je respirai comme un homme libre. Le monstre, dans sa terreur, m'avait fui pour toujours ! Mon bonheur fut suprême ! Mon crime ne me troubla que peu. Quelques questions m'avaient été faites, j'avais trouvé de faciles réponses. Les recherches n'avaient abouti à rien. Je regardai comme certaine ma félicité à venir.

Le quatrième jour après l'assassinat, des gens de la police vinrent inopinément dans la maison et firent de rigoureuses perquisitions. Sûr que ma cachette était introuvable, je n'éprouvai aucun embarras. Ces gens m'ordonnèrent de les accompagner. Ils ne laissaient pas un coin, pas un enfoncement sans l'explorer. Enfin, pour la troisième ou quatrième fois, ils descendirent dans la cave. Je ne sentis pas se contracter un muscle de mon corps. Le cœur de celui qui dort dans l'innocence ne bat pas avec plus de calme que ne le faisait le mien. Je me promenais de long en large dans la cave. Je croisais les bras sur ma poitrine et marchais d'un pas [illegible] dégagé. Les hommes de police, complètement satisfaits, étaient sur le point de se retirer. La joie de mon cœur fut trop vive pour que je pusse en retenir l'explosion. Je brûlais de parler, de dire au moins un mot pour exprimer mon triomphe et rendre doublement sûre la conviction où ils étaient de mon innocence.

— Messieurs, dis-je enfin, je me réjouis d'avoir détruit vos soupçons. Je vous souhaite à tous une bonne santé et un peu plus de courtoisie. A propos, Messieurs, cette maison est... est fort bien construite. (Dans mon désir insensé de montrer une grande liberté d'esprit, je savais à peine ce que je disais.) Je puis avancer que c'est une maison singulièrement bien construite. Ces murs — vous en allez-vous, Messieurs? — ces murs sont solidement bâtis ; — et ici, dans l'emportement de la bravade, je frappai fortement avec une canne contre la maçonnerie qui recouvrait le cadavre de ma femme.

Puisse Dieu me sauver et me délivrer des griffes du démon ! Le silence eut à peine succédé au bruit de mes coups qu'une voix me répondit, une voix qui sortait de la tombe ! Un cri, d'abord étouffé et brisé comme les sanglots d'un enfant, et puis se gonflant, s'élevant en un hurlement long, fort, continu, anormal, inhumain, un hurlement moitié d'horreur, moitié de triomphe, tel qu'on eût pu le croire sorti de l'enfer, poussé par des poitrines de damnés dans l'angoisse et de démons triomphants.

De mes pensées il serait folie que de vouloir parler. M'évanouissant, je m'appuyai en chancelant sur le mur opposé. Un instant les gens de police, déjà sur l'escalier, restèrent immobiles, frappés d'une terreur superstitieuse. Bientôt une douzaine de bras vigoureux attaquèrent le mur. Le cadavre, déjà en état de putréfaction, couvert de sang desséché, était debout devant les yeux des spectateurs. Sur sa tête, la bouche ouverte et sanglante, et son œil unique flamboyant, était la bête hideuse dont la ruse m'avait poussé au meurtre, et dont la voix traîtresse m'avait livré au bourreau. J'avais muré le monstre dans la tombe.

EDGAR A. POE,

(Traduit de l'anglais par Mme ISABELLE MEUNIER.)

M. [illegible], directeur de la *Revue d'architecture*, et notre collaborateur, [illegible] vient d'être nommé membre de la Société des Beaux-Arts [illegible]

[illegible] quant sa bienveillance et son affabilité, qualités qui, sans doute, lui ont fait un nom dans le harem, mais qui n'ont pas pénétré au-delà, car on ne sait guères d'elle que son nom.

» Hegan, beau-frère de l'empereur, intrigant dont les manœuvres troublent sans cesse la tranquillité de la famille impériale, s'est vu dans l'obligation de demander un congé, en raison d'un rhume violent qui l'empêche de suivre les chasses royales. Heureux, sans doute, de se débarrasser de lui, l'empereur a sans peine accédé à sa requête.

» A l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'impératrice douairière, un édit impérial a été publié, dont les autorités locales ont été chargées de faire connaître les dispositions. Il y est spécifié que les fils dont les parents ont atteint leur soixante-dixième année, sont dispensés du service public, afin de les mieux assister; que les individus au-dessus de quatre-vingts ans seront classés dans la neuvième catégorie de la hiérarchie, au-dessus de quatre-vingt-dix, dans la huitième, au-dessus de cent dans la septième, et enfin que ceux qui auront passé leur cent-vingtième année auront un arc-de-triomphe élevé en leur honneur et recevront une assistance pécuniaire. Les noms de ceux qui auront trois générations de descendants vivants seront également signalés à l'empereur. Ces honneurs, toutefois, n'appartiendront qu'à ceux dont la morale sera pure et les noms sans tache.

» Plusieurs personnages appartenant à la race impériale ont, pour des méfaits politiques ou privés, été bannis dans les tristes régions de la rivière d'Amur, où ils sont exposés à la plus affreuse misère, en proie à la disette ou renfermés dans d'horribles cachots. Un censeur avait proposé de les comprendre dans l'amnistie générale dont il a été question l'été dernier, mais Taukwang a été tellement irrité contre eux, qu'il n'y a point voulu consentir. Aujourd'hui, sa colère est un peu calmée, et il est disposé à adoucir leur peine, en suivant certaines règles prescrites.

» Après une longue consultation, il a été décidé que des commissaires seraient nommés pour accomplir des sacrifices sur les tombes des souverains anciens et modernes de la Chine, surtout sur les tombes de ces sages auxquels on doit l'introduction de la civilisation, ainsi qu'en l'honneur des dieux des rivières et des montagnes. Le département des rites est chargé de rédiger le texte d'une prière, et le département des travaux publics doit fournir l'encens.

» Un censeur a adressé à l'empereur un mémoire où il déclare que l'organisation de l'armée coûte annuellement plusieurs millions à l'Etat, et que les services qu'elle lui rend sont loin de compenser cette dépense. Les soldats que l'on envoie dans les provinces maritimes désertent souvent la veille d'une bataille. Cette année, une division que l'on avait expédiée à Kokonor pour se saisir de quelques brigands qui désolaient cette contrée, s'est mutinée et a refusé de pénétrer dans les montagnes. Le censeur déclare que cette question est des plus importantes, car quoique les mers soient tranquilles aujourd'hui, les esprits des barbares sont tellement impénétrables que l'on ne saurait guères compter sur le maintien de la paix. En outre, des bandes de voleurs sillonnent le pays, et opèrent jusqu'aux portes de la capitale, même jusque dans ses marchés. Les routes les plus fréquentées ne sont plus sûres, et cela se voit dans un temps où ces délits n'ont pas la disette pour excuse. Le censeur ajoute que la discipline seule peut rendre efficaces les services de l'armée, ainsi qu'un retour aux règlements relatifs aux châtiments et aux récompenses. La profession du soldat est trop méprisée aujourd'hui; ils sont traités comme des mercenaires, et n'ont à espérer aucun secours quand ils sont malades ou dans la détresse, de là le peu d'attachement qu'ils ont pour le service. En outre, ils ne sont point convenablement exercés, et remplissent mal leurs devoirs militaires. Le censeur conclut en proposant d'instituer dans les différentes provinces des cours d'enquête, chargées d'examiner ces abus et d'en faire le sujet d'un rapport au trône.

» Sur cette requête, Taukwang a exhorté sérieusement les gouverneurs à reformer et à mettre l'armée sur un meilleur pied, en empêchant de s'enrôler ceux que la solde seulement attire au service. »

Critique.

Plan d'assurance obligatoire et général de toutes les propriétés par l'Etat, contre tous les genres de sinistres, présenté au conseil communal de Bruxelles; par MM. DONIÈS et BARTELS. — Brochure in-18. Bruxelles, 1847.

En Belgique, les esprits continuent à être fort préoccupés de cette [illegible] mée entière, mais je crois qu'elle est au fond de leur pensée, et peut-être veulent-ils y arriver progressivement, en mettant en regard les services fort inutiles et très improductifs d'un régiment d'artillerie, et ceux fort utiles et fort productifs (négativement), des pompiers, gendarmes et gardes champêtres.

Assurément, si j'étais roi des Belges, j'accueillerais cette ouverture et je me dirais : « Dans toutes leurs guerres, les nations européennes aiment à prendre mon royaume pour théâtre de leurs batailles; il paraît que mes grandes plaines ont un charme particulier pour engager les gens à s'y tuer en grand. Je n'ai aucune défense naturelle, comme la Suisse, pour les empêcher de se livrer à cette fantaisie; oserais-je mécontenter ces immenses armées de je ne sais combien de mille hommes? elles pourraient s'amuser à me chercher querelle et à me renverser en passant. Mais si je suis assuré qu'à la première guerre on se battra chez moi, et que mes sujets et moi seront forcément spectateurs très bien placés de la reprise des hostilités, pourquoi entretiendrais-je une troupe dispendieuse d'acteurs superflus? Les soldats ne manqueront pas; les autres princes en fourniront toujours assez et en ont beaucoup plus besoin. C'est déjà bien assez, si ce n'est trop, de donner gratis le théâtre et le lieu de la scène. Dispensons-nous désormais d'entretenir une armée inutile.

» Inutile! oui; car qu'y a-t-il de plus inutile et de plus bête en même temps que ces éternelles factions, qui sont l'emploi de ces pauvres diables, et où ils se morfondent pendant des heures entières à la pluie, au vent, à la gelée, pour me faire honneur, à ce qu'on dit? Quelles bizarres coutumes! depuis que je suis roi, je n'ai pas encore pu comprendre en quoi me faisaient honneur ces gens qui s'ennuient à la grille de mon château et y perdent leur temps à promener leur fusil de long en large pendant tout le jour et toute la nuit.

» Inutile! pas tout à fait inutile pourtant, car mes endormeurs officiels (prêtres, savants et marchands de tabac) ne m'ont pas encore appris l'art d'enrichir tous mes sujets, dont l'immense majorité meurt de faim, au sein d'une prospérité toujours croissante et des progrès miraculeux des sciences exactes. Ces soldats me servent, il faut l'avouer, à contenir les populations affamées, et si je puis me passer d'eux pendant la guerre, ils me sont à peu près indispensables durant la paix profonde dont nous jouissons.

» Cependant, tout en les conservant en vue de cette nécessité de police, n'y aurait-il pas moyen d'inaugurer un principe tout neuf? La Belgique a déjà donné de bons exemples aux grands Etats, il serait beau pour elle et pour mon gouvernement de leur en offrir un autre plus extraordinaire et encore plus fécond que les précédents.

» Mes voisins protestent de leur amour pour la paix, mais ils gardent et augmentent leurs armées. La Belgique et moi ferons plus et mieux. Nous abolirons la guerre en principe et en fait, autant qu'il dépendra de nous, en supprimant l'armée, comme armée de guerre, et en la transformant franchement, sans détour, sans arrière-pensée, en armée de paix. Que tous nos soldats deviennent ou pompiers, ou gardes champêtres, ou gendarmes, ou soldats du génie, mais qu'ils cessent absolument d'être soldats purs et simples, destinés à tuer, brûler, ravager; qu'ils cessent d'être destructeurs, et qu'ils deviennent préservateurs de la société contre elle-même, en attendant le moment où ils pourront se transformer tout à fait, et du rôle négatif de conservateurs passer au rôle actif de producteurs. Oh! ce serait un grand honneur pour moi si j'étais le premier roi qui parvînt à se passer d'armée. »

Voilà ce que je me dirais si j'étais roi des Belges, et tout de suite j'ajouterais : Mettons-nous à l'œuvre; et pour ne pas trop effaroucher les routiniers, ne licencions d'abord que ces deux régiments d'artilleurs et de cuirassiers, qui semblent tant déplaire à MM. Doniès et Bartels. Ces deux messieurs m'en sauront gré, et me défendront contre toute attaque.

Economie, facilité, popularité, inutilité absolue de l'armée belge, gloire véritable et sans tache; il y aurait là de quoi tenter un roi!

E.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Barr. — Il y a erreur dans la p. c. d'hier, qui vous concerne. — Vous redevez 5 fr. pour l'abonn. quot. jusqu'au 30 avril.

M. A. à Ste-Hermine. — Reçu les 54, 75. — Merci pour le tout.

M. C. à Oran — Nous expédions immédiatement, — Reçu les 150. — Nous comptons sur vous et sur M. A.

M. M. à Tlemcen. — M. C. nous transmet 20 fr. de votre part. — Merci.—

[illegible], 25 janvier. — Bœufs amenés [illegible]; vendus [illegible], 1-38, 1-16, 1-00. — Vaches amenées [illegible]; vendues [illegible], 1-12, 1-[illegible], »-88. — Veaux amenés 373; vendus 373, 1-60, 1-40, 1-20. — Moutons amenés 7,477; vendus 7,112, 1-31, 1-16, »-98.

Bourse du 26 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 75	77 95	77 75	77 90
— — fin courant	77 75	77 90	77 00	78 05
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 60	117 75	117 45	117 60
— — fin courant	117 55	117 80	116 90	117 80

4 1/2 J. 22 [illegible] de cours	109 »»	Banq. de Fr. de 6 c. [illegible]	3200 »»
4 p. 0/0 J.	103 »»	O. V. de Par.	1315 »»
Emp. 1841 au Ct	» »/»	C. hyp.	330 »»
— — [illegible]	» »»	— Roum.	1108 »»
B. du Trés.	4 1/2	— Garn.	1170 »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	75 »»	78 05	78 80	78 75
5 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	118 40	118 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	03 »/»	»» »/»	12 1/2	10 »/»
5 p. 0/0	»» »/»	05 »/»	27 1/2	20 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct de cour	»	» »/»	ROM.	D. C.	100 » »
Récép. Rotsch.	»	100 50	BELG. 2 1/2	»	56 1/2
ESP. Dette act	»	34 »/»	— 4 1/2	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840	»	»»» »/»
— 3 p. 0/0.	»	33 1/2	— de 1842	»	102 »/»
Dette intérieure	»	29 5/8	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— de Em. 1841	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	1 70 »»
HAÏTI	»	» »/»	AUTRICHE	»	405 »»

Union minière [illegible] »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron [illegible]

INDUSTRIE AU COMPT. DU PAR.	
4 Can. 5 0/0	1245 »»
Act. d J.	[illegible] »»
Ch. S. G.	» »»» »»
V. r. dr.	340 »»
— Ob. anc.	905 »»
— — nouv.	1072 50
V. r. gauc.	215 »»
Paris à St-G.	» »»
— à Orléans (122)	»»
— à Rouen.	875 »»
R.-Havre.	»»» »»
Avignon...	833 »»
Str. à Bâle.	205 »»
Paris-Str.	470 »»
Tours-Nant	472 50
Orl.-Vierz.	575 »»
C. du Nord	610 »»
Fomp-Hau.	»»» »»
Dieppe-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	425 »»
Or.-Bord.	360 »»
Mont. à Tr.	» » »»
Paris-Lyon	400 »»
Bord.-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	6100 »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	877 50	Orléans à Vierzon.	572 50
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	— à Bordeaux	»» »»
Paris à Orléans	1220 »»	Marseille à Avign.	83» »	Nord	610 »»
— à Lyon	408 75	Paris à Strasbourg	470 »»	Boulogne à Amiens	» » »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 93; courant du mois et février, en avril, 93-»» mois du milieu et 4 derniers mois, 103.

Lille. — Colza, »»-»»; œillette rousse, »»; lin, »»-»»; cameline, »»-»» chanvre »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier disponible, »»»; cour. du mois »»» à »»»; février, 108, mars et avril, »»»; mois du milieu, 109.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 108 fr. les 100 kilog.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 janvier.

8 h. »|» OPÉRA. — Robert Bruce.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Hernani, le Mariage forcé.
7 h. 1|2 ODÉON. — Agnès de Méranie.
6 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse.
8 h. »|» ITALIENS. —
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Trois Rois et Trois Dames, Mlle Navarre.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — La Baronne, l'Illustration, l'Abbé, un Scandale.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Chacun chez soi, Jean, la Protégée, Changement.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Poudre, Tableaux, Chambre à deux lits.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Bruno le Fileur.
7 h. 1|2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1|4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
6 h. 1|2 CIRQUE. — La Révolution française.
5 h. 3|4 COMTE. — Le Monte-Christo de la jeunesse. (1re représentation.)
6 h. 1|2 FOLIES. — La Planète, la Belle au bois dormant, la Belle Etoile.
5 h. 1|4 DÉLASSEMENTS. — Marceline, Parlez, l'Amour, la Prise.
6 h. 1|2 BEAUMARCHAIS. — Choix d'un Mari, [illegible], les [illegible].

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] JANVIER.

Un Plaidoyer naïf.

On sait que le principe de la marque de fabrique obligatoire n'a pas triomphé à la Chambre des pairs. Elle a refusé d'astreindre le fabricant à signer toutes ses œuvres, et cela sur un discours de M. Cousin, soutenant sérieusement, sans la moindre nuance d'ironie, que le commerce avait besoin de frauder, et que lui interdire le mensonge, ce serait l'attaquer dans son existence.

La même thèse est reprise avec une grande naïveté par le *Nouvelliste*, journal marseillais, qui reproduit, en les appliquant seulement à la *vinaterie* ou fabrication des vins, les arguments du philosophe éclectique. Citons quelques extraits de ce curieux plaidoyer.

Sans étendre, il est vrai, à toutes les industries l'obligation de la marque, la Chambre des pairs a fait une exception pour le commerce de la vinaterie qu'elle a voulu soumettre avec la dernière rigueur aux exigences du certificat d'origine.

Ainsi, par l'article additionnel de la commission qui est devenu l'article 8 du projet, toutes futailles, bouteilles, ou enveloppes quelconques contenant des vins ou eaux-de-vie, ne pourront porter les noms des crûs autres que ceux de leur production.

Or, d'après la doctrine de la *Démocratie pacifique*, les rigueurs du projet qui frappe le commerce des vins doivent recevoir l'approbation du pays : voilà ce que nous ne saurions admettre.

La doctrine de la *Démocratie pacifique* peut s'inspirer à une source de sentiments très respectables, mais égarée par ses instincts honnêtes, elle paraît ne pas avoir compris tout ce que ses conséquences auraient de désastreux pour nos départements méridionaux en général, et particulièrement pour nos ports méditerranéens.

Ainsi que le fit remarquer, lors de la discussion, l'honorable M. Gauthier de la Gironde, l'article 8 que nous avons déjà cité, aurait pour résultat infaillible de ruiner le commerce de Cette, où l'on fabrique une grande quantité de *vins d'imitation*, et nous ajouterons qu'une branche importante du commerce marseillais, qui se livre à la même industrie, serait frappée du même coup.

Nous sommes heureux de rétracter le jugement trop absolu que nous avions porté sur la loi votée par les pairs, et de constater que du moins, en ce qui touche les vins, cette loi s'est montrée prévoyante et justement sévère.

Nous en sommes fâchés pour les marchands de *vins d'imitation*, mais il y a mensonge et fraude de leur part à vendre pour du muscat de Frontignan des compositions fabriquées à Cette. Serait-il tolérable que les bijoutiers en faux présentassent leurs produits au public à titre de vrais diamants, de vrais rubis, de perles fines ? Est-ce qu'ils ne sont pas tenus d'écrire au dessus de leur étalage, en gros caractères : *Imitations?* L'or et l'argent ne sont-ils pas contrôlés? Est-ce que l'opinion publique et même la justice n'ont pas réprouvé ces marchands qui vendent le coton pour de la laine, la laine pour du cachemire ?

Si les consommateurs trouvent, dès à présent, des garanties légales quand il s'agit de constater la nature de certains objets de luxe, dont la falsification ne porterait atteinte qu'à la bourse, à plus forte raison le commerce des boissons, des denrées alimentaires doit-il être surveillé rigoureusement ; la santé publique est intéressée à ce qu'il soit exercé loyalement.

Mais, s'écrie le *Nouvelliste*, nos vins d'imitation n'ont rien d'insalubre. L'imitation des vins, avec les excellents produits du Languedoc et du Roussillon, n'est pas une de ces industries honteuses que la morale et l'intérêt du consommateur réprouvent. On *bonifie* les vins par d'*intelligents* mélanges, par des arômes parfaitement sains, que les lois de l'hygiène ne peuvent condamner. L'imitation est donc une industrie éminemment nationale qui mérite d'être encouragée, parce qu'elle crée des débouchés à nos produits par des transformations séduisantes, et qu'elle jette à bon marché dans la consommation, tant intérieure qu'extérieure, des variétés de vins délicieux et bienfaisants, que la masse des consommateurs ne saurait se procurer en véritable origine qu'à des prix exorbitants, accessibles seulement aux classes riches.

Vos vins d'imitation sont salubres, très agréables, peu coûteux. Eh bien alors, que craignez-vous? Ils trouveront toujours des amateurs. Faites célébrer leur mérite par toutes les voix de la publicité, faites-leur une réputation solide en soignant leur fabrication, en vous rapprochant, autant que possible, des crûs fameux qui vous servent de modèles ; mais cessez d'apposer à vos produits des étiquettes menteuses. Les pierreries d'imitation dont nous vous parlions tout à l'heure ont leurs acheteurs. Beaucoup de personnes sont charmées de pouvoir briller à peu de frais. Le bon marché de vos vins pourra séduire, mais vendez-les pour ce qu'ils sont, pour des vins de Cette ou de Marseille. Autrement, vous induisez le consommateur en erreur et vous portez aux vignobles français une perfide atteinte. Le consommateur croyant trouver chez vous à bon marché les produits sincères de nos crûs les plus renommés, ces crûs eux-mêmes attendront vainement les acheteurs. C'est ainsi que l'industrie des vrais cachemires français aurait été détruite sans la guerre énergique déclarée par M. Biétry aux fraudeurs.

Au surplus, le *Nouvelliste* soutient sa thèse avec une admirable confiance; jamais éditeurs belges, vivant aux dépens de nos auteurs, n'ont défendu la cause de la contrefaçon, industrie *nationale*, avec plus de chaleur et de conviction. Le *Nouvelliste* est vraiment beau quand il s'écrie :

Du reste, que signifie ce système barbare de protection ? Est-ce dans un moment où la France lève l'étendard de la liberté commerciale qu'on oserait travailler à lui forger de nouvelles entraves !

Nous ne voulons pas répondre à ce singulier argument : la constatation d'origine n'est pas imposée aux imitations de vins étrangers destinés à l'exportation; donc il est injuste et même *immoral* d'y soumettre les imitations de vins français destinées généralement à l'intérieur.

Que prouve ici la distinction légale ? Que la loi sur les marques de fabrique est incomplète, qu'elle n'a pas trouvé le moyen de prévenir des fraudes dont les étrangers à peu près seuls sont victimes il est vrai, mais qui n'en sont pas moins coupables, et qui tendent à discréditer le commerce français sur tous les marchés du monde. Que conclure de tout cela ? Que, même en ce qui touche les vins, la loi des marques de fabrique n'a pas réalisé tout le bien qu'on devait attendre d'elle et que sa prévoyance ne s'étend pas assez loin.

Nous remercions le *Nouvelliste* d'avoir attiré notre attention sur ce sujet, et quand la loi sur les marques de fabrique sera présentée aux députés, nous promettons de surveiller de près le commerce de la *vinaterie*.

La marque obligatoire.

Les procès-verbaux des séances du conseil général de la Seine, session de 1846, ont été récemment publiés. Nous allons en extraire un fragment qui constate l'opinion considérable de ce corps sur la nécessité de rendre la marque de fabrique obligatoire.

Un membre (M. Séguier) développe une proposition de vœu sur les marques de fabrique. Il pense que l'obligation de marquer nos produits peut seule assurer la sincérité et la loyauté du commerce, tout en favorisant son développement. Les industries à l'étranger ont prospéré sous le régime de la marque; témoin les lins, les chanvres, les cuirs, les suifs de Russie et les cotons d'Amérique; en France, celles des nôtres qui l'ont adoptée, ou qui sont réglementées d'une manière spéciale, sont toutes florissantes ; il en est ainsi de la bijouterie, de l'orfèvrerie, de la coutellerie fine, de la parfumerie, etc. Mais ce n'est pas assez pour moraliser certaines industries, pour protéger efficacement les petits fabricants, pour mettre un frein à la mauvaise foi de certains exportateurs, que la marque soit facultative ; il faut qu'elle soit obligatoirement imposée. La marque facultative ne serait qu'un régime d'oppression; le fort, ou, pour mieux dire, l'intermédiaire qui est maître du marché, empêchant toujours à son profit le faible ou le producteur de marquer ; pour rédimer entièrement celui-ci de l'espèce de servitude où le tiennent la nécessité d'une part, et la cupidité de son intermédiaire de l'autre, il faut que la marque soit légalement imposée; seule elle lui permettra d'entrer largement et à armes égales dans l'arène de l'industrie, comme aussi de jouir du fruit de son travail ; seule elle empêchera le renouvellement des fraudes qui se sont pratiquées à l'étranger, où l'on a mis des marques fausses sur des produits français de première qualité ; seule elle réprimera la mauvaise foi qui se produit trop souvent, même sur les marchés nationaux, et récemment encore sur ceux de Mulhouse, de Beaucaire et de Toulouse. On objectera peut-être que la liberté de laisser-faire à chacun selon sa volonté est préférable aux entraves que mettrait au commerce l'obligation de la marque; sans doute, la liberté est utile; mais la liberté absolue, même de mal faire, est un malheur. Qu'un exportateur, par exemple expédie, comme nous l'avons vu, *des savonnettes garnies de pommes de terre*, ce sera peut-être par la suite une calamité pour lui, mais ce sera aussi, et à coup sûr, une calamité publique, parce que notre commerce sera déshonoré par de pareils faits. Il ne faut pas plus lui permettre d'exercer des fraudes de cette nature, qu'on ne permet à un propriétaire d'incendier sa maison, à cause du danger qu'il ferait courir à celles de ses voisins.

Notre marché est déjà si compromis, que nous ne pouvons plus signer certains de nos produits ; les fabricants qui continuent à faire des bronzes-pendules en sont là, ils sont obligés de prendre aujourd'hui des formes et des noms anglais, parce que des intermédiaires cupides ont expédié sous les leurs des objets non-seulement mal fabriqués, mais encore falsifiés. Qu'il y a loin de ces faits aux précautions que prennent les Anglais pour attirer sur leur commerce l'estime des nations ! Ils se garderaient bien, eux, d'expédier, au lieu de bronzes, du zinc ou du carton peint, même à des commettants inconnus ; ils sont plus loyaux, et ce qu'on ne saurait trop signaler à leur avantage, c'est que loin de parer le dessus de leurs marchandises, comme on le fait chez nous pour en dissimuler la valeur, leurs échantillons sont toujours inférieurs en qualité à l'ensemble de l'expédition. Ils ont bien senti qu'un grand commerce ne pouvait vivre et prospérer qu'à la condition de jouir de l'estime publique ; ils ont senti que leur bonne foi et leur loyauté seraient garanties par la marque, même au-delà des mers, et ils ont décidé en conséquence que tous les articles à l'exportation seraient marqués. Les négociants français ont reçu le conseil de suivre cet exemple, et quelques-uns ont si bien compris la nécessité de rétablir la réputation de notre commerce, qu'ils ont demandé l'organisation, par le gouvernement, d'un service de vérification de leurs marchandises à la frontière. Cette organisation produirait sans doute des résultats utiles, mais elle est impossible, et la mesure proposée doit la suppléer : la marque a été recommandée par tous les hommes spéciaux, et nous la verrons bientôt sans doute universellement adoptée. Quelques intermédiaires y consentent, la grande généralité des producteurs l'attend comme un bienfait, tous les consommateurs la réclament impérieusement comme une justice.

Un membre combat la proposition et la regarde comme inadmissible ; elle serait ruineuse pour beaucoup de fabriques qui ne reçoivent de commandes que sous la condition expresse et formelle qu'il n'y aura pas de marques. — Il propose l'ajournement.

Un autre membre appuie la proposition. Je ne fais pas, dit-il, une grande différence entre celui qui ne *marque* pas ses produits et celui qui consentirait à les *démarquer*. — Je regarde les intermédiaires parasites qui pressurent le manufacturier et lui imposent la loi de ne point marquer ses produits, dans le but de faciliter l'apposition d'une marque mensongère et frauduleuse, comme les frêlons de la ruche industrielle, qui viennent piller, sans vergogne, le miel qu'ils n'ont pas su élaborer eux-mêmes.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 28 JANVIER 1847.

LETTRES FANTASTIQUES.

—

La Femme, le Mariage et la Liberté.

Soit folie, soit indifférence, jamais je n'ai pu considérer la femme comme une seconde édition coloriée et illustrée de l'homme. La femme m'a toujours paru être la poésie divine sur terre, l'incarnation vivante de la beauté et de la vérité, — car le Beau c'est la splendeur du vrai, — l'expression plastique de l'idéal : la femme enfin me paraît l'âme en jupe de cet être qu'on appelle homme, et qui n'en est que l'enveloppe préservatrice. On avait beau me montrer des femmes communes, méchantes et laides, je ne changeai pas d'avis. Ce n'étaient pas des femmes, mais des hommes manqués. Est-ce qu'on jugerait des Français d'après une troupe d'esclaves noirs ? Toutes les femmes, fussent-elles méchantes et laides, je dirais encore ce n'est pas là la femme, le chef-d'œuvre de la création. La femme ; c'est Psyché, c'est l'âme de Jupiter, enfermée dans une Vénus ; la femme, dirais-je, ce doit être cette plante alpestre, svelte, gracieuse et fière, dont la fleur est deux fois plus longue que la tige, qui vous inonde de parfum en toute saison, qui donne de l'ombrage quand il fait chaud, et qui, par un temps pluvieux et froid, réchauffe par ses émanations brûlantes et parfumées. Il n'est sorte de figures poétiques sous lesquelles, dans mes rêves, je n'aie vu la femme. Tantôt je la vois comme l'ange d'Ezéchiel, volant de deux ailes et se couvrant de deux autres. Tantôt elle se pose devant moi comme une colombe du paradis, tournoyant, roucoulant et se becquetant, pour montrer l'éclat éblouissant de son plumage; car, ainsi que l'oiseau du ciel, la femme ne montre qu'au repos l'or et l'azur de ses ailes.

Plus vite une roue tourne, plus elle paraît immobile; plus l'aigle s'élève, moins il semble se mouvoir : l'extrême rapidité et l'immobilité complète produisent le même effet à l'œil. Il en est de même de la femme. Tout y est en mouvement quand elle est au repos.

Un jour, dans ma première jeunesse, assis au pied des Vosges sur la côte de Saverne, j'ai fait le rêve suivant : Un homme vénérable à la tête chauve, avec une barbe blanche et un bourdon à la main, vint me relever et me montra un palais resplendissant de lumières sur la crête de la montagne.

Ce palais avait trois étages de colonnades en spirale. Pour arriver au vestibule il fallait monter deux cents marches, et de sept en sept marches il y avait une plateforme, de manière qu'en s'élevant on croyait voir le palais lui-même se mouvoir, se hausser et se baisser, absolument comme le château de Sans-Souci de Frédéric-le-Grand. Sur le fronton du temple, je voyais, chose bizarre, Moïse, Jésus et Spinoza portant un globe qui touchait presque aux nues, et sur ce globe trois femmes se donnaient la main. C'étaient Eve, Vénus et Marie.

Pour arriver à ce palais, il avait fallu passer par une bruyère hérissée de buissons, derrière lesquels des serpents s'entortillaient autour de longues tiges de fleurs, comme le lierre qui enlace un chêne. Ces serpents me regardaient en ricanant, battant la terre de leur queue et grinçant des mâchoires.

Dans le palais, tout était en mouvement, cependant je n'y voyais personne. — Suis-moi, dit le vieillard, et j'entrai dans un immense salon, plus vaste qu'un Champ-de-Mars. Là, des tables ployaient sous des couverts d'or et d'argent. Jamais je n'ai vu, jamais je ne verrai plus les mets, les fruits, les fleurs, le luxe et la splendeur de ce salon. Je me rappelle encore quatre bassins en marbre blanc, cerclé d'or, dans lesquels le vin tombait en diamants brillantés, du haut d'une fontaine à cascades. — Mange, me dit mon conducteur, car tu as faim ; bois, car tu as soif, et quand tu auras mangé et bu, tu te baigneras dans un fleuve pur de volupté et de délices. Disant cela, il fit un signe, et pour la première fois de ma vie, m'apparut une femme, vis-à-vis de laquelle Gretchen du *Faust* n'est qu'une pâle chimère. Cependant je ne bougeai pas. — Mais va donc, me cria le vénérable vieillard ! — Mais, viens donc, mon petit ami, répéta la femme d'une voix que je n'ai entendue de nouveau qu'une seule fois, et d'un coup de la baguette avec laquelle il me toucha, mes haillons furent changés en habits de velours et de soie.

— Tu ne viens donc pas ! s'écria-t-elle enfin impatientée, en ouvrant ses bras... Hélas ! j'étais comme cloué à ma place, mes regards et mon âme étaient absorbés par une autre apparition.

Une femme belle et chaste, couverte d'un voile de nuage blanc à travers lequel scintillaient des étoiles d'or, me fascinait de ses regards et m'attirait vers elle avec une puissance magnétique. Elle était toute transparente comme son voile et ne parlait pas. Sous son sein gauche, blanc comme un cygne, une flammette bleue vacillait dans une petite nacelle en forme de cœur. Un parfum divin ruisselait de cette lumière, et au moment où j'allais regarder son visage, je m'évanouis d'éblouissement et de volupté.

— Malheureux, s'écria le vieillard, plus tu la verras, plus tu seras à plaindre. Je suis le génie de la terre. Viens, suis-moi. Jamais celle-ci n'assouvira ta faim, jamais elle n'étanchera ta soif, jamais elle n'éteindra dans ses étreintes le feu de ton cœur. En la regardant, en l'admirant, tu resteras pauvre et peu aimé. Viens avec moi, je satisferai tous tes désirs. Mange, bois, aime, mange dans des plats d'argent, bois dans une coupe d'or, aime dans le lit de la volupté. — Il parlait en vain ! j'étais déjà dans les bras de la figure voilée. Elle caressait les boucles de mes cheveux, et couvrait mon front de baisers, puis me serrant contre son cœur, elle m'étouffa.

En m'éveillant j'entendis la voix du génie de la terre s'écriant :

— Encore un d'étouffé par la Poésie !

Ce rêve s'est gravé dans ma mémoire, et me cause toujours des frémissements étranges, mêlés de tressaillements douloureux.

Depuis, la femme pour moi n'a jamais été que l'étincelle qui allume l'âme. En aimant je cherche mon âme perdue, car l'homme ne sent son cœur que dans le moment où il le donne. La femme est un miroir céleste où l'homme se mire. Ce miroir, comme le lac bleu, rend souvent les objets renversés, mais en même temps il les grandit et les embellit. Si l'amour n'améliore pas, n'ennoblit pas l'homme, il le dégrade et l'avilit.

Qu'on ôte le point lumineux à un ver luisant, ce n'est plus qu'un sale insecte. Que le soleil n'éclaire plus la terre, celle-ci ne sera plus qu'un colosse de boue !

[illegible] ! tout ce que nous appelons vice chez la femme, n'est au fond qu'un commencement de vertu.

[illegible] signes qu'un homme n'est ni grand ni utile à la société qu'[illegible] possède ces prétendus défauts de la femme. Quels sont, [illegible] péchés féminins ? Inconstance, curiosité, vif désir de plai[illegible], plus, quelques autres vices du même genre. Elle est [illegible] encore capricieuse, ne fait pas grand cas d'une science qui n'est pas

[illegible] précités, émet le vœu que la marque de fabrique soit [illegible] obligatoire pour tous les produits susceptibles de la recevoir. » (Séance du 16 novembre.)

Quel est le moins sage ?

Vraiment, il convient bien à nos gouvernants de gourmander l'ignorance et les préjugés des classes populaires ! Eux-mêmes ne montrent-ils pas une ignorance plus coupable et ne se laissent-ils pas fasciner par des préjugés cent fois plus étranges ?

A propos des émeutes sur les grains, le *Journal des Débats* dit aujourd'hui : « Il est impossible que le peuple des campagnes *ne finisse pas* par comprendre que le transport des blés d'un lieu à un autre est un moyen d'approvisionnement mutuel entre les communes diverses et entre les départements. »

Et nous, nous disons : « Est-il impossible que les ministres et les savants économistes *finissent* par comprendre que le seul moyen de prévenir les disettes est dans un système de prévoyance et de réserve ? »

Il ne sied nullement de venir reprocher au peuple des campagnes de ne pas apercevoir les avantages de la libre circulation des denrées, à ceux dont l'esprit obstrué, par les préjugés économiques, ne peut parvenir à reconnaître cette nécessité évidente : faire des approvisionnements dans les bonnes années pour parer aux années mauvaises, *qui viendront certainement, et à époques périodiques.*

Il ne sied nullement de venir se vanter de leur science et de leur habileté à des ministres qui, surpris en flagrant délit de paresse et d'imprévoyance, osent, au milieu de la disette, proférer ces absurdes paroles : « Le gouvernement n'a qu'à laisser faire : le commerce suffit à tout. »

Non, le commerce ne suffit pas à tout, car la famine est venue malgré le commerce, car vous êtes obligés de faire de larges aumônes, car vous vous croyez réduits à augmenter l'effectif de votre gendarmerie, et vous allez y affecter une nouvelle dépense annuelle de plus de quatre millions pour faire comprendre au peuple, à coups de plats de sabre, qu'il doit laisser libre la circulation des grains. Eh ! combien de gendarmes faudrait-il pour faire entrer une idée juste dans un cerveau officiel, empêtré de la doctrine du laissez-faire commercial ?

Quel est le moins sage, du ministre qui, vivant splendidement et assuré de ne manquer de rien, se refuse à admettre cette vérité si simple, la nécessité d'une réserve pour la nation, — ou du salarié qui, privé de tout et délaissé par la Prévoyance sociale, ne peut comprendre dans toute leur étendue les phenomènes compliqués de la circulation des grains ?

Voici la note à peu près complète des dons faits par le Gouvernement aux Banquiers à propos de chemins de fer, tant en argent qu'en travaux. Que ce tableau des folies passées nous préserve des folies à venir !

Avignon à Marseille.	37 millions.
Orléans à Bordeaux.	70
Vierzon, Nevers et Châteauroux.	35
Paris à Strasbourg.	100
Rouen au Havre.	8
Tours à Nantes.	24
Chemin de l'Ouest.	65
Total des dons.	339 millions.

[illegible] Lord John Russell [illegible] que, pour trouver quelque chose de comparable aux désastres qui viennent de frapper l'Irlande, il faudrait remonter jusqu'à une famine qui décima les populations pendant le treizième siècle.

Il a déclaré que l'intention du gouvernement n'était pas de laisser peser exclusivement sur l'Irlande le remboursement des avances faites ou à faire pour continuer les travaux publics entamés dans ce pays afin de donner de l'ouvrage aux malheureux ; mais qu'il serait soumis au parlement un bill portant que si, dans l'espace de six années, la moitié des avances était régulièrement remboursée, il serait fait remise à l'Irlande de l'autre moitié. « Je sais, a ajouté le noble lord, qu'en faisant à l'Irlande la remise que je propose de la moitié des avances qui lui seraient faites, j'impose une lourde charge aux finances nationales, et je me trouve aussi dans la nécessité de ne pas proposer des réductions de dépenses que j'aurais demandées sans cette circonstance. On ne peut pas perdre de vue que les sacrifices consentis sur les fonds consolidés sont des sacrifices sur des sommes payées par la population sur son savon, son thé et son sucre ; en un mot, c'est une dîme prélevée sur le travail du peuple. J'ai vu, je l'avoue avec peine, le marquis de Sligo presser ses compatriotes de demander au parlement d'adopter des mesures pour assurer une fourniture d'aliments immédiate et à bon marché. Comment un homme éclairé peut-il croire qu'il soit au pouvoir d'un gouvernement de changer la famine en abondance ? Tout ce que nous pouvons faire, c'est adoucir les conséquences de cette calamité. Le gouvernement peut venir en aide aux propriétaires d'Irlande par des emprunts pour l'amélioration de la propriété, par des travaux publics, en ordonnant par des lois que des secours soient donnés aux malheureux.

» Nous proposons de consacrer un million sterling à l'acquisition d'une partie des terres vaines et vagues d'Irlande, voulant consolider et améliorer les actes du dessèchement.

» Tout propriétaire, refusant de vendre ou améliorer un terrain, sera contraint de vendre aux commissaires des bois et forêts, lorsque la valeur du terrain sera au dessous de 2 liv. st. 60 l'acre. Le gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour encourager la formation d'un corps de petits propriétaires indépendants. Le gouvernement ne s'arrêtera pas là ; il proposera un bill pour soulager avec plus d'efficacité la pauvre Irlande, autorisant les administrateurs à donner des secours à domicile et autrement aux pauvres infirmes et à ceux qui sont incapables de gagner leur vie. »

Au départ du courrier, le ministre continuait l'exposé de ses mesures, écouté par la chambre avec une bienveillance manifeste et soutenue.

On lit dans le ***Moniteur algérien*** :

« M. le général Herbillon, parti de Bethna le 5, a été le 10 reçu en ami par les gens de Sidi-Khalled ; il en a été autrement chez les Ouled-Djellal, qui venaient d'être visités par le chérif. Il a fallu pénétrer de vive force dans cette oasis et enlever une mosquée qui en occupe le centre. — Le combat, commencé à une heure avancée de l'après-midi, ne s'est terminé qu'à la nuit, et a eu pour résultat la soumission des Ouled-Djellal. Les détails n'en sont pas encore connus ; toutefois, les pertes ont été sensibles de part et d'autre : nous avons eu 30 morts et environ 100 blessés ; au nombre des premiers se trouve malheureusement M. le chef de bataillon Billon, du 31e de ligne, officier supérieur jeune et plein d'ardeur, dont la perte mérite d'être regrettée.

» Bou-Maza n'assistait point à ce combat et avait porté son petit camp à deux marches dans le sud.

» Un petit événement a eu lieu aussi à Bougie. Une fraction des Mezaïas restée hostile, et qui résiste de tout son pouvoir aux tendances pacifiques qui commencent à se manifester dans le pays, ayant massacré quatre hommes des tribus voisines, qui étaient venus au marché de la ville, le commandant supérieur résolut de faire un exemple sur les habitants du village d'El-Habel, principaux auteurs de ce guet-apens. Une colonne de 600 hommes, sortie de Bougie dans la nuit du 15 janvier, s'empara du village après un combat assez vif, qui a coûté bon

— La Chambre des pairs a adopté [illegible] l'unanimité le projet de loi relatif à l'importation des grains étrangers.

Au commencement de la séance, M. de Crillon a prononcé l'éloge funèbre de M. de Montmorency.

— Un seul membre était inscrit ce soir pour parler sur le projet d'Adresse, c'est M. Desmousseaux de Givré.

— M. le ministre de la guerre vient de faire arriver dans les 4e et 15e divisions militaires, comprenant les départements d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vienne, de la Haute-Vienne, de l'Indre, du Cher, de la Nièvre et de la Creuse, des blés étrangers en quantités suffisantes pour assurer le service de l'armée sans recourir à des achats locaux.

Si de nouveaux besoins se révélaient, il y serait pourvu de la même manière.

— Le ministre des affaires étrangères vient de décider la création d'un consulat français au cap de Bonne-Espérance. Le consul résidera à la ville du Cap, chef-lieu des établissements anglais de cette partie de l'Afrique. Son traitement sera de 20 000 francs. La demande du crédit nécessaire à l'exécution de cette mesure sera faite prochainement aux chambres.

— Le conseil municipal de Stuttgart ayant formulé une pétition en faveur de la liberté de la presse, le roi de Wurtemberg a chargé le ministre de l'intérieur de témoigner à cette corporation son vif mécontentement de cette démarche.

— La session extraordinaire des Etats du royaume de Saxe a été ouverte le 21 janvier.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce, d'après une correspondance de Constantinople, que la Porte a adressé une note à l'ambassadeur français M. de Bourqueney, pour se plaindre de la manière dont le bey de Tunis a été reçu en France. Il est dit dans cette note que la réception faite au vassal de la Porte semble vouloir lui attribuer des droits que le gouvernement ottoman ne saurait reconnaître.

— Le *Frankfurter Journal* confirme la nouvelle de la conclusion du traité pour la construction du chemin de fer entre Trieste et la Bavière. Le gouvernement bavarois va faire commencer au printemps la ligne qui doit relier Salzbourg à Munich. Cette ligne mettra en communication la Bavière d'un côté avec la mer et de l'autre avec le Rhin.

— L'encombrement des prisons est tel à Berlin que la prison centrale, construite pour 500 détenus, en renferme aujourd'hui 600. Une partie de la prison pour dettes a dû être affectée aux autres catégories de détenus. L'insuffisance du personnel de la police inspire quelques craintes pour le maintien de l'ordre dans cette capitale, et il est question d'organiser un corps de bourgeois de 4 400 hommes qui, en cas de besoin, serait chargé d'aider la police à maintenir la tranquillité.

— Une rixe qui a eu lieu ces jours derniers à Mayence entre les soldats prussiens et les soldats autrichiens a eu des résultats déplorables. Un soldat autrichien et un sous-officier prussien sont morts des blessures qu'ils avaient reçues dans ce conflit ; trente soldats, dont la plus grande partie appartient à la garnison prussienne, sont encore à l'hôpital. Les blessures de quelques-uns sont fort graves.

— Un chimiste de Grenoble vient de demander un brevet pour une invention assez singulière, puisqu'il s'agirait de substituer les matières fécales à la houille grasse pour l'éclairage, le tout garanti sans odeur, et devant présenter une notable économie, indépendamment d'une plus grande puissance d'éclairage. Le *Patriote des Alpes* rend le compte le plus favorable des expériences faites par l'inventeur de ce procédé.

— On lit dans l'*Eclaireur de St-Omer* : « La misère est très grande, les vivres sont hors de la portée des travailleurs, et l'ouvrage manque partout. Dire comment vivent des centaines d'individus est impossible, c'est un mystère pour tous et les souffrances sont à peine connues. »

— Un commerçant de nos environs, dit l'*Indicateur de Tourcoing*, a fait dernièrement une spéculation assez originale. Voyant que les *centimes* belges circulaient facilement en France pour la valeur d'un

---

amusante, simple et facile à comprendre. Elle ne respecte guères non plus l'esprit de famille. (Toute jeune fille, au fond de son cœur, soupire après le moment où elle quittera la maison maternelle.) Enfin, je le répète, le grand défaut de la femme, c'est l'inconstance,

Mais ôtez ces vices à la femme, il ne lui reste plus rien ; on n'a plus que l'équivalent d'un pasteur protestant.

Voyons un peu la nature. Une loi la régit : ***Changement et mouvement !*** Telle est aussi la loi de l'homme. La terre, pour produire de beaux fruits, toujours précédés de fleurs, a besoin de changer de semis, et les plantes de greffes et de marcottes. Si la nature était constante dans le sens des hommes, elle serait morte au bout de dix ans, et si les hommes ont dégénéré, soit en force, soit en esprit, c'est grâce à nos lois faites d'ordinaire par des vieillards qui, sacrifiant nature, jeunesse, poésie, beauté, cœur, âme, principes et idées, jugent le monde d'après eux-mêmes, qui n'aspirent qu'à un repos béat et bêtifiant.

Depuis qu'il y a forcément des pères officiels, il y a beaucoup moins de grands hommes, car tous les grands hommes depuis Thésée et Hercule jusqu'au Messie, n'ont pas eu de père officiel. Quand Alexandre-le-Grand a senti sa puissance, il a renié son père. C'était une grande folie, mais cela n'argumente pas moins contre les pères légitimes.

Ici je touche à un point chatouilleux : au mariage. A Dieu ne plaise que je médise du mariage ! Pour moi, c'est une chose divine, et si sacrée, que je n'ose même pas y toucher. Le mariage, c'est la réunion de deux âmes dans un corps ; c'est la dissolution individuelle dans un être nouveau. Il y a une grande différence entre mourir *de* et mourir *pour* la femme : la même différence qui existe entre un homme qui meurt *d'une* idée et un autre mourant *pour* une idée. Le premier est fou, l'autre est sublime ! L'homme matériel meurt *de* la femme, ou plutôt il s'en dégoûte, ce qui est pire ; l'homme spirituel, au contraire, meurt *pour* elle, ou plutôt, ce qui est plus difficile, il vit pour elle !

Je ne suis donc pas ennemi du véritable mariage, pas plus que l'Evangile. Ses ennemis, ce sont les civilisés, qui lui font une guerre incessante : les maris en battant leurs femmes, les femmes en trompant leurs maris, les tribunaux en condamnant les uns et les autres ; tout le monde enfin fait pièce à cette charmante institution, inventée par les voisins, et lui fait plus de tort que ceux qui l'attaquent ouvertement ; ces derniers, en effet, n'attaquent le mariage que parce qu'ils voudraient l'aimer et ne le peuvent, tandis que ceux qui le défendent, souvent le font pour cacher la haine qu'ils lui portent, haine qui se manifeste par des nuits sans sommeil, par des écarts frauduleux, souvent par des vices, quelquefois même par des crimes.

Si j'étais jeune fille, jamais je n'épouserais un homme qui ferait l'éloge du mariage et de la fidélité conjugale. C'est ou un hypocrite ou un sot. J'ai souvent assisté à des mariages. C'est un de mes amusements les mardis, samedis et jeudis. Voici l'effet que cela me fait. Un Monsieur qui ne dit pourtant rien, adresse le discours suivant à M. le maire : « Monsieur, voici une demoiselle qui me fait toutes sortes de protestations d'amour. Il est vrai que, pour le moment, elle paraît sincère, elle rougit en me regardant, elle frémit en me touchant, elle pâlit en me quittant. C'est bel et bon, mais cela pourrait bien ne pas durer. Allez, bâclez-moi un bon contrat en vertu duquel je serai sûr qu'elle rougira toujours en me regardant, qu'elle frémira toujours en me touchant, qu'elle pâlira toujours en me quittant.

« Pour consacrer cet acte, je le ferai bénir par le prêtre qui me souhaitera toutes sortes de félicités conjugales, mais qui pour son compte se gardera bien de suivre mon exemple. »

Cependant, je n'attaque pas le mariage, car outre que c'est un peu rococo, je trouve que c'est illogique. Rien, en effet, ne vaut la peine d'être attaqué, où il faut attaquer tout ; car tout dans notre société est absurde et sentient. Les hommes sont fous et sots, fous à lier, sots comme des manches à balai. Dans tous les pays, une trentaine de millions de jobards, de niais, d'imbéciles, d'ignorants et de pleutres, se font faire la loi par un million d'intrigants, de sots et de banquiers. Trente millions d'hommes se désarment volontairement et arment deux cent mille esclaves qu'ils paient pour les maintenir eux-mêmes dans l'ordre, pour les fusiller s'ils veulent faire un mouvement. Je défie qui que ce soit de me montrer un fou de Charenton qui puisse y rien comprendre.

Cela ne suffit pas encore à nos aigles humains. Ils paient des prêtres pour surveiller leur vertu et celle de leurs femmes, ils paient des percepteurs pour se faire envoyer des garnisaires ; ils paient des douaniers pour se faire prendre les choses à bon marché, ils paient des savants et des journaux pour être ennuyés ; enfin, c'est comme qui dirait un troupeau de moutons subventionnant les loups, payant le chien qui les mord et le berger qui les mange, après les avoir tondus. On dit que les hommes sont des voleurs ! Calomnie ! Ce sont des volés, et ils méritent bien de l'être. Depuis combien de siècles, les hommes ne demandent-ils pas la liberté sans jamais la prendre, comme si la liberté était une coquine qui se prête à tant par jour ! Bien plus, La liberté n'est pas possible dans une société de fous comme la nôtre, vivant en dehors des lois de la nature, en dehors de l'attraction, de la passion, de l'expansion et de la confraternité universelle. A quoi bon conquérir, au risque de sa vie, un bien qu'on n'est pas sûr de garder ? car pour que les civilisés soient et restent libres, il faut qu'ils deviennent les esclaves de la liberté. Jour et nuit il faut veiller sur elle comme un chien de cour, car tout le monde a intérêt à vous la ravir, d'abord le voisin, puis le gouvernement, puis l'étranger. Il faut sacrifier et ses penchants les plus doux et sa santé et son travail, pour avoir la liberté d'obéir soit à Robespierre, soit à Bonaparte. A quoi bon alors être libre ! Esclavage pour esclavage, l'homme *civilisé* aime mieux faire porter son sabre et son fusil par un soudoyé ; il confie sa sûreté aux gendarmes, sa caisse à un juif, son âme à un prêtre et sa femme à la police. La liberté et l'esclavage en Europe se ressemblent à peu près comme l'ail ressemble à l'ognon. C'est de la même famille. L'un vous fait verser des larmes, l'autre sent si mauvais qu'on le fuit à cinquante pas.

Or donc, parmi toutes les sottises de la vie, le mariage en est une, mais ce n'est qu'une sottise de plus. Je suis même d'avis qu'il faut en goûter, car la vie n'étant qu'une épreuve, il faut essayer de tout. Si l'on pouvait essayer de la mort, on devrait le faire, ne fût-ce que dans le but d'être une fois sincère et original. La mort, en effet, n'est pas soumise à la mode. Chacun meurt à sa manière. Il faut donc se marier, et une fois marié il faut croire au mariage, et dire avec Goldsmith : « La vertu qui a besoin d'une sentinelle ne vaut pas la guérite. »

Une seule raison m'a empêché jusqu'à présent de suivre ce conseil. Je n'ai jamais rencontré un législateur qui ait ordonné de manger des gâteaux et d'avoir une belle maîtresse ; mais la plupart de ces grands sages vous recommandent de vous marier, et même, témoin Moïse, ils vous ordonnent de faire tous les mois pour le moins la reconnaissance de votre femme chérie. J'en ai conclu que le mariage, bien qu'il puisse dégénérer en plaisir, ne vaut pas, à tout prendre, les petits pâtés et les belles maîtresses, et voilà pourquoi je n'ai pas encore suivi mes propres conseils.

ALEXANDRE WEILL.

[illegible] rentrer à Caden les charrettes chargées, puis se partageant les grains en les payant toutefois au prix moyennant lequel le négociant qui les faisait enlever les avait lui-même achetés il y a un mois ou deux.

» Douze à quinze personnes ont été mises en état d'arrestation et conduites sous escorte à la prison de Vannes. »

— On écrit de Paimpont, à l'*Auxiliaire breton* : « M. Josse, syndic des boulangers de Rennes, étant venu ici, à ce qu'il paraît, attendre que le calme fût entièrement rétabli dans cette ville, sortait dimanche d'entendre la messe à la chapelle de Beauvais. Il était dans le pâtis de cette chapelle à attendre le desservant avec lequel il devait aller déjeuner, quand des cris furent proférés contre lui par une dizaine d'hommes et de femmes. L'une d'elles disait : « C'est un accapareur de Rennes; il vient ici pour enlever tous nos grains ! » A ce moment, une espèce d'idiot, nommé Crochard, saisit une pierre et la lança à M. Josse, qui tomba sur le coup. Cette circonstance dispersa les agresseurs, et le desservant, attiré par le bruit, aida à relever le syndic et lui fit donner des secours. On assure que, peu rassuré sur les intentions du pays où il se trouvait, ce commerçant s'est retiré dans le Morbihan. »

— Les troubles qui ont eu lieu à Saint-Pol-de-Léon, ont eu heureusement peu de gravité. Un attroupement composé d'hommes et de femmes, qui craignaient, à ce qu'il paraît, la sortie des grains de la ville, s'est porté vers la maison d'un négociant faisant le commerce des blés, et chargé des achats de plusieurs minoteries des environs. Là, cette foule a essayé d'entourer la maison de ce commerçant, mais ses efforts ont été vains. La police est survenue, le rassemblement s'est aussitôt dissipé; trois femmes, qui paraissaient être à la tête de ce mouvement populaire, ont été arrêtées et conduites à Morlaix.

(*Journal de Rennes.*)

— On écrit de Candes au *Courrier de Nantes*, 22 janvier :

« Nos contrées sont toujours sous l'influence d'une frayeur qu'augmentent chaque jour les bruits sinistres qui se répandent, soit par la presse, soit par la malveillance, et qui entretiennent la continuité de l'augmentation de toutes les choses nécessaires à la vie. Les marchés de Chinon et de Saumur ne reçoivent plus de blés. A Chinon, le conseil municipal a voté une somme de 40 mille francs pour en acheter et approvisionner le marché d'hier. Il a fait vendre à 5 francs 40 centimes. A Saumur, le maire ayant appris que des spéculateurs avaient dans ses murs des magasins approvisionnés, est allé, poussé par un flot de peuple, se faire ouvrir les portes de ces greniers et les a transformés en greniers d'abondance, en distribuant au prix de 2 francs 95 centimes à tous ceux qui se sont présentés. »

— On écrit de Caudebec (Seine-Inférieure), 24 janvier, à la *Gazette de France* :

« Vendredi 22, vers le milieu du jour, une troupe d'une centaine d'individus, paraissant descendre de la forêt de Brothonne ou des villages voisins, marchant dans un certain ordre, armée de serpes, de haches, de couteaux, et proférant des menaces inqualifiables, pénétra dans le bourg de la Meilleraie-sur-Seine, canton de Caudebec, au grand ébahissement des habitants, et se dirigea vers un local qui sert de magasin de pommes de terre achetées dans la contrée par un agent d'approvisionnement pour l'exportation avant la mise en vigueur de l'ordonnance qui défend l'exportation de cette denrée.

» Une sorte de députation se présenta chez les personnes auxquelles la surveillance de ce magasin est confiée, et demanda à acheter des pommes de terre à un prix modéré. On répondit que les pommes de terre emmagasinées appartenaient au capitaine d'un navire anglais mouillé non loin de là. Aussitôt la troupe, qui se trouvait considérablement grossie, se porta vers l'endroit où le sloop en chargement était mouillé, et voulait faire débarquer les 5 à 6 000 boisseaux qu'il contenait déjà. L'équipage refusa d'obtempérer à cette réquisition, et se mit en devoir de repousser la force par la force en s'armant à cet effet. Déjà plus de quatre-vingts des agresseurs tentaient d'attirer à terre le navire, dont heureusement l'ancre ne dérapa point. « Il faut monter à l'abordage ! » s'écrièrent-ils, et aussitôt ils se disposent à démarrer quelques barques qui se trouvaient à leur portée.

» Alors un conseiller municipal, en l'absence du maire et de son adjoint, assumant la tâche de l'autorité, entreprit de haranguer la troupe rebelle pour la ramener au sentiment du juste. Son œuvre de pacification fut secondée par un agent qu'on croit être Anglais, et qui offrit gracieusement 60 boisseaux de pommes de terre en pur don. Cette offre fut acceptée par l'attroupement, qui se replia ensuite avec assez d'ordre vers l'intérieur de la campagne. Sur ces entrefaites, l'éveil avait été donné à Caudebec, chef-lieu du canton, et le juge de paix, assisté de la gendarmerie de cette ville, s'était mis immédiatement en route pour La Meilleraie; mais lorsqu'ils y arrivèrent, ce bourg était rendu à son calme habituel.

» Le lendemain samedi, à Caudebec, c'était jour de marché, et il y eut tentative de trouble dans la liberté des transactions; mais cette émeute, qui n'avait pour instigateurs que quelques hommes étrangers à la localité, s'est bientôt dispersée devant la gendarmerie. »

ÉPOUVANTABLE SUICIDE. — On écrit de Montfaucon (Haute-Loire), au [illegible] : « Un habitant de Donières, fermement résolu de se donner la mort, a accompli son projet avec une énergie incroyable. Après avoir mis une scie à eau en mouvement, il a présenté son bras aux dents meurtrières et s'est laissé scier en bec de flûte de l'épaule au coude. Cette cruelle opération achevée, il a exposé sa tête et la scie a entamé profondément le crâne.

» Cependant, les propriétaires de l'usine, étonnés de voir l'écluse levée, et sachant n'avoir pas préparé du travail, arrêtèrent la chute d'eau et entrèrent dans la scierie. Là, ce fut avec un sentiment profond d'horreur qu'ils virent le spectacle qui s'offrait à leurs yeux : le malheureux fou, immobile encore sous l'action lente des dents de la scie, dégoûtante de sang et de chairs, et que la vie n'avait pas encore abandonné.

» On ignore à quoi attribuer cet acte de désespoir aussi sauvage qu'[illegible]. »

ENCORE LE CHEMIN DU NORD. — On lit dans l'*Impartial du Nord* :

« Tous les jours, pour ainsi dire, nous sommes assaillis de réclamations relatives à la détestable administration du chemin de fer du Nord, et, pour peu que cela continue, nous ne saurons comment y suffire. Voici, entre vingt autres, un fait qui s'est passé lundi dernier, 25 du courant. C'est une charmante petite exaction à porter sur les états de service des administrateurs de cette société, qui a M. de Rothschild pour chef et tout le public pour tributaire.

» Un de nos concitoyens, se rendant à Lille avec sa femme et sa belle-sœur, prit à la station de Valenciennes, et moyennant 3 fr. 50 c. chacun, trois coupons de première classe. Sans lui faire la moindre observation, l'employé lui remit des bulletins jusqu'à destination. Au

BOULANGERIE COMMUNALE A BREST. — Nous lisons dans l'*Armoricain* :

« C'est avec une vive satisfaction que nous annonçons à nos concitoyens la nouvelle suivante, qui sera unanimement approuvée : M. le maire de Brest proposera aujourd'hui au conseil municipal, d'ouvrir, à l'instar de plusieurs autres villes, une boulangerie municipale, ayant pour but de fabriquer pour les classes nécessiteuses, du pain au prix de revient. Mais comme le prix du blé a dépassé de beaucoup les limites les plus extrêmes des fluctuations ordinaires, et que malgré l'absence de tout bénéfice sur la fabrication, le pain pourrait encore être à un prix trop élevé, M. le maire demandera, en outre, au conseil de voter une somme de cinquante mille francs destinés à maintenir ce prix à un taux raisonnable.

» Nous espérons que le conseil municipal fera droit à cette demande, en considération de ce que nous avons encore six mois à attendre la nouvelle récolte, et que, suivant toutes probabilités, le blé restera pendant tout ce temps à un prix exceptionnel, malgré le trop tardif projet de loi que le gouvernement vient de proposer aux chambres, dans le but de faciliter l'importation des céréales étrangères.

» Nous apprenons aussi que M. le maire a convoqué tous les boulangers de Brest, et qu'il a obtenu d'eux l'assurance de leur entier concours à toutes les mesures tendant à adoucir la position précaire dans laquelle se trouve une partie de notre population, par suite de l'extrême cherté des subsistances. »

OUVROIR POUR LES JEUNES FILLES AU MANS. — On lit dans l'*Union* :

« Les salles d'asile sont aujourd'hui répandues dans les moindres communes ; les crèches commencent à prendre une grande extension; mais les ouvroirs, qui sont des institutions non moins utiles, n'existent encore que dans un bien petit nombre de localités. Nous apprenons avec joie que notre ville sera bientôt dotée d'un de ces utiles établissements. C'est le 1er février prochain que s'ouvriront les salles de l'ouvroir du Pré, sous la direction des sœurs de la Providence, de Ruillé-sur-Loir.

» L'ouvroir du Pré a pour destination principale de donner du travail et d'enseigner un état aux jeunes filles du peuple, de l'âge de 12 à 18 ans, et accessoirement de procurer du travail aux femmes nécessiteuses de tout âge. Sa devise est : *Secourir, instruire, moraliser avec le travail et par le travail.*

» La crèche, la salle d'asile, l'école, prennent soin de l'enfance du pauvre; l'ouvroir étend les mêmes soins à cet âge un peu plus avancé, si plein de dangers pour les jeunes personnes. Combien tombent dans la misère et le vice, qui en est trop souvent la suite, parce qu'elles n'ont pas d'état, parce que le travail leur manque ou parce qu'on ne leur en a pas donné le goût de bonne heure !

» Toutefois un écueil est ici à éviter. Il importe que le travail de l'ouvroir ne fasse pas concurrence aux autres travaux déjà peu rétribués des femmes. Mais c'est ce qui ne peut être à craindre de l'ouvroir du Mans, où l'on ne compte exploiter que des industries étrangères jusqu'à présent à notre ville, comme de la dentelle, des tresses de paille à chapeaux, etc. L'introduction de ces industries nouvelles n'aura que des avantages, sans aucun inconvénient. »

Chambre des Pairs.

Séance du 27 janvier. — Présidence de M. PASQUIER.

M. DE CRILLON prononce l'éloge funèbre du duc de Montmorency, enlevé à la chambre au mois de mai 1846, à l'âge de 79 ans.

On passe à la discussion du projet de loi relatif à l'importation des grains étrangers, et déjà voté par la chambre des députés.

M. DUBOUCHAGE. Messieurs, je ne viens point m'opposer à l'adoption de la loi; comme vous le pensez bien, j'en adopte toutes les dispositions. Mais je regrette que plusieurs d'entre elles soient aussi tardives, et que les provisions de la loi ne soient pas plus étendues.

Messieurs, la situation intérieure du pays a été sérieusement compromise par la rareté des subsistances, et je prouverai à la fin de mon discours à quelles causes a tenu cette situation, je dirai franchement à l'imprévoyance du gouvernement, au manque de prudence nécessaire.

Si le ministre avait pris, en octobre seulement, les mesures législatives qu'il va proposer, sauf à les faire ratifier plus tard, nous aurions échappé aux troubles qui ont désolé nos provinces, soyez-en bien convaincus.

Le ministère affirmait que les renseignements qu'il avait reçus sur la récolte de 1846 étaient satisfaisants; de là la circulaire du ministre du commerce, du 25 août, pour rassurer les populations.

Cependant le gouvernement, dont la sollicitude était justement éveillée par l'opinion générale, a ordonné une enquête spéciale sur la matière. Il a, par là, reconnu lui-même qu'il avait été trop optimiste.

Le ministère, dans son exposé des motifs, se justifie de n'avoir pas pris des mesures par voie d'ordonnance. Quoi ! il prend sur sa responsabilité la violation d'un article de la charte sur la garde nationale, et il recule devant la responsabilité d'une mesure réclamée par l'insuffisance de la récolte !

Le gouvernement a négligé les moyens nécessaires pour faire arriver les blés à l'intérieur. Il y avait de sa part quelque chose à faire sur l'exagération des prix de transport des céréales. Les ministres de la guerre et de la marine ont acheté à l'étranger [illegible] 800 hectolitres de blé; ce sont 8 800 hectolitres laissés à la consommation. J'approuve cette mesure ; elle a été bonne et utile ; 5 800 000 fr. ont été ordonnancés pour secours aux communes : c'est encore là une mesure qu'on ne peut qu'approuver.

Les transports auraient eu bien moins d'inconvénients si vous ne vous étiez pas endormis dans une fâcheuse sécurité.

La commission vous parle d'associations puissantes qui dominent la navigation du Rhône et de la Saône, et dont la cupidité a plus que triplé le prix des transports. Le gouvernement trouve là comme une excuse. Moi, je dis qu'il aurait dû réprimer cet odieux abus. Dans les cas extrêmes, il faut savoir prendre les mesures extrêmes. Ces mesures sont temporaires. Mais il faut, avant tout, pourvoir à la subsistance du royaume. C'est la première des lois, le ministère y a manqué.

Savez-vous maintenant quels sont les motifs de sécurité que vous avez donnés au pays?... La circulaire que vous avez publiée a répandu la panique et aggravé le mal. Certains propriétaires cupides, et je les plains, se sont bien gardés d'exporter leurs céréales, leurs grains, leurs pommes de terre sur les marchés, ils ont gardé toutes ces substances en réserve. Certaines familles ont fait leur approvisionnement pour une année, contre leur habitude; de sorte que, d'une part, les céréales n'abondent pas sur les marchés, et de l'autre les approvisionnements rendus plus considérables par les appréhensions prévoyantes de certaines familles, ont achevé de rendre les marchés dépourvus.

Voilà ce qu'a produit une circulaire faite dans de bonnes intentions, mais qui a inspiré une fausse sécurité aux populations. Si le ministère eût cru devoir prendre sous sa responsabilité, par ordonnance, les mesures qu'aujourd'hui il insère dans la loi, les approvisionnements seraient moins rares ; on eût prévenu les troubles qu'a fait naître une disette réelle.

Messieurs, la France n'est pas la seule nation qui soit sous le coup de la rareté des subsistances ; une autre nation, l'Angleterre, est dans le même cas.

Or, comme l'Angleterre possède dix fois plus de capitaux ainsi que dix fois plus de navires que nous, il est naturel que nous ne puissions soutenir la concurrence. Que faut-il faire ? Offrir une prime aux importations des cé-

[illegible] dans nos départements, en céréales, en pommes de terre.

M. le ministre entre ici dans de longs détails sur le mode employé pour asseoir les prévisions d'une bonne ou d'une mauvaise année, et ajoute : Quand nous avons reconnu que l'excédant de 1845 n'était pas considérable, nous nous sommes occupés très activement des mesures propres à paralyser le mal ; et quand nous avons reçu des renseignements satisfaisants sur les ressources des marchés étrangers, où nous pourrions trouver des approvisionnements considérables, nous n'avons pas hésité à publier la circulaire qu'on a si peu justement critiquée.

Que nous reproche-t-on? de n'avoir pas pris par ordonnance, en septembre, les mesures que nous proposons aux Chambres en janvier ? Mais si nous l'avions fait, on nous eût accusés de semer l'alarme, de créer une disette peut-être par des mesures intempestives. On nous aurait dit : Comment savez-vous qu'il y a insuffisance de céréales? Vous ne connaissez ni l'étendue de la récolte, ni son rendement.

On nous reproche encore de n'avoir rien fait pour faire parvenir les arrivages à l'intérieur. On eût voulu que le gouvernement intervînt pour faire baisser les prix de transport ; on nous fait surtout ce reproche à propos de la navigation du Rhône. Messieurs, les compagnies des bateaux du Rhône n'ont pas été dans leur tort ; les frais de traction augmentaient par suite du débordement du Rhône ; il a bien fallu augmenter le prix du transport.

Je puis annoncer à la Chambre que les compagnies de chemins de fer m'ont fait prévenir qu'aussitôt la loi promulguée, elles abaisseraient le prix des transports pour les céréales, de manière à les faire circuler facilement dans toutes les parties du territoire.

Il me reste à rassurer la Chambre sur un bruit alarmant qu'on a répandu. On a dit que dans les mois qui vont suivre la navigation de la Baltique et de la mer Noire serait fermée, et qu'aucun arrivage ne pourra venir de ces parages. Nos précautions sont prises pour que le service et les besoins soient assurés sans compter la Baltique et la mer Noire.

Maintenant comment se fait-il que dans certains départements les grains ont manqué tout à coup ?

Messieurs, la production dans chaque département n'est pas égale. Trente ou trente-cinq départements produisent plus qu'ils ne consomment ; trente-deux produisent ce qui leur est nécessaire ; vingt-quatre éprouvent un déficit que doivent combler les autres départements. Les départements qui fournissent aux autres sont précisément ceux, et particulièrement celui d'Eure-et-Loire, qui ont été frappés par l'inondation.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter : Le gouvernement a partout rétabli l'ordre quand il a été troublé ; il a rempli sa tâche, et j'ai la confiance qu'il est pleinement justifié à vos yeux.

M. ANISSON-DUPERRON critique le système adopté par la commission, qu'il qualifie de funeste et de détestable. Ce qui importe le plus, c'est de faire disparaître les entraves qui gênent la liberté entière du commerce et des échanges.

L'échelle mobile qui augmente la taxe quand le prix diminue, est ce qui s'oppose le plus à l'établissement de l'unité des prix, et c'est la cause, sinon principale, du moins une cause considérable de l'uniformité des prix, et j'ai l'espoir que cette détestable théorie sera réformée, ce qui ne m'empêche pas de voter avec empressement le projet de loi.

M. FULCHIRON. Je blâme sévèrement les compagnies à vapeur qui ont spéculé sur l'encombrement des denrées. Mais je ne comprends pas comment le gouvernement aurait pu s'y opposer. *Summum jus, summa injuria.* Et les compagnies des bateaux à vapeur n'ont usé, dans ces circonstances, que de leur droit.

M. DE BOISSY parle dans le même sens. L'État n'a aucun droit d'intervenir dans les transactions commerciales.

Des marchés, ajoute-t-il, ont été passés, pour des grains achetés à l'intérieur, avec l'un des membres influents de la majorité de l'autre Chambre. Ceci donnerait à croire qu'on a sacrifié l'intérêt général à l'intérêt privé.

MM. DE MACKAU et MOLINÉ SAINT-YON nient le fait.

M. DE BOISSY persiste.

M. GIRARD parle dans le même sens que M. Fulchiron.

M. LACAVE-LAPLAGNE dit que des mesures ont été prises pour améliorer la navigation du Rhône.

Les divers articles du projet sont adoptés sans discussion, et l'ensemble est voté à l'unanimité par 144 voix.

Panslavisme et Panmoskovisme (1).

L'Europe éclairée repousse le nom de panslavisme que les Izars cherchent à introduire dans le langage politique pour tromper les esprits peu attentifs. La fraternité, la réunion, la confédération des Slaves, ou le véritable panslavisme, ne sera jamais le fruit de la politique des Izars : la force brutale ne crée rien de grand ni de durable. Elle peut produire pour un instant un instrument de conquête, l'organisation jamais. La confraternité d'intérêt ne peut naître que de la liberté et de l'indépendance, de l'association.

Les grands rois dont s'honore la Pologne faisaient du panslavisme, lorsque les différentes populations slaves et d'autres encore, attirées par la prospérité et la puissance de ce royaume, demandaient, librement, sympathiquement, d'être régies par les mêmes lois. Le spectacle de la civilisation agissait sur ces peuplades encore dans l'enfance.

La tolérance religieuse et l'esprit vraiment apostolique des prêtres polonais exercèrent une puissante influence sur le rapprochement libre et volontaire des Slaves, sur le véritable panslavisme.

La théocratie *temporelle* de Rome ne put jamais imposer en souveraine sa volonté à la Pologne. L'indépendance toute nationale de ce clergé héroïque et pieux, indépendance bien plus grande que celle de l'Eglise gallicane, date du XIe siècle. Le clergé polonais eut la gloire d'épargner à sa patrie les violentes commotions, les guerres sanglantes, les haines sauvages qui désolèrent les autres pays.

Instituée en Pologne, dès le commencement du XIVe siècle, par une bulle du pape, la sainte-inquisition ne put jamais y élever des bûchers. Le pouvoir de ce tribunal y fut presque nul, même aux époques violentes des Wicleff, des Huss, des Luther, des Calvin.

C'est qu'en Pologne, le clergé a toujours uni dans une seule pensée le culte des autels et celui de la patrie. Dieu et Liberté ! voilà sa devise. Aujourd'hui il console le peuple par la prière, demain il l'entraîne sur le champ de bataille au nom de la gloire et de l'indépendance nationales.

Qu'elle était noble et vraie, cette pensée de Pie V, lorsqu'en recevant d'une députation de Polonais les drapeaux pris sur les infidèles, il leur dit : « Chaque parcelle de votre terre renferme la relique d'un martyr ! »

La Pologne lettrée, savante, artistique, faisait du panslavisme lorsqu'en épurant sa langue, en créant des chefs-d'œuvre, elle formait et faisait aimer la littérature nationale. Les hommes éminents qui s'oc-

(1) Extrait d'une brochure intitulée : *Cracovie ou les derniers débris de la nationalité polonaise devant les représentants de la France en 1847*, qui paraîtra prochainement à la Librairie [illegible].

[illegible] Europe civilisée ! travaille à annuler la politique moscovite, rejette loin de toi ce mot de *panslavisme*, mot décevant dans la bouche des tzars ; oppose-lui celui de *panmoskovisme* ; philologiquement et historiquement, il est le seul vrai ; il peint, d'une manière exacte, la politique égoïste des tzars de Saint-Pétersbourg, sans faire rejaillir sur les populations slaves l'opprobre qui doit s'attacher à ce nom, expression d'une politique sauvage et inhumaine !

LE DILEMME POLITIQUE DE L'ÉPOQUE.

La reconstitution politique de l'Europe, basée sur l'indépendance et l'association des peuples, est un évènement prochain. Si elle est préparée et dirigée par la généreuse influence de la France et de l'Allemagne, il y aura peu de sang répandu ; les maisons d'Autriche et de Holstein-Gottorp comptent trop d'ennemis intérieurs pour que leur puissance ne s'écroule pas comme par enchantement.

Mais si la France et l'Allemagne oubliaient, dans un fol égoïsme, la grande mission à laquelle la liberté les appelle, alors l'Europe sera un jour livrée au fer moscovite, et des guerres d'extermination s'en suivront. Avant de rentrer dans le néant, la famille Holstein-Gottorp produira un nouvel Attila, qui portera partout le ravage et la mort.

La réorganisation de l'Europe n'en surgirait pas moins. — La justice doit triompher ; mais la force brutale aurait été substituée à la force morale.

Pour les personnes qui étudient les annales de l'humanité, ayant toujours les regards fixés sur le phare resplendissant de la justice éternelle et de sa manifestation sur la terre, formulée dans la loi de liberté et de charité sociale ; pour ces personnes, disons-nous, l'apparition prochaine d'un nouvel Attila est un évènement certain, incontestable.

« Si vous demeurez dans ma parole (c'est-à-dire dans la loi de li-» berté et de charité), vous serez véritablement mes disciples, et vous » connaîtrez la vérité (c'est-à-dire la justice), et LA VÉRITÉ VOUS REN- » DRA LIBRES. »

Or, cette vérité, cette justice, source première de liberté, annoncée par le Christ, dont les heureux effets s'étendront des rois jusqu'au dernier des citoyens, cette justice règne-t-elle sur la terre ? Non. Et pourtant, comme à toutes les époques qui ont précédé les grandes rénovations sociales, la Providence vient d'accorder à l'Europe de longues années de paix, afin que les législateurs et les ministres des différents pays eussent le temps de s'occuper dans le calme et dans la tranquillité des réformes sociales que la révolution de 89 avait fait triompher en principe, revenant ainsi, *par une autre voie*, sur l'œuvre à laquelle avaient été appelés les conquérants de l'empire romain au cinquième siècle, et qu'ils ont à peine ébauchée.

Les hommes qui se sont donné la mission de régir les destinées de l'Europe depuis 1815, ont cru, dans un fol orgueil, qu'ils avaient culbuté, à eux seuls, la puissance du nouvel empereur de l'Occident. Après un si grand labeur, ils voulurent se reposer.

(1) On a établi une comparaison très juste pour résoudre le problème de la pureté de la race des tzars, et démontrer s'ils sont des Romanoff ou des Holstein-Gottorp. On verse dans un vase de cristal un verre de vin en bonneur de Pierre Ier, et puis plusieurs verres d'eau pour les tzars et les tzarines d'origine allemande. Ce mélange produit une liqueur si peu colorée, que les assistants ne savent plus distinguer si c'est du vin ou de l'eau.

politique que ce tyran [illegible] que *dans* deux ans, disait-il alors, c'est-à-dire que sa pensée ne s'élevait pas au-dessus de ce qu'il est possible de concevoir, d'exécuter dans deux ans.

Napoléon s'écriant : *A la Chine ou nulle part !* était le grand homme du siècle.

Napoléon s'écriant : *Je ne vis que dans deux ans*, abdiquait la puissance de son génie.

Toute la vie de Napoléon est dans ces deux manifestations de sa politique.

Il comprenait pourtant mieux que tout autre ce que renferme de grandiose la pensée d'unir le monde oriental au monde occidental : — de donner la paix à l'humanité !

Il y a mieux. Napoléon sentait qu'il y avait dans les grands évènements *quelque chose* qui était au dessus de l'homme ; aussi disait-il à Sainte-Hélène : « Indépendamment des circonstances fortuites qui amènent parfois des prodiges, il faut qu'il y ait quelque chose que nous ignorons. »

Empereur ! ce quelque chose, c'est Dieu ! ce quelque chose, c'est la loi sainte ; ce quelque chose, c'est la justice ; ce quelque chose, c'est l'amour de la charité sociale ; ce quelque chose, c'est la vérité qui nous rendra libres ; ce quelque chose, c'est TOUT !

Les vainqueurs du géant se reposèrent donc depuis 1815. Napoléon « vivait dans deux ans, » ils ne vécurent plus qu'au jour le jour. Un seul d'entre eux veillait pour l'avenir : — le TZAR !

PETITE CORRESPONDANCE.

M. R. à Gannat. — Nous allons hâter le plus possible.

M. B. à Digne. — On désire infiniment voir de ton écriture.

M. G. à Laon. — Quand vous pourrez nous renvoyer le manuscrit revu...

M. S. à Florence. — Nous acceptons l'arrangement proposé. — Votre lettre nous cause un vif plaisir ; nous sommes complètement d'accord.

M. B. à Boulogne. — Envoyez-nous souvent d'aussi bonnes nouvelles et d'aussi dignes amis. — Il faudra bien que votre ville soit visitée. — Préparez le succès par l'exécution de vos dessins. — Affectueux compliments à tous et à toutes.

M. C. London. — The complete set of *La Phalange*, et the third volume of *Destinée sociale*, will be sent to Rolandi's for you, in February.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 26 janvier. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 618 q. 32 k. — Ventes, 2 955 q. 58 k. — Restant, 18 711 q. 92 k. — Cours moyen du jour, 61-01. — Cours-taxe de quinzaine, 58-37. — Ventes en disponibles : Gruaux, 26 q. 11 k. 70-05 à 73-25 — 1re marque, 566 q. 24 k. ; 61-00 à 63-70. — 2e marque, 282 q. 22 k. ; 57-35 à 60-50. — 3e marque, 39 q. 43 k. ; 50-30 à 56-70. — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 213 q. 35 k. — Ventes à livrer, 1329 q. 79 k. 56-85 à 63-70. — Cuisson, 141 q. 30 k. »»-»» à »»-»». — Revente, 317 q. 14 k. 51-15 à 71-40.

Marché aux bestiaux. — La Chapelle, 26 janvier. — Taureaux, amenés 22 ; vendus 22 ; prix, ».90. — Vaches grasses, amenées 123 ; vendues 88 ; prix, 1,24-1,06-90. — Veaux, amenés 239 ; vendus 239 ; prix, 1,60-1,50-1,40. — Porcs, amenés »»»» ; vendus »»»» ; prix, »,»»-»,»»-»,»». — Vaches laitières, amenées 76 ; vendues 43 ; prix, de 250 à 580.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

25 janvier 1847. — PARARD fils, linger, rue de la Cordorie-Saint-Honoré, 4. Juge-comm., M. Léon Valles ; syndic prov., M. Bidard, rue Las-Cases, 12. — CODINI, fabricant de cardes, rue de la Cité, 72. Juge-comm., M. Halphen ;

[illegible]	»	»		[illegible]	D° C.	100	»	[illegible]		
Récép. Rotsch.	»	100	50	Belg. 5 0/0	»	»»	»/»	Rép. [illegible]	»»»	»»
Esp. Dette act.	»	33	5/8	— 4 1/2	»	95	»/»	Bord. [illegible]	»»»	»»
— — pass.	»	»	» »	— d° 1840	»	100	1/2	Orl.-Bord.	530	»»
— 3 p. 0/0.	»	34	»/»	— d° 1842	»	»»»	»/»	Mont. à Tr.	»»»	»»
Dette intérieure	»	30	1/8	— Banque	»	»»»	»»	Paris-Lyon	490	»»
Portug. 5 0/0 1837	»	»»	»/»	— d° Em. 1841	»	»»»»	»»	Bord-Teste	»»»	»»
Holl. 2 1/2	»	»»»	»/»	Piémont	»	1170	»»	Zinc V. M.	»»»»	»»
Haïti	»	»»	»/»	Autriche	»	403	»»	Lin Maher	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»».

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	875 75
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	600 »»
Paris à Orléans	12»6 »»	Marseille à Avign.	628 »»
— à Lyon	487 50	Paris à Strasbourg	467 50

Orléans à Vierzon	370 »»
— à Bordeaux	537 50
Nord	606 25
Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 93 (l'hect.) ; courant du mois et février en avril, 95 ; mois du milieu et 4 derniers mois, 103 (la tonne de 100 kil.)

Lille. — Colza, 88-25 à 88-50 ; œillette rousse, »» ; lin, 88-50 ; cameline, »» ; chanvre »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier disponible, 110 ; cour. du mois 110 à 107 ; février en août, 109 à 107.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 108 fr. les 100 kilog. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 janvier.

7 h. »/» FRANÇAIS. — L'Ombre de Molière, Don Juan.
7 h. 1/2 ODÉON. — Un Mariage d'amour, l'Alcade de Molorido.
6 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
8 h. »/» ITALIENS. — I due Foscari.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Trois Rois et Trois Dames, Mlle Navarre.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Vendetta, l'Illustration, Premières Armes.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jean, la Protégée, Changement, un Mari fidèle.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Poudre, Tableaux, Chambre à deux lits.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Tableaux, Mme Keller.
7 h. 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
6 h. 1/2 CIRQUE. — La Révolution française, Tableaux par M. Keller.
5 h. 3/4 COMTE. — Ricco, le Monte-Christo de la jeunesse.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète, la Belle au bois dormant, le Médecin.
5 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Marceline, Paries, la Brise, le Vieux Lion.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Choix d'un Mari, Marcel, les Mémoires.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 28 JANVIER.

Cracovie et les Mariages espagnols.

La question de Cracovie et la question des mariages espagnols sont aujourd'hui les deux questions capitales de la politique extérieure. Aussi, depuis quelques mois, ces deux questions absorbent-elles presque toute l'attention de la presse et de l'opinion publique. Ce sont elles qui, pendant la discussion de l'Adresse, serviront surtout de texte à l'éloquence parlementaire.

Mais, si tout le monde sent l'importance et la gravité de ces deux questions, tout le monde ne voit pas encore la connexité qui les lie, et l'heureuse influence que la solution de l'une peut exercer sur la solution de l'autre.

Déjà, dans la question des mariages espagnols, nous avons signalé la véritable cause de la mésintelligence entre l'Angleterre et la France. Déjà nous avons montré que les interminables débats sur la manière dont les mariages ont été conclus, n'étaient que le signe apparent et superficiel du désaccord ; mais que la raison réelle, profonde et durable, de la rupture qui a eu lieu, se trouvait dans l'intérêt de l'Angleterre à empêcher que la France et l'Espagne, intimement unies, ne puissent un jour lui fermer l'entrée de la Méditerranée.

Un député, M. Bonnin, a compris, comme nous, que c'était là le nœud de la difficulté, et qu'il fallait appeler sur ce point essentiel l'attention des Chambres et du pays. En effet, tant que le débat roulera sur des détails de formes et de procédés, on peut être sûr d'avance qu'il se perdra en paroles vaines et irritantes ; cette escrime diplomatique et politique ne fera que grandir et envenimer la cause réelle qui divise la France et l'Angleterre ; et les trois cours du Nord en profiteront pour faire de nouveaux pas dans la voie où elles sont entrées. D'ailleurs, tant qu'on restera sur le terrain superficiel de la forme, ce sera l'Angleterre qui dirigera le débat, puisqu'elle est partie plaignante ; tandis que, si l'on aborde le côté sérieux et profond de la difficulté, la France aura l'initiative ; elle pourra dissiper les inquiétudes de l'Angleterre, et mener à bonne fin un traité qui assurera les droits de tous au détroit de Gibraltar.

Dans la note qu'il vient de publier, et qu'il a communiquée à M. le ministre des affaires étrangères, M. Bonnin montre l'Angleterre déterminée aujourd'hui par une crainte analogue à celle qui la fit entrer dans la coalition de 1840. A cette époque l'Angleterre redoutait que le pacha d'Egypte ne devînt assez puissant pour lui barrer la route de l'Indo-Chine. Aujourd'hui, l'Angleterre redoute que la France et l'Espagne ne deviennent assez unies pour lui fermer l'entrée de la Méditerranée. Cette dernière éventualité peut se réaliser dans un avenir assez prochain. Supposez, en effet, une ligne de fer qui relie Paris, Bordeaux, Madrid, Cadix, Algésiras ; supposez que l'Espagne et la France fassent stationner un certain nombre de frégates à vapeur dans ces deux derniers ports, ainsi que sur les points de la côte d'Afrique dont elles sont maîtresses, il est certain que la force militaire de Gibraltar se trouverait paralysée, et que la France et l'Espagne pourraient, à leur gré, ordonner d'ouvrir ou de fermer les communications entre l'Océan et la Méditerranée.

Il ne faut pas espérer que l'Angleterre consente à rester sous le coup d'une pareille éventualité. Que deviendrait son commerce avec l'Italie, la Grèce, l'Asie-Mineure, la Turquie, la mer Noire, la Perse ? Que deviendrait le transit de l'Inde par l'Egypte ? Que deviendraient les positions militaires de Malte et de Corfou ? Ce serait vraiment alors qu'on pourrait appeler la Méditerranée un *lac français*, et que la pensée de Napoléon se trouverait réalisée. Mais on sait tous les efforts que l'Angleterre a déjà faits, au commencement de ce siècle, pour parer à une éventualité semblable ; on se rappelle et Trafalgar et l'Espagne soulevée, devenant le tombeau des armées françaises. Il n'est pas permis d'en douter, l'Angleterre recommencerait ; elle recommence déjà, puisqu'elle aide don Carlos, Cabrera et autres partisans de la légitimité, à fomenter la guerre civile en Espagne. L'expérience a mille fois prouvé que l'Angleterre n'a d'autre principe que son intérêt ; et l'on est forcé d'en conclure qu'elle n'hésiterait pas à s'unir aux trois cours du Nord, si elle le jugeait nécessaire pour prévenir un tel danger, de même qu'elle est entrée dans la coalition de 1840, afin de réduire et d'amoindrir Méhémet-Ali, qui lui faisait obstacle.

Cette situation étant donnée, M. Bonnin propose d'ouvrir des négociations entre les cabinets de Paris, de Madrid et de Londres, pour débattre et régler les intérêts réciproques des parties. Il y a là incontestablement un nœud à délier, une difficulté à résoudre. Et, comment y parvenir, si ce n'est en examinant la position réciproque de chacun, et en cherchant des combinaisons qui puissent satisfaire et concilier tous les intérêts ? L'Angleterre a la possession militaire de Gibraltar ; l'Espagne et la France, de leur côté, pourraient fermer le détroit, à l'aide de leurs positions sur les deux rives. Eh bien ! il y aura à voir si, de part et d'autre, on ne doit pas renoncer à des garanties illusoires, puisqu'elles se balancent réciproquement ; il y aura à examiner si le droit de passage ne peut pas être garanti d'une manière plus certaine, plus générale, et en même temps plus économique.

M. Bonnin ne s'explique pas sur le régime qu'il conviendrait d'appliquer au détroit de Gibraltar. Serait-ce le régime de la neutralité déjà appliqué aux détroits du Bosphore et des Dardanelles par la convention de 1841 ? Mais, dans ce cas, l'Angleterre exigerait évidemment que la France et l'Autriche réduisissent leurs forces dans la Méditerranée, et n'en conservassent que ce qui serait absolument nécessaire pour faire la police de cette mer. Mais s'il n'y a plus de flotte française à Toulon, s'il n'y a plus de flotte anglaise à Malte, la Russie ne serait-elle pas tentée de descendre à Constantinople ? Ce régime ne nous paraît donc pas applicable aujourd'hui au détroit de Gibraltar.

M. Bonnin aurait-il en vue un système de garnisons combinées, françaises, anglaises et espagnoles, auxquelles on confierait la garde des principaux points du détroit, et qui seraient chargées d'en faire la police et d'assurer à tous le libre passage ? Ne vaudrait-il pas mieux peut-être adopter, pour cette fonction importante, une sorte de milice unitaire, analogue aux anciens chevaliers de Malte ou de Rhodes, mais avec un esprit et une mission entièrement humanitaires ? Quoi qu'il en soit, M. Bonnin pense que tous ces points peuvent être l'objet d'un traité.

Nous partageons l'opinion de l'honorable député de la Vienne. Nous croyons, comme lui, que si l'intérêt bien entendu doit engager les particuliers à terminer leurs différends à l'amiable, cela est plus vrai encore pour les nations, qui n'ont d'autre juge que la guerre. Nous sommes convaincus, d'ailleurs, que la France, l'Angleterre et l'Espagne sont trois nations assez avancées, assez justes, assez humaines pour représenter l'intérêt général ; mais fallût-il, pour mieux affermir les bases du travail, y appeler d'autres parties intéressées, telles que la Hollande, la Suède, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, ce serait un motif de plus pour se hâter d'ouvrir des négociations, et pour avoir la certitude qu'elles aboutiraient à de bons résultats. Si nous ne parlons pas ici des cours du Nord, c'est que nous les regardons comme s'étant elles-mêmes excommuniées aujourd'hui de la vie européenne.

Après un pareil traité, rien ne s'opposerait plus à ce que la France, l'Angleterre et l'Espagne, les trois nations constitutionnelles, ne pussent poser résolûment la limite aux empiétements de l'absolutisme du Nord. Il ne serait même pas impossible alors, pour peu que la Prusse, fatiguée de la pression exercée sur elle par le colosse moscovite, voulût bien y aider, il ne serait pas impossible, disons-nous, de ressusciter Cracovie et la Pologne, c'est-à-dire de rétablir l'équilibre de l'Europe et du monde. Telles sont les conséquences que M. Bonnin fait entrevoir, et c'est ainsi qu'il montre la connexité qui lie la question des mariages espagnols à la question de Cracovie, et l'influence que la solution de l'une doit exercer sur la solution de l'autre.

Nous approuvons sans réserve des vues à la fois aussi élevées et aussi positives, aussi conformes aux sentiments les plus purs du patriotisme français qu'aux principes de la justice internationale. Ces quelques pages écrites par M. Bonnin, jettent une vive lumière sur la situation. Espérons que la presse et les Chambres verront enfin où est la difficulté réelle, et comprendront en même temps comment elle peut être résolue. Quant à M. le minis-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 29 JANVIER 1847.

LA LIGNE DROITE ET LA LIGNE COURBE.

Croquis de mœurs parlementaires.

PARIS. — Un salon élégamment meublé. — M. Romainville en robe de chambre entre et sonne ; un domestique paraît.

ROMAINVILLE. Ma nièce n'est pas descendue ?

JOSEPH. Pas encore.

ROMAINVILLE. Monsieur Jules n'est pas arrivé ?

JOSEPH. Non, Monsieur. (Il sort.)

ROMAINVILLE (seul). Il ne se gêne pas, mon secrétaire. Et il espère parvenir ! Parce qu'il a le talent de me composer des discours qui ont l'air d'être profonds sans être compromettants, il croit que ça lui suffira pour arriver à quelque chose. Ce n'est pas le talent qui manque à Paris, ce sont les places ; le succès n'est pas au plus méritant, il est au plus habile à écarter les compétiteurs, à celui qui sait le mieux se faufiler, remuer, intriguer, se créer des amis. Si j'eusse fait comme lui, je serais encore au fond de ma petite ville, donnant des consultations au rabais par suite de la concurrence illimitée du commerce, et plaidant les mauvaises causes, faute d'en trouver de bonnes. Un héritage m'est tombé du ciel, il est vrai, mais si je m'étais contenté d'en jouir tranquillement, en exerçant ma profession, serais-je aujourd'hui député influent et l'un des arbitres de la situation gouvernementale ?.. Propriétaire et bourgeois, j'étais devenu apte à représenter le peuple ; mais que de soucis, que d'embarras, que de démarches humiliantes avant de persuader à cent cinquante électeurs que la France périclitait si je n'apportais à son gouvernement le concours de mes lumières ! Et depuis que je suis à Paris, que d'ennuis à essuyer, que de demandes saugrenues à prendre en considération ! Les naïfs s'imaginent qu'une fois député, on n'a plus qu'à se rendre exactement aux séances, à écouter les discussions et à voter en conscience. Ils ne savent pas qu'on peut se dispenser de paraître à la chambre, mais non au ministère ; d'étudier les questions, mais non de les résoudre ; de faire les affaires du pays, mais non celles des électeurs... Qu'on fasse les siennes par la même occasion, ce n'est qu'un dédommagement assez chèrement acheté. Si les fonctions gratuites n'enrichissaient pas, personne n'en voudrait...

Maintenant c'est ma nièce qu'il me faut séduire. L'œuvre est difficile, mais la dot est superbe, et d'autant plus que ma jeune et enthousiaste pupille ne s'est pas encore habituée à jouir de cette fortune qui lui est tombée comme à moi... J'ai su jusqu'ici écarter d'elle les prétendants, je l'ai appelée près de moi sous prétexte de lui faire voir la capitale, mais avec cette âme de feu tout dépendra d'un coup de tête..... (Jules paraît un paquet de lettres à la main.) Ah ! c'est vous, Monsieur ; vraiment vous êtes trop exact !

JULES. Je vous jure, Monsieur...

ROMAINVILLE. Croyez-vous donc que je ne puisse pas trouver un autre secrétaire ? il y a dans Paris dix mille jeunes gens ayant plus de talent que vous, qui dînent à 40 centimes et logent au grenier, faute d'emploi.

JULES. Monsieur, je vous prie de croire...

ROMAINVILLE. Pas d'explications. Que contient cette correspondance ?

JULES. M. Chauffepied sollicite de vous une place, peu importe laquelle.

ROMAINVILLE. C'est qu'il n'est bon à rien. Répondez qu'il n'y en a plus.

JULES. Mme Simonnet, nièce d'un de vos électeurs, vous prie de lui envoyer des robes sur échantillon et un liloir Duvelleroy.

ROMAINVILLE. Cela regarde ma nièce.

JULES. M. Rigolet voudrait bien qu'on donnât un emploi à son neveu ou qu'on le débarrassât de lui d'une manière quelconque.

ROMAINVILLE. Qu'il le fasse voyager sur le chemin du Nord.

JULES. M. Lessoufflé vous enverra demain son fils pour que vous lui trouviez une place.

ROMAINVILLE. Un ignorant... un paresseux... A moins pourtant de lui donner une mission à l'étranger ?... Nous verrons.

JULES. La veuve d'un pauvre soldat et la veuve d'un administrateur sollicitent chacune un bureau de tabac.

ROMAINVILLE. On le donnera à la veuve de l'administrateur qui l'affermera à la veuve du soldat. Quel est le numéro d'ordre ?

JULES. Il y avait hier 6 245 demandes.

ROMAINVILLE. Diable ! Je solliciterai un tour de faveur.

JULES. Un ouvrier se plaint que son maître exploite sans lui en tenir compte une mécanique qu'il a inventée.

ROMAINVILLE. Sans le maître qui donne les fonds, l'ouvrier n'aurait pas de pain, et partant ne pourrait avoir d'idées. Je ne puis intervenir. Est-ce tout ?

JULES. Non, Mme Sarrasin vous avertit qu'elle ne votera plus pour vous si l'on ne destitue le sous-préfet qui ne l'invite pas à ses soirées.

ROMAINVILLE. C'est la troisième plainte de ce genre qui m'arrive. J'aviserai... (Comptant) Vingt-cinq ! Les ports de lettre me ruineront... Ma foi, le ministère aura beau se plaindre, je voterai pour la réforme postale... Ces Normands, ils auront calculé que je leur épargnerais les frais d'un correspondant à Paris... Répondez à tous aujourd'hui même. L'exactitude importe plus encore que le succès en pareille occasion. (Jules s'apprête à sortir). Attendez donc ! Vous savez la question qui se débat à la Chambre ? Le ministère est fort compromis. Préparez-moi un discours.

JULES. Pour ou contre ?

ROMAINVILLE (après un moment d'hésitation). Contre... Vous serez plus tranquille dans mon cabinet.

JULES. Votre discours sera prêt dans deux heures.

ROMAINVILLE. Bien. (le rappelant). M. Jules !

JULES. Monsieur ?

ROMAINVILLE. Ne soyez pas trop explicite. De ces phrases... vous savez... qui s'interprètent suivant les préoccupations de chacun.

(Jules s'incline et entre dans le cabinet. Romainville se prépare à écrire quand une jeune fille entr'ouvre une porte du fond ; en voyant Romainville occupé, elle veut se retirer, mais il va au-devant d'elle et la fait entrer).

LA JEUNE FILLE. Je vous dérange, mon oncle ?

ROMAINVILLE. Jamais, tu le sais bien, ma chère Mathilde. Tu préfères cette pièce qui est sur la rue ; je suis prêt à te la céder si tu veux être seule.

MATHILDE. Au contraire. J'ai besoin de dire ma joie, mon bonheur de me trouver dans Paris, cette capitale du monde. L'aspect de cette activité dévorante, la réunion de tous ces chefs-d'œuvre, le voisinage de tous ces grands hommes, tout cela me donne une fièvre, une plénitude de vie qui a besoin de se faire jour par des paroles.

ROMAINVILLE. Que ton bonheur me rend heureux ! et combien je regrette que les travaux parlementaires te volent une partie du temps que je voudrais te consacrer !

MATHILDE. Pourquoi nous sépareraient-ils toujours ? Vous allez à la chambre, vous parlerez sans doute ; laissez-moi vous y accompagner. Justement on dit qu'il doit se décider aujourd'hui une question de la plus haute importance. Ce doit être beau... quatre cents hommes cherchant, d'un commun accord, ce qui est utile à la France et réglant les destinées du monde !

ROMAINVILLE. A condition qu'on ne regardera pas à travers une lorgnette ; il en est de la chambre comme de certaines peintures... C'est beau peut-être, mais de loin.

MATHILDE. Quand le sentiment qui anime une assemblée est grand et élevé, le spectacle en est toujours beau. Devant une toile d'Eugène Delacroix, on ne songe pas aux plaques de rouge, de bleu et de noir dont le peintre a empâté sa composition.

ROMAINVILLE (la regardant avec passion). Que j'aime à voir en toi cette ardeur enthousiaste ! Instruite sans prétention, aimable sans folle coquetterie, laborieuse sans humeur, c'est ainsi que j'aurais voulu une femme.... mais je n'en ai pas trouvé... Nous aurions vécu tour à tour à Paris et aux champs, au milieu des plaisirs du monde et des charmes de la solitude champêtre. Notre vie eût été une suite variée de plaisirs.... mais c'était un rêve... il n'y faut plus penser.

MATHILDE. Pourquoi donc ? Vous n'êtes pas, il me semble, d'âge à renoncer au mariage ?

ROMAINVILLE. Tu crois ? En effet, un tout jeune homme aime la dissipation, les chevaux, les cafés ; il demeure volontiers au dehors et laisse sa femme seule au logis. Il faut que jeunesse se passe... A quarante ans, au contraire, un mari vit rangé, il reste près de sa femme, l'associe à ses plaisirs... Mais les jeunes filles ne veulent pas comprendre cela... C'est surtout depuis ton arrivée à Paris que ces idées me poursuivent. Je sens depuis ce moment que la présence d'un être sympathique quadruple le plaisir ; mais je n'ose me livrer à ma joie : un beau jour tu partiras, tu me laisseras tout seul... Vraiment, je ne saurais me faire à cette idée.

MATHILDE. Dans votre position, il doit vous être facile de trouver

[illegible] blic, la matière ne manquera pas à ce travail; dans le département [illegible], d'ailleurs si actif et si industrieux, que de terres communales en friche! quel déplorable état des chemins vicinaux dont l'amélioration, facilitée par tant d'éléments, n'a commencé à s'opérer que depuis bien peu d'années! Mais comment pourvoir à ces dépenses extraordinaires dans les communes rurales qui ont un budget lourd et limité et qui manquent de l'aisance des villes? Il y aurait une méthode très simple, au moins en ce qui concerne les chemins vicinaux, ce serait d'employer, en un seul hiver, à les reconstruire, les ressources que les communes peuvent y consacrer en cinq ou six années, et ce au moyen d'emprunts qu'elles seraient autorisées à faire sans paiement d'intérêts jusqu'aux remboursements successifs dont les époques seraient à l'avance déterminées; il se trouverait assurément un très grand nombre de propriétaires qui, par des vues, soit de charité publique, soit d'utilité communale, soit d'intérêt privé, et souvent par ces différentes considérations réunies, seraient tout prêts à faire ces sortes d'avances; il suffirait que l'administration supérieure, dont le concours serait indispensable, et que les administrations municipales, qui sont quelquefois paralysées dans leurs délibérations par un esprit de coterie ou d'économie mal entendue, missent un peu de bonne volonté à s'entendre avec eux.

Je suis heureux de n'avoir qu'à développer ici le haut enseignement que vient de nous donner le pontife si éclairé qui s'est assis dans la chaire de saint Pierre aux acclamations du monde, et dont le règne spirituel semble destiné à réconcilier les esprits les plus timides et les plus rétrogrades avec toutes les réformes sociales, en les affranchissant des nécessités violentes des révolutions; Sa Sainteté a manifesté le désir que, dans ses Etats, les communes entreprissent pour l'hiver prochain des travaux d'utilité publique.

De même que les besoins de l'hiver où nous allons entrer réclament l'organisation d'un travail public, de même l'organisation de ce travail exige la toute-puissance de l'esprit d'association, auquel le zèle individuel ne saurait suppléer; des comités partout organisés et reliés entre eux par une hiérarchie libre et spontanée, auraient pour objet de créer une caisse de secours destinée à assister les familles d'ouvriers qui ne pourraient se suffire, à produire le travail dans les communes où il manquerait, à stimuler le zèle des propriétaires et des municipalités, à servir d'intermédiaires près de l'administration publique, pour l'accomplissement des formalités qui doivent précéder l'ouverture si urgente des travaux; il serait même à désirer que par la composition de ces comités, cette pensée de l'organisation du travail pût se généraliser et s'appliquer non-seulement au travail rural, mais au travail industriel; il faudrait donc y appeler à la fois et les propriétaires ruraux et ces honorables industriels qui se préparent avec tant de courage sous nos yeux à lutter contre la crise de cet hiver, et qui ont prouvé plus d'une fois qu'ils savaient travailler à perte pour donner du pain à leurs ouvriers; des efforts ainsi combinés pourraient avoir pour effet non-seulement de conserver le mouvement dans tous les ateliers par le point d'honneur de la charité, mais de soutenir et d'activer certaines industries, celles dont les produits s'appliquent le plus directement au bien-être du peuple; car en matière commerciale, le secret des temps difficiles, est le maintien de la circulation; le travail donné à l'ouvrier lui permet la consommation, la consommation amène la production, et, par un heureux retour, la production provoque le travail; ce sont les coalitions charitables des riches qui doivent prévenir les coalitions calamiteuses des pauvres. Quand les riches se privent avec effusion, [illegible] der aux maux à peine éteints des haines et des passions de partis, le mal plus grand encore de l'indifférentisme en matière sociale; c'est par la charité que doit renaître en France l'esprit public, c'est par l'esprit public que doit se raviver l'esprit national; car il n'y aurait plus de nation là où on ne rencontrerait que des individus unis entre eux par le seul lien de la force gouvernementale.

Les journaux de Madrid du 22 se bornent en général à annoncer la crise ministérielle sans solution.

L'*Heraldo* seul présente comme très probable, sinon certain, le dénouement incomplet que voici: le duc de Soto-Mayor, ministre des affaires étrangères (*estado*); M. Arteta, de l'intérieur (*gobernacion*); M. Bravo Murillo, de grâce et de justice; M. Sotelo, de la marine; aucun personnage n'est désigné pour le portefeuille de la guerre. Le portefeuille des finances est confié, par intérim, à M. Sierra y Moya, le duc de Soto-Mayor n'ayant pas encore perdu l'espoir de décider M. Mon à figurer dans la nouvelle combinaison. Enfin, il sera créé deux nouveaux ministères (travaux publics et colonies), auxquels on appellera deux des sommités du parti modéré.

Les journaux de Londres du 26 nous apportent la fin de l'exposé fait la veille par lord John Russell à la chambre des communes relativement à l'Irlande. Le noble lord a dit en finissant qu'il ne désespérait pas de l'Irlande, pourvu que la population de ce pays voulût mettre un peu en pratique cette maxime: « Aide-toi, le ciel t'aidera. » L'exposé et les observations qu'il a provoquées ont d'ailleurs rempli toute la séance.

A la chambre des lords, le marquis de Lansdowne s'est expliqué sur les projets du gouvernement à l'égard de l'Irlande dans le même sens que lord John Russell à la chambre des communes.

PROGRÈS DES IDÉES. — Une pétition adressée au gouvernement wurtembergeois, à l'occasion d'un projet de loi pour le prompt achèvement des chemins de fer, se termine ainsi:

« Au reste, les mesures que nous proposons ne remédieront que momentanément aux maux de l'industrie, dont les efforts sont paralysés à la fois par la concurrence extérieure et la concurrence intérieure. L'agriculture a déjà peine à se soutenir dans les années fertiles; elle serait, par suite de l'extrême morcellement du sol, complètement ruinée si plusieurs années stériles venaient à se succéder.

» Nous demandons donc qu'il soit pris des mesures pour assurer au travailleur habile et laborieux une rémunération équitable et permanente de son labeur, sans préjudice de sa qualité de citoyen. »

On nous communique la note suivante que nous publions sous toute réserve:

« Le fait suivant qui vient de se passer dans un de nos hôpitaux, permettra à nos lecteurs d'apprécier l'humanité et l'intelligence de nos philanthropes: Un enfant atteint du croup est apporté le matin; le médecin, dans le service duquel il est placé, autorise les internes à pratiquer l'opération de la trachéotomie, s'il la jugent nécessaire. Dans la journée l'asphyxie devenant imminente, l'interne de garde prévient le directeur de l'hôpital qu'il est urgent de faire l'opération conseillée et permise par le médecin. Le directeur déclare qu'il ne donne pas l'autorisation nécessaire, et que le médecin lui-même n'a

[illegible] lot au moins dans la proportion [illegible] places, et la valeur du moindre lot ne sera pas au-dessous de 10 fr. Le tirage aura lieu à l'hôtel de la Préfecture, à Blois, dans le courant de février.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La commission de la chambre des députés chargée de l'examen du projet de budget pour l'exercice 1848 est composée de MM. Lanyer, Calmon fils, Tesnière, Moulin, Lacrosse, Fould (Achille), Pouillet, Félix Réal, Vuitry, de Lasteyrie (Jules), Ribouet, Maingoval, le baron Hallez-Claparède, Lenoble, Bignon, Magne, de Goulard, Reynaud.

— La commission de la chambre des députés chargée de l'examen du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1844 est composée de MM. le colonel comte Dumas, le comte Becker (Marthe), Dessaignes, le baron de Chassiron, Jourdan, Martin (Rhône), Prou, le marquis de Bérenger, Costé, le baron de Bussières (Alfred), Rondeau, Vaultier (Abel), Peyre, le baron de Salles, Lacoudrais, Cerfbeer, Etienne, le baron de Bastard.

— M. Jaubert, pair de France, et beau-père de M. Dufaure, est mort la nuit dernière à Paris.

— M. Henry Pineu Duval, auteur de l'*Histoire de Charles VI*, de différents autres travaux littéraires, le frère de MM. Amaury et Alexandre Duval, est décédé avant-hier à Paris. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui en l'église de la Madeleine.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 27 janvier, M. Avenel est nommé employé de la bibliothèque de l'Université, en remplacement de M. Chaudesaigues, décédé.

— Un orage a éclaté cette après-midi sur Paris; il est tombé beaucoup d'eau, et le tonnerre a grondé comme en plein été.

— Un journal de Birmingham annonce qu'aux élections de Tamworth, le frère de sir Robert Peel se présentera comme candidat du parti protectionniste aux électeurs, en concurrence avec sir Robert Peel.

— Le paiement des 42 000 francs mis à la charge du conseil d'Etat de Genève et du commandant de la force armée, pour avoir commandé le feu contre le faubourg Saint-Gervais, dans la journée du 7 octobre, a été effectué par eux, lundi 25 courant, en mains du département des finances.

— Il résulte, dit l'*Helvétie*, des rapports officiels parvenus au Vorort, que sa réponse aux représentants des trois grandes puissances du Nord a reçu l'approbation de tous les gouvernements libéraux de la Suisse, et même de plusieurs gouvernements qui ne partagent pas ses opinions politiques; le plus ferme concours lui est assuré, s'il continue à marcher dans cette voie.

— Les journaux suisses réclament contre les rigueurs arbitraires exercées par le gouvernement de Fribourg contre les inculpés d'avoir pris part à l'insurrection de Morat.

— Le *Journal du Loiret* dit que les ouvriers bûcherons de la forêt d'Orléans, aux environs de Chilleurs, viennent de se mettre en grève. Ils demandent une augmentation de salaire.

— Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, une hausse considérable a eu lieu au dernier marché de Blois. Le pain a augmenté de 20 cent.

---

un parti. Il y a tant de jeunes filles qui attendent vainement un mari!

ROMAINVILLE. Parbleu, je le sais bien; mais je suis exigeant. Je n'en ai encore rencontré jusqu'ici qu'une seule dont les goûts sympathisent avec les miens.

MATHILDE. Vous ne devez pas craindre qu'on vous refuse, il me semble.

ROMAINVILLE. Tu en sais plus que moi là-dessus. Consulte-toi.

MATHILDE. Moi! mon oncle!

ROMAINVILLE. Crois bien que ceci n'est pas un caprice; il y a long temps que je t'admire, que je t'aime. Mais, autrefois, j'avais à faire mon chemin: le mariage est un luxe qui n'est pas permis à tous... Maintenant tout conspirerait à notre bonheur. Tu me trouverais, d'ailleurs, si bon, si dévoué, que tu finirais par oublier la différence de nos âges.

MATHILDE. Vous me pardonnerez... Mais habituée à vous respecter comme un oncle...

ROMAINVILLE. Tu me respecteras comme un mari. C'est rare un tel respect chez une femme; mais une femme de député doit donner l'exemple des mœurs, comme un ministre de la justice l'exemple de l'observation des lois... Au reste, je ne te demande pas une réponse immédiate... Tu réfléchiras...

JOSEPH (entrant). On voudrait parler à Monsieur.

ROMAINVILLE (brusquement.) Je n'y suis pas.

JOSEPH. C'est que... c'est, je crois, un des électeurs de Monsieur.

ROMAINVILLE. Raison de plus. Je vous ai dit cent fois de ne recevoir mes électeurs qu'une fois sur dix. Enfin, si vous avez dit que j'y suis, je vais le rejoindre; mais songez-y, la première fois que vous viendrez m'interrompre pour un de ces.... importuns, je vous laisserai avec lui: ce sera votre punition. A bientôt, Mathilde!

MATHILDE (restée seule). Epouser mon oncle... à vingt ans! jamais! Je l'ai deviné d'ailleurs, sous son masque de bienveillance, ce n'est pas moi qu'il aime, c'est ma fortune... Une jeune fille riche a du malheur: ceux qu'elle pourrait aimer n'osent aspirer à elle... La jeune fille pauvre est plus malheureuse encore cependant, elle ne trouve personne qui l'aime et l'honore à la fois. Ne viendra-t-il donc pas un temps, où l'existence de tous étant assurée, les cœurs sympathiques pourront s'entendre sans souci de la fortune?...Que mon mari soit jeune et beau, peu m'importe, mais je lui veux une âme noble et généreuse, des sentiments élevés... enfin ce qui manque à mon oncle... Ceux qui m'ont recherchée jusqu'ici ne l'ont fait que par intérêt... un seul excepté peut-être, mais celui-là, les affaires l'absorbent... (On frappe.) Entrez!

M. MILLERAY (35 ans, mise sévère, air un peu triste.) Pardon, Mademoiselle, j'espérai rencontrer ici monsieur votre oncle...

MATHILDE. Il ne peut tarder, Monsieur, veuillez l'attendre; il sera bien aise de vous voir, vous, son collègue et son ami.—A ce que je vois, Monsieur, les liens d'affection qui vous unissaient en province ne se sont pas relâchés à Paris?

M. MILLERAY. Elus le même jour, venus ensemble dans la capitale, nous nous sommes ligués contre l'isolement; nous logeons sous le même toit et nous allons ensemble aux séances.

MATHILDE (souriant). Jusqu'à la porte cependant, car si je m'en souviens, vos principes ne sont pas les mêmes?

MILLERAY. Elevé dans la religion du devoir, je me suis conduit à la Chambre comme dans mes fonctions, j'ai suivi la ligne droite; mon ami a préféré la ligne courbe; au point de vue du succès il a eu raison.

MATHILDE. Vous ne pensez pas ce que vous dites, Monsieur, ce serait trop décourageant pour la vertu.

MILLERAY. La vertu, Mademoiselle, est fort en honneur dans les livres et les discours officiels; on en donne même des prix à l'Académie, mais comme d'une foule d'autres choses aussi inutiles, les thèmes et versions, les tragédies et les œuvres de morale. Ce qui montre le mieux le discrédit où elle est tombée, c'est qu'on désespère de l'encourager autrement qu'en la payant au prix du vice, en lui donnant de l'argent... Celui qui veut avancer dans une carrière doit se garder de vivre trop attaché à son devoir. Dépensez votre vie en congés, n'ayez souci que des plaisirs, l'avancement vous reviendra de droit si vous avez un ami, un parent, ou simplement un créancier dans le parlement ou les administrations supérieures; mais donnez-vous à votre œuvre, inventez, perfectionnez, usez-vous à la peine, vous demeurerez oublié au milieu de vos travaux. Il en est de même à la Chambre.

MATHILDE. Vous me permettrez, Monsieur, de ne voir dans vos paroles qu'une exagération, et un fait exceptionnel dans l'oubli où l'on vous tient malgré votre mérite reconnu.

MILLERAY. Moi, je ne veux que servir mon pays; soldat ou général, peu m'importe. Je l'avouerai cependant, quand je vois tous les partis, même ceux qui affectent le plus de générosité, se liguer contre moi, j'en viens parfois à me demander s'il est bien vrai que j'aie seul raison contre tous.

MATHILDE (s'animant). Et que demandent-ils donc ces partis qui vous refusent leurs sympathies et leur admiration?

MILLERAY. Chacun d'eux, Mademoiselle, a vu un côté de la vérité; il s'imagine l'embrasser tout entière et ne pardonne pas à ceux qui ont de meilleurs yeux. En prenant ce qu'il y avait de vrai dans chacun, j'espérais les concilier: je les ai tournés contre moi... On n'a pu trouver d'intérêt patent à mes actes, on y a cherché un intérêt latent, et l'on a répandu que je suis vendu secrètement à quelque puissance occulte qui se révèlera quelque jour.

MATHILDE (exaltée). Mais c'est une infamie, cela, Monsieur! Depuis que mon oncle siège à la Chambre, il m'arrive souvent de parcourir les journaux. Toutes les fois qu'il s'agit de prendre une généreuse initiative, de défendre les opprimés, nations, classes ou individus, je suis sûre de trouver votre nom; de vous voir le premier, le seul parfois, porter la question à la tribune, dominer les interruptions et forcer les applaudissements. Il n'y a pas d'erreur possible après de telles manifestations. Je plains ceux qui vous méconnaissent, Monsieur, Dieu les a punis d'avance; ils n'ont plus de cœur. (Elle lui tend une main, qu'il presse vivement.)

MILLERAY. Oh merci! Mademoiselle; ces paroles sympathiques sont les seules que j'aie entendues depuis longtemps. Merci!

ROMAINVILLE (entrant et pressant la main de Milleray). Bonjour, mon cher collègue... Eh bien! vous causiez utopies, n'est-ce pas? C'est beau tout cela, mais ça sonne creux. Ce brave Milleray, il pose toujours. On a beau gratter l'orateur pessimiste et philanthrope, on ne trouve jamais l'homme. Vous déclamiez, j'en suis sûr, contre la corruption. Prenez-y garde; on commence à dire qu'il n'y a que deux catégories de gens qui s'en plaignent: les impuissants, qui n'ont pu parvenir par elle, et les jaloux, qui tirent l'échelle dont ils se sont servis de peur qu'on ne monte après eux. (Mouvement de Milleray). Ceci ne s'applique pas à vous, je le sais, mais enfin qu'avez-vous gagné à votre austérité? Tous les journaux vous dénigrent.

MILLERAY. Les journaux ne sont pas faits pour dire la vérité, mais pour servir l'ambition de quelques-uns.

ROMAINVILLE. D'accord. Malheureusement le public n'en sait rien... Ce n'est pas qu'au point de vue stratégique je blâme la position que vous avez prise à la Chambre. Placé en dehors des partis, vous portant aujourd'hui à droite, demain à gauche, renforçant un autre jour les bataillons du centre, vous êtes le maître de la situation, mais vous vous effacez. Vous pourriez voir tous les partis à vos pieds; pour cela il vous suffirait d'un sourire ou d'une poignée de main de temps à autre, mais vous ne le voulez pas. Cent fois vous eussiez été nommé à des fonctions importantes, il n'eût fallu pour cela que laisser entrevoir la possibilité d'une imperceptible déviation dans vos opinions; vous vous y êtes refusé. Vous appelez cela de la vertu; moi, je l'appelle de la maladresse.

MILLERAY. Je ne vois pas ce que le pays eût gagné à une telle conduite de ma part, mais je sais fort bien ce que j'y aurais perdu. Je n'ai besoin de rien pour moi.

ROMAINVILLE. C'est d'autant plus honorable que vous êtes loin d'être millionnaire; mais si vous ne demandez rien pour vous, en revanche nos seigneurs et maîtres les électeurs demandent beaucoup pour eux; ils n'ont même, je crois, supprimé les mendiants que par haine de la concurrence. Si vous voulez être réélu, gardez-vous le moyen de les obliger.

MILLERAY. Il est un intérêt qui doit passer avant celui des électeurs, c'est celui de la nation. Il est des hommes qui ont droit à notre faveur avant eux, ce sont nos frères déshérités: les prolétaires, qu'un travail abrutissant et mortel ne peut sauver de la misère; les femmes, qu'une vie de privations ne peut garantir du vice et de l'infamie. Représentants du peuple français, c'est à relever le peuple de son abaissement, c'est à le doter du bien-être que nous devons avant tout employer nos efforts. Ceux qui ont des primes à donner, des voix à vendre, ne risquent pas d'être oubliés dans la répartition de la richesse sociale.

MATHILDE. Est-ce que vous ne trouvez pas, mon oncle, que tel doit être en effet le devoir du député?

ROMAINVILLE. Oui, si tout le monde agissait en conscience. Mais un député raisonnant ainsi à la chambre est comme un honnête homme au milieu des voleurs; il est forcément dupe. — Voterez-vous avec nous ce soir?

MILLERAY. J'ai encore besoin d'étudier la question.

ROMAINVILLE. Vous voulez parler?

MILLERAY. Je veux juger en connaissance de cause.

ROMAINVILLE. Au moment du vote, regardez de quel côté de la chambre on se lève d'abord, vous saurez tout de suite à quoi vous en tenir.

MILLERAY. Je sais bien que c'est ainsi que l'on vote le plus sou-

» [illegible] jour [illegible] des arrestations sont encore opérées dans les arrondissements de Châteauroux et du Blanc.

» L'instruction marche avec rapidité.

» On assure qu'une session extraordinaire des assises de l'Indre sera tenue, en février, pour les événements des 14, 15 et 16 de ce mois. M. Mater présidera, M. Didelot occupera le fauteuil du ministère public.

» Le quartier-général établi depuis dix jours à l'hôtel-de-ville, a été levé hier dimanche. La garde nationale de Châteauroux continue, de concert avec la garnison, à faire le service militaire de la place. »

— On lit dans la *Revue de l'Ouest*, journal de Niort :

« De nouveaux détails nous ont été transmis sur les scènes de Pamproux. C'est environ vers 9 heures du soir, alors que les émotions de la journée étaient à peu près dissipées, qu'un rassemblement de deux à trois cents personnes s'est formé dans la rue, grossissant à chaque instant. Aussitôt après, des clameurs s'élevèrent tout-à-coup, et la foule se précipita vers les maisons signalées, dont elles firent littéralement le siége au milieu de menaces et de vociférations effrayantes. L'un des malheureux blatiers signalés à la colère de la populace et qui était couché, n'a pas pu même revêtir ses habits, et il était poursuivi de si près, qu'il a laissé entre les mains d'un des assaillants une partie de sa chemise par laquelle on l'avait saisi ; c'est dans cet état qu'il est arrivé près de Saint-Maixent. Des voisins et des amis ont recueilli les femmes et les enfants et les ont cachés jusqu'au jour.

» Vendredi, la justice et la force armée sont arrivées à Pamproux ; le bourg était presque désert, les portes soigneusement fermées. L'instruction a tout de suite commencé, des arrestations ont eu lieu. D'autres mandats d'amener sont lancés contre plusieurs forcenés qui ont pris part activement au désordre. Lundi, des détachements de chasseurs et de gendarmerie doivent se réunir à Pamproux, pour assurer l'enlèvement des blés, qui n'a pu s'opérer jusqu'à ce jour, et protéger la continuation de l'instruction judiciaire.

» Le marché de Chef-Boutonne s'est passé de la manière la plus calme, bien qu'un placard menaçant ait été apposé près de la Halle. M. le capitaine Labillois, commandant par intérim la compagnie des Deux-Sèvres, M. le lieutenant de gendarmerie de Melle, une vingtaine de gendarmes et cinquante chasseurs du 9e régiment, assistaient au marché, qui a eu lieu sans le moindre désordre. Plusieurs chargements de blé ont été opérés, et leur départ a eu lieu sans aucune émotion. »

— Le 15 de ce mois, à 11 heures du matin, un attroupement de quatre-vingts femmes, dont plusieurs étaient armées de bâtons et de fourches, se forma sur la place de Saint-Michel-en-l'Hern, et se présenta à la grille du château qui appartient à M. Leroux, banquier à Paris. Averti des menaces qui étaient proférées, le régisseur sortit du château et vint sur la place ; il fut entouré aussitôt par une foule nombreuse qui criait : Nous sommes dans la misère, il nous faut du blé ; nous savons qu'il y en a dans les greniers du château ; nous [illegible] à la récolte, surtout pas d'embarquement. L'intervention du [illegible] les [illegible] furent inutiles, et le régisseur, cédant [illegible] 5 hectolitres [illegible] la foule se dissipa alors. Ce [illegible] désordre.

[illegible] 17, [illegible] du matin, les autorités administratives et judiciaires arrivèrent sur les lieux avec une force armée imposante ; huit arrestations ont été faites sans aucune résistance. Rassemblé extraordinairement, le conseil municipal vota une somme considérable pour subvenir aux besoins des malheureux. La tranquillité fut rétablie, et depuis cette époque, d'après les renseignements que nous recevons, elle n'a pas été troublée.

[illegible] Plusieurs lettres ont appris que ce projet s'était effectué samedi. Un rassemblement d'environ 300 personnes a débarqué les blés noirs d'un navire en départ, et les a déposés à terre, sans se livrer à aucun pillage. Nos renseignements ne vont pas plus loin au moment où nous écrivons.

» Il est très probable que l'autorité, qui ne peut permettre aucune atteinte à la liberté du commerce, aura exigé que les grains soient embarqués de nouveau et conduits à leur destination. »

LE PAPE ET M. CLAVEL. — Nous apprenons, par le *Sémaphore de Marseille*, que le pape Pie IX a daigné recevoir en audience particulière M. le chanoine Clavel, rédacteur du *Rappel*. Sa Sainteté s'est entretenue pendant plus d'une heure avec cet ecclésiastique français, qui, condamné, il y a dix-huit mois, par Mgr. Affre, à cause de la publication du *Bien social*, était allé chercher à Rome des inspirations et la bénédiction papale. Pie IX aurait loué les heureuses dispositions de M. le chanoine Clavel pour la paix de l'Eglise, et il a daigné accepter l'hommage de plusieurs de ses ouvrages.

Avant de recevoir la bénédiction du saint père, à la fin d'un entretien sérieux sur les plus graves controverses de notre époque, après avoir répondu avec simplicité aux questions que le pape lui adressait sur les hommes et les affaires de l'Eglise de France, M. Clavel a prié Pie IX de permettre qu'il offrît à Sa Sainteté un fruit de France, comme emblème de son cœur entièrement dévoué au saint-siége ; et au même instant il a présenté au pape une magnifique *poire* DE BON CHRÉTIEN. — Pie IX s'est mis à rire avec la plus aimable franchise, et, acceptant ce présent tout à fait original, il a serré affectueusement les deux mains de celui qui le lui offrait, en ajoutant : *Un cadeau de cette sorte ne peut qu'être de bon augure, surtout à la veille de l'Epiphanie ou fête des Rois ; j'aime beaucoup vos sentiments, monsieur le chanoine, car le pape est l'ami des bons chrétiens, de la justice et de la paix.*

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — Il y a à Paris 181 sociétés de secours mutuels, comprenant un total de 16 550 membres, et ayant un encaisse de 2 920 295 fr.

Indépendamment des secours donnés continuellement par ces sociétés à ceux de leurs membres qui tombent accidentellement dans le besoin, elles entretiennent 810 pensionnaires, vieillards ou infirmes.

ÉPIDÉMIE. — On écrit de Lectoure au *Phare des Pyrénées* :

« Il règne ici une maladie horrible, et qu'on ne paraît pas avoir encore définie. Un violent mal de tête et un affaiblissement général sont les premiers symptômes de ce mal. Bientôt après le visage se couvre d'un grand nombre de pustules rouges d'abord, et qui deviennent ensuite d'un blanc mat. Ces pustules ne tardent pas à s'étendre pour ne former qu'une seule plaie violacée d'où s'écoule une suppuration abondante.

» Cette maladie est très contagieuse, le moindre attouchement suffit pour la communiquer, mais jusqu'à présent elle s'est terminée sans causer d'autres accidents. »

CHANGEMENT DE ROLE, OU L'HYPOCRISIE DÉMASQUÉE. — Rosalie, jeune fille de [illegible] ans, est assise sur le banc du tribunal correctionnel. Rien de plus gracieux que son profil, de plus frais que son teint ; la chasteté est sur son front, les larmes dans ses yeux ; ne la regardez pas, vous allez pleurer avec elle ; détournez les regards, c'est un cœur [illegible] c'est [illegible]

C'est une voleuse, le maître le dit, un homme bien famé, riche, écouté [illegible]

Le maître. — Ma femme a eu pitié de cette jeune fille ; venue à Paris [illegible] donnerait un joli logement, de belles robes, et que je [illegible] aussi bien qu'une autre, si je voulais l'écouter.

M. le président, au témoin, avec sévérité : Vous entendez ce que dit cette fille ; qu'y a-t-il de vrai ?

Le maître, bien bas : Pouvez-vous penser, Messieurs, qu'un homme marié, un père de famille...

M. le président : Il ne s'agit pas de ce que pense le tribunal, mais de ce que vous avez fait ; répondez.

Le maître garde le silence.

Rosalie : Demandez-lui si quand je l'ai eu refusé, il n'est pas revenu avec un verre d'eau-de-vie, en me disant : « Bois-en un peu, ça te donnera de la force, et si tu ne veux pas parler, bois dans mon verre, ça vaudra ton consentement. »

M. le président, au maître : Cela est-il vrai ?

Le maître : Peut-on supposer...

M. le président : Encore une fois, il ne s'agit pas de suppositions, mais de la vérité. Cette fille donne des détails qu'elle ne pourrait inventer. La justice est pour les maîtres comme pour les serviteurs ; prenez garde d'aggraver vos torts en les niant.

A mesure que M. le président fait entendre ces paroles sévères, le témoin perd contenance, balbutie et avoue par un signe de tête.

M. le président : Retirez-vous, Monsieur, votre conduite a été indigne envers cette malheureuse jeune fille ; vous l'avez en quelque sorte autorisée à commettre une mauvaise action en lui donnant l'exemple ; (s'adressant à Rosalie) : Et vous, prévenue, avouez-vous la vol de la malle et des effets ?

Rosalie : J'ai emporté la malle, il est vrai, mais il n'y avait dedans que des morceaux d'une robe déchirée. Monsieur m'a renvoyée sans me rien donner ; je ne savais où mettre mes effets, j'ai pensé qu'il me faisait assez de tort pour que je prenne sa vieille malle, qui ne valait pas vingt sous.

Ces faits ne sont pas démentis par le maître de Rosalie.

Après le renvoi de la prévenue, prononcé par le tribunal sur les réquisitions du ministère public, M. le président (qui n'est pas M. Partarieu-Lafosse, on l'a déjà compris) s'adressant à Rosalie :

« Le tribunal a vu avec peine la conduite qu'on a tenue à votre égard. Il va vous être remis une lettre pour trouver un asile pendant quelques jours.

Rosalie, vivement : Mais j'en ai un, Monsieur ; j'irai trouver une payse qui me logera et me donnera de l'ouvrage. Je sais travailler ; je suis couturière.

M. le président : Prenez toujours cette lettre ; si, par un fâcheux hasard, vous ne trouviez pas votre payse, vous en ferez usage.

La jeune fille sèche ses larmes, et fait un timide salut à ses juges.

Aperçu statistique des Assurances en France.

Par M. J. MOREAU. — Brochure in-8°. Paris, 1846. — 3 fr. Chez M. Renard, 17, rue Sainte-Anne.

L'initiative prise par la Belgique dans les assurances gouvernementales contre les divers fléaux destructeurs de nos richesses [illegible] assurer l'intérêt [illegible] tout document relatif aux assurances, puisque [illegible] du nos gouvernants [illegible] tôt peut-être [illegible] promis d'essayer de le faire), nous imiterons la Belgique en mettant l'assurance par l'Etat à la place de l'assurance par des compagnies.

Présentons à nos lecteurs quelques-uns des chiffres recueillis avec intelligence par M. Moreau :

Incendie. — Les assurances contre l'incendie s'opèrent de deux

---

vent ; aussi jugez de l'arbre par ses fruits : nos lois font la fortune des avocats et le désespoir des juges.

JOSEPH annonce M. Martignon, administrateur d'une compagnie de chemin de fer. Mathilde se retire.

MILLERAY (la regardant aller). Que ne suis-je plus riche !

MATHILDE (en s'en allant). Que n'est-il à la place de mon oncle !

(Entre M. Martignon, qui, après les premiers compliments échangés :)

MARTIGNON. Vous savez où en sont les affaires. L'an dernier on se précipitait vers les chemins de fer, les capitaux affluaient de toutes parts ; des députés, des pairs de France nous prêtaient leur nom, moyennant finance, et ce nom placé en guise d'amorce en tête des prospectus faisait tomber une pluie d'écus dans la caisse des banquiers qui n'avaient rien déboursé. C'était le bon temps alors. Les faits sont bien changés. Les capitalistes ont vendu leurs actions et empoché les primes, mais les acheteurs [illegible] à la baisse n'ont plus trouvé à revendre ; il leur a fallu payer une part du montant de leurs actions. La plupart ne l'ont pu faire, et se sont ruinés ; d'autres l'ont fait, mais ils se trouvent chargés de la construction du chemin ; or, les chemins de fer sont loin maintenant de se présenter comme un placement avantageux ; la plupart des compagnies ne pourront faire honneur à leurs engagements. Celles qui étaient libres ont refusé de soumissionner ; mais les autres se trouvent dans la situation la plus effrayante si l'Etat ne les secourt. Je voulais vous prier, Messieurs, de vouloir bien nous venir en aide...

MILLERAY. Je prends grandement en pitié les pauvres capitalistes exposés au danger de se ruiner pour avoir [illegible] étourdiment, et tâché de réaliser, sans débourser un centime, des bénéfices énormes aux dépens des niais. Mais, vous comprenez, Monsieur, qu'il est une foule d'autres infortunes qui doivent passer avant celles-là. Au moment où la disette étend partout ses ravages, où une série de fléaux de tous genres épuise nos populations, quand retentit partout le cri de la faim, les plaintes de quelques joueurs désappointés sont tant soit peu inopportunes, et je puis vous déclarer d'avance, Monsieur, que pour ma part, si le ministre ose présenter un projet à cet égard, je le combattrai à outrance, et flétrirai de toute la force de mon indignation cette impudente mendicité.

ROMAINVILLE. Permettez-moi, mon cher Milleray, de ne pas partager ce sentiment. Les compagnies de chemins de fer ont rendu de grands services au pays ; elles ont propagé les idées de l'association des capitaux...

MILLERAY. Et consolidé la féodalité financière.

ROMAINVILLE. Elles ont doté le pays d'un grand nombre de voies de communication...

MILLERAY. Dont elles conservent le monopole pour elles et leurs amis, au grand détriment de l'Etat et du public.

ROMAINVILLE. Elles ont établi des communications qui n'eussent pas que rien coûté à l'Etat.

MILLERAY. Qu'a reçu une cinquante millions de subvention payés par le gouvernement [illegible] impôt énorme sur les transports payé par les particuliers.

ROMAINVILLE. Nous discuterons ces questions en temps et lieu. Pour moi, je crois fondée la réclamation des compagnies, et je suis prêt à l'appuyer à la chambre si le ministre juge à propos de l'y porter. (Il sort avec M. Martignon.)

MILLERAY (seul). Rien n'a servi d'en faire un député : Romainville est toujours un avocat, et sa voix est toujours à vendre.... Sacrifier les grands intérêts aux petits, l'Etat aux particuliers, les questions aux hommes, les discussions à des calculs de stratégie ; devenir l'esclave des électeurs, l'intimidateur des ministres, et attraper quelque bon emploi par intrigue, voilà son code et celui de la plupart des hommes qui se disent les représentants de la France.... Pauvre France ! ne sortiras-tu pas bientôt de cette fange où ils t'ont jetée, pour te relever radieuse et pure, renouvelée par l'association et la solidarité ?.... Pour moi, je n'abandonnerai jamais ta sainte cause.... Je ne suis plus seul d'ailleurs... Mathilde me la dit... elle me suit du regard et m'encourage en secret... je serai digne de son amour... Ah ! pourquoi n'ai-je pas quinze ans de moins et une fortune de plus ?

(Au moment où il se dispose à sortir, Joseph introduit deux électeurs : M. Duvillage et M. Lanternier.)

JOSEPH. M. Romainville va venir à l'instant. (Il sort.)

DUVILLAGE (à Milleray). Comment, c'est vous, M. notre député ? Nous ne vous attendions pas ici.

MILLERAY. Vous venez à Paris pour affaire ?

LANTERNIER. Mon Dieu... oui... puis on dit qu'il y aura des élections cette année... nous venions flairer un peu d'où souffle le vent.

DUVILLAGE. Puisque nous sommes sur ce chapitre-là, M. Milleray, je vous dirai que ceux de l'arrondissement voisin sont plus heureux que nous, on leur a fait un pont sur la rivière, ils ont eu une école, des tableaux pour leurs églises, de l'argent pour leurs pauvres, une place pour le fils d'un percepteur, une bourse pour le fils d'un maire, tout cela par l'entremise de M. Romainville ; vous ne nous avez rien obtenu, vous.

LANTERNIER. Puis, voyez-vous, monsieur Milleray, avec M. Romainville, on sait d'avance à quoi s'en tenir ; ses opinions sont connues ; avec vous, on ne peut rien prévoir : vous n'êtes ni de la gauche, ni de la droite, ni du centre.

DUVILLAGE. Moi, j'avais un neveu sur les bras ; je demandais pour lui une petite place... quelconque ; vous m'avez répondu qu'il lui faudrait passer des examens à n'en plus finir. Je me suis adressé à M. Romainville ; ça n'a pas fait un pli : la place a été donnée sur-le-champ.

LANTERNIER. Tous les journaux sont contre vous.

DUVILLAGE. Nous vous avions nommé pour faire nos affaires.

LANTERNIER. Nous vous avions nommé comme représentant d'un parti.

DUVILLAGE. Vous ne nous avez rendu aucun service.

LANTERNIER. Vous n'avez rien fait pour assurer le succès de nos opinions.

MILLERAY. Ainsi, vous me blâmez d'avoir rempli mon mandat avec conscience et loyauté ! de m'être plus occupé du résultat d'une mesure que de la main qui la proposait ! Vous ne me tenez aucun compte de cette loi que j'ai fait rendre au profit des travailleurs ?

LANTERNIER. Il s'agit bien des travailleurs !

MILLERAY. De ces palliatifs que ma proposition a apportés à la misère du peuple ?

DUVILLAGE. Occupez-vous d'abord de ceux qui vous nomment.

LANTERNIER. Tant que le peuple n'aura pas les droits électoraux, il n'aura rien.

DUVILLAGE. Vous avez bien parlé, il faut le reconnaître ; mais un service rendu aux électeurs vaut mieux que cent discours en faveur de ceux qui ne le sont pas. M. Romainville dit moins, il fait plus.

MILLERAY. Vous voulez vendre l'honneur de vous représenter ; on vous en fera repentir ; mais vous êtes les maîtres. Pour moi, si je suis condamné à perdre votre confiance, je veux, en retournant à mes modestes fonctions, à défaut de votre estime, emporter au moins la mienne. (Il sort.)

DUVILLAGE. Vit-on jamais pareil orgueil ?

LANTERNIER. C'est un homme qui cherche à se singulariser ; nous ne le réélirons pas si vous m'en croyez ; il nous faut un député qui puisse nous faire honneur et qui soit comme tout le monde. (Romainville entre avec Horzain et d'autres solliciteurs.)

ROMAINVILLE, (à Duvillage et à Lanternier). C'est bien aimable à vous, Messieurs, d'être venus me voir. (A part.) Satan m'en délivre ! (Haut.) Que dit-on au pays ?

DUVILLAGE. Tout le monde est enchanté de votre conduite, monsieur Romainville.

LANTERNIER. Nous venons à Paris au nom des comités électoraux pour voir ce qui se passe ; mais nous avons une telle confiance en vous, que nous vous en avertissons d'abord.

ROMAINVILLE (à part). On ne dit pas si saint Thomas était Normand, mais c'est probable, et ce jugeait par ceux d'aujourd'hui. (Haut.) Je tâcherai, Messieurs, que votre séjour à Paris vous soit agréable.

(Il les quitte pour parler à d'autres solliciteurs ; il s'est formé plusieurs groupes où l'on cause vivement).

DUVILLAGE (à Lanternier). Est-il complaisant !

LANTERNIER. L'excellent homme !

ROMAINVILLE (à Horzain qu'il a pris à part). Je suis personnellement tout disposé à vous rendre service, mon ami, vous avez de l'esprit, du savoir, vous réunissez tous les titres exigés pour cet emploi ; mais mettez-vous à ma place, le neveu de M. Guillaumin me l'a demandé.

HORZAIN. C'est un homme incapable.

ROMAINVILLE. D'accord.

HORZAIN. Un niais.

ROMAINVILLE. A qui le dites-vous ? Mais vous savez que son oncle dispose de dix voix ; s'il me les retire, je [illegible] et me serai privé du plaisir de vous rendre service en quelque autre occasion. J'espère qu'il s'en trouvera une prochainement, et que je vous donnerai une brillante compensation. A bientôt, n'est-ce pas ?

(Il le reconduit en le saluant avec beaucoup de politesse, puis tirant [illegible] à part) :

[illegible] jamais pour ce Monsieur, entendez-vous ? (A part.) [illegible] doit [illegible] permis à un solliciteur d'ignorer l'axiome : Hors du pays, point de recommandation.

(*La suite à demain.*)

J. FLEURY.

sur les polices et les plaques.

Assurances sur la vie. — Sept compagnies à prime fixe possèdent un capital de 43 millions, et ont reçu en primes et capitaux, depuis leur création, 70 millions environ. Les *rentes* assurées en cas de mort et en cas de vie, capitalisées à 4 pour cent, représentent une somme de 127 millions environ, laquelle, ajoutée à 23 millions de capitaux assurés en cas de vie et de mort, donne un total de 170 millions.

Les assurances mutuelles ou *tontines* comprenaient au 31 décembre 1845, en capitaux souscrits, 200 248 000 fr., et en capitaux versés 58 000 000 fr. — Sur quoi il avait été prélevé pour droits d'administration, 10 376 000 fr., dont moitié avait été abandonnée aux courtiers à titre de commission.

Assurances contre la grêle. — Cette assurance ne se fait que par le procédé de *mutualité*, mais sur des échelles trop restreintes, et par suite avec des frais trop considérables, et qui laissent les compagnies en perte. M. Moreau n'a pu réunir des renseignements complets ; il constate pour 1845 des sinistres de 1 838 000 fr. sur 192 000 000 de capital assuré.

M. Moreau dit avec beaucoup de raison que l'assurance des produits du sol ne peut être faite avec avantage que par l'Etat ; il la réclame avec insistance en montrant l'insuffisance des secours attribués à l'agriculture, laquelle, d'après les documents administratifs, a subi, en 1844, des sinistres de diverses natures s'élevant à 92 500 000 fr., et n'a reçu en secours que 1 944 000 fr.

Assurances contre la mortalité des bestiaux. — Cette assurance est encore moins avancée que celle contre la grêle. Il a été payé par deux compagnies pour sinistres en 1843, 306 000 fr., et pour frais d'administration, 104 000 fr. Le système de mutualité est encore ici appliqué sur des bases trop restreintes.

Assurances maritimes. — M. Moreau évalue ces assurances à environ 750 millions, et les sinistres à 7 millions. Les compagnies ont reçu pour primes, en 1845, un peu plus de 10 millions.

Récapitulation. — Valeur assurée en tous genres, 31 625 000 000 fr. — Sinistres, 22 645 000 fr. — Primes, 89 millions. — Commissions payées aux courtiers, 9 210 000 fr.

Pour de plus amples détails, nous renvoyons à la brochure de M. Moreau.

E.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. à Colmar. — Prière de nous envoyer, en un paquet, la collection des numéros du *Courrier d'Als.* qui contiennent votre travail.

d° flageolets, 32-50 à 33-30 ; d° suisses blanc, 32-»» à 33-35 ; d° suisses rouge, 32-»» à 33-»» ; d° rouge de Chartres, »»-»» à »»-»» ; d° nains, 28-65 à 29-»». — Pois verts, 34-65 à 39-65 ; d° gris, »»-»» à »»-»» ; d° jarras, »»-»» à »»-»» ; d° cassés, 31-»» à 48-65. — Lentilles Gallardon, 80-65 à 90-»» ; d° pays et autres, 60-00 à 78-»». — Lentillons, 30-65 à 32-65. — Vesces de printemps, »»-»» à »»-»» ; d° d'hiver, »»-»». — Sainfoin, »»-»». — Senevé, »»-»» à »»-»» — Lin, »»-»». — Chènevis, »»-»» à »»-»». — Sanve, 21-35. — Millet, »»-»» Colza »»-»». — Criblures, 20-66 à 21-32. — Trèfle, »» les 100 kil. »».

Bourse du 28 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 80	77 80	77 50	77 30
— — fin courant	77 70	77 80	77 35	77 35
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 80	117 80	117 40	117 50
— — fin courant	117 60	117 75	117 20	117 40

4 1/2 J. 22 s. d° cours	109 »»	Banq. de Fr. d° cours	3260 »»
4 0/0 J. »	103 »»	O. V. de Par. »	1320 »»
Emp. 1844, au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	290 »»
—— fin Ct »	»» »»	— Gouin.... »	1195 »»
B. du Trés. »	4 »/»	— Gann..... »	1,61 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0.....	d. 50	»» »»	77 45	78 70	78 30
5 p. 0/0.....	d. 50	»»» »»	»» »»	118 75	118 20

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	02 1/2	»» »/»	07 1/2	10 »/»
5 p. 0/0.....	05 »/»	»» »/»	17 1/2	20 »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES, au Ct d° cours »	» »/»	ROM............. Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch. »	100 50	BELG. 2 1/2..... »	»» »/»
ESP. Dette act. »	33 5/8	— 4 1/2...... »	»» »/»
— — pass. »	» »/»	— d° 1840.... »	100 1/2
— 3 p. 0/0. »	34 »/»	— d° 1842.... »	100 »/»
Dette intérieure »	30 1/8	— Banque.... »	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— d° Em. 1841. »	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIEMONT......... »	1170 »»
HAITI........... »	» »/»	AUTRICHE....... »	402 50

Union miniere... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron.. »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	330 »»
— Ob. anc.	1000 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	210 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1217 50
— à Rouen.	877 50
R.-Havre..	677 50
Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	208 75
Paris-Str...	467 50
Tours-Nant	467 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord.	605 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	537 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	486 25
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»»» »»	Paris à Rouen....	873 »»	Orléans à Vierzon.	560 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	675 »»	— à Bordeaux	536 25
Paris à Orléans...	1212 50	Marseille à Avign.	817 50	Nord............	605 »»
— à Lyon.....	486 25	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 93 ; courant du mois, 95 ; 3 mois prochains, 95

tenir, et il peut se proclamer aujourd'hui inventeur des dents sans crochets, dites *Osanores*, qu'il a, au reste, notablement perfectionnées, et qu'il perfectionne encore tous les jours. Cette invention n'est pas la seule qui recommande M. Fattet à sa clientèle, constamment croissante. Toutes les parties de l'art si difficile du dentiste sont l'objet des études constantes de ce praticien, qui consacre, en outre, ses loisirs à la propagation de la théorie sur laquelle il appuie ses succès. On peut affirmer qu'il est maintenant sans rival, et les personnes qui visiteront son cabinet, rue Saint-Honoré, 363, ne seront pas exposées à s'adresser à un élève à qui l'on a fait beaucoup d'honneur en le décorant du nom de concurrent.

L'harmonium dont S. A. R. M. le comte de Paris a fait don à l'hospice des Enfants-Malades, sort des ateliers de M. Alexandre Debain et Ce, rue Vivienne, 53.

Le carnaval est court cette année ; à peine commencé il touche à sa fin. L'Opéra n'a plus que deux bals à donner avant les jours gras. C'est aux amis de la danse de se hâter.

Spectacles du 29 janvier.

8 h. »/» OPÉRA. — Robert Bruce.
8 h. »/» FRANÇAIS. — Phèdre, la Famille Poisson.
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Toréador, Mémoires, Echec, Intermède, le Feu.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Trois Rois Trois Dames, Mlle Navarre, Oui ou non.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Vendetta, l'Illustration, Premières Armes, Turlututu.
6 h. »/» GYMNASE. — Trois Péchés, Jean, un Mari, la Protégée.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Garde, Poudre, Tableaux, Chambre à 2 lits
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Tableaux (Mme Keller).
6 h. 3/4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »/» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — Le Monte-Christo de la jeunesse, la Dinde du Mans.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète, la Belle au bois dormant, le Médecin, Malin.
5 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Marceline, Parlez, la Prise, l'Amour, la Suite.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS — Choix d'un Mari, Marcel, les Mémoires.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

PARIS, 29 JANVIER.

Les Réserves de Grains.

Quelques pairs de France disaient en 1844 à M. Thomas, habile administrateur, auteur d'un Mémoire sur les réserves de grains (1) : « Votre travail est très bon, mais à quoi peut-il servir ? il n'y aura plus de disette en France, grâce à la liberté commerciale. » et cependant la disette est venue.

Ces jours derniers, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, redisait au Luxembourg : « La liberté commerciale suffit à tout. » Au même moment la disette poussait les populations à la révolte.

Non, malgré d'audacieux sophismes, le commerce ne suffit pas à tout, car le commerce trouve plus de bénéfice à laisser venir la disette qu'à la prévenir. Le commerçant n'est pas producteur de blé, mais simplement acheteur et vendeur ; or, les temps de disette amenant de fortes oscillations dans le mouvement des prix, donnent lieu à de plus forts bénéfices.

En outre, pourquoi voudrait-on que le commerçant achetât des blés dans des temps d'abondance pour les mettre en réserve ? sait-il si l'année suivante il y aura bonne ou mauvaise récolte ? Nullement. Donc il ne s'exposera pas à un risque inutile.

On objecte les dépenses à faire pour les greniers de réserve à fonder par l'Administration.

Cette objection repose sur un calcul très faux, — car il ne faut pas seulement compter ce que coûte la réserve, il faut mettre en regard ce que coûte la disette, et faire la balance. Si la disette coûte plus cher que la réserve, il y aurait eu économie financière au système de réserve plutôt qu'au système de famine, sans compter les autres avantages moraux et matériels.

Or, voyons un peu ce que coûtera la famine de 1845-46; mais auparavant calculons ce qu'aurait coûté la réserve.

Qu'est-ce qui cause la famine ? Simplement un déficit dans la récolte de six semaines de consommation. La consommation annuelle étant de 120 millions d'hectolitres environ, la disette résulte donc d'un déficit de 15 millions d'hectolitres.

Supposons que l'Administration (soit gouvernementale, soit municipale) eût opéré des réserves ; qu'aurait-elle dépensé ? Mettons qu'elle eût acheté d'avance sa réserve à 20 fr. l'hectolitre (de 1800 à 1839, la moyenne du prix à Paris a été 24 fois au-dessous de 20 fr., 28 fois au-dessous de 21 fr. 50 c.); supposons aussi qu'elle n'eût acheté aucun grain étranger (ceux d'Odessa lui seraient revenus à 15 fr. environ), — on aurait payé pour 15 millions d'hectolitres 300 millions.

Ajoutons 200 millions pour construction de greniers, frais de garde et intérêts de capitaux pendant trois ou quatre ans, nous aurons une somme de 500 millions. Cette évaluation est exagérée, car il n'eût pas été nécessaire, pour maintenir les prix, d'acheter la totalité des 15 millions, et des moyens de crédit faciles à appliquer eussent allégé le poids des intérêts. Toutefois, admettons provisoirement ce chiffre de 500 millions; 300 millions étant représentés par les grains, il n'y aurait eu perte que de 200 millions, et cette perte eût été diminuée de la plus-value des grains, au moment de la disette : en vendant les grains 25 fr., l'atténuation eût été de 75 millions de francs, et la perte de 125 millions seulement ; plus bas nous établirons que ce chiffre de perte est trop fort ; toutefois nous l'acceptons provisoirement pour mettre les choses au pis.

Mais il n'y a pas de réserve faite ; la récolte de 1846 arrive, le prix des grains hausse, il monte à 35 et 40 fr. l'hectolitre. Il pourra s'élever encore plus haut.

Supposons que cette hausse produise en moyenne un prix tel que, pendant six mois de l'année, le blé soit payé 35 fr. l'hectolitre, et 25 fr. pendant les six autres mois (certes l'évaluation n'est pas exagérée);

Trente-cinq francs pour 60 millions d'hectolitres (consommation de six mois), portent la dépense du consommateur à	2 100 000 000 fr.
Déduisant, à raison de 25 fr., prix moyen auquel la réserve eût maintenu les grains. .	1 500 000 000
Il aura été payé, faute de réserve, un surcroît de 600 millions, dont une bonne partie sera entrée dans la poche du marchand, intermédiaire parasite qui a pu en outre acheter en France et à l'étranger, des blés au-dessous de 25 fr., ci. .	600 000 000 fr.

Ajoutons à ces 600 millions, un crédit *annuel* de 4 millions et demi demandé par le ministère pour accroître la gendarmerie; ajoutons les dégâts causés par les émeutes, les frais de justice, de prison, de marches et contre-marches des troupes ; ajoutons les souffrances des populations et la perturbation que jette la famine dans le mouvement industriel d'un pays, — et nous pourrons savoir s'il est *meilleur marché* de prévenir la disette que de la laisser venir.

Parmi les systèmes de réserve, nous avons donné la préférence au système de greniers dirigés sous la surveillance des municipalités. Nous sommes heureux de trouver dans la brochure de M. Thomas, dont nous avons parlé plus haut, une autorité en notre faveur. Il rapporte que sous l'Empire, M. Daru... Mais ce nom de M. Daru nous rappelle quelle bonne et forte race c'était que les administrateurs de l'Empire, hommes éprouvés au contact d'une révolution gigantesque et travaillant sous l'œil de l'empereur, avec une ardeur et une intelligence qui ne se trouvent plus dans nos pauvres et débiles *hommes en place*, dont l'ambition vulgaire n'est mue par aucune foi soit dans une idée, soit dans un homme, et n'a pour mobile qu'un égoïsme éhonté !...

M. Thomas rapporte donc qu'en 1812, M. Daru proposa à l'empereur de confier les *réserves* aux administrations communales, et de les répartir ainsi sur toute la surface de la France, en les limitant au taux de 50 kilogrammes de blé par habitant des villes de 3 000 âmes et plus.

Dans un système plus complet, les réserves devraient s'étendre aussi aux habitants des campagnes, mais une réserve pour les villes de 3 000 âmes suffirait pour empêcher les prix de dépasser une limite raisonnable ; c'est pourquoi il faut beaucoup rabattre de l'évaluation provisoire de dépense faite ci-dessus. Elle pourrait, pour achat de grains, être diminuée de moitié au moins, c'est-à-dire réduite à 150 millions de francs, laquelle réduction en entraînerait une autre presque proportionnelle dans les frais accessoires.

En outre, les intérêts des sommes à avancer pourraient être évités pour une grande partie, par l'emploi du crédit.

La Banque de France émet des billets qui dépassent les valeurs monétaires qu'elle possède en cave, et ne sont représentées que par les billets escomptés à son profit par les négociants ; elle jouit ainsi d'un capital trois fois plus fort que le sien, *sans payer d'intérêt*.

Comment n'est-il encore venu à la pensée d'aucun de nos administrateurs que l'Etat devrait user du même mode de crédit, au moins quant à la fondation des greniers de réserve ?

Il serait facile d'émettre des billets au porteur garantis par l'Etat et par les municipalités, et qui seraient hypothéqués sur les existences en magasin. Ces billets seraient facilement admis dans la circulation et diminueraient d'autant le capital réel à fournir par l'entreprise, et par conséquent les intérêts à sa charge.

(Au besoin, on attacherait un intérêt de un à deux pour cent à ces billets au porteur pour en favoriser la circulation.)

Dans sa brochure, M. Thomas, tout en convenant qu'on trouverait dans le système de M. Daru (identique avec le nôtre quant au fond), « un avantage réel, le concours direct et probablement gratuit d'un grand nombre de citoyens éclairés, » exprime la crainte que « la difficulté de trouver des capitaux, la division des approvisionnements et le défaut d'unité qui en résulteraient, enfin, les chances de pillage dans les localités sans défense n'entraînent de graves inconvénients. » Nous ne repoussons, ajoute M. Thomas, ni n'admettons cette modification à notre projet, et nous nous contentons de la soumettre à l'attention du gouvernement.

Nous répondrons sommairement à ces difficultés soulevées par M. Thomas, que l'objection relativement aux capitaux cessera d'en être une, du moment que le gouvernement voudra user du *crédit* qui résultera du nantissement des grains. Quant au défaut d'unité, nous entendrions que les municipalités fussent reliées entre elles par une sorte de solidarité et marchassent sous la surveillance du gouvernement; et pour le pillage, il ne serait plus à craindre du moment où la réserve en grains seraient organisée.

Mais nous tenons à n'être pas exclusifs. Si l'on appliquait notre système, nous serions bien aises qu'il ne fût mis que partiellement à exécution ; nous verrions de même avec plaisir d'autres systèmes exécutés concurremment au nôtre. La combinaison proposée par M. Thomas nous paraît digne d'être méditée ; elle a surtout un grand mérite qui la fera peut-être apprécier des amis du commerce, c'est que le commerce y joue un rôle important, et que l'administration n'y intervient presque que pour donner de l'argent. — Nous en reparlerons.

(1) *Mémoire sur les Réserves de grains*, par M. A. Thomas. Brochure in-8. Paris, 1841.

On nous écrit d'Oran, 21 janvier 1847 :

« Le général Cavaignac vient de faire une razzia importante sur les Ahmian-Cheragas indépendants, et sur les Beni-Matar dissidents. 33 000 moutons, 600 chameaux, 80 prisonniers, voilà les résultats de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 30 JANVIER 1847.

LA LIGNE DROITE ET LA LIGNE COURBE.

Croquis de mœurs parlementaires.

SUITE ET FIN. (1)

(Joseph introduit M. et Mme Mouginot, suivis de commissionnaires portant des paquets.)

ROMAINVILLE (allant au devant d'eux). Hâtez-vous donc d'arriver, mes amis ; qu'est-ce qui me procure l'honneur de vous voir ?

MADAME MOUGINOT (40 ans, mise commune et exagérée ; elle mène un chien en lesse et parle fort haut). Imaginez-vous, Monsieur, qu'à notre âge nous n'avions pas encore vu Paris. Ça se conçoit, du reste, nous n'y connaissions personne ; mais, l'autre jour, je dis à M. Mouginot : — Sais-tu que nous avons maintenant une connaissance dans la capitale, et une fière encore, notre député... — Tiens, c'est vrai, qu'il me dit. — Parbleu, que je repris, il nous donnera bien l'hospitalité quelques jours. — Vraiment oui, il sera même très flatté de nous avoir, me répondit-il ; allons à Paris. — Ce qui fut dit fut fait. Le lendemain nous montions en diligence, et nous voilà tous deux.

LANTERNIER (montrant le chien). Tous trois.

MADAME MOUGINOT. — Ah oui, Pritchard... Pauvre bête ! Nous ne pouvions pas le laisser derrière ; imaginez-vous, Monsieur, que depuis sa naissance, il ne m'a pas quittée un seul instant... Car il faut que vous sachiez...

ROMAINVILLE (un peu effrayé en voyant les commissionnaires emplir le salon de cartons). Je vous remercie de votre confiance, mais je regrette que l'exiguïté de mon logement....

MOUGINOT (à sa femme). Là ! je te le disais bien, madame Mouginot, qu'il fallait d'abord faire porter nos malles à l'auberge ; à Paris ce n'est pas comme chez nous... Mais tu ne veux jamais m'écouter.

MADAME MOUGINOT. Il nous aurait fallu si peu de place ! Aussi bien c'est ta faute, monsieur Mouginot.

ROMAINVILLE. Au reste, Madame, disposez de moi pour vous faire connaître Paris : je vous donnerai des cartes qui vous autoriseront à visiter tous les monuments.

MADAME MOUGINOT. Ce que je tiens le plus à voir, c'est l'éléphant de la Bastille et l'intérieur de la colonne Vendôme. (Elle fait enlever les paquets en se disputant avec les commissionnaires.)

MOUGINOT (frappant sur le ventre de Romainville). Ce bon monsieur Romainville ! Peu s'en est fallu pourtant que votre élection ne manquât. Sans moi et Briasson, vous étiez enfoncé. Mais je leur dis : M. Romainville est un brave homme, un honnête homme ; il m'a fait gagner deux procès de cinquante mille francs que j'aurais donnés pour cent écus ; c'est lui qu'il faut charger de nos affaires au grand village ; si celui-là ne les fait pas comme il faut, personne ne les fera. Allons boire à sa santé. Vous entendez bien qu'une fois au café, je les tenais. Ça vous a valu trente voix, tout de même.

ROMAINVILLE. Croyez que je suis bien reconnaissant...

MOUGINOT. Oh ! M. Romainville ! si je vous dis ça, c'est pas pour ça, vous pensez bien... histoire de parler !... Nous aurons du mal pour la réélection, mais nous en viendrons à bout.

MADAME MOUGINOT (revenant). Moi, d'abord, je mets toutes les femmes en campagne pour vous, et quand on a les femmes... Ajoutez que votre concurrent est un glorieux, qui ne parle à personne et ne daigne pas même saluer ceux qui valent mieux que lui. Il vit séparé de sa femme, voilà plus de dix ans. Vous me direz que sa femme est une mégère... Mais la morale !... A propos, savez-vous ce qui est arrivé à Mme Lemoitier, avec le garde des sceaux de l'endroit (c'est comme ça que nous appelons notre président, un petit cafard) ?... C'est scandaleux, mais c'est vrai...

ROMAINVILLE (à part). Voilà donc ceux qui gouvernent la France !...

JOSEPH (annonçant) : M. Lepur !

DUVILLAGE. Le républicain ! (à Romainville) Est-ce que vous recevez cet homme-là ?

JOSEPH (revenant). M. Laborne !

LANTERNIER. Le fougueux conservateur ! (à Romainville) Est ce que vous avez des relations avec cet individu ?

ROMAINVILLE (à part). Deux intrigants, — de la prudence ! (haut) Salut et fraternité au citoyen Lepur !.. Je suis heureux de vous voir à Paris, monsieur Laborne.

(Lepur et Laborne se placent aux deux côtés de Romainville et lui parlent successivement, chacun en le tirant un peu à soi.)

LEPUR. En finirons-nous bientôt avec ces tyrans qui pillent et avilissent la France ?

ROMAINVILLE. Les électeurs ? ou les ministres ?

LEPUR. Vous savez bien que je parle des ministres, quoique... (désignant Laborne) certains électeurs ne valent guère mieux.

LABORNE. Serons-nous bientôt débarrassés de cette verbeuse opposition qui blâme partout et toujours, mais serait fort en peine de mieux faire ?

LEPUR. Vous avez eu pendant la session de nombreuses occasions de donner au cabinet des leçons d'honneur et de moralité.

LABORNE. Vous avez eu plus d'une fois occasion d'imposer silence à ces envieux qui ne crient si haut que pour avoir une part du gâteau.

ROMAINVILLE (à tous deux). Certes, Messieurs, et j'ai su me montrer constamment digne de vos suffrages.

LEPUR. Vous vous rappelez cette affaire qui a fait tant de bruit : les ministres ont éloquemment plaidé leur cause.

LABORNE. L'opposition s'est montrée adroite et habile.

ROMAINVILLE. J'en conviens ; mais je ne me laisse pas éblouir par de vaines paroles ; je n'écoute que ma conscience.

LEPUR. Mais quel vote déplorable a clos la discussion !

LABORNE. Il est vrai que le débat s'est terminé de la manière la plus heureuse.

ROMAINVILLE. Vous avez raison ; je doute pourtant que ce vote ait tous les résultats qu'on s'en promet. (D'un air profond.) Quand le vase est plein, une goutte d'eau le fait déborder.

LABORNE. En effet, l'opposition a achevé de se déconsidérer.

LEPUR. En effet, le ministère a perdu son reste de popularité.

LABORNE. Mais en cette circonstance (pardonnez-moi cette question, vous saurez tout à l'heure pourquoi je vous la fais), pour qui vous êtes-vous prononcé ?

LEPUR. On a voulu jeter des doutes sur votre conduite en cette occasion.

ROMAINVILLE. Moi !

TOUS DEUX. Pour qui avez-vous voté ?

ROMAINVILLE. Comment pouvez-vous me faire une pareille question ; je n'ai jamais, il me semble, fait mystère de mes opinions ; j'ai voté pour la raison, la justice et l'équité. (A part, en allant causer avec d'autres solliciteurs). Ils n'ont été d'accord qu'une seule fois en leur vie, il faut que ce soit contre moi.

LABORNE (à part.) Je craignais qu'il n'eût tourné à l'opposition, j'avais tort. Mais quel plaisir trouve-t-il donc à causer avec M. Lepur ?

LEPUR (à part). J'avais peur qu'il ne se fût vendu ; je me trompais... Mais comment peut-il accueillir si bien ce misérable M. Laborne ?

(Ils font tous deux à la fois un mouvement pour s'éviter et se trouvent en face l'un de l'autre ; ils prennent le parti de s'aborder, et vont au fond en causant vivement ; Romainville se trouve entre Duvillage et Lanternier.)

DUVILLAGE (à Romainville). Voyez-vous, nous avons besoin d'un tronçon de chemin de fer ; avec M. Milleray, nous ne l'obtiendrions jamais : donnez-nous un de vos amis.

LANTERNIER. Mais un homme comme vous, à opinions tranchées et dont on puisse d'avance prédire la conduite.

DUVILLAGE. Celui que vous nous recommanderez, nous l'élirons.

ROMAINVILLE. Vous avez tort, je vous assure, de ne pas continuer votre mandat à M. [illegible] votre parti est pris...

(Laborne et Lepur [illegible] beaucoup de vivacité.)

LEPUR. Je vous d[illegible] voté avec l'opposition.

LABORNE. Il a vot[illegible] je vous le répète.

LEPUR. Il y a un moyen [illegible] de nous mettre d'accord : faisons-le juge entre nous.

LABORNE. Vous verrez qu'il vous donnera tort. (Allant à Romainville.) Veuillez confondre Monsieur, qui prétend que vous avez voté

(1) Voir notre numéro d'hier.

sur lui et lui enlève toutes ses richesses.

» Celui qui, après le général Cavaignac, a le plus de droits à l'honneur de ce fait, est Kaddour Ould-Adda, neveu du général Mustapha, ce grand et noble vieillard, tué en défendant notre cause. Kaddour est un des plus beaux, un des plus vaillants guerriers de la tribu des Douairs, belle et vaillante entre toutes. Il commandait le goum, et comme toujours il a été intelligent et brave.

» Cette razzia aura de bons résultats : tout ce bétail va être livré à l'agriculture à un prix modique; le fruit de la valeur du soldat viendra en aide au travail du laboureur. Les Arabes du Sahara comprendront que leur désert ne les met pas à l'abri de nos coups, que l'hospitalité qu'ils offrent à leurs amis du Tell est funeste pour tous. Les Beni-Matar et autres dissidents verront que tôt ou tard notre vengeance va les atteindre, qu'elle peut sommeiller pendant deux ans, mais que toujours elle se réveille quand il faut frapper. Ils sentiront enfin qu'il est mieux pour eux de demander l'aman et de revenir sous notre protection cultiver le champ de leurs pères.

» P. S. *L'Euphrate*, capitaine Pradier, est entré hier à Mers-el-Kebir venant de Tanger ; il ramène environ 80 Arabes des Beni-Ahmer et des Hachem-Garabas qui ont demandé à rentrer. Ils étaient dans le Maroc depuis 1845; la misère leur fait regretter leur pays; aussi leur joie était grande quand ils se sont vus sur la grande place d'Oran, libres de leurs mouvements, quoique sous le joug de ces barbares chrétiens qui leur ont fait distribuer du pain pour leur permettre de regagner leurs terres.

» Les Hachem-Garabas sont des environs de Mascara; les Beni-Ahmer des environs de Sidi-bel-Abbès.

» Sur la frontière du Maroc le quintal d'orge se vend 80 fr.

» *L'Euphrate* a touché à Gibraltar où il a recueilli le duc de Palmella, qui a quitté le Portugal et se rend en France en passant par Alger. »

On nous écrit de Saint-Louis (Sénégal) :

« M. Raffenel est parti le 3 décembre, sur le petit bateau à vapeur *le Serpent*, pour se rendre à Galam. C'est là qu'il doit prendre ses dernières dispositions avant de s'enfoncer dans l'intérieur de l'Afrique. Nous avons vu avec satisfaction M. Léopold Panet, jeune homme du pays, que nous croyons plein de force et d'énergie et d'une intelligence élevée, se faire le compagnon de M. Raffenel dans cette grande entreprise. Si ces deux hommes peuvent devenir frères et cimenter entre eux les liens d'une amitié sincère, ils décuplent leurs chances de réussite et se préparent d'immenses consolations. Fasse le ciel qu'il en advienne ce que nous désirons, et que nos deux intrépides voyageurs arrivent sains et saufs à leur destination ! »

Dans la séance du sénat espagnol du 22, M. Mon, ministre des finances, a annoncé officiellement qu'en conséquence du vote sur la présidence, les ministres avaient remis leurs démissions à S. M., et qu'ils ne conservaient leurs portefeuilles que provisoirement et en attendant la nomination de leurs successeurs.

La composition définitive du nouveau cabinet n'était pas encore connue le 23 dans la soirée.

On lit dans le *Tiempo* du 23 : « M. Olozaga a adressé au congrès une pétition dans laquelle il demande à pouvoir venir à Madrid soit comme *prévenu*, soit comme député, soit comme simple citoyen espagnol.

... Parker serait chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les sujets britanniques à Oporto et leurs biens pendant la durée des opérations militaires contre cette place, et que le vice-amiral recevrait l'ordre de ne pas s'éloigner avec les forces navales d'Oporto avant que la tranquillité ne fût complètement rétablie.

Sir Hamilton Seymour va se rendre à Lisbonne avec le titre d'ambassadeur.

Nous avons déjà dit que malgré les stipulations expresses de traités conclus avec la Hollande, l'Angleterre venait de décider la prise de possession de l'île de Laboan, dans l'Archipel indien. Voici comment le *Morning Chronicle* annonce et commente cette prise de possession :

« Un grand nombre de Malais s'empresseront sans doute de se placer sous la protection du pavillon britannique. Jusqu'à ce jour toute l'île de Kalamantan, et surtout le sultanat de Bornéo, se trouvait hors de portée pour le commerce, car les Hollandais eux-mêmes, qui revendiquent une grande partie de l'île, n'ont en réalité que peu de relations avec les autres, sur lesquels ils affectent d'exercer une souveraine autorité. Cependant, les efforts que nous avons faits pour supprimer la piraterie ont éveillé l'esprit d'entreprise parmi les négociants mahométans. Plusieurs se trouvaient avec leurs barques à Sangapore, au départ des dernières nouvelles, et avaient annoncé que l'île jouissait de la plus grande tranquillité, ainsi que le littoral. Suivant toutes les apparences, cet état de choses deviendra permanent. Des pirates ne se montrent guères dans le voisinage d'une escadre britannique.

» Nous apprenons que sir Thomas Cochrane avait l'intention de croiser dans les détroits jusqu'à l'arrivée de son successeur, qui était attendu dans le courant de janvier. Cet état de choses amènera bientôt, nous le présumons, une enquête sur les prétentions des Hollandais à ces vastes portions de l'archipel que S. M. néerlandaise comptait récemment parmi les possessions de la Hollande.

» Quand une nation civilisée s'attribue des droits de souveraineté, il faut qu'elle soit en état de protéger ceux qui consentent à être ses sujets. Jusqu'à ce jour, la Hollande a été impuissante dans l'archipel ; loin de pouvoir mettre les naturels à l'abri du pillage et de la captivité, elle a vu ses propres vaisseaux de guerre capturés et enlevés par les flibustiers. A l'avenir, son commerce, de même que celui des autres nations, se trouvera exempt de troubles, grâce à la présence d'une escadre britannique.

» Mais les naturels, qui ne peuvent manquer de comprendre les particularités de leur position, traiteront-ils désormais les Hollandais avec beaucoup de déférence et de respect? C'est ce que nous ne saurions décider. La cupidité et l'ambition des Hollandais ont probablement dépassé leur puissance; mais les évènements marchent rapidement vers le rétablissement de l'équilibre véritable dans l'Archipel, où l'incertitude a permis à beaucoup d'abus de se perpétuer. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Moniteur* publie aujourd'hui la loi sur les céréales votées ces jours-ci par les chambres. Cette loi porte la date d'hier 28 janvier.

Le *Moniteur* publie en outre l'ordonnance suivante :

« Les grains et farines de maïs et de sarrazin, exportés par toutes les frontières de terre et de mer, seront soumis, jusqu'au 31 juillet 1847, au maximum des droits que paient actuellement ces produits, en exécution de la loi du 15 avril 1842. »

— M. Bignon a été nommé président, et MM. Magne et Fould (Achille), secrétaires de la commission du budget de 1848.

— M. Rondeaux a été nommé président, et M. de Bussierre (Alfred),

« Mercredi dernier, la petite ville de Breteuil a vu son marché troublé par une violente émeute. Rien ne présageait une scène de désordre, lorsqu'à une heure donnée, trois ou quatre cents ouvriers ont envahi la halle aux blés, en ont chassé les meuniers, blatiers et autres marchands de grains, et ont déclaré, en s'emparant des sacs de blé, qu'au lieu de payer le sac 80 fr., ils ne voulaient plus le payer que 50 fr. La brigade de gendarmerie est accourue sur les lieux du désordre ; mais que pouvaient six hommes contre trois cents ouvriers menaçants et déterminés ! —Restez en repos, leur a crié la foule, sinon nous allons repousser la force par la force. — La générale a battu, mais deux ou trois gardes nationaux se sont seuls présentés, et l'émeute victorieuse s'est retirée, emportant avec elle tout le blé que la halle contenait.

» Le pays est dans la plus vive agitation. Des menaces ont été proférées par les classes laborieuses à Dreux, à Nonancourt et à Verneuil. On craint, pour la semaine prochaine, dans ces divers marchés, des scènes de désordre semblables à celle de Breteuil.

» Loin de nous d'approuver des violences coupables et des excès que tout bon citoyen doit déplorer ; cependant, parmi les griefs qu'a fait entendre la foule ameutée, il en est quelques-uns qui doivent justement éveiller la sollicitude de l'autorité. Le mauvais vouloir des fermiers est évident ; convaincus que le prix du blé ne peut que s'élever d'ici à la prochaine moisson, ils gardent leurs récoltes dans leurs greniers et approvisionnent le moins possible les marchés. A peine la halle est-elle ouverte que les spéculateurs l'envahissent aussitôt, s'emparent de toutes les céréales, et en laissent à peine quelques hectolitres aux petits consommateurs. Que l'administration y prenne garde, de sourdes et sombres rumeurs grondent dans l'air autour de nous, et il est temps de mettre un terme au fatal régime du *laissez-faire, laissez-passer*, ce dernier mot de nos gouvernants et des économistes.

» Entre les communes de Breteuil et de Danville, une ferme importante, nommée la ferme des Essarts, vient d'être dévorée par les flammes, avec toutes ses dépendances. La perte est considérable. Il est certain que cet affreux sinistre est encore le fait de la malveillance. L'autorité, inactive ou impuissante, ne semble prendre aucune mesure pour arrêter le fléau qui désole nos campagnes. »

— On lit dans l'*Echo de Cambrai* :

« Une partie de la population pauvre de Villers-Guislain s'était ameutée, il y a trois jours, afin de piller des bateaux sur le canal, qui contenaient, dit-on, des blés. La gendarmerie est accourue, et plusieurs individus ont été arrêtés. La justice informe. »

— Le 22 de ce mois, des désordres graves ont eu lieu à Pont-Labbé, à l'occasion d'un chargement de pommes de terre en destination de Plymouth. Le chargement fut interrompu par la population ameutée, deux charrettes de pommes de terre furent pillées, une femme arrêtée par ordre du maire fut arrachée des mains des agents de la force publique, l'autorité de ce fonctionnaire fut méconnue et sa personne maltraitée. Informé de ces évènements dans la soirée, M. le préfet requit immédiatement l'envoi à Pont-Labbé d'une force militaire imposante, et le lendemain matin ce magistrat s'y rendit de sa personne, ainsi que M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction près le tribunal de Quimper. Les perturbateurs essayèrent de recommencer les scènes de la veille, mais leurs efforts furent bientôt comprimés et la liberté du commerce assurée. Dix-huit individus des deux sexes, prévenus d'avoir suscité l'émeute, pillé les voitures de pommes de terre, résisté aux agents de la force publique, et nommément ceux qui avaient frappé le maire, furent arrêtés et conduits sous bonne escorte dans les prisons de Quimper. A 9 heures du soir tout était rentré dans l'ordre à Pont-Labbé. (*Armoricain.*)

— On écrit de Goulven (Finistère), le 23 janvier :

« Il n'est bruit que de vols dans nos contrées : la cherté excessive

---

pour l'opposition, dans la grande question que vous savez.

LEPUR. Démentez Monsieur, qui vous accuse d'avoir voté avec le ministère.

ROMAINVILLE (se plaçant entre eux.) Moi ! allons donc !

LABORNE. Il faut répondre nettement.

LEPUR. Nous avons besoin d'une déclaration catégorique.

ROMAINVILLE. Vous n'avez donc pas lu les listes publiées par les journaux ?

LABORNE. Chaque parti vous a mis sur la sienne.

ROMAINVILLE. Ces journalistes sont d'une mauvaise foi et d'une négligence !... Je ne reçois que les journaux de mon parti, je n'ai pas pu deviner l'abus qu'on a fait de mon nom... Maintenant, il est trop tard pour réclamer; mais j'y mettrai ordre pour l'avenir. (A Lepur qu'il tire à part.) Dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, j'ai voté contre le cabinet, mais il est imprudent de réveiller ce souvenir devant M. Duvillage qui nous écoute, comme vous voyez. La bourse que j'ai demandée pour votre neveu, il dépend de son cousin le recteur de me la faire refuser, tâchez que M. Laborne n'insiste pas. (A Laborne qu'il tire à part.) Vous savez bien, mon cher M. Laborne, que j'ai voté avec le ministère; mais Lanternier qui nous écoute a, par sa sœur, de l'influence sur le sous-préfet; qu'on lui rappelle ce vote, il peut me desservir, et je ne sais si alors il me serait possible d'obtenir la croix que j'ai demandée pour vous ; tâchez que votre discussion n'ait pas d'autre suite. (Il va à un autre groupe.)

LEPUR (à part, regardant Laborne). Comment reculer ?

LABORNE (de même, regardant Lepur). Comment obtenir qu'il se taise?

LEPUR. Eh bien, les explications de M. Romainville vous semblent-elles satisfaisantes?

LABORNE. Mais... et à vous ?

LEPUR. On se passionne quelquefois pour des choses qui n'en valent pas la peine.

LABORNE. On est parfois amené à se provoquer pour des riens.

LEPUR. Que M. Romainville ait voté pour le ministère, que m'importe après tout ?

LABORNE. Qu'il ait voté pour l'opposition, qu'est-ce que cela me fait ?

LEPUR. C'est votre avis ?

LABORNE. C'est votre pensée ?

LEPUR. Dans ce cas, ce qu'il y a de mieux, c'est d'oublier notre différend ; ne le croyez-vous pas ?

LABORNE. De grand cœur ; j'allais vous le proposer. (à part) C'est égal, je saurai pour qui il vote.

LEPUR (à part). Je saurai à quoi m'en tenir sur ses opinions.

JOSEPH (entrant, à Romainville). Monsieur, voici les billets d'entrée que vous aviez demandés; comme il est l'heure de la séance, j'ai fait avancer une voiture.

MADAME MOUGINOT (sortant d'un groupe où elle parlait avec chaleur). Des cartes d'entrée? j'en réclame.

DUVILLAGE (à Romainville). Moi aussi ; est-ce que vous ne parlerez pas ?

LANTERNIER (recevant une carte). Il ne peut manquer d'y avoir un vote, et chacun de nous vous verra à l'œuvre.

ROMAINVILLE (à part). Il n'y a pas moyen d'éviter leur contrôle... Si j'arrivais trop tard pour voter ?

MADAME MOUGINOT (que Joseph veut débarrasser de son chien, à Romainville). Est-ce que je ne puis emmener Pritchard ? (on rit).

ROMAINVILLE. Joseph en aura soin. (A Joseph.) Avez-vous prévenu ma nièce ?

MATHILDE (entrant). Me voici, mon oncle, toute prête à vous suivre. (A part.) Il parlera peut-être.

ROMAINVILLE. Prends les devants avec Madame et ces Messieurs ; je regrette de ne pouvoir vous guider moi-même, mais des soins indispensables... (A part.) Ils ne m'ont pas seulement donné le temps d'apprendre le discours que je vais improviser.

LABORNE (bas à Romainville). Si vous votez pour l'opposition, les conservateurs ne vous réeliront pas. (Il sort.)

LEPUR. Si vous votez pour le ministère, ne comptez plus sur les voix de l'opposition. (Il sort avec les autres personnages.)

ROMAINVILLE (seul). C'est qu'ils le feront comme ils le disent ! On a eu bien tort d'abolir le vote secret... — M. Jules! (A Milleray, qui entre.) Si vous étiez venu quelques minutes plus tôt, je vous aurais prié d'accompagner ma nièce à la Chambre ; pour moi, je ne puis partir encore.

M. TIERCELET (candidat-ministre, entrant brusquement et allant à Romainville). Eh bien, que faites-vous donc, mon cher? Les troupes du ministère sont au complet, et toutes prêtes à manœuvrer ; il est vrai que la défection est dans les rangs, mais nous ne ferons rien si nous ne sommes tous à notre poste.

ROMAINVILLE. Je parlerai.

TIERCELET (à Milleray). Serez-vous des nôtres ?

MILLERAY. J'en doute.

TIERCELET. Comme il vous plaira. (à part) Je serais très flatté de son suffrage, mais l'important est d'avoir celui de Romainville, qui est centre de groupe.

DUROSEAU, sous-secrétaire d'Etat (entrant et tirant Romainville à part). L'opposition est sûre de 240 voix, pas une de plus, pas une de moins, comme dit M. de Mackau de ses actions de chemin de fer. S'il n'y a pas de défection chez nous, nous pouvons encore l'emporter; mais il faut qu'aucun de nos amis ne se néglige ; nous comptons sur vous.

ROMAINVILLE. Vous me verrez à l'œuvre tout à l'heure.

M. BARREL (entrant solennellement et tirant Romainville à part). Vous le savez, mon cher collègue, l'heure enfin va sonner de délivrer la France du cabinet qui l'avilit et la corrompt, de mettre un terme à ces prévarications, à ces hontes, à ces infamies dont nous rougissons depuis une année ; tous les cœurs honnêtes doivent concourir à ce but dans la limite de leurs facultés. Ne perdez donc pas un instant ; la patrie est en danger.

ROMAINVILLE. Vous savez si jamais j'ai manqué à l'appel quand il a fallu défendre la sincérité de nos institutions.

TIERCELET (bas à Romainville). Si nous l'emportions, nous aurions besoin d'un sous-secrétaire d'Etat à la justice. Songez-y ! (Il sort en saluant Milleray).

BARREL (de même). Vous savez ce que j'ai fait pour ma famille quand mes amis sont devenus ministres. Je n'ai plus de parents à placer, mais vous devez en avoir, vous. (Il sort sans regarder Milleray).

DUROSEAU (de même). Un de nos premiers actes, si nous l'emportons, sera de porter nos amis dévoués au poste inamovible de pairs de France. (A Milleray.) Vous nous boudez donc toujours? (Il sort sans attendre la réponse.)

ROMAINVILLE (à Milleray). Ces messieurs sont peu empressés pour vous, il me semble.

MILLERAY. L'oubli en ce cas est plus flatteur que l'obséquiosité. Ce n'est pas des bons soldats qu'on se préoccupe au moment de la bataille. (Il sort.)

ROMAINVILLE (seul). C'est embarrassant... pair, je n'aurais plus à redouter les piqûres de ces moustiques que l'on nomme des électeurs, je n'aurais plus à affronter ce grand combat de fourberies et de paroles menteuses, que l'on appelle une élection... mais aussi mon influence en diminuerait d'autant.... Monsieur Jules ! (Jules paraît). Mon discours est-il prêt ?

JULES. Le voici. Je crois que vous en serez content. (Déclamant.) Messieurs...

ROMAINVILLE (parcourant les feuillets). Rien que ça ! Vous mettez à rude épreuve la complaisance de ma mémoire... Oh ! voici qui est trop explicite... Il faut changer cela, ou plutôt... N'est-ce pas en faveur du projet que j'avais demandé un discours ?

JULES. Non pas. Vous vouliez parler contre.

ROMAINVILLE. J'en voudrais bien avoir un pour... Il est bon de pouvoir tâter les dispositions de la Chambre... C'est toujours un avantage d'être de l'avis de la majorité... quand la majorité n'a pas honte d'elle-même toutefois.

JULES. J'ai songé à cela, Monsieur.

ROMAINVILLE. Comment, vous avez un autre discours ?

JULES. Mieux que cela. Avez-vous joué quelquefois sur un piano à transposition ?

ROMAINVILLE. Après ?

JULES. Vous savez qu'il suffit de tirer une manivelle pour que l'instrument se trouve accordé dans un ton différent. Eh bien, ce discours est dans le même cas. Vous m'aviez commandé l'autre jour un discours dans le sens opposé, j'ai cru qu'il pourrait bien servir aujourd'hui. Seulement, au lieu du mot *gouvernement*, j'ai mis *opposition*, et réciproquement. Vous n'avez qu'à rétablir les ratures, le discours changera du tout au tout.

ROMAINVILLE. Savez-vous, M. Jules, que c'est une impertinence que vous me faites là, et que je pourrais me fâcher ?

JULES. Lisez, d'abord ; je crois qu'après vous ne vous fâcherez pas.

[illegible] la restitution des blés. Trois individus ont été arrêtés.

SUICIDE PAR AMOUR. — Un officier de la garnison de Paris, M. de L..., avait contracté avec une jeune fille d'une remarquable beauté, se faisant appeler Valérie Debrou, une liaison qui vient d'avoir un affreux dénouement. M. de L... avait conduit sa maîtresse au dernier bal de l'Opéra. Celle-ci était radieuse, M. de L... soucieux. Après le bal, on se rendit à l'appartement occupé par Valérie, rue Thiroux. Ce fut là qu'après un déjeuner que l'enjouement de Valérie ne put parvenir à rendre gai, M. de L... vint à parler de séparation, même du refus de consentement à mariage de la part de ses parents, de l'obligation qu'on lui imposait de s'éloigner de Paris.

La demoiselle Valérie, si gaie jusqu'alors, devient tout à coup silencieuse et grave; elle paraît partager la conviction de son amant; puis, après l'avoir plusieurs fois embrassé avec effusion, et l'avoir reconduit jusqu'au milieu de l'escalier de la maison, elle remonte précipitamment chez elle, ouvre sa fenêtre, et se jette d'un cinquième étage sur le pavé de la cour, en ce moment traversée par M. de L... La pauvre fille n'était pas morte sur le coup: elle a pu, avant d'expirer, ouvrir les yeux, voir son amant et lui presser la main. (*Droit.*)

SUICIDE OBSTINÉ. — Samedi dernier, dans les prisons cellulaires de notre ville, le nommé Martin Bleine, âgé de 47 ans, né et domicilié à Soulaguet, canton de Ruines, arrondissement de Saint-Flour, arrêté la veille pour cause de vagabondage, a mis fin à ses jours par la strangulation. Les circonstances de la mort de cet individu ont révélé en lui une opiniâtreté extraordinaire dans sa résolution d'en finir avec la vie. La petite corde de son sac de mendiant et une bretelle de lisière, ajoutées l'une à l'autre, lui ont servi de lien fatal pour accomplir son suicide, qui était consommé lorsque le concierge, faisant sa ronde habituelle, vers les huit heures du soir, s'en est aperçu. Son cadavre a été trouvé accroché à une des chevilles du porte-manteau, qui sert à suspendre les vêtements des détenus. Près de lui était une autre cheville brisée, indiquant qu'un premier essai avait eu lieu. Ce qui constitue un cas fort rare dans ce genre de mort, c'est qu'il a été reconnu que les pieds de ce malheureux n'avaient cessé de toucher à terre. On ne sait encore à quoi attribuer cet acte de désespoir, si ce n'est à un accès d'aliénation mentale. (*Bull. d'Espalion.*)

SITUATION DE LA GALLICIE. — Les correspondances de la Gallicie présentent l'état de cette province comme très peu rassurant. La misère et la famine ont atteint un très haut degré. Des bandes de gens affamés attaquent les voyageurs sur les grandes routes. L'anarchie est partout, parmi le peuple comme au sein du gouvernement. Cependant les paysans regrettent pour la plupart les excès du printemps passé; il est même avéré aujourd'hui que les bandes qui se sont signalées par le plus de crimes et d'audace étaient composées pour la plupart de soldats en congé, des gardes de revenu, des anciens petits employés, auxquels sont venus se joindre tous les mauvais sujets des villes et des campagnes.

Le gouvernement n'empêche rien, ne remédie à rien. Il n'y a même aucune conformité dans les ordres émanés des différents chefs de cercle. Tel force les paysans à faire la corvée et sévit contre eux, tel autre les flatte, leur fait des promesses impossibles et laisse tous les excès sans répression.

Il règne une grande insubordination dans l'armée; les soldats disent hautement que les terres en Gallicie devraient leur être distribuées.

Les réclamations adressées à Vienne restent sans résultat; la même [illegible] paraît, du reste, régner dans les hautes régions comme parmi les subalternes. Il arrive souvent que les ordres du prince de Metter-

sur l'Europe centrale et occidentale.

Lorsqu'on ne recule devant aucun moyen pour arriver à un but, ce but est infailliblement atteint. Or, c'est la loi des Tzars-Pontifes. — Disposant de tout, placés hors de l'Europe civilisée, ils profitent de cet éloignement pour tout se permettre.

Ni la voix des hommes de progrès de l'occident, ni la voix du pontife de Rome, n'arrive jusqu'à eux. Isolés sur leur trône, ils ne relèvent ni de la civilisation ni de la liberté!

Il y aurait folie de méconnaître une puissance qui veille et ne s'endort jamais!

Cependant, qu'ont fait les législateurs et les ministres du centre et de l'occident de l'Europe pour contrebalancer le pouvoir moskovite?

Rien! leur route était pourtant bien tracée. L'homogénéité, la puissance que les tzars cherchaient par la force, les hommes d'Etat de l'Allemagne et de la France auraient dû la chercher dans la loi d'amour, de liberté et d'indépendance. Ils ne l'ont pas fait. Aussi, quel spectacle discordant présente cette partie de l'Europe, quelle divergence dans les opinions, quels déchirements dans les intérêts matériels! En 1835, Nicolas avait bien raison de dire: « Au milieu de tous ces troubles qui agitent l'Europe, et de toutes ces doctrines qui ébranlent l'édifice social, il n'y a que la Russie qui reste forte et intacte. »

L'industrialisme, livré par les gouvernements à toute la fougue de ses emportements, au désir effréné d'amasser des richesses, a placé les trônes sur des volcans de boue toujours prêts à les engloutir; tout a été donné au capital, rien au travail. La richesse industrielle s'est accrue d'une manière prodigieuse, en même temps que la misère des travailleurs augmentait dans des proportions gigantesques. Ainsi, dans l'espace d'un quart de siècle, l'industrialisme a créé ce que la richesse territoriale n'avait pu produire que par la succession des âges, c'est-à-dire une inégalité monstrueuse entre la classe des citoyens qui se livrent aux spéculations et aux travaux de l'industrie. Plus dangereuse que la concentration de la richesse territoriale, l'accumulation de la richesse industrielle a causé ce que n'engendrait pas sa devancière, un grand accroissement de population. Les capitaux se portant sur une seule branche de l'activité humaine, l'agriculture, n'a pu se placer à la hauteur des besoins de cet accroissement de la population.

Que l'on donne à ces résultats le nom que l'on voudra, il en ressortira toujours une condamnation suprême qui retombe sur la tête des législateurs de notre époque; on est fondé à leur adresser ce reproche: « Vous avez laissé le mal se faire! »

« Semez les vents, vous récolterez les tempêtes, » dit la Parole Sainte. Eh bien! c'est au milieu de la désorganisation sociale engendrée par ces faux principes économiques, c'est au milieu de la démoralisation qui en est la suite, démoralisation qui pousse au vice, à la déloyauté, à l'improbité, aux folles dépenses par les richesses improvisées, aux crimes par la misère; c'est lorsque cette désorganisation aura atteint son apogée et que les guerres sociales surgiront de toutes parts, que l'Europe occidentale verra flamboyer le glaive moscovite, le glaive du nouvel Attila...

(1) Extrait d'une brochure intitulée: *Cracovie ou les derniers débris de la nationalité polonaise*, qui paraîtra prochainement à la librairie phalanstérienne.

qui se résume en trois mots: *Bastion, Police, Spielberg.*

Les Tzars, au contraire, ont une politique tranchée, audacieuse, sauvage, rusée, conquérante. L'Europe entière doit devenir leur vassale, par la terreur ou par le fer. On comprend cette politique. L'empire des Tzars est un immense corps aride qui manque de fluide. Les mers de glaces, les mers paresseuses qui l'environnent au nord, ne sauraient désaltérer cette masse compacte; il lui faut des mers navigables, des mers méridionales: la Baltique, la Méditerranée et l'Océan indien.

Comme nous l'avons dit, pour atteindre leur but les Tzars ne reculeront ni devant la destruction ni devant le sang. Aussi, ne doit-on pas s'étonner que Nicolas ait prononcé en 1835 les paroles suivantes devant la municipalité de Varsovie:

« Si vous vous obstinez à conserver vos rêves de nationalité distincte, de Pologne indépendante, et toutes ces chimères, vous ne pourrez qu'attirer sur vous de grands malheurs. J'ai fait élever ici la citadelle, et je vous déclare qu'à la moindre émeute je ferai foudroyer la ville; je détruirai Varsovie, et certes ce ne sera pas moi qui la rebâtirai..... »

L'homme-principe qui a prononcé ces mots peut tout se permettre.

Mais pour achever l'œuvre de la destruction de la Pologne, pour façonner l'instrument aveugle de leurs futures conquêtes, pour arriver, en un mot, au *panmoskowisme*, il fallait aux Tzars un complice, un complice avéré et puissant. La maison d'Autriche pouvait seule accepter cette union de vengeance. Les massacres de Gallicie et l'anéantissement de Cracovie scellèrent le pacte impérial. Ces deux actes ne sont que le prélude de nouveaux attentats. « Si vous vous obstinez à conserver vos rêves de nationalité polonaise, disait Nicolas, vous ne pouvez qu'attirer sur vous DE GRANDS MALHEURS. »

Or, ce rêve bercera toujours l'âme des Polonais, cet espoir sera toujours profondément fixé au cœur des martyrs de l'indépendance! L'ancienne Pologne, qu'elle s'agite ou qu'elle souffre en silence, est donc toujours l'obstacle le plus puissant à la formation de l'instrument futur des conquêtes du tzar, le *panmoskowisme*.

Comme dans tous les pays, il y a en Pologne une partie de la nation qui veut et qui sent plus énergiquement que l'autre.

Les hommes qui composent cette avant-garde de la nationalité polonaise et de la civilisation doivent donc disparaître. Cette conséquence est inévitable, elle est le seul moyen qui reste aux Tzars pour éteindre cette trop vivace nationalité. — Ils l'emploieront.

Les Tzars pourront alors, comme ils le veulent, appliquer sans conteste à l'ancienne Pologne le nom de NOUVELLE-RUSSIE.

LA PAIX A TOUT PRIX.

La barbarie, les haines sauvages et sanglantes ont donc leurs défenseurs en Europe. La civilisation, la justice, la liberté resteront-elles sans protecteur?

Si Vienne et Saint-Pétersbourg scellent leur pacte de vengeance par les massacres de Gallicie, Paris et Berlin resteront-ils indéfiniment impassibles devant le spectacle de la barbarie envahissante, devant la résurrection des plus mauvais jours du moyen-âge?

Cette supposition est inadmissible: Paris et Berlin pourront se borner à se plaindre diplomatiquement pendant un temps; mais le jour

---

ROMAINVILLE (lisant). En effet, c'est fort plaisant.... Vous avez trop d'esprit, [illegible] Mais le temps presse, j'achèverai de lire en me rendant à la séance. (Il sort.)

[illegible] N'allez pas vous tromper au moins quand vous aurez tiré la manivelle! (Revenant.) On va l'admirer, l'applaudir, le féliciter. Les journaux, demain, l'élèveront aux nues... ou le dénigreront, ce qui est un autre mode de louer... et moi, dont il n'est que l'interprète, je végète tristement avec des appointements misérables. Il en est ainsi partout, l'acteur, le parasite, le marchand, récoltent la gloire et l'argent, tandis que le producteur meurt de misère et d'oubli, sans avoir pu briser le manteau de plomb sous lequel on lui jette à peine un morceau de pain... Je voudrais pourtant bien jouir de mon triomphe... On me juge peut-être en ce moment... comme le cœur me bat... Ma foi, je n'y tiens plus, je vais à la chambre... On vient.... Mademoiselle Mathilde!... Est-ce que la séance serait déjà levée?

MATHILDE (sans l'entendre). Le beau, l'admirable discours! quelle élévation d'idées! quelle noblesse de sentiments! quelle sympathie profonde et communicative pour tous les êtres souffrants! quel magnifique tableau il a déroulé, quand planant au-dessus de ce monde d'égoïsme et de mensonge, il a percé la nuit de l'espace et du temps pour montrer dans l'avenir tous les opprimés et les déshérités assis au banquet fraternel de l'harmonie!

JULES (à part.) C'est de moi qu'il s'agit. (Haut.) Il a donc produit une émotion bien vive?

MATHILDE. Immense. D'abord, on écoutait peu, l'attention était distraite, mais il y avait dans sa voix quelque chose de si profond, de si convaincu, de si poignant, que toutes les passions mesquines ont fait silence, on a oublié ministère et opposition, toutes les bouches se sont réunies pour approuver, toutes les mains pour applaudir. Tenez... j'en pleure encore d'admiration.

JULES (à part.) Je ne me savais pas si éloquent... l'effet du débit sans doute... Ma foi, l'incognito me pèse... (Haut.) Eh bien, Mademoiselle, ce discours que vous trouvez si beau... ce n'est pas une improvisation... il a été fait d'avance... ici même.

MATHILDE. Qu'en pouvez-vous savoir? Vous l'avez copié?

JULES. Je l'ai composé.

MATHILDE. Vous, Monsieur!

JULES. J'ai peut-être eu le tort de vous le dire... mais devant ce succès, je n'ai pas été le maître....

MATHILDE. Vous êtes l'auteur du discours de M. Milleray?

JULES. Vous ne parlez donc pas du discours de M. Romainville?

MATHILDE. Ah! oui... mon oncle... il a voulu répondre.. C'était net, spirituel, incisif... mais vulgaire... nulle idée neuve, nulle grande inspiration.... J'étais encore sous le charme du discours précédent, je suis sortie pour ne pas en être distraite. Il m'était trop pénible de voir ce large débat ramené aux mesquines proportions d'une question de portefeuille.

JULES (à part). J'aurais mieux fait de me taire.

(Entrent Romainville, Tiercelet, Barrel, Duroseau, Lepur, Laborne, Duvillage, Lanternier, Mouginot, Mme Mouginot.)

TIERCELET (à Romainville). Bravo! mon ami, c'est bien ainsi qu'il fallait poser la question. Je n'oublierai jamais que c'est sous l'impression de votre discours que le cabinet a été renversé; vous serez sous-secrétaire d'Etat.

LEPUR (à Romainville). Recevez mes félicitations. Que vous avez bien caractérisé les conservateurs quand même!

JULES (à part). Avec les traits que j'avais préparés contre l'opposition.

LEPUR (continuant). La chambre va être dissoute, mais ne craignez rien, tous les opposants seront pour vous.

LABORNE (à Romainville). Les conservateurs vous réélironł, puisque vous devenez membre du nouveau cabinet; aussi bien étaient-ils las de l'ancien.

DUROSEAU (à Romainville). Vous avez déterminé la chute du ministère, mais la manœuvre a été si habile et si profitable pour vous, que nous ne saurions vous en vouloir, et nous sommes tout disposés à vous accueillir à votre premier mécontentement. (A Milleray.) Quant à vous, Monsieur, nous ne doutons pas de vos bonnes intentions, mais vous avez coutume de placer le débat si haut, que vous faites un très dangereux allié. Il devenait utile de vous donner une leçon, le dernier acte du cabinet a été de vous mettre en disponibilité.

MILLERAY. En parlant je n'ai pas songé à vous, je n'ai songé qu'à la France et à l'humanité, il est juste que je sois puni par vous de vous avoir oubliés. (A part). Ruiné!... Le nouveau ministère m'appréciera mieux peut-être...

TIERCELET. Vous vous êtes tourné contre nous au moment du danger, vous comprenez que nous ne pouvons rien faire pour vous. (Il le quitte).

MILLERAY (à part). Les électeurs au moins devront être satisfaits.

LANTERNIER (à Milleray). Vous avez soutenu le pouvoir, vous trouverez bon que nous choisissions un autre mandataire.

DUVILLAGE (de même). Les gens d'ordre ne peuvent voter pour vous; vos idées leur font peur.

ROMAINVILLE (de même). Permettez-moi de vous le dire en toute sincérité: vous avez fait un pas de clerc; votre discours était très beau, mais tout à fait inopportun et maladroit.

MILLERAY (qui s'était contenu avec peine jusque-là, éclatant). Courage, ô mes amis! oui, raillez-moi, car au milieu de ce siècle de corruption je suis resté pur de toute souillure; [illegible] que vous rapportiez tout à vos mesquines ambitions, j'ai osé faire entendre la voix de la France oubliée, de l'humanité [illegible]; raillez-moi, car lorsque vous vous vendiez au démon de l'or et des jouissances, je me suis dévoué à la sobriété et à la pauvreté; étouffez le retentissement de ma voix dans la presse que vous avez séduite; accablez-moi de vos insultes ouvertes et de vos calomnies cachées; arrachez-moi le pain que vous me donniez en échange d'une vie de travail et de dévouement, car ma vie est la condamnation de la vôtre, car je n'ai jamais fléchi quand il a fallu accomplir un devoir. Vous pouvez faire que personne ne m'apprécie, mais je [illegible] et j'aurais mérité vos éloges.

MATHILDE (qui l'a [illegible] depuis le commencement de la scène). [illegible] c'est bien [illegible] Monsieur! Mais vous vous trompez en croyant que personne ne vous apprécie, que personne ne vous désigne déjà la place que vous aura l'avenir. Que les partis vous repoussent; que [illegible] qui se disputent le pouvoir [illegible] ou vous [illegible], vous ne resterez pas isolé; partout les cœurs généreux seront pour vous; les hommes [illegible] les femmes vous admireront, vous applaudiront, et béniront votre ardent amour pour ceux qui souffrent; elles feront comme moi, Monsieur, elles vous aimeront... Oui, Messieurs, je le dis [illegible] et devant tous, je l'aime pour son noble cœur, pour sa droiture, pour son magnifique talent... Je l'aime [illegible] pour vos dédains et vos outrages!

MILLERAY. Vous, Mademoiselle, vous m'aimez! vous me le dites! Vous que j'aimais en secret depuis si longtemps!

MATHILDE. Je fais plus: je suis jeune, je suis riche, on m'a dit que je suis belle; si vous voulez de moi pour votre femme, voilà ma main, je vous la donne.

MILLERAY. Vous consentez à m'épouser! Ah! je n'ai pas encore assez souffert pour payer tant de bonheur!

ROMAINVILLE. Je pourrais témoigner quelque mécontentement, mais la journée m'a été trop bonne pour que j'en aie le droit. J'approuve donc le projet de ma nièce, mais à la condition que mon ami, que mon neveu restera mon collègue. (A Lanternier et à Duvillage.) Si vous l'abandonnez, Messieurs, nous trouverons bien pour lui, dans quelque coin de la France, un arrondissement en quête d'un tronçon de chemin de fer; nous le ferons à nos frais, s'il le faut; le monopole des transports pour nous et nos amis nous aura bientôt dédommagés.

MILLERAY. Si je rentre à la chambre, ce sera pour mes opinions et non pour mes services, par une marque de confiance et non de gratitude. Que sont d'ailleurs les jouissances de l'ambition lorsqu'on a près de soi un cœur qui nous comprend, nous aime et nous aide à faire passer dans la réalité ce qu'on n'avait vu qu'en rêve! J'accepte votre main, Mademoiselle, parce que je vous admirais et vous aimais, et que je saurai me rendre digne de vous. J'accepte votre fortune parce que nous l'emploierons pour le bien de l'humanité. Si la société est profondément gangrenée, si le cœur de l'homme est corrompu, le cœur de la femme, plus près de la nature, a conservé sa noblesse et sa générosité native; la ligne courbe est le chemin de la fortune, mais la ligne droite est le chemin de l'amour.

ROMAINVILLE. Une fois par hasard. Moi, je maintiens que dans notre société civilisée, le vieil axiome de la géométrie n'est plus de mise, et qu'en amour comme en ambition la ligne courbe est le plus court chemin.

J. FLEURY.

atteint des proportions gigantesques, [illegible] d'abord par les Etats limitrophes, elle eût bientôt entraîné les puissances à prendre fait et cause pour la liberté ou pour l'absolutisme. Une guerre générale eût éclaté.

Si la guerre civile d'Espagne n'a donc pas embrasé l'Europe, ce n'est pas à la prévision et à l'habileté politique des chefs des Etats qu'il faut en faire honneur, c'est avant tout à un fait géographique.

La guerre européenne n'a pas éclaté à l'occasion de la Pologne, lorsque les Tzars ont donné à ce royaume, contrairement à l'esprit et à la lettre des traités de 1815, une constitution de leur façon, au lieu de maintenir celle de l'ancien duché de Varsovie; la guerre n'a pas éclaté lors de la révolution du 29 novembre 1830; — elle n'a pas éclaté pour les vengeances inouïes exercées contre les vaincus, pour les ukases de déportation en masse en Sibérie, pour la transplantation de milliers de familles dans le Caucase, pour la destruction de la religion et de la langue polonaise; — elle n'a pas éclaté lors des massacres de Gallicie, lors de l'anéantissement de Cracovie.

Cela est vrai; mais la Pologne démembrée, mutilée, ravagée, confisquée, appauvrie, n'est pas détruite; elle possède un nom, des traditions, — un peuple; — ses tronçons épars sont toujours prêts à se rapprocher; le massacre des citoyens les plus notables n'est pas consommé. Ce malheureux pays ne porte pas encore le nom de *Nouvelle-Russie*.

Mais on veut cela. Les Holstein-Gottorp et la maison d'Autriche ont hâte d'en finir avec ces hommes, ces traditions, qui s'opposent à l'inébranlable volonté des Tzars.

La France et l'Allemagne accepteront-elles l'holocauste suprême de tout un peuple?

Non!

En Italie, la trop fallacieuse devise de la *non-intervention* a été cause que depuis 1830 une grande partie de ce pays n'est pas arrivée à jouir des réformes demandées par la civilisation. La maison d'Autriche est intervenue *seule* dans la Romagne, tout est *rentré dans l'ordre* sans que la France fît la guerre à l'Autriche.

Cela est vrai.

Le nouveau pape, inspiré par la pensée religieuse, veut entourer de tout l'éclat de la morale évangélique le patrimoine de saint Pierre. A chaque manifestation généreuse de Pie IX, la maison d'Autriche tremble sur son trône, traite le pape de jacobin, et paralyse les bienfaits de l'âme charitable du pontife libéral.

La France et l'Allemagne supporteront-elles toujours ce vandalisme?

Non!

L'Allemagne elle-même, cette vaste contrée de la famille germaine, qui semble calme et qui paraît attendre..... sera-t-elle toujours calme, et sa patience sera-t-elle éternelle? vivra-t-elle toujours dans l'espoir de posséder des institutions politiques généreuses qui hâteront le développement de l'esprit de liberté, qui lui donneront une civilisation plus parfaite, une renommée nationale plus éclatante?

L'Allemagne est trop avancée dans l'ordre des idées, elle est trop

Ev. D. à Maurice. — Vous êtes certes le premier sur toute la ligne. Nulle part un zèle plus intelligent, plus actif et couronné d'un plus beau succès. Permettez qu'on vous porte à l'o. du j. dans le *B. pÂ*.

M. J. à Lorient. — Reçu tout. Bravo et dix fois merci. — L., qui va un peu mieux, vous écrit; et bientôt vous recevrez une lettre d'ici.

T. à Vincennes. — Adresse de S. = 50, r. du Vieux-Marché aux Vins. — Dans les premiers jours de la sem. pr., nous irons à Vincennes avec Cr.

J. P. à Beaufort. — Reçu la lettre; on va bien; à bientôt une réponse.

Tr. à Orléans. — Comment va le *vieillard*? Nous espérons qu'il est rétabli.

M. B. à Saint-Louis (Sénégal). — Reçu les 341. — Cordial accueil à MM. A., D., et aux cinq autres. — Vous voilà maintenant bien entouré, et vous méritez trop pour qu'on ne vous écrive pas bientôt.

M. A. A. à Toulouse. — Reçu, ami. — Bon courage; la justice aura son cours.

M. U. à Isles-sur-S. — Nous allons nous enquérir. — Compliments sympathiques à notre ami.

M. F. D. à R. — Reçu les 24. — Nous servons MM. D. et S. — L'abonnement de M. L. échoit fin janvier.

M. B. au Havre. — Nous vous expédions une caisse de livres avec prière de l'acheminer à destination. S'il est besoin de déclaration pour le *territoire prolongé*, valeur: 80 fr.

M. E. S. aux Bordes. — Nous expédions bureau restant des mess. Laffitte, à Beaugency, et nous vous écrivons.

M. H. de P. à la B., près St-E. — M. G. nous remet aujourd'hui votre lettre, garantie de bon accueil. — Nous fixons au 15 janvier le point de départ de votre abonnement transformé. — Vous êtes cependant régulièrement servi: réclamez à votre directeur de poste, et si vous voulez que nous réclamions ici, précisez les numéros manquants.

M. J. L. à Pau. — Reçu l'une et l'autre; très bien! — Expédiez, mais répondez à l'observation de notre *p. c.* d'hier: nous pensons tous que le titre n'est pas bon.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 28 janvier. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 174 q. 77 k. — Ventes, 2304 q. 76 k. — Restant, 19 527 q. 90 k. — Cours moyen du jour, 61-31. — Cours-taxe de quinzaine, 58-59. — Ventes en disponibles: Gruaux, 12 q. 56 k. 67-50 à 68-80 — 1re marque, 579 q. 33 k., 61-20 à 62-50. — 2e marque, 194 q. 68 k. 59-25 à 60-50. — 3e marque, 25 q. 12 k. 43-30 à 50-95. — 4e marque, 18 q. 84 k. 49-05 à 53-50. — Cuisson, 47 q. 10 k. — Relevé, » » q. » » k. — Ventes à livrer, 785 q. » » k. 58- » » à 62-40. — Cuisson, 471 q. » » k. » »- » » à » »- » ». — Revente, 196 q. 25 k. 51-60 à 61-50.

Marché aux bestiaux. — La Chapelle, 29 janvier. — Taureaux, amenés » »; vendus » »; prix, » . » ». — Vaches grasses, amenées » » »; vendues » »; prix, » , » »- » , » »- » ». — Veaux, amenés 638; vendus 633; prix, 1,62-1,50-1,40. — Porcs, amenés 1061; vendus 1061; prix, 1,40-1,30-1,20. — Vaches laitières, amenées » »; vendues » »; prix, de » » » à » » ».

MARCHÉ DE NANGIS du 27 janvier. — Veaux 277, vendus de 1,30 à 1,60. — Bœufs 33, vendus de 1,00 à 1,15. — Vaches 8, vendues de 0,85 à 1,00. — Moutons 21, vendus de 1,20 à 1,30 — Porcs 22, vendus de 1,20 à 1,40.

Froment, 125 hect. à 33,35 l'h. — Avoine, 90 hect. à 11,40. — Marché ordinaire, vente facile.

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 94; courant du mois, 95; 3 mois prochains, 95 à 96; (l'hect.); mois du milieu, 104; 4 derniers mois, 105 (la tonne de 100 kil.).

Lille. — Colza, 87-50; œillette rousse, » »; lin, » »; cameline, » »; chanvre » ». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier disponible, 106- » »; cour. du mois 106- » »; février en avril, 105 à 106, mois du milieu, 105.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 107 à 107-50 fr. les 100 kilog.; ordres de livraison, » » » fr.

[illegible]	»	[illegible]	—	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — pass.	»	» » »	—	d° 1840...	»	100 1/2	Orl.-Bord.	[illegible]
— 3 p. 0/0.	»	» » »	—	d° 1842...	»	» » »	Mont. à Tr.	» » »
Dette intérieure	»	30 3/8	—	Banque...	»	[illegible]	Paris-Lyon.	420 » »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» » »	—	d° Em. 1844.	»	» » » »	Bord-Teste	» » »
HOLL. 2 1/2	»	56 1/2	PIÉMONT.		»	1170	Zinc V. M.	» » » »
HAITI.	»	» » »	AUTRICHE.		»	800	Lin Maber	» » »

Union minière... » » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » » »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» » » »	Paris à Rouen....	873 75	Orléans à Vierzon.	[illegible] 75
— (r.-g.)..	» » » »	Rouen au Havre..	673 75	— à Bordeaux	430 » »
Paris à Orléans...	1257 50	Marseille à Avign.	622 50	Nord	605 » »
— à Lyon.....	490 » »	Paris à Strasbourg	467 50	Boulogne à Amiens	» » » »

L'un des gérants: V. CANTAGREL.

La quatorzième livraison des *Œuvres de Béranger* est ornée d'un véritable tableau flamand, intitulée: les *Vendanges*. Il est impossible de jeter, sur une planche d'acier, plus de verve, plus de gaîté, plus d'abondance, au milieu d'un plus charmant paysage. Les souscripteurs, déjà nombreux, à cette édition nouvelle, publiée avec un zèle si régulier, ont toujours à reconnaître un nouveau progrès à chaque livraison. C'est que le succès appelle le zèle, c'est que ce beau livre représente l'effort réuni des artistes les plus distingués de notre époque, c'est qu'enfin le poète lui-même, Béranger, a voulu s'associer, pour sa bonne part, à cette réunion de tous les arts que comprend la typographie. Or, savez-vous une façon plus complète et plus puissante, pour un poète de cet ordre, de prouver sa juste sympathie pour tant d'efforts réunis, que d'ouvrir son portefeuille et d'en tirer, d'une main généreuse, ces huit chansons nouvelles et inédites que M. Perrotin doit donner, avant peu, aux souscripteurs de cette belle édition?

Spectacles du 30 janvier.

8 h. » » FRANÇAIS. — Un coup de Lansquenet. (1re représentation).
7 h. 1/2 ODÉON. — M. de Crac, Agnès de Méranie.
8 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
8 h. » » ITALIENS. — Il Barbiere di Siviglia.
7 h. » » VAUDEVILLE. — Trois Rois Trois Dames, Mlle Navarre, Oui ou non.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Vendetta, Pierre Février, Premières Armes.
7 h. » » GYMNASE. — La Protégée, Changement de main, Jean, Un bal.
7 h. » » PALAIS-ROYAL. — Gardo, Poudre, Tableaux, Chambre à 2 lits.
7 h. » » PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Tableaux (Mme Keller).
6 h. 3/4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. » » CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — Le Monte-Christo de la jeunesse, le Sourd.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Belle au bois dormant, le Médecin, le Matin et le Soir.
5 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Marceline, Parlez, Un nom pour deux (prem.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS — Choix d'un Mari, Marcel, les Mémoires.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

PARIS, 30 JANVIER.

La Fraternité.

Fraternité des hommes, fraternité des peuples, ces mots sont partout. Ils remplissent les livres, les journaux, les discours officiels. Le christianisme les a inscrits au frontispice de ses temples et la république française au frontispice des édifices publics. L'Eglise en a fait le fondement de la morale, la Convention la base de la loi.

Mais si l'on s'enquiert de la réalisation de l'idée, si l'on veut trouver l'incarnation du dogme, c'est en vain que l'on cherchera dans les mœurs et dans les lois. La fraternité est sur toutes les lèvres, l'égoïsme est partout dans les faits.

« Vous avez détruit la foi, disent les gens religieux ; le grand édifice de l'Eglise est sapé sans relâche depuis quatre siècles par les néo-païens et libres penseurs. La morale du Christ a souffert de l'atteinte portée aux dogmes et à la discipline. Vous avez déchaîné l'égoïsme; il a répandu sa funeste influence sur le monde et produit cette anarchie sociale, cette insolidarité dont vous vous plaignez. Que la foi renaisse, une sainte et touchante fraternité unira tous les hommes. »

— « La France a renié le culte de l'égalité et de la liberté, nous crient à leur tour les républicains. L'ancienne aristocratie territoriale a relevé la tête, et une nouvelle aristocratie s'est fondée qui intronise le culte de l'argent à côté du culte de la force. Supprimez les rois, les princes, toutes les aristocraties, ne reconnaissez que celle du talent. Lorsque les droits de tous seront égaux, que le cens aura été aboli, que l'élection déterminera seule les rangs dans la hiérarchie sociale, la fraternité deviendra la seule loi des relations humaines. »

Nous sommes loin de nier l'influence de ces deux grands mouvements qui, partis de points divers, sont arrivés au même résultat. Le monde antique était composé de deux fractions inégales, les hommes libres et les esclaves. Le christianisme a aidé à la transformation de l'esclavage; les hommes vivaient jusqu'à un certain point indifférents l'un à l'autre ; *Hostis*, étranger, signifiait en même temps ennemi. La doctrine du Christ a rapproché les hommes, elle les a montrés fils de la même famille, engendrés d'un même père; elle a fait entrer dans les esprits le sentiment de la fraternité et de la solidarité.

Mais il y a loin du sentiment à l'acte, de la pensée à la réalisation, du rêve à la réalité.

Qu'on ne nous cite pas les dévouements sublimes racontés par l'histoire aux époques de foi. Qu'on ne nous cite pas le riche, prélevant sur ses biens la part du pauvre avant la sienne; qu'on ne nous montre pas avec la romance espagnole le Cid s'obstinant à partager sa couche avec un lépreux ; qu'on ne nous peigne pas les châtelaines abritant le pauvre sous leur toit et le servant; les princesses, les reines se vouant souvent par esprit de charité chrétienne aux soins les plus infimes, aux travaux les plus répugnants. Ces faits, quelque nombreux qu'ils fussent, n'étant qu'exceptionnels, ils prouvent jusqu'à quel point le sentiment de la fraternité peut se développer dans les âmes en dépit des obstacles qu'il rencontre dans notre société; mais ils ne forment même pas une minime compensation aux violences, aux oppressions, aux cruautés de tout genre qui désolent le monde, à l'incohérence des intérêts qui enfante tant de déchirements, tant de guerres intérieures et extérieures. Les dévouements, les actes de fraternité qui apparaissent ça et là sont tout au plus comme quelques fleurs étiolées qui s'épanouissent dans un océan de sang et de boue.

Le Christianisme a adouci les haines entre les hommes, il a détruit le préjugé qui les divisait en races ennemies, et les opposait l'une à l'autre; mais il a jusqu'ici laissé vivre l'antique antagonisme des intérêts, il a prêché, mais il n'a pas organisé la fraternité.

La révolution a procédé d'une manière analogue; mais plus impatiente de résultats, elle s'est montrée plus violente dans ses moyens. Elle a brisé tout le vieil édifice social, annulé d'un trait de plume l'aristocratie de race, et l'a dépouillée de ce qui faisait son prestige, la richesse et le pouvoir; puis, après avoir décrété l'égalité et la fraternité des hommes, après avoir brisé les liens qui les séparaient, elle a cru son œuvre accomplie.

Briser des entraves, ce n'est qu'une faible partie de la tâche; il faut savoir quel usage doit être fait de la liberté. Quand on veut cultiver une terre inculte, il ne suffit pas d'arracher les mauvaises herbes, il faut semer et cultiver le bon grain. La Convention ne s'est pas préoccupée de ce soin ; elle a cru que la liberté était une solution suffisante du problème de la production et de la consommation. Une aristocratie nouvelle s'est emparée de la force que lui donnait la liberté pour se constituer sur les débris de l'ancienne, l'amour égoïste de l'argent s'est développé de plus en plus et il en est résulté cette société corruptrice et corrompue au milieu de laquelle nous souffrons.

La Convention réagissait contre une organisation fausse, et toute fondée sur la compression ; elle dût croire qu'il suffirait du principe opposé ; les faits ont prouvé la confiance qu'on devait avoir dans ce principe. Les droits politiques ne peuvent être un moyen suffisant ; que le droit de choisir un député soit donné au prolétaire, le prolétaire n'en sera pas plus préservé de la faim, l'égoïsme n'en continuera pas moins à dominer le monde. Pour le détruire, il faut le combattre dans sa source même.

Dans la société actuelle, l'intérêt personnel se trouve toujours en face d'un intérêt opposé. Le plaisir ne s'obtient qu'au prix d'un sacrifice chez autrui; le bien-être de quelques-uns est acheté par la souffrance du plus grand nombre. Les hommes sont placés dans la situation de bêtes féroces affamées en présence d'une proie, et qui se la disputent à coups de griffes et de dents.

Les chefs du christianisme ont bien senti que la divergence des intérêts sera toujours un obstacle insurmontable à la réalisation de la fraternité. L'idéal du christianisme a toujours été une société dans laquelle cette divergence serait neutralisée. Les premiers disciples de Jésus vendaient leurs biens pour en mettre le prix en commun. Dans la vie de couvent, tous les biens restaient également indivis, et la préoccupation constante des législateurs de la vie cénobitique fut de détruire dans les âmes l'amour de la propriété individuelle, et de confondre l'intérêt particulier de chacun dans l'intérêt général.

Ces essais ont échoué ; il n'en pouvait être autrement. Nous n'avons que des renseignements fort incomplets sur les premières communautés chrétiennes ; mais, en l'absence d'une organisation qui simplifie les moyens de production et transforme le travail en plaisir, ces sociétés ne pouvaient guère avoir qu'une existence éphémère. Quant aux couvents, leur organisation était à tant d'égards en contradiction avec les lois de la nature humaine, qu'ils n'ont pu également prospérer que comme des asiles où l'on venait chercher un peu de calme et de paix aux époques de tumulte et de violences, des refuges où les âmes aimantes et amies de la paix se jetaient par réaction contre une société qui leur faisait peur, ou encore des retraites où l'on se réfugiait par égoïsme et haine du travail ingrat de la société présente. Ces établissements n'ont été et ne pouvaient être que des œuvres transitoires et imparfaites ; mais ils prouvaient du moins que si le christianisme n'a pas jusqu'ici incarné la fraternité dans les faits, il a reconnu le principal obstacle qui s'opposait à cette incarnation, et qu'il a entrevu, sinon résolu le problème. Par malheur, ceux qui l'ont dirigé se sont laissé dominer par la maxime des moralistes; ils ont tranché le nœud gordien qu'il s'agissait de dénouer, excommunié les tendances dont ils ne pouvaient trouver l'emploi; ils n'ont pas tenu compte des inégalités naturelles et courbé tous les fronts sous un joug égalitaire ; ils ont supprimé d'un trait de plume toutes les passions sensitives, auxquelles l'insuffisance de la production ne leur permettait pas de donner l'essor, et ne pouvant accorder l'amour de la propriété avec le sentiment de la fraternité, ils ont pris le parti de supprimer la propriété.

Toutes les tendances de l'homme sont légitimes; il faut, non les supprimer, mais les harmoniser, mais les diriger vers le bien général. L'instinct de la propriété doit avoir sa place dans une société bien organisée; il faut seulement l'empêcher de se développer égoïstement et exclusivement. Il faut que l'intérêt de l'individu et celui de l'association ne fassent qu'un; que le bonheur d'un des membres soit le bonheur de l'autre, et qu'en agissant pour soi, chacun agisse pour tous. Tant que cette organisation n'existera pas, tant que les intérêts s'excluront, la fraternité ne sera jamais qu'illusoire; du moment où ils seront solidaires, du moment où l'intérêt personnel ne dira plus aux hommes de se haïr, la haine disparaîtra de la terre : la rivalité ne sera plus qu'une bienveillante émulation, et l'égoïsme s'effacera devant la fraternité.

Les docteurs du Christianisme et de la Convention ont commencé l'œuvre; c'est à nous de l'achever en restant dans leurs traditions. Nos pères ont posé les principes, c'est à la génération actuelle de les appliquer; c'est à elle que revient l'honneur de régénérer le monde. La souffrance est partout; un cri de détresse s'élève de tous les points de l'horizon; tous les fléaux semblent s'être abattus à la fois sur l'humanité. Les hommes de cœur et d'intelligence se doivent de mettre un terme à ces misères, à ces souffrances, à ces douleurs du corps et de l'âme, en substituant à l'incohérence l'association, à la divergence des intérêts la solidarité; à un christianisme incomplet et bâtard, le christianisme intégral et humanitaire; à la compression, le libre épanouissement des facultés humaines; à la misère générale, le luxe accessible à tous; à la haine, la fraternité; au règne de la discorde et de la douleur, le règne du bonheur et de l'harmonie.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 31 JANVIER 1847.

L'ASSASSINAT DE LA RUE MORGUE.

Me trouvant à Paris pendant le printemps et une partie de l'été de 18..., je fis connaissance d'un M. Auguste Dupin. Ce jeune homme était d'une bonne famille, mais une suite d'évènements malheureux le réduisit à une pauvreté telle, que l'énergie de son caractère en souffrit. Il rompit avec le monde et ne fit aucun effort pour reconstruire sa fortune. Les créanciers avaient laissé en sa possession un faible débri de son patrimoine, dont le revenu lui suffit (grâce à une stricte économie) pour faire face aux premières nécessités de la vie. Quant au superflu, il n'y songea pas. Les livres, à vrai dire, étaient son seul article de luxe, et on se les procure facilement à Paris.

Nous nous rencontrâmes pour la première fois dans une obscure librairie de la rue Montmartre, où le hasard, qui voulait que nous fussions tous deux à la recherche d'un livre rare et curieux, nous lia sur-le-champ. Nous nous revîmes fréquemment. Je m'intéressai profondément à la petite histoire domestique qu'il me raconta. L'étendue de son instruction fut pour moi une cause d'étonnements; l'ardeur étrange et la vive fraîcheur de son imagination enflammèrent mon esprit. Les motifs qui m'amenaient à Paris me rendaient très précieuse la société d'un tel homme; aussi m'ouvris-je franchement à lui. Il fut décidé que nous vivrions ensemble; ma position, sous le rapport de l'argent, étant meilleure que la sienne, il me fut permis de prendre sur moi les dépenses du loyer et de l'ameublement (assorti à notre caractère quelque peu sombre et fantastique) d'une vieille maison depuis longtemps abandonnée, presque en ruines, dans un quartier retiré du faubourg Saint-Germain.

Si le train de vie que nous menions avait été connu, on nous aurait regardés comme fous, — fous paisibles sans doute. — Nous vivions dans une complète réclusion. Aucun visiteur ne fut admis. J'avais gardé soigneusement le secret de notre retraite, et depuis bien des années Dupin avait cessé de connaître et d'être connu. Nous vivions entre nous deux.

Par une fantaisie singulière, mon ami aimait la nuit pour elle même; j'en vins bientôt à partager ce goût bizarre, comme au reste tous ceux qui le caractérisaient. Je cédai à ces étranges caprices avec un abandon parfait. La noire déesse ne voulait pas toujours demeurer avec nous; mais nous pouvions simuler sa présence. Aux premières lueurs du matin nous fermions les volets massifs de notre vieille habitation, pour allumer une couple de bougies fortement parfumées, qui ne répandaient qu'une clarté faible et mélancolique. A cette lumière nous nous occupions à rêver, à lire, à écrire, à causer, jusqu'à ce que l'horloge nous avertit de l'arrivée de la véritable nuit. Alors nous sortions et parcourions les rues, poursuivant les sujets qui nous avaient occupés pendant le jour, ou bien nous errions au loin jusqu'à une heure avancée, cherchant au milieu des lumières et des ombres de cette ville populeuse ces excitants intellectuels qu'on trouve dans de tranquilles observations.

Durant ces excursions, je ne pouvais m'empêcher de remarquer et d'admirer chez Dupin une capacité analytique toute particulière. Il paraissait prendre un vif plaisir à l'exercer — sinon précisément à la montrer — et ce plaisir, il n'hésitait pas à l'avouer. — Il disait souvent avec un petit rire significatif, que la plupart des hommes avaient, pour lui, la poitrine à jour, et à l'appui de cette assertion, il me prouvait d'une manière très directe et très frappante qu'il savait intimement ce qui se passait en moi. Dans ces moments ses manières étaient froides et réservées, ses yeux vides d'expression, tandis que sa voix, ordinairement riche et pleine, prenait une accentuation qui aurait semblé pétulante sans son énonciation parfaitement caline et distincte. En le voyant ainsi, je songeais souvent à l'ancienne philosophie de l'âme bi-partite, et je m'amusais à imaginer un Dupin double.

Qu'on ne suppose pas cependant que je vais raconter un mystère ou écrire un roman. Tout ceci n'était, chez Dupin, que le résultat d'une imagination excitée, ou peut-être malade. Mais un exemple donnera une meilleure idée de sa remarquable perspicacité.

Une nuit, nous suivions une longue et sale rue dans le voisinage du Palais-Royal. Tous deux, apparemment absorbés dans nos pensées, nous n'avions parlé ni l'un ni l'autre depuis plus d'un quart d'heure.

Tout-à-coup Dupin me dit :

— Il est bien petit, c'est vrai, et conviendrait beaucoup mieux au théâtre des Variétés.

— Cela est positif, répondis-je sans réflexion et sans remarquer d'abord, tant mes méditations m'avaient absorbé, la manière extraordinaire dont mon interlocuteur avait répondu à ma pensée. Un instant après cela me frappa, et mon étonnement fut profond.

— Dupin, dis-je sérieusement, ceci dépasse mon intelligence. Je n'hésite pas à vous dire que je puis à peine en croire mes sens. Comment pouviez-vous savoir que je pensais à.... Et ici je m'arrêtai afin de m'assurer positivement s'il savait réellement à qui je pensais.

— A Chantilly, reprit-il ; pourquoi vous arrêter ? Vous vous disiez que sa petite taille le rendait peu propre à jouer la tragédie ?

C'était là précisément ce qui avait formé le sujet de mes réflexions. — Chantilly était un ancien savetier de la rue Saint-Denis. Devenu fou du théâtre, il avait essayé le rôle de Xerxès dans la tragédie de Crébillon.

— Dites-moi, au nom du ciel, m'écriai-je, la méthode — si méthode il y a — par laquelle vous avez pu ainsi sonder mon esprit. Ma surprise était plus grande que je ne voulais l'avouer.

— C'est le fruitier, me répondit mon ami, qui vous a amené à cette conclusion, que le raccommodeur de souliers n'était pas de taille à jouer le rôle de Xerxès, *et id genus omne*.

— Le fruitier ! vous m'étonnez. Je ne connais aucun fruitier.

— Cet homme qui s'est heurté contre vous au moment où nous sommes entrés dans la rue, il y a de cela environ quinze minutes.

Je me rappelai qu'en effet un fruitier, portant sur sa tête un grand panier de pommes, avait manqué de me faire tomber ; mais le rapport de cela avec Chantilly ? Il me fut impossible de comprendre.

Dupin n'avait pas le moindre charlatanisme.

— Je m'expliquerai, dit-il, et afin que vous compreniez tout clairement, nous retracerons d'abord le cours de vos méditations, depuis le moment où je vous ai adressé la parole, jusqu'à votre rencontre avec le fruitier. Les principaux anneaux de la chaîne se suivent ainsi : Chantilly, Orion, le docteur Nichols, Epicure, la stéréotomie, les pavés, le fruitier.

Il y a peu de personnes qui ne se soient amusées à retracer les degrés par lesquels elles sont arrivées à telle ou telle conclusion. Cette occupation est souvent pleine d'intérêt, et celui qui l'essaie pour la première fois, ne peut se défendre d'étonnement en voyant l'absence apparente de tout rapport entre le point de départ et le point d'arrivée. Quel ne devait donc pas être ma surprise lorsque j'entendis Dupin parler comme il venait de le faire, et que je ne pus m'empêcher de m'avouer qu'il avait dit la vérité. Il poursuivit :

— Nous venions de parler de chevaux, si je me rappelle bien, immédiatement avant de quitter la rue C... Ce fut notre dernier sujet de conversation. Au moment d'entrer dans cette rue, un fruitier, portant un panier sur la tête, passa rapidement à côté de nous, et nous poussa contre un tas de pavés amassés sur un point où l'on répare la chaussée. En posant le pied sur une pierre, vous vous êtes blessé légèrement; vous avez paru contrarié, vous avez marmotté quelques mots, vous vous êtes retourné pour regarder le tas, et puis vous avez continué à marcher en silence. Je ne faisais pas grande attention à tout cela, mais l'observation est devenue pour moi, depuis quelque temps, une espèce de nécessité.

Vous continuâtes à marcher [illegible] sur le sol, regardant, avec une expression pét[illegible] du chemin (de sorte que je voyais bien que vous [illegible] pierres), jusqu'à ce que nous arrivâmes à un [illegible] pavé en bois. Ici votre visage prit une expressio[illegible] mouvement de vos lèvres je vis que vous prononc[illegible] « Stéréotomie, » terme appliqué avec beaucoup d'a[illegible] genre de pavage. Je savais que vous ne pouviez pas vous [illegible] stéréotomie, sans être amené à songer aux *atomies* du docteur Nichols, et de là aux théories

... la mémoire des hommes pour les souverains ... ou la civilisation a concentré toutes ses richesses, il y a un peuple qui meurt de faim! Qui meurt de faim, entendez-vous? Prenez ce mot dans toute sa hideuse réalité. Ce n'est pas un artifice de langage, ce n'est pas une de ces exagérations permises à la parole humaine, pour mieux faire entendre ce qu'elle veut exprimer; non, un peuple, un peuple tout entier meurt de faim, comme un misérable oublié dans sa masure, et auquel personne ne songe, jusqu'à ce que son cadavre putréfié en rappelle le souvenir! Ah! mon Dieu! dire que ce peuple fait partie de l'humanité présente!... Dire qu'une telle profanation se passe presque sous nos yeux! dire que nous sommes contemporains de cette gigantesque infamie!

Quand on songe qu'on aurait pu vivre au temps des Néron et des Caligula, on frémit d'horreur, et on remercie le Créateur d'avoir ajourné son existence; mais qu'est-ce que la folie ou la rage de ces tigres couronnés, en comparaison des cruautés de l'égoïsme?

Ah! prenons garde d'être jugés bien sévèrement par les générations futures! Quoi! diront-elles, le dix-neuvième siècle avait pleine conscience des destinées sociales de l'humanité et des droits de l'homme à la vie et au bonheur; il n'est pas même jusqu'au moyen de sortir des voies de la confusion et du mal, qui ne lui fût bien connu; et cependant il lisait froidement les récits des misères les plus lugubres, des tortures les plus atroces; un jour, il apprenait que venait d'éclater une maladie produite par la faim, la FIÈVRE DE FAMINE; le lendemain, que des misérables, pâles et livides comme des spectres, avaient succombé de fatigue sur le cadavre de leurs amis qu'ils enterraient; qu'une mère creusait de ses mains un trou dans la terre pour y déposer sa fille morte de faim avant elle, et qu'elle n'avait pas eu le moyen d'ensevelir! Et rien de tout cela ne soulevait sa conscience! Et personne ne montait au sommet des grandes villes crier comme le prophète de malheur autour de Jérusalem! Qu'était-ce donc que cette époque, où l'amour des hommes n'était qu'un amour de tête auquel le cœur restait étranger, où l'on savait ce qui devait être, et où l'on respectait encore, avec une religion satanique, les plus monstrueux résultats de l'erreur et de l'iniquité?...

Ah! ne blasphémons pas l'humanité. Devant de telles douleurs, qui n'a pas maudit son impuissance? Qui n'a pas vu passer dans ses rêves le fantôme hurlant de l'Irlande affamée? Qui n'a pas vécu dans l'humanité par les sympathies ardentes qu'il a dû ressentir pour cette extrême détresse? Ah! que du moins l'homme prenne conscience de lui-même au moyen de cette irrésistible pitié qui est dans son cœur. Nous pleurons des larmes de sang sur l'Irlande, et cependant, les Irlandais qui nous intéressent si profondément, ce ne sont pas des membres de notre famille, ce ne sont pas même des fils de notre patrie; voilà donc qu'un malheur immense nous révèle dans quel cercle d'affections l'âme humaine doit s'épanouir. Ce n'est plus le cercle étroit de la parenté, ni même le cercle plus large du patriotisme, c'est le cercle immense dont la circonférence se perd dans le sein de Dieu, et dont le centre est partout où il y a un amour à ressentir ou une douleur à partager! C'est la vie universelle qui se fait jour en chacun par les voies de la sympathie.

Le socialisme, c'est cet amour qui se raisonne et s'élève aux plus hautes régions de l'esprit. Le socialiste, c'est surtout et avant tout un homme de cœur, qui sent que son bonheur est ajourné jusqu'au moment du bonheur général, et qui se consacre à la création la plus ra-

... peuple d'Angleterre au peuple de France. Cette adresse, rédigée aux noms des ouvriers de Birmingham, respire les sentiments les plus généreux, les plus fraternels.

Des phalanstériens surtout devaient être sensibles à cet appel pacifique, fait par un peuple à un autre peuple, au moment où leurs gouvernements sont divisés par des intrigues, et où des ambitieux cherchent à leur persuader l'imminence de la guerre. M. Stourm a préparé un projet de réponse à l'adresse des ouvriers de Birmingham.

Voici cette réponse, accueillie au banquet phalanstérien par les acclamations unanimes de l'assemblée:

ADRESSE DU PEUPLE DE FRANCE AU PEUPLE D'ANGLETERRE.

Les peuples sympathisent dans les plus grandes idées que l'esprit humain puisse concevoir. Ce ne sont que de misérables chicanes qui les divisent, ou plutôt ils n'ont presque toujours été, dans leurs divisions, que les instruments aveugles des tyrans et des exploiteurs. L'humanité n'a qu'un seul et même intérêt; les oppositions proviennent de ceux qui, par leur conduite, se sont mis en dehors de l'humanité. Les peuples s'élèvent, Dieu merci! de plus en plus dans la vie morale. Ce sont eux maintenant qui rêvent la paix universelle et la fraternité de toutes les fractions de l'espèce humaine. Or, du jour où ce sentiment sera bien compris par tous et aura pénétré assez profondément dans toutes les âmes pour que la conduite de chacun en découle, de ce jour-là, les violences de l'ambition n'auront plus les moyens d'exercer leurs ravages, les hommes ne seront plus les agents passifs de l'injustice et de l'orgueil. Que les peuples se comprennent, et toutes les tyrannies sont sapées dans leur base; comme ces gouvernements qui succombent sous le refus de l'impôt, toutes les dominations brutales disparaîtront de ce globe qu'elles déshonorent, quand le plus cruel, le plus impie de tous les impôts leur sera refusé, quand aucun peuple ne leur accordera plus l'impôt du sang!... La guerre, c'est presque toujours le peuple appliqué à l'asservissement du peuple; les haines nationales sont soigneusement entretenues par ceux qui veulent asseoir leur domination sur un trône d'iniquité.

Chose providentielle, en vérité, et qui suffirait à faire aimer Dieu de toutes les forces de notre âme!... C'est par l'amour que les peuples s'affranchiront. Quand les troupeaux ne fourniront plus de bouchers, les pasteurs ne décimeront plus leurs brebis. Le peuple devient calme et sympathique à mesure qu'il s'élève plus haut dans l'échelle de la vie générale qui, comme l'échelle de Jacob, va de la terre au ciel, embrassant l'infini. Jusqu'ici, dans la turbulence d'une jeunesse orageuse, il se précipitait, avec une rage servile, en quelque sorte, vers ceux de ses frères qu'on précipitait vers lui. De nobles cœurs se faisaient un devoir de la haine, et toute sympathie, parfois même toute pitié, leur eût semblé une trahison.

Le peuple ouvre les yeux à la lumière de la justice et de la vérité; il a grandi, le sublime enfant, et il rejette ses lisières; il est homme, et ne veut plus avoir des passions de complaisance et une nature d'emprunt; il prend conscience de lui-même et se sent solidaire avec tout ce qui, dans toutes les régions du monde, travaille, souffre et aime avec lui.

La violence se déplace, elle devient la loi des représentants du passé, les dominateurs, renonçant à faire illusion sur leur prétendue légitimité, abandonnent les principes, méconnaissent tous les droits et s'en

... notre intention deviendra la même, intention morale par excellence, désir d'émancipation et d'harmonie. Oui, l'union des peuples devait commencer par l'union du peuple anglais et du peuple français, qu'un préjugé, entretenu par l'égoïsme des dominateurs, faisait croire comme les plus divisés par la nature, cette fille de Dieu, en qui tout s'harmonise sans se confondre. A vous donc, frères d'Angleterre, proclamons, par l'exemple de notre union, la loi d'amour et de solidarité, qui sera le droit de l'avenir!

Lorsque Mme Vayron eut dit une pièce de vers socialiste, dont elle est l'auteur, et qui obtint un grand succès, Mme Cunière chanta une chanson nouvelle de M. Louis Festeau, la *Phalanstérienne*; en voici le texte:

Filles d'Eve
Le jour se lève,
Il vient éclairer vos douleurs,
Dieu vous promet des temps meilleurs.

Partout l'horizon se colore
D'azur, de pourpre et de clarté;
Femmes! pour vous c'est une aurore
De bonheur et de liberté:
Un Prophète au génie immense
A découvert des poids nouveaux,
Qui, de notre humaine balance,
Équilibreront les plateaux.
Filles d'Eve, etc.

Chassant l'Usure et la Paresse,
Partout un pouvoir libéral,
Mettra les travaux, la faiblesse
Sous l'abri d'un sceptre arbitral;
Dans chaque ruche bienheureuse,
Fermée au Frelon plein de fiel,
L'abeille active et travailleuse
Pourra se nourrir de son miel.
Filles d'Eve, etc.

Plus d'hymens cachant des entraves!
D'hymens froids et calculateurs!
D'hymens de tyrans et d'esclaves!
D'hymens dépravés et menteurs;
Cherchant de mutuelles flammes,
Et formant les premiers accords,
Les yeux auront uni les âmes,
Quand l'amour unira les corps,
Filles d'Eve, etc.

Plus d'amour triste et famélique,
D'amour fané dans sa primeur,
Plus de pauvre enfant rachitique,
De boutons flétris dans la fleur;
En tous lieux l'arbre humanitaire,
Chargé de bourgeons vigoureux,
Sans efforts dotera la terre
De fruits sains, de fruits savoureux.
Filles d'Eve, etc.

L'HONNEUR, ce trésor des familles,
Aura ses lois et sa splendeur,
Plus de garçons et plus de filles
Fiers d'une précoce impudeur;

---

d'Epicure. Or, quand nous avons dernièrement causé sur cet illustre Grec, je vous ai fait remarquer de quelle manière singulière ses vagues idées avaient été tout récemment confirmées par la découverte des nébuleuses. Vous ne pouviez manquer dès lors de lever les yeux vers la grande nébuleuse d'Orion. Vous regardâtes en effet le ciel, ce qui me prouva que j'avais exactement suivi vos pas. Or, dans cette amère tirade sur Chantilly, qui parut hier dans le *Musée*, le critique, faisant quelques allusions inconvenantes au nom de guerre que le savetier avait adopté, citait un vers latin dont nous avons souvent causé:

Perdidit antiquum litera prima sonum.

Je vous avais dit que cela se rapporte à Orion; et d'après certaines plaisanteries liées à cette explication, j'étais sûr que vous ne l'aviez pas oubliée. Il était clair donc que vous ne manqueriez pas de combiner les deux idées d'Orion et de Chantilly. Je l'ai vu au sourire qui a passé sur vos lèvres. Vous avez pensé à l'immolation du malheureux savetier. Jusqu'alors, vous aviez marché légèrement courbé, mais en ce moment, vous vous redressâtes. J'étais sûr que vous songiez à la petite taille de Chantilly. Ce fut alors que j'interrompis vos méditations pour remarquer que puisqu'il est en effet très petit, — ce Chantilly — il réussirait peut-être mieux au théâtre des Variétés.

A quelques jours de là, l'édition du soir d'un journal nous étant tombée entre les mains, le paragraphe suivant attira notre attention:

« ASSASSINAT EXTRAORDINAIRE. Ce matin, vers trois heures, les habitants du quartier Saint-Roch furent réveillés en sursaut par des cris effrayants qui paraissaient sortir du quatrième étage d'une maison sise rue Morgue, habitée par une Mme l'Espanaye et sa fille, Mlle Camille l'Espanaye. Après avoir vainement essayé d'ouvrir la porte de la rue, on la brisa à l'aide d'une barre de fer, et huit ou dix voisins, accompagnés de deux gendarmes, pénétrèrent dans la maison. Les cris avaient cessé; mais lorsqu'on eut franchi le premier étage, on entendit deux voix, sinon davantage, voix rudes et qui semblaient se disputer violemment. Elles paraissaient venir de la partie supérieure de la maison. Lorsqu'on fut au second étage, les voix se turent, et tout demeura entièrement silencieux. Arrivés dans une vaste pièce située au quatrième sur le derrière, dont la porte était fermée avec la clef en dedans, on fut contraint de la forcer. — Les assistants furent frappés de terreur et d'étonnement.

» L'appartement était dans le plus grand désordre. Les meubles brisés, épars. Il n'y avait qu'un bois de lit; les matelas avaient été jetés au milieu de la chambre. Un rasoir couvert de sang était sur une chaise. Sur le plancher, deux ou trois mèches longues et épaisses de cheveux gris, baignant dans le sang et semblant avoir été arrachés. On trouva par terre quatre napoléons, une topaze montée en boucle d'oreille, trois grands couverts d'argent, trois autres plus petits en métal d'Alger, et deux sacs contenant près de quatre mille francs en

or. Les tiroirs d'une commode placée dans un coin avaient été ouverts et pillés, selon toute apparence, bien qu'un grand nombre d'objets y eussent été laissés. On trouva sous le matelas un petit coffre en fer; il était ouvert, la clef était dans la serrure. Il ne contenait que quelques vieilles lettres et des papiers sans importance.

» On ne trouva d'abord aucune trace de Mme l'Espanaye, mais une quantité extraordinaire de suie répandue devant le foyer ayant attiré l'attention vers la cheminée, on en tira (chose horrible!) le cadavre de la jeune fille, qui y avait été poussé la tête en bas jusqu'à une hauteur considérable. Le corps était chaud. Au premier examen, on reconnut de nombreuses écorchures, occasionnées sans aucun doute par la violence avec laquelle il avait été introduit dans la cheminée et la force qu'il avait fallu déployer pour l'en extraire. La face était couverte d'égratignures, et le cou portait la trace d'ongles comme si la mort avait été causée par strangulation.

Des recherches attentives dirigées dans toutes les parties de la maison n'ayant amené aucune autre découverte, les spectateurs de cette horrible scène pénétrèrent dans une petite cour pavée, située sur le derrière de la maison, où ils trouvèrent le corps de Mme l'Espanaye. Le cou était entièrement coupé; lorsqu'on essaya de la relever, la tête se détacha. Le corps était, ainsi que la tête, mutilé d'une façon effrayante; à peine avait-il rien d'humain.

» Jusqu'à présent, cette horrible affaire est enveloppée du plus profond mystère. »

Le lendemain, le journal nous apporta les détails suivants:

« *La tragédie de la rue Morgue.* — Un grand nombre d'individus ont été interrogés sur cet extraordinaire et terrible événement, mais jusqu'à présent on n'a pu recueillir aucune lumière. Nous donnons ci-dessous les dépositions des témoins.

» *Pauline Dubourg*, blanchisseuse, dépose qu'elle connaissait les deux victimes depuis trois ans, ayant blanchi pour elles pendant tout ce temps. La vieille dame et sa fille paraissaient être ensemble dans les meilleurs termes, pleines d'affection l'une pour l'autre. Elles payaient fort exactement. Du reste, le témoin ne sait rien de leur genre de vie ni de leurs moyens d'existence. Elle a cru que Mme l'Espanaye gagnait sa vie en disant la bonne aventure. Cette dame passait pour avoir de l'argent placé. Elle ne rencontra jamais personne chez ces malheureuses, lorsqu'elle y vint pour apporter le linge. Elle est certaine qu'elles n'avaient pas de domestique en ce moment. La maison ne lui parut être meublée qu'au quatrième étage.

» *Pierre Moreau*, débitant de tabac. Depuis quatre ans, Mme l'Espanaye achetait chez lui de petites quantités de tabac, et de tabac à priser. Il est né dans le voisinage et a toujours résidé dans le quartier. Les deux femmes habitaient depuis plus de six ans la maison où le crime a été commis. Un bijoutier y avait demeuré avant elles. Celui-ci louait à diverses personnes les étages supérieurs. La maison appartenait à Mme l'Espanaye. Ayant eu à se plaindre de ses locataires, elle vint demeurer dans la maison et refusa d'en louer aucune partie. Elle était tombée en enfance. Le témoin a vu la jeune fille cinq ou six fois.

Les deux femmes vivaient très retirées; elles passaient pour être à leur aise. Il a ouï dire à des voisins que Mme l'Espanaye disait la bonne aventure; il n'en a rien cru. Il n'a jamais vu d'autres personnes entrer dans la maison que la vieille dame et sa fille, un commissionnaire une ou deux fois, et un médecin qui fit huit ou dix visites. »

Beaucoup d'autres voisins firent des dépositions analogues. Personne n'est cité comme ayant fréquenté la maison de Mme L. On ne connaît à cette dame aucuns parents. Les persiennes des fenêtres, donnant sur la rue, étaient rarement ouvertes, celles de la cour étaient toujours fermées, excepté celles de la grande chambre au quatrième étage. La maison était bien bâtie, d'assez récente construction.

« *Isidore Muret*, gendarme, a été appelé sur les lieux vers trois heures du matin. Il trouva trente à quarante personnes sur le seuil de la maison et cherchant à y pénétrer. Il ouvrit la porte d'un coup de baïonnette, et non avec une barre de fer. Il a eu peu de difficulté à l'ouvrir, la porte étant à deux battants et les verrous n'étant pas tirés. Les cris continuèrent jusqu'à ce que la porte fut forcée, et alors ils cessèrent tout à coup; on eût dit les cris d'une ou de plusieurs personnes à l'agonie; c'étaient des cris forts et prolongés. Le témoin gravit l'escalier. Arrivé au premier étage, il entendit deux voix bruyantes et pleines de colère. L'une était grave, l'autre très aiguë, — une voix étrange. Il put distinguer plusieurs mots prononcés par la première. C'était celle d'un Français. Ce n'était certainement pas une voix de femme. Il entendit les mots *sacré* et *diable*. La voix aiguë était celle d'un étranger. Il ne sait si c'était celle d'un homme ou d'une femme. Il ne put distinguer ce qu'elle disait, mais il pense qu'elle parlait espagnol. Le témoin donne sur l'état de la chambre et des cadavres des détails qui s'accordent en tous points avec ceux que nous avons donnés hier.

» *Henri Duval*, voisin de Mme L... et orfèvre, est un de ceux qui entrèrent des premiers dans la maison. Sa déposition vient, en général, à l'appui de celle du gendarme Muret. Aussitôt qu'ils eurent forcé l'entrée, ils refermèrent la porte dans le but de maintenir la foule qui s'amassait, malgré l'heure avancée. D'après ce témoin, la voix aiguë était celle d'un Italien. Il est certain que ce n'est pas celle d'un Français; il est indécis sur le sexe; il n'est pas impossible que ce soit la voix d'une femme. Le témoin ne sait pas l'italien. Il n'a pu distinguer les mots prononcés, mais il est convaincu que l'accent était italien. Il connaissait Mme L... et sa fille. Il était souvent l'occasion de causer avec elles. Il est sûr que la voix aiguë n'était celle d'aucune des deux victimes.

» *Odenheimer*, restaurateur. Ce témoin offrit lui-même de déposer. Il ne parle pas français, et il a fallu recourir à un interprète. Né à Amsterdam, il passait devant la maison au moment où les cris se firent entendre. Ils durèrent quelques minutes, dix minutes peut-être. Ils étaient forts et prolongés, exprimant la terreur et la détresse. Il entra dans la maison. Son témoignage confirme les précédents, sauf en un point. Il affirme que la voix aiguë était celle d'un Français; du reste, il n'a pu distinguer les mots. Ils étaient forts, vifs, inégaux, exprimant à la fois la crainte et la colère. Cette voix était moins aiguë

SUPPLÉMENT.

[illegible]
A la montagne du salut.
En paix, la pauvreté fragile
Pourra pratiquer en ce lieu
Les préceptes de l'Evangile
Et les commandements de Dieu.
Filles d'Eve, etc.

Partout la Terre avec largesse
Eparpillera ses trésors ;
La paix, le bonheur, l'allégresse
Réjouiront Faibles et Forts.
Ayant lavé la flétrissure
Dont Satan marque les maudits,
Alors la femme, heureuse et pure,
Repeuplera le Paradis.

Filles d'Eve.
Le jour se lève,
Il vient éclairer vos douleurs,
Dieu vous promet des temps meilleurs.

Pour terminer la séance, M. Festeau lui-même a chanté des couplets inédits, dans lesquels il a peint spirituellement toutes les erreurs de ce monde, et surtout l'obstination de certains civilisés ou de certains malades à repousser la science sociale, seul remède qui puisse les sauver. Voici le refrain, trop fertile en applications aujourd'hui : *Ce monde est plein d'aveugles et de sourds !*

Le *Courrier français* publiait, il y a deux jours, les lignes suivantes. Nous voyons avec grand plaisir cet intelligent et consciencieux journal arborer le principe de l'alliance de la France avec l'Allemagne :

L'Angleterre a plus besoin de nous que nous n'avons besoin d'elle, et son langage changerait si, au lieu de se préoccuper uniquement du *Foreign-Office*, le gouvernement travaillait à s'unir avec l'Allemagne, notre alliée naturelle par ses tendances, par ses intérêts, par l'influence qu'exercent chez elle les idées françaises, par le besoin qu'on éprouve, au-delà du Rhin, d'entrer enfin dans une ère de progrès et de liberté.

Un Fait instructif.

Voici un document de nature à jeter du jour sur la question de la prétendue supériorité morale de l'enseignement des congrégations.

Il y a en ce moment à la Roquette 127 enfants détenus ayant fréquenté les écoles laïques de la ville (écoles mutuelles), et 281 sortant des écoles des frères. Le nombre des élèves est de 5 805 pour les écoles laïques et de 7 423 pour les écoles congréganistes. Les écoles congréganistes fournissent donc à la Roquette 1 enfant sur 26,40, tandis que les écoles laïques en donnent 1 sur 45,70.

Depuis longtemps déjà l'on avait remarqué, par des comparaisons semblables à celles que nous venons d'indiquer, l'infériorité morale très marquée des écoles congréganistes.

Les frères des écoles chrétiennes sont pourtant des hommes pleins de zèle, d'abnégation et de vertu; ils sont loin de mériter la réputation d'ignorance que l'on a voulu leur faire. Comme instruction

Appel aux Fabricants français.

Est-il besoin de démontrer qu'aujourd'hui le *fabricant* est le très humble serviteur du *marchand* ?

Que le *producteur* a beau faire des prodiges de bon marché, le *commissionnaire* n'est jamais satisfait et le menace sans cesse de le laisser dans la misère, lui et ses ouvriers, s'il ne consent à de nouvelles réductions ?

Fabricants de Paris ! sortez donc un jour de vos ateliers pour aller vérifier dans les magasins le prix des objets sortis de vos mains, et vous serez stupéfaits des bénéfices exorbitants que les intermédiaires prélèvent sur votre travail !

Vous comprendrez alors, que si le débit n'est pas aussi actif que vous étiez en droit de l'espérer, cela tient à l'exagération du prix de détail qui éloigne le consommateur.

Les *producteurs* ont eu grand tort de se soumettre aux *intermédiaires*, et surtout de pousser la condescendance au point de se prêter sans résistance à toutes les fraudes et adultérations qu'ils leur imposent.

Il est temps que cet abus finisse, et que chacun reprenne sa véritable position dans la société. Le moyen est fort simple et se trouve tout entier dans la *marque d'origine obligatoire*, dont la Chambre est saisie en ce moment.

Avec la marque, le fabricant sortira de l'obscurité où les intermédiaires ont tant d'intérêt à le tenir, pour cacher le lieu de provenance des produits et surfaire impunément.

C'est ainsi qu'ils s'enrichissent facilement en vous tenant toute votre vie dans la gène et sur la limite de la banqueroute.

Avec la marque, tout travailleur aura, comme le soldat de l'empire, son bâton de maréchal dans son sac !

Oui ! la *marque d'origine* est la clef de la renommée, de l'achalandise et du crédit ; l'instrument impartial de la justice distributive, le rémunérateur inflexible des bonnes et des mauvaises œuvres !

Si le travail est la seule *source légitime de la considération, des honneurs et de la richesse*, la *marque* est le seul moyen d'en perpétuer la possession dans la famille.

La *marque* sera pour l'industriel un *blason* qu'il s'efforcera d'ennoblir par son talent et sa probité, et dont la valeur est susceptible de s'accroître encore de génération en génération.

Fabricants, artistes, artisans de Paris, appuyez de vos pétitions la courageuse délibération du Conseil général de la Seine ; vous obtiendrez de la législature cette première solution si désirée de l'*organisation du travail* ; vous prouverez au monde que votre probité est au niveau de votre talent, et que vous n'êtes point coupables des tromperies qui ont flétri d'un si fâcheux renom la plupart des produits français à l'étranger.

Demandez, pour plus de garantie, la légalisation de vos *marques* par le *timbre de la cité* et le *sceau de l'Etat*, afin que votre signature puisse faire foi par toute la terre !

Vous fermerez ainsi la bouche aux seuls détracteurs de la *marque d'origine*, que vous avez fait la faute d'élever à la législature, parce qu'ils étaient devenus puissants par le commerce anonyme et que vous étiez sous leur dépendance.

[illegible] intermédiaires actuels. Ces intermédiaires, vos maîtres aujourd'hui, redeviendront demain ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être, vos *commis*, vos *agents*, et très humbles serviteurs du public, qui ne pourra, comme vous, se soustraire à leur rapacité croissante que par la *marque d'origine obligatoire* !

Jobard,
chevalier de la Légion-d'Honneur.

Secours aux Misères.

Divers moyens ont été proposés pour secourir les classes qui ont le plus à souffrir de la cherté des subsistances. Il en est un, indiqué par le journal *la Fraternité*, qui permettrait d'appliquer d'importantes ressources au soulagement de la misère, et que nous croyons devoir recommander à l'attention de tous les esprits qui se préoccupent de la pénible situation des masses laborieuses. *La Fraternité* propose de soumettre les traitements des différentes classes de fonctionnaires, à une retenue dont le taux varierait ainsi qu'il suit :

« Tout traitement au-dessous de 2 000 fr. ne serait pas sujet à la » retenue. Celui de 2 000 fr. serait réduit d'un dixième, celui de » 5 000 fr. d'un cinquième, celui de 10 000 fr. de quatre dixièmes, » celui de 20 000 fr. de moitié, et tous ceux qui dépasseraient 35 000 fr. » seraient réduits des deux tiers. »

Dans les tristes circonstances où nous a placés l'insuffisance des dernières récoltes, nous trouverions parfaitement légitime la mesure qui vient d'être indiquée. Mais nous demanderions qu'on la complétât par l'adoption générale de celle qu'avait votée le conseil municipal du Mans, et qui frappait d'un impôt progressif, applicable au soulagement de la pauvreté, toutes les classes que leur position met à l'abri du besoin. Nous trouverions fort injuste que les fonctionnaires publics fussent seuls appelés à supporter le poids d'un sacrifice qui, d'ailleurs, pour être efficace, devrait se répartir sur toutes les fortunes.

A propos d'un article de M. G. de Beaumont, sur une institution judiciaire, connue en Piémont sous le nom de l'*Avocat des pauvres*, et qui a pour but d'assurer à tout indigent un défenseur légal et gratuit, le *Journal des Débats* s'exprime ainsi :

M. Gustave de Beaumont exprime le vœu de voir cette institution populaire importée et naturalisée chez nous. Nous nous associons avec empressement au vœu de l'honorable publiciste, et nous avons pour cela deux raisons : d'abord parce que l'idée qu'il propose est généreuse et bonne en elle-même, ensuite parce que nous pouvons lui disputer à ce sujet l'honneur de la priorité. On se rappelle en effet que c'est le célèbre auteur des *Mystères de Paris* qui a fait connaître le premier dans nos colonnes l'institution de l'avocat des pauvres. Nos lecteurs n'ont pas oublié l'élévation et la nouveauté des vues qu'il a développées à ce sujet. M. Eugène Sue concluait comme M. de Beaumont en demandant pourquoi la France n'avait pas aussi son avocat des pauvres, et pourquoi nos institutions judiciaires ne feraient pas cet emprunt à celles du Piémont. C'est une priorité dont notre ancien et célèbre collaborateur a droit de s'honorer.

Nous sommes heureux de voir le *Journal des Débats* revendi-

---

que criarde. La voix dit à plusieurs reprises : *Sacré* ! *diable* ! et une fois : *Mon Dieu* !

» *Jules Mignaud*, banquier. Mme L... avait quelques propriétés. Le témoin lui avait ouvert un compte huit ans auparavant. Elle fit chez lui de fréquents dépôts de petites sommes. Elle ne retira rien jusqu'au troisième jour avant sa mort, où elle vint en personne toucher la somme de quatre mille francs. Cette somme lui fut comptée en or, et un commis la porta chez elle.

» *Adolphe Lebon*, commis de Mignaud et fils, déclare que le jour en question, vers midi, il accompagna chez elle Mme l'Espanaye, portant les 4 000 francs renfermés dans deux sacs. Quand la porte s'ouvrit, Mlle L... lui prit un des sacs, et la mère de celle-ci prit l'autre. Il salua et partit. Il ne vit personne dans la rue. C'est une rue étroite et peu fréquentée.

» *William Bird*, tailleur, est un de ceux qui entrèrent dans la maison. Il est Anglais ; fixé à Paris depuis deux ans. Il fut un des premiers à monter l'escalier. Il entendit les voix qui se disputaient. La voix grave était d'un Français. Il saisit plusieurs mots, mais il ne peut se les rappeler tous. Il entendit distinctement : *Sacré* ! et *mon Dieu*. Au même moment il lui sembla entendre le bruit d'une lutte. La voix aiguë était très forte, plus forte que la voix grave. Il affirme que ce n'était pas la voix d'un Anglais, il incline à la croire celle d'un Allemand. Peut-être était-ce celle d'une femme. Le témoin n'entend pas l'allemand.

» Quatre des témoins précédents étant rappelés, ont déposé que la porte de la chambre dans laquelle fut trouvé le corps de Mlle L... était fermée en dedans. Le silence était profond ; ni gémissements, ni bruit d'aucune espèce. Lorsqu'on eut forcé la porte on ne vit personne. Les fenêtres, celles du devant, comme les autres, étaient closes, et fortement attachées à l'intérieur. Une porte qui communique entre les deux chambres était fermée, mais non à clef ; une porte qui va de la chambre du devant au corridor était fermée à clef, la clef en dedans. Une petite chambre sur le devant de la maison, au quatrième étage, au bout du corridor, était ouverte, la porte entrebâillée. Cette chambre était remplie de vieux bois de lits, de boîtes, etc., qu'on a dérangés et fouillés avec soin.

» Il n'est pas un pouce de la maison qu'on n'ait scrupuleusement sondé. On fit monter et descendre des ramoneurs dans les cheminées. La maison avait quatre étages et des mansardes. Une fenêtre en tabatière était clouée très solidement ; elle ne paraissait pas avoir été ouverte depuis des années. Le temps qui s'écoula entre le moment où l'on entendit les voix et celui où l'on pénétra dans la chambre est diversement apprécié. Les uns l'évaluent à trois, les autres à cinq minutes. La porte a été ouverte avec difficulté.

» *Alfonzo Garcio*, entrepreneur de pompes funèbres, demeure dans la rue Morgue. Il est Espagnol. Il entra dans la maison, mais il ne monta pas. C'est un homme très nerveux ; il craignit de s'exposer à une émotion trop vive. Il a entendu les voix. La voix grave était celle d'un Français. Il n'a pu distinguer ce qu'on disait. La voix aiguë était celle d'un Anglais. Il en est sûr. Il n'entend pas l'anglais, mais il a reconnu l'accent.

» *Alberto Montani*, pâtissier, est un de ceux qui gravirent l'escalier. Il a entendu les voix. La voix grave était celle d'un Français. Il a distingué plusieurs mots. Elle semblait gronder. Il ne put distinguer ce que disait la voix aiguë. Elle parlait vite et d'une manière saccadée. Il pense que c'était la voix d'un Russe. Sa déposition confirme les témoignages précédents. Ce témoin est Italien. Il n'a jamais causé avec un Russe.

» Plusieurs témoins, ayant été appelés, ont certifié que les cheminées du quatrième étage sont trop étroites pour livrer passage à un homme. C'est à tort qu'on a parlé de ramoneurs : on s'est borné à introduire dans les cheminées l'une de ces brosses cylindriques dont on se sert pour les nettoyer. Il n'y a aucun passage dérobé par où les assassins aient pu fuir pendant que les témoins montaient l'escalier. Le corps de Mlle l'Espanaye était si fortement engagé dans la cheminée, qu'il fallut pour l'en extraire les efforts réunis de quatre ou cinq hommes.

» *Paul Dumas*, médecin, a été appelé le lendemain du meurtre pour constater l'état des cadavres. Ils étaient étendus tous deux sur le bois du lit dans la chambre où fut trouvé le corps de Mlle L.

Le corps de la jeune fille était meurtri et couvert d'écorchures. Ces particularités s'expliquent par le fait seul de l'introduction du corps dans la cheminée. Le cou avait beaucoup souffert. On a constaté plusieurs égratignures profondes sous le menton et une série de taches livides qui provenaient évidemment de la pression des doigts. La face était affreusement décolorée, et les yeux sortaient à moitié de leurs orbites. La langue avait été en partie coupée par les dents. Une large meurtrissure, résultant, selon toute apparence, de la pression d'un genou, existait sur l'estomac. Dans l'opinion de M. Dumas, Mlle L. avait été étranglée par une ou plusieurs personnes. Le corps de la mère avait été horriblement mutilé. Tous les os de la jambe et du bras droit plus ou moins fracassés ; le tibia du côté gauche brisé, ainsi que les côtes du même côté. Tout le corps était affreusement meurtri et décoloré. Impossible de dire comment ces blessures ont été faites. Une lourde pièce de bois ou une large barre de fer, une chaise, tout instrument lourd, large, obtus, manié par un homme de grande force, peut produire de semblables résultats. Aucune femme n'aurait pu faire de telles blessures. La tête de la défunte était entièrement séparée du corps quand le témoin l'examina. Elle était broyée ; le cou avait été évidemment coupé avec un instrument tranchant, probablement avec un rasoir.

» *Alexandre Etienne*, chirurgien, s'est joint à M. Dumas. Il confirme le témoignage de celui ci et partage ses opinions.

» Nulle autre déposition importante n'a été recueillie, quoique plusieurs autres personnes aient été interrogées. Jamais meurtre aussi mystérieux n'a été jusqu'ici commis à Paris, si toutefois il y a meurtre. La police est complètement en défaut, chose rare dans les affaires de ce genre. Rien ne semble devoir mettre sur la trace. »

Dans son édition du soir, la même feuille constatait qu'il régnait toujours une grande agitation dans le quartier Saint-Roch, que la maison en question avait été visitée derechef, et qu'on avait procédé à un nouvel interrogatoire des témoins, le tout sans aucun succès. Cependant un *post-scriptum* annonçait l'arrestation d'Adolphe Lebon. Rien toutefois, dans les faits livrés à la publicité, ne paraissait établir sa culpabilité.

La marche de cette affaire avait singulièrement intéressé Dupin. J'en jugeai ainsi d'après ses manières, car, du reste, il ne fit aucune observation. Ce fut seulement quand il apprit l'emprisonnement de Lebon qu'il me demanda mon opinion.

Avec tout Paris, je ne voyais dans tout cela qu'un insondable mystère, je n'apercevais nul moyen de trouver la trace des meurtriers.

— Il ne faut pas juger des moyens, dit Dupin, après cet examen imparfait. La police parisienne, dont la pénétration est tant vantée, est rusée, rien de plus. Elle procède sans méthode, sauf la méthode du moment. Elle fait une grande parade de mesures ; mais il arrive assez souvent que ces mesures sont si peu adaptées au but qu'elle se propose, que cela nous rappelle M. Jourdain qui demande sa robe de chambre pour mieux entendre la musique. Les résultats obtenus par cette police sont souvent surprenants, mais, le plus fréquemment, elle les doit uniquement à l'activité qu'elle déploie. Quand la diligence et l'activité ne suffisent pas, elle échoue. V....., par exemple, savait bien deviner, et c'était un homme persévérant. Mais sa pensée manquant d'éducation, la profondeur même de ses investigations l'induisait constamment en erreur. Il se blessait la vue en regardant l'objet de trop près. Il voyait peut-être un ou deux points très distinctement, mais il perdait de vue l'ensemble de l'affaire. Il y a moyen d'être trop profond. La vérité n'est pas toujours un puits. Au contraire, les connaissances les plus importantes sont toujours superficielles. Vous avez dans l'astronomie un exemple très net de cette source d'erreur. Si vous jetez un rapide coup-d'œil sur une étoile, ou encore si vous la regardez de côté en tournant vers elle les parties extérieures de la rétine, plus sensibles que la partie centrale à l'impulsion d'une faible lumière, vous la verrez distinctement, et pourrez apprécier son éclat, tandis qu'au contraire sa lumière s'affaiblira si vous la contemplez fixement. Une profondeur exagérée embarrasse et affaiblit la pensée ; il est possible de faire disparaître Vénus elle-même du ciel, par un examen trop soutenu, trop concentré ou trop direct.

Quant au meurtre de la rue Morgue, examinons avant d'arrêter notre opinion. Une enquête nous procurera quelque distraction (je trouvai l'expression singulière) ; d'ailleurs Lebon m'a rendu autrefois un service dont je lui sais toujours gré. Nous irons voir les lieux. Je connais le préfet de police, et je n'aurai aucune difficulté à me procurer l'autorisation nécessaire.

La permission fut accordée, et nous nous rendîmes immédiatement à la rue Morgue. C'est un de ces misérables passages qui avoisinent la rue Saint-Roch. Nous arrivâmes à une heure avancée de l'après-mi-

— Les ... sur tous les marchés. La panique ou la pénurie réelle sert les spéculations des marchands. Jusqu'à ce dernier temps, les variations des prix étaient dues aux circonstances, mais depuis quinze jours environ, elles dérivent en partie du *jeu* qui se fait en grand sur les céréales.

— Dans un projet de réponse au discours du trône, les conservateurs de la chambre des députés ont inséré une phrase que nous n'avons pas plus comprise que la phrase parallèle du discours royal. « Comme Votre Majesté, disent ces adroits courtisans, nous voulons fonder dans notre patrie une indissoluble alliance entre la monarchie et la liberté. » — Nous entendons probablement le mot *monarchie* autrement que ces messieurs ; car il nous semble qu'il n'y a pas d'alliance possible entre la liberté et le pouvoir d'un seul, ce qui est le véritable sens du mot monarchie. Nous ne supposons pas que ces messieurs veuillent rétablir le pouvoir d'un seul ; alors quelle singulière lubie de venir appeler *monarchie* notre gouvernement actuel, dont l'essence, loin d'être la monarchie, ou la volonté d'un seul, est au contraire la *démocratie* ou la volonté générale, formulée (aussi bien qu'on a pu parvenir à le faire dans les circonstances données), par des institutions représentatives, dont le roi ou le pouvoir exécutif n'est qu'une des parties intégrantes.

Il est ridicule que *devant un roi élu*, une chambre élue et qui forme l'un des trois grands pouvoirs de l'Etat, oublie ainsi les principes de la Révolution française, et ose en public offrir virtuellement sa démission en faveur d'un principe contraire.

GRANDE-BRETAGNE.

Politique du gouvernement anglais à l'égard de l'Irlande. Mouvement de l'opinion en Angleterre.

Le cabinet anglais vient de s'expliquer à l'égard de l'Irlande.

Les mesures que le ministère a soumises au parlement sont de deux sortes, les unes sont temporaires et les autres permanentes. Des premières, la principale consiste dans la demande d'une somme de 1 250 000 fr., qui sera employée en avances aux propriétaires fonciers, afin qu'à l'époque des semailles ils puissent faire présent à leurs tenanciers des grains nécessaires à l'ensemencement. La récolte, en effet, ayant entièrement manqué en Irlande, les fermiers se trouvent hors d'état de se procurer la semence nécessaire ; et le gouvernement a jugé dangereux de leur donner directement des grains, dans la crainte qu'ils ne les vendissent ou ne les appliquassent à leur propre consommation. Le propriétaire, au contraire, aura intérêt et sera toujours en mesure de surveiller ses fermiers et de s'assurer s'ils ensemencent réellement les terres d'où il tire son revenu personnel.

En outre, jusqu'à ce que le retour de la belle saison vienne soulager les souffrances de la population, des comités de secours, relevant tous de sir John Burgoyne, seront organisés dans chaque district avec pouvoir de recevoir des souscriptions, d'imposer des cotisations aux habitants, et de recevoir des donations du gouvernement. Avec ces fonds, les comités achèteront des aliments, organiseront des fourneaux publics, et feront des distributions de soupes et de rations.

Lord John Russell a divisé les mesures permanentes qu'il présente, en trois séries. La première règle l'aide que recevra du gouvernement tout propriétaire désireux d'améliorer sa propriété et le sort de ses tenanciers. Il sera prêté à tout propriétaire qui en fera la demande, en exposant la nature des travaux auxquels il les appliquera, des fonds remboursables par annuités, en vingt-deux ans, et à l'intérêt de 3 1/2 pour cent.

... considérer comme un ... mais qu'il ne pourrait chercher à accroître ce déplacement de la population irlandaise. Il faudrait, pour que l'émigration eût des résultats sensibles, qu'elle prît des proportions énormes. Elle ne pourrait le faire sans épuiser le trésor, et sans causer des embarras au gouvernement. En effet, les pays étrangers, les Etats-Unis par exemple, pourraient se plaindre qu'on déversât sur eux une population indigente et affamée. Diriger au contraire le flot des émigrants vers les colonies anglaises, ce serait y avilir le prix du travail, et y jeter la perturbation. Le gouvernement anglais a d'autant moins l'intention de provoquer à l'émigration, qu'il a la certitude que le sol de l'Irlande, bien cultivé, est en état de nourrir une population double de la population actuelle.

La troisième série des mesures proposées par lord John Russell comprend les institutions de charité. Une nouvelle organisation sera donnée aux maisons de travail et de secours, et les prescriptions de la loi des pauvres seront élargies, de façon que les établissements de bienfaisance aient en certain cas le droit de distribuer des secours en dehors des *work-houses*, et puissent soulager à domicile certaines catégories d'indigents.

Toutes ces mesures sont réunies en un bill, que lord John Russell a présenté lundi soir. Il a présenté en même temps un bill pour sanctionner les mesures d'urgence que le gouvernement avait été obligé d'adopter dans l'intervalle de la session. Lord John Russell a ajouté qu'il y avait un certain nombre de mesures que le gouvernement avait mûrement examinées, et dont le parlement serait saisi plus tard.

Cette politique est fidèle à la cause des privilégiés de toutes les classes, surtout à celle des grands propriétaires. Jamais le système qui exploite la masse des prolétaires au profit d'une poignée de familles coalisées pour le monopole des richesses et des priviléges, n'a été plus ouvertement appliqué. Tous les législateurs intéressés à la conservation du vieux principe, ont applaudi avec chaleur. Il y a cependant, même en Angleterre, grand nombre d'écrivains et de publicistes qui trouvent ce principe d'exploitation par trop rapace.

Le *Times* et le *Morning-Chronicle*, qui sont dévoués aux intérêts commerciaux avant tout, se prononcent fortement contre le système appliqué en gros, bien qu'ils aient souvent préconisé le même principe appliqué en détail et avec certaines conditions de lenteur et d'obscurité.

Les journaux franchement tories, qui comprennent leur mission de gendarmerie intellectuelle, pour soutenir la ligue des privilégiés contre les besoins de justice et de vérité qui agitent quelquefois les prolétaires affamés ; ces journaux, disons-nous, sont tout émerveillés des qualités du ministre whig, qu'ils avaient soupçonné à tort d'avoir quelque sympathie pour la cause du progrès et les principes de la justice sociale. Le *Standard* s'avoue coupable à la fois de calomnie envers le noble lord et de manque de perspicacité pour n'avoir pas reconnu depuis longtemps dans Sa Seigneurie le champion des bons principes et le meilleur ami de la coalition *légale* des classes privilégiées. Il en verse des larmes de regret.

Dans l'état actuel des esprits et des choses, il faut avouer que les mesures du ministre anglais sont bien calculées pour lui assurer une majorité dans les deux chambres; c'est là le premier soin d'un ministre constitutionnel ; les 47 voix des pairs et les 64 voix des députés de l'Irlande lui sont acquises d'emblée, et les députés et pairs de l'Angleterre, qui savent que ce sont le travail et l'industrie qui, en fin de compte, doivent tout défrayer, ne manqueront pas d'applaudir à ce ...

... d'hui, les moins clairvoyants des non-privilégiés doivent comprendre que la richesse et le droit de se l'approprier sont pour le petit nombre qui font ces lois, et que la misère et la dégradation sont pour ceux qui produisent cette même richesse sans en jouir. La seule préoccupation des classes privilégiées et de leurs commis-ministres constitutionnels est de se garantir les priviléges du pouvoir, sans se laisser manger par le trop grand nombre des travailleurs affamés. Faire émigrer les uns, laisser s'éteindre les autres dans les souffrances cachées de la misère, faire nourrir le reste par l'aumône de leurs frères moins malheureux ; voilà la politique des hautes classes et leur système social. Et notez bien que ce système n'est pas un rêve, une pure utopie : c'est un système *pratique réel*, dont les bienfaits inondent les prolétaires de l'Irlande en ce moment. Avec un pareil système, la famine n'est pas à redouter, au contraire.

Si nous comprenons quelque chose au caractère de nos voisins, l'*entente cordiale* entre le gouvernement anglais et le gouvernement actuel de la France, est désormais impossible, nonobstant les paroles de modération prononcées par les orateurs de presque tous les partis dans les deux chambres anglaises. Il y aura, tout au plus, entre eux des rapports froids, une entente forcée par des intérêts de paix réciproques, jusqu'à ce que le moment arrive pour l'un ou l'autre d'attaquer son rival. Le temps est gros de luttes sociales et de luttes politiques dans toute l'Europe civilisée. Il y a partout des colères rentrées.

Les chartistes poursuivent avec une grande activité leur agitation politique; et les corps de métiers s'organisent partout pour établir des ateliers nationaux et fournir du travail à ceux qui en manquent. La société pour la protection des travailleurs va organiser une association de mineurs qui se formera en colonie domestique-agricole autour de la mine qu'ils vont exploiter. D'autres sociétés de travailleurs coopérant à une même œuvre, ont été déjà formées à Londres et dans les provinces ; et bientôt on espère organiser un assez grand nombre d'associations industrielles commanditées par les capitaux des prolétaires eux-mêmes, pour que les ouvriers n'aient plus à subir les baisses de salaires imposées périodiquement par les grands industriels.

Ces sociétés *coopératrices* ont déjà pris assez d'extension pour que les maîtres s'en inquiètent, et ils viennent de former à leur tour une coalition générale, dont l'objet est de refuser le travail dans leurs fabriques à quiconque fera partie d'une société de travailleurs. C'est le commencement d'une guerre ouverte entre les maîtres et les ouvriers dans les classes industrielles. Il est difficile de voir où cela finira, car aujourd'hui les prolétaires sont plus éclairés sur leurs droits et sur les moyens de s'associer qu'ils ne l'étaient autrefois. Les maîtres se courroucent maladroitement de leurs difficultés nouvelles. Les prolétaires veulent acheter les instruments de travail et travailler pour eux-mêmes, et les maîtres voudraient les contraindre par la loi et par la ruse, à continuer, suivant l'ancien système, de se laisser exploiter par le capital et par le monopole. Nous répétons qu'il est difficile de voir où tout cela mènera, car les privilégiés, alarmés de ces tendances, veulent les comprimer à tout prix. Le progrès pacifique devient problématique, quand la violence du pouvoir *légal* vient augmenter l'irritation de la masse déshéritée ; et quoique la nécessité des choses constituées pèse lourdement sur les masses non organisées, ...

---

di, ce quartier étant fort éloigné de celui que nous habitions. Nous trouvâmes aisément la maison, beaucoup de gens amassés de l'autre côté de la rue, regardant avec une curiosité sans objet les fenêtres fermées. Cette maison ne présentait rien de remarquable ; elle avait une porte-cochère, sous l'un des côtés de laquelle était une loge de concierge. Avant d'entrer, nous fîmes quelques pas dans la rue et primes une allée qui nous conduisit derrière la maison. Pendant ce temps, Dupin examinait tout le voisinage et la maison elle-même avec une attention minutieuse dont je ne voyais guères l'objet.

Nous revînmes sur nos pas, nous sonnâmes, et ayant montré notre laissez-passer, nous fûmes admis à entrer. Nous montâmes dans la chambre où le corps de Mlle l'Espanaye avait été trouvé. Les deux cadavres y étaient déposés. Le désordre de la chambre avait, comme d'habitude, été conservé. Je ne remarquai rien que le journal ne m'eût déjà appris. Dupin soumit tout à un examen scrupuleux, même les corps des victimes. Nous passâmes ensuite dans les autres chambres, puis dans la cour. Un gendarme nous accompagnait. Cet examen nous conduisit jusqu'à la nuit. Pendant que nous retournions chez nous, mon compagnon entra un instant dans les bureaux d'un journal.

J'ai dit que Dupin avait de nombreux caprices que je respectais. Pour le moment son désir était qu'il ne fût plus entre nous question du meurtre jusqu'au midi du lendemain. Il me demanda alors tout à coup si je n'avais rien remarqué de *particulier* sur le théâtre du crime.

Il y avait dans sa manière de prononcer le mot *particulier* quelque chose qui me fit frémir, sans que je susse pourquoi.

— Non, rien de particulier, repondis-je ; rien de plus que ce que nous avons vu tous deux dans le journal.

— La gazette, reprit-il, n'a pas, je le crains, compris ce qu'a d'inoui cet horrible évènement. Mais laissons là l'opinion banale d'un journal. Il me semble que ce meurtre est regardé comme impénétrable par la raison même qui devrait en faire paraître l'explication facile — c'est-à-dire à cause de l'atrocité du meurtre. La police est déroutée par l'absence apparente de motifs qui aient pu conduire, non à perpétrer le meurtre, mais à l'entourer de circonstances aussi atroces. Il lui semble impossible de concilier l'existence des voix qu'on a entendues avec l'absence d'étrangers dans la maison, d'autant plus qu'il n'y avait aucun moyen de sortir sans être vu par les personnes qui montaient l'escalier. Le désordre extrême de la chambre ; le cadavre introduit la tête en bas dans la cheminée ; l'affreuse mutilation qu'a subie le corps de la vieille dame ; — ces considérations, jointes à celles que j'ai déjà fait valoir, et à d'autres qu'il est inutile d'exposer, ont suffi pour paralyser la police et pour mettre complètement en défaut la perspicacité tant vantée de ses agents. Ils sont tombés dans cette erreur grossière et si commune qui consiste à confondre l'*insuité* avec l'*impénétrable*. Mais c'est justement par l'étude des déviations de l'ordre ordinaire des choses que l'esprit en quête de la vérité trouve sa voie, s'il lui est donné de la trouver. Dans une recherche du genre de celle qui nous occupe en ce moment, il faut moins se demander ce qui est arrivé que ce qui n'est jamais arrivé auparavant. En réalité, la facilité avec laquelle j'arriverai, — si je n'y suis arrivé déjà, — à la solution de ce mystère, est en raison directe de l'impossibilité apparente qu'il présente à la police.

Je le regardai avec un muet étonnement.

— J'attends maintenant, continua-t-il en jetant un regard sur la porte de l'appartement, — j'attends quelqu'un qui n'est peut-être pas l'auteur de cette boucherie, mais qui doit se trouver pour quelque chose dans sa perpétration. De ce qu'il y a d'horrible dans les crimes commis, il est probablement innocent. Je désire ne pas me tromper en ceci, car c'est là-dessus que je fonde l'espoir de pénétrer ce mystère. J'attends l'homme ici, — dans cette chambre, — d'un moment à l'autre. Il est vrai qu'il peut ne pas venir, mais la probabilité est qu'il viendra. S'il vient, il sera nécessaire de le retenir. Voici des pistolets, et nous savons tous deux nous en servir à l'occasion.

Je pris les pistolets, ayant à peine conscience de ce que je faisais, et doutant de ce que j'entendais, tandis que Dupin continuait, semblant se parler à lui-même. J'ai déjà dit ce qu'en de semblables circonstances, ses manières avaient en quelque sorte d'abstrait. Son discours s'adressait à moi, mais bien qu'il me parlât bas, sa voix résonnait comme s'il eût parlé à quelqu'un qui eût été loin de lui ; ses yeux, pleins d'une expression vague, étaient fixés sur le mur.

— Que les voix qu'on a entendues se disputer ne fussent pas celles des femmes elles-mêmes, c'est ce qui est prouvé jusqu'à l'évidence. Ceci ne permet pas d'agiter la question de savoir si ce n'est pas la vieille dame qui a assassiné sa fille, et qui ensuite s'est suicidée. Je ne mentionne ceci que pour la satisfaction de la méthode, car d'ailleurs Mme l'Espanaye n'eût pas eu le degré de force nécessaire pour mettre le corps de la jeune fille dans la position où il a été trouvé, et la nature des blessures qu'elle a elle-même reçues, éloigne toute idée de suicide. Le meurtre donc a été commis par des tiers, et les voix de ceux-ci sont celles qu'on a entendues se disputer. J'examine maintenant, — non pas tout ce qu'on a déposé à l'égard de ces voix, — mais ce qu'il y a de *particulier* dans le témoignage des témoins. N'y avez-vous rien constaté de particulier?

Je remarquai que tous les témoins attribuaient unanimement la voix rude à un Français ; mais qu'il y avait entre eux un désaccord complet à l'égard de la voix aiguë ou criarde, selon l'expression de l'un d'eux.

— C'est l'évidence même, répartit Dupin, mais non ce que l'évidence a de particulier. Vous n'avez rien observé de distinctif. Cependant il y a quelque chose à noter. Les témoins, comme vous le dites, s'accordent sur la première voix ; ils sont unanimes. — Mais en ce qui concerne l'autre voix, ce qu'il faut noter, ce n'est point la divergence des opinions, — c'est qu'un Italien, un Anglais, un Espagnol, un Hollandais, un Français, en essayant d'en donner une idée, l'attribuent chacun à un *étranger*. Chacun affirme que ce n'est pas la voix d'un de ses compatriotes. — Chacun y *reconnaît*, — non *la voix d'un étranger dont il parle la langue*, — mais tout le contraire. Le Français suppose que c'est la voix d'un Espagnol, et il aurait distingué les mots s'il avait entendu l'espagnol. Le Hollandais reconnaît un Français, mais je remarque que ce témoin n'entendant pas le français, il a fallu avoir recours à un interprète. L'Anglais pense avoir entendu un Allemand, et il ne comprend pas l'allemand. L'Espagnol *est certain* que c'était un Anglais, mais il juge d'après l'accent, vu qu'il n'a aucune notion de l'anglais. L'Italien croit que la voix était celle d'un Russe, mais il ne s'est jamais entretenu avec un Russe. De plus, un second Français diffère du premier ; il est positif pour lui que c'était un Italien, mais ne sachant pas cette langue, il se fonde sur l'accent.

Quelle voix singulièrement insitée que celle sur laquelle de tels témoignages ont pu être portés ! Une voix où des natifs des cinq grandes divisions de l'Europe n'ont rien trouvé qui leur fût familier. Vous direz que peut-être était-ce la voix d'un Asiatique — d'un Africain. Ni Asiatiques ni Africains ne sont nombreux à Paris ; mais sans contester la possibilité du fait, j'appellerai simplement votre attention sur trois points. L'un des témoins caractérise la voix en disant qu'elle était plutôt « criarde qu'aiguë. » Deux autres disent qu'elle était « vive et inégale » Nuls mots, — nuls sons ressemblant à des mots — n'ont été par aucun témoin signalés comme distincts.

Je ne sais, continua Dupin, quelle impression je puis avoir faite jusqu'ici sur votre intelligence ; mais je n'hésite pas à dire que de rigoureuses déductions de cette partie des témoignages — celle qui concerne les deux voix — sont en elles-mêmes suffisantes pour faire naître un soupçon qui peut servir de guide dans l'étude de ce mystère. Je dis de rigoureuses déductions, mais cela n'exprime pas complètement ma pensée. Je veux dire que les déductions qu'on en peut tirer sont les seules convenables, et que la lumière en jaillit *inévitablement*, comme un simple résultat. Ce qu'est ce soupçon, je ne le dirai pas encore. Je désire seulement que vous admettiez avec moi que ce soupçon était assez fort pour donner un caractère particulier, — une certaine tendance — à l'enquête que j'avais à faire sur les lieux.

Maintenant transportons-nous par la pensée dans cette chambre. Que chercherons-nous d'abord ? Les moyens d'évasion auxquels les meurtriers ont eu recours. Ce n'est pas aller trop loin que dire que ni vous ni moi ne croyons aux évènements surnaturels. Mme et Mlle l'Espanaye n'ont pas été victimes de purs esprits. Les auteurs du meurtre étaient des êtres matériels, et se sont matériellement enfuis. Comment? Par bonheur il n'y a qu'une manière de raisonner sur ce point, et il faut que cette manière mène à une conclusion précise.

Examinons un à un les moyens possibles de fuite. Il est clair que les assassins étaient dans la chambre où Mlle l'Espanaye a été trouvée, ou tout au moins dans une pièce voisine, quand les témoins montèrent l'escalier. Par conséquent, nous n'avons à nous occuper que des issues de ces deux chambres. La police a soulevé les parquets, dégradé les plafonds et la maçonnerie des murs. Aucune issue secrète n'a pu lui échapper.

Ne voulant pas m'en rapporter à elle, j'ai examiné moi-même. Il n'y a aucune issue secrète. Les portes par lesquelles les deux chambres ou-

Misère et famine. — Le gouvernement français et l'Allemagne. — Les chambres de Wurtemberg et de Saxe. — Un réquisitoire de la Gazette **d'Etat de Berlin.**

Misère et famine, famine et misère, voilà le cri général de la presse allemande. A Berlin comme à Francfort, à Brunswick comme à Leipzig, dans les pays des gouvernements absolus comme dans ceux qui ont des droits soi-disant constitutionnels, partout enfin depuis Carlsruhe jusqu'à Kœnigsberg, la misère, la disette, amenées et soutenues par l'entêtement et l'incurie des gouvernants, désolent les campagnes et assiègent les villes. Les différents *conseils municipaux* ont beau voter des adresses aux rois et distribuer des aumônes, c'est comme une goutte d'eau sur un incendie. Les prédictions de la *Gazette de Trèves* ne se réalisent que trop tôt.

A Berlin, il y a eu une panique si forte que le conseil municipal s'est rendu en personne auprès du roi et chez le ministre. S. M. a donné 10 000 thalers pour les pauvres. On a résolu de faire des quêtes domiciliaires, mais tout cela ne remédiera pas au mal dont la cause est ailleurs. Les prix des grains en Allemagne montent continuellement et ils monteront toujours, qu'il fasse chaud ou froid, qu'il en arrive de la Russie ou de l'Amérique.

« Il faut être frappé de cécité, dit à ce sujet le *Journal de Trèves*, comme les gouvernements civilisés, pour s'abandonner à l'espoir que la liberté du commerce et la concurrence vont toutes seules rétablir l'équilibre. Les grains, à l'heure qu'il est, sont partout dans les mains des marchands et des agioteurs. Les cultivateurs qui en possèdent songent également à les vendre le plus cher possible. Dans les années ordinaires même, quand partout il y a abondance de récoltes, le pauvre paie le pain trois fois plus que le blé ne rapporte au cultivateur, grâce à l'agiotage et aux lois de protection ; à plus forte raison il paiera six fois son prix dans des années de disette.

» Or, ces années de disette sont presque périodiques dans les pays civilisés. N'y a-t-il pas incurie de la part des gouvernements de s'en rapporter au hasard et de ne jamais songer à prévenir les années de disette ? N'est-ce pas de la démence de laisser entre les mains des agioteurs et des accapareurs le pain du pauvre ? Nous avertissons le gouvernement français, finit le *Journal de Trèves*, qu'il se berce d'illusions; ses gendarmes et l'arrivée de grains étrangers ne feront pas baisser le prix. Au contraire! Nous verrons bien d'ici à un mois les gouvernements monarchiques recourir à une loi très révolutionnaire; nous les verrons attenter eux-mêmes à ce qu'ils appellent la sainteté de la propriété; nous les verrons forcer les marchands de grains de vendre à un prix modéré. Nous espérons que cette mesure sera superflue, mais nous craignons bien que l'année 1847 ne donne le coup de grâce à tous les systèmes économiques des Etats européens !

— Après des négociations interrompues et reprises, entre la Prusse et l'Autriche, Cracovie vient enfin d'être incorporée dans la ligne des douanes autrichiennes. La Prusse la première expie la faute de son iniquité.

—Les journaux allemands ne se lassent pas de parler de la constitution prussienne, qui, semblable à l'ancien serpent de mer, surgit tantôt avec une, tantôt avec deux têtes, mais toujours suivi de plusieurs queues. Cette plaisanterie commence à devenir fastidieuse et même odieuse.

... énergiques de ces écrivains. Aussi, les journaux libéraux se sont-ils empressés de reproduire l'article de Berlin. La presse allemande a été rarement si unanime au sujet d'un article. Les journaux dénonciateurs, comme l'*Observateur rhénan*, l'ont reproduit avec des anathèmes et des exclamations; les autres l'ont extrait purement et simplement, mais certes, avec un sourire sur les lèvres, car ces extraits, poétiques et énergiques à la fois, sont pleins de nobles et chaleureux sentiments. Seul le censeur d'Elberfeld a refusé de laisser passer un article qui a été écrit dans les bureaux du ministre de l'intérieur, et qui a paru d'abord dans le journal officiel de Berlin. Est-ce une leçon que le censeur d'Elberfeld donne au roi de Prusse ? Cela nous rappelle le censeur de Cologne qui avait refusé en 1843 de laisser imprimer dans la *Gazette de Cologne* un discours prononcé à l'occasion de l'achèvement du dôme. Ce discours avait été prononcé par le roi, et sur cette observation qu'on fit au censeur, il répondit : « Tant pis pour Sa Majesté, son discours est contre la loi de la censure. »

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Le ministère espagnol, ainsi qu'on l'avait prévu, n'a pu survivre aux premières discussions des cortès. M. Casa-Irujo a été chargé d'en composer un nouveau, mais il n'a encore pu parvenir à s'entendre avec ses collègues.

La junte d'Oporto (Portugal) a prononcé la déchéance de la reine dona Maria, et s'est entendue avec les miguélistes. Un journal rapportait dernièrement que la reine d'Angleterre a eu une vive explication avec lord Palmerston qu'elle accusait d'avoir fait cause commune avec les insurgés du Portugal, et d'avoir comploté avec eux la perte de dona Maria.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — On a jugé ces jours derniers, en cour royale, une affaire où il était question d'une société dont l'idée a fort réjoui la magistrature et le prétoire : Devinez l'objet de cette société : on vous le donne en cent, on vous le donne en mille.... *L'Actionnaire général, société des bonnes occasions*, au capital de 3 millions.

—L'*Osservatore Triestino* classe les journaux français selon qu'ils se traînent ou non dans l'ornière des vieux partis. Il range dans la catégorie des journaux-bornes qui ne font que resasser des vieilleries : les *Débats*, l'*Epoque*, le *Constitutionnel* et le *National*. Il qualifie de progressifs et socialistes les journaux la *Presse*, le *Courrier*, le *Commerce*, l'*Esprit public* et la *Démocratie pacifique*.

— La Chambre des députés se réunira lundi à midi dans ses bureaux pour examiner le projet de loi tendant à ouvrir au ministre de la guerre, sur l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de 4 501 384 fr. pour accroissement de l'effectif des divisions territoriales de l'intérieur, et nommer la commission chargée de l'examen des projets de lois relatifs à des intérêts communaux des départements.

La discussion de l'adresse aura lieu à une heure en séance publique.

— Le collège électoral de Lannion est convoqué pour le 20 février prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. de Thiard, qui a opté pour le 4e collège de Saône-et-Loire.

—Par une ordonnance du 29 janvier, l'exportation des gruaux et fécules de toute espèce, ainsi que des marrons, châtaignes et de leurs farines, a été prohibée jusqu'au 31 juillet prochain.

—Par ordonnance du 26 janvier, douze mille des jeunes gens de la ...

... tesse de Saint-Priest, rue Neuve-des-Capucines, 14 ; Adolphe Sala, rue Greffulhe, 8.

Les personnes qui ne pourraient assister au sermon sont priées de vouloir bien envoyer leur offrande à Mesdames les quêteuses ; à M. Champion, ancien notaire, trésorier de l'œuvre, rue de Londres, 29, ou dans les bureaux de la Maison des Ouvriers, rue J.-J. Rousseau, 5.

— M. l'abbé Coquereau, chanoine du chapitre royal de Saint-Denis et missionnaire apostolique, prononcera en l'église de la Madeleine, le mercredi 3 février, à deux heures, un sermon pour l'œuvre des crèches du 1er arrondissement. Après le sermon, salut solennel et bénédiction par Mgr l'archevêque de Chalcédoine.

TAXE DU PAIN. A compter de lundi prochain, 1er février, le prix du pain, dans Paris, est fixé comme suit :

Le pain de 1re qualité, à 51 cent. le kilog.

Le pain de 2e qualité, à 44 cent. le kilog.

On continuera de distribuer aux indigents et aux familles malaisées, des bons au moyen desquels ils pourront obtenir, chez tous les boulangers, du pain à 40 cent. le kilogramme.

Cette distribution aura lieu, dans les arrondissements de Paris, par les soins des bureaux de bienfaisance, sous l'autorité de MM. les maires, et conformément à l'avis publié par M. le pair de France, préfet de la Seine.

PLAINTE EN ESCROQUERIE CONTRE LES ADMINISTRATEURS DE L'*Epoque*.— La 8e chambre du tribunal de police correctionnelle de la Seine a prononcé aujourd'hui son jugement dans l'affaire de MM. Solar, gérant de l'*Epoque*; Granier de Cassagnac, rédacteur du même journal ; le baron de Rosamel, pair de France, et consorts, prévenus d'escroquerie. Les prévenus ont été acquittés faute de preuves suffisantes.

L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI N'EST PAS L'ÉGALITÉ DEVANT LES PRÉFETS. — A la tête des hommes qui s'étaient distingués par leur courage et leur intrépidité lors de l'inondation de la Loire, on avait remarqué un simple ouvrier, Caboche, et la ville d'Orléans tout entière le désignait comme devant être porté en tête de ceux auxquels une récompense était due. On s'attendait donc, lorsque des récompense furent accordées à ceux qui s'étaient le plus distingués, à voir le nom de Caboche figurer sur la liste des décorés, on se trompait; une distribution de croix eut lieu en effet, mais Caboche fut oublié. Donner la croix à un ouvrier, fi donc! en la voyant briller sur sa blouse on n'eut pas manqué de se demander comment il l'avait gagnée, et l'on eût pu à cette occasion songer à tant d'autres qui la portent sans l'avoir méritée. On a cru plus convenable de lui donner de l'argent et une médaille.

Les réclamations de la presse ont fait rendre justice au brave Caboche. Une ordonnance tardive lui a accordé cette croix qu'il méritait si bien. Ainsi, l'injuste dédain dont il a été victime n'aura servi qu'à augmenter sa gloire, et couvrir de honte ceux qui avaient voulu le ravaler.

INTEMPÉRIES. — On écrit de Luçon à la *Revue de l'Ouest* :

« Un ouragan épouvantable qui a eu lieu dans la nuit du 25 au 26 de ce mois, a démoli une partie de la voûte de notre belle et antique cathédrale qui avait, depuis bien des siècles, résisté aux terribles coups de vent de sud-ouest.

» Le magnifique jeu d'orgues s'est trouvé abîmé dans cette chute, ainsi que toutes les belles sculptures en bois qui le décoraient. Le vent a été si violent que le coq qui surmontait la flèche et qui devait peser au moins de 25 à 30 kilogrammes, a été enlevé et jeté à plus de 300 mètres. Le drapeau tricolore en tôle, qui se trouvait aux basses-galeries de la flèche depuis la révolution de juillet, et qui était main-...

... vrent sur le corridor étaient fermées avec soin, les clefs en dedans. Examinons les cheminées. Celles-ci, quoique de largeur ordinaire jusqu'à une hauteur de huit ou dix pieds, ne pourraient au-delà donner passage à un gros chat. L'impossibilité de sortir par aucun des moyens que nous venons d'énumérer étant absolue, il ne nous reste plus que les fenêtres. Par celles qui ouvrent sur la rue personne n'eût pu sortir sans être vu par la foule qui stationnait devant la maison. Donc les assassins *doivent* être passés par celles de derrière. Amenés d'une façon si certaine à une telle conclusion, notre qualité de logiciens s'oppose à ce que nous la repoussions sous prétexte d'impossibilité apparente. Il ne nous reste qu'à prouver que ces apparentes impossibilités n'existent pas en réalité.

Il y a deux fenêtres dans la chambre. Devant l'une il n'y a aucun meuble; elle est entièrement visible. La partie inférieure de l'autre est cachée par la tête du lit qui est poussé contre elle. La première a été trouvée exactement fermée en dedans. Elle a résisté aux plus énergiques efforts de ceux qui ont essayé de l'ouvrir. On avait percé, dans son cadre à gauche, un trou où l'on avait enfoncé un gros clou presque entièrement. En examinant l'autre fenêtre, on y trouva un clou pareil, et un effort vigoureux pour ouvrir cette fenêtre fut également impuissant. La police fut alors complètement convaincue que la sortie n'avait pu avoir lieu de ce côté. *Aussi* fut-il regardé comme inutile de retirer les clous et d'ouvrir les fenêtres.

Mon examen fut plus exact, et il l'était pour la raison que je viens de donner, — parce que c'était ici, je le savais, qu'il *fallait* prouver que toutes les impossibilités apparentes ne sont pas telles en réalité.

Mes pensées poursuivirent ainsi *à posteriori* : les meurtriers s'évadèrent par l'une des fenêtres. Cela étant, ils n'auraient pas pu refermer les fenêtres à l'intérieur comme on les a trouvées fermées ; — ce fut cette réflexion parfaitement évidente qui arrêta les recherches de la police. Cependant les fenêtres étaient fermées ; il *faut* donc qu'elles puissent se fermer d'elles-mêmes. Il n'y avait pas moyen d'éviter cette conclusion. Je m'approchai de la fenêtre libre, je retirai le clou avec quelque peine, et j'essayai de l'ouvrir. Ainsi que je l'avais prévu, elle résista à tous mes efforts. Je savais maintenant qu'il devait exister un ressort caché, et cette confirmation me convainquit que mes prévisions au moins étaient exactes, quelque mystérieux que parût encore ce qui se rapportait aux clous. Je découvris bientôt un ressort caché. Je le fis jouer, et, satisfait de ma découverte, je n'ouvris point la fenêtre.

Ensuite je replaçai le clou et l'examinai attentivement. Une personne, sortie par cette fenêtre, aurait pu la refermer, et le ressort aurait joué; mais le clou n'aurait pas pu être replacé. Cette remarque rétrécit encore le champ de mes investigations. Il *fallait* que les assassins se fussent échappés par l'autre fenêtre. En supposant, donc, que les ressorts des deux fenêtres fussent pareils, ainsi que cela était probable, il fallait qu'il existât une différence entre les clous, ou au moins dans la manière dont ils étaient attachés. Je montai sur le bois de lit, et examinai minutieusement la seconde croisée. Je découvris facilement le ressort, je le pressai, il était; comme je l'avais supposé, exactement pareil à l'autre. Puis je regardai le clou ; il était aussi gros que l'autre, et fixé apparemment de la même façon, enfoncé presque jusqu'à la tête.

Vous allez dire que j'étais embarrassé ; mais si vous pensez cela, vous avez mal compris la nature des inductions. Je n'avais pas été une seule fois en défaut. La piste n'était pas perdue un instant. J'avais traqué le secret dans son dernier refuge. Ce clou avait, ainsi que je l'ai dit, l'exacte apparence du clou de l'autre fenêtre ; mais ce fait était absolument seul (quelque concluant qu'il pût paraître). Ce clou, me dis-je, est certainement défectueux. Je le touchai, et la tête s'en détacha. Cette fraction était ancienne (car ses bords étaient incrustés de rouille), et elle avait été probablement effectuée par un coup de marteau, qui avait en partie enfoncé la tête du clou dans la partie inférieure de la fenêtre. Je réunis les deux fragments, la fissure était invisible. Ayant pressé le ressort, je soulevai doucement la fenêtre de quelques pouces ; la tête du clou monta avec elle. Je refermai la fenêtre et le clou parut de nouveau entier.

Sur ce point, l'énigme était résolue. L'assassin s'était échappé par la fenêtre qui donnait sur le lit, et cette fenêtre étant tombée d'elle-même à sa sortie (si on ne l'avait fermée), se trouvait retenue par le ressort, dont la résistance avait été attribuée au clou. On n'avait pas cru nécessaire de chercher plus loin.

La seconde question fut le moyen de descendre. Sur ce point, je m'étais satisfait, en faisant avec vous le tour de la maison. A une distance de cinq pieds et demi environ de cette fenêtre, passe la chaîne d'un paratonnerre. La distance est trop grande, pour qu'à l'aide de cette chaîne quelqu'un ait pu atteindre la fenêtre, et encore moins entrer dans la maison. J'avais remarqué, cependant, que les volets du quatrième étage étaient à un seul battant, de la forme d'une porte ordinaire, sauf toutefois que la moitié inférieure est une sorte de treillage, qui offre une bonne prise aux mains. Ces volets avaient au moins trois pieds et demi de large. Lorsque nous les vîmes derrière la maison, ils étaient tous les deux à moitié ouverts, — c'est-à-dire, à angles droits avec le mur. — Il était clair, pour moi, que si le volet appartenant à la fenêtre située derrière le lit, était repoussé à plat contre le mur, il ne serait plus qu'à deux pieds, tout au plus, du paratonnerre. Dans ce cas, un voleur, doué d'une activité et d'un courage fort rares, pouvait, en saisissant le treillage, puis abandonnant le paratonnerre et appuyant solidement ses pieds contre le mur, fermer le volet à l'aide d'un saut vigoureux, et se lancer dans la chambre, pourvu que la fenêtre en fût ouverte.

Comme il est très rare de rencontrer le degré de hardiesse nécessaire pour une tentative aussi difficile et aussi hasardeuse, je tiens à vous démontrer que la chose est possible ; mais je désire surtout vous convaincre qu'il a fallu, pour accomplir ce tour de force, une agilité très extraordinaire, presque surnaturelle.

Vous direz sans doute que je devrais plutôt sous-évaluer qu'estimer pleinement l'activité demandée. Cela rentre sans doute dans les idées judiciaires, mais la raison n'admet pas ce procédé. Je ne cherche que la vérité. Maintenant, veuillez allier cette hardiesse dont je viens de parler avec cette voix si singulièrement aiguë et inégale, sur la nationalité de laquelle deux personnes n'ont pu s'accorder et dont on n'a pu saisir aucune syllabe.

A ces mots, une conception vague et indécise de la pensée de Dupin traversa mon esprit. Il me sembla que j'étais sur le point de comprendre sans avoir la puissance d'y arriver. Mon ami poursuivit :

— Vous voyez, dit-il, que j'ai changé la question pour étudier non plus la manière dont le meurtrier est sorti, mais celle dont il est entré. J'ai voulu vous faire comprendre que l'entrée et la sortie furent effectuées de la même façon et au même endroit. Revenons maintenant à l'intérieur de la chambre. Etudions les apparences. Les tiroirs de la commode, a-t-on dit, avaient été pillés, quoiqu'ils continssent encore plusieurs articles de toilette. La conclusion est absurde. Comment pouvons-nous savoir que les vêtements trouvés dans les tiroirs n'étaient pas tout ce que les tiroirs contenaient ? Mme l'Espanaye et sa fille menaient une vie excessivement retirée, ne recevaient personne, ne sortaient que rarement, et par conséquent n'avaient aucun besoin d'une toilette variée. Il est très peu probable qu'elles possédassent des vêtements d'une meilleure qualité que ceux qu'on a trouvés. Si un voleur en avait emporté, pourquoi n'a-t-il pas pris les meilleurs, pourquoi n'a-t-il pas tout pris ? En un mot, pourquoi a-t-il abandonné quatre mille francs en or pour s'embarrasser d'un paquet de linge ? L'or fut abandonné. La somme mentionnée par M. Mignaud fut trouvée presque entière par terre dans des sacs. Bannissez donc de votre esprit le rapport que la police a voulu voir entre les motifs du crime et l'argent porté chez Mme l'Espanaye. Des coïncidences dix fois plus remarquables que celle-ci se présentent à chaque heure de la journée sans attirer la moindre attention. Les coïncidences en général sont de grandes sources d'erreurs pour ceux qui n'ont jamais été initiés à la théorie des probabilités. Dans l'exemple actuel, si l'or avait été emporté, ce fait qu'il avait été reçu trois jours auparavant, eût été plus qu'une coïncidence. Mais, dans les circonstances véritables, si nous supposons que l'or fût le motif de cet attentat, il faut supposer aussi que l'assassin fût un idiot assez indécis pour avoir complètement perdu de vue l'objet de son crime.

Maintenant, sans perdre de vue les points sur lesquels j'ai appelé votre attention, cette voix étrange, cette rare agilité, et la surprenante absence de tous motifs dans un assassinat aussi singulièrement atroce, jetons un coup d'œil sur le meurtre lui-même. Voici une femme étranglée et poussée dans une cheminée la tête en bas. Des assassins ordinaires n'emploient pas de pareilles manières de tuer. Moins encore choisissent-ils de tels moyens de cacher leurs victimes. Vous admettrez que dans ce fait il y a une exagération singulière. Pensez aussi quelle force prodigieuse il a fallu pour introduire le corps dans la cheminée de telle façon que plusieurs personnes ont eu peine à l'en retirer.

Voyons maintenant d'autres preuves d'une vigueur merveilleuse. Devant la cheminée on a trouvé des tresses épaisses, — très épaisses, —

[illegible]
lance vers un chat où quelque bruit venait de se faire entendre. La croisée en était ouverte; sur le sol il reconnut aisément la trace de pieds inégaux, ce qui ferait supposer que deux individus s'étaient introduits dans la demeure de la femme Archambaud pour y commettre leur crime. Les faits s'éclairciront sans doute; jusqu'à présent ou ignore quelle est la main qui a frappé. »

Les Juifs, rois de l'Epoque.

Par M. A. Toussenel, 2e édition.

M. Toussenel vient de faire une seconde édition de ses *Juifs*. Cette édition se distingue de la première par des aménités à notre adresse dont nous devons la reproduction à nos lecteurs. Nous citons tout et textuellement :

Mais pendant que les envieux de l'homme de génie s'attaquaient à sa gloire, qua faisaient ses disciples, ses disciples bien-aimés et dans lesquels il avait mis toute son affection? Pendant que la faim murmurait aux entrailles du travailleur, que disaient les apôtres de la sainte doctrine? Ecoutez-les : ils proclamaient la déchéance et la débâcle de la vieille politique, et pour se montrer conséquents avec leurs principes, ils se trainaient en tous lieux à la remorque des vieux partis politiques, et rapetassaient avec amour dans leur pâle journal tous les thèmes usés, pour bien montrer aux civilisés qu'ils étaient de leur siècle, et non pas des utopistes, comme la calomnie l'insinuait. Pour se bien faire venir des fidèles de la communion catholique, ils disaient que la doctrine de leur maitre, qui pose en fait la légitimité des passions, et qui entend combler l'homme de toutes les joies du paradis *dès* ce monde, était absolument la même que la catholique qui prescrit le renoncement aux joies de ce monde, et qui considère cette terre comme une vallée de larmes! Ce n'est pourtant pas la même chose.

Après cela, dès qu'il était admis par les croyants du culte chrétien que le Christ qui prescrit le pardon des injures, procède directement de Moïse, qui prescrit la vengeance et dit : *œil pour œil, dent pour dent*, je ne vois pas ce que la prétention des apôtres de la Théorie Sociétaire peut avoir de bien monstrueux aux regards de ceux-ci. Celui qui procède de Moïse, s'appelle Mahomet; le Juif a engendré l'Arabe; et Fourier, qui *quadruple* la richesse sociale, est le plus proche parent de Jésus, qui multiplie les pains dans le désert, et qui change l'eau en vin aux noces de Cana... Pour capter les sympathies de la même puissance, ils plaidaient pour la liberté de l'enseignement contre l'enseignement unitaire de l'Etat, sachant bien cependant que ceux du clergé, qui réclamaient si énergiquement la liberté d'enseignement, n'en voulaient que pour arriver plus vite au monopole, comme ont fait les entrepreneurs de transports avec la concurrence.

Le maitre avait prescrit de déposer l'esprit de secte à la porte de sa doctrine.

Pour se conformer aux prescriptions du maitre, ils entretenaient saintement la discorde parmi les diverses fractions du parti socialiste, et revendiquaient puérilement pour un seul nom l'honneur de toutes les découvertes des génies du passé, comme s'ils eussent voulu interdire à la gratitude de l'humanité d'élever à ses bienfaiteurs un Panthéon assez vaste pour loger commodément tous les noms glorieux d'ici-bas.

Eh! faites d'abord descendre le bienfait sur le malheureux, avant de vous inquiéter du nom du bienfaiteur, car là est l'essentiel; la plante altérée par le souffle brûlant du jour, ne demande pas à l'eau du ciel qu'elle aspire, le secret de sa chute, ni quels nuages bienfaisants l'ont versée sur sa tige....

Le maitre avait attribué au capital du pauvre un revenu triple de celui du capital du riche.... et ils se sont posés comme les défenseurs [illegible]
second, et voilà pourquoi le maitre, à peine installé au phalanstère, se hâte d'attribuer au capital de *l'ouvrier* un intérêt de 24 pour cent, et de réduire à 8 pour cent l'intérêt du capital du banquier. C'était, en effet, le moyen le plus simple, le plus rationnel et le plus pacifique d'arriver au nivellement des fortunes, puis à l'enterrement du capital, et enfin à la résurrection du droit exclusif de la capacité, que ce capital oppresseur étouffait. *Droit de paresse* (capital), *salaire* et *travail attrayant* sont trois mots qui, pour me servir d'une expression banale, hurlent de se trouver accouplés.

Le maitre avait posé en principe la nécessité de s'occuper tout d'abord de l'amélioration du ménage du pauvre et de subordonner toutes les questions à cette question pratique. En conséquence, ses plus savants disciples s'ingéniaient à faire accréditer le Christ en ce monde, comme ambassadeur de la régence du tourbillon solaire... ce qui ne résolvait pas du tout la question de la faim.

Organisaient-ils du moins des secours contre la misère, ces dépositaires du secret de l'organisation universelle? Non pas que le pauvre ait su... mais peut-être que l'heure n'était pas encore venue d'agir, que la misère n'était pas assez intense, ni le froid assez rude. Mais la première pierre du phalanstère était posée sans doute, et le centre de l'école d'où devaient partir l'impulsion et la vie, poussait de tous ses efforts à la fondation de ce palais du travail attrayant, d'où le souffle de l'harmonie doit s'échapper si vite pour tarir sur toute la surface du globe, la misère, la haine et les oppressions?

Hélas! non, la première pierre du phalanstère n'était pas posée encore. Le centre d'où devait partir l'impulsion s'endormait aux délices du journalisme civilisé, et s'occupait surtout de faire nommer député son directeur suprême, en même temps que d'augmenter le produit de la feuille d'annonces du journal. Le centre ajournait, ajournait.... et pour légitimer sa théorie du *far niente*, il taxait les impatients d'hérésie; il les appelait des hommes dangereux, et citait complaisamment les échecs essuyés par les *réalisateurs* d'Amérique et de France, pour démontrer les périls de la précipitation. Comme si la grandeur du résultat ne suffisait pas pour justifier l'impatience et ne valait pas bien qu'on se compromit un peu pour l'atteindre un ou deux ans plus tôt!

Enfin, au lieu du prix qu'il aurait dû proposer pour le meilleur projet de réalisation, le centre proposait un prix pour le meilleur éloge de Fabius Cunctator, un ancien général de Rome qui n'aimait pas non plus à en venir aux mains.

Mais au moins le vieux monde sut apprécier tant de modération et de sage lenteur, et récompensa brillamment de son estime ces réformateurs pacifiques, toutes les fois que s'offrit l'occasion?

Certainement...

A une élection de Paris, en 1844, des électeurs catholiques du neuvième, au nombre de TRENTE, décernèrent leurs suffrages au rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*, qui avait pris parti pour la liberté d'enseignement. Malheureusement ces trente suffrages ne suffirent pas pour donner la majorité au candidat catholique, attendu que le chiffre des autres électeurs s'élevait à près de cinq cents.

Aux élections dernières, et par l'effet d'un de ces revirements incroyables de foi politique qui déjouent tous les calculs, quatre-vingt-onze électeurs *libéraux* de Montargis honoraient de leurs suffrages, comme les trente catholiques du neuvième, le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*. L'auteur de la *Débâcle politique* et de cent *premiers-Paris* virulents contre le vieux libéralisme, honoré des suffrages des co-religionnaires politiques de M. Odilon-Barrot, le même qui poursuit en tous lieux de ses épigrammes innocentes les idées de Fourier, et qui a si bien mérité par ses vingt années de travaux législatifs l'ovation triomphale qu'il a reçue naguères au pays des eunuques... En vérité, c'est à n'y plus rien comprendre. Et malheureuse-

[illegible]
culez devant un échec et qui ambitionnez le nom de député.

Car vous aussi, vous avez songé avant tout à rassurer la société civilisée contre le danger des idées socialistes, comme le gouvernement de juillet à donner des gages aux cabinets absolutistes contre la révolution. Et le courage de l'initiative vous a fait faute, comme à ceux que vous accusez de couardise à toute heure; et la preuve, c'est que le lecteur, fatigué de votre sagesse, s'est retiré de vous. Il n'est pas, pour compléter l'analogie entre les deux politiques, il n'est pas jusqu'à l'esprit de conservation dynastique qui n'ait exercé sur vos conseils sa maligne influence. Ministres ou dictateurs de l'école sociétaire, si les liens d'une commune foi et ceux d'une vieille amitié n'enchainaient l'épigramme sous ma plume, je serais tenté d'accoler à votre nom, comme j'ai fait tout à l'heure pour d'autres, le mot de *fainéants*.

Car vous aussi, quand vous vous présenterez devant le tribunal de l'opinion publique pour rendre compte de vos actes et de la puissance dont la confiance de vos frères vous avait investis, vous entendrez l'opinion publique vous dire : « Pour tant de génuflexions devant le capital et de ménagements envers les juifs, pour tant d'habileté à cacher votre drapeau dans les jours de bataille et cent mille francs de rentes, cent vingt suffrages de contrebande accrochés de ci, de là, aux ultramontains de l'*Univers* et aux voltairiens du *Constitutionnel*, en conscience, ce n'est pas assez. »

Ces témoignages de *vieille amitié*, de bons sentiments et de gratitude n'ont malheureusement rien qui doive nous surprendre de la part de M. Toussenel.

Nous n'avons rien à répondre à des accusations aussi parfaitement dénuées de justice et de raison et privées de toute valeur. Adressées à des hommes de foi, de conscience et d'honneur, de pareilles imputations n'accusent qu'un état d'aigreur et de violence qui appartient au domaine de la pathologie. Il est des outrages qui ne sauraient atteindre ceux qui en sont l'objet; ils ne sont fâcheux que pour celui qui a le triste courage d'en charger sa conscience. C'est les punir assez que de les reproduire.

La maladie d'humeur âcre et violente dont M. Toussenel est affecté, lui a laissé parfois des temps de trève. S'il lui revient quelque moment lucide, il regrettera les excès dont il s'est rendu coupable envers des gens dont il connait le caractère, qui n'ont jamais usé que de bons procédés à son égard, et qui ne lui rappelleront même pas ses torts dès qu'il les aura sentis.

Nous avons, en terminant, un remerciement à adresser à M. Toussenel. Nombre de nos amis se sont plaints, surtout dans les derniers temps où la collaboration de M. Toussenel ornait de ses spirituels paradoxes le feuilleton de la *Démocratie*, des sentiments violents et haineux qui, trop souvent, les déparaient. On nous représentait que des personnalités grossières et des imputations de perversité native et indélébile adressées à des races et à des peuples, faisaient, dans le feuilleton de la *Démocratie*, outrage à tous les grands principes des doctrines qu'elle a mission de propager et de défendre. Nous étions parfaitement de cet avis : les étranges reproches que nous jette aujourd'hui M. Toussenel le prouveront surabondamment et expliqueront, à ceux qui ne l'auraient pas deviné, le motif de la retraite de M. Toussenel. Entre nos principes et les sentiments dont le feuilleton de la *Démocratie* devait subir l'expression pour conserver une collaboration à tant d'égards regrettable, spirituelle et récréative, il y avait en effet pleine incompatibilité.

---

de cheveux gris. Ceux-ci avaient été arrachés par les racines. Vous savez ce qu'il faut de force pour arracher de la tête même vingt ou trente cheveux. Vous avez vu comme moi les mèches dont il s'agit. Leurs racines (hideux spectacle!) étaient adhérentes à des fragments de chair, preuve évidente de la force prodigieuse qui a été déployée. Le cou de la vieille dame n'était pas simplement coupé, mais la tête absolument détachée du corps; l'instrument n'était qu'un rasoir. Je vous prie de remarquer la férocité *brutale* de ces faits. Je ne parle pas des meurtrissures du corps de Mme l'Espanaye. M. Dumas et son digne confrère M. Etienne ont déclaré qu'elles ont été produites par quelque instrument obtus, et en ceci ces messieurs ont raison. L'instrument obtus fut évidemment le pavé de la cour, sur lequel est tombé le corps de la victime lancé de la fenêtre qui donne sur le lit. Cette idée, toute simple qu'elle paraisse à présent, échappa à la police par la même raison qu'elle ne songea pas à remarquer la largeur des persiennes, la présence des clous semblant leur démontrer l'impossibilité que l'une ou l'autre des fenêtres eût été ouverte.

Si maintenant vous avez convenablement réfléchi au singulier désordre de la chambre, nous avons été assez loin pour combiner les idées d'une étonnante agilité, d'une force surhumaine, d'une férocité brutale, d'un meurtre sans motifs et d'une voix dont l'accent était étranger aux oreilles d'hommes de plusieurs nations, et où l'on ne distinguait aucune syllabe. — A quel résultat arrivez-vous? Quelle impression ai-je fait sur votre imagination?

Un frisson parcourut mon corps quand Dupin me fit cette question.

— C'est un fou, dis-je, qui a commis ce meurtre, — c'est quelque maniaque furieux, échappé d'une maison de santé du voisinage.

— Sous quelques rapports, répondit-il, votre idée n'est pas sans fondement. Mais les voix des fous, même dans leurs paroxysmes les plus frénétiques, ne s'accordent pas avec ce qu'on raconte de cette voix particulière entendue sur l'escalier. Les fous sont d'une nation quelconque, et leur langage, quelque incohérentes que soient leurs paroles, se compose toujours de syllabes. D'ailleurs, les cheveux d'un fou ne ressemblent pas à ceux que je tiens à la main. J'ai dégagé cette petite touffe des doigts crispés de Mme l'Espanaye. Dites-moi ce que vous en pensez.

— Dupin, dis-je, complètement épouvanté, ces cheveux sont très extraordinaires, ce ne sont pas des cheveux *humains*.

— Je n'ai pas dit qu'ils le sont, reprit-il; mais avant que nous nous décidions sur ce point, je vous prie de regarder la petite esquisse que j'ai tracée sur ce papier. C'est un dessin — « des meurtrissures et de profondes marques d'ongles » qui ont été signalées sur le cou de Mlle l'Espanaye, et ailleurs, — par MM. Dumas et Etienne, — comme une série de taches livides résultant évidemment de la pression de doigts.

Vous vous apercevez, poursuivit mon ami, dépliant le papier, que ce dessin donne l'idée d'une pression ferme, prolongée. On voit que les doigts n'ont pas glissé. Chaque doigt est resté probablement jusqu'à la mort de la victime, à la place où il s'était d'abord enfoncé. Essayez maintenant de placer tous vos doigts en même temps sur les marques que vous voyez.

Je fis l'essai en vain.

— Nous ne faisons peut-être pas cette épreuve avec exactitude, dit-il. Le papier est étendu sur une surface plane, tandis que le cou humain est cylindrique. Voici une bûche dont la circonférence est à peu près celle du cou. Entourez-là du papier et refaites l'expérience.

Je le fis; mais la difficulté ne fut que plus évidente.

— Lisez maintenant, dit Dupin, ce passage de Cuvier.

C'était l'histoire anatomique et descriptive du grand orang-outang des Indes orientales. La taille gigantesque, la force et l'activité prodigieuses, la sauvage férocité et la disposition imitative de ces animaux sont suthsamment connues. Je compris sur-le-champ toute l'horreur du meurtre.

— La description des doigts, dis-je en terminant la lecture, s'accorde exactement avec ce dessin. Je vois qu'aucun être, sauf l'orang-outang, de l'espèce ici mentionnée, n'aurait pu faire ces impressions. Cette touffe de poils fauves, aussi, est identique à ceux de cette bête. Mais il m'est impossible de comprendre les particularités de cet effrayant mystère. D'ailleurs on a entendu *deux* voix, et l'une fut sans contredit la voix d'un Français.

— C'est vrai, et vous devez vous rappeler ces mots : Mon Dieu, que les témoins ont attribués presque à l'unanimité à cette voix. Ces mots ont été justement caractérisés par Montani, le pâtissier, comme exprimant le reproche et la colère. C'est sur ces deux mots que j'ai fondé mon espoir d'arriver à une complète solution de l'énigme. Un Français eut connaissance du meurtre. Il est possible, — il est même bien plus que probable, — qu'il est innocent. L'orang-outang peut s'être échappé. — Il peut l'avoir poursuivi jusqu'à la chambre; mais sans les circonstances effrayantes qui eurent lieu ensuite, il n'aurait jamais pu le rattraper. Il est encore en liberté. Je ne poursuivrai pas ces suppositions, — car je n'ai pas le droit de leur donner un autre nom; — si le Français en question est, comme je le suppose, innocent du meurtre, cette annonce, que j'ai laissée hier soir aux bureaux d'un journal consacré aux intérêts maritimes et très recherché des marins, nous l'amènera.

Il me tendit un journal et je lus l'annonce suivante :

« Le..... (jour de l'assassinat) on a attrapé dans le bois de Boulogne, un *orang-outang*, très grand, de couleur fauve, de l'espèce Bornèse. Le propriétaire (qu'on a appris être un marin appartenant à un vaisseau de Malte) sera remis en possession de l'animal, pourvu qu'il donne l'exact signalement et moyennant le remboursement de la faible dépense qu'a entrainée sa capture. Rue .... no .... Faubourg-Saint-Germain. »

— Comment est-il possible, demandai-je, que vous ayez su que l'homme est un marin, et qu'il appartient à un vaisseau maltais?

— Je ne le sais pas, dit Dnpin, je n'en suis pas sûr. Voici cependant un morceau qui, d'après sa forme et son apparence graisseuse, a dû servir à nouer les cheveux en une de ces longues queues que les matelots affectionnent. De plus, ce nœud est un de ceux que peu de personnes, sauf les matelots, savent faire, et il est particulier aux Maltais. J'ai ramassé le ruban au pied du paratonnerre. Il n'a pu appartenir à l'une ou l'autre des victimes. Si, après tout, le Français n'appartient pas à un vaisseau maltais, je n'aurai toujours fait aucun mal en disant ce que j'ai dit dans l'annonce. Si je suis dans l'erreur, il supposera simplement que j'ai été fourvoyé par quelque circonstance qu'il ne cherchera pas à s'expliquer. Mais si je ne me suis pas trompé, j'ai gagné un point considérable. — Connaissant le monstre, quoique innocent, cet homme hésitera naturellement à réclamer l'orang-outang. Il raisonnera ainsi : — Je suis innocent; je suis pauvre; mon orang-outang est d'une grande valeur; pour un homme dans ma position; c'est une fortune; — pourquoi le perdrais-je? Le voici à ma portée. Il a été trouvé au bois de Boulogne, à une distance très grande de la scène du meurtre. Comment soupçonnerait-on qu'une bête a commis ce crime? La police est en défaut, — elle n'a pas la moindre trace. Et même si elle découvrait la bête, il lui serait impossible de prouver que j'aie connaissance du meurtre. D'ailleurs, *je suis connu*, le journal me désigne comme propriétaire de la bête. Si j'évite de réclamer une propriété d'une valeur si considérable, j'attirerai l'attention sur l'animal. Je répondrai à l'annonce, je reprendrai l'orang-outang, et je l'enfermerai jusqu'à ce que cette affaire soit finie.

En ce moment, nous entendîmes des pas sur l'escalier.

— Tenez-vous prêt, dit Dupin, avec vos pistolets, mais ne vous en servez pas, ne les montrez que lorsque j'en donnerai le signal.

La porte d'entrée de la maison avait été laissée ouverte, et le visiteur étant entré sans sonner, montait lentement l'escalier. Cependant, il nous sembla qu'il hésitait; il descendit quelques marches. Dupin s'approchait vivement de la porte, lorsque nous l'entendîmes remonter. Il ne recula plus, monta avec décision, et frappa à la porte de notre chambre.

— Entrez! dit Dupin d'une voix franche et cordiale.

Un homme entra. C'était évidemment un matelot; un homme grand et vigoureux, avec une expression d'audace qui ne fit pas sur nous une impression défavorable. Son visage, brûlé par le soleil, était plus qu'à moitié caché par ses moustaches et ses épais favoris. Il portait un lourd bâton de chêne, mais ne paraissait pas autrement armé. Il nous salua gauchement, et nous souhaita le bonjour; son accent indiquait une origine parisienne.

— Asseyez-vous, mon ami, dit Dupin. Vous venez, je suppose, pour l'orang-outang. En vérité, je vous l'envie presque, c'est une bête superbe, et sans doute d'une grande valeur. Quel âge lui donnez-vous?

Le matelot respira longuement et bruyamment, de l'air d'un homme qui se trouve allégé d'un fardeau insupportable, et répondit alors d'un ton assuré :

— Je n'ai aucun moyen de le dire, mais il ne peut pas avoir plus de quatre ou cinq ans. Est-ce que vous l'avez ici?

— Oh non! nous n'avons pu le garder ici. Il est dans une écurie, dans une rue voisine. Vous pourrez l'avoir demain matin. Vous êtes sans doute prêt à établir son identité?

— Certainement, Monsieur.

— Je serai fâché de m'en séparer, dit Dupin.

— Je n'entends pas, Monsieur, que vous preniez toute cette peine

« Comme phalanstérien, Aug. Bouquet n'était guère connu, il n'avait jamais agi *ostensiblement* pour l'idée, mais sa mort peut être le sujet d'un article déjà fait bien des fois, mais toujours utile.

» Il y a eu dans la vie de cet homme des souffrances si grandes, il a expié si cruellement les vigoureux instincts intellectuels dont il était doué, qu'il peut, comme tout ce qui est d'un titre supérieur, servir d'accusation contre un ordre social qui, incapable de s'assimiler les éléments transcendants, ou les défigure, ou les brise. Bouquet était le type par excellence de l'initiateur, de l'inventeur; toujours tourmenté par la solution d'un problème industriel quelconque, faisant pour y arriver les recherches avec une sagacité merveilleuse, déployant dans ses moments d'incubation intellectuelle une énergie énorme, en même temps qu'une délicatesse toute féminine, mais aussi manquant comme nous tous de ce que l'ordre sériaire seul pourra donner, c'est-à-dire un entourage d'intelligences analogues à la sienne pour continuer son œuvre, la compléter, l'achever et la jeter dans la pratique, afin que, de découverte intéressante elle devienne œuvre utile; car, cet homme si énergique, si ingénieux, si tenace, si violent travailleur tant que l'idée lui était encore voilée, aussitôt qu'elle paraissait s'éclaircir, aussitôt qu'il n'y avait plus à lutter avec elle, quand il semblait qu'il allait recueillir le fruit de son travail, qu'il allait avoir beaucoup d'argent pour activer la réalisation de l'idée phalanstérienne (car c'était sa préoccupation continuelle et son but), aussitôt il renfermait ses notes dans son tiroir, il montait au grenier ses préparations chimiques, et puis n'y pensait plus, et même n'en voulait plus entendre parler.

» Alors survenaient des moments d'ennui profond, de critique acerbe, de vide affreux, jusqu'à ce qu'une autre idée bien claire dans son principe, mais bien difficile à réaliser, revint le réveiller et lui redonner un peu de fièvre.

» Bouquet était un homme spirituel, aimable et très serviable; seulement dans les derniers temps de sa vie, ses travaux toujours faits par soubresauts et par excès l'avaient épuisé, et le ridicule qui s'attache toujours à celui qui a la vue plus perçante que les autres et qu'il n'avait pu éviter vis-à-vis de ses amis l'avait aigri, d'autant plus que le fruit de ses recherches n'était jamais arrivé à une pratique productive.

» Les préoccupations de l'esprit d'invention lui avaient toujours fait oublier les exigences de la vie, et quoique ayant le sentiment des beaux-arts, il n'avait presque jamais produit et fort rarement gagné sa vie; aussi sans la noble et fraternelle amitié de François Sabatier, notre ami, je ne sais trop où il serait mort. Tous les détails que je vous donne ici sur Bouquet sont exacts et très exacts. J'ai vécu près de lui environ deux ans; j'ai assisté à ses travaux, à ses luttes et à ses chagrins, je sais ce qu'il y avait de belles qualités en lui. Aussi je lui souhaite là-haut un meilleur monde, et une organisation en rapport avec le milieu où il se trouve.

» Adieu, mon cher ami; si ces détails vous paraissent bons, faites-en ce que vous voudrez après les avoir traduits en français.

» Tout à vous, BESOZZI. »

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : Situation financière (2 articles). — L'Adresse de la Chambre des députés. — Un plaidoyer naïf. — Cracovie et les mariages espagnols. — La marque obligatoire. — Les réserves de grains. — M. Billault et la *Réforme*. — Institution des diaconesses. — Quel est le moins sage ? — Le ministère anglais et l'Irlande. — Dons du gouvernement aux compagnies de chemins de fer. — Séances des deux Chambres. — Correspondances des départements sur la misère. — Nouvelles d'Alger, d'Oran, de l'Angleterre, de l'Espagne (chute du ministère), du Portugal, du Sénégal, etc. — Guerres entre les civilisés dans l'Australie et l'A-

[illegible] votre lettre du 26 septembre dernier, contenant 250 fr. — La mère-patrie se montre pas très anxieuse d'avoir souvent de vos nouvelles ! — Nous vous avons, avant-hier, acheminé une caisse par le Havre.

M. R. à Gueret. — Reçu les 12. — Merci. — Nous vous voyons en bon chemin. — Nous ratifions l'échange.

A l'*Echo de la Charente*. — M. E. C. fait partie de la société des gens de lettres.

A l'*Océan*, à Brest. — Il en est de même pour le traducteur du *Martin*.

M. L. à Périgueux. — Que devient la troisième feuille du manuscrit ?

Ev. D. à Maurice. — Vous êtes certes le premier sur toute la ligne. Nulle part un zèle plus intelligent, plus actif et couronné d'un plus beau succès. Permettez qu'on vous porte à l'o. du j. dans le *B. ph.*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 26 janv. 1847. — Dame veuve CHARBO, marchande publique, marché de la Madeleine, 20. Juge-comm., M. Germinet; synd. prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290. — C.-J.-B. DUCRÉ, ancien marchand de soie, rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur; 1. Juge-comm., M. Milliet, syndic. prov., M. de Foix, rue Saint-Lazare, 70.

Du 27 janv. 1847. — BRACHET, limonadier, quai Voltaire, 1. Juge-comm., M. Ferté; synd. prov., M. Blot, rue des Bons-Enfants, 32. — VAUVRAY jeune, lampiste, rue des Gravilliers, 29. Juge-comm., M. Plaine; synd. prov., M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5. — Dame veuve LEROY, marchande de vins, rue Chabrol, 23. Juge-comm., M. de Rotrou; synd. prov., M. Maillet, rue des Jeuneurs, 14. — RICHET, filateur de cachemire, à Belleville, impasse St-Laurent, 11. Juge-comm., M. Barthelot; synd. prov., M. Bidard, rue Las-Cases, 12.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 29 janvier. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 4 078 q. 39 k. — Ventes, 1804 q. 11 k. — Restant, 20 702 q. 24 k. — Cours moyen du jour, 61-46. — Cours-taxe de quinzaine, 58-67. — Ventes en disponibles: Gruaux, 03 q. 14 k. 75-40 à 82-25. — 1re marque, 275 q. 48 k.; 61-15 à 33-70. — 2e marque, 113 q. 04 k.; 59-25 à 60-50. — 3e marque, 42 q. 57 k.; 50-30 à 51-»». — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, 50 q. 24 k. — Relevé, 133 q. 45 k. — Ventes à livrer, 803 q. 55 k. 59-50 à 62-40. — Cuisson, 153 q. 86 k. »»-»» à »»-»». — Revente, 241 q. 78 k. 55-45 à 71-40.

Bourse du 30 janvier 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 »»	78 30	77 95	78 20
— — fin courant	77 95	78 15	77 85	78 15
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 »»	118 35	118 »»	118 35
— — fin courant	117 85	119 25	117 85	118 25

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3265 »»	
4 0/0 J. »	103 »»	O. V. de Par.	»»» »»	
Emp. 1844, au Ct	» »/»	C. hyp.	»»» »»	
— fin Ct	» »»	— Gouin.	1105 »»	
B. du Trés.	4 »/»	— Gann.	1165 »»	

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	78 75	78 65
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	118 75	119 »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	05 »/»	07 1/2	12 1/2
5 p. 0/0	»» »/»	05 »/»	20 »/»	45 »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM. Der C.	100 »/»	
Récép. Rotsch.	»»» »»	BELG. 2 1/2	»» »/»	
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2	95 1/2	
— — pass.	» »»	— do 1840	100 3/8	
— 3 p. 0/0.	»» »/»	— do 1842	»»» »/»	
Dette intérieure	36 1 2	— Banque	»»» »»	
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1844.	»»» »»	
HOLL. 2 1/2	»» »»	PIÉMONT	»»»» »»	
HAITI	» »/»	AUTRICHE	410 »»	

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 5100

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1245 »»
Act. d J.	100 »»
Ch. S. G.	»»»» »»
V. r. dr	330 »»
— Ob. anc	»»»» »»
— — nouv.	»»» »
V. r. gauc.	2 7 50
Paris à Se.	» »»
— à Orléans	1232 30
— à Rouen.	877 50
R.-Havre.	675 »»
Avignon.	»»» »»
Str. à Bâle.	205 »»
Paris-Str.	470 »»
Tours-Nant	470 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	610 »»
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	310 »»
Boul. à Am.	410 »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	491 25
Port-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maner	»»» »»

FABLES [illegible] l'Académie française, avec une préface par Pierre Vinçard. — 5e édition, augmentée de deux livres ou de trente-neuf fables nouvelles. Paris, 1847. — Chez Pierre Vinçard, rue Montmartre, 20, et chez l'auteur, rue Lafayette, 21 bis.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la *Statistique générale de la France*, de Schnitzler. On peut dire que c'est le premier grand travail méthodique de statistique générale raisonnée qu'on ait consacré à notre pays; car la statistique officielle se compose exclusivement de chiffres, et celle de Herbin, publiée il y a près d'un demi-siècle, en 7 volumes in-8°, n'en avait pas encore assez à sa disposition. Tout le reste, mêmes les excellents ouvrages de Chaptal, de M. Charles Dupin, de M. le comte d'Angeville, etc., ne sont que des monographies, relatives à certaines branches, et non pas à l'ensemble de la population française, de ses intérêts sociaux ou particuliers, moraux ou matériels.

Dans cette statistique générale, M. Schnitzler a abordé une tâche laborieuse, à cause de la masse énorme de matériaux dont il s'agissait pour lui de faire le premier triage. Et non-seulement il a voulu résumer tout l'ensemble des publications officielles faites en France depuis vingt ans, il a de plus fait ressortir la valeur des chiffres par d'utiles comparaisons: en regard des faits relatifs à la France, il a placé ceux qui concernent les autres pays, également puisés dans des documents officiels publiés en différentes langues. La méthode la plus rigoureuse a présidé à ce travail, dont le mérite assure à l'auteur des droits à la reconnaissance du monde savant.

— Encore un livre sérieux, amusant, plein de gracieux et savants détails au milieu de tant de publications éphémères et sans portée dont nous sommes inondés, dû à la plume exercée de MM. Manuel de Cuendias et V. de Féréal. Cet ouvrage, richement illustré, paraît à la Libraire Ethnographique, rue du Hasard-Richelieu, 4, sous le titre de l'*Espagne pittoresque artistique et monumentale*. Luxe typographique, vues et monuments admirablement gravés, costumes richement coloriés, rien n'a été épargné pour assurer à ce livre un éclatant succès. — Les *Mœurs et Costumes de tous les Peuples*, les *Coutumes du moyen-âge*, les *Monuments de tous les Peuples*, l'*Histoire des Costumes religieux*, ouvrent une série d'ouvrages intéressants.

— La science vient de faire une grande perte dans la personne de M. Gambey, membre de l'Institut. Sur la recommandation du défunt, M. Gannal a été chargé de l'embaumement.

« ..... Puis ils montreront la molaire ou la canine à tout le peuple assemblé.

» Ceci n'est pas une exagération fantastique. — Voyez plutôt ce qui s'est passé à l'égard de cet excellent prince égyptien Ibrahim. — M... a fait annoncer dans tous les journaux qu'il lui avait mis trois fausses canines. Puis, voici que M. Jacowski, — autre chirurgien non moins dentiste, — déclare aujourd'hui, dans le *Constitutionnel*, qu'il est fort satisfait du cadeau que vient de lui envoyer de Londres le même excellent Ibrahim pour les molaires qu'il lui a fournies durant son séjour à Paris. » (Le *Charivari* du 9 août 1846.)

» ..... Cet habile artiste, M. Jacowski, dentiste, rue de la Bourse, 1, renommé entre tous pour l'élégance, la solidité et la perfection de ses ouvrages, et pour un système spécial de mécanique dentaire, trouvera, dans cette publicité légitime, le surcroît de retentissement qu'il mérite et que le charlatanisme n'usurpe que trop facilement. » (Voir la *Gazette des Tribunaux* du 2 juillet 1846).

STATISTIQUE DES ASSURANCES EN FRANCE, comprenant dans tous leurs détails, les chiffres des compagnies d'assurances, soit à primes, soit mutuelles, soit sur la vie, soit contre l'incendie, contre la grêle, la mortalité des bestiaux, etc., et les assurances maritimes; par M. J. MOREAU. — In-8°. 2 fr. — En dépôt à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25, en face du Pont-Royal.

---

pour rien, dit l'homme. Je donnerai volontiers une récompense, quelque chose de raisonnable.

— Eh bien ! répondit mon ami, cela est très juste. Voyons, que me donneriez-vous ? Ah ! je vais vous le dire. — Vous me raconterez tout ce que vous savez des assassinats de la rue Morgue.

Dupin prononça ces derniers mots à voix basse et très tranquillement. Tranquillement aussi il s'approcha de la porte, la ferma, et mit la clef dans sa poche. En même temps, il tira un pistolet de sa poche et le plaça sur la table.

Le visage du matelot se colora comme s'il suffoquait. Il se leva subitement, serra son bâton, puis presque aussitôt retomba lourdement sur sa chaise, tremblant et plus mort que vif. Il ne dit pas un mot. Je le plaignais du fond du cœur.

— Mon ami, dit Dupin doucement, vous vous alarmez inutilement, je vous assure. Nous ne voulons vous faire aucun mal. Sur l'honneur d'un galant homme et d'un Français, nous ne nous proposons rien contre vous. Je sais parfaitement que vous êtes innocent des atrocités de la rue Morgue. Vous ne pouvez cependant nier que vous y êtes en quelque sorte impliqué. De ce que je viens de dire, vous devez conclure que j'ai eu des moyens de me renseigner sur cette affaire, des moyens dont vous ne vous seriez jamais douté. Voici la chose. Vous n'avez rien fait que vous ayez pu éviter, rien, certainement, qui vous rende coupable. Vous n'avez pas même été coupable de vol, quand vous auriez pu voler impunément; vous n'avez rien à taire, aucune raison de vous cacher. D'autre part, l'honneur exige que vous révéliez tout ce que vous savez. Un homme innocent est maintenant en prison, accusé du crime dont vous pouvez indiquer l'auteur.

Pendant que Dupin parlait, le matelot avait repris sa présence d'esprit, jusqu'à un certain point; mais de sa première hardiesse, il n'y avait plus de trace.

— Que Dieu me soit en aide, dit-il après un court silence, et je vous dirai tout ce que je sais de cette affaire; — mais je ne suis pas assez fou pour m'attendre à ce que vous croyiez la moitié de ce que je vais vous raconter. C'est égal, je suis innocent, et je dirai la vérité, même si elle doit me coûter la vie.

Voici la substance de son récit. Il avait fait récemment un voyage dans l'Archipel indien. Quelques gens de l'équipage, parmi lesquels il se trouvait, débarquèrent à Bornéo, et pénétrèrent dans l'intérieur de l'île; aidé par un camarade, il s'empara d'un orang-outang. Son compagnon mourut, le laissant seul possesseur de la bête. Après des peines infinies, causées par l'intraitable férocité de son captif pendant le voyage de retour, il réussit enfin à le loger en sûreté dans sa demeure à Paris, où, afin de ne pas s'attirer la curiosité des voisins, il le tenait soigneusement caché jusqu'à ce qu'il se fût guéri d'une blessure au pied, reçue à bord du vaisseau. Son projet était de le vendre.

La nuit, ou plutôt le matin du meurtre, en revenant d'un souper de matelots, il trouva la bête dans sa chambre; elle était entrée en brisant la porte d'un cabinet où son maître l'avait crue sûrement emprisonnée. Armée d'un rasoir et le visage couvert de savon, elle était assise devant une glace et esseyait de se raser; comme sans doute elle avait vu faire à son maître en l'épiant par le trou de la serrure du cabinet. Effrayé en voyant ce dangereux instrument entre les mains d'un animal aussi féroce, l'homme ne sut d'abord que faire. Cependant, le fouet ayant toujours eu raison des accès les plus furieux, il y eut encore recours. Voyant cela, l'orang-outang s'élança hors de la chambre, descendit l'escalier, et trouvant une fenêtre malheureusement ouverte, il sauta dans la rue.

Le matelot désespéré suivit le singe. Celui ci tenait toujours le rasoir à la main; il s'arrêtait pour regarder en arrière et gesticulait en voyant son maître; sur le point d'être atteint, il s'enfuyait de nouveau. La chasse continua longtemps. Les rues étaient désertes, il était près de trois heures du matin. En descendant une allée qui passait derrière la rue Morgue, l'attention du fugitif fut subitement attirée par une lumière qui brillait à la fenêtre de la chambre de Mme l'Espanaye, au quatrième étage de la maison. Il s'élança vers la maison, vit le paratonnerre, monta avec une agilité inconcevable, se cramponna à la persienne qui était poussée à plat contre le mur, et par ce moyen s'élança sur la tête du lit. Ce fut l'affaire de moins d'une minute. La persienne fut rejetée contre le mur par un coup de pied que donna l'orang-outang en entrant dans la chambre.

Le marin, cependant, fut à la fois réjoui et inquiet. Il avait maintenant son espoir de rattraper la bête, puisqu'elle ne pourrait probablement s'échapper de l'endroit où elle s'était aventurée, à moins de redescendre par le paratonnerre, où il serait facile d'arrêter sa fuite. D'autre part, il y avait grand sujet d'inquiétude sur ce qu'il pourrait faire dans la maison. Cette dernière réflexion engagea l'homme à continuer sa poursuite. Il n'est pas difficile pour un matelot de grimper le long d'un paratonnerre, mais lorsqu'il fut arrivé à la hauteur de la fenêtre qui se trouvait loin à sa gauche, son ascension fut arrêtée; tout ce qu'il put, fut de se pencher de manière à jeter un coup d'œil dans l'intérieur de la chambre.

L'épouvante lui fit presque lâcher prise. C'est en ce moment que s'élevèrent les cris hideux qui ont réveillé en sursaut les habitants de la rue Morgue. Mme l'Espanaye et sa fille, en toilette de nuit, s'occupaient probablement à ranger des papiers dans le coffre de fer déjà mentionné, et qui avait été traîné au milieu de la chambre. Il était ouvert, et son contenu se trouvait par terre. Il fallait que les deux femmes eussent le dos tourné à la fenêtre, et d'après le temps qui s'était passé entre l'entrée de la bête et leurs premiers cris, il est probable qu'elles ne s'étaient pas immédiatement aperçues de sa présence. Elles ont pu attribuer au vent le bruit de la persienne.

Au moment où le matelot regardait, l'animal gigantesque avait saisi Mme l'Espanaye par les cheveux, qui étaient épars (elle était en train de les peigner), et il agitait le rasoir autour de sa figure, en imitant les gestes d'un barbier. La jeune fille était étendue par terre, immobile; elle s'était évanouie. Les cris et la résistance de la vieille dame (pendant lesquels les cheveux furent arrachés) changèrent en colère les desseins probablement pacifiques de l'orang-outang. Par un mouvement résolu de son bras musculeux, il sépara presque la tête du corps. La vue du sang porta sa rage jusqu'à la frénésie. Grinçant des dents et ses yeux jetant des éclairs, il se jeta sur le corps de la jeune fille, et en lui enfonçant ses horribles ongles dans la gorge, il les y retint jusqu'à ce qu'elle eût expiré. Ses regards errants et sauvages tombèrent en ce moment sur le visage de son maître, qui lui apparaissait à la fenêtre. La fureur du singe, qui sans doute se souvenait du fouet, se changea immédiatement en crainte, sachant bien qu'il avait mérité le châtiment; il paraissait vouloir cacher ce qu'il avait fait, et il se mit à sauter dans la chambre dans un excès d'agitation nerveuse, jetant par terre et brisant les meubles, et tirant les matelas du lit. Enfin, il se saisit du corps de la fille, qu'il enfonça dans la cheminée, où on le trouva; ensuite il prit celui de la mère, et le lança immédiatement par la fenêtre, dans la cour au-dessous.

Comme le singe s'approchait de la fenêtre, chargé de son fardeau mutilé, le matelot se recula épouvanté, se laissa glisser le long du paratonnerre, et courut chez lui, trop heureux dans sa terreur de perdre l'orang-outang.

Les voix entendues de l'escalier étaient les exclamations d'horreur et d'effroi poussées par le matelot, mêlées aux cris diaboliques de la bête.

Jé n'ai presque rien à ajouter. L'orang-outang s'était sans doute échappé par la fenêtre, au moyen du paratonnerre, immédiatement avant l'ouverture de la porte. Il fallait qu'il eût fermé la fenêtre en sortant.

Ce fut le propriétaire lui-même qui le rattrapa un peu plus tard; il en obtint une somme très considérable du Jardin-des-Plantes.

Lebon fut immédiatement mis en liberté lorsque nous eûmes raconté cette affaire au préfet de police. Ce fonctionnaire, quelque bien disposé qu'il fût envers mon ami, ne put entièrement dissimuler le chagrin que lui causait un tel dénouement, ni se défendre de quelques sarcasmes à l'adresse des personnes qui se mêlent des affaires d'autrui.

— Laissez-le parler, dit Dupin, qui n'avait pas cru nécessaire de répondre; laissez-le discourir, cela allégera sa conscience. Je suis satisfait de l'avoir vaincu sur son propre terrain. Néanmoins, l'échec, qu'il a subi n'est pas aussi surprenant qu'il le croit; car, en vérité, notre ami le préfet est trop rusé pour être profond. Sa sagesse n'a pas de vigueur. Elle est toute tête et n'a point de corps; mais c'est un bon enfant, après tout. Je l'aime surtout pour un certain chef-d'œuvre de *cant* qui lui a valu sa réputation de talent.

Je veux parler de son habitude « de nier ce qui est, et d'expliquer ce qui n'est pas (1). »

EDGAR POE.

(Traduit de l'Anglais, par Mme ISABELLE MEUNIER.)

---

(1) [illegible] (*Nouvelle Héloïse*.)

ARTISTIQUE ET MONUMENTALE, MŒURS, USAGES ET COSTUMES.

Par MM. MANUEL DE CUENDRIS et V. DE FÉRÉAL.

…n superbe volume grand in-8° papier vélin, enrichi de 50 PLANCHES A PART imprimées à plusieurs teintes et coloriées, … 100 VIGNETTES dans le texte, Scènes de mœurs, Lettres ornées, etc., dessinées par C. NANTEUIL, et gravées par les …leurs artistes.

…ESPAGNE PITTORESQUE est publiée en 30 livraisons; six sont en vente; elle sera terminée fin juin.

…URS ET COSTUMES DE TOUS LES PEUPLES

…uvrage rédigé par M. HENRIEY, sous la direction de M. …D. LACROIX. — 1re série, AFRIQUE ET OCEANIE, un …r vol. grand in-8°, orné de 55 planches à part, coloriées avec …, et d'un grand nombre de vignettes dans le texte.

…livrais. à 50 c. Le volume complet 27 fr. 50 c. 42 livraisons …paru; sera terminé en mars.

COSTUMES DU MOYEN-AGE

d'après des monumens d'art et des manuscrits contemporains, publiés en 30 livraisons de 5 planches, petit in-4°, coloriés avec le plus grand soin, la plupart rehaussés d'or et d'argent, avec texte historique et explicatif.

Prix de la livraison, 4 fr.; 8 livraisons ont paru. L'ouvrage sera terminé courant de 1847.

COMPARÉE AUX GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE.

Par J. H. SCHNITZLER, chev. de la Lég. d'honn., aut. de la STATISTIQUE DE RUSSIE, direct. de l'ENCYCLOPÉDIE DES GENS DU MONDE, etc. — 4 vol. in-8°, 30 fr.

Divisions principales de l'ouvrage. — Tome I. Introduction géographique; du Territoire; de la Population, élémens constitutifs, mouvement, etc. — Tome II. Intérêts sociaux, politiques, moraux, intellectuels. — Tomes III et IV. Intérêts privés et matériels. Production, circulation.

MONUMENS DE TOUS LES PEUPLES

dessinés et décrits d'après les documens les plus modernes.

Par ERNEST BRETON, membre de la Société des antiquaires de France. Deuxième édition, 2 vol. grand in-8°, enrichis de 150 planches, à part, représentant les monumens les plus remarquables et d'un très grand nombre de vignettes dans le texte. Prix : 22 fr. 50 c.

HISTOIRE ET COSTUME

DES ORDRES RELIGIEUX, CIVILS ET MILITAIRES,

par l'abbé TIRON, deuxième édition, considérablement augmentée, dédiée à Son Eminence le cardinal LAMBRUSCHINI 2 vol. grand in-8°, ornés de 144 belles planches coloriées avec soin. Prix, brochés, 40 fr.

OUVERTURE D'UN NOUVEAU COURS
…ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE PRATIQUE

60 LEÇONS. — 20 FRANCS PAR MOIS.

PAR M. JULIEN BLANC.

… Leçons par semaine. — 85 fr. le Cours payé d'avance…

Mardi 2 FEVRIER prochain, à 7 heures 1/2 DU SOIR.

M. JULIEN BLANC, qui achève en ce moment le Cours d'ORTHOGRAPHE et de GRAMMAIRE …ATIQUE en 60 leçons, qu'il a commencé le 1er septembre dernier, ouvrira, chez lui, un nouveau …urs d'après la même MÉTHODE EXPÉDITIVE et ATTRAYANTE, le mardi 2 février prochain, à …eures et demie du soir. Chaque leçon durera 2 heures.

Les leçons auront lieu 3 fois par semaine, le Mardi, le Jeudi et le Samedi.

Le Cours entier durera cinq mois. Passé la 2e leçon, on ne pourra plus admettre de nouveaux élèves.

Ce Cours est destiné aux adultes des deux sexes. Des places particulières seront réservées aux dames.

Pour suivre avec fruit les Cours de M. JULIEN BLANC, il suffit d'avoir l'*habitude d'écrire*. Il n'est nullement nécessaire d'avoir présentes à la mémoire les notions de grammaire qu'on a pu recevoir pendant sa jeunesse.

Le Cours de M. JULIEN BLANC comprend non-seulement l'ORTHOGRAPHE DE RÈGLE, mais encore les deux tiers au moins de l'ORTHOGRAPHE D'USAGE.

Les résultats obtenus par M. JULIEN BLANC dans le cours qu'il fait en ce moment, justifient pleinement les épithètes d'*expéditive* et d'*attrayante* qu'il donne à la méthode qu'il a adoptée pour ses Cours

S'adresser, pour inscription ou pour renseignements, de 10 heures à 6 heures, chez M. JULIEN BLANC, 63, rue Sainte-Anne.

Les mois se payent d'avance, et le premier mois au moment de l'inscription.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES sur la libération du service militaire étendue à toute la France.

L'ALLIANCE DES FAMILLES ET DE L'ARMÉE

SYSTÈME DE REMPLACEMENT réunissant économie et sécurité et applicable conformément à l'ordonnance royale du 18 juillet 1846.

L'ALLIANCE DE L'ARMÉE ET DES FAMILLES, dont le principe est basé sur une vaste mutualité et d'après une combinaison toute nouvelle, donne aux souscripteurs les plus grands avantages, et réunit ÉCONOMIE ET SÉCURITÉ. — Les assurés …, réformés ou exemptés, verseront chez un dépositaire de leur choix une mise commune de 500 francs, après le conseil de révision. — Toutes ces mises appartiendront aux assurés tombés au sort. — L'ALLIANCE DES FAMILLES ET DE L'ARMÉE …charge des remplacements des assurés tombés, s'ils le désirent. — Les remplacements s'effectuent au corps, par des militaires encore sous les drapeaux, et le prix du remplacement est déposé par l'assuré lui-même à la Caisse d'épargnes, au nom et pour le compte du remplaçant.

Des Directeurs et des Agents sont établis dans toutes les localités de la France, auxquels on peut s'adresser pour les renseignements et connaître les statuts.

Siège de *Direction-générale* : rue de Bondy, 50 et 52, boulevart St-Martin, à Paris. — *Sous direction de la Seine* : rue de l'Abbaye, 14, faubourg St-Germain. — *Succursale* : quai de la Tournelle, 25.

5, RUE VENTADOUR, fond de la cour, par procédé mécanique, breveté d'invention, sans garantie du gouvernement.

CHOCOLAT-VERNAUT.

ÉTABLISSEMENT sans frais de magasin, marchandises de première qualité, vente à bon marché.

Cette Maison a voulu prouver aux consommateurs que le prix exorbitant des CHOCOLATS FINS, n'est dû qu'au luxe excessif des Magasins, et aux étalages que l'on remarque dans les maisons les plus en vogue de Paris.

CHOCOLAT DE SANTÉ, n° 1, bonne qualité, le 1/2 k.	1 60	CHOCOLAT DE SANTÉ, n° 3, surfin, le 1/2 kilo.	2 50
— — n° 2 fin —	2 »»	— — surfin à la Vanille, —	3 »»

Prix de la bouteille et la demi-bouteille sans Verre.

FABRIQUE SPÉCIALE DE SIROP ET LIQUEURS.

20 c. en plus par bouteil. 15 c. — par 1/2 bout pour le Verre.

	la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.
…OP de Sucre....	1 30	» 75	SIROP d'Orgeat.....	1 90	1 05	SIROP de Limons.	2 30	1 25	EAU de Fl. d'Orang.	1 90	1 05
— de Guimauve	1 60	» 85	— de Groseilles.	1 90	1 05	— d'Oranges....	2 30	1 25	— de Menthe....	1 90	1 05
— de Gomme..	1 60	» 85	— de Cerises...	2 05	1 15	— de Punch....	2 80	1 60	— de Cologne....	2 80	1 60

DEMANDES DE représentans pour LA PROVINCE.

LA MATERNELLE

Associations mutuelles pour toute la France.

1,200 FRANCS À 20,000 FRANCS par an D'APPOINTEMENS.

CAPITAL SOCIAL : UN MILLION.

Demande un représentant dans chaque chef-lieu d'arrondissement : Appointements fixes 1,200 fr. par an; un intérêt dans les affaires qui peut s'élever à 4,000 fr. annuellement.

HUIT PRIMES seront accordées aux HUIT représentans qui auront fait le plus d'affaires, relativement à la population de leur circonscription, Paris excepté. Les primes seront de : la 1re 15,000 f.; la 2e 12,000.; la 3e 10,000 fr.; la 4e 8,000 fr.; la 5e 6,000 f.; la 6e 4,000 f.; la 7e 3,000 f.; la 8e 2,000 fr. Il est clair que le représentant qui aura mérité la première prime aura gagné 20,000 f. dans son année.

S'adresser, pour toute demande d'emploi … au directeur gérant de *la Maternelle*, 171, rue Montmartre, à Paris. (*Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée*).



Ce TRUC, *rue Saintonge*, 9, (au Marais).

LAMPES

dites CARCEL, NEO-CARCEL et modérateur, garanties **à 10 francs** et au dessus. Appareils pour salle à manger et billard. Echange, nettoyage et réparations. *Expédie en province.*

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

LA LIBRE CONCURRENCE

CONSIDÉRÉE COMME CAUSE DE DIMINUTION DU TRAVAIL ET DU RENCHÉRISSEMENT DES DENRÉES.

Prix : 30 cent. **Par M. JOBARD.** Prix : 30 cent.

PRIX : 60 cent.

NAPOLÉON

PRIX : 60 cent.

DE LA VALLÉE DU TOMBEAU AU DOME DES INVALIDES.

Par EDOUARD PUJOL, officier de la marine royale.

VOYAGE EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE

Un volume in-8°. — SUIVI DE MÉLANGES, — Prix : 6 fr. Par la poste, 7 fr. 50

Par VICTOR HENNEQUIN, avocat à la Cour royale de Paris.

TABLE DES MATIÈRES. — VOYAGE EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE. — Un vase brisé. — A Charles Fourdrin. — Histoire du docteur Akiba. — Aux légitimistes. — Napoléon socialiste. — Notes d'un étudiant en droit.

(…IRE.) ANCIENNE SOCIÉTÉ (…NDÉE EN 1838.)

…RDELAISE ET BOURGUIGNONNE,



RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 7, PRÈS LA BOURSE,

VINS ROUGES ET BLANCS

RENDUS A DOMICILE.



…INAIRES { En bouteilles, à 45, 50, 60 et 75 centimes. En pièces, à 135, 150, 175 et 215 francs

FINS, de 1 fr. à 5 fr. la bout., et 275 à 1,200 fr. la pièce.

…ARICES BAS LEPERDRIEL

GANTS, GUÊTRES, CEINTURES, ETC.

En caoutchouc, avec ou sans lacets, suivant les cas. Compression …me, régulière et continue qui amène un prompt soulagement et …ivent la guérison. Ph LEPERDRIEL, faub. Montmartre, 78. (Affr.)

Méthode dépurative infaillible.

rue Ne-Vivienne, 36, au 1er. **CABINET St-AMAND** ouvert de 10 à 5 heures

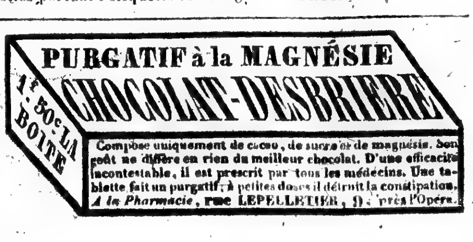
Consultations médicales confidentielles.

PATE PECTORALE

MÉDAILLE d'or en 1845. — à la réglisse, DE GEORGÉ, Pharmacien d'Epinal (Vosges). — MÉDAILLE d'argent en 1843.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.



On donne **10 000 FR.** à celui qui prouvera que l'EAU DE LOB ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves!! Cette EAU de LOB RÉGÉNÈRE la chevelure et la CONSERVE jusqu'au tombeau. S'adresser à l'inventeur, M. LEOPOLD LOB, chimiste d'Allemagne, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 281. Flacon à 5 et 10 fr. avec instruction. (Affranchir).

TRAITÉ des maladies des voies **URINAIRES** par le Dr DUBOUCHET;

l'auteur, qui traite spécialement ces maladies et les affections syphilitiques, expose dans son ouvrage les nouveaux moyens que sa longue pratique lui a fait connaître comme les meilleurs pour obtenir des guérisons promptes et radicales, particulièrement des écoulements récents ou chroniques et des rétrécissements de l'urètre. In 8°. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50, franco. Chez G. Baillère, libraire, et chez l'auteur consultant, rue Taitbout, 44, de midi à 4 heures.

DOCTEUR MÉDECIN — PILULES DE BONTIUS

PURGATIVES ET DÉPURATIVES

De M. Johanneau, ph. rue Bourdaloue, 1, Paris. Chaque boîte porte les cachets ci-dessus.

Seul remède reconnu efficace contre la constipation, l'hydropisie, le rhumatisme, la goutte, les glaires, les dartres, le catarrhe et les MAUX DE TÊTE. (4 fr. la Boîte, avec notice médicale), écrire franco.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25, en face du Pont-Roy.

PORTRAIT EN PIED DE FOURIER,

GRAVÉ PAR CALAMATTA, D'APRÈS LE TABL. DE GIGOUX

Epreuves depuis 50 fr. jusqu'à 12 fr.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES de la science sociale DE FOURIER,

par HENRI GORSSE,

auteur de la *Défense du Fouriérisme*. 2e édition. 1 vol grand in-18 Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 40 c.

Imprimerie LANGE-LEVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 1er FÉVRIER.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

La discussion de l'Adresse a commencé aujourd'hui. Avec un empressement qui lui fait honneur, la Chambre s'est hâtée de flétrir l'attentat de Cracovie.

Le premier orateur qui ait pris la parole, M. Roger, a protesté contre cet assassinat d'une nation. J'espère, a-t-il dit, que la Chambre, sans distinction de partis, se montrera unanime dans l'appréciation d'un pareil acte. Cracovie ne peut pas être un sujet de discussion entre nous. C'est une question entre la France et les puissances étrangères.

M. Desmousseaux de Givré a parlé dans le même sens. Il est persuadé toutefois que la paix de l'Europe ne recevra pas d'atteinte immédiate. Quant aux questions intérieures, il a fait cette déclaration précieuse dans la bouche d'un conservateur prononcé : à l'avenir, notre politique, toujours modérée, devra se montrer plus libérale.

Pour M. de Givré, les mariages espagnols sont un fait accompli, au sujet duquel les récriminations seraient oiseuses. Nous sommes complètement de cet avis, et puisque personne dans l'opposition ne songe à provoquer le divorce du duc et de la duchesse de Montpensier, à quoi bon ces discussions et ces arguties sans fin, par lesquelles plus d'un journal patriote s'est efforcé d'augmenter et d'envenimer les ressentiments de l'Angleterre? A les en croire, elle ne se fâchait pas assez, et la Grande-Bretagne a dû s'étonner de trouver en France tant d'avocats pour ses susceptibilités les plus mal fondées.

M. de Givré, qui a résidé à Rome comme secrétaire d'ambassade et qui connaît assez bien les affaires italiennes, n'a pu s'empêcher de faire une excursion au delà des Alpes. Un coup de canon tiré par le roi de Sardaigne contre l'Autriche, a-t-il dit, peut déterminer l'émancipation de toute l'Italie et la constitution de son unité nationale. M. de Givré ne croit pas à l'imminence d'une guerre européenne, mais il voit la France dégagée des traités de 1815 et admirablement placée pour profiter de toutes les secousses qui pourraient avoir lieu au nord ou au midi.

C'est apprécier parfaitement l'état des choses, et nous félicitons M. de Givré d'autant plus sincèrement, qu'il n'a émis au nom de la France aucun vœu de conquêtes. A son avis, une crise augmenterait aujourd'hui notre influence bienfaisante, notre gloire et non pas nos possessions.

Nous voulons, s'est-il écrié, l'indépendance de tous les états, mais nous voulons pour toutes les nations ces libertés qui sont réclamées par la dignité de l'homme. Notre cause est celle de l'humanité.

Il faut, a continué l'orateur, que la France, si elle ne combat pas, ait du moins ses armes sous la main. (*La Marseillaise!* a crié un mauvais plaisant du centre, partisan de la paix à tout prix.)

Le moment est venu pour le parti conservateur, en immense majorité dans la Chambre, d'améliorer, d'innover. Il ne peut plus alléguer que la nécessité de défendre constamment le ministère l'empêche de travailler au progrès social. M. de Givré a constaté cette nouvelle situation des conservateurs et a pris en leur nom de bien beaux engagements. Il veut que la majorité agisse puissamment sur le cabinet pour obtenir la présentation de lois favorables *à la classe pauvre et laborieuse*. Il réclame notamment la réduction de l'impôt du sel et la sévère exécution de la loi qui régit le travail des enfants dans les manufactures. Ces lois, bien ou mal exécutées, ne seraient pas d'un effet très décisif, mais les paroles de M. de Givré font honneur à ses excellentes intentions. Il demande encore qu'on décide la question des *houillères de la Loire*.

M. de Givré rend justice à l'opposition, il en veut une ; elle servira de stimulant au gouvernement et rendra des services. Toutes les fois, Messieurs, a-t-il dit à la gauche, que vous nous proposerez sincèrement des mesures utiles, efficaces, vous serez écoutés.

Un pareil discours est d'un homme loyal, d'un cœur droit. Nous plaindrions les journalistes qui se croiraient obligés, par esprit de parti, de dédaigner les paroles de M. de Givré ou de les tourner en ridicule.

M. Garnier-Pagès approuve les mariages espagnols, s'ils ont pour effet de soustraire la France aux chaînes de *l'entente cordiale*. Il les déplore si, pour rentrer en grâce auprès de la Grande-Bretagne, on doit s'abaisser à des concessions humiliantes. C'est bien jugé ! Nous cessons d'approuver l'orateur quand il voit dans les alliances entre familles souveraines une cause de dissentiment entre les peuples, quand il voit dans le mariage Montpensier, par exemple, le germe d'une division entre la nation française et la nation espagnole. Assurément, une alliance princière ne suffit point pour unir étroitement deux populations; dire qu'elle doit les rendre hostiles, c'est aller trop loin.

M. Garnier-Pagès est rentré dans la vérité, en se plaignant de ce que le mariage Montpensier n'ait pas été pour le gouvernement espagnol le commencement d'une ère libérale et progressive. La diplomatie française ne devait pas se contenter de marier son prince, elle devait intervenir dans les conseils d'un gouvernement ami, et lui signaler les périls qu'il court, en persistant dans cette voie rétrograde, au bout de laquelle dona Maria trouve actuellement sa ruine.

Narvaez, le persécuteur de tous les hommes dévoués au peuple et à la liberté, a reçu le cordon de la Légion-d'Honneur comme cadeau de noces. En dénonçant cette lâche conduite de notre diplomatie, M. Pagès était sur un bon terrain, il a vivement remué l'assemblée.

Dans l'intérêt dynastique du mariage, toutes les questions en litige entre la nation française et la nation espagnole ont été, soit ajournées, soit sacrifiées. Assurément nous pouvions accomplir le mariage plus noblement, sans abandonner les intérêts de nos nationaux ni ceux de tous les opprimés en Espagne. Des opprimés, pour la France, sont toujours des nationaux.

M. Pagès a vivement interpellé le ministre des affaires étrangères sur le sens de sa protestation contre l'attentat de Cracovie. Le cabinet se tient-il, oui ou non, pour dégagé des traités de 1815? Nous n'attendons pas avec moins d'impatience que M. Pagès les explications personnelles de M. Guizot sur une question aussi grave.

Après le discours de M. Pagès, discours chaleureux mais qui a eu le tort d'être un peu long, la discussion générale a été fermée sans que le ministère daignât y prendre part.

Le premier paragraphe de l'adresse a été voté sans discussion.

Le second paragraphe a donné à M. Billault l'occasion de se produire à la tribune et de faire, pour ainsi dire, le programme de la nouvelle opposition, de l'opposition sincère et sérieuse, comme M. Desmousseaux de Givré avait tracé le programme des conservateurs progressifs.

M. Billault déclare que la majorité du cabinet actuel ne peut pas être contestée et que les orateurs de l'opposition sont à l'abri de tout soupçon de concurrence ministérielle. Ils viennent critiquer le gouvernement pour l'activer, pour l'aider aussi dans sa tâche, et seront très heureux de se trouver d'accord avec lui.

Sans se faire illusion sur l'importance politique des mariages espagnols, M. Billault les approuve. Il a fait seulement quelques réserves sur la question délicate *des procédés*, petit sujet dans lequel nous ne rentrerons pas. La presse périodique n'a déjà que trop disserté sur ces minuties, quand les problèmes les plus intéressants pour la France et l'Europe étaient posés à l'ordre du jour.

L'orateur a parfaitement fait ressortir les conséquences que peut avoir l'annexion de Cracovie ; il a montré la situation précaire de l'Italie et de la Suisse, après un pareil précédent qui menace toutes les nationalités.

Il pense, comme M. Garnier-Pagès, que le meilleur effet des mariages espagnols sera de nous rendre indépendants de la politique anglaise, si nous acceptons avec fermeté notre situation.

Être indépendants vis-à-vis de l'Angleterre, ce n'est pas assez, il nous faut des alliés nouveaux. Nous les trouverons dans l'Europe centrale, suivant M. Billault, si notre politique est sage et bienveillante. L'orateur a défini en très beaux termes la noble mission de la France. Il s'est élevé fort au-dessus des projets belliqueux de M. Thiers, et en abandonnant les frontières du Rhin, il a donné pour jamais sa démission d'officier dans *la garde consulaire*.

Si nous en jugeons par la séance d'aujourd'hui, l'opposition, comme le parti conservateur, est en marche.

A beaucoup d'autres mérites, le discours de M. Billault a joint celui de la brièveté. Nous qui sommes forcés de tout écouter, nous lui en faisons compliment. Les orateurs parlementaires oublient trop souvent quelles sont les limites de l'attention dans une assemblée.

Sur la juste observation d'un membre qui ne voulait pas voter cette proposition : *la paix de l'Europe ne sera pas troublée*, avant d'être entièrement éclairé sur les questions espagnole et cracovienne, M. Guizot a enfin rompu le silence et promis des explications catégoriques : nous les aurons peut-être demain.

Le projet de loi tendant à obtenir pour le ministre de la guerre le crédit de 4 501 389 fr. pour l'accroissement de l'effectif des divisions territoriales, a été vivement combattu. On a reproché au ministère de chercher à réprimer par la force, le mal qu'il a fait naître par son imprévoyance. On a pensé que les troubles qui agitent le pays n'auraient pas eu lieu, si le gouvernement avait pourvu à temps aux moyens de subsistances. On a pensé ensuite qu'au point où en sont aujourd'hui les choses, la répression ne serait qu'un remède passager, dangereux peut-être, si l'on n'y mettait pas une prudence et une modération extrêmes ; et l'on a conclu généralement que le soin de cette répression devait être confié, autant que possible, à la garde nationale et à la gendarmerie, et non pas aux troupes.

Outre ces considérations, plusieurs membres ont pensé que le déficit du budget était déjà trop considérable pour qu'il fût permis de l'augmenter, à moins d'une nécessité incontestable et urgente. Or, ce cas n'existe pas dans les circonstances présentes.

Ceux mêmes qui ont approuvé la mesure proposée par le gouvernement voudraient qu'elle ne fût que provisoire.

La commission nommée pour examiner le projet se compose de MM. Jamin, de Garraube, Richon de Brus, le marquis de Chasseloup-Laubat, le baron de Feuchères, Taillefert, Chabaud-Latour et le général Meynadier.

L'*Eco del Comercio* du 26 janvier contient les lignes suivantes sur la crise ministérielle d'Espagne :

« On assurait cette nuit que le nouveau ministère doit être composé de toutes les fractions qui s'agitent dans le parlement, les progressistes excepté, et l'on distribue ainsi le ministère : les conservateurs auraient les finances et le gouvernement; la fraction Castro aurait

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 2 FÉVRIER 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Un Coup de Lansquenet*, comédie en 2 actes, en prose, par M. Léon Laya. — VAUDEVILLE. *Trois Rois, Trois Dames*, comédie en 5 actes, par M. Léon Gozlan.

Nous n'avons jamais attaqué le mariage, si l'on entend par ce mot union sincère et dévouée de deux cœurs qui se lient pour la vie. Bien loin d'être les ennemis des amours durables et constantes, nous travaillons à donner à ces amours les garanties qui leur manquent aujourd'hui; nous voulons une société dans laquelle toutes les natures ne soient pas moins intéressées à la franchise, qu'elles le sont maintenant à la duplicité, dans laquelle le mensonge et la trahison soient sans excuse et sans prétexte, n'étant plus provoqués par la contrainte, dans laquelle enfin l'argent n'ait aucune part aux hyménées.

Que ces conditions soient réalisées, et bientôt on verra se former des alliances qui ne finiront qu'avec la vie; les âmes sympathiques se chercheront, sauront se trouver et n'en goûteront pas moins leur bonheur paisible pour voir les natures changeantes chercher ailleurs la félicité. Dans un monde bien ordonné, la colombe, le papillon trouvent chacun leur place et ne se portent point envie.

L'idéal aujourd'hui poursuivi dans le mariage, amour durable, confiance mutuelle, société constante, Fourier voulait qu'il fût réalisé dans le phalanstère. C'est ce que l'un de nos condisciples, condisciple qui cependant nous fait peu d'honneur, M. Louis Reybaud, reconnaissait bien quand il écrivait : Fourier n'a jamais attaqué de haute lutte le mariage, la propriété, l'héritage, tout ce que les hommes sont habitués à respecter.

Cependant il est certain, d'autre part, que l'École sociétaire, en mainte rencontre, a traité le mariage d'une façon fort irrévérencieuse, et qu'elle pourrait alléguer pour sa justification l'exemple du maître, plaignant fort notre planète d'être livrée à la famine, à la peste, à la guerre, *au mariage* et à beaucoup d'autres calamités.

Il n'y a pas là de contradiction, mais une distinction doit être faite.

Si nous admirons le ~~paresse du~~ mariage harmonien, en d'autres termes l'engagement pris dans le *damoisellat*, série consacrée à la constance, nous sommes loin d'avoir les mêmes sentiments pour le mariage *civilisé*. On peut trouver le papillon radieux sans être forcé de louer pour autant l'élégance de la chrysalide ou de la chenille ; l'éloge donné aux branches de l'arbre quand elles sont verdoyantes, couvertes de fleurs ou courbées sous les fruits, ne s'étend pas aux racines tortueuses, souterraines, hantées par mille insectes parasites et rebutants. Je suis tout prêt à célébrer la tulipe, mais jamais vous ne me ferez dire que l'ognon soit charmant à voir.

Autant nous sympathisons avec la constance libre, sincère, désintéressée, telle qu'elle brillera dans le mariage harmonien, autant nous éprouvons d'aversion pour la constance jouée ou bien imposée soit par la crainte de perdre une riche dot, soit par la terreur qu'inspirent le commissaire de police et le poignard marital. Le cœur, enchaîné par des liens pareils, est fidèle comme Tartufe est religieux. Le mariage négocié par les parents et amis, quelquefois dans une pensée cupide, le mariage précédé de ces questions dégradantes : *Qu'a-t-il? Qu'a-t-elle?* le mariage conclu sans amour, souvent même avec un amour adultère auquel on ne renoncera pas, le mariage d'aujourd'hui, car il se fait aujourd'hui peu de mariages qui ne donnent pas lieu de rougir, ce mariage, nous ui déclarons la guerre. Jamais humaine institution ne sut réunir l'odieux et le ridicule au même degré que cet hymen en bonnet de coton, toujours prêt à requérir la force armée, à moins qu'empiétant sur les attributions du bourreau il ne se fasse justice à lui-même et ne punisse de mort... de mort, entendez-vous ? un délit coté en moyenne trois mois de prison à la police correctionnelle.

Au surplus, nous ne luttons pas seuls contre ce Dieu grotesque et sanguinaire. Voici que des civilisés nous viennent en aide. Peu ou point socialistes, ils sont gens d'esprit, c'est assez pour qu'ils ne puissent en *théorie* s'accommoder du mariage tel qu'on le pratique aujourd'hui. Je dis en *théorie*, car je ne connais pas la vie de ces messieurs, peut-être ils sont mariés, peut-être en ferai-je autant moi-même quelque jour; mais cela ne changera rien à mes principes. Nous sommes nés malgré nous dans la civilisation ; elle nous fait commettre une foule de sottises dont elle est responsable. A elle seule la responsabilité de ces affreux chapeaux que nous portons, de ses maisons contredanses que nous dansons, de ses journaux que nous essayons [illegible] dans lesquels nous écrivons même quelquefois, à elle [illegible] responsabilité des sots mariages que nous pourrons faire. D'a[illegible] pour accomplir son œuvre en conscience, un socialiste ne do[illegible]? Il y a des médecins qui se sont inoculé la pe[illegible] qui se sont fait mordre par des chiens enra[illegible] un peu, seulement pour voir ?

Quelle que soit à cet égard l'expérience personnelle de MM. Gozlan et Léon Laya, il est certain qu'en principe tous deux sont des adversaires du mariage civilisé. Tous deux, l'un au Vaudeville, l'autre sur la scène presque officielle des Français, viennent de draper le mariage actuel d'une si belle manière, que si nos auteurs dramatiques voulaient entreprendre aussi vertement tous les abus du jour, celui-ci se chargeant de la corruption politique, tel autre du commerce fraudeur, qui daubant l'avocat, qui flagellant l'économiste sans-cœur, la scène française deviendrait un cours complet de science sociale. Renouvelant les miracles de la lyre d'Amphion, les accents de MM. Régnier, Leroux, Bardou et Montaland, suffiraient pour construire le phalanstère.

Voici la fable adoptée par M. Laya, qui vient de réussir aux Français..... autant du moins qu'on réussit à ce théâtre.

Edgard (M. Leroux), membre du jockey-club et jeune lion, aime tendrement une femme mariée, Mme de Puzy; mais il s'est ruiné par cent folies et ne sait pas trop où donner de la tête.

Edgard a un oncle, un vieux militaire, baron de l'empire (M. Provost), qui offre à son coquin de neveu de lui payer toutes ses dettes s'il veut épouser une jeune fille charmante. Il faut se décider promptement, et faire parvenir avant une heure à Mme Dorigny, tante de la jeune personne, une lettre d'acceptation ou de refus.

Tout à son amour pour Mme de Puzy, Edgard, resté seul, écrit d'abord un billet pour refuser; mais il est averti que des recors vont l'appréhender et le conduire à Clichy pour une lettre de change. Son oncle est son banquier, sa seule ressource; mais l'oncle ne sera généreux que si l'on se range, si l'on se marie. — Edgard écrit une lettre d'acceptation.

Laquelle des deux lettres envoyer à son adresse maintenant? Le lionceau hésite; l'amour et les créanciers font tour à tour battre son cœur ou dresser sa crinière. Enfin un ami, Desrousseaux (M. Régnier), vient le tirer de peine en lui disant : Joue un coup de lansquenet; une carte sur chaque lettre; la lettre qui perdra sera brûlée, la lettre gagnante envoyée sans réflexion et sans délai.

Habitué aux gageures, à toutes les excentricités, Edgard applaudit ; il joue un coup, brûle une lettre, envoie l'autre, sans savoir lui-même s'il est marié ou toujours libre, s'il a accepté ou refusé.

Au second acte, nous assistons à toutes les perplexités qui peuvent naître de cette situation vraiment piquante. Le baron est impatient de connaître la décision d'Edgard, Edgard ne peut lui répondre. D'un autre côté, le donneur de conseils, l'ami Desrousseaux, est fort intrigué, et regrette vivement sa malheureuse idée; car la jeune fille, Anna, dont le sort a été joué sur une carte, connaissait Desrousseaux; elle l'aimait, comme elle en était aimée.

[illegible] surer la délimitation ou l'accroissement de territoire à résulter des négociations entre les deux gouvernements. »

Le président Polk avait adressé au congrès un message pour recommander des augmentations dans l'effectif de l'armée régulière, et la nomination d'un lieutenant général à placer à la tête des armées de la république pour toute la durée de la guerre.

Les avis du Mexique sont assez importants ; en voici la substance : Santa-Anna, qui avait réuni 37 000 hommes à San-Luis-de Potosi, aurait éprouvé de la difficulté à les y faire vivre et se serait porté à huit étapes en avant, sur la route de Saltillo. Il aurait reçu, après avoir commencé son mouvement, la nouvelle qu'un pronunciamiento aurait éclaté à Mexico, et qu'Herrera aurait chassé Almonte de cette capitale, et il aurait sur-le-champ détaché de son armée sept régiments sur Mexico, pour étouffer cette insurrection. D'après des lettres de Tampico, un corps de sept mille hommes de cavalerie mexicaine aurait attaqué cette place et aurait été repoussé.

— On a reçu des nouvelles de Port-au-Prince, en date du 15 décembre :

« Le président Riché était revenu de Jacmel à Port-au-Prince. Profitant de la tranquillité de la république pour se montrer clément, le président a, d'après l'avis du conseil des ministres, levé le séquestre qui frappait les immeubles appartenant à l'ex-président Boyer ; tous ses biens lui sont restitués, et il sera indemnisé de ceux qui ont été vendus.

» Le sénat a voté une loi relative au commerce des marchandises étrangères par les négociants consignataires, d'après laquelle ces derniers ne peuvent débiter des marchandises sèches pour une valeur moindre de 200 gourdes (haïtiennes), et des comestibles pour une valeur moindre de 70 gourdes. »

La Protection de la force publique.

On nous signale un fait à la réalité duquel nous aurions positivement refusé de croire, si nous ne connaissions la personne qui y a figuré comme acteur principal et qui nous garantit *textuellement* la fidélité d'un rapport que nous déférons à notre tour à M. le préfet de police. En voici les termes :

« Dans la nuit du 2 au 3 janvier, entre deux et trois heures, réveillé par les cris « Au secours ! au secours ! achevez-moi ! » je descendis dans la rue pour porter assistance à la victime.

» Les hommes, au nombre de quatre, qui l'assassinaient, m'ayant vu venir, ainsi qu'une autre personne accourue comme moi, s'avancèrent sur nous en menaçant de nous traiter de la même manière, si nous ne nous retirions. Sans armes et hors d'état de résister, je courus au poste de la Bastille, occupé par la garde municipale, et je réclamai main-forte en expliquant au sergent de quoi il s'agissait.

» Le sergent me répondit : « Cela ne nous regarde pas. Allez- » vous-en chez le commissaire de police. »

» — Mais, m'écriai-je, c'est un homme que l'on assassine !

» — Hé bien, il ne devait pas sortir à une pareille heure... et puis, un homme de plus ou de moins, allez, cela ne fait pas grand chose.

» Je voulus insister ; le sergent ordonna à un homme du poste de me mettre à la porte.

» Rentré chez moi, j'appris que les quatre brigands avaient emporté le corps de leur victime, — mort ou vivant, je n'en sais rien.

» La scène de meurtre s'est passée à la jonction de la rue de la Planchette et des Terres-Fortes. »

Nous tenons le nom et l'adresse de l'auteur de ce rapport à la

« *L'Etna*, courrier de l'Ouest, a touché le mercredi 20, à midi, sur les rochers du cap Ténès, qu'une brume épaisse n'avait pas permis d'apercevoir.

» Le navire est resté échoué; les passagers et les dépêches ont été débarqués sans accident et ont gagné Tenès. Aussitôt la nouvelle reçue à Alger par un courrier venu par terre, le bateau à vapeur *le Tartare* a reçu ordre de chauffer et est parti avec des moyens de sauvetage pour essayer de renflouer le navire naufragé et conduire à Oran les passagers et les dépêches.

» Au départ du courrier expédié de Ténès, le 20, à trois heures de l'après-midi, on s'occupait de décharger et d'alléger *l'Etna*. On ne pouvait prévoir encore quel serait le sort de ce navire. »

— Le collége électoral de Toulon est convoqué pour le 27 février prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Portalis, dont l'élection a été annulée.

— Le tableau mensuel du prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, arrêté hier 31 janvier, est publié par le *Moniteur* d'aujourd'hui. Il résulte de ce tableau que le prix moyen est de 29 fr. 92 c. Ce prix n'était que de 22 fr. 75 c. à la fin de juillet 1846. Il était de 25 fr. 02 c. le 30 septembre dernier, de 26 fr. 36 c. le 31 octobre, de 27 fr. 79 c. le 30 novembre, de 28 fr. 41 c. le 31 décembre.

Voici le prix moyen par classe :

Classe	fr.	c.
1re Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Corse,	29 fr.	43 c.
2e, 1re section, Gironde, Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, Ariège, Haute-Garonne,	26	24
— 2e section, Jura, Doubs, Ain, Isère, Hautes et Basses-Alpes,	32	19
3e, 1re section, Haut et Bas-Rhin,	34	93
— 2e section, Nord, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Eure, Calvados,	29	97
— 3e section, Loire-Inférieure, Vendée, Charente-Inférieure,	29	59
4e, 1re section, Moselle, Meuse, Ardennes, Aisne,	31	30
— 2e section, Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan,	25	99

Voici quels étaient les prix par classe à la fin de novembre : 1re classe, 28 fr. 50 c. ; 2e classe, 1re section, 25 fr. 36 c. ; 2e section, 31 fr. 76 c. ; 3e classe, 1re section, 34 fr. 71 c. ; 2e section, 28 fr. 25 c. ; 3e section, 25 fr. 73 c. ; 4e classe, 1re section, 29 fr. 55 c. ; 2e section, 23 fr. 49 c. — On voit qu'il y a augmentation partout.

— Nous lisons dans la *Gazette de Bâle* :

« Le conseil exécutif de Fribourg, s'étayant d'une pétition émanée de 180 bourgeois de la ville, a destitué le conseil municipal en masse et ordonné une nouvelle élection pour le 30 janvier. Les arrestations continuent, et une sorte de terrorisme est à l'ordre du jour. »

— La compagnie du chemin de fer d'Orléans a réduit de 16 fr. à 11 fr. par tonne le prix de transport des grains et autres substances alimentaires expédiés de Paris à Orléans.

— Le tribunal correctionnel de Saint-Amand vient de prononcer son arrêt dans l'affaire des troubles qui ont éclaté à Lignières, le 26 décembre dernier, au sujet de l'arrestation des voitures de farines d'Issoudun. Deux des prévenus ont été renvoyés de la plainte ; les autres ont été condamnés les uns à *cinq ans*, les autres à *trois ans* ou à *dix-huit mois* de prison.

— Le *Correspondant de Nuremberg* dit que la reconnaissance du gouvernement espagnol par les puissances du Nord, que la France entrevoyait comme prochaine, est indéfiniment ajournée.

— Par ordonnance du roi, en date du 20 janvier, M. François Delessert et M. Bignon, membres de la Chambre des députés, sont nommés membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

— M. le directeur-général de l'administration des douanes vient de publier :

[illegible] ex-caïd des Oulad-Ouriach, est un des meurtriers de M. le commandant Billot et de M. le lieutenant Dombasle, traîtreusement égorgés dans un douar, au moment de la dernière insurrection ; l'autre, nommé Tahar-Ould-Hamed, a tué dans la même circonstance, le maréchal-des-logis Colin, du 2e hussards.

» Cette prise importante est due aux Beni-Snouss, qui ont arrêté ces deux hommes et qui les ont livrés au bureau arabe de Tlemcen ; ils ont en outre recherché, retrouvé et rendu les chevaux enlevés dans ce guet-apens, et jusqu'aux armes de M. le commandant Billot.

» Cette espèce de justice exercée par les indigènes envers des gens animés contre nous, ne prouve-t-elle pas combien notre position est favorable ? »

TROUBLES, RÉVOLTES ET ACTES DE VIOLENCE, PAR SUITE DE LA CHERTÉ DES VIVRES. — Dans la commune de Courcy (Loiret), et dans plusieurs autres communes des arrondissements de Pithiviers et d'Orléans, des ouvriers, la plupart bûcherons, se sont coalisés à l'effet d'obtenir une augmentation de salaire. Ils font grève, et vont même jusqu'à interdire le travail à leurs camarades. Il résulte d'autres renseignements que dans l'arrondissement d'Orléans, plusieurs de ces ouvriers parcourent par bandes les fermes pendant la nuit, armés de bâtons, quelques-uns même de fusils, brisant les carreaux des fenêtres des maisons qui ne s'ouvrent pas à leur première sommation, et forçant les fermiers à leur donner du pain.

Le bruit court qu'une vingtaine de ces individus se seraient présentés chez M. Puisan, propriétaire des Chapelles, qui ne s'en serait débarrassé qu'en leur abandonnant 80 doubles décalitres de méteil et 200 fr. On ajoute que de là ils seraient allés sommer M. Lallemand, maire de Marcilly, de leur donner 500 fr., et que ce fonctionnaire, pour s'en débarrasser, leur aurait donné 100 fr. On ajoute enfin que cette bande a dû se transporter, le 27 de ce mois, chez M. le comte de La Tour-du-Pin, pour exiger de lui une somme de 4 000 fr. Des troupes sont parties d'Orléans pour donner la chasse à ces dangereux vagabonds. (*Messager du Loiret*.)

— On lit dans le *Courrier de Loir-et-Cher* :

« Lundi dernier, un acte de pillage de blé a eu lieu sur la route de Blois à Romorantin, entre Cour et Villefranche. Cinq individus se sont emparés du conducteur d'une voiture chargée de blé à destination de Romorantin, l'ont enfermé dans l'écurie d'une auberge isolée devant laquelle il s'était arrêté, et ont enlevé deux sacs de blé. Dès qu'il a pu reprendre sa liberté, le conducteur a prévenu la gendarmerie de Cour, qui s'est rendue sur les lieux à franc étrier. Les pillards ont été arrêtés et les sacs ont été trouvés, l'un dans des broussailles, l'autre dans le domicile même des coupables. Ce prompt acte de répression est d'un bon exemple. »

— A Rouen, un acte de mendicité nocturne d'une audace surprenante a eu lieu dans la nuit du 30 janvier, à trois heures. Une quinzaine d'individus ont frappé à la porte du sieur Pimont, boulanger, et l'ont sommé de leur donner du pain. Celui-ci, après avoir essayé de se soustraire à cet impôt forcé, a fini par amener les mendiants à capituler et à se retirer avec seulement quatre pains de trois kilos.

— Des bandes nombreuses de mendiants désolent les environs de l'arrondissement d'Ivetot. Déjà plusieurs attaques nocturnes ont eu lieu. Le *Progressif cauchois* raconte le fait suivant :

« Vers onze heures du soir, deux gendarmes de la brigade à pied de Saint-Valery, faisant une ronde de nuit, rencontrèrent dans une des rues d'Ingouville-ès-Plains, une troupe de 25 à 30 mendiants, armés de bâtons et ayant le visage caché par des mouchoirs. Les gendarmes les abordèrent en les invitant à les suivre, mais cette proposition fut accueillie par un refus que suivirent bientôt des propos menaçants. Les gendarmes, bien qu'en nombre inférieur, renouvelèrent, au nom de la loi, leur sommation, et n'obtinrent que de nouvelles menaces. Alors chacun d'eux se saisit d'un mendiant. Mais la bande entière se précipita sur eux et les assaillit à coups de bâton. Une lutte violente s'engagea alors. Un des gendarmes, Mélivier, fut atteint à la tête d'un coup de bâton qui fit jaillir le sang. Se voyant débordé, près

---

Sur ces entrefaites, et lorsque tous les esprits sont inquiets, en suspens, arrive une lettre de Mme Dorigny. Cette dame a reçu d'Edgard la lettre qui demandait la main d'Anna ; le mariage va s'accomplir.

Si la pièce finissait là, elle serait à notre avis charmante et d'un grand enseignement. Une jeune personne jouée au lansquenet, c'était le symbole et la vive image de presque toutes nos unions, œuvres de l'intrigue ou du hasard, et non pas du libre choix. D'un pareil procédé, que résultera-t-il ? Beaucoup de malheurs. Edgard se marie, non pas avec amour, mais par soumission à la volonté du sort et pour complaire à son oncle, qui peut seul le sauver d'une captivité honteuse, en donnant beaucoup d'or. L'intérêt, le hasard, voilà les dieux qui marient Edgard. Il regarde à peine sa fiancée, et lorgne obliquement Mme de Puzy, qui le boudera quelque peu pour son mariage, mais qui sera trop heureuse de se raccommoder avec lui.

La jeune Anna, résignée, tend la main à cet époux qu'on lui impose, mais en disant à voix basse : J'aurais mieux aimé Desrousseaux. Celui-ci, sincèrement, violemment épris, est au désespoir, et ne se calmera que plusieurs semaines après le mariage quand il aura médité ce vers :

Il est avec le ciel des accommodements.

Les grands parents seuls, le baron et Mme Dorigny, l'oncle et la tante, se félicitent aveuglément, et ne voient pas qu'ils ont signé le malheur et la honte de deux couples.

Baissez la toile sur ce tableau, il est complet, d'une vérité frappante, et donne beaucoup à penser. Le spectateur devine tous les romans, tous les drames qui sont en germe dans une situation semblable. Mais point.

Comme si un dénouement vulgaire était au Théâtre-Français d'une rigueur absolue, M. Laya ne s'arrête pas ; il veut opérer un double changement de main et remettre les choses dans l'ordre, couronner l'innocence et punir le vice, marier ceux qui s'aiment. L'indiscrétion d'un laquais apprend à Mlle Anna quelle a été jouée au lansquenet ; elle s'irrite, retire la main qu'elle présentait à Edgard, et la donne à Desrousseaux avec l'assentiment des grands parents indignés. A quoi bon cette queue, je vous le demande ? La vertu récompensée, le pur amour triomphant, c'est banal au théâtre, mais c'est tout à fait rare et invraisemblabe dans le monde ; n'eût-il pas mieux valu sacrifier la jeune fille et donner plein succès à la rouerie du lionceau, tout en faisant pressentir que plus tard ce succès sera payé cher ? Un pareil dénouement est banal dans le monde, mais il est encore neuf au théâtre. La scène peint une société de convention. Pourquoi respecter cette habitude ? Notre auteur avait assez d'esprit pour s'en affranchir.

La pièce est, au surplus, amusante et bien jouée.

Au Vaudeville, M. Léon Gozlan, dans une autre campagne contre le mariage, s'est montré plus entreprenant que M. Laya, et n'a pas reculé comme celui-ci devant sa propre pensée. M. Gozlan a beaucoup d'esprit et son esprit n'a rien de timide. Les lecteurs de la *Démocratie pacifique* ont pu en juger, notre journal quotidien a fait son entrée dans le monde avec un feuilleton de M. Gozlan, intitulé : *Aristide Froissard*. Les traits heureux contre la société civilisée tout entière n'y étaient pas épargnés ; le mariage était plaisanté, la noblesse et la bourgeoisie raillés à peu près également, le chantage mis à l'index, le tout écrit avec verve, le tout brillant, étincelant, vrai feu d'artifice.

Aristide Froissard était un roman leste d'allure, trop leste peut-être pour nous autres socialistes qui, de ces questions, ne faisons pas un badinage, nous qui aurions tort d'ajouter à l'excentricité de nos idées par une forme paradoxale ; et qui devons attaquer par la démonstration plus souvent que par la raillerie toutes ces coutumes que le civilisé fait semblant de trouver respectables. Mais enfin *Aristide Froissard* faisait la guerre à bien des abus, et quel phalanstérien n'eût applaudi en lisant ce joli roman dans le *Constitutionnel* ou dans le *Siècle* ?

Le vaudeville intitulé *Trois Dames, Trois Rois*, a toutes les qualités de cette œuvre que je viens de rappeler, et même à un degré supérieur. Le dénouement fera juger toute la pièce. M. Mathieu (Félix) est un négociant très actif, très habile, mais un mari très féroce qui a fait de sa femme son premier commis, et la condamne du matin au soir à la tenue des livres sans lui permettre jamais la moindre distraction. On conçoit que Mme Mathieu (Figeac), lassée de cet esclavage, s'esquive une belle nuit sous un domino gris et va passer la nuit au bal de l'Opéra. Ensuite elle n'ose plus rentrer, elle craint d'être immolée sur l'autel de l'hymen, car les maris, on ne saurait trop protester contre cet abus, s'attribuent sur leurs femmes, et même sur leurs voisins et amis, un droit de vie et de mort que le code leur refuse formellement. Quand donc les jurés auront-ils assez de fermeté pour combattre une erreur aussi dangereuse ?

La nuit passée au bal de l'Opéra amène entre Mme Mathieu et son mari une foule de scènes dramatiques et terribles.

M. Blanchard (Montaland), ami et associé de Mathieu, met également sa femme (Mme Doche) au régime de la tenue de livres. Il la sèvre des bals et des concerts, mais c'est à regret et parce que Mathieu lui impose son ascendant redoutable. Mme Blanchard a passé la nuit au bal masqué, en domino gris, comme sa compagne ; mais après des explications et des scènes non plus terribles, mais larmoyantes, Blanchard se dispose à pardonner.

M. Dumartel (Bardou), troisième mari ou troisième roi, si vous aimez mieux, laisse sa femme complètement libre ; elle a toujours les rênes sur le col. Elle peut, sans rendre le moindre compte, faire des voyages aux Pyrénées. Par suite de ce système, Mme Dumartel devient non-seulement une femme légère, mais une lorette achevée, et rend son mari parfaitement ridicule.

C'est M. Dumartel qui, au dénouement, s'avance vers la rampe et vient exposer ainsi au parterre la moralité de la pièce :

Il y a trois espèces de mariages : le mariage *démocratique*, c'est le mien. Je ne vous dirai pas ce que j'en pense, mes opinions politiques ne me le permettent pas.

Le mariage *despotique*, le voici (montrant le couple Mathieu frémissant et pâle.)

Le mariage *constitutionnel*, le voici (montrant le couple Blanchard). Ce mariage tient le milieu entre les deux autres ; c'est le meilleur. Je vous conseille en conséquence..... DE RESTER GARÇON.

Cette conclusion piquante, inattendue, fut accueillie par un tonnerre d'applaudissements. Il y a longtemps qu'un succès comparable à celui de *Trois Rois, Trois Dames*, ne s'est vu, non-seulement au Vaudeville, mais sur les théâtres de Paris. Montaland, dans le rôle de Blanchard, a révélé des qualités que le parterre ne lui connaissait pas. Au surplus, chose très neuve sur cette scène, les acteurs ont joué avec beaucoup d'ensemble, et à la chute du rideau, le public équitable les a rappelés tous à la fois.

— M. Comte a donné cette semaine une pièce à grand spectacle, *Salvator, ou le Monte-Christo de la jeunesse*. Il y a de grandes invraisemblances. Nous pourrions en amuser nos lecteurs, si nous avions de la place, mais tout est racheté par une mise en scène très soignée et surtout par un bon enseignement. Deux jeunes gens cherchent des trésors : on les conduit mystérieusement dans un souterrain où ils trouvent une bibliothèque et une échappée de vue sur la campagne la plus fertile. Ce sont là, en effet, les trésors de l'humanité, les véritables ; on ne mange pas l'or, il ne peut nourrir ni le corps ni l'esprit, Midas en a fait l'expérience. *Monte-Christo*.... Nous sommes obligés de nous arrêter et de laisser la phrase incomplète, car la Chambre des Députés, toujours fort lourde, est plus lourde que d'habitude aujourd'hui. Ses orateurs pèsent sur le feuilleton et l'écrasent. Le voici qui meurt faute d'espace et d'air. Par bonheur sa tâche est presque remplie.

V. H.

MALADIES PROVOQUÉES. — Nous avons appelé, il y a quelques mois, l'attention sur la déplorable situation d'une commune de l'Alsace, Bollwiller. Le *Courrier d'Alsace* revient sur cette situation dans son dernier numéro.

« La population du village de Bollwiller, dit-il, est livrée comme une proie à un fléau horrible. Une fièvre meurtrière promène la mort aujourd'hui dans cette localité qui a toujours été réputée pour une des plus salubres de la contrée. Les hommes s'y éteignent comme sous un climat empoisonné par la peste, les maisons y sont remplies de malades ; la misère, le désespoir et le deuil ont pris possession de cette commune autrefois si riante ; il n'est point de famille qui n'ait fait à la mort le funèbre sacrifice auquel toutes semblent condamnées par l'indifférence coupable des pouvoirs publics. La cause du mal est connue, et c'est ce qui rend plus odieuse encore l'incurie qui détourne les yeux de ce lamentable spectacle. Il y a *plus de deux ans* qu'une commission médicale a déposé son rapport sur les causes de l'infection mortelle qui désole Bollwiller. Les fièvres qui ravagent ce village sont dues aux miasmes délétères que dégagent les eaux croupissantes qui bordent le chemin de fer. Ces mares pestilentielles se sont formées dans les bas-fonds que les remblais de la voie de fer ont créés ; l'écoulement des eaux est devenu impossible, car la levée du chemin leur oppose une digue infranchissable. Ce village, qui ne compte que 1 400 habitants, a commencé ses terribles épreuves dès 1843 ; il a compté, cette année-là, 38 fiévreux ; en 1844, il en a compté 174, en 1845, le nombre s'en est élevé à 728... et en 1846 à 1 105 ! »

EXPLORATION DE LA RIVIÈRE DES AMAZONES. — Il est question d'une nouvelle expédition qui doit explorer le fleuve des Amazones. Cette expédition se composera de la corvette *l'Astrolabe*, sous le commandement de M. Tardy de Montravel, et du vapeur *l'Alecton*, de 80 chevaux, sous le commandement de M. le lieutenant de vaisseau Mancel. L'Académie des sciences, consultée sur les questions à poser aux officiers sous le rapport de la science, a, par l'organe de M. Arago, fait connaître son programme. Tout est prêt, et les deux bâtiments pourront, au printemps prochain, être rendus au Brésil.

Ils partiront de Brest. *L'Alecton* mettra à la voile le premier et se rendra à Cayenne, où *l'Astrolabe* ira le rejoindre : les deux bâtiments entreront ensemble en rivière. Des instructions ont été envoyées à notre chargé d'affaires à Rio, ainsi qu'à M. Eveillard, notre consul au Para, dont nous avons déjà eu occasion de louer la conduite. Si de nouvelles résistances surgissaient de la part du Brésil et de l'Angleterre, le ministère ne pourrait plus reculer sans honte.

ENCORE LE CHEMIN DU NORD. — On lit dans l'*Echo du Nord* de ce matin :

« Les voyageurs partis avant-hier soir de Valenciennes pour Lille, par le convoi de sept heures, ne sont arrivés qu'hier à six heures du matin. A la hauteur de Somain, un accident étant arrivé à la locomotive, on l'a signalé à Douai pour en avoir une autre. Pendant ce retard est arrivé à Douai le convoi parti de Paris à midi pour Lille : ce train n'a pas voulu attendre l'arrivée du convoi qui était signalé. Arrivé à Douai à neuf heures, on a fait attendre aux voyageurs le train de nuit de Paris, qui lui-même, au lieu de trois heures du matin, n'est arrivé à Douai qu'à cinq heures. Douze voyageurs ont passé la nuit dans un wagon. Il est vraiment impardonnable au chef de station de Douai de n'avoir pas donné une locomotive et une voiture pour ces messieurs, ne fût-ce que pour rassurer leurs familles. »

Chambre des Pairs.

Séance du 1er février. — Présidence de M. DE BROGLIE.

M. MOLINE SAINT-YON présente 1° au nom de son collègue M. le ministre de l'intérieur, retenu à la chambre des députés, divers projets de loi d'intérêt local ; 2° en son propre nom, un projet de loi contenant diverses modifications à la loi du 21 mars 1832 sur les remplacements et les substitutions militaires.

La chambre se retire ensuite dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prisons.

Chambre des Députés.

Séance du 1er février. — Présidence de M. SAUZET.

MM. le général Meynadier, Letourneux, de Castellane, dont l'élection avait été précédemment déclarée valable, sont admis.

M. LE GÉNÉRAL PAIXHANS. La Chambre avait également déclaré valable l'élection de M. le comte de Sieyes par le collège électoral de Valence (Drôme), mais son admission avait été ajournée jusqu'à production de pièces. Les pièces ont été produites, mais il a paru au bureau chargé de l'examen qu'elles ne justifiaient pas complètement du cens d'éligibilité, et j'ai été chargé, à l'unanimité, de vous proposer l'annulation de l'élection de M. de Sieyes.

L'élection est annulée.

M. DE MÉRODE propose l'admission de M. Chapuys-Montlaville. — Adopté.

MM. Dupont (de l'Eure), Letourneux et Chapuys-Montlaville prêtent serment.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 2 millions pour secours aux hospices, bureaux de bienfaisance et établissements de charité.

Ce projet est renvoyé à la commission chargée du projet de loi général sur les crédits extraordinaires et supplémentaires.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture et du commerce, présente un projet de loi ainsi conçu :

« Les bâtiments étrangers pourront, jusqu'au 31 juillet, sous toutes les garanties nécessaires pour assurer leur destination en France, concourir au transport par voie de cabotage, de la Méditerranée dans l'Océan et de l'Océan dans la Méditerranée, des céréales, légumes secs, riz, fécules et pommes de terre. »

Ce projet sera imprimé, distribué et renvoyé à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'adresse.

M. ROGER (du Nord) veut entretenir la chambre de l'état de nos relations avec les puissances du Nord. A peine un dissentiment avait-il éclaté entre la France et l'Angleterre, que ces puissances en ont profité avec empressement pour supprimer l'Etat de Cracovie, ce débris d'une nationalité pour laquelle la France réclame en vain depuis 15 ans. Ils ont déchiré sans hésitation, dans un intérêt facile à comprendre, un traité sur lequel reposait depuis 30 ans la paix de l'Europe. Cette résolution n'a pas été improvisée, elle a été préparée de longue main, elle explique les derniers évènements de la Gallicie, le massacre des nobles polonais livrés à une bande, à une meute d'assassins. C'est ainsi que l'on préludait à l'anéantissement de cette république qui portait encore le nom de la Pologne.

Cette violation des traités de 1815 a pour résultat nécessaire de les annuler complètement, d'en affranchir toutes les puissances. Le jour où cet attentat s'est accompli, les traités de Vienne ont cessé d'exister.

Quelle a été dans cette circonstance la conduite du gouvernement français ? Il n'a pu s'opposer au projet des trois cours, on ne lui a pas fait l'honneur de le lui communiquer ; heureusement pour lui, car s'il eût été consulté, qu'eût-il fait ? S'il y eût consenti, il s'en serait rendu le complice ; et, eût-il [illegible] premier ce sentiment à la tribune. (Rumeurs). S'il y a là, en effet, une atteinte violente aux traités, une attaque brutale contre le maintien de la paix, c'est à nous qui avons tant fait pour le maintien de la paix, à recueillir cette injure et à en demander satisfaction. (Mouvements divers. — A gauche : Très bien !)

L'honorable préopinant disait avec une grande justesse, en terminant son discours, que ce n'était pas là une discussion entre nous, mais une discussion entre nous et les étrangers. Je n'en veux d'autre preuve que l'adhésion unanime qui a accueilli dans cette chambre un projet d'adresse préparé par une commission composée en entier de membres du parti conservateur.

Je ne veux examiner en ce moment que deux paragraphes de ce projet, le second et le dernier. Le second paragraphe porte : « Les relations de Votre Majesté avec les puissances étrangères vous donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée ; nous nous en félicitons avec vous. » Au dernier paragraphe, je lis : « Cette politique libérale et modérée assure le développement pacifique et régulier de nos destinées. » Je crois, en effet, que rien ne menace immédiatement la paix du monde, mais voyez les premiers mots d'un autre paragraphe : *Un évènement inattendu*... Il y a donc des inattendus dans le monde. (On rit). Il importe d'en tenir grand compte.

Deux grands évènements ont paru, depuis notre dernière session, mettre en péril le repos de l'Europe : les mariages espagnols et l'incorporation de Cracovie. L'Angleterre a déclaré qu'elle n'entendait pas faire la guerre pour les mariages espagnols, nous n'avons nulle intention de faire la guerre immédiatement pour la suppression de Cracovie : la paix semble donc en ce moment assurée. Mais outre ces deux évènements en eux-mêmes, il faut voir leurs conséquences.

Quant aux mariages espagnols, je suis de l'avis de lord Aberdeen, qui disait il y a quelques jours, dans le parlement anglais : Il est temps que cette correspondance entre Paris et Londres, au sujet des mariages espagnols, finisse ; les mariages espagnols sont un fait accompli.

UNE VOIX. Et la suppression de Cracovie aussi.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. En ce qui concerne Cracovie, l'évènement ne paraît pas de nature à occasionner non plus une guerre immédiate ; mais quelles en seront les conséquences ? Après un tel évènement, notre situation en Europe est loin d'être ce qu'elle était auparavant. Vienne, par exemple, une nouvelle insurrection en Belgique, pourrons-nous établir à Londres une conférence pour en régler les effets ? Evidemment non. Ne nous faisons donc pas illusion à cet égard, depuis trois mois notre position en Europe est complètement changée.

Voilà une conséquence de l'évènement de Cracovie. Il y en a beaucoup d'autres. Quelle est aujourd'hui, par exemple, la garantie de l'intégrité de l'empire ottoman ? Nous ne pouvons plus la chercher dans des traités dont trois puissances se sont affranchies. Si nous ne déclarons pas aujourd'hui que l'intégrité de l'empire autrichien nous répond de l'empire ottoman, nous ne saurions considérer les provinces de la Turquie, de l'Europe comme à l'abri de l'ambition de la Russie.

L'honorable membre passe en revue quelques autres questions compromises ou menacées par l'évènement de Cracovie et continue :

La paix comme la guerre doit également profiter à la puissance et à l'honneur du grand parti conservateur. Nous avons donné des gages de notre amour pour la paix, et quant à la guerre, nous avons cet avantage que le jour où elle serait nécessaire, nous n'y recourrons qu'au nom de notre honneur national, de la liberté et de l'indépendance des peuples. Et nous aurions à la tête de nos armées, animées de l'amour du pays et de la constitution, nous aurions les princes de la dynastie, ces vaillants chefs de soldats dignes d'eux.

Nous avons eu avec l'Angleterre, dans ces dernières années, de graves questions communes. De quoi s'agissait-il ? De la liberté des nègres et du droit de visite. Pendant que les deux grandes puissances de l'Occident s'occupaient de ces deux graves questions, que faisaient les puissances du Nord ? Elles s'occupaient d'étouffer la liberté. Nous, nous voulons la liberté de toutes les nations, quelle que soit leur constitution, et c'est là pour nous une grande force morale en même temps qu'un honneur. (Une voix : *la Marseillaise !*)

Nous n'avons pas besoin de cette politique fanfaronne qui a fait chanter *la Marseillaise* sur tous les tons. Nous n'avons pas besoin de *la Marseillaise*. Le sentiment de notre droit, la conscience de notre devoir et de notre dignité, voilà qui nous suffit pour maintenir la politique du pays et faire respecter son nom ainsi que ses intérêts.

Réjouissons-nous, messieurs, de ce que la Chambre des députés a voulu encore une fois parler devant les puissances du Nord de la nationalité polonaise. Je félicite mes collègues de la commission, j'en félicite la Chambre elle-même. Il est beau de voir les représentants d'un pays comme la France protester au nom des droits d'un peuple généreux qu'on écrase au mépris de la foi des traités.

Messieurs, la majorité conservatrice doit être plus active, plus vigilante que jamais. Il est facile d'établir la contrebande sur la frontière des partis. A nous de maintenir la politique approuvée par le pays en même temps que de presser la présentation des lois qui intéressent le bien-être des classes ouvrières. En première ligne, il faut mettre les mesures qui assurent l'exécution des lois déjà votées sur le travail des enfants dans les manufactures, la réforme postale et la diminution de l'impôt sur les sels. La chambre doit désirer aussi que le ministère lui présente un nouveau tarif sur les houilles et sur les fers.

M. le ministre des affaires étrangères a dit, en parlant aux électeurs de Lisieux qui venaient de le nommer : Le parti conservateur est prêt à s'associer à toutes les mesures de réforme politique, pourvu qu'elles soient sérieuses. Eh bien ! Messieurs, le moment est venu, ou plutôt le moment approche où vous aurez à nous dire ce qu'il y a de sérieux dans les réformes que vous projetez. Parlez, nous vous écoutons...

M. GARNIER-PAGÈS. Dans la situation critique où nous sommes aujourd'hui placés, nos débats pourront être plus ou moins passionnés, plus ou moins vifs ; mais il m'a paru bon qu'à l'origine de cette discussion, un membre de l'extrême gauche vînt déclarer à cette tribune, en présence du pays, en présence de l'Europe, que, quelle que soit la vivacité de nos débats, de nos accusations, si une menace nous venait de l'étranger, nous serions unanimes pour défendre l'honneur et la dignité du pays. (Très bien !)

J'entrerai très peu dans les considérations générales. Je n'aborderai que ce qui est indispensable pour discuter les questions des mariages espagnols et de Cracovie. Ces deux questions ne sont qu'un épisode d'une lutte tantôt évidente, tantôt latente et tortueuse entre l'Angleterre et la France.

La politique de l'Angleterre a toujours eu un but, celui de dominer dans la Méditerranée et de mettre des entraves à l'influence de la France en Espagne, en Italie et en Algérie. Si le but de la France, en concluant les mariages espagnols, n'est pas d'affermir notre influence dans la Méditerranée, vous n'avez fait qu'amonceler des orages. Ah ! si vous êtes décidés à maintenir la politique que vous inaugurez, si vous vous montrez fermes et si vous vous séparez enfin de l'entente cordiale, je suis prêt à vous approuver ; mais si vous êtes prêts à payer votre audace par des concessions à l'Angleterre, je ne puis que vous blâmer.

Je vous le demande, Messieurs, sommes-nous dans une époque où les alliances de famille entraînent les alliances entre les nations ? Qui ne sait que l'Empereur n'a pas trouvé dans les alliances de familles les éléments de puissance et de sécurité qu'il y cherchait ?

Les mariages espagnols ont-ils été conclus véritablement dans l'intérêt de l'Espagne ? Je ne le crois pas. Lorsque la reine Marie-Christine, chassée d'Espagne par la volonté du peuple... (Murmures) ; lorsque la reine Marie-Christine, chassée d'Espagne par la volonté du peuple... (Nouvelles rumeurs.) Vous avez donc oublié la discussion où M. le ministre des affaires étrangères défendait à la chambre des pairs la politique d'Espartero ? (Interruption.) Lorsque la reine-mère Christine, chassée d'Espagne par la volonté du peuple .... (Agitation.)

Quel pas nous avons fait depuis la révolution de Juillet ! Autrefois on applaudissait quand on parlait des victoires du peuple, aujourd'hui on murmure ! cela ne m'étonne pas. (A gauche : Très bien ! très bien !)

Messieurs, c'est le parti modéré, le parti français qui a été vaincu avec la reine Christine. Oui, vous avez mis tout un parti, tout le gouvernement es- [illegible] réclamations sérieuses.

Après avoir énuméré les difficultés matérielles qui existaient entre nous et l'Espagne, et auxquelles le ministère semble ne plus songer, l'orateur continue ainsi :

Je ne crois pas que vous ayez fait ce mariage en vue d'une dot. Je ne veux pas abaisser le débat jusque-là. Quelques esprits méchants, connaissant votre sympathie pour les dotations, ont pu voir là le nœud de la question. Mais savez-vous pourquoi je ne crois pas que vous ayez pu faire ce mariage en vue de la dot ? C'est que ces 30 millions viennent d'une source si impure (Mouvement), que la main la plus avide doit hésiter avant d'y toucher. Ces 30 millions sortent de la bourse de nos petits rentiers !

Pendant dix années, le roi Ferdinand VII a négocié sur la place de Paris une somme de 436 millions de francs, et c'est sur cette somme de 436 millions de francs qu'un riche banquier de Paris a fait au roi Ferdinand les remises dont se composait sa fortune personnelle.

Oui, cet argent a une source impure, une source qu'aucun de nous ne voudrait avouer, et quand la fortune qu'on reçoit de son père n'est que l'argent de ses créanciers, on doit s'empresser de le faire retourner à ceux à qui il appartient, on n'en reste pas le détenteur. (A gauche : Très bien !)

Vous connaissez tous la situation critique de nos finances, les embarras du commerce, la crise qui se manifeste sur la place de Paris ; vous savez qu'en ce moment un grand nombre de pères de familles sont inquiets et ne savent s'ils pourront suffire aux besoins de leur commerce et de leurs affaires. C'est dans un pareil moment que M. le ministre des affaires étrangères a autorisé à la Bourse la négociation de cette rente que vous avez exclue et flétrie. (Murmures.)

Oui, monsieur le ministre, vous l'avez fait ; dans quel but ? Pour faire aux dépens de nos petits rentiers de nouveaux avantages au gouvernement espagnol ; vous avez fini ainsi de négocier et d'acheter les mariages espagnols. (Nouveaux murmures.)

Que l'un de ceux qui murmurent monte à la tribune et vienne me dire non ! J'affirme les faits que j'avance, et M. le ministre des affaires étrangères n'osera pas les nier.

Telles ont été les premières conséquences des mariages espagnols. Vous en tiendrez-vous là ? je n'ose l'espérer. Je sais que vous êtes braves en parole, mais les faits viennent souvent démentir votre langage. Et quand je songe aux prétentions de l'Angleterre, je ne puis m'empêcher d'être effrayé pour les intérêts de notre commerce, de notre industrie. Savez-vous ce que demandait il y a quelque temps l'Angleterre dans ses dernières négociations avec le gouvernement espagnol ?

Je vais vous le dire : qu'exigeait l'Angleterre de l'Espagne ? La liberté de transporter ses nègres dans les colonies espagnoles. C'est ce qui arrivera encore. On nous y prépare. On parle de lois de douanes ; on annonce une révision des tarifs ; oui, Messieurs, il y aura une révision des lois de douanes en Espagne, et ce sera au profit de l'Angleterre.

M. le ministre des affaires étrangères parle de traités : je le lui demande à lui-même, y a-t-il dans ces traités délimitation de territoire, stipulation de commerce ou autres clauses ? y a-t-il quelque chose qui ait survécu à la révolution ? Comment donc parler encore de ces traités, comme si les peuples appartenaient aux rois ; comment parler de ces traités quand les autres puissances les respectent si peu ! Comment donc parler sérieusement du traité d'Utrecht ? Mais alors il faut combler le port de Dunkerque. (Agitation.)

Je l'avoue, Messieurs, c'est avec une profonde douleur que j'ai vu cet échange de notes et de protocoles entre les gouvernements anglais et français. C'est une honte pour les deux peuples (Bruit) ; c'est une honte pour les deux gouvernements et un enseignement pour les deux peuples.

La confiscation de Cracovie n'est-elle pas la conséquence fatale de la politique du gouvernement français ? Les ambassadeurs des puissances du Nord en Espagne ont bien connu ce qui se passait. Croyez-vous que ces puissances n'en aient pas profité pour se permettre l'acte odieux qu'elles préparaient ? Oui, Messieurs, la confiscation de Cracovie est une conséquence fatale de la politique du gouvernement. Espérons que ce n'est pas une vaine protestation qui a été apportée à cette tribune, et qu'on maintiendra fermement les droits garantis à l'Etat de Cracovie. Oh ! alors, vous aurez toute notre approbation !

Oui, Messieurs, protestons au nom de la France contre cet abus de la force brutale, qui ne réussira pas à étouffer les derniers restes de la nationalité polonaise. Mais comment voulez-vous, monsieur le ministre, que l'on croie à la sincérité de vos paroles ? N'êtes-vous pas de ceux-là qui, quand Varsovie était couverte de sang, êtes venu dire : L'ordre règne à Varsovie ?

Votre politique vous menait à l'isolement ; vous en voyez les conséquences. Ah ! que n'avez-vous cimenté l'alliance des peuples ! La France serait puissante et vous auriez à parler fièrement en son nom, au lieu de subir tous les protocoles où notre désastre de Waterloo reparaît à chaque mot. Croyez-moi bien, c'est dans les peuples que réside la véritable force.

Je terminerai comme j'ai commencé : Si vous voulez relever la France, si vous voulez l'affranchir des traités, si vous voulez maintenir ses droits, faire respecter son nom, vous pouvez compter sur notre approbation. Nous oublierons qui vous êtes pour ne regarder que ce que vous ferez.

M. LE PRÉSIDENT. Aucun orateur n'étant plus inscrit pour la discussion générale, je donne lecture à la chambre du paragraphe premier :

« Sire,

» Le premier vœu de Votre Majesté est aussi notre premier devoir. Nous unirons nos efforts aux vôtres, nous prêterons à votre gouvernement tout notre concours pour soulager des souffrances que nous déplorons avec vous. Que l'ordre soit partout maintenu, la propriété respectée ; qu'une fermeté vigilante garantisse la liberté des transactions et la circulation des subsistances ; que le travail, le plus efficace des secours, soit distribué dans une large mesure : adressons-nous aussi à la bienfaisance privée, stimulons son zèle, venons-lui en aide par un emploi bien entendu de la fortune publique, et nous aurons adouci, autant qu'il est possible, ces pénibles épreuves qui pèsent sur le pays. » — Adopté.

« Les relations de Votre Majesté avec toutes les puissances étrangères vous donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée ; nous nous en félicitons avec vous. »

M. LE PRÉSIDENT. M. Billault a la parole. (Mouvement d'attention).

M. BILLAULT. Messieurs, en prenant la parole, j'éprouve un sentiment qui ne m'est pas habituel.

Dans tout le cours de la dernière législature, quelque paroles que nous portassions à la tribune, il y avait sur ces paroles je ne sais quel soupçon de concurrence ministérielle qui faisait souvent qu'elles étaient accueillies sur certains bancs de cette chambre avec une interprétation qui ne leur était pas due. Il n'en sera pas désormais ainsi, car, dans l'état des choses, le ministère a une majorité incontestable : aucun de nous ne songe à la diviser, à l'affaiblir.

Nous n'avons à cela aucune prétention. Nous n'en avons qu'une seule en face d'une majorité ainsi constituée : de lui dire sincèrement, loyalement, ce que nous croyons être l'intérêt du pays. Quand nous nous rencontrerons avec la majorité nous en serons enchantés ; mais rien ne pourra nous faire dévier de cette voie : vous soumettre ce que nous croyons être la vérité avec une conscience persévérante et sans préoccupation personnelle. (Très bien ! très bien !)

La question que j'aborde en ce moment est la plus grave qui puisse être portée à cette tribune.

Ce n'est pas seulement un débat spécial sur les mariages espagnols, sur le triste et douloureux destin de la république de Cracovie que j'aborde en ce moment ; c'est l'ensemble des faits, leur effet dans le monde, la politique que nous devons suivre dans la situation nouvelle que ces faits nous ont créée. Je dirai donc peu de chose en elles-mêmes des deux questions auxquelles je viens de faire allusion.

Quant au mariage espagnol, depuis quatre ans, à cette tribune, nous recommandons chaque année au gouvernement de veiller sur la solution de cette question du mariage de la reine, non pas à cause du mariage en lui-même, mais dans l'intérêt de nos relations avec la Péninsule ; nous avons voulu, je ne dirai pas que notre influence en Espagne, mais que nos rapports avec ce pays ne souffrissent pas de la solution qui serait donnée à la question

Ce qui nous a profondément touchés d'abord et surpris, c'est la forme de ces engagemens qu'on a appelés les conversations du château d'Eu.

Nous avons trouvé dans cette manière verbale de traiter les affaires, un grand péril pour les affaires elles-mêmes et pour la responsabilité qu'elles peuvent entraîner. Elle n'est pas entourée de garanties suffisantes. La fidélité de mémoire à laquelle on se fie de la sorte peut s'éteindre avec l'homme qui a conduit la négociation, avec le prince qui l'a sanctionnée. Je n'admets pas la justification tirée de la nécessité du secret. Entre gens d'honneur, ce qui est écrit peut être tout aussi secret que ce qui n'a été énoncé que dans une conversation. Ainsi, quant à la conduite des affaires et au point de vue des règles du gouvernement représentatif, le procédé me semble mauvais.

Quand le pouvoir chargé de diriger la diplomatie du pays emploie de tels procédés, il semble vouloir échapper aux conséquences d'une responsabilité absolue.

Il n'est pas possible, en effet, de baser son jugement sur les souvenirs que laissent de telles conversations. La parole verbale ne suffit pas dans de telles négociations; il faut que le jour où la discussion s'engage sur ces questions, tout puisse être connu, tout puisse être allégué avec certitude, que rien ne puisse être invoqué de vague, d'indécis.

Sur ce premier point, je trouve donc, je le répète, le procédé mauvais.

Je l'avoue, Messieurs, je ne trouve pas bon que l'on cherche à trouver en faute le gouvernement français dans la lutte diplomatique engagée avec le gouvernement anglais. Si cela était, je ne serai pas le dernier à protester contre le ministère qui aurait trahi les intérêts de la France et manqué aux devoirs de la loyauté.

Le noble lord, qui dirige maintenant les affaires en Angleterre, ne devrait pas oublier qu'en 1840, c'est à l'insu de notre ambassadeur à Londres que la France était mise hors du concert européen, et il lui convient peu de se plaindre aujourd'hui de la manière dont ont été conclus les mariages espagnols.

Quoi qu'il en soit, les mariages espagnols ont apporté dans la politique étrangère de la France un changement notable.

Un autre fait parallèle, l'occupation de Cracovie, un autre fait qui intéresse cette malheureuse Pologne est venu compliquer la situation.

Les trois puissances qui ont signé l'incorporation de Cracovie ont formulé un principe contre lequel on ne saurait trop énergiquement protester. C'est en effet une étrange doctrine que celle professée par ces puissances. Comment! pour peu qu'elles croient dans l'intérêt de leur tranquillité, de celle de leurs sujets d'envahir un État indépendant, elles pourront le faire impunément! C'est le renversement des principes. Un prétexte suffirait pour renverser les bases de l'équilibre européen. C'est la nécessité de l'ordre qui a motivé l'incorporation de Cracovie! la même doctrine légitimera demain une autre invasion.

Il faut, Messieurs, protester contre une semblable doctrine; si vous admettez le premier fait, vous serez réduits à admettre le second. Vous voyez donc que tout l'ordre sur lequel reposait la tranquillité de l'Europe est compromis; c'est surtout à la France qu'il appartient de faire entendre la voix en faveur de la justice et du respect des traités.

Allons-nous, Messieurs, voir reprendre le cours des modifications qui, de 1840 à 1846, nous ont amené à l'entente cordiale, à ces étroits rapports avec l'Angleterre? Cette question fera l'objet d'un amendement dont je ne parle ici qu'en passant. Nous avons besoin de savoir si, comme en 1841, après avoir adopté le système d'isolement, on doit revenir à l'entente cordiale. Nos soupçons demandent à être éclairés, d'autant plus que les paroles que je viens prononcer ici, je les ai déjà portées vingt fois à cette tribune.

Prenez garde, ai-je dit maintefois, la situation du gouvernement est périlleuse; vous avez une confiance aveugle dans l'Angleterre, et vous vous verrez abandonné par elle quand ses intérêts seront en jeu. J'ai dit cela en 1843, en 1845, en 1846.

En 1846, M. le ministre des affaires étrangères célébrait à cette tribune son système, ce système de l'entente cordiale. Il parlait en termes magnifiques d'une paix sincère, basée non-seulement sur le silence des canons, mais sur l'accord des esprits, sur une réciproque bienveillance. Voilà ce que l'on disait, et nous répondions: Non,

Prenez garde; au premier dissentiment votre succès disparaîtra en fumée, et l'Angleterre, gardienne vigilante de ses intérêts, s'éloignera de vous. Qui de nous a été prévoyant? qui de nous a été politique? Ce n'est pas vous! Nous avons vu juste... Nous voilà revenus où nous en étions en 1840...

Et cependant ce n'était pas un intérêt prochain, immédiat, qui a éloigné de vous l'Angleterre dans cette circonstance. Est-ce donc dans le fond des choses ou dans la manière dont la politique a été pratiquée qu'a été le danger. Que faut-il faire? Faut-il rester brouillés et séparés avec l'Angleterre, ou rentrer par des concessions dans l'entente cordiale? Je pourrais répondre ce qu'en 1842 disait M. Guizot: Le temps des alliances intimes est passé; l'isolement est dangereux. Adoptons l'indépendance dans les bons rapports.

C'est ce système dont je viens demander la pratique sérieuse, définitive, permanente.

Je demande que nous ne l'adoptions pas comme en 1842, pour l'abandonner ensuite... car il a été abandonné en 1843.

Depuis six ans nous avons eu l'air de tout sacrifier aux bons rapports avec l'Angleterre. On a appelé cela de la grande politique.

Le peuple anglais a compris qu'il obtiendrait tout ce qu'il demanderait; [illegible] qu'il m'est impossible de croire que, dans la situation actuelle de nos relations avec les puissances étrangères, nous ayons des raisons suffisantes de croire la paix assurée.

Je ne crois pas que notre dissentiment avec l'Angleterre puisse amener la guerre; il repose sur une éventualité probablement assez lointaine, et avant que cette éventualité ne se réalise, la bonne harmonie aura pu se rétablir entre les deux gouvernements.

Mais du côté des puissances du Nord de l'Europe, il n'en est pas de même. Quand je vois ces puissances nous adresser un défi insolent, nous jeter à la face les traités qu'elles nous ont imposés en 1815; quand je vois qu'à ce défi vous répondez par une protestation, je ne puis voir de ce côté des garanties suffisantes du maintien de la paix.

Qu'avez-vous prétendu dire par le mot protestation? Est-ce une garantie pour l'avenir? Si c'est une garantie pour l'avenir, quelle force morale lui donnez-vous?

On ne peut vous juger que par votre conduite passée. Les puissances du Nord n'avaient-elles pas déjà, non pas ouvertement, mais pied à pied, violé les garanties données par les traités à la Pologne? Qu'avez-vous fait?

Ce ne sont pas les faits présents qui nous offrent plus de garanties; assurément, si vous avez été satisfaits de la réponse faite à votre protestation, c'est que vous n'êtes pas difficiles.

Je ne vois donc ni dans le passé ni dans le présent aucune garantie. Je crois que le langage qu'on vous propose de tenir n'est digne ni de la France ni de la Chambre. Je ne demande pas des paroles de jactance, je demande tout simplement à la Chambre de supprimer le paragraphe proposé par la commission.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je tire des paroles de l'honorable préopinant une autre conséquence que lui-même. Il a des doutes sur la portée du paragraphe en discussion, et ces doutes viennent de ce que les deux grandes questions qui préoccupent tous les esprits n'ont pas encore été débattues. Je ne m'oppose pas à ce que le vote de ce paragraphe soit renvoyé après celui sur les mariages espagnols et sur l'occupation de Cracovie; alors les questions auront été débattues, et la Chambre pourra voter en pleine connaissance de cause.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre des affaires étrangères propose d'ajourner le paragraphe 2 après les paragraphes 3 et 4. La proposition est-elle appuyée?

DE TOUTES PARTS. Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT. Le vote du paragraphe est ajourné, et la discussion du projet d'adresse remise à demain.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. E. M. à Warmeriville. — Reçu les 37, 50. — Compliments cordiaux et *à partager* de la part de A. B.

M. de C. à Monistrol. — Merci des bons renseignements. — Nous tâcherons de vous seconder le plus tôt possible; bientôt sans doute.

M. G. à Laon. — Remerciements à tous. — Nous comptions bien sur cette persévérance.

M. D. à Poitiers. — Nous passons les écritures conformes. — Reçu les 95. — Allons, courage!

M. B. à Oran. — Reçu les 200. — Remerciements.

M. T. à Saint-Etienne. — Tant qu'il n'y a pas atonie, rien à craindre. — Dès que les idées sont en mouvement, la pente naturelle les conduit vers nous.

M. M. à Tlemcen. — Merci de votre bonne lettre. — Continuez. — Compliments à A. de la part de A. B.

M. R. à Sentheim. — Nous prenons pour vous les numéros 12 411, 12 416, 12 421, 12 426, 12 431, 12 436, 12 441, 12 446, 12 451, 12 456. Faut-il vous les envoyer ou les conserver jusqu'au tirage, sauf à réclamer pour vous les lots, s'il y a lieu?

M. G. à Mâcon. — Reçu les 57, 90.

M. W. à Ribeauvillé. — Reçu les 93. — Merci.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

27 janvier 1847. — SALEUR et BRUAND, tailleurs, boulevart des Italiens, 9. Juge-comm., M. Charenton; syndic prov., M. Battarel, rue de Bondy, 7.

29 janvier. — CRÉMIEUX, décédé, marchand de chevaux, avenue des Champs-Elysées, 20. Juge-comm., M. Rousselle Charlard; syndic prov., M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21. — BRÉNU, potier d'étain, rue des Gravilliers, 46. Juge-comm., M. Couriot; syndic prov., M. Bidard, rue Las-Cases, 12. — CAEN, colporteur, à Saint-Mandé, cours de Vincennes, 17. Juge-comm., M. Belin-Leprieur; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — MÉNARD, limonadier, rue d'Arcole, 19. Juge-comm., M. Couriot; syndic prov., M. Gromort, rue Montholon, 12. — BLOCH, colporteur, rue Saint-Louis, 79, au Marais. Juge-comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12, — MARTIN, aubergiste, rue des Fontaines-du-Temple, 7. Juge-comm., M. Belin-Leprieur; synd. prov., M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14. — GIRAULT, marchand de vins traiteur, à la gare St-Ouen. Juge-comm., M. Rousselle-Char-

3 p. 0/0.....	97 1/2	[illegible]
5 p. 0/0.....	45 »/»	20 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM........	Dr C.	400	»/»	[illegible]		
Récóp. Rotsch.	» 400	60	BELG. 2 1/2.....	»	»»	»/»	Diop.-Féc.	»»»	»»
ESP. Dette act.	» »»	»/»	— 4 1/2......	»	96	1/2	Boul. à Am.	»»»	»»
— — pass.	» »	»/»	— dº 1840....	»	100	5/8	Orl.-Bord.	535	»»
— 3 p. 0/0.	» 34	»/»	— dº 1842....	»	»»»	»/»	Mont. à Tr.	»»»	»»
Dette intérieure	» 30	3/4	— Banque.....	»	925	»»	Paris-Lyon	488	75
PORTUG. 5 0/0 1837	» »»	»/»	— dº Em. 1841.	»	»»»»	»»	Bord.-Teste	»»»	»»
HOLL. 2 1/2	» »»	»/»	PIÉMONT.......	»	»»»»	»»	Zinc V. M.	5100	»»
HAITI........	» »	»/»	AUTRICHE......	»	410	»»	Lin Maber	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	821 25	Orléans à Vierzon.	368 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	692 50	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1218 75	Marseille à Avign.	»»» »»	Nord..........	697 50
— à Lyon.....	486 25	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Nous recommandons à toutes les classes de lecteurs le livre si éminemment utile de M. le docteur B. DE SAUNOIS, dont la cinquième édition vient de paraître; malades et gens du monde y trouveront des conseils précieux, soit pour rétablir, soit pour conserver leurs facultés digestives. (Voir aux annonces).

La maison Lestiboudois, une des plus anciennes assurances contre le recrutement, établie depuis dix-sept années, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38, place de la Bourse, est la seule qui donne une véritable garantie par un dépôt de fonds qu'elle laisse entre les mains de l'assuré jusqu'à complète libération — On ne souscrit aucun billet, même conditionnel. — *Conditions spéciales pour le département de la Seine.*

Spectacles du 2 février.

8 h. »/» FRANÇAIS. — Marie Stuart, 1776.
7 h. 1/2 ODÉON. — Un Mariage d'amour, Femme ou Diable, Une Année.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
8 h. »/» ITALIENS. —
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Trois Rois Trois Dames, Mlle Navarre.
6 h. »/» GYMNASE. — Premières amours, Irène, Marraine.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — La Comtesse, l'Illustration, Richelieu, Pinchon.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Lait, Poudre, Tableaux, Chambre.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Tableaux (Mme Keller).
6 h. 3/4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »/» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — Le Monte-Christo de la jeunesse, Fanfan Mignonet.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète, le Médecin, le Matin et le Soir.
5 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Reine Margot, Une pour Deux, Marceline.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Choix d'un Mari, Marcel, les Mémoires.

Etude de Me Clayeux, huissier, rue Cloître-Saint-Méry, 18.

VENTE.

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Rue du Faubourg-St-Martin, 167, le mercredi 3 février 1847; consistant en casiers, tables, balances, poids, chaises, cartons, commode, cinq métiers à la Jacquart, avaleur, accessoires, moulin à ourder, moutoir, etc.

AUTRE.

Etude de Me Drion, huissier, rue Bourbon-Villeneuve, nº 9.

En l'Hôtel des commissaires-priseurs, place de la Bourse, le 3 février 1847; consistant en tables, canapés, deux fauteuils, bureaux-cartonniers, bibliothèque, pendule, chaises, candelabres, etc.

IMPRIMERIE LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 2 FÉVRIER.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

M. de Lesseps, qui a pris la parole au commencement de la séance, ne possède pas encore le diapason de la tribune ; malgré les avertissements réitérés de la Chambre, il n'a pas su élever la voix assez pour se faire entendre. Nous n'y perdons assurément aucune idée sociale, mais probablement des aperçus politiques ingénieux.

A ce premier début a succédé celui de M. Léonce de Lavergne. Il a été maladroit dans ses expressions, et a déterminé dans la Chambre une explosion d'hilarité par cette phrase : « Le gouvernement de l'Espagne était représenté par deux jeunes filles, et » le besoin d'un homme se faisait vivement sentir. » M. de Lavergne a étalé une grande érudition au sujet de l'histoire des affaires espagnoles.

Voici M. Crémieux à la tribune : il conteste les faits allégués par l'orateur précédent, et surtout l'interprétation de ces faits. M. Crémieux montre beaucoup d'esprit, mais la question des mariages espagnols est usée, et toutes les paroles dépensées pour établir qu'ils n'auraient pas dû se conclure sont entièrement perdues. De grâce, Messieurs de l'opposition, dites au gouvernement ce qu'il doit faire aujourd'hui, dans les circonstances données ; peu lui importe de savoir ce qu'il aurait dû faire pour vous contenter il y a quelques mois. Cette recherche est d'autant plus superflue que le gouvernement ne pourrait contenter par aucune voie certaine opposition systématique. Blâmé pour avoir fait épouser à l'infante un prince français, il eût été blâmé bien plus encore s'il avait laissé conclure le mariage de l'infante avec un Cobourg ou n'importe quel prétendant appuyé par l'Angleterre.

Terminez donc ce débat stérile où nous ne récolterons que des jeux d'esprit, des expressions piquantes, comme celle de M. Crémieux, qui a nommé la Bourse *le thermomètre de la peur*.

Aujourd'hui, M. Guizot a fait mine de s'expliquer sur la question d'Espagne. Il a dit avec raison que le mariage du duc de Montpensier n'avait amené aucune chance de guerre entre la France et la Grande-Bretagne. Les récentes discussions de la chambre des lords et de la chambre des communes ont prouvé que le peuple anglais ne se laisserait pas entraîner à une guerre pour venger la susceptibilité blessée de lord Palmerston.

Ce point de vue est juste, mais nous regrettons que M. le ministre des affaires étrangères en soit resté là et qu'il soit descendu de la tribune après avoir prononcé deux ou trois phrases. On voulait savoir si M. Guizot veut rétablir *l'entente cordiale* sur ses anciennes bases, c'est-à-dire sur l'abaissement continu de la France, ou s'il entend profiter à l'avenir de la situation indépendante qu'il s'est faite. A cet égard, nous en sommes encore aux conjectures.

Evidemment les quatre paroles dites aujourd'hui par M. Guizot vont à l'adresse du parlement britannique, bien plutôt qu'à celle du parlement français.

M. Dufaure a très bien signalé la lacune présentée, nous ne dirons point par le discours, mais par la brève allocution de M. Guizot; il s'est prononcé contre le rétablissement de l'ancienne entente cordiale, et a soutenu l'amendement signé de son nom et de celui de M. Billault. Cet amendement est une protestation contre les faiblesses qui auraient pour objet de reconstituer la subordination de nos intérêts à ceux de la Grande-Bretagne.

M. Dufaure s'est complètement séparé de M. Thiers en protestant contre les concessions qui pourraient être faites à la Grande-Bretagne par le ministère actuel *ou ses successeurs*.

Il est évident, comme l'a finement observé M. Guizot, que M. Dufaure ne se défie pas d'un cabinet *dont il ferait lui-même partie*. C'est contre les prétentions du 1er mars que l'attaque était dirigée.

Au surplus, M. Guizot, songeant toujours à l'effet produit en Angleterre par ses paroles, n'a répondu à M. Dufaure que par des monosyllabes.

Un nouveau discours de M. Billault n'a pas arraché de réponse à ce ministre laconique. Tant de réserve nous inquiète. Le gouvernement français aura-t-il la liberté d'agir, s'il a déjà perdu la liberté de parler ?

M. Odilon-Barrot, en interrompant M. Billault de sa voix tonnante, a mis au grand jour cette division de l'opposition dynastique, déjà signalée par tous les journaux.

M. de Tocqueville s'est déclaré partisan de la scission Billault et Dufaure. Il a fait preuve de loyauté en disant que l'opposition ne peut blâmer le ministère d'avoir secoué le joug de l'Angleterre dans la question des mariages espagnols. Peut-être a-t-il fait à MM. Thiers et Barrot des adieux trop solennels; peut-être a-t-il trop insisté sur la douleur qu'il éprouvait de quitter ces illustres guides.

M. Barrot a répondu par des insinuations contre la nouvelle gauche, dans laquelle il ne sait voir qu'une adroite candidature au ministère. On a voulu, a-t-il dit, se créer une situation *neuve et spéciale*.

Afin de pouvoir se compter, le parti nouveau a réclamé le scrutin sur l'amendement Billault-Dufaure. Cet amendement a été repoussé, comme tout le monde s'y attendait, sans excepter ses auteurs ; mais il a réuni 28 voix.

Pour un parti naissant, ce chiffre n'est pas à dédaigner. L'opposition sérieuse, impartiale, a sa place dans la Chambre.

La Librairie sociétaire a mis en vente aujourd'hui la brochure dont nos lecteurs connaissent déjà quelques fragments : *Cracovie ou les derniers débris de la Nationalité polonaise*.

Ce travail offre un vif intérêt.

Nous affirmons que MM. les députés qui auront lu ce court exposé pourront voter sur le paragraphe de l'adresse relatif à Cracovie, en parfaite connaissance de cause.

Nous avons annoncé que, dans sa séance du 5 janvier, le congrès américain avait, pour la seconde fois, refusé son concours à l'administration, en repoussant, presque à l'unanimité, le projet de loi relatif à l'augmentation de l'armée et à la création d'une lieutenance générale. Ce vote hostile qui, ajouté au rejet du projet de loi tendant à pourvoir aux dépenses de la guerre, en imposant le thé et le café, constituait un double échec pour l'initiative présidentielle, a sans doute causé des remords nocturnes à la majorité démocrate, car, dans la séance du 6, le même projet, repris en considération, a été adopté par 97 voix contre 92, et renvoyé pour être discuté prochainement à l'examen du comité général.

Il faut laisser le *Courrier des Etats-Unis* exposer les causes et les conséquences de cet étrange et brusque revirement :

« Quelle a été la cause de ce changement de front si subit, si complet? C'est ce qu'on explique diversement. Suivant les uns, la nuit aurait porté conseil à un grand nombre d'honorables qui se seraient reproché d'avoir agi légèrement en rejetant d'emblée la lieutenance générale. Ils pensent que les frais excessifs de la guerre et la répartition quelquefois mal entendue des troupes, tiennent en partie à l'absence d'un homme revêtu de pouvoirs discrétionnaires et s'étendant à tout.

» D'autres assignent une cause différente à ce vote contradictoire. Le cri de triomphe jeté par les whigs à ce second échec de l'administration aurait donné à réfléchir à ceux des démocrates qui avaient aidé à se battre eux-mêmes sur le dos de M. Polk. Un article du *National Intelligencer* de Washington paraît surtout avoir donné l'éveil. Dans l'enthousiasme de la victoire, ce journal a proclamé trop haut que les votes sur la taxe du café et la lieutenance générale étaient une déclaration implicite du peu de confiance que le parti démocratique avait désormais dans le pouvoir exécutif. Les démocrates ont ouvert les yeux sur la portée peut être encore inaperçue de leurs actes, et ils sont revenus sur leurs pas, afin de montrer aux whigs que, s'ils avaient consenti à donner une leçon à M. Polk, c'était en quelque sorte une affaire de famille, dans laquelle leurs adversaires avaient tort de voir un sujet de triomphe. »

On écrit de Constantinople, à la date du 18 janvier :

« Le grand-visir, dont nous avions annoncé la maladie, causée peut-être par le chagrin de voir la presque impossibilité d'asseoir la réforme en Turquie, s'est rétabli en désespoir de cause. Il a fait sa première sortie jeudi matin, pour se rendre chez le sultan et de là à la Porte.

» Différents bruits avaient circulé pendant cette indisposition de Reschid-Pacha, sur l'imminence d'un changement de ministère. D'abord il faut avouer que c'est toujours un peu l'habitude en pareil cas; mais on doit aussi reconnaître en cela qu'il y a bien peu de chances de vie pour un gouvernement dont l'existence est menacée, attaquée à la moindre occasion. Quoi qu'il en soit, ces bruits se sont dissipés, et, pour le moment, le ministère paraît encore solide. »

— Le choléra a reparu sur le littoral de la Mer-Rouge. Voici ce qu'on lit dans une lettre d'Alexandrie, datée du 19 janvier :

« Une nouvelle inattendue et qui a produit une grande sensation ici et au Caire, nous est parvenue, le 17 du courant, par un courrier extraordinaire arrivé de Djeddah. Il s'agit de la réapparition du choléra dans tout le Hedjas jusqu'à Aden, avec une intensité telle, que, dans l'espace de quelques jours, plus de quinze mille personnes sont mortes à la Mecque et dans les environs. Vers les derniers jours pourtant, le fléau avait cessé de sévir avec autant de force, et il se repliait vers le sud. A la réception de cette nouvelle, l'alarme a été grande : un instant nous avons cru le mal à Suez et même au Caire ; mais tous ces bruits ont été démentis par des nouvelles plus positives arrivées le 18 du courant. Bien que le choléra sévisse avec force dans le Hedjas, Djeddah était encore épargnée à la date du 28 décembre. S. A. a été très affectée de cette réapparition du choléra, et elle a ordonné de mettre un cordon sanitaire à quelques lieues de Suez, afin que tous les pèlerins qui retournent et qui voudraient entrer en Egypte fussent rejetés dans le désert et obligés de rentrer dans leurs foyers par l'Asie.

— Méhémet-Ali vient d'organiser deux conseils, l'un privé, qui por-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 3 FÉVRIER 1847.

VOYAGE EN EGYPTE ET EN NUBIE,

Par M. Edmond Combes.

Les bords du Nil et les côtes africaines de la Mer-Rouge sont peut-être la partie du globe qui excite au plus haut degré l'intérêt du voyageur. C'est là qu'il trouve les races les plus variées; il y rencontre le Franc, le Turc, l'Arabe, le Barabras, l'Abyssinien, le Galla, le nègre, et voit l'espèce humaine passer du blanc au noir, du type caucasien à une conformation presque animale, par des transitions merveilleusement graduées. Dans ces régions, la nature a concentré ses productions les plus excentriques : le lion, la hyène, l'éléphant, la girafe, l'hippopotame et le crocodile animent les solitudes ; le scorpion, les serpents menacent la vie du voyageur qui est entraîné vers ces contrées périlleuses comme par une influence magnétique. Le lotus, le papyrus, le mimosa, le sycomore, presque toutes les plantes des bords du Nil sont consacrés par l'histoire de la religion et des arts; une mer où pousse mystérieusement le corail et que frappa la baguette de Moïse, un fleuve fameux par ses cataractes, par ses débordements bienfaisants et périodiques, un désert visité par le simoun, par le mirage, et rempli de prodiges, tel est le paysage surnaturel qui sert de cadre à toutes ces merveilles.

Il semblait qu'une pareille contrée fût assez surprenante par elle-même. Eh bien, l'homme, par des travaux gigantesques et bizarres, est venu compléter l'impression grave, respectueuse, que produit l'aspect du sol égyptien. Les antiquités de ce pays n'ont d'égales en aucun lieu du monde, et les statues irréprochables, les frontons ciselés de la Grèce sont loin de remuer le spectateur aussi vivement que les Pyramides, les Sphinx, les colosses de granit, les obélisques et ces temples souterrains creusés dans les montagnes comme celui d'Ipsamboul.

Aucun pays africain n'était plus digne que l'Egypte de recevoir d'illustres visiteurs, et les visiteurs ne lui ont pas manqué. Citons seulement, indépendamment des héros de l'histoire juive, parmi les anciens, Orphée, Musée, Mélampe, Dédale, Homère, Lycurgue, Hérodote, Thalès, Solon, Platon, Pythagore, Eudoxe le mathématicien, Démocrite d'Abdère, Œnopidas de Chios ; parmi les modernes, Sonnini, Volney, Gau, Champollion, Rosellini, Burckardt, Belzoni.... La liste est longue, brillante, et M. Combes, par son désintéressement, par son courage, par son dévouement à la vérité, mérite assurément d'y occuper une bonne place.

La plupart des voyageurs ont parcouru l'Egypte pour consulter ses vieux monuments, interroger ses hiéroglyphes, enrichir nos musées aux dépens de ses catacombes. Travail précieux, assurément, car les monuments de l'ancienne Egypte sont le testament qu'elle a laissé, ils racontent son histoire, et cette histoire est féconde en enseignements sur la vie générale de l'humanité.

Toutefois, la contemplation du passé ne devrait pas absorber complètement l'observateur, le rendre inattentif au tableau de l'Egypte actuelle, de l'Egypte vivante. L'ouvrage de M. Combes a ce mérite spécial de négliger des antiquités explorées maintes fois et sur lesquelles il n'eût pas répandu de lumières nouvelles, pour nous parler des fellahs, de Méhémet-Ali et de son gouvernement, des harems et des marchés d'esclaves. Le choix de M. Combes entre ces deux sujets d'observation n'a pas été complètement volontaire. Sans argent et par conséquent sans liberté, il a remonté le Nil dans la cange d'un pharmacien qui s'arrêtait à peine pour les ruines de Thèbes et qui refusa de débarquer en vue d'Ipsamboul. Notre jeune voyageur (il avait alors dix-huit ans) a dû reporter sur l'Egypte actuelle, sur ses coutumes, ses institutions, l'attention qu'il eût donnée aux momies. Le lecteur y perd beaucoup moins que M. Combes ne paraît le croire.

Le voyage qu'il nous raconte aujourd'hui s'accomplit en 1834. La population de l'Egypte était alors très malheureuse, elle était durement exploitée, et les renseignements qui nous arrivent journellement de ce pays ne prouvent pas que la situation des masses y soit fort améliorée depuis douze ans. Comme Pierre-le-Grand, Méhémet a voulu sans transition civiliser des barbares ; il a massacré les mamelucks, ainsi que le tzar avait exterminé les Strelitz; mais après avoir détruit une milice intéressée aux abus, Méhémet a trouvé de nombreux obstacles dans l'ignorance invétérée de son peuple, dans mille coutumes infiniment plus dégradantes pour l'humanité que les antiques préjugés de la Russie. Le servage moscovite est peu de chose auprès de l'esclavage tel qu'il est compris dans la Haute-Egypte, aux environs des fabriques d'eunuques, la sujétion de la paysanne russe, bâtonnée de temps en temps par son mari, n'est pas à comparer avec l'abjection de la Nubienne *infibulée*.

Nous renvoyons les lecteurs qui voudraient connaître dans tous ses détails la pratique odieuse de l'infibulation aux pages de M. Combes lui-même. Il nous suffira de dire que cette pratique, inventée par une jalousie féroce ou par une vile spéculation sur la virginité des jeunes filles, soumet la femme à des tortures souvent renouvelées, lui fait courir dans les accouchements danger de mort, et contribue activement à propager la sodomie.

L'esclavage, dans la Haute-Egypte, est un joug intolérable: traquées, chassées dans leur pays natal comme des bêtes fauves, de malheureuses victimes sont garrottées et entassées dans des canges qui descendent le Nil, afin de porter ces cargaisons au marché du Caire. Heureux l'esclave mâle si, pour augmenter sa valeur, son maître le *jellab* ne lui fait pas subir une mutilation terrible; heureuse l'esclave femelle si elle n'est pas violemment prostituée. Pendant le trajet, les esclaves, entassés comme dans la cale d'un négrier, sont mal nourris et cherchent en vain le repos. Chaque jour ils voient jeter au Nil, des cadavres de leurs frères, et si la mortalité devient grande, si la contagion, la petite-vérole les déciment, ils savent que les jellabs, pour économiser les soins et la place, livreront les mourants aux crocodiles du grand fleuve.

Aux marchés du Caire l'esclave a toujours faim, il mendie en évitant le regard du maître, qui lui imputerait sur sa ration les secours distribués par des passants attendris. L'esclave est-il vendu, les caprices de son nouveau maître lui rendent souvent l'existence si pénible qu'il se réfugie dans la mort. M. Combes rapporte plusieurs exemples. Nous n'en citerons qu'un seul :

« Le jour même de mon arrivée à Djeddah, j'étais assis dans l'embrasure d'une *moucharabié* (jalousie orientale), lorsque je vis entrer une jeune esclave d'une beauté remarquable, qui vint se jeter aux pieds du pharmacien et le prier, en sanglotant et en baisant ses habits, de lui donner du poison; nous lui demandâmes, étonnés, ce qu'elle voulait en faire. — Je veux mourir, me répondit-elle ; j'ai eu le malheur de plaire à mon maître, dont je n'ai certainement pas recherché les faveurs ; ma maîtresse jalouse me maltraite indignement, et la vie m'est à charge. Mon maître, qui ne veut pas avouer publiquement sa préférence pour moi, n'ose pas me défendre contre les outrages de son épouse, dans la crainte de donner plus de fondement à ses soupçons, et je mène l'existence la plus malheureuse. Je veux mourir, donnez-moi du poison, je vous en conjure, et je prierai Allah d'éloigner de vos demeures les maux qu'il ne m'a pas épargnés.

» On comprend qu'il était impossible de satisfaire à une pareille demande, et nous fîmes tous nos efforts pour détourner la malheureuse esclave de son sinistre projet ; mais elle nous quitta fort mécontente, en nous disant qu'elle saurait bien sans nous se délivrer de la vie. Quelques jours après, nous apprîmes qu'on avait trouvé une esclave pendue dans un grenier. »

A quoi bon, dira-t-on peut-être, nous tracer de si tristes tableaux? Est-il opportun d'éveiller la sympathie des gouvernements européens en faveur des peuplades africaines, lorsque ces gouvernements sont encore insensibles aux souffrances de leurs propres sujets? C'est du prolétaire français, c'est de nos ouvriers qu'il faudrait nous parler d'abord, nous parler sans cesse, jusqu'à ce que leurs souffrances soient soulagées.

Oui, sans doute, nous devons avant tout porter secours à nos nationaux ; mais, si grands que soient leurs maux, la misère des sauvages et des barbares est plus grande encore, et la distance qui les sépare de nous est pour ainsi dire compensée par l'intensité de leurs douleurs. Nous est-il donc impossible de leur porter secours sans trahir la cause de nos compatriotes? L'organisation du travail dans l'intérieur des Etats civilisés ne saurait-elle concourir avec la colonisation et l'expansion du commerce maritime? Ne voit-on pas, au contraire, que ces deux œuvres se prêteraient un mutuel appui? La gloire, l'intérêt, le devoir de la France la poussent dans cette double voie. C'est elle qui fera l'éducation de l'Afrique, placée par la Providence presque en regard de ses côtes.

Si dans l'Afrique on voit l'humanité brutalement exploitée, ces misères pèsent surtout sur la race noire, incapable de conquérir par elle-même la dignité, l'indépendance, le bien-être. Elle le sait, au surplus, et

hommes tués et 2 blessés, tandis que les Français auraient eu 100 morts et près de 100 blessés.

» L'amiral Hamelin était parti pour la Californie, après avoir pris à son bord M. Morenhout, nommé consul dans ce pays. »

—On écrit de Varsovie, le 20, à la *Gazette universelle allemande* :

« La tranquillité morne qui règne dans ce pays paraît près d'être interrompue, s'il faut en juger par les mouvements extraordinaires de troupes qui ont eu lieu depuis quelque temps. Chaque jour des régiments sont dirigés vers l'ouest et le sud du royaume. On évalue à plus de 100 mille hommes le nombre des troupes russes qui se trouvent en Pologne. Un avis du prince gouverneur prescrit aux habitants de traiter les soldats avec les plus grands égards; et ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre seront traduits devant les tribunaux militaires.

» La *Gazette de Silésie* rapporte, d'après une lettre de Jassy, du 14 janvier, que des troubles déplorables ont signalé les jours des fêtes grecques célébrées dans cette dernière ville. La populace ameutée s'est portée vers la synagogue des juifs, qui a été démolie de fond en comble; plusieurs maisons appartenant à des juifs ont eu le même sort; les émeutiers auraient poussé la barbarie jusqu'à tuer un jeune enfant qu'ils avaient arraché aux bras de sa mère! L'intervention des consuls d'Autriche et d'Angleterre serait enfin parvenue à rétablir la tranquillité après trois jours de désordre.»

— Vienne a été récemment le théâtre d'un incident qui a vivement impressionné le public. En Allemagne, pour obtenir le bonnet de docteur, les étudiants en droit sont tenus de soutenir une thèse vis-à-vis d'un ou plusieurs contradicteurs. Les assistants eux-mêmes sont libres d'entrer dans la discussion.

Or, voici ce qui vient d'arriver : un jeune bachelier a pris pour sujet la justification de la prise de possession de Cracovie par l'Autriche. Un savant jurisconsulte, le docteur H..., désigné pour lui répondre, a dû nécessairement soutenir l'opinion contraire; il l'a fait avec une telle supériorité d'éloquence, une logique si écrasante, que le récipiendaire et sa cause ont été complètement battus.

Cette polémique, soutenue en présence d'un auditoire nombreux et distingué, a produit une telle sensation, que la police a cru devoir demander compte au docteur H. de la sincérité de ses arguments. Il s'est retranché dans son devoir de contradicteur, ajoutant qu'il n'est pas de paradoxe qu'on ne puisse défendre. L'argumentation n'en a pas moins produit son effet, et a trouvé de nombreux échos dans la presse allemande, beaucoup plus unanime à désapprouver la suppression de Cracovie qu'on ne le prétend en France. (*Mon. par.*)

MISÈRE EN FLANDRE. — On lit dans l'*Impartial de Bruges* :

« Instruits par hasard d'une de ces misères qui se cachent, honteuses, et qui s'éteignent ignorées dans les douleurs du froid et de la faim, nous avons voulu porter nous-mêmes notre offrande, et en arrivant voici ce que nous avons vu :

» C'était une misérable hutte de quelques pieds carrés, quatre ménages y étaient entassés; à droite et à gauche de la porte d'entrée, deux escaliers, plutôt deux échelles vermoulues, conduisaient à l'unique étage de cette triste demeure; nous y montâmes. Un homme aux proportions herculéennes, mais hâve, maigre, hideux et se soutenant à peine, vint nous ouvrir. Sa femme jeune encore, était accouchée la veille. Cependant elle avait abandonné son lit, si l'on peut nommer un lit le tas de haillons sans formes et sans couleur qui gisaient à terre dans un coin, et grelotait au coin d'un feu qui dévorait les débris d'une chaise, dernier reste des meubles du malheureux. Deux enfants étaient accroupis sous l'âtre, noirci dans les cendres, et sur le tas de haillons il y avait un paquet, fermé d'un lambeau de serge brune, et qui avait la for-

leur nom, il s'est formé des bandes de *trabucaires*, qui arrêtent les voyageurs et les séquestrent pour en obtenir une rançon. On cite un fait qui serait arrivé tout récemment : cinq carlistes postés sur la route de Figuières à Gironne auraient arrêté un voyageur, l'auraient enlevé et lui auraient offert de racheter sa vie pour une rançon de 400 quadruples.

Les faits de ce genre ne manquent pas malheureusement. Dernièrement, un marchand de bestiaux, accompagné de sa fille, poussait tranquillement son troupeau devant lui en suivant le bord de la mer. Des carlistes sont tombés sur lui et l'ont tué. La fille de ce malheureux parvint à leur échapper; jeune et alerte, elle eut le bonheur de mettre les assassins en défaut. Epuisée de fatigue, morte de frayeur, dans un état enfin, qu'il est plus facile de comprendre que de décrire, elle se cacha dans une maison isolée qu'elle atteignit. Le hasard amena quelques heures après les bandits dans cette maison, où ils se logèrent. Les gens de cette trempe ont pour habitude de visiter les lieux où ils abordent et de savoir à qui ils ont affaire; ils surent bientôt que la fille de leur victime était sous le même toit qu'eux, ils résolurent de s'en défaire.

Après plusieurs propositions faites dans le conciliabule des bandits, l'un de ces hommes dit : *Il faut la faire cuire dans le four*. Cette horrible pensée obtint l'approbation générale, sans doute à cause de ce qu'elle avait d'épouvantable. Aussitôt ces monstres se mirent en devoir d'exécuter leur projet. L'infortunée jeune fille était dans une chambre voisine; elle entendit tout, ouvrit la fenêtre avec précaution et sauta dehors. Elle atteignit un hameau où elle était connue; elle raconta le meurtre de son père et les terribles épreuves par lesquelles elle avait passé elle-même. Les paysans prirent leurs armes, et se dirigèrent en force vers la maison, où ils arrêtèrent les bandits.

L'ÉTHER SULFURIQUE. — Le brigadier Geffine, si connu pour avoir donné en présence de l'ennemi son cheval à un officier démonté, et pour avoir enlevé un drapeau au prix de huit coups de yatagan et de plusieurs coups de feu, vient de subir au Val-de-Grâce l'amputation de l'avant-bras par suite de ses blessures.

Pendant l'opération faite par l'habile chirurgien en chef du Val-de-Grâce, Geffine, bien qu'il eût été soumis avec succès à l'inspiration des vapeurs éthérées, n'a cessé de pousser des cris plaintifs.

Le membre venait de tomber, quand ses yeux, jusque-là fermés et contractés, s'ouvrirent avec calme et sérénité. « Vous avez donc bien souffert? lui dit M. Baudens.— Nullement; je viens de faire un rêve, je n'ai rien éprouvé, rien senti; je rêvais qu'on devait m'amputer; je ne me rappelle rien, si ce n'est (faisant allusion à la scie) d'avoir senti quelque chose qui grattait. »

Pendant douze heures, Geffine, qui avait repris ses sens, resta sous le charme de l'ivresse éthérée; il fut d'une extrême loquacité, et il éprouva un grand sentiment de bien être. Le lendemain au matin, après avoir passé la nuit sans sommeil, il accusa un violent mal de tête : « Je suis, disait il, *comme au lendemain d'une ribotte.* »

Ces effets de l'ivresse par l'éther ne cédèrent qu'à une saignée du bras et à l'emploi de la glace sur le membre amputé. On n'a parlé jusqu'ici que des résultats merveilleux des inspirations des vapeurs éthérées; on ne saurait en même temps donner trop de publicité aux accidents qu'elles peuvent entraîner.

Chambre des Députés.

Séance du 2 février. — Présidence de M. SAUZET.

A une heure et demie, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Plusieurs députés déposent sur le bureau des pétitions qui sont renvoyées

se hâter de faire passer ces mariages à l'état de fait accompli, afin d'éviter les obstacles que pouvait rencontrer la politique française. » Voyons si cette impatience était fondée.

On peut considérer les mariages espagnols sous divers points de vue. Celui qui les domine tous, le plus important, à mes yeux, est le point de vue de l'intérêt français... (Plus haut! plus haut!)

Je crois que les nations se gouvernent surtout par l'observation de leurs principes constitutifs, et je soutiens que la négociation relative aux mariages a été commencée, conduite, terminée en opposition avec le principe que la révolution de juillet a mis en honneur dans cette société. Cette négociation est la réhabilitation du principe vaincu, c'est la négation du principe qui a triomphé et élevé le trône de juillet, en expulsant trois générations de rois. (Plus haut! plus haut! —L'orateur, averti par ces cris que sa voix n'arrive pas à ses auditeurs, cherche à l'élever à un autre diapason; mais bientôt il la laisse retomber, et l'on n'entend qu'avec une peine infinie la suite de son discours.)

M. LÉONCE DE LAVERGNE. L'honorable préopinant n'est pas entré devant la chambre dans l'examen de la question qu'on appelle des procédés. Pour mon compte, je regarde cette question comme complètement vidée par la publication des documents communiqués aux deux parlements de France et d'Angleterre, et surtout par les explications solennelles qui ont été données dans une autre enceinte par M. le ministre des affaires étrangères.

Que si l'on doit revenir sur cette question, je laisse à d'autres paroles plus habiles et plus puissantes que la mienne le soin de la traiter.

Je suivrai l'honorable préopinant, je traiterai la question de fond, bien plus importante, suivant moi, que la question de forme, qui a été discutée hier.

Selon moi, il y a un côté de la question qui n'a pas été suffisamment mis en lumière. Ce côté de la question, c'est le côté espagnol. Jusqu'à présent, dans les débats qui ont eu lieu, il semble que la question du mariage de la reine d'Espagne soit une question exclusivement française ou anglaise.

Il y a, Messieurs, si je ne me trompe, une nation beaucoup plus intéressée dans cette affaire que la France et l'Angleterre, c'est l'Espagne.

Nul doute que la question n'ait été principalement espagnole. Un simple examen vous en donnera la preuve.

C'est en 1842 que la question du mariage de la reine d'Espagne a commencé à être agitée. Jusqu'alors, il y avait eu en Espagne bien d'autres préoccupations. Il y avait eu la guerre de la succession, il y avait eu la question de savoir si la monarchie triompherait, si elle pourrait se consolider. Il y avait l'âge de la reine qui ne permettait pas de penser à son mariage.

En 1842, la question a donc été posée pour la première fois. Dès l'origine, le gouvernement français a donc fait connaître sa politique. Il n'a pas demandé la main de la reine d'Espagne pour un prince français, mais il a déclaré qu'il désirait que le choix de la reine d'Espagne se portât sur un prince de la maison de Bourbon, sur un descendant de Philippe V. On a dit que le gouvernement français avait menacé l'indépendance du gouvernement espagnol. Il n'y a pas eu de menaces, il n'y a eu que de simples vœux.

Cela était important à dire en 1842, parce qu'on pouvait craindre que le gouvernement anglais, dont l'influence dominait alors en Espagne, ne mît le sceau à cette influence.

On vient de dire que le gouvernement français n'avait pas le droit de se porter comme le représentant du droit de la maison de Bourbon. (Aux extrémités avec force : Non, non.)

Je ne veux point discuter avec l'honorable préopinant la question de droit. (Oh! oh! — Rumeur prolongée.)

Mais il est un point sur lequel nous serons d'accord, lui et moi, c'est qu'en vertu de la constitution, en vertu de la charte de 1830, c'est un prince de la maison de Bourbon qui est assis sur le trône de France.

Voix de l'extrême gauche, avec force : Quoique Bourbon!

M. L. DE LAVERGNE. Je le répète... je ne discute pas la question de droit... (Nouvelles exclamations, rumeurs plus vives.)

Un autre fait, c'est que la reine qui est assise sur le trône d'Espagne est une Bourbon. Vous ne pouvez pas empêcher que la reine d'Espagne soit la nièce du roi des Français. (Nouvelles et bruyantes exclamations.) Tous les efforts dirigés en Espagne contre l'influence française ont eu pour but de faire sortir la couronne d'Espagne de la maison de Bourbon. Il y a donc quelque importance pour la France à ce que ce soit un Bourbon qui règne en Espagne... (Approbation au centre Murmures aux extrémités.)

L'Espagne, dans ce moment, est le jouet de l'une de ces crises graves qui

---

de naïves traditions prouvent qu'elle a le sentiment de son infirmité native : si elle est noire, c'est qu'elle n'a pas choisi sa couleur; elle eût mieux aimé devenir blanche. Au commencement du monde, dit une légende africaine, tous les hommes étaient noirs, mais, dans un pays désert, se trouvait un lac merveilleux dont les eaux blanchissaient la peau; l'humanité, instruite de ce prodige, se précipita vers les eaux bienfaisantes, mais les Européens s'y plongèrent les premiers, et leur race devint blanche. Quant aux pauvres Africains, arrivés trop tard, ils trouvèrent le lac desséché, et restèrent noirs. C'est tout au plus si la vase encore humide leur blanchit le dessous des pieds et des mains.

La race noire tend à s'élever et progressivement à disparaître par le croisement avec les races supérieures. Partout M. Combes a vu les nègres dédaigner leurs femmes pour des esclaves dont le profil était plus régulier, la couleur plus claire. La préférence accordée aux blancs par les négresses est assez connue. Prise dans son ensemble, la race noire ne se fait pas illusion sur la place qu'elle occupe dans l'échelle des êtres. Elle attend des blancs l'initiation et la lumière. Il y a chez elle un autre instinct, qui est encore une vertu de sa position : elle a confiance dans une autre vie qui doit compenser son humiliation dans celle-ci. Voici le chant de mort des nègres du Dar-Four tel qu'il est rapporté par M. Combes :

« Ils mentent ceux qui disent que la mort est une chose horrible!
» Avez-vous entendu des soupirs s'exhaler du sein des tombeaux et
» votre repos a-t-il jamais été troublé par les ombres plaintives de
» vos pères? La joie est avec eux et les regrets sont pour nous.

» Dans le séjour des esprits, ils se reposent de leurs fatigues, la
» faim et la soif leur sont inconnues; exilés sur une terre ingrate et
» maudite, bienheureux le moment qui doit nous réunir à nos pères,
» car la joie est avec eux et les regrets sont pour nous.

» O vous que l'approche du trépas épouvante, rassurez-vous! Elle
» est en proie à de cruelles angoisses, la mère en mal d'enfant. Elle
» pleure, elle voudrait mourir, et bientôt à ses vives douleurs ont
» succédé des transports d'allégresse; le nouveau-né a jeté son pre-
» mier cri!

» Ainsi de la mort : elle apparaît hideuse, repoussante; à son as-
» pect lugubre, on a peur, on voudrait fuir, et à peine a-t-on franchi
» le seuil de cette vie terrestre, qu'on s'élance avec ardeur dans la
» route nouvelle, car on n'emporte que les joies et on ne laisse que
» les regrets. »

Résignation noblement exprimée sans doute,—mais ce n'est pas avec la résignation seule, avec la seule foi dans une autre vie, qu'un peuple se régénère. Venu des blancs, des Arabes, le mahométisme a fait accomplir aux nègres des progrès sociaux très marqués. Sauvages, idolâtres, cannibales, ils sont devenus adorateurs d'un seul Dieu, changement qui en indique beaucoup d'autres.

La religion musulmane change les Sauvages en patriarcaux et en [illegible]res, mais elle ne va pas au delà; les musulmans qui se civilisent [illegible] foi. Nous ne croyons pas que désormais l'influence de Mahomet fasse accomplir de nouveaux progrès aux peuples noirs. A leur égard, cette influence nous paraît épuisée, et l'état social où elle les a fait parvenir, est loin de satisfaire une conscience européenne. Inspirés par l'ancien fétichisme, les sacrifices humains ont survécu dans le Dar-Four au culte odieux qui les avait fait naître. Chaque année, les noirs de ce royaume égorgent solennellement un petit garçon de cinq ans, une fille du même âge, et les chairs de ces enfants, mêlées à celles des animaux, sont servies au souverain sur une table en osier.

La loi de Mahomet, qui proscrit les sacrifices humains, n'a pas encore eu la puissance de faire abolir ce rite infâme.

Dans l'Afrique centrale, d'ailleurs, Mahomet a pour interprète des prêtres intolérants qui soufflent partout la haine contre l'étranger, qui prêchent le mépris des chrétiens et surtout des juifs. Un juif, en Nubie, ne peut pas se faire musulman sans transition; il faut qu'il embrasse d'abord le christianisme et puis qu'il l'abjure.

Les castes opprimées de l'Egypte et de la Nubie trouveront-elles leur émancipation, leur salut dans le gouvernement intelligent et à demi civilisé de Méhémet-Ali? Nous ne pouvons le croire. L'influence de Méhémet est assurément salutaire, et l'humanité n'a pas à regretter les monarchies nègres qu'il a détruites. Le Sennar, le Soudan, le Dongolah, naguères indépendants, lui appartiennent. Tant mieux! Puisse-t-il conquérir encore le Dar-Four. Mais pour être préférable à certaines tyrannies indigènes, le gouvernement de l'ancien pacha turc est loin de réaliser l'idéal d'une administration juste et bienfaisante. D'abord, les agents du pacha ne sont pas assez complètement transformés, et souvent ils révèlent, dans toute sa férocité, l'ancien caractère national de la Turquie.

Chargé de conquérir et d'occuper le Soudan, un fils de Méhémet, Ismaïl, a exercé de telles rigueurs, que les vaincus, se vengeant en sauvages, l'ont brûlé vif dans une maison couverte en paille. Cette atrocité devait en amener d'autres. Un defterdar-bey, Méhémet, fut choisi par le pacha d'Egypte parmi les grands de sa cour qui avaient une âme de bourreau. Il partit pour la Haute-Nubie, avec la mission d'exercer des représailles. C'était un homme altéré de sang, qui sévissait par caprice sur ses propres soldats. Un d'eux refusait de faire droit aux réclamations d'une laitière qui lui demandait 20 paras (12 ou 13 centimes) pour du lait, il affirmait n'avoir rien pris de la journée.— Nous verrons si tu mens, dit Méhémet, et il fit ouvrir le ventre du soldat vivant. On y trouva le lait qui n'avait pas été payé.

Une autre fois, le defterdar fit *ferrer* un palefrenier qui avait mal ferré sa mule. Quant aux gens du pays, il ne se lassait pas de leur infliger des tortures. Il fit jeter dans le Nil tant de cadavres, que depuis l'époque de sa sanglante domination, les crocodiles, habitués à la chair humaine, sont devenus plus dangereux pour les nageurs.

Voilà sous quels auspices la domination turco-égyptienne s'est installée dans la Haute-Nubie. Nous savons qu'une conquête est toujours un moment convulsif, et que tous les officiers du pacha n'ont pas l'âme noire du defterdar; mais le gouvernement de Méhémet-Ali même, dans l'état normal, est fondé sur l'exploitation et sur la violence. Soumis à des impôts exorbitants, le cultivateur ne se décide à les payer que sous l'action du bâton ou plutôt du courbach. La confection des courbachs en nerfs d'hippopotame est la principale industrie d'une ville entière, celle de Chendy. Cet instrument est le grand ressort de la politique égyptienne, comme le poison du tanghin est aujourd'hui le grand moyen de gouvernement des Houvas à Madagascar.

Dans quel intérêt, dans quel but le gouvernement égyptien pressure-t-il ainsi les peuples? Est-ce pour accomplir de grands travaux d'utilité publique, pour vivifier l'agriculture et l'industrie? Méhémet a sans doute fait de grands efforts dans cette direction; l'Egypte lui doit des canaux, des manufactures, mais c'est surtout à la création d'une puissante armée qu'il sacrifie les richesses du pays. L'enrôlement dans ces régiments réguliers, où l'on est fustigé souvent, et d'où l'on ne sort jamais, est tellement redouté sur les rives du Nil, que M. Combes a vu des groupes de mères coupant elles-mêmes le pouce de leurs enfants, afin de les soustraire à l'armée.

Il faut à l'Afrique, pour se régénérer, une religion plus large, plus universelle que celle de Mahomet, une science sociale plus conciliante, plus humaine que la politique du pacha d'Egypte; il faut à l'Afrique la protection active de l'Europe, mais de l'Europe en possession de lumières nouvelles, car le civilisé, loin d'élever à lui les barbares, se déprave souvent à leur contact, et les dépasse en infamies.

Dans le Soudan, nous dit en rougissant M. Combes, on a vu des Européens soumettre à l'infibulation de jeunes filles avec lesquelles ils avaient vécu, pour les faire passer pour vierges et les vendre plus cher.

On en a vu achever des esclaves mourants qui leur coûtaient trop de soins.

On en a vu encore faire des eunuques de leurs nègres dans un but d'ignoble intérêt.

On en a vu d'autres, enfin, qui, après avoir vécu avec leurs esclaves, et les avoir rendues mères, les envoyaient au marché pour les faire vendre avec leurs propres enfants.

Sauvages, patriarcaux, barbares, civilisés, les nuances qui vous séparent, et auxquelles vous attachez tant d'importance, paraîtront bien minimes au monde éclairé par la science sociale. Tous, à des degrés divers, vous êtes dans les ténèbres; tous, vous êtes misérables, divisés, employant la violence et la ruse à vous disputer quelques haillons. La lumière qui vous sauvera doit venir d'Europe et de la France, mais ce n'est point l'économisme ni la philosophie, encore moins une politique inséparable de la contrainte qui pourront allumer ce flambeau. Les princes africains, qui viennent admirer notre capitale, pourraient en rapporter des connaissances plus utiles à leurs peuples que le secret de fabriquer une poudre nouvelle et de faire manœuvrer des soldats.

Les pensées éveillées dans notre esprit par les vivantes peintures de M. Combes nous ont fait oublier l'auteur. C'est le meilleur éloge que nous puissions faire de son livre.

VICTOR HENNEQUIN.

Ce fut alors que l'Angleterre mit en avant le prince de Cobourg : c'était à la condition que le prince de Cobourg épouserait la reine, qu'elle consentait au mariage du duc de Montpensier. Mais le gouvernement français s'y opposa, parce que le prince de Cobourg était tout à fait dans l'intérêt de l'Angleterre. C'est dans ces circonstances que le ministère anglais tomba. Lord Aberdeen a été remplacé par lord Palmerston, qui était l'homme qui avait accueilli Espartero; c'était l'homme qui était considéré comme un ennemi par le parti modéré en Espagne.

Ce changement de ministère amènera nécessairement une certaine défiance dans les esprits. Qu'a fait lord Palmerston pour adoucir cette défiance? Rien; absolument rien. Loin de là, dans une dépêche du 19 juillet, il a manifesté une opinion aussi blessante pour la France que pour l'Espagne.

Ce sont les tendances de l'Angleterre qui ont profondément blessé le parti modéré en Espagne, qui s'est alors tourné vers nous et nous a dit qu'il consentait au mariage de la reine avec un prince de la maison de Bourbon, à condition que le duc de Montpensier épouserait l'infante. Le gouvernement français avait donc le droit d'insister pour le mariage du duc de Montpensier ; il en avait non-seulement le droit, mais c'était encore un devoir pour lui d'insister ; s'il eût agi autrement, vous verriez aujourd'hui bien d'autres accusations se produire à cette tribune ; il a demandé en même temps que les deux mariages se fissent simultanément.

Voilà ce qui s'est passé; et dans tout cela, encore une fois, le gouvernement espagnol a pris l'initiative : le gouvernement français n'a fait que ce que la nécessité lui commandait.

Les deux mariages ont été parfaitement nationaux en Espagne ; ils ont été non-seulement le résultat de la volonté du gouvernement, mais des deux chambres de ce pays ; quand les princes français ont franchi les Pyrénées et ont paru sur le territoire espagnol, ils y ont été reçus avec acclamation.

Je désire ardemment que l'éventualité dont se préoccupe l'Angleterre ne se présente pas, que la succession ne sorte pas de la ligne directe ; mais si jamais il arrivait que la duchesse de Montpensier ou ses enfants fussent appelés à faire valoir leur droit sur le trône d'Espagne, ce droit serait placé sous la sauve-garde de la nation espagnole.

L'Espagne a vu dans l'établissement de la maison de Bourbon la fin de sa longue décadence.

C'est un Bourbon, Charles III, qui, le premier, a donné le signal des réformes libérales en Espagne.

C'est sous un Bourbon, Ferdinand VII, que l'Espagne a soutenu la plus grande lutte pour son indépendance. (Explosion de murmures. — Longue et vive agitation. — Des interpellations sont adressées de toutes parts à l'orateur.)

M. THIERS. Voilà comment vous écrivez l'histoire !... (Violente agitation.)

M. L. DE LAVERGNE. Ainsi donc c'est au nom de Charles III, au nom de Ferdinand VII, que l'Espagne s'est consolidée. (Bruit.)

La France, depuis 1815, est entourée de nations jalouses ; elle a donc besoin d'alliés, et l'Espagne est pour elle l'alliée la plus naturelle. De son côté, l'Espagne travaille à son assimilation morale avec la France. Ainsi que l'a dit un éloquent orateur, ce n'est pas seulement l'influence de la France qui se fait sentir en Espagne, c'est l'influence de la civilisation... (Approbation au centre.)

La parole est à M. Crémieux. (Mouvement d'attention.)

M. CRÉMIEUX. Quoique nous n'ayons pas eu l'honneur d'entendre M. le ministre des affaires étrangères jusqu'à ce moment dans ce grave débat, mon regret se trouve bien diminué à l'instant où je parle. Nous venons d'entendre évidemment l'opinion de M. le ministre des affaires étrangères. (Réclamations au centre.)

Eh ! Messieurs, nous savons très bien que l'homme qui appartient à M. le ministre des affaires étrangères par sa position ne dit pas à la tribune le contraire de ce que pense M. le ministre des affaires étrangères. (Rires approbatifs à gauche. Vives rumeurs au centre.)

Que nous discutions sur la politique, il est bien évident que nous ne pouvons pas être du même avis ; mais que nous ne soyons pas du même avis sur l'histoire, c'est ce qui me paraît impossible, car l'histoire est une... (Bruyantes réclamations au centre.)

Je n'appelle pas l'histoire les réflexions de l'historien : ce qui est histoire, c'est l'exposé simple, vrai, éclatant comme la lumière du soleil, des faits et de leurs conséquences. Quoi donc, nous avons entendu ici d'étranges paroles à la fin du discours de l'honorable préopinant. Pour prouver l'intérêt que l'Espagne doit trouver dans le maintien de la lignée de Philippe V, on a fait entendre que ce sang était indispensable pour assurer le triomphe de la liberté, de la prospérité de l'Espagne.

La prospérité de l'Espagne ! grand Dieu ! mais demandez-lui donc à cette nation si puissante autrefois, où sont ses flottes, ses armées? Demandez-lui ce que l'on a fait de ses colonies, de ses trésors, de ses vastes possessions pour lesquelles le soleil ne se couchait pas? Elle vous répondra en vous nommant ces princes que vous présentez aujourd'hui comme le palladium de l'Espagne. Et Ferdinand VII ! Ferdinand VII ! est-il bien vrai qu'on ait prononcé ce nom autrement que pour le maudire ! Juste ciel ! en sommes-nous arrivés à ce point qu'on puisse faire impunément l'éloge du proscripteur de tout ce qu'il y eut de noble et d'élevé en Espagne, de celui que la restauration a imposé à l'Espagne malgré la volonté du peuple! (Agitation.)

Entendons-nous, Messieurs ; laissons là le langage des complimenteurs de cour, et examinons si le mariage espagnol est une bonne ou une mauvaise chose, car c'est là où il faut en venir ; et je dirai, avant de passer à cet examen, que je tiens peu à la question des procédés. Le ministre anglais, le ministre français, ont chacun bien des choses à se reprocher (on rit); qu'ils s'entendent s'ils peuvent, leur querelle est le moindre des soucis de la France. La France ne s'inquiète que d'une chose : le gouvernement a-t-il fait une bonne ou une mauvaise affaire pour elle ? Voilà ce qui nous préoccupe avec elle.

Si nous examinons ce qui se passe en Espagne, au moment où je vous parle, il est permis de douter que vous ayez agi dans l'intérêt de la France et de l'Espagne. Que se passe-t-il, en effet, dans ce pays ? Le parti modéré, qui a fait ces mariages, se retire du pouvoir, et, s'il faut vous le dire, je trouve au discours que vous venez d'entendre ce grand défaut, qu'il est en retard de dix jours. (On rit.)

Il faut examiner le point de départ. Eh bien ! ce point de départ est au ministère Narvaez.

D'après vous, le ministère Narvaez, c'est l'Espagne ; mais vous avez donc oublié ce qu'a fait ce ministère, qu'on représente comme le parti modéré, ce parti qui a substitué le régime du sabre au régime des lois, ce parti qui s'appuyait sur les cortès qui écrasaient la constitution ancienne pour en proclamer une nouvelle ? En présence de ce parti, l'Angleterre a cru devoir faire entendre ses protestations; elle n'a eu que le tort de parler diplomatiquement, c'est-à-dire avec modération, elle aurait dû peut-être parler plus haut. (Interruption aux centres.)

Puisque vous m'y poussez, je vous rappellerai, Messieurs, que M. le ministre des affaires étrangères a trouvé très bien, à la chambre des pairs, la conduite d'Espartero... (Nouveaux bruits.)

Ne parlez donc pas aujourd'hui de la modération de ce parti que nous considérons, nous, comme étant composé de bourreaux et de proscripteurs. (Violente rumeur au centre. Adhésion à gauche.)

Cela dit, Messieurs, j'examine la question des mariages espagnols sous un double point de vue.

S'il s'agit d'une union de famille, je ne crois pas qu'il y en ait une qui soit plus digne de votre approbation. Cette jeune princesse a trouvé pour époux un parent, pour mère la reine Amélie, pour père le roi des Français. Sous ce point de vue, je ne pense pas qu'il puisse y avoir une union plus heureuse pour les jeunes princes.

Eh ! Messieurs, après avoir touché au seuil sacré pour rendre mon hommage, je rentre dans l'enceinte nationale pour faire mon devoir (Rires et bruits), et j'examine si, à côté du mariage heureux pour la famille, il y a un mariage avantageux pour le pays. (Parlez ! parlez !)

J'ai entendu dire que le mariage Montpensier était une question de dynastie. Quand nous avons fait la révolution de juillet, nous étions bien les maîtres de nous donner un gouvernement de notre choix. Quel pouvoir nous [illegible] raineté du peuple ; c'est qu'on peut choisir entre eux deux. (Approbation à gauche).

Restent les deux fils de l'infant de Paule, dont l'un est aujourd'hui roi et l'autre le prince Enrique. C'est de l'autre que la France n'a pas voulu.

Don Enrique était dans le parti progressiste. Voilà pourquoi le cabinet français n'en a pas voulu.

Est-ce qu'il est vrai que ce soit le Saxe-Cobourg, comme vous l'appelez, qui vous ait fait peur? (Vive hilarité). Je m'en vais vous prouver que non. (Ecoutez).

Plusieurs des hommes de cette famille sont montés sur des trônes ; mais il en est un avec lequel les liens les plus étroits nous unissent; celui-là a épousé une fille de notre roi, celui-là brille sur le trône belge, il est l'oncle du Saxe-Cobourg en question. (Nouvelle et plus vive hilarité. — Interruption).

M. LÉON DE MALLEVILLE. C'est le langage de la diplomatie...

M. CRÉMIEUX. Mon honorable ami, M. Léon de Malleville a raison, il ne faut pas prendre dans la diplomatie ce qu'elle a de mauvais. Je dirai un prince de Saxe-Cobourg. (Hilarité.) Ce prince, il est le neveu du roi des Belges, il est le frère du roi de Portugal, c'est vrai ; mais il a aussi l'honneur d'être le frère de Mme la duchesse de Nemours et le beau-frère de Mme la princesse Clémentine. Il tenait donc par tous les liens à la famille de France; mais quand on a parlé du prince de Saxe-Cobourg, on a parlé aussi de l'infant don Enrique. (Oh ! oh !)

Ce n'est pas le prince de Saxe-Cobourg *qui nous a effrayés*, quoiqu'il soit un peu parent de l'Angleterre. Ce n'est pas l'intérêt dynastique qui vous anime, c'est don Enrique que vous avez voulu faire échouer. Comment ! le prince de Saxe-Cobourg est le neveu du roi des Belges, le beau-frère du duc de Nemours et de la princesse Clémentine, et celui-là, vous ne le trouvez pas assez de votre famille pour en faire un candidat ? Non, je le répète, c'est Enrique dont vous ne voulez pas. C'est Enrique qui vous a fait précipiter le mariage. (Sensation prolongée.)

Et maintenant, pour ce qui est relatif aux intérêts de la France, je prie la Chambre de bien remarquer que ce mariage n'est pas avantageux. (Rumeurs au centre.)

Notre alliance avec l'Angleterre, cette cordiale entente avec l'Angleterre, est rompue. (Oui ! oui ! Non ! non ! Agitation.)

Je dis que l'alliance avec l'Angleterre est rompue. (Non, non !) Je dis qu'elle le sera tant que les ministres qui sont au pouvoir des deux côtés de la Manche resteront au pouvoir. (Rires. Interruption.)

Sans doute la Chambre doit soutenir un ministre, quand elle croit qu'il dirige avec habileté et fermeté les affaires du pays ; mais elle doit lui refuser son concours, quand elle voit qu'au lieu de faire triompher les intérêts nationaux, il les sacrifie, et qu'il nous ramène au même point où nous en étions en 1840.

Je ne puis donc donner mon adhésion au paragsaphe de l'adresse. (A gauche. Très bien !)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. J'ai peu de mots à dire; mais c'est pour moi un devoir de les dire.

Deux débats ont déjà eu lieu : l'un chez nous, dans une autre enceinte ; l'autre à Londres, dans les deux chambres du parlement.

Je n'ai rien à dire sur ce qui s'est passé chez nous ; mais dans le parlement anglais, un véritable esprit de modération et de conciliation s'est manifesté. Des hommes éminents par le caractère, par la position, par l'éloquence, se sont chargés d'exprimer un désir sincère, non-seulement de paix, mais de bons rapports, de bonne intelligence avec le gouvernement français.

Je ne dirai pas un mot qui ne réponde aux sentiments qui ont été manifestés dans le parlement d'Angleterre ; je ne dirai pas un mot qui puisse porter atteinte à l'esprit de conciliation et de modération qui y a été manifestée; si la nécessité de la défense m'y obligeait, il faudrait bien que je défendisse la politique du gouvernement du roi. Je n'y vois, quant à présent, aucune nécessité, et pour ne rien ajouter aux difficultés de cette question, et pour répondre dignement aux sentiments qui ont été manifestés dans le parlement britannique, je m'abstiens de prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a un amendement de MM. Dufaure et Billault sur le troisième paragraphe. Quant à présent, je mets ce paragraphe aux voix, en faisant réserve de l'amendement.

M. DROUIN DE LHUYS. Après ce qui s'est passé dans la séance d'hier, et à la suite de l'ajournement concédé par M. le ministre des affaires étrangères, nous devons nous attendre à d'autres explications de sa part ; je ne comprends pas que la chambre puisse passer au vote du paragraphe, elle n'est guères plus éclairée qu'hier au sujet des mariages espagnols. (Aux voix, aux voix.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le troisième paragraphe, sous réserve de l'amendement de M. Dufaure.

Ce paragraphe est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'amendement de MM. Billault et Dufaure. C'est une addition au paragraphe :

« Si, à l'occasion de cet évènement, il s'est manifesté quelque dissidence entre votre gouvernement et celui d'un peuple voisin, la France a droit de compter que les bons rapports se rétabliront sans qu'il en coûte rien ni à ses intérêts ni à sa dignité. »

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Dufaure pour soutenir son amendement.

M. DUFAURE. Je ne croyais pas que la discussion générale sur la question des mariages espagnols serait épuisée aujourd'hui, et qu'aujourd'hui nous aurions à expliquer les motifs de l'amendement que nous avons l'honneur de soumettre à la chambre.

Qu'il me soit permis de dire que nous avions raison de croire et d'espérer en ce retard. En effet, Messieurs, c'est une question grave entre toutes celles qui s'agitent devant vous, grave surtout par les conséquences qu'elle peut avoir ; et nous pourrions, je le répète, espérer qu'elle ne passerait pas inaperçue dans l'une des chambres du parlement français.

M. le ministre des affaires étrangères nous dit que c'est pour répondre à la bienveillance et à l'esprit de conciliation qui ont paru dans cette discussion à Londres. Messieurs, dans mon âme et dans ma conscience, la bienveillance et la conciliation devaient se montrer dans des explications nettes et complètes, et non dans le silence du cabinet (Très bien).

Notre amendement a eu trois intentions principales.

La première est celle-ci :

Nous nous sommes demandé s'il était convenable, lorsqu'un dissentiment si considérable a éclaté entre la France et l'Angleterre, que la chambre des députés, s'adressant au roi des Français, se bornât à lui dire que la paix du monde est assurée et eût l'air de ne pas savoir que ce grand dissentiment auquel donnent lieu les mariages espagnols existe.

Le second motif de notre amendement était le suivant :

Nous désirions exprimer le souhait que les bons rapports entre la France et l'Angleterre, qui sont altérés en ce moment, soit rétablis. Ce souhait, nous l'exprimons avec dignité, avec convenance, avec toute la réserve qui appartient à un grand corps politique ; nous avons tenu à l'exprimer.

Nous croyons que dans ces dernières années on a fait trop pour la bonne intelligence de la France avec l'Angleterre, qu'on en a exagéré l'importance. A croire le langage qu'on tenait à cette tribune, il semblait que le salut de la France dépendait uniquement de l'alliance anglaise : on a fait par là un grand mal; on a fait croire aux autres nations de l'Europe que leur alliance ne nous importait nullement, et on les a habitués à nous laisser dès qu'une rupture éclaterait avec l'Angleterre, dans l'état d'isolement où nous étions il y a six ans.

Et cependant il y a quelque chose de vrai dans ce qu'on a dit de l'importance et de l'utilité de l'alliance anglaise.

Si d'autres puissances résistent ave[illegible] [illegible] améliorations dignes de notre siècle, le meilleur moyen de les [illegible], c'est l'union de la France et de l'Angleterre.

Voilà pourquoi nous exprimons [illegible] bons rapports soient rétablis.

Le troisième but de notre amendement, et c'est for[illegible] j'appelle toute l'attention de la chambre, c'est d'obte[illegible] que les bons rapports entre la France [illegible] il désire autant que nous que les bons rapports se rétablissent entre la France et l'Angleterre.

Eh bien ! je ne crois pas qu'il soit utile d'écrire dans l'adresse un dissentiment dont ni le discours de la couronne de France, ni le discours de la couronne d'Angleterre, ni les deux adresses d'Angleterre, n'ont parlé. Je crois qu'il est plus prudent, quand on veut l'esprit de conciliation, de ne pas laisser dans une discussion de pareilles traces de dissentiment.

Je demande donc que l'on fasse ici ce qui a été fait à la chambre des pairs, que l'on maintienne purement et simplement le projet d'adresse.

Par ces deux motifs, le cabinet repousse l'amendement. (Approbation aux centres.— Murmures aux extrémités.)

M. BILLAULT. Dans ce grand débat d'intérêts aussi grands, élevés à la face du monde, je tenais à ce qu'il n'y eût pas de quiproquo possible. Et quand j'ai vu ce même débat aussi brusquement terminé, j'ai espéré, je ne le cache pas, que mon amendement le rallumerait.

Nous avons dû prendre les garanties que nous consacrons pour notre amendement. C'est à la Chambre de voir si elle veut se perdre dans une troisième édition de ces rapports avec l'Angleterre dont vous connaissez toute l'incertitude et toute la fluctuation.

M. ODILON-BARROT se lève et de sa place prend la parole au milieu de la plus vive curiosité.

De toutes parts : Ecoutez ! écoutez !

M. ODILON-BARROT. Si l'amendement proposé se bornait à prendre des garanties pour l'avenir sous l'influence de l'expérience du passé, je n'hésiterais pas à lui donner la plus complète approbation. (Ah ! ah ! Chut ! chut !) Mais comme il implique une adhésion, comme je ne puis pas, quant à moi, donner cette adhésion, je regrette d'être obligé, en cette circonstance, de me séparer de ceux de mes amis qui ont présenté l'amendement. (M. Barrot se rassied et un désappointement marqué se manifeste dans la salle et dans les tribunes).

M. BILLAULT court de nouveau à la tribune.

Voix nombreuses : Ecoutez !

M. BILLAULT. Sur la question des mariages espagnols, il y a eu dans l'opposition un dissentiment. Certains de nos amis ont cru que cette combinaison était mauvaise; d'autres, et j'étais du nombre, l'ont crue bonne dans la limite que j'ai indiquée.

Du reste, ce n'est pas la question du mariage que pose l'amendement. Cette question est épuisée. (Longue rumeur). C'est la question de conduite future du gouvernement. Nous craignons qu'elle ne soit pas suffisamment ferme et nous voulons la fortifier. (Exclamations). — Murmures — Bruyante agitation. — Les interruptions et les interpellations empêchent l'orateur de continuer).

Je ne comprends pas, quand des hommes sérieux apportent à la tribune le tribut de convictions sérieuses, quand ils éprouvent un sentiment pénible, celui d'être séparés de leurs amis, que leurs paroles soient accueillies de la sorte. (Bruit confus).

Il est légitime, il est convenable d'éviter, s'il se peut, des dissentiments. Après cela, s'ils se manifestent, nous nous y résignerons. (Une bruyante agitation suit ces paroles.)

M. DE TOCQUEVILLE. Dans une occasion si solennelle... (Rumeur prolongée.— Chut ! chut !) si solennelle pour nous, au moins... (parlez ! parlez !) pour nous qui sommes appelés à nous séparer d'une partie de nos amis, de ceux que nous respectons le plus, la chambre doit désirer que les explications les plus nettes, les plus catégoriques soient données... (Mouvement marqué de curiosité.)

Deux questions sont ici posées ; la première est celle-ci : les mariages espagnols n'ont pas le but qu'on voulait atteindre, n'ont pas les moyens qu'on employait ; mais les mariages espagnols sont-ils conformes à la politique que la France a toujours pratiquée ?

La seconde question est celle-ci : le ministère nous donne-t-il des garanties suffisantes ; et dans la voie nouvelle où il s'engage aujourd'hui, aura-t-il le courage de marcher en avant, sans rétrograder ! en un mot, est-il digne de notre confiance?

Sur ce point, Messieurs, je le dis avec douleur, j'éprouve un dissentiment profond avec un grand nombre de mes honorables collègues, et surtout avec celui derrière lequel hier encore je me faisais gloire de marcher (Bruit à l'extrême gauche) ; qui, depuis six ans, nous a conduits vis-à-vis de l'Angleterre dans une position de juste défiance; aujourd'hui, il semble avoir changé de conviction et de langage. (Rumeurs à l'extrême gauche.) Je le répète, c'est avec douleur qu'aujourd'hui, sur ce point du moins, je suis en désaccord avec lui.

M. ODILLON BARROT. Que quelques-uns de nos honorables amis aient eu sur la conduite du gouvernement, dans la grande affaire des mariages et sur leurs conséquences politiques, d'autres appréciations que les miennes, je respecte leur indépendance, je l'honore même. (Très bien, très bien!)

Mais quand un amendement a été présenté sans avoir été délibéré, ni concerté, avec la pensée de marquer une situation spéciale et nouvelle dans le parlement... (Oui ! oui ! non ! non ! non ! Agitation), je trouve surprenant, je l'avoue, qu'on en fasse un texte et un prétexte de récriminations contre d'anciens amis. (Très bien ! très bien!)

La douleur que mes amis ont éprouvée, je l'ai éprouvée moi-même (Mouvement). Mais je n'aurais pas fait la confidence de nos dissentiments au public et à la chambre ; j'espérais toujours que les hommes qui se sont séparés de moi auraient jugé au moins inutiles des explications de cette nature. (Très bien ! très bien !)

Nous avons été sous le même drapeau, et j'espère que quelles que soient les nuances qui nous divisent momentanément, nous éprouverons toujours les mêmes sentiments. (Très bien ! très bien !)

M. LE PRÉSIDENT. la chambre va voter sur l'amendement de MM. Billault et Dufaure ; dix membres ont demandé le scrutin par division.

On procède à l'appel nominal. Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	270
Majorité absolue,	136
Boules blanches,	28
Boules noires,	242

La chambre rejette l'amendement.

La séance est levée à 5 heures 3/4.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux : examen du projet de loi sur le cabotage.

A une heure, séance publique ; suite de la discussion du projet d'adresse.

Dialogue sur la Marque,

DANS UNE BOUTIQUE DE BRUXELLES.

L'ACHETEUR. Je voudrais une paire de gants, madame.

LA MARCHANDE. Monsieur veut-il des *gants Jouvin?*

L'ACHETEUR. Volontiers, s'ils sont bons.

LA MARCHANDE. Ce sont les meilleurs et je n'en tiens pas d'autres.

L'ACHETEUR (essayant). En voici une paire qui me semble bien mauvaise.

LA MARCHANDE. Pardon, monsieur, ce ne sont pas des Jouvin que vous tenez là, les voici.

L'ACHETEUR. Pardon, Madame, ceux-ci portent la marque Jouvin.

LA MARCHANDE. Ah! oui; mais c'est une marque que nous mettons nous-mêmes sur des gants de Bruxelles.

L'ACHETEUR. Dans quel but mettez-vous cela?

LA MARCHANDE. C'est l'usage; mais nous avertissons les pratiques que nous ne voulons pas tromper.

L'ACHETEUR. Il y a donc des pratiques que vous voulez tromper?

LA MARCHANDE. Que voulez-vous? tout le monde n'est pas connaisseur, et il y en a qui préfèrent les faux Jouvin, et il faut de la marchandise pour tous les goûts.

L'ACHETEUR. Vous direz, madame, que je suis bien curieux ; mais-

sont un profit que vous lui enlevez.

LA MARCHANDE. Oh ! Jouvin est assez riche, il ne peut même fournir aux commandes. C'est pourquoi nous avons dû augmenter d'un demi franc les vrais Jouvin depuis plus de 3 mois.

L'ACHETEUR. Combien cette paire?

LA MARCHANDE. Trois francs et demi, Monsieur, parce que c'est vous.

L'ACHETEUR. Mais quand vous n'aurez plus de Jouvin, comment ferez-vous?

LA MARCHANDE. Nous en ferons nous-mêmes.

L'ACHETEUR. Et alors vous diminuerez les prix?

LA MARCHANDE. Oh! non! car on dirait que ce ne sont plus de vrais Jouvin, et puis le public s'habitue aux prix, et c'est toujours mauvais de les abaisser.

L'ACHETEUR. Mais quand on verra que les gants ne sont plus aussi bons, le public dira : Jouvin se relâche, Jouvin frelate sa marchandise, et Jouvin perdra la réputation qu'il s'est acquise à force d'activité, de loyauté et de talent.

LA MARCHANDE. Que voulez-vous? c'est le commerce, c'est la concurrence, c'est la chance, on n'y peut rien changer.

L'ACHETEUR. On n'y peut rien changer, dites-vous ; mais si la loi forçait tous les fabricants et marchands à marquer leur marchandise de leur propre nom, cela changerait bien vite. Ceux qui feraient bien se feraient une belle clientelle, et ceux qui feraient mal ne s'en feraient pas, ou perdraient celle qu'ils auraient pu se faire.

LA MARCHANDE. Cela serait impossible, Monsieur, ce serait détruire le vrai commerce.

L'ACHETEUR. Ce serait détruire le commerce déloyal et trompeur ; mais cela ferait fleurir le commerce honnête et sincère, vous n'auriez plus besoin de mentir du matin au soir pour attraper les chalands.

LA MARCHANDE. Ah! bien, bien, où serait le mérite du marchand?

JOBARD.

Bourse du 2 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 65	77 85	77 65	77 85
— — fin courant	77 65	78 »»	77 65	77 90
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 90	118 20	117 90	118 20
— — fin courant	117 85	118 25	117 75	118 05

4 1/2 J. 22 s. dr cours »»» »» | Banq. de Fr. dr cours 3265 »»
4 0/0 J. » » »»» »» | O. V. de Par. » 1320 »»
Emp. 1844. au Ct » » »/» | C. hyp...... » »»» »»
— fin Ct » » »» | — Gouin.... » 1190 »»
B. du Trés. » 4 »/» | — Gann..... » 1160 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 10	78 30	—— »» »»	»» »»
5 p. 0/0......	d. 50	118 35	118 60	—— »»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	07 1/2	10 »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	15 »/»	05 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » »/» | ROM........... Der C. 100 1/8
Récép. Rotsch. » 100 75 | BELG. 2 1/2..... » 54 »/»
ESP. Dette act. » »» »/» | — 4 1/2...... » 96 »/»
— — pass. » » »/» | — do 1840.... » 101 »/»
— 3 p. 0/0. » 34 1/4 | — do 1842.... » »»» »/»
Dette intérieure » 30 3/4 | — Banque.... » »»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 » »» »/» | — do Em. 1844. » »»»» »»
HOLL. 2 1/2 » »» »/» | PIÉMONT....... » 1170 »»
HAITI.......... » » »/» | AUTRICHE...... » »»» »»
Union financ... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »/»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.

4 Can. 5 0/0 1245 »»
Act. d J. » »»» »»
Ch. S. G. » 1030 »»
V. r. dr. »»» »»
— Ob. anc. »»»» »»
— — nouv. »»» »»
V. r. gauc. 203 75
Paris à Se. » »»
— à Orléans 1237 50
— à Rouen. 877 50
R.-Havre.. 685 »»
Avignon... »»» »»
Str. à Bâle. 202 50
Paris-Str... 464 75
Tours-Nant 467 50
Orl.-Vierz. 565 »»
C. du Nord 666 25
Famp-Haz. »»» »»
Diep.-Féc.. »»» »»
Boul. à Am. 410 »»
Orl.-Bord. 538 75
Mont. à Tr. » » »»
Paris-Lyon 488 75
Bord-Teste »»» »»
Zinc V. M.. »»»» »»
Lin Maber »»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 février.

8 h. »/» **OPÉRA.** — Robert Bruce.
8 h. »/» **FRANCAIS.** — Marie-Stuart, 1776.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Agnès de Méranie, le Bourru bienfaisant.
8 h. »/» **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Déserteur, la Dame blanche.
8 h. »/» **ITALIENS.** —
7 h. »/» **VAUDEVILLE.** — Trois Rois Trois Dames, Mlle Navarre.
6 h. »/» **GYMNASE.** — Jean, Irène, l'Article 213.
6 h. 1/4 **VARIÉTÉS.** — Roch et Luc, Une Fille terrible, Richelieu.
7 h. »/» **PALAIS-ROYAL.** — Poudre-Coton, Tableaux, Chambre.
7 h. »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — Lucrèce Borgia, Tableaux (Mme Keller).
6 h. 3/4 **AMBIGU.** — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 **GAITÉ.** — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »/» **CIRQUE.** — La Révolution française.
6 h. 3/4 **COMTE.** — Le Monte-Christo de la jeunesse, la Mort aux Rats.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — La Planète, le Médecin, la Belle au Bois dormant.
5 h. 1/4 **DÉLASSEMENTS.** — Reine Margot, Marceline, un Fils du peuple.
6 h. 1/2 **BEAUMARCHAIS.** — Choix d'un Mari, Marcel, les Mémoires.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

La question de Cracovie a été le principal sujet de la séance d'aujourd'hui. Cependant M. Thiers, tout en protestant contre la suppression de cette république, a tenté de la rattacher aux mariages espagnols. C'était rentrer par une voie détournée dans le débat terminé hier. M. Guizot a constamment repoussé ce sujet de discussion.

M. Berryer a cru devoir sur ce point faire au ministère une dernière *invite* ; mutisme constant de M. Guizot. Le ministère semble penser que la conclusion des mariages espagnols a fait à l'entente cordiale assez de blessures, et que maintenant, le résultat obtenu, il ne faut pas envenimer la plaie par des discussions sur un sujet irritant. Aux sommations de parler qui lui étaient faites, M. Guizot a répondu en sommant ses adversaires d'exposer eux-mêmes leurs idées.

Emploierait-on cette fin de non-recevoir, si l'on avait à exprimer des pensées dignes, fermes, nationales, et capables de concilier au ministère la sympathie de toutes les opinions? M. Guizot déclare qu'il ne parlera pas des mariages espagnols, à moins que l'opposition ne lui fournisse un texte précis ; mais hier, MM. Dufaure et Billault fournissaient ce texte. Ils ont demandé au gouvernement s'il comptait à l'avenir former des liens plus étroits avec l'Allemagne, avec l'Europe centrale. Se taire après une pareille proposition, c'est la repousser, c'est faire craindre que le rétablissement de *l'entente cordiale*, de l'alliance anglaise dominatrice, exclusive, ne soit aujourd'hui l'unique vœu de nos gouvernants.

M. Crémieux a fait très bien sentir ce qu'il y avait de dédaigneux pour l'opposition dans la conduite de M. Guizot, qui ne répond jamais qu'à M. Thiers, et qui semble mépriser toutes les attaques lorsqu'elles ne présentent pas le caractère d'une concurrence ministérielle.

Après de vains efforts pour faire revivre la question espagnole, on s'est rabattu sur celle de Cracovie. A cet égard, l'initiative de la presse a laissé aux députés peu de chose à faire ou du moins à dire.

La présence de M. de Genoude à la tribune a cependant surexcité l'attention. Rarement orateur s'est vu accueillir avec plus de curiosité, nous pouvons ajouter : et de bienveillance.

Après avoir protesté contre les traités de 1815 en homme qui n'accepte pas l'héritage de la Restauration sans bénéfice d'inventaire, après avoir invoqué contre ces traités odieux l'opinion de Châteaubriand, M. de Genoude a déclaré que nous devions réclamer contre toutes les violences de 1814 et de 1815, et non pas seulement contre l'attentat de Cracovie.

C'était entrer avec fermeté dans la bonne voie et proclamer les vrais principes. L'annexion de Cracovie n'est pas à déplorer ; c'est, au contraire, un heureux évènement qui sera le signal de l'émancipation pour un grand nombre de peuples. Mais il faudra plus d'un discours à M. de Genoude pour bien faire comprendre sa situation politique. Voulant se montrer à la fois légitimiste et national, il blesse tantôt à droite, tantôt à gauche, de vives susceptibilités. Après avoir fait l'éloge complet de l'opposition libérale qui représentait sous la Restauration *l'honneur de la France*, nous ne savons trop par quels liens M. de Genoude se rattache encore au parti légitimiste (ou royaliste).

[illegible] niser son ancien parti, de le [illegible] pour le transformer, rôle utile assurément et rempli avec une verve, une ardeur, un talent remarquables.

A la tribune, M. de Genoude a constamment intéressé la Chambre. Tout en constatant son succès, nous espérons qu'il modifiera quelques-unes de ses idées, et qu'il cessera de réclamer les frontières du Rhin, comme il l'a fait aujourd'hui. La France a besoin d'une barrière contre la Russie. Cette barrière, nous la trouverons, non pas dans la possession des provinces rhénanes, mais dans l'alliance de l'Allemagne et dans la résurrection de la Pologne. La revendication des bords du Rhin par la France serait tout à fait contraire à cette politique d'avenir.

Energiquement désavoué par un député légitimiste, M. de Genoude est remonté à la tribune pour déclarer qu'il n'appartenait comme député à aucun parti, et qu'il se renfermerait à la Chambre dans les termes de son serment.

Ainsi, nous assistons à une scission entre les royalistes encore plus profonde que celle qui se manifestait hier entre les membres du centre gauche.

M. Guizot, amené à la tribune par une brillante amplification de M. Barrot, est venu renouveler la déclaration contenue dans le discours de la couronne, et affirmer que l'attentat de Cracovie avait été inattendu pour le gouvernement de France comme pour celui d'Angleterre. Nous le croyons.

L'impression ressentie par le ministère français à la réception de cette nouvelle, a été que le droit des nations était violé, mais que, cependant, il n'y avait pas cas de guerre.

Qu'il n'y eut pas cas de guerre immédiate, nous le comprenons, mais, malheureusement, certaines paroles de M. Guizot sembleraient indiquer qu'il a maintenu la paix par respect pour les conventions de 1815. Il n'a pas voulu « répondre à la violation des » traités, par le *mépris* de ces mêmes traités. »

Exprimant plus clairement encore cette idée, M. Guizot a dit : « Nous pensons que les traités subsistent, et nous sommes décidés à les observer loyalement. »

M. Guizot a déclaré, à la vérité, qu'il avait pris acte de la violation, et fait des réserves qui pourraient acquérir de l'importance par la suite, mais il n'a pas tenu devant la chambre ce langage énergique, décidé, qui eût rallié à sa politique, en France et à l'étranger, de si vives sympathies.

Au fond, la pensée de M. Guizot ne diffère pas de la nôtre. Il admet que les traités de 1815 n'engagent plus la France, qu'ils ont été déchirés par ses ennemis eux-mêmes, et qu'elle est maintenant en droit d'agir dans toute sa liberté; mais pourquoi tant de détours et d'équivoques? pourquoi ces phrases contradictoires? pourquoi dire qu'on veut observer loyalement les traités quand on nourrit l'intention de s'en affranchir à la première occasion favorable? Il fallait renoncer dans cette occurence à satisfaire tout le monde; la France, la Pologne, la Bohême, la Hongrie, la Suisse, l'Italie, méritaient bien qu'on s'attachât exclusivement à les contenter.

Quoi qu'il en soit, les traités de 1815 sont rompus dans l'intime conviction du ministère; ils sont rompus dans l'opinion de la chambre qui, d'une voix unanime, à l'exception de M. Dupin (*chacun chez soi, chacun son droit*), a voté ce paragraphe :

« La France veut sincèrement le respect de l'indépendance des » Etats et le maintien des engagements dont aucune puissance ne [illegible]
» très. »

Le *Times* du 1er février publie une protestation des habitants de Cracovie contre l'annexion de leur territoire à l'Autriche. La protestation n'est pas signée, parce que toute signature eût attiré de nouvelles persécutions sur la tête des malheureux Cracoviens ; mais le journal anglais n'en garantit pas moins l'authenticité de la pièce à laquelle il a ouvert ses colonnes.

L'exposé qu'elle renferme établit : 1° qu'il était impossible que Cracovie, jouissant d'une indépendance purement nominale, administrée par un gouvernement tout à la dévotion des trois cours, et remplie d'espions étrangers, pût devenir un foyer de révolution, un lieu de rendez-vous pour les émissaires de la propagande, prétexte allégué *à posteriori* pour justifier l'annexion ;

2° Que la première occupation de Cracovie par le général de Collin a été toute gratuite ;

3° Qu'entré dans la place sans nécessité, il en est sorti de même pour se retirer d'abord à Podgorze et plus tard à Wadowice, et que ce double mouvement rétrograde, et surtout les armes, les munitions qu'il a laissées derrière lui, constituaient à l'égard des patriotes polonais la plus évidente comme la plus odieuse des provocations;

4° Que sans l'arrivée inopinée des Russes, dont la marche rapide a déconcerté tous les calculs du général autrichien, celui-ci eût livré Cracovie au pillage et renouvelé sur le territoire de cette petite république les horreurs qui venaient d'épouvanter la Gallicie.

La protestation se termine ainsi : « Victimes de la plus inouïe des iniquités politiques, livrés sans défense aux mains les plus féroces et les plus perfides, il faut que nous nous soumettions sans murmure aux décrets de la Providence. Nous attendons que le temps et l'aide des nations généreuses puissent venger nos injures, et viennent provoquer à l'action cette énergie intérieure qui semble acquérir chez nous une nouvelle force en proportion des efforts que l'on fait pour l'éteindre. »

Projet de loi sur le cabotage.

Aujourd'hui, au 4e bureau, M. Demesmay approuve de tout point le projet présenté, mais il croit devoir entretenir le bureau d'une question analogue à celle soulevée par le projet en discussion : Le transport de Marseille à Lyon par bateaux à vapeur, en temps ordinaire, est de 3 fr. à 3 fr. 50 c. en moyenne. Aujourd'hui ce prix est de 12 à 15 fr., par suite, assure-t-on, de coalition ou d'entente entre les diverses entreprises. Les populations de l'est et du centre de la France sont ainsi condamnées à payer le blé à un prix surchargé de cette énorme différence dans le coût des transports. M. Demesmay profite de la présence de M. le ministre des finances dans le bureau pour appeler sérieusement l'attention du gouvernement sur les moyens à prendre afin de mettre un terme à un pareil état de chose. Un premier moyen serait que M. le procureur général de Lyon recherchât activement s'il y a coalition, et dans le cas où elle existerait, d'en poursuivre sévèrement les auteurs. Un second moyen serait que le gouvernement, par le prêt de 2000 chevaux du train d'artillerie, mît à même les entreprises de bateaux ordinaires, par halage, de se développer et de faire une concurrence active et efficace aux entreprises de bateaux à vapeur, concurrence qui les forcerait à abaisser leurs prix. M. Demesmay ne prétend point qu'il convienne d'insérer dans la loi en discussion une disposition à cet égard, puisque la mesure dont il parle peut être prise administrativement ; mais cette loi ayant pour but de faciliter l'arrivage dans l'intérieur des grains débarqués sur nos côtes et spécialement à Marseille, il est évident que la question soulevée par lui s'y rattache et que l'occasion ne pourrait être plus opportune pour la traiter et la recommander à la sollicitude du gouvernement.

M. le ministre des finances déclare que l'attention sérieuse du gouvernement ne fera pas défaut à la question posée par M. Demesmay.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 4 FÉVRIER 1847.

VOYAGE EN AUTRICHE.

Le voyage qu'on va lire a été fait au printemps de 1834, et rédigé à la même époque. Les évènements qui viennent d'attirer l'attention générale sur l'Autriche, rendent de l'actualité à cet écrit. Nous n'avons pas modifié les descriptions qu'il renferme. Elles sont rapides et superficielles, mais encore exactes. On sait que l'empire d'Autriche n'est pas le pays des changements.

—

La forêt de Bondy. — Bar-le-Duc. — Nancy. — Adieux de la garde impériale polonaise à la France. — Monument de Charles-le-Téméraire. — Dévouement du jeune Dezille. — Un singe carillonneur. — Strasbourg. — Le pont de Kehl. — Deux momies.

Les piqueurs du roi s'étaient enfoncés dans les détours de la forêt, on entendait encore le bruit des trompes et les aboiements des limiers menés en lesse par les vilains ; bientôt la prince lui-même parut seul ; il était soucieux et considérait attentivement une petite croix d'or ; il était aisé de voir que le monarque avait passé une mauvaise nuit ; troublé par des songes funestes, il n'était parti pour la chasse qu'en laissant une croix précieuse entre les mains d'un de ses leudes. Je vous quitte, avait-il dit, peut-être la chasse dissipera-t-elle mes inquiétudes; si vous apprenez qu'un danger menace ma personne ou qu'une affaire pressante me réclame, envoyez-moi cette croix... Et voilà qu'un homme d'armes était arrivé à toute bride portant la croix dans son escarcelle.

On nous demandera peut-être pourquoi le leude n'avait pas écrit; mais ce seigneur était de trop bonne race pour savoir écrire, et, d'un autre côté, le prince était trop noblement élevé pour avoir appris à lire. Il était donc penché sur son palefroi, retournant la croix d'or et cherchant le sens de cette missive ; tout à coup un homme se glissa derrière les buissons ; à sa longue chevelure, on le reconnaissait aisément pour un homme libre. Arrivé derrière le prince, il se haussa sur la pointe des pieds, saisit d'une main une forte branche, et de l'autre tira un long poignard qu'il enfonça dans le dos du monarque en criant d'une voix terrible : « Roi ! souviens-toi de la fourche et des verges. » Le roi, blessé, avait eu la force de porter à la bouche son cornet d'ivoire, et son dernier souffle, comme celui de Roland, fit retentir tous les échos du voisinage. Alors parurent trente hommes d'armes envoyés un peu tard de Paris, parurent aussi les piqueurs qui se mirent en devoir d'emporter le cadavre; la forêt de Bondy avait bu le sang de Chilpéric II.

Mille ans après, deux voyageurs traversèrent ce lieu funeste; ils semblaient préoccupés d'une pensée profonde ; ce n'est point qu'ils fussent intimidés par le crime de Bodillon et par le souvenir des forfaits nombreux qui ensanglantèrent cette contrée, car ils ne rencontrèrent aucune apparition funèbre, et contre l'usage, le fantôme couronné de Chilpéric n'osa pas se lever devant eux ; cependant ils s'enveloppaient d'un grand mystère, et les questions indiscrètes des postillons ne purent leur arracher le secret de leur voyage.

Ce début serait assez bien en scène si nous marchions à travers les highlands de l'Ecosse, pour descendre à l'hôtel du *Cerf ailé* d'Edimbourg, et y vider un pot de bière, comme tous les héros de Walter Scott; mais l'aspect monotone des plaines de la Champagne nous replonge tristement dans la réalité ; cette partie de la France est admirablement cultivée : dans les vallées des moissons, des vignes sur les côteaux, partout des routes larges et bien pavées ; mais nulle part une ruine, un rocher, un bois d'arbres verts; nous supprimerons donc le merveilleux, au moins jusqu'à notre arrivée en Allemagne.

A Bar-le-Duc, on nous parla avec admiration d'une statue qui représente un cadavre décharné : l'offre était peu séduisante ; d'ailleurs nos moments étaient comptés. Nous ne trouvâmes de véritables sujets d'admiration qu'en arrivant à Nancy, ancienne capitale de la Lorraine. Les principaux édifices de cette ville sont ce que l'architecture pouvait faire de mieux au temps de Louis XV ; partout des ornements compliqués et tourmentés, des grilles de fer doré, des cygnes, des amours, des tritons avec leurs coquilles ; la cathédrale est construite dans ce goût bâtard, mais la place Royale est une des plus belles qui existent : entre quatre hôtels à façades symétriques, s'élève une statue de bronze avec ces inscriptions :

A STANISLAS-LE-BIENFAISANT, LA LORRAINE RECONNAISSANTE.
1831. — MEURTHE. — MEUSE. — VOSGES.

De l'autre côté on lit :

STANISLAS LESCZYNSKI, ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR. — 1737—1736.

Sur les deux autres faces du piédestal est gravée la longue liste des institutions utiles fondées par le roi Stanislas. Vis-à-vis cette statue est placé un arc-de-triomphe analogue à celui du Carrousel. Au delà se prolonge une promenade publique terminée par la préfecture.

Le palais de la préfecture a été habité longtemps par le roi Stanislas ; cette demeure est en effet royale ; le premier étage est soutenu par une longue colonnade; plus loin, dans une petite chapelle mutilée en 1793, et restaurée depuis quelques années, on conserve les restes des ducs régnants de Lorraine ; parmi ces tombeaux se trouve celui du graveur Callot, représenté comme un bon gentilhomme qu'il était, avec ses moustaches et son écusson à cinq étoiles.

Nous remarquâmes le monument de la duchesse Philippe de Gueldres. La statue porte l'habit de religieuse; à ses pieds, une sœur de Sainte-Claire tient une couronne.

Près du chœur est le mausolée de René, qui fonda à Nancy un couvent de cordeliers, après avoir vaincu Charles-le-Téméraire ; à côté de lui s'agenouille la statue du cardinal de Lorraine, assassiné aux états de Blois ; l'épitaphe du cardinal le représente comme un saint et défend de rechercher la cause de sa mort.

Le chœur est orné de plusieurs anges de bois délicatement sculptés ; chacun d'eux joue d'un instrument à vent ou à cordes.

Ici, nous entrons dans une petite chapelle surnommée la chapelle ronde, ou la chapelle ducale ; les tombeaux qu'elle renferme sont de marbre noir surmontés de couronnes d'or ; les vitraux violets jettent un reflet singulier sur ces pierres sépulcrales et sur huit génies portant chacun une pièce de l'armure des anciens chevaliers.

L'autel, en marbre blanc, est d'une école italienne du 16e siècle. L'œil se perd dans les sculptures de la coupole chargée de médaillons et de trophées ; ces dessins élégants contrastent avec les statues gothiques de Gérard d'Alsace et de sa femme, espèces de momies appuyées contre la porte.

Cette église possède un *Martyre de saint Laurent* par Paul Véronèse.

Tous les ornements d'architecture et de boiserie sont exécutées avec un fini qui rappelle la chapelle de Haute-Combe en Savoie; le tombeau de René II, entres autres, est couvert de dessins gravés dans la pierre, peinte et dorée avec le plus grand soin.

Ces ouvrages attestent la patience des cordeliers, dont le couvent est encore debout dans le voisinage.

Une autre chapelle, élevée dans un faubourg de la ville sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bon-Secours, est entièrement remplie par le souvenir de Stanislas et de la Pologne. On y voit la tombe de Lesczynski, celle de son épouse; la statue de la princesse jouit d'une certaine réputation ; on admire surtout la draperie, mais rien n'égale le fini des médaillons qui décorent la base du mausolée.

En 1814, une colonne de Polonais, débris de la garde de Napoléon, traversa la ville de Nancy ; ces malheureux étaient ramenés dans leurs foyers par l'empereur Alexandre ; ils gravèrent sur une table de marbre, dans la chapelle de Bon-Secours, cette inscription touchante (1),

(1) Voici le texte : *Exercitus Sarmatici reliquiæ per orbem, gallis sociis patriam quærentes quam perseverantia fortitudine quæ meruerunt Alexan-*

2 heures précises, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville.

DISETTE. — Le prix des céréales est en baisse dans le rayon d'approvisionnement de Paris, c'est-à-dire dans la Brie, la Beauce et la Picardie, mais cette baisse nous inspire peu de confiance; elle est arrivée subitement, sans motif sérieux; elle s'en ira de même. Depuis quinze jours, on dirait que les marchés sont sous l'influence d'un mauvais génie qui souffle tour à tour le chaud et le froid, la hausse ou la baisse exagérée.

Selon toute probabilité, l'agiotage joue un rôle fâcheux dans ces tempêtes qui agitent si vivement le commerce des subsistances. Nous ne croyons pas que l'on puisse expliquer autrement les mercuriales de Chartres et d'Etampes, qui sont tombées subitement de 3 fr. et même de 4 fr. pour le blé, de 4 à 6 fr. pour l'orge. Nous supplions l'administration de surveiller attentivement les manœuvres qui auraient pour but de fausser le cours naturel de la halle. Aujourd'hui on joue à la baisse, mais il est possible que demain on joue à la hausse, et que l'on prélève un tribut forcé sur la bourse des consommateurs.

Dans la Champagne, la Lorraine et l'Alsace, les prix sont toujours très élevés : le froment se cote à Troyes de 35 à 37 fr. l'hectolitre; 38 fr. 50 c. à Strasbourg.

Les Vosges, le Doubs, le Lyonnais éprouvent aussi de très vifs besoins. On assure, dit l'*Echo de l'Agriculture*, que le gouvernement va mettre à la disposition du commerce plusieurs bateaux à vapeur pour remonter les blés de Marseille à Lyon. Il y a longtemps que la *Presse* sollicite cette excellente mesure. Les compagnies qui ont, pour ainsi dire, le monopole des transports sur le Rhône, seront ainsi forcées de descendre leur fret à un taux moins exagéré.

Dans le Sud ce sont les chemins de fer qui font obstacle au transport des céréales. Les meuniers de Montpellier se plaignent beaucoup des administrateurs du chemin de Cette et du chemin de Nîmes : ceci mérite d'être pris en sérieuse considération par M. le ministre des travaux publics (*Presse*)

TROUBLES A L'OCCASION DE LA CHERTÉ DES GRAINS. — On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« M. le préfet de Maine-et-Loire a rendu un arrêté en date du 30 janvier, par lequel MM. Michel Brejoin et René Deshais, maire et adjoint de la commune d'Armaillé, arrondissement de Segré, ont été suspendus de leurs fonctions.

» Voici les faits qui ont motivé cette mesure de sévérité :

» Mercredi dernier, un convoi de grains destinés pour une minoterie qui fournit la boulangerie angevine, traversait le bourg d'Armaillé. Un grand nombre d'habitants de cette commune arrêtèrent les voitures, les conduisirent à la mairie, où les grains furent déposés. Il n'y eut pas d'ailleurs de voies de fait, et les émeutiers prétendaient payer le prix des blés dont ils s'emparaient. Le désordre reçut une sorte de sanction de la présence du maire et de l'adjoint de la commune, qui régularisèrent l'acte de violence de leurs administrés, et consentirent à recevoir dans le local de la mairie les grains dont ceux-ci venaient de s'emparer.

» Les autorités de Segré, informées de ces faits, se hâtèrent de se transporter sur les lieux où leur seule présence mit fin au désordre. Les blés furent rechargés et continuèrent leur route sans que la population témoignât la moindre velléité de s'y opposer. Trois des habitants d'Armaillé ont été arrêtés, et le préfet, informé de la faute commise par le maire et l'adjoint de cette commune, s'est hâté de les suspendre de leurs fonctions et de demander leur destitution au ministre.

» Nous ne pouvons qu'applaudir à cette mesure vigoureuse, de même que nous louons pleinement les autorités de Segré de la modération qu'elles ont apportée dans la répression des désordres. »

— On lit dans la *Gazette de Cambrai* :

« Samedi dernier, un rassemblement tumultueux s'est formé dans la commune d'Haussy, et, se portant chez M. le maire, les émeutiers lui enjoignirent avec menace de ne laisser sortir ni blés, ni pommes de

de la Valachie. Elle formera une digne suite à la suppression violente de la république de Cracovie, et peut être considérée, dès à présent, comme un des jalons que plante la Russie sur la route qui doit la mener à Constantinople. Libres au moins comme pères de famille, si ce n'est comme citoyens, les Moldo-Valaques ont eu jusqu'ici le droit de faire instruire leurs enfants à leur guise : et, rattachés à la grande famille latine par leurs traditions historiques aussi bien que par leur idiôme, ils nourrissent une affection presque fraternelle pour la langue et pour les idées françaises. A l'heure où nous écrivons, les Moldo-Valaques, ou, comme ils se nomment à bon droit, les *Roumani*, que le désir d'une instruction libérale pousse annuellement à Paris, viennent de former, sous le patronage de M. de Lamartine, une société intitulée : *Société philoroumane*, dont le but est d'appeler dans la capitale de la France, aux frais communs des sociétaires, un certain nombre de jeunes Moldo-Valaques n'ayant d'autre fortune que leur intelligence, et propres à devenir un jour l'ornement, et, au besoin, le salut de leur pays. D'après les dernières nouvelles que nous avons reçues, cette société n'attendait plus, pour entrer en activité, que l'autorisation du pouvoir local.

» A peine le bruit en parvint-il jusqu'à nous, que la Russie, dont les yeux sont toujours ouverts sur les provinces danubiennes, et dont l'ambition s'offusque de tout ce qui pourrait sur ce point lui faire obstacle, résolut de mettre fin à ce mouvement qui entraîne nos jeunes boyards vers la France. Le consul de Russie à Jassy, M. Kotzebue, fils du trop fameux correspondant de Paul I[er], vient d'annoncer au prince Stourdza que le czar, désireux de resserrer des liens d'amitié (*lisez* de vasselage) qui existent entre son empire et les provinces danubiennes, ouvrait aux jeunes boyards moldo-valaques l'école des cadets à Saint-Pétersbourg. Cette munificence impériale n'étant pas de nature à obtenir un succès fort brillant, le prince Stourdza, de concert avec l'hospodar valaque Bibesco, et sous l'inspiration *pressante* de la Russie, a résolu d'imposer aux jeunes *Roumani* un enseignement qui leur est profondément antipathique. Ces deux princes, gouvernés par la peur, vont donc proposer aux Chambres de Jassy et de Bucharest un décret portant que tout Moldo-Valaque qui fera ses études en France sera déchu de tous ses droits civils et politiques. L'adoption de cette mesure ne peut sembler douteuse à qui sait de quels éléments se composent les chambres moldo-valaques. Chez nous, comme en Turquie, tout fonctionnaire est noble, et il n'y a de nobles que les fonctionnaires. Or, c'est le prince qui distribue les places à qui bon lui semble. D'autre part, ce sont les fonctionnaires qui constituent le corps électoral. Il est facile de conclure que les chambres moldo-valaques sont entièrement au pouvoir des deux princes, et par eux entre les mains de la Russie, qui peut, à son gré, conférer à ceux-ci ou leur ôter l'hospodarat. Si nous ajoutons que les plus anciennes familles s'étant refusées à plier sous une autocratie qui ne commande chez elle qu'à la condition d'obéir ailleurs, ce sont, en général, les individus les plus tarés qui ont été revêtus de toutes les fonctions, et qui, par suite, peuplent seuls les chambres des deux pays, on aura une idée nette de la situation actuelle des provinces danubiennes.

» En résumé, telle est la répugnance des Moldo-Valaques pour le gouvernement russe, qu'ils échangeraient volontiers l'ombre d'indépendance que leur garantissent les derniers traités, contre la faveur plus réelle d'être annexés de nouveau à l'empire ottoman.

» On assure que M. de Bourqueney, notre ambassadeur à Constantinople, a présenté au divan une note relativement aux prétentions des gouvernements de Valachie et de Moldavie, qui veulent empêcher, sous les peines les plus sévères, les jeunes gens de ces deux pays de venir faire leurs études en France. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 3 février.*

A une heure et demie, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse.

Selon moi, les mariages espagnols ne lui sont pas étrangers.

Je demande qu'il soit bien constaté que le débat a été suspendu, [illegible] sur un appel de M. le ministre des affaires étrangères, et je demande, s'il ne persiste pas dans cet appel fait à notre réserve, à rouvrir le débat tout entier.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Les paroles du préopinant m'obligent à une réponse : je n'ai adressé de provocation à personne ; je n'ai fait d'appel à personne : le gouvernement n'a pas à démontrer qu'il n'a pas craint de livrer ce débat aux chambres et au public. Déjà, dans une précédente discussion, dans une autre enceinte, le gouvernement a fait connaître les motifs qui l'avaient forcé à ne pas engager le débat ; il doit donc attendre qu'il soit attaqué pour répondre (Bruits divers).

Pour rentrer dans la discussion, il faudrait que la nécessité de la défense me fût démontrée, et qu'elle fût également démontrée pour tout le monde dans cette chambre et de l'autre côté du détroit. Voilà quel a été le motif de la conduite du gouvernement (Bruit à gauche).

M. THIERS. Je veux, autant que M. le ministre des affaires étrangères, de la clarté et de la loyauté dans ce débat. Je ne veux pas faire à M. le ministre une position fausse. (Chut! chut! agitation prolongée). Je ne veux pas être plus que lui dans une position fausse.

Je demande la permission de lui adresser une seule question; Croit-il que dans l'intérêt du rétablissement des bonnes relations entre les deux peuples, il vaille mieux que la discussion ne se prolonge pas? (Vive agitation). Croit-il, au contraire, que la continuation de la discussion n'apporterait aucun péril, aucune perturbation dans le rétablissement des bons rapports entre les deux peuples? Alors nous demanderons que le débat continue et que le gouvernement s'explique. (Bruyante agitation.)

GUIZOT. Quand il s'agit de questions de responsabilité, c'est à chacun à les résoudre pour soi-même. (Ah ! ah !)

Je tiens de nouveau à constater que le gouvernement n'a pas été attaqué, et qu'il n'est pas tenu dès lors de prendre l'initiative. (Nouvelles exclamations) A chacun, il appartient de résoudre pour soi-même, comme il l'entendra, la question de responsabilité (Bruit. — Oui ! oui ! — Non ! non !) Celle du gouvernement est grande ; il ne la décline pas.

Aux extrémités : Allons donc ! allons donc ! vous refusez le débat !

M. GUIZOT. Celle de l'opposition est grande aussi. Je suis tout disposé à répondre, si on m'attaque. (Longue agitation. — Des interpellations sont adressées de toutes parts au ministre.)

M. BERRYER. La situation peut être envisagée à deux points de vue distincts.

Je conçois que dans l'état présent un grand nombre de membres aient craint que le débat s'engageât.

Toutefois, il y a des faits accomplis d'où ressort une situation, d'où naîtront des conséquences inévitables. A côté du paragraphe qui s'explique sur ces faits, il y a un paragraphe qui indique quelles en seront les conséquences pour la France, et qui exprime la ferme confiance que la paix du monde est assurée.

A la séance de lundi, M. le ministre des affaires étrangères a saisi vivement l'observation présentée par M. Bureaux de Puzy, que la chambre n'était pas complètement éclairée...

Il semble que la situation résultant pour tous de cette déclaration, c'est qu'il est indispensable que le ministère vienne ajouter un commentaire aux documents qu'il a fait distribuer.

Il faut qu'à côté des protocoles, des dépêches diplomatiques, le ministre vienne nous dire quels sont les motifs de sa sécurité, quelle est la véritable situation, au nom de qui la paix est assurée. (Très bien.)

M. GUIZOT. Je ne refuse pas plus cette partie de la discussion que toute autre. Quand il sera question des conséquences des mariages espagnols et de l'annexion de Cracovie, sur les affaires générales de l'Europe ; si je suis interpellé, je suis tout disposé à dire quelles seront ces conséquences.

Aux extrémités : Dites-les donc! dites-les donc ! Pourquoi fuir le débat ?

M. GUIZOT. On n'a jamais demandé au gouvernement de fournir à l'opposition le thème de sa discussion et de ses attaques. Le gouvernement lui fournit ce thème par ses actes, par sa conduite, par la publicité de sa conduite. L'opposition est libre d'attaquer ces actes, cette conduite ; de nombreux documents ont été distribués. L'opposition ne peut pas dire que les matériaux lui manquent. (Bruit.) Mais il sera bien entendu que toute la discussion recommencera, que toutes les questions spéciales pourront être reprises, car c'est dans les questions spéciales que la chambre doit puiser les éléments de sa conviction. (Agitation confuse et prolongée.)

M. BERRYER. Dans quelle situation la chambre et le gouvernement sont-ils donc l'un vis-à-vis de l'autre ?

Est-ce donc aux députés à faire connaître tout d'abord ce qu'ils pensent de la situation des affaires du pays ? Est-ce au gouvernement, au contraire, à faire connaître cette situation ?

Une nouvelle inscription a été laissée à Bon-Secours par les réfugiés polonais de 1832, près d'une urne renfermant le cœur de Marie-Sophie, fille de Stanislas, épouse de Louis XV. Tous ces monuments sont éclairés par de magnifiques vitraux. Nous reconnûmes avec étonnement l'écusson de France sur un champ d'azur. En 1830, le clergé avait reçu l'ordre de faire disparaître les trois fleurs de lys. On les couvrit malicieusement d'une feuille de papier brouillard, qui disparut au bout de quelques semaines, et qui n'a pas été remplacée. La précaution n'était pas inutile ; le peuple de Nancy est turbulent, et si l'autorité n'avait pas fait écrire en gros caractères : *Propriété nationale* sur les murs du séminaire et de l'archevêché, depuis longtemps le séminaire et l'archevêché n'existeraient plus.

C'est près de la chapelle de Bon-Secours que commença la déroute de Charles-le-Téméraire en 1476. Les Bourguignons, effrayés par l'apparition des Suisses, chancelaient déjà lorsque le casque du duc roula par hasard sur la poussière. Ce funeste présage acheva de les vaincre ; ils reculèrent jusqu'à l'entrée d'un pont situé de l'autre côté de Nancy ; là, il s'en fit un grand massacre par la trahison de Campo-Basso. Le ressentiment de cet Italien contre le duc était presque légitime ; la veille de la bataille on amène en la tente de Charles un paysan de Lorraine pris les armes à la main : « Qu'on le pende ! » furent les seules paroles du duc. A ces mots, Campo-Basso eut la hardiesse de répondre : « Veuillez considérer, seigneur, que cet homme a pris les armes pour obéir à son suzerain, » paroles que le duc lui fit rentrer dans la bouche en le frappant au visage de son gantelet de fer.

Tandis que les Bourguignons étaient accablés à la fois par les Lorrains et par les transfuges de leur armée, Charles-le-Téméraire fut emporté par son cheval au milieu d'un étang glacé; le dégel commençait, le palefroi du duc fit un faux pas et renversa son maître dans la neige mêlée de fange. Charles essaya inutilement de se relever. Soudain un guerrier de haute stature se fait jour à travers la mêlée, brisant têtes et bras à grands coups de masse d'arme ; cet homme avait perdu l'usage de l'ouïe et *frappait comme un sourd*, au dire des chroniques ; Charles, voyant suspendue sur sa tête la terrible massue, ouvrit son casque en criant pour se faire reconnaître : « Sauve le duc de Bourgogne ! » Le redoutable sourd crut entendre : « Vive le duc de Bourgogne ! » Il répondit à l'acclamation en faisant au prince une furieuse blessure ; le duc resta donc enseveli dans la boue ; on l'en tira quelques jours après, comme vous savez ; une croix fut élevée au lieu où l'on retrouva son corps ; on y lit cette inscription restaurée depuis quelques années :

En l'an de l'incarnation
Mil quatre cent septante-six,
Veille de l'apparution
Fut le duc de Bourgogne occis
Et en bataille ici transis
Où croix fut mise pour mémoire.

René, duc de Lorraine, mercy
Rendant à Dieu pour la victoire.

Les habitants de Nancy conservent avec soin les tapisseries qui ornaient la vaste tente du duc de Bourgogne ; il est peu de monuments historiques aussi curieux. Ces tapisseries, dont les couleurs sont encore assez brillantes, offrent à l'œil un groupe confus de personnages allégoriques ; chacun d'eux a son nom écrit sur le front en caractères gothiques. *Fryandise* porte un plat de viande, *Folie* agite ses grelots et tient par la tête un animal qui peut passer pour un mouton ou pour un singe ; le point est controversé.

Ces trophées ne sont pas le seul titre de gloire de Nancy : elle fut la mère du jeune Dezille.

Au mois d'août 1790, le régiment du Roi, deux régiments suisses et des chevau-légers, qui formaient la garnison de Nancy, désarmèrent leurs officiers, les jetèrent en prison, et forcèrent la garde nationale à s'associer à leur révolte : en France, le premier élan révolutionnaire était passé ; le second mouvement ne commençait pas encore, et l'Assemblée constituante permit que Louis XVI fît marcher la garde nationale et la garnison de Metz contre les insurgés de Nancy.

La petite armée des assiégeants sut manœuvrer avec adresse ; elle se montra sur plusieurs collines et couvrit la campagne de ses fourrageurs ; on la crut nombreuse, et l'on capitula. Bientôt la garde nationale de Metz s'avança pleine de confiance et parut l'arme au bras à l'une des grilles de Nancy ; à la vue de ces files serrées, de cette immense colonne qui offrait à la mitraille toute sa profondeur, une pensée de trahison naît dans le cœur des insurgés ; la mèche à la main, ils s'élancent vers une pièce de canon pointée sur la route de Metz. C'est alors que Dezille, officier au régiment du Roi, qui avait su briser ses fers, se jeta sur le canon et l'entoura de ses bras, couvrant la lumière de son corps.

Ce dévouement ne toucha point les traîtres. Dezille, percé de mille coups de baïonnettes par ses propres soldats, fut arraché de la pièce et jeté mourant contre une muraille, où il reçut les secours impuissants de la chirurgie ; au même instant, le canon partit ; les premiers pelotons de la garde nationale furent fauchés par la mitraille, et la mort se dissémina jusque dans les dernières files.

Les gardes nationaux ne s'attendaient pas à cette attaque. Peu de fusils étaient chargés, le massacre fut horrible; il fallut traîner en tête de la colonne l'artillerie qu'on avait laissée à l'arrière-garde ; une batterie fut établie, et dès-lors la scène changea ; les boulets firent voler en éclats la grille de Nancy. Les rebelles lâchèrent pied, mais ils se retranchèrent dans les maisons ; on tirailla dans les rues pendant quelques heures. Enfin, les insurgés se décidèrent à quitter la ville.

Le nom du brave Dezille est encore cher aux patriotes lorrains. Il est à Nancy de ces hommes qui vivent dans le passé, et dont le cœur palpite encore de tous les sentiments qui agitèrent les siècles anciens. Pour ces hommes, la réunion de la Lorraine à la France est un événement d'hier : ils parlent encore de leur nationalité, de la race illustre de leurs ducs, et traitent Paris comme la capitale d'une monarchie étrangère. Il est certain que Nancy a perdu sa splendeur en passant sous la domination des rois de France ; cette ville, peu commerçante et décorée d'édifices vraiment royaux, est morte du jour où elle a cessé d'être la demeure d'un prince : le nombre de ses habitants diminue chaque jour. Le dirai-je? lorsque à notre retour d'Allemagne on voulut nous conduire au Musée, la clef du musée était allée au marché dans le panier d'une cuisinière.

On retrouve des signes de cette décadence dans l'ancien palais ducal que Louis XIII appelait une bonne, grande et grosse maison bien commode. Stanislas assurait qu'il pouvait monter à cheval dans sa chambre, et cette assertion a été vérifiée par un officier de gendarmerie ; mais outre l'escalier, qui est assez bien conservé, on ne voit dans le palais que des ruines. La salle des cerfs, dans laquelle on voudrait pouvoir se représenter des lambris ornés de trophées de chasse ou de guerre, des ducs, des bannerets et des chevaliers, n'est plus qu'un grenier rempli de foin pour la gendarmerie (c'est à dire pour les chevaux des gendarmes).

Quelques parties du château ont été respectées par les vandales destructeurs comme par les vandales réparateurs : elles présentent des vestiges du moyen-âge.

A l'une des fenêtres, on aperçoit l'image d'un singe en oraison. L'histoire de ce singe cordelier est devenue populaire ; la chronique assure que les moines, plongés dans les douceurs du sommeil, oubliaient souvent de chanter matine : le singe se chargeait alors de sonner la cloche pour les réveiller.

Je n'oublierai jamais quelle fut notre joie, lorsqu'après Lunéville

---

dri pacificatoris benignitate collectæ duce Michaele Sokolnicki penates suos repetentes Stanislas Leszczynski patris benefici christianissimi regis cineribus hospitique nationi Lugentes dicunt æternum vale.

Les débris de l'armée polonaise, après avoir, en compagnie des Français, cherché à travers tout l'univers cette patrie qu'ils avaient méritée par leur courage et leur persévérance ;

Réunis enfin, sous les auspices d'Alexandre, souverain pacificateur, regagnent leurs pénates, sous la conduite de Michel Sokolnicki, et disent avec tristesse un éternel adieu aux cendres de Stanislas Leszczynski, père de ses sujets, roi très chrétien, ainsi qu'à la France hospitalière.

11 juin 1814.

bruit.

M. DUPIN. C'est comme à Fontenoy, où les ennemis se disputaient courtoisement : Qui tirera le premier ? (Rire prolongé.) Et cependant on a fini par tirer.

UNE VOIX. C'est ce que nous attendons.

M. CRÉMIEUX. Je ne viens pas substituer une question d'amour-propre à des débats de cette importance, mais je viens entretenir la Chambre de sa propre dignité, et la supplie de terminer ces débats dans le sens de cette dignité.

M. le ministre des affaires étrangères n'a pas pris la parole ; c'était son droit. Mais sur la question de confiance, il demanda, ou du moins appuya l'ajournement... (Bruit.) Cet ajournement devait mettre la Chambre à même de s'assurer quelles étaient les chances de la paix, quelles étaient les chances de la guerre. Nous adoptâmes cette indication. Le débat s'engagea. Plusieurs orateurs de l'opposition furent entendus. Il est vrai que ces orateurs ne prétendent pas au portefeuille de M. le ministre des affaires étrangères. (Allons donc ! au centre. Rires aux extrémités.) Ces orateurs, embrasés du pur amour de la patrie (ah ! ah ! au centre), ont dit franchement, sincèrement, ce qu'ils ont cru être dans l'intérêt de la chose publique. Mais que voulez-vous ? les hommes, aux yeux de M. le ministre des affaires étrangères, n'ont de valeur que par la crainte qu'ils lui inspirent. Ce qui ne lui est pas une concurrence, n'est personne (on rit à gauche), et l'on n'a rien dit quand on ne lui a pas adressé une attaque personnelle. (Agitation.)

Messieurs, M. le ministre des affaires étrangères a un talent trop élevé pour que j'exprime devant lui, par le mot qui conviendrait, ce qu'il vient de faire. (Bruit.) Et cependant nous avons pour cela, dans notre langue, un mot tout trouvé, quoiqu'il ne soit pas admis dans le vocabulaire parlementaire. (Rires et bruit.) Qu'a dit M. le ministre des affaires étrangères ? Qu'il n'avait pas été sérieusement attaqué. Qu'est-ce à dire ? Mes paroles ont été telles, en effet, qu'elles ont respecté les personnes, si elles ont poursuivi les actes ; mais mes observations ont été vives, et j'ai formulé les plus graves reproches sur la conduite du gouvernement français relativement à l'Espagne.

M. le ministre des affaires étrangères ne se croit sérieusement attaqué que lorsqu'il l'est par M. Thiers. (C'est cela ! c'est cela !) M. Thiers vient de nous annoncer qu'il lui procurerait ce plaisir. Cela nous vaudra une réponse de M. le ministre des affaires étrangères. Les sophismes ne lui manqueront pas. (Exclamations au centre.) Nous serons là pour les juger, et, quoique petit, je ne lui épargnerai pas les grandes observations à ce sujet. (Très bien !)

A ce moment, la Chambre passe à la discussion du paragraphe relatif à la république de Cracovie. Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Un évènement inattendu a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne ; la république de Cracovie, Etat indépendant et neutre, a été incorporé à l'empire d'Autriche. La France veut sincèrement le respect de l'indépendance des Etats, et le maintien des engagements dont aucune puissance ne peut s'affranchir sans en affranchir en même temps les autres. En protestant contre cette violation des traités, nouvelle atteinte à l'antique nationalité polonaise, Votre Majesté a rempli un impérieux devoir et répondu à la juste émotion de la conscience publique. »

M. LHERBETTE. Je prie M. le rapporteur de vouloir bien répondre aux questions que je vais avoir l'honneur de lui poser.

La commission met en conclusion, c'est-à-dire en déclaration positive d'un droit dont la France se saisit, l'affranchissement des traités ; tandis que le ministère dans sa protestation ne le mettait qu'en prémisses, c'est-à-dire comme déclaration d'un droit dont la France pourrait se saisir, mais dont cependant elle ne se saisit pas.

Je pose alors ces questions :

En premier lieu, y a-t-il, ou non, identité de sens dans les deux rédactions ? Y a-t-il accord ou dissentiment entre le ministère et la commission ?

En deuxième lieu, veulent-ils dire que la France, qui pourrait se déclarer affranchie des traités, continuera à les respecter ? ou bien que la France, qui les respectait, s'en déclare à présent affranchie ?

En troisième lieu, dans le cas de déclaration d'affranchissement, cette déclaration se restreint-elle au traité du 9 juin 1815, dont les articles 6 et 10 ont trait à Cracovie, au traité du 9 juin 1815, considéré isolément, ou bien embrasse-t-elle tous les traités de 1814 et 1815, considérés comme un tout indivisible ?

En quatrième lieu, cet affranchissement à l'égard de tous les traités ou d'un seul d'entre eux, est-il déclaré seulement en ce qui concerne la Pologne, ou bien aussi quant à toutes les autres clauses ?

En cinquième et dernier lieu, l'affranchissement si large, aussi limité qu'il soit, quant aux traités ou quant à leurs clauses, est-il déclaré seulement à l'égard des puissances violatrices, ou bien à l'égard de toutes ? Est-il relatif ou absolu ?

M. VITET, rapporteur de la commission. La rédaction de la commission

[illegible] nifeste dans toute la salle et dans les tribunes publiques. Les députés s'empressent de reprendre leurs places ; bientôt un profond silence s'établit.

Après avoir réclamé l'indulgence de ses collègues, l'orateur s'exprime ainsi :

Le ministère dans sa protestation et la commission dans le projet d'adresse, demandent une nouvelle consécration des traités de 1814 et de 1815. Que sont donc, par rapport à nous, ces actes dont on a subi les conséquences ? C'est la plus grande humiliation que la France ait subie depuis le traité de Madrid ; c'est le *væ victis* insolent de Brennus jetant son épée dans la balance. C'est le complément et l'aggravation du funeste traité de mai 1814, qui a enlevé à la France la ligne du Rhin, la ligne des Alpes, ses possessions de l'Inde et l'île de France. C'est une brèche faite à la France de Louis XIV, c'est la démolition des fortifications d'Huningue. C'est la confiscation ou le morcellement des Etats qui avaient été nos alliés, de la Pologne, de la Saxe, de la Belgique, de l'Italie, de la Hollande, privée de ses plus belles colonies. C'est l'oppression et l'humiliation des peuples divisés avec le tranchant du glaive, partagés comme de vils troupeaux, livrés à des maîtres étrangers par l'arbitraire et la violence. C'est le plus grand abus de la conquête et de la force que le soleil ait jamais éclairé, au moment où l'Europe prétendait punir et réparer les atteintes portées par Napoléon à l'indépendance des peuples.

Les traités de 1814 et de 1815 ont été une œuvre anti-sociale, et par conséquent, souverainement injuste. Ils ont sacrifié les principes aux intérêts. Ils ont mis partout une révolution en face d'un gouvernement et jeté les sociétés dans des luttes incessantes. Ils ont constitué une paix armée plus funeste que la guerre à la liberté et au bonheur des peuples. Ils ont établi sous trois grandes puissances la vassalité des Etats du second et du troisième ordre. Ils ont fait un droit public nouveau, d'après lequel aucune transaction d'Etat à Etat, aucun changement intérieur ne peuvent avoir lieu sans le consentement et l'intervention d'un triumvirat de rois. Aucun peuple n'a pu, dès ce moment, régler lui-même ses affaires particulières.

Si vous prétendez que ces traités doivent subsister à jamais, qu'ils sont à perpétuité la base de toute justice, venez donc déclarer ici qu'ils n'ont point humilié la France, qu'ils ne l'ont pas dépouillée, qu'ils ne l'ont point fait descendre du rang qu'elle a occupé en Europe dans tous les temps.

Souvenez-vous dans quelles circonstances ces actes ont été faits ; rappelez-vous que c'est à Paris qu'ils ont été ratifiés, huit mois plus tard, lorsqu'un million de baïonnettes étrangères étaient tournées contre le sein de la patrie.

Pendant le ministère du duc de Richelieu, lorsque l'empereur Alexandre était le plus pressé d'en finir avec la Turquie, il offrit à la France, en compensation de son concours dans cette entreprise, la possession de l'Egypte et des Etats barbaresques. Un homme qui depuis a pris rang parmi les grands ministres de ce pays, consulté par le duc de Richelieu sur cette proposition, répondit sans hésiter : « Qu'on nous donne la frontière du Rhin. Dans ce grand remaniement où les autres Etats continentaux trouveraient inévitablement des agrandissements à leur portée, il n'y a rien d'assuré pour nous au-delà des mers, tant que l'Angleterre aura une marine supérieure à celles de toutes les autres nations réunies. Servons-nous de cette circonstance pour remanier l'Europe et réviser les traités de 1815. »

Messieurs, ce n'est pas seulement contre l'incorporation de Cracovie qu'il faut protester, ce fait n'est qu'un point imperceptible dans la série de violences commises contre les nationalités et l'indépendance des peuples. C'est contre tous les actes de 1814 et de 1815 qu'il faut vous élever ; c'est ainsi que vous répondrez au sentiment national, et votre protestation embrassera le présent et le passé, Cracovie et toute la Pologne.

La Pologne a péri par les partages successifs de 1772, 1778 et 1815. Un lambeau, échappé à ces iniques spoliations, ne changeait rien à la situation violente faite à ce pays. C'était un tronçon de mât flottant après un grand orage qui a englouti le corps du vaisseau. Cette insignifiante réserve, faite par les traités de 1815, ne modifie pas, aux yeux de la raison, de la justice et d'une politique nationale, la grande violation de la loi naturelle et du droit des gens, par les traités de Vienne et les traités antérieurs.

Qu'on ne dise pas que la Pologne pouvait revivre par Cracovie et le vestige de liberté qui y était enfoui comme un reste de feu enseveli sous la cendre.

Il y avait au moyen-âge une singulière superstition. Les hommes que l'on condamnait au supplice du feu tenaient beaucoup à ce qu'on épargnât un petit morceau de leur chair, et qu'il ne fût point consumé, parce qu'ils croyaient que par là devait s'opérer leur résurrection.

Les hommes qui compteraient sur Cracovie pour être le germe d'une restauration de la Pologne, ne sont pas plus raisonnables. Ceux-là doutaient de la toute-puissance de Dieu ; ceux-ci douteraient-ils du patriotisme et de la persévérance des Polonais, du génie et des destinées de la France ?

[illegible] partient aux Français, ainsi que la liberté.

Tous les hommes qui ont vu 1814 et 1815 se rappellent très bien les ressentiments qui se formèrent dans tous les cœurs quand on vit, non-seulement les conquêtes de la république et de l'empire, mais même quelques-unes des conquêtes de Louis XIV abandonnées, sans que la nation fût appelée à délibérer sur la cession de plusieurs portions de son territoire. Tous nos soldats répandus dans les forteresses de l'Allemagne et de l'Italie rentrèrent en France sous l'impression de ces tristes évènements. Et comme on leur faisait quitter au même moment les couleurs de l'empire et prendre la cocarde de Fontenoy, la première leur apparut comme un symbole des victoires de la France, et la seconde, illustrée par nos pères sur tant de champs de bataille, fut associée pour eux à la douleur de nos désastres.

Il ne faut pas oublier ces circonstances, parce qu'elles expliquent la grande popularité qui s'attacha sur les bancs de cette chambre aux généraux et aux orateurs qui semblaient la personnification de ces souvenirs.

La Restauration avait encore fait la faute, en donnant la liberté à la France, de la fonder sur l'octroi royal, au lieu de la reconnaître comme ayant la même origine qu'elle, et ceux qui se firent les organes de tous les sentiments blessés en 1813, ne représentèrent plus le despotisme impérial, ils représentèrent la liberté et la gloire, et la France marcha derrière eux. Voilà les véritables causes de nos malheurs.

Voilà pourquoi les hommes si remarquables de la Restauration n'ont pu empêcher sa chute ! On a dit à la Restauration, fondée ainsi sur l'arbitraire : « Marchez au grand soleil de la publicité, » comme si la publicité ne devait pas ramener le droit national méconnu.

Comment se fait-il que ceux qui sont arrivés au pouvoir par l'opposition de quinze ans protestent aujourd'hui au nom de ces traités de 1815, que le général Lamarque avait appelés une halte dans la boue ? comment se fait-il qu'ils maintiennent le principe d'octroi des libertés publiques, en concentrant les droits d'électeurs et d'éligibles dans 200 000 citoyens, au delà desquels il n'y a de véritable existence politique pour personne ?

On a donc refait comme à plaisir la situation dans laquelle la Restauration se trouvait engagée malgré elle.

Les traités de 1815, en effet, n'étaient pas seulement odieux parce qu'ils amoindrissaient la France, mais encore parce qu'ils blessaient les principes et les idées de la civilisation française, en reconnaissant l'empire de la force sur le droit, et en sanctionnant la destruction des nationalités.

Le *statu quo*, l'union de la France et de l'Angleterre, les condescendances obséquieuses envers les cabinets du Nord, tout cela a été la conséquence de cette adoption par le régime actuel des deux mauvais faits primordiaux qui ont perdu la Restauration : les traités de 1815 et l'octroi des libertés.

L'empire russe menace d'un côté l'Allemagne et l'occident de l'Europe, de l'autre la Turquie, la Grèce, l'orient de ce continent. Ses vaisseaux ont déjà apparu un jour dans la Méditerranée. La Russie a fait pénétrer ses influences par les mariages à Berlin, à Amsterdam, en Bavière. Comme la Rome d'autrefois, elle s'assimile tout ce qu'elle approche ; l'Autriche est devenue aujourd'hui une de ses têtes de pont.

Les agrandissements de l'Angleterre, qui s'introduit dans tous les Etats à la faveur des fictions de liberté, par la division des partis et par les révolutions, ne sont pas moins effrayants. Mettant en pratique la fameuse maxime : *Qui est maître de la mer est maître de la terre*, elle a développé sa marine de manière à pouvoir se présenter sur tous les points du globe.

L'Angleterre, dans un siècle, a passé de 10 millions de sujets à 130 millions.

Ainsi, Messieurs, voilà deux empires qui s'étendent à côté de la France immobile : ils ne peuvent s'accroître qu'aux dépens de notre grandeur, en s'emparant des éléments de vie que la France s'était créés par son génie et par sa valeur.

Où prendre maintenant notre point d'appui pour résister aux Russes et aux Anglais ? Est-ce sur l'Allemagne ? Mais la Prusse et l'Autriche sont entraînées dans le mouvement russe.

Messieurs, on dit partout maintenant : la France est isolée en Europe ; cela est tout simple, elle ne peut s'associer à la politique absolutiste des cours du Nord, ni à la politique mercantile de l'Angleterre.

Proclamez le droit national en France et en Europe, et attendez.

« Ce n'est pas la coalition qui m'a détrôné, disait Napoléon, ce sont les idées libérales.— Je ne puis pas me rétablir ; j'ai choqué les peuples, disait-il encore. » Les nationalités seront plus fortes que les empires absolus.

Restons donc dans notre isolement ; mais que notre isolement des puissances ne soit pas une séparation des peuples. Embrassons cette grande cause politique des nationalités, et prenons la tête du mouvement de la civilisation catholique de l'univers, c'est ainsi que nous rétablirons l'empire de la France. Il faut que la France trouve dans les sympathies universelles des nations civilisées, dans les sentiments de justice, de droit et de sage liberté

---

nous aperçûmes la première enseigne écrite en allemand ; nous ne savions pas encore combien l'allemand devait nous coûter cher.

Strasbourg a toute l'apparence d'une ville badoise. On y entre par des portes massives crénelées, et qui semblent des symboles du moyen-âge. Les toits sont lourds, criblés de lucarnes ; le peuple porte un costume singulier, et n'emploie que rarement la langue française ; il parle l'allemand du quinzième siècle.

Avant d'aller visiter la fameuse cathédrale, nous entrâmes dans un temple protestant, où sont conservés les restes du maréchal de Saxe. La composition et l'exécution du mausolée, dues à Pigale, sont au dessus de tout éloge. Le guerrier, debout et couvert de son armure, descend majestueusement dans la tombe que la Mort entr'ouvre ; la France éplorée retient d'une main le maréchal, et semble de l'autre conjurer le hideux squelette ; tandis qu'à l'autre côté du tombeau, la Force, dans l'attitude de l'abattement et de la douleur, paraît convaincue de l'inutilité de ses efforts.

Derrière ce groupe, on voit un faisceau de drapeaux conquis, sous lesquels gisent renversés le lion, l'aigle et le léopard, emblêmes des nations vaincues ; le tout est terminé par un obélisque.

Nous vîmes dans le temple d'autres monuments moins précieux sous le rapport de l'art, mais remarquables, parce qu'ils expriment une vénération véritablement allemande pour la science.

Ce sont les tombeaux d'un grand nombre de professeurs célèbres. Nos guides nous introduisirent ensuite dans une petite chambre éclairée par une seule lucarne. L'entrée de cette chambre avait quelque chose d'effrayant. En approchant, nous vîmes dans des cercueils de verre deux cadavres revêtus d'habits du seizième siècle.

Ce sont les momies d'un comte allemand et de sa fille. La fille n'est plus qu'un squelette, et les os de sa face tombent en poussière ; cependant elle inspire moins d'horreur que le comte, dont les traits ont été conservés par une couche de vernis. Cet homme, très bien proportionné, devait avoir près de six pieds ; son visage, tout altéré qu'il est, conserve encore une certaine régularité ; mais ce teint livide, cet œil sans regard, cette bouche contractée, tout nous dit que le corps de l'homme doit retourner à la terre, et que c'est violer la loi de la nature que de l'exposer ainsi à la curiosité des vivants.

La cathédrale de Strasbourg est le plus beau monument gothique qui existe ; la flèche, brodée à jour, ne le cède en hauteur qu'à la grande pyramide d'Egypte ; encore la différence est-elle de quatre mètres seulement. Le vaisseau est de la plus grande hardiesse, on est ébloui de la richesse des vitraux ; la chaire est un chef-d'œuvre de sculpture, de peinture et de dorure ; dans un des bas-côtés est placée une horloge ancienne, beaucoup plus compliquée que celle qui se trouve à Lyon.

Avant de franchir les remparts et le fameux pont de Kehl, il nous fallut échanger notre monnaie française contre des kreutzer, des zwanziger et des rixdales ; l'échange fut long et pénible ; nous ignorions entièrement la valeur des pièces allemandes, et c'est en allemand qu'on s'efforçait de nous l'expliquer. Enfin, toutes les formalités étant remplies, nous montâmes en voiture, et bientôt nos chevaux firent retentir les longues planches du pont de Kehl.

Ce pont, jeté sur de simples bateaux, peut être démonté en quarante-huit heures ; déjà nous avions reconnu à leurs capotes blanches, à leurs shakos évasés, les sentinelles badoises en faction sur l'autre rive ; avant de nous éloigner, nous jetâmes un long regard sur le Rhin, qui se déployait comme une mer ; tout-à-coup, notre postillon français fut remplacé par un homme en veste jaune, le dos surchargé de pompons et le cornet en bandoulière.

La route se rétrécit, la campagne devint moins fertile, des montagnes se levèrent à l'horizon, et tout ce qui rappelait la patrie disparut entièrement à nos yeux.

Les villages badois présentent l'aspect le plus extraordinaire : les toits des habitations sont extrêmement pointus, les fenêtres disparaissent sous les échalas et les plantes grimpantes, et les murailles sont entourées de haies ; toutes ces habitations sont placées les unes auprès des autres sans se toucher, sans même être tournées dans le même sens ; mais ce qui nous frappa le plus, c'est l'absence totale d'habitants ; les routes étaient encombrées de paysans voyageant dans de lourds chariots ; dans les villages, personne. Nous hasardâmes des questions à ce sujet ; on ne nous donna pas de réponse directe, on s'étonna même de notre étonnement.

Les paysannes, que nous vîmes çà et là dans les champs, sont généralement blondes et ressemblent assez aux Bernoises ; comme ces dernières, elles laissent flotter leurs cheveux en tresses et affectionnent la couleur noire dans leurs habillements. Les hommes portent des gilets rouges galonnés, des culottes courtes, de vastes redingotes doublées de blanc, des bonnets de fourrures ou des chapeaux d'une coupe bizarre ; ces vêtements figurent dans les plus anciens tableaux de l'école allemande, et il serait difficile, dangereux peut-être, de vouloir introduire des modes nouvelles ; nous avouerons cependant que les femmes commencent à se laisser corrompre par les *manches à gigot* de France.

Après avoir longé une forêt d'arbres verts que nous baptisâmes, sans contradiction, la Forêt-Noire, nous arrivâmes à Rastadt, rendu célèbre par l'assassinat des plénipotentiaires de la République ; nous traversâmes de nuit Carlsruhe, capitale du grand-duché ; cette ville joint à la propreté allemande un grand luxe d'architecture ; nous entrevîmes des obélisques, des colonnades, des portiques ; enfin nous sortîmes par une belle grille de fer doré, et une double allée de peupliers nous accompagna pendant plus d'une lieue.

(*La suite à demain*). VICTOR HENNEQUIN.

Navigation aérienne. — Le docteur Van Hecke.

L'Académie des sciences vient de consacrer une importante découverte. Le *nouveau système de navigation aérienne* du docteur Van-Hecke, de Bruxelles, a été approuvé dans la séance d'avant-hier.

Comme l'écrivait, il y a quelques jours, avec une grande précision de langage, notre ami Victor Meunier, qu'en matière de locomotion aérienne, monter et descendre, c'est *naviguer*, l'Académie a reconnu que le procédé de M. Van Hecke répondait entièrement à ce principe. L'appareil de M. Van Hecke produit, en effet, par sa réaction sur l'air, une force ascensionnelle et *descentionnelle*, qui permet à l'aréonaute de maintenir le ballon à une hauteur déterminée, sans aucune perte de lest ou de gaz, et au moyen de manœuvres faciles.

Cette découverte est un véritable progrès. L'art aérostatique pourra enfin, après une halte de quarante années, reprendre toute l'importance que lui accordèrent la République et le Consulat. Désormais, les hardis navigateurs de l'océan atmosphérique pourront bien plus facilement continuer leurs travaux, explorer les zones célestes, rechercher les courants aériens constants et périodiques, en déterminer la hauteur, la largeur, la vitesse, la direction ; dresser, en un mot, les cartes éthéro graphiques, d'après lesquelles s'effectueront les grands voyages aériens.

Arrivés dans ces courants, avec l'appareil du docteur Van Hecke, les aéronautes n'auront qu'à se laisser aller à la dérive de la force des vents et naviguer dans les espaces aériens, tout aussi bien et mieux encore que le font les marins en laissant emporter leur barque par les eaux d'un fleuve.

Assis près du gouvernail, le pilote maintient sans peine la quille de son bateau dans la largeur du courant liquide ; de même l'aéronaute pourra sans effort se tenir constamment dans l'épaisseur du courant atmosphérique.

On sait que la vitesse des eaux fluviales est peu considérable. Pour franchir rapidement ces espaces liquides, on doit ajouter de nouvelles forces à celles du courant des eaux ; de là, des frais de navigation. Maître des airs, l'homme s'affranchit de ces dépenses : il pourra parcourir, en quelques heures, d'immenses espaces sans frais de locomotion.

Que les gouvernements ou l'esprit d'association s'emparent donc de la découverte du Dr Van Hecke qu'un nouvel élan soit donné aux études, aux recherches, aux voyages aérostatiques. Que l'homme, en assujetissant à son génie le domaine des airs, accomplisse enfin la parole du Seigneur qui dit : Domptez et régissez votre globe.

pas trompés sur le fond de la situation.

Messieurs, tout s'enchaîne dans ce monde ; le droit produit le droit ; l'arbitraire, l'arbitraire. Vous croyez peut-être que le ministre principal et la majorité qui le soutient, soient ici au pouvoir le résultat d'une volonté particulière.

Non, Messieurs ; le ministre principal est sorti de la situation. En face de l'Europe qui est sous l'empire de la nécessité, en face de l'Angleterre, il fallait un homme de l'arbitraire anglais et du principe de nécessité.

Le ministre du 1er mars appartient trop à la révolution pour pouvoir être proclamé en face de l'Europe absolutiste ; il appartient trop à la démocratie par ses opinions, pour être placé en face de l'aristocratie anglaise.

Messieurs, l'Europe était inquiète de vous voir parler tous les ans de la nationalité polonaise. C'est une politique très habile de la part de ceux qui veulent complaire à l'Europe et maintenir le principe de nécessité au dedans et au dehors, d'avoir profité du mouvement d'indignation produit en vous par l'attentat de Cracovie pour vous faire consacrer les traités de 1815 en les faisant servir de base à votre protestation en faveur de Cracovie ; une fois que vous aurez reconnu ces traités, il ne vous sera plus possible d'élever la voix en faveur de la nationalité polonaise. Est-ce à cause de cela qu'on a une ferme confiance dans la continuation de la paix ?

Je me résume, Messieurs, en répétant que le principe du droit national doit seul être invoqué par vous, pour que votre isolement soit honorable, pour que votre protestation soit efficace

Tout se tient et s'enchaîne dans l'ordre des idées sociales : le droit national n'existe pas seulement dans les rapports de peuple à peuple ; il existe pour chacun de ces peuples dans les rapports des citoyens avec leur gouvernement, ou plutôt les gouvernements, comme toutes les institutions, doivent être le produit du droit national.

Pour qu'une nation puisse faire respecter son indépendance par les étrangers, il faut qu'elle existe par elle-même, qu'elle ait une volonté propre ; il faut que le pouvoir qui la représente au dehors tire sa force du droit de tous les citoyens et de leur libre volonté ; c'est donc le droit national en vigueur dans les institutions d'un peuple, qui fait la vigueur de ce gouvernement dans ses rapports avec les étrangers ; mais si ce droit n'est pas réalisé à l'intérieur, croit-on qu'il aura quelque puissance à l'extérieur ? Croit-on que des empires fondés sur la force respecteront ce droit s'il n'est qu'une théorie, croit-on qu'ils s'arrêteront devant une abstraction ?

Mais je veux croire aux bonnes intentions de tous les partis. Si le terrain que j'indique est élevé, les intelligences françaises ne le sont pas moins : je me fie d'ailleurs aux évènements pour en rapprocher graduellement la généralité des esprits, l'universalité des intérêts.

Pourquoi, Messieurs, ces divisions qui se renouvellent sans cesse sous vos yeux ? Parce que le principe national n'est pas en vigueur. C'est un triste spectacle que de voir ici trois partis nés de trois gouvernements qui se sont succédé en France : l'Empire, la Restauration et la Révolution. Ces divisions maintiennent au pouvoir l'opinion qui l'exerce aujourd'hui ; mais elles maintiennent en même temps l'affaiblissement et les souffrances de notre patrie. Il y a un principe cependant qui pourrait réunir tous les partis, c'est le principe du droit national. Supposez un instant la nationalité française menacée par une coalition du Nord, et dites si tout le monde ne se lèverait pas pour défendre la patrie, et s'il y aurait entre nous des distinctions de partis.

Je demande donc que tout ce qui fait allusion aux traités de 1815, c'est-à-dire que ces mots : *Le maintien des engagements*, et ceux-ci : *La violation des traités*, soient supprimées dans l'adresse.

M. BENOIST. Je demande la permission à la Chambre de répondre quelques mots au discours que vous venez d'entendre.

L'honorable orateur a commencé par dire qu'il n'appartient à aucun parti de la Chambre.

Je tiens à dire qu'il n'appartient pas, en effet, aux opinions que mes honorables amis et moi représentons. (Interruption.)

VOIX DIVERSES. Quelles opinions ? (Rires et murmures.)

M. BENOIST. Vous n'avez pas le droit d'interroger les souvenirs ou les regrets qui restent et qui resteront au fond de mon cœur. Vous avez le droit de me demander une situation conforme à mon serment, et je répète que mes actions seront toujours déterminées par les grands principes d'ordre et de liberté.

UN MEMBRE à gauche. Et le roi ?

M. BENOIST. Je ne restreins rien de mon serment, je l'accepte tout entier.

Je dis que j'ai entendu avec peine les attaques qui viennent d'être portées contre un principe que je respecte, contre un gouvernement que la plupart d'entre vous ont servi. (Non, non ! Si, si ! Agitation.)

L'honorable orateur auquel je succède a dit que les quinze années de la Restauration lui avaient beaucoup appris : j'ai entendu dire autour de moi que depuis il avait encore plus oublié.

Oui, assurément, il a beaucoup oublié ; car si vous vous reportez à cette époque où nous avons vu naître un gouvernement nouveau au milieu des armées étrangères, vous reconnaîtrez que nous avons vu naître un principe qui a ramené la paix parmi nous, un gouvernement sous lequel nous sommes encore, le gouvernement représentatif, auquel nous avons dévoué notre vie. Nous sommes les héritiers de ce qui a été fait alors.

Je ne pouvais tolérer les attaques de l'honorable préopinant : voilà pourquoi je viens de les combattre.

M. DE GENOUDE. Je m'expliquerai complètement devant la chambre.

Je le déclare donc, quand j'ai été nommé député, je n'aurais pas cru devoir entrer dans cette chambre, si je n'avais pas renfermé dans mon cœur des opinions que je n'ai jamais abandonnées sur le principe que je crois le meilleur pour la France, le principe de l'hérédité.

Mais du moment que je suis entré dans cette enceinte, et après le serment que j'y ai prêté, je n'appartiens plus qu'au droit national. Je ne veux plus chercher à faire triompher que ce qui est la liberté, le droit de mon pays. C'est dans cet ordre d'idées que je renferme mon action politique tout entière ; et si je faisais un seul acte, si je prononçais une seule parole qui tendît à autre chose, c'est alors, mais alors seulement, que vous pourrez accuser ma conduite. (Très bien ! très bien !)

L'amendement de M. de Genoude est mis aux voix et n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Il reste maintenant à mettre en délibération le paragraphe

[illegible] nier asile de la liberté polonaise, quand le fait de cette odieuse spoliation n'était pas accompli, vous n'êtes pas intervenus au nom, je ne dirai pas des traités de 1815, mais du principe, du grand principe des nationalités. Vous ne l'avez pas fait, parce que vous ne l'avez pas voulu ! (Très bien !)

C'était là une protestation qui eût porté ses fruits. Mais il n'en est pas ainsi... Vous protestez, il est vrai, mais votre protestation est accompagnée de cette déclaration : « Rien ne met en doute la paix du monde. »

Voilà ce qui fait de votre protestation une vaine, une ridicule, une stérile parole ! (Très bien ! très bien !)

Dans l'évènement de Cracovie, ce ne sont pas les traités seuls qui sont déchirés, ce sont les nationalités qui sont méconnues et abolies. C'est sous ce rapport que la suppression de la république libre de Cracovie est un fait considérable.

Je vous demande donc d'introduire dans la rédaction de la commission ces mots : « Et une menace incessante à tous les Etats dont l'existence repose sur la foi des traités et le droit des gens. » (Très bien ! très bien !)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je suis aussi décidé que l'honorable préopinant à ne laisser dans cette question aucun doute, aucune équivoque sur la conduite du gouvernement du roi, ni sur le sens qu'il attache à ses actes, à ses paroles.

Quand les évènements de Cracovie ont éclaté, au mois de février dernier, le gouvernement du roi a réclamé, positivement et fortement réclamé comme avaient réclamé les ministères précédents en pareille circonstance. Il s'est élevé contre toute idée d'une occupation permanente de la république de Cracovie ; il a maintenu son droit d'intervenir dans la décision qui concernerait les Etats libres ; il l'a fait dans la même mesure, dans les mêmes termes que l'avaient fait en pareille circonstance les cabinets précédents

Et regardez ce qui se passe ! Il est vrai, le gouvernement du roi n'a eu connaissance, avant le mois de novembre, d'aucune résolution, d'aucun projet de résolution pris à l'égard de Cracovie. Ce qui est arrivé au gouvernement du roi est également arrivé au gouvernement anglais ; il n'a pas été ni plus ni autrement informé que nous.

Il n'a pas agi ni plus, ni autrement. Les deux gouvernements se sont trouvés dans une position tout à fait identique.

Le fait étant accompli, voici le sens qu'il a attaché à sa protestation.

Il a vu dans l'occupation de Cracovie un fait contraire au droit européen ; il en pris acte, pour que, dans l'avenir, la France en pût tirer des conséquences, si elle le jugeait convenable à sa dignité ou nécessaire à ses intérêts. (Très bien ! au centre.)

Le gouvernement du roi a, autant que l'honorable préopinant, la conscience de ce qu'il convient de faire ; mais le gouvernement n'a pas considéré l'évènement de Cracovie comme un cas de guerre (bruit), et là où le gouvernement ne voit pas un cas de guerre, il ne prononce pas des paroles de guerre, et ne fait pas un bruit de guerre

Savez-vous en quoi consiste le grand art de la politique ? ce grand art est dans la mesure. (Ah ! ah !)

Il consiste, quand on ne veut pas grossir les actes, à ne pas grossir la voix, et à se maintenir dans un juste rapport entre les actes et les paroles.

C'est pour cela que nous avons renfermé notre protestation dans les limites de la sphère où nous voulons nous maintenir. Nous n'avons pas cru qu'au moment où nous demandions le maintien des traités, nous devions en proclamer le mépris, et quand nous venions dénoncer une infraction à ces mêmes traités, qu'il était convenable et logique de les déchirer Agir ainsi nous eût paru d'un mauvais exemple en Europe... (Agitation extrême.)

Le jour où nous croirons que la dignité et l'intérêt de la France l'exigeront, nous ne reculerons pas devant les conséquences de cette exigence ; mais, je le répète, nous ne croyons pas, nous n'avons pas cru qu'il y eût là un motif suffisant pour en venir à cette grande extrémité. (Nouveaux murmures, nouvelles interruptions de la gauche.)

Nous avons protesté contre la suppression de Cracovie, parce que nous avons considéré cette suppression comme contraire aux droits des gens : nous avons pris acte de cette protestation pour la politique future de notre pays. Cette réserve faite, nous disons que les traités existent, et nous sommes résolus à les exécuter loyalement. (Rumeurs diverses, interruption.)

Nous sommes convaincus que s'il arrivait un jour où la France, dans son intérêt légitime, eût à faire valoir ses droits, à cette époque, la France trouverait une nouvelle force dans le respect qu'elle aurait témoignée, dans la fidélité qu'elle aurait gardée pour le maintien des traités, quand bien même ces traités auraient été violés par d'autres. (Interruption à gauche.)

Nous sommes convaincus qu'elle trouverait aussi une nouvelle force dans la politique qu'elle aurait suivie.

La question doit être posée nettement ; si l'on croyait que la violation des traités fût un motif suffisant pour que la France déclarât qu'elle s'en trouve affranchie, qu'elle en est déliée, et qu'il ne dépendra plus que de sa volonté seule de les rompre, il faudrait le dire nettement ; il faudrait aussi déclarer dès lors qu'il n'existe plus entre la France et les trois puissances du Nord aucun droit public. Il faudrait se tenir prêt à agir en conséquence.

Quant à nous, nous ne croyons pas que le droit public entre la France et les trois puissances soit aboli : nous avons pris acte de nos réserves pour l'avenir ; mais nous croyons que ce droit existe toujours ; nous croyons que les traités de 1815 subsistent encore, et nous sommes décidés à les observer loyalement. C'est là, nous le croyons, une bonne et saine politique, tout-à-fait dans l'intérêt de l'indépendance du pays. (Rumeurs à gauche.)

M. DUPIN, de sa place. Pourquoi dire : « La France veut sincèrement le respect de l'indépendance des Etats et le maintien des engagements dont aucune puissance ne peut s'affranchir sans en affranchir en même temps les autres ? »

Nous n'avons pas à nous expliquer sur les traités ; nous n'avons pas à dire que nous les exécuterons ; nous n'avons pas à les signer une seconde fois. Nous ne les avons pas violés ; mais nous devons protester avec énergie contre cette violation.

Voilà donc la rédaction que je propose à la Chambre :

« La république de Cracovie, Etat indépendant et neutre, a été incorporée à l'empire d'Autriche.

» C'est la force mise à la place du droit ; c'est une atteinte flagrante aux droits des peuples civilisés, un péril créé pour toutes les autres nationalités.

» En protestant contre cette violation des traités, nouvelle atteinte à l'an-

Bourse du 3 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 15	78 30	78 15	78 30
— — fin courant	77 90	78 30	77 90	78 20
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 40	118 50	118 30	118 45
— — fin courant	118 25	118 55	118 25	118 40

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»	109 » »
4 0/0 J.	»	103 » »
Emp. 1844. au Ct	»	» » / »
— fin Ct	»	» » »
B. du Trés.	»	4 1/4
Banq. de Fr. dr cours		3280 » »
O. V. de Par.	»	1320 » »
C. hyp.	»	380 » »
— Gouin	»	1198 » »
— Gann.	»	1163 » »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	78 45	78 70	— —	78 85	78 95
5 p. 0/0	1. 50	118 55	119 » »	— —	119 05	119 10

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	03 » / »	03 » / »	» » » / »	» » » / »
3 p. 0/0	05 » / »	10 » / »	» » » / »	» » » / »

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» » / »
Récép. Rotsch.	»	100 75
ESP. Detto act.	»	33 1/2
— — pass.	»	» » / »
— 3 p. 0/0.	»	» » »
Dette intérieure	»	30 1/4
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» » » / »
HOLL. 2 1/2	»	» » » »
HAITI	»	» » / »
ROM.	Der C.	100 1/4
BELG. 2 1/2	»	54 » / »
— 4 1/2	»	96 » / »
— do 1840	»	101 » / »
— do 1842	»	102 1/4
— Banque	»	915 » »
— do Em. 1844.	»	» » » » »
PIÉMONT	»	» » » »
AUTRICHE	»	400 » »

Union linière... » » » » » — Fourneaux de l'Aveyron » » » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1250 » »
Act. d J. »	» » » » »
Ch. S. G. »	1080 » »
V. r. dr.	325 » »
— Ob. anc.	» » » » » »
— — nouv.	1075 » »
V. r. gauc.	215 » »
Paris à Se.	» » »
— à Orléans	1232 50
— à Rouen.	882 50
R.-Havre.	690 » »
Avignon.	330 » »
Str. à Bâle.	205 » »
Paris-Str.	467 50
Tours-Nant	467 50
Orl.-Vierz.	570 » »
C. du Nord	610 » »
Famp-Haz.	» » » » »
Diep.-Féc.	» » » » »
Boul. à Am.	420 » »
Orl.-Bord.	537 50
Mont. à Tr.	330 » »
Paris-Lyon	488 75
Bor l-Teste	» » » » »
Zinc V. M.	» » » » »
Lin Maber	» » » » »

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» » » » »	Paris à Rouen	882 50	Orléans à Vierzon.	572 50
— (r.-g.)	» » » » »	Rouen au Havre	647 50	— à Bordeaux	» » » » »
Paris à Orléans	1231 25	Marseille à Avign.	» » » » »	Nord	608 75
— à Lyon	488 75	Paris à Strasbourg	» » » » »	Boulogne à Amiens	» » » » »

L'un des gérants, F. CANTAGREL.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la *Statistique générale de la France*, de Schnitzler. On peut dire que c'est le premier grand travail méthodique de statistique générale raisonnée qu'on ait consacré à notre pays ; car la statistique officielle se compose exclusivement de chiffres, et celle de Herbin, publiée il y a près d'un demi-siècle, en 7 volumes in-8°, n'en avait pas encore assez à sa disposition. Tout le reste, même les excellents ouvrages de Chaptal, de M. Charles Dupin, de M. le comte d'Angeville, etc., ne sont que des monographies, relatives à certaines branches, et non pas à l'ensemble de la population française, de ses intérêts sociaux ou particuliers, moraux ou matériels.

Dans cette statistique générale, M. Schnitzler a abordé une tâche laborieuse, à cause de la masse énorme de matériaux dont il s'agissait pour lui de faire le premier triage. Et non-seulement il a voulu résumer tout l'ensemble des publications officielles faites en France depuis vingt ans, il a de plus fait ressortir la valeur des chiffres par d'utiles comparaisons : en regard des faits relatifs à la France, il a placé ceux qui concernent les autres pays, également puisés dans des documents officiels publiés en différentes langues. La méthode la plus rigoureuse a présidé à ce travail, dont le mérite assure à l'auteur des droits à la reconnaissance du monde savant.

— Encore un livre sérieux, amusant, plein de gracieux et savants détails au milieu de tant de publications éphémères et sans portée dont nous sommes inondés, dû à la plume exercée de MM. Manuel de Cuendias et V. de Féréal. Cet ouvrage, richement illustré, paraît à la Libraire Ethnographique, rue du Hasard-Richelieu, 4, sous le titre de l'*Espagne pittoresque, artistique et monumentale*. Luxe typographique, vues et monuments admirablement gravés, costumes richement coloriés, rien n'a été épargné pour assurer à ce livre un éclatant succès. — *Les Mœurs et Costumes de tous les Peuples*, les *Costumes du moyen-âge*, les *Monuments de tous les Peuples*, l'*Histoire des Costumes religieux*, ouvrent une série d'ouvrages intéressants.

Spectacles du 4 février.

8 h. » / » OPÉRA. —
8 h. » / » FRANCAIS. — Un coup de Lansquenet, Don Juan.
7 h. 1/2 ODÉON. — En province. (1re représentation).
8 h. » / » OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
8 h. » / » ITALIENS. — Giovanni.
7 h. » / » VAUDEVILLE. — Trois Rois Trois Dames, Mlle Navarre.
6 h. » / » GYMNASE. — Jean, Irène, l'Article 213.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Meunière, Une Fille terrible, Richelieu, Péchés
7 h. » / » PALAIS-ROYAL. — Enfantillage, Poudre, Tableaux, Chambre.
7 h. » / » PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Tableaux (Mme Keller).
6 h. 3/4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. » / » CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — Le Monte-Cristo de la jeunesse, Hommes de 16 ans.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète, le Médecin, la Belle au Bois dormant.
5 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Reine Margot, Marceline, Parlez au portier.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS — Choix d'un Mari, Marcel, les Mémoires.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 4 FÉVRIER.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

Toute la séance a été remplie par un discours de M. Thiers. Cet orateur a parlé depuis deux heures et demie jusqu'à cinq heures.

Il y a eu deux parties dans son discours. Sur la question des mariages espagnols il a été prolixe et peu intéressant, mais il s'est relevé ensuite en exposant ses idées sur la politique générale de la France.

M. Thiers a longuement disserté sur les mariages espagnols, non pour les blâmer en eux-mêmes, mais pour critiquer les *procédés* avec lesquels ces unions se sont accomplies.

Cette discussion prolongée entre les hommes d'Etat sur la valeur politique des candidats que l'Angleterre et la France voulaient *présenter* à la reine d'Espagne ou à sa sœur, révèle dans le monde officiel un bien grand mépris pour la volonté, pour la liberté de ces jeunes princesses. Jamais, dans aucune dépêche, dans aucun discours parlementaire, on n'a fait entrer en ligne de compte leur choix personnel. En bonne justice, des mariages ainsi conclus ne devraient entraîner aucune des obligations conjugales.

Le duc de Montpensier arrivera-t-il à Madrid avant le prince de Cobourg? Cette course au clocher va décider le sort de l'infante. On a traité la question des mariages à tous les points de vue imaginables, — excepté celui de la dignité féminine méconnue.

Il est de l'intérêt des princes eux-mêmes que la vitalité des peuples s'accroisse, et que les sympathies, les alliances des nations deviennent tout à fait indépendantes des unions dynastiques. Le mariage d'un prince devrait être une affaire personnelle et privée. Les choses n'en sont pas encore là, mais déjà, dans le sentiment des nations, les unions princières ont beaucoup moins d'importance que le langage de la diplomatie ne tiendrait à leur en donner. C'est un anachronisme que le bruit fait dans le monde politique autour des mariages espagnols. Ce bruit devient surtout ridicule, maintenant que ces mariages sont accomplis.

M. Thiers l'a senti. L'influence politique des mariages espagnols a été fort exagérée par leurs partisans comme par leurs adversaires. Nous trouvons dans la première partie de son discours cette pensée juste, mais elle aurait dû le conduire à parler lui-même de ces mariages un peu moins longtemps.

Abordant la question de notre politique extérieure prise dans son ensemble, M. Thiers est devenu intéressant. M. Thiers ne veut pas de conquêtes pour la France, il l'a déclaré formellement. Pas de conquêtes! quel changement! M. Thiers ne serait-il plus le Premier-Mars? Quels que soient les motifs de cette déclaration, elle a été faite et nous y applaudissons. M. Thiers veut que la France représente en Europe le droit, le progrès, la liberté; qu'elle soit assez forte pour demeurer inviolable dans ses limites, et même pour seconder à l'extérieur le triomphe de ses principes; mais elle n'a pas besoin d'acquérir un pouce de terrain. Ce ne sont pas ses possessions, c'est sa gloire et son influence qui doivent s'étendre. Nous félicitons M. Thiers de comprendre ainsi la politique extérieure. Jusqu'à ce jour, on était autorisé par ses paroles et par ses actes à penser que son rêve était de recommencer les campagnes de l'Empire. Il vient de faire un pas en avant, et la scission Billault-Dufaure, détachant de lui les hommes les plus pratiques, les plus raisonnables du centre gauche, n'a pas été sans influence sur sa nouvelle profession de foi.

M. Thiers, au surplus, n'est pas encore aussi avancé que les membres de la scission. Ceux-ci comprennent déjà la nécessité d'une alliance avec l'Europe centrale, et font de cette alliance un article essentiel de leur programme. M. Thiers n'en est pas là, il veut l'entente cordiale et la veut plus que jamais. Il croit en avoir fini avec l'alliance germanique en disant que la France ne doit pas s'associer aux gouvernements qui ont trempé dans l'attentat de Cracovie; mais l'alliance de la France avec l'Allemagne, c'est l'alliance de la France avec le peuple allemand qui nous est déjà très sympathique. On ne vous parle pas des gouvernements. Encore celui de l'Autriche est-il à peu près le seul dont on ne puisse rien espérer. Le gouvernement prussien entrerait assez facilement dans la voie des améliorations politiques et sociales.

M. Thiers veut l'entente cordiale, parce que la France unie à l'Angleterre aurait plus d'autorité, plus de force pour encourager le pape dans ses réformes, pour faire respecter par l'Autriche les frontières de la Suisse... Nous ne le nions pas. La France doit être alliée de l'Angleterre et faire tourner cette alliance au profit de toutes les libertés; mais l'alliance anglaise ne doit pas être exclusive ni dominatrice; elle l'a été jusqu'à ce jour, elle le serait encore, si l'on suivait les conseils de M. Thiers, si l'on ne tendait pas la main aux populations généreuses de l'Allemagne et à ceux de ses gouvernements qui sont déjà bienveillants et éclairés.

Il est vrai qu'aujourd'hui la France est isolée, que sa politique extérieure devient plus timide et plus vacillante que jamais. Après l'attentat de Cracovie, dans le premier mouvement d'indignation, M. Guizot déclarait les traités de 1815 rompus et voulait en prendre acte par un fait matériel, en relevant les remparts d'Huningue.

Plus tard on se contente de déclarer que les traités sont rompus sans relever aucun rempart.

Enfin, hier M. Guizot, exprimant deux pensées inconciliables et qui assurément ne lui étaient pas personnelles toutes les deux, venait dire à la chambre : Nous observerons loyalement les traités de 1815, — en attendant qu'il nous convienne de ne plus les observer.

On faiblit, on mollit, parce qu'on se voit sans assistance étrangère. Ce n'est pas une raison pour se jeter dans les bras de l'Angleterre et pour s'y faire étouffer. Il y a pour la France d'autres alliés possibles que la Grande-Bretagne. M. Thiers ne le voit pas; s'il le voit nettement, il refuse de le dire, de peur de répéter M. Billault. Dans tous les cas, il insiste aujourd'hui sur les avantages de l'entente cordiale, parce qu'il sait qu'elle est fort prisée en très haut lieu, et que sa manifestation d'aujourd'hui en faveur de la paix et de l'alliance anglaise rend sa candidature ministérielle fort présentable pour le cas où les ressentiments de lord Palmerston ne viendraient pas à se calmer.

Tout en dénonçant ce petit calcul, nous constatons encore une fois que M. Thiers est en marche, qu'il cesse de placer la gloire de la France dans la dévastation de l'Europe. Il n'a parlé qu'une seule fois d'Austerlitz!

Dans la seconde partie de son discours surtout, M. Thiers a déployé un talent d'élocution très remarquable.

M. Guizot répondra demain.

Réserves de Grains.

En attendant que les municipalités entreprennent successivement d'organiser des greniers de réserve, on pourrait mettre à exécution le système de réserve au moyen d'une compagnie financière, proposé par M. Thomas, auteur de la brochure dont nous avons parlé récemment : *Mémoire sur la réserve des grains*, publié en 1841. — Rendons-en compte sommairement :

M. Thomas évalue la consommation de la France à un peu plus de six millions de quintaux métriques de blé (huit millions d'hectolitres) par mois; il juge suffisant de limiter la réserve à cette quantité, qui empêcherait les prix de s'élever hors de toute proportion.

Une compagnie particulière serait formée sous la surveillance de l'Administration et soumise à des règles dont elle ne pourrait s'écarter.

Elle posséderait un capital de 200 millions divisé en actions.

Ce capital serait employé — 135 millions en achats de 6 millions de quintaux métriques de blé à 22 fr. 50 *au plus* le quintal (16 fr. 88 c. l'hectolitre); — 57 millions en bâtiments et greniers mobiles pour la conservation des blés (système Vallery ou autres), — et 8 millions en constructions de moulins à mouture, achat de terrains, etc.

Les fonds non employés seraient versés en compte courant au Trésor, qui en bonifierait l'intérêt à 3 %.

L'Etat garantirait aux actionnaires un intérêt de 4 %, soit 8 millions par an, qui décroîtraient au fur et à mesure de l'amortissement du capital; plus, il allouerait un million pour manutention, frais d'administration, assurances, etc.

Les ventes se feraient toutes les fois que le blé s'élèverait au prix *minimum* de 34 fr. le quintal (25 fr. 50 c. l'hectolitre).

La compagnie réaliserait ainsi des bénéfices dont la totalité serait appliquée à rembourser le capital par voie de tirage au sort, en attribuant à chaque action remboursée une prime de 5 %.

Le capital actionnaire étant remboursé en entier, l'Etat se trouverait propriétaire du fonds social de 200 millions, soit en bâtiments, soit en grains ou écus.

Par ce système, « on ne s'écarterait pas des moyens et des usages commerciaux, et on appellerait le commerce à prendre part autant que possible aux opérations de la compagnie; on se donnerait par cette précaution de puissants auxiliaires, au lieu de concurrents hostiles; ainsi les boulangers de Paris seraient sans nul doute disposés à confondre leurs approvisionnements avec ceux de la compagnie, qui leur donnerait dans certaines circonstances l'appui et les garanties dont ils pourraient avoir besoin. »

Les Greniers ne seraient établis que sur les ports d'approvisionnements et dans les principales villes de France, d'où on pourrait facilement distribuer les denrées là où il serait besoin.

M. Thomas calcule que la subvention du gouvernement, au moyen des amortissements successifs, ne pourrait s'élever durant l'opération, qui durerait au plus 18 ans jusqu'à amortissement com-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 5 FÉVRIER 1847.

VOYAGE EN AUTRICHE [1].

Stuttgart. — Ulm, Augsbourg. — Munich. — Entrée en Autriche. — Habitudes tracassières du gouvernement paternel. — Route de Salzbourg à Vienne.

Stuttgart, capitale du royaume de Wurtemberg, s'annonce par d'élégantes maisons de campagne; le palais du prince est situé sur une place immense; une large couronne d'or termine le toit du pavillon principal. Toute l'armée, infanterie et cavalerie, est habillée en drap bleu de ciel; la tenue de ces troupes est brillante, et leur immobilité dans les rangs semble l'effet du caractère national autant que celui de la discipline.

On ne saurait se lasser d'entendre la musique militaire; en Allemagne, tous les musiciens de l'armée sont des artistes distingués, et l'harmonie n'est pas écrasée, comme chez nous, par un vacarme infernal de tambours et de cimbales; on cherche moins à faire du bruit que de la musique.

Après Stuttgart la ville la plus importante que nous traversâmes dans le Wurtemberg, est Ulm, que le général Mélas rendit aux Français avec une grande partie de l'armée autrichienne.

Nous attendions des ponts-levis, des bastions et des fossés, nous ne vîmes qu'un pâté de maisons de fabrique allemande. Quelques heures après nous entrâmes dans le royaume de Bavière.

Jusque-là nous n'avions guères vu, dans toute l'Allemagne, que des postillons et des chevaux. Si nous jugeons les Wurtembergeois et les Bavarois par les postillons des deux nations, nous dirons que les premiers sont insolents, querelleurs et insatiables. Jamais un Wurtembergeois ne sera satisfait, lors même qu'on lui paierait six fois le tarif; et ce flegme, cette lenteur réfléchie qu'on admire chez les savants allemands, dégénère souvent chez les hommes du peuple en manie insoutenable. On dirait qu'ils se font un malin plaisir de mettre à l'épreuve la patience des étrangers. Il faut avouer cependant que les aubergistes, les maîtres de poste, en un mot, toutes les personnes qui parlent français, nous parurent pleines de bienveillance et d'urbanité.

» Peut-être aurions-nous été également satisfaits des hommes du peuple si nous avions connu leur langue; mais il est difficile de conserver son sangfroid lorsqu'on se sent réveillé au milieu de la nuit par un paysan qui vous porte sous la gorge une écritoire et une lanterne, accompagnant le tout d'un jargon dont la conclusion est toujours : Donnez-moi des kreutzers.

Cette cérémonie se reproduit à tous les relais; on n'a pas de chevaux sans écrire son nom et ses titres. Heureusement, ou malheureusement plutôt, les relais sont distants de quatre à six lieues; en Bavière, cette mauvaise organisation se trouve en partie compensée par la bonté des attelages; mais les postillons ont pour le cheval une horreur invincible; si vous n'avez pas de siége adapté à votre voiture, vous serez obligé de doubler le *trinkgeld*, et votre automédon vous conduira à pied, au petit pas, plutôt que de se résigner aux fatigues de la selle.

Les campagnes de la Bavière sont beaucoup plus pittoresques que celles de Wurtemberg. C'étaient, quand nous les traversâmes, d'immenses plaines de neige, hérissées de bois de sapins. Les paysannes portent des jupes courtes, plissées, garnies d'un liséré jaune; quelques-unes sont chaussées de grosses bottes; leurs cheveux sont retenus sur le sommet de la tête par une petite couronne de paille tressée, d'étain ou même d'argent; de ce cimier s'échappent de longs rubans noirs; le tout présente à peu près la forme d'un casque. Ce costume, d'un effet assez grotesque dans les champs, ne manque pas de grâce lorsqu'il est porté par les riches paysannes ou par les servantes de Munich.

Les habitants, c'est-à-dire les postillons de la Bavière, puisqu'une fois pour toute il ne s'agit ici que de cette partie intéressante de la population, les habitants sont polis et serviables pour les étrangers; leur bonnet fourré s'incline devant un Français, ils savent bien remercier ceux qui les paient, et n'exigent pas plus que leur salaire.

Augsbourg, où nous descendîmes un instant, est une belle ville, surtout lorsqu'on la regarde à une demi-lieue de distance. Ses clochers effilés, ses tours légères en forme de minarets produisent un tableau magique; nous ne fûmes pas étonnés de cette multitude de clochers lorsque nous apprîmes qu'Augsbourg renferme six temples pour le culte protestant et dix-huit pour les catholiques. Un brave hôtelier, bien fier de sa patrie, fier surtout de savoir écorcher quelques mots de français, avait entrepris de nous conduire dans ces vingt-quatre églises; nous le remerciâmes de ses bonnes intentions, à son grand étonnement, car il ne concevait pas qu'on pût se lasser d'admirer sa ville natale.

Nous nous arrêtâmes à Augsbourg dans une véritable taverne. On sait qu'en Allemagne ces lieux de réunion n'ont rien de bas et de grossier. Nous trouvâmes une petite salle chauffée par un poêle de tôle d'une forme particulière au pays, une table et deux énormes pots de bière. Les fenêtres étaient fermées; on étouffait. A côté de nous, deux militaires mangeaient des harengs et buvaient de l'eau; c'était le vendredi-saint, et ils ne se croyaient pas affranchis par leur condition de soldat des lois de l'Eglise romaine. Cette circonstance n'est pas la seule qui nous ait donné l'occasion de remarquer combien le catholicisme est encore puissant en Allemagne.

La ville d'Augsbourg, comme toutes les villes importantes de Bavière, a de vastes places ornées de statues de bronze; mais ces statues sont en général mesquines, tourmentées et trop minutieusement travaillées. Tel est le défaut des productions allemandes; tout est fin, délicat, mais sans expression et sans grâce; les monuments sont froids et tristes. Cette réflexion s'applique surtout à Munich : on ne voit pas de ville plus riche en beaux édifices; on n'en voit pas non plus de plus vide et de plus silencieuse; cependant partout l'influence des Français se retrouve; on essaie à Munich une espèce de copie du Palais-Royal, mais quelle copie! sur quatre galeries, une seule est garnie de boutiques; les autres sont de pâles et stupides murailles; dans ces galeries, qui entourent un jardin public, nous vîmes une belle suite de peintures à fresque représentant les faits principaux de l'histoire bavaroise. Toutes ces richesses demanderaient des spectateurs; on devrait voir la foule se heurter sous ces arcades et dans ces cours; rien; le peuple est mort, il passe par jour une ou deux voitures dans les rues, et les fenêtres des maisons ne s'ouvrent jamais.

Cette immobilité apparente suppose une vitalité intérieure: peut-être au sein des familles allemandes trouve-t-on cette sagacité, cet esprit philosophique qu'on nous donne comme le caractère spécial de la nation, mais rien ne nous a été révélé, à nous, qui passons dans notre calèche, et qui n'apercevons l'Allemagne que derrière des vitres. Emportés à travers la Bavière, l'Autriche et la Bohême aussi rapidement que Lénore par le cheval du spectre, nous voyons comme elle défiler prairies, montagnes et châteaux; mais l'Allemagne intellectuelle, l'Allemagne de Gœthe et de Leibnitz, l'Allemagne qu'a voulu peindre Mme de Staël, est toujours cachée pour nous.

Laissons donc les considérations philosophiques à ceux qui ont observé longuement, à ceux qui ont eu le temps de voir dans l'Allemand autre chose que l'homme qui boit de la bière et se coiffe du tricorne; quant à moi, je n'ai fait qu'entrevoir la surface matérielle du pays, j'ai aperçu des édifices, des sites et des costumes, c'est de costumes, de sites et d'édifices que je dois parler.

Nous visitâmes, à Munich, une église que l'on regarde comme un chef-d'œuvre. On ne peut lui reprocher qu'une trop grande profusion d'ornements, c'est-à-dire on ne peut lui reprocher que d'être allemande. Au-dessus des autels s'élèvent des baldaquins soutenus par des colonnes de marbre blanc; autour de ces colonnes serpentent des guirlandes de fleurs mignardement sculptées. On y découvre des abeilles, des papillons au sein des calices, que dis-je! de petits anges avancent leur tête entre les fleurs; ces puérilités disparaissent dans l'ensemble, et il est certain que l'église, quoique moins religieuse que nos cathédrales, présente un caractère respectable et majestueux.

Cependant, si je garde de Munich un doux souvenir, je ne dois pas attribuer ce sentiment à la beauté des édifices, encore moins aux charmes d'une société que je n'ai pas connue. L'avouerai-je? j'aime Munich parce que j'ai entendu la musique d'un régiment bavarois exécuter le galop de Gustave!

Il est à remarquer que dans cette Allemagne, qui a sa musique originale et qui a produit de si grands compositeurs, jamais nous n'entendîmes sortir de la bouche du peuple que des chants français. Il semble que les opéras allemands soient trop savants, trop profonds pour devenir populaires. Les postillons bavarois jouent sur leurs cornets des valses nées aux bords de la Seine, et la sonnerie de la cathédrale de Salzbourg exécute l'air si célèbre :

(1) Voyez la *Démocratie* d'hier.

gnie particulière, organisée avec un capital de 200 millions, et pourvue en moyens économiques et certains de conservation, tels que ceux du grenier Vallery, aurait réalisé, de 1800 à 1829, non-seulement les bénéfices énormes que nous venons d'énumérer, mais de plus considérables encore, puisqu'elle n'eût certainement pas limité ses prix de vente et qu'elle eût profité des chances tout entières de sa spéculation. Ce serait évidemment une chose grave et dangereuse pour le pays que de laisser établir une telle compagnie, et le meilleur moyen d'y mettre obstacle, est d'entreprendre l'opération par la réunion des moyens *administratifs et commerciaux*. — Ce sont ces bénéfices que l'on peut regarder comme devant se représenter dans l'avenir par la *périodicité des manques de récoltes* (prévision réalisée par la récolte de 1846; dans notre précédent article du 23 janvier, nous avons fait le calcul que ces bénéfices s'élèveraient pour 1846-7 à 600 millions environ), que nous proposons de moraliser en quelque sorte et de faire tourner au profit du pays. »

En regard des bénéfices que l'Etat pourrait trouver dans cette opération, indépendamment de l'économie opérée au profit du consommateur, M. Thomas place les dépenses faites pour alléger les disettes lorsqu'elles sont arrivées.

De 1800 à 1829, le Trésor a dépensé en achats et reventes de blés et en secours aux populations plus de 150 millions.

Pendant le même laps de temps, la ville de Paris a dépensé pour le même objet environ 33 millions; les administrations municipales des départements ont également fait de grands sacrifices.

De telle sorte que, quand même, contre toute prévision, l'opération proposée par M. Thomas ne présenterait en résultat pour le Trésor aucun bénéfice, bien plus, dût-elle se résoudre en la perte des 9 millions annuels de subvention, certes, ces 9 millions seraient une des sommes du budget les mieux dépensées.

Il serait inutile d'entrer ici dans un examen plus détaillé du plan de M. Thomas; il est cependant une mesure que nous proposerions de modifier; ce serait l'exclusion de tous grains étrangers pour la réserve. A notre sens, il faudrait au contraire imposer à la compagnie l'obligation d'acheter à l'extérieur une quotité déterminée de son approvisionnement, ce qui, par le bon marché des grains russes, égyptiens ou américains, rendrait l'opération encore plus sûre.

Mais nous perdons probablement notre temps, comme M. Thomas a perdu le sien; les chefs du gouvernement ont une toute autre manière de guérir la famine. Des gendarmes, des gendarmes, voilà leur grand moyen. Faut-il dépenser annuellement 4 millions et demi pour créer des nouveaux gendarmes, destinés à réprimer les gens affamés, ils n'hésitent pas, et ils demandent immédiatement l'argent à la chambre; mais s'agit-il de constituer des moyens *préventifs* contre la famine, ils disent : « le commerce suffit à tout, » et les nombreux commerçants et spéculateurs, qui se trouvent au sein des chambres et des commissions, applaudissent. La disette de cette année ne fera-t-elle pas gagner à eux et à leurs confrères plus de 600 millions?

En terminant, rappelons ces paroles que prononçait Napoléon la cour d'assises de la Seine.

TROUBLES AU SUJET DE LA CHERTÉ DES VIVRES. — On lit dans le *Breton*, journal de Nantes :

« Hier matin, l'autorité a été avertie que les ouvriers venaient d'évacuer en masse les ateliers de charité. Cette nouvelle, qui dénotait l'existence d'une coalition, donna quelque inquiétude et en conséquence on se prépara à étouffer l'émeute à sa naissance, si elle semblait devoir éclater. Cependant la journée fut calme. Une députation de deux hommes se présenta devant le maire, venant solliciter, au nom de leurs camarades, employés comme eux dans les ateliers de charité, une augmentation de salaire, lequel est fixé à 1 fr. 50 c. Cette demande fut repoussée; on leur fit observer qu'indépendamment du salaire qu'ils touchaient, la famille de chacun d'eux recevait à son domicile des secours de la Mairie.

» Dans la journée, on a appris que les ouvriers employés à la carrière de Miséry avaient brisé leurs instruments de travail.

» Sur les six heures du soir, quelques groupes s'étaient formés de loin en loin devant la mairie et dans le Marchix. Le plus considérable de ces attroupements se trouvait sur la place Saint-Pierre. Evidemment, il était composé en majeure partie de ces individus qui, le matin, avaient quitté l'atelier et *bu leur pain*. On chantait à tue-tue la *Marseillaise*; on criait : Du pain! du pain! Autour de cette trentaine d'hommes, quelques gamins et quelques femmes dont la voix glapissante et furieuse retentit, dans ces circonstances, comme le tocsin de l'émeute. La bande se dirigea vers l'hôtel de M. le général Trézel, où elle venait d'apprendre que se trouvaient les autorités.

» Au moment où elle se répandait sur la place, le maire et le commissaire de police en chef sortaient de l'Hôtel. On les reconnut, et brusquement la troupe rebroussa chemin, mais moins bruyante et moins injurieuse. Elle se rendit près de l'Hôtel-de-Ville et se confondit avec un rassemblement qui stationnait là depuis deux heures. L'attitude hostile de ces individus obligea M. le commissaire de police à faire plusieurs arrestations, qui s'opérèrent sans résistance, sans bruit, pour ainsi dire, et sans que les curieux songeassent le moins du monde à blâmer cet acte. Quelques moments après, la place était entièrement libre et chacun était rentré chez soi.

» Un détachement de cavalerie parcourait les rues en ce moment; la ville jouissait du plus grand calme et d'une parfaite sécurité.

» Voilà l'histoire des troubles de Nantes au sujet de la cherté des subsistances. »

— Le *National de l'Ouest* publie de son côté le récit suivant :

« Les ouvriers couvreurs sont en grève, mais ils attendent avec calme le résultat des réclamations qu'ils ont adressées aux maîtres couvreurs et auxquelles deux de ces derniers ont déjà adhéré.

» Les ouvriers couvreurs gagnent 3 francs par jour; mais il y a à retrancher, des 365 jours qui composent l'année, deux mois de chômage, 52 dimanches et 8 fêtes chômées, ce qui réduit leur travail annuel à 720 francs et leur revenu à 1 fr. 95 c. par jour. Ils demandent 4 francs par jour, du 15 mars jusqu'à la Toussaint, et 3 fr. 50 c. de la Toussaint au 15 mars. Une augmentation proportionnée serait donnée aux ouvriers qui ne gagnent pas encore 3 francs par jour. Les heures de travail ne seraient pas changées.

» Les réclamants pensent qu'ils n'y a rien d'exagéré dans leurs

(1) Il partait pour l'expédition de Russie; les manœuvres des accapareurs de grains l'avaient forcé de retarder son départ. Fourier a souvent relevé cette circonstance à laquelle il attribuait la malheureuse issue de cette expédition qui, faite deux mois plus tôt, eût épargné à notre armée les désastres d'un hiver trop rigoureux.

marché. Les auteurs de ce méfait sont, dit-on, des bateliers du canal, à l'industrie desquels la concurrence du chemin de fer a porté quelque préjudice. Deux d'entre eux ont été arrêtés. (*Ind. belge.*)

CORRESPONDANCE CURIEUSE. — Dans une discussion récente entre la *Presse* et l'*Epoque*, M. de Girardin avait exprimé le regret d'avoir prêté à M. Granier de Cassagnac 16 000 francs pour l'achat de la propriété qui le rend éligible. M. de Cassagnac a répondu dans l'*Epoque* du 3 décembre :

« J'aime à croire que, dans l'esprit de M. de Girardin, le *tort grave*
» qu'il s'impute consiste à m'avoir prêté à *huit pour cent sur hypo-*
» *thèque*; néanmoins, tout en acceptant ses regrets, je suis surpris
» qu'après les avoir exprimés, il ne soit pas resté assez d'encre au
» bout de sa plume pour ajouter que je l'ai intégralement remboursé,
» capital et *intérêts*, il y a près de cinq ans. »

M. de Girardin a répondu en donnant à M. Granier de Cassagnac le démenti le plus formel, et en l'assignant comme diffamateur devant le tribunal de police correctionnelle. Il paraît que M. Granier de Cassagnac s'était avancé trop légèrement, car nous trouvons dans l'*Epoque* de ce matin, cette déclaration signée de lui :

« Que le procès se fasse ou ne se fasse point, je crois devoir à ma
» propre bonne foi de donner une courte et simple explication.
» *C'est par une confusion de faits, éclaircis depuis*, que j'avais
» été conduit à appliquer à M. de Girardin l'allégation contre laquelle
» il a eu raison de réclamer. Les stipulations dont j'avais parlé étaient
» *personnellement étrangères* à M. de Girardin; et quant à la som-
» me qu'il m'avait lui-même prêtée, je dois à ma propre loyauté de
» déclarer qu'il n'en a retiré aucun intérêt. »

HISTOIRE D'UN COMMERÇANT, D'UN PAYSAN ET D'UN LOUIS DE CARTON. — On écrit d'Apt au *Publicateur d'Arles* : « Vendredi dernier, un paysan chargé d'un petit sac de truffes, entre dans le magasin d'un confiseur de notre ville, pour lui vendre ces précieux tubercules. — Oh! oh! se dit-il, en voyant étalés dans des assiettes des louis et des pièces de cent sous en carton doré et argenté, le bourgeois doit être diablement riche, puisqu'il tient sa monnaie dans des plats. Assurément je ne risque rien de lui faire saler ma marchandise. — Combien voulez-vous de vos truffes? lui demande le confiseur. — — Ah! Monsieur, cette année elles sont bien chères. — Mais encore, combien en demandez-vous? — Eh bien! Monsieur, lui dit-il en lui montrant du doigt un louis en carton, je vous donnerai le tout pour une des pièces que vous avez là. — Bah! fit le confiseur étonné; vraiment vous me donnerez tout le sac pour une de ces pièces? Réfléchissez-y bien! — Oh! bien vrai que je les donne, allez, et vous me les aurez pas chères. — Enfin, puisque vous y tenez, j'accepte. Le paysan ne se le fait pas dire deux fois; il prend le louis qu'on lui offre, l'examine attentivement, le retourne sur toutes ses faces, ouvre sa bourse en cuir, le fourre dedans et, déposant précipitamment son sac sur le comptoir du marchand, il sort à grands pas, sans retourner la tête, de crainte sans doute qu'on ne veuille résilier le marché. Le confiseur n'a pas osé, dit-on, toucher aux truffes dans l'espoir de voir revenir le campagnard; mais celui-ci ne retournera pas; seulement ses héritiers seront tout étonnés, un jour, de trouver parmi ses économies un louis en carton; car lorsqu'un paysan parvient à être possesseur d'une pièce d'or, il la fait disparaître de la circulation et il n'en est plus aucunement parlé. »

L'ENFANT DU PAUVRE DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE. — Elie Musson, âgé de moins de seize ans, est prévenu de vagabondage. Il porte sur sa figure étiolée les traces de la plus profonde misère. Il comparaissait devant une des chambres de police correctionnelle de Paris.

M. le président : Vous n'avez pas d'état?

Ah! quel plaisir d'être soldat!

Nous partîmes de Munich le jour de Pâques, après la messe. La ville était brillante de tout l'éclat des fêtes catholiques; on se plaisait à voir cette foule parée se précipiter par flots vers les portes. Partout régnait le silence, mais la joie et la curiosité. On était évidemment dans l'attente de quelque grand spectacle. Bientôt nous vîmes s'avancer à cheval les officiers supérieurs de la garde bourgeoise, suivis d'un peloton de cuirassiers; venait ensuite un régiment d'infanterie de ligne, portant le casque noir en cuir bouilli, coiffure de toute l'armée bavaroise. Les officiers de ce régiment se faisaient voiturer en calèche pour arriver à la parade sans éclaboussures; ils avaient compté sans notre équipage, qui les inonda de la tête aux pieds.

Depuis Munich jusqu'à Salzbourg, nous traversâmes de nombreux villages : partout nous vîmes une population endimanchée et ramassée sur les places, mais immobile. Il faudrait un pinceau bien riche pour décrire tous les costumes qui s'offrirent alors à nos yeux. Ici, les femmes se coiffent de chapeaux d'hommes; là, elles portent le voile des Napolitaines; plus loin, comme les Persanes, elles entourent leur tête d'une pièce d'étoffe qui ne laisse à découvert que les yeux. Toutes ces combinaisons sont bizarres plutôt que gracieuses; mais on admire avec raison l'élégance des femmes de la Haute-Autriche : aux environs de Salzbourg, elles posent sur leur tête un casque antique en tissu d'or.

Vers trois heures du matin, dans la nuit qui précédait le lundi de Pâques, nous fûmes réveillés au fond de notre voiture par la voix aigre d'un factionnaire; à la vue d'un poteau bariolé de jaune et de noir qui barrait le milieu de la route, nous reconnûmes la frontière de l'Autriche; nous devions bientôt sentir d'une manière pénible que nous entrions dans ce pays. Les douaniers nous firent descendre de voiture. Après avoir reconnu que nous n'étions porteurs ni de tabac, ni de café, ils allaient se résoudre à nous signer un passe-avant, lorsque la découverte d'un coffre rempli de livres les jeta dans une étrange perplexité. Aucun d'eux ne savait lire le français : cependant, ils n'eurent pas plutôt saisi un Manuel du baccalauréat ès-lettres, et reconnu que ce livre était destiné à l'éducation, qu'ils n'hésitèrent plus à nous regarder comme des conspirateurs; on décida qu'on nous enverrait le lendemain matin à la grande douane de Salzbourg. En attendant, on nous conduisit dans une auberge voisine, lieu assez peu recommandable, où nous passâmes le reste de la nuit sous l'œil d'un douanier qui fumait tranquillement sa pipe.

Le lendemain, nos coffres sont plombés; on nous fait partir pour Salzbourg; les grands douaniers sont aussi peu intelligents que les petits; ils déchirent la doublure de notre calèche, sondent les panneaux pour y chercher des doubles fonds et s'emparent de tout le papier que la voiture renferme : livres, dessins, musique, tout est confisqué. L'un flaire avec précaution une boîte de fleur d'oranger comme s'il craignait de faire éclater une machine infernale, tandis que l'autre appli[que contre] les vitres une feuille de papier blanc pour y chercher des tra[ces d'encre sy]mpathique, et appelle ses confrères avec triomphe pour leur montrer la marque transparente du fabricant.

Je ne parlerai pas de tous nos voyages de la douane au bureau de police et du bureau de police à la censure; on finit par reconnaître que nos habits, chapeaux, cannes, et même parapluies, sont entièrement inoffensifs, mais nos livres sont écrits dans une langue étrangère; nous possédons une carte d'Allemagne, que dis-je? des estampes qui représentent des uniformes de soldats allemands. Il est évident que nous venons révolutionner le pays, que nos hiéroglyphes contiennent une liste des conjurés, que le plan de l'Allemagne a été dressé pour seconder nos pernicieux desseins et que nous avons le relevé des forces militaires de l'Autriche.

D'après ce raisonnement péremptoire, nos papiers furent emballés dans une caisse scellée de notre cachet et des armes de l'Autriche; là furent entassés les bons et les mauvais; le livre de poste et Mme de Staël, le dictionnaire allemand et la Revue de Paris, des itinéraires, des codes civils et des airs de flûte : Pauvres innocents!

Le tout fut adressé à son excellence Monsieur le comte Seldnitzky, ministre de la police.

Voilà donc ces productions incendiaires en route pour Vienne; on nous intima poliment l'ordre de suivre le même chemin et de quitter la direction de Gratz que nous avions d'abord prise.

A Vienne, nous dit-on, vos livres seront jugés; on vous rendra les bons, les médiocres seront renvoyés en France, quant aux mauvais, ils seront brûlés.

La peur me prit lorsque que je pensai que je m'étais laissé enlever un volume de M. Cousin. La philosophie et un Autrichien, n'y a-t-il pas antipathie complète? Comment sauver des flammes l'Histoire de la philosophie du dix-huitième siècle?

A vrai dire, ces tracasseries ne prouvaient que l'ignorance des agents subalternes, il était injuste d'en accuser le gouvernement tout entier; cependant elles m'inspirèrent une secrète aversion pour tous les Etats dépendants de Sa Majesté impériale et catholique, et l'aspect des soldats autrichiens n'était pas de nature à me faire revenir de cette prévention.

Rien de plus repoussant que cette armée; on y chercherait en vain la tenue brillante et la propreté des petits Etats de l'Allemagne. A Salzbourg, il est difficile de distinguer une patrouille d'un groupe de mendiants; on ne trouverait pas dans un bataillon deux capotes de la même nuance; une pièce grise est cousue sur un fond jaune, à côté d'une tache brune, et ce qui révolte surtout une âme française, c'est de voir les sergents marcher derrière ces soldats déguenillés une canne de bois vert à la main. Ces remarques participent un peu de la mauvaise humeur que m'avait causée la saisie; mais il est certain que la vue des troupes autrichiennes explique jusqu'à un certain point les succès merveilleux du général Bonaparte : il n'y a pas de vie dans cette armée, des cœurs de soldats ne battent pas sous ces habits jaune sale.

Du reste, on ne peut se dissimuler que la Haute-Autriche ne soit très pittoresque. Salzbourg est entourée de hautes montagnes, au milieu desquelles on aperçoit d'abord le cimetière, dominé par un crucifix gigantesque. Dans ce lieu funèbre, les sépultures sont affreusement pressées, et l'idée de la mort s'associe avec un à-propos terrible aux rochers couverts de neige qui se dressent de toutes parts.

La vue des principaux édifices de Salzbourg nous confirma dans le jugement défavorable que nous avions porté de l'architecture allemande. Cependant, la cathédrale mérite d'être admirée; l'entrée en est défendue par quatre colosses de pierre. La nef est large, la voûte hardiment conçue; on voit dans le chœur quatre petites orgues dont les sons se confondent et sont soutenus par les basses d'un autre orgue construit sur de plus grandes dimensions et suspendu au dessus de la porte d'entrée.

La garnison de Salzbourg se composait en grande partie d'un régiment levé dans les provinces polonaises. L'Autriche réunit sous sa puissance les peuples les plus divers : le Germain et le Slave, l'Italien et le Dalmate, et dans les rues d'une ville de l'Empire, il n'est pas rare de voir le Valaque ou le Moldave dans son costume oriental heurter le montagnard du Tyrol, que l'on voit marcher avec sa ceinture d'argent et son chapeau de forme italienne rehaussé d'une plume blanche.

Sur la route de Salzbourg à Vienne nous eûmes une nouvelle preuve de l'antipathie qui existe entre le cheval et les postillons allemands; non-seulement ces hommes ne faisaient aucun usage de la selle pour nous conduire, mais ils ne rougissaient pas d'emprunter des voitures pour ramener leurs chevaux. On les voyait dans leurs vestes rouges, bottés et éperonnés pour la forme, voyager d'une poste à l'autre dans de petits chariots.

Nous ne rencontrâmes dans ce trajet qu'une ville remarquable, Ems, entourée de murs gothiques et de tourelles qui tombent en ruines; mais nous eûmes des sujets d'observation plus précieux encore que des monuments : il devint évident pour nous que le peuple autrichien mérite la réputation de franchise et d'hospitalité qu'on lui a faite; nos rapports avec les aubergistes n'étaient pas ceux de l'homme qui vend à l'homme qui paie; chacun s'empressait de nous rendre mille services et mettait en œuvre toutes ses connaissances dans notre langue; on nous montrait une cordialité sincère et un zèle qui n'était pas sur la carte.

Nous entendions dire de toutes parts : « l'empereur d'Autriche est aimé de son peuple comme un père de ses enfants, chaque sujet le regarde comme sa propriété; mais il n'est pas certain que ces éloges fussent bien sincères. On pouvait se défier de nous. Si le gouvernement impérial est paternel, ce n'est pas assurément pour les sujets galliciens, italiens ou hongrois, ce ne serait que pour les Etats allemands héréditaires, pour l'Autriche proprement dite. Dans ces limites mêmes, le gouvernement autrichien, repoussant les livres, les journaux, qui viennent de l'étranger, interdit à ses subordonnés tout développement de la pensée. Les évêques permettent à tous les fidèles de faire gras le samedi; on favorise la valse et la bombance, mais l'intelligence du peuple est sevrée de tout aliment substantiel.

Cette manière d'entendre la paternité sacrifie complètement les enfants à la tranquillité des pères.

(*La fin à demain.*)

VICTOR HENNEQUIN.

— Où sont vos parents?
— Je n'ai qu'un beau-père, qui demeure au Mesnil-St-Firmin.
— Lui avez-vous écrit?
— Oui, mais il ne m'a pas répondu.
— Il n'est pas ici?
— Oh! non, Monsieur, je ne le vois pas.

Elie Musson est condamné à passer deux ans dans une maison de correction. (*Droit.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 4 février.*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du paragraphe 2, ainsi conçu:

« Les relations de Votre Majesté avec toutes les puissances étrangères vous donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée. Nous nous en félicitons avec vous. »

M. THIERS. Je prie la chambre de prendre garde à mes actes; car, dans notre position, les discours sont des actes, et je vais commencer par dire que c'est avec une extrême répugnance que je prends part à ce débat.

La France, séparée par l'affaire de Cracovie des puissances du continent, se trouve en outre séparée de l'Angleterre par les mariages espagnols; de façon que l'isolement que nous avons pu conseiller autrefois comme une position momentanée, va redevenir la situation permanente et obligée de la France. Ajoutez à l'intérieur les difficultés qui accompagnent une mauvaise récolte, compliquées par les embarras résultant d'une mauvaise conduite de nos ressources financières, et dites, si en présence de cette situation mauvaise à l'intérieur et à l'extérieur, nous pourrions être embarrassés d'en parler, nous que personne ne peut en accuser?

Si j'examine la situation tout entière, je vois que deux faits principaux la caractérisent: les mariages espagnols et l'incorporation de Cracovie à l'Autriche. Quant aux conséquences que doivent produire ces faits, voici mon opinion:

J'ai cru le premier qu'il ne fallait pas hésiter à consentir au mariage de la reine Isabelle avec le prince don François de Paule; j'ai regardé ce mariage comme bon, comme utile, comme avantageux pour l'Espagne et pour la France.

Quant au mariage de M. le duc de Montpensier avec l'infante d'Espagne, j'ai cru qu'il était désirable sous tous les rapports, qu'il pouvait être avantageux à notre politique, mais j'ai cru aussi qu'il était prématuré dans la situation actuelle. Pour prouver mon opinion, je dois discuter les faits. J'apporterai dans cette discussion une impartialité que je crois utile et nécessaire dans un semblable débat.

J'ai été l'un des auteurs du traité de la quadruple alliance: ce traité avait deux buts: le premier était d'empêcher la contre-révolution en Espagne; et le second était d'établir de bons rapports avec l'Angleterre sur toutes les questions les plus graves et les plus difficiles. Quant au premier résultat, je croyais que la révolution espagnole était en danger: je croyais que la contre-révolution était possible, et je voulais l'éviter; et ce résultat a été obtenu en entier: quant au second, c'est-à-dire quant au bon accord que l'on avait voulu établir avec l'Angleterre, il a scrupuleusement cessé à partir de ce jour.

L'orateur entre dans de longs détails sur les négociations relatives aux mariages. Il accuse M. Guizot d'avoir trompé l'Angleterre et se défend d'avoir jamais agi d'une manière semblable.

Je déplore, continue-t-il, l'entraînement auquel on a cédé. Il était du devoir du ministère d'arrêter cet élan vers la réalisation de ces projets de mariage qui flattaient la famille royale (agitation); c'était là le devoir d'un ministre qui eût mis au-dessus de tout les intérêts du pays.

Oh! s'il se fût agi d'une grande chose pour la France, je comprendrais ce peu d'attention pour les intérêts anglais; je comprendrais un ministre qui dirait: mon pays doit retirer de cette affaire un grand, un immense avantage; et, devant cette conséquence, je n'entends rien, je ne dois rien entendre! Mais s'il s'est retranché dans ce stoïcisme à propos d'une chose nulle ou dangereuse, il est coupable et doit s'attendre aux reproches du pays.

Dans cette occasion solennelle, je demande à dire ce que je pense du maintien de l'alliance anglaise, et à examiner si le moment a été bien choisi pour y renoncer. Cet examen sera accompagné nécessairement de quelques observations sur la valeur des mariages que vous venez de conclure, et sur la situation que cette affaire nous fait vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Europe.

PLUSIEURS VOIX. Attendez un instant! Reposez-vous!

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

M. THIERS reprend. Nos relations avec l'Espagne sont anciennes et elles sont nécessaires. Quant à ce pays, je viens d'employer cette définition: l'alliance est ou nulle ou dangereuse.

Le premier de nos intérêts, c'est d'être avec l'Espagne, avec ce pays ombrageux, de manière à ne pas y trouver un ennemi.

Si les Français se battent sur le Rhin, et en même temps sur les Pyrénées, il est évident qu'ils se trouveront entre deux feux.

Très assurément, si Napoléon, en 1815, avait eu sous la main l'armée que commandait alors avec tant de distinction l'illustre maréchal Soult, la face des évènements aurait changé. Il nous faut donc à Madrid une politique amie. Mais il y a un obstacle à cette politique amie: c'est l'aversion invincible des Espagnols pour toute dynastie étrangère. L'Espagne a éprouvé ce sentiment sous Louis XIV.

Ainsi, à ce principe qu'il nous faut une politique amie en Espagne, il faut ajouter celui-ci: la neutralité la plus absolue. L'Espagne est ingouvernable par l'étranger.

Ainsi, il ne faut pas souffrir qu'il règne à Madrid une politique nécessairement ennemie de la nôtre. Mais de tous les moyens d'influencer désagréablement l'Espagne, le plus sûr et le plus inévitable, c'est de l'influencer par les mariages. (Mouvements divers.) Soyez-en certains.

Ce que Louis XIV a fait de plus grand, de plus beau sous son règne, c'est, selon moi, d'avoir adopté le testament de Ferdinand II; mais parce que Louis XIV a placé son petit-fils sur le trône d'Espagne, a-t-il fait cesser cette vieille haine qui divisait depuis si longtemps la France et l'Espagne? Non, Messieurs; ce sentiment, s'il s'est assoupi, n'en a pas moins subsisté; mais voici le motif qui a placé la France et l'Espagne dans la position où elles se trouvent aujourd'hui.

L'Espagne possédait l'Italie et les Pays-Bas; mais les guerres de la succession lui ont ôté les Pays-Bas, et l'Europe, qui voulait bien donner l'Espagne au petit-fils de Louis XIV, ne la lui a cependant donnée qu'à demi, puisqu'elle lui a retiré les Pays-Bas; de sorte que l'Espagne est demeurée seulement avec ses possessions d'Italie, qui formaient l'apanage de ses princes; et c'est le traité d'Utrecht qui l'a ramenée, non pas à ses sympathies pour la France, mais à la politique qui pouvait lui être utile.

Voulez-vous savoir ce qu'a fait la parenté en Espagne?

Louis XIV avait cru fonder une politique durable en lui donnant pour fondement la parenté; Louis XIV se trompa; vous savez que Philippe V fut un sujet d'amertume pour son grand-père; vous savez que, sous le régent, l'Espagne déclara la guerre à la France. Bientôt la politique de la parenté cessant, la paix se rétablit entre les deux pays; puis la guerre recommença lorsque la politique de la parenté voulut recommencer. Mlle de Montpensier fut envoyée en Espagne pour épouser Philippe V.

Le régent mourut, un prince du sang le remplaça; alors voici ce qui arriva: de France, on renvoya la princesse espagnole qui devait épouser le prince français; on en fit autant en Espagne pour la princesse française.

Messieurs, Philippe V, après vingt ans de règne, fit, le 1er mai 1720, un traité avec les Allemands; et ce n'est que sous l'administration du cardinal de Fleury que notre politique entra dans sa véritable voie. C'est alors que la France retrouva dans l'Espagne un allié fidèle. (A gauche: Très bien! très bien!)

Et si vous consultez l'histoire de Napoléon, vous verrez que ses parents ont été pour lui, en Espagne, une cause profonde de chagrins et d'embarras. Je voudrais pouvoir mettre sous vos yeux sa correspondance avec son frère, avec ce frère qui lui disait: « Un roi est fidèle à sa nouvelle patrie, ou il ne l'est pas. »

[illegible] aux centres. — Approbation aux extrémités. — Vive et longue agitation.)

Nous avions alors contre nous les modérés et les progressistes; et, au milieu des afflictions qui m'atteignirent alors, j'eus une grande consolation, je l'avoue; ce fut de voir, alors que la guerre était possible, les partis les plus hostiles à la France changer sensiblement de langage et se rapprocher de nous. Savez-vous d'où provenait ce changement? C'est que la révolution de juillet était menacée par l'Europe absolutiste.

Et ce changement qui s'opéra en Espagne se fit remarquer également en Belgique. C'est qu'en Espagne, c'est qu'en Belgique, le meilleur et même le seul lien qui les unisse à la France, c'est une révolution commune. (Très bien, à gauche).

Messieurs, je vous rappellerai, à l'appui de mon observation, que la reine Christine n'est pas Française; elle est Napolitaine; et la plus grande de ses difficultés, la savez-vous? On la croit l'agent de la politique française..... Et que serait, avec cette susceptibilité de l'orgueil national, un époux de la reine, et même un époux de l'infante? (Mouvement).

Mais vous savez bien que cette position n'est pas tolérable en Espagne, vous qui vous êtes hâté de rappeler en France le duc de Montpensier avec sa jeune épouse, vous qui avez déclaré si souvent que vous n'aviez pas voulu faire un prince espagnol, mais bien une princesse française.

Vous avez fait une chose nulle, je le répète, et j'ajouterai que vous avez même fait une chose dangereuse. Qu'arrivera-t-il si la reine Isabelle n'a pas d'héritiers? Vous priez Dieu qu'elle en ait... vous avez raison. (On rit).

Je n'ai pas besoin de dire que, pour ma part personnelle, toutes les conséquences qu'on a voulu tirer du traité d'Utrecht, ce traité ne trouve et ne peut trouver aucune application dans le cas dont il s'agit. Oh! sans doute, si le duc de Montpensier pouvait régner un jour sur l'Espagne, je dirais que, vous, gouvernement de la paix, vous auriez fait la chose du monde la plus dangereuse, et j'ai le droit de le dire, sans admettre l'hypothèse. Vous avez fait tout à la fois une chose nulle et dangereuse.

Comment avez-vous interprété le traité de la quadruple alliance? Vous vous étiez engagés par ce traité à ne pas intervenir en Espagne, et vous vous êtes créé la nécessité d'y intervenir à main armée, et cela en pure perte

Eh! que se passe-t-il? Lorsque des députés régulièrement élus se rendent à Madrid, on les arrête, on les empêche de remplir leur mandat. En cela, on n'est pas coupable, on est embarrassé (Mouvements divers)

A toutes les époques j'ai été partisan, je m'en accuse, j'ai eu tort, partisan sincère de l'alliance anglaise. Les opinions se divisent aujourd'hui, à tel point, qu'on n'a besoin de ne parler que pour soi et non pour les autres. (Rires, chuchottements divers.)

Depuis quinze ans mes ennemis m'ont fait un reproche d'être attaché à l'alliance anglaise. Puisque ce reproche m'a été adressé, il faut qu'il soit du moins bien constaté que j'ai toujours professé la même opinion. Je ne cherche point la popularité; mais je dois dire la vérité, je dois la dire à mon souverain comme ministre, je dois la dire à mon pays comme député; et quand mes cheveux auront blanchi, si l'un et l'autre me savent quelque gré de ma franchise et me conservent quelque estime, ce sera la consolation de toute ma vie; mais je ne voudrais pas acheter cette estime par un mauvais conseil.

Pour moi l'alliance anglaise est l'assurance de la liberté des peuples et de la tranquillité de l'Europe: examinez dans vos cœurs, et vous verrez que vous partagez mon opinion. C'est cette alliance qui peut nous assurer le maintien de nos frontières. (Mouvement.)

Quand vous voyez périr les restes de la Pologne, ne sentez-vous pas que notre indépendance est menacée? (Mouvement.) Quand, à Constantinople, vous voyez une ambition envahissante (sensation), ne sentez-vous pas que c'est l'intérêt de l'Europe tout entière qui est menacé? Que devons-nous faire en présence des éventualités? Si vous réfléchissez un peu, vous verrez que notre intérêt sérieux, respectable, est de patroner l'indépendance, la liberté de tous les peuples. Quand le danger s'approche, que faut-il faire? patroner toutes les nationalités. (A gauche: Très bien! très bien!)

Messieurs, la révolution fut propagandiste; plus tard le pays est devenu conquérant; vous ne pouvez plus être ni l'un, ni l'autre; vous ne pouvez être ni propagandiste ni conquérant.

Autrefois, vous pouviez, vous deviez l'être; après avoir été menacés par l'Europe, vous pouvez la menacer; mais aujourd'hui que la France est en possession des principes qu'elle poursuivait de la stabilité à l'intérieur et à l'extérieur, tout a changé; il faut dire la vérité à tous les peuples et à tous les gouvernements. On ne nous a pas donné le droit d'être de nouveaux propagandistes et conquérants.

Quant à la propagande, il ne s'est pas formé une nouvelle coalition de Pillnitz contre la France. Aller exciter les peuples, ce serait un attentat contre le gouvernement, ce serait une lâcheté contre les peuples eux-mêmes, car pour les soulever, il faut avoir l'intention de les appuyer. (Vive agitation.) Quant à la conquête, non! nous ne devons plus la vouloir. Pour ma part, on m'offrirait.... un Dieu m'offrirait pour la France la monarchie universelle... je ne la désirerais pas.

Ce qui convient à la France, c'est la protection éclairée de la liberté des peuples, la première de toutes les nationalités. (Bruyante approbation à gauche.)

Si un prince éclairé veut donner des institutions à ceux qu'il gouverne, la France doit l'encourager. (Très bien! très bien!) Si quelque part une nationalité est menacée, il faut que la France fasse entendre sa voix, et la main sur la garde de son épée, dise: Sur la lame de cette épée, vous pouvez lire: Austerlitz et Friedland!

A gauche. — Bravo! bravo!

Pouvons-nous être les alliés de ceux qui violent l'indépendance suisse, de ceux qui anéantissent la Pologne, de ceux qui menacent Constantinople? Non.

Pouvons-nous leur faire la guerre? Ce serait insensé. Les bons rapports avec tout le monde? Mieux, si cela est possible; mais l'intimité avec les puissances du Nord? c'est impossible.

Une telle alliance serait démentie à chaque tressaillement de votre cœur. (Sensation). Au moindre cri du sang versé en Italie ou en Suisse, au moindre cri de vengeance de la Pologne, au moindre cri d'alarme poussé à Constantinople.

Cette alliance serait brisée par les mouvements de votre âme. Oui! il y a une nation qui éprouve ce que nous éprouvons, à l'égard de la Suisse, de la Pologne, de Constantinople, c'est l'Angleterre. (Longue agitation). Sans doute ce serait méconnaître les premières notions de la politique, que de croire qu'il n'y aurait pas entre la France et l'Angleterre, malgré son alliance, des intérêts opposés.

C'est l'alliance de 1756 qui nous a permis de faire notre marine, de créer nos forces maritimes; cependant l'alliance de la France et de l'Autriche a bien eu ses déplaisirs, ses déboires à dévorer, ses inconvénients.

Quant à moi, je crois qu'il était possible de motiver la rivalité des intérêts, de faire une alliance sérieuse avec l'Angleterre sans sacrifices humiliants ou onéreux pour la France. Je crois qu'il est possible de ne pas lui sacrifier notre industrie. J'étais ministre du commerce en 1833 J'ai dit à l'Angleterre que nous ne lui sacrifierions pas notre industrie. Et cependant elle a fait avec nous le traité de la quadruple alliance.

Je crois qu'il était possible d'être les alliés de l'Angleterre et de ne pas compromettre nos bons rapports avec l'Amérique.

Permettez-moi de vous le dire, quand j'accomplis une chose difficile, je crois faire l'œuvre d'un grand et d'un bon citoyen. Eh bien! je suis effrayé quand j'entends dire à cette tribune: Vous êtes brouillés avec l'Angleterre, tant mieux; vous êtes brouillés avec les cours du Nord, tant mieux. Je suis effrayé quand j'entends dire: Plus nous resterons brouillés avec l'Angleterre, mieux vaudra notre politique. Un tel langage me paraît insensé.

Ah! si notre droit était insensé, si la France était attaquée, à la bonne heure, je comprendrais que nous fissions comme en 1793, cela je le comprendrais; mais rester seuls systématiquement, j'avoue que cela m'effraie et que je ne le comprends pas.

Lorsque, en 1840, nous vous supplions de vouloir bien vous souvenir du passé, et de ne pas vous hâter de signer un traité que nous trouvions imprudent, dangereux, vous ne nous avez pas écoutés; vous connaissiez assez

Vous n'avez vu dans l'incorporation de Cracovie qu'un [illegible]: sous l'empire de la préoccupation, vous n'avez pas vu ce qui se passait sur le continent: mais l'état du monde ne parlait-il pas à vos yeux; ne pouviez-vous donc pas voir ce qui se passait en Allemagne; et ce qui s'est passé dernièrement en Italie, n'était-il pas un fait assez grave pour attirer votre attention?

Un membre de cette Chambre parlait, il y a deux jours, d'un fait qui s'est passé en Italie: une nuit, le sommet de toutes les montagnes a été éclairé jusqu'aux Appennins. Savez-vous ce que signifiaient ces feux? ils signifiaient que l'Italie espérait (car elle espère aujourd'hui), qu'elle espérait pour elle un avenir meilleur, aujourd'hui qu'elle est gouvernée par un homme qui joint à la piété d'un prêtre les qualités qui font les grands princes, par un homme qui veut tuer la révolution.

Ce n'est pas la première fois que les royautés ont voulu tuer les révolutions. En France, sous le dernier siècle, en Prusse, dans ce siècle, la royauté a voulu tuer la révolution: mais elle n'a pu y réussir, ses forces lui ont manqué; aujourd'hui, le chef de l'Italie entreprend cette grande et noble tâche; s'il peut réformer les Etats-Romains, il aura rendu un immense service à l'humanité et à nous-mêmes; ce sera pour nous un spectacle sublime et plus beau que nous offre en ce moment la Suisse, où l'on voit les radicaux égorgés par les jésuites. (Bruits confus.)

Dans les rues de Rome, un homme du peuple, plein de reconnaissance pour les nobles efforts du chef de l'Etat, le suivait en lui disant: « Courage, Saint-Père, courage! » Qu'il serait à désirer que la voix de la France répétât ces paroles! qu'il serait à désirer que la France et l'Angleterre, unies dans une même politique, fissent entendre aussi ces mots: « Courage! Saint-Père, courage! votre entreprise sera un bienfait pour l'humanité tout entière! » (Mouvement.)

En Suisse, à travers les exagérations de toute nature, qui font que d'un côté on voit le parti de l'ordre, et d'un autre côté, le parti de la liberté, n'avez-vous pas discerné dans l'un, le parti qui a toujours livré les Alpes aux Autrichiens, n'avez-vous pas discerné dans l'autre le parti qui n'a jamais voulu livrer les Alpes aux Autrichiens? (A gauche: Très bien!) Voilà ce que nous voyons en Suisse.

Ne serait-il pas désirable que la France et l'Angleterre pussent s'entendre pour protéger dans ce pays les grands intérêts, pour qu'on ne pût passer les Alpes?

En Allemagne, vous savez qu'il y a des peuples qui protestent contre l'oppression qu'on fait peser sur elle; ne serait-il pas bon que nous pussions agir avec l'Angleterre. Sans doute Cracovie était un Etat bien petit, quoiqu'il fût bien grand par le droit. (Très bien! très bien!)

Eh bien! vous n'avez pas su vous entendre avec l'Angleterre; c'est une faute qui pèse déplorablement sur les intérêts de ce petit Etat, car si une protestation collective de la France et de l'Angleterre avait eu lieu contre l'évènement, nous aurions eu plus de force, et tous les intérêts de l'humanité n'auraient pu qu'y gagner.

Quelques jours après, on disait qu'il fallait abandonner les traités; mais on voulait une mention de cet abandon dans l'adresse. Là ne se bornèrent pas les changements survenus dans l'opinion du gouvernement. Et pourquoi ces fluctuations, pourquoi cette incertitude? parce que vous vous êtes mis dans une position extraordinairement difficile.

Cette position, je vais essayer de la retracer. (Mouvements en sens divers, dans lesquels perce un peu de lassitude et d'impatience.)

Messieurs, en examinant la position prise par les trois grandes puissances dans l'affaire des mariages espagnols, je commence par dire que vous avez une grande obligation à la composition actuelle du cabinet anglais. (Agitation.)

Si les tories eussent été au pouvoir, vous eussiez vu les puissances se réunir avec l'Angleterre dans une même coalition contre vous.

Les whigs vous ont sauvés de ce danger... Ils sont encore moins aimés que nous. (On rit.) Celui qui les représente est odieux à l'Europe. (Mouvement prolongé.) Je dis là une chose qui est connue de tous les hommes politiques en Europe.

Les puissances du Nord se sont bornées à dire que, ne reconnaissant pas Isabelle, elles n'avaient pas, quant à présent, à s'occuper de la succession espagnole. Et elles ont fait de cette affaire l'épée de Damoclès suspendue sur notre tête. J'espère que, malgré cette menace, vous saurez faire votre devoir en Suisse et en Italie; mais ce devoir sera d'une difficile exécution.

Si la reine a des héritiers, la question est tranchée, le danger sera supprimé. Restera le mécontentement produit dans les deux pays. Jusque-là, la question sera suspendue sur nos têtes.

Quant à moi, j'espère que le danger sera supprimé, que la mésintelligence cessera. Quel sera alors le résultat?

Si nous sommes bien favorisés, votre œuvre, de mauvaise et dangereuse qu'elle était, deviendra belle. (Sensation.)

Quant à moi, je souhaite qu'au lieu d'être dangereuse, elle devienne nulle; et je le souhaite ardemment, car, même sous un ministère que je combats, je désire pour mon pays ce qui est le plus heureux; et en lui souhaitant cela dans la situation actuelle, je crois lui souhaiter le plus grand bonheur. (Longue agitation.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je demande le renvoi à demain. — Adopté.

Bourse du 4 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 25	78 50	78 25	78 40
— — fin courant	78 10	78 35	78 10	78 35
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 50	118 65	118 50	118 60
— — fin courant	118 40	118 70	118 40	118 65

4 1/2 J. 22 s. dr cours	109 75	Banq. de Fr. dr cours	3290 »»
4 0/0 J. »	» ».. »»	O. V. de Par. »	1325 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	280 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1090 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann..... »	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 60	78 75	——	78 90	79 20
5 p. 0/0......	d. 50	118 75	119 »»	——	»»» »»	119 65

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	10 »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/»	05 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM............	Der C.	100	1/4
Récép. Rotsch.	»	[illegible] 30	BELG. 2 1/2......	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	96	»/»
— — pass.	»	» »/»	— d° [illegible]......	»	104	»/»
— 3 p. 0/0.	»	35 1/2	— d° [illegible]...	»	102	3/8
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque....	»	910	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»	»»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT.........	»	1170	»»
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE........	»	400	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1250 »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»» » »»
V. r. dr.	332 50
— Ob. anc.	1000 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	215 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1236 25
— à Rouen.	882 50
R.-Havre..	690 »»
Avignon...	832 50
Str. à Bâle.	203 »»
Paris-Str...	467 50
Tours-Nant	468 75
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	611 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	540 »»
Mont. à Tr.	230 »»
Paris-Lyon	490 »»
Bord-Teste	160 »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	887 50	Orléans à Vierzon.	573 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	693 50	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1233 »»	Marseille à Avign.	833 »»	Nord..............	612 50
— à Lyon.....	490 »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

ASSURANCES MILITAIRES DALIFOL, rue des Lions-Saint-Paul, 5, seule maison qui fait un dépôt entre les mains des familles; 22e année; aucun assuré, depuis cette époque, n'a quitté ses foyers. Paiement APRÈS libération.

DU CAFÉ. De ses effets sur l'homme et sur les organes génitaux; *stérilité*, *impuissance*; de son efficacité contre les *maux d'estomac*, les digestions pénibles, les *maux de tête*, l'*asthme* et di-

TRAITEMENT VÉGÉTAL ET DÉPURATIF du docteur FRANCK. Guérison prompte et radicale de toutes les maladies produites ou entretenues par un vice du sang. — *Consultations de neuf heures à midi.* Traitement par correspondance, rue CADET, 4. (Affranchir.)

ÉCRITURE EN 25 LEÇONS, par FAVARGER, 44, galerie Vivienne. Demain, ouverture

6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — Le Monte-Cristo, le Flageolet, Ta main, ma Brunette.
6 h. 1/2 FOLIES. — La Planète, le Médecin, la Belle au Bois dormant.
5 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Reine Margot, Marceline, Parlez au portier.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — L'Oncle, l'Écaillère, le Roi, Choix d'un Mari.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, quai Voltaire, 25, en face du Pont-Royal.

Broch. in-8°. Prix : 1 fr.

CRACOVIE

Et par la poste, 1 fr. 20 c.

OU LES DERNIERS DÉBRIS DE LA NATIONALITÉ POLONAISE.

On s'abonne :

A Paris, au Bureau de la PHALANGE, rue de Beaune, 2. Dans les départements, chez tous les directeurs des messageries et chez tous les Libraires.

LA PHALANGE

PRIX D'ABONNEMENT A PARTIR DE JANVIER 1847 :
POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.
UN AN. . . 18 fr. — 6 mois. . . 9 fr. — 3 mois. . . 5 fr.
Pour les pays à surtaxe.
UN AN. . . 22 fr. — 6 mois. . . 11 fr. — 3 mois. . . 6 fr.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, publiant les manuscrits de FOURIER.

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE; BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 6 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Table des Matières contenues dans la 1re Livraison du Tome V (Janvier 1847.)

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Nous publierons dans la livraison de février la fin du cahier du parcours passionnel ou des Distributives élevées en puissance, dont suit le sommaire :

— De la passion foyère dite Unitéisme. Sublimité de cette passion. Essence progressive de la Foyère. Des besoins de foyers disposés en gradation.
— Des trois rameaux de la passion foyère en ses essors harmonique, subversif et mixte, et du rameau pivotal.
— Fragment sur l'Administration.
— Transitions passionnelles. Antienne.

Après ce cahier, nous publierons *immédiatement :*

Premièrement : Celui formant la 27e pièce de la cote supplémentaire, *écrit par Fourier avant* 1808, et dont voici les titre et sommaire :

— Égarements de la raison démontrés par le ridicule des sciences incertaines.
— *Métaphysique.* — Dénégation de la Providence et avilissement de Dieu par les métaphysiciens.
— 1° Nos destinées en cette vie; 2° nos destinées après cette vie.
— *Politique.* — 1° L'indigence; 2° les révolutions.
— Phases de la civilisation.
— *Morale.* — Relation de la morale avec la religion et la politique.
— Conclusions sur les sciences incertaines.

Secondement : Et le manuscrit 18, cote 9, intitulé : *Du clavier puissanciel des caractères*, dont suit le sommaire :

— Appréciation des sciences en abstrait et concret.
— Des degrés caractériels et de leurs dominatifs.
— De l'intégralité de l'âme.
— Gamme intégrale de l'âme et distribution numérique du clavier puissanciel des 810 caractères. — Distribution typique des caractères de tons de grés. — Grades et titres des passions dans l'individu.
— Définition des monogynes des 3 ordres. Parallèle d'emploi des monogynes. Aperçu sur les monogynes d'harmonie. — Contresens de la morale en régie des monogynes.
— Notions sur les caractères ambigus ou polymixtes.
— De l'essor composé des polygynes. — Des polygynes transcendants et de leurs emplois.
— Des omnigynes comme pivots de mouvement infinitésimal. — Fonctions et bizarreries apparentes des omnigynes.
— Des caractères de gamme bi-puissancielle.
— Les bégueuleries sociales et les chrysalides passionnelles.
— Des préjugés et indices relatifs aux sympathies et antipathies.

AVIS. — Les Abonnés sont prévenus que la livraison de Janvier 1847 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.

A partir de Janvier 1847, l'abonnement de *La Phalange* est réduit, pour les non-abonnés à la *Démocratie pacifique*, aux prix de 18 francs pour un an, 9 francs pour six mois, 5 francs pour trois mois. Chacun des quatre tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES pour la libération du service militaire étendue à toute la France,

L'ALLIANCE DES FAMILLES ET DE L'ARMÉE

SYSTÈME DE REMPLACEMENT réunissant économie et sécurité et applicable conformément à l'ordonnance royale du 18 juillet 1840.

L'ALLIANCE DE L'ARMÉE ET DES FAMILLES, dont le principe est basé sur une vaste mutualité et d'après une combinaison toute nouvelle, donne aux souscripteurs les plus grands avantages, et réunit ÉCONOMIE ET SÉCURITÉ. — Les assurés libérés, réformés ou exemptés, verseront chez un dépositaire de leur choix une mise commune de 500 francs, après le conseil de révision. — Toutes ces mises appartiendront aux assurés tombés au sort. — L'ALLIANCE DES FAMILLES ET DE L'ARMÉE se charge des remplacements des assurés tombés, s'ils le désirent. — Les remplacements s'effectuent au corps, par des militaires encore sous les drapeaux, sans déplacement aucun de l'assuré, et le prix du remplacement est déposé par l'assuré lui-même à la Caisse d'épargnes, au nom et pour le compte du remplaçant.

Des Directeurs et des Agents sont établis dans toutes les localités de la France, auxquels on peut s'adresser pour les renseignements et connaitre les statuts.

Siége de *Direction-générale* : rue de Bondy, 30 et 32, boulevart St-Martin, à Paris. — *Sous direction de la Seine* : rue de l'Abbaye, 14, faubourg St-Germain. — *Succursale* : quai de la Tournelle, 25.

5, RUE VENTADOUR, au fond de la cour, par procédé mécanique, breveté d'invention, sans garantie du gouvernement.

CHOCOLAT-VERNAUT.

ÉTABLISSEMENT sans frais de magasin, marchandises de première qualité, vente à bon marché.

Cette Maison a voulu prouver aux consommateurs que le prix exorbitant des CHOCOLATS FINS, n'est dû qu'au luxe excessif des Magasins, et aux étalages que l'on remarque dans les maisons les plus en vogue de Paris.

CHOCOLAT DE SANTÉ, n° 1, bonne qualité, le 1/2 k. 1 60 | CHOCOLAT DE SANTÉ, n° 3, surfin, le 1/2 kilo. 2 50
— — n° 2 fin — 2 » » | — — surfin à la Vanille, — 3 » »

Prix de la bouteille et de la demi-bouteille sans le Verre.

FABRIQUE SPÉCIALE DE SIROP ET LIQUEURS.

20 c. en plus par bouteil. 15 c. — par 1/2 bout pour le Verre.

	la bouteille	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.
SIROP de Sucre....	1 30	» 75	SIROP d'Orgeat.....	1 90	1 05	SIROP de Limons..	2 30	1 25	EAU de Fl. d'Orang.	1 90	1 05
— de Guimauve	1 6	» 85	— de Groseilles.	1 90	1 05	— d'Oranges...	2 30	1 25	— de Menthe....	1 90	1 05
— de Gomme..	1 60	» 85	— de Cerises...	2 45	1 15	— de Punch...	2 80	1 60	— de Cologne....	2 80	1 60

ASSURANCE POUR LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.

CLASSE 1846.

MAISON GENTA-OLIVIER, BOULEVART SAINT-DENIS, 26.

PAIEMENT APRÈS ENTIÈRE LIBÉRATION ET SANS SOUSCRIRE DE BILLET D'AVANCE.

PATE PECTORALE

à la réglisse,

DE GEORGE,

Pharmacien d'Epinal (Vosges).

MÉDAILLE d'or en 1845. — MÉDAILLE d'argent en 1843.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

A VENDRE 500 f. Mobilier, Secrétaire, Commode, Lit, Table de nuit, Lavabo, Table de jeu, Table de salon, 6 Chaises. — 460 f. Meuble de salon complet. 250 f. Pendule, Candelabres, Flambeaux. S'ad. au concierge, r. Fontaine-Molière-Richel., 41

On donne **10 000 FR.** à celui qui prouvera que l'EAU DE LOB ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves!! Cette EAU de LOB RÉGÉNÈRE la chevelure et la CONSERVE jusqu'au tombeau. S'adresser à l'inventeur, M. LEOPOLD LOB, chimiste d'Allemagne, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 281. Flacon à 5 et 10 fr. avec instruction. (Affranchir).

PÂTE DE NAFÉ

Les professeurs de la Faculté de Médecine de Paris ont constaté l'EFFICACITÉ de cette pâte pectorale et sa SUPÉRIORITÉ manifeste sur toutes celles du même genre. DELANGRENIER, rue Richelieu, 26.

VENTE PAR CESSATION DE COMMERCE (AU RABAIS).

VOITURES EN TOUS GENRES

Ustensiles pour six forges et bois de Charronnage.
Maison NORÈS Jne., r. du Jardin-du-Roi, 13.

Méthode dépurative infaillible.
rue Ne-Vivienne, 36, au 1er. **CABINET St-AMAND** ouvert de 10 à 5 heures
Consultations médicales confidentielles.

DENTS AIMÉ de 10 à 20 fr.

posées en une séance par AIMÉ DE NEVERS, dentiste de plusieurs cours. En face la rue Montesquieu, entrée galerie Véro-Dodat, 35.

CAUTÈRES, POIS LEPERDRIEL

Elastiques en caoutchouc, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou. Avec ces pois, les cautères vont toujours très bien, sans causer de douleurs. TAFFETAS RAFRAICHISSANT, bien préférable au papier gommé. SERRE-BRAS à plaque et sans plaque, COMPRESSES, etc. Pharmacie LEPERDRIEL, faubourg Montmartre, 78, et en province, dans les pharmacies. (Affranchir.)

TRAITÉ des maladies des voies **URINAIRES** par le Dr DUBOUCHET; l'auteur, qui traite spécialement ces maladies et les affections syphilitiques, expose dans son ouvrage les nouveaux moyens que sa longue pratique lui a fait connaître comme les meilleurs pour obtenir des guérisons promptes et radicales, particulièrement des écoulements récents ou chroniques et des rétrécissements de l'urètre. In 8°. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50, franco. Chez G. Baillère, libraire, et chez l'auteur consultant, rue Taitbout, 14, de midi à 4 heures.

Rue Richelieu, 104, vis-à-vis l'Hôtel des Princes, près le boulevart.
BRITISH TAVERN. TAVERNE BRITANNIQUE.
Restaurant anglais, à l'usage du beau monde.

Librairie Phalanstérienne, quai Voltaire, 25.
PETIT COURS
D'ÉCONOMIE POLITIQUE et **D'ÉCONOMIE SOCIALE,**
A l'usage des ignorants et des savants, par V. CONSIDERANT.
Prix : 40 cent.; par la poste, 50 c.

FÉODALITÉ OU ASSOCIATION,
A PROPOS DES HOUILLÈRES DU BASSIN DE SAINT-ÉTIENNE.
Par V. HENNEQUIN.
Brochure in-8°. Prix : 75 c.; par la poste, 1 fr.



G. TRUC. *rue Saintonge*, 9. (au Marais).
LAMPES dites CARCEL, NEO-CARCEL et modérateur, garanties **à 10 francs** et au dessus. Appareils pour salle à manger et billard. Echange, nettoyage et réparations. *Expédie en province.*

PARIS, 5 FÉVRIER.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

L'esprit de dissidence, de rivalité, de cabale même, est un ressort bien puissant et bien nécessaire à l'humanité. C'est par la lutte et l'émulation que tout se perfectionne et se raffine. Ils connaissent peu le cœur humain et les vues de la Providence, ils sont de pauvres socialistes, ceux qui prennent pour idéal une fraternité béate, une communauté à jamais exempte de dissentiments et de discords passionnés. Même dans la société actuelle, où, faute d'équilibre et de ralliement supérieur, faute d'organisation, en un mot, l'esprit de lutte et de dissidence fait tant de mal, il est facile de concevoir que Dieu nous le donna pour notre bien. Purifiez le commerce de la falsification des denrées, de l'usurpation des marques, de toutes les fraudes qui le déshonorent, et la concurrence véridique portera les produits au maximum de perfection. Dans l'ordre des idées la concurrence n'est pas moins précieuse. Vous verrez quel stimulant va donner au parti légitimiste la dissidence de M. de Genoude, comme la *Quotidienne* ou l'*Union monarchique* va démontrer que la *Gazette* n'a pas le monopole du sentiment national. Vous verrez quelle activité cette scission va rendre à une opinion qui s'endormait.

Au centre gauche, la scission Billault-Dufaure a poussé en avant M. Thiers, et l'a forcé d'abjurer publiquement ses folles idées de conquête. Aujourd'hui, nouveau bienfait de la lutte : pour effacer l'impression produite par M. Thiers, M. Guizot s'est surpassé, au moins dans la première partie de son discours.

S'emparant de toutes les approbations données à sa politique par son rival, il a constaté que M. Thiers approuvait le mariage de la reine d'Espagne avec le prince François d'Assis, et ne critiquait le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier qu'au point de vue de la forme.

A ce point de vue, M. Guizot s'est complètement justifié : il a prouvé que dans la lutte engagée au sujet des mariages entre les gouvernements de France et d'Angleterre, l'habileté comme la loyauté avaient été du côté de la France. Rien n'a manqué à cette démonstration.

Nous espérons que les mariages espagnols ne seront plus remis sur le tapis par ces hommes que l'esprit de parti a rendus en cette circonstance les avocats de l'Angleterre, avocats plus zélés qu'elle-même pour ses préventions. Force est bien de reconnaître que, si M. Guizot avait agi autrement qu'il ne l'a fait, si, par défaut d'énergie ou d'habileté, il avait laissé la diplomatie britannique exclure le prince français ou ajourner indéfiniment son mariage, l'opposition tout entière eût lapidé M. Guizot et l'eût déclaré traître aux intérêts de la patrie.

Ne parlons plus de la négociation matrimoniale ; elle est accomplie d'une manière irrévocable, témoin Mme la duchesse de Montpensier, que nous apercevons à côté de son mari dans une des tribunes de la chambre. Occupons-nous de l'avenir.

L'avenir, hélas ! pour M. Guizot, c'est l'entente cordiale. Plus il s'en est courageusement détaché, plus il y retourne avec un aveugle empressement. Pendant plusieurs séances on l'a vu éluder la question des mariages espagnols, parce qu'il redoutait, en la traitant, de raviver les blessures de lord Palmerston. Aujourd'hui, contraint par M. Thiers à descendre sur ce terrain dangereux, M. Guizot déclare que la France ne consultera pas le cabinet britannique sur la mesure de l'alliance qu'elle voudra contracter avec le bey de Tunis; mais pour faire passer une proposition aussi hardie, il a grand soin de désavouer, à plusieurs reprises, le mot de l'empereur : *La Méditerranée est un lac français.*

Voici quelque chose de bien plus caractéristique : le ministre espère que nous rétablirons nos anciens rapports avec l'Angleterre avec de la *bonne conduite* et du temps.

La politique extérieure de M. Guizot est toujours cette politique qui ne sent pas la force de la liberté, qui n'est que négative, et à qui la peur des révolutions interdit de prendre une attitude digne, ferme et puissante

Cette politique conservatrice (dites : immobiliste et compressive) nous a mis en position, suivant M. Guizot, de conclure les mariages espagnols. Dites, au contraire, que si vous aviez suivi une politique plus libérale, votre succès eût été salué par des acclamations bien plus générales des deux côtés des Pyrénées.

Le discours de M. Guizot explique et justifie admirablement la négociation matrimoniale. Pour l'avenir, il ne promet aucun progrès ni au dedans, ni au dehors. Pourtant la scission Billault, les suffrages déjà ralliés à l'union de la France avec les cercles de l'Allemagne, l'idée répandue partout et qui sera bientôt populaire, d'une confédération continentale, n'ont pas été sans influence sur un discours où nous lisons cette phrase :

« Quand les puissances secondaires ne craignent pas la France » comme puissance révolutionnaire et conquérante, elles lui sont » très bienveillantes et se montrent disposées à la soutenir. »

La France pourrait donc, en associant, en réunissant toutes ces bienveillances, se créer un point d'appui sur le continent. Puisque sa bonne étoile a voulu qu'elle s'affranchît enfin de cette alliance anglaise, payée si cher au Maroc et à Taïti, ne devrait-elle pas travailler immédiatement à se créer des sympathies nouvelles, au lieu de reprendre son ancienne chaîne? L'alliance avec l'Europe centrale, avec la Germanie, telle est la politique extérieure qui devrait, pour nous, être la conséquence des mariages espagnols. Comme l'a fort justement dit M. Billault, à la fin de la séance, il est insensé d'espérer que l'Angleterre nous servira d'appui contre le mauvais vouloir des trois puissances du Nord, puisque l'Angleterre, au moindre dissentiment, nous menace de se joindre à nos ennemis, et que plus d'une fois depuis 1830, l'effet a suivi la menace.

M. Billault et ses amis ont en ce moment la position la plus sincère, la plus loyale, la plus avancée de la Chambre. Qu'ils aient bon courage, leurs idées ont de l'avenir. Tout le prouve, jusqu'à la répulsion qu'ils rencontrent chez tous les représentants de la politique immobile, aveugle et stérile ; tout doit les encourager, jusqu'à la clameur qui s'élève contre eux de la gauche, du centre et de la droite. Il n'est pas d'opinion qui ne commence par être une minorité dédaignée. Si la nouvelle gauche est persévérante, si elle étend le cercle de ses idées, si elle se fait un programme de politique intérieure digne de son programme diplomatique, sa bannière flottera plus haut que celle de tous les vieux partis.

La crise ministérielle a enfin cessé en Espagne. Le nouveau cabinet est ainsi composé :

Affaires étrangères avec la présidence, M. le marquis de Casa-Irujo, duc de Soto-Mayor. — Grâce et Justice, M. Bravo Murillo, — Intérieur. M. Seyas Lozano, premier vice-président du congrès. — Finances, M. Santillan. — Instruction publique, M. Roca de Togores. — Guerre, le général Paira, capitaine-général de la Vieille-Castille. — Marine, M. Baldasano.

Le nouveau ministère a prêté son serment entre les mains de la reine le 29, à neuf heures du soir, et a été aussitôt installé dans ses fonctions.

On nous communique une lettre écrite par un officier de la division française de l'Indo-Chine, en date du 10 novembre dernier, qui contient quelques détails intéressants :

« Nous voici de retour depuis un mois et demi de notre course au nord, qui a bien couronné la dernière période de notre séjour dans ces mers ; nous avons successivement visité la grande Liou-tcheou, le Japon (Nangasaki), la Corée et Chusan. Ce voyage n'a pas été sans quelque intérêt pour tous. Il serait trop long de vous en faire le récit, qu'il vous suffise d'apprendre qu'en quittant Liou-tcheou, nous avons, Colombs modernes, découvert dans le nord et le nord-est des îles, roches et îlots, qui ne figurent sur aucune carte, en tout quatorze, dont on a fixé la position et fait l'hydrographie. Il est vrai de dire que le groupe n'a pas d'importance par lui-même, puisqu'on n'a trouvé ni port ni havre de quelque valeur. Quelques unes de ces îles n'étaient que des volcans encore en action, vomissant de la fumée par toutes les fissures, tantôt à la base, tantôt des flancs de la montagne.

» *La Sabine* est partie pour Rochefort il y a vingt jours; *la Victorieuse* est à Macao, par suite des troubles qui y sont survenus... Aujourd'hui, Macao est tranquille; toutefois, on redoute quelques machinations, par la raison qu'une partie de la population turbulente de Canton, toujours hostile aux étrangers, est, dit-on, à la tête de l'émeute...;

» *La Cléopâtre* est à Carite en réparation ; on lui a donné une demi-bande pour réparer son cuivre. Ces travaux, d'ailleurs fort peu importants, s'exécutent en attendant *la Gloire*, dont l'arrivée n'aura lieu qu'en fin d'année ; elle ne quittera la mer de Chine vraisemblablement que vers le mois de février, pour arriver en France vers le mois de septembre 1847. »

Les journaux de Londres publient des avis d'Amérique datés de New-York, 12 janvier. Les nouvelles les plus importantes de cet arrivage concernent le Mexique. Le congrès mexicain avait adopté une résolution conçue précisément dans les mêmes termes que la lettre de Santa-Anna au général Taylor, c'est-à-dire qu'il avait déclaré ne vouloir entamer aucune négociation pour la paix avec les Etats-Unis, tant que les troupes de ce pays n'auraient pas évacué le territoire et son escadre levé le blocus des ports du Mexique.

La législature américaine, instruite de cette décision, avait commencé à discuter la question des voies et moyens nécessaires pour continuer les hostilités, mais aucune résolution définitive ne s'était encore produite, et l'on croyait que le pouvoir exécutif aurait beaucoup de peine à obtenir les subsides dont il a besoin.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 6 FÉVRIER 1847.

VOYAGE EN AUTRICHE (1).

Aspect général de Vienne. — Le roi de Hongrie. — Avantages de la schlague. — Reliques de Saint-Victor. — Valses de Strauss. — *Theseus-Tempel.* — Les cerfs du Prater. — Théâtres viennois. — Résurrection de Juliette. — Collection d'armures. — Conclusion.

Le mercredi, 2 avril 1834, vers onze heures du matin, nous vîmes apparaître les environs de Vienne; des maisons de campagne et des villages se succédèrent d'abord ; vinrent ensuite des plaines plus riantes que celles de la Haute-Autriche et de la Bavière; le feuillage sombre des mélèzes était adouci par des teintes moins dures, le ciel s'éclaircissait; tout, en un mot, nous présentait un souvenir de la France ; enfin, notre postillon s'écria : Schœnbrunn !

Et il nous montra du doigt une maison carrée bâtie sur une verte colline.

Toutes les grandes capitales se ressemblent ; comme dans l'Europe moderne, elles sont la substance et le résumé des pays, les rapports entre elles sont immédiats et multipliés; de ces relations continuelles naît une véritable communauté d'habitudes, de mœurs, et Vienne sera semblable à Paris avant que la Hongrie devienne semblable au Tyrol, et Prague à Salzbourg.

La ville de Vienne, quant à l'extérieur, est plutôt française qu'allemande ; on n'y voit point les minarets d'Augsbourg, ni les toits terrassés de la Bavière, mais on y trouve ce qui n'est pas à Stuttgart, ni à Munich, du mouvement, du bruit et même de la boue. On se croirait à Paris si l'on ne rencontrait de temps en temps des uniformes absurdes, des juifs polonais en robe noire, et des prêtres hongrois en soutanes bleues.

Lorsqu'on pénètre pour la première fois dans la ville, on est d'abord frappé de son immensité et de la complication des rues, mais cette illusion disparaît bientôt; on s'aperçoit que les mêmes lieux se représentent sans cesse, et que l'on est toujours ramené vers les mêmes édifices ; en effet, la population égale à peine le tiers de celle de Paris. La ville est petite et ceinte de fortifications, dont Napoléon a détruit une partie : « L'empereur Napoléon, nous disait notre guide, il est » venu avec le poudre, et il a enfoyé les bastions promener un peu » plus haut. »

Au-delà de ces bastions qui ont été rétablis aux dépens de la France s'étendent de vastes glacis couverts de gazon ; ces glacis règnent symétriquement autour de la ville ; ils sont la promenade du peuple qui vient s'y ébattre aux jours de fête. Au-delà du glacis commencent les faubourgs, beaucoup plus développés et même plus brillants que la ville, car tous les grands seigneurs y possèdent un palais, et nulle part l'aristocratie n'est plus nombreuse et plus florissante qu'à Vienne.

(1) Voyez la *Démocratie* d'hier et d'avant-hier.

On a souvent proposé de réunir les faubourgs à la ville, mais le gouvernement a toujours repoussé ce projet, qui lui ôterait un grand moyen de défense en cas de révolte. D'après la disposition actuelle, il serait facile d'isoler la ville des faubourgs, et les glacis deviendraient un admirable champ de bataille pour une armée régulière, protégée d'ailleurs par l'artillerie des remparts; mais il est probable que l'on n'aura pas de longtemps l'occasion de déployer toutes ces ressources. La cour de Vienne se plaint de ses sujets italiens et des tendances libérales de la Hongrie; mais le peuple de la capitale ne manifeste pas le désir d'intervenir dans les questions politiques. L'esprit d'innovation ne le trouble pas encore, et la seule gazette du pays est rédigée dans le cabinet du prince de Metternich.

Le lendemain de notre arrivée, nous visitâmes les bastions. A nos pieds se prolongeaient les glacis ; nous apercevions la porte qui conduit à Schœnbrunn, et plus loin les faubourgs dominés par une montagne au sommet de laquelle Sobieski reçut la communion, la veille de sa victoire sur les Turcs.

Pendant que nous étions attentifs à ce spectacle, un tambour battit aux champs ; la garde prit les armes sous les colonnades de la porte de Schœnbrunn, et nous vîmes passer en voiture un homme et une jeune dame. L'homme c'était le roi de Hongrie, l'héritier présomptif de la couronne (1), et certes, on ne l'eût pas deviné à la vue de son équipage modeste. En Autriche, la cour ne donne rien au luxe, à la représentation, et le roi Louis-Philippe est un prince fastueux à côté de l'empereur François. Le palais impérial, à Vienne, est composé de quatre corps de bâtiment formant un carré long, à peu près comme le Palais-Royal ; la plus décorée de ces ailes a été habitée par Marie-Thérèse et par le duc de Reichstadt; une aile voisine, la plus simple de toutes, renferme les appartements de l'empereur ; ce prince habite le second, qui est l'étage le plus honorable en Autriche; mais il n'est pas un seigneur à Vienne dont le logement ne soit beaucoup plus magnifique que celui du souverain. Une compagnie de grenadiers monte chaque jour la garde au château. Ces grenadiers ne jouissent d'aucun privilège, et ne ressemblent nullement à nos gardes royaux. Ce sont les compagnies d'élite de la troupe de ligne que l'on réunit en bataillons et que l'on disperse dans les villes les plus importantes de l'empire ; on compte environ trente de ces bataillons de grenadiers ; leur solde est la même que celle des autres troupes, et ils ne sont pas affranchis du bâton.

En Autriche, la canne du sergent n'est pas une fiction, un ornement inutile, on en fait grand usage, surtout dans les régiments hongrois. Les zélés partisans du prince de Metternich prétendent, pour justifier cet abus, que les Slaves sont adonnés au vol; le soldat hongrois, disent-ils, ne craint pas la prison ; elle dispense des factions et de l'exercice, le bâton est l'unique autorité qu'il respecte.

Le seul corps vraiment privilégié de l'armée autrichienne est la garde impériale des *trabants*, composée de vieux officiers et de jeunes nobles qui aspirent à un commandement dans les troupes ; leur uniforme est rouge et or ; gardiens de l'intérieur du palais, ils paraissent dans les grandes solennités, et sont armés de hallebardes.

(1) Empereur aujourd'hui.

Le mot *trabant* signifie littéralement *satellite*.

Pendant les premiers jours que nous passâmes à Vienne, nous eûmes grand'peine à trouver le Danube ; enfin nous aperçûmes une rivière, large au plus comme un tiers de la Seine. Ce spectacle nous fit peine, car le Danube est bien beau dans les descriptions des poètes, et nous nous attendions à voir se dérouler un fleuve immense, chargé de barques à rouges banderoles. Heureusement nous apprîmes que nous n'avions sous les yeux qu'une dérivation, qu'un faible bras du Danube ; le fleuve lui-même coule à une demi-lieue de Vienne.

Une de nos promenades fut terminée par une visite à l'église de Saint-Augustin, qui possède un chef-d'œuvre de Canova.

Qui ne connaît le dessin de ce tombeau, l'orgueil de Vienne? ces groupes d'enfants et de femmes éplorées qui s'avancent en portant vers le sépulcre les cendres d'une princesse? Ce monument admirable était bien digne de captiver toute notre attention; mais mes regards étaient détournés par la vue d'un objet hideux étendu dans une châsse: c'était le squelette de saint Victor.

Il est impossible de voir sans horreur cette tête noire et grimaçante, qui semble rire du brocard et des oripeaux dont elle est entourée. Sont-ce là les spectacles que devraient offrir les temples du christianisme, d'une religion qui plus que toute autre s'adresse à l'intelligence? Croit-on nous inspirer du respect pour les saints, en nous montrant d'eux ce je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue? En général, le catholicisme prend en Allemagne des formes trop matérielles. On cherche à remuer les sens, au lieu de parler à la raison. Les routes sont parsemées de chapelles, où l'on voit des statues couleur de chair, couvertes de révoltantes blessures. Dans une église de Munich, on a peint un martyr qui vient de subir la torture ; cette peinture conviendrait peut-être à un cabinet d'anatomie, mais c'est faire une mauvaise action que de chercher à exalter le sentiment religieux par de semblables artifices. Le Dieu des chrétiens est une intelligence suprême ; que nos âmes s'inclinent devant lui ; mais laissons à l'Egypte le culte de la matière et l'adoration des momies.

Ces impressions se dissipèrent bientôt, lorsque nous fûmes entrés dans un café salle de concert, un de ces lieux de plaisir que l'Allemagne connaît depuis longtemps et dont on essaie de faibles imitations dans nos Champs-Elysées. Nous nous trouvions dans une salle immense, éclairée par trente lustres et embaumée par d'énormes touffes de fleurs ; des tables étaient dressées, et les glaces, les sorbets entraient en circulation, tandis que des valses allemandes étaient exécutées par un orchestre. Le musicien qui le dirigeait s'appelle Strauss. De semblables réunions ont lieu tous les jeudis et tous les dimanches. A Vienne, il n'est pas de plaisir sans musique; chaque guinguette a son orchestre complet; les jardins destinés au public ne sont pas aussi vastes que les nôtres, mais tous les seigneurs se font un point d'honneur d'ouvrir au peuple leurs jardins et leurs musées. Cette libéralité fut perdue pour nous. A l'occasion des fêtes de Pâques toutes les collections étaient fermées.

— Les trois journaux légitimistes, la *Quotidienne*, l'*Echo français* et la *France*, vont se réunir en un seul journal qui paraîtra samedi sous le titre : l'*Union monarchique*.

La *Gazette de France* demeure en dehors de cette fusion.

La *Quotidienne* et l'*Echo français* ont été saisis hier matin à la poste et dans leurs bureaux pour avoir donné la nouvelle, démentie depuis par le *Moniteur parisien*, de l'envoi d'agents de police dans les départements du Centre et de l'Ouest.

— Lord Howden vient d'arriver à Paris. L'*Observer* dit que le but de son voyage dans la capitale de la France est de recevoir l'assentiment du cabinet des Tuileries aux modifications qui pourront être nécessaires pour terminer d'une manière satisfaisante pour tous les hostilités dans la Plata. « Le départ de lord Howden pour l'Amérique du Sud, en qualité de ministre anglais près la cour du Brésil, a été jugé, ajoute ce journal, une occasion favorable pour les deux gouvernements, agissant de concert, d'armer ce diplomate de pouvoirs et d'instructions dans le but de régler pacifiquement les querelles des républiques belligérantes. »

— Les journaux de Bombay du 2 janvier, qui nous parviennent par la voie d'Angleterre, représentent le Punjaub comme entièrement livré à la domination britannique. Le visir Lall-Singh ayant été convaincu d'entretenir des intelligences avec les insurgés de Cachemire, une commission composée des chefs de l'armée sikhe et d'officiers anglais, a destitué le visir et l'a envoyé en exil. Le pouvoir gouvernemental est resté aux mains de la commission et n'est exercé en réalité que par les Anglais qui font partie de cette commission. Dix mille hommes de troupes britanniques sont entrés à Lahore pour y maintenir le nouvel ordre de choses ; ce sont les chefs du pays qui ont eux-mêmes demandé, dit la feuille de Bombay, cette forte garnison, en offrant de payer toutes les dépenses qui seront occasionnées par son séjour à Lahore.

— Le roi des îles Sandwich, qui, comme on sait, a organisé ses Etats à l'européenne, en y introduisant le gouvernement constitutionnel, vient de nommer quatre agents pour le représenter en France, en Angleterre, aux Etats-Unis et en Hollande, avec le titre de chargés d'affaires. Cette mesure complète la position qu'il a prise vis-à-vis des nations européennes.

— Les chiens enragés désolent, à ce qu'il paraît, plusieurs départements, le Rhône, le Jura, etc.

— Le Bal annuel de l'Association des Artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, aura lieu à l'Odéon, le 20 de ce mois. On se procure des billets, au prix de 10 fr., chez M. Duval le Camus, président de la commission, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 7.

L'exposition de la rue Saint-Lazare, n° 75, continuera jusqu'au 15 mars prochain.

TROUBLES AU SUJET DE LA CHERTÉ DES GRAINS. BRETAGNE. — On lit dans l'*Hermine de Nantes* :

« Nous apprenons qu'une émeute au sujet des grains a eu lieu samedi dernier, à Brain, sur la Vilaine, près Redon.

» Les marchands de grains auxquels on posait l'alternative d'abandonner leur marchandise ou d'être jetés à l'eau ont été obligés de demander grâce et de renoncer à enlever leurs grains qui sont restés au pouvoir de l'émeute.

deurs, et l'un d'eux, le sieur Lardet, qui avait un char de blé sur le marché, voulait le vendre à un taux plus élevé. Une telle prétention mit le comble à l'exaspération des gens de la campagne qui, armés de bâtons, tombèrent sur le marchand, s'emparèrent de son blé et le vendirent au prix de 4 fr. le double décalitre. La gendarmerie intervint aussitôt pour favoriser l'évasion de Lardet, mais trop tard pour empêcher la vente, et elle était trop faible pour faire des arrestations. Des troubles plus sérieux auraient peut-être eu lieu sans l'intervention de M. Dumon Durand, qui fit publier qu'il livrerait une grande quantité de blé à 6 fr. le double décalitre. Cette proposition parut calmer les consommateurs, et l'émeute se dissipa ; mais huit arrestations ont été opérées dans la soirée. M. le préfet de Saône-et-Loire, le général commandant le département et le procureur du roi se sont rendus sur les lieux. »

FRAUDES COMMERCIALES. — Samedi dernier, on vendait, dans la halle aux grains d'Avallon, au prix de 5 francs le double décalitre, un mélange ainsi composé, savoir : 8/10e d'ivraie, 1/10e de seigle, 1/10e de blé. Ce fait est à la connaissance d'un grand nombre de citoyens qui en ont été justement scandalisés. Il témoigne de l'incurie de l'administration municipale.

Ceux qui commettent un semblable mélange ne volent pas seulement le peuple, ils l'empoisonnent. En effet, l'ivraie a une saveur âcre, acidule, nauséabonde ; mélangée avec le froment, dans une proportion aussi considérable, elle communique à la farine des propriétés délétères et détermine des nausées, des vertiges, des vomissements et en général tous les symptômes d'une profonde ivresse. L'ivraie ressemble beaucoup au seigle, aussi se laisse-t-on facilement prendre à cette ressemblance. Le fait qui s'est passé samedi dernier à la halle d'Avallon peut se reproduire ailleurs ; nous appelons donc sur cette particularité l'attention des magistrats municipaux. (*Union* de l'Yonne).

Chambre des Députés.

Séance du 5 février. — Présidence de M. SAUZET.

L'ordre du jour est la suite de la discussion des paragraphes de l'adresse.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères (Profond silence.) Messieurs, je dois à l'honorable M. Thiers une justice et un remerciement. Il a clairement posé les seules questions qui pouvaient paraître encore douteuses et obscures. Ces questions sont maintenant le véritable objet du débat.

L'honorable M. Thiers n'a pas attaqué au fond la double solution qu'a reçue l'affaire des mariages espagnols. Il n'a pas désapprouvé complètement le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier. Il a prétendu que ce mariage s'était fait mal à-propos, qu'on s'y était mal pris. Il nous reproche, je le répète, de nous être trop pressés, et de n'avoir pas observé les ménagements qui doivent être maintenus entre deux grandes puissances. Il a vu, à la suite de cet oubli ou de cette violation des convenances, une situation embarrassante et compromettante vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Europe.

Si je ne me trompe, voici l'analyse de son discours :

Y a-t-il eu nécessité à faire ce que nous avons fait ? Y a-t-il eu loyauté à le faire ? Tout est là.

Pour bien juger de notre conduite, il faut se rendre un compte exact et complet de la situation dans laquelle nous nous trouvions au mois de juin dernier, à l'égard de lord Aberdeen, et de la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés à la fin du mois de juillet dernier vis-à-vis de lord Palmerston. De cette comparaison doit sortir la solution du débat.

Voici, d'après des documents incontestables, et, selon moi, incontestés, quelle était notre situation en présence de lord Aberdeen.

En principe, le gouvernement anglais respectait l'indépendance de l'Espagne, de la reine Isabelle et du gouvernement espagnol, dans le choix d'un

sations portées contre la politique des tories. Il m'importait de savoir si cette politique n'avait pas changé, et c'est pour cela que j'ai cru devoir rester sur la réserve.

Les faits particuliers sont bientôt venus m'imposer une réserve encore plus grande. Je les réduis à deux (l'attention redouble) : la dépêche du 19 juillet et le silence gardé pendant plus d'un mois sur ma proposition du 3 août.

La dépêche du 19 juillet peut se résumer en ces trois points : 1° Le prince de Cobourg est mentionné pour la première fois comme candidat à la main de la reine ; 2° ce candidat a des chances ; 3° l'Angleterre ne verra aucune objection à ce qu'il soit choisi... (Murmures. — Réclamations diverses.)

Je ne pense pas que le sens que je donne à la dépêche soit contesté. On désigne le prince de Cobourg comme candidat. On ne mentionne pas le comte Trapani et le comte de Montemolin, ce qui prouve qu'on considère le prince de Cobourg comme ayant des chances. Enfin l'on dit que l'Angleterre ne fera pas d'objection à ce mariage. (Bruit, interruptions, auxquelles prend part M. Barrot.)

L'honorable M. Barrot ne peut rien changer aux faits. S'il a le moindre doute, je vais lire le texte même de la dépêche. (Non ! non !).

J'ajouterai que dans cette même dépêche du 19 juillet, il n'y a pas un mot de la France ; pas un mot des rapports de la France et de l'Espagne ; pas un conseil à l'Espagne sur l'attitude qu'elle doit prendre vis-à-vis de la France. De sorte qu'entre la dépêche de lord Aberdeen au duc de Soto-Mayor et la dépêche de lord Palmerston à M. Bulwer, il y a cette différence : le prince de Saxe-Cobourg de plus et la France de moins. (Sensation, agitation prolongée.)

Voilà le rapport des deux situations et des deux politiques

On dit maintenant : « Mais lord Palmerston s'est retiré et il a cessé d'inscrire le prince de Cobourg parmi les candidats ; il s'est borné à remettre une note et à recommander un autre candidat, l'infant don Enrique.

Je prends d'abord l'infant don Enrique.

Le 20 juillet, nous avons proposé à lord Palmerston de nous concerter, et ce n'est que le 28 août que sa réponse nous a été communiquée.

Voici maintenant, dans l'intervalle, ce qui s'est passé. Une dépêche dans laquelle M. de Jarnac nous rend compte de ses conférences avec lord Palmerston :

« Le 28 juillet, lord Palmerston m'a remis une instruction dont je vous transmets copie.

» La question du mariage de la reine me paraît, je ne vous le dissimulerai pas, appréciée et présentée d'une manière toute nouvelle, du moins pour moi. »

Je lis dans cette pièce que le gouvernement anglais ne prêtera son appui à aucun des compétiteurs, et qu'il n'est, en ce sens, disposé à élever aucune objection contre aucun d'eux.

Puis, je trouve un paragraphe indiquant les restrictions diplomatiques qu'on croyait devoir apporter au choix de la reine relativement au prince de Montpensier, et dans ce même paragraphe les deux princes de la branche de François de Paule étaient complètement écartés.

M. Guizot cite encore quelques termes des conversations qui ont eu lieu entre l'envoyé français et le ministre anglais au sujet du mariage. D'après M. Guizot, ces termes prouvent que les Anglais se sont toujours posés comme spectateurs bénévoles, et qu'ils ont voulu avant tout maintenir la *neutralité* entre le prince de Cobourg et les infants qui se présentaient comme prétendants.

Il est vrai, ajoute M. le ministre des affaires étrangères, que, parmi les prétendants, le prince Enrique attirait à lui les sympathies anglaises. Cette combinaison, mise en avant par l'Angleterre, pouvait-elle recevoir les suffrages de la France ?

Non, Messieurs, elle n'avait aucune chance de réussite auprès de la reine-mère et du ministère espagnol, et nous eussions été bien aveugles et bien imprudents d'y prêter les mains et de réduire, comme l'on dit, notre jeu à une seule carte. En effet, le prince don Enrique ne pouvait réussir dans sa candidature que par l'insurrection et la violence. (Mouvement.) Don Enrique ne serait entré dans le palais de la reine que comme conquérant et non comme prétendu.

Il me fut cependant permis de visiter le *Temple de Thésée*, édifice construit pour recevoir une statue colossale de Canova. L'effet de cette statue est très remarquable : lorsque de loin on voit les portes du temple s'ouvrir, le groupe de Thésée et du minotaure, groupe de marbre éclatant de blancheur, se détache nettement sur un fond noir. On croirait voir combattre deux ombres échappées du Tartare. Il y a dans la pose de Thésée une telle vérité, dans le monstre une force musculaire si bien rendue, que l'illusion peut durer longtemps, surtout lorsque des jeux d'ombre et de lumière prêtent à ces géants immobiles une apparence de mouvement et de vie.

L'orangerie impériale est le lieu qui donne la plus juste idée de la simplicité autrichienne ; on y voit, au milieu des fleurs, un grand vase de porcelaine viennoise sur lequel sont gravés les chiffres de l'empereur François et de l'impératrice Caroline ; on nous montra le corridor que suit l'impératrice lorsqu'elle vient se promener dans cette galerie, et nous plaignîmes sincèrement cette princesse, car il lui faut traverser chaque jour une volière et une ménagerie dont l'odeur est insupportable.

Une orangerie ainsi habitée peut représenter notre Jardin-des-Plantes, mais dans des proportions microscopiques. Les établissements de Vienne n'offrent jamais des dimensions aussi larges que ceux de Paris ; toutefois l'Ecole polytechnique autrichienne se prétend plus utile que la nôtre aux progrès de l'artillerie et du génie.

Tout ce que nous pouvons lui accorder c'est qu'elle est plus exclusivement militaire. A Vienne les cours de l'école ne sont pas suivis comme chez nous par des jeunes gens qui se destinent à plusieurs professions savantes. Son but est de former des officiers. En outre, l'artillerie tout entière, depuis le général jusqu'au soldat, étudie perpétuellement les mathématiques, et le degré de science devient la mesure de l'avancement.

Je ne sais si des troupes ainsi instruites ont une réelle supériorité dans les combats. L'histoire de nos campagnes ne le prouve guères. En tout cas il ne faudrait pas juger sur l'apparence, car rien n'est plus ridicule que l'uniforme d'un artilleur autrichien, vêtu d'un habit marron, chaussé de bottes à l'écuyère et coiffé d'une moitié de chapeau que surmonte un plumet jaune et noir.

Pendant l'absence de mon père, auquel on avait rendu avec empressement tous ses papiers et qui avait continué sa route pour aller trouver à Gratz madame la duchesse de Berry, j'eus l'occasion de visiter la ville avec détail, après avoir, suivant l'usage, obtenu de la police la permission d'y séjourner.

J'avais à Vienne de hauts et puissants patrons : dans le clergé, l'aumônier d'un couvent d'Elisabethines ; dans l'armée le baron de Wimpfen, commandant de la place de Vienne ; et dans l'ordre civil, mon hôte, un ancien ministre de France, dont le passage dans l'Université a été marqué par des améliorations (1), homme qui poussa le désintéressement jusqu'à l'excès, et dont le nom serait honoré par tous les partis s'il m'était permis de faire ici l'histoire de sa vie.

Une de mes courses les plus intéressantes à Vienne fut une promenade au Prater ; notre bois de Boulogne peut donner une idée assez juste du Prater ; c'est un bois traversé par des allées immenses où se croisent sans cesse les cavalcades et les équipages. Vienne est la ville du monde où l'on rencontre le plus de chevaux, de calèches et de chasseurs portant le panache de plumes de coq. Les nobles de Hongrie font monter un hussard derrière leur voiture.

Quelquefois, m'a-t-on dit, les cerfs, dont le Prater est rempli, sortent des buissons et viennent manger dans la main des dames aux portières des calèches. Dans certaines saisons le nombre de ces animaux devient si grand qu'on est obligé de leur faire la chasse ; mais on veille à ce que l'espèce ne soit jamais détruite.

On trouve dans le Prater des jeux d'adresse, des cafés et des orchestres. En Allemagne, la musique prélude à tous les plaisirs, et même à toutes les actions. On danse, on se promène, on boit, on prie Dieu aux sons d'une symphonie.

Pendant mon séjour à Vienne, j'entendis une messe dans la chapelle de l'empereur ; les tribunes de cette chapelle sont entièrement publiques : la musique était l'œuvre de compositeurs allemands, et l'exécution rappelait l'ancienne chapelle de Charles X ; toutes les parties de femmes étaient chantées par des enfants.

La facilité avec laquelle l'empereur ouvre son palais entre peut-être pour quelque chose dans la popularité de ce prince ; il paraît aussi qu'il s'est fait beaucoup d'amis en parlant le dialecte viennois et en prononçant *io* au lieu de *ia*. Un titre plus réel à l'amour de ses sujets est sa conduite pendant le choléra de Vienne. Quoi qu'il en soit, la population de la capitale saisit toutes les occasions de lui témoigner une vive sympathie, et son apparition dans un théâtre est toujours saluée par les plus bruyantes acclamations.

Les théâtres de Vienne sont au nombre de cinq ; voici les plus importants : l'Opéra, le Théâtre de la Cour, consacré aux drames, et celui de Léopoldstadt, où l'on joue le vaudeville. Je les visitai tous trois plus d'une fois ; je m'étais fait une règle de terminer chacune de mes journées par une représentation théâtrale, habitude peu fatigante ; les spectacles, à Vienne, finissent beaucoup plus tôt qu'à Paris.

Les théâtres autrichiens ne sont pas à beaucoup près aussi bien éclairés que les nôtres ; on a pour principe de laisser la salle dans le clair-obscur pour donner plus de brillant à la scène. Du reste, ces salles sont pauvres d'ornements, et le Théâtre de la Cour, le mieux décoré de tous, le céderait en éclat à tous nos théâtres de province. Voilà pour l'extérieur, quant au fond des pièces elles-mêmes, je parlerai d'abord de l'Opera.

J'assistai, à Vienne, à une représentation de *Robert der Teufel* (Robert-le-Diable), traduit du français. Les décorations étaient maigres, mais les airs bien chantés et les chœurs exécutés avec un ensemble admirable. Il arriva plus d'une fois que les choristes en masse furent applaudis avec fureur par le parterre, et alors on vit toutes ces têtes de comparses s'incliner avec reconnaissance devant le public. Les Allemands ne se décident pas aussi facilement que nous à applaudir, aussi leurs *bravos* ont-ils un grand prix. Tout acteur qui s'entend applaudir est obligé d'interrompre son rôle et de se prosterner humblement ; cet usage manque de noblesse. Lorsque j'en fus témoin pour la première fois, je n'en fus pas moins étonné que le jour où je me sentis baiser la main par des domestiques auxquels j'avais donné un *pour-boire*. Ce genre de remerciement est encore une habitude viennoise.

Le grand Opéra de Vienne se permet quelquefois l'opéra-comique : j'y vis représenter le *Précepteur dans l'embarras* ; la pièce était suivie d'un ballet, parodie impuissante du bal masqué de *Gustave*. La farce ne convient pas à la nation allemande ; elle est respectable dans son sérieux ; mais lorsqu'elle folâtre, elle folâtre lourdement. Il fallait certes n'être pas difficile en fait de plaisanterie pour rire en voyant Pierrot jeter à son rival Polichinelle un gant de dix pieds de long et le provoquer en duel au canon. Etaient-ce des inventions bien spirituelles que ces hommes déguisés en râpes, en chandeliers, en pupitres ? Un seul travestissement me parut original et piquant. Un magicien, consulté sur un mariage, a recours aux cartes ; ces cartes sont des acteurs et actrices déguisés en rois, dames et valets, et attachés à d'immenses cartons. Dans cet équipage, ils commencent un ballet très curieux, et finissent par une valse grotesque : on croit rêver lorsqu'on voit tournoyer autour de la salle ces cœurs, ces carreaux et ces trèfles.

Je ne dirai rien du Théâtre de la Cour ; j'y vis représenter un long drame historique, qu'il me fut impossible de comprendre. La pantomime est assurément un langage universel ; mais dans les drames allemands les changements à vue sont tellement multipliés, le nombre des personnages est si considérable et ils paraissent sous tant de costumes divers, que l'on s'y perd complètement lorsqu'on est sans connaissance de la langue ; on saisit plus facilement le sujet des pièces de Léopoldstadt. Ce théâtre correspond sous quelques rapports à notre théâtre des Variétés, mais les pièces qu'on y représente ne reposent pas, comme chez nous, sur les situations de la vie réelle. En Allemagne, on voit toujours intervenir l'enfer et l'Olympe, Jupiter, le diable, les brigands et les sorciers. *Nina ou la Métempsychose* commence et finit dans l'assemblée des dieux ; la mythologie est là comme elle était chez nous au moyen-âge, un sujet inépuisable de plaisanteries, et l'on est tenté de croire que ce peuple, qui n'oserait introduire un roi sur la scène, s'en dédommage en livrant *Jupiter* à tous les sarcasmes. Le Jupiter autrichien est frère de notre Shahabaham. Comme lui, il est crédule, naïf, et entouré de ministres imbéciles ; quelquefois, on pousse la hardiesse jusqu'à lui attacher à la ceinture d'énormes ciseaux, emblème européen de la censure. Je remarquai à l'Opéra un autre trait d'audace. Parmi les personnages du ballet figuraient un *Figaro* et un *Basile* avec son grand chapeau. A l'étranger, toute idée hardie, toute allusion spirituelle a toujours une origine française. On dirait que nous sommes chargés de penser pour l'Europe entière.

Le théâtre de Léopoldstadt ne se borne pas à la fantasmagorie ; le mélodrame est aussi de son domaine, l'ancien mélodrame français, avec ses gendarmes, son héroïne et sa caverne de voleurs. *Hedwige, ou la Fille du bandit*, est un chef-d'œuvre du genre. Hedwige, recueillie et élevée, on ne sait trop comment, dans un vieux château, est aimée à la fois par un jeune officier, fils de la maison, et par un autre militaire nommé, je crois, Rodolphe : Rodolphe, très irascible de son naturel, surprend son rival aux pieds d'Hedwige ; il s'emporte, les accable tous deux d'injures, et court dans un bois voisin pour se brûler la cervelle. Là, il rencontre une bande de voleurs qui le désarment et le prennent pour chef. A la tête de ses nouveaux amis, il rentre

(1) M. de Montbel.

comme une erreur, comme une politique mauvaise, je le fais avec mesure, sans jamais incriminer la bonne foi ou la loyauté de ceux à qui je m'adresse.

J'ai droit de me plaindre aussi qu'on ait mis dans le débat un nom qui aurait dû y rester étranger. (Exclamations. Rumeurs.) On l'a fait imprudemment et peut-être coupablement. Il n'est pas permis à personne, pas plus au dehors qu'au dedans, pas plus dans les relations de deux pays constitutionnels qu'à l'intérieur d'un pays constitutionnel, de mêler de tels noms à ces débats... C'est une indignité constitutionnelle contre laquelle je m'élève hautement. (Approbation au centre.)

Dans la question des procédés, je l'ai fait pour la question de nécessité; je tiens à mettre sous les yeux de la Chambre les instructions et les dépêches diplomatiques. Je commencerai par Londres ; car je veux prouver que partout, à Londres, à Madrid, à Paris, nos procédés ont été honnêtes et sincères.

Ici l'orateur établit par des citations de dépêches qu'il n'a jamais manqué de franchise envers l'Angleterre. Il continue :

On a parlé, vous ne l'oubliez pas, Messieurs, de moyens violents et coërcitifs employés pour extorquer le consentement de la reine. Ces assertions ont été présentées officiellement, et vous savez les termes de la dépêche anglaise à ce sujet.

M. Bresson, lui surtout, fut profondément touché de semblables imputations ; il m'écrivit et me détailla l'emploi de son temps pendant cette soirée qui, dit-on, amena la signature de la reine, à la suite d'une orgie de palais et de camarilla. M. Bresson citait le témoignage des personnes avec lesquelles il passa cette soirée chez lui, et il prouva que ce fut le matin seulement qu'un billet du duc de Rianzarès lui apprit que tout était arrangé et conclu.

Le 3 octobre, M. Bresson nous adressait une autre dépêche, dans laquelle il disait :

« La reine a pris sa résolution en pleine liberté ; je ne l'ai pas vue antérieurement à sa détermination ; je n'ai donc pu lui adresser un seul mot relativement à son mariage ; je ne lui en ai pas parlé une seule fois. Lorsque j'ai été reçu en audience par la reine, le programme en avait été réglé par avance : les portes de la salle sont restées ouvertes, et je ne l'ai entretenue que des objets convenus déjà. »

Voyons comment nous avons procédé à Paris.

A Paris, lorsque j'ai appris que le mariage de la reine d'Espagne était décidé, j'ai fait venir lord Normanby ; je l'ai informé de la résolution de Madrid ; je lui ai fait part du projet des deux mariages, que je ne connaissais encore que par une dépêche télégraphique. Lord Normanby m'a demandé si les deux mariages se feraient en même temps. Je lui ai répondu que non ; j'étais en droit de répondre ainsi, car non-seulement rien n'était encore décidé à cet égard, mais encore nous travaillions à Madrid pour que les deux mariages ne se fissent pas simultanément. C'est ce qui résulte, à cet égard, de la lettre que m'adressait, le 28 août, M. le comte Bresson. Vous vous rappelez que le gouvernement français approuvait les deux mariages ; qu'il ne voulait pas que l'un se fît sans l'autre ; mais qu'ils désirait qu'ils ne fussent pas faits simultanément.

Ici M. le ministre donne lecture de cette dépêche dans laquelle M. Bresson annonçait qu'il avait fait tous ses efforts pour faire déclarer que les deux mariages ne se feraient pas simultanément.

Ainsi, continue M. le ministre des affaires étrangères, nous demandions à Madrid que les deux mariages eussent lieu, mais pas en même temps ; et nous obtînmes que le mariage de la reine serait annoncé sans que celui de l'infante le fût.

Il fallut, pour arriver à ce résultat, livrer une bataille. — M. Bresson déclara au cabinet de Madrid, qui voulait annoncer les deux mariages à la fois, que si cela se faisait, il serait obligé de protester, en annonçant le lendemain qu'il annulait tout ce qui avait été fait.

Il y avait donc à cette époque engagement pris pour que les deux mariages se fissent ; la seule question à vider c'était l'époque de la célébration ; si nous avions abandonné le second après avoir conclu le premier, nous aurions manqué non-seulement d'égards, mais de loyauté ; si nous avions dit : Maintenant que le mariage de la reine est arrêté selon nos désirs avec un Bourbon, arrive que pourra du second mariage, nous aurions manqué de loyauté ; le second mariage était conclu, arrêté en même temps que le premier ; nous étions engagés d'honneur dans cette situation à vouloir la simultanéité.

Je lui dis dans cette entrevue que plus je réfléchissais à la nature de la communication qu'il venait me faire, plus j'éprouvais le besoin de lui relire ce que j'avais écrit précédemment, comme la substance de nos conversations antérieures.

Pendant que je lisais, il montrait, par des signes d'assentiment, qu'il confirmait l'exactitude générale de mon rapport.

Le 25 septembre, toute la situation était changée. M. l'ambassadeur anglais m'apportait la protestation de son gouvernement contre le mariage du duc de Montpensier et de l'infante. Je recevais en même temps des nouvelles de Madrid qui confirmaient cette manifestation. Enfin, tout m'annonçait qu'un grand effort allait être fait à l'intérieur et à l'extérieur contre le mariage français. Alors je me suis vu, je me suis senti en face d'un adversaire. (Rires et bruit.) Depuis ce moment, je n'ai pas dit un mot, pas fait un pas qui puisse nuire à ma cause. (Mouvements divers).

Voici, Messieurs, la question de loyauté, de ménagements et d'égards, complètement, aussi complètement que possible, vidée sous le rapport de ce qui s'est fait à Madrid, à Londres, à Paris. Après cet examen, je puis dire, la tête haute et la parole assurée, que nous n'avons rien fait, depuis le commencement jusqu'à la fin, que nous n'eussions le droit de faire. (Très bien ! au centre.)

Et j'ajoute que si nous n'eussions pas obtenu cette double solution à cette grande affaire, notre position en Espagne était totalement ruinée.

Reste une autre question, la plus grande de toutes et la plus difficile à résoudre : celle des conséquences que le double mariage peut avoir dans notre situation vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Europe. (Chut ! chut ! Ecoutez ! Vif mouvement d'attention.)

Je ne veux pas, Messieurs, contester ou amoindrir la gravité de cette question. Je la connais, et je veux que la Chambre, que le pays la connaissent ; les situations font les bonnes conduites, et les bonnes conduites aident à dissiper les situations graves. (Très bien ! très bien !)

Voilà notre position dans la Péninsule. L'honorable M. Thiers a fort judicieusement apprécié cette position en disant que nous ne devions ni désirer, ni demander autre chose en Espagne qu'un gouvernement ami... Un gouvernement ami, voilà ce dont nous avons besoin, et voilà pourquoi nous avons toujours déclaré à l'Espagne que nous ne voulons servir de patron à aucun parti.

M. le ministre des affaires étrangères cite à ce sujet les dépêches adressées à l'envoyé de France à Madrid, et dans lesquelles il recommande l'union, la patience et la modération avec une quasi-tendance vers les progressistes ou toute administration qui prendra les rênes du gouvernement en Espagne.

Voilà quel fut toujours notre langage, continue M. Guizot. Il est vrai que quand nos conseils n'ont pas suffi pour amener entre les partis la fusion que nous désirions, nous avons été fidèles à nos amis.

Je ne m'exagère pas la valeur des liens de famille, je sais qu'ils n'ont pas aujourd'hui la même importance qu'autrefois ; mais quand les intérêts des peuples sont identiques, quand leur politique est la même, les liens de famille, les unions des princes ajoutent une puissante consolidation aux intérêts des peuples. Les peuples doivent retirer de ces unions de grands avantages ; car tout est important, tout est grave dans les sociétés ; les peuples ne sont pas comme des corps inanimés, ils ne se règlent pas comme les cieux, comme les astres, d'après des lois immuables, éternelles.....

Peuples, empires, princes, ministres, obéissent aux mêmes instincts, aux mêmes tendances ; ils consultent leurs intérêts, leurs passions, leurs sentiments ; ils ont leur liberté d'action. La prévoyance et la prudence sont le gage d'une grande politique. (Mouvements divers.)

Nous sommes évidemment en Espagne, et envers l'Espagne, dans une meilleure situation qu'avant les deux mariages ; j'ajouterai que l'Espagne elle-même est dans une excellente position. Depuis la célébration des mariages, l'ordre n'a pas cessé de régner dans la Péninsule ; les élections se sont faites librement, tranquillement. Un nouveau ministère succède à l'ancien, et rien n'est changé dans nos relations avec l'Espagne ; le libre jeu des institutions constitutionnelles s'accomplit sans secousses, sans réactions, sans que l'influence de l'étranger se fasse sentir. (Mouvement.)

La réaction n'est pour rien dans le changement de cabinet qui vient d'a-

sur cette mer.

J'arrive au dernier point, à l'attitude de l'Europe continentale dans cette question. (Mouvement d'attention.)

L'attitude des grandes puissances continentales dans la question des mariages espagnols a été calme, pacifique ; cette attitude ne peut nous inquiéter.

Les grandes puissances continentales n'ont point adhéré à la politique de l'Angleterre, malgré les instances de l'Angleterre ; seulement, ne vous y trompez pas, des efforts seront faits pour entraîner les puissances à combattre notre politique.

Les grandes puissances de l'Europe, je l'espère, resteront dans cette situation ; elles garderont leur attitude tant que notre politique, sans démentir son origine de juillet, restera pacifique, conservatrice, dévouée à l'ordre.

Vous ne pouvez pas compter sur leur amitié ; vous pouvez compter sur leur sagesse, sur leur intelligence, sur leur intérêt bien entendu. (Approbation.)

Nous voulons la paix, et l'Europe la veut comme nous. Nous l'avons prouvé et nous le prouverons encore, si vous ne vous écartez pas de la politique que vous avez suivie pendant quinze ans.

Un dernier mot sur les puissances étrangères. Savez-vous ce qui leur est arrivé, et comment elles ont compris les mariages espagnols ? (Mouvement d'attention.)

Quand les puissances secondaires ne craignent pas la France comme puissance révolutionnaire et conquérante, elles lui sont très bienveillantes, elles désirent sa force et sont prêtes à la soutenir. Entendez bien ma réserve : quand elles ne craignent pas la France comme puissance révolutionnaire et conquérante... (Rumeur prolongée.)

Aux extrémités. — Ce n'est pas à vous qu'elle le sera.

M. GUIZOT. Eh bien ! aujourd'hui elles ne la craignent pas... (Rires et interruptions ironiques aux extrémités) et je m'en félicite grandement dans l'intérêt de la force de mon pays et de son crédit en Europe, car le jour où la France apparaîtrait de nouveau comme puissance révolutionnaire et conquérante, tenez pour certain que sa force et son crédit en Europe, ainsi que sa dignité, seraient également diminués... (Au centre : Bravo ! bravo !)

Eh bien ! les puissances secondaires ont vu dans l'affaire des mariages espagnols la preuve de la sagesse, de la force, de l'efficacité de la politique française. Elles en ont toutes porté ce jugement. Elles se sont toutes réjouies de cette solution. Messieurs, permettez-moi ce mot : l'affaire des mariages espagnols est la seule grande chose que nous ayons faite seuls, complètement seuls, depuis 1830... (Au centre : Bravo ! bravo ! Rires et murmures ironiques aux extrémités. Agitation prolongée.)

L'Europe spectatrice, l'Europe impartiale en a porté ce jugement. Soyez sûrs que cet évènement vous a raffermis en Europe. Soyez sûrs que toutes les puissances secondaires qui vivent avec tant d'accord avec les grands Etats et suivent leur politique, sont unanimes pour reconnaître que votre situation avec l'Europe est meilleure qu'elle ne l'était auparavant.

Avec l'Angleterre, une bonne conduite et du temps raccommoderont les difficultés du moment.

Avec les grandes puissances continentales, pourvu que vous persévériez dans la politique d'ordre et de conservation... (Interruption aux extrémités.)

Messieurs, s'il fallait à chaque fois recommencer les discussions que nous soutenons ici depuis dix-sept ans, s'il fallait venir montrer sans cesse que la politique que nous avons pratiquée n'a pas été une politique d'abaissement et d'affaiblissement ; que, bien loin de là, elle a remis la France en honneur, en crédit dans toute l'Europe... (Bruyantes protestations aux extrémités. — Agitation générale et prolongée.)

Recommencer sans cesse des discussions de ce genre, c'est impossible. Il faut que les points qui ont été irrévocablement fixés jusqu'ici, nous les prenions pour des résultats obtenus et incontestables.

Ainsi que nous l'avons dit pendant seize ans, nous dirons encore aujourd'hui : Non, la politique n'a point faibli ! non, la France n'est point amoindrie ! Bien loin de là, elle jouit en Europe de plus de crédit, et nous maintenons que si cette politique d'ordre et de conservation n'avait pas été pratiquée, vous n'auriez pas été en état de résoudre en Espagne la question qui y a été résolue. Elle aurait été résolue contre vous. (Vifs applaudissements au

---

dans le château qu'habite Hedwige, massacre le propriétaire, et force la jeune fille à conduire les bandits dans une grange où sont entassées les richesses de la maison. Lorsqu'ils sont tous entrés, à l'exception du chef, Hedwige ferme la porte à double tour et met le feu au toit de chaume. Cris des voleurs que la flamme consume. Le chef resté en dehors lutte avec Hedwige pour lui arracher la clef de la grange ; enfin il la terrasse, s'empare des clefs ; mais au moment où il va ouvrir la porte, l'héroïne saisit le fusil du bandit et lui brise le crâne.

Cependant, le tocsin retentit ; le jeune officier arrive à la tête des gendarmes et de paysans armés de fourches ; le groupe fait tableau aux dernières clartés de l'incendie, et la toile tombe aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

On voit que le mérite de ces pièces ne consiste pas dans l'invention, mais elles sont semées de jeux de mots qui plaisent au peuple, et l'on y exécute des danses de montagnards tyroliens. Quant à la musique, elle est admirable quand elle est sérieuse ; les Allemands veulent-ils faire rire, ils sont obligés de nous emprunter *J'ai du bon tabac* et *Marlborough s'en va-t'en guerre*.

L'usage où sont les acteurs allemands de saluer profondément le public toutes les fois qu'on les applaudit, amène quelquefois des situations ridicules ; j'en vis un exemple : dans une représentation des *Montaigus* et des *Capulets*, Juliette fut tellement applaudie, au moment où on l'emportait dans la tombe, qu'elle fut obligée de ressusciter deux scènes trop tôt, et de venir s'incliner devant le parterre pour rentrer ensuite dans son cercueil.

Si les Allemands jouissent d'une grande réputation comme instrumentistes et comme choristes, on les regarde généralement comme des *solistes* assez médiocres. Cependant *Semiramis*, cette pièce si riche en mélodie, fut exécutée à Vienne aussi purement que par des Italiens. Il faut avouer toutefois que la langue allemande n'est pas douce, ni sonore, et que ses rauques aspirations vont mal à de gracieuses cantatrices.

On représente quelquefois à l'Opéra des ballets français ; les danseurs ne sont pas sans quelque mérite, et nous avons vu dans la *Somnambule*, une Viennoise monter sur les toits, escalader les murailles avec une légèreté qu'on ne soupçonnerait pas dans des jambes autrichiennes. Ces ballets sont courus principalement par les étrangers ; les habitants n'aiment que la musique et surtout la musique d'Haydn et de Mozart ; je voulus entendre à Vienne la *Création* d'Haydn ; le théâtre était inabordable. Le concours était d'autant plus grand que l'Empereur devait assister à la représentation. Somme toute, si Vienne possède des choristes excellents, des orchestres justement célèbres et des danseurs très passables, il n'en faut pas conclure que les théâtres de cette ville puissent lutter, sous aucun rapport, avec les nôtres. Il est en Autriche des établissemens d'un autre genre que Paris n'a pas encore égalés.

Je parlerai d'abord de l'Arsenal, collection d'armes beaucoup plus riche et plus originale que notre Musée d'artillerie ; quatre galeries d'une longueur immense ne peuvent contenir tous les trésors de l'Arsenal ; la cour elle-même est remplie de canons, et la grande porte est couverte de trophées. Après avoir admiré la combinaison ingénieuse des sabres et des fers de lance qui garnissent un premier vestibule, je m'avançai dans la cour ; on y voyait des canons fleurdelysés pris à Louis XIV, des mortiers-monstres et des coulœuvrines de 12 pieds. Les fenêtres étaient ornées de boulets ramés enlacés en guirlandes, et le long des murs serpentait une lourde chaîne qui fut tendue sur le Danube lors du siége de Vienne par les Turcs. Nous pénétrâmes ensuite dans les galeries : partout le fer étincelait ; des sabres unis par la poignée et disposés en croix, en soleils, en rosaces, cachaient les murs. Au plafond, des armes de toute espèce, artistement entrelacées, figuraient l'aigle à deux têtes de l'Autriche ; deux batteries de pistolets remplaçaient les yeux ; les plumes du corps étaient formées de baïonnettes croisées, celles des ailes, de lames de sabre, et des canons de carabine réunis en piliers soutenaient la voûte.

Dans chacune des quatre galeries, cinquante mille fusils, serrés en faisceaux, représentaient des tours, des bastions, des courtines ; au sommet de ces remparts de fer on entrevoyait des pièces d'artillerie, des bannières et des armures de chevaliers.

Nous remarquâmes dans les embrasures des fenêtres :

Un canon de cuir bouilli ;

Un fauconneau monté sur affût ;

Une machine composée de 50 fusils ; tous peuvent partir à la fois : c'est un feu de peloton monté sur deux roues ;

Un canon de fer cannelé, et chargé de boulets de plomb.

Parmi les trophées qui décorent les murailles, nous distinguâmes :

Des timbales turques et des queues de pacha ;

Un ballon d'ingénieur, muni de sa nacelle ;

Les chaînes dont Sobieski délivra les prisonniers chrétiens ;

Des faulx polonaises ;

L'armure de Rodolphe de Habsbourg ; elle est dorée, ciselée. Sur la rondache est gravé un sujet allégorique ;

L'armure de Charles-Quint ; en tirant l'épée du fourreau, nous vîmes un dessin sur la lame ; c'était le portrait de François Ier ;

Mathias Corvin sur son cheval de bataille ;

Lasta, reine des amazones de Bohême ;

La cuirasse de Lasta annonce une taille bien prise ; l'armure est grande et tous les membres sont bien proportionnés ; mais la visière représente un visage de fer hideux et grotesque, les pieds sont terminés par des poulaines de deux pieds de long, en acier et pointues comme des baïonnettes.

On regarde comme très authentiques une armure d'Attila, un chapeau de Godefroi de Bouillon, une armure de Sobieski ; mais ce que l'Arsenal possède de plus curieux, c'est une large bannière des croisés représentant la passion de Jésus-Christ.

On sait que les Autrichiens ont été constamment battus par les armées françaises, et l'on concevra mon étonnement en apercevant dans la galerie une multitude de drapeaux tricolores.

Certes, ces trophées ne viennent pas de Marengo, ni d'Austerlitz ; et quelques-uns d'entre eux sont si bien conservés, si brillants de broderies et de dorures, qu'ils paraissent avoir été pillés dans un magasin plutôt que conquis sur un champ de bataille. Ce qui console, d'ailleurs, c'est de lire sur ces enseignes : *5e bataillon de vétérans nationaux, 6e cohorte de la garde nationale*. On sait que la guerre n'est pas le métier des gardes nationaux, et il est déjà bien glorieux pour eux d'avoir été assez près de l'ennemi pour que l'ennemi ait pu leur prendre quelque chose. Il est fâcheux de retrouver dans un arsenal autrichien les aigles du 65e, du 37e et du 106e de ligne ; mais, après tout, ce ne sont que trois drapeaux, et M. de Sémonville a repêché bien des aigles autrichiennes dans les caves miraculeuses du Luxembourg.

On nous montra quelques médailles frappées avec le canon pris sur les Français, j'ignore à quelle occasion ; mais si l'on fondait ensemble toutes ces médailles, on n'aurait pas un canon de six pouces de longueur. Quel est donc le canon que les Autrichiens nous ont pris ? Quelque jouet du roi de Rome.

Nous vîmes, sous une cloche de verre, les clefs de la ville de Lyon. Si Napoléon avait emporté les clefs de toutes les villes où il est entré, la France aurait à cette heure un bel assortiment de serrurerie.

En sortant de l'arsenal, mon regard tomba sur un drapeau de carbonari. Ce drapeau est bleu et blanc ; on y lit en italien une invocation à la mort.

Le Grand-Hôpital de Vienne n'est pas moins remarquable que l'Arsenal. On traverse cet hôpital par une longue enfilade de cours plantées d'arbres, des jets d'eau s'échappent de plusieurs bassins. Les édifices consacrés aux sciences et aux arts ne sont pas moins somptueux ; le plafond de la bibliothèque impériale est peint à fresque ; le cabinet d'histoire naturelle occupe quatre étages dans le palais du prince ; mais une chose manque en Autriche, c'est l'ensemble, c'est un grand accord national. L'empereur fait des collections en grand seigneur plutôt qu'en chef d'Etat ; les musées du prince Rasoumofsky et surtout du prince de Lichtenstein sont encore plus magnifiques que les siens. A Paris, ce luxe des particuliers est inconnu ; il n'est pas de ministre ni de pair de France, fût-ce même M. Soult, qui puisse ouvrir au public quatre étages encombrés d'originaux précieux. Mais aussi nous avons le Louvre et la galerie du Luxembourg.

L'aristocratie la plus puissante et la plus éclairée n'obtiendra jamais les mêmes résultats qu'un peuple entier centralisant ses forces. Ce qui arrêtera longtemps les progrès de l'Autriche, c'est que cet empire est composé d'éléments divers, agissant chacun pour son compte, sans pensée générale, sans but commun. L'Allemand n'entend pas la langue du Bohême, ni le Vénitien celle du Polonais ; la Hongrie, encore à demi sauvage, conserve contre l'Autriche des répulsions nationales, et le gouvernement se prête à cette opposition incessante, parce qu'il sait qu'une révolution ne trouverait pas d'unanimité et qu'il pourrait dompter l'une par l'autre ces nationalités hostiles.

Quand la haute politique cessera-t-elle d'être une vaste exploitation ? Quand la maxime infâme : *diviser pour régner* excitera-t-elle tout le mépris qu'elle mérite ? Quand les gouvernements se mettront-ils à la tête de la civilisation et placeront-ils au dessus de la pensée de leur conservation celle de l'avancement des peuples ?

VICTOR HENNEQUIN.

FIN.

dans la forme et dans le fond.

Ainsi, un gouvernement qui depuis seize ans a cherché à maintenir de bonnes relations avec tout le monde a vu déchirer devant ses yeux les traités de 1815. Pendant ce temps-là, l'Angleterre s'est fait une position merveilleuse. Elle comprend quel parti elle peut tirer de notre situation, et alors chaque jour elle use de nos difficultés avec l'Europe, elle nous en menace, elle tire parti de nos embarras.

Ce fait a été confirmé par les paroles que vient de prononcer M. le ministre à cette tribune. Il a dit que des efforts seront faits auprès des puissances continentales, que des instances seront réitérées. Ainsi donc, ni vis-à-vis des puissances du Nord, ni vis-à-vis de l'Angleterre nous n'avons pas depuis dix-sept ans amélioré notre position. Nous sommes toujours exactement en face des mêmes difficultés.

Quelle est donc vis-à-vis du continent, vis-à-vis de l'Angleterre, la raison de cette situation difficile?

Entre le continent et nous, il n'y a pas d'intérêts qui résistent à une alliance. La Russie, pour ses intérêts, a plus à redouter l'Angleterre que nous; nous n'avons avec l'Autriche aucune rivalité commerciale. La Prusse, par sa position géographique, par l'esprit de ses populations, est chaque jour conduite de plus en plus à se rapprocher de nous. Mais entre elle et la France il y a l'esprit de conquête et l'esprit de liberté dont on nous suppose animés.

L'esprit de conquête, Messieurs, les gouvernements du Nord savent bien que la France nouvelle n'a pas la prétention des générations qui l'ont précédée; mais il leur importe de garder ces apparences auprès des nations qu'ils gouvernent. C'est à nous de protester contre une telle supposition, de détruire ces calomnies.

Il vient de se passer ici un fait qu'il importe de signaler. Au commencement de cette discussion, j'ai pris la parole pour éloigner de nous cette accusation de perpétuer parmi nous l'esprit de conquête. J'ai vu avec bonheur, avant-hier, dans l'éloquent discours de M. Odilon Barrot, les mêmes idées se reproduire. (Mouvement.) Vous avez entendu hier l'honorable M. Thiers défendre vivement les mêmes idées. (Chuchottements.)

C'est là un fait grave. Quand, après dix-sept ans, le gouvernement a tout fait pour détruire l'opinion que la France est animée de l'esprit de conquête, que l'opposition tout entière fait ici la même déclaration, il importe que ces paroles retentissent au delà du Rhin, et qu'il soit bien compris enfin que ceux qui nous accusent d'esprit de conquête calomnient la France.

Il y a eu en 1840 un fait qui n'a pas été bien apprécié. Les populations allemandes n'ont pas compris qu'ayant à nous plaindre de l'Angleterre et menacés de ce côté d'un conflit, c'est sur le Rhin que nous ayons dû songer à porter nos efforts. Ce fait, je le répète, n'a pas été bien compris; il importe d'autant plus que notre voix soit entendue lorsque nous repoussons tout ce qui ressemble à l'esprit de conquête, lorsque nous professons le respect des nationalités.

Cet obstacle est donc sinon facile à lever, du moins bien près de l'être.

Quant à l'esprit de liberté, il ne dépend de personne dans cette enceinte d'en arrêter les développements. Mais un autre fait est incontestable, c'est que l'esprit de liberté s'étend chaque jour au delà de nos frontières. Il s'opère en Allemagne un travail que nulle puissance ne saurait arrêter. Ce progrès de l'esprit de liberté est la loi de ce monde, et loin d'être un obstacle, il sera bientôt un lien entre ces peuples et nous.

Que devons-nous faire pour sortir d'une situation dont tout le monde reconnait le danger? M. le ministre des affaires étrangères nous disait tout à l'heure: Continuons de garder dans notre politique générale cette modération, cet esprit de conservation que le gouvernement s'est constamment appliqué à maintenir, et les difficultés disparaîtront. Voilà dix-sept ans que nous pratiquons cette politique modérée, conservatrice, et les difficultés n'ont pas disparu. (Rumeurs, marques d'adhésion).

La France, par sa position, par son passé, ne peut pas abdiquer le rôle qu'elle a joué en Europe. Quoi que vous fassiez, elle sera toujours à la tête du mouvement régulier, mais progressif, des libertés générales. Toutes les fois que vous ferez aux puissances du Nord une concession spéciale, vous n'aurez pas résolu le débat, vous n'aurez fait que l'ajourner.

Ainsi, la situation est dominée par une nécessité qui échappe à votre pouvoir: heureusement le mal a son remède en lui-même.

Ce qui peut assurer la grandeur et l'avenir de notre pays, c'est de rompre le faisceau des trois puissances du Nord, au point de vue de la liberté des peuples.

Je disais donc à la chambre qu'il importe de rompre le faisceau des puissances continentales. Depuis quelque temps, l'Allemagne se fait remarquer par de grandes tendances constitutionnelles, et le jour où la nation prussienne, d'accord avec son roi, aura un gouvernement constitutionnel, de ce jour l'alliance des trois puissances sera détruite.

Je sais qu'on dira: Ce jour est encore éloigné, et vous n'y pouvez rien. Je sais, Messieurs, que notre rôle n'est pas de combattre, mais d'aider, mais de soutenir, mais d'encourager. Il s'opère en ce moment dans le monde un mouvement remarquable: les petites puissances se montrent inquiètes de l'attitude qu'ont prises les grandes puissances. Voyez ce qui se passe en Suède, voyez ce qui se passe sur les bords du Rhin.

On vous indiquait hier comme le remède à la gravité de la situation le retour à l'alliance anglaise. C'est surtout sur cette partie du débat que je veux appeler l'attention de la Chambre. Ah! sans doute, s'il s'agit d'une alliance sincère, sérieuse avec l'Angleterre, sans doute nous y applaudirons; mais la question est de savoir quelle valeur aura cette alliance, et surtout de quel prix nous la paierons. Pensez-vous que la chute de tel personnage politique consolidera nos rapports avec le gouvernement britannique? Ne [illegible] le gouvernement anglais n'abandonnera pas cette situation si favorable de gaîté de cœur et par pur esprit de libéralisme.

Trouverons-nous dans le passé quelque acte qui puisse infirmer cette prévention? verrons-nous l'Angleterre faire des concessions par esprit de libéralisme?

On a beaucoup parlé de la manifestation qu'a faite le gouvernement anglais en reconnaissant notre révolution. Il y avait là un calcul très simple. Vous le savez, le gouvernement de la restauration n'était pas, comme nous, séparé des puissances du Nord; l'Angleterre avait vu décroître son ascendant, et elle avait vu la France réaliser, en face de l'Europe indifférente, des projets contraires à la puissance britannique. Il importait à l'Angleterre de constituer la France en suspicion vis-à-vis des puissances du Nord: voilà pourquoi elle a reconnu la révolution. Ce qui le prouve, c'est que c'est un ministère tory qui a pris cette grande mesure.

Plus tard, dans les temps héroïques de l'alliance anglaise, qu'avez-vous vu? En Belgique, en Espagne, en Portugal, qu'avez-vous vu? Jamais l'Angleterre n'a soutenu une politique généreuse et libérale qu'autant que ses intérêts matériels n'en souffraient pas.

Nous ne pourrions donc rentrer dans cette alliance anglaise que par des sacrifices. Cette alliance nous est-elle indispensable? Des hommes qui l'ont pratiquée avec fermeté ne l'ont pas cru. Je veux parler de M. Thiers et de M. Guizot.

M. BILLAULT lit à l'appui de son argumentation des passages de deux discours de ces honorables membres.

Je voulais seulement, continue l'orateur, démontrer que l'attitude de l'Angleterre est telle que vous n'avez rien à en attendre de sérieux et de stable, et que vous recommencerez une troisième fois avec elle ce que vous avez déjà éprouvé deux fois. Si c'est là ce que promet cette alliance, pourquoi y rentrer? Pourquoi pas maintenir seulement notre indépendance avec de bons rapports? Croyez-vous qu'il vous suffira de vous montrer sages, bienveillants et circonspects vis-à-vis des puissances étrangères? Vous n'avancerez pas vos affaires.

Ne cherchez pas d'alliance avec l'Angleterre, ne recherchez pas d'alliance avec les puissances du Nord. Mais tenez pour certain que vous ne pouvez trouver de meilleurs auxiliaires que les idées généreuses qui fermentent chez les nations. Là est la force, là est l'avenir.

Mais vous serez seuls, nous répond-on. Oui, si vous appelez être seuls avoir toutes les sympathies généreuses.

Je rappellerai en terminant un seul fait. Un jour on a voulu faire abstraction de la France. C'était le jour du traité de Vienne. On s'occupait de stipuler des garanties contre la France. On comptait cependant que rien ne pourrait être fait de stable sans elle, on l'appela. Croyez-vous que les puissances d'Europe oseront refuser à la France si puissante par sa force de cohésion et par les sympathies des peuples ce qu'elles offrirent spontanément à la France de l'empire vaincue? Nous ne le craignons pas.

Je n'ai pas voulu passionner la chambre; j'ai cherché seulement à lui exposer quelques idées utiles, et je crois l'avoir fait. (Très bien!)

M. BERRYER demande le renvoi de la discussion à demain. (Adopté.)

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S. à Lyon. — C'est le 10 décembre que nous avons reçu les notes biographiques sur A. P., et nous en avons accusé réception dans la p. c. du 11. — Elles sont très suffisantes. — Nous servons l'abonnement demandé et faisons droit à la condition.

M. H. M. au Val de l'Arg. — On a bien reçu en son temps votre bonne lettre; ce n'est pas la poste qui peut se charger d'une réponse: on en a trop à vous dire; on trouve qu'il s'est passé bien des jours depuis qu'on ne vous a serré la main; et vous? n'y a-t-il pas longtemps que vous n'avez vu Paris? — Nous transmettons à MM. P. et P. Q.

M. U. à Isles-sur-S. — Reçu les 30. — Merci à vous et à M. L. — Nous mettons aujourd'hui à la poste l'acte demandé.

M. P. C. à Besançon. — Nous n'avons que les 10 actions de 1843. — Les 3 de 1840 sont depuis longtemps détachées de la souche. — Vous recevrez les 10 à la première occasion.

M. V. à Cherbourg. — Adressez-vous à M. Feuardent, libraire. — Nous rectifions.

M. C. à Châlon-sur-Saône. — Reçu les 127, 20. — Cordial accueil à MM. Ce., Co., D. et G. — Nous avons lu, et nous serions bien fâchés de répondre.

M. de B. à Metz. — Nous acceptons et expédions.

M. G. à Loos. — Nous avons bien reçu les 40 exemp. — Merci.

M. B. à Brest. — Reçu les 200. Vous faites bien de tout nous transmettre. — Vous comprendrez en voyant le volume du *bull.* qu'il ait pu être retardé.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 4 février. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 4 978 q. 39 k. — Ventes, 1804 q. 11 k. — Restant, 20 702 q. 24 k. — Cours moyen du jour, 61-46. — Cours-taxe de quinzaine, 58-67. — Ventes en disponibles: Gruaux, 03 q. 14 k. 75-40 à 82-25. — 1re marque, 275 q. 48 k.; 61-15 à 33-70. — 2e marque, 113 q. 04 k.; 59-25 à 60-50. — 3e marque, 42 q. 57 k.; 50-30 à 51-»». — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, 60 q. 24 k. — Relevé, 133 q. 45 k. — Ventes à livrer, 803 q. 55 k. 59-50 à 62-40. — Cuisson, 153 q. 86 k. »»-»» à »»-»». — Revente, 24-115 q. 78 k. 55 à 17-40.

[illegible]	» 7»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	25
PORTUG. 5 0/0 1837	» 56 »¦»	— d° [illegible] 1844	» »»» »»	Nord-Ponte	[illegible] »»
HOLL. 2 1/2	» »» »¦»	PIÉMONT	» »»» »»	Zinc V. M.	»»»» »»
HAITI	» » »¦»	AUTRICHE	» »»» »»	Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6150

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	685 »»	Orléans à Vierzon.	580 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	092 50	— à Bordeaux	517 50
Paris à Orléans...	1237 50	Marseille à Avign..	832 50	Nord	612 50
— à Lyon.....	491 25	Paris à Strasbourg	468 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Bals masqués. — L'Opéra donnera, samedi 6 février, son dernier bal avant les jours gras. C'est ordinairement le plus remarquable de tous et le plus original, tant à cause du nombre que de la variété des costumes. Aussi déjà toutes les loges sont-elles prises.

— Dimanche prochain 7 février, pour la dernière fois avant les jours gras, l'Opéra-Comique livrera sa charmante salle à la foule joyeuse qui s'y rencontre chaque semaine avec empressement. Tout annonce que la réunion sera nombreuse!

Spectacles du 6 février.

8 h. »¦» OPÉRA. —
8 h. »¦» FRANÇAIS. — Le Vieux de la Montagne (1re représentation).
7 h. 1¦2 ODÉON. — En province.
8 h. »¦» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
8 h. »¦» ITALIENS. — Giovanni.
7 h. »¦ VAUDEVILLE. — Trois Rois, Trois Dames, Mlle Navarre, Capitaine.
6 h. »¦» GYMNASE. — Maître Jean, Irène, l'Article 213.
6 h. 1¦4 VARIÉTÉS. — La Vendetta, Fille terrible, les Péchés, les Armes.
7 h. »¦» PALAIS-ROYAL. — Enfantillage, Poudre, Tableaux, Chambre.
7 h. »¦» PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Tableaux (Mme Keller).
6 h. 3¦4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1¦4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »¦» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3¦4 COMTE. — Le Monte-Cristo, la Maison des Fous, la Barbe.
6 h. 1¦2 FOLIES. — La Planète, le Médecin, la Belle au Bois dormant.
5 h. 1¦4 DÉLASSEMENTS. — Reine Margot, Marceline, Parlez au portier.
6 h. 1¦2 BEAUMARCHAIS — L'Orpheline, Intermèdes, Grégoire.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

La Diplomatie de l'Avenir.

Jusqu'à ce jour la politique internationale, cette science qui devait unir les peuples et les rendre solidaires, s'est attachée à les diviser; elle devait s'appuyer au grand jour sur les sympathies des nations. Elle a spéculé dans l'ombre sur les intrigues des cabinets; elle devait être véridique, loyale; elle a mieux aimé prendre un masque. Au lieu de faire protéger les peuples faibles par la confédération des forts, elle a coalisé honteusement les grands contre les petits. Elle a autorisé, conseillé ces attentats qui se parent du nom de conquête, d'annexion ou de partage; mais les relations entre les peuples ne sauraient conserver longtemps ce caractère faux et subversif. La vérité, la justice, l'association qui doivent unir entre eux les individus présideront dans un avenir prochain à la vie collective des nations.

Cet avenir n'est pas loin de nous, car le monde officiel, encore aveugle et sourd, lorsqu'il s'agit des souffrances du travailleur, le monde officiel qui n'entrevoit pas la solution des grands problèmes de politique intérieure, fait de rapides progrès dans la conception du droit international. Pendant la semaine qui vient de s'écouler, la Chambre des députés s'est réunie tous les jours, afin de discuter l'Adresse qu'elle doit présenter au roi. Qu'est-il ressorti de cette discussion? C'est que la France, protectrice de tous les droits, de toutes les existences nationales, se sent blessée elle-même, quand il se commet en Europe un crime de lèse-nation, c'est qu'elle proteste énergiquement, et contre l'attentat de Cracovie, et contre ces traités de 1815, qui ont réglé la destinée de tant de peuples, sans consulter leurs sympathies.

Tous les partis ont reconnu que la guerre est funeste, que le rôle de la France n'est pas de faire des conquêtes. mais d'étendre son influence et sa vie morale. Un conservateur, M. Desmousseaux de Givré, l'a dit le premier; un radical, M. Garnier-Pagès, l'a répété; MM. Billault, Guizot, Berryer, l'ont proclamé chacun à son tour, Enfin, il n'est pas jusqu'à M. Thiers qui ne se soit écrié:

> Quant à la conquête, non! nous ne devons plus la vouloir. Pour ma part, on m'offrirait.... un Dieu m'offrirait pour la France la monarchie universelle..... je ne l'accepterais pas.
>
> Ce qui convient à la France, c'est la protection éclairée de la liberté des peuples.

Sans désirer la conquête, sans vouloir la guerre, tous les orateurs ont cependant compris que l'empire des traités de 1815 touchait à son terme, et que le premier ébranlement de l'Europe amènerait l'indépendance de l'Italie, de la Hongrie, de la Bohême et la résurrection de la Pologne.

Autre pas en avant: l'*entente cordiale*, c'est-à-dire l'alliance anglaise oppressive et trop chèrement payée, n'existe plus pour nous. Le cabinet a eu le courage de la rompre; fasse le ciel qu'il ait le courage de ne pas la renouer! Pour la première fois depuis 1830, nos hommes d'Etat regardent sur le continent; ils passent en revue les forces vives de l'Europe, ils soupçonnent que les alliances durables, puissantes, les alliances qui ne trahissent pas sont les alliances de nations et non pas de cabinets. M. le ministre des affaires étrangères a parlé de la bienveillance qu'éprouvent pour notre pays les Etats de second ordre; enfin, MM. Billault et Dufaure, résumant dans un parti nouveau toutes ces ten-[illegible] la nécessité d'une alliance de la France et de l'Allemagne, d'une alliance fondée sur les vœux, les intérêts, les sentiments communs aux deux pays.

Le système de politique extérieure sur lequel nous appelons depuis dix années l'attention de la chambre, est mis enfin à son ordre du jour. Le monde politique s'éclaire, et la lumière qui se fait d'abord sur un point de l'horizon, finira par les illuminer tous.

Chambre des Députés — Discussion de l'Adresse.

Depuis plusieurs sessions, l'éloquence de M. Berryer s'était endormie; elle s'est réveillée aujourd'hui et, dans un discours magnifique, elle a repris son essor.

M. Thiers s'exprime avec esprit et lucidité, M. Guizot avec une autorité magistrale; mais, si nous exceptons M. de Lamartine dans ses bons jours, il n'y a dans la Chambre qu'un homme à l'éloquence poétique, entraînante, inspirée; qu'un véritable orateur, c'est M. Berryer.

La première partie de son discours a présenté peu d'intérêt, il avait jugé nécessaire de se traîner après tant d'autres sur la question des mariages espagnols; mais ce n'était qu'un prélude; par degrés, la chaleur, le mouvement, les splendides images lui sont venues. Qu'on ne cherche pas ce discours dans les journaux. L'orateur, sa voix, son geste, la vibration de tout son être sont nécessaires à l'effet immense qu'il produit. Quand le discours est fini, l'inspiration de M. Berryer est une âme qui remonte au ciel et qui ne laisse dans les journaux qu'un cadavre.

Pendant longtemps la magnifique improvisation de M. Berryer a laissé l'assemblée frémissante.

C'était un murmure confus de voix exprimant l'admiration; la sonnette de M. Sauzet cherchant, dans l'intérêt du ministère, à rétablir l'ordre, c'est-à-dire à refroidir l'enthousiasme, se faisait entendre inutilement. Les accents de l'orateur avaient fait oublier toutes les distinctions de parti et remué profondément toute l'assemblée.

Ce grand succès n'est pas dû seulement à la puissance oratoire de M. Berryer, mais encore et surtout au sentiment qui l'animait, sentiment plus large encore que le patriotisme, car c'était la conscience de toutes les grandes choses que la France doit accomplir dans l'intérêt de l'humanité.

Aucun parti ne peut donc revendiquer le succès de M. Berryer, le parti légitimiste moins qu'un autre, car l'orateur, en montrant de quelle importance il était pour nous d'être influents en Espagne, s'est écrié: *Peu m'importe qui règne à Madrid, Christine ou don Carlos!*

La peinture de la puissance de la France, malgré son isolement actuel, de ce qu'elle pourrait et devrait faire en Suisse, en Italie, en Espagne, en Afrique, a été grandiose; l'ironie amère qui s'y cachait contre la politique actuelle, n'était rien à la grandeur du tableau. M. Berryer a prouvé que si nos ministres n'avaient pas été complices de l'annexion de Cracovie, du moins, avec un peu de clairvoyance, il leur eût été facile de connaître un projet signalé par plusieurs journaux. Il a montré qu'on n'avait pas *voulu* savoir, de peur d'être obligé de protester avant l'acte et d'appuyer la protestation par des faits.

Que le ministère, après avoir manifesté, dans un intérêt dynastique, un peu d'indépendance et d'énergie, soit disposé à retomber dans les concessions, dans les faiblesses, et à solliciter le rétablissement de l'entente cordiale, c'est ce qui devient malheureusement assez clair. L'impression produite par M. Berryer lui-même n'a pu décider la chambre à voter un amendement destiné à protéger la dignité et les intérêts légitimes de la France.

Mais aussi pourquoi M. Berryer n'a-t-il pas donné à notre diplomatie des conseils pratiques, pourquoi faire si bon marché de l'alliance avec la Prusse? Les dangers de l'alliance anglaise exclusive et de l'alliance moscovite sont compris par tous les hommes sincères et désintéressés dans ces questions. Quant à l'alliance avec les peuples de l'Allemagne, menacés d'une part par la conquête et l'oppression russes, de l'autre par l'invasion du commerce anglais, cette alliance réunit tous les avantages, elle est la conclusion naturelle de notre situation. M. Berryer le reconnaîtra tôt ou tard.

Nous ne dirons rien de MM. de Lasteyrie, de Maleville, Bureaux de Puzy, Quatrebarbes qui, après M. Berryer, se sont montrés à la tribune, d'autant plus que toutes les questions sur lesquelles ces honorables ont interpellé le ministère, ont été ajournées.

M. de Quatrebarbes, défenseur des chrétiens du Liban, faisait aujourd'hui son début oratoire. Des encouragements lui sont dus.

La Question sociale et le Monde officiel.

A toutes les époques historiques, il y a toujours eu, dans le monde officiel, un élément progressif auquel les masses pouvaient rattacher leurs espérances.

Dans Rome, parvenue à l'apogée de sa puissance, cet élément progressif, c'était Marius ou César; lors de l'invasion des Barbares, c'étaient les évêques et l'Eglise chrétienne; pendant le moyen-âge, c'était la papauté; plus tard, c'étaient les rois de France affranchissant les communes et transformant la féodalité militaire; en 89, lors de la réunion des Etats-Généraux, c'était une fraction de la noblesse; sous la Restauration, c'était la gauche constitutionnelle animée par la voix éloquente des Foy et des Manuel.

Soit que l'élément progressif fût parvenu à s'établir au pouvoir, soit qu'il ne résidât encore que dans l'opposition, il était l'expression officielle du mouvement politique et social; il servait de lien entre cette portion restreinte de la société qui gouverne et l'immense majorité qui subit les conditions faites par le gouvernement.

Aujourd'hui, il n'existe plus rien de semblable. Pour la première fois peut-être, depuis l'origine des sociétés humaines, on ne trouva plus, ni dans le pouvoir, ni dans l'opposition officielle, cet élément de progrès auquel les masses puissent se rattacher sympathiquement.

Qu'on jette les regards sur le monde parlementaire, et qu'on nous dise où est l'idée sympathique aux masses, l'idée qui puisse inspirer foi et dévouement aux prolétaires de France et à l'Europe! Qu'on jette les regards sur le monde officiel, et qu'on nous dise où est le drapeau autour duquel puissent se rallier tous ceux qui souffrent du présent, tous ceux qui implorent un meilleur avenir! Qu'on nous dise où est l'homme, où est le groupe d'hommes, qui a derrière lui une opinion publique représentant les tendances des sociétés modernes!

Serait-ce dans le pouvoir? Mais le pouvoir a cessé de répéter que son rôle doit se borner à conserver ce qui existe. Le pouvoir déclare constamment qu'il ne veut rien changer à l'état politique, industriel et social. Quand on s'est adressé à la Chambre des députés pour demander l'organisation du travail, le président n'a-t-il pas répondu que la Chambre avait à faire des lois, et non à s'occuper

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 7 FÉVRIER 1847.

UN PEU D'OR.

I.

SIXIÈME ÉTAGE.

Un jour d'automne gris et humide jetait en se levant tout enveloppé de son manteau de brouillard, ses lueurs blafardes dans une petite mansarde de la rue Saint-Martin. Sa naissante et douteuse clarté venait à propos remplacer la lumière non moins douteuse et mourante d'une lampe à la mèche fumeuse et crépitante. Les pétillements des dernières gouttes d'huile éveillèrent une jeune fille assoupie auprès d'une table en bois blanc, aux pieds calés avec du papier replié, mesure que l'absence de plusieurs carreaux rendait nécessaire; des dentelles et des rubans y étaient entassés. C'était là sans doute le tribut d'une nuit de travail et d'insomnie.

La jeune fille fit un pénible effort pour rendre à ses membres endoloris l'activité et la souplesse perdues dans l'engourdissement où l'avait plongée le sommeil et le froid. Elle réunit les diverses pièces d'ouvrage éparses sur la table et sembla en calculer le prix; son visage fatigué exprima une douce satisfaction. Retenant son haleine, marchant sur la pointe du pied, elle alla tirer doucement les rideaux de serge qui enveloppaient un lit de bois aussi commun que celui de la table, si ce n'est qu'il conservait encore quelques écailles de vernis. La courageuse enfant put contempler alors la figure pâle et amaigrie d'une compagne dont elle n'avait point, cette nuit-là, partagé la couche.

— Pauvre sœur, elle dort! Mon Dieu, envoyez-lui de bien beaux songes et retardez son réveil, car le breuvage qui adoucit ses souffrances est épuisé, et je ne serai pas, avant midi, assez riche pour lui en acheter d'autres.

— Henriette, murmura tout-à coup une voix faible, Henriette, il est bien tard. Viens te reposer, ma sœur.

— Tu te trompes, Louise; il est tard, à la vérité, mais seulement en égard à l'heure où il faut que je descende au magasin.

— Déjà! Et la dormeuse qui avait ainsi oublié la marche du temps, ouvrit des yeux étonnés.

— Ah! j'ai été paresseuse aujourd'hui, reprit en minaudant la première, tandis qu'elle lissait ses cheveux devant un miroir, comme si elle sortait du lit; je t'ai rendue victime de mon indolence, ma bonne Louise, puisque ma précipitation à me lever a causé ton réveil.

Deux grosses larmes s'échappèrent de la paupière de Louise.

— Tu ne dis pas vrai, Henriette: tu as veillé! J'ai bien senti que ta main ne reposait point dans la mienne; autrement, mon sommeil eût été plus doux.

— Un démenti, à moi, ta sœur aînée! Mademoiselle, on vous élevait bien mal à cette belle pension, tenue par votre marraine; Louise, vous prenez trop au sérieux votre état d'enfant gâté; prenez garde, je me fâcherai.

Henriette souriait pour appeler un sourire sur les traits décolorés de sa sœur. Elle aperçut le double sillon tracé par les larmes, elle s'élança vers le lit et essuya sous des baisers la trace qu'elles avaient laissée sur les joues de Louise.

— Souffres-tu davantage, ma pauvre Louise?

— Non, non... au contraire; je me sens forte; je respire plus librement. Je veux me lever tout de suite.. je puis travailler.

— Que dis-tu?

— Oh! je t'en prie.. Mon Dieu, je suis donc bien malade?

— Folle, serait-il sage d'user ainsi tes forces naissantes! Attends jusques à demain, ou plutôt.. eh bien, oui, la semaine prochaine.

Louise secoua tristement la tête.

— D'ailleurs, aujourd'hui, nous sommes riches; c'est samedi. Compte sept jours rapportant chacun un franc cinquante centimes, cela nous donne dix francs et quelque chose; en plus...

— Oui, tes nuits...

— Oh! pas toutes, et la première somme se trouve doublée.

Les deux jeunes filles entendirent en ce moment des pas résonner dans la chambre située à côté de leur mansarde.

Le lieu qu'elles habitaient avait dû jadis former une espèce de cabinet lambrissé, attenant à la pièce voisine. Le propriétaire, par philanthropie sans doute,—les petits logements sont si rares maintenant!—le propriétaire, disons-nous, avait fait élever une cloison, ce qui lui permettait d'offrir aux malheureux un réduit, fort peu habitable, il est vrai, mais qu'il ne louait, le saint homme! pas plus de 80 fr. par an, sans avoir pour cela rien diminué sur le loyer primitif de la pièce contiguë ainsi tronquée.

Le bruit des pas entendus interrompit les calculs d'Henriette.

—Adieu, Louise, je me sauve! M. Théodore commence sa toilette, il est huit heures.

— Ma chère Henriette, veux-tu rendre ces livres à notre voisin?

— C'est bon! Tu sais bien [illegible] oubliera pas de venir te les changer, et tu m'en voudrais beaucoup, [illegible] rusée, de lui ôter l'occasion de te faire sa cour.

— Il a l'air si doux, [illegible] franc...

— Ta, ta, ta! L'o[illegible] t'a[illegible] [illegible] sévérité dans tes jugements.

— Ai-je tort, à ton [illegible]

— Non, je le juge digne en tous points de mon estime et de ton... admiration. Seulement, je lui reproche un peu de coquetterie, trop d'élégance dans sa toilette; aussi, je ne crois guères aux économies dont il parle, et quoique son état de graveur...

Henriette se tut; deux coups légers avaient été frappés à la porte. L'ouvrière s'empressa d'ouvrir, et M. Théodore, l'obligeant voisin, entra, regardant comme une invitation le gracieux sourire de la sœur de Louise.

Nous devons l'avouer, les remarques de celle-ci, au sujet du jeune graveur (car il était jeune), se trouvaient pleinement justifiées. Sa vareuse négligemment entr'ouverte cachait à demi un pantalon de beau drap. Elle laissait passer le col et les manches d'une chemise blanche et fine. Des guêtres à boutons de nacre enveloppaient un pied dont la chaussure brillante faisait valoir la forme bien cambrée.

—Vous partiez, mademoiselle Henriette? dit timidement le nouveau venu.

— Et très vite, je vous assure.

— Si je suis importun, renvoyez-moi.

— Cela ne me regarde pas, puisque je sors; demandez cela à Louise. Au revoir!

Henriette disparut rapidement, car, au magasin, une minute de retard faisait perdre l'heure tout entière. C'était cinquante-neuf minutes de travail gagnées pour le maître de l'établissement, pauvre diable qui encaissait chaque année vingt ou quinze mille francs de bénéfice net. Rendons-lui cependant cette justice, qu'il payait avec une intégrité remarquable, à la fin de chaque semaine, les six ou huit sous par heure, accordés aux plus habiles ouvrières; l'honnête homme!

Théodore vint s'asseoir au chevet de Louise.

— Vous avez entendu, mademoiselle Louise, faut-il que je parte ou que je reste?

Louise rougit et lui tendit la main.

— Quand vous n'êtes pas là, vous savez bien que je vous attends.

Le graveur garda dans les siennes la main fiévreuse de l'enfant, et resta silencieux.

— Me trouvez-vous plus malade, Théodore?

— Pour moi qui vous ai toujours vue ainsi, vous ne l'avez jamais été; cette pâleur, cet air languissant, ces yeux à demi voilés me semblent en vous des beautés inséparables de votre nature; peut-être seriez-vous moins jolie sous de riches couleurs et avec un visage souriant.

— Hélas! ce qui est pâle sera livide demain... après... Dieu le sait! ce qui est languissant deviendra morne bientôt, et les yeux se voileront tout-à-fait. Cette beauté qui vous plaît tant, je l'achète bien cher, au prix de ma vie!

— Méchante enfant! me verriez-vous aussi calme si je n'étais assuré qu'un rayon de soleil vous rendra la joie et la santé!

quand l'excès de leurs souffrances ne les pousse pas à la révolte active.

L'élément progressif se trouverait-il davantage dans cette autre partie du monde officiel qu'on appelle l'*Opposition*, et dont la fonction consiste plus spécialement à critiquer, à discuter, à enseigner? Hélas! les théoriciens du monde officiel, pas plus que ses praticiens, ne connaissent et n'expriment les besoins des masses sociales. L'opposition n'a plus d'unité, c'est-à-dire qu'elle n'a plus de vue commune. L'opposition s'est fractionnée en mille groupes divers, sans passé et sans avenir, sans traditions et sans espérances. Il y a des individus opposants, il n'y a plus d'opposition. De temps en temps, quelques lueurs peuvent jaillir de ces critiques individuelles; mais cela ne suffit pas pour former la colonne lumineuse qui doit guider Israël dans le désert.

Cette décrépitude, cet anéantissement de l'opposition, étaient inévitables. En effet, puisque le pouvoir déclare qu'il est uniquement conservateur, puisqu'il avoue que sa mission n'est pas de connaître et réaliser le progrès, il est évident que l'opposition n'a plus qu'une parole à dire: « Voici comment j'entends le progrès! voici comment je formule les besoins des masses! voici comment je propose de les satisfaire! » Si l'opposition ne prononce pas cette parole, elle doit se dissoudre et périr. Or, elle n'a prononcé rien de pareil.

Non, il n'y a plus aujourd'hui d'opposition sérieuse dans le monde officiel, et la poussière qui s'est formée des débris de ce mécanisme si puissant autrefois, ne sert plus qu'à troubler la vue des hommes politiques. Quant aux masses sociales, elles se sont complètement éloignées de cette opposition tombant en poussière; car elles n'ont pu y apercevoir cet élément de vie et de progrès auquel elles sont habituées à rattacher leur confiance et leur espoir.

Le monde officiel est donc tout à fait dans l'isolement; il ne peut plus se mettre en rapport, par aucun de ses côtés, avec la pensée et les sympathies des masses; il est, pour ainsi dire, retranché dans cette forteresse qu'on appelle *la légalité*. Ainsi renfermé dans le cercle des pouvoirs légaux, le monde officiel n'entretient plus que des relations matérielles avec les masses sociales; il n'est plus lié à elles que par la police et l'impôt. Les masses sentent qu'elles sont contenues, mais qu'elles ne sont pas gouvernées. Et, en effet, pour elles le monde officiel ne se manifeste que par la conscription, l'huissier et le percepteur. Aussi détournent-elles leurs regards des cérémonies menteuses et des discussions si souvent vaines de la région gouvernementale. Elles ne lèvent plus les yeux en haut; car il n'en descend plus ni lumière qui les éclaire, ni chaleur qui les vivifie. Elles cherchent de tous côtés l'idée progressive, l'idée qui puisse leur inspirer confiance et espoir; mais bien souvent elles s'égarent dans les erreurs les plus antisociales, dans les rêves les plus contraires à leur amélioration et à leur bonheur.

Une pareille situation peut-elle durer longtemps? Nous ne le pensons pas. Quand l'élément progressif n'est plus dans le monde officiel, l'élément progressif doit naître et se former ailleurs. Les sociétés humaines ne peuvent pas vivre sans une pensée collective, sans une représentation intellectuelle qui prépare l'avenir, qui travaille au perfectionnement social, et qui se rattache ainsi la confiance, l'espoir et le dévouement des masses. On a beau imaginer des mécanismes de représentation politique; tous ces rouages ne servent à rien, ou plutôt ils servent à broyer les masses pantelantes et égarées, quand ils ne sont pas animés, vivifiés par l'idée [...] ils ne savent d'où, mais qui éclairent déjà de tous côtés la nuit politique? Qu'ils enseignent ces idées de progrès du haut de la tribune, ou qu'ils les réalisent administrativement! S'il contribue ainsi à accélérer le réveil intellectuel des masses, le monde officiel pourra reconquérir peut-être cette confiance et ces sympathies qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Yankee-Doodle, ou le Charivari de New-York.

Nous venons de recevoir les premiers numéros d'un journal américain publié à New-York, sous le titre de *Yankee-Doodle*. Nous y remarquons, au milieu d'épigrammes politiques très piquantes, des idées d'une haute critique sociale. On dirait que les spirituels rédacteurs de ce journal se sont inspirés de ce que les socialistes ont écrit contre les travers de la civilisation. Il y a, en effet, dans les ouvrages des écrivains socialistes, une mine inépuisable d'épigrammes, de satires et de situations comiques. Quand la plume des journalistes exploitera cette mine féconde, elle en fera jaillir sans peine une multitude de pierres précieuses, colorées et brillantes, qui charmeront l'esprit du lecteur. Alors la critique politique et sociale sera d'autant plus amusante et d'autant plus utile qu'elle sera faite en vue de la réédification, et qu'à travers le grotesque, le laid, le ridicule, elle laissera apercevoir le beau, le sérieux, l'harmonique. Nous sommes étonnés que les petits journaux de l'Europe n'aient pas encore saisi ces nouveaux éléments de succès, et ne soient pas entrés hardiment dans ce chemin de traverse qui mène à reculons vers l'avenir. Pourquoi faut-il que ce bagage critique, qui est la partie transitoire et préliminaire de la science sociale, ait traversé l'océan Atlantique, et nous revienne de ces contrées neuves où le trappeur, la hache à la main, abat ces grandes forêts vierges que nul contact civilisé n'a souillées? Ne serait-ce pas un indice des destinées qui attendent les pays américains? Ne serait-ce pas une preuve que la civilisation corrompue de l'Europe, transplantée dans ces régions, doit y sécher sur pied, pour faire place à un ordre social plus parfait?

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE.

Les Amours au Phalanstère.

La LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE mettra en vente, mardi prochain, une jolie petite brochure, format Casin, ayant pour titre: *les Amours au Phalanstère*. C'est la collection, revue et corrigée, des articles que notre collaborateur, M. Victor Hennequin, a publiés l'année dernière dans la *Démocratie*, et qui ont mis les contempteurs de l'Ecole sociétaire dans l'impossibilité de continuer loyalement leurs attaques passionnées contre nous, contre notre marche et contre notre but.

Les *Amours au Phalanstère* renferment l'exposé clair et rapide, d'un point de doctrine sur lequel on sait que l'Ecole sociétaire a fait toutes réserves, mais qui n'en est pas moins, pour quelques esprits, une cause de préjugés contre la nature de notre mouvement.

Cette brochure est donc une nouvelle arme à l'usage de nos amis; nous les engageons à la mettre entre les mains de toutes les personnes qui produisent contre l'Ecole sociétaire des objections tirées de l'ordre moral.

Le prix est de 50 centimes. En prenant douze exemplaires à la fois, on les reçoit *franco* pour 4 francs.

Nous mettons aujourd'hui en vente la 24e livraison de la THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, par FOURIER. La souscription reste toujours [...]

[...] sant de dix siècles, est près de rapprocher et d'unir dans une étreinte fraternelle tous ses membres épars, la nation européenne est divisée par une guerre intestine, et chacun de ses peuples, altéré de sang et de pillage, jette un œil de convoitise sur les peuples voisins, attendant le moment où il pourra les écraser sous le poids de ses armes.

C'est un mensonge... Faites abstraction un moment, par la pensée, des gouvernements qui président aux destinées des divers Etats, et que verrez-vous? Des Russes, des Allemands, des Anglais, des Français, des Espagnols, des Italiens, etc., qui n'ont aucune haine les uns pour les autres, qui, tout au contraire, s'aiment, se recherchent, se traitent réciproquement avec cordialité, parce qu'ils commencent à se sentir frères. Qui donc maintient entre eux des barrières? qui donc les arme les uns contre les autres, et demain peut-être les précipitera sur le champ de bataille pour s'entre-tuer? — Qui?... l'Egoïsme et l'Ignorance!

Car si les peuples cherchent à s'unir, les Cabinets européens se jalousent et se font une guerre interminable. Dans les uns, l'Egoïsme domine, l'égoïsme d'une race ou d'une aristocratie; dans les autres, c'est l'Ignorance, — en France notamment.

Après nos grandes révolutions faites au nom des droits sacrés de l'Humanité, comment en est-on venu dans des discussions solennelles, à agiter les destinées de l'Europe, sans parler d'autre chose que d'intrigues diplomatiques et de petites combinaisons matrimoniales, et sans invoquer une seule fois avec autorité les grands principes de justice, les droits et les intérêts réels des peuples? On aurait pu prendre cette semaine la Chambre des députés pour une assemblée de courtisans préoccupés des petits intérêts de leur prince et de ses mesquines rivalités avec les princes voisins, mais pas un instant elle ne s'est élevée à la hauteur d'un Sénat, représentant d'un grand peuple qui depuis des siècles travaille pour l'émancipation des nations, et a versé à cette œuvre sainte ses trésors et son sang. Egoïsme, Ignorance, voilà la gangrène qui dévore nos sommités sociales.

Mais, tandis que les sciences philosophiques et religieuses, encore dans l'enfance, éclairent mal la marche des sociétés, les sciences fixes accomplissent avec un succès admirable leur part dans l'émancipation humaine. Au même moment où la Science, fouillant les profondeurs des cieux, ajoutait, par le calcul, un astre nouveau à notre univers, elle se préparait à faire disparaître de la terre l'antique malédiction. — Se trouvant seule sur la terre, luttant dans de profondes angoisses contre la nature, qui semblait vouloir l'écraser, l'Humanité avait prononcé sur elle-même une prophétie terrible, en disant à la femme, esclave dévouée: *Tu enfanteras dans la douleur;* et à l'homme: O homme! né dans la douleur, tu vivras dans la douleur.

Non! les temps sont révolus, la femme va devenir libre; elle cessera d'être l'esclave de l'homme et en même temps l'esclave de la nature. La science métaphysique, la science sociale l'affranchira du joug de l'homme, et la placera à son véritable rang dans la société; la science physique, la science des phénomènes naturels, l'affranchira du joug de la nature. La Nature est vaincue, heureuse de sa défaite, la douleur disparaît, et demain, brisant l'anathème traditionnel, LA FEMME N'ENFANTERA PLUS DANS LA DOULEUR pour que l'Humanité ne vive plus dans la douleur. Encore un pas, un seul pas dans la science, et les phénomènes, déjà si admirables, produits par l'invention des découvreurs américains (l'insufflation d'éther sulfurique), s'étendant à l'acte qui donne la vie à l'homme au prix des souffrances de celle qui l'engendre, feront resplendir cette lumineuse vérité que les temps approchent où l'Humanité, échappant enfin aux longues épreuves de son enfance, arrive à l'âge auquel elle accomplira en toute liberté et en pleine [...]

— Le soleil est caché pour bien long-temps, Théodore. Oui, je le crois aussi, c'est un ami bienfaisant; mais il ne vient plus se jouer sur mes rideaux, il me refuse ses tièdes caresses... Sentez-vous? j'ai froid... ma main tremble!

Théodore colla ses lèvres sur la main qui, brûlante tout à l'heure, s'était glacée. Il la sentit enfin se réchauffer. Louise s'accouda sur l'oreiller.

— Oh, si l'air était plus doux et plus pur, je me sens la force de vivre parfois.

Le jeune voisin poussa une exclamation de joie.

— Oh, mon ami, ne fondez pas une espérance sur une chimère, n'imitez pas ma sœur; elle espère toujours, elle, malgré la sentence d'un médecin, un grand médecin qui vint un jour. Je l'ai bien entendu, quoiqu'ils parlassent tout bas: « Ce qu'il faudrait à cette enfant, c'est l'atmosphère douce et vivifiante de Rome ou de Naples; l'art ne peut rien pour elle, la nature seule la sauverait. » Dire cela à de pauvres gens, n'est-ce pas prononcer leur arrêt? Henriette, cependant, s'obstine à croire que l'on ne meurt pas à vingt ans... Son chagrin sera bien grand... Théodore, vous m'avez dit que vous m'aimiez...

— En doutez-vous, Louise?

— Non, l'on ne ment pas aux mourants, n'est-ce pas? et l'on ne refuse rien à ceux que l'on chérit.

— Chère Louise, je ne vous ai pas menti, parce que je sais que vous vivrez.

Louise montra tristement le brouillard, mouillant les carreaux de la fenêtre.

— Voilà mon linceul.

— Que vouliez-vous m'ordonner?

— Vous prier d'acquitter une dette, de celles-là que des trésors d'argent ne sauraient payer. Vous le savez, Henriette me prodigue depuis longtemps, souriante et bonne, ce qu'elle a au monde de plus précieux: son repos, sa liberté, sa vie, pour soutenir, adoucir la mienne.

— Oui, c'est un ange dont l'aile réchauffe le sein de son frère.

— Eh bien! en échange de tout cela, je veux lui léguer ce que j'ai trouvé de meilleur sur cette terre, ce qui fait la joie et l'orgueil de ma misère, ce que j'eusse préféré à la grandeur et à la richesse: votre amour, Théodore!

— Que dites-vous? mon Dieu!

— Quand je ne serai plus là, qui mieux que vous rendra ses larmes moins amères en y mêlant les siennes, sur quel cœur plus sensible pourrait-elle reposer son front chargé de douleur et de fatigue? Vous viendrez tous deux orner de quelques fleurs le lit de terre où je dormirai pour toujours, comme vous entouriez d'affection et d'amour la couche de douleur où je sommeillais parfois. Vous vous aimerez, car de toutes les sympathies, celle de la douleur est la plus grande.

Louise se tut. Théodore sanglotait; enfin, il murmura bien doucement:

— Si vous éprouviez un peu de cet amour que je vous ai voué, oh! vous ne parleriez pas ainsi.

— Vous vous trompez. En effet, ce sentiment s'épure au contact du trépas. Au-delà, voyez-vous, on aime encore, j'en suis sûre; seulement, de même que l'avare laisse ici-bas son or tant chéri, le héros ses trophées sanglants, de même les amants déposent au seuil de la tombe l'orgueil et la jalousie. Ah! que l'on me rende la vie, et vous verrez les mauvaises passions inhérentes à notre nature terrestre assaillir mon cœur; je ne vous dirai plus: Aimez Henriette... mais moi seule; fiancée ou épouse, mon égoïsme renaîtrait.

— Eh bien! Louise, puisque vous ne voulez pas vivre, car j'en suis sûr, les idées que vous nourrissez sont plus funestes que votre mal; puisque, pour couronne de fiancée, vous choisissez une branche de cyprès, j'adopte, moi, pour bouquet l'immortelle funéraire. La même couche devait nous recevoir: il ne m'importe plus que ce soit un lit nuptial ou un sépulcre... j'y dormirai à vos côtés.

Louise jeta ses deux bras autour du cou de Théodore, et ses longs cheveux essuyèrent comme un voile parfumé les pleurs de l'ouvrier.

— Ne dis pas cela... laisse moi tout mon courage... Si tu savais comme il est triste de mourir à vingt ans!...

Des pas précipités se firent entendre tout-à-coup, et la sœur de Louise entra en courant:

— Eh! vite, il faut devancer l'heure de ton lever, ma chère Louise; je t'annonce une visite! Pour vous, monsieur Théodore, votre patron ne vous félicitera guères de votre diligence.

Théodore s'essuyait les yeux. Après avoir bien refoulé avec la paume de ses mains les nouvelles larmes qu'il sentait prêtes à déborder, il sortit en répétant à demi-voix:

— Un peu d'or la sauverait! Il y a des gens qui en ont tant, qu'afin de le dépenser ils le jettent à pleines mains sur une carte, dans un pari... Dieu leur pardonne!

Puis, soit qu'il voulût donner aux dernières traces de son émotion le temps de s'effacer, soit qu'il subît l'influence de ces découragements qui ôtent toute activité à l'esprit et toute force au corps, il rentra dans sa chambre, et tomba sur une chaise, où il demeura sans mouvement et sans volonté.

II.

LES LOISIRS D'UN DANDY.

Henriette, après avoir versé à sa sœur quelques gouttes d'une bienfaisante potion, s'était empressée de procéder à la toilette de la pauvre Louise.

— Tu dis donc, Henriette, que le fils de M. Desroussels, votre patron, est arrivé hier de Montpellier?

— Où il a été reçu docteur en médecine; c'est, dit-on, un savant; il n'en est pas moins aimable et beau cavalier, un peu fat peut-être, à ce qu'il m'a semblé.

— On a prétendu, je crois, que sa conduite n'était pas très régulière avant son départ de Paris, et s'il faut s'en rapporter aux bavardages de magasin, j'ai entendu dire alors que c'était pour cette même raison que son père l'envoyait à Montpellier achever ses études.

— Bah! quelque escapade de jeune homme. Je me porte caution, moi, de son bon cœur: il s'est souvenu de toi, et en apprenant que depuis sept mois tu étais malade, il s'est écrié: « Je veux aller la visiter tout de suite, cette jolie petite Louise que j'aimais tant; je la guérirai, et je veux danser à sa noce! Elle est encore embellie, n'est-ce pas?... Nous verrons... » Et... écoute! c'est lui, je gage! Dieu merci, je n'ai plus que ce foulard à nouer autour de ton cou.

La porte de la petite mansarde s'ouvrit en effet, poussée par la main fraîchement gantée d'un élégant jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans. Son premier soin fut de s'appliquer à l'œil un lorgnon d'écaille qu'il dirigea vers Louise. Le résultat de cette impertinence, dont il ne se doutait même pas, fut un petit *hum*! de satisfaction, échappé à son admiration sans doute.

Louise était confuse, Henriette embarrassée; quant à M. Desroussels fils, il s'étendit sans façon sur la seule chaise qui, depuis que Louise était assise, restait vacante.

— Mademoiselle Henriette, dit-il enfin d'un ton dégagé, vous le savez, un médecin est presque un confesseur; mon père d'ailleurs a des dentelles à vous remettre, il faut les employer sur-le-champ, prétend-il; laissez-moi donc causer avec cette aimable enfant; nous serons bien vite, je l'espère, beaux et bons amis.

Henriette hésitait, mais comme elle n'avait aucune raison de suspecter un tête-à-tête semblable, elle embrassa le front de sa sœur et sortit sur une belle révérence adressée à M. Arthur Desroussels.

Ce dernier rapprocha sa chaise chancelante du fauteuil fané de Louise, tandis qu'il murmurait entre ses dents: « Cela ferait, pardieu, une jolie maîtresse; il y aurait de l'honneur à la lancer... »

Arthur prit la main de la jeune fille qui se prêtait d'assez mauvaise grâce à cette familiarité.

— Allons, ma gentille Louise, confiez au médecin ces jolis doigts, plus tard vous les abandonnerez à l'ami. De quel mal vous sentez-vous atteinte?

Louise analysa avec une mélancolique résignation les caractères de sa maladie.

Par hasard, Arthur avait, durant quelques moments de désœuvrement, étudié plusieurs cas semblables à la clinique de Montpellier. Aussi, le médecin laissa-t-il échapper une exclamation d'impuissance en regardant les vitres de la croisée ternis et humides, derrière les-

renonça bientôt à poursuivre sa marche. Le commandant fut tué raide; la pièce fut un instant compromise, et le 31e se retira laissant au pouvoir des Arabes le cadavre du commandant et ceux des autres tués, au nombre de 15. Le général, de son côté, se décida alors à faire aborder l'oasis par le côté du camp, et cette mission fut confiée à trois compagnies du 2e de ligne, qui y entrèrent très résolûment. Mais, comme les compagnies du 31e, celles-ci rencontrèrent des obstacles à chaque pas. Il fallait, pour avancer, abattre à force de bras les murs en terre dont chaque jardin est clos, et il était très difficile de se reconnaître dans ce dédale d'impasses, de jardins, de ruelles et de maisons. La résistance était des plus opiniâtres, et l'ennemi avait sur nous l'avantage de ses retranchements naturels, de la connaissance des lieux, etc.

» On avançait néanmoins; mais les blessés étaient déjà nombreux, il fallait se dégarnir pour les enlever et il n'y avait pas de réserve. Les officiers agissaient chacun pour son compte et d'après ses inspirations, attendu le manque de direction et le défaut de communication.

» Le général fit sonner le rappel.

» Au résumé, le 2e de ligne a eu 7 tués et 24 blessés; le 31e, 15 tués et 60 blessés; le 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique et l'artillerie comptent ensemble 29 blessés.

» Les Arabes accusent de grandes pertes. Ils sont venus traiter à minuit avec le général qui, dit-on, leur aurait imposé une contribution de 50 000 fr. Ils ont rendu les corps et apporté au camp un couscoussou-monstre.

» L'oasis est soumise jusqu'à nouvel ordre. »

GRANDE-BRETAGNE.

L'Angleterre et l'Irlande.

L'Irlande est toujours la grande question qui occupe le parlement et les journaux anglais. Les mesures proposées par le gouvernement ont été appuyées par tous les partis dans les deux chambres, quoique les principaux journaux et l'opinion publique des classes industrielles aient vivement critiqué ces mesures. En effet, comme nous l'avons dit la semaine dernière, toute la commisération du gouvernement anglais s'est portée sur les propriétaires de l'Irlande, en laissant les prolétaires à la merci de leurs maîtres et seigneurs des classes privilégiées.

Il n'y a guères d'espoir pour les pauvres travailleurs, ni en Irlande ni en Angleterre, tant que durera l'esprit féodal et aristocratique dans la Grande-Bretagne; car le sens moral des privilégiés est tellement faussé, qu'un homme comme sir Robert Peel, l'un des plus libéraux des aristocrates, ne rougit pas, en parlant des bonnes œuvres des dames de l'Irlande, de distinguer en plein parlement les *dames* et les *femelles* (*ladies and females*) de l'Irlande.

Il semblerait que les riches et les pauvres n'aient rien de commun entre eux, pas même les sentiments du cœur, ni la dignité qui sépare l'homme de l'animal. Avec de pareils sentiments de la part des riches, le progrès pacifique et régulier en Angleterre nous paraît tout à fait impossible.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que ces distinctions odieuses dans la bouche d'un Anglais n'ont pas la même gravité qu'elles auraient dans la langue française. Il y a la preuve que le sens moral manque aux âmes infatuées de l'aristocratie anglaise; car nous savons que de telles distinctions sont très blessantes pour les autres classes.

cent millions par an de leurs terres, mais qu'ils ne touchent réellement que le quart de cette somme. Les usuriers absorbent les trois autres quarts, ou 225 millions sur 300. Voilà le fond du mal pour le moment, car les propriétaires ne peuvent rien faire pour améliorer leurs terres et donner de l'ouvrage aux malheureux affamés, tant que durera cet état de détresse.

Il est évident que les riches et les pauvres sont dupes d'un mauvais système hypothécaire et financier, et que l'industrie qui produit tout, est partout opprimée par des manœuvres d'usure, d'agiotage et de monopole. La société civilisée est menacée de ruine et de révolutions dans toute l'Europe comme en Irlande par ce système mercantile, qui suce le sang des peuples, et dérange l'équilibre de la production et de la distribution naturelle des richesses. La production est en grande partie paralysée par les manœuvres qui troublent la distribution de la richesse, et, pourtant les gouvernements qui devraient craindre les effets de ces tendances perturbatrices sont eux-mêmes dupes du mirage mercantile qui montre le monopole sous les fausses apparences de la liberté.

Les journaux anglais rapportent que le prix du pain a diminué depuis quelques jours, et que le prix des étoffes de coton et de laine est aussi en baisse dans les fabriques de Manchester. En somme, il y a un grand malaise dans l'industrie et le commerce chez nos voisins d'outre-Manche.

ALLEMAGNE.

Enquête sur les grains. — Maximum. — Bureaux de renseignements pour les travailleurs. — Refus de la ville de Naumbourg d'élire un député. — La Gazette des Professeurs.

La presse allemande, lasse d'insérer tous les jours de longues jérémiades sur la misère publique, commence à discuter les moyens à employer pour assurer l'avenir. Plusieurs journaux des bords du Rhin et du Mein ont proposé une enquête générale sur les grains. « Nous avons l'assurance, dit une feuille de Francfort, qu'il y a en Allemagne assez de grains pour deux ans. Nous proposons donc aux gouvernements de faire une enquête sévère afin de constater la quantité de blé qui se trouve dans notre pays. Ce n'est qu'après cette enquête qu'il serait possible de prendre des mesures efficaces. A Dieu ne plaise, ajoute ce journal, que nous prêchions aucune doctrine qui puisse porter atteinte à la propriété! mais il nous semble que tout gouvernement a le droit de savoir si cette penurie de vivres est réelle ou factice, si elle est le résultat de mauvaises récoltes ou l'œuvre de quelques bons spéculateurs. Qu'on n'oublie pas que c'est une question de vie et de mort pour toute l'Europe. S'il est bien prouvé qu'il y a assez de grains dans le pays, nous défions les propriétaires d'oser spéculer sur la nourriture du pauvre. »

Un journal de Berlin, *die Zeitungshalle*, est allé bien plus loin. Il avait annoncé que le gouvernement prussien venait de défendre, sur le marché de Berlin, la vente d'une mesure de pommes de terre au-dessus d'un maximum fixe. Cette nouvelle a été accueillie avec joie par toute la presse prussienne; plusieurs feuilles l'ont fait suivre d'observations justificatives. « Enfin, disent-elles, le gouvernement paraît se réveiller de son incurie et songer à prendre des mesures nécessaires, quoique sévères. » Mais le lendemain, la police de Berlin a déclaré que la nouvelle était fausse; que le gouvernement n'avait aucun droit d'intervenir dans les transactions du marché, et de porter atteinte à la

villes de province. Des établissements semblables existent également à Dresde et à Leipzig, où ils ont rendu de grands services à la classe ouvrière.

Nous avons, dans le temps, parlé du magistrat de la ville de Naumbourg, ville prussienne dans la province de Saxe, lequel a refusé d'élire un député pour l'*Etat provincial*. « Puisque tous les vœux que les *Etats provinciaux* adressent au roi restent stériles; puisque Sa Majesté, dans ses réponses officielles, dénie aux *Etats* tout droit, même celui de faire des vœux contre l'opinion du gouvernement, il est complètement inutile d'élire un député, une institution politique sans action n'étant qu'une comédie dérisoire et une perte de temps. » Voilà à peu près les conclusions prises par le magistrat de Naumbourg.

Le roi, à peine instruit de cette résolution, menaça la ville de la priver de tous ses droits municipaux. Le conseil municipal en activité fut dissous et un autre nommé à sa place. La semaine passée, le nouveau conseil devait procéder à une nouvelle élection. Il se trouvait qu'un membre de l'ancien conseil municipal était absent pendant la discussion, et comme par ordonnance du roi tous les membres de l'ancien conseil ont été frappés d'interdit pour l'*Etat provincial*, ce membre absent seul était éligible. Le nouveau conseil donc, bien que nommé par le roi, a élu à l'unanimité cet ancien conseiller, député de l'*Etat*. C'était une nouvelle protestation contre le gouvernement, car on savait que, quoique absent, ce conseiller partageait l'avis de ses collègues. A peine nommé, le nouveau député a décliné l'honneur de représenter la ville de Naumbourg, cette députation n'étant pas chose sérieuse. Toute la presse prussienne a pris parti pour le gouvernement contre le magistrat de Naumbourg, mais cette ville n'en a pas moins fait preuve de courage et de patriotisme, et si les autres villes suivaient ce conseil, le *roi de Prusse* serait forcé ou de changer de langage avec les *Etats provinciaux* ou de donner enfin la constitution promise et jurée solennellement par son père.

Il va paraître à Heidelberg un grand journal politique, sous le titre de *Gazette allemande*. Ce journal sera rédigé par le professeur Gervinus, auteur d'une histoire de la littérature allemande. M. Gervinus est le professeur libéral de la bourgeoisie. Lui et ses amis, y compris le professeur Dahlmann, rêvent une nouvelle réforme de l'*Allemagne*, dont voici les principales bases :

1° Liberté de la presse; 2° Une constitution basée sur la propriété et sur l'université; 3° Publicité des debats judiciaires; 4° Institution du jury; 5° Zollverein jusqu'à la mer.

Tels sont du moins les points exposés dans le prospectus de ce nouveau journal, qui, dit-on, se fonde sous les auspices d'un libraire très riche. Nous faisons d'abord des vœux en faveur de l'entreprise de M. Gervinus. Pour l'Allemagne, ce serait un immense pas de fait, mais nous ne pouvons nous empêcher de jeter un regard de pitié sur ces aigles de l'avenir, qui déclarent que les chimères des socialistes sont incompatibles avec la science. Est-ce que M. Gervinus a seulement une notion de la science sociale? Le dernier ouvrier allemand en sait plus que lui à ce sujet. Nous avons assisté à un de ses *cours politiques*, où le savant professeur parlait comme un journal très ordinaire de l'équilibre européen, et où il déclarait que la pauvreté est inhérente à la condition humaine.

Fort heureusement le peuple allemand est plus avancé que ses professeurs. Le lendemain la *Gazette du soir de Mannheim* et la *Ga-*

---

quelles flottaient des masses grises.

— Voici mon plus cruel ennemi, n'est-ce pas, M. Arthur, cet air brumeux et froid?

Le jeune homme fit un signe d'assentiment; il paraissait réfléchir.

— Et comme je ne suis pas assez légère pour le fuir, ni assez forte pour le braver, il m'étouffera, je le sais.

Arthur méditait toujours. Nous résumerons, par sa dernière pensée, toutes les réflexions auxquelles il avait pu se livrer; il se disait : « J'ai dépensé trois mille francs pour la petite Sarah, qui ne valait pas le dixième de celle-ci, je puis bien sacrifier une douzaine de cents francs à cette dernière.

— Ma chère enfant, reprit enfin le docteur, vous avez des titres à l'intérêt des plus indifférents; par rapport à moi ce sont de véritables droits, et je ne saurais leur refuser une entière sympathie. Vous ne l'ignorez pas, la santé vous attend sous un autre ciel, et le dépérissement sous celui-ci. Puisque, malgré tous les efforts de l'art, le principe régénérateur ne peut venir vers vous, il faut aller vers lui.

Louise regarda Arthur d'un air étonné.

— Mon Dieu! continua-t-il, si je vous parle ainsi, c'est que je veux faire plus que vous indiquer le port où vous trouverez le salut, je suis résolu à vous l'ouvrir.

— Je ne vous comprends pas.

— Méchante, vous le devinez bien : votre vie m'est autrement précieuse que deux ou trois chiffons de papier timbré de la Banque, et ils ne me paraîtront valoir réellement quelque chose que si je puis, grâce à eux, vous conserver, vous rendre à l'amour que vous venez d'exciter en moi, et mériter celui d'un cœur aussi précieux que le vôtre.

Depuis longtemps le visage de Louise n'avait point brillé avec autant d'éclat qu'en ce moment. Une soudaine et fugitive rougeur le couvrit tout entier.

— Mais c'est un indigne marché que vous me proposez là, Monsieur! En un mot, vous m'offrez un ou deux billets de banque en échange des sentiments célestes que Dieu, pour créer notre âme, souffla sur l'atôme choisi par lui.

— O fantasque jeune fille, redescendons des nuages où je ne saurais vous suivre, et revenons sur cette terre où je m'efforce de vous prouver mon dévouement. Ma conduite n'est-elle pas celle d'un ami sincère? La tombe est là, béante à vos côtés, et je vous offre une main sûre pour franchir ce précipice sans fond. Songez que le travail, les veilles et l'inquiétude, briseront bientôt les forces d'une sœur chérie et dévouée; si le courage dans de tels cœurs est infatigable, l'énergie physique s'épuise enfin et meurt; j'accours et je vous dis : appuyez-vous sur mon bras, afin que le sien se repose.

— Je puis, sans être égoïste, refuser cet appui, car demain peut-être je reposerai dans le sein du Seigneur.

— Triste et fragile espoir! La lutte entre la nature et la maladie, lutte dont vous êtes l'enjeu, peut durer quatre, six mois encore! Ne me repoussez pas, car c'est la victoire que je vous apporte.

— Six mois, tant que cela!

— Plus peut-être!

— Oh, vous aviez raison, ma pauvre Henriette succomberait à son tour.

— Sans contredit!

— Mon Dieu, mon Dieu, rappelez-moi à vous! ma mère, inspirez-moi!

— Demandez-vous, Louise, si cette mère ne vous maudira pas en vous voyant entraîner dans votre chute l'héroïque compagne pour qui et avec qui vous pouvez, vous devez vivre... Aussi, je l'espère, n'avez-vous point dit votre dernier mot... Sondez votre conscience... Je vous laisse!... Adieu! ou plutôt à toujours, si vous le voulez...

— Non, Monsieur, non... Ne me parlez plus... Votre voix me fait mal; depuis sept mois, je n'ai pas souffert autant!

— Je me retire... Songez à votre mère qui vous jugera, pensez à votre sœur, votre amie, dont le sort reste entre vos mains... Réfléchissez! réfléchissez!

Arthur sortit fort content de lui.

Louise voulut s'agenouiller et prier, elle tomba privée de sentiment.

Un homme, l'oreille appuyée contre la mince cloison qui séparait, comme nous l'avons dit, la mansarde de la chambre à laquelle appartenait jadis le logement des ouvrières, un homme avait recueilli chaque mot de cette conversation. Il avait la sueur au front, ses poings se crispaient sur sa poitrine.

— Le lâche! s'écriait-il, avec quelle adresse il a torturé une enfant presque mourante... Les hommes punissent la violence physique, Dieu seul connaît de l'attentat moral, crime non moins hideux. La même main offre le salut de la femme et la profanation de la vierge... Ne suis-je donc point là, moi, plein de force, de courage et d'amour... Oui, mais je suis pauvre, et je ne puis rien pour toi, ma pauvre Louise! Eh bien, crime pour crime, du moins je...

La phrase de l'infortuné s'acheva, perdue dans les éclats d'un rire sinistre comme une menace.

Personne n'eût alors reconnu Théodore, l'affectueux, l'honnête et timide graveur.

. . . .

Nous prions maintenant le lecteur de vieillir d'un jour avec nos personnages, et de nous suivre dans le cabinet de M. Desroussels, nous n'en serons ni moins jeunes, ni plus fatigués.

Assis dans un fauteuil de cuir, le négociant alignait sur son bureau, d'un côté, les billets de banque, de l'autre, les piles d'écus, et en face, les lettres de change, billets à ordre, etc., tirés de sa caisse. Arthur parcourait à grands pas le cabinet de son père. Ses traits portaient l'empreinte d'une agitation dont le contraste se trouvait dans le calme du vieillard, tout occupé de ses comptes. Le jeune homme s'arrêta et rompit un silence qu'avait précédé sans doute la plus importante discussion.

— Ainsi, mon père, vous me refusez?

— Mon cher Arthur, ce sont mes concessions trop faciles qui t'ont rendu si hardi.

— Appelez-vous hardiesse la nécessité où vous me laissez de recourir à vous dans l'état précaire que m'impose votre économie?

— Précaire! Peste... A ton âge je vivais largement avec douze cents francs par an. Aussi, je me taxe quelquefois de prodigalité envers toi, à qui j'accorde une pension de deux cents louis; mais, bast, je t'aime et je suis faible; n'ai-je pas payé encore, il y a un mois, près de quinze cents francs de dettes?

— Pensez-vous qu'il me soit possible de tenir, avec quatre mille francs, le rang auquel je suis appelé?

— Mon fils, le rang auquel je te crois appelé est celui des honnêtes gens. Ne compte point trouver en moi le caissier des actrices qu'il te plaira de protéger, le banquier de tes parties de lansquenet, l'associé de tous les paris que tu tiendras sur le turf. Protége, joue, parie; libre à toi! Mais paie ou ne paie point, c'est ton affaire.

— S'il vous plaît à vous, l'un des plus riches négociants, de laisser votre fils dans la misère, il ne me reste qu'à en appeler à l'opinion publique.

— Elle ne plaindra guères un misérable dont tout le labeur consiste à dépenser onze francs par jour.

Arthur haussa les épaules.

— Du reste, si cela ne suffit pas à ton ambition, travaille! Je t'ai fait donner ce qu'on appelle une brillante éducation; suis mon exemple... A ta place, je n'hésiterais pas. Moi aussi, j'aime l'argent : vois, je l'appelle, et il vient. Seulement, nous l'aimons d'un amour différent : toi, pour le dépenser; moi, pour le conserver. Travaille... c'est le secret de bien des fortunes.

Desroussels fils se jeta dans une bergère, sans chercher à retenir un petit ricanement de dédain, tant la proposition lui paraissait impertinente.

— Voyons, mon père, je fais appel à votre équité : vous qui connaissez le prix des choses, combien estimez-vous la docilité et le respect avec lesquels j'ai écouté ce trop paternel sermon?

— Un sermon! Allons donc! tu es maintenant un grand et sage garçon; je te dois des conseils, de simples conseils; je cherche à acquitter cette dette, voilà tout.

— Voulez-vous enfin faire le même honneur aux miennes?

— Celles-là, je ne les reconnais plus.

— C'est me réduire à de fâcheuses extrémités; prenez garde!

— C'est aux sots qui te font crédit qu'il faut dire de prendre garde.

— Je dois beaucoup...

crise que l'on supposait terminée est prête à recommencer, et que les ministres n'ont pu s'entendre. Au moins, ne se sont-ils pas présentés aux cortès le jour qu'ils avaient fixé eux-mêmes par écrit pour cette formalité.

PORTUGAL.

Nous lisons ce qui suit dans un journal espagnol, sous la date de Gibraltar, 19 janvier :

« Par le paquebot qui vient d'arriver de Lisbonne, nous apprenons que das Antas était arrivé à Oporto avec sa division et les 2 000 et quelques hommes qui s'étaient sauvés de la division Bomfin. Le lendemain de son arrivée, das Antas passa en revue 14 000 hommes. Le comte de Mello occupait la forteresse d'Evora avec des forces nombreuses, Schwalbach se tenait à une distance respectable de la place. Le brave José Etienne de Carvalho et le renommé Galamba se trouvaient à Faro qu'ils avaient parfaitement fortifié. L'Algarve et l'Alemtejo étaient insurrectionnés et décidés à mourir pour la cause du peuple. Saldanha, que l'on appelait l'homme de sept faces, est entré à Coïmbre le 5 ; il ne quitta cette place que le 9 et il prit ce même jour la direction de Viseo, et 24 heures après ce départ, différentes guérillas populaires se présentèrent devant Coïmbre et près de Lisbonne. Le gouvernement de cette dernière ville était très indigné de la présence et de la permanence des bâtiments anglais dans les eaux du Tage et du Duero ; car il prétend que c'est à la neutralité armée de l'Angleterre que l'on doit le progrès de la révolution. Le gouvernement de Lisbonne n'a plus d'argent et ne sait où en chercher, tandis que das Antas obtient tout ce qu'il veut. Je crois, ajoute le correspondant du journal, que le triomphe de la cause populaire en Portugal, quoi qu'en disent les journaux, ne tardera pas à avoir lieu. Les miguelistes se sont indubitablement unis aux libéraux, mais à condition qu'on ne proclamera pas dom Miguel, mais bien Pierre V, et qu'ils jouiront de tous les droits constitutionnels comme tous les autres citoyens. »

ORIENT

La Porte est entrée dans une voie de publicité plus large, plus régulière, et qui ne saurait manquer de produire les meilleurs résultats. Aujourd'hui la *Gazette d'Etat* paraît exactement chaque samedi, et quelquefois même avec un supplément. Elle donne toutes les nouvelles officielles ; des informations intéressantes sur les provinces, des nouvelles d'Europe ; des bulletins sur le mouvement du commerce intérieur, fournis par les administrations de la douane et de l'octroi.

— Depuis quelque temps, un commencement d'éclairage avait eu lieu pour les rues de Constantinople ; tous les fonctionnaires, d'après leur rang et leur importance, ainsi qu'un grand nombre d'habitants, suspendaient un ou deux fanaux à la porte de leur maison. Cette innovation a été aussitôt adoptée par toutes les classes de la population, et dans la plupart des quartiers, des cotisations volontaires se sont organisées pour éclairer les rues à frais communs. Cependant, la dépense que chacun des habitants devait s'imposer était encore considérable, et le ministre de la police, dans le but de diminuer ces frais et de régulariser l'éclairage de tous les quartiers, a décidé qu'on établirait sur tous les points une lanterne pour quinze boutiques. Cette lanterne est alimentée par une huile tirée de Trebisonde et qui revient à 2 piastres l'ocque environ, de sorte que la quote part à payer pour chaque boutique est de 60 paras par mois. Aujourd'hui cette mesure est en pleine vigueur : l'aspect de Constantinople pendant la nuit a complètement changé.

— Les malfaiteurs continuent à commettre de nombreux forfaits dans les faubourgs de Péra et de Galata, habités par les Européens ; l'inquiétude continuelle et les appréhensions de toutes sortes que les [illegible] ils dépendent, enlevés aux tribunaux du pays, et le lendemain rendus probablement à la liberté. En présence de cet état de choses, que peut, nous le demandons, le gouvernement qui se plaint avec raison, et qui demande avec instance que son action ne soit pas paralysée lorsqu'elle veut s'exercer contre les coupables au profit des honnêtes gens? Il ne peut que laisser faire, et les bandits ont à peu-près carte blanche, qu'on nous passe le mot, contre les personnes et la propriété.

» Ce déplorable état de choses durera jusqu'à ce que les missions étrangères aient trouvé le moyen de se concerter avec la Porte, sans préjudice, certes, pour les capitulations, qui n'ont jamais été concédées pour la protection des criminels, et jusqu'à ce qu'il résulte de ce concert un tel concours, que l'action de la police locale puisse s'exercer librement, dans l'intérêt des personnes et de la propriété, à l'égard de tous sujets, et dans tous les lieux où elle aura à poursuivre les auteurs de crimes ou de délits. »

Le *Journal de Constantinople* a raison. Sur les différents points de l'Orient, les agents diplomatiques de l'Europe s'entendent avec les pouvoirs locaux pour organiser des mesures prophylactiques contre la contagion. On a établi des lazarets et des comités sanitaires, composés de consuls, de négociants et de médecins européens. Nul ne songe à se prévaloir du droit des *capitulations*, quand il s'agit de la santé publique. Pourquoi ne se concerterait-on pas de même, dans la capitale de l'empire ottoman, pour arrêter cet autre genre de fléau qui sévit contre la propriété? Pourquoi les ambassadeurs ne s'entendraient-ils pas avec le gouvernement turc, afin d'organiser un comité de police et de surveillance, qui aurait à sa disposition et les *cavas* des chancelleries européennes et les troupes locales?

— Cette semaine, les différents membres du corps diplomatique ont eu deux ou trois conférences. S'agissait-il donc de l'annexion de Cracovie, ou de quelque autre question d'un haut intérêt? Voulait-on, du moins, chercher à rétablir quelque sécurité dans les quartiers francs, où les vols les plus audacieux se commettent chaque jour et chaque nuit, à main armée, avec la plus effrayante audace? Non ; toutes ces allées et venues avaient pour cause une question d'étiquette. Afin de se débarrasser d'un usage fort ennuyeux pour tous les habitants de l'Orient, qui ont horreur de tout ce qui ressemble à la fatigue, quelques personnes ont imaginé de s'affranchir des visites du premier de l'an, en donnant aux pauvres une somme facultative. Le ministre d'Angleterre, M. Wellesley, a goûté cette innovation. Il a souscrit pour les pauvres, et le *Journal de Constantinople* a donné son nom parmi ceux des personnes qui, moyennant une aumône, se dispensaient de se souvenir de leurs amis. Cependant, le ministre de Belgique, M. le baron de Behr, lui a fait tenir sa carte. M. Wellesley ne lui en a pas envoyé, ce qui a motivé de la part de M. de Behr une lettre des plus violentes à laquelle le ministre anglais a répondu, en lui donnant ses motifs. Nouvelle lettre du ministre de Belgique, encore plus violente que la première. Il en est résulté que cinq ou six lettres ont été échangées entre ces Messieurs, et M. Wellesley a communiqué officiellement toute cette correspondance à ses collègues, en les rendant juges de sa conduite, après avoir, au préalable, informé M. de Behr qu'il allait soumettre le tout à son gouvernement. C'est là la cause de tout le mouvement que se sont donné les représentants des puissances européennes pendant la semaine qui vient de s'écouler.

MEXIQUE.

La dépêche suivante a été affichée mercredi, à Londres, à *North and South American Coffee-House* :

« NEW-YORK, 12 janvier. — Le congrès mexicain a décrété qu'on [illegible] cher de Cluny fera, au temple de la rue Montholon, un discours sur la question sociale dans ses rapports avec la question religieuse.

— Des associations libres pour l'approvisionnement de grains seront formées dans un très grand nombre de localités.

— Le concours du bœuf gras, pour le carnaval de 1847, a eu lieu hier à Poissy au milieu d'une affluence immense d'éleveurs, d'engraisseurs et de bouchers venus de tous les départements et de la capitale. Celui qui a été choisi a été élevé par M. Goupil, de Poufol (Calvados). Il porte le nom de Monte-Christo, et a été acheté par M. Barbé-Marbé, boucher, rue Neuve-des-Petits-Champs.

GRÈVE DE NANTES. — On lit dans l'*Hermine* que les ouvriers couvreurs à Rennes continuent à se maintenir en grève.

De leur côté, les ouvriers maçons se sont réunis sur la route de Rennes, et ont aussi résolu, à l'exemple des ouvriers couvreurs, de se mettre en grève jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une augmentation dans le prix de leur journée.

On parle encore de l'entrée en grève des ouvriers charpentiers.

Ces trois corps d'état sont des plus nombreux dans cette ville.

MISÈRE ET DÉSORDRES. — On écrit du Quesnoy, 4 février, au *Courrier du Nord* :

« Il paraît qu'une émeute violente vient de se déclarer à Poix. Une masse de pauvres se ruent, dit-on, sur les fermes pour avoir du blé ou du pain. M. le maire de Poix a fait appeler du secours du Quesnoy. La brigade de gendarmerie et une compagnie du 59e sont dirigées à la hâte sur cette commune. M. Brabant fils, suppléant du juge de paix, les devance pour tâcher de ramener les esprits. »

LE VOL ET LA FAIM. — Il y a quelques jours, à Hegenheim, un pauvre père de famille qui était à bout de toutes ses ressources, céda à la tentation d'aller voler du pain dans la cave d'un de ses voisins. Il s'y introduisit la nuit ; un compagnon de misère, faisant le guet devant le soupirail, devait recevoir le pain volé. Le propriétaire s'étant réveillé mit le nez à la fenêtre ; l'homme qui stationnait jugea prudent de s'enfuir. Alors le propriétaire descendit dans la rue et reçut le pain que le voleur croyait remettre à son complice. Lorsqu'il en eut deux miches, il engagea le voleur à lui passer aussi un tonnelet de bière ; mais l'honnête larron, qui croyait répondre à son compagnon, lui dit qu'il n'avait besoin que de pain, et qu'il ne prendrait pas autre chose. Le propriétaire touché de cette délicatesse, descendit dans la cave et engagea le pauvre père de famille à venir désormais lui demander le pain dont ses enfants auraient besoin.

MOLIÈRE JOUÉ A LA COUR DU SULTAN ABDUL-MEDJID. — On lit dans le *Constitutionnel* :

« Nous rapportions hier que le premier ténor du sultan venait à Paris, pour se perfectionner dans le chant. Il paraît que toutes les branches de l'art théâtral sont également protégées par S. H. Non content d'avoir fait exécuter en sa présence plusieurs opéras italiens, Abdul-Medjid veut entendre des comédies françaises. Le *Malade imaginaire* de Molière a été traduit en turc par son secrétaire, qui possède bien la langue française. Les rôles ont été donnés, étudiés, bien appris par une trentaine de jeunes musiciens turcs attachés au palais, et la pièce a été jouée ces jours derniers au palais impérial. Plusieurs personnes qui assistaient à cette représentation et compétentes à bien juger, affirment que les rôles ont été remplis avec intelligence, et que même il se trouvait des acteurs qui ont parfaitement joué. Le sultan y a pris le plus vif intérêt, et on va traduire d'autres comédies de Molière pour être également représentées au palais du sultan.

» Il paraît que S. H. fait construire un théâtre complet dans son nouveau palais, et qu'à l'instar des monarques européens, le padishah des Ottomans aura aussi son théâtre de cour ; c'est une véritable révolution opérée dans les mœurs de la cour des sultans. »

— Tu économiseras davantage.

— Je vais perdre la confiance...

— Cela t'évitera les occasions d'en abuser. Allons, ne m'interromps plus, je ne finirais jamais de vérifier la balance du mois.

Le petit commis vint prévenir qu'un jeune homme demandait à entretenir M. Desroussels d'une affaire particulière.

— Je suis occupé.

— La personne, prévoyant cette circonstance, a demandé la permission d'attendre.

— Puisqu'elle insiste, amenez-la moi vite.

Quelques minutes après, Théodore entrait dans le cabinet.

III.

ENTRESOL.

Le visage du jeune ouvrier était fort pâle et l'insomnie avait rougi ses yeux. Sans doute il fallait attribuer à la crainte de ne pas réussir dans la démarche entreprise par lui plutôt qu'à l'indécision et à l'embarras, l'espèce d'hésitation avec laquelle il se présenta ; sa physionomie conservait au milieu du désespoir et de l'anxiété le cachet de résolution et de dignité que donne la conscience d'une tâche difficile.

Arthur, assis à l'écart, gardait un morne silence où certes il y avait plus qu'une bouderie filiale. C'était la première fois que Théodore se trouvait en présence du père ; quant au fils, sa voix seule eût pu rappeler au visiteur un souvenir de la veille.

M. Desroussels invita de la main Théodore à s'asseoir.

— Je suppose, Monsieur, que la présence de mon fils, étranger d'ailleurs aux affaires, ne vous paraîtra point indiscrète. S'il en est ainsi, je vous écoute.

Théodore s'inclina.

— Quelque singulière que puisse vous paraître au premier abord la demande que je vais vous adresser, je vous prie, Monsieur, de la peser mûrement... j'espère alors que vous la trouverez au fond tout à fait admissible ; je me hâte enfin de vous dire, c'est ici sans métaphore, une question de vie ou de mort.

— Faudrait-il savoir au moins quelle sorte d'affaire?...

— Elle se classerait, je crois, dans la catégorie des ventes avec faculté de rachat.

— Expliquez-vous plus clairement.

— Permettez-moi une question : Que payez-vous un commis travaillant chez vous depuis neuf heures du matin jusqu'à dix le soir?

— Eh ! mais un habile homme vaut pour moi douze cents francs.

— J'arrive au but de ma visite : je ne suis pas sans éducation ; voulez-vous m'en donner mille par année? et pendant trois ans toutes les heures de ma vie, vingt-quatre par jour, s'il le faut, vous appartiendront.

M. Desroussels attacha ses yeux sur Théodore, pour s'assurer s'il n'avait pas devant lui un fou ou un mauvais plaisant.

Le jeune homme était calme et serein.

— Mon cher Monsieur, reprit le premier, bien qu'en général le nombre de mes commis soit suffisant, il y a toujours place parmi eux pour un homme vraiment laborieux ; je ne refuse donc pas de mettre votre capacité à l'épreuve, et croyez bien que si j'en suis satisfait, vos services seront rétribués d'après leur valeur réelle, c'est-à-dire au delà certainement de ce que vous les estimez. Vos jours m'appartiendront, soit, mais vos nuits vous restent acquises. Je serais presque disposé à me blesser de la modestie de vos prétentions, car, sans trop de présomption, je pouvais croire que ma probité et mon humanité étaient assez connues...

— Et c'est justement, Monsieur, cette même réputation de loyale intégrité, de généreuse opulence dont votre nom est environné, qui m'a conduit vers vous. Mes prétentions ne sont pas aussi modestes qu'elles le paraissent d'abord. Dans le marché que je vous propose, il y a un escompte qui se fût ainsi trouvé payé ; vous allez me comprendre. Je ne vous loue pas, je vous vends mon travail pendant trois ans, et je souhaiterais en recevoir le prix immédiatement, c'est-à-dire trois mille francs ; supposons qu'il en vaille douze cents par année, c'est pour vous, comme j'ai dit, un escompte de six cents francs.

— Ce que vous me proposez là est impossible.

— Je vous offrirai telle garantie qu'il vous plaira, et j'ai des cautions, d'honnêtes gens dont l'aisance....

— C'est là, je vous le répète, un arrangement commercial sans précédent, et je ne puis y souscrire.

— A mon tour, je vous le répète, Monsieur, il y a ici plus qu'une affaire, il y a une bonne action ; avec le gain que vous réalisez souvent en un jour, sans parler de mon labeur acquis pour trois années, vous allez sauver, sachez-le, une personne que je chéris et qui meurt dans mes bras, faute du secours nécessaire ; si je n'étais assez fort pour gagner en travaillant, ce qu'il coûte, je l'eusse mendié ; songez que peut-être je vous implore en faveur d'une mère, d'une sœur, d'une fiancée.... M'entendez-vous, Monsieur? son salut est entre vos mains

L'émotion toujours croissante de Théodore se manifestait dans le tremblement de sa voix ; les dernières paroles du jeune graveur se perdirent dans un cri déchirant.

Le négociant resta impassible.

— Ce sera, cher Monsieur, tout ce que vous voudrez. Je vous ai proposé, je vous propose encore une place chez moi, aux conditions ordinaires, je ne les changerai pas... Laissez ce pathétisme inutile... Le passé est ma règle, basée d'ailleurs sur l'exemple de mes prédécesseurs qui se sont tous enrichis ; vous trouverez bon que je continue à la suivre. Dérogez une fois, un peu, et voilà la voie ouverte aux innovations ; bientôt elles se multiplieront, plus importantes et fatales, à mon avis du moins ; aussi tous les soupirs du monde me trouveront inébranlable.

Le désespoir a sa fierté, l'abaissement ses limites ; aussi Théodore, l'âme humiliée, le cœur déchiré, se redressa-t-il de toute sa hauteur afin d'élever ainsi son front au dessus de l'injure ; ses paupières étaient gonflées, mais pas une larme n'échappa de ses yeux, où parlait le mépris dans toute son éloquence ; il ne répondit que par un seul regard, et, si l'on peut le dire, son regard était un de ces mots comme la voix n'en sait point articuler, un mot où éclataient mille accusations terribles pour lesquelles l'homme n'en appelle qu'à Dieu !

M. Desroussels courba involontairement la tête ; lorsqu'il la releva, il était seul. Son fils avait quitté le cabinet un instant avant que Théodore ne sortît.

Ce dernier s'éloignait rapidement, lorsqu'arrivé vers l'escalier, une main l'arrêta ; il se retourna et vit le fils de M. Desroussels.

— Venez ! lui dit-il.

Le graveur suivit Arthur qui le conduisit dans une charmante chambre à coucher. Le dandy ferma les portes et conduisit Théodore vers un divan où ils s'assirent tous deux.

— Mon père s'est montré intraitable, n'est-ce pas?

Théodore, sans pouvoir se rendre compte de l'effet produit sur lui par ces premières paroles, sentit son cœur battre avec violence. Il se contenta de faire un geste approbatif.

— Pensez-vous réussir ailleurs?

— Non, car la maison où je suis employé n'est pas assez riche pour me faire l'avance immédiate de mes appointements, et votre père, cité comme le plus philanthrope des commerçants, subordonne un service aux règles et aux formes établies par l'usage.

— Cet argent vous était-il donc absolument nécessaire?

— Je vendrais mon sang si chacune des gouttes tirées de mon corps avait une valeur pécuniaire. Mais j'y ai songé : si aux colonies la traite des noirs est abolie, celle des blancs se pratique encore en France : j'irai remplacer sous l'uniforme quelque riche héritier gagné par le sort et racheté par son père.

— Bon ! l'abondance de la marchandise a gâté le métier ; vous n'obtiendrez pas le tiers de la somme que vous enviez.

— Hélas ! je ne puis faire plus ! Si Dieu ne nous assiste après cela, c'est qu'il a condamné et que son arrêt est sans appel.

Dans chaque parole de Théodore, il y avait pour ainsi dire une larme.

Arthur se leva et parcourut deux ou trois fois la chambre ; enfin, il s'arrêta devant l'ouvrier, et le regardant en face :

— Voulez-vous gagner en cinq minutes l'argent dont vous avez besoin?

— Comment y parviendrais-je?

— Par le même moyen que j'emploierai moi, afin de me procurer des fonds qui ne me sont pas moins nécessaires.

[illegible] vait donner M. le ministre des affaires étrangères. Aujourd'hui, elles sont complètes; il est possible de préciser les faits, d'en calculer les conséquences, d'apprécier la politique du cabinet et pour le passé et pour l'avenir.

Je ne crois pas qu'il soit utile, je crois même qu'il serait dangereux de prolonger la discussion sur l'examen des négociations qui ont eu lieu, des dépêches qui ont été échangées entre le cabinet de Londres et le cabinet de Paris.

Au regard de l'étranger et de toutes les cours, il n'est pas bon de venir exprimer la confiance que la paix du monde est assurée.

Au regard de notre gouvernement, cette expression de sécurité a le double inconvénient de pouvoir nous exposer à être pris au dépourvu par quelque nouvel évènement inattendu, et un autre inconvénient non moins grave, celui de sortir des difficultés présentes par des concessions regrettables.

La politique de la France, vis-à-vis de l'Espagne, n'a pas changé, et ne pourra pas changer tant qu'une commotion terrestre ne viendra pas déplacer les divers Etats de l'Europe.

Ce que Louis XIV avait su fonder, Napoléon le comprit. Quand il fut maître des destinées de la France, quand il conduisit les destinées de ce grand pays au gré de son génie, Napoléon voulut mettre son pays, en Espagne, dans la situation que Louis XIV avait faite à la monarchie; l'Angleterre voulut lutter contre cette conduite, mais elle n'y réussit point; et malgré tant de malheurs qui arrivèrent alors à notre patrie, cette garantie qu'avaient voulue deux grands génies, dont l'image se dresse ici pour défendre cette belle politique, cette garantie de la succession masculine triompha, et semblait devoir nous ménager de glorieux avantages.

En 1832, un grand et malheureux fait s'est accompli; nous recherchions alors à tout prix l'alliance anglaise, et l'Angleterre, qui n'avait point abandonné ses projets sur l'Espagne, nous entraîna sur un terrain où toutes ses chances allaient renaître; elle nous entraîna sur le terrain de l'ouverture à la succession féminine.

Cette politique offrait toutes sortes de chances aux puissances rivales de la France; aussi, je le répète, la Grande-Bretagne saisit avec empressement l'occasion d'obtenir ce que lui avaient refusé Louis XIV, la régence, la révolution et l'empire. Le gouvernement français songe alors à une intervention par delà les Pyrénées. Et le président du conseil qui est assis aujourd'hui en face de moi, sur le banc ministériel, s'écrie à la tribune de la Chambre des pairs : « On ne veut pas intervenir en Espagne... c'est une honte!... » (Sensation, longue rumeur, agitation prolongée.)

Le temps a marché; la difficulté est devenue pressante. Il s'est trouvé en présence de cette grande et difficile question du mariage de la reine. Il a compris qu'il fallait aller plus avant, qu'il fallait aller à la source du mal et réparer cet écart de la politique française.

Pouvait-il y avoir un abandon plus marqué de la politique de 1832 que le principe posé, il y a cinq ans, par le gouvernement français, au début des négociations relatives au mariage de la reine, et qui consistait à exclure les princes étrangers à la descendance de Philippe V? C'est la protestation la plus haute, la plus énergique contre l'abolition de la succession masculine par-delà les Pyrénées. (Mouvements divers.)

M. le ministre des affaires étrangères disait hier qu'il était convaincu que les bons rapports entre la France et l'Angleterre se rétabliraient avec le temps, qu'il y a des raisons pour que ces mécontentements s'affaiblissent et disparaissent.

L'Angleterre, a dit le ministre des affaires étrangères, n'en est plus au traité d'Utrecht, les intérêts ont bien changé depuis ce temps. Il y a des motifs ailleurs que dans la Méditerranée pour adoucir tôt ou tard ces irritations. Je pense le contraire; l'Angleterre, assurément, n'en est plus pour son commerce en 1713. Alors, il lui suffisait de s'assurer de Gibraltar et de pouvoir exercer sans rivaux le monopole de la traite des noirs. Mais ses intérêts ont grandi par les progrès de l'industrie, grâce aux efforts du génie de la navigation, et avec la vapeur si puissante. Dans cette nouvelle position, il est d'une grande, d'une immense importance pour l'Angleterre, de maintenir des points d'asile, de retraite, sur l'immense littoral de l'Espagne.

La Méditerranée a repris toute son importance dans l'histoire du commerce; la Méditerranée est le centre du monde commercial. Eh bien! croyez-vous que ce n'est rien pour l'Angleterre de maintenir ou de voir faiblir son influence sur le littoral d'Espagne? Croyez-vous qu'elle n'a pas raison de s'inquiéter sur la position que nous pouvons prendre en Espagne, et sur les faveurs que le gouvernement espagnol peut nous y faire?

[illegible] nir les protestations qu'on jette dans le monde. Vous nous parlerez donc de vos ressources, de vos finances, de votre flotte.

Ce n'est pas tout : le cabinet que j'ai félicité de cette politique, que je trouve excellente, a dû prévoir que son attitude en Espagne allait se rapprocher des cours du Nord, qui n'avaient pas reconnu le testament de Ferdinand VII, où ce monarque disposait de l'Espagne comme on dispose d'un troupeau; l'Angleterre, elle, voyait bien que cette politique allait vous rapprocher des cours du Nord, et elle cherchait surtout les moyens de la combattre.

Lord Aberdeen lui-même dit, dans une dépêche à lord Gordon, que la politique de la France, dans la question des mariages espagnols, si la France persiste à écarter le prince de Cobourg et à mettre le choix sur la tête d'un autre prince, compromettra l'alliance, et rapprochera nécessairement la France des puissances du Nord (Agitation).

Voilà ce que déclare confidentiellement lord Aberdeen!... Quand vous vous décidez à prendre cette position, à élever avec l'Angleterre ce conflit; quand vous avez prévu ce dissentiment avec votre fidèle et constante alliée, c'était le moindre soin de votre politique de ménager vos relations avec le continent.

Et pourtant, c'est au moment même où les mariages se font qu'éclate contre vous ce que vous avez appelé un évènement inattendu!

Il y a cinq ans que vous avez posé votre principe; pendant cinq ans vous avez dirigé votre politique vers un but déterminé; pendant cinq ans vous pouviez ménager vos relations avec les puissances du Nord, et c'est au dernier jour, au dernier moment, que l'évènement éclate sans que vous l'ayez pressenti. Voilà la situation!

Messieurs, tout a été expérimenté, et au prix d'une immense gloire, et au prix d'immenses malheurs. Nous avons été loin, l'épée à la main, pour connaître les ressources et les sympathies de tous les Etats européens. Nous avons été dans toutes les capitales de l'Europe, et nous avons pu en connaître les idées et les sentiments.

Pendant les grandes guerres de la République et de l'Empire, la France a su ce qu'étaient les Etats intermédiaires en Europe, tels que la Pologne et la Saxe. Nous avons connu l'importance de ces Etats. Aussitôt que les puissances coalisées et armées ont eu à disposer des affaires de l'Europe, quelle a été leur première pensée?

Leur première pensée a été, pour la Russie, d'incorporer dans l'empire russe la totalité de la Pologne. Leur première pensée, favorisée par l'Angleterre, a été de donner à la Prusse la totalité de la Saxe. Les ministres anglais ont dit : Il faut punir le roi de Saxe de la persévérance de sa fidélité envers Napoléon et la France.

Mais, Messieurs, c'est une grande chose que la France, alors même qu'elle est rançonnée, écrasée. Il est vrai qu'alors nos arsenaux étaient épuisés; nous n'étions pas en état, alors, d'envahir des territoires et de donner des couronnes, mais la France pesait dans la balance, et aux plus mauvais jours qui se soient levés sur elle, elle a fait tout ce qui était possible pour la Pologne, tout ce qui était possible pour la Saxe.

Quel a été le résultat des traités?

On y a écrit que la Pologne ne passerait pas sous la domination de la Russie, ni la Saxe sous la domination de la Prusse, mais que ces deux Etats conserveraient leur religion, auraient leurs institutions, conserveraient leur vie intellectuelle, leur nationalité, leur liberté; que tout ce qui, en Pologne et en Saxe, vivait encore par la religion, par la liberté, par l'indépendance, par la nationalité, serait consacré par les traités, et ces stipulations, Messieurs, laissaient l'espoir que cette nationalité intellectuelle empêcherait la ruine ou préparerait la résurrection de ces deux Etats. (Très bien.)

Rien de ce qui a été stipulé en 1815 n'a été respecté depuis seize ans. Pourquoi? je n'ai pas besoin de le dire.

Les traités de 1815 ont été violés; le protectorat des puissances co-signataires en garantie de ces traités a été annulé. C'est un évènement grave, c'est un ébranlement considérable de l'équilibre européen.

On a dit que cette violation des traités avait eu lieu par surprise, que personne n'en avait été informé.

Quoi! deux peuples qui ont des ambassadeurs n'ont pas su ce qui se passait! Depuis le mois de mars nous avons dans les mains les journaux publiés en Allemagne et à Paris, et l'on n'aurait rien su ni en Angleterre ni en France!

Des journaux qui, comme le *Portefeuille*, n'ont pas la prétention d'être diplomatiques (on rit), n'en ont pas moins imprimé et publié bien longtemps avant que vous en ayez dit un mot, les chances diverses qu'un projet d'in-

[illegible] ces Etats, grands et petits, la garantie de leur indépendance et de leur liberté. L'incorporation de Cracovie leur a porté un coup funeste, et ces Etats ont aujourd'hui besoin du secours de la France.

On nous a parlé de l'Italie, de la Suisse : l'Italie, aujourd'hui, entre dans la voie du progrès et de la liberté; la Suisse réclame aussi la liberté de ses cantons, et il est du devoir de la France de faire respecter et maintenir cette liberté.

Quand on parle de l'isolement de la France en Europe, je vois ceux qui nous environnent, je cherche quels sont ceux qui ont besoin de la France, quels sont ceux qui ont besoin de notre protectorat, et j'entends qu'on demande notre protectorat au fond de la Méditerranée, j'entends qu'on le demande pour les chrétiens de Syrie, j'entends qu'on le demande pour tous les opprimés.

La position de la France dans la Méditerranée doit être, dites-vous, aux yeux de l'Angleterre une juste compensation du commerce de l'Angleterre dans cette mer, et rien de plus. L'Angleterre, ajoutez-vous, a des craintes ombrageuses; les faits prouveront que ces craintes sont mal fondées. Moi, je dis : les faits prouveront, je l'espère, que ces craintes sont bien fondées! (Oui! oui!)

Vos premiers pas (M. Berryer s'adresse aux ministres), vos premiers pas après votre entrée aux affaires ont eu pour but de proclamer la vassalité de l'Egypte vis-à-vis du sultan. Est-ce une force pour la Turquie contre les envahissements d'un Etat voisin? personne n'a pu sérieusement l'espérer, et vous-mêmes, il faut bien le reconnaître, vous avez senti tous les dangers de cette politique; lorsque vous avez reçu le bey de Tunis en souverain, l'ambassadeur du Maroc d'une manière fastueuse, vous avez reçu Ibrahim avec les honneurs qu'il méritait, et quand ce vaillant soldat a serré la main de ceux qui l'ont arrêté au champ de Nézib, où il a empêché les Russes de passer le Bosphore, c'est qu'il comprenait que quelque chose était changé dans la situation de ceux qui l'ont arrêté; c'est qu'il comprenait que cet état de vassalité avait changé, que le gouvernement revenait sur sa politique (Agitation).

Oui, vous voulez faire quelque chose d'utile aux intérêts de la France. Si ce n'est pas là votre intention, si ce sont de vains spectacles que vous avez donnés au peuple, où est la France avec ses 35 millions d'habitants? (Bravo! bravo!)

Mais vous protégerez les Etats indépendants. Vous protégerez l'Italie et le chef de la chrétienté. (Mouvement.) Vous protégerez, et vous le direz bien haut, la liberté de la Suisse; vous protégerez les puissances secondaires de l'Allemagne, vous vous rallierez les puissances barbaresques.. l'Egypte, le Tunis, le Maroc..., parce que la France a l'Algérie, parce qu'elle veut entrer dans un vaste système de colonisation, parce qu'elle veut s'assimiler les races qui vivent sur le sol de l'Algérie, parce qu'il vient d'asseoir de bons rapports sur l'immense littoral de l'Espagne, depuis les hauteurs de la Catalogne jusqu'aux rivages de l'Andalousie.

Mais il faut que cette politique soit publique, ouverte, vivante. Ne vous tenez pas, je vous en conjure, entre une folie et une faiblesse.

Ne nous rappelez pas ce triste souvenir des dernières années.

Ce n'est pas dans l'action, c'est dans les souterrains de la diplomatie que je redoute l'influence des autres Etats. Ils ont leurs rivalités, eux. Nous avons, nous, notre unité! notre résolution de protéger la liberté des peuples et les nationalités!... (Très bien! très bien!)

Nous ne portons pas attachées à nos bras une Pologne et une Irlande!... (Bravo! bravo!)

Chez eux... il y a des partis qui se déchirent... Chez nous! non, je n'en vois pas, je n'en connais pas un où il y ait un homme assez bas, assez petit, pour déserter ces grands intérêts, le jour où nous les porterons devant l'Europe. Je n'en connais pas d'assez haïssable. (Bravo! bravo!)

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je vous ai écouté avec une religieuse attention. Je vous ai parlé comme un homme qui applaudit sincèrement à ce que vous voulez; mais je crains quelque faiblesse, quelque mollesse; du vague, de l'incertitude pour l'avenir. J'ai voulu parler pour rappeler la confiance, pour qu'il ne fût pas possible d'abuser vos cœurs et vos esprits. Je demande qu'après avoir dit que la France a la ferme confiance que la paix est assurée, la commission dise que la France désire la mettre sous la sauvegarde de sa dignité et de ses intérêts légitimes. (Une vive agitation succède à ce discours.)

M. BARROT. Au moment de terminer cette discussion et de donner au paragraphe la haute sanction du vote de la chambre, j'appelle un moment son

---

Arthur ouvrit un petit meuble en bois de rose et en tira une liasse de papiers.

— Voici pour douze mille francs de traites sur M. Desroussels, tirées par la maison Smith, de Londres. Je les ordonne à votre nom, ou plutôt à celui qu'il vous plaira d'adopter... un nom en l'air... et de signer. Le caissier de la maison ne vous connaît point, allez les toucher, je vous en abandonne le quart.

Théodore ne comprenait pas.

— Trois mille francs... si je veux aller toucher...

— Et signer...

— Qu'importe mon nom?

— Oh non, pas le vôtre, du moins je vous le conseille...

— Ces traites sont donc...

— Un duplicata de celles qui viennent de la maison Smith. C'est parfaitement imité! Et le paraphe,— il m'a coûté de la peine,— ne laisse rien à désirer!

— Si je ne me trompe, on appelle cela un faux!

— Allons donc, mon cher ami, les choses, dans ce bas-monde, ne sont que relatives. Ce qui serait un crime envers un autre, n'est qu'une simple ruse à l'égard de mon père. Pensez-vous, lorsqu'il viendra à découvrir la qualité réelle de ces morceaux de papier, qu'il ira traîner mon nom, le sien, devant les tribunaux! Il m'appellera pendard! me donnera peut-être sa malédiction pour une semaine.

— Ma conscience, répondit froidement Théodore en se levant, parle un autre langage que la vôtre, Monsieur! Cette action où vous ne voyez qu'un sujet de raillerie, deviendrait pour moi la source de reproches, de remords trop amers...

— S'il en est ainsi, n'en parlons plus. Cependant, je vous y engage, de semblables occasions sont rares, et le besoin qui vous presse rend celle-ci précieuse; je vous y engage : réfléchissez... réfléchissez!

A ce mot : Réfléchissez, Théodore porta involontairement la main à ses yeux; il lui sembla qu'une vive lumière était venue tout-à-coup les frapper. Depuis le commencement de son entretien avec Arthur, il se demandait pourquoi la voix du fils de M. Desroussels lui causait une impatience colérique. Il avait d'abord attribué cet effet au secret ressentiment excité par l'accueil du père. Maintenant il en avait découvert la véritable cause : cette voix était la même que celle perçue à travers la cloison; le mot : Réfléchissez, il l'avait entendu la veille, jeté, ainsi qu'aujourd'hui, en appât au désespoir. Il était face à face avec ce démon qui se faisait un levier de la douleur des gens qu'il voulait perdre à son profit! S'il eût cédé à son premier mouvement, Théodore eût étouffé de ses mains le beau *lion*. Il fit un violent effort :

— J'accepte, dit-il.

Un instant après, il sortait avec les traites qu'il devait toucher à la caisse de M. Desroussels. Pour plus de précautions, Arthur allait l'attendre devant la porte de la rue; il n'y avait pas d'autre issue.

Théodore, malgré les indications d'Arthur, prit un chemin opposé à celui de la caisse, et se fit annoncer pour la seconde fois à M. Desroussels. Ce dernier le reçut en souriant; il venait de s'assurer que sa fortune montait à un million.

— Ah! mon jeune ami, vous êtes enfin décidé?

— Mille pardons, Monsieur, de vous déranger encore. Reconnaissez-vous la valeur de ces papiers?

Théodore tendit au négociant un petit paquet que celui-ci examina.

— Parfaitement... maison Smith... Elle m'avait donné avis... mais je crois me rappeler que c'était pour une époque plus reculée... Au reste, peu importe!

— Ainsi, vous ne contestez en rien?

— Nullement... Mon caissier paiera plus tôt, voilà tout. Me permettrez-vous une question : au nom de qui venez-vous toucher cette somme?

— Je vous répondrai tout-à-l'heure. Si je me suis rendu ici avant de passer à la caisse, c'est que la personne de qui je tiens ces papiers semblait avoir quelques doutes sur...

— Sur?

— Leur authenticité!

—Que dites-vous?... Cependant c'est bien la signature... Au reste, je puis comparer.

M. Desroussels chercha la lettre d'avis; il rapprocha les signatures. Pendant qu'il passait en revue les divers paraphes, son front se plissait légèrement, l'un d'eux parut enfin fixer ses hésitations toujours croissantes. Il releva la tête; l'indignation éclatait sur son visage.

— Chacune de ces lettres est un faux! s'écria-t-il.

— Je le savais, Monsieur.

— Vous le saviez? Et savez-vous aussi le nom du misérable?

— Je puis le révéler.

— En ce cas, venez, courons chez le procureur du roi.

— Arrêtez! Peut-être l'auteur de cette faute est-il excusable.

— Monsieur, quiconque a forfait à la probité est indigne d'indulgence, et fût-ce mon propre frère...

— Ecoutez-moi. Hier votre fils estimait la vie et l'honneur d'une pauvre jeune fille douze à quinze cents francs, tout à l'heure il a évalué le mien un peu plus de cent louis; ce matin le salut d'une infortunée pour qui je vous implorais ne vous a pas paru valoir une petite dérogation à vos habitudes. A quel prix ferez-vous monter ce soir le rachat de l'infamie réservée à votre nom?

— Où voulez-vous en venir avec cette fable?

— Fable, soit! j'en attends la morale de votre bouche; mais je vous fournirai le titre, et le voici : M. Arthur Desroussels, faussaire!

M. Desroussels recula, l'œil sanglant, la lèvre écumante; puis, revenant vers Théodore, il posa sa main sur le bras du jeune homme, qui sentit les doigts du négociant se raidir.

— Vous en avez menti!

L'ouvrier entraîna M. Desroussels vers la fenêtre.

— Regardez; il attend là le salaire de sa petite ruse, craignant fort que vous ne l'appelliez pendard!... Voyez son impatience! Ah! il nous a aperçus... Mon Dieu! comme il pâlit! Va-t-il se trouver mal? Non, il s'enfuit.

Le malheureux père se tordit les bras; ses yeux secs depuis tant d'années ne pouvaient trouver de larmes; seulement l'écume qui était venue souiller ses lèvres se teignit de sang.

Devant cette douleur terrible, Théodore sentit venir un remords à son cœur; il s'élança vers la table où étaient les traites.

— Monsieur, je ne pense pas qu'il soit possible d'acheter d'un autre ce que l'on regarde, soi, comme sans prix; la vie en a un peut-être que l'on peut estimer, mais l'honneur ne trouve pas sur cette terre d'équivalent assez précieux, et je vous rends le vôtre.

Il déchira les fausses lettres, dont les débris volèrent dans le brasier, et revint vers le vieillard.

— Pardonnez-moi. Le désespoir, et le mien est bien grand, conseille mal... j'ai été cruel... pardon!

M. Desroussels tendit les bras au jeune homme. Des larmes roulaient enfin, les premières peut-être, sur ses cils blanchis. N'ayant jamais éprouvé ni grande joie ni violent chagrin, le cœur du négociant était resté sec, insensible au bonheur des autres, tout autant qu'indifférent à leurs douleurs; mais le souffle de l'angoisse venait de passer sur cette âme de marbre et l'avait animée; elle venait d'apprendre par sa propre souffrance ce que l'on peut souffrir. C'est là l'école d'un moment, et l'esprit le plus âpre s'y forme souvent à la compassion.

— Je n'avais qu'un fils, disait en tremblant M. Desroussels, je le renie! le malheureux! Je sens en ce moment combien je l'aimais! Vous, noble jeune homme, que ne vous ressemble-t-il, hélas! vous le remplacerez! je l'oublierai! D'aujourd'hui, car, après un si rude coup, un peu de repos m'est nécessaire, vous êtes mon associé; vous dirigerez ma maison.., puisqu'un fils...

— Ce fils vous reviendra repentant et digne de pardon, je n'usurperai point sa place... Si cependant vous agréez mes services, vous trouverez en moi un serviteur fidèle.

— Un ami... un ami... vous m'aiderez à porter le poids des affaires, l'âge commençait à me le rendre trop pesant, je voulais le faire partager à ce fils que... j'ai perdu... Ne me refusez pas, voici le premier semestre de vos appointements.

M. Desroussels présenta quatre billets de banque à Théodore. Celui-ci hésitait à les prendre.

— Il y a là le salut d'une personne qui vous est chère, m'avez-vous dit; courez la consoler, pour qu'un jour Dieu me console.

M. GUIZOT. Messieurs, quand le gouvernement a exprimé, dans le discours de la couronne, la confiance que, malgré toutes les questions que nous avons débattues, la paix du monde était assurée, il a été exprimé une conviction profonde et réfléchie.

Ce n'est pas le gouvernement du roi seul qui l'a exprimée à Londres, où la question des mariages espagnols a soulevé des passions, des sentiments au moins aussi vifs que parmi nous; à Londres, la même conviction, la même confiance ont été officiellement exprimées.

Lorsque de tous les points de l'Europe vous viennent les assurances réitérées que la paix du monde est assurée, vous seriez les premiers à venir la mettre en doute, vous seriez les premiers et les seuls à venir dire en Europe que la paix du monde n'est pas assurée.

Est-ce là le langage que vous voudriez tenir? Mais vous ne pourriez rien faire de plus grave pour ébranler la paix elle-même, en ébranlant la confiance de l'Europe tout entière.

Tenez pour certain que cette conviction et cette confiance sont un des gages les plus assurés de cette paix; gardez-vous de l'ébranler; ne donnez pas le funeste exemple du doute; vous seriez en contradiction avec l'Europe et avec vos propres opinions. (Vive approbation aux centres; dénégations aux extrémités).

M. BUREAUX DE PUZY. Je ne sais ce qu'on a fait en Angleterre; mais il me semble qu'en France nous devons nous déterminer par des considérations françaises. A la confiance exprimée, invoquée par M. le ministre, nous avons à opposer des faits graves : la violation des traités, l'annexion de Cracovie, les dépêches anglaises. J'appuie vivement l'amendement qui est proposé.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE. Je propose de remplacer ces mots : « La ferme assurance » par ceux-ci : « L'espoir. »

M. LÉON DE MALEVILLE. Je demande pardon à la Chambre de céder à un sentiment involontaire. (Rumeurs.) J'ai besoin de dire que je cède à un sentiment involontaire; car la Chambre ne comprendrait pas, autrement, qu'avec mon insuffisance je vinsse à me mêler à ce grave débat.

Je ne peux pas comprendre qu'après ces deux jours de discussion vous acceptiez la rédaction de la commission. Vous avez, dites-vous la crainte d'altérer la confiance dans le maintien de la paix. Nous avons, nous, une autre crainte. Si, en présence de la gravité des circonstances reconnue par le discours de la couronne lui-même, on fait dire à la France, après les faits qu'elle connait bien maintenant, qu'elle a confiance dans la paix, nous craignons que ce ne soit lui faire dire qu'elle est résolue à ne rien faire pour la troubler. (Rumeurs diverses.)

Je vous le déclare, c'est l'expression de mon sentiment, vous ne pouvez faire une semblable déclaration sans manquer à votre dignité. Comment, en présence de deux protestations, celle que vous avez faite contre l'évènement de Cracovie, et celle que vous avez subie à propos des mariages espagnols, on vous demande d'être les premiers (Non! non!) à dire que la paix ne sera pas troublée! Je dis là, Messieurs, c'est le seul mot qui exprime mon sentiment, vous faire tenir ce langage, ce serait, je vous en demande pardon, faire mendier la chambre. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte la chambre sur le deuxième paragraphe.

La chambre, consultée par assis et levé, adopte ce paragraphe à une forte majorité.

M. DE QUATREBARBES appelle l'attention de la chambre sur l'abandon des chrétiens du Liban par la France, et demande à M. le ministre des affaires étrangères si ses relations avec les puissances de l'Europe lui permettront enfin de porter secours à ces populations malheureuses. N'avons-nous plus une obole pour secourir les Maronites? n'avons-nous plus une épée pour les défendre?

L'honorable membre lit une lettre adressée dernièrement par le clergé et le peuple maronites au révérend père Lazare pour demander l'appui de la France. Il s'écrie en terminant : Non, nous ne pouvons abandonner sans honte ce glorieux patronage!

M. GUIZOT. Je puis donner à l'honorable préopinant l'assurance que le gouvernement du roi est loin de renoncer au patronage qu'il a toujours exercé sur les chrétiens du Liban; il entend au contraire le maintenir et le pratiquer dans l'intérêt des chrétiens eux-mêmes et pour son propre honneur. Mais des lettres que j'ai reçues récemment m'imposent en ce moment le silence sur cette question. Toute discussion dans la chambre à ce sujet pourrait aujourd'hui avoir de graves inconvénients. Je crois que cette discussion pourra trouver sa place lors de la discussion du budget.

M. SAINT-MARC-GIRARDIN. On n'a pas publié de rapports officiels de Taïti [...] rapports survenus depuis doivent rassurer complètement. Je regrette alors que, lorsque des récits inquiétants ont été publiés dans quelques journaux, M. le ministre n'ait pas jugé à propos de faire connaitre les rapports reçus par lui, qui auraient pu rassurer les esprits; je crois qu'il ferait bien encore aujourd'hui de les publier, si cela est possible.

Enfin, il résulte encore des explications de M. le ministre qu'aucun établissement permanent ne sera fondé à Taïti; j'avais donc raison de dire que la restriction des opérations militaires présageait et préparait la restriction diplomatique.

M. JULES DE LASTEYRIE. Je crois nécessaire de rappeler les faits. Au moment où je parle, M. le ministre a fait partir pour l'Océanie trente convois et 1 600 hommes; il a de plus augmenté, d'une manière permanente, les troupes de terre de 500 hommes. Notre garnison à Taïti était déjà de 100 hommes. Si nous ne sommes point animés d'un esprit de conquête, pourquoi ces renforts?

Quant à la question diplomatique, on dit qu'elle n'est pas encore réglée. Réglée avec qui?

M. GUIZOT. Je fais remarquer que j'ai refusé d'une manière absolue d'entrer dans aucune explication.

M. LACROSSE demande où en est la négociation entamée relativement à l'indemnité Pritchard. (Ah! ah!)

M. GUIZOT. Tout ce que je puis répondre au préopinant, c'est que je n'en ai pas entendu parler. (On rit.) Je suppose que les commissaires chargés de s'entendre à ce sujet ne sont pas tombés d'accord. (Bruit.)

M. JULES DE LASTEYRIE. Pourquoi M. le ministre de la marine refuse-t-il de dire pourquoi il envoie un renfort de matériel et de troupes à Taïti?

M. DE MACKAU, ministre de la marine. L'expédition à laquelle on vient de faire allusion, se borne à porter à l'amiral commandant à Taïti, un renfort de 500 hommes destinés à remplacer les troupes qui sont depuis trois ans en Océanie. Ainsi, point d'équivoque : les troupes que nous envoyons sont destinées à remplacer celles qui ont fait leur temps, et nullement à augmenter l'effectif

Maintenant je me hâte de dire que ce n'est nullement dans un but de guerre à Taïti, dans un but de guerre dans les îles voisines que notre garnison va se trouver provisoirement renforcée. Ce renfort passager a deux buts. (Voyons! voyons!)

Deux buts bien simples; le premier, c'est d'empêcher que nos hommes courent des dangers; le second, de prévenir de la part des indigènes des actes de témérité.

Ce renfort aura aussi pour but de prouver aux Indiens qu'ils n'auraient aucune chance de succès dans l'attaque de postes aussi bien gardés.

L'humanité ne peut qu'y gagner. C'est une excellente mesure pour faire cesser la guerre, et la Chambre ne peut qu'approuver cet envoi de troupes.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. La discussion met en lumière un fait important, qui déjà avait été signalé ici, c'est qu'il n'existe aucun moyen de communication directe avec les îles de la Société dans lesquelles la France a pourtant de grands intérêts engagés. Nous ne savons rien de ce qui s'y passe, et c'est par les journaux anglais que nous apprenons quels sont ceux de nos compatriotes qui succombent ou s'illustrent dans ces parages.

La juste sollicitude des familles qui y ont leurs enfants retenus sous le drapeau s'élève contre cette impossibilité de se mettre en rapport avec eux. Si la publication des nouvelles qui viendraient de ce pays devait être périlleuse pour sa tranquillité, je comprendrais qu'on cherchât à maintenir les difficultés.

Mais, Messieurs, les ministres vous ont dit que rien ne menaçait la tranquillité de nos possessions, je demande donc que l'on fasse droit à mon observation.

M. GUIZOT. J'ai dit que la question devait rester complètement libre, et qu'elle trouverait sa place lors de la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires. La Chambre est aujourd'hui saisie de ce projet de loi; tous les documents sont ou seront communiqués à la Chambre.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

L'HIVER.

1

Voici l'hiver! l'hiver dont le souffle puissant
Fait craquer la masure ouverte :

[...]
Ce que vous oubliez sans cesse.
Je ne vous dirai pas (inutile sermon)!
Pitié pour le vieillard qui souffre!
Pour la vierge qu'attire un lubrique Démon,
Qui lui sourit des bords du gouffre!
Pitié, pour l'orphelin mains jointes, à genoux!
Pour l'orphelin qui vous supplie!
Pitié pour les enfants! Pitié! souvenons nous
De ceux que le bonheur oublie!

3.

Je vous dirai : Donnez! — donnez! semez votre or;
Donnez sans choix, à l'un, à l'autre;
Non pour eux, mais pour vous! non pour changer le sort,
Mais pour justifier le vôtre!
Sur l'Océan humain, vos soyeux pavillons,
Aux écumeurs donnent envie;
Ne repoussez donc pas le pirate en haillons,
Votre rançon c'est votre vie!
Donnez à l'indigent! — donnez-lui, quel qu'il soit...
Donnez au pauvre qui frissonne,
Donnez sans hésiter, donnez, puisqu'il reçoit,
Puisqu'il accepte votre aumône!
Car l'aumône est précaire et s'arrête en chemin;
Car rien de fécond n'en résulte,
Car la douleur d'hier, va renaître demain,
Car l'aumône n'est qu'une insulte!
Une insulte à celui qui vient en gémissant,
Et vous implorer et vous suivre;
Une insulte à ce droit, qu'a tout homme en naissant,
L'imprescriptible droit de vivre!

4.

Mais qu'importe le droit, quand mon vers aiguisé,
Flèche impuissante que je lance,
Va sur le cœur humain impassible, bronzé,
Emousser le fer de sa lance!
Mais qu'importe nos cris de rage ou de terreur,
Puisqu'ils leur font hausser l'épaule,
Et que la vérité qu'ils nomment une erreur,
Leur semble une triste hyperbole!
Puisqu'excités, poussés, par un instinct brutal,
L'égoïsme, ce Dieu superbe,
Voit les hommes, toujours sous son fier piédestal,
Pressés et couchés comme l'herbe;
Puisqu'ils vont adorer cette idole, à genoux,
Que son souffle impur les embrase;
Cette idole du Gange, au cœur froid, aux yeux doux,
Qui les séduit et les écrase!

5.

Mais relevant le front, poussant mille hourras,
Indignés de mon impudence,
Vous me montrez tous ceux qui vous tendent les bras
Et vous nomment leur Providence!
Soyez absous! — cachant le bien, j'ai dit le mal;
Niant l'un, j'ai mis l'autre au pire.
L'homme, ô Boileau! n'est pas le plus sot animal,
L'amour des malheureux l'inspire,
Leur misère le touche... Eh bien, soyez absous!
Oui, votre pitié méprisée,
Sur les fronts désolés fait pleuvoir les gros sous,
Comme une divine rosée.

— Il le fera, car trois malheureux vous béniront!

Théodore sortit riche et joyeux.

Un domestique remettait presqu'au même instant une lettre à M. Desroussels; elle contenait quatre lignes tracées d'une main mal assurée :

« Monsieur (je n'ose plus vous appeler mon père), j'ai reconnu trop
» tard l'étendue de ma faute. La honte au front, je m'éloigne, et si je
» reviens ce ne sera que purifié par le travail et absous à l'avance par
» l'estime du négociant qui me confie à l'étranger le soin de ses affai-
» res... Alors vous prononcerez. ARTHUR D..... »

Le mot de pardon était déjà dans la bouche du père. « Attendons! murmura-t-il, la leçon la plus rude est la plus efficace! »

Théodore, culbutant, écrasant, franchissant tous les obstacles qui eussent pu arrêter ou ralentir son ascension, arriva dans la petite mansarde, non sans avoir fait sauter le loquet fermant la porte; il était brisé, qu'importait! il eût fallu perdre une demi-seconde pour le soulever.

Un regard mécontent et étonné d'Henriette reprocha au jeune homme cette brusquerie inaccoutumée; le doigt sur les lèvres, en signe de silence, elle lui indiqua le fauteuil où Louise était assoupie. Peine perdue! Théodore sauta au cou d'Henriette et, bon gré mal gré, l'embrassa une demi-douzaine de fois. Louise, dans son sommeil, répétait trois noms en les entremêlant: « Ma mère, Henriette, Théodore! »

Le jeune ouvrier s'agenouilla devant la mourante :

— Sauvée!

JULES ROSTAING.

Roanne, 29 janvier 1847.

A M. Victor Hennequin.

Monsieur,

Après avoir raconté dans le feuilleton de la *Démocratie pacifique* la manière dont vous êtes devenu phalanstérien, vous avez invité tous ceux qui se rallient à la même cause que la vôtre, à suivre votre exemple. A notre époque, il est bon peut-être, en effet, de montrer à la foule remplie des préjugés, de l'égoïsme et des mensonges de la civilisation, comment on a fait dans son individualité pour s'élever au-dessus de ces préjugés, de cet égoïsme, et rejeter loin de soi le mensonge, pour courir après la vérité. Et qui sait même s'il ne se trouvera pas dans cette foule à laquelle on s'adresse bien des personnes qui, dans une situation d'esprit ou de cœur semblable à celle où l'on était soi-même, ne se sentiront pas entraînées par l'exemple à chercher la vérité là où vous l'avez trouvée, à regarder le monde du même point de vue sous lequel vous le voyez à cette heure! C'est pour cela, Monsieur, que je viens vous faire le récit de mon ralliement aux belles et nobles idées de Fourier.

Un an et demi à peine s'est écoulé depuis ma conversion; j'étais alors fervente catholique. Après ma première communion, je m'étais jetée dans le sein du catholicisme avec une foi des plus vives et des plus exaltées; hors de lui, tout à mes yeux était revêtu d'une forme mensongère et vaine, et le sentiment religieux dominait tous mes autres sentiments. Cependant je ne marchais pas dans la vie sans jeter sur la société quelques regards, sans lui donner quelques-unes de mes pensées.

Ramener tous les cœurs à Dieu et à la vertu par la morale évangelique; étendre l'influence des pratiques de la religion sur chacun des êtres qui composent la grande famille humaine, et les faire rentrer ainsi au sein de l'unité de l'église, tels étaient les moyens que je croyais uniquement bons et les seuls approuvés par Dieu, pour éloigner le monde de l'abime sur lequel je le voyais pencher; et, lorsque je venais à songer à cette foule d'affligés et de pauvres dont se compose la plus grande partie de la société, je ne voyais pour eux de consolation qu'au delà de la tombe, et l'aumône versée par ceux qui possèdent les biens de la terre sur ceux qui n'y ont aucune part, me paraissait être pour les premiers la plus sûre échelle pour monter au ciel. Cependant, le nom de Fourier était souvent prononcé dans ma famille, qui, depuis longtemps, s'était peu à peu pénétrée des idées du grand révélateur de la science sociale. Mais il frappait mon oreille sans que j'y fisse, je l'avoue, la moindre attention. J'entendais quelquefois parler aussi du système phalanstérien, mais le peu de mots que j'en avais compris, m'avaient suffi pour le placer dans la catégorie de ces systèmes qui, quoique donnés à diverses époques par des hommes de génie, n'étaient à mes yeux que des tours de Babel elevées par leur orgueil, et que Dieu renverserait tôt ou tard, en confondant leur langage menteur et impie.

Cependant, un jour, le livre sur la vie de Fourier et sa doctrine, de M. Pellarin, m'étant echu en partage dans une loterie, je me mis à le lire. Sa lecture fit d'abord peu d'impression sur moi, et après être sortie un instant du cercle de mes idées tout anti-progressives et anti-sociales, j'y rentrai, comme si aucun bruit étranger à elles n'avait frappé mon oreille, comme si aucun son inconnu n'avait retenti près de moi. A quelque temps de là, un second livre socialiste fut placé devant mes yeux : ce livre était celui de l'*Organisation du travail et de l'Association*, de M. Briancourt. Celui-ci fut regardé par moi comme un démon tentateur, et malgré tous les éloges que j'en entendais faire, je me promis de ne pas le lire. Comptais-je moins alors sur la force de ma foi? Craignais-je de ne pouvoir résister à l'entraînement de cet esprit de doute répandu sur toutes les croyances, dans cette société qui ne comprend plus Dieu? Mon père m'en conseilla la lecture. Alors mille idées se combattirent dans mon esprit; d'un côté était la religion; de l'autre, l'œuvre sociale; toutes deux m'apparaissant comme s'excluant mutuellement; je ne croyais pas qu'il fût possible d'adopter l'une sans être infidèle à l'autre; enfin, ma raison prenant le dessus sur mes préjugés, je résolus de me livrer à l'esprit d'examen et de combattre l'erreur ou d'adopter la vérité; partout où cette dernière m'apparaîtrait, le front entouré de cette céleste auréole dont la lueur brillante ne trompe jamais les regards, qui ne couvre pas d'un voile épais les préjugés et le mensonge. Je me mis donc à lire ce livre, sans doute, Monsieur, bien connu de vous. Bientôt l'homme qui, jusque-là, m'avait individuellement semblé seul coupable, seul responsable de ses égarements, de ses crimes, m'en apparut absous lorsque je l'eus vu enveloppé et entraîné fatalement vers l'abime par l'organisation d'une société basée presque tout entière sur le mensonge, l'injustice et l'esclavage. Déjà ce n'était plus sur l'homme isolé que je voulais faire agir la morale, mais sur les forces sociales dont il dépend. Mais quel était le remède propre à opérer la guérison de tous ces maux dont à cette heure je voyais la société dévorée? Je me faisais cette demande lorsque les mots: *organisation du travail* et *association* y répondirent. Je les suivis dans leur développement magnifique; je compris leur sublime application, et quand le livre fut achevé, j'étais phalanstérienne. Ce changement subit qui étonna tous ceux qui m'entouraient, seule ne m'étonna pas: non, car Dieu avait grandi à mes yeux en bonté et en puissance, et, dans l'application de la nouvelle science qui venait de m'éclairer, que voyais-je, sinon la réalisation des plus sublimes paroles de l'évangile; sinon la plus pure des morales mise en pratique; sinon la religion étendant partout sa magnifique influence! Loin donc d'avoir brisé avec elle, je ne la voyais qu'à un point de vue plus élevé, plus sublime, et l'union était formée dans mon cœur entre elle et la pensée socialiste. Voilà, Monsieur, comment l'idée phalanstérienne a pénétré en moi; voilà comment elle s'est fait jour dans une âme, qui la repoussait avant de la connaître, et qui s'était formé contre elle les plus étranges préjugés; oh! combien de personnes les ont encore ces préjugés, combien la repoussent avec dédain, cette belle et noble doctrine qui demande pour tous le pain de chaque jour, et appelle sur la terre le règne de Dieu, c'est-à-dire celui de la vérité, de la justice et de la charité!

Bien jeune encore, je n'ai pas osé aborder jusqu'à présent les ouvrages de Fourier; mais la pensée phalanstérienne grandit de plus en plus en moi, et Dieu veuille qu'un jour j'apporte à mon tour une pierre à ce grand édifice social, qui attirera bientôt les regards de l'humanité tout entière, lorsqu'elle arrivera à comprendre enfin que cet édifice peut, seul, lui servir de refuge contre la tempête qui gronde sourdement dans son sein.

Recevez, Monsieur, l'hommage de mon entière sympathie,

T....

Vous... fermez les deux yeux, ... [illegible]
De cette aumône dérisoire!

6.

« O rêveur! direz-vous, vous attaquez en vain,
» La loi sainte, la loi suprême,
» Le monde est condamné par le juge divin
» Et la révolte est un blasphème!
» Pourquoi nous accuser de vos destins cruels?
» L'Evangile, notre science,
» L'Evangile a fixé nos devoirs mutuels.
» A vous, pauvres, la patience,
» La résignation aux yeux toujours riants;
» A nous les œuvres équitables,
» A nous la charité. — Soyez-donc patients,
» Puisque nous sommes charitables! »

7.

Ainsi notre cœur bat léger, libre, joyeux,
Lorsque, beaux d'orgueil et de grâce,
Vous jetez votre aumône en détournant les yeux
Du malheureux qui la ramasse!
Ainsi, vous dormirez en paix dans vos tombeaux!...
Et pourtant j'aurais pu vous dire:
Foulez et déchirez et mettez en lambeaux
Ces étoffes que l'on admire!
Ces riches vêtements de soie et de velours!
Car ceux qui grelottent dans l'ombre
Trouvent, en vous voyant, leurs fardeaux bien plus lourds,
Leur sort plus dur, leur ciel plus sombre!
Le vieux manteau du pauvre au riche est suffisant,
Au dernier jour, c'est un suaire.
Les rois ont eu leur tour, que le peuple à présent
Promulgue un édit somptuaire!
Perles, colliers, bijoux, diamants précieux,
Tout ce fatras plein d'insolence,
Vendez tout, donnez tout! — car la porte des cieux
Sera fermée à l'opulence!
En vous disant cela, votre ricanement
Eût repoussé mon anathème,
O chrétiens oublieux! et j'ai dit seulement
Ce que le Christ disait lui-même!
Ceux qu'il interrogeaient, s'éloignèrent sans bruit,
Sans renouveler leur requête...
Vous invoquiez le Christ, je réponds comme lui,
Comme eux vous secouerez la tête!

8.

Edifice infernal que la société,
Telle que le monde l'a faite!
Eblouissant de luxe, affreux de pauvreté;
Palais plein de deuil et de fête,
Temple d'où la justice est sortie en pleurant!
— Autour d'une table peu large
De rares conviés sont assis, — dévorant
Le noble festin qui la charge,
Tandis qu'au fond, dans l'ombre, oubliés, dédaignés,
Demi-nus, souffreteux, avides,
S'agitent vainement, haineux ou résignés,
Des milliers de spectres livides!
Là-bas, la pâle mort au front jaune et terreux,
La souffrance sombre, morose;
Là-bas la mort! — Ici la vie aux jours heureux,
La santé joyeuse au teint rose!
Là-bas le noir grabat, la fièvre et les frissons;
Mais ici la nappe rougie,
Ici la douce ivresse et les folles chansons;
Là-bas la faim, ici l'orgie!

9.

Oui, riez follement et du soir au matin
Riez du peuple — qui vous compte;
Riez! — N'écoutez pas le murmure lointain,
De cette mer qui hurle et monte!
Riez de tous ces flots et sans force et sans voix,
Qui battent en vain la muraille;
Mais le peuple obstiné, mais le peuple, parfois...
— Ce pauvre Samson que l'on raille,
Cet aveugle qui suit à tâtons son chemin,
Sous l'œil de Dieu qui le contemple. —
Mais le peuple parfois de sa robuste main,
Ebranle les piliers du temple!

CLAUDIUS.

Nîmes. — Décembre 1846.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants: Discussion de l'adresse à la Chambre des Députés, quatre articles. — Les réserves de grains. — La protection de la force publique. — Travaux et discussions de la Chambre des Députés. — Nouvelles d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal, de la Pologne, des Etats-Unis, de l'Orient. — Troubles à l'occasion de la cherté des grains. — Faits divers. — VARIÉTÉS: Dialogue sur la marque. — Locomotion aérienne. — FEUILLETON: Revue dramatique. — *Voyage en Egypte et en Nubie*, par M. Combes. — Voyage en Autriche (trois feuilletons).

Notre article *l'Adresse de la Chambre des députés* a été reproduit par le *Franc-Parleur de la Meuse*, l'*Ami de la Charte* et l'*Observateur des Pyrénées*.

Le Rôle de la France nous a été emprunté par le *Débat social*.

La Fourberie partout, par l'*Atelier*, de Bruxelles.

Les Réserves de grains, par l'*Estafette*.

Les Boulangeries communales, par l'*Océan*.

La Marque obligatoire, par le *Journal de Lille*.

C'est l'Etat qui paie, par le *Libéral liégeois*.

Nos articles sur l'Adresse à la Chambre des pairs ont été reproduits par le *Nouvelliste de Marseille* et l'*Echo de la Charente*.

L'*Osservatore triestino* traduit une partie de notre article: *Un portefeuille, s'il vous plaît!*

Le *Bien public* nous a emprunté *La loi des céréales*.

Le *Guetteur de Saint-Quentin*, le *Patriote de Saône-et-Loire*: *Secours aux misères*.

L'*Echo du Nord*, l'*Impartial de Seine-et-Oise*, notre article sur l'éther sulfurique.

notre ami G. — Ce qu'il nous dit ne nous surprend pas: il y a longtemps que nous sommes fixés à cet égard.

M. U. J. D. à Saint-Quentin. — Merci des bons détails.

M. E. C. à Lille. — Nous avions bien reçu la lettre, mais les 12 fr. nous ont été remis avec l'indication pour trois mois, de là l'erreur. — Nous rectifions.

M. L. à Constantine. — Vifs remerciements. — Continuez ainsi. — Voir la p. c. du 19 janvier pour l'accusé de réception des 200 fr.

M. D. à R. — Si nous avions pu l'expédier comme les autres, il y a longtemps que cela serait fait. — Vous aurez reçu quand vous lirez ceci.

M. M. à Tlemcen. — Nous vous cherchons le mémoire de M. Villarceau.

M. G. à Orléans. — Le nº du 3 janvier est totalement épuisé.

M. J. à Colmar. — Veuillez dire au Cercle qu'il nous est impossible de leur compléter l'arriéré. — Nous lui offrons le choix entre la collection à quelques numéros près, ou la prorogation de l'échéance au 15 juillet. — Nous attendons toujours les numéros du *Courrier* contenant votre travail.

M. G. à Gap. — Nous n'avons point reçu la lettre dont votre billet du 28 janvier nous confirme la teneur.

M. G. à Champagnolles. — Nous avons touché pour neuf mois. — Votre correspondant a refusé de solder la suite avant de vous avoir écrit.

M. G....t à Toulouse. — Le 20 avril n'a pas paru. — Le 1er août et le 3 janvier sont épuisés.

Bourse du 6 février 1847

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 30	78 30	78 15	78 15
— — fin courant	78 40	78 20	77 95	78 »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 40	118 60	118 25	118 30
— — fin courant	118 25	118 50	118 10	118 20

4 1/2 J. 22 s. d. cours	119 25	[illegible]	Cours	»»» »»
4 0/0 J. »	103 »»	O. V. de Par.	»	»»»» »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp......	»	280 »»
— fin Ct	» »»	— Gouth.....	»	»» » »»
B. du Trés.	4 »»	— Gann	»	1160 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 60	78 30	—	79 20	79 »»
5 p. 0/0......	d. 50	118 80	118 55	—	119 40	119 30
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			d'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0......	»» »/»	»» »/»		»» »»	»» »/»	
5 p. 0/0......	65 »/»	»» »/»		»» »»	»» »/»	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct d. cours	» »/»	ROM...........	Der C. 100 1/4		
Récép. Rotsch.	» 101 65	BELG. 2 1/2......	»	»» »/»	
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2......	»	96 1/2	
— — pass.	» »» » »	— dº 1840....	»	101 »/»	
— 3 p. 0/0.	» »» »/»	— dº 1842 ...	»	102 3/8	
Dette intérieure	» 30 3/4	— Banque....	»	900 »»	
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— dº Em. 1831.	»	»»»» »»	
HOLL. 2 1/2	» »» » »	PIÉMONT........	»	»»»» »»	
HAITI....	» » »/»	AUTRICHE........	»	»»» »»	

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE	
A Can. 5 p. 0/0	»»»» »»
Act. d. J.	» »»» »»
Ch. S. G.	» 1030 »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ch. à ...	1000 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	220 »»
Paris à Se.	» »»
— à Orléans	1236 25
— à Rouen.	880 »»
R.-Havre..	692 50
Avignon...	830 »»
Str. à Bâle.	206 25
Paris-Str...	468 75
Tours-Nant	470 »»
Orl.-Vierz.	» » »»
C. du Nord	678 75
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	540 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	490 »»
Bord.-Teste	100 »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	877 50	Orléans à Vierzon.	575 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	685 »»	— à Bordeaux	537 50
Paris à Orléans...	1227 50	Marseille à Avign.	820 »»	Nord	607 50
— à Lyon.....	490 »»	Paris à Strasbourg	468 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 février.

8 h. » OPÉRA. —
8 h. » FRANÇAIS. — Hamlet, Don Juan.
7 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino noir, le Déserteur.
8 h. » ITALIENS. — Don Giovanni.
7 h. » VAUDEVILLE. — Pierre-le-Rouge, le Poltron, Robinson, l'Homme
6 h. » GYMNASE. — Maître Jean, Irène, l'Article 213.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — La Vendetta, Fille terrible, les Péchés, les Armes.
6 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — Poudre, Tableaux, le Bonhomme, le Lait.
6 h. » PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Tableaux (Mme Keller).
6 h. 3/4 AMBIGU. — Jeanne, Marché de Londres.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. 1/4 CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — La Dinde du Mans, la Maison, la Mère Michel, le Sourd.
6 h. 1/2 FOLIES. — Chaperon, Clair de Lune, Matin, Pigeon.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Reine Margot, Marceline, Parlez au portier.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS — L'Orpheline, l'Ecaillère, le Roi, Bonne Fée.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 8 FÉVRIER.

Rome et le Progrès social.

Les nouvelles de Rome, que publie aujourd'hui le *Rappel*, semblent confirmer tout ce qui a été dit de la bonté de cœur et de la largeur d'esprit dont Pie IX ne cesse de donner d'éclatants témoignages. Voici ce que M. l'abbé Clavel, rédacteur en chef de ce journal, écrit de Rome à la feuille qu'il dirige. Après avoir fait l'éloge du Père Ventura, théatin : « Il n'est pas étonnant, ajoute-t-il, que Pie IX ait choisi, de préférence à tout autre religieux, le Père Ventura pour prêcher les exercices de la retraite sacerdotale au clergé régulier de Rome pendant le jubilé. Ces exercices ont été suivis par quatre mille prêtres de tous les ordres, parmi lesquels il y avait un grand nombre de jésuites. C'est la première fois qu'on a vu à Rome les exercices de saint Ignace prêchés par un religieux d'une autre religion que celle des jésuites, qui sont par leur nombre en très grande majorité, et en possession des plus beaux établissements. Cette circonstance a produit une grande sensation parmi le peuple comme parmi le clergé.

» Les paroles qu'on attribue dans tout Rome au Père Ventura, à l'occasion de sa première visite à Pie IX, sont remarquables d'éloquence, d'énergie et de vérité :

» Très Saint-Père, lui aurait-il dit en joignant les mains suppliantes, nous prions le bon Dieu qu'il daigne vous inspirer le sentiment de votre force, et vous donner la pensée de placer le Saint-Siége à la tête du mouvement des esprits qui s'opère dans le monde, avec l'applaudissement de tous les cœurs généreux, pour la régénération sociale des nations. Le règne des forces brutales est passé, celui de l'intelligence et du progrès se montre partout. Il n'y a d'hérétiques que parce que nous ne sommes pas assez bons catholiques ; si nous sommes réellement religieux, il n'y aura pas d'impies ; si nous proclamons le principe de la liberté selon l'esprit de Dieu, il n'y aura plus de révolte contre l'autorité.

» Lorsque Luther se mit à prêcher la réforme, enlevant une partie de l'Europe au Saint-Siége, il égarait les peuples, mais il s'était emparé d'un mot magique. Le Saint-Siége seul peut donner la véritable liberté et rétablir dans le monde un ordre social durable avec le drapeau du progrès. Paul III conserva la France, l'Espagne et le Portugal au Saint-Siége, en convoquant le concile de Trente dont la première session est intitulée *de reformatione*. Telle fut la plus forte digue opposée à l'hérésie de Luther. Très Saint-Père, adoptons à notre époque les mots magiques dont les révolutionnaires bercent les peuples, et accordons-leur-en la réalisation, alors la volonté de Dieu sera faite sur la terre comme au ciel. »

Ici, M. Clavel montre le pape prêchant à l'improviste au milieu du peuple assemblé, et recueillant les acclamations d'une foule enthousiaste ; puis il cherche à faire ressortir tous les avantages qu'assurerait à l'Europe et au monde chrétien l'alliance de la France et du Saint-Siége :

« Rome et la France, unies par les idées catholiques qui distinguent leurs habitants, n'ont qu'à s'entendre pour déterminer la régénération du monde. Le moment arrivera où il en sera ainsi ; mais il se rencontrera probablement encore des esprits de travers qui viendront arrêter les fruits de cette union désirable, en semant de part et d'autre des préventions qui ne sauraient subsister avec la lumière de la vérité. Tel est le résultat qu'il convient à la presse comme à la prédication orale de provoquer en aplanissant les difficultés des circonstances au lieu de les augmenter.

» Les hommes éminents qui partagent autour de Pie IX les sollicitudes du Saint-Siége en sont parfaitement convaincus. Aussi on n'est pas surpris de leur modération et de cette disposition de leur esprit qui les porte à adopter avec empressement le bien moral où ils le trouvent. Leur tolérance chrétienne est analogue à celle de Dieu, qui n'oppose qu'une patience inaltérable au mal qui ne peut être empêché sans un plus grand mal.

» Croirait-on qu'il existe à Rome un temple destiné au culte protestant, où les Anglais et autres personnes de distinction appartenant à ce culte, qui se rendent à Rome pour affaires publiques ou pour leur santé, peuvent se réunir en toute liberté! Le gouvernement du pape est paternel.

» Ce n'est pas non plus sans quelque étonnement que nous avons vu dans les appartements d'un prince de l'Eglise le portrait en pied de Fourier à côté de ceux de Fénélon, de Bossuet et du feu duc d'Orléans. Cette association de personnages si divers nous ayant inspiré la curiosité de connaître l'opinion du savant et judicieux cardinal sur les ouvrages du chef de l'Ecole sociétaire, il nous a répondu avec le tact qui caractérise les Italiens : « Le bien est partout lorsqu'on le sait découvrir. En France, les partis sont trop exclusifs, et au lieu d'adopter les bonnes idées des adversaires qu'on s'y crée avec la liberté de la presse, on s'y exerce à combattre leurs futilités. Il y a dans Fourier des idées susceptibles d'application en faveur des classes souffrantes, mais qui appartiennent au catholicisme depuis dix-huit cents ans. »

» Les Romains modernes avec Pie IX sont plus près qu'on ne pense en France d'un sage progrès. »

Nous acceptons avec joie les espérances que ces faits nous font concevoir. Si jamais la société n'a été dans un état plus redoutable, jamais aussi plus de symptômes régénérateurs ne se sont révélés dans le monde ; jamais le levain du progrès n'a fermenté avec plus de puissance. Les esprits sont partout en voie progressive, et de tous les points du domaine de l'intelligence, on commence à pressentir, à saluer l'heure de la conciliation et de l'accord universels.

Chambre des Députés. — Discussion de l'Adresse.

Aujourd'hui la discussion a roulé tout entière sur les questions intérieures, et spécialement sur la situation financière du pays. M. Ferdinand de Lasteyrie, dans un discours inspiré par les meilleures intentions, a demandé que la Chambre s'occupât sérieusement des classes laborieuses. Pour soulager leurs maux, l'orateur voudrait qu'il y eût toujours des travaux publics en activité, qu'on entreprît notamment le reboisement des montagnes, œuvre dont les inondations devenues périodiques ont démontré la nécessité. M. de Lasteyrie réclame encore la réduction de l'impôt du sel, la conversion des rentes. Jusque-là tout est bien ; voilà des mesures, sinon suffisantes, du moins utiles et progressives. Mais M. de Lasteyrie, qui mêle à de bonnes tendances socialistes quelques-uns des préjugés de l'opposition, est ennemi un peu systématique du budget, et attache trop d'importance à la diminution des dépenses publiques. Demandez que le budget soit bien employé, mais ne croyez pas remporter une victoire toutes les fois que vous en abaissez le chiffre. Le budget c'est le ressort de la centralisation, le moyen d'action de l'Etat ; il serait contradictoire d'exiger en même temps la réduction des finances de l'Etat et l'augmentation des travaux publics.

On nous dira : M. de Lasteyrie ne réclame que la suppression des dépenses inutiles. Il y a plus que cela dans son discours, on y retrouve cette ancienne animosité du tiers-état contre l'impôt en général. Nous aurions mieux aimé que M. de Lasteyrie ne disputât pas au clergé inférieur une faible augmentation de traitement votée dans la dernière session, non pas certes pour que le curé de campagne et son vicaire fussent opulents, mais pour qu'ils fussent garantis du besoin et en état d'exercer la bienfaisance.

M. de Castellane, conservateur très indépendant, s'est plaint du grand nombre des fonctionnaires, dont le nombre s'est accru de quarante mille depuis 1831. M. de Castellane, par son franc-parler, par sa liberté d'allure, semble ambitionner la place que M. Agénor de Gasparin a laissée vacante dans ce parti. C'est, au surplus, un noble héritage.

Nous applaudirons à M. Ledru-Rollin, qui a montré le gouvernement esclave du capital, esclave de la féodalité commerciale, et n'osant faire aucun mouvement qui compromette les intérêts des banquiers. M. Ledru-Rollin a mis parfaitement en relief cette situation ; il a signalé ce vasselage du pouvoir complètement asservi aux compagnies de chemins de fer, et n'osant dans sa politique extérieure prendre une attitude décidée, de peur de faire baisser les fonds. Mais pourquoi M. Ledru-Rollin, tout en donnant au gouvernement des conseils, affirme-t-il si résolûment que le gouvernement ne les suivra pas, est incapable de les suivre, et que le progrès, les réformes ne peuvent se concilier avec la qualité de conservateur? En parlant ainsi, on annihile soi-même son influence. Il n'est pas adroit de dire au pouvoir que l'on désespère de lui. Pourquoi désespérer d'ailleurs? tout est possible ; nous avons bien vu M. Thiers enfoncer dans le fourreau son épée conquérante, cette épée sur laquelle sont gravés trois mots : *Zurich, Austerlitz, Friedland* !

Nous dirons que M. Lacave-Laplagne a été au-dessous de lui-même : c'est dur, mais c'est vrai. Pour justifier le *déficit*, ou pour employer l'expression à la mode, le *découvert* du trésor, il a fait une pompeuse énumération des dépenses utiles et productives auxquelles le gouvernement s'est livré, telles que fusils à percussion, armes blanches et canons en bronze ; il s'est déclaré partisan de toutes les réformes, pourvu qu'elles fussent toutes ajournées. M. le ministre des finances a invoqué le souvenir de Villars et de la bataille de Denain ; puis il a orné son discours de fleurs de rhétorique, de métaphores empruntées à *l'ébullition* des liquides.

Cette chimie oratoire ayant manqué son effet, M. Lacave-Laplagne est rentré dans les sujets qui le concernent et qu'il devrait bien connaître. Il a fait l'histoire de ses variations au sujet des chemins de fer. Ardent partisan de la construction et de l'exploitation par l'Etat, il a passé avec armes et bagages du côté des compagnies. Sachons-lui gré toutefois de cette déclaration que le gouvernement s'occupera de fournir constamment du travail à la classe pauvre. Donner du travail, c'est beaucoup mieux que faire l'aumône, et si le pouvoir entre un peu largement dans cette voie, il faudra bien qu'il cherche les meilleures conditions de l'organisation du travail.

La fin de la séance a été remplie par une discussion vive et intéressante sur la Banque de France et l'état actuel de son crédit ; cette discussion doit se prolonger dans la séance de demain. Nous avons publié sur cette question, sous le titre *Situation financière*, un travail spécial dont nous ne ferons pas attendre la continuation.

Le *Courrier de Saint Etienne* annonce que la commission supérieure nommée pour examiner la question des houillères de la Loire a donné son approbation à la fusion pure et simple des

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 9 FÉVRIER 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. Le *Vieux de la Montagne*, tragédie en cinq actes, par M. Latour (de Saint-Ybars). — ODÉON. *En Province*, comédie en trois actes et en vers, par M. Ernest Serret. — GYMNASE. *Irène, ou le Magnétisme*, vaudeville en deux actes, par MM. Scribe et Lockroy.

Virgile est la lune d'Homère, a dit un grand poète. M. Ponsard n'a d'Homère ni l'ampleur majestueuse, ni la naïveté de détails, ni le magique coloris. Imitateur habile de Corneille et de Racine, il a cherché l'alliance de leur faire avec celui des contemporains, et s'est créé une belle place à côté de Casimir Delavigne ; mais il lui manque l'originalité puissante qui fait les chefs d'école. — Cependant il a une lune comme Homère, astre secondaire qui suit ses mouvements et s'associe à ses évolutions, ou plutôt un parasélène nuageux, d'une p[illegible] image reflet plus pâle encore ; un écho qui redit sur la rive droite [illegible] de la Seine ce que le poète viennois crie sur la rive gauche. Cette l[illegible] [illegible], ce reflet, cet écho, c'est M. Latour (de Saint-Ybars.)

Avant *Lucrèce*, M. Latour avait eu l'honneur d'être s[illegible] sur les deux Théâtres-Français, mais son nom n'en était pas pl[illegible] connu. Le succès d'une tragédie romaine fut une révélation pour [illegible] connu. Le rant avait trouvé son centre de gravitation. — A [illegible] lui ; l'astre errant romain il opposa la fille du tribun également [illegible] femme du consul romain ; à l'affranchissement de l'aristocratie l'affranchissement [illegible] de la plèbe ; en regard de *Lucrèce* il plaça *Virginie*. Il oublia, il est [illegible] la grandeur de l'œuvre ; là où il s'agissait [illegible] ral, ce qui pouvait faire [illegible] au destin d'une nation, il ne vit qu'un drame de famille ; il ne sut pas [illegible] derrière Virginius, montrer le peuple, comme M. Ponsard avait lais[illegible] entrevoir Rome derrière Brutus. Mais Virginie s'appelait Mlle [illegible] Rachel ; il y avait quelques scènes émouvantes ; on se disait que l'or[illegible] ne va pas au Théâtre-Français pour s'amuser, et l'on applaudissait [illegible] de confiance, persuadé que les moments de sommeil invincible avaient fait perdre les beaux passages.

Satisfait de son excursion dans le monde antique, M. Ponsard s'est attaqué au moyen-âge ; il a fait débiter à Philippe-Auguste des premiers-Paris du *Constitutionnel* et au légat du pape des premiers-Paris de l'*Univers*. M. Latour n'a pas voulu rester en arrière. Il avait lu dans Voltaire quelques lignes sur le Vieux de la Montagne, qui envoya ses Assassins contre saint Louis. C'était le prétexte qu'il cherchait pour faire de la controverse religieuse; cette action avait en outre l'avantage de se trouver de soixante ans postérieure à celle d'*Agnès de Méranie*, comme l'action de *Virginie* était postérieure de soixante ans à celle de *Lucrèce*. Avec de tels éléments, le succès de M. Ponsard devait naturellement rejaillir sur son imitateur. M. Latour se mit à l'œuvre, et il en est résulté, samedi, sur la scène de la rue Richelieu, l'apparition d'une nouvelle tragédie, à laquelle, suivant l'habitude, on ne n[illegible] a pas conviés.

Le seul titre de la pièce évoque toute une série de souvenirs terribles, tout un chapitre effrayant de l'histoire du fanatisme musulman. Les Assassins ou Haschichins qui reconnaissaient pour chef le Vieux de la Montagne étaient, au rapport des chroniqueurs, une sorte d'ordre militaire analogue à celui des Templiers, dont chaque membre jurait une obéissance absolue au chef, persuadé que s'il périssait dans une mission, il serait admis sur-le-champ à la jouissance des félicités que l'ivresse du haschich lui avait fait entrevoir. — Au lever du rideau, nous voyons en e[illegible] et le Vieux de la Montagne expédiant trois assassins [illegible] chrétiens qui sont venus débarquer en Syrie, l'un à l'adresse du roi Louis I[illegible], l'autre à celle du chef des Templiers, le troisième chargé d'occire Paul de Sabran, lequel ayant fait captive la fille du vieillard, l'a probablement [illegible] empoisonnée, car elle est revenue pâle, abattue et consumée d'un mal inc[illegible] [illegible] nu. — Mais que les âmes sensibles se rassurent, ceci est tout simplemen[illegible] t de la fantasmagorie de mélodrame ; le cheick n'est pas aussi diable [illegible] qu'il en a l'air ; il est, malgré sa grande barbe, la meilleure pâte d'homm[illegible] qu'on ait vue sous le ciel depuis le Cassandre de la comédie italienne. V[illegible] ous allez en juger.

Bien qu'il croie sa fille empoisonnée, il ne juge [illegible] pas moins à propos de la marier. Qui sait ? le mariage guérit parfois les [illegible] jeun[illegible], s'il faut en croire les poètes comiques. Il a dans ce but ma[illegible] [illegible] trois [illegible] un jeune chef, Ismaël, à qui il a commencé par donn[illegible] odalisques. Ismaël, on s'en doute, est tout disposé [illegible] time pour la quatrième. Le mariage va se faire, et pour [illegible] réjouissance, on fait marcher au supplice tout ce qu'il [illegible] trouvé ma[illegible] niers chrétiens dans le camp. Mais tout à coup Fatime [illegible] parmi ces chrétiens, elle a reconnu celui qui l'a protégé[illegible] dans sa captivité, Paul de Sabran lui-même. Elle demande la grâce du prisonnier. — « Hassan ne fait jamais grâce. — C'est chez lui que j'ai subi ma captivité. — Raison de plus pour qu'il meure. — Je l'aime ! — C'est différent : qu'on tue les autres et qu'on le reconduise en prison. »

Au second acte, Hassan et Fatime se rendent tour à tour dans le cachot.

> Si je descends si tard dans ta prison, pardonne,

lui dit Fatime.

> J'ignorais le malheur où ton Dieu t'abandonne.
> Mais, ayant tout appris, je viens te secourir.

A quoi Sabran répond poliment :

> Madame, il suffisait de venir me revoir
> Pour me récompenser d'avoir fait mon devoir.

Mais Hassan est moins poli. — Choisis, dit-il au chrétien, ma fille, ou la torture ! Devant un dilemme ainsi posé, Sabran hésite, mais il préfère la torture :

> Des chevaliers français tel est le caractère.

Depuis Lagingeole, offrant en vain son ours à Shahabaham; M. Thiers, ses services au roi et le *Journal des Débats* ses hommages à l'Angleterre, vit-on jamais situation plus triste que celle de ce père qui offre sa fille à tous les jeunes gens et ne peut parvenir à s'en débarrasser ! Evidemment la pièce devrait s'appeler : *Une Fille à marier ou les Tribulations d'un chef d'assassins*.

La jeune musulmane ne se rebute pas :

> Désir de fille est un feu qui dévore.

Elle se cache derrière un rideau et écoute la confession de Sabran. Elle apprend alors que le chrétien l'aime en secret ; elle s'élance vers lui et le supplie de se laisser toucher :

> Quel prophète faut-il que ma douleur implore ?

s'écrie-t-elle ;

> Quel Dieu faut-il prier ?... Puissant Dieu des chrétiens, etc.
>
> . . . .
>
> Je ne serai jamais l'esclave et la servante,
> D'un maître sans pitié dont l'aspect m'épouvante !

Sabran dès lors n'hésite plus. Fatime a invoqué le Dieu des chrétiens, il se fera musulman. Elle ne veut pas être l'esclave d'un autre, il jettera le froc aux orties et la prendra pour femme. Tout s'apprête pour une nouvelle cérémonie. Mais le second mariage ne s'accomplit

[illegible] comme nous le pensons, la question qu'il lui eût été facile de résoudre convenablement, nous espérons que M. Lasnyer se tiendra pour averti, et qu'il cherchera la force qui lui a manqué là où il doit aujourd'hui se repentir de n'avoir pas su la puiser.

La Constitution prussienne.

Enfin, le roi de Prusse vient de publier cette constitution depuis si longtemps promise et si impatiemment attendue. Les ordonnances qui la promulguent sont datées du 3 février, anniversaire du jour où le feu roi Frédéric-Guillaume adressait à la nation sa fameuse proclamation : *A mon peuple*, et l'appelait aux armes pour secouer le joug de la domination française.

Cette constitution est peu de chose en soi ; ce n'est guères que la reproduction et la mise en vigueur des anciennes lois et ordonnances de Frédéric-Guillaume II. On remarquera même dans la nouvelle constitution un article qui interdit à l'avance toute démarche tendant à obtenir l'extension des Etats. Cette condition sera facilement éludée sans doute ; mais elle n'en témoigne pas moins des dispositions qui animent le gouvernement. L'assemblée n'est même pas qualifiée Etats du royaume, mais assemblée générale des Etats provinciaux.

Il y a, du reste, peu de gré à savoir au roi de Prusse de sa tardive condescendance. La convocation qu'il fait des Etats n'est pas plus spontanée que celle de 1787 en France. Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit de sortir d'une situation financière embarrassée. Mais que l'histoire des Etats-Généraux de la France soit une leçon pour le monarque prussien. Le mouvement libéral qui se manifeste dans son royaume n'est pas moins violent que celui qui se faisait en France au commencement de la révolution, et il sera beaucoup plus audacieux, car nos pères savaient, en 1787, qu'ils auraient l'Europe contre eux, tandis que les libéraux de Prusse se savent assurés des sympathies de la partie la plus éclairée de l'Europe. C'est donc au roi de Prusse à compléter son œuvre, et à se mettre à la tête du mouvement pour le diriger, sous peine d'être emporté par lui.

Nous publierons successivement les diverses pièces qui contiennent la nouvelle constitution. — La première ordonnance est ainsi conçue :

Nous, Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, annonçons et faisons savoir : — Depuis notre avènement au trône, nous avons constamment porté une attention spéciale sur le développement des Etats de notre pays ; nous reconnaissons, dans cette affaire, une des tâches les plus importantes de la mission royale que Dieu nous a confiée, dans laquelle nous devons atteindre ce double but, de conserver intactes à nos successeurs la dignité et la puissance de la couronne que nous ont transmise nos ancêtres de glorieuse mémoire, et en même temps d'accorder aux fidèles Etats de notre monarchie l'influence qui, d'accord avec les droits et la constitution particulière de notre monarchie, sont propres à assurer au pays un avenir heureux.

En conséquence, continuant la pensée de feu notre père, notamment l'ordonnance concernant la dette publique du 17 janvier 1820, et la loi concernant les Etats provinciaux du 5 juin 1823, nous avons ordonné ce qui suit :

1° Toutes les fois que les besoins de l'Etat exigeront, soit de nouveaux emprunts, soit l'introduction de nouveaux impôts, ou une augmentation des impôts existants, nous convoquerons les Etats provinciaux de la monarchie [illegible] sur la formation d'une députation des Etats pour l'administration de la dette publique, ayant ainsi, en dépassant les promesses du feu roi notre père, fait dépendre la perception d'impôts nouveaux, ainsi que l'augmentation des impôts existants, du consentement des Etats fondés sur la nature des constitutions allemandes, et donné ainsi à nos sujets une preuve de notre confiance royale. Nous attendons avec la même confiance dans leur fidélité et loyauté si souvent éprouvées avec laquelle nous sommes monté sur le trône, qu'ils nous assistent aussi dans cette démarche importante avec la même fidélité, et secondent, suivant leurs forces, nos efforts dirigés vers le bien de la patrie, afin qu'ils puissent réussir avec le secours de Dieu. En foi de quoi, nous avons signé et scellé la présente ordonnance

Donné à Berlin, le 3 février 1847.

Signé : FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

(*La suite à demain*)

(1) A la Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25. Prix : 75 c.; par la poste, fr.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le collège électoral de Lectoure s'est réuni à l'effet de nommer un député, par suite de l'option de M. le comte de Salvandy pour le collège d'Evreux.

M. le comte de La Ferronnays, candidat conservateur, a été élu par 207 voix contre 179, données à M. Ayliès, candidat de l'opposition.

— La justice informe sur l'étrange refus de protection du chef de poste du corps-de-garde de la Bastille, à l'occasion d'une scène de meurtre qui a eu lieu au commencement de janvier, et dont nous avons parlé dans notre numéro de lundi dernier.

— On nous écrit de Saint-Quentin :

« Parmi les anecdotes qui m'ont été racontées sur les tendances généreuses des travailleurs de cette ville, j'ai cru devoir vous signaler la suivante :

» Une jeune ouvrière avait cédé aux séductions qui ne peuvent manquer d'entraîner le plus souvent les pauvres filles que leur travail ne suffit point à nourrir, et qui se trouvent pressées par le double aiguillon du plaisir et de la faim. Il y a un mois environ, cette pauvre victime de l'insuffisance du salaire mit au monde un enfant qu'elle était dans l'impossibilité de nourrir. Touchées de l'affreuse alternative où se trouvait la jeune mère, d'abandonner son enfant ou de mourir de faim avec lui, ses compagnes d'atelier se sont cotisées pour placer le pauvre petit être chez une nourrice, où il sera élevé convenablement. Il se trouvera peut-être des moralistes assez dépourvus du sens moral pour voir là *un encouragement au vice* ; laissons-les s'envelopper dans leur sombre manteau, dont l'apparente austérité cache le plus souvent tant de souillures ; tous les cœurs d'élite applaudiront à ce touchant exemple de véritable charité chrétienne. »

AMÉRICAINS ET MEXICAINS. — Les dernières nouvelles arrivées du Mexique annoncent que Santa-Anna s'est porté, avec 25 000 hommes environ, contre Saltillo et Parras, deux points occupés par les Américains avec 7 000 hommes environ. La marche de Santa-Anna, prévue avec sagacité par le général Taylor, n'a pas trouvé ce dernier hors de ses gardes ; il s'était fortifié et avait concentré ses forces sur les points menacés. On disait, au départ de ces premiers renseignements, qu'une grande bataille avait été donnée et que Santa-Anna en était sorti vainqueur ; mais ce n'était encore qu'une vague rumeur qu'on ne pouvait accueillir qu'avec beaucoup de réserve.

On se décidera probablement, aux Etats-Unis, à émettre pour les besoins de la campagne, les 23 millions de dollars en bons du trésor dont il a été déjà question. Les offres de négociations faites par les Américains ont été rejetées par le Mexique.

LA GUERRE CIVILE DE PORTUGAL. — Les miguélistes et les insurgés d'Oporto ont conclu une alliance. Les insurgés appuieront dom Miguel, à la condition qu'une charte leur sera donnée.

Le plan des coalisés paraît être de renouveler la guerre dans les provinces déjà pacifiées, en les inondant de guérillas, qui éviteront soi- [illegible]

MARIAGE DE MLLE ROSE CHÉRI. — On lit dans la Gazette des *Théâtres* :

« Le mariage de M. Montigny, directeur du Gymnase-Dramatique, avec sa charmante pensionnaire, Mlle Rose Chéri, est officiellement annoncé. Mlle Rose Chéri, — que son talent a placée si haut depuis quelque temps, et dont le succès grandit tous les jours, — aura vingt-deux ans au mois d'octobre prochain. Londres l'attend ; elle ira vers la fin du printemps passer son mois de congé dans la capitale de l'Angleterre, où elle s'est engagée à donner douze représentations, au prix de 1 500 fr. chacune. La jeune comédienne est, de plus, défrayée de toutes ses dépenses pendant son séjour à Londres, ce qui donne à son excursion un bénéfice net de 18 000 fr.

» Le mariage n'aura lieu qu'au retour de Mlle Rose Chéri, et ce délai tient à un motif de délicatesse que nous n'aurons pas la discrétion de passer sous silence. M. Montigny n'a pas voulu que le produit des représentations de Londres entrât dans la communauté ; il veut laisser Mlle Rose Chéri recueillir les bénéfices d'un engagement qu'elle a contracté dans un temps où elle ne songeait pas à se marier ; il veut qu'elle puisse disposer à son gré de cet argent, sachant bien qu'en se mariant, Mlle Rose Chéri laissera à sa famille toute sa fortune de jeune fille, tout ce que le revenu de son talent lui a permis d'économiser. — Un mariage qui commence ainsi ne peut manquer d'être heureux. »

L'ENFANT DE DEUX MÈRES. — Une jeune fille de Lillebonne (Seine-Inférieure) aurait simulé grossesse et accouchement, passé déclaration du tout, rempli les formalités civiles et religieuses pour tirer d'embarras la véritable mère, laquelle, soit peur, soit remords, se serait tardivement décidée à revendiquer ses droits. Le gros garçon sujet de ce litige n'en serait pas moins, en attendant une décision judiciaire, muni de deux mères, de deux parrains, de deux marraines, de deux actes de naissance et de deux baptêmes.

Une enquête a été commencée, à ce qu'il paraît, et la première mère connue se trouve sous la main de la justice. (*Progressif Cauchois.*)

PRIS AU MOT ! — On lit dans un journal : « Une femme de Limoges, qui avait acheté chez un boulanger un pain mêlé, croyant que ce pain n'avait pas le poids, se rendit chez le commissaire de police qui vérifia le fait. Ce magistrat se transporta alors avec la plaignante chez le boulanger qui, se doutant de l'objet de cette visite, déclara qu'il ne connaissait pas cette femme. — Vous me connaissez si bien, répondit celle-ci, que je vous dois 80 francs, et voici ma coche ! — Vous ne me devez rien, reprit le boulanger. — Soit, dit à son tour le commissaire, en brisant la coche, vous ne devez rien et vous êtes à l'abri de toute réclamation.

» La leçon était bonne et bien méritée. »

POMMES DE TERRE NOUVELLES EN TOUTE SAISON. — M. Masson, jardinier de la Société royale d'horticulture de France, vient de résoudre un problème pour l'alimentation publique, celui de la possibilité d'obtenir des pommes de terre nouvelles en toute saison, non plus avec tout l'appareil de serres, de bâches, de châssis et de couches que traînent après eux les légumistes de primeurs, mais tout simplement en se plaçant dans les conditions de la culture ordinaire. Il a fait à peu près trois récoltes de pommes de terre dans l'année. Les premières, plantées en septembre 1845, se trouvèrent parfaitement mûres au mois de mai suivant ; les secondes, plantées en mai, furent récoltées au mois d'août ; les troisièmes, mises en terre le 25 août, avaient atteint toute leur grosseur au 28 décembre dernier. Cette dernière récolte a donné lieu à une observation aussi intéressante qu'inattendue : au moment du buttage, dans le mois d'octobre, aucun jeune tubercule ne se voyait encore au pied des mères ; vers le 20 novembre, on trouvait de nouveaux tubercules, gros seulement comme des noisettes, et depuis, quoique *la gelée ait tué les tiges*, les bourgeons souterrains n'ont pas moins continué à se développer, de telle sorte qu'ils ont atteint, sans tiges et sans feuilles au-dessus du sol, leur grosseur normale. (*Sentinelle des Campagnes.*)

[illegible]as plus que le premier. Les Assassins envoyés chez les chrétiens reviennent après avoir tué le père du Templier. Le chrétien se réveille alors, il blasphème Mahomet et insulte le Vieux.

> Rendez-moi ma prison (s'écrie-t-il) et rendez-moi mes chaînes,
> Je réclame ma part des maux et des revers,
> Qu'ont subis les chrétiens... Mes yeux se sont ouverts.

Rendu à son cachot, il reçoit de nouveau la visite de Fatime, qui, voyant bien que le sort la condamne à coiffer sainte Catherine, ne cherche plus qu'à faire évader le Templier. Sabran hésite encore, c'est son rôle dans la pièce ; mais il consent à s'éloigner, non sans avoir laissé à la jeune fille une croix pour souvenir.

> En vérité,

lui dit-il,

> Elle ne m'avait pas un seul instant quitté.
> Ce présent de ma mère, une sainte personne,
> Est mon bien le plus cher... Tenez, je vous la donne.

Mais la fuite est devenue impossible. Ismaël, à qui le Vieux a offert un chameau en échange de sa fille, a soulevé ses amis et attaqué le château du cheick. Sabran s'arme en sa faveur, et au clair de la lune disperse les assaillants. Fatime l'observe de loin :

> Il faut que je l'admire (dit-elle) ! il faut que je le voie !
> Il faut que je lui parle ! et j'en mourrai de joie !

Mais Sabran a été blessé dans le combat, il ne revient que pour expirer, et Fatime meurt, non pas de joie, mais de douleur, sur le corps de son amant.

On voit que M. Latour s'est montré fidèle à la poétique de l'école du bon sens, et qu'il a scrupuleusement observé l'unité de situation. On doit lui savoir gré cependant d'avoir fait arriver sa révolte au cinquième acte ; à la manière dont l'action était posée, cela pouvait durer indéfiniment.

Pour les mœurs, le *Vieux de la Montagne* est de l'école de Voltaire et de Ducis. Nous soupçonnons même Hassan d'avoir lu le *Dictionnaire philosophique*. Le style est de la même trempe. Le vers de M. Ponsard est souvent raide et par trop sobre de couleur ; celui de M. Latour est traînant et vulgaire. Au reste, le lecteur a pu en juger par ceux que nous avons cités ; ce sont, si l'on en croit un journal ami de l'auteur, les plus beaux passages de la tragédie.

Mlle Rachel a bien dit les quelques mots de passion qui se trouvent çà et là, mais elle a senti elle-même qu'elle resterait impuissante à galvaniser un cadavre, et elle s'est contentée de débiter le reste de son rôle comme si elle se fût acquittée d'une tâche pénible. Guyon et Beauvallet ont fait plus d'efforts, mais sans plus de succès. — Il y avait un an que le Théâtre-Français répétait la pièce.

L'Odéon va-t-il devenir réellement le second Théâtre-Français ; M. Vizentini, que nous savons homme d'esprit et d'intelligence, achèvera-t-il ce que M. Bocage venait de commencer ? Quoi qu'il en soit, en attendant qu'il lui cède la place, M. Bocage s'est plu à mettre aux prises, sur ce théâtre, la province et Paris. Mme Ancelot a attaqué, M. Ernest Serret riposte.

— Ne me parlez pas de nos petites villes ! s'écrie M. Serret, qui vit en province.

— Ne me parlez pas de notre Paris, répond le héros de Mme Ancelot, qui vit à Paris.

— En province, tout est étroit, les villes et les idées, les rues et les sentiments. C'est le trône de l'ennui et du bégueulisme. Le détail y tue l'ensemble.

— A Paris, tout est grand, l'opulence et la misère, le bruit et l'oubli. C'est le trône du charlatanisme et du vice effronté, le tombeau du sens moral.

— En province, il n'y a de place que pour la haine. On y vit en pays ennemi. On n'y peut faire un pas sans effleurer un piège, dire une parole sans fournir un texte à la calomnie. C'est l'espionnage organisé, l'esclavage au nom des préjugés. Une petite ville est une prison où l'on a autant de geôliers que de concitoyens.

— L'espionnage est un lien, l'esclavage une sauvegarde contre le vice. Paris, c'est l'isolement au milieu de la foule, la liberté, non du bien, mais du mal. Paris assure au marchand la liberté de voler, au fort la liberté d'opprimer, au riche la liberté de corrompre, au pauvre la liberté de mourir de faim, à l'ouvrière la liberté de se prostituer pour vivre.

En province, le visage est dur, mais le cœur est bon ; on se hait cordialement, mais on s'oblige, et nul ne meurt de misère.

— La femme y meurt de haine et de célibat. Comme l'épouseur s'y fait rare, il n'est pas de jeune homme à marier autour duquel il ne se livre une multitude de luttes acharnées ; luttes de vieilles filles qui, n'ayant pu inspirer d'amour, ne souffrent pas que d'autres soient plus heureuses ; luttes de rivales qui visent au même époux ; luttes de parents qui aspirent à marier des filles dont la garde leur pèse.

— A Paris, un mariage est une transaction où les parties interviennent à peine, un contrat de société dont une clause force une femme de se prostituer à un inconnu.

— Le marché se conclut moins vite en province, mais cette lenteur n'est qu'un ennui de plus ; les parties ne se connaissent pas davantage, c'est à peine si on les laisse échanger quelques mots dans une contredanse ou pendant que la future tape du piano, si tant est qu'elle sache autre chose que coudre et médire de son prochain, etc., etc., etc.

Tout cela est vrai ; tous ces reproches sont fondés, tous ces vices sont réels, mais, par malheur, ils sont inhérents à notre organisation sociale. Ce n'est pas en poussant les hommes tour à tour dans les provinces ou dans les grands centres qu'on y remédiera ; on n'y mettra un terme ni par la comédie, ni par les livres de morale. Fruits nécessaires de l'inaction à laquelle on condamne une partie de nos facultés, et du manque de solidarité entre les hommes, on ne les détruira qu'en assurant aux instincts leur libre essor et en rendant les intérêts solidaires. La race humaine est organisée pour accomplir une mission, la souffrance sera son lot tant qu'elle s'égarera en dehors de la voie qui lui est tracée.

La comédie de M. E. Serret rappelle pour le fond la *Petite Ville*, de Picard, et pour la forme les esquisses de Collin d'Harleville et d'Andrieux. On en devine l'intrigue.

Dans une étroite cité dont le nom importe peu, toutes s'y reconnaîtront, l'arrivée d'un nouveau substitut, encore garçon, met à l'envers toutes les têtes féminines. Il n'est pas de jeune fille qui ne l'épie en rougissant, pas de mère qui ne lui sourie, pas de bourgeois ayant pignon sur rue et fille à marier qui n'organise une fête pour l'y attirer. A peine le nouveau-venu a-t-il jeté le mouchoir, que mille complots surgissent ; mille intrigues, qui serpentaient à terre, se montrent au grand jour. On chansonne le jeune couple, on calomnie le futur, sous prétexte de fournir sur lui des renseignements. Les choses en arrivent au point que le mariage serait irrévocablement rompu, si un frère de la jeune fille, ami du substitut, n'arrivait de Paris tout-à-coup et ne réunissait deux amants que tout conspirait à séparer.

M. Serret débutait l'an dernier par une petite comédie, les *Touristes*, vive et facile, mais qui, après tout, ne valait guères la peine d'être écrite. Sa nouvelle œuvre, bien qu'un peu innocente encore, atteste cependant un grand progrès dans le faire du jeune auteur ; son intrigue n'est pas beaucoup plus forte, mais il y a plus d'observation ; quelques caractères sont bien esquissés, et le dialogue, qui pèche quelquefois par trop de facilité, est souvent vif et spirituel. Nous signalerons, entre autres, certain rôle de jeune fille médisante par état, colporteuse de nouvelles par goût et couturière à ses moments de loisir, que Mlle Bonval rend avec une pétulance charmante. Les autres acteurs, Gaspari,

[illegible]

En présence de cet état [illegible], je m'attendais que les promesses du gouvernement se réaliseraient en dégrèvement d'impôts et en allégement dans les charges qui pèsent sur la propriété et sur l'agriculture; pourquoi ne pas reprendre cette année la proposition sur le sel? pourquoi ne pas chercher dans une juste répartition de l'octroi un allégement aux misères des classes pauvres?

De toutes les réformes dont le vœu a été si souvent exprimé ici, aucune n'a été mentionnée dans le discours de la couronne. Je m'en étonne, et pourtant un journal qui paraît bien au fait des intentions du gouvernement, annonçait que l'on ne pourrait s'occuper encore de ces matières. Et comme confirmation de cette prévision, un autre paragraphe de l'adresse, qui n'est pas encore en discussion, porte en termes exprès :

« Si parmi les améliorations il en est que les circonstances actuelles ne permettent pas de réaliser dès à présent, nous n'en devons pas moins préparer pour un temps plus heureux des résultats justement désirés. »

Quelles sont ces circonstances? Sont-elles dans l'état de nos finances? Comment? mais on oublie donc que nos recettes offrent une augmentation de 3[illegible] millions! Il est vrai que nos dépenses ont crû dans le même rapport. Ainsi elles sont augmentées au budget de plus de 29 millions.

Messieurs, je ne suis pas l'ennemi quand même de toute augmentation, surtout quand ces augmentations, ainsi que dans un pays voisin, sont appliquées au soulagement de grandes misères, à la réparation de grands désastres. Mais vous n'avez pas cette cause à nous présenter.

J'ai cherché dans le budget la cause de cet accroissement, j'ai disséqué votre exposé financier, et j'ai trouvé que les services ordinaires englobaient à eux seuls 24 millions. Si cela continue, nous aurons bientôt une armée de fonctionnaires aussi nombreuse que l'autre. (On rit.) Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette année 6 millions sont consacrés à la solde de fonctionnaires nouveaux. C'est chose douloureuse de voir une profusion pareille en face de la misère publique. Messieurs, pour nous consoler d'un spectacle aussi triste, nous avons, il est vrai, à citer un beau et consolant exemple : la cour royale de Poitiers a abandonné au Trésor l'augmentation qui était venue améliorer la situation de ses membres. C'est beau cela, Messieurs, et ce sont de ces traits que de notre temps on ne peut trop offrir à l'estime du pays et comme un exemple aux fonctionnaires! (Rires et bruit.)

En présence des faits déplorables qui se sont manifestés dernièrement à l'occasion de la cherté des subsistances, faits dont les auteurs, coupables sans doute, seront livrés à la justice des tribunaux et justement condamnés, je demande si la position des fonctionnaires nécessitait une augmentation de traitement?

Le gouvernement nous demande encore une autre augmentation d'un million pour une partie du clergé. Je suis loin de méconnaître tout ce qu'il faut de désintéressement, d'abnégation pour ces modestes desservants des campagnes, qui passent leur vie dans des privations et qui méritent toute notre sympathie; et si l'allocation qu'on nous demande devait servir à améliorer leur position, je serais le premier à y donner mon adhésion; mais si cette augmentation doit être attribuée à augmenter le traitement des hauts dignitaires de l'Eglise, je ne saurais l'approuver.

Il est d'ailleurs d'autres dépenses plus utiles, et que je regrette de ne pas voir figurer dans le nombre de celles qu'on nous demande.

Je voudrais voir donner de plus forts encouragements à l'agriculture; je voudrais voir donner plus d'extension aux travaux publics. Je vois, au contraire, dans le budget, qu'en même temps qu'on nous demande une augmentation de 22 millions sur divers services, on nous propose aussi une réduction de 17 millions sur les travaux publics. Et cependant l'accroissement des travaux publics est un remède à des maux extérieurs. Je sais bien que les grands travaux extraordinaires ont aussi des inconvénients; je sais que le jour où ces grands travaux cessent, il en résulte des embarras nouveaux par suite de l'inoccupation d'un grand nombre d'individus. Je sais que ces grands travaux ont en outre l'inconvénient de déplacer les populations : mais ces inconvénients ne sont que dans l'avenir, et ils doivent disparaître devant le bien présent qu'ils procurent au pays.

Ce n'est donc pas une diminution qu'il faudrait demander dans les travaux publics, mais une augmentation; et à cet égard, je demanderai la permission d'adresser une question à M. le ministre des travaux publics. Les grands travaux du service extraordinaire sont nombreux; le chiffre auquel on évalue actuellement ces travaux est de 88 millions.

Eh bien! je demande à la chambre que ces sommes soient employées de manière à donner immédiatement de l'occupation aux classes qui souffrent.

Je demande au gouvernement de songer à des projets de loi d'utilité générale, qu'il s'occupe [illegible] du projet de loi sur le reboisement des montagnes. Des [illegible] se reproduisent, chaque année par suite du [illegible], du haut de nos montagnes déboisées, des terrains entiers se détachent et viennent dépeupler la plaine. Il faut qu'on remédie à un [illegible]

avaient pénétré dans tous les rouages de l'administration, on demanda un crédit de 10 millions. Le parlement refusa de la voter, et le président de ce parlement disait :

« Pourquoi nous demander 10 millions? il fallait nous en demander vingt. Nous en aurions accordé la moitié, et en refusant l'autre moitié nous aurions eu encore l'approbation du peuple. » Ne suivons pas cet exemple. Repoussons toutes les dépenses superflues; portons la cognée dans la forêt des abus, s'il le faut. (Murmures au centre. Approbation aux extrémités).

Dans le discours préliminaire du budget, M. le ministre des finances disait : « L'accroissement graduel de la richesse nationale résultant d'une prospérité constante et de l'exécution des grands travaux publics, est si sûrement assis, qu'il n'a pas été arrêté par la cherté des subsistances et par les désastres des inondations; l'année 1846 est au niveau de ses devancières les plus productives. »

Prenons acte de ces paroles. Que serait, en effet, une administration qui, après trente ans de paix, après vingt-six ans de prospérité, ne saurait faire face à une seule année désastreuse? (Approbation aux extrémités).

M. DE CASTELLANE critique également la situation financière.

On nous a parlé souvent de notre budget, dit-il, et on l'a souvent appelé le budget de la paix. Ce qui se fait nous en donne une singulière idée. Les ressources de l'amortissement sont engagées jusqu'en 1837, et j'ajouterai, avec la certitude de dire vrai, qu'il n'est pas un seul financier qui espère qu'après 1857, les ressources de l'amortissement soient libres.

L'orateur cherche à prouver que les découverts ne vont pas en s'augmentant, mais qu'il s'établit de ce côté une sorte de flottement qui établit l'équilibre dans les résultats.

Que faire? ajoute-t-il. On parle toujours d'économies, ce sont là de beaux et grands mots! Mais, Messieurs, ce ne sont pas des réductions de deux ou trois cent mille francs sur les traitements des fonctionnaires qui y feront quelque chose; il faudrait un examen approfondi et général de nos recettes et de nos dépenses pour parvenir à un résultat utile et pratique.

Il faudrait s'occuper moins des fonctionnaires comme personnes, et examiner d'avantage le nombre et l'utilité des fonctions. Il s'agirait de savoir s'il n'y a pas dans le pays, dans cette chambre et dans le gouvernement, une tendance à l'éparpillement des fonctions publiques. Il faudrait suivre la marche ascendante du nombre des fonctions dans ces derniers temps. Depuis 1831, on en compte 40 mille de plus qui pèsent sur le trésor par les traitements alloués et par leurs caisses de retraite. C'est pour arriver à des études positives sur la tendance que j'ai signalée, que j'engage M. le ministre des finances à faire ce qu'on avait fait en 1832, et de publier un tableau statistique des fonctions publiques et rétribuées en France.

Quand on a tout combiné, tout relevé, on trouve que les pensions absorbent une somme de 85 millions. Y a-t-il nécessité de maintenir ce chiffre élevé?

L'orateur, après avoir touché à peu près les mêmes points que M. de Lasteyrie, fait un chaleureux appel à la fraction jeune du parti conservateur et termine ainsi :

Il ne suffit pas que le gouvernement fasse une économie que vous évaluerez à 15 millions, ou bien, à la rigueur, à 2 millions; de pareilles économies sont illusoires. Je propose à la chambre une autre rédaction; je propose de dire que la situation présente impose au gouvernement « le devoir de rétablir l'équilibre dans le budget »

M. LEDRU-ROLLIN. Une portion du parti conservateur qui est jeune voudrait des réformes. C'est une chose importante, une réaction dont il faut le louer. Je crois cependant que ces honorables orateurs, aux intentions desquels je me plais à rendre justice, se trompent, car ils croient les réformes qu'ils demandent possibles avec l'administration intérieure et extérieure actuelle.

Aujourd'hui, vous le savez, Messieurs, notre commerce est dans une gêne complète, et la plupart d'entre nous, en revenant à Paris, n'ont été entretenus que de la situation déplorable dans laquelle se trouve le commerce de Paris, et par contrecoup celui de la France.

Et cependant n'avez-vous pas vu, par le tableau des douanes qui vous a été présenté, que de 1840 à 1845 les importations en France ont été beaucoup plus considérables que les exportations, et que la différence a été pour vous, ou plutôt contre vous, de 551 millions?

On vous a dit que la pénurie des céréales pouvait avoir été pour beaucoup dans ce chiffre. Evidemment, cela n'est pas exact : un pays aussi riche que la France en numéraire n'a pas pu être sérieusement atteint par la nécessité de faire venir quelques provisions de l'extérieur.

Est-ce que vous ne savez pas que la vraie cause de la rareté du numéraire en France provient exclusivement du jeu effréné sur les chemins de fer, que près de 400 millions ont passé en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres pays?

Ainsi voilà que, par suite de la politique du ministère, le commerce extérieur absorbe une somme énorme de notre numéraire, et que les chemins a fait passer à l'étranger une aussi grande quantité de numéraire.

La Banque a été autorisée à fixer son escompte elle-même par la loi de l'an XI : mais à cette époque quel était au dehors le taux commercial de l'escompte? il était de 34, de 35 et même de 36 °/₀ : la Banque devait-elle, en 1847, prendre une mesure qui devait nécessairement avoir une immense influence sur le taux commercial?

Il faut qu'on le sache bien, du moment où le crédit se resserre, la confiance est tuée. Je demande aux banquiers si, pour le commerce extérieur, celui des exportations, la confiance n'est pas nécessaire? Voilà pourquoi vous avez perdu, dans votre commerce extérieur, 551 millions en cinq ans. (Mouvement.)

Rappelez-vous comment a été résolue la question des chemins de fer! Le premier projet qui a été apporté aux chambres établissait la solidarité du pays et du gouvernement. Vous avez demandé l'exécution par l'Etat (Murmures.) Mais la haute finance savait qu'il y avait là un grand intérêt engagé pour elle... (Nouveaux murmures aux centres.) Alors vous avez vu se produire des faits significatifs; vous avez vu au point de départ le gouvernement assurer à la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans la garantie d'un minimum d'intérêt de 4 °/₀. Dans la compagnie de Rouen, la finance avait marché un peu plus. Nous avons vu, outre la garantie d'un minimum d'intérêt des capitaux prêtés ou plutôt donnés (nouvelle sensation) avec une concession de 99 ans.

Dans la question des chemins de fer du Midi, de Marseille, savez-vous ce qui est arrivé? M. Lermingant, ingénieur distingué, demandait 20 millions de prêt pour la compagnie, et l'Etat a prêté bénévolement 30 millions!

Dans la loi de 1842, vous avez posé en principe que les travaux seraient faits par l'Etat et que tous les bénéfices reviendraient aux compagnies.

Enfin, dans la fameuse affaire du chemin de fer du Nord, il a été établi par des calculs irréfutables, que la maison Rothschild, après avoir avancé 236 millions, toucherait en quarante ans 910 millions. (Mouvement prolongé. — Agitation).

Qu'a-t-on fait dans la question des canaux? Le gouvernement est arrivé avec d'excellentes intentions. Il voulait que la situation des compagnies de canaux fût régularisée. Les canaux, aristocratie financière, s'y sont opposés. Le ministre des finances disait en 1838 que la résistance des compagnies des canaux était une calamité publique. Eh bien! les canaux ont si bien fait en élevant leurs tarifs, qu'il a fallu libérer l'Etat envers eux par le rachat de leurs actions.

Je ne veux pas vous rappeler cette question des sucres, qui vous a fait commettre tant de fautes; vous aviez présenté d'abord un projet favorable à l'Industrie nationale; les intérêts privés de toute nature se coalisèrent dans cette enceinte, votre projet échoua, et à huit jours d'intervalle, M. le ministre des finances vint soutenir devant la chambre des pairs un projet diamétralement opposé au projet primitif.

Savez-vous pourquoi le projet de loi relatif à l'impôt du sel a échoué? Ce projet a échoué parce que la plus importante saline appartient à une maison de banque très puissante, très influente (Mouvement.) Sur tout nous retrouvons les exigences des banquiers; partout nous voyons le gouvernement arrêté dans sa marche par leurs exigences.

Le gouvernement n'est libre ni dans sa conduite, ni dans ses allures, ni dans la politique extérieure, ni dans la politique intérieure.

En Algérie, dans le Maroc, à Varsovie, partout nous subissons le régime de la nécessité et de la peur.

Quand il s'agit d'obtenir une concession, M. le ministre des affaires étrangères vient plaider la peur devant nous. (Réclamations au centre.) Voulez-vous me permettre de dire ce qui se passe dans toutes les régions de la société? Les grands capitaux font la loi aux petits capitaux. Nous pouvons constater l'existence du monopole de tous côtés, pour les sels, les sucres, les houilles, les messageries. Qu'avons-nous vu? l'existence et le triomphe du monopole. Dans l'affaire de St-Etienne, dans celle de Rive-de-Gier, de St-Etienne, vous n'avez pas osé appliquer les lois sur les coalitions; vous n'avez pas su soulager les misères que faisait naître cet état de choses. Aujourd'hui l'atelier disparaît devant le magasin, le magasin disparaît devant les coalitions des manufacturiers, et je ne saurais trop le répéter, le gouvernement tolère, encourage ces coalitions.

Soyez bien convaincus que si je vous signale ces misères, c'est que mon cœur en est brisé, c'est qu'il a besoin de jeter au dehors la douleur et l'indignation qui l'oppressent; sans ce besoin je vous crierais : Persévérez! persévérez dans votre voie, marchez sans que rien vous arrête; car par vos paroles, par vos actes vous faites mieux nos affaires que nous-mêmes. (Très bien! à gauche. — Murmures au centre. — Longue agitation.)

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, soutient que la situation du commerce n'est pas aussi mauvaise qu'on le prétend. La Banque a un conseil et le gouvernement n'a pas la responsabilité de ses actes

Quant aux chemins de fer, c'est la majorité de l'opposition qui a repoussé, dans l'origine, le système de l'exploitation par l'Etat, proposé par le ministère

---

Mmes E. Corès, Fernand et Morean-Sainti méritent aussi des éloges. Rarement nous avions vu à l'Odéon une pièce jouée avec autant d'ensemble.

Pendant que M. Serret refaisait Picard sur la rive gauche, MM. Scribe et Lockroy se refaisaient eux-mêmes au Gymnase. L'un apportait dans sa collaboration la *Somnambule*, l'autre l'*Extase*; de ce mariage est née *Irène ou le Magnétisme*. La nouvelle pièce n'est pas sans mérite; cependant nous préférons les parents à l'enfant.

M. Scribe, dans la plupart de ses gracieux croquis, développe une situation, il a pour but un enseignement; sa conclusion est fausse souvent, mais l'observation est vraie; le cœur proteste, mais il est ému. Cette fois, au contraire, M. Scribe s'en est tenu à l'anecdote, au fait brutal; sa pièce contient de jolis détails, des mots spirituels, mais elle pèche par l'économie des ressorts; l'intrigue y est pénible, l'intérêt s'éparpille sur trop de personnages et d'évènements du second plan, et le résultat final est loin de répondre aux moyens.

L'analyse détaillée d'*Irène* serait fatigante; nous nous bornerons à quelques lignes.

Henri de Clermont, un de ces jeunes officiers que M. Scribe a inventés, a reçu de Mesmer des leçons dont il ne sait que faire, lorsqu'il aperçoit assise à l'écart une charmante jeune fille, Irène de Brienne. Il essaie son pouvoir sur elle et parvient à l'endormir à distance, et acquiert ainsi sur sa vie une influence dont elle ne se doute pas. Il se disposait à la demander en mariage lorsqu'éclate une aventure qu'il avait eue avec une danseuse de l'Opéra; on lui ferme la porte de sa bien-aimée et il se met à voyager pour s'étourdir. Un jour qu'il s'était logé dans un [illegible] de Toulon, [illegible] nouvellement échappé des chaînes d'une autre [illegible], il apprend qu'Irène est près de lui avec son père et sa [illegible], et il l'aperçoit assise seule et rêvant sur une terrasse. S'il s'approche, elle le fuit; il la magnétise de nouveau, *par influence*, et pa[illegible] jusque dans une grande salle qui communique avec sa chambre. La jeune magnétisée finit, après quelque résistance, par avouer à Henri qu'elle l'aime, et lui conseille d'aller prendre part à la guerre de l'indépendance américaine, lui promettant d'être à lui au retour ou de n'être à personne.

Mais le père a vu l'officier reconduire sa fille chez elle au petit jour. Il la croit déshonorée et la veut marier à certain comte de la régence qui a déjà mangé six fortunes et qui est en quête d'une septième. Irène n'a conservé de la scène de Toulon que le souvenir que l'on a d'un rêve; elle finit par se résigner. Le mariage vient d'avoir lieu lorsque le jeune officier reparaît riche de gloire et d'amour. Une nouvelle scène de somnambulisme a lieu : il est toujours aimé, mais Irène est mariée. Henri ne voit de dénouement possible que dans un duel; mais tout s'arrange d'une façon moins tragique. On a vu apparaître çà et là dans la pièce une femme qui change trois fois d'amant, mais qui se plaint à chaque fois d'être victime d'un premier séducteur. Cette femme n'est autre que l'épouse du comte, laquelle avait fait courir le bruit de sa mort, nous avons oublié dans quel but. Le comte étant marié, le nouveau mariage est nul de droit, et la magnétisée pourra épouser son magnétiseur.

Tout cela, comme on voit, fourmille d'invraisemblances, mais elles sont sauvées avec art, et il y a çà et là des détails charmants. Mlle Rose Chéri rend avec une admirable vérité les deux scènes de magnétisme; mais l'effet en est quelque peu pénible, et nous l'aimons infiniment mieux dans les œuvres où elle peut développer tout ce qu'il y a dans son âme de candeur et de passion, d'amour et d'émotion contenue. Bressant, Ferville, Tisserant et Deschamps rivalisent avec elle de talent dans cet ouvrage. Aussi le public les a-t-il associés à son ovation. Il a rappelé tout le monde et c'était justice. L'administration du Gymnase, depuis quelque temps surtout, monte ses pièces avec un soin qui doit lui valoir les félicitations de la critique. Elle tient à ce que tous les rôles soient remplis par les premiers sujets, et laisse à d'autres théâtres les pièces à un seul acteur, qui sont la mort de l'art. Il y a toute une rénovation de l'art dramatique en germe dans la réforme tentée par M. Montigny.

J. FLEURY.

Revue musicale.

Nous nous bornerons aujourd'hui à un sommaire très abrégé du mouvement musical, qui attend la fin des joies du carnaval pour prendre son grand essor.

A l'Académie royale de musique, on monte un ballet, la *Taïtienne*, pour Carlotta Grisi, et un petit acte de M. A. Adam. *Robert Bruce* occupe toujours l'affiche.

A l'Opéra-Comique, *Gibby* et *Ne touchez pas à la Reine* se partagent la semaine. Ce dernier ouvrage est de plus en plus apprécié, et nous n'avons que de nouveaux éloges à ajouter à ceux que nous avons déjà donnés à la partition remarquable de M. Boisselot. Un petit acte, le *Sultan Saladin*, déjà affiché la semaine dernière, est représenté ce soir pour la première fois. Nous en rendrons compte la semaine prochaine. On met à l'étude l'ouvrage en trois actes de MM. de Planard et Adrien Boïeldieu, annoncé et terminé depuis plusieurs années.

Au Théâtre-Italien, avec Lablache nous sont revenus don Pasquale, Bartholo et Leporello. A la grande joie de tout le public musical, *Don Giovanni* a reparu sur l'affiche. Nous savons gré à M. Coletti d'avoir choisi ce noble opéra pour son bénéfice : c'est un beau triomphe. Nous solderons bientôt notre arriéré avec le Théâtre-Italien; constatons en attendant que Mario, qui a pris possession du rôle d'Ottavio, a su faire bisser l'air célèbre : *Il mio tesoro*; c'est un beau triomphe.

—Nous avons entendu au dernier concert donné par la *France musicale* et depuis dans un salon, deux jeunes Anglaises, les demoiselles Payne (miss Pyne), qui, pour peu qu'il y ait de justice distributive dans la publicité, acquerront une brillante réputation dans la campagne musicale qui s'ouvre. Miss Louisa Pyne possède une voix charmante, étendue, d'une égalité de timbre remarquable. Elle la gouverne avec l'art d'une cantatrice consommée, bien qu'elle n'ait encore que dix-sept ans. Elle chante avec une égale supériorité les airs d'agilité comme le rondeau de concert des *Diamants de la Couronne*, et les morceaux d'expression comme l'*Inflammatus* du *Stabat* de Rossini. Sa sœur, miss Suzanna, a moins de voix et d'habileté vocale, mais un sentiment et un style également distingués. L'éducation musicale de ces deux sœurs, due, nous a-t-on dit, à sir George Smart, qui est à la Société philharmonique de Londres ce que M. Habeneck est à la Société des concerts du Conservatoire, fait le plus grand honneur à son talent de professeur. La pose excellente du son, la vocalisation nette et sûre, le dessin des phrases et la distribution des nuances, sont des qualités qui se transmettent, et l'on voit trop souvent de précieuses facultés naturelles rendues stériles par une mauvaise éducation première. Nous aurons certainement occasion de revenir sur le talent de ces deux sœurs à propos des succès qu'elles ne sauraient manquer d'obtenir.

—MM. Alard, Franchomme, Hallé, C. Ney, Armingaud et Deledicque ont inauguré dimanche dernier, dans la petite salle du Conservatoire de musique, des séances de musique de chambre, qui se continueront de 15 jours en 15 jours. Rien de plus intéressant que ces séances où Mozart, Beethoven, Haydn, etc., sont admirablement interprétés. Il y avait foule, et l'empressement, justement motivé a été bien justifié.

ALLYRE B...

[illegible] s'élève à 1 115 millions, et le budget [illegible] est de 19 millions, en voici plus de 220.

38 millions sur cette somme représentent les augmentations des ministres de la justice, des cultes, des affaires étrangères, du commerce, de l'intérieur (dépenses départementales), des travaux public (budget normal).

Les autres 130 millions sont destinés à faire face à des dépenses qui ressortent pour la plupart des ministères de la guerre, de la marine ou des travaux publics. (Budget extraordinaire.)

Pour l'Algérie, nous avons un effectif plus considérable, et qu'il a fallu augmenter sans cesse.

Le budget de 1847 présente une augmentation de 21 600 chevaux pour l'armée.

Dans le budget ordinaire, nous avons eu à faire face à beaucoup de dépenses utiles. Ainsi nous avons augmenté notre matériel de l'artillerie de 6 000 bouches à feu en fonte, 4 200 en bronze, 1 750 en fer pour la marine.

Nous avons augmenté le matériel de la guerre de 450 000 armes à feu ; de plus, nous avons converti 900 000 armes à silex en armes à percussion. C'est là, la chambre le voit, une augmentation considérable dans nos dépenses.

Pour la marine, nous avons augmenté le matériel de nos arsenaux d'une valeur de 30 millions environ, et le matériel de la flotte de 9 millions. Dans ce moment, dix-huit bâtiments se construisent, dont neuf à vapeur, qui étaient depuis longtemps nécessaires.

Ces dépenses étaient urgentes. Le gouvernement a bien fait de ne pas reculer devant ce qu'elles pouvaient avoir de lourd pour le Trésor. Quand on parle légèrement de l'état de nos finances et de l'imprévoyance du gouvernement, il ne faudrait pas qu'on perdît de vue de pareils faits.

Le ministre entre dans le détail de diverses dépenses qui ont été faites pour des travaux publics, l'amélioration des voies de communication. Pour sa part, il eût voulu l'exécution et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat ; il n'a cédé qu'en présence des retards qu'eût apportés ce système à l'exécution de ces voies.

Beaucoup de compagnies non sérieuses avaient soumissionné, mais elles ont toutes été éliminées. La grande agitation qui régnait à la Bourse s'est éteinte par sa propre violence.

Lorsque j'ai présenté, continue l'orateur, le projet du budget pour l'exercice 1848, la dette flottante pouvait s'évaluer à 488 millions. 30 millions ont été consolidés depuis, conformément à la loi. Au 1er février 1848, 451 millions seulement constitueront la dette flottante

La dette flottante dans le budget de la présente année s'élève à 451 millions ; cette position, vous le voyez, n'a rien d'alarmant, et nous sommes dans une situation qui n'est pas au-dessus de nos ressources. Il faut ajouter qu'il y a dans ce total 360 millions qu'on ne peut en distraire. Ces 560 millions se composent des paiements des communes et des établissements publics ; il y a une quarantaine de millions, avances faites par les receveurs généraux. Il n'y aurait que les 50 millions en bordereaux dont on pourrait alléger le Trésor. Il y a dans la réserve de l'amortissement une ressource précieuse qui nous donnera les moyens de continuer les travaux entrepris et de réaliser les vœux du pays.

Dès que le ministère a été mis au courant de la gravité de la situation, il est venu au secours des classes souffrantes et a dépensé pour cela 62 millions de plus que les années précédentes.

M. GAUTHIER DE RUMILLY critique le ministère de n'avoir pas su prendre dans les années prospères des mesures pour parer aux nécessités des années mauvaises.

M. MAUGUIN revient sur la situation de la Banque. La Banque est investie d'un grand, d'un immense privilège, celui de donner au papier une valeur métallique, et à la condition qu'elle aura toujours dans ses caisses un fonds social suffisant pour vaquer au remboursement de ses billets. Ce fonds social avait été élevé à un total de 90 millions, et la Banque, sans autorisation, a réduit ce capital, par le rachat de ses actions, d'une somme de 22 millions.

Après cette réduction de son fonds social, elle n'en continua pas moins l'émission annuelle de 270 millions, en papier, sans avoir, je le répète, la totalité de son fonds social à sa disposition, car elle avait placé 68 millions en rentes sur l'Etat. Cette somme lui rapportait peu d'intérêt, 3 millions tout au plus. Et, je le dis, cette condition expresse d'avoir en caisse une valeur en écus, n'a pas été observée par la Banque, à son préjudice, selon moi, car les valeurs sur l'Etat ne sont pas facilement réalisables, et cette réalisation, en temps de crise, peut accroître la panique et nuire au crédit de la Banque elle-même.

Comment, avec cette absence de valeurs en écus, la Banque a-t-elle pu continuer son service et monter à cette réputation de prévoyance et de bonne gestion que vous connaissez tous? Cela s'explique par les abondantes distributions faites aux actionnaires de la Banque, par le maniement des fonds que lui donnait le recouvrement des recettes dont elle était chargée par les principales maisons de commerce, par le dépôt constant de 200 millions que M. le ministre des finances confiait aux caisses de la Banque.

Ainsi, elle était habituée à avoir toujours devant elle des sommes considérables qu'elle ne possédait pas, mais dont elle pouvait disposer. Les métaux s'étant éloignés, dans la gêne qui a suivi ce mouvement de retrait, les maisons de commerce ont retiré leurs capitaux.

Le 31 décembre, la réserve en numéraire de la Banque était réduite à 63 millions, et sur les 63 millions la Banque en devait 54 au Trésor ; de sorte que 9 millions seulement appartenaient au commerce ; et comme le commerce fait en général des dépôts considérables à la Banque, j'en ai conclu que ses dépôts se trouvaient réduits à 9 millions. Voilà ma réponse.

Voici maintenant mon observation. Il y avait pour 270 millions de billets en circulation, et la Banque devait 54 millions au Trésor. Or, s'il fût intervenu une circonstance politique quelconque, si les événements d'outre-Manche fussent devenus plus hostiles, M. le ministre des finances aurait été obligé de retirer à l'instant ses 54 millions, et il y aurait eu pour 270 millions de billets au porteur et pas un écu en caisse pour les payer.

Voilà l'état où la Banque a conduit le commerce, le pays et sa propre administration.

C'est là une situation très grave, non pas qu'elle soit inquiétante : en ce qui concerne la solidité de la Banque, cet établissement est le plus solide qu'il soit en France ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a eu un instant où la Banque pouvait être forcément mise en liquidation, se trouvant dans l'impossibilité de payer les billets au porteur.

Quand on a vu la situation de la Banque, on a eu recours à deux mesures : d'abord à un emprunt ; on a demandé à l'Angleterre des lingots. Alors il est [illegible] a porté l'intérêt de 4 à 5 ; cela pouvait convenir à des actionnaires, mais assurément cela était contraire à l'intérêt du commerce.

La Banque a restreint ses escomptes, et elle a augmenté son intérêt de 4 à 5 pour cent. Ainsi, quand autrefois elle escomptait 500 millions à 4 pour cent, elle bénéficiait de 20 000 fr.; si aujourd'hui elle négocie 400 millions à 5 pour cent, le bénéfice est le même : c'est donc dans l'intérêt seul de ses actionnaires qu'elle a augmenté son taux d'intérêt ; mais en agissant ainsi, elle a jeté l'alarme partout, elle a livré le commerce secondaire aux usures.

Quelles ont été les conséquences de cette conduite de la Banque?

La première conséquence, c'est que la Banque a violé la loi qui lui avait été faite, elle n'a pas rempli les conditions de son contrat ; et l'on doit saisir ce moment pour réviser cette loi et lui en imposer une nouvelle qu'elle ne puisse pas violer.

La seconde conséquence, c'est que le ministre des finances qui avait des fonds à la Banque, dont il ne retirait aucun intérêt, a été obligé d'emprunter ailleurs, en payant des intérêts; et que la Banque, qui ne devait pas se servir du dépôt qui lui avait été confié par le gouvernement, s'en est servi, qu'elle en a profité, et qu'aujourd'hui elle doit, comme dépositaire, les intérêts des sommes dont elle a usé et dont elle a profité.

M. D'EICHTHAL. Je ne viens pas, Messieurs, vous parler ici au nom de la Banque de France, je viens seulement rassurer la Chambre et le pays sur quelques faits exposés par l'honorable M. Mauguin.

Si j'acceptais la position qu'il a faite à la Banque, cette acceptation ne tiendrait à rien de moins qu'à détruire le crédit de la Banque.

M. MAUGUIN. Le crédit, non ; mais l'administration.

M. D'EICHTHAL. Je ne répondrai pas pour défendre les administrateurs de la Banque ; leur conduite répondra pour eux. Ce à quoi je dois répondre, c'est 1° l'assertion que la Banque s'était mise dans la position de ne pas payer ses billets ; 2° qu'elle n'ait pas rendu au commerce des services qu'elle pouvait lui rendre.

Messieurs, quelles que soient les causes qui ont fait sortir le numéraire du réservoir principal qu'ils ont en France, le fait est constant ; du 28 mai au 31 décembre, il est sorti des caisses de la Banque une somme de 165 millions.

Dans le même espace de temps, la Banque a augmenté ses avances au commerce, soit en effets de commerce, soit sur dépôts de lingots d'or et d'argent, soit sur des effets publics, pour une somme de 140 millions.

Maintenant, quant à la sécurité de la Banque, il me suffira de dire sa position au 31 décembre dernier. Son passif se composait de billets au porteur, de fonds déposés par des particuliers, car je ne puis pas accepter cette définition de dépôts. Ce sont des comptes courants, parce qu'il y a toujours là service rendu. C'est un contrat entre la Banque et des particuliers. La Banque, sous sa responsabilité, reçoit votre argent et en use à ses risques et périls : ce n'est pas là un dépôt.

Je ne citerai pas d'autres détails, je me bornerai à dire ceci : quand un négociant veut avoir un compte courant à la Banque de France, il en fait la demande et dépose une certaine valeur; mais il n'a pas le droit de demander à la Banque ce qu'elle a fait de son argent.

Quant à la Banque, elle est obligée de payer ses billets à l'instant où ils lui sont présentés.

Si maintenant elle reste dans les limites que je viens de rappeler brièvement, il est évident que jamais elle ne peut être compromise.

L'orateur, en se résumant, présente de nouveau la situation de la Banque au 31 décembre dernier, et s'attache à justifier le légitime crédit dont elle jouit.

Quant aux mesures, ajoute-t-il, que cet établissement a prises, je puis être moins instruit que l'honorable préopinant, mais il me sera facile de réduire à néant tous les griefs qu'on lui a imputés.

On a dit que la Banque de France avait restreint ses escomptes ; c'est une erreur, et les faits répondront pour moi : le 28 mai 1846, les registres de la Banque constataient que les escomptes montaient à 183 millions : aujourd'hui les escomptes s'élèvent à 313 millions.

Je sais qu'on peut dire que la Banque a haussé le taux de l'intérêt ; mais il est tout naturel que l'argent soit cher quand il est rare. Qu'a fait la Banque ? Elle a déclaré que l'argent serait aussi cher chez elle qu'ailleurs.

Jamais le conseil de la Banque n'a perdu de vue les intérêts du commerce ; il sait très bien que les mesures qui peuvent créer de la gêne et de l'embarras doivent être préjudiciables à la Banque comme au commerce ; elle sait que vous êtes souverainement juges, et elle s'efforce de concilier tous les intérêts.

La suite de la discussion est renvoyée à demain après ce discours.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 février sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Marchés.

Halle à la viande. — Marché du 3 février. — Bœufs, 27435; 1re qualité 1,50; 2e, 1,30; 3e, 0,80. — Veaux, 18604; 1re, 1,60; 2e, 1,40; 3e, 1,10. — Mon-

Bourse du 8 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 05	78 05	77 95	77 95
— — fin courant	78 05	78 05	77 95	77 95
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours	109 25	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]
4 0/0 J.	[illegible]	O. V. de Par.	[illegible]
Emp. 1844, au Ct	» »/»	C. hyp.	[illegible]
— fin Ct	» »»	— Gouin	[illegible]
B. du Trés.	» »/»	— Gann.	[illegible]

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	78 [illegible]	78 [illegible]	»» »»	78 [illegible]
5 p. 0/0	d. 50	118 40	118 60	119 10	119 [illegible]

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	05 »/»	10 »/»	07 1/2
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	15 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Dr C.	[illegible]
Récép. Rotsch.	101 50	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	23 1/8	— 4 1/2	»	96 1/2
— — pass.	» »»	— do 1840	»	101 [illegible]
— 3 p. 0/0	34 1/2	— do 1842	»	102 [illegible]
Dette intérieure	»» »/»	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1844	»	»»» »»
HOLL. 2 1/2	56 1/2	PIÉMONT	»	1171 25
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE: [illegible] — 4 Can. 5 0/0 [illegible] — Act. d J. [illegible] — [illegible] — Paris à Orléans [illegible] — à Rouen [illegible] — Rl-Havre [illegible] — Avignon [illegible] — Str. à Bâle [illegible] — Paris-St-G. [illegible] — Tours-Nant. [illegible] — Orl.-Vierz. [illegible] — C. du Nord [illegible] — [illegible] — Boul.-Am. [illegible] — Orl.-Bord. [illegible] — Mont. à Tr. [illegible] — Paris-Lyon 490 — Nord-Tours [illegible] — Zinc V. M. [illegible] — Lin Maber. [illegible]

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	877 50	Orléans à Vierzon	573 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	[illegible]	— à Bordeaux	[illegible]
Paris à Orléans	1237 50	Marseille à Avign.	[illegible]	Nord	[illegible]
— à Lyon	490 »»	Paris à Strasbourg	460 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 février.

8 h. »/» FRANÇAIS. — Le Vieux de la Montagne.
7 h. 1/2 ODÉON. — Représent. extraordinaire au bénéfice de M. Jourdain.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
8 h. »/» ITALIENS. — Don Giovanni.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Trois Rois et Trois Dames, le Capitaine.
6 h. »/» GYMNASE. — Maître Jean, Irène, Petit-Fils.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — La Meunière, Fille terrible, Richelieu, Ma Femme.
6 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — Amour et Biberon, Poudre, Tableaux.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Tableaux (Mme Keller).
6 h. 3/4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »/» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — Les Petits Savoyards, la Mère Michel, Monte-Cristo.
5 h. 1/2 FOLIES. — La Planète, la Belle, le Médecin, le Matin et le Soir.
5 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Le Danseur, une Chambre, Marceline.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — La Bonne Fée, le Choix, l'Orpheline, le Roi.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 9 FÉVRIER.

Situation financière.

5e ARTICLE. — *Examen des critiques du* National.

Ainsi que nous l'avons promis, nous exposerons dans la dernière partie de notre travail notre opinion sur les nouvelles mesures que la Banque de France peut être appelée à prendre pour parer aux graves besoins de la situation actuelle. Mais avant de traiter ce sujet, nous croyons de notre devoir de signaler les erreurs commises par le *National* dans son numéro du 29 janvier, relativement à la marche suivie par la Banque.

1° « La Banque de France, dit le *National*, a violé sa loi de constitution, dans sa lettre comme dans son esprit. Par le rachat successif d'une grande partie de ses actions, elle a réduit son capital au-dessous de la somme fixée par la loi; ce capital, qui devait, d'après la volonté du législateur, rester invariablement de 90 millions, n'est plus que de 67 900 000 fr., ainsi que le constatent les derniers comptes-rendus du gouvernement de la Banque. »

Si le *National* s'était reporté à la loi du 30 juin 1840, dont les articles servent de base à la constitution actuelle de cet établissement, il y aurait lu, article 2 : « Le capital de la Banque de France est fixé à 67 900 actions de mille francs chacune. »

Il est donc inexact de dire que la Banque s'est placée en opposition avec la volonté du législateur, relativement à la conservation de son capital, puisque son capital est, ainsi que l'a constaté le *National* lui-même, de 67 900 000 fr., chiffre déterminé par la loi.

Ajouter, comme le fait le *National*, que cette prétendue violation de la loi autorise le pouvoir législatif à retirer à la Banque son privilège, c'est tirer une conséquence à laquelle il manque, pour être juste, de découler d'une prémisse exacte.

Si le journal que nous citons s'était borné à établir que le chiffre énoncé plus haut représente, pour notre premier établissement financier, un capital hors de proportion avec les besoins généraux et permanents de la France ; que cette somme est insuffisante pour seconder activement le mouvement croissant de l'industrie et du commerce ; qu'elle ne permet, que d'une manière très restreinte, l'établissement des comptoirs départementaux ; enfin, qu'elle n'est point une base assez étendue pour suffire à une large circulation de billets ; nous donnerions à son avis notre adhésion sans réserve. A nos yeux, l'état actuel du pays comporte pleinement, comme capital de la Banque, une somme de 150 millions ; et pour trouver à cette somme un emploi large et solide, l'administration de la Banque n'aurait pas besoin de se départir de la prudence que commandent au plus haut degré les intérêts du crédit ; il lui suffirait d'abdiquer une timidité stérile, et d'avoir plus souvent présente à l'esprit sa mission comme établissement public.

Mais il y a une très grande différence entre l'assertion que la loi constitutive de la Banque de France n'a pas exigé pour cet établissement un capital assez considérable; et l'accusation portée contre elle d'avoir, de son plein gré, et contrairement au texte législatif, réduit le capital que la loi lui imposait. La première de ces assertions est une opinion très légitime et, suivant nous, très juste ; la seconde est une accusation mal fondée.

2° Comme on le voit par ce qui précède, le *National* n'a point tenu compte de la loi du 30 juin 1840, qui sert de base à l'existence actuelle de la Banque de France. Il est parti des lois de l'an XI et de 1806, qui avaient assigné à cet établissement un capital de 45 millions d'abord, ensuite de 90 millions.

Le rachat de 22 100 actions aurait été provoqué, suivant le *National*, par le désir de réaliser un lucre de 66 millions.

Il y aurait là, dans tous les cas, une erreur de calcul. En supposant que la Banque eût racheté ses 22 100 actions au pair, la plus value qui résulterait aujourd'hui de ce rachat, pour l'ensemble des actionnaires de la Banque, serait de 48 millions et non de 66. (22 100 actions ; — cours actuel, 3 200 fr., soit 2 200 fr. de prime par action.) — Ajoutons que cette plus-value était un fait très difficile à prévoir à une certaine époque, et qui a dépendu de circonstances très éventuelles.

Mais ce n'est là qu'une inexactitude de détail ; il est un fait d'une bien plus grande importance, sur lequel l'attention du *National* ne s'est point portée. C'est tout simplement la date à laquelle ont eu lieu les rachats d'actions contre lesquels il s'élève.

Ces rachats ont eu lieu de 1808 à 1815 ; d'où nous devons conclure: En premier lieu, que le *National* aurait dû indiquer cette date, s'il la connaissait, et s'il ne la connaissait pas, s'en informer ; car il est évident que l'administration de 1810 n'est pas celle de 1847, et quand on accuse, il est bon d'indiquer à qui s'adresse l'accusation. A coup sûr, les lecteurs d'un journal, en lisant un article dirigé contre un établissement quelconque, dont les chefs actuels sont moralement responsables de leurs actes, ne peuvent deviner, quand on ne le leur dit pas, que ces attaques ont pour objet des faits accomplis depuis trente à quarante ans, sous une administration toute différente.

En second lieu, si nous laissons de côté la question de la responsabilité morale des individus pour apprécier le fait en lui-même et sa valeur propre, nous remarquerons quelle énorme différence existe entre les circonstances de 1808 à 1815, et celles de 1840 à 1847. Si, avec un capital de 68 millions, la Banque a pu entretenir une circulation de billets de 250 millions en moyenne, et suffire aux énormes escomptes de ces dernières années, croit-on qu'un capital de 90 millions fût nécessaire à une époque où les escomptes de la Banque s'élevaient à des sommes incomparablement moindres; dans un temps où toute la partie de la population qui afflue aujourd'hui dans le mouvement industriel ne vivait que pour les champs de bataille, et où les peuples, au lieu des vastes échanges qu'ils réalisent aujourd'hui, n'échangeaient guères entre eux que des boulets? Pour mieux caractériser la différence des époques, il suffit de consulter le cours des actions de la Banque depuis sa Constitution jusqu'à la fin du règne impérial. On y trouve que, malgré les rachats que la Banque ne cessait de faire, ses actions ne s'élevaient que très faiblement au dessus du pair, et qu'à de nombreuses époques elles ont subi jusqu'à 100, 200, 300 et 400 fr. de perte sur leur montant réel.

Quelle induction peut-on tirer de là, si ce n'est que la Banque de France ne devait pas avoir alors une circulation bien étendue, puisque la valeur de ses actions ne représentait guères que l'intérêt de son capital effectif, et cela, malgré des rachats très importants. Tout porte à croire que dans cette position son capital n'avait pas besoin d'être aussi considérable qu'il l'était. Les opérations de la Banque, la circulation de ses billets, l'étendue de ses escomptes, n'ont fait que s'accroître à dater de 1815, après que son capital eût été, par le fait, réduit d'un tiers ; ce capital réduit a suffi pendant plus de trente ans à des affaires bien plus importantes que celles des années antérieures, et dès lors il n'était pas nécessaire au courant d'opérations existant à la date où le rachat a eu lieu.

Mais, non seulement ce rachat pourrait s'effectuer sans inconvénient lorsque les actions étaient déjà au dessus du pair, mais encore lorqu'elles sont tombées au dessous du pair, il a dû devenir une nécessité. Il fallait à tout prix relever le cours des actions de la Banque, pour maintenir le crédit de la Banque elle-même ; pour empêcher le discrédit qui frappait les actions de s'étendre aux billets, dont les porteurs auraient pu ruiner la Banque et occasionner une perturbation générale, par d'énormes demandes de remboursements. Toutes ces considérations nous portent à considérer comme complètement vaine et chimérique la prétention d'attribuer le rachat des 22 000 actions au désir de réaliser 66 millions de bénéfices, bénéfices qui étaient très problématiques à l'époque à laquelle ce rachat a eu lieu ; — tandis que la convenance du rachat lui-même s'explique parfaitement par les raisons que nous avons exposées.

En résumé, s'il est vrai de dire que le capital actuel de la Banque est loin d'être aussi élevé que le demanderait l'intérêt du pays, il n'est point exact d'affirmer que la Banque de France soit à cet égard dans une position illégale. Mue par le désir de maintenir ses actions au taux auquel elles étaient parvenues, et trop dépourvue de hardiesse pour concevoir un système d'opérations plus large que celui de ses opérations passées, la Banque a eu le tort très grand de ne pas proposer en 1840 un accroissement de son capital ; mais ce tort a été celui du législateur autant que le sien, et il n'y a aucune raison de lui reprocher une illégalité qui n'existe pas.

3° Une autre erreur du *National* est d'accuser les régents de la Banque d'avoir *indignement toléré l'exportation du numéraire*. Il est fâcheux d'avoir à réfuter des accusations dont la moindre réflexion suffit à faire justice. D'un côté, l'exportation et l'importation des métaux précieux sont des faits exclusivement réservés à l'action législative, et nous ne voyons pas quel rapport on peut imaginer entre les attributions du pouvoir législatif et celles du conseil-général de la Banque. Et d'un autre côté, le pouvoir législatif lui-même ne peut sérieusement songer à arrêter cette exportation. Nous en avons donné la raison dans un précédent article, en montrant que la faculté d'exporter des métaux précieux était la condition nécessaire des importations de grains. Et quant à ce fait que les lingots et les écus exportés sortent en grande partie des mains de la Banque, il faut observer que ceux qui envoient à l'étranger des écus ou des lingots, n'ont besoin, pour les obtenir de la Banque, que de lui présenter ses propres billets, et d'en exiger le remboursement, remboursement qu'elle ne peut refuser dans aucun cas. Relativement à l'exportation du numéraire, le rôle de la Banque n'a été et ne peut être qu'un rôle entièrement passif.

4° Le *National* critique très vivement l'opération par laquelle la Banque de France a placé son capital en rentes sur l'État, et n'a guères réservé dès-lors à l'alimentation de ses escomptes que sa circulation de billets et les fonds qui lui sont laissés en dépôt. Il affirme que, par cette opération, elle a frappé son capital d'immobilité et d'impuissance. Est-il besoin de lui rappeler que l'emprunt de 25 à 30 millions conclu dernièrement par la Banque avec les banquiers anglais a, pour condition, un dépôt de rentes françaises égal à la valeur de l'emprunt? N'est-il pas évident par ce fait que le placement en rentes sur l'État ne paralyse pas le capital autant qu'on veut bien le dire? Et peut-on douter que la somme de rentes que la Banque a encore entre les mains ne soit une ressource parfaitement disponible pour réaliser soit des ventes, soit des emprunts nouveaux?

5° Le *National* reproche à la Banque de n'avoir pas mis en circulation des billets de 100 à 250 francs. A cet égard, ses observations sont parfaitement justes. L'émission de ces billets aurait un excellent résultat, celui de faire entrer dans les coffres de la Banque

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 10 FÉVRIER 1847.

UN JUBILÉ MUSICAL A HESSE-CASSEL.

Une grande fête vient d'être donnée au grand théâtre de Hesse-Cassel, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du règne musical de Spohr à cette cour; nous en donnons à nos lecteurs le récit fait par un témoin tel qu'il nous a été envoyé. Nous comprenons trop bien l'enthousiasme que peut produire une solennité de ce genre pour ne pas respecter même un peu d'exagération dans les éloges; une autre raison encore commande notre réserve. On est généralement fort ignorant en France des choses musicales de l'Allemagne. Nous avons pu juger par la symphonie intitulée : *Naissance de la Musique*, exécutée autrefois par la société des concerts du Gymnase musical, et jusqu'à présent laissée de côté, bien à tort, par la société des concerts du Conservatoire, nous avons pu juger, disons-nous, par cette œuvre que Spohr était un grand symphoniste; sa musique de chambre est aussi fort remarquable, mais la *Jessonda* nous aurait donné une idée désavantageuse de son génie comme compositeur dramatique, s'il n'avait fallu faire la part d'une exécution détestable. Nous ne serions donc pas compétent pour déterminer la juste mesure d'admiration qui doit lui être accordée. Nous devons laisser l'article intact en conservant à l'auteur toute la responsabilité de son jugement. D'ailleurs, le ton de ce compte rendu est caractéristique de l'élan qui a dû régner dans cette fête, donnée à un grand artiste par une population tout entière, son prince en tête ; c'est là un grand et beau spectacle dont nous nous reprocherions d'atténuer l'effet, et nous voudrions pour beaucoup que de pareilles scènes d'enthousiasme, fût-il un peu exagéré, pussent quelquefois se réaliser en France.

« L'homme le plus intéressant de l'Allemagne est sans contredit notre premier compositeur actuel, Louis Spohr. Contemporain des Beethoven et des Mozart, il a tout à la fois parcouru la plus brillante période de l'école classique, et assisté à cette crise musicale qui nous a poussés au *romantique*, cette maladie artistique du siècle qui intime assurément un progrès, mais qui est devenue contagieuse et funeste par l'exagération de ces têtes exaltées s'élevant téméraires comme Icare pour en avoir le sort : triste sort que celui qui les précipite du haut des nues jusque dans la fange où se vautre insolemment le *positif* représenté par son Dieu, l'*argent*. — C'est à la tête de cette école romantique que Beethoven et Weber se sont mis en musique, comme Victor Hugo en littérature, Horace Vernet en peinture; et ceci presqu'en même temps, à la même époque: — tant il est vrai que l'*art est un* et que *ses divisions sont les rameaux de la même passion*.

» Spohr aussi a marché, cédant à cet irrésistible torrent du progrès qui entraîne les hommes et les nations ; mais il a marché entre les deux systèmes, poussant l'un, retenant l'autre de toute la hauteur de son génie, et imposant son école, se faisant grand avec celui-ci, mais restant pur avec le premier. — Aussi cet homme extraordinaire représente-t-il à lui seul plusieurs phases, plusieurs périodes musicales; elles sont écrites toutes entières dans ses œuvres : — œuvres instrumentales, œuvres sacrées, œuvres dramatiques. — Fourier l'eût pris pour type de la *passion radicale sensitive* : *ouïe* dans l'acception la plus large de sa *subdivision* : *désir de musique*.

» En effet, parcourez les pages sublimes qu'il a écrites, et vous le verrez toucher d'une main Handel, Haydn, Mozart, et puis avancer, — avancer jusqu'à ce que la conscience de sa force, de sa puissance lui ait dit : « Tu dois t'arrêter là! » — Quelle richesse d'organisation! quelle vaste création en un seul être! Oh! oui, l'homme ainsi fait est l'image la plus vraie de la divinité: il participe à la perfection du grand Être; il se multiplie, il crée, il engendre, il est plusieurs en un seul, — et son âme est une étincelle venue d'en haut pour réchauffer le monde. Ainsi que nous croyons à des *êtres supérieurs qui représentent Dieu dans un empire qu'ils gouvernent*, de même nous pourrions croire qu'il est tel artiste de génie qui représente Dieu dans son art. Hâtons nous de dire que Spohr n'est pas seulement compositeur, c'est encore un grand violoniste chef de l'école allemande, et qui, sous ce double rapport, a poussé son art jusqu'à l'apogée en lui conservant néanmoins toute sa pureté classique. — Que les violonistes s'enorgueillissent! car cette fois le génie de la composition a préféré leur instrument au piano. — Son âme a mis l'instrument qui chante avant celui qui est fait pour la science, parce qu'elle a reconnu que dans le chant est l'essence de l'art, et dans l'harmonie la science qui ne vient qu'après lui : la pensée passe avant la rime. Notre intention n'étant pas d'analyser aujourd'hui le talent de Spohr comme violoniste, nous allons parler de ce grand maître par rapport aux deux *subdivisions harmonie et mélodie* appliquées à la scène. Nous venons d'assister à un jubilé solennel célébré en son honneur pour sa 25e année de direction de l'orchestre de la cour de Hesse. Cette fête était en même temps l'histoire de presque tout un siècle musical ; car on y donnait le morceau le plus remarquable de chaque opéra de Spohr par ordre de création, un chef-d'œuvre extrait d'un chef-d'œuvre. Nous retracerons ici nos impressions pour ceux qui s'intéressent non-seulement à la musique, mais encore à ce qui est beau.

» Le 20 janvier au soir, dès cinq heures (une heure avant le lever du rideau), la salle de spectacle du Prince offrait déjà la réunion la plus brillante, la plus complète: la cour, la ville et le peuple ; le peuple qui, ici, est enthousiaste de la belle musique. A six heures, le maestro arriva à la place d'honneur qui lui avait été réservée ; il fut salué pendant plusieurs minutes par les vivats, les salves, les trépignements, les cris répétés de toute cette multitude avide de le voir, de l'applaudir, de lui rendre hommage; — puis, enfin, l'audition commença.

» Alors, ce furent des flots d'harmonie à vous ravir, à vous transporter, une musique que la variété des situations, des caractères diaprait de mille formes, de mille nuances, de mille couleurs, puis le prestige de la scène, des costumes, des décorations!... On vivait dans un monde nouveau; monde ou plutôt ciel que se créent les Orientaux par l'opium, et qui leur a fait inventer leurs *Mille et une Nuits*. — C'est là qu'on a pu admirer à quel point le génie a su s'identifier avec son sujet, prenant à chaque morceau un caractère neuf, toujours vrai, toujours en situation, toujours parfaitement dans l'esprit, dans le rôle de ses personnages, puis changeant aussi de forme à chaque opéra : et pourtant, signe incontestable du génie, imprimant à toutes ses œuvres son impérissable cachet qui dit: « Ceci m'appartient ! ceci est à moi! » — Ce cachet qui fait que nul autre ne pourrait dire: « Je me reconnais dans cette œuvre, dans cette scène, dans ce passage. » Il faut renoncer à dépeindre ce concours, cet assaut continuel entre la mélodie et l'harmonie, entre l'art et la science, entre le musicien profond et l'artiste passionné, entre la tête et le cœur : — assaut dans lequel celui-ci l'emporte pour la plus grande gloire du compositeur et son succès ; car la mélodie et le sentiment l'emportent incontestablement sur la science, et l'une n'est que la parure de l'autre.

» Parmi les morceaux du programme, nous avons principalement remarqué un air de *Zémire et Azor*, un air et un duo de *Jessonda*, un duo de *Faust*, une scène avec chœur des *Croisés*, l'ensemble et le chœur de *Pietro d'Albano* et l'ouverture de *Faust*. En écoutant l'air de *Zémire*, vous croiriez entendre chanter encore votre immortel Boïeldieu, tant la mélodie est fraîche, aimable et pénétrante. Dans l'air et le duo de *Jessonda* (même sujet que la *Veuve du Malabar*), le

caractère d'urgence, une certaine somme de capitaux qui se seraient dirigés sans doute vers des placements d'une autre nature ; en outre, elle aura pour effet de fortifier spécialement la position de la place de Paris, sur laquelle pèsent presque exclusivement les difficultés de la situation actuelle. Par suite de la hausse du taux de l'escompte, il doit arriver :

Premièrement, que certaines maisons des départements trouveront convenance à laisser des fonds en compte courant à Paris, lorsque les maisons de Paris en paieront l'intérêt à 5 0|0 au lieu de 4 ;

Et en second lieu, que d'autres maisons de province, habituées à retirer des fonds de Paris à l'intérêt de 4 0|0, ne continueront pas cette opération par suite de l'élévation du taux de l'escompte.

Le même résultat doit être obtenu, quoique dans de moindres proportions, à l'égard de certaines places étrangères.

La hausse de l'escompte a pour effet certain d'attirer sur le marché de Paris, et dans la sphère des opérations d'escompte, des capitaux qui sont, dans les circonstances présentes, des auxiliaires utiles et nécessaires. Quant aux désastres qu'elle entraîne, nous avouons ne pas imaginer en quoi ils consistent. Son seul effet, c'est de faire prélever, sur une valeur de 10 000 fr. à trois mois de date, 125 fr. d'escompte, au lieu de 100 fr., et 1 250 fr. d'escompte, au lieu de 1 000 fr., sur une valeur de 100 000 fr. à 90 jours de terme. Sans doute c'est là une différence dont les opérations commerciales sont grevées ; et cette différence s'accroît par suite du bénéfice que les intermédiaires se réservent, et qui est dans les circonstances actuelles généralement plus élevé qu'en temps ordinaire. Mais ces différences, réparties, comme nous l'avons dit précédemment, sur l'ensemble des consommateurs, et proportionnellement au montant des achats individuels, c'est-à-dire en définitive au montant des revenus, ne sont là qu'une légère compensation des avantages de la mesure ; et quand le *National*, sans énoncer ces avantages, suppose que la hausse de l'escompte aura pour résultat d'élever au décuple et au vingtuple de son taux ordinaire le loyer des capitaux distribués dans le système commercial, il tombe dans une exagération que rien ne saurait justifier, et à l'appui de laquelle il n'a pu lui-même apporter la moindre preuve.

Nous exposerons, dans un dernier article, notre opinion sur les mesures au sujet desquelles la Banque de France peut avoir encore à se prononcer.

La Chambre des députés a continué aujourd'hui le vote de son adresse.

Après une petite discussion entre M. Mauguin et le ministre des finances, relativement à la Banque de France, M. Léon Faucher a prononcé un discours écouté avec intérêt sur le mauvais état de nos finances.

Mais un orage a commencé à gronder à travers l'honorable assemblée, lorsque M. Duvergier de Hauranne a développé un amendement posant de nouveau les questions ministérielles, en disant que c'était le seul moyen d'intéresser le ministère à une meilleure administration de nos finances. M. Duvergier de Hauranne, lieutenant de M. Thiers, voulait-il tourner au profit du candidat-ministre les bruits du changement ministériel qui se répandent? Voulait-il renverser le ministère, qui commence, dit-on, à être ebranlé par sa base, c'est-à-dire au sujet de l'entente cordiale? (Car on prétend que la question est telle aujourd'hui entre les cabinets de Saint-James et des Tuileries, — ou lord Pal-

« Monsieur,

» Vous pouvez vous entendre avec la personne que j'ai chargée de faire imprimer la *Voix de la Famine* (des fléaux). Je suis trop convaincu de l'utilité de cette publication et mes intentions sont trop morales pour que je puisse craindre des poursuites. Cet ouvrage est un plaidoyer en faveur des pauvres et un avertissement aux riches. L'excès des misères publiques ne justifie que trop les formes acerbes de mon style, et je prends d'ailleurs sur moi la responsabilité de cet ouvrage.

» Je désire seulement ne pas signer *l'abbé Constant*, mais Alphonse Constant, et de plus, je ne reconnaîtrais l'ouvrage qu'autant que les épreuves auront été corrigées par moi et seront revêtues de mon *bon pour tirer*.

» Recevez, Monsieur, etc. A. CONSTANT. »

M. l'avocat-général lit une grande partie de la brochure, et entre autres les passages suivants :

LA DISETTE ET LES INCENDIES.

Orateurs de la gauche, de la droite et du centre, vous êtes des bavards ! ceux qui vous écoutent ont dîné et peuvent dormir ! mais le peuple n'a pas d'oreilles. Les travaux ne vont pas et les subsistances sont chères ; le pain augmente tous les jours, et quels que soient la force de vos poumons et le timbre aigu de vos voix glapissantes, la famine criera bientôt plus fort que vous tous.... .

La soif de l'or vous étrangle et vous fait monter la folie à la tête ; — des chemins de fer ! des actions ! des dupes ! de l'argent à tout prix et périsse le monde ! Insensés qui jouez des gros sous sur le pont d'un vaisseau qui sombre ! La société vous a-t-elle donc été livrée comme une curée à une meute ? dites-le donc tout de suite alors, et place à ceux qui ont faim plus que vous ! Arrière les bassets et les chiens couchants ; voici le dogue populaire qui grogne et qui montre ses crocs ! donnez-lui sa part si vous ne voulez pas qu'il devienne furieux et qu'il brise sa chaîne ! Silence à toutes les criailleries de tant de sales petites bêtes ! voici la famine qui aboie et le peuple qui demande pourquoi on l'oublie !.....

L'hiver approche et la faim donne froid... rassurez-vous, nous avons des incendies ! voici le drapeau rouge de la famine qui flotte au vent ! voici la locomotive des ruines qui roule en traînant son panache de fumée... Aux armes, paysans ! alerte, propriétaires ! voici l'invasion de l'enfer ! dehors toutes les fourches ! en avant les fusils ! mort aux incendiaires !... et maintenant sauve qui peut !

Où sont les incendiaires ? je vous le demande à vous qui avez le pouvoir de faire vivre le peuple et qui l'affamez ! à vous qui refusez une patrie au pauvre, et qui forcez le malheureux à être un ennemi public ! gouvernants sans tête et sans cœur, eunuques du pouvoir, saltimbanques du ministère, endormeurs de la presse ou des Chambres, menteurs de toutes les opinions, courtiers de tous les partis.

Où sont les incendiaires ? je vous le demande encore, à vous blêmes rhéteurs sans virilité, qui avez voulu faire de l'ordre social un fauteuil pour vos culs-de-jattes et de nos institutions amollies des coussins pour vos pieds goutteux !

Où sont les incendiaires ? Vous le savez peut-être, vous prêtres sans religion, qui corrompez l'Evangile, et qui, accroupis comme des chiens sous la table du mauvais riche, aimez mieux lécher ses écuelles que de secourir le pauvre Lazare !

Où sont les incendiaires ? Vous vous obstinez à ne pas le savoir, exploiteurs effrontés de la misère qui allumez la rage dans le cœur de ceux qui travaillent pour vivre sans parvenir à vivre jamais ! Vous l'ignorez aussi, n'est ce pas ? vous qui vous renfermez dans votre égoïsme, et qui consacrez comme un dogme religieux la maxime impie de *chacun chez soi, chacun pour soi* !

Que m'importe, dites-vous, que le pauvre ait faim ? C'est juste ! mais qu'importe aux pauvres que vos maisons brûlent ! Vous lui mettez le feu au ventre et vous vous moquez de ses tortures ; il vous laissera brûler et rira de cet affreux spectacle ! Ne faut-il pas que tout le

justice, et vous marchez sur nous ! Arrière ! Mais vous ne voyez donc pas que si nous nous relevons vous allez tomber !

— Oui, vous tomberez si vous ne voulez pas nous tendre la main ! Nous sommes forts, parce que nous en sommes venus à ces convulsions de l'agonie où la vie qui s'échappe tente un effort désespéré. Oh ! pourquoi avez-vous laissé la lumière pénétrer jusqu'à nous ? pourquoi avez-vous détruit vous-mêmes le moyen âge et ses prestiges, la religion et ses promesses ? Comment voulez-vous que nous dormions encore dans les vieilles servitudes ? Vous nous avez réveillés par la violente secousse de votre affranchissement égoïste, et vous prétendez seuls être libres ; Et nous donc, et nous !

Eh bien ! maintenant, nous allons vous le dire en face ; nous pouvons nous passer de vous, et sans nous vous n'êtes rien ; nous travaillons et vous êtes oisifs ! nous mourons cependant, et vous vivez ! Faut il donc absolument que vous mouriez pour que nous vivions ? N'avez-vous rien de plus que la brute à la place du cœur et des entrailles ? Rien ne vous touche, rien ne vous émeut, rien ne vous arrache à votre insolente apathie ; ah ! le sang qui nous reste se glace dans nos veines, nos cheveux se dressent sur notre tête..; nous rejetons avec des cris d'épouvante les armes qui nous tombent sous la main... les larmes jaillissent de nos yeux, non, nous ne menaçons pas, nous supplions ! grâce ! nous nous traînons à genoux et nous étendons vers vous nos mains convulsives !... Oh ! ce n'est rien que de craindre la mort ! Sauvez-nous maintenant des horribles tentations que donne la famine ! sauvez-nous du meurtre ! grâce ! tuez-nous ! tuez-nous par pitié pour que nous ne devenions pas des assassins !

Mais quoi ! j'entends des hurlements de femmes... elles s'élancent furieuses, grinçant des dents, riant d'un effroyable rire et regardant avec des yeux fous... elles tiennent les enfants expirants collés à leur poitrine maigre et les étouffent contre leur sein flétri... assez ! assez !

Oh ! tant que ce peuple souffrira ainsi, le pain sera amer à ma bouche, le vin me paraîtra mêlé de sang, et dans l'eau dont je m'abreuve il me semblera que je bois des larmes !... O Dieu crucifié par les juifs, ne t'est-tu donc pas assez tordu dans les horreurs de l'agonie ? C'est le peuple qui est le Christ abreuvé de fiel ! Malheureuse Irlande, qui disputes une pâture malsaine aux pourceaux affamés, et qui ne parviens pas même cette année à trouver pour eux et pour toi assez de cette vile pâture ! Que fais-tu, à côté de l'Angleterre gorgée d'or et assoupie dans la morgue ennuyée de son égoïsme et de sa richesse ?.....

M. l'avocat-général, après avoir donné lecture de tous les passages incriminés, insiste fortement pour que les jurés rendent un verdict de culpabilité sur les chefs d'accusation qui sont : 1° D'avoir cherché à troubler la paix publique en provoquant et excitant au mépris et à la haine entre les diverses classes de la société ; 2° d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

En prenant la parole, le prévenu commence par se justifier de ce que le ministère public a appelé une double apostasie. Il explique aux jurés que, fils d'ouvrier, il était entré au séminaire, où, fort de sentiments religieux très prononcés, il travaillait avec ardeur pour se rendre digne de recevoir la prêtrise. Il a reçu, il est vrai, le sous-diaconat et le diaconat ; mais au moment de franchir pour toujours la dernière limite qui allait le séparer du monde, il s'est examiné, il a eu des doutes sur sa vocation, et s'aidant des conseils que lui donnait le directeur de sa conscience, il a préféré n'être pas prêtre à être un prêtre parjure à ses devoirs.

C'est pour obéir à une bien vive conviction de son manque de vocation qu'il a quitté le séminaire... et sa mère est morte de douleur... morte sans le maudire, cependant !...

Ces souvenirs paraissent vivement affecter le prévenu ; il est obligé de s'arrêter quelques instants. Ensuite, il explique comment, rentré un instant dans la voie de l'Eglise, il l'a quittée de nouveau.

Après l'expiration de sa peine, l'aumônier de Sainte-Pélagie le mit en rapport avec le curé de Choisy, qui avait quelques peintures à faire exécuter dans son église. Le prévenu est peintre. Ces travaux furent faits, et ce fut M. Olivier, ancien curé de Saint-Roch, aujourd'hui

---

compositeur a su peindre la même passion de deux manières bien différentes : elle est exprimée avec feu, avec ardeur, avec entraînement par le général portugais, et avec la chaleur si tendre et si mélancolique des Indiens par le jeune Bramine et son amante. Le duo chanté par Faust et Marguerite est d'une coupe mâle et vigoureuse ; c'est un magnifique modèle de beauté dramatique ; son chant exprime aussi l'amour, mais il semble que sous cet amour se cache la fatalité : — Spohr est digne de comprendre Gœthe ! — La musique des *Croisés* est une musique fortement caractérisée ; rien n'est plus local, plus sévèrement majestueux que ce récitatif mesuré, ces chants antiques et fiers comme les héros d'alors, ces chants pour ainsi dire jeunes de leur noble vieillesse, auxquels viennent se joindre les cantiques des vierges et les accents purs et argentés de l'orgue sur cette sainte terre de Jérusalem ; vous vous croyez revenu au moyen-âge, vous devenez un autre homme, vous avez la foi antique des chevaliers, l'esprit religieux de l'époque ! — Quant à l'ensemble avec chœur de *Pietro d'Albano*, il est surtout remarquable par les oppositions ; c'est un chef-d'œuvre de genre. Car, là, l'auteur a réuni tous les contrastes avec un bonheur dont nous ne rencontrons d'exemple dans aucun autre ouvrage ; c'est un tableau inimitable de joie et de tristesse. — Jugez vous-même. — Nous sommes sur une place publique de Padoue, devant le parvis de la cathédrale ; nous entendons une triste et lente psalmodie, puis nous voyons se dérouler gravement devant nous une procession ; — des prêtres, des pénitens, des hommes, des femmes revêtus de deuil et un cercueil... un cercueil de jeune fille pour laquelle va s'accomplir la dernière des cérémonies. — Le lugubre cortège s'arrête pour dire ses dernières prières, et sur cette psalmodie large et monotone se détache un trio d'ensemble, — trio de ceux qui pleurent celle qu'ils ont aimée et qu'ils conduisent à sa dernière demeure. — Tout cela est empreint de la tristesse la plus poignante, la plus acérée, la plus incisive ; déjà elle vous enveloppe de son linceul glacé... mais tout à coup votre oreille s'étonne, se scandalise ; — elle est frappée d'un bruit de voix qui approchent avec un chant de danse. — C'est aussi une procession ; — mais une procession qui court, qui danse au lieu de marcher gravement, une procession qui dit de gaies chansons, de joyeux refrains ; — bref, une procession ou plutôt une bacchanale, une mascarade d'écoliers portant en triomphe le docteur Pietro d'Albano ! Cependant le plain-chant continue, et les braves écoliers font un moment trêve à leur turbulente gaîté en face de cette douleur, de ces funérailles ; ils mêlent leur voix à celle des prêtres, à celle du peuple, à celle de l'orgue qui retentit déjà sous les voûtes sacrées de l'église où la procession s'achemine enfin solennellement ; puis le triomphateur remonte sur son trône ambulant, et tous ces fils de la science et de la folie (les deux extrêmes se touchent) repartent tumultueusement de leur côté, avec les danses et les joyeuses chansons qui les avaient amenés. — Il nous reste à parler de l'ouverture de *Faust* : c'est un nouveau chef-d'œuvre, un chef-d'œuvre d'orchestration : — il est écrit avec cette énergie et cette puissance instrumentale qui déroulent déjà en une seule page le drame tout entier. — Meyerbeer et Halévy ont suivi avec bonheur ce modèle dans *Robert* et dans la *Juive* ; mais combien d'autres ont voulu malencontreusement les imiter, qui n'ont fait qu'affliger nos oreilles d'un tapage charivarique ! pygmées qui se rapetissent encore en voulant devenir géans.

» En résumé, disons que personne n'a mieux que Spohr compris le récitatif (nous n'en exceptons pas Mozart et Gluck) ; il est un des premiers et rares compositeurs qui ont appliqué la fugue à la scène, en lui arrachant son aridité pédantesque et guindée ; il a su marier la science à l'art et les rendre attrayants l'un par l'autre. Dès ses premiers pas, dès ses débuts, le maestro a été grand, et ses œuvres ont été marquées au sceau d'un immortel génie.

» Et, à propos de génie, félicitons nous du pas immense qu'a fait le siècle sous le rapport de la justice rendue à ses grands hommes dans la personne de plusieurs de nos contemporains ; nous avons trop pleuré sur Chatterton et Gilbert, Beethoven et Mozart, eux morts tristes et pauvres, eux dont la tombe seule, froide et glacée a vu le triomphe, eux qui n'ont pas eu de *jubilé* ! — C'est en vous donnant une larme, ombres chéries, que nous avons vu le laurier couronner la tête de notre grand Spohr, le cordon de l'aigle rouge de Prusse décorer sa poitrine, les vers du poète, les fleurs du prince, de la grande dame et de l'artisan tomber *également* à ses pieds ; et nous avons applaudi plus encore en songeant que c'était vous faire une sorte d'amende honorable que de célébrer le génie ; mais cette fois le génie encore si jeune, si plein de sève et de vie, que de lui on aurait pu dire avec le poète :

Os homini sublime dedit : cœlumque tueri
Jussit et erectos ad sidera tollere vultus.

Et nous avons vivement remercié l'Etre suprême d'avoir cette fois rendu les hommes meilleurs, de les avoir rendus justes pour celui qui ne vit depuis tant d'années que pour la gloire de sa patrie, pour le bien de sa famille, et pour tendre une main secourable et protectrice au jeune artiste pauvre qui vient vers lui. Puisse-t-il vivre encore longtemps pour l'art dans sa modeste retraite de Cassel, située au fond de ce petit jardin, avec ses fleurs qu'il aime tant, entouré de l'amour et de la vénération de ses élèves et de ses concitoyens ; car, cette douce solitude, il la préférera toujours aux bruits, aux soirées de la cour à laquelle le prince, qui a noblement agi en cette circonstance, vient de lui donner entrée à l'occasion du jubilé.

» Qu'il nous soit permis, en terminant, de faire un vœu : — C'est de voir traduire, sur votre première scène française, quelques-unes de ces belles pages que nous venons d'entendre aujourd'hui ; mais non pas fatalement décousues, horripilées, comme il y a quelques années, par cette troupe nomade d'acteurs allemands que notre pays eût hautement désavoués, tant ils donnaient une chétive opinion de nos grands-maîtres ! — Nous voudrions, pour ces chefs-d'œuvre, la riche et splendide salle de l'Opéra, avec son prestige de décors, de mise en scène, son magique cortège d'artistes, son imposant orchestre sous la baguette électrique d'Habeneck, et ce bel auditoire des concerts du Conservatoire ; et alors nous serions fiers de voir la France entière applaudir Spohr comme elle applaudissait, il y a vingt ans, Carl Maria de Weber ! »

Hessen-Cassel, 21 janvier 1847.

FRITZ FORTSCHRITT.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Le mal de mer. — L'éther sulfurique.

Notre ami et collaborateur, le docteur Ch. Pellarin, a lu, dans l'avant-dernière séance de l'Académie des Sciences, un important mémoire qui a été écouté avec beaucoup d'intérêt par la docte assemblée. Il s'agissait d'un sujet sur lequel les physiologistes sont loin de s'entendre et surtout de se faire comprendre du vulgaire : il s'agissait du *mal de mer*, de sa théorie et de son traitement. M. Pellarin ayant eu plus d'une fois l'occasion d'observer par lui-même les effets de cette singulière souffrance, ses déductions ont une valeur d'autant plus grande qu'il a pu expérimenter durant ses traversées, et vérifier sur lui-même les phénomènes divers présentés par le mal de mer. Donner le moyen de se mettre à l'abri des atteintes incommodes d'une maladie qui rend les voyages maritimes extrêmement douloureux pour un si grand nombre de personnes, est un problème tout à fait digne de l'attention des médecins ; nous pensons que notre ami a rendu un véritable service lorsqu'il en a indiqué la solution.

M. Pellarin a commencé par réfuter les anciennes théories mises en avant pour expliquer le mal de mer, théories vaines qui n'ont jamais

[illegible] ces mauvaises passions, ces intentions criminelles et abominables qui font invariablement les frais de l'éloquence du parquet dans tous les délits de nature politique ou de presse.

On a parlé d'abbé Constant : il n'y a pas, il n'y a plus d'abbé Constant. L'abbé Constant est mort. Vous avez devant vous un laïque, Alphonse Constant, dessinateur, peintre, homme de lettres, pauvre et et ami des pauvres.

Ici le prévenu donne connaissance de plusieurs ouvrages qu'il a publiés depuis sa *Bible de la Liberté*, et qui tous avaient un caractère théologique et palyngénésique. Mais cette fois, s'écrie-t-il, je le confesse, ce n'est pas un écrit palyngénésique que j'ai voulu faire ; j'ai voulu faire un pamphlet. J'ai eu faim plusieurs fois dans ma vie, Messieurs les jurés ; je sais ce que c'est que d'être pauvre, et voyant redoubler la misère et les douleurs des pauvres, j'ai voulu faire parler la voix de leurs douleurs. Les classes pauvres sont trop malheureuses, le fardeau est trop lourd : les riches ne le savent pas et il faut qu'ils le sachent ; il faut qu'ils s'occupent de ces misères auxquelles ils restent trop étrangers. C'est pour cela, c'est pour conjurer les malheurs qui peuvent surgir de leur indifférence que j'ai fait parler le peuple qui a faim, que j'ai fait entendu la *voix de la famine* ! Ce n'est pas moi qui parle dans cet écrit, c'est celui qui a faim, qui pousse ses cris de détresse. Vous connaissez, Messieurs, tout aussi bien que moi maintenant la pensée de mon livre. Ce n'est pas mon écrit, ce n'est pas la voix du fléau, c'est le fléau qu'il faut proscrire !

Suivant l'accusation dans ses détails, le prévenu explique qu'il n'a pas entendu attaquer les classes ; il n'a pas accusé les riches et les gouvernants, mais les mauvais riches, les mauvais gouvernants, et les mauvais gouvernants comme les mauvais riches ne constituent pas des classes de la société. A toutes les époques, n'a-t il pas été permis au satirique, au poète, de jeter contre les vices de son temps des paroles hyperboliques ? Développant cette pensée, le prévenu cite deux vers de Juvénal qui résument toute sa brochure ; et Juvénal pourtant n'a pas été traduit en cour d'assises !

Répondant à un autre passage du réquisitoire où l'avocat-général l'avait accusé d'exciter les ouvriers contre les maîtres en leur dépeignant ceux-ci comme des ennemis, le prévenu cite une fable bien connue de La Fontaine, où il est dit :

> Notre ennemi, c'est notre maître,
> Je vous le dis en bon français.

La Fontaine, ajoute-t-il, n'a pas été puni pour avoir fait parler ainsi un âne. Eh bien ! je suis aujourd'hui cet âne (hilarité), l'âne c'est le symbole du pauvre, et je suis ici le représentant du pauvre ! Oui, M. l'avocat-général, vous avez dit que vous ne pouviez lire mon écrit qu'avec dégoût, eh bien ! ajoutez que vous ne pouvez me regarder moi-même qu'avec dégoût, car la vue du pauvre est dégoûtante. Or, je représente le prolétaire, le pauvre Lazare couvert de haillons, de plaies et d'ulcères ! Oh ! vous avez raison, M. l'avocat-général, je suis dégoûtant...

M. l'avocat-général avait eu, dans son réquisitoire, la maladresse de reprocher au prévenu d'avoir manqué aux traditions de son éducation apostolique ; dans les accusations où il s'agit de riches, de pauvres et de propriété, les gens du roi feront toujours bien de ne se point frotter à l'Evangile et aux Apôtres. Cette maladresse a attiré à M. l'avocat-général une réplique où l'ancien prédicateur, armé du fameux exorde du Père Bridaine, de plusieurs passages de l'Evangile et de l'apôtre saint Jacques, montre avec une grande vigueur que ce n'était pas dans les traditions de l'Evangile que le parquet pouvait trouver les meilleurs arguments pour défendre le régime social actuel contre ceux même qui dépasseraient en l'attaquant les limites légales. Voici, en effet, quelques-uns des passages du Nouveau-Testament cités par l'ancien diacre du diocèse de Paris.

« Ecoutez, mes chers frères, Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres de » ce monde qui sont riches en la foi et héritiers du royaume qu'il a pro-

[illegible] Le jury a écarté l'accusation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement ; il a admis le délit d'excitation à la haine entre diverses classes de la société.

La cour a condamné le prévenu à un an de prison et 1 000 fr. d'amende.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La commission nommée par le congrès espagnol pour rédiger le projet de réponse au discours de la couronne a élu pour président M. Martinez de la Rosa, et pour secrétaire M. Benavidès.

— M. le colonel de Chabaud-Latour a été nommé rapporteur du projet de loi tendant à ouvrir au ministre de la guerre, sur l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de 4 millions 501 mille francs pour accroissement de l'effectif des divisions territoriales de l'intérieur.

— On lit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* : « Le conseil de guerre des cantons séparatistes s'est assemblé dernièrement à Lucerne. Le colonel Salis Soglio a été nommé chef des troupes de la ligue catholique, au traitement de 16 livres de Suisse par jour.

» L'Autriche a, dit-on, avancé sans intérêt au sonderbund 100 000 livres de Suisse. »

— La commission chargée par la chambre des pairs d'examiner le projet de loi sur le régime des prisons a nommé M. le duc de Noailles pour son secrétaire.

— Une grave indisposition de Mlle Rachel retarde la deuxième représentation du *Vieux de la Montagne*. On craint, dit un journal, que Mlle Rachel ne puisse reprendre son service avant quinze jours.

— Une compagnie du 17e de ligne est partie cette nuit à 11 heures pour Bolbec. Ce matin le procureur du roi, le sous-préfet, le juge d'instruction et le lieutenant de gendarmerie se sont rendus également à Bolbec. (*Courrier du Havre.*)

— Hier, sur les sept heures du soir, la plaine de Genevilliers était éclairée par deux vastes foyers embrasés : deux meules de seigle, élevées au milieu des champs, venaient d'être la proie des flammes. La violence du vent inspirait la plus sérieuse alarme et menaçait de communiquer le feu aux meules environnantes et à tout le village. Les efforts des sapeurs pompiers de Saint-Denis et des habitants ont réussi à combattre les progrès de l'incendie. Ces récoltes étaient assurées. Une instruction judiciaire est commencée pour connaître la cause de ce sinistre. (*Patrie.*)

— M. Michelet publie aujourd'hui *mercredi* le tome Ier de son *Histoire de la Révolution ; jeudi*, il ouvrira son cours, à une heure.

— Le Diorama va rouvrir après un long repos de six mois. Ce temps a été rempli par les travaux considérables qu'il a fallu faire pour reconstruire toute la partie supérieure du bazar Bonne-Nouvelle, occupée maintenant par le Diorama, et dont une des galeries a servi l'année dernière à l'exposition de l'Association des artistes. L'agrandissement de ce vaste local a permis de doubler la grandeur des tableaux et par conséquent d'augmenter encore leurs effets. Dans quelques jours le public sera admis à en juger.

La réouverture doit avoir lieu au bénéfice des inondés de la Loire, et le nouvel ouvrage exposé offrira la reproduction de ce grand désastre.

L'OURAGAN de la nuit dernière a renversé, entre onze heures et minuit, une remise de locomotives aux ateliers de Sotteville, sur le chemin de fer de Rouen.

Il n'y avait dans ce moment, sous cette remise, que cinq locomotives. Un ouvrier, de garde auprès de ces machines, a été blessé. C'est le seul accident que l'on ait à regretter.

Les voies de circulation ont été encombrées par les débris du bâti-

[illegible] dont la Banque ne pourrait être responsable.

Le ministre des finances nous disait aussi que dans la situation où s'était trouvée la Banque, il s'était vu dans la nécessité de prendre des ménagements à son égard, parce que, s'il lui eût retiré les 54 millions qui appartenaient au Trésor, la Banque se serait trouvée compromise.

Une Banque ne doit jamais avoir besoin des ménagements de personne. La Banque avait 63 millions dans ses coffres ; pourquoi ne s'est-elle pas contentée d'émettre pour 63 millions d'effets au porteur ? parce que la loi l'autorise à créer pour 2 ou 300 millions d'effets. La loi dit à la Banque : Achetez des papiers qui vous coûteront 2 ou 3 fr. pièce ; faites-les signer, mettez-les ensuite en circulation ; c'est un cadeau que l'Etat fait à la Banque ; mais à quelle condition ? à la la condition de laisser dans la caisse des fonds nécessaires pour faire face à toutes les éventualités. Au lieu de faire cela, savez-vous comment a procédé la Banque ? Elle a placé ses fonds en rentes sur l'Etat, de telle sorte qu'elle a violé les prescriptions de la loi qui a organisé et défini ses attributions, ses droits et ses devoirs.

L'orateur répète que le conseil de la Banque, en élevant le taux de l'intérêt, n'a eu qu'un seul but, celui de faire ses propres affaires.

De là un seul avantage pour la Banque : c'est, en faisant payer 5 pour 100, d'augmenter ses revenus.

On m'a dit hier : Mais quand l'argent est cher, il faut bien le payer cher.

Je réponds qu'un établissement comme la Banque ne doit jamais tenir un pareil langage. Quand la loi lui a donné la faculté de créer du papier qui vaut de l'argent, a-t-elle entendu l'autoriser à augmenter le prix de la circulation du numéraire ?

La Banque est faite pour favoriser le commerce en général ; les ressources dont elle dispose ne peuvent pas s'accumuler sur quelques privilégiés ; elles doivent être réparties sur tous.

La loi, je le rappelle encore, est faite pour tous, et non pour quelques-uns.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. L'honorable M. Mauguin a posé en principe que la Banque a failli aux conditions de sa création en laissant tomber son numéraire au dessous du tiers de ses billets en circulation.

Je demande que M. Mauguin nous indique dans quel statut de la Banque il a vu cette condition écrite. Il en est de même de la totalité des capitaux répondant à cette émission. Il y est dit, au contraire, que sa réserve sera placée en rentes sur l'Etat.

La Banque manquerait essentiellement au but de sa fondation si elle s'était arrêtée au principe qu'elle devrait conserver dans ses caisses le tiers en numéraire des billets en circulation. Pour observer cette règle, elle aurait été forcée de restreindre ses escomptes, et elle aurait fait beaucoup plus de mal ; elle a donc mieux fait de diminuer son encaisse que de restreindre ses escomptes.

Il n'y a dans les statuts de la Banque rien qui autorise le gouvernement à demander des intérêts à la Banque pour les capitaux qu'il laisse dans ses caisses. Etait-ce une raison pour ne pas prêter à la Banque ? Je ne le pense pas. Il est vrai que quelquefois la Banque a pu compromettre une partie de ses capitaux, mais le plus souvent elle les a employés dans l'intérêt du commerce ; je sais bien qu'elle en retirait un avantage personnel, mais ces capitaux étant mis dans la circulation, le commerce y trouvait aussi son avantage.

En résumé, la Banque n'a pas violé ses statuts ; elle a pu s'en écarter à raison de circonstances spéciales et urgentes, mais je l'ai approuvée pour ces dérogations, et je crois que tous ceux qui apprécieront sainement la question n'hésiteront pas à approuver la conduite du ministre des finances.

M. LÉON FAUCHER. J'ai entendu M. le ministre des finances se féliciter hier et aujourd'hui de la prospérité de la Banque et des divers établissements industriels et commerciaux. Cet optimisme m'inquiète, et, comme je le crois partagé par le cabinet entier, je le considère comme le principal danger de la situation.

Un grand peuple peut faire face à toutes les difficultés en s'appuyant sur son énergie ; mais c'est à la condition de se sentir dirigé par son gouvernement.

L'engouement qu'a excité cette multitude d'entreprises de chemins de fer, et tant d'autres, a malheureusement été épidémique. Mais le gouvernement aurait dû se défendre de cette illusion générale ; il aurait dû voir à quelle somme s'élevait le produit des épargnes du pays, et calculer avec la somme de ces épargnes les entreprises qu'il pouvait faire.

Ce tourbillon de valeurs qui a flotté un instant sur la place a fini par se fondre et par causer d'irréparables désastres. Eh bien ! je n'hésite pas à rejeter sur le gouvernement la responsabilité de la plus grande partie de ces désastres.

Le dépôt des espèces métalliques fait par le Trésor dans les caisses de la Banque a baissé successivement, et si en présence de ce retrait, M. le ministre des finances, comme cela était son devoir, en eût prévenu le conseil de la Banque, nul doute que la Banque n'eût pas songé à conserver son capital tout entier immobilisé.

---

mis sur la voie d'aucune méthode de guérison. Presque tous ceux qui se sont occupés de ce mal l'ont attribué, ou bien à une congestion sanguine du cerveau, ou bien aux secousses communiquées aux intestins par les mouvements du navire. Or, l'invasion du mal de mer, loin de s'accompagner des symptômes ordinaires de la congestion, visage coloré, turgescence vasculaire, etc., est bien plutôt signalée par un état opposé, pâleur de la face et des mains, pouls déprimé, etc. ; et d'ailleurs tout ce qui favorise l'afflux du sang au cerveau soulage absolument comme dans la syncope, et tel n'est pas le cas des congestions cérébrales. D'autre part, une simple observation fait rejeter l'autre explication, car le trot du cheval, qui secoue bien autrement les entrailles que les mouvements du navire, ne donne jamais lieu à rien qui ressemble au mal de mer. Le mal de voiture, qui est le mal de mer en petit, se fait, en outre, plutôt sentir dans une voiture suspendue que dans une charrette durement cahotante.

M. Pellarin est conduit à attribuer le mal de mer au trouble apporté dans la circulation du sang par les mouvements alternatifs d'inclinaison, soit latérale (roulis), soit antéro-postérieure (tangage) qu'exécute le navire. Ce trouble a pour résultat, non pas de congestionner le cerveau comme le prétendait Wollaston, mais au contraire de le priver de l'afflux d'une quantité de sang nécessaire à la stimulation de ce centre nerveux. Ce qui arrive dans le mal de mer est tout à fait analogue à ce qu'éprouvent assez souvent les personnes que l'on saigne debout ou assises, et qui, en même temps qu'elles se sentent défaillir, sont prises de nausées et de vomissements. N'est-ce pas enfin une sensation de même ordre qui est ressentie par les femmes durant les premiers mois de leurs grossesses, lorsque les organes générateurs deviennent chez les mères un centre d'afflux sanguin qui détourne du cerveau une portion du liquide vivifiant qu'il reçoit ordinairement ?

Insuffisante excitation des centres nerveux par le sang artériel, tel est donc, suivant M. Pellarin, le fait primordial dans le mal de mer. L'expérience est-elle d'accord avec cette théorie ? Rien n'est plus facile que de le prouver.

Quels sont les individus qui résistent le mieux au mal de mer ? Ceux chez lesquels la circulation est naturellement énergique, ou bien qui l'activent par des travaux de force. Les très jeunes enfants, dont le cœur est relativement plus gros que celui des adultes, ne sont point sensiblement incommodés du mal de mer. Les animaux l'éprouvent moins que les hommes, parce que, chez eux, le cerveau se trouve presque sur le même plan horizontal que le cœur.

L'ennui, les affections tristes prédisposent au mal de mer. Tout ce qui élève et accélère la circulation du sang le prévient ou le diminue. Ainsi agissent les inspirations fortes et fréquentes qui, au témoignage de M. Arago, le préservèrent des nausées jusqu'au moment où la fatigue des muscles respiratoires l'obligea de renoncer à l'emploi de ce moyen prophylactique. M. Jobard a eu raison, dans une des dernières séances de l'Académie, de conseiller l'emploi des ceintures, mais ce n'est pas parce que celles-ci fixent les intestins, mais bien parce qu'elles contribuent à pousser le sang vers la tête.

M. Pellarin tire de sa théorie cette induction, dont il recommande la vérification aux médecins navigateurs : c'est que l'auscultation doit révéler dans les gros vaisseaux des personnes atteintes du mal de mer le bruit du soufflet, comme chez les chlorotiques, et il indique encore quelques expériences qui sont de nature à démontrer la justesse de ses déductions.

Nous passons plusieurs points intéressants du travail de M. Pellarin, afin d'arriver à la partie de son Mémoire où il indique le traitement à suivre contre le mal de mer. Il donne deux ordres de moyens auxquels on peut recourir. Le premier consiste à se soustraire autant que possible à la cause, c'est-à-dire aux mouvements du navire, par exemple en restant couché dans un cadre suspendu, sans frottement sensible aux points d'attache, situation qui ne saurait être gardée, on le conçoit, que pendant une très courte traversée, et qui n'habitue point à la vie nautique. Le second a pour but de combattre les effets de la cause sur l'organisme ; il consiste à stimuler la fonction circulatoire par tous les agents susceptibles d'en accroître l'énergie : ainsi, régime tonique, exercices corporels actifs pendant les jours qui précèdent l'embarquement. Il est rationnel de prendre, deux ou trois heures avant d'être soumis à l'épreuve des mouvements du navire, un repas abondant et substantiel. Rendu à bord, il faut, si le temps le permet, à la brise, faire de larges inspirations, marcher jusqu'à la fatigue, ou, mieux encore, se livrer à un exercice de force. Avant toute manifestation de nausées, les boissons excitantes et chaudes, le café, le thé, le vin chaud donnent plus d'aptitude à résister au mal, en stimulant la circulation. Une fois le mal déclaré, il ne reste plus que le recours aux palliatifs. Le citron, les excitants aromatiques soulagent parfois. La position horizontale, surtout dans une couchette suspendue, est alors ce qu'il y a de plus efficace. Mais à cette époque même, si l'on veut abréger la durée de l'influence nauséeuse, il faut lutter de toutes ses forces contre la tendance à l'inaction.

Une cause qui détermine dans l'économie une aussi forte perturbation que le mal de mer, sans laisser aucune suite fâcheuse, aurait mérité, dit M. Pellarin, comme agent thérapeutique, plus d'attention qu'on ne lui en a donné. Il serait possible d'en obtenir de précieux effets dans plusieurs affections chroniques et aiguës, dans celles-là surtout qui s'accompagnent de congestions cérébrales vers la tête. Cette observation n'avait pas échappé aux anciens, et on l'a trouvée constatée dans Pline le naturaliste. M. Pellarin pense qu'on pourrait obtenir d'appareils convenablement disposés tous les effets du roulis ou du tangage des navires, sans qu'on fût pour cela forcé de s'embarquer.

— Les séances de l'Académie continuent à être remplies par la narration des circonstances réellement merveilleuses qui accompagnent l'aspiration des vapeurs d'éther. C'est un service immense rendu à l'humanité souffrante que la découverte de ce secret, qui vous procure des jouissances souvent ineffables, tandis que, hélas ! on vous fait subir les opérations autrefois les plus douloureuses et les plus effrayantes ! Nous le disons hautement, si tous les faits que nous avons entendus raconter se vérifient, si nos chirurgiens ne sont pas sous l'influence d'un rêve incompréhensible, le nom de M. Jackson doit être placé à la tête de la liste des bienfaiteurs de l'humanité. Cependant il est encore des sceptiques et des opposants, et nous comprenons qu'on expérimente avant de crier au miracle ; mais nous avons entendu hier un physiologiste célèbre s'écrier avec componction : « Il y a immoralité à essayer une pareille méthode sur des concitoyens (quoiqu'on soit sûr que les vapeurs d'éther ne soient pas nuisibles). Il y a immoralité à faire perdre la raison à des hommes ! Il y a immoralité aussi à préconiser un moyen qui permettra de plonger de *malheureuses femmes* dans l'ivresse pour en abuser (*sic*) ! » — Il y a immoralité à chercher à enlever la douleur, M. Magendie ? — En vérité, est-ce parce que l'homme est sur la terre pour souffrir, et qu'il est immoral de ne pas le laisser accomplir sa destinée ? — Quels arguments ! — Faut-il qu'une assemblée illustre s'amuse à discuter une pareille thèse ? — Qu'on cite les précautions à prendre pour empêcher un bienfait de se changer en mal, à la bonne heure ; mais qu'on ne vienne pas proscrire une immense découverte au nom de la morale..., surtout quand on a tant d'expériences *in anima vili* à se reprocher. Il est vrai que ces expériences-là faisaient souffrir, et alors elles excitaient les concitoyens à la patience... Au nom de la morale, elles étaient saintes.

Il résulte, d'une manière incontestable, de toutes les expériences faites jusqu'à ce jour, que l'on peut s'arranger de manière à circonscrire dans un temps très limité les effets de l'éther. Si l'on cite un seul cas où l'ivresse éthérée a duré plusieurs heures, c'est que sans doute on avait fait aspirer au patient un trop grand volume de vapeurs. En employant un appareil convenablement disposé, on n'a pas à redouter cet inconvénient, et on peut dire que l'inhalation de l'éther est salutaire pendant les opérations, sans aucun danger après le soulagement des malades opérés.

B.

L'orateur termine son discours en rappelant les réformes accomplies par Robert Peel, réformes qui ont eu pour résultat de permettre au gouvernement anglais de réaliser des dégrèvements réclamés par les classes pauvres, d'accroître l'activité des transactions commerciales et d'augmenter sensiblement les revenus de la Grande-Bretagne ; il en conclut qu'il faudra bien que nous profitions de l'exemple, et que nous accomplissions hardiment des réformes dans notre système douanier; ce sera le moyen de résoudre la question du sel, celle des postes et beaucoup d'autres qui ne peuvent rester en souffrance, ce sera le moyen aussi d'augmenter nos revenus.

M. DUVERGIER DE HAURANNE a proposé l'amendement suivant au paragraphe 7 :

« Les charges qui pèsent sur le Trésor nous imposent le devoir de ramener dans les finances de l'état l'ordre et l'économie. »

Messieurs, dit-il, quand j'ai entendu hier M. le ministre des finances se faire l'avocat, le défenseur officieux de toutes les dépenses qui ont mis les finances du pays dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui ; quand je l'ai vu se féliciter de cet état de choses, et dire qu'il n'y avait rien de mieux que ce qui existe aujourd'hui, je me suis demandé si mes oreilles ne me trompaient pas, et si c'était bien M. le ministre des finances que j'entendais. (Mouvement.)

Le ministère actuel s'était donné la mission de rétablir les bons rapports avec l'Angleterre et l'ordre dans les finances.

Sur la première de ces missions, vous savez ce qu'il en est. (On rit). Les discussions de cette semaine et de la semaine dernière vous ont parfaitement édifiés à cet égard. (Nouveaux rires.)

Voyons la seconde mission : il me sera extrêmement aisé de vous la faire toucher du doigt.

En 1840, la France, pour défendre son honneur et ses intérêts, avait été obligée de faire des armements et des préparatifs considérables. Il en était résulté une perturbation assez considérable dans nos finances, moins considérable cependant qu'on ne l'a prétendu.

M. Humann appuyait alors en 1840 avec beaucoup de force sur la nécessité de proportionner les dépenses avec les recettes et d'alléger le fardeau. M. Lacave-Laplagne, alors rapporteur du budget, allait tout-à-fait dans ce sens. Il proclamait bien haut le besoin que la France avait de finances régulièrement et économiquement conduites, et il menaçait la responsabilité ministérielle si l'on ne parvenait pas à rétablir enfin l'équilibre entre les ressources et les dépenses.

Reportons-nous à l'époque dont il s'agit. M. le ministre des finances d'alors évaluait ainsi notre situation financière : selon lui, le découvert de 1840 devait s'élever à 206 millions, celui de 1841 à 172 millions et celui de 1842 à 164 millions. Cela faisait un total de 434 millions. On devait y ajouter les sommes attribuées aux travaux publics en cours d'exécution, et cela faisait une somme de 496 millions. On fit face à ce déficit par l'emprunt et par les réserves de l'amortissement.

Ici il faut rappeler que le compte présenté par M. Humann avait été évalué un peu haut, et le temps a fait justice de cette exagération : le total de ce découvert général ne dépasse pas 265 millions. Voilà donc 160 millions de retrouvés. L'on a eu aussi 143 millions de plus qu'on ne comptait par les augmentations de revenu. Ainsi, le déficit moins fort d'un côté et les améliorations du produit des impôts de l'autre, ont mis 364 millions de plus à la disposition du ministre des finances. Ce surcroît de ressources a-t-il aidé à notre libération, a-t-il été appliqué à des travaux nouveaux?

M. Human avait dit qu'il fallait réduire les dépenses ordinaires aux revenus permanents. A-t-on suivi cette marche? Oui, mais seulement en 1845 ; cette année-là, il n'y a pas eu de découvert; mais en 1843, 1844, 1845 et 1846, il y a eu un nouveau découvert de 168 millions, et on a mis à la charge de l'État de nouveaux travaux, dont le chiffre s'est élevé à 963 millions, de telle sorte que le nouveau découvert s'est élevé à un milliard cent trente-deux millions ; voilà ce qui a été fait depuis 1843.

Quant aux travaux extraordinaires mis à la charge de l'Etat, M. le ministre des finances s'est contenté de nous donner le catalogue des travaux qui ont été exécutés. Mais personne de nous n'avait entendu que l'État exécuterait des travaux totalement en disproportion avec les revenus : il faut qu'il y ait une mesure à ces travaux, et cette mesure, c'est le revenu ; aussi sommes-nous fondés aujourd'hui à reprocher à M. le ministre d'avoir laissé dépasser ce revenu d'une manière aussi exagérée.

Lorsque la question des chemins de fer s'est présentée ici, deux opinions se sont fait jour : l'une voulait l'exécution par l'État pour éviter l'agiotage; l'autre voulait l'exécution par les compagnies pour ne pas grever un budget en mauvais état. Eh bien! le gouvernement a eu assez d'imprévoyance pour mettre à sa charge 4 ou 500 millions ; de plus, il a placé les compagnies dans la nécessité de trouver à la fois un milliard 250 millions, ce qui devait causer sur la place la plus fâcheuse perturbation.

UNE VOIX. Le gouvernement ne l'avait pas prévu.

M. DUVERGIER DE HAURANNE. Le gouvernement a certainement prévu ces évènements, mais on était à la veille des élections, et il importait de ne mécontenter personne ; maintenant que le tour est fait, passez-moi le mot (hilarité), on confesse la vérité (oui ! oui ! c'est cela !) et on se flatte aux yeux du pays que nos finances sont dans une heureuse situation.

En 1841, le chiffre de la dette consolidée était de 163 millions; celui de la dette flottante de 28 millions. En 1848, la dette consolidée est de 173 millions; la dette flottante de 29 millions.

Je sais bien qu'en empruntant, on paie difficilement ses dettes. (On rit.) Mais il y avait un moyen sûr de diminuer la dette, c'était de faire la conversion. Pourquoi n'a-t-elle pas eu lieu ? Parce que vous ne l'avez pas osé. Et j'ai bien le droit de vous dire : Grâce à vous, nous n'avons pas de finances. (Réclamations au centre. Eh bien! c'est à vos amis que je m'adresse, je leur dis : Puisque la fortune publique ne touche pas le cabinet, montrez-lui sa propre fortune compromise s'il ne s'amende pas.

Vous avez à choisir entre deux rédactions, dont l'une est sincère et dont l'autre ne l'est pas. J'espère que vous adopterez la première. (Mouvement prolongé.)

M. LACAVE-LAPLAGNE. Je résume les attaques diverses dirigées par M. Duvergier de Hauranne contre mon administration en ces paroles : le produit des impôts, et l'erreur portée dans l'appréciation des découverts signalés par M. Humann ont mis à la disposition du Trésor 364 millions ; l'administration présente a dépensé cette somme, et elle s'en félicite, sans donner d'explications à ce sujet.

Messieurs, des perturbations aussi grandes apportées dans l'état financier du gouvernement et des compagnies avait son assentiment. (Mouvements divers.)

Si donc le gouvernement a trouvé le moyen de concilier les deux systèmes en obtenant l'assentiment de la Chambre, je dois m'étonner que M. Duvergier de Hauranne ait attendu si longtemps pour combattre cette loi.

Messieurs, c'est à cause des avantages qui résulteront des chemins de fer que les projets du gouvernement ont été accueillis avec faveur. Quant aux considérations électorales, je n'imagine pas qu'elles aient eu l'influence qu'on suppose ; sans cela, je ne comprendrais pas que les projets du gouvernement aient eu l'assentiment unanime de toute l'assemblée. (Réclamations à gauche.)

M. THIERS. Je m'étonne que M. le ministre étende sur tout le monde la responsabilité de ce qu'a fait la majorité. (Agitation.)

Permettez-moi, Messieurs, de protester contre cette prétention. A toutes les époques, j'ai soutenu à la tribune la ligne unique. J'ai donné des raisons à l'appui de cette opinion qui voulait la ligne unique.

M. D'HAUBERSAERT. La ligne unique de Marseille. (Rires.)

M. THIERS. M. D'Haubersaert a la bonté de me faire observer que la ligne unique aboutissait à Marseille, je vais répondre en deux mots.

UNE VOIX. Ne répondez pas à cela. (Bruit.)

M. D'HAUBERSAERT. J'ajouterai... avec embranchement sur Aix. (Mouvements divers.)

M. THIERS. Je suis étonné que M. D'Haubersaert fasse remarquer ce que tout le monde sait, que la ligne unique aboutit à Marseille, avec embranchement sur Aix. (Agitation. Exclamations en divers sens.)

J'ai soutenu la ligne unique par les plus hautes raisons politiques, commerciales, militaires et administratives ; quand je soutenais la ligne unique, j'annonçai tous les désastres que causerait le système contraire; je ne croyais pas être prophète à si courte distance. Je répète, en terminant, qu'il est étrange qu'on veuille faire peser sur les chambres la responsabilité d'une pareille conduite.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Quand j'ai parlé tout à l'heure de l'unanimité de la chambre, je savais bien que certains chemins avaient été repoussés par quelques boules noires ; je savais aussi que M. Thiers avait soutenu avec force et conscience la ligne unique, et que l'année dernière l'honorable M. Thiers était venu professer une opinion qui avait l'avantage de ne s'exposer aux rancunes d'aucun parti, mais je croyais que les faits m'autorisaient suffisamment à tenir le langage que j'ai tenu. (Au centre : Oui ! oui !)

Si, comme on le disait tout à l'heure, on a abandonné certains chemins de fer aux compagnies, ce n'a été que pour un temps limité, à l'expiration duquel l'État aura des revenus considérables à recueillir. Soyez sûrs, Messieurs, que nos petits-enfants ne nous reprocheront pas ce que nous avons fait. (Hilarité générale et prolongée.)

Quant à l'engouement dont on a parlé, il est certain qu'à l'époque où les chemins de fer ont été discutés, il y avait un engouement qui devait nécessairement avoir une réaction ; mais il n'y a rien à reprocher au gouvernement. Nous avons été les premiers à nous en plaindre à cette tribune et à une autre.

En résumé, nous croyons avoir administré les finances avec l'ordre et l'économie que nous devions y mettre, et nous prions la chambre de rejeter l'amendement de M. Duvergier de Hauranne.

M. VITET, rapporteur. M. Duvergier de Hauranne a paru croire que la commission avait voulu imputer à l'administration des finances les dépenses résultant de la mauvaise saison et des calamités qui ont affligé plusieurs parties du territoire. Je ne comprends pas, en vérité, comment l'honorable M. Duvergier de Hauranne a pu prêter à la commission de telles intentions.

M. Duvergier de Hauranne désire vivement que l'équilibre de nos finances soit rétabli, mais il veut autre chose encore, il demande que la chambre inflige un blâme et témoigne sa méfiance au ministère. (C'est cela ! c'est cela !) En un mot, il veut faire, sous forme financière, ce que l'opposition a voulu faire dernièrement sous forme politique. (Agitation.) La commission ne peut s'associer à l'esprit qui a dicté cet amendement. La justice s'y oppose. (Oh ! oh !)

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

Le paragraphe 7 de l'adresse est mis aux voix et adopté dans une nouvelle rédaction proposée par la commission.

Le paragraphe 8 du projet d'adresse est ainsi conçu :

« Votre Majesté nous annonce que divers projets de loi, relatifs à des améliorations importantes dans la législation et dans l'administration du royaume, doivent être soumis à la chambre. Nous avons hâte d'étudier et de résoudre toutes les questions que le pays signale à notre sollicitude et qui doivent contribuer, soit à développer l'instruction et le bien-être dans tous les rangs de la société, soit à favoriser les progrès de notre commerce, de notre industrie, de notre agriculture. Si parmi ces améliorations, il en est que les circonstances actuelles ne permettent pas de réaliser dès à présent, nous n'en devons pas moins préparer, pour un temps plus heureux, des résultats justement désirés. »

Sur une interpellation de M. de Carné, M. de Salvandy dit que le projet relatif à l'instruction primaire et à l'instruction secondaire sera bientôt présenté.

M. GRANDIN annonce qu'il va parler des souffrances de la classe ouvrière.

On crie de tous côtés : A demain ! à demain !

M. GRANDIN continue au milieu du bruit.

Certes, dit-il, les ministres ne doivent pas être accusés de la situation désastreuse des classes ouvrières, qui sont poussées au désespoir par la cherté des subsistances et la rareté du numéraire ; mais ce qu'on peut leur reprocher, c'est de n'avoir rien fait pour améliorer cette situation. (Bruit.) S'ils ont fait quelque chose, ce qu'ils ont fait, au lieu d'apporter une amélioration dans la pénurie générale, l'a augmentée en accroissant les alarmes.

Cette crise financière, Messieurs, n'était pas, ne devait pas être inattendue, il suffit de se reporter à la discussion de l'adresse dernière pour savoir que c'était là une difficulté prévue, car elle avait été signalée.

L'orateur examine la question des tarifs anglais, des mesures prises en Angleterre pour assurer à ce pays une supériorité sur les autres nations, et cite une enquête qui a eu lieu en 1840 en Angleterre.

Il résulte de ce document que, dans un avenir peu éloigné, les salaires descendront, en Angleterre, au taux de ceux des pays étrangers, si l'on ne prend des mesures énergiques pour favoriser l'industrie anglaise, attendu qu'elle est menacée de tous côtés par la concurrence. Ces mesures énergiques sont la liberté des échanges, qui seule peut procurer aux manufactures anglaises les débouchés qui leur sont indispensables.

A M. le professeur Des...r, à Paris. — Veuillez remettre aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, à Cl, Guy....d, le volume de la *Théorie des Quatre mouvements* (ancienne édition), qui vous a été confié à Bes..... — C. G.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 février sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Bourse du 9 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	77 85	77 85	77 70	77 70
— — fin courant	77 85	77 85	77 60	77 70
5 p. 0|0 J. du 22 sept. au Ct	118 »»	118 »»	117 85	117 85
— — fin courant	118 05	118 05	117 75	117 80

4 1|2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours		3262 50
4 0|0 J.	»	104 »»	O. V. de Par.	»	1320 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »|»	C. hyp......	»	»»» »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1190 »»
B. du Trés.	»	» »|»	— Gann.....	»	1160 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0|0......	d. 50	78 23	78 10	——	78 75	78 90
5 p. 0|0......	d. 50	118 20	118 25	——	119 10	119 »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0|0.....	»» »|»	»» »|»	07 1|2	»» »|»
5 p. 0|0.....	»» »|»	02 1|2	17 1|2	»» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »|»	ROM.............	Der C.	100 3 8
Récép. Rotsch.	»	101 50	BELG. 2 1|2......	»	54 »|»
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1|2......	»	96 1|2
— — pass.	»	» » »	— de 1840.....	»	101 1|4
— 3 p. 0|0.	»	34 3 4	— de 1842.....	»	102 3 8
Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque.....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— dr Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1|2	»	57 1 2	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI....	»	» »|»	AUTRICHE......	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. 5 0|0	1247	50
Act. d J. »	»»»»	»»
Ch. S. G. »	»»»»	»»
V. r. dr.	340	»»
— Ob. anc.	»»»»	»»
— — nouv.	»»»»	»»
V. r. gauc.	230	»»
Paris à Sc.	»	»»
— à Orléans	1225	»»
— à Rouen.	875	»»
R.-Havre..	»»»	»»
Avignon...	[illegible]	»»
Str. à Bâle.	205	»»
Paris-Str...	[illegible]	75
Tours-Nant	467	50
Orl.-Vierz.	»»»	»»
C. du Nord	607	50
Famp-Has.	»»»	»»
Diep.-Féc..	240	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	535	»»
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	488	75
Bord-Teste	400	»»
Zinc V. M..	»»»»	»»
Lin Maber	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	877 50	Orléans à Vierzon.	667 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	— à Bordeaux	536 25
Paris à Orléans...	1228 75	Marseille à Avign.	817 50	Nord	607 50
— à Lyon.....	488 75	Paris à Strasbourg	468 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL

Spectacles du 10 février.

8 h. OPÉRA.— Guillaume Tell.
8 h. »|» FRANÇAIS.— Lansquenet, Don Juan.
7 h. 1|2 ODÉON. — Agnès de Méranie, Une année en province.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Sultan Saladin, Gibby la Cornemuse.
8 h. »|» ITALIENS.—
7 h. »|» VAUDEVILLE.— Trois Rois et Trois Dames, le Capitaine.
6 h. »|» GYMNASE. — Quarantaine, Irène, Demoiselle à marier.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Richelieu, Paul et Jean.
6 h. 1|4 PALAIS-ROYAL.— Amour, Poudre, Tableaux, Enfantillage.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—Marie, Tableaux, Bruno le fileur.
6 h. 3|4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.

IMPRIMERIE LANGE-LEVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Discussion de l'Adresse.

Du bruit et rien de plus. — M. Blanqui, le libre-échangiste, avec la jovialité et l'applomb qui lui sont particuliers, fait son début à la tribune par une attaque personnelle excessivement vive contre le prohibitionniste M. Grandin. Celui-ci se débat en cris et gestes très violents qui se perdent au milieu d'un brouhaha universel.

Un honorable du centre, à l'air calme et posé, M. de Castellane, occasionne ensuite, dans la plus sérieuse intention du monde, une des scènes les plus bouffonnes qui aient depuis longtemps égayé le Palais-Bourbon.

Il se plaint que M. Alexandre Dumas ait été transporté gratuitement en Afrique sur un vaisseau de l'Etat. Mais savez-vous comment il désigne l'illustre auteur des *Trois Mousquetaires* et de *Monte-Cristo*? il ne l'appelle pas autrement que *ce monsieur*... Il est fâcheux que M. Alexandre Dumas n'ait pas été présent à la séance; il eût pu donner à l'honorable député une leçon d'urbanité comme il en a donné l'autre jour en plein tribunal à M. l'avocat Langlais. *Ce monsieur* est bon! comprenez-vous ce qui choquait le plus l'honorable? c'est que *ce monsieur* eût osé se servir du *Véloce*, qui avait eu l'honneur de porter le roi lui-même!

Ces gens trop sérieux ont, en vérité, des idées bien drôles!

Là dessus, discussion très bruyante, pendant laquelle personne ne s'avise de remarquer qu'à tout prendre il vaut encore mieux rendre des honneurs aux hommes de lettres qui popularisent le langage de leur patrie, qu'à d'honorables notabilités fort inutiles et fort ennuyeuses.

Se trouvant si près de l'Algérie, M. Bureaux de Puzy lit à la chambre, pour l'édifier, une petite circulaire émanée du ministère de la guerre, et adressée à nos agents des vivres en Algérie, par laquelle il leur était expressément recommandé de ne pas se montrer trop sévères pour la réception des grains que la maison Rothschild devait fournir.

« A quoi bon se scandaliser? répond le ministre. Dans la pénurie de subsistances, il ne fallait pas se montrer trop difficile; et M. de Rothschild est un si brave homme! »

Mais M. Gustave de Beaumont monte à la tribune et entreprend de rendre au pays, à la chambre et au ministère, toute moralité, par un sermon plein des meilleurs et des plus honnêtes sentiments. Ces moralistes sont toujours les mêmes; quand ils ont dit: Soyez sages, justes, moraux, ils pensent qu'il n'y a plus rien à faire.

M. de Beaumont, entre autres faits qui tendraient à prouver que l'administration n'est pas tout à fait immaculée, raconte les faveurs spéciales dont le trop fameux journal l'*Epoque* et ses gens ont été l'objet. D'abord c'est une somme de cent mille francs que le ministre de l'intérieur a, non pas donnée, mais a fait donner à MM. Solar et Granier de Cassagnac, à l'occasion de la concession du privilège d'un troisième théâtre lyrique. « Cela nous était bien dû, a dit M. Solar en plein tribunal, à nous qui avons rendu tant de services au gouvernement! » paroles moins remarquables néanmoins dans leur naïveté pudique que ces mots d'un procureur du roi dans une affaire encore plus récente: Messieurs les juges, vous ne condamnerez pas ces gens (les gens de l'*Epoque*), eux qui ont rendu et peuvent rendre encore des services au gouvernement. — M. Duchâtel n'a rien répliqué au fait allégué; il n'y avait rien à répondre.

M. de Beaumont a aussi raconté que le même journal, assuré de toute impunité, avait émis une telle quantité de numéros de journaux non timbrés, qu'il avait encouru cent mille francs d'amende, bien et dûment constatés. Sur quoi un autre journal conservateur, la *Presse*, concurrent du premier, n'ayant pu obtenir du ministre qu'il fit cesser cet abus, se mit aussi à user du même privilège, et obtint en peu de temps la constatation pour son propre compte de 20 000 fr. d'amende.

Il n'y avait rien à répondre non plus, mais M. Lacave-Laplagne a voulu se donner le plaisir d'un petit jésuitisme. « Oui, c'est vrai, a-t-il dit, ces deux journaux ont été frappés de 120 000 fr. d'amende, dont je leur ai fait remise, mais savez-vous à combien se montent les amendes des autres journaux, de la *Démocratie* notamment, et dont je leur ai également fait remise? à deux millions.

Mais combien d'années comprend ce calcul de 2 millions, et quels journaux? Des journaux ministériels assurément en grande partie, et un laps de temps de vingt ans au moins?

Quant à nous, nous déclarons que l'assertion de M. le ministre, en ce qui concerne la *Démocratie pacifique*, est parfaitement inexacte. Toutes les fois qu'un de nos numéros a été saisi par oubli de timbre et que nous avons fait à M. le ministre une demande en remise de l'amende, en nous fondant sur des motifs plausibles dont il eût été facile de vérifier la sincérité, nous avons été repoussés.

En ce moment, nous sommes sous le coup d'amendes s'élevant, non pas à 120 mille francs, mais à 100 francs; nous sommes positivement décidés à en refuser le paiement, et nous verrons si M. le ministre des finances, qui déclare ne pouvoir être suspect de partialité à notre égard, nous fera poursuivre.

Mais quel démon pousse M. Lasnyer à la tribune? Au moment où les bruits de changement ministériel s'agitent, où M. Guizot est sérieusement menacé dans son existence politique; au moment où chacun sent une main puissante, mais invisible, qui le précipite hors du cabinet, quelle idée de la part d'un ami de M. Guizot de venir incriminer et lire en pleine tribune ces malencontreux passages d'une brochure de M. Duvergier de Hauranne: « La Chambre ne fait plus les ministères. C'est la Couronne seule qui les fait et défait... Si le ministère doit être changé, ce sera par suite de la rupture de l'entente cordiale et sur l'instance de l'Angleterre.. Si la couronne va en arrière ou en avant, la Chambre la suivra avec un égal enthousiasme.»

Cette maladresse de M. Lasnyer a excité l'étonnement chez les uns, qui le considèrent comme un homme sage, et des rires plus ou moins éclatants chez les autres. Quant à M. Vatout, intime du Château, la plaisanterie lui a paru si drôlatique, que, n'en pouvant plus de rire, il a fini par se cacher la tête dans les deux mains sur son pupitre pour s'épanouir à son aise.

Mais, est-ce que par hasard M. Lasnyer aurait espéré souffler à la chambre le courage de soutenir M. Guizot contre?... Oh non! c'est impossible...

Pauvre état social! et pauvre chambre, condamnée à en remuer toutes les ordures!

Encore la Vinaterie.

Le *Nouvelliste*, journal de Marseille, continue à soutenir que les fabricants de Cette et de Marseille ne contreviennent ni à la loyauté ni à la justice, en intitulant *champagne, frontignan, lunel, bordeaux, bourgogne*, des vins du Languedoc et de Provence.

Nous désespérons de faire ouvrir les yeux au *Nouvelliste*; il parle en avocat et non pas en juge. Mais le public appréciera, et le législateur se tiendra pour averti. Le *Nouvelliste* garantit que les vins d'imitation sont parfaitement salubres. Toute la question n'est pas là; s'ils étaient insalubres, ce serait un délit de plus; mais la seule usurpation d'origine, le seul mensonge de l'étiquette, ne doit pas être toléré, car son but est de tromper l'acheteur, son effet d'enlever des débouchés aux crûs véritables. Faites concurrence à la Champagne et à la Bourgogne, rien de mieux, mais ne lui prenez pas son enseigne.

« Personne n'ignore, dit le *Nouvelliste*, que nos vins d'imitation sont loin de se vendre au prix des vins naturels. Le consommateur peut se procurer, par exemple, une velte de vin de Madère imité, pour le même prix qui suffirait à payer à peine une bouteille de ce même vin en véritable origine. L'étiquette ne sert donc pas à couvrir une spéculation coupable, un vol; elle ne trompe que ceux qui veulent bien se laisser tromper et qui veulent croire qu'on peut leur donner pour 1 fr. un objet qui en vaudrait 6. »

Ce raisonnement est exactement celui des marchands de nouveautés traduits en police correctionnelle pour avoir qualifié *cachemire* du coton et de la laine ordinaires. Ce mot de cachemire, disaient-ils, n'avait d'autre objet que de parer la marchandise; il ne pouvait pas tromper le public: l'acheteur devait bien savoir qu'on ne pouvait lui donner un châle de cachemire pour 70 fr.

Malgré cet argument que nous persistons à trouver naïf, quelle que soit l'industrie qui s'en autorise, la police correctionnelle a condamné, et le sentiment public l'a trouvée trop indulgente dans ses condamnations. En effet, quelle que soit la vilité du prix, le public n'est pas obligé de deviner que cachemire veut dire coton et que Lunel signifie vin de Cette; si l'on n'espérait pas induire quelques chalands en erreur et bénéficier sur leur crédulité, pourquoi donc employer une étiquette mensongère et défendre avec tant d'acharnement le singulier *droit* d'en faire usage?

Etiquetez vos vins: *frontignan ou lunel imité à Cette*, et nous n'aurons plus un mot à dire.

A côté de sa mauvaise thèse, le *Nouvelliste* en soutient une bonne; il réclame contre les droits écrasants et perçus d'une manière inquisitoriale, qui pèsent sur notre industrie vinicole. A la bonne heure! sur ce terrain, le *Nouvelliste* nous rencontrera pour alliés. Mais si le vin de Cette, allégé de ses charges, arrivait, à cause de son bon marché et de sa qualité, à se faire une réputation dans l'Europe, si cette origine que l'on dissimule aujourd'hui devenait une recommandation, que penseraient les Provençaux quand ils verraient écrit en gros caractères: *vin de Cette* sur des pièces de vin d'Argenteuil ou de Suresnes?

Abolition des marchés à esclaves dans l'empire turc.

Tandis que les cours du Nord, momentanément rapprochées par un esprit égoïste et rétrograde, font peser un joug barbare sur l'indépendance des peuples, la Porte-Ottomane s'avance résolûment dans la voie du progrès, et s'inspire des sentiments de liberté et d'humanité qui caractérisent l'époque moderne. Les cours du Nord forgent des chaînes politiques pour les Etats; la Porte-Ottomane brise les entraves civiles des individus.

Voici ce qu'on lit dans une lettre de Constantinople, publiée par le *Journal des Débats*:

Samedi dernier le sultan est allé à la Porte, où il a assisté à une séance du conseil suprême de justice. Tous les ministres et les hauts fonctionnaires étaient présents. Là le sultan a pris l'initiative d'une grande mesure qui ne saurait manquer d'avoir beaucoup de retentissement en Europe: il a ordonné la suppression du marché aux esclaves. Ce n'est pas, il est vrai, la suppression de l'esclave, mais c'est un premier pas dans cette voie, et déjà l'humanité doit applaudir à la disparition de cet établissement immoral où l'on étalait publiquement les victimes de cet infâme trafic, et qui était chaque jour le théâtre des scènes les plus dégradantes pour l'humanité. Le Coran permet, il est vrai, l'esclavage, mais ce n'est guères qu'une simple tolérance car il recommande, au contraire, l'affranchissement d'un esclave comme une œuvre méritoire, et aujourd'hui encore les Musulmans riches

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 11 FÉVRIER 1847.

DE DEUX BÊTES ET DE PLUSIEURS PHILOSOPHES.

Conte absurde.

Ce récit remonte au temps où les bêtes parlaient, où les loups prêchaient la morale aux brebis, les repus l'abstinence aux affamés; où les libertins distribuaient des prix de vertu, où le commerce volait et empoisonnait, où les gouvernements ne répondaient aux cris de misère des populations qu'en exaltant le dévouement des spéculateurs; où la fourberie et le charlatanisme avaient banni la bonne foi de toutes les relations humaines; enfin à une de ces époques éloignées avec lesquelles notre siècle n'a rien de commun.

C'était dans un parc, et le matin, une vapeur légère s'élevait du sol; des milliers de fleurs odorantes parfumaient l'atmosphère; des millions de perles étincelaient au bout des brins d'herbe et sur les poils imperceptibles des feuilles; dans les arbres, sur le gazon, dans l'air, des oiseaux de toute nuance gazouillaient, chantaient, s'agaçaient, se poursuivaient, décrivant mille courbes gracieuses; des multitudes d'insectes faisaient reluire au soleil leur corselet d'acier bruni, leurs ailes de pastel ou de gaze miroitante. Tout était joie, soleil et bonheur.

Pourtant sur un buisson d'aubépine, dont les mille bouquets de coupes blanches lavées de rose, exhalaient au loin une odeur enmiellée, deux chardonnerets se tenaient à l'écart, et ne prenaient aucune part à la joie générale. L'un, déjà vieux, l'air cafard et quelque peu pédant, semblait faire une leçon de morale; l'autre, jeune, vif et gai, écoutait de l'attitude, et promenait ailleurs ses yeux et sa pensée. On sentait qu'au premier silence du vieillard il allait fuir à tire d'aile vers un bosquet d'où l'on entendait s'élever un joyeux babil féminin.

— Mon fils, disait en hochant la tête le vieux chardonneret, mon fils, crois-en ton père. J'ai longtemps vécu parmi les hommes, et j'ai beaucoup appris.

— Oui, papa.

— Les oiseaux ont grand tort d'être insoucieux et légers comme ils le sont presque tous. Il faut être sage et songer au lendemain.

— Oui, papa.

— Le bonheur n'est pas de ce monde. On doit savoir sacrifier le présent à l'avenir... Tu comprends tout cela, n'est-ce pas, mon fils?

— Oui, papa.

— Tu n'est pas comme les autres oiseaux qui, lorsqu'on leur parle de réformes, vous rient au bec et vous appellent...

— Ganache, fit le jeune oiseau distrait.

— Oui, mon fils; c'est ainsi qu'ils ont nommé ton père... C'est l'histoire de tous les prophètes, après tout; mais les prophètes ont leur revanche... Les oiseaux s'obstinent à suivre leur instinct... Il leur faudra bien reconnaître plus tard combien cette idée est arriérée... S'ils avaient vécu comme moi chez les hommes, ils sauraient qu'il n'est rien de plus dépravé que l'instinct.

— Pourquoi donc, papa?

— Ah! dam, je ne suis pas assez savant pour te le dire. Mais c'était l'avis du vieux philosophe dont la fille m'a longtemps nourri. Dieu, disait-il, nous a donné des penchants, donc nous ne devons pas les suivre. Dieu est bon, donc il a rendu la nature mauvaise et condamné l'homme à la souffrance. Il paraît même que lorsque la lutte contre nos instincts et contre les ennemis matériels ne nous fait pas assez souffrir, il est bon de se soumettre à des mortifications.

— Pour faire du bien à autrui, mon père?

— Nullement. La douleur étant bonne de soi, la souffrance étant la destinée de l'homme, plus l'on souffre, plus on souffre à tort surtout, plus on a de mérite. Tu ouvres de grands yeux, cela te semble étrange? Ce doit être bien vrai, pourtant, car voilà deux jours à peine, un journal démontrait l'utilité de la douleur morale au point de vue de l'art; et en pleine Académie des Sciences, un savant illustre (M. Magendie, je crois), s'indignait qu'on eût découvert un moyen de neutraliser la douleur physique pendant les opérations chirurgicales.

— Pourquoi donc, papa?

— Parce que ce moyen ravale l'homme au niveau de la grive qui a mangé trop de raisin... Oh! tu ne sais pas tout ce dont l'homme est capable en fait de raisonnement, continua le vieillard en s'animant. Toutes les impulsions de l'instinct, il est parvenu à les proscrire; tous les sentiments que dans notre ignorance nous appellerions bons, il est parvenu à les fausser. Une chose qui m'a frappé surtout est celle-ci: les hommes sont divisés en deux classes; ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. Eh bien! la richesse et les plaisirs sont pour ceux qui ne font rien, et les travailleurs n'ont, sur ce qu'ils ont produit, que la part minime dont les oisifs daignent leur faire présent.

— On accorde cet avantage aux oisifs pour les dédommager de l'ennui qu'ils éprouvent de ne rien faire?

— Pour l'enfant d'un chardonneret, vous êtes bien serin, mon fils. On voulait que l'oisiveté devînt un privilège, et l'on a commencé par rendre le travail répugnant. Nous ne pouvons imiter les hommes en cela, mais il est une autre réforme que nous devrions tenter à leur exemple, c'est celle de l'amour. Les hommes, tu le sais, choisissent rarement leurs femmes (toujours le système de refaire la nature), et les femmes plus rarement encore leurs maris. Eh bien, dès que le mariage est conclu, c'est pour la vie, rien ne peut plus délier les époux que la mort de l'un d'eux.

— Oui, tu m'as expliqué cela.

— Et tu m'as promis d'aider à introduire cette réforme chez nous, de prêcher d'exemple.

— J'ai promis d'essayer. Cela ne doit pas être très difficile. Quand on aime, on est heureux, et l'on ne renonce pas volontiers au bonheur.

— Je vois que tu es dans de bonnes dispositions, et je lis dans tes yeux que tu grilles de te mettre à l'œuvre. Va, mon fils, il est quelque part dans le monde une âme sœur de ton âme, dont la nature doit former avec la tienne cet harmonieux contraste sans lequel la paix du ménage est impossible. Pour trouver cette âme sœur, les hommes jouent à colin-maillard, et s'en rapportent au sort ou à la fortune...

— Réussissent-ils?

— Rarement. Mais comme les oiseaux ont à faire leur éducation, je suis d'avis qu'il faut leur accorder la permission d'étudier quelque peu leurs futures compagnes avant de conclure un indissoluble mariage. Va donc, mon fils, je te donne quinze jours; songe, pour ne pas perdre courage, que du haut de ces hêtres dix mille oiseaux te contemplent!

— Oui, mon père, dit le jeune oiseau, en aspirant l'air à pleins poumons et en déposant un baiser discret sur l'aile paternelle.

Quelques instants après, il était perché sur un aulne au bord d'un marécage.

Au bout de quinze jours le père et le fils se rencontraient dans le même lieu.

— Eh bien, mon fils?

— Eh bien, mon père?

Disette.

On nous communique la note suivante sur les mesures administratives prises dans la Moselle, à propos de la cherté des grains pendant la disette de 1817, par M. le comte de Tocqueville, alors préfet de ce département. Nous croyons utile de la publier.

Les mouvements insurrectionnels dont la disette est la cause ou le prétexte, et les pérégrinations des mendiants, qui, au lieu de demander la charité, vont en troupe l'exiger, sont des symptômes graves. L'ordre social est menacé, la sécurité des citoyens compromise, et si l'administration n'avise pas à prendre des mesures, bientôt (on doit le craindre) la guerre de ceux qui n'ont rien contre les gens qui possèdent éclatera avec son cortége de pillage et de calamités.

Plusieurs disettes ont eu lieu depuis soixante ans. Les deux plus remarquables sont celles de 1795 et 1817.

En 1795, l'impression produite par la terreur, qui finissait à peine, avait abattu les esprits ; on souffrait et on mourait sans se plaindre.

Des pluies continuelles ayant détruit la récolte pendant l'été de 1816, la famine se montra hideuse dans la plupart des départements ; les préfets travaillèrent avec succès à en diminuer l'horreur. Le plus remarquable fut obtenu dans le département de la Moselle. Les subsistances reparurent en même temps ; on vit cesser tout à coup le fléau de la mendicité. Il ne sera pas sans intérêt, dans les circonstances actuelles, de rappeler les moyens employés à cette époque pour atteindre ce double but.

L'administration du département de la Moselle conçut un système complet : faire venir des grains et donner un grand appareil à leur circulation, afin de frapper les imaginations, et d'engager, par la crainte d'une baisse dans les mercuriales, les propriétaires qui avaient du grain dans leurs greniers à pourvoir aux approvisionnements du marché, détruire le paupérisme en nourrissant les pauvres, par l'aumône et surtout par le travail, interdire sévèrement la circulation des mendiants, et charger chaque commune de pourvoir aux besoins des pauvres de son territoire.

Le conseil général vota un emprunt à l'aide duquel des délégués de la préfecture allèrent acheter des grains. Ils furent partagés entre les sous-préfectures et arrivèrent à leurs chefs-lieux par nombreux convois. Bientôt les marchés se trouvèrent approvisionnés. Le blé resta cher, parce qu'on se garda bien de chercher à opérer une baisse qui aurait amené la concurrence des acheteurs étrangers. Mais la disette cessa.

En même temps, le préfet ordonna dans chaque commune la formation d'une Commission de charité, composée du maire, président, du curé ou desservant, et de trois propriétaires. L'un d'eux devait exercer les fonctions de trésorier de la commission.

Les ressources de la commission consistaient dans les allocations votées par le Conseil municipal, dans un prélèvement sur les revenus de la commune autres que les centimes additionnels, dans les souscriptions volontaires. De plus, l'administration donnait aux communes les plus pauvres du grain à un prix un peu inférieur à la mercuriale et du riz gratis.

Les commissions reçurent l'ordre de rédiger immédiatement l'état des indigents de la commune, en les distinguant en pauvres valides et non-valides.

« Les valides seront occupés à des travaux d'utilité communale.

« Les indigents de la seconde catégorie, mais non alités, recevront de la commission les matières premières bonnes à employer dans un travail sédentaire. Les matières confectionnées seront remises à la commission, qui payera à l'indigent le prix de la main-d'œuvre et les

« Les inspecteurs feront des tournées dans les communes une fois par mois, ils se feront rendre compte du nombre des indigents valides et non-valides et de l'exécution de toutes les mesures prescrites.

» Protecteurs obligés de tous les pauvres de leur subdivision, ils tâcheront de leur procurer du travail par toutes les voies de la persuasion qui peuvent émouvoir la charité publique.

» Enfin, ils apureront la comptabilité des trésoriers des commissions de charité. Ils la soumettront ensuite au sous préfet et feront un rapport à ce magistrat après chacune de leurs tournées mensuelles. »

Ces institutions ont existé dans le département de la Moselle plusieurs années encore après la disette, et la mendicité y avait totalement disparu. Il est sans doute plus difficile de les appliquer aux départements où les communes ne possèdent aucune propriété foncière ; mais ne pourrait-on pas suppléer aux ressources qui manquent par des centimes additionnels que le préfet autoriserait toutes les fois que les mercuriales du marché régulateur s'élèveraient au-dessus d'un taux déterminé? l'aisance viendrait ainsi sans effort et sans convulsions au secours de l'indigence. Cette question mérite, ce nous semble, d'occuper les législateurs.

L'importance de la révolution qui vient de s'accomplir dans le Punjaub, et qui peut être considérée comme le premier pas vers l'absorption du royaume de Runjeet-Singh, dans la vaste agglomération d'Etats qui constituent l'immense empire britannique dans l'Inde, nous semble devoir mériter quelques détails.

La grande ombre de Runjeet-Singh n'a pu empêcher le royaume de Lahore de subir le sort réservé à toutes les nationalités qui se trouveront en contact avec la domination des Anglais dans l'Inde. De tous les Etats indépendants qui, il y a un demi-siècle à peine, se partageaient la Péninsule hindostanique, il ne reste plus debout que l'Affghanistan, sur lequel l'Angleterre a à venger ses légions détruites dans le massacre de Caboul et qui lui barre le chemin de la Perse ; l'Affghanistan où se recrutent les mécontents de l'Inde et qui est pour la puissance britannique comme une menace et un défi. Mais pourquoi l'Angleterre se presserait elle? L'action dissolvante de sa politique et les divisions intestines des Affghans lui rendront bien plus sûrement Caboul, comme les mésintelligences des Sickhs viennent de jeter Lahore sous son joug.

On se souvient qu'à la suite de brillantes victoires remportées par l'armée anglaise sur les bords du Sutledge, au mois de février de l'année dernière, le gouverneur général renonça à occuper le Lahore, bien sûr que cette proie ne pourrait lui échapper. Par le traité conclu à Lahore, le 9 mars 1846, il se contenta d'attribuer à la Compagnie la magnifique contrée comprise entre le Sutledge et le Beas et qui renferme les villes importantes de Phuloor, Pagwarra, Saltanpoure et Jullinder et tout le territoire situé sur la rive sud-est du Sutledge. Il replaça sur le trône de Runjeet-Singh un descendant de ce prince, un enfant de sept ans auquel il adjoignit, comme tutrice, la reine-mère et comme ministre ou wuzeer, l'amant de celle-ci, Lall-Singh. Un Etat à peu près indépendant du maharadjah et qui devait comprendre la province de Cachemire, fut créé pour Ghoulab-Singh, dont la trahison avait été si utile aux Anglais. Tels furent les arrangements auxquels on s'arrêta et que l'on compléta par le désarmement de l'armée sickh formée par des généraux européens, et par l'occupation du Punjaub par une armée anglaise qui devait se retirer dès que les clauses du traité seraient remplies et l'indemnité pour frais de guerre payée.

Bientôt Emaum-Ood-Deen, gouverneur musulman de Cachemire, se révolta contre Ghoulab Singh qui, faiblement appuyé par les troupes du maharadjah de Lahore, ne put le réduire à l'obéissance qu'avec l'intervention de l'armée anglaise campée sur les bords de l'Indus.

En faisant sa soumission, Emaum-Ood-Deen déclara qu'il avait agi en vertu des instructions du durbar ou cabinet de Lahore, et il dénonça Lall Singh comme l'instigateur de l'insurrection, dont lui, Emaum-Ood-Deen, n'avait été que l'instrument. Le secrétaire du gou-

troupes auxiliaires. . . . . ministre, et le commissaire nommé par le bureau de la Compagnie des Indes administrera au nom du maharadjah.

Le nouveau traité sera signé à Umritsir, entre le gouverneur général et le jeune Dhuleep-Singh. Ensuite lord Hardinge accompagnera le roi à sa capitale et le replacera sur le trône de ses pères, dit le *Bombay-Times*. Ainsi pendant douze ans au moins le royaume de Lahore sera occupé par les troupes britanniques et gouverné par un résident anglais. D'ici là, dit encore le *Bombay-Times*, les Sickhs, après avoir goûté de l'administration anglaise, ne voudront plus retourner sous le régime indigène.

La *Gazette de France* reproduit sans commentaires tout l'article que nous avons publié sous le titre de *Rome et le Progrès social*... Tout? Non pas! De cet article, qui forme deux tiers de colonne, elle a supprimé les douze lignes où sont rapportées les paroles d'un illustre cardinal romain qui a dans son cabinet les portraits de Fénélon, de Bossuet, de Fourier et du feu duc d'Orléans. Voilà une marque d'illibéralisme à laquelle nous ne nous serions pas attendus de la part de la *Gazette*. Nous ne savons comment interpréter un tel procédé !

On lit dans l'*Ordre*, de Limoges :

« Pendant que les libre-échangistes refusent de relever le défi qui leur a été porté par le comité protectionniste de Limoges, l'Ecole sociétaire, qui a pour organe de ses doctrines la *Phalange* et la *Démocratie pacifique*, envoie à Limoges un de ses missionnaires les plus distingués. M. J. Duval, nous assure-t-on, qui est actuellement à Rhodez, doit, après s'être arrêté à Cahors et à Périgueux, faire une troisième station à Limoges. Nous sommes très curieux, quant à nous, d'entendre l'exposition orale d'une Théorie qui unit la plus haute raison aux plus singulières excentricités. »

On nous écrit de la Bresse que les populations sont remplies d'inquiétude au sujet des subsistances. Les désordres qui ont eu lieu à Cluny et à Pont-de-Veaux ne sont pas des actes isolés ; tout le pays est en fermentation, toutes les municipalités sont sur le qui vive ; plusieurs réclament des troupes pour comprimer le désordre ; les autres, pour le prévenir, achètent des grains qu'elles revendent au prix de revient.

Les moyens ordinaires d'approvisionnement sont devenus insuffisants. Puisqu'il y a des blés à Marseille, c'est un devoir impérieux pour le gouvernement d'en faire arriver abondamment dans le pays par la voie de la Saône. On peut s'attendre à des désordres de tous genres, si l'on ne prend des moyens efficaces de calmer l'alarme des populations.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les opérations du collége du 1er arrondissement électoral de la Drôme ayant été annulées, ce collége est convoqué à Valence, pour le 6 mars prochain, à l'effet d'élire un député.

— Le bureau de bienfaisance et le conseil municipal de Vaugirard viennent de voter, en faveur des familles nécessiteuses domiciliées dans la commune, 30 000 bons de *quinze centimes* chacun, en déduction du prix de la taxe du pain de 2 kil., soit de première, soit de seconde qualité.

Ces bons seront distribués à la mairie, à compter du 15 de ce mois.

— Les journaux de Londres publient des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 1er février, d'Oporto jusqu'au 2 du même mois.

L'escadre de la reine, qui est censée bloquer Oporto, n'a pas bougé de Vigo, où elle reste confortablement à l'ancre, le capitaine de vaisseau qui la commande alléguant qu'il n'a pas un seul steamer, tandis que les insurgés en possèdent trois. Un de ces vapeurs a capturé un schooner armé pour le compte du gouvernement, et chargé de munitions de guerre.

La reine dona Maria vient de prendre une mesure qui est généra-

---

— As-tu réussi ?

— Hélas !

— Est-ce que les oiselles ne t'ont pas trouvé aimable?

— Que trop !

— Comment, tu te serais jeté dans le libertinage?

— Oh, non pas, mon père. J'ai procédé consciencieusement à la recherche que vous m'avez imposée.

— Eh bien?

— Permettez-moi de vous tout raconter par ordre. Vous gronderez après, mon père.

— Soit.... Qu'il est difficile de faire le bien !

— A la mode des hommes. Je l'ai bien éprouvé. Vous vous souvenez encore du jour que je vous quittai : la terre était souriante, l'herbe verdissait dans les prés, les fleurs s'épanouissaient sur leurs tiges, les arbres déplissaient lentement leurs feuilles ; je me sentais animé d'une vie nouvelle. J'étais libre, et je pouvais aimer. Je voletais, je courais, je poussais des cris joyeux. Je m'arrêtai auprès de la petite rivière bordée de marécages que tu aperçois d'ici derrière la colline, et je me perchai sur un aulne dont les chatons surchargés de poussière jaune poudraient mon plumage lisse ; j'aspirais avec délices l'odeur du matin, lorsque j'aperçus dans le marécage une oiselle à la tournure joyeuse, au corps poli comme de l'acier, sautillant, courant, voletant, remuant sa jolie queue et picorant dans les mares les insectes et les vers qui s'y nourrissent. C'était une bergeronnette. Il y avait dans ses mouvements tant de grâce et de gentillesse, que je ne pus m'empêcher de voler auprès d'elle et de le lui dire ; elle me regarda, sourit, et dès lors je devins son amoureux.

— Si vite?

— Il fallait bien la mettre à l'épreuve pour savoir si je l'aimerais toute la vie. Je n'en doutai pas d'abord. Mon enivrement fut extrême. Il me semblait que rien n'égalait le plaisir de danser, sautiller, raser les marais, attraper au vol les demoiselles et les cousins. Cependant ma compagne ne vivait que d'insectes, tandis que je ne pouvais manger que du grain ; c'était parfois un embarras dans nos pérégrinations. Puis je trouvai que ma bergeronnette semblait peu disposée à garder cette inviolable fidélité dont tu m'avais fait la loi : elle se montrait fort empressée pour moi, mais elle ne l'était guères moins pour les autres oiseaux qui fréquentaient le marécage, ni même pour les hommes qui ne cherchaient qu'à la prendre pour la manger. Tout en elle était grâce et gentillesse, elle avait besoin de se faire admirer; c'était son instinct. Je tentai de le combattre en vain, et ne pouvant imposer silence à ma jalousie, las d'ailleurs de voir qu'elle ne savait que danser, je pris un parti héroïque, je lui donnai un baiser et m'envolai bien loin.

— Sans retour?

— Oh ! non pas. Après avoir erré quelques heures, mécontent d'elle et de moi, j'eus des remords. Je revolai vers le lieu où je l'avais quittée ; elle y était encore — mais non pas seule : un jeune moineau lui tenait compagnie, et elle paraissait écouter ses consolations sans déplaisir. Cette vue m'indigna. Je partis à tire d'aile, résolu de renoncer au mariage.

Je m'étais perché au sommet d'un sorbier en fleurs, renfermant en moi mon irritation et fermant les yeux de peur d'être tenté ; mais je n'étais pas à l'abri de la séduction des oreilles. Tout à coup mon attention fut appelée par un chant si gai, si pur, si gracieux, que je n'y pu tenir. C'était une fauvette qui gazouillait sur une branche de coudrier ; j'étais près d'elle avant de m'être aperçu que j'en avais l'intention. Je lui tournai de mon mieux un compliment sur sa science musicale ; elle le reçut avec modestie, me demanda si je chantais aussi, et me proposa de faire ma partie dans un concert qu'elle comptait prochainement donner aux oiseaux de sa connaissance. Je répondis que ce serait un grand honneur pour moi, mais que je serais mille fois plus heureux encore si elle voulait bien m'aimer. Pour toute réponse elle me présenta un duo amoureux que nous chantâmes ensemble. Aux dernières notes nous étions tout à fait d'accord, et le lendemain je m'installais dans son ménage.

Ma nouvelle vie me parut délicieuse ; toujours de la musique et des chants ; dans les assemblées d'oiseaux qu'elle convoquait, ma fauvette était toujours la reine ; j'étais fier de son amour et de l'admiration qu'elle excitait. Au bout de quelques jours, cependant, je ne laissai pas de trouver tout cela quelque peu monotone. L'artiste, tout à son art, est heureux de s'en occuper sans trêve ; mais quelque ardent admirateur que je fusse des talents de ma fauvette, j'aurais parfois voulu descendre avec elle au langage parlé. Mes efforts furent inutiles ; on n'avait développé que son gosier tout, le reste en elle était muet. Je finis par être aussi las de musique que je l'avais été de danse, et un matin que l'on devait donner un grand concert dans une clairière de la forêt, je pris le parti de m'esquiver, laissant à un bouvreuil la tâche de faire la partie dont on m'avait chargé.

(La suite à demain.) J. FLEURY.

THÉATRE BEAUMARCHAIS. — *L'Orphelin de Waterloo*, drame en 3 actes.

Edouard Ménard n'est qu'un pauvre tonnelier, mais sous la blouse et le tablier de travail se cache une âme d'artiste. Passionné pour la musique, il passe le jour au travail ; mais la nuit, au lieu de la donner au repos, il la consacre à l'étude, et en secret il nourrit l'espoir d'arriver un jour à la gloire, à la fortune. Cette gloire, cette fortune, ce n'est pas pour lui seul qu'il l'envie ; son père, un vieux de la vieille, a recueilli dans sa maison la fille d'un soldat, une orpheline de Waterloo ; Edouard, élevé à ses côtés, n'a pas été insensible à sa grâce, à sa jeunesse, à son bon cœur, et Marguerite, de son côté, ne demande pas mieux que de rendre amour pour amour à l'artis-tetonnelier.

Par malheur, ou par bonheur pour eux (l'un et l'autre peuvent se dire), Edouard a pour ami un certain M. de Tercy, sorte de traître de mélodrame, dont le but n'est pas fort clair, mais qui, cependant, paraît en vouloir à la gentille Marguerite. Il n'est pas fâché d'éloigner Edouard ; il excite ses désirs d'ambition, et fait si bien qu'un beau jour le jeune tonnelier quitte son père et son amante pour se rendre à Paris.

Là Edouard, après bien des déboires, surmonte les difficultés, il devient un compositeur célèbre, ce qui ne l'empêche pas de courir le cachet quelquefois, mais pour son plaisir, car il est amoureux de son écolière la vicomtesse de Valdenès, et la jeune vicomtesse est toute prête à devenir Mme Ménard, lorsque Marguerite apparaît, Marguerite qu'Edouard a rendue mère et qui vient lui présenter son enfant. L'artiste, à la vue de ses premières amours, est saisi de remords, il reprend le chemin de sa chaumière, et épouse l'orpheline de Waterloo.

Ce drame un peu innocent et qui rappelle beaucoup nous ne savons plus quelle pièce jouée il y a plusieurs années au Gymnase, a complètement réussi. Auteurs, MM. Albert et Gastineau. Mlle Marie joue à merveille son rôle de Marguerite.

—L'Ambigu-Comique donnait hier la 103e représentation de la *Closerie des Genêts*. Nous avons constaté l'intérêt et l'heureuse mise en scène de cette pièce lors de son apparition, et ce succès prolongé n'a rien que de fort naturel. J. V.

Parmi les personnes ainsi condamnées à la déportation par le bon plaisir de la reine se trouve un sujet français nommé Lauret. On s'étonne que son ambassadeur ne l'ait pas réclamé.

Le *Moniteur parisien* ajoute, nous ne savons sur quelle autorité, que les miguélistes ont été battus à Saborosa ; le général Macdonell a été tué.

SUBSISTANCES. — On lit dans la *Presse* : « La baisse des céréales n'a duré qu'un instant dans le rayon d'approvisionnement de Paris. Les dernières nouvelles de Chartres, Etampes, Provins, Melun, Montereau, sont toujours à la hausse ; les cours ont regagné ce qu'ils avaient perdu depuis quinze jours.

» Dans tout le nord est, la progression des prix va toujours croissant. A Strasbourg, le froment est monté jusqu'à 48 francs l'hectolitre ; la mercuriale a gagné 8 fr. d'augmentation en un seul jour. Toute l'Alsace, la Lorraine, les Vosges, l'Aube et la Marne, n'ont qu'un approvisionnement très faible ; les blés étrangers n'y arrivent qu'en imperceptible quantité. Le gouvernement devrait aviser à fournir des moyens de transport faciles et économiques, qui permettraient au commerce de diriger les importations sur les points les plus nécessiteux du royaume.

» Dans le rayon d'approvisionnement de Lyon, les marchés sont devenus assez calmes ; ils ont même éprouvé un peu de baisse. Néanmoins une hausse subite et fort vive s'est manifestée à Saint-Etienne : le blé s'y cote maintenant 40 fr., et le seigle plus de 35 fr. l'hectolitre.

» De nouveaux arrivages ont un peu calmé la mercuriale de Marseille. Dans le sud, à Carcassonne et Montpellier, qui expédient beaucoup de farine pour Bordeaux, les côtes du Rhône et le Dauphiné, le cours du froment est coté en hausse, mais ne dépasse pas 30 fr. l'hectolitre. Le maïs a baissé de 2 ou 3 fr. depuis l'ordonnance qui en prohibe la sortie hors du royaume.

» Dans l'ouest, sur les côtes de l'Océan, les cours sont assez calmes : ils tendent à la hausse sur les marchés de l'intérieur.

» Le centre, proprement dit, n'est plus aussi vivement agité ; les classes pauvres supportent leurs souffrances avec plus de résignation, mais la hausse continue toujours. Au dernier marché, le blé s'est payé, à Sancerre, 34 et 36 fr. l'hectolitre ; à Valençay, 37 fr. 50 c. ; à Bourges, 35 à 36 fr. 50 c.

» Dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Aisne, la réaction en hausse ne s'est pas encore manifestée. Cependant les grains inférieurs s'écoulent toujours rapidement, et les détenteurs les tiennent fermes.

» En résumé, la situation générale ne s'améliore pas ; elle ne peut pas s'améliorer. Toutes les illusions sont évanouies ; mais le mal qu'elles ont causé n'est pas encore arrivé à son terme. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 10 février.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse.

M. BLANQUI donne quelques explications sur les manifestations de la société du libre-échange, critiquées par M. Grandin dans la dernière séance. Il est étrange, dit-il, qu'un membre de l'opposition reproche au gouvernement d'ouvrir une lice à la discussion publique d'intérêts aussi grands et de questions aussi graves.

UNE VOIX A GAUCHE. On n'a pas permis aux ouvriers de se réunir. (Agitation).

M. BLANQUI. Je répondrai à cette interpellation, et je dis tout de suite que M. Grandin et ses amis demandèrent et obtinrent l'autorisation de se réunir et de faire ce que leurs adversaires faisaient, en développant leurs doctrines au grand jour, et en cherchant, par la discussion publique, à éclairer l'opinion. (Bruit).

L'orateur cherche à établir que l'association pour la liberté des échanges n'a nullement pour but de servir les intérêts de l'Angleterre, mais de faire prévaloir un principe juste.

Messieurs, dit-il, l'argument de M. Grandin s'est reproduit dans les placards affichés dans les ateliers ; ce que disaient les placards, M. Grandin l'a répété ici : « Nous faisons les affaires des Anglais. » Je dirai à ce sujet que je m'étonne qu'un homme de la valeur de M. Grandin se soit fait un avantage de ce qu'il ne savait pas parler anglais (On rit.) ; c'est peut-être un avantage, mais ce n'est pas une raison pour humilier ceux qui savent parler anglais. (Bruyante hilarité.) Il faut que M. Grandin ait eu à son service bien peu de bonnes raisons pour se jeter dans de pareilles plaisanteries.

M. GRANDIN persiste dans ses assertions.

M. DELAPLESSE. Je viens adresser au gouvernement une interpellation qui a une grande importance. Il s'agit des congrégations religieuses (Murmures.) Il s'agit de savoir ce qu'est devenue la négociation entamée avec Rome ; grâce à l'intervention des chambres, il semblait que certaines congrégations dussent disparaître ; le gouvernement l'avait promis, mais depuis, les congrégations se sont montrées et elles relèvent la tête dans certaines villes. Le gouvernement a-t-il repris les négociations ? voilà ce que je désire savoir.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. La négociation à laquelle l'honorable préopinant a fait allusion n'est point abandonnée ; cette négociation, comme il le disait lui-même, doit conduire à la reconnaissance d'un principe qui a été consacré. La chambre comprendra que le changement du pontife a retardé cette négociation ; mais je donne à la chambre l'assurance qu'elle sera reprise et menée à fin. Nous sommes déjà arrivés à un certain résultat : les principes reconnus par le pontife précédent ont été reconnus par le souverain pontife actuel.

Le gouvernement ne s'en est pas tenu là ; il a signalé au souverain pontife certains lieux, certains établissements qui nous inspiraient quelques craintes ; c'est à ce point que la négociation en est aujourd'hui. Je répète que le gouvernement ne l'abandonnera pas.

M. DUPIN. Il faut proclamer qu'elle se poursuit sous l'influence de ces principes, que la France a le droit de repousser les congrégations, si la négociation ne réussit pas.

M. GUIZOT. Il est évident que notre droit public est supérieur à toutes les négociations.

M. DUPIN. Oui, il doit être bien entendu que, dans tous les cas, la France a le droit de repousser certaines congrégations. (Mouvement.)

Le huitième paragraphe de l'adresse est adopté.

Le neuvième paragraphe est relatif aux travaux publics.

M. GAUTHIER DE RUMILLY demande à M. le ministre des travaux publics si les compagnies qui, l'an dernier, ont obtenu une concession directe, pourraient obtenir une nouvelle faveur cette année.

M. DUMON, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. Je répondrai qu'il serait possible que le gouvernement présentât aux chambres un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le remboursement des cautionnements fournis par les compagnies au fur et à mesure des travaux exécutés ; cela est possible, mais cela n'est pas encore complètement arrêté.

M. LARABIT. Le remboursement du cautionnement ne devra avoir lieu qu'en faveur des compagnies qui auront mis la main aux travaux à elle imposés : et non en faveur de celles qui n'ont rien fait.

M. DUMON. Cela est évident.

Le paragraphe 10 a trait à l'Algérie.

M. DE CASTELLANE. Il y a quelques mois, un bruit s'est répandu dans le public qu'un célèbre entrepreneur de feuilletons (hilarité générale) avait été chargé, sur les fonds destinés à encourager la littérature indigente, d'une mission pour aller explorer l'Algérie française et la faire connaître à la France... (Interruption).

UNE VOIX : Et à la chambre.

malentendu, que M. le maréchal le regrettait vivement, et qu'il prenait ses mesures pour que rien de semblable ne se renouvelât.

Telles sont les explications.

M. DARBLAY. Qui a donc donné l'ordre de disposer du *Véloce* ?

M. MOLINE SAINT-YON, ministre de la guerre, entre dans quelques explications tendant à établir qu'il y a eu malentendu. (Agitation prolongée).

M. LACROSSE. Je vois avec peine que M. le ministre de la guerre cherche à faire peser sur M. le maréchal Bugeaud la responsabilité qu'il devrait assumer sur lui. Je suis convaincu que tout le monde ici voudra restituer la responsabilité à qui de droit.

Il est juste que la responsabilité de cet acte retombe tout entière au ministre, car il a fallu un ordre de lui pour qu'un commandant de bâtiment de l'Etat ait pris à son bord des passagers. (C'est évident ! c'est évident !) Si ce n'est pas M. le ministre qui a donné l'ordre auquel je fais allusion au commandant du *Véloce*, qu'il nomme la personne qui a donné cet ordre. (Oui, oui. — Non, non.)

M. LÉON DE MALEVILLE. Je ne veux pas prolonger plus longtemps la discussion sur les voyages du *Véloce*, et j'ai pour cela mes raisons, car je suis très convaincu que nous ne saurons pas d'aujourd'hui qui a autorisé *le Véloce* à s'arrêter à Alger. Mais ce qu'il faut savoir, c'est la question relative à la mission (Oui, oui), la mission relative à ce voyage. Voulez-vous que je vous dise ce qui s'est passé ? Vous avez envoyé cette personne ou ce monsieur (On rit) en Algérie, pour qu'il fît connaître ce pays aux députés qui n'y entendent rien. (Hilarité bruyante.) C'est cette personne qui a déclaré cela, et sa déclaration a été répétée deux fois. (Oui, oui.) Je demande à cet égard des explications.

M. de Salvandy, qui est absent, entre en ce moment dans la salle. M. le ministre de l'intérieur lui dit quelques mots tout bas, et M. le ministre de l'instruction publique se dirige aussitôt vers la tribune.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. Je précise dans des termes très brefs et très exacts la mission. Je n'ai donné de mission ni pour Tunis, ni pour l'Espagne ; j'ai donné une mission pour l'Algérie. Quelle est cette mission ? (Oui ! oui !) Je ne crois pas qu'il soit de la dignité de la Chambre, ni de la mienne, de dire dans quels termes j'ai donné cette mission ; il ne me convient pas de redire une conversation qui a eu lieu dans mon cabinet entre moi et un homme de lettres. Il me suffira de répondre que tous mes collègues savent qu'il n'entre pas dans mes habitudes de m'expliquer d'une manière peu révérencieuse pour les concours publics, soit dans mon cabinet, soit ailleurs. J'ajouterai que le même écrivain, sous presque toutes les administrations précédentes, a reçu des missions de même nature, sans que jamais les commissions chargées d'examiner le budget aient songé à s'en plaindre.

Quant à l'Algérie, j'ai pensé qu'il était bon que cette terre, récemment française, fût mise le plus possible en relation avec la France, par la multiplicité des rapports ; il n'est jamais arrivé, d'ailleurs, qu'un homme de lettres ait eu le désir d'aller voir l'Algérie, sans que je lui en aie aussitôt facilité les moyens. Je crois être, par là, entré dans la pensée que le pays n'a pas cessé d'exprimer depuis seize ans qu'il était utile de créer le plus de liens possibles entre la France et l'Algérie, et de le faire connaître le plus possible au pays.

M. BUREAUX DE PUZY. Je ne prétends pas traiter en ce moment la question de colonisation de l'Algérie.

Je demanderai seulement quelques explications à M. le ministre de la guerre.

Je lui demanderai comment il se fait qu'on ait passé à Naples des marchés pour la fourniture du fourrage en Algérie, et qu'on ait stipulé un dédit si faible, en cas de non-exécution des traités, que les entrepreneurs, à cause de l'élévation du prix des transports, ont préféré renoncer au traité et payer le dédit, plutôt que de faire les fournitures qu'ils avaient soumissionnées.

Je signalerai un autre fait beaucoup plus grave. Un traité a été passé avec la maison Rothschild pour la fourniture à Oran de 1 500 quintaux métriques de blé étranger. Il existe une clause réglementaire qui veut que les fournitures soient vérifiées à leur livraison, et qui veut que les fournitures avariées soient refusées.

Eh bien ! les fournitures faites par la maison Rothschild ont été reçues avec une condescendance sans exemple : on a prétendu qu'il y avait un chargement complètement dévoré par les charançons, qui avait été refusé ; mais des ordres supérieurs sont arrivés pour le faire recevoir. Ceci n'est pas un fait énoncé au hasard : je suis à même de le prouver par une lettre adressée par M. le ministre de la guerre aux intendants militaires chargés de la réception des fournitures.

L'orateur donne lecture de cette lettre, datée du 24 novembre 1846, par laquelle l'administration de la guerre annonce qu'elle verra avec plaisir que la réception des grains se fera de manière à n'entraîner aucuns retards dans le service : cette réception devra au surplus être faite à Oran par le représentant de la maison Rothschild ; il est à désirer que la réception des grains ne soit l'occasion d'aucun conflit, que l'administration veut éviter avant tout.

Il s'agissait, continue l'orateur, de rentrer dans les bonnes grâces des puissances du Nord, que l'on ne tiendrait pas un autre langage.

Cette pièce est officielle, et elle restera telle à mes yeux, jusqu'à ce qu'elle soit officiellement démentie. Je demande par quel luxe de précautions on cherche à affranchir l'administration des mesures de précaution dont ordinairement elle s'entourait quand il s'agissait d'admettre ou de rejeter les denrées ? Il est évident que du plus ou du moins de pureté des grains, dépend la bonne ou la mauvaise nature des farines qui en résultent. Les grains, mélangés de matières inertes, produisent des farines dans lesquelles le son abonde, et le son, non-seulement ne nourrit pas le soldat, mais il change traîtreusement le poids du pain de munition et lui ôte la quantité de farine nutritive à laquelle il a droit. Messieurs, c'est le devoir de l'administration de veiller à la nourriture de nos soldats ; mais ce devoir devient plus sacré encore pour ceux qui défendent notre drapeau sur le sol africain. Assez de périls, de fatigues y suivent les enfants de France ; c'est bien le moins qu'on leur épargne le supplice d'y mourir de faim. (Très bien ! très bien) !

M. MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre. J'ai éprouvé un grand embarras lorsque le manque des subsistances s'est fait sentir. Il a donc fallu donner des ordres en Afrique pour qu'on se tînt en garde contre cet accident, parce que, pour nous, l'essentiel est de nourrir l'armée.

Eh bien ! je ferai remarquer à l'honorable M. Bureaux de Puzy que je n'ai passé aucun marché onéreux avec la maison Rothschild.

Cette maison a acheté à commission sur des bulletins authentiques et vérifiés par les consuls, de manière qu'aucune malversation n'a été possible.

M. BUREAUX DE PUZY. Je ferai remarquer à la chambre que dans les plaintes que j'ai élevées contre M. le ministre de la guerre, je me suis principalement appuyé sur une dépêche émanée de ses bureaux et qui n'était pas signée de lui.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. J'accepte la responsabilité de cette dépêche.

M. BUREAUX DE PUZY. Soit, je le veux bien ; toujours est-il que cette dépêche, émanée de vos bureaux, ne porte pas votre signature. Or, j'avoue ne pas comprendre, en présence de cette circulaire, que M. le ministre de la marine nous dise que les grains reçus en Algérie aient été, à qualité égale, livrés à meilleur marché que ceux que nous recevons en France. Vous recevez donc des grains en France en dehors des prescriptions règlementaires ?

M. le ministre de la guerre vous a dit qu'il n'avait passé de marchés avec aucune maison. Je sais très bien comment les choses se passent : je n'ignore pas que la maison Rothschild est commissionnée et qu'elle achète, mais c'est précisément parce que le gouvernement s'est chargé d'acheter des grains par ses agents, qu'il doit être plus soigneux de faire entrer des grains conformes aux prescriptions des règlements. [illegible] pourrait-il être sévère, lorsqu'il viole lui-même ses propres r[illegible]

On ne peut passer légèrement sur [illegible] qui touche à la nourriture de nos soldats ; on suppos[illegible] Algérie nos soldats sont moins bien nourris qu'en France. Ai[illegible] l'une : ou désavouez votre circulaire, ou acceptez-en les [illegible]. ([illegible] divers.)

Si j'insiste sur ce point, Mes[illegible] que les malversations en Afrique sont odieuses et pa[illegible] passées à l'état chronique.

Je profiterai de cette circo[illegible] pour demander si un agent comptable à Oran, qui, à la suite d'une in[illegible] été déclaré débiteur de l'Etat

MM. GUSTAVE DE BEAUMONT, BETHMONT et DE MALEVILLE ont proposé de substituer après ces mots : « Nous vous soutiendrons dans votre mission, » la rédaction suivante :

« Qu'une politique libérale et modérée assure au gouvernement l'autorité morale qui lui est si nécessaire ; à l'administration, le respect que la probité commande ; à nos institutions, leur développement pacifique et régulier, et Votre Majesté peut compter sur notre concours indépendant et désintéressé. »

M. GUSTAVE DE BEAUMONT prononce un discours sur la corruption administrative. Il rappelle l'enquête électorale votée par la Chambre.

Qu'il me soit permis, dit-il, d'adresser une interpellation à M. le ministre des finances. On parle de son administration comme faisant plus que toute autre l'abus du favoritisme, du népotisme ; mais je n'aime guères à m'occuper des questions personnelles ; je préfère m'occuper des choses.

Un journal bien connu a été l'objet de la tolérance, de la faveur de l'administration des finances ; ce journal, pendant un temps plus ou moins long, a livré à ses abonnés des numéros non timbrés.

Un journal ministériel, mais moins ministériel que l'autre, a cru devoir dénoncer ces faits à M. le ministre des finances. Ce journal a fait savoir que l'autre journal se publiait tous les jours sans timbre ; que trois ou quatre mille numéros paraissaient non timbrés, et étaient ainsi envoyés aux abonnés.

Qu'arriva-t-il ? L'administration ne s'émut point ; elle ne tint pas compte de ces avertissements, et alors le journal qui avait signalé ces faits dit à M. le ministre des finances : Si vous n'arrêtez pas ces abus, je vous préviens que je jette demain sur la place tous mes numéros non timbrés. Ce qui fut dit fut fait. Le ministre des finances n'osa pas saisir les numéros ni poursuivre le gérant ; il ferma les yeux. (Mouvements divers.)

Tout le monde nomme pour moi le journal dont je parle, comme tout le monde nommait tout à l'heure ce personnage auquel M. de Castellane a fait allusion. (Oui ! oui !)

UNE VOIX. Un des journaux est l'*Epoque*.

AUTRE VOIX. Et celui qui a dénoncé, la *Presse*.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. J'arrive maintenant aux biographies que le journal dont je parle a publiées à l'époque des élections ; je ne viens pas me plaindre. En ce qui me concerne, ce journal n'a eu que des choses obligeantes à me dire ; mais c'est justement parce que je suis fort à l'aise pour remplir mon devoir, que je le remplirai, bien que ce journal n'ait rien mis dans ma biographie que des choses agréables.

Ce journal en question publiait tous les jours le compte des demandes adressées à M. le ministre des finances par tel ou tel député. Eh bien ! je déclare que c'est là une indignité de la part du journal qui livrait à la publicité des choses confidentielles, et une indignité de la part de l'administration de livrer au public des choses qu'elle aurait dû, par devoir, garder pour elle.

Vous le voyez, Messieurs, il y a nécessairement un lien entre l'administration et le journal dont je parle ; c'est ce lien qui a été le motif de la conduite de l'administration : nous devions signaler ce fait pour en éviter le retour.

Un fait a été révélé par un procès récent. Deux journalistes fort dévoués au ministère croyaient avoir des droits à une rémunération pour prix de leurs services ; ils s'adressèrent, à cet effet, à M. le ministre de l'intérieur, qui ne leur donna pas d'argent, mais qui leur accorda le privilège d'un nouveau théâtre lyrique. Toutefois, ce privilège ne fut pas mis en leur nom, mais au nom d'un tiers, qui versa immédiatement 100 000 fr. dans la caisse du journal. Je demanderai quel nom donner à cela, si ce n'est pas une subvention pour payer un dévouement et des services rendus ? Voilà, Messieurs, quelle est la moralité de l'administration.

Je demande qu'en présence de ces faits, nous venions déclarer au pays que désormais la politique du gouvernement devra être libérale et modérée : je ne crois pas que dans cette chambre, comme au dehors, il puisse y avoir de dissentiments quand il s'agit de probité. (Très bien !)

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. L'honorable M. de Beaumont m'a demandé si j'avais eu pour un journal en particulier une complaisance coupable, telle qu'un autre journal se fût décidé à publier qu'il s'affranchirait des règles du timbre si l'indulgence continuait en faveur de la feuille en question.

Je me hâte de répondre que je n'ai usé, à l'égard d'aucun journal, d'une complaisance particulière ; que j'ai appliqué à tous la même règle. (Dénégations aux centres) J'en ai les preuves en main, et je vais les mettre sous les yeux de la Chambre si elle le désire.

Messieurs, l'une des parties, je ne dis pas les plus difficiles, mais certainement les plus désagréables de l'administration, c'est ce qui concerne les amendes du timbre en matière de presse, et les mesures à prendre sur cette matière excitent de tous côtés les plus vives réclamations. Et ces réclamations nous arrivent, motivées par les uns sur le langage qu'ils tiennent, motivées par les autres sur le langage qu'ils promettent de tenir. (Mouvements divers.)

Les contraventions ont été motivées jusqu'ici tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, mais toujours elles portaient sur des vérifications difficiles, quelquefois impossibles à faire.

Dans cette situation, de concert avec l'administration de l'enregistrement, j'ai pensé qu'il y avait deux mesures à prendre : l'une, d'effacer le passé (Rires ironiques au centre) ; l'autre, de décider qu'à l'avenir il y aurait une part faite aux erreurs possibles, au maculage des feuilles timbrées, et qu'après cette part ainsi faite, la règle serait la même pour tout le monde, et qu'il n'y aurait plus de remises.

Quant au passé, j'ai ici un état certifié par le directeur des domaines, constatant que les remises qui ont été faites des condamnations, s'élèvent à un total de 2 millions 237 mille francs. (Mouvement). Et les deux journaux dont on a parlé, n'entrent dans ce total que pour 200 mille francs. (Mouvements divers).

Je pourrais citer des condamnations prononcées contre des journaux à l'égard desquels on ne nous accusera pas de complaisance, l'*Esprit public*, la *Mode*, la *Démocratie pacifique*, et d'autres encore.

Voilà des faits qui prouvent que l'administration a agi de la même manière à l'égard de tout le monde.

On a dit encore qu'un journal avait publié une biographie louangeuse pour un parti de cette chambre, et... et... moins... moins louangeuse pour l'autre. (On rit.) Eh bien, je puis déclarer que je suis étranger, totalement étranger aux renseignements donnés sur certaines personnes qui voulaient concilier l'avantage de veiller à l'agrandissement de leurs propres intérêts, ou de ceux de leurs commettants, avec l'apparence de leur désintéressement et de leur indépendance. (On rit.) Je puis protester qu'aucune communication officielle n'a été faite à ce sujet. (Bruits divers.)

Nous avons des preuves qu'une discrétion absolue n'a pas toujours été la règle de nos employés. Je le répète, nous sommes étrangers à ces communications. Nous voudrions ajouter qu'elles sont inexactes, mais les honorables membres qu'elles concernent n'ayant pas réclamé, leur silence nous dispense de cette tâche. (On rit.)

M. LASNYER. Avant de répondre à M. de Beaumont, permettez-moi de mettre sous vos yeux l'opinion que M. Duvergier de Hauranne a exprimée récemment sur la majorité. (Oui, oui ! écoutez, écoutez !) Voici comment s'exprime M. Duvergier de Hauranne sur la majorité :

« Est-il possible, dit-il, d'affirmer que le gouvernement représentatif existe en France et que la chambre actuelle s'appartienne à elle-même ? (Exclamations).

» Pour qu'on en juge, il suffit d'examiner ce qui se passe : le ministère est ébranlé par les derniers évènements, et beaucoup de personnes, parmi les mieux informées, croient à sa chute prochaine.

» Cependant est-il venu à l'esprit d'une de ces personnes que le ministère périra par un vote de la chambre ?.. (Interruption.) S'il périt, ce ne sera pas parce que la chambre n'en voudra pas, mais parce que la cour le trouvera usé, compromis et embarrassant. (Mouvements divers. — Exclamations bruyantes.)

» La couronne alors choisira à droite, à gauche, au centre, un autre cabinet, qui, pourvu qu'il ait son appui, trouvera dans la Chambre la même faveur et le même appui. (Bruit ; nouvelles interruptions.)

» La cour est maîtresse absolue de faire triompher la politique qui lui con-

chacun, fonctionnaire public ou non, un peu plus riche, un peu plus pauvre, un peu plus aristocrate, un peu moins, dépose publiquement sa boule noire ou blanche dans l'urne, il se place entre la double condition de l'indépendance et de la responsabilité.

Messieurs, je termine par dire ce que je veux, persuadé que l'énoncé de ce programme sera celui de la majorité présente, car il a été celui de la majorité passée. Je veux la liberté réglée par les lois, le triomphe des sentiments vraiment nationaux.

J'aime mieux la paix que la guerre ; j'aime mieux le système qui assure la prospérité de la nation que celui qui la ruine. Voilà pourquoi j'appuie la rédaction de la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

L'Association des artistes musiciens a tenu avant-hier son assemblée générale dans la grande salle Saint-Jean de l'Hôtel-de-Ville.

Voici quelques extraits du rapport présenté au nom du comité par notre collaborateur Allyre Bureau, l'un des secrétaires.

..... L'année dernière, à pareille époque, j'ai dû, en vous expliquant les causes qui avaient paralysé la plupart de nos efforts, appeler principalement votre attention sur les espérances légitimes que devaient nous inspirer la situation vraie des choses, et surtout la force irrésistible du principe d'association qui est notre base et notre point de départ. Aujourd'hui je suis heureux d'avoir à vous présenter la réalisation des espérances exprimées, réalisation dont nous étions sûrs, mais que nous n'aurions osé prévoir ni si prompte ni si complète.

Et d'abord l'enceinte où il vous est donné de vous réunir aujourd'hui est un témoignage parlant du progrès que nous avons fait dans la considération publique. L'importance et la noblesse de notre œuvre est ainsi reconnue et proclamée par la municipalité de la capitale, et de plus, je puis vous le dire, le premier magistrat de la cité, M. le comte de Rambuteau, a caractérisé avec une intelligence élevée la portée de nos associations par ces paroles adressées à l'homme honorable qui les préside toutes les trois : « Avec de pareilles institutions, a-t-il dit, il n'y aura plus de Gilbert. » Non, Messieurs, il n'y aura plus de Gilbert, parce que, à l'aumône qui dégrade et à laquelle un noble cœur peut préférer la mort, nous substituons la solidarité mutuelle qui ennoblit le bienfait et le droit que l'on peut toujours invoquer sans rougir. Toutefois, n'oublions pas, Messieurs, que ces paroles, pour si vraies qu'elles soient, ne sont encore que prophétiques. A notre confiance dans l'avenir et dans la puissance du principe qui nous guide, à la persévérance de nos efforts, il appartient d'assurer et de hâter leur accomplissement.

Mais j'ai hâte, Messieurs, d'arriver au compte-rendu que vous attendez.

[illegible] d'artistes qui existent et dont la nôtre est la seconde en date avaient réalisé un capital de 550 000 fr., disposaient de 10 000 fr. de rente et avaient distribué 25 000 fr. de pensions et secours. Cette année le capital réalisé monte à 531 139 fr. 78 c., la rente disponible est de 17 000 et la somme distribuée s'élève à 36 514 fr. Le nombre des pensionnaires inscrits aux trois sociétés est de 400.

Par le chemin que nous avons fait dans une période moyenne de 5 années, en partant d'un billet de mille francs que notre fondateur donna, jugez de celui que nous pouvons faire dans l'avenir ; par la solidité des bases que nous avons jetées, augurez l'édifice que nous pouvons élever, et marchons tous unis, pleins d'ardeur et d'espérance. L'homme isolé est faible, impuissant : la famille, quand l'union y règne, peut donner les joies du cœur, mais elle est inhabile encore à combattre l'adversité ; souvent même elle ne fait que précipiter la misère ; plus sont nombreux et divers les intérêts associés, plus on a de force pour triompher de tous les obstacles. C'est qu'alors aussi on se rapproche davantage de la volonté divine, qui est l'accord de tous les intérêts, l'union solidaire de tous les hommes.

Ce n'est pas, Messieurs, pour nous en faire gloire et pour provoquer vos éloges que nous avons déroulé devant vous le tableau de nos efforts et de nos succès passés. Des uns et des autres nous ne voulons tenir compte que pour puiser dans leur souvenir l'espérance du résultat final que nous devons poursuivre. C'est surtout quand il s'agit du soulagement à apporter aux souffrances de ses frères que l'on doit religieusement et courageusement s'écrier : Rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

Toutes les parties de ce rapport, où se trouvaient exprimés ou invoqués les sentiments religieux de charité noble et digne, de solidarité et d'association, ont été profondément senties par l'Assemblée, qui s'y est associée plusieurs fois par de chaleureux applaudissements. Tous ces sentiments, éternels dans le cœur de l'homme, ont pu longtemps sommeiller, refoulés qu'ils étaient par l'impossibilité de s'épandre dans les conditions sociales actuelles ; mais le choc le plus léger fait jaillir l'étincelle.

Bourse du 10 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0[0 J. du 22 déc. au Ct	77 30	77 40	77 30	77 35	4 Can. 5 0[0 1245 »»
— — fin courant	77 20	77 40	77 20	77 35	Act. d J. » »»» »»
5 p. 0[0 J. du 22 sept. au Ct	117 60	117 75	117 60	117 75	Ch. S. G. » »»» »»
— — fin courant	117 45	117 75	117 45	117 75	V. r. dr. »» »»

— (r. g.) .... »»» »»	Rouen au Havre... »»» »»	[illegible]
Paris à Orléans... 1122 50	Marseille à Avign. 316 25	Nord .... 665 »»
— à Lyon..... »»» »»	Paris à Strasbourg »»» »»	Boulogne à Amiens »»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 février.

8 h. OPÉRA.—
8 h. »[» FRANÇAIS.— Femmes savantes, Oscar.
6 h. 1[2 ODÉON. — Agnès de Méranie, Une année à Paris.
7 h. »[» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la reine.
7 h. »[» ITALIENS.— Nabucodonosor.
6 h. »[» VAUDEVILLE.—1re En carnaval, Trois Rois, Poltron, Mlle Navarre.
6 h. »[» GYMNASE. — Irène, Demoiselle à marier, Simplice.
6 h. 1[4 VARIÉTÉS.— Richelieu, Roch, l'Homme qui bat sa fem., Scandale.
8 h. 1[4 PALAIS-ROYAL.— Amour, Poudre, Tableaux.
9 h. »[» PORTE-ST-MARTIN.—Calypso, Marie, Tableaux.
8 h. 3[4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1[4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »[» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3[4 COMTE. — Mort aux rats, Chasseurs et Laitières, Monte-Cristo.
5 h. 1[2 FOLIES. — La Planète, la Belle, le Médecin, le Matin et le Soir.
5 h. 1[4 DÉLASSEMENTS. — Danseur, une Chambre, Marceline, Un Nom.
6 h. 1[2 BEAUMARCHAIS. —Bonne Fée, Choix, 1re Mélanie, Orpheline.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 11 FÉVRIER.

Discussion de l'Adresse.

La moralité de l'Administration actuelle a été le sujet de la discussion. Les ministres ont beaucoup *nié*, mais en vérité que valent les dénégations du ministère ? Par exemple :

1° Hier, les ministres ont *nié* que M. Alexandre Dumas eût été duement autorisé à se servir du bateau *le Véloce*. — Aujourd'hui, M. Alexandre Dumas affirme qu'en partant de Paris, il emportait avec lui cette autorisation, et pour nous personnellement, nous nous souvenons fort positivement qu'au moment de ce départ, il a été dit dans Paris que l'on avait mis un vaisseau de l'Etat à la disposition de l'illustre historiographe des mariages.

2° Hier, le ministre des finances a affirmé qu'il avait fait remise à la *Démocratie pacifique* d'un nombre considérable d'amendes de timbre. — Hier, nous avons affirmé et nous affirmons encore aujourd'hui que l'affirmation de M. le ministre est parfaitement inexacte.

3° Aujourd'hui, M. le ministre de l'intérieur a *nié*, à propos d'une lettre de M. Toussenel que lui rappelait M. de Maleville, et qui a été insérée dans la *Démocratie pacifique* dans le courant de l'été dernier, que depuis une certaine époque, il eût subventionné des écrivains de la presse périodique. — Nous en sommes fâchés, mais nous affirmons que la dénégation de M. le ministre est parfaitement inexacte.

4° Aujourd'hui, le même ministre a avancé à la tribune, au sujet de l'affaire des malversations de Rochefort, une affirmation qui, deux minutes après, a été complètement réfutée, pièces en mains, par M. Dufaure.

Si dans le cercle restreint de nos informations individuelles, nous trouvons quatre fois en vingt-quatre heures les ministres en délit *d'erreur*, que serait-ce s'il nous était possible de vérifier leurs autres allégations? — Après cela, chacun est libre de penser ce qu'il voudra des dénégations et des affirmations qu'ils se permettent pour le besoin de la discussion, mais on nous permettra bien aussi d'être un peu rétifs à ajouter foi à leur parole.

Ce que nous venons de dire préjuge notre opinion sur la moralité du ministère. Il est inutile de répéter ce que nous pensons sur ce sujet; il n'est personne qui ne puisse citer un fait le touchant de plus ou moins près à l'appui du jugement sévère que nous aurions à prononcer contre le système de corruption et l'immoralité dont ce ministère s'est fait le champion. Au surplus, la haute raison de M. Dufaure a fait aujourd'hui bonne justice de ces leçons de démoralisation que le ministère propage avec tant de zèle dans les rangs élevés et mitoyens de la société pour gouverner plus facilement; nous renvoyons sur ce point au discours de l'honorable député, qu'ont accompagné les applaudissements de tout ce qu'il y a encore d'honnêtes gens dans la Chambre.

M. Dufaure a prononcé, sur un autre sujet, un mot bien grave; en comparant la situation des diverses classes de la société, il a rappelé la situation des esprits en 1789 et fait invocation à *la justice*. Oui, il est nécessaire aujourd'hui, comme en 1789, d'invoquer la justice, car la nation entière n'a pas participé à l'affranchissement commencé en 1789, et une des classes tirées par cette révolution de l'abaissement où elle se trouvait, oublie dans le sommeil de l'égoïsme qu'elle doit secours à ses frères, qui gémissent encore dans la misère et dans l'abjection.

Elle viendra cette justice, mais il appartient à la bourgeoisie de décider si la venue s'en fera au milieu des tonnerres révolutionnaires, ou si elle ne sera accompagnée que des chants de bénédiction et de reconnaissance. Qu'elle choisisse.

M. Dumon, le ministre des travaux publics, aspirant au poste de garde-des-sceaux, laissé en vacance par M. Martin (du Nord), a remplacé M. Dufaure à la tribune, et a promptement étouffé, sous la prédication de ses maximes illibérales, les sentiments d'honnêteté que M. Dufaure avait réveillées dans la Chambre.

Parmi les choses étranges dites par M. Dumon, nous n'en prendrons qu'une seule, comme échantillon, de son mode *audacieux* d'argumentation.

Jusqu'à présent, on a accusé les ministres d'être les auteurs plus ou moins directs de l'agiotage effréné des actions de chemins de fer; c'était bien à tort. Le véritable coupable est l'opposition, ou plutôt (car l'opposition n'a rien dit à la Chambre), quelques journaux de l'opposition, le *National* et la *Démocratie*, par exemples. Cela est facile à prouver : le ministère a toujours dit que les chemins de fer étaient de très mauvaises affaires, c'est pourquoi il faisait aux compagnies les meilleures conditions possibles. Ces journaux, au contraire, prétendaient que c'étaient de très bonnes affaires, où il y avait beaucoup d'argent à gagner. Or, qui le public a-t-il cru? Les journaux... Et voilà pourquoi on a joué sur les actions : les malheureux journaux en sont cause!

Savez-vous, monsieur Dumon, que la Chambre est trop bonne et qu'elle devrait siffler outrageusement un ministre qui ose se moquer de son intelligence au point de faire de pareils raisonnements? Vous oubliez que le ministère dont vous faites partie a changé trois ou quatre fois de système sur les concessions de chemins de fer. Il a d'abord *donné* 36 millions au chemin de fer d'Avignon à Marseille, qui n'en coûtera pas 30 à construire. Avions-nous tort de dire que c'était là une excellente affaire pour la compagnie? Non, puisque les actions, malgré la dépression de la place, valent encore 350 fr. de prime, et le chemin n'est pas fini. — Puis, votre prédécesseur a proposé de *donner* le chemin de fer du Nord à M. de Rothschild, *tout fait*, pour 20 millions. Etait-ce une bonne affaire? — Puis, l'année suivante, vous avez proposé vous-même de le lui donner pour 60 millions. Etait-ce encore une bonne affaire? Oui, apparemment, puisque vous avez fini par le vendre, une année après, au même banquier, pour 150 millions, et qu'à ce prix les actions se tiennent à 100 fr. de primes. — Ce sont ces chemins et d'autres concédés *sous des conditions onéreuses pour le Trésor*, que nous avons dit être de bonnes affaires; mais de ceux concédés dans des termes raisonnables, nous n'avons jamais rien dit, et ce sont vos journaux stipendiés qui les ont vantés.

Mais, en vérité, nous croirions faire injure au bons sens public en continuant plus longtemps de répondre à ces misérables subterfuges...

Cette séance, toute à la honte du ministère, a fini par lui donner une majorité de 243 voix, contre une minorité de 130 voix.

Dans la séance d'hier, M. Bureaux de Puzy a lu une circulaire officielle émanée du ministère de la guerre, qui autorisait formellement les agents des vivres à fermer les yeux sur les défectuosités de diverses denrées à livrer en Algérie par M. de Rothschild. L'authenticité de cette circulaire n'a pas été déniée, et quelques minutes après, le ministre des finances s'est contenté de se plaindre du peu de discrétion des employés. — Employés bien coupables, en effet, puisqu'ils divulguent les malversations que leurs supérieurs leur imposent!

Le *Journal des Débats*, qui est en même temps le journal de M. de Rothschild et du gouvernement, essaie aujourd'hui de réparer autant que possible cette indiscrétion, en supprimant dans son compte-rendu de la Chambre la circulaire qui avait été lue en entier par M. Bureaux de Puzy, avec date, signature, numéro, etc.

Voici ce compte-rendu plus que discret : « M. Bureaux de Puzy sollicite des explications sur les approvisionnements de l'armée d'Afrique. » Puis, après une réponse du ministre, arrangée de manière à ne pas faire mention de la circulaire, le journal ajoute : « M. Bureaux de Puzy insiste sur un abus résultant d'une *lettre* qu'il a entre les mains et qu'il regarde comme authentique. — Le ministre de la guerre répond que ce fait est antérieur à son administration. » (Notons en passant que cette réponse du ministre s'appliquait à un tout autre fait que celui relatif à cette lettre ou circulaire.)

Nous ne ferons aucune réflexion sur cette étrange façon d'escamoter les révélations qui se produisent à la tribune; nous dirons seulement que, de la part d'un journal aussi bien instruit que les *Débats*, elle sert à confirmer les malversations autorisées par la circulaire ministérielle.

Constitution prussienne.

Nous continuons à publier les ordonnances du roi de Prusse sur la formation et les attributions d'une diète générale des Etats prussiens.

Ordonnance sur la formation de la diète générale.

Nous, Frédéric-Guillaume, etc.;

Art. 1er. Nous réunirons les huit diètes provinciales de notre monarchie toutes les fois que, d'après le contenu de notre ordonnance ci-dessus, il y aura nécessité de le faire, ou bien lorsque nous le jugerons convenable pour des affaires du pays ayant une importance spéciale.

Nous nous réservons de faire pour chaque cas particulier une ordonnance spéciale sur le lieu de la réunion de la diète générale, sa durée, son ouverture et sa clôture.

2. Nous accordons aux princes de notre maison royale, aussitôt qu'ils auront atteint la majorité d'après la teneur de nos lois de famille, siège et voix dans l'Ordre des princes, comtes et seigneurs à la diète générale. Formeront en outre l'Ordre des seigneurs, les anciens Etats de l'empire d'Allemagne, princes et comtes appelés aux diètes provinciales, les princes et seigneurs de la Silésie, et tous les princes, comtes, seigneurs et établissements ayant des voix *viriles* (individuelles) ou prenant part à des voix collectives.

Les princes de notre maison peuvent, en cas d'empêchement, charger un autre prince de notre maison de voter pour eux, mais en vertu d'une procuration soumise à notre approbation.

Ce droit est accordé de la même manière, pour la diète générale, aux autres membres de l'Ordre des seigneurs qui ont le droit de se faire remplacer par des mandataires dans les diètes provinciales. Nous nous réservons de prendre des résolutions ultérieures en ce qui concerne l'organisation et l'augmentation de l'Ordre des seigneurs.

3. Les députés de l'Ordre équestre des villes et des communes rurales des huit provinces de notre monarchie paraîtront à la diète générale en même nombre que dans les diètes provinciales.

4. Nous transférons à la diète générale la part d'action que les Etats provinciaux avaient, dans la conclusion des emprunts, consacrée par l'art. 3 de l'ordonnance sur l'administration de la dette publique du 17 janvier 1820, et, en conséquence, de nouveaux emprunts, pour lesquels la fortune et la propriété totale de l'Etat sont données comme garantie (art. 3 de l'ordonnance du 17 janvier 1820), ne pourront à l'avenir être conclus qu'avec la coopération et la cogarantie de la diète générale.

5. Lorsque de nouveaux emprunts de la nature de ceux désignés dans le paragraphe 4 seront destinés à couvrir les besoins de l'Etat en temps de paix, nous ne les laisserons pas contracter sans l'assentiment de la diète générale.

6. Si, au contraire, dans le cas d'une guerre imminente ou déjà commencée, les fonds de réserve de notre trésor et autres ne suffisaient pas pour couvrir les dépenses extraordinaires, et qu'en conséquence il fallût conclure des emprunts, mais que, eu égard aux circonstances politiques, la convocation de la diète générale ne nous parût pas opportune, la coopération des Etats pour la conclusion de ces

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 12 FÉVRIER 1847.

DE DEUX BÊTES ET DE PLUSIEURS PHILOSOPHES[1].

Conte absurde.

Le jeune chardonneret continua ainsi son récit :

J'errais au hasard, maudissant la musique et les chanteuses, lorsque j'aperçus une pie entourée d'un cercle de ses compagnes au milieu d'un bouquet de peupliers. Elle lisait, et l'assemblée écoutait attentive. J'allai me placer sans bruit sur une branche voisine, et je reconnus qu'il s'agissait d'un roman pétillant d'observation et de style sur les amours du thym et de la marguerite. La lecture achevée, les amies applaudirent tout haut et critiquèrent tout bas; je me mêlai au cercle des applaudisseuses, et même j'imposai silence à certain merle qui s'était glissé dans la foule et se permettait de ricaner. La pie savante fut flattée de mon hommage; lorsque l'assemblée fut dissoute, elle me pria de rester, et serrant son manuscrit sous son aile, elle causa un moment avec moi. Je n'avais rencontré jusque-là qu'une danseuse et une chanteuse; je fus heureux de trouver enfin à qui parler. La pie était fort instruite et causait à merveille. A la fin de la conversation j'étais enchanté d'elle et de moi; je lui dis mon amour; elle fit quelques difficultés d'abord; mais je la pressai tant, qu'elle accepta, et le lendemain nous étions tout l'un pour l'autre.

— Je vois que c'est sur celle-là que tu as fixé ton choix? dit le vieux chardonneret.

— Cette liaison eut l'inconvénient des précédentes, mon père. J'aime la danse et le plaisir, j'aime la musique, les arts, la littérature et la science. Ces oiselles avaient chacune un point de sympathie avec moi, mais elles n'en avaient qu'un. Le reste de leur caractère se serait accordé probablement avec d'autres oiseaux, auxquels ce qui me charmait en elles n'eût pas convenu; mais aucune d'elles n'avait cette âme sœur de la mienne dont vous m'aviez parlé. Tout le temps que ma bergeronnette passait à danser, ma fauvette à chanter, ma pie le passait à écrire; si je l'interrompais dans son travail, elle me le faisait payer par d'épouvantables accès d'humeur qui avaient fini par me faire déserter l'arbre sur lequel nous perchions. Je l'aimais encore cependant pour son esprit, et je ne pouvais me résoudre à la fuir tout-à-fait, mais je ne reparaissais jamais sans être assailli par une scène de violence et de reproches : on m'avait vu regarder la linotte qui nichait à la base des ajoncs; je m'étais arrêté à suivre des yeux les courbes élégantes que décrivait l'hirondelle dans son vol, ou bien encore j'étais allé boire dans une fleur, parce que j'avais vu une mésange ou une alouette s'y reposer quelques minutes auparavant.

Peste soit de la grondeuse! m'écriai-je un jour tout haut après une scène de ce genre. Un éclat de rire me répondit dans le buisson. Je me retournai, c'était une alouette. Je lui demandai le sujet de sa gaieté, elle rit de plus belle, et s'envola, non pas sur un autre buisson, mais vers le ciel, en décrivant une spirale dont le rayon allait s'amoindrissant à mesure qu'elle s'élevait, mais elle n'en continua pas moins de rire. J'écoutais avec bonheur cette voix gracieuse dont les sons croissaient en intensité à mesure qu'ils s'éloignaient de la terre, et que l'on entendait encore lorsque l'oiseau ne paraissait plus que comme un point noir à peine perceptible au haut du ciel. Tout cela me sembla ravissant, comparé à la voix criarde et au vol lourd de la pie; quand l'alouette eut redescendu les longs cercles de sa spirale, j'étais encore là dans l'enchantement... La jolie oiselle vint à moi; je retrouvai avec elle un peu de cette gaieté à laquelle j'avais dit adieu... et je la suivis. L'alouette n'avait guères d'autre qualité que de rire de bon cœur et de tout, et j'aurais probablement fini par me lasser d'elle comme des autres si l'on m'en eût donné le temps. Mais la pie ne me pardonnait pas l'abandon dans lequel je l'avais laissée; je l'apercevais toujours nous espionnant du sommet de quelque orme voisin, et nous lançant d'amères épigrammes. Enfin elle n'y put tenir, et un jour que nous nous étions, l'alouette et moi, perdus dans l'herbe d'un pré, elle fut saisie d'une si violente jalousie, qu'elle fondit sur nous, et d'un coup de son vilain bec, tua ma gentille compagne. Je m'élançai sur la pie, transporté de fureur... peine inutile!... la jalouse avait crevé de dépit.

— Pauvre alouette! fit le vieux chardonneret.

— Et pauvre pie, mon père! car elle avait de grandes qualités; mais les injustices, les railleries dont elle avait été victime à cause de ses jambes, avaient fini par l'exaspérer et la rendre féroce.

J'en avais assez des grands talents : je résolus de m'adresser au mérite modeste, et ayant rencontré une grive assez lourdement postée dans un buisson, je l'accostai en l'assurant que mes goûts étaient les siens, et que je voulais mener une vie retirée. Je fus pris au mot comme presque toujours, car nos oiselles ne sont pas semblables aux filles des hommes, qui ne sont satisfaites que si elles ont déguisé leur pensée. Je me plaçai sur le même buisson qu'elle, et bientôt nous fûmes de vieilles connaissances. La grive était bonne personne; elle recueillait soigneusement des baies, et ne me faisait jamais attendre pour mon dîner. Je m'aperçus aussi qu'elle était bonne mère et nourrissait ses enfants avec une rare sollicitude; mais si je voulais causer, elle ne comprenait pas; chanter, elle n'avait pas de voix; voler de conserve, elle était trop lourde. Cette âme évidemment n'était pas plus sœur de la mienne que les autres; je l'abandonnai à son pot au feu, et m'envolai bien loin, de peur qu'elle ne me rappelât.

Je commençais à me désespérer. Ces études assurément n'étaient pas sans charmes; mais après toutes ces expériences, j'étais aussi loin du but que le premier jour. J'avais bien trouvé des femmes sympathiques partiellement, mais non avec lesquelles il me fût possible de former une union indissoluble. Le terme du délai que tu m'avais fixé approchait d'ailleurs, et je tenais à te rapporter une réponse.

— Tu avais raison.

— Je ne te raconterai pas quelques tentatives rapides que je fis alors sur diverses oiselles. J'ai hâte d'en finir, et toi aussi. Voici ma dernière aventure :

Un jour, du haut d'un sapin, j'aperçus deux tourterelles au plumage gris de perle, au collier noir, qui échangeaient entre elles de plaintives et mélodieuses paroles; l'une d'elles baisait doucement l'autre, qui lui rendait ses caresses d'une manière empressée. J'allai me placer sur un genêt à peu de distance, et j'entendis la plus jeune qui roucoulait à l'autre :

— Ma mère, dites-moi donc pourquoi je soupire, pourquoi tout m'est à charge? J'ai soif de plaisir, et les jeux de mes compagnes me fatiguent; j'ai la fièvre et le vent frais ne me guérit pas. Je me couche à terre et mon affaissement augmente. Je voudrais avoir quelqu'un à presser contre mon cœur, à étreindre sous mon aile, à couvrir de baisers... Mère, qu'est-ce donc que cela?

Et la mère, tout en pressant sa fille contre son cœur, roucoulait

(1) Voir la *Démocratie* d'hier.

sortie et de transit, ainsi que les impôts indirects dont la fixation, la perception ou l'administration forment l'objet d'un traité avec d'autres Etats. Cette disposition ne s'applique pas non plus aux domaines et droits régaliens, sans distinguer si les dispositions qui les concernent ont pour objet les revenus ou le fonds même, ni aux taxes provinciales, communales ou de cercles.

10. En cas de guerre, nous nous réservons d'établir des impôts extraordinaires, sans l'assentiment de la diète générale, si, eu égard aux circonstances politiques, nous ne croyons pas opportun de la convoquer. Mais, dans ce cas, aussitôt que la guerre aura cessé, nous ferons rendre compte à la diète générale du but et de l'emploi des impôts extraordinaires qui auront été perçus.

11. Si la diète générale est convoquée pour une des affaires prévues dans les art. 4 à 10, on lui soumettra toutes les fois pour renseignement l'état financier principal et un aperçu de l'administration de l'Etat d'une réunion à l'autre. La fixation de l'état financier principal, ainsi que la disposition concernant l'emploi des revenus publics et des excédents pour les besoins et le bien du pays, reste un droit exclusif de la couronne.

12. Nous nous réservons de réclamer, dans des cas spéciaux, le conseil de la diète générale, que celle-ci est autorisée à donner avec pleine efficacité pour les lois qui ont pour objet d'introduire des changements dans les droits des personnes et ceux des propriétés ou autres que les changements dans les impôts désignés dans l'art. 9, lorsque ces lois concerneront la monarchie entière ou plusieurs provinces à la fois. Si nous jugions à propos de solliciter le concours des Etats pour des changements à la constitution des Etats qui, ne concernant pas la constitution d'une province particulière, ne doivent pas être discutées par la diète de cette province, nous ne demanderons un pareil avis qu'à la diète générale, et toutes les délibérations concernant de pareils changements demeurent exclusivement réservées à la diète générale.

13. La diète générale aura le droit de nous soumettre des pétitions et des griefs concernant les affaires intérieures de l'Etat ou de plusieurs provinces. Les pétitions et les griefs ne concernant que l'intérêt des provinces prises individuellement demeurent réservés aux diètes provinciales.

14. Quand la diète générale sera appelée à statuer sur une proposition ayant pour objet la conclusion de nouveaux emprunts par l'Etat, ou l'introduction de nouveaux impôts, ou l'augmentation des impôts existants, l'Ordre des seigneurs délibèrera et prendra des résolutions en commun avec les autres ordres; dans tous les autres cas, la délibération et le vote de l'Ordre des seigneurs aura lieu dans une assemblée séparée.

15. Chaque membre de l'Ordre des seigneurs aura une voix pleine et entière dans la diète générale. Cependant, lorsque, d'après l'article 14 de la présente ordonnance, l'Ordre des seigneurs se réunit aux autres Etats, ceux qui dans l'Ordre des seigneurs ont droit de prendre part à des votes de curies et collectives n'auront que le nombre de voix qui leur appartient dans les diètes provinciales. Les résolutions seront, en règle générale, adoptées à la majorité des voix.

16. Les pétitions et les griefs ne pourront nous être soumis qu'après avoir été délibérés dans les deux assemblées (l'assemblée des seigneurs et celle des députés de l'ordre équestre des villes et des communes rurales), et il faudra que les deux tiers des voix aient été donnés en faveur des pétitions et griefs. Lorsque les deux assemblées ou l'une d'elles, en examinant une loi, se prononceront contre elle ou contre certaines dispositions à une majorité inférieure à celle ci-dessus fixée, on nous soumettra aussi l'avis de la minorité.

17. Si dans une matière à l'égard de laquelle l'intérêt de divers ordres ou provinces est opposé, un ordre ou une province se croyait lésé par une résolution prise conformément à l'art. 16, il y aura une division en partie dès qu'une majorité des deux tiers de cet ordre ou de cette province le demandera. Dans ce cas, cet ordre ou cette province délibèrera séparément et donnera un vote ou un avis séparé; la divergence d'opinion qui en résultera sera soumise à notre décision ultérieure. Nous nous réservons aussi, pour d'autres cas, de demander à chacun des quatre ordres ou à chacune des huit provinces de la diète générale des avis séparés quand nous le jugerons convenable.

ordres ou provinces (art. 14 à 17), nos ministres d'Etat et les autres fonctionnaires peuvent, lorsque nous leur donnons mandat pour la durée de pareilles assemblées, ou pour des affaires particulières, y assister et prendre la parole toutes les fois qu'ils le jugent nécessaire. Ils ne prennent point part aux votes, à moins qu'ils ne soient membres de la diète générale.

23. La marche des affaires de la diète sera fixée par un règlement que nous publierons.

En foi de quoi nous avons signé et scellé le présent acte. (Suivent les signatures.)

Fait à Berlin, le 3 fevrier 1847. (*La fin à demain.*)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR.—Une ordonnance de M. le préfet de police porte, qu'à compter du 1er mars, la chasse sera prohibée dans le département de la Seine.

— Le *Bulletin des Lois* publie une ordonnance du roi portant organisation de l'administration des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. Cette ordonnance est rendue en vertu de la loi du 28 avril 1816, portant que la caisse des dépôts et consignations sera organisée par une ordonnance royale, sur la proposition de la commission de surveillance instituée par l'art. 99 de ladite loi.

— La *Presse* annonce ce matin que le roi de Prusse aurait acquiescé aux sollicitations de lord Palmerston et pris avec lui parti contre la France dans la question des mariages espagnols.

—Mme la vicomtesse de Châteaubriand est décédée hier, à Paris, dans son hôtel de la rue du Bac.

— Le *Progrès*, journal qui se publie à Colmar, rappelle qu'il y aura bientôt deux cents ans que l'Alsace est française, et il propose de célébrer ce deux-centième anniversaire par une fête nationale.

POUR FAIRE 40 IL FALLAIT UN ZÉRO. — L'Académie française s'est réunie aujourd'hui pour procéder à l'élection d'un membre, en remplacement de M. de Jouy, décédé. Voici quel a été le résultat du scrutin :

1er tour : Nombre de votants, 31 ; majorité absolue, 16.—M. Empis a obtenu 15 suffrages, M. Leclerc, 14, M. Deschamps 2.

2e tour : Votants, 34 ; majorité absolue, 18. — M. Empis a obtenu 18 suffrages, M. Leclerc, 14, et M. Deschamps, 2.

M. Empis ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre de l'Académie française, en remplacement de M. de Jouy.

LA CHAMBRE ET M. ALEXANDRE DUMAS. — M. A. Dumas a écrit la lettre suivante au *Siècle*, au sujet de la discussion dont il a fourni le texte à la chambre hier et aujourd'hui :

« Un ministre a été jusqu'à dire : L'*homme* qui montait *le Véloce* se disait chargé d'une mission extraordinaire.

» L'*homme* qui montait *le Véloce* est un homme qui n'a jamais dit que ce qui est : — d'ailleurs, il n'avait besoin de rien dire, puisque le fait était consigné sur son passeport, et que ce passeport, émané du ministère des affaires étrangères, et signé Guizot, était déposé entre les mains du capitaine.

» Maintenant, cette mission extraordinaire, dans quelles conditions l'accomplissait-il ? En quittant pour l'accomplir les affaires les plus importantes, en perdant trois mois et demi de son temps et en ajoutant vingt mille francs de son argent aux dix mille francs que lui avait alloués M. le ministre de l'instruction publique.

» Quant au *Véloce*, que je m'étais approprié, dit-on, *par surprise*, il m'a été parfaitement envoyé à Cadix par M. le maréchal Bugeaud. Il avait l'ordre de me prendre moi et les personnes qui m'accompagnaient, *soit à Cadix même, soit sur tout autre point de la côte où je pourrais me trouver, et où il devait aller me chercher.*

» En arrivant à Alger et en l'absence de M. le maréchal Bugeaud, *le Véloce* fut remis à ma disposition pour dix-huit jours. J'avais toute liberté *d'aller où je voulais avec* le Véloce, *l'ordre n'était pas une erreur*, *l'ordre n'était pas un malentendu*, *l'ordre était donné par M. le contre-amiral de Rigodit.* »

Presse que l'Epoque a été poursuivie après quatre mois de tolérance illégale. Depuis le jour où l'affaire a été appelée, des remises de quinzaine n'ont cessé d'être accordées au journal officieux. Une nouvelle remise à quinzaine a été obtenue hier sur la demande de l'avocat de M. Solar.

ENCORE UNE DÉNÉGATION MINISTÉRIELLE. — On lisait hier soir dans le *Moniteur parisien* :

« Plusieurs journaux ont reproduit depuis quelque temps un récit dans lequel ils font figurer un personnage occupant une position élevée dans les affaires publiques. D'après ces feuilles, un commissaire de police, chargé de rechercher une maison de jeu clandestine, aurait surpris en tête-à-tête un haut fonctionnaire (un ministre) et une jeune fille mineure.

» L'article reproduit par ces journaux est erroné dans son ensemble comme dans ses détails. Il est positif qu'aucun commissaire de police n'a eu rien de semblable à signaler, et qu'aucune circonstance n'a pu donner lieu à cette fable. »

LE CHOLÉRA. — On écrit d'Alexandrie, 28 janvier, au *Nouvelliste de Marseille* :

« Les nouvelles les plus récentes que nous avons de la Mecque nous annoncent que le choléra avait cessé d'exister par suite de la grande émigration qui a eu lieu; mais les ravages qu'il a faits sont incalculables; plus de 30 000 personnes sont mortes dans l'espace de quelques jours. Le fléau a duré peu, mais il sévissait avec force. Il a éclaté au moment où on faisait des sacrifices sur le tombeau du prophète. Le pacha de Damas et le mollah de la Mecque sont morts. L'autorité avait fait annoncer par des crieurs publics la cessation de la cérémonie, et la dispersion devint générale. Nous tenons ces informations de quelques voyageurs arrivés au Caire. La grande caravane qui accompagne les pèlerins sera arrêtée à Akaba, où des tentes, des approvisionnements et des madriers ont été envoyés. De plus, le gouvernement, contre l'avis de Clot-Bey, a ordonné d'établir un cordon à Suez et à Cosseir, pour empêcher le retour des pèlerins, tant par voie de terre que de mer.

Chambre des Députés.

Séance du 11 février. — Présidence de M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du dernier paragraphe de l'adresse.

M. LÉON DE MALEVILLE développe l'amendement qu'il a présenté dans la séance d'hier.

Après avoir combattu quelques passages du discours prononcé hier par M. Lasuyer, l'orateur continue :

Messieurs, la centralisation est une des armes les plus dangereuses entre les mains du ministère, parce qu'il lui donne l'occasion de récompenser tous ceux qui lui sont aveuglément dévoués.

Les élections qui viennent d'avoir lieu ont été pour le ministère un succès éclatant. Pourquoi ? Parce que peut-être la corruption y a joué le plus grand rôle. Elles m'ont offert personnellement un spectacle qui ne sortira jamais de mes yeux.

Voici ce que j'ai vu, et ce que je puis affirmer :

Il y avait un électeur qui venait sans cesse me tourmenter, me blâmer de ma négligence, de mon indifférence.

Quelque temps se passe, et un jour le rencontrant, je remarquai en lui un changement du tout au tout. Je lui en demandai la raison, et il m'apprit alors qu'il venait de recevoir du ministère une faveur qu'il n'avait pas même demandée (Mouvement), et que cette faveur l'avait contraint à prendre des engagements. Cet homme est ensuite venu chez moi, car les relations qui nous liaient étaient trop anciennes pour pouvoir se rompre brusquement. Il m'a expliqué sa nouvelle situation les larmes aux yeux, et il m'a dit (Écoutez ! écoutez !) : Je suis pauvre et père de famille : on vient de donner à mon fils une place que j'aurais été incapable de demander. (Nouveau mouvement.)

Je garde mon indignation pour les corrupteurs et non pour les malheureux qui acceptent le présent de la corruption. Ce sont quelquefois de malheureux pères de famille, pauvres, et qui n'ont pas le courage de refuser.

Il y a dans la majorité une disposition à nier les faits et surtout leur influence. Quand on leur donne des preuves, ils sont comme illuminés. Demandez à M. Denis (du Var) ce qui se passa dans son collège; il vous dira qu'il connaît la corruption depuis un instant; il ne savait pas auparavant ce que c'était. (Rire universel.)

C'est l'amour.

— Voilà enfin l'âme que je cherche! m'écriai-je transporté, et volant près de la jeune tourterelle, dès que sa mère se fut éloignée :

— S'il ne faut qu'un cœur tendre, lui dis-je avec amour, ne cherchez pas plus loin!

Elle me regarda doucement, puis elle étendit son aile vers moi en se rapprochant.—Oui, c'est toi que je veux aimer, me dit-elle.

Je ne vous dirai pas les douces caresses que nous nous prodiguâmes; je ne vous dirai pas nos baisers, nos étreintes passionnées, nos heures de délices. J'étais dans un enivrement de volupté dont je n'avais pas l'idée. Jamais je n'avais été si amoureux ni si heureux.

— Enfin ! dit le vieillard.

— Rien n'est doux comme la volupté d'aimer, mon père, mais pourtant cela ne peut toujours suffire. Ma tourterelle me découvrit tout un nouveau monde de jouissances, je m'y plongeai avec délices, mais sa puissance s'arrêtait là ; elle ne savait qu'aimer. Je vécus plus longtemps avec elle sans ennui qu'avec les autres, mais je reconnus que ma vie serait un supplice s'il me fallait la lui consacrer tout entière.

— Comment, c'est là ta conclusion?

— Mon père, toutes ces oiselles m'ont rendu heureux quelque temps, je suis prêt à les reprendre l'une après l'autre, mais à la condition qu'aucune d'entre elles ne sera ma femme pour toujours. Aucune n'y consentirait d'ailleurs.

— Mais tu n'as pas bien cherché, je suis sûr qu'il y a quelque part une oiselle qui dépérit en t'attendant.

— Elle fera comme moi, mon père : jusqu'à ce qu'elle me rencontre, elle aimera pour un temps ; si Dieu nous place en face l'un de l'autre, nous nous reconnaîtrons. Pour ma part, je crois maintenant l'expérience suffisante.

— Mais les hommes ne font pas ces épreuves, et cependant ils se marient pour la vie.

— Alors ils n'observent pas leur loi.

— Il y en a un certain nombre qui la violent, j'en conviens ; mais l'exception confirme la règle, ou plutôt chez les hommes l'exception détermine la règle. On a reconnu qu'un huitième à peu près des époux pouvaient supporter le mariage, et l'on a érigé le mariage en loi. On viole cette loi sans doute, mais elle ne laisse pas d'être fort respectable.

— Veux tu que je te dise toute ma pensée, mon père? Cette loi a pu avoir chez l'homme son utilité, autrefois, pour retirer la femme de l'esclavage; elle peut avoir son utilité aujourd'hui, par suite du mode de répartition de la richesse sociale. Mais il serait absurde à nous, êtres complètement libres de fait et de droit, à nous dont le ciel prend soin d'élever la jeune postérité, de prendre aux hommes leurs lois de contrainte et leur mariage indissoluble. Loin que nous ayons à les imiter, vous verrez qu'ils en viendront eux-mêmes à suivre notre exemple, et que du jour où tout homme et toute femme auront une existence assurée, le genre humain reconnaîtra que, sur ce sujet comme sur bien d'autres, les bêtes ont raisonné plus sainement que les philosophes.

J. FLEURY.

Bibliographie.

Histoire de Béziers, ou *Recherches sur la province du Languedoc*, par HENRI JULIA, ouvrage couronné par la Société archéologique de Béziers, le 16 mai 1844; 1 vol. in-8°.

Les histoires de localités pullulent ; il n'est si petite cité qui n'ait la sienne rédigée par quelque grand homme du crû qui a passé toute sa vie à recueillir les traditions, à feuilleter des papiers de famille ou à fouiller de poudreuses archives. Ces efforts ne sont pas toujours couronnés d'un grand succès ; on arrive bien à réunir des dates, des listes de noms propres; quant au récit, il est à peu près impossible de le rendre intéressant, à moins de faire du roman, et la plupart de ces collectionneurs en sont incapables. Pour donner du corps à leur livre, ils trouveront plus commode de se rejeter sur l'histoire générale de la France, en ayant soin de bien faire ressortir le nom de leur cité chaque fois que le hasard des évènements le fait intervenir.

De ces histoires plus ou moins entachées de sècheresse, tout naturel de la province en a lu, beaucoup même de nous en ont fait, et l'auteur de ces lignes tout le premier. — (Il saisit même cette occasion d'apprendre aux lecteurs de la *Démocratie* que cela pourrait intéresser, que quelques exemplaires de son ouvrage, intitulé : *Cherbourg et ses environs*, histoire complète et anecdotique de la ville et de l'arrondissement depuis les temps fabuleux jusqu'en 1839, doivent se trouver encore en vente chez les libraires de la localité). — Ces livres, les académies de province les couronnent, les journaux du lieu les vantent, mais ils restent, à moins d'un mérite extraordinaire, renfermés forcément dans le cercle d'un certain public, curieux de savoir qui a posé cette pierre, borne de son champ, et quel nom portait la rue sur l'emplacement de laquelle on a bâti sa maison.

Telle n'est pas l'histoire de Béziers; cette ville a joué un rôle tout spécial; nous sommes fort disposés à faire bon marché de ses souvenirs de l'administration romaine et de ses révolutions municipales ; mais non de toute cette série d'évènements dont elle a été le théâtre ou le prétexte au moyen-âge; de ce mouvement de la France méridionale à l'époque des croisades, de cette fameuse guerre des Albigeois, si féconde en péripéties; de ces souvenirs de Simon de Montfort et de Raymond Roger, de cette lutte du Midi contre le Nord, et de toutes ces agitations qui viennent mourir comme celles des autres parties de la France dans la monarchie unitaire de Henri IV.

L'ouvrage de M. Henri Julia est divisé en trois parties : l'histoire politique, dont nous venons de parler; l'histoire religieuse, qui comprend la liste et l'histoire des évêques; et l'histoire civile, qui contient des détails sur les mœurs, l'administration municipale et les hommes célèbres, à qui la jolie ville a donné naissance. Le patriotisme de M. Henri Julia ne dépasse pas les limites tolérées, et son livre, consciencieusement élaboré, élégamment écrit, mérite d'être distingué par un autre public que celui qui lit d'ordinaire les ouvrages couronnés par les sociétés académiques des départements.

J. F.

Spectacles-Concerts. — Pour satisfaire aux demandes qui lui sont adressées par un grand nombre de chefs d'institutions et de pères de famille, la salle Bonne-Nouvelle donnera des fêtes de jour extraordinaires pour les enfants, les *dimanche*, *lundi* et *mardi-gras*. Prix, 50 c.

Bals masqués. — L'Opéra donnera encore deux bals masqués, travestis et dansants, pendant les jours gras : samedi 13 février, le dernier bal des jours réservés ; et mardi 16 février, le bal extraordinaire du mardi-gras.

— Le dernier bal de l'Opéra-Comique, malgré le mauvais temps, avait attiré un nombreux public. Alfred Musard marche tout-à-fait sur les traces de son père. Dimanche-gras, 14 février, le cinquième bal.

THEATRE COMTE. — Ce soir, la 14e représentation de *Monte-Cristo*. Cette charmante pièce a décidément la vogue.

allégations. D'ailleurs nous attendions des explications devant les tribunaux, car il est inouï que la justice n'ait pas cherché à savoir s'il y avait calomnie ou non.

M. HÉBERT. La justice, Monsieur, n'avait rien à voir dans cette affaire; il fallait, pour qu'elle s'en occupât, qu'il y eût plainte à M. le ministre. (Agitation).

M. DE MALEVILLE. C'est surtout ce qui m'étonne, Monsieur; je ne puis m'expliquer qu'en face de ces accusations, M. le ministre n'ait pas appelé l'investigation des tribunaux pour prouver qu'il était calomnié.

Il y a un autre fait dont la publicité s'est mêlée, c'est l'affaire du journal l'*Epoque*.

Il y a deux affaires relatives au journal l'*Epoque*.

Un premier procès a eu lieu. Le tribunal avait à rechercher comment avait été composé le capital social de ce journal. Dans les explications qui ont été données on a dit : Un riche capitaliste fournit 6 000 fr. par mois.

M. le premier président : Quel est ce capitaliste ? — Nous ne pouvons pas le dire.

M. le premier président, qui est un homme d'esprit, ajouta : Mais il faut le nommer.

Le capitaliste ne fut pas nommé. (Rumeurs diverses).

Dans le second procès, il a été révélé qu'une subvention d'une autre nature avait été accordée au même journal. Cette subvention a consisté dans la concession d'un privilège de théâtre. Quand la discussion viendra, nous aurons à nous expliquer sur la création du troisième théâtre lyrique, quand nous avons toutes les peines du monde à soutenir les deux qui existent déjà.

A qui a-t-on accordé ce privilège ? A un journaliste. Et pour quel motif ? En reconnaissance de ses services politiques.

Tous les genres de subventions, Messieurs, sont profondément affligeants. Quand nous votons les fonds secrets, nous les accordons sans demander l'emploi qu'on en fait. Nous savons qu'ils sont employés à des choses que nous aimons mieux ne pas savoir. Mais la subvention dont il s'agit ici n'est même pas prélevée sur la fortune publique, elle est prise dans la poche, sur le patrimoine d'un père de famille, de l'homme qui exploitera le privilège. Voilà donc les services politiques payés par les fortunes privées. C'est là, Messieurs, une indignité, une monstruosité. (Mouvements divers.)

Messieurs, je suis obligé de demander un supplément d'explication à M. le ministre; après la lettre d'un romancier célèbre, que nous avons lue ce matin, il me faut insister, parce que je suis de ceux qui ont voulu tirer cette étrange affaire à clair.

Aujourd'hui ce personnage déclare : « que l'homme qui montait *le Véloce* n'a jamais dit que ce qui est, et il déclare avoir entre les mains la preuve que sa mission est mentionnée sur son passeport, qui a été signé par M. le ministre des affaires étrangères. (M. Guizot fait un signe de dénégation.)

Je dis que cet ordre a été indigne, je dis que le pavillon a été prostitué à un indigne usage. (Oh ! oh !) Il n'est pas un seul marin qui n'ait dû être humilié par ce caprice de ministre, qui met un vaisseau de l'Etat à la disposition du premier venu.

Vous connaissez les scandales qui ont eu lieu à l'administration de la marine et à celle de la guerre; ils ont été dévoilés par qui ? Par l'opposition, qui ne pouvait les connaître que par hasard. Et ne trouvez-vous pas, Messieurs, que c'est là un symptôme bien grave ?

La Chambre a ordonné une enquête judiciaire. Quand a-t-elle commencé ? longtemps après avoir été ordonnée, comme si on avait voulu laisser aux coupables le temps de dissimuler les traces de leur faute.

Oh ! dans les temps de crise politique on ne se préoccupe pas de ces misères, mais quand les dangers du gouvernement sont passés, quand il ne s'agit plus dans un temps de [illegible] que de la conservation de tel ou tel ministre, ces honteux détails [illegible] l'esprit de ceux qui sont au pouvoir. Eh bien ! si la Chambre [illegible] adopter notre amendement, ou le prendre pour nous en donner un autre, rédigé avec une intention semblable, alors soyez sûrs qu'on aura égard à la sage résolution qu'elle formulera. (A gauche. Très bien ! très bien !)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Messieurs, la pensée qui domine l'amendement est celle-ci : le ministère a compromis la moralité dans les affaires, il faut l'y ramener. Cette pensée a été présentée avec une modération parfaite, mais la modération dans les termes n'exclut pas la vivacité de la pensée. Nous déclarons donc que nous n'acceptons pas la situation que quelques membres de l'opposition voudraient faire au gouvernement. (Très bien, très bien !)

Si nous l'acceptions, c'est alors qu'on pourrait dire, avec quelque fondement, que nous voulons conserver le pouvoir à tout prix. (Très bien ! très bien !)

Nous croyons, sans chercher à agir de représailles, bien comprendre le sens du gouvernement représentatif et les prérogatives parlementaires; et c'est précisément pour cela que nous pensons et que nous disons qu'il y a quelque chose d'odieux à croire que les hommes qui ne partagent pas nos opinions, ceci s'adresse à toutes les parties de la chambre, à la majorité comme à l'opposition, ne se conduisent que par des motifs que chacun méprise tout haut. (Très bien ! très bien !)

L'affaire de presse dont M. de Maleville a entretenu la Chambre, a été soulevée dans la dernière session. M. Duchâtel n'a rien à dire de nouveau à ce sujet. Il serait au-dessous de la dignité du pouvoir de répondre aux allégations de tel ou tel écrivain. Il doit lui suffire de déclarer que ces allégations ne sont pas conformes à la vérité; quant à la ressource que les tribunaux présentent aux ministres pour obtenir justice contre ces allégations, M. Duchâtel déclare qu'en entrant aux affaires, il s'est promis, quelles que fussent les calomnies dirigées contre lui, qu'il n'appellerait jamais les tribunaux à les punir et à le venger.

Ici, M. le ministre, répondant à ce que disait M. de Maleville sur le privilège accordé à un journal, pour un troisième théâtre lyrique, soutient que dans cette circonstance l'administration actuelle n'a fait que suivre l'exemple donné par une administration précédente à laquelle appartenait M. de Maleville lui-même, et qui avait également accordé un privilège à un rédacteur ou chef d'un journal, pour récompense de ses services....

M. DE MALEVILLE. Oui, mais pas pour le vendre. (Interruption.)

M. DUCHATEL. Dans cette circonstance, le gouvernement n'a, au surplus, agi qu'après avoir consulté la commission des théâtres royaux.

Jusqu'à présent, les hommes sages avaient pensé que le principe de la majorité devait prévaloir; et, ce principe admis, tout devenait facile ou du moins possible. Mais voilà qu'aujourd'hui pour gouverner, il ne faut pas simplement la majorité numérique, il faut une majorité d'une certaine façon, des hommes avec lesquels le gouvernement représentatif est nécessairement sincère, et d'autres avec lesquels il ne l'est jamais.

La majorité s'est montrée en notre faveur; c'est un fait dont on ne peut pas disconvenir, et cependant, loin de reconnaître dans nos mains le gouvernement de la majorité, on s'est insurgé contre cette majorité; on a prétendu qu'elle était factice et n'avait rien de réel.

Qu'avez-vous répondu ? que sans doute il fallait une majorité pour appuyer le ministère, mais que cette majorité ne devait pas être tellement puissante, tellement absorbante, que le ministère lui-même ne fût rien, qu'il fût réduit aux proportions d'un simple instrument.

Que se passe-t-il dans un pays voisin où l'on lutte comme chez nous ? Chacun soutient selon sa conscience l'intérêt de son pays, mais souvent l'on accorde quelque chose aux adversaires et on admet qu'on peut être sincère, consciencieux, indépendant, en ne pensant pas comme l'opposition. Nous ne vous en demandons pas davantage. (Très bien ! très bien !)

M. DUFAURE. Messieurs, je n'aurais pas cru que, pour formuler mon opinion, il me fût nécessaire de présenter un amendement : il m'aurait suffi de voter contre le paragraphe de l'adresse; mais puisqu'un amendement a été présenté, il faut aujourd'hui examiner à cette occasion quelle a été cette politique si vantée par la commission.

La commission, je l'ai dit, a fait l'éloge le plus éclatant de cette politique, qui, selon elle, assure les intérêts moraux et matériels du pays. S'il en est ainsi, si cette politique est réellement ce que prétend la commission, ceux qui ne lui donnent pas leur adhésion, seraient bien blâmables s'ils ne venaient pas à cette tribune faire connaître les motifs qui les guident à penser autrement que la commission.

[illegible] affaires publiques du pays. (Légère agitation sur plusieurs bancs.) Mais, je le répète, cette inégalité, pour être tolérable et tolérée, doit être justement établie et maintenue.

M. Lanyer disait hier : Pourquoi la réforme électorale ? Et se répondant à lui-même, il ajoutait : Pour créer une majorité nouvelle ! Messieurs, c'est donner à un besoin aussi généralement senti une explication bien rétrécie. Pour nous, la réforme électorale a un autre but. Il faut y arriver pour trouver, en dehors du cercle que la loi électorale présente, trace autour des classes les plus imposées, des capacités qui multiplient les garanties qu'on demandait seulement aux premières. (Agitation.)

La réforme, Messieurs, a encore un autre effet : elle remédiera aux abus, qui ne font que commencer. Selon moi, Messieurs, il est à craindre que de l'inégalité politique vienne une autre inégalité, l'inégalité sociale.

VOIX DIVERSES. C'est cela ! Ecoutez !

M. DUFAURE. Oui, une inégalité sociale, qui ne s'arrête pas au jour où l'électeur quitte son foyer pour remplir ses fonctions, mais l'exerce à chaque instant de sa vie; Messieurs, l'électeur commence à n'être plus un citoyen ordinaire. (Mouvement.)

Certes, devant la justice, les inégalités n'existent pas. La justice se rit de toutes ces différences; mais l'administration s'en rit-elle ? Je crois bien que non; je ne veux rien exagérer, mais, je le dis, le mal ne fait que commencer, il continuera si vous n'y prenez garde, et vous aurez une aristocratie que la loi ne reconnaît pas, qui s'établira et prévaudra malgré la loi, plus nombreuse que l'ancienne, moins honorable, car jamais on n'en trouvera de plus intrigante et de plus solliciteuse. (Très bien ! très bien !)

Voilà ce que le gouvernement, par la réforme, doit empêcher, car la réforme sera un pas de plus vers la réalisation de cette grande égalité proclamée en 89. (Très bien ! très bien !)

Je sais ce qu'on va m'objecter : je viens ici aider à ces accès d'envie qu'inspire la bourgeoisie. C'étaient les objections qu'on opposait en 89 à ceux qui plaidaient pour le tiers-état. (Opposition au centre; agitation.)

Ceux qui m'interrompent ne connaissent pas l'histoire. Ouvrez toutes les publications écrites sous l'inspiration de l'aristocratie : vous y verrez aussi que les partisans des idées émises par l'abbé Sieyès n'obéissaient qu'à une mesquine envie contre les classes supérieures.

L'honorable orateur, après avoir parlé de la réforme électorale, passe à l'examen de quelques lois récentes, et principalement de la loi sur les patentes. Il établit que depuis cette loi, ainsi que le prouve un aveu du ministre des finances dans l'exposé des motifs du dernier budget, les industries les plus considérables sont bien moins imposées que les petits commerces. Il est évident, ajoute l'orateur, que cette loi a été tout à fait en opposition avec le but qu'elle voulait atteindre.

Je crois que le gouvernement devrait accorder une protection spéciale aux classes les moins aisées de la société. Est-il un seul de nous qui aurait pu croire que, dans ce pays que nous proclamons tous les jours comme le pays le plus intelligent du monde, il se serait trouvé des masses de populations qui, agitées par la terreur d'une panique encore éloignée, auraient été assez aveugles pour employer précisément les moyens qui devaient empêcher leur alimentation, et en même temps assez aveugles pour porter le fer et le feu dans le château et la chaumière, et égorger des hommes qui n'avaient pas commis d'autre crime que de défendre leurs foyers ?

Nous n'aurions pas cru que, de notre temps, un pareil spectacle pût être produit.

Ce spectacle, Messieurs, nous révèle un autre fait, qu'en même temps que nous faisons beaucoup pour l'instruction, il y a là des infirmités morales que nous devrions, par tous les moyens, nous efforcer de guérir. (Très bien ! très bien !)

Je n'oublie pas, Messieurs, que c'est la révolution de juillet qui a eu le mérite de créer la loi de l'instruction primaire et de donner des développements; mais veuillez y réfléchir, et vous tomberez tous d'accord avec moi que cette loi a été insuffisante, incomplète; qu'elle laisse une grande lacune à remplir.

Les enfants de vos campagnes vont jusqu'à l'âge de douze ans à l'école; ils y apprennent à parler, à écrire, à compter. Mais qu'en faites-vous lorsqu'ils sortent de l'école ? Vous occupez-vous d'eux ? D'où vient qu'ils retombent dans l'ignorance d'où ils étaient sortis, ou que les ouvrages les plus immoraux répandus dans nos campagnes par les colporteurs, deviennent l'unique aliment de leur intelligence ? Cela vient de ce que le gouvernement n'a rien fait pour parer à ces inconvénients.

M. le ministre de l'intérieur, qui concentre dans ses mains tant de pouvoirs, pourquoi n'en a-t-il pas concentré pour empêcher que les enfants qui sortent de nos écoles, à douze ans, sans parents et sans protecteurs, figurent si souvent sur les statistiques criminelles ?

Messieurs, quand on a eu pendant plus de six ans les affaires de ce pays dans ses mains, quand on a eu une immense administration, on est inexcusable d'avoir attendu si longtemps sans rien faire, sans rien créer, et d'avoir laissé tant de plaies saignantes aux yeux de la société.

Je me trouve obligé de rappeler ici un exemple qui a laissé dans le public une douloureuse impression : je veux parler du procès de Rochefort. Vous savez que, dans ce mémorable procès, il s'agissait de la falsification des farines, c'est-à-dire qu'il s'agissait de fraudes qui compromettaient les intérêts de l'Etat et qui exposaient la vie de nos marins. C'était un double crime; mais selon l'opinion reçue c'était une chose ordinaire que de voler l'Etat; on ne pensait pas même que ça fût un crime, et cela avait lieu depuis longues années; depuis dix, quinze et vingt ans. La direction des subsistances tout entière était complice de cette fraude odieuse, qui était commise par des hommes haut placés, accablés des faveurs du gouvernement et couverts de décorations. (A gauche : Très bien !)

Je citerai encore un autre exemple qui démontre l'incurie de l'administration; je veux parler de l'incendie du Mourillon. M. le ministre de la marine a cherché à expliquer la cause de cet incendie en l'attribuant au hasard; mais cette explication se trouve contredite par le fait lui-même, car il a été constaté que le feu avait éclaté en plein jour en quatre endroits différents; aussi l'explication donnée par le gouvernement n'a-t-elle été acceptée par personne, et on a cru généralement que cet incendie était dû à l'infidélité et au crime. (A gauche : Oui, oui ! c'est vrai !)

Qu'a fait cependant l'administration pour rechercher les causes de ce désastre ? Rien. Tout à l'heure M. le ministre de l'intérieur disait que c'était M. le ministre de la marine qui avait donné l'ordre de poursuivre les faits qui s'étaient passés à Rochefort.

Malheureusement ce fait est démenti par la déposition du contrôleur de la marine, entendu comme témoin dans cette affaire, qui disait qu'après avoir signalé les fraudes qui se commettaient journellement à l'autorité administrative, voyant que ses plaintes n'avaient aucun résultat, et que les moyens ordinaires ne suffisaient plus, il s'était adressé au procureur du roi. Voilà un fait précis et dont on ne peut contester la sincérité. (Très bien !)

Ce ne sont pas les seuls exemples de l'incurie ou de l'inertie de l'administration, et puisque l'on a parlé des chemins de fer, qu'il me soit aussi permis d'en dire un mot.

Quand, l'année dernière, nous avons vu tant de compagnies se former pour soumissionner des lignes de chemin de fer, nous avons éprouvé un sentiment pénible en voyant des hommes haut placés entrer dans ces compagnies : parmi ces hommes, il y en avait sur lesquels l'administration n'avait aucune influence à exercer; mais il y en avait d'autres sur lesquels elle avait de l'autorité; j'ai conjuré le gouvernement d'user de cette autorité. Savez-vous ce qui m'a été répondu : Eh ! mon Dieu, si nous n'avons à la tête des compagnies que des banquiers et des capitalistes, nous ne sommes [illegible] leur moralité.

L'administration n'a donc pris aucune mesure pour [illegible] Qu'en est-il arrivé ? le voici. Je sais bien qu'il y a des [illegible] loyalement rempli leurs engagements; mais il y en a d'[illegible] devenues adjudicataires, ce sont, de leur plein gré, [illegible] c'est-à-dire qu'elles ont manqué à leurs engagements.

D'où est venu ce résultat ? De ce que l'on a pris des [illegible] de fortune; de ce qu'on comptait sur des primes pour pou[illegible] les actions qu'on avait prises. Mais quand les primes ont disparu, [illegible] pu se vendre, et aujourd'hui il est une compagnie qui a demandé [illegible]

la fortune, dont on fait partie aujourd'hui et d'où l'on sera évincé demain ?

Une réforme électorale donnerait au pouvoir moins de stabilité qu'il n'en a ? Trouvez-vous donc qu'il en ait trop ? Puis, où s'arrêteront vos exigences ? Si l'on vous donne aujourd'hui ce que vous demandez, demain vous demanderez davantage.

Vous nous faites des reproches sur divers points; vous blâmez l'immoralité, nous la blâmons aussi; seulement, il s'agit de savoir où elle est.

Vous nous demandez ce que nous faisons pour les pauvres des campagnes qui sortent des écoles ? Vous devriez plutôt nous remercier de leur avoir ouvert des écoles. (Très bien ! au centre.)

Quant aux chemins de fer, il est vrai qu'il y a eu des avortements et des mécomptes. Mais vous vous rappelez ce qui a été dit lors de la concession des chemins. A entendre l'opposition, les produits devaient être immenses, fabuleux. Nous semions des milliards sous les pas des concessionnaires. En vain le ministre a cherché à réduire ces exagérations, on ne l'a pas écouté; on nommait nos craintes un pessimisme intéressé. (Agitation extrême à gauche.)

Ne parlez donc plus d'agiotage, ne nous accusez plus surtout d'y avoir prêté les mains, car nous avons tout fait pour le prévenir, et c'est vous qui, par vos exagérations hostiles au ministère, avez poussé l'esprit public dans cette voie fatale. (Bruyantes dénégations à gauche.)

M. MAUGUIN. En 1832, j'ai demandé et obtenu que le cens électoral fût descendu à 200 fr. (Ah ! ah ! Longue et bruyante interruption.) Je dis à cette occasion que si ce chiffre était inscrit dans la loi, la France pourrait être le pays le plus libre du monde. (Longue interruption.)

UNE VOIX. Dites-en votre *meâ culpâ*. (Rires et bruits.)

M. MAUGUIN. Je croyais qu'un corps électoral suffisamment nombreux serait l'expression sincère et complète de l'opinion du pays.

Je croyais que la France, en mère impartiale et tendre (Eclats de rire aux centres), tendrait ses mains aux classes laborieuses, et leur dirait : A vous le travail, mais à vous aussi l'honneur et l'espoir d'arriver, tôt ou tard, au partage de nos droits. (Interruption prolongée.)

M. CRÉMIEUX. Nous reviendrons peut-être cette année sur la réforme électorale. (Exclamations aux centres). Du moins, cette grave question est digne de l'intérêt de la Chambre; et elle pourrait s'en occuper, fût-ce même à l'occasion de l'adresse. (Bruits divers.) Toutefois, je ne m'occuperai pas maintenant de cette grave question pour laquelle je fais ici toutes réserves.

Un certain nombre de membres de cette Chambre ne faisaient pas partie de la dernière législature. Un grand nombre en faisait partie. Je crois donc devoir rappeler ce qui s'est passé à cette époque. L'opposition a protesté vivement contre le système présenté par le gouvernement : elle avait compris qu'il appartenait à l'Etat de prendre la direction des chemins de fer. (Rumeurs au centre.)

La Chambre a cru devoir confier cette direction à des compagnies.

Qu'en est-il résulté ? C'est que nous avons vu des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé entrer dans les administrations de chemins de fer, et exposer ainsi leur nom et leur haute position. Qu'avez-vous fait alors ? Vous avez adopté un amendement par lequel il était dit que les pairs de France et les députés ne pouvaient entrer dans des compagnies; car vous aviez pensé que s'il en était autrement, on vendrait à la Bourse, non pas des actions de chemins de fer, mais des actions de MM. un tel et un tel; qu'on vendrait le pair de France, qu'on vendrait le député, parce que la compagnie prendrait le nom de son chef.

M. le ministre nous a dit que ce qui avait amené la crise des chemins de fer, c'était l'exagération des bénéfices présumés.

Si j'examine maintenant ce qui a eu lieu pour le chemin de fer du Nord, je vois que le gouvernement n'avait tenu aucun compte des intérêts du pays. Il avait d'abord proposé d'abandonner la ligne pour 72 ans, en abandonnant aussi à la compagnie pour 120 millions de travaux déjà exécutés. Ce n'est que par suite des réclamations de l'opposition que nous avons obtenu que la concession fût réduite à un temps beaucoup plus court, et que la compagnie remboursât les travaux qu'on voulait d'abord lui donner.

Vous avez vu aussi le scandale des primes à l'occasion de ce chemin. Les primes, au moment de l'adjudication, se sont élevées de 450 à 500 fr. Le ministère nous disait : les travaux que nous exécutons attirent les capitaux étrangers; et nous lui disions, nous, ils attirent les capitaux anglais; car les Anglais prennent des actions, c'est-à-dire qu'ils versent 125 fr. par action; ils les vendent ensuite avec une prime de 400 ou 500 fr., et les acheteurs ont sur la place en emportant nos millions.

Voilà ce que l'incurie du gouvernement a fait, et voilà ce que nous devons hautement blâmer. L'amendement proposé apprécie comme elle doit l'être la conduite du ministère, et je voterai pour l'amendement. (Très bien ! très bien !)

Voix nombreuses : Aux voix, aux voix !

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je disais qu'il soit bien entendu qu'en votant pour le paragraphe de l'adresse, je n'entends voter ni pour ni contre les réformes qui pourront être proposées plus tard. (Aux voix ! aux voix ! — Agitation.)

L'amendement de MM. de Beaumont, L. de Maleville et Bethmont est mis aux voix au scrutin de division.

Les voix se répartissent ainsi :

Pour,	130
Contre.	243

L'amendement est rejeté.

La séance est levée à sept heures, et la suite de la discussion renvoyée à demain. On s'occupera ensuite, s'il y a lieu, du projet de loi sur les bureaux de bienfaisance et du projet de loi sur le cabotage pour le transport des grains.

ADDITION AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'HIER. — Nous reproduisons, d'après le *Moniteur*, la lettre, lue hier par M. Bureaux de Puzy, et écrite par un membre du bureau de la guerre aux commissaires des subsistances en Algérie, pour les engager à ne pas chicaner M. de Rothschild sur la qualité des marchandises fournies par lui :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Paris, le 27 novembre 1846.

Monsieur l'intendant, par ma dépêche du [illegible] novembre courant, je vous ai fait connaître qu'en vertu des ordres que je lui ai donnés, la maison de Rothschild avait à verser sur Oran 15 000 quintaux métriques de blé étranger.

Vous avez dû prescrire en conséquence toutes les dispositions de nature à assurer l'emmagasinement et la conservation de ces denrées.

Mais, au moment où les livraisons vont commencer et se succéder à peu près sans interruption, il m'a paru nécessaire de vous engager à informer MM. les sous-intendants militaires qui seraient appelés à reconnaître les divers chargements attendus, que je verrais avec satisfaction que les détails qui se rattachent à cette opération n'entraînassent aucune perte de temps, et ne fussent l'objet, tout en demeurant dans la ligne des devoirs qui lui sont tracés, d'aucune exigence qui pût révéler des rigueurs inopportunes.

Vous aurez donc, Monsieur l'intendant, à donner des instructions dans ce sens à MM. les fonctionnaires de l'intendance auxquels vous avez confié le soin de surveiller les versements qui vont s'effectuer.

MM. de Rothschild, ayant un représentant à Oran, les livraisons seront faites par ses soins et seront le sujet d'une constatation officielle, dans le cas où il y aurait lieu d'en prononcer le rejet, en tout ou en partie.

Vous ferez acquitter le montant du fret, après l'admission de la denrée, par le comptable réceptionnaire, en main des capitaines porteurs des connaissements et des chartes-parties, et les dépenses qui en résulteront seront comprises dans les frais éventuels d'exploitation. Si, par le fait de l'administration ou par suite des difficultés que peut occasionner l'arrivée simultanée de quelques navires, il devenait impossible d'opérer le déchargement d'un ou de plusieurs d'entre eux dans les conditions stipulées par les chartes-parties, les indemnités qu'occasionneraient les sanctions forcées entreront dans le décompte à établir pour le fret, et seront acquittées comme lui.

Je désire que des instructions très formelles soient données à cet égard, afin d'éviter des conflits que je veux prévenir avant tout.

Le pair de France, ministre secrétaire d'État de la guerre.

Pour le ministre et par son ordre :

Le maître des requêtes, directeur de l'administration,

EVRARD.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. à Tlemcen.—Nous regrettons bien la note de la fin. C'est si plein d'intérêt que nous aurions voulu insérer. Les amitiés de plusieurs d'ici au camarade A. Vous tiendrez vos promesses, nous y comptons.

M. M. à Toulon. — Nous avions déjà acheté une partie. Nous attendrons pour le reste et pour l'expédition.

M. G. à Toulouse. — Nous ne faisons traite que pour 101,95. Veuillez rappeler à notre ami L. que son billet est payable à Toulouse, et lui sera présenté à son échéance.

M. M. à Decize. — Reçu les 108. — Le prov. est en balance. — MM. M. et J. ont raison. On a porté par erreur à Mme Jo. les 6 qui concernaient M. J. — On ne perd pas de vue votre affaire; mais vous avez eu tort de ne pas mettre en jeu tous les moyens à votre portée.

M. B. à Laflèche. — Reçu les 52. — 1° Nous apostillons. — 2° Non.

A B. D. à Montpellier.—Votre ville a produit un livre excellent : *Petit manuel d'éducation première, par une inspectrice de salle d'asile.* Envoyez-nous cet ouvrage, ou indiquez-nous le libraire dépositaire à Paris.

L'un des gérants : F. CANTAGREL

— 3 p. 0/0.	»	24 3/4	— d° 1842.....	»	402 »»	Mont. à Tr.	580	»»
Dette intérieure.	»	30 5/8	— Banque....	»	907 50	Paris-Lyon	468	75
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»	»»»» »»	Bord-Teste	»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT........	»	1172 50	Zinc V. M..	»»»»	»»
HAITI.........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	385 »»	Lin Maber	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	847 50	Orléans à Vierzon.	567 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	660 »»	— à Bordeaux	532 75
Paris à Orléans...	1227 50	Marseille à Avign.	417 50	Nord.............	606 75
— à Lyon.....	437 50	Paris à Strasbourg	466 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

Le succès de l'**HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE**, par *M. Louis Blanc*, a déjà dépassé les espérances des amis de l'auteur. On sait que dix mille exemplaires ont été vendus dans la première journée. Ce succès prodigieux s'explique par la réputation de l'écrivain auquel nous devons déjà l'*Histoire de dix ans*, et par l'intérêt irrésistible qui s'attache au sujet de l'ouvrage. Le premier volume seulement est en vente, et ce volume est à lui seul une bibliothèque; il représente un millier de volumes et renferme tout un système historique et philosophique, tracé avec une grande hardiesse et développé avec toute la puissance et tout l'éclat du talent dont M. Louis Blanc a donné tant d'autres preuves. C'est surtout, on le sait, dans les tableaux que M. Louis Blanc excelle, et son livre est une riche galerie, où l'on voit se produire sous leurs traits les plus saillants les personnages, les évènements, les idées et les drames qui ont tour à tour occupé la scène. Du reste, une œuvre aussi forte demande un examen approfondi.

Spectacles du 12 février.

8 h. **OPÉRA.** — Robert Bruce.
8 h. »|» **FRANÇAIS.** — Le Vieux de la Montagne.
6 h. 1|2 **ODÉON.** — Agnès de Méranie, Une Année à Paris.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Gibby, le sultan Saladin.
7 h. »|» **ITALIENS.** —
6 h. »|» **VAUDEVILLE.** — En carnaval, Trois Rois, Poltron, Mlle Navarre.
6 h. »|» **GYMNASE.** — Irène, Jean, Petit-Fils.
6 h. 1|4 **VARIÉTÉS.** — 1re rep. le Filleul de tout le Monde.
8 h. 1|4 **PALAIS-ROYAL.** — Poudre, Amour et Biberon.
9 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — Calypso, Marie, Tableaux.
8 h. 3|4 **AMBIGU.** — La Closerie des Genêts.
6 h. 1|4 **GAITÉ.** — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »|» **CIRQUE.** — La Révolution française.
6 h. 3|4 **COMTE.** — Augusta, Minette la Bouquetière, Monte-Cristo.
5 h. 1|2 **FOLIES.** — La Planète, la Belle, le Médecin, le Matin et le Soir.
5 h. 1|4 **DÉLASSEMENTS.** — Danseur, une Chambre, Marceline, Un Nom.
6 h. 1|2 **BEAUMARCHAIS.** — Bonne Fée, Choix, Mélanie, Orpheline.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 12 FÉVRIER.

Séance de la Chambre.—Vote de l'Adresse.

M. de Genoude a commencé la séance par un discours assez étendu en faveur du suffrage universel. Les centres ont constamment étouffé sa voix par leurs conversations particulières. Personne n'a répondu aux paroles de l'honorable orateur, excepté un député de la gauche, qui s'est levé un instant pour dire que lui et ses amis étaient toujours libéraux.—Il disait vrai; la gauche est encore libérale, ni plus ni moins que sous la Restauration; c'est pourquoi elle est toujours en arrière et n'a aucune influence ni dans la Chambre ni dans le pays.

L'Adresse a été votée par 248 voix, cinq voix de plus que sur l'amendement Duvergier de Hauranne.

Parmi les députés qui ont voté pour l'Adresse, on a remarqué deux membres de l'opposition, dont l'un a un fils nommé récemment préfet de l'un de nos départements.

VOTE DE LA LOI SUR LE CABOTAGE.

Après ce vote, la Chambre a adopté un projet de loi qui autorise les navires et les bateaux étrangers à faire le cabotage pour transport de grains entre les divers ports français jusqu'au 31 juillet prochain.

M. Ducos et M. Demesmay ont demandé, le premier que l'Etat employât ses navires pour le transport des grains, attendu que le nombre des navires français et des navires étrangers était insuffisant; le second, qu'il prêtât des chevaux d'artillerie pour organiser un service de remorquage sur le Rhône, afin de faire concurrence aux compagnies de bateaux à vapeur qui ont élevé le fret de 8 à 9 fr. par hectolitre.

Les ministres n'ont pas agréé ces propositions, et M. Terme, maire de Lyon, a combattu la seconde, sous prétexte qu'on paralyserait ainsi les services des bateaux à vapeur. Puisqu'on ne veut rien faire dans ce sens, il est inutile de prouver la futilité de cette objection.

M. Mauguin a eu le courage d'attaquer les circulaires ridicules, tardives et mensongères adressées aux préfets, de septembre à novembre, par le ministre de l'agriculture, sur le déficit de la récolte, et de faire remarquer que ce ministre et ses agents avaient eu le tort de connaître beaucoup trop tard un état de choses que les agriculteurs et la presse agricole avaient signalé aussitôt qu'il s'était manifesté.

Nous disons: *M. Mauguin a eu le courage*; en effet, M. Duchâtel n'a pu supporter avec patience cette attaque qui stigmatisait sa paresse et celle de son collègue; plein de colère, et appuyé par les clameurs de deux cents députés, il a accablé d'injures M. Mauguin, en l'accusant de vouloir, dans ces circonstances difficiles, augmenter l'irritation des populations contre le gouvernement.

Si M. le ministre de l'intérieur s'était contenté de faire observer à M. Mauguin qu'il était peut-être fâcheux de soulever en ce moment une question de responsabilité ministérielle qui animât les populations contre les autorités, nous aurions pu accepter ce moyen dilatoire; mais puisqu'il le prend sur un ton si haut et qu'il répond par l'injure aux observations qui lui sont faites, nous nous joindrons à M. Mauguin et dirons avec ce dernier, parce que c'est la vérité, qu'il y a eu paresse et incurie coupable de la part de M. Duchâtel et de M. Cunin-Gridaine.

Les ministres n'ont pas su... bien plus, ils n'ont pas voulu savoir: la disette troublait leur quiétude, et ils ont refusé de croire aux rapports qui leur ont été adressés officiellement par leurs propres agents. La circulaire par laquelle M. le ministre de l'agriculture a annoncé qu'il se décidait enfin à faire une enquête est du 1er septembre, et dès avant cette époque une foule de gens n'avaient pas eu besoin de l'enquête pour savoir la vérité; les journaux spéciaux de l'agriculture annonçaient ce qui se passait, et dans la *Démocratie pacifique* du 10 août on trouve des renseignements étendus sur ce sujet.— Nous ne relèverons pas les nombreuses *erreurs* que contenaient les circulaires ministérielles; le journal *la Presse* en fit dans le temps bonne justice.

La colère de M. Duchâtel était donc très déplacée. Il est certaines circonstances où un ministre peut *prier* qu'on ne rappelle pas ses fautes, et cela au nom de l'intérêt et de l'ordre publics; mais il est *absurde*, il est *odieux*, il est *criminel* (pour nous servir des expressions appliquées par M. Duchâtel à M. Mauguin), qu'il se fasse un rempart de ses fautes mêmes et de sa nonchalance pour écraser ses adversaires.

Quant au fond de la question, tout en reconnaissant qu'une plus grande sollicitude de la part des ministres eût décidé une introduction plus forte et plus prompte en France des grains étrangers, nous ferons remarquer que ces blés, eussent-ils été dirigés vers notre pays dès le mois d'août, la disette n'eût pas été atténuée sensiblement, et les prix n'eussent pas été beaucoup plus bas.

La disette engendre le jeu, la spéculation, l'accaparement; les approvisionnements qui arrivent après la constatation d'une mauvaise récolte, fussent-ils en quantité suffisante pour remplir le déficit, ne peuvent empêcher l'élévation des prix, et par conséquent les souffrances de la population; à plus forte raison quand ces approvisionnements ne sont pas suffisants.

Eh! bien, il est à nos yeux quelque chose de plus grave encore à reprendre dans les paroles de M. Duchâtel que ce que nous avons relevé, c'est l'aveuglement incroyable avec lequel nos hommes d'État, en face de la disette, en face de l'impuissance du commerce à prévenir cette disette et à prévenir une élévation de prix désastreuse, déclarer persister à s'en rapporter au commerce pour l'approvisionnement du pays et refuser d'y entremettre le gouvernement.

Un établissement régulier de greniers de réserve peut seul prévenir la disette. Ainsi, d'où viennent en grande partie les grains apportés à Marseille dans ces quatre derniers mois? — d'Odessa. De quelle récolte faisaient-ils partie? Est-ce de celle de 1846? — Non. C'était de celle de 1845. Ces blés sont restés une année entière à Odessa sans être vendus. Le commerce n'a commencé à les acheter que lorsque la disette dans notre pays a été bien constatée. Alors on s'est précipité sur cette récolte de 1845; le prix a haussé;—on s'est précipité sur les vaisseaux, le fret a haussé.—On a dirigé promptement les grains sur la France; pour les voiturer dans l'intérieur, le prix de transport a haussé. — Ce secours extérieur s'est trouvé grevé de frais énormes, sans compter les bénéfices des marchands, et nos populations souffrent à côté d'immenses amas de grains, parce que ces grains sont trop chers.

Avec des greniers de réserve, toutes ces complications eussent été évitées; les achats se seraient faits avec une sage lenteur, sans encombrement, sans précipitation, et quand même l'objection de nos adversaires serait vraie (et nous le nions formellement), quand même le Gouvernement achèterait et manutentionnerait la denrée plus chèrement que les particuliers, jamais, quelque chères que lui fussent revenues ses opérations, jamais elles n'auraient porté le grain au double de sa valeur normale, comme il arrive actuellement des approvisionnements faits par la main avide du commerce.

L'attitude du ministère nous a fait comprendre qu'il est désormais inutile d'attendre du gouvernement aucune mesure efficace de prévoyance; nous nous tournons donc vers les municipalités, en les conjurant de veiller elles-mêmes dans l'avenir au sort de leurs concitoyens et de chercher à secouer les préjugés d'une fausse science qui, pour enrichir les commerçants, a écrit sur son drapeau: *Imprévoyance sociale*.

Le coup d'État de l'Archevêché de Paris.

Encouragé par les concessions que chaque jour il arrache à la faiblesse du gouvernement, le haut clergé recommence ses entreprises contre l'Université.

Depuis la restauration des études classiques en France, les chefs d'institution de Paris faisaient donner l'instruction religieuse à leurs élèves, dans leurs établissements mêmes, par des prêtres de leur paroisse, choisis par eux de concert avec les curés et l'autorité supérieure ecclésiastique. On évite ainsi les déplacements dont tout le monde saisit les inconvénients.

Les jours et heures consacrés à l'enseignement catholique sont réglés de manière à se concilier avec les autres études, et particulièrement avec les exercices des collèges. Chefs d'institution et curés prenaient à cœur de choisir les ecclésiastiques que leur âge, leur expérience, leurs idées, leur caractère rendaient plus propres à la délicate mission qu'il s'agissait de leur confier; des hommes déjà mûrs, nécessaires pour imposer, non pas seulement à des enfants, mais à des jeunes gens de 15 à 20 ans, libéralement élevés.

La connaissance et l'expérience du monde sont utiles, nécessaires aux prêtres chargés de former, non des moines, mais des jeunes gens destinés à suivre toutes les carrières du siècle. Il importe surtout que les fonctions d'aumôniers n'introduisent dans les établissements universitaires que des ecclésiastiques sages, modérés, intelligents, étrangers aux passions ultramontaines et jésuitiques qui ameutent une partie du clergé contre l'Université. M. l'archevêque de Paris ne veut plus qu'il en soit ainsi.

Une circulaire toute récente, par lui adressée aux curés du dio-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 13 FÉVRIER 1847.

CRITIQUE ET POLÉMIQUE LITTÉRAIRE.

Chien-Caillou, Fantaisies d'hiver,

PAR CHAMPFLEURY. — 1 vol. in-12.

Les *Fantaisies d'hiver* forment le premier des quatre volumes que l'auteur se propose de publier en 1847, un au début de chaque saison.

Ce volume se compose de deux parties diverses, pour le mérite du moins, sinon pour la forme, une nouvelle: *Chien-Caillou*, et divers morceaux de prose, récits ou fantaisies.

Ce que signifie le titre de *Chien-Caillou*: l'auteur ne vous le dira pas, il l'ignore; il est de ceux qui regardent le soleil et les fleurs, rient du bourgeois qui passe, puis vont s'asseoir à leur bureau, demandant à leur plume de faire éclore la pensée.— Un lapin, un graveur, deux pauvres pécheresses bien naïves, un brocanteur de tableaux, voilà les personnages de son récit. — Une mansarde meublée d'un lit, d'une échelle et d'une gravure de Rembrandt, voilà la mise en scène. C'est une historiette toute simple, toute courte, toute vraie d'amour et de misère, qui fait sourire et qui fait pleurer, une page de Sterne en ses bons jours, un diamant perdu dans un monceau de verroterie.

La verroterie, c'est le reste du livre; ce sont les *Souvenirs d'un Croquemort*, *la Morgue*, *le Maire de village*, etc. La muse de la fantaisie est capricieuse, M. Champfleury l'a trouvée un jour favorable; mais depuis elle a fait la prude; ne pouvant se soumettre à ses rigueurs, il l'a violée. Elle l'en a puni: au lieu du caprice imprévu, ce qu'il y a de plus gracieux dans l'art, elle lui a donné le caprice prémédité, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus froid.

D'où provient cette grande différence entre les divers morceaux du volume? Du hasard? Non, le hasard n'est pas si régulier; il n'aurait pas produit six mauvais contes contre un bon. Cette différence provient de ce que le premier est socialiste et que les autres ne le sont pas.

N'allez pas en conclure que M. Champfleury est des nôtres et que la foi l'a soutenu. Nul parmi notre insoucieuse jeunesse littéraire n'affiche un plus superbe dédain pour toute théorie philosophique ou sociale, nul ne sacrifie plus volontiers l'idée à la forme, nul ne professe plus que lui le culte de l'art pour l'art.

S'il a été socialiste une fois, c'est à son insu; mais du jour où il a touché une idée sociale, il s'est trouvé illuminé; il a fait de l'art et non du métier. L'art, c'est la réalité reproduite au point de vue du beau, mise en présence de l'idéal. Or, au point où en est la civilisation, il est impossible de peindre fidèlement ce qui est, d'être vrai, sans qu'il en ressorte la nécessité d'une réforme sociale. Tout ce qui ne produit pas cet effet est nécessairement faux, et froid par conséquent.

Cette école littéraire, qui préfère la forme à la pensée, n'est pas nouvelle du reste; nous la trouvons partout dans l'histoire, et toujours, qu'on le note bien, non pas en avant du mouvement, mais en arrière. C'est elle qui, au moyen-âge, torturait la langue pour en tirer des combinaisons bizarres; elle qui, au dix-septième siècle, enfantait le langage des précieuses, et, au dix-huitième, le jargon des faiseurs de petits vers.

Veut-on un exemple de l'identité des résultats produits par cette théorie au dix-septième et au dix-neuvième siècles? Nous n'avons pour cela qu'à comparer une page de M. Champfleury avec une page de... Cyrano de Bergerac, par exemple. Voici ce qu'on lit dans les *Fantaisies d'hiver*:

« La Morgue aime la Seine, car la Seine lui fournit des épaves humaines.

» Ce qu'elles consomment à elles deux, ces terribles receleuses, on l'ignore; mais le nombre en est grand.

» Elles ne tiennent pas à avoir des amants beaux et coquets, roses et blonds. Ouich! elles veulent la quantité.

» Aussi la Morgue s'entend-elle avec la Seine pour défigurer les hommes, afin de les garder le plus longtemps possible.

» Quand la Seine empoigne un homme, elle vous le prend au collet comme un sergent de ville et l'emmène dans son lit. Les matelas de ce lit sont rembourrés de tessons de bouteilles, de bottes moisies, de clous rouillés, de chiens et de chats sans poils, enfin la quintessence des immondices de Paris, la ville aux immondices.

» La Seine est capricieuse comme une femme; elle a des fantaisies. Elle garde son nouvel amant quelquefois un jour, quelquefois une semaine, quelquefois un mois, selon que le cavalier lui plaît. Puis, fatiguée, elle le lâche en le parant de ses couleurs. Il revient vert ou jaune.

» Alors la Morgue ouvre ses grands bras et s'empare des restes de la Seine. Elle commence par ôter au cavalier ses habits qui pleurent.

» Elle l'étend sur un lit de pierre après l'avoir bien nettoyé, bien lavé, bien *ficelé*, disent quelques-uns.

» Et tous les jours la Morgue ouvre ses portes au public. Elle ne craint pas, l'impudique, d'accuser le nombre de ses amants! »

Nous prenons la citation de Cyrano, à l'ouverture du livre, t. Ier, 1re lettre, sur l'hiver; voici comment l'auteur s'exprime:

« C'est à ce coup que l'hiver a noué l'aiguillette à la terre; il a rendu la matière impuissante, et l'esprit même, pour être incorporel, n'est pas en sûreté contre sa tyrannie. Mon âme a tellement reculé sur elle-même, qu'en quelque endroit aujourd'hui que je me touche, il s'en faut plus de quatre doigts que je n'atteigne où je suis. Je me tâte sans me sentir; et le fer aurait ouvert cent portes à ma vie, auparavant que de frapper à celle de la douleur. Enfin nous voilà presque paralytiques, et cependant, pour creuser sur nous une plaie dans une blessure, Dieu n'a créé qu'un baume à notre mal: encore le médecin qui le porte ne saurait arriver chez nous qu'après avoir délogé de six maisons. Ce paresseux est le Soleil. Vous voyez comme il marche à petites journées; il se met en chemin à huit heures, et prendre gîte à quatre. Je crois qu'à mon exemple il trouve qu'il fait trop froid pour se lever si matin; mais Dieu veuille que ce soit seulement la paresse qui le retienne, et non pas le dépit. Car il me semble que depuis plusieurs mois il nous regarde de travers....

» L'hiver ne s'est pas contenté d'avoir ôté la langue à nos oiseaux, d'avoir déshabillé nos arbres, d'avoir coupé les cheveux à Cérès, et d'avoir mis notre grand'mère toute nue. Afin que nous ne puissions nous sauver par eaux dans un climat plus doux, il les a toutes renfermées sous des murailles de diamant, et de peur même que les rivières n'excitassent par leur mouvement quelque chaleur qui nous pût soulager, il les a clouées contre leur lit....

» Les hommes, épouvantés des prodiges de cette effroyable saison, en tirent des présages proportionnés à leur crainte. S'il neige, ils s'imaginent que c'est peut-être au firmament le chemin de lait qui se dissout; que cette perte fait de rage écumer le ciel, et que la Terre, tremblant pour ses enfants, en blanchit de frayeur. Ils se figurent que l'Univers est une tarte que l'hiver, ce grand monstre, sucre pour l'avaler: que peut-être la neige est l'écume des plantes qui meurent enragées, et que les vents qui soufflent le froid, sont les derniers soupirs de la nature agonisante.....

» Là, sous le robinet d'une fontaine, le gelé porteur d'eau contraint son cœur, en soufflant, de rendre à ses mains la vie qu'il leur a dérobée; là, contre le pavé, le soulier du marcheur fait plus de bruit qu'à l'ordinaire, parce qu'il a des cloches aux pieds; là, l'écolier fripon, une pelote de neige entre les doigts, attend au passage son compagnon pour lui noyer le visage dans un morceau de rivière. Enfin, de quelque côté que je me tourne, la gelée est si grande, que tout se prend, jusqu'aux manteaux. A dix heures du soir, le filou morfondu sous un auvent, grelotte et se console, lorsqu'il regarde le premier passant, comme un tailleur qui lui apporte son habit, etc., etc. »

N'est-ce pas absolument la même tournure d'esprit, la même recherche pénible d'expressions, les mêmes jeux de mots, la même absence de pensée? — Eh bien! les deux tiers des *Fantaisies d'hiver* sont dans ce ton.

Que M. Champfleury rompe avec une théorie qui l'inspire si mal, qu'il fasse moins il des œuvres sérieuses, et qu'il étudie; tout un horizon s'ouvrira pour lui, et il ne sera plus réduit, faute de sujets, à se contenter de misérables jeux de mots sur la Morgue et les croquemorts.

J. FLEURY.

Guerre d'un Paysan, à propos de la Guerre des Paysans.

A Monsieur CHARLES TOUBIN, du *Corsaire-Satan*,

Vous passez pour un homme d'esprit. En cette qualité, le rédacteur en chef du *Corsaire* vous a chargé de rendre compte d'un crime, je

[illegible], par les [illegible], plus entière-ment à sa dévotion et à ses ordres que les prêtres actuels des paroisses, qui restent formellement exclus à l'avenir des fonctions d'aumôniers (article 2 de la circulaire). Les sujets plus soumis, plus dociles, ne relevant que de lui (article 1er), que Monseigneur entend substituer aux suspects des paroisses, ce sont les jeunes prêtres sortant de la maison de hautes études, récemment formée dans l'ancien couvent des Carmes (acheté il y a deux ans, au prix de 600 000 fr.) Elevés, façonnés par Monseigneur, pénétrés de son esprit, de ses idées ou des idées de ceux qui se cachent derrière sa robe épiscopale, placés sous sa complète et absolue dépendance, ces jeunes lévites obéiront aveuglément à toutes les impulsions qui leur seront données, à tous les commandements qui leur viendront de l'archevêché ou de ses inspirateurs.

Ils y obéiront avec la docilité du sujet soumis à un maître absolu, avec l'ardeur de l'apostolat ajoutée à celle de la jeunesse. Si le supérieur visible et officiel, ou les supérieurs véritables et cachés, veulent que l'hôte de l'établissement universitaire y fasse l'inquisition au profit de la pensée soi-disant religieuse, cours, doctrines, professeurs, deviendront l'objet d'une minutieuse et permanente surveillance. En mettant de côté le confessional, les questions adressées aux élèves en dehors du tribunal de la pénitence, et tous les autres moyens d'investigation, fourniront sur la tenue de l'établissement, l'enseignement, le caractère et la vie privée des maîtres, toutes les lumières que pourra désirer la police de Monseigneur. Si en raison de ces renseignements, la chambre noire de la rue des Postes, la congrégation de l'Index ordonne à son délégué d'accuser tel professeur, de se plaindre de tel cours, de poser, sous menace d'une demande de passeports, tel ultimatum intolérable: tout ordre donné sera ponctuellement et aussitôt exécuté. Disons tout en deux mots: Etrangers les uns aux autres, sans autre lien entre eux que les rapports généraux qui unissent tous les prêtres, les aumôniers actuels se contentent de remplir, chacun de son côté, dans la mesure de leur zèle et de leur capacité, la sainte mission qui leur est confiée.

Milice dévouée de l'archevêché et d'une autre puissance, les jeunes et nouveaux aumôniers seront, que l'on nous passe le mot, autant de garnisaires introduits dans les établissements de l'Université pour les miner sourdement, lentement, persévéramment, si l'on veut travailler sous terre; pour en ouvrir les portes à l'ennemi, si l'on veut un beau jour donner l'assaut en plein soleil. Plutôt que d'admettre cette cohorte, les chefs d'institution de Paris ont pris vis-à-vis les uns des autres l'engagement formel de conduire leurs élèves à leurs paroisses respectives. Mais chacun peut comprendre combien cette mesure les gênera. Les églises paroissiales sont souvent situées à une distance considérables des pensions, inconvénient grave dans la saison mauvaise : presque toutes les églises sont excessivement froides, inconvénient plus grave encore pour des enfants délicats, maladifs, indisposés. Les chefs d'institution prennent soin, comme il a été dit plus haut, de combiner les jours et heures des instructions religieuses avec les exigences des autres études, et principalement avec les exercices des collèges.

Que les chefs d'institution et les maîtres de pension soutiennent avec fermeté et sans se désunir, les droits et l'esprit de l'Etat et de la Société laïque, attaqués en leur personne, et ils triompheront de la faiblesse d'un pouvoir qui voudrait bien renouveler l'alliance du trône et de l'autel, aussi bien que des calculs ambitieux de la ligue cléricale. Dans la lutte à laquelle l'archevêque vient de les provoquer, les chefs d'institution seront soutenus par le clergé des paroisses, plus impatient qu'on ne pense de l'autocratie anti-canonique des évêques, et que la circulaire de M. Affre place en réalité dans un état de suspicion injurieuse.

Le temps n'est pas loin où il faudra bien compter aussi avec la démocratie de l'église, et donner à trente mille prêtres des garanties qui ne sauraient leur être refusées sans indignité, et que les progrès de l'esprit de liberté leur feront restituer.

M. Jules Simon, candidat de l'opposition constitutionnelle au collége de Lannion, vient d'adresser aux électeurs une circulaire dans laquelle nous remarquons plusieurs passages d'un libéralisme aussi avancé que bien entendu.

M. Jules Simon commence par se prononcer en faveur de la double réforme parlementaire et électorale. Nous le voyons avec plaisir fonder la réforme électorale sur ce principe « que le choix d'un re- » présentant est pour les citoyens, non pas un privilége, mais un » droit sacré, et que ce droit ne peut être restreint dans son exer- » cice que lorsque l'incapacité absolue d'en faire usage est mani- » feste. »

Nous applaudissons à cette proclamation du droit commun, et nous n'avons non plus que des éloges pour les déclarations suivantes :

..... Envoyé par vous à la Chambre, je m'opposerais de tout mon pouvoir à ces libéralités qui vont enrichir encore des compagnies déjà opulentes, et qui se font en définitive aux dépens du pauvre; je refuserais sans hésiter les dotations princières; je demanderais une répartition des impôts qui pesât plus lourdement sur le luxe, pour épargner au moins les aliments nécessaires et les instruments de travail; je voterais surtout cette loi pour l'abolition de l'impôt du sel, rejetée par une aveugle économie, comme si ce qu'on donne à la terre était perdu!

Je l'avoue, Messieurs, la politique, à mes yeux, est le moyen et non pas le but. Le but, c'est l'amélioration du sort de ceux de nos concitoyens dont le patrimoine est insuffisant ou qui n'en ont d'autre que le travail. Je le demande à tous les hommes sensés qui suivent sans prévention la marche des affaires publiques: fait-on tout ce que l'on pourrait faire pour le travailleur et pour le pauvre? donne-t-on par les lois, par le gouvernement, par la distribution des emplois et des deniers publics, une part égale à toutes les classes de la société? Est-ce toujours, comme cela devrait être, la plus grande misère qui obtient les plus grands secours? A-t-on franchement pratiqué cette large pensée, que les impôts à adoucir sont ceux qui entravent l'agriculture et engraissent le fisc aux dépens de la véritable richesse du pays? Et même dans les entreprises de travaux publics, qui semblent devoir servir à l'intérêt de tous, n'a-t-on pas soin (la France entière le sait) de faire une part à ces industries coupables qui ruinent les sources du crédit, et pour enrichir quelques spéculateurs, compromettent les intérêts [illegible] rangs universitaires. Voici comment s'exprime dans la circulaire électorale le professeur chargé du cours de philosophie à la Sorbonne :

La liberté d'enseignement se rattache trop étroitement à celle de la pensée et de la conscience, pour que je ne la désire pas sincèrement et loyalement. Mais, je le dirai avec franchise, je ne suis pas pour *la liberté comme en Belgique.*

Je ne connais qu'une liberté, c'est la liberté réglée. En dehors de la surveillance de l'Etat, il n'y a plus qu'anarchie. Que tout citoyen soit libre d'ouvrir une école, pourvu qu'il ait les grades nécessaires et qu'il prouve d'ailleurs sa capacité spéciale, qu'il fasse cette preuve devant un jury qui offre toute garantie d'impartialité et de lumières; que les écoles libres soient mises, pour les certificats d'études, sur le même pied que les colléges de l'Etat : voilà, suivant moi, la liberté d'enseignement constituée. Que reste-t-il à l'Etat? Les grades et la surveillance. Mais qui donnera ces grades? les Facultés, c'est-à-dire des corps électifs, inamovibles, qui se recrutent où ils veulent, dans les écoles libres comme dans les écoles de l'Etat, en même en dehors de l'enseignement secondaire. Et qui exercera cette surveillance? Des fonctionnaires nommés par le ministre, à la vérité, mais chargés de constater les abus et de signaler les délits, non de les juger, et dont tout l'office se borne à faire appel, s'il y a lieu, à une juridiction impartiale.

Cette manière de voir ne s'éloigne guères, nos lecteurs peuvent s'en souvenir, du système qui a été développé dans la *Démocratie pacifique*. Bonne chance à M. J. Simon, s'il doit se montrer fidèle à ses engagements, et rien jusqu'ici n'autorise un soupçon sur la sincérité de ce candidat.

Constitution prussienne.

(Suite des pièces publiées par le journal officiel de Berlin.)

Ordonnance sur la convocation périodique du comité permanent des Etats et sur ses droits.

Nous, Frédéric-Guillaume, etc. ;

Art. 1er. Les comités permanents des Etats provinciaux se réuniront comme comité permanent des Etats réunis d'après la forme déterminée par les ordonnances du 21 juin 1842. Les princes autrefois immédiats dans la province de Westphalie, ainsi que ceux de la province du Rhin, sont autorisés à envoyer au comité permanent des Etats réunis deux membres choisis par eux, qui pourront prendre part à ces délibérations en personne ou par des mandataires choisis parmi l'ordre des seigneurs de la diète générale. En outre, un député à choisir par et parmi les membres du premier ordre ayant voix virile ou collective, se joindra au comité réuni des Etats de chacune des provinces de Prusse, de Brandebourg, de Poméranie et de Posen. Pour la province de Poméranie, le prince de Puthus occupera cette place sans élection, tant qu'il restera le seul ayant droit de la classe indiquée. Le choix des autres membres du comité a lieu à la diète générale dans la mesure des ordonnances du 21 juin 1842, par les représentants des provinces particulières dans le temps intermédiaire d'une diète générale à l'autre, jusqu'à présent dans chaque diète provinciale.

2. Le comité réuni des Etats est convoqué par nous aussi souvent que cela est nécessaire, et au plus tard après quatre ans depuis la clôture de la dernière assemblée, ou bien, s'il y a lieu, dans l'intervalle d'une diète générale dans le même délai après la clôture de cette diète.

---

veux dire d'un livre que j'ai commis à votre insu. Je vous remercie tout d'abord, et, comme en général la critique à la sauce piquante rehausse le goût d'un livre, je vous dois sincèrement de la reconnaissance.

Cependant, en galant homme, vous me permettrez quelques observations. Malgré les éloges que vous glissez sur ma personne, comme autant d'épines auxquelles on reconnaît les véritables roses, je ne suis pas moins votre victime. Comme jadis Abraham, vous m'avez étendu sur la claie de sacrifice, et votre coutelas est tout prêt pour m'égorgiller doucettement. Seulement le patriarche a remplacé sa victime par une bête, vous avez cru n'avoir pas besoin de ce changement. A moi donc de crier! Vous pardonnerez bien cette faible protestation à un homme exécuté. Dans notre société de hasard, j'ai rarement vu un pendu qui ne valût pour le moins celui qui le pendait.

Tout mauvais cas est niable. Il n'en est pas de même d'un livre, et je confesse en toute humilité avoir perpétré et exécuté sans complice la *Guerre des Paysans*. Parbleu! je sais bien que vous avez plus d'esprit, plus de talent, plus de style que moi. Je conviens solennellement que vous auriez fait ce même livre mieux que moi. Mais, après tout, ce n'est pas ma faute si j'en suis l'auteur et si vous n'en êtes que le critique. S. M. le hasard et la *Phalange* l'ont voulu ainsi, et si je n'avais pas le malheur d'être moi, par Jupiter, auquel vous me comparez, je voudrais être vous!

Vous me reprochez d'aimer trop mes amis et d'avoir une haine trop forte pour mes ennemis. Oui, Monsieur, je possède cette qualité, et j'en suis fier. Seulement tous les hommes d'esprit et de talent sont mes amis, ce qui fait que j'en ai très peu, même en vous mettant du nombre, et comme tous les sots sont mes ennemis, je ne parviendrai jamais à faire un bon livre.

Cependant je ne hais pas même mes ennemis. Loin de ressembler à Moïse, qui sacrifia 600 000 Israélites sous dans le désert, je les accepte dans mon système, absolument comme dans mon livre j'ai adopté Mélanchton et quelques bourgeois anoblis. Je crois qu'il y a dans la création une échelle de gradation qui conduit directement à la divinité.

On n'est jamais assez bon pour ne pas devenir meilleur, on n'a jamais assez d'esprit pour pouvoir se passer de celui des autres ; et à moins d'être Dieu, on n'est jamais assez haut pour ne pouvoir plus monter. Il y a donc, ce me semble, un système de transformation permanente dans le monde. D'après moi, le minéral peut devenir planète, la planète peut devenir animal, l'animal, oui, l'animal peut arriver jusqu'à l'homme, l'homme à son tour se transforme en ange, et l'ange se concentre en Dieu.

Je regarde donc les sots et le système constitutionnel à 500 fr. par député comme absolument nécessaires à la création. Ce sont d'ordinaire des ânes qui ont bien braillé, et qui pour récompense sont métamorphosés en hommes, avocats, députés et parfois en critiques; voilà pourquoi il y a des *ânes immortels*. Je ne les aime pas d'amitié, mais quand je les entends, je m'écrie avec Shakespeare: Bravo! âne! *bien braillé, âne!*

Vous me reprochez, en outre, d'être fouriériste et d'avoir une opinion trop personnelle (les Allemands diraient trop *subjective*) pour un historien. Oui, Monsieur, je suis fouriériste; je mérite encore le reproche d'avoir une opinion, et quand j'écris une histoire, je dis, comme vous l'indiquez, *cette histoire, c'est moi*. Que voulez-vous encore? Je ne suis pas artiste à ce point d'écrire avec les opinions des autres. Je prends le fait, je le tourne en tout sens pour trouver un point d'engrenage. Dès que je le trouve placé à ma convenance, je le saisis et je ne le lâche plus qu'il ne m'ait confié toutes ses pensées. Quand elles s'accordent avec les miennes, je les prends, mais je laisse les autres aux critiques comme vous. Il faut bien que tout le monde vive.

Mais vous êtes injuste, souverainement injuste, en m'accusant de partialité en faveur des paysans contre les aristocrates. D'abord, je ne reconnais qu'une seule aristocratie: c'est celle de l'esprit et de l'intelligence. Dans cette aristocratie, il n'y a ni privilége ni héritage, et tous ses effets sont salutaires. Cependant, après l'hommage rendu à cette aristocratie, mon cœur sympathise avec les opprimés, n'importe de quelle classe et de quelle nation, contre les oppresseurs, et pour dire toute mon opinion, je n'aime pas les opprimés qui ne se révoltent pas un peu.

Aussi longtemps que les hommes ne viendront pas au monde les uns avec fouet et éperons et les autres tout sellés et bridés, je n'accorderai la suprématie qu'à ceux qui ont le plus d'esprit et de cœur. N'oubliez pas que le mot *aristocratie* veut dire en grec *le gouvernement des meilleurs*. Mes sympathies sont donc toutes acquises aux paysans, dont je n'excuse cependant pas les excès. Malheureusement leurs oppresseurs leur en ont donné l'exemple.

Ici, Monsieur, vous commettez une grosse erreur. Les ennemis *des paysans* n'étaient pas les nobles, c'étaient avant tout les bourgeois des villes. L'archiduc Ferdinand fut longtemps en négociation ouverte avec les paysans; presque tous leurs chefs étaient des nobles, tels que Hipler, Geyer, Hutten, Sickingen et Goetz. Le sénéchal Georg lui-même, leur vainqueur, se repentit d'avoir tiré l'épée pour les *habits noirs* de la *confédération souabe* d'Ulm. Les paysans de 1525 voulaient ce qu'aujourd'hui toute l'Allemagne désire avec impatience: l'*unité du pays avec un seul empereur*; et ce sont ces *gredins*, ces *chenapans* de paysans qui ont rédigé une constitution qui est l'avant-courrière de *la déclaration des droits de l'homme* de 89. Ce sont, en un mot, nos pères intellectuels! Respect, Monsieur, à ceux qui sont morts pour la liberté! Oublions les excès, et rappelons-nous les grands faits! C'est comme si l'on voulait condamner la Révolution française, parce qu'il y a eu la Terreur!

Quant à cet impôt national dont vous vous moquez, et qui devait être perçu tous les dix ans, c'était une phrase citée de la Bible; mais cet impôt était assez fort pour couvrir le budget de l'Etat, car saint Jean dit *tous les dix ans pour les pauvres et tous les ans pour les riches*. Libre à vous de tourner en ridicule cette tentative sanglante des paysans; quant à moi, elle m'a arraché des larmes d'enthousiasme. Je vous laisse votre admiration pour les bourreaux, laissez-moi mes larmes pour les victimes!

Vous me reprochez en outre d'avoir toujours cité Zimmermann. Ce reproche est fondé, et il m'a déjà été été fait par M. Mignet, un des premiers historiens de notre époque. En voici la raison :

Il n'existe en aucune langue une histoire complète de la *Guerre des Paysans*. La plupart des chroniques connues, y compris les *Mémoires* de Gœtz de Berlichingen, ont été écrites par leurs ennemis. La censure allemande a, jusqu'à présent, interdit de publier les faits écrits par leurs amis, contemporains de cette terrible guerre. Il y a quelques années, le gouvernement de Wurtemberg a autorisé M. Zimmermann, — encore un de mes amis, — du reste un pseudonyme, — de recueillir dans les archives tous les documents au sujet de cette guerre M. Zimmermann touchait même une pension du gouvernement à cet effet. Il se mit donc à l'œuvre, et au bout de quatre années de recherches et de travaux, le jeune historien publia deux volumes de documents accompagnés d'observations philosophiques. Pour récompense de son travail, on lui ôta sa pension, car à mesure qu'il fouillait dans les archives, M. Zimmermann devint de plus en plus paysan. Lui le premier a publié une biographie impartiale de Munzer; lui aussi le premier a publié des lettres qui compromettront éternellement ce grand Luther, à son petit bedeau qui s'appelait Mélanchton. Mais M. Zimmermann avait pris ses précautions, il possédait une copie de tous les documents, et le quatrième volume a paru, à l'exception d'un article intitulé: *Luther et les Paysans*, article supprimé par la censure. Or, après Zimmermann il serait difficile de trouver des documents nouveaux sur cette guerre; seulement, comme tous les Allemands, au lieu de faire un livre avec un commencement, un milieu et une fin, il jette tout pêle-mêle l'un dans l'autre sans ordre, ni symétrie, ni chronologie, ni art. Je possède tous les livres allemands relatifs à cette guerre; mais toujours Zimmermann est le mieux renseigné, et, de plus, lui seul est philosophe. Pourquoi alors ne pas rendre à César ce qui est à César? J'avoue franchement que sans lui je n'aurais pas pu faire ma *Guerre*.

Vous êtes bien bon de ne trouver qu'une phrase fautive dans ce livre, j'y trouve plus de vingt. En cela vous avez été généreux. Maintenant permettez-moi de vous citer une réponse que j'ai faite à un de nos ennemis communs (de la grande famille que vous savez), qui s'est étonné que vous m'ayez accordé un peu de style, et qui répétait devant deux dames phalanstériennes qu'il ne comprenait pas que moi, Alsacien et mal élevé en Allemagne, je susse écrire en français. — Monsieur, lui répondis-je, je sais l'allemand, je sais l'hébreu et le chaldéen, je lis un peu le latin et le grec, je traduis, s'il le faut, de l'anglais, j'ai de faibles notions d'histoire et de géographie, quoi d'étonnant que je sache un peu le français? S'il y a quelque chose d'étonnant, c'est que vous le sachiez, vous qui ne savez rien.

Ce n'est guères modeste, j'en conviens. Je sais, moi tout le premier, que je viole tous les jours la modestie et la langue française. Mais qu'importe, pourvu que je lui fasse des bâtards viables; je compte, par Dieu, bien, lui en faire jusqu'à l'âge de l'impuissance, et tout bien considéré, je prierai le *Corsaire* de vous choisir toujours pour parrain, dussiez-vous me lapider avec des bonbons civilisés.

Agréez, etc.,

ALEXANDRE WEILL.

cernant l'administration de la dette publique en remplacement de la diète générale. (Ces affaires sont désignées dans l'art. 8 de notre ordonnance de ce jour sur la formation de la diète générale.)

5. Le droit de pétition appartient au comité réuni des Etats dans la même étendue qu'à la diète générale; sont néanmoins exceptées toutes les propositions ayant pour objet des changements dans la constitution des Etats.

6. Si nous jugeons à propos de faire des communications au comité réuni des Etats sur les finances de l'Etat, les dispositions de l'art. 11 de l'ordonnance sur la formation de la diète générale seront pleinement appliquées.

7. La direction des affaires et la présidence du comité des Etats réunis sont confiées à un maréchal nommé par nous, lequel est remplacé, en cas d'empêchement, par un vice-maréchal qui est nommé de la même manière.

8. Le comité réuni des Etats délibère comme assemblée unique; les résolutions sont prises, suivant la règle, à la simple majorité des voix. Des pétitions et des griefs ne peuvent être portés à notre connaissance qu'autant que les deux tiers des voix au moins se sont prononcés en leur faveur. Lorsque le comité réuni des Etats, en examinant une loi, se prononce contre cette loi ou des dispositions particulières à une majorité moindre que celle ci-dessus désignée, l'opinion de la minorité me sera également soumise.

9. Les diètes provinciales ne peuvent donner aux comités particuliers des instructions ni des mandats pour le comité réuni des Etats.

10. Les dispositions des articles 17, 19, 20, 21, 22 et 23 de l'ordonnance de ce jour sur la formation des diètes générales s'appliquent également au comité réuni des Etats.

En foi de quoi nous avons signé et scellé le présent.

Fait à Berlin, le 3 février 1847. (Suivent les signatures.)

Ordonnance sur la formation d'une députation des Etats pour l'administration de la dette publique.

Nous, Frédéric-Guillaume, ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Pour l'exercice de la coopération réservée dans le paragraphe 6 de l'ordonnance de ce jour, sur la formation de la diète générale, lorsqu'il s'agira de faire des emprunts publics en temps de guerre, ainsi que pour la coopération constante des Etats à l'amortissement et aux intérêts de la dette publique, il sera formé une députation des Etats pour l'administration de la dette publique.

2. Cette députation se compose de huit membres. Les Etats de chacune des huit provinces en nomment un pour la durée de six ans. L'élection a lieu à la diète générale, mais dans l'intervalle d'une session à l'autre. Cette élection se fait par les diètes provinciales particulières, d'après les dispositions du règlement, sur le mode de procéder aux élections pour les Etats, du 22 juin. Les membres d'une diète peuvent être seuls élus ; lorsqu'un des membres élus perd cette qualité avant l'expiration de la période électorale de six ans, il cesse de faire partie de la députation ; mais s'il sort parce qu'il n'a pas été réélu, il reste membre de la députation jusqu'à la prochaine diète. On choisit deux remplaçants pour chaque membre de la députation ; on doit les remplacer dans le cas d'empêchement ainsi que dans le cas d'absence. L'élection de ces remplaçants est soumise aux mêmes règles que l'élection des membres.

3. Les membres de la députation prêtent serment, quand ils sont convoqués, de remplir fidèlement leurs fonctions.

4. Les attributions de la députation sont les suivantes, outre la coopération qui lui est attribuée dans l'art. 6 de l'ordonnance sur la formation de la diète générale, lorsqu'il s'agit de faire des emprunts pour la guerre : 1° conformément à l'art. 14 du 17 janvier 1820, la députation [illegible] d'accord avec l'administration générale de la dette publique, mettre hors cours les titres de la dette publique amortie, et en faire le dépôt au tribunal suprême ; 2° elle doit examiner le compte annuel sur les intérêts et l'amortissement de la dette publique, après révision préalable de la chambre supérieure des comptes, et préparer l'acte qui devra nous être soumis à cet égard par la diète générale ou par le comité réuni des Etats lors de sa première réunion, et cela suivant l'art. 15 de l'ordonnance du 18 janvier 1820 ; 3° elle est autorisée, à l'occasion de ses réunions, à entreprendre des révisions extraordinaires de la caisse d'amortissement de la dette publique et du contrôle des obligations de l'Etat.

5. La députation pour l'administration de la dette publique est convoquée régulièrement une fois par an, et aussi souvent que le besoin l'exige. La convocation est faite par le ministre de l'intérieur.

6. Toutes les fois qu'elle se réunit, la députation choisit dans son sein un président dont la nomination est annoncée au ministre de l'intérieur.

7. Pour une résolution valable de la députation, il faut au moins la présence de cinq de ses membres.

Fait à Berlin, le 3 février 1847. (Suivent les signatures.)

Soulagement de la misère.

Les sous-officiers, caporaux et canonniers du régiment d'artillerie de marine, en garnison à Brest, viennent de prendre une résolution qui a droit à tous les éloges. Comme plusieurs régiments de l'armée de terre, ils ont voulu prélever sur leur minimum une part pour les pauvres. Les adjudants-sous-officiers abandonnent par jour 15 centimes sur leur solde, les sergents-majors, 10 centimes; les sergents et fourriers, 5; les caporaux, 4; les artificiers, 3; les clairons et canonniers, 2.

Cette retenue forme par jour 22 fr. 57 c., pour laquelle le régiment se procure 100 litres de soupe et 57 kil. 50 de pain de munition. La soupe est faite dans la cuisine militaire, et chaque jour cent indigents qui alternent entre eux, reçoivent un litre de cette soupe, une ration de viande et 3 kil. 75 de pain.

Un sous officier et un caporal sont chargés de l'achat et de la distribution. Cette œuvre de bienfaisance fonctionne depuis le 5 février.

Nous insérons avec plaisir la note suivante :

Dimanche dernier une loterie a été tirée au profit de la nouvelle œuvre des écoles. Le but, le mode de constitution, l'esprit anti-exclusif de cette Société fondée, il n'y a quelques mois à peine, n'ont pas tardé à lui faire faire des progrès tels que déjà elle s'étend jusque dans la province. Les fonds sont spécialement consacrés à secourir les vieillards indigents des deux sexes. La Société se compose de trois classes

[illegible] par un propriétaire charitable du quartier Rollin, M. Vaillant. La reine et leurs Altesses Royales Mme Adélaïde et Mme la duchesse d'Orléans avaient daigné par l'envoi de plusieurs jolis lots s'associer à cette bonne œuvre (1).

FAITS DIVERS.

Les journaux d'Irlande sont loin de signaler la moindre amélioration dans l'état de ce malheureux pays. Les détails qu'ils publient sur la détresse des comtés du sud et de l'ouest sont d'une désolante monotonie. Leurs colonnes contiennent chaque jour une longue énumération des victimes décimées par la faim et par les maladies épidémiques auxquelles sont en proie ces tristes contrées. Le récit de quelques émeutes peu sérieuses vient de temps à autre faire diversion à ces funèbres détails. La famine a fait disparaître toute agitation politique.

— On assure que, par suite des changements que doit amener en Cochinchine et dans tout l'empire d'Aunom l'avènement d'un nouveau souverain, les instructions de M. Forth-Rouen, le chef de la nouvelle mission de la Chine, lui prescrivent de chercher à ouvrir des relations avec la Cochinchine et le Tonquin.

L'ENFANT DU PAUVRE. — M. Fielden, dans la séance de la chambre des communes de mardi, a proposé un amendement à la loi qui régit le travail dans les manufactures. Il en démontre l'opportunité en ces termes :

« Il y a 32 ans à peu près que sir Robert Peel proposait dans cette même enceinte de réduire les heures de travail des enfants dans les manufactures; aujourd'hui, je viens vous demander qu'on limite le travail des jeunes filles âgées de 13 jusqu'à 18 ans, à 12 heures par jour. Sur ces 12 heures, il y en aura 2 pour les repas, ce qui fait 10 heures de travail suivi.

» Ces enfants devront y être soumis cinq jours par semaine, et le samedi, ils ne travailleront que huit heures, c'est-à-dire que je demande la fixation du travail à 63 heures par semaine jusqu'au 1er mai 1848, et après cette époque, à 58 heures seulement. Ces réserves s'appliqueront alors aux jeunes filles au dessus de 18 ans.

» Je demande cette réforme, parce que le travail des femmes dans les manufactures est trop écrasant, qu'il a fait beaucoup de victimes, et qui, venant à être continué, serait la source de grands fléaux pour la nation. Je le demande, parce que les malheureux travailleurs le demandent à cor et à cris depuis longtemps, parce que les médecins, les ministres du culte, tous ceux enfin qui ont occasion de fréquenter les manufactures, ne cessent de signaler tout l'odieux du régime actuel. Ce régime détruit la condition physique et morale d'une des plus considérables et des plus importantes classes de la nation. C'est une question vitale pour des milliers de créatures humaines annuellement sacrifiées parce que nous manquons des règles et statuts suffisants, sans lesquels, sir Robert Peel l'a dit, la perfection même de nos machines deviendra notre plus cruelle malédiction !

» Je veux sur-le-champ appeler l'attention de la Chambre sur un document qui fait autorité dans cette question. J'avoue que, malgré ma longue habitude de redouter les effets du système actuel, ce document m'a saisi d'horreur. C'est la statistique des morts constatées dans 115 districts de l'Angleterre, pendant le troisième trimestre de 1846, c'est-à-dire en automne dernier. Nous trouvons à la troisième page de cette statistique, qu'en 1841 le chiffre de la population dans la campagne du Surrey était de 187 868, et celle des subdivisions de la ville de Manchester de 163 856. Malgré l'infériorité du chiffre de la population de Manchester, le nombre des morts, consigné au bout de 7 ans, de 1838 à 1844, a été de 39 9[illegible], et celui des morts dans le Surrey, n'a été que de 23 787, offrant une différence de 16 1[illegible]. Le chiffre de la population du Surrey dépassait donc celui de Manchester, et pourtant, dans l'espace de 7 années, il est mort à Manchester 16 000 personnes de plus que dans le Surrey. Dans ce comté se trouvaient 23 5[illegible] enfants au dessous de 5 ans, et le nombre des enfants morts à cet âge a été de 7 364, *tandis qu'à Manchester, sur 21 132 enfants, il en est mort* 20 726 !

VOL ET SUICIDE PAR MISÈRE. — Le *Franc-Parleur de la Meuse* rapporte qu'un bûcheron de l'arrondissement de Verdun, âgé de quarante quatre ans et père de quatre enfants, dont l'aîné n'a que onze ans, a été trouvé pendu et mort vendredi, dans les bois de Marre. A ses côtés se trouvaient sur le sol un mouchoir tordu et déchiré, une blouse en morceaux et des brins de liens cassés. Il lui avait fallu un petit pied d'arbre tordu, une forte hart à fagot, pour se donner la mort.

Il venait d'acheter un pain qu'il portait sous le bras, lorsqu'il passa près d'un fourgon rempli de pain ; il eut la tentation d'en ajouter un à celui qu'il avait déjà. Il fut aperçu, on cria au voleur ! Il s'enfuit, et de désespoir il alla se pendre dans le bois.

Cet homme était laborieux et rangé; malgré tout ses efforts, il ne pouvait parvenir à nourrir sa famille.

UN MAUVAIS CALCUL. — Sir S... en s'embarquant sur la malle anglaise avec son domestique, prit la troisième place malgré un temps froid et pluvieux, et fit entrer son domestique dans sa voiture, pour ne pas payer cette seconde place. Le lendemain il prit avec son domestique un déjeûner pour lequel il lui fut demandé trois shellings et qu'il ne paya qu'après avoir fait de grandes contestations sur l'énormité du prix.

Lorsque le steersman vint vers lui pour demander le pour-boire que tout voyageur donne, sir S... refusa. Le steersman, très mécontent de cette manière d'agir et soupçonnant que ce monsieur, qui voyageait avec une voiture et un domestique, ne devait pas être dénué d'argent, commença à visiter de l'œil la voiture, et trouva que les ressorts paraissaient supporter un poids fort lourd; il ne dit rien et attendit le moment du débarquement.

Lorsque la voiture se trouva à terre, il la fit visiter; elle contenait seize mille livres sterlings en or.

Comme le gouvernement anglais perçoit près de deux pour cent pour tout numéraire qui sort de son territoire, sir S..., qui fut reconnu pour un juif anglais, fut forcé de payer près de trois cents livres sterlings pour avoir chicané sur trois shellings.

(*Impartial de Bruges.*)

TROUBLES A L'OCCASION DES SUBSISTANCES. — On lit dans le *Journal de la Côte-d'Or* : « Mardi dernier, un rassemblement com-

(1) Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser à M. Guerrier, avocat, rue d'Enfer, 11, président de l'œuvre, dépositaire des règlements, ou à M. Pierrot de Seiligny, rue de l'Ecole-de-Médecine, 6, secrétaire.

l'Ain. A cinq heures, M. le préfet se rendit lui-même à Fleurville. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 12 février.*

La discussion s'ouvre sur la dernière partie du paragraphe de l'adresse ainsi conçu :

« Une expérience déjà longue nous a éclairés sur la politique qui convient à nos intérêts moraux et matériels; que cette politique libérale et modérée continue d'affermir nos institutions et assure le développement pacifique et régulier de nos destinées; Votre Majesté peut compter sur notre loyal concours. Marchant au même but, nous nous aiderons mutuellement à l'atteindre, et la France, prospère et honorée, recueillera le fruit de nos efforts. »

M. DE GENOUDE avait présenté un amendement tendant à substituer ces mots : Une politique nationale, au lieu de ces mots : Une politique libérale et modérée.

Depuis plusieurs jours, dit-il, on a beaucoup parlé des dangers qui menacent la France à l'extérieur et à l'intérieur, on a dévoilé nos plaies gouvernementales, administratives, financières, après tant de promesses et tant d'espérances si longtemps prodiguées et si avidement reçues.

On nous a montré les rapports de l'Angleterre et de la France profondément altérés et la coalition pouvant se reformer contre nous.

Jamais peuple ne fut plus généreux, plus confiant, que le peuple français, et il n'y en eut jamais de si cruellement trompé. (Bruits divers).

Notre situation intérieure est aussi mauvaise que notre situation extérieure. (Réclamations au centre).

Le ministère vous l'a déclaré, vous ne pouvez rien, avec un budget de 1668 millions, pour le soulagement des contribuables, rien pour la réduction des dépenses; vous ne pouvez ni diminuer l'impôt du sel, ni donner la réforme postale, ni opérer la conversion des rentes, ni supprimer les octrois, ni trouver un moyen meilleur pour la perception des droits sur les boissons, un moyen moins onéreux, moins vexatoire pour le peuple. (Agitation.)

Les réformes financières sont donc impossibles, M. le ministre des finances vous l'a dit, et je le conçois, puisque l'exagération des dépenses est le résultat de la situation même.

Un honorable membre de la majorité a dit qu'il repoussait toute réforme politique, parce que les intérêts de la stabilité l'emportaient à ses yeux sur les intérêts du progrès. Le ministre des travaux publics est venu confirmer ces paroles.

Ainsi, partout à l'horizon, des murailles s'élèvent devant nous.

On a beaucoup disserté sur les causes de cette situation, mais personne n'a indiqué les moyens d'en sortir et d'obvier aux dangers qu'elle présente.

Ce moyen, c'est l'adoption d'une politique nationale, et c'est ce que je vais m'efforcer de prouver.

Des hommes se disputent le pouvoir dans cette Chambre depuis plusieurs années. On ne saurait les soupçonner d'ignorer l'histoire de notre pays, ils l'ont écrite. (On rit.) Comment admettre qu'ils ne connaissent point les griefs de la France, ses vœux, ses exigences légitimes? Ils les ont admirablement exprimés toutes les fois qu'ils se sont trouvés hors du pouvoir. (Ah! ah !) Hommes d'opposition, ils ont exercé la critique politique avec une supériorité incontestable sur les actes du pouvoir; hommes de pouvoir, ils ont prêté à la critique comme leurs devanciers, et sont tombés dans les fautes qu'ils ont signalées avec le plus d'éloquence. Hors du ministère, ils avaient tout vu; dans le ministère, ils n'ont rien fait. (Chuchottements.) Etait-ce l'intelligence des affaires qui leur manquait? Il est impossible de le croire quand on a suivi les discussions de cette Chambre.

Par quelle fatalité arrive-t-il donc qu'avec de grands hommes de guerre, avec un peuple qui a conservé toutes ses vertus militaires, avec la grande nation, l'épée de la France ne pèse pas d'un plus grand poids dans les affaires européennes?

Comment se fait-il qu'avec des financiers consommés, les finances de la France, qui viennent de traverser seize années de paix, soient arrivées à cette situation alarmante qui afflige tous les amis du pays?

Comment expliquer que nos affaires extérieures, dirigées depuis seize ans par des hommes habiles qui avaient censuré la manière dont elles étaient conduites sous un autre régime, se trouvent dans une situation telle que nous soyons contraints d'assister, les bras croisés, à la destruction de la nationalité polonaise, et de ratifier ainsi le dénoûment de cette tragédie dans laquelle il y a quelque chose de plus que mort d'homme, dans laquelle il y a mort d'un peuple? (Mouvement.)

Mais si les hommes ne manquent point au pays, ce sont donc les principes qui manquent aux hommes?

Oui, c'est le manque d'une législation basée sur les principes vrais qui amène les confusions dans lesquelles nous sommes jetés.

Ce sont les erreurs ou les vérités qui perdent ou qui sauvent les nations.

Ce sont les principes qui sauvent les peuples, et les erreurs qui les détruisent.

Pourquoi la révolution de 89 a-t-elle produit de si grandes choses, l'armée du Rhin, l'armée d'Italie et un peuple de géants dans la Vendée? parce qu'elle avait évoqué tous les grands principes. Les grandes guerres de l'empire ne furent que le développement de ce mouvement.

Pourquoi la révolution de 1830 n'a-t-elle pas donné un plus grand essor aux talents et aux caractères? parce que les gouvernants et les opposants ont évité toutes les questions de principes et subi le joug des circonstances.

En 1830, quand on a dérogé au principe de l'hérédité monarchique, c'était, disait-on, pour faire triompher le droit national qui semblait devoir dominer la législation, l'administration et toute la politique.

Au lieu de marcher dans ce sens, on érigea en principe la nécessité de se passer de principe; on réalisa l'arbitraire au nom des circonstances.

Comment veut-on que les gouvernants ne faussent pas l'institution du jury, puisqu'il y a trois opinions en France et qu'ils sont obligés d'en avoir une seule pour contenir les deux autres? (Rumeurs au centre.)

Comment confieraient-ils les intérêts locaux, les magistratures locales à tous les citoyens, lorsqu'ils ont besoin de se faire représenter dans chaque commune par une personnification de leur opinion, afin de l'opposer aux deux autres?

Comment respecteraient-ils la grande institution de la garde nationale, la nation armée pour le maintien de l'ordre, des libertés publiques, des droits de tous, puisque l'institution dont ils font partie ne repose pas sur les droits de la nation?

Comment administreraient-ils avec équité, en appelant le concours de toutes les forces morales de la France lorsqu'ils sont forcés de concentrer l'action législative et administrative dans une fraction de l'opinion publique?

Comment ne pratiqueraient-ils pas la corruption, comment ne détruiraient-ils pas la liberté électorale (Ah! ah!) pour intéresser à leur système les hommes qui ne s'y dévouent pas par le libre choix de leur intelligence, lorsqu'ils ont besoin d'affaiblir des résistances qui seraient en majorité, si les intérêts personnels ne dominaient pas l'intérêt général?

Comment permettraient-ils la libre discussion et les associations, puisqu'ils sont obligés de gouverner au nom de la nécessité par l'arbitraire?

Comment auraient-ils une politique nationale à l'extérieur, quand à l'intérieur ils n'ont pas la nation avec eux, quand ils ont fractionné systématiquement la France pour vivre isolés, en faisant la partie plus forte que le tout?

L'intimidation et la répression ont exigé une nombreuse armée permanente en temps de paix, un accroissement considérable de gendarmerie, de moyens de police, de frais de justice criminelle, de tribunaux et de prisons, de forteresses et de bastilles.

Il faudrait qu'au lieu d'être une fiction légale de représentation, nous puissions sortir des vœux de tous. Il faudrait que nous fussions une assemblée placée au-dessus des opinions individuelles; car, partout où il n'y a pas un centre de pouvoir incontestable, il se trouve des hommes qui espèrent l'attirer à eux.

J'ai dit dernièrement que je n'étais avec aucun des partis qui se sont formés dans cette enceinte.

Messieurs, que vois-je sur les bancs de cette Chambre? Trois partis : l'un

... criptibles de la France.

Les droits sont antérieurs à tout gouvernement. Les gouvernements ne peuvent pas violer les droits des peuples; ils n'existent que pour les consacrer.

Si nous demandions une représentation nationale, il est bien évident, Messieurs, que nous serions fort à l'aise dans la situation que nous prendrions, car nous serions avec la France. Ce n'est que par l'union de tous ses enfants que la France peut espérer de pouvoir lutter avec toute l'Europe, si l'Europe voulait l'attaquer. Le premier devoir de tous les citoyens est donc de réclamer le droit des Français.

Les interruptions et les conversations nous empêchent de saisir les autres développements que l'orateur donne à sa pensée.

Son amendement n'est pas appuyé.

Le paragraphe de l'adresse est adopté.

On procède au scrutin sur l'ensemble de l'adresse, qui est voté par 248 contre 84.

On passe à la discussion du projet de loi tendant à autoriser, jusqu'au 31 juillet 1847, les bâtiments étrangers à faire le cabotage des grains, farines, légumes secs, etc., de l'Océan dans la Méditerranée, et de la Méditerranée dans l'Océan.

Ce projet est ainsi conçu :

« Art. 1er. Les bâtiments étrangers pourront, jusqu'au 31 juillet 1847, et sous toutes les garanties nécessaires pour assurer leur destination en France, concourir au transport, par cabotage, de la Méditerranée dans l'Océan, et de l'Océan dans la Méditerranée, des grains et farines, riz, légumes secs, gruaux, fécules et pommes de terre.

» Leurs chargements devront être exclusivement composés de ces céréales et denrées.

» Art. 2. Les bateaux étrangers pourront, jusqu'à la même époque, et aux mêmes conditions ci-dessus énoncées, naviguer sur tous les fleuves et rivières de France.

» Leur chargements devront être exclusivement composés de céréales ou denrées alimentaires.

» Art. 3. Quelle que soit la date de leur arrivée au port de destination, les bâtiments étrangers ainsi chargés seront admis, du moment que leurs papiers de bord et expéditions prouveront que leur départ de l'un de nos ports aura eu lieu dans le délai ci-dessus fixé du 31 juillet 1847. »

M. DUCOS, tout en donnant son adhésion au projet de loi, le croit insuffisant. Les grains existant en France sont encore loin de suffire; il faut en faire arriver par tous les moyens. Le commerce étranger et le commerce national réunis ne suffiront pas pour compléter l'approvisionnement. L'orateur voudrait qu'on employât la flotte à ce service.

M. DEMESMAY appelle l'attention du gouvernement sur les prétentions exorbitantes des compagnies qui font la navigation du Rhône; il voudrait que l'Etat intervînt pour aider le transport, et qu'il employât les chevaux de la cavalerie au remorquage des bateaux chargés de transporter les grains de Marseille à Lyon.

M. DANGEVILLE se plaint que l'inachèvement de certains canaux soit venu paralyser les transports à l'intérieur.

M. TERME repousse la proposition de M. Demesmay. Si l'Etat employait les forces dont il dispose au transport des grains, il ferait concurrence au commerce, ce qui ne doit jamais se faire dans un gouvernement civilisé. Des bateaux à vapeur de la Basse-Seine sont venus sur le Rhône pour aider les transports; c'est assez pour les compagnies qui font la navigation du Rhône, d'avoir à subir cette concurrence, sans subir encore celle de l'Etat.

M. DEMESMAY. Si les compagnies qui font cette navigation abusent de leur privilège de fait, le gouvernement ne doit pas le souffrir, et quand même il aurait un but moins utile et d'une importance moindre que celui de rassurer les populations et de les approvisionner, il devrait mettre un terme à un privilège qui porte au double le prix du transport des marchandises.

M. DUCHATEL. Tout ce qui est possible pour venir en aide aux populations, le gouvernement l'a fait ou le fera.

... eût été vraiment grand. Nous ne l'avons pas fait, et ne l'avons pas dû faire. Mais, je le répète, dans les circonstances actuelles accuser le gouvernement de la misère et de la disette, le rendre responsable des intempéries, l'accuser du malheur des temps, c'est odieux, c'est plus qu'odieux, c'est criminel. (Très bien! très bien! au centre.)

M. MAUGUIN. J'ai cherché si peu à effrayer le pays, que j'ai commencé par dire que je crois qu'il y a en France plus de grain qu'on ne le suppose. Ce que j'ai dit et ce que je maintiens, c'est que ceux qui en ont le réservent pour le vendre plus cher le moment venu. (C'est cela! Non! non!) Je ne suis pas chargé de vous indiquer ce que vous eussiez dû faire, j'ai constaté qu'au mois d'août vous pouviez savoir ce qui est arrivé, et que vous n'avez rien fait pour le prévenir. (Agitation bruyante! Aux voix! aux voix!)

M. CLAPIER, rapporteur. Le gouvernement avait une double mission à remplir : il fallait être à la fois prudent et réservé ; ne pas effrayer les populations, ne pas les laisser s'endormir dans une fausse sécurité. (C'est cela.)

Eh bien! il a été à la fois prudent et réservé; prudent, parce qu'il a demandé une enquête; réservé, parce que, pour prohiber l'exportation des grains, il a attendu l'époque où tout le monde était averti.

Pour prendre des mesures éclatantes, il a dû attendre que le commerce les lui demandât, autrement la hausse qui s'est produite se fût manifestée beaucoup plus tôt. D'après les mercuriales des ports de la mer Noire le prix des blés a augmenté considérablement, depuis que le gouvernement s'occupe des approvisionnements. La mesure que nous votons nous coûtera 24 millions; elle nous eût coûté le double, prescrite par ordonnance trois mois plus tôt.

DE TOUTES PARTS. Assez! aux voix!

M. GAUTHIER DE RUMILLY ajoute encore quelques observations après lesquelles le projet est adopté à l'unanimité.

La Chambre a voté ensuite le projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de deux millions pour secours aux hôpitaux, bureaux de bienfaisance et institutions de charité.

Les députés seront convoqués à domicile pour la prochaine séance.

Bourse du 12 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 40	77 60	77 40	77 55	4 Can. 5 0/0	1247 50
— — fin courant	77 35	77 60	77 35	77 40	Act. d J. »	»»» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 »»	118 05	117 05	118 05	Ch. S. G. »	»»»» »»
— — fin courant	117 80	118 15	117 80	117 90	V. r. dr.	340 »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3353 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	1320 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	290 »»
— fin Ct »	» »»	— Goum. »	»»»» »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann. »	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	77 80	78 »»	—	78 60	78 75
5 p. 0/0	d. 50	118 30	118 50	—	119 »»	119 10

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	03 »/»	07 1/2
5 p. 0/0	»» »/»	05 »/»	13 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM. Dr C.	101 1/4
Récép. Rotsch. »	101 50	BELG. 2 1/2 »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	90 »/»
— — pass. »	» » »	— de 1840 »	101 1/2
— 3 p. 0/0. »	33 »/»	— de 1842 »	102 1/4
Detto intérieure »	»» »/»	— Banque »	905 »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— de Em. 1841. »	»»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	»»»» »»
HAITI »	» »/»	AUTRICHE »	365 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER (suite).	
— Ob. anc.	1000 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	315 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	[illegible] 75
— à Rouen.	830 »»
R.-Havre.	660 »»
Avignon.	810 »»
Str. à Bâle.	203 »»
Paris-Str.	466 25
Tours-Nant.	467 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	608 75
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	533 75
Mont. à Tr.	365 »»
Paris-Lyon	488 75
Bord.-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

Spectacles du 13 février.

8 h. »|» FRANÇAIS. — Hernani, 1760.
6 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie, Un Jeune Homme.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
7 h. »|» ITALIENS. —
6 h. »|» VAUDEVILLE. — En carnaval, Trois Rois, Poltron, Mlle Navarre.
6 h. »|» GYMNASE. — Irène, Jean, Bal d'Enfants.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Le Filleul de tout le Monde, Fille, la Baronne.
8 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — Poudre, Amour et Biberon, Tableaux, le Lait.
9 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Enfants du délire, Marie, Tableaux.
8 h. 3/4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »|» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — Augusta, Minette la Bouquetière, Monte-Cristo.
5 h. 1/2 FOLIES. — La Planète, la Belle, le Médecin, le Matin et le Soir.
5 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — Danseur, une Chambre, Marceline, Un Nom.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Bonne Fée, Choix, Mélanie, Orpheline.

IMPRIMERIE LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 13 FÉVRIER.

La Corruption, la Guerre, la Peste et la Famine.

Les idées d'organisation, de prévoyance sociale et d'association sont en progrès rapide dans le monde. Il est temps que leur règne arrive, car le désordre matériel et moral fait des pas effrayants, et la corruption de nos vieilles sociétés civilisées marche avec une rapidité terrible.

Vantez donc, ridicules apologistes officiels ou officieux, vantez ces sociétés pourries que vous prétendez « si admirablement faites par la Providence! » Chantez-nous les merveilles de votre civilisation décrépite et gangrenée jusqu'à la moelle! Tout n'est-il pas pour le mieux, en effet, dans ce monde livré à votre direction, c'est-à-dire à votre incurie, à votre imprévoyance et à votre égoïsme? Qui donc pourrait se plaindre dans ce monde où vous vous trouvez si bien? Faut-il s'arrêter aux criailleries de ces légions de misérables qui ont faim, qui ont froid, qui chantent misère sur tous les tons? — A entendre les déclamations d'un tas de novateurs, de perturbateurs, d'ennemis de l'ordre public, il faudrait compter avec ces bandes de gueux, leur reconnaître des droits sociaux, faire de leur sort le principal objet de la sollicitude des honnêtes gens et des pouvoirs publics! Comme si, « dans cette société » si admirablement réglée par la Providence, » chacun n'était pas à sa place, ne recueillait pas le fruit de ses œuvres! Comme si l'économie, le travail, la probité ne menaient pas infailliblement à l'aisance et à la richesse; comme si la fortune n'était pas si invinciblement liée à la vertu, que la vertu fut toujours la mère de la fortune, et la fortune la preuve de la vertu! Ceux qui se plaignent, ceux qui végètent et meurent dans la misère, ce sont les fainéants, les vicieux, les criminels; la misère n'est que le juste prix de leur immoralité, c'est le châtiment terrestre que la divine Providence attache à leur perversité.

Cette belle théorie est aujourd'hui en plein crédit. On nous en a fait entendre une variation transcendante et parlementaire, à la tribune de la Chambre des députés, dans une des dernières séances de la discussion de l'adresse. Un homme honnête et intègre, qui a donné les plus solides garanties à l'esprit d'ordre et de conservation, mais qui aime aussi la liberté et le progrès, M. Dufaure, invoquant l'égalité conquise en 89, a montré qu'elle s'altérait gravement par la formation de l'aristocratie électorale. Ses paroles avaient fait impression sur la chambre: il fallait en effacer les traces. M. Dumon, dont la vertu et la moralité remplacent pour le moment au ministère de la justice et des cultes la moralité et la vertu de M. Martin (du Nord), est monté à la tribune et a fait entendre ces paroles:

Mais cette inégalité politique que vous regardez, ainsi que nous, comme inévitable, nous ne nous refusons pas à la réduire, et nous avons même une loi dont c'est la vertu par excellence de faire cesser l'inégalité par sa propre action, par le progrès de la richesse publique, par le progrès de l'industrie, par le progrès de l'économie, par le progrès de la bonne conduite. (Nouvelle approbation.)

M. GARNIER-PAGÈS. C'est cela: Gagnez de l'argent [illegible] de l'argent! vous serez capables, honnêtes, intelligents!

M. DUMON. J'entends dire de ce côté de la chambre (l'orateur indique la gauche): « Voilà bien votre système: l'argent est tout, il donne tout, même les fonctions et les droits politiques. » (Bruit.)

Un membre à gauche: L'argent donne les droits, et les droits conduisent aux fonctions.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. Savez vous à quel prix s'acquiert le droit électoral, quand on ne le possède point par héritage patrimonial? Il s'acquiert par le travail, par l'économie, par la probité; et quand il est transmis, il se conserve comme il s'acquiert et par les mêmes vertus. Si vous l'avez mal acquis, vous ne le conservez pas; si c'est un vice qui vous l'a donné, c'est un vice qui vous le fait perdre.

M. GRANDIN. Il s'acquiert par les actions de chemins de fer.

Une voix: Il peut aussi se perdre à la Bourse!

M. DUMON. C'est le propre des fortunes mal faites qu'elles ne durent pas; c'est le propre des fortunes bien faites qu'elles se conservent. (Très bien!) La probité, la modération dans les désirs, l'économie dans les dépenses, toutes les vertus qui établissent les fortunes sont aussi les vertus qui les maintiennent et les perpétuent, et l'aristocratie électorale, si c'en est une, a l'avantage de se recruter, soit dans ces fortunes traditionnelles, soit dans des fortunes bien faites et bien conservées, en ouvrant largement ses rangs à ceux qui se montrent dignes d'y entrer, et en conservant ceux qui ne se rendent pas indignes d'y rester. (Très bien! très bien!)

Cette aristocratie électorale n'est donc pas invariable, car on peut y entrer et en sortir; on y entre quand on le mérite, on en sort quand on cesse de le mériter. (Adhésion très prononcée.)

Ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est que le *Journal des Débats*, dans l'article où il s'entasait, comme de juste, sur l'éloquence de l'homme vertueux qui avait si bien établi l'identité de la vertu et de la fortune au sein d'une société si admirablement réglée par la Providence, écrivait cette phrase: « On est étonné, en » lisant nos Mémoires, de la parfaite tranquillité d'âme avec la» quelle les auteurs racontent d'insignes friponneries et dévoilent » l'origine *de la plupart des grandes fortunes*. » Mais ces origines remontent à l'ancien régime: il ne se passe plus rien de semblable et toutes les fortunes nouvelles sont d'une pureté éblouissante! — Voilà les doctrines de ces gens-là, des gouvernants de la société actuelle. Quand est-ce que le matérialisme et la corruption se sont jamais montrés avec autant d'effronterie et de cynisme? C'est conséquent. Après avoir refait une nouvelle aristocratie, une ignoble aristocratie d'écus et de gros sous, il fallait bien appuyer ses blasons sur des doctrines nouvelles. Il ne manque à cette tâche, on le voit, ni de vertueux ministres, ni de vertueux journalistes.

Vous avez fait votre 89, messeigneurs, et vous y avez ajouté un 93! Au train dont vous allez, vous forcerez, nous vous en prévenons, le peuple à refaire sur vous l'histoire que vous avez faite sur une noblesse un peu moins mal justifiée que la vôtre...

La discussion de l'adresse a été féconde en enseignements édifiants sur les progrès de la corruption, de la bassesse et de la dégradation du monde officiel. Elle a montré au grand jour de la tribune la ruine absolue, dans ce monde, de tout sentiment du droit et de la justice; ministres et procureurs généraux y ont été montrés en flagrant délit du plus cynique mépris des lois, de l'équité et du sentiment moral; leurs honteuses dénégations en face de faits éclatants comme le jour ont prouvé que, chez la plupart d'entre eux, s'effaçaient les derniers vestiges de la dignité. L'opposition officielle a développé avec satisfaction cent témoignages de la corruption gouvernementale, et en même temps elle a prouvé toute sa propre improbité politique. Après avoir, pendant sept ans, poursuivi de ses accusations la condescendance du ministère aux volontés du cabinet anglais. Cette Opposition sans principes, et toute d'intrigue, n'a-t-elle pas l'indignité de l'attaquer, parce que, une fois enfin, il a relevé la tête et secoué le joug! Le ministre des affaires étrangères a montré, clair comme le jour, que sa conduite vis-à-vis le cabinet anglais, avait été en cette occasion, loyale, ferme et habile. M. Thiers et les journaux à la suite, flairant autour de la couronne un portefeuille et une lâcheté, se sont faits, par un revirement subit, les avocats de la politique anglaise et les défenseurs de lord Palmerston!

En vérité, le spectacle que nous donnent ces grands acteurs des deux camps, ne peut être vu sans le plus profond dégoût.

Lord Palmerston a monté contre la France la coalition de 1840; il était alors dans son droit. M. Thiers n'avait-il pas eu la prétention absurde et inique « de vouloir donner à la France, en » Egypte, la position de la Russie à Constantinople? » Certes, plutôt que d'accepter un pareil fait, plutôt que de laisser la France s'établir maîtresse à Alexandrie, et barrer ainsi à l'Angleterre la grande route de l'Inde, l'Angleterre eût fait la guerre cent ans, et elle eût eu raison!

M. Thiers avait poursuivi ce résultat absurde, impossible, inique, par des voies tortueuses. En recueillant la coalition il a eu ce qu'il avait semé, et lord Palmerston lui a montré, en cette occasion, le cas qu'il faisait de sa personne. Aujourd'hui que ce dernier personnage, courroucé d'un échec qu'il s'est attiré en agissant isolément, en rompant sans avertissement le concert en Espagne, cherche dans son dépit à ameuter de nouveau l'Europe contre nous; aujourd'hui qu'il tend la main aux spoliateurs de Cracovie; qu'il ose, après ses protestations bruyantes en faveur de la liberté de l'Espagne, faire entendre aux cabinets du Nord que l'appui du prétendant espagnol par l'Angleterre pourrait être la conséquence de leur adhésion à ses propositions hostiles à la France, M. Thiers est devenu son ami! — C'est qu'on espère qu'après avoir fait faire à M. Guizot les mariages espagnols, il pourrait bien arriver qu'on le sacrifiât à l'espoir d'un replâtrage d'entente cordiale. Voilà la clef de cette amitié édifiante.

Quoi qu'il en soit, les craintes grandissent: l'attitude résolûment hostile de la reine d'Angleterre et du Foreign-Office fait trembler ici bien des gens. Nous voici revenus aux beaux temps où les plus grandes affaires de ce monde étaient celles des familles princières. Les mariages espagnols font craindre l'embrasement de l'Europe.

Aurons-nous donc la guerre? La guerre que l'on paraît le plus redouter, la guerre directe avec l'Angleterre, nous ne l'aurons pas;

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE, 14 FÉVRIER.

EXPOSITION DE TABLEAUX

AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES ARTISTES.

Commençons par justifier la critique artistique de certaines accusations que quelques-uns de ses représentants ont maladroitement attirées sur elle. Si les artistes et les poètes se sont parfois raidis avec colère contre les jugements portés sur leurs œuvres; s'ils ont soutenu que les esprits créateurs avaient seuls voix délibérative en matière d'art, la faute en est aux matamores de la critique qui en ont voulu faire une reine absolue, jugeant et exécutant sans appel, au lieu d'une simple citoyenne d'une république libre, venant librement déposer son vote dans l'urne. Telle est, en effet, l'attitude qui convient à la critique, surtout lorsqu'elle est appelée à apprécier les œuvres déjà consacrées par une admiration légitime; ses jugements doivent alors joindre à une impartialité rigoureuse toute la modestie d'une opinion individuelle.

L'exposition ouverte cette année par l'Association des artistes, quoique moins brillante peut-être que celle de l'année dernière, contient néanmoins des chefs-d'œuvre déjà admirés et qu'on est heureux de revoir une dernière fois. Nos musées publics, et particulièrement le musée du Luxembourg qui a la prétention de représenter la peinture française de notre époque, s'ouvrent chaque année à des médiocrités honnêtes, tandis que des galeries particulières reçoivent les chefs-d'œuvre que nos musées rachèteront à grands frais dans quelques années. Les accusations lancées contre l'administration des musées sont devenues banales à force d'être inutilement répétées; cependant nous ne pouvons épargner l'anathème à cette malheureuse galerie du Luxembourg qui ne possède pas un tableau de Decamps, de Diaz et de Marilhat. Si Delacroix a pu y pénétrer, c'est sans doute à cause de l'admiration bien connue d'un ministre pour ses œuvres. Il est fâcheux que de hauts personnages qui comprennent et admirent sans doute les tableaux des peintres que nous venons de citer, puisqu'ils en remplissent leurs galeries, n'aient pas employé leur influence à en faire entrer quelques-uns dans les nôtres.

Le premier tableau qui frappe les regards, en entrant dans la salle de l'exposition, est la *Bataille des Cimbres* de Decamps. Telle est, en général, la vérité saisissante des tableaux de cet artiste, le plus original peut-être de notre époque, qu'il devient impossible, après les avoir vus, de se figurer les sujets qu'il choisit traités d'une autre manière. On se demande comment un tableau de chevalet arrive à produire l'impression d'un paysage monumental: de grands horizons bleus fuyant à perte de vue bornent une plaine inculte hérissée d'aspérités coupées de ravins, où vient s'abattre une nation tout entière, pour y être broyée par la tactique de Rome et le génie de Marius. De grands nuages noirs couvrent à demi quelques parties de cette bataille de Titans, éclairée par le soleil de Provence. Les druides ou les bardes peuvent voir, du haut d'une éminence, la destruction de leur race, et les grands chars attelés de bœufs entraînent les femmes et les vieillards, qui tendent les mains pour supplier ou maudire. Si l'on voulait chercher un défaut dans ce beau tableau, on pourrait se plaindre de la mollesse relative des premiers plans et d'une énergie de contrastes entre l'ombre et la lumière, qui pourra dégénérer en dureté dans quelques années, au milieu de cette confusion d'hommes, de chevaux et de chars. On voudrait saisir quelques groupes, et enfin les ombres projetées par les nuages semblent des taches à une certaine distance.

Quant à l'autre tableau de Decamps, *Samson tuant mille Philistins avec une mâchoire d'âne*, c'est une de ces œuvres qu'on peut louer sans restriction, et devant lesquelles s'effacent et s'oublient toute rivalité d'écoles et tout système exclusif et préconçu. Un assemblage de qualités presque contradictoires, l'harmonie savante des couleurs, l'énergie du dessin, le soin des détails et la perfection de l'ensemble et surtout l'intelligence parfaite du sujet, font de ce tableau un des plus complets et des plus irréprochables de cette exposition. Un ciel de feu, coupé de nuages de marbre, éclaire un paysage sculpté en harmonie parfaite avec la rudesse sauvage de cette scène. Le géant soulève des deux mains son arme irrésistible et laisse flotter au vent sa formidable crinière; ses ennemis reculent, la lance au poing ou déchirent ses pieds qui les écrasent, ou lancent contre lui une grêle de flèches et de pierres.

Trois paysages de Marilhat nous montrent les deux phases du talent de cet artiste, le premier paysagiste de notre époque. Chacun des tableaux de Marilhat nous transporte dans ce monde de l'Orient, qui attire comme par une sorte de magnétisme toutes les imaginations poétiques de ce siècle, et que d'autres grands peintres de paysages, Moore, Châteaubriant, Victor Hugo nous avaient déjà fait pressentir. Des caravanes, des mosquées, des palmiers et des cèdres nagent dans une poussière chaude et tremblante, dans une atmosphère empreignée de myrrhe et d'encens, sous un ciel d'un bleu calme et profond, d'un bleu que personne n'a retrouvé; au loin s'étendent des terrains calcinés, bordés d'horizons bleuâtres, et par intervalles, partout où serpente un filet d'eau, surgit la végétation luxuriante des oasis. Çà et là s'élèvent des colonnes grecques, souvenirs d'un monde aussi poétique que celui qui le remplace, et des ruines de vieux temples de marbre, dorées par les rayons roses du soleil. Pourquoi faut-il que ce soleil d'Orient, que Marilhat a tant aimé, ait déposé en lui des germes si funestes, et que nous ne puissions plus respirer avec lui les parfums de cette nature énervante, sans songer à quel prix il lui a été donné de nous en faire jouir! Puisse-t-il, du moins, après avoir expié son génie, comme le Tasse, en obtenir comme lui la récompense et se réveiller assez tôt pour la recevoir!

Il est aisé de remarquer, dans les tableaux de Marilhat, deux manières différentes: la première, nette, concise, recherche les feuillages, les herbes, tout ce qui s'accuse franchement; la seconde, moins précise et plus poétique, cherche avant tout l'air, la lumière, le soleil, ce qui est impalpable dans la nature. Sa *Mosquée* est un de ses premiers tableaux. Au milieu des bananiers, des cactus, des plantes de toute espèce dont toutes les feuilles sont comptées, s'échappe un grand palmier qui retombe en arche au milieu d'un marécage. Au fond est la mosquée, ombragée de grands arbres. Le soleil semble brûler les parties qu'il éclaire, les dômes de la mosquée, les cimes des arbres, tandis que dans les herbages touffus qui sortent des marais, dans les massifs de plantes éparses, à gauche du tableau, on voit régner une inconcevable fraîcheur. Cette humidité chaude est parfaitement sentie. Chaque pétale, chaque branche est exécutée avec une conscience admirable, et pourtant l'ensemble est simple et grandiose.

Mais considérons maintenant ce petit tableau qui représente une rue dans une ville d'Orient. L'examen en détail en est impossible. Ces branches de vignes et de lierres qui vont d'une terrasse à l'autre et laissent tomber çà et là quelques rayons de soleil, ces petits Turcs habillés de mille couleurs qui errent partout dans la rue et sur les escaliers, ces nuages blancs amoncelés par flocons et qui pourtant se découpent si légèrement sur l'atmosphère bleue, ces pans de murailles en ruines d'où s'échappent quelques plantes parasites, tout cela est baigné d'un air si tiède et si pur, tout cela est d'une harmonie si délicieuse, que l'on se croit devant une création fantastique et poétique, mais purement imaginaire. Et pourtant c'est une rue, une rue avec ses boutiques et ses marchands, une rue où l'on rencontre des mendiants déguenillés, et tout est rendu avec une fidélité scrupuleuse; il n'y a pas un rayon de soleil qui ne soit parfaitement vrai. La magie est toute dans l'impression.

Le troisième tableau de Marilhat représente une caravane dans les ruines de Balbec. Des Arabes montés sur des chameaux défilent dans une plaine brûlée; quelques-uns se reposent à l'ombre de petits buissons où ils cherchent quelque fraîcheur. Au fond, les ruines s'élèvent éclairées par un rayon de soleil et coupent seules la triste monotonie du désert. Quelques [illegible] sont disséminés dans le ciel, et au premier plan s'étend [illegible] que d'eau. Ce tableau et le précédent appartiennent [illegible] manière, bien que celui-ci semble être l'intermédiaire [illegible]. Nous voyons encore de Marilhat un petit pastel [illegible] semble là pour prouver que le sujet le plus ba[illegible] [illegible]nal entre les mains d'un grand artiste.

[illegible] de fond en comble? Elle est stable et solide, en vérité, votre société, « si admirablement réglée par la Providence ! »

La guerre est possible. On la redoute dans les hautes régions, et on s'apprête sans doute à la conjurer par de nouvelles hontes, au lieu de prendre l'attitude droite, ferme, digne, conforme à la fonction de la France dans le développement historique de la liberté des peuples, attitude qui renverrait promptement aux couronnes du Nord les terreurs qu'elles nous causent aujourd'hui.

La guerre est donc possible. D'autre part, la rareté des subsistances en enchérit le prix de jour en jour. Il faut attendre la récolte six mois encore. Que se passera-t-il d'ici là ? La rareté deviendra-t-elle disette? cela est fort à craindre. Et si la récolte est encore mauvaise? La maladie des pommes de terre n'est pas guérie; plusieurs de nos grandes villes ont été désolées et ruinées par les inondations; sur beaucoup de points les semailles n'ont pas été faites faute de grains....

Jugez donc, jugez-la votre société civilisée tant vantée, cette société faite à votre image, cette société régie par les trois dieux que vous lui avez donnés : l'Argent, l'Égoïsme et l'Imprévoyance systématique !

Et puis, la Guerre et la Famine sont-ce là les seuls fléaux qui vous menacent? Non pas, car la Peste vous arrive, le choléra vous revient d'Asie ; il s'avance par la Perse, et il a déjà sa tête de colonne en Syrie. Demain, il sera en Egypte et dans six mois probablement à Londres, à Paris et à Dublin; à Dublin, où du moins il pourra être bien certain de faire sa jonction avec la Famine.

Voilà votre société ! voilà cet ordre admirable, merveilleux, si merveilleux que vous ne pouvez l'attribuer qu'à la Providence ! et c'est devant cette société que nous devons nous prosterner, nous les utopistes, les novateurs ! Et nous sommes des fous pour vouloir un ordre de choses fondé sur la prévoyance intégrale, sur l'association, sur la fraternité...

Il a été dit : *Vous jugerez l'arbre à ses fruits.*

Quels sont vos fruits? — La Corruption, la Guerre, la Peste et la Famine.

Il a été dit encore: *Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu.*

Prenez garde à cette prédiction terrible, si souvent accomplie déjà contre des sociétés moins gangrenées que la vôtre, et, — pendant qu'il en est temps encore, — tâchez de vous convertir !

Conférence religieuse sur les rapports du Socialisme et du Christianisme.

Si la vie pratique est d'une insignifiance qui désole les cœurs ardents, si les évènements font, pour ainsi dire, défaut à la vie contemporaine, si le monde officiel s'absorbe en de magnifiques puérilités, en revanche, la vie de la pensée n'a peut-être jamais été plus active et plus féconde; la turbulence héroïque de nos pères, des hommes de la république et de l'empire, s'est réfugiée, [illegible] compatible avec leur croyance, et de ce qu'elle peut répandre de lumières nouvelles sur ces croyances mêmes.

Les fils de Luther, les hommes du libre examen, les chrétiens indépendants, ne pouvaient être les derniers à entrer dans cette voie ; aussi avons-nous à signaler la brillante initiative que vient de prendre à cet égard un pasteur, un ministre de l'Evangile, M. Ph. Boucher. Ce nom est déjà connu de nos lecteurs. M. Boucher est l'auteur d'un livre dont nous avons rendu un compte favorable, *l'Homme en face de la Bible* ; ce livre, avons-nous dit, est écrit avec une telle sève philosophique et une si grande netteté d'expression, qu'il serait bien capable de remettre en honneur les études théologiques, et qu'il peut être considéré, par son attrait et sa clarté, comme une éloquente tentative pour mettre la science divine elle-même, à l'instar de toutes les sciences, à la portée de tous les esprits. Un théologien de cette lucidité devait aller plus loin dans les voies de la propagande, il lui appartenait de créer un organe nouveau dans la publicité pour représenter et défendre au besoin les intérêts spirituels et temporels de sa communion. L'école de l'autorité en matière de religion, l'école catholique est agressive de sa nature ; il convenait donc que l'Eglise réformée eût son moyen de défense, toujours prêt, jour par jour, à répondre aux insinuations ou aux attaques ouvertes de son adversaire. La publicité est un des éléments essentiels de la vie moderne. Il est vrai qu'il donne au mensonge les moyens de se répandre; mais, à mesure que les esprits s'éclairent, la raison est plus près d'avoir raison. M. Boucher, en créant la *Voix nouvelle*, n'avait d'ailleurs pas seulement pour objet de paraphraser les formules de son Eglise et d'en défendre les intérêts, il voulait aussi expérimenter les idées nouvelles au flambeau de l'Evangile, et voilà pourquoi le socialisme, dans ce qu'il a de pur, de rationnel, de chrétien, dirons-nous, trouva un facile et large accès dans ce journal véritablement religieux. Enfin, M. Boucher, convaincu par cette consciencieuse expérimentation de la légimité des idées sociales, s'est fait un devoir de proclamer publiquement, du haut de la chaire chrétienne, la fraternité, pourrions-nous dire, du principe du socialisme et du principe chrétien. Nous essaierions en vain de reproduire les paroles tour à tour persuasives et ardentes qu'une éloquente improvisation a suggérées au prédicateur, s'adressant à un double public, l'un composé de ses coreligionnaires, dont quelques-uns entendaient peut-être pour la première fois prononcer des paroles profondement sympathiques en faveur des socialistes; l'autre, composé de ces socialistes mêmes, à qui le pasteur venait annoncer que les chrétiens fidèles étaient toujours animés de l'âme de Jésus, le sublime et divin Emancipateur. Deux conférences ont été consacrées à la première exposition de ce double point de vue. Dans la première, M. Boucher s'est plus particulièrement attaché à sommer les chrétiens de s'arracher à leurs torpeurs mystiques, et à parcourir, sous l'aiguillon de la charité, les profondeurs de l'Evangile, qui recèle dans ses flancs tous les moyens du bonheur éternel et temporel, auxquels l'humanité aspire, ou du moins la consécration anticipée de tous ces moyens.

Il a été facile à une conscience véritablement chrétienne de réveiller ces consciences endormies sur la foi d'une religion facile qui, faussant la parole de Dieu, se font volontiers les complices de toutes les iniquités. L'orateur religieux a montré, pourrait-on presqu'en avoir conscience, [illegible] relle en eux, vivent dans une continuelle contradiction, se préoccupant fort, en ce qui les concerne, des affaires d'ici-bas ; se donnant, comme les hommes du monde, toutes les peines imaginables, pour se faire une position, pour pouvoir vivre à l'aise, le plus agréablement possible, et sans inquiétude du lendemain ; les jouissances et les honneurs, déclarés chimériques dans leurs élans oratoires, reprennent toute leur consistance dans la vie réelle ; la nature revient au galop et ressaisit son empire sans effort. Ce sont là, a dit M. Boucher, des gens qu'on pourrait appeler : de *sincères hypocrites*.

Le Christianisme ne s'arrange pas du tout de ces capitulations de conscience. Le chrétien qui oublie ses frères, qui ne les aime pas comme lui-même, est en dehors de l'esprit chrétien. Sans la charité, toutes les vertus pèchent par la base, et sont entachées d'égoïsme et d'orgueil. S'il en est ainsi, quelle opposition essentielle, quelle incompatibilité insurmontable pourraient donc exister entre le socialisme et le christianisme? Tout ce qui les distingue peut-être, c'est que ce que veut le socialiste pour le temps, le chrétien le demande pour l'éternité ; mais leur fin est la même, leur but est identique. La liberté, l'égalité, la fraternité et l'amour sont les fondements mêmes du Christianisme, et doivent être également les fondements de tout socialisme rationnel. Dans aucune des deux doctrines, aucun de ces termes ne peut être éliminé. Sans la liberté, sous tous ses aspects, aucun progrès n'est réalisable ; l'être moral étouffe sous le poids d'une autorité sans limites ; le développement individuel comme le développement social est alors à la discrétion de son bon plaisir, le mouvement est suspendu par ordre supérieur !... Sans l'égalité, les aberrations du passé historique des sociétés humaines peuvent se reproduire, le régime des castes est toujours imminent. Des droits factices menacent constamment les droits naturels, et tendent à les effacer ; les inégalités providentielles sont remplacées par des distinctions sans réalité, par des distinctions purement nominales qui n'ont pour objet que d'éterniser toutes les usurpations. Sans la fraternité, enfin, le plus beau mécanisme social est enrayé, à chaque pas, dans sa course. La fraternité est l'âme du corps social, c'est la communion de chacun avec tous, et de tous avec chacun ; c'est l'amour, enfin, l'amour par lequel la créature communie librement avec le Créateur, afin que pleine du feu sacré qu'elle puise à cette intarissable source, dans cette mystérieuse et intime communion, dans la prière qui vient du cœur, elle rayonne ensuite sur ses semblables, qu'elle aime réellement comme elle-même, ce qu'elle prouve en travaillant au bonheur de tous, dans le temps comme dans l'éternité, sur la terre comme au ciel !...

Non-seulement donc, le christianisme n'est pas en opposition, non-seulement il a des affinités avec le socialisme pur, mais ce socialisme n'est, à proprement parler, que le christianisme lui-même, sous son aspect non plus seulement individuel, mais collectif ; c'est le principe de la charité élevé à une puissance supérieure, et s'appliquant à l'humanité tout entière, comme un droit commun ! Que le monde raille si bon lui semble, a dit en terminant M. Boucher, ce qu'il appelle dédaigneusement les *utopistes* ; il nous appartient à nous, chrétiens, qui sommes en quelque sorte les utopistes du passé, de faire une digne alliance avec les socialistes, qui sont les utopistes de l'avenir !

Dans la seconde séance, M. Boucher a, en quelque sorte, posé

On a fait à M. Horace Vernet les honneurs de cette exposition. Tout un côté de la grande salle a été insuffisant pour ses tableaux, et si pas un en particulier ne l'élève à sa hauteur véritable, leur diversité fait assez bien comprendre l'ensemble de son talent. Portraits, batailles, chasses, paysages, tableaux de genre, tout y est ; et nulle part on ne peut mieux apprécier cet artiste si varié et si uniforme dans sa peinture. Personne, en effet, n'est plus *poncif* dans la manière d'exécuter, et personne n'apporte plus d'originalité dans la conception. Il tient le milieu entre l'école qui s'en va et l'école qui commence, et, sans ressembler ni à l'une ni à l'autre, il prend à chacune une partie de ses défauts et de ses qualités. On retrouve dans ses compositions toute l'énergie de Decamps, tout le sentiment dramatique de Robert Fleury, et en même temps toute la fadeur d'exécution d'un tableau de loges.

Prenons, par exemple, le tableau de la *Chasse aux sangliers dans le désert*. Quelle verve dans les mouvements, quel contraste entre les traits contractés de cet Arabe, prêt à tomber, qui se retient convulsivement aux crins de son cheval, et le sangfroid du cavalier qui va frapper par derrière et à coup sûr le sanglier furieux se ruant au milieu des hautes herbes. Mais dans cette mêlée si chaude, quelle froideur de peinture ! il n'y a pas un grain de poussière dans l'air, pas une goutte de sueur sur ces têtes. Ce soleil du Sahara est un soleil du mois de mars, ces figures si animées sont d'une propreté fatigante, ces bras nerveux renferment des minuties d'exécution, ces cavaliers si hardiment campés sont peints avec tout le calme d'un portrait. Les batailles de Hanau, Montmirail, Valmy, Jemmapes, appartiennent à une époque où Horace Vernet en était presque à ses débuts. Ces tableaux, en général noirs et dépourvus d'effet, renferment pourtant quelques-unes de ses grandes qualités. Nous pourrions y admirer la grande variété et l'énergie des mouvements, la beauté des chevaux, l'entrain des mêlées, et surtout ces lointains, où la raideur nécessaire des corps disciplinés est si savamment coupée par les fumées de la poudre et par les accidents du terrain, si M. Horace Vernet ne nous avait montré au centuple toutes ces qualités dans ses dernières productions. Le portrait du frère Philippe, qui a obtenu tant de succès au Salon, il y a deux ans, est malheureusement placé trop haut pour qu'on puisse l'examiner en détail. Le portrait du roi entouré de la famille royale, sera peut-être un très beau tableau quand le temps l'aura quelque peu jauni et lui aura ôté cet éclat désagréable qui le fait ressembler à une tapisserie de soie. Toutes les têtes manquent d'expression et de vie, et l'ensemble du tableau rappelle le portrait des quatre fils Aymon. Ces défauts sont plus frappants encore lorsqu'on se rappelle le portrait de Charles X, de la galerie de Versailles. Nous ne nommerons l'*Episode de la peste*, les *Chasseurs sur le Tevérone*, les *Souvenirs de la forêt de Neptune*, que pour rappeler l'immense et inépuisable variété du talent de M. Horace Vernet. Enfin, son *Abraham renvoyant Agar*, est un délicieux tableau de genre, si on le considère à ce titre, et nous ne croyons pas que M. Horace Vernet ait voulu en faire autre chose. Certes, il serait dérisoire de le comparer aux grands maîtres. Poussin et Lesueur ont traduit la Bible, Horace Vernet en fait des illustrations. Cela n'empêche pas son Agar d'être pleine de grâce, et quoique Abraham manque un peu de dignité, on est forcé de convenir que l'ensemble du tableau est agréable, et que c'est un des meilleurs tableaux de chevalet que Vernet nous ait donnés.

Prévenu par l'impression que nous avait laissée la *Jane Grey* de M. Delaroche, nous avons subi une sorte de déception à la vue de ce tableau. Un fond gris, des tentures noires sur le premier plan, une peinture lisse et des chairs couleur de cire, tout contribue à donner à cette scène un aspect glacial. Pourtant l'émotion vous saisit peu à peu devant la figure si pâle et si expressive, l'attitude si simple et si vraie de cette jeune femme qui cherche, les yeux bandés, le billot où elle va laisser sa tête. L'excessive simplicité de cette composition, la pose tranquille du bourreau appuyé sur sa hache, l'expression affectueuse et résignée du vieillard qui guide le bras de Jane vers le billot, tout enfin, bientôt même la froideur de la peinture, contribue à en rendre l'effet de plus en plus triste, de plus en plus solennel, toujours vrai. L'exécution s'efface devant l'idée, le tableau devant le poème, si bien que les vices mêmes deviennent des qualités, et qu'on est heureux de n'avoir devant les yeux ni l'œuvre d'un dessinateur ni l'œuvre d'un coloriste. M. Delaroche est véritablement l'inventeur du drame en peinture. Talent secondaire comme peintre, il atteint au sublime par le pathétique; sa peinture déplaît, on reste captivé devant ses tableaux; aussi, lorsqu'il n'est pas soutenu par son sujet, par exemple dans son *Pic de la Mirandole*, il ne lui reste qu'une peinture lisse et faite avec peine, des têtes à la fois communes et glacées, et quelques détails exécutés avec amour qui ne peuvent faire oublier l'impression fade et ennuyeuse du tableau.

Dans son portrait de M. Guizot, M. Delaroche avait à peindre un esprit réfléchi et profond, une figure d'une dignité et d'un calme sublimes, il l'a admirablement senti et s'est élevé dans ce portrait jusqu'aux dernières limites de l'idéal.

Dans le portrait du comte Portalis, l'abus des détails, statues, glaces, bas-reliefs et autres chinoiseries n'ont d'autre effet que de distraire l'attention et de faire oublier la figure.

Enfin, une petite famille de mendiants que nous n'avons vue dans aucune exposition a sans doute été faite depuis le voyage de M. Delaroche à Rome : il est certain du moins qu'elle révèle dans cet artiste des qualités de couleur et d'exécution qu'on ne lui connaissait pas encore.

Le *Giaour* d'Ary Scheffer appartient à l'ancienne manière de ce peintre. On sait que M. Ary Scheffer, un de nos coloristes les plus distingués, a, depuis peu, adopté un système tout opposé de peinture. La couleur pâle et sans contraste, dont on a pu voir un échantillon dans ses tableaux exposés au dernier Salon, lui semble mieux appropriée à sa peinture de plus en plus spiritualiste. Néanmoins nous sommes heureux de retrouver de temps en temps un tableau qui nous rappelle ses qualités d'autrefois. Son *Giaour*, sans être une de ses productions les plus remarquables, est d'une belle exécution et d'un assez grand effet. Le Caloyer s'appuie contre un des piliers du monastère, le bras sur la tête et les doigts crispés, la bouche contractée par le mépris et la colère, et sous l'habit de moine rêve, au lieu de prier, aux évènements de sa vie passée. Le souvenir du *Giaour* de Delacroix fait paraître celui de Scheffer trop calme et trop tranquille, et cependant Ary Scheffer est, depuis Guérin, le peintre qui s'est le plus préoccupé de l'expression de la physionomie. La main du Giaour est d'une finesse de couleur remarquable. Dans son portrait de Béranger, Ary Scheffer est encore plus franchement coloriste. On a changé avec raison la place de ce tableau, auquel un manque absolu de sévérité dans le modèle nuisait d'autant plus, qu'il se trouvait d'abord auprès du portrait de M. Guizot par Delaroche.

Robert Fleury a entrepris une croisade contre les moines, et il est difficile de déployer plus de verve et de colère qu'il ne le fait lorsqu'il attaque son sujet favori. La *Scène de l'inquisition* est un de ses plus beaux tableaux ; ce sont des moines occupés à mettre un homme à la question. La figure du patient est effrayante. Sa douleur s'exprime par les rides de son front, par ses mains gonflées sous les cordes, par sa tête renversée en arrière, par la crispation de ses jambes qu'on brûle à petit feu. De sombres figures de moines se détachent sur un caveau obscur; toutes ces têtes respirent cette expression d'indifférence brutale que Robert Fleury aime à leur donner. Mais dans le moine qui interroge, et surtout celui qui écrit, il semble au-dessus de lui-même. Moins fin que Paul Delaroche, Robert Fleury est presque toujours plus puissant. Il frappe droit au but ; l'impression produite par ses tableaux est complète après le premier coup d'œil. Des moines se promènent gravement dans la cour d'un cloître, d'autres adressent des prières à une madone, tous peuplent d'une façon étrange les escaliers, les galeries, les allées. Au milieu de tout cela, quelques rayons de soleil éclairent des touffes de plantes grimpantes qui tapissent les murailles ou se font jour à travers les colonnes et sur les dalles des galeries. On a déjà reconnu Granet, le peintre des monastères, des châteaux, des vieux aqueducs, des interminables colonnades. Cette fois pourtant, la couleur est moins chaude que d'habitude, principalement dans les ombres. C'est un de ses plus anciens tableaux, et l'on peut voir de là, au tableau du *Rachat des captifs*, dans la galerie du Luxembourg, les immenses progrès que l'artiste a faits.

En nous éloignant un peu, nous apercevons tout en haut de la salle, dans un coin mal exposé, un autre intérieur de cloître et des dominicains occupés à faire prendre le voile à un novice. Nulle part ici on n'aperçoit le jour, les grandes fenêtres gothiques ne répandent dans la chapelle qu'une clarté blafarde semblable à celle d'un caveau. La lu-

SUPPLÉMENT

Toute dissidence de détail s'effaçait à ce noble appel. L'auditoire socialiste regrettait que la majesté du lieu ne lui permît pas d'applaudir de toute son âme, et regrettait encore plus qu'une si noble voix n'eût pas un plus vaste théâtre pour enseigner si bien à tous la parole de Dieu.

La presse espagnole et la question sociale.

Il y a deux ou trois ans à peine l'Espagne était complètement étrangère aux questions sociales. Les révolutions, les guerres civiles dont ce pays a été le théâtre, n'avaient laissé de place dans les esprits que pour les idées purement politiques. L'article suivant que nous traduisons de l'*Eco del comercio* montrera quels progrès ont été faits depuis lors. Ce journal faisait dernièrement quelques réserves à l'égard de Fourier, dont il proclamait cependant les découvertes *sublimes*. Nous voyons avec plaisir par les termes mêmes de cet article que les réserves ne portaient que sur des points très secondaires.

Les hommes politiques, dit ce journal dans un article sur l'Irlande, ne considèrent jamais que le danger du moment, sans remonter à l'origine de ces crises terribles de la société. Ils ne voient qu'un accident, un évènement malheureux ; ils ne s'en occupent qu'en passant, et se contentent d'un palliatif pour une plaie qui doit reparaître presque aussitôt...

Considérez attentivement cette immense richesse qui apparaît à la surface dans la Grande-Bretagne, étudiez les institutions économiques de ce pays et la législation qui y organise la propriété, l'industrie, le commerce ; cherchez dans son histoire ancienne et contemporaine les antécédents et les conditions de son système politique extérieur et intérieur ; comparez l'exorbitante abondance de ses ressources et de ses produits avec l'organisation de ses fabriques et de ses ateliers, la richesse produite par les travailleurs, le misérable salaire dont on les paie, la condition à laquelle ils sont réduits, sans instruction, sans aliments, sans vêtements; et, cet examen fait, vous trouverez tout logique et tout naturel que de temps à autre se forment dans le sein du géant ces terribles plaies, funestes symptômes de décomposition et de mort.

La France est loin d'une pareille situation, et cependant le malaise y est intense aussi. En plusieurs départements la cherté des vivres a inspiré de sérieuses inquiétudes aux populations, et il a été nécessaire de faire intervenir, comme en Irlande, la force publique, la raison suprême de la civilisation, la loi des baïonnettes, pour contenir le peuple affamé. Les gouvernements constitutionnels, qui sont la perfection de la civilisation, les illustres et orgueilleux politiques qui gouvernent les peuples civilisés, n'imaginent pas d'autre remède que celui de la force pour rétablir l'ordre, un ordre qui n'a jamais existé, car ce n'est pas l'ordre qu'un état social où le peuple qui produit manque du nécessaire pendant que les non-producteurs gaspillent en un seul repas ce qui suffirait au bonheur d'un grand nombre de familles.

Qu'on ne s'y trompe pas, la faim n'a pas pour cause la stérilité du sol ni la cherté des vivres ; ces causes ont contribué à produire ce qui se passe aujourd'hui; mais avec une organisation sociale plus conforme à la situation et aux besoins de tous et de chacun des associés, ces causes n'auraient pas pour effet de livrer aux tortures de la misère et de la faim toute une classe de citoyens. Les gouvernements auront beau tirer de leurs épargnes quelques dons, répandre quelques faveurs qui [illegible]

Si, au lieu des mesures transitoires impuissantes, qu'il prend, le gouvernement anglais s'était occupé d'établir un système de culture qui stimulât le peuple à la production ; s'il eût consigné dans la loi le principe que dorénavant le travail serait considéré sur le pied de la propriété territoriale ; s'il eût donné le grand exemple de fonder des établissements agricoles et industriels, ou seulement agricoles, dans lesquels tous les agents de production, le capital, le travail et le talent, obtiendraient une part proportionnelle des produits, dès lors l'avenir de l'Irlande serait assuré et la crise résolue. Qui sait même si de cet essai utile, fécond en heureux résultats dans tout état de choses, ne sortirait pas la solution du problème qui préoccupe les penseurs et les Hommes d'Etat.

Les demi-mesures ne guérissant que le mal présent, ce qui doit préoccuper le gouvernement britannique, ce n'est pas de sortir de la crise, c'est d'en empêcher le retour, c'est de résoudre pour toujours la question irlandaise qui représente la question sociale...

Les causes qui ont produit la misère en Irlande existent dans tout le Royaume-Uni, et la faim dont la verte île d'Erin est victime est une conséquence forcée de l'état de la propriété, de l'industrie et du travail dans la Grande-Bretagne. Sans l'organisation du travail, il n'y a pas de salut pour l'Irlande, et tout le Royaume-Uni est menacé d'un grand cataclysme.

Les dons de l'aumône ne remédieront à rien. Le gouvernement anglais pourra sans doute sortir de la crise actuelle au moyen de demi-mesures ; de même que le gouvernement français aurait pu conjurer les désordres qui se sont produits en France en approvisionnant suffisamment le pays ; mais l'ordre qui suivra ne sera qu'un ordre factice ; l'ordre réel c'est celui qui assure le bien-être politique et social de tous et de chacun...

Le Bulletin phalanstérien

Le 3e numéro du BULLETIN PHALANSTÉRIEN, contenant 24 pages grand in-8°, à 2 colonnes compactes, sera expédié lundi prochain. On sait que ce recueil, qui n'admet pas d'abonnés, est adressé gratuitement aux souscripteurs à la Rente de l'Ecole sociétaire.

Ce numéro contient un très long article, intitulé : INSTRUCTION GÉNÉRALE, et dont les principaux chapitres ont pour titres : BUT GÉNÉRAL DE L'ECOLE ; *Divergence par retardement* ; *Divergence par précipitation*; *Digression sur Condé et sur Cîteaux*; *Utilité de l'enseignement de Condé*; *Projet pratique de réalisation* ; *Accusations absurdes* ; *Théorie des dissidences* ; *Qu'est-ce qu'une Ecole? Conditions d'accord intérieur*; *Condition de convergence des variétés dans l'unité* ; POINT DE DÉPART DE L'ECOLE ; *Sagesse de la marche suivie* ; *Action en mode composé* ; *Les conditions de la réalisation* ; COMMISSION D'ENQUÊTE ; *Un avis pusillanime* ; *La vraie question* ; FONDATION PRÉPARATOIRE ; CONCLUSION.

On peut juger, d'après ces têtes de chapitres, de quelle importance est ce document pour tous ceux qui ont sérieusement à cœur le succès de la cause sociétaire, et qui le prouvent par des sacrifices de tous les ordres. Aussi prions-nous tous les souscripteurs à la Rente de le lire attentivement.

Outre cette *instruction générale*, le *Bulletin* contient des avis, conseils et renseignements de différente nature, des nouvelles des centres les plus actifs, des détails sur la Librairie sociétaire, sur ses [illegible] départements français et les autres Etats mentionnés ci-dessus.

L'appréciation qui suit ce tableau, appuyée sur des extraits de notre correspondance, fait ressortir les promesses qu'il contient pour l'avenir, et qui se résument par les chiffres suivants :

Au 30 juin 1846, la Rente comptait. .	1 440	souscripteurs.
Au 30 août suivant, elle en comptait. .	1 510	—
Au 31 décembre, elle compte.	1 693	—

Ainsi, dans le dernier sémestre de 1846, la Rente a enregistré, moyennement, chaque mois, 43 noms nouveaux.

Le mois de janvier 1847 en compte 47.

Afin d'éviter, autant que possible, les erreurs déplorables que nous avons en vain dénoncées à l'administration générale des Postes, erreurs qui atteignent obstinément tout recueil que les directeurs ou facteurs peuvent supposer n'être pas attendu par les destinataires, voici comment nous allons faire l'expédition de ce 3e numéro :

Pour toute localité qui compte un certain nombre de souscripteurs, nous adresserons, par la diligence, à nos correspondants ordinaires, un paquet contenant, sous bande, l'exemplaire de chaque souscripteur. Nous les prions de modifier les adresses qui auraient vieilli, et de nous renvoyer celles dont le changement n'aurait pas été fait dans nos bureaux, soit par négligence de nos amis, soit par omission de notre part.

Termes européens de la question polonaise.

Nous lisons dans le compte-rendu de la célébration du 16e anniversaire de la révolution polonaise de 1830, présidée par M. Vavin, plusieurs discours que nous voudrions pouvoir citer en entier. Nous nous bornerons à extraire quelques passages très remarquables du discours prononcé par M. F. Grzymala, où la question polonaise est posée dans ses véritables termes européens.

Le premier pas que nous faisons sur le terrain historique nous engage d'abord à déclarer que, quant à nous, Polonais, la spoliation de Cracovie n'a pas produit sur nous une impression profonde, et ne nous a aucunement surpris. Nous envisageons cet acte comme un résultat inévitable de la faiblesse de l'Europe entière, qui a permis d'assassiner notre patrie à la fin du dernier siècle ; comme un résultat des fautes énormes commises par Napoléon dans les affaires de la Pologne ; nous l'envisageons comme un résultat de la faiblesse de l'Europe qui, après la chute du héros de la France, n'a pas insisté avec force, au congrès de Vienne, pour le rétablissement d'une Pologne indépendante et puissante ; et qui, enfin, nous a délaissé dans notre mémorable lutte de 1830, en s'appuyant toujours, dans ses démarches stériles, sur le traité de Vienne, qui fut déchiré solennellement par nous-mêmes, par le premier coup de feu tiré sur le pavé de Varsovie, il y a seize ans, juste à cette heure, le 29 novembre 1830. Il fut déchiré par l'explosion du désespoir et du bon sens national, puisque ce traité, au lieu de reconstruire une Pologne puissante et indépendante, a seulement sanctionné le quatrième, ou, si l'on veut, le sixième démembrement de notre malheureuse patrie.

Quand une grande nation sacrifie pour une vérité son repos, sa fortune matérielle, sa vie, tout ce qui est cher aux hommes, cette vérité doit être palpable, très sainte et même sublime ! Quand cent mille hommes libres, cent mille Polonais, versent avec joie leur sang, bravent la mort avec enthousiasme, et quand la moitié succombe aux champs d'honneur, que l'autre moitié gémit dans les cachots de la Sibérie, ou périt d'une mort lente dans l'exil, cette sublime vérité doit inspirer aux peuples et aux gouvernements un respect religieux ! —

---

mière ne joue pas à travers les grillages, aucune lampe ne vient interrompre la sombre tristesse de ce lieu. A la vue de ce tableau on est saisi d'un effroi religieux semblable à celui qu'on ressent en entrant dans une grande cathédrale ; on assiste à une de ces scènes étranges et grandioses qui troublent seules la vie monotone d'un monastère. Les personnages s'identifient avec l'édifice comme des statues, des vitraux, des colonnes. Ce tableau est d'Eugène Delacroix.

Un autre tableau du même auteur représente Cléopâtre regardant le serpent qui va lui donner la mort. Certes, ce n'est pas là la Cléopâtre qu'on imagine, mais on lui pardonne presque sa laideur en faveur de son étrangeté. Elle a la tête appuyée sur sa main et regarde l'aspic avec les yeux d'une folle. On peut trouver cette tête sublime ou affreuse, mais nul ne la peut trouver médiocre. Un esclave syrien tient la corbeille de figues où est placé le serpent. Dans cet esclave, dont aucun souvenir historique ne lui imposait le type, M. Delacroix s'est abandonné sans réserve au goût qu'il a quelquefois montré pour le laid, lorsqu'il n'avait pas une grande pensée pour l'inspirer ou le soutenir.

L'immense réputation de Charlet se conçoit aisément. Il est le peintre du peuple comme Béranger en est le poète. Comme lui, il chante les soldats français et le joyeux écolier. Sa gaieté ne s'est pas un instant démentie. Comme ce vieux grognard paraît de belle humeur et fume gravement sa pipe, tandis qu'un gamin dessine son portrait sur le mur, aux grands éclats de rire d'un de ses camarades. Ces petites figures placardées de rouge et de bleu sont pleines d'animation et de vie ; la tête de l'enfant qui dessine avec un morceau de charbon est un chef-d'œuvre de malice et de finesse ; l'ensemble de ce petit tableau est d'une couleur charmante. Quoi de plus pittoresque que cette petite scène du ***Retour au Village*** ; quel entrain, quelle verve et surtout quelle habileté dans l'exécution ! Le soldat assis au pied d'un arbre est aussi rempli d'originalité et de caractère. Charlet a vraiment créé le grognard de l'Empire comme Horace Vernet le soldat de Constantine.

Nous invitons les amateurs de tableaux vivants à tourner le bouton d'une porte placée à gauche de la seconde salle et fermée aux visiteurs pudibonds : ils trouveront dans le *Coucher* de Vanloo une réunion complète des qualités qu'ils ont peut-être inutilement demandées aux artistes en poses plastiques sur les théâtres des boulevarts. Ce tableau, dont tout le monde connaît la gravure, est d'une couleur digne de Rubens. Chaque méplat y est modelé avec amour ; les détails comme l'ensemble sont d'une insolente réalité. Quelques plis de moins dans ce beau corps, quelques fossettes de moins dans les parties grasses, suffiraient pour faire d'une bourgeoise qui se couche une Diane au bain ou une Vénus Anadyomène, et dût-on nous accuser de mauvais goût classique et de pruderie, nous avouons que, malgré les admirables qualités de cette toile, ce réalisme brutal nous choque et nous offusque, et que nous préférons la Vénus antique à cette Priapée, auprès de laquelle l'Antiope du Titien et celle du Corrège semblent des madones.

Le Gilles, de la Comédie italienne, c'est le titre d'un grand pierrot qui vous regarde les bras ballants, le visage moitié sérieux moitié comique, œuvre d'une originalité charmante et sans affectation, d'une jolie couleur et d'une exécution facile et agréable ; au fond du tableau sont des arlequins, des masques et un coin de la physionomie tranquille d'un âne. Ce portrait, de grandeur naturelle, résume à lui seul toutes les qualités essentiellement aimables de Watteau : une couleur brillante, beaucoup de gaieté, des costumes pittoresques, des mouvements gracieux ou grotesques, des figures fines et souriantes, et une harmonie parfaite de tons et de caractères entre les figures, les costumes et le paysage.

On verra avec plaisir auprès de ce tableau une petite esquisse de Fragonard, représentant le *Triomphe de Flore*, et un peu plus loin un petit portrait de Greuze, dans lequel les chairs qui, seules, sont terminées, ont toute la finesse de tons qu'on admire chez ce peintre.

Parmi les curiosités les plus intéressantes de cette exposition, nous devons citer quatre tableaux de l'école anglaise. A part un Samuel, enfant de Reynolds, qui se trouve au Musée de Montpellier, et un portrait de Lawrence dans la galerie Standish, il n'existe guères de tableaux de cette école en France, si ce n'est dans des galeries particulières. L'exposition de la rue Saint-Lazare contient deux Bonnington, un portrait de Reynolds et un de Philippe ; ce dernier, autant qu'il était possible d'en juger à la hauteur prodigieuse où il se trouve, nous a paru posséder des qualités de couleur qui auraient dû lui faire donner une autre place. Un grand portrait de Reynolds se distigue aussi par une couleur remarquable ; le dessin est d'ailleurs correct et l'allure franche et hardie. Seulement on pourrait reprocher au ciel d'être un peu trop noir, et au cheval de faire trop regretter les chevaux d'Horace Vernet. Ce tableau, placé près du grand portrait de Watteau, semble appartenir à la même école.

La *Courtisane vénitienne* de Bonnington nous a rappelé les charmantes aquarelles de ce peintre : sous un balcon gothique, une courtisane fait signe à un page ; le jeune homme la regarde en riant, et l'on voit que l'artiste a saisi le moment où il a cessé d'hésiter. La distinction et la finesse de la couleur font oublier un peu de disproportion dans les jambes du jeune homme. Quant à la courtisane, avec sa longue robe et ses yeux relevés vers les tempes, elle a l'air d'une ravissante chinoiserie détachée de l'album d'un mandarin.

L'autre tableau représente une petite barque tranquillement portée sur la mer. Au fond, on entrevoit un coin de la côte. L'eau, trouble et grisâtre, est néanmoins transparente ; le ciel est admirablement éclairé, et l'ensemble du tableau, exécuté sans prétention et sans recherche, est d'une vérité frappante.

La simplicité d'exécution de la marine de M. Bonnington est relevée par le voisinage de deux marines de Gudin. Ces œuvres, autant que celles du Salon dernier, font regretter le temps où M. Gudin exécutait avec plus de conscience des tableaux plus simplement conçus. Les grandes qualités qui lui restent encore ne sont que la suite d'une longue habitude de faire de bons tableaux.

On remarquera avec plaisir un joli paysage de Lantara, deux marines de Joseph Vernet, qui, sans être à la hauteur des meilleurs tableaux de cet artiste, tiennent un bon rang parmi ses productions ; et enfin, trois tableaux de M. Brascassat, représentant des vaches et des taureaux. M. Brascassat a peut-être moins de soleil, moins de finesse dans la couleur que Berghain et Paul Potter. L'air ne circule pas aussi bien autour de ses animaux ; mais, en général, il s'attache davantage à rendre le caractère et la physionomie des scènes qu'il représente. Nous avons remarqué aussi un petit paysage, ***Souvenir d'Italie***; c'est la première fois que M. Brascassat fait un tableau sans bœufs.

La ***Voiture de voyage*** de Carle Vernet est un tableau plein de vie, de mouvement et de couleur. Sa ***Halte de Cosaques*** et son ***Départ pour la Chasse*** sont deux petites peintures très originales, quoique d'une exécution un peu froide. Cette froideur est surtout remarquable dans ses dessins, où elle est augmentée par le fini excessif qu'il leur a donné.

Tout le monde connaît la ***Corinne au cap Mysène***, de Gérard. Cette belle composition gagne beaucoup à n'être vue que traduite par la gravure ; la couleur en est rougeâtre et manque entièrement d'harmonie. — Une jeune fille, les bras croisés et tenant un porte-crayon d'une main, nous a paru une des œuvres les plus complètes de Gérard, tant pour la beauté du modèle que pour la vivacité de l'expression. Ce portrait est bien supérieur à celui de Mlle Regnault de Saint-Jean-d'Angely par le même peintre. — Plusieurs portraits de Gros, dont une très belle tête de Bonaparte, une copie de la ***Peste de Jaffa***, par Debay, et quelques études de Louis David, représentent avec les tableaux de Gérard, l'école de l'empire.

M. Hersent se rattache directement à cette école. Tout le monde connaît la magnifique gravure faite d'après son ***Gustave Wasa*** par Henriquel Dupont ; l'effet général en est incontestablement plus beau que celui du tableau, dans lequel les draperies et en général les parties laissées dans l'ombre sont d'une exécution lisse et froide. Il y a pourtant dans les têtes du tableau de M. Hersent une délicatesse que la gravure n'a pu rendre. On remarquera surtout celle de Gustave Wasa et de ses deux fils, ainsi que celle du petit page qui se tient derrière eux.

Le portrait de M. Arago, par Henry Scheffer, celui de Carle Vernet, par Robert Lefèvre ; les deux portraits de Joseph Vernet, l'un par Lépicier, l'autre par Louis-Michel Vanloo, quelques têtes de Vestier, et un joli tableau de Mlle Gérard, intitulé la ***Robe de satin***, tiennent assez bien leur place au milieu des œuvres de grands maîtres que l'exposition renferme.

Nous avons vu avec plaisir deux beaux croquis de Géricault, repré-

sang contre un traité, et pourtant l'Europe officielle rappelle toujours ce traité en sa faveur.

Cette étrange contradiction doit enfin cesser, elle doit être examinée attentivement et sérieusement par ceux qui s'intéressent sincèrement à la Pologne, qui s'intéressent non-seulement par un sentiment philanthropique ou chevaleresque, mais aussi par une saine politique, par l'intérêt d'Etat bien compris.

Je suis bien loin de croire que l'affaire de Cracovie amène une guerre, puisqu'on veut la paix à tout prix; mais au moins j'ose espérer que désormais nos véritables amis n'invoqueront plus, dans l'intérêt de la Pologne, un contrat blasphématoire, périmé, et qui même n'existe plus pour la Pologne, et, logiquement parlant, pour personne! Désormais, en voulant être utile à la cause de la Pologne, il faut franchement sortir de ce cercle vicieux, dans lequel on se tournait depuis tant d'années sans aucun résultat. L'époque des vœux stériles est passée. Ce changement dans les démarches en faveur de la Pologne est indispensable, urgent, dans l'intérêt de l'équilibre et de la paix durable de l'Europe.

Que l'Europe nous aide à forcer nos spoliateurs à lâcher leur proie, et la Pologne sera un des plus fermes soutiens de la paix européenne, comme elle fut tant de siècles son bouclier contre les invasions des barbares, en donnant le temps et la sécurité au développement de la civilisation européenne. Si j'invoque en ce moment l'assistance de l'Europe, ce n'est pas que je doute de l'énergie et des forces de ma nation, qui, grâce à Dieu, est déjà guérie de sa crédulité dans l'efficacité des secours étrangers; mais je suis convaincu qu'il y a des moments, qu'il y a des époques, où un peuple opprimé comme le nôtre, entouré de géants féroces, surveillé, décimé, désarmé, malgré toute son énergie et sa vitalité, a besoin d'être aidé dans son malheur par les peuples, ses frères.

La Pologne ressuscitée, reconstituée, en s'appuyant toujours sur son profond sentiment religieux, en consolidant son état politique et social sur les bases de la justice éternelle, sur les bases de la dignité de la nature humaine, sur les droits de l'homme et du citoyen, deviendra le plus ferme appui de la paix universelle, le plus solide anneau de la chaîne fraternelle des peuples et de la liberté démocratique, puisque dans cette Pologne il n'y aura pas des castes privilégiées, mais des hommes libres, égaux, tous frères, tous fils d'une même mère, la patrie. Si, un jour, elle tire le glaive, ce sera pour défendre les opprimés, et non pour troubler la paix par l'ambition et le désir des conquêtes. Si elle tire le glaive, ce sera pour tendre une main fraternelle aux peuples asservis, aux peuples ses voisins, ses frères et même ses ennemis (1)! Le passé de la Pologne est une garantie de son avenir. Ouvrez l'histoire polonaise, et vous ne trouverez pas des guerres de conquête et d'invasion. Nos pères, non contents de se défendre eux-mêmes, ont poussé un jour l'abnégation chrétienne jusqu'à sauver leurs ingrats voisins, ceux qui plus tard ont contribué à la spoliation de leur patrie, qui, hier encore, ont armé une partie de notre peuple contre ses frères, et qui aujourd'hui envahissent le tombeau de leur généreux sauveur, Sobieski, grand capitaine et politique imprévoyant!

Mais désirer la paix sans la patrie, sans existence; mais végéter tranquillement et sommeiller lâchement sur les tombeaux outragés de ses frères, au milieu de déserts et de ruines, au moment où les oppresseurs s'efforcent d'anéantir tous les souvenirs nationaux, notre langue et même la foi de nos pères; oh! c'est une tâche au-dessus des forces de la nation polonaise, qui, grâce à Dieu, malgré tant de malheurs, n'a pas encore éteint dans son sein le feu sacré de l'amour de la patrie, ni le sentiment profond de sa dignité; qui n'est [illegible] troubler la paix tant désirée par les spéculateurs et les égoïstes de l'Europe, en jetant courageusement le gant au colosse du Nord. Cette fois la crise devient grave; la faiblesse du colosse est démasquée; il tremble jusque dans ses fondements. Presque tous les peuples du continent sont électrisés par l'espérance d'un meilleur avenir; et l'Europe officielle, tremblante, est obligée de contempler sous les armes notre lutte héroïque. La Pologne succombe! Mais 15 ans après, en 1846, elle se relève de nouveau, et trouble la soi-disant paix de l'Europe, malgré l'anathème lancé par le Chef suprême de l'Eglise catholique, qui, en méconnaissant la sainte morale de Jésus-Christ, en foulant aux pieds les droits de la justice divine, a osé commettre un sacrilége contre l'humanité, en défendant aux opprimés de vouloir devenir libres (1)!!!

Cette même Pologne troublera encore la soi-disant paix de l'Europe, tant qu'elle sera opprimée; PUISQUE LA POLOGNE, C'EST UN REVENANT POLITIQUE, DESTINÉ PAR LA PROVIDENCE A TROUBLER SANS CESSE LE SOMMEIL DE L'INJUSTICE, DE L'ÉGOÏSME ET DE L'INDIFFÉRENCE! puisque la Pologne suit fidèlement le précepte du célèbre Jean-Jacques Rousseau, qui, en donnant des conseils fraternels à nos pères, a dit ces paroles mémorables: « *Polonais! si vous ne parvenez pas à empêcher que vos voisins vous engloutissent, faites au moins qu'ils ne puissent vous digérer*!!! » L'histoire d'un demi-siècle a prouvé que l'admonition de Rousseau est devenue une prophétie littéralement accomplie; que les spoliateurs ne pouvaient jusqu'à présent *digérer* leur proie; et l'avenir prouvera que l'*indigestion* leur causera une maladie mortelle et une fin fatale.

Avis donc à l'Europe! avis à l'Europe officielle, si elle veut sincèrement la paix; si elle veut pour quelque temps encore conserver son vieil édifice qui s'écroule. Avis surtout aux peuples s'ils chérissent la liberté! puisque le tombeau miraculeux de la Pologne renferme des germes d'une force impérissable de la liberté des peuples, et d'un nouvel avenir politique et social, fondé sur la justice, sur l'égalité et sur les lois divines, méconnues jusqu'à présent! C'est pourquoi les despotes du Nord surveillent avec tant de persévérance ce tombeau mystérieux de la Pologne, afin que son spectre ensanglanté, en rejetant encore une fois son linceul funèbre, ne fasse plus retentir ces paroles terribles et menaçantes: « Peuples! levez-vous! le temps de l'esclavage et du mensonge est passé...! »

(1) Oui, la Pologne ressuscitée répètera encore une fois ce qu'elle a fait dans la dernière guerre de 1831. On verra encore une fois sur ses étendards envoyés aux Russes, ces mots généreux écrits avec du sang polonais: *Au nom de Dieu! Pour notre liberté et pour la vôtre!*

(1) Grégoire XVI, mort en 1846.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Il a été question cette semaine du remplacement de M. Guizot par M. Molé: on prétend que le sacrifice de M. Guizot serait exigé par la cour anglaise pour le rétablissement de l'entente cordiale, quoique, après tout, M. Guizot n'ait été que l'instrument des mariages désirés. — La marche du cabinet devant être peu influencée par ce changement, nous mentionnons ces bruits, parce qu'il faut bien parler de ce dont tout le monde parle.

La Chambre des députés a achevé la discussion de son adresse.

Après avoir assisté à ces débats mesquins, nous dirons au peuple des travailleurs: Ne comptez pas sur les pouvoirs publics, ne comptez que sur vous-même. Non-seulement les membres actuels du gouvernement sont dépourvus à votre égard de toute idée de devoir et de justice, mais ils sont même incapables d'administrer sagement les affaires de la bourgeoisie, du pays légal. Ils ne savent prendre aucune mesure utile et féconde. Ils gaspillent l'argent du trésor; ils ne règnent que par la corruption et le mensonge. Ils possèdent à leur dévotion un nombre considérable de fonctionnaires qu'ils sont parvenus à faire nommer

A vous donc, travailleurs, de faire votre sort vous-mêmes. Ne comptez sur personne que sur vous. Travaillez, travaillez encore, pénétrez-vous fortement de l'idée de vos droits et de vos devoirs. Instruisez-vous sans relâche, que la science se répande à larges flots parmi vous, plongez-vous avec ardeur dans ce baptême sacré, car c'est la Science qui vous sauvera, c'est la Science qui vous affranchira, c'est la Science qui apportera la paix et le bonheur au monde. Déjà vous êtes en partie supérieurs à une portion des classes plus élevées par une moralité qui se perd de plus en plus dans certaines régions administratives et financières; déjà vous possédez des notions politiques, économiques et sociales, à la place desquelles on ne trouve que des préjugés ou des erreurs, ou une ignorance complète parmi un grand nombre de vos gouvernants de tous degrés. Continuez à vous élever sans cesse par l'esprit et par le cœur, et justice vous sera bientôt rendue.

ALGÉRIE.

Le *Moniteur algérien* du 3, qui nous arrive ce matin, ne contient que ces lignes:

« Le courrier d'Oran est en retard — Il n'en était point attendu de Constantine, et le mauvais temps a probablement retenu en route les dépêches de l'intérieur; nous n'avons donc rien à ajouter aux nouvelles données par le *Moniteur* du 30 janvier. — M. le général Marey est en marche et doit être maintenant en mesure de combiner ses mouvements avec ceux de M. le général Herbillon et de M. le colonel Eynard.

» Il est à craindre que toutes ces troupes n'aient eu beaucoup à souffrir du froid dans la région élevée où elles manœuvrent. — Nous n'avons rien appris depuis cinq jours d'elles ni de Bou-Maza; on peut donc être assuré qu'il ne s'est passé rien de très intéressant. »

GRANDE-BRETAGNE.

Le parlement anglais s'est activement occupé cette semaine des mesures nécessaires au soulagement de la misère qui désole l'Irlande tout entière, une grande partie de l'Ecosse et même plusieurs provinces de l'Angleterre. Le parti tory a proposé, par l'organe de son nouveau chef, lord George Bentink, de faire un prêt de quatre cent millions pour la construction de chemins de fer en Irlande, comme moyen de fournir du travail utile au peuple, et de contribuer à la prospérité future du pays; mais selon toute probabilité le gouvernement et la majorité repousseront cette mesure, bien qu'on en ait autorisé une première lecture dans la chambre des communes. Les journaux libéraux repoussent ce projet, en démontrant qu'une pareille mesure ne ferait que pousser à un agiotage effréné, et ne servirait guères que les intérêts des banquiers et des capitalistes. Beaucoup de propriétaires irlandais ont appuyé le projet, parce qu'ils espéreraient en profiter largement et trouver là un moyen de se dégrever des hypothèques qui pèsent sur leur patrimoine. Ils sont pour la plupart tellement grevés par ces hypothèques, qu'ils s'attachent aux projets les plus fabuleux, dans l'espoir d'échapper à la nécessité de vendre leurs terres pour payer ce qu'ils doivent à l'usure. En effet, les journaux les plus sensés, le *Times* entre autres, prétendent qu'il n'y a aucun moyen de les sauver, et que le gouvernement devrait les forcer à faire la cession de leurs biens qu'ils n'ont pas les moyens de faire valoir. C'est là dessus que roulent toutes les discussions, soit directement, soit indirectement, dans les chambres et dans les journaux. Nos lecteurs savent que sur plus de trois cent millions que rapportent les terres de l'Irlande tous les ans, les propriétaires en titre n'en touchent que soixante-et-quinze millions, ou un peu moins que le quart du revenu entier.

---

sentant une *Bacchanale antique*, le dessein original des *Pêcheurs de l'Adriatique* de Léopold Robert, et celui d'un tableau de Vincent qui est dans une des salles de la chambre des députés; enfin, l'idée première de la *Vengeance poursuivant le crime*, de Prudhon. Mais le dessin le plus remarquable de cette exposition est sans contredit *Joseph aux prises avec la femme de Putiphar*, ravissante composition de Prudhon que tout le monde connait.

La peinture en miniature est représentée par plusieurs portraits très remarquables de François Dumont; l'architecture par l'*Intérieur du Panthéon* d'Agrippa de Piranese; la sculpture par plusieurs bustes de personnages contemporains, dont les plus remarquables sont celui de madame Lebrun par un sculpteur inconnu, et ceux de Roland et de Lemoine par Pajou; la sculpture, habituellement grave et sévère, est ici pétillante d'esprit et de malignité. Le buste de Napoléon par Canova nous plait bien moins que le portrait ordinaire et consacré de l'empereur. Ces divers bustes, avec un groupe des *Trois Parques*, par Debay, et la *Jeanne d'Arc* de Feuchère, représentent la sculpture d'une manière bien insuffisante. Espérons qu'on lui donnera une place plus importante l'année prochaine, puisque MM. les directeurs de l'Association des Artistes paraissent avoir pris l'engagement très louable d'ouvrir une exposition semblable tous les ans. Espérons aussi que M. Ingres, dont nous avons regretté l'absence cette année, se souviendra que depuis longtemps le public n'a pas d'autre occasion d'admirer ses œuvres.

L.-R. D'ARNEM.

Bulletin médical.

LA DOULEUR BANNIE DES OPÉRATIONS CHIRURGICALES.

Les faits donnent de plus en plus raison à la découverte américaine. A en juger par ce que nous avons vu nous-même, soit dans les hôpitaux, soit en ville, tout ce qui a été rationnellement tenté et méthodiquement, judicieusement exécuté, en fait d'application chirurgicale des vapeurs d'éther, a donné le résultat cherché: abolition ou diminution momentanée de la sensibilité. Des suites funestes *que l'on doive attribuer nécessairement à l'inhalation de ces vapeurs*, nous n'en connaissons point encore qui aient été authentiquement constatées.

Voulons-nous dire, avons-nous jamais voulu dire pour cela, nous qui avons été le premier dans la presse parisienne à saluer d'une acclamation enthousiaste la précieuse propriété signalée dans la vapeur d'éther par M. Jackson; avons-nous jamais voulu dire que ce moyen dût être partout et toujours applicable sans aucune espèce d'inconvénient ni de danger? Non, certes. Dieu merci, enthousiasme n'exclut pas, quoi qu'on en dise, raison, discernement, appréciation, prudence, et le *nil admirari* de l'homme d'Horace (ne savoir rien admirer) est moins souvent l'indice d'une saine judiciaire que l'attribut d'une sotte fatuité ou du crétinisme. Or, il y a un crétinisme scientifique, et peut-on nommer autrement ce flegme imperturbable de bon nombre de gens qui, de peur de compromettre leur réputation d'hommes prudents et graves, affectent de ne pas s'émouvoir au spectacle, assurément nouveau, de membres coupés sans douleur, de tissus vivants et sensibles, taillés, disséqués, brûlés sans un cri, sans un signe de souffrance de la part des patients?—Il y a une cécité scientifique qui empêche de voir l'évidence et qui nierait le soleil en plein midi, si la réalité du phénomène ne lui était certifiée par les théories reçues; il y a une cécité scientifique, et quel autre nom donner à cette routinière manie de scepticisme, qui empêche de croire au témoignage des faits les plus positifs? Est-ce que de semblables dispositions intellectuelles n'ont pas dans tous les temps bien plutôt contribué à borner, à entraver la marche des sciences qu'elles n'ont servi à l'assurer et à l'éclairer?

Donc, nous ne sommes point d'humeur à faire amende honorable, malgré les observations critiques qu'il a suscitées, pour le ton d'admiration enthousiaste que nous avons pris en annonçant les merveilleux effets de l'inspiration de la vapeur d'éther. Ce sentiment reste le même aujourd'hui, corroboré seulement par les résultats d'un grand nombre d'expériences nouvelles. Oui, nous le répétons, il y a là un immense bienfait pour l'humanité, et une féconde source de progrès pour la physiologie, pour la psychologie elle-même, si l'on tient à ne pas confondre cette seconde partie de la science de l'homme avec la première. Une chose, à la vérité, nous étonne, c'est que le roi Louis-Philippe, qui, mieux qu'aucun autre souverain, doit savoir apprécier la découverte de M. Jackson, n'ait pas encore pris l'initiative de la récompense envers l'inventeur.

Notre admiration pour la chirurgie *anesthésique* (sans douleur), importée du Nouveau-Monde, ne s'est pas refroidie, comme on voit. Ce n'est pas un motif pour nous cependant de recommander l'emploi des aspirations de la vapeur d'éther dans toutes les opérations quelles qu'elles soient. Nous ne saurions non plus partager l'espoir, à notre avis, trop légèrement exprimé dans ce journal, que ce moyen pourrait préserver un jour les femmes des douleurs de l'enfantement. L'éther ne saurait avoir d'utilité que dans le cas où le concours actif du patient n'est point nécessaire, puisque cette vapeur plonge dans la stupeur toutes les forces vives de l'économie, la puissance musculaire aussi bien que la sensibilité nerveuse. Comment donc son emploi pourrait-il devenir de règle dans l'accomplissement d'une fonction naturelle, qui demande les efforts synergiques et prolongés de plusieurs organes, en premier lieu, de la matrice dont les contractions, douloureuses par elles-mêmes, sont le principal agent de l'expulsion du fœtus? Ce n'est que par exception, lorsqu'il faudra pénétrer dans cette cavité pour changer une présentation vicieuse de l'enfant, ou bien pour extraire celui-ci avec le forceps, que la stupéfaction par l'éther pourra trouver son utilité dans l'art obstétrical.

Pour les autres genres d'opérations, il y aura aussi des cas nombreux dans lesquels la prudence commandera de se priver du bénéfice de l'insensibilité éthérée. On devra y renoncer, par exemple, quand on portera l'instrument tranchant dans l'intérieur de la bouche ou de la gorge parce que, chez une personne qui n'aurait plus la faculté de sentir, le sang pourrait pénétrer dans les voies de la respiration et déterminer des accidents mortels. Dans les simples extractions de dents sur les sujets assoupis par l'éther, il faut prendre garde que la dent, échappée à l'instrument, ne tombe dans le gosier. Nous signalons ce danger parce que c'est là sans doute une des petites opérations pour lesquelles on aura le plus souvent recours à l'éther. L'application du fer sur une dent déjà douloureuse est une des souffrances les plus redoutées de ceux qui l'ont connue, et ceux-là c'est tout le monde à peu près.

Mais laissons de côté pour un moment les considérations relatives à l'emploi chirurgical de l'aspiration des vapeurs d'éther, pour nous occuper des phénomènes physiologiques envisagés en eux-mêmes. Ces phénomènes sont bien certainement des phénomènes ou symptômes d'ivresse, d'une ivresse dont les phases sont si rapides qu'elle n'offre presque aucun des inconvénients de l'ivresse par le vin et les boissons alcooliques. Tout y est fugace, volatile au suprême degré. C'est l'ivresse *à la vapeur* dans toutes les acceptions du mot, la quintessence de l'ivresse, et par la nature du fluide enivrant, et par le mode d'absorption employé. Rien ici qui ressemble à cet ignoble état qui fait une nécessité à l'ivrogne de *cuver son vin*.

Cette intensité, cette célérité même de l'action de l'éther, introduit dans l'économie par la surface pulmonaire, et porté avec le sang dans tous les organes, montre quel danger il y aurait à user inconsidérément de ce puissant modificateur des fonctions vitales et à en prolonger l'action outre mesure. Nul doute que, si l'on continuait à faire respirer la vapeur éthérée aux individus déjà plongés dans la stupeur, on n'arrivât bientôt à leur donner la mort, de la même façon que l'on tuerait, en leur ingérant encore de l'eau-de-vie, des individus déjà ivre-morts. Les expériences faites sur les animaux par M. Gruby et d'autres physiologistes, confirment cette prévision facile à concevoir; après un certain nombre de minutes d'inhalation de vapeur éthérée, des souris, des lapins, des chiens meurent avec tous les symptômes de l'asphyxie.

De tous les expérimentateurs, c'est M. Amussat qui a observé et signalé le premier la modification la plus importante causée dans l'économie par l'inhalation des vapeurs d'éther. Sous leur influence, le sang artériel devient *noir*, au point qu'on a peine à le distinguer du sang veineux. C'est un changement dont la théorie rend parfaitement compte. L'alcool est un produit déjà très carboné, et l'éther n'est que de l'alcool auquel on a enlevé un demi-volume de vapeur d'eau, et qui contient par conséquent une proportion plus forte encore de carbone.

[illegible] les ports de l'Angleterre. Les journaux contiennent des détails affreux sur la famine, qui, loin de diminuer, ne fait que s'accroître sur beaucoup de points, malgré les immenses secours fournis par le gouvernement anglais et l'aumône individuelle.

Tout en songeant avant tout à l'Irlande, le gouvernement anglais s'occupe de plusieurs mesures très importantes pour l'amélioration du sort des classes pauvres de l'Angleterre. L'éducation des enfants et la durée du travail dans les manufactures ont surtout été l'objet de son attention.

M. Fielden vient de proposer un bill pour réduire le nombre des heures de travail dans les fabriques, et le gouvernement l'appuie dans cette proposition. Voici un extrait du discours de l'honorable M. Fielden, relativement à la mesure proposée :

« Il y a 32 ans à peu près que sir Robert Peel proposait dans cette même enceinte de réduire les heures de travail des enfants dans les manufactures ; aujourd'hui, je viens vous demander qu'on limite le travail des jeunes filles âgées de 13 jusqu'à 18 ans, à 12 heures par jour. Sur ces 12 heures, il y en aura 2 pour les repas, ce qui fait 10 heures de travail suivi.

» Ces enfants devront y être soumis cinq jours par semaine, et le samedi, ils ne travailleront que huit heures, c'est-à-dire que je demande la fixation du travail à 63 heures par semaine jusqu'au 1er mai 1848, et après cette époque, à 58 heures seulement. Ces réserves s'appliqueront alors aux jeunes filles au dessus de 18 ans.

» Je demande cette réforme, parce que le travail des femmes dans les manufactures est trop écrasant, qu'il a fait beaucoup de victimes, et qui, venant à être continué, serait la source de grands fléaux pour la nation. Je le demande, parce que les malheureux travailleurs le demandent à cor et à cris depuis longtemps, parce que les médecins, les ministres du culte, tous ceux enfin qui ont occasion de fréquenter les manufactures, ne cessent de signaler tout l'odieux du régime actuel. Ce régime détruit la condition physique et morale d'une des plus considérables et des plus importantes classes de la nation. C'est une question vitale pour des milliers de créatures humaines annuellement sacrifiées, parce que nous manquons des règles et statuts suffisants, sans lesquels, sir Robert Peel l'a dit, la perfection même de nos machines deviendra notre plus cruelle malédiction !

» Je veux sur-le-champ appeler l'attention de la Chambre sur un document qui fait autorité dans cette question. J'avoue que, malgré ma longue habitude de redouter les effets du système actuel, ce document m'a saisi d'horreur. C'est la statistique des morts constatées dans 115 districts de l'Angleterre, pendant le troisième trimestre de 1846, c'est-à-dire en automne dernier. Nous trouvons à la troisième page de cette statistique, qu'en 1841 le chiffre de la population dans la campagne du Surrey était de 187 868, et celle des subdivisions de la ville de Manchester de 163 856 Malgré l'infériorité du chiffre de la population de Manchester, le nombre des morts, consigné au bout de 7 ans, de 1838 à 1844, a été de 39 923, et celui des morts, dans le Surrey, n'a été que de 23 787, offrant une différence de 16 146 ! Le chiffre de la population du Surrey dépassait donc celui de Manchester, et pourtant, dans l'espace de 7 années, il est mort à Manchester 16 000 personnes de plus que dans le Surrey. Dans ce comté se trouvaient 23 523 enfants au dessous de 5 ans, et le nombre des enfants morts à cet âge a été de 7 364, *tandis qu'à Manchester, sur 21 132 enfants, il en est mort 20 726* ! »

Le premier ministre a appuyé cette mesure, et il est probable que la loi actuelle sera modifiée conformément à la proposition de M. Fielden.

Le marquis de Lansdowne, président du conseil des ministres, vient de développer devant la chambre des lords, un projet d'éducation industrielle pour les enfants des classes pauvres. Il y a déjà 500 000 en- [illegible] propager les principes de l'association du capital, du talent et du travail, et de la coopération des divers métiers dans l'industrie générale. La grande société des chartistes, instituée pour la protection de l'industrie et l'achat des instruments de travail, compte déjà 80 000 membres dans toutes les provinces de l'Angleterre, et elle possède un capital considérable. L'idée de l'association des travailleurs et de l'organisation du travail fait d'immenses progrès dans toutes les classes, et nous pouvons espérer que le mal qui ronge la société de nos jours, déterminera un mouvement nouveau dans les esprits, qui remédiera à tous les maux, et mettra la société à même de réaliser bientôt le bien général de toutes les classes.

ALLEMAGNE.

La constitution prussienne. La police et la littérature. La douane de Cracovie. La Gazette de Cologne *socialiste. Le* Tagesherold *de Constance.*

Rivarol, dans ses écrits, indique aux gouvernements un moyen sûr pour se rendre populaires : c'est de hausser le prix du pain de deux sous le dimanche et de le baisser d'un sou le lundi. Ce moyen, si ridicule qu'il paraisse, est employé dans toute l'Europe, en France comme en Allemagne, dans les pays absolus comme dans les pays constitutionnels, et, quoi qu'on en dise, il produit toujours son effet

La Prusse, depuis quatre ans, est entrée dans une voie de réaction telle que la *patente royale* transformant les *Etats provinciaux en diète* est un véritable progrès dont, à défaut de mieux, il faut se réjouir, et savoir gré au roi de Prusse. Il est certain que si le roi avait des héritiers directs, il serait beaucoup plus hardi dans ses créations constitutionnelles, mais comme Sa Majesté tient à remettre son pouvoir entier aux mains de son frère, elle a tenu à prendre toutes les précautions pour ne pas donner libre carrière à l'esprit constitutionnel, tout en ayant l'air de satisfaire au vœu général du peuple prussien.

La patente royale n'a en elle-même aucune importance politique. Le roi, en accordant à la diète de voter les impôts, n'a accordé rien de nouveau. *Ce droit existait déjà pour les Etats provinciaux*. En laissant à la diète le droit de voter par tête au lieu de voter par ordre, Sa Majesté s'en est également tenue aux droits des Etats. Comme dans la diète, il fallait dans les Etats deux tiers des voix pour qu'une pétition pût être présentée au roi ; comme dans les Etats, la publicité de la diète est restreinte et soumise aux ordres envoyés de la police à la censure, les noms des orateurs ne peuvent être prononcés dans la diète, pas plus que dans les Etats; rien n'est changé ; seulement au lieu de huit Etats dispersés, il n'y aura qu'une diète. La centralisation seule y gagne, mais aussi à Berlin les députés seront sous l'influence directe de la cour, tandis que les députés des Etats siégeant dans les villes principales des provinces, étaient toujours en contact direct avec leurs commettants.

Le roi se réserve le droit de convoquer les Etats quand bon lui semblera. Seulement, il y aura un comité permanent de huit membres à Berlin. D'avance, ces huit membres seront toujours de l'opinion du gouvernement.

Maintenant, il ne faut pas oublier que tous les ans, malgré les fins de non-recevoir du roi, presque toutes les villes du royaume ont pétitionné :

1° En faveur de la liberté de la presse ;
2° En faveur d'une constitution *constitutionnelle* ;
3° En faveur de l'émancipation des juifs ;
4° En faveur d'une loi sur la liberté individuelle ;
5° En faveur du jury ;
6° En faveur d'une publicité complète de la justice, des conseils mu- [illegible] Le roi de Prusse, qui n'aime pas les pétitions, a bien calculé cela. Il compte certainement que ces cent voix ne se détacheront jamais de l'ordre nobiliaire en faveur du tiers état; mais le temps prouvera que le roi s'est trompé. La petite noblesse, en Allemagne, est très libérale, et s'il est vrai que la diète soit convoquée à Berlin pour le mois d'avril, il se pourrait bien qu'avant de voter les impôts elle s'occupât sérieusement de la question de la presse, question vitale pour la Prusse et l'Allemagne.

La diète n'a pas reçu de droits, mais elle n'a pas non plus de devoirs à remplir envers la royauté, et elle devra tout à ses commettants. Quand on n'a rien, on ne risque rien pour vouloir tout.

M. Meyer, écrivain distingué de Berlin, homme très inoffensif du reste, vient d'être arrêté pour avoir fait la lecture d'un poëme de M. Henri Heine dans une société d'ouvriers. Nous concevons qu'on puisse arrêter un auteur en Prusse, où les délits de presse n'ont de juges que la police, mais la police de Berlin vient de défendre le séjour de la ville à un écrivain prussien né à Berlin même. Ceci est exorbitant.

— Le gouvernement wurtembergeois a enfin fait à la chambre une communication officielle au sujet des chemins de fer. Il résulte de cette communication que le gouvernement a encore besoin de 18 millions de florins pour achever les chemins commencés.

— Cracovie est entrée dans la douane autrichienne. Ces pauvres marchands de Cracovie, se fiant à la paternité cauteleuse du prince de Metternich, avaient fait venir de la Silésie une masse énorme de marchandises anglaises et allemandes, et pendant qu'ils envoyaient à Vienne une députation pour prier le prince de Metternich de les faire entrer dans la douane autrichienne, leur patriotisme autrichien rêvait des bénéfices de 100 p. 0/0 qu'ils comptaient faire le lendemain de l'incorporation. Cela prouve, du reste, que les marchands de tous les pays n'ont qu'une patrie et une religion : 100 p. 0/0.

Mais les marchands, en Autriche, proposent et la douane, qui est la liste civile de l'empereur, dispose. La veille de l'incorporation, la police faisait l'inspection de toutes les marchandises introduites par les Silésiens, et force fut aux spéculateurs de payer en surtaxe rétrospective, tout juste ce que ces messieurs croyaient pouvoir gagner. Il était impossible à ces agioteurs de payer en une fois une telle somme, ils firent banqueroute. Plusieurs maisons de Breslau, frappées par le contre-coup, suivirent l'exemple et furent à leur tour imitées par quelques maisons de Berlin.

Cette solidarité donne lieu à des plaintes contre l'Autriche. La Silésie crie, la Prusse proteste, les Cracoviens pleurent. Tous, du reste, ont mérité leur sort. Les marchands de Cracovie, en remerciant M. de Metternich de les avoir incorporés, sont tombés dans leur propre piége, ainsi que la Prusse qui, en signant l'acte de Cracovie, a violé les droits des peuples et de l'humanité.

— Nous avons dans le temps reproché à la presse allemande d'être vide et insignifiante, à l'exception de la *Gazette de Trèves*. Nous sommes enchantés de citer aujourd'hui la *Gazette de Cologne*, qui, dans un premier-Cologne, a prouvé avec beaucoup de talent l'inanité de la vieille politique en présence de la science sociale. Dans un de ses derniers numéros, cette feuille établit une comparaison entre le *Times* et la presse officielle en France. Le *Times*, depuis quelque temps, agite beaucoup les questions sociales et fait une guerre heureuse aux hommes d'Etat qui passent leur temps dans des intrigues de cour, et qui s'occupent de tout, excepté de l'homme. La *Gazette de Cologne*, en citant les articles du *Times*, trouve la presse officielle de Paris sans talent, sans convictions et sans importance. « Au train dont vont ces

---

L'introduction de ces liquides dans le sang y porte donc une notable quantité de carbone. Quand cette introduction a lieu, à l'état de vapeur, par les voies respiratoires, quand au lieu de respirer l'air ordinaire qui contient 21 p. 0/0 environ d'oxygène, c'est-à-dire d'un gaz qui brûle le charbon du sang et rend ainsi à ce liquide sa couleur rutilante, on respire, au contraire, une vapeur dont le carbone est pour une grande part l'un des principes constituants, il est aisé de comprendre que le sang doit devenir de plus en plus charbonneux ; et comme c'est là le principal caractère qui distingue le sang veineux du sang artériel, on conçoit, dis-je, que la différence de nuance entre ces deux sangs s'efface de plus en plus chez les animaux ou les hommes soumis à l'inhalation de l'éther.

M. Flourens, M. Serres à l'Académie des sciences, M. Longet, M. Sérullas à l'Académie de médecine, ont fait part d'expériences tentées par eux pour éclaircir quelques-unes des questions que soulève l'influence de l'éther sur l'économie. Nous reviendrons une autre fois sur les résultats obtenus par ces savants. Arrivons, car le temps et l'espace vont nous manquer, aux débats qu'a fait naître dans le monde médical l'application des vapeurs d'éther à la médecine opératoire.

La palme du ridicule, dans ces débats, revient sans conteste au savant M. Magendie. Ce n'est pas assurément que nous refusions à qui que ce soit, et moins encore à un membre de l'Institut qu'à tout autre, le droit de combattre une découverte, une méthode, dans quelque ordre de faits qu'elle se produise. Et quand il s'agit de la vie de nos semblables (*agitur de cute humana*), nous trouvons fort légitime qu'on n'abdique pas aisément son droit d'observation, d'objection et de critique. Mais ce que nous n'aurions jamais pu croire si M. Magendie ne nous en eût par deux fois rendu témoin, c'est que l'on pût, au sein de l'Académie des sciences, venir s'élever contre une pratique à laquelle des centaines d'opérés déjà rendent grâce d'une exemption inespérée de douleur ; qu'on pût, dis-je, s'élever contre cette pratique, en se fondant sur de pures présomptions et des ouï-dires, sans avoir cherché soi-même à voir un seul fait, à répéter une seule expérience. Oui, cela nous passe ; et ce qui nous a plus étonné encore, c'est de voir un savant de la classe positive, un homme qui n'est pas connu pour sa pusillanimité à toucher aux créatures vivantes et sentantes, venir jeter la banale accusation d'immoralité à des confrères pour avoir employé une méthode qui a déjà épargné beaucoup de souffrances et qui n'a eu jusqu'à présent entre leurs mains aucun de ces résultats funestes qu'on mentionne sans les préciser.

M. Magendie se scandalise de cet état d'ivresse dans lequel on plonge des créatures raisonnables ! C'est, suivant lui, les avilir, les dégrader. — Pour moi, s'est-il fièrement écrié, j'aimerais mieux subir les souffrances les plus atroces que d'abdiquer, ne fût-ce qu'un seul instant, la conscience de mon être. — Quel Caton que M. Magendie ! Le voilà tout prêt, pour l'honneur de sa dignité d'homme, et bien qu'il répudie le patronage de Zénon, le voilà tout prêt à lutter de résolution stoïque avec les Scévola, les Régulus, les Epictète ! Nous souhaitons à M. Magendie de n'être jamais placé dans l'alternative qu'il a supposée. Quant aux malheureux qui auront à subir des opérations douloureuses, ils seront probablement d'un avis contraire au sien.

Mais l'ivresse n'est pas le seul tort de l'éther aux yeux de M. Magendie, ou du moins c'est une ivresse avec des circonstances, suivant lui, terriblement aggravantes. Ainsi elle s'accompagne de rêves agréables, *trop agréables parfois*, ajoute l'honorable académicien. Ces rêves ont eu, chez plusieurs personnes, un caractère érotique qui rend l'influence de l'éther redoutable pour l'honneur des familles. Sur ce point scabreux, M. Magendie s'est exprimé en termes tellement étranges, que si, conformément au vœu qu'il en a émis, l'Académie des sciences possédait des sténographes, il aurait fourni le texte de vingt articles désopilants au *Charivari* et au *Corsaire*.

Quoi qu'il en soit, nous, qui avons vu pratiquer un assez bon nombre d'opérations sur des femmes endormies par l'éther, nous pouvons dès aujourd'hui rassurer M. Magendie et lui affirmer que le chirurgien et les aides ne sont pas du tout exposés au singulier péril que redoute pour eux le savant physiologiste. Non, pour que la morale reste sauve à l'avenir, pas ne sera besoin que tous les fils d'Hippocrate, qui soumettront leurs malades du sexe aux inspirations éthérées, soient autant de Joseph prêts à fuir aux premières apparences du danger. Non-seulement nous n'avons jamais encore vu l'éther provoquer de semblables transports, mais lors même, ce qui paraît n'être pas très commun, lors même que le rêve ou le délire roule sur des sujets érotiques, tout paraît se passer dans la tête ; c'est une exaltation dans laquelle les sens ne sont pour rien d'ordinaire.

Au surplus, refuse-t-on de se laisser aller au sommeil naturel, parce qu'il apporte quelquefois, et aux plus chastes mêmes, des rêves, des visions d'amour ? Trop courte pour que les songes qu'elle donne produisent de grands désordres sous ce rapport, la somnolence éthérée s'accompagnerait exceptionnellement de ces sortes de rêves, que ce ne serait pas un motif suffisant de la proscrire. Mais non, le plus souvent, les personnes assoupies par l'éther se trouvent transportées dans des régions délicieuses, sous des bosquets fleuris, ou bien elles entendent une suave musique, des conversations agréables, toutes impressions qui sont très permises, de par la morale et la religion, même aux personnes éveillées.

Toute l'argumentation de M. Magendie contre l'éther s'est donc fourvoyée de la façon la plus pitoyable. Tant qu'il n'aura pas renouvelé sa provision d'objections au spectacle des faits et par des expérimentations propres, l'illustre physiologiste fera donc bien de se résigner au silence sur cette question. Il eût beaucoup mieux fait pour sa gloire de ne le pas rompre jusqu'à présent.

Il y avait pourtant pour la critique un rôle utile et digne dans la question de l'emploi des vapeurs d'éther. Nous croyons pouvoir le dire sans manquer aux égards qui sont dus à des réputations légitimement acquises, toute notre école de Paris, si fière de son positivisme expérimental, n'a pas fait preuve d'une bien grande sagacité dans ses expérimentations de la propriété anesthésique de la vapeur d'éther. Aussi, depuis bientôt deux mois qu'à tout propos (et hors de propos, comme pour une excision d'amygdale par exemple) on applique les aspirations éthérées, on n'a pas su déterminer et remplir encore les conditions les plus simples d'un bon mode d'administration. Aussi entend-on les uns dire qu'elles manquent leur effet stupéfiant sur certains individus ; les autres, qu'elles font tousser jusqu'à donner des craintes de suffocation.

Eh bien ! la moindre réflexion ferait comprendre que la toux qui se manifeste est produite le plus ordinairement par une circonstance toute physique. Les tubes des appareils employés jusqu'ici ont eu, en général, un calibre moindre que celui de la trachée-artère. (La trachée-artère est le conduit par lequel la colonne d'air pénètre dans nos poumons.) Le volume de gaz respirable qui pouvait traverser ces tubes était par suite insuffisant pour remplir la trachée et alimenter la respiration. Dès le moment où l'on posait l'évasement terminal du tube sur la bouche du patient, on se hâtait de lui pincer le nez. De là ces quintes de toux, cette suffocation que l'on a remarquées et que nous n'avons jamais éprouvées pour notre compte, ni fait éprouver aux personnes sur lesquelles nous avons expérimenté.

M. le docteur Bonnet et M. Ferrand, pharmacien à Lyon, ont imaginé des perfectionnements qui obvient à l'inconvénient dont il vient d'être question, et à la plupart de ceux des appareils jusqu'à présent usités. L'un de ces perfectionnements consiste à substituer à l'entonnoir qui permet au malade de respirer seulement par la bouche, un masque à l'aide duquel les vapeurs éthérées peuvent pénétrer à la fois par la bouche et par le nez. Cette disposition se rencontre également dans un appareil présenté mardi dernier, par M. Jules Cloquet, à l'Académie de médecine. Avec tout les appareils précédents on verse une certaine quantité d'éther dans le récipient ; il s'ensuit que le dégagement des vapeurs éthérées, sauf l'influence des variations de température du vase, atteint son maximum dès le début de l'expérience et s'affaiblit à mesure que celle-ci se prolonge. Il est, au contraire, avantageux que la vaporisation de l'éther, faible dans le principe, augmente ensuite graduellement à mesure que les organes s'habituent à son contact. Dans ce but, MM. Ferrand et Bonnet ont adapté au flacon qui contient l'éther, un tube muni d'un robinet, destiné à graduer l'écoulement du liquide, qui tombe à gouttes plus ou moins pressées, suivant le gré de l'opérateur, dans le ballon où l'évaporation a lieu. Ces modifications nous paraissent bien conçues. Pour arriver aux mêmes résultats, il en a été aussi proposé, mais d'un genre différent, par divers auteurs, par M. Doyère entre autres. L'espace nous manque pour les décrire, mais le sujet est loin d'être épuisé. A un autre jour.

Dr PELLARIN.

deux fois annoncé. Mais, par malheur, le *Tagesherold* a paru. Nous lûmes alors dans la *Gazette de Trèves* que le *Tagesherold* avait menti à son prospectus, que c'était un journal créé tout simplement par le gouvernement badois, et que loin d'être socialiste, il n'était pas même progressif. Grand fut notre étonnement. Toutefois, nous ne nous en rapportâmes pas à la *Gazette de Trèves*, bien qu'elle mérite confiance. De ce qu'un journal est gouvernemental, il ne faut pas conclure qu'il est rétrograde, mais il ne faut pas non plus en tirer l'induction qu'il est progressif et socialiste. Nous nous mîmes donc à lire le *Tagesherold*. Nous le vîmes avec douleur, dans un de ses premiers numéros, accuser de violence les ouvriers lyonnais, parce qu'ils s'étaient mis en grève, les accabler de déclamations réquisitoriales au profit des fabricants et des grands propriétaires. Le *Tagesherold* a donc cru que nous ne le lirions pas. Il s'est trompé! Nous n'avons pas encore lu chez lui un seul article franchement progressif. Et puisque ce journal nous désigne personnellement, nous signons ici en toutes lettres, et nous serons heureux qu'il nous fournisse bientôt l'occasion de lui faire réparation d'honneur.

ALEXANDRE WEILL.

ITALIE.

Le portrait de Fourier chez un cardinal romain.

Le pape continue à être l'objet de l'enthousiasme des populations des Etats-Romains, et il agit de manière à justifier cet enthousiasme. Si parmi les cardinaux qui l'entourent il en est encore de tout dévoués à l'Autriche et ennemis du progrès, il en est aussi bon nombre d'autres qui l'appuient et l'encouragent. M. l'abbé Clavel (nous avons déjà rapporté ce fait, mais nous croyons devoir le répéter pour nos abonnés de huitaine), M. l'abbé Clavel raconte, dans le *Rappel*, que lors de son voyage à Rome il a trouvé chez un cardinal le portrait de Fourier à côté de ceux de Fénélon, de Bossuet et du feu duc d'Orléans. « Cette association de personnages si divers, dit M. Clavel, nous ayant inspiré la curiosité de connaître l'opinion du savant et judicieux cardinal sur les ouvrages du chef de l'Ecole sociétaire, il nous a répondu avec le tact qui caractérise les Italiens : « Le bien est partout lorsqu'on le » sait découvrir. En France, les partis sont trop exclusifs, et au lieu » d'adopter les bonnes idées des adversaires qu'on s'y crée avec la li- » berté de la presse, on s'y exerce à combattre leurs futilités. Il y a » dans Fourier des idées susceptibles d'application en faveur des » classes souffrantes, mais qui appartiennent au catholicisme depuis » dix-huit cents ans. »

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Tribune de Liége:*

« La célèbre chronique de Jean-le-Bel, que Froissart prit pour guide, et que l'on croyait perdue à jamais, vient d'être retrouvée en partie. C'est à M. Polain, archiviste de l'Etat, à Liége, que l'on doit cette importante découverte littéraire. M. Polain a lu, relativement à cet objet, lundi dernier, à la séance de l'Académie (classe des lettres), un travail d'où il résulte que Froissart, dans la rédaction primitive d'une partie de son premier livre, dont le manuscrit existe à la bibliothèque de Valenciennes, n'a fait bien souvent que copier mot pour mot Jean-le-Bel.

— La chambre des députés a organisé ses bureaux ainsi qu'il suit : 1er bureau, M. Mater, président ; M. le marquis de La Tourette, secrétaire. — 2e bureau, M. Perrier (Ain), président : M. le comte de Mérode, secrétaire. — 3e bureau, M. Rondeaux, président ; M. de Jouvenel, secrétaire. — 4e bureau, M. Gauthier (d'Uzerche), président ; M. Moulin, secrétaire. — 5e bureau, M. Clément, président ; M. Pichon, secrétaire. — 6e bureau, M. Locquet, président ; M. Calmon fils, secrétaire. — 7e bureau, M. Sapey, président ; M. le marquis de La Guiche, secrétaire. — 8e bureau, M. Dintrans, président ; M. Becker (Martha), secrétaire. — 9e bureau, M. Croissant, président ; M. Colligaon, secrétaire.

LE BOEUF GRAS. — Voici l'itinéraire que tiendra le bœuf gras dimanche 14 et mardi 16 février :

Dimanche 14 février, le cortége sortira de l'abattoir Ménilmontant à dix heures, et suivra l'avenue Parmentier, les rues des Amandiers, Popincourt, de la Roquette, place de la Bastille, boulevart Beaumarchais, rue du Pas-de-la-Mule, place Royale, rue de l'Echarpe, Saint-Louis, Vieille-du-Temple, de Paradis, de Rambuteau, Sainte-Avoie, Bar-du-Bec, des Coquilles, place de l'Hôtel-de-Ville, quai Pelletier, pont Notre-Dame, quai aux Fleurs, rue de la Barillerie, pont et place Saint-Michel, rue Saint-André-des-Arts, de l'Ancienne-Comédie, de l'Odéon, place de l'Odéon, rue Molière, de Vaugirard, de Tournon, du Petit-Bourbon, place Saint-Sulpice, rues du Vieux-Colombier, du Dragon, Taranne, Saint-Dominique, Belle-Chasse, de Grenelle, Hillerin-Bertin, de Varennes, de Bourgogne, de Grenelle, d'Iéna, Saint-Dominique, de Bourgogne, place du Palais-Bourbon, rue de Bourgogne, pont de la Concorde, place de la Concorde, rues Royale, Saint-Honoré, du Marché-Saint-Honoré, Neuve-des-Petits-Champs, de la Feuillade, place des Victoires, rues des Fossés-Montmartre, Neuve-Saint-Eustache, Bourbon-Villeneuve, Sainte-Appoline, Meslay, de Vendôme, Boucherat, Saint-Louis, de l'Echarpe, place Royale, rue du Pas-de-la-Mule, boulevart Beaumarchais, place de la Bastille, rues de la Roquette, Popincourt, des Amandiers, avenue Parmentier, et l'abattoir.

Mardi 16 février. — L'avenue Parmentier, les rues des Amandiers, Popincourt, de la Roquette, place de la Bastille, rues Saint-Antoine, du Pont Louis-Philippe, quais de la Grève, Pelletier, de Gèvre, pont au Change, rue de la Barillerie, quai des Orfèvres, rue de Jérusalem, quai des Orfèvres, Pont-Neuf, place de l'Ecole, rues de l'Arbre-Sec, des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, place du Louvre, quai du Louvre jusqu'au Carrousel, rues de Rivoli, Castiglione, place Vendôme, rues Castiglione, de Rivoli, place de la Concorde, rue Royale, place de la Concorde, rue des Champs-Elysées, avenue Gabrielle, rues de Ponthieu, d'Angoulême, du Faubourg Saint-Honoré, Saint-Honoré, du Luxembourg, des Capucines, Neuve-des-Petits-Champs, Richelieu, traversée du boulevart, rues Grange-Batelière, Geoffroy Marie, Richer, des Petites Ecuries, du Faubourg-Saint Denis, de la Fidélité, du Faubourg-Saint-Martin, des Marais-du-Temple, du Faubourg-du-Temple, le canal Saint-Martin (sur le double pont de ce faubourg), rues Folie-Méricourt, Popincourt, Saint-Ambroise, avenue Parmentier et l'abattoir.

[illegible] — Voici les détails que donne un journal sur un fait dont nous avons parlé dans un de nos précédents numéros :

« Dans le courant de février 1845, une dame veuve B..., de Lillebonne, âgée de 26 ans, admit dans son intimité un sieur X..., ouvrier de fabrique de l'endroit, et bientôt s'établirent entre eux des relations à la suite desquelles un projet de mariage fut arrêté. Cependant la famille du jeune homme s'opposait à cette union, et la veuve B... présumant que la naissance d'un enfant, fruit de leurs liaisons, pouvait seule vaincre la résistance des opposants, attendait la réalisation de cet évènement; mais l'impitoyable destin ne permit pas que ce vœu si cher s'accomplit, et la veuve B... resta stérile. Cette impuissance était certainement de nature à jeter le désespoir dans le cœur de la veuve, si par une de ces idées qui ne peuvent venir qu'à l'esprit d'une femme, elle n'eût trouvé un moyen de suppléer à l'impossibilité de devenir mère. Elle fit donc courir le bruit de sa grossesse en usant de toutes les ressources que nous révèle un spirituel vaudeville par l'organe de M. Moquet ; elle sut la rendre de plus en plus apparente, au point de ne laisser aucun doute dans l'esprit du public, sur sa position intéressante. A quelque temps de là elle annonce à son amant qu'elle se rend à Caudebec pour y faire ses couches, chez sa mère. Trois jours après, elle revient en annonçant aux commères du quartier et surtout à son amant qu'elle est mère d'un gros garçon, fruit de ses œuvres, et qu'elle l'a mis en nourrice à Saint-Arnould ; plus tard elle se fait adresser une lettre dans laquelle on lui apprend que son enfant est malade, puis une autre lettre dans laquelle on lui annonce qu'il est mort, mais alors la veuve B... était en parfait accord avec la famille de X... et le mariage allait avoir lieu, lorsque tous ces faits paraissant étranges au public, la chronique l'accusa d'avoir donné la mort à ce prétendu enfant, et la gendarmerie dut bientôt se livrer à une enquête qui fit découvrir la supercherie.

» Depuis cette époque, les choses en étaient restées là, les relations des deux amants n'avaient pas cessé, mais la veuve B... poursuivait toujours son idée ; il lui fallait un enfant pour forcer les parents de X... à un consentement. Or, n'ayant pas réussi en 1845 à se faire passer pour mère des œuvres de X..., voici ce qu'elle imagina en 1846 :

» Vers la fin de cette année, la veuve B... accuse une nouvelle grossesse, qu'elle sait rendre graduellement aussi apparente que la première. Quelque temps après, vers le commencement de janvier dernier, elle apprend qu'une jeune fille de Lillebonne venait de donner le jour à un enfant mâle, et aussitôt il lui vient l'idée de s'approprier cet enfant. Elle fait donc écrire à la mère du nouveau-né des lettres anonymes dans lesquelles on lui annonce qu'une dame riche, n'ayant pas d'enfants, adopte le sien, pour faire son bonheur et celui de la mère. Pour mener l'affaire plus promptement, la veuve B..., sous un costume de grande dame, se rend en personne auprès de la jeune fille, et le 28 janvier, celle-ci, cédant aux instances pressantes de cette dame, lui livre son enfant.

» La veuve B... chargée de ce précieux fardeau, arrive chez elle, se met au lit et fait annoncer qu'elle vient de mettre au monde un garçon. On croit à la réalité de cet évènement. Le lendemain, l'enfant, deux fois né, fut pour la seconde fois aussi déclaré à la mairie et baptisé, mais cette fois sous le nom de la veuve. Tout réussissait à merveille et la veuve B... allait enfin voir se réaliser son rêve de tous les jours. Mais, ô fatalité! la pauvre fille qui venait de livrer son enfant sentit bientôt tout ce que cette séparation avait de cruel pour une mère ; elle voulut qu'il lui fût rendu et la ruse fut découverte. Ces faits ne tardèrent pas à parvenir aux oreilles de l'autorité qui, en vertu des lois, proceda à l'arrestation des inculpés. »

Nécrologie. — Le docteur Pedro Tames.

Les amis de la cause phalanstérienne ont à déplorer avec nous la mort du docteur Pedro Tames, de Guadalajara (Mexique). Le docteur Tames, par son intelligence et son ardent amour de l'humanité, jouissait d'une grande influence parmi ses concitoyens. La haute position qu'il avait su acquérir à Guadalajara le mettait à même d'être d'un puissant secours à la cause sociétaire. Il avait depuis quelque temps embrassé avec chaleur les idées phalanstériennes, et se proposait de publier des travaux sur la Doctrine, lorsque la mort est venue l'enlever à ses amis.

Histoire de la Révolution française.

Par M. LOUIS BLANC.

(Tome premier.)

Les succès de M. Louis Blanc, comme historien, sont doublement remarquables, et à cause de leur rapidité et à cause de l'assentiment presque unanime qu'ils ont trouvé dans la presse.

En écrivant sur l'*organisation du travail*, M. Louis Blanc avait rendu aux classes industrieuses le service immense de populariser cette formule; et bien qu'il ne donnât pas au problème qu'il abordait, une solution satisfaisante et complète, il avait contribué, pour sa part, à mettre ce problème à l'ordre du jour. La sympathie des ouvriers éclairés, l'estime de tous les publicistes impartiaux et sérieux, lui étaient dès lors acquises.

Il ne devait pas en rester là. Dans la vie de tous les auteurs destinés à une grande publicité, un jour arrive où cette publicité déborde. Une œuvre plus heureuse que ses devancières met en relief toutes les qualités de l'écrivain; il a trouvé sa voie, sa vocation se révèle, et soudain sa vie est illuminée d'un jour nouveau ; ses succès se changent en triomphes, sa réputation devient de la gloire. Aux applaudissements choisis qu'il avait recueillis d'abord une immense acclamation succède.

Dans la vie du grand poète Hugo *Notre-Dame de Paris*, dans la vie d'Eugène Sue les *Mystères* ont marqué cette époque où la publicité de l'écrivain s'élargit comme un fleuve, et où son nom fait la conquête de la popularité.

A peine M. Louis Blanc eut-il pris la plume pour écrire nos annales, à peine eut-il imprimé le premier volume de l'*Histoire de Dix ans*, qu'il se plaça parmi ces écrivains privilégiés dont les publications remuent la foule et comptent presque parmi les évènements.

C'est que M. Louis Blanc possède un style clair, limpide, merveilleusement souple et propre à élucider tous les sujets. M. Thiers avait déjà cette qualité. M. Louis Blanc est doué en outre d'un ta-

[illegible] d'un pas assez lent, assez régulier pour qu'elle le suive, s'arrêtant par intervalle pour attendre les traînards, M. Louis Blanc fera faire de grands pas à l'opinion publique ; s'il ne la conduit pas jusqu'au but, il la mettra du moins en bonne voie.

Lorsque M. Thiers, que l'on ne peut s'empêcher de comparer à M. Louis Blanc, — les analogies sont trop nombreuses, — lorsque M. Thiers publia son *Histoire de la Révolution française*, le socialisme n'était pas encore dans l'air. Pour impressionner, pour plaire, pour obtenir un succès immense, il suffisait de réagir contre les préjugés absurdes qui faisaient de la révolution française une longue démence, de ses exploits des attentats, de ses héros de vulgaires malfaiteurs.

M. Thiers eut ce courage, c'en était un pour l'époque; mais vainement on chercherait dans son histoire un autre enseignement que cette pensée : la Providence est pour quelque chose dans ces grandes crises qui changent la condition des peuples.

En 1847, il faut dire quelque chose de plus, la révolution de 1830 a fait entrer de nouvelles idées politiques, non-seulement dans la tête de M. de Genoude et des hommes qu'il représente, mais dans l'esprit même des libéraux, car ils n'avaient pas soupçonné toute la portée de leurs actes. Quant à la science sociale, elle s'est créée ; la nécessité de transformer la propriété, l'industrie, tous les rapports sociaux, a été signalée, non plus par des rêveurs presque solitaires comme Campanella, Morus, Morelly, mais par des écoles rassemblant de nombreux auditeurs, publiant des journaux et modifiant la pensée de ceux mêmes qui prenaient la plume pour les combattre.

Appliquer à la critique de la Révolution française les nouveaux aperçus dont l'opinion publique s'est enrichie dans une période de dix-sept ans; emprunter aux partis politiques et aux écoles sociales ce qu'ils ont produit pendant cette phase de plus neuf et en même temps de moins contesté; se servir de ce flambeau récemment allumé pour éclairer le plus grand évènement qui, depuis le christianisme, ait frappé l'imagination des peuples : voilà ce que M. Louis Blanc vient d'entreprendre.

La bourgeoisie, cette classe intermédiaire entre les prolétaires et la noblesse, cette *classe moyenne*, comme elle s'est baptisée elle-même, dont la couche inférieure est formée d'épiciers, la couche supérieure de magistrats, a répété longtemps et peut-être a cru que son triomphe de 89 avait émancipé la nation tout entière. Aujourd'hui, par suite d'une vieille habitude, elle le répète encore, mais elle ne le croit plus; le contraire lui a été trop souvent et trop victorieusement démontré; on lui a trop bien prouvé que l'omnipotence des écus est la base de sa charte, que l'absence d'argent et d'éducation première asservissent l'ouvrier tout aussi bien que le joug féodal, et que le droit d'arriver à tous les emplois est une chimère, presque une dérision, tant qu'au droit l'on n'aura pas joint la puissance.

Dans son *Histoire de dix ans*, M. Louis Blanc a parfaitement distingué la politique et les intérêts de la bourgeoisie, de la politique et des intérêts du peuple proprement dit, de la classe qui vit à la sueur de son front, sans capital, et qui en 1789 comme en 1830, a fourni à la bourgeoisie des combattants sans participer aux résultats de la victoire.

La séparation de ces deux classes est fort ancienne, elle remonte jusqu'au moyen-âge où les chartes des communes disaient : *bourgeois et manants*. Pour bien faire comprendre cette Révolution française qui détermina l'avènement politique et industriel de la bourgeoisie, il est donc nécessaire de remonter dans les profondeurs de nos annales.

M. Michelet, le charmant historien, le touchant poète qui publie en même temps que M. Blanc, et avant M. de Lamartine, son *Histoire de la Révolution*, pouvait s'épargner ces prolégomènes. Il sait, lui aussi, que l'histoire ne commence et ne finit nulle part; mais cette histoire, il y a longtemps qu'il nous la raconte ; il a publié spécialement sur l'histoire de France de nombreux volumes destinés à faire connaître sa pensée sur le moyen-âge, la renaissance, la fronde, Louis XIV, les débordements de Louis XV, et son récit de la Révolution n'est que le couronnement d'un édifice dont les bases sont depuis longtemps jetées.

Il n'est pas étonnant que dans le premier volume de cette œuvre, dont nous entretiendrons prochainement nos lecteurs, M. Michelet arrive presque immédiatement à la convocation des états-généraux et à la prise de la Bastille.

A M. Louis Blanc, qui n'avait rien écrit sur les temps antérieurs à 89, d'autres obligations étaient imposées. Avant de nous montrer comment se flétrit, comment sécha l'arbre monarchique, et comment la hache le renversa sur le sol, il voulut pénétrer jusqu'à ses racines et consacra tout un volume aux causes de la Révolution.

Ce volume est une histoire de France et, même une histoire de la vieille Europe. Vous y retrouvez tout ce qui passionna nos pères, tout ce qui prépara nos destinées : Jean Hus, Luther, Calvin, toute la réforme, Montaigne, Richelieu, Colbert, Louis XIV, Voltaire Montesquieu, Turgot. Bien que le cadre soit resserré, rien n'est aride, car l'auteur est coloré tout en demeurant précis ; il aime ces détails descriptifs qui souvent enseignent mieux que les généralités, en nous les rendant sensibles. La lecture de ce volume une fois entreprise, on ne s'en détache point avant de l'avoir terminée.

Pour que la variété des sujets n'amenât pas confusion, pour qu'il restât dans l'esprit du lecteur autre chose qu'une succession de tableaux, M. Blanc devait, dès les premières lignes, dessiner son plan : c'est ce qu'il a fait. Voici l'idée-mère de son ouvrage :

« Trois grands principes se partagent le monde et l'histoire : l'AUTORITÉ, l'INDIVIDUALISME, la FRATERNITÉ.

» Le principe d'*autorité* est celui qui fait reposer la vie des nations » sur des croyances aveuglément acceptées, sur le respect supersti- » tieux de la tradition, sur l'inégalité, et qui, pour moyen de gouver- » nement, emploie la contrainte.

» Le principe d'*individualisme* est celui qui, prenant l'homme en » dehors de la société, le rend seul juge de ce qui l'entoure et de lui- » même, lui donne un sentiment exalté de ses droits sans lui indiquer

» l'anarchie ; seul, le troisième, par l'harmonie enfante la liberté. »

Ces idées sont grandes, simples et vraies. L'homme, forcé de s'unir à ses semblables pour n'être pas impuissant, a formé d'abord, sous l'empire de la théocratie ou de la féodalité, des associations fausses dans lesquelles la liberté se voyait méconnue comme la justice. Les plus vigoureux d'entre les opprimés ont brisé ces liens et consacré ces droits individuels, dont le règne exclusif enfante, s'il se prolonge, la législation et la philosophie de l'égoïsme.

Enfin les éléments individuels, dégagés, affranchis, sont destinés à se rapprocher de nouveau, mais pour former des aggrégations, dont la justice et la liberté seront l'âme. Une seule dissidence nous sépare de M. Louis Blanc. Au mot de fraternité, comme devise du progrès social, nous substituerions cette formule, plus large et en même temps plus pratique, plus instructive, *l'association*. Nous aspirons à la fraternité, mais elle n'est pas toute dans le monde; on ne peut en déduire une société complète sans méconnaître bien des tendances légitimes et salutaires chez l'être humain. Ceci n'est pas une querelle de mots. Nous y reviendrons en terminant.

Fidèle à ses prémisses, M. Louis Blanc nous montre l'individualisme inauguré dans le monde chrétien par les hérésiarques du seizième siècle, dans la philosophie de cette époque, par Montaigne et Rabelais, dans sa politique par les publicistes protestants et les *politiques* de la Ligue.

L'individualisme s'incarne définitivement dans la bourgeoisie, et nous renonçons à suivre l'auteur dans toutes les déductions de sa pensée ; tout le long de notre histoire, il classe les hommes d'Etat et les penseurs progressifs en défenseurs de la fraternité ou du peuple, et partisans de l'individualisme ou de la bourgeoisie.

A son avis, Morelly, Jean-Jacques Roussseau, Mably, et sous quelques rapports Necker, appartiennent à la première doctrine ; la seconde a pour représentants Voltaire, d'Alembert, Condorcet, Diderot, Helvétius, Turgot, Morellet, etc.

« La première devait mener à Robespierre, la seconde créa Mi-
» rabeau. »

Nous ne reproduisons pas cette phrase sans faire nos réserves.

Le cordeau du comité de salut public n'est pas un symbole qui nous satisfasse, et nous ne pouvons nous associer complètement aux dictateurs de la Convention, même si nous les jugeons, non d'après ce qu'ils ont fait, mais d'après ce qu'ils voulaient faire, même en admettant qu'ils tendaient à réaliser cet axiome de leur jeune historien : « Sans l'égalité *qui est le lien des intérêts* et la fraternité
» qui est le lien des cœurs, la liberté n'est qu'un despotisme hy-
» pocrite. »

Au dix-huitième siècle, l'autorité a vécu; le principe de fraternité n'a eu pour champions que des penseurs, éclaireurs isolés que les masses ne suivent pas ; la scène appartient à l'individualisme, puissance d'analyse, terrible dissolvant qui décompose une société vermoulue. Elle courait au surplus au devant de sa ruine. Qui pouvait respecter en France le clergé après Dubois, la noblesse après les orgies de la régence, la magistrature après le procès de Beaumarchais contre les parlementaires? Dubois, que le régent appelait *mon drôle*, petit nom donné par plusieurs hommes d'État à leurs familiers, Dubois eut l'impudence de réclamer l'héritage de Fénélon, l'archevêché de Cambrai, et de faire garantir sa moralité par Massillon, l'auteur du *Petit-Carême* ; Dubois marchanda même le chapeau de cardinal, et parvint à l'acheter de la cour romaine, payant tant en argent qu'en estampes dont le pape d'alors était aussi friand que Grégoire *Beone*, notre contemporain, pouvait l'être de vin d'Aï, grand mousseux.

Dans cette négociation, du reste, *le drôle* du régent était volé par son intermédiaire, l'évêque de Sisteron, qui interceptait une partie des sommes pour entretenir ses maîtresses.

Comme si la corruption du clergé n'avait pas suffi pour ébranler la foi dans l'esprit des peuples, la magistrature déployait pour la défense du catholicisme le fanatisme le plus cruel.

Tantôt, dit M. Louis Blanc, c'était l'horrible et absurde condamnation du calviniste Calas, roué vif à Toulouse ; tantôt c'était Sirven flétri, quoique innocent ; ou bien encore on apprenait que, pour n'avoir pas ôté leur chapeau à trente pas d'une procession et avoir frappé le poteau d'un crucifix, deux jeunes gens, le chevalier de la Barre et d'Etallonde avaient été condamnés par les juges jansénistes d'Abbeville et du parlement de Paris à avoir le poing coupé, la langue arrachée avec des tenailles, et enfin à être brûlés vifs.

D'Etallonde parvint à s'échapper, et fut accueilli dans son infortune par Voltaire. Quant à Labarre, il fut décapité avant d'être brûlé, aux termes de l'arrêt définitif.

Voltaire accueillit d'Etallonde ; c'est qu'alors Voltaire était le protecteur des opprimés, de toutes les malheureuses victimes d'un fanatisme infâme ; Voltaire était le représentant de la liberté, de la tolérance, de la charité, du véritable christianisme. A cette époque, le Dieu de l'Evangile, s'il était descendu sur la terre, eût renié son pape et béni le philosophe de Ferney. Si l'intolérance et la superstition ne sont plus à redouter en France, si les jésuites sont assez impuissants pour n'inspirer que l'indifférence et pour mériter le repos, si les entraves de la pensée sont brisées, c'est à ce grand homme, à ce défenseur infatigable de l'humanité que nous le devons tous. Craignez-vous qu'un jour l'armée du fanatisme, dispersée par lui, ne vienne à se recomposer, à devenir agressive? Eh bien! alors, il suffira de réimprimer Voltaire, comme on démasque une batterie ; chaque édition de son œuvre immortelle est une bordée qui balaye au loin les oppresseurs de la raison.

Assurément, Voltaire fut incomplet ; on trouve en lui beaucoup à reprendre; mais on ne doit pas le critiquer sans respect et sans constater tout d'abord les services qu'il rendit à l'humanité. M. Louis Blanc nous a complètement satisfait sous ce rapport ; il est juste envers Voltaire, et s'il nous le montre épuisant dans les questions religieuses toutes les hardiesses de sa pensée, timide en politique, insouciant en présence des questions sociales, M. Louis Blanc donne la preuve de son dire. Il s'exprime, au surplus, avec aussi, et quelle servitude, mon Dieu ! Le despotisme féodal était dans les hommes, le despotisme bourgeois est dans les choses ; despotisme mystérieux qu'on sent partout, qu'on n'aperçoit nulle part et au sein duquel l'indigent se voit mourir sans se rendre compte du mal qui le tue.

M. Louis Blanc traite, à propos de l'administration de Colbert, la question du libre-échange, et la résout absolument comme nous, montrant que l'entière liberté du commerce n'est possible que dans une société tout à fait différente de la nôtre, et que les Anglais, aujourd'hui grands prôneurs de cette liberté qui les enrichirait, furent de terribles prohibitionnistes à la naissance de leur industrie. L'interprétation socialiste et la réhabilitation du système de Law par notre historien méritent une attention très sérieuse.

Dans les questions qui touchent aux mœurs, M. Louis Blanc a le mérite de la franchise. Il ne croit pas que l'homme se rende digne d'éloges en mutilant son cœur. Laissant l'hypocrisie aux moralistes et aux fonctionnaires publics, il apprécie en ces termes le caractère de Turgot :

Sa bonté, au surplus, n'était que celle de l'esprit. Son austère éloignement pour les femmes fut une de ses faiblesses. Il ne connut pas cette généreuse tendresse du cœur qui, en échauffant l'intelligence, la féconde et l'éclaire.

Citons encore ce passage :

..... Au point de vue social, la vertu consiste dans l'harmonie entre l'amour que l'homme se porte à lui-même et celui qu'il doit à ses semblables ; elle est dans le monde moral ce que l'ordre est dans le monde physique.

Ailleurs, M. Louis Blanc se rallie complètement à cette grande pensée que les passions humaines sont analogues à l'attraction, principe du mouvement sidéral.

Tout en adoptant celles de nos idées qui ne compromettent pas, et qui déjà sont populaires, M. Louis Blanc n'est pas phalanstérien. Peut-être même le passage qu'on va lire contient-il une malice à notre adresse. Il est question des économistes, des premiers disciples de Quesnay :

Comme il arrive dans les écoles naissantes, où l'on se dédommage par l'orgueil de n'avoir pas encore l'empire, ce qui n'était qu'une doctrine fort controversable fut appelé la SCIENCE ; on ne salua plus que du nom de MAITRE le médecin de Mme de Pompadour.

Quel est donc le ravin, le fossé qui nous sépare de M. Louis Blanc, qui l'empêche de se joindre à nous? comme La Boëtie, comme l'abbé de Saint-Pierre, comme ce Morelly auquel il rend un juste hommage, comme tous les hommes qui ont prêché la fraternité, la solidarité, l'association sans constituer la *science* sociale, M. Louis Blanc ne possède pas la conception de la *Série*, type de l'ordre universel, loi d'harmonie et de conciliation, d'où se déduisent tous ces procédés d'organisation cherchés vainement jusqu'à Fourier par les âmes les plus généreuses. En possession de la *Série*, ce merveilleux instrument qui classe, qui utilise tous les éléments de la nature et de l'humanité sans jamais nier, sans jamais détruire, M. Louis Blanc eût compris qu'on ne fait pas plus d'harmonie sociale sans inégalités de tous les genres, qu'on ne fait d'harmonie musicale sans gammes ascendantes et descendantes. Il eût témoigné à l'hérédité, à la propriété moins de malveillance; il n'eût pas choisi le mot de fraternité pour formule complète et définitive d'un nouvel ordre social. Si la fraternité étendue au genre humain tout entier est une des nobles aspirations de notre cœur, si elle veut impérieusement que tout homme soit élevé par la société, qu'on travaille à développer ses vocations, à lui assurer un essor proportionnel à sa nature, que même après la période d'enfance, il soit mis constamment à l'abri du besoin par la prévoyance sociale ; au delà de cette limite, la hiérarchie, la classification doivent exercer leur empire. Elles doivent régir non-seulement la répartition de la puissance et de la gloire, mais encore celle des biens matériels. Aux riches et laborieuses natures qui créent plus de valeurs que les autres, laissez l'honneur de se dépouiller, d'enrichir librement ceux qu'elles aiment, les associations dont elles font partie, mais ne les réduisez pas d'avance et d'autorité à la portion congrue ; ne nous présentez pas comme idéal une communauté qui ne tiendrait nul compte de la différence des services; votre idéal répugne, il effraie, il décourage les ambitions les plus légitimes ; il mutile si brutalement la nature humaine, que vous ne l'établiriez pas sans guerre sociale et ne le maintiendriez quelque temps que par la plus dure des tyrannies.

VICTOR HENNEQUIN.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : Rome et le progrès social. — Discussion de l'adresse (5 articles). — La Constitution prussienne. — Situation financière. — Encore la vinaterie. — Abolition des marchés à esclaves dans l'empire turc. — M. le comte de Tocqueville et la disette. — Les Anglais dans l'Inde. — M. de Rothschild et le *Journal des Débats*. — Le coup d'Etat de l'archevêché de Paris. — Circulaire électorale de M. Jules Simon. — Soulagement de la misère. — *La Voix de la Famine*. (Jugement). — Nouvelles du Mexique, du Portugal, de l'Espagne, etc. — Faits divers. — Discussion de l'adresse à la Chambre des députés. — VARIÉTÉS : Rapport de M. Bureau à l'Association des artistes musiciens. — FEUILLETONS : Revue dramatique. — Revue musicale. — Un Jubilé musical à Hesse-Cassel. — Le mal de mer ; l'éther sulfurique. — *De deux bêtes et de plusieurs philosophes*, conte absurde (2 feuilletons). — *Critique littéraire* : Histoire de Béziers. — Chien-Caillou, Fantaisies d'hiver. — Guerre d'un Paysan, à propos de la *Guerre des Paysans*.

La *Gazette de France* a reproduit nos articles : *Rome et le Progrès social*, la *Constitution prussienne*.

L'*Observateur des Pyrénées* nous a emprunté l'article : *Réserves de grains*.

L'*Argus soissonnais* : la *Navigation aérienne*.

Le *Libéral liégeois* : notre *Revue de la Grande Bretagne*.

La *Tribune de Liége* et un très grand nombre d'autres journaux : *Un fait instructif*.

---

ceptons pas l'inflexibilité de la loi du progrès uniformément gradué. — La théorie vraie prouve la possibilité providentielle de franchir certaines périodes, et le garantisme est du nombre.

M. U. à Isles-s.-Suippes. — C'est par erreur que la p. c. du 6 février vous a accusé réception des 30. — Nous n'avons pas encore reçu cette somme.

M. G. à Clermont. — Sur votre ancienne recommandation, nous continuons pour six mois l'abonnement de M. C., au café L., échéant le 15. — Notre n° du 31 janvier a dû vous éclaircir une question que vous nous adressiez souvent.

M. M. à Riom. — Nous avons bien reçu les 100 exempl.

M. L. à Périgueux. — Voici ce qu'on nous a répondu rue Madame : « 10 pour cent sur tous les placements chez les consommateurs, et 7 pour cent sur ceux opérés chez les marchands. Invitation à se mettre en rapport direct de correspondance. »

M. S. P. à Guadalajara. — Une lettre est en route, et une deuxième suivra bientôt. — Nous avons parlé de vous avec Mme de V., qui est à Paris.

M. J. à Colmar. — Nous réclamons toujours la collection des numéros du *Courrier d'Als.* contenant votre travail.

M. P. L. T., abonné à Paris. — Prenez la peine de passer rue de Beaune, 2, de 1 à 4 heures, pour en causer. Rien, du reste, ne vous oblige à vous nommer.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 12 février. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 4 138 q. 80 k. — Ventes, 4100 q. 15 k. — Restant, 18 850 q. 61 k. — Cours moyen du jour, 62-86. — Cours-taxe de quinzaine, 61-20. — Ventes en disponibles : Gruaux, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, 224 q. 51 k.; 63-05 à 64-05. — 2e marque, 260 q. 62 k.; 61-80 à 62-40. — 3e marque, 66 q. 80 k.; 51-60 à 57-30. — 4e marque, 15 q. 70 k. »»-»» à 49-65. — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, »»» q. »» k. — Ventes à livrer, 3441 q. 46 k. 49-05 à 65-70. — Cuisson, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 91 q. 06 k. 63-70 à 76-50.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 26 janvier 1847. — GUINGAND, entrepreneur de maçonnerie, à Boulogne, rue de la Concorde, 2. Juge-commiss., M. Germinet ; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

Du 8 février. — COURTOIS, ancien marchand de vins, rue d'Anjou, 10 (Marais). Juge-comm., M. Léon Vallès ; syndic prov., M. Gromort, rue Montholon, 12. — SCHNELL, tapissier, rue Notre-Dame-de-Lorette, 18. Juge-comm., M. George jeune ; syndic prov., M. Thiébaud, rue de la Bienfaisance, 2. — MORAND, marchand de vins, à La Chapelle, rue de Jessaint, 2. Juge-comm., M. Léon Vallès ; syndic prov., M. Thiébault, rue de la Bienfaisance, 2. — MOLLE, fondeur en cuivre, rue de Lappe, 8. Juge-comm., M. Halphen ; syndic prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

Du 9 février. — POIGNÉE, LEBATARD et Ce, marchand de nouveautés, société en commandite, les sieurs Nicolas Claude Poignée et Emile Auguste Lebâtard, gérants, rue Vivienne, 51. Juge-comm., M. Baudot ; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5. — PEPIN, bijoutier, rue Saint-Honoré, 200. Juge-comm., M. Germinet ; syndic prov., M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14. — MORELLON, fabricant de briquets, connu sous le nom de Joseph et Ce, rue Grénetat, 11. Juge-comm., M. Germinet ; syndic prov., M. Defrançois, rue Louvois, 8. — DUTERTRE DUMANOIR et Ce, négociants en drogueries, société composée des sieurs Claude Dutertre et Pierre Coindre, rue des Blancs-Manteaux, 30. Juge-comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 14. — Dlle DAMEL, marchande de nouveautés et lingerie, rue Tronchet, 3. Juge-comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Henin, rue Pastourel, 7.

Du 15 janvier 1847. — GALETTE fils, négociant en vins sur le port, à Bercy. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard ; synd. prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

Du 10 février. — PIROUT, vannier ambulant, barrière de Fontainebleau, 10, à Gentilly. Juge-comm., M. Charenton ; syndic prov., M. Blet, rue des Bons-Enfants, 31.

Bourse du 13 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	77 75	77 60	77 70
— — fin courant	77 85	[illegible]	[illegible]	77 75
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 20	118 45	118 20	118 50
— — fin courant	118 »»	118 45	118 »»	118 40

4 1/2 J. 22 s. dr cours	100 »»	Banq. de Fr. dr cours		3255 »»
4 0/0 J. »	104 »»	O. V. de Par.	»	1320 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp.	»	800 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin	»	1190 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann.	»	1160 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	78 15	77 90	79 »»	78 65
5 p. 0/0	d. 50	118 45	118 75	119 10	119 45

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	02 1/2	07 1/2	05 »/»
5 p. 0/0	»» »/»	05 »/»	15 »/»	17 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	»	» »/»	ROM.	Der C.	101 1/2
Récép. Rotsch.	»	101 75	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	33 1/8	— 4 1/2	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840	»	101 1/2
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— do 1842	»	102 1/4
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banques	»	905 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— do Emp. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	»»»» »»
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	390 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron .. »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1247 50
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	1032 50
V. r. dr.	[illegible] »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	[illegible]
V. r. gauc.	213 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1235 »»
— à Rouen.	860 »»
R.-Havre.	660 »»
Avignon...	805 »»
Str. à Bâle.	293 75
Paris-Str..	467 50
Tours-Nant	466 25
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	610 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	535 »»
Mont. à Tr.	340 »»
Paris-Lyon	400 »»
Bord-Teste	100 »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	85[illegible] »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	6[illegible] »»	— à Bordeaux	430 »»
Paris à Orléans...	1227 50	Marseille à Avign.	[illegible]25 »»	Nord	608 75
— à Lyon.....	488 75	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 89 à »» (l'hect.) ; courant du mois, 92 ; mars et avril, 92-50 ; mois du milieu, 101-50; 4 derniers mois, 104.

Lille. — Colza, 85-50 ; œillette rousse, »» ; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 102 ; mars et avril, 103 ; mois du milieu, 108

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 107 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

83 fr. 50 cent. En vente chez Boulé, éditeur, rue Coq-Héron, 3, et chez tous les libraires de Paris et des départements.

CENT MILLE FRANCS à la personne dont les *cors* et *ognons* résisteraient au nouveau remède de GERVAIS, chirurgien pédicure du roi des Belges, fixé à Paris, rue

VEUX et la BARBE. Prix, avec garantie, 6 fr. Magasin, rue Richelieu, 67, porte-cochère, à l'entresol. (On expédie.)

GUERISON des *gencives*, de la *langue*, de la *gorge*, du *palais*, des *lèvres*, des *névralgies*, des *fistules*, de la *carie*, de la *déviation* et de *l'ébranlement des dents*, etc. (jamais d'extraction), par le docteur COURRAUT (✻), 61, rue de Provence, de midi à quatre heures.

8 h. 3/4 **AMBIGU.** — Les Bohémiens et les Chevaliers du Temple.
6 h. 1/4 **GAITÉ.** — Les Mystères du Carnaval.
7 h. 1/2 **CIRQUE.** — La Révolution Française.
6 h. 3/4 **COMTE.** — Deux Savoyards, Mère Michel, Chasseurs, Monte-Cristo.
5 h. 1/2 **FOLIES.** — La Belle, Pigeons, le Bal.
5 h. 1/4 **DÉLASSEMENTS.** — Danseur, une Chambre, Marceline, Un Nom
6 h. 1/2 **BEAUMARCHAIS.** — Le Soldat, les Frères, Mélanie, l'Orpheline.

En vente, chez BOULÉ, éditeur, rue Coq-Héron, 3, et chez tous les libraires de Paris et des départements.

25 CENTIMES LA LIVRAISON **POUR PARIS.**

LES MYSTÈRES DE LONDRES

30 CENTIMES FRANCO POUR LES **DÉPARTEMENTS.**

PAR SIR FRANCIS TROLOPP.

L'ouvrage complet aura 22 livraisons, et coûtera 5 francs 50 centimes.

LA PRÉCÉDENTE ÉDITION, EN 11 VOLUMES IN-8, COUTE 82 FR. 50 C.

OUVERTURE D'UN NOUVEAU COURS

D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE PRATIQUE

60 LEÇONS.
3 Leçons par semaine.

PAR M. JULIEN BLANC.

20 FRANCS PAR MOIS.
85 fr. le Cours payé d'avance

Lundi prochain, 15 FEVRIER, à 7 heures 1/2 DU SOIR.

M. JULIEN BLANC, qui achève en ce moment le Cours d'**ORTHOGRAPHE** et de **GRAMMAIRE PRATIQUE** en **60** leçons, qu'il a commencé le 1er septembre dernier, ouvrira, chez lui, un nouveau Cours d'après la même **MÉTHODE EXPÉDITIVE** et **ATTRAYANTE**, lundi prochain, 15 février, à 7 heures et demie du soir. Chaque leçon durera **2** heures.

Les leçons auront lieu **3** fois par semaine, le *Lundi*, le *Mercredi* et le *Vendredi*.

Le Cours entier durera **cinq mois**. Passé la 2e leçon, on ne pourra plus admettre de nouveaux élèves.

Ce Cours est destiné aux adultes des deux sexes. Des places particulières seront réservées aux dames.

Pour suivre avec fruit les Cours de **M. JULIEN BLANC**, il suffit d'avoir l'*habitude d'écrire*. Il n'est nullement nécessaire d'avoir présentes à la mémoire les notions de grammaire qu'on a pu recevoir pendant sa jeunesse.

Le Cours de **M. JULIEN BLANC** comprend non-seulement l'**ORTHOGRAPHE DE RÈGLE**, mais encore les deux tiers au moins de l'**ORTHOGRAPHE D'USAGE**.

Les résultats obtenus par **M. JULIEN BLANC** dans le cours qu'il fait en ce moment, justifient pleinement les épithètes d'*expéditive* et d'*attrayante* qu'il donne à la méthode qu'il a adoptée pour ses Cours.

S'adresser, pour inscription ou pour renseignements, de 10 heures à 6 heures, chez M. JULIEN BLANC, 63, rue Sainte-Anne.

Les mois se payent d'avance, et le premier mois au moment de l'inscription.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

LES AMOURS AU PHALANSTÈRE.

BROCHURE IN-32. FORMAT CASIN.

Par VICTOR HENNEQUIN.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les personnes qui prendront douze exemplaires les recevront franco *au prix de 4 francs.*

5, RUE VENTADOUR, au fond de la cour, par procédé mécanique, breveté d'invention, sans garantie du gouvernement.

CHOCOLAT-VERNAUT.

ÉTABLISSEMENT sans frais de magasin, marchandises de première qualité, vente à bon marché.

Cette Maison a voulu prouver aux consommateurs que le prix exorbitant des CHOCOLATS FINS, n'est dû qu'au luxe excessif des Magasins, et aux étalages que l'on remarque dans les maisons les plus en vogue de Paris.

CHOCOLAT DE SANTÉ, no 1, bonne qualité, le 1/2 k. 1 60
— — no 2 fin — 2 »»

CHOCOLAT DE SANTÉ. no 3, surfin, le 1/2 kilo. 2 50
— — surfin à la Vanille, — 3 »»

Prix de la bouteille et de la demi-bouteille sans le Verre.

FABRIQUE SPÉCIALE DE SIROP ET LIQUEURS.

20 c. en plus par bouteil. 15 c. — par 1/2 bout pour le Verre.

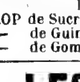
	la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.		la bouteille.	la 1/2 b.
SIROP de Sucre....	1 30	» 75	SIROP d'Orgeat.....	1 90	1 05	SIROP de Limons..	2 30	1 25	EAU de Fl. d'Orang.	1 90	1 05
— de Guimauve	1 60	» 85	— de Groseilles.	1 90	1 05	— d'Oranges...	2 30	1 25	— de Menthe....	1 90	1 05
— de Gomme..	1 60	» 85	— de Cerises...	2 05	1 15	— de Punch...	2 80	1 60	— de Cologne....	2 80	1 60

LES MALADIES NERVEUSES ET LES AFFECTIONS CHRONIQUES DES VISCÈRES

GASTRITES, GASTRALGIES, HYPOCONDRIES, ETC., ETC.

Considérées dans leurs **CAUSES**, dans leurs **EFFETS** et dans leur **TRAITEMENT**, suivi de la connaissance des maladies par l'étude des tempéraments. — Ouvrage mis à la portée des gens du monde, et particulièrement dédié aux **NOMBREUSES VICTIMES** des **MALADIES** des **ORGANES** de la **DIGESTION**.

5e EDITION, augmentée de faits curieux relatifs à l'influence de la digestion, sur le **MORAL** et sur le **PHYSIQUE DE L'HOMME**, par **J.-C.-B. DE SAUNOIS**, de l'Académie des sciences d'Anvers, d'Iéna, etc. Un beau vol. in-8o, avec planches, prix : 5 fr.; 6 fr. par la poste en un bon affr. Chez **L'AUTEUR**, rue Grange-Batelière, no 14, et chez **TOUS LES LIBRAIRES**.



MEDAILLE D'OR.— **LEMONNIER**, dessinateur de cheveux de la reine, membre de l'Académie de l'industrie, vient d'inventer plusieurs genres d'ouvrages, palmes, boucles, chiffres dans leur état naturel, ni mouillés, ni gommés. Fabrique de tresses perfectionnées par des moyens mécaniques, rue du Coq-Saint-Honoré, 13.

LOOCH GALLOT.

Pâte pectorale très agréable, représentant le Looch blanc, supérieur aux autres pectoraux pour guérir les rhumes, catarrhes, asthmes, enrouements, maladies de poitrine, crachements de sang, etc. Dépôt à la pharmacie, rue Neuve-des-Petits Champs, 55. Vente en gros, M. COURTOIS, rue des Nonaindières, 6.

3 fr. le flacon avec notice. **TOILETTE DES DAMES** Consultations de 10 à 5 heures

EAU VIRGINALE SICCATIVE

Pour lotions, &c., de **CHABLE**, pharm., 36, r. Neuve-Vivienne

---

DRAGÉES DE

GÉLIS ET CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

D'après le rapport académique, ces dragées sont préférables à tous les ferrugineux connus, et les médecins les prescrivent dans le traitement des pâles couleurs, de la faiblesse et de la plupart des maladies des femmes. — Chez **LABELONYE**, pharmacien, place du Caire, 19, et dans presque toutes les pharmacies.

TRAITÉ des maladies des voies **URINAIRES** par le Dr **DUBOUCHET.**

l'auteur, qui traite spécialement ces maladies et les affections syphilitiques, expose dans son ouvrage les nouveaux moyens que sa longue pratique lui a fait connaître comme les meilleurs pour obtenir des guérisons promptes et radicales, particulièrement des écoulements récents ou chroniques et des rétrécissements de l'urètre In 8o. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50, franco. Chez G. Baillère, libraire, et chez l'auteur consultant, rue Taitbout, 14, de midi à 4 heures.

En vente à la Librairie sociétaire rue de Beaune, 2 ; et quai Voltaire, 25, en face du Pont-Roy[al]

PRÉCIS DE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

Par **MATH. BRIANCOURT.**

Prix : 30 c.; par la poste, 35.
Les douze exemplaires, 3 fr, et par la poste 3 fr. 50 c.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL,

Par F. CANTAGREL.

Un beau volume in-18 compacte de 400 pages — Deuxième édition. — Prix : 4 fr.; par la poste, 4 fr. 50.

THÉORIE DE L'ÉDUCATION ATTRAYANTE,

dédiée

AUX MÈRES,

PAR V. CONSIDERANT

ancien élève de l'Ecole polyt.
Prix, 3 fr.; par la poste, 3 60.

PATE PECTORALE

MÉDAILLE d'or en 1845.

à la réglisse,

DE GEORGE,

Pharmacien d'Epinal (Vosges).

MÉDAILLE d'argent en 1845.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. **WAGNER** et **GARNIER**, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature **GEORGÉ**.

PATE PECTORALE — SIROP PECTORAL DU

NAFÉ D'ARABIE

Les Professeurs de la Faculté de Médecine de Paris ont constaté l'EFFICACITÉ de ces Pectoraux et leur **SUPÉRIORITÉ** manifeste sur tous ceux du même genre.
DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, SEUL PROPRIÉTAIRE.

RACAHOUT DES ARABES

ALIMENT des Convalescents, des Dames, des ***ENFANTS*** et des Personnes ***MALADES*** de l'***ESTOMAC*** ou de la Poitrine.

Imprimerie Lange-Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

DENTS AIMÉ de 10 à 20 fr.

posées en une séance par AIMÉ DE NEVERS, dentiste de plusieurs cours. En face la rue Montesquieu, entrée galerie Véro-Dodat, 35.

CAUTÈRES, POIS LEPERDRIEL

Elastiques en caoutchouc; émollients à la guimauve, suppuratifs au garou. Avec ces pois, les cautères vont toujours très bien, sans causer de douleurs. **TAFFETAS RAFRAICHISSANT**, bien préférable au papier gommé. **SERRE-BRAS** à plaque et sans plaque, **COMPRESSES**, etc. Pharmacie LEPERDRIEL, faubourg Montmartre, 78, et en province, dans les pharmacies. (Affranchir.)

A VENDRE 500 f. Mobilier, Secrétaire, Commode, Lit, Table de nuit, Lavabo, Table de jeu, Table de salon, 6 Chaises.—450 f. Meuble de salon complet. 250 f. Pendule, Candélabres, Flambeaux. S'ad. au concierge, r. Fontaine-Molière-Richel., 41

En vente, à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune, 2.

SOLIDARITÉ,

VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE FOURIER,

Par H. **RENAUD.**

2e édition, 1 vol. in-8.
Prix, 3 f., et par la poste, 3 f. 80

AVIS. On offre une jolie position, avec traitement fixe, à des personnes fixées en province et à l'étranger, pour représenter une maison de commerce de Paris. Ecrire à MM. J. L. et Ce, négociants, rue Paradis-Poissonnière, 56. (Franco.)

L'Armée productrice.

Un de nos correspondants d'Alger nous adresse l'article suivant en date du 5 février :

Nous assistons à une transformation progressive et tous les jours plus sensible de l'armée guerrière en armée de travailleurs. — La nécessité d'un grand nombre de bras à bon marché pour exécuter les premiers travaux indispensables à la colonisation ; l'impossibilité d'en trouver d'autres à quelque prix que ce soit ; la supériorité d'une force unitaire, et qui peut se transporter partout ; l'impatience de la France de voir sa colonie se développer rapidement; les nécessités mêmes de la guerre, qui exigent des communications promptes et faciles pour les approvisionnements et l'établissement de postes nombreux et avancés pour la surveillance du pays : tout entraîne irrésistiblement l'armée vers une ère nouvelle. De jour en jour on apprendra à mieux apprécier ses travaux, et à mesure que notre puissance grandissante aura déterminé la soumission d'un plus grand nombre de tribus, nous verrons les bulletins de combats et de razzias remplacés par des bulletins de confection de routes, de défrichements, d'irrigations, de reboisement.

Ainsi la France aura fait dans sa conquête un apprentissage précieux, et si les exigences politiques lui font une loi de tenir sur pied une armée forte et nombreuse, elle saura en employer utilement les bras, et au lieu d'être une charge pour le budget, en attendant le jour de la défense, ses soldats lui créeront des sources de richesses et de prospérité.

C'est à nous de signaler les premiers cette tendance, dont quelques-uns veulent se défendre en vain, à nous les premiers de glorifier les travaux pacifiques et productifs de l'armée.

Je vais, aujourd'hui, vous esquisser rapidement les travaux exécutés par l'armée d'Afrique depuis sa rentrée des grandes expéditions, et vous verrez qu'elle est au moins aussi belle et aussi méritoire dans les conquêtes qu'elle fait sur la nature, par son intelligence et la vigueur de ses bras, que dans les courses et les combats lointains, par son courage, sa valeur et son dévouement. Dans la province de Constantine, 4 000 hommes ont travaillé jusque vers le milieu de janvier à la route de Constantine à Philippeville. Ils ont rectifié de grandes portions de cette route, contourné les montagnes pour adoucir les pentes, et empierré une longueur de près de dix lieues. Malheureusement, malgré cette concentration de forces, cette voie de communication n'a pu être complètement terminée, il reste encore des lacunes assez grandes qui rendent le chemin presque impraticable par les mauvais temps ; mais, l'année prochaine, ces lacunes seront comblées, et Constantine aura enfin une communication sûre, facile et parfaitement carrossable jusqu'à la mer. Ses approvisionnements deviendront plus faciles et moins coûteux, et son développement, peu rapide jusqu'à présent, ira grandissant de jour en jour.

Vous savez déjà qu'après des études longues et consciencieuses, le génie militaire est parvenu à réunir dans un réservoir en maçonnerie une bonne partie des eaux du plateau du Mansourah, et qu'un siphon a conduit ces eaux dans la ville, au grand ébahissement et à la grande joie des indigènes, qui ne pouvaient pas croire que l'eau remonterait jusque-là. Cette année, le génie s'est occupé de la réparation de vastes citernes laissées par les Romains. Ces citernes, placées dans le haut de la ville, pourront contenir plus de 20 millions de litres d'eau, et serviront à alimenter plusieurs fontaines que l'on va établir dans la ville. Pour apprécier l'importance des services rendus par ces travaux, il vous suffira de savoir que toute l'eau dont on se servait à Constantine était transportée à

L'armée a encore achevé et entretenu dans cette province la route de Bone à Guelma.

On fait des études pour une route entre Bone, Constantine et Philippeville, par El-Arrouch. Il est de la dernière importance que ces trois points puissent facilement communiquer par terre.

Dans la province d'Alger, depuis plus de six mois, les troupes sont constamment sur les travaux, bravant, dans les montagnes de l'Atlas, la pluie, la grêle, la neige et les vents. L'établissement d'Aumale est poussé avec toute l'activité que permettent son éloignement et les difficultés des communications. La route qui doit y conduire d'Alger sera bientôt ouverte et deviendra praticable aux voitures dès que les premiers rayons du soleil auront un peu durci les terres. La route de Médéah, que des éboulements énormes avaient obstruée, va être rendue à la circulation par les travaux incessants de trois bataillons. On a commencé sur tous les points la triple route qui doit joindre Milianah, Cherchell et Alger.

Ténez doit à ses troupes une conduite d'eau qui alimente quatorze fontaines, un bel hôpital, une caserne, une douane et la belle route qui le joint à Orléansville, dont les plus grandes pentes ne seront pas de plus de 3 millimètres par mètre.

A Orléansville, l'hôpital va être terminé, un réservoir en maçonnerie recueille précieusement les sources bonnes à boire du Tigueraout, et, par un conduit parallèle à l'ancien aqueduc romain, les eaux arrivent dans la ville en quantité suffisante pour arroser les arbres dont toutes ses rues sont plantées.

Un grand bassin destiné à recueillir les eaux du Tigueraout pendant l'hiver, pour l'irrigation de la vallée au printemps, a été creusé par le 53e pendant les insupportables chaleurs du mois de juillet et d'août. 30 000 pieds d'arbres ont été plantés, plus de 3 000 hectares ensemencés autour de la ville.

L'armée d'Oran, sentinelle avancée et vigilante, toujours sur le qui vive, à tout moment appelée à étouffer ou punir une révolte, à faire avorter une tentative des populations turbulentes de l'ouest, n'a pu pousser aussi activement que les autres ses voies de communication. Cependant, elle s'occupe à ouvrir la route qui doit joindre Oran à Mostaganem. Celle de Mascara va bientôt être empierrée jusqu'au Figuier. Le pont du Chéliff, trois fois emporté, se poursuit avec persévérance. Partout l'armée construit des hôpitaux, des casernes, des villages, des baraques, des enceintes ; elle creuse des fossés, des canaux d'irrigation ; elle est employée aux défrichements, aux plantations, et si ses travaux ne sont encore complétés nulle part, s'ils présentent encore des lacunes regrettables, on ne peut en accuser ni le zèle ni l'activité des troupes, mais seulement leur insuffisance et le manque de temps.

Le projet de loi sur l'organisation de la médecine a été présenté aujourd'hui à la Chambre des pairs. Nous pouvons dès à présent signaler quelques-unes des dispositions qu'il renferme.

Les deux ordres de médecins sont maintenus ; mais on exige, des officiers de santé, des garanties plus sérieuses que par le passé.

Le projet de loi institue les grades de bachelier et licencié en médecine, qu'on sera obligé d'avoir obtenus avant de se présenter aux épreuves pour le doctorat.

Il admet et généralise l'institution des médecins cantonaux. Le choix en sera confié aux préfets, sans aucune intervention, ni des conseils municipaux, ni du corps médical. Ainsi le vœu des populations et l'avis des hommes de science ne seront comptés pour rien. Tout sera laissé à l'arbitraire de l'administration. Aussi, pré-

les électeurs, et les électeurs bien votants, cela va sans dire. Cette disposition est de nature à soulever les préventions les plus fortes contre une mesure bonne en elle-même. Tout ce qui peut offrir un nouvel aliment à la corruption électorale excite à bon droit les défiances des partisans de la sincérité du gouvernement représentatif. A tort ou à raison, nous en sommes venus à croire, dans ce pays, qu'entre un intérêt d'humanité et un intérêt ministériel, les agents de l'administration sacrifieront le plus ordinairement le premier au second, et cela sous peine de disgrâce personnelle. — Mais réservons nos observations pour une autre fois et passons à quelques autres points du projet de loi sur la médecine.

Il établit un conseil médical par département, mais sans lui conférer aucune autorité disciplinaire sur les membres de la profession. Il aura seulement pour attributions de veiller à la salubrité publique, et de signaler les illégalités qui se commettraient dans l'exercice de la médecine.

Les conseils médicaux se composeront de trois membres par arrondissement, deux docteurs en médecine et un pharmacien. Ils seront nommés par le ministre sur une liste de candidats élus par les docteurs et les pharmaciens ayant dix années d'exercice dans l'arrondissement. Cette condition exclut toute la partie jeune du corps médical du concours à l'élection des conseils médicaux ; il est impossible qu'elle soit maintenue. Ce serait créer dans chaque localité deux partis parmi les médecins, celui des *vieux* et celui des *jeunes*. Quoi ! lorsque l'exercice du droit de suffrage politique est fixé à 25 ans, et qu'il est impossible à peu près d'être reçu docteur en médecine avant cet âge, surtout d'après les conditions imposées par la nouvelle loi, vous allez exiger encore un séjour de dix années dans l'arrondissement pour qu'on soit admis à participer à l'élection des candidats au conseil médical ! Ainsi, de par votre loi ombrageuse, nul docteur ne votera qu'il ne compte au moins trente-cinq ans d'âge. Encore faudra-t-il qu'il n'ait jamais changé de résidence, du moins en dehors des limites de l'arrondissement. Ces restrictions sont excessives et injustifiables.

Il y a une disposition du projet à laquelle nous applaudirions de grand cœur si elle était conçue plus largement, et si elle avait surtout pour objet de dispenser de leurs frais d'études et d'entretien les jeunes gens pauvres qui se distingueraient par d'heureuses dispositions pour les sciences médicales et par leurs progrès dans ces sciences. Nous voulons parler de la création de bourses et de demi-bourses pour un certain nombre d'étudiants des facultés et des écoles préparatoires de médecine, création posée en principe dans le projet de loi.

La marque obligatoire.

PROJET DE PÉTITION DES FABRICANTS FRANÇAIS AUX CHAMBRES.

Messieurs,

Les souffrances de notre industrie sont trop graves et trop avérées, pour qu'il ne soit pas urgent d'appeler l'attention de nos législateurs sur les causes de ce mal et sur les moyens d'y remédier.

Ce n'est pas le manque de liberté qui s'oppose au développement progressif et régulier de nos manufactures : c'est le manque de garanties contre les fraudes commerciales, si souvent signalées par nos agents consulaires à l'étranger, et à l'intérieur par nos conseils de salubrité.

L'absence de toute responsabilité directe a ouvert une si large carrière à toutes les espèces de sophistications, que c'est à peine s'il est possible de se procurer aujourd'hui un seul produit que la fraude ait respecté.

Il semble que le savoir-faire commercial ne consiste plus qu'à

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI, 16 FÉVRIER.

REVUE DRAMATIQUE.

VARIÉTÉS. Le *Filleul de tout le monde*, vaudeville en quatre actes, par M. Emile Souvestre. — PALAIS-ROYAL. *Amour et Biberon*, folie de carnaval. — VAUDEVILLE. *En Carnaval*. — FOLIES DRAMATIQUES. *Bal et Bastringue*.

Il a paru cette semaine quatre pièces nouvelles. Trois de ces pièces sont des bouffonneries de carnaval, où, pour exciter le rire, on emploie tout, les travestissements grotesques, les coups de pied, les aspersions de farine, tout enfin, excepté l'esprit ; une seule de ces productions, le *Filleul de tout le monde*, par M. Emile Souvestre, a des prétentions sérieuses. C'est un imbroglio à l'espagnole, ou plutôt à la Beaumarchais ; les balcons de Tolède, le palais d'Aranjuez, alcades, sérénades, boleros, fandangos, rézilles et séguidilles, rien n'y manque, pas même un Figaro, qui est Bouffé, sous le nom de Zarillo ; un Almaviva, Dussert ; un Bartholo, Lepeintre aîné ; ni même un Basile en grand chapeau noir, et une Rosine.

Malgré notre sympathie pour l'auteur, il nous est difficile de louer autre chose que les costumes et la mise en scène, dans cette pièce qui tient du vaudeville par le titre, de la haute comédie par l'intrigue et de l'opéra par les chœurs. L'élévation romanesque de Zarillo, pauvre bohémien qui est revendiqué tour à tour par trois parrains, c'est à dire trois pères naturels, et qui finit par se trouver *filleul* du roi d'Espagne, nous a faiblement intéressé, parce que Zarillo, que l'auteur a voulu douer d'ambition, d'intelligence, de finesse, manque de cœur et de générosité. C'est un égoïste qui fait tout concourir à ses satisfactions personnelles, tout, même les séditions populaires, qu'il excite ou calme à son gré. Pas une tendance démocratique, pas un mot pour le peuple et pour le progrès social dans cet ouvrage. C'était peu de livrer une fois de plus à la dérision, sous le nom de Barbadtuos, la noble figure de ce Don Quichotte, dont la folie était l'héroïsme et le dévouement exaltés, M. Souvestre a persiflé les agitations populaires sur le ton de la *Tour de Babel*, cette pièce de triste mémoire. Le peuple, dans le *Filleul de tout le monde*, est un aveugle, un enfant qui ne peut faire un pas sans tuteur. La scène de la révolte du marché, où l'on se bat pour les melons d'eau et les cantalous, est-elle une parodie des troubles occasionnés dans une grande partie de la France par la cherté des grains ? Nous ne savons, mais ce rapprochement vient à la pensée et il est malheureux. Somme toute, le *Filleul de tout le monde* n'est pas digne de l'auteur des *Réprouvés et des Elus*. Nul enseignement utile dans cette pièce, rien qui échauffe le cœur, pas même une scène de sentiment, et Bouffé, qui s'y montre sous trois costumes, n'a pas de rôle.

Que voulez-vous maintenant que nous allions faire au Palais-Royal, au Vaudeville et aux Folies-Dramatiques ? A quoi bon raconter comment Ravel, dans *Amour et Biberon*, se costume en bambin et se couche dans un berceau où on lui fait avaler de la moutarde; comment, dans la parade intitulée *En Carnaval* Félix se drape à la romaine, dans un vieux rideau garni d'anneaux pour le passage de la tringle? Croyez-vous qu'on puisse tirer de ces farces grossières une idée quelconque, et les rattacher à quelque principe d'ordre supérieur ? Eh bien! essayez, et pendant que M. Levassor se déguise en nourrice ou Mme Guillemin en gendarme, tâchez de formuler quelque belle théorie sur l'avilissement des arts en civilisation et sur leur essor en harmonie. Vous serez interrompu plus d'une fois.

LE SOCIALISTE (au balcon du Palais-Royal). Dans une société bien organisée, en admettant la confédération de tous les peuples du globe et l'unité de langage, le progrès de l'art dramatique ne serait-il pas stimulé par de nombreux excitants qui nous manquent aujourd'hui?

SAINVILLE (à Levassor). Quels sont les plus grands pruneaux ?

LEVASSOR. Les pruneaux de Tours.

SAINVILLE. Pas du tout. Les pruneaux d'une lieue et demie de Tours.

LE SOCIALISTE. Quelle bêtise ! — En association, la population actuelle du globe fournirait au début environ 600 mille cantons ou phalanges de 1 500 personnes en moyen terme...

SAINVILLE (à Levassor). Comment ferais-tu pour pêcher tous les poissons de la Seine ?

LEVASSOR. Je prendrais un grand filet.

SAINVILLE. C'est un moyen. Moi je prendrais un régime [illegible]

LE SOCIÉTAIRE. Ils m'ont dérangé dans mon calcul [illegible] peu. Le nombre des phalanges s'élèvera par la suite de [illegible] quand la population du globe sera portée au grand complet ; mais les savants et artistes de la génération présente...

SAINVILLE. Quelle est la place de Paris où il est défendu d'étamer les casseroles ?

LEVASSOR. La place Vendôme, parce qu'on y lit sur un monument : Etat-major de la Place (*étamage hors de la place*).

LE SOCIALISTE. Quelle est donc la thèse que je veux soutenir dans mon prochain feuilleton ?... Ah oui, l'avenir de l'art. Toute phalange dresse chaque année...

SAINVILLE. Quelle est la fontaine de Paris qui fournit l'eau la plus délicate ?

LEVASSOR. C'est la fontaine Dauphine.

LE SOCIALISTE. Assurément je n'écrirai pas là-dessus..... Toute phalange dresse chaque année, à la majorité absolue des voix, un tableau des inventions, compositions et nouveautés, de science ou d'art qu'elle a accueillies.....

SAINVILLE. Je suppose que tu as seulement un canard et une marmite dans une île déserte, comment mettras-tu la poule au pot ?

LEVASSOR. Je ferai peur à mon canard, mais grand'peur, et quand il aura la chair de poule.....

LE SOCIALISTE. En vérité, suis-je envoyé ici pour écouter cela ? Ma dignité d'homme est compromise.

SAINVILLE. Puisque tu es si grand cuisinier, comment ferais-tu la soupe avec une corvette ?

LEVASSOR. On prend le navire quand il *échoue*.

LE SOCIALISTE. Cela passe la permission ! Et le public s'amuse ? Nous sommes donc un peuple stupide ? nous tombons en enfance.

SAINVILLE. Pourrais-tu faire aboyer un chat ?

LEVASSOR. Très facilement. Mettez devant le chat une tasse de lait. S'il a soif, *il la boira*.

LE SOCIALISTE. Tous ces calembours et coqs à l'âne ne me prouvent qu'une chose, c'est que l'art est complètement matérialisé. Au lieu d'élever la foule, il descend au niveau des intelligences les plus vulgaires. Nous n'avons plus des théâtres, mais des tréteaux.

SAINVILLE. Comment ferais-tu des bottes avec une pomme ?

LEVASSOR. Je la ferais *cuire*.

LE SOCIALISTE. Et je rendrais compte de tout cela ! et je serais l'historiographe de ces niaiseries ? Oh ! non, je veux traiter mardi prochain un sujet plus large. La décadence de l'art est bien constatée. Il s'agit seulement...

SAINVILLE. J'ai mis sur ma fenêtre une caisse remplie de terre. J'y

du monde. Il y va de la gloire et de l'intérêt de la France de prouver aux autres peuples, qui seront forcés de l'imiter, que les succès commerciaux n'ont rien d'incompatible avec l'honneur et la sincérité dans les transactions.

Nous joignons donc nos vœux à ceux du Congrès scientifique de Reims, de la Société d'encouragement et du Conseil général de la Seine, pour que *les marques de fabrique soient législativement rendues obligatoires pour tous les objets susceptibles d'être marqués*, — et ils le sont tous !

Nous demandons de plus que nos marques soient *légalisées par le timbre de la cité*, pour l'intérieur, et *par le sceau de l'État* pour l'étranger, afin qu'elles puissent faire foi comme nos signatures sur tous les marchés du globe, et nous donnent la possibilité d'invoquer, au besoin, l'intervention de nos consuls contre les faussaires, à quelque nation civilisée qu'ils appartiennent.

Nous voyons dans ces mesures le moyen certain de nous créer, par un travail honnête, une clientelle croissante et transmissible, qui sera pour nos enfants le plus précieux des patrimoines, celui du talent et de la probité de leurs pères. Nous nous portons garants pour eux qu'ils tiendront à honneur de le conserver et de l'accroître encore de génération en génération.

La marque d'origine obligatoire est certainement un des moyens les plus efficaces pour arriver à l'organisation si désirée de l'industrie et du commerce : c'est pourquoi tous les producteurs et tous les consommateurs sans exception la réclament comme un bienfait, comme une justice, comme un droit.

(*Signatures des fabricants et des consommateurs.*)

Le Dessèchement des marais et les bureaux des Travaux publics.

Nous recevons en réponse à un article du *Moniteur* sur le dessèchement des marais la lettre suivante, à laquelle nous nous empressons de donner place. Les principes qu'émet notre correspondant sont complètement les nôtres :

Le Moniteur universel publiait le 26 janvier, sur le dessèchement des marais, un article où l'on fait très bien ressortir l'importance de l'opération, mais où se trouvent quelques assertions que je crois utile de relever.

Je ne nie pas les imperfections de la loi du 16 septembre 1807, mais je crois qu'elle suffirait cependant, si elle était convenablement appliquée. On se plaint des résistances locales ; je ne les défends pas, mais il faut bien reconnaître qu'elles ont leur raison d'être. L'administration supérieure proclame comme *règle* l'intervention des spéculateurs, et comme *exception* l'intervention des communes. Il me semble que c'est le contraire qui devrait avoir lieu, et c'est aussi l'esprit de la loi. Les spéculateurs ont droit aux quatre cinquièmes de la plus-value produite par le dessèchement ; qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les communes se refusent à abandonner à des étrangers cette part d'un revenu qu'elles pourraient conserver ? Que l'administration prenne l'initiative de la rédaction des projets de dessèchement, qu'elle mette les intéressés en mesure de présenter leurs offres, qu'elle stimule les municipalités en leur procurant les moyens de se constituer en associations syndicales, la plupart des objections opposées par les municipalités seront levées dès lors, et les dessèchements ne tarderont pas à se faire partout.

Je sais qu'il est plus commode aux administrateurs de s'en rapporter à l'industrie privée ; les spéculateurs sont tout-puissants d'ailleurs à la Chambre et dans les administrations, où leur influence décourage et paralyse l'initiative des communes.

Je puis citer un fait qui prouve que ce ne sont pas les communes

[illegible] UN DE VOS ABONNÉS.

Le ministre des travaux publics en Belgique vient de prendre une détermination importante :

A partir du 15 février courant, il réduit le prix du transport des céréales sur les chemins de fer, de 50 pour cent. Cette remise est accordée aux céréales importées et déclarées en consommation.

Ce fait est une nouvelle preuve de l'avantage qu'il y a pour le pays à ce que l'exploitation des chemins de fer soit entre les mains de l'Etat. La France fût-elle, comme la Belgique, sillonnée dans tous les sens par ces voies de rapide communication, le ministère ne pourrait prendre une aussi belle détermination qu'en accordant une indemnité aux compagnies, c'est-à-dire, en définitive, en grevant l'impôt d'une nouvelle charge.

Cette conséquence serait inévitable après l'imprévoyance du ministère qui n'a su introduire dans les cahiers des charges aucune clause favorable à l'Etat. Les transports livrés à des compagnies financières surchargent le consommateur de frais écrasants, créent des ennemis au gouvernement, et cependant le ministère ne comprend pas encore la faute immense qu'il a commise dans la question des chemins de fer !

La *Gazette d'Etat de Prusse*, du 10 février, contient dans sa partie officielle l'ordonnance suivante concernant la convocation de la diète réunie :

« Nous, Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, etc.

» Par l'ordonnance concernant l'institution des Etats, du 3 de ce mois, et autres ordonnances du même jour, nous avons déclaré notre intention de réunion en une diète, des huit diètes provinciales de notre monarchie, non-seulement toutes les fois que les besoins de l'Etat exigeraient la conclusion de nouveaux emprunts ou une augmentation des impôts existants, mais aussi pour d'autres affaires importantes de l'Etat.

» L'administration financière, parfaitement réglée pendant une paix longue et heureuse, n'exige nullement une pareille réunion ; mais comme il y a quelques objets importants et de nature à être discutés par la diète réunie, et que nous sentons en outre le besoin de marquer l'événement important de la formation d'assemblées centrales d'Etats réguliers, en réunissant autour de nous les fidèles Etats de notre monarchie, nous avons résolu d'ouvrir en personne, dans notre capitale et résidence de Berlin, la diète réunie, le dimanche 11 avril de cette année, et nous chargeons le ministère d'Etat de faire convoquer la diète par le ministre de l'intérieur, et de faire les autres préparatifs nécessaires. »

On attend les actes du nouveau ministère espagnol. Les partisans du comte de Montemolin ont pris les armes dans les provinces du Nord et ils paraissent former des bandes très considérables. Comme ils ont des fonds, ils ne prélèvent rien sur les paysans qui, en récompense, leur gardent le secret. Il paraît que le gouvernement est sérieusement alarmé.

— On avait parlé du mariage de l'infant don Henrique avec la sœur du comte de Castellas. La reine Isabelle a refusé de donner à cette union le consentement qui lui était demandé. Est-ce à ce motif ou à des intrigues politiques que le prince aurait secondées qu'il faut attribuer l'exil qui vient de lui être imposé ? Quoi qu'il en soit, l'infant a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Barcelone.

L'*Eco del Comercio* annonce que les fiançailles entre l'infant don Enrique et la sœur du marquis de Castellas ont été célébrées le vendredi 5 février à Madrid.

— Ce que l'on avait dit de l'alliance des insurgés libéraux du Portugal avec les partisans de dom Miguel n'est pas exact. Les deux partis se sont réunis, il est vrai, mais uniquement parce qu'ils font la guerre

route favorable pour y attendre la fin du mauvais temps. Les Ouled-Naïls, obligés de fuir à son approche et relégués dans un pays dépourvu de bois et de pâturages, commençaient à capituler. A la date des lettres reçues, c'est à dire le 1er février, plusieurs fractions avaient commencé à payer leur part de l'amende imposée à la tribu par le gouverneur-général, pour avoir laissé paisiblement passer Bou-Maza. On disait dans les tribus que Bou-Maza, après la soumission des Ouled-Djellal à M. le général Herbillon, s'était enfoncé dans le désert, dans la direction de Tuggurt (320 kilomètres sud de Biskara, 600 de Constantine), et que la tranquillité était rétablie dans les Zibans. »

— On lit dans l'*Echo d'Oran*, le 29 janvier :

« Tous les renseignements qui arrivent successivement de nos postes de la ligne des hauts plateaux concourent à démontrer l'intention qu'avait l'émir de faire une tentative contre nos tribus du Sud. La razzia de M. le général Cavaignac est donc venue fort à propos pour déjouer ces projets. Des prisonniers faits dans cette circonstance ont assuré que deux jours avant la razzia, l'émir lui-même avait paru chez les Hamianes-Garabas, accompagné d'environ 250 de ses cavaliers. Après un séjour de quelques heures, il en était parti de nuit, suivi des deux hommes les plus importants des Hamianes ; récemment il se serait jeté sur les Maïa, tribu marocaine, et aurait fait sur eux des prises considérables. Voici donc un deuxième exemple d'une opération de l'émir contre des sujets de Muley-Abderrhaman.

» Sa situation morale vis-à-vis des populations au milieu desquelles il se trouve ne pourrait-elle pas perdre à ces agressions répétées contre des musulmans qui ont concouru à l'accueillir dans sa mauvaise fortune ? Déjà quelques bruits arabes font pressentir que la conduite d'Abd-el-Kader lui aurait attiré le mauvais vouloir des tribus du Tell marocain, alliées naturelles des tribus du Sahara, qu'il a frappées.

» Après avoir atteint au sud les Ouled-Ennhar et les Hamianes insoumis, le général Cavaignac, de retour à Tlemcen, en est sorti de nouveau et s'est porté sur la Tafna. L'objet de cette marche serait de faire rentrer les impôts que les Beni Ouersous ont tardé à acquitter.

» Le reste de la subdivision de Tlemcen continue à jouir d'un état très satisfaisant.

» Dans la subdivision de Mascara, le général Renault, qui s'était avancé sur les hauts plateaux pour tenter d'y atteindre la partie est des Hamianes-Garabas, vient de rentrer au chef-lieu de son commandement. Assaillie par de très mauvais temps, la colonne du général n'a pu réussir à porter un coup aux populations qu'elle cherchait ; mais elle a obtenu pour résultat de les refouler dans le sud-ouest, ce que réclamait la sûreté des Hamianes-Chéragas et de ceux de nos Sahariens dont une partie est actuellement campée dans le voisinage du Chott-Chergui, vers sa partie est.

» Quant aux environs d'Oran et au territoire de sa subdivision, la sécurité la plus complète y règne. »

La Cherté des grains et les États de Jersey.

La cherté des subsistances a causé quelques troubles dans l'île de Jersey des rassemblements ont eu lieu sur la place des États et sur le port. Les gouvernails ont été enlevés de plusieurs bâtiments chargés de grains et de pommes de terre pour l'exportation. La sagesse des États de l'île a promptement fait disparaître les inquiétudes et les agitations du peuple. Sur la proposition de M. Lesueur, connétable de Saint-Hélier, un comité extraordinaire a été chargé d'examiner la question des subsistances. En peu de jours, ce comité a fait son rapport aux États assemblés. De ce rapport il résulte que l'île est approvisionnée pour plus de cinq mois, mais comme le pain est cher au pauvre peuple, comme les manœuvres du commerce peuvent concourir à maintenir le prix élevé des vivres, les États ont pris de généreuses mesures pour atténuer le mal.

Les états de Jersey ont voté immédiatement la création d'une boulangerie nationale, et un comité exécutif a été chargé d'acheter des grains, de fabriquer du pain et de le débiter. Dès le lendemain du vote, la boulangerie publique fonctionnait, et elle donnait à quatre sous la livre le pain vendu à cinq sous par les boulangers.

D'un autre côté, des travaux d'urgence ont été votés pour donner de

---

ai semé des graines de toute espèce. Savez-vous ce qui est venu ?

LEVASSOR. Non, vraiment.

SAINVILLE. Il est venu un sergent de ville, qui m'a fait retirer ma caisse.

LE SOCIALISTE. Oh ! décidément, je me sauve. Allons au Vaudeville ; j'y trouverai peut-être un sujet de pièce d'où je pourrai tirer des conclusions libérales et progressives.

FÉLIX (à Leclère). Entrez, Monsieur, entrez dans cette chambre. Votre neveu est absent, il ne reviendra que demain matin, mais nous pouvons très bien vous loger.

LECLÈRE. Mais je n'y vois pas clair dans votre chambre ?

FÉLIX. Il y a pourtant une veilleuse.

LECLÈRE. C'est tout noir ?

FÉLIX. On n'allume la veilleuse que les dimanches.

LECLÈRE. Mais il n'y a pas de draps ?

FÉLIX. On ne s'en sert pas à Paris.

LECLERC. Le matelas est troué.

FÉLIX. Mettez-vous dessous.

LE SOCIALISTE. En vérité, si je bâtissais un enseignement social sur ce dialogue, je serais un architecte bien habile. Allons aux Folies-Dramatiques : je vois sur l'affiche une première représentation. Je trouverai peut-être là quelques pensées dignes de figurer dans la *Démocratie pacifique*.

UN ESPAGNOL (sa toque est aplatie, sa plume cassée, son justaucorps déchiré, son manteau en loques). Décidément ce bal est un coupe-gorge ; on m'a barbouillé de farine, on m'a enlevé ma perruque, on a mis mon pauvre costume en lambeaux. Un commissaire ! un commissaire !

UN POLICHINELLE. Voici le commissaire demandé.

L'ESPAGNOL. Quoi ! vous êtes commissaire ?

LE POLICHINELLE. Oui, commissaire du bal.

L'ESPAGNOL. Il me le faut de police.

LE SOCIALISTE. En voilà plus qu'il n'en faut. Je ne reste pas ici. Je verrais de pareilles scènes au premier bal public venu. Si les lecteurs de notre journal réclament leur Revue dramatique ordinaire, je leur dirai : Nous sommes en carnaval. La scène, comme la salle de bal et la rue, sont livrées pour quelques jours et autant de nuits à la charge, à la grosse farce, à tous les ébats du dieu Momus. Avant de faire entendre une parole sérieuse, laissons retentir tous ces grelots et ne les méprisons pas trop, nous, partisans de l'attraction, car voilà l'attraction sous une forme vive et puissante. Elle est *simpliste*, bornée au ressort matériel, n'inspirant que le désordre et l'orgie, mais elle est irrésistible, elle met en émoi la population parisienne, la population française ; elle active mille industries, noue mille intrigues, et tel est son empire, que le plus pauvre ouvrier épuise toutes ses ressources pécuniaires et se prive même d'aliments, afin de la suivre. Ces effets désastreux et subversifs nous prouvent du moins par leur intensité ce que le plaisir obtient de la nature humaine, et tout en les déplorant, nous devons comprendre quelles merveilles enfantera le plaisir quand une société plus heureuse que la nôtre l'aura identifié pour toujours avec l'industrie.

A défaut de pièces de théâtre qui puissent servir de texte à une critique raisonnée, je ferais volontiers une revue de livres. Les écrivains sont fort à plaindre, ils travaillent péniblement pour faire leur livres ; autre travail plus difficile et souvent dépenses considérables pour les faire imprimer. Après avoir franchi toutes ces épreuves, la négligence ou le mauvais vouloir d'un journaliste qui renferme leurs productions dans l'ombre peut rendre longtemps inutiles tant de sacrifices et tant d'efforts. Pour ma part je sympathise vivement avec les auteurs, j'ai ressenti leurs peines, je sais par expérience ce qu'il en coûte de voir un labeur consciencieux payé par le silence ou par quelques railleries. Quand je passe près de l'armoire où sont enfermés les livres que j'ai mission de juger, je crois approcher des Plombs de Venise, il me semble qu'une foule de captifs me disent en gémissant : « Seigneur juge, à quand notre sentence ? nous avons froid, nous avons faim, nous ne voyons personne ; par grâce un peu de lumière et de liberté, nous sommes tous innocents, bien plus, nous avons rendu les plus grands services à la patrie. Ne nous laissez point languir en prison, interrogez-nous, et vous serez instruit de tous nos mérites. »

Pauvres livres captifs ! mais vous ignorez que nul travail n'est organisé, celui de la critique bien moins qu'un autre ; vous ignorez que j'ai sur les bras vingt ouvrages à la fois dont il me faut instruire l'affaire. Je suis obligé, bien malgré moi, de vous ajourner encore, mais comme vous avez besoin surtout de publicité, comme cette publicité est le soleil qui vous fait vivre, je veux, à travers les barreaux de votre cage, laisser passer quelques rayons et vous nommer au moins dans l'ordre de votre élargissement présumé.

[illegible] et des colonies, par Gustave du Puynode.

Histoire de la Révolution française, par M. Michelet.

Traité de la hiérarchie administrative, par M. Trolley, professeur de droit à la faculté de Caen.

Ethique ou Science des mœurs, par M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté de Dijon.

Œuvres de lord Byron, traduites en vers français par Orby Hunter et Pascal Ramé.

Précis de l'Histoire romaine et *Précis de l'Histoire des empereurs et de l'Eglise*, par Edouard Dumont.

Voilà, ce me semble, assez de prévenus pour une session. Les autres seront mis au rôle un peu plus tard. Qu'ils patientent.

V. H.

REVUE MUSICALE.

Don Giovanni attire beaucoup de monde aux Italiens. On a suivi l'habitude traditionnelle de monter cet ouvrage avec toutes les ressources que présente le personnel. C'est une chose rare de nos jours qu'un opéra qui exige, pour être interprété, la réunion de six premiers sujets, et Gluck en aurait exigé un septième pour chanter le rôle du commandeur, rôle court, il est vrai, mais d'une importance capitale. Mais le théâtre le mieux monté ne peut donner que ce qu'il a. Mmes Persiani, Grisi, Corbari, MM. Lablache, Mario et Coletti, composent du reste un ensemble assez satisfaisant. Nous n'avons rien à dire qui n'ait été dit cent fois, et par nous-même, au sujet de l'immortelle partition qui demeure toujours le prototype des opéras. Nous consacrerons seulement quelques mots aux interprètes. M. Coletti, nous avons eu déjà occasion de le dire, est un chanteur de talent. On pourrait désirer, pour le rôle de *don Giovanni*, plus de légèreté, d'entrain, de *brio*, mais il le dit purement, sauf quelques ornements hétérogènes dans *La ci darem la mano*, et nous lui savons gré, d'ailleurs, par dessus tout d'avoir provoqué la reprise de l'ouvrage.

M. Mario dit avec beaucoup de soin et un religieux respect du style rôle scabreux de *don Ottavio*. Il se fait vivement applaudir dans l'air : *Il mio tesoro in tanto*, rendu si célèbre par Rubini. M. Mario est vraiment aujourd'hui un excellent ténor. Le rôle de Leporello est toujours un des rôles favoris de Lablache. Il le joue et le chante avec une égale supériorité. C'est à lui que l'on doit l'effet colossal du grand sextuor : sa voix vibrante, si richement timbrée et si bien en dehors, soutient tout l'édifice harmonique, et gouverne à la fois l'ensemble vocal et l'orchestre.

La *Chronique de Jersey*, à la fin d'un excellent article, annonce que l'acte des Etats a eu immédiatement pour effet de faire baisser de deux liards le prix de la livre de pain. Ajoutons que beaucoup de riches familles de Saint-Hélier viennent de s'entendre pour acheter leur pain à la boulangerie publique, en le payant au prix des boulangeries privées. D'une part, elles trouvent avantage à se pourvoir à une fabrique dont la loyauté ne leur est point suspecte, et d'autre part, elles veulent concourir à compenser les pertes que le trésor public s'impose dans l'intérêt des pauvres.

Un de nos amis nous écrit d'une petite ville des montagnes de la Haute Loire :

« Quel but doit-on se proposer d'atteindre dans ce monde ? Celui d'améliorer la position des classes pauvres et laborieuses. Aussi, cette année, tous les hommes de cœur, tous les hommes généreux, sans distinction d'opinion politique et religieuse, se sont réunis pour concourir en commun à soulager l'infortune. Dans notre petite ville, les phalanstériens, quoique peu nombreux, se sont hâtés de donner l'exemple, et ils ont été vigoureusement secondés par le clergé. Je me plais ici à lui rendre cette justice. Quand on se comprend si bien dans un moment de misère, devrait-on jamais se désunir ? N'adorons-nous pas tous le même Dieu ? ne croyons-nous pas tous au même Evangile ?

» Le premier projet avait été de créer dans notre petite ville une salle d'asile, un ouvroir ; une quête fut faite à domicile et produisit une somme suffisante ; mais cet ouvroir ne pouvant être de quelque utilité que pour les pauvres de la ville, et la misère sévissant avec rigueur sur les malheureux habitants de la campagne, nous avons changé la destination de cet argent, et nous l'avons converti en bons de pain, que nous distribuons toutes les semaines aux plus nécessiteux. Depuis près de deux mois, nous soutenons ainsi de nombreuses familles ; mais nos ressources s'épuisent ; nous ne sommes pas riches dans nos montagnes, et si le gouvernement ne nous vient pas en aide, que deviendront dans quelques jours tant de malheureux ? Ouvrez-nous donc les colonnes de votre estimable journal, généreux défenseurs de l'humanité ; rapelez aux hommes du pouvoir que la France a aussi son Irlande, mais que la France généreuse ne doit pas laisser mourir de faim ses enfants. Citez des traits pareils à celui que je vais vous raconter, et si nos hommes d'Etat ne sont point émus, je désespère de l'humanité en France. — La veuve Chazal est venue chez moi lundi 25 janvier, pour chercher le bon de pain que je lui donne toutes les semaines ; cette malheureuse femme m'avait demandé il y a quelques jours une couverture, lorsque je lui annonçai qu'elle n'avait qu'à se rendre au bureau de bienfaisance et qu'on lui en donnerait une. Oh ! je vous jure que cette femme était *heureuse*. — Merci, me dit-elle à plusieurs reprises ; merci, Monsieur, j'ai bien souffert cet hiver, je n'avais ni drap, ni couverture, je m'accroupissais tout habillée entre deux bottes de paille qu'un voisin m'avait données, mais j'avais bien froid. — Et cette malheureuse *pleurait de joie* en pensant qu'elle pourrait au moins se couvrir pendant son sommeil.

» Et c'est en présence de tant de misères, que nos faux économistes, que nos hommes d'Etat s'obstinent à ne pas chercher un remède aux maux qui rongent la société ! Qu'ils ouvrent donc enfin les yeux à la lumière, et ils verront que ce n'est que par l'association, par l'organisation du travail, qu'ils parviendront à éteindre la misère en France, et à faire cesser ces émeutes qui désolent, dans ce moment, notre malheureuse patrie.

» Votre tâche est noble et grande, Messieurs, mais aussi la semence que vous avez répandue partout, commence à porter de bons fruits. Ce n'est plus comme autrefois, avec le sourire sur les lèvres, qu'on entend parler de la doctrine de Fourier ; le Maître n'est plus regardé aujourd'hui comme un utopiste, comme un rêveur ; mais bien comme un penseur sévère et profond, qui a résolu le plus grand de tous les problèmes, l'extinction de la misère. Sa parole a pénétré partout, partout elle trouve de l'écho, partout elle a des défenseurs. Et pendant que des hommes de talent se dévouent pour propager sa doctrine, des hommes consciencieux et amis du progrès facilitent par leur concours la tâche pénible qu'ils se sont imposée. »

... centres nouveaux de population européenne :

» M. Amiot, capitaine au régiment des zouaves, est nommé commandant de place à Teniet-el-Haad, division d'Alger.

» M. Perrin, capitaine au 44e de ligne, est nommé à Saïda, division d'Oran.

» M. Belvezet Ligeac, capitaine au 44e de ligne, est nommé à Lalla-Maghrnia, division d'Oran.

» M. Assenat, capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, est nommé au commandement de la place de Sebdou, division d'Oran.

» M. Robert, capitaine au 5e chasseurs, est nommé à Daya, division d'Oran.

» M. Corbiot, capitaine au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, est nommé à Djemmâa-Ghazaouat, division d'Oran.

— Par décision royale du 7 février, ont été nommés à des commandements de place :

M. Demesy, capitaine adjudant de place à Bougie, division d'Alger, à La Rochelle, en remplacement de M. Pineau, admis à la retraite.

M. Martin, capitaine au 53e de ligne, à Bougie, en remplacement de M. Demesy.

M. Cordier, capitaine au 56e de ligne, à Oran, en remplacement de M. Claverie, admis à la retraite.

M. Doré, capitaine adjudant de place commandant le fort Brescou, au fort de Joux (Doubs), en remplacement de M. Vauche, admis à la retraite.

— Le 3 février, à Neuvic, dit le *Conservateur de la Dordogne*, un enfant de 10 ans, Jean Devaud, fut chargé par le sieur Chastenet de porter un fusil chez un de ses voisins. Chemin faisant, le jeune commissionnaire s'amusait à ajuster les passants, mais toujours sans appuyer le doigt sur la gachette de l'arme. Arrivé devant la maison du sieur Merlet, il ajusta une jeune fille dans le but de l'épouvanter. Malheureusement le coup partit cette fois, et la malheureuse enfant tomba blessée mortellement. Quelques heures après elle expirait.

— L'Académie des Sciences morales et politiques a procédé, dans la séance d'hier, à l'élection d'un correspondant pour la section de philosophie. M. Willm a réuni l'unanimité des suffrages, et a été proclamé élu.

— Une exposition publique au bénéfice des indigents vient de s'ouvrir à Paris dans les salles de l'ancienne mairie du 2e arrondissement, rue Pinon ; elle ne renferme que quatre tableaux, mais ce sont quatre chefs-d'œuvre.

L'*Abondance*, par Boticelli ; *Lucrèce et Tarquin*, par Titien ; l'*Ange de la Paix* et le *véritable original* de la *Vierge de Notre-Dame de Loreto*, par Raphaël.

MAGNÉTISME. — La publication de l'ouvrage du docteur Esdaile, dont nous avons parlé d'après la correspondance anglaise de la *Démocratie pacifique* à propos de la conversion magnétique du docteur Forbes, a été pour le magnétisme le signal d'un immense progrès. Le récit des soixante-treize opérations que ce chirurgien a faites, en huit mois, sur des magnétisés insensibles à la douleur, ayant attiré l'attention du gouvernement, une commission de quatre médecins et trois notables de Calcutta fut nommée pour s'enquérir de la véracité des faits annoncés et des avantages que le magnétisme peut offrir comme moyen curatif. Il fut reconnu qu'aucun des opérés n'avait succombé et que la cicatrisation des plaies avait été plus prompte que dans les circonstances ordinaires. Bon nombre d'affections rebelles ayant également été guéries par les procédés magnétiques, la commission fit un rapport très favorable, qui a été suivi de la création d'un hôpital magnétique, ouvert à Calcutta le 1er décembre dernier. L'*Indian News* annonce que la direction de cet établissement a été confiée au docteur Esdaile. (*Journal du Magnétisme.*)

NOUVELLES DE *la Seine*. — On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Le département de la marine a reçu aujourd'hui la nouvelle que *le Slains Castle*, qui ramène le premier détachement des naufragés de la corvette *la Seine*, vient d'arriver en Angleterre. La santé générale du navire est très bonne. Les dispositions prises à l'avance par le département de la marine pour recevoir ce détachement et le diriger sur un port de France permettent d'espérer que dès demain il sera rendu au ...

... leur soumission, qui été mis en liberté.

Le gouverneur comptait sur l'impression morale que devait produire la présence des renforts par lui réclamés, convaincu que la résistance cesserait d'autant plus promptement que l'impuissance en serait mieux démontrée. Il voyait aussi dans la prochaine arrivée des troupes expéditionnaires, le grand avantage d'ôter aux chefs restés fidèles au protectorat toute crainte sur l'avenir.

Chambre des Pairs.

Séance du 15 février. — Présidence de M. DE BROGLIE, *vice-président*

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE présente un projet de loi relatif aux officiers promus dans les corps à des fonctions spéciales.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose :

1° Un projet de loi portant allocation d'un crédit de deux millions pour secours aux hospices et autres établissements de bienfaisance ;

2° Deux projets de loi d'intérêt local.

M. Duchâtel, au nom du ministre du commerce, dépose :

1° Le projet de loi récemment adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser, jusqu'au 31 juillet 1847, les navires étrangers à faire le cabotage pour le transport des grains, farines et autres denrées, de la Méditerranée dans l'Océan, et de l'Océan dans la Méditerranée.

2° Un projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures ;

3° Un projet de loi relatif aux eaux thermales.

M. le président procède au renouvellement des bureaux par la voix du sort.

M. DE SALVANDY dépose un projet de loi relatif à l'enseignement et à l'exercice de la médecine dans le royaume.

L'ordre du jour appelle le rapport des comités des pétitions.

M. LE VICOMTE LEMERCIER. Le sieur Carpentier, ex-garde-magasin de l'imprimerie royale, soumet à la chambre un projet qui tend à imposer les rentes sur l'Etat sans manquer à aucun des engagements pris envers les créanciers.

Tout en rendant justice aux bonnes intentions du pétitionnaire, le comité a pensé que les moyens indiqués ne pouvaient recevoir d'application et propose l'ordre du jour. — Adopté.

Le sieur Clavé, secrétaire à l'état-major de la 11e division militaire (Bordeaux), sollicite l'intervention de la chambre pour améliorer la condition des secrétaires des états-majors divisionnaires, en les faisant participer aux avantages dont jouissent les commis des bureaux de l'intendance.

Le comité propose le renvoi à M. le ministre de la guerre. — Ordre du jour.

M. DE LAGRENÉE, rapporteur. Le sieur André, ancien élève de l'école Polytechnique, à Lodève (Hérault), propose de régler par une loi la vitesse des fleuves et rivières, et d'y multiplier les barrages, afin de prévenir des inondations désastreuses pareilles à celles dont le bassin de la Loire a été récemment le théâtre.

Le pétitionnaire indique une nouvelle source d'impôts pour subvenir aux frais de travaux qui ne seraient pas sans utilité. La commission propose le renvoi au bureau des renseignements. — Adopté.

M. DE LAGRENÉE. Trente-six ayant-droit, ou représentants d'ayant-droit, à l'indemnité de Saint-Domingue, se plaignent de l'inexécution du traité conclu en 1838 avec la république d'Haïti, par suite de laquelle trois annuités échues attendent aujourd'hui leur paiement. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement du roi serve directement aux ayant-droit, et fasse au gouvernement d'Haïti l'avance des annuités échues ou à échoir.

Quelle que soit, Messieurs, ajoute le rapporteur, la légitime commisération qui s'attache à la position des malheureux colons de Saint-Domingue, je ferai observer que déjà la Chambre des pairs et celle des députés ont eu occasion de s'occuper de cette question, et je déplore que l'autorité de la chose jugée ne permette pas à la Chambre de les secourir.

Cependant la commission propose le renvoi aux renseignements, et prie M. le ministre des affaires étrangères d'insister énergiquement auprès du gouvernement d'Haïti pour en obtenir ce qui est dû à la France. — Adopté.

M. LE COMTE BEUGNOT rend compte d'une pétition signée par 32 citoyens, réclamant la présentation d'un projet de loi sur la liberté d'enseignement et demande le renvoi au bureau des renseignements au nom de la commission dont il est rapporteur.

M. DE SALVANDY dit qu'un projet de loi sur l'enseignement secondaire sera présenté à la Chambre des députés.

Scandales de l'époque.

Le journal l'*Epoque*, qui remplissait, il y a un an, la France entière de ses réclames, ce journal dont on s'entretenait partout, n'a plus maintenant pour historiographe que le greffier de la police correctionnelle. Aux plaintes en escroquerie succèdent les poursuites pour dif-...

Mme Persiani est la Zerlina la plus gracieuse, la plus fine et la plus spirituelle que l'on puisse imaginer. Elle chante divinement : on pourrait bien aussi lui reprocher quelques broderies qui dérangent la pureté des lignes mélodiques de Mozart ; mais elle leur donne un caractère de coquetterie si charmante, que l'on est entraîné à applaudir d'abord, et que la froide réflexion trouve seule à blâmer après.

Le rôle de *dona Anna* est devenu fatigant pour Mme Grisi : la *tessitura* en est trop élevée pour qu'elle s'y trouve à l'aise. Pourquoi n'y avoir point essayé Mlle Brambilla, qui l'aurait animé par un peu de fougue juvénile ? Mlle Corbari est, à l'exception de Mlle Nissen, la meilleure Elvira que les Italiens nous aient montrée depuis quinze ans. Elle rend le texte avec autant de pureté que d'exactitude. L'usage de la scène lui permettra peu à peu de nuancer ses phrases et de sortir de la raideur du solfége. Grâce à elle, le trio des masques et le trio sous le balcon ont pu être appréciés dans tous leurs admirables détails.

M. Tagliafico remplit le rôle de Masetto. Nous l'aurions mieux aimé dans celui du commandeur.

On va reprendre le *Cantatrici villane*, avec Lablache, Ronconi, Mmes Persiani et Corbari. Cette désopilante bouffonnerie sera bien de mise pour le mardi gras.

— On a exécuté hier à la Société des concerts les deux premières parties de la grande symphonie de Spohr, intitulée *Naissance de la Musique*. Nous avons vivement regretté, et nous n'étions pas le seul, que l'on ne donnât pas cette œuvre tout entière. Cette symphonie se prête moins que toute autre à être tronquée, car toutes les parties en sont réunies par une pensée commune. C'est un petit poème. L'homme qui a écrit cette symphonie, où le charme des mélodies les plus suaves et les plus originales se joint à l'harmonie la plus distinguée, à l'orchestration la plus savante, n'a pas produit que cette seule œuvre remarquable ; et la Société des concerts ferait acte de justice en le faisant mieux connaître au public parisien. C'est une grande gloire pour elle d'avoir révélé à la France le génie inconnu ou méconnu de Beethoven ; mais elle ne doit pas et ne peut pas vouloir s'en tenir là.

La magnifique scène des enfers de l'*Orphée* de Gluck a suivi les fragments de la symphonie de Spohr. Quelle simplicité ! quelle puissance ! quelle grandeur ! Le solo, chanté avec expression, mais avec un peu d'efforts, par Mlle Courtot, perd beaucoup de son caractère par la transposition.

M. Théodore Pixis, jeune violoniste, a exécuté un concerto de M. de Bériot, à peu près comme aurait pu le faire un simple accessit des concours du Conservatoire.

La séance a été terminée par un charmant *Benedictus* de Haydn, et la symphonie en *ré* de Beethoven.

— La Société des études de musique vocale, dirigée par M. Ed. Rodrigues, et la Société de musique instrumentale, fondée et présidée depuis bientôt dix ans par MM. Ch. de Bez et Tilmant aîné, ont eu l'heureuse idée de réunir leurs efforts et leurs ressources dans un but à la fois charitable et artistique. Elles préparent en ce moment l'exécution de deux oratorios célèbres, le *Judas Machabée* de Hændel, dont on ne connaît généralement que le magnifique chant de victoire, et le *Paulus* de Mendelssohn qui n'a jamais été entendu à Paris. Ce dernier sera exécuté deux fois, et *Judas Machabée* une fois, dans la salle de M. Herz, par les 120 amateurs qui composent la Société chorale de M. E. Rodrigues, et les 80 instrumentistes de M. Ch. de Bez. Le produit des recettes sera partagé entre l'*Œuvre de la Miséricorde* qui, sous le patronage de Mme la princesse de Craon, se voue au soulagement des pauvres honteux de la ville de Paris, et l'Association des artistes musiciens, qui, après quatre ans d'existence, compte déjà 14 pensionnaires. Il est beau de voir les gens du monde appliquer au soulagement de l'infortune les nobles délassements qu'ils demandent aux arts, et, indépendamment de leur concours à deux œuvres pieuses, ils mériteront encore la reconnaissance du public musical pour avoir réalisé dans de belles conditions, l'exécution de deux ouvrages importants qui, sans eux, demeureraient longtemps encore inconnus et inappréciés. Ces trois intéressants concerts sont fixés au vendredi 19 mars, vendredi 26 mars et mardi 13 avril.

PROJET D'UNE SALLE DE CONCERT, PAR M. H. BARTHÉLEMY.

Nous avons eu souvent occasion de déplorer l'absence d'une salle de concert digne de ce nom, à Paris qui s'enorgueillit tant de son titre de capitale des arts et qui, en ce qui concerne la musique surtout, fait si peu pour le mériter. Nous sommes heureux d'annoncer que cette lacune va, selon toute apparence, être bientôt comblée. Dès l'année dernière, M. Barthélemy nous avait communiqué ses plans et ses espérances à cet égard. Il a complètement terminé les premiers, et l'heureuse idée de les rattacher à un beau projet d'ensemble qui transformerait en une magnifique cité un des plus vilains pâtés de maisons du centre de la capitale, lui vaudra certainement la sympathie et l'appui du conseil municipal. Le grand établissement que M. Barthélemy consacre à la musique, se compose de deux périmètres elliptiques inégaux placés bout à bout, et disposés de telle sorte que le petit axe de la petite enceinte est le prolongement du grand axe de la grande. Ces deux enceintes peuvent, à volonté, au moyen de cloisons mobiles, être réunies ou séparées. Quand elles sont réunies, un corps de 2,000 exécutants peut être placé dans la petite, et la grande tout entière, consacrée au public, peut recevoir environ 8 000 auditeurs.

La grande salle, isolée, est construite pour un public de 6 000 personnes et un corps de 1 500 exécutants. Au moyen de cloisons mobiles, pivotant sur charnières et formant à volonté soit une nouvelle enceinte, soit des séparations de loges, on peut réduire cette grande salle à la proportion de 4 000 spectateurs. La petite, construite sur le même plan, peut recevoir à volonté 2 000 personnes ou 500. Dans tous les cas, l'espace destiné aux exécutants se resserre ou s'élargit proportionnellement à l'espace réservé au public. Ainsi, voici réalisés dans un même grand périmètre cinq salles de concert pour 500, 2 000, 4 000, 6 000 et 8 000 auditeurs, pouvant par conséquent répondre à toutes les exigences, depuis celle du virtuose modeste qui fait appel au cercle de ses relations personnelles, jusqu'aux grandes solennités organisées par l'Etat, par la ville ou par l'Association des artistes musiciens. Indépendamment des dispositions architecturales si simplement et si ingénieusement imaginées par M. Barthélemy, son projet se distingue par une étude consciencieuse des conditions d'acoustique exigées pour une salle destinée à la musique. Nous ne pouvons entrer dans tous les détails que nécessiterait une description complète de cette salle, dont nous avons pu admirer chez M. Barthélemy un modèle en bois au 20e de l'exécution. Bornons-nous à signaler une disposition toute nouvelle, qui fait de l'estrade destinée aux musiciens une table d'harmonie, un vaste instrument dont le chef d'orchestre, au moyen d'un simple bouton communiquant à une sorte de soupape intérieure, gouverne la sonorité. Dans son ensemble comme dans tous ses détails, le projet de M. Barthélemy est étudié avec le soin le plus scrupuleux. Nous ne doutons pas de la vive sympathie qu'il rencontrera dans tout le monde des artistes, et nous espérons que les autorités, le conseil municipal notamment, tiendront à honneur d'encourager, d'appuyer une entreprise qui intéresse si vivement la splendeur de Paris, et par conséquent de la France.

ALLYRE B.

... où elle pouvait seule lui faire complétement raison d'une imputation odieuse.

Il paraît toutefois que les opinions de l'*Epoque*, sur ce chapitre, ne sont pas invariables, et qu'elles ne dépendent que de la situation de défendeur ou de demandeur occupée dans un procès de diffamation par les hommes de ce journal. Se trouvent-ils diffamés, la preuve est interdite à leurs adversaires; ils lèvent les épaules quand on leur propose de soumettre l'affaire à des arbitres, et rejettent bien loin l'assimilation en ces matières du journaliste au fonctionnaire public.

Les gens de l'*Epoque* sont-ils poursuivis eux-mêmes comme diffamateurs? Oh! alors la scène change. Vous les voyez prompts à réclamer toutes les garanties de loi, à demander la cour d'assises pour y faire la preuve de tous les faits allégués. Sur la plainte de M. Auguste de Portalis, M. Rodrigues, avocat de l'*Epoque*, a soutenu cette thèse. Au surplus, elle n'a pas trouvé de contradicteur dans M. de Portalis qui, ne professant pas contre la preuve d'opinion systématique, a pris des conclusions dans lesquelles nous remarquons ce passage;

« Attendu que le plaignant est loin de craindre la publicité la plus » étendue, et les enquêtes les plus complètes et les plus contradictoi- » res; qu'il se croit en mesure de réclamer la réparation à lui due, » non-seulement dans l'enceinte du tribunal correctionnel, aux ter- » mes des lois répressives sur la diffamation privée, mais encore en » face de tous et de chacun, et devant la cour d'assises; qu'il » compterait aussi non-seulement réduire les appelants à l'impuis- » sance de prouver leurs imputations diffamatoires, mais encore *ad-* » *ministrer lui-même les preuves les plus concluantes de menson-* » *ges faits sciemment* dans l'intention de lui nuire et dans le but évi- » dent d'empêcher son élection... »

Conformément à ces conclusions, le tribunal de police correctionnelle s'est déclaré incompétent. L'affaire sera donc soumise à la cour d'assises.

D'autres scandales se déroulent en ce moment devant la cour d'assises d'Angers. On sait que le 26 août dernier, la chambre ajourna la validation de l'élection de M. Drouillard, nommé député à Quimperlé. On voulait que le jury statuât d'abord sur les faits de corruption électorale qui avaient acquis, dans cette élection, une sorte de notoriété publique. Les débats ne sont pas encore terminés. En voici les incidents les plus curieux.

On lit dans l'exposé sommaire de M. l'avocat-général Belloc :

M. Drouillard a employé, pour arriver à ses fins, des moyens auxquels répugne la morale publique; ainsi, dans diverses localités, il y avait des auberges où ceux qui promettaient de voter pour M. Drouillard étaient reçus et hébergés gratis, eux et leurs familles. Divers électeurs ont été internés dans la maison où logeait M. Drouillard; d'autres ont été promenés dans l'arrondissement; il en est même dont on a exploité les sentiments religieux en les menant à Sainte-Anne d'Auray.

Je dois vous signaler encore le sieur Delorme, l'un des électeurs les plus importants, qui déclare que Michel Mathias s'est présenté chez lui, et lui a offert, d'abord à lui, puis à sa femme, 600 fr., et une pendule, s'il votait pour M. Drouillard. Tous deux refusèrent, mais à l'approche de l'élection, les sieurs Lepoussol, Evanna, avoué, et Bréart, avocat, firent des offres d'une autre nature, et comme la dame Delorme est fort jeune et qu'elle n'a jamais quitté la Bretagne, le sieur Bréart lui proposa de la mener gratuitement à Paris avec son mari et ses enfants. Plus tard, M. Bréart chargea une cousine de M. Delorme de lui renouveler cette offre, en y ajoutant celle *d'une douzaine de* ... [illegible] arrivaient dans des voitures de toutes sortes, de mauvais cabriolets; M. Drouillard leur tendait la main, ouvrait le tablier, enfin faisait l'office de laquais.

Deux électeurs ayant voulu aller à Notre-Dame-d'Auray, à quatorze lieues de là, on les y envoya en voiture avec un gardien; ils furent défrayés et largement abreuvés en route.

Je dois ajouter que, samedi dernier, au moment où je partais de Quimperlé, la femme de Lebec, boucher, m'a dit qu'elle avait entendu Jossin marchander un électeur, à qui il offrait 1 500 fr., et qui en voulait 2 000. Jossin lui dit : « Allons, monte toujours, nous allons arranger cela. »

Un juré : Les électeurs, une fois arrivés dans la salle du vote, étaient-ils libres de toute influence?

M. Beaugendre : Non, Monsieur, chacun d'eux était accompagné d'un ami de M. Drouillard. Cet ami écrivait le bulletin et le remettait à l'électeur pour le remettre au président. Je vis un électeur qui sait écrire faire ainsi son bulletin, et je lui dis : « Comment! tu ne sais donc plus écrire? » Alors, comme c'est un homme très fier, il me dit : « C'est que j'ai oublié mes lunettes. » (On rit.)

Gilbert, boulanger à Banalec : Je suis entré un jour chez Jossin; il m'a engagé à boire un coup de vin et m'a dit : « Si tu veux voter pour M. Drouillard, je te donnerai 1 000 à 1 200 fr.; » mais je ne sais pas si c'était en nature ou en intérêts. »

M. le président : Vous avez dit que c'était à 3 ou 4 pour cent?

Gilbert : J'ai dit à Jossin : « Ecoute, mon ami..., je vais consulter ma femme. (Hilarité générale.) Ma femme me répondit : Tu serais un indigne si tu vendais ta voix. »

M. Sébastien Le Du, cultivateur à Redené. — Jossin est venu me trouver une première fois seul; il m'a proposé 1 200 francs.

D. A quelle époque? — R. Il y a longtemps.

D. Est-il revenu une seconde fois? — R. Oui, avec Carré. Ils avaient chacun 600 francs. Ils commençaient à les compter. Je leur ai dit que je n'avais pas besoin de ça.

D. Pourquoi vous l'offraient-ils? — R. Pour *mon voix*.

Un détail affligeant de ces débats, c'est que M. Berryer, député, qui aura comme tel à statuer sur la validité de l'élection de M. Drouillard, est venu prêter aux accusés son ministère comme avocat. Nous regrettons vivement que le célèbre orateur n'ait pas refusé de mêler son nom à un semblable procès.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à Angers. — Reçu les 234. — Nous expédions. — Faites, faites; tout ce qui vient de vous nous est précieux.

MM. B. et S. à Lyon. — Merci de l'avis. — Les 12 fr. de M. C. correspondent à 8 m. de la Ph. — Vous recevrez les livres avec les Bull.

M. C. à Châlon-s.-S. — Nous ferons partir demain le tout avec les Bull. pour votre ville.

M. W. à Montbéliard. — Nous prenons note. — Cordial accueil à MM. M. et M. S.— Nous vous envoyons un ex. de Boul. comm.— Reçu les 48.— Nous tâcherons de vous satisfaire.

M. L. à Nantes. — Ce que vous demandez n'est guères possible pour l'instant, le plus tôt que nous pourrons.

M, L. à Attigny. — Nous vous réabonnons et expédions.

M. J. à Colmar. — Reçu les broch. — Très bien !

M. L. A. à Nîmes. — Très bien; on s'occupe de vous.

Bourse du 15 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
[illegible] 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 15	78 15	78 »»	78 »»	4 Can. 3 0/0 1210 »»
— — fin courant	78 15	78 20	77 85	77 85	Act. d J. » »»» »»
[illegible] 0/0 J. du 22 sept. au Ct	119 »»	119 »»	118 75	118 75	Ch. S. G. » 1032 50
— — fin courant	118 80	118 80	118 55	118 60	V. r. dr. 340 »»

Spectacles du 16 février.

8 h. OPÉRA.— Robert Bruce.
8 h. 1/2 FRANÇAIS.— Le Tartufe, le Malade imaginaire.
6 h. 1/2 ODÉON.— Echec et Mat, les Deux Frères, Pourceaugnac.
7 h. 1/2 ITALIENS.—
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE.— Ne Touchez pas à la Reine.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE.— Trois Rois Trois Dames, En carnaval, Mlle Navarre.
6 h. 1/2 GYMNASE.— Babiole et Joblot, Irène, la Mère de famille.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS.— La Baronne, le Filleul, Carabas.
8 h. 1/4 PALAIS-ROYAL.— La Chambre, le Lait, Amour et Biberon, Poudre.
9 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.— Lucrèce, le Carnaval, Calypso, Tableaux.
8 h. 3/4 AMBIGU.— La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ.— Les Mystères du Carnaval.
7 h. 1/2 CIRQUE.— La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE.— Les Premières Armes, la Noce, la Mère, Monte-Cristo.
5 h. 1/2 FOLIES.— Bal et Bastringue, la planète, le Matin.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

PARIS, 16 FÉVRIER.

L'Impôt du sel et les Libertés commerciales.

(L'article suivant est l'introduction d'un important travail dont la *Démocratie* va publier incessamment la plus grande partie.)

La France est, de toute l'Europe, le pays le plus favorablement situé pour la production du sel ; c'est le pays où l'emploi de cette substance, dans les arts et dans l'industrie, est le plus répandu ; c'est celui où le sel, employé à l'alimentation du bétail et à la fertilisation des terres, pourrait produire les meilleurs résultats ; c'est le pays enfin où le commerce du sel pourrait donner à la marine marchande et à tous les ports l'élément le plus considérable d'exportation et de fret ; mais la France jouit du triste privilège de payer le sel plus cher qu'on ne le paye en aucun pays du monde, et elle se trouve privée par là des avantages importants qu'elle pourrait tirer de cette denrée précieuse.

A quoi tient un si fâcheux état de choses ? Voyons.

La France est, à la vérité, de tous les Etats de l'Europe, le seul peut-être où le sel soit imposé sous la forme *gothique* d'une taxe de consommation ; mais cette taxe ne représente que les 3|5 du prix de la denrée ; elle n'est pas la seule cause de sa cherté, et ce n'est pas ainsi à cette taxe seule que doivent s'adresser les doléances si nombreuses, si vives, si légitimes, que font entendre la pêche, l'industrie, l'agriculture et les classes pauvres.

La production du sel, telle qu'elle est organisée en France, suffit à peine à la consommation actuelle.

De *l'insuffisance* de la production sont nés les accaparements des coalitions, dont le monopole domine aujourd'hui le commerce du sel dans une partie de la France, et l'absorbera bientôt tout entier.

Le morcellement du transport et de la vente qui en double les frais.

Les surtaxes commerciales, surtaxes usuraires qui, à elles seules, absorbent plus d'un cinquième du prix.

Les falsifications, les sophistications, les mélanges qui affectent la santé et la bourse des consommateurs.

Les fraudes qui compromettent le revenu du Trésor.

L'absence d'entrepôts pourvus de moyens économiques et expéditifs de chargement.

Enfin, avec *l'absence de grands entrepôts*, l'absence d'organisation du commerce du sel.

Laissera-t-on au monopole des coalitions le soin d'organiser l'approvisionnement, le transport et la distribution de la denrée ? On vient de les voir à l'œuvre au milieu de la crise des subsistances : qu'ont-elles fait ? d'une insuffisance passagère, locale, elles ont fait une redoutable disette. Entre leurs mains, la disette, la peur, les désordres mêmes, dont la peur du mal a été le prétexte, tout a été un élément d'agiotage ; impuissantes pour le bien, elles n'ont su que doubler le mal et leurs profits.

Après une pareille épreuve, la désorganisation déguisée sous le nom de liberté commerciale doit forcément donner sa démission. A l'Etat seul appartient le pouvoir d'organiser la véritable liberté, celle qui doit faire présider à l'approvisionnement, au transport, à la distribution des denrées de première nécessité, l'ordre, la prévoyance, l'économie ; c'est à la fois son droit et son devoir.

Placé en présence du vote solennel de la chambre, qui a consacré le principe de la réduction de l'impôt, le gouvernement, plus intéressé que qui que ce soit à faire droit aux légitimes doléances de l'agriculture et des classes pauvres, ne se retranchera pas pour repousser une réduction impuissante derrière la détresse causée par les inondations, la disette et le froid. On lui dirait que cette disette, dont elles souffrent les premières, ne fait qu'ajouter à la nécessité d'alléger leurs souffrances.

Le gouvernement, si convaincu qu'il soit de la nécessité que la situation de nos finances lui impose de maintenir intactes les ressources du trésor, n'évoquera pas davantage le fantôme d'une crise financière sur l'issue de laquelle il est dehors et déjà complètement rassuré, et d'ailleurs est-il bien vrai que l'abaissement du prix du sel doive nécessairement se résoudre en une perte pour le Trésor ? Nous pensons absolument le contraire ; nous pensons surtout que ce n'est ni en maintenant l'impôt tel qu'il est, ni en le réduisant, ni en le supprimant, qu'on peut résoudre la question du sel.

Abaisser le prix du sel de 20 cent. par kilogramme, sans diminuer d'un centime le revenu qu'il donne au Trésor.

Organiser la production, le transport, la vente et le commerce du sel, dans le triple intérêt du producteur, du consommateur et du commerce d'exportation.

Tels sont les deux termes du problème. Les poser, c'est prendre l'engagement de les résoudre. Les résoudre, ce sera combler les vœux les plus chers du gouvernement et du pays.

L'impôt du sel aggravé par les formalités méticuleuses dont sa perception est nécessairement entourée, est, à tort ou à raison, frappé d'une réprobation universelle ; le maintenir tel qu'il est, ce serait peut-être à la fois un déni de justice et de raison, et une faute politique ; ce serait de plus consacrer l'envahissement du monopole des coalitions, et favoriser en outre l'accroissement de leurs bénéfices usuraires ; ce serait enfin, en maintenant l'absence d'organisation des transports, de la vente, des entrepôts, en un mot du commerce du sel, un contre-sens économique à jamais regrettable.

Réduire l'impôt, ce ne serait pas abaisser le prix du sel ; ce serait, en présence de l'insuffisance notoire de la production, et de l'obstacle que cette insuffisance met à l'accroissement de la consommation imposable, réduire seulement le revenu du Trésor, et le réduire de 30 à 40 millions, dont le monopole des coalitions s'attribuerait la meilleure part, et dont le consommateur ne profiterait pas plus qu'il n'a profité, à une autre époque, de la réduction de l'impôt sur les boissons.

Combiner la réduction de l'impôt avec l'importation du sel étranger, ce serait bien pourvoir à l'accroissement possible de la consommation, mais l'importation ne diminuerait pas les frais de transport et de vente ; elle n'organiserait ni les entrepôts, ni le commerce du sel, et, impuissante contre les coalitions du Midi, elle n'aurait d'autre résultat que de ruiner la production du sel sur le littoral de l'Océan, où cette production, plus précaire, plus coûteuse que dans le Midi, représente un capital de 50 millions et 16 000 électeurs.

Supprimer l'impôt, ce serait, outre la perte d'un revenu de 70 millions, qu'il faudrait demander à un autre impôt — fort difficile, plus difficile encore à faire accepter, — ce serait, disons-nous, ruiner la production et le commerce du sel.

La production et le commerce du sel empruntent tellement leur importance au prix de la denrée, que ce n'est que depuis l'établissement de l'impôt du sel que le nombre des salines a doublé et que leurs propriétaires se sont enrichis.

La suppression de la gabelle en France, en 1791, celle de l'impôt du sel en Angleterre, en 1825, avaient été suivies, au contraire, de l'abandon de plusieurs salines, de la ruine du plus grand nombre.

En France, sans impôt, et même sous le maximum, le prix du sel s'était maintenu à 0 fr. 25 c. le kilogramme.

En Angleterre, à part les immenses exportations de Liverpool, le sel, depuis qu'il est exempt d'impôt, a cessé d'être un objet de commerce.

Ces faits s'expliquent par l'extrême modicité de la valeur de la denrée, dont le morcellement et les frais de transport et de vente quintuplent le prix de revient, et écrasent ainsi la production.

Ne pouvant ni par le maintien, ni par la réduction, ni par la suppression de l'impôt, réaliser à la fois l'abaissement du prix du sel et la garantie inflexible du revenu du Trésor ; ne pouvant pas davantage compléter cette double réalisation par l'organisation du commerce du sel, il faut nécessairement demander l'accomplissement de ces trois conditions à une autre combinaison : à la *transformation de l'impôt*.

La transformation de l'impôt, combinée, ainsi que l'a demandé l'honorable député du Morbihan, M. Genty de Bussy, avec l'assainissement du littoral de la Méditerranée, par la création de nouveaux salins pouvant produire 500 millions de kilogrammes de sel, serait l'œuvre d'une régie ; ce serait l'intervention de l'Etat appliquée au sel, comme elle est déjà appliquée au tabac, à la poudre, aux cartes, au timbre, au service des postes, etc.

On admet le monopole des coalitions en matière de canaux, de chemins de fer, de gaz, de houilles, d'assurances, etc. ; on subit sans révolte l'impôt parfois immodéré, que ces monopoles prélèvent sur la misère publique ; mais la *Régie de l'Etat* sera *un monopole odieux* contre lequel devra s'élever un immense *tolle* ! ! !

L'inconséquence est flagrante sans doute, elle est au premier abord inexplicable ; mais, en y réfléchissant, on comprend que, dans l'heureux temps où nous vivons, l'intérêt privé doit nécessairement l'emporter sur l'intérêt public.

L'impôt de la régie ne serait que la légitime rétribution de l'organisation de la production, du transport, de la vente et du commerce du sel, organisation qu'on attendrait vainement de la toute-puissance des compagnies ; il ne serait que le prix de la répression des accaparements, de la fraude, des falsifications ; mais cet impôt ne profiterait qu'à la bourse commune, et on doit nécessairement préférer à la régie de l'Etat, agissant au profit de tous, l'anarchie commerciale et ses agiotages qui n'enrichissent que des individus !

Ici la question du sel disparaît, ou du moins elle n'est plus qu'une des péripéties du grand procès social qui s'instruit en ce moment entre le monopole des compagnies et la régie de l'Etat.

Eh ! quoi, devenus sous les faux noms de liberté du commerce, de liberté de l'association, de liberté des échanges, les maîtres du commerce intérieur, et bientôt du commerce extérieur, la concurrence anarchique, les coalitions, le monopole, ayant parfois pour auxiliaires — cela s'est vu — la corruption, la fraude, l'accaparement, les sophistications, l'usure..., procèdent sous nos yeux au partage féodal des dépouilles opimes de la fortune publique... Il s'agit pour l'ordre social du *To be or not to be, d'être ou de ne pas être*, et Athéniens que nous sommes, nous demandons encore qui doit l'emporter de l'anarchie ou de l'ordre, de la licence ou de la vraie liberté, d'un monopole immoral ou de l'intervention de l'Etat par la protection des tarifs et par la régie !!!

Mais l'Etat, ce n'est plus un seul homme ; l'Etat, c'est vous, c'est moi, c'est nous tous ; l'Etat, c'est la Providence légale, c'est le droit, c'est la tontine de la patrie ; sa richesse, sa puissance, son honneur, sa gloire sont les nôtres. Ayons donc le bon sens de ne pas nous calomnier en le calomniant ; ce serait nous noyer dans la boue. N'oublions pas surtout que le mot de *monopole* attaché à *l'intervention de l'Etat* est un des plus stupides non-sens de la logomachie moderne, et qu'ici il n'y a pas d'autre alternative que d'adopter cette intervention ou de subir, même avec la réduction de l'impôt, le monopole désastreux des coalitions.

La Régie de l'Etat appliquée, non pas à la production du sel, qui doit rester libre, mais à la distribution, au transport et à la vente de la denrée, n'est pas une institution nouvelle ; elle remonte aux temps les plus reculés de l'histoire ; elle avait été établie avec succès par le grand organisateur, par Napoléon, dans nos posses-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 17 FÉVRIER 1847.

LES LORETTES D'ATHÈNES.

On sait généralement que le jeu d'oie est renouvelé des Grecs, ainsi que le plain-chant et la tragédie ; mais beaucoup de gens ignorent que les Grecs ont également inventé le sous-jupe et la lorette. Rien n'est plus vrai cependant : ces produits si essentiellement parisiens ne sont pas nés à Paris. Ils existaient à Athènes voilà deux mille trois ou quatre cents ans, et vous les trouverez décrits dans bon nombre de ces in-folios poudreux dont la Bibliothèque royale vous fait attendre si longtemps la communication lorsque vous la lui demandez.

De la question des sous-jupes nous ne dirons qu'un mot. « Gardez-vous, s'écrie quelque part Hésiode (***Les Travaux et les Jours***), gardez-vous de ces femmes qui multiplient par derrière les plis de leur robe, qui vous agacent par un gracieux babil et s'informent de votre demeure ! »

Ceci est une traduction libre ; nous eussions craint qu'une traduction littérale ne le fût trop. Au reste, voici le texte grec :

Mêdé gunê se nôon *pugostòlos* exapatàtô,
Aimùla côtillousa, tèèn diphôsa calièn.

La question des lorettes étant beaucoup plus importante, nous entrerons dans quelques détails et ne parlerons plus grec.

La détermination du rang de la femme dans la société a toujours été la pierre d'achoppement des législateurs. La plupart ont passé à côté de la question, les autres se sont jetés dans une foule de contradictions. Ainsi Lycurgue, ne pouvant faire des femmes de ses Lacédémoniennes, tenta d'en faire des hommes ; Platon les voulut réduire toutes à l'état de machines à procréer des enfants, etc. Le code civil n'a pas manqué d'enchérir sur les contradictions des législations antérieures : c'était dans l'ordre : il est le dernier venu.

La femme s'est toujours, jusqu'ici, trouvée trop bas ou trop haut ; le rang que lui ont fait contradictoirement la loi et l'opinion a toujours manqué d'équilibre. Inférieure à l'homme dans l'exercice de certaines facultés, l'ambition, par exemple, et l'amitié, la femme l'emporte sur lui dans les relations d'amour et dans les affections de la famille. Si elle a moins de force physique et d'énergie morale, elle a plus de grâce, de délicatesse, d'esprit et de cœur ; la nature ne l'a faite ni la reine ni l'esclave, mais l'égale de l'homme.

Que dans les sociétés barbares où la force est le droit, la femme soit asservie, c'est une conséquence même du principe dominant. Elle est la plus faible, elle doit obéir. Nous la voyons, en effet, dans les sociétés patriarcales et barbares réduite au rôle d'esclave, osant à peine lever les yeux sur son seigneur et maître, qui peut lui préférer telle autre qu'il lui plaira ; la priver de ses enfants et la chasser de chez lui sous un minime prétexte, parce qu'elle a bu du vin par exemple, ou négligé de prendre quelque soin répugnant. Sous l'influence de cet esclavage, la femme s'abrutit souvent, sa tête se courbe sous le joug, elle n'a plus conscience de son abaissement, et se trouve trop heureuse quand son maître, souvent vieux ou maladif, lui jette le mouchoir qui la fait sa compagne d'une nuit.

Peu à peu cependant, la nature reprend ses droits, les mœurs devancent la loi. Aucun droit n'est reconnu à l'épouse, mais la femme a pour elle sa grâce souveraine, sa beauté lui donne le rang qu'on lui refuse. Au retour des batailles, le guerrier qui n'a jamais tremblé devant l'ennemi, s'étonne de trouver en la femme un charme qu'il ne comprend pas, il lui attribue quelque chose de la divinité, il l'interroge sur les secrets mystérieux de la vie et de l'avenir. Dans toute l'antiquité, la femme exerce le sacerdoce. Mais sa fonction ne se borne pas là ; si elle a conscience des secrets des dieux, elle doit avoir son rang dans le conseil ; elle doit être consultée quand une résolution importante est à prendre. C'est le rang que la femme acquiert chez les Gaulois, chez les Germains, chez les Scandinaves. Dans l'Inde même, pays des castes et de l'immobilisme, les femmes des Kchatryas, de la tribu des guerriers, occupent un rang analogue à celui que doit leur assigner l'époque toute guerrière de la chevalerie au moyen-âge.

Si nous feuilletons Homère, ce vieux chroniqueur de l'âge héroïque de la Grèce, nous voyons aux temps barbares la femme grecque jouer un rôle important dans la société. Junon est presque l'égale de Jupiter ; Pallas et Vénus prennent place au conseil des dieux ; Clytemnestre n'est rien de moins qu'esclave ; si elle tue son mari, c'est moins parce qu'elle a pris un amant, que parce qu'Agamemnon est épris de Cassandre, que parce que l'époux (style du code civil) amène une concubine sous le toit conjugal. Pénélope file de la laine violette au milieu de ses esclaves ; elle leur assigne leur tâche, mais elle commande en reine. Nausicaa va laver son linge à la rivière, mais elle cause longtemps avec l'étranger. Sans doute la femme n'est pas suffisamment respectée ; c'est la plus jeune des filles du roi qui baigne et lave l'étranger à son arrivée dans la maison hospitalière ; mais pourtant la femme a sa place près de l'homme, et si elle est esclave par le droit, elle est de fait émancipée.

On pourrait supposer que cette liberté conquise, la femme ne la perdra plus ; il en est autrement cependant. La femme grecque, presque libre dans Homère, apparait complètement esclave dans Aristophane. Il n'y a pas eu recul, cependant, mais seulement réaction. A la seconde époque la situation de la femme n'est plus la même. Dans la barbarie héroïque l'épouse émancipée de fait est esclave de droit ; au début de la civilisation le droit a été reconnu à la femme, mais la coutume est devenue moins libérale que la loi, et par le fait la situation de l'épouse a empiré. C'est là l'histoire de tous les progrès opérés en mode simple, l'histoire de l'abolition du servage, par exemple, qui donne la liberté au serf sans lui assurer du pain, progrès douloureux, mais qu'il ne faut pas méconnaître cependant comme l'ont fait quelques écrivains.

Sous la démocratie grecque, qui a consacré ses droits, l'épouse tend à devenir de plus en plus une simple intendante de son mari, une porte-clefs, une femme de ménage.

Voici ce que dit Xénophon, dans son ***Economique*** (7 à 40), de l'épouse-modèle de son temps :

« La mère-abeille garde la ruche sans permettre aux abeilles de rester oisives ; elle envoie aux champs celles qui sont destinées aux travaux du dehors ; elle reçoit ce que chacune d'elles apporte ; elle garde les provisions pour un temps et les dispense sagement lorsque le moment d'en faire usage est arrivé, etc.

Il en est de même de la femme ; elle reste à la maison, envoie les esclaves au dehors et préside aux travaux de ceux qui restent à l'intérieur... Les laines apportées, elle en fait filer des habits, veille à la [illegible] des aliments et donne ses soins aux esclaves malades, quels que soient leur âge et leurs infirmités... D'une esclave maladroite, elle fait

la force et de la richesse, et les inconvénients de la faiblesse et de la misère. L'inégalité se produira tant qu'il existera deux hommes sur la terre.

Il est des limites toutefois que l'inégalité de la répartition, la disproportion entre le maximum et le minimum ne peuvent pas dépasser sans produire la lèpre sociale dont la dégradation, la misère, le paupérisme, la faim des classes déshéritées sont les symptômes, dont la *loi agraire*, le *communisme*, la *jacquerie* peuvent devenir la réaction. Et c'est précisément ce que l'organisation purement matérialiste et féodale de la propriété, de l'industrie et du commerce, ont produit en Angleterre, où, sous la surface brillante d'une aristocratie dorée, se cachent la plaie hideuse de l'Irlande et de l'Ecosse affamées, la démoralisation inouïe de ses populations industrielles, enfin tous les éléments d'une épouvantable désorganisation sociale.

En France, où le sens moral et la puissance des idées ne perdent jamais entièrement leurs droits et leur empire, nous ne sommes pas encore arrivés au même état de dégradation sociale que l'Angleterre; mais nous y arriverions infailliblement en imitant *tout* ce qu'elle a fait en commerce et en industrie, et surtout si, comme nous le conseillent les grands professeurs d'économie politique, on livrait notre organisation sociale soit au hasard du *laissez-faire* et du *laissez-passer*, soit au fatalisme anti-social et anti-chrétien de Maltus, subordonnant à la possession d'un revenu, le droit de naître et celui d'avoir des enfants.

La force d'inertie érigée en principe gouvernemental, par les doctrines surannées et fatales d'un siècle sceptique, n'a déjà laissé faire que trop de mal. Mais le mal social, si profond qu'il soit, se révèle chez nous par des symptômes assez graves pour indiquer l'urgente nécessité du remède, assez nets pour qu'il ne soit permis de se tromper ni sur sa nature, ni sur son application, ni sur son opportunité.

La perfection et le bon marché des produits industriels, ces deux conditions suprêmes de supériorité de l'industrie, s'obtiennent par la division du travail, par l'emploi des machines, par l'association des capitaux. Mais à côté de la division du travail se trouvent l'oppression et souvent l'abrutissement du travailleur; à côté de l'emploi des machines, l'expropriation du travail manuel, qu'elles remplacent; à côté de l'association des capitaux, la coalition financière et l'aristocratie industrielle, prélevant sur le talent, comme sur les salaires, un impôt parfois excessif.

De ce que les grands établissements industriels, fondés sur la division du travail et l'emploi des machines, font acheter, au prix de bien des inconvénients, de bien des dangers, de bien des souffrances réelles, l'œuvre de progrès qu'ils réalisent, les services positifs qu'ils rendent à la société, faut-il pour cela les proscrire? Telle n'est pas notre conclusion: il n'y a pas dans la société, surtout dans l'ordre matériel, de bien absolu, et il faut ainsi se contenter du bien relatif que produisent les progrès de l'industrie; mais il faut en même temps s'appliquer à prévenir les inconvénients, à écarter les dangers, à soulager les souffrances, à réprimer les abus qui accompagnent ce bien.

L'anarchie industrielle substituée brusquement, sous le titre de *liberté de l'industrie*, aux caduques entraves des *corporations*, des *jurandes* et des *maîtrises*, a produit la concurrence déloyale, et comme conséquence la recherche du bon marché par la fraude, par les sophistications, par l'abaissement des salaires: elle a eu comme réaction les *grèves*, les coalitions des ouvriers que les lois répressives punissent et qu'elles ne préviennent pas; elle aura pour modérateurs, pour correctifs, des règlements spéciaux élabo-

fraudes, les sophistications: l'intervention de l'Etat substituée au monopole des compagnies pour tous les services, pour toutes les grandes spéculations, qui intéressent la sûreté, l'hygiène, le trésor, l'ordre publics; enfin *l'association libérale et consciencieuse du capital, du travail et du talent.*

Au malaise du commerce extérieur on remédiera, non pas par le *libre-échange*, qui en ferait un mal irréparable, mais par la *protection* des tarifs, *éclairée* par une enquête consciencieuse, à laquelle seront successivement appelés les délégués de chaque industrie.

Au malaise, et nous dirons même à la décadence de notre marine marchande, à sa désespérante infériorité dans l'intercourse, on opposera une série de mesures politiques et sociales d'où dépend peut-être l'avenir du pays; savoir:

1° La dénonciation pure et simple des traités de navigation de 1822 avec les États-Unis, de 1826 avec l'Angleterre, dénonciation expressément réservée par un article spécial de chacun de ces traités.

2° La conclusion de nouveaux traités de navigation consacrant une réciprocité loyale, complète, absolue.

3° L'union douanière *franco-ibérique*, réalisation de cette grande idée, qui plane dans l'air depuis deux siècles, qui a successivement préoccupé tous nos grands rois. Le « *Plus de Pyrénées* » que l'union commerciale effectuera plus sûrement que la conquête, et que préparent d'ailleurs admirablement de récents événements dont l'Angleterre a si bien compris l'influence sur la domination du lac français.

4° Le règlement de l'industrie des transports maritimes.

5° Une loi de police de la navigation, des assurances, des sauvetages.

6° Un système complet de droits différentiels, qui assure à notre marine sa part légitime dans l'intercourse.

7° La suppression des franchises à l'aide desquelles Marseille s'approprie, aux dépens des autres ports, le monopole du commerce français dans la Méditerranée.

Les causes de malaise, l'énergique réaction qu'il provoque, les remèdes héroïques qu'il réclame, partagent en ce moment, en deux camps vigoureusement tranchés, les doctrines et les intérêts opposés. Ce sont, d'une part, les grands centres industriels et tous les travailleurs défendant le travail national; de l'autre, Bordeaux avec ses vins, Marseille avec ses sésames, mis en avant par la *Compagnie génevoise* (1) si bien servie à son tour par les utopistes du *libre-échange*; et à l'ardeur de la lutte on peut juger de l'importance qui s'attache à la victoire.

Un fait assez étrange achève, au surplus, de caractériser la réaction qui se manifeste en faveur de l'intervention de l'Etat, et concourt en même temps à l'armer d'une irrésistible puissance: tandis que les défenseurs actuels de l'ordre, de la protection, de la régie sont, en grande partie, ceux qui, à une autre époque, combattaient, au nom des libertés politiques, le principe de l'autorité; les partisans des prétendues libertés commerciales sont, au contraire, ceux qui ont montré, de tout temps, autant de zèle égoïste pour le pouvoir absolu, que de tiédeur pour la vraie liberté. Aussi l'instinct du plus grand nombre, que des déclamations sonores peuvent un instant égarer, ne s'y est-il pas trompé, et il a bien vite reconnu, dans les doctrines surannées de ces amis suspects de la liberté, ce qu'elles sont réellement: une véritable croisade dirigée, au profit du monopole des coalitions financières, contre le tra-

(1) On nomme ainsi la coalition des banquiers cosmopolites qui exploite sur une vaste échelle le monopole des alcools — *et quelqu*

encore à la stabilité et à la sécurité de tous que les fortifications de Paris elles-mêmes!

J.-J. Jullien.

Les Juifs agriculteurs.

Le *Courrier de Marseille* annonce l'installation à Alger du consistoire israélite, constitué par l'ordonnance du 22 novembre 1846. Cette cérémonie avait attiré une foule nombreuse de notabilités administratives et judiciaires. Nous remarquons le passage suivant du discours prononcé par M. Cohen, président du consistoire:

Plusieurs penseurs illustres ont cru que la constitution des Israélites les éloignait des travaux agricoles. Vous protesterez avec nous contre cette funeste erreur!

En examinant l'histoire de nos pères, on voit que la vie de cultivateur a été leur premier état de civilisation, et que dans leur développement politique et moral, l'agriculture a toujours eu la plus grande importance. Leurs fêtes, leurs institutions les rappelaient sans cesse à cette première de toutes les industries. « *Celui qui ne cultive pas les champs*, a dit quelque part le Talmud, *ne mérite pas le nom d'homme.* » Ces tendances agricoles, les juifs les portèrent partout où avant la chute de Jérusalem l'émigration dut les pousser.

La persécution, le défaut de garanties, dans le long martyre du moyen-âge, a sans doute oblitéré ces qualités fécondes; mais elles ont reparu avec éclat toutes les fois que les juifs ont pu vaincre les obstacles qui les entouraient.

La Sicile et le Brésil doivent à leurs travaux agricoles la principale de leurs richesses nationales.

Sous la domination pacifique des Maures, ils ont contribué à féconder l'Espagne et ont implanté en Europe les végétaux de l'Orient.

Pourquoi les juifs algériens ne suivraient-il point encore ces précieuses traditions? La garantie de leurs personnes et de leurs biens leur en donne la puissance; le besoin de concourir à la grandeur de leur nouvelle patrie leur en impose le devoir!

Nous applaudissons à ces sages paroles, et nous espérons qu'elles seront entendues, non-seulement par les juifs de l'Algérie, mais encore par tous les Israélites répandus sur la surface de notre globe. Originairement, comme le dit très bien M. Cohen, la constitution du peuple hébreu a été toute agricole et industrielle; le commerce leur était en quelque sorte interdit, puisqu'ils regardaient les autres nations comme étant en dehors de leur communion politique et religieuse. Cette pensée n'a malheureusement que trop persisté, malgré leur dispersion sur la terre. Les juifs n'ont que trop la réputation d'avoir leur bonne part des souillures commerciales qui caractérisent notre époque, mais ils pourront s'en laver en se retrempant dans les mœurs agricoles de leurs pères. Aujourd'hui, la terre promise doit être pour eux le globe entier que le travail doit cultiver et embellir. La distribution des produits est sans doute une fonction utile dans l'industrie générale; mais la principale fonction industrielle est la fonction agricole. En s'appliquant à l'agriculture, en faisant usage de leurs capitaux pour organiser sociétairement les travaux des champs, les juifs se réhabiliteront aux yeux du monde. Qu'ils se régénèrent en régénérant l'agriculture! c'est là un moyen infaillible de réconciliation avec les autres peuples. Nous désirons que les Israélites éclairés le comprennent comme M. Cohen paraît l'avoir compris.

Poursuivant sa pensée, le président du consistoire israélite d'Alger a montré que les peuplades juives du Nord de l'Afrique devaient être considérées comme étant le lien naturel entre la France et les races insoumises, et même comme pouvant servir de sentinelles avancées pour faire pénétrer le progrès européen jusque

---

une bonne fileuse, elle dispose convenablement la maison, et empêche que les esclaves ne fassent des enfants contre le vœu du maître.

» Détremper le pain et le pétrir, battre et serrer les habits et les tapisseries sont encore des fonctions de la dame athénienne. »

La volonté de la femme n'intervenait pour rien dans le mariage. « Après avoir délibéré, moi pour moi, et tes parents pour toi, dit un époux à sa femme, je t'ai choisie... pour que tu aies soin de ma maison et que tu me donnes des enfants légitimes. »

Ce qu'on estime surtout de la femme grecque, c'est sa propreté et sa cuisine. On lui défend de se trop parer, et pourtant si on la rencontre par les rues négligemment vêtue, on la condamnera à une amende de mille drachmes, et le jugement sera affiché sur un platane du Céramique.

Du reste, on ne lui donnait que l'éducation des esclaves, on lui apprenait à filer et à distribuer la besogne aux servantes. — Y a-t-il quelqu'un avec qui tu causes moins qu'avec ta femme? demande Socrate à Ichomaque. — Il y en a peu, répond naïvement l'Athénien. La femme ainsi isolée ne voyait que ses parents; elle n'assistait pas aux fêtes. Se présentait-elle aux jeux olympiques, on la précipitait du haut d'un rocher. Quant aux représentations scéniques, que les femmes en fussent ou non exclues, il n'importe; il n'était pas plus irrévérencieux pour elles d'en être exclues que d'y être admises à entendre les cyniques équivoques d'Aristophane. Les festins se faisaient sans elles. Etaient-elles soupçonnées d'adultère, le mari pouvait à son gré les chasser ignominieusement en gardant la dot, les traiter comme les dernières des esclaves, ou même les tuer, si bon lui semblait. La vie de la femme vertueuse se résumait dans un triple emblème, que l'on sculptait parfois sur sa tombe: une bride, un bâillon, un hibou. La Vénus du mariage avait un pied sur une tortue, pour indiquer que la femme devait désormais retenir tous les élans de son âme.

Une fonction était cependant demeurée aux femmes: le sacerdoce. Les Grecs avaient bien simplifié et transformé les traditions religieuses que l'Asie leur avait transmises. Les forces naturelles et mystérieuses de la nature avaient pris chez eux la forme humaine; mais c'est en vain qu'ils avaient humanisé la divinité et divinisé l'humanité, l'idée-mère du naturalisme survivait; le principe mâle se trouvait partout opposé au principe femelle, l'homme à la femme. Le rapprochement des sexes était le symbole et l'acte d'adoration de la divinité. Les femmes, les jeunes filles assistaient à ces fêtes de l'ivresse et de la volupté qui se célébraient souvent de nuit dans des bosquets attenant aux temples. Il en résultait presque toujours de bruyantes orgies, dans lesquelles les femmes se dédommageaient de leur contrainte, et d'où plus d'une vierge sortait mère sans connaître le père de son enfant. Les comédies de Ménandre sont pleines de ces aventures.

Mais à part ces circonstances, les femmes ne sortaient pas; les hommes, au contraire, ne vivaient presque jamais chez eux. Les maisons étaient étroites et incommodes. Les portes s'ouvraient sur la rue et risquaient fort de blesser les passants, forcés pourtant de cotoyer les murs, parce que les rues n'étaient pas pavées et que plus d'un ruisseau bourbeux se trouvait sur le chemin. On obviait à cet inconvénient en ouvrant fort peu la porte. Le mari sortait dès le matin, ne rentrait qu'à l'heure des repas et ne séjournait guères chez lui. Le reste de la journée il l'employait quelquefois à aller visiter ses esclaves aux champs, mais le plus souvent il se tenait sur l'Agora, écoutant les nouvelles, devisant d'affaires publiques, discutant avec les sophistes et vendant son suffrage au plus offrant.

S'il donnait un souvenir à sa femme, c'était pour s'en railler. « Allégresse! allégresse! s'écrie un jeune Athénien dans un chœur d'Aristophane. Adieu les combats, le fromage et les oignons! J'aime assez peu la guerre, mais j'aime fort, étendu près du feu, à faire griller des pois avec mes amis dans un brasier qui pétille. J'aime à boire en faisant rôtir la faine du hêtre, et à embrasser la fille de Thrace pendant que ma femme est au bain. »

Des vices repoussants furent le résultat de cet isolement des deux sexes, isolement qui tend naturellement à se produire dans les pays constitutionnels; mais la femme oubliée n'abdiqua pas: on la faisait esclave, elle s'émancipa; on refusait de développer son intelligence, elle se fit savante à en remontrer aux philosophes; on la bornait aux soins intérieurs de la maison, on l'annulait comme épouse, elle se fit libre et devint souveraine.

La réhabilitation ne vient pas de la femme légitime; la servitude l'avait abrutie, et un levier lui manquait pour reprendre son rang; elle ne voyait que des esclaves. Mais à côté d'elle, d'autres femmes apparurent qui, vouées au mépris par la loi, secouèrent le joug de l'esclavage, dépassèrent d'un bond la femme vertueuse et résignée, et montrèrent ce que peut leur sexe alors qu'il a pu se faire une demi-liberté.

« Il y a trois classes de femmes chez nous, dit Démosthènes, dans sa harangue contre Neæra. Nous avons des *amies* (*hetairai*, lisez *lorettes*) pour le plaisir de l'âme; des *courtisanes* (*pallacai*) pour le plaisir des sens; et des *épouses* pour le plaisir de la paternité et le soin du ménage. »

Démosthènes, on le voit, se garde bien de confondre l'*amie* avec la prostituée. Celle-ci est une pauvre esclave obligée de se livrer au premier venu, pour un prix fixé d'avance. Le premier établissement de *pallacai* fut fondé par Solon, qui ne songea qu'à assurer une garantie au despotisme marital. On traitait ces femmes comme des animaux domestiques; elles ne devaient opposer de refus ni inspirer de jalousie à personne, et elles étaient descendues si bas que, sans qu'on y trouvât à redire, Thémistocle, dont la mère avait cependant vécu de cette vie, put un jour en atteler quatre toutes nues à son char, et se faire traîner ainsi par les rues d'Athènes.

« O Solon, s'écrie dans un fragment de Philémon conservé par Athénée, certain jeune premier de comédie; ô Solon! tu es vraiment le bienfaiteur d'Athènes; tu as pensé aux plaisirs de la jeunesse et au repos du peuple, et par Jupiter, je t'honore! Il n'est plus besoin de gravir un balcon au risque de se briser la tête, ni d'entrer par la lucarne du grenier, ni de se faire envelopper dans les linges et les draps que l'esclave apporte chez sa maîtresse; le matin, le soir, le jour et la nuit, jeune, vieux, d'âge moyen, on n'a qu'à choisir, elles ne refusent personne. Leur voix est douce, leurs formes belles; adolescent, elles vous nomment Apollon; vieillard, elles vous appellent Mars. Elles ont pour tous des paroles douces comme le miel, des caresses voluptueuses comme l'ambroisie, etc. »

Mais une porte était ouverte à l'activité féminine: parmi ces esclaves méprisées, quelques-unes parvinrent à se distinguer. On les achetait d'ordinaire à l'étranger, la plupart en Asie-Mineure, dans cette voluptueuse Ionie qu'on accusait d'efféminer la Grèce, dans la patrie de ces contes milésiens qui faisaient les délices des libertins d'Athènes et de Rome. Les plus spirituelles, les plus gracieuses furent remarquées; les jeunes Athéniens attirèrent l'attention sur elles: dégagées de tout lien envers un monde qui les avait placées dans la fange, elles donnèrent libre essor à leurs instincts; elles s'engagèrent résolûment dans une lutte audacieuse, et un siècle après, ces esclaves étrangères faisaient la loi aux hommes d'Etat d'Athènes, voyaient à leurs pieds les philosophes, les poètes, les orateurs, et commandaient à la Grèce.

(*La suite à demain.*) J. Fleury.

Projet de loi sur la Médecine.

Voici quelques-uns des articles du projet de loi présenté hier lundi à la Chambre des pairs. Ces articles sont ceux qui apportent les modifications les plus considérables à la loi en vigueur (celle du 9 mars 1803). On verra par ces citations textuelles qu'il s'est glissé dans les indications que nous avons données hier une ou deux inexactitudes que nous nous empressons de rectifier.

« Art. 1er. Nul n'exerce la médecine en France, s'il n'est docteur en médecine et s'il n'a fait enregistrer son diplôme au secrétariat de l'Académie, de son domicile, et au parquet de la cour royale du ressort.

» Tout Français, muni du diplôme de docteur devant une Faculté française, exerce librement dans tout le royaume et porte le titre de médecin ou de chirurgien. Quiconque prendra l'un de ces titres sans avoir rempli les formalités et conditions ci-dessus, ou celui de docteur sans en être régulièrement pourvu, sera puni correctionnellement d'un emprisonnement de six mois à deux ans. La récidive sera punie d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

» Art. 3. Les officiers de santé régulièrement reçus, conformément à la loi du 10 mars 1803, continuent à exercer la médecine aux conditions et dans les termes de leur commission. Ils ne peuvent prendre aucun autre titre que celui d'officier de santé, sous les peines portées aux articles précédents.

» Art. 10. L'enseignement médical est donné par les Ecoles préparatoires et les Facultés. Il comprend les mêmes grades que les autres enseignements des Facultés. Le baccalauréat est conféré dans les mêmes conditions et à titre égal par les Ecoles préparatoires et par les Facultés. Les Facultés seules confèrent la licence et le doctorat. Il n'est délivré aux impétrants pour les trois grades, qu'un seul et même diplôme, qui leur est expédié par le recteur, signé par le ministre de l'instruction.

» Art. 11. La durée des études pour le baccalauréat est de deux années au moins;

» La durée des études pour la licence est de quatre années au moins;

» La durée des études pour le doctorat est de cinq années au moins, non compris le temps des épreuves, lesquelles ne peuvent être soutenues qu'après le dernier trimestre.

» Art. 14. Les aspirants aux grades médicaux qui, à l'époque de la promulgation de la présente loi, justifieront de deux années d'études dans les hôpitaux, ou de trois années d'études sous des docteurs, seront recevables à les faire compter pour quatre inscriptions, s'ils sont pourvus du baccalauréat ès-lettres. La Faculté, après examen, pourra proposer au ministre de leur accorder huit inscriptions.

» Les aspirants au grade d'officier de santé qui, à l'époque susdite, justifieront devant les préfets des départements de deux années d'études, seront recevables, quand ces études seront terminées, conformément à la loi du 17 mars 1803, à se présenter devant une Ecole préparatoire ou la Faculté compétente, pour y obtenir, s'il y a lieu, une commission d'officier de santé.

» Lorsque lesdits aspirants au titre d'officier de santé seront bachelier ès-sciences et ès-lettres, ils pourront se présenter aux examens du doctorat devant les Facultés, pour justifier des inscriptions exigées par la présente loi.

» L'enseignement médical est donne par les Facultés et les Ecoles préparatoires

» Art. 15. L'enseignement des Ecoles préparatoires comprend les deux premières années desdites études. A l'égard de ces deux années, il est aussi complet que celui des Facultés.

» Art. 16. Les Ecoles préparatoires devront à l'avenir être placées sous l'autorité exclusive de l'Etat. Les mesures nécessaires pour établir successivement le nouveau régime seront proposées aux lois de finances.

» Art. 17. Les Facultés se composent de professeurs et d'agrégés. Les Ecoles préparatoires se composent de professeurs et d'agrégés des Facultés, ou à défaut d'agrégés, de suppléants qui ont rang des agrégés de l'instruction secondaire.

» Art. 30. Il pourra être créé dans les Ecoles préparatoires et dans les Facultés, pour chacune des années d'études qu'exige la licence, sous la condition de se vouer pendant dix ans, sous le titre de médecins cantonaux, et dans les départements déterminés à l'époque de l'engagement, des bourses attribuées à des boursiers des colléges royaux ou communaux qui se seront distingués dans leurs études; ou à des fils ou neveux de militaires ou autres serviteurs de l'Etat sans fortune et remplissant la même condition; à des bacheliers ayant obtenu des succès hors ligne, dans leurs classes, et également sans fortune.

» Art. 31. Il sera institué dans chaque canton un ou plusieurs médecins cantonaux chargés de visiter les indigents, de porter secours aux malades atteints par les épidémies, d'opérer les vaccinations, de constater les décès, de rédiger les rapports de médecine, en vertu des réquisitions judiciaires, de remplir toutes les fonctions médico-légales qui leur seraient régulièrement déférées, de transmettre aux conseils médicaux ou aux ministres compétents, les faits et documents propres à servir les intérêts de la science et ceux de l'hygiène publique.

Art. 32. Les médecins cantonaux sont à la nomination des préfets; ils sont nommés pour cinq ans; ils peuvent être renommés.

Leur nombre et leur répartition seront déterminés par les préfets, les conseils généraux entendus; il sera statué par une loi spéciale sur leur traitement.

» Art. 44. Les jurys médicaux sont supprimés; il est créé un conseil médical dans chaque département.

» Art. 45. Chaque conseil médical se compose de trois membres par arrondissement, savoir: deux médecins et un pharmacien.

» Art. 47. Nul n'est candidat au conseil médical s'il n'a trente ans d'âge au moins et cinq années révolues d'exercice dans le département. Les membres sont nommés pour trois ans; ils peuvent être réélus; le renouvellement se fera par trois.

» Art. 48. Les membres des conseils médicaux sont choisis par le ministre de l'instruction publique, sur une liste portant un nombre de candidats double. Ces candidats devront être âgés de 30 ans et domiciliés depuis 10 ans dans l'arrondissement.

» Art. 49. Les conseils médicaux n'ont point d'action disciplinaire sur leurs membres ni sur aucun membre du corps médical; ils vérifient les titres de quiconque, dans le département, se présente à l'exercice d'une profession quelconque relative à l'art de guérir; ils en dressent la liste; ils notifient aux autorités compétentes l'état des personnes qui, dans le département, exerceraient sans titre légal; ils surveillent les élèves des officines et des hôpitaux, s'il y a lieu; ils réunissent les documents relatifs à la topographie, à la statistique médicale et [illegible] temps d'exercice dont ils justifieront, pour remplacer le temps de stage ou d'études déterminé par l'article précédent, et ils ne payeront que les inscriptions qu'il leur resterait à prendre.

» Le bénéfice des dispositions des paragraphes 2 et 3 de l'article précédent leur sera appliqué s'il y a lieu.

» Les brevets obtenus, en conformité du présent article, seront enregistrés comme il est dit en l'art. 1er.

Les Chambres belges et le Dr Van Hecke.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de l'importante découverte aérostatique du Dr Van Hecke.

Nous trouvons dans le ***Moniteur belge*** d'aujourd'hui que la Chambre des représentants a appuyé à l'unanimité une motion de M. Dumortier, tendant à ce qu'il fût décerné à M. Van Hecke un éclatant témoignage de la sympathie et de la reconnaissance nationales.

Cette motion honore M. Dumortier, et la Chambre belge, en s'y associant, vient d'accomplir un acte de justice.

Appeler l'attention publique sur les inventeurs, attribuer au travail le rang qui lui appartient, sont de nobles et larges idées. Ces exemples prouvent que le jour n'est pas éloigné où la société comprendra enfin la corrélation intime qui existe entre l'œuvre et l'inventeur.

Le Conseil municipal de la ville de Paris vient de voter l'acquisition, pour cause d'agrandissement des cimetières du Nord et de l'Est, d'une grande étendue de terrains autour de ces deux cimetières, déjà si vastes. On ne peut voir sans inquiétude l'agrandissement rapide de ces nécropoles, qui bientôt vont devenir en étendue les rivales de Paris.

Une des principales causes de ce grand développement des cimetières, c'est surtout l'emplacement nécessité par les tombeaux et les chemins qui les séparent. Une grande partie de cet espace pourrait être économisée sans que pour cela les corps cessassent d'être séparés. Nous avons sous les yeux copie d'un projet porté dans les bureaux de la préfecture par un ancien officier supérieur en retraite, M. Voluzan, qui nous semble résoudre complètement la difficulté.

De vastes tombes pouvant contenir chacune 2 000 corps et disposées en parallélogrammes de 38 mètres de long sur 15 de large: tel est le moyen proposé par M. Voluzan. Chaque tombe est partagée intérieurement en dix tombeaux, et chaque tombeau en deux cents casiers hermétiquement fermés après la déposition des bières et superposés les uns au-dessus des autres, comme les alvéoles des ruches. Plusieurs cases réunies peuvent former un tombeau de famille. Le monument collectif descend à 5 mètres au-dessous du sol et s'élève de 6 au dessus.

La toiture cintrée, construite en fer, est recouverte d'un châssis vitré en verres de couleur, et surmontée au milieu d'un autre châssis pour donner un échappement à l'air.

Un autel et quelques urnes funéraires orneront ce lieu de paix et de souvenirs. On descendra dans cette tombe par un escalier en fer à cheval.

L'Académie des sciences a procédé hier à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Bory de Saint-Vincent, décédé. La Commission, composée de MM. Adolphe Brongniart, président de l'Académie, et de MM. Héricart de Thury, de Bonnard, Arago, Biot, Flourens et Chevreul, avait présenté la liste de candidats suivante: au ***premier rang***, M. Civiale, connu par ses travaux et ses opérations de lithotritie; au ***second rang***, et par ordre alphabétique: MM. Bussy, chimiste distingué, directeur de l'Ecole de pharmacie; Favre, ingénieur des ponts-et-chaussées; Largeteau, astronome; Jean Reynaud, ingénieur des mines, vaste esprit, apprécié de tous les penseurs et dont le nom est devenu européen par la publication de ***l'Encyclopédie nouvelle***. Sur la proposition d'un membre, l'Académie avait aussi admis comme candidat, M. Vallée, ingénieur des ponts-et-chaussées, auteur d'une ***Théorie sur la Vision***, d'un grand nombre de travaux sur l'amélioration des cours d'eau de la France, et en particulier du Rhône. On voit que les candidats de mérite étaient nombreux: le monde savant eût surtout applaudi à l'élection de M. de Bussy ou de M. Reynaud. Le scrutin en a décidé autrement: Sur 56 votants, M. Civiale a obtenu 36 voix; M. Bussy, 11; M. Fèvre, 8; M. Largeteau, 1. M. Civiale a, en conséquence, été proclamé académicien libre. Ce résultat paraîtra étrange à tous ceux qui n'auront pas songé, — le mot n'est pas de nous, mais d'un académicien, — ***aux voies urinaires*** des illustres électeurs.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le bruit répandu que l'empereur de Russie s'opposait à l'exportation des grains, est maintenant expliqué. Il s'agissait d'une formalité toute particulière relative à un pays voisin, mais les exportations n'ont pas été et n'ont pas dû être arrêtées.

— Les mascarades du mardi gras sur les boulevarts ont été à peu près complètement empêchées par la pluie.

— La ***Gazette de France*** est le seul journal qui ait paru ce soir.

— S'il faut en croire un bruit reproduit par le ***Morning Chronicle*** du 12, dom Miguel serait arrivé à Londres et se proposerait de passer bientôt en Portugal.

— Notre correspondant de Londres, dit l'***Union monarchique***, annonce que les pourparlers continuent, concernant le mariage du comte de Montémolin avec la princesse Marie, fille du duc de Cambridge, oncle de la reine Victoria. La princesse Marie est née le 3 novembre 1833. Le seul obstacle survenu à cette union se rencontre dans la différence de religion; mais on pense que cet obstacle sera levé et que la princesse embrassera le catholicisme.

— Il est aujourd'hui certain, dit un journal, que le marquis de Normanby a demandé à se retirer, et qu'il ne veut plus continuer de remplir à Paris les fonctions d'ambassadeur de S. M. britannique. La grave question qui s'agite en ce moment, et qui préoccupe vivement M. Guizot, est celle de savoir s'il sera remplacé par un autre ambassadeur, ou si l'Angleterre n'aura plus à Paris qu'un simple chargé d'affaires, qui sera provisoirement lord William Hervey.

On assure que M. Guizot a reçu dernièrement une lettre de M. de Saint-Aulaire, qui déclare que lord Palmerston est décidé à adopter

qui ne donnent que douze francs en sont quittes pour le froid aux pieds et les rhumes, et aussi deux ou trois petites gênes innocentes: ils ont les pieds sur la planche même du fond des voitures; on ne leur met pas de tapis, je le veux bien; mais on refuse de remplacer le tapis par la paille, etc.

» Sur le chemin de fer du Nord, — les voitures de troisième classe sont couvertes et fermées, — les administrateurs ont cru devoir faire cette concession à l'opinion, mais leur vengeance n'a fait que changer de forme. Ah! vous prétendez que vous avez froid! ah! vous vous plaignez de ce que les voitures sont découvertes! ah! vous avez trop d'air! — Eh bien! on va vous les couvrir vos voitures de troisième classe, et vous n'aurez pas trop d'air désormais.

» En effet, dans ces voitures il n'existe que de petites ouvertures par lesquelles je ne crois pas que la tête d'un homme puisse passer, — de sorte que des voyageurs entassés dans ces boîtes en plus grand nombre que dans les autres, ceux-là seuls peuvent respirer qui se trouvent auprès de ces sortes d'ouvertures; — en cas d'accident, on ne pouvait sortir de la voiture. — Mais voici enfin le règlement définitif publié. Ce règlement, imposé par l'autorité supérieure, renferme plusieurs prescriptions très bonnes et très sages: — ainsi tous les convois doivent avoir des voitures de troisième classe, — et toutes les voitures doivent offrir aux voyageurs sûreté et commodité.

» Comme je n'appelle pas sûreté et commodité d'être exposé au froid, à la pluie et à la neige pendant trente lieues, — ni d'être entassé de façon à ne pouvoir pas respirer, — ni d'avoir pendant quatre ou six heures les pieds engourdis par le froid; — je suis convaincu que les tombereaux de Rouen et d'Orléans n'existent plus, — que les voitures de deuxième classe sur la route de Rouen ont de la paille, — et qu'on a élargi jusqu'à la proportion de fenêtres les ouvertures faites aux boîtes du chemin du Nord. — Cependant j'irai voir.»

UNE ESCROQUERIE PAR DEVANT NOTAIRE. — On lit dans le ***Courrier d'Alsace***: « Un habitant de Colmar a été victime d'une escroquerie qui ne manque pas d'originalité. Il avait à son service une domestique originaire du pays de Bade; cette fille feignit une maladie pendant laquelle elle manifesta le désir de léguer sa petite fortune à son maître, pour reconnaître, disait-elle, les égards qu'il avait toujours eus pour elle. Un testament pardevant notaire fut dressé; l'heureux maître était institué légataire universel, et la fortune de la jeune servante était évaluée à 12 000 fr. Il savourait la douceur de cette position agréable, et faisait sans doute déjà, dans son imagination, l'emploi du budget extraordinaire dont le sort le gratifiait, lorsque, le lendemain, la prétendue moribonde l'engagea à partir pour le pays de Bade, pour donner un coup-d'œil à sa future succession. Le crédule légataire se hâta d'aller voir ses domaines. Mais à son retour, la testatrice avait disparu, emportant une somme de 500 fr. à son maître. Mais il est vrai qu'il lui reste 12 000 fr. sur ***les brouillards du Rhin***. »

Scandales de l'époque.

(Suite.)

Les journaux nous apportent la suite des débats du procès Drouillard. Nous continuons à en extraire les détails piquants.

Jean-Marie Carré, propriétaire-électeur à Moëlan: Quelques jours avant les élections, j'ai vu sortir du pavillon des électeurs qui y étaient renfermés; ils sont venus chez Mouricet, au café. Un jour Clero me dit: « Tu fais beaucoup de tort à M. Drouillard... Si tu veux rester chez toi et ne pas voter, je te ferai donner 3 000 fr. »

Un jour en dînant, M. Ledoussol m'a dit: « Tu es le brave des braves; tu n'as pas voulu accepter de l'argent, aussi M. Drouillard ira te voir. Tu n'es pas comme ces paysans, comme Peyron, qui a sauté dans le lit de M. Drouillard, qui lui aurait mangé dans la main.»

J'ai dit à Ledoussol que la corruption venait des villes et non pas de la campagne; nous parlâmes encore d'autres choses. Je dis: « Et ce Cadic de l'autre jour, c'est celui-là qui vous a joué un bon tour! » M. Ledoussol me répondit: « Oh! mais, il a bien été obligé de rendre ses 2 000 francs, sans cela, il aurait été poursuivi en escroquerie. »

On appelle M. François Leguillon, ancien curé desservant à Querrien. Son introduction provoque dans l'auditoire un mouvement de curiosité.

M. Leguillon: Le 15 août on fit une dénonciation contre moi....

M. le président: En extorsion de signatures.

Le curé: La dénonciation faite, ce fut Leflecher qui fut chargé de la faire signer, ce fut encore Leflecher qui fut chargé de la porter à monseigneur l'évêque de Quimperlé. Monseigneur lui demanda: « Est-ce le curé de Querrien qui vous a fait signer ce billet? dites-le moi! Vous êtes ici devant Dieu et devant votre évêque, et si le curé vous a fait soûler, je le tancerai d'importance

Leflecher: M. le recteur, je suis allé chez vous vers quatre ou cinq heures.... Je vous ai demandé, à vous qui êtes mon confesseur: « M. le recteur, faut-il signer le billet? Voulez-vous que je le signe? » Comme j'étais bien soûl, vous m'avez fait des mensonges. Vous dites que vous n'y étiez pas. Les deux vicaires m'ont déclaré qu'ils leveraient la main que vous étiez présent quand j'ai signé. Vous qui me connaissez! vous en qui j'avais confiance comme au bon Dieu!

M. l'avocat-général à Leguillon: M. le sous-préfet ne vous a-t-il pas reproché d'avoir tenu ces propos à vos paroissiens électeurs: « Prenez des deux mains, et agissez comme vous l'entendrez? »

M Leguillon: Ah! Monsieur, il ne faut pas prendre cela au sérieux. J'ai dit en plaisantant à mon évêque: « A la place de ces paysans j'aurai pris des deux mains et j'aurai mis un billet blanc dans l'urne. »

M. le président: Et vous professez la morale!

La pièce qu'on a fait signer au presbytère au même Leflecher, était destinée à servir de pièce pour annuler l'élection du concurrent de M. Drouillard, dans le cas où ce concurrent l'eût emporté; elle était ainsi conçue:

« Monsieur Peyron,

» C'est à regret que nous sommes obligés de vous demander de nous rendre la parole que nous avions donnée de voter pour M. Drouillard.

» On nous tracasse pour M. Guilhem, que nous ne pouvons pas refuser; il y va de l'intérêt de notre famille.

» Nous n'avons ni places, ni bourses à demander. Ainsi, notre vote vous devient inutile, ce qui n'est pas pour tant d'autres.

» Qu'est-ce que la petite monnaie que nous offre M. Guilhem auprès de ce qu'il fait avoir à d'autres?

« Mais vous devez comprendre que, n'ayant pas de raison de voter

M. le président : Dites ce que vous savez ; parlez bien haut.

La femme Guyomard dépose d'une voix éclatante, en accentuant de la manière la plus pittoresque son gaëlique, qui nous paraît fort cadencé et fort guttural. Ici commence l'un des récits les plus étranges, les plus bizarres qu'on puisse imaginer ; on le croirait éclos dans le cerveau d'un poète ou d'un chroniqueur.

En revenant le soir des élections, dit-elle, Jean Audren est entré dans mon cabaret ; il a dit qu'il n'avait pas perdu sa journée ; qu'il avait reçu 500 écus, et Michel Mathias 400 écus de la part du député. J'ai raconté cela en présence de Carrion, de Portier, de Collin et d'un autre. Le 10 septembre, deux gendarmes sont venus me chercher pour aller trouver MM. les juges. Je m'y suis rendue.

M. le président : Racontez ce qui s'est passé le lendemain.

Le témoin : Le soir, je sortais pour aller chercher une de mes filles. Il y avait trois hommes à ma porte. M. Le Dos est entré sans rien dire. Jean Audren a dit : « Bonsoir ! » et M. l'apothicaire est resté à la porte pour savoir si personne n'écoutait. J'ai dit à ma jeune fille : « Allons chercher ta sœur. » Mais M. Le Dos m'a retenue et m'a adressé cette question : « Vous êtes allé au bourg? —Oui, deux gendarmes sont venus me chercher.—Qu'avez-vous dit là? —Ça ne vous regarde pas.; je n'ai pas à faire à vous. » (La femme Guyomard regarde Audren avec une sombre énergie et poursuit d'une voix sonore comme si elle jetait des défis ou des imprécations.)

Je dis donc à Le Dos : « Ça ne vous regarde pas ; c'est à Jean Audren que j'ai affaire... » Audren, qu'avez-vous dit ici en revenant de l'élection du député? (La femme Guyomard indique par une pantomime, dont nous ne pouvons rendre l'expression, qu'elle interpellait de la sorte le prévenu.) Audren répondit : « Je n'ai pas dit cela... » (Au lieu d'indiquer la réponse qu'elle aurait faite alors à Audren, la femme Guyomard interrompt brusquement son récit, se tourne vers Audren en l'apostrophant avec rudesse.) C'est bien sûr que vous me l'avez dit.

M. le président : Eh bien! qu'a-t-il répondu dans votre auberge? — R. Audren a dit : « Que le cidre m'empoisonne, si je l'ai dit! » J'ai répondu : « Le sang du crapaud est aussi mauvais... Buvons-le entre nous deux. Demandons à Dieu et à Notre-Dame que celui qui le mérite crève. » (Sensation. Longue rumeur dans l'auditoire. Ce langage, dont on voit tout le naturel, qui peint si vivement le caractère et n'est pas une illusion théâtrale, impressionne vivement l'auditoire.) Après ça, Audren ne m'a rien dit. (Mouvement prolongé.)

La femme Guyomard : Alors M. Le Dos me dit : « Il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas de Vierge !... » Je lui répondis : « Mais d'où viennent donc ces boules qui roulent sur nos têtes dans le ciel? »

M. Le Dos me dit ensuite : « Vous avez bu avec Carrion? » Je lui dis alors : Je n'ai pas refusé, il ne me l'a pas proposé. Il me dit ensuite : « Vous avez reçu de l'argent de Carion. » Je lui dis alors : « Il ne me l'a pas demandé, il ne me l'a pas proposé. » (On remarquera le mode de la répétition, emprunté sans doute au rhythme de la langue gaëlique et qui a quelque chose de biblique.) Il me dit ensuite : « Vous ne vous dédirez pas de cette parole, ou le diable vous emportera. Vous connaissez le maître, le seigneur de votre maison ; votre logement sera vendu, et vous irez de prison en prison, de trou en trou pour y pourrir. (L'animation de la femme Guyomard s'excite par son propre récit ; elle arrive jusqu'à l'exaltation. Gestes et voix emphatiques, on dirait Meg Merrilies.)

M. l'avocat général : Est-ce que la conversation s'est terminée là?

La femme Guyomard : Non. J'ai encore ajouté : « Moi! me dédire... On me compterait 1 000 écus que je ne le ferais pas. » Je suis sortie ; ils étaient alors dans ma maison ; quand je suis rentrée avec ma fille ils étaient dans l'enclos. Le lendemain, Jean Audren est venu à la porte et m'a demandé : « Ma cousine, dormez-vous? — Non, je suis assise sur mon lit pour donner à boire à un enfant malade qui est avec moi... » Il m'a dit : « Ouvres ta porte. » J'ai répondu : « Non, chaque fois que vous viendrez la nuit je vous défends d'entrer. »

D. Quelle heure était-il? — R. Minuit.

D. Après... (l'attention redouble) — R. Il me dit : « Tu ne peux pas concevoir quelle *bonté* (pour *amitié*) j'ai pour toi. » Je lui réponds : « Oui, vous voudriez marcher sur moi à chaque pas que vous faites. » Il reprend : « Ouvres ta porte... tu ne peux pas concevoir les fidélités que j'ai pour toi... » (La foule écoute ce récit comme on ferait d'une légende ou d'un noël.) Il me dit : « Ouvres ta porte, tu as du chagrin avec ce qui est commencé ; ce n'est rien ; tout est passé. Ouvres ta porte... Nous allons prendre chacun un verre de cidre pour nous pardonner. » Je lui dis : « Ce n'est pas avec vous ni avec moi qu'est le pardon... c'est avec Dieu! » (Mouvement.)

Jean Audren me demanda longtemps à entrer : « Ouvres ta porte, répétait-il, je te dirai que dire. — Dis que tu étais soûle, et tu seras *paré!* » (dans le sens que les marins donnent à ce mot : Tout est paré, c'est-à-dire tout est à l'abri.)

Audren : Je ne suis pas allé chez elle ni chez personne pendant la nuit. J'ai couché chez moi, les gars pourront le dire.

La déposition écrite de la femme Guyomard se termine ainsi :

« J'ai dit à Audren : Vous voulez me mettre dans la boue pour vous en retirer ; je demanderai une sécurité à la justice pour ma vie, car vous venez toujours la nuit. Venez le jour, je m'expliquerai avec vous tant que vous voudrez. »

Sur les dénégations des inculpés, on somme de nouveau le témoin de bien dire la vérité, devant Dieu et devant le Christ. Elle persiste avec un redoublement d'énergie. Elle n'a aucune haine pour Audren, et ne connaît pas Mathias.

De l'Esclavage et des Colonies,

Par GUSTAVE DU PUYNODE.

Le 28 juillet 1845, nous rendions compte à nos lecteurs d'un ouvrage de M. Dupuynode (il signait alors ainsi sans particule aristocratique). Cet ouvrage était intitulé : *Des Lois du travail et des classes ouvrières*. L'auteur, témoignait aux classes pauvres de sincères sympathies, il montrait une érudition remarquable, un style élégant et chaleureux, mais en même temps une profonde ignorance de toutes les théories socialistes. Il semblait croire, avec l'Académie des sciences morales, que nous demandons l'asservissement du travailleur à une discipline militaire, et allait, jusqu'à reprocher à Fourier, le grand apologiste des passions humaines, d'avoir tout soumis à la loi implacable du *devoir*.

Un mot encore, et j'ai fini. Sur la couverture de ce livre, je reprends la signature de ma famille. Après ce que je viens de dire, je n'ai pas besoin d'ajouter que ce n'est là qu'un changement d'orthographe, rien autre chose. Toutes les signatures se valent. L'honneur, Dieu merci ! même aux yeux du monde, ne résulte plus de la naissance, mais des œuvres. Petit-fils d'un baron émigré, je ne joue pas au *Bourgeois de Molière* passant Mamamouchi ; mais je ne veux pas non plus, pour personne, sembler jouer au Caton.

La Merci-Dieu, 1847.

A la Merci-Dieu, comme dans tout le reste de la France, pour connaître un système il faut l'avoir étudié. Nous ne pouvons pardonner à M. Du Puynode, ce que nous reprochions à M. Dupuynode il y a deux ans, la prétention d'écarter d'un trait de plume des théories qui, chaque jour, grâce à Dieu, croissent en forces et qui voient sans cesse de nouveaux combattants s'enrôler sous leurs drapeaux. Aujourd'hui, comme en 1845, l'auteur ne recule devant aucun travail quand il s'agit d'acquérir une connaissance historique, de consulter les systèmes du passé ; mais il croit au-dessous de lui d'interroger ces idées vivaces, qui grandissent dans le présent et qui ne sauraient être sans influence dans l'avenir.

Il nous est impossible, on le comprend, de faire une exposition complète de la Théorie sociétaire, toutes les fois qu'un écrivain les méconnaîtra. Nous nous bornerons à dire à M. Gustave Du Puynode qu'il prend le contre-pied de notre système, qu'il nous prête *le contraire* de nos opinions. S'il veut savoir comment nous nous proposons de concilier l'ordre avec la liberté, d'organiser l'agriculture et l'industrie, non par contrainte, mais par la voie de l'attrait, il peut consulter Fourier lui-même, et avant Fourier, Hippolyte Reynaud, Mathieu Briancourt, etc., etc.

Au surplus, tout en combattant aveuglément nous ne savons quel socialisme qui n'est pas le nôtre, M. Du Puynode n'est plus un économiste de l'ancienne roche. Il a respiré l'air de son siècle et des inspirations dont il ne connaît pas l'origine, l'ont conduit à ces nobles pensées :

La servitude, qui est une cruauté si affreuse, est aussi un contre-sens, non-seulement avec ces principes de liberté et d'égalité dont je parlais il y a un instant, et qui sont déjà vieux dans le monde, mais encore avec le principe tout nouveau de la solidarité entre les hommes. Cette solidarité était bien annoncée à la vérité par la philosophie ancienne. On sait la belle maxime stoïcienne : Rien d'humain n'est étranger à l'homme. Elle a été aussi proclamée par le christianisme, mais elle n'est réellement comprise et enseignée d'une façon large, complète, que depuis ces derniers temps.

On devient facilement impatient quand on considère combien d'améliorations restent à effectuer. Et les Etats comme les individus, tout en se souvenant du passé, ne doivent jamais perdre de vue l'avenir. La même voix leur crie à tous de marcher. S'ils n'avancent d'ailleurs, ils rétrogradent. Sans doute la route qu'ils ont à suivre est pénible ; bien des sueurs doivent la baigner encore. Mais qu'importe? Le but est magnifique. L'âge d'or, on l'a dit souvent déjà, je l'ai moi-même répété ailleurs, n'est pas derrière nous, il est en avant.

... Non, je ne saurais en douter, l'humanité n'est pas condamnée à toujours souffrir. L'homme est ne pour le plaisir, a dit Pascal ; et ses progrès dans le passé et le présent me semblent suffisants pour garantir ceux qu'il a à réaliser dans l'avenir. Longtemps avant la découverte de l'Amérique, les navigateurs croyaient apercevoir, du haut des rivages des Canaries ou des Açores, des terres situées à l'Occident. Christophe Colomb a abordé à ces terres. Des sommets de la pensée, on voit de même s'élever à l'horizon un nouveau monde où l'ancien ordre moral, intellectuel, matériel des sociétés, sera profondément modifié au profit de tous. Pourquoi ne serait-ce qu'un mirage trompeur?

Assurément il est impossible de s'appuyer sur de plus larges principes, et les vues générales de M. Du Puynode nous satisfont complètement. Pourquoi donc lui faire une loi d'étudier à fond les socialistes; serait-ce dans l'étroite et stérile pensée de lui imposer notre cocarde? Non pas. En étudiant les socialistes et surtout Fourier, le plus grand d'entre eux, celui qui les absorbe et les résume tous, M. Dupuynode y prendrait autre chose que des formules spéciales et un mot d'ordre d'école, il y trouverait ce qui manque dans ses livres, des notions pratiques sur la réalisation de ses principes généraux. Il y apprendrait comment la justice, la liberté, la fraternité peuvent passer dans les faits. Il verrait que la solidarité invoquée par lui, n'entrera dans le monde que par l'association du capital, du travail et du talent, appliquée à toutes les branches d'industrie. Il se formerait une idée nette de la commune sociétaire, ce magnifique idéal qui réalise l'ordre absolu par le développement complet de la liberté.

En possession d'une théorie d'association, d'harmonie, c'est-à-dire de conciliation universelle, on s'habitue à voir les questions sous toutes leurs faces, et, par exemple, à tenir compte à la fois dans la question du libre-échange et de l'instinct progressif qui nous porte à nouer des relations commerciales avec toutes les contrées du globe et de la mission conservatrice du gouvernement qui doit protéger les industries nationales pendant leur enfance.

Jugeant à ce point de vue la question de l'esclavage, sujet spécial de sa dernière publication, M. Du Puynode, sans refroidir son ardente et honorable sympathie pour les noirs, attacherait plus d'importance qu'il ne l'a fait à l'organisation du travail dans les colonies, organisation qui peut seule assurer le passage de l'esclavage à la liberté sans secousse et sans désastres industriels. A notre avis, l'indemnité accordée aux colons au moment de l'émancipation, doit consister en fonds avancés par le gouvernement pour la création d'ateliers coloniaux. On ne devra jamais perdre de vue à cet instant solennel la nécessité de garantir la continuité du travail colonial et d'assurer aux esclaves au moins le grossier minimum de logement, de vêtement, de nourriture, de secours en cas de maladie qu'ils trouvent déjà chez leurs maîtres.

Nous ne pensons pas avec M. Du Puynode que le meilleur parti [...] nos prolétaires. V. H.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. J. J. à Lorient. — Voilà l'affaire lancée. — Nous allons poursuivre vigoureusement. — L. n'a aucune objection à faire au contenu de votre dernière lettre. — Le nombre des mar. sal. et des œil. pour la Char. inf., la Vend., la L. inf., le Morbh. n'est pas indiq. au tabl. de la 4e p. de la feuille 3. — Aucune obj. à ce que le *Journal de Lor.* reproduise tout ce qu'il lui conviendra. — Dites-moi, cour. p. cour., combien d'exempl. du vol. il faudra vous réserver. — *Bravissimo !*

M. C. à Lyon. — Reçu la lettre. Vous avez très bien fait sur tous les points. — B. va repartir incessamment. Nous avons causé avec lui de l'affaire : attendez-le.

Bourse du 16 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 80	77 83	77 70	77 78
— — fin courant	77 83	77 98	77 75	77 93
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 60	»» »»	»» »»	118 50
— — fin courant	118 60	118 55	118 40	118 55

4 1/2 J. 22 s. dr cours	103 50	Banq. de Fr. dr cours	3261 »»
4 0/0 J.	»» »»	O. V. de Par.	1320 »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp......	285 »»
—— fin Ct	» »»	— Gouin....	1190 »»
B. du Trés.	» »/»	— Gann....	1090 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 25	78 10	——	78 75	78 90
5 p. 0/0......	d. 50	118 20	118 25	——	119 10	119 »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0....	»» »/»	»» »/»	07 1/2	»» »/»
5 p. 0/0....	»» »/»	02 1/2	17 1/2	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.............. Der C. 101 1/4
Récép. Rotsch.	101 75	BELG. 2 1/2...... 54 »/»
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2...... »» »/»
— — pass.	» »/»	— do 1840...... »»» »/»
— 3 p. 0/0.	»» »/»	— do 1842...... »»» »/»
Dette intérieure	»» »/»	— Banque...... »»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1844...... »»»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT........ »»»» 50
HAITI........	» »/»	AUTRICHE........ »»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1247 50
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	340 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	220 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1225 »»
— à Rouen.	875 »»
R.-Havre...	»»» »»
Avignon...	820 »»
Str. à Bâle.	205 »»
Paris-Str...	468 75
Tours-Nant	467 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	607 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	340 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	525 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	488 75
Bord-Teste	400 »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maher	»»» »»

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	837 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	671 25	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1215 »»	Marseille à Avign.	820 »»	Nord..............	608 75
— à Lyon.....	488 75	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 février.

8 h. OPÉRA. — La Juive.
8 h. 1/2 FRANÇAIS. — Le Tartufe, le Malade imaginaire.
6 h. 1/2 ODÉON. — Agnès de Méranie, les Nuées.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Gibby, le Maçon.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Trois Rois Trois Dames, En carnaval, Mlle Navarre.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Babiole et Joblot, Irène, la Mère de famille.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — La Baronne, le Filleul, Carabas.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Chambre, le Lait, Amour et Biberon, Poudre.
9 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce, le Carnaval, Calypso, Tableaux.
8 h. 3/4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — Les Premières Armes, la Noce, la Mère, Monte-Cristo.
5 h. 1/2 FOLIES. — Bal et Bastringue, la planète, le Matin.
6 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Danseur, une Chambre, Marceline, Un Nom.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Matou, Aubry, la Niaise, l'Écaillère.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

PARIS, 17 FÉVRIER.

Une double victoire de la Civilisation sur la Barbarie.

Pendant que l'Occident de l'Europe continuait à se préoccuper de la fastidieuse question des mariages espagnols, le Nord se sentait ému par deux évènements d'une grave portée. Comme si le cri de réprobation soulevé par leur complicité dans l'acte qui a consommé le meurtre de la Pologne les eût épouvantés, les gouvernements prussien et autrichien ont éprouvé le besoin de faire amende honorable devant l'Europe civilisée. A Berlin et à Vienne, on avait sacrifié à la Barbarie, pour ne pas déplaire au czar moscovite, et voilà que, presque simultanément dans les deux capitales, on se résigne à rendre hommage à l'esprit du siècle, moins sans doute pour apaiser des remords qui n'existent pas, que pour calmer une certaine irritation des esprits, et pour se donner le mérite de faire de plein gré un commencement de concessions, que la force même des choses n'aurait pas tardé à emporter.

Quoi qu'il en soit, à peine Frédéric-Guillaume se décidait-il à donner une constitution à son peuple, que M. de Metternich supprimait les corvées féodales chez les sujets slaves de l'Autriche. Ainsi, d'une part, la Prusse, fière à juste titre de ses populations braves et intelligentes, aura désormais ses représentants nationaux; et de l'autre, la Slavie autrichienne, veuve depuis un an de ses seigneurs massacrés, sera cultivée, non plus par des serfs, mais par des hommes libres. L'Allemagne presque entière, achevant de s'initier avec la Prusse et par la Prusse au régime représentatif, une démocratie nouvelle surgissant au pied des monts Carpathes, ce sont là certainement deux faits dignes d'occuper une belle place dans les annales de l'humanité.

La civilisation avait tout à craindre d'une nouvelle invasion de barbares. Déjà commencée avec atrocité par le meurtre de la Pologne, cette invasion redoutable se continua sourdement par la propagation incessante du panslavisme. Grâce à la réforme politique inaugurée en Prusse et à la réforme sociale commencée en Autriche, l'Europe libérale a vu s'élever entre les modernes Tartares et elle, une double barrière, faible encore, mais qui se fortifiera rapidement. Que le tzar essaie de passer par-dessus le cadavre de la Pologne, afin de renouveler dans l'Occident les exploits d'Attila, les premiers qui se présenteraient pour l'arrêter, et ceux-là suffiraient, seraient les Allemands dont Nicolas comptait faire de gré ou de force ses complices, et les Slaves occidentaux qu'il avait un peu prématurément cru pouvoir absorber dans sa royauté universelle.

Le Parti catholique et la Liberté.

L'*Univers* publie aujourd'hui une liste de pétitions en faveur de la liberté d'enseignement.

Cette liste, qui est la troisième, contient 4 625 signatures. Le total des trois listes monte ainsi à 12 061.

Nous devons applaudir à ce résultat, car nous croyons que parmi les pétitionnaires il en est beaucoup qui veulent la vraie liberté d'enseignement, la liberté pour toutes les opinions. Toutefois, nous ne pouvons être dupes en cette affaire des intentions des meneurs, c'est-à-dire du *parti* dont l'*Univers* est l'organe.

Qu'un parti, ennemi-né de la raison et de son indépendance, et qui n'a pas encore, à notre connaissance, désavoué, flétri les horreurs de l'inquisition, fût converti sincèrement à la cause de la liberté, ce serait admirable; d'autant plus admirable que cette conversion serait tout à fait désintéressée. La croyance catholique, représentée dans toutes les paroisses de France par des orateurs dont la parole n'est point contrôlée, formant ses prédicateurs dans des séminaires subventionnés par l'Etat, possède, pour sa propagation, des moyens tellement privilégiés, tellement exceptionnels, que pour elle la liberté surabonde ; elle a plus que la liberté et ne peut la réclamer que dans l'intention charitable et vraiment évangélique d'en faire jouir les protestants, les juifs, les déistes, les philosophes, etc., etc., qui peuvent avoir leur pierre à porter au temple de la vérité universelle.

Quel beau spectacle donnerait au monde le parti catholique entreprenant cette croisade en faveur de la liberté, dont il n'a pas besoin lui-même !

Malheureusement des faits nombreux, éclatants, nous empêchent de prêter aux amis de l'*Univers* des intentions aussi généreuses. Ils disent à Paris : pétition *pour la liberté d'enseignement* ; dans les provinces, leurs émissaires s'oublient parfois jusqu'à dire : Signez cette pétition qui a pour objet *de mettre l'enseignement dans les mains des ecclésiastiques*. Et ces agents ne calomnient pas, ils ne sont qu'indiscrets. Leur indiscrétion, après tout, apprend peu de chose. N'a-t-on pas vu M. de Montalembert, le héros du parti catholique, acceptant à regret la triste mission d'appuyer à la Chambre des pairs une pétition de catholiques méridionaux, qui demandaient que la parole fût interdite à MM. Quinet et Michelet ? N'a-t-on pas vu le *parti catholique* se récrier unanimement, lorsque M. de Salvandy proposa d'assurer aux instituteurs primaires, non pas l'aisance, mais le pain quotidien, un minimum de 600 fr.? Le *parti catholique* voulait que ses concurrents lui fussent livrés par la famine. Hier, Mgr l'archevêque de Paris retirait les aumôniers aux pensions laïques et ressuscitait l'interdit du moyen-âge en faveur de la caisse des pensionnats ecclésiastiques. L'*Univers* n'a pas réclamé.

Enfin, pour notre part, nous déclarons que la liberté d'enseignement et de discussion a été constamment violée à notre égard par le *parti catholique* et ses organes. Faisons-nous dans les principales villes de France des cours de science sociale : tandis que la masse de la population remercie les autorités d'avoir permis l'exposition de nos idées, ces idées dont tout homme au cœur large sent immédiatement la grandeur; s'il y a quelques voix qui nous calomnient, qui affectent de se scandaliser, de regretter qu'on n'étouffe pas notre parole, elles appartiennent au *parti catholique* de l'*Univers* ; si des dénonciations contre nous sifflent et serpentent, c'est des agences de ce *parti* qu'elles sortent en rampant.

Il y a un journal qui feint d'aimer le peuple et qui, au lieu d'examiner sérieusement, en conscience, ces idées socialistes qui seules peuvent guérir la misère du peuple, a usé d'oppression à notre égard, autant que le lui permettaient ses petits moyens, et qui n'a laissé parvenir nos idées à ses lecteurs que raillées, insultées, travesties : ce journal est l'*Univers-Union catholique*.

Un autre journal, il est vrai, a suivi la même tactique, mais celui-là n'a jamais compté pour beaucoup...., et maintenant ne compte plus.

Gens du *parti catholique*, lorsque vous voudrez faire illusion, lorsque vous prétendrez qu'on croie à votre amour nouveau-né pour la liberté, tâchez de discipliner un peu mieux votre armée, de lui faire mieux observer votre consigne récente, et ne donnez pas chaque matin vingt démentis à votre devise.

Quant à nous, qui voyons à nu toutes vos misères, nous n'en resterons pas moins fidèles à la cause de la liberté; défendue par vous, elle est compromise à la vérité, mais non perdue. En faisant rayonner ce nom glorieux dans toutes les parties de la France, vous servez un principe dont le triomphe déjouera vos petits calculs. Vous pouvez ambitionner le monopole de l'enseignement, vous ne l'aurez pas. Les catholiques sincères, aimant le Christ et l'humanité, vous échapperont eux-mêmes, car vous n'êtes pas une religion, vous n'êtes qu'un parti. Le socialisme auquel vous avez témoigné une aversion sans intelligence, et que vous avez cru vaincre par des haussements d'épaules, vient apporter au monde la réalisation des promesses évangéliques, et déjà, dans l'Eglise, dans le clergé même, plus d'un esprit élevé l'a compris. Ceux qui vous craignent connaissent bien peu la vitalité des idées nouvelles qui mûrissent dans les populations et qui doivent embraser la France comme un incendie, ou plutôt l'éclairer comme une aurore.

L'impôt du sel et les libertés commerciales (1).

Variations des prix du sel pendant 27 années.

Bien qu'ils appartiennent à un grand nombre de propriétaires, les salins du Midi sont affermés à trois grandes compagnies :

Celle du Var,
Celle de Marseille,
Celle de Montpellier.

Tant qu'une concurrence un peu sérieuse a existé entre les compagnies, le prix du sel s'est maintenu de 10 à 15 fr. les 1 000 kilog. ; mais les compagnies se sont partagées, par des traités, les zônes de consommation ; elles ont arrêté de commun accord un minimum de prix de vente, et depuis 1845, sans que la production ait subi d'autre dépression que celle résultant du chômage volontaire de plusieurs salines, les prix se sont élevés par 1 000 kilogr. de 25 à 30 fr. pour le cabotage, de 40 à 50 fr. pour la consommation locale, et les spéculateurs et les producteurs de l'Ouest ont pu à leur tour augmenter les leurs du montant du fret que les sels du Midi ont à supporter pour arriver dans les ports de l'Océan et de la Manche.

Voici, au surplus, le relevé des prix dans l'Ouest et dans le Midi pendant une période de 27 ans :

(27 ans) Années.	Prix dans l'Ouest.	Prix dans le Midi.
1819	12 »	10 »
1820	15 »	10 »
1821	20 »	10 »
1822	21 50	10 »
1823	28 »	10 »
1824	41 »	10 »
1825	16 »	10 »
1826	15 50	10 »
1827	15 »	10 »
1828	18 »	10 »
1829	23 40	10 »
1830	23 »	10 »
1831	23 20	10 »
1832	17 70	10 »
1833	13 70	10 »
1834	13 90	10 »
1835	12 90	10 »
1836	13 55	10 »
1837	14 50	11 15
1838	17 40	10 »

(1) Voir la *Démocratie* d'hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 18 FÉVRIER 1847.

LES LORETTES D'ATHÈNES.

SUITE (1).

L'hétaïre et la lorette. — Aspasie, Socrate et Périclès. — Sacrifices de lorettes. — Apogée de leur gloire. — Apelles et Laïs. — Aspasie et la *République* de Platon. — Vénus Anadyomène. — Un plaidoyer pour la vue. — Guerre des rhéteurs et des lorettes.

Ces femmes que les Grecs nommaient ***hétaïres*** ou ***amies***, Rome les emprunta à la Grèce, les poètes les chantèrent : Catulle, Properce, Tibulle, Ovide les aimèrent et leur donnèrent la plus large place dans leurs vers ; mais elles disparurent avec le paganisme, et n'ont pas d'analogues dans les siècles modernes. La loi de Solon, en attribuant des droits à l'épouse, eut pour effet de la refouler dans le ménage ; le christianisme amena une réaction semblable : il grandit la femme, il la montra dans l'église à côté de Dieu même, sous les traits de la Vierge, et dans la famille il la plaça à côté du mari comme sœur, et non plus comme fille ainsi que dans la loi romaine. Ce fut un progrès pour la masse des femmes condamnées à l'esclavage, ce fut un recul pour celles qui, dans le développement sensitif et intellectuel, marchaient en avant de la foule. Un nivellement analogue s'est produit à chaque grande révolution politique ; la masse y a gagné, quelques-uns y ont perdu. L'estime fut dès lors réservée exclusivement à la femme qui vivait de la vie de famille, et depuis lors c'est par des exceptions fort rares que quelques femmes ont reconquis leur liberté, leur royauté.

Le mot ***lorettes*** que nous avons employé, n'est donc pas le mot propre. La lorette est tout au plus tolérée, et elle n'occupe dans la société qu'une place ravie par surprise. Les hétaïres n'étaient pas plus admises dans la société des femmes honnêtes, mais ce n'était pas là une punition, au contraire ; en revanche, les femmes honnêtes enviaient fort l'existence des ***amies*** ; et plus d'une, si l'on en croit les poètes comiques, se glissait dans les fêtes qui lui étaient interdites, et plus d'un mari y rencontra sa femme, qui la croyait sous les verrous dans sa maison. Il ne paraît pas cependant que les femmes grecques aient été aussi loin que les matrones romaines qui, pour échapper à l'esclavage domestique, se faisaient inscrire, comme nous dirions aujourd'hui, sur les registres de la police. Les lorettes d'Athènes changeaient d'amants et plumaient les jeunes gens de famille à peu près comme les nôtres ; elles avaient à la fois des amis de cœur et des amis de bourse ; on les insultait tour à tour, et on les adorait comme nos gracieuses pensionnaires du quartier Bréda. Mais là s'arrête le rapprochement. Les lorettes d'Athènes et de Rome étaient honorées : un ministre ne se cachait pas pour pénétrer chez elles. Loin de là, Démétrius Poliorcète allait avec une escorte chez Lamia ; Périclès se rendait chez Aspasie en pompe et au sortir de l'assemblée ; Socrate, l'inventeur de la morale, au dire de M. Cousin, y passait une partie de son temps ; il s'enorgueillissait d'être son élève, et c'est là que ses disciples l'allaient chercher. Bien plus, des maris d'Athènes ne rougissaient pas de mener leurs femmes écouter les leçons d'éloquence, de rhétorique et d'atticisme que donnait chez elle la courtisane de Milet.

Les lorettes grecques formaient entre elles une sorte de corporation qui avait des assemblées générales et des privilèges. Ces privilèges, concédés au nom de la volupté, étaient du même genre que ceux dont Rome honorait la virginité chez les Vestales ; ce fait caractérise les deux civilisations. Les ***hétaïres*** offraient dans certaines circonstances des sacrifices au nom du peuple. Lors de ces calamités qui, au moyen-âge, faisaient ordonner un jeûne général, les Corinthiens ordonnaient aux lorettes d'implorer la clémence des dieux. Au moment de l'invasion des Perses, elles se rendirent en corps au temple de Vénus, et l'on n'hésita pas à leur attribuer en partie l'honneur de la victoire des Grecs. Corinthe épargnée plaça leurs portraits dans ses temples.

On ne pouvait donc, au point de vue religieux, trop multiplier ces femmes aimées du ciel. Aussi voyons-nous souvent les dévots en augmenter le nombre dans le but de s'acquitter d'une dette sacrée. Un citoyen de Corinthe, Xénophon, avait fait un vœu de ce genre à Vénus pour obtenir la victoire aux jeux olympiques. La demande fut exaucée, et il s'acquitta de sa promesse. Le poète Pindare, l'ami des vieilles mœurs pourtant et le défenseur de la morale, ne dédaigna pas de chanter ce sacrifice :

« O reine de Cypre, dit-il, il s'est fait accompagner dans ce bois qui vous est consacré par vingt-cinq jeunes filles charmantes, pour accomplir son vœu avec plus de satisfaction et d'allégresse.

» Et vous, jeunes étrangères, ministres des sacrifices que fait à Vénus l'opulente Corinthe, vous dont les [illegible] délicates offrent l'encens à la déesse, vous qui recevez le citoyen et le voyageur avec la même affabilité, que de fois vous nous avez rendu propice la mère des amours.

» Jeunesse fortunée, qu'il vous est doux, lorsque la nature vous y convie, de savourer à loisir, dans vos demeures voluptueuses, les délices que vous versent ces gracieuses prêtresses !... »

Les hétaïres influèrent souvent d'une manière puissante sur les affaires politiques. Les historiens racontent que les rois mèdes, avant d'envahir la Grèce, s'étaient fait précéder à Athènes par une courtisane, Thargélie, qui, nouvelle Armide, devait enchaîner les guerriers et préparer les voies à la conquête. On sait que Targélie ne réussit pas ; mais sa concitoyenne, Aspasie, aurait eu plus de pouvoir, si l'on en croit Aristophane, et ce serait pour venger une insulte faite à deux jeunes filles élevées chez elle que Périclès aurait entrepris cette longue guerre du Péloponèse, qui mit en feu toute la Grèce. Il est vrai que Thucydide ne dit rien de ce fait, qui, dans tous les cas, n'eût été qu'un prétexte.

Quoi qu'il en soit, rien n'égale pendant un temps la gloire de l'hétaïre. Elle a des admirateurs et des biographes qui recueillent ses bons mots ; elle voit à ses pieds les plus grands hommes d'Etat, et les philosophes avides d'entendre sa parole, les artistes pressés d'admirer et de reproduire sa beauté, les opulents trop heureux si elle veut accepter une part de leurs richesses. Paraît-elle au Pyrée, au théâtre, dans une cérémonie publique, tous les regards sont pour elle, et les plus austères se disputent son sourire. Vieillit-elle, on l'admire encore, on applaudit à son esprit quand on ne fait plus que se souvenir de sa beauté, et si elle ne préfère pas Athènes à un trône, elle finit dans ses vieux jours, par épouser un roi satisfait de l'admirer après tout un peuple. Vous apercevez dans la campagne un palais sépulcral orné d'une magnifique colonnade, vous demandez si c'est le tombeau d'un homme d'Etat, d'un sauveur de la patrie. On vous répond : c'est celui d'une ***hétaïre***. Non-seulement quelques-unes bâtirent des monuments, des villes, des temples, mais on leur en consacra à elles-mêmes. Athènes eut un temple de Vénus Lamia, du nom d'une célèbre maîtresse de Démétrius Poliorcète.

Corinthe se faisait gloire de l'emporter sur les autres villes de la Grèce par ses lorettes, qui, du reste, n'étaient pas abordables à tous, s'il faut en croire le proverbe. Elle en faisait acheter dans les îles de l'Archipel, et jusqu'en Sicile, mais les plus célèbres venaient de l'Ionie. Aspasie était de Milet, et avait passé par Mégare avant d'arriver à Athènes. On apportait à leur choix et à leur éducation des soins incroyables. Quand une nouvelle apparaissait, on la comparait aux plus belles œuvres de la statuaire, admirant ou condamnant sévèrement les lignes de son visage et de son corps. Les hétaïres en renom avaient des élèves à qui elles enseignaient leur art, et transmettaient leurs traditions. Les poètes, les artistes, les philosophes, ne dédaignaient pas d'entreprendre cette éducation. Une des découvertes dont Socrate s'enorgueillissait le plus, c'était d'avoir prédit la beauté future de Théodote.

Apelles, se rendant un jour à un souper où il avait promis d'amener une femme, rencontra une toute jeune fille qui puisait de l'eau à la fontaine du Pyrène. Il la pria de le suivre à son souper, et comme on le raillait d'avoir amené cette enfant : — Attendez trois années, leur dit-il, et vous saluerez en elle une des plus belles femmes de la Grèce,

(1) Voir la *Démocratie* d'hier.

Il donne à la viande des animaux qui broutent l'herbe salée un goût plus savoureux, que l'on remarque notamment dans celle des moutons de pré salé; son utilité pour l'alimentation du bétail est si bien constatée, que malgré l'énormité de l'impôt on fait déjà, dans plusieurs provinces, des distributions hebdomadaires de sel, dans la proportion de 8 500 gr. par année pour le gros bétail, de 2 800 gr. par année, pour le menu bétail, aliment mélangé avec du son ou avec des fourrages. Il augmente tellement les facultés digestives du bétail, qui en est très friand, qu'un proverbe allemand dit : une livre de sel, dix livres de graisse.

On le regarde en outre comme un préservatif contre la morve, le farcin, la pourriture.

Saupoudré de sel, le fourrage mouillé par la pluie ou par les inondations, ne fermente pas, ne s'échauffe pas dans le grenier; il acquiert au contraire une saveur telle que d'après M. le ministre du commerce trois *livres de fourrage salé valent quatre livres de fourrage ordinaire* (1).

Avant la Révolution, la Bretagne, affranchie de l'impôt du sel, employait beaucoup de sel à l'amendement des terres; des caboteurs du Croisic transportaient à Saint-Brieuc les sels les plus communs que l'on affectait à cet usage, et on estimait une charretée de sel autant que 12 charretées de fumier animal.

Le warech, que l'on emploie encore aujourd'hui avec tant de succès comme engrais, surtout sur le littoral de l'Océan, le sablon que l'on répand sur les terres dans l'Avranchin, ne doivent qu'à la présence du sel leurs propriétés fécondantes.

Les expériences de Lecocq, professeur d'histoire naturelle à Clermont, celles de MM. Houzeau-Muiron, Chaptal, de Mesnil, Bugeaud, les observations de M. Moll, en Allemagne, constatent, comme l'avaient déjà fait en Angleterre celles de MM. Arthur Young, Humphrey, Davy Gray, docteur Henry, etc., que l'hydrochlorate de soude se trouvant dans la terre avec le carbonate de chaux, l'acide hydrochlorique se porte sur la chaux et forme un hydrochlorate de chaux très favorable à la végétation; elles constatent que le sel employé dans la proportion de 150 à 500 kilog. par hectare augmente la saveur, la quantité, la qualité nutritive des produits du sol auquel on l'applique.

Introduit dans le *comport*, mélange artificiel d'engrais et d'amendants comme la lessive Jauffret, il ralentit par ses propriétés antiseptiques la décomposition des matières putréfiables, il prévient la déperdition des gaz solides et des liquides qui s'y forment, il sert enfin à remplacer la lessive Jauffret.

Mélangé à des détritus animaux et végétaux, il sert à composer l'engrais sel que l'on fabrique maintenant sur plusieurs points de la France et qui se vend la 1re qualité, 25 fr. les 100 kilog.; la 2e, 10 fr.; la 3e, 5 fr., et que l'on emploie de préférence au *guano* dans la proportion de 950 kilog. par hectare la 1re qualité, 1 500 k. la seconde, 3 000 k. la troisième.

Mathieu de Dombasle, dont on a invoqué l'autorité pour nier les propriétés du sel comme amendant et *qui avoue seulement qu'il n'en a jamais fait usage*, recommande l'emploi d'une lessive de sulfate de soude comme un moyen infaillible de préserver les semences de la carie, de la nielle, du charbon, résultat qu'on obtient également par l'emploi de l'engrais sel ou *chaulage*.

Le sel sert enfin à préserver les céréales entassées dans les greniers, des altérations produites par les variations atmosphériques, des détériorations produites par les pucerons.

Le sel n'est pas seulement, au surplus, un condiment hygiénique nécessaire à l'homme et aux animaux, un antiseptique indispensable à la conservation des substances alimentaires, un amendant précieux pour l'agriculture; il sert encore de base à une foule de produits [illegible] de l'argent, empruntent aux diverses décompositions que nous venons d'indiquer de précieux ingrédients.

Avant la révolution, la soude était produite exclusivement par l'incinération de certaines plantes marines, et nous tirions d'Espagne toutes les soudes naturelles nécessaires à l'industrie. Mais le commerce entre l'Espagne et la France ayant été supprimé par la guerre, le comité de salut public fit un appel à tous les chimistes français pour les engager à donner connaissance des procédés propres à produire la soude, et celui du chirurgien Le Blanc, le seul qui soit resté, fera époque dans l'histoire des arts.

D'après ce procédé on obtient simultanément le sulfate de soude et la soude, en plaçant, dans un double fourneau, d'un côté 1 600 kilog. sel marin et 2 000 kilog. acide sulfurique à 50 %; de l'autre, les 2 000 kilog. sulfate de soude résultant du mélange précédent, 2 100 kilog. craie et 1 060 kilog. charbon, ce qui produit 2 080 kilog. de soude de bonne qualité.

Des fabriques considérables d'acide sulfurique, de soude, d'acide hydrochlorique, se sont établies, surtout à Marseille, où elles ont, sur les lieux et à bas prix, les matières premières nécessaires; elles alimentent une immense fabrication de savon, et nous avons ainsi, grâces au système protecteur, non-seulement affranchi la France du tribut qu'elle payait à l'Espagne pour ses soudes naturelles, mais nous avons créé une industrie capable de fournir au monde entier la soude artificielle et les produits qui en dérivent, et rien ne prouve mieux que ce fait combien le libre-échange, sans la paix universelle, perpétuelle, est une dangereuse chimère, et que tant qu'il y aura des frontières, la protection du travail national sera l'état normal des sociétés les plus avancées en civilisation.

Nouveaux emplois du sel, et nouvelles chances ouvertes au monopole des compagnies.

Il nous reste à parler de nouvelles chances que les compagnies du Midi vont bientôt avoir d'étendre leur monopole sur toute la France.

Depuis longtemps on utilisait dans les salines ignigènes les résidus des eaux-mères en les soumettant à une température basse, et on obtenait des sels de magnésie et de soude. Un chimiste éminent, M. Ballard, de l'Institut, faisant l'application du même procédé aux eaux-mères des grands salins du Midi, a trouvé le moyen d'obtenir tout d'une pièce de l'eau-mère des grands salins du Midi, des sels de potasse et de soude.

Extraire du sulfate de magnésie des eaux-mères des salins, éliminer le chlorure de magnésium, ajouter du sel marin en excès, tel est le procédé du savant académicien; ainsi préparée, la solution déjà complexe, fournit à 10° au-dessous de 0° du sulfate de soude, et donne à 0° les 8/10 de ce qu'on pourrait obtenir par une décomposition du sel au moyen de l'acide sulfurique, et le sulfate de soude se trouve ainsi exempt de l'excès d'acide et des proportions de fer qui altèrent souvent le sulfate de soude des fabriques.

L'extraction de la potasse par la combustion des plantes marines n'était qu'une décomposition indirecte de l'eau de mer; M. Ballard obtient ce produit par la méthode directe de l'évaporation. Après avoir séparé des eaux-mères le sulfate de magnésie, pour le transformer en sulfate de soude, il fait continuer leur évaporation par les rayons solaires, et un mélange salin assez complexe le cristallise en abondance. Alors, par une simple redissolution, il en extrait un sel nouveau, le sulfate double de potasse, qui sert à préparer la potasse du commerce. Du sulfate de potasse on passe par le même procédé au carbonate de potasse.

Dans les prévisions de la compagnie des salins du Languedoc, la production du sel est appelée à ne devenir que l'accessoire; les sels de soude et de potasse, même vendus à 50 % au dessous de ceux que l'on fabrique actuellement, suffiront pour couvrir tous les frais d'exploitation des salins, et le monopole, déjà maître de faire arriver, à un prix inférieur, dans le centre de la production du sel de l'Ouest, Malte-Brun ne l'évalue qu'à 550 000 000 k., dont il porte la valeur à 8 500 000 fr.

La direction générale des mines donne, pour l'année 1844, la production suivante :

Salines de l'Océan et de la Méditerranée	126 000 000 k.
Mines de sel gemme et sources salées	252 100 000
Total	378 100 000

dont elle porte la valeur à 44 557 000 fr. Mais les salins de la Méditerranée, dont la récolte varie très peu d'une année à l'autre, produisent à eux seuls 195 000 000 k., et en ne portant qu'à 126 000 000 k. la production des sels marins de l'Océan et de la Méditerranée, l'administration des mines a nécessairement commis une erreur.

Les quantités de sel employées en France donnent les chiffres suivants :

1° Alimentation de l'homme	240 000 000 k.
2° Produits chimiques	55 000 000
3° Pêches et salaisons	58 000 000
4° Exportations	49 000 000
5° Fraudes et sophistications	32 000 000
	434 000 000

La consommation alimentaire, celle soumise à l'impôt, est ainsi répartie entre les centres de production :

Sels gemmes et ignigènes	40 000 000
Sels de la Méditerranée	70 000 000
Sels de l'Océan	130 000 000
	240 000 000

Les 40 000 000 k. de sels ignigènes coûtent, à raison de 22 fr. 10 c. les 1000 k.	884 000 f.
Les 70 000 000 k. de sel de la Méditerranée, à raison de 4,70 les 1 000 k.	329 000
Les 130 000 000 kil. de sel de l'Océan, à 9 fr. les 1 000	1 170 000
Total des frais de production	2 383 000
Le transport des 240 000 000 k., à raison de 50 fr. les 1 000 k.	12 000 000
L'impôt, à raison de 29 fr. 25 c., déduction faite du boni	70 200 000
La surtaxe commerciale, représentant les frais et bénéfices et ventes jusqu'au détail à 147 fr. 90 c. les 1 000 k.	35 417 000
Total	120 000 000

Le prix du sel s'élève ainsi à 50 c. le kilogramme, et pour le réduire, il ne suffit pas de réduire l'impôt, qui n'en représente que les trois cinquièmes, il faut encore réduire les frais de transport et la surtaxe commerciale.

Les transports par canaux coûtent

Par kilomètre et par tonne	»	03 c.	50/100
Par bateau accéléré	»	12	50/100
Par bateau de rivière à la descente	»	04	
— — — à la remonte	»	08	
Par chemin de fer	»	09	50/100
Par roulage ordinaire	»	25	
accéléré	»	40	

En partageant la France en quatre systèmes de zônes analogues aux zônes des postes pour la taxe des lettres et dont chacune a pour pivot un centre de production, savoir :

Le 1er, les salins de la Méditerranée.
Le 2e, les salines des Basses-Pyrénées.
Le 3e, les marais salants de la Saintonge.
Le 4e, les marais salants de la Bretagne.
Le 5e, les salines de la Manche.
Le 6e, les mines de sel fossile et les sources salées des départ. de l'Est.

En établissant ensuite la compensation des distances moindres avec

(1) Rapportée par le savant M. Moll dans son rapport sur l'emploi du sel en agriculture, à la suite de l'enquête qu'il avait été chargé de faire en Allemagne, cette assertion est contredite par M. Boussingault, dont les expériences n'ont au surplus rien de concluant ni pour ni contre.

En effet, trois ans après, Athènes entière se prosternait devant Laïs.

Deux rhéteurs, Alciphron et Aristenète, nous ont laissé le portrait de Laïs :

« S'il est quelque objet au monde qui puisse ressembler à Vénus, c'est sans doute Laïs, dit Aristenète. Ses joues ont la couleur d'une rose naissante, ses lèvres sont rouges et fines, ses sourcils noirs et également bien arqués; son nez droit s'harmonie avec la finesse de ses lèvres. Ses yeux grands et bien fendus ont l'éclat de l'escarboucle et la noirceur de l'ébène. Ses cheveux, naturellement frisés, ressemblent à la fleur d'hyacinthe, selon l'expression d'Homère. Sa taille est svelte et déliée, et sa démarche est ravissante : Vénus ne lui a refusé que sa ceinture.

» Quand les plus fameux peintres veulent représenter Hélène ou Vénus, c'est Laïs qu'ils prennent pour modèle. Son esprit répond à sa beauté, et Momus lui-même ne saurait trouver à redire à sa personne... Les vieillards même, malgré les glaces de l'âge, en sont éblouis; ils se souviennent de leurs jeunes amours, et se demandent pourquoi dans leur temps on ne voyait pas de femme aussi belle... »

Laïs était Sicilienne, et elle eut à la fois pour amant Aristippe l'épicurien et Diogène le cynique. Le premier était riche et payait généreusement. Diogène était l'amant de cœur. « Une maison ne doit pas nous sembler moins belle, disait à ce sujet Aristippe, parce que d'autres y ont demeuré quelques jours avant nous. »

Lorsque Démétrius Poliorcète l'eut choisie, Lamia ferma sa porte à tout autre amant; elle était plus âgée que lui du reste et le retenait surtout par les raffinements de la coquetterie.

Mais il ne paraît pas qu'Aspasie se soit jamais imposé une fidélité à l'épreuve, même après que Périclès eut répudié pour elle sa femme, qui était sa parente cependant, et lui eut remis le gouvernement de l'Etat. Aspasie semble avoir eu une théorie fort élastique à l'endroit de la fidélité, et il est permis de croire que ses conversations n'ont pas peu influé sur les idées émises par Platon dans sa *République* et ses *Lois* au sujet de la fonction des femmes dans l'Etat. Mais cette fidélité qu'elle ne gardait pas à Périclès, elle ne l'exigeait pas de lui, et on l'a souvent accusée d'avoir favorisé ses amours avec d'autres femmes.

Les deux cultes des Grecs, c'était la beauté matérielle et l'art qui la reproduit en l'idéalisant. La beauté, c'est dans la forme humaine qu'ils en voyaient le type. Tous les arts reflètent chez eux cette idée, aussi bien que la religion. La statuaire moderne se préoccupe avant tout de la figure, c'est-à-dire de la pensée; c'est sur le corps entier que la statuaire antique appelle le regard. L'architecture reproduit de même le corps humain. La colonne, principe de l'architecture hellénique, c'est la cariatide informe. La colonne dorique, c'est l'homme fait et nerveux, Hercule; la colonne corinthienne, c'est l'adolescent, Apollon; et dans l'ionique, plus svelte et plus légère, on peut reconnaître la jeune fille grecque, Vénus, ou plutôt Daphné enfermée dans un tronc d'arbre.

Le plus beau spectacle de l'univers, au dire de Socrate, c'était la vue de Théodote l'hétaïre, celle-là même dont il avait prédit la beauté. Les Athéniens n'étaient pas moins enthousiastes de la beauté de Phryné. Sa peau était loin d'être blanche cependant, elle était dorée, s'il faut en croire la médisance; mais ses formes avaient un charme enivrant. L'hétaïre, qui le savait, se gardait bien d'en prodiguer la vue; on ne la voyait jamais se baigner sur le rivage; on ne la rencontrait jamais vêtue de ces robes flottantes qui laissaient entrevoir et deviner. Sa robe de poil de chèvre était toujours soigneusement serrée à la taille, et elle ne la quittait en public qu'une fois l'an, aux fêtes solennelles de Neptune et aux grands mystères d'Eleusis. Ces jours-là elle se rendait sur le rivage, et là, sans autre vêtement que sa longue et abondante chevelure, elle entrait dans la mer, aux acclamations de la foule ravie. En la voyant sortir des eaux, on la prenait pour Vénus Anadyomène, et c'est d'après elle qu'Apelles peignit son tableau de la déesse, et Praxitèle, son amant, fit d'après elle sa Vénus Gnidienne.

La statue de Phryné fut placée après sa mort dans le temple de Diane à Ephèse, entre celles de deux rois, Philippe, fils d'Amyntas, roi de Macédoine, et Archidame, roi de Sparte. On sait qu'elle voulut faire rebâtir à ses dépens Thèbes ruinée par Alexandre, à condition que l'on y mettrait cette inscription : « Un roi a détruit cette ville, une courtisane l'a rebâtie. »

Des concours pour la beauté avaient lieu chaque année dans l'Arcadie. Les femmes qui voulaient disputer le prix se rendaient dans un bois consacré à Vénus, et là de nouveaux Pâris étaient chargés de prononcer entre elles.

Plus d'une fois les lorettes d'Athènes furent accusées d'impiété. Socrate périt sous le coup de cette accusation; Anaxagore et Phidias furent obligés de prendre la fuite malgré de toutes-puissantes protections; les femmes furent plus heureuses. Périclès cependant eut grand'peine à sauver Aspasie; mais Hypéride, chargé de la défense de Phryné, crut pouvoir se dispenser d'une longue harangue; il lui arracha ses vêtements et la mit nue. Les juges charmés s'inclinèrent devant la beauté et Phryné fut absoute.

Athènes était alors dominée par un corps qui, pour n'être pas reconnu politiquement, n'en était pas moins puissant, celui des orateurs et des rhéteurs. Les deux influences ne pouvaient vivre amies. Une lutte de bons mots s'engagea entre elles, et les rhéteurs n'eurent pas toujours le dessus, comme bien l'on pense. — Vous corrompez la jeunesse, disait un rhéteur à une lorette. — Et vous donc? répondit-elle. Il y a pourtant cette différence que nous enseignons l'art et donnons le plaisir, tandis que vous enseignez les moyens de tromper et ne donnez que l'ennui.

« Pensez-vous donc qu'il y ait tant de différence entre un sophiste et une hétaïre? écrit Thaïs à Euthydème (*Lettres d'Alcyphron*); s'il y en a ce n'est que dans les moyens; l'un et l'autre ont le même but : recevoir.

» Mais nous l'emportons par la bonté et l'équité; jamais nous n'avons révoqué en doute l'existence des dieux, nous qui croyons si bien aux serments de nos amants...

» Serait-ce parce que nous ignorons la cause de la formation des nuées et la propriété des atômes que nous serions au-dessous des sophistes? Mais sachez que j'ai perdu mon temps à m'instruire de ces secrets de votre philosophie et que j'en ai raisonné peut-être avec autant de connaissance que votre maître. »

La lorette grecque, en effet, ne représentait pas seulement la beauté et la volupté, elle représentait aussi l'art et l'intelligence; elle était à la fois poète, musicienne, comédienne, philosophe et femme politique. Toutes les femmes de la Grèce et de Rome qui ont laissé un nom dans les lettres, les arts ou les sciences, appartenaient plus ou moins à la catégorie des lorettes.

(*La suite à demain.*) J. FLEURY.

Mardi dernier, en rendant compte du projet de salle de concert conçu par M. Barthélemy, nous avons omis de parler d'une autre invention très ingénieuse qui est susceptible d'une application immédiate. M. Barthélemy a imaginé un lustre-orchestre qui s'approprierait merveilleusement aux salles de bal. Le plan qu'il a mis sous nos yeux est celui d'un lustre-orchestre pouvant contenir vingt-cinq musiciens environ. Indépendamment de la position centrale donnée ainsi à la musique, le lustre, par sa construction même, ajoute beaucoup à la sonorité. Les musiciens sont placés sur un plancher intérieur, au dessous duquel se trouve une cavité hémisphérique qui remplit, par rapport à l'orchestre, le même rôle que la caisse du violon, de la basse ou de la contrebasse, par rapport aux cordes de ces instruments. Le lustre-orchestre, formant ainsi un double foyer de lumière et d'harmonie, comporte les plus gracieux modèles, ainsi que nous avons pu en juger par le plan que M. Barthélemy nous a montré. Cette gracieuse innovation nous paraît destinée à un véritable succès, et l'un de ses moindre avantages sera de rendre entièrement libre pour les danses l'espace entier des salles de bal, et de distribuer partout la sonorité musicale.

M. Barthélemy a encore imaginé un petit meuble très élégant qui se compose de quatre ou cinq pupitres réunis autour d'une même tige, doués de la mobilité nécessaire dans les deux sens, horizontal et vertical, et réunissant ainsi dans la meilleure disposition et dans le moindre espace possible l'appareil nécessaire à un quatuor ou à un quintette. L'invention de ce joli meuble, aussi gracieux que commode, est un véritable service rendu aux amateurs de musique de chambre.

Dans l'état actuel du commerce du sel, tous les acheteurs, depuis le marchand en gros, qui achète sur le marais, jusqu'au plus infime détaillant, au plus mince consommateur, se chargent du transport du sel; ils le payent nécessairement beaucoup plus cher qu'une régie qui, se chargeant de faire arriver le sel jusque dans le plus chétif hameau, passerait à cet effet des marchés avec les grandes entreprises de transport. Tout le secret de l'économie est là.

Le même moyen appliqué à la vente produirait les mêmes résultats : au lieu de passer dans un grand nombre de mains qui toutes ajoutent quelque chose à la surtaxe, sans rien ajouter à la valeur, on obtiendra une économie certaine en n'ayant qu'un seul vendeur, un seul prix, une surtaxe unique, et c'est ce que la régie peut seule réaliser.

Au lieu de 147 fr. 79 c. par 1 000 kil., c'est-à-dire au lieu de	35 000 000 fr.
Elle ne coûtera que 10 °/₀ du prix fixé à raison de 250 fr. les 1 000 à 60 000 000, c'est-à-dire	6 000 000
Economie	29 000 000 fr.

Conséquences des deux monopoles.

Abandonné exclusivement à la spéculation, le monopole des denrées de première nécessité n'a pas seulement pour résultat d'accroître outre mesure les frais de transport et la surtaxe commerciale, il encourage, s'il ne les commet pas lui-même, les falsifications et la fraude.

Quel intérêt n'a-t-on pas en effet, lorsque l'impôt et la surtaxe centuplent la valeur d'une denrée, à faire jouir de cet accroissement une substance qui en est affranchie? aussi, plus le prix du sel est élevé, plus les falsifications sont à craindre.

A Paris, où le sel supporte, outre l'impôt, un droit d'octroi de 5 fr., et où la consommation du sel soumise à l'impôt ne dépasse guères 4 441 800 kil., on a trouvé dans les sels soumis à l'analyse des chlorures de potassium ou sels de warech, des iodures, du plâtre brut, de la poudre d'albâtre, du sablon ; et de nombreux procès-verbaux ont constaté que les substances hétérogènes existaient assez fréquemment dans une proportion de 20 à 25 °/₀.

Il y a, par le fait de la falsification, non-seulement préjudice notable pour le Trésor et pour le consommateur, mais danger pour la santé publique, et lorsque l'impôt surexcite à ce point de semblables falsifications, qu'on ne craint pas de compromettre la santé des populations, il est de devoir rigoureux pour le gouvernement, non pas seulement de les punir, mais de les prévenir, et si le morcellement actuel et l'irresponsabilité de la vente du sel rendent cette répression préventive impossible, le gouvernement ne peut pas hésiter à mettre cette vente en régie.

La même surexcitation existe en ce qui concerne la fraude, une fraude d'autant plus dangereuse que l'enjeu, c'est-à-dire le risque à courir, représente à peine la 50e partie du bénéfice probable.

Livrer aux hasards de la fraude 100 kil. de sel, qui ne coûtent que 1 fr., et que l'on peut vendre 50 fr., c'est avoir quarante-neuf chances de bénéfice contre une chance de perte, et c'est une chance qu'aucune amende ne peut changer, car celui qui se livre à la fraude du sel est ordinairement hors d'état de payer une amende quelconque.

La chambre des députés a tenu aujourd'hui une courte séance dans laquelle il a été présenté divers projets de loi et cinq propositions importantes.

Le texte du projet de loi sur la médecine n'a pas encore paru officiellement. On explique ce retard de diverses manières. Quelques personnes croient qu'on s'occupe encore, à ce moment même, d'y introduire des modifications qui ont quelque importance. Sans préjudice des amendements qui seraient ainsi apportés à l'œuvre ministérielle, nous devons dès à présent rétablir l'article 48 du projet, qui a été complètement mutilé dans la copie mise aux mains de nos imprimeurs.

Mais auparavant, faisons aussi observer que l'article 47, qui est, comme le suivant, relatif au conseil médical créé dans chaque département par la nouvelle loi, devait se terminer par ces mots : « Le renouvellement se fera par *tiers*, » au lieu de par *trois*, ce qui était inintelligible.

Voici l'art. 48 qui détermine le mode de formation des conseils médicaux :

« Les membres des conseils médicaux sont choisis par le ministre de l'instruction publique sur une liste portant un nombre de candidats double de celui des membres à choisir, laquelle liste est formée dans chaque arrondissement par élection, au scrutin secret, par tous les membres du corps médical, âgés de trente ans révolus et domiciliés, depuis dix ans, en qualité de médecins ou pharmaciens dans l'arrondissement. Les médecins cantonaux participent de droit à l'élection. »

C'est sur cette restriction outrée que le projet de loi apporte au droit de tout médecin ou pharmacien de participer à l'élection des candidats au conseil médical, qu'a porté, on s'en souvient, l'une de nos observations critiques insérées dans le numéro de la *Démocratie pacifique* de mardi dernier.

Cette critique nous paraît d'autant mieux fondée que le projet lui-même n'exige des candidats au conseil médical que *cinq* années d'exercice *dans le département*. Ainsi, l'on pourrait être membre du conseil médical sans avoir eu, sans avoir encore le droit de concourir comme électeur à la désignation des candidats présentés au choix du ministre.

Une disposition du projet de loi qui doit soulever une répulsion à peu près unanime, c'est celle qui donne aux tribunaux la faculté de prononcer, dans tous les cas, l'interdiction contre le médecin qui sera condamné correctionnellement. Ainsi, pour un délit politique, pour une affaire de presse ou tout autre fait qui n'entache nullement l'honneur du condamné, le médecin pourra se voir enlever l'exercice de sa profession, de cette profession acquise au prix de longs travaux et de lourds sacrifices. Il suffit de signaler une telle disposition pour qu'elle succombe aussitôt sous la réprobation de l'opinion publique.

Mais nous jugeons prudent d'ajourner désormais toute observation, jusqu'à ce que nous ayons sous les yeux le texte officiel.

Disons encore, avant de finir, que les deux articles que nous avons rapportés hier concernant les dentistes, oculistes, etc., ont été complètement distraits de la place qu'ils occupent dans l'économie du projet de loi. On nous pardonnera ces irrégularités, en faveur de notre désir empressé de porter à la connaissance de nos lecteurs des dispositions qui intéressent vivement un certain nombre d'entre eux.

[illegible] pas par sa seule présence à ramener toute la tribu, Gueït-el-Settel est un bon point de départ pour opérer contre les récalcitrants, dès que le temps le permettra; seulement, il faudra envoyer de nouveaux approvisionnements à cette colonne, ce qui n'est pas sans difficultés.

» Les nouvelles répandues dans le pays étaient d'accord avec celles que nous avons reçues de Constantine par le dernier courrier. On disait que Bou-Maza, apprenant la soumission des Ouled-Djelal, avait marché vers Touggourt et que les hostilités, suscitées par sa présence dans le Ziban, étaient terminées.

» La susceptibilité que nous montrons envers les Ouled-Nayl est une preuve des progrès qu'a faits notre domination. Naguères on se serait contenté d'une soumission apparente et de la neutralité qu'a montrée cette grande tribu si éloignée de nous, lorsque Bou-Maza est venu essayer de la rallier à sa cause. Nous exigeons plus que cela aujourd'hui ; nous avons déclaré à toutes les tribus qu'il n'y avait pas de neutres ; qu'il fallait être entièrement à nous ou contre nous, et que souffrir sur leur territoire un de nos ennemis déclarés, était à nos yeux un acte d'hostilité.

» L'amende imposée aux Ouled-Nayl-Garabas est un nouvel avertissement qui aura son effet. »

— On lit en outre dans le *Moniteur algérien* du 10 février :

« M. le général Cavaignac, après son coup de main sur les Ouled-el-Nahr et les Ahmian-Garabas, avait conduit sa colonne, ainsi que nous l'avons dit, sur la rive gauche de la Tafna, sur les Traras et les Oulassa. A son approche, toutes les Djemmaa (réunion de notables de chaque tribu) se sont rendues dans son camp. Il a parcouru le pays pendant plusieurs jours, sans la moindre apparence d'hostilité ; tous les impôts arriérés ont été payés, ainsi que de fortes amendes imposées en punition des retards et des désobéissances qui avaient exigé la venue des troupes.

» Le temps devenant mauvais, la colonne est rentrée à Tlemcen. M. le général Cavaignac profitera de la première série de beaux jours qui se présentera, pour faire une tournée semblable chez les Msirda. Là, comme chez les Oulanas, il y a quelques impôts et amendes arriérés, une obéissance moins ponctuelle qu'ailleurs. Nos colonnes doivent s'y montrer souvent ; leur vue produit un double effet sur cette frontière, envers nos tribus et envers celles du Maroc, trop portées à écouter la voix d'Abd-el-Kader.

» On disait à Tlemcen que l'émir, inquiet des dispositions des Mehalsa, du territoire desquels dépend Aïn-Zohra, avait quitté ce campement et était revenu sur la rive droite de la Moulouïa. Cette nouvelle, déjà plusieurs fois donnée et jamais confirmée, reste encore fort douteuse cette fois.

» Les Ouled-el-Nahr, atteints par la razzia du 15 janvier, ont eu recours à l'intervention de notre aga des Beni-Senoun, pour offrir leur soumission. Ils sont déjà rentrés dans le Tell, et les chefs de la tribu devaient être présentés à M. le général Cavaignac à Tlemcen, par l'aga. C'est la première fois que les Ouled-el-Nahr auront fait soumission pour l'ensemble de la tribu : de faibles fractions seulement étaient venues à nous, jusqu'ici, et pas pour longtemps

» Quant aux Ahmian-Garrabas, ils se sont retirés fort au loin au sud du Chott-el-Gharbi.

» Les tribus récemment rentrées, les Ouled-Aliben-Hamel et les Djouaouna, qui ont été établis au nombre de près de 500 tentes sur la route d'Oran, entre Tlemcen et Aïn-Temouchen, assurent la sécurité de cette route d'autant plus complètement, que le principal chef des voleurs qui s'y montraient, un certain Djelloul, a été tué, dit-on, dans la dernière razzia.

» Les deux tribus louent au commerce de nombreux chameaux, ce qui améliore notablement la situation de Tlemcen,

» La tournée du lieutenant-colonel Bosquet dans le Dahra vient d'être marquée par un incident fort significatif. Un certain El-Guerib, lieutenant de Bou-Maza, qui s'était fait passer pour mort à la suite de l'un des combats de l'année dernière, n'avait point quitté le pays et se cachait en attendant une nouvelle occasion de troubles. « Nous voulons la paix et la tranquillité, » dit le principal chef des Ouled-Krelouf, à la fin d'une conférence à laquelle avaient assisté, dans la tente du lieutenant-colonel, tous les chefs des tribus du Dahra de l'Ouest ; « nous voulons la paix, et quant à moi, j'en donnerai la preuve. » Il ne s'expliqua point davantage; mais dans la nuit, il fit passer au chef de nos Kziélas les indications nécessaires pour s'emparer d'El-Guerib. Le lendemain, celui-ci fut amené pieds et poings liés.

» Les actes de ce genre se multiplient ; on ne peut y méconnaître un signe de la lassitude des Arabes et une puissante garantie de tranquillité. Quel musulman, il n'y a pas encore longtemps, eût osé nous livrer le kalifa de Bou-Maza ! »

LA RUCHE POPULAIRE.

Les ouvriers, qui poursuivent, sous le titre de *Ruche populaire*, une œuvre philanthropique si digne de la sympathie de tous les cœurs honnêtes, ont fait reparaître une première livraison de leur recueil mensuel. Nous applaudissons de tout notre cœur aux vœux généraux exprimés dans cette première livraison de la *Ruche populaire* de 1847 (1). Voici une citation qui donnera une idée des sentiments qui animent la rédaction, et de la modération qu'elle met à réclamer des garanties dont la légitimité, pour être invoquée avec calme et simplicité, n'en est pas moins profondément sentie par tous les travailleurs intelligents, et c'est aujourd'hui le grand nombre :

ENCORE UN SUICIDE.—Dans le mois de novembre dernier, un ouvrier dénué de tout et ne pouvant plus travailler à cause d'une infirmité dont il était affligé, se jeta dans la Seine ; son cadavre fut retrouvé au pont de Neuilly. Nos ministres ont probablement songé, en bons administrateurs, à pourvoir à la vie de ceux qu'une infirmité quelconque empêche de travailler ; c'est un devoir que tout gouvernement sage, et qui tient à sa propre conservation, ne peut manquer de remplir. Le nôtre a sans doute créé, à cet effet, des établissements où ces malheureux sont admis sans difficultés ; s'il l'a fait, il serait nécessaire qu'il le fît savoir par tous les moyens de publicité possibles, afin que ceux qui se trouvent à la dernière extrémité ne soient plus obligés de chercher dans le suicide un refuge contre la faim...Malheureusement les suicides pour cause de misère se renouvellent fréquemment ; c'est une accusation grave contre ceux qui régissent la société ; cela pourrait même faire supposer qu'ils sont peu soucieux de la vie des citoyens ; mais nous ne le croyons pas, car à quoi serviraient ces ministres s'ils ne s'occupaient point d'assurer un bon ordre de choses et

(1) Paris : 6 fr. par an ; 3 fr. pour les ouvriers ; départements, 7 fr. par an ; 4 fr. pour les ouvriers.

La commission ne pourra délibérer qu'au nombre de neuf membres au moins.

L'auteur du projet de la nouvelle Bibliothèque est M. Visconti, architecte du gouvernement.

Le plan, à partir du 13 février, pour un mois, est tenu à la disposition du public à l'Hôtel-de-Ville, bureau du domaine.

— On lit dans la *Patrie* : « Le bruit a couru aujourd'hui à Paris, et on le disait répandu par un homme en position d'être parfaitement informé, que l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie venaient de protester en commun contre la souveraineté du bey de Tunis.

» On ajoutait que le texte de la protestation serait connu sous très peu de jours.

» Les correspondances qui auraient apporté cette nouvelle ne font, assure-t-on, aucun mystère de l'intention des puissances d'être désagréables à la France, en prenant parti pour l'Angleterre.

» On sait, en effet, que le cabinet britannique a refusé de recevoir le bey de Tunis autrement que comme vassal de la Porte, pendant que le gouvernement français lui faisait rendre les honneurs dûs seulement aux têtes couronnées. »

— On lit dans le *National* : « A la suite d'une consultation de médecins qui a eu lieu ce matin, M. Cunin-Gridaine a, dit-on, résolu de donner sa démission pour rétablir sa santé, sérieusement compromise.

» On dit aussi que M. Lacave-Laplagne est décidé à se retirer. »

— M. Martin (du Nord), ministre de la justice et des cultes, est de retour à la chancellerie. Il a reçu aujourd'hui la visite du ministre des affaires étrangères.

— On assure que le remplacement de M. Martin (du Nord) par Hébert a rencontré dans la chambre, de la part d'une fraction assez importante du parti ministériel, une sérieuse répugnance, et que cet obstacle est la cause unique du retard apporté à l'arrangement ministériel dont il a été parlé. (*Courrier français.*)

— M. le préfet de police a refusé pour le carême toute autorisation de bal public, et il a recommandé à ses agents d'exercer la plus grande surveillance sur toutes les maisons borgnes où pourraient se donner clandestinement des fêtes de ce genre.

— M. le ministre de la marine et des colonies vient de décider que huit bourses seraient instituées au compte de son département à l'Institut royal agricole de Grignon, en faveur de jeunes créoles de nos colonies à culture, ce qui comporte deux bourses pour chacune des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon. (*Moniteur.*)

— La commission chargée de juger les morceaux de musique envoyés au concours ouvert par le ministre de l'instruction publique pour la composition de chants populaires, est à la veille de terminer son travail. Une fois qu'elle aura remis son rapport, il est probable que le résultat du concours ne tardera pas à être publié.

— Quoique la castration soit de fait abolie dans les Etats de l'Eglise, le nouveau pape vient de rendre un édit qui porte les peines les plus sévères contre celui qui aura commis l'acte de la castration et contre l'individu qui s'y sera soumis.

— Le prince don Enrique, accompagné du brigadier Mayalde et d'un capitaine, est arrivé à Barcelone le 10 de ce mois.

— La session du conseil colonial de l'Ile de Bourbon a été ouverte le 9 novembre dernier par le gouverneur de cette colonie.

—Un beau concert sera donné, le 21 février à deux heures, dans les salons de MM. Pleyel et compagnie, au bénéfice de la Société de bienfaisance allemande. On y entendra Mlle Babnigg, MM. Bieling, Dorus, Ehrmann, Friedrich, Gouffé, Pixis, Rousselot, Verroust et Sigismond Goldschmidt. On peut se procurer des billets chez M. A. Kühn, rue Madame, 55, et chez MM. Brandus et compagnie, rue Richelieu, 97.

SCANDALES DE L'ÉPOQUE. — Le procès Drouillard a continué dans les séances du 14 et 15 février.

M. de Langle, témoin à décharge, cherche à justifier M. Drouillard en disant que son concurrent, M. Guilhem, avait aussi corrompu les électeurs lors des précédentes élections. Il cite à cet appui une lettre dans laquelle M. Guilhem lui écrivait à lui-même, alors sous-préfet, qu'il recevrait sous quelques jours une somme de 20 000 fr. pour les frais de son élection.

M. le président : Votre déposition conclut à ceci : qu'il y a eu des actes de corruption dans les élections précédentes. Puisque vous les connaissiez, pourquoi ne les avez-vous pas dénoncés ?

M. de Langle : J'étais sous-préfet..., (on rit) et si je les avais dénoncés, j'aurais certainement été destitué.

M. le président : Pour rester sous-préfet, vous renonciez à dénoncer des actes de corruption.

Les autres dépositions offrent peu d'intérêt. M. l'avocat général Belloc a soutenu énergiquement la prévention.

M. Berryer a plaidé le 15 pour M. Drouillard. L'audience, levée à 5 heures, a été renvoyée à 6 pour les répliques. Le verdict a dû être rendu dans la nuit.

AGIOTAGE SUR LES GRAINS. — On écrit de Schlestadt, 9 février, au *Courrier d'Alsace* : « Deux individus ont été mis à la disposition de M. le procureur du roi, sous la prévention de s'être ce jour-ci livrés à des manœuvres frauduleuses, et ces deux arrestations ont paru faire une vive impression sur les marchands de grains et sur leurs courtiers. L'un d'eux était allé à la rencontre de plusieurs de ceux-ci, et leur avait fait des offres au-dessus du cours du marché précédent; l'autre avait engagé un marchand qui avait demandé 47 fr. pour l'hectolitre, à en demander 50. Déjà au marché précédent une pareille arrestation avait été faite. »

LA FAIM. — Une femme d'Oberbergheim a raconté à Colmar, il y a quelques jours, qu'un cheval mort fut enterré dans un champ voisin de cette commune, et que de pauvres gens qui ont appris ce fait sont allés le déterrer, en couper des morceaux et s'en servir de nourriture. (*Idem.*)

NÉPOTISME. — M. Durrieu, gendre de M. le ministre des finances, et dont M. Lacave-Laplagne ne voulait même pas faire un percepteur de 4e classe, alors qu'il n'avait pas encore soupiré pour les beaux yeux de sa charmante fille, M. Durrieu, disons-nous, vient d'être définitivement nommé receveur général du Bas-Rhin, en remplacement de M. Bricogne, décédé. La recette générale du Bas-Rhin rapporte chaque année un peu plus de 100 000 fr., et M. Durrieu n'a pas trente ans. S'il n'avait pas épousé Mlle Lacave, peut-être frapperait-il encore, à l'heure qu'il est, à la porte de son excellent beau-père, sans avoir pu se la faire ouvrir. (*Idem.*)

La Société de Petit-Bourg va donner un bal au profit des enfants pauvres des départements de la Seine et de Seine-et-Oise qu'elle a

» Art. 2. Toute franchise ou modération de droit autorisé avec ou sans condition, par les lois antérieures, en faveur des exploitations agricoles ou manufacturières, est supprimée.

» Art. 3. Sont maintenues les dispositions antérieures à la présente loi autorisant l'enlèvement, le transport et l'emploi en franchise ou avec modération de droits du sel de toute origine à destination de la salaison, soit en mer, soit à terre, des poissons de toute nature.

» Art. 4. Une loi spéciale réglera, 1° le remboursement à faire, à partir du dit jour 1er janvier 1848, sous forme de drawback, à l'exportation, de la taxe perçue pour le sel entré dans la composition des soudes artificielles, savons, verreries et autres produits à base de sel des manufactures françaises; 2° les droits d'entrée à percevoir sur les sels étrangers, les soudes et autres produits industriels à base de sel de provenance étrangère qui seraient importées en France, à partir de la même date du 1er janvier 1848.

» Art. 5. Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires à celles de la présente loi. »

2° Une de M. de Genoude, ainsi conçue :

« Art. 1er. Les communes dans lesquelles il existe des octrois municipaux sur les objets de consommation locale sont autorisées à les convertir en taxes municipales assises sur la valeur réelle des loyers et gradués sur leur importance.

» Art. 2. Ces taxes auront pour base la moyenne du produit net des cinq dernières années versé à la caisse municipale.

» Art. 3. Le prélèvement du dixième de la recette nette des octrois au profit du trésor autorisé par la loi du 21 avril 1816, cessera à dater du 1er janvier 1848.

» Art. 4. Les communes sont également autorisées à traiter avec la régie des contributions indirectes pour les droits d'entrée perçus sur les vins, vinaigres, cidres, poirés, bières, eaux-de-vie, esprits et liqueurs et autres boissons d'après l'évaluation ci-dessus, et ajouter le montant de ces droits aux taxes énoncées en l'art. 1er. »

3° Une de M. Glais-Bizoin ayant pour but d'établir une taxe uniforme sur les lettres;

4° Une de M. Fould sur l'arrondissement;

5° Enfin une de M. d'Angeville sur les irrigations

M. LAMORICIÈRE est proclamé député et prête serment : il siége au centre gauche.

M. DUCHATEL, au nom de son collègue le ministre du commerce, dépose sur le bureau trois projets de loi : le premier relatif aux modèles et dessins de fabriques, le second relatif aux livrets des ouvriers, et le troisième relatif aux marques de fabrique.

M. LE MINISTRE DES FINANCES dépose sur le bureau de M. le président les six projets de lois suivants :

1° Un projet relatif à l'établissement d'une correspondance transatlantique entre Nantes, Bordeaux, Marseille, les Antilles et le Havre;

2° Un projet relatif à l'établissement d'une correspondance entre le Havre et New-York;

3° Un projet tendant à accorder à la Banque de France l'autorisation d'émettre des billets de 250 fr. (Marques d'approbation.)

4° Un projet ayant pour but de proroger de dix ans la faculté de concéder par adjudication les terrains domaniaux usurpés;

5° Un projet relatif aux droits d'entrée à payer pour les alcools dans la ville de Rouen;

6° Un projet d'échange entre diverses propriétés de l'Etat.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE dépose ensuite deux pro-

utiliser ces Bull. dans l'intérêt de la propagation.

A nos amis de Reims. — Sur l'état comparatif des localités concourant à la Rente (3e numéro du *Bull.*), votre ville se trouve écrite en lettres capitales. Cette erreur peut passer pour une justice rendue, car vous avez fait de Reims un chef-lieu de propagation sociétaire.

M. L. à Amiens. — Au tableau des librairies locales, vous remarquerez que nous avons tenu compte de la date des premières demandes, appartenant à la constitution de la libr. d'Amiens, bien qu'elle n'ait été régulièrement constatée que depuis le dernier *Bull.*

M. L. A. de R.... — Nous recevrons avec reconnaissance les communications que vous voudrez bien nous faire. — Nous recevons le montant de l'abonnement annoncé de M. D.

MM. B. et S. à Lyon. — Nous envoyons la collection à M. S., dont l'abonnement n'expirera que fin avril.

M. E. O. à Besançon. — La livraison de février de la Ph., adressée à M. Ber...., nous revient avec la mention *renvoyé pour refus d'abonnement.* — Nous avons dû nous conformer à votre lettre du 7 janvier. — Quand il y a des suppressions de perp., veuillez nous en aviser expressément, car les retours par la poste ne s'opèrent pas toujours avec exactitude. — Nous trouvons une lacune de 4 mois dans la R. de M. Fa. — Veuillez vérifier.

M. U. à Isles-sur-S. — Cette fois-ci, nous avons bien reçu les 30.

M. B. à Smyrne. — Reçu les 100, dont 60 pour M. T. — Remerciements cordiaux.

Mme L. L. à L. — Nous ne pouvons que vous encourager à entreprendre le travail dont vous nous parlez. — Vous verrez notre ami J. D. vers le 25.

Bourse du 17 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 25	78 40	78 20	78 30
— — fin courant	78 20	78 45	78 15	78 35
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 80	118 95	118 75	118 95
— — fin courant	118 85	118 90	118 70	118 90

4 1/2 J. 22 s. dr cours	109 50	Banq. de Fr. dr cours	»	»»»» »»
4 0/0 J. »	101 »»	O. V. de Par.	»	»» » »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp......	»	»»» »»
— fin Ct »	» »»	— Goun....	»	1190 »»
B. du Trés. »	4 »/»	— Gann.....	»	1165 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 35	78 70	——	79 05	79 50
5 p. 0/0......	d. 50	119 »»	119 10	——	119 60	119 95

REPORTS.	au Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	05 »/»	»» »/»	07 1/2	»» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	15 »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM............	Der C.	101 1/2
Récép. Rotsch.	» 101 75	BELG. 3 1/2......	»	51 »/»
ESP. Dette act.	» »» »»	— 4 1/2......	»	96 1/2
— — pass.	» » » »	— de 1840....	»	»»» »/»
— 3 p. 0/0.	» »» »/»	— de 1842....	»	103 3 8
Dette intérieure	» 31 »/»	— Banque.....	»	927 50
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— de Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI...........	» » »/»	AUTRICHE.......	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»·»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. à 0/0	1248	75
Act. d J. »	»»»	»»
Ch. S. G. »	1035	»»
V. r. dr.	345	»»
— Ob. anc.	»»»»	»»
— — nouv.	»»»»	»»
V. r. gauc.	»»»	»»
Paris à Sc.	»	»»
— à Orléans	1260	»»
— à Rouen.	867	50
R.-Havre..	677	50
Avignon...	535	»»
Str. à Bâle.	203	»»
Paris-Str...	468	75
Tours-Nant	»»»	»»
Orl.-Vierz.	583	»»
C. du Nord	616	25
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep.-Féc..	320	»»
Boul. à Am.	415	»»
Orl.-Bord.	533	»»
Mont. à Tr.	320	»»
Paris-Lyon	190	»»
Bord-Teste	»»»	»»
Zinc V. M..	6100	»»
Lin Maber	»»»	»»

Spectacles du 18 février.

8 h. »/» FRANÇAIS. — Louis XI, les Précieuses ridicules.
6 h. 1/2 ODÉON. — Téresa, En Province.
7 h. »/» ITALIENS. — Don Giovanni.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Ne Touchez pas à la Reine.
6 h. »/» VAUDEVILLE. — Trois Rois Trois Dames, En carnaval, Mlle Navarre.
6 h. »/» GYMNASE. — Babiole et Joblot, Irène, la Mère de famille.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, le Filleul, le Porte-Respect.
7 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — La Poudre, Tableaux, Amour, Chambre, Code.
9 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Le Bourgmestre de Saardam, (début de Ch. Potier), l'Inondation, le Carnaval du Diable.
6 h. 3/4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »/» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — Fanfan Mignonet, la Main, Manette, Monte-Cristo.
5 h. 1/2 FOLIES. — Bal et Bastringue, la Planète, le Matin.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — L'Enfant, le Retour au Village (1re rep.).
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Matou, Aubry, la Niaise, l'Orpheline.
» h. »/» LUXEMBOURG. —

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Nécessité de réprimer l'agiotage sur la famine.

Un de nos correspondants nous écrit pour nous faire observer qu'il serait temps de réprimer l'agiotage qui s'exerce sur les grains et qui a pour résultat d'accroître la famine.

« En fixant, dit-il, par une loi d'urgence, le maximum du pain à 50 centimes le kilogramme, taux auquel il se vend dans un grand nombre de localités, et en défendant à qui que ce soit de le vendre plus cher, on attribuerait au producteur du blé un rémunération plus que suffisante pour compenser la quantité de la récolte, et immédiatement on mettrait fin à toutes les manœuvres d'agiotage et d'accaparement, chacun s'empressant d'apporter son blé sur le marché, du moment où il n'y aurait plus chance d'atteindre un prix plus élevé. Les marchés regorgeraient de produits ; les mains qui retiennent le blé s'en dessaisiraient et les prix deviendraient moins exagérés...

» Peut-il être raisonnablement permis au *récoltant* et à l'agioteur de retenir les blés et farines chez eux, quand après une récolte peu abondante le prix est monté à un chiffre tel, qu'il représente et au-delà le revenu d'une année abondante ? Le *récoltant* n'est-il pas tenancier du sol à cette condition d'en livrer les produits à la consommation générale, surtout dans les mauvaises années, après qu'il a fait la part de ses besoins et de ceux de sa famille ? L'agioteur peut-il avoir le droit de spéculer effrontément sur la misère publique, et ne doit-on pas mettre des bornes à sa rapacité ?.... »

Nous partageons complètement l'avis de notre correspondant. Il y a eu insuffisance dans la récolte, cela est vrai, mais les importations ont notablement amoindri le déficit, et il y a lieu de croire que ce qui manque encore sera fourni par des arrivages postérieurs. Le haut prix des denrées n'est donc dû qu'à des manœuvres d'agioteurs, qui profitent de la panique pour spéculer sur la famine (1).

Dans cette circonstance, nous n'hésitons pas à réclamer hautement une loi de *maximum* qui fixe la limite supérieure du prix des grains.

Une pareille loi ferait crier les Economistes, mais, par respect pour leur fausse science et leurs préjugés, il ne faut pas se laisser piller et affamer par les marchands.

Quel inconvénient le *maximum* présenterait-il, surtout si ce *maximum* était placé au chiffre de 50 centimes le kilogramme de pain, qui représente presque le double du prix ordinaire ? Aucun, car il permettrait encore à l'importation un fort beau bénéfice, et par conséquent n'empêcherait point les blés extérieurs de nous arriver, comme ils nous sont arrivés dans un temps où la taxe était loin de leur donner cette valeur *maximum*.

A l'intérieur, aucun inconvénient non plus, si ce n'est peut-être pour quelques spéculateurs qui jouent à la hausse ou à la baisse ; mais de ceux-là il est bien permis de ne pas s'inquiéter.

Il y a longtemps que le petit cultivateur a vendu son blé, parce que le petit cultivateur a besoin d'argent et ne peut attendre pendant six mois une hausse prévue à l'avance. S'il se trouve des grains qui soient invendus dans les greniers des fermes, ce ne sont que les grains des plus riches, des propriétaires. Le *maximum*, en leur accordant le double du prix ordinaire, leur donne une belle rémunération dont ils ne peuvent se plaindre.

Les marchands seuls, les traficants, les agioteurs, les accapareurs seraient lésés par cette mesure, non pas parce qu'elle leur ferait rien perdre, mais parce qu'elle mettrait un terme à leurs bénéfices spoliateurs.

Voilà trois mois que le prix du blé est à 30 fr. l'hectolitre en moyenne, au lieu de 20 fr., prix normal. Cela donne un surcroît de 10 fr. par hectolitre, qui, à raison de 8 millions d'hectolitres mis en consommation chaque mois, fait une surtaxe de 240 millions de francs, payée par les consommateurs aux vendeurs de blé, c'est-à-dire pour une faible partie aux petits producteurs, et pour la plus forte partie aux gros producteurs, et surtout aux marchands.

Les manœuvres d'agiotage et d'accaparement ont pour but de porter le prix de l'hectolitre de 30 à 35 fr. au moins, pendant les trois mois qui vont suivre, c'est-à-dire d'élever la prime de 10 fr. à 15 fr., ce qui produirait un nouveau bénéfice de 361 millions, à répartir presque uniquement entre les agioteurs, accapareurs, courtiers et autres agents parasites du commerce (les propriétaires ou fermiers ne devant pas profiter de cette nouvelle hausse, vu que leur denrée sera tout à fait sortie de leurs mains).

Nous pourrions pousser le calcul plus loin (le blé à Strasbourg est à 48 fr.), sans être moins exacts, et grossir le chiffre des bénéfices illicites, des impôts énormes que le libre commerce impose à la France ; mais nous voulons nous en tenir là : 600 millions de francs payés induement au commerce, c'est là une leçon d'Economie politique qui coûte fort cher.

Le blé est une des denrées qu'il est le plus facile d'arracher aux spoliations commerciales, et il faudra y arriver.

Supposez qu'une administration (les municipalités sous la surveillance de l'Etat) soit constituée, non pas pour *commercer* sur le blé, mais pour le *distribuer* sur la surface du sol français ; supposez que cette administration coûte 100 millions, plus d'un million par département.

Ce prix fort elevé, et que l'on pourrait assurément diminuer, ne surchargerait la denrée que d'un supplement de prix d'*un franc* par hectolitre, puisque la consommation en France est de plus de cent millions d'hectolitres. Et nous venons de voir que le commerce grève la marchandise de 10 et 15 fr. par hectolitre. Ce serait là le cas de répéter avec Fourier que « le commerçant n'est jamais un fonctionnaire gratuit ; il est, au contraire, le plus dispendieux et le plus rapace. »

Cette administration établirait d'une manière certaine quelle est la quantité annuelle mise en consommation dans chaque localité. Elle saurait très approximativement le rendement obtenu. Elle paierait au cultivateur un prix suffisamment rémunérateur, et, en outre faciliterait la culture par des crédits. Elle répartirait, elle distribuerait le blé, suivant les besoins, au prix d'achat, augmenté des frais d'administration et de manutention.

Serait-ce là une opération difficile ? Nous ne le pensons pas. A-t-on besoin pour cette distribution de faire intervenir le commerce, ses agiotages, ses spéculations, son jeu, ses accaparements, tous ses rouages inutiles, parasites, dispendieux ? Nous ne le pensons pas. Qu'on étudie la question et on arrivera à la même conviction que nous. Une administration coûtant cent millions serait plus économique et répartirait mieux la denrée que le commerce, qui coûte 3 à 400 millions, et qui cette année coûtera près d'un milliard.

Lorsqu'une disette arrive, que fera l'Administration, en supposant qu'elle n'eût pas établi de greniers de réserve ? Elle fera ce que font nos commerçants. Elle enverra des agents, ou simplement des commandes aux grands marchés d'Odessa, d'Egypte, d'Amérique. Un consul à Odessa n'est-il pas en relation avec tous les commerçants ? Ne peut-il pas aussi bien que tout commis-voyageur donner des *ordres* et faire opérer des embarquements ?

Et pendant que ces mesures d'approvisionnement sont prises à l'extérieur, l'Administration n'a point besoin de hausser les prix à l'intérieur. Elle sait qu'elle devra recevoir des denrées à une époque déterminée. Si elle les a achetées cher, elle les vendra cher ; si elle les a achetées bon marché, elle les vendra bon marché.

Mais avec le commerce, c'est tout le contraire qui arrive. — Il manque cette année en France environ dix semaines de consommation ; grâce au commerce, et malgré tous les achats faits à l'extérieur, nous paierons le blé, non pas pendant six semaines, mais pendant six mois, pendant neuf mois, pendant une année peut-être, à un prix exorbitant.

L'Administration eût opéré différemment ; et si, pendant six semaines, elle nous eût fait payer notre blé plus cher (en supposant qu'elle l'eût acheté cher), pendant le surplus de l'année, elle ne nous eût fait payer que ce qu'elle aurait payé elle-même au cultivateur français.

Encore avons-nous tort de supposer un prix plus élevé pendant six semaines, puisque le blé d'Odessa ne revient au marchand, à Marseille, qu'à 20 fr. au plus, et sans la précipitation mise dans les achats, lui serait revenu à un prix beaucoup plus bas.

Il est probable qu'on ne prendra aucune des mesures nécessaires pour arrêter l'agiotage. Si l'on est toujours tout prêt à réprimer les malheureux qui viennent en tumulte sur les marchés pour piller les grains, on ne l'est jamais pour réprimer les agioteurs qui viennent tranquillement et très honnêtement, sur ces mêmes marchés, piller riches et pauvres par des manœuvres de commerce.

(1) Nous lisons dans un rapport adressé au ministre par un membre du conseil général d'agriculture (*Presse*, 15 février) : « Le commerce des céréales du Levant se concentre aujourd'hui presque tout entier à Marseille... Aux heures de la bourse, la place Royale est de plus en plus envahie par un flot d'impatients visiteurs. Là se débattent et se règlent d'immenses intérêts. Des gains prodigieux, des fortunes colossales sont rapidement improvisées. Dans ces derniers temps, la hausse a tellement activé les *ventes* et *reventes*, qu'avant d'aborder au lazaret du Frioul, la cargaison d'un navire parti de Crimée avait valu à un courtier de 4 à 5 fr. par hectolitre. C'est le prix que coûtait, au lieu de l'expédition, l'hectolitre lui-même. Sur chaque opération, 33 centimes sont imposés au vendeur, autant à l'acheteur, en tout 66 centimes par cent francs. Pour réaliser le bénéfice indiqué, il fallait donc que, dans l'espace de quelques jours, la cargaison eût changé de main sept ou huit fois. »

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 19 FÉVRIER 1847.

LES LORETTES D'ATHÈNES.

SUITE (1).

Comme quoi la morale a été inventée par une lorette. — La femme professeur et écrivain. — Sappho victime de l'amour, des commentateurs et des traducteurs. — Pindare et Voltaire. — Une promenade dans le golfe d'Athènes. — Un bain pour deux. — Un souper de lorettes. — Les modèles de Vénus Callipyge.

La lorette grecque résume en elle tout le mouvement artistique et intellectuel de son temps. De là cette haine des rhéteurs qui poursuivaient le même but, mais qui avaient de moins qu'elle le prestige de la beauté et la promesse du plaisir. Aspasie professait à Athènes la philosophie comme Anaxagore, la rhétorique comme Isocrate. De sa bouche qui exprimait si bien l'amour, sortaient ces graves enseignements de morale et d'esthétique que Platon a résumés dans le *Menexème*.

Que pouvaient les rhéteurs contre un tel concurrent ? Qu'étaient leurs enseignements gros de pédanterie, de subtilités et d'ennui, près de ceux d'une femme belle, spirituelle, voluptueuse, à qui sa beauté seule eût assuré l'empire ? Ajoutez que d'autres lorettes venaient s'asseoir parmi les disciples et luttaient de zèle avec les hommes. Il en résultait un de ces plaisirs en mode composé, si rares en civilisation, et dont l'effet est toujours immense. Quoi d'étonnant qu'avec de tels éléments la Grèce soit devenue tout à coup la première des nations par l'éloquence et les arts ?

Il ne nous reste aucun monument de la philosophie d'Aspasie, mais la transformation qui s'opéra de son temps dans la philosophie peut nous en instruire. Socrate et Platon s'enorgueillissaient d'être les disciples de la belle Milésienne. Or, Socrate et Platon rompirent complètement avec leurs devanciers, avec leur autre maître Anaxagore ; Socrate, comme on l'a dit, fit descendre la philosophie du ciel sur la terre, il substitua l'observation à l'hypothèse ; des *à priori* cosmogoniques, il reporta l'étude philosophique sur la nature humaine, et inscrivit en tête de son système : « Connais-toi ! tu connaîtras ensuite ce qui t'environne. »

Autrement dit, la nouvelle philosophie n'exige l'application que de facultés toutes féminines, l'observation minutieuse, la critique déliée, l'analyse morale de soi. Qui pourrait méconnaître la main d'une femme dans cette transformation de la philosophie ? Qui pourrait nier l'influence qu'ont eue sur l'innovation de Socrate ces longues conversations d'Aspasie, alors qu'il se promenait seul avec elle le soir le long du Pnyx ? Qui pourrait méconnaître aussi l'influence de la femme émancipée sur les pages que Platon consacre aux femmes dans ses livres ? Platon résout mal le problème, mais Solon ne l'avait pas même posé.

(1) Voir la *Démocratie* d'avant-hier et d'hier.

Aspasie peut donc être considérée comme la rénovatrice de la philosophie grecque, comme la créatrice de l'Ecole morale. Ses enseignements ne furent pas moins puissants sur l'éloquence. Avant elle, Athènes avait des rhéteurs, les orateurs ne commencent qu'à elle. Périclès, Alcibiade, Platon sortent de son école, Démosthènes a subi son influence. Lorsque les lorettes d'Athènes dégénérèrent et ne furent plus que des femmes de plaisir, l'éloquence et les arts dégénérèrent de même, et pourtant on ne vit jamais autant de professeurs et de critiques en tout genre qu'à cette époque, mais ces professeurs, ces critiques n'étaient plus des femmes.

Les facultés administratives d'Aspasie n'ont pas été moins louées par l'antiquité. Il ne nous en reste, il est vrai, aucun document positif, mais il est certain que Périclès la consultait dans tous les actes de sa vie, et que souvent il lui emprunta son éloquence et se contenta de réciter les discours qu'elle avait écrits. On assure que l'oraison funèbre des citoyens morts pour la patrie, dans Thucydide, a été composée par elle. C'est un des plus beaux monuments d'éloquence que nous ait transmis l'antiquité.

Ce qui seul suffirait à prouver la puissante intelligence de cette femme, c'est qu'après la mort de Périclès elle rencontra certain marchand de bœufs, Lysiclès, homme nul et sans éducation ; qu'elle s'empara de lui, le dirigea, et parvint à en faire un orateur, un homme d'Etat, un digne successeur de Périclès enfin, dans le gouvernement de la république.

Le temps n'a épargné aucune composition authentique d'Aspasie ; car les quelques vers épars qu'on lui attribue valent à peine d'être mentionnés. Il n'a pas été plus clément pour les productions des autres femmes philosophes ; de Léontium, cette amie d'Epicure et de ses disciples, qui avait écrit contre Théophraste un traité dont Cicéron loue la finesse et le style, il ne nous reste rien ; de Glycérium, l'amie de Ménandre, sa conseillère dans ses comédies, rien ; de cette Herpillis, si fort aimée d'Aristote, rien, non plus que d'une foule d'autres dont les noms seulement sont connus.

Les femmes poètes de la Grèce n'ont pas été plus heureuses. Quelques fragments çà et là dans les rhéteurs, voilà tout ce qui nous en est parvenu. Faut-il s'en prendre au hasard, ou faut-il croire que les moines du moyen-âge ont reculé devant la reproduction d'œuvres écrites par des femmes dont la conduite avait été plus ou moins légère, et qui ont pour la plupart chanté plus d'un amour et même plus d'une sorte d'amour ?

Le bagage littéraire de Sappho, la plus illustre d'entre elles, ne se compose guères que d'une soixantaine de vers ; mais chacun de ces vers a servi de prétexte à deux ou trois volumes de commentaires. Il résulte de toutes ces explications que nous ne savons à peu près rien sur l'illustre Lesbienne.

Etait-elle grande ou petite, belle ou laide, brune ou blanche ? Repoussa-t-elle Alcée ? Abandonna-t-elle pour Phaon les filles de Lesbos ? Se précipita-t-elle, pour oublier son amour, du haut du promontoire de Leucade ? Au lieu d'une Sappho, faut-il en admettre deux, que l'on aurait confondues ? Tout cela a été soutenu et contesté, affirmé avec ardeur et nié avec emportement ; les injures n'ont pas même été épargnées dans cette polémique. Mais ce que personne ne met en doute, c'est l'énergie sensuelle de l'illustre poète et le lyrisme ardent de sa poésie. Deux odes incomplètes et quelques vers mutilés, voilà ce que nous en possédons ; mais l'émotion, la couleur et la vie sont là, et devant ces débris on est forcé de s'écrier comme Plutarque : « Je reconnais le volcan d'où se sont échappés des pensées de flamme et des hymnes brûlants. »

Voyez-la assise au festin : son front saillit audacieusement comme sur certaine de ses médailles ; son œil est ardent et ouvert, sa lèvre est voluptueuse. Elle invoque Bacchus, la joie et le plaisir, mais elle invoque aussi Vénus : « Viens, lui dit-elle, mère d'Amour, viens dans nos festins ; effeuille les roses de ta couronne dans le nectar de nos coupes d'or ; enivre de nectar et d'amour mes amis et les tiens ! »

Une autre fois, c'est le soir, le soleil a disparu ; Sappho contemple le ciel et rêve aux délices de la nuit : « Salut, Hespérus, s'écrie-t-elle ; salut, étoile du soir ; salut, signal de bonheur ! tu annonces l'heure de vider les coupes, tu ramènes les troupeaux à la bergerie, la bergère auprès de sa mère. Tu rassembles tous les êtres que l'aurore a dispersés !

» ...Je ne saurais plus manier la navette ni l'aiguille, la redoutable Vénus m'a soumise à son joug, auquel rien n'échappe. L'amour agite mon âme, comme le vent agite les feuilles des chênes sur les montagnes...

» L'eau fraiche du ruisseau murmure doucement dans les vergers, sous les branches des pommiers. La lune et les pléiades se couchent, [illegible] nuit a fourni la moitié de sa carrière, et moi, malheureuse, je me [illegible]urne dans mon lit désert, accablée de chagrin et d'amour.

[illegible] Déesse au trône brillant, immortelle Aphrodite, fille de Jupiter, habile aux ruses d'amour, écoute-moi, n'accable pas mon âme sous les soucis et la douleur.

» Mais plutôt, entends ma prière, et viens comme autrefois tu vins, quittant le palais d'or de ton père.

» Tu étais sur ton char, tes charmants passereaux te guidaient du ciel vers notre terre noirâtre, en agitant doucement leurs ailes.

» Dès qu'ils furent arrivés, ô déesse, tu me souris de ton visage divin, et tu me demandas pourquoi je t'appelais ;

» En quels désirs s'égarait ma volonté ; de quel amant je voulais être aimée. Qui pourrait t'outrager, ô Sappho ? me dis-tu :

» S'il te fuit, bientôt il te recherchera ; s'il refuse tes présents aujourd'hui, bientôt il t'en offrira lui-même. S'il ne t'aime pas encore, il t'aimera bientôt quand tu ne le voudras plus.

» Oh ! viens donc aujourd'hui, déesse, me délivrer de mes cruels tourments. Accomplis les désirs de mon cœur ; ne me refuse pas ton appui tout-puissant ! »

S'agit-il de Phaon dans ces vers ou de tout autre ? rien ne l'indique, mais nous savons que Sappho ne s'en tint pas à un amour.

L'ode [illegible] qui exprime avec tant de précision tous les symptômes de [illegible] ne s'adresse pas à un homme, mais à *une femme aimée* ([illegible]). Catulle seul a bien rendu cette pièce, si mal [illegible] par Boileau. Comme elle est fort courte, on nous permettra [illegible] une traduction littérale :

« Il est [illegible] dieux celui qui, assis devant toi, te regarde et écoute

Conséquences des deux monopoles (Suite).

On a évalué à 10 pour cent de la consommation actuelle, c'est-à-dire à 24 millions de kil. la fraude actuelle du sel, et cette évaluation est celle admise par M. le ministre du commerce ; mais elle est au-dessous de la vérité.

La fraude ne se borne pas aux enlèvements de sel sur les lieux de production, aux fabrications clandestines de sel, aux importations sur les frontières de terre, aux versements franduleux sur les côtes, elle s'exerce au moyen de soustraction d'une partie des sels livrés en franchises aux fabriques de soude ; elle s'exerce par l'abus des allocations de sel en faveur des ateliers où l'on sale le poisson ; elle s'exerce par la mise en consommation des morues d'Islande, que l'on importe dans des tonnes remplies aux deux tiers d'un sel à peu près neuf ; elle s'exerce enfin dans les opérations de repaccuage de la morue. Elle est telle enfin, que la consommation imposée, qui s'élève en moyenne à 7 kil., ne dépasse guères 4 kil. dans les contrées voisines des marais salants, des ateliers de salaisons, des ports d'armement et de retour des navires employés à la pêche de la morue.

Il ne s'agit donc pas, dans la question du sel, de savoir si l'impôt sera supprimé ou réduit, ou s'il sera maintenu au taux actuel ; il s'agit de savoir si, en présence de l'accaparement et du monopole dont la denrée est l'objet dans une notable partie de la France, en présence du renchérissement produit par le monopole et par le morcellement du transport et de la vente, en présence d'un système de franchises tellement conçu qu'il refuse aux industries isolées l'exemption d'impôt qu'il accorde aux grandes fabriques, qu'il n'accorde ces exemptions que sous des conditions de dénaturation qui sont elles mêmes un impôt, et qu'il marche toujours accompagné de la fraude. En présence enfin de l'inégalité de la répartition de l'impôt, des falsifications et des fraudes qu'il encourage, cet impôt ne doit pas être transformé.

Il y a, au surplus, en dehors de la question de l'impôt, une question commerciale digne de toute l'attention du gouvernement.

Voici qu'elles ont été, pendant dix années, nos exportations de sel à destination de l'étranger :

1828	98 300 000
1829	83 700 000
1830	53 700 000
1831	67 600 000
1832	97 400 000
1833	99 200 000
1834	121 800 000
1835	99 000 000
1836	97 200 000
1837	94 600 000
TOTAL.	912 500 000

Ce qui donne une moyenne de 91 millions, que nous n'avons pas dépassée dans ces derniers temps, et dont il faut déduire les sels expédiés à destination de Saint-Pierre de Miquelon, c'est-à-dire 36 à 40 millions de kil., ce qui réduit la quantité exportée à environ 52 millions de kil.

L'Angleterre n'a que des mines de sel gemme, disséminées dans les contrées de Worcester, Stafford, Norfolk, Kent, et notamment dans

(1) Voir la *Démocratie* d'hier et d'avant-hier.

[illegible] 38 000 000

En moins. 385 057 055

Et cependant la France possède des sels bien supérieurs à ceux de l'Angleterre, elle peut les livrer avec bénéfice à 40 fr. les 1 000 kil. dans les ports de la Méditerranée, de 30 à 40 francs dans les ports de l'Océan, de 40 à 45 fr. dans les ports de la Manche et de la mer du Nord.

D'où vient notre infériorité sous ce rapport ? de celle de nos relations maritimes sans doute ; mais elle vient surtout de la mauvaise organisation du transport et du commerce des sels en France ; elle vient de ce qu'en Angleterre, où le sel coûte de 37 fr. 50 cent. à 50 fr. les 1 000 kilog., on a de vastes entrepôts pourvus de tous les appareils expéditifs et économiques de chargement dont on fait usage pour la houille ; de ce que ces entrepôts et ces appareils sont incompatibles avec la vente morcelée des sels de l'Ouest ; elle provient enfin et surtout de ce que le monopole des sels du Midi, intéressé à restreindre sa fabrication pour augmenter son prix de vente, force les navires étrangers à aller charger du sel en Espagne, en Portugal, en Angleterre, plutôt que d'attendre pendant des mois entiers dans nos ports leur tour de chargement.

Histoire de la législation du Sel.

Tite-Live et Denys d'Halicarnasse rapportent qu'Ancus Martius, quatrième roi de Rome, s'empara des salines des particuliers et obligea le peuple à acheter le sel des censeurs M. Livius et C. Claudius, espèces de fermiers de gabelle, qui reçurent de là le nom de *salinatores*.

En réservant la production et la vente du sel à l'Etat, les gouvernements n'ont pas, ainsi qu'on le prétend aujourd'hui, considéré le sel comme une denrée *éminemment imposable*, ils l'ont considéré, au contraire, comme une matière dont il importait avant tout d'assurer la production et le transport, dont il importait de prévenir l'altération et l'accaparement, et la gabelle, dans le principe, n'a pas été autre chose que la régie du sel.

Certains auteurs font remonter à saint Louis l'application de la gabelle, et ils citent à cet égard les privilèges accordés en 1246 par le saint roi à la ville d'Aigues-Mortes, et où on lit que cette cité sera à jamais affranchie de la gabelle : « *Sed neque gabelæ salis possint ibi* » *fieri contra homines et villæ.* »

D'autres attribuent la création de l'impôt du sel à Philippe de Valois, qu'Edouard III, dit le président Hénault, nommait assez plaisamment l'auteur de la loi salique ; mais il paraît que c'est réellement au règne de Philippe-le-Long et à l'année 1318 que remonte l'établissement, non pas de l'impôt, mais de la gabelle du sel, et que c'est de ce souverain éclairé qui, dans la grande assemblée des Etats fit décider, pour la première fois, que la loi salique, cette vieille loi des races germaines : *Terre noble ne doit tomber en quenouille*, ne permettait pas que les femmes héritassent du royaume de France, qu'Edouard II, et non pas Edouard III, aurait pu dire qu'il était l'auteur de la loi salique.

L'impôt du sel, si on ne le considère que sous le point de vue du produit qu'il donne au trésor, est un tribut irrationnel qui compromet la production, le transport, la vente de la denrée, qui en augmente énormément le prix, qui encourage les falsifications, les fraudes, qui paralyse l'exportation, c'est une contribution que la nécessité la plus impérieuse peut motiver, mais qu'on ne peut justifier qu'en y apportant

[illegible] qu'elle amena, dans la même année, le soulèvement de la Guyenne et la sanglante répression dont il fut l'objet.

L'organisation définitive de la ferme des gabelles n'eut lieu qu'en 1680 ; elle eut alors son administration divisée en dix-sept directions, ses tribunaux avec leurs présidents, lieutenants, contrôleurs, avocats et procureurs du roi.

L'ordonnance de 1680 avait fixé à 15 000 muids de Paris la quantité de sel que les propriétaires de marais étaient tenus de livrer aux fermiers, à un *minot* ou 50 kil. la consommation obligée de 14 personnes ; elle avait en même temps déterminé la répartition de l'approvisionnement entre les greniers où le sel devait être déposé et où les consommateurs étaient tenus de venir l'acheter.

D'autres ordonnances, afin de laisser au sel le temps de s'épurer et de subir le déchet de fabrication, *défendaient d'entamer les masses de sel avant deux ou trois ans au moins* (1), et classaient au nombre des agents de la ferme les voituriers par eau et par terre chargés du transport du sel.

Les greniers et dépôts étaient répartis de la manière suivante entre les 17 directions :

Paris	27	greniers.	»		
Soissons	12	—	»		
Abbeville	12	—	»		
St-Quentin	6	—	»		
Châlons	9	—	»		
Troyes	11	—	»		
Tours	16	—	7	dépôts.	
Anjou	11	—	4	»	
Laval	9	—	»		
A reporter	113	greniers.	11	dépôts.	

Report	113	greniers.	11	dépôts.
Le Mans	13	—		»
Berry	11	—	6	»
Moulins	12	—		»
Rouen	22	—		»
Caen	2	—		»
Alençon	14	—		»
ijon	36	—		»
En tout	223	greniers.	17	dépôts.

La différence du prix, suivant le régime auquel chaque province se trouvait soumise, d'après son contrat de réunion à la couronne, exigeait une surveillance tellement étendue, une répression tellement rigoureuse, que l'exercice de la gabelle employait un personnel de 23 000 hommes, qu'elle entraînait annuellement l'arrestation de 2 300 hommes, 1 800 femmes, 6 600 enfants, 1 100 chevaux, 50 voitures et retenait 1 800 individus dans les prisons, 300 aux galères.

La Révolution n'est pas tellement éloignée de nous qu'on ait pu oublier le concert de malédictions dont la gabelle était l'objet.

Déjà, sous Henri IV, Sully regardait comme une impitoyable dureté de vendre si cher au pauvre une denrée si commune et cependant si nécessaire.

Vauban regardait le sel comme la manne donnée à l'homme par le ciel, et il voulait, dans sa *Dîme royale*, une régie paternelle qui la distribuât à bas prix au pauvre peuple.

Buffon disait : « La gabelle a fait plus de mal à l'agriculture que la » grêle et la gelée. »

« Le sel, disait l'abbé Maury, est un cinquième élément ; la disette » du sel ou sa cherté est donc au nombre des calamités que le corps » législatif doit prévenir. »

Tous les cahiers des provinces, toutes les doléances adressées aux Etats-Généraux reproduisaient les plaintes et les malédictions du peuple contre la gabelle du sel ; elles les reproduisaient en termes tellement énergiques, que beaucoup de bons esprits l'ont considérée com-

(1) Aujourd'hui on laisse vendre le sel immédiatement après la récolte, et il en résulte pour le consommateur une perte de 20 à 25 p. 0/0.

---

le doux son de ta voix.

» Tu souris, et mon sein se soulève, mon cœur défaillit, mes forces s'affaissent. Je te regarde, et la voix manque à mon gosier ;

» Ma langue s'attache à mon palais, un feu subit court dans tout mon corps, un nuage couvre mes yeux, un bourdonnement sourd gronde à mes oreilles.

» Une sueur froide m'inonde, un frisson m'agite tout entière. Plus pâle que l'herbe flétrie, je reste sans haleine, et sens ma vie m'échapper... »

D'Erinne, la rivale de Sappho, on ne sait rien, ou presque rien, non plus que de Télésilla, de Nossis, d'Anyta et des neuf autres muses grecques. Tout ce qu'on sait de Corinne, dont rien ne nous est parvenu, c'est qu'elle l'emporta sur Pindare, dans les concours de poésie, et que celui-ci se vengea d'elle par une épithète assez peu galante pour que nos paysans la cachent sous une périphrase euphémique (*vêtue de soie*). Voltaire, moins scrupuleux, s'en est servi depuis à l'égard de Mme Duchâtelet : *Genus irritabile vatum.*

La seule chose qui soit bien établie au sujet de ces femmes, c'est qu'elles ont mené plus ou moins une vie libre et semblable à celle des hétaïres, quoique pour la plupart elles ne fussent pas comme celles-ci des esclaves affranchies. La femme légitime renfermée dans son ménage et catéchisée chaque jour par son mari, qui tenait à la faire rester à la maison pendant qu'il s'ébattait au dehors, restait étrangère à ces arts auxquels on formait les courtisanes.

Les Grecs étudiaient presque tous les arts, la musique surtout, bien qu'elle soit restée chez eux dans l'enfance ; ils la faisaient même apprendre à leurs esclaves. Un festin n'avait jamais lieu sans musique. Leurs principaux instruments étaient la lyre et la flûte, simple ou double. Les lorettes jouaient de ces divers instruments ; tour à tour on les voyait chanter, déclamer, causer et danser soit la *cordace* qui correspond à notre *cancan*, soit une de ces danses voluptueuses et décentes, que les peintures d'Herculanum ont reproduites.

Les rhéteurs nous ont conservé quelques tableaux de ces soupers. Ces tableaux sont maigres, pénibles parfois, mais nous n'avons pas à choisir. La littérature latine nous offre sur la vie voluptueuse des Romains des pages pleines de chaleur et de poésie, mais la littérature grecque est muette ; c'est tout au plus si l'on peut glaner quelques citations çà et là dans de vides et fastidieux recueils.

Nous extrayons des *Lettres* d'Alciphron, le récit d'une fête de nuit fait par un pêcheur à un de ses amis :

« J'ignorais encore à quel point les jeunes et riches Athéniens portent le luxe et la délicatesse. Mais dernièrement quelques jeunes gens d'Athènes ont loué ma chaloupe et traité avec moi pour le produit de ma pêche, et j'ai été alors témoin de la mollesse dans laquelle vivent ceux qui ont droit sur tout ce que la terre et la mer produisent de plus exquis.

» Le bois de mon bateau a semblé à Pamphile d'une dureté insupportable, et ne pouvant se coucher comme les autres sur le tillac, trouvant sans doute la planche aussi dure que la pierre, il l'a fait couvrir de tapis étrangers et de coussins. Il a demandé que nous tendissions une voile au-dessus pour le mettre à l'ombre, parce qu'il se prétendait incommodé par les rayons du soleil. Quelle différence de ces hommes voluptueux à nous autres pêcheurs et à tous ceux que la superfluité des richesses n'habitue point à ces raffinements ! Notre bien-être est de tempérer le froid et l'humidité de la mer dont nous sommes sans cesse investis, par la chaleur bienfaisante des rayons du soleil.

» Nous voguions tous ensemble, non-seulement Pamphile et ses amis, mais de plus une troupe de femmes agréables, jolies et bien faites, toutes bonnes musiciennes. L'une, qu'on l'on appelait Crumation, jouait de la flûte, Erato pinçait la lyre ; Evèpe faisait résonner les cymbales. Enfin, la musique paraissait avoir fixé son théâtre sur mon bateau ; la mer et les échos du rivage retentissaient au loin du son des voix et des instruments.

» Tout respirait la satisfaction et la joie. Cependant cela ne m'amusait que médiocrement, et j'attribue la cause de mon ennui à un certain Leuccias, de la suite de Pamphile, qui, tel pour moi qu'un Telchine, m'était insupportable, odieux par la jalousie et la noire envie qui paraissaient le ronger. Mais après avoir été payé grassement par Pamphile, la vue et la possession de son argent m'ont rendu certainement l'un des plus contents et des plus joyeux de la compagnie. Il m'a donné du goût pour les parties de plaisir sur la mer, et je ne souhaite plus que de trouver des jeunes gens aussi magnifiques et aussi généreux qui m'en fassent faire de nouvelles. »

Nous empruntons à un autre sophiste, Aristenète, la description d'une partie de plaisir à deux :

« ...Nous allâmes dans un jardin qu'on peut appeler le séjour de la volupté. Au milieu est un platane, dont le feuillage forme une ombre épaisse. L'herbe y pousse touffue en été, et une douce brise le rafraîchit.

» Je m'assis sur l'herbe avec Limona, dans un endroit du jardin où nous étions entourés d'arbres chargés de fruits et de fleurs odorantes. Près de nous était un cyprès étroitement enlacé par une vigne, dont les raisins appétissants descendaient presque sur notre tête, les uns en pleine maturité, tandis que d'autres étaient verts encore, et quelques-uns ne faisaient que de naître. Sous le platane coule une fontaine destinée au bain. Les eaux en étaient si fraîches que nous frissonnions d'abord ; mais elles étaient si transparentes que l'on y distinguait sans peine le corps de Limona et le mien. Des branches chargées de fruits descendaient jusqu'à la surface de l'eau...

» C'était une fontaine admirable, j'en prends à témoin les nymphes des jardins ; mais sa transparence et sa situation à l'abri du soleil étaient alors son moindre agrément ; son plus grand prix était dans la présence de Limona. Quelle était belle ainsi, ma maîtresse !...

« J'eusse voulu ne jamais sortir d'un lieu où je prenais tant de plaisir. Le zéphir rafraîchissait l'air et nous apportait les parfums des fleurs, qui se mariaient avec ceux de Limona. Autour de nous, les cigales, les rossignols et mille oiseaux divers faisaient un doux concert et semblaient nous convier à rester parmi eux. Je crois encore les voir les uns se roulant sur les fougères, les autres s'approchant de la fontaine pour s'y baigner. Celui-ci secoue une aile qu'il vient de mouiller, celui-là cherche au bord de l'eau quelque chose qu'il puisse emporter, un autre becquète la terre pour trouver sa nourriture. Limona et moi, en les regardant, retenions notre souffle et notre voix, de peur de les effaroucher...

» Ce n'est pas tout encore. Le maître du jardin nous réservait un autre plaisir. Dans un grand bassin assez éloigné du lieu où nous étions, il retenait des eaux qu'il fit couler jusqu'à nous par un large canal : plusieurs vases placés à distance l'un de l'autre suivaient, sans plonger, le cours du ruisseau, avec un ordre admirable, comme de petits bateaux conduits par leurs pilotes De grandes feuilles de vigne qui les couvraient leur servaient en même temps de voiles, et le vent les poussait avec leur charge sans les renverser. Ces vases étaient pleins d'une liqueur fort agréable, composée d'un mélange d'eau chaude et de vin.

» Après avoir bu, Limona et moi, nous chantâmes et nous nous dîmes tout ce que l'amour nous pût inspirer de tendre. Je fis ensuite une couronne de fleurs pour Limona.... »

Une lettre d'Alciphron contient quelques détails sur un banquet nocturne :

» Nous étions toutes rassemblées, écrit Mégare à Bacchis, Thessala Myrrhine, Chrysium et même Philumène. Quoique nouvellement mariée, et ayant à redouter la jalousie de son mari, elle avait trouvé le secret de venir, en plongeant son cher époux dans le sommeil le plus profond, tandis que tu gardais à vue ton Adonis. Tu craignais sans doute que, si sa Vénus l'abandonnait un moment, Proserpine ne le lui enlevât.

» Quel souper délicieux nous avons fait ! car pourquoi ne te donnerais-je pas des regrets ? Les Grâces y avaient prodigué tous leurs charmes : les chansons, les plaisanteries, les parfums, les couronnes de fleurs, toutes les friandises les plus recherchées : enfin nous avons bu les vins les plus exquis jusqu'au chant du coq. La table était sous les berceaux de laurier, de myrthe et de jasmin. Rien ne nous aurait manqué, si tu eusses été de la partie. Souvent nos soupers ont fait bruit, et je doute que jamais nous en ayons fait un aussi gai et aussi agréable. Rien ne nous a autant amusées que la dispute qui s'est élevée entre Thriallis et Myrrhine sur leur beauté.... »

Chacune de ces courtisanes se prétendait digne de servir de modèle pour une Vénus Callipyge. Les convives furent faits juges du différend. Appelé à prononcer dans un semblable cas, un jeune Sicilien faillit mourir parce que ses parents refusaient de lui laisser épouser celle qu'il avait jugée digne du prix, et que celle-ci visait au mariage. Les juges de Thriallis et de Mirrhine couraient moins de chances.

La lettre se continue ainsi :

« C'est dans ces plaisirs que nous avons passé la nuit entière, et nous nous sommes retirées après avoir bu largement... En revenant, nous nous sommes arrêtées chez Elmaque, où nous sommes restées jusqu'au jour. Thaïs l'aime à la folie ; elle a bien raison, car le jeune homme vient d'entrer en possession de l'opulente fortune de son père. »

Cette dernière phrase indique le revers de la médaille.

(*La fin à demain.*) J. FLEURY

tionnel, nuisible, injuste, et la haine contre tout ce qui, de près ou de loin, pouvait ressembler à la gabelle était encore tellement vivace, qu'on ne voulut pas même discuter l'idée d'*une régie* que Barbé-Marbois avait mise en avant.

La volonté inflexible de Napoléon pouvait seule réaliser ce que la faiblesse du Directoire n'avait pas osé faire; un décret du 16 mars 1806, contresigné par le ministre Crétet, établit sur le sel un impôt d'un décime par kilogramme: les nécessités de la guerre, celle de remplacer l'impôt odieux des barrières, furent les seuls considérants de ce décret.

L'impôt pur et simple allait mieux que la régie aux allures un peu brutales du despotisme militaire; on ne songea pas alors à la régie, que l'Empire établit cependant plus tard, dans les départements au delà des Alpes, et notamment dans la Toscane, où elle a été conservée et où elle est encore considérée comme un bienfait.

Le décret du 16 mars n'avait pas encore eu le temps d'être mis en pratique, lorsqu'un décret du 27 du même mois porta l'impôt à 2 décimes par kilogramme.

Les revers dont la France fut accablée firent porter, par décret du 19 novembre 1815, l'impôt à 4 décimes le kilogramme; mais la loi du 17 décembre 1814 l'a réduit à 3 décimes, taux qu'il conserve encore aujourd'hui.

Sous l'ancienne gabelle, l'inégalité du prix entre les différentes provinces, son prix excessif dans certaines parties du royaume et les rigueurs d'une répression sauvage ne justifiaient que trop les plaintes amères des populations, et cependant le sel n'était considéré alors que sous le seul point de vue de l'alimentation humaine; mais quelle importance la question n'a-t-elle pas acquise depuis que le sel, dans ses combinaisons diverses, est devenu la base d'une foule de produits industriels, depuis que son utilité pour l'alimentation du bétail et pour une foule d'usages agricoles a été constatée par les hommes les plus compétents en semblable matière!

Le décret du 11 juin 1806 a bien accordé la franchise aux sels employés à la pêche maritime et aux salaisons en atelier des produits de cette pêche, mais elle l'a subordonnée à des formalités gênantes, minutieuses, qui sont cependant insuffisantes pour empêcher la fraude.

La franchise que le même décret a accordée aux sels destinés aux fabriques de soude factice, a créé des anomalies encore plus regrettables. Assujettie à des conditions de dénaturation et de surveillance applicables seulement aux grandes fabriques, elle a laissé sous le coup de l'impôt une foule d'industries isolées, qui ne se trouvent pas dans les conditions voulues pour en être affranchies; elle a surtout laissé peser cet impôt sur la plus grande, sur la plus utile, sur la plus *précieuse* de toutes les industries, sur l'agriculture, qui réclame avec plus de droit que toute autre, l'allègement du fardeau que le fisc fait peser sur elle.

L'administration chargée de défendre l'impôt contre les attaques dont il a été l'objet, a parfaitement compris combien étaient importantes, sérieuses, les plaintes formulées surtout au nom de l'agriculture, et elle a d'abord essayé de les écarter en émettant l'opinion que le sel, dont les propriétés comme amendant des terres, était contestée par des agronomes distingués, n'avait pour l'alimentation du bétail qu'une importance tout à fait secondaire.

J.-J. JULLIEN.

Nos imprimeurs nous ont fait dire ce matin que M. Fould a présenté une proposition sur *l'arrondissement* : lisez l'amortissement.

La proposition de M. Achille Fould a pour objet de faire annuler définitivement en capital et arrérages, à dater du 22 juin 1847, les rentes 5 p. 100, s'élevant à 41 584 983 fr., inscrites au Trésor au nom de la caisse d'amortissement, et achetées par elles depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 31 décembre 1847.

La proposition de M. Glais-Bizoin concerne la réforme postale. M. Glais-Bizoin demande qu'à partir du 1er janvier 1848, toute lettre simple du poids de 7 grammes et demi, circulant dans l'intérieur de la France de bureau à bureau de poste, soit soumise à une taxe uniforme de 20 c.

On lit dans l'*Echo d'Oran*, en date du 5 :

« La dernière razzia de M. le général Cavaignac vient de porter ses fruits; nous apprenons que les Oulad-Ennhar se sont décidés à faire leur soumission, et leurs nombreux douars sont aujourd'hui campés en avant de Sebdou. Ils prenaient cette détermination, tandis que les troupes de la subdivision de Tlemcen pénétraient chez les Traras, dont une fraction, ainsi que nous l'avons dit précédemment, les Beni-Ouersous, n'avait pas encore acquitté ses impôts.

» La présence d'une forte colonne a suffi pour faire payer tout ce qui était dû, ainsi que de fortes amendes qui ont été imposées.

» Les principaux agitateurs ont été arrêtés, tout s'est passé pacifiquement, et les dissidents ont protesté pour l'avenir de leurs bonnes intentions.

» M. le général Cavaignac, après cette courte campagne, est de nouveau rentré à Tlemcen.

» Jusqu'ici la razzia que l'on suppose avoir été faite par Abd-el-Kader sur les Maïa, n'a pas été confirmée. Il faut attribuer cette absence de nouvelles à la difficulté des communications dans cette saison pluvieuse, où les hauts plateaux sont couverts de neige.

» Les dernières nouvelles du marché de Nédroma, nous ont fixé sur le retour d'Abd-el-Kader à Sebra, sur la rive gauche de la Moulouïa, à 15 ou 18 lieues de notre frontière. Dans la supposition d'un semblable mouvement, nous en avons déjà précédemment recherché les causes: la plus favorable pour nous, serait que la deïra eût été obligée d'appuyer à l'est, en raison des dispositions malveillantes et même hostiles des tribus marocaines, au milieu desquelles elle se trouvait à Aïn-Zohra; ou bien ce rapprochement de l'émir aurait-il concordé avec la marche de nos troupes vers les Traras, afin d'engager ceux ci à nous opposer de la résistance? Enfin, serait-il question de quelque autre tentative? Quoi qu'il en soit, nous savons de source certaine qu'Abd-el-Kader emploie toutes les ressources imaginables pour se donner les apparences d'une entrée en négociations avec nous. Cette manœuvre, dont la reddition de nos prisonniers devait être pour lui le moyen principal, n'indique pas une situation actuelle meilleure que celle dont M. le colonel de Cognord nous a fait connaître les détails. Dans ces diverses alternatives, les mesures sont prises pour faire face à tout évènement.

» L'ensemble de la province continue à jouir d'une grande tranquillité. Dans le sud de la subdivision de Mascara, les Hamian-Cheraga et les Harrar ont donné l'exemple de ces collisions si familières aux tribus du désert et que nous ne pourrons de longtemps empêcher. »

d'énormes quantités de céréales pour ce pays. Il y a une foule de navires européens qui se chargent à New-York; et à la Nouvelle Orléans on en comptait, le 22 janvier, 74 qui allaient partir après avoir complété leur chargement en blé et en farines.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La Seine, depuis hier, a encore monté d'un mètre, et la crue continue.

La route basse de Choisy-le-Roi est submergée.

A Bercy, l'eau couvre le port.

— Les épreuves roulantes ordonnées par le ministre des travaux publics, sur le chemin de fer de Rouen au Havre, seront commencées dans le courant de cette semaine. Ces épreuves auront lieu en présence de deux ingénieurs désignés par l'administration, et qui sont déjà sur les lieux.

— On écrit de Toulon que l'infant don Enrique est arrivé dans ce port le 14, venant de Barcelone. (*Débats.*)

— D'après des lettres de Tunis d'une date récente, il paraîtrait que la Porte, ou plutôt l'Angleterre, sous le manteau du grand-seigneur, recommence ses menées contre le bey Achmet. Le voyage de ce prince en France a vivement mécontenté nos ex alliés.

Cette note des journaux de Toulon confirme les renseignements que nous avons donnés hier sur cette grave affaire.

On lit dans le *Galignani's-Messenger* :

« Nous voyons dans quelques journaux la nouvelle que lord Normanby a retiré une invitation adressée à M. Guizot pour sa soirée de vendredi prochain, et a renouvelé ainsi l'incident de l'amiral Dacres et de M. Barbet de Jouy. Nous croyons pouvoir prendre sur nous de déclarer que cette nouvelle est erronée. La vérité semble être qu'une invitation a été envoyée par erreur à M. Guizot et que celui-ci en a été informé; mais il est, croyons-nous, également vrai qu'il en a été instruit d'une manière indirecte en l'absence de toute circonstance qui pût lui donner sujet de s'offenser. »

— La *Patrie* ajoute :

« L'affaire de l'invitation à la soirée Normanby n'est pas encore terminée. M. Guizot n'ira décidément pas à cette fête. Il paraît que ses collègues se sont également tous décidés à ne pas y paraître, excepté M. Duchâtel, qui, pivot présumé d'une nouvelle combinaison ministérielle, ne se croirait pas offensé dans la personne de M. Guizot, et n'aurait pas l'intention de priver de sa présence les salons de l'ambassadeur anglais. »

— Daniel O'Connell est malade. Quelques journaux disent qu'il est atteint d'une hypertrophie du cœur, et qu'à toutes les personnes avec lesquelles il s'entretient, il dit en finissant : « L'heure approche, priez pour moi! » D'autres feuilles affirment qu'il ne s'agit que d'une indisposition qui empêche O'Connell de sortir, non de travailler.

Le *Morning Post* dit même que l'absence d'O'Connell n'est qu'un calcul pour ne voter ni pour ni contre le bill de lord Georges Bentinck. Il est certain que la santé du libérateur a sensiblement décliné, moins par l'effet de l'âge que par suite du chagrin que lui causent et sa rupture avec la Jeune-Irlande et l'horrible désolation qui pèse sur sa patrie. Rien cependant n'est encore désespéré.

— Le bill Bentinck a été rejeté par la chambre des communes à l'immense majorité de 204 voix (322 contre 118). Ce vote a eu lieu dans la nuit du 16 au 17. La séance s'était prolongée jusqu'à trois heures et demie du matin. Les membres irlandais se sont tous prononcés contre la mesure, à l'exception de M. J. O'Connell. Que pensera désormais M. Guizot de la stabilité du ministère whig?

— Le *Times* du 16 parle de l'arrivée de dom Miguel à Londres comme d'un bruit généralement accrédité, bien que, d'après ses correspondances particulières, ce journal soit, dit-il, porté à croire que le prince se serait rendu directement de Civita-Vecchia en Portugal.

Le *Journal des Débats* du 18 annonce au contraire comme positive l'arrivée du prétendant à Londres depuis le 2 du courant.

— D'après la correspondance d'Alexandrie du 6, les avis du Caire donnent comme positif que le choléra avait cessé dans le Hedjaz, et qu'il se repliait vers le sud de l'Arabie.

— L'empereur de Russie va faire construire un pont suspendu à l'endroit même où il a failli se noyer, il y a quelque temps, en traversant le Niémen près de Kowno. La construction de ce pont coûtera, dit-on, 8 millions de roubles. Les travaux commenceront au printemps prochain.

— On assure, dit le *Moniteur parisien*, que les dispositions de la loi du 28 janvier dernier, relatives à l'importation en France, avec diminution de droits, des grains, farines, riz, légumes secs, etc., venant de l'étranger, vont être immédiatement étendues à l'Algérie avec les différences que comporte la législation particulière de cette colonie.

Ainsi, ces denrées alimentaires seraient admises en franchise de droit d'entrée, sous quelque pavillon que ce fût, jusqu'au 31 juillet prochain; et, en outre, les navires étrangers qui les apporteraient seraient exemptés du droit de tonnage.

INTEMPÉRIES. — Le Grand-Belt, qui sépare l'île de Séeland de celle de Fionie, est entièrement pris. Le passage des malles par ce détroit s'opère maintenant d'une manière ingénieuse, c'est-à-dire au moyen de bateaux longs, étroits et légers, qui sont placés sur des traîneaux auxquels s'attelle l'équipage. Lorsque la glace vient à se rompre ou que l'on trouve des endroits libres de glace, on met les bateaux à l'eau et on place les traîneaux dans leur intérieur. Les valeurs de portefeuille, les bijoux et les autres objets précieux sont enfermés dans des cylindres insubmersibles de cuir et de liège, qui sont attachés par des cordes aux bateaux, et nagent sur l'eau lorsque les bateaux naviguent, de sorte qu'ils ne chargent pas ces frêles embarcations.

ASSASSINAT. — On lit dans l'*Union de Saintes* : « Un crime affreux vient de jeter la consternation parmi les habitants de Varzay, dans la commune de Puyrolland.

» Le 26 janvier dernier, sur les neuf heures du soir, une nommée Dousserou, âgée d'environ 50 ans, fut trouvée morte dans son chai, près d'une barrique dont le vin était répandu sur le sol. Cette femme devait être enterrée le lendemain, lorsque les époux Roux, qui l'avaient ensevelie, rapportèrent à l'adjoint de la commune de Puyrolland, qui habite dans le village de Varzay, qu'ils avaient remarqué sur le corps de la défunte, des taches livides, qui leur donnaient à soupçonner que leur malheureuse voisine était morte assassinée. Le juge de paix, n'ayant été prévenu de cet évènement que dans la soirée du 28, s'est rendu dans la nuit à Varzay, assisté du greffier et de la gendarmerie, et

plices, à dix ans d'interdiction des droits civiques et à occuper aucune espèce d'emploi public. Le reste de l'arrêt prononce les amendes spécifiées par l'article 143 du Code pénal.

Les condamnés se sont pourvus en cassation.

Les accusés Carré, Jossin, Leflécher père et Leflécher fils ont été acquittés.

INCENDIE. — On mande de Péra (faubourg de Constantinople), le 28 janvier :

« Depuis notre installation à Péra, c'est-à-dire depuis trois semaines, les incendies sont à l'ordre du jour. Presque chaque soir, le terrible *sainkhinra* (le feu), rendu plus sinistre encore par le bâton ferré des gardes de nuit, annonce à la population effrayée de Péra que le feu dévaste un de ses quartiers. Il y a quelques jours, c'était à Karim-Pacha, faubourg situé entre le petit Champ-des-Morts et la mer, qu'il exerçait ses ravages. Les secours furent heureusement assez prompts pour que l'on n'ait eu à déplorer que la perte de quatre maisons. Hier au soir, on vint nous avertir que le feu était en face de Galata-Seraï.

» Dans l'espace d'une demi-heure, le feu augmenta d'une manière effrayante. Placés à l'extrémité du petit Champ-des-Morts, nous le voyions s'élever au dessus de la ligne de maisons qui bordent cette promenade. Des langues de flammes apparaissaient de temps à autre comme pour nous avertir de faire nos paquets. Aussi nous empressâmes-nous de nous mettre à l'œuvre, afin de ne pas être pris à l'improviste dans le cas où les flammèches, qui tombaient comme une pluie de feu sur les toits avoisinants, ne finissent par y communiquer l'incendie. Tous ces toits étaient couverts de monde, chacun armé d'un grand seau d'eau pour éteindre les flammèches à mesure qu'elles tombaient.

» Il fallait voir tous ces individus éclairés par les reflets ardents de l'incendie, entendre les coups de hache qui abattaient les maisons, et le roulement sinistre des voix et des cris qui montaient jusqu'à nous, pour comprendre l'impression de terreur avec laquelle nous envisagions cet effrayant spectacle. L'on voyait courir des milliers de lanternes sur toute la surface du petit Champs-des-Morts, car dans ce pays nul ne peut sortir sans lanterne, à moins de courir le risque de passer la nuit au corps-de-garde, cette mesure étant d'une nécessité urgente, à cause du manque presque absolu d'éclairage et de la quantité de malfaiteurs qui infestent Péra. Le bruit de l'incendie était semblable au sourd grondement des vagues; il servait d'accompagnement aux cris vraiment sauvages qui partaient de tous côtés. On ne peut rien s'imaginer de plus effrayant que le passage d'une pompe.

» Il faut savoir que les pompes, dans ce pays, sont portées sur les épaules d'un certain nombre d'hommes qui se relaient toujours en courant, sans qu'aucun obstacle puisse arrêter leur marche. Les cris qu'ils poussent ont pour but d'avertir de loin tous ceux qui se trouvent sur leur passage; car, si l'on négligeait cet avertissement, on serait inévitablement broyé sous leurs pieds.

» Le feu dura depuis six heures jusqu'à minuit. Soixante des plus belles maisons de Péra en furent la proie. Il commença tout près du théâtre, dans la maison d'un ancien drogman d'Angleterre. Sa violence fut telle, à son début, que toute la famille dut s'éloigner bien vite sans emporter le moindre effet! De là il gagna le théâtre, qui, par un bonheur providentiel, était encore désert. On devait jouer ce soir même les *Puritains*.

» Malgré l'encombrement de la rue, le tumulte, la confusion qui y régnaient, l'on n'a eu, Dieu merci, à déplorer aucun grave accident. Toutes les pompes de Constantinople s'y étaient rendues, et préservaient les maisons voisines; car pour celles qui brûlaient, il n'y avait rien autre chose à faire que de laisser brûler.

» De toutes ces belles maisons qui naguères embellissaient Péra, il ne reste plus que de hautes cheminées, noircies par le feu, debout au milieu des décombres et ajoutant, par leur présence, à l'aspect de la désolation que présente, à cette heure, un des plus élégants quartiers de Péra. »

La Force, le Capital et le Droit.

TRILOGUE ENTRE UN GÉANT, UN NAIN ET UN AVOCAT.

LE GÉANT (courroucé). Si tu raisonnes, je te claque; si tu bouges, je t'écrase!

LE NAIN. Tout doux, camarade; c'était bon autrefois: le plus fort était le maître; mais on y a mis bon ordre, et aujourd'hui je suis aussi grand que toi devant la loi!

LE GÉANT. Je me moque de ta loi!

LE NAIN. Et du juge de paix, et du procureur du roi, et du gendarme?

LE GÉANT. Je me moque de tout, y compris le gendarme!

LE NAIN. Mais on appellera dix gendarmes, vingt gendarmes, un régiment, vingt régiments; il faudra bien que *force reste à la loi*!

LE GÉANT. Mais c'est une injustice! car Dieu m'a donné la force pour commander; il t'a fait petit pour obéir.

LE NAIN. On a longtemps cru cela; mais les vieux, s'étant aperçus qu'une grosse bête écrasait souvent un petit homme d'esprit, ont trouvé un moyen de protéger le faible, en mettant *le droit à la place de la force;* comprends-tu?

LE GÉANT. De sorte qu'il ne m'est plus permis de casser le cou à ceux dont la figure me déplaît?

LE NAIN. Tu l'as dit, mon cher, et c'est heureux!

LE GÉANT. Eh bien! après tout, cela ne me paraît pas trop mal; car enfin je pourrais trouver aussi mon maître, et maintenant je puis dormir tranquille; au fait, j'aime mieux ça!

LE NAIN. Certainement que cela est bien mieux; parce qu'on peut à présent se livrer avec sécurité à l'étude et au travail, on peut faire de la science, de l'art, de l'industrie, du commerce, etc.

LE GÉANT. A propos d'industrie, je te dirai, mon petit, que j'ai commencé une fabrique excellente; si j'avais le moyen d'acheter les machines et d'agrandir ma fabrique, ma fortune serait bientôt faite!

LE NAIN. Dis-moi donc quelle est cette magnifique affaire?... J'ai des capitaux, moi, et je pourrais peut-être t'aider.

LE GÉANT. Vrai! tu n'abuseras pas de ma confiance?

LE NAIN. A condition que tu ne me caches rien et que tu m'expliques tes moyens d'écoulement, l'adresse de tes fournisseurs et de tes correspondants; car enfin je dois tout savoir, tout peser, avant d'exposer mon argent; les affaires sont si scabreuses aujourd'hui!

LE GÉANT (éthérisé). Rien de plus juste, mon bon monsieur; je vous conduirai chez moi, je vous montrerai mes procédés, mes livres. Vous verrez! vous verrez!

LE NAIN. Eh bien! demain à huit heures, je serai chez toi; tu me permettras d'amener un de mes amis, un avocat distingué?

LE GÉANT. Tant que vous voudrez. Au revoir! (à part) Quel bon petit homme du bon Dieu!

LE NAIN. [illegible]

L'AVOCAT. Ah bah! les brevets, on s'en moque; et d'ailleurs il n'a pas le moyen de plaider, et puis les tribunaux ne condamnent presque jamais, on a de si faibles amendes, les contrefacteurs, que ça ne les empêche pas d'aller leur train.

LE NAIN. Bien sûr?

L'AVOCAT. Je me charge, s'il ose vous attaquer, de faire durer le procès plus longtemps que son brevet. — Est-ce qu'un homme riche comme vous doit s'arrêter devant ces misères-là? Est-ce que la liberté du travail n'est pas sortie triomphante des ruines de la Bastille?

LE NAIN. D'ailleurs ses allumettes sont rouges, et je puis prendre un brevet pour faire des allumettes vertes, n'est-ce pas?

L'AVOCAT. Sans doute. Voilà une fameuse idée, ce sera un brevet de perfectionnement que je suis sûr de vous faire obtenir. Je connais un membre du comité d'examen, c'est un bon enfant, qui dit qu'on n'a pas le droit d'examiner ni de refuser un brevet.

LE NAIN. C'est fameux ça! J'aurai le droit de mettre sur ma porte un bel écusson doré avec ces mots : *Breveté par Sa Majesté le roi*. — Il faut convenir que j'ai eu bientôt fait une invention, moi qui croyais que c'était si difficile!

L'AVOCAT. Tiens! tiens! voilà que j'en fais une à mon tour.

LE NAIN. Qu'est-ce que c'est?

L'AVOCAT. Ma foi, mon cher, je ne veux pas le dire; je prendrai aussi un brevet. Quel trait de lumière!

LE NAIN. Est-ce aussi dans les allumettes?

L'AVOCAT. Certainement, et cela vaut deux fois mieux que votre invention; je vais aussi monter une fabrique.

LE NAIN (effrayé). Pourquoi se faire du tort? ne vaut-il pas mieux s'arranger; voulez-vous un intérêt?

L'AVOCAT. Non, non, non, j'aime mieux une somme, et je vous lâche mon secret que vous mettrez dans votre brevet.

LE NAIN. Combien voulez-vous?

L'AVOCAT. Je pourrais vous demander cent mille francs; mais je me contente de dix mille, parce que c'est vous.

LE NAIN. Je n'ai sur moi qu'un billet de 500 fr., cela vous va-t-il?

L'AVOCAT (prenant le billet). Je vous l'ai dit : c'est parce que c'est vous!

LE NAIN. A présent votre secret, s'il vous plaît?

L'AVOCAT. C'est juste; vous avez inventé les allumettes à têtes vertes avec lesquelles vous allez enfoncer les allumettes à têtes rouges; eh bien! moi, je vous aurais enfoncé tous les deux par la tête bleue et la tête jaune.

LE NAIN. Ah! par exemple; ça n'était pas difficile à trouver cela!

L'AVOCAT. C'était tout aussi difficile que vos têtes vertes!

LE NAIN. Me voilà fait au même; mais c'est égal, je me rattraperai sur d'autres. Je commence, dès demain, à monter mes ateliers sur un grand pied, le géant ne peut donner ses allumettes qu'à cinq centimes la boîte, je les donnerai à trois pour le couler tout de suite, avec ce tas d'autres petits malheureux qui vivotent sur cet article dans tous les coins du pays.

L'AVOCAT. Voilà ce qui s'appelle du savoir-faire : vive la concurrence, qui amène toujours le bon marché! Vous aurez la médaille d'or à l'exposition prochaine, et peut-être la croix si vous soignez la presse; n'ayez pas peur qu'après cela les tribunaux vous condamnent pour avoir débauché l'ouvrier du géant et pris ses procédés, ce serait contraire à l'admirable principe de la liberté de l'industrie.

LE NAIN. Mais je compte bien remonter le prix de mes allumettes pour me rattraper, quand j'aurai écrasé mes concurrents.

L'AVOCAT. C'est bien entendu, vous serez maître de le doubler pour toujours; c'est comme cela que ça se joue en industrie; ce qui n'empêche pas les gobe-mouches de s'imaginer que la concurrence leur donne tout pour rien.

LE NAIN. Nous en avons une drôle de preuve par le renchérissement et l'adultération toujours croissante de toutes les denrées qui nous ruinent quand elles ne nous empoisonnent pas.

L'AVOCAT. *Périsse la société plutôt qu'un principe*; voilà la devise de notre brillante église économique-politique; il faut tâcher d'en profiter, voilà tout.

LE NAIN. J'ai toujours entendu dire que celui qui spécule sur la sottise humaine ne risque jamais de rester sans chalands, car il y aura toujours de vieilles bêtes, de grandes bêtes et de petites bêtes en abondance.

L'AVOCAT. Les sots sont ici-bas pour servir de pâture aux gens d'esprit; sans eux les avocats et les journalistes mourraient de faim.

LE NAIN. Je vais donc écrire au géant que, tout bien considéré, j'ai changé d'avis, que son affaire ne me va pas et que j'ai trouvé un autre emploi de mes capitaux.

L'AVOCAT. C'est cela, vous êtes un malin, digne d'être membre de la bazoche. Adieu, Nini!

SIX MOIS APRÈS.

LE GÉANT (forçant la porte du nain). Comment, scélérat! j'apprends que c'est toi qui as fondé au bout de la rue cette grande fabrique d'allumettes qui tue la mienne!

LE NAIN (effrayé). Pas de bruit, s'il vous plaît; causons tranquillement; ma femme a la migraine et mon petit la coqueluche; respect à la souffrance!

LE GÉANT. Tu es bien heureux d'avoir une excuse, car je venais te casser le cou!

LE NAIN. D'abord, ce n'est pas moi-même qui fabrique des allumettes, et si tu as un brevet, fais le valoir, fais saisir cette usine, fais ta plainte au procureur du roi, au juge de paix, au ministre ou au roi qui t'a breveté, que sais-je, moi! prends un avocat, un avoué, un huissier, des experts! Tous les citoyens sont égaux devant la loi!

LE GÉANT. Est-ce que j'ai les moyens de payer tout ce bataclan judiciaire? est-ce que toute cette artillerie va marcher gratis?

LE NAIN. Le code le dit, la justice ne se vend pas, mais cela coûte cher, c'est vrai, que veux-tu?

LE GÉANT. Avec cela que je n'ai pas de brevet, parce que je n'ai pas eu le moyen de payer l'amende.

LE NAIN (rassuré). Ah! tu n'a pas de brevet! tu nas pas de brevet! En ce cas, mon cher, tu n'a pas même droit de te plaindre; ton invention est du domaine public, chacun peut s'établir, même à ta porte, pour te faire une concurrence à mort, ce qui est bien facile, puisque tu n'a pas eu de capitaux.

LE GÉANT. De sorte que les gros capitaux peuvent impunément écraser les petits? Mais quand tu me regardais de travers et que j'ai voulu te battre, tu m'as dit que les vieux avaient mis le droit à la place de la force et qu'il n'était plus permis au puissant d'écraser le faible, [illegible] je veux être pendu si je laisse pierre sur pierre dans sa fabrique! Quand nous serons les maîtres, nous ferons la loi à notre tour; mais nous l'arrangerons de manière à mettre le droit à la place de la force partout et dans tout; entends-tu! Le plus petit inventeur, le plus petit importateur, le plus petit applicateur d'une industrie quelconque non pratiquée dans le pays, ne pourra pas plus en être dépouillé qu'un propriétaire de son champ, à moins d'expropriation pour cause d'utilité ou d'agrément public, et après une juste et préalable indemnité. Voilà ce que mon gros bon sens me dit qui serait de la justice, et de la bonne au moins!

LE NAIN. Parfait, mon cher, tu raisonnes comme un jeune avocat qui n'a pas encore perdu, en instrumentant, les notions du vrai et du faux, du juste et de l'injuste; tu devrais faire une pétition aux chambres pour leur apprendre cela, comme un certain Jobard qui a la simplicité de leur demander s'il ne serait pas juste qu'un chacun fût *propriétaire et responsable de ses œuvres?*

LE GÉANT. Est-ce qu'il y aurait un gredin assez impudent pour s'opposer à cela? Où est il que je le mange! (On sonne.)

LE NAIN. Le voilà; c'est mon avocat qui entre; sois calme, entends-tu? — Bonjour, mon cher.

L'AVOCAT. Bonjour, messieurs, je suis bien aise de vous trouver réunis : je viens vous avertir que le baron de Wormspire vient d'ouvrir une énorme fabrique d'allumettes d'après le procédé autrichien : qu'il a pris un brevet d'importation pour les allumettes rondes qui sont bien supérieures aux carrées, et qu'il les vend à moitié prix, pour vous couler tous, car il a des millions.

LE NAIN. Mais c'est une infamie! Il n'y a donc pas de loi pour protéger l'industriel moyen contre le gros?

LE GÉANT (se frottant les mains). Bon, voilà qui me console et me venge.

L'AVOCAT. Rien, mes amis, rien dans les lois, rien dans les codes!

LE NAIN. Je vais fermer mon établissement et mettre tous mes ouvriers sur le pavé.

LE GÉANT. Bon! en voilà qui viendront grossir l'émeute; ça ira, ça ira, les capitalistes on les...

L'AVOCAT. Voilà ce que c'est que la libre concurrence, cette *noble conquête de la grande révolution* qui porte sur son étendard la magnifique devise : *laissez faire et laissez passer*.

LE GÉANT. Oui, *laissez faire* la montre, *laissez passer* le filou!

LE NAIN. Il a raison, le grand, je me fais émeutier, radical, communiste, magnétiseur, éditeur, fournisseur, tout, puisque aussi bien je suis ruiné et furieux contre un ordre de choses, qui ne me permet pas de travailler en paix; car il n'y a plus de garantie, plus de sûreté dès qu'il convient à des *assembleurs* de capitaux d'écraser les petits. Il faut absolument une loi pour reprimer l'anarchie industrielle, sans cela on nous donnera, ou nous prendrons tant de libertés que nous retournerons au galop à l'état sauvage, qui paraît être le beau idéal des amateurs du *laissez faire* et *laissez passer*.

LE GÉANT. Tiens! tiens! comme le petit s'anime; tu as six pieds en ce moment, parole d'honneur; je te prodigue mon estime et ma considération la plus distinguée.

L'AVOCAT. Messieurs, le *jus romanum* et les *pandectes* n'ont décidé que la question du mur mitoyen; ils ne disent mot de la conduite des gros capitaux à l'égard des petits, pas plus que sur la propriété des inventions industrielles, artistiques, littéraires et commerciales. Tout cela n'existait pas ou était compté pour peu dans Rome; or, les chrétiens, ayant adopté le code des païens, ils n'ont pas le droit de se plaindre, si tout marche à la diable!

LE NAIN (illuminé). Il me vient une idée! approche, géant, que je te la dise à l'oreille!

LE GÉANT. Ça va! il faut que ce baron de Wormspire ..

LE NAIN. Chut! c'est convenu, tu entreras chez lui comme ouvrier, et quand il aura reçu un bon chargement de soufre et de phosphore, tu m'entends?

L'AVOCAT. Qu'est-ce que c'est? je crois vous deviner.

LE NAIN. Eh! mais, vous n'en direz rien; un avocat est, comme le médecin, un confesseur qui ne peut pas, sans manquer à l'honneur, dévoiler un secret.

L'AVOCAT. Même quand il s'agirait d'empêcher un crime? Oh! oh! en ce cas je m'en vais, je suis de trop ici; adieu, je n'ai rien compris.

LE NAIN (tendant la main au géant). C'est convenu!

LE GÉANT. C'est entendu! (Ils sortent.)

Six mois après, on lisait dans les journaux : « Une épouvantable explosion a fait sauter la grande fabriques d'allumettes chimiques du baron de Wormspire; on a de grands malheurs à déplorer, plus de deux mille ouvriers se trouvent réduits à la mendicité avec leurs femmes et leurs enfants. La fabrique était assurée, le baron ne perdra rien; on ignore entièrement les causes de ce sinistre.

» La justice informe! »

CONCLUSIONS.

Ce petit drame industriel se joue tous les jours avec fort peu de variations et beaucoup de succès sur tous les points de la France et des pays de liberté, sous la direction de la *libre concurrence* et en vertu *du droit de laissez faire tout à tous*.

L'insuffisance, pour ne pas dire l'absence de toute garantie industrielle, la facilité avec laquelle les grands capitalistes qui remplacent aujourd'hui les preux, les burgraves et les hauts barons du moyen-âge, écrasent les petits producteurs et les dépouillent de leur industrie, nous prouve que nous sommes en plein dans la féodalité financière, que la force brute, retenue par la loi et réprimée dans ses excès par les tribunaux, n'a fait que se métamorphoser en lingots pour mieux résister au glaive de la justice et échapper à la surveillance de la haute police, laquelle empêche bien deux individus de se battre à coups de poings ou d'épée, mais non à coups de capitaux, et les voit avec indifférence s'entretuer par une concurrence acharnée et préméditée qui jette sur le pavé des ouvriers et des employés sans nombre, au grand péril de l'ordre social lui même.

. . . .

CHACUN DOIT ÊTRE PROPRIÉTAIRE ET RESPONSABLE DE SES ŒUVRES.

JOBARD.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 17 février. — Veaux 380, vendus de 1,20 à 1,50 — Bœufs 41, vendus de 0,95 à 1,10. — Vaches 63, vendues de 0,80 à 1,00. — Moutons 00, vendus de » »» à »,»» — Porcs 72, vendus de 1,20 à 1,40

Froment, 125 hect. à 36,35 l'h. — Avoine, 90 hect. à 12,15. — Marché faible en grains, vente facile.

[illegible]		»|»	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
HOLL. 2 1/2	»	»» »|»	PIÉMONT	»	»»»» »»	[illegible] V. M.	»»»» »»	
HAITI	»	» »|»	AUTRICHE	»	390 »»	Lin Maber	»»» »»	

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»» »

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	863 »»	Orléans à Vierzon.	565 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	675 »»	— à Bordeaux	537 50
Paris à Orléans...	1261 25	Marseille à Avign.	636 25	Nord	617 50
— à Lyon.....	491 25	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 87 à »» (l'hect.); courant du mois, 91; mars et avril, 91 à 91-50; mois du milieu, 101-»»; 4 derniers mois, 104.

Lille. — Colza, »»-»»; œillette rousse, »»; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »». —Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 103; mars et avril, 103 à 104; mai et juin, 106; mois du milieu, 108.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 107 les 100 kil. ordres de livraison, »»» fr.

Suifs. — A la bourse de ce jour, la boucherie demandait de ces suifs de place au début du marché, 66-50, et les fabricants étaient très froids; rien n'a pu se traiter à ces conditions, alors les vendeurs ont baissé leurs prétentions. Quelques petites affaires ont été liées vers la fin du marché à 66 fr. et même à 65 fr.; un peu plus tard, tout à fait à la fin de la bourse, les vendeurs étaient un peu plus fermes, le cours s'est établi de 65-50 à 66 fr.

L'un des gérants : V. CANTAGREL

Spectacles du 19 février.

8 h. »|» OPÉRA. — La Favorite.
8 h. »|» FRANÇAIS. — Un coup de lansquenet, Don Juan.
6 h. 1|2 ODÉON. — Agnès de Méranie.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — L'Homme qui se cherche, Mlle Navarre, Fantôme.
6 h. »|» GYMNASE. — Irène, Babiole et Joblot, Premières amours.
6 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Porte-Respect, Filleul, la Baronne de Blignac.
7 h. 1|4 PALAIS-ROYAL. — 2 Papas, Enfantillage, Amour, Poudre, Tableaux.
9 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Le Bourgmestre, Carnaval, Lucrèce.
6 h. 3|4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1|4 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »|» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3|4 COMTE. — Ricco, la Pie du quartier, Monte-Cristo.
5 h. 1|2 FOLIES. — Bal et Bastringue, la Planète, le Matin.
6 h. 1|4 DÉLASSEMENTS. — Le Danseur, une Chambre pour deux, Pariez.
5 h. 1|2 BEAUMARCHAIS. — Aubry, Maton, la Niaise, l'Orpheline.
« h. »|» LUXEMBOURG. —

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 19 FÉVRIER.

Le Teutonisme de la Constitution prussienne.

Bien qu'étant une concession faite à l'esprit du siècle, l'institution que le roi Frédéric-Guillaume vient de donner à la Prusse, ne ressemble en rien à une charte constitutionnelle. Les auteurs de ce document, lorsqu'ils l'ont composé, n'avaient pas sous les yeux les constitutions des grandes monarchies de l'Europe occidentale, et, dans leur pensée, loin d'être taillé sur un patron anglais ou français, le décret du 3 février devait avant tout ressortir du droit national, c'est-à-dire être profondément germanique.

Pourquoi, en effet, copier servilement les institutions étrangères, si, en restant attaché à la tradition, l'on pouvait mettre les institutions de la Prusse au niveau du mouvement intellectuel et social de la population, et frayer la voie à un ordre de choses nouveau, en harmonie avec les intérêts les plus élevés de la monarchie prussienne? Si la constitution de la Prusse correspond fidèlement à la condition matérielle et intellectuelle des Prussiens, c'est ce que nous serons à même de juger dès qu'aura retenti la nouvelle tribune qui va s'élever à Berlin.

En attendant, nous comprenons parfaitement que, liant l'avenir au passé, Frédéric-Guillaume ait voulu donner à son peuple une *constitution historique*.

Mais le passé de l'Allemagne, si cher et si glorieux qu'il paraisse au monarque prussien, recèle plus d'un souvenir qu'il est dangereux, surtout pour les rois, d'évoquer. De ce nombre sont les rancunes nationales, nées des guerres de la révolution et de l'empire. Pourquoi Frédéric-Guillaume semble-t-il faire de sa concession la récompense de la croisade entreprise, il y a trente-quatre ans, par les Allemands, pour briser le despotisme de Napoléon, et affecte-t-il de dater les ordonnances du 3 février, jour anniversaire du grand mouvement qui enfanta la guerre de l'indépendance? Exalter ainsi le sentiment de la nationalité pour chercher à réveiller des passions à peu près éteintes, ce n'est pas seulement tomber dans une faute souverainement impolitique, c'est aussi commettre un crime de lèse-humanité. Que le teutonisme du roi de Prusse, s'il veut rester innocent, se maintienne dans le champ clos de la chevalerie, et n'aborde plus un terrain qui n'a été que trop brûlant. Napoléon est mort, et la France impériale est morte avec lui. L'Allemagne libre pourra donner la main à la France, libre comme elle *et avant elle*. Si les Allemands avaient encore à se défier de quelqu'un, ce devrait être de ceux qui, pour assurer leur domination, en chercheraient la garantie dans la mésintelligence de deux peuples destinés à une étroite fraternité. Quant à l'avenir constitutionnel de la Prusse, quelle que soit la différence qui le sépare de celui de notre patrie, nous sommes assurés d'avance qu'il ne sera pas moins utile au progrès de l'humanité. Puisse-t-il être aussi glorieusement conquis, sans passer par les mêmes épreuves!

Nous avons signalé le profond désaccord qui existe entre les devises libérales de l'*Univers* et la conduite de ses amis.

L'*Univers* proteste ce matin, et prétend qu'à l'appui de notre dire nous n'avons présenté que *deux* faits : 1° la situation fausse où M. de Montalembert a été mis le 14 avril 1845 à la Chambre des pairs, par une pétition des catholiques de Marseille;

2° Le persiflage de mauvais goût et de mauvaise foi par lequel l'*Univers* a constamment accueilli nos idées d'organisation sociale, au lieu de les discuter et d'en faire une critique sérieuse.

Nous persistons, malgré les *rectifications* de l'*Univers*, à considérer ces deux faits comme très instructifs; mais nous en avions énoncé d'autres sur lesquels le pieux journal garde, pour cause, le silence le plus absolu. Telles sont ses vives réclamations contre le projet d'assurer un *minimum* de 600 fr. aux instituteurs primaires, et le coup d'Etat, non désavoué par l'*Univers*, de l'archevêque de Paris contre les pensions laïques.

Le tout soit dit sans aucune intention d'engager ou de soutenir une polémique avec l'*Univers*. Le temps et le papier sont choses précieuses.

L'impôt du sel et les libertés commerciales (1).

Histoire de la législation du sel. (Suite).

En 1829, sur une pétition de MM. Parmentier, Grellet et Ce, demandant d'une part, la suppression de la régie des salines de l'Est; de l'autre, la réduction de l'impôt à 3 fr. les 100 kilog., M. Humblot-Conté, rapporteur, disait le 26 avril à la Chambre des députés qu'en Angleterre, malgré la suppression de l'impôt du sel, l'agriculture ne faisait aucun usage du sel...... L'honorable rapporteur citait ensuite le comté de Marck en Prusse, où l'emploi du sel, en usage depuis un temps immémorial dans l'alimentation du bétail, se bornait à 4 livres par année pour l'espèce bovine, et à 2 livres pour l'espèce ovine, et évaluant seulement à 4 000 000 de vaches et à 22 000 000 de moutons la richesse de la France en bétail, que les statistiques officielles portent aujourd'hui à 15 000 000 de têtes de gros bétail et 40 000 000 de menu bétail, il prétendait que la franchise ne pourrait augmenter la consommation que de 30 000 000 k. environ.

Malgré ces assertions vivement combattues alors, comme elles l'ont été depuis, dans les nombreuses occasions où la question du sel a été reproduite par voie de pétition devant la Chambre, le rapporteur et même M. le marquis de Vaulchière, alors directeur-général des douanes, tout en insistant pour le maintien de la régie des salines de l'Est, n'hésitaient pas à reconnaître que si la réduction de l'impôt sur les boissons devait passer avant tout, on ne devait pas moins pressentir un temps plus heureux où il serait permis de diminuer l'impôt sur le sel.

La Chambre passa à l'ordre du jour sur la partie de la pétition qui avait pour objet la suppression de la régie des salines de l'Est; on vota le renvoi au ministre des finances de celle relative à la réduction de l'impôt; et, ce qu'il y a de remarquable en ceci, c'est que tandis qu'on a effectué en 1840 la suppression de la régie des salines de l'Est que repoussait la chambre de 1829, on repousse encore aujourd'hui la réduction de l'impôt que cette chambre et l'administration elle-même ne considéraient alors que comme une question de budget et de temps.

La même question portée en 1831 devant la Chambre, par voie de pétition, eut encore le même sort; mais d'année en année, les vœux des conseils généraux en faveur de la réduction de l'impôt du sel devinrent plus nombreux, plus pressants; ils furent adoptés par les conseils supérieurs de l'agriculture et du commerce, par les sociétés et par les comices agricoles, et l'opinion à peu près unanime des savants, des agriculteurs, des industriels, des hommes d'Etat, parmi lesquels on cite MM. Ganilh, de Marcellin, Guittard, de Beauséjour, de la Fruglaye, Humblot-Conté, de Thiard, général Lamarque, Thénard, de Tracy, général Bugeaud, Cunin-Gridaine, Luneau, de la Rochejacquelein, Th. Jouffroy, Glais Bizoin, Lahaye-Jousselin, Casimir Périer, Humann, Lacave-Laplagne, etc., n'a plus permis de reculer devant la nécessité de donner à l'agriculture la satisfaction qu'elle réclamait depuis si longtemps.

A la proposition d'un illustre maréchal, M. Bugeaud, dont la gloire militaire n'a pas fait oublier la science et surtout la haute expérience en matière d'agriculture, a succédé devant la Chambre, en faveur de la réduction de l'impôt du sel, celle de l'honorable successeur de l'illustre Jouffroi, de M. A. Demesmay, à qui il avait légué la tâche de poursuivre son œuvre.

M. A. Demesmay avait proposé en 1845 de réduire l'impôt de 3 décimes à 2 décimes, au taux primitivement fixé par le décret du 26 mars 1806; mais sur les observations de M. le ministre des finances lui-même, on reconnut que, pour agir comme compensateur par voie d'accroissement de la consommation imposable, la réduction devait être plus large, et la Commission, composée de MM. Dessauret, Lacrosse, comte Thiard, Luneau, Ternaux-Compans, marquis de la Rochejacquelein, Lahaye-Jousselin, Luneau, de Golbéry, proposa, dans son rapport du 24 juin 1845, de réduire l'impôt du sel à 1 décime, et offrit en perspective, comme compensation de cette réduction, un accroissement de consommation imposable d'environ 500 000 000 kilogrammes.

Dans l'intervalle des deux sessions, l'honorable M. Demesmay publia, en faveur de sa proposition, plusieurs écrits, et invoqua en faveur de la réduction l'opinion des hommes dont l'autorité devait faire le plus d'impression sur la Chambre.

Au témoignage de Sully, de Vauban, de Buffon, de Turgot, de Necker, de l'abbé Maury, de Say, etc., il ajouta celui de Chaptal, de Casimir Périer, de Hume, de Brougham, de Cobden, de Porter, etc.

Buffon avait dit : « La loi du sel est une loi de proscription contre » l'aisance de l'homme et la santé des animaux qui, privés de sel, ne » vivent et ne multiplient qu'à demi; loi de malheur, sentence de » mort contre les générations à venir. »

Chaptal ajoutait : « L'impôt du sel est le fléau destructeur de toute » propriété agricole; lorsque la vente du sel était libre dans les mon» tagnes de l'Auvergne, de la Lozère, du Cantal, du Vivarais, du » Tarn, de l'Aveyron, où l'on élève beaucoup de bestiaux, on regar» dait le sel comme le premier besoin des animaux, et l'on sait par » expérience qu'il n'y a ni santé, ni presque de toison, si on ne leur » donne pas une bonne ration de sel par semaine. »

Casimir Périer : « On vous a dit que l'état de nos finances rend la » diminution de l'impôt du sel impossible, et cependant vous avez » voté 60 000 000 fr. de réduction sur l'impôt foncier, 40 000 000 fr. » de réduction sur l'impôt des boissons. »

Il répétait souvent : « Ne sait-on pas que nous devons chaque jour » nous attendre à la réduction ou même à la suppression de l'impôt » du sel? »

Hume : « Il n'y a peut-être pas d'abolition de taxe qui ait produit » d'aussi heureux résultats sur toutes les classes que celle du sel en » Angleterre. »

Brougham : « J'ose vous prédire que si la chambre fait son devoir, » cet impôt, que tout le monde est d'accord pour repousser, sera » aboli. »

Cobden : « L'opinion publique regarde l'impôt du sel comme une » cruauté envers le peuple. »

Tel était l'état des choses et de l'opinion publique aux approches de la session de 1846.

L'administration, comprenant alors combien il importait de désintéresser l'agriculture, s'empressa de faire consacrer, par une ordonnance du 26 février 1846, la réduction à 5 centimes par kilogramme de la taxe sur les sels destinés à l'alimentation des bestiaux.

Malheureusement, la réduction, subordonnée à un mélange de cinq litres d'eau et de 40 kil. de son pour 5 kil. de sel, ou de 10 litres d'eau, 4 kil. de tourteaux de graines oléagineuses, et 40 kil. de son pour 40 kil. de sel, était complètement illusoire, car le mélange aurait en effet

(1) Voir la *Démocratie* des 17, 18 et 19 février.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 20 FÉVRIER 1847.

LES LORETTES D'ATHÈNES.

(Suite et fin.) (1)

Chauvinisme d'une lorette grecque.—Les filles grecques et les rois d'Egypte. — Propos de table.— Si l'on peut aimer deux femmes à la fois.— Un bout de chaîne.— Imprécations contre la lorette.— Les mères d'actrices en Grèce.— Oraison funèbre de Bacchis.— Réhabilitation.

Les historiens rapportent une orgie de lorettes qui eut des conséquences plus graves que celles de Thriallis et de Myrrhine. Il est vrai qu'un roi y assistait. Les Grecs venaient de prendre cette ville qu'ils ont nommée Persépolis, pour ne pas se donner la peine d'apprendre son véritable nom. Le vin coulait à flots; les lorettes venues de la Grèce dans les bagages jouaient de la flûte ou chantaient, pour se délasser de boire, lorsque tout à coup l'une d'elles se lève. C'est Thaïs l'Athénienne.— Amis, dit-elle, le roi de Perse a brûlé Athènes; l'heure est venue de prendre notre revanche, et c'est à une femme d'en donner le signal; il est digne d'une femme de faire plus pour venger la Grèce que cent généraux tour à tour. Brûlons Persépolis! — Brûlons Persépolis! répondent en chœur Alexandre et ses généraux et les maîtresses de ses généraux, et soudain toute cette foule saisit en chancelant des torches enflammées; le roi marche le premier, Thaïs le suit, et le lendemain le palais royal, disent les uns, le palais royal et la ville, disent les autres, n'étaient plus qu'un monceau de débris dont Alexandre s'éloigna en rougissant, et qu'aucune main n'a relevés.

En racontant ce fait, les historiens ne manquent jamais de faire une sortie vigoureuse contre les courtisanes et de flétrir les vices d'Alexandre. Il y a là sans doute un acte de folie et de vandalisme peu justifiable; mais combien de généraux ont fait pis sans avoir une vengeance patriotique à accomplir! Thaïs était tout simplement à la hauteur des idées de son siècle, qu'Aspasie avait devancées.

Thaïs alla mourir sur le trône d'Egypte, épouse du premier des Ptolémées. Un autre Ptolémée prit aussi pour reine et maîtresse une lorette, Agathoclée. L'Egypte fut toujours favorable aux courtisanes grecques. On sait que Rhodope la Thracienne s'y enrichit assez pour pouvoir élever une pyramide à ses frais.

D'autres rois et grands personnages recueillirent de même les restes de la table des Athéniens. Hiéronyme, roi de Syracuse, épousa Peitho, la joueuse de lyre. Aridée, frère et successeur d'Alexandre au trone de Macédoine, était fils de Philinna la joueuse de flûte; à l'époque de l'invasion romaine, il y avait d'anciennes lorettes d'Athènes dans le lit de presque tous les rois des pays voisins. Les généraux grecs Timothée et Thémistocle étaient aussi des fils de lorettes.

Au reste, si les Athéniens voulaient dans leurs femmes une inviolable fidélité, afin que leur paternité fût assurée, ils admettaient complètement la successibilité dans les autres amours. Que cela provînt ou non des enseignements d'Aspasie, la liberté des femmes était si bien acceptée dans la Grèce à cette époque, qu'Aristophane, le poète conservateur, a cru devoir consacrer une comédie tout entière à la combattre.

Aristenète, recueillant plus tard les idées courantes, s'est plu, dans une de ses *Lettres*, à soutenir cette thèse : qu'on peut aimer deux femmes à la fois. Voici son épître :

« Que les amants, écrit Apollogènes à Soscas, ne jurent point à leurs maîtresses qu'ils n'aimeront jamais qu'elles; c'est s'exposer à un serment qu'ils ne tiendront pas. Qu'on ne dise pas qu'un objet adoré remplit le cœur et l'empêche d'être pénétrable à une autre affection, car enfin si notre cœur devient sensible aux charmes d'une belle personne, si la beauté seule ou soutenue de quelques agréments nous touche, pourquoi ne veut-on pas qu'une autre personne ayant le même mérite fasse sur nous la même impression, et que notre cœur, trouvant dans l'un et l'autre objet les mêmes appas, s'attache aux deux à la fois, sans donner la préférence?

» Vous savez, mon cher ami, qu'avant de me marier, j'aimais une fort jolie fille; et quoique pour plusieurs raisons, nous vissions l'un et l'autre que nous ne pouvions nous unir, nous ne laissâmes pas de nous jurer un amour éternel. On me proposa quelque temps après un parti avantageux; c'était une fille fort bien faite et qui avait tout ce qu'on peut souhaiter dans une femme qu'on veut aimer toute sa vie. J'acceptai le parti avec d'autant plus de joie, qu'en me mariant, je crus me défaire d'une passion inutile.

» Le mariage se fit : Je trouvai dans ma femme un rapport d'humeurs qui m'attacha à elle; je l'aimai, et depuis ce temps, j'ai eu pour elle toute la complaisance qu'on peut attendre d'un mari.

» Mais, mon cher, ma maîtresse est revenue dans ma pensée avec tous ses charmes, et l'amour que j'avais pour elle s'est réveillé; ainsi, quand je suis avec ma femme, je soupire pour ma maîtresse, et je m'en ressouviens toujours; et lorsque je suis avec ma maîtresse, je rends justice à ma femme, et je m'en ressouviens avec plaisir.

» Toujours content de ce que je possède, je soupire pour ce que je ne possède pas. Je suis comme un vaisseau agité par deux vents contraires : je cède tantôt à l'un, tantôt à l'autre; les sentiments que j'ai pour ma maîtresse ne détruisent pas ceux que j'ai pour mon épouse. Plût aux dieux que ces deux rivales pussent aussi bien s'accorder ensemble que j'accorde les sentiments que j'ai pour elles. »

Athénée a recueilli les bons mots d'un grand nombre de lorettes d'Athènes. Les bons mots se traduisent peu, et ceux des lorettes grecques ne peuvent guères se traduire que dans la langue de l'Arétin.

La lorette grecque était émancipée de fait, mais elle traînait toujours un bout de chaîne. L'Etat l'avait achetée et la regardait comme son bien. On ne pouvait l'emmener à l'étranger sans le consentement des magistrats, et ce consentement n'était accordé que difficilement et moyennant finance. Un certain Harpalus paya dix mille mesures de froment destinées au peuple, la permission d'emmener Glycère à Pergame.

En sa qualité de pouvoir de l'Etat et de protestation contre l'esclavage matrimonial, la lorette avait droit aux attaques des poètes comiques; aussi ne l'ont-ils pas épargnée : les jaloux démocrates, subjugués par elle, lui ont fait payer sa victoire; la lorette prêtait le flanc d'ailleurs.

Divers surnoms avaient été donnés aux plus connues : Aspasie s'appelait Junon, à cause du pouvoir dont elle jouissait; Nicosse était surnommée la Chèvre, parce qu'elle avait dévoré certain usurier dont le nom signifiait *bourgeon*. Archiloque disait de Plangon, trop amie des étrangers, qu'elle ressemblait aux figuiers sauvages, qui ne donnent leurs fruits qu'aux oiseaux de passage. Mais tous les noms n'étaient pas aussi inoffensifs. Ainsi, Nannio était l'Avant-Scène, parce qu'elle n'avait de beau que le visage et la gorge; Lamia était la Catapulte, à cause de sa tenace avidité; Phryné, le Crible, à cause de son goût pour la dépense; Calisto avait pour surnom la Truie, et Laïs, la Hache.

On pourra juger des imprécations des poètes comiques par les citations suivantes, que nous empruntons à Athénée :

« Qui n'a pas vécu avec une lorette, s'écrie Anaxilas, ne peut savoir ce dont elle est capable. Le serpent, horreur de l'homme, la chimère enflammée, les monstres et les gouffres de la mer, le sphinx, l'hydre, la lionne, la vipère, les harpies, rien n'est comparable à son avidité.

» Plangon n'en veut qu'aux barbares; nul ne lui échappe; un seul l'a pu faire, il a pris la fuite. Synope n'est-ce pas l'hydre de Lerne? Heureusement elle vieillit; mais elle a Gnathaïna, sa voisine, qui demande plus à mesure qu'on lui donne davantage.

» [illegible]nno, c'est le gouffre de Scylla; deux de ses amants se sont noyés; elle saisissait le troisième lorsqu'il s'est sauvé à force de rames. Phryné est Charybde; ne vient-elle pas d'engloutir un pilote et sa barque? Thiano, c'est la Syrène, belle de visage, maigre et noire de jambes.

» Toute lorette est un sphinx; tout en elle est menteur, discours, caresses, serments d'amour.—Une esclave à deux pieds, un lit à quatre, un trépied à trois feraient bien ici, dit-elle de sa voix la plus douce. L'homme adroit se sauve en entendant ces paroles, mais l'imbécille

(1) Voir la *Démocratie* des 17, 18 et 19 février.

[illegible] un admirable discours de M. de Lamartine, qui s'appuyant de l'autorité de MM. Magendie et Raspail, s'est écrié :
« Le sel fait partie de l'économie humaine ; l'imposer, c'est comme si » on imposait le sang et les nerfs de l'homme. »

Dans la séance du 23 avril, la réduction de l'impôt à un décime a été votée à la majorité de 240 voix sur 266 votants.

En Angleterre, le chancelier de l'échiquier, appelé en 1825 à émettre son opinion sur la suppression de l'impôt du sel, prononça avec émotion ces mémorables paroles :

« Comme homme, comme chrétien, comme ministre d'un Etat chré« tien, je ne puis consentir plus longtemps au maintien d'un impôt au« quel manque la base de l'équité et de l'égalité... » Et ces paroles furent accueillies par des acclamations enthousiastes.

En France, la position du ministre des finances était toute autre.

Dans un moment où les finances se trouvent engagées outre mesure dans la spéculation des chemins de fer, la perte d'un revenu de 40 000 000 fr. devenait un danger pour le crédit public et privé. Le ministre, gardien des finances et du crédit de la France, a dû défendre l'impôt, et il l'a défendu par cet argument sans réplique qu'en présence d'une crise financière on ne peut pas renoncer à un impôt avant de l'avoir remplacé par un autre impôt.

En ne considérant, comme le ministre des finances, dans l'affaire du sel que la question de budget, on comprend parfaitement que le gouvernement, ne pouvant pas se dessaisir de l'impôt tant qu'il n'aura pas été remplacé, ait compté, pour paralyser l'effet du vote un peu trop sentimental de la Chambre des députés, sur un vote plus positif de la Chambre des pairs, et on trouve la preuve de cette pensée dans le rapport soumis le 19 juin 1816 à la noble Chambre par M. Gay-Lussac, rapport où l'illustre chimiste, reprenant tous les arguments opposés depuis quinze ans à la réduction de l'impôt du sel, conclut en définitive au rejet absolu de la mesure.

De part et d'autre, il faut bien le dire, on n'a envisagé dans la discussion de l'affaire du sel que les questions générales qui se rattachent aux propriétés et à la consommation de la denrée; à l'accroissement de consommation dont elle est susceptible, par suite de son emploi aux usages agricoles; à la dépression que la réduction peut faire subir au revenu de l'Etat; à l'économie qu'elle peut procurer aux classes pauvres. Mais on a laissé absolument de côté l'organisation de la production, du transport et de la vente, les questions législatives qui se rattachent à l'accaparement, aux falsifications, à la fraude du sel, en un mot toutes les considérations supérieures, capitales, qui constituent l'assiette et la réalisation de l'impôt. On ne s'est pas occupé enfin des grandes questions d'économie politique qui se rattachent à l'entrepôt et au commerce des sels dans leurs rapports avec nos relations internationales, avec nos transports maritimes.

Notre législation sur les sels est très compliquée; mais on a tellement craint, et avec raison, de voir remettre en question l'impôt tout entier, qu'on n'a pu y toucher qu'au moment où la découverte et la mise en exploitation des grands gîtes salifères de la chaînes des Vosges menaçait l'assiette de l'impôt d'une subversion complète.

Avant la promulgation de la loi du 17 juin 1840, l'établissement des salines et des marais salants était seulement assujetti à la simple déclaration préalable prescrite par l'article 51 de la loi du 24 avril 1806, et la moindre source, le moindre puits d'eau salée pouvait devenir le siège d'une saline à laquelle le gouvernement était obligé, dans l'intérêt de la perception de l'impôt, d'attacher un personnel dont le traitement coûtait plus cher que l'impôt à percevoir, et qui cependant ne pouvait que difficilement suffire à empêcher la fraude. Il fallut donc ajouter *à l'obligation de déclarer celle d'obtenir l'autorisation* du gouvernement, et les ordonnances des 7 mars et 26 juin 1841, rendues en vertu de la loi du 17 juin 1840, y ont pourvu en soumettant cette autorisation aux conditions suivantes : 1° De fabriquer au moins 500 000 kil.; 2° d'entourer les établissements d'une enceinte; 3° de ren[illegible] efficace, celle de soustraire les préposés, par l'emmagasinement des sels, à l'action délétère des bivouacs, sans abri et sans feu au milieu de la vase des marais.

La consommation du sel qui, en 1824, y compris les sels livrés à la pêche, à l'industrie, à l'exportation, s'élevait à 264 000 000 kil. seulement, s'est élevée, en 1828, à 313 000 000 kil., et atteint aujourd'hui 434 000 000 kil. On n'a rien fait cependant pour assurer cette production, et il en est résulté que, grâce aux disettes factices qui sont venues en aide aux mauvaises récoltes, le prix du sel a pu s'élever, *impôt non compris*, de 10 fr. à 30, 40, 50, 80, et même 160 fr. les 1 000 kil., et rendre l'exportation à peu près impossible.

La commission elle-même, en évaluant à 500 000 000 kil. l'accroissement probable de la consommation, par suite de la réduction de l'impôt, ne s'est pas informée si la production pourrait suffire à cet accroissement de consommation. Oubliant que la liberté des échanges suppose la paix générale et perpétuelle, elle a compté, pour combler l'insuffisance de la production, sur l'importation du sel étranger, comme on comptait naguères sur l'importation des soudes d'Espagne, dont la guerre nous a privés un jour, à ce point que nous avons été obligés d'apprendre à fabriquer des soudes factices avec du sel marin.

L'inégalité du prix du sel de province à province, dont on se plaignait si amèrement sous l'empire de la gabelle, n'a pas entièrement cessé; le sel se paie plus cher dans le voisinage des salines ignigènes que sur les salins du Midi; en cas de mauvaise récolte, il coûte plus cher sur le littoral de l'Océan que *partout* ailleurs, et il règne dans le commerce du sel une telle tendance à *enchérir* le prix de la denrée, que, tandis que nos marais regorgent *de sel*, le gouvernement est obligé d'autoriser les armateurs à aller acheter en Portugal et en Espagne le sel nécessaire à la pêche de la morue.

L'inégalité du prix se produit *d'ailleurs* d'individu à individu : le pauvre, dont les aliments grossiers exigent plus de sel que la nourriture succulente du riche, paie beaucoup plus cher *au détail* le sel que le riche sait acheter *en gros*; augmenté des frais de déplacement et de transport qu'on est obligé de faire pour venir l'acheter à la ville, le sel coûte plus cher au paysan qu'au citadin; il coûte enfin plus cher à l'habitant de l'Auvergne et du Berry qu'à celui des contrées situées dans le voisinage d'une saline ou d'un marais salant.

Que si la production se trouvait entre les mains d'un seul détenteur, d'une régie, par exemple, elle aurait soin de répartir les entrepôts, de les approvisionner suivant les besoins de chaque zône; elle ne laisserait jamais partir un navire sur lest, une voiture à vide ou avec un chargement incomplet; elle leur donnerait du sel à transporter, et profitant ainsi de tous les retours, de toutes les occasions, elle effectuerait ses transports au plus bas prix possible.

Les capitaines de navire, de leur côté, préféreraient charger du sel que d'acheter du lest, que de partir avec un chargement incomplet; il en serait de même des voituriers; et le sel arriverait ainsi, à peu de frais, jusque dans les moindres villages.

Au lieu de cela, qu'arrive-t-il aujourd'hui, que les transports sont morcelés; aujourd'hui, que le marchand en gros fait transporter son sel du marais à son entrepôt, le détaillant de l'entrepôt à sa boutique, le consommateur de la boutique à son habitation? Chacun subit les exigences des voituriers par terre et par eau, et par suite de la déperdition de force, de temps et des déplacements inutiles ou rétrogrades. Le transport qu'une régie pourrait faire effectuer moyennant 30 fr. par 1 000 kilog., coûte aujourd'hui plus de 50 fr.

Avec une régie, les voituriers par terre et par eau, comme tous les ouvriers, comme tous les agents employés à la production, à la vente et au transport du sel seraient agréés par l'autorité supérieure, commissionnés, assermentés, et réuniraient ainsi toutes les garanties de fidélité désirables; avec l'exploitation morcelée aucune de ces garanties n'existe.

L'ouvrier ajoute au prix de sa journée la fraude du sel qu'il vole à [illegible] au prix de chaque kilogramme vendu en détail aux individus les plus pauvres.

Des abus non moins graves résultent de l'application de la franchise accordée aux sels employés à la fabrication des produits chimiques, à la pêche, aux salaisons.

Les sels destinés à l'industrie sont soumis à des conditions de dénaturation, à des frais de surveillance qui sont déjà un impôt, et qui cependant empêchent si peu la fraude, que bien des fabriques de produits chimiques ont pu livrer en fraude à la consommation, des quantités assez considérables de sel, et souvent, ce qui était plus dangereux pour la santé publique, des sels plus ou moins altérés.

Les conditions de dénaturation et de surveillance ne sont d'ailleurs réalisables que dans les grands établissements, et il en résulte qu'une foule d'industries qui auraient besoin d'employer du sel en sont privées ou payent un impôt dont les grandes fabriques, sont dispensées.

Un chimiste distingué, M. Ballard, de l'Institut, a découvert, il y a peu d'années, le moyen de tirer des eaux-mères des salins, par la seule action de la température, des quantités illimitées de sels de soude, de potasse, de magnésie; en une seule année il en a tiré du seul salin du Baynas 600 000 kil., et cependant cette fabrication, dont le sel est la base, et qui n'entraine aucun emploi, ni d'acide sulfurique, ni de combustible, est dispensée, par le silence de la loi, de toute déclaration, de toute autorisation préalable, de tout inventaire, de tout compte ouvert, de tout exercice, de toute surveillance : ce qui pourrait prêter à de graves abus.

Les allocations de sels exempts d'impôts, pour la pêche comme pour les salaisons en atelier, donnent lieu à des fraudes considérables dont nous parlerons ailleurs. Nous nous bornons pour le moment à dire que les abus en matière de pêches et de salaisons sont tellement notoires, tellement nombreux, que, pour y mettre un terme, l'administration avait cru devoir soumettre au ministre, le 17 janvier 1842, un rapport et un projet d'ordonnance, qui malheureusement n'ont eu jusqu'à présent aucune suite.

La loi a créé des entrepôts généraux des sels dans les principaux ports de France; elle leur a accordé des prérogatives assez étendues; mais elle a imposé, comme condition d'existence de ces établissements, l'appropriation du local destiné à les recevoir, l'acceptation de ce local par l'administration, enfin la constitution réelle de l'entrepôt précédée de l'accomplissement complet des conditions qui y sont attachées. Qu'est-il arrivé cependant? Peu d'entrepôts généraux, par suite du morcellement de la production et du commerce du sel, ont été constitués réellement : on a dû laisser établir des magasins isolés, des entrepôts spéciaux, des entrepôts flottants, c'est-à-dire des entrepôts simulés à bord des navires, des espèces d'entrepôts fictifs que l'on a dû laisser jouir de tous les privilèges de l'entrepôt général, et toutes les conditions de l'institution ainsi faussées ont introduit dans le service des fictions dont la fraude a pu souvent profiter.

Il est résulté de là de plus sérieux inconvénients : tandis qu'en Angleterre, et notamment à Liverpool, il existe de vastes entrepôts constamment approvisionnés de sel de toute qualité, pourvus de rails servant à faire circuler des wagons pouvant contenir dix tonnes de sel jusqu'à l'embarcadère, où, après avoir été pesés en passant sur une bascule, ils versent leur chargement sur un plan incliné, qui le transborde sur le navire, ce qui permet d'effectuer en quelques heures le chargement d'un navire de 5 à 600 tonneaux; en France, dans nos principaux ports, le sel arrive lentement, dans des barques de canal pouvant contenir de 90 à 100 000 kilog.; il est transbordé d'un bord à l'autre à force de bras, au moyen de corbeilles; il est pesé par demi-hectolitre, au moyen d'une trémie, et toutes ces opérations, qui entrainent une grande déperdition de la denrée et beaucoup de fraudes de détail, s'effectuent dans quelques localités si lentement, qu'un navire, après avoir attendu souvent pendant des semaines entières son tour de chargement, ne peut le compléter qu'en cinq à six jours, ce qui en double les frais.

---

se laisse faire jusqu'au jour où il reconnaitra la bête féroce sous la peau de l'*amie*. »

Un autre comique, Alexis, dévoile les manèges de coquetterie employés par les hétaïres :

« Leur but est de gagner beaucoup, dit-il, et de plumer leurs adorateurs. Le reste n'est rien pour elles. Aussi n'est-il pas de piège qu'elles ne tendent aux hommes pour arriver à leurs fins. Sont-elles riches, elles prennent des élèves à qui elles transmettent leur expérience. Leur premier conseil c'est d'apprendre à se varier, et se rendre toujours nouvelles.

» Sont-elles petites, elles prennent des chaussures élevées; grandes, des sandales plates; elles penchent langoureusement la tête sur l'épaule, ou affectent des poses mignardes. La maigreur se gonfle, le ventre proéminant se resserre; des tablettes artistement posées redressent la taille. Le noir de fumée noircit les sourcils roux, la céruse blanchit le teint brun, et le rouge de la racine d'acanthe relève la fadeur du teint.

» Ont-elles de belles dents, elles rient sans cesse, autrement une branche de myrthe tenue dans la bouche dérobe ce qu'elles ont de difforme. »

Les lettres d'Alciphron sont pleines de témoignages de l'avidité des lorettes athéniennes :

« Si vos plaintes et vos pleurs pouvaient être donnés en paiement, écrit une lorette à son amant, je serais opulente, mais il n'en est rien. Ce qu'il me faut, c'est de l'or, des vêtements, des esclaves.

» Mes parents ne m'ont pas laissé de biens à Myrrhinonte; je n'ai intérêt ni prétention sur les mines d'argent de l'Attique : j'attends tout de ceux qui m'aiment. J'ai besoin de tout et je n'ose sortir, de peur d'être montrée au doigt.

» Vous n'avez rien et ne pouvez vivre sans mon amour? Eh quoi! il n'est pas chez vous quelque coupe d'argent dont vous puissiez vous saisir? Vous ne savez pas où votre mère cache ses épargnes, et votre père ses revenus?

» Que Philotis est heureuse! son amant prévient tous ses désirs; le mien ne sait que pleurer et m'envoyer des fleurs, sans doute pour orner le tombeau qu'il me prépare en me laissant dépérir. »

« — Pourquoi vous tourmenter et perdre votre temps à m'écrire, dit une autre. J'ai besoin de cinquante drachmes et non de vos lettres. Si vous m'aimez, donnez-les moi. Sinon, pourquoi me fatiguez-vous de vos poursuites? »

Quand la fille ne demandait rien, la mère demandait pour elle. Lucien, dans un de ses *Dialogues de Courtisanes*, introduit une mère faisant la leçon à sa fille, et lui reprochant amèrement sa faiblesse pour un amant de cœur :

« Quoi! s'écrie-t-elle, depuis deux mois, il ne t'a encore donné que des paroles. « Si mon père meurt, si je deviens le maitre!.. » mais de présents, de robes, de bijoux, point! — Il ne te fournit pas même de parfums! — Loin de là, tu as vendu tes bijoux pour lui. — N'est-ce pas une honte que toutes tes compagnes aient des bijoux, tandis que tu n'oses plus te présenter au Pyrée?

— Mais puisqu'il n'a pas d'argent, mère!

» — Alors, qu'il ne fasse pas l'amour. »

On voit que la mère d'actrice était déjà inventée au temps de la république d'Athènes.

Au reste, il existait contre l'avidité des lorettes athéniennes une répression très sévère; il leur était interdit de troubler les ménages, et s'il était prouvé qu'elles eussent excité à des vols les jeunes gens de famille et les esclaves, l'aréopage les condamnait à mort comme coupables d'impiété.

Un amant dévalisé avait toujours de droit sa place réservée aux fêtes payées par son successeur. Souvent même, s'il s'était montré généreux et amoureux, on l'aidait à se relever de sa ruine.

Il est une hétaïre surtout dont tous les écrivains louent le désintéressement; c'est Bacchis. Nous empruntons à Alciphron une lettre écrite par son amant, après sa mort :

« Bacchis, la belle Bacchis n'est plus, ô mon cher Euticlès! Il ne me reste que mes larmes, le souvenir de l'amour le plus tendre et le regret de l'avoir perdue.

» Jamais, non jamais Bacchis ne sortira de ma pensée! Quelle douceur! quelle bonté sympathique! Elle est l'honneur des hétaïres, l'apologie vivante de leur profession. Elles doivent à ma maitresse de placer sa statue dans le temple de Vénus.

» On leur reproche d'être dures, infidèles, avides de présents, et de devenir une source intarissable de maux. La réfutation de ces calomnies est dans l'exemple de Bacchis.

» Tu connais ce Mède venu de Syrie avec tant d'eunuques, de luxe, de chars d'ivoire et d'habits précieux. Il vit Bacchis, il lui offrit des eunuques, des femmes syriennes, un établissement splendide, un luxe asiatique, une position de reine. Eh bien, elle ne voulut pas même le recevoir, elle aima mieux dormir sous ma simple robe de laine, reposer près de mon foyer modeste. Contente de mes présents, elle refusa les richesses du satrape et ses promesses dorées. Ce marchand égyptien qui lui offrait des monceaux d'or n'eut pas un meilleur accueil.

» Jamais la nature ne forma de créature supérieure à Bacchis. Pourquoi n'a-t-elle pu vivre dans un rang plus élevé? Et cependant elle est morte et me laisse. Je ne puis même la suivre dans son tombeau. Je reste seul sur la terre, je reste pour ne plus voir son œil briller, sa bouche sourire, pour ne plus jouir de ces délicieuses nuits que nous passions ensemble...

» Adieu donc ces gaies chansons pendant le repas! Adieu à cette lyre endormie que ses doigts d'ivoire ne réveilleront plus. Tout est fini, la fille des Grâces n'est plus qu'un peu de cendres, tandis que Mégara survit, l'infâme Mégara qui n'a laissé à Théagène qu'un bouclier pour aller à la guerre...

» Mon cher Eutyclès, je me soulage à épancher ma douleur dans ton sein. Hélas! parler d'elle est le seul bonheur qui me reste maintenant sur la terre. »

Cette Bacchis était une exception sans doute, et nous sommes portés à croire que les lorettes grecques, comme les nôtres, justifiaient une partie des reproches qu'on leur a adressés. Mais cette avidité dont on leur fait un crime, leur était-il humainement possible de s'en défendre? Esclaves pour la plupart et ne possédant aucun bien, on les formait à tous les arts, à toutes les jouissances, on développait leurs sens et leur intelligence; on leur imposait le luxe intellectuel et le luxe matériel au point de vue d'autrui : comment n'auraient-elles pas vendiqué ce luxe pour elles-mêmes? comment n'auraient-elles pas exploité l'admiration et l'amour de ceux que leur beauté jetait à leurs pieds? comment, après avoir passé par le mépris et la douleur, n'auraient-elles pas cherché à se venger d'une société qui les avait insultées et avilies? Si la courtisane de toutes les époques est accusée de vices odieux, ce n'est pas à elle qu'il faut s'en prendre, ce n'est pas son caractère galant qu'il en faut accuser, mais une vicieuse répartition de la richesse sociale, qui n'assure pas un emploi à toute faculté, du pain à tout travail, à toute œuvre sociale.

L'existence de la lorette est une protestation contre le despotisme conjugal, et cette loi qui déclare l'amour illicite en dehors de certaines conditions arbitraires. Mais cette protestation se heurte contre une fausse organisation sociale; elle ne peut s'incarner qu'imparfaitement dans les faits. La femme émancipée se trouve en face des nécessités de la vie, et comme la société n'a rien fait pour elle, elle se trouve forcée de recevoir un salaire en échange du plaisir qu'elle offre. Ce qui devrait être un don devient l'objet d'un marché comme dans le mariage d'argent; forcée de se donner souvent sans amour et sans plaisir, elle se donne par calcul; elle se fait avide et rapace, car l'expérience lui a dit cent fois que lorsqu'elle sera défigurée par les rides, courbée par les années, que lorsque cette beauté qu'on admire aura fui pour jamais, elle ne trouvera plus que l'oubli, le dédain, l'abandon, la misère. Elle agit pour elle-même dans un monde d'égoïstes. Celui qui se sent exempt d'égoïsme a seul droit de la condamner.

Quels qu'aient pu être, du reste, les vices des lorettes d'Athènes, le magnifique développement qu'a pris la Grèce sous leur influence n'en est pas moins un des faits les plus remarquables qu'offre l'histoire de la civilisation. Si malgré le défaut de culture de ses sentiments de moralité, la femme a tant fait dans Athènes, que ne feraitelle pas dans une société qui saurait utiliser tous ses essors et lui assurerait une complète liberté de développement et d'action!

J. FLEURY.

des tissus, etc., elle absorbe tout, elle tend à tout absorber. C'est en un mot la féodalité financière, la pire de toutes, dominant par les capitaux l'intelligence et le travail, tendant à dominer le gouvernement lui-même, jusqu'au moment où, à défaut du gouvernement, le communisme et la jacquerie viendront la briser comme ils ont brisé naguères la féodalité militaire.

En industrie, en commerce, comme en politique, la ***liberté absolue***, ***le laissez-faire***, ***le laissez-passer*** ne sont que de dangereuses chimères; ils aboutissent rigoureusement à la licence, puis à l'anarchie, qui, bien plus encore que la protection, la régie de l'État, le despotisme même, sont la négation de la vraie liberté.

Les ***maîtrises***, les ***jurandes***, les ***monopoles*** de la ferme générale comprimaient l'essor du commerce et de l'industrie, et il fallait les détruire; mais ils portaient avec eux des principes d'ordre, de contrôle, d'hiérarchie, qu'il fallait conserver : c'est ce que la Révolution n'a pas fait. En cela comme en tout, elle a fait table rase; elle a détruit, elle n'a pas remplacé; elle a fait comme le propriétaire imprudent qui, défrichant les forêts qui couvrent la montagne, prépare l'invasion des torrents.

Livrés par l'anéantissement de toutes les institutions qui leur servaient de frein à la concurrence anarchique et à ses mauvais instincts, le commerce et l'industrie ont été fatalement amenés à demander tour à tour à la fraude, au mensonge, à l'altération, à l'infériorité, à l'économie des matières premières ou de la main-d'œuvre, et enfin à l'abaissement des salaires, les moyens de l'emporter dans la lutte du bon marché, lutte dont l'intelligence, le travail, les salaires et surtout le consommateur font, en définitive, tous les frais.

Il fallait prévenir la concurrence anarchique, l'accaparement, la fraude, les falsifications. La loi a voulu les réprimer. Comme toutes les lois purement répressives, comme la loi révolutionnaire du maximum, elles ont été impuissantes, elles ont été bientôt oubliées.

A défaut des lois préventives, l'association libérale et sagement pondérée du capital, du travail et du talent, aurait pu paralyser les dangers de l'antagonisme effréné; mais l'association loyale est une œuvre de progrès et de foi, elle a dégénéré en coalition, elle voudrait accaparer jusqu'à la protection exagérée de nos tarifs.

A la concurrence anarchique que l'on peut regarder comme la première phase de la prétendue liberté de l'industrie et du commerce, ont succédé la protection exclusive, l'accaparement de la spéculation, les coalitions qui, grâce au magnétisme des écus, ont eu, comme la fraude et les falsifications, l'heureux privilège de sauter à pieds joints sur la loi destinée à leur servir de barrière; c'était la seconde phase; la troisième est le monopole.

Le monopole des grands capitalistes réalise sans doute la concentration des forces, l'économie des frais généraux multipliés en pure perte dans l'exploitation morcelée, mais c'est en même temps l'exploitation impitoyable du travailleur réduit à l'état de machine, à mesure que la machine s'élève à l'état d'intelligence; c'est la constitution d'une féodalité nouvelle, pire mille fois que l'ancienne féodalité, qui avait du moins pour elle le prestige de la gloire, l'auréole de l'honneur, tandis que celle-ci n'est autre chose que la domination de la matière s'appuyant sur le culte du Veau d'Or.

Est-ce bien là, nous le demandons, le dernier mot de la société? Le monopole, invoquant ici le ***libre-échange***, magnifique utopie qu'il faut ajourner jusqu'à la réalisation de celle de l'abbé de Saint-Pierre; là une ***protection exclusive***, triste souvenir des langes et du bourrelet d'une société à l'enfance; ailleurs ***le communisme*** appelant la loi agraire et l'égalité absolue; plus loin enfin le socialisme réclamant l'organisation du travail et la participation du travail et du talent dans la répartition de la richesse publique: tout ne nous dit-il pas qu'un grand travail s'opère et que la période de transition s'accomplit?

Planant au-dessus du tohu-bohu, au-dessus de la confusion des langues de la Babel moderne, le gouvernement ne laissera pas prévaloir le laissez-faire et le laissez-passer, il ne se bornera pas à lui opposer la puissance de la matière, la force d'inertie. Rester immobile au milieu du torrent, c'est s'exposer à se laisser emporter ou briser par lui. L'immobilité serait le suicide.

Telle est la situation qui nous est révélée par l'affaire du sel. Il ne s'agit plus de la réduction d'un impôt, ni des palliatifs plus ou moins malheureux dont on se sert depuis bientôt vingt ans pour l'éluder; il s'agit là, comme pour toutes les branches d'industrie et de commerce, d'une initiative vigoureuse qui les protège contre leurs propres écarts.

Abolition du monopole des spéculateurs,

Tarifs rationnels et mobiles,

Application de la régie de l'Etat à tous les services qui intéressent la santé et l'ordre public,

Organisation du travail,

Tel est le programme de l'initiative que l'on attend du gouvernement.

J.-J JULLIEN.

STATISTIQUE COLONIALE. — Nous extrayons de la ***Revue coloniale*** la statistique suivante pour 1844 :

Martinique. — La population *libre* est de 45 765, dont 20 537 hommes et 25 228 femmes, et dont 9 139 ***blancs*** et 36 626 ***de couleur***.

La population *esclave* est de 76 117, dont 35 853 hommes et 40 264 femmes. Elle appartient, 63 769 aux blancs, 12 348 aux hommes de couleur.

Il y a eu 247 mariages parmi la population libre (blancs 81, de couleur 166), et 17 parmi la population esclave.

Il y a eu 2 661 naissances parmi cette dernière et 1 564 parmi la première.

Ces 1 564 naissances se décomposent ainsi: ***blancs***, 247, dont 21 enfants naturels; — ***de couleur***, 1 317, dont 946 enfants naturels.

Guadeloupe et dépendances. — Population libre, 38 550. — Population esclave, 91 851.

Mariages, 276 libres et 58 esclaves. — Naissances, 1 093 libres, 2 621 esclaves.

Guyane française. — Population libre, 5 902, dont 1 241 blancs et 4 661 de couleur. — Esclaves, 13 988.

Mariages, 25 libres, dont 6 *blancs* et 19 ***de couleur***, dont 2 entre blancs et femmes de couleur, — 24 mariages esclaves.

Naissances, — 182 libres, dont 68 blancs et 144 de couleur, et 245 esclaves.

Bourbon. — Population libre 38 964, dont 19 561 hommes et 19 609 femmes, et dont 29 138 blancs et seulement 9 826 de couleur. — Esclaves 64 195, dont 39 991 hommes et 24 204 femmes.

Mariages. — 349 libres, — esclaves 140.

Naissances. — 1 630 libres, dont 1 232 blancs et 398 de couleur. — Esclaves 1 511.

Les affranchissements ont été : Martinique, 591. — Guadeloupe, 772. — Guyane, 59. — Bourbon, 259. — Total : 1 881.

Totaux : Population libre, 129 181; population esclave, 246 131. — Total général : 375 312.

Boulangerie communale de Bruxelles.

L'institution d'une boulangerie communale à Bruxelles a satisfait à une nécessité généralement reconnue. Elle contribue puissamment à maintenir le prix du pain à un taux équitable, sans nuire, comme on l'avait prétendu d'abord, aux intérêts légitimes des boulangers.

Ouverte le 5 janvier, la boulangerie communale a débité jusqu'au 29 du même mois, environ 12 000 pains d'un kilogramme, au prix de 37 centimes. Ce chiffre prouve que la concurrence s'est renfermée dans des limites très modestes. Mais elle eût été certainement plus sérieuse, si un grand nombre de boulangers ne s'étaient spontanément décidés à fournir à leurs pratiques le pain de 3e qualité au même prix que la boulangerie communale, et même avec un ou deux centimes de réduction. Et cette réduction, ils ont pu l'opérer sans perte, car le prix du pain débité par la boulangerie communale, porté à 37 centimes, comprend un bénéfice de 10 pour cent versé dans la caisse du bureau de bienfaisance au profit des indigents de la capitale.

La ville de Paris distribue aux personnes pauvres et aux ouvriers qui ne reçoivent qu'un faible salaire des bons de 12 et de 14 centimes destinés à ramener à 80 centimes le prix du pain de 2 kilogrammes. Cette distribution a occasionné, depuis le 15 novembre jusqu'à ce jour, une dépense de plus de 550 000 fr., et l'on évalue à 300 000 fr. par mois le sacrifice à faire de ce chef par la caisse municipale, en admettant que le prix des farines n'augmente pas dans une trop forte proportion.

A Bruxelles, grâce à la mesure adoptée par le conseil communal, le résultat obtenu est infiniment plus satisfaisant. La baisse opérée sur le prix du pain dit de *ménage*, profite non-seulement aux ouvriers et aux indigents, mais encore à la petite bourgeoisie et à la généralité des consommateurs. La ville, loin de devoir se résigner à des sacrifices considérables, a au contraire créé une ressource en faveur du bureau de bienfaisance.

Les boulangers continuent à percevoir un bénéfice, modique il est vrai, mais suffisant, sur la 3e qualité de pain, celle qui est spécialement consommée par la classe laborieuse, et la différence de ce chef est amplement compensée par le taux de la mercuriale pour le pain de 1re et de 2e qualité, dont le débit est toujours le plus considérable et auquel la boulangerie communale s'abstient de faire concurrence.

Pour faire apprécier, au surplus, le résultat des moyens mis en œuvre à Bruxelles pour arrêter le mouvement de hausse toujours croissant qui se manifeste presque partout, nous nous bornons à mettre en regard les chiffres suivants :

D'après les dernières mercuriales (1er février), le prix du pain est fixé comme suit :

	A Paris.	A Bruxelles.
Pain de froment blanc (1re qual. de pain)	51 cent.	49 cent. le kil.
— de ménage (2e qual. id.)	44 »	41 » »

Malgré les bons distribués aux indigents, le prix du pain est maintenu à Paris à 40 centimes le kilogramme pour le porteur de ces bons; à Bruxelles, il continue à être coté à 37 centimes pour toutes les classes de consommateurs. Et, certes, le pain de la boulangerie communale ne le cède ni en saveur ni en qualité nutritive au meilleur pain confectionné par les boulangers parisiens.

Au début des opérations de la boulangerie communale, la panification laissait peut-être quelque chose à desirer : le pain n'avait peut-être pas une forme et une apparence convenables. Aujourd'hui on a complètement remédié à ces légères imperfections; le pain de la boulangerie communale, confectionné avec la farine pure de froment de première qualité, dont on se borne à extraire le son, conserve toutes ses parties nutritives, la fleur et le gluten; s'il n'est pas d'une blancheur parfaite, cela tient justement à sa qualité supérieure et prouve la pureté des éléments dont il se compose.

(***Tribune de Liège***).

Parmi les prix offerts cette année par les diverses Académies, nous remarquons les suivants :

L'Académie des sciences morales et politiques a mis en concours, pour être donné en 1848, le prix suivant (1 500 fr.; les mémoires rendus avant le 30 septembre 1847): « Rechercher et exposer comparativement les conditions de moralité des classes ouvrières agricoles et des populations vouées à l'industrie manufacturière. »

— La même Académie propose pour l'année 1849 la question suivante: « Rechercher l'histoire des différents systèmes de philosophie morale qui ont été enseignés dans l'antiquité jusqu'à l'établissement du christianisme; faire connaître l'influence qu'avaient pu avoir sur le développement de ces systèmes, les circonstances sociales au milieu desquelles ils s'étaient formés, et celle qu'à leur tour, ils avaient exercée sur l'état de la société dans le monde ancien. »

Le prix est de 1 500 francs, et les mémoires devront être rendus le 30 septembre 1848.

— La même Académie, section d'***Histoire générale***, a proposé pour l'année 1848 le sujet de prix suivant :

« Démontrer comment les progrès de la justice criminelle, dans la poursuite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés, suivent et marquent les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état des peuples les mieux policés. »

Le prix est aussi de 1 500 francs, et les mémoires doivent être rendus le 31 octobre 1847.

— Un autre prix quinquennal de 5 000 fr., fondé par M. le baron de Morgues, doit être décerné en 1848. Ce prix sera accordé au meilleur ouvrage sur « l'état du paupérisme en France, et le moyen d'y remédier. »

Les ouvrages doivent être ***imprimés et écrits en français***. Ils devront être rendus le 30 septembre 1847.

La Société royale académique de la Loire-Inférieure décernera, en 1847, à sa séance annuelle, une médaille d'or de 250 fr. à l'auteur du meilleur mémoire qui lui sera adressé avant le 1er septembre sur la question suivante :

« Quelle est la cause du mouvement anormal de population qui s'opère fatalement des campagnes vers les grandes villes, dont il accroît la misère en y apportant une superfétation de forces et un trop plein d'existences sans emplois, tandis que l'agriculture manque de bras pour répondre aux besoins progressifs des subsistances, et quel est le moyen le plus efficace pour arrêter cette dépopulation croissante des campagnes ? »

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétariat de la Société, avant le 1er septembre 1847.

(Le *Tournoi*.)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Dumon, en déclarant qu'on devient électeur à force d'être vertueux, et qu'un vice suffit pour perdre ce droit, a fait une véritable réclame pour les livres sur la réforme élec-

..., quoique avec peine, une semblable assurance pour toutes les personnes du Château.

Lord Normanby est demeuré impassible devant cette manifestation, et s'est contenté de répéter qu'il n'avait jamais songé, après tout, qu'à donner une fête à ses compatriotes qui se trouvent à Paris.

— On cite de M. Guizot le mot suivant, à l'occasion de la majorité de 164 voix qu'il a obtenue sur le vote de l'adresse : « On peut maintenant me forcer à quitter le portefeuille, mais je m'en irai avec le pouvoir. »

— La station quadragésimale sera prêchée cette année, dans les principales églises de Paris, par les orateurs dont voici les noms : A Notre-Dame, par M. l'abbé Bernard de Charpieu, en dehors des conférences que prêchera M. l'abbé Plantier; à Saint-Etienne-du-Mont, par M. l'abbé Coquereau, chanoine de Saint-Denis, missionnaire apostolique; à Saint-Thomas-d'Aquin, par M. l'abbé Humphry. A Saint-Germain-l'Auxerrois, M. l'abbé Lecourtier, théologal de Paris, fera son cours de conférences tous les mardis et jeudis de Carême, à neuf heures et demie du matin, et tous les dimanches jusqu'au dimanche de Quasimodo inclusivement, après les vêpres qui commencent à deux heures et demie. A la Madeleine, M. l'abbé Cœur, chanoine de Paris; à Saint-Roch, M. l'abbé de Lestang, du clergé de Saint-Laurent; M. l'abbé de Moligny prêchera tous les vendredis l'exercice de la Passion. A Saint-Sulpice, M. Delavigne; M. Millerot donnera, dans cette même église, des conférences les mardis, mercredis et vendredis, à sept heures et demie du soir. A Saint-Eustache, M. Bautain; à Saint-Mrry, M. Cadiergue, prêtre de la Miséricorde; aux Missions-Etrangères, le P. Jandel, de l'ordre des Frères-Prêcheurs; à l'Abbaye-aux-Bois, M. l'abbé de Dreux-Brézé; à Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, M. Pons, chanoine de Perpignan; à Saint-Jacques-du-Haut Pas, M. Leblastier; à Saint-Vincent-de-Paule, M. l'abbé Martin (de Cahors); à Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts, M. l'abbé Watrin, du clergé de Saint-Sulpice, etc.

— Parmi les établissements de bienfaisance de Paris, on doit distinguer l'ouvroir des Sourdes-Muettes orphelines et indigentes. Ces pauvres filles, après avoir reçu dans la grande école dirigée par le gouvernement, l'éducation nécessaire à leur état, manquaient d'un asile où elles pussent trouver du travail et des soins.

Lorsqu'aucune famille ne s'ouvrait pour les recevoir, lorsque nulles ressources ne venaient satisfaire à leurs premiers besoins, elles restaient exposées au dénûment ou à d'autres dangers plus grands encore. Une institution a été formée où elles trouvent un refuge assuré contre l'oisiveté et la misère. Des femmes du monde, dont la charité est aussi vive qu'ingénieuse, ont pris sous leur protection cet établissement si nécessaire. Mais il ne peut être soutenu que par les dons d'une compassion généreuse.

Pour les recueillir sous une forme dont le succès a été mainte fois éprouvé, une vente au profit de la maison de refuge a été organisée; elle aura lieu les 19 et 20 février, de midi à six heures, dans les galeries du Ministère de la marine (l'entrée par la place Louis XV); mille objets utiles ou élégants ouvrages d'une adresse industrieuse, présents d'une charité touchante, y seront exposés à la curiosité des personnes bienfaisantes, et distribués par les mains des dames patronesses de l'établissement.

Ce sont Mmes la comtesse de Sainte-Aulaire, Ernest André, la comtesse de Castellane, la marquise de Contades, la marquise de Dolomieu, la comtesse Duchâtel, la baronne Fleming, la baronne de Mackau, la vicomtesse Maison, la duchesse de Massa, la comtesse de Mollien, la comtesse de Perthuis, Saint-Marc-Girardin, A. Schneider, la baronne Villars, Pierrot de Seilligny.

— Le roi, en son conseil, sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, a décidé que six bâtiments à vapeur de grande puissance seront affectés au remorquage des navires du commerce destinés au transport des grains, dans les parages où ces navires sont le plus exposés à être retardés par les calmes ou par les vents contraires.

En conséquence, des ordres viennent d'être donnés pour que la mesure dont il s'agit soit mise immédiatement à exécution.

Les six bâtiments à vapeur stationneront sur les points indiqués ci-après :

Deux aux Dardanelles,

Deux dans la baie d'Algésiras, pour faciliter le passage du détroit de Gibraltar,

Deux à l'entrée de la Manche.

Ces dispositions ont été portées à la connaissance du commerce par l'intermédiaire de MM. les préfets maritimes et chefs du service de la marine, et de MM. les consuls français dans toutes les résidences.

— C'est à Angoulême que doit avoir lieu cette année la session du congrès agricole du centre de l'Ouest. L'ouverture est fixée au 12 avril.

— M. Hardy, jardinier en chef du Jardin du Luxembourg, commencera cette année ses leçons pratiques et gratuites de taille et de greffe des arbres fruitiers à la pépinière du Luxembourg, le mardi 23 février à 8 heures du matin, et les continuera les mardis et vendredis suivants à la même heure.

— On écrit d'Alexandrie, le 29 janvier : « Méhémet-Ali a visité le barage du Nil ces jours derniers, avec le consul de France. Les travaux sont poussés activement, et tous les bateaux à vapeur du gouvernement et de l'administration du transit travaillent à porter les matériaux nécessaires. Un grand nombre d'Arabes sont occupés à nettoyer le Katal-Bey, pour que le canal, qui est fermé en ce moment, puisse servir aux transports. Les travaux de construction du bateau qui doit conduire en Europe le vice-roi sont très actifs. Le commerce est toujours animé, par suite des nouvelles reçues des divers Etats européens, et les colis se maintiennent à de hauts prix par l'insuffisance des navires. »

— La Société des crèches du département de la Seine tiendra jeudi prochain 25 février, à deux heures, sa séance d'inauguration dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Dupin. La séance sera terminée par un concert dans lequel on entendra plusieurs grands artistes qui ont bien voulu prêter à la charité le généreux concours de leur talent.

— On annonce encore une nouvelle découverte de M. Schœnbein qui fait beaucoup de bruit en Allemagne. Cet illustre professeur bâlois, qui est l'inventeur du coton-poudre, vient de découvrir un procédé pour cautériser immédiatement les plaies; cette invention, jointe à celle de l'insensibilité produite par l'éther, va changer complètement l'art chirurgical.

— Un grand nombre d'artisans et de chefs ouvriers se sont réunis à Mulhouse et ont formé entre eux une société de secours pour s'entre-aider en cas de maladie et d'infirmité. Nous y remarquons les clauses suivantes, rédigées dans un excellent esprit : « Pour y être admis, il faut jouir d'une bonne réputation. Toute maladie qui sera le résultat de la débauche ou de l'inconduite ne donne aucun droit aux secours de la caisse et motive même l'exclusion. Tout sociétaire malade

premier jour qu'on alla chez elle pour lui donner les cartes de soupes maçonniques, fut trouvée hachant du foin et du mou qu'on lui avait donné à la boucherie, et qu'elle se disposait à faire bouillir pour en faire son repas et celui de ses enfants. »

GUERRE SOCIALE. — On lit dans l'*Argus Soissonnais* :

« La plupart des fermes sont journellement assaillies par des bandes de mendiants, dont un grand nombre étrangers au département, qui viennent, non pas tout à fait l'escopette en main, mais armés de gros bâtons, demander des secours qu'on ne leur refuse guères, sous l'influence de la terreur que leur nombre et leur attitude exercent sur les cultivateurs. Il est certaines fermes que nous pourrions citer qui sont obligées de donner du pain à plus de cinq cents pauvres par semaine. Cet état de choses doit porter les cultivateurs à prêter les mains le plus fortement possible aux mesures que l'administration départementale s'efforce de prendre en ce moment pour l'extinction de la mendicité nomade et vagabonde, par l'institution des comités cantonaux chargés de recueillir et de centraliser les dons de la bienfaisance publique, afin de les répartir avec plus d'uniformité et d'intelligence dans chaque commune, et de soulager et d'atteindre plus sûrement chaque famille nécessiteuse. Parmi ces bandes qui errent de ferme en ferme, il en est une grande partie qui se compose d'ouvriers valides que l'on pourrait occuper à des travaux, des bohémiens qui font métier et marchandise de la mendicité, et de vagabonds étrangers qui, refoulés de leurs départements, viennent sur le nôtre manger le pain de nos propres indigents. »

Voici des considérations très intéressantes pour l'avenir de l'âge architectural, que nous empruntons à la dernière livraison de la *Revue de l'architecture et des travaux publics* :

DES GARES DE CHEMIN DE FER. — DE L'ARCHITECTURE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

Le génie de l'artiste est avant tout un génie créateur, et les architectes se révoltent avec raison contre ceux qui voudraient les confiner dans tel ou tel siècle, et borner leur activité à recombiner les formes connues de tel ou tel style ancien. C'est au nom de la dignité de l'artiste, des droits de l'intelligence, de la liberté du génie créateur, qu'on a frappé et brisé la table des vieilles lois classiques, et qu'on repousse encore les tentatives des néo-gothiques. Mais il ne faut pas s'arrêter en si beau chemin : cette liberté de l'intelligence, ce droit sans lequel toute personnalité disparaît, encore faut-il en user, faut-il qu'il serve à quelque chose.

Les artistes du moyen-âge ne se contentèrent pas de répudier les formes de l'art païen ; ils en créèrent d'autres plus conformes à l'idéal nouveau qui était né dans leurs âmes, mieux en rapport avec les besoins de la société nouvelle au sein de laquelle ils travaillaient.

Ce n'est pas à dire que nous voulions la création, de toutes pièces et sans gestation préalable, de tout un nouveau système d'architecture ; ce n'est pas ce que nous demandons, ce n'est pas ainsi qu'en agirent nos devanciers. Ce ne fut pas du jour au lendemain qu'on substitua les formes gothiques aux formes antiques ; celles-ci furent graduellement altérées, modifiées, transformées ; et cette élaboration ne se fit qu'avec le secours du temps ; ce fut le travail de plusieurs siècles. La société païenne, en cédant la place à la société chrétienne, fut bien loin de mourir tout entière ; on coupa les branches inutiles du vieil arbre, et sur le tronc découronné on greffa des germes nouveaux. L'architecture antique ne périt pas non plus entièrement : elle subit des transformations successives et variées, qui commencèrent par altérer son caractère et qui finirent par l'absorber complètement ; mais, pendant bien des siècles, le tronc antique se pouvait aisément discerner à travers les feuilles et les fleurs des pousses nouvelles.

Le temps est un élément indispensable à tout développement : l'homme vient au monde enfant, et il attend vingt ans avant que la barbe lui pousse, trente et trente-cinq ans avant d'atteindre la plénitude de ses facultés. Le pépin produit-il des pommes le lendemain du jour où on l'a confié à la terre, et l'esprit peut-il saisir à la fois un principe et jusqu'aux dernières conséquences qui en découlent ? Nous le reconnaissons donc, la création d'un style d'architecture complètement nouveau est une œuvre qui demande le concours de plusieurs générations successives ; mais ce n'est là qu'une raison de plus de s'activer au travail d'avenir, au lieu de rebrousser chemin comme des hommes sans

[...] mer, la télégraphie électrique, l'usage habituel de la fonte et du fer dans les constructions, etc., etc., constituent certes des différences bien assez marquées pour laisser comprendre que les besoins intellectuels, moraux et matériels de la société du dix-neuvième siècle, que les matériaux et les puissances qu'elle offre à l'architecte, ne sont pas tout-à-fait ceux du treizième ou même ceux du seizième siècle ; et il doit y avoir dans l'architecture des deux époques un contraste aussi prononcé qu'il s'en trouve entre les caractères de ces époques.

L'industrie et le commerce sont les *caractéristiques* de notre temps ; ce sont, aujourd'hui, les plus puissants moyens de faire fortune, et, par suite d'exercer une action dans le monde, d'acquérir de l'influence, des honneurs et de la considération dans la société.

Autrefois toutes ces choses étaient conquises à la pointe de l'épée ; le commerce méprisé était l'affaire des juifs ; l'industrie, celle des manants. Qu'on s'imagine l'indignation d'un chevalier des temps féodaux, auquel on aurait annoncé que ses nobles descendants se feraient non-seulement honneur de se livrer au commerce et à l'industrie, mais qu'ils se glorifieraient de faire des opérations de banque et d'agio, auprès desquelles les opérations réunies de tous les juifs du royaume ne seraient qu'une bagatelle ! A coup sûr, le noble homme n'aurait pas trouvé de masse d'arme assez lourde pour châtier une telle insolence.

D'où il faut bien conclure que les temps sont changés, les goûts et les idées aussi. Le commerce et l'industrie sont les dieux du jour : les voies de communication, les moyens de transport, en sont les instruments indispensables ; les chemins de fer sont nés d'hier, et déjà leur influence est incalculable. L'architecture, dans ses rapports avec le commerce et l'industrie, mérite la profonde attention des artistes sérieux. Nous sommes arrivés à une époque qui demande encore plus de marchés publics, d'usines, d'entrepôts, de gares et de stations de chemins de fer, etc., que d'arcs de triomphe et de temples élevés à la gloire. C'est dans ces constructions nouvelles qu'on a commencé à donner un grand développement à l'architecture en fonte et en fer ; qu'on a combiné l'emploi simultané du bois, du fer et de la fonte dans les charpentes : la nécessité de satisfaire à des besoins nouveaux y a fréquemment conduit à l'adoption de lignes, de formes et de proportions qui ne se rencontreraient pas dans l'alphabet architectonique.

Que tous ces essais aient été couronnés de succès, on ne saurait le prétendre ; mais il faut se rappeler que l'enfant tombe bien souvent avant d'apprendre à marcher, et convient-il d'exiger que l'architecte se montre plus parfait dans ses œuvres que la nature ? Mais à force de tomber on apprend à se tenir debout ; consultons donc l'expérience et enregistrons ses enseignements.

De la disposition des gares de chemins de fer.

Quand on étudie les diverses dispositions adoptées pour l'établissement des principales gares de chemins de fer, soit en France, soit à l'étranger, on reconnaît que, bien qu'elles paraissent extrêmement variées au premier abord, elles peuvent être ramenées à un petit nombre de types qui dépendent des dispositions relatives de l'entrée et de la sortie de la gare. Sous ce rapport, il y a quatre systèmes possibles, et on trouve des exemples de chacun d'eux dans les édifices déjà exécutés.

Ces systèmes sont les suivants :

1° L'entrée et la sortie sont réunies dans un même corps de bâtiment placé en tête du chemin, et dans une direction normale à celle de ce dernier ;

2° L'entrée et la sortie sont ouvertes sur les côtés opposés du chemin et débouchent dans des cours distinctes ;

3° L'entrée étant établie en tête des chemins, la sortie est ouverte sur l'un des côtés, ou bien l'inverse, c'est à dire la sortie étant établie en tête, l'entrée est ménagée sur l'un des côtés ;

4° L'entrée et la sortie sont réunies toutes deux sur le même côté du chemin.

Chacune de ces dispositions générales a ses avantages et ses inconvénients, et aucune d'elles ne paraît pouvoir être recommandée d'une manière absolue. Le choix à faire entre elles dépend essentiellement des circonstances dans lesquelles la gare se trouve placée, de la forme et des dimensions du terrain, de la disposition des débouchés, de l'importance de la circulation qu'il s'agit de desservir ; enfin des conditions spéciales de l'exploitation.

[...] l'on s'attache maintenant à étudier les besoins et à y satisfaire avec simplicité ; que l'on étudie toutes les convenances des nouveaux édifices, pour s'en bien rendre compte ; que l'on se garde surtout de se laisser dominer par le souvenir de formes que le passé a consacrées, à la vérité, mais en vue d'autres usages. Il y a peut-être dans ces nouveaux établissements le principe d'une rénovation de notre architecture : les traditions d'art ont été pour nous des guides précieux, il est vrai, mais elles nous ont aussi imposé parfois de bien lourdes chaînes ; les gares et autres nécessités de notre temps nous obligeront à plus d'indépendance. A la grande création industrielle correspondra sans doute une création de l'esthétique ; mais cette dernière se produira plus lentement. Nous devons donc considérer que sous ce rapport nous sommes dans une époque de transition, et ne voir dans nos œuvres que des essais, des établissements provisoires destinés à préparer la voie aux établissements définitifs. Courage ! le mont Horeb est à l'horizon.

Bourse du 19 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	78 20	78 25	78 15	78 25
— — fin courant	78 25	78 25	78 10	78 25
5 p. 0|0 J. du 22 sept. au Ct	118 65	118 65	118 60	118 60
— — fin courant	118 70	118 70	118 45	118 60

4 1|2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3185	»»
4 0|0 J. »	101 »»	O. V. de Par. »	1320	»»
Emp. 1844. au Ct »	» »|»	C. hyp....... »	280	»»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1185	»»
B. du Trés. »	» »|»	— Gann..... »	»»»»	»»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0|0......	d. 50	78 40	78 35	79 »»	79 10
5 p. 0|0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	»»» »»	119 60

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0|0.....	»» »|»	02 1|2	07 1|2	»» »|»
5 p. 0|0.....	»» »|»	05 »|»	12 1|2	15 »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»|»	ROM...........	Der C.	101 1|2
Récep. Rotsch.	»	101 75	BELG. 2 1|2.....	»	54 »|»
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1|2......	»	96 5|8
— — pass.	»	» »|»	— de 1840....	»	101 3|4
— 3 p. 0|0.	»	35 7 8	— de 1842....	»	108 3|8
Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque....	»	935 »»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— de Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2-1|2	»	»» »|»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI...........	»	» »|»	AUTRICHE	»	290 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0|0	1220 »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	355 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	222 50
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1261 25
— à Rouen.	865 »»
R.-Havre.	»»» »»
Avignon...	840 »»
Str. à Bâle.	207 50
Paris-Str...	466 75
Tours-Nant	466 25
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	615 »»
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	316 75
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	525 »»
Mont. à Tr.	212 50
Paris-Lyon	490 »»
Bord-Teste	400 »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	967 50	Orléans à Vierzon.	562 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	— à Bordeaux	525 »»
Paris à Orléans...	1263 75	Marseille à Avign.	532 50	Nord..............	617 50
— à Lyon.....	491 25	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 février.

8 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — L'Avare, le Légataire universel.
6 h. 1|2 ODÉON. — Relâche.
8 h. »|» ITALIENS. — Il Barbiere di Siviglia.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Fantôme, Trois Rois, trois Dames, Carnaval.
7 h. 1|2 GYMNASE. — Irène, Babiole et Joblot, la Chanoinesse.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Le Porte-Respect, le Filleul, une Fille terrible.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Chambre, le Lait, Amour, Poudre, Tableaux.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Marie ou l'Inondation, le Bourgmestre.
6 h. 3|4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
7 h. »|» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3|4 COMTE. — Pierrot, la Mère Michel, Monte-Cristo.
5 h. 1|2 FOLIES. — Bal et Bastringue, la Planète, le Matin.
6 h. »|» DÉLASSEMENTS. — Danseur, Reine, Retour, Chambre, Prise.
5 h. 1|2 BEAUMARCHAIS — Matou, Niaise, Marcel, Interm., Débutant, Dodor.
» h. »|» LUXEMBOURG. —

IMPRIMERIE LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 20 FÉVRIER.

La Ligue des Grands Vassaux.

La loi du 21 juillet 1846, sur la police des chemins de fer, a été complétée par un règlement d'administration promulgué en ordonnance royale le 15 novembre dernier.

A peine ce règlement a-t-il été publié par le gouvernement que les Compagnies de chemins de fer se sont concertées pour protester contre le maintien des prescriptions qui leur paraissaient quelque peu gênantes. Voici les articles que les compagnies déclarent absurdes, ou contraires à leurs droits absolus :

Art. 1er. L'entrée, le stationnement et la circulation des voitures publiques ou particulières, destinées soit au transport des personnes, soit au transport des marchandises, dans les cours dépendant des stations des chemins de fer, seront réglés par des arrêtés du préfet du département. Ces arrêtés ne seront exécutoires qu'en vertu de l'approbation du ministre des travaux publics.

Art. 5. Si l'établissement de contre-rails est jugé nécessaire dans l'intérêt de la sûreté publique, la compagnie sera tenue d'en placer sur les points qui seront désignés par le ministre des travaux publics.

Art. 17. Tout convoi ordinaire de voyageurs devra contenir, en nombre suffisant, des voitures de chaque classe, à moins d'une autorisation spéciale du ministre des travaux publics.

Art. 20. Les convois de voyageurs ne devront être remorqués que par une seule locomotive, sauf les cas où l'emploi d'une machine de renfort deviendrait nécessaire, soit pour la montée d'une rampe de forte inclinaison, soit par suite d'une affluence extraordinaire de voyageurs, de l'état de l'atmosphère, d'un accident ou d'un retard exigeant l'emploi de secours, ou *de tout autre cas analogue ou spécial* préalablement déterminé par le ministre des travaux publics.

Il est, dans tous les cas, interdit d'atteler simultanément plus de deux locomotives à un convoi de voyageurs.

La machine placée en tête devra régler la marche du train.

Il devra toujours y avoir en tête de chaque train, entre le tender et la première voiture de voyageurs, autant de voitures ne portant pas de voyageurs qu'il y aura de locomotives attelées.

Dans tous les cas où il sera attelé plus d'une locomotive à un train, mention en sera faite sur un registre à ce destiné, avec indication du motif de la mesure, de la station où elle aura été jugée nécessaire, et de l'heure à laquelle le train aura quitté cette station.

Ce registre sera représenté à toute réquisition aux fonctionnaires et agents de l'administration publique chargés de la surveillance de l'exploitation.

Art. 23. Pour chaque chemin de fer, le ministre des travaux publics déterminera, sur la proposition de la compagnie, le sens du mouvement des trains et des machines isolées sur chaque voie, quand il y a plusieurs voies, ou les points de croisement, quand il n'y en a qu'une.

Il ne pourra être dérogé, sous aucun prétexte, aux dispositions qui auront été prescrites par le ministre, si ce n'est dans le cas où la voie serait interceptée; et dans ce cas le changement devra être fait avec les précautions indiquées en l'art. 34 ci-après.

Art. 43. Des affiches placées dans les stations feront connaître au public les heures de départ des convois ordinaires de toute sorte, les stations qu'ils doivent desservir, les heures auxquelles ils doivent arriver à chacune des stations et en partir.

Quinze jours au moins avant d'être mis à exécution, ces ordres de service seront communiqués en même temps aux commissaires royaux, au préfet du département et au ministre des travaux publics, qui pourra prescrire les modifications nécessaires pour la sûreté de la circulation ou pour les besoins du public.

Art. 45. Pour l'exécution du paragraphe 1er de l'article qui précède, la compagnie devra dresser un tableau des prix qu'elle a l'intention de percevoir, dans la limite du maximum autorisé par le cahier des charges, pour le transport des voyageurs, des bestiaux, marchandises et objets divers, et en transmettre en même temps des expéditions au ministre des travaux publics, aux préfets des départements traversés par le chemin de fer et aux commissaires royaux.

Art. 46. La compagnie devra, en outre, dans le plus court délai et dans les formes énoncées en l'article précédent, soumettre ses propositions au ministre des travaux publics pour les prix de transport non déterminés par le cahier des charges, et à l'égard desquels le ministre est appelé à statuer.

Art. 47. Quant aux frais accessoires, tels que ceux de chargement, de déchargement et d'entrepôt dans les gares et magasins du chemin de fer, et quant à toutes les taxes qui doivent être réglées annuellement, la compagnie devra en soumettre le règlement à l'approbation du ministre des travaux publics, dans le dixième mois de chaque année. Jusqu'à décision, les anciens tarifs continueront à être perçus.

Art. 49. Lorsque la compagnie voudra apporter quelques changements aux prix autorisés, elle en donnera avis au ministre des travaux publics, aux préfets des départements traversés et aux commissaires royaux.

Le public sera en même temps informé par des affiches des changements soumis à l'approbation du ministre.

A l'expiration du mois, à partir de la date de l'affiche, lesdites taxes pourront être perçues, si, dans cet intervalle, le ministre des travaux publics les a homologuées.

Si des modifications à quelques-uns des prix affichés étaient prescrites par le ministre, les prix modifiés devront être affichés de nouveau et ne pourront être mis en perception qu'un mois après la date de ces affiches.

Art. 50. La compagnie sera tenue d'effectuer avec soin, exactitude et célérité et sans tour de faveur, les transports des marchandises, bestiaux et objets de toute nature qui lui seront confiés.

Au fur et à mesure que des colis, des bestiaux ou des objets quelconques arriveront au chemin de fer, enregistrement en sera fait immédiatement, avec mention du prix total dû pour le transport. Le transport s'effectuera dans l'ordre des inscriptions, à moins de délais demandés ou consentis par l'expéditeur, et qui seront mentionnés dans l'enregistrement.

Un récépissé devra être délivré à l'expéditeur, s'il le demande, sans préjudice, s'il y a lieu, de la lettre de voiture. Le récépissé énoncera la nature et le poids des colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Les registres mentionnés au présent article seront représentés à toute réquisition des fonctionnaires et agents chargés de veiller à l'exécution du présent règlement.

Art. 52. Les commissaires royaux seront chargés :

De surveiller le mode d'application des tarifs approuvés et l'exécution des mesures prescrites pour la réception et l'enregistrement des colis, leur transport et leur remise aux destinaires ;

De veiller à l'exécution des mesures approuvées ou prescrites pour que le service des transports ne soit pas interrompu aux points extrêmes des lignes en communication l'une avec l'autre ;

De vérifier les conditions des traités qui seraient passés par les compagnies avec les entreprises de transport par terre ou par eau, en correspondance avec les chemins de fer, et de signaler toutes les infractions au principe de l'égalité des taxes ;

De constater le mouvement de la circulation des voyageurs et des marchandises sur les chemins de fer, les dépenses d'entretien et d'exploitation, et les recettes.

Art. 53. Pour l'exécution de l'article ci-dessus, les compagnies seront tenues de représenter à toute réquisition, aux commissaires royaux, leurs registres de dépenses et de recettes, et les registres mentionnés à l'article 50 ci-dessus.

Art. 79. Seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément au titre III de la loi du 15 juillet 1845, sur la police des chemins de fer, les contraventions au présent règlement, aux décisions rendues par le ministre des travaux publics et aux arrêtés pris sous son approbation par les préfets, pour l'exécution dudit règlement.

Ce dernier article, qui renvoie purement et simplement à l'exécution de la loi du 21 juillet, a surtout excité les colères de Nos Seigneurs des Compagnies. Cette loi, votée par leurs féaux des deux chambres, n'a-t-elle pas eu l'audace, en effet, de statuer :

Art. 21. Toute contravention aux ordonnances royales portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation du chemin de fer, et autres arrêtés pris par les préfets, sous l'approbation du ministre des travaux publics, pour l'exécution desdites ordonnances, sera punie d'une amende de seize à trois mille francs.

En cas de récidive dans l'année, l'amende sera portée au double, et le tribunal pourra, selon les circonstances, prononcer, en outre, un emprisonnement de trois jours à un mois.

Art. 22. Les concessionnaires ou fermiers d'un chemin de fer seront responsables, soit envers l'Etat, soit envers les particuliers, du dommage causé par les administrateurs, directeurs ou employés à un titre quelconque au service de l'exploitation du chemin de fer.

L'Etat sera soumis à la même responsabilité envers les particuliers, si le chemin de fer est exploité à ses frais et pour son compte.

A peine le gouvernement eut-il publié le règlement qui contient les articles rapportés ci-dessus et fait mine d'attacher une intention d'exécution aux articles 21 et 22 de la loi sur la police des chemins de fer, que les propriétaires de la circulation nationale se soulevèrent comme un seul homme et s'assemblèrent. Les conférences furent longues et même orageuses; car, d'accord pour repousser le joug du règlement, on différait sur les moyens. Quelques-uns auraient voulu que l'on démontrât par l'expérience que l'exécution de certaines clauses du règlement n'était pas possible; mais les avis timides furent écartés, et les Puissances prirent un parti plus conforme à leur position et à leur dignité: il fut nettement résolu qu'on ne se soumettrait pas à l'ordonnance royale, et qu'on irait le signifier, en corps, à M. S. Dumon, par le roi ministre secrétaire d'Etat aux travaux publics.

En conséquence, aujourd'hui la ligue des Grands Vassaux, représentée par les présidents réunis des conseils d'administration de toutes les Compagnies, s'est portée chez M. le ministre. M. le ministre fut d'abord scandalisé : C'est une *coalition de compagnies!* s'écria-t-il. Mais M. S. Dumon n'était ni en état ni en position de résister longtemps. Il a bientôt consenti à les écouter; puis il a discuté; puis il s'est fait battre. On lui a soutenu que son règlement n'avait pas le sens commun, que l'administration n'entendait rien aux chemins de fer, qu'elle n'avait pas la *pratique* de l'exploitation, et qu'elle était incompétente pour tracer aux Compagnies des obligations qui d'ailleurs étaient contraires à leurs droits absolus. Bref, M. le ministre, battu, a baissé pavillon, fait amende honorable, et s'est engagé à revoir et à modifier son règlement défectueux.

Après le départ de la députation, le Ministre, s'apercevant sans doute qu'il avait joué un rôle ridicule, a écrit à toutes les compagnies, et demandé qu'il lui fût rendu compte des mesures prises sur chaque ligne pour se conformer au règlement. Les Compagnies ont résolu de ne pas répondre, et ne répondront pas, jusqu'à ce que l'on ait fait droit à leurs protestations. Elles n'acceptent ni l'ordonnance royale ni la loi : c'est bien simple! — L'affaire en est là...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 21 FÉVRIER.

QUINTEN MATSYS.

On ignore la date précise de la naissance de Quinten Matsys ; mais quand il vint au monde, le quinzième siècle avait parcouru plus d'à moitié sa carrière. — Nul génie bienfaisant ne veilla près de son berceau : la mort lui enleva son père de très bonne heure et il n'eut que sa mère pour conduire ses premiers pas dans les détours de la vie humaine. Ils habitaient alors la rue des Tanneurs, une de ces rues étroites, bordées d'antiques maisons, aux poutres sculptées, aux vitres nombreuses, qui serpentent encore dans Anvers et où le soleil de juin laisse à peine tomber quelques rayons d'or. La figure d'un singe signalait leur demeure. Il entra chez un forgeron dès qu'il put se rendre utile, et apprit à battre le fer sur l'enclume retentissante, pour parler comme le prince des poètes grecs. L'ingénieux enfant se développa au milieu de la fumée, des étincelles et du tonnerre des marteaux. Il donnait ses gains à sa mère et tous deux supportaient courageusement la pauvreté, soutenus par leur mutuel amour; le soir, ou le dimanche, réunis près d'un feu de tourbe, ils se livraient à l'esprit familier des songes : l'espoir, les entraînant dans l'avenir, changeait d'un coup de baguette leur humble condition. Ils n'avaient pas tort de concevoir ces joyeuses idées ; l'enfant croissait et révélait déjà l'adresse qui devait plus tard le rendre célèbre. Il assouplissait le fer, il lui imprimait des formes élégantes : son maître l'encourageait et le rétribuait sans doute mieux que ses autres ouvriers. Il commençait à devenir un homme, lorsque son patron reçut l'ordre d'exécuter une cage pour le puits situé sur la place de Notre-Dame. Il chargea Quinten de ce travail. Stimulé par une occasion si belle, ce dernier voulut faire une prouesse qui étonnerait la ville. Ayant dessiné le plan, il prit un morceau de métal, choisit un marteau et s'engagea devant tous ses compagnons à faire l'ouvrage d'une seule pièce avec un seul instrument. Il réussit au gré de ses désirs : le puits ouvre encore son orifice sous le berceau martelé par le futur grand peintre. Les branches de fer s'entrelacent ingénieusement, s'épanouissent en feuilles, se chargent de fruits et se réunissent en dôme : sur la coupole est figuré le géant Druon, qui tyrannisait les navigateurs, leur faisait payer comme impôt la moitié du prix de leurs marchandises et leur coupait la main droite, s'ils essayaient de le tromper, puis la jetait dans l'Escaut. Il est représenté au moment où il accomplit cet acte barbare.

Le tour de force exécuté par Matsys occupa bientôt les langues de toutes les commères : le bruit s'en répandit jusqu'à Louvain. Les chanoines de l'église Saint-Pierre voulurent posséder un travail analogue : on lui commanda un dais d'autel. Il lui donna l'apparence d'un ceps de vigne entouré de feuilles, où grimpaient et folâtraient de petits animaux. On le trouva si admirable, que d'autres églises de la ville et plusieurs monastères d'alentour prièrent Matsys de faire quelque chose pour eux ; il venait donc fréquemment à Louvain et y séjournait. Certaines personnes crurent par suite qu'il était un enfant de la docte cité. Guichardin a reproduit cette erreur.

Mais battre l'enclume et forger le fer n'était pas un sort digne de lui. Comme beaucoup d'hommes enchaînés dans une situation inférieure, il ignorait sa vocation. Il fallait qu'une circonstance la lui révélât : ce fut le malheur que la Providence chargea de ce rôle. Tous les talents n'obtiennent pas la même faveur, et quelques-uns restent enfouis sous une ombre éternelle.

Au milieu de ses travaux, Quinten fut saisi d'un mal violent; il ne put retourner à la forge, et demeura étendu sur sa couche, en proie à la douleur. Ses souffrances continuèrent, sa bourse se vida, l'inquiétude et la pauvreté s'assirent près de son chevet. Le manque de ressources finit d'abattre son courage; il laissa échapper des plaintes devant ses amis, quand ils le visitaient dans sa chambre étroite et obscure. La jeunesse cependant triompha de la mort : il reprit assez de force pour se lever et s'asseoir sur un escabeau, mais non pour se remettre à l'ouvrage. Le carnaval égayait alors toute la ville, des troupes de masques parcouraient les divers quartiers au son des instruments, et les jours gras approchaient. Selon un ancien usage, quand cette dernière époque était venue, les lazaristes et les autres religieux qui soignaient les malades, promenaient dans les rues un grand cierge orné de moulures, de verroterie, et distribuaient aux enfants des gravures sur bois coloriées de brillantes couleurs, représentant des saints : il était donc nécessaire qu'ils en eussent une multitude. Un des jeunes gens qui venaient voir Matsys, lui conseilla de se mettre à peindre ces estampes ; il recueillerait ainsi sans se fatiguer quelques pièces d'argent. L'avis plut au malade, qui se hâta de le suivre. Non-seulement sa nouvelle occupation ne lui fut point désagréable, mais elle le captiva. Il était né peintre et manquait des couleurs : il n'en fallait pas davantage pour le charmer. Les images furent apprêtées avec un soin peu ordinaire : jamais les polissons n'en avaient eu de si belles. Matsys prit goût au pinceau et fit sans doute quelques essais plus considérables ; mais ses forces revenaient, sa bourse était toujours efflanquée. Il abandonna ses ébauches pour des travaux sérieux et lucratifs ; dès qu'il eut repris le marteau, sa vieille mère n'eut plus à souffrir de l'indigence. N'ayant rien perdu de son habileté, les commandes affluaient. Ce fut peut-être alors qu'il exécuta cette tombe d'Édouard IV, en fer ouvragé, que la tradition lui attribue et qui déploie son réseau diaphane dans la chapelle de Saint-Georges, à Windsor. Il semblait encore perdu pour l'art des ingénieuses déceptions ; mais une seconde circonstance acheva l'effet commencé par la première.

Il avait alors vingt ans : les femmes commençaient à lui inspirer des sentiments nouveaux pour lui. Quand ses yeux tombaient sur une jolie fille, il éprouvait une secrète émotion, et comme il était bien fait de sa personne, les paupières ne se baissaient pas toujours devant ses regards. Ses traits doux et réguliers, ses longs cheveux fixaient l'attention de mainte voisine. Une d'elles le troubla plus que les autres : c'était la fille d'un amateur de tableaux. Son visage exprimait une affabilité peu commune dans le Nord ; il était dessiné de la manière la plus pure : le nez, la bouche, le menton séduisaient par leur extrême délicatesse ; les sourcils légers avaient une forme exquise et laissaient briller de tout leur éclat ses charmants yeux gris, aux longs cils noirs. Ses cheveux étaient roux, mais de cette nuance admirable qui fait ressortir la blancheur de la peau et imite la teinte des bois pendant l'automne. Elle avait un petit air sérieux et même un air de dissimulation féminine qui la rendait plus piquante. Sous sa gravité l'enjouement perçait ; à la moindre occasion il prenait l'avantage et creusait sur ses joues de malicieuses fossettes. Elle réunissait en elle tout ce qui flatte l'imagination, tout ce qui allume et entretient les désirs.

Matsys n'était pas le seul galant qui rêvât le bonheur près d'elle. Un d'entre eux avait surtout de grandes chances de réussir : il cultivait la peinture et parlait au faible du vieil amateur ; celui-ci voulait absolument qu'il épousât sa fille. Mais il n'avait pas su plaire à la jeune personne, qui préférait Quinten ; dans ses jours de tristesse, elle disait avec regret : « Pourquoi le peintre n'est-il pas le forgeron, et pourquoi le forgeron n'est-il pas à la place du peintre ! » L'amour n'a pas besoin de longs commentaires : Matsys comprit les vœux de la bachelette et jura qu'il l'obtiendrait. Ne forgeant plus que le temps nécessaire pour gagner de quoi vivre, il acheta des crayons, des pinceaux et se mit à étudier les ressources de l'art avec une double patience, avec une double joie : son goût naturel et son espoir lui allégeaient, lui facilitaient la tâche. Il ne prit les leçons d'aucun maître, car il aurait fallu payer ce maître et passer par le long apprentissage des corporations. Une telle lenteur ne lui convenait guères. Quand il avait travaillé tout le jour, il voyait sa maîtresse d'un œil plus content ; sa beauté le charmait sans le remplir d'inquiétude. Celle-ci trouvait moyen d'éconduire [illegible] peintre et de retarder ses noces. Quinten, faisant d'immenses progrès, fut bientôt capable de lutter contre son rival, qui [illegible] fort habile, puisque la postérité ignore même son [illegible].

Un jour [illegible] son futur beau-père dans une salle haute et celui-ci [illegible] ébauche qu'il avait faite en amateur. Pendant qu'ils [illegible] on appela le dernier pour une affaire qui l'occupa lon[illegible] Matsys profita de la circonstance et peignit sur la joue du person[illegible] une grosse mouche. Elle était si habile-

... avait soumis des hommes grossiers, que l'on gorgeait de nourriture à l'ail et que l'on abreuvait de liqueurs fortement odorantes. Ces hommes avaient la consigne, dès que quelque *gentleman* s'engageait dans une voiture de seconde classe, de lui composer un voisinage peu agréable. L'emploi suffisamment prolongé de ce procédé aurait décrédité la seconde classe et produit un assez bon effet.

On a pensé que ce moyen ne conviendrait pas en France. Somme toute, après une savante discussion, on a résolu que ce qu'il y avait de mieux à faire était de suivre le système de la Compagnie du Nord, en le perfectionnant s'il était possible. Ce système consiste à spéculer sur le besoin d'air et à en priver les voitures de seconde classe. On tiendra donc le cube des voitures aussi faible qu'on le pourra, on serrera les voyageurs au maximum, et on ne posera sur les côtés que des vitres très étroites, placées au-dessus de la tête (pour empêcher la vue), et qui ne s'ouvriront pas : c'est le système d'un blocus aussi serré et aussi hermétique que faire se pourra. On comprend pourquoi les Seigneurs du nouveau régime ne veulent à aucun prix que le gouvernement, dont le devoir est de protéger les citoyens contre leur exploitation, leur cupidité et leurs iniquités, intervienne dans le règlement et la police de leurs affaires.

Au reste, disons-le, les Compagnies ne sont que trop autorisées par sa faiblesse à leur égard, à se mettre au dessus du gouvernement et à mépriser ses ordres. Ce n'était pas assez d'abandonner systématiquement l'exploitation des grandes lignes à la Féodalité financière; le gouvernement n'a pas même osé en prendre et en exploiter une. C'était bien le moins pourtant. N'est-il pas évident, en effet, que, pour être en état d'imposer aux Compagnies des règlements de service, il fallait que le gouvernement eût en main une ligne sur laquelle il se livrât à tous les essais, à toutes les expériences, à toutes les améliorations désirables?

Que peut répondre le gouvernement dans la personne de M. S. Dumon, avocat, quand les chefs des Compagnies lui disent en termes plus ou moins parlementaires : « Votre règlement est absurde ; vos prescriptions n'ont pas le sens commun ; vous n'entendez rien à l'exploitation des chemins de fer, vous ne connaissez pas les nécessités du service ; ce que vous imaginez dans votre cabinet est impraticable, et de par l'axiôme de droit universel : *A l'impossible nul n'est tenu*, nous refusons de nous conformer à vos injonctions. »

Devant de pareilles raisons, M. Dumon, avocat et ministre des travaux publics, baisse la tête, se tient pour battu, abandonne la protection due au public, et promet de modifier son règlement, — que les Compagnies considèrent d'ailleurs comme non avenu. A moins que le gouvernement et les Chambres ne veuillent bien décidément trahir leur mandat de protection et de haute police, et sacrifier lâchement leur devoir à la cupidité et à la domination des Grands Vassaux de la finance, les Chambres et le gouvernement doivent sentir la nécessité de mettre immédiatement aux mains de l'État l'exploitation d'une grande ligne.

Quand l'État exploitera, quand il aura sous la main un matériel, un personnel et un service qui lui permettront de pratiquer toutes les mesures exigées pour la sûreté et la commodité des voyageurs combinément avec la rapidité des transports, il ne sera plus, vis-à-vis des compagnies, dans une position absurde et humi-

Il est bien vrai que les convictions qui me sont communes avec le conseil, et dont toute notre politique coloniale n'a été que le développement pratique, ne m'auraient pas permis d'accepter l'alliance opérée par le vote du 27 février, si, condamnant la prudence qui nous fit rejeter en 1836 les conseils de M. Sully Brunet, la législature qui lui rend aujourd'hui sa confiance m'imposait de le suivre dans la voie même où nous l'avons ensemble combattu et abandonné. Mais, ainsi que vous me le faites remarquer, les suffrages unanimes du conseil disent assez ce qu'il pense de mes principes et de mes efforts, et sont un témoignage éclatant qu'en me donnant M. Sully-Brunet pour collègue, *il n'a pas entendu renier le passé.*

Il est dit ailleurs :

Vous prenez le soin de m'informer que les motifs du remplacement de M. le vice-amiral Baudin sont *entièrement étrangers à la ligne politique dont nous n'avons ni l'un ni l'autre dévié...*

Je m'explique fort bien que, continue M. Dejean de la Batie, dans les circonstances présentes, *l'esprit de conciliation* dont la nouvelle législature est animée, dont je suis animé moi-même ET DONT LA NOUVELLE LOI FAIT UNE NÉCESSITÉ ; je m'explique fort bien, dis-je, que cet esprit de conciliation rallie pour la défense de l'intérêt colonial sous un même drapeau ceux qui, auparavant, dans l'incertitude et la crainte de l'avenir, avaient suivi diverses bannières.

Ce qui divisait les hommes occupés de la défense coloniale, ce n'était pas l'appréciation des réformes proposées; tous les reconnaissaient mauvaises; *M. Sully-Brunet a l'esprit trop droit pour ne pas les avoir jugées comme nous ;* mais la divergence était dans le choix des moyens les plus propres à conjurer ces réformes, ou à les ajourner, ou au moins à les amender.

La réforme, quelle qu'elle fût, une fois décrétée, les causes de l'ancienne division des esprits devaient cesser d'être, et elles ne pourront se reproduire que sur le terrain plus pacifique et plus étroit de la pratique du nouveau régime.

Ainsi, il semble qu'on eût conservé intacte l'ancienne délégation, si M. l'amiral Baudin n'avait été préfet maritime, et il paraît bien entendu qu'on ne veut pas renier le passé. Ce passé, chacun le sait, c'est la résistance aveugle, et chacun sait aussi quelle a été la puissance et la dignité de cette belle politique. Nous nous demandons comment le libéral M. Sully-Brunet pourra marcher avec ces messieurs, tout fiers et contents de leur passé, lui qui a gémi tant d'années sur cette politique fatale, lui qui en a rougi pour son pays! Nous nous demandons comment l'union, une union sérieuse, serait possible dans de telles conditions!

Cette union si subitement réalisée de deux principes contraires, va donc avoir pour but une politique de conciliation, et l'on prend soin d'expliquer ce terme vague. Il s'agit simplement de veiller *à l'application sincère de la loi de 1845, dans son véritable esprit, sans restriction ni subterfuge, mais avec toutes ses garanties.*

Voilà une attitude qui nous inquiète particulièrement. Quelle résignation, quel calme, quelle confiance! Comment! vous prétendiez que la loi projetée était désorganisatrice au premier chef, qu'elle ne contenait aucune espèce de garanties pour le travail, qu'elle portait en elle la ruine infaillible des colonies : et voilà que vous vous faites paisibles surveillants de l'exécution de cette loi! Quand il y a décomposition fatale de l'atelier de production (c'est vous qui l'avez dit, et nous le croyons avec vous, et nous l'avons dit autrement que vous, mais autant que vous), quand le péril est immense et imminent, vous, chargés de présider à la destinée de

(1) Nous ne connaissons pas encore dans la métropole les principes politiques de M. Reiset, l'autre délégué de la Guadeloupe.

... sous le joug? Quelques années à peine seront écoulées, que de nouvelles mesures plus décisives seront provoquées dans nos chambres, fortement appuyées d'ailleurs par la diplomatie anglaise et par les sympathies de l'Europe chrétienne. Qu'opposerez-vous à ces efforts renaissants? Comptez-vous sur cette vaillante politique du passé, qu'on ne veut pas renier? Est-ce elle qui vous sauvera, comme elle fit en 1845 ?

Ouvrez donc les yeux, Français des colonies. Vous êtes destinés au sort des colons anglais : seulement les hommes d'État français vous ménagent une transition de quinze années peut-être, là où le parlement anglais n'en donna que quatre, — quinze années de difficultés, de luttes, de petites chicanes, de soucis et d'épuisement. Seule, une sage prévoyance pourra vous dérober à ce sort cruel, et vous faire une destinée meilleure. Créoles de Bourbon, songez à ce que sont devenus vos frères de l'île Maurice ; considérez cette ruine profonde : voyez, d'une part, les pauvres noirs morts dans l'abandon, toute une population d'affranchis disparue ; voyez, d'autre part, toutes les vieilles familles créoles expropriées et les terres fécondées par l'intelligence de leurs ancêtres passées aux mains des banquiers de Londres. Méditez sur ce bouleversement, sur ce désastre, et vous concevrez que, pour y échapper, il faut autre chose que des résistances d'enfant entêté ou des chicanes de procureur. Il faut, dans ces grandes révolutions sociales, des mesures vastes et profondes qu'une science nouvelle peut seule donner. Cette science, priez vos enfants de l'étudier; l'île de France, votre sœur affligée, vous en dira le nom. Écoutez : n'entendez-vous pas une voie généreuse qui vous envoie du rivage voisin, ces mots magiques que déjà bien des échos répètent : *Organisation du travail ! Association!*

Exposition de la Théorie sociétaire à Cahors.

On nous écrit de Cahors :

Notre ville vient d'avoir sa première exposition phalanstérienne : M. Jules Duval a bien voulu, sur nos instances, consacrer une semaine à nous faire un cours de science sociale.

L'administration de la ville, à la demande de plusieurs de nos amis, conseillers municipaux, s'était empressée, avec une bienveillance éclairée qui l'honore, de mettre à notre disposition la plus grande salle de la mairie. Malgré la concurrence des joyeuses réunions de la saison, malgré le temps le plus affreux que nous ayons eu cet hiver, M. Jules Duval a eu le talent de remplir tous les soirs cette vaste salle d'un auditoire choisi, nombreux et attentif, où l'on remarquait avec plaisir, mêlées à l'élite des classes populaires, les personnes les plus éminentes par leurs lumières et leur position. Le cours s'est terminé samedi au milieu d'applaudissements bien mérités, et une trentaine de volumes que notre Librairie sociale avait fait exposer en vente à cette dernière séance (nous avions eu le tort de ne pas le faire dès les premières), a été enlevée par les auditeurs.

Nous avons offert à M. Jules Duval un banquet de 38 couverts, aussi nombreux que le permettait la plus grande salle que nous ayons pu trouver ; toutes les classes de la population y étaient représentées : la plus franche cordialité y a constamment régné.

Les sentiments les plus élevés, les pensées les plus généreuses étaient naturellement inspirées par le but de la réunion.

Le président du banquet, dans quelques paroles aussi bien senties que bien dites, a, au nom de la ville, remercié M. Duval en

---

ment imitée qu'elle faisait illusion. Le maître du logis revint, aperçut l'animal installé au plus bel endroit de son ouvrage, et fit un mouvement colérique pour l'éloigner : ses doigts touchèrent le panneau et l'insecte resta immobile. Voyant alors son erreur, il demanda qui lui avait joué ce tour. « Croyez-vous, lui dit Matsys en riant, que l'artiste capable de vous tromper à ce point soit digne de posséder votre fille? » — « S'il ne l'obtenait pas, reprit l'amateur, ce ne serait pas faute de mérite. » — « Eh bien! c'est moi qui ai fait la mouche, et si vous en doutez, je vais en peindre une douzaine à côté de la première. » Le vieillard fut enchanté de cette malice, et Quinten lui ayant donné des preuves plus sérieuses de son adresse supérieure, il lui accorda la main de sa fille : elle obéit sans regret.

Matsys, depuis lors, ne quitta plus la palette : son talent se fortifia tous les jours et devint d'une extrême originalité. Il peignait plus hardiment que l'école de Bruges ; son dessin était plus facile, la dimension de ses personnages plus grande. Quoique ses rudes travaux n'eussent pas altéré la délicatesse de sa main, que sa couleur soit fine et harmonieuse, il l'appliquait avec une largeur inconnue avant lui : on y sent déjà la liberté du style moderne, et Quinten semblait prophétiser Rubens. Les effets qu'il cherche, les combinaisons extraordinaires qu'il essaie témoignent d'une profonde pensée. Il perfectionnait le coloris déjà si savant des peintres brugeois. C'était indubitablement l'artiste le plus habile qu'Anvers eût produit et son succès paraît avoir égalé son mérite. Eh bien! qui voudrait le croire, si l'on n'en possédait les preuves les plus certaines? Il ne fut jamais ni président, ni doyen de la confrérie de Saint-Luc : son nom ne se trouve pas une seule fois sur le tableau du Musée. Tant les corporations et les coteries sont inexorables pour les talents supérieurs ! Ligues de médiocrités ambitieuses, elles ne protègent, ne vantent, n'idolâtrent que les petits hommes qui font de petites choses. Dès qu'un roi de l'air se montre dans ces basses-cours, toute la volaille se met à glapir et l'éloigne à force de tintamarre. Cette injustice me rappelle un des chagrins de Haller ; ses travaux scientifiques, ses nobles poésies l'avaient fait connaître de l'Europe entière ; son nom volait de bouche en bouche. Mais cette vaste gloire le charmait peu ; il avait un autre souci et ne détournait point ses yeux du conseil communal de Berne, sa patrie. C'est là qu'il aurait voulu siéger : c'est là que, devenu l'égal des épais bourgeois, il aurait aimé à discourir, à déployer son éloquence! Hélas ! cette innocente distraction lui fut toujours refusée : l'immortel génie emporta dans la tombe le regret de n'avoir pu devenir conseiller municipal!

La femme de Quinten lui donna un fils que l'on nomma Jean : il resserra encore le lien qui les unissait, et éveilla chez son père l'espoir qu'il serait un jour un grand peintre. Il lui communiqua toute sa science; mais Jean lui resta inférieur, au lieu de l'éclipser, selon son généreux désir.

En 1508, la corporation des menuisiers chargea Matsys de peindre un tableau pour son autel, dans la cathédrale d'Anvers. On en fixa le prix à trois cents florins, qui devaient être payés de la manière suivante : on lui en donna immédiatement une partie, puis d'autres fractions d'intervalle en intervalle, jusqu'à la somme de cent florins, pendant qu'il y travaillait; cent florins lui furent remis une année après la convention, et le reste une année plus tard. Quinten entreprit avec ardeur cette peinture; secondé par l'inspiration, il fit un chef-d'œuvre. Au milieu, il représenta le Sauveur descendu de croix; sur l'aile gauche, le martyre de saint Jean-Baptiste, dont la fille d'Hérodiade offre la tête à son beau-père; sur l'aile droite, le martyre de saint Jean l'évangéliste, que les tortionnaires ont plongé dans l'huile bouillante. Son pinceau n'avait jamais trouvé des teintes aussi magnifiques. La renommée de cette création se répandit au loin. Philippe II voulut l'emporter en Espagne ; mais, quelque somme qu'il offrit, il ne put l'obtenir ; on lui refusa d'une manière polie et avec les ménagements que réclamait sa puissance. On eut le bonheur de le soustraire à la canaille furieuse qui anéantissait les images. Bientôt après, en 1577, Elisabeth d'Angleterre essaya aussi de l'acquérir ; elle en donna 64 000 florins, et le marché fut conclu. Mais le peintre Martin de Vos, ayant été instruit de l'affaire, agit auprès du gouvernement communal, qui retint le triptyque. La ville, pour ne pas perdre ce joyau, l'acheta elle-même au prix de quinze cents florins. Avec cet argent, les menuisiers devinrent propriétaires d'une maison qui servit à leurs assemblées.

Quinten avait gardé de ses premières occupations une sorte d'amour pour les métaux. S'il ne s'amusa point par moments à marteler, à ciseler quelque ouvrage de fine serrurerie, au moins est-il sûr qu'il grava des médailles. Il fit de la sorte, en 1519, le portrait d'Erasme ; sur le revers était dessiné un dieu terme, au-dessous duquel on lisait cette devise : *concedo nulli*. La pièce portait pour légende les mots suivants, grecs et latins : *Ora telos macrou biou* (Attends la fin d'une vie heureuse); *Mors ultima linea rerum.* Dans une de ses lettres, l'écrivain moqueur dit que Matsys a frappé son buste en métal : il reconnaît à l'ouvrage un certain mérite d'exécution ; il en offrit même un exemplaire au cardinal Albert de Brandenburg. Ce passage ne prouve point seul que d'intimes relations unirent le peintre et l'auteur : on sait que Matsys avait fait sur bois le portrait d'Erasme et de son ami Pierre Aegidius, greffier de la ville ; ce tableau qui devait être offert à Thomas Morus, embellit plus tard la collection de Charles Ier, roi d'Angleterre. Séduit par la perfection du travail, le chancelier adressa une épître en vers latins à l'auteur. Albert Dürer, cette gloire de l'Allemagne, lui rendit visite, et comme il trouva Erasme à Anvers, il est probable que celui-ci voulut souvent le peintre.

En 1514, il dessina et coloria un tableau qui figurait un changeur, comptant et pesant de l'or avec sa femme. Un nommé Stenens, marchand de la ville, acquit cet ouvrage. Nous le mentionnons ici, parce

qu'il est du petit nombre de ceux dont on connaît la date.

Depuis longtemps Matsys n'habitait plus la sombre et humide rue des Tanneurs. Sa maison se trouvait dans la rue du Jardin des Arbalétriers, qui existe encore et porte le même nom. Il avait pendu à l'extérieur une image de son patron, saint Quinten, en fer battu et doré, que l'on disait avoir été faite par lui et dont il avait colorié la figure. Ceux qui passaient devant cette demeure en entendaient fréquemment sortir des chants harmonieux et d'excellente musique ; c'est que le maître était un habile amateur : pour se délasser du travail, il donnait la liberté à sa voix, ou touchait de quelque instrument ; il ne négligeait point la rhétorique et les paroles étaient souvent de sa composition. En 1528, il peignit lui-même l'intérieur de son logis à la détrempe et en grisaille; il orna aussi les murs de compartiments ronds et ovales, de festons et de feuillages au milieu desquels s'ébattaient de petits enfants : la manière en était libre, souple et hardie. Ces intéressantes décorations, avec la date et la signature du peintre, étaient encore bien conservées du temps de Fornenberg, un siècle et demi après.

Matsys était comme le ver à soie occupé de sa demeure, lorsqu'il va s'engourdir dans une mort passagère. En 1529, il termina pieusement ses jours et fut enseveli au cimetière des Chartreux ; on dit même qu'il expira dans le couvent, frappé d'une maladie épidémique, nommée la suette. Peut-être sa femme chérie avait-elle abandonné ce monde et peut-être avait-il demandé aux autels les consolations de l'espérance. On posa sur sa tombe une dalle sculptée, où forme saillie un écusson dominé par une tête de mort. Autour de la pierre funèbre on lit ces paroles :

Sépulture de maître Quinten Matsys,
Qui de forgeron devint un peintre célèbre.
Il mourut en 1529.

Le monastère, élargissant plus tard son enceinte, on déterra le cercueil de notre artiste, juste au bout de cent ans. Un nommé Cornelis Van der Gheest, admirateur passionné des arts, fit transporter ses os sur la place de la cathédrale. On les mit à cinq ou six pieds de la tour, sous une dalle bleue, où l'on remarque, dessinée en lettres de cuivre, cette brève épitaphe :

M. Q. M.
obiit
1529.

L'amour qui inspira Quinten fut pour lui le meilleur des maîtres : il l'empêcha de prendre des leçons et le confia, libre et vierge, aux mains de la nature. Il ne put tomber dans la routine, puisque son impatience ne lui permit pas même de s'approprier le style régnant. L'observation immédiate fut son seul guide, et s'il en discerna les avantages, il dut en savoir gré à la fortune. C'est la vraie source où puise le génie, c'est là qu'il trouve la force et la fraîcheur, comme les pâtres

SUPPLÉMENT

AUX DESTINÉES PHALANSTÉRIENNES DE LA VILLE DE CAHORS. — Messieurs, je porte ce toast comme expression de ma vive gratitude pour l'accueil que j'ai reçu, que je reçois aujourd'hui de vous, et dont il me sera bien doux de raconter à nos amis du Centre, l'aimable et affectueuse cordialité. Je le porte encore comme expression de mes sincères espérances sur l'avenir réservé à votre cité.

Quand le christianisme jeta dans les sillons du vieux monde la semence d'une grande régénération sociale, quelques villes moins remarquables par le nombre de leurs habitants que par la générosité de leurs instincts, se signalèrent par leur rapide conversion à la foi chrétienne. Et les églises d'Antioche, et d'Éphèse dans l'Orient, de Lyon et d'Arles, dans l'Occident, brillèrent glorieusement dans les annales de la chrétienté, autour de Jérusalem et de Rome. L'époque où nous vivons est en tout pareille à celle qui fut le berceau du christianisme. Même scepticisme dans les esprits, même agitation inquiète dans les âmes souffrantes, même fermentation dans les profondeurs de la société; et à l'horizon de lointains grondements, signes précurseurs des orages. Et en même temps, pour que l'humanité ne tombe jamais dans le désespoir, se montrent quelques rayons lumineux dans les ténèbres, et éclatent de vagues aspirations vers un avenir de fraternité, de paix, de vérité, de justice et de bonheur. De ces tourments divers, de ces nobles élans, Fourier s'est fait l'interprète, Fourier, dont je suis heureux de saluer ici le portrait. Ils ont vibré dans son âme, et il les a condensés en une féconde et consolante doctrine, dont l'ambition comme la gloire sera de réaliser le christianisme, en faisant passer dans la vie sociale les sentiments déposés par la parole du Christ dans les cœurs et les intelligences. Dernier trait de ressemblance entre l'ère naissante du christianisme et celle du socialisme que les phalanstériens reconnaissent en déposant, en toute occasion, un religieux hommage aux pieds du divin Maître.

Dans ce mouvement de transformation, un beau rôle est réservé aujourd'hui, comme autrefois, aux villes qui, les premières, auront accueilli et répandu autour d'elles la bonne nouvelle. Foyers de propagation, elles sentiront le légitime orgueil d'un grand devoir accompli, d'un grand triomphe remporté sur des malheurs séculaires, d'une puissance de rayonnement dû tout entière, non au hasard de leur position géographique, mais au mérite de leur dévouement à une sainte cause.

Déjà, dans une grande partie de la France, l'idée phalanstérienne compte ses villes pivotales. Mais l'honneur et le titre sont encore à prendre dans nos contrées. Que la ville de Cahors s'en empare. Tout vous y invite. Initiative aussi éclairée que dévouée des hommes éminents qui se sont faits chez vous les apôtres de la foi nouvelle; concours sympathique des femmes toujours acquises à la cause du malheur et de la souffrance; défaillance et fin prochaine des divisions politiques; alliance fraternelle de toutes les classes de la population étrangères aux vanités et aux jalousies qui ailleurs les séparent; esprit traditionnel de droite raison, amour intelligent du progrès, patriotisme local qui puise dans les plus belles pages de l'histoire nationale le témoignage de la grandeur morale du pays, non moindre que sa fécondité matérielle; tels me paraissent, Messieurs, les titres naturels de la ville de Cahors au rang de métropole phalanstérienne dans une des régions les plus importantes de la France. Les progrès remarquables accomplis depuis quelques mois autour de vous annoncent qu'elle se montrera digne de sa haute destinée! C'est mon vœu, c'est mon espoir, et c'est avec confiance que je fais de la dernière parole de mes adieux un salut prophétique.

A la gloire phalanstérienne de Cahors!

D'autres toasts—aux phalanstériens de Cahors,—à la fondation du premier phalanstère, ont été ensuite prononcés et chaleureusement applaudis.

[illegible] universelle, qui savent que la seule voie de salut et de bonheur pour chacun, c'est le salut et le bonheur de l'humanité entière.

A nous donc, premiers soldats de la phalange qui a reçu de Dieu et du génie de Charles Fourier le drapeau de l'unité, à le porter noblement avec courage au milieu d'un monde chancelant dans sa voie; à nous de réunir autour de ce signe de ralliement tous les nobles cœurs, toutes les riches intelligences; à nous de consacrer un zèle ardent et soutenu à la propagation constante de nos idées.

Que ce devoir, Messieurs et amis, soit pour nous un plaisir; ne négligeons aucun moyen; employons toutes nos armes; imitons le dévouement sans bornes du Centre de l'École si dignement représenté parmi nous; que ce foyer de chaleur et de lumière, alimenté et vivifié par nos sacrifices, rayonne au loin par la voix de sa presse, par la parole de ses missionnaires.

Et nous, travaillons sans relâche à faire fructifier ces moyens d'action toujours croissants; labourons, semons avec courage et persévérance dans les terrains les plus incultes, et sachons attendre la moisson sans nous décourager, sans nous ralentir un instant.

Les résultats obtenus dans cette ville en un an de faibles efforts, résultats dont cette nombreuse réunion est la preuve éclatante, et qui s'augmenteront encore des fruits de la bonne et claire exposition faite par M. Duval, nous montrent que la tâche est moins difficile qu'on ne pourrait le croire.

Pénétrons-nous d'une nouvelle ardeur; entretenons la ferveur de notre foi par de fréquents rapports, de sympathiques réunions; accroissons la Rente de l'École, faisons circuler ses livres et ses journaux; ayons toujours pour toute personne de bon vouloir, une bonne parole à dire, un bon livre à donner, et soyons bien convaincus que quelques années encore de ce noble travail partout imité, nous conduiront sûrement et promptement au but glorieux que nous poursuivons, la régénération sociale.

A la propagation phalanstérienne!

A L'ÉDUCATION ATTRAYANTE!

La civilisation ne développe jamais les germes précieux que la nature a distribués à l'enfance.

Le meilleur de ses systèmes d'éducation consiste à condamner des enfants différents de caractère et d'aptitude, à dix ans de grec et de latin, c'est-à-dire au travail le plus répugnant, parce qu'il est le plus inutile. Un pareil système n'est pas seulement absurde, il est inique, il est cruel; il rend l'enfance malheureuse, amortit les facultés les plus précieuses, et fait des avortons à charge à la société.

L'éducation attrayante consultera tous les goûts, tiendra compte de toutes les aptitudes; elle donnera toujours à l'homme un développement intégral, sous le rapport moral, physique et intellectuel. Elle saura toujours faire d'un enfant un citoyen précieux pour la société.

A l'éducation attrayante!

Le doyen du banquet, grand propriétaire, vieillard de soixante-dix-huit ans, qui a conservé toute l'énergie de la jeunesse, a porté le toast suivant avec une vive émotion que semblait inspirer la vue du portrait de Fourier:

A Charles Fourier, cet homme de génie dont mon instinct me révèle la sublime grandeur! Remercions M. Duval de nous avoir initiés à une science dont je ne comprends peut-être pas tous les détails, mais qui me semble destinée à faire le bonheur de l'humanité!

Enfin, nous remarquons le passage suivant d'une allocution sur le ralliement de tous les hommes de progrès dans le principe de l'association:

[illegible] de fouriérisme.

La soirée s'est terminée par une quête au profit des pauvres, qui a produit 77 fr. 25 c., et par un ajournement au 9 avril, pour célébrer dignement la naissance de Ch. Fourier par un banquet suivi d'un bal offert aux dames de la ville, dans une salle qui permette une plus nombreuse réunion. Nous pensons tous ici qu'il serait bien à désirer que la rente de l'École permît au Centre de constituer un système complet de propagation orale continue, pour que la parole phalanstérienne pût constamment parcourir tous les points du territoire. Les bons effets qu'a produits cette exposition à Cahors, où elle laissera des traces durables, nous portent à prier tous les phalanstériens de ne rien négliger pour l'accroissement général de la rente, qui va recevoir ici une notable augmentation.

(1) Par le correspondant de l'École, à Cahors.

Corruption électorale. — Achat de votes, etc.

On nous écrit d'Angers, le 18 février 1847:

Napoléon disait qu'il fallait laver son linge sale en famille. Pendant toute une longue semaine, les partis ont fait bouillir sous mes yeux, et chauffé au feu des passions politiques, le plus vaste cuvier du plus sale linge que l'on puisse voir. Il y a un an à peu près que, du haut de la tribune, le poëte des *Méditations* signala t la *Démocratie pacifique* comme l'organe du bon sens et de la conscience du pays. Je voudrais bien savoir alors ce que la conscience du pays pense de tout cela. Les journaux de Paris nous ont renvoyé à trois jours de date le froid récit du spectacle émouvant auquel nous avons assisté: ces faits sont donc connus; je veux seulement grouper synthétiquement les principaux, afin d'en faire jaillir plus facilement la morale, s'il y en a une au fond de tout cela.

Je passe sur les détails de la mise en scène et j'arrive aux faits.

Au premier plan, sur le banc des accusés, il y a neuf prévenus. Sur le second, six défenseurs, Me Berryer en tête. Au milieu, cent témoins. Les quatre premiers prévenus portaient l'habit bourgeois; la seule particularité qui les distingue, c'est que trois d'entre eux ne sont pas décorés. La bonne figure enluminée du cinquième, de Dagorn, est encadrée par de longs cheveux qui retombent sur sa veste bleue, ornée de passementerie et serrée à la taille par une ceinture rouge. A sa boutonnière est suspendue une médaille d'or.

Le septième, Mathias Michel, est vêtu avec une certaine sévérité de style. Il est difficile de voir un visage plus fin, plus intelligent que le sien. Parfois il intervient dans les débats, il s'anime, s'échauffe, mais sans se fâcher jamais, et toutes ses colères aboutissent à un franc sourire qui laisse voir une double rangée de dents dont la blancheur et la régularité feraient envie à plus d'une petite maîtresse. Il eût pu, comme tant d'autres, donner son nom à une espèce de voiture nouvelle, mais il lui est arrivé la même mésaventure qu'à Christophe Colomb. Il a eu dans M. Drouillard son Améric Vespuce, et la voiture achetée par Michel Mathias depuis les élections est connue à Quimperlé sous le nom de *Voiture Drouillard*.

Le dernier, Leflécher fils, est un vrai Breton pur-sang; il ne parle pas français. Il se tient le plus souvent debout, perché sur une patte, l'autre enroulée autour de la première. Penché sur la balustrade, les cheveux incultes, hérissés autour de son agreste visage, il semble un de ces Francs du troisième ou du quatrième siècle, oublié par la vieillesse et la mort dans quelque forêt inconnue, et paraissant tout à coup

---

hébreux près des fontaines de l'Idumée. Chaque manière a ses bornes; quand elle a enfanté un certain nombre de chefs-d'œuvre, elle languit et devient stérile: ayant donné tout ce qu'elle pouvait produire et brillé sous toutes ses faces, elle meurt ainsi que le papillon épuisé. Il faut que des combinaisons nouvelles rajeunissent l'art, il faut qu'un esprit indépendant tire de ses ressources des effets inconnus. Il n'y parvient que s'il écarte à son tour le voile mystérieux d'Isis; la grande et magnifique déesse se montre à chacun de ses adorateurs sous un autre aspect. Les formes qu'ils découvrent se modifient dans leur imagination, et dès qu'ils prennent le luth ou le pinceau, un monde ignoré semble éclore sous leurs doigts.

Matsys fut le talent le plus original que les Pays-Bas eussent vu naître, depuis les deux Van Eyck. Il serait injuste de l'asseoir sur le même trône, mais on peut le placer à côté d'eux sur la première marche: il n'eut pas besoin de tant créer, de braver la mer dans une nef construite par lui, mais il changea la direction que la leur avait prise. Sans qu'il eût jamais vu l'Italie, ses ouvrages possèdent la maturité italienne. Les accessoires perdirent avec lui de leur importance: quoiqu'il les traitât d'une façon plus large, qu'il rendît l'air plus transparent et les lointains plus vrais, il en détourna l'attention au profit des personnages. Chez Van Eyck et Hemling, ils étaient sans doute l'objet principal, mais la scène déployée autour d'eux leur faisait une rude concurrence. Schnaase, au surplus, a si bien caractérisé la révolution accomplie par Matsys, qu'il faut reproduire ses idées: elles sont éminemment vraies, et choisir une autre route pour paraître original, serait vouloir tomber dans l'erreur. Aux yeux des peintres brugeois, un tableau n'était qu'un fragment détaché du monde, où devaient figurer tous ses éléments essentiels, où la terre et les cieux devaient être représentés. Voilà pourquoi ils aimaient à placer leurs personnages en plein air, au milieu d'un large horizon; autour d'eux se déploient de grandes vallées qu'arrosent des fleuves, des montagnes et des forêts, des villes et des châteaux. Quand la nature des épisodes ne le permettait pas et qu'il fallait peindre l'action dans l'intérieur d'un logis, la porte ouverte laissait du moins le regard saisir de profondes perspectives, où le soleil frappait les vitraux comme pour rappeler la présence de l'univers extérieur. L'homme était bien le centre de tout, mais il n'en était que le centre: il ne cachait et n'envahissait point le lieu qui lui servait de théâtre. L'importance de celui-ci égalait presque la sienne: on restreignait donc ses proportions, et loin qu'il occupât toute la largeur du tableau, le site champêtre du fond s'étendait jusqu'au premier plan. Les formes humaines étaient sans doute traitées avec soin et amour, mais l'artiste ne leur accordait pas de préférence. Elles doivent leurs avantages à notre rang parmi les créatures bien plutôt qu'à l'affection du peintre. Les costumes sont si brillants, les armures si pompeuses, qu'elles diminuent encore l'intérêt spécial des acteurs: il semble que les objets inanimés empiètent sur eux, ne leur laissant que le moins de place possible.

Arrêtons au contraire notre vue sur un tableau d'histoire plus moderne, sur un tableau de Rubens, par exemple. Il nous offrira une direction entièrement opposée. Même quand l'action se passe dans les champs, nous ne voyons point le paysage. Non-seulement il ne faut plus songer à découvrir de longues échappées de vue, mais les objets prochains sont, pour ainsi dire, emblématiquement représentés: une colonne ou quelques marches tiennent lieu d'un palais, un arbre figure tout un bois. Souvent même ces simulacres disparaissent, ou du moins sont traités avec une négligence qui les déprécie et en éloigne l'attention. Le curieux oublie bientôt ces vains accessoires. Le petit monde de l'école brugeoise s'est effacé: l'homme seul a pris sa place et rayonne d'une splendeur égoïste. L'art n'a pas d'autre but, d'autre sujet d'étude: il cherche à saisir toutes les particularités de notre forme et de notre organisation intime, soit quand nous demeurons immobiles, soit quand nous nous agitons et que de nouveaux phénomènes se produisent dans notre corps.

Ce changement de goûts, on le remarque déjà chez Quinten Matsys. Les figures s'avancent sur le premier plan; elles grandissent et s'élargissent de façon à masquer la perspective. Leur agencement devient de la plus haute importance: la manière de les grouper devra être désormais un des talents principaux de l'artiste. Les anciennes peintures offrent souvent à cet égard une extrême naïveté. Les personnages ont parfois l'air de vivre en eux-mêmes et ne font aucune attention à leurs voisins. S'accordant plutôt avec les objets d'alentour que l'un avec l'autre, ils ne composent point un ensemble pour l'œil, et, si on les détachait de la scène, ne formeraient pas un tableau. En rompant cette union intime qui les liait au monde extérieur, Quinten Matsys et les maîtres plus modernes furent obligés d'ordonner entre eux non-seulement les acteurs, mais les lignes, les attitudes de leurs corps, les ombres et les lumières qui les dessinent. Il leur fallut travailler une peinture comme les anciens travaillaient leurs bas-reliefs, où l'homme seul joue un rôle. Ils n'avaient plus qu'un élément à leur disposition; ils devaient l'approfondir, en tirer tout le parti possible et multiplier leurs efforts sur le terrain étroit qui leur demeurait.

Par une faveur spéciale du sort, que n'ont pas obtenue tous les peintres de cette période, le chef-d'œuvre de Quinten Matsys n'a souffert ni du temps, ni des révolutions. Le musée d'Anvers le possède, brillant d'une fraîcheur qui n'annonce point trois siècles et demi de durée. Il représente le Sauveur mort, étendu à terre sur le chemin du sépulcre où on va l'ensevelir; les personnages sont presque de grandeur naturelle. Joseph d'Arimathie soulève le Christ par la tête, Nicodème par les aisselles; Marie Salomé tient sa main gauche et s'apprête à l'embaumer du parfum contenu dans une petite éponge que lui présente une autre femme. Marie Madeleine essuie avec ses longs cheveux la plaie de son pied gauche, qu'elle a baigné d'une huile odorante. La Vierge, soutenue par saint Jean, s'agenouille près du corps et pleure en joignant les mains. Un homme coiffé d'un turban porte la couronne d'épines: elle a un aspect vraiment formidable; les épines sont si longues et si fortes que l'on dirait des pointes de fer. Ce trait indique l'esprit dans lequel est conçu le tableau. La tête du Christ fait horreur: les muscles sont déprimés, les lèvres terreuses; l'œil se décompose au fond de son orbite agrandi, et la couronne fatale a non-seulement percé, mais tailladé le péricrâne: la peau, par endroits, ne tient plus aux chairs saignantes et ouvertes. Joseph d'Arimathie soulève un de ces lambeaux sanglants pour examiner une épine qu'il recouvre. La mort n'a point exercé autant de ravages sur le corps, qui a peut-être des couleurs trop vivantes; il est peint du reste avec une grande patience. Après avoir indiqué les os, les muscles, les côtes et les veines, le peintre a encore dessiné le poil des bras et des jambes. Les têtes sont généralement communes et expriment une affliction vulgaire: Nicodème seul a un beau type; une longue barbe grise encadre ses traits harmonieux. Les personnages portent le costume du quinzième siècle, et Matsys n'en a pas fait partout un bon usage; la mère du Sauveur est lourdement drapée.

A droite de ce groupe, on aperçoit la caverne où l'on a préparé le tombeau de son fils. Une servante la balaye, une autre l'éclaire au moyen d'une torche; un vieillard porte le linceul destiné à l'homme-Dieu. Plus haut, derrière l'épisode principal, se dresse le Golgotha: c'est un plateau sur des rochers arides, à peine clairsemé d'herbe et de petits arbres. Les voleurs sont encore pendus à leurs croix; deux femmes se prosternent au pied de celle où est mort le Rédempteur. Un homme emporte l'échelle qui a servi à le descendre; deux autres sont assis, le premier mange une tartine, le second a ôté un de ses souliers qu'il secoue. Je n'omets point ces détails, parce qu'ils nous montrent l'école flamande entrant dès-lors dans la route qu'elle doit suivre plus tard. A gauche du Calvaire, de bleuâtres rochers forment une perspective qui a une sorte d'attrait sauvage.

Aucune portion de ce tableau, prise à part, n'excite l'étonnement et l'admiration, ne fait naître la joie intime dont nous remplissent les œuvres du génie. On approuve sans doute, mais on ne s'émerveille point. L'ensemble, au contraire, frappe et saisit. L'harmonieuse vivacité des couleurs charme le regard: ces deux attributs souvent opposés, la douceur et l'éclat, s'unissent de la manière la plus parfaite; la nature ne réussit pas mieux, lorsqu'elle fond des beautés hostiles, la splendeur du couchant et les premières ombres de la nuit, la grâce et la force, l'emportement de la passion et les langueurs de la tendresse, le génie et la simplicité, les divers parfums des champs, les divers murmures des eaux et des bois. L'air circule dans le tableau, les personnages respirent, se tiennent dans des attitudes faciles et se groupent avec un art presque moderne. La touche a une hardiesse que

écrits sur les livres avec des ratures et des surcharges. Quoi qu'il en soit, M. Peyrou tient la banque, Jossin et Carré courent le pays et proposent des fonds à prêter. M. Drouillard, déjà banquier de deux chemins de fer, est encore le bienfaiteur du Finistère, et fait bénir son nom jusqu'au bout du monde. Il se récrie, d'ailleurs, et proteste qu'il n'a pas d'agents, mais seulement des amis qui ont plein pouvoir pour chauffer son élection, et carte blanche à l'endroit des dépenses à faire. Il paie la carte sans vérifier l'addition. L'un d'eux, quand le ministère public trouve les chiffres exorbitants, dit qu'il serait bien étonnant qu'une élection se fît sans frais à Quimperlé, quand il en coûte si cher partout. Le public rit, et le prévenu s'étonne de ces rires.

On prête donc de l'argent à tous en général et aux électeurs en particulier. On agit sur les pivots de groupes, on travaille les maires des communes. A l'un, qui a une *tapée d'enfants*, on offre des sacs d'écus ; à un autre, une croix d'argent pour l'église ; Jossin et Carré vont chez un troisième, armés chacun d'un sac de six cents francs. Il refuse, on compte l'argent sous ses yeux ; il refuse encore, on lui laisse l'argent en dépôt, et il reste face à face avec la tentation, à laquelle il résiste cependant. Le curé de Querrien, dont nous reparlerons, reçoit 700 francs pour ses pauvres.

A un jeune couple nouvellement uni, on adresse un *crescendo* d'offres séduisantes. On commence par 600 fr., on y ajoute une pendule, puis un voyage de Paris gratis, puis six couverts d'argent ; on complète la douzaine, et l'on y joint une *cuillère potagère*. Les jeunes époux résistent et donnent leur voix au candidat opposé.

Disons en passant que ce candidat opposé, pour ne pas être distancé d'une trop outrageuse sorte dans cette course au clocher de la corruption, envoie au sous-préfet, qui le déclare pendant les débats, 20 000 fr. pour chauffer son élection, fait obtenir décharge d'une patente de 400 fr., — c'est l'un de ceux qui devaient la payer qui nous l'apprend ; — fait exécuter avec les deniers publics des travaux qui eussent dû incomber à la charge d'un meunier électeur, etc.

Du reste, ces faits avaient lieu pour la plupart à l'occasion d'élections antérieures.

Un aubergiste qui tirait à discrétion sur M. Drouillard vient dire qu'il y avait de la concurrence dans sa partie, et que l'hôtel qui a fait le plus de tort au sien est l'hôtel de la sous-préfecture.

J'en passe, et des meilleurs !...

Tout est donc préparé. M. Drouillard arrive à Quimperlé six semaines avant les élections, et s'établit aux portes de la ville, dans une habitation d'agrément connue sous le nom du Pavillon. C'est là qu'est le quartier général ; c'est là que M. Drouillard, montagnard écossais à outrance, donne, impose une hospitalité prodigue et sans bornes. Son hôtel est une souricière ; on y entre et l'on n'en sort plus. Quelques récalcitrants tentent l'escalade en mode inverse, de dedans en dehors, pour recouvrer leur liberté. Vains efforts ! ils sont terrassés, et leur conscience succombe avec leur raison sous les enivrements du champagne corrupteur ; car on buvait, dit un témoin, « non pas du simple vin, mais du champagne ! » Puis, quand il y a suffisamment de verres de champagne sous le chapeau, on s'échauffe, on s'anime, on se dispute, on se bouscule, on se renverse !...

Au dehors, les affaires ne sont pas négligées, et le marché aux électeurs, suivant un témoin, devient un véritable marché de bestiaux. Un individu se cache et s'enfonce dans son grenier, il se tient pendant

[illegible] M. Guilbem est nommé. Leflécher s'exagère l'importance de cette action et tombe dans une mélancolie qui met ses jours en danger, et poursuit le prêtre de ses obsessions ; en présence du maire et de l'adjoint il se traîne à ses genoux, il se précipite sur un couteau et va se frapper : le prêtre est inflexible et nie tout. Enfin il cède, il écrira le lendemain pour ravoir le billet ; il n'en fut rien.

Ce digne pasteur, pendant que la corruption s'agitait autour de lui, disait à ses ouailles de prendre des deux mains, et de voter pour qui ils voudraient. Le mot lui semblait joli, il l'a répété en deux circonstances. Pendant les débats, il prêchait aux témoins cette doctrine, qu'il y avait deux vérités : la vérité judiciaire, qui n'engageait pas, et l'autre vérité qui est la seule qui oblige. Le propos ayant été répété au président, ce pauvre homme lui dit avec candeur : « Oh ! monsieur le président, dans cette ville étrangère on est si désœuvré : il faut bien causer un peu de choses et d'autres ! »

Il a obtenu son changement, à la demande générale de ses paroissiens.

Cependant le jour de l'élection est arrivé. On commande une *messe matine* à la chapelle voisine. M. Drouillard passe son monde en revue et l'on se met en marche, deux à deux, et escortés par des hommes sûrs et dévoués, armés de cannes et de bâtons, ont assuré quelques témoins. L'un dit qu'on marchait comme des prisonniers : le commissaire de police a dit comme des collégiens. C'est tout un. Les portes de l'église se referment et on dit à ceux qui se présentent qu'ils n'ont qu'à repasser dans une heure, mais que cette messe-là est à l'usage exclusif des électeurs de M. Drouillard.

Que vous en semble, amis ! Voilà Dieu gagné, corrompu, lui aussi, et forcé de ne plus écouter que les prières des fidèles de M. Drouillard ; le voilà de moitié, de complicité, et jouant *son petit rôlet* dans toute cette odieuse comédie ! Voilà donc jusqu'où est tombée la religion du Christ et de l'Evangile !

Le dernier *oremus* est expédié, et l'on se rend au collége électoral. Des voitures les conduisent jusqu'à la porte, quelques amis sûrs les reçoivent, abaissent le marchepied, les guident jusqu'à l'urne électorale, écrivent leur vote et le tour est joué !

Et le banquier Drouillard est nommé : 82 paysans bretons ivres ont fait de lui l'un des honorables de la Chambre. Une protestation est rédigée, son élection est contestée, et le 26 août dernier, M. Drouillard disait du haut de la tribune nationale que Leflécher père, l'homme au billet que vous savez, était un misérable, un ancien repris de justice. Les débats ont prouvé que le fait est complètement..... erroné ; seulement le prétendu repris de justice a été pendant six ans maire de sa commune, pendant huit ans membre du conseil d'arrondissement, secrétaire du même !!...

Voilà quelques-uns des faits qui sont ressortis des débats. Je les raconte, voilà tout. Du reste, le jury a prononcé, et cinq des prévenus sont aujourd'hui, et pour cinq ans, dans la position de ceux qui ne paient pas 200 fr. de contribution.

L'accusation, soutenue avec une rare énergie par M. l'avocat-général Belloc, a été éloquemment combattue par M. Berryer. Faut-il dire ce que l'on répète invariablement après chacun de ses plaidoyers : « Il ne s'était jamais élevé si haut ! il s'est élevé à des hauteurs prodigieuses ! Gay-Lussac et les plus hardis aéronautes ne lui vont pas à la cheville, et sont terre à terre auprès de lui ! »

Sérieusement, n'est-ce pas un affligeant spectacle de voir cet admi-

[illegible] légitimistes, et qu'étant légitimistes ils avaient voté pour le banquier conservateur Drouillard, assez riche pour les faire défendre par l'avocat légitimiste Berryer !

La tête du parti conservateur a vu aussi avec peine cette condamnation. La cour royale ne voulait pas donner suite à l'affaire, nul mot d'ordre n'était venu de Paris, une prudente réserve avait été gardée, et c'est au zèle, à la fermeté, au talent de l'avocat-général, M. Belloc, que l'on doit le résultat de cet exemple donné au pays. Ce succès ne lui sera pas compté et ne le fera pas arriver avant son tour procureur-général.

Je vous ai dit quel rôle ont joué dans tout cela la religion et la politique. Telle est la société au sein de laquelle nous vivons. Mais plus la civilisation se couvre de fange et de fumier, plus sans doute la moisson de l'avenir approche et sera splendide.

Le banquier Drouillard obtient 82 voix à Quimperlé et le voilà député. Notre ami Considerant, à Quimperlé, n'en aurait vraisemblablement pas une. Et cependant aujourd'hui, devant la France, Considerant aurait à l'heure qu'il est deux ou trois mille voix phalanstériennes, tandis que devant la France, M. Drouillard, dans l'impossibilité de les acheter toutes, n'en aurait pas une.

Oh ! la belle chose, et vraie, et sincère, que le gouvernement représentatif !

.....

Question du Libre-Echange.

Dans une séance, tenue le 27 décembre dernier dans l'Association de la Haute-Vienne pour la défense du travail national, M. Talabot, président du tribunal civil de Limoges, a prononcé un discours très remarquable que son étendue nous empêche de reproduire en entier, mais dont nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des principaux passages.

Les libre-échangistes fulminent leur anathème contre tous les industriels protégés par la douane : ils ne voient partout que des monopoleurs. Producteurs de blé, monopoleurs ! producteurs de bestiaux, monopoleurs ! producteurs d'huiles, monopoleurs ! producteurs de lin et de chanvre, monopoleurs ! fabricants de fer, monopoleurs ! fabricants d'acier, monopoleurs ! fabricants de machines et d'outils de toute espèce, monopoleurs ! fabricants de draps et d'étoffes de laines, monopoleurs ! fabricants de soieries, monopoleurs ! fabricants de poterie de toute espèce, monopoleurs ! fabricants de peaux, monopoleurs ! fabricants de cristaux, monopoleurs ! enfin, producteurs de vins, monopoleurs ! car ils sont aussi protégés par la douane ; et je n'ai pas appris que, jusqu'à présent, ils aient demandé la suppression du droit d'entrée qui frappe les vins étrangers. Après ce dénombrement des industries protégées, qui comprennent naturellement tous les ouvriers qu'elles emploient, on cherche où est la nation, et l'on ne voit partout que des monopoleurs, des privilégiés, qui lèvent un impôt sur leurs concitoyens, sur les consommateurs, classe la plus intéressante de la société et à laquelle on doit sacrifier toutes les autres ; mais où sont donc ces consommateurs purs qui ne sont pas en même temps producteurs ? En vérité, je ne peux les trouver que dans les rentiers ou dans les professeurs d'économie politique ; et encore pour ces derniers y aurait-il lieu d'examiner s'ils ne sont pas aussi monopoleurs à leur manière et s'il n'y aurait pas à tirer directement d'Angleterre les doctrines dont ils livrent la coûteuse contrefaçon à la consommation française. (Mouvements divers.)

Telle est, Messieurs, la doctrine qui entreprend de révolutionner dans notre pays toutes les conditions du travail et de la production c'est sans aucun changement de la doctrine d'Adam Smith, de Malthus'

---

l'on ne connaissait point avant Matsys. La puissance d'une vie nouvelle anime cette jeune production. ALFRED MICHIELS.

(*Histoire de la Peinture flamande et hollandaise.*)

Encore l'Ether.

Nous craignons de fatiguer les lecteurs de la *Démocratie pacifique* à force de les entretenir de l'invention nouvelle qui a mis en émoi le monde médical, et qui ne laisse pas indifférente non plus la masse du public. Il s'agit, à la vérité, d'un de ces faits qui tiennent du prodige, et tels qu'il ne s'en découvre pas un par siècle. Mais si étonnante et si précieuse qu'une chose soit en elle-même, on se lasse à la fin d'en entendre parler ; la curiosité s'émousse, et l'ennui, l'épais et lourd ennui pourrait, à la longue, distiller avec l'éther, malgré la différence de leur poids spécifique. Ayons soin de pas retenir outre mesure les abonnés du dimanche dans la vapeur éthérée, car nous ne voulons, pour employer une image tirée du sujet, que leur donner une *pointe d'éther*, en évitant, si cela nous est possible, de leur faire connaître cet état d'engourdissement et de stupeur qui caractérise la seconde période de l'éthérisation.

C'est donc notre dessein de nous arrêter spontanément avant qu'on en soit à nous dire, avec le bonhomme Lafontaine :

> Même *histoire*, tant soit exquise,
> Rassasie et soûle à la fin :
> Il me faut d'un et d'autre pain :
> Diversité, c'est ma devise.

Nous hésiterions même à revenir, dans le numéro de huitaine, sur les inspirations de la vapeur d'éther, si nous ne comptions un peu, pour ragaillardir le sujet et pour réveiller le goût blasé du lecteur, sur les paroles de l'adversaire le plus décidé de ces inspirations *diaboliques*.

On rapporte qu'à l'époque où fut imaginé, chez nos voisins les Anglais, l'usage des voitures publiques, d'ombrageux puritains s'élevèrent contre cette invention ; ils la dénonçaient comme un danger sérieux pour les mœurs, pour le lien de famille, etc. C'était une sorte de promiscuité que les voitures publiques allaient établir, et Dieu sait comment ils baptisèrent, d'après leurs prévisions touchant la fréquence des sympathies occasionnelles, ces hôtelleries roulantes. Le révérend Jean Croswell fut de tous les détracteurs de l'innovation celui qui se signala le plus par sa véhémence ; mais il eut beau tonner contre une abominable coutume, renouvelée de Babylone, et digne tout au plus de peuples païens et idolâtres, adorateurs de l'impudique Vénus, le bruit des voitures publiques couvrit sa voix, et il fallut bien que lui et ses pareils se résignassent au danger possible de quelques éclaboussures à la vertu. Car, moins grand que ne se le figuraient sans doute ces austères champions de la morale, gens qui ont d'ordinaire une très piètre opinion de la nature humaine, le danger existait là sans doute à un certain degré. Entre hommes et femmes qui passent ainsi, encaissés ensemble et serrés les uns contre les autres, genoux emboîtés, plusieurs jours et plusieurs nuits de voyage, un simple cahot peut dégager l'étincelle électrique, et plus d'une fois, c'est présumable, le feu né de la sorte, soufflé ensuite par l'Esprit malin et activé encore par la course du véhicule, a dû prendre aux étoupes..... Mais, dites-moi de grâce, où n'y a-t-il pas, sur cette terre d'épreuve, quelque risque pour notre fragilité, à nous autres fils d'Adam et filles d'Eve, toujours en mal et en quête du Paradis perdu ? Faudra-t-il, pour éviter les occasions de tentation et de chute nouvelle, proscrire toute réunion d'individus des deux sexes, prévenir entre ces deux moitiés trop impressionnables du genre humain, toute rencontre et tout contact ? Allons-nous, pour donner satisfaction à la logique de ce moralisme soupçonneux des Jean Croswell de tous les âges, renfermer les femmes comme en Orient ? Non, personne, chez les peuples civilisés chrétiens, n'oserait avouer ce moyen de prévention rétrograde et barbare.

Mais on entend encore tous les jours objecter contre une foule d'inventions les dangers qu'elles peuvent faire courir aux mœurs, aux croyances. Comme si le génie de l'humanité qui fait ces découvertes n'avait pas aussi la puissance d'apercevoir et de mettre en pratique les précautions que leur usage exige ! Et comme s'il était possible de renoncer à un agent d'un évident et immense avantage, sous prétexte de quelques abus auxquels il pourrait donner lieu !

Disons, pour rentrer dans notre sujet, que les abus possibles de l'inhalation des vapeurs d'éther, sous le rapport de la morale, ont été singulièrement exagérés. Et quand c'est un savant physiologiste, un hardi expérimentateur comme M. Magendie qui se fait l'organe d'objections de cette nature, on est tenté, malgré soi, de s'écrier avec Molière : « Où diable le scrupule va-t-il se nicher ? »

Quoi qu'il en soit, voici, pour satisfaire une curiosité que nous avons éveillée, et pour nous laver nous-même du reproche d'avoir prêté à un illustre membre de l'Académie des sciences un langage qu'il n'aurait pas tenu, voici textuellement, d'après la rédaction fournie par M. Magendie lui-même aux Comptes-rendus officiels de l'Académie, un des passages de ses réquisitoires improvisés contre l'inhalation de la vapeur d'éther. Ceci est, au surplus, de l'improvisation refaite à loisir et notablement amendée pour la forme, sinon pour le fond même des choses. M. Magendie, d'après sa propre version, s'est donc exprimé ainsi qu'il suit dans la séance du 8 février courant :

« J'arrive à un autre ordre de phénomènes dont j'ai hésité quelque » temps à entretenir l'Académie, parce qu'ils soulèvent des questions » fort délicates. Il est hors de doute que l'ivresse de l'éther amène, surtout chez les femmes, des rêves érotiques, et même, comme le disait » l'une d'elles, *des rêves d'amour complet*.

» On a vu des femmes ainsi enivrées s'élancer sur l'opérateur avec » des gestes et des propos si expressifs, que, dans cette singulière et » nouvelle situation, le danger n'était plus pour la malade, mais pour » le chirurgien. (Longue hilarité. Interruption). Je serais désespéré » qu'on supposât que j'ai eu l'intention de provoquer l'hilarité ; je regarde, au contraire, comme très graves, ces conséquences de l'ivresse » de l'éther. Je serais bien malheureux si ma femme, si ma fille avaient » été le sujet de scènes analogues à celles dont j'ai été le témoin. J'ai » vu, et M. Lallemand a vu comme moi, chez mon honorable confrère » M. Amussat, une jeune et belle personne se présenter, pour subir » l'action de l'éther, avec ce maintien modeste, cette tenue pudique, » ces traits de l'innocence qui appartiennent à toute jeune fille bien » élevée ; j'ai vu, dis-je, cette demoiselle transformée, en moins de deux » minutes, en une sorte de bacchante, riant aux éclats, parlant de ses » rêves extraordinaires, comme on *n'en fait pas*, disait-elle. Sa figure, » ses yeux langoureux et brillants étaient en harmonie avec ses sensations.

» De tels faits, et j'en pourrais citer plusieurs autres, ne reportent-» ils pas l'esprit vers les convulsionnaires de Saint-Médard, le baquet » de Mesmer et les pratiques du magnétisme moderne ? »

Une des circonstances rapportées de vive voix par M. Magendie, dans la séance de l'Institut, a été par lui omise dans la reproduction écrite. Comme il ne faut rien perdre de révélations aussi précieuses, cette circonstance, nous la notons ici en passant : une des personnes que M. Magendie aurait vues en proie au délire amoureux provoqué par les vapeurs d'éther, serait une aimable dame qui ne compte pas moins de soixante-sept printemps. Jugez de quoi la vapeur d'éther n'est pas capable ! Auprès de ce terrible aphrodisiaque, les cantharides et le phosphore ne seraient que de la Saint-Jean, si l'on s'en rapportait aux édifiantes histoires racontées par M. Magendie. Nous concevons, du reste, qu'il se soit arrêté plus volontiers à peindre les émotions *de la jeune et belle personne* que les extases de la douairière.

Mais M. Magendie ne s'est-il pas un peu laissé aller à son imagination en décrivant avec un art que nos romanciers lui envieraient, *con amore* en un mot, des attitudes, des gestes, des expressions de physionomie qui répondaient peut-être à d'autres sensations que celles qu'il croyait entrevoir, et susceptibles d'une autre interprétation que celle qu'il leur a donnée ? Quand il s'agit de lire ainsi sur le visage les objets dont l'âme et les sens sont agités dans un rêve, il est aisé de se méprendre, et l'on se rappelle involontairement à ce propos l'histoire de cette dame galante qui apercevait des tableaux si animés dans les nuages, tandis qu'un bon curé sans malice, qui les regardait avec elle, n'y découvrait, lui, que l'image d'un clocher.

Si nous avons traité légèrement la fin de non-recevoir qu'on oppose à l'inspiration de la vapeur d'éther, en se fondant sur le genre

sa production ;

2° Les fonctions du gouvernement, en cette matière comme en toute autre, ne sauraient être purement négatives, elles ne sauraient consister à s'abstenir. Le gouvernement à qui appartient la direction suprême des forces de la nation, qui doit être sa tête, ses yeux, sa pensée, qui est chargé pour elle de voir, de prévoir, de juger, doit non-seulement défendre, mais encore encourager, féconder l'industrie et la production nationale par tous les moyens qui sont à sa disposition. Aussi, le gouvernement doit être *protectionniste* ; s'il ne l'est pas, il abdique une de ses fonctions les plus importantes ;

3° La protection doit être générale et doit protéger l'ensemble des industries de manière à maintenir, sur tous les points, l'activité de l'atelier national. Pour cela, il ne faut pas que le travail soit simple, c'est à dire réduit à une seule industrie, comme serait, par exemple, l'industrie agricole ; il faut qu'il soit composé, c'est à dire que toutes les industries soient mêlées, et pour ainsi dire engrenées les unes dans les autres ;

4° La concurrence entre les nations produit le même effet que la concurrence entre les individus et les établissements similaires d'un même pays, elle enrichit quelques individus aux dépens du plus grand nombre ; en un mot, entre les nations comme entre les individus, la libre concurrence aboutit au monopole ;

5° Quand les luttes commerciales ne sont pas terminées par la force des armes, la victoire appartient à la nation qui possède les plus grands capitaux ; ou à capital égal, la plus grande capacité commerciale ; ou enfin l'industrie la plus développée.

6° Il existe dans le monde une nation qui possède, au-dessus de toutes les autres, ces avantages réunis, et qui joint à tous ces avantages, celui de maîtriser par sa puissance navale toutes les communications du monde. Tous les gouvernements qui conservent quelque sagesse, ou qui ne sont pas réduits à l'impuissance, prennent et doivent prendre des précautions protectrices pour préserver leurs industries de la concurrence de cette nation ;

7° Le libre-échange avec l'Angleterre entraînerait la ruine et la déchéance de la France. Dans cette lutte toutes nos industries succomberaient, celles dans lesquelles nous sommes inférieurs, celles dans lesquelles nous sommes égaux, et peut-être aussi celles dans lesquelles nous sommes supérieurs. Le monopole que l'on reproche à nos industriels nationaux passerait aux Anglais ;

8° Par suite de la ruine de l'industrie manufacturière, l'industrie agricole tomberait dans la langueur et le marasme, la propriété serait dépréciée ; le trafic passerait dans les mains des étrangers ;

9° La concurrence qui résulte du libre-échange international est surtout funeste pour les classes ouvrières, parce que les salaires, par l'effet de la concurrence, s'équilibrent en baisse ;

10° Il n'y a qu'un gouvernement frappé de démence qui puisse consentir à compromettre par la concurrence étrangère, les industries nécessaires à sa puissance militaire.

Permettez-moi, Messieurs, de développer rapidement ces propositions en arrêtant votre pensée seulement sur les sommités du sujet que je traite.

Tous les hommes sont frères ; soit ! Mais les intérêts de tous les hommes ne sont pas associés et harmonisés. Que l'on admette qu'entre les citoyens d'une même patrie, il existe une solidarité, surtout en ce qui touche les intérêts de cette patrie, cela est certain vis-à-vis de l'étranger ; mais entre les nations où trouve-t-on ce lien qui établit la solidarité ? L'antagonisme, au contraire, n'est-il pas manifeste, n'est-il pas permanent ? La guerre n'est-elle pas tellement fréquente que si l'on fait la supputation de sa durée comparée à ce le de la paix, on trouve que la guerre est, en quelque sorte, jusqu'aux temps présents, l'état normal des sociétés humaines ? Je veux bien admettre que le progrès amènera sous ce rapport des améliorations, que la guerre deviendra plus rare ; mais il y a loin de là à la fraternité des peuples. Les peuples ne peuvent pas faire l'abandon de l'esprit d'antagonisme et de rivalité, sans renoncer à l'existence.

Les libre-échangistes qui ne tiennent aucun compte de la nationalité, ne veulent pas non plus, bien entendu, que les gouvernements les protègent. Aussi, toute leur théorie, qui ne se préoccupe que de l'intérêt individuel, cosmopolite, dégagé de tout lien et de tout devoir social, réduit le gouvernement à l'état de simple négation. Elle ne lui demande qu'une chose : c'est de ne pas empêcher de *faire* ; c'est de *laisser faire au dedans*, de *laisser passer au dehors*, d'établir, de maintenir partout l'anarchie industrielle.

Voici, Messieurs, une fonction bien facile à remplir ; avec cette théorie, l'on est homme d'État à bon marché !

Nous, au contraire, nous soutenons que le gouvernement doit être le suprême organisateur du travail national, qu'il doit régler nos rapports avec l'étranger, et ne pas plus admettre, comme un droit absolu, la liberté des échanges avec les étrangers, qu'il n'admet comme un droit absolu et sans limites, la liberté individuelle dans l'état politique. Tous les droits de l'homme ont besoin d'être réglés et subordonnés aux nécessités sociales : l'homme ne peut vivre en société qu'à cette condition.

... L'on veut nous mettre à l'état de libre concurrence avec les Anglais. Et les Anglais eux-mêmes nous appellent à cette lutte. Ils nous disent depuis près de deux siècles, nous nous sommes fortifiés à l'abri du régime protecteur, nous possédons le plus grand capital du monde, nos établissements industriels, à l'aide de l'association, sont établis sur une échelle gigantesque, notre commerce est le plus habile, le plus expérimenté qu'il y ait au monde ; nos moyens de communication et de transport l'emportent infiniment sur les vôtres. Eh bien ! nous sommes généreux ; nous consentons à abattre nos lignes de douanes, abattez les vôtres, et combattons.

Les libre-échangistes applaudissent à ce langage généreux. Ils ne dissimulent pas que la plupart de nos industries seront vaincues, mais la grande famille humaine y gagnera. L'abondance règnera, les marchands anglais, les ouvriers anglais travailleront pour nous ; nous n'aurons, nous, qu'à consommer.

Ceux qui travaillent aux manufactures, feront autre chose. Le travail agricole y gagnera.

Où il y a-t-il cependant une nation grande et prospère qui soit réduite à l'industrie agricole ? Si les manufactures périssent, le travail agricole lui-même manquera d'activité ? En effet, Messieurs, c'est par le mélange de toutes les industries que le travail d'une nation est élevé à sa plus haute puissance. C'est cet état de choses que j'appelais tout à l'heure le travail composé. Une foule de produits agricoles ne peuvent pas supporter les frais d'un transport lointain. Il faut qu'ils soient consommés sur les lieux voisins de la production, et c'est pour cela que le mélange, l'engrenage des manufactures et de l'agriculture, est une condition fondamentale de la prospérité publique.

Le libre-échange avec l'Angleterre, en détruisant nos manufactures, détruira donc même notre prospérité agricole.

... C'est, Messieurs, la conséquence de cette loi que je citais tout à l'heure, et en vertu de laquelle la libre concurrence aboutit fatalement au monopole. Ce résultat se produit entre les peuples comme entre les individus, la concurrence entre nous et l'Angleterre, c'est l'établissement du monopole anglais, car le monopole commercial, c'est la suzeraineté du capital, c'est le privilège attaché à la force, à la supériorité en tout genre, c'est la conséquence de la lutte, c'est le bénéfice de la victoire. Un auteur que j'ai déjà cité, et qui reconnait cependant que les monopoles sont inévitables, utiles, nécessaires dans l'état social où nous nous trouvons, appelle les monopoleurs des *faiseurs de pauvres*. Les Anglais sont à ce titre les plus grands *faiseurs de pauvres* qu'il y ait au monde. Comme individus, ils produisent chez eux mêmes à côté de leurs richesses, une misère effroyable ; comme nation, ils appauvrissent tous les peuples avec lesquels ils sont en rapport, jusqu'au point de les absorber presque totalement.

Les Anglais n'ont jamais perdu de vue ce principe ; ils considèrent leurs ouvriers comme des instruments de travail ; ils se sont constamment appliqués à rendre cet instrument le moins dispendieux possible. Pour cela, ils ont exigé des ouvriers, même des enfants, toute la durée de travail qu'il était possible d'en obtenir ; ils n'ont voulu rien réduire sur les heures de ce travail, et ils ont diminué le salaire autant qu'il leur a été possible.

Si nous avons à soutenir la concurrence anglaise, il faut que nos ouvriers subissent les mêmes conditions ; que, de plus, ils supportent l'abaissement du salaire qui résultera inévitablement, non-seulement de la concurrence des ouvriers anglais, mais encore de celle des machines.

Vous le voyez donc, Messieurs, c'est surtout dans l'intérêt des classes pauvres que nous devons éviter cette lutte mortelle.

Ce que l'on appelle la liberté des échanges n'est, en réalité, que la liberté du monopole, que le moyen de soumettre le plus faible au plus fort, de donner aux Anglais le monopole de notre commerce et de notre industrie, et de faire de nous un peuple de mendiants.

Travaux parlementaires.

Dans sa séance d'aujourd'hui, la Chambre des pairs a voté sans discussion le projet de loi qui autorise les bâtiments étrangers à faire le cabotage pour le transport des blés aux mêmes conditions que les navires français.

Elle a ensuite adopté le projet de loi relatif à un secours de 2 millions pour les bureaux de bienfaisance. M. Barbet s'est plaint de l'exiguïté de l'allocation ; la misère est affreuse partout ; il a vu des paysans se nourrir de racines de colza. M. Fulchiron a répondu que tout est pour le mieux dans la meilleure des sociétés possibles, et la discussion n'a pas été plus loin.

— —

Les bureaux de la Chambre des députés ont examiné aujourd'hui les cinq propositions dont nous avons publié le texte dans notre numéro d'hier.

La proposition de M. A. Fould, tendant à annuler 11 millions 384 583 fr. de rentes 3 0|0 rachetées, a été repoussée par les 4e, 5e, 6e, 7e et 8e bureaux. Les autres en ont autorisé la lecture à une faible majorité.

La proposition de M. Demesmay, sur l'abolition de l'impôt du sel, a été accueillie favorablement par la majorité dans chaque bureau.

Dans le 4e, M. Pascalis a demandé, en s'appuyant sur les circonstances, que la lecture ne soit pas autorisée.

M. Demesmay a répondu qu'il trouve, au contraire, dans les circonstances un nouveau motif pour insister vivement sur l'adoption de sa proposition. D'après M. le ministre des finances, les embarras du budget pour 1846 et 1847 consistent en 50 ou 60 millions d'augmentation de dépenses occasionnées par la gêne où se trouvent les populations ; l'effet des circonstances actuelles est bien autrement lourd pour les populations, puisqu'elles ont à supporter une surcharge de 10 fr. et plus par hectolitre de blé, ce qui, sur 120 millions d'hectolitres, et joint à l'augmentation des prix de toutes les autres denrées alimentaires, constitue un énorme fardeau pour elles. Il conviendra donc, en 1848, de venir à leur aide par tous les moyens possibles, et parmi ces moyens les plus convenables, les plus réellement efficaces, sont évidemment ceux qui, en même temps qu'ils allègent le fardeau des impôts, peuvent servir à développer l'agriculture, à augmenter la production des denrées alimentaires, production si tristement reconnue insuffisante aujourd'hui, et qui peuvent ainsi prévenir le retour des calamités qui pèsent sur le pays.

M. le ministre de l'instruction publique déclare que le gouverne-

---

d'excitations et de rêves qu'elles peuvent produire quelquefois, ce n'est pas que nous voulions nier la possibilité des phénomènes de cette nature. Mais nous soutenons qu'il n'y a là qu'un motif de prudence, et non pas une raison d'abandonner l'emploi du moyen nouveau. Ainsi ont pensé les praticiens judicieux ; il n'est pas à notre connaissance que M. Amussat, chez lequel M. Magendie a été témoin des scènes qui l'ont si fort indigné contre la vapeur d'éther, ait renoncé pour autant à la faire respirer aux malades sur lesquels il a eu à pratiquer des opérations douloureuses. Ce n'est pas quand une pauvre créature va subir le retranchement d'un membre, l'ablation d'une tumeur, ou seulement l'ouverture d'un abcès, qu'il peut venir à l'idée de personne d'abuser de son assoupissement ou de son délire dans un but de satisfaction lubrique. Et quand est-ce qu'il peut arriver que le chirurgien se trouve seul à seul en face des patients dans une opération assez grave pour justifier l'éthérisation ?

Voici, à la vérité, un dentiste de Paris, M. Désirabode, qui signale un danger de cette espèce en ce qui concerne sa profession. Souvent, dit-il, une jeune femme se présente seule chez le dentiste pour se faire arracher une dent. Qu'arrivera-t-il si on la plonge, pour un temps plus ou moins long, dans un état d'insensibilité complète ou bien en d'aveugles transports qui lui ôtent, avec la conscience d'elle-même, tout sentiment de retenue ?

La crainte d'abus criminels n'est plus ici, nous en convenons, aussi chimérique. Mais il faut tenir compte de l'esprit de prudence des femmes, qui détournera la plupart d'entre elles, et celles-là principalement qui auraient le plus de risques à courir, de s'exposer seules, avec un homme, dans une situation dont il pourrait venir à l'idée de cet homme d'abuser.

C'est assez, c'est trop nous arrêter, peut-être sur un des côtés de la question de l'éther. Nous ne reviendrons pas non plus aujourd'hui sur ses applications à la médecine opératoire, qui continuent dans tous les hôpitaux de Paris. Les résistances fondées sur la prévention ou sur des faits mal observés, mal interprétés, s'affaiblissent de jour en jour. M. Magendie lui-même, dans la dernière séance de l'Académie, après une faible escarmouche pour défendre la véracité de son éclaireur, M. Constantin James, a fini par déclarer qu'il se trouvait à peu près d'accord avec MM. Roux et Velpeau, du moment que ces Messieurs admettaient la nécessité de procéder, avec prudence, à l'emploi de l'inhalation éthérée dans les opérations. Mais le langage de ces deux chirurgiens n'a jamais varié sous ce rapport : ce qui n'a pas empêché M. Magendie de protester absolument contre la pratique nouvelle, la déclarant solennellement immorale, dégradante, inhumaine, funeste. A tout péché miséricorde ; vivez en paix, M. Magendie, mais ne soyez plus si prompt à jeter des épithètes malséantes à la tête d'honorables confrères, et surtout ayez soin de voir les choses par vous-même, avant de vous aventurer à les juger. *Testis unus, testis nullus* ; cet aphorisme de jurisprudence peut trouver son application ailleurs qu'au Palais-de-Justice.

Il y a d'autres juges encore de la valeur des inspirations éthérées, que les académiciens : ce sont les malades eux-mêmes. Eh bien ! la plupart de ceux qui ont aujourd'hui à subir des opérations dans les hôpitaux réclament instamment qu'on les endorme par l'éther. Ceux mêmes dont l'état présente des contre-indications n'insistent pas moins pour qu'on les fasse jouir de l'immunité de la douleur en les éthérisant. Tel était le cas d'une femme à laquelle M. Velpeau a enlevé hier matin une portion de l'os de la mâchoire, affecté de cancer. Il a fallu faire semblant de l'endormir pour qu'elle se décidât à se laisser opérer ; mais on a eu soin de n'en rien faire, afin qu'elle conservât la faculté de rejeter le sang qui devait couler dans la bouche pendant les divers temps de l'opération.

En présence des faits qui s'accumulent de jour en jour, et qui tous déposent de plus en plus de la constante efficacité des vapeur d'éther pour procurer une insensibilité passagère aux opérés, on ne conçoit pas que depuis six semaines environ le directeur d'un journal de médecine, qui jouit à bon droit parmi ses confrères de la réputation d'homme d'esprit et de sens, en soit encore à répéter dans chacun des numéros de sa feuille : *Hâtez-vous de vous faire opérer par l'éther pendant qu'il empêche encore de souffrir*. C'est ressusciter un peu plus mal à propos le mot spirituel de M. Dubois père : *Hâtez-vous de prendre le remède à la mode pendant qu'il guérit encore*.

Mais ce nom nous remet en mémoire qu'il avait été annoncé pour la séance de l'Académie de médecine de la semaine dernière une communication de M. le professeur Paul Dubois sur l'emploi de l'inhalation des vapeurs éthérées dans les accouchements. Cette communication, l'une des plus importantes à coup sûr auxquelles puisse donner lieu la découverte de M. Jackson, est encore attendue aujourd'hui. Il y a des célébrités qui ne se piquent pas de beaucoup d'exactitude envers le public, et M. P. Dubois est de ce nombre. Depuis bien des années, on annonce de lui un ouvrage sur la branche de l'art qu'il professe à la Faculté ; mais il en est des livres de M. Dubois comme de ses leçons : c'est une denrée dont apparemment la rareté doit relever le prix.

Sauf en ce qui concerne l'application à l'art des accouchements, la question de l'emploi des vapeurs d'éther en médecine opératoire est à peu près décidée. Il reste cependant à l'envisager quant à l'influence sur les suites des opérations, et l'on n'observe pas encore depuis assez longtemps pour que tous les doutes soient levés sous ce rapport.

On s'est déjà convaincu cependant que la réaction inflammatoire est moins vive que lorsque les opérés ont ressenti la douleur. On conçoit du reste que l'éthérisation ne met point à l'abri de certains accidents qui surviennent après les opérations, tels que l'érysipèle traumatique, l'infiltration et la résorption purulentes, la pourriture d'hôpital, etc.

Une autre période va commencer maintenant pour les inspirations de la vapeur d'éther, celle de leur emploi dans le traitement des maladies internes et générales. Dire qu'il faut se conformer en ceci comme en toute chose aux règles de la prudence, ce n'est pas prétendre qu'on doive s'abstenir des tentatives raisonnables pour utiliser cet agent d'une si grande puissance dans plusieurs affections jusqu'ici rebelles aux ressources ordinaires de l'art médical.

Déjà il a été fait des communications sur le parti qu'on pourrait tirer ou qu'on a essayé de tirer de l'éthérisation pour le traitement des maladies mentales. En même temps qu'une note de M. Armand Jobert était insérée dans la *Gazette des Hôpitaux* sur quelques tentatives faites par lui dans la maison de santé des Capucins de Dôle, une lettre nous était adressée sur le même sujet par une personne dont nous n'avons pas pu bien lire la signature. Pour comble de malheur, cette lettre se trouve en ce moment égarée. Elle ne contenait, autant du moins qu'une lecture rapide nous a permis d'en juger, que des aperçus généraux sur la possibilité de tirer parti des inspirations éthérées pour changer les préoccupations habituelles des maniaques, les arracher à leur idée fixe, etc. Au surplus, nous prions l'auteur de la lettre de vouloir bien se remettre en communication avec nous, s'il a des renseignements à produire qui puissent jeter du jour sur la question.

Depuis ces quinze derniers jours, la physiologie expérimentale a fourni des données importantes sur le mode d'action de l'éther absorbé par la voie des poumons. L'exposition des résultats de ces recherches nous mènerait beaucoup trop loin ; disons seulement que ces résultats sont tellement formels et précis, qu'à la dernière séance de l'Académie des sciences, l'un de nos expérimentateurs les plus habiles, un des hommes dont le témoignage a le plus d'autorité en ces matières, M. Flourens, manifestait son étonnement d'entendre quelques-uns de ses confrères s'exprimer encore aujourd'hui sur les propriétés anesthésiques de l'inhalation éthérée avec le ton d'hésitation des premiers jours. Les propriétés, essayées sur les animaux, a dit M. Flourens, sont d'une constance qui ne se dément dans aucun cas. Ce qui aurait lieu de surprendre désormais, c'est que l'insensibilité manquât de se produire. Il y a là un fait immense qui ouvre toute une carrière nouvelle d'expérimentations à la physiologie, et qui promet une ample moisson de découvertes. — C'était la première fois que nous entendions tenir, au sein de l'Académie, sur la découverte de Jackson, un langage à la hauteur du sujet, et en harmonie avec le sentiment que cette découverte doit inspirer.

Dr PELLARIN.

Le projet de loi tendant à abaisser à [illegible] fr. la moindre coupure des billets de banque de France, a été combattu dans plusieurs bureaux.

La commission nommée est favorable à la mesure. Elle se compose de : 1er bureau, M. le baron de Bussières (Alfred); 2e, M. de Vatry; 3e, M. Gouin; 4e, M. Muret de Bort; 5e, M. Kœchlin; 6e M. Deslongrais; 7e, M. Fould (Benoît); 8e, M. Lemaire; 9e, M. Benoist.

Les bureaux ont terminé cette séance par la nomination de commissions pour l'examen de différents projets de loi, entre autres celui qui est relatif au service de la Bibliothèque royale, à son organisation et à la confection d'un catalogue. Ont été nommés membres de cette dernière commission :

1er bureau, MM. Le Provost; 2e Vitet; 3e Ternaux-Compans; 4e marquis de Lagrange; 5e Clément; 6e Saint-Marc-Girardin; 7e Taillandier; 8e Génin; 9e Meynard.

— —

La Chambre des députés se réunira le lundi 22 février 1847, à midi, dans ses bureaux, pour examiner les projets de loi sur les livrets d'ouvriers, et sur un crédit extraordinaire de 162 400 fr., destiné à l'acquisition de pièces anatomiques, collections, etc., pour le Muséum d'histoire naturelle et l'Ecole royale des mines.

A deux heures, séance publique; lecture de quatre propositions; rapport de la commission des pétitions. Discussion du projet de loi relatif à l'accroissement de l'effectif des divisions territoriales de l'intérieur.

FRANCE.

Les relations entre les cours de Saint-James et des Tuileries ont quelque peine à se rétablir. Cependant M. de Sainte-Aulaire, notre ambassadeur à Londres, a réussi à dîner cette semaine à la table de la reine Victoria. Mais, d'un autre côté, lord Normanby, ambassadeur anglais à Paris, a commis, à l'égard de notre ministre des affaires étrangères, une impolitesse grossière en lui adressant pour un bal une invitation qu'il a ensuite désavouée comme faite par l'erreur d'un domestique. Les autres ministres ont décidé qu'aucun d'eux ne se présenterait à ce bal.

— Ont été présentés aux chambres divers projets de loi :

1° Sur l'organisation de la médecine;

2° Sur l'établissement d'une correspondance transatlantique entre Nantes, Bordeaux, Marseille, les Antilles et le Havre, et entre le Havre et New-York.

3° Sur l'autorisation à donner à la Banque de France d'émettre des billets de 250 fr.;

4° Sur le travail des enfants dans les manufactures;

5° Et sur les eaux thermales.

— M. Drouillard, nommé député conservateur de Quimperlé aux dernières élections, a été condamné à dix ans d'interdiction des droits civils et à 3 700 d'amende pour avoir acheté des suffrages. Le *Journal des Débats* triomphe de ce jugement, qui prouve, selon lui, qu'il n'y a pas eu aux élections d'autres corruptions que celle là, puisqu'il n'y en a eu aucune autre condamnée. Argument puissant !

— Le prix du blé continue à hausser par suite des manœuvres d'agiotage et d'accaparement.

Le défaut d'espace nous force de retarder la publication de nouvelles importantes que nous avons reçues de Bourbon.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Le *National* était cité aujourd'hui devant la cour d'assises sous la prévention *d'offense à la personne du roi et d'attaque contre l'irresponsabilité royale*.

M. Hébert avait découvert ce double délit dans un article où l'on parlait du système comme tous les journaux en parlent depuis dix ans. Le jury a fait justice de cette étrange accusation en rendant un verdict de non-culpabilité. — En conséquence, la cour a acquitté le gérant du *National*.

— Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la compagnie du chemin de fer du Centre entre Orléans et Bourges à faire immédiatement tous les travaux et à prendre les mesures nécessaires pour mettre la voie à l'état parfaitement viable, afin de pouvoir opérer le transport des grains et farines destinés aux départements les plus maltraités par la rareté et la cherté des subsistances.

— Différentes mutations viennent d'avoir lieu dans le corps des commissaires de police et des officiers de paix, par suite de la retraite de M. Prunier-Quatremère, commissaire du quartier du Luxembourg, et du décès de M. Pape, officier de paix.

— M. Monvalle, commissaire de police du quartier du Louvre, passe au quartier du Luxembourg; il est remplacé lui-même par M. Joinard, attaché aux délégations judiciaires; celui-ci a pour successeur le commissaire de la commune des Batignolles, M. Collomp; enfin M. Doyen, commissaire de Montmartre, prend la place de M. Collomp, et l'on appelle pour lui succéder M. Dayen, commissaire de police de la ville de Morlaix.

— M. Charles Allard, fils du chef actuel du service de sûreté, qui est nommé officier de paix en remplacement de M. Pape, décédé à la suite d'une courte maladie, a prêté en cette qualité serment entre les mains de M. le préfet de police.

— Une maladie épidémique règne dans ce moment à la prison de Saint-Lazare. Presque toutes les détenues sont en proie à une dyssenterie violente. Tous les lits de l'infirmerie sont occupés. On ne sait à quelles causes attribuer cette épidémie. Une enquête est commencée.

— Les quinze premières représentations du *Monte-Cristo de la Jeunesse*, au théâtre Comte, ont produit 12540 fr., chiffre énorme pour ce théâtre.

ABANDON D'ENFANT. — Une femme tenant par la main un jeune enfant de trois ou quatre ans, entra hier dans la loge de la femme Tantot, concierge, rue de Rambuteau, 57, et lui dit qu'elle était à la recherche d'une sage-femme qui devait demeurer dans les environs.

— Nous avons Mme Gévril, dans la maison, répondit la concierge.

— C'est cela, répliqua l'inconnue; c'est juste le nom qui m'a été indiqué; voulez-vous me permettre de laisser là un instant ma petite, je vais chercher ma sœur qui est à deux pas d'ici et je reviens ?

Aujourd'hui, nous avons besoin d'histoire. Il nous faut une juste et saine appréciation de ces grandes luttes qui ont transformé la société moderne. Pour satisfaire à ce besoin des esprits, le récit clair et sec de M. Thiers n'est pas assez systématique, l'*Histoire parlementaire* de M. Buchez l'est trop exclusivement.

Voici que tout à coup, en même temps, deux livres apparaissent, deux histoires de la Révolution, l'une signée Louis Blanc, l'autre signée Michelet, deux noms aimés du public, et les deux auteurs ont bien compris que si la Révolution fut faite, non par des ambitieux, mais par le *peuple*, c'est au peuple seul qu'il appartient de la juger; tous deux ont consulté le sentiment de la foule, tous deux ont écouté respectueusement cette voix de Dieu; ils en ont rapporté cette même réponse : « La révolution fut sainte; légitimée par d'odieux abus, elle a brisé une autorité usurpée pour fonder sur la terre l'empire du droit. Elle fut un grand pas vers le règne de la fraternité universelle, de l'association, de l'harmonie. »

Autorité arbitraire, droits individuels, fraternité, M. Louis Blanc signale dans la Révolution française la succession de ces trois principes. Elle rejette le premier dans le passé, fait triompher le second, promet le troisième à notre avenir.

Sans contredire cette théorie, ou plutôt en l'admettant implicitement, M. Michelet ne la met pas en relief d'une manière aussi dogmatique. C'est qu'il existe entre ces deux historiens, unis par la pensée, tous deux amis sincères du peuple, une grave différence de forme. L'un est prosateur, l'autre est poète, ou plutôt l'un est la prose, l'autre la poésie.

Tout ce que M. Blanc raconte, M. Michelet le fait éprouver; l'un disserte et persuade, l'autre émeut et entraîne. Le style de M. Louis Blanc est une admirable mosaïque où chaque pierre a sa valeur, où chaque mot, juste et bien placé, concourt au dessin général; M. Michelet a des élans impétueux qui dérangent toute symétrie. Ce n'est pas une plume qu'il tient, c'est une harpe avec laquelle il fait vibrer notre âme tout entière.

Même en écrivant l'histoire, M. Louis Blanc poursuit un but politique. Sans cesse il se préoccupe du présent. Aussi, a-t-il grand soin de poser la distinction du bourgeois et du prolétaire dès les premières pages de son livre. M. Michelet ne nie pas cette distinction, mais il ne la met en saillie nulle part. Il est vrai que M. Michelet clôt son volume au 6 octobre 1789, au moment où Louis XIV fut amené triomphalement de Versailles à Paris, et qu'alors la Révolution était une aurore saluée par tous. Les prétentions aristocratiques du bourgeois apparaissaient à peine. La Bastille fut attaquée par toutes les classes de la population, toutes étaient liguées par une indignation commune contre ce monstrueux monument de l'arbitraire. Ecoutons M. Michelet :

> Les vieillards qui ont eu le bonheur et le malheur de voir tout ce qui s'est fait dans ce demi-siècle unique, où les siècles semblent entassés, déclarent que tout ce qui suivit de grand, de national, sous la République et l'Empire, eut cependant un caractère partiel, non unanime; que le seul 14 juillet fut le jour du peuple entier. Qu'il reste donc, ce grand jour, qu'il reste une des fêtes éternelles du genre humain, non-seulement pour avoir été le premier de la délivrance, mais pour avoir été le plus haut dans la concorde !

Lorsqu'on se reporte au sein de ces grands évènements, lorsqu'on fait revivre en soi l'enthousiasme de tout ce peuple, on plaint sincèrement les partis qui ont voulu rabaisser la Révolution, en l'attribuant aux intrigues de tel ou tel individu, par exemple au duc d'Orléans... Le pauvre homme ! Peut-être en contemplant de sa fenêtre les bouillantes assemblées du Palais-Royal, eut-il la velléité non suivie d'effet de faire tourner à son profit ce grand mouvement dont il ne calculait pas la portée; mais il eût bien mieux aimé que la Révolution ne vînt pas le troubler dans ses débauches et dans son alchimie, au sujet de laquelle M. Michelet raconte une anecdote curieuse.

> Le prince faisait de l'or, comme on en fait toujours, avec de l'or. Cependant il y fallait aussi, entre autres ingrédients, un squelette humain qui fût enterré depuis tant d'années, tant de jours. On chercha dans les morts connus, et il se trouva que Pascal remplissait précisément la condition exigée. On gagna les gardiens de Saint-Etienne-du-Mont, et le pauvre Pascal fut livré aux creusets du Palais-Royal. Tel est du moins le récit d'une personne qui, ayant longtemps vécu avec Mme de Genlis, tenait d'elle l'étrange anecdote.

Moins explicite que M. Louis Blanc dans ses conclusions politiques, M. Michelet aborde les questions religieuses avec cette ardeur qui le caractérise et l'honore. Dans sa chaire si vivement attaquée par les partisans de la *liberté d'enseignement*, et si mal défendue par un ministère qui a déjà sacrifié M. Quinet aux mêmes amis de la *liberté*, M. Michelet combat en sentinelle avancée. Il lutte pour la liberté de l'intelligence, et dans ses écrits il reporte naturellement toute la chaleur de l'action. Trahi par un pouvoir qui vit ou qui fait semblant de vivre, et défendu seulement par les morts, l'écrivain professeur témoigne à Voltaire une reconnaissance exaltée. Il flagelle et fustige avec juste raison ces hommes de l'intolérance qui ont usé durant des siècles de l'inquisition, de la guerre religieuse, qui durant des siècles ont décimé l'humanité par la roue, par le bûcher, par le glaive, et qui voudraient faire passer pour un homme sec et sans cœur Voltaire, le sauveur des victimes, Voltaire dont la voix indignée arrêta le cours de ces attentats.

> L'histoire dira que, dans son moment féroce, implacable, la Révolution craignait d'aggraver la mort, qu'elle adoucit les supplices, éloigna la main de l'homme, inventa une machine pour abréger la douleur.
>
> Et elle dira aussi que l'Eglise du moyen-âge s'épuisa en inventions pour augmenter la souffrance, pour la rendre poignante, pénétrante, qu'elle trouva des arts exquis de torture, des moyens ingénieux pour faire que, sans mourir, on savourât longtemps la mort... et qu'arrêtée

[illegible] avilir; ils ont répété longtemps avec triomphe que Voltaire avait menti, fait l'éloge du mensonge. — Oui, sans doute, à l'époque où vous brûliez par la main du bourreau les livres et quelquefois les auteurs, à l'époque où mourut le chevalier de Labarre, Voltaire, pour que la vérité ne pérît pas, fut obligé d'user d'adresse, d'imprimer ses livres à l'étranger, quelquefois sous des noms empruntés, de désavouer ces livres avec persistance. Pour attaquer une superstition sanguinaire, pour propager la tolérance, il fallait avoir recours à ces subterfuges. Qui doit en rougir, si ce n'est les persécuteurs ?

Notre historien retrace vivement les abus de l'ancien clergé, et nous montre avec indignation les vieilles prisons d'Etat dans les mains des jésuites, qui en faisaient des antres à conversion. Confesseurs de la Bastille, ces bons pères se prêtaient à ce qu'on enterrât sous de faux noms dans leur église les prisonniers morts.

> Tous les moyens de terreur étaient dans leurs mains, ces cachots surtout d'où l'on sortait parfois l'oreille ou le nez mangé par les rats... Non-seulement la terreur, mais la flatterie aussi... l'une et l'autre si puissantes sur les pauvres prisonnières. L'aumônier, pour rendre la grâce plus efficace, employait jusqu'à la cuisine, affamait, nourrissait bien, gâtait par des friandises celle qui cédait ou résistait. On cite telle prison d'Etat où les geôliers et les jésuites alternaient près des prisonnières, et en avaient des enfants. Une aima mieux s'étrangler.
>
> ..... En 1788, l'Etat obéré, aux abois, ne sachant plus que prendre à un peuple ruiné, s'adresse suppliant au clergé, le prie de payer l'impôt. Sa réponse est admirable, digne de mémoire : « Non, *le peuple* de France n'est pas imposable à volonté. »
>
> Invoquer le nom du peuple pour se dispenser de venir en aide au peuple ! Dernier point, vraiment sublime, où devait monter la sagesse pharisienne ! Vienne maintenant 89 ! Ce clergé peut mourir, il n'irai jamais plus loin; il a la consolation si rare pour les mourants, d'avoir été au bout de ses voies.

Notre auteur revient à plusieurs reprises sur la ténacité de l'ancien clergé qui n'abandonna ses priviléges pécuniaires qu'à la dernière extrémité, résistant encore, après le généreux exemple de la noblesse, et protestant maintenant encore après un demi-siècle et plus, contre les décrets *spoliateurs* de l'Assemblée constituante.

Cette Assemblée avait repris les biens de la nation, biens concédés au corps ecclésiastique, à cette condition non remplie qu'il guiderait, qu'il éclairerait les peuples.

Même pour la dîme, le clergé se décida bien difficilement au sacrifice. Empruntons à M. Michelet quelques détails sur la nuit du 4 août 1789 :

> « Et moi, donc, qu'offrirai-je? disait le comte de Virieu... au moins le moineau de Catulle... » Il proposa la destruction des pigeons destructeurs du colombier féodal.
>
> Le président Chapelier, pressé de faire voter l'assemblée, observa malicieusement qu'aucun de messieurs du clergé n'ayant pu encore se faire entendre, il se reprocherait de leur fermer la tribune.
>
> L'évêque de Nancy exprima alors, au nom des seigneurs ecclésiastiques, le vœu que le prix du rachat des droits féodaux ne revînt pas au possesseur actuel, mais fît l'objet d'un placement utile au bénéfice même.
>
> Ceci était d'économie et de bon ménage plus que de générosité. L'évêque de Chartres, homme d'esprit, qui parla ensuite, trouva moyen d'être généreux aux dépens de la noblesse. Il sacrifiait *les droits de chasse*, très importants pour les nobles, minimes pour le clergé.
>
> Les nobles ne reculèrent pas; ils demandèrent à consommer cette renonciation. Elle coûtait à plusieurs. Le duc du Châtelet dit en souriant à ses voisins : « L'évêque nous ôte la chasse; je vais lui ôter ses dîmes. » Et il proposa que les dîmes en nature fussent converties en redevances pécuniaires, rachetables à volonté.

L'histoire est intéressante, n'est-il pas vrai ? Elle n'est pourtant pas si curieuse que la récente décision de ces ecclésiastiques normands, qui se sont attribué une forte part dans les sommes destinées par la charité publique aux victimes du désastre de Monville. Le prétexte fut qu'il ne fallait pas songer seulement aux vivants, et que les morts de Monville avaient besoin de prières. En vérité ! Ne pouvez-vous prier gratis une fois par hasard, et vous associer à une bonne œuvre ?

Tout ce que dit M. Michelet contre les abus du sacerdoce était bon et utile à dire. Aux excès passés, il faut le châtiment de l'histoire. Pouvons-nous d'ailleurs compter entièrement sur le présent; n'a-t-on pas vu dans nos villes de province des professeurs de philosophie obligés de quitter leurs chaires devant les émeutes suscitées par les partisans de la liberté ? Dans ce qu'a dit M. Michelet sur ces questions, nous ne trouvons rien à retrancher. Mais nous ajouterions quelque chose. Le christianisme, dans son expression la plus haute et la plus pure, l'Evangile, n'est solidaire d'aucune oppression. L'Evangile est une loi d'amour et de liberté, M. Michelet n'aurait-il pas dû se rallier à cette bannière? En acceptant hautement l'Evangile et le titre de chrétien, n'eût-il pas acquis une force immense pour tonner contre ceux qui violent la loi divine, tout en l'enseignant !

C'est dans les paroles si humaines, si sociales du Christ, que les faux représentants du Christ liront leur condamnation la plus irrécusable.

Armé de l'Evangile, qui dans sa simplicité, exempt de tout commentaire théologique, se concilie merveilleusement avec cet esprit du progrès devenu révolutionnaire en 89, qui faut-il accuser, qui faut-il condamner ? l'Eglise entière ? le clergé tout entier ? Non pas. Il faut être juste et ne pas confondre les opprimés avec les oppresseurs; il y a des opprimés dans l'Eglise : ce sont les membres du clergé inférieur, qui portent encore aujourd'hui la chaîne. Ils étaient libéraux, démocrates, il y a soixante ans, ils le sont toujours. Faut-il déclarer la guerre à tous les prélats? Non plus : le chef des prélats est aujourd'hui Pie IX. M. Michelet, sans cesse prêt à la lutte, néglige trop ce que les grands capitaines ne négli-

de l'humanité, de la fraternité, de l'association, et vous verrez quel vide va se faire autour des représentants d'un fétichisme immobile, autour de ceux qui veulent perpétuer l'ignorance pour qu'on les écoute, la misère pour être distributeurs d'aumônes ; autour de ceux qui repoussent comme une impiété la seule idée d'assurer à tous les hommes le pain quotidien et d'établir sur la terre l'ordre divin qui règne au ciel.

A la vérité, pour attirer à soi, pour devenir un centre de ralliement, il faudrait présenter un plan d'organisation religieuse, scientifique et sociale, et M. Michelet ne possède pas cet idéal. Il est animé par les sentiments les plus nobles; il réagit spontanément contre le mensonge, l'oppression, l'injustice; mais il est obligé de combattre toujours parce qu'il n'a rien à fonder. En cela M. Louis Blanc le devance; M. Louis Blanc qui écrivait, il y a plusieurs années, sur l'*organisation du travail*, suit le mouvement socialiste, s'y intéresse, le sert même dans ses publications, tandis que M. Michelet, notre ami cependant, se borne à écrire :

Les disputes socialistes, les idées qu'on croit aujourd'hui nouvelles et paradoxales, se sont agitées dans le sein du Christianisme et de la Révolution. Il est peu de ces idées dans lesquelles les deux systèmes ne soient entrés bien avant. La Révolution spécialement, dans sa rapide apparition où elle réalisa si peu, a vu, aux lueurs de la foudre, des profondeurs inconnues, des abîmes d'avenir.

Oui, sans doute, les hommes de la Révolution eurent des lueurs; mais au moment où ils décrétaient ces lois, dans lesquelles nous ne trouvons après tout que l'ancienne propriété morcelée, plus morcelée qu'auparavant, l'ancien ménage, l'ancien mariage, à peu de chose près, l'ancienne domesticité dont on ne modifia que le nom, l'ancien salariat, l'antique asservissement des pauvres aux riches, un simple commis-marchand que l'on faillit comprendre à Lyon dans une mitraillade, avait plus que des lueurs, il fondait une science complète.

Quels beaux livres écrira M. Michelet, qui en fait déjà de si beaux, lorsqu'il aura consacré à Fourier, à sa théorie, autant de temps et de soin qu'il en a mis à étudier..... je ne dirai pas l'histoire entière, mais le règne de Louis XI seulement!

Il faut à la Révolution française un dénouement, car elle n'en a pas eu; elle a détruit sans fonder, vous en convenez vous-même. Quel peut être ce dénouement, si ce n'est l'association universelle? et cette association, pensez-vous qu'il y ait deux manières de l'établir?

VICTOR HENNEQUIN.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : L'armée productrice. — Nécessité de réprimer l'agiotage sur la famine. — L'impôt du sel et les libertés commerciales (4 articles). — Le parti catholique et la liberté (2 articles). — Projet de loi sur l'organisation de la médecine (3 articles). — Pétition pour demander la marque obligatoire. — Le dessèchement des marais et le bureau des travaux publics. — Les Juifs agriculteurs. — Le teutonisme et la constitution prussienne. — Une double victoire de la civilisation sur la barbarie. — La cherté des grains et les Etats de Jersey. — Propagation phalanstérienne. — Scandales de l'époque (procès de l'*Epoque*; le procès Drouillard) (4 articles). — La *Ruche populaire*. — Boulangerie communale de Bruxelles. — Nouvelles de l'Algérie, de Belgique, d'Espagne, d'Italie, des Etats-Unis, de Portugal, etc. — Prix proposés par diverses Académies. — Tableau des [illegible]. — Faits divers. — VARIÉTÉS : *De l'Esclavage et des Colonies*, par G. du Puynode. — La Force, le Capital et le Droit, dialogue. — De l'architecture commerciale et industrielle et des gares de chemins de fer. — FEUILLETON : Revue dramatique. Revue musicale. — *Les Lorettes d'Athènes* (4 feuilletons).

Nos articles : La Fourberie partout, la Diplomatie de l'Avenir, Rome et le Progrès social, Abolition des Marchés à Esclaves, ont été reproduits par le *Débat social*, de Bruxelles.

L'*Observateur des Pyrénées* a reproduit : Réserves de grains.

L'*Estafette* : Nécessité de réprimer l'Agiotage sur la Famine.

Le *Progrès du Pas-de-Calais* : Sur la Circulaire de l'Archevêque de Paris.

La *Voix de la Vérité* : L'Armée productrice.

La *Voix nouvelle* : Le Parti catholique et la Liberté.

L'*Indépendant de la Moselle* et le *Mémorial de Rouen*, nos articles sur la constitution prussienne.

Le *Courrier du Nord*, le *Messager du Nord*, le *Progrès du Pas-de-Calais*, le *Patriote jurassien*, l'*Adour*, etc., etc., nos observations en réponse à M. Lacave-Laplagne, au sujet d'amendes pour défaut de timbre.

Nos articles sur les dernières séances de la Chambre ont été répétés par le *Franc-Parleur de la Meuse* et l'*Impartial de la Meurthe*, par la *Sentinelle des Pyrénées* et la *Gazette de Vaucluse*.

Nos observations sur le projet de loi relatif à l'exercice de la médecine, par le *Haro*.

Un extrait de notre revue de l'Allemagne, par l'*Emancipation*, de Bruxelles, le *Libéral liégeois* et la *Tribune de Liége*.

L'Histoire d'une Ouvrière de Saint-Quentin, par le *Courrier de la Moselle* et la *Sentinelle des Campagnes*.

La note sur les cimetières (plan de M. Voluzan), par le *Journal du Havre*.

La Protection de la Police, par le *Courrier de la Sarthe*.

La Navigation aérienne, par l'*Echo de la Charente*.

Le Mal de Mer, par l'*Echo rochelais* et le *Journal de l'arrondissement du Havre*.

Le Coton-Poudre, par le *Chronotype*, de Boston.

Notre feuilleton *Valérie* est reproduit dans la *Vigie de l'Ouest*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Aux souscripteurs à la Rente. — Nous vous prions, au cas où le 3e n° du *Bull. ph.* ne vous parviendrait pas, de nous en réclamer l'envoi.

A nos amis de Saulieu. — Oubli regretté : votre ville omise à l'état comparatif (page 43 du *Bull.*).

A nos amis de Landerneau. — De même pour vous : c'est la souscription collective qui a causé l'erreur.

A nos amis de Roanne. — Vous figureriez maintenant au tableau; mais au 31 décembre vous n'y aviez pas encore droit.

M. L. à Châtellerault. — Bravo! Encore une librairie locale, et nous en compterons 60. — Tout va bien. — Une dernière explication sera jointe à l'envoi. — Affectueuses félicitations à vous et à M. P. — *P. S.* La librairie avec la caisse de M. C. — Il y aura *Solde* pour H. R. — L'abonnement de M. G. a toujours marché, depuis l'origine, du 1er septembre en fin août. Vous aurez l'état complet du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. — Nous recevons la vôtre du 18 : on vous écrira. — Par faveur toute spéciale et méritée, on fait pour vous l'impossible : H. est à votre disposition pour huit jours. — Préparez les choses et écrivez deux ou trois jours à l'avance, on partira immédiatement.

M. J. M. à Besançon. — Nous passons écriture des 102.

M. F. de L. à Vesoul. — Le besoin d'avoir de vos nouvelles se fait *généralement* sentir rue de Seine.

M. A. A. à Manchester. — Nous expédions chez M. Rolandi, à Londres.

M. S. à Poligny. — Envoyez-nous le plus promptement possible des *Boulangerie communale*.

M. M. à Champagne. — Vous nous avez envoyé 13 fr. au lieu de 12. — Il reste 1 fr. imputable à votre prochain réabonnement.

M. P. Godwin, à New-York. — Your letter of the 30th of January came duly to hand. The weekly journal will be regularly sent as you desire. A case of books has been forwarded to you, for the depot. Your monthly letters will be acceptable as you propose. We could not make any new arrangement that would incur expense. Your news is cheering. All friends here present to you most cordial felicitations. — H. D.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

17 février 1847. — MOUTON, tenant café-restaurant, rue Neuve-des-Mathurins, 78. Juge-comm., M. Belin-Leprieur, syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12. — MAISTRASSE, imprimeur, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16. Juge-comm., M. Belin-Leprieur; syndic prov., M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14. — PILL jeune, quincailler, rue du Petit-Thouars, 17. Juge comm., M. Germinet; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32. — JULIEN fils, mercier, rue Mazagran, 10 ter. Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Blet, rue des Bons-Enfants, 52.

Bourse du 20 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 25	78 50	78 25	78 50
— — fin courant	78 25	78 55	78 25	78 [illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 85	119 05	118 85	119 05
— — fin courant	118 70	118 95	118 70	118 95

4 1/2 J. 22 s. dr cours ...	Banq. de Fr. dr cours 3205 ..	
3 0/0 J. ..	O. V. de Par. .. 1330 ..	
Emp. 1844, au Ct ..	C. hyp. 592 50	
— fin Ct ..	— Gouin	
B. du Trés. .. 3 3/4	— Gann .... 1175 ..	

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	1250 ..
Act. d J.	..
Ch. S. G.	..
V. r. dr.	300 ..
— Ob. anc.	..
— — nouv.	..
V. r. gauc.	225 ..
Paris à Sc.	..
— à Orléans	1270 ..
— à Rouen.	870 ..
R.-Havre..	..
Avignon...	..
Str. à Bâle.	207 50
Paris-Str...	467 50
Tours-Nant	..
Orl.-Vierz.	..
C. du Nord	628 75
Famp-Haz.	..
Diep.-Féc..	300 ..
Boul. à Am.	..
Orl.-Bord.	540 ..
Mont. à Tr.	312 50
Paris-Lyon	403 [illegible]
Bord-Teste	..
Zinc V. M..	..
Lin Maber	..

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0.....	d. 50	78 80	78 60	79 20	79 30
5 p. 0/0.....	d. 50	..	119 ..	..	119 75

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	..	02 1/2	07 1/2	..
5 p. 0/0.....	..	07 1/2	12 1/2	15 ..

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	..	ROM............. Der C.	101 1/2
Récép. Rotsch.	101 75	BELG. 2 1/2.....	54 1/8
ESP. Dette act.	..	— 4 1/2.....	96 3/4
— — pass.	5 ..	— do 1840....	101 3/8
— 3 p. 0/0.	..	— do 1842....	..
Dette intérieure	..	— Banque....	..
PORTUG. 5 0/0 1837	..	— do Em. 1841.	1175 ..
HOLL. 2 1/2	..	PIÉMONT.......	..
HAITI.........	..	AUTRICHE......	..

Union linière... .. — Fourneaux de l'Aveyron... ..

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	..	Paris à Rouen....	875 ..	Orléans à Vierzon.	503 75
— (r.-g.)..	..	Rouen au Havre..	680 ..	— à Bordeaux	540 ..
Paris à Orléans...	1272 50	Marseille à Avign.	542 50	Nord..............	628 75
— à Lyon.....	403 75	Paris à Strasbourg	467 50	Boulogne à Amiens	..

Bourbourg (Nord). Froment, ... ; seigle, ... haricots, ... ; pois, ... — Hausse sur le froment, 2—...

Bordeaux (Gironde). Froment, 32—37 à 34—62 ; seigle, 23 à 22—75 ; orge, 17; maïs, 10; haricots, 19—50; pois, 30; lentilles, 34; pain, 50 c.

Brizolles (Eure-et-Loire). Froment, 38 à 42; méteil, 36—66; seigle, 24. — Hausse sur le froment, 1—75.

Bar-sur-Aube (Aube). Froment, 35 à 38—75; seigle, 25 à 27—50 ; haricots blancs, 40; idem rouges, 35; pain, 45 c. 1|2.

Bourg (Ain). Froment, 42—50; seigle, 32—75; sarrazin, 19 ; maïs, 26—50; pain, 70 c.

Châteaudun (Eure-et-Loire). Froment, 38—50 à 39—50. — Hausse

Charmes (Vosges). Froment, 40—48; seigle, 30—17; orge; 20—57.—Hausse sur le froment, 1—25.

Charleville (Ardennes). Froment, 34 à 36—25 ; méteil, 29—75 à 32 ; seigle, 23—25 à 25 ; orge, 17 à 17—50.

... sarrazin, 14—50 à 19; pain, 57 c — Hausse sur le froment, 2 à 5 fr.

Epinal (Vosges). Froment, 32—33 à 42—60 ; méteil, 36—66; seigle, 33—35; pain, 57 c.

Falaise (Calvados). Froment, 35 à 36 ; orge, 20 à 21; sarrazin, 19 à 21.

Houdan (Seine-et-Oise). Froment, 38—67 à 40 ; méteil, 36—67 à 38 ; seigle, 27—33 à 28—67; pain, 52 c.—Hausse sur le froment, 67 c.

Gray (Haute-Saône). Froment, 52 à 53 le quintal ; orge, 23 à 23—75.

Le Mans (Sarthe). Froment, 36 à 40 ; orge, 21—50 à 22. — Hausse sur le froment, 5 40.

Lyon (Rhône). Froment, 35—25 à 37 25 ; seigle, 32 ; orge, 23—75 ; sarrazin, 16—50 ; maïs, 26 ; haricots, 37; pois, 42 ; pain, 56 c.

Lille (Nord). Blé blanc 35—12 ; macaux, 34—40 ; seigle, 22 50 ; haricots, 29; pois, 33 ; pain, 52 c. 1|2.—Hausse sur le froment, 1—56.

Lunéville (Meurthe), from., 36—83 à 41—11; seigle, 26. — Hausse 2 fr.

... (Vosges), from., ... ; seigle, ... — Hausse sur le from., ...

Rennes (Ile-et-Vilaine), from., 28—60 à 29—... ; seigle, 19; orge, 18—50. Sarrazin, 10—80.—Hausse sur le from., 3 fr.

Sens (Yonne), fro., 35—35; méteil, 30; seigle, 27-50; orge, 23 35; pain, 52 c. 1|2.

Strasbourg (Bas-Rhin), from., 48 ; seigle, 28—29, fèves, 32-50; maïs, 37 à 39; pain, 61 c.

Troyes (Aube), from., 37 à 38; seigle, 26—25 à 27; orge, 20 à 22—50; pain, 45 c.

Toulouse (Haute-Garonne), from., 25—50 à 28; seigle, 19 ; orge, 12; maïs, 14—76; haricots, 21—50; lentilles, 34.

Verneuil (Eure), from., 36—05; méteil, 33—75 ; seigle, 28; orge, 20 ; pain, 49 c. Hausse sur le from. 2 fr.

IMPRIMERIE LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 22 FÉVRIER.

La Suisse et la Pologne.

Séparée de l'Angleterre par la question des mariages espagnols et des puissances du Nord par la question polonaise, la France se rapprochera-t-elle de ses rivales sur le champ étroit des questions helvétiques? C'est un problème qu'un avenir très prochain ne peut manquer de résoudre. Tout annonce que la Suisse sera encore une fois le théâtre où s'agiteront les destinées de la liberté européenne.

Le parti du passé retranché dans le sanctuaire de la théocratie, et le parti de l'avenir marchant vers la voie de l'émancipation des peuples, sont toujours en face l'un de l'autre également armés et se menaçant. L'Autriche de son côté et la France du sien, continuent à veiller sur la frontière.

Les sympathies de la France ne sauraient être douteuses. A moins de renier sa mission, elle fera pour la Suisse ce qu'elle aurait dû faire pour la Pologne.

La Suisse, depuis plus de cinq siècles, conserve l'arche sainte de la liberté, et si ses enfants, nouveau peuple de Dieu, n'eussent pas vaincu à Sempach et à Morat, les Philistins de la féodalité, l'Europe entière serait encore courbée sous le joug. La Suisse est petite, mais son rôle, qui a été grand dans le monde, peut le devenir encore. C'est parce que les pâtres des Alpes opposèrent à l'Autriche une barrière infranchissable que la France, abritée par le fort rempart helvétique, en renversant la maison impériale de Habsbourg, est devenue la grande nation des peuples d'Occident.

La Suisse a bien mérité de la France. La Pologne, cette Suisse chevaleresque de l'Europe orientale, qui sauva Vienne de l'irruption des Turcs, et contint pendant si longtemps les Tartares, — la Pologne était destinée, elle aussi, à servir de barrière contre la barbarie du Nord à la civilisation du Midi. Abritée par ce peuple héroïque, la Prusse fût devenue la digne sœur de la France, et la grande nation de l'Europe centrale et germanique. La Russie le lui permettra-t-elle maintenant que la Pologne a cessé d'exister? Le contraire est à craindre; jamais le Nord ne s'est présenté plus menaçant, et c'est sur la France qu'il s'apprête à faire éclater les orages qu'il recèle dans son sein.

La Pologne est tombée parce qu'elle était la France du monde slave, et si la France ne s'y oppose pas, la Suisse tombera bientôt elle-même sous les coups des meurtriers de la Pologne. L'attentat commis sur Cracovie n'aura tout son effet, aux yeux de ses auteurs, que lorsqu'il aura été complété par une scélératesse analogue sur les bords de l'Aar. La Pologne n'avait qu'une langue, la Suisse en a trois. Il faut les lui couper, si l'on veut en finir une bonne fois avec la propagande.

Depuis le jour de la dissolution de l'abbaye de Muri, fondée jadis par les princes de la maison d'Autriche, M. de Metternich n'a pas cessé d'entretenir la discorde entre les deux partis qui se disputent la Suisse. Fort de l'appui moral que lui prête le cabinet de Vienne, la théocratie helvétique a déjà remporté deux victoires, la première à Lucerne, la seconde à Fribourg, et la voilà qui s'apprête à marcher sur Argovie.

L'*Ami de la Constitution*, journal bernois, annonce que les préparatifs de guerre continuent. « Ces derniers jours, dit-il, il est encore arrivé trois chars remplis de boulets à Lucerne. On travaille à l'Arsenal avec la plus grande activité. Uhlmann parcourt les petits cantons pour [illegible] leurs troupes. Le conseil de guerre est toujours assemblé. On a en perspective deux redoutables fléaux : la famine et la guerre civile. Le manque d'argent et de vivres n'est nullement considéré comme un obstacle à l'exécution d'un coup de main; des bandes affamées se jetteront, pareilles à des loups, sur les cantons voisins, afin d'y chercher ces deux choses les armes à la main. On ne doute plus d'une agression de la part du Sonderbund. »

Les deux Prévoyances.

Il y a une prévoyance qui consiste à aller au devant des besoins matériels et moraux de la société, afin de les satisfaire dans une juste mesure. Il y a une prévoyance qui consiste à se servir du pouvoir unitaire dont on est investi, à profiter des nombreux moyens d'instruction qu'on a sous sa main pour s'assurer de l'insuffisance des récoltes et prévenir la disette, en établissant des réserves convenables de grains.

C'est cette prévoyance que nous avons recommandée aux hommes qui nous gouvernent. C'est avec cette prévoyance qu'ils auraient pu empêcher les émeutes que la cherté des grains a occasionnées dans les départements.

Mais cette prévoyance préventive, il paraît que nos grands hommes d'État ne la regardent pas comme étant dans leurs attributions; ils ne croient pas que leur droit comme leur devoir soit de veiller à l'alimentation du peuple; ils auraient scrupule de faire concurrence au commerce, qui ne se gêne guères pour tromper, exploiter, affamer le consommateur.

Aussi, ne voulant pas de la prévoyance préventive, le système actuel est obligé d'avoir recours à la prévoyance répressive. Il doit prendre des précautions pour agir sur l'effet, précisément parce qu'il ne veut pas remonter à la cause. Cela n'est ni philosophique, ni économique.

La rareté des vivres a causé des troubles graves; des attentats contre les personnes et les propriétés ont été commis par des populations affamées. Eh bien! que faut-il faire? Que conseillent la raison et l'humanité, dans cette douloureuse occurrence? Faut-il donner du pain aux travailleurs à jeun? Faut-il prendre des mesures pour maintenir sur les marchés un prix raisonnable des céréales? Faut-il aider la généreuse intervention des communes et des particuliers, qui ont souci de pourvoir à l'alimentation des masses? — Non, il faut demander aux Chambres quatre millions de francs pour augmenter l'effectif de l'armée.

Et les quatre millions de francs ont été accordés par ceux qui tiennent les cordons de la bourse publique, car il y a une logique du mal, comme il y a une logique du bien. Puisque le système actuel rejette la prévoyance qui prévoit, pourrait-on lui refuser la prévoyance qui réprime? Cela ne serait pas conséquent.

Vainement M. de Puzy a-t-il fait observer que le gouvernement de la Restauration, apporté dans les bagages des armées étrangères, avait un effectif militaire bien moins considérable que le gouvernement de la Révolution de 1830, sorti des barricades parisiennes, et créé par la souveraineté nationale. Vainement ce député a-t-il dit que le gouvernement actuel avait pourtant trois avantages qui manquaient à la Restauration : 1° la garde nationale, qui fait le service conjointement avec la troupe de ligne; 2° les chemins de fer qui permettent le transport rapide des bataillons; 3° les fortifications de Paris qui donnent le moyen de diminuer les garnisons des places fortes. Vainement un autre député, M. Larabit, s'est-il levé pour sommer le ministère de déclarer si l'augmentation de l'effectif était dirigé contre l'intérieur ou contre l'extérieur, ajoutant que, dans ce dernier cas, il fallait oser le proclamer à la face du monde, et que, pour lui, il voterait des deux mains le crédit demandé. — Rien n'a pu ébranler la détermination de la Chambre. *Telum imbelle sine ictu.*

Le projet de loi a été voté à une majorité immense. La liberté du commerce est sauvée, le ministère a quatre millions qu'il va transformer en baïonnettes et en cartouches. Les spéculateurs et les agioteurs peuvent opérer à l'aise. Quant au peuple, il a liberté de s'acheter du pain s'il peut. Nous nous trompons, il peut compter sur un renfort de balles et de baïonnettes. C'est une nouvelle manière de le nourrir, en l'an de grâce 1847.

La Chambre des pairs a adopté aujourd'hui, après une discussion sans intérêt, le projet de loi déjà voté par la Chambre des députés sur l'emploi des navires étrangers au transport des grains entre les ports de France.

Elle a ensuite entendu des rapports de pétitions.

Le projet de loi sur les livrets d'ouvriers a été discuté aujourd'hui dans les bureaux de la Chambre. Voté à la dernière session par la chambre des pairs, ce projet souleva de vives réclamations de la part des classes ouvrières. Le nouvel article 6 enlève au maire et à son adjoint la décision des difficultés relatives à la remise du livret et à la délivrance du congé, et ne leur laisse plus que le soin de délivrer à l'ouvrier, en attendant que la contestation puisse être jugée par le tribunal compétent, un congé provisoire tenant lieu de livret et à l'aide duquel l'ouvrier peut immédiatement trouver de l'ouvrage. Si le chef d'établissement est empêché et ne peut délivrer le congé, c'est aussi le maire qui, après avoir constaté l'empêchement, inscrit sur le livret l'acquit des engagements et le montant des avances dont l'ouvrier peut être débiteur.

Cette disposition a été combattue dans les bureaux. Des membres ont demandé que le soin de délivrer les livrets fût réservé aux juges de paix.

L'article 2, qui porte le prix du livret à 25 centimes, a soulevé quelques objections. On a demandé que le livret fût délivré gratuitement.

La lutte a été vive, surtout dans le 9e bureau.

M. COLOMBEL combat le projet comme contenant des dispositions oppressives pour l'ouvrier et insuffisantes pour le but que l'on se propose.

M. BENOIST pense que la loi est un embarras pour l'ouvrier comme pour le maître, et ne peut avoir d'intérêt que comme une mesure de police qui ne doit pas faire l'objet d'une loi spéciale.

M. G. DE BEAUMONT rappelle que déjà ce projet a été examiné dans une commission de la Chambre, et qu'on a reconnu le danger qu'il pouvait y avoir à refaire une législation si difficile avant que la nécessité en fût bien comprise et par la classe ouvrière elle-même et par l'industrie. Il regarde les mesures proposées comme pouvant créer dans l'industrie des embarras et des inquiétudes, et la discussion elle-même comme dangereuse.

M. Colombel a été nommé commissaire.

La majorité, dans plusieurs bureaux, a accueilli, au contraire, le projet de loi comme une amélioration au règlement des rapports entre le maître et l'ouvrier. M. Oger, nommé commissaire, a représenté le projet actuel comme un complément de la loi existante, en la rendant applicable aux industries nouvelles qui se sont produites depuis la loi de l'an II.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 23 FÉVRIER 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE HISTORIQUE. Ouverture. La *Reine Margot*, drame en cinq actes et quinze tableaux avec un épilogue, par MM. Alexandre Dumas et Auguste Maquet. — VAUDEVILLE. Le *Fantôme*, vaudeville en un acte, par MM. Bayard et Carmouche.

L'affiche n'avait pas menti, les journaux disaient vrai : le Théâtre-Historique n'est pas resté à l'état de mythe, comme la bonne foi de M. Duchâtel, le libéralisme de M. Thiers et la caisse de l'*Epoque*. Samedi les portes ont été ouvertes, non pas toutes grandes cependant. Les amis des auteurs et des directeurs ont été seuls admis, 2 000 personnes environ. Mais aucun billet n'a été vendu à la porte, ce qui n'a pas empêché une foule nombreuse et compacte de stationner toute la soirée sur le boulevart, huant, raillant, applaudissant tour à tour pour passer le temps, et questionnant ceux qui sortaient sur les péripéties du drame.

Ainsi M. Alexandre Dumas a maintenant son théâtre à lui, ses acteurs, ses décorations, ses comparses à lui. Toute scène lui semblait étroite, tout directeur mesquin; désormais ses conceptions pourront se développer à l'aise, avec toutes les splendeurs qu'il aura rêvées ; il ne lui manque plus qu'une chose, c'est d'arrêter le cours du soleil, c'est d'empêcher que minuit n'arrive pendant que pleure l'héroïne persécutée, et que le Temps, sous la forme d'un commissaire de police, ne somme le directeur de fermer ou de payer. Mais nous vivons à une époque de miracles, un journal dévot nous le disait hier. Nous sommes persuadé que si M. Dumas veut donner, au bénéfice de quelque grande infortune, une représentation dont le clergé de Rouen s'adjugera les profits, les rédacteurs de l'*Univers* lui obtiendraient bien ce petit miracle, moins étonnant que beaucoup de ceux qu'ils ont rapportés.

Quoi qu'en puissent dire ce matin quelques journaux, il nous semble que l'exploitation d'un théâtre par M. Alexandre Dumas est un événement littéraire de haute importance. Depuis longtemps nos deux scènes littéraires s'obstinent dans une situation négative; elles pèchent par excès de prudence. Ce danger n'est pas à craindre avec M. Alexandre Dumas. Aventureux comme il l'est, toute innovation généreuse et intelligente est sûre de le trouver prêt, et, en pareille matière, l'audace, même étourdie, est préférable à cette réserve qui n'a d'autre soin que de se tenir en garde, et ne fait rien de peur de faire mal.

M. A. Dumas a beaucoup d'ennemis; il n'en peut être autrement: il a eu des succès et il en tire vanité; mais, si on le critique tout haut, on l'envie tout bas, à commencer par ce *monsieur* qui ne trouvait pas l'autre jour son nom assez noble pour être présenté à la Chambre des députés. Que l'auteur de *Monte-Cristo* s'occupe trop de la mise en scène et pas assez de l'idée, qu'il passe trop de temps à aligner des francs et à compter des lignes; que, pouvant être le premier entre les auteurs, il se contente d'être le premier entre les commerçants littéraires; que, pouvant aspirer à l'auréole d'un grand poète, il trouve plus beau d'être le dernier des gentilshommes, peu importe. Ce sont là des faiblesses, des travers, si l'on veut; mais ce qu'il faut bien reconnaître en lui, et ce que l'on ne trouve pas chez ceux qui le dénigrent, c'est cette compréhension puissante, ce coup d'œil rapide et profond, cet admirable instinct du drame, du dialogue, du coloris, cette verve éblouissante qui ne l'abandonne jamais, même en ses pages les plus négligées. Qu'on déplore le gaspillage qu'il fait de son talent, mais qu'on ne le nie pas; qu'on l'engage à renoncer au métier pour l'art, à la bonne heure, mais qu'on ne déchire pas ses titres à la gloire.

Au reste, le théâtre que l'on vient de construire pour lui est son image, l'incarnation de son œuvre. C'est quelque chose de hâté, d'incorrect, de dévergondé, mais qui ne manque ni de grâce, ni d'originalité, ni même de grandeur. Tous les âges, tous les styles, tous les grands hommes s'y heurtent en ornements, en sculptures, en peintures; mais l'unité, l'ensemble manquent à l'œuvre architecturale comme aux compositions les plus travaillées du poëte : *Henri III* ou *Christine*. Le genre renaissance prédomine au nouveau théâtre, mais le byzantin et le roman n'en sont pas exclus. Il y a dans l'exécution des statues plus de métier que d'art, plus de chic que de talent dans les peintures; c'est bien vraiment un *théâtre historique*, si l'on entend qu'il doive offrir un échantillon de tous les styles; mais partout le lien manque et l'accord sympathique; la salle est riche, mais d'une richesse un peu fardée; le marquis de la Pailleterie a laissé partout son empreinte.

Le théâtre est mal à l'aise dans l'emplacement qu'on lui a choisi. La façade qui donne sur le boulevart est étroite et n'a qu'un caractère assez indécis. Après avoir traversé un long couloir, on entre dans le théâtre par le flanc. La distribution intérieure diffère fort de celle des autres salles. Les spectateurs n'y sont pas disposés en demi-cercle, mais suivant une demi-ellipse allongée dont deux lustres occupent les foyers; la scène est fort large, et on l'aperçoit de toutes les places, qui sont de face. Cette disposition a forcé de laisser vide un assez grand espace situé entre les avant-scènes et les loges. Aucun ornement ne remplace ce vide, qui offre un aspect désagréable. Une grande galerie en talus s'avance du fond de la salle, couvrant le parterre et une partie des stalles d'orchestre. Une galerie semblable descend du sommet de l'édifice; les places où l'on pourrait être gêné par les lustres ont été laissées vides.

Les avant-scènes et premières loges ont des salons élégamment meublés; l'avant-scène de gauche est réservée à M. le duc de Montpensier, et communique directement avec la rue des Fossés-du-Temple.

Les places sont, comme l'on voit, distribuées de manière à isoler les trois catégories des spectateurs qui composent la société actuelle. L'aristocratie aura les avant-scènes et les premières loges; la première galerie, les secondes loges et l'orchestre seront réservés à la bourgeoisie; le peuple aura les recoins obscurs, le parterre et la galerie supérieure où l'on n'est vu de personne. Les architectes ont tenu à cacher les blouses du peuple au monde élégant, comme on cache sa misère dans les discours officiels.

Il est vrai que les autres spectateurs ne se voient guères eux-mêmes entre eux; de l'orchestre on n'aperçoit dans les loges que la tête des femmes et seulement le premier rang de la première galerie; réciproquement la première galerie ne voit pas l'orchestre; et de la galerie populaire on n'aperçoit que la scène. On a trouvé dans les prisons cellulaires un moyen qui permet à tous les prisonniers d'assister à la même messe et de voir le prêtre sans communiquer entre eux. On les place à cet effet dans des couloirs disposés en rayons dont l'autel est le centre. MM. Dedreux et Séchan, décorateurs de la nouvelle salle, se sont évidemment inspirés de cette idée. Ils ont réalisé le spectacle cellulaire, mais ils n'ont pas songé que ce qui fait le succès d'un ouvrage dramatique, c'est précisément ce rapprochement, ce contact de toute une masse d'êtres humains occupés de la même idée, se passionnant pour un même sentiment. Supprimez le contact du regard, du mouvement, coupez la chaîne électrique, l'élan disparaîtra du même coup.

Cette disposition cellulaire est d'autant plus malheureuse au Théâtre-Historique, que l'on se propose, dit-on, d'y jouer souvent de ces grands drames-histoires comme en ont écrit Shakespeare et Schiller. Or, dans ces sortes de sujets dont le dénouement est connu, l'intérêt est tout entier dans les tableaux et l'étude des détails; si devant un tel spectacle on n'est pas soutenu par une foule sympathique, l'ennui naîtra bientôt de l'isolement.

Ajoutons que si le spectacle devait se prolonger comme il a fait samedi, l'ennui naîtrait encore plus souvent de la fatigue. La pièce était annoncée pour six heures précises. Beaucoup de personnes, pour arriver à temps, n'avaient donc que peu ou point dîné, se promettant de souper le soir. Mais on a attendu M. le duc de Montpensier, qui n'est arrivé qu'à sept heures, et depuis ce moment, la représentation, interrompue seulement par de courts entr'actes, s'est prolongée jusqu'à trois heures du matin et ne s'est terminée qu'après une séance de neuf heures. Ceux qui n'avaient pas dîné la veille ont pu aller

Revue germanique.

Encore la constitution prussienne. — Amnistie politique. — L'Académie de Berlin et le roi. — Expulsion de Jordan. — Ziska, poème historique et politique de M. Meissner.

Les journaux allemands s'occupent toujours beaucoup de la constitution prussienne. Les uns, en la comparant aux promesses du 22 mai 1815, dans lesquelles il était question d'une *représentation du peuple*, la trouvent insignifiante et rétrograde; les autres, en l'opposant à l'ordonnance du 5 juin 1823, qui a créé les Etats provinciaux, la considèrent comme un progrès. Le fait est que le roi, malgré sa préface, ne se regarde pas comme lié par la parole de son père, et que, par conséquent la diète ne saurait jamais avoir la prétention de remplacer la constitution représentative promise en 1815 lors de l'appel du roi à son peuple. Le roi a fait une concession à l'esprit du peuple prussien, mais il a veillé à ce que cette concession fût aussi mince que possible. C'est naturel. Il incombe maintenant aux Etats d'élargir cette concession et de se montrer fermes et résolus; autrement, ils risquent même de perdre ce qu'on leur a octroyé dans un moment de condescendance. Il paraît que le roi, en signant la *patente*, a dit: « Je donne une nouvelle preuve à mon peuple de mon amour pour lui; je verrai s'il sera reconnaissant. » Sa Majesté espère donc que la diète, dans sa joie, lui accordera tout par acclamation. Eh bien! nous croyons que le roi de Prusse se trompe. Un roi qui octroie des droits à son peuple ne le fait pas sans y être forcé par les circonstances, et dès qu'il demande de la reconnaissance, il ne récolte que de l'ingratitude. Il en est des peuples comme des individus: la reconnaissance leur pèse dès qu'ils savent qu'on ne leur fait du bien que dans le but d'en obtenir, souvent même ils sont ingrats, prouvant ainsi qu'ils n'attachent guères d'importance à un bienfait qu'ils regardent comme un droit. Quoi qu'il en soit, l'avenir de la diète dépend de la première session qui sera ouverte le 11 avril. Il est fâcheux que les discours des orateurs ne soient publiés dans les journaux que tronqués, et que les séances ne soient pas publiques. Les Etats provinciaux renferment dans leur sein de grands et de puissants orateurs populaires qui, certes, ne reculeront devant aucune considération parlementaire, et qui auront bien plus de puissance dans une assemblée de 600 hommes que dans une réunion de 150.

Le roi ouvrira en personne la diète, qui siègera provisoirement dans le château royal où l'on fait déjà les préparatifs nécessaires.

Il est question en même temps d'une amnistie politique que S. M. doit proclamer le jour de l'ouverture de la diète. Si cette nouvelle, donnée par la *Gazette de Cologne*, se confirme, nous en félicitons franchement le roi de Prusse, qui ferait un acte de sagesse et de haute portée politique..

Du reste, la plupart des écrivains en prison n'ont été condamnés que parce qu'ils ont plus ou moins demandé une constitution. Et puisque le roi pense avoir octroyé cette constitution, il est de toute justice qu'il fasse grâce à des gens dont il a plus ou moins suivi les conseils.

Un autre incident occupe en ce moment la presse de Berlin. Le roi, d'ordinaire, se rend à l'Académie le jour anniversaire de la mort de Frédéric-le-Grand, pour entendre le discours apologétique que le secrétaire de l'Académie prononce sur le fondateur de la monarchie prussienne. Cette année, M. Raumer choisissant pour texte ces paroles de

M. Jordan d'être exposé à la brutalité de la police allemande, d'autant plus que le digne professeur est malade; mais nous croyons en même temps que, pour un homme d'esprit, c'est un bonheur que d'être expulsé de la Saxe. Leipzig est en arrière d'un siècle de Berlin, de Trèves et de Mannheim. La littérature des journaux de Leipzig est pitoyable, il y a là des journaux de haute littérature vis-à-vis desquels le *Tintamarre* de Paris est un Mirabeau. Heureusement, de temps à autre, la librairie saxonne, se rappelant ses beaux jours, publie encore des ouvrages dignes de son ancienne réputation. Il vient de paraître dans cette ville un poème épique, intitulé *Ziska*, qui est plein d'idées et d'harmonie poétique. L'auteur de cet ouvrage remarquable, M. Alfred Meissner, est actuellement à Paris pour étudier les mœurs et la littérature françaises. Son *Ziska* mérite d'être traduit. Nous espérons que M. Meissner, qui a de vagues aspirations socialistes, profitera de son séjour à Paris pour apprendre, fût-ce aux dépens de son patriotisme national, que la France est la mère-patrie de la science sociale, l'initiatrice de cet immense mouvement qui agite l'Allemagne, et qu'enfin, malgré la constitution prussienne et l'édition de la *Gazette allemande* par le professeur Gervinus, la France porte devant l'humanité le flambeau de l'idée philosophique de l'avenir.

Le ministère anglais a obtenu une très forte majorité pour sa politique en Irlande, mise en question par la proposition de lord George Bentinck, le nouveau chef du parti tory.

La question de la diminution des heures de travail dans les manufactures a été longtemps agitée dans les meetings d'ouvriers. Le ministère anglais vient d'admettre la discussion parlementaire de cette proposition, en lui donnant le caractère d'une question neutre qui n'implique pas la responsabilité ministérielle, et sur laquelle chaque ministre peut voter dans un sens quelconque comme un simple député. En effet, lord John Russell a voté pour la seconde lecture d'un bill relatif à cette question, proposé par M. Fielden, et le ministre des finances a voté contre. La majorité des voix a été de 108 pour la seconde lecture; 195 contre 87. Il est donc probable que ce bill deviendra bientôt la loi du pays.

L'*entente cordiale* entre les deux cabinets de Londres et de Paris paraît être de plus en plus compromise. Les journaux anglais disent qu'il n'y aura pas de guerre, mais que la politique de l'Europe sera profondément modifiée. On dit que les bons rapports continueront entre les deux gouvernements, mais avec toute la réserve, de part et d'autre, qu'entraîne la froideur réciproque des sentiments. Le *Times* dit que l'Angleterre cherche à se lier plus intimement avec la Prusse, et la France avec l'Autriche.

La pauvre Irlande est toujours dans la même situation déplorable, malgré la libéralité des aumônes publiques et particulières. La misère est aussi très grande dans les villes manufacturières de l'Ecosse et de l'Angleterre.

L'association des chartistes pour l'achat de la terre et des instruments de travail poursuit son but avec une grande vigueur et beaucoup de succès. Elle vient d'acheter pour cinq cent mille francs de terre labourable la semaine dernière, et elle annonce l'acquisition prochaine d'un millier d'arpents de plus.

Les difficultés politiques et industrielles sont actuellement très graves chez nos voisins d'outre-Manche, mais les idées nouvelles d'organisation sociale font de notables progrès dans presque toutes

prosélyte rentre dans le giron de l'église dominante; s'il ne le fait pas dans le délai qui lui sera fixé à cet effet par l'autorité ecclésiastique, il sera traduit devant un tribunal criminel, qui ne pourra lui appliquer une peine moindre que la détention perpétuelle dans un couvent gréco-russe, où il sera forcé à faire sans cesse pénitence et des actes de contrition. Si le prosélyte a des enfants mineurs, le gouvernement statuera sur leur sort.

2° Tout homme qui permettra à sa femme et à ses enfants d'embrasser une religion étrangère sera pareillement traduit devant un tribunal criminel, et puni selon toute la rigueur des lois existantes;

3° Tout individu qui aurait engagé une personne à abjurer le culte gréco-russe, perdra les prérogatives de son rang et tous les droits civils, et il sera en outre exilé à vie dans la Sibérie occidentale. S'il appartient à la classe à laquelle les punitions corporelles sont applicables, il lui sera administré un certain nombre de coups de knout, et il servira pendant le reste de sa vie dans une compagnie disciplinaire.

4° Quiconque aurait prononcé des discours ou publié des écrits tendant à faire adjurer des personnes appartenant au culte gréco-russe, perdra les prérogatives de son rang, et sera détenu d'un à deux ans dans une maison de force. En cas de récidive, le délinquant sera condamné à la perte des droits civils et aux travaux dans une forteresse pendant quatre à six ans. S'il se rend une troisième fois coupable du même délit, il sera exilé dans les provinces de Tobolsk ou de Temsk en Sibérie. Indépendamment de ces peines, un tel individu, s'il fait partie des classes sujettes aux châtiments corporels, recevra le knout.

5° Les pères et mères du culte gréco-russe qui font baptiser leurs enfants dans une autre confession chrétienne seront punis de deux ans d'emprisonnement, et on leur ôtera leurs enfants, lesquels seront élevés par d'autres membres gréco-russes de leur famille; s'ils n'ont pas de parents de cette religion, le gouvernement les confiera à des tuteurs nommés par lui.

Toute personne qui empêche le membre d'un culte étranger d'embrasser la religion gréco-russe sera punie d'un emprisonnement de plusieurs mois.

Tout ecclésiastique d'un culte étranger qui enseignera à des mineurs gréco-russes les principes de sa religion, même sans intention de les faire abjurer, sera suspendu de l'exercice de ses fonctions pendant une ou plusieurs années. En cas de récidive, il sera condamné à un emprisonnement d'une à deux années et à être placé perpétuellement sous la surveillance de la haute police.

Tout ecclésiastique d'un culte étranger qui reçoit dans sa confession un individu gréco-russe, sera puni de la perte de sa place et de toutes les prérogatives qui y seraient attachées.

Il est interdit aux ecclésiastiques catholiques, tant réguliers que séculiers, dans les provinces de l'ouest, d'avoir à leur service aucune personne professant le culte gréco-russe, et ce, sous peine de 40 roubles effectifs (160 fr.) par chaque domestique.

Progrès et fléaux en Turquie.

Tandis que la plupart des gouvernements occidentaux persistent à maintenir un *statu quo* douloureux, et ne savent pas même réaliser les améliorations qui tiennent à l'alimentation du peuple, le sultan de Constantinople continue de marcher résolûment dans la voie des réformes sociales.

Nous avons déjà signalé un progrès important, la suppression du droit sur la vente des esclaves et l'abolition des marchés publics où avait lieu cet infâme trafic. Il faut espérer que cette mesure ne se bornera pas à Constantinople, mais qu'elle s'appliquera à toute l'étendue de l'empire ottoman. Il serait, en effet, dérisoire que le commerce des esclaves fût prohibé dans la capitale et qu'il fût toléré dans les provinces; de telle sorte qu'il suffirait de se transporter dans une ville voisine ou d'y envoyer un mandataire pour se procurer cette

---

déjeuner en sortant. M. le duc de Montpensier a héroïquement rempli son rôle de Mécène: il ne s'est retiré qu'après le nom des auteurs proclamé.

Nous ne raconterons pas la *Reine Margot*; le roman est connu, et la pièce n'est autre chose que le roman découpé en scènes, sans changement aucun. Le premier tableau commence aux apprêts de la Saint-Barthélemy, et l'épilogue nous représente l'agonie de Charles IX, empoisonné par sa mère, qui croyait frapper celui qui fut depuis Henri IV. Une histoire d'amour circule dans ce long drame et en relie les diverses parties.

Deux jeunes gens qui arrivent à Paris se rencontrent un jour dans une auberge: l'un est catholique, l'autre protestant; tous deux ont été mandés, ils ignorent dans quel but; l'aubergiste l'apprend à l'un, pendant que l'autre s'éloigne: le catholique est venu pour être bourreau, et le protestant pour être victime; le massacre a lieu, le protestant se sauve blessé auprès de Marguerite de Navarre (la reine Margot), la nouvelle épouse délaissée du Béarnais, et le catholique auprès de la duchesse de Nevers, qui les accueillent au mieux, les aiment et les protègent. Mais Catherine de Médicis les accuse d'un crime qu'elle a commis elle-même, sans le savoir, l'empoisonnement de Charles IX; ils sont poursuivis, pris, torturés et exécutés, sans que le roi, qui les sait innocents, ouvre la bouche, pour n'avoir pas à accuser sa mère. Les deux princesses vont voir leurs amants morts au lieu où ils ont été placés après l'exécution, et déposent chacune un baiser sur leurs fronts glacés.

Cette intrigue se déroule en quinze tableaux, plus un épilogue. Les décors de ces tableaux sont magnifiques, et la mise en scène égale, sinon supérieure à ce que le Cirque a jamais fait de mieux en ce genre. Plusieurs chevaux et un chien de ce théâtre ont rempli leur rôle avec beaucoup d'intelligence.

La troupe du Théâtre-Historique est composée mi-partie de transfuges de l'Odéon et de l'Ambigu-Comique. Rouvière a été fort applaudi dans le personnage de Charles IX, ainsi que Mélingue dans celui du Béarnais. Les autres rôles sont joués convenablement.

M. Méry avait fait pour cette soirée un prologue qui n'a pas été prononcé. Nous y remarquons ces vers sur nos anciens traducteurs d'œuvres dramatiques étrangères:

> Othello ne gardait que son visage more,
> Des vertus de bon goût l'humanisaient encore,
> Et sa main accordait, grâce au nouvel auteur,
> Le pardon ou la mort au choix du spectateur.
> On imitait les Grecs, mais le Français timide
> En obélisque nain taillait la pyramide:
> On se fût bien gardé, tout en les adorant,
> De livrer Prométhée au vautour dévorant,
> Et de faire à ses pieds en strophes désolées
> Retentir les longs cris des nymphes des vallées.

On annonce pour dimanche la représentation de l'*Hamlet*.

En attendant que le fantôme de Shakespeare apparaisse sur le boulevard du Temple, le Vaudeville nous a donné le sien; mais ce fantôme n'a rien d'effrayant, au contraire.

En ce temps-là Arnal s'appelait César Roland; il avait pris naissance dans la boutique d'un marchand de cornichons, et il s'apprêtait à épouser Mlle ...., sortant de la fabrique d'un marchand de moutarde, lequel pourtant n'était pas le premier moutardier du pape; — mais il avait toujours ce nez, ce visage grêlé, cette voix de clarinette, et cet air si spirituellement bête que nous lui connaissons. Un jour qu'il descendait le Rhin dans une barque (c'était sous le Directoire), préoccupé d'idées d'amour et de digestion, il entend pousser un cri à ses côtés, c'est une nacelle qui chavire et deux femmes qui se noient. Arnal s'élance, il plonge, il ramène sur l'eau une charmante jeune fille (Mme Doche); il va la sauver, lorsqu'il se sent le pied saisi par une vieille; il se débat, perd connaissance, et se retrouve quelque temps après sur un lit, soigné par la vieille qu'il avait sauvée; quant à la jeune, il crut bien la voir quelquefois, mais c'était toujours à ces heures de demi-sommeil où l'on peut prendre la réalité pour le rêve et le rêve pour la réalité. Quand il fut guéri il s'éloigna, ne gardant de toute cette aventure qu'un souvenir et un anneau.

Quelque temps après le hasard l'amenait dans un château que l'on disait peuplé de revenants. Quoiqu'il ait supérieurement joué le *Poltron*, Arnal ne l'est pas; les revenants ne lui font pas peur; en fait de gens de l'autre monde, il ne craint que ces Anglais qui envoient à Clichy.—Il est un peu ébranlé dans sa foi cependant, lorsqu'il voit un portrait en pied descendre, parler, valser et se replacer dans son cadre. Mais sa peur n'est pas de longue durée, et il a raison. On apprend bientôt que le conseil du district a rayé certaine demoiselle de la liste des émigrés. Le fantôme entre alors par une porte comme une personne naturelle et dit son nom; Arnal reconnaît celle qu'il a sauvée des eaux, qui veillait sur lui et qu'il aime; l'excellent commis aux vivres (*vulgo* Riz-pain-sel) tombe à ses pieds, renonce à la moutarde et épouse Mme Doche.

Quelques calembours se détachent çà et là sur cette intrigue pénible. M. Bayard est le disciple de M. Scribe; mais le faire du maître se compose de deux choses: une intrigue forcée et invraisemblable, un dialogue vif, naturel, pétri d'esprit et de minutieuse observation. Le disciple n'a cette fois imité du maître que son intrigue. Arnal joue dans cette pièce avec son naturel accoutumé; mais il se débat contre le vide. —Mme Doche a une robe très blanche.

J. FLEURY.

Samedi, l'*Association des architectes, peintres, sculpteurs*, etc., appelait à elle, dans la salle de l'Odéon, tous les amis du plaisir, tous les amis de la forme et de la couleur. Elle donnait son bal, sa fête annuelle au profit des artistes malheureux. Il y a un vieux conte de fée dont l'héroïne laisse tomber de ses belles lèvres des perles, des diamants, des rubis, à chaque parole gracieuse et bonne que lui inspire un sentiment généreux. Les associations d'artistes veulent réaliser la charmante rêverie du poète. « Lorsque les heureux de ce monde rient, a-t-elle dit, il faut que les malheureux puissent s'en réjouir; la mansarde doit battre des mains en entendant les roulements du carrosse qui conduit au bal le premier étage; que chaque sourire de bonheur, chaque élan de joie, frappe monnaie pour la souffrance. » Et en effet, n'est-il pas profondément religieux de penser que la jeune fille qui va sentir battre son cœur en s'appuyant sur un bras aimé qui bientôt aura le droit de la protéger, sèche, en ce moment de bonheur, les larmes de la pauvre fille pâle et fatiguée, qui veille au chevet d'un père ou d'une mère malade?

Les fêtes de bienfaisance sont essentiellement chrétiennes; elles offrent le tableau d'une admirable fusion de plaisir et de charité; là tout est joie, le sacrifice n'est nulle part.

A l'Odéon, les brillantes lumières, les glaces reflétant les fleurs, les peintures, la musique, tout flattait les sens; la gaieté, l'expansion, le rayonnement des assistants, tout flattait le cœur. Que pouvait-on vouloir de plus?

Chacun s'est retiré heureux d'avoir assisté à une si belle réunion et participé à une si bonne œuvre, car cette fête aura produit environ 16 000 fr. de bénéfice, qui seront versés dans la caisse de pensions et secours de l'Association. Oh! riches et heureux du monde, si vous saviez, si vous vouliez, comme les Associations d'artistes, soulager une misère chaque fois que vous prenez un plaisir, que le pauvre se réjouirait de vous voir en joie, et que vos plaisirs seraient saints!

La fête d'hier révélait un talent d'ordonnateur bien remarquable. Jamais on ne vit plus d'ordre dans une si nombreuse réunion, et les commissaires ont fait preuve à la fois d'un goût parfait et de la prévoyance la plus remarquable.

M. Duval-Lecamus, le président de la fête, à qui nous entendîmes adresser des félicitations bien méritées sur le parfait succès de ses efforts, s'empressa de déclarer qu'une notable partie des honneurs du succès revenait droit à ses collègues, MM. Jolimont et Sabatier; il nomma encore quelques personnes dont le nom nous échappe. Les travaux nécessités par les décorations de la salle ont été dirigés par M. Brunet de Baines, architecte.

La troisième réforme concerne le système financier; elle a pour but de prévenir l'agiotage, en fixant, d'une manière régulière, le cours des changes.

Pendant que le gouvernement turc s'occupe de ces diverses améliorations, Constantinople est toujours livré à ses deux fléaux habituels: les incendies et les délits contre la propriété commis par les protégés des légations européennes. Il y a même eu, en dernier lieu, un troisième fléau, le fanatisme, qui a montré quelque recrudescence.

Nous empruntons au correspondant du *Sémaphore de Marseille* quelques observations faites par un témoin oculaire du dernier incendie de Péra :

« C'est sous la plus triste impression que nous vous adressons aujourd'hui cette lettre. Pendant toute la nuit, un effroyable incendie a dévoré l'un des plus beaux quartiers de Péra. Le théâtre et une centaine de maisons des plus élégantes et des mieux construites de ce pays-ci n'offrent plus qu'un immense amas de débris fumants. Nous ne prétendons pas nous faire ici l'écho des cent voix qui criaient que l'incendie a été allumé par la malveillance : l'infortune est méfiante, et souvent injuste. Mais il est du moins deux faits bien constatés : c'est que, d'abord, toutes les fois que l'incendie se déclare dans un quartier chrétien, on ne manque jamais de compter, par centaines et par milliers, les maisons qui en sont la proie; tandis que, dans les quartiers turcs, on s'en rend toujours maître, sans lui permettre d'étendre ses ravages; secondement que, dans une ville où il y a, l'un portant l'autre, un incendie par jour, où un pacha au moins se rend, à chaque fois, sur le théâtre du désastre, on devrait bien, ce semble, finir par apprendre un peu mieux à éteindre le feu. Or, comme nous venons de le dire, il paraît que le premier et le meilleur moyen serait de procéder avec un peu d'ordre. Cependant nous voyons encore, il y quelques heures, plusieurs hauts fonctionnaires de l'empire coudoyés, pressés, bousculés par trois cents pompiers incapables d'agir, en supposant même qu'ils l'auraient bien voulu, sans compter des milliers de voleurs, presque tous maltais ou ioniens, qui accouraient à la curée que leur offrait le malheur public. »

Les faits de fanatisme sont au nombre de trois. Ils sont très bien racontés par le même correspondant du *Sémaphore* :

« Un jeune docteur grec, qui a fait ses études à Paris, M. Paléologue, et qui est maintenant attaché à la personne du grand-visir, gravissait péniblement les étroites, tortueuses et surtout boueuses rues de Constantinople, lorsque par hasard il éclaboussa un pompier qu'il rencontra. Rien de plus fréquent ici que de pareils accidents, les voies de communication n'étant que de longs cloaques. Cependant plusieurs autres pompiers qui suivaient la même direction se joignent à celui qui avait reçu quelques éclaboussures, et ils commencent à accabler le pauvre docteur d'injures telles qu'il est impossible de les traduire en français. M. Paléologue cherchait à fuir l'orage qui grossissait derrière lui, lorsqu'un boucher saisit le cheval par la bride. On écrasa de coups le docteur qui, bientôt tombé de cheval et traîné indignement dans la boue, perdit connaissance. On n'en continuait pas moins d'exercer d'atroces traitements sur ce corps inanimé, lorsque le grand-visir Rechid-Pacha passa lui-même, par bonheur, dans cette rue.

» Le lendemain, le fils du directeur de la poudrière, M. Dadiann, trop fier peut-être du crédit dont jouit son père, a cru qu'on pourrait oublier qu'il est Arménien, et par conséquent chrétien. En compagnie d'un jeune musulman de ses amis, il a osé pénétrer dans la mosquée de Sainte-Sophie, à une heure qui n'était pas celle de la prière, mais on l'a bientôt reconnu pour un mécréant, et bien qu'il ait décliné ses nom et qualités, on l'a tellement battu qu'il a été laissé pour mort sur la place.

» Enfin, le troisième fait, quoique concernant un individu d'une naissance plus obscure, a été plus tragique encore. Un jeune Arménien catholique de Lombjia à Balatt, quartier de Constantinople, est entré dans un café turc le jour de l'Epiphanie, qui tombe, comme l'on sait, treize jours plus tard que le nôtre. C'était donc vendredi. Là, il a cassé par mégarde un carreau de l'une des fenêtres. Les musulmans l'ont tellement battu, qu'il est mort dans la nuit. »

Quel est le moyen d'extirper ces trois fléaux : les incendies, les attentats contre la propriété commis par les Européens, le fanatisme des musulmans? Nous n'hésitons pas à répondre : Une organisation municipale dans laquelle les consuls et ambassadeurs apporteraient leur concours, un système de police et de surveillance auquel les forces européennes participeraient dans une juste mesure. Il faut que le gouvernement turc s'y résigne! Jamais, à lui tout seul, il ne pourra lutter contre les trois fléaux qui l'assiègent. Les attentats contre les personnes et les propriétés, commis avec toute cette audace et cette malignité qui caractérisent le civilisé occidental, ne peuvent être prévenus et réprimés que par une bonne police connaissant toutes les ruses du métier. Les incendies, si fréquents et si terribles dans une ville construite en bois, requièrent également toute la célérité, toute la puissance d'organisation, tout le perfectionnement mécanique et physique apportés en Europe à la répression de ce fléau. Enfin, le fanatisme et l'intolérance des musulmans ne disparaîtront complètement que lorsque le peuple de Constantinople verra les bienfaits et les avantages de toutes sortes qui résulteront pour lui de la participation des puissances européennes à l'administration municipale de la cité.

Tout gravite vers ce nouvel état de choses, qui existe déjà partiellement pour les quarantaines et les lazarets, comme nous l'avons fait observer. Le gouvernement turc sent le besoin de recourir aux ambassadeurs européens, pour la répression des délits contre les propriétés et les personnes, et voici comment s'exprime à ce sujet l'*Impartial de Smyrne* :

« Les assassinats et les vols ne finissent point, et nous aurions bien des faits déplorables à citer si nous voulions nous étendre sur ce sujet. La voix unanime de la presse et celle de tous les honnêtes gens qui sont continuellement exposés aux tentatives les plus hardies, ne sera-t-elle pas enfin entendue, et le concours dont le gouvernement a besoin pour réprimer ces continuels méfaits ne lui sera-t-il pas accordé comme il le demande? On parle d'un memorandum que la Porte présentera, dit-on, incessamment aux différentes légations pour les inviter à unir leurs efforts aux siens aux fins de rétablir le bon ordre et de rendre la sécurité au public. »

On lit dans le *Moniteur algérien* du 15 février :

« M. le général Marey, parti de son bivouac de Guelt-el-Settel, le 3 février dans l'après-midi, a atteint le 4, après une marche de nuit, une portion des Ouled-Naïls, qui avait résisté jusque là à l'exécution de ses ordres. Six douars de la fraction des Ouled-Saadeben-Salem ont été rasés avec perte de 400 chameaux, 400 bœufs, 40 000 moutons.

» La colonne, après ce coup de main, a pris son bivouac à Raïane-l'Ouest. »

— On lit dans l'*Echo d'Oran*, en date du 12 février :

« Les nouvelles de l'ouest confirment ce que nous avons dit précédemment de la soumission des Oulad-Ennhar, dont toutes les conditions ont été réglées à Tlemcen. Cette tribu nous est venue tout entière avec ses chefs, moins le fils de Miloud-Ould-el-Yémani. Dans le cours de la campagne qu'Abd-el-Kader fit dans notre sud, à l'époque de l'insurrection de 1845, Ould-el-Yémani, qui était le chef des Oulad-Ennhar, disparut sans que pendant longtemps on ait pu savoir ce qu'il était devenu. On disait que l'émir l'avait fait étrangler dans sa tente pendant la nuit, et qu'il l'avait fait enterrer sur le lieu même; beaucoup d'Arabes croient encore à cette version. Depuis on a répété, en plusieurs circonstances, qu'Ould-el-Yémani n'était pas mort, qu'il était prisonnier dans l'est, chez Ben-Salem, auquel l'émir l'avait envoyé; c'était un moyen puissant de garder à lui les Oulad-Ennhar. Le sort réel de ce personnage ne tardera pas, sans doute, à être révélé; on assure que son fils s'était rendu à la deïra pour intercéder en sa faveur, et il y serait retenu.

» La cause principale de la soumission des Oulad-Ennhar devrait être attribuée à leur inimitié avec les tribus du désert marocain; au nombre de celles-ci sont les Amour, sur lesquels Abd-el-Kader fit une razzia, il y a environ deux mois; il eut pour auxiliaires, dans cette opération, les Oulad-Ennhar et les Hamian-Garabas. Si la crainte de représailles nous a amené les premiers, on peut espérer que les seconds suivront leur exemple. Mais il est impossible de rien annoncer à l'avance lorsqu'il s'agit de populations du Sahara, chez lesquelles les ruptures et les réconciliations se succèdent à chaque instant.

» Les dispositions peu bienveillantes des tribus du Tell marocain, près desquelles se trouvait la deïra dans son campement d'Aïn-Zohra, auraient motivé probablement le rapprochement d'Abd-el-Kader vers Aïn-Sebra. Sa situation politique ne serait donc pas plus satisfaisante que ne le constataient les derniers renseignements; mais là, encore, la versatilité des gens qui vivent dans une indépendance anarchique, ne permet pas de conclure du présent à un avenir quelque peu étendu. Quoi qu'il arrive, la frontière dont Tlemcen et Djemmâa-Gazaouat sont les places d'armes, sera indéfiniment le boulevart où notre domination, dans la province d'Oran, sera mise en question.

» L'intérieur de la province continue à jouir d'un grand calme. Dans la subdivision de Mostaganem, l'on pouvait craindre que les souvenirs de l'influence de Bou-Maza n'eussent encore quelques racines chez des tribus dont la résistance a été longue; tout concourt à nous assurer les chances d'une pacification durable.

» L'arrestation de l'ex-kalifa El-Guerib dans le Dahra vient d'en être une des garanties.

» La venue à Bel-Assel de deux hommes de la vallée du Riou, considérés jusqu'ici comme irréconciliables avec notre cause, est encore annoncée.

» En dernier lieu, M. le colonel Bosquet a reçu sur ce point la visite de Mohammed-bel-Hadj des Beni-Ourar. Il a apporté avec lui la presque totalité des impôts arriérés de ces montagnards. Ce voyage, entrepris par le plus mauvais temps par un homme dont la règle était de ne jamais s'éloigner des siens, même à l'époque la plus heureuse de la présence de l'émir, prouve qu'il a senti le moment venu de renoncer à se retrancher derrière une répugnance, que cette fois l'état de la saison lui eût permis d'ailleurs de déguiser.

» Espérons que rien ne viendra démentir ces augures favorables. »

On lit dans le *Conservateur de la Dordogne*, journal de Périgueux :

« La première séance de l'exposition phalanstérienne, par M. Jules Duval, a eu lieu hier au soir, ainsi que nous l'avions annoncé. Un public nombreux, empressé, y assistait, et l'on remarquait plusieurs dames aux places réservées.

» L'orateur, dans un avant-propos qui a constamment été écouté avec intérêt, a esquissé à larges traits l'histoire de Charles Fourier et celle de l'Ecole Socialiste. Il a dit le but, les moyens, les travaux de cette Ecole, son attitude vis-à-vis le gouvernement, les partis, les classes diverses de la société, les sexes et les âges.

» Enfin, l'orateur a terminé par un chaleureux appel à l'union de toutes les forces sociales, qui a été couvert d'applaudissements.

» Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte-rendu de cette première séance. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le Collège de France a tenu hier dimanche une assemblée à l'effet de présenter un candidat pour la chaire de persan, vacante par la mort de M. Amédée Jaubert. Vingt-quatre membres ont pris part au vote. M. Jules Mohl, membre de l'Institut, a réuni 17 voix; M. Garcin de Tassy, également membre de l'Institut, en a eu 6. Il y a eu un billet blanc.

— M. Henri Fournel, ingénieur en chef des mines en Algérie, quitte ce poste important pour rentrer en France. M. Garella, jeune ingénieur chargé récemment d'un intéressante mission à l'isthme de Panama, est désigné pour le remplacer.

— La *Gazette de Cracovie* publie une ordonnance rendue par le comte de Deyen, qui accorde un nouveau délai de trois mois pour la vente sans droits des marchandises en dépôt sur le territoire de Cracovie et qui sont d'origine étrangère. Mais le 30 avril 1847 est le terme de rigueur pour la déclaration des articles en question qui existeront encore à cette époque dans les magasins.

— Hier, à Orléans, le pain a haussé de 5 cent. par pain de 4 kil.

— La population de la Russie s'élève en ce moment à 60 millions, dont 54 092 000 dans la Russie européenne, 4 850 000 en Pologne, et 1 525 000 en Finlande. La Sibérie, les provinces transcaucasiennes et les colonies américaines ne sont pas comprises dans ce recensement.

— La séance d'inauguration de la Société des crèches du département de la Seine aura lieu, sous la présidence de M. Dupin, le jeudi 25 février, à 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean.

— Mlle de Rosny a ouvert une maison pour recevoir les mères veuves et orphelins de militaires de terre et de mer. L'idée de cette fondation se recommande d'elle-même. Rien n'est plus digne d'intérêt et de secours que le sort de nombre de ces infortunées qui ont occupé une position plus ou moins élevée et qui sont souvent plongées dans le plus grand dénuement.

Les personnes qui voudraient concourir à cette bonne œuvre sont priées d'adresser leurs offrandes à la directrice, Mlle de Rosny, rue de Chaillot, n° 3, et, à partir du 1er mars, rue Monsieur, n° 4.

La maison compte déjà 8 pensionnaires et 37 demandes.

vera le prix de nos journées qu'à 2 fr. 25 c. par jour. »

UNIQUE RECOURS DES INVALIDES DE L'INDUSTRIE. — La société actuelle ne fait rien pour qui ne peuvent plus la servir, et comme la plupart des prolétaires ont vécu toute leur vie au jour le jour, il ne leur reste plus dans leurs dernières années d'autre recours que le suicide. On en voit des exemples tous les jours.

Sibuet, ancien domestique, âgé de soixante ans, n'était plus apte à servir; il tomba dans une extrême misère, et il y a quelques jours il résolut d'en finir avec l'existence; il se jeta sous la roue d'un cabriolet qui passait sur le Pont-Neuf; sa tête a été broyée sous la roue.

— Un double suicide produit par les mêmes causes est arrivé deux jours auparavant aux Thernes, près de la barrière de l'Etoile.

Le nommé Hamel, ancien cocher de fiacre, âgé de soixante-six ans, avait aussi été mis à la réforme; réduit, ainsi que sa malheureuse femme, à la plus cruelle position, ils ont décidé, d'un commun accord, de se donner la mort en s'asphyxiant. Lorsque le commissaire, averti par les voisins qui avaient conçu quelques doutes, fit ouvrir la porte, la femme Hamel seule respirait encore. La souffrance sans doute l'ayant fait revenir sur sa résolution, elle était parvenue à se traîner jusqu'à la porte de la chambre, contre laquelle on la trouva étendue, et c'est à cette circonstance qu'elle a dû la vie.

On a transporté cette malheureuse à l'hospice Beaujon, dans un état pitoyable; on a néanmoins quelque espoir de la rappeler à la vie.

L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN, LES VICTIMES DE MONVILLE ET LE MINISTRE DE LA JUSTICE. — On se rappelle qu'après le désastre de Monville et Malaunay il fut fait une quête dans les églises de Rouen en faveur des victimes de ce désastre. On sait aussi que l'archevêque de cette ville, en vertu du proverbe : charité bien ordonnée, etc., décida qu'une indemnité serait accordée aux victimes survivantes, et que le surplus des sommes reçues serait employé à faire dire des messes par le clergé de Rouen. La presse entière a réclamé contre cette étrange décision. Les donataires avaient évidemment pour but de soulager les infortunés survivants; quant aux morts, le clergé, s'il jugeait des prières nécessaires, il en pouvait tout aussi bien faire l'aumône que les fidèles l'aumône de leur argent. L'affaire a été portée devant le ministre des cultes, qui a pris une solution mixte. Il a décidé que le zèle du clergé à recueillir des aumônes ne devait pas rester sans rémunération, et il lui a laissé la moitié du prix des quêtes, ordonnant que l'autre moitié serait intégralement versée aux victimes. C'est trancher le différend et non le résoudre. M. Martin (du Nord), placé dans la situation de Salomon, ne se serait pas contenté de la menace, il eût fait couper en deux l'enfant réclamé par deux mères.

LE MORT ET LE BOURGMESTRE. — On lit dans un journal belge :

« Ces jours derniers, un habitant de la commune de N... vint à mourir; deux des amis du défunt se rendirent auprès du bourgmestre et le prièrent de vouloir prendre acte de leur déclaration de décès du nommé J. Bertrand, ce qui fut fait.

» Environ une heure après les mêmes individus se représentèrent au bourgmestre afin de lui annoncer que le nommé Bertrand, dont ils étaient venus faire enregistrer l'acte de décès, n'était point mort, ainsi qu'une léthargie d'assez longue durée avait donné lieu de le croire.

» Le bourgmestre tira ses lunettes, ouvrit son registre et inscrit dans la colonne consacrée aux observations : *mort par erreur*.

» Mais ce n'est pas tout. A peine de retour, les amis du défunt le trouvèrent cette fois bien mort. Nouvelle corvée, car ces messieurs ne voulaient point encourir les risques d'une fausse déclaration; après quelques explications, le bourgmestre tira de nouveau ses lunettes, regarda par dessus et par dessous les deux individus qu'il avait en face, pour s'assurer qu'il n'était point l'objet d'une mystification, et enfin, après avoir longuement réfléchi, il trancha la difficulté en inscrivant en dessous *de mort par erreur*, le mot *remort*. »

RUINES BABYLONIENNES. — Des lettres de Mossoul, dans la Turquie d'Asie, parlent de nouvelles découvertes faites parmi les ruines babyloniennes par M. Layard. Ce voyageur, qui continue ses fouilles à Nimrad, près de Mossoul, où il avait déjà trouvé, il y a quelque temps, de très beaux bas-reliefs et un lion colossal, vient de déterrer un grand nombre de petits lions en bronze, des colliers de femme, un casque en cuivre, une multitude de petits objets en or et en argent, deux cylindres d'une grande beauté, et un pilier quadrangulaire tout couvert d'inscriptions et de dessins. Ce pilier est d'une matière noire semblable au porphyre, unie et luisante comme du verre. Tous les produits des fouilles sont dans un assez bon état de conservation.

UNE PATTE D'OURS ET LES CHIRURGIENS EN CHEF DE L'HOSPICE DE JERSEY. — Le 31 janvier au matin, un M. Carter, d'Adélaïde-House, en la ville de Sainte-Hélie, trouva dans son jardin une *jambe humaine* coupée au dessus du genou et portant au pied un bout de ficelle. M. Carter, ses gens et tout le voisinage, frappés de terreur à la vue de cette preuve irréfragable d'un assassinat suivi d'un dépècement de la victime, donnèrent information à la police, qui se rendit immédiatement sur les lieux, frissonna à son tour, et fit transporter le membre à l'hôpital, où le service de santé reconnut et déclara que « c'était la jambe gauche d'une jeune fille de 16 à 17 ans; » ajoutant même qu'elle avait dû avoir, la malheureuse! un fort joli petit pied. D'un autre côté, un savant docteur de la Faculté attribuait la jambe trouvée à un nègre.

L'émotion publique était au comble; chaque famille, chaque individu formait ses conjectures, tandis que la police, ainsi renseignée par l'art, n'en était que plus active à faire racler les étangs, les bourbiers, les rigoles... Elle semblait même déjà flairer le coupable, lorsqu'un épicier vint, par ses explications, mettre un terme à l'anxiété générale, aux fouilles persévérantes de l'autorité, et donner un coup mortel à l'opinion des médecins. Cette *jambe humaine*, cette *jambe de nègre*, cette *jambe de jeune fille de seize à dix-sept ans*, un *pied mignon*, etc., n'était rien autre qu'une PATTE D'OURS que le susdit épicier avait, de sa propre main, séparée d'un quartier d'ours fumé, expédié de Russie plus de six mois auparavant. Or, cette patte fut dans le temps donnée à un maçon qui comptait s'en faire un régal, mais qui n'y pouvant mordre, s'en était servi pour jalon d'alignement dans la bâtisse d'un mur de jardin, et l'avait abandonnée quelque part dans le voisinage de ses derniers travaux.

Le service de santé de l'hôpital l'est aussi de la prison; les pauvres et les détenus contineront à se laisser tâter le pouls par des docteurs qui prennent une patte d'ours pour une jambe de jeune fille. — O pauvres!!!

[illegible] avec M. Lafarelle, et qui est ainsi conçue :

« Art. 1er. Tout propriétaire qui voudra se servir, pour l'irrigation de ses propriétés, des eaux naturelles ou artificielles dont il a le droit de disposer, pourra, à titre de servitude, appuyer sur la propriété du riverain opposé, les ouvrages d'art nécessaires à la prise d'eau, à la charge d'une juste et préalable indemnité.

» Sont exceptés de cette servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations.

» Art. 2. Les dispositions des articles 4 et 5 de la loi du 29 avril 1845, seront applicables à la servitude dont il est parlé à l'art. 1er. »

Je proposerai à la chambre, continue l'orateur, de développer ma proposition demain. (Oui ! oui !)

Les développements auront lieu demain.

M. DEMESMAY donne ensuite lecture de sa proposition, dont nous avons donné le texte.

Les développements de cette proposition auront lieu samedi prochain, 27 février.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE dépose sur le bureau de M. le président un projet de loi ayant pour but d'allouer au ministre de la marine un crédit de 1 million 37 mille francs à consacrer à l'armement de 3 bâtiments à vapeur pour le remorquage des bâtiments chargés du transport des blés.

M. GLAIS-BIZOIN donne lecture d'une proposition qu'il a présentée et qui est ainsi conçue :

« A partir du 1er janvier 1848, toute lettre simple du poids de 7 grammes 1|2, circulant dans l'intérieur de la France, de bureau à bureau de poste, sera soumise à une taxe uniforme de 20 centimes. »

Cette proposition sera développée samedi prochain apres celle de M. Demesmay.

M. ACH. FOULD donne lecture d'une autre proposition ainsi conçue :

« Sera rayée du grand-livre de la dette publique, la somme de 11 584 983 francs de rentes 3 0|0 inscrites au Trésor au nom de la Caisse d'amortissement et rachetées par elle depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 31 décembre 1846. Ces rentes seront définitivement annulées, en capital et arrérages, à dater du 22 juin 1847. »

Cette proposition sera développée le samedi 6 mars prochain.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, présente : 1° un projet de loi tendant à appliquer à toutes les classes de fonctionnaires les dispositions des règlements d'administration publique sur les pensions de retraite ;

2° Un projet de loi relatif au reboisement des montagnes et à la conservation du code forestier. (Ah ! ah ! — Mouvement.)

La Chambre donne acte de ces projets, qui seront imprimés, distribués et renvoyés à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour est le rapport de la commission des pétitions.

M. DE BOULAYE, rapporteur :

Le sieur Buisson, à Marseille, et d'autres intéressés à l'indemnité de Saint-Domingue, demandent que des améliorations soient apportées à leur position.

La commission propose le renvoi à M. le ministre des affaires étrangères pour l'inviter à appuyer ces réclamations d'une manière énergique auprès du gouvernement d'Haïti.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je ne vois aucune objection au renvoi. Le gouvernement appuiera de toutes ses forces les réclamations des créanciers de Saint-Domingue.

Les négociations ont un peu plus de chances de succès auprès du nouveau président d'Haïti qu'auprès de l'ancien gouvernement.

— Le sieur Du Perron, à Paris, se plaint de ce que l'ambassadeur français à Turin aurait légalisé à tort des duplicata d'un faux acte de décès et un faux testament. — Ordre du jour.

— Le sieur Morris, à Paris, demande que des modifications soient apportées à la législation concernant les octrois.

La commission reconnaît que l'on peut, en économie politique, désirer quelque chose de mieux que la législation sur les octrois ; mais elle pense que les difficultés d'application, et surtout les dépenses qu'entraînerait l'exécution d'un autre système, seraient un remède pire que le mal. (Rumeurs diverses.)

La commission propose en conséquence l'ordre du jour.

M. BEAUMONT (de la Somme) regrette que la commission n'ait pas examiné cette question d'une manière plus étendue et plus approfondie. La Révolution de 89 devait faire tomber de province en province toutes les barrières, toutes les entraves. Or, il existe des barrières aussi fortes qu'avant cette Révolution. L'orateur demande donc le renvoi de la pétition au ministre des finances. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'accroissement de l'effectif des divisions territoriales de l'intérieur.

M. NICOLAS. La commission déclare que jusqu'ici l'armée a suffi aux besoins du service, et que, avec l'aide de la garde nationale, elle a parfaitement rétabli la tranquillité qui a été quelques instants troublée dans certaines localités. Il est vrai que la commission ajoute que les circonstances dans lesquelles la force militaire s'est trouvée pendant un temps plus ou moins long a causé de la fatigue aux soldats ; mais il me semble que l'armée organisée, même pour le pied de paix, doit pourvoir à tous les besoins du service, quelles que soient d'ailleurs les circonstances difficiles dans lesquelles le pays peut se trouver, car on sait que ces circonstances difficiles sont toujours passagères.

Si le gouvernement, dans son imprévoyance, s'est laissé surprendre par des évènements qu'il aurait dû prévenir, au lieu d'avoir recours à la force armée seulement, n'aurait-il pas dû avoir recours aussi au secours le plus en harmonie avec nos institutions, c'est-à-dire à la garde nationale? c'était là le seul et le véritable moyen de rétablir la tranquillité, car toutes les fois que la garde nationale a été employée, elle a su partout rendre les services que l'on pouvait attendre de son zèle.

De quel secours, je le demande, pourront être les dix mille recrues que l'on nous demande aujourd'hui? Je sais tout le zèle que l'administration mettra à les faire arriver sous les drapeaux ; mais quelque diligence que l'on fasse, ils ne pourront jamais être rendus à leurs corps avant le mois d'août prochain ; et remarquez qu'à cette époque vous serez déjà arrivés à la fin de la récolte prochaine ; il est évident qu'à cette époque, selon toute apparence, l'ordre et la tranquillité seront rétablis partout. Le surcroît d'effectif que l'on nous demande aujourd'hui sera donc complètement inutile.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Il ne s'agit pas pour la Chambre de voter une mesure qui ait un caractère permanent, il s'agit d'une mesure essentiellement transitoire et temporaire qui n'engage la Chambre que pour 1847. Ce n'est qu'avec une conviction profonde de la nécessité du crédit qu'ouvre le projet de loi, que nous nous sommes adressés à vous pour demander l'augmentation de notre effectif.

Je ne viendrai pas raconter devant la Chambre les troubles que nous avons eu à déplorer, tout le monde ici les connaît, tout le monde sait dans quelles circonstances ils se sont produits ; et permettez-moi d'ajouter que tout le monde sait que le seul moyen de les faire cesser et de rétablir partout la sécurité publique troublée par les derniers évènements, c'est d'augmenter temporairement nos forces militaires, afin de protéger la libre circulation des grains.

C'est ainsi seulement que nous rétablirons le bon ordre et la tranquillité. (Exclamations. Murmures.) Nous ne sommes pas ici pour réveiller les passions. Nous sommes ici pour parler raison... (Nouvelles interruptions. Bruit.)

Je le répète, la première condition pour que les souffrances des populations soient adoucies, c'est que la liberté de la circulation et du commerce des grains soit maintenue... (Approbation au centre.) Ce n'est pas tout : il faut que tout le monde ait la confiance que cette sécurité ne sera pas troublée ; il faut que les détenteurs de grains ne se croient pas exposés au pillage ; que ceux qui sont chargés de les transporter sur les routes ne se croient pas exposés à être assaillis ; que les acheteurs puissent emporter des marchés, sans inquiétude, les blés qu'ils auront achetés. Voilà ce qu'il faut. Pour cela, nous avons demandé les forces nécessaires.

On dit que les désordres ont cessé, que la sécurité règne, que les troubles [illegible] ce qu'il nous demande ; mais qu'il me soit permis d'examiner si véritablement cette insuffisance existe.

Quels sont les moyens qui sont mis aux mains du gouvernement pour réprimer les troubles et assurer la tranquillité de l'intérieur? Ces moyens sont au nombre de trois : l'armée, la gendarmerie et la garde nationale.

L'armée, qui est essentiellement mobile, peut agir partout où elle est envoyée ; elle prend sa force dans sa masse même et dans son excellente discipline.

La gendarmerie, qui a également des habitudes de discipline, a de plus entre les mains une sorte de pouvoir judiciaire qui lui donne le droit et la faculté de contribuer puissamment au maintien de l'ordre.

Quant à la garde nationale, sans être aussi disciplinée que l'armée et la gendarmerie, elle peut cependant rendre aussi de grands services, car elle appartient au sol, à la localité, et le maintien de l'ordre est pour elle non-seulement un devoir, mais un mobile puissant d'intérêt.

La demande du gouvernement ne porte aujourd'hui que sur l'armée et la gendarmerie ; il n'est nullement question de la garde nationale ; il est vrai que pour employer la garde nationale il n'est nullement besoin de venir nous demander un crédit ; si même j'en crois les précédents, si le gouvernement vous demandait quelque chose pour la garde nationale, ce serait plutôt pour limiter ses attributions que pour les étendre. (Bruits divers.)

L'armée est supérieure, quant à son effectif, à ce qu'elle a jamais été sous la Restauration, même pendant la campagne de Morée.

Je ferai remarquer une contradiction dans le projet : il porte à dix mois le temps nécessaire pour armer, organiser les dix mille hommes à appeler sous les drapeaux, et, selon le même projet, il n'en faut que huit pour arriver à l'augmentation de la gendarmerie. En résumé, l'armée pourra se trouver dans l'état où vous voulez la mettre vers le mois de mai ! Eh bien ! croyez-vous qu'à cette époque la position sera plus difficile que maintenant ? Je suis persuadé du contraire. La récolte prochaine doit faire disparaître toutes les inquiétudes, tous les embarras. Laissez donc à l'agriculture, qui en a besoin, les dix mille bras que vous voulez lui enlever.

L'orateur annonce, en terminant, qu'il refusera le crédit demandé pour l'augmentation des régiments de ligne, et accordera son vote à la partie du projet qui propose d'accroître l'effectif de la gendarmerie. Il proposera un amendement à ce sujet. (Marques d'approbation à gauche.)

M. MOLINE SAINT-YON, ministre de la guerre. L'augmentation que demande le projet de loi sera d'un grand secours au gouvernement.

M. DESLONGRAIS. Je ne refuserais pas au gouvernement les moyens d'assurer la tranquillité publique et le maintien de l'ordre, mais je crois que le budget y pourvoit suffisamment.

D'après les comptes de 1844 qui ont été réglés, et d'après la situation au 1er janvier 1847, l'effectif est de 262 000 hommes sous les drapeaux. Il y a 18 000 hommes en congé dans leurs foyers ; cela fait 280 000 hommes.

On demande 10 000 hommes de plus ; ce serait 290 000 hommes. Mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de voter pour cela de nouveaux fonds.

M. le ministre de l'intérieur pense que ces 10 000 hommes de plus, qui ne doivent être disponibles qu'au 25 mars, ne seront utiles que pendant trois mois, c'est-à-dire pendant les mois de mars, d'avril et de mai.

Eh bien ! ne peut-on pas, pour ces trois mois, appeler 10 000 hommes parmi les 18 000 hommes qui sont dans leurs foyers, sauf à renvoyer des troupes dans leurs foyers quand on n'en aura plus besoin, c'est-à-dire au mois de juin ?

De cette manière, les augmentations des dépenses momentanées seraient compensées par des diminutions ultérieures. On reviendrait au mois de juin à un effectif normal, à celui qui a suffi jusqu'à ce jour.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Serait-il sage d'établir aujourd'hui que les dix mille hommes dont nous demandons l'augmentation, ne seront maintenus que trois mois ? Le gouvernement, sans aucun doute, cherchera à réduire la dépense le plus tôt possible, mais vous ne pouvez pas sans imprudence établir, dès aujourd'hui, que dans trois mois les forces seront réduites.

Sans doute j'espère, comme l'honorable préopinant, que la récolte prochaine sera abondante, et que l'abondance supprimera les craintes des désordres ; mais je demande qui, dans cette enceinte, peut se charger de garantir l'abondance de la prochaine récolte ? (Interruption).

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Le gouvernement n'a pas le droit d'augmenter cet effectif ; il ne peut même ouvrir des crédits supplémentaires pour arriver à ce but. Quand les Chambres sont assemblées, il faut qu'il présente une loi ; quand les Chambres ne sont pas assemblees, c'est par voie de crédit extraordinaire, et non par voie de crédit supplémentaire que le gouvernement procède.

Les compensations dont parle M. Deslongrais seraient un affaiblissement des règles financières ; ce serait, de plus, une violation des droits de la Chambre.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. M. Ferdinand de Lasteyrie a dit que les régiments étaient trop agglomérés sur certains points.

Toujours est-il qu'à Paris, par exemple, les soldats n'ont que quatre nuits de repos, tandis que la loi de 91 accorde six nuits de repos. La cause de cette aggravation de service, c'est la mauvaise répartition des troupes à l'intérieur.

Alors même que des circonstances extraordinaires momentanées ne réclameraient pas une augmentation d'effectif, cette répartition serait extrêmement fâcheuse, essentiellement vicieuse.

Vous avez 300 bataillons d'infanterie : 54 en Afrique, 188 sur le territoire et 98 seulement dans les places de guerre.

On vous l'a dit, vous avez 331 garnisons en France.

Chacun comprend que ce nombre s'est accru par des exigences locales, des exigences électorales... (Exclamations au centre. — Bruit confus.)

Vous avez 331 garnisons en France, et vous n'en aviez que 221 il y a quelques années. Telle est la cause du mal.

On a parlé du nombre des factionnaires dans Paris ; on vous en a signalé l'abus ; on a cité l'Obélisque : on est fort étonné, en effet, de voir sur la place Louis XV un soldat de la garde municipale, garder, quoi, l'Obélisque ?

M. le général Oudinot se plaint vivement des non-valeurs de l'armée, qui restreignent l'effectif, et prennent ce qu'il y a de plus précieux dans l'État, les croix d'honneur, les retraites, etc. Il serait d'avis de concentrer nos forces, au lieu de les disséminer sur tous les points du territoire. Plus il y a diffusion dans l'armée, moins il y a possibilité de recruter les armes spéciales, telles que la gendarmerie.

Je termine par un seul mot : il y a longtemps qu'on a dit à cette tribune et dans la presse, que la puissance des États reposait particulièrement sur les institutions militaires. On a eu raison ; et je crois, pour mon compte, que nos institutions militaires sont susceptibles de grandes améliorations. J'en ai signalé quelques-unes, et, entre autres, l'amélioration de nos routes. Je crois que lorsqu'elles seront suffisamment praticables, il sera possible de diminuer l'effectif de l'armée. Pour le moment, je ne reconnais pas cette possibilité, et je vote pour la loi. (Aux voix ! aux voix !)

La discussion générale est fermée. La Chambre passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert à notre ministre secrétaire d'État de la guerre, sur l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de quatre millions cinq cent un mille trois cent quatre-vingt-quatre francs, pour accroissement de l'effectif de l'armée dans les divisions territoriales de l'intérieur.

» Ce crédit extraordinaire est et demeure réparti entre les divers chapitres spéciaux de la première section du budget de la guerre, conformément au tableau annexé à la présente loi. »

Le tableau indiqué comprend divers services de l'armée.

MM Bureaux de Puzy et Larabit échangent quelques observations, à la suite desquelles l'article est adopté.

L'ensemble du projet est voté ensuite par 205 voix contre 29.

Demain à deux heures, séance publique. Développement de la proposition de M. d'Angeville.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 19 février. — LALOUP, marchand de vin traiteur, boulevart Rochechouart, 20, à Montmartre. Juge-comm., M. Odier ; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 178. — COTE, fabricant de pianos, faubourg Montmartre, 4. Juge-comm., M. Léon Vallès ; syndic prov., M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19. — BAUBY, fabricant d'appareils pour le gaz, passage du Saumon, galerie des Bains, 12, résidant à Florence. Juge-comm., M. Halphen ; syndic prov., M. Tiphagne, faubourg Montmartre, 61.

Bourse du 22 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	78 45	78 60	78 45	78 60
— — fin courant	78 40	78 75	78 40	78 55
5 p. 0|0 J. du 22 sept. au Ct	119 90	119 10	118 95	118 95
— — fin courant	118 90	119 15	118 85	118 85

4 1|2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3290 »»
4 0|0 J.	»»» »»	O. V. de Par.	1320 »»
Emp. 1844. au Ct	» »|»	C. hyp.	»»» »»
— fin Ct	» »»	— Gouin	1190 »»
B. du Trés.	» »|»	— Gann.	1160 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0|0	d. 50	78 90	78 75	79 35	79 55
5 p. 0|0	d. 50	»»» »»	119 25	119 75	120 »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0|0	»» »|»	»» »»	07 1|2	»» »|»
5 p. 0|0	»» »|»	07 1|2	15 »»	12 1|2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »|»	ROM.	Der C. 101 1|2
Récép. Rotsch.	101 75	BELG. 2 1|2	»» »|»
ESP. Dette act	»» »|»	— 4 1|2	96 3|4
— — pass.	» » »	— do 1840	101 3|4
— 3 p. 0|0.	»» » »	— do 1842	»»» »|»
Dette intérieure	30 3 4	— Banque	»»» »»
PORTUG. 5 0|0 1837	»» »|»	— do Em. 1841.	1175 »»
HOLL. 2 1|2	»» »|»	PIÉMONT	»»»» »»
HAITI	» »|»	AUTRICHE	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0|0	1250 »»
Act. d J.	» »»» »»
Ch. S. G.	» »»»» »»
V. r. dr.	375 »»
— Ob. anc.	1000 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	247 50
Paris à Sc.	» »»
— Orléans	1277 »»
— à Rouen.	880 »»
R.-Havre.	580 »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle.	210 »»
Paris-Str.	470 »»
Tours-Nant	451 75
Orl.-Vierz.	590 »»
C. du Nord	631 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	320 »»
Boul. à Am.	415 »»
Orl.-Bord.	542 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	495 »»
Bord-Teste	400 »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	872 50	Orléans à Vierzon.	585 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	682 50	— à Bordeaux	541 50
Paris à Orleans	1270 »»	Marseille à Avign.	840 »»	Nord	636 25
— à Lyon	493 75	Paris à Strasbourg	470 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 février.

8 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANCAIS. — Don Juan, le Lansquenet.
6 h. 1|2 ODÉON. — Le Marchand de Londres (reprise).
8 h. »|» ITALIENS. — Lucia di Lammermoor.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la reine.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Fantôme, Trois Rois trois Dames, Carnaval.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Irène, Marraine, Mère de Famille.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Deux Camusots, le Filleul, ma Femme.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Chambre à deux lits, Brelan de Troupiers, la Poudre Coton, Tableaux grotesques, Amour et Biberon.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, le Carnaval du Diable, l'Ombre, les danseurs espagnols.
6 h. 3|4 AMBIGU. — La Closerie des Genets.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Le Mystères du Carnaval.
7 h. »|» CIRQUE. — La Revolution française.
6 h. 3|4 COMTE. — Monte-Cristo, le Désespoir de Jocrisse, Ma Brunette, Manette la bouquetière.
5 h. 1|2 FOLIES. — Le Matin, Bal et Bastringue, la Planète
6 h. » » DÉLASSEMENTS. — Danseur, Reine, Retour.
5 h. 1|2 BEAUMARCHAIS — Matou, Niaise, l'Orpheline, Château.
» h. »|» LUXEMBOURG. —

Imprimerie LANGE-LEVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Le Livret des Ouvriers.

HÉRITAGE DE L'ANCIEN RÉGIME.

La Chambre des députés est saisie du projet de loi sur le livret déjà voté par la Chambre des pairs. Ce projet de loi, contre lequel nous avons protesté vivement lors de son apparition, est précédé d'un exposé des motifs dans lequel M. le ministre de l'agriculture et du commerce affecte, à l'égard du prolétaire, les dehors de l'impartialité, même de la bienveillance. La loi projetée n'en est pas moins un odieux système d'asservissement et de surveillance organisé en faveur des entrepreneurs et capitalistes contre la classe laborieuse. En présentant ce projet, nos ministres ont subi comme toujours la pression du capital; ils ont servi aveuglément ses intérêts, parce que le capital est fort et que le gouvernement est faible, parce que l'asservissement complet de l'ouvrier au bourgeois est un fait qui se prépare en France depuis des siècles, un fait contre lequel on ne pouvait lutter qu'avec des idées neuves, une volonté ferme, un cœur sensible à l'abaissement du travailleur.

Nos ministres n'ont rien de tout cela. Nous verrons bientôt si ces qualités précieuses se sont réfugiées à la Chambre des députés, si elle saura repousser un projet qui se résume en un mot : Mise de la population laborieuse des deux sexes sous la surveillance de la police.

Dans l'exposé des motifs qu'il a déposé à la Chambre des députés le 17 de ce mois, M. Cunin-Gridaine débute par l'histoire du livret; nous l'imiterons. Il est bon de faire savoir que nos ministres, toujours prêts à s'alarmer quand on parle *d'organisation du travail*, à condamner cette formule comme oppressive et rétrograde, à la repousser au nom de la liberté du commerce, c'est-à-dire au nom du bon plaisir des fabricants et marchands-électeurs, ne se font pas faute de chercher des armes contre la liberté de l'ouvrier dans la législation de l'ancien régime. Le livret appartient aux institutions de cette époque, à celles qui apparurent à la décadence de la féodalité nobiliaire pour constater le pouvoir naissant de la bourgeoisie, pouvoir aussi exclusif que l'autre et qui tendit au despotisme dès ses premiers pas.

Il était dans l'esprit du moyen-âge de ne pas faire de différence entre le bourgeois et le prolétaire, et de courber tous les vilains, tous les roturiers sans distinction, sous le joug de la noblesse. L'affranchissement des communes, l'abandon fait aux roturiers de certains biens nobles, ressource à laquelle les seigneurs obérés furent maintefois obligés de recourir et qui rendit les laboureurs propriétaires d'une partie du sol, la rareté des artisans habiles, qui mettaient leurs services au plus haut prix, tous ces faits qui devaient constituer parmi les roturiers une classe riche, puissante, ambitieuse, la bourgeoisie enfin, étaient contraires au principe de la société féodale et contribuèrent à sa dissolution.

Toutefois, la constitution de la bourgeoisie ne s'opéra qu'avec lenteur; il fallut des siècles pour que l'on distinguât bien nettement dans la roture deux couches distinctes, l'une riche, possessionnée, dominatrice; l'autre composée de malheureux qui ne possédaient que leurs bras et qui ne devaient échapper au servage des nobles que pour subir le servage de la machine et du capital, le servage de la Féodalité financière.

Les rois de France, gênés dans tous leurs mouvements, contrariés dans leurs tendances vers l'unité administrative par les prétentions de l'aristocratie nobiliaire, favorisèrent par tous les moyens intéressé à la restriction des prérogatives nobiliaires.

Pour que la bourgeoisie devînt une puissance, il fallait lui donner des inférieurs, en subordonnant le prolétaire au bourgeois. De nombreux actes émanés de l'autorité royale tendirent à ce but pendant le dix-huitième siècle surtout. C'est alors que l'on riva les fers du prolétaire et que l'on prépara le régime qui pèse aujourd'hui sur l'industrie. C'est à partir de 1749 que les associations compagnonnales furent prohibées avec rigueur. A la même époque fut conçu le livret, instrument de gêne et signe d'oppression pour la classe laborieuse.

L'origine du livret se trouve dans les lettres-patentes du 2 janvier 1749. Le préambule de cet acte législatif met dans la bouche du roi Louis XV les arguments que les chefs d'industrie ont toujours présentés, que M. Cunin-Gridaine implore encore pour justifier la contrainte imposée par le livret aux travailleurs.

« Etant informé que nombre d'ouvriers de différentes fabriques et » manufactures de notre royaume, quittent les fabricants et entrepre- » neurs qui les employaient sans avoir pris d'eux un congé par écrit, » sans avoir achevé les ouvrages qu'ils ont commencés, et sans leur » avoir le plus ordinairement rendu les avances qui leur ont été faites » dans leurs besoins à compte du salaire de leurs ouvrages...

» Art. 1er. Faisons très expresses inhibitions et défenses à tous » compagnons et ouvriers employés dans les fabriques et manufactu- » res de notre royaume, de quelque espèce qu'elles soient, de les quit- » ter pour aller travailler ailleurs sans en avoir obtenu *un congé ex-* » *près et par écrit* de leurs maîtres, à peine par lesdits compagnons » et ouvriers de 100 livres d'amende, au paiement de laquelle ils se- » ront contraints par corps.

» Art. 2. Pourront néanmoins lesdits compagnons et ouvriers, dans » les cas où ils ne seraient pas payés de leurs salaires par leurs maî- » tres et qu'ils essuieraient de mauvais traitements, qu'ils seraient » laissés sans ouvrage ou pour d'autres causes légitimes, se pourvoir » pardevant les juges de police des lieux, pour en obtenir, si le cas y » échéait, un ***billet de congé***, qui ne pourra cependant leur être déli- » vré en aucun cas, qu'ils n'aient achevé les ouvrages qu'ils auraient » commencés chez leurs maîtres, et acquitté les avances qui pourraient » leur avoir été faites.

L'article 3 des lettres-patentes est dirigé contre le compagnonnage:

« Art. 3. Faisons aussi très expresses défenses à tous fabricants » et entrepreneurs de fabriques et manufactures de prendre à leur ser- » vice aucuns compagnons et ouvriers ayant travaillé chez d'autres de » leur état et profession dans notre royaume, sans qu'il leur soit ap- » paru d'un ***congé par écrit*** des maîtres qu'ils auront quittés ou des » juges de police en certains cas, à peine de 300 livres d'amende pour » chaque contravention et de tous dépens, dommages et intérêts. »

Par lettres-patentes données à Versailles le 12 septembre 1781, Louis XVI renouvela ces règlements en les complétant.

Tout ouvrier qui voudra travailler dans une ville dans laquelle il existe des manufactures ou dans laquelle il a été ou sera créé des communautés d'arts et métiers, sera tenu, lors de son arrivée dans ladite ville, de se faire enregistrer par nom et surnom au greffe de la police et sera ledit enregistrement fait sans frais.

Les conventions qui auront été faites entre les maîtres et les ouvriers seront fidèlement exécutées, et, en conséquence, lesdits maîtres ne pourront renvoyer leurs ouvriers et réciproquement les ouvriers ne pourront quitter leurs maîtres avant le terme fixé par lesdits engagements, s'il n'y a cause légitime.

Dans le cas où lesdits engagements n'auront pas de terme fixe, les ouvriers ne pourront quitter les maîtres chez lesquels ils travaillaient ces, avoir remboursé les avances qui auront pu leur [illegible] et avoir averti lesdits maîtres huit jours auparavant.

« Art. 4. Lorsque les ouvriers auront rempli le terme de leur enga- » gement, et qu'à défaut de terme convenu entre eux et leurs maîtres, » ils se seront conformés à ce qui est prescrit par l'article précédent, » les maîtres seront tenus de leur délivrer un ***billet de congé***, dont le » modèle demeurera annexé à nos présentes lettres; et si le maître » ne sait pas signer, le billet de congé sera délivré à l'ouvrier, du » consentement du maître, par le juge de police. Voulons que lesdits » ouvriers aient ***un livre, un cahier*** sur lequel seront portés succes- » sivement les différents certificats qui leur seront délivrés par les maî- » tres chez lesquels ils auront travaillé, ou par les juges de police, qui » ne pourront audit cas exiger aucuns honoraires ni frais d'expédi- » tion.

» Art. 5. Dans le cas où le maître refuserait de donner à son ou- » vrier un billet de congé, comme aussi dans le cas où, pour cause de » mauvaise conduite de la part de l'ouvrier, ou de mauvais traitements » de la part du maître, il s'élèverait quelques contestations entre eux, » ils se retireront par devant le juge de police, auquel nous enjoignons » d'y pourvoir sans délai et sans frais. Autorisons auxdits cas le juge » de police à délivrer le billet de congé à l'ouvrier s'il y échoit.

» Art. 6. Faisons très expresses inhibitions et défenses à tous en- » trepreneurs des manufactures, fabricants, contre-maîtres de fabri- » que ou maîtres-ouvriers tenant boutique, de débaucher directement » ou indirectement aucun ouvrier forain ou domicilié, et même de lui » donner de l'ouvrage, qu'il n'ait préalablement représenté le billet de » congé ou certificat ordonné par l'art. 4 ci-dessus; et ce, à peine » contre les contrevenants de 100 livres d'amende et de tous domma- » ges-intérêts envers le maître qui réclamera l'ouvrier. »

Telle était la législation relative au livret avant la Révolution de 89, et certes alors on ne pouvait pas dire qu'elle fût conçue dans l'intérêt des ouvriers; les attacher à la fabrique, ainsi qu'à une glèbe, jusqu'à ce qu'ils fussent quittes de toutes dettes pécuniaires envers le maître, tel était son but avoué et son seul but.

Cette législation ne présente pas seulement un intérêt historique; l'homme de loi doit la connaître, pour la combattre si elle était invoquée devant nos tribunaux. Aux termes d'un arrêt prononcé par la cour de Bourges, le 22 septembre 1838, dans une affaire du ministère public contre Lafarge et Roa, les lettres-patentes du 2 janvier 1749, qui prononcent une amende de 100 fr. contre les ouvriers qui quittent, sans en avoir obtenu un congé exprès de leur maître, les fabriques ou manufactures dans lesquelles ils sont employés, et une amende de 300 fr. contre les fabricants qui reçoivent à leur service ces ouvriers, n'ont été abrogées par aucune disposition postérieure; elles doivent en conséquence continuer à recevoir leur exécution.

La cour de Bourges ne montrait qu'une demi-érudition dans ses exhumations législatives, car l'amende des fabricants, fixée à 300 livres par les lettres-patentes de 1749, avait été réduite à 100 livres par les lettres de 1781.

Hâtons-nous de dire que cet arrêt de cour royale n'est pas seulement isolé, mais contredit par une jurisprudence postérieure, et que la cour de Bourges elle-même est revenue de son erreur à cet égard.

En aidant à la constitution de la bourgeoisie comme classe privilégiée, en opposant les éléments de la nation les uns aux autres, au lieu de les rallier tous, le gouvernement de l'ancien régime avait travaillé contre lui-même, il s'était aliéné les classes populaires, et il avait excité sans la satisfaire l'ambition des bourgeois, beaucoup plus sensibles à la douleur d'être encore primés par la

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 24 FÉVRIER 1847.

LA CITÉ MAUDITE.

PREMIÈRE PARTIE.

UN MOT DE PROLOGUE.

Ce livre est écrit pour les pauvres, pour les âmes tristes qui ont besoin de mélancolie, non pour les esprits fiévreux qui ont besoin de malédiction; car ici-bas, s'il faut s'armer de quelque indifférence et de quelques dédains, il faut rarement maudire.

En effet, quelque pompeux et sinistre à la fois que soit le titre qui précède, je n'ai point à faire entendre les âpres imprécations de la poésie amère.

Quand le souffle poétique se meut au milieu des cités puissantes, il lui arrive parfois de s'élever à de singuliers paroxismes d'énergie.

Le parler grandit et s'élève, quand on s'adresse à d'innombrables têtes humaines qui hésitent entre le désert et la terre promise, entre l'esclavage et la liberté.

Autrefois, à Sodome, à Ninive, à Memphis, à Babylone, à Rome, quand les hommes étaient simples et enthousiastes, il fallait pour les dominer des voix plus hautes, plus émouvantes et plus sonores que la tempête.

Aujourd'hui que les hommes sont petits, ergoteurs et divisés, il faut que les voix qui leur parlent se divisent, se modulent, changent à chaque moment de ton et de méthode.

Ne pouvant plus entraîner les masses, il faut que les poètes se résolvent à causer avec l'individu.

Quand, avec ce titre de *Cité maudite*, je ferais entendre une de ces clameurs souveraines que dicte parfois la froide et rigide raison, à quoi cela servirait-il? A disperser des forces vaines, dont on peut espérer un usage meilleur. La *Cité maudite* ne m'entendrait pas, parce que je parlerais à tout le monde, et que, — quant à présent du moins, — il n'y a plus de tout le monde. Ma voix ne frapperait que l'étendue, pendant que l'humble grillon des hivers, la cigale des blés en épi, l'oiseau des halliers, le coq heureux qui salue le soleil, empiéteraient sur ma besogne humanitaire, en mettant au cœur des hommes un peu de rêverie, de douceur et de sérénité.

L'esprit poétique peut parler aux hommes, au temps de Moïse, d'Alexandre, de Tibère, de Jésus, de Charlemagne et de Bonaparte. Aujourd'hui on ne peut ou on ne doit s'adresser qu'à l'homme, au vieillard, à l'enfant et à la femme.

Mais, dira-t-on, si ce livre n'est pas une imprécation, un ruisseau d'amertume, une raison virile et tranchante... pourquoi le décorez-vous d'un pareil titre?... pourquoi, si le flacon est plein d'une liqueur calmante et douce, promettez-vous un remède amer au cœur?

Or, ceci est la question, que je laisse tout le loisir de résoudre aux lecteurs de bonne volonté.

CHAPITRE PREMIER.

UNE QUERELLE DE CABARET.

Un soir du mois de novembre de l'année mil huit cent trente-neuf, deux jeunes garçons de mine écolière suivaient, bras dessus, bras dessous, un des faubourgs les moins fréquentés de la ville de Cologne.

Le temps était brumeux, le ciel chargé de nuages et l'atmosphère chaude encore. Un vent triste faisait tourbillonner dans l'air des nuées de feuilles jaunes et de corneilles criardes. L'ombre enveloppait les toits penchés et les pignons sur rue qui donnent encore aux villes d'Allemagne une belle couleur, un beau parfum de moyen-âge

Les paisibles bourgeois rentraient, les marchands éclairaient leurs boutiques; et dans le lointain, du milieu de la ville, on eût pu entendre s'élever le roulement du tambour et le son cuivré de la trompette.

— René, dit l'un des jeunes gens à son compagnon de route, je ne suis point un poltron, et cependant ce n'est pas sans une très sérieuse émotion que je vais aborder maître Sylvius.

— Bah!... Tous tant que vous êtes, vous me faites pitié. Qu'a donc ce Sylvius, pour être tant aimé de ses amis, tant redouté de ses rivaux? C'est notre abjection qui le rend fort. Rose, Olivier, et tant d'autres, le vénèrent comme un être supérieur. Toi et quelques sots de ton espèce, vous avez de lui une terreur effroyable. Mon pauvre Ludovic, tes affaires amoureuses me semblent en bien mauvais chemin.

— Tu as raison, René!... tu as raison. J'aimais Rose le premier, elle me voyait avec plaisir, quand ce rat d'église en goguette est arrivé avec sa face creuse, ses joues pâles et ses yeux verts. Depuis ce temps, tout a été perdu... Rose est devenue folle de lui, [illegible] dû tirer mes grègues, relégué désormais dans un coin de [illegible] ma pipe et mon pot de bière. Damné Sylvius! j'aur[illegible] Rose, je l'aurais rendue bien heureuse!... Mais il faut q[illegible] je chercherai querelle au drôle, et un bon coup d'épée nous débarrassera de cet impertinent rêveur.

— Allons, Ludovic, du courage! voilà que nous arrivons.

— La peste! reprit l'autre, d'un ton inquiet; je suis cependant le premier tireur de Cologne!

— Entre, mon ami, nous voilà bien réellement arrivés.

— Après toi, dit René, en cédant le pas à son inquiet compagnon.

Le cabaret où entraient les deux jeunes gens était de fort modeste apparence.

On y montait par un petit escalier de quatre marches à demi brisées, qui laissaient pousser l'herbe entre leurs crevasses. Des touffes flétries de pariétaires élevaient leurs tristes tiges dans les recoins de la muraille; deux rampes en vieux fer tremblaient au moindre choc entre les pierres disjointes; et la porte, émaillée de gros clous, s'ouvrait sur une large salle peu riche en mouvement et en lumières.

Les deux écoliers entrèrent, et se postèrent tout d'abord dans le coin le plus isolé du logis.

Il y avait là quelques charretiers jurant, quelques bourgeois oubliant le soin du ménage, et quelques écoliers partagés entre les soins divers de la bière, des cartes, et des regards en dessous lancés à la tavernière.

Celle-ci était assise au fond d'un comptoir en bois grossier, éclairé par deux vieilles lampes de cuivre. C'était une belle fille de vingt ans à peine, fraîche, riante, épanouie comme la fleur dont elle portait le nom. Un mouchoir gris de perle entourait ses cheveux cendrés avec des reflets d'argent. Sa joue était parfaitement rose, son œil bleu, son cou d'une blancheur de neige, ses épaules larges et robustes. Un admirable rayonnement de bonheur s'échappait de toute sa physionomie. Elle avait la tête penchée, et tricotait placidement de ses belles mains une humble paire de bretelles.

A ses pieds, sur les marches du comptoir, était assis un jeune garçon de douze ans au plus, qui lui ressemblait parfaitement, quoique portant en lui quelque chose de plus rêveur, de plus aérien, de plus allemand, que cette belle fille toute de chair et de volupté, qu'on eût pu croire née en Touraine, dans le pays des belles roses, du bon lait et des beaux raisins.

— Olivier, dit la jeune fille sans lever les yeux, donne des pipes et de la bière.

— Du feu! dit une voix vive et claire.

Rose tressaillit. — Elle se leva, porta à sa lampe une lame de bois fendu et se dirigea vers un coin de la taverne où sept à huit jeunes gens jouaient à ce même jeu du lansquenet qui déjà refaisait son tour du monde.

— Merci, Rose! dit un des joueurs en rallumant sa pipe, et il se retourna vers ses turbulents compagnons.

pas un jour qui ne prouve combien est profond le besoin d'une réforme sociale. Abstraction faite de la forme, l'Allemagne me paraît même beaucoup plus préoccupée du problème de l'avenir qu'aucun autre pays. Car, qu'est-ce que sont au fond ces tentatives de réforme religieuse, qu'est-ce qu'est le nouveau mouvement philosophique, sinon du socialisme et encore du socialisme? Comme en France et en Angleterre, le moment est venu pour l'Allemagne de se demander: Que voulons-nous? où allons-nous? quels sont les derniers résultats, et surtout les résultats pratiques de notre philosophie?

Considéré sous ce point de vue, le travail intellectuel de ce pays se présente à nous comme une nouvelle phase du socialisme français et anglais. Ce qui est en France et en Angleterre le résultat des travaux de Saint-Simon, de Fourier et de R. Owen, se montre en Allemagne comme le résultat de tout son passé philosophique et religieux. Et c'est pour cela que j'ai, plus que jamais, foi dans les destinées de cette grande nation.

Et qu'on ne m'objecte pas que l'Allemagne n'a pas encore su mettre sa législation en harmonie avec les besoins de l'époque, et qu'elle doit avant tout accomplir le travail d'une réforme politique avant de songer aux questions sociales! Pure illusion, selon moi, car précisément parce qu'elle est moins avancée dans la voie politique, l'Allemagne pourra marcher d'un pas plus égal dans celle de la réforme sociale. Qu'on songe seulement aux résistances que devra rencontrer la réforme sociale, en Angleterre et en France, dans les préjugés de caste qui ont eu le temps de se fortifier à l'ombre des formes constitutionnelles! Qu'on songe aussi que la réforme religieuse est le corollaire nécessaire de toute réforme sociale, et que l'Allemagne l'a déjà scientifiquement réalisée, tandis qu'elle est à peine commencée dans les autres pays civilisés.

Quoi qu'il en soit, le cri de réforme sociale retentit d'un bout de l'Allemagne à l'autre, et déjà le roman la prêche, ici ouvertement, là timidement. La réforme politique est évidemment dépassée. A l'appui de cette assertion, je ne vous citerai aujourd'hui que deux faits tout récents qui prouvent combien est puissant le besoin d'une rénovation sociale.

Le premier fait est celui de la publication d'un roman intitulé: *L'Orphelin de Vienne*. L'auteur, M. Jean Scherr, y montre à travers le prisme d'une riche imagination, toutes les misères de nos sociétés civilisées, les embarras croissants d'une politique aux prises avec les instincts de l'avenir, l'impossibilité d'une religion de terreur, l'impuissance radicale des théories d'abnégation. « La terre est le domaine de l'homme, s'écrie M. Scherr; je demande que l'homme en prenne définitivement possession; je veux que l'homme y élise domicile et qu'il y soit heureux. Arrière les fantômes dont l'homme malheureux s'est plu à peupler le ciel et l'enfer! l'homme heureux ne saurait plus qu'en faire. Soyons hommes; établissons le règne de la justice ici-bas, et nous forcerons bien le ciel de descendre jusqu'à nous. » Et jetant un regard de courroux et de pitié sur l'Allemagne attachée encore aux chaînes du moyen-âge, il exhorte ses compatriotes à les briser.

Assurément, il n'y a rien de plus vigoureux et en même temps de plus vrai que la critique de l'auteur; rien n'est mieux fait pour lui concilier notre faveur et notre estime que les sentiments largement démocratiques dont son livre est imprégné; rien n'est plus conforme aux tendances de notre époque que cette partie du roman où le héros, dernier rejeton d'une maison princière, reste démocrate après que les mystères de sa naissance lui sont dévoilés. Mais quant aux conclusions pratiques, l'auteur me paraît beaucoup moins heureux. Emigration dans les forêts-vierges de l'Amérique du Nord et communisme ... si bien empêcher l'accumulation de la propriété dans les mains d'une minorité avide, ainsi que dans l'établissement du règne de la démocratie. Très bien! mais pour que le règne de la démocratie soit intelligent et durable, ne faut-il pas qu'elle sache user de ses forces et qu'on l'éclaire sur ses vrais intérêts? Et c'est ce que l'auteur ne fait pas.

Entre temps, le livre intitulé: ***Abbruch und Neubau*** (Destruction et Reconstruction), qui a paru ici dans le mois d'octobre dernier, continue d'être accueilli par la presse allemande avec d'autant plus de faveur, qu'il représente plus fidèlement les idées de l'Ecole sociétaire. Déjà les ***Annales du présent***, paraissant à Tubingue, et représentant l'extrême gauche de l'école de Hegel, la ***Gazette de Trèves***, la ***Patrie***, de Darmstadt, le ***Miroir du Peuple***, de Breslau, et beaucoup d'autres journaux en ont rendu compte, déclarant en même temps que le salut de la société ne saurait être que dans cette direction-là.

Quant à la situation générale de l'Allemagne, je ne saurais mieux vous la peindre qu'en vous disant qu'elle ressemble, à s'y méprendre, à la situation de la France lors de la convocation de l'Assemblée des notables. Et pour que rien ne manque à la ressemblance, le roi de Prusse vient de publier un statut qui confère au peuple le droit de voter les impôts. Du reste, mêmes illusions généreuses, et peut-être mêmes éléments de révolution. Il n'y a que cette différence que les éléments de l'ordre futur sont beaucoup plus nombreux, parce que les conditions en sont mieux connues. Fasse le ciel que la transformation sociale qui s'accomplit sous nos yeux soit aussi féconde en résultats heureux que le souhaitent les amis de l'humanité! .....

La Chambre des députés a pris aujourd'hui en considération la proposition de MM. d'Angeville et de Lafarelle, sur les irrigations.

Les bureaux de la Chambre ont examiné aujourd'hui, 1° le projet de loi relatif aux lignes transatlantiques entre Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire et Rio-Janeiro, la Martinique et la Guadeloupe; 2° le projet de loi relatif à la ligne du Havre à New-York. Ces deux projets, qui ne faisaient qu'un l'année dernière, ont été approuvés généralement. M. Tesnières aurait voulu qu'au cas où il ne se présenterait pas de compagnie, l'Etat se chargeât de la dépense. M. de Lasteyrie (Jules) croit qu'il vaudrait mieux concentrer toutes les forces au Havre, que de les disséminer sur les différents points. M. Berger pense que la ligne du Havre, tout en étant la plus importante, ne doit pas exclure les autres. M. Levavasseur affirme que le produit seul des lettres suffira à l'Etat pour couvrir les dépenses.

La commission chargée d'examiner le premier de ces projets se compose ainsi qu'il suit: MM. Dumas, Blanqui, de Lasteyrie (Jules), Ducos, Dmesmay, Bonnard, Galos, Lanjuinais.

La commission pour le second projet se compose de MM. Thil, Vitet, Vavin, Muret de Bort, Lasnyer, Levavasseur, Couture, Dubois (Havre), Benoist.

Le projet de loi sur les modèles et dessins et marques de fabriques a été généralement approuvé.

La lecture de la proposition de M. Rémilly, relative à l'impôt sur les chiens, a été autorisée par cinq bureaux.

La proposition de M. Hortensius Saint-Albin, qui a pour but d'obliger les ministres à rendre compte à la Chambre, à l'ouverture de la session, des pétitions à l'état de renvoi, a été approuvée par trois bureaux; elle sera, comme celle de M. Rémilly, lue en séance publique.

M. Vivien a été nommé président et M. Léon de Maleville secrétaire de la commission spéciale chargée d'assurer les moyens d'un bon et prompt service du ***Moniteur***.

M. Le Prévost a été nommé président et M. Saint-Marc Girardin secrétaire de la commission spéciale chargée de faire un rapport sur ... tendant à abaisser à 250 fr. le minimum ... que de France.

M. Martin (Rhône) a été nommé président et M. Becker (Marthe) secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les livrets d'ouvriers.

M. Armand a été nommé président et M. Nisard secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à un crédit extraordinaire de 162 400 fr. destiné à l'acquisition de pièces anatomiques, collections, etc., pour le Muséum d'histoire naturelle et l'Ecole royale des mines.

— La commission de la Chambre des pairs, chargée d'examiner le projet de loi sur les enfants employés dans les manufactures, les usines, etc., a nommé pour président M. le baron de Barante, et pour secrétaire M. le baron Dupin.

L'*Epoque* se meurt, avions-nous écrit hier soir; l'*Epoque* est morte, ajoute ce matin la *Presse* qui l'a assistée à ses derniers moments et a mérité d'être instituée sa légataire universelle.

Ah! doit-on hériter de ceux qu'on assassine?

Il faut souvent un peu de temps avant de démêler la vérité dans les autres journaux; avec l'*Epoque* l'erreur n'était pas possible. Affirmait-elle un fait? on le savait faux. — Faisait-elle une citation? on la savait tronquée et falsifiée; l'objection était donnée pour la réfutation. — Dénigrait-elle quelqu'un ou quelque chose? c'est qu'il y avait là un mérite réel. — Vous donnait-elle un éloge? c'était fait de vous, vous étiez perdu de réputation. — En seize mois, l'*Epoque* a dévoré un million et demi, c'est beaucoup; mais elle a discrédité ses patrons, c'est aussi quelque chose.

P.S. Nous racontions ce matin comme quoi un bourgmestre belge avait, sur trois avis successivement reçus, inscrit tour à tour sur ses registres des décès: *M. *** Mort.—Mort par erreur.— Remort.* L'*Epoque* paraît destinée à fournir une seconde édition de cette historiette.

Les lignes qui précèdent étaient *composées* lorsque la *Patrie* nous a apporté quelques détails piquants sur la mort du grand journal. D'après la note communiquée à notre confrère, l'*Epoque* ne serait pas morte naturellement et d'inanition, comme on l'avait supposé: son gérant, la voyant désespérée des marchands d'argent, et forcé de déposer un cautionnement qu'il n'avait pas, aurait imaginé de hâter quelque peu sa mort, afin de tirer meilleur parti de sa dépouille. Nous reproduisons la note, sans prétendre nous mêler en rien de toute cette affaire.

Hier soir, à huit heures et demie, au moment où le rédacteur en chef entrait dans les bureaux pour faire son article, comme d'habitude, on lui a annoncé que le journal en entier venait d'être déménagé depuis environ une heure. Les registres d'abonnements, les bandes imprimées, les formes d'adresses, tout ce qui est nécessaire à la publication du journal, venait d'être nuitamment emporté aux bureaux de la ***Presse***, par M. Deville, gérant de la société de l'***Epoque***.

Des informations immédiatement prises par le rédacteur en chef ont établi qu'aucun des intéressés de la société de l'***Epoque*** n'avait été prévenu de la mesure qui supprimait violemment le journal, de telle sorte que la plupart n'ont appris que ce matin, par la ***Presse***, que ce journal qui était leur propriété avait soudainement disparu.

Un référé est introduit pour demain matin à neuf heures, par tous les actionnaires de l'***Epoque***, qui demandent qu'on leur restitue leur propriété, afin d'en continuer la publication.

En attendant, l'***Epoque*** reparaîtra demain matin, et sera servie à ses abonnés, comme d'habitude.

Ainsi, voilà en un jour l'*Epoque* morte et ressuscitée; il ne lui ...

C'était un grand diable on ne peut plus mal vêtu, mais dont toute la personne révélait une vive et sérieuse originalité. Il avait de longs cheveux blonds, plats et fort beaux, qui tombaient en désordre sur le collet graisseux de son vêtement. Il avait ce que dans toutes les langues intelligentes on nomme un front magnifique. La voûte de ses sourcils était très proéminente; ses yeux, qui s'ouvraient rarement tout entiers, étaient d'une limpidité parfaite et d'une belle couleur vert de mer. Son nez était long, mince, presque diaphane; sa bouche, grande et d'une admirable finesse. Ses joues étaient creuses, d'un blanc mat, sans rides; et ses grandes mains osseuses, où d'ordinaire il appuyait ses tempes, donnaient à sa physionomie quelque chose de sinistre et de malheureux. Son front était sillonné de grosses veines. Son fauve regard annonçait par sa profondeur tous les grands caractères du lyrisme et de l'entraînement.

Tel était maître Sylvius, enfant trouvé à la porte de la cathédrale de Cologne, élevé par un vieux vicaire, devenu plus tard chantre de la même église, et chassé par la suite, après avoir été déclaré maniaque, querelleur et insubordonné.

Ludovic et René s'approchèrent sournoisement de la table des joueurs, où les visages effarés suivaient avec égarement le destin de leurs pièces blanches.

Au moment où les cartes passèrent près de lui, Ludovic les saisit avidement, et dit d'une voix émue en regardant Sylvius:

— Maître, vous avez du bonheur en amour; vous devez être malheureux au jeu. Je joue contre vous un napoléon de France. — Et le jeune écolier jeta sur le tapis une pièce d'or.

Tous les joueurs levèrent la tête. Le front de Sylvius se chargea d'orages; ses grosses veines se gonflèrent, sans que la moindre rougeur vint accuser son émotion.

— Nous ne jouons pas si gros jeu! dirent à la fois plusieurs camarades.

— Jouons tous contre Ludovic! ajoutèrent plusieurs autres.

Ludovic fit mine de déposer les cartes.

— Je désire jouer contre maître Sylvius

— Où diable voulez-vous que je prenne une pièce d'or? reprit brutalement le jeune homme. Vous dites cela pour m'humilier. Allons, petit bonhomme, rengainez votre or, si vous ne voulez qu'on vous demande où vous l'avez déterré.

Ludovic rougit jusqu'aux yeux et il répondit:

— Assaut d'argent, si vous voulez; mais pas encore assaut de colère.

En ce moment une main fine, belle, blanche, potelée, fraîche comme les blés en avril, se glissa furtive auprès de la rude et grande main de Sylvius.

Une belle pièce d'or venait d'être déposée sur le tapis vert, entre les menues monnaies du pauvre garçon.

Les joueurs levèrent la tête: Sylvius voulait se retourner; Rose, prompte et furtive, reprenait déjà sa bretelle à demi tricotée.

Un éclair de triomphe passa dans les grands yeux de Sylvius.

— Allez, dit-il à Ludovic, voici votre enjeu.

Après quelques cartes retournées, la pièce d'or de Ludovic était entre les mains de Sylvius.

— Vous m'avez provoqué, dit le Bohémien, j'empoche votre or. Vous m'avez dit une impertinence, à cela je réponds que vous êtes un sot et un bélître.

Ludovic tenait encore les cartes, et les jeter à la figure de Sylvius fut l'affaire d'un geste.

Les joueurs poussèrent un cri. — Sylvius se leva, vert d'indignation, l'œil étincelant; il saisit un pot à bière, et le pauvre Ludovic eût payé cher son audace, si les amis de Sylvius ne se fussent vivement interposés.

Rose s'était précipitée.... Quelques minutes plus tard le cabaret était vide, la nuit complète, et Rose fermait les volets, pendant que le jeune Olivier éteignait les lampes et les remplaçait par un reste de chandelle qui brûlait dans un bougeoir de cuivre.

— Sainte Vierge! disait la jeune fille en parlant à demi-voix, ils vont se battre demain; je ne donnerais pas un thaler de la vie du pauvre Ludovic! — Va-t-il rentrer au moins, lui? dis, Olivier, avec qui est-il sorti?

— Ne pleure pas, sœur, dit le jeune homme d'un ton mélancolique, il va revenir.

En effet, en ce moment maître Sylvius repoussait vivement la porte, et reparaissait seul dans le cabaret.

Rose courut à lui sans mot dire, le prit par la main et l'entraîna dans une petite chambre qui faisait suite à la pièce principale.

— Tu vas te battre, Sylvius, dit-elle, si tu meurs, j'irai me jeter dans la rivière.

— Tu ferais une folie, Rose. D'abord, je ne mourrai pas, je ne suis pas assez heureux pour en finir si tôt avec la vie; et je suis trop adroit, et Ludovic a trop peur de ce qu'il appelle mes grands doigts de Satan. Ce brave garçon t'aime, Rose, pourquoi persistes-tu à aimer un malheureux de ma sorte? Tu es une bonne fille, Rose, et tu méritais d'aimer quelqu'un qui t'aimât.

— Tu me fends le cœur, Sylvius! Je suis ta maîtresse, je t'aime mieux que mon frère Olivier, et toi tu ne m'aimes pas.

— Veux-tu que je meure, Rose? Je suis un chien difforme, un animal monstrueux, un de ces êtres sans nom qui ne valent pas la chair dont leur âme maudite est enveloppée. Tu es ma maîtresse; tu me donnes du pain quand je n'en ai pas, de l'or quand on cherche à m'humilier, tu partages avec moi ta soupe et ton lit... et moi je ne t'aime pas.

— Qui aimes-tu donc? cria la pauvre fille suspendue au cou de son singulier amant, et le dévorant du regard.

— Hélas! je n'aimais que ma voix et les sons de l'orgue, quand je servais la messe; aujourd'hui, je n'aime que le jeu, et je me méprise autant que je voudrais t'aimer.

Olivier était assis sur un escabeau. Sa belle tête blonde se penchait, et cependant il regardait Sylvius avec un mélange de haine, d'amour et de mépris difficile à concevoir.

— Que je suis malheureuse! dit Rose en apportant sa tête blonde aux lèvres blêmes de Sylvius.

— Veux-tu que je me tue, Rose? veux-tu que je te quitte? Je ferai tout ce que tu voudras, mais je ne mentirai point; je ne profanerai point pour toi l'amour, cette chose divine qui n'existe que dans les cieux ou dans la rêverie des poètes. Ne me reproche rien, Rose; quand tu m'as aimé, j'ai voulu te fuir, tu t'es jetée à mes genoux en me suppliant de rester.

— Va, tu n'as point de cœur! dit la jeune fille avec des regards chargés à la fois de colère et de volupté.

— Est-ce ma faute? dit Sylvius d'une voix amère, douce, pénétrante, résignée.

— Oh! bien sûr, reprit Rose avec le plus entier abandon, si tu meurs demain, j'irai me jeter dans la rivière.

— Olivier, dit-elle en se retournant, va te coucher, frère, il est temps.

Olivier poussa un gros soupir, posa le pied sur le premier échelon d'un escalier de bois qui montait à son réduit nocturne, et se retourna pour saluer de la tête sa sœur et son ami, dont les figures prenaient une expression sinistre, car de grands cris: Au feu! au feu! se faisaient entendre dans la rue.

(La suite à demain.) ARTHUR PONROY.

Samedi prochain, le Diorama va ouvrir au public sa nouvelle salle, boulevard Bonne-Nouvelle, 20 et 22. Le premier ouvrage qui doit y être exposé sera une vue de l'*Inondation de la Loire*. Ce tableau représente d'un seul aspect la catastrophe au moment le plus saisissant et en reproduit les détails avec une fidélité scrupuleuse. La première journée d'exposition sera au bénéfice des inondés.

Le tableau de l'*Eglise de Saint-Marc* complète cette exposition. Il a reçu d'importantes modifications, qui étaient nécessaires pour l'approprier à la vaste dimension du local et qui en ont fait en quelque sorte un ouvrage tout nouveau.

à faire arrêter ces individus comme des escrocs, et à les faire conduire chez les commissaires de police. »

— Le roi, en souscrivant pour 500 fr. au bal qui va être donné le 9 mars prochain à l'Opéra-Comique, au profit de la colonie de Petit-Bourg, vient d'encourager les efforts de cette intéressante institution préventive, qui adopte les enfants pauvres ou orphelins de Paris.

Sa Majesté a en outre donné des ordres pour que le foyer du théâtre de l'Opéra-Comique fût magnifiquement décoré par la liste civile.

— Hier matin, un grand nombre d'étudiants stationnaient sur la place du Panthéon. A onze heures ils se sont rendus en colonne, au nombre de 1 200 environ, par la place de l'Ecole-de-Médecine, le Pont-Neuf, le Louvre et la rue Saint-Honoré, à l'église de Saint-Roch, où se célébrait le service anniversaire de l'insurrection de Pologne. Un ordre parfait a présidé à cette cérémonie. Un service funèbre a également eu lieu à l'église des Batignolles, et tout s'y est passé d'une manière digne et convenable. Ajoutons qu'une allocution devait être prononcée en polonais, ce qui certes n'était pas un grand sujet d'alarmes, et que le gouvernement s'y est opposé.

HOMMES DE LETTRES ET GENTILHOMME. — A la suite des attaques impertinentes dont il a été l'objet de la part de deux députés, M. Alexandre Dumas a, dit-on, adressé un cartel à M. Léon de Maleville, et il a en même temps écrit à M. Viennet, pair de France et président de la Société des gens de lettres, pour le prier d'être son témoin. — M. le marquis, a répondu M. Viennet, je suis désolé de vous refuser, vous savez que je ne suis pas gentilhomme.

ENCORE LE CLERGÉ DE ROUEN. — On assure que plusieurs des personnes qui ont donné de l'argent lors de la quête faite par le clergé de Rouen, au profit des victimes du désastre de Monville, sont décidées à poursuivre en détournement de fonds l'archevêque, qui a cru pouvoir attribuer à son clergé d'abord tout, puis la moitié des sommes déposées entre ses mains. L'argent, disent-ils, avait été donné pour les victimes survivantes du désastre, et ils ne reconnaissent ni au prélat ni au ministre des cultes le droit de changer la destination assignée à leurs offrandes par les donataires. Nous voulons croire encore que le prélat rouennais, malgré l'avidité et l'obstination dont il a fait preuve, reculera devant ce nouveau scandale.

LE PAPE ET LES SUBSISTANCES. — On écrit de Rome, le 8, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Les réformes, dans tout ce qui se rattache aux ressources foncières du pays, font des progrès rapides. Le pape a fait venir devant lui les grands propriétaires de la campagne et leur a dit que la disette causée par le défaut de récolte l'avait engagé de faire cultiver promptement toute la propriété foncière des Etats de l'Eglise, de la manière la plus utile, afin de prévenir le retour de la famine parmi ses sujets ; qu'il espérait donc qu'ils suivraient son exemple et qu'ils procéderaient de la même manière dans leurs vastes domaines, malheureusement si mal cultivés ; que, dans le cas contraire, il se verrait dans la nécessité de se charger de ce soin comme souverain et au profit de l'Etat et des citoyens. »

On dit que le cardinal Ugolini, légat de Ferrare et partisan des Autrichiens, sera bientôt remplacé. Mgr. Rusconi, délégat d'Ancône, a fait mettre en liberté tous les paysans qui avaient pris part aux troubles de Jesi et de Fiumesino, à cause des grains. Il a en même temps rétabli la franchise du port d'Ancône, qui avait été suspendue pour les céréales.

UN ROI ET UNE DANSEUSE. — On lit ce qui suit dans une correspondance :

« La Bavière paraît devoir être soumise à la domination d'une Dubarry. La danseuse Lola Montès, la légataire de Dujarrier, l'héroïne du fameux procès Beauvallon, a tellement captivé le cœur du roi, qu'elle lui a fait renvoyer son ministère.

» Des gens avides de faveurs et de places se sont prosternés en foule devant l'idole, et Lola Montès a dû mettre un terme aux ennuis du pouvoir en faisant publier la note suivante dans les journaux :

» Depuis quelques jours, Mlle Lola Montès reçoit un si grand nombre de pétitions, qu'elle prie d'annoncer qu'à l'avenir elle n'en recevra plus, attendu qu'elle ne connaît point les affaires du pays et n'est pas en position de faire les démarches nécessaires. »

VIN DE MADÈRE AU STRAMOINE. — On lit dans l'*Emancipation belge* : « Un crime atroce vient d'être commis à Dantzick, et, selon toutes les apparences, par fanatisme religieux :

» Un des jours derniers, à onze heures du matin, au moment où M. Dowiat, prêtre germano-catholique, venait de déjeuner, un homme de peine lui apporta une bouteille de vin de Madère, accompagnée d'une lettre, signée : *Un de vos nombreux amis*, et par laquelle on le priait de boire ce vin à la santé des catholiques-allemands de Dantzick. M. Dowiat en but sur-le-champ un verre, et aussitôt il éprouva de violents vomissements, des vertiges, et sa langue se paralysa.

» Un médecin fut appelé. Après avoir donné à M. Dowiat les soins que son état réclamait, il analysa le vin resté dans la bouteille, et y reconnut une dissolution de stramoine.

» Dans la soirée, M. Dowiat a éprouvé une seconde paralysie, qui s'est manifestée dans tout le côté droit, depuis l'épaule jusqu'au pied. Il continue d'être en proie à d'horribles souffrances, et il n'y a aucun espoir de lui sauver la vie.

» On a retrouvé le portefaix qui avait porté chez M. Dowiat la bouteille de vin et la lettre ; il a déclaré que ces deux objets lui avaient été remis par un jeune homme très bien habillé, qu'il ne connaissait pas, qui lui avait payé d'avance sa course et qui l'avait chargé de remettre la bouteille et la lettre à un domestique, sans attendre de réponse, ce qu'il avait exécuté exactement.

» M. Dowiat n'avait d'ennemis que parmi les piétistes, lesquels lui avaient juré une haine mortelle, parce que, dans quelques-uns de ses sermons, il avait combattu leurs principes, et parce que plusieurs piétistes avaient abjuré en ses mains et embrassé le catholicisme allemand. »

Chambre des Députés.

Présidence de M. LEPELLETIER-D'AULNAY, vice-président. — *Séance du 23 février.*

M. DUMON, ministre des travaux publics, présente un projet de loi relatif à l'accélération du remboursement des cautionnements des compagnies de chemins de fer.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de MM. d'Angeville et de Lafarelle, sur les irrigations, et discussion sur la prise en considération.

M. DE LAFARELLE a la parole. Le but de notre proposition, dit-il, est de compléter la loi votée dans le cours de la session de 1845, sur l'initiative prise par M. d'Angeville, et le rapport de l'honorable M. Dalloz. Cette circonstance me permettra d'être bref dans mes développements.

tion, et non pas à devenir la règle, nous nous empressons de prendre acte des résultats inespérés qu'a obtenus M. Dubois. Ces résultats, nous sommes doublement heureux de les constater, et pour eux-mêmes, et pour l'occasion qu'ils nous fournissent de réparer un tort qu'un sentiment de prudence facile à concevoir nous a fait commettre envers un de nos collaborateurs.

Le bulletin médical de la *Démocratie pacifique*, alarmé des tentatives téméraires auxquelles pourrait donner lieu une prévision énoncée dans un des bulletins politiques du dimanche, avait cru devoir aussitôt prémunir les lecteurs contre cette prévision. Eh bien ! le bulletin médical doit faire aujourd'hui amende honorable à son confrère le bulletin politique. Les faits rapportés par M. Dubois dans la séance de l'Académie de médecine d'où nous sortons, renversent complètement nos objections *théoriques* contre la possibilité d'employer l'inhalation de la vapeur d'éther à épargner aux femmes, dans quelques cas du moins, les douleurs ou une partie des douleurs de l'enfantement.

M. Dubois, qui a procédé avec une circonspection extrême, a fait trois applications du nouveau moyen à des femmes en couches. Dans tous ces cas, le travail durait depuis un grand nombre d'heures. L'insensibilité a été produite sans que les contractions de la matrice aient cessé ; les contractions des muscles abdominaux eux-mêmes n'ont pas été suspendues. On sait qu'au moment des plus grandes douleurs de l'accouchement, au moment des douleurs décisives, l'action de ces muscles, qui est habituellement sous l'empire de la volonté, s'y trouve momentanément soustraite. Ainsi donc, les deux puissances qui déterminent l'expulsion du fœtus ne sont point paralysées, bien que la femme soit plongée dans l'assoupissement par l'éther. Autre circonstance très favorable, surtout chez des primipares, comme l'étaient les trois femmes accouchées par M. Dubois, les muscles de la paroi inférieure du bassin, en un mot, les puissances qui *résistent*, sont mises dans un complet relâchement ; plus, par conséquent, de déchirures à redouter.

Voilà ce qui ressort positivement des trois observations faites pour M. Dubois, à la Clinique de la Faculté.

Deux des trois femmes qui ont été soumises à l'éther ont succombé, il est vrai, mais leur mort a été occasionnée par une maladie sur laquelle l'éther ne paraît pas avoir eu la moindre influence. Il s'agit d'une fièvre puerpérale qui règne en ce moment d'une façon épidémique dans l'établissement. Ces femmes ont présenté exactement les mêmes symptômes et les mêmes lésions qu'on a observés pareillement sur d'autres victimes de l'épidémie, restées étrangères aux inhalations éthérées.

On peut ajouter que l'éthérisation ne pouvant, sans danger pour la vie, se prolonger au delà de quelques minutes, il ne sera jamais possible de la faire servir qu'à épargner une des phases douloureuses du travail de l'enfantement. Il y aura ici une question de discernement fort délicate : il s'agira de saisir le moment opportun pour administrer la vapeur éthérée.

De ces trois observations, M. Dubois n'a tiré que des conclusions extrêmement réservées. Ce ne sera, suivant lui, que dans certains cas exceptionnels et assez rares que l'accoucheur prudent pourra songer à mettre à profit la propriété des vapeurs d'éther. Cette réserve est commandée surtout par la prédisposition des femmes en couches aux accidents convulsifs, aux congestions cérébrales. D[r] P.

Le Département de la Haute-Vienne.

De quelque côté que l'on aborde ce département, l'on ne peut se défendre d'une pénible sensation, soit que ses immenses landes contrastent tristement avec les riches plaines de l'Angoumois, soit que ses ombreuses châtaigneraies remplacent brusquement les riants coteaux du Périgord. Il semble, à la vue de ces maigres pâturages, de ces vastes terres incultes, séparées à peine des champs fertiles de l'Auvergne et du Berri, qu'un cercle de feu soit tracé autour du malheureux pays pour y renfermer toutes les misères.

Cependant, au milieu de cet aspect sauvage et désolé, apparaissent comme par enchantement les sites les plus pittoresques, les rivières les plus limpides, les plus coquettes montagnes : à côté du marécage la prairie étale sa verdure, et de hauts épis surgissent à travers les genêts. Singulières variations, qui sont l'emblème de la société en Limousin, où l'opulence coudoie la pauvreté, sans rien déverser de son trop plein sur elle.

L'extérieur du paysan limousin dit assez ses souffrances, ses rudes labeurs. Ses mouvements sont lents, indécis ; sa physionomie froide, hébétée, comme celle des bœufs attelés à sa charrue. Son teint jaunâtre, sa petite taille, ses membres grêles sont loin d'être en harmonie avec la tâche que Dieu lui a imposée ; car la terre qu'il cultive est ingrate ; il lui faut dix heures de travail par jour pour arriver à lui faire produire sa nourriture ; et quelle nourriture, bon Dieu ! D'abord il est passé en force de chose jugée que le plus mauvais pain est le plus économique. La raison de cette économie est toute simple : l'on en mange moins ; en conséquence les ménagers ont grand soin de laisser la plus grande partie du son dans la farine ; de mettre, en pétrissant, le double d'eau qu'il n'en faudrait ; d'épargner le sel, qui coûte si cher, et de faire cuire à moitié. Ce pain noir, pâteux, d'une saveur aigre, cause, à le voir seulement, une indicible répugnance. Les *galets* de sarrazin, secs, spongieux, ne sont guères plus appétissants. C'est là cependant, avec des pommes de terre et des châtaignes blanches, la seule alimentation du villageois ; l'eau, dont il fait son unique boisson, achève de le débiliter.

Aussi n'est-il guères possible de traverser un hameau sans avoir le cœur serré, à la vue des stigmates de détresse qui marquent le front des habitants : ces petits enfants, pieds nus, en haillons, aux visages pâles et souffreteux, aux regards défiants, qui errent autour de pauvres cabanes couvertes de chaume ; ces femmes ridées, soucieuses et résignées, qui filent silencieusement sur le seuil d'une habitation où l'œil ne pénètre qu'avec dégoût, ressemblent à des spectres échappés du tombeau. C'est que la vie de la mère de famille est ici une vie de douloureux esclavage ; d'autant plus amère, qu'elle a été précédée de quelques beaux jours.

[illegible] qu'elle lui donne chaque année un garçon vigoureux dont le travail lui viendra en aide, dès ses plus jeunes années ; encore faut-il que sa naissance n'interrompe pas les occupations de la pauvre mère. L'on en voit qui supportent les douleurs de l'enfantement en vaquant aux soins du ménage ; qui sortent et qui soulèvent des fardeaux, le jour même de leur accouchement ; nourrices, elles apprêtent les repas, soignent les animaux. Et n'allez pas croire qu'une caresse, une tendre parole allègent jamais les fatigues de la paysanne : son mari a bien assez de ses peines à lui ; sa condition est si dure que la compassion s'use vite en son cœur ; tout lui manque, jusqu'à l'espérance, cette sublime consolation du malheureux. Ses labeurs seront sans récompense, ses forces s'useront sans qu'il puisse acquérir un arpent de terre ; l'infortuné est condamné à être serf jusqu'au moment où la mort le délivrera. Comprenez-vous qu'il soit inaccessible à tout, même aux saintes joies de la famille ? comprenez-vous que la femme, avec qui il n'a à partager que des peines, ne puisse pas être son amie ? Ah ! c'est qu'au coin du foyer, le soir, il n'a pas à lui confier son ambition, et elle n'a pas à se mêler à ses projets ; ils sont *métayers*, ils mourront métayers ; pourvu cependant que Dieu leur conserve la santé et leurs fils.

Or, voici quel est le sort d'un métayer. Il reçoit du maître, avec une petite maison composée d'une seule pièce aux murailles nues, au pavé inégal, aux fenêtres sans croisées, les instruments aratoires et le cheptel. Il cultive le domaine et partage avec le maître les récoltes par portions égales. Cet arrangement paraît avantageux ; mais sur le sol granitique du Limousin, recouvert à peine de quelques pouces de terre végétale, soumis à l'influence d'une température bizarre, inégale, qui rend les récoltes précaires, le métayer ne peut que vivre au jour le jour. Comment d'ailleurs en serait-il autrement, dans un pays où les terres incultes occupent une étendue de 140 mille hectares que l'on ne défriche que tous les 20, 30, 40 ans ; et qui, après avoir donné deux récoltes, l'une de seigle, l'autre d'avoine, sont entièrement épuisées ? Sur 175 mille hectares de terres labourables que possède le département, les trois quarts restent en jachères pendant un an ; le dernier quart ne produit que trois années sur douze. Il a été constaté, d'après les mercuriales, qu'à peine y a-t-il dans la Haute-Vienne cinq bonnes récoltes successives ; et que dans le cours de dix années, il s'en rencontre au moins une inférieure aux besoins de la consommation. Joignez à la stérilité du sol, la grêle qui dévaste chaque année un grand nombre de communes, et vous aurez une idée des misères auxquelles sont sans cesse exposés les agriculteurs de ce pays.

A ces maux un remède pourrait être appliqué sans doute, puisqu'ils doivent en partie être attribués aux mauvais procédés de culture. Mais l'application de ce remède est difficile, car il ne s'agit de rien de moins que de bouleverser tous les usages établis et de substituer des fermiers aux colons. Le fermier possède d'une manière transitoire, il est vrai, mais il possède réellement et sans contestation possible. Il peut établir des assolements, choisir à son gré le système et les espèces de culture ; il peut vendre, conserver, récolter bétail et fruits ; son esprit se développe par l'affranchissement. Le métayer, au contraire, est comprimé, soumis aux caprices du propriétaire, dont il est le valet plus que l'agent ; il est sous le poids de soupçons perpétuels, parce qu'il peut dérober facilement, et ruiner son maître, par sa paresse, son incurie ou sa mauvaise volonté. Il ne peut user de rien, pas même de son temps et de ses forces, pas même des fatigues ou des produits de son bétail. Ses assolements, le choix des espèces de culture, toute son exploitation, dépendent uniquement du propriétaire. Ce n'est certes pas lui qui entreprendra de défricher, car c'est une opération onéreuse ; et quand il aurait passé de longs jours à ce pénible travail, quand il aurait enrichi ces terres, alors qu'elles commenceraient à rendre ce qu'il leur aurait donné, il lui faudrait les céder à un autre qui recueillerait le fruit de son labeur. Aussi a-t-il pour maxime de travailler, de dépenser le moins possible, faisant sa part aussi forte qu'il pourra. Pour éviter de longues jachères, il suffirait d'alterner les récoltes, de doubler l'engrais ; mais le métayer se garde bien d'accepter une telle innovation ; il aime mieux abandonner la terre épuisée que réparer ses forces, parce que, encore une fois, cette terre n'étant pas à lui, il ne tient pas à l'améliorer. Il arrive même souvent que le métayer dont la baillette est près d'expirer au moment des semences, prélève une partie du grain destiné aux semailles, car que lui importe une récolte qu'il ne doit pas recueillir ?

Il faut bien le dire, le paysan limousin, sans doute à cause de sa malheureuse position, est essentiellement égoïste ; l'idée de faire le bien ne lui est peut-être jamais venue. Replié sur lui-même, toutes ses facultés sont absorbées par le besoin de vivre ; les jouissances de l'âme ou de l'esprit lui sont complètement étrangères ; la ruse et l'entêtement prédominent en lui ; la lutte établie entre le métayer et le propriétaire n'a jamais tourné au profit de ce dernier. Enveloppé dans son apathie, le paysan oppose une force d'inertie contre laquelle viennent se briser tous les raisonnements. Cauteleux, flagorneur, il complimente à tout propos ses supérieurs qu'il considère pourtant comme ses ennemis mortels ; et plus il les flatte, plus il les trompe. Donnant peu au hasard, extrêmement réservé, extrêmement cupide, le métayer prend aisément sa revanche sur le maître hautain et dur qui, ne se préoccupant en aucune façon de son bien-être, ne fait rien pour le soulager dans ses maladies, et qui, dans sa vieillesse, si ses enfants sont tombés jeunes sous le poids du travail, le renvoie impitoyablement.

Eh bien ! ces infortunés, tremblant pour leur existence à chaque rafale de vent, tremblant sous le regard du propriétaire qui, toujours aux aguets, peut découvrir des rapines qui ne les enrichissent pas ; ces malheureux que l'on voit vers la Toussaint ou Noël, époques des changements de métayers, abandonner tristement le toit sous lequel ils sont nés, les champs qu'ils ont fécondés par trente années du plus pénible travail, n'emportant pour toute récompense de tant de services rendus au pays, que quelques vêtements en lambeaux ; eh bien ! ces infortunés sont encore les princes de la caste, et qui connaît un *borderage*, reporte sur d'autres la pitié qu'ils ont d'abord inspirée.

(*La suite à demain.*)

vrier sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Bourse du 23 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 65	78 65	78 40	78 40	4 Can. 3 0/0 1250 » »
— — fin courant	78 63	78 70	78 35	78 45	Act. d J. » » » » »
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	119 05	119 05	118 75	118 75	Ch. S. G. » 1050 » »
— — fin courant	118 90	118 95	118 70	118 75	V. r. dr. 283 » »

— à Lyon..... des Sojeurs à Strasbourg ... Boulogne à Amiens ...

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Le principe si utile, si fécond de la mutualité et de l'association est appliqué en ce moment avec le plus grand succès à la libération et au remplacement du service militaire par l'*Alliance des Familles et de l'Armée* (rue de Bondy, 30 et 32). Cette compagnie, composée d'hommes spéciaux, dignes à tous égards de la confiance du public, appelle à elle tous les jeunes gens de la classe 1846, qui, moyennant une mise de fonds de 500 fr. déposée chez une personne de leur choix, formeront une bourse commune destinée au remplacement de ceux d'entre eux qui seront reconnus propres au service. La même compagnie se charge de procurer des remplaçants qu'elle garantit. Cette vaste association, basée sur la moralité et sur des calculs positifs, doit produire les plus heureux résultats, et nous ne sommes pas étonnés qu'elle attire la confiance des pères de famille.

La deuxième édition du premier volume de l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Louis Blanc, est sous presse; le second volume sera livré à l'impression dans les premiers jours de mars; les éditeurs espèrent le mettre en vente dans le courant de juin.

Sans admettre aucun associé nouveau, la Société des nu-propriétaires (33, rue Louis-le-Grand), vient d'augmenter de 2 millions son capital social: en quelques jours, la souscription était couverte et au delà par un grand nombre des intéressés actuels. Cette société est donc plus que jamais en mesure de donner toute l'extension possible à ses utiles opérations, qui consistent

Spectacles du 24 février.

8 h. »|» **OPÉRA.** — Guillaume Tell.
7 h. »|» **FRANÇAIS.** — Mariage d'argent (reprise).
6 h. 1|2 **ODÉON.** — Le Marchand de Londres (reprise).
8 h. »|» **ITALIENS.** —
8 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Gibby la Cornemuse, Jeannot et Colin.
7 h. »|» **THÉATRE HISTORIQUE.** — La Reine Margot.
7 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Le Fantôme.
6 h. 1|2 **GYMNASE.** — Les Couleurs, Irène, Premières Amours.
7 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Porte respect, l'Homme qui bat sa Femme, le Filleul.
6 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL.** — Chambre à deux lits, la Fiole, Amour et Biberon, la Poudre Coton, Tableaux grotesques.
7 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — Lucrèce Borgia, le Carnaval du Diable, l'Ombre, les danseurs espagnols.
6 h. 3|4 **AMBIGU.** — La Closerie des Genêts.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Les Mystères du Carnaval, l'Ame en peine.
7 h. »|» **CIRQUE.** — La Révolution française.
6 h. 3|4 **COMTE.** — Désespoir de Jocrisse, la Pie du Quartier, Monte-Cristo.
5 h. 1|2 **FOLIES.** — La Planète, le Bal, le Médecin.
6 h. »|» **DELASSEMENTS.** — Le Départ, une Chambre pour deux, Parlez au Portier, la Gamine du village.
5 h. 1|2 **BEAUMARCHAIS.** — Bonne Fée, l'Ecaillère, la Niaise, l'Orpheline.
6 h. »|» **LUXEMBOURG.** — Paysan perverti, Deux Créoles, Fleur des Bois.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Colonisation des landes de la Bretagne par les Orphelins et les Enfants abandonnés.

Il s'est passé aujourd'hui un fait d'une grande importance. Une Société paternelle s'est constituée pour adopter les enfants pauvres, orphelins ou abandonnés, et pour organiser un vaste réseau de colonies agricoles sur toute l'étendue d'une province. L'assemblée où ce fait s'est accompli s'est tenue dans un des bureaux de la Chambre des députés; elle a été convoquée par vingt-quatre honorables membres de la Chambre. Les lettres de convocation contenaient cette pensée grave : « C'est un besoin pressant » et profondément senti de s'occuper immédiatement de l'agricul- » ture au point de vue de l'avenir matériel et de la moralisation » des classes pauvres...... » Enfin, cette assemblée réunissait des membres de tous les côtés de la Chambre, et des représentants de tous les partis : libéraux, conservateurs, légitimistes, ecclésiastiques, socialistes, se trouvaient réunis, et toute dissidence avait disparu, et un accord sincère était réalisé entre tous, parce qu'il s'agissait d'une idée féconde et d'un sentiment généreux, d'une œuvre de charité sociale.

L'assemblée a été présidée par l'un des membres les plus considérés de la chambre, l'un de ses vice-présidents, M. Bignon. Le bon citoyen qui a pris l'initiative de cette œuvre d'adoption a lu l'exposé de ces idées. Il y avait dans ce discours le sentiment d'un chrétien et d'un poète.

Ce discours n'a pas produit un élan d'enthousiasme, mais il y a eu attention constante et profonde, comme un effet de surprise suivie d'adhésion et de respect. Entre tous ces visages méditatifs, graves, sympathiques, nous en avons distingué un seul sur lequel errait un imperceptible sourire d'ironie, c'était celui de M. Passy, pair de France, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et l'un des coryphées de l'Economisme. M. Passy souriait sans doute de l'insuffisance des mesures proposées, et leur comparait avec orgueil les combinaisons supérieures conçues par les Economistes et enfantées par l'Académie des sciences morales et politiques.....

Nous avons entendu raconter l'abandon, le dénûment et la détresse des enfants pauvres, et la corruption, inévitable résultat de l'insouciance du monde; nous avons entendu avouer que l'insolidarité, les excès du droit de propriété et la misère excessive des masses justifiaient les doctrines subversives des justes droits et de l'ordre, et que, dans l'intérêt de la paix publique, il fallait entrer dans des voies nouvelles d'organisation et de tutelle affectueuse des riches envers les pauvres. Fidèle à ces principes, la Société paternelle veut faire aux enfants qu'elle élèvera dans le travail une part proportionnelle assez considérable sur les produits et leur ménager l'accession progressive à la propriété même. Ce ne seront plus des salariés, ils deviendront les associés de leurs patrons, et il est dit que l'instruction, les chants et les jeux animeront cette vie nouvelle, que la religion sanctifiera. Ce ne sera plus l'atelier où l'homme s'épuise à un travail triste et forcé, ce sera la colonie libre et heureuse, la vie des champs active et souriante, où l'on se sentira attaché par l'attrait, comme les abeilles à la ruche.

Ainsi, ce n'est plus d'un fait isolé qu'il s'agit; ce n'est plus un effort généreux enfantant le bien dans une localité restreinte; c'est une province tout entière du royaume qui va s'organiser pour l'adoption de ses enfants pauvres; c'est, comme nous disons en notre langue, une large mesure de garantisme étendue à toute une partie de la France. Eh bien! amis et adversaires, vous tous nos frères, doutez-vous encore que le monde marche, et d'un pas rapide, et méconnaissez-vous encore le flambeau qui éclaire cette marche? Ne voyez-vous pas que tout tend au but indiqué par la science sociale, et que déjà s'ouvre l'ère de la solidarité et de l'association?

La province, qui a l'honneur de donner ce noble exemple, c'est la Bretagne, la pauvre et généreuse Bretagne. Les députés qui patronnent libéralement cette œuvre, ce sont les députés bretons, et leurs noms méritent d'être cités devant le pays : MM. Bignon, Armez, Brignon de Lehen, Le Gorrec, Tueux, Glais-Bizoin, Le Graverend, le comte de Las-Cases, Plougoulm, marquis de Larochejacquelein, Billault, le vicomte du Dresnay, de Carné, Jollivet, baron de Berthois, Gentv de Bussy, marquis d'Andigné de la Chas, Lacrosse, de Lahaye-Jousselin, Bernard (de Rennes), Dubois (de la Loire-Inférieure), Colombel, Lacoudrais, de Boblaye.

L'homme de bien qui a eu l'idée de cette grande fondation provinciale, de cette belle œuvre sociale, est un enfant de la Bretagne, c'est M. Achille Du Clézieux. M. Du Clézieux était poète, il était riche, et des tourelles de son château, l'œil errant sur la vaste mer, au bruit des flots baignant les grèves pittoresques, il pouvait, comme tant d'autres, se laisser aller aux douces rêveries et aux mélancolies impuissantes. Inspiré par le feu de la charité, il s'est retourné vers les landes désolées de son pays; il s'est incliné pieusement vers son peuple de pauvres paysans; il a laissé la rêverie pour l'action. Au bout de son parc de Saint-Ilens, il a fondé de ses deniers une colonie agricole-modèle, aujourd'hui en pleine prospérité. Il a commencé lui-même l'œuvre d'adoption des enfants pauvres; il en a donné l'exemple à sa chère Bretagne, et aujourd'hui il veut que la Bretagne unie donne l'exemple à toutes les provinces de la France et au monde. Cette vieille terre armoricaine est bonne et féconde; tandis que M. Achille Du Clézieux organise l'adoption collective des orphelins de douze à vingt ans, un autre digne Breton, M. Dépasse, propose un plan d'adoption par l'Etat des tout petits enfants, qui, des salles d'asile, iront un jour peupler les colonies agricoles. Honneur aux enfants de la Bretagne!

—

Pour faire bien connaître la pensée dont M. Du Clézieux a pris l'initiative, nous ne croyons mieux pouvoir faire que de reproduire ses propres paroles. Nous citons :

La population croissante des classes pauvres, ce flot qui monte de plus en plus menaçant contre la civilisation oublieuse; douze mille enfants jetés tous les ans hors des hôpitaux de France sur cent trente mille à la charge continuelle du pays; une foule incalculable d'orphelins, de mendiants, de vagabonds que l'industrie ne peut absorber et que leur âge et leur abandon rendent pour la plupart inadmissibles à de profitables emplois, où vont-ils?... que deviennent ils?... Demandez-le à la statistique criminelle et aux tribunaux, que leur nombre et leur précoce audace épouvantent.

Il est une génération gangrenée qu'il faut de nécessité abandonner aux miracles de la charité divine et à son propre et irréparable malheur; mais la tarir dans sa source, la couper dans sa racine, soustraire à son contact impur cette pépinière d'enfants pauvres où elle se recrute, n'est-ce pas toucher victorieusement à la plaie? Et si l'on parvenait à diriger vers l'agriculture, à y fixer dans les conditions du bien-être et dans les notions du devoir cette classe à laquelle la société n'a préparé ni moyens de moralisation, ni avenir, y aurait-il une action plus opportune, un bienfait plus grand pour l'humanité?

On comprend que le danger social est là, les économistes prouvent ce danger, les cœurs généreux le combattent.

Mettray, Petit-Bourg, Allonville, Mesnil-Saint-Firmin, Lyon, La Rochelle, Marseille, la Basse-Camargue, ont tenté quelque chose, et nous, Bretons, à la vue de nos landes et de nos pauvres, ces deux affligeants spectacles : la stérilité et la misère, ne sentirons-nous rien se remuer dans nos cœurs?

Il ne s'agit point de nous charger du fardeau des douleurs qui nous environnent; à tout homme n'appartient pas la sublime mission de consacrer sa vie à ceux qui souffrent, mais seulement regardons nos enfants autour de notre table, et, par amour pour eux, donnons un peu de pain à leurs frères.

C'est dans la confiance au beau côté de la nature humaine, c'est dans la foi, à ce qui est juste et saint, que j'ai osé commencer dans l'isolement ce qui ne peut être glorieusement achevé que par le concours de toutes les volontés généreuses.

Le seul mérite qui puisse m'appartenir, si tant est qu'il y ait mérite là où je n'ai trouvé encore que satisfaction profonde, c'est d'avoir posé le premier jalon sur le sol de notre bien-aimée Bretagne, et d'être sorti du domaine des abstractions pour entrer résolûment, par un fait, dans la voie de la pratique.

J'ai donc établi depuis environ deux années, près de mon habitation de Saint-Ilens, une colonie de vingt enfants soumis aux travaux agricoles et à la discipline militaire, sous la direction de trois contre-maîtres, dont deux sont anciens soldats décorés de la vieille garde.

Indépendamment des occupations manuelles auxquelles ils se livrent, ces enfants reçoivent l'instruction primaire, des leçons théoriques d'économie rurale, et tous les soins qui constituent une éducation morale et assoient une croyance religieuse.

Le succès, au témoignage des autorités les plus honorables et les plus compétentes, répond à toutes les espérances (1).

Il ne s'agissait plus que de donner à cette entreprise individuelle le caractère et la portée d'une œuvre sociale, en formulant un mode de propagation accessible à tous les bons vouloirs.

La première question et aussi la première difficulté à résoudre, était la création d'une école normale de contre-maîtres, jeunes gens capables d'être mis à la tête des colonies en qualité tout à la fois d'instituteurs, de directeurs des travaux agricoles, et de pères de ces nouveaux enfants adoptifs. Car la pensée essentielle de cette œuvre, son caractère distinctif, est son existence multiple sur une petite échelle. — On évitera ainsi les frais indispensables aux grands établissements, et l'on conservera avec plus de fidélité la bienfaisante influence des habitudes et de l'esprit de famille.

La formation de cette école est largement commencée, le local principal est construit.

De jeunes soldats animés du plus pur dévouement, des fils de laboureurs instruits, s'offrent pour embrasser cette carrière avec amour. Un aumônier, plein de l'esprit de l'Evangile, avec sa mansuétude et sa charité sublime, est là pour leur tendre les bras et les grouper sous cette aile de foi où les âmes grandissent et s'élèvent.

Ces jeunes gens devront passer deux années dans cette maison, où en outre de leur application à l'étude théorique de la science agricole et à la pratique journalière des soins et des travaux qu'elle comporte, ils s'exerceront à la direction morale et matérielle des colonies par la surveillance à tour de rôle de celle qu'ils auront sous la main.

Au bout de ce temps, ils seront envoyés par deux dans les campagnes à la tête des *familles*, composées de vingt orphelins ou enfants trouvés, qu'ils conduiront depuis douze jusqu'à vingt-et-un ans, sous une discipline militaire et paternelle.— Ils sauront les attacher à la colonie comme les abeilles à leur ruche par la vie commune, le travail *et une part assez considérable dans les produits.— L'instruction, les chants, les jeux, animeront cette vie que la religion sanctifiera.*

L'école des contre-maîtres sera à même de fournir en 1847 les premiers sujets. A cette époque, les colonies se répandront et s'établiront sur les différents points de la Bretagne. Elles seront autant de petites fermes-modèles, si nécessaires pour détruire, par des expériences à la portée de tous, les méthodes routinières de nos contrées. Elle présenteront l'avantage, outre leur but spécial, de devenir, si on le veut, écoles pratiques d'agriculture en faveur des enfants de chaque localité. Pour quiconque veut donner son concours à cette œuvre nationale, il suffit d'accepter et de remplir dès aujourd'hui les conditions ci-après indiquées.

Afin de ne pas faire concurrence à la classe si intéressante des fermiers et garantir en même temps l'intérêt des propriétaires :

1° Tout propriétaire qui voudra utiliser des landes susceptibles, à

(1) Voyez le procès-verbal des délibérations du conseil général des Côtes-du-Nord, de la session de 1844, ainsi que le rapport du préfet du Finistère à la Société centrale d'agriculture du 28 décembre de la même année.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 25 FÉVRIER 1847.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

—

PREMIÈRE PARTIE.

— —

II.

LE TISSERAND ET SES TRÉSORS.

Un peu de pitié pour les êtres que le sort a fait malheureux! Permettons aux mendiants, quand vient la neige en décembre, de ramasser un peu de bois mort sur la lisière de nos forêts, permettons aux pauvres filles qui n'ont pas de mère de se consoler par l'amour.

Un pauvre cabaretier de faubourg était mort avant cinquante ans, laissant seuls dans l'ennui de la vie une belle fille de quatorze ans et un petit garçon qui n'en avait pas six encore.

Revenu infirme des dernières campagnes contre Napoléon, le père de Rose avait mis les quelques deniers de son patrimoine dans l'achat d'un méchant cabaret. Pendant trente ans, il s'était raidi contre la misère, luttant avec un courage héroïque, et contre le mal de la vie, et contre la fureur de l'ivresse, qui lui apportait des rêveries et de l'oubli.

Tels ils sont tous ces pauvres gens de la vie réelle. Ils souffrent, ils luttent, ils se désolent... et ils boivent pour éloigner la douleur, et ils tombent dans l'abjection. Puis leurs femmes meurent de chagrin, leurs filles deviennent des prostituées et leurs garçons des voleurs.

Qui nous fera l'histoire de la Bohême sociale? qui nous dira ces effroyables combats que se livrent à la fois dans le cœur du pauvre, et la nécessité d'agir sans cesse et l'impérieux besoin d'oublier toujours?

(1) Voir le numéro d'hier.

Le père de Rose était mort à la peine. La belle fille cependant avait senti son cœur grandir en se voyant déjà mère à l'âge où l'on ne sourit pas encore à l'amour. Le petit Olivier pleurait dans les bras de sa sœur; et cette loi du devoir qui est au fond de toutes les belles natures, dut inspirer à la jeune fille toutes les ingénieuses ressources de l'intelligence et de l'énergie.

Un ordre parfait vint présider aux petites affaires de la maison; tout le voisinage prit en amitié la courageuse orpheline, et bientôt le cabaret, jadis désert, trouva des jours d'une prospérité inconnue.

Mais Rose allait avoir dix-neuf ans. Tous les dimanches elle menait à la messe son petit frère Olivier, heureuse de prier, heureuse de se mêler au beau monde allemand, heureuse surtout d'écouter avec amour les sons de l'orgue et les voix majestueuses des chanteurs de la cathédrale.

Vingt fois déjà sans doute le démon s'était approché du cœur de la jeune fille, sous la forme d'un étudiant beau parleur, d'un charretier carré des épaules, d'un bedeau charnu des lèvres et du ventre; mais point! Rose était riche et sans vanité : le petit Olivier ne pleurait plus, et personne ne parlait au cœur de la belle fille de ces gens à l'œil égrillard qui fréquentaient son cabaret.

Un dimanche de Pâques, cependant, que Rose s'était approchée du chœur plus que de coutume, elle put remarquer la grande et belle figure d'un jeune chantre, qu'on appelait maître Sylvius, et qui passait pour le fils d'un des membres du clergé de Cologne.

Sylvius avait déjà trente ans. C'était un homme bourru, quinteux, morose, doué d'une voix admirable, et dont personne ne comprenait la riche nature. Les chanteurs les mieux avisés affirmaient bien que Sylvius était de la pâte dont on fait les Mozart et les Beethoven, mais quand ils l'engageaient à travailler, lui leur riait au nez, leur affirmant qu'il vivait dans la cathédrale de Cologne plus heureux qu'un sonneur entre ses cloches, et que, pour rien au monde, il ne voudrait essayer des embarras de la composition.

— Si je n'avais pas de voix, disait souvent Sylvius, je composerais afin d'entendre une harmonie qui provînt de moi; mais que voulez-vous! je jette sous nos sombres voûtes trois notes tirées de mon gosier, et voilà mes entrailles plus vivement émues que si la voûte des cieux s'ouvrait à la musique des anges.

Maître Sylvius n'aimait pas les femmes et professait pour elles le plus souverain mépris.

Un jour cependant (car maître Sylvius était bien le chantre le plus intraitable de toutes les églises catholiques et romaines), de graves insubordinations durent être sévèrement punies. Sylvius fit un coup de tête, et peu de temps après, il était impitoyablement chassé du chapitre de la cathédrale.

Une fois sur le pavé de Cologne, le jeune homme sentit poindre en lui des réflexions qui n'étaient pas absolument couleur de rose. Un soir, il voulut se jeter à l'eau, mais un étudiant de ses amis l'emmena au cabaret, le fit jouer pendant toute la nuit, et dès ce moment, Sylvius voulut vivre, déjà dominé par une nouvelle et terrible passion.

Les réunions des nouveaux amis de Sylvius avaient lieu d'ordinaire au cabaret de Rose. La jeune fille voyait avec bonheur son chantre de prédilection venir s'installer chaque soir à quatre pas d'elle, autour d'un tapis vert, la face livide d'émotion et les yeux brûlants de lumière.

Tout d'abord, Rose regarda tendrement Sylvius, qui eut l'air de ne point remarquer ce manège.

Dès ce moment, Rose aima Sylvius; elle avait pour lui les plus délicates attentions : elle lui chargeait sa pipe elle-même, elle le faisait chanter tous les soirs et l'admirait avec la complaisance la plus inouïe... Sylvius avait l'air de ne rien comprendre.

Rose devint inquiète : déjà elle adorait Sylvius, et finit par le lui laisser voir si clairement, que la vanité du jeune homme dut en être flattée, sinon son cœur ému.

Il se mit à réfléchir. Il n'aimait point Rose, il se sentait le cœur aussi froid qu'une pierre; il était franc et loyal comme un lingot d'or pur; il dit un soir à Rose :

— Je ne veux pas que vous m'aimiez. Je suis assez stupide, assez malheureux pour ne pas vous aimer; voulez-vous que je vous quitte?

Dès ce moment Rose devint folle. Huit jours après elle était la maîtresse de Sylvius, et lui disait avec une passion féroce :

— Je te forcerai bien de m'aimer!

En amour, les choses ne vont guères autrement. Toute la chance de défaite est pour le cœur chaud qui aime, toute la chance de victoire pour le cœur froid qui n'aime pas. Dans l'amour, dans celui des femmes surtout, il y a certainement beaucoup de vanité. Dès que l'orgueil et le cœur font cause commune, l'un ne saurait être blessé sans que l'autre ne ressente vivement le contrecoup de la blessure. Une femme qui aime fortement et dont on blesse l'orgueil, ou s'enveloppera frappée au cœur dans les glaces mortelles du dédain, ou tombera profondément émue dans les bras de celui qui vient de la frapper. Mais

sionnés par la multiplicité des colonies, ne peuvent donc rester tous à la charge du seul fondateur.

Une souscription est ouverte dans toutes les villes et les communes de la Bretagne; elle sera annuelle ou d'une somme une fois payée dans le délai de trois ans.

Les dépenses seront faites au fur et à mesure des besoins.

1° Mobilier de l'école normale ;

2° Entretien et frais d'éducation des contre-maîtres;

3° Cheptel des colonies, engrais, mobilier, instruments aratoires, trousseau et nourriture des orphelins pendant les premières années;

4° Achat de landes au profit des colons.

Cette dernière clause est d'un intérêt immense pour l'avenir des sujets qui ne seront pas irrévocablement placés comme militaires ou comme laboureurs. *Elle est le complément et pour ainsi dire le couronnement de ma pensée, qui a pour but le triomphe légitime du droit de propriété acquis par le travail.*

Mais cette considération nous conduit à la seconde période, dont il serait prématuré de présenter les développements aujourd'hui. On peut seulement entrevoir la portée véritablement sociale de ce principe de justice et de liberté harmonieusement combiné avec les ressources et les garanties d'une éducation chrétienne.

Un compte-rendu sera publié tous les ans et contiendra :

1° La justification des dépenses ;

2° Un exposé de l'état et du progrès de l'œuvre au point de vue matériel et moral ;

3° Les noms des propriétaires et des communes qui auront répondu à cet appel ;

Est-il besoin de dire que cette œuvre toute de foi et dévouement est essentiellement gratuite, et que la seule récompense permise à ceux qui voudront lui donner leur temps, et pour quelques-uns, s'il le fallait, leur vie, c'est la joie intime de la conscience dans le sentiment d'avoir bien agi ?

Puisse cette voix de l'âme être entendue dans mon pays ! Puisse Dieu la bénir et la rendre féconde !

ACHILLE DU CLÉSIEUX.

Les lettres et les souscriptions devront être adressées *franco* à M. Auguste du Clésieux, receveur général des finances, à St-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Le Livret des Ouvriers.

ÉTAT ACTUEL DE LA LÉGISLATION.

Le livret disparut dans la crise révolutionnaire, il tomba complètement en désuétude. Nous ne l'eussions pas regretté ; mais sous le Consulat, moment de réorganisation générale, il parut en date du 22 germinal an XI une loi sur les manufactures, fabriques et ateliers. Les maîtres, les capitalistes, plus puissants encore que sous l'ancien régime, obtinrent que par cette loi l'obligation du livret fût rétablie, toujours *comme garantie des avances par eux faites à l'ouvrier*.

« Il arrive souvent, disait le rapport présenté au premier consul sur » la loi du 22 germinal an XI, qu'un ouvrier, après avoir reçu des » avances, quitte son atelier sans avoir travaillé le temps nécessaire » pour les rembourser. Des vols de cette nature, s'ils étaient souvent » répétés, finiraient par entraîner la ruine des chefs de fabrique. Le » désir de les empêcher a fait insérer la clause qui permet à l'entrepre» neur d'exiger la remise du livret. C'est un titre dont il est juste de » le nantir. Il n'en est pas de même, en effet, de l'entrepreneur et de » l'ouvrier ; le premier est, en quelque sorte, fixé au lieu où se trouve » son établissement. On est assuré de le rencontrer à toute heure, et » rien n'empêche de le contraindre à remplir ses engagements. L'ou» vrier, au contraire, qui, le plus souvent, n'a pour toute fortune que » son industrie, et dont le bagage est peu considérable, peut se trans» porter avec facilité aux distances les plus éloignées. S'il quitte ses » travaux, sans avoir satisfait aux conventions qu'il a souscrites, on ne » peut le retrouver qu'en mettant à sa poursuite la plus grande opi-

vérité exiger, en échange de ces avances que rien ne vous oblige à faire, *la mise en carte* pour ainsi dire de toute la population industrieuse, c'est vendre vos bienfaits beaucoup trop cher.

Nous n'avons pas besoin de discuter le prétendu contraste de l'ouvrier qui voyage sans cesse et de l'entrepreneur fixé à son établissement. Quoi de plus difficile à saisir qu'un fabricant qui fait banqueroute et qui court la poste dans la direction de Calais ou de Bruxelles ? Les lois faites pour assurer l'exécution des obligations doivent être les mêmes pour tous ; y a-t-il un livret pour les officiers ministériels; classe bien plus sujette à caution que le prolétaire ?

La loi du 22 germinal an XI, faisant droit aux demandes des fabricants, dispose, dans ses articles 11 et 12, que nul individu employant des ouvriers ne peut, *sous peine de dommages-intérêts* (il n'y a plus d'amende), recevoir un apprenti sans *congé d'acquit*, ni un ouvrier sans *livret d'acquit*. Voici donc le billet de congé exigé par Louis XV, le *livre* ou *cahier* demandé par Louis XVI, qui prend sa denomination définitive, c'est *un livret d'acquit*.

La loi du 22 germinal an XI se contentait de poser des principes; elle annonçait un arrêté réglementaire dans son article 13 ainsi conçu :

« La forme de ces livrets et les règles à suivre pour leur délivrance, » leur tenue et leur renouvellement seront déterminées par le gouver» nement, de la manière prescrite pour les règlements d'administration » publique. »

Cet engagement fut rempli par l'arrêté du 9 frimaire an XII, *relatif au livret dont les ouvriers travaillant en qualité de compagnons ou garçons devront être pourvus*.

L'arrêté du 9 frimaire an XII est actuellement en pleine vigueur; il est essentiel d'en citer les principaux articles, pour faire comprendre combien l'assujettissement du livret est pénible, onéreux pour l'ouvrier, qui se trouve placé en surveillance perpétuelle et mis en dehors du reste de la nation.

TITRE 1er. — *Dispositions générales.*

Art. 2. Le livret sera en papier libre, coté et paraphé sans frais, savoir : à Paris, Lyon et Marseille, par *un commissaire de police*, et, dans les autres villes, *par le maire ou l'un de ses adjoints*. Le premier feuillet portera le sceau de la municipalité et contiendra le nom et le prénom de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession et le nom du maître chez lequel il travaille.

Art. 3. Indépendamment de l'exécution de la loi sur les passeports, l'ouvrier sera tenu de faire viser son dernier congé par le maire ou son adjoint (à Paris, à la préfecture de police), et de faire indiquer le lieu où il se propose de se rendre.

Tout ouvrier qui voyagerait sans être muni d'un livret ainsi visé, sera réputé vagabond et pourra être arrêté et puni comme tel.

Pour comprendre toute l'énormité de ce paragraphe, il faut se reporter à l'article 271 du code pénal, ainsi conçu :

Les vagabonds ou gens sans aveu qui auront été légalement déclarés tels seront, pour ce seul fait, punis *de trois à six mois d'emprisonnement*. Ils seront renvoyés après avoir subi leur peine sous la surveillance de la haute police pendant cinq ans au moins et dix au plus.

Achevons de parcourir l'arrêté du 9 frimaire an XII.

TITRE II. — *De l'inscription des congés sur le livret et des obligations imposées à cet égard aux ouvriers et à ceux qui les emploient.*

Art. 4. Tout manufacturier, entrepreneur et généralement toutes personnes employant des ouvriers, seront tenus, quand ces ouvriers sortiront de chez eux, d'inscrire sur leurs livrets un congé portant acquit de leurs engagements s'ils les ont remplis.

remis, encore qu'il n'ait pas remboursé les avances qui lui ont été faites ; seulement, le créancier aura droit de mentionner la dette sur le livret.

Art. 9. Dans le cas de l'article précédent, ceux qui emploieront ultérieurement l'ouvrier, feront, jusqu'à entière libération, sur le produit de son travail une retenue au profit du créancier.

Cette retenue ne pourra en aucun cas excéder les deux dixièmes du salaire journalier de l'ouvrier ; lorsque la dette sera acquittée, il en sera fait mention sur le livret.

Celui qui aura exercé la retenue sera tenu d'en prévenir le maître au profit duquel elle aura été faite, et d'en tenir le montant à sa disposition.

Art. 10. Lorsque celui pour lequel l'ouvrier a travaillé ne saura ou ne pourra écrire, ou lorsqu'il sera décédé, le congé sera délivré après vérification par le commissaire de police, le maire du lieu ou l'un de ses adjoints, et sans frais.

TITRE III. — *Des formalités à remplir pour se procurer le livret*

Art. 11. Le premier livret d'un ouvrier lui sera expédié : 1° Sur la présentation de son acquit d'apprentissage, 2° ou sur la demande de la personne chez laquelle il aura travaillé ; 3° ou enfin sur l'affirmation de deux citoyens patentés de sa profession et domiciliés, portant que le pétitionnaire est libre de tout engagement, soit pour raison d'apprentissage, soit pour raison d'obligation, de travailler comme ouvrier

Art. 12. Lorsqu'un ouvrier voudra faire coter et parapher un nouveau livret, il représentera l'ancien. Le nouveau livret ne sera délivré qu'après qu'il aura été vérifié que l'ancien est rempli ou hors d'état de servir. Les mentions des dettes seront transportées de l'ancien livret sur le nouveau.

Art. 13. Si le livret de l'ouvrier était perdu, il pourra, sur la représentation de son passe-port en règle, obtenir la permission provisoire de travailler, mais sans pouvoir être autorisé à aller dans un autre lieu, et à la charge de donner à l'officier de police du lieu la preuve qu'il est libre de tout engagement et tous les renseignements nécessaires pour autoriser la délivrance d'un nouveau livret sans lequel il ne pourra partir.

Nous ne pensions pas que, de nos jours, on pût toucher à une pareille législation, si ce n'est pour l'abroger, car elle s'accorde mal avec le premier article de la charte.

M. le ministre du commerce en a jugé autrement. Nous apprécierons bientôt les *perfectionnements* qu'il propose.

La commission chargée de l'examen du projet de loi portant demande d'un crédit pour établissements d'instruction publique est ainsi composée :

1er bureau, M. de Renneville ; 2e, M. Richond des Brus ; 3e, M. Taillefer ; 4e, M. Vimal ; 5e, M. Maichin ; 6e, M. de Rémusat ; 7e, M. Reynaud ; 8e, M. de Bastard ; 9e, M. le comte de Laborde.

Voici la composition de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les modèles et dessins de fabrique :

1er bureau, M. Bethmont ; 2e, M. Persil ; 3e, M. le vicomte Daru ; 4e, M. de Goulard ; 5e, M. Kœchlin ; 6e, M. de Saint-Marc-Girardin ; 7e, M. Delespaul ; 8e, M. Beudin ; 9e, M. Collignon.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les marques de fabrique et de commerce est composée de la manière suivante :

1er bureau, M. le comte de Morny ; 2e, M. de Bussières ; 3e, M. Carnot ; 4e, M. Berger ; 5e, M. Peyre ; 6e, M. Drouyn de Lhuys ; 7e, M. de Lasteyrie (Ferdinand) ; 8e, M. Devienne ; 9e, M. Creton.

M. Thil a été nommé président, et M. Dubois (du Havre) secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux paquebots à vapeur entre le Havre et New-York.

M. le colonel comte Dumas a été nommé président, et M. Lanjuinais secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux correspondances transatlantiques.

Voici le texte du projet de loi présenté hier à la chambre des députés par M. le ministre des travaux publics :

« Article unique. — Les cautionnements déposés par les compagnies

---

les femmes sont faibles d'ordinaire, mais leurs désirs sont impétueux et impatients, mais presque toujours une légère dose de dépravation se mêle à leur amour, de sorte que la plus fière (pour peu qu'elle aime) ne trouvera de contentement amoureux que si son amour la domine et la fait pleurer parfois.

Ceci est une loi de nature. La domination de la femme en amour est une erreur de la civilisation ; et la femme qui s'irrite contre la suprématie masculine en est bientôt fatalement punie. Dès lors, toutes les forces de son être vont tendre à la soutenir dans son isolement et dans son orgueil... Et cet être charmant, né pour l'amour, deviendra bientôt incapable d'amour et de volupté.

La femme qui renie l'homme est plus triste encore à voir que l'homme qui renie les lois morales, car elle est moins forte que lui pour le poids effrayant de la solitude. Parfois l'homme seul est grand, en ce sens qu'il est l'esclave d'une idée. A-t-il le temps d'être heureux, celui-là qui est né pour diriger, pour commander ?... Mais la femme !... seule, elle n'a d'autre refuge que les monstrueux caprices ou les monstrueuses voluptés.

Fille simple et de bon cœur, Rose était donc dans un état d'adoration presque complet devant maître Sylvius ; on eût dit qu'elle mettait un acharnement étrange à lire au fond de cette âme impénétrable ; et toujours elle s'arrêtait, en face de lui, palpitante, ravie, effrayée, comme le voyageur sur le penchant d'un abîme dont il cherche à sonder le mystère.

Sylvius la tenait penchée entre ses bras, et les cris : Au feu ! au feu ! se faisaient de plus en plus entendre.

— Ah ! mon Dieu ! dit-elle en tremblant, vois, Sylvius, comme le ciel est rouge à travers les vitres : on dirait que la ville est en feu.

— Attends-moi, Rose, je vais aller voir.

— Seigneur Jésus ! ne t'expose pas, Sylvius ! C'est déjà bien assez de te battre demain !

— Bah ! ce duel est une plaisanterie ; je ferai une saignée à ce fou de Ludovic, et tout sera dit. Laisse-moi, Rose.... je veux sortir. C'est peut-être la cathédrale qui brûle.

En disant ces mots, Sylvius asseyait Rose auprès d'un feu de bruyère et s'apprêtait à sortir ; Olivier vint pencher sa tête sur les bras de sa sœur, et le robuste Sylvius s'élança par la fenêtre qu'il venait d'ouvrir vivement.

La rue était pleine de gens qui couraient de côté et d'autre ; une rouge lueur montait vers le ciel, et de grands cris se faisaient entendre.

— Où est le feu ? demanda Sylvius au premier passant qu'il put appréhender au corps.

— Chez le père Thomas Katline, le tisserand du coin de la rue. On dit que la pauvre Marthe est morte... ça fend le cœur !

Sylvius courut, et fut bientôt arrivé sur le lieu de l'évènement.

Une flamme énorme, sinistre, bruyante, semblait sortir de dessous terre, et une centaine de têtes effarées étaient là, indécises, rougies par la sombre lumière, osant à peine se mouvoir.

De grands cris se faisaient entendre à l'intérieur. Un homme apparut entre la flamme, horrible à voir, les cheveux grillés, les mains levées au ciel, et il cria d'une voix déchirante :

— Pour l'amour de Dieu, sauvez Marthe, ma pauvre fille !...

Et il retomba dans la fournaise.

Sylvius fendit les groupes, et choisissant le moment où la flamme semblait suspendre sa fureur, il sauta dans le gouffre avec toute l'intrépidité d'un homme qui ne tient pas à la vie.

Un long cri se fit entendre ; mais quelques minutes s'étaient à peine écoulées que le courageux jeune homme reparut, tenant dans les bras un corps humain, enveloppé d'une couverture mouillée.

La foule poussa des cris de joie ; un moment plus tard le père Thomas reparut, plus grillé qu'une côtelette, et vint tomber aux pieds de Sylvius, qui disait d'un air tranquille :

— Elle n'a point de mal. Vous êtes tous des poltrons. Il n'y avait de danger que pour les perruques et les sourcils.

— Point de mal ! dit le tisserand en embrassant sa fille avec délire ; puis il se leva, se frappa le front, et courut une seconde fois vers les flammes qui commençaient à céder à l'action de l'eau, dont les inondait la foule.

— Où va ce vieux fou ? demanda durement Sylvius. A-t-il une autre fille à sauver ?

Déjà le père Thomas était disparu.

— Que nenni ! dit une vieille femme qui ranimait la fille du tisserand ; mais voyez-vous, cher brave monsieur, c'est que le père Thomas a deux trésors.

En effet, quelques moments plus tard, le tisserand reparut, tenant une sacoche convenablement garrottée et d'assez honorable apparence.

— Ouf ! dit le bonhomme en jetant son fardeau aux pieds de Sylvius, voilà tout mon bien en sûreté ! Or ça, maître, je ne vous partagerai point ma fille, car l'enfant n'appartient qu'à elle-même, mais je vous partagerai mes florins si ça peut vous être agréable.

— Allez au diable, vous et vos florins ! dit Sylvius en levant les épaules. Je viendrai demain vous demander un pot de bière que nous boirons à la santé de la jeune fille... et tenez-vous en repos.

— A vos souhaits, camarade, dit le tisserand en couvant sa fille d'un œil et ses florins de l'autre.

— Il est de fait que l'or est cher par le temps qui court, et que... suffit ! Venez me voir, et si un verre de vin du Rhin peut faire repousser vos cheveux !..

— C'est bon, c'est bon ! dit Sylvius en sortant de la foule, qui déjà parlait de le porter en triomphe. Et que le bon Dieu vous conserve !

— Saperlotte ! dit le bon tisserand tout à la fois pleurant et riant ; ma pauvre Marthe !... ma chère petite fille !... et mes chères belles pièces d'or ! tout est sauvé !... Il n'y a que ma peau qui soit roussie, et ma vieille carcasse de maison qui soit brûlée... Point de mal ! point de mal ! Une bonne bouteille de vin du Rhin pour le bon maître Sylvius !

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

Pour faire suite aux scandales de l'époque.

L'agonie de l'*Epoque* offre des détails si plaisants et à la fois si caractéristiques des us et coutumes de la presse commerciale, que nous n'en pouvons priver nos lecteurs.

Mardi matin, comme nous l'avons rapporté, la *Presse* annonçait en quelques lignes la disparition de l'*Epoque*, et ajoutait que les abonnés du journal universel et *le plus* complet recevraient la *Presse* jusqu'à l'expiration de leur abonnement.

L'arrangement s'était fait, à ce qu'il paraît, dans le plus grand secret. M. Deville, si l'on en croit l'*Epoque*, après avoir conclu un traité avec M. de Girardin, avait fait enlever du journal, à l'heure où les bureaux sont presque déserts, et au moyen de charrettes à bras, les registres d'abonnement, les bandes et adresses imprimées, et tous les documents nécessaires à l'administration et à la publication du journal. Tout cela avait été transporté dans les bureaux de la *Presse*. Les rédacteurs, en arrivant le soir, trouvèrent la place nette et les ouvriers congédiés.

Assez surpris de ce brusque déménagement, ils se rendirent chez « le principal actionnaire » suivant leur expression ; celui-ci n'avait pas été prévenu, et dans cette réunion, il fut résolu à l'unanimité de

pour les chemins de fer.

» Le même homme aura, par sa persévérance, son activité intelligente et son intarissable verve, puissamment contribué à la réalisation de ces deux grands évènements.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On lit dans la *Patrie* :

« M. Martin (du Nord) a déposé sa démission entre les mains de M. le ministre des affaires étrangères qui l'a transmise au roi. Il y a trois jours, M. le garde des sceaux a fait ses adieux aux chefs de service de son administration, réunis autour de lui. On a remarqué avec étonnement les prompts ravages que la maladie a faits dans l'organisation physique de M. Martin (du Nord). C'est à peine s'il pouvait parler; sa langue était lourde et embarrassée. Pour atteindre aussi rapidement un aussi déplorable état de santé, il faut que l'ex-ministre ait reçu un choc bien rude. »

— Le collége électoral de Lannion s'est réuni à l'effet de nommer un député, par suite de l'option de M. le général comte Thiard pour le deuxième collége de Châlon-sur-Saône.

M. Yves Tassel a été élu au second tour de scrutin, par 265 voix contre 169 données à M. Jules Simon.

— Par une ordonnance en date du 21 février, le roi, sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, a nommé, dans le corps royal de la marine, les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au grade de capitaine de vaisseau : MM. les capitaines de corvette Fourteu Nauton, Collet, Anne Duportal, Maissin, Larrieu, Maussion de Candé, Bouët.

Au grade de capitaine de corvette : MM. les lieutenants de vaisseau (nomination dévolue au tour du choix, à raison des nominations à l'ancienneté faites précédemment) : Bizien. — A l'ancienneté, Legendre, Laéderich, Lorin, Jubin, Gachot. — Au choix, Laffon de Ladébat, Rapatel, Fabre-la-Maurelle, Sauvan, Lescure.

Au grade de lieutenant de vaisseau : MM. les enseignes de vaisseau, à l'ancienneté, Bouchet, Pirion, Jacquet, Laurent, Lepelletier, Bazile, Malcor, Michel, Sencier, Zurcher, Carpentier, Darss, Poulain, Petit ; — au choix, Lévêque de Vilmorin, Dulcis, Moisson, Garnault, Durande, du Temple, Jouan.

— On vient de découvrir de nouvelles truffières dans les forêts du département des Basses-Alpes. Leurs produits paraissent jusqu'ici abondants et de bonne qualité.

— Par suite de l'intensité du froid qui régnait à Odessa, le port était couvert de glaces, et la navigation à vapeur entre cette ville et Constantinople était interrompue depuis un mois. Les derniers vents du sud ayant amené le dégel, les bateaux à vapeur ont repris leur service.

— L'administration des douanes vient de publier le *Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année* 1845, formant la suite et le complément du tableau du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pour la même année. Ces deux ouvrages sont en vente à la Librairie du Commerce, rue Ste-Anne, 71, à Paris.

— Les chiffres sont de terribles logiciens. En Irlande, depuis le 16 jusqu'au 30 janvier, 219 061 malheureux ont été inscrits sur les registres des divers *workhouses* (maisons de travail et de charité), et sur ces 219 061 créatures humaines, il en est mort 2 898!

AFFREUSE MISÈRE. — Un évènement bien triste vient de jeter la consternation dans la commune d'Hérissart, près d'Amiens. Un honnête père de famille, journalier dans cette ville, manquant de pain et d'ouvrage depuis le commencement de la mauvaise saison, avait déjà obtenu de son maître l'avance d'une dizaine d'écus pour subvenir à ses besoins. Par un sentiment de délicatesse qui, plus souvent qu'on ne pense, siége au cœur du pauvre, il n'avait plus voulu, dès que cette ressource avait été épuisée, avoir de nouveau recours à la générosité de son bienfaiteur; avisant dans le fournil de ce dernier un tas de

dance particulière suivante en date de Valparaiso, le 27 novembre :

« Plusieurs bâtiments marchands sont arrivés ici de Taïti ce mois-ci, aussi bien que le brigantin de S. M. *Spy*, qui a fait la traversée en trente-deux jours. Les dernières nouvelles vont jusqu'au 12 octobre. M. Bruat ayant été élevé au grade de contre-amiral, est sur le point d'être remplacé par le capitaine Lavaud, aujourd'hui en route pour Taïti, et l'ancien gouverneur, voulant autant que possible arranger les affaires avant l'arrivée de son successeur, a invité (je l'ai dit dans ma dernière lettre) la reine Pomaré à venir à Taïti pour servir de médiatrice entre lui et ses sujets qui sont encore en armes.

» Des négociations se sont ouvertes dernièrement entre les autorités françaises et les tribus hostiles qui continuent à occuper leurs retraites inaccessibles dans les montagnes; mais les Taïtiens ont refusé d'écouter toute proposition qui n'émanerait pas directement de leur reine. A sa demande seule, ont-ils ajouté, ils consentiront à poser les armes. Ils ont également stipulé que la reine serait remise en pleine possession de ses droits légitimes, et que les Français démoliraient tous les forts élevés par eux sur la côte de Taïti. Dans cet état de choses, le gouverneur a fait tous les efforts possibles pour amener Pomaré à Taïti. La pauvre reine, qui réside toujours à Raiatea avec son mari, dans une situation voisine de la misère, a consenti à venir à Taïti si son propre peuple l'y conviait. On s'est donc arrangé pour lui présenter une espèce d'invitation comme celle qu'elle exigeait. Alors elle en est revenue à son ancienne objection contre le voyage à bord d'un bâtiment français. On a donc eu recours à une espèce de *mezzo termine* : *le Grampus*, arrivé ici des îles Sandwich, le 29 septembre, va chercher la reine et la conduire à Eimeo (petite île située tout près de Taïti), et de ce dernier point un navire de guerre français la transportera à Taïti.

» Ce que les Français feront d'elle, Dieu le sait. Peut-être vaudrait-il mieux, après tout, pour les Taïtiens, céder au destin qui les accable et vivre en paix (si c'est possible), que de périr lentement, mais sûrement, par le fer, ou de succomber aux maladies engendrées par les privations qu'ils souffrent dans leurs campements. Encore une remarque (et je suis bien aise de la faire, quoiqu'elle vienne un peu tard) : les Français montrent enfin de meilleurs sentiments à l'égard des résidents anglais. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 28 février sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Le département de la Haute-Vienne (1).

Un borderage se compose d'une petite cabane entourée de quelques arpents de terre que le bordier cultive à son profit, moyennant redevance. L'on comprend que, pour détacher ainsi un lopin de terre de ses domaines, il faut que le propriétaire y trouve un notable avantage; cet arrangement ressemble d'ordinaire aux affaires traitées d'usurier à créancier insolvable. Le propriétaire exige d'autant plus, que le bordier offre moins de garanties, et celui-ci concède davantage

(1) Voir le numéro d'hier.

Quand l'ouvrage manque, le bordier et sa femme vont dans les bois faire des fagots de branches mortes; ils y allaient, du moins, car, aujourd'hui, les gardes-champêtres s'introduisent en Limousin; leur consigne est sévère, ils doivent arrêter jusqu'à ceux qui ramassent des genêts, et bientôt il ne sera plus permis aux pauvres gens de se chauffer.

Une odieuse spéculation vient en aide à ces misérables paysans. Les bordiers ne sont bordiers qu'en attendant que leur famille, devenue grande, puisse les mettre à même de prendre un domaine, ou, lorsque vieux et cassés, privés d'enfants, leurs bras ne suffisent plus à un pareil travail. Les jeunes bordières sèvrent leurs enfants dès qu'ils ont quelques mois, souvent même ne les nourrissent pas du tout, et remplacent le sein maternel par de grossiers aliments. Les mieux constitués résistent, les autres meurent; dans les deux cas, un enfant étranger, un enfant de la ville vient prendre le lait destiné au petit malheureux; quelquefois les deux enfants le partagent et dépérissent tous les deux; mais la bordière perçoit 6 francs chaque mois, et la vie de son nourrisson, celle de son fils, la sienne même, car trop souvent ce nourrisson est infecté d'un virus qu'il lui transmet, ne sauraient contrebalancer dans son cœur la possession d'un écu.

Ce n'est pas là cependant encore le dernier échelon de la misère. L'*écureau* doit être placé au-dessous du bordier, dont il n'est du reste qu'une variété particulière à un certain canton. Quelque chétive que soit la cabane du bordier, du moins il l'habite seul, il y est roi, tandis que l'écureau partage sa misérable hutte avec deux ou trois familles. Rien ne peut donner une idée du dénuement de cette population qui grossit pourtant chaque année. C'est au milieu des belles prairies qui entourent Saint-Léonard que se dressent ces sortes de taupières : les visages hâves, flétris, les physionomies sombres et irritées de ces hommes ont quelque chose d'effrayant. C'est que la faim habite là une bonne partie de l'année, c'est que les maladies ravagent les écureaux et les déciment. La fièvre typhoïde qui a sévi dans notre pays, durant les fortes chaleurs de l'été dernier, trouvait parmi eux une ample pâture. L'air fétide des *écures* où sont entassés les misérables à qui il reste à peine assez d'espace pour se remuer, les privations qu'ils endurent les ayant préparés dès longtemps pour le mal, il prit chez eux droit de cité, et suspendant les travaux, plongea les familles dans une détresse effroyable qui n'a un peu diminué que grâce à la maraude des châtaignes. Il est difficile de comprendre comment les habitants de ce canton, sous prétexte de faire garder leurs prés, ont attiré près de leurs propriétés des hommes qui, manquant de moyens d'existence, doivent forcément peser sur leurs blés et sur leurs fruits, comme le plus lourd des impôts. Cela tient à la gêne des propriétaires limousins qui les oblige à faire argent de tout. Dans le principe, la famille préposée à la garde d'un pré n'avait pour toute charge que le soin de ce pré; mais bientôt ce fut des journées que l'on demanda à l'écureau, et puis de l'argent, alors, au lieu d'un écureau, l'on en voulut deux, l'on en voulut trois; et ce fut enfin une branche de revenu.

Ces habitudes invétérées de pauvreté et d'asservissement réagissent dangereusement sur les mœurs des paysans limousins et tendent à rompre les liens sacrés de la famille; l'amour de soi remplace chez eux toutes les autres amours. Dans les longues veillées d'hiver, des contes licencieux, d'obscènes chansons viennent souiller la candeur des adolescents; de lascifs regards, de grossières caresses s'échangent effrontément sous les yeux des vieillards. Il doit en être fatalement ainsi là où le glorieux nom de mère est profané à chaque instant, là où la mère de famille n'a nulle autorité, parmi une population où les devoirs de la femme se bornent, ainsi que l'indique le nom de *ménagère* qu'on lui donne, à mesurer parcimonieusement la vie de chacun, à être la *servante* de son mari. Ainsi amoindrie, la mère

---

trois voix, qu'on porterait l'affaire devant les tribunaux, et qu'en attendant le journal paraîtrait le lendemain.

Le lendemain, dans la matinée, on faisait queue dans les bureaux. Ceux qui s'étaient abonnés à l'*Epoque*, coûtant 52 fr., et à qui on donnait la *Presse*, qui n'en coûte que 40, se prétendaient volés. Comme les spectateurs des *Saltimbanques*, ils voulaient leur argent; mais d'argent il n'y en avait plus, il ne pouvait plus y en avoir, c'est la *Presse* qui l'affirme. — L'*Epoque* ne paraît plus, abonnez-vous à la *Presse*, criaient les employés; mais la foule furieuse n'entendait rien, il lui fallait la différence du prix d'abonnement, ou tout au moins du papier; mais le papier manquait comme l'argent.

Il paraît même qu'au milieu des injures et des invectives peu polies qui pleuvaient sur l'administration de l'*Epoque*, il s'est trouvé un abonné qui a protesté de ses sympathies pour le journal défunt, et déclaré qu'il refusait la *Presse*. Comme le fait pourrait sembler incroyable, l'*Epoque* prend aujourd'hui le soin de citer une lettre à l'appui; cette lettre, datée du Bourg-la-Reine et signée Marconnet, est ainsi conçue :

« Au lieu d'avoir reçu mon journal de ce jour, j'ai reçu la *Presse* sous ma bande habituelle; comme je tiens peu à ce journal, veuillez avoir l'obligeance, en m'envoyant mon numéro du 24, d'y joindre la feuille du 23. »

Honneur au fidèle M. Marconnet! son nom mérite de parvenir à la postérité la plus reculée, de conserve avec celui du compagnon de M. Montargis, comme dirait le feuilletoniste de la défunte *Epoque*.

Le soir, les rédacteurs étaient à leur poste et un numéro a paru ce matin, mais privé de la seule partie qui supportât la lecture : les citations des autres journaux.

De plus, dans la nuit (c'est le grand journal qui parle), « une douzaine d'individus comptant sur le sommeil du concierge de la maison où se trouve l'*Epoque*, ont essayé de compléter le déménagement. Ils avaient déjà enlevé et descendu dans la cour une partie des meubles, lorsque le concierge a été réduit à employer la force pour les arrêter. »

M. Deville avait convoqué pour le 24 une assemblée d'actionnaires; on pourrait s'étonner qu'il n'eût pas attendu ce jour-là pour suspendre le journal; mais il lui eût fallu pour cela 4 000 fr., et il assure qu'il ne les avait pas et ne savait comment se les procurer.

Le nouveau gérant n'avait pas encore acquitté l'intégralité de son prix d'achat. Il était tenu par l'article 9 du cahier des charges « de servir à ses frais pendant toute la durée des abonnements recueillis jusqu'au jour de l'adjudication » le journal l'*Epoque*, tel qu'il existait, à chacun des abonnés. Il ne pouvait, jusqu'à l'expiration du dernier des abonnements, changer ni modifier le titre, la forme, ni l'esprit du journal, le tout à peine de restitution aux réclamants du prix de l'abonnement. Pendant ce délai l'adjudicataire ne pouvait, sous peine de 50 000 fr. de dommages-intérêts, réunir l'*Epoque* à une autre publication ou substituer une autre composition, à la composition spéciale. — M. Solar se réservait en outre le droit de revendre le journal ou de poursuivre l'acquéreur, si huit jours après sa sommation, celui-ci n'avait pas payé intégralement. C'est muni de ces articles que M. Solar s'est présenté ce matin à l'audience de M. Debelleyme. M. de Girardin s'y est présenté de son côté avec une pièce qu'il a publiée d'avance dans son journal. Nous en extrayons les principaux passages.

« MM. Deville et Ce ont fait connaître à M. de Girardin l'impossibilité pour eux de continuer à faire paraître le journal l'*Epoque*.

» Le cautionnement n'est pas fait et ne peut se faire, et M. Deville ne peut publier de numéro nouveau que sous une pénalité de mille francs par jour; des dettes et engagements pour lesquels les créanciers menacent de poursuites existent; il n'y a plus de fonds en caisse ni moyen de s'en procurer; M. Deville est en avances personnellement et ne peut en faire de nouvelles, en sorte que M. Deville ne peut faire face aux frais de timbre et de poste, non plus qu'aux frais de papier, composition et tirage;

» Conséquemment, il ne peut faire paraître demain ni les jours suivants l'*Epoque*, dont chaque numéro coûte 2 000 fr. par jour.

» Somme toute, sans un prompt secours, quoique l'assemblée générale des actionnaires du journal l'*Epoque* soit convoquée, le journal ne peut paraître demain; la société est obligée de cesser ses paiements, double circonstance que M. Deville doit à tout prix éviter, et dans son intérêt propre et dans l'intérêt de la société, puisque d'une part le journal se trouve par là sans valeur, et que de l'autre les abonnés deviennent créanciers du prix des abonnements dont le service est arrêté;

» Dans cette circonstance, MM. Deville et Ce ont prié M. Emile de Girardin, gérant du journal la *Presse*, le seul des journaux dont la couleur politique et le format soient en harmonie avec l'*Epoque* : 1° de faire momentanément, à partir de demain 23 février inclusivement, le service des abonnements du journal l'*Epoque*; 2° de leur avancer une somme de cinquante mille francs pour subvenir au paiement des dettes et engagements qu'il est nécessaire de payer sans délai, sauf à l'assemblée générale des actionnaires de prendre telle décision que de droit pour les intérêts de la société. »

En conséquence, M. Deville a remis à la *Presse* tous les registres de l'*Epoque*; M. de Girardin lui a compté 30 mille francs pour payer les dettes criardes du journal, et a reçu en garantie de ce prêt la propriété de l'*Epoque*.

Si dans le mois qui va suivre, il convient à la société Deville et Ce de faire vendre de nouveau le journal ou d'en reprendre la publication, M. de Girardin leur rendra les registres, etc., à la condition qu'on lui remboursera en espèces et intégralement la somme prêtée et le montant des frais occasionnés par l'obligation de servir la *Presse* aux abonnés de l'*Epoque*.

Quant au mobilier, au matériel, aux machines, etc., dont M. de Girardin n'a que faire, il les abandonne aux créanciers du journal sus pendu.

La 1re chambre du tribunal s'est déclarée incompétente pour statuer, en état de référé, sur la demande de l'*Epoque*. Les actionnaires demandaient la nomination d'un séquestre qui administrerait le journal jusqu'à ce que la justice eût prononcé définitivement.

Le *Moniteur parisien* nous apprend que la 6e chambre de la police correctionnelle a condamné les gérants de l'*Epoque* pour avoir fait paraître leur journal sans avoir déposé le cautionnement voulu par la loi. On se rappelle que c'est sur les dénonciations réitérées de la *Presse* que la poursuite avait eu lieu.

Voici ce qu'on lit dans le journal semi-officiel du soir :

« MM. Félix Solar, ancien gérant, et Prosper Deville, gérant actuel de l'*Epoque*, ont comparu aujourd'hui devant la 6e chambre du tribunal de police correctionnelle, présidée par M. Lepelletier d'Aulnay, comme prévenu d'avoir publié ce journal sans avoir fait préalablement la déclaration et sans avoir déposé le cautionnement exigé par la loi.

» A l'avant-dernière quinzaine, on a entendu les explications des deux prévenus et M. l'avocat du roi Mahon, qui a conclu à leur condamnation; aujourd'hui, Me Rodrigue, dans l'intérêt de Me Solar, et Me Nogent pour M. Deville, ont combattu la prévention.

» M. l'avocat du roi Mahon a persisté dans ses précédentes conclusions, en abandonnant toutefois le chef relatif au défaut de déclaration.

» Le tribunal, après une assez longue délibération en la chambre du conseil, a prononcé un jugement qui condamne MM. Solar et Deville chacun à un mois de prison et 200 fr. d'amende. »

Limousin ! Les uns donnent le mal, même la mort; les autres guérissent de certaines maladies, et l'on voit préférer des herbes sans vertus, des simagrées ridicules, des conjurations impies, aux remèdes prescrits par les médecins, lesquels du reste ne sont appelés que dans les cas désespérés. Ils n'ont grand'chose à faire, en effet, parmi une population riche en commères qui possèdent des secrets de famille pour guérir les maladies incurables, les écrouelles, le panaris, le cancer, l'épilepsie; riche en devins, qui, nés au huitième mois, ont par le seul fait de cette naissance prématurée, le pouvoir de chasser toutes sortes de fièvres, au moyen de certaines herbes suspendues dans la cheminée; parmi des gens qui attribuent au bourreau et à sa femme exclusivement le pouvoir de réparer les membres fracturés, et qui dépeignent le *catère* (les convulsions) comme un démon qui s'empare des enfants dépourvus d'amulettes. Ce préjugé grossier est la source de maux incalculables; il laisse mourir sans secours bon nombre d'enfants; d'autres restent estropiés ou chétifs, par suite de cet abandon.

Nous n'avons encore soulevé qu'un coin du voile qui couvre les plaies du Limousin; nous avons dit les maux dont la population des campagnes est assaillie; mais que de douleurs renferme celle des villes! Presque toutes les grandes fortunes de notre pays proviennent du commerce et de l'industrie; la plupart ne remontent pas au-delà de l'empire. Chacun vous dira l'histoire de ces millionnaires arrivés parmi nous la balle sur le dos. Pour avoir été brillantes et rapides, ces fortunes ont dû, ou le comprend, s'élever sur des ruines. La dépouille du pauvre est venue les grossir; le travail de l'ouvrier a créé toutes ses richesses; cependant les possesseurs l'ont complètement oublié; ils ne rapportent leurs succès qu'à eux-mêmes, et c'est à peine s'ils se rappellent l'instrument qu'ils ont employé.

Deux grandes industries se partagent à peu près le département : la fabrication de la porcelaine et celle des flanelles. L'on compte sept mille ouvriers employés par ces deux industries; une partie extrait les terres qui servent à la confection de la porcelaine. Le travail des carriers n'est pas très pénible, le kaolin cède assez facilement à la pioche, et l'on n'a guères à regretter d'accidents causés par les éboulements. Beaucoup de femmes sont employées dans les carrières à trier le kaolin et à le débarrasser, avec des couteaux, de la mauvaise terre. Ce travail est extrêmement doux; mais la poussière qu'il provoque est très nuisible aux poitrines faibles. Les femmes gagnent de 50 à 60 centimes, les hommes de 75 centimes à 1 franc par jour; mais le mauvais temps vient presque tous les hivers suspendre les travaux. Sur les 24 fabriques de porcelaines éparses dans le département, Limoges en possède les deux tiers, établies dans ses faubourgs, où elles ont doublé le mouvement et les prix de location. Autrefois, les familles pauvres se réfugiaient hors ville; les ouvriers porcelainiers, la plupart étrangers au pays, les en ont chassées. Ceux-ci gagnent en moyenne 2 francs; mais si l'on réfléchit que le salaire des modeleurs s'élève jusqu'à 10 francs, celui des tourneurs à 4 francs, l'on restera effrayé de l'insuffisance du salaire des ouvriers d'un ordre inférieur, tels que batteurs de pâte, enfourneurs, casseurs de bois, lesquels sont enfants du pays. La moyenne du gain des doreurs est de 1 fr. 80. Ici se dresse un de ces funestes abus dont devrait rougir l'humanité : des femmes, sous le nom de brunisseuses, occupées à polir l'or, du matin au soir, reçoivent 30 et 40 centimes; 30 et 40 centimes dans une ville où la moindre petite mansarde coûte 30 francs par an, tandis que des peintres gagnent 10 et 15 francs par jour! Aussi ces pauvres filles sont-elles pour ainsi dire vouées au vice dès l'instant où elles entrent à l'atelier. Sans tenir compte de la dépravation dont sont imprégnées les plus anciennes ouvrières, sans tenir compte des séductions qui entourent les malheureuses enfants, ni des principes de débauche qui font école dans ces tristes lieux, leur perte est infaillible par suite de l'insuffisance de leur rémunération.

Le sort des jeunes filles employées dans les filatures est à peu près semblable : la moyenne des gains est là de 85 centimes; et, comme partout ailleurs, les hommes prélèvent la plus large part. De même pour les tisseurs de flanelles, dont le salaire est un peu plus élevé, et parmi lesquels on voit des femmes qui font des canettes pendant douze heures pour 25 centimes. Aussi se trouve-t-il de coupables femmes qui, errant autour des fabriques, spéculant sur la maigreur, sur les vêtements déguenillés des ouvrières, savent choisir l'instant et acheter des enfants de quinze ans, pour une robe ou un morceau de pain. Des procès scandaleux ont révélé plus d'une fois l'existence de cette honteuse industrie; la justice s'est montrée sévère pour ce criminel trafic, mais ceux au profit desquels il s'accomplit ont toujours échappé à ses investigations, et n'ont perdu que leur or dans ces flétrissants marchés.

Les ouvrières des manufactures sont en général extrêmement jolies; elles seules, avec les blanchisseuses, ont conservé l'antique *barbiché*, dont les larges barbes, relevées sur le front et retombant de chaque côté du cou sur des bandeaux noirs et luisants, donnent à leur physionomie un charme inexprimable. Pourtant la taille mince et cambrée, le petit pied, la jambe déliée de l'ouvrière des fabriques ne lui font que bien rarement prendre place, parmi ces femmes qui oublient

ges, qui s'étendait primitivement sur ce charmant rivage, semble, en se retirant vers les hauteurs, avoir laissé là son limon. Le *Naveix* n'est qu'un amas de vieilles masures dont on ne pourrait préciser la date; un froid sombre règne perpétuellement dans ses rues mal pavées et presque toujours désertes. Dire combien de misérables viennent y chercher un abri chaque soir, serait chose difficile, et nous doutons que le fisc lui-même soit jamais parvenu à les dénombrer. Les hommes retirent le bois flotté de l'eau, le dressent dans les chantiers, le chargent et le conduisent chez les acheteurs. Ils gagnent à ce travail 1 fr. et 1 fr. 25 c.; les femmes blanchissent le linge. Les maîtresses *buandières* sont *à l'aise*; elles priment arrogamment et font la loi aux pratiques, tout comme à leurs femmes. *Leurs femmes*, ce sont des malheureuses qui ne possèdent rien au monde que leurs bras, passent leur vie agenouillées sur une pierre que baigne une eau mortellement froide en hiver, où elles plongent courageusement, après avoir fondu la glace, leurs bras amaigris. Ce n'est pas tout encore que de laver la lessive, il faut la distribuer : c'est pitié de rencontrer ces pauvres créatures dans les rues de la ville, courbées sous des fardeaux fort au-dessus de leurs forces, et qu'elles ne parviennent à traîner que parce qu'ils sont assujettis sur le devant de la tête par un procédé analogue à celui qu'emploient les forts de la halle de Paris. En vérité, jamais bête de somme n'a été ainsi chargée. Et tant de fatigues pour gagner de 40 à 60 c. par jour! Un si dur esclavage, parce qu'il a manqué à la *femme* quelques 20 fr. pour s'établir, pour acheter une chaudière et du savon!

L'on peut aisément faire le bilan de ces ménages : le mari rapporte au logis 1 fr., la femme 60 c.; les enfants pullulent au Naveix : comptons-en trois seulement : c'est 30 c. par individu, moins évidemment que ne coûtent la soupe et le pain, seule nourriture en usage chez ces gens-là. Remarquez en outre que nous n'avons prélevé ni les frais de logement, ni ceux d'entretien, et dites ensuite si l'on doit s'étonner de trouver là des cœurs aigris, des ennemis dangereux! Aussi dans toutes les émotions populaires a-t-on vu le *Navetaux* au premier rang, prêt au pillage et à la violence; aussi quand son bateau sillonne les flots bleus de la Vienne, où des milliers d'étoiles se mirent, les yeux de l'infortuné ne les cherchent pas ailleurs, car le ciel lui-même ne saurait plus lui sourire. Son air farouche, sa voix toujours menaçante sèment la terreur autour de lui; sa brutalité est proverbiale et s'exerce voluptueusement, quand l'occasion se présente, sur les habitants de la ville, qu'il traite de Turc à Maure. Cette répulsion est du reste réciproque; le pauvre paria meurt sans avoir su ce qu'est l'abondance; il meurt sans rien regretter de ce monde et en le maudissant sans doute.

Que dirions-nous encore? Fouillerons-nous chaque maison d'ouvrier de l'intérieur de la ville? Non, car sous le corsage de soie de la tailleuse, sous le bonnet chargé de fleurs de la modiste, nous trouverions également des souffrances et des remords; non, car sous le gilet de satin de l'imprimeur, nous sentirions les pulsations précipitées d'un cœur rempli d'inquiétude. Non, nous ne pénétrerons pas dans ces appartements meublés avec un luxe condamnable, car ce luxe n'est pas du bien-être et disparaîtra le lendemain, et nous n'aurions à enregistrer, dans toutes les classes laborieuses, que des douleurs semblables à celles que nous venons d'effleurer.

Erratum. L'ordre des deux derniers paragraphes de notre article d'hier, sur l'emploi de l'inhalation éthérée dans les accouchements, a été interverti. L'avant-dernier paragraphe devait terminer l'article, au lieu de venir avant l'indication de la conclusion qu'a tirée M. Dubois des faits par lui rapportés.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Stuttgart. — Très bien! continuez ainsi. — Nous vous expédions les exempl. demandés. — Oui, nous avons bien reçu en novembre, et c'est notre ami K. de Marck...... qui s'en est chargé, et à qui nous le rappelons par la présente — Courage!

A un phalanstérien, qui nous a adressé une ode. — Les tendances en sont bonnes, mais trop peu marquées pour déterminer l'insertion.

M. E. à Rouen. — Cordial accueil à MM. L. et Q. — Un faible multiplicande et un fort multiplicateur donnent un très beau produit. — Nous vous envoyons la réponse pour P. B.

M. B. au Havre. — Nous recourons encore à votre obligeance pour une caisse de livres à expédier à New-York, et que vous allez recevoir. — Déclaration : 200 fr.

M. B. à Condé sur V. — Veuillez envoyer à M. Perrotet des 1re et 2e feuilles de texte des *Harmonies physiologiques*. — Nous en manquons absolument.

M. P. à Lorient. — Nous n'avons point reçu le numéro du *Lorientais*. — Veuillez nous le renvoyer sans rien écrire. — V. H vous serre la main.

M. J. à Lorient. — L. est absent pour trois semaines; depuis hier nous faisons vainement courir de chez lui chez M. G. de B. et réciproquement, pour avoir la 2e p. — *Cur* n'avoir pas fait con. votre nombre pour la fix. du tir.? — Votre M. en prend 200. — Vous avez parf. rais. sur les estom. affaibl.; mais il y a des mais que je v. expl. — C.

M. B. à Lyon. — Prière de nous faire parvenir quelques exemplaires des statuts de l'*Union agricole*.

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 45	78 55	—	79 10	79 35
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	119 75
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0.....	02 1/2	»» »/»		05 »/»	10 »/»	
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»		12 1/2	15 »/»	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.............	Der C. 101 1/2		
Récép. Rotsch.	» 101 75	BELG. 5 1/2......	»	»» »/»	
ESP. Dette act.	» »» » »	— 4 1/2......	»	»» »/»	
— — pass.	» 5 »/»	— de 1840......	»	101 3/4	
— 3 p. 0/0.	» 35 3/4	— de 1842......	»	»»» »/»	
Dette intérieure	» 30 5/8	— Banque.....	»	937 50	
PORTUG. 5 0/0 1827	» »» »/»	— de Em. 1844.	»	»»»» »»	
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT.........	»	»»»» »»	
HAITI...........	» » »/»	AUTRICHE......	»	»»» »»	

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

R.-Havre..	630 »»
Avignon..	631 25
Str. à Bâle.	210 »»
Paris-Ver...	467 50
Tours-Nant	451 75
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	631 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	540 »»
Mont. à Tr.	307 50
Paris-Lyon	402 50
Bord-Teste	»»» »»
Zinc V. M..	6070 »»
Lin Maber	540 »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	873 »»	Orléans à Vierzon.	631 25
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	683 »»	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1273 »»	Marseille à Avign.	842 50	Nord..............	631 25
— à Lyon.....	401 25	Paris à Strasbourg	468 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 83 à 84 (l'hect.); courant du mois, 88 à 89; mars et avril, 89; mois du milieu, 96 à 97; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 83; œillette rousse, »»; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 101; courant du mois, 99; avril 100; mois du milieu, 105 et 104.

Savons — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 107-50 à 108 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 février.

8 h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Le Vieux de la Montagne.
6 h. 1/2 ODÉON. — Un Fils, s'il vous plaît, Madeleine, Toupinel.
8 h. »/» ITALIENS. — I Puritani.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Le Fantôme, Mlle Navarre, Trois Rois, le Poltron.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Les Couleurs, Irène, Premières Amours.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Porte respect, l'Homme qui bat sa Femme, le Filleul
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Chambre à deux lits, le Vieux de la Vieille, Amour et Biberon, la Poudre Coton, Tableaux grotesques.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, le Carnaval du Diable, le Bourgmestre de Saardam.
6 h. 3/4 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 h. 1/2 GAITÉ. — (Extr.) Echec et mat, le Fils de la Folle, Un Jeune Homme.
7 h. »/» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — Vautour, la Dinde du Mans, Monte-Cristo.
5 h. 1/2 FOLIES. — Bal et Bastringue, la Planète, le Médecin.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 25 FÉVRIER.

L'Isthme de Suez.

Une correspondance publiée dans le *Morning-Chronicle* contient les lignes suivantes :

Je vous ai souvent parlé du grand canal de Suez et du railway entre le Caire et Suez. Ces projets sont de nouveau soumis à une discussion. On en a fait l'ouverture au sultan, et on a mis une telle clarté dans l'exposition, qu'il a donné une approbation conditionnelle à ce plan. Ce sont, je pense, des agents français qui l'ont dressé.

Une société d'étude, comme on l'intitule, et qui se compose d'ingénieurs français, anglais, autrichiens, prussiens et russes, visitera prochainement l'Egypte. Elle n'est pas tout-à-fait envoyée par les puissances européennes, mais elle est placée sous leur patronage.

Tout cela a eu lieu sans que le pacha en ait eu connaissance ; il regrettera bientôt d'avoir toujours refusé de construire une voie ferrée, et de rendre ainsi, comme l'a dit M. Barrot, le canal impossible.

Quant au projet de canalisation, il se trouve placé sous la protection des cinq grandes puissances européennes, et les bénéfices en seront pour la Porte.

Il serait difficile de préciser jusqu'à quel point cette nouvelle est exacte. On sait que les journaux d'outre-Manche publient souvent des lettres dont ils ne prennent pas la responsabilité. La détermination de la Porte n'est peut-être qu'un bruit qui a couru à Alexandrie, et dont le correspondant du *Morning-Chronicle* se sera fait l'écho plus ou moins désintéressé. Il aura présenté la chose comme réalisée, afin d'en faciliter la réalisation. Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes ces rumeurs indiquent des démarches actives faites auprès de la Porte.

Il y a aujourd'hui quatre compagnies qui s'occupent ou qui se sont occupées de l'affaire de Suez, trois à Paris et une à Vienne. Il est probable que le plan dont parle le correspondant du *Morning-Chronicle*, et dont il vante la clarté, a été présenté par la compagnie où se trouvent les principaux intéressés dans les lignes de chemins de fer qui forment l'artère centrale de la France.

Cette compagnie avait déjà échoué, comme toutes les autres, auprès de Méhémet-Ali. Elle avait cru d'abord qu'il suffisait de prononcer le nom de quelques rois de la finance, pour obtenir le consentement du pacha. Elle avait donc, l'été dernier, envoyé en Egypte deux personnages, l'un français et l'autre anglais, pour solliciter une concession. La compagnie devait percevoir le péage, à condition de payer un tiers du revenu net au pacha, et un autre tiers à la Porte. Mais, après beaucoup de démarches inutiles, le couple anglo-français est revenu comme il était allé.

Irritée contre le pacha, la compagnie dont il s'agit résolut de s'adresser au sultan. En cela elle ne faisait que prendre la voie que nous avons indiquée depuis fort longtemps, et qui consiste à soulever la question à Constantinople, en présence des puissances européennes. Nous avons toujours pensé que cette méthode était la bonne, et l'expérience tendrait à prouver aujourd'hui que nous avions raison.

Mais si, en effet, comme l'annonce le correspondant du *Morning-Chronicle*, l'une des compagnies qui poursuivaient l'affaire, a obtenu de la Porte la permission d'envoyer des ingénieurs sur les lieux pour faire les études définitives, nous ne pouvons croire que ce soit un monopole qui ait été accordé par le sultan et autorisé tacitement par les puissances. Nous pensons, au contraire, que ce sera là un précédent favorable aux autres compagnies, et qu'en s'adressant à la Porte, elles pourront obtenir la même permission de faire exécuter dans l'Isthme des études qui doivent compléter celles des ingénieurs de l'expédition française en Egypte, et qui sont indispensables à la constitution définitive d'une société par actions.

C'est là ce que commandent la justice et le droit commun. Différemment, la permission accordée équivaudrait à un privilège, puisque la compagnie qui aurait en ses mains le résultat des nouvelles études, serait seule en position de soumissionner la concession définitive.

Au surplus, il est juste aussi que Méhémet-Ali soit consulté, et qu'il entre dans l'affaire. Le sultan est souverain, il est vrai ; mais, d'après la volonté de l'Europe et le firman du 1er juin 1841, Méhémet-Ali a la possession d'état, pour lui et sa dynastie. Si, d'après ce firman, il est enjoint aux pachas héréditaires d'Egypte de *demander des ordres pour toutes les questions importantes qui intéresseront le pays*, on ne peut légitimement en conclure qu'ils puissent être soumis à des ordres qui les déposséderaient de leur administration. En droit et en fait, le concours du pacha nous paraît donc indispensable.

Les correspondances d'Alexandrie, publiées par les journaux de Marseille, annoncent que Méhémet-Ali a été vivement contrarié en apprenant que l'affaire a été traitée, à son insu, à Constantinople On dit même qu'il se refusera à exécuter les ordres du sultan, ou qu'il ne les exécutera qu'avec la plus grande répugnance. Aussi, pourquoi, depuis longtemps, n'a-t-il pas pris lui-même l'initiative de cette grande affaire ?

Projet de loi sur l'exercice de la médecine.

Le hasard nous a mis à même de donner, les premiers, l'éveil au corps médical et à l'opinion publique sur les dispositions illibérales du projet de loi concernant l'exercice de la médecine. Dans les indications rapides que nous avons publiées d'abord, il se trouvait une erreur capitale. Il nous avait été dit que les deux ordres de praticiens étaient maintenus. Cela n'est pas : l'exercice de la médecine exigera, à l'avenir, qu'on soit muni du diplôme de docteur. C'est ce que nos lecteurs auront pu voir par le premier des quelques articles cités dans notre numéro du 17 de ce mois, d'après une épreuve qui nous avait été remise, et qui, si elle n'est pas restée de tous points la rédaction définitive du projet ministériel, en présentait cependant l'esprit, les bases essentielles.

Notre désir eût été de rectifier immédiatement ce qu'avaient d'inexact nos indications premières, en reproduisant le texte officiel du projet de loi d'après la publication faite dans le *Moniteur*. Mais cela eût été bien long et d'un médiocre intérêt pour le grand nombre des lecteurs. D'autant que ce projet, nous l'espérons, sera modifié dans plusieurs dispositions importantes, avant de passer à l'état de loi. Nous allons donc nous borner à rétablir ici les principales dispositions qui changent ou complètent celles que nous avons données dans notre numéro du 17 février courant.

Le titre premier du projet de loi pose les conditions d'exercice de la médecine.

L'article premier porte d'une manière absolue que nul n'exerce la médecine en France, s'il n'est pourvu d'un diplôme régulier de docteur en médecine. Outre les prescriptions relatives à l'enregistrement de ce diplôme, le même article impose pour le doctorat en médecine la condition d'être bachelier ès-lettres et ès-sciences et d'avoir obtenu les titres médicaux déterminés au titre II du projet de loi, c'est-à-dire le baccalauréat en médecine et la licence.

Art. 2. Le Français et l'étranger reçus docteurs à l'étranger ne peuvent exercer en France qu'en vertu d'une autorisation du roi, qui ne sera accordée, à l'avenir, qu'après une déclaration d'équivalence des grades et diplômes, délibérée en conseil royal de l'Université, et qui devra être enregistrée conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'art. 1er.

L'étranger pourra se présenter aux épreuves de grades devant les Facultés françaises, après une déclaration d'équivalence des études scientifiques, littéraires et médicales, délibérée en Conseil royal de l'Université.

L'article 3 réserve aux officiers de santé, régulièrement reçus, le droit de continuer à exercer dans les termes de leur commission. La rédaction primitive concernant les oculistes, dentistes, etc., se trouve remplacée par un article ainsi conçu :

Art. 4. Dans le délai d'un an après la promulgation de la présente loi, une ordonnance du roi portant règlement d'administration publique, déterminera les conditions de l'exercice provisoire ou du maintien définitif des professions spéciales relatives à la pratique de l'une des branches de la médecine. L'exercice de celles de ces professions qui ne sont pas comprises dans les dispositions de la présente loi, ou qui ne le seraient pas dans ledit règlement, sera interdit, dans le même délai, sous les peines portées aux articles précédents.

Il sera statué dans les mêmes formes sur tous les changements que pourra nécessiter l'enseignement des élèves sages-femmes, et l'exercice de la profession des sages-femmes, avec application des peines ci-dessus aux délits qui seront définis dans ledit règlement d'administration publique.

D'après l'art. 5, quiconque prendra indûment un titre indiquant l'aptitude à exercer une des branches de la médecine sera coupable d'exercice illégal de cet art, et en conséquence puni correctionnellement des peines portées en l'art. 1er, c'est-à-dire d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et, en cas de récidive, de deux à cinq ans.

Art. 6. Les professions médicales sont incompatibles avec celles de pharmacien. Toute contravention à cette disposition, toute association publique ou secrète de l'un de ceux qu'elle concerne avec un pharmacien est passible des peines portées en l'art. 1er.

Néanmoins, tout praticien exerçant dans des lieux où il n'y a point de pharmacie à une distance de quatre kilomètres pourra tenir des médicaments, sous la condition de les prendre dans une officine régulièrement établie dont ils porteront l'étiquette, et de se soumettre à toutes les lois et à tous les règlements qui régissent ou régiront la pharmacie, à l'exception de la patente.

L'art. 7 établit les incapacités d'exercer la médecine, résultant de condamnations encourues.

Le titre II : *Conditions d'études*, donne, sous les numéros 8, 9 et 12, les articles 10, 11 et 14 insérés dans la *Démocratie* du 17 février. Il comprend en outre les articles suivants :

Art. 10. Les règlements particuliers, délibérés en Conseil royal de l'Université, statuent sur tout ce qui concerne les inscriptions dans les Ecoles préparatoires et dans les Facultés.

Le prix des inscriptions, examens et diplômes, peut être modifié par lesdits règlements. Toutefois le prix total ne pourra excéder celui des études et thèses nécessaires pour la profession d'avocat.

Art. 11. Nul n'est admis à prendre sa première inscription en médecine, soit dans les Facultés, soit dans les Ecoles préparatoires, s'il n'est bachelier ès-lettres, ni la cinquième inscription s'il n'est bachelier ès-sciences.

Le titre III est relatif à l'enseignement de la médecine. Outre les dispositions que nous avons déjà fait connaître, il porte (art. 13) :

Le programme de l'enseignement, la suite et la répartition des épr-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 26 FÉVRIER.

SÉANCE D'INAUGURATION

DE LA SOCIÉTÉ DES CRÈCHES.

—

Aujourd'hui a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, la séance d'inauguration de la Société générale des crèches du département de la Seine. M. Dupin aîné occupait le fauteuil de la présidence.

Les attaques de plus d'une sorte dirigées depuis quelque temps contre l'institution des crèches d'enfants pauvres donnaient à cette séance un intérêt particulier. Aussi les assistants étaient nombreux, et tous ont accueilli par des applaudissements chaleureux l'assurance que la Crèche, qui sent son imperfection et veut y porter remède, poursuit et poursuivra, quoi qu'il arrive, ses rapides progrès.

Nous rendrons compte de cette séance dans le numéro de huitaine. Nous donnons aujourd'hui la pièce de vers lue par M. Emile Deschamps.

Agissons selon Dieu, souvent sans qu'on y pense,
Où l'on sema le Bien germe la récompense.

Un pêcheur irlandais, qui vivait pauvrement,
Dont la famille, en pleurs, n'avait pour aliment
Que d'un brouet grossier la sauvage amertume,
Tire, un jour, ses filets plus lourds que de coutume :
« Bon ! pense-t-il, voilà pour un riche, et demain
Mes chers petits enfants mangeront tous du pain !... »
Il amène, joyeux, sa charge sur le havre...
O ciel ! l'infortuné n'a pêché qu'un cadavre !
Au lieu d'abandonner le corps sur les galets
Et de recommencer à jeter ses filets,
Le pêcheur dit : « Mon Dieu ! quelle affreuse aventure !
Mais je veux à ce mort donner la sépulture ;
Son âme en sera plus tranquille ; quant à moi,
J'ai perdu ma journée ! »
Alors, tout en émoi,
Religieusement dans ses bras il soulève
Le cadavre qui fit évanouir son rêve,
Et s'en va le porter vers un tertre éloigné
Que la plus haute mer a toujours épargné ;
Et puis, déposant là son fardeau volontaire,
Il se met à creuser péniblement la terre,
Non sans prier tout bas pour les trépassés. — Or,
En creusant, il finit par trouver... un trésor !

Frères, vous le voyez, parfois, sans qu'on y pense,
Où l'on sema le Bien germe la récompense.

Dans un esprit de vérité,
Si nous cherchons le sens de cette parabole,
Nous en verrons jaillir un consolant symbole
Des douceurs de la charité.
Ce corps inanimé que ce pêcheur emporte
Et dérobe à l'abîme avec un tendre soin,
C'est le pauvre épuisé, gisant à notre porte,
Qu'il faut arracher au besoin.
Et, quand on l'a sauvé du poignant anathème,
Orage de douleurs sur sa tête grossi,
On trouve un grand trésor aussi :
Le contentement de soi-même !

Mais ce n'est pas [illegible] de la faim,
La morne in[illegible] incurable,
La comp[illegible] enfin
Qui réclament [illegible] cœurs [illegible] secourable,
La force, la santé, sujettes du travail,
Avec l'affliction font souvent un long bail ;
On n'est pas indigent, mais la famille souffre ;
Mais, plus d'un lendemain comme un épouvantail
Se dresse ; mais la barque ira peut-être au gouffre,
Si l'active pitié ne prend le gouvernail ! —
Dans leurs plus secrètes traverses
Que par ce pur amour nos frères soient surpris ;
Gardons un même baume aux souffrances diverses :
Dieu nous garde le même prix.

Dès longtemps (chose étrange et cependant trop vraie)
Nos hameaux, nos cités nourrissaient une plaie
Que nul ne songeait à guérir.
Oui, des mères nécessiteuses,
Contre leur propre cœur tâchant de s'aguerrir,
A des soins négligents, entre des mains douteuses,
Livraient leurs nouveau-nés tout le jour, pour courir
Vers un gain, absorbé par ces gardes coûteuses :
Et bientôt, n'y pouvant suffire, il leur fallait,
Dans quatre désertes murailles,
Avant que le soleil n'entrouvrît le volet,
Abandonner, hélas ! le fruit de leurs entrailles ;
Et revenir de loin pour l'abreuver d'un lait
Tout appauvri de lassitude,
Repartir... et fermer encore la solitude
Sur l'enfant qui les appelait !

Pauvres enfants, chers petits anges,
Lorsque pour le travail, après chaque repas,
Vos mères vous laissaient au logis, n'est-ce pas,
Qu'en proie à des terreurs étranges,
Vous sanglotiez ; et puis, qu'à force d'être seuls,
On vous retrouvait froids et muets dans vos langes,
Comme des morts dans leurs linceuls !

Mais Paris s'est ému de votre sourde plainte,
Paris la ville folle — et sainte, —

cine et âgé de vingt-cinq ans.

Nul n'est admis à concourir pour les chaires de professeur vacantes dans les Facultés, s'il n'est agrégé en médecine ou professeur des Ecoles préparatoires, à moins qu'il ne soit membre de l'Institut, membre de l'Académie royale de médecine, ou médecin en chef d'hôpital des villes chefs-lieux de département ou des villes de 20 000 âmes.

Nul n'est admis à concourir pour les places de professeur vacantes dans les Ecoles préparatoires, s'il n'est agrégé en médecine ou suppléant auxdites Ecoles, à moins qu'il ne soit correspondant de l'Institut ou médecin en chef d'hôpital des villes chefs-lieux d'arrondissement.

Art. 18. Les concours pour les chaires vacantes dans les Facultés ont lieu au siége des Facultés. Le ministre de l'instruction publique peut les fixer à Paris.

Les concours pour les chaires vacantes dans les Ecoles préparatoires ont lieu au siége de ces Ecoles. Le ministre peut les fixer au siége des Facultés.

Les concours pour les suppléances ont lieu au siége des Ecoles préparatoires.

L'art. 19 détermine les matières, et l'art. 20 la composition des jurys de concours. Le ministre se réserve la nomination des présidents et la désignation du tiers des membres de ces jurys.

Le titre V admet des élèves boursiers et des médecins cantonaux, aux conditions que nous avons déjà indiquées.

Le titre VI organise l'enseignement de la pharmacie d'après les bases adoptées pour celui de la médecine.

Vient enfin le titre VII et dernier, qui institue des conseils médicaux. On en a retranché tout ce qui concerne l'élection des candidats à ces conseils. Le ministre les composera en nombre proportionné aux besoins du service, de deux tiers de médecins et d'un tiers de pharmaciens. Ainsi l'arbitraire ne sera gêné par aucune intervention des médecins dans la formation des conseils médicaux. C'est encore plus fort que la disposition première dont nous avons fait la critique et qui attribuait du moins aux docteurs en médecine et aux pharmaciens, *ayant dix ans d'exercice dans l'arrondissement*, le choix des candidats au conseil médical, en nombre double des membres à nommer par le ministre.

Nous reprendrons l'examen de l'ensemble du projet de loi sur *l'exercice* de la médecine, dont le titre seul accuse l'étroitesse. Il ne s'agirait pas seulement, en effet, de déterminer les conditions moyennant lesquelles on aura le droit d'exercer la médecine, mais encore et surtout d'organiser le service médical de manière à en garantir le bénéfice et l'assistance éclairée à tout le monde, aux pauvres comme aux riches.

L'impôt du sel et les libertés commerciales (1).

Nous ne publions dans la *Démocratie* que les fragments les plus généraux du beau travail dans lequel M. Jullien a traité la question du sel *in extenso* et *ex professo*. Le travail tout entier paraîtra bientôt sous forme d'une forte brochure in-8°.

DE LA RÉDUCTION.

> « Le sel fait partie de l'économie humaine : l'imposer, c'est comme si on imposait le sang et les nerfs de l'homme.
> » LAMARTINE. »

Influence hygiénique du sel observée spécialement sur la frontière de Suisse.

La chaîne du Jura sert de ligne de démarcation entre la Franche-Comté et les cantons suisses de Neuchâtel et de Vaud; elle est couverte de pâturages succulents et embaumés, où paissent les milliers ... pâturages du Jura français. Cela tient un peu sans doute à la distribution des étables, au pansage journalier, aux soins hygiéniques, si négligés par nos agriculteurs, et arrivés au contraire en Suisse à l'état de science. Mais cela tient surtout à ce que le kilog. de sel, qui coûte en France, impôt compris, 50 centimes, ne coûte en Suisse que de 19 centimes à 22 centimes 1/2; cela tient enfin à ce qu'une distribution régulière de 150 grammes de sel relève chaque jour la nourriture de la vache suisse, tandis que la vache indigène en est à peu près entièrement privée (2).

C'est des Alpes du Jura que devait partir et qu'est parti en effet le *tolle* contre un impôt qui produit de si déplorables résultats, *tolle* que 54 conseils généraux ont répété plus tard et qui vient d'être sanctionné en dernier lieu par le vote à peu près unanime de la Chambre des députés.

Système de réduction.

Le projet de réduction dont l'honorable député du Doubs s'est rendu l'éloquent interprète, n'était d'abord qu'un simple retranchement du tiers de l'impôt dont le sel est grevé. Ce n'est que plus tard, dans le sein de la commission de la Chambre des députés, et d'après le conseil de M. le ministre des finances lui-même, que la réduction s'est élevée à la hauteur d'un principe d'économie publique, et qu'on a songé à compenser, par un accroissement de la consommation imposable, l'abaissement de l'impôt de 30 à 10 cent.; de ce moment-là aussi, sans le vouloir, sans y penser peut-être, l'honorable M. A. Demesmay est devenu le Cobden de la question du sel, mais plus tard, aucun travail, aucun effort ne lui a coûté pour se mettre à la hauteur de sa noble mission.

« Tout renchérissement d'un produit, dit J.-B. Say, diminue nécessairement le nombre de ceux qui sont à portée de se le procurer; ou du moins la consommation qu'ils en font, lorsque le sel vaut trois sous la livre, il s'en consomme beaucoup moins que lorsqu'il ne vaut qu'un sou. »

Tel est le principe qui a servi de base au système *d'accroissement de consommation par la voie du dégrèvement de l'impôt*, système dont l'illustre Robert Peel, après W. Huskisson, vient de faire une application si heureuse aux grandes réformes commerciales destinées à soustraire son pays au danger imminent d'une révolution sociale.

L'auteur fait ici un examen critique de la discussion de la Chambre; il réfute l'opinion et les chiffres de la commission ainsi que les chiffres de M. Talabot, qui avait lui-même réfuté ceux de la commission. Passant à la Chambre des pairs, l'auteur prend corps à corps le rapport malheureux de M. Gay-Lussac, et fait jaillir toutes les erreurs qui y sont contenues. Nous choisirons dans cette partie du travail les passages qui concernent la question de l'utilité du sel dans l'économie agricole.

BESOINS AGRICOLES.

D'après un proverbe allemand, « une livre de sel produit dix livres » de viande. »

D'après M. le ministre du commerce, « trois livres de foin salé valent quatre livres de foin ordinaire. »

M. Gay-Lussac n'admet ni l'autorité en proverbe ni celle de M. le ministre; il dit seulement : « Le sel fournit la soude qui existe dans » le sang, dans la bile, dans la saline, dans les liquides albumineux, » et la nécessité de cette base alcaline est démontrée par sa présence » constante dans beaucoup de sécrétions semblables chez des animaux » bien différents. »

N'envisageant l'emploi du sel, dans l'alimentation du bétail, que sous le rapport de l'engraissage, M. Gay-Lussac, comme M. le ministre ... par une décision ministérielle du ... décembre, permis aux cultivateurs d'employer à l'amendement de leurs terres, sous la condition d'un mélange, les resssels, saumures et sels de coussins, provenant des salaisons, et les chlorures de *sodium* impurs provenant du lessivage des cendres de warech.

Une ordonnance du roi, du 26 février 1846, a ensuite réduit à 5 c. au lieu de 30 c., mais sous la condition d'une addition de huit parties de son et d'une partie d'eau, le droit de consommation du sel destiné à l'alimentation du bétail.

Déjà, par une ordonnance du 12 février 1845, le gouvernement belge, en vue de l'épizootie qui désolait le nord de l'Europe, avait accordé l'allocation en franchise, sous condition de mélange, des quantités de sel ci-après :

Bœufs et vaches par jour	0, 064	grammes.
Chevaux	0, 052	»
Moutons	0, 016	»
Porcs	0, 020	»

Et de pareils actes répondent assez aux doutes que M. Gay-Lussac élève sur l'efficacité de l'emploi du sel aux besoins agricoles (1).

14 665 000	têtes gros bétail à 8 kil.	117 320 000 kil.
39 795 000	d° menu bétail à 2 kil. 800 gr.	111 426 000
54 460 000	têtes	228 746 000 kil.

Il faudrait, nous le reconnaissons, pour accomplir le mélange prescrit par l'ordonnance française, plus de son que la France ne peut en produire; la valeur du son, son transport, aller et retour, le charroi de l'eau dont il doit être imprégné, les frais de magasinage, de sacs, feraient de ce mélange un impôt à peu près aussi lourd que celui dont on a voulu dégrever le sel destiné à l'alimentation du bétail. D'un autre côté, les mélanges indiqués par l'ordonnance belge le rendraient absolument impropre à cette alimentation, et il est à peu près démontré aujourd'hui que les agriculteurs français ne profiteront pas plus que les agriculteurs belges ne l'ont fait de la faveur qui leur a été accordée. Mais prétendre, comme le fait M. Gay-Lussac, que le sel ne sera jamais employé en grand aux besoins agricoles, ce ne serait pas seulement nier ce que tant d'agronomes distingués regardent comme certain, ce serait accuser l'administration de s'être servi d'une concession apparente, pour éluder les plaintes légitimes de l'agriculture, et d'avoir en même temps fait tout ce qu'il fallait pour rendre la concession illusoire, afin de se réserver plus tard les moyens d'en démontrer l'inutilité.

Nous aborderons demain la question des *accaparements et coalitions* dont le sel est l'objet.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'établissement d'un service de paquebots à vapeur entre le Havre et New-York a tenu sa première séance. L'attention de quelques membres de la commission s'est portée principalement sur les motifs qui avaient déterminé le ministre des finances à agréer les offres de la compagnie Hérout plutôt que celles d'une autre compagnie, et sur la valeur actuelle des quatre paquebots qu'il s'agit de mettre à la disposition de la première. Cette valeur est de 4 million 900 000 fr. La commission a posé plusieurs questions au ministre. Elle se réunira samedi prochain pour prendre connaissance de ses réponses.

M. Kœchlin a été nommé président et M. Persil secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les modèles et dessins de fabrique.

M. Berger a été nommé président et M. Ferdinand de Lasteyrie secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les marques de fabrique et de commerce.

M. de Rémusat a été nommé président et M. Reynaud secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi portant demande ...

(1) Voir la *Démocratie* des 17, 18 et 19 février.

(1) L'auteur a voulu étendre cette association aux Pyrénées, où des milliers de vaches paissent en été, et, loin de produire aux éleveurs une redevance ou du lait, sont soumises au contraire envers les propriétaires des pâturages à un droit de paisson.

(2) Les mêmes causes produisent sur les deux versants des Pyrénées des effets parfaitement identiques. En Espagne, on donne du sel à discrétion; hommes et bestiaux, tout s'en ressent; ils sont vigoureux, énergiques. Sur le versant français, où l'on n'en donne pas, les races sont abâtardies.

(1) Malgré le prix excessif du sel, on fait déjà dans plusieurs départements des distributions hebdomadaires de sel dans les proportions suivantes : gros bétail, 8 kil. par année; menu bétail, 2 kil. 800 gr. Généralisées, ces distributions représenteraient :

Mère de vos mères, voulut
Au milieu des palais qui peuplent son enceinte,
Vous ouvrir l'arche du salut.

Maintenant, plus d'absence, aux longues agonies;
Car la Crèche, agréable aux yeux de l'Eternel,
Avec ses chants, ses fleurs, ses images bénies,
Vous garde, souriants, jusqu'au sein maternel,

Et nous, donnons encor, donnons pour que la Crèche,
L'hiver, soit toujours chaude, et, l'été, toujours fraîche!

Ainsi, nous remplirons un devoir social;
Nous ferons une noble et douce propagande
Pour porter le remède aux racines du mal;
Et, plus récompensés que ce pêcheur d'Irlande,
Nous aurons dans nos cœurs un trésor sans égal.
Ce que ma faible voix demande,
Celle de l'harmonie est là qui le commande (1)
Par son clavier et ses chanteurs;
Fêtons deux fois nos grands artistes; leur présence
Autant qu'une parure est une bienfaisance;
Et le bruit de l'aumône, au fond des sacs quêteurs,
Va, j'espère, sonner d'avance à leur oreille
Comme une victoire, pareille
Aux bravos des mille auditeurs!

Donnons, et sans compter, donnons pour que la Crèche,
L'hiver, soit toujours chaude, et, l'été, toujours fraîche!

EMILE DESCHAMPS.

(1) Allusion au concert qui devait suivre la quête et auquel ont généreusement concouru Mlle Nau et MM. Lefébure-Vély, Kontsky, Levassor et Alexis Dupont.

LA CITÉ MAUDITE. (1)

PREMIÈRE PARTIE.

III.

SYLVIUS SONGE AU VIN DU RHIN.

Le lendemain de cet événement, entre six et sept heures du matin, Sylvius était debout à la porte du cabaret de Rose, appuyé sur la muraille, l'œil perdu dans les nuages qui laissaient à peine passer le jour.

— Sang-Diable! se mit-il à crier tout haut, comme s'il se fût éveillé d'une profonde rêverie, — ne dois-je pas me battre ce matin? Et il fit un mouvement pour s'élancer dans la rue.

Une petite main le retint par le bout de son habit râpé.

— Maître, dit Olivier le blond, d'un petit air doux et grave, voulez-vous m'emmener avec vous?

— Reste avec ta sœur, mon fils, tu lui feras prendre patience.

— Rose a promis de ne point pleurer, maître; elle a dit comme ça que si j'allais avec vous, ça lui ferait bien plaisir.

— En route alors! messire Olivier, tu as la tête d'un ange et le courage d'un grenadier. En route!

Olivier se pendit à la main de Sylvius: il faisait de grands pas avec ses petites jambes, le vent soufflait dans les boucles de ses cheveux; et c'était un spectacle tout à fait saisissant....:

Un grand bohémien aux yeux verts qui s'en allait se battre d'un pas solennel; un petit garçon grave et beau comme l'enfance, qui s'attachait à lui, comme s'il eût dû le protéger; et, derrière un volet entr'ouvert, une belle fille demi-nue qui joignait les mains et levait au ciel ses beaux yeux bleus baignés de larmes.

— Où allez-vous comme ça, maître Sylvius? demanda un écolier des amis du jeune homme.

— Nous allons nous battre! reprit l'enfant d'un ton sévère et magistral.

Sylvius sourit, et l'écolier passa grommelant entre ses dents :

— Je ne donnerais pas une obole de la vie de son adversaire.

Une demi-heure environ plus tard, Sylvius et Olivier arrivèrent dans un petit bois de chênes et d'oseraies sur les bords d'un gros ruisseau qui serpentait dans une belle plaine.

Réné, Ludovic et deux autres jeunes gens étaient là qui, déjà, semblaient impatients.

— Bonjour, Sylvius, dirent les deux jeunes écoliers qui devaient lui servir de témoins; tu viens un peu tard?

— J'ai dû marcher lentement : cet enfant a voulu me suivre.

— Vraiment, maître? dit Ludovic d'une voix légèrement amère; je commence à craindre pour ma peau, vous êtes calme comme la Force, et vous avez votre ange gardien avec vous.

— Pourquoi m'avez-vous insulté? demanda Sylvius avec douceur. Je ne vous veux point de mal.

— Nous différons en cela, maître; je vous veux beaucoup de mal, et en vous insultant j'ai agi avec intention.

— Messieurs, dit Sylvius, vous voyez bien qu'il n'y a pas moyen d'arranger l'affaire. Maître Ludovic et moi, nous nous embrasserions aujourd'hui, que demain ce serait à recommencer. Pourquoi me provoque-t-on? Chacun cependant sait ma force. Les tireurs ne touchent guères ma poitrine plus que les railleurs mon âme. Tous tant que vous êtes, gens de mon âge, vous ne m'aimez pas, et vous affirmez que je n'ai pas de cœur!... prenez garde de m'en donner la certitude, vous qui savez le dédain que je fais de la vie.

— Mettez-vous en garde, dit Ludovic, dont les joues commençaient à s'animer.

Olivier s'assit par terre, entre de grandes fougères déjà rouillées par l'automne. Et les deux champions se mirent nus jusqu'à la ceinture.

Les premiers coups étaient à peine portés, que le fer de Sylvius, entré de quelques lignes dans la poitrine de Ludovic, lui avait fait une énorme blessure qui saignait avec abondance.

— Ce n'est rien! ce n'est rien! criait le blessé, dont la main tremblait de fureur.

Sylvius, plus froid que jamais, vit bien qu'il fallait en finir; il attendit son adversaire, et, d'un coup parfaitement habile, il lui fit sauter son épée des mains.

Ludovic voulut se baisser; mais, soit qu'il eût perdu trop de sang, soit qu'un faux pas y fût pour quelque chose, il tomba un genou en terre.

Sylvius courut à lui.

— Demeure en garde! cria le désolé jeune homme; ma blessure n'est point sérieuse.

Sylvius lui prit la main. Une émotion vive se lisait dans les traits d'ordinaire si pâles de ce joueur effréné.

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

FAITS DIVERS.

TROUBLES AU SUJET DE LA CHERTÉ DES GRAINS. — On lit dans l'*Echo du Nord* du 24 :

« Avant-hier, à minuit, le Bac de Beauvin, près de Carvin, a été le théâtre d'une scène bien affligeante et que nous ne saurions trop déplorer. Voici les renseignements que nous avons pu nous procurer : un bateau chargé de grains était amarré au Bac et le batelier dormait paisiblement, quand, vers minuit, une foule de personnes à demi vêtues, arrivant de Bauvin et des villages voisins, vint assiéger le bateau en menaçant le patron de lui faire un mauvais parti, s'il voulait défendre le grain qui lui avait été confié. Le batelier, après avoir épuisé les remontrances, se voyant dans l'impossibilité de résister aux agresseurs, se décida à leur abandonner son chargement, en leur recommandant, pour sauver son bateau, de ne pas se porter tous du même côté, et de prendre également à droite et à gauche, de manière à ne pas le faire chavirer ; puis il s'enfuit et courut éveiller le maire de Bauvin, qui n'hésita pas à se jeter au milieu de cette foule égarée, et parvint à force d'énergie à mettre en fuite les pillards. Bientôt la gendarmerie de Fournes et des communes environnantes arriva sur les lieux, ainsi que le procureur du roi de Lille, et les arrestations commencèrent.

» Les coupables, pour se soustraire aux perquisitions, se sont empressés de jeter le grain qu'ils avaient enlevé, dans les chemins, dans les champs; et sur la route on voit à chaque pas du blé répandu. On dit que le pillage a fait disparaître une centaine d'hectolitres. La population de cette partie du département du Nord est en proie à la plus horrible misère, par suite de la suspension des travaux dans six ou sept fabriques qui la faisaient vivre. »

— On lit dans le *Courrier des Ardennes* :

« La Semoy et la partie du canton de Charleville qui touche à la Belgique viennent d'être le théâtre d'une manifestation séditieuse qui s'annonçait sous l'aspect le plus effrayant.

» Depuis quelque temps déjà, les Hautes-Rivières, la localité la plus importante, et peut-être aussi la plus pauvre de la Semoy, s'agitait et donnait de vives inquiétudes. On y répandait que, sur la plainte maladroite de ses habitants, la Belgique, c'est-à-dire Bohan, allait refuser son pain et toutes ses denrées à la France, c'est-à-dire à eux, les habitants des Hautes-Rivières. Déjà même plusieurs femmes et enfants de ce dernier village avaient été fort mal menés à ce même Bohan, où ils achetaient des provisions. De là, par représailles, des menaces de voies de fait contre les nombreux cloutiers belges établis sur notre territoire, menaces dont il était facile d'induire l'imminence d'un mouvement, et qui acquirent malheureusement encore un degré de gravité de plus à la nouvelle de la mort d'un habitant de Revin tué par un douanier belge.

» Le 18 de ce mois, en effet, dès le petit matin, la générale battait aux Hautes-Rivières, et telle était, à cette heure, l'effervescence publique, qu'en vain l'autorité déploya une énergie qui devait au moins sauvegarder son caractère. Avant midi, les 300 blocs à travailler des cloutiers étrangers établis aux deux sections de Failloué et de Sorendal étaient arrachés de l'atelier et jetés à la rivière!

» Loin de regretter ce déplorable succès, le même jour, à 3 heures de l'après-midi, plus de cent de ces mêmes séditieux, tous pourvus d'outils destructeurs, arrivaient à Gespunsart, tambours et drapeau en tête. Là encore, l'autorité municipale devait être méconnue, maltraitée même, dit-on; et Dieu sait ce qu'il serait advenu, si les cloutiers belges travaillant à Rogissart n'avaient pas lestement vidé les lieux, car c'est dans ce hameau qu'on se rendait : 120 blocs de travail renversés, les soufflets de forge éventrés, tels furent les excès auxquels se portèrent les perturbateurs, dont le nombre s'accrut encore d'une notable portion de la population de Gespunsart.

» On évalue les dégâts de Rogissart à environ 1 500 fr.

» Ces tristes détails nous sont transmis par un de nos correspondants bien informé.

» Quelques gendarmes des brigades voisines, appuyés du concours et de l'influence des autorités locales, ont suffi pour dissiper les rassemblements ...

des vivres, il y a eu du côté de nos troupes et des indigènes alliés douze hommes blessés, la plupart légèrement.

» Plusieurs chefs importants avaient fait leur soumission au protectorat, mais sans qu'il paraît en résulter encore un changement sensible dans les dispositions des insurgés, que M. le contre-amiral Bruat considérait toujours comme ne devant mettre bas les armes qu'après l'arrivée des renforts attendus. »

LES VOCATIONS. — On lit dans un journal :

« On disait autrefois que tout soldat portait dans sa giberne un bâton de maréchal ; ne pourrait-on dire aujourd'hui que tout choriste, en travaillant, a dans son gosier peut-être une fortune ? En voici du moins un exemple :

» Il y a trente ans, dans une petite ville d'Italie, à Bergame, par un singulier contraste, la troupe du théâtre était fort médiocre et les chœurs étaient excellents. Il fallait bien qu'il en fût ainsi, puisque la plupart des choristes sont devenus plus tard des chanteurs célèbres, des musiciens illustres, de grands compositeurs. Donzelli, Crivelli, Leodore Bianchi, Mari, Dolci, ont commencé tous par chanter dans les chœurs de Bergame. Il y avait, entre autres, à cette époque, un jeune homme très pauvre, très modeste et très aimé de ses camarades. En Italie, l'orchestre et les chœurs sont moins rétribués qu'en France, si cela est possible. Vous entrez chez un bottier : le maître est premier violon ; les apprentis, pour se délasser de leurs travaux de la journée, jouent le soir, au théâtre, de la clarinette, du hautbois ou des timbales. Notre jeune homme, pour aider sa vieille mère, cumulait donc les fonctions de choriste et celles plus lucratives de garçon tailleur.

» Un jour, comme il était allé essayer des pantalons à Nozari, ce chanteur illustre le regarda fixement et lui dit avec bonté :

» — Il me semble, mon garçon, t'avoir vu quelque part ?

» — C'est possible, Monsieur ; vous m'aurez vu au théâtre, où je fais ma partie dans les chœurs.

» — As-tu une bonne voix ?

» — Pas fameuse, Monsieur ; je monte avec peine au *sol*.

» — Voyons, fit Nozari en se rapprochant du piano ; commencez-moi la gamme.

» Notre choriste obéit ; mais, arrivé au *sol*, il s'arrêta essoufflé.

» — Donnez le *la*, voyons !

» — Monsieur, je ne puis...

» — Donne le *si*, malheureux !

» — *La, la, la !*

» — Donne le *si*.

» — Mais, Monsieur...

» — Donne le *si*, te dis-je, ou sur mon âme !...

» — Ne vous fâchez pas, Monsieur, j'essaierai : *la, si, la, si, do !*

» — Tu vois bien ! dit Nozari d'une voix triomphante. Et maintenant, mon garçon, je ne te dis qu'un mot : Si tu veux bien travailler, tu deviendras le premier ténor de l'Italie.

Nozari ne s'est pas trompé. Le pauvre choriste qui, pour gagner sa vie, raccommodait des culottes, possède aujourd'hui deux millions de fortune et s'appelle Rubini.

ÉMIGRATION POLONAISE. — Un journal polonais donne l'aperçu statistique suivant de l'émigration polonaise à l'étranger. Le nombre total des émigrés polonais, en 1846, était de 8 180, dont 4 730 en France et 3 441 répartis entre l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Algérie, l'Espagne et l'Amérique. Parmi les émigrés, en France, 3 770 recevaient des subsides du gouvernement, 960 vivaient totalement de leurs propres ressources et de leur travail. Le taux des subsides pour le plus grand nombre ne dépasse pas 30 fr. par mois.

En 1835, le nombre des émigrés subsidiés, en France, était de 4 572. Sur le nombre total des subsidiés dans cette année on comptait 3 858 anciens militaires et 714 civils.

Le nombre d'émigrés morts depuis le commencement de l'exil est de 735 hommes et 28 femmes. On compte parmi les émigrés 494 décorés de la croix militaire de Pologne et 36 membres de la Légion-d'Honneur. Le nombre des membres de la diète de Pologne au sein de l'émigration est de 40, dont 4 sénateurs et 36 nonces ou députés. Parmi les militaires on compte 18 généraux de l'ancienne armée insurrectionnelle. Il y a 11 officiers polonais dans la légion étrangère en Al...

... correctionnelle de Paris, 6e chambre :

M. le président au prévenu : Beauvais, convenez-vous vous être porté envers votre femme à des voies de fait et lui avoir fait des blessures ?

Le prévenu : Ma femme a caché 1 100 francs et n'a jamais voulu me dire où ils étaient ; alors je lui ai fait danser sa marmotte.

M. le président : C'est-à-dire que vous l'avez frappée avec la dernière brutalité ; tous les témoins ont dit que c'était votre habitude.

Le prévenu : Ah ! dam ! c'est bien possible... quand je suis ivre, je ne sais pas ce que je fais.

M. le président : Quand l'ivresse fait faire de pareilles choses, on ne boit pas.

Le prévenu : Je ne peux pas avoir toujours de l'eau dans ma bouche... d'ailleurs, je ne vais pas au cabaret, je bois chez moi.

M. le président : C'est absolument la même chose.

Le prévenu : Non, le vin est meilleur.

M. le président : Le 30 décembre, vous avez frappé violemment votre femme à la tête et vous l'avez menacée de la tuer ?

Le prévenu : La tuer !... ça n'est pas vrai... j'aimerais mieux tuer un lapin.

M. le président : Craignant pour sa vie, elle a été obligée de fuir votre domicile ?

Le prévenu : Pour la plus petite calotte, elle quitte la maison ; mais, soyez tranquilles, elle revient toujours.

M. le président : A ce délit, vous en avez ajouté un autre : celui de donner un soufflet au garde-champêtre Mercier.

Le prévenu : Encore affaire de boisson ! J'étais si plein que j'avais pris mon sabre pour me détruire. Je suis joliment content de ne l'avoir pas fait, vu que je suis encore en vie.

M. le président : De tout cela il résulte que vous êtes un homme aussi dangereux pour votre femme que pour vos voisins, et que vous êtes une occasion continuelle de scandale et de trouble pour la commune que vous habitez.

Le prévenu : Mettez tout ce que vous voudrez !... Si je bats ma femme, ma femme est à moi, je la bats dans ma maison à moi, assurée pour 6 000 francs... Ça ne regarde pas les voisins... Je les méprise les voisins... Ils m'en veulent parce que je bois tout seul.

M. le président : Taisez-vous ! en voilà assez.

Le tribunal condamne Beauvais à deux mois d'emprisonnement.

— Un changement rendu indispensable par les derniers travaux du Diorama force de remettre à mardi 2 mars l'ouverture de cet établissement et la représentation au bénéfice des inondés.

L'Agonie de l'Époque,

PARADE EN UN GRAND NOMBRE D'ACTES... JUDICIAIRES. — (2e journée.)

Le duel de la *Presse* et de l'*Époque* continue à être des plus divertissants. Les procès, les dénonciations, les provocations, les récriminations, les contraventions, les tergiversations, les captations, les accusations, les révélations, les condamnations, pleuvent dru comme grêle. Les colonnes des deux journaux ne suffiront bientôt plus au récit de leurs débats. Nous en donnons un court extrait.

Nous avons raconté le résultat des deux procès jugés hier au Palais. M. Debelleyme, à qui l'*Époque* s'était adressée pour faire prononcer sur référé, la nomination d'un nouveau gérant, a renvoyé l'affaire au tribunal de première instance qui déclare qu'il n'y avait lieu à référé.

Me Glandaz, au nom des actionnaires de l'*Époque* soutenait que M. Deville n'ayant pas payé intégralement le prix de l'acquisition, n'avait pas le droit d'aliéner la propriété de l'*Époque*, soit en vendant ce journal, soit en le donnant comme gage d'un emprunt. M. Deville d'ailleurs devait encourir la déchéance, puisqu'il avait déserté les bureaux et tout abandonné à qui voudrait s'en emparer.

Me Castaguet, avoué de M. Deville, a prouvé, quittances en mains, que son client a payé le prix de son acquisition; que ce fût en billets, peu importe ; du moment où les billets ont été acceptés, M. Deville est libéré.

« M. Deville s'est trouvé en tête d'un journal sans cautionnement ;

— Ami Ludovic, dit-il, je vous supplie d'accepter mes excuses pour l'injure que je vous ai faite en vous appelant sot et bélître. Je ne puis continuer à me battre.

— Je ne veux pas de votre pitié ! s'écria le jeune écolier, qui réellement n'était plus en état de soutenir une pareille lutte. — Vous vous abaissez devant moi pour m'humilier davantage. Tuez-moi, mais ne m'offrez pas la vie.

Sylvius prit les deux épées et les brisa sur son genou.

— Je n'ai jamais tué personne, dit-il froidement, et je ne veux pas me charger de cette honte.

— Vous êtes un lâche et un maraud ! s'écria Ludovic qui écumait de fureur et s'armait du tronçon de son épée. Défendez-vous avec du fer, avec vos doigts, avec vos dents, si bon vous semble, mais défendez-vous !

— Vous le voulez donc ! s'écria Sylvius d'une voix à faire vibrer les voûtes de la cathédrale de Cologne. Une rougeur inaccoutumée tachait déjà ses joues de marbre, ses cheveux avaient l'air de se hérisser sur son front, un volcan bouillait dans sa poitrine, prêt à briser cette enveloppe de pierre qui d'ordinaire en contenait les élans.

Les témoins s'apprêtaient à soustraire Ludovic aux coups forcenés de Sylvius, quand une voix criarde et gémissante vint leur faire retourner la tête dans la direction des faubourgs.

Un petit homme enveloppé d'une cape de bure courait, criait, faisait des signes. Une jeune fille était pendue à son bras, et faisait de son mieux pour accoutumer son pas modeste aux folles enjambées du vieillard.

— Saperlotte ! s'écria le père Thomas Katline en arrivant sur le pré, — quels sont les drôles qui se font étriller par mon grand ami Sylvius?... Ah ! Jésus, en voilà un déjà déconfit. Où êtes-vous, Sylvius ?... n'avez-vous point de mal, mon garçon ? saperlotte ! est-ce ainsi que vous maniez le fer, vous qui êtes le maître du feu ? Ah ! le pauvre ! il n'a pas pour quarante minutes de bonne vie dans son mauvais corps ! Saperlotte ! voilà ce qui s'appelle de la besogne un peu achevée ! ...

Cette allocution avait déjà presque calmé Sylvius. Le père Thomas s'approcha de Ludovic et se mit à examiner sa blessure.

— Oh ! oh ! qu'est-ce ceci, beau camarade ? nous ne sommes point encore d'humeur à passer la barque à Caron, il me semble ! Une égratignure, mon garçon, une toute petite égratignure ! Ohé! viens ici, Marthe, ça te regarde, ma fille, et panse la blessure de ce jouvenceau avec ton mouchoir de toile fine, et ne le déchire pas... des taches de sang, ça se lave... et il ne faut pas abîmer la belle toile que le bon Dieu nous envoie. N'avez-vous point de honte, mon brave, de demeurer comme ça tout pâle pour quatre ou cinq gouttes de sang, dont une sangsue un peu gastronome ne se contenterait pas pour son déjeuner ! ! Vite, Marthe, un beau morceau de toile, et bénissons Dieu que notre bon Sylvius n'ait point de mal. Ce noble Sylvius, qui...

Un flux de paroles semblait prêt à tomber des lèvres du vénérable tisserand. Sylvius lui prit le bras, et d'un geste le fit tournoyer comme une toupie.

— Ah ça, père Katline, de quoi vous mêlez-vous?

— Saperlotte ! de quoi je me mêle !... quand vous, Sylvius, vous-même, vous pourriez être là, mort, dans une mare de sang !... Vous demandez de quoi je me mêle, vous qui êtes le sauveur de ma fille, vous qui avez arraché mon enfant d'une fournaise, vous pour qui j'ai débouché cette nuit la plus quadragénaire de mes bouteilles de vin du Rhin !... Vous demandez de quoi je me mêle !!!

Rien ne saurait se décrire de plus parfaitement grotesque que la figure et la mine du bon tisserand Thomas. Ses cheveux gris étaient à moitié grillés, ses sourcils complètement éraillés. Ses petits yeux gris roulaient dans leurs vieilles prunelles avec un éclat extraordinaire. Il y avait dans toute sa face un admirable mélange d'enthousiasme, de colère et de bonhomie ; — il pleurait, il riait à la fois, il allait de Sylvius à Ludovic, de Ludovic à Sylvius ; et il reprenait avec sa bonne humeur charmante :

— Saperlotte ! vous demandez pourquoi je suis venu ? alors vous ignorez la reconnaissance, et je ne vous en fais pas mon compliment.

Les témoins du duel avaient ri de cette *furia* comique, Ludovic avait ri lui-même, Sylvius était désarmé.

— Cher Ludovic, dit Sylvius à demi-voix, je vous tends la main et vous offre la paix.

— Ah ! dit l'autre avec mélancolie, vous êtes un homme bien généreux, Sylvius ; mais je souffre tant !... Pourquoi ne m'avez-vous pas tué ?... ou pourquoi aimez-vous une fille qui, une fille que...

— Vivez, Ludovic ; je vous promets de tout faire pour que Rose vous aime et se détache de moi. Êtes-vous content ? Elle m'aime, il est vrai, mais moi je ne l'aime pas ; je suis né pour vivre seul... Elle m'aime par colère, pour me forcer à l'amour ; mais ça ne peut pas durer, je vous promets que ça ne durera pas.

Ludovic ignorait que Sylvius fût l'amant de Rose, et les ardeurs amoureuses de la cabaretière ; aussi se jeta-t-il dans les bras de Sylvius avec le plus entier abandon.

— Saperlotte ! dit le père Thomas, qui n'avait pas entendu un mot de la conversation, il n'y a rien de beau comme deux amis qui se réconcilient !... Et quand je pense que sans moi ils seraient là, tous deux par terre, baignés dans leur sang... Saperlotte !

Le bon tisserand pleurait, et Marthe s'avançait doucement, toute timide, tenant son mouchoir à la main, prête à étancher le sang qui coulait de la blessure de Ludovic.

Sylvius leva les yeux pour la première fois sur cette jeune fille qu'il avait arrachée aux flammes, et pour la première fois peut-être une sensation inconnue, une idée douce, un premier parfum de jeunesse, vint caresser ce cœur de métal qui ne demandait qu'à se fondre.

Marthe, la fille du tisserand, avait quinze ans à peine. Elle était petite et frêle ; ses cheveux étaient blonds, son front large et pur, ses yeux d'un bleu pâle et mélancolique, sa joue à peine colorée, sa bouche d'une admirable finesse. L'expression de son visage était littéralement angélique, quoique traversée parfois par des sourires qui avaient à la fois quelque chose de sensuel et de moqueur.

Sylvius se passa la main sur les yeux, et il dit :

— Ah ! mon Dieu !

— Voilà qui est fini, dit la jeune fille d'une voix douce et argentée, après avoir fait de la charpie avec son beau mouchoir de toile fine et artistement pansé la blessure de Ludovic.

Le père Thomas la regardait faire d'un air sombre et désolé, et il ne pouvait s'empêcher de murmurer à demi-voix :

— Saperlotte ! gâter ainsi de la belle toile de lin... de pauvres gens qui viennent d'être incendiés !... Ces petites filles sont d'une prodigalité... Encore si c'était pour maître Sylvius.

— Père Thomas, dit le ci-devant chantre d'un air doucereux et hypocrite, vous me devez un verre de vin du Rhin !

— Je vous dois tout ce que j'ai, dit le bonhomme avec un sentiment de profonde gratitude. Ma pauvre vieille maison est légèrement endommagée ; je ne vous offrirai donc point de venir vous asseoir à ma table rustique, entre mon métier d'artisan et les tristes chansons de ma petite que voici. Mais, Dieu merci, j'ai sauvé de mon naufrage les quelques florins que j'ai gagnés à la sueur de mon front, par la grâce du bon Dieu. La baraque sera bientôt rebâtie. En attendant, Marthe et moi, nous logeons chez ma sœur, une vraie sorcière, qui est laide comme le péché et bonne comme la miséricorde. C'est chez elle que vous boirez le vin du Rhin, aujourd'hui, et puis demain, et puis toujours, si vous aimez la belle musique, le bon vin et les gens honnêtes.

— La belle musique?

— Saperlotte !... on parle des rossignols, mais les rossignols ne sont que des grenouilles auprès de la fauvette que voilà.

Ce disant, le tisserand montrait sa fille, que Ludovic remerciait avec empressement.

— Allons boire le vin du Rhin ! dit Sylvius, qui avait pris le bras du vieillard et regardait Marthe à la dérobée.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

[illegible] parti du journal à l'insu de ses collègues. M. Solar s'était adressé à M. E. de Girardin; M. Migeon, principal actionnaire, harcelait depuis huit jours le rédacteur de la *Presse* pour que celui-ci fît un traité de la nature de celui qu'a fait M. Deville. Il disait à M. de Girardin : « Je suis le plus fort actionnaire de l'*Epoque*; je peux vous livrer le journal avec son matériel, ses listes d'abonnés, etc., je vous demande pour cela trois parts d'intérêt dans le journal la *Presse*. »

» Mais ces ventes n'avaient pu être effectuées, parce que les autres intéressés surveillaient, et que d'ailleurs M. Durmont, à qui M. E. de Girardin avait renvoyé MM. Solar et Migeon, n'avait pas trouvé leurs pouvoirs suffisants. »

Me Léon Duval déclare que M. E. de Girardin est prêt à rendre l'*Epoque*, pourvu qu'on lui rembourse ses frais et les sommes prêtées.

« Mais, continue l'avocat, ce n'est pas là ce qu'entendent les actionnaires de l'*Epoque*, voici ce qu'ils ont imprimé ce matin :

» Les 50 000 francs qu'elle a donnés (la *Presse*) à M. Deville, prouvent qu'elle attachait un grand prix à supprimer l'*Epoque*. Si elle perd ses peines et *son argent*, ce qui ne saurait faire pour nous l'objet d'un doute, elle ne trouvera pas mauvais que nous ne la plaignions pas de sa mésaventure.

» L'*Epoque* s'est fondée et a vécu comme chacun sait; Dieu me garde de faire son histoire, mais je puis rappeler le bruit qu'elle a fait de sa prospérité croissante. Enfin, à force de prospérer, ce journal a été obligé de se vendre aux enchères publiques. (Rire général.) M. Deville en est devenu acquéreur au prix de 202 000 francs; voici les quittances qui constatent qu'il a intégralement payé son prix.

» Depuis le jour de l'adjudication, le journal a été exploité à grand-peine sous le poids de 1 000 fr. d'amende par jour à raison de son défaut de cautionnement. La position n'était plus tenable. C'est au moyen de l'argent fourni par M. de Girardin qu'on a pu simuler devant vous une résurrection de l'*Epoque*.

» Ainsi, en même temps que la *Presse* servait les abonnés de l'*Epoque*, M. Solar a rédigé, imprimé et distribué un numéro qui a arboré le titre de l'*Epoque*, comme si l'*Epoque* n'avait pas abdiqué et donné sa démission entre les mains de M. Emile de Girardin, jusqu'à ce qu'elle lui ait remboursé ses 50 000 fr. De cette façon, les abonnés de l'*Epoque* ont reçu ce matin deux journaux, celui que la *Presse* leur a servi en exécution de son contrat, et celui que M. Solar a imprimé en violation de ce contrat, avec les fonds que ce contrat lui-même avait procurés.

» Pour que l'*Epoque* paraisse sous son nom, ne fût-ce que pendant un mois, il faut que M. Solar lui trouve un cautionnement; à moins qu'il n'aime mieux mettre le gérant judiciaire au régime de 1 000 fr. d'amende par jour, et de je ne sais combien de mois de prison. Or, M. Solar a-t-il un cautionnement à fournir? Il dit que oui, parce que les miracles ne coûtent guère... à promettre.

» Mais comment l'*Epoque* trouverait-elle aujourd'hui de l'argent pour marcher seulement trois semaines, elle qui s'est liquidée, faute de pouvoir imprimer le numéro du lendemain? C'est donc un biais décevant qu'on propose au tribunal, sous couleur de séquestre. Il arrivera que le gérant judiciaire publiera quelques numéros de l'*Epoque*, parce que l'imprimeur et le papetier sont apaisés pour le moment. Puis la clientèle de l'*Epoque*, arrachée à la *Presse* par le jugement qu'on sollicite de vous, s'éparpillera. Nos adversaires ne veulent pas autre chose; et, comme ils disent, avec une joie parfaitement honnête, M. Emile de Girardin perdra 50 000 fr. à ce jeu-là! »

Les actionnaires de l'*Epoque*, à l'issue de l'audience dans laquelle ils ont été repoussés par le tribunal de première instance, ont assigné les intéressés devant la justice compétente, et l'affaire sera plaidée au fond demain vendredi.

Pendant que les actionnaires de l'*Epoque* éprouvaient un échec au tribunal civil, on les appelait à la police correctionnelle pour répondre à la prévention d'avoir fait pendant deux mois paraître leur journal sans avoir accompli les formalités voulues.

[illegible] se donnant qualification de gérant provisoire. Le seul fait de la publication du journal étant une contravention, le signataire a été appelé hier devant le procureur du roi.

Mais ce numéro d'hier contenait en outre des accusations très graves contre M. Deville et contre M. Emile de Girardin. Les gérants de l'*Epoque* et de la *Presse* ont déposé chacun une plainte en diffamation contre les rédacteurs des articles et le signataire du journal.

A l'heure même où se jugeaient les procès au Palais-de-Justice, une assemblée générale des actionnaires de l'*Epoque* avait été convoquée dans les bureaux du journal. Cette assemblée avait à nommer un président, un secrétaire, deux scrutateurs et trois commissaires chargés d'examiner les comptes, en tout *sept* fonctionnaires; elle s'est trouvée composée de *trois* personnes, MM. Deville, Solar et Mauguin.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité, moins une voix, que le journal ne serait pas vendu; on a nommé un nouveau gérant et décidé que le journal paraîtrait encore demain.

La *Presse* ajoute qu'à l'issue de cette assemblée, M. Deville a assigné les actionnaires devant le tribunal de commerce en nomination d'un tribunal arbitral, pour faire prononcer la dissolution de la société et l'annulation de toutes délibérations et de tous actes faits indûment par quelques-uns des actionnaires.

L'*Epoque* publiait hier la lettre d'un abonné qui refusait la *Presse*, et réclamait l'*Epoque*. La *Presse* n'a pas voulu rester en arrière, et ce matin elle publie aussi une lettre par laquelle un abonné accepte la *Presse*, à la condition qu'on lui donnera le commencement du roman publié en feuilletons dans ce journal. La *Presse* annonce qu'elle s'empressera de donner ce commencement de roman à tous les anciens abonnés de l'*Epoque* qui le réclameront; mais en même temps elle ajoute qu'elle enverra des bons pour les renouvellements de l'abonnement. L'*Epoque* en fait autant de son côté, et avertit que ceux qui paieront à la *Presse* ne seront pas servis. Ainsi voilà le pauvre abonné placé entre deux menaces : perdre son journal ou risquer son argent. Vous verrez qu'il finira par ne rien risquer, dût-il perdre son journal.

Le *Charivari* dit à ce sujet :

« L'*Epoque* assure que la plupart de ses abonnés n'ont pas voulu recevoir la *Presse*. Nous le croyons.

» Elle ajoute qu'ils ont réclamé l'*Epoque*. Nous ne le croyons pas. »

On n'a pas oublié que les gérants de la *Presse* et de l'*Epoque*, si bien liés d'intérêt aujourd'hui, écrivaient naguères pis que pendre l'un de l'autre; ou du moins, si nos lecteurs l'ont oublié, la justice saisie de leurs réclamations ne l'oubliait pas, et aujourd'hui, à la 6e chambre de police correctionnelle, on a appelé l'affaire de M. E. de Girardin, gérant de la *Presse*, qui avait porté une double plainte en diffamation contre M. P. Deville, gérant de l'*Epoque*, et fait citer ce dernier devant la 6e chambre du tribunal de police correctionnelle; mais à l'appel de la cause, les avocats des parties ont annoncé que l'affaire était arrangée, qu'il y avait désistement, et, sur leur demande, le tribunal a ordonné la suppression de l'affaire.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 22 février. — HUETTE, carrossier, rue Neuve-St-Nicolas, 24. Juge-comm., M. Devinck; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 35. — LACASSE et MARIE, marchands de châles, rue Richelieu, 74, et lesdits Lacasse et Marie, chacun en son nom personnel. Juge-comm., M. Léon Vallès; syndic prov., M. Battarel, rue de Bondy, 7. — GOBERT, maître d'hôtel garni et tenant table d'hôte, rue des Maçons-Sorbonne, 21. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

Résp. Rotsch.	» 101 75	BELG. 3 1/2	» 56 »/»	Diep.-Féc.	235 »»
Esp. Dette act.	» »» »/»	— 5 1/2	» 97 »/»	Boul. à Am.	410 »»
— — pass.	» » »/»	— de 1840	» 101 3/8	Orl.-Bord.	535 »»
— 3 p. 0/0.	» 35 7/8	— de 1842	» »» »/»	[illegible]	[illegible]
Dette intérieure	» »» »/»	— Banque	» 915 »»	[illegible]	[illegible]
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— de Em. 1844	» »» »»	[illegible]	[illegible]
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	» »» »»	Zinc [illegible]	[illegible] »»
HAITI	» » »/»	AUTRICHE	» 390 »»	Lin Maber.	[illegible]

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	872 50	Orléans à Vierzon.	287 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	662 50	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1276 25	Marseille à Avign.	340 »»	Nord	602 50
— à Lyon.....	393 50	Paris à Strasbourg	468 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 février.

8 »/» OPÉRA. — L'Ame en peine, la Jolie Fille de Gand.
7 »/» FRANÇAIS. — Un Mariage d'argent, le Lansquenet.
0 1/2 ODÉON. — Le Fou raisonnable, Agnès de Méranie, En province.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Fra-Diavolo, la Dame Blanche.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 1/2 VAUDEVILLE. — Le Fantôme, Trois Rois Trois Dames, Poltron.
6 3/4 GYMNASE. — Jean, Irène, la Vie en partie double.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Deux Camusot, le Filleul, Marquise de Carabas.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Rue de la Lune, Poudre, Amour, Tableaux.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Carnaval, Bourgmestre.
6 1/2 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval.
6 »/» AMBIGU. — La Clôserie des Genêts.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Savoyards, Ma Brunette, Manette, Monte-Cristo.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Planète, Bal et Bastringue, Matin.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Chat, Une Chambre, Reine Margot, Un Enfant.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — Château, Matou, Main, Ecaillère.
6 »/» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, Deux Créoles, Fleur des Bois.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

PARIS, 26 FÉVRIER.

La Législation du Livret interprétée par la Jurisprudence.

La loi du 22 germinal an XI et l'arrêté du 9 frimaire an XII constituent la législation actuelle du livret. Elle règne depuis plus de quarante ans; il n'est pas sans intérêt d'examiner comment, pendant cet intervalle, nos tribunaux l'ont interprétée.

Les deux actes législatifs que nous venons de citer sont seuls applicables à la matière du livret, et les lettres-patentes du 2 janvier 1749, qui prononcent des peines d'amende contre les ouvriers qui quittent les fabriques ou manufactures où ils sont employés sans le congé du maître, et contre les maîtres qui les reçoivent alors qu'ils ne sont pas munis de ce congé, ont été abrogées par les dispositions spéciales de la loi du 22 germinal an XI.

Ainsi décidé par la cour de Bourges elle-même, le 23 août 1839, dans une affaire Boignes contre Bernicot et Bourdillon.

Le livret est exigible de tous les ouvriers industriels sédentaires ou nomades, mais non point des ouvriers agricoles, des contre-maîtres, journaliers, domestiques ni des apprentis. En outre, le livret doit être considéré comme un moyen pour le maître de garantir le paiement des avances qu'il a faites à l'ouvrier, mais nullement comme un moyen d'apprécier la moralité ou la capacité de celui-ci, autrement l'honneur de l'ouvrier, son existence même seraient livrés au caprice individuel, aux intérêts, à la passion du maître, et le servage de la classe laborieuse atteindrait un degré d'intensité devant lequel nos législateurs ont reculé jusqu'à ce jour.

Ces principes résument toute la jurisprudence du livret. Donnons quelques exemples :

Dans une affaire Toisy, jugée par la cour de cassation le 9 juillet 1829, un maître poursuivi par un autre maître pour avoir employé un ouvrier sans lui avoir fait représenter le livret portant certificat d'acquit de ses engagements, alléguait pour sa défense que le livret n'était qu'une mesure de police applicable aux ouvriers nomades, et qu'on pouvait se dispenser d'exiger la présentation du livret quand on avait à faire à des ouvriers domiciliés dans la commune même où ils travaillent. L'arrêt de la cour suprême rejeta cette distinction, et déclara que les maîtres devaient exiger la présentation du livret de tous les ouvriers.

La cour décida en même temps que l'infraction commise par un maître à ces dispositions n'est passible d'aucune peine, et ne peut donner lieu qu'à une action civile, c'est à dire à une demande en réparation du tort causé.

Ce point est constant; la cour de cassation a proclamé le même principe, en date du 22 février 1840, dans l'affaire Vélasque et Pallais. Voici le sommaire de ce nouvel arrêt :

L'infraction à la défense faite aux maîtres ou fabricants de recevoir aucun ouvrier s'il n'est porteur d'un livret, ne peut, *alors même qu'elle est reproduite par un arrêté municipal*, donner lieu à l'application de peines de police : le maître est seulement passible d'une *action civile de la part de celui que l'ouvrier a quitté*; l'inexécution de la loi du 22 germinal an XI, relativement au livret, n'étant pas un délit et ne donnant naissance qu'à une action civile.

Les commissaires de police sont sans qualité pour poursuivre les contraventions à l'art. 12 de la loi du 22 germinal an XI, qui défend aux maîtres de recevoir chez eux des ouvriers non porteurs de livret portant acquit de leurs engagements. Ce droit n'appartient qu'à la partie lésée. Ainsi jugé par la Cour de cassation le 9 janvier 1835, affaire Bourgeois.

Ainsi, la législation du livret, conçue tout entière dans l'intérêt de la classe bourgeoise, ne considère pas comme un délinquant le capitaliste, l'entrepreneur, le maître qui viole ses dispositions en acceptant un ouvrier sans exiger de lui la présentation d'un livret en règle. La police et le ministère public n'ont sur ce maître aucune prise. Il s'expose seulement à une action civile et à une demande de dommages-intérêts de la part du maître antérieur et créancier de l'ouvrier.

Commise par l'ouvrier, au contraire, la violation de la législation du livret ne reste pas impunie. L'ouvrier qui voyage sans être muni d'un livret en règle peut se voir traquer par la police comme un vagabond.

La même différence entre les deux classes industrielles se retrouve dans la procédure, quand elles en viennent à plaider l'une contre l'autre.

Lorsqu'un fabricant reçoit dans ses ateliers un ouvrier à tant la journée et lui fait des avances pour une somme inférieure au travail d'une année, il justifie suffisamment le montant de ces avances par son affirmation sur serment, s'il y a discordance à cet égard entre lui et l'ouvrier. — Vainement on voudrait faire considérer de telles avances comme un prêt dont la preuve ne pourrait avoir lieu que par les moyens ordinaires.

Cette décision, formulée par la cour de cassation, le 21 mars 1827, dans l'affaire Pothier contre Tuste, n'est que l'application de l'article 1781 du Code civil, ainsi conçu :

> Le maître est cru sur son affirmation ;
> Pour la quotité des gages ;
> Pour le paiement du salaire de l'année échue ;
> Et pour les à-comptes donnés pour l'année courante.

C'est assez de privilèges exorbitants. La jurisprudence qui régit cette matière défend au maître d'aller plus loin que la loi, et d'apprécier sur le *livret d'acquit*, la moralité ou l'habileté de l'ouvrier. On a pu lire dans la *Démocratie pacifique* du 27 avril 1846, et dans presque tous les journaux, vers la même époque :

« Le tribunal de première instance de la Seine vient de rendre » un jugement d'une haute importance, dans une contestation entre un sieur Mauny, entrepreneur de bâtiments, et Guytard, » ouvrier charpentier. Renvoyé par Mauny pour s'être plaint de » ce que celui-ci lui retenait son salaire, Guytard demanda son » livret que l'entrepreneur lui rendit avec la mention que Guytard était renvoyé pour coalition. Avec une pareille allégation, » vraie ou fausse, le malheureux charpentier ne put trouver d'ouvrage; il assigna son ancien maître devant le juge de paix, en » réclamant des dommages-intérêts pour réparation de l'inaction » forcée où le mettait cette mention fâcheuse qui lui fermait tous » les ateliers. Le juge de paix ordonna la radiation de la mention » illégale, nulle et calomnieuse, inscrite au livret de Guytard, et » condamna Mauny à 160 francs de dommages-intérêts. C'est ce » jugement que, sur la plaidoirie de Me Du Teil, le tribunal de première instance vient de confirmer de tous points, donnant ainsi » une leçon bien méritée à ceux qui se croient en droit de substituer aux prescriptions légales les inspirations de leur [illegible] » ou de leur mauvaise humeur. »

Le principe qui affranchit du livret les travailleurs agricoles, les terrassiers, en un mot tous les ouvriers qui ne sont pas attachés à l'industrie manufacturière, a été mis une fois en oubli par la cour suprême. Le 19 juin 1828, dans une affaire Boudinier contre Deverton, la cour de cassation a jugé ce qui suit :

« Le fait d'avoir employé des ouvriers sans demander l'exhibition de leurs livrets, pour s'assurer s'ils ont satisfait aux engagements qu'ils pouvaient avoir envers leur précédent maître, peut donner lieu à une condamnation en dommages-intérêts au profit de celui-ci, encore que les ouvriers soient reçus pour être occupés à des fonctions différentes de celles qu'ils exerçaient d'abord, et même à des travaux de terre, par exemple au creusement d'un canal. »

Cependant une jurisprudence postérieure et plus conforme au texte légal a restreint l'application de la législation du livret aux ouvriers purement industriels. Voici ce que la cour de cassation a décidé le 30 juin 1836, affaire Gallois contre Magnier :

La disposition de l'article 12 de la loi du 22 germinal an XI, portant que nul ne peut, sous peine de dommages-intérêts, recevoir un ouvrier s'il n'est porteur d'un livret constatant qu'il a satisfait à ses engagements envers son dernier maître, n'est pas applicable au simple cultivateur ; elle ne concerne que les manufacturiers, fabricants et autres personnes se livrant à des opérations ou entreprises industrielles.

En outre, le 22 février 1839, affaire Perducet, la cour de cassation a posé ce principe restrictif :

L'obligation d'être pourvu d'un livret, imposée aux *ouvriers* par l'article 12 de la loi du 22 germinal an XI, ne s'étend ni aux apprentis, ni aux journaliers, ni aux contre-maîtres.

Nous avons consulté sur la question du livret le législateur et la magistrature. Bientôt nous dirons quelles sont à cet égard les idées de M. Cunin-Gridaine.

Infidélité de quelques aumôniers du Christ.

Après la catastrophe de Monville, la pitié publique, qui, en l'absence d'une solidarité organisée, vient en aide à toutes les grandes souffrances, versa quarante mille francs environ entre les mains de M. l'archevêque de Rouen, pour être employés à soulager le dénuement des victimes de ce terrible désastre.

Au lieu d'appliquer ces fonds à la destination qui leur était affectée par les donateurs, M. l'archevêque de Rouen fit paraître un mandement par lequel il annonçait que la somme donnée resterait dans la caisse de l'archevêché, et servirait à faire dire des messes.

Une mesure, nous ne dirons pas aussi peu chrétienne, mais aussi abusive, aussi indigne, souleva dans la presse de vives réclamations. C'était, disaient la plupart des journaux, un détournement manifeste de fonds! c'était une trahison ouverte de la cause des pauvres et des malheureux !

M. l'archevêque de Rouen comprit, jusqu'à un certain point, le mérite des reproches qui lui étaient adressés; mais ne pouvant se résoudre à abandonner la somme entière qu'il croyait tenir, il imagina d'arranger l'affaire en prenant un moyen terme, et en partageant, comme on dit, le différend. Il publia donc un second man-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 27 FÉVRIER.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

PREMIÈRE PARTIE.

IV.

TABLEAUX D'INTÉRIEUR.

— Ah! mon pauvre Olivier, dit Ludovic en prenant la main du frère de Rose; il paraît qu'on t'oublie aussi toi.... Tu ne vas pas boire le vin du Rhin?

L'enfant ne répondit pas. Il était accroupi entre des touffes de glaïeuls, et il tenait ses clairs regards fixés sur la route que suivait maître Sylvius.

Il poussa un gros soupir, comme s'il eût senti de l'humiliation d'être délaissé.

— Veux-tu me donner la main, mon garçon, dit Ludovic avec douceur, je te reconduirai chez ta bonne Rose.

— Je suis venu avec maître Sylvius, dit l'enfant, dont l'œil laissait tomber une larme.

Puis il se leva et se mit à marcher lentement dans la direction du faubourg.

— Sylvius traitera la belle Rose comme il traite le petit Olivier, pensa Ludovic, et la jolie sœur — de même que le petit frère — aimera mieux chanceler toute seule dans ce vilain monde que d'accepter l'aide de quelqu'un qui ne soit pas Sylvius.

Un mois environ après les scènes que nous venons de décrire, l'ordre le plus parfait était rétabli dans le ménage du tisserand.

Vers l'extrémité d'une des rues qui avoisinent le port de Cologne, l'atelier du bonhomme était (comme dans la plupart de nos petites villes de France) situé au-dessus du rez-de-chaussée d'une de ces maisons tranquilles, au pied desquelles l'herbe croît en abondance. Deux petites fenêtres ouvrant sur la rue, à la hauteur du pavé, livraient à la fois passage au peu de jour qui venait du dehors, au bruit monotone et à l'épaisse fumée qui sortait de l'intérieur.

On entrait par une porte basse, qui ouvrait sur une cour paisible ; au moyen d'un petit escalier droit, on descendait dans l'atelier du tisserand.

Par deux belles marches de pierre, on entrait dans la chambre de sa fille, doucement éclairée par deux fenêtres ouvertes sur la cour.

Un superbe coq noir se promenait majestueux au milieu de trois ou quatre poules blanches et pures comme la neige en décembre. Deux belles treilles, dépourvues de feuilles, grimpaient aux murailles ; et dans le recoin le plus abrité s'élevait une sombre et belle touffe de buisson ardent, avec ses feuilles toujours vertes et ses petits fruits qui ressemblent à des grains de corail.

Un petit épagneul noir était couché sur la dalle; un clair rayon de soleil étincelait sur les vitres, tandis que tout le fond de la cour était enveloppé d'ombre, effet certain d'un ciel gris, nuageux, quoique déchiré par moments et laissant voir un peu d'azur.

Dans ces humbles demeures on entre sans être annoncé.

La porte s'ouvrit, maître Sylvius passa le seuil, l'épagneul courut en avant, le coq chanta en battant des ailes, les chants de l'intérieur cessèrent... On voyait que déjà Sylvius était l'âme de la maison.

Le jeune homme entra ; il ouvrit la porte de la chambre, et se trouva face à face avec Marthe.

La pièce était noire et enfumée ; c'était la chambre d'apparat du tisserand Katline. Une douzaine de chaises grossières, un bahut de bois de chêne, des boiseries d'une belle couleur marron foncé, un plafond de poutres plus enfumées qu'une face de ramoneur, et dans l'angle de la fenêtre, Marthe assise auprès d'un rouet.

Elle baissait la tête en ce moment. On ne voyait d'elle que son front pur et ses beaux cheveux blonds, et l'une de ses petites mains, appuyée sur la traverse du rouet.

— Ce que c'est que les femmes !.. dit Sylvius demeuré sur le pas de la porte. On les dit cependant curieuses !... Voyez celle-ci, la méchante fille... on entre chez elle, son coq chante, son chien aboie, un pas ami se fait entendre, elle ne lève pas seulement la tête !

— Je savais bien que c'était vous, dit Marthe en adressant à Sylvius un de ces sourires inouïs qui dénotent chez une femme ou la plus angélique nature ou la plus démoniaque hypocrisie.

Sylvius vint s'asseoir auprès d'elle, sur un escabeau, repliant sa grande taille afin de se faire plus petit, faisant à ses longues jambes une ceinture de ses deux bras, et il dit :

— Marthe, je suis abominablement malheureux, mais aussi je suis ineffablement heureux.

— Chantez.

— Non. Chanter ne me suffit plus. J'ai besoin de parler. Jadis, quand le démon de l'enthousiasme détraquait ma pauvre tête, je chantais... je chantais... Et ceux qui pouvaient m'entendre disaient que cela leur faisait froid par tout le corps. Quand le démon de la tristesse envahissait mon pauvre cœur, je chantais encore, mais comme ma tristesse était irréfléchie, comme je n'en [illegible], comme rien des choses du dehors ne pouvait [illegible] ma robuste nature, je chantais sans amertume [illegible] douce, suave et mélancolique ; mais aujourd'hui mes tristesses ne sont plus sans objet; il y a des jours passés qui m'[illegible] jours présents qui détruisent ma force en m'inondant de bonheur, des jours à venir qui me font trembler. Marthe, je vous aime, et cela tout à la fois me rend heureux et m'épouvante. Depuis un mois, depuis ce premier jour où vos fins regards ont enlacé mon âme, je suis devenu un homme, moi qui n'étais qu'une brute égoïste. Je n'avais que des sensations, et avec des sentiments il m'est venu des idées : j'ai regardé mon passé, je n'ai vu en moi qu'un bohémien de la plus misérable espèce, n'ayant jamais su le travail, ayant toujours vécu d'aumônes, incapable même de faire avec mes doigts robustes l'œuvre achevée par vos doigts de lait. J'ai regardé mon esprit, je me suis trouvé bête, ignorant et brutal. J'ai regardé mon visage, je me suis trouvé laid et repoussant... Et pendant que je sentais mon cœur se fondre, un démon plus vivace, plus impérieux que votre amour est venu me mordre au cœur... Je veux parler de l'Envie. Ces palais somptueux au pied desquels mon idée même dédaignait autrefois de s'arrêter, ces chevaux harnachés d'argent, ces capitaines empanachés d'or, ces rois, ces poëtes, ces artistes empanachés de gloire, toutes les grandeurs de la vieille Europe... en un moment je les ai devinées, je les ai vues, je les ai comprises... De toutes ces splendeurs réunies, j'ai fait une cité des anges où vous trônez en reine... une cité que je gouverne ! Et cependant sitôt que je me réveille je touche mes haillons, j'ai le sentiment de mon impuissance... Et je sens l'amertume qui, goutte à goutte, s'infiltre lentement dans mon cœur.

— Cher Sylvius, ne vous ai-je pas dit que je vous aimais ?

— Non, Marthe, non, vous ne me l'avez pas dit.

— Et si je vous le disais?

— Vous me tueriez, Marthe. Je ne suis pas un homme ; je ne sais pas travailler ; je suis un rêveur furieux, indigne, tout-à-fait indigne de vous !

— Je vous forcerai bien à travailler, moi. Voulez-vous être mon mari, Sylvius?

— C'est ma mort et la vôtre que vous demandez, Marthe. Si je me laisse aller à votre amour, je voudrai sortir de ma sphère, tenter les grandes choses ; je ferai des exploits de géant qui ne me conduiront pas même à vous donner un pain assuré... La fatalité s'appesantira sur nous.

Marthe se leva, elle ouvrit la fenêtre et fit signe à Sylvius de s'y venir accouder auprès d'elle.

L'épagneul était à quatre pas de là, accroupi ; il regardait sa maîtresse avec la plus naïve expression d'amour. Le coq noir se promenait superbe ; il guettait la terre pour y trouver des insectes engourdis qu'il abandonnait aux poules blanches qui le suivaient. Un nouveau rayon de soleil survint, et avec lui trois mésanges vinrent s'abattre dans les treilles. Elles jetaient dans l'air un petit cri léger, strident, aigu. Leur dos était d'une belle couleur verdâtre, leur front bleu, leurs joues blanches, mouchetées de noir, leur poitrine jaune, et leurs ailes transparentes accusaient les teintes du plus parfait azur. Elles se [illegible]

(1) Voir les numéros des 24, 25 et 26 février.

ils, ne fussent-ils souscripteurs que pour vingt-cinq centimes. Ils ne doivent pas laisser ravir aux pauvres ce qui leur appartient. Ils ne doivent pas laisser s'accomplir, à la face du soleil, une aussi odieuse spoliation.

On s'est récrié contre les scandales de la corruption politique, et la magistrature a cru devoir en provoquer la répression. Mais le détournement des fonds donnés par la pitié publique à l'infortune, le détournement des deniers de la veuve et de l'orphelin, la spoliation des pauvres par des prêtres de Jésus-Christ, n'est-ce pas un scandale bien plus grand, une corruption bien autrement profonde?

Dans l'intérêt de la morale publique, et pour l'honneur de notre pays, on ne doit pas laisser s'établir de pareils précédents. Il ne faut pas que l'Europe et le monde puissent penser que le sentiment de la charité et de l'amour du peuple est tellement perverti en France, qu'on ferme les yeux sur des iniquités pareilles, et que les dilapidateurs de l'argent des pauvres, les aumôniers infidèles, sont assurés de l'impunité.

Nous en sommes convaincus, tout ce qu'il y a d'honnête dans le clergé français, c'est-à-dire l'immense majorité de nos prêtres, partagera notre opinion à cet égard.

Quant aux dilapidateurs, puisqu'ils n'ont plus de foi, puisqu'ils n'ont plus de charité, puisqu'ils n'ont plus de pudeur, il faut bien qu'ils soient ramenés au devoir, par la magistrature civile et l'opinion laïque.

Réforme postale

M. Glais-Bizoin a pris l'initiative d'une proposition ayant pour objet l'établissement d'une taxe uniforme à 20 c. de la lettre simple de 7 grammes et demi. Cette proposition, déposée le dernier jour de la petite session, n'avait pas été enregistrée par le *Moniteur*.

Sur neuf bureaux, huit en ont autorisé la lecture. M. Glais-Bizoin doit présenter demain ses développements, immédiatement après la proposition de M. Demesmay sur la réduction de l'impôt du sel.

Le bas prix des ports de lettres, c'est le chemin de fer de la pensée, suivant l'heureuse expression de M. Glais-Bizoin. Nous allons enfin sortir des réticences et des allégations fausses touchant les heureux résultats de la réforme postale anglaise si singulièrement travestie sous les plumes officielles.

On dit qu'il va être fait une autre proposition pour les lettres des militaires et des marins à leurs familles. On se rappelle qu'un député, M. le colonel Cerfberr, avait proposé dans la dernière session d'abaisser à 10 c. le port des lettres adressées aux militaires sous les drapeaux, ou aux marins sous le pavillon.

La *Presse* du 24 février constatait que 150 mille lettres, tant de l'étranger que des provinces et du district de Londres, et 20 mille journaux étaient distribués à neuf heures du matin par les facteurs de la poste générale. Dans le cours de la journée, 200 mille lettres ont été timbrées, distribuées et remises à domicile par les postes des différents districts.

12 mille lettres et 3 mille journaux sont arrivés par les malles de l'après-midi, et le soir 120 mille journaux.

60 mille lettres étaient expédiées.

Le total des lettres et journaux qui ont passé dans les bureaux de la poste générale, le 15 février, a donc été de 422 mille lettres. Il faut ajouter 145 mille journaux.

Ces chiffres, multipliés par 365 jours, donnent un total de

verses coupures à émettre des billets de banque. Ces observations qu'elle contient nous paraissent très justes. Nous les soumettons à l'appréciation de nos lecteurs :

Paris, le 23 février 1847.

Monsieur,

Je viens de lire dans le *Journal des Débats* de ce jour un excellent article sur la nécessité, l'opportunité et le projet d'émettre incessamment des billets de la Banque de France d'une valeur inférieure à 500 fr. Cet article ne laisse rien à désirer sous le rapport de la question du fond ; mais permettez-moi, je vous prie, d'y ajouter, en ma qualité de mathématicien, une simple observation relative à la coupure des nouveaux billets à émettre.

Les billets de 250 fr., adoptés par les banques des provinces, m'ont toujours paru une véritable anomalie, une infraction manifeste au système décimal, qui, en l'état de notre législation actuelle, devrait constamment dominer la question monétaire, comme celle des poids et des mesures. Pourquoi fractionner ainsi les centaines de francs par la bizarre coupure de deux centaines et demie? Les billets de 250 ne sont pas plus décimaux que les pièces de 2 liards, qui représentent 2 centimes 1/2.

Les deux seuls diviseurs du nombre 10, base du système décimal, étant 2 et 5, la série des billets de banque, depuis 100 fr. jusqu'à 1 000 fr. inclusivement, doit, pour être régulière et complète, se composer : 1° des deux coupures principales de 100 fr. et de 1 000 fr.; 2° des deux coupures intermédiaires de 200 fr. et de 500 fr. Les billets de 1 000 fr. et de 500 fr. existent déjà. Il ne s'agit donc plus que d'adopter ceux de 100 fr. et de 200 fr.

En principe de numération décimale, les deux coupures intermédiaires de 200 fr. et de 500 fr. sont en même temps multiples de la coupure principale inférieure, qui serait de 100 fr., et sous-multiples de la coupure principale supérieure, qui est de 1 000 fr.; ce qui rendrait cette série de divisions très commode dans la pratique et parfaitement conforme d'ailleurs aux prescriptions des lois du 18 germinal an III et du 4 juillet 1837, qui exigent que, dans le système décimal, chaque division principale ait son double et sa moitié; car le billet de 200 fr. serait le double de celui de 100 fr., comme le billet de 500 fr. est la moitié de celui de 1 000 fr.

En supposant les quatre pièces d'or de 10, de 20, de 50 et de 100 fr., ce mode de coupures des billets de banque prolongerait, en monnaies-papier et dans le même système, la série des monnaies métalliques.

La seule raison qui ait pu faire adopter aux banques de province le billet anti-décimal de 250 fr., c'a été de diviser en deux parties égales le billet de 500 fr., comme celui-ci divise le billet de 1 000 fr. Mais l'émission du billet de 100 fr. ferait complètement disparaître ce motif, puisque la valeur du billet de 500 fr. pourrait toujours être formée de trois manières : 1° par deux billets de 200 fr. et un de 100 fr.; 2° par un billet de 200 fr. et trois de 100 fr.; 3° par cinq billets de 100 fr.

Cette série régulière des quatre coupures de 100, de 200, de 500 et de 1 000 fr. offrirait d'ailleurs la commodité de payer entièrement en billets de banque les dix sommes de 100, de 200, de 300, de 400, de 500, de 600, de 700, de 800, de 900 et de 1 000 fr.; tandis qu'avec les trois billets de 250, de 500 et de 1 000 fr. on ne pourrait former que les quatre sommes de 250, de 500, de 750 et de 1 000 fr.

Tels sont, Monsieur le rédacteur, les motifs que j'avais à vous soumettre à l'appui de mon observation. Je les crois de nature à éclairer la question aujourd'hui pendante devant la législature, et, à ce titre, j'espère que vous voudrez bien accorder à ma lettre une place dans votre journal.

Agréez, etc.

MICHEL BRÉMOND.

La *Patrie*, qui paraît ce soir réunie à l'*Esprit public*, publie un programme de politique rédigé par M. Paya. Le rédacteur en chef

tion d'armements de la Prusse, dirigés vers l'occident. Cet article a fait, dit-on, sensation à Paris. On ne parle point d'armements de la Prusse qui seraient dirigés vers l'est et se rattacheraient aux mouvements des troupes réunies en Pologne. Une lettre de Breslau, insérée dans un journal de Brême, annonce même que la Prusse veut mobiliser le 2e et le 5e corps d'armée. Il serait difficile de deviner ce qui peut avoir donné lieu à de pareils bruits, qui sont entièrement dénués de fondement. Ni en janvier ni en février, on n'a songé en Prusse à faire des armements. D'ailleurs on sait très bien que les mouvements de troupes en Pologne se bornent presque exclusivement à la partie méridionale du royaume et ne se font pas sur une échelle assez large pour inspirer des craintes sérieuses. Il serait difficile de donner le nombre exact de ces troupes, mais on peut, sans exagération, le fixer de 50 à 80 000 hommes. La nouvelle de l'arrivée de la garde impériale russe en Pologne est fausse. »

On écrit de Berlin, le 20 février, à la *Gazette de Cologne* :

« L'alliance prussienne est devenue un objet à l'ordre du jour en Europe. A peine les orateurs français ont-ils prodigué leurs flatteries et leurs caresses à nos lumières et à notre libéralisme, que déjà nous entendons les Anglais combler d'éloges notre nouvelle législation. Ainsi, les deux plus grandes nations de l'Europe, la France et l'Angleterre, se mettent sur les rangs pour obtenir notre alliance. Notre cabinet nous paraît incliner pour celui de Saint-James. Dans une lettre de Londres publiée par la *Gazette universelle de Prusse*, on répond aux avances du *Times* faites à la Prusse. Si ce rapprochement des deux cabinets doit nous ouvrir une ère plus libérale et servir de contre-poids à l'influence d'une grande puissance du Nord, nous en serons charmés; mais si à Londres on nous regardait comme un moyen de réaliser des projets contre la France auprès des deux cabinets, cette alliance nous déplairait vivement. Toute hostilité entre la France et l'Allemagne compromettrait la liberté de la civilisation en Europe. Nous savons que certains patriotes croiraient avoir bien mérité de la patrie en répandant la méfiance et la haine contre la France. Loin de partager cette manière de voir, nous la combattrons formellement. Nous ne voulons pas que la France exerce un protectorat en Allemagne; pourvu que nous paraissions forts, unis et d'accord vis-à-vis de l'étranger, la France n'élèvera pas une pareille prétention. Que les grandes puissances allemandes soient d'accord et s'efforcent de gagner la sympathie des petits Etats : voilà la tâche de l'Autriche, et surtout celle de la Prusse. »

LES ESCADRES FRANÇAISE ET AMÉRICAINE DANS LES MERS DU JAPON. — On lit dans le dernier numéro du *Moniteur des Indes orientales et occidentales*, revue mensuelle publiée à La Haye :

« Nous avons reproduit dans le *Moniteur* quelques nouvelles concernant l'expédition française et américaine au Japon, publiées par différents journaux; nous y avons examiné ces récits et avancé notre opinion sur les assertions erronées qu'on a émises à ce sujet. Maintenant nous avons sous les yeux des rapports détaillés qui nous révèlent les résultats de la campagne de l'été dernier par l'amiral Cécille dans la mer du Japon, et de l'apparition du commodore Biddle devant Yedo, capitale de cet empire.

» Le but des représentants de ces deux puissances maritimes a été d'une nature bien différente. L'amiral français se dirigea, de son propre mouvement, vers le Japon et mouilla avec ses navires dans les eaux de Nangasaki, dans l'intention de faire connaître à la cour de Yedo « que la France aussi possède de grands navires de guerre, montés par des équipages aguerris, qui savent faire respecter les droits de leur pays et les intérêts de leurs concitoyens. » Le commodore américain, au contraire, porteur d'une lettre du président des Etats-Unis, avait été chargé d'établir des relations commerciales entre ces deux pays limitrophes du Grand-Océan.

---

pendaient aux branches, folles et charmantes créatures, puis elles hérissaient leur céleste diadème, et partaient emportées dans le premier vent d'hiver comme des apparitions d'un autre monde.

— Voyez, dit Marthe d'une voix grave et enfantine, où sont les capitaines empanachés d'or et les poëtes empanachés de gloire, dont la couronne vaille l'auréole céleste qui brille au front de ces petits oiseaux!... Ami, ce qui est vrai, ce qui est pur, ce qui est saint, cela seul est désirable et beau. Cher malade, sublime rêveur, restez près de votre chère Marthe, prenez la navette du bonhomme Thomas... Et moi, moi, petite fille sans esprit, je me charge de votre guérison.

— Qui vous a donné cette sagesse, Marthe? Que cela est consolant d'entendre de pareilles paroles sortir de la bouche d'une jeune fille! Eh quoi, moi pauvre homme, je n'ai de poésie qu'au profit du désordre de mon esprit; vous, humble fille, votre poésie est plus riche, plus grande, plus épurée que la mienne, et surtout elle est plus vraie.

— Croyez-moi, Sylvius, la poésie est le pain des âmes, la poésie en ce monde est plus abondante que le blé qui couvre les campagnes; mais hélas! les âmes sont malades... elles passent auprès de l'aliment sans même ressentir l'heureux aiguillon de l'appétit.

— O Marthe! ne blasphème pas les pauvres malades. Tout est bonheur, rayonnement, poésie, pour une âme d'or comme la vôtre... Mais ne les blâmez pas de ne point marcher, les pauvres pestiférés dont la maladie a coupé les jambes, et qui ont à peine la force de ramper sur une terre ingrate.

— Sylvius, je suis peut-être égoïste, mais je le suis pour vous et pour moi.

— Eh bonjour, mon cher maître Sylvius, dit le tisserand qui entrait clopin clopant. Mes enfants, je vous annonce une visite.

— Mon père, dit Marthe vivement, vous nous parlerez visite une autre fois. Le bonheur est difficile chez les pauvres gens comme nous, et il faut se hâter de l'arrêter au passage dès qu'il daigne se montrer à nous. Voilà maître Sylvius qui a quelque chose de très important à vous dire.

— Bah!... tiens!... bon!... fichtre!... que me chantes-tu, que le bonheur est difficile chez les pauvres gens comme nous! Minute, enfant, ne faisons pas erreur. Bien vendre ma toile dans le jour, bien bavarder à la veillée, bien caresser ma chère petite fille du bon Dieu... devenir fou de joie quand elle chante en s'accompagnant du bruit de mon métier... Que diable veux-tu que je désire autre chose, si ce n'est par-ci, par-là un vieux flacon de vin du Rhin?

— Mon père, le vin du Rhin ne me suffit pas, votre métier m'ennuie, et la maison me semble triste.

— Ah! mon Dieu!...

Marthe se mit à sourire d'une façon étrange. Il y avait sur ses joues de la honte, dans ses yeux de la moquerie, dans ses lèvres de la volupté.... Un moment elle regarda Sylvius avec un petit air de dépit et d'impatience, puis elle se jeta dans les bras du bon Thomas.

— Cher père, vous êtes bête comme la bonté. Vous ne comprenez rien.

Sylvius, de son côté, releva la tête à demi, il se mit à regarder le tisserand de l'air d'un chien qui n'a pas mangé de vingt-quatre heures, et qui attend les miettes de son maître; le bon tisserand comprit, il se frappa le front, ses yeux clignèrent et il s'écria d'une voix toute larmoyante :

— Saperlotte! L'enfant a raison. Je suis très bête. — De sorte qu'il va falloir que le bonhomme Katline débouche son meilleur et déterre une seconde fois ses florins!

Puis son œil devint solennel, il serra sa fille sur son cœur, il tendit l'autre main à Sylvius, et lui dit :

— Garçon, te voilà tout à fait de la famille. Marthe dit que tu as un grand esprit, je sais que tu as un bon cœur. Je te donne à aimer un petit être comme il n'y en a point dans le monde... Tiens, Sylvius, voilà que tu pleures... Je suis plus sûr de toi que de moi-même... Je vais passer mon habit neuf et courir chez tous mes amis. Voilà ma façon de penser.

Sylvius fit un geste; le tisserand releva les yeux, tourna la tête, et s'écria :

— Eh! entrez donc, mylord! Monsieur... vous serez content, avril devancera décembre, et mon rossignol aura de la voix.

L'étranger se tenait sur le pas de la porte. C'était un homme de trente-six ans au moins, de taille moyenne, gras de visage, fin du regard, railleur et sensuel de la bouche. Il était marqué de la petite-vérole, épais du ventre et fort convenablement vêtu.

Sylvius fit un geste d'impatience devant le salut profond de l'étranger.

(*La suite prochainement.*) ARTHUR PONROY.

L'Agonie de l'Epoque.

PARADE EN UN GRAND NOMBRE D'ACTES JUDICIAIRES. — (4e journée.)

L'*Epoque* n'a pas paru ce matin : non pas qu'elle s'avoue morte, au contraire, plus elle se sent près de sa fin, plus elle se cramponne à la vie; mais, hier soir, des agents de la force publique ont, sur la sommation de M. Deville, contraint les rédacteurs et imprimeurs de l'*Epoque* d'évacuer les bureaux de cette feuille. Les rédacteurs ont adressé à quelques journaux une protestation dans laquelle ils engagent leurs lecteurs à prendre patience.

La *Presse* annonce que le signataire des deux numéros qui ont paru ces jours derniers, a été cité deux fois à comparaître, le 3 mars, devant la police correctionnelle, pour avoir fait paraître son journal sans cautionnement.

Ce journal publie en outre : 1° Une lettre de M. Migeon, qualifié dans les débats de principal actionnaire de l'*Epoque*. M. Migeon réclame contre cette imputation qui lui semble sans doute de nature à nuire à sa considération personnelle; il est actionnaire de l'*Epoque* pour ses péchés et son argent, mais il n'a jamais approuvé la conduite de ce journal. Il n'a cherché à s'entendre avec la *Presse* que pour sauver ce qui pouvait encore être sauvé; mais « il est resté et veut rester complètement étranger au passé comme au présent de cette affaire. »

Malgré cette protestation, les assignations à la *Presse* portent toutes le nom de M. Migeon.

La *Presse* ajoute plus loin avec une superbe insolence:

« Que l'*Epoque* trouve le cautionnement de 100 000 fr. qui lui est nécessaire, les 50 à 60 000 fr. dont elle a besoin pour rembourser M. Emile de Girardin, les 100 000 fr. indispensables au service des abonnements dont le prix a été encaissé et dévoré, abonnements dont il faut payer chaque jour le papier, le timbre, la poste, etc.; les 150 000 fr. qu'il faudra, au moins, pour combler, au bout de l'année, le déficit entre la recette et la dépense; total, *au minimum*, 400 000 fr., et elle ne rencontrera, de la part de la *Presse*, aucune difficulté dans la remise fidèle de ses listes et de ses livres d'abonnements.

» La *Presse* ne demande que le strict remboursement de ce qu'elle a avancé à l'*Epoque* le jour où elle allait succomber sous l'impossibilité matérielle de paraître. »

La *Presse* sait bien que l'*Epoque* n'a pas ainsi 400 000 francs dans sa caisse, puisque, toujours suivant le journal de M. de Girardin, le dimanche 21, une réunion d'actionnaires, avertis que la caisse était vide, avait refusé de faire aucune espèce d'avance.

Les rédacteurs de l'*Epoque* avaient aujourd'hui deux procès au Palais, sans préjudice d'une vingtaine d'autres qui viendront plus tard.

1° La *Presse*, qui les avait cités devant le tribunal de commerce, leur demandait 20 000 fr. de dommages-intérêts pour avoir fait paraître deux numéros au mépris des conventions faites entre le gérant de l'*Epoque* et M. E. de Girardin.

2° Les rédacteurs et actionnaires de l'*Epoque* avaient assigné la *Presse* devant le tribunal civil pour faire prononcer la nullité de ces mêmes conventions.

Cette dernière affaire a été appelée devant la première chambre, présidée par M. Debelleyme; mais après la constitution des avoués des parties, le tribunal, informé que par suite d'une action intentée devant le tribunal de commerce sur le même objet, dans un sens opposé, par M. de Girardin, une enquête en règlement de juges venait d'être adressée à la cour de cassation et signifiée aux demandeurs de première instance, a renvoyé la cause à huitaine malgré l'insistance des rédacteurs de l'*Epoque*.

Un pareil arrêt est en effet un échec complet pour eux. Un journal qu'on s'est déshabitué à voir est un journal perdu.

Nous n'avons pas de nouvelles du procès devant le tribunal de commerce, mais ce procès n'a plus désormais qu'un intérêt secondaire. L'*Epoque* est morte.

[illegible] à la Hollande; qui, le premier, a fait les démarches les plus libérales qu'un chef d'État d'une nation commerçante ait jamais pu faire en faveur des autres puissances maritimes; qui enfin, il y a trois ans, a écrit des lettres graves et sérieuses à l'empereur du Japon, *dans l'intérêt commun de la liberté commerciale.*

» Ce fait d'une aussi haute importance, l'initiative en est due aux sentiments nobles et généreux de notre souverain.

» Nous ne saurions donc plus longtemps différer de constater cette action et de l'inscrire dans nos pages, destinées non-seulement à faire luire le flambeau de la vérité sur nos colonies et sur les pays transmarins avec lesquels nous entretenons des relations commerciales, mais aussi à venger les intérêts des colonies et ceux de la nation des fausses imputations de l'ignorance. »

Nous venons de recevoir le *Journal de Constantinople*, qui a pris le grand format, ainsi qu'il l'avait annoncé (format du *Courrier français* et de l'*Union monarchique*). Nous y remarquons les nouvelles suivantes :

— La suppression du bazar des esclaves est un fait accompli : dimanche dernier, sur l'ordre du gouvernement, cet établissement a été évacué, et les portes en ont été fermées.

— Nous avons annoncé que, par les soins du médecin en chef de l'empire, Ismaïl-Effendi, une commission de deux médecins avait été envoyée à Bagdad pour faire un rapport sur la marche que le choléra a suivie dans cette partie de l'empire, et recueillir les observations qui ont pu être faites sur les lieux. Ces deux médecins sont arrivés à Kharbrout, et ils ont adressé un premier rapport au médecin en chef. Il résulte de ce rapport que le choléra a complètement disparu de toutes les provinces turques où sa présence avait été signalée, mais qu'il exerce encore ses ravages dans le golfe persique.

— L'un des bateaux à vapeur de la Compagnie péninsulaire orientale, *le Tagus*, qui fait les voyages entre Londres et Constantinople, a éprouvé dans l'une de ses dernières traversées des temps affreux, principalement entre Malte et Gibraltar. Sa provision de charbon étant épuisée, il s'est trouvé dans la nécessité, pour continuer sa marche et résister à la tempête, de brûler ses mâts de rechange, des chaises, des caisses appartenant à des passagers, et enfin 10 mille oques de noisettes qu'il avait chargées à Trébisonde. Heureusement le vent devint favorable, et il put gagner à la voile le port de Cadix, où il répara ses avaries et renouvela sa provision de charbon.

On nous écrit de Brest, 22 février 1847 :

On ne saurait donner trop de publicité à un fait qui vient de se passer dans la marine royale, et qui donne une mesure exacte des sentiments qui animent les hommes qui sont au pouvoir à l'égard de leurs nationaux. On ne comprend pas une pareille indifférence, une pareille insouciance. Il faut que ces gens-là n'aient pas de cœur pour se rendre ainsi coupables d'une action que la loi ne punit pas, mais qui n'en constitue pas moins un crime de lèse-humanité. Voici le fait :

Le 2 novembre dernier, une goëlette brésilienne *la Mary-Jeanne*, capturée sur la côte occidentale d'Afrique par nos croiseurs, fut expédiée du Sénégal en France. On y embarqua une quinzaine de malades, au nombre desquels se trouvent un capitaine de corvette et un autre officier de marine.

Le départ du bâtiment avait été annoncé en France, et deux mois bien longs pour ceux qui attendaient s'étant écoulés sans qu'on en ait reçu des nouvelles, on croyait le navire perdu. Enfin, des lettres arrivèrent, [illegible] ce retard si prolongé. On sut que le navire [illegible] de 90 tonneaux qui naviguait fort [illegible] qui avait failli sombrer plusieurs fois durant 48 jours d'une navigation des plus pénibles; que, manquant presque de vivres, il avait enfin heureusement pu atterrer aux Açores; que le bâtiment avait été déclaré en état d'innavigabilité et incapable de continuer son voyage. Et on le savait tellement mauvais au Sénégal même, quand il est parti, qu'un officier de marine qui avait d'excellent café à envoyer à sa femme, lui écrivait qu'il ne le mettait pas à bord de *la Mary-Jeanne*, parce qu'il ne savait pas si elle arriverait jusqu'à Brest. Cinq marins, qui étaient en convalescence au départ de la colonie, sont morts en route, les autres sont retombés malades, et Dieu sait combien il en reste aujourd'hui. Vous croyez peut-être, qu'ému de pitié et animé d'un sentiment vraiment national, M. le ministre de la marine va immédiatement envoyer un bâtiment à vapeur pour ramener en France l'équipage et les malades? C'eût été l'affaire de quelques jours, et nous ne manquons pas de bateaux à vapeur qui restent amarrés et inactifs dans nos ports. Eh bien, pas du tout, le ministre n'enverra pas les chercher; ils s'en reviendront comme ils pourront; ils sont dans un très bon pays, sous un ciel superbe; un paquebot anglais passera peut-être bien par là quelque jour, les prendra à son bord, et les conduira où? en France! ce n'est pas probable. On les enverra dans la Grande-Bretagne, qu'ils seront peut-être obligés de traverser, si le navire ne vient pas dans un port de la Manche. Arrivés là, prendre un autre bâtiment pour passer le détroit, traverser une partie de la France pour revenir dans leurs foyers, et tout cela pour économiser quelques misérables tonneaux de charbon. Je sais que nous n'en avons pas trop, mais dans une circonstance comme celle-ci n'est-il pas honteux de recourir à l'étranger et de ne pas faire ses affaires soi-même, et de voir ainsi traiter des hommes qui servent la France et vont mourir pour elle loin de leurs affections les plus chères?

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La Chambre des députés se réunira demain samedi à midi dans ses bureaux pour nommer une commission pour l'examen de la proposition de MM. d'Angeville et Lafarelle, sur les irrigations, et pour examiner les projets relatifs : 1° à un crédit destiné au remorquage des navires de commerce; 2° au reboisement des montagnes et la conservation du sol forestier; 3° l'application à toutes les classes de pensionnaires, certaines dispositions de la législation en vigueur relative aux conditions de jouissance et aux modes de paiement des pensions; 4° à la restitution des cautionnements des compagnies de chemins de fer.

A deux heures, séance publique. Lecture de trois propositions. Développements de la proposition de M. Demesmay relative à la réduction de l'impôt sur le sel, et de la proposition de M. Glais-Bizoin sur la réforme postale, et discussion sur la prise en considération. Rapports de la commission des pétitions.

— M. Grasset, l'auteur d'un grand nombre d'écrits sur la réforme postale, va publier une brochure intitulée : *La Poste et le Sel, la Poste sans le Sel, le Sel sans la Poste, ni la Poste ni le Sel.*

[illegible] mission. Salut. »

ÉBOULEMENT D'UNE MONTAGNE. — On écrit de Montjoie (Prusse), le 22 février : « Avant-hier il est arrivé ici un évènement pareil à celui qui s'est passé naguères aux environs d'Oberwinter. Vers six heures du soir, une partie de la montagne contre laquelle notre ville se trouve adossée s'est détachée, et une immense masse de terre et de pierres a roulé en bas. Cette masse a écrasé un vaste bâtiment servant de fabrique de drap, et a endommagé deux maisons voisines. De grandes pierres sont tombées dans le Roer et ont obstrué le cours des eaux; mais le courant était si fort qu'il les a bientôt écartées et s'est frayé un passage par les intervalles qu'elles laissaient. Au moment de ce terrible évènement, il y avait près de la fabrique de drap près de quatre cent cinquante personnes, qui infailliblement auraient été enterrées sous les ruines de cet établissement; mais heureusement un ouvrier qui se trouvait dans la cour aperçut le mouvement dans la montagne, il donna l'alerte par ses cris, et tout le monde put sortir de la maison et se réfugier au loin.

TENTATIVE D'ASSASSINAT. — Hier, dans la matinée, une tentative d'assassinat a été faite rue du Chemin de Versailles, n° 5.

Un marchand de dentelles s'était rendu chez un habitant de cette maison, à la prière de celui-ci, avec une assez grande quantité de sa marchandise. Après en avoir réglé le prix, le marchand écrivait sa facture, lorsqu'il fut frappé sur la tête, par l'acquéreur, de quatre coups de fer à repasser. Bien qu'étourdi et ensanglanté, il appela au secours; on s'empressa d'arriver, mais non pas assez vite pour que l'assassin n'eût le temps d'escalader une grille qui séparait la cour de la maison qu'il habitait de celle de la maison voisine, et ne parvint à prendre la fuite sans être arrêté.

L'acheteur voulait-il s'emparer des dentelles sans payer, ou ne faut-il voir là qu'un acte de folie? Cette dernière hypothèse paraît probable d'après les antécédents de l'individu. La justice a cru devoir s'assurer du fils du meurtrier, qui avait emmené à la barrière de l'Etoile, sous un prétexte de promenade, un commis qui accompagnait le marchand.

UNE JONQUE CHINOISE EN ROUTE POUR LONDRES. — On lit dans la *Presse* : « Les Chinois se sont enfin hasardés à une entreprise qui peut avoir des résultats fort avantageux pour leur pays, et changer de fond en comble leur manière d'être vis-à-vis des pays étrangers. Une jonque de grand tonnage construite dans les chantiers du Kokien, d'après les modèles chinois les plus purs, c'est-à-dire les plus étrangers aux modifications récemment introduites par des constructeurs *européanisés*, a appareillé de Hong-Kong le 6 décembre pour l'Angleterre!

» L'équipage de ce navire, qu'on a nommé *le Ki-In*, est composé pour la plus grande partie de matelots chinois du Kokien, seuls capables de manœuvrer les immenses voiles en nattes qu'on n'a pas voulu remplacer par de la toile, dans la crainte de perdre le cachet d'originalité qui caractérise la mâture et le grèement. La cargaison consiste en curiosités de toute espèce, parmi lesquelles la plus remarquable assurément est une troupe nombreuse et complète d'acteurs, de danseurs et de musiciens chinois, qui promettent d'étaler devant les dilettanti de Londres, et il faut espérer aussi devant les nôtres, tout le répertoire du théâtre tragique, comique et lyrique du Céleste-Empire.

» Qu'on se figure cette jonque, la première qui aura doublé le cap de Bonne-Espérance, arrivant à Londres au mois de mai prochain, au bruit assourdissant de ses tam-tam et de ses pétards, et faisant enfin flotter aux yeux de l'Europe ces mille banderoles de couleur et ces inscriptions aériennes, qu'on retrouve comme un refrain dans toutes les descriptions de la Chine dont on nous a accablés jusqu'à ce jour. Ce sera à coup sûr un curieux spectacle qui retiendra bien des touristes sur les bords de la Tamise. Si ce premier voyage de long cours a du succès, il est probable que des armements plus sérieux auront lieu bientôt dans les principaux ports de l'empire, où jusqu'à présent l'élan seul a manqué aux capitalistes indigènes. Dès que la marine chinoise viendra en Europe, il lui faudra des consuls, et alors voilà son système d'isolement renversé de fond en comble, à l'avantage du pays même, qui s'obstine à le conserver par respect pour ses vieilles coutumes. »

ÉCROULEMENT D'ÉDIFICES EN ALGÉRIE. — On lit dans l'*Akhbar* :

« Une horrible catastrophe vient de frapper la ville de Milianah. Depuis un mois la pluie y tombait constamment, et dans la journée du 11 courant, le temps était si affreux que personne n'osait sortir. Plusieurs maisons menaçaient de s'écrouler, et l'inquiétude était générale.

» Pendant la nuit, presque toutes les heures ont été marquées par le sinistre fracas des édifices qui tombaient. Aux sourds grondements qui arrivaient à l'oreille comme les déchirements d'une mousqueterie lointaine, succédaient des cris d'épouvante et de douleur. La consternation régnait partout.

» Le 12, dans la matinée, une maison s'affaissait encore en entier sur ses fondations, et enterrait vivants cinq de ses habitants. Trois ont pu être arrachés à la mort; mais le mari et la femme, propriétaires de la maison, ont perdu la vie sous les décombres.

» Milianah a présenté, pendant plus de quatorze heures, le tableau le plus affligeant. Ici, des familles entières parcourant la ville avec leurs effets, fuyant avec terreur, à moitié nues, et rencontrant sur leur chemin même le danger qui les avait chassées de leur couche; là, des hommes se précipitant par les fenêtres, après avoir jeté au dehors tout ce que renfermait leur habitation. Sur un autre point, des appartements tout à coup mis à jour par la chute d'une façade entière, et présentant au milieu des ténèbres et du désordre le tableau de la plus affreuse épouvante. Tout cela était horrible.

» Le 13, cinq maisons étaient détruites de fond en comble; six l'étaient à moitié, et vingt-huit étaient plus ou moins endommagées; en tout trente-neuf désastres. Cinq vieux bâtiments servant de casernes avaient aussi subi un commencement de destruction.

» Dès le point du jour, tous les officiers et soldats du génie étaient à l'œuvre, transportant à la hâte poutres et madriers, pour étayer les constructions encore debout ou pour faire la part du sinistre, en achevant d'abattre ce qui pouvait compromettre la vie des citoyens. Le général et le commandant de la place parcouraient la ville pour diriger les secours. C'était un tableau bien triste, mais bien imposant, que celui de ce peuple en émoi et de cette foule de soldats dévoués, luttant ensemble avec courage contre le malheur commun, et mettant, par leurs généreux efforts, un frein à l'œuvre de destruction qui semblait vouloir frapper la ville entière.

» Dans la journée, la neige a remplacé la pluie, et, grâce aux mesures prises, il n'est pas arrivé de nouveau malheur.

Le dimanche, 14, trente personnes qui se trouvaient dans un café ont été précipitées dans la rue par un cri sinistre de *sauve qui peut!* La maison contiguë à ce café s'écroulait sur elle, mais, par un bonheur providentiel, un seul homme a été légèrement blessé.

[illegible] on y procède à la vérification des poids et des balances. Les uns et les autres étaient d'une justesse légale; mais ces dernières étaient faussées par l'addition d'un corps étranger placé dans l'un des plateaux. Le corps étranger a été reconnu être un numéro de l'*Epoque* plié en seize et pesant dix-huit grammes. Ceci a donné lieu à une solution arithmétique qui intéresse également les journaux et les bouchers.

L'abonnement à l'*Epoque* coûtant 15 centimes par jour, la viande, dans la Chaussée-d'Antin, se vendant 80 centimes les 500 grammes, 18 grammes représentent à peu près trois centimes. Or, un boucher abonné, après avoir lu son journal, le plie en seize, le place dans le plateau de droite de ses balances, et, à la cinquième pesée (5 fois 3 donnent 15), le boucher est rentré dans le prix de son abonnement.

Il est vrai qu'après ce compte fait, le boucher a un autre compte à rendre devant la police correctionnelle. Celui du boucher Seurin (il a fait défaut), malgré les explications très adroitement présentées par sa femme, a été réglé, pour détention de balances fausses, par 15 fr. d'amende et la confiscation des balances. (*Gaz. des Trib.*)

LES AVENTURES D'UNE REINE DE LA MAIN GAUCHE. — On écrit de Munich, 20 février :

« Mlle Lola-Montès, qui a laissé tant de souvenirs à Berlin, à Dresde, à Paris, et qui jouit ici, comme on le sait, d'une haute protection qui fait quelque scandale, vient d'occasionner en pleine rue une scène de désordre qui a nécessité l'intervention de la police.

» Hier, vers midi, la belle Espagnole se promenait dans la rue St-Louis, suivie d'un énorme boule-dogue. Ce chien se mit à aboyer contre les chevaux d'une charrette de brasseur, qui était arrêtée devant la porte d'un estaminet. Les chevaux s'inquiétèrent et firent quelques mouvements violents qui eurent pour effet d'exciter la rage du boule-dogue; l'animal, s'élançant sur l'un des chevaux, le mordit avec fureur. Ce spectacle, qui amusait Mlle Lola-Montès, n'étant pas du goût du charretier, cet homme intima à Mlle Montès l'ordre de rappeler son chien, et lui dit en termes assez brusques qu'il devrait être défendu de sortir avec un animal aussi méchant et aussi dangereux. Mlle Lola-Montès, soit qu'elle ne comprît pas les paroles du charretier, soit au contraire qu'elle les comprît trop bien, car on dit qu'elle parle l'allemand avec assez de facilité, emportée par un de ces mouvements de colère qui valurent à un officier prussien le fameux coup de cravache auquel la jeune Espagnole doit en partie sa célébrité, coupa le visage du pauvre charretier d'un si vigoureux coup de parapluie, que le sang jaillit avec abondance.

» Les passants attroupés prenant fait et cause pour le charretier, commencèrent à proférer des injures contre Mlle Montès, et s'échauffèrent tellement que Mlle Montès jugeant la position périlleuse, se jeta dans la boutique d'un pharmacien et ferma la porte si brusquement qu'une partie du vitrage vola en éclats. Mais la foule amassée devant la pharmacie, demandait à hauts cris qu'on lui livrât la coupable, et comme on ne satisfaisait pas à cette sommation menaçante, elle brisa à coups de pierres ce qui restait de carreaux à la devanture.

» Mlle Lola-Montès put enfin rentrer chez elle dans la nuit; mais le lendemain, dès la pointe du jour, une multitude de curieux stationnait devant l'hôtel qu'elle habite et lançait des pierres contre les fenêtres. Des agents de police parvinrent d'abord à dissiper la foule; mais comme les rassemblements se renouvelaient sans cesse, la police fit établir près de l'hôtel un poste de gendarmerie à pied, et mettre un factionnaire à la porte même de Mlle Lola-Montès.

» On annonce que Mlle Lola-Montès comparaîtra incessamment devant la police correctionnelle pour répondre du coup de parapluie qu'elle a porté au charretier. »

CHASSE AU LION. [illegible] Bertrand, directeur du *Journal des Chasseurs*, [illegible] Bone la lettre suivante :

[illegible]

» Monsieur le directeur,

» J'ai été appelé à Constantine [illegible] lieutenant-général Bedeau, qui a bien voulu me remettre lui-même le couteau de chasse que vous lui avez adressé pour moi. M. le général Bedeau m'a fait un accueil que je n'oublierai jamais.

» Je suis très reconnaissant de votre hommage. L'arme est d'un goût à la fois élégant et sévère, et fait ici l'admiration de tous les amateurs qui la voient. Croyez que je comprends tout ce qu'il y a d'honorable pour moi dans le don que me fait le *Journal des Chasseurs*, et veuillez faire agréer mes remercîments à M. Devisme, l'armurier, pour la part qu'il a bien voulu y prendre.

» Depuis ma dernière relation, il m'est encore arrivé un épisode fort dramatique que je crois devoir vous signaler comme un avis aux amateurs de la chasse au lion.

» Dans la nuit du 2 au 3 janvier, je blessai mortellement de trois lingots, au défaut de l'épaule, un lion que j'avais suivi à ses rugissements dans les environs du camp de Mezez-Amar. Après avoir fait une brisée, je rentrai au camp, et le lendemain à la pointe du jour, suivi du spahis Rostain et du cheik Moustapha, je retournai sur les traces de l'animal. Après l'avoir suivi au sang pendant près d'une demi-heure, nous le retrouvâmes encore vivant dans un fourré situé sur la rive droite du Bou-Hemdem, à un quart de lieue et à l'ouest du camp de Mezez-Amar. Le lion nous avait annoncé sa présence par un rugissement. Comme le bois dans lequel il se trouvait était presque impénétrable, je plaçai Rostain et sept ou huit Arabes qui s'étaient joints à nous sur la lisière du fourré, avec l'ordre de jeter des pierres quand ils me verraient au fond du ravin, c'est-à-dire à cinquante pas d'eux. L'animal, mortellement blessé, devait, d'après mes suppositions, descendre sur moi en entendant du bruit au dessus de lui.

» Malgré les pierres qui pleuvaient à ses côtés, le lion ne bougeant pas, je fis signe à Rostain de ne plus rien jeter, et au bout d'un instant je vis en effet le lion qui n'entendait plus aucun bruit, sortir lentement et écouter. Je prévenais du geste Rostain de prendre garde à lui, lorsque les chiens de Moustapha, s'étant trouvés en face de l'animal, prirent la fuite en bondissant par dessus les broussailles du côté de Rostain et des Arabes. Ces derniers tournèrent [illegible], et l'imprudent Rostain se laissa entraîner par eux. Le lion, qui avait entendu les Arabes pousser un hourra, se [illegible], et apercevant Rostain plus rapproché que les autres, il s'attacha à lui. Tantôt bondissant, tantôt roulant quelques pas, mais se relevant aussitôt en rugissant pour se remettre à la poursuite de Rostain, il reçut de moi une balle qui aurait sauvé ce dernier, [illegible] pour se soustraire aux griffes de son ennemi, il n'avait fait un faux pas et une chute. Le lion le saisit au moment même où il se relevait [illegible] dans sa gueule la cuisse de ce malheureux, pendant qu'il lui labourait les flancs avec ses griffes. Après avoir ainsi fait quelques pas, l'animal abandonna sa victime pour se diriger [illegible] vin. Dès que j'avais vu Rostain tomber, [illegible]

[illegible] l'Arabe, effrayé de cette dégustation, tourne la tête pour s'assurer s'il n'est pas seul. L'animal bondit, d'un coup de griffe il lui ouvre la joue, laboure la crosse de son fusil et sa main, et, le prenant par les reins, l'envoie dans un lentisque à dix pas de là. (Cet Arabe en a été quitte pour huit jours d'hôpital, grâce à l'état de faiblesse du lion.)

» Le lion cherche alors à regagner le grand massif ; en route, il rencontre un autre Arabe armé d'un fusil à baïonnette ; sans s'arrêter, il fait un crochet de cette baïonnette, envoie l'Arabe à quelques pas de là d'un coup de sa queue, et se présente enfin sur le bord de la rivière, en face du gué occupé par les cinq Arabes. Ceux-ci prennent la fuite, et le lion passe tranquillement. J'allais me mettre sur ses traces dans ce massif, lorsque le cheik Moustapha, qui assistait à la chasse avec MM. de la Bédoyère et Brillaut, me fit dire que la litière destinée à transporter Rostain venait d'arriver à Mezez-Amar.

» Je dus rentrer au camp et de là à Ghelma pour escorter le blessé. Le lendemain, je retournai sur les lieux, où, pendant dix jours consécutifs, j'ai fait le bois pour m'assurer que le lion n'était sorti ni pour boire ni pour manger. Au bout de quelques jours, les vautours planaient sur le massif, signe certain que le lion était mort dans quelque fourré.

» Agréez, etc. »

Nous avons parlé, à l'occasion, d'un procès soulevé entre M. Raspail et M. Morel. M. Raspail avait pris l'engagement de surveiller et de garantir les préparations camphrées et autres fabriquées par M. Morel, moyennant redevance. Des difficultés sont survenues entre eux, M. Raspail s'est retiré, mais M. Morel n'en a pas moins continué à annoncer ses produits comme garantis par M. Raspail ; de là un procès perdu par celui-ci.

M. Raspail publia un compte-rendu de ce procès ; M. Morel porta plainte en diffamation contre lui ; le premier fut renvoyé absous ; le second en a appelé, et cette affaire venait dernièrement devant la police correctionnelle.

Après avoir entendu Me Léon Duval pour Morel, M. Raspail dans sa propre cause, et M. l'avocat-général de Thorigny, la cour a rendu aujourd'hui l'arrêt suivant qui pose des principes importants :

« La cour, considérant que Raspail n'a pas excédé son droit en publiant le compte-rendu des deux affaires dans lesquelles il a été partie, dont la publication intéressait son honneur, et pouvait importer à sa défense devant la Cour royale, saisie par appel de l'une de ces deux affaires, à l'époque où la publication a été faite ;

» Que les comptes-rendus ne sont point argués d'infidélité ;

» Que dans l'un des deux procès, dont le compte-rendu a été publié, Morel était partie principale, et dans l'autre témoin ;

» Que les tribunaux saisis des deux procès n'ont point réservé l'action de Morel pour les faits dont il se plaint, que les faits diffamatoires reprochés se rattachaient à la défense de Raspail, et ne peuvent être considérés aux procès dans le cours desquels ils ont été articulés :

» Que dans l'intérêt des nécessités et de la liberté de la défense, l'article 23 de la loi du 17 mai 1819 a fait de justes exceptions aux règles générales de la loi sur les diffamations et injures, relativement aux faits articulés dans le cours du procès, soit contre les parties, soit contre les témoins, et aux faits articulés contre les tiers étrangers à la cause ;

» Que cet article ne permet ni l'action publique ni l'action civile pour les

---

M. G. à Blois. — Nous opérons les changements, et passons les écritures conformes. — Nous comptons sur vous pour remplacer dignement ceux à qui vous succédez.

M. C. à Vienne. — Nous faisons droit à toutes vos demandes. — Conservez les alm. jusqu'à nouvel ordre.

M. E. B. à Bone. — Reçu les 300. — Nous nous acquittons de la commission. — Nous inscrivons à votre c. les 100 remis par M. D. — M. S. est régulièrement servi, et nous continuerons jusqu'à avis contraire.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 19 février. — La société LAPORTE et DELACROIX, entrepreneurs de roulage, rue d'Enghien, 29, demeurant, le premier, Laporte, au siége, et le second, Delacroix, à Belleville, rue Vincent, 2. Juge-comm., M. Odier; synd. prov., M. Morard, rue Montmartre, 173.

Du 23 février. — FAURE, tailleur, rue Neuve-des-Petits-Champs, 61. Juge-comm., M. Milliet ; synd. prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — PERROT, marchand de plumes et fleurs, rue de la Bourse, 12. Juge-comm., M. Germinet ; synd. prov., M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18. — MERCIER, bijoutier, à Batignolles, Grande-Rue, 80. Juge-comm., M. Ferté ; synd. prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 25 février. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 8 388 q. 16 k. — Ventes, 8237 q. 13 k. — Restant, 19 732 q. 91 k. — Cours moyen du jour, 63-87. — Cours-taxe de quinzaine, 64-10. — Ventes en disponibles: Gruaux, 08 q. 14 k. »»-»» à 76-45 — 1re marque, 155 q. 43 k.; 65-»» à 66-00. — 2e marque, 527 q. 52 k.; 62-40 à 64-30. — 3e marque, 18 q. 27 k.; 52-25 à 56-70. — 4e marque, 18 q. 84 k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 13 q. 99 k. — Ventes à livrer, 7056 q. 96 k. 45-60 à 66-90. — Cuisson, »»» q. 59 k. »»-»» à »»-»». — Revente, 492 q. 96 k. 65-30 à 66-60.

Bourse du 26 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 45	78 50	78 40	78 40
— — fin courant	78 40	78 45	78 30	78 30
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 70	118 80	118 70	118 75
— — fin courant	118 75	118 75	118 55	118 60

4 1/2 J. 22 s. dr cours	100 50	Banq. de Fr. dr cours		3290 »»
4 0/0 J. »	»	101 »»	O. V. de Par.	»	»»»» »»
Emp. 1844, au Ct	»	» »/»	C. hyp......	»	277 50
— fin Ct	»	» »»	— Gouin.....	»	1130 »»
B. du Trés.	»	8 »/»	— Gann.....	»	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	»»»» »» »»	——	79 10	78 90
5 p. 0/0......	d. 50	»»»» »» »»	——	119 50	119 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	»» »/»	02 1/2	07 1/2	10 »/»
5 p. 0/0......	05 »/»	»» »/»	15 »/»	17 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	»	»/»	ROM............	Der C.	101 3/4
Récép. Rotsch.	»	101 75	BELG. 2 1/2......	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	97 »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840......	»	101 3/4
— 3 p. 0/0.	»	33 3/4	— de 1842......	»	102 3/8
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque......	»	942 50
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— de Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT......	»	1175 »»
HAITI......	»	» »/»	AUTRICHE......	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6[illegible]

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d. J.	» »»» »»
Ch. S. G.	» »»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	1005 »»
— — nouv.	1075 »»
V. r. gauc.	235 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1276 »»
— à Rouen.	870 »»
R.-Havre..	660 »»
Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	210 »»
Paris-Str...	454 75
Tours-Nant	467 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	628 75
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc..	240 »»
Boul. à Am.	410 »»
Orl.-Bord.	535 »»
Mont. à Tr.	300 »»
Paris-Lyon	391 25
Bord.-Teste	»»» »»
Zinc V. M..	5050 »»
Lin Maber	»»» »»

Le succès européen de l'*Histoire de France* de M. Michelet, l'immense popularité de ses derniers ouvrages, les *Jésuites*, le *Prêtre*, le *Peuple*, nous dispensent de recommander à l'attention son *Histoire de la Révolution*.

La principale originalité de ce livre, c'est que l'auteur y met en scène un acteur nouveau jusqu'ici négligé, laissé dans l'ombre au profit des grands meneurs, des héros de chaque parti. Il prétend que cet anonyme a eu l'initiative de toutes les belles et grandes choses qu'a faites la révolution, et qu'il est injuste d'immoler, comme on le fait, à Mirabeau, aux Girondins, à Danton, à Robespierre ; il prétend que cet obscur agent, plus avisé qu'on ne pensait, a presque toujours mené ses meneurs.

Ce personnage oublié, cet acteur, ce héros de la nouvelle histoire, est tout simplement... le peuple.

Spectacles du 27 février.

8 »/» OPÉRA. —
7 »/» FRANÇAIS. — Le Vieux de la Montagne.
7 1/2 ODÉON. — La Tour de Nesle.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 h. »/» ITALIENS. — Nabucodonosor.
7 1/2 VAUDEVILLE. — Le Fantôme, Trois Rois Trois Dames, Mlle Navarre.
6 3/4 GYMNASE. — Jean, Irène, la Marraine.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, Marquise, le Filleul, un Scandale.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Rue de la Lune, Vieux, Poudre, Amour, Tableau
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Farruck le Lutin de la chaumière, Inondat.
6 1/2 GAITÉ. — Les Mystères du Carnaval, la Maupin.
6 »/» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Monte-Cristo, Fanfan Mignonet, la Dinde du Mans.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Planète, Bal et Bastringue, Matin.
6 »/» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, Deux Créoles, Fleur des Bois.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Le Retour, Parlez, Chambre, Marceline, un Nom.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — Franconi, Pauvre Idiot, Intermède.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

La Famine.

Une correspondance de Dublin, publiée par le *Standard*, contient les nouvelles suivantes :

La Famine. — Le courrier de chaque jour nous apporte des comptes-rendus d'enquêtes sur le corps de personnes mortes d'inanition, et de nouveaux détails sur la famine qui décime le sud et l'ouest. Nous ne sommes plus surpris d'entendre parler de cadavres trouvés sur les grandes routes ou dans les fossés ; ce sont là des scènes devenues presque banales dans ce malheureux pays. Un propriétaire du comté de Cork a acheté dix-sept chevaux à 5 sh. pièce, pour en nourrir ses chiens. Ces chevaux appartenaient à de petits fermiers qui n'avaient plus le moyen de les entretenir, et qui, en d'autres temps, ne s'en fussent pas défaits pour 10 liv. st. par tête. Le fait suivant donnera une idée de la situation des paysans : un inspecteur des pauvres, s'étant rendu dans une chaumière, y a trouvé six personnes : deux enfants étaient étendus morts sous une couverture en lambeaux; le père et la mère étaient agonisants : un seul enfant, âgé de douze ans, conservait quelque force et tenait dans ses bras sa petite sœur, dévorée par la fièvre. La maladie à laquelle succombait toute cette famille étant contagieuse, cet enfant de douze ans était seul pour donner les soins nécessaires à ses parents près d'expirer.

Ce n'est pas tout encore, lisez notre revue de la Grande-Bretagne, et vous y verrez que, dans la commune de Bantry, l'autorité a eu à constater *la mort par famine* de 40 personnes en un seul jour ! Vous y verrez que, dans la maison de refuge de la ville de Cork, la mortalité a suivi une progression effrayante pendant les trois dernières semaines: 1re semaine, 104; 2e, 128; 3e, 164! Vous y verrez que, dans plusieurs communes, les décès sont tellement nombreux qu'on a renoncé à les constater judiciairement.

Voilà le tableau fidèle de l'Irlande en l'an de grâce 1847! Que faut-il penser d'une société qui, dans son état normal, produit des résultats aussi atroces? que faut il penser d'une société qui condamne à mourir de faim les plus utiles et les plus dévoués de ses membres, ceux qui cultivent la terre, les premiers créateurs de la richesse?

Assurément, il ne viendra à l'idée de personne d'imputer ces horribles résultats à ce qu'on est convenu d'appeler les *mauvaises passions*, l'effervescence populaire, la révolte, les désirs déréglés de liberté et de progrès. Qu'on nous montre un peuple plus soumis, plus docile, plus patient que le peuple irlandais !

Non, non, le véritable coupable c'est la société; c'est elle qui broie impitoyablement sous ses rouages ceux qui n'ont d'autre ressource que le travail de leurs mains ! C'est cette société sans cœur, sans entrailles, sans prévoyance, qui entasse ces amas de cadavres d'hommes, de femmes, d'enfants, morts d'inanition, morts de faim !

Et l'on nous reprocherait encore de protester contre une société pareille ! et l'on nous reprocherait de demander une société meilleure, de l'appeler de tous nos vœux, de travailler à sa réalisation !

Peuples et rois ! instruisez-vous et jugez ! Tournez vos regards vers l'Irlande, et voyez si votre intérêt est de rester dans un pareil milieu social ! Quoi que vous fassiez, il y a solidarité entre tous ceux qui vivent dans la civilisation, dans cette société qui n'est qu'un désordre, qu'un pêle-mêle, une lutte, un champ de bataille où la famine, les révolutions et tous les fléaux moissonnent constamment les grands et les petits, les pauvres et les riches ! Aujourd'hui, c'est l'Irlande ; demain, ce sera la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie ! Partout des douleurs, partout des ruines, partout des cadavres ! La patience comme la révolte, la paix comme la guerre, attirent partout les mêmes barbaries, les mêmes horreurs !

Ce sont les faits qui parlent ; [illegible] vent, ils crient plus haut et plus fort que jamais les révolutionnaires, les démagogues les plus effrénés et l'émeute hurlant dans les rues ! Serez-vous touchés par l'éloquence des faits ?

Et vous, hommes de la bourgeoisie française, hommes de prudence et de prévision, comprendrez-vous enfin que vos véritables amis sont ceux qui vous offrent les moyens de sortir pacifiquement d'un pareil abîme, et de constituer une société où le travailleur soit assuré de vivre, où le capitaliste n'ait pas à redouter constamment la révolte, une société vraiment humaine, et dans laquelle ne soit plus un vain mot cette sainte fraternité que vous avez appelée vous-mêmes de tous vos vœux au début du grave mouvement de régénération dont la France a donné le signal en 89 ?

Les accusés de Buzançais devant la cour d'assises de l'Indre.

On n'a pas oublié que dans les journées des 13, 14 et 15 janvier dernier des troubles causés par l'excessive cherté des grains et par la misère générale ont désolé le département de l'Indre, notamment la ville de Buzançais. Un rassemblement de journaliers voulut faire signer aux propriétaires une taxe des grains, plusieurs domiciles furent violés, dévastés même; un propriétaire, M. Chambert, qui avait fait feu sur la foule et tué un homme sur place, fut mis en pièces.

Nous avons déploré vivement ces scènes de meurtre et de pillage, nous avons applaudi aux mesures par lesquelles l'autorité arrêtait le cours des désordres. Un grand déploiement de forces était nécessaire et n'a pas été assez prompt, mais l'ordre matériel une fois rétabli, à la mission des troupes et de la police succède la mission de la magistrature, et cette mission ne ressemble pas à la première.

Justice n'est pas vengeance ; la justice doit être calme, apprécier toutes les faces des questions, tenir compte aux accusés des circonstances qui atténuent leur délit ou leur crime.

Or, maintenant que la magistrature tient sous les verrous les acteurs du drame de Buzançais, elle sait parfaitement que ce ne sont pas là des agents politiques, des soudoyeurs d'émeute, mais bien de pauvres ouvriers, hommes et femmes du peuple, poussés à l'insurrection par la faim. Vingt-six accusés paraissent en ce moment devant la cour d'assises de Châteauroux ; il y a parmi eux un sabotier, un cantonnier, un garde particulier, dix journaliers, trois manœuvres, un maçon, un charron, un vigneron, un écarisseur, deux tailleurs de pierre, un menuisier-vitrier, un charpentier, un manœuvre-charpentier, une femme, journalière.

L'extrême cherté du pain, cet hiver, n'est pas mise en doute, non plus que la difficulté que trouvaient à vivre ces malheureux et leurs familles. Il y a là des circonstances que la magistrature doit peser. Il lui appartient de considérer que si le mal causé par l'émeute a été grand, la responsabilité de ce mal n'appartient pas tout entière aux aveugles agents matériels. Il a été établi par la discussion des Chambres que la rareté des céréales pendant cette saison pouvait être prévue par le gouvernement ; et la colère par laquelle M. Duchâtel a répondu à M. Mauguin, démontrant l'imprévoyance et l'incurie du pouvoir, n'a fait que donner une force nouvelle à ce vieil argument : *Tu te fâches, donc tu as tort*.

L'atelier de charité organisé à Buzançais suffisait-il aux besoins de la population ? l'augmentation du prix des grains était-elle étrangère à toute manœuvre d'accaparement, de spéculation sur la famine ? Voilà ce qu'il fallait examiner, non pour trouver dans ces circonstances la justification du pillage et du meurtre, mais pour renvoyer à chacun sa part de responsabilité, et surtout afin de mettre en relief toute l'incohérence de la société actuelle. Soigneusement et impartialement étudiés, les désordres du département de l'Indre font sentir vivement la nécessité d'une organisation agricole, industrielle, [illegible] qu'un effet limité. Quand on s'y borne, elle ressemble à une brutale opération, qui retranchant un membre, laisserait subsister dans le corps malade un principe de gangrène et de dissolution.

Ces considérations seront-elles développées par la défense ? nous le pensons ; les jurés de Châteauroux, tout en demeurant fermes, se montreront-ils sympathiques aux souffrances de la classe laborieuse ? nous l'espérons ; mais l'attitude prise jusqu'ici dans cette affaire par le parquet doit être énergiquement blâmée.

En faisant comparaître les accusés devant les assises de Châteauroux, le procureur général ne les place-t-il pas dans la situation la plus périlleuse ? Comment ! c'est dans une ville encore alarmée par les cris de l'émeute, dans une ville où tous les propriétaires de grains ont pu trembler pour leur vie que l'on défère les accusés à des jurés, à des propriétaires, liés peut-être par d'étroites affections à M. Chambert la victime ! Sont-ce là les conditions de l'impartialité ? Peut-on compter en de pareilles circonstances sur cette bienveillance pour l'accusé, sur ce désir de trouver des innocents qui doit être une des qualités du juge ?

Si les jurés de Châteauroux demeurent calmes, s'ils écoutent religieusement la défense et les témoins à décharge, s'ils tiennent compte dans cette affaire de toutes les circonstances atténuantes, il faudra les honorer doublement pour avoir ainsi compris leur devoir; mais celui de M. le procureur-général était de demander le renvoi de ce procès à une autre cour d'assises.

Le 25 de ce mois les débats se sont ouverts sous la présidence de M. Mater, député, premier président de la cour de Bourges, dans le ressort de laquelle est placé Châteauroux. M. Didelot, procureur-général, également député, occupe le siége du ministère public.

L'acte d'accusation est conçu dans un esprit fort étroit, n'envisage qu'un des côtés de la question; il abonde en lieux communs sur la perversité humaine; pessimiste quand il s'agit d'apprécier les instincts populaires, le parquet devient optimiste à l'égard des commerçants en grains, et paraît admettre, comme le disait naguères en pleine audience un procureur du roi, que *l'accapareur est un fantôme*. Il le deviendrait assurément si le gouvernement avait le courage d'exploiter par lui-même toutes les voies de communication, de se mettre à la tête du roulage, de verser sur toutes les affaires commerciales la publicité la plus large, et surtout d'encourager les associations communales et les approvisionnements communaux. Nous emprunterons à l'acte d'accusation plusieurs passages :

Nulle part les préjugés populaires sur la circulation des grains, nulle part les mauvaises passions qui fermentent au fond de certaines âmes n'ont éclaté avec une plus effrayante énergie et n'ont amené de plus déplorables résultats.

.... Une sorte de délire furieux s'est emparé des populations rurales et a révélé dans leur sein une perversité, une ignorance ou un mépris du droit, qu'on ne pouvait prévoir, et qui deviendraient un péril permanent pour la société, si on n'y apportait des remèdes prompts et énergiques.

.... Depuis quelque temps une observation attentive avait pu saisir quelques symptômes d'agitation. La route de Tours à Clermont, qui traverse Buzançais, était sillonnée par de nombreuses voitures de blé dont le passage excitait quelques murmures ; et à l'atelier même de charité établi dans la ville, sur un vaste terrain qui dépend de l'ancien château, aujourd'hui la mairie, des propos alarmants ne cessaient de circuler parmi les ouvriers. On s'y entretenait et des misères du pauvre et de la dureté des riches.

Sans se demander si ces misères du pauvre ont quelque chose de réel, l'acte d'accusation ajoute immédiatement:

On y parlait de pillage, de vengeances à exercer contre les bourgeois.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 28 FÉVRIER 1847.

LE PASSÉ.

Un jeune poète, M. Fortuné Henry, nous a lu récemment les quatre premiers chants d'un poème phalanstérien où nous avons trouvé des qualités remarquables et que nos amis liront avec le plus grand plaisir.

Le poème se divise en deux parties, la critique et l'organique; la première, que nous publierons sans interruption, se subdivise en quatre chants, ayant pour titre : *Le Passé, les Civilisateurs, le Prophète, la Chaîne des Etres*.

La deuxième partie, qui traite de l'organique, sera publiée plus tard ; chaque chant, d'ailleurs, forme un tout et peut se donner isolé des autres.

I.

Anathème fatal qui pèse au front des âges,
Mystère enveloppé de ténébreux nuages ;
Enigme qui frappa tant de profonds esprits,
Le mot qui te résout fut-il jamais compris ?...

Pourquoi l'homme, ce fils et ce roi de la terre
Souffrit-il en tout temps de sa propre misère,
Et forçat malheureux de sa route écarté
Traîna-t-il le boulet de son iniquité ?...

Si nous fûmes créés pour croupir dans le vice,
La justice de Dieu n'est donc qu'une injustice ?...
Lui que l'on dit si bon nous eût-il fait méchants ?...
N'eût-il mis en nos seins que d'ignobles penchants ?
Et lui qui dispensa des soleils à l'atome
La loi d'attraction en eût-il sevré l'homme ?
Fûmes-nous seuls exclus du banquet solennel
Où tout être prend part aux pieds de l'Eternel ?

Ne peut-on de ces maux pénétrer le mystère ?...
Doit-on désespérer du salut de la terre ?...
Et celui qui forma l'immensité de rien
A l'empire du mal eût-il soumis le bien ?
Ne révéla-t-il pas l'attractive puissance
Qui suspend les soleils au sein de l'infini,
Le moteur qui régit la matière et l'essence,
Le lien par lequel l'univers est uni ?

Oh ! oui, le sens caché de toutes misères
Se découvrit parfois à l'esprit de nos pères,
Car de nombreux élus, sages des temps passés,
Soulevèrent du voile un des coins abaissés,
Et leurs regards puissants, en plongeant dans l'abîme,
Entrevirent de Dieu l'œuvre immense et sublime.

Zoroastre, en sondant la profondeur des cieux,
Révéla le concours des mondes radieux
Qui gravitaient sans nom du couchant à l'aurore ;
Après lui, Confutzé, Socrate et Pythagore,
Forcèrent avec eux la pauvre humanité
A faire un premier pas vers la Divinité.
Et la voix du génie et celle des prophètes
Retentirent souvent au-dessus de nos têtes ;
Mais le flot des humains passa sans s'émouvoir,
Et détourna les yeux afin de ne point voir.

Aussi comme un rayon de l'étoile filante
Qui glisse et se perd dans la nuit,
Dans le doute et l'erreur, la [illegible]ante
S'éteignit après avoir [illegible]

Et l'ombre devint plus [illegible]
Les peuples égarés allaient [illegible]
Au sein des neuf fléaux [illegible]
L'orgueil, conserva s[illegible]
La force, son glaive et [illegible]
La faiblesse, son lot : servage [illegible]...

II.

Enfin, Christ apparut sur le vieil édifice,
Victime dévouée au sanglant sacrifice ;
Christ, amour infini, divine charité ;
Il vint, et consolant les nations souffrantes,
Sur les débris fumants des erreurs expirantes,
Il planta l'Evangile, arbre de liberté.

Il vint et déchirant le masque à l'imposture,
Il chassa du lieu saint le trafic et l'usure,
Il éleva le pauvre à l'égal du puissant,
Stigmatisant au front l'hypocrite et l'infâme ;
Aux yeux de l'univers il releva la femme,
Accueillit le coupable et soutint l'innocent.

Il vint, et détruisant l'odieux privilège
Qui fait peser sur l'homme un pouvoir sacrilège,
Il affranchit le faible au servage avili,
Et, mystique semeur, répandit sur la terre
Le céleste froment du principe unitaire,
Afin que du Seigneur le règne s'accomplit.

Il vint... et rassemblant les saintes étincelles
Du foyer que le temps dispersait de ses ailes,
Qu'au rang des feux éteints le monde avait jeté,
Il en fit un flambeau pour ses deux mains puissantes,
Et son souffle, en touchant ses lueurs languissantes,
Illumina le monde à leur vive clarté.

A son verbe jaillit la lumière éternelle,
Qui réjouit d'espoir l'opprimé dans ses fers,
Troubla les oppresseurs, et, d'une ère nouvelle,
Donna le premier jour au caduc univers.

III.

Mais cette fois encor l'orgueil et l'égoïsme
Couvrant la vérité des voiles du sophisme,

[illegible] plus sacrées à qui perdait ainsi toute notion du juste et de l'injuste. Le jury a donc un ministère important à exercer, une mission solennelle à accomplir; les bases de la société humaine ont été un instant ébranlées dans leurs fondements; il lui est réservé de les raffermir. Toute la sécurité de l'avenir, l'intérêt même des populations un instant égarées, sont entre ses mains; ses décisions seront de salutaires avertissements; il saura les prononcer sans colère, mais sans crainte.

En attirant encore une fois l'attention du gouvernement sur la misère du peuple et sur la nécessité d'organiser promptement le travail, nous sommes loin de songer à justifier les désordres de Buzançais; nous reconnaîtrons même que les faits, tels que l'acte d'accusation les décrit, présentent des détails d'une brutalité, d'une férocité révoltantes; mais ces détails eux-mêmes sont encore un enseignement pour le pouvoir. Fait-il tout ce qu'il devrait, tout ce qu'il pourrait pour répandre les lumières au sein de la masse et pour adoucir ses mœurs par le bien-être? Aujourd'hui, en lisant les scènes hideuses qui déparent, à ses plus belles pages, l'histoire de la grande révolution, la bourgeoisie ne dit-elle pas: La noblesse et le clergé furent punis d'avoir négligé l'éducation du peuple? Que la classe moyenne, maintenant régnante, s'applique à ne pas mériter de la postérité un pareil reproche. L'éducation du peuple! toutes les questions sont là.

Avertissements aux Colons.

DÉLÉGATION DE L'ILE BOURBON.

L'association aux colonies. — Exemple donné par l'île Maurice.

Ce n'est pas seulement la presse qui, de l'île Maurice, adresse des conseils féconds aux planteurs des colonies; dans notre ancienne et chère île de France, le fait a suivi promptement la parole. Nous avons précédemment annoncé que le métayage avait été adopté sur plusieurs habitations sucrières de cette île; voici un acte beaucoup plus éclatant: c'est l'association même entre le propriétaire et ses employés et laboureurs. Nous empruntons au *Cernéen* du 9 novembre le texte du traité proposé et conclu par un intelligent et libéral planteur, et par lequel il associe à ses bénéfices ses anciens esclaves et ses *coolies* indiens:

Entre les soussignés:

1° M. Ernest d'Unienville, propriétaire-sucrier au quartier de la Savane, d'une part;

2° MM. A. D., G. S.P., O. et S., employés sur sa propriété;

3° Les 155 travailleurs créoles, indiens et autres, employés à la culture de ladite propriété, dont suivent les noms, etc,

A été convenu et arrêté ce qui suit:

1. A compter du 1er novembre 1846, il sera formé une association entre toutes les personnes ci-dessus nommées, pour l'exploitation de ladite propriété-sucrerie.

2. Le 30 avril de chaque année, les comptes de la propriété seront arrêtés.

3. Toutes les dépenses d'entretien et d'exploitation seront d'abord prélevées, telles que nourriture des employés et travailleurs, frais des usines, achats d'animaux, de charrettes, d'outils et autres de même nature.

4. Après ces prélèvements, le produit net sera divisé en deux parts égales, dont l'une sera attribuée à la propriété, et l'autre sera distribuée entre les associés de la manière suivante:

5. Chaque travailleur effectif recevra une part proportionnelle au chiffre total, laquelle part est ici désignée par X. Chaque commandeur ou sirdar recevra X 1/2; l'économe R., 2 X 1/2; O... et S... chacun 3 X; A. D. et G. S. P. 7 X chacun; M. Ernest d'Unienville, administrateur, 12 X.

6. M. E. d'Unienville aura l'administration de la propriété. Les employés et les 155 travailleurs ci-dessus nommés, s'engagent à exécuter ses ordres et à remplir fidèlement les fonctions dont ils seront chargés. L'administrateur aura la direction des affaires pécuniaires de la [illegible]

11. Le montant de ces retenues sera versé dans la caisse de l'association. La moitié en sera allouée à la propriété, à titre d'indemnité de l'absence; l'autre moitié sera employée à acheter des vêtements de choix, qui seront distribués, en récompense, aux travailleurs qui se conduiront le mieux.

12. Les travailleurs continueront d'être logés sur la propriété, et recevront les soins médicaux et les remèdes nécessaires en cas de maladie, le tout gratuitement et sans retenue, aux frais de l'association.

Ils recevront en outre les rations suivantes:

1 livre 3/4 de riz par jour.
4 livres d'holl par mois.
4 livres de poisson salé, id.
1 livre de mamègue, id.
1 livre de sel, id.
1/2 livre de massala.
1/2 de tabac

13. Il sera établi une boutique de toileries, comestibles, etc., sur la propriété, pour la commodité des associés. Il y sera ouvert un crédit limité par l'administrateur, et les objets fournis seront à valoir sur la quote-part à recevoir au règlement du 30 avril. Les bénéfices de cette boutique seront répartis comme ceux de la propriété, entre tous les associés, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

14. La présente association est faite pour six mois, du 1er novembre 1846 au 30 avril 1847. A cette époque, elle pourra être renouvelée pour un an, entre ceux des associés à qui ce renouvellement conviendra, et ainsi d'année en année.

15. Chacun des associés sera toujours, en tout temps, libre de se retirer et de renoncer à l'association. S'il le fait dans le courant de l'année, il sera tenu de solder son compte à la boutique, et il perdra ses droits à la répartition annuelle. S'il le fait au 30 avril, il devra en prévenir l'administration un mois d'avance.

16. Les femmes et les enfants des associés qui voudraient prendre de l'emploi sur la propriété, seront affectés à des travaux en rapport avec leur sexe, leur âge et leur force, tels que la fabrication de sacs de vacois et autres de même nature. Il leur sera alloué, outre le *minimum*, une part proportionnelle dans les bénéfices.

17. Dès que le montant des profits le permettra, il sera établi une école sur la propriété, pour l'éducation des enfants et l'instruction des adultes qui désireront la fréquenter.

Fait au quartier de la Savane, etc.

Notre ami, M. Evenor Dupont, qui publie ce traité dans le *Cernéen*, ajoute les observations suivantes:

M. d'Unienville me dit que, depuis qu'il est convenu de ces conditions avec ses travailleurs, les absences journalières ont presque entièrement cessé. Les hommes travaillent avec plus d'ardeur que par le passé. Chacun d'eux comprend parfaitement qu'il est intéressé à ce que tout se fasse le mieux possible. « Si l'on voulait maintenant me voler une canne à sucre, ajoutait-il, elle serait défendue par 140 personnes, qui en sont co-propriétaires. » Il me disait encore qu'il lui avait fallu beaucoup de temps et de patience pour inspirer à ses travailleurs une pleine et entière confiance en lui. Ce n'est qu'à force de douceur, de justice et de bons procédés qu'il y est parvenu, tout en se montrant sévère pour leurs fautes.

Je lui demandais comment il avait réussi à leur expliquer la formule algébrique, l'inconnue X, idée passablement abstraite pour eux, à ce qu'il me semblait. « Par le moyen le plus simple, répondit-il; j'ai pris une petite baguette de quelques pouces de longueur. Je leur ai fait entendre qu'elle représentait la valeur qui serait donnée à chaque travailleur effectif dans la répartition annuelle. Ils ont bien saisi cela. Alors j'ai cassé la baguette en deux, et je leur ai fait voir que le travailleur paresseux, qui s'absenterait souvent, n'aurait que la moitié de la baguette. Puis, reprenant une baguette de même longueur que la première, et y ajoutant l'une des moitiés, je leur ai fait comprendre que ce serait la part des sirdars X 1/2; et ainsi de suite pour 2 X 1/2, 3 X, etc., etc. Je leur ai dit que je prendrais pour mes soins comme administrateur, 12 baguettes, 12 X. Ils ont répondu, ATCHA, ATCHA (très bien! très bien)! J'ai ensuite fait répéter tout cela par [illegible]

[illegible] par an. Il estime que X, leur part dans les bénéfices, sera de 30 p. par an. Conséquemment il y aura profit pour eux. Mais il pense qu'il bénéficiera aussi beaucoup de son côté, par la meilleure qualité du travail, la diminution des vols, des absences journalières, etc., etc. Puissent ses prévisions se réaliser! Car s'il en est ainsi, le Salariat, avec ses nombreux inconvénients, finira par disparaître de Maurice pour faire place à l'Association. C'est le vœu que, pour ma part, je forme du fond du cœur.

J'ai l'honneur d'être, etc. E. D.

P. S. On ne saurait trop fortement recommander à tous ceux qui feront des contrats de métayage et d'association avec les travailleurs, d'y apporter la plus scrupuleuse exactitude, la plus entière bonne foi. Le moindre soupçon, le moindre ombrage pourrait détourner les Indiens de cette voie; et il deviendrait très difficile de les y ramener. La base de ces contrats doit être L'AVANTAGE MUTUEL DES PARTIES.

Que M. d'Unienville, qui a l'honneur d'entrer, le premier aux colonies, dans la voie de l'Association, et que M. Evenor Dupont, le noble propagateur de l'idée, reçoivent toutes nos félicitations. Honneur à la colonie dont les enfants donnent cet exemple fécond!

Nous nous bornons aujourd'hui à recommander ce fait nouveau à l'attention sérieuse des colons français et de messieurs les délégués, et nous renvoyons à un prochain numéro nos réflexions sur le traité conclu par le planteur mauricien et sur les garanties qu'il offre aux travailleurs.

Formation du Monopole féodal des sels dans le Midi [1].

Nous appelons tout particulièrement sur l'article suivant l'attention de nos lecteurs. L'organisation de la Féodalité industrielle et financière y est prise sur le fait. C'est une des pages les plus curieuses et les plus instructives de l'histoire sociale contemporaine.

—

Dès avant la Révolution, plusieurs compagnies s'étaient formées pour l'exploitation des vastes salins établis depuis un temps immémorial à Peccais et à Aigues-Mortes, et de ceux qu'on se proposait d'établir sur la plage qui sépare les villes de Cette et d'Agde, dans le département de l'Hérault.

D'éminents personnages ayant cru trouver dans l'exploitation des salins une source de bénéfices considérables, avaient pris, surtout dans la Compagnie de la saline de Cette, des actions qui eurent pendant un instant la vogue de celles du Mississipi.

A la suite de travaux exécutés avec luxe, de vastes bâtiments, des canaux, de nombreux salins pourvus de tous leurs accessoires avaient été établis sur la plage auparavant déserte, qui prit alors le nom historique de *Villeroi*; mais l'exploitation, grevée de frais excessifs de premier établissement, et privée de la surveillance et des soins des principaux intéressés, ne pouvait pas prospérer; et lorsque la Révolution vint en disperser les propriétaires, la Compagnie ne réalisait que des pertes.

A côté des entraves et des limites que la gabelle mettait à la production, elle offrait comme compensation un débouché déterminé, constant, qui donnait au producteur un revenu assuré; en détruisant la gabelle, la Révolution leur enleva ce débouché régulier; la *spéculation*, prenant la place de la gabelle et exploitant la concurrence *anarchique* introduite par le morcellement, profita seule de la suppression du monopole de l'Etat.

Lorsque le rétablissement de l'impôt vint modifier de nouveau les conditions d'existence de l'industrie des sels, la ruine des propriétaires des petits salins était déjà consommée, les grands salins même, n'avaient pas complètement échappé à la décadence dont leur industrie était frappée.

Le renchérissement produit par l'établissement d'un impôt excessif retombe toujours, en définitive, sur le consommateur; mais au début, il tend d'abord à absorber une partie des bénéfices du producteur,

[1] Voir la *Démocratie* des 17, 18, 19 et 26 février.

Cachèrent aux humains que Christ venait unir
L'étoile qui guidait leurs pas vers l'avenir.
Ceux qui furent commis à la garde des âmes
Domptaient les nations par le fer et les flammes;
Et ministres de paix, dans leurs transports jaloux,
De pasteurs qu'ils étaient se transformaient en loups!

Le prêtre, torturant les saintes Ecritures,
Prostituait l'esprit à des œuvres impures;
Le fiévreux fanatisme, armant le bras des rois,
Les poussait au carnage en bénissant leurs droits.
Le prélat trafiquait de la parole sainte,
Le lévite commis au culte de l'enceinte
Délaissant pour Moloch le service du ciel,
Vit s'éteindre bientôt la lampe de l'autel.

Ainsi l'accablement pesa-t-il sur le monde;
Au grand jour succéda la nuit la plus profonde,
Tout flambeau s'éteignit... Les peuples expirants
Gisaient dans l'agonie, aux pieds de leurs tyrans,
Et tous ceux qui croyaient en avoir fait leur proie,
A ce rôle de mort tressaillirent de joie.

. . . .

IV.

Les grands évènements ont toujours leurs prophètes,
Des symptômes dans l'air précèdent les tempêtes;
D'un nouveau jour l'aurore annonce le réveil,
Et le chant des oiseaux le lever du soleil.

De même dans ces nuits, de ténèbres voilées,
Il s'éleva parfois quelques voix isolées,
Criant aux nations: « Peuples, relevez-vous!
» Dieu ne vous créa point pour servir à genoux.
» Les hommes sont égaux devant ses yeux de père,
» Chacun de vous a droit aux bienfaits de la terre.
» Dressez-vous! il vous fit pour une noble fin... »
Et les peuples émus se dressèrent enfin,
Et les voix qui criaient devinrent plus nombreuses,
Et les ombres moins ténébreuses;
Et l'Europe en émoi, troublée en son sommeil,
Du grand jour populaire attendit le réveil.

Soudain... un cri... le cri d'innombrables poitrines
Salua son lever sur d'immenses ruines,
Et l'ardent météore, avançant dans les airs,
En cendres réduisit les sceptres et les fers!...
Alors il se voila d'une vapeur sanglante:
Les tyrans à leur tour blêmirent d'épouvante,
Et la commotion du monde électrisé,
Les écrasa, vivants, sous leur trône brisé!...

Ainsi que le simoun, aux déserts de l'Afrique,
Océan desséché par les feux du tropique,
Creuse d'affreux ravins, transporte les hauteurs,
Couvre les oasis de linceuls destructeurs,
Et bouleverse enfin, sous sa puissante haleine,
Du brûlant Sahara la sablonneuse plaine,
Telle se réveillant au cri de liberté,
La Révolution, dans son vol indompté,
Promena son flambeau sur les deux hémisphères,
Des volcans comprimés alluma les cratères.
Tirant de leur torpeur, en parcourant les airs,
Les peuples qui rampaient des glaces aux déserts,

Alors, le sein gonflé par vingt siècles de haines,
En nouveaux Spartacus, ils brisèrent leurs chaînes,
Et grands dans leur colère, au pouvoir terrassé,
Ils payèrent en bloc la dette du passé.

Mais longtemps contenu, le flot de leur vengeance
Ecrasa dans son cours le crime et l'innocence.
Tel qu'un torrent grossi par la chute des eaux
Arrache de ses bords le chêne et les roseaux,

Ainsi, brisant ses fers, la fureur populaire,
Dans le sang de l'enfant noya l'horreur du père,
Frappant aveuglément et le faible et le fort,
Enfantant l'héroïsme et décrétant la mort.

Or, dans les derniers jours de sa brutale orgie,
Lorsque de sang français l'arène était rougie,
Que, se prostituant à des hommes sans frein,
La Révolution sentait venir sa fin,
Quand son peuple expirait en ses douleurs profondes,
Elle sentit bondir ses entrailles fécondes,
Dont le germe ignoré, mûr pour l'évènement,
Grandit dans les douleurs de son enfantement.

Et ce fils qu'espéraient les masses consternées
Naquit, portant au front le sceau des destinées,
Aussi grand à lui seul qu'Alexandre et César,
Embrassant l'horizon de son fauve regard,
Frappant d'un pied vainqueur le sol qui le fit naître,
Il dit dans son orgueil: Je veux être ton maître;
Et de l'ambition le cancer dévorant
Consuma le soldat, mais laissa le tyran.

Alors, de ses deux bras, qui maîtrisaient la terre,
Le perfide étouffa la liberté, sa mère,
Dont le cadavre saint, broyé sous son talon,
Pour s'élever plus haut, lui servit d'échelon.

Superbe, il poursuivit sa course vagabonde;
Son char creusa vingt ans son ornière profonde
Des sables de Memphis au haut du Saint-Bernard,
Et partout où son pied posait sa forte empreinte,
Les rois fuyaient frappés de stupeur et de crainte,
Abandonnant leur trône à ce nouveau César.

SUPPLÉMENT

[illegible]

Un employé supérieur, le plus honnête, dit-on, de tous les coupables, qu'une faillite considérable d'un marchand de sel de Lyon avait engagé malgré lui dans cette déplorable entreprise, paya pour tous ses complices ; il échappa par le poison aux peines qui l'attendaient. Plus heureuse, la bande noire, constituée en débet de plus d'un million de droits, en fut quitte pour déposer son bilan.

La fraude n'avait pas relevé le prix du sel sur le marais ; il ne dépassait pas 8 fr. les 1 000 kilog, et les petits propriétaires de salins, dont l'exploitation morcelée augmentait beaucoup les frais de fabrication, vivaient misérablement de leur chétif revenu. C'est alors qu'enrichie par sa faillite et devenue elle-même propriétaire de quelques salins, la Compagnie comprit que l'augmentation graduelle et en quelque sorte imperceptible du prix de la denrée devait produire des avantages bien autrement importants, bien autrement positifs que les bénéfices toujours précaires de la fraude.

Associer à son entreprise les principaux propriétaires, les mettre à la tête de syndicats formés des petits propriétaires que l'on avait gagnés en affermant leurs salins à des prix supérieurs au revenu qu'ils en tiraient, telle a été la première combinaison du Monopole.

Dans les baux qu'il avait passés, le Monopole avait eu soin de se réserver à lui seul la faculté de les résilier à volonté, faculté qui mettait à sa discrétion les petits propriétaires ; il put s'occuper alors de s'emparer de la production de plusieurs départements du Midi et s'assurer la consommation de la zone qui, comprenant Toulouse, s'étend jusqu'à Montauban, où les sels des Pyrénées-Orientales commencent à pouvoir entrer en concurrence avec ceux de la Méditerranée.

Afin d'empêcher le rétablissement dans l'Aude ou dans les Pyrénées-Orientales de la Compagnie qu'il venait d'absorber, le Monopole afferma à 30 ou 40 % de leur capital de fondation les salins de ces deux départements ; il fit plus, il intéressa au renchérissement de la denrée les propriétaires eux-mêmes, en leur assurant un revenu progressif, ainsi fixé :

Lorsque le sel se vend au-dessous de 30 fr.	113 000
De 30 à 40 fr. exclusivement	136 000
De 40 à 50 fr. exclusivement	172 000

Le Monopole devint bientôt fermier, dans les quatre départements, de quinze salins, aux prix ci-après :

1	80 000
2	40 000
3	29 000
4	30 000
5	13 000
6	14 000
7	7 250
8	32 000
9	45 000
10	10 000
11	23 000
12	17 000
13	16 000
14	16 000
15	12 000
TOTAL	383 250

Ces quinze salins, joints à ceux que le Monopole possède dans les départements de l'Hérault et du Gard, lui assurent une production de 120 000 000 kil., qu'il pourra aisément doubler quand il le voudra.

Provisoirement, le Monopole préfère produire moitié moins, et vendre quatre fois plus cher. Voici comment il a été amené à cette combinaison :

Les inondations du Rhône et du Vidourle ayant enlevé, en 1840 et 1841, sur les salins du Gard plus de 50 000 000 kil. de sel, le Monopole se vit obligé, pour combler le vide, d'épuiser les approvisionnements de l'Hérault et de l'Aude. Il ne put pas le faire sans augmenter considérablement ses frais de regie et de transport ; mais comprenant, ainsi que l'écrivait un de ses agents, « qu'une variation de quelques centimes dans le prix d'achat sur le lieu de production, ne pouvait pas exercer d'influence sensible sur le prix de la vente au détail, » il n'hésita pas à demander à une augmentation de prix l'indemnité de la perte causée par les inondations.

[illegible] ainsi conçu :

« Une Compagnie puissante s'est emparée dans nos contrées du monopole des sels : son action retombe de tout son poids sur les classes pauvres qu'elle obère, et *nul ne songe à lui demander compte de ses actes ni à arrêter le cours de ses* [illegible] *pables spéculations.*

» S'il fallait choisir entre *l'Etat et une Compagnie, mieux vaudrait pour les populations que le monopole appartînt à l'Etat ;* car alors elles auraient moins à souffrir que si des particuliers s'arrogeaient ce privilège. »

Une pareille levée de boucliers, surprenant le Monopole au milieu de l'accord touchant qui régnait entre elle et tous les journaux de la localité, pouvait amener une discussion, du scandale et peut être l'intervention de la justice ; on négocia, on se tut, et bientôt la *Vérité*, d'abord amortie par le vide qu'on avait su faire autour d'elle, eut l'air de mourir d'inanition...

Le Monopole avait eu précédemment une occasion plus sérieuse de montrer son savoir-faire.

Une maison de banque déjà propriétaire, dans les Pyrénées-Orientales, d'un salin dont elle avait affermé l'inactivité moyennant le revenu annuel de 25 000 fr. que lui paie la Compagnie, possédait à 4 kil. de Montpellier un vaste terrain ; elle conçut le projet de le convertir en salin, et de disputer au Monopole la consommation du chef-lieu de l'Hérault.

Plans et devis du salin, tout était préparé ; la concession, après des difficultés sans cesse-renaissantes, avait été accordée, et on se disposait à commencer les travaux, lorsque l'agent qui les avait étudiés vint donner l'assurance que le sol était peu propre à la production du sel, qu'il était d'ailleurs exposé à être submergé, et conclut de là que les capitalistes devaient renoncer à leur entreprise.

Les capitalistes s'étaient d'abord rendus aux conseils de leur ingénieur ; mais la fortune inopinée de cet agent et d'autres révélations vinrent bientôt leur apprendre que ses conseils avaient été dictés par un autre intérêt que le leur ; et, forts de leur bon droit et surtout de leurs millions, ils se décidèrent à commencer l'établissement.

Là, de nouveaux obstacles, capables d'arrêter tout autre que nos capitalistes, les attendaient. Chaque coup de pelle souleva en effet un procès : ici de la part d'une commune, là de la part des riverains, ailleurs au nom de l'Etat lui-même. Il fallut toute l'opiniâtreté et toute la puissance de ces banquiers opulents pour triompher de tant d'obstacles.

Le salin achevé et pourvu de tout le personnel et le matériel nécessaires, il ne s'agissait plus que de fabriquer du sel ; mais la prédiction de l'ingénieur ne tarda pas à se réaliser : le salin ne produisit pas un grain de sel, et il ne fallut rien de moins, pour lever l'espèce de *sort* dont il semblait frappé, que le renouvellement complet du personnel ...qui avait été gagné.

Le salin ayant produit, la seconde année, 5 000 000 kil. de sel, la Compagnie, dont on n'avait fait jusque-là que soupçonner la ténébreuse intervention, commença à se montrer tout-à-fait à découvert. Elle offrit d'affermer, à raison de 25 000 fr., l'inactivité du nouveau salin.

Le salin n'avait coûté que 450 000 fr., un revenu de 25 000 fr. était un assez beau denier ; mais les capitalistes ne s'en contentèrent pas, et ils firent bien. La concession ne leur avait été accordée que sous la condition, commune aujourd'hui à toutes celles de même nature, *que le salin ne serait ni affermé ni vendu au Monopole.* Ils invoquèrent cette condition comme un motif de refus.

La Compagnie obligée, sous peine de perdre le monopole de la consommation de Montpellier, de faire pont d'or à ses ennemis, acheta, et au prix de 400 000 fr., une demi-action dont les capitalistes devinrent titulaires ; elle ajouta au revenu de cette demi-action une prime annuelle de 25 000 fr., et voilà comment, avec une dépense de 450 000 francs, la maison de Banque, *sans vendre et sans affermer le salin au Monopole*, a pu se procurer un revenu évalué à environ 400 000 fr., et comment la Compagnie a conservé le monopole de la consommation de Montpellier qui lui rapporte 450 000 fr.

La notoriété publique ne permet pas de supposer que ces faits soient restés ignorés, et leur impunité en présence de la réserve insé-

[illegible] l'existence d'un pareil traité : elle est malheureusement notoire, et elle a été d'ailleurs consacrée par un acte authentique produit l'année dernière, à l'occasion d'un procès intenté par la Compagnie des Bouches-du-Rhône à la Compagnie en question, par devant la justice consulaire de Marseille, au sujet du sulfate Ballard, dont l'exploitation exclusive menace d'une ruine certaine les grandes fabriques de produits chimiques de la Provence.

Après avoir amorti la *Vérité*, s'être assuré le monopole de la consommation de Montpellier, avoir étendu ses débouchés jusqu'aux Pyrénées et à Montauban, la Compagnie put s'occuper de Lyon, où les nouveaux propriétaires des salines de l'Est, aidés par les marchands en gros, allaient lui disputer une consommation de 25 000 000 kil.

Vendu sur place 47 fr. les 1 000 kil. le sel des salines de l'Est ne pouvait pas, à cause de la longueur du trajet et de la cherté des transports, se vendre au-dessous de 80 fr. les 1 000 kil. La Compagnie se mit aussitôt en mesure de pouvoir vendre son sel à Lyon au prix de 40 francs.

Le traité passé en 1845 entre le Monopole, la Compagnie des bateaux à vapeur du Rhône et celle des marchands en gros de Lyon, fixe de la manière suivante le prix de la tonne de sel.

Prix du sel sur le salin	10 fr.
Transport	20
Sacs, entrepôt, vente	10
Total	40 fr.

Le même traité répartit ainsi entre les contractants le million que doivent produire, à raison de 40 fr. les 1 000 kil., les 25 000 000 kil. :

Monopole	250 000 fr.
Compagnie des bateaux à vapeur	500 000
Compagnie des marchands en gros	250 000
Total	1 000 000 fr.

D'après le traité, si le prix du sel dépasse 40 fr., le surplus est partagé par égales portions entre les contractants ; or, comme ce prix a atteint 80 fr.,

Le Monopole a obtenu sur le 1[er] million	250 000 fr. 00 c.
Pour le tiers du second million	333 333 33
Total	583 333 fr. 33 c.
Prix de revient y compris l'intérêt du capital, à raison de 4 fr. 70 les 1000 kil.	117 500 » »
Bénéfice net pour le Monopole	465 833 fr. 33 c.

Le Monopole a perfectionné les procédés de fabrication, il les a simplifiés, il a utilisé et concentré tous ses moyens d'action, il a réduit ses frais généraux par leur répartition sur une plus grande masse de produits ; il aurait pu, il aurait dû même, tout en conservant un revenu plus considérable, faire profiter les consommateurs de l'économie obtenue sur le prix de revient. Il a fait tout le contraire ; il a élevé successivement le prix du sel de 7 fr. 50 c. à 40 et même à 80 fr. les 1 000 kilog.

Le Monopole aurait pu s'élever à la hauteur d'une grande institution, en moralisant le travail par la participation aux bénéfices. Il n'en a rien fait ; loin de là, il a enlevé à l'agriculture, par l'appât de l'impunité qu'elle accorde au vol du sel destiné à la fraude, les ouvriers dont il avait besoin.

Il aurait pu, en établissant dans les principaux ports d'expédition de grands entrepôts constamment approvisionnés et pourvus de tous les appareils que la science moderne a inventés pour effectuer les chargements en peu de temps et à peu de frais, donner une immense impulsion aux exportations et faire ainsi du commerce du sel un des plus puissants éléments de fret et de retour pour notre marine marchande et pour nos ports. Il n'en a rien fait.

Au lieu d'avoir à Cette, qui est le centre des expéditions des salins de l'Hérault, et d'où l'on expédie annuellement environ 70 000 000 kil. de sel, un entrepôt, des approvisionnements, des moyens de transport permanents et accélérés, la Compagnie se borne à y faire arriver les sels dans de mauvaises barques de canal, qui emploient plusieurs journées à effectuer un trajet de quelques kilomètres. Elle les fait arriver seulement à l'époque des chargements, c'est-à-dire [illegible]

Or, lorsque de la gloire il eut atteint le faîte,
Les peuples, fatigués de leur longue défaite,
Marchèrent contre lui comme un réseau vivant,
Et quand il se dressait grand de toute sa taille,
Jouant le monde entier au sort d'une bataille,
Il tomba... tel qu'un chêne abattu par le vent ;

Et, dès qu'il fut vaincu, succombant sous le nombre,
Tous ceux qui sous ses pieds avaient rampé dans l'ombre
Poussèrent jusqu'au cieux de sauvages clameurs,
Et les rois, qu'il comptait ainsi que des esclaves,
Sur un rocher désert le chargèrent d'entraves,
En lui jetant cet arrêt : Meurs !

Ainsi tomba celui qui fut grand par le glaive,
Celui de qui le monde avait été le rêve,
Laissant au sein du peuple un désir inconnu
Du seul bonheur réel qu'il avait méconnu.

Alors sur son trépied se dressa la science,
Scellant des éléments l'immortelle alliance,
Domptant l'eau par le feu, maîtrisant l'air par l'air,
Rapprochant les distants par des sillons de fer.

Alors l'amour de l'art et la soif de l'aisance
Instillèrent le luxe aux murs de l'indigence ;
L'industrie, émettant des systèmes nouveaux,
Confondit tous les rangs sous les mêmes manteaux.
Chacun voulut sa part dans le commun bien-être
Et pressentit pourquoi le ciel l'avait fait naître.

Mais que sert de vouloir si l'on ne cherche pas,
Que sert de désirer si l'on ne tend le bras,
Pourquoi donc imiter les nations premières
Entraînant notre joug dans les mêmes ornières,
Et croyant en sortir, alors que par hasard,
Un cahot imprévu vient ébranler le char ?
Pourquoi, toujours battus par la même tourmente,
Vers les mêmes déserts portons-nous notre tente,
Et malades fiévreux par le mal agités
Nous tordons-nous en vain dans nos iniquités ?

C'est que l'esprit humain n'enfantant que sophisme,
Prit toujours pour ses dieux l'orgueil et l'égoïsme,
Ces idoles de boue à qui l'homme aujourd'hui
Immole sans pitié tout ce qui n'est pas lui.

FORTUNÉ HENRY.

LE SUICIDE D'UN PERRUQUIER.

> Ah ! ah ! tu rêves aux anges, toi ? Eh bien ! ne t'éveille pas, car tu ne trouveras dans la vie réelle que des femmes. (G. SAND, *Gabriel*.)

I.

Les tièdes soirées du printemps commençaient à ralentir ce qu'on est convenu d'appeler les plaisirs du monde, et l'ennui officiel des fêtes de la ville allait bientôt céder la place à l'ennui plus calme et plus recueilli des plaisirs de la campagne. On était au milieu du mois d'avril 1844, et il semblait que le printemps, ce mythe traditionnel, cette gracieuse invention des poètes, allait être enfin une vérité. Aussi, tandis que les étages intermédiaires ignoraient encore s'il faisait jour et si Paris s'éveillait, déjà, dans la rue de la Madeleine, les locataires voisins des toits ouvraient leurs fenêtres, et les marchands repoussaient la devanture de leurs magasins.

C'était à cet instant du jour où la grande cité ressemble à l'homme qui, à la fin de son dernier rêve, entr'ouvre les yeux, étend les bras et bâille.

Une boutique cependant demeurait close avec une obstination qui, de minute en minute, étonnait les voisins et leur inspirait des suppositions de plus en plus bizarres, à mesure que l'heure s'avançait ; car le jeune coiffeur qui l'occupait était connu pour sa vigilance, et depuis quelque temps surtout, bien que sa porte fût toujours fermée la dernière, tout chez lui était en ordre le matin, et lui-même trônait assis à son comptoir, lorsque les plus vigilants du quartier commençaient à peine à étaler leur montre.

Enfin, à dix heures, après avoir passé par tous les intermédiaires, l'étonnement devint anxiété, et l'on fit prévenir le commissaire de police. Une heure s'écoula avant son arrivée, mais tout était encore fermé, muet et immobile comme au lever du soleil, et aucun bruit ne venait de l'intérieur qui annonçât la vie. Le commissaire fit ouvrir le magasin et l'on pénétra dans l'arrière-boutique.

On vit alors un spectacle triste et étrange à la fois.

Le malheureux coiffeur, assis sur un de ces fauteuils destinés à la pratique, le corps renversé sur la table couverte de flacons d'huile et surmontée de la glace mobile, était mort et déjà froid. Bien qu'à l'ordinaire son costume n'eût de recherché que cette propreté minutieuse qui indique une certaine distinction naturelle et le respect que l'on fait de soi, il était mis alors avec la plus grande élégance. Dans quatre réchauds destinés habituellement à entretenir les fers à la température voulue, quelques charbons recouverts de cendres achevaient de s'éteindre.

Au dire des voisins, rien n'avait jamais annoncé qu'il songeât à se délivrer de la vie, ce pénible fardeau, auquel jusqu'au dernier moment nous nous cramponnons de toutes les forces qui nous restent. Il est vrai qu'il fuyait plutôt qu'il ne cherchait la société, et il n'avait pas d'ami assez intime pour qu'il pût en faire son confident. Sa boutique était achalandée ; il n'avait pas de femme, et on ne lui connaissait pas de maîtresse. Aussi les conjectures continuèrent-elles de plus belle.

L'un attribuait la mort à un accident.

— Quand on a en tête des idées de suicide, disait-il, est-ce qu'on se bichonne de la sorte ? est-ce qu'on chausse des gants beurre frais ? est-ce qu'on se met en grande toilette de bal ? Allez ! la mort n'est pas si difficile, et l'on est toujours assez bien pour elle.

— Oui, mais, répondit un autre, esprit avancé et qui comprenait le suicide, est-ce qu'on s'habille pour aller au bal à une heure du matin ? C'est bon pour ceux qui n'ont rien à faire le jour, de se reposer la nuit à danser ; mais non pour nous autres, pauvre peuple. Et puis, quand on est habillé, s'amuse-t-on à allumer et ranger avec symétrie ses quatre fourneaux pleins de braise, et à se mettre au milieu, comme pour jouer une partie de quatre coins ?

On se perdait en hypothèses, et on n'y comprenait rien.

C'était, en effet, quelque chose de bien étrange, de voir cet homme qui, pour attendre celle qui nous dépouille et nous jette nus dans la terre, s'était paré comme s'il se fût agi d'un premier rendez-vous avec une femme aimée ; c'était un bizarre renversement de toutes les choses ordinaires que, pour attirer la mort, il eût employé les mêmes moyens qui servent à parer et farder la vie ; ces fourneaux remplis et activés avec des fers à papillotes, ces flacons d'essence débouchés,

[illegible] jusqu'à la dernière parole du disciple de Fourier. — Nous aimons à constater cet hommage rendu ainsi à un talent consciencieux, plus encore pour faire l'éloge de cet auditoire, que pour en louer l'orateur socialiste.

L'Ecole phalanstérienne, contre laquelle, jusqu'à présent, l'ironie a décoché tant de flèches aiguës, désire être connue et jugée par la tribune comme par ses écrits : il faut l'en féliciter. — La publicité n'est mortelle qu'aux mauvaises doctrines; le grand jour n'est funeste qu'aux faux dieux!... L'Ecole socialiste demande à parler ; tant mieux! On viendra à elle hostile et l'on s'en retournera peut-être, sinon adepte, au moins respectueux. L'estime conquise est déjà un grand succès. Il en faut moins aujourd'hui pour enraciner un principe dans les entrailles mêmes de la terre. Galilée ne fut pas si heureux, on le sait, lui qui fut mis en prison pour avoir dit une vérité sublime.

L'Ecole phalanstérienne veut aussi des juges parmi ceux qui n'ont pas entendu, comme parmi ceux qui ont assisté à l'exposition orale du disciple. Nous croyons donc être agréables à nos lecteurs en leur donnant une analyse rapide des discours de M. Duval, de *ses causeries*, comme il appelle lui-même modestement sa discussion. Le système social de Fourier est à-peu-près généralement inconnu parmi nous ; cependant le retentissement de ce nom illustre et de ses doctrines est tel, que chacun doit éprouver le vif désir de connaître nettement le système sociétaire, ce grand type d'organisation intégrale.— Une analyse incomplète, privée de cette voix convaincue, de cette modération douce et persuasive, de cette élocution nette et incisive, que l'orateur ajoute à la puissance de ses développements, ne donnera certainement qu'une très pâle image de la masse d'idées que M. Duval a déroulées devant nous et dont les déductions habiles ont été suivies avec le plus vif intérêt. Un résumé analytique, quelle que soit sa rigoureuse *neutralité*, ne saurait, comme la parole, remuer des sentiments rebelles, ni fléchir des opinions préconçues; mais il appellera à un examen sérieux tous les cœurs honnêtes, tous les esprits indépendants, et l'Ecole socialiste veut avant tout être étudiée et jugée de cette façon.

M. Jules Duval, disciple respectueux, a commencé par esquisser la biographie du maître. Charles Fourier, né à Besançon le 7 avril 1772, dans la bourgeoisie commerciale, est mort à Paris le 10 octobre 1837, pauvre comme il avait vécu. — La misère est souvent compagne du génie : depuis Homère les exemples n'ont pas manqué. — La probité fut comme innée dans le cœur de Charles Fourier : elle lui porta bonheur, car elle inspira son génie et fit prendre, *dès l'enfance*, à ses idées, à ses sentiments, le vol hardi dont ses disciples suivent aujourd'hui la trace. Simple de mœurs, plein d'abnégation et de désintéressement, persévérant et invincible au travail, Fourier s'est moulé une immense statue de ses propres mains, et dans l'ombre, pour ainsi dire. A cette heure, cette statue étend ses bras sur le globe entier. Il n'a pas joui un seul jour de sa gloire immortelle...

Après avoir fait passer devant son auditoire cette grande figure du maître, M. Jules Duval est entré profondément dans l'exposition de la doctrine phalanstérienne.

Ce qui rend la science socialiste supérieure à tous les systèmes, à toutes les utopies philosophiques proclamées jusqu'à ce jour, c'est, dit-il, que non-seulement elle explique les faits du passé, mais qu'encore elle précise nettement ceux de l'avenir. — Elle produit en outre des procédés merveilleux pour perfectionner l'ordre existant. Mais tout plan d'organisation sociale, pour être adopté, doit être réalisable, *expérimentable*, car une réforme doit être acceptée et non imposée. L'Ecole phalanstérienne demande une lieue carrée pour expérimenter sa doctrine, pour établir un phalanstère. Le plan est fait ; — la charte de cette petite république de dix-huit cents âmes est rédigée ; mais il faut des millions, et les millions seuls manquent : ils viendront! Fourier était seul en 1816 ; — Just Muiron fut son premier disciple ; — Mme Clarisse Vigoureux vint la seconde ; — Victor Considerant, le troisième ; c'était là toute l'Ecole en 1830. Depuis, des milliers d'adeptes sont venus s'initier à la pensée du maître ; l'argent fera de même.

(1) Une réclame insérée dans la *Presse* du 4 novembre, annonce que d'importantes améliorations viennent d'être introduites dans le transport et le chargement des sels à Cette.

[illegible] au sommet de laquelle on montera incontestablement. Les courants, une fois élancés, ne s'arrêtent plus.

Cependant, pour réaliser, mais radicalement, la réforme phalanstérienne, l'Ecole n'entend point faire appel à la force matérielle, bien s'en faut ! — Elle proclame sa paix avec tous les partis, novateurs, conservateurs, opposants, radicaux, gouvernements même.—Elle veut gagner les convictions par la presse, par la parole, par des réunions fraternelles, par des banquets périodiques, mais toujours en se conformant aux lois établies. Les religions même lui viennent en aide : avec des catholiques, phalanstère catholique ; avec des Musulmans, phalanstère musulman ; avec des Bramines, phalanstère bramine... Pour l'Ecole sociétaire, Dieu est partout et se révèle sous tous les cultes ; elle n'a pas cru devoir, comme la Convention, décréter de telle ou telle façon l'existence de l'Etre-Suprême.

En produisant ses doctrines par la parole, l'Ecole sociétaire arrivera à un résultat immense et nécessaire : c'est de démontrer la dissidence énorme qui la sépare des saints-simoniens et des communistes. — On la confondait à tort, mais souvent, avec ces deux sectes-là. — Les phalanstériens adoptent pleinement, au contraire, le principe de la propriété et de l'héritage ; la famille est pour eux une institution sacrée, parce qu'elle a ses racines mêmes dans la nature humaine.

Un des plus magnifiques résultats du nouvel ordre social préconisé par Fourier serait la substitution aux armées *destructives* d'armées *pacifiques* et *industrielles* ; le reboisement des montagnes, le dessèchement des marais, les fleuves maîtrisés, les routes poussées aux confins du monde, les isthmes percés, l'embellissement et l'exploitation du globe entier ; tel est le tableau des merveilles que l'Ecole sociétaire étale à nos yeux...

Après avoir prophétisé la dissolution des sociétés modernes, l'orateur phalanstérien a fait appel, pour organiser un infaillible et nouvel âge d'or, à toutes les intelligences, à tous les cœurs. — Comparant l'ère prédite de Fourier aux terres inconnues et si riches que découvrit Christophe Colomb, il a suspendu à nos yeux, dans une brillante péroraison, l'or, les diamants, les fleurs que recèle ce monde incomparable sorti du cerveau d'un grand homme ; et en nous faisant assister, par la pensée, au bonheur de cette vie merveilleuse, si bien inventée par le maître, il a pour ainsi dire fait sanctionner par tout son auditoire d'élite la gloire de Charles Fourier. — C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire du disciple.

J.-B. LAVERTUJON.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La Chambre des députés a voté un supplément d'effectif de dix mille soldats pour réprimer les désordres que la famine pourrait susciter de nouveau parmi les populations malheureuses. Le ministère a porté la dépense à 4 millions seulement, et la majorité de la Chambre a fait semblant de croire, tant elle est complaisante, que ce crédit ne serait pas dépassé, et que le moyen le plus efficace contre la disette était en définitive la force. Qui peut répondre que la prochaine récolte sera bonne? a dit à ce sujet le ministre de l'intérieur ; donc il faut... donner des encouragements à l'agriculture, préparer des approvisionnements ? Oh non ! il faut... préparer des soldats.

Le prix des grains continue de hausser, par suite des manœuvres du commerce. — Le budget de l'Etat, celui des villes et celui des particuliers s'épuisent à payer aux marchands les sommes que ceux-ci leur soutirent sous prétexte de famine. Il en sera ainsi tant qu'on s'en remettra aux marchands du soin d'approvisionner la nation, et que les municipalités ne forceront pas la main au gouvernement pour prendre des mesures contre l'affamement mercantile.

La Chambre a *pris en considération* une proposition de MM. Dangeville et Lafarelle, tendant à faciliter les irrigations ; la proposition est bonne, mais incomplète, et ne profitera guères qu'aux grands propriétaires.

Le ministre des cultes et de la justice, M. Martin (du Nord), a donné [illegible]

Les difficultés sociales et politiques augmentent pour l'Angleterre. Tous les journaux anglais le constatent, en s'avouant plus ou moins embarrassés de donner des conseils au gouvernement. Les journaux de l'opposition n'ont plus la force de critiquer la politique du ministère, et toutes les voix se taisent devant le malheur de la famine qui désole le pays.

L'état de l'Irlande empire de jour en jour, malgré les efforts inouïs que font les Anglais pour lui venir en aide. La famine, qui tue les familles pauvres plus vite qu'on ne peut les enterrer, a engendré une fièvre putride qui attaque toutes les classes, et si fortement, que ceux qui peuvent s'enfuir quittent le pays pour échapper à ce danger. Les ports de l'Angleterre sont encombrés journellement par les familles qui fuient l'Irlande dans sa détresse. O'Connell en est tellement affligé, dit-on, qu'il garde le lit à Londres, sans pouvoir participer aux travaux de la Chambre. On désespère même de ses jours.

Les esprits en Irlande sont tellement exaspérés de cet état de choses, que les jurés appelés à constater la mort des malheureuses victimes de la famine persistent à en faire tomber la responsabilité sur le gouvernement, en formulant des *verdicts* d'assassinat prémédité de la part des ministres anglais. Le *Morning-Herald* rapporte, d'après un journal irlandais, qu'un pareil jugement vient d'être rendu de nouveau par un jury qui avait à constater la mort par famine (*death by starvation*) de 40 personnes en un seul jour à Bantry.

Dans la maison de travail (ou plutôt de refuge) de Cork, la mortalité est allée en croissant pendant les trois dernières semaines ; première semaine, 104 ; deuxième, 128 ; dernière, 164. Dans les communes de Water-grass hill et de Glenville, les morts sont tellement rapides et nombreuses qu'on a renoncé à les constater judiciairement. On ne sait plus quand tout cela finira, ni où cela mènera. Les esprits sont dans la plus grande inquiétude.

Le gouvernement vient de proposer un emprunt de deux cent millions au profit de l'Irlande, et la Chambre l'a voté. Il a l'intention aussi, dit-on, de proposer une augmentation de deux pour cent sur l'impôt foncier.

Les embarras de l'Irlande ne sont pas les seuls qui assiègent le cabinet anglais. L'industrie chôme en Angleterre, et beaucoup d'ouvriers sont sans travail dans les villes de manufactures, où beaucoup de fabriques se sont arrêtées, et d'autres ne font travailler que la moitié du temps.

La misère est telle que le gouvernement s'occupe de l'établissement de vastes cuisines populaires dans les quartiers les plus pauvres de Londres, de Manchester, de Dublin et de beaucoup d'autres villes et villages des Trois-Royaumes. C'est un Français, M. Soyer, le chef de cuisine du club de la Réforme, qui a été chargé de ce travail. Il a fait publier dans tous les journaux une recette pour faire de la soupe à bon marché, avec un peu de graisse de cuisine, des pelures de légumes généralement rejetées, et un peu de farine d'orge. Après avoir donné des instructions nécessaires pour organiser des cuisines, le gouvernement vient de faire partir M. Soyer pour Dublin, afin d'établir un système semblable pour toute l'Irlande.

Le cabinet anglais fait de grands et de louables efforts pour secourir les malheureux, mais il est évidemment débordé par les faits, qu'il ne sait pas tourner dans une voie de garantie supérieure et de progrès réel. Le mal engendre le mal, et il ne sait pas le couper par la racine, en donnant une nouvelle marche aux idées et aux intérêts.

Le *Times* s'alarme très sérieusement et pousse le gouvernement par la menace du courroux du peuple anglais, à sacrifier les propriétaires irlandais insolvables, en les forçant de s'exproprier en faveur de leurs créanciers, qui alors seraient obligés de faire valoir les terres et nourrir les travailleurs. Le gouvernement a été déjà forcé de diminuer

---

ces huiles parfumées répandues comme pour embaumer l'atmosphère, et qui devaient rendre l'air plus pesant et plus mortel, et venir en aide au charbon. C'était une sorte de mort antithétique à confondre les plus perspicaces.

Après s'être perdu en suppositions inutiles, on finit par où l'on aurait dû commencer : on chercha s'il n'y avait pas quelque écrit qui donnât la clef de cette énigme.

On trouva une lettre ; mais elle devait dérouter plutôt que mettre sur la voie, car elle portait pour suscription : A Mlle Juliette de B... On se demandait ce que la noble fille du riche marquis de B... pouvait avoir à démêler avec un pauvre coiffeur, — si ce n'est ses cheveux, observa l'un de ces tristes plaisants pour lesquels rien n'est sacré.

Or, voici ce que contenait cette lettre, commencée par un homme plein de jeunesse et de vie, et signée par la main tremblante d'un moribond :

II.

LA LETTRE.

« Pour une femme du monde,
un jardinier est un jardinier,
un maçon est un maçon.
» LABRUYÈRE. »

« Il est probable, Mademoiselle, que cette lettre ne parviendra pas pas jusqu'à vous ; je l'écris cependant, parce que, si elle ne vous est pas remise, ce sera comme si je ne l'avais pas écrite, et rien de plus, et parce qu'à ce moment suprême c'est un bonheur pour moi d'évoquer votre image et de vous consacrer les derniers instants qui me restent à vivre.

» Je vous aime, Mademoiselle!... Je sais combien ce que je dis là, de moi à vous, est insensé et criminel ; aussi vous voyez que je me suis puni. Il eût été mieux sans doute de ne pas vous l'apprendre ; mais mourir pour une femme et ne pas le lui dire, mourir et emporter dans la tombe le secret de sa mort, il faut croire que c'est là un effort d'abnégation impossible, puisque je n'ai pu le faire.

» Dieu a donné à l'homme de porter la tête haute et sublime, et ses regards se reportent naturellement sur les objets les plus élevés. Aussi regardons-nous plus volontiers au dessus de nous qu'au-dessous. C'est ce qui fait que je vous ai aimée, et que vous ne pouviez même faire attention à moi. Le brillant papillon qui vit dans les airs et ne se pose que sur les fleurs, s'inquiète-t-il de l'insecte qui rampe à terre?.. Et pourtant, chenilles et papillons ne sont-ils pas de la même famille, après tout? Mais pardon, oh ! pardon, si j'ose me comparer à vous.

» Ce n'est pas ma faute, non plus, si je vous ai aimée. Pour une femme de votre monde, un coiffeur, ce n'est pas un homme ; c'est un valet qu'on paie, et voilà tout. Pour lui, n'est-ce pas, une femme n'existe que depuis la pointe jusqu'à la racine des cheveux ! Aussi, un coiffeur, cela a libre entrée dans la chambre à coucher d'une jeune fille. Quand il vient, on est en toilette de bal, les bras et les épaules nues ; ou bien l'on a les pieds dans des pantoufles à faire envie à celles de Cendrillon, et le pied les abandonne en jouant ; ou bien, plus cachée peut-être, mais moins vêtue aux yeux de l'imagination, l'on n'a qu'un léger peignoir qui accuse ou laisse deviner les formes. Ces longs cheveux, que tant de jeunes hommes voudraient caresser de leurs lèvres, faveur qu'ils achèteraient au prix de leur sang, ces cheveux on les abandonne au coiffeur, car qu'est-ce que les cheveux d'une femme pour un coiffeur ? Quelque chose dont on fait des tours et des perruques !

» Certes, une fois hors du bal, vous n'eussiez pas laissé la main d'un homme vous effleurer, car vous avez, sinon déjà la science, du moins l'instinct de votre pouvoir et de ce que vous valez. Comme l'objet saturé d'électricité qui, froid lui-même, vomit la flamme sur l'impudent qui l'approche! croyez-vous qu'il me fût possible, à moi, de passer impunément la main sur votre front si pur, et de pouvoir penser toujours que cela ne devait jamais être une caresse?... Oh ! si vous saviez comme vous êtes belle ! Comme votre voix, plus douce qu'un chant, caresse l'oreille et va droit au cœur ! Si vous saviez comme Dieu a prodigué sur vous les trésors les plus précieux ! comme il a répandu sur vous à pleines mains la beauté et les parfums les plus exquis !

» Quel délire s'emparait de moi lorsque je sentais vos cheveux ondoyer sur mes mains et que je m'enivrais de vos parfums célestes, de cette atmosphère embaumée qui vous environne, pareille à ces divinités nées du caprice des poëtes, qui trahissaient leur présence en laissant à l'air qui les avait touchées une suave odeur d'ambroisie ! Je sentais fléchir mes genoux, mais il fallait rester froid et insensible ; il fallait, ô profanation ! répandre sur vous ces odeurs grossières tirées des fleurs, vos sœurs de la terre. Et cependant j'éprouvais une satisfaction égoïste en pensant que moi seul je vous respirais, et que les autres n'avaient plus que l'œuvre de mes mains.

» Que de fois, en voyant passer loin de moi de ces jeunes filles si divinement belles de leur pureté, de leur innocence et de leur beauté, je m'étais demandé s'il y avait en effet des hommes qui ne se contentaient pas de les adorer à deux genoux, et dans le cœur desquels osait surgir cette pensée impure de posséder, de ternir, de souiller et d'anéantir tout cela ! Et cela me semblait impossible, comme si les hommes aspiraient à violer les anges. Est-ce ma faute à moi si en voyant parfois une robe jetée sur le lit où vous reposez, il m'a fallu voir que votre robe ce n'était pas vous, que la main pouvait en froisser les plis, que vous la quittiez quelquefois ! Est-ce ma faute si parfois... Oh ! je n'achèverai pas, car bien que ce soient les dernières paroles d'un mourant, vous ne me pardonneriez pas.

» Mais je savais que c'étaient là des rêves insensés, et quand je réfléchissais, il me semblait qu'ils ne pouvaient se réaliser ni pour moi, ni pour personne, lorsque ce bruit se répandit que vous alliez vous marier. Il y a donc en effet un homme assez béni de Dieu pour que, se donnant peut-être tout juste la peine de se faire aimer, il aille demander pour lui un de ces anges ; pour qu'un jour une mère, dépouillant elle-même son enfant, la pousse dans ses bras, nue et toute frémissante de crainte.... et de désir peut-être, le rouge de la pudeur révoltée au front, et la première étincelle de l'amour dans ses yeux humides et demi-voilés.

» Certes, si Dieu accorde une si large part de bonheur à ses élus de la terre, et s'il permet que nous voyions cela, nous autres pauvres déshérités d'amour, c'est qu'il sait bien qu'au jour de la mort la vie n'a pas dit encore son dernier mot, c'est que la mort a son réveil aussi. N'accusons pas de faveur ou d'injustice celui qui a l'éternité pour punir ou récompenser. Non, non, Dieu est juste, et chacun de ses enfants aura part égale dans l'héritage.

» Je meurs sans colère, sans haine, sans jalousie, car c'est vous que j'aime dans mon cœur, et non moi que j'aime en vous. Vous aimerez et serez aimée, et serez heureuse de votre amour, c'est mon espoir. Je vous aimais purement et saintement, comme on aime un ami, en se réjouissant de ce qu'un autre l'aime autant que nous, et de ce que son bonheur grandit avec le cercle de ses affections. Je vous aimais comme on n'aime pas encore en ce monde ; j'en sors donc et vais vous attendre dans un monde meilleur.

» Non, Juliette, la mort ne sépare pas, elle rapproche. Qu'est-ce que la vie sur cette terre auprès de celle que nous vivons dans l'éternité? C'est un jour de noce aujourd'hui, Juliette, ma fiancée, mon épouse, tu es à moi ! Comme la jeune fille de Vérone dont tu portes le nom, qu'importe si c'est la tombe qui nous servira de couche nuptiale!... Juliette, je vais t'attendre!... Au revoir!... »

EUGÈNE BONNEMÈRE.

[illegible] l'aristocratie bourgeoise, représentée par la Chambre élective, est occupée à forger une loi tyrannique et injuste contre les travailleurs, la Chambre élective de Saxe élève sa voix en faveur des prolétaires et pousse des cris de guerre contre la société civilisée, basée exclusivement sur le capital et l'égoïsme. Oui, l'Allemagne déclare la guerre aux barons de la haute finance. La Chambre de Dresde, convoquée extraordinairement pour une question de chemins de fer, s'est tout d'abord occupée du paupérisme et du prolétariat. Certes, avec la meilleure volonté du monde, la chambre saxonne est impuissante contre la misère du peuple. On n'est pas élevé dans l'Université pour rien. Cependant, il s'est dit, au milieu de la discussion, des choses utiles et hardies de part et d'autre — car c'est l'opposition qui a suscité ces débats ; — on a soumis cette pauvre civilisation à une critique impitoyable ; des députés conservateurs ont avoué que les lois qui régissent la civilisation sont tyranniques, et favorisent le capital aux dépens du travail ; les ministres eux-mêmes ont déclaré qu'on serait coupable de vouloir nier le mal, et de ne pas demander, non une enquête, mais cent enquêtes ; enfin, toute la Chambre, après avoir fait des vœux pieux (*pia desideria*) pour les travailleurs et les prolétaires, est convenue de son impuissance, et a clos la discussion en déclarant : *Que la civilisation était trop avancée*. Le mot est joli. La mariée est trop belle, dirait un homme du peuple. Si les députés de Saxe avaient lu Fourier, ils n'eussent pas passé trois jours à discuter sur les caisses d'épargne et les sociétés de secours. Patience ! en ce moment, les ouvrages de Fourier se traduisent à Leipzig ; les Allemands, sympathiques à toutes les grandes vérités et peu rieurs quand il s'agit du bien suprême de l'humanité, verront d'abord que toutes leurs critiques sociales ont déjà été faites, il y a trente ans, et qu'à côté de cette critique, il y a une science qui résout tous les problèmes sociaux. En attendant, nous citerons un extrait du discours improvisé de M. Schaafrath. — « Mon cœur me pousse, s'écria-t-il, mon cœur me pousse à lever la voix en faveur de ceux qui ne sont pas représentés dans cette enceinte ; de ceux dont la vie entière est un travail permanent et sans compensation ; de ceux dont l'existence même est un problème ; de ceux enfin qu'on désigne sous le nom des classes laborieuses. Il y a des prolétaires agriculteurs, manufacturiers, littéraires et industriels. Je regarde comme première cause de cette misère le despotisme du capital, l'oppression stupide et légale exercée sur ceux qui ne possèdent pas. Dans notre société bourgeoise, on n'estime que ceux qui possèdent ; l'argent, cependant, est le dernier des mérites. L'opinion publique dans toute l'Europe est tellement corrompue à ce sujet, que nos lois officielles ne protègent que le capital aux dépens du travail et de l'esprit. Honte et opprobre sur une société dont toutes les lois, depuis l'organisation de la commune jusqu'à celle du pouvoir suprême, sont tournées contre le travailleur honnête, mais pauvre ; et ne constituent pour le pauvre que des devoirs sans droits. Un prolétaire n'est pas citoyen, il paie pour ses oppresseurs. Tout notre système d'impôts pèse sur le prolétaire en faveur des riches, le capital seul ne paie pas d'impôt, il est défrayé par le travail. Les laquais et les servantes paient un impôt triple en proportion de leurs maîtres. Les denrées les plus nécessaires sont imposées, la fortune ne l'est pas ; les matières brutes importées ne sont pas imposées, le travail national l'est doublement ; un pauvre qui paie 40 fr. d'impôt, paie autant de timbre que celui qui en paie 2 000. Il y a des pays où un journal fait pour deux cents hommes intelligents, et qui méprise les annonces commerciales, paie autant d'impôt que celui qui gagne 10 000 fr. par an à ce commerce ; l'égalité de la bourgeoisie n'a été établie que pour écraser le travail et la pensée au profit du capital. Oui, je le dis hautement, il est temps de changer cet état de choses, autrement nous nous exposons à devenir les esclaves d'une caste de banquiers, caste sans esprit, sans entrailles et sans cœur, et malheureusement sans oreilles. »

L'orateur se trompe. Loin d'être sans oreilles, cette caste en a de trop longues.

Maintenant, ajoutons que la ville de Leipzig proteste contre l'existence de cette Chambre, et, dans une pétition qu'elle vient de lui présenter, elle la prie de se déclarer incompétente. En effet, la loi saxonne porte qu'après une session un tiers des députés seront soumis à une nouvelle élection. Or, le gouvernement ayant convoqué la chambre pour une session extraordinaire, n'a pas jugé à propos de se conformer à la loi. Nous verrons bientôt l'opinion de la Chambre même à ce sujet.

— Les journaux allemands continuent de commenter et de ruminer la constitution prussienne. La *Gazette universelle de Prusse* même, qui, pour toutes les questions d'intérieur, n'a eu jusqu'à présent que l'éloquence du silence, retrouve la parole et bégaie des explications en mauvais allemand. Le fond de cet article, cependant, en vaut mieux que la forme. Ce journal tend à prouver que la patente royale, suffisante pour le présent, n'est pas obligatoire pour l'avenir ; qu'il serait orgueilleux de vouloir, par des lois écrites, arrêter la marche du progrès et l'enchaîner par une constitution. Quoique ce soit là une vérité banale, il faut savoir gré à un journal officiel de l'avoir dite. En cela la gazette officielle de Prusse est plus avancée que le *Journal des Débats*, qui, du procès Drouillard, a tiré une conclusion contre la réforme électorale et le progrès de nos institutions politiques.

La *Gazette de Cologne*, à son tour, entre de plus en plus dans l'idée d'une alliance entre la France et l'Allemagne, idée dont l'initiative appartient à l'École phalanstérienne. Ce journal, dans un article soi-disant daté de Berlin, combat l'alliance anglo-prussienne en faveur de la France. Il est cependant bien avéré que le gouvernement prussien a cédé aux obsessions de lord Palmerston, au sujet des mariages espagnols. La Prusse, bien qu'elle n'ait même pas reconnu la dynastie de la reine Christine, a envoyé une protestation contre l'éventualité d'une dynastie Montpensier sur le trône d'Espagne ; mais de là à une alliance anglo-prussienne, il y a plus d'un pas à faire, et pour tout dire, cette alliance est tout-à-fait impossible à cause du Zollverein. La Prusse n'est rien sans le Zollverein, et le Zollverein n'est plus rien dès que la Prusse s'allie à l'Angleterre. Quand même le roi de Prusse désirerait cette alliance, les puissances de l'Allemagne méridionale l'empêcheraient de la conclure au nom de leurs intérêts industriels.

ÉTATS-UNIS.

Aux rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Boston, ce 1er février 1847.

Au milieu d'une foule de préoccupations, je saisis quelques moments pour vous donner un résumé des nouvelles de cette partie du monde. Parlons d'abord de choses d'un intérêt général, et premièrement de la guerre, qui doit le plus intéresser *nos frères* d'Europe.

La guerre, cette grande et religieuse occupation, entreprise par ce pays si éminemment démocratique et chrétien, pour conquérir de nouveaux territoires où l'on puisse *établir l'esclavage*, traîne en longueur. Nous l'avons commencée avec une toute petite armée de quelques milliers de soldats, le noyau seulement d'une armée ; les hommes à la tête de l'administration ont cru qu'avec l'aide des volontaires (*volunteers*), on conquerrait le Mexique en quelques mois ; ils voient à présent leur erreur. Les Mexicains se sont très bien battus à Monterey, et l'on s'aperçoit maintenant qu'il faudrait *créer une armée*, ce qui n'est pas chose si facile. Nos hommes d'Etat sont dans un prodigieux embarras. Que faut-il faire ? Faut-il créer une armée et continuer à marcher sur la capitale ? Faut-il attaquer Véra-Cruz et se diriger sur Mexico, ou faut-il trouver quelque moyen d'en finir plus pacifiquement ? La guerre est très impopulaire dans beaucoup de parties des Etats-Unis, et le devient de plus en plus.

L'administration, égarée par ses propres erreurs dès le début de la guerre, en présence aujourd'hui d'un sentiment public très hostile, se trouve vraiment dans une condition des plus difficiles et des plus déplorables. Au milieu de toutes ces difficultés, voici venir un incident, mais un grand et providentiel incident, des plus embarrassants pour l'administration composée surtout des hommes du Sud, et dominée par les intérêts du Sud. M. Preston King, membre du congrès, appartenant au parti démocratique qui est le parti de l'administration, propose une résolution foudroyante, et qui anéantit tous les avantages que le Sud comptait tirer de la guerre. Cette résolution proclame en substance, que dans les nouveaux territoires acquis par la conquête *l'esclavage ne peut être introduit*.

Cette résolution a été appuyée par les démocrates du Nord, à l'exception de quatre ou cinq, et par tout le parti whig. Les hommes du Sud ont vu que c'en était fait de leur projet d'une nouvelle acquisition de territoire pour leur institution chérie, l'esclavage. Les lamentations et les plaintes proférées par les politiques du Sud, et surtout par le journal l'*Union*, publié à Washington (organe du gouvernement tenant à peu près la même place que le *Journal des Débats* chez vous), sur cet *acte d'injustice* de la part du Nord, sont une curieuse révélation. Elles font voir, ce que j'ai dit plus haut, que cette guerre a été entreprise par nos hommes d'Etat du Sud, ou au moins par une partie d'entre eux, pour acquérir de nouvelles régions où ils puissent établir l'esclavage. Ceci est un fait extraordinaire. On a fait la guerre dans le passé pour bien des raisons, pour la conquête, la vengeance, le vol, etc. ; mais jamais, je crois, dans le seul but d'étendre l'esclavage. Quoi ! au milieu du dix-neuvième siècle, dans un pays essentiellement démocratique et chrétien, on fait la guerre pour un pareil but ! Voilà, je pense, un acte de la civilisation fait pour désabuser ceux qui croient qu'on peut réaliser le bien en greffant un peu de liberté politique sur cet horrible et infâme bourbier social.....

Vous demanderez comment il est possible que des hommes intelligents puissent, au dix-neuvième siècle, demander l'extension de l'esclavage. La raison en est bien simple. L'esclavage est la base de l'industrie du Sud, la source de ses richesses, sa propriété, enfin l'élément capital de son bien-être matériel. Lui demander de renoncer à tout cela, c'est comme si on demandait aux hommes du Nord de renoncer à leur fortune et de partager avec les pauvres. Notre siècle est particulièrement le siècle du matérialisme ; la grande passion régnante aujourd'hui, c'est la passion du pouvoir et de la domination. Notre divinité, c'est l'argent, et il ne faut pas s'étonner si les hommes lui rendent un culte plus dévoué qu'aux principes de justice et d'humanité. Il ne faut pas blâmer les hommes du Sud de ce qu'ils veulent maintenir l'esclavage, pas plus qu'il ne faut blâmer tous les hommes collectivement : l'égoïsme est universel ; ils font dans leur sphère ce que font les autres dans les leurs. Le Sud voit que le Nord grandit à pas de géant ; de nouveaux territoires se peuplent dans le Nord et l'Ouest ; la représentation dans le congrès penche fortement en faveur du Nord et des intérêts libres. D'un autre côté, l'agitation abolitioniste commence à agir puissamment sur la population septentrionale, et les hommes d'Etat du Nord sont forcés de faire une attention sérieuse à ce sentiment nouveau qui s'empare du peuple — la haine de l'esclavage au nom du christianisme et de la démocratie.

Le Sud voit donc que son influence dans l'Union, qui a toujours été prépondérante, se perd, et que peut-être, à un jour peu éloigné, le Nord demandera l'abolition de l'esclavage. Le Sud veut se fortifier pour retenir son influence et pour résister à ce qu'il croit une attaque funeste contre ses intérêts matériels. Comment y parvenir ? En faisant l'acquisition de nouveaux territoires, où il puisse implanter l'esclavage, accroître ses richesses, et augmenter, avec l'accroissement de la population, sa représentation dans le congrès national.

Je crois sans nul doute que le congrès adoptera la résolution de M. King, et interdira toute extension de l'esclavage. Dans ce cas, les hommes du Sud placés à la tête du gouvernement ne voudront pas acquérir de nouvelles régions pour augmenter la force du Nord. Si la résolution susdite est adoptée, vous pouvez être sûrs que la guerre sera promptement terminée. On parle déjà du projet d'en finir, la proposition qui paraît trouver la plus de faveur est de garder tout simplement le territoire déjà occupé, d'y placer une force militaire suffisante pour la garder, bloquer les ports sur l'Atlantique et l'Océan pacifique, puis attendre que le Mexique demande la paix.

Voilà pour les nouvelles générales les plus importantes. Parlons maintenant d'affaires d'un autre ordre.

Le mouvement en faveur d'une réorganisation sociale, c'est-à-dire, en termes techniques, le mouvement phalanstérien, va très bien chez

[illegible] tes intégrantes dont la société se compose. L'association est la distribution scientifique ou sériaire de tous ces éléments. Les principaux sont au nombre de cinq : 1° les caractères ; 2° les diverses branches d'industrie ; 3° les fortunes ; 4° les âges ; 5° les sexes. Comme le musicien distribue les sons ou les notes de manière à créer l'harmonie musicale, de même l'homme possédant la science sociale doit pouvoir distribuer les éléments de la société, les caractères, les industries, etc., de manière à produire l'harmonie sociale. Eh bien ! la seule organisation de la partie matérielle d'une phalange est une immense entreprise, qui demande la science et le capital. Distribuer toutes les parties du domaine, — les vergers, jardins, champs et forêts, — d'après la loi sériaire ou la loi d'harmonie ; choisir les variétés convenables de fruits, légumes, fleurs, grains, etc., assigner à chacun sa place dans ce grand concert de la nature ; puis construire l'édifice, les fabriques et les étables, d'après la même loi d'ordre ; choisir les différentes branches de manufactures et les différentes races d'animaux, — tout ceci n'est pas un petit travail, et ce n'est encore que la partie matérielle ; l'homme, la partie morale, n'y est pas encore. La partie matérielle d'une phalange est un vaste mécanisme d'harmonie industrielle dont les instruments sont les jardins, vergers, etc., et les notes, les variétés de fleurs, fruits et autres végétaux. Il est évident que les travailleurs, qui se sont enthousiasmés chez nous pour le grand principe de l'industrie combinée, ne pouvaient organiser des associations avec la dixième partie des conditions requises ; pourtant, ce qu'ils ont fait est un enseignement précieux pour nous, et ceux qui ont vécu dans ces petits établissements ont pu étudier pratiquement ce qu'il manquait pour une association complète et l'effet qu'une organisation même imparfaite produit sur les hommes.

La chute partielle de nos petits essais a convaincu tous les amis de la cause aux Etats-Unis, qu'il faut un mouvement central, et que toutes les ressources doivent être concentrées pour faire un essai le plus complet possible, sous la direction des chefs de l'École. Donc, le sentiment de la centralisation se réveille chez nous : au commencement tout était dispersé à la circonférence, et le centre s'est trouvé sans ressources. Nous sommes près d'une concentration forte et active. Voilà le but qu'il faut atteindre, et pour lequel je travaille depuis mon retour d'Europe, il y a deux ans. Je prêche à nos amis qu'il faut établir un journal quotidien à New-York, y fixer le centre du mouvement, et le diriger avec une unité d'action beaucoup plus complète que nous ne l'avons encore fait. Enfin, depuis quelque temps les hommes influents dans l'École donnent à ce plan leur adhésion entière, et nous nous préparons à le réaliser. Nous organisons des souscriptions centralisées dans notre société générale, qui porte le nom d'Union américaine des Associationistes. Dès que nous aurons obtenu une rente mensuelle suffisante, nous pourrons commencer notre journal.

Il y a beaucoup de personnes qui désirent ardemment voir une association-modèle commencée chez nous, et nous avons déjà reçu bon nombre d'offres de personnes qui consentiraient à avancer chacune mille dollars (à peu près cinq mille francs), s'il pouvait se trouver assez de souscripteurs pour compléter le capital requis. Dès que notre journal sera établi, nous ouvrirons cette souscription, car il faut faire marcher les deux choses ensemble chez nous : la propagation et la partie pratique ; les Américains sont trop impatients pour croire à une chose sans penser à la mettre en pratique immédiatement. Une longue propagation théorique, comme vous l'avez faite en France pour préparer la réalisation, serait impossible ici.

Je suis à Boston maintenant pour faire clicher la *Théorie de l'unité universelle* ; je la fais imprimer ici pour que M. Ripley, qui la traduit, puisse lire les épreuves.

Nous poussons la propagation avec beaucoup d'activité à Boston et dans le voisinage. M. Channing a établi ici une église ; déjà quatre à cinq cents personnes y assistent régulièrement. Il y prêche la réorganisation sociale au point de vue religieux. Il est à Boston, sa ville natale, depuis quelques mois, pour finir un ouvrage qu'il écrit sur la vie de son oncle, le célèbre docteur Channing. Nous avons une série régulière de discours publics sur l'association ; nous donnons une séance toutes les semaines. MM. Channing, Dana, Greeley et Ripley ont déjà parlé. M. Dwight et moi, nous les suivrons. MM. Channing, Allen, Orvis et moi, nous faisons des expositions en différentes villes, dans cette partie de la Nouvelle-Angleterre. Pour vous donner quelque idée de l'impression que nous produisons, je citerai un seul fait : nous avons exposé la doctrine dans deux petites villes où nous croyions que l'orthodoxie religieuse piétiste et l'amour du trafic qui y règnent particulièrement, nous empêcheraient de faire des prosélytes ; et pourtant, nous avons fondé une société dans chaque endroit, et déjà l'une compte 40 membres, l'autre 30. La grande vérité découverte par le noble génie gaulois frappe puissamment le peuple américain, dont l'activité pratique s'harmonise si bien avec l'activité spéculative et mentale du peuple français.

Notre journal hebdomadaire l'*Harbinger*, va très bien et produit de l'effet sur les penseurs, mais il est un peu trop savant pour la masse. La société de Cincinnati a commencé la publication de *tracts* (petits livres à bas prix) sur l'association. La *Tribune* de New-York et le *Courier and Enquirer*, de la même ville, ont commencé il y a quelques semaines une discussion régulière et suivie au sujet de l'association et de la réforme sociale. Ce sont les deux principaux journaux du parti whig. M. Greeley, qui est à la tête de la *Tribune*, représente tout ce qu'il y a de progressif dans ce parti. Le *Courier*, au contraire, représente les intérêts commerciaux, la classe des marchands, qui chez nous est la première classe de la société et la plus rétrograde. Greeley est dévoué corps et âme à la cause phalanstérienne, et son journal, qui a 12 000 abonnés à la feuille quotidienne, et 15 000 à la feuille hebdomadaire, et qui sans aucun doute est le journal le plus influent aux Etats-Unis, aide puissamment notre cause. Il y a beaucoup d'hommes dans son parti qui le détestent, mais, par sa politique et ses sentiments progressifs et libéraux, il a rallié le peuple au parti whig, et l'a sauvé d'un naufrage complet. C'est le chef libéral de ce parti, et quoique son intérêt et sa popularité puissent lui conseiller de garder le silence

[illegible] de cœur,

A. Brisbane.

Ajoutons à cette lettre quelques détails que nous fournit un autre de nos amis, Parke Godwin, de New-York :

« Greeley, lorsqu'il a fait une exposition à Boston, a réuni plus de 800 auditeurs, bien qu'on n'eût admis que les personnes pourvues de billets au prix de 4 fr. 25 chacun. Quant aux conférences de Channing, qui se font dans les mêmes conditions, elles attirent une telle foule, qu'on n'y peut trouver de siéges pour tout le monde.

» Notre rente de propagation commence à prendre de l'accroissement, et s'élève aujourd'hui à 2000 dollars par an. »

ORIENT.

On écrit de Constantinople :

« La suppression du bazar des esclaves a eu lieu dimanche. On a fait évacuer ce marché, et les portes en ont été fermées. Quelques optimistes prétendent qu'on arrivera par là à l'abolition de l'esclavage en Turquie. Que Dieu donne à Reschid-Pacha assez de vie pour obtenir un résultat si désirable !

— M. le docteur Davis, chargé par le gouvernement ottoman de choisir le terrain convenable à l'exploitation du coton, a définitivement fixé le lieu de son établissement entre le village de San-Stefano et la poudrière impériale. Une ferme-modèle y sera construite. M. Davis s'occupera non-seulement d'y acclimater le coton d'Amérique, mais encore de l'éducation des belles races bovines, chevalines et autres. A cet effet, il a prié MM. les ambassadeurs des diverses puissances de demander à leurs gouvernements une paire de chacun des animaux des races élevées dans leurs fermes-modèles.

Les constructions commenceront incessamment ; les plans ont été remis à l'architecte du sultan, qui s'occupe des devis estimatifs.

— Une affaire grave préoccupe le divan et la diplomatie. C'est le différend survenu à Athènes entre le ministre de la Porte et le roi Othon, qui a interpellé publiquement, dans son palais, en présence d'une nombreuse société et de tous les membres du corps diplomatique, le ministre ottoman, M. Mussurus, à l'occasion du refus de ce dernier de viser le passeport d'un des aides-de-camp du roi, qui voulait se rendre à Constantinople. On regrette que le roi se soit mêlé personnellement, et avec tant d'éclat, à ce débat. La Porte, qui prend très vivement tout ce qui a rapport à la Grèce, voulait se lancer dans les mesures extrêmes ; mais aujourd'hui M. de Bourqueney a eu avec le grand-visir une conférence dans laquelle il a été question de cet incident. En outre, les représentants des cinq grandes puissances se sont réunis chez l'internonce d'Autriche, qui s'est rendu lui-même à la Porte, à l'issue de la séance, et on pense qu'ils seront parvenus à calmer la colère du divan, et à le faire rentrer dans les voies de la modération.

— L'audace des malfaiteurs ne se ralentit pas. Les attentats contre les personnes et contre les propriétés sont devenus à Constantinople et à Smyrne une sorte de fléau chronique, comme la peste et les incendies. Ces attentats sont commis par une population flottante d'individus de toutes les nations, mais surtout des nations européennes. Ils se trouvent abrités par les *capitulations*, qui ne permettent pas à la police turque d'agir contre eux sans l'intervention et le concours de l'autorité consulaire de leur nation. Ils peuvent donc commettre presque impunément toutes sortes de délits. Si l'on n'y met bon ordre, Constantinople et les principales villes d'Orient vont devenir le rendez-vous de tous les malfaiteurs de la civilisation occidentale. L'impuissance de la Porte est aujourd'hui pleinement démontrée. Comment se fait-il que les puissances européennes ne se concertent pas, n'avisent pas ? *L'Impartial de Smyrne* s'en plaint dans les termes suivants :

« Nous mentionnerons la pénible position dans laquelle les puissances amies placent bien souvent le gouvernement du sultan, obligé de voir toutes sortes de méfaits se commettre sous ses yeux sans pouvoir les réprimer, et tolérer au sein de la capitale une foule de vagabonds, le rebut de la société, qui viennent compromettre le nom du pays auquel ils sont indignes d'appartenir. N'est-ce pas là une cause permanente de mécontentement et qui, à la longue, pourrait bien faire naître une irritation regrettable ? Lorsque tout tend à rapprocher l'Orient de l'Occident, quelle triste idée donne-t on chaque jour du premier par une impunité de cette nature, et la nation qui prendrait l'initiative d'une nouvelle réforme n'acquerrait-elle pas des droits importants à la reconnaissance de la Turquie. »

— Le correspondant du *Sémaphore de Marseille* raconte un évènement assez grave qui est survenu à Janina :

« Un musulman ayant été assassiné dans cette ville, quelques arrestations furent faites ; et deux des prévenus, sujets hellènes, étant parvenus à se soustraire aux recherches de l'autorité, il en résulta une grande effervescence dans la population musulmane. Comme le consul hellène était impuissant à protéger sa nation et à se protéger lui-même, il se réfugia au consulat de France. Malgré toute la prudence que M. Sabatier déploya dans cette circonstance, une espèce d'émeute éclata ; on envahit le consulat, et quelques coups de feu, qui heureusement n'atteignirent personne, furent échangés entre les perturbateurs et les gens du consul. On croit que ce mouvement a été en partie provoqué par les instigations du kehaya (du gouverneur). Quant au gouverneur lui-même, Afez-Pacha, il a fait preuve de l'incapacité la plus complète. A la date des dernières nouvelles, la tranquillité paraissait rétablie ; mais une grande irritation continuait à régner dans la population. Cette affaire a occasionné des communications entre la Porte et l'ambassade de France. On a promis de punir les coupables. »

— La même correspondance signale une recrudescence fâcheuse du fanatisme musulman, et l'attribue à la présence aux affaires de Reschid-Pacha. Nous citons :

« A propos de tout et à propos de rien, les Turcs font pleuvoir sur les chrétiens une grêle de coups, et quelquefois jusqu'à ce que mort s'ensuive. Les Français sont loin d'être à l'abri de cette persécution barbare. Quelques matelots du *Ramier*, bateau à vapeur de la station, ayant eu l'audace de tuer un chien de la rue, qui les avait cruellement mordus, ont été si inhumainement battus par les musulmans, qu'on les a rapportés mourants à bord. C'est qu'il existe une grande fermentation et une très vive irritation dans les esprits depuis que Reschid-Pacha a été appelé au grand-visirat. Il semble, depuis quelque temps, que les janissaires soient ressuscités : ils s'en vont publiant partout que le grand-visir n'est pas un véritable disciple de Mahomet, mais un mécréant (ghiaour). Ils lui attribuent tous les incendies, tous les malheurs qui affligent le pays, et ils s'en vengent sur les chrétiens, que, disent-ils, il protège. Il paraît absolument impossible que Reschid-Pacha résiste à l'opposition qui s'est déclarée ouvertement contre lui. On s'attend chaque jour à apprendre la nouvelle de sa chute, mais après un aussi funeste évènement on sera véritablement tenté de désespérer de la Turquie. »

[illegible] la rive du Kie, qui forme la frontière anglaise, et n'y exercer qu'une autorité limitée, à peu près celle d'un premier magistrat local.

Un autre chef puissant, Umhala, a souscrit, d'un autre côté, à des conditions analogues. On attribue la soumission de ces deux indigènes à une trahison du chef Kreli ; celui-ci, sous prétexte de servir leur cause, avait ouvert son territoire à leur butin ; mais, quand ils voulurent jouir du fruit de leur victoire, Kreli prit les armes, à son tour, et refusa de le leur rendre.

LA MORT EN DORMANT. — Un événement malheureux est arrivé dans la nuit de lundi dernier à Labernède, près d'Agen, dans le joli vallon de Saint-Ferréol. Une vieille femme, veuve depuis quelques années, habitait en cet endroit avec son fils unique, jeune garçon âgé de vingt-et-un ans. Le lundi soir, le fils, selon son habitude, alla se coucher dans la grange, peu éloignée de la maisonnette où restait sa mère. La charpente de la grange, usée et vermoulue, ne put résister aux efforts du vent et de la pluie ; elle céda, entraînant avec elle un second plancher tout chargé de fourrages, et s'abattit sur le jeune homme qui dormait d'un profond sommeil. La pauvre mère n'avait rien entendu.

Le lendemain matin, étonnée de ne pas voir son fils auprès d'elle, elle se rendit à la grange, et l'on peut juger de son effroi quand elle aperçut le désastre survenu pendant la nuit. A ses cris, les voisins accoururent ; on s'empressa de déblayer le poids énorme qui pesait sur le jeune homme, mais il était trop tard, et tous les efforts n'aboutirent qu'à remettre un cadavre aux bras de la pauvre veuve.

L'INCENDIE, LES PAUVRES ET LE CURÉ. — On lit dans le *Journal de Bruges* : « Mardi, vers sept heures du soir, un incendie s'est déclaré à Denterghem, près de Thielt, à la ferme occupée par Pierre Van de Casteele et appartenant à Ivon Minne et sœurs, à Denterghem. Cette ferme est devenue entièrement la proie des flammes. Dix vaches, deux chevaux et deux porcs y ont trouvé la mort. Rien n'était assuré, et on ne connaît pas la cause de ce sinistre. Le parquet a fait aujourd'hui une descente sur les lieux.

» Cet incendie a donné lieu à une scène assez singulière : tous les pauvres des environs sont accourus sur le théâtre de l'incendie, où ils ont trouvé un repas-monstre tout préparé ; les quatorze animaux, cuits à point par le feu, ont été dévorés sur place, malgré les exhortations de M. le curé, qui a eu beau rappeler à ses paroissiens que ce jour étant celui du mercredi des cendres, l'usage de la viande leur était interdit. Ventre affamé n'a point d'oreilles ; les malheureux ont jugé qu'ils étaient dans le cas de légitime défense, qui permet des infractions bien plus graves encore que celle qu'ils se permettaient ; c'était leur vie, leur existence qu'ils disputaient à l'horrible faim.

» Une telle scène serait digne, selon nous, d'occuper le pinceau d'un peintre ; cette troupe de mendiants affamés, dévorant à belles dents, aux sinistres lueurs de l'incendie, ces animaux encore palpitants, formerait un tableau qui pourrait rappeler aux générations à venir l'état florissant de la Belgique sous le régime de la prospérité croissante. »

MISÈRE EN FLANDRE. — On lit dans la *Tribune de Liége* :

« Des chats, des rats, des chiens, en un mot tout ce qui tombe sous les dents de notre malheureuse population des Flandres, est dévoré par elle avec une avidité incroyable.

» En voici un frappant exemple :

» La semaine dernière, le chien du sieur P. Biebuyck, de Nederbrakel, fut vendu pour sa belle peau à J.-B. Braekeleer, de cette commune. Ce chien fut ensuite tué et sa chair vendue dans l'intervalle d'une heure aux malheureux de l'endroit, à raison de 6 centimes la livre, tandis que plus de 500 autres malheureux étaient venus trop tard pour s'en procurer, de sorte que ceux-ci ont dû partir sans avoir de quoi manger. »

UN AUTRE ACCIDENT DE FAMPOUX. — Un évènement affreux est arrivé mardi de la semaine dernière à Bridport, en Angleterre.

L'un des omnibus qui font le service entre Bridport et Forrington, et que l'on désigne sous le nom de *Safety* (*Sécurité*), venait de partir, à six heures du soir, de sa station sur le quai. Il était au complet, c'est-à-dire qu'il renfermait onze voyageurs dans l'intérieur, un douzième avait pris place sur la banquette. Il n'avait pas fait une centaine de pas quand l'un des chevaux se cabra, et, malgré les efforts du conducteur, se jetant de côté, ne tarda pas à briser le timon. Alors la voiture, qui se trouvait sur une pente, n'étant plus retenue, roula en arrière par son propre poids et vint se précipiter, avec tous ceux qu'elle contenait, dans la rivière, dont les eaux étaient très hautes.

La nuit était sombre, et il y avait plus de vingt pieds d'eau à l'endroit où avait roulé l'omnibus. On entendit, au moment de la chute, un cri déchirant, puis ce fut tout. La femme qui se trouvait sur la banquette regagna le bord à la nage ; un voyageur réussit à briser l'une des glaces, et parvint de la sorte à s'échapper ; mais ce fut le seul de l'intérieur que l'on recueillit, et l'on dut attendre la mer baissante pour amener à quai, au moyen de crampons de fer, la voiture elle-même.

Quand on parvint à la sortir de l'eau, ce fut un spectacle horrible. L'omnibus présentait une scène de désordre déchirante : on voyait, par la position des cadavres amoncelés près de la portière, qu'il avait dû être le théâtre d'une lutte acharnée dans laquelle chacun avait fait des efforts surhumains pour se soustraire à la mort. L'enquête a révélé des détails navrants, et le jury, après avoir rendu un verdict de mort accidentelle, a sévèrement blâmé les autorités qui avaient laissé une station s'établir dans un endroit aussi dangereux.

UN SINGE CIVILISÉ. — On lit dans un journal de Bruxelles :

« Le navire *le Hull*, de Sumatra, en destination d'Anvers, et qui, après avoir relâché à Flessingue, s'est dirigé sur Rotterdam, avait à bord un jeune orang-outang, dont on vante beaucoup l'éducation distinguée. Cet intéressant quadrumane, avant de se coucher, se coiffe gravement du classique bonnet de coton, s'enveloppe avec soin d'une robe-de-chambre bien chaude et se chausse prudemment d'une paire de pantoufles fourrées avant de quitter sa couche, qui, par parenthèse, n'est autre qu'un lit fort confortable.

» Ce *jeune homme*, car l'individu dont nous parlons est un beau mâle, a encore d'autres soins, d'autres bonnes habitudes qui en font un modèle. On dit que le cabinet zoologique de Bruxelles va en faire l'acquisition. »

UN AUTRE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE. — Le brick *Marwood*, capitaine Balberine, partit de la rivière Bonny (côte d'Afrique) le 9 septembre dernier, avec un chargement d'huile de ricin, à destination de Liverpool. Les provisions manquèrent, et le 10 novembre les rations de chaque homme furent diminuées. Le 22 décembre toute la viande, tout le pain étaient épuisés, et la seule nourriture de l'équipage consista en une roquille de riz ou de farine par jour et par tête.

Un malheur n'arrive jamais seul ! L'équipage était trop affaibli pour pouvoir gouverner le navire qui devint bientôt le jouet des éléments, et pendant un mois, jusqu'au 24 janvier, *le Marwood* fut battu par la

---

Chambre des Députés.

La Chambre n'a tenu cette semaine que deux séances ; dans la première, elle a adopté un projet de loi autorisant le ministre à augmenter l'effectif de l'armée pour pouvoir tenir tête aux émeutes.

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à la lecture et au développement de plusieurs propositions importantes.

Celle de M. Demesmay sur le sel et celle de M. Glais-Bizoin sur la réforme postale, ont été prises en considération.

Le ministre de la guerre a présenté un projet de loi pour l'établissement de colonies militaires en Algérie.

Au commencement de la séance, M. de Rémilly donne lecture de sa proposition ainsi conçue :

Art. 1er. Une taxe annuelle est établie sur la race canine. Elle sera perçue, à compter du 1er janvier 1848, par les communes et à leur profit, des possesseurs de chiens, pour chacun de ceux qui leur appartiendront. En est seul affranchi le chien d'aveugle.

Art. 2. Le taux maximum de cette taxe est ainsi fixé, savoir :

1° A 2 fr. pour les chiens employés à la conduite des bestiaux et pour les chiens de cour servant exclusivement à la garde de toutes exploitations agricoles, de tous établissements d'industrie ou de commerce, de maisons entières, de propriétés isolées quelconques ;

2° A 10 fr. pour tous autres chiens. Les conseils municipaux pourront réduire cette taxe, mais de moitié au plus.

Art. 3. L'acquit de la taxe suffira pour la possession successive de plusieurs chiens dans la même année ; la possession simultanée donnera seule lieu au paiement de plusieurs droits. La possession, commencée dans le second semestre de l'année, ne donnera lieu qu'à l'acquit du demi-droit.

Art. 4. Une ordonnance, rendue dans la forme ordinaire des règlements d'administration publique, déterminera le mode de perception de la taxe établie par la présente loi.

Les développements de cette proposition auront lieu de samedi prochain en huit.

M. DE SAINT-ALBIN donne lecture d'une autre proposition ainsi conçue :

A l'ouverture de chaque session, les ministres auxquels des pétitions auront été renvoyées dans la session précédente en fourniront aux deux Chambres un état sommaire. Cet état rappellera l'objet des diverses réclamations, et devra contenir en regard les décisions qu'elles auront obtenues. Il sera adressé aux présidents de l'une et de l'autre chambre, imprimé et distribué.

Les développements de cette proposition auront lieu le samedi 15 mars.

M. TAILLEFER donne lecture d'une troisième proposition ainsi conçue :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1848, l'avis des conseils-généraux pris, il sera procédé à un classement nouveau des routes départementales. Celles qui ont un caractère extrà-départemental appartiendront à l'État et seront à sa charge ; celles qui ont un caractère intrà-départemental seront transformées en chemins de grande communication et régis par la loi de 1836 avec les modifications indiquées plus loin.

Art. 2. Pour subvenir à l'entretien des routes départementales transportées à l'État, le ministre des travaux publics prendra 3 millions sur le fonds commun des départements (pour environ 3 000 lieues).

Art. 3. Pour terminer les routes départementales transportées à l'État et à divers degrés d'achèvement (environ 1 000 lieues), le ministre des travaux publics prendra un million sur le fonds commun des départements. Ce million sera converti en rentes, et le capital sera employé pour le prompt achèvement de ces routes.

Art. 4. Les conseils généraux sont autorisés à voter en plus une journée de prestation en nature pour les communes traversées par un chemin de grande communication, ou intéressées à sa confection ou à son entretien. Les conseils généraux sont aussi autorisés à puiser dans l'excédant libre de de leur fonds commun, la somme nécessaire pour indemnité de terrains pour chemins de grande communication.

Art. 5. La prestation en nature sera réglée d'une manière uniforme au moyen d'une ordonnance royale, et mise en adjudication dans tous les départements.

Art. 6. A partir du 1er janvier 1848, les centimes extraordinaires pour routes départementales seront supprimés. Les portions d'emprunt pour routes départementales non encore employées, seront supprimées aussi pour les départements.

Art. 7. Les portions d'emprunt pour routes départementales non encore consommées, font retour au Trésor (environ 11 millions). Pour payer soit l'intérêt, soit l'amortissement de cette dette, l'État prendra 600 000 fr. sur le fonds commun des départements. Ces diverses portions d'emprunts seront employées à l'achèvement des routes de la première catégorie.

Art. 8. L'excédant du fonds commun libre (7 millions 184 000 fr.) sera réparti entre les départements pour être ajouté aux ressources de la loi de 1836.

Art. 9. L'entretien des nouveaux chemins de grande communication étant modifié par l'emploi de la prestation et de l'argent combinés, en place de l'argent seul, une grande économie sera faite dans le budget obligatoire des départements (environ 4 millions).

Cette somme économisée sera répartie entre les départements et ajoutée aux ressources de la loi de 1836.

Art. 10. L'adjudication sera employée dans l'entretien pour les chemins de grande communication, et substituée au système des cantonniers.

Les développements de cette proposition auront lieu samedi prochain, 6 mars.

M. DEMESMAY a la parole pour développer sa proposition sur le sel.

Messieurs, dit-il, la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre, adoptée par la précédente législature, à une majorité de 210 voix contre 26, portée ensuite à la Chambre des pairs, n'a pu arriver à l'ordre du jour avant la clôture de la session de 1846. Dès lors est survenue la dissolution de la Chambre des députés ; et d'après les principes de notre gouvernement, ce qui avait été décidé par l'un des grands pouvoirs de l'État se trouve aujourd'hui remis en question.

L'ordre logique veut que j'envisage ici, d'abord la réduction en elle-même, ensuite son opportunité. Toutefois qu'il me soit permis de dire tout de suite un mot sous ce dernier rapport, afin de prouver à la Chambre que ce n'est point aveuglément, sans tenir compte des circonstances, sans les avoir étudiées et appréciées, sans même avoir reçu les conseils des hommes les plus sérieux, les plus justement en possession de l'estime du pays que je viens ici poursuivre l'œuvre commencée en 1845.

Messieurs, il en est cent d'entre vous qui ont daigné spontanément m'encourager dans une persistance, qui, même sans cela, n'aurait point failli, car elle a sa source dans une conviction en quelque sorte religieuse, tant elle est profonde, réfléchie, inébranlable. Il en est cent d'entre vous qui m'ont exprimé cette pensée si nettement formulée, il y a quelques mois, devant le comice agricole de la Nièvre, par un homme dont la parole est toujours l'expression d'un sentiment national, par l'honorable M. Dupin : « Henri IV voulait que, le dimanche, chaque paysan pût mettre la poule au pot ;... en réduisant l'impôt du sel, Louis-Philippe *mettra chaque ménage à même de mieux saler sa soupe et son pot ;* aucune mesure ne saurait être plus populaire et venir plus à propos que dans ce qu'on appelle UNE CHÈRE ANNÉE. »

Voilà la question d'opportunité nettement posée et résolue devant le bon sens et la raison.

C'est une chose digne de remarque, un argument bien puissant en faveur de ma proposition, qu'elle ait obtenu l'appui des convictions généreuses de tous les partis, et qu'elle n'ait jusqu'ici, en dedans comme au dehors des enceintes législatives, trouvé que deux contradicteurs : M. le ministre des finances et l'honorable rapporteur de la commission de la Chambre des pairs.

Les motifs que je dois faire connaître brièvement aux nouveaux membres de cette Chambre, et rappeler aux anciens, sont ceux-ci :

Que l'impôt du sel, dans son exagération actuelle, est contraire aux lois providentielles ;

Contraire aux principes d'humanité et d'égalité entre les contribuables ;

Aux principes de moralité ;

Aux principes d'économie politique ;

du l'impôt du sel.

La commission de la Chambre des députés, après une étude approfondie de la question, avait évalué les compensations résultant exclusivement de l'accroissement de consommation, par l'effet de l'abaissement du droit, savoir :

Sur la consommation humaine	3 444 286 fr.
Sur la consommation par le bétail	37 506 701
Sur la consommation industrielle	2 500 000
Total	43 410 987 fr.

Ce qui joint au produit que donnerait l'impôt de 10 centimes, sur les quantités aujourd'hui consommées, soit 28 731 830 fr., formerait la somme de 72 242 817 fr., c'est-à-dire une somme égale au produit de l'impôt actuel.

Voici comment la commission de la Chambre des pairs s'est exprimée à ce sujet; je demande la permission de citer textuellement, pour la clarté de cette discussion si compliquée et si difficile :

« Ces bases posées, toute la question est dans leur vérification, car, si » elles sont exactes, et que le produit qu'elles promettent soit réel, personne » ne pourrait refuser son assentiment à une mesure qui, sans rien faire » perdre du produit de l'impôt du sel, étendrait ses bienfaits à la population entière, à la classe pauvre surtout, et procurerait à l'agriculture des » améliorations inespérées. »

L'orateur combat les divers arguments du rapport de M. Gay-Lussac, et continue ainsi :

J'ai, dans plusieurs publications, et à la tribune, prouvé que, dans les provinces rhénanes de Prusse, de 1843 à 1845, une réduction de 20 p. 0/0 sur le prix avait amené un accroissement de consommation de 35 p. 0/0.

Que, dans le grand-duché de Baden, une réduction successive de 38 fr. 52 c., soit 53 p. 0/0, avait amené, de 1816 à 1823, c'est-à-dire en sept ans, le quadruplement de la consommation, suivant moi; le triplement peut-être seulement d'après le raisonnement de M. le ministre.

Qu'en France, une baisse d'environ 20 p. 0/0, de 1843 à 1845, avait amené, dans les localités de l'Est, où jamais un kilogramme de sel marin n'est entré, un accroissement de consommation de 35 p. 0/0, suivant moi; de 30 p. 0/0 suivant M. le ministre. Voilà des faits basés sur des chiffres réels. En les restreignant même dans les limites de l'interprétation que leur a donnée M. le ministre des finances, ils démontrent encore, partout un accroissement de consommation plus que proportionnel à la réduction survenue dans le prix. Comment se fait-il que le rapport n'en dise pas un mot? Certes, cependant, ils portent bien avec eux leur enseignement.

Si le rapport à la Chambre des pairs ne contient rien d'implicite sur la question de l'accroissement de consommation par l'homme, en revanche on cherche à y démontrer que le haut prix du sel n'est pour le pauvre qu'une charge insignifiante et qui mérite à peine qu'on s'en occupe.

« La consommation du sel de 6 kilogr. par individu étant admise, dit le » rapporteur, l'impôt de 30 cent. par kilogr. lui enlève 1 fr. 80 cent. par année, soit 15 cent. par mois, ou 1/2 cent. par jour. C'est peu, sans doute, » mais nous ne disons pas que ce n'est rien. »

Appliquer ainsi la statistique est chose facile ; malheureusement les faits ne se prêtent pas à un genre d'argumentation aussi simple. Oui, un célibataire ayant 20 000 fr. de rentes, paie pour son impôt du sel 1 fr. 80 cent, c'est-à-dire quelque chose d'inappréciable sur son revenu ; mais pour le travailleur, le père de famille le pauvre, je vais laisser répondre deux hommes dont le témoignage aura sur mes honorables adversaires plus de puissance que le mien.

M. Boussingault, membre de l'Académie des sciences, dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire dernièrement, s'exprime ainsi : « C'est particulièrement dans l'intérêt de la classe pauvre des campagnes que je désire la réduction sur l'impôt du sel. Je trouve ici que la consommation annuelle par individu est de 10 kil., ou 50 kil. pour une famille composée en moyenne de cinq personnes, dont une seulement, le père, a un salaire *à peu près assuré de 90 cent. par jour*. C'est donc une dépense annuelle de 17 fr. 25 cent., dépense énorme, si l'on réfléchit qu'elle est soldée par plus de dix neuf jours de travail du père de famille ! »

Nous ajouterons : Et si l'on réfléchit que le salaire du jour est le pain du jour !

Ma deuxième citation est d'un homme non moins considérable, M. le maréchal Bugeaud, alors qu'il poursuivait le but auquel je tends aujourd'hui, disait en 1831 :

« Il est bien plus aisé encore de réfuter les calculs de la note des douanes sur les minimes soulagements que recevrait le pauvre par la diminution de l'impôt. C'est ici que l'homme pratique voit clairement que les calculs des douanes ne sont pas des guides sûrs pour juger de la répartition de tel ou tel impôt, et qu'il faut se défier des conclusions tirées des chiffres et des moyennes, pour apprécier le soulagement qu'en recevraient les classes inférieures. L'auteur part de cette donnée que l'on ne consomme que 6 kil. de sel par tête. Mais on oublie donc que ces 6 kil. ne sont que la moyenne de la France entière, et qu'en réalité la consommation est très inégalement répartie. Les députés de la Bretagne, du Poitou, du Limousin, de tout le Midi, de l'Auvergne, de l'Est, affirment que, dans leurs provinces, la consommation est de 12 kil. par tête.

» Il en résulte qu'un métayer, un journalier qui paie 4 fr. de cote personnelle et mobilière, et dont la famille est de huit personnes, consomme 96 kil. de sel coûtant 48 fr.; sur cette somme, 36 fr. appartiennent à l'impôt. Une famille du même nombre, habitant à Paris ou dans toute autre ville de 10 000 livres de rentes, ne consomme que 24 kil. de sel valant 12 fr. Les trois quarts pour l'impôt sont deux fr. Vous voyez que le misérable paie quatre fois autant que le riche. Voilà des chiffres qui font connaître, le véritable état des faits et de la question. N'y aurait-il qu'un sou par tête et par mois de diminution, comme vous l'affirmez si légèrement, que je répondrai : il n'y a rien de minime pour des malheureux qui, avec une journée de 15 ou 20 sous, doivent nourrir leur femme et leurs enfants. »

Non, il n'y a rien de minime pour les malheureux ; mais si pour ceux-là l'impôt est lourd, « on convient, prétend M. le rapporteur, qu'il n'est pas » onéreux pour une grande partie de la population. Sa réduction, ou même » sa suppression, ne profiterait, dit-on, en aucune manière, aux ouvriers des » villes, qui vivent de charcuterie, de fromage et de poisson salé, ou dont » le repas se prépare sur la place publique. Elle ne profiterait pas non plus » dans les campagnes aux manœuvres de toute espèce, qui sont nourris par » le propriétaire, le fermier ou le paysan. »

Ici l'orateur interrompt ses développements, qui seront insérés demain au *Moniteur*.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Je n'entends aucunement m'occuper des observations qui viennent de vous être présentées. L'an dernier, il est intervenu, dans la question que l'honorable membre vient de reproduire à la tribune un vote de la Chambre qui ne pouvait manquer d'exciter l'attention et la sollicitude du gouvernement.

Il me serait aisé de prouver que le gouvernement n'a pas manqué aux devoirs qui lui étaient imposés et qu'il n'est pas resté indifférent sur la question.

Mais je dois déclarer qu'en présence des circonstances *actuelles*, le gouvernement pense qu'il n'y a pas lieu, *dans ce moment*, de procéder à un vote. Le gouvernement ayant cette pensée, n'avait pas de proposition à faire à la Chambre; car il ne peut et il ne doit présenter que des projets de loi qu'il a l'intention d'exécuter, s'ils sont approuvés par la Chambre.

Messieurs, le gouvernement reconnaît qu'une question provenant de l'initiative d'un membre de la Chambre, et qui, par conséquent, ne l'engage pas, peut gagner à être étudiée. Par ce motif, il ne s'oppose pas à la prise en considération.

M. DUPIN. Je demande que la proposition soit prise en considération purement et simplement, dans ce sens que la commission s'occupera de l'opportunité de la mesure. On oppose contre cette proposition les circonstances pénibles où nous nous trouvons ; je crois, au contraire, que c'est en présence des souffrances populaires qu'il faut opérer un dégrèvement qui puisse être utile à tout le monde, et surtout aux plus malheureux. (Très bien ! très bien !)

La Chambre, consultée, déclare prendre la proposition en considération.

M. D'ELCHINGEN fait un rapport sur l'élection de M. Drouillard, dont il flétrit les indignes manœuvres avec une énergie que la Chambre partage.

Le bureau, avant de proposer l'annulation, a cherché à obtenir des explications ... Après une courte discussion il est décidé que les deux projets seront renvoyés à une même commission.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Glaiz-Bizoin, sur la réforme postale.

M. GLAIS-BIZOIN. Messieurs, la réforme postale, qui doit amener une grande réduction dans les tarifs des lettres, sera accueillie par les classes pauvres, laborieuses, comme un bienfait aussi grand que la réduction et même la suppression de l'impôt du sel.

C'est surtout en France qu'on peut dire que rien n'est plus juste que le libre-échange des produits de la pensée, et que la facilité des correspondances intéresse au même degré le bonheur de l'homme et sa dignité.

Je ne connais qu'un ennemi de ma proposition, mais c'est un ennemi irréconciliable, que je veux désigner hautement et publiquement à cette tribune; cet ennemi, c'est M. le directeur-général des postes! (Bruit.) Il a la taxe uniforme des lettres en horreur. (On rit.) Rien ne peut le familiariser avec cette idée. (On rit encore.)

L'orateur continue ses développements au milieu des conversations particulières les plus bruyantes. Il nous est impossible d'en entendre un seul mot. Il renonce lui-même à continuer sa lecture.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. La chambre doit comprendre que par les mêmes motifs que j'ai exposés tout à l'heure, et qui ne me permettent pas d'opérer un dégrèvement dans nos finances, je dois trouver inopportune la mesure proposée par l'honorable membre. Mais je ne m'oppose point à ce que cette question soit mise à l'étude. Je ne combats donc pas la prise en considération.

M. LAHAIE-JOUSSELIN. Je n'aurais rien à opposer à la proposition en elle-même, mais vous avez déjà pris en considération la proposition relative à l'impôt du sel; or, dans l'état de vos finances, vous ne pouvez pas espérer faire deux grandes choses dans le courant de la même année. Je demande l'ajournement.

M. BEAUMONT (de la Somme). J'ai appuyé la proposition sur le sel; j'appuie également celle qui demande la réforme postale. J'ai la conviction intime que la taxe uniforme des lettres amènera une augmentation d'impôts au lieu d'occasionner un déficit.

M. GLAIS-BIZOIN s'attache à combattre l'objection de M. Lahaye-Jousselin. Il cite divers chiffres extraits du rapport de M. Chégaray, et il cherche à en induire que la réforme postale augmentera, bien loin de diminuer, les recettes du Trésor.

La Chambre, consultée, prend la proposition en considération.

La Chambre entend ensuite les rapports de diverses pétitions sans intérêt.

Les bureaux de la Chambre des députés ont examiné aujourd'hui quatre projets de loi.

Le premier, relatif au reboisement des montagnes, a été généralement approuvé. On a fait valoir par les dernières inondations les tristes résultats du déboisement. M. d'Angeville voudrait seulement qu'on modifiât les articles 9 et 10, permettant le défrichement en plaine.

Le projet de loi sur les bâtiments à vapeur destinés à remorquer les bateaux chargés de grains, a été combattu dans plusieurs bureaux comme une mesure tardive et insuffisante. M. de Lasteyrie et plusieurs membres ont parlé dans ce sens.

Le projet de loi sur la restitution des cautionnements aux compagnies des chemins de fer a été attaqué également comme favorisant trop les compagnies.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : La Suisse et la Pologne. — Les deux Prévoyances. — Le Livret des Ouvriers (3 articles). — Le Socialisme en Allemagne. — Colonisation des Landes de la Bretagne par les Orphelins et Enfants abandonnés. — L'Isthme de Suez. — Projet de loi sur l'exercice de la Médecine. — L'Impôt du Sel et les Libertés commerciales. — Infidélité de quelques Aumôniers de Christ. — Réforme postale. — Les Billets de 500 francs. — Travaux des Chambres. — Revue germanique. — Progrès et fléaux en Turquie. — Nouvelles d'Angleterre, de Russie, de l'Algérie, de Prusse, de Turquie, du Japon, de la Chine, etc. — Inhalation de l'Ether. — Le département de la Vienne (Enquête sociale) (3 articles). — L'Agonie de l'*Epoque*, parade en un grand nombre d'actes judiciaires (4 articles). — FEUILLETON. Revue dramatique. — Les Crèches. — La *Cité maudite* (4 feuilletons).

Notre article : L'Armée productrice, a été reproduit par l'*Union*, du Mans, le *Libéral liégeois*, l'*Echo de la Charente*.

Nos articles sur le projet de loi relatif à la médecine, par le *Courrier de Nantes*, le *Journal du Loiret* et le *Bien public*.

L'Isthme de Suez, par le *Journal de Rouen*.

La cherté des vivres et les Etats de Jersey, par la *Vigie du Morbihan*, l'*Hermine*, de Nantes, le *Patriote de Saône-et-Loire*, l'*Observateur des Pyrénées*, le *Phare de la Manche*, etc.

Le Teutonisme et la Constitution prussienne, par le *Libéral liégeois*, l'*Impartial*, de Besançon, et l'*Echo de la Nièvre*.

Le Socialisme en Allemagne, par la *Gazette de France*.

Le Socialisme et le Protestantisme, par la *Voix nouvelle*.

Nos Revues de France et d'Allemagne, par le *Libéral liégeois*.

Suppression des corvées en Autriche, par l'*Impartial*, de Besançon.

Un Fait instructif, par le *Courrier de Saint-Quentin*.

Le Procès Drouillard, par la *Sentinelle des Campagnes* et l'*Echo rochelais*.

La douleur bannie des opérations chirurgicales, par le *Conservateur de la Dordogne*.

La *Sentinelle des Campagnes* reproduit des extraits de nos articles sur le sel, et en loue hautement la pensée.

Le *Journal de l'arrondissement du Havre* reproduit notre feuilleton : *L'Assassinat de la rue Morgue*.

La *Vigie de l'Ouest* : Un peu d'or.

La *Sentinelle des Campagnes* : Si les riches savaient !

Le *Glaneur du Haut-Rhin* : L'Hiver.

Le *Conservateur de la Dordogne* nous est arrivé aujourd'hui avec un second article très bienveillant sur le cours de M. J. Duval, à Périgueux.

L'*Ordre*, de Limoges, publie aujourd'hui un très bon article sur Fourier et la Science sociale.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Houdan. — Cordial accueil aux 6 nouveaux. — Nous sommes heureux de votre approb. sympathique. — La vue du but doit donner courage à tous.

M. E. O. à Besançon. — V. H. vous écrit. — Le sentiment que vous exprimez sur le *Bull.* est général. — Accord = synergie = décuple force. — V. H. emportera les munitions réclamées.

M. T. à Saint-Etienne. — Reçu ... Nous expédions et joignons les 20 *Bull.* demandés.

M. C. à Sainte-Marie-aux-Mines. — ... envoyons tous les numéros demandés, sauf le 1er avril 184..., ... qui n'a pas paru.

M. de C. à Poitiers. — Nous ... Nous lirons avec intérêt l'ouvrage que vous nous a...

M. G. à Clermont. — Nous a... Nous ferons notre possible. — M. D. est supprimé depuis ... envoi de numéro. — M. B. C.

... Bondy, 7. — CHOULANT, lampiste et fabricant de bronzes, rue Neuve-des-Petits-Champs, 42. Juge-comm., M. Charenton; synd. prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — THEVELIN, tailleur, galerie Montpensier, 17, Palais-Royal. Juge-comm., M. Charenton; synd. prov., M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56. — BEYERLÉ, horloger, quai Conti, 3. Juge-comm., M. de Rotrou; synd. prov., M. Duval-Vancluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

Bourse du 27 février 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 80	78 80	78 50	78 60
— — fin courant	78 50	78 65	78 50	78 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 65	118 75	118 60	118 75
— — fin courant	118 50	118 80	118 50	118 80

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3195 »»
4 0/0 J.	»» »»	O. V. de Par.	1340 »»
Emp. 1844, au Ct	» »/»	C. hyp.	577 50
—— fin Ct	» »»	— Gouin	1180 »»
B. du Trés.	» »/»	— Gann.	1180 »»

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0 ..... d. 50	»» »» »» »»	78 85 78 65
5 p. 0/0 ..... d. 50	»» »» »» »»	119 40 119 20

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	»» »/» »» »/»	07 1/2 10 »/»
5 p. 0/0	»» »/» »» »/»	15 »/» 17 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	» »/»	ROM ..... Der C.	104 3/4
Recep. Rotsch.	101 50	BELG. 2 1/2	58 1/8
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2	97 1/4
— — pass.	» »/»	— do 1840	»» »/»
— 3 p. 0/0.	35 3/4	— do 1842	102 3/8
Dette intérieure	30 1/2	— Banque	»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1844	»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT	»» »»
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»» »»

Union linière ... »» »» — Fourneaux de l'Aveyron ... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J.	»»» »»
Ch. S. G.	»»»» »»
V. r. dr.	370 »»
— Ob. anc.	1003 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	232 50
Paris à Se.	»» »»
— à Orléans	1270 »»
— à Rouen.	870 »»
R.-Havre.	»»» »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle.	218 75
Paris-Str.	384 75
Tours-Nant	407 50
Orl.-Vierz.	565 »»
C. du Nord	627 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	230 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	537 50
Mont. à Tr.	300 »»
Paris-Lyon	472 50
Bord-Teste	400 »»
Zinc V. M.	3050 »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	850 »»	Orléans à Vierzon.	485 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	462 75	— à Bordeaux	335 »»
Paris à Orléans	1275 »»	Marseille à Avign.	833 »»	Nord	630 »»
— à Lyon	491 25	Paris à Strasbourg	468 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

Spectacles du 28 février.

8 »|» OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 »|» FRANÇAIS. — Crispin rival, Hamlet, le Malade imaginaire.
7 1|2 ODÉON. — Représentation extraordinaire.
7 3|4 OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires, le Sultan Saladin.
7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 h. »|» ITALIENS. —
7 1|2 VAUDEVILLE. — Le Fantôme, Trois Rois, Carnaval, Capitaine.
6 3|4 GYMNASE. — Jean, Irène, l'Article 213.
6 1|4 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, Marquise, le Filleul, un Scandale.
6 1|2 PALAIS-ROYAL — Rue de la Lune, Vieux, Poudre, Amour.
6 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Le Bourgmestre, Ivan, l'Abbé, le Carnaval.
6 1|2 GAITÉ. — Mlle de Lafaille, Rita l'Espagnole.
6 »|» AMBIGU. — L'Abbaye de Castro, le Naufrage de la Méduse.
6 1|2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1|2 COMTE. — Monte-Cristo, la Maison isolé, le Marin.
6 1|2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Planète, Bal et Bastringue, 2 Pigeons.
6 »|» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, Deux Créoles, Fleur des Bois.
6 »|» DÉLASSEMENTS. — Le Danseur, Parlez, Chambre, l'Amour au village.
5 1|2 BEAUMARCHAIS. — Bonne Fée, le Pauvre idiot, la Niaise.

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

MARCHÉS DE LA SEMAINE DANS LA PROVINCE.

Andelys (Eure). Froment, 34—57 à 36—60. Méteil, 31 à 33. Seigle, 24—50 à 26. Orge, 21 à 22. Pain, 1re q. 49 c. Hausse sur le from., 1 fr.

Arpajon (Seine-et-Oise). From., 40—35 à 41. Seigle, 33 à 34. Haricots flageolets, 60. Hausse sur le blé, 1 fr.

Arras (Pas-de-Calais). From., 31—76 à 34. Farine 1re, le quintal, 59. Pain, 75 c.

Aubigny (Cher). From., 34 à 35. Seigle, 23—33. Sarrazin, 12—50. Pain, 56 c.

Bayeux (Calvados). From., 39—56. Orge, 15—50. Sarrazin, 14—75. Pain, 60 c. Hausse sur le blé, 4 fr.

Bar-le-Duc (Meuse). Blé, 40. Orge, 20.

Bourbourg (Nord). From., 35—16. Seigle, 23—33. Escourgeon, 20—20. Fèves, 24—79. Pois, 24—19. Hausse sur le blé, 2 fr.

Bourg (Ain). From., 43—50 Méteil, 25 à 33—75. Seigle, 25 à 33—50. Sarrazin, 16 à 21—50. Millet, 42—50. Pain, 70 c. Hausse sur le blé, 1 à 3 fr.

Bourges (Cher). Blé de mais, 40—75 à 42—50. Froment, 36—75 à 40—60. Méteil, 30. Seigle, 27—50. Pain, 75 c. Hausse sur le blé, 2—75.

Le Blanc (Indre). Froment, 29 à 33—75. Orge, 25—75. Pain. 56 c.

Blois (Loiret). Froment, 37—15 à 42. Méteil, 30—88. Seigle, 24—28. Orge, 22—83. Sarrazin, 13—64. Haricots, 32—83. Pois, 26. Hausse sur le blé, 1—15.

Cloyes (Eure-et-Loir). Froment, 35 à 39—75. Méteil, 30 à 34. Orge, 25—84. Hausse sur le blé, 1 fr.

Château-Gontier (Mayenne). Froment, 37—25 à 42. Seigle, 26—25 à 31. Orge, 27—50 à 28—75. Pain, 68 cent. Hausse sur le froment 1—50 à 2 fr.

Colmar (Haut-Rhin). Froment, 40—28 à 47—43. Méteil, 35—50. Seigle, 32—50. Orge, 26—65. Pain, 80 c.

Carcassonne (Aude). Froment, 26. Seigle, 18—74. Maïs, 14—11. Orge, 12. Baisse sur le blé, 20 cent.

Castelnaudary (Aude). From., 24—80 à 26—90. Hausse, 80 c. à 1—40.

Charleville (Ardennes). From., 31—45 à 34—75. Méteil, 27—50 à 29—50. Seigle, 23—25 à 25. Orge, 17. Baisse sur le blé, 2 fr.

Coulommiers (Seine-et-Marne). From., 32—66 à 37—81. Méteil, 25. Blé de mars, 40—31. Orge, 21—88. Pois hâtifs, 24—21. Pain, 52 c. Hausse sur le blé, 70 c.

Domfront (Orne). From., 30 à 33. Méteil, 27 à 29. Seigle, 22 à 24. Sarrazin, 15 à 17—50. Pain de from., 47 c.; de sarrazin, 24 c. 1|2.

Epinal (Vosges). From., 42—18. Méteil, 39—74. Seigle, 33—33. Hausse sur le blé, 1 fr.

La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). Blé, 35—50. Méteil, 29—50 à 31—50. Orge, 21. — Hausse sur le blé, 2—50.

Lunéville. (Meurthe). From., 39—14 à 43—56. Seigle, 26. Hausse sur le blé, 2 francs.

Lille (Nord). Blé blanc, 36—26 à 38—07. Idem, 34—86 à 36—18. Seigle, 23—60. Haricots, 31. Pois 33-50. Lentilles, 100. Pain, 52 c. 1|2. Hausse sur le blé, 2 fr.

Lyon (Rhône). From., 35—50 à 37—50. Seigle, 22. Orge, 23—75. Sarrazin. 16—25. Maïs, 26. Haricots, 37. Pois, 42. Lentilles, 50, Pain, 58 c.

Mirabeau (Vienne). From., 35 à 36. Méteil, 32—75. Seigle, 30. Orge, 25. Haricots rouges, 31. Pois blancs, 31. Hausse sur le blé, 2 fr.

Poitiers (Vienne), 33—50 à 34—50. Seigle, 26. Baillarge, 23. Orge, 25—50. Pois rouge, 30. Fèves, 22—50. Hausse sur le blé, 2 fr.

Raon l'Etape (Vosges). Blé, 42—72. Seigle, 30—96. Méteil, 38. Pois, 34. Baisse sur le blé, 4 fr.

Sarrebourg (Meurthe). From., 42 à 43—81. Orge, 25. Lentilles, 33. Haricots, 36. Pain, 55.

Sens (Yonne). From., 37. Méteil, 31—70. Seigle, 27—85. Orge. 22—50. Pain, 55 c. Hausse sur le blé, 1—75.

Vitry-le-Français (Marne). From., 50 le q. Seigle, 40. Orge, 32. Pain, 52 c.

Vierzon (Cher). From., 34—35 à 40—25. Méteil, 34—75. Seigle, 26—70. Pain, 67 c. 1|2. Hausse sur le blé, 1—60.

Le Livret des Ouvriers.

NOUVEAU PROJET DE LOI.

Le 31 juillet 1845, le ministère a présenté à la Chambre des pairs une loi nouvelle sur le livret; mais il en est de ce projet de loi comme de toutes les mesures qui sont prises à l'égard de la classe ouvrière par les puissants du jour. N'étant pas éclairés par la science sociale, ignorant les moyens de concilier l'ordre avec la liberté, les intérêts de l'ouvrier avec ceux du maître, obéissant aux conseils des financiers, à l'influence des chambres de commerce, à toutes les inspirations égoïstes de la bourgeoisie, ils ne savent qu'aggraver la sujétion de la classe ouvrière, et compléter l'installation de la féodalité industrielle et commerciale.

Malgré les vives réclamations de la presse indépendante, malgré une pétition très énergique et parfaitement motivée des ouvriers de Paris, la Chambre des pairs a voté le projet de loi, se bornant à l'amender quelque peu. Voici par quels motifs M. Cunin-Gridaine l'appuie en le présentant à la Chambre des députés :

Depuis longtemps le gouvernement recevait, contre l'insuffisance de la législation actuelle, de nombreuses réclamations émanées des villes de fabrique et d'un grand nombre de conseils-généraux des départements.

Ce sont uniquement les fabricants et les membres des conseils-généraux, les *bourgeois*, en un mot, qui ont réclamé la loi nouvelle. Les ouvriers, auxquels on n'a pas permis de se réunir pour défendre leurs intérêts dans la question du libre-échange, n'ont pas été consultés dans la question des livrets, nous le savions d'avance, et nous en trouvons la preuve dans la pétition des ouvriers de Paris. Elle commence ainsi :

Messieurs les pairs,

Un projet de loi nouvelle, sur les livrets d'ouvriers, vous a été présenté.

Il est dit, dans l'exposé des motifs qui suit ce projet, que tous les intérêts ont été consultés.

Cela ne sera vrai pour vous, Messieurs, que lorsque vous aurez entendu les vœux de la classe la plus intéressée dans la question, la classe ouvrière, et c'est dans ce but que les ouvriers de Paris vous adressent cette pétition.

L'exposé ministériel continue :

De tous côtés on exprimait le désir de voir combler les fâcheuses lacunes de la législation, afin d'accroître la sécurité que le livret doit apporter à *tous les intérêts industriels*. Le projet de loi est destiné à faire droit à ces réclamations (*des bourgeois qui ne trouvaient pas que l'ouvrier fût assez complètement à leur merci*).

Voici le texte du projet de loi :

Article 1er. Les ouvriers *de l'un et de l'autre sexe* attachés aux manufactures, fabriques, usines, mines, carrières, chantiers et ateliers, soit qu'ils travaillent dans l'établissement, soit qu'ils travaillent chez eux pour un seul chef d'établissement, seront tenus de se munir d'un livret.

Cet article contient une innovation qui a justement alarmé la classe ouvrière, le livret imposé aux femmes! Il faudra que les femmes aussi sollicitent la remise de leur livret pour changer de maître, il faudra qu'à Paris, à Lyon, à Marseille, la mère de famille, la jeune ouvrière fassent viser leurs livrets à la police, là où [illegible] sujets d'irritation que M. Cunin-Gridaine cherche vainement à dissimuler en affirmant dans son exposé des motifs que la législation actuelle impose déjà le livret aux femmes. Une pareille affirmation est un peu.... ministérielle. La loi du 22 germinal an XI qui régit aujourd'hui cette matière, ne parle que des *ouvriers*, et l'arrêté du 9 frimaire an XII, qui réglemente l'application de la loi, se dit relatif au livret *dont les ouvriers travaillant en qualité de compagnons ou garçons devront être pourvus*. Compagnons, garçons; où voyez-vous là des femmes, et pourquoi dire dans votre projet : Les ouvriers *de l'un et de l'autre sexe*, si vous ne voulez pas innover?

Art. 2. Les livrets sont en papier non timbré, cotés et paraphés gratuitement; ils seront délivrés sans autres frais que le remboursement de leur prix de confection, qui ne pourra excéder vingt-cinq centimes.

C'est toujours un impôt mis sur la classe laborieuse. L'impôt est faible, direz-vous; pour le payer, le pain d'un jour suffira. S'il est faible, raison de plus, pour le mettre à la charge des fabricants, seuls partisans du livret. C'est à eux seuls qu'il est utile.

Art. 3. Lorsqu'un ouvrier entrera dans un des établissements mentionnés en l'article premier, le chef d'établissement devra inscrire sur le livret la date de l'entrée de l'ouvrier.

A la sortie de l'ouvrier, le chef d'établissement inscrira sur le livret la date de cette sortie, l'acquit des engagements de l'ouvrier, et le montant des avances dont celui-ci pourra rester débiteur envers lui.

Il ne pourra être fait sur le livret aucune annotation favorable ou défavorable à l'ouvrier.

Nous avons vu que ce dernier principe est déjà consacré par les tribunaux. Exprimé en termes formels dans la loi projetée, il détruit complètement cette allégation du ministre :

L'avantage du livret est certainement incontestable au point de vue de l'intérêt du travailleur, qui y trouve, suivant l'expression de Chaptal, les moyens de justifier de sa conduite et de son honnêteté.

Cette assertion, avancée par M. Cunin-Gridaine à la page 4 de son exposé, ne l'empêche pas de dire avec beaucoup plus de raison à la page 6 :

L'article 3 défend de porter sur le livret aucune mention favorable ou défavorable à l'ouvrier. Cette interdiction mettra l'ouvrier à l'abri, non-seulement d'une note défavorable, mais aussi de l'induction fâcheuse que l'absence de toute annotation pourrait, jusqu'à un certain point, autoriser contre lui, si l'usage des notes favorables avait prévalu. Un congé, en effet, qui parlerait d'un ouvrier en termes défavorables, lui ôterait la possibilité de trouver de l'ouvrage; on doit donc, dans les congés délivrés, s'en tenir à une déclaration sur le fait de l'accomplissement des engagements précédemment contractés par le porteur du livret. Ce sont là les expressions mêmes de l'instruction ministérielle du 17 novembre 1809, et cette interprétation a, depuis, constamment servi de règle.

Art. 4. Aucun chef d'établissement ne pourra employer un ouvrier soumis à l'obligation prescrite par l'article 1er, si celui-ci ne produit son livret.

Le chef d'établissement conservera le livret entre ses mains tant qu'il continuera d'employer l'ouvrier. Il inscrira sur un registre spécial, en papier non timbré, qu'il devra tenir à cet effet, les nom et prénoms de l'ouvrier, le nom et le domicile du chef de l'établissement qui l'aura employé précédemment et le montant des avances dont l'ouvrier aura pu rester débiteur.

[illegible] tion. Voici au surplus comment l'article [illegible] l'exposé ministériel :

La disposition relative au dépôt du livret entre les mains du chef d'établissement, tant qu'il continue d'employer l'ouvrier, conserve et consacre une mesure dont l'art. 3 de l'arrêté du 9 frimaire an XII avait posé le principe. Aux termes de cet arrêté, le fabricant a le droit d'exiger le dépôt du livret; il était convenable de maintenir cette prescription.

Vous faites plus que la maintenir, vous l'aggravez en la rendant obligatoire, de facultative qu'elle était :

Cette disposition, continue le ministre, est dans l'intérêt de l'ouvrier comme dans celui du chef d'établissement. En effet, elle permet au premier d'obtenir des avances de fonds, dans le cas d'accidents ou de besoins fortuits; elle le protège, en outre, contre ces funestes manœuvres de l'embauchage, dont les résultats sont toujours désastreux pour ceux qui s'y laissent entraîner.

Quelle touchante sollicitude! c'est dans l'intérêt de l'ouvrier qu'on lui enlève la possibilité de changer à son gré de maître ou d'industrie, alors même que des conditions plus favorables lui sont présentées. M. le ministre est bien plus dans la vérité quand il ajoute au sujet de la détention du livret par le maître :

Elle procure au chef d'établissement la sécurité légitime dont il a besoin pour l'achèvement de ses entreprises et l'accomplissement de ses propres engagements.

A ce dernier commentaire, nous préférons encore celui des ouvriers de Paris, dans leur pétition à MM. les pairs :

Considérant que le livret n'est point un gage nécessaire entre les mains de l'entrepreneur qui aurait fait des avances à l'ouvrier, attendu que, sauf de très rares exceptions, les avances d'argent faites à ce dernier sont toujours au-dessous des avances qu'il fait lui-même en travail;

Considérant que le livret n'est plus, dès-lors, qu'un moyen de soumettre la classe ouvrière à la surveillance;

Considérant, d'autre part, que, dans les contrées industrielles, le salaire est si incroyablement restreint, qu'il serait très facile au maître de tenter le malheureux travailleur en lui faisant quelques avances dont il lui serait impossible de s'acquitter, et qui le mettraient ainsi dans la condition du débiteur romain, qui, faute de payer, devenait esclave du créancier.....

Revenons au projet de loi; il dispose :

Art. 5. L'ouvrier qui a contracté un engagement ne peut exiger la remise de son livret avant d'avoir rempli cet engagement.

Si l'inexécution de l'engagement provient du défaut de paiement des salaires, du manque d'ouvrage ou de toute autre cause indépendante de la volonté de l'ouvrier, le chef d'établissement ne peut refuser la remise du livret revêtu de la mention d'acquit des engagements de l'ouvrier, et l'ouvrier conserve les droits qui peuvent résulter pour lui de l'inexécution des conventions intervenues.

Art. 6. Si le chef d'établissement refuse de remettre à l'ouvrier son livret, ou s'il le lui remet sans la mention d'acquit des engagements, le maire délivrera immédiatement et sans frais, un congé provisoire, après y avoir inscrit le montant des avances réclamées par le chef d'établissement. Ce congé provisoire tiendra lieu de livret à l'ouvrier, jusqu'à ce que le juge compétent ait prononcé sur la contestation.

Nous n'indiquerons pas aujourd'hui quel est ce juge compétent, nous réservant d'apprécier à part la juridiction relative aux con-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 2 MARS.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

PREMIÈRE PARTIE.

V.

UN ANGLAIS PROBLÉMATIQUE.

—Il faut te dire, ma fillette, continua le tisserand en faisant asseoir l'étranger, il faut te dire que tu es tout-à-fait en réputation à Cologne. On parle de toi comme d'une merveille musicale, et voilà Monsieur qui est Anglais et qui meurt d'envie de t'entendre chanter.

— Les Anglais — dit l'étranger avec un accent marqué — les Anglais n'aiment les arts que pour ce qu'ils ont d'excentrique et de nouveau. Pour ma part, je ne vois rien d'insipide comme le sublime à l'état chronique. Les façons d'agir du théâtre me mettent les nerfs dans un état pitoyable. Tout y est banal, vulgaire, noté, chevillé, torturé, faux et empesé. J'en suis venu à n'aimer l'art que lorsqu'il est empreint d'une passion réelle. La prima dona, qui chante pour gagner ses *feux*, pressée de regagner ses pénates, me fait moins d'effet que le saltimbanque qui se démanche le corps pour gagner de quoi dîner. Chez celui-là du moins, il y a de la passion, de la douleur, de l'émotion. A tout hasard, j'aime mieux l'alouette et le rossignol. On dit, Mademoiselle, que vous chantez avec passion, sans autre accompagnement que le bruit du métier de votre père. Si vous étiez des gens de petite espèce, je vous offrirais vingt mille livres sterlings pour vous entendre pendant une heure. Mais une fille comme vous, qui ne chanterait pas sur l'ordre d'un roi, chantera pour un gentilhomme qui supplie. Dès ce moment permettez-moi de vous raconter une petite anecdote, puis j'attendrai vos ordres et votre loisir.

Il y a quelques années, je voyageais en Espagne; une mauvaise patache attelée de deux maigres mules me voiturait sur le penchant de la Sierra Morena. Ces animaux étaient ornés de grelots. Le conducteur avait plus de quarante ans. Pour charmer les lenteurs de la route, cet homme chantait : cette voix, qui se mariait au bruit des grelots, au bruit des roues... avait un charme pénétrant dont il m'est impossible de vous donner une idée. Jamais harmonie plus parfaite n'avait frappé mon oreille. Je fis arrêter mon équipage, mon virtuose descendit, et je le priai de chanter seul. Le misérable avait une voix rauque, fausse, chevrotante, infâme, atroce! Nous remontâmes en voiture; et cette même voix, réunie à son accord ordinaire, redevint nette, pure, sublime, pénétrante. J'étais littéralement ravi. Le brave homme m'affirma que depuis trente ans il chantait de la sorte. Je compris dès lors que la musique la plus émouvante se révèle, quand la note harmonieuse se meut sur un fond discordant, le domine, l'enveloppe, et le force lui-même à devenir harmonieux, d'âpre qu'il est de sa nature. J'ai couru les prairies de l'Amérique, les grandes forêts qui se reflètent dans le lac Ontario, et j'ai retrouvé là, sous la hutte du sauvage, cette harmonie déchirante qui a toute l'émotion du combat et les charmes de la victoire. Pendant que les chefs de guerre chantent et marient leurs voix monotones, l'un d'entre eux fait un bruit effroyable avec deux morceaux de bois taillés en dents de scie. Quand ces grands musiciens arrivent à l'enthousiasme, leur harmonie acquiert un degré d'horreur et d'émotion qui prosterne et terrifie. Le muletier me charmait, les sauvages m'épouvantaient, vous, Mademoiselle, à l'aide de moyens analogues, on dit que vous ravissez.

L'Anglais avait débité ce petit discours d'une voix tout à fait galante. Sans oser nous prononcer pour ou contre son opinion musicale, nous dirons seulement qu'elle ne nous étonne pas de la part d'un enfant d'Albion. Elle est du moins excentrique et à coup sûr en accord parfait avec les sensations énervées de nos voisins les insulaires. La fadeur avant tout les irrite, et, dégoûtés de la science impuissante, ils font un retour déjà vers les perceptions naïves de la riche et sauvage nature.

Le tisserand était émerveillé. Il prit par la main son hôte, l'entraîna dans la cour, et le fit descendre dans son atelier.

Sylvius et Marthe suivaient.

—Je vous laisse aux mains de mon gendre, qui est un garçon d'esprit, dit le bonhomme, je me mets à mon atelier. Puisqu'ils chantent pour vous faire plaisir, l'accompagnateur ira son train.

Au mot de — mon gendre — l'Anglais jeta sur Sylvius un regard furtif et tout à fait inquisiteur.

— Quand je dis mon gendre, répartit le tisserand, ce n'est qu'une manière de parler, car il ne l'est pas encore. Mais avec l'aide de Dieu, cela ne tardera point.

L'Anglais est taciturne de sa nature. Le nôtre ne dit mot; il s'assit auprès du métier, à quelques pas de Marthe, qui venait de prendre sa place ordinaire entre des rouleaux de fil prêts à passer par les mains du tisserand.

L'Anglais baissa la tête et sembla commencer à se perdre dans ses rêveries. Le métier allait son train. C'était un bruit monotone d'un poids qui frappe et se relève, d'un balancier qui marche et revient sur lui-même. Tout d'un coup Marthe jeta les premières notes de sa voix toute allemande au milieu de ce bruit discordant. Cela faisait le même effet pour l'ouïe que pour les yeux, un buisson de roses penché au-dessus d'une mare. Ce que disait la bouche de Marthe ce n'était pas des chants, ce n'était pas des paroles rimées ou de la musique écrite, c'était de l'harmonie expressive. Une douce tristesse dominait l'ensemble : une note faisait entendre la voix sifflante et sonore du merle qui salue le soleil; puis la vallée s'ouvrait lumineuse, pleine de chansons et de bonheur; l'écho des montagnes répondait; le vent du matin agitait doucement les feuilles, la voix du pâtre descendait les pentes rocailleuses; puis la plainte des êtres souffrants semblait tout d'un coup apparaître dans le calme des vallées et tirer des larmes à toute la nature. La voix singulière de la fantastique jeune fille jetait par moments des cris trempés de larmes qui semblaient porter avec eux le frisson et l'épouvante... Cette musique était un immense horizon de rêverie; et toujours, toujours, le bruit monotone du tisserand semblait dire aux âmes émues :

—Je combats cette harmonie, j'en brise le charme souverain, je suis la réalité dans le rêve.

Cette scène dura longtemps. L'Anglais tenait les yeux fermés comme s'il eût été plongé dans le sommeil; ses narines cependant soufflaient la vie, et sa tête par moments se penchait en arrière avec une expression tout à la fois de douleur et de délire.

Puis il se fit un magnifique silence. Puis le bruit monotone se fit entendre de nouveau; et la voix de Sylvius, grave, douce, pénétrante, vint s'y mêler cette fois comme entraînée par la plus vive inspiration.

— Est-ce une fille de la terre qui vient de chanter? Où sont les rêveurs, où sont les poètes, où sont les philosophes qui ont rêvé la cité de Dieu? Est-ce que jamais leur idée a conçu les naïves grandeurs d'une aussi suave harmonie? Cette voix d'argent prosterne mon intelligence, elle m'ouvre des horizons inouïs... J'admire à la fois et je m'irrite... et je me laisse emporter dans des contemplations qui ne sont plus de ce monde.

—Le mot est juste, dit l'Anglais en se levant,— ceci est le chant de l'amour, qui me fera entendre le cri déchirant de la douleur?

Sylvius se leva, son œil rayonnait; il prit la main de l'étranger et lui dit d'une voix profonde :

— Laissez-moi grandir. Je vous ferai entendre un jour les imprécations de la cité maudite.

Marthe et Thomas regardèrent Sylvius avec étonnement. L'Anglais détourna la tête, comme pour fuir le regard du démoniaque jeune homme; puis il se leva et dit à Marthe :

—Vous êtes une créature bien étrange. Parfois il m'est arrivé, — dans les bois profonds de l'Inde,— de rencontrer au milieu de l'horreur et du silence, une de ces fleurs étranges en qui la nature semble résumer tous ses mystérieux trésors. Plus on les connaît rares et isolées, plus on les admire.... on se prosterne devant elles, puis on les fuit à jamais, afin de les rêver toujours semblables à elles-mêmes, et de ne point les voir mourir. Bien décidément, pour moi, l'Allemagne est le plus grand pays de cette Europe déjà si triste et si vieille.... On y trouve des Rembrandt sous les chaumes, des grands poètes dans les petites villes, des chants célestes à l'ombre de la pauvreté.— En Angleterre on paie les arts, en France on les injurie, en Allemagne on les possède à la fois et on en est possédé. Venez, maître Sylvius, j'ai besoin d'air, et j'ai besoin que vos belles paroles me maintiennent [illegible]

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26 et 27 février.

[l'établissement qui emploie un ouvrier dont le livret est chargé d'avan]ces, doit opérer une retenue des deux dixièmes sur le produit de son travail, au profit du créancier, jusqu'à entière libération; l'importance des avances ainsi privilégiées est illimitée. Des abus ont été la suite de cette facilité. Tandis que les chefs d'établissement honnêtes ne font d'avances qu'avec une discrétion judicieuse, et dans des vues de bienveillance paternelle pour l'ouvrier, *quelques uns* ont pu s'en servir comme d'un moyen de le retenir dans le même atelier, et d'enchaîner ainsi sa liberté. De pareils faits, S'ILS ONT EXISTÉ, *ont été exceptionnels et rares*; mais il n'en est pas moins nécessaire d'en prévenir le retour, et, dans ce but, on a limité à *trente francs* le maximum des avances privilégiées.

Art. 8. Dans le cas où la retenue serait exercée pour le remboursement d'avances portées sur un congé provisoire et dont l'ouvrier contesterait la quotité, le chef d'établissement ne remettra qu'après le jugement définitif le montant de la retenue à qui de droit.

Nous ajournons l'examen de plusieurs articles relatifs à la juridiction.

Art. 12. Le livret visé gratuitement par le maire de la commune où travaille l'ouvrier tiendra lieu à ce dernier de passeport à l'intérieur; le visa sera valable pour une année.

Les lois et règlements relatifs aux passeports à l'intérieur sont applicables aux livrets, sauf les exceptions résultant des dispositions de la présente loi.

Il est certain que le principe des livrets une fois admis, il vaut mieux les considérer comme des passeports que d'obliger l'ouvrier à se munir à la fois d'un passeport et d'un livret, comme le veut l'arrêté du 9 frimaire an XII.

L'art. 13 laisse à des ordonnances, portant règlement d'administration publique, le soin de déterminer la forme des livrets et les règles à suivre pour leur délivrance, leur tenue et leur renouvellement, ainsi que la forme du registre prescrit par l'art. 4, et les indications qu'il devra contenir. Le même article confère également à des ordonnances royales, rendues dans la même forme, la faculté d'étendre les dispositions de la loi à des établissements autres que ceux qui sont mentionnés dans l'art. 1er.

Il est fort dangereux d'accorder à des ordonnances le pouvoir d'étendre encore l'application de la loi, puisqu'elle s'étend déjà aux ouvriers attachés à des manufactures, fabriques, usines, ateliers, etc., *lors même qu'ils travailleraient en chambre*. Jusqu'où ce despotisme ira-t-il si son extension n'est pas même soumise au contrôle du parlement, si elle a pour toute règle le bon plaisir de la haute industrie qui gouverne sous le nom et le couvert de nos ministres?

L'article 14 semble d'abord bien conçu et destiné à faire disparaître l'injuste inégalité qui existait entre le maître et l'ouvrier, dont le premier seul pouvait encourir des peines pour la violation de la loi du livret.

Art. 14. Les contraventions aux articles 1er et 4 ci-dessus et aux règlements d'administration publique qui seront publiés pour l'exécution de la présente loi, seront poursuivies devant le tribunal de simple police et punies d'une amende d'un franc à quinze francs, sans préjudice de tous dommages-intérêts, s'il y a lieu.

Il pourra, de plus, être prononcé, selon les circonstances, un emprisonnement d'un jour à cinq jours.

[…] l'égalité devant la loi?

L'article 10 dispense des formalités de la loi projetée les chefs d'établissement et les ouvriers qui font usage du double livre d'acquit, conformément au titre III de la loi du 18 mars 1806, relative à l'établissement du conseil de prud'hommes de Lyon. On a considéré que, dans ce cas spécial, l'objet du livret se trouve atteint par le double livre d'acquit, dont les chefs d'atelier sont tenus de se pourvoir pour chacun des métiers qu'ils font travailler. Sur ce livre sont inscrits les nom, prénoms et domicile des chefs d'atelier; ce livre est déposé entre les mains du négociant-manufacturier pour lequel le métier travaille, et lorsqu'un chef d'atelier cesse de travailler pour un négociant il doit faire noter par ce dernier, sur le livre d'acquit, qu'il a soldé son compte, ou, dans le cas contraire, y faire inscrire le montant des avances dont il est encore redevable. D'autres dispositions complètent cette organisation tout-à-fait spéciale.

Art. 16. La présente loi n'aura d'effet que trois mois après sa promulgation.

Toutes les dispositions des lois antérieures contraires à la présente loi seront abrogées à partir de la même époque.

Voilà quelle est cette loi du livret, pire que ses devancières, en ce qu'elle complète et régularise un système qui tend, suivant l'expression des ouvriers signataires de la pétition, à faire de la population laborieuse une classe plus que jamais distincte, légalement inférieure, propre seulement à servir d'instrument aux autres; une classe mise en dehors de la loi commune, comme *s'il était vrai que tout frein moral lui manquât*; comme s'il n'y avait moyen de la diriger qu'en la soumettant à *l'incessante nécessité du travail* le plus dur et le moins libre possible; comme si l'on ne pouvait en avoir raison qu'en l'humiliant, qu'en la gênant jusque dans ses moyens d'existence, qu'en enlaçant chacun de ses membres dans un double lien qui l'attache d'un côté au chef industriel, de l'autre à la police.

Si cette loi passe, nous vivons dans une société bien aveugle.

L'impôt du sel et les libertés commerciales (1).

PRODUCTION ET LIBRE CONCURRENCE.

> C'est la production et non le commerce qui est du domaine de la concurrence.

Le Monopole des sels de la Méditerranée étant maître du commerce comme de la production, absorbe une notable partie des bénéfices de la vente en gros et même en détail. Comment l'absorbe-t-il? En produisant, par le chômage volontaire de quelques salins, et par l'accaparement, une disette factice de la denrée. Et comme, en usant des mêmes moyens, et en se concertant avec les marchands en gros et en détail, il pourrait, en se réservant la part du lion, partager avec eux le produit de la réduction de la taxe; comme la réduction, dans ce cas, n'aurait d'autre effet que d'amoindrir de 30 à 40 millions le revenu du Trésor, sans apporter aucun soulagement ni aux classes pauvres ni à l'agriculture, sans augmenter sensiblement la consommation imposable; il importe de rechercher les moyens d'assurer, contre les spéculations du Monopole privé, l'efficacité de la réduction et de réaliser une ma-

(1) Voir la *Démocratie* des 17, 18, 19 26 et 28 février.

Excédant de la production sur la consommation	86 000 000 k.

Un pareil excédant est insuffisant pour parer aux éventualités d'une et surtout de plusieurs mauvaises récoltes. En voici la preuve :

En 1844, la récolte a manqué à peu près complètement sur le littoral de l'Océan, et la production du sel ne s'est élevée, d'après les rapports de la Direction générale des mines, qu'aux quantités suivantes :

Salines de l'Océan et de la Méditerranée	252 100 000 k.
Mines de sel gemme et sources salées	126 400 000
Total	378 500 000

Production dont les ingénieurs des mines fixent à raison d'un prix moyen de 32 fr. 75 c. les 1000 kil. la valeur à 11 557 000 fr.

La consommation étant de	427 000 000 k.
Et la production n'ayant été que de	378 500 000
Il y a eu insuffisance de	48 500 000 k.

Pareille insuffisance s'était déjà renouvelée plusieurs fois, et voici ce qui en est résulté :

1° A une époque peu éloignée de nous, où le prix du sel, même sur les marais salants du littoral de l'Océan, s'élevait seulement à 10 fr. les 1 000 kil., les excédants de plusieurs récoltes restaient, d'année en année, accumulés sur les aires des salins. Aujourd'hui, malgré la création de salins considérables, tant dans l'Ouest que dans le Midi, malgré la découverte et l'exploitation de mines inépuisables de sel gemme, les aires des salins sont à peu près dégarnis de sel et le prix des propriétés en marais salants a doublé.

2° Les sels qui ne coûtaient, il y a dix ans, sur les marais salants de l'Ouest, que 10 à 20 francs, se sont vendus, sur les mêmes marais, 70. 80, 90 fr., et se vendent encore aujourd'hui, après une récolte passable, 50, et ce prix, pour des sels neufs, qui doivent, pendant l'année, subir un déchet de 20 %, porte le prix définitif à 60 ou 62 fr. 50 c. les 1 000 kilog.

3° Le sel qui, sur les salins du Midi, ne se vendait que de 10 à 12 francs les 1 000 kilog., s'est vendu en 1845 :

Exportation en Italie	10 fr.
Entrepôt de Lyon	10
Entrepôt de Toulouse	15
Corse et Algérie	25 à 30
Ports de l'Océan	40
Consommation intérieure	45 à 50

La production des sels ignigènes ne varie pas plus que leur zone de consommation, et leur prix sur place s'élève assez uniformément à 47 fr. 50 c. les 1 000 kilog.; ils ne peuvent pas faire aux sels du Midi une concurrence sérieuse, et il suffit ainsi au Monopole, pour dominer le marché, de bien connaître l'état de la récolte et les prix des sels des marais salants de l'Océan. C'est une étude qu'il ne néglige pas.

Que si, dans la campagne actuelle, le Monopole a abaissé le prix du sel de 40 à 45 fr. les 1 000 kilog., il ne l'a fait que dans le double but, d'une part d'obtenir le retrait de la décision ministérielle qui a autorisé en 1845 les navires destinés à la pêche de la morue à s'approvisionner de sel en Espagne et en Portugal; de l'autre, d'aller au devant de l'enquête redoutable que lui prépare le projet de réduction de l'impôt du sel. Mais il n'échappera pas plus à l'un qu'à l'autre. Une décision ministérielle en date du 24 novembre 1846, motivée sur la cherté du prix du sel en France, vient d'autoriser les navires terre-neuviens à s'approvisionner, pendant l'année 1847, de sels de Portugal et d'Espagne, et la discussion que va soulever la nouvelle proposition de M. Demesmay, en prouvant que la cherté du sel est l'œuvre d'une spéculation déloyale, démontrera bientôt la nécessité de la réprimer.

---

ques moments encore dans ces belles régions de l'idéal qu'on ne quitte jamais sans douleur.

Le flegmatique insulaire fit un salut profond, prit le bras de Sylvius et l'entraîna loin de sa chère Marthe et du bonhomme Thomas, de plus en plus étonné.

— Où me conduisez-vous? dit Sylvius.

— Venez boire. Le chant de cette jeune fille a démesurément ouvert tous les gouffres de mes appétits.

— Où me conduisez-vous?

— En rons à ce cabaret. On m'a juré qu'il y avait en cet endroit la plus belle fille de Cologne, une Ariane de chair, de rose et de lait, qui a perdu son Thésée. J'ai l'honneur de vous répéter que tous les gouffres de mes appétits sont démesurément ouverts.

Sylvius pâlit.

— Je ne puis entrer en ce cabaret. Je crains d'y rencontrer un jeune homme avec qui je me suis dernièrement battu.

— Allons ailleurs en ce cas, et suivez-moi.

L'Anglais entraîna Sylvius dans un des plus riches cafés de la ville, en face du port, dans une splendide maison dont les fenêtres ouvraient sur le Rhin.

Il fit asseoir Sylvius; puis, lui faisant un geste d'excuse, il aborda deux hommes de mine suspecte qui étaient là et semblaient attendre depuis longtemps.

— Chut! dit l'Anglais à demi-voix. Je tiens le nigaud. Quant à la fille, c'est un trésor : ma fortune est faite et la vôtre aussi. Je viens de jouer la plus belle comédie du monde. Avant quatre ans d'ici, la petite aura fait les délices de toutes les grandes capitales. Le nigaud sera le plus bel ornement d'un cabanon quelconque, et j'aurai gagné un million de florins.

— Ça te va bien l'anglais!.... dit tout bas un de ses compagnons.

— Comme tu vois.

— Dis un peu : goddam! pour voir.

— Ya, mein Herr! fit l'étranger de l'air le plus précieux du monde.

— Un coup de génie! dit l'autre en frappant du poing la table. — Si je lui avais dit de parler arabe, il m'eût répondu : — Oui, Monsieur! Quel fin diplomate que notre honorable ami!

L'étranger revint auprès de Sylvius et se fit servir une bouteille de vieux vin de Porto.

Une heure plus tard à peine, une table de jeu était organisée et l'Anglais disait à Sylvius :

— Vous jouez?

— Pas avec vous.

— La raison?

— Je suis pauvre.

— Vous aimez le jeu?

— Ne me parlez pas de cela.

— Allons, maître, vous vous moquez. Quand les gens comme vous se montrent trop timides, ils semblent donner aux sots et aux faquins le droit de ne pas l'être. Voilà cent florins que vous me rendrez ou ne me rendrez pas, selon la chance du jeu; cent florins!... c'est une obole pour moi, et vos yeux enflammés me disent assez que vous avez la passion, la noble passion du jeu.

Le lendemain au jour maître Sylvius avait mille florins dans sa poche, et il était quitte envers le magnifique insulaire.

Il sortit tout chancelant, les yeux brûlés de fatigue, et courut d'abord chez lui enterrer son trésor avec toutes les terreurs mystérieuses du joueur le plus effréné.

Puis il courut vers la maison du tisserand, le pied agile et la tête chargée de projets.

En arrivant à la porte, la première personne qu'il rencontra fut le petit Olivier assis par terre, entre les herbes encore toutes mouillées de la rosée du matin.

— Jésus! dit Sylvius avec empressement, que fais-tu là, mon pauvre garçon?

L'enfant éleva ses petites mains et dit d'une voix altérée :

— Ah! maître, pourquoi ne venez-vous plus chez nous? Ah! maître, la pauvre Rose pleure tout le long du jour..... et la maison est triste comme un cimetière.

Sylvius prit l'enfant dans ses bras, l'embrassa à plusieurs reprises avec une effusion qui ne lui était pas habituelle; puis il le reposa sur ses pieds, et demeura comme frappé d'une sorte de terreur et de remords à l'aspect des larmes de ce pauvre Olivier, dont l'enfance avait tant de résignation et de mélancolie.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

REVUE MUSICALE.

L'Opéra-Comique a donné un petit acte de M. Dupin, *le Sultan Saladin*, dont la musique a été faite par M. L. Bordèze. Le livret a toutes les allures d'un vieil ours qui a dû passer de longs jours de captivité dans les cartons des divers théâtres de vaudeville. C'est une parade sans gaîté, dont nous épargnerons l'analyse à nos lecteurs. M. Bordèze paraît avoir compris qu'il serait peu prudent de sa part de donner beaucoup de soin à la partition d'un semblable ouvrage. Il a dû écrire à peu près au courant de la plume tout ce qui lui venait à l'esprit ou à la mémoire. Il ne devra pas éprouver beaucoup de regrets, lorsque son œuvre aura disparu.

— La Société des Concerts a consacré hier toute la deuxième partie de sa séance à l'exécution de la partition entière des *Ruines d'Athènes*, de Beethoven, que les échantillons déjà connus, la grande marche et chœur, et le chœur des Derviches, recommandaient vivement à l'intérêt du public. Il faut savoir bon gré à la Société des concerts d'avoir monté cet ouvrage entier, et nous regrettons vivement pour notre part de n'avoir pu assister à cette intéressante séance, mais nous étions retenu à la salle St-Jean, de l'Hôtel-de-Ville, par la cérémonie de distribution des médailles accordées par le roi aux élèves les plus distingués des écoles gratuites de dessin, fondées par M. Charles, dans les 7e et 8e arrondissements.

M. le comte de Rambuteau, qui présidait cette cérémonie, a ouvert la séance par un discours adressé aux nombreux représentants de la classe ouvrière qui remplissaient toute l'enceinte. A cela près d'un peu d'exagération dans les mérites accordés à la Caisse d'épargnes, considérée comme remède social; de cet optimisme officiel si cruellement démenti par les faits de chaque jour, qui concerne les résultats *infaillibles* de la bonne conduite et du travail; à part encore un petit coup de patte bien inoffensif d'ailleurs, *aux théories vagues et souvent dangereuses* dont les ouvriers doivent se défier, le discours de M. le préfet de la Seine mérite approbation pour le ton de sollicitude sympathique dont il est empreint à l'égard de la population ouvrière de la capitale. La facilité avec laquelle M. de Rambuteau a déroulé devant son auditoire, sans le secours d'aucun document écrit, le tableau hérissé de chiffres des divers établissements fondés ou patronés par le Conseil municipal, et destinés à l'amélioration intellectuelle et morale des ouvriers, prouve qu'il s'est personnellement occupé de ces institutions et qu'il leur porte un grand intérêt.

M. Charles a pris ensuite la parole et a fait appel au développement de l'intelligence des masses. Le sens de cette brève allocution peut se résumer ainsi : Plus l'éducation et l'instruction seront largement distribuées au peuple, plus il sera facile au monde de marcher avec rapidité dans la voie du progrès, où tant de chemin reste encore à parcourir. L'ignorance accepte ou subit l'esclavage; le développement intellectuel chez un peuple est un gage assuré de la conquête ou de la conservation de sa liberté.

On a ensuite procédé à la distribution des médailles, auxquelles bon nombre de jeunes ouvrières ont pris une glorieuse part. Le public a vivement applaudi un brigadier de la garde municipale appelé à recevoir une médaille. M. Charles a brièvement exposé l'histoire de ce jeune homme, entré au corps sans instruction aucune, et ayant conquis en quelques années, à force de volonté, le titre de moniteur des écoles régimentaires de son arme.

La séance a été terminée par un concert qu'avait organisé M. Streich, organiste de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle et gendre de M. Charles. M. Streich possède une exécution assez brillante, mais il est à regretter qu'il la mette au service de ce genre de musique caractérisé par le nom de M. H. Herz, et que l'on pourrait réunir presque tout entière sous le titre : « *Beaucoup de bruit pour rien.* » Il a exécuté avec Mme Streich deux fantaisies à quatre mains de cet auteur, et, seul, deux morceaux de sa composition qui portent la même empreinte. M. Streich pourrait faire un meilleur emploi de son talent d'exécution.

— On avait annoncé pour ce soir, à l'Académie royale de musique, la première représentation de la *Bouquetière*, en un acte, de M. Ad. Adam. L'affiche n'en parle plus aujourd'hui. On dit cette représentation remise à mercredi.

On reprend ce soir aux Italiens *il Matrimonio segreto*, pour le bénéfice de Lablache.

ALLYRE B.

— Les autres théâtres n'ont joué cette semaine aucune pièce nouvelle.

Grande pêche	[illegible]
Petite pêche	6 000 000
Salaisons à terre	6 500 000
Total	61 500 000

Dans cette quantité se trouvent compris 6 500 000 kilog. de sel de Saint-Ubès, employés aux salaisons de morues du *Doggers Banck* des côtes d'Irlande; mais les sels de la Méditerranée, ainsi que l'on a pu le voir par les analyses comparatives insérées dans le premier chapitre de ce mémoire, ont les mêmes propriétés que le sel de Portugal dont l'importation peut donner lieu à des abus *en matière de boni*, et entraîne des complications considérables. Il y a lieu de penser que l'arrêté ministériel qui vient d'en autoriser l'importation exceptionnelle, sera le dernier.

Il y a lieu d'ajouter encore aux quantités employées celles destinées à l'exportation.

Si l'exportation n'a guères dépassé depuis plusieurs années 45 à 50 000 000 kilog., cela tient, ainsi qu'on l'a déjà dit, à la rareté des entrepôts réellement constitués, à l'absence de tout approvisionnement dans les ports d'exportation; cela tient à la lenteur des transports, à l'imperfection des moyens de chargement, de transbordement, de déchargement, et à l'énormité des frais qu'ils occasionnent; cela tient aux dépenses considérables imposées aux capitaines étrangers, obligés d'attendre pendant des semaines, pendant des mois, avec de nombreux équipages, leur tour de chargement; cela tient enfin et surtout au prix exagéré de la denrée grevée de tant de frais divers.

En Angleterre, où le sel est d'assez mauvaise qualité et se vend sur place, le sel gemme, 37 fr. 50 c., le sel blanc épuré à l'instar de nos sels ignigènes, 50 fr. les 1000 kilog., on exporte annuellement 13 874 484 bushels, équivalant en kilog. à 435 037 055 kilog.

En France, où le sel blanc pourrait être livré sous vergues au prix de 18 fr. dans les ports de la Méditerranée, au prix de 40 fr. dans ceux de l'Océan, de 45 fr. dans ceux de la Manche, ce ne serait pas se montrer trop exigeant que de compter sur une exportation de 218 000 000 kilog., et nous pensons fermement que cette exportation sera plus considérable lorsqu'on pourra charger le sel dans nos ports avec autant de célérité et d'économie qu'on sait charger en Angleterre tous les objets d'encombrement.

La consommation et l'emploi du sel devraient, d'après les appréciations qui précèdent, s'élever aux quantités suivantes :

1° Quantités soumises, d'après les prévisions de la commission, au nouvel impôt de 10 fr.	722 308 979 k.
2° Livrées en franchise à la pêche	61 500 000
3° Destinées à l'importation	218 000 000
Total	1 001 808 979 k.
Production normale	520 000 000
Insuffisance	481 808 979

Aggravée par les spéculations déloyales des coalitions, l'insuffisance actuelle a déjà eu pour effet d'élever le prix de la denrée sur les lieux de production, à 3, 4, 5 et même 10 fois le prix de revient; elle a eu pour effet de la porter, sur les lieux de consommation, à 20, 25, 30 fois la valeur de ce même prix de revient, et on peut ainsi conclure hardiment de là, ou que l'accroissement de consommation produit par l'abaissement de la taxe, augmenterait le prix d'une partie, sinon de la totalité de ce qui serait enlevé à l'impôt, ou bien que cet accroissement paralysé par le renchérissement de la denrée, priverait le trésor de la compensation promise par les calculs de la commission.

On a prévu l'objection en disant que les nouveaux débouchés offerts à la production encourageraient l'établissement de nouveaux salins; mais il ne faut pas oublier que les nouveaux salins qui se sont établis depuis quelques années dans la Charente, la Vendée, la Loire-Inférieure et le Morbihan, n'ont pas empêché la hausse du prix du sel de 10 à 80 fr., et que tous ceux qui s'établiraient sur le littoral de la Méditerranée seraient ou absorbés par le Monopole, comme l'ont été tous ceux qui se sont établis jusqu'à ce jour, ou écrasés par une ruineuse et irrésistible concurrence.

On aurait beau insérer dans les actes de concession, comme on le fait aujourd'hui, l'inhibition d'affermer ou de vendre *à la coalition*; une pareille inhibition dénuée de toute sanction pénale et même légale, n'a pas empêché la réunion des salins de Montpellier; elle ne ferait que constater de plus en plus l'insuffisance de la loi.

J.-J. JULLIEN.

Le collège électoral de Lannion, qui vient d'élire un député en remplacement de M. le général Thiars, est un collège dans lequel l'opposition avancée avait triomphé à toutes les élections précédentes. Aujourd'hui, entre trois candidats qui s'annonçaient comme appartenant à l'opposition de gauche, ce collège vient de nommer celui des trois que l'administration avait ses motifs de préférer, et qui n'a dû son triomphe qu'à cette préférence et à son alliance avec un quatrième candidat porté par les légitimistes et le parti clérical. Aussi, d'une part, l'*Univers* célèbre ce résultat comme une éclatante victoire pour ses principes en matière de liberté d'enseignement, et, d'autre part, le *Journal des Débats* lui-même semblait revendiquer dès le premier jour l'élu de Lannion, en annonçant « que M. Yves Tassel avait été élu, au second tour de scrutin, par 265 voix contre 169 données à M. Jules Simon, *candidat de l'opposition*. »

Des particularités étranges se sont passées à l'occasion de cette élection. Ainsi, la presse radicale combattait ici le candidat appuyé à Lannion par tous les électeurs de l'opinion la plus prononcée dans le sens libéral et progressif, celui dont la profession de foi se rapprochait le plus des principes radicaux et socialistes, qui s'engageait à réclamer au nom du droit commun la réforme électorale la plus large, et, au nom de la dignité humaine, une plus équitable participation de la classe pauvre et laborieuse aux avantages sociaux.

Cette élection fournit une nouvelle preuve du vice d'un système qui fait reposer le droit de suffrage uniquement sur la fortune. Elle s'est faite en haine de l'intelligence en quelque sorte. « Quoi! vous allez nommer Simon, s'écriait le principal meneur de l'intrigue, qui a fait nommer un notaire de village, étranger à toutes les études politiques et sociales que supposent des fonctions législatives; vous allez nommer Simon! ne comprenez-vous pas que, puisqu'il parle aussi bien que B..., ce sera un traître comme lui? »

Le propos a été tenu; il n'est pas flatteur pour M. B... qui, élu à Lannion par l'opposition libérale, passa bientôt dans les rangs ministériels.

Quoi qu'il en soit, M. Simon, qui avait eu l'avantage sur tous ses compétiteurs dans les épreuves préparatoires, dans la formation du bureau et au premier tour de scrutin, conserve toute l'estime et toutes les sympathies des électeurs de l'opinion franchement libérale. C'est un témoignage que ceux-ci ont voulu lui donner dans une pièce qu'ils nous adressent et qui contient les faits que nous venons d'analyser.

---

prendra son cours mercredi 3 mars, à trois heures.

— Mlle Lola Montès vient d'être forcée de quitter Munich; elle a été conduite sous bonne escorte dans la petite ville de Berg, où elle attendra que l'exaspération causée à Munich par le sans-façon avec lequel elle a traité un charretier de cette ville se soit un peu apaisée.

— On lit à la quatrième page de plusieurs journaux l'annonce du journal le *Progressif*, qui doit être rédigé par les ex-rédacteurs de l'*Epoque*. Ces messieurs tiennent à discréditer le progrès.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier marquait 2 degrés 2/10° au dessous de zéro. Aujourd'hui à six heures du matin, 7 degrés 5/10° au dessous de zéro; à midi, 7/10° au dessous de zéro.

— L'Association des fabricants et artisans pour l'adoption des orphelins des deux sexes tiendra une assemblée de charité, le mercredi 3 mars, en l'église de Saint-Roch. — A deux heures très précises, discours par M. Deguerry, curé de Saint-Eustache. Ensuite salut solennel en musique. La bénédiction sera donnée par M. l'archevêque de Paris. La quête sera faite par Mme Lyautey, désignée pour recevoir le don de la reine, rue de la Chaise, 24; Mme Ducholet-Dupuytren, rue de la Verrerie, 2; Mme Dumas, rue Saint-Lazare, 55; Mme Frossard, rue de Grenelle-Saint-Germain, 22; Mme la marquise de Marmiesse de Lussan, quai des Ormes, 8; Mme Oudiné, rue de la Chaise, 10; Mme Jules Paton, rue Richer, 2 bis; Mme Perrière-Pilté, rue Babylone, 55; Mme de Saint-Maixent, rue du Temple, 36. Les personnes qui ne pourraient pas assister à l'assemblée sont priées d'adresser leurs offrandes à Mesdames les quêteuses et à M. le baron Charles Dupin, président honoraire, rue du Bac, 26; M. Auguste Michelot, président, rue de la Chaise, 24, et M. Paillottet, trésorier, rue des Vieilles-Audriettes, 2.

— M. Hébert est décidément l'héritier du portefeuille de la justice et des cultes. Le roi a signé aujourd'hui l'ordonnance qui investit le député de l'Eure de la simarre de M. Martin (du Nord). Cette nomination n'est pas accueillie à la Chambre avec grande faveur. Le *Moniteur* contiendra vraisemblablement demain cette ordonnance.

(*Patrie.*)

— On assurait aujourd'hui à la chambre que M. Martin (du Nord) était décédé, dans l'après-midi, au château de M. Paturle. La mort de l'ex-garde des sceaux retarderait de quelques heures l'installation de M. Hébert.

(*Id.*)

— M. Benjamin Delessert est mort ce matin après trois mois de maladie.

— Les électeurs censitaires et départementaux du 7e arrondissement se sont réunis hier et aujourd'hui, pour procéder à l'élection de douze candidats aux fonctions d'adjoint au maire dudit arrondissement, en remplacement de M. Mansais, décédé.

MM. Mansais et Martelet ayant seuls réuni la majorité absolue au premier tour de scrutin, il a été procédé aujourd'hui à un second tour, pour compléter la liste de douze candidats.

Sur 402 votants, ont obtenu : MM. Piot, 231 voix; Capet, 145; Jacquemin (Etienne), 142; Chantier, 135; Tavernier, 125; Denière fils, 102; Noël aîné, 69; Poupin, 67; Huillard, 64; Dauménil, 63.

— Conformément au tableau du prix de l'hectolitre de froment, dressé pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1re classe, section unique, 32 fr. 64 c. — 2e classe, 1re section, 29 f. 05 c.; 2e section, 36 fr. 27 c. — 3e classe, 1re section, 41 fr. 88 c.; 2e section, 35 fr. 24 c.; 3e section; 32 fr. 60 c. — 4e classe, 1re section, 34 fr. 60 c.; 2e section, 30 fr. 09 c.

— M. Ernest Portalis a été élu député par le deuxième collège électoral de Toulon.

— C'est hier qu'a eu lieu la clôture de la chasse dans le département de la Seine. A partir d'aujourd'hui, la chasse, le transport, le colportage et la vente du gibier sont interdits, sous peine d'amende et de confiscation.

— L'individu prévenu d'une tentative d'assassinat sur un marchand de dentelles, rue du Chemin de Versailles, n° 5, s'est constitué prisonnier. Il explique par une provocation et une querelle les violences auxquelles il s'est porté, et sa fuite par la peur que lui a inspiré la vue du sang.

— On nous écrit d'Orléans :

« Le pain a encore augmenté de 5 c. par ki., le blé de 4 fr. 20 c. par hecto, la farine de 5 fr. Où allons-nous? de la rareté à la disette, de la disette à la famine. En Sologne, ils ne mangent plus tous les jours; les pommes de terre sont consommés, les remoulages causent des maladies.

» La Beauce n'aura presque plus rien dans deux mois, c'est notre meilleur pays.

» Le cultivateur vend son froment aussitôt battu, mais la gerbe produit excessivement peu. Il y a eu du blé de 63 fr. l'hectolitre 1/2; c'est le plus haut prix de l'année. Le froment pesait, il est vrai, 82 kil. 5 l'hectol. »

LES GRECS A PARIS. — Nous avons fait mention depuis quelque temps de différentes descentes de justice opérées dans des établissements de jeux clandestins, où se trouvent invariablement réunis des joueurs de profession, des femmes de mœurs équivoques et des dupes, généralement attirées sous quelque prétexte de fête, de soirée musicale ou de fin souper.

Tout récemment la 6e chambre prononçait la peine de deux mois d'emprisonnement contre une des femmes chez lesquelles avaient eu lieu des saisies de cette nature; dans notre avant-dernier numéro, nous annoncions qu'une maison de jeu, tenue rue de la Boule Rouge, venait aussi d'être l'objet d'une perquisition par suite de laquelle la maîtresse de ce logis avait été arrêtée; le même jour, une mesure semblable avait été prise envers une dame J. L..., rue Richer, et cette nuit encore un commissaire, délégué par M. le préfet de police, vient de saisir, rue Rochechouart, 13, une maison de jeu tenue par deux associés, les sieurs C... et D..., qui ont été arrêtés tous deux.

On aurait peine à s'expliquer la persistance que mettent les individus qui exploitent la faiblesse et la passion des joueurs à résister aux soins vigilants qui s'appliquent à supprimer leur coupable industrie, si l'on ne savait combien est considérable le bénéfice résultant pour eux des parties qu'ils réussissent à organiser. [illegible] ne citer qu'un exemple, celui du jeu auquel appartient [illegible] la préférence dans ces sortes de réunions, est le lansquenet. [illegible] me engagée sur le tapis par les joueurs doit être [illegible] la proie du banquier, quand celui-ci est initié aux [illegible]. Le moyen qu'ils emploient généralement est de faire [illegible] une *portée*, c'est-à-dire d'introduire, dans les jeux [illegible] pour tailler, un paquet de 20 ou de 30 cartes dis[illegible] leur assurer le gain de sept ou de dix cartes. On peut [illegible],

---

[illegible] Fortune l'intégralité de la somme réclamée par ce dernier.

L'ENTENTE CORDIALE RENOUÉE. — On lit dans le *Journal des Débats* : « Des circonstances assez connues pour que nous n'ayons pas besoin de les rappeler, et à l'égard desquelles nous nous sommes imposé une réserve que nous sommes loin de regretter, avaient apporté une interruption momentanée dans les rapports de l'ambassadeur d'Angleterre et du ministre des affaires étrangères de France. Il était vivement à désirer, et pour les bonnes relations des deux gouvernements et pour la dignité de leurs représentants, que cette situation eût un terme.

» Nous croyons pouvoir annoncer avec certitude qu'elle a reçu une solution également honorable pour les deux parties.

» Si nous sommes bien informés, avant-hier vendredi, l'ambassadeur d'Angleterre aurait prié l'ambassadeur d'Autriche de vouloir bien lui servir d'intermédiaire pour amener un rapprochement entre lui et M. Guizot, et de prendre ainsi l'initiative d'une démarche toute de conciliation et propre à terminer leur différend.

» Le ministre des affaires étrangères aurait répondu à cette initiative en autorisant M. le comte Appony à déclarer, ainsi qu'il l'avait dit constamment depuis la séance de la Chambre des députés du 5 février, et dans le discours même prononcé par lui dans cette séance, qu'il n'avait jamais songé à inculper la bonne foi ou la sincérité de l'ambassadeur d'Angleterre. M. Guizot aurait, à cette occasion, rappelé un passage d'un de ses discours.

» L'ambassadeur d'Angleterre aurait, de son côté, déclaré auparavant à M. le comte Appony qu'il n'avait jamais eu, à l'occasion de la soirée donnée par lui le 19 février, l'intention de rien faire qui pût être inconvenant ou blessant pour le ministre des affaires étrangères, et aurait désavoué tous les bruits qui avaient été répandus à ce sujet.

» Les choses ayant été ainsi expliquées comme il convenait à la dignité mutuelle des deux parties, M. Guizot et lord Normanby se sont rencontrés hier samedi, à cinq heures du soir, chez l'ambassadeur d'Autriche, et ont repris, sans autre explication, leurs rapports naturels. » — Le *Courrier français* donne une toute autre version et prétend que les prétentions dynastiques auraient cédé devant la crainte que l'on a de la mauvaise humeur du cabinet anglais, et que l'on aurait renoncé à toute succession au trône d'Espagne en faveur des enfants de Mgr le duc de Monpensier. Cette version nous paraît peu probable. Il est impossible, si l'on doit capituler, qu'on le fasse aussitôt.

TUNIS. — Il paraît que l'affaire du bey de Tunis n'est pas aussi grave qu'on a bien voulu le dire. S'il faut ajouter foi à une correspondance de Constantinople, publiée par le *Journal des Débats*, le cabinet de Saint-James, loin d'exciter le ressentiment de la Porte, l'aurait engagée à la modération.

Quelques journaux ont annoncé que l'escadre, dont le prince de Joinville allait bientôt prendre le commandement, était destiné à protéger le bey contre le mauvais vouloir de la Porte et de l'Angleterre. Mais cette destination est aujourd'hui peu probable puisque, d'après la correspondance qu'on va lire, le différend de Tunis serait apaisé, et que l'*entente cordiale* serait presque rétablie à Constantinople.

« Le sultan, en appelant dans ses conseils les hommes de la réforme, sait très bien qu'il s'aliène momentanément les quatre cinquièmes de la population musulmane; mais il connaît la situation de son pays, les dangers qui le menacent, et ces dangers, il a l'espoir de les conjurer en se conciliant les sympathies de l'opinion publique européenne par des réformes, en s'entourant d'hommes qui jouissent de la confiance des cabinets occidentaux. Or, par un concours de circonstances fatales, cette politique vient d'éprouver de nombreux échecs. Pendant que le sultan luttait à l'intérieur, l'opinion publique européenne se montrait plutôt inoffensive que bienveillante; la réception faite au bey de Tunis, envenimée ici par les puissances du Nord, jetait de la froideur entre la Porte et la France; mais surtout l'acte audacieux par lequel les trois puissances du Nord décrétaient la suppression d'un Etat libre, avait un instant ébranlé la confiance dans les cabinets occidentaux, qui, au lieu de se réunir contre l'ennemi commun, envenimaient leur querelle de ménage à propos des mariages espagnols. Telles sont les véritables causes qui viennent de mettre sérieusement en péril ici la politique de l'Occident, l'avenir de la réforme et le cabinet actuel, qui est la véritable expression de ces deux grands intérêts.

» Une fois le premier mouvement de mauvaise humeur passé, les premières explications données par M. Guizot, et les communications faites ici par M. de Bourqueney, ont enlevé à l'affaire de Tunis toute sa gravité. De son côté, le cabinet anglais, loin de chercher à grandir ici ce différend, a agi au contraire sur le Divan pour l'engager à mettre dans sa conduite beaucoup de modération et de mesure. Mais ce qui a contribué surtout à relever le cabinet et à le remettre dans toute la plénitude de sa force, ce sont les dernières nouvelles apportées par le paquebot français, et les communications faites ici par M. de Bourqueney et par M. Wellesley, à la suite de la réception de ces nouvelles. Le langage si ferme de la couronne de France et de celle d'Angleterre sur l'incorporation de Cracovie, le point de vue complètement identique sous lequel les deux gouvernements se placent pour caractériser cette grave infraction aux traités, les précautions prises des deux côtés pour atténuer et amoindrir le dissentiment sur les mariages espagnols, ont frappé tout le monde ici. Ces deux discours, remis officiellement par les ambassades et accompagnés de communications claires et précises sur l'état de cette grande question et les dispositions des cours, ont été aussitôt traduits et mis sous les yeux du sultan. »

Les Crèches d'Enfants pauvres.

Séance d'inauguration à l'Hôtel-de-Ville. — M. Dupin aîné. M. Siry. — Emile Deschamps. M. Marbeau. M. Escodeca. — La Crèche à Lyon; MM. Barrier et Imbert.

Dans les premiers jours du carnaval, j'entrai, en passant, dans la Crèche de la rue Geoffroy-Lasnier. C'était l'heure du repas : mais une moitié seulement de la pouponnière était occupée, et cependant presque tous les berceaux étaient vides. En remarquant ma surprise, la première berceuse me dit, en hochant tristement la tête : « Nous avons eu bien des morts; il fait si froid maintenant, la » nuit, chez les mères pauvres! »

A quelques jours de là, nous apprîmes que le Conseil municipal de Paris avait rejeté à la presque unanimité la demande de fonds supplémentaires, faite par le préfet, pour aider au développement des Crèches. Bien des objections s'étaient dressées en face de cette demande. La mortalité d'abord, résultant du transport des enfants, si tôt et si tard, à travers les rues; puis un peu trop de tendance

[illegible]
quelques autres, nous espérons qu'il ne laissera pas passer en d'autres mains son œuvre inachevée. « A ceux qui reprochent à la
» Crèche quelques imperfections, a dit M. Marbeau, elle répond :
» Je n'ai que deux années d'existence. A ceux qui lui signalent
» quelques erreurs, elle répond : Eclairez-moi. » Voilà d'excellentes dispositions, à coup sûr. Que la Crèche actuelle s'éclaire donc des lumières qu'elle pourra recueillir; mais, pour Dieu, qu'elle aille les chercher dans les esprits tournés vers l'avenir et non dans ceux qui regardent toujours en arrière ; qu'elle écoute et qu'elle applaudisse comme l'a fait la nombreuse assemblée de l'Hôtel-de-Ville; quelques belles et nobles pensées de MM. Escodeca, Emile Deschamps, Marbeau, et qu'elle couvre de silence et d'inattention les études littéraires de M. Siry, et même les maladroits hors-d'œuvres politiques de M. Dupin.

M. Dupin présidait la séance. Pourquoi pas le comte Molé, dont on connaît les sympathies pour la Crèche, et pourquoi M. Dupin ? Telle est la question que tout le monde s'adressait. On a voulu sans doute honorer ainsi un des hommes marquants du passé. C'est bien ; il faut être juste envers eux ; ils ont rempli leur mission, et nous leur devons, en grande partie, de pouvoir dès à présent commencer la nôtre. Mais il y a dans les hommes du passé quelques esprits d'élite, quelques cœurs généreux, qui veulent prendre encore leur part d'avenir, qui l'entrevoient et lui sourient ; il en est d'autres qui ne peuvent que se replier sur eux-mêmes, qui ne voient rien au delà de ce qu'ils ont fait, qui n'acceptent en dehors d'eux tout au plus qu'un fait bien accompli, et qui crient anathème à toute *utopie* non encore *réalisée* (1). Or, M. Dupin a pris la parole, et, à l'occasion de la Crèche, de la Crèche née d'hier et indiquée depuis tantôt quarante ans par des théories qui sont encore nouvelles pour M. Dupin, l'honorable procureur général a fait une sortie contre les factions et contre le danger des théories nouvelles. C'était plein d'opportunité ! Qu'en dit M. Marbeau ?

M. Marbeau avait sa réponse toute prête. Pour lui, l'utopie dangereuse, c'est le *laissez-faire* actuel, et il le démontre :

Soigner un enfant, dit-il, n'est-ce pas semer pour recueillir ? Si nous l'abandonnons au rachitisme, à l'idiotisme, au vice, ne faudra-t-il pas soigner plus tard un rachitique, un idiot, ou punir un malfaiteur ? Messieurs, tout compte fait, la Crèche coûte encore moins que l'hôpital ou la prison ; tout compte fait, il en coûte moins pour prévenir le mal que pour le guérir, et si nos cœurs étaient, ce qu'à Dieu ne plaise, assez endurcis pour étouffer les plaintes de la mère pauvre et les gémissements de son pauvre enfant, l'intelligence de nos véritables intérêts nous ferait encore adopter la Crèche, fût-elle même plus coûteuse, car il n'est permis de rien négliger, aujourd'hui surtout, pour combattre la misère dans sa source, et pour secourir efficacement les malheureux.

L'aumône simple est insuffisante, parce qu'elle est presque toujours aveugle. C'est à la charité intelligente que fut accordé le don précieux de multiplier les pains, et la charité intelligente substitue le travail à l'aumône pour moraliser en secourant. Les palliatifs ne guérissent pas, et *il est temps de guérir* !... La Crèche est sur la voie : c'est la *charité préventive en action*. Soutenons-la donc, Messieurs ; propageons-la donc avec toute l'énergie que donne la conscience de l'accomplissement du devoir, d'un grand devoir envers les pauvres, nos frères, envers la patrie, envers l'humanité, envers le Créateur.

Et l'assemblée applaudit de toutes ses forces, de tout son cœur, comme un instant après elle applaudit encore Emile Deschamps, le gracieux poète de la charité, disant admirablement bien, comme il les dit toujours, des vers où respirent des pressentiments d'avenir. Nos lecteurs les connaissent déjà. Emile Deschamps, dont la bienveillance égale le talent, a donné ensuite le signal des bravos, en entendant d'autres vers, de M. Escodeca, défendant en ces termes le respect de la vocation et de la destinée chez l'enfant :

Car sait-on quels trésors sont cachés dans une âme
En qui la vie à peine a concentré sa flamme?
Quelle sera sa place aux champs de l'avenir
Et s'il s'élèvera des voix pour la bénir?
Sait-on si, quelque jour, cette frêle nature
Ne révélera pas Dieu dans la créature?...
Lorsque Moïse enfant, balancé par les eaux,
Fut trouvé sur le Nil dans son lit de roseaux
Mollement caressé par les brises légères
Qui portaient leur parfum aux vagues passagères,
Tandis que sous le poids des amères douleurs
Sa mère, loin du bord, s'abandonnait aux pleurs,
Les fiers Egyptiens, et Pharaon lui-même,
Croyaient-ils arrêter, par un ordre suprême,
Les desseins du Seigneur sur ce fragile enfant?...
Jamais dans ses rigueurs l'homme n'est triomphant ;...
En vain propose-t-il, c'est Dieu seul qui dispose!
Dans cet humble berceau, sur ce visage rose,
Sont fixés à jamais les desseins d'Israël.
Superbe Pharaon, en vain tu fus cruel!
Les pleurs de cet enfant annoncent le tonnerre,
Qui des flancs du Sina fera trembler la terre.
La force, dans son essor, bouillonne à larges flots.
Il grandit. Dieu l'éclaire au milieu des complots ;
Et, marchant vers le but, sa sagesse profonde,
En révélant le Verbe, unit le ciel au monde.

Or, aimons les enfants ! C'est un dépôt sacré,
Qui, par d'impurs contacts, ne peut être altéré.
Dieu nous les confia pour agrandir leur être!
Tous ont le même droit d'apprendre et de connaître,
Qu'ils aient reçu le jour du faible ou du puissant,
Sous les pauvres lambris ou l'or éblouissant.
Les générations, comme l'homme qui tombe,
S'éteignent tour à tour, et vont peupler la tombe,
Tandis qu'incessamment marche l'humanité
Dans sa fatale loi de solidarité...
A ceux qui survivront il faut ouvrir la voie.
A l'œuvre! chaque enfant que le ciel nous envoie,
[illegible]
Portera l'amour dans les âges,
Par le travail qui rend heureux ;
Alors sur la terre prospère,
Tous les mortels verront un frère
Dans le puissant ou l'opprimé ;
Alors, sous des flots d'harmonie,
Grandira l'essor du génie
Dans un air libre et parfumé!!!

Donc ce qui nous rassure, c'est la sympathie marquée du public pour les bonnes pensées d'avenir ; c'est aussi, il faut bien le dire, le sentiment de profonde indifférence pour les discours qui profitent de l'occasion et nous parlent des femmes de Sparte, des mères romaines, de Diderot, de Jean-Jacques Rousseau, de Mme Dubarry, de Zamore et de je ne sais quoi encore, pour en conclure qu'il faut que la Crèche soit fermée chaque soir, et que l'enfant et la mère pauvres soient condamnés, de par un sophisme, à souffrir et gémir toute la nuit, l'un martyrisant l'autre, sous prétexte de resserrer les liens de famille. Mais, à propos de la nuit à la Crèche,— c'est la question délicate,— écoutons M. Marbeau, l'habile conciliateur de toutes les opinions et le fondateur de la Crèche de jour. Voici comment il s'exprime :

La Crèche n'a qu'un seul inconvénient réel, celui de ne pouvoir garder l'enfant la nuit, pour le préserver des dangers de la translation, et le soustraire au malaise d'un intérieur qu'habite la misère.

Voilà qui est bien entendu. M. Marbeau, comme les médecins, reconnaît qu'il y a là un mal réel ; mais il ajoute immédiatement :

Le bien physique ici doit être sacrifié au bien moral. On peut, à force de précautions, éviter les accidents du trajet ; avec quelques secours, diminuer le malaise intérieur. — Il serait impossible, au contraire, de séparer l'enfant de sa mère, de son père, de ses frères et sœurs, sans altérer les liens de famille *presque autant que si l'enfant était au loin en nourrice*. La salubrité, d'ailleurs, est impérieuse, et l'agglomération des enfants présenterait les mêmes dangers qu'à l'hôpital, s'ils couchaient là comme à l'hôpital. On n'évite ces dangers à la Crèche que par la *discontinuité de l'agglomération*, par une *aération incessante, et en renouvelant l'air entièrement la nuit*, de telle sorte que les enfants se trouvent, chaque matin, dans un air parfaitement salubre.

La question s'est bien simplifiée, comme on voit. Que l'on soumette aux médecins des moyens agréés par eux de faire sortir les enfants âgés de quelques semaines pendant les nuits de décembre; que d'autre part on arrive à créer le bien-être, au moins pour la nuit (chose difficile!), dans l'intérieur de tout ménage pauvre, et alors, soyez-en certains, la mère ne vous demandera plus à vous laisser l'enfant pendant la nuit ; fiez-vous-en au libre mouvement de son cœur : le cœur d'une mère vaut bien un article de règlement. Quant à cette autre difficulté pour l'aération de la salle des berceaux, un médecin de Lyon, répondant à un travail remarquable de son confrère le docteur Barrier, vient de trouver la solution tout naturellement, sans efforts, comme s'il n'y avait pas eu là une difficulté considérable (1). Sa Crèche renferme deux salles, l'une pour le jour, l'autre pour la nuit, si bien que la salle de berceaux, que pénètre le soleil, est aérée pendant la journée, et cela n'est pas plus mal. A ce sujet parlons un peu des vues du docteur Imbert (c'est de lui qu'il s'agit); le voilà déjà recommandé à l'attention de M. Marbeau : c'est d'ailleurs un homme de bien, on le reconnaît aisément à son style, et en outre, ce qui ne gâte rien en pareille matière, il est professeur à l'École de médecine de Lyon, médecin de l'Hôtel-Dieu, ex-chirurgien en chef de l'hospice de la Charité, etc., etc.

M. Imbert condamne sans miséricorde la Crèche parisienne actuelle pour plusieurs motifs : 1° Elle coûte cher pour ce qu'elle vaut ; 2° elle est insuffisante en ne gardant les enfants que pendant le jour ; 3° elle a le grand inconvénient de les laisser dans les villes et même dans les mauvais quartiers, car c'est pour la classe qui les habite qu'elle a été créée ; 4° enfin, elle multiplie l'allaitement maternel, quand il y a tant de raisons pour le restreindre. Oui, l'allaitement maternel comme règle, voilà une des plus dangereuses erreurs dans notre état social actuel : M. Imbert le déclare comme médecin. Il fait un éloquent et effrayant tableau de toutes ces femmes des villes, à constitutions faibles, viciées par la prédominance du système nerveux, du système lymphatique ; de ces femmes qui portent en elles quelques vices psorique, herpétique, syphilitique ; de celles surtout dont la famille a été affligée de quelque maladie cancéreuse, de quelque affection organique, de quelque prédisposition aux affections du cerveau, de la poitrine, du bas-ventre. Et, dans l'intérêt de l'humanité dont le sang a besoin d'être régénéré, il demande nettement que l'allaitement maternel aujourd'hui soit l'exception et non la règle.

Docteur Imbert, que vont dire nos comités parisiens? Et le lien de famille, qu'en faites-vous, grand Dieu! Croyez-vous donc que l'enfant soit bien, la nuit, dans la paille humide d'un grenier mal clos? mais nous l'y renvoyons pour le lien de famille ; nous *exigeons* que la mère *paie*, pour développer en elle le sentiment maternel ; et nous voulons aussi qu'elle donne le sein à son enfant, ce lait fût-il un poison. « Faut-il donc que l'enfant périsse plutôt que le prin-« cipe ? » vous écriez-vous. Je transmets votre question à qui de droit.

Enfin, que le docteur Imbert s'arrange avec M. Siry. Toujours est-il que lui, qui a vu de près un hospice de la charité maternelle, il place sa Crèche hors de la ville, en plein soleil ; il y conduit une vache, une chèvre, une ânesse et une brebis, choisies entre toutes ; il trouve, en cherchant un peu, un certain nombre de nourrices saines et vigoureuses, des berceuses ayant vocation, et son règlement, qui ne *prescrit* pas à la mère de venir aimer son enfant tant de fois par semaine, lui ouvre la porte à deux battants,
[illegible]
ceaux, en attendant le bien-être promis par M. [illegible], elle doit être ouverte et le jour et la nuit. L'allaitement maternel appellera à son secours l'allaitement artificiel, toutes les fois qu'un médecin intelligent le jugera indispensable. Dans la Crèche ainsi divisée, avec des jouets suffisants, un classement par âge et tempérament, et l'alternance pour les berceuses qui, ayant toujours l'esprit dispos, agiront *préventivement* sur l'humeur des enfants comme le médecin sur leur santé; avec un régime régulier et des habitudes prises dès le premier jour en vue du sevrage de nuit et du sommeil; avec des tours de garde pour les berceuses du soir, le résultat sera aussi satisfaisant qu'il peut l'être dans les circonstances actuelles.

Que, si alors on demande plus encore et mieux, on aura raison. Si on veut que l'enfant du pauvre n'en soit pas réduit, pendant la première année, à n'aimer que sa mère, et qu'il puisse voir aussi son père et ses frères et sœurs, on placera la Crèche dans une de ces villas d'ouvriers dont Liverpool nous a donné l'exemple, dont les Parisiens s'occupent enfin (1), et dans lesquelles le pauvre travailleur trouve à bon marché le logement, la chaleur, l'eau, la lumière, et de plus, tout à côté de son petit ménage, la Crèche, l'asile et l'école où il a lui-même conduit ses enfants.

JULES DELBRUCK.

(1) A propos de la *Salle d'Asile*, par Marie Carpantier, M. Villemain s'est servi de cette heureuse expression : « C'est l'UTOPIE RÉALISÉE. »

(1) *Les Crèches*, par le docteur Imbert. En vente, à la Librairie Sociétaire, quai Voltaire, 25. Prix : 50 cent.

(1) Voir les plans dans la *Revue d'architecture*, rue Furstemberg, n° 6.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Bruxelles.— Cordial accueil aux six nouveaux. Bruxelles en avant pour la Belgique et pour le monde ! — Nous sommes heureux des adhésions unanimes provoquées par le bull. — Soyez tranquille : santé = courage.

M. G. à Laon. — Merci. Nous allons utiliser immédiatement. Vous êtes trop modeste. — Veuillez dire à M. G. qu'au 31 décembre nous avions écoulé 143 ex.

M. C. à Selongey.— Nous étions sûrs de votre adhésion complète. — Nous avons reçu de vous, imputables à 1846, 601 30. Sur 1847, et avant les 100 de la dernière remise, 106 70. — Fixez vous-même la cote mensuelle.

M. C. à Châlon-s.-S. — Merci. — C'est bien.— Nous donnerons volontiers une lettre à M. J. Mais faut-il l'envoyer ou passera-t-il la prendre ?

M. M. à Bordeaux. — Nous expédions immédiatement. Vous aurez dû recevoir avant le présent numéro. — A bientôt de bonnes nouvelles ?

M. B. à Dijon.— Nous avons remis les liv. demandés.

M. A. à C. — Même réponse.

M. G. à Angers. — Nous envoyons. — Nous rectifions pour M. B.

M. L. à Riquewihr. — Nous avons bien reçu les 50, et vous êtes inscrit jusqu'au 31 juillet. Nous vous envoyons la collection depuis le 18 et votre nom est recommandé.

M. J. L. R. à Pau.—Avez-vous reçu, il y a quelque temps déjà, une note de L. sur l'analyse des facultés intellectuelles de notre ami le docteur B. ?

M. Y. L. B. à Toulouse.—En remettant le manuscrit, l'ami B. n'avait exprimé aucune opinion précise. Nous aurions donc dû examiner nous-mêmes; nous l'allons faire immédiatement. Excusez le retard, ami.

M. A. A. à Toulouse. — Une lettre en route pour toi. Ne laisse pas refroidir ce beau feu hyper-majeur, utile à la Cause. D. L.

M. B. D. à Montpellier.— Instante prière de relire la petite correspondance du 12 février, et de répondre.

M. O. à Besançon.— C'est par les *Laffitte* que V. H. partira mercredi et non mardi.

M. E. C. à Orléans. — Personne chez vous peut-être ; mais voyez à Marseille et dans mille autres lieux.

Bourse du 1er mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 95	78 95	78 95	78 95
— — fin courant	79 »»	79 »»	78 85	78 90
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	119 »»	119 05	119 »»	119 »»
— — fin courant	119 40	119 40	119 »»	[illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours	109 50	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]	
4 0/0 J.	104 »»	O. V. de Par.	1360	»»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp.	277	50
— fin Ct	» »»	— Gouin	1180	»»
B. du Trés.	4 »/»	— Gann.	[illegible]	

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	79 50	79 20	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	119 90	119 50	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	07 1/2	10 »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	17 1/2	15 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Der C.	101 3/4	
Récép. Rotsch.	101 50	BELG. 3 1/2	»	»» »/»	
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2	»	»» »/»	
— — pass.	» »/»	— d° 1840	»	101 3/4	
— 3 p. 0/0.	35 3/4	— d° 1842	»	»»» »/»	
Dette intérieure	30 1/4	— Banque	»	942	50
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— d° Em. 1844	»	1100	»»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT	»	[illegible]	
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIES ET CHEM.-DE-FER: [illegible] ; Paris-Str... 470 »» ; Str. à Bâle 2[illegible] »» ; — à Rouen [illegible] 50 ; Ori.-Bord. [illegible] 50 ; Dieppe-Féc. [illegible] 50 ; Paris-Lyon [illegible] ; [illegible]

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

MM. XAVIER DELASSALLE et Ce, place des Petits-Pères, 9, continuent d'assurer contre le recrutement les jeunes gens qui doivent concourir au tirage de la classe 1846.

Spectacles du 2 mars.

8 »/» OPÉRA. —
7 »/» FRANÇAIS. — Le Vieux de la Montagne, Crispin rival.
7 1/2 ODÉON. — Le Fou raisonnable, l'Univers à la Maison, Georges Dandin.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »/» ITALIENS. — I Puritani.
7 1/2 VAUDEVILLE. — (1re rep.). Les Collaborateurs, l'Humoriste, Trois Loges, l'Homme qui se cherche.
6 3/4 GYMNASE. — Jean, Irène, l'Article 213.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, Marquise, le Filleul, un Scandale.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Un Vieux de la Vieille, la Liste de mes Maîtresses, Amour et Biberon, la Poudre, Tableaux.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Ruy-Blas, Ivan l'esclave.
6 1/2 GAITÉ. — (1re rep.). Bertrand le Matelot.
6 »/» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — La Maison isolée, la Pie, Monte-Cristo.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Planète, Bal et Bastringue, 2 Pigeons.
6 »/» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, Deux Créoles, Fleur des Bois.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Le Retour, une Chambre pour deux, Marceline, la Gamine de village.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — Bonne Fée, le Choix, le Pauvre idiot, la Niaise

Imprimerie de Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

PARIS, 2 MARS.

Le Livret et la Liberté d'association.

Que le principe sur lequel repose toute la législation du livret soit contraire à l'égalité devant la loi, nul ne pourra le contester. Comment! dès qu'il s'agit d'ouvriers, les règles du Code civil, les lois qui garantissent pour la masse des citoyens l'accomplissement des obligations, ne suffisent plus! C'est assez d'exercer une industrie (même en chambre, suivant le nouveau projet) pour être assujéti à des voyages à la police, obligé de laisser, entre les mains du capitaliste pour lequel on travaille, un gage dont il peut abuser, *dont il abuse souvent*, pour réduire les ouvriers en servage au moyen d'avances faites dans ce but! La somme de trente francs, à laquelle le projet de loi limite le montant des avances que le livret devra garantir, est une forte somme pour l'ouvrier : il ne pourra la payer que lentement, avec l'excédant de son salaire sur les besoins de chaque jour. Or, le salaire, borné par la concurrence au rabais que se font les prolétaires, ne dépasse guères ces besoins rigoureusement calculés. Il faudra de longs mois à l'ouvrier pour s'acquitter, et même il ne s'acquittera jamais si, à l'aide de nouvelles avances facilement acceptées par sa misère, on maintient constamment sa dette un peu au-dessous du niveau légal.

Changer d'établissement en se faisant délivrer un *livret provisoire* ne saurait améliorer sa position. D'abord, parce que l'ouvrier, déjà obéré, ne peut faire les frais d'un déplacement, qu'il n'est pas sûr de trouver de l'ouvrage dans de nouveaux ateliers, que peut-être il est fixé aux lieux qu'il habite par des liens de famille ou par la nature de son industrie, monopolisée au loin par une compagnie puissante.

Ensuite l'ouvrier, en changeant de place, emporte avec lui sa servitude. Il ne peut trouver d'emploi sans présenter son livret, et son livret, si l'ancien maître le lui a rendu, ou bien le livret provisoire délivré par l'autorité compétente, annoncent que l'ouvrier n'est pas quitte, qu'il est redevable de telle somme, et cette somme sera prélevée sur son salaire. Dans un pareil système, l'ouvrier n'est pas serf d'un individu, mais il est serf de la classe tout entière des maîtres, c'est la *servitude indirecte et collective* si bien décrite, si justement prévue par Fourier comme devant caractériser notre civilisation en décadence.

La Chambre des députés doit-elle sanctionner un pareil état de choses en votant une loi qui le régularise et le consacre? La Chambre doit-elle, dans un moment où la classe laborieuse est en proie à des souffrances exceptionnelles par suite de la cherté des grains, adopter un projet impopulaire, vivement repoussé par le sentiment de la classe ouvrière, comme le prouvent les pétitions adressées à la Chambre des pairs et à la Chambre élective?

La Chambre, nous l'espérons du moins, repoussera le projet de loi.

Cette solution négative de la question pourra ne pas lui sembler suffisante. Comment régler les rapports des ouvriers et des maîtres, quel remède apporter à ces disparitions d'ouvriers, quittant les ateliers sans rembourser en travail ni en argent des avances de salaire? Cette plaie industrielle, qui attira l'attention de Louis XV, de Louis XVI, du consulat, du gouvernement actuel, doit avoir quelque réalité.

L'esprit humain conçoit deux organisations, l'une qui repose sur la discipline et la contrainte, l'autre qui se concilie avec l'essor de la liberté.

Dans l'industrie, la première organisation résulterait aujourd'hui de l'omnipotence de la féodalité industrielle, si le pouvoir législatif, cédant à l'influence des capitalistes et des entrepreneurs, donnait à ce pouvoir envahisseur les moyens de se constituer d'une manière officielle et définitive.

La seconde organisation, celle qui concilie tous les intérêts, qui ne coûte aucun sacrifice à la liberté ni à la dignité de l'homme, serait enfantée par l'application de ce grand principe, l'*association*.

Nous ne donnons pas le nom d'association à des coalitions de monopoleurs, à des concentrations de capitaux. L'association véritable est pour nous celle qui fait participer le simple travailleur à ses bienfaits.

En attendant que tous les problèmes sociaux soient résolus par la création d'établissements à base agricole, réunissant, combinant différents genres d'industrie et faisant disparaître toutes les difficultés que présente aujourd'hui l'association du capital et du travail, on ne peut refuser aux travailleurs le droit de s'associer entre eux, puisque, d'autre part, les fabricants et entrepreneurs, les maîtres, en un mot, se liguent et se confédèrent tous les jours.

Pour ne citer qu'une industrie, les entrepreneurs de charpente de Paris ont été autorisés, en 1808, à se donner des statuts. Ces statuts ont été modifiés à plusieurs époques, de concert avec l'autorité; les boulangers ont un syndicat; mais les prolétaires, les manœuvres, les hommes qui ne possèdent que leurs bras, ont toujours vu l'administration mal disposée pour leurs associations. On sait même qu'il leur a été interdit de se réunir pour dessiner, dans la question du libre-échange, leur position toute spéciale.

Assurément, le pouvoir a le droit de prendre des garanties pour que les associations d'ouvriers ne deviennent pas une cause d'agitation politique et pour qu'elles se renferment dans la sphère industrielle; mais, à ces conditions, le droit d'association doit être respecté chez les ouvriers comme chez les maîtres, et l'exercice de ce droit peut seul donner à la question du livret, par exemple, une solution satisfaisante pour tous les intéressés.

Il existe déjà des associations ouvrières, mais elles ne sont pas encouragées, protégées comme elles devraient l'être, et l'autorité n'en sait voir que les imperfections et les abus. Nous voulons parler des *sociétés compagnonnales*.

Dans chaque ville du *tour de France* où sa société est installée, le compagnon voyageur est reçu cordialement, logé, nourri à crédit *chez la mère*, jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé de l'ouvrage.

C'est le *rouleur* (chef électif et temporaire) qui se charge de l'*embaucher*. Si le compagnon est malade, on lui assure une subvention pendant son séjour à l'hôpital; plusieurs compagnons le visitent. Quand le compagnon quitte son maître, le rouleur le ramène à l'atelier pour savoir si le maître et l'ouvrier sont quittes l'un envers l'autre. Ce *levage d'acquit* a lieu quand le compagnon change de société ou quitte une ville. Le compagnon qui part d'une ville sans avoir payé ses dettes et sans avoir levé son acquit, est qualifié de *brûleur* et exclu de toutes les sociétés du tour de France.

La garantie que cherchent les maîtres se trouverait dans ces associations, si elles étaient étendues à tous les métiers, à toutes les localités, et encouragées par le gouvernement, au lieu d'être à peine tolérées par lui.

Il faut constituer des associations ouvrières, c'est-à-dire assurer à ces associations une liberté, des avantages qui engagent les ouvriers à les former.

Après avoir rejeté la loi qui lui est proposée sur le livret, que la Chambre prenne l'initiative d'une loi sur les associations d'ouvriers.

Que toute liberté de se réunir, de former une caisse, etc., soit garantie aux ouvriers qui auront présenté leurs statuts au visa de l'autorité.

Que ces sociétés soient solidaires des engagements contractés par leurs membres envers les entrepreneurs, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée.

Le maître trouverait ainsi une garantie bien plus grande que celle qui lui est offerte aujourd'hui par un individu, fût-il muni de livret, et la liberté complète de l'ouvrier se trouverait conservée; car si l'association prend des mesures pour n'être point trompée par ses membres et pour recouvrer les sommes qu'elle avancerait à leur compte, ces mesures, indiquées par le règlement, seraient facultatives, librement consenties par ceux qui voudraient entrer dans la société. Bien différentes des corporations du moyen-âge, ces associations n'entreprendraient nullement sur la liberté du travail, et l'on pourrait, sans y être affilié, exercer toutes les industries; par attraction seulement et par le désir de participer aux secours mutuels organisés dans ces associations, la grande masse de la classe laborieuse s'y engagerait. Quant aux hommes restés en dehors des associations, ils ne seraient pas plus que les autres soumis à la législation du livret, que nous voudrions voir disparaître tout entière; mais les maîtres, sachant que nulle société ne répond pour eux, se montreraient à leur égard sobres d'avances.

Voici donc la marche que nous voudrions voir suivre par le pouvoir législatif :

Rejet du projet de loi sur le livret;

Proposition et adoption d'une loi libérale sur les associations ouvrières.

Craint-on que la classe laborieuse ne prenne un trop grand sentiment de sa force quand elle verra la France entière couverte d'associations ouvrières? L'émancipation du prolétaire est un fait qui se produira nécessairement au dix-neuvième siècle comme l'émancipation de la bourgeoisie s'est produite au dix-huitième. Or, l'avènement de la bourgeoisie n'eût pas été fatale aux pouvoirs constitués en 89, si ces pouvoirs s'étaient mis à la tête du mouvement, l'avaient accepté *franchement* et sans arrière-pensée. Le peuple n'est pas ingrat, et la force immense que les sympathies populaires donnent en ce moment au souverain pontife nous dit assez quel brillant avenir est ouvert aux gouvernements qui s'appuient sur le progrès et la liberté.

La prospérité publique. — L'Irlande.

Il est du plus haut intérêt de constater ce que les partis dominants entendent par ces mots : *Prospérité publique*. Le *Journal des Débats* se charge de nous instruire sur ce point.

Ce journal dit, à propos de l'Angleterre, que ce pays a présenté dans ces dernières années un spectacle de *prospérité commerciale* telle qu'on n'en avait pas vu depuis longtemps; il tombe d'accord avec un orateur anglais qui fait ressortir, dans un discours parlementaire, le progrès de la *prospérité publique* : « Si l'Angleterre était seule, ajoute-t-il (c'est-à-dire si elle n'était pas unie à l'Irlande), elle serait peut-être le pays le plus riche et le plus solide du monde. »

Que veulent dire ces paroles entendues dans leur vrai sens? Signifient-elles que le paupérisme a disparu de la surface du sol anglais? Signifient-elles que dans ce pays, où les voies industrielles sont vouées à une misère dont on n'a pas encore d'idée en France, cette misère a été détruite, et que l'ouvrier anglais est arrivé à l'aisance? Non! non! ces paroles veulent dire tout simplement que le travail industriel, surexcité par tous les moyens, a produit une énorme quantité d'objets manufacturés, qu'il a été beaucoup importé et beaucoup exporté, qu'il s'est fait beaucoup d'affaires, qu'il s'est gagné beaucoup d'argent, qu'en un mot les classes des propriétaires, des capitalistes et des spéculateurs ont *prospéré* en Angleterre; c'est la prospérité de ces classes, et de ces classes seules, qu'on appelle la prospérité publique. Quant à cette immense population de prolétaires et de travailleurs anglais qui végètent dans la misère, le rédacteur du *Journal des Débats* ne juge pas convenable d'en tenir compte; ils sont pour lui comme s'ils n'étaient pas; leur détresse effroyable ne l'empêche point de proclamer la *prospérité publique* de l'Angleterre.

Car il est impossible de tracer une ligne de démarcation plus

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 3 MARS.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

VI.

DEUX VISITES.

Sylvius trouva Marthe assise à son rouet, douce, immobile, respirant à peine, le visage égayé par la pâle lueur de quelques bruyères qui brûlaient dans l'âtre.

— Pourquoi venez-vous si tard ce matin? il fait plus froid que de coutume. Je suis triste, la cour est déserte; il me semble que mon âme s'en va.

— Marthe, regardez-moi.

— Jésus! vous avez les joues toutes marbrées, les yeux en feu, les cheveux en désordre... que vous est-il arrivé?

— Une révélation, Marthe. Vous ne sauriez croire toutes les violentes idées qui, depuis quelques semaines, ont bouleversé mon esprit. Il me semblait que mon âme était forte; mais elle s'est brisée avec éclat, laissant en moi des tonnerres d'harmonie dont nul autre que moi ne peut se faire une idée. Je vous ai aimée d'une façon fatale et souveraine. Je me croyais raisonnable; j'étais seul, insouciant, paisible..... Mais vous êtes apparue; et je suis devenu comme les autres, heureux tout à la fois, et malheureux, inquiet, jaloux, violent. — Toutes les fibres de mon cœur se sont distendues; et à chaque instant de ma vie, je les entends qui laissent échapper des chants de douleur, d'amour, de haine... Je ne puis plus me contenir; je souffre autant que je vous aime. Il faut que je fasse éclater quelque part, et mon harmonie, et mon enthousiasme, et mon chagrin. Cette nuit, j'ai gagné de l'or au jeu; cette nuit, j'ai rêvé d'abord que je vous possédais, puis j'ai rêvé qu'on vous arrachait à mon amour... J'ai compris à la fois le délire du bonheur et le délire de la souffrance. Mille fantômes ont habité ma pensée : Marthe, j'ai résolu de composer un opéra que je nommerai la *Cité maudite*. J'irai à Munich avec l'or que je possède, et je ferai monter mon ouvrage sur le théâ-théâtre où Schiller a fait jouer *les Brigands*. Marthe, je suis sûr de ne pas me tromper, j'ai le génie de la musique, mais de la musique supérieure. Dans les temps où nous vivons, les plus hautes expressions du sentiment humain sont plutôt chantées que dites; et il y a plus de vérité chez les musiciens que chez les poètes. — Je viens vous demander votre agrément. Voulez-vous que je parte? voulez-vous que j'aille chercher la gloire? Vous savez qui je suis : vous savez que rien ne me manque de ce qu'il faut pour réussir, pas même les instincts du pirate et du braconnier. Encore une fois, voulez-vous me permettre de quitter Cologne?

Une vive rougeur colora les joues de la jeune fille. Elle prit les mains de son amant, et lui dit d'une voix toute émue :

— Mettez-vous à genoux, profane, et daignez écoutez une petite fille qui en sait plus long que vous peut-être, et dont la première jeunesse fut marquée par un grand honneur. Quand j'avais douze ans, Sylvius, par un beau jour d'hiver, sur les bords du Rhin, mon père et moi, nous marchions, regardant les arbres chargés de neige et les corneilles qui tournoyaient dans l'air. Un vieillard s'arrêta devant nous, accompagné de quelques amis; il était enveloppé de riches fourrures; il vint à nous, me prit dans ses bras, et dit d'un ton religieux et railleur à la fois :

« — Messieurs les poètes sont de grands profanes. Ils se proclament impertinemment les maîtres de l'idéal, et à chaque heure du jour, la nature les passe en richesse, en pudeur, en pureté! »

Puis il sembla me repousser, et dit d'une voix sombre :

« — Ah! les poètes du moins ont la force de tuer leurs créations avant de les montrer infâmes. Petite fille... un jour tu seras une femme. »

Je ne comprenais pas. Le vieillard se mit à pleurer. Il me prit par la main, puis il demanda à mon père la permission de venir nous voir. — Sylvius, ce vieillard s'appelait Gœthe. Je passai deux années dans sa maison, et je n'en sortis qu'après la mort de ce roi de l'idéal. Voilà pourquoi, Sylvius, j'en sais plus long que vous sur ces choses mystérieuses qui donnent à la fois la gloire et le malheur.

— Quoi! dit Sylvius avec un nouveau sentiment de respect et d'amour, vous avez connu Gœthe, le roi de la rêveuse Allemagne! O Marthe, voilà qui m'ordonne à jamais la grandeur. Vous vous êtes assise sur les marches d'un trône de gloire, et c'est un trône que vous doit mon amour.

— Non, Sylvius. Si j'ai bien compris, quoique jeune, les dernières inspirations de ce poète, qui avait autant de génie que la nature et presque autant de raison, voilà ce que je dois dire à mon ami qui s'égare : Le trône d'une honnête femme, c'est le cœur de l'homme qui l'aime et la nourrit; son idéal, c'est le berceau de son enfant. Il disait lui, le souverain maître, il disait que la gloire n'est permise qu'à ceux-là qui n'ont point de bonheur, à ces grands désespérés à qui l'on pardonne une éternelle amertume à cause de l'éternité de leurs blessures. Va, Sylvius, n'envie pas ces hommes qui n'ont point d'amour, point d'amis, point d'enfants... qui vont isolés dans la vie, sans que personne les connaisse ou les aime, qui n'ont que des ennemis et des esclaves, dont la vie est un combat sinistre, incessant, acharné, au profit d'un peu de gloire qui décorera leur tombeau. Ne cherche pas la gloire, Sylvius, toi qui as trouvé le bonheur; la gloire ne te serait point facile, car tu n'es pas un esprit médiocre et complaisant. Non, Sylvius, tu n'iras pas dépenser en vaine harmonie toute cette force de sentiments et de bonheur que tu dois à toi-même, à la femme dont tu es aimé, aux enfants dont tu devras compte à Dieu. Tu resteras chez toi, Sylvius, loin des hommes dont le suffrage est vain, loin des trônes dont la base est fragile. Tu te feras [illegible], s'il le faut, nous chanterons pour nous, pour charmer nos rêveries; notre bonheur sera d'autant plus vrai qu'il sera plus inconnu. Pour goûter le pur bonheur, Sylvius, il ne faut que le connaître. Il ne faut que savoir l'inanité des autres choses. Interroge-toi, Sylvius; si mon amour ne peut te suffire, si l'horizon de la famille n'est pas [illegible] assez large, va-t'en, frappe-moi pour jamais dans [illegible], et marche résolument vers ce but où l'on n'arrive [illegible] déchiré de blessures!... Mais si tu m'aimes, si tu te [illegible] et de te conserver dans ta

(1) Voir les numéros des [illegible] février et 2 mars.

merçants, celle des agioteurs, celle des banquiers... On n'en parle plus cette année, parce que le marché de la Bourse est lourd et qu'on n'y fait pas de trop bonnes affaires, parce que les seules bonnes affaires qui se fassent en ce moment sont sur les blés et la famine, et que de cette prospérité-là, on n'ose pas trop parler.

Donc, le *Journal des Débats* ne voit qu'une tache à la prospérité de l'Angleterre, c'est l'Irlande; non pas parce que l'Irlande est malheureuse et meurt de faim; les Irlandais étant pour la plupart des prolétaires, leurs misères, leurs souffrances, leur mort importent peu en elles-mêmes à la prospérité publique, mais il serait possible qu'ils se révoltassent, et il coûterait fort cher de les réprimer... On est donc obligé de leur faire l'aumône, et des aumônes très considérables. « En moins d'une année, disent les *Débats*, l'Angleterre aura jeté 300 millions dans le gouffre sans fond de la misère irlandaise. »

Ces 300 millions, payés par voie d'impôt et qui peuvent être suivis de quelques autres millions, diminuent d'autant les bénéfices que la *prospérité publique* avait concentrés entre les mains des propriétaires capitalistes et spéculateurs. Aussi, suivant les *Débats*, « les principaux organes de l'opinion *publique* (c'est-à-dire l'opinion de ces trois classes) jettent-ils feu et flammes contre l'Irlande. C'est un concert de récriminations et de malédictions. » L'aristocratie anglaise a volé aux Irlandais leur terre, et les assassine par la misère et la famine... et maintenant que, pour se préserver elle-même, elle se voit forcée de lui donner quelques aumônes, elle les injurie et les maudit! « L'Angleterre, disent encore les *Débats*, donne ses millions, mais il faut convenir qu'elle les fait payer bien cher, et il est impossible de jeter l'aumône à la face de tout un peuple avec plus d'insulte, plus de dédain et plus d'amertume. »

Comment fera-t-on sortir l'Irlande de cet abîme de misères? Elle est dépouillée de la terre et du droit; il faut lui rendre le droit et la terre.

Le propriétaire anglais afferme sa terre irlandaise; les fermiers la louent à des sous-fermiers, en la subdivisant; et cette subdivision, en descendant de degré en degré, porte le taux du fermage à un taux exorbitant dont ne profite pas le propriétaire et qui est audessus des forces de locations trop morcelées et de locataires complètement dépourvus d'instruments et de capitaux.

Il faut exproprier le propriétaire anglais.

Il faut évaluer la valeur de sa terre, et investir de cette terre la Commune. La Commune la louera directement aux habitants. Le revenu des locations servira à payer aux propriétaires expropriés l'intérêt du prix de cette expropriation et à amortir le capital dans un laps d'années à déterminer, mais de 50 ans au moins.

Alors l'Irlande ne recevra plus d'aumônes de ses insolents oppresseurs.

L'impôt progressif sur les revenus à Berne. — Le droit de cité à Genève.

Fidèle à la tactique des gouvernements absolus du Nord, le parti déchu en Suisse continue à faire jouer l'épouvantail du communisme pour renverser ses adversaires.

Dans une des dernières séances du grand-conseil vaudois, M. le conseiller d'Etat Druey s'est écrié : « *On me dit : Prouvez que vous n'êtes pas communiste.— Moi, je réponds : Prouvez-moi que je suis communiste, parbleu!* » On a répondu à M. Druey en lui rappelant une sienne proposition ainsi conçue : « Tout citoyen est tenu au travail. Le travail sera équitablement rétribué.» — « La contrainte au travail, a-t-on ajouté, est le point central du communisme, et c'est là ce qui le distingue du fouriérisme, où M. Druey ne voit qu'un individualisme pur. Si l'Etat contracte l'obligation de fournir le travail à tous les citoyens, ne faut-il pas qu'il puisse les payer, et que dès lors, sous une forme ou sous une autre, il accapare toute la richesse? »

et du gagner.

L'impôt sur le revenu comprend un élément fixe et un élément progressif.

L'élément fixe est de 2 1/2 pour 1 000, c'est-à-dire que lorsqu'on prélève 1/10 pour 1 000 des capitaux, on frappera de 2 1/2 pour 1 000 les revenus.

L'élément progressif est de 5 batz (75 centimes) pour le premier millier de francs de Suisse (1 500 fr. de France), un franc pour le deuxième millier, 1 1/2 pour le troisième, 2 pour le quatrième, et ainsi de suite.

Selon les besoins de l'Etat, le grand-conseil lève chaque année l'impôt simple, double, triple etc., sur les capitaux et sur les revenus.

Cette taxe, modérée pour les fortunes moyennes, aurait pour principal résultat de faire peser la plus forte partie de l'impôt sur les riches, et d'empêcher l'accumulation des capitaux. Aussi les millionnaires qui ne sont pas rares dans certaines parties de la Suisse, menacent-ils de passer la frontière et d'aller dépenser leur fortune ailleurs, persuadés que la Suisse, appauvrie par leur éloignement, n'aurait d'autre compensation à cette calamité, que le plaisir d'avoir inauguré la réalisation des théories communistes. « Si le conseil d'Etat de Berne adopte le projet de M. le directeur des finances, dit le *Courrier suisse*, chaque parti combattra désormais sous son véritable drapeau, d'un côté le communisme, de l'autre la civilisation. » Selon le même journal, les réformateurs, qui proposent l'impôt progressif, suivraient une marche systématique qui leur serait tracée par les chefs du parti, de l'école ou de la secte communiste, répandue dans l'Europe entière. En propageant les idées socialistes par la presse et par l'enseignement, en portant le principe et la forme démocratique à l'extrême dans l'organisation politique de la société, en établissant enfin l'impôt progressif, le pays, au dire du parti aristocratique, devra se trouver plongé dans le communisme, avant, pour ainsi dire, qu'il s'en doute, et le terrain sera si complètement miné, que l'édifice de la société s'écroulera en une seule nuit, au grand ébahissement des incrédules et des rieurs. Le résultat final serait une misère et une tyrannie insupportables, dont l'humanité finirait sans doute par se tirer, mais après des siècles de convulsion.

Genève, moins avancée sous certain rapport que Berne, en est encore aux réformes purement politiques. M. James Fazy, chef du nouveau gouvernement, appartient à la *Jeune-Europe*. C'est un Suisse dont l'éducation politique s'est faite à Paris; Genevois de naissance, il est Français par les idées. Pour lui, le plus haut degré de liberté politique est aujourd'hui le meilleur moyen de préparer la solution des questions sociales embarrassantes. La *Revue des Deux-Mondes* félicite Genève d'avoir compris que son rôle est de tenir le milieu, par ses institutions comme par ses actes, entre l'immobilité inintelligente des *momiers* et la folie des utopistes. « Il nous a paru piquant, dit l'écrivain de la *Revue*, de découvrir que nos socialistes parisiens aient voulu chercher à faire entrer leurs idées *sériaires* dans la constitution genevoise. Malgré les prédications et la propagande, Genève n'a pas voulu du vote par groupes d'opinions. »

La cause qui a engagé le parti de M. Fazy à rejeter le vote par groupes d'opinions est toute simple : ce parti est souverainement hostile aux minorités qu'il veut absorber. On l'accuse d'avoir des idées plus fédérales que genevoises, et encore plus européennes que fédérales. Il arbore le drapeau de la Suisse unitaire et de la propagande universelle. Il veut faire de Genève, ville placée entre trois grands peuples, le foyer du mouvement révolutionnaire, le centre des grandes opérations radicales. Genève serait donc un atelier ouvert aux travailleurs de toutes les nations, un théâtre brillant d'expériences politiques et sociales dont profiteraient tous les peuples; elle-même n'appartiendrait à aucune nation particulière, mais elle deviendrait la première ville de la *Jeune-Europe* et la capitale de la *province du Léman*.

Assurément, un pareil rôle a quelque chose de grandiose, fait pour séduire les cœurs généreux. L'assemblée constituante a déjà fait plus pour leur cité un tel avenir, un patriotisme plus véritable que dans ceux qui, s'arrêtant à certains souvenirs historiques, n'ont connu jusqu'ici que l'exclusivisme national. Si Genève est aux Genevois, Genève appartient aussi à l'Europe, et si la France, l'Italie et l'Allemagne avaient à régler dans un congrès les destinées de l'Europe centrale, pourquoi ne serait-ce pas à Genève que retentirait la grande tribune fédérale, dont celle des trois Suisses actuelles n'est que la miniature?

L'impôt du sel et les libertés commerciales (1).

La libre concurrence et le maximum.

La hausse exagérée du prix du sel tient, comme nous l'avons déjà dit, à des causes multiples et souvent opposées : les unes naturelles, telles que l'inexpérience des producteurs, l'insuffisance des établissements ou des bras consacrés à la production, la mauvaise organisation des transports, des entrepôts, de la vente, les mauvaises récoltes, qui amoindrissent la quantité ou altèrent la qualité des produits, et les grands accidents qui les détruisent, ces causes sont en dehors de l'action, des lois coërcitives et répressives; les autres, artificielles, telles que le chômage volontaire des établissements, les disettes factices, les coalitions, en un mot toutes les spéculations déloyales, illicites frauduleuses, tendant à créer, en faveur de quelques privilégiés, de quelques agioteurs, le monopole de la production, du transport, de la distribution, de la vente, sont bien justiciables des lois coërcitives et répressives, mais on ne doit recourir à l'intervention extrême de ces lois qu'après avoir épuisé tous les moyens préventifs d'organisation que la saine économie politique conseille au gouvernement.

Sans remonter aux causes, l'auteur du projet de réduction s'est borné à indiquer comme moyens de rétablir *la libre concurrence*, et d'empêcher la hausse factice et exagérée du prix de la denrée, la fixation d'un maximum, ou bien l'importation du sel étranger, moyennant un droit calculé d'après une échelle des prix constatés par des marchés régulateurs.

La libre concurrence, hâtons-nous de le dire, a été une des plus malheureuses illusions de notre révolution.

De même que le *libre-échange* est la guerre industrielle et commerciale avec les autres peuples, la guerre d'industrie à industrie, la guerre avec tous ses dangers, toutes ses péripéties, tous ses désordres, toutes ses déceptions, aboutissant à la domination du plus habile et du plus riche, ainsi la *libre concurrence* a été, est encore, la guerre industrielle et commerciale au dedans. Il n'y a entre le libre échange et la libre concurrence d'autre différence, quant aux résultats, sinon que le libre-échange agit au profit du monopole extérieur et conduit à la guerre politique, tandis que la libre concurrence agit au profit du monopole intérieur et doit aboutir à la Jacquerie.

Chaque profession libérale ou industrielle, chaque branche de commerce doit avoir ses règlements et ses statuts élaborés par ses élus, appliqués en famille par ses prud'hommes. Supprimez ces règles, la liberté de l'industrie et celle du commerce ne sont que la licence, c'est-à-dire la négation de la vraie liberté.

Les règlements des corporations et des maîtrises étaient surannés, despotiques; ils entravaient l'essor du talent, l'activité du commerce; il eût été plus sage de se borner à les modifier, car ils prévenaient en même temps les fraudes, le désordre, l'antagonisme sans frein, l'anarchie, en un mot. La révolution a tout détruit au nom de l'égalité et de la liberté. Qu'a-t-elle fait, hélas!

En supprimant les jurandes, les maîtrises, les monopoles et les fermes qui entravaient le commerce et l'industrie, l'Assemblée constituante croyait rétablir la *libre concurrence*, elle n'a créé que la *concurrence anarchique* déloyale, à laquelle nous devons les fraudes, les sophistications, les accaparements, l'agiotage, qui déshonorent le commerce et l'industrie, la guerre des salaires, et enfin l'invasion des coalitions, du monopole privé, de la Féodalité financière, plus dangereuse mille fois, pour la vraie liberté, que les anciennes entraves si justement abolies.

Il n'y a pas de liberté absolue qui, si le *droit* n'est maintenu par le contrepoids du *devoir*, ne dégénère en *licence* ou en *despotisme*. La révolution l'avait tellement compris plus tard, mais trop tard, que

(1) Voir la *Démocratie* des 17, 18, 19, 26. 28 février et 1er mars.

---

force, fais-toi tisserand, Sylvius; donne tout ton cœur à moi qui t'ai donné le mien... Alors espère ta part de bonheur.

Sylvius était stupéfait d'étonnement.

— O Marthe! s'écria-t-il, comme tu es éloquente!

— Oh! que mes baisers le seront plus encore! reprit la jeune fille avec un accent passionné, en attirant dans ses bras la tête pâle de Sylvius.

— Seigneur Dieu! dit le jeune homme tout à l'amour, que tu es deux fois éloquente! Parle. Que veux-tu que je fasse? Je n'ai jamais rien rêvé que pour toi, Marthe, rien que pour te couronner de gloire; et puisque tu veux bien me permettre d'être paresseux... je préfère chanter pour nous.

Marthe était bien contente. Toute émue dès sa première jeunesse par ces inspirations amères qui accompagnent infailliblement ces rois qui vont du trône à la tombe, initiée aux tristes mystères de la gloire, elle n'avait plus d'autres soins que de chercher à rétrécir de plus en plus les bornes de son modeste horizon, à concentrer des sensations qui en acquéraient un degré de plus de saveur et d'énergie.

— Ah! pauvre fou, reprit-elle d'un air plus calme et plus consolé, vous voulez tenter la gloire!—Allez, allez, bon Sylvius, votre Marthe vous prie de distribuer aux pauvres les mille florins que le jeu vous a donnés et qu'il vous reprendrait demain. Allez, ami, ne songez plus à *Cité maudite*, et n'enviez pas des hommes qui, pour la plupart, sont de grands coupables ou de grands malheureux.

Ah! pauvre Marthe, pauvre jeune fille sans expérience de la vie, elle ignorait bien des choses, elle n'allait point au fond des mystères de la douleur et de l'impuissance humaine; elle ignorait que certains hommes tentent vainement de contenir le flot de leur inspiration... Quand on barre mal à propos le cours des rivières, l'eau s'irrite et franchit les rivages; elle s'élance à tort et à travers dans les champs voisins, dispersant les fruits des vergers, arrachant l'herbe des prairies, portant de toutes parts le ravage et la destruction.

Plus ignorant que sa maîtresse, Sylvius ne savait point encore ce qu'il allait se préparer de tourments et de fautes; arrêté parmi les fleurs, il ne voyait pas l'abîme.

En sortant de chez le tisserand, le jeune homme retrouva le petit Olivier, toujours triste, qui lui dit de sa voix fine et flûtée :

— Maître, vous ne nous aimez donc plus? Nous allons tomber dans le malheur : Rose meurt de chagrin, les créanciers arrivent au logis... un de ces jours nous manquerons de pain.

— Seigneur! s'écria Sylvius, cela est-il bien possible?... Et serais-je assez heureux pour.... Allons, Olivier, donne-moi la main, petit garçon... vous avez tant de fois partagé votre pain avec moi!

Il prit donc Olivier par la main et s'achemina du côté de cette humble maison que depuis tant de jours il avait abandonnée.

Rose était à son comptoir quand Sylvius passa le seuil; la pauvre fille semblait dévorée de chagrin; ses joues étaient presque pâles, sa mise presque négligée, ses cheveux presque en désordre; le cabaret était presque désert; il semblait que le malheur y régnât.

Olivier fut s'asseoir près de sa sœur avec un air heureux et triomphant.

Un petit vieillard tout gris, tout sec, tout anguleux, était assis à quelques pas de Rose et ne la quittait pas des yeux.

Ludovic, guéri de sa blessure, et ses amis étaient là aussi; ils ne furent pas peu étonnés de voir entrer Sylvius.

Celui-ci alla droit à Rose qui réprimait un cri de surprise, et lui dit à demi-voix :

— Vous connaissez tous les pauvres de la ville, j'ai mille florins à leur distribuer; voulez-vous faire cela pour moi?

— Jésus! maître Sylvius; où avez-vous pris une pareille somme?

— Je l'ai gagnée au jeu.

— Que ne la gardez-vous, vous pouvez la perdre demain.

— J'ai résolu de ne plus jouer.

— Vous avez tort de vous défaire de votre argent, maître, vous pourrez vous en repentir.

— Donnez-moi un conseil, Rose.

— Asseyez-vous, maître, buvez un pot de bière et attendez un peu, nous causerons, et vous partirez quand bon vous semblera.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

La nouvelle ode symphonique de M. Félicien David, *Christophe Colomb*, sera exécutée dimanche prochain 7 mars, dans la salle de concerts du Conservatoire. Il est à espérer que l'heureux peintre du *Désert* n'aura pas été moins bien inspiré par cette autre image de l'infini, la mer, surtout lorsque ce magnifique tableau est animé par un des épisodes les plus saisissants et les plus merveilleux des annales humaines.

L'orchestre, composé de 150 musiciens, sera dirigé par M. Tilmant. Mme Sabatier et M. Wartel figurent au nombre des artistes chargés des solos, qui occupent dans la nouvelle ode-symphonie une place plus importante que dans la première. Le produit de ce concert sera versé dans la caisse des pensions et secours de l'Association des artistes musiciens.

— Le bal au profit de la caisse de l'Association des artistes dramatiques aura lieu le 6 mars, dans la salle de l'Opéra-Comique. Le monde dramatique, le monde financier et le monde des beaux-arts se donnent rendez-vous à cette fête, et tout fait présager une soirée aussi splendide que productive.

UNE BARBE COMME ON EN VOIT PEU.—Sous ce titre, on nous écrit de Laon : « Parmi le grand nombre de malheureux que la gendarmerie trouve implorant le pain de la pitié publique, elle vient de conduire à la maison d'arrêt de Laon un individu âgé de 70 ans environ, et dont le menton est orné d'une magnifique barbe grise. Cet individu ayant paru fort contrarié de passer la nuit dans la salle des hommes, et ayant laissé s'échapper, à plusieurs reprises, cette exclamation : Pauvre Catherine! la justice crut de son devoir, à défaut de renseignements suffisants sur l'identité du prévenu, de le faire visiter par le médecin des prisons. Après bien des résistances de la part du mendiant, le docteur ne fut pas peu surpris de découvrir, sous les haillons de ce pauvre diable, une femme parfaitement conformée, et, de plus, vierge et très vierge. Cette brave fille avait, depuis près de quarante ans, exercé la profession de garçon boucher, et jamais, grâce à sa longue barbe, son sexe n'avait été deviné. Excessivement laide, elle avait, dès sa jeunesse, banni de son esprit tout rêve d'amour, et, redoutant l'indigence, cherché, à la faveur de vêtements masculins, des moyens d'existence moins difficile à trouver pour les hommes que pour les femmes. Mais hélas! la misère, cette impitoyable furie de l'enfer sublunaire, n'a pas respecté son courageux déguisement, et la pauvre vieille ira bientôt, sans doute, livrer en pleurant sa longue barbe aux ciseaux du Figaro moqueur du dépôt de mendicité.

[illegible] rasites chargés de faire arriver, de vendre en gros, de distribuer en détail la denrée. Y aura-t-il un second maximum dans les magasins du marchand en gros, un troisième maximum dans la boutique du marchand en détail, un maximum par distance et par localité? et ne serait-ce pas, si une pareille mesure était rationnelle, praticable et d'ailleurs susceptible d'une sanction pénale, rétablir les anciennes démarcations que la révolution a détruites, et créer des entraves et des difficultés telles que le commerce du sel deviendrait impossible?

L'honorable auteur du projet de réduction a pressenti sans doute les difficultés que nous venons d'indiquer, et il n'a pas insisté beaucoup sur le *maximum*; mais il a proposé un moyen non moins héroïque, non moins funeste : l'importation du sel étranger.

L'importation du sel étranger est une des applications du *libre-échange*, d'une utopie plus dangereuse mille fois pour le travail national que la concurrence anarchique du commerce intérieur.

Le libre échange.

Le *libre-échange* suppose la paix perpétuelle, universelle. Que devient, en effet, sa prétendue liberté, lorsque les communications d'Etat à Etat sont interrompues par une guerre générale ou seulement partielle? Elle cesse à l'instant, comme a cessé, pendant les premières guerre de la révolution, l'importation des soudes d'Espagne, qu'il a fallu apprendre à fabriquer en France, par la combinaison du sel marin et de l'acide sulfurique; comme a cessé l'importation du sucre de canne que nous avons dû apprendre à fabriquer, et que nous fabriquons aujourd'hui avec du suc de betteraves, et cela au grand détriment de la culture des céréales, de l'industrie coloniale et de nos transports maritimes.

On comprend la liberté des échanges entre deux Etats liés ensemble par une espèce de *Zollverein*, par une réciprocité absolue, *même de droits d'octroi*; entre des Etats séparées entre eux par des frontières et par d'autres Etats, elle est impraticable en temps de guerre, et même avec la paix universelle, elle ne serait que le sacrifice bénévole et même dérisoire du marché intérieur et du travail national au monopole de l'Etat le plus avancé en commerce et en industrie, le plus riche en capitaux, en marine, en fer, en mines de houille.

L'importation des sels étrangers serait, dira-t-on, limitée, comme celles des céréales, par des prix régulateurs; mais la législation sur les céréales ne repose-t-elle pas sur le système trompeur des zones, que l'on élude en faisant nationaliser les grains dans les ports où les droits d'importation se trouvent abaissés par la mercuriale? Cette mercuriale n'est-elle pas faussée par l'invasion sur les marchés régulateurs des blés qu'on fait sortir des entrepôts? Cette législation ne repose-t-elle pas sur l'exemption de droits de tonnage dont les navires étrangers jouissent exceptionnellement à Marseille? N'a-t-elle pas eu pour effet de concentrer à Marseille tous les approvisionnements, et avec eux la fraude des réexportations simulées? N'a-t-elle pas eu pour résultat de déshériter les autres ports de France du commerce des grains étrangers, notre marine marchande de leur transport direct?

Voyons maintenant si la législation des céréales a produit le bien qu'on semblait en attendre!

Après une paix de trente ans, une récolte médiocre, celle de 1845, révèle une insuffisance de 15 000 000 d'hectolitres, ou de 1 200 000 tonnes dans l'approvisionnement de la France : l'importation étrangère a-t-elle pu la couvrir? Elle en a fourni à peine le quart, et, tout en réalisant au profit des accapareurs d'immenses bénéfices, elle n'a empêché ni la cherté des grains, ni la hausse exorbitante du prix du pain, ni les souffrances des classes pauvres, ni les émeutes qui ont attristé nos plus riches provinces.

Tout cela s'est passé au milieu d'une paix universelle et profonde, et on se demande ce qui serait arrivé, ce qui arriverait même si plusieurs années de mauvaises récoltes venaient amoindrir encore les ressources du pays, si une guerre, et surtout une guerre maritime, venait interrompre nos communications avec les contrées dont les excédants de production viennent assez périodiquement combler le déficit de la production nationale.

Tout cela prouve combien la liberté des échanges est impuissante, tout cela prouve que si le gouvernement doit favoriser dans de sages limites cette liberté, il doit en même temps ne pas compter exclusivement sur elle; tout cela prouve enfin qu'il doit, avant tout, encourager, favoriser, améliorer la production nationale, et la mettre, autant que possible, au niveau des besoins du marché intérieur.

On comprend l'importation moyennant un droit sagement pondéré d'une denrée que la France ne pourrait pas produire, ou ne produirait ni en quantité suffisante, ni à un prix assez modéré; mais le sel est une denrée dont la France produit ou peut produire des quantités illimitées, qu'elle peut produire à aussi bon marché et d'aussi bonne qualité que dans aucun pays du monde : — dans de pareilles conditions, l'importation du sel étranger ne serait pas seulement un non-sens, ce serait un sacrifice imposé en pure perte au travail national et au marché intérieur.

Les sels coûtent, en Espagne et en Portugal, de 15 fr. 50 à 16 fr. les 1 000 kil., augmentés des droits de navigation que nos navires ont à supporter en Espagne (*tandis que, d'après les traités de réciprocité, les navires espagnols en sont dispensés en France*), augmentés en outre des frais de port, de transbordement et du fret, qui, réunis aux droits de navigation, en élèveraient le prix à 40 fr. rendu sur les lieux de consommation; ils ne pourraient jamais faire une concurrence sérieuse à nos sels de la Méditerranée, que l'on peut vendre sur place de 10 à 15 fr., mais ils feraient une concurrence désastreuse à nos sels de l'Océan, et cela précisément dans les années de mauvaise récolte, où l'augmentation du prix doit compenser l'insuffisance de la production.

L'Espagne et le Portugal réunis ne produisent pas plus de 350 000 000 kil., et doivent en consommer au moins le tiers : comment pourraient-ils, indépendamment de leurs expéditions ordinaires, pourvoir à l'accroissement de 400 000 000 que doit, dans le système de la commission, produire l'abaissement du prix du sel?

L'importation des sels d'Espagne suppose d'ailleurs, en premier lieu, que la libre concurrence existera aussi bien en Espagne et en Portugal qu'en France, et nous croyons savoir que le Monopole est d'ores et déjà en mesure de l'accaparer; il faudrait supposer en outre que l'importation des sels étrangers ne sera jamais compromise ni par une guerre, ni même par un tarif, et d'après ce qui s'est déjà passé à l'égard des soudes, il est au moins permis d'en douter.

Agissant dans une circonstance tout à fait exceptionnelle et sous l'empire de la hausse exagérée du prix des sels de l'Océan, l'importation des sels d'Espagne et de Portugal à destination de la pêche de la morue, a pu décider le Monopole des sels du Midi à en ramener le prix à 15 fr., mais il ne l'a fait qu'en vue d'obtenir l'exclusion des sels étrangers, et sous la réserve de se dédommager sur la vente des sels destinés à la consommation intérieure; il est certain que la mesure généralisée, et toujours en supposant une liberté d'échanger, fondée sur

[illegible] norité du Maharadjah, et que le commissaire anglais exerçât les fonctions de visir. Les Sicks font les frais de cette occupation, plus de six millions par an. Le Maharadjh a sept ans, il sera majeur à quinze. Voilà donc les Anglais maîtres absolus de Lahore pendant dix années, et sans qu'il leur en coûte un penny. S'ils avaient cherché à conquérir et à occuper violemment, ils auraient dépensé bien des millions.

Mieux vaut encore la diplomatie que la violence. Mais l'Angleterre épargnera-t-elle aux Sicks l'exploitation oppressive qu'elle fait peser sur toutes ses colonies.

La chambre des députés est convoquée pour demain mercredi, à deux heures, en séance publique.

On annonce que cette convocation a pour objet la présentation par le ministre de l'intérieur d'un projet de loi portant demande d'un nouveau crédit de quatre millions pour subvenir aux travaux d'utilité communale destinés à occuper la classe ouvrière.

FAITS DIVERS.

TROUBLES A HONFLEUR. — On lit dans le *Journal du Havre* :

« Des troubles fort graves et qui, un moment, ont menacé d'ensanglanter une scène d'égarement populaire, ont éclaté samedi au marché d'Honfleur.

» Dès le matin, une sourde agitation, régnant parmi la foule accourue à l'ouverture de la halle, accusait la fermentation produite par les bruits sinistres dont nous avons parlé. On s'entretenait avec inquiétude de l'éventualité d'un nouveau renchérissement dans le prix du blé. Un de ces propos fréquents sur les marchés publics, mais auquel les circonstances donnaient un caractère marqué d'imprudence, en fut l'occasion. Un individu qui marchandait du blé, sur la réponse d'un fermier qu'il avait vendu le sien à 78 fr. la somme, fit observer à haute voix qu'il en aurait donné un prix plus élevé. Il n'en fallut pas davantage. Ce propos, entendu par une femme qui le répéta, attira sur son auteur les plus vifs reproches. Les accusations de *blatier*, d'*accapareur*, circulaient dans la foule, qui bientôt s'ameuta autour de lui, lacéra ses vêtements, le maltraita et le poursuivit à coups de pierre hors de la halle, qu'il parvint cependant à quitter sans blessures.

» Une fois excitée, la passion populaire ne s'arrêta pas là. Une autre personne, connue pour s'occuper des achats de blé, devint aussitôt l'objet de ses attaques; accablée d'injures, puis renversée et battue, elle ne parvint également à se soustraire à de plus graves sévices que par la fuite. L'émeute s'en prit alors aux fermiers, qui, effrayés de l'effervescence croissante, livraient leurs blés à la hâte aux prix que fixaient les perturbateurs, qui bientôt s'emparèrent d'une charrette chargée de farine, et l'emmenèrent jusques auprès de l'hospice, où elle fut abandonnée.

» Sur ces entrefaites, et ignorant sans doute ce qui se passait, un commerçant en blé, nommé Gamare, et dont les opérations durant ces derniers temps avaient été remarquées, se présenta à la halle. Averti par la clameur générale qui s'éleva à son aspect et les injures dont il était accablé, il fit une prompte retraite; mais il fut poursuivi par les plus acharnés, et ce fut alors un effroyable spectacle. Ce malheureux, prenant sa course par la ville, et ayant à ses trousses une foule furieuse, s'enfuyait par mille détours pour lui échapper, et partout sur son passage était assailli de coups et d'outrages. Acculé enfin dans une impasse et à bout de forces, il fit face à ses agresseurs, qui, le voyant décidé à vendre chèrement sa vie, s'arrêtèrent un instant.

» Ce répit donna le temps d'accourir au maire et à la force armée qui avaient suivi l'émeute. Le moment était critique. Il fit dégaîner le sabre aux gendarmes, et se faisant jour moitié par force, moitié par prière, il se plaça devant le sieur Gamare. Puis, s'adressant à la foule, il lui représenta que la loi seule avait le droit de punir et de faire justice des manœuvres frauduleuses qui causaient son exaspération. Mettant alors le sieur Gamare sous la protection des gendarmes, il le conduisit lui-même, sous cette escorte, à la prison, où il le fit entrer aux acclamations de la foule, qui continua de stationner devant la porte, jusqu'à ce que les exhortations du maire et ses assurances que le prisonnier ne serait pas délivré eussent obtenu d'elle qu'elle se dispersât.

» Pendant ce temps, d'autres mesures avaient été prises : la halle avait été fermée; la voiture de farine, rentrée dans la cour de l'hospice, était mise hors de toute atteinte, et l'agitation, manquant d'aliments, ne tarda pas à se calmer d'elle-même. Dans la soirée, il ne restait plus de traces des scènes déplorables qui, le matin, avaient failli laisser à la population égarée d'Honfleur un sujet d'éternels regrets. »

LE PRIX DU PAIN. — Dans certaines villes de France, le prix du pain est taxé sur le prix du blé, les boulangers étant dans l'habitude d'acheter leur blé à la halle et de le faire moudre. Dans d'autres villes, Boulogne, par exemple, les boulangers n'achètent pas un seul sac de blé et se fournissent chez les fariniers; le pain y est taxé en conséquence d'après le cours des farines. Il résulte de là des anomalies dont nous allons donner un exemple. A Paris, le prix moyen du blé blanc est de 37 fr. 55 c.; à Londres, de 80 sh. par quarter, ce qui fait que ce blé est de 6 7/8 plus cher à Paris qu'à Londres. Cependant le prix de la farine y est de 4 0/0 moins cher qu'à Londres; elle vaut à Paris 62 fr. 45 les 100 kil. en première qualité, et à Londres 65 fr. Le prix du pain, aussi de première qualité, est à Paris de 35 c. le kil., et à Londres de 1 fr. 05 c. le pain de 1 kil. 814 gr., ce qui met le pain à Paris à 14 1/4 0/0 meilleur marché qu'à Londres.

EMIGRATION EN ALGÉRIE. — Une famille d'émigrans, célèbre dans l'Asie, songe à se fixer en Algérie. Il existe en Géorgie, près du lac d'Ourmia, une tribu gouvernée, depuis des siècles, par la noble famille des Carapapaks. Cette famille se compose aujourd'hui de quatre frères qui, par l'intrépidité de leur caractère, la bonté de leur cœur, ont acquis une réputation méritée. Ils se livrent à l'agriculture, à l'éducation de nombreux troupeaux, et font le commerce des bestiaux, du lainage, et surtout des produits agricoles. Ils aiment les Européens et sont partisans du progrès.

Lorsque les Russes s'emparèrent de la Géorgie, en 1824, les quatre frères, ne voulant pas vivre sous leur domination, émigrèrent à la tête de leur tribu et vinrent habiter en Perse, où ils se fixèrent sur la frontière du pays des Kurdes. Ils fondèrent des villages, formèrent une milice d'environ 6 000 hommes, et repoussèrent les incursions de ces peuplades barbares.

Pendant dix ans, les services qu'il rendirent à la Perse leur attirèrent la bienveillance du gouvernement de ce pays; mais bientôt la reconnaissance fit place à l'injustice : on les accabla d'impôts, de con-

signal d'une grève générale aurait donné sur tout le bassin houiller du Nord, pour exiger une nouvelle augmentation de salaire et se plaindre de la manière dont les tâches sont réglées. Il paraît même que l'autorité s'était préoccupée des rapports faits à ce sujet, car le changement trimestriel de garnison entre Avesnes et Valenciennes n'a pas eu lieu hier dans la forme accoutumée; les mesures ont été prises de façon que Valenciennes n'a pas été dégarni un seul instant de son contingent ordinaire de troupes d'infanterie. »

UNE MARATRE. — Depuis quelque temps, la rumeur publique signalait le nommé Dufournet, âgé de trente ans, cordonnier, rue Jean-de-l'Epine, 11, comme se livrant envers son fils, Adolphe Dufournet, âgé de huit ans, à des actes d'une cruauté inouïe.

Dufournet, qui est veuf, vivait depuis assez longtemps avec une fille Hendinger, piqueuse de bottines, lorsqu'il y a un an environ, il fut obligé de reprendre son fils qui se trouvait chez sa grand'mère à Versailles. Dès ce moment a commencé pour ce pauvre enfant une torture continuelle que lui infligeaient alternativement son père et sa maîtresse.

Ces deux misérables tenaient l'enfant séquestré dans une espèce de niche pratiquée sous un escalier; là, étendu sur des copeaux, presque nu, privé d'air et de lumière, cette pauvre victime, dont les mains étaient attachées par des menottes en cuir que son père avait fabriquées, ne sortait que pour subir un traitement bien plus cruel encore.

Sans la moindre raison, on le dépouillait de ses vêtements, et tantôt la fille Hendinger, avec une baguette, tantôt Dufournet, avec son tirepied, armé d'une boucle en fer, frappaient ce malheureux enfant à outrance, sur la chair nue; on lui donnait à peine un morceau de pain qu'il était obligé d'aller chercher en rampant.

Avant-hier matin, Dufournet conduisit Adolphe sous la pompe, dans la cour de la maison; et, sous prétexte de lui infliger une leçon de propreté, il lui versa de l'eau sur le corps pendant un quart d'heure. Les voisins s'indignèrent, et plusieurs allèrent raconter au commissaire du quartier les faits qui étaient à leur connaissance.

Une enquête eut lieu aussitôt, et le docteur Pirard, chargé d'examiner l'enfant, a constaté son état de dépérissement, et compté sur son corps vingt-neuf blessures ou contusions plus ou moins récentes.

Dufournet et sa compagne ont été arrêtés, et l'enfant envoyé dans un hospice. (*Droit.*)

UN VOLEUR VOLÉ. — On écrit d'Issoudun (Cher) : « Notre arrondissement doit fournir aux prochaines assises ordinaires de Châteauroux une affaire assez singulière.

» Il y a quelques mois, deux individus montés sur une voiture cheminaient tranquillement sur la route, lorsqu'ils furent accostés par un individu à pied, qui leur demanda à le laisser monter aussi près d'eux. Ils refusèrent. Comme il faisait alors nuit et qu'ils revenaient d'un marché voisin avec le produit de leurs denrées, ils se souciaient assez peu de se donner une compagnie qu'ils ne connaissaient pas, et dont les intentions pouvaient d'ailleurs être mauvaises. Ils avaient bien deviné. Au refus qu'ils lui adressent, le piéton se jette sur un sac qu'il croit être leur sac d'argent; et comme au même moment ils lancent leur cheval au galop, cet individu reçoit de cette fuite rapide un mouvement d'impulsion qui fait tomber son sac et lui par dessus.

» Il se relève aussitôt, charge son sac sur ses épaules, et craignant alors d'être poursuivi, il se met à courir à travers champs avec une inconcevable vitesse. Comme s'il avait le vertige, il traverse des prés, des vignes, des bois, courant toujours et conservant toujours son précieux sac. Jusqu'à deux fois il passe une petite rivière à la nage. En sortant de l'eau pour la deuxième fois, il croit sentir que son sac ne pèse plus autant; néanmoins il court encore et il arrive enfin à une ferme où, épuisée de fatigue, ruisselant de sueur et d'eau, il demande un asile. Cet asile lui est accordé. Mais quelle n'est point sa stupeur lorsque, reconnaissance faite, il ne lui est plus permis de douter qu'il se trouve précisément chez ceux que tout récemment il vient de voler! Il a droit d'être encore plus stupéfait, lorsqu'il s'aperçoit que le sac d'argent qu'il a cru dérober ne contenait que du sel! »

UN NOUVEAU MIRACLE. *Pour faire suite aux facéties de* l'Univers. — On lit dans le *Courrier de la Gironde* du 25 février :

« Depuis la semaine dernière, les allées des Noyers offrent un spectacle auquel on n'est guère habitué à Bordeaux. Dès l'aube du jour, la voie est parcourue par un grand nombre d'oisifs et de curieux qui se rendent en pèlerinage à l'une des plus misérables échoppes de cette rue. Voici quelle est la cause de ce mystérieux empressement :

» Il ne s'agit de rien moins que d'un *miracle* tout aussi éclatant que ceux arrivés, il y a deux ou trois cents ans, à Verdelay ou à Saint-Jacques de Compostelle. Tout ce monde va prier aux pieds d'une Sainte-Vierge qui répond aux hommages de la foule en ouvrant les bras pour la remercier et pour la bénir. Comme les autres faits de même nature, ce miracle a aussi sa *légende*.

» La Sainte-Vierge est en porcelaine; elle appartient à une pauvre veuve, qui l'a reçue en legs de ses ancêtres; malgré sa pauvreté, celle-ci a toujours conservé cette petite statue, et n'a jamais voulu s'en défaire. Il y a huit jours environ, un monsieur fort élégamment vêtu entra dans la petite chambre de la veuve, et aperçut sur sa cheminée la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus qu'elle tenait dans ses bras; le monsieur eut envie de cet objet et fit à la veuve des propositions qu'elle refusa constamment. Plus la pauvre femme refusait, plus l'amateur augmentait ses offres; ce fut en vain, il dut se retirer sans cette statue.

» Le lendemain, grand fut l'étonnement de la vieille femme, quand elle vit sa Sainte-Vierge dans une position toute différente de celle où elle l'avait laissée la veille : la statue avait tourné sur le socle, et la face était ainsi placée du côté droit; le surlendemain, la position avait encore changé; cette fois, c'était du côté gauche qu'elle se trouvait.

» La veuve, craignant quelque supercherie, fit immédiatement plomber et fixer la statue à la cheminée; mais le lendemain nouveau miracle, la Sainte-Vierge était à demi-penchée sur elle-même, et l'enfant Jésus, qui avait eu jusque-là les mains croisées, avait alors les bras grands ouverts.

» Toute incrédulité a dû s'évanouir devant des preuves aussi manifestes. La nouvelle du miracle s'est bientôt répandue aux alentours, et les voisins, munis de cierges, se sont aussitôt transportés sur les lieux, où ils ont pu voir la Sainte-Vierge et son divin enfant les bénir et les saluer tour-à-tour.

» Quelques esprits forts voient là-dedans l'effet d'une longue surexcitation dont la veuve aurait eu la première atteinte; bon nombre de curieux assurent avoir vu de leurs propres yeux remuer cette Sainte-Vierge; beaucoup d'autres, en revanche, assurent qu'elle a toujours conservé devant eux une imperturbable immobilité. Au milieu de ces récits et de ces appréciations aussi contradictoires les uns que les autres, nous nous bornons à raconter simplement le fait, en attendant

... que ma détention n'était pas seulement momentanée, tandis qu'une heure avant l'audience j'avais passé vingt fois à côté de lui dans la salle des Pas-Perdus, et que tous les journaux, dans leur compte-rendu de tribunaux, constataient ma présence en ce même moment à la sixième chambre.

Un fait paraît surtout avoir frappé l'opinion publique, c'est celui dont je dois le plus m'occuper. On s'est demandé comment il se pouvait faire que deux journaux en lutte il y a quinze jours aient pu s'entendre de manière à préparer un traité sur lequel rien n'avait transpiré.

Ici, M. Deville explique que M. Jules Migeon, le principal intéressé de l'*Epoque*, avait entamé avec M. de Girardin une négociation. Il ajoute :

Mais ce n'est pas sans avoir acquis la conviction qu'il n'était pas possible de mieux faire que je me décidai à accepter, non pas à mon profit personnel, mais bien au profit de ma société, le traité préparé par les négociations de M. Migeon. Malgré les énormes économies que j'avais introduites dans l'administration, et qui s'élevaient à plus de 100 000 fr. par an, le passif du journal s'augmentait chaque jour. C'est alors qu'aucune démarche, si désagréable qu'elle fût pour moi, car je n'aime pas le rôle de solliciteur, ne me coûta. Je vis les principaux membres du parti conservateur, en ne leur laissant pas ignorer que s'ils ne soutenaient pas très promptement l'un des organes les plus importants de leur opinion, ils s'exposaient à le voir tomber.

J'eus le déboire de constater que le parti avec lequel je vote depuis dix ans *était incapable d'un sacrifice dans l'intérêt général*.

Il ne me restait donc plus qu'une alternative : tomber en laissant les abonnés sans être servis, ou bien accepter l'hospitalité et la bourse d'un adversaire du journal.

Dans l'intérêt de tous, je crus devoir prendre le dernier parti, et traiter, à quelques modifications près, sur les bases posées entre MM. Migeon et de Girardin.

J'ai fait ce que ma conscience me disait de faire, et suis prêt à répondre de la résolution que j'ai prise.

Aux membres du parti conservateur qui me feraient le reproche d'avoir laissé succomber un organe important, je répondrai que nous avons dépensé notre argent pour soutenir leurs intérêts, et que leur aide nous a complètement manqué lorsque nous l'avons sollicité par réciprocité.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 90	78 90	78 70	78 70
— — fin courant	78 90	78 90	78 60	78 60
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 90	118 80	118 70	118 80
— — fin courant	118 85	119 »»	118 75	118 80

4 1/2 J. 22 s. dr cours	100 25	Banq. de Fr. dr cours	3285 »»
4 0/0 J. »	104 »»	O. V. de Par. »	1315 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp....... »	275 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1160 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann..... »	1175 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	79 35	79 »»	——	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	119 25	119 40	——	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	07 1/2	05 »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	17 1/2	05 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM.............	Der C.	101 3/4
Récép. Rotsch.	»	101 50	BELG. 2 1/2......	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	98 »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840....	»	102 »/»
— 3 p. 0/0.	»	35 3/4	— do 1842....	»	102 3/8
Dette intérieure	»	29 5/16	— Banque.....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— do Em. 1841.	»	1100 »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT.........	»	»»»» »»
HAITI.........	»	» »/»	AUTRICHE	»	390 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1250 »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	1050 »»
V. r. dr.	375 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1277 50
— à Rouen.	870 »»
R.-Havre..	687 50
Avignon...	836 20
Str. à Bâle.	210 »»
Paris-Str...	446 25
Tours-Nant	467 50
Orl.-Vierz.	590 »»
C. du Nord	632 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	250 »»
Boul. à Am.	410 »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	305 »»
Paris-Lyon	492 50
Bord-Teste	400 »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles. (r.-d.)..	370 »»	Paris à Rouen....	867 50	Orléans à Vierzon.	590 »»
— (r.-g.)..	210 »»	Rouen au Havre...	690 »»	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1272 50	Marseille à Avign.	833 75	Nord	632 50
— à Lyon.....	492 50	Paris à Strasbourg	467 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Créer une entreprise destinée à détruire des abus, c'est rendre un véritable service à la société. Aussi, l'on ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée qu'ont eue MM. Ch. Trautmann et H. Mathieu, de fonder, sur des prin-

Spectacles du 3 mars.

8 »/» OPÉRA. — Le Diable à quatre, le Comte Ory.
7 »/» FRANÇAIS. — Le Lansquenet, le Mariage d'argent.
7 1/2 ODÉON. — Crispin rival, Andromaque, l'École des Maris.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Gibby, le Déserteur.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »/» ITALIENS. —
7 1/2 VAUDEVILLE. — Les Collaborateurs, l'Homme qui se cherche, le Fantôme, Trois Rois.
6 3/4 GYMNASE. — Irène, un Mari qui se dérange, Premières amours.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Un Scandale, le Filleul, la Vendetta, l'Homme.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Une Fièvre brulante, le Philtre champenois.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie Jeanne, le Carnaval, Ivan.
6 1/2 GAITÉ. — Bertrand le Matelot.
6 »/» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Monte-Cristo, Ma Brunette, les Petits Savoyards, le Pâtre.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Planète, Bal et Bastringue, le Médecin.
6 »/» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, Deux Créoles, Fleur des Bois.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Une Chambre pour deux, le Chat de la Mère Michel, Parlez au portier, le Danseur.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — L'Avocat, le Choix, Lejilt, la Niaise.

Imprimerie de Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 3 MARS.

Percement de l'Isthme de Suez.

L'idée du percement de l'isthme de Suez fermente de plus en plus dans les esprits. Le moment de la réalisation ne saurait être éloigné. C'est un fruit qui touche à sa maturité.

Les développements que prend chaque jour la navigation à vapeur sur toute l'étendue des mers, et la mise en activité prochaine des lignes de fer qui, descendant du nord de l'Europe, aboutissent à la Méditerranée, font sentir l'impérieux besoin d'une communication maritime dans l'isthme qui sépare l'Asie de l'Afrique.

La vapeur qui perce les montagnes doit percer également les isthmes. D'ailleurs, notre siècle, si puissant par le génie industriel, ne peut plus reculer devant la réalisation définitive d'une idée qui a été constamment reprise à toutes les grandes époques historiques, sous les Pharaons, les Ptolémées, les Romains, les Arabes, et, en dernier lieu, par la Révolution française, personnifiée dans Napoléon Bonaparte.

Il y a quelques jours à peine nous signalions, d'après une correspondance publiée par le *Morning-Chronicle*, une combinaison qui aurait pour objet l'exécution d'un grand canal maritime joignant la Méditerranée à la mer Rouge, par une compagnie industrielle européenne, sous le patronage des cinq grandes puissances, et pour le compte de la Porte-Ottomane.

Aujourd'hui, un journal allemand, la *Gazette de Breslau*, annonce, sur la foi de sa correspondance de Vienne, qu'une convention a été conclue entre l'Autriche, la France et l'Angleterre, au sujet du percement prochain de l'isthme de Suez. Ce ne serait plus une compagnie patronée par les cinq puissances, mais les trois Etats désignés plus haut, qui se chargeraient d'entreprendre, à leurs frais, l'opération. Ainsi, l'Autriche creuserait le port de Peluse et percerait l'isthme jusqu'au désert, que la France canaliserait jusqu'à Suez, dont le port et les bassins seraient réparés et considérablement agrandis par l'Angleterre. Les matériaux seraient transportés par des bateaux à vapeur du Lloyd autrichien et de la compagnie des Indes-Orientales. — Cette nouvelle se trouve aussi dans la *Gazette d'Augsbourg*.

On le voit, la question de Suez est présentée ici sous une face nouvelle. Il ne s'agirait plus de concessions que le sultan et le pacha auraient à faire à des compagnies; les trois puissances les plus directement intéressées, la France, l'Autriche et l'Angleterre, prendraient l'affaire de haute-main, au nom et dans l'intérêt de toutes les autres nations, et exécuteraient elles-mêmes cette œuvre d'utilité universelle. Elles se partageraient le travail; elles se mettraient en possession des lieux; elles y enverraient leurs hommes et leurs matériaux; et une fois la communication établie, elles ne percevraient probablement qu'un minimum de droits de péage indispensable pour servir les intérêts et opérer le remboursement des capitaux engagés. Puis, le passage serait entièrement libre et gratuit pour tous. Dans ce système, l'isthme de Suez et le canal maritime devraient être déclarés territoire neutre et propriété collective de toutes les nations, sauf à appliquer ultérieurement le même principe à tous les autres détroits, isthmes, grands fleuves, canaux naturels et artificiels qui servent de grandes routes au commerce des peuples.

Cette combinaison nous paraît bien supérieure à toutes les autres. Elle fait de la question de Suez une question d'intérêt général, d'intérêt universel, et elle en écarte toutes les visées de mercantilisme et d'agiotage qui tendraient à lui ôter son véritable caractère. Elle associe dans une œuvre industrielle, dans une œuvre d'amélioration du globe, trois puissances de premier ordre, — précédent jusqu'à présent sans exemple, et qui peut avoir les conséquences les plus heureuses pour la paix du monde et pour la glorification du travail. Nous n'avions pas osé espérer une combinaison aussi élevée, aussi progressive; mais, puisque la France, l'Autriche et l'Angleterre entrent dans cette voie, nous croyons qu'il est de notre devoir, qu'il est du devoir de la presse française et européenne de les encourager à y persister.

Il est probable, d'ailleurs, que les trois grandes puissances, dans la convention qu'elles ont faite, ont pris, à l'égard de Méhémet-Ali, les dispositions convenables, et qu'elles lui donneront la place qu'il doit avoir dans cette affaire. Il ne faut pas oublier que Méhémet-Ali emploie en ce moment toutes ses ressources à une entreprise qui doit être de la plus haute utilité pour la communication maritime entre la Méditerranée et la mer Rouge. Le *barrage* du Nil permettra de conduire l'eau de ce fleuve dans l'isthme de Suez, d'arroser, de planter, de consolider les bords du grand canal maritime. A ce point de vue, le pacha travaille à la fois dans son intérêt et dans celui de l'Europe.

Voici, du reste, ce que les dernières nouvelles d'Egypte nous apprennent sur l'entreprise du *barrage* :

Le pacha est parti pour Damiette le 17; on attendait son retour dans peu de jours, et il devait, en revenant, visiter la Haute-Egypte. Il a visité le barrage construit sur la branche du Nil près de laquelle est bâtie Damiette, et ordonné une levée de 40 000 hommes, son intention étant de terminer ce travail le plus tôt qu'il serait possible.

On espère que cela activera les travaux, bien que l'on pense généralement que ce grand nombre d'hommes arrachés à la population déjà si clairsemée des campagnes pourra avoir des résultats très nuisibles pour l'agriculture.

Certes, le pacha d'Egypte ne résistera pas à la volonté de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre, représentant l'intérêt général du monde; mais, d'un autre côté, ces trois puissances sont trop fortes, trop grandes, pour ne pas traiter Méhémet-Ali comme il le mérite, c'est-à-dire comme un des vétérans de la cause du progrès.

L'Armée prussienne et le Communisme.

Depuis quelque temps, les journaux allemands nous arrivent pleins de détails sur les persécutions dont sont victimes un assez grand nombre d'officiers prussiens accusés du *crime de socialisme et de communisme*.

La première dégradation causée pour ce motif étrange fut celle qui frappa, il y a six mois, M. Anneke, jeune lieutenant d'artillerie de la 7e brigade. On ne tarda pas à découvrir que le *poison des idées socialistes* avait fait d'autres ravages dans le même corps. D'abord, les amis de M. Anneke furent regardés comme suspects, puis la 7e brigade fut incriminée tout entière. Le colonel de cette brigade a été destitué, tous les capitaines changés, une demi-douzaine de lieutenants renvoyés dans quelques forteresses des provinces orientales du royaume, à 260 lieues de distance de leur pays natal.

L'un des plus maltraités a été le lieutenant de Willich. Cet officier, fort aimé des soldats, était sur les rangs pour obtenir le grade de capitaine. Il commandait même en attendant sa compagnie, et touchait un supplément de 20 thalers par mois. On lui retire tout-à-coup son supplément, et on le change de brigade, en le plaçant sous la surveillance spéciale de son capitaine. M. de Willich, plutôt que de subir cette humiliation, a préféré se retirer de l'armée. En prenant congé de ses soldats, il leur a adressé cette petite allocution : « Mes amis, je me sépare de vous avec la conscience d'avoir porté avec honneur l'uniforme que je me résigne à quitter aujourd'hui. Oubliez le mal, et rappelez-vous le bien que j'ai pu vous faire. De mon côté, j'agirai pareillement. »

La sévérité déployée contre les officiers d'artillerie a produit un effet contraire à celui qu'on en espérait. Les autres corps de l'armée ont plaint ceux que l'on avait frappés, et la ligne s'est laissée gagner à son tour par la propagande socialiste.

Trois officiers de la Landwehr, MM. Gante, Schnell et Swening ont reçu l'ordre de paraître devant le major Gliszczinski, qui leur a donné lecture d'un ordre ministériel qui leur retirait leur patente d'officiers et les condamnait à servir comme simples soldats. Le lieutenant de Brust, du 17e de ligne, a comparu devant un conseil de guerre, et le lieutenant de Korff, du même régiment, a été dégradé. Sa condamnation était basée sur trois points principaux : 1° ses fréquentations inconvenantes (lisez : *ses liaisons avec les bourgeois*); 2° ses tendances mauvaises (*socialistes*); 3° son manque de courage, c'est-à-dire que le lieutenant de Korff regarde le duel et la guerre comme des institutions barbares, incompatibles avec les progrès de la civilisation et l'avènement prochain de la fraternité des peuples.

Le lieutenant Anneke, après sa dégradation, s'était retiré à Munster, où il se présenta pour faire partie du cercle ou casino de cette ville : 27 membres votèrent pour son admission, et 37 contre. La minorité se sépara, et forma une société particulière, qui passa bientôt pour être un club communiste.

Le soir du Mardi-Gras, M. Anneke et quelques-uns de ses amis se présentèrent dans la grande salle du principal hôtel de la ville pour y souper. Mais à peine les vit-on paraître, que plusieurs des personnes qui se trouvaient là s'écrièrent : *A bas les communistes! qu'on les jette à la porte!* Et comme on voulait employer la force pour les faire sortir, M. Anneke et ses compagnons allaient se mettre en devoir de résister, lorsque la force armée, requise par l'hôte, vint mettre un terme à cette scène, qui eût pu facilement devenir sanglante.

Le lendemain, le président du club fut appelé devant l'autorité judiciaire, qui lui enjoignit d'avoir à dissoudre au plus tôt sa société, vu qu'elle passait pour être composée de communistes, qu'on y recevait entre autres l'ex-lieutenant Anneke et le littérateur Schnake, rédacteur de la revue intitulée : *Miroir du monde social*, et que, de plus, les membres du club étaient en relation avec une certaine dame-auteur, bien connue dans le pays, sous le nom de *Mère des communistes*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 4 MARS.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

VII.

DEUX VISITES (Suite).

Sylvius était à peine assis auprès de Rose depuis quelques instants, dans cette même chambre modeste où le jour l'avait tant de fois surpris, qu'un coup discret retentit du dehors et fit tressaillir la jeune fille qui déjà pleurait à sanglots.

— Qui est là? demanda Sylvius avec inquiétude, interrogeant Rose du regard.

— C'est lui, reprit-elle en essuyant ses beaux yeux bleus.

— Qui lui?

— Maître Josué Morgan.

Et sans attendre l'agrément de Sylvius, Rose courut ouvrir au petit vieillard que déjà nous avons entrevu.

Maître Josué Morgan était un très singulier petit homme, dont la figure révélait autant de bonté que de finesse, bonté qui pouvait passer pour hypocrite, finesse que les simples pouvaient supposer dangereuse.

Le bonhomme hantait de préférence les cabarets des faubourgs, et depuis quelque temps il paraissait fort assidu chez la pauvre Rose dont il avait connu le père.

— Entrez, maître, dit la jeune fille avec douceur.

— Je sors, dit Sylvius, inhabile à dissimuler un sentiment de défiance.

— Pourquoi sortiriez-vous, Sylvius? Maître Morgan est le seul homme devant lequel j'ose pleurer. Il sait tout; il sait que je vous aimais et que vous ne m'aimiez pas.

— Au fait! dit Sylvius entre ses dents, le bonhomme sera peut-être bien utile à mes projets... Et il ajouta :

— Rose, puisque maître Josué Morgan est votre ami, puisque vous lui avez tout dit sans amertume, sans colère, je consens qu'il prononce entre nous.

— C'est déjà fait, dit le petit homme d'une voix douce. Je ne saurais t'accuser, Sylvius, car jamais tu n'as trompé cette jeune fille, qui est un pauvre être sans discernement et sans force. Elle a voulu te forcer à l'amour... et alors elle a fait de sorte qu'elle t'a presque forcé au mépris.

— Oh! dit Sylvius en prenant la main de Rose, qui pleurait, pleurait à sanglots.

— Ecoutez, reprit Morgan en s'animant, le mal est fait. Sylvius aime une autre femme, il l'aime avec un cœur à la fois heureux et déchiré, avec tous les tressaillements d'une âme de bronze qui ne pouvait s'émouvoir des caresses d'une pauvre fille sans grandeur, sans noblesse, sans génie. Tu as aimé plus haut que toi, Rose, il faut que tu en portes la peine. C'est bien triste, mais nécessaire. Je te supplie de songer à ton jeune frère, et d'oublier un homme qui n'est pas ton égal. Je supplie maître Sylvius de ne pas te mépriser.

— Elle! dit le chantre avec entraînement; la mépriser! Elle qui tant de fois m'a donné du pain! y pensez-vous, maître Morgan, y pensez-vous! Non-seulement je ne la mépriserai pas, mais je la tirerai de peine. Ecoute, Rose, tu t'es laissée abattre par la mauvaise fortune, tu as négligé tes modestes affaires.... Je tombe à tes genoux, chère fille, te priant à mains jointes d'accepter cet or qui peut tout réparer dans ta modeste maison. Si tu me refuses, Rose, je croirai que tu ne m'as jamais aimé, je croirai que désormais la colère a pris toute la place en ton cœur.

— Mère de Dieu! dit Rose en se tordant les mains avec désespoir, voilà qu'il m'offre de l'argent à cette heure.... voilà qu'il veut me payer cet amour que je n'aurai pas donné pour une fortune tout entière.... Seigneur! Seigneur! et il dit qu'il ne me méprise pas!

— Va, Rose, cela n'est point généreux à toi de m'insulter de la sorte. Tu sais bien que mes sentiments ne sont pas ceux que tu supposes.... Et tu cherches à me faire rougir. Tu prendras cet argent, parce que je le veux, parce que j'ai mangé ton pain, bu ta bière, joué ton argent au jeu, mis le pillage dans ta maison! — Veux-tu me prendre pour un lâche? je le veux bien; pour un orgueilleux? je le veux encore. Mais je veux que tu acceptes cet argent que je te dois, ce qui va servir à payer des dettes dont j'ai contribué à charger ton commerce. Ecoute, Rose, veux-tu rester à jamais ma sœur, auras-tu le courage de souffrir toutes les douceurs de mon amitié? Ton frère sera le mien; nous l'élèverons ensemble, et si j'ai jamais besoin d'argent.... eh bien, Rose, tu m'en donneras, et je te jure d'avance de ne te point refuser.

Rose vint s'agenouiller aux pieds de Sylvius, qui jamais ne s'était senti si vivement ému.

— Maître, dit-elle d'une voix toujours entrecoupée de sanglots, c'est donc que vous voulez que je sois votre servante?

— Ma sœur, si tu veux.

— Sœur ou servante, ce sera pour moi la même chose. Je vous aimerai tout bas; j'aimerai la femme que vous aimez, je l'aimerai sans jalousie, sans colère... et je ferai cela pour l'amour de Dieu, pour l'amour de vous et pour l'amour de mon pauvre Olivier. J'ai eu un mauvais moment, j'ai voulu m'élever à vous en ayant l'air de suspecter vos motifs... Mais, je vous le jure, mes paroles ont été menteuses... et je sais bien comme vous êtes indulgent. Donnez-moi votre or, maître Sylvius, je n'ai pas le droit d'être fière avec vous.

— Attendez, dit maître Morgan à Sylvius, faites-lui jurer qu'elle ne donnera point cet argent aux pauvres, et qu'elle l'emploiera tout entier à la tirer de peine.

— Rose, aurais-tu donc l'idée?...

— Non, quoique vous m'ayez abordée en me demandant...

— Je ne savais que dire... par où commencer... Mais tu me promets...

— Vous me laissez votre amitié, maître; je vous promets de me contenter de ce trésor, pourvu qu'il ne vous plaise pas un jour de le changer contre votre pitié.

— Pourquoi cherches-tu toujours à me frapper?

— Pardonnez. Voilà mon pauvre cœur qui se ferme.

— Et à présent, maître, reprit le vieillard, vous plaît-il que je vous rende un service?

— A moi?

— A vous-même. Vous savez que j'ai l'œil perçant et la cervelle bien meublée.

— Pardon, maître Morgan; si vous continuez sur ce ton, vous allez me forcer ou à ne point vous écouter, ou à ne me point satisfaire d'une demi-explication.

— Je vous entends, et je tranche les mots. On dit à Cologne que je suis un mouchard.

— Eh! maître, je vous jure Dieu que je n'en crois pas un mot. Cette main que je vous offre vous en est-elle un assez sûr garant?

— Certes... et je souris des calomnies. Les cervelles d'Allemagne sont parfois bien étrangement lourdes, et dans tout œil qui observe, dans toute lèvre qui sourit, ils se croient forcés de voir un espion, enchantés de rendre infâmes les pauvres gens qu'ils pourraient être forcés de saluer.

— On dit cependant que vous savez les mystères, grands et petits, de la ville et des faubourgs.

— Peut-être! Mais si je sais les secrets d'autrui, mon garçon, c'est que j'ai l'art de garder le mien. Veux-tu que je te dise les tiens?

— Cela n'est pas difficile : je n'en ai pas.

— Ceux de tes ennemis, alors?

— Mes ennemis?

— Oui, reprit le vieillard avec un très fin sourire, de tes ennemis... Quoi! tu es heureux, et tu crois n'avoir point d'ennemis! A moins que tu ne daignes pas regarder comme tiens ceux de la fille du tisserand Katline.

— Expliquez-vous.

— Pauvre bonhomme sans malice! tu crois simplement à ces admirateurs enthousiastes, à ces amis des arts, qui viennent rôder auprès du talent comme les tigres auprès de la chair fraîche... Bon garçon! tu

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2 et 3 mars.

[illegible] borne à provoquer, à seconder l'intervention de l'industrie privée.

Ce n'est pas sur le littoral de l'Océan, où l'établissement des nouveaux salins demande une trop grande étendue de terrain, ce n'est pas dans la zone des mines de sel gemme et des sources salées, où la fabrication du sel, par l'action du feu, entraînera toujours des frais trop considérables, tant qu'on n'aura pas substitué aux bâtiments de graduation et aux chaudières l'évaporation à l'air libre dans des *œillets* semblables à ceux des marais salants de l'Océan ; — c'est sur le littoral de la Méditerranée, sur le terrain même du Monopole, qu'il faut lui créer une concurrence sérieuse, bien autrement efficace pour prévenir l'accaparement que les peines dérisoires édictées par l'article 419 du Code pénal, et même que l'importation du sel étranger.

Quarante mille hectares de terrains incultes et sans valeur, des marais insalubres, dont les exhalaisons méphitiques déciment les populations riveraines, une production économique et assurée, tout, sur le littoral de la Méditeranée, concourt à faire de l'opération que nous recommandons à la sollicitude du gouvernement une grande mesure d'économie agricole et politique, une mesure non moins importante, non moins recommandable sous le point de vue de l'hygiène publique, et enfin une admirable spéculation industrielle destinée à expérimenter pour la première fois et peut-être à résoudre le grand problème social de l'*organisation du travail*.

L'industrie agricole a déjà tenté de convertir en *rizières* quelques parcelles des 40 000 hectares de terrains salés qui occupent une partie du littoral de la Méditerranée ; mais les *rizières*, en créant des marais factices, ne font qu'ajouter aux conditions d'insalubrité des terrains qu'elles mettent en valeur ; nous voulons au contraire assainir, en les desséchant, tous les marais naturels que l'on devra convertir en salins.

En admettant comme positives toutes les probabilités d'accroissement de consommation et d'emploi du sel ; l'insuffisance à combler par une production nouvelle serait de 400 000 000 k. ; nous proposons de la porter à 500 000 000 k.

Le salin du Bagnas, situé sur le canal du Midi, entre la ville d'Agde et l'étang de Thau, contient une superficie de 200 hectares, et produit année moyenne 20 000 000 k. de sel ou 400 000 k. par hectare. Il faut ainsi, pour une production de 500 000 000 k., 5 000 hectares.

Les 200 hectares du Bagnas, convertis en salins, ont coûté, à raison de 5 000 fr. par hectare, 1 000 000.

Les 20 000 000 k. de sel, au minimum de 15 fr. par 1 000 k., produisent trois cent mille francs	300 000 fr.
Frais de revient y compris l'intérêt du capital à raison de 4 fr. 70 c. par 1 000 k.	94 000
Bénéfice net	206 000 fr.

Somme qui représente un intérêt de plus de 20 0/0, intérêt qui devra nécessairement s'accroître de moitié pour le produit d'environ un million de kilogrammes de sulfate de soude que l'on retire des *eaux-mères* après la fabrication du sel.

Les 5 000 hectares nécessaires à l'établissement des nouveaux salins, coûteront, à raison de 5 000 fr. l'hectare converti en salin	25 000 000 fr.
Les 500 000 000 k. de sel, au minimum de 15 fr. par 1 000 k., produiront un revenu brut de	7 500 000
Frais de revient à déduire à raison de 4 fr. 70 c. par 1 000 k., y compris l'intérêt du capital	2 350 000
Bénéfice net	5 150 000 fr.

La mesure que nous proposons n'est pas une théorie aventureuse comme celle de l'importation des sels étrangers ; elle a pour elle la

(1) Voir la *Démocratie* des 17, 18, 19, 26, 28 février, 1er et 3 mars.

[illegible] réussi ; aussi le Monopole lombard-vénitien vient-il d'en faire une semblable avec la Compagnie Astruc, à qui elle concède, aux mêmes conditions, l'ancienne saline d'*Altino*, qui rapportait autrefois à la république de Venise un revenu considérable.

Nous ne portons qu'à 15 fr. le *maximum* du prix des 1 000 kil., que le Monopole lombardo-vénitien paie à raison de 22 fr. 50 c., et cependant l'établissement des nouveaux salins méditerranéens est appelé à réaliser des améliorations bien autrement importantes.

La propriété des relais de mer, des dunes des Landes, des étangs, des marécages qui, sur plusieurs points, bordent la Méditerranée, appartient en grande partie à l'Etat ; celle qui ne lui appartient pas n'a qu'une valeur insignifiante, qui en rendra l'expropriation, pour cause d'utilité publique, fort peu onéreuse. Or, le gouvernement peut, en accordant à une compagnie la concession gratuite de ces terrains pendant un certain laps d'années, lui imposer l'obligation de les assainir et de les mettre en valeur ; ainsi disparaîtront, sans qu'il en coûte au Trésor un sacrifice notable, les émanations empestées qui entretiennent les fièvres endémiques si funestes aux populations du littoral.

Limité à 15 fr., le prix des sels du nouvel établissement laisse à la vente des salins actuels de la Méditerranée une marge suffisante, mais il ne laisse à la concurrence des coalitions du Midi d'autre chance que celle de vendre à meilleur marché. Elles ne pourraient plus en effet, comme aujourd'hui, préparer des disettes factices, et élever, comme elles l'ont fait, à 40 ou 50 fr. le prix des sels destinés à la consommation intérieure.

D'après la législation actuelle, le sel récolté reste déposé en plein air sur les aires des salins où leur garde est confiée aux préposés des douanes, chargés de les défendre contre les enlèvements frauduleux. Mais l'enlèvement du sel en fraude des droits du Trésor est toujours précédé d'une violation de la propriété, d'un vol de la nature la plus grave, et on se demande pourquoi le propriétaire du sel ne serait pas appelé à contribuer, pour sa part, à la double répression du crime et du délit ? pourquoi il ne contribuerait pas, en mettant le sel à l'abri des atteintes du voleur, à rendre le vol et la fraude plus difficiles ? pourquoi on n'intéresserait pas sa responsabilité à la punition du fraudeur et du voleur ?

Le moyen d'obtenir le double résultat que nous venons d'indiquer est si simple, qu'on ne peut attribuer qu'à un oubli, la lacune qui existe à cet égard dans notre législation. Il suffit en effet, d'une part, de constater par un inventaire dressé, au moment de la récolte, les quantités de sel produites par chaque salin au marais salant, et de l'autre de laisser ces sels à la disposition du propriétaire, sous la garantie de l'entrepôt fictif ou réel, après défalcation toutefois du déchet de fabrication qu'il ne faut pas confondre avec le *boni de déchet* plus spécialement affecté au transport.

La responsabilité imposée au producteur l'obligerait sans doute à emmagasiner sa récolte, comme le font déjà plusieurs propriétaires de marais salants du Morbihan, et on comprend que l'établissement des magasins entraînerait des frais considérables ; mais ces frais se trouveraient en partie compensés par l'économie des frais de la main-d'œuvre et des pertes qu'entraînent l'établissement et l'entretien des *mulons* en plein air : ils seraient, dans tous les cas, atténués par la précaution que devraient avoir les propriétaires de petits salins, de s'associer, pour établir à frais communs et à proximité des lieux d'em-

(1) Un riche banquier de Montpellier vient, de concert avec de puissants capitalistes de Paris, d'acheter, pour les convertir en rizières, tous les terrains que nous voulons, nous, convertir en salins destinés à empêcher les accaparements du Monopole.

Ce riche banquier est directeur commercial de la Compagnie des salins du Midi... Nous livrons ce rapprochement sans commentaire.

[illegible] anarchique, dont les falsifications et les fraudes sont l'inséparable cortége, et on a invoqué, contre le morcellement et l'anarchie, l'Organisation du travail et l'Association.

Au lieu de l'*organisation*, on a eu la *division* du travail et l'emploi des machines, qui tendent à réduire l'homme à l'état de machine et à élever la machine à l'état d'intelligence, et c'est à ce prix que l'on paye aujourd'hui l'économie de temps et de frais qu'on a obtenue.

Au lieu de l'*association* du capital, du travail et du talent, qui représente la trinité de l'*esprit*, du *mouvement* et de la *matière*, on a eu la Coalition des capitaux, qui, par l'accaparement, crée le Monopole, et, par le Monopole, asservit le talent et le travail, et tend à rétablir, au profit d'une nouvelle féodalité, et sous un autre nom, l'esclavage et l'abrutissement du prolétariat.

L'admission du travail et du talent aux bénéfices de l'association, toute incomplète qu'elle est sur les marais salants de l'Ouest, où le travail, seul, dans la personne du colon partiaire, qu'on nomme *paludier*, participe aux bénéfices de la production, exerce cependant sur la moralité et le bien-être des populations riveraines une influence d'autant plus remarquable, que leur loyauté proverbiale et leur patriotique dévouement contrastent avec la dégradation morale des ouvriers employés à la journée dans les salines du Midi. Mais il est réservé à la Société des nouveaux salins de résoudre le double problème de l'organisation morale du travail et de l'association, et elle y parviendra en insérant dans ses statuts une clause qui admettra tous ses agents et ouvriers à participer aux bénéfices de l'entreprise, et une autre clause qui fondera, à leur profit, au moyen d'une retenue sur les bénéfices et sur les salaires, *une caisse des retraites en faveur des travailleurs âgés et infirmes*, etc.

L'établissement que je propose de former ne se bornera pas à la fabrication du sel. Autour des salines viendront se grouper les ateliers de fabrication et de raffinage des soudes, de la magnésie, de la potasse, du brôme, de l'iode et des nombreux produits que l'on tirera désormais des eaux-mères, et qui délivreront nos villes du voisinage délétère des fabriques de soude.

Les savonneries qu'il s'agit de faire sortir de Marseille, où les frais de production sont trop élevés, où elles n'auront plus de raison d'être lorsque le soufre et le sel ne seront plus les matières premières du savon, et où d'ailleurs les résidus de la fabrication chargent l'eau du port d'une telle quantité d'hydrogène sulfuré, que l'air en est vicié, et que la moindre épidémie deviendrait bientôt une peste aussi redoutable que celle de l'année 1728 de terrible mémoire.

Viendraient ensuite les fabriques d'engrais-sel et toutes les applications du sel marin, du *sodium* et du *chlore* aux grandes exploitations agricoles, que le dessèchement des marais et la fertilisation des terres salées permettra de joindre aux nouvelles salines des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault et de l'Aude.

Il appartient enfin à la Société des nouvelles salines d'organiser le commerce d'exportation du sel. Elle l'organisera d'une manière fructueuse en établissant, à Port-de-Bone et à Cette, de vastes entrepôts à ciel ouvert, alimentés par un service régulier de transports, pourvus de tous les moyens expéditifs et économiques que la science moderne met déjà en œuvre dans les ports d'Angleterre, pour charger ou décharger, en quelques heures, un navire de 3 à 400 tonneaux, et où le sel sera vendu, sous vergues, au même prix qu'en Portugal et en Espagne, ce qui permettra de le vendre à Saint-Nazaire, au Havre et à Dunkerque, à un prix de beaucoup inférieur à celui du sel gemme de Liverpool.

Assainissement et mise en valeur des terres incultes et malsaines du littoral, équilibre entre la production et la consommation du sel, concurrence sérieuse rendant les accaparements impossibles, les coalitions impuissantes ; réalisation de l'abaissement du prix du sel sans

---

crois encore aux Anglais fanatiques, toi !

— Expliquez-vous, maître Morgan ; et j'ose à peine comprendre !...

— Eh ! mon garçon, si tu savais lire au cœur des cités maudites, tu verrais qu'il n'y a pas un être, vivant ou mort, qui, dans tous les pas qu'il fait, ne soit enveloppé d'ennemis : le vivant, pour un peu de sa chaleur, de son sang ; le mort, pour un peu de sa dépouille. Les hommes ne sont plus des hommes, ce sont des loups ou des renards. Ils s'attaquent, même en ayant l'air de se servir ; ils se haïssent, même en ayant l'air de s'adorer, et il ne s'entreprend pas un acte en ce bas monde qui n'ait pour but réel ou de tuer l'orgueil de celui-ci, ou de couper la bourse à celui-là. Je m'explique. Un homme est venu chez le tisserand avec des paroles mielleuses. Je te donne avis que ce drôle sous la défroque d'un Anglais, cache les ruses d'un usurier. Ce n'est point un homme qui aime les arts, c'est un drôle qui les exploite. Futur directeur de spectacle, il est venu à Cologne avec l'intention d'arracher Marthe à son père, et d'en faire les délices prochaines de toutes les cours de l'Europe. Ne pâlis pas, mon garçon. Il serait même possible que maître Estienne Juliers eût pensé à toi pour trouver dans tes poumons le plus beau ténor de tous les théâtres du monde. Je suis certain, de plus, que notre homme a juré qu'il se ferait aimer de Marthe et qu'il l'enlèverait à la barbe de tous les tisserands et de tous les amoureux du monde. Ne pâlis pas ainsi, bon Sylvius... Pâlir, cela n'avance à rien. Il s'agit plutôt d'aviser.

La pâleur de Sylvius fut accompagnée d'un sourire littéralement satanique.

— Il paraît, dit-il à demi-voix, que ce fou n'a pas vu mon duel avec Ludovic. On sait cependant que je suis une des plus fortes lames de toute l'Allemagne.

— Tarare ! reprit Morgan, maître Estienne est prudent, et si jamais on le tue, il faudra qu'on l'assassine.

— Oh ! bien, puisqu'il en est ainsi, reprit Sylvius, je lui administrerai cent coups de cravache, et tout sera dit.

— Ceci est peut-être un moyen. Va donc, ami Sylvius, va, et que le ressentiment ne te fasse pas oublier la prudence.

— J'ose vous assurer que la prudence ne me fera pas oublier le ressentiment.

— Deux mots encore, Sylvius.

— Je vous écoute.

— Tu es joueur, mon pauvre garçon, prends garde !

— Je n'ai plus d'argent, répondit Sylvius en souriant. Avec quoi voulez-vous donc que je joue ?

— Je ne te dis que ce mot : Prends garde !

— En vérité, maître Morgan, vous m'étonnez de plus en plus.

— J'en ai bien étonné d'autres. Mais tu as le diable dans la tête, mon fils... Ou tu joueras, ou tu feras quelque chef-d'œuvre, ou tu deviendras fou. Ceci est mon dernier mot.

— Ni jeu, ni chef-d'œuvre, ni folie. Il y a quelqu'un ici-bas qui pour moi doit suffire à tout...

Ceci fut dit à demi-voix dans l'oreille du petit vieillard.

Josué Morgan secoua la tête en signe de doute ; et quelques moments plus tard, Sylvius quittait le cabaret de Rose, l'esprit tout chargé d'inquiétudes et de ressentiments.

— Ce maître Morgan ! se disait-il en arpentant les rues déjà envahies par la brume ; — un singulier personnage ! un esprit inquisiteur et clairvoyant !... Je vais courir chez Marthe, et tout d'abord je saurai bien de quoi il est question.

En effet, il arriva bientôt à la maison du tisserand et en ouvrit discrètement la porte. Marthe chantait, une pâle lumière brillait dans l'atelier du bonhomme qui travaillait comme d'ordinaire, mêlant le bruit monotone de sa navette au bruit plus harmonieux des chansons de sa fille.

Sylvius, respirant à peine, avança jusqu'à la fenêtre basse qui ouvrait sur l'atelier ; et sa surprise fut grande en apercevant le diabolique insulaire assis auprès du tisserand, dans sa position ordinaire d'extase et de béatitude.

Un rapide sentiment de honte vint émouvoir un moment Sylvius ; puis souple et taciturne, il se glissa dans la cage de l'escalier, et vint se coller à la porte, pressé d'en arriver, par ce moyen peu licite, à quelque révélation nouvelle.

(*La suite a demain*.) ARTHUR PONROY.

L'éditeur Perrotin fait paraître en ce moment une nouvelle édition des chansons de Béranger, augmentée de plusieurs pièces inédites. Le *National* en publie une ce matin, dont nous reproduisons les principaux couplets :

NOTRE COQ.

PAR JACQUES DUBUISSON, SERGENT AUX CHASSEURS D'AFRIQUE.

Air : *Madelon s'en fut à Rome, tonderontaine, tonderonton.*

Notre coq, d'humeur active,
Las d'Alger, s'écrie : Il faut
Que jusqu'au bon Dieu j'arrive,
Pour voir s'il s'endort là-haut.
J'ai réponse à tout qui-vive.
Co, co, coquérico.
France, remets ton schako.
Coquérico, coquérico.

Dans Vénus j'entre à la brune ;
Mars m'attire à ses tambours.
Chez Mercure, la Fortune
Gave butors (1) et vautours.
Que d'avocats dans la lune !

(1) *Butor*, oiseau de proie.

Du soleil je fends la voûte.
Dieu ! l'empereur m'apparaît !
Tu veux un guide, sans doute ;
Tiens, dit-il, mon aigle est prêt.
Du ciel il connaît la route.

Nous partons, et dans nos traites,
L'aigle se plaît à conter
Batailles, sièges, retraites ;
Si bien que, pour l'écouter,
S'arrêtent plusieurs comètes.

. . . .

Qui fume à cette fenêtre ?
C'est saint Pierre. Il me dit : Coq,
Aucun des tiens ne pénètre
Chez nous, que pour pendre au croc.
Vos chants m'ont trop fait connaître.

Passe un ange qui raconte
Le refus du vieux commis.
Cours, dit le bon Dieu ; qu'il monte,
Ce coq est de mes amis.
J'entre, et Pierre en meurt de honte.

Mange et bois dans mon aiguière,
Dit le bon Dieu, fort à point.
— Ça ! parmi vos gens de guerre,
De moi ne médit-on point ?
— De vous ils ne parlent guère.

Mais quoi ! le bon Dieu se fâche !
— Coq, ne désertes-tu pas ?
— Corbleu ! suis-je donc un lâche ?
— Non ; mais retourne là-bas.
Tu n'as point fini ta tâche.

Sous le drapeau tricolore
Vas échauffer cœurs et bras.
De vous j'ai besoin encore.
Coq, bientôt tu chanteras
Le réveil avant l'aurore.

L'oiseau, prompt comme la foudre,
Rentre au quartier-général,
Disant : L'on en va découdre ;
Dieu fait seller son cheval ;
Les anges font de la poudre.
Co, co, coquérico.
France, remets ton schako.
Coquérico, coquérico.

[illegible] *cipal* est électeur, s'il remplit d'ailleurs les autres conditions fixées par la présente loi.

(Le nombre des centimes additionnels est aujourd'hui en moyenne de 80 à 85. En fixant à 100 francs *en principal* le cens électoral, on ne l'abaisse en moyenne que de 15 à 16 francs.

Art. 2. Si le nombre des électeurs d'un arrondissement électoral ne s'élève pas à quatre cents, ce nombre sera complété en appelant les citoyens les plus imposés au-dessous de 100 francs.

Art. 3. Sont en outre électeurs :

1° Les membres et correspondants de l'Institut ;

2° Les officiers des armées de terre et de mer jouissant d'une pension de retraite de 1 200 francs au moins, et justifiant d'un domicile réel de trois ans au moins dans l'arrondissement électoral. — Les officiers en retraite pourront compter, pour compléter les 1 200 fr. ci-dessus, le traitement qu'ils toucheraient comme membres de la Légion-d'Honneur ;

3° Les juges des cours et tribunaux en activité ou en retraite ;

4° Les professeurs titulaires des facultés de droit, de médecine, des sciences, ceux du Collège de France et du Jardin des Plantes ;

5° Les avocats inscrits sur le tableau près les cours et tribunaux, après cinq ans d'inscription et de domicile réel dans l'arrondissement électoral ;

6° Les docteurs des facultés de médecine, après cinq ans de domicile réel dans l'arrondissement électoral, à dater de l'obtention du diplôme ;

7° Les notaires et avoués après cinq ans de domicile réel dans l'arrondissement électoral ;

8° Les membres des chambres de commerce, des conseils des manufactures et des conseils de prud'hommes ;

9° Les membres des conseils municipaux des villes, chefs-lieux d'arrondissement, ou dont la population agglomérée s'élève à 5 000 âmes au moins.

Art. 38 et 39. La Chambre des députés est composée de 528 députés.

Le nombre des députés de chaque département et la division des départements en arrondissements électoraux sont réglés par le tableau ci-joint faisant partie de la présente loi.

NOTA. — Ce tableau est la reproduction du tableau annexé à la loi de 1831, sauf les modifications qui suivent :

1° Partout où l'arrondissement administratif est divisé en plusieurs collèges, réunion de ces collèges en un seul, excepté à Paris et dans les villes où le nombre des députés à nommer excéderait quatre.

2° Attribution proportionnelle d'un ou plusieurs députés supplémentaires aux arrondissements qui comptent aujourd'hui : 1° plus de 1 000 électeurs, quelle que soit leur population totale ; — 2° plus de 800 électeurs si leur population s'élève à 60 000 âmes ; — 3° plus de 700 électeurs, si leur population s'élève à 80 000 âmes ; — 4° plus de 500 électeurs, si leur population s'élève à 100 000 âmes.

Il résulte de là que tous les arrondissements conservent les députés qui leur sont attribués par la loi de 1831, et que l'égalité proportionnelle est établie dans l'adjudication de 79 députés nouveaux donnés :

1 à Vervin.	1 à Grenoble.	1 à Lyon (ville).
1 à Soissons.	1 à Blois.	1 à Lyon (arrond.).
1 à Narbonne.	1 au Puy.	1 à Villefranche.
2 à Marseille.	1 à Nantes.	1 à Charolles.
1 à Caen.	1 à Orléans	11 à Paris.
1 à Bayeux.	1 à Marmande.	1 à Saint-Denis.
1 à Lizieux.	1 à Ville-d'Agen.	1 à Montrouge.
1 à Vire.	1 à Angers.	1 à Rouen (ville).
1 à Angoulême.	1 à Avranches.	1 à Rouen (arrond.).
1 à Saintes.	1 à Valognes.	1 au Havre.
1 à Dijon.	1 à Reims.	1 à Neufchâtel.
1 à Beaune.	2 à Lille (ville).	1 à Meaux.
1 à Pont-Audemer.	1 à Lille (arrond.).	1 à Versailles.
1 à Chartres.	1 à Valenciennes.	1 à Pontoise.
1 à Nîmes.	1 à Avesnes.	1 à Niort.
1 à Uzès.	1 à Hazebrouck.	1 à Amiens.
1 à Toulouse.	1 à Beauvais.	1 à Péronne.
1 à Bordeaux (ville).	1 à Compiègne.	1 à Montauban.
1 à Bordeaux (arr.).	1 à Clermont (O.).	1 à Castel-Sarrazin.
1 à Libourne.	1 à Domfront.	1 à Poitiers.
1 à Montpellier.	1 à Béthune.	1 à Auxerre.
1 à Tours.	1 à Boulogne.	Total 79.
1 à Chinon.	1 à Strasbourg.	

On lit dans le *Moniteur algérien* :

« Le mouvement de M. le général Marey, vers Ksar-Zaccar, a produit le résultat qu'il en attendait. Le général ayant marché par le nord des montagnes de Zahra, dans la journée du 13 février, a répandu par là l'opinion de son retour dans le Tell, a repris ensuite la route du sud, le 14 et le 15, et est parvenu à atteindre ce jour-là dans la chaine de Senalba, vers Djelfa (environ 400 kilomètres d'Alger), les Ouled-Aïssa, fraction des Ouled-Naïls-Chéragas, sur laquelle il a fait une nouvelle razzia.

» Une partie de la cavalerie a dû mettre pied à terre pour déloger les fantassins de la tribu attaquée, des rochers et des ravins où ils avaient caché leurs troupeaux. — La résistance a été vive et nous a coûté 4 hommes tués, 3 blessés et une vingtaine de chevaux tués ou blessés. — Les Ouled-Aïssa ont perdu 40 à 50 hommes tués, plus de 4 000 moutons, 250 bœufs, et bon nombre de chameaux, de chevaux, etc.

» La colonne a continué le lendemain sa marche vers Ksar-Zaccar, avec l'espoir de tomber encore une fois sur les Ouled-Aïssa ou de recevoir leur soumission. — M. le général Marey compte être de retour à Guelt-el-Settel le 28, pour y recevoir un convoi de vivres envoyé d'Aumale et qui lui donnera le moyen de regagner Médéah.

» M. le gouverneur-général est parti lundi 22, dans la matinée, pour aller visiter le poste d'Aumale.

» MM. le colonel Rivet et le chef d'escadron Ferey, officiers d'ordonnance, sont partis avec M. le maréchal, qui est, en outre, accompagné de M. le général Charron et de M. le commandant [illegible]ejean, chef d'état-major du génie. »

Les évènements qui ont accompagné la prise de Cervera (en Catalogne, par les carlistes, paraissent avoir eu bien plus de gravité que les comptes-rendus des feuilles espagnoles ne leur en ont attribué ; on en jugera par le rapport suivant, extrait d'un journal étranger et adressé à Londres au ministre de la guerre du comte de Montémolin, par *son capitaine général* en Catalogne, le général Pous, dit Beb des Oli :

« Quartier-général, dans la montagne, 15 février.

« Mon général, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour qu'il vous [illegible] les populations et confondre nos adversaires.

» Informé que la garnison de la ville de Cervera n'était composée que d'un demi-bataillon d'infanterie de ligne, fort d'environ 500 hommes, égal nombre de gardes civiques et une compagnie d'artillerie, je décidai d'en tenter la surprise, et j'ai été assez heureux pour y parvenir.

» J'ordonnai aux généraux Tristany et Ros d'Eroles de réunir dans la soirée du 12 février chacun 250 hommes des troupes à leurs ordres et de se porter à marches forcées avec elles au point que je leur désignai. Elles y arrivèrent à demi-heure d'intervalle : dans la nuit du 13, après une marche aussi pénible que rapide, j'arrivai de ma personne avec vingt-cinq chevaux réunis à cet effet, et j'ordonnai la marche sur deux colonnes, et les volontaires, animés d'un enthousiasme vraiment extraordinaire, attaquaient peu de temps après les murailles de la ville par petits pelotons dispersés et commandés par les plus intrépides officiers à mon commandement.

» A l'instant de l'escalade, je reçus par un espion l'avis qu'un corps de troupes ennemies était en marche sur mes derrières ; cette nouvelle me paraissait impossible ; elle était en effet de toute fausseté. L'espion avait été mal informé ; néanmoins, je voulus couvrir l'opération, et je partis avec 250 hommes et la cavalerie dans la direction désignée, afin d'arrêter l'ennemi, tandis que le général Tristany tenterait de s'emparer de la place.

» L'escalade s'opéra avec succès ; la compagnie ennemie de service voulut résister, elle fut criblée par un feu de mousqueterie si bien dirigé, qu'elle mit aussitôt bas les armes. Au bruit du feu, la garnison prenait les armes et en même temps la fuite par le derrière de la ville, que j'avais laissé libre, ne voulant, en vue de mes instructions antérieures, n'avoir pas à m'embarrasser de prisonniers.

» La garde civique mis bas les armes à cinq heures du matin, sans résistance, et le peuple a reçu mes volontaires aux cris de : *Vive la constitution* ! *et vive Charles VI* !

» Cette affaire ne manquera pas de produire son effet dans le pays. L'ennemi a eu 17 hommes tués et 31 blessés, parmi eux plusieurs officiers ; nous avons perdu 35 hommes tués ou blessés, au nombre de ces derniers le colonel Garouffa.

» De retour de mon excursion, j'entrai en ville vers dix heures du matin, et j'en ordonnai l'evacuation après avoir fait enlever ou détruire tous les magasins du gouvernement ; pas le moindre excès n'a été commis par mes troupes, dont la belle tenue fait l'admiration du pays.

» J'ai trouvé à Cervera 1 800 fusils, 120 000 cartouches, six pièces de canon, que j'ai fait inutiliser ; 100 000 réaux. Je n'ai frappé la ville d'aucune imposition, aucune résistance n'ayant été faite aux armes de Sa Majesté.

» En suite de cette opération, je devrai pendant quelques jours tenir la campagne pour nécessité, et prouver à l'ennemi, s'il le désire, ce que nous pouvons. Après quoi j'exécuterai les instructions que me mande Votre Excellence.

» Dieu conserve V. Exc. de nombreuses années.

» *Signé*, général PONS. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le ministre de l'intérieur a présenté aujourd'hui à la Chambre des députés un projet de loi portant demande d'un nouveau crédit de 4 millions pour subvenir aux travaux d'utilité communale destinés à occuper la classe ouvrière. Nous publions l'exposé des motifs de ce projet.

—On a distribué aujourd'hui à la Chambre deux projets sur un mode de colonisation de l'Algérie avec cet avant-propos :

« MM. les lieutenants-généraux de Lamoricière et Bedeau, commandants supérieurs des provinces d'Oran et de Constantine, ont présenté dernièrement deux projets sur le mode de colonisation qui leur a paru le mieux approprié à la position particulière de chacune de ces provinces.

» En adoptant, à titre d'essai, les bases principales des projets dont il s'agit, le gouvernement a pensé que l'un et l'autre devaient subir divers changements dans l'application. Néanmoins il lui a paru utile de les mettre tous deux sous les yeux des Chambres, afin d'éclairer autant que possible la discussion sur la grave question de la colonisation de l'Algérie. »

— On annonce comme à peu près certaine la convalescence de M. Martin (du Nord).

— Les journaux belges affirment que c'est à la haute intervention du roi Léopold qu'est dû le rapprochement entre M. Guizot et lord Normanby.

— Don Fernando Mugnoz, duc de Rianzarès, vient d'être nommé duc de Montmorot par Louis-Philippe. Ainsi, le favori de Christine a reçu, pour sa participation dans *l'intrigue Bresson*, un *duché* et le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

— Le duc Charles de Brunswick, qui a perdu ses Etats il y a douze ou quatorze ans, et qui habite Londres, vient de faire répandre des proclamations dans son ancien duché ; il engage les particuliers à ne pas acheter les domaines de l'Etat.

— On écrit de Barcelone, le 25 février, que le capitaine-général de cette province avait reçu l'avis du ministère que des ordres avaient été donnés pour diriger des forces considérables en Catalogne. Un des bateaux à vapeur qui se trouvent à Cadix, a reçu l'ordre d'embarquer un bataillon d'infanterie, en garnison dans cette ville, pour le transporter immédiatement à Barcelone. (*Débats.*)

— Des lettres particulières reçues de Madrid par le *Morning Chronicle* confirment en tous points ce que nous disions hier des intrigues, des discordes auxquelles le palais de Madrid se trouve en proie.

« La reine Christine, dit cette correspondance, ne tardera pas à se retirer en France. Une cabale formidable, dans laquelle entrent le roi et sa famille, a été formée contre elle. A chaque instant la situation des affaires se complique de plus en plus. Si la reine-mère s'éloigne (et il paraît à peu près certain qu'elle cédera à l'orage), on s'attend à une explosion formidable. On parle aussi d'une mésintelligence entre la reine et son époux. Notre respect et notre considération pour ce jeune et auguste couple, ajoute le correspondant du *Chronicle*, ne nous permet pas de faire allusion d'une manière plus directe à la cause de ce dissentiment. La situation du Portugal et les intrigues du parti carliste augmentent les alarmes que cette situation a fait naître à Madrid. »

— Le bruit court sur la frontière du Maroc que le fils de l'empereur aurait quitté Fez avec son armée et se dirigeait vers l'est pour chasser Abd-el-Kader de l'empire.

— Le sultan vient d'ordonner l'envoi en France et en Angleterre de seize jeunes musulmans, élèves de l'école navale de Terz-Hané, parmi

— La réconciliation de M. Guizot avec lord Normanby a eu pour résultat une recrudescence des politesses entre les membres du cabinet anglais et notre ambasssadeur à Londres. Lord Palmerston et lord Russell ont assisté au bal donné à l'ambassade de France. M. de Sainte-Aulaire a été reçu le lendemain chez sir Robert Peel et lady Peel.

Mais, malgré toutes ces démonstrations, le cabinet de Saint-James persiste dans ses prétentions, quant au fond de la question. Lord Clarendon, qui paraissait le plus favorable au renouement de l'entente, s'est rangé depuis de l'avis de lord Palmerston, et il y a unanimité dans le conseil de ne faire à cet égard aucune concession à la France.

—La soumission pour l'emprunt préoccupe vivement l'attention. Cet emprunt a été soumissionné par la maison de MM. de Rothschild et de Baring frères, à un taux de 89 1/2 de 3 % consolidés. Ce taux a été accepté par le chancelier de l'échiquier.

— Le roi de Sardaigne, voulant donner une marque de sa haute bienveillance à M. de Villaroi, pour son système de chemin de fer remplaçant les plans inclinés, vient de lui faire remettre, par son ambassadeur à Paris, une magnifique tabatière en or, ornée de ciselures représentant une rue de Turin.

LA DOUANE ET LE PAIN. — On lit dans l'*Impartial du Nord* :

« Des habitants de Revin étant allés acheter de la farine à Oignies, ville frontière de la Belgique, ces hommes, au nombre de six, chargés chacun d'une provision à peine suffisante pour la consommation de toute une famille pendant huit jours (20 à 25 kil.), furent arrêtés, après une marche de trois heures, par des douaniers belges auxquels ils refusèrent de livrer le pain destiné à leurs enfants. Les fraudeurs, si ce nom peut s'appliquer en pareil cas, ont frappé, dit-on, un préposé, et une rixe violente s'étant engagée, un jeune douanier a tiré à bout portant un coup de pistolet sur le nommé Simon. Le malheureux a survécu environ trente-six heures, pendant lesquelles il a éprouvé des souffrances inouïes. Ce malheur a excité une telle exaspération, que tous les Belges habitant les communes du nord des Ardennes en ont été expulsés à coups de pierres et de bâtons, et ont été obligés de se réfugier dans les bois. Depuis trois ou quatre jours, des bandes, composées de 500 individus au moins, parmi lesquels on a même remarqué des officiers de la garde nationale en uniforme, presque tous armés de bâtons et quelques-uns de haches, parcourent tous les villages de la frontière. »

TROUBLES AU SUJET DU TRANSPORT DES GRAINS. — On lit dans l'*Avenir national* : « On nous apprend à l'instant que des troubles d'une certaine gravité ont éclaté dans la petite ville de Meymac (Corrèze), arrondissement d'Ussel.

» Dès le dimanche soir, 21 courant, un rassemblement tumultueux s'était formé pour empêcher la circulation des charrettes chargées de grains. Ce rassemblement, pendant la nuit, devint assez considérable pour que le brigadier de gendarmerie de la localité crut devoir faire prévenir M. le procureur du roi et le lieutenant de gendarmerie à la résidence d'Ussel. Ces derniers étaient à cheval à une heure du matin, et se transportaient sur le théâtre de l'émeute. La gendarmerie escortait M. le procureur du roi qui, dans cette circonstance, s'est montré plein de zèle et a fait dignement son devoir.

» On doit aussi des éloges au lieutenant de gendarmerie qui, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, a montré beaucoup de prudence et de modération. Attaqués par une grêle de pierres, et en face de 500 personnes en délire, les gendarmes ont pu opérer l'arrestation de 8 ou 10 individus des plus mutins, et les mener dans la prison d'Ussel, à quatre lieues de là, malgré les efforts tentés pour leur délivrance.

» On nous assure également que M. le sous-préfet d'Ussel s'est trouvé sur le théâtre de l'émeute au moment du danger. Mais les détails nous manquent. »

LA GRAND'MÈRE ET LA NOURRICE. — Un nommé Lévy, dit Louis, artiste dramatique, avait eu des relations pendant huit années avec la nommée Caroline Simon, couturière. Dans le courant de 1846, Caroline Simon accoucha d'un enfant du sexe mâle, qui fut mis en nourrice chez la femme Leblanc, à Gisors, canton des Andelys (Eure). Devant elle le nommé Louis reconnut sa paternité.

Au bout de six mois la femme Leblanc n'avait reçu qu'un mois de salaire. C'est en vain qu'elle écrivait lettre sur lettre à Caroline Simon ; elle ne recevait pas de réponse. Elle se décida à faire le voyage de Paris, et là elle apprit que Caroline Simon, malade à la suite de ses couches, était entrée à l'Hôtel-Dieu et y était morte. Elle chercha le nommé Louis, mais ne put le retrouver. Alors quelques personnes conseillèrent à la femme Leblanc de s'adresser aux sieur et dame Lévy, dits Louis, père et mère du nommé Louis.

La femme Leblanc se rendit donc rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 14. Là elle trouva la dame Lévy, dite Louis ; comme le mari de cette dame est chirurgien et s'occupe de la circoncision des enfants israélites, elle crut d'abord qu'il s'agissait d'une cérémonie religieuse de ce genre, et fit asseoir la nourrice. Mais lorsqu'elle apprit ce dont il s'agissait, elle changea de ton et mit assez brutalement à la porte la femme Leblanc, qui se contentait de lui demander quelque secours. Cette femme sortit désespérée, puis remontant un instant après, elle déposa l'enfant devant la porte de la dame Lévy.

Il y fut trouvé au bout de quatre ou cinq minutes, par la bonne de la dame Lévy, qui le fit porter par elle chez le commissaire de police.

L'enfant fut déposé par les soins de ce magistrat à l'hospice des Enfants-Trouvés, où il rendit bientôt le dernier soupir ; il était dans un état déplorable de santé, et le séjour qu'il avait fait sur le paillasson de l'escalier, par un froid du mois de décembre, avait achevé de détruire ses forces.

La femme Leblanc comparaissait aujourd'hui devant la sixième chambre. Elle a dit pour son excuse que, ne sachant que faire de cet enfant, repoussé par ses parents avec tant de dureté, elle avait perdu la tête, et obéi à de mauvais conseils.

M. l'avocat du roi Gouin, après avoir flétri en termes énergiques la conduite de la dame Lévy, qui n'a pas su comprendre dans cette circonstance le devoir que l'humanité lui imposait, a conclu au renvoi de la femme Leblanc des fins de la plainte.

Le tribunal n'a pas cru devoir accueillir ces justes observations, il a condamné la prévenue à un mois de prison. (*Droit.*)

NAUFRAGES. — Une lettre de Bougie, du 17 février, nous apporte la nouvelle de l'heureuse délivrance de la *Bella-Italiana*, goëlette toscane de 90 tonneaux, naufragée le 6 février en face de Bougie, de l'autre côté du golfe, sur la côte des Beni-Amsous, tribu kabyle insoumise.

« Il a fallu de longues négociations, dit cette lettre, pour obtenir la délivrance des naufragés. Le kaïd de Bougie, El-Medani, a servi d'intermédiaire. Les Kabyles exigeaient 700 piastres (100 piastres par

de plusieurs [illegible] sur le lieu du sinistre, à neuf heures du soir, il fait allumer un feu sur le rivage; l'équipage l'ayant aperçu, pousse un cri de détresse.

Rüssy, pensant avec raison qu'il n'y avait pas un instant à perdre, et que, plus tard, la marée serait trop haute pour sauver les naufragés, n'hésita pas. Il se jette à la mer; repoussé à huit reprises différentes par des coups de mer affreux, il persiste, et arrive enfin au navire après des efforts inouïs. Monté à bord, il fait connaître aux malheureux naufragés tous les dangers de la marée montante et des courants. « Suivez-moi, leur dit-il, en vous tenant fortement par la main; je marcherai à votre tête. Ayez bon courage, je réponds de vous. » Et il les a sauvés au nombre de dix-sept.

NOUVELLES DE SYRIE. — On écrit de Beyrouth, le 6 février :

« On écrit de Damas que le choléra a fait de grands ravages sur la caravane des Haggi. Si nous sommes bien informés, le nombre des victimes de ce terrible fléau est de plus de 30 000. La ville de Damas a perdu plus de 500 de ses habitants.

» Dernièrement, un cavas turc, pris de vin, a frappé d'un coup de poignard un jeune chrétien, qui n'a survécu que peu d'heures à sa blessure. Les recherches pour découvrir l'assassin n'ont eu jusqu'à présent aucun résultat; il a réussi à se cacher et à se soustraire à toutes les investigations de la justice. Du reste, lors même qu'il serait découvert, il ne subirait pas le châtiment qu'il mérite, parce qu'il est reconnu que les *vrais croyants* qui se rendent coupables de la mort d'un chrétien jouissent de la prérogative d'impunité.

» On assure que le vice-consul de Grèce à Giaffa a été l'objet de violences graves de la part de Méhémet-Pacha, gouverneur de Jérusalem, qui, voulant le forcer de quitter une maison appartenant au patriarche grec de Jérusalem, que le vice-consul occupait en vertu d'un contrat entre le patriarche et lui, a mis le vice-consul en arrestation, et a placé un corps-de-garde à la porte de sa maison pour lui interdire toute communication au dehors. L'affaire a été portée à Constantinople, d'où l'on attend une décision. »

GUERRE CIVILE EN ESPAGNE. — Deux villes, Guizona et Cervera, ont été prises par les bandes carlistes, le 17 février. La première ville a été surprise le 16 au soir. Le petit détachement qui y était en garnison, forcé de se replier devant l'ennemi, a dû rendre les armes. La faction a quitté à quatre heures Guizona, où elle était entrée à une heure, se dirigeant vers la montagne. On croit que cinq divisions de cette petite force carliste doivent se porter sur divers points.

D'après divers journaux espagnols, il y a des cabacillas montemolinistes dans les terres basses, près de Tezuel; dans Alconiz et Valderrobles se trouvent les officiers Poblo, Montanès, Grinon et un autre personnage inconnu.

On écrit de Balaguerra, 17 février, que, ce jour-là, 1 colonel carliste, 2 commandants, 5 capitaines et 50 soldats ont passé dans les environs, manifestant sur leur chemin la plus haute confiance dans l'avenir. Le 22, est entré à Aranzuera, à cinq lieues de Guadalajarra, un détachement de 30 factieux; ils y sont restés quelques heures et y ont acheté divers objets, entre autres cinq chevaux.

Chambre des Députés.

Présidence de M. LEPELLETIER-D'AULNAY, vice-président. — *Séance du 3 mars.*

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DE LADOUCETTE dépose une pétition de la chambre de commerce de Metz, relative à l'exhaussement de l'escompte par la Banque. — Renvoyée à la commission des pétitions.

M. FRANÇOIS DELESSERT demande un congé, motivé sur la perte qu'il vient de faire dans la personne de son frère, Benjamin Delessert.

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre s'associe tout entière à la douleur qu'éprouve une famille honorable dans la perte qu'elle vient de faire d'un homme de bien, ancien président de la Chambre, défenseur zélé de la monarchie constitutionnelle et des libertés publiques. (Approbation.)

Le congé demandé par M. Benjamin Delessert lui est accordé.

M. DRAULT, malade, demande également un congé. — Accordé.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose sur le bureau deux projets de loi d'intérêt local, et un troisième projet dont la teneur suit :

Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, sur l'exercice 1847, un crédit de 4 millions de francs, pour venir en aide, par subventions, aux travaux d'utilité communale.

Ces fonds seront applicables conformément aux ressources des communes.

Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses au moyen des ressources de finances de l'exercice 1847.

Je demanderai à la Chambre, poursuit M. le ministre, de renvoyer ce projet à la commission des crédits supplémentaires, qui est déjà saisie de de[illegible] que des travaux dont les fonds sont faits depuis le 5 janvier ne doivent commencer que le 1er mai?

M. le ministre ne répond pas.

Il lui est donné acte de la présentation de ces trois projets de loi, qui seront imprimés, distribués et renvoyés à la commission déjà chargée de l'examen des projets de loi de ce genre.

M. GOURY dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner trois projets de loi d'intérêt local.

Ces rapports seront imprimés et distribués.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour étant épuisé, j'ai l'honneur de donner lecture à la chambre de l'ordre du jour de samedi :

A midi, réunion dans les bureaux.

Examen de deux propositions. (Exclamations au centre).

Examen des projets de loi qui auront été distribués au moins deux heures avant la réunion des bureaux.

Nomination de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'impôt du sel.

Nomination de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réforme postale.

A deux heures séance publique.

Développements de la proposition de M. Fould.

Développements de la proposition de M. Taillefer.

Discussion de projets de loi d'intérêt local.

Rapport de la commission des pétitions.

La séance est levée à trois heures.

M. Benjamin Delessert.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* une notice nécrologique sur M. Benjamin Delessert, dont nous reproduisons les principaux passages. M. Benjamin Delessert était vraiment dévoué au bien de l'humanité, et sa carrière a été honorablement remplie :

M. Benjamin Delessert était né en 1773; en 1792, la réquisition appelait tous les jeunes gens aux armes. M. Benjamin Delessert entra dans l'école d'artillerie de Meulan, et il en sortit bientôt pour faire les campagnes de 1793 et de 1794, avec le titre de capitaine, que le choix de ses camarades lui avait décerné. Après la prise d'Anvers, il reçut le commandement de l'artillerie dans la citadelle de cette place. A la fin de 1794, un autre devoir le rappela à Paris : il dut venir prendre la place de son père, auquel une santé délabrée et dix-huit mois passés dans les prisons ne permettaient plus de rester à la tête de sa maison de commerce. C'est alors que M. Benjamin Delessert jeta les fondements de sa grande fortune. Personne ne contribua plus que M. Delessert à développer l'industrie du sucre indigène. En 1812, il reçut la croix des mains mêmes de l'empereur. Nommé successivement juge au tribunal de commerce, régent de la Banque de France, membre de la chambre et du conseil général de commerce, il passa par tous les grades, il obtint tous les honneurs que le commerce décerne à ses représentants les plus illustres. Quelque chose nous touche davantage, M. Benjamin Delessert mérita le nom de père de ses ouvriers !

Administrateur des hospices pendant quarante ans, l'un des fondateurs de la Société philanthropique, à quelle création utile n'a-t-il pas attaché son nom? Aussi ce nom passera-t-il à la postérité avec les bénédictions du peuple! aussi sera-t-il associé aux noms immortels et touchants des La Rochefoucauld, des Montyon, des Montmorency, de ces hommes qui ont été en quelque sorte des bienfaiteurs publics ! Nous retrouvons encore M. Delessert parmi les fondateurs des salles d'asile et des écoles primaires. Enfin, l'institution des caisses d'épargne suffirait seule pour illustrer une vie moins féconde que celle de M. Delessert.

La Restauration lui ouvrit la carrière politique. En 1814 et en 1815, il avait été nommé colonel de l'une des légions de la garde nationale de Paris. En 1817, la ville de Paris l'élut député. Plus tard, la ville de Saumur l'adopta et le réélut jusqu'à six fois. La vie parlementaire de M. Delessert ne souffrit qu'une courte interruption, lorsqu'en 1824 M. de Villèle réussit, on n'a pas oublié par quels moyens, à proscrire en quelque sorte toute espèce d'opposition. Aux élections de 1827, M. Delessert rentra dans la Chambre et y siéga constamment jusqu'en 1842, époque à laquelle un échec imprévu et à coup sûr immérité, en blessant justement son cœur, le fit renoncer à la vie politique. M. Benjamin Delessert salua la révolution de Juillet comme le complément nécessaire de la révolution de 1789, comme le dernier accomplissement de ces vœux de modération formés par nos pères! Il attacha son nom à deux réformes qui lui durent leur succès, l'abolition de la loterie et l'abolition des maisons de jeu.

M. Delessert aimait passionnément les sciences, les arts et les lettres. Il laisse un musée de botanique, la collection privée la plus riche de ce genre qui existe en Europe. Quelques-unes de ces plantes lui venaient de sa sœur, et sa sœur les avait reçues de J.-J. Rous-

[illegible] 79 k.; 54-75 à 58-»».—4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»».— Cuisson, »» q. »» k.—Relevé, 152 q. 60 k.— Ventes à livrer, 2156 q. 70 k. 54-80 à 67-50.— Cuisson, 157 q. »» k. »»-»» à »»-»».—Revente, 334 q. 50 k. 5-930 à 68-25.

Bourse du 3 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 60	78 65	78 50	78 50
— — fin courant	78 55	78 60	78 40	78 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 75	118 80	118 65	118 80
— — fin courant	118 70	118 85	118 60	118 75

4 1/2 J. 22 s. dr cours	109 25	Banq. de Fr. dr cours	3275 »»
4 0/0 J. » »	104 »»	O. V. de Par. »	1315 »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp...... »	»»» »»
— fin Ct	» »»	— Gouin.... »	1180 »»
B. du Trés.	» »/»	— Gann.... »	1180 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	79 »»	78 75	—	79 45	79 30
5 p. 0/0......	d. 50	119 45	118 90	—	119 35	119 40

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	05 »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.......... Dr C.	101 3/4
Ré. ap. Rotsch. »	101 25	BELG. 3 1/2...... »	»» »/»
ESP. Dette act. »	33 »/»	— 4 1/2...... »	97 3/4
— — pass. »	» »/»	— do 1840..... »	102 3/4
— 3 p. 0/0. »	35 »/»	— do 1842..... »	102 3/4
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque.....	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— de Em. 1844. »	»»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT........ »	1173 »»
HAITI.......... »	» »/»	AUTRICHE....... »	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1260 »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	365 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	235 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1274 [illegible]
— à Rouen.	867 50
R.-Havre..	687 50
Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	240 »»
Paris-Str...	463 »»
Tours-Nant	467 50
Orl.-Vierz.	587 50
C. du Nord	628 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	345 »»
Boul. à Am.	400 »»
Orl.-Bord.	535 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	491 50
Bord-Teste	400 »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	370 »»	Paris à Rouen....	868 75	Orléans à Vierzon.	588 50
— (r.-g.)..	235 »»	Rouen au Havre...	687 50	— à Bordeaux	535 50
Paris à Orléans...	1272 50	Marseille à Avign.	833 75	Nord	628 75
— à Lyon.....	491 50	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	400 »

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 89 (l'hect.); courant du mois et avril, 91; mois du milieu, 100; 4 derniers mois, 103 (la tonne de 100 kil.)

Lille. — Colza, 86; œillette rousse, »»; lin, 91; cameline, »»; chanvre, »». —Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 98; courant du mois 98 à 97; avril, 97; mois du milieu, 102 à 103.

Savons — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 108 à 108-50 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 mars.

8 »/» OPÉRA. —
7 »/» FRANÇAIS. — Le Vieux de la Montagne, la Suite d'un bal.
7 1/2 ODÉON. — M. de Crac, Une année à Paris, le Jeu de l'Amour.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE.—Ne Touchez pas à la Reine.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »/» ITALIENS. — Il Matrimonio.
7 1/2 VAUDEVILLE.—Les Collaborateurs, l'Homme qui se cherche, le Fantôme, Trois rois Trois Dames.
6 3/4 GYMNASE. — Irène, Premières amours, Tuteur de vingt ans.
6 1/4 VARIÉTÉS.—Un Scandale, le Filleul, la Vendetta, l'Homme.
6 1/2 PALAIS-ROYAL —Une Fièvre brulante, la Liste, un Enfantillage.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Ruy-Blas, Ivan l'esclave.
6 1/2 GAITÉ. — Bertrand le Matelot.
6 »/» AMBIGU. — La Clôserie des Genêts.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Monte-Cristo, M. Vautour, Crispin dans l'embarras.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES.— Bal et Bastringue, Bonaparte, le Garde.
6 »/» LUXEMBOURG. —
6 »/» DÉLASSEMENTS.—Une Chambre pour deux, le Chat de la Mère Michel, Parlez au portier, le Danseur.
5 1/2 BEAUMARCHAIS — L'Avocat, le Choix, Lejilt, la Niaise.

Imprimerie de Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 4 MARS.

Les deux Absolutismes.

Deux sortes d'absolutisme menacent continuellement la paix du monde, et sont un obstacle à l'union des peuples qui forment la grande famille européenne. L'un est celui que le czar moscovite voudrait faire peser sur le continent, et l'autre celui que l'aristocratie anglaise prétend exercer sur toutes les mers. La Pologne lâchement assassinée, l'Irlande odieusement asservie, telles sont les victimes du double despotisme qu'on ne saurait trop vouer à l'exécration de tous ceux qui veulent que la fraternité règne enfin parmi les hommes.

La France guerrière de la République et de l'Empire a lutté pendant 25 ans pour empêcher que l'Europe entière, partagée entre l'autocratie moscovite et la féodalité britannique, ne subît le sort imposé à l'Irlande et à la Pologne. Victorieuse tant que l'Allemagne combattit avec elle, la France fut vaincue quand les Allemands, croyant leur indépendance menacée, se tournèrent contre les Français, leurs frères d'armes, aux journées de Leipzig et de Waterloo.

Depuis le jour où éclata cette fatale rupture entre les deux grands peuples qui descendent également de Charlemagne, les dangers qui menacent la liberté européenne n'ont fait que grandir. La Russie et l'Angleterre ont marché dans leur voie anti-sociale d'autant plus fatalement, que la France et l'Allemagne sont restées séparées, et presque ennemies. Le Rhin, qui devrait les unir, les tient encore divisées. Le fleuve n'est pas le lien destiné à unir deux nations sœurs ; c'est un serpent que le démon de la vieille politique tourne à la fois contre la France et contre l'Allemagne. Ainsi, afin de ne pas perdre la rive gauche du Rhin, l'Allemagne, se rapprochant de la Russie, a consenti à être sa complice dans l'attentat commis sur la Pologne, et, pour obtenir cette même frontière, il est un parti en France qui n'aurait pas craint de rester éternellement à la remorque de l'Angleterre.

Il est temps que les deux peuples qui ont tant à craindre du double absolutisme que nous signalons se lient étroitement pour repousser un danger qui leur est commun. Leur cause est celle de l'humanité, et leur union deviendra le gage le plus sûr de l'émancipation des peuples.

La Prusse, qui préside aux destinées de l'Allemagne, est trop intelligente pour ne pas accepter l'amitié de la France. Noblement ambitieuse, elle comprendra qu'elle ne peut grandir à l'ombre de la Russie, et que l'Angleterre, jalouse du Zollverein, maîtresse, par Heligoland, de la mer Germanique, ne permettra jamais au royaume créé par le grand Frédéric, de devenir un Etat maritime. Et cependant, à quoi sert à l'Allemagne d'être une confédération de braves et nobles peuples, si, écrasée et comme inaperçue entre la France et la Russie, le reste du monde sait à peine qu'elle existe? L'Allemagne du moyen-âge, qui répandit ses enfants sur toute l'Europe, a terminé son rôle ; c'est à l'Allemagne des temps modernes à commencer le sien. Que celle-ci date de Napoléon comme l'autre datait de Charlemagne.

L'Allemagne, sans colonies, est comme une belle et forte femme sans enfants. Mais pour que les Allemands entretiennent des colonies, il leur faut des ports et, de plus, des matelots. Brême et Hambourg ne lui suffisent pas. Il y a en Europe des peuples germaniques qui vivent en dehors de l'Allemagne. La Hollande qui possède l'embouchure du Rhin, la grande Péninsule scandinave, voilà la Germanie maritime que la Prusse doit associer quelque jour à la fortune de l'Allemagne.

L'Allemagne est un vaste corps qui, longtemps engourdi, est porté sur des jambes qui refusent de marcher, mais est dirigé par une tête qui pense. Les petits Etats de la Confédération forment ce corps allemand, dont l'Autriche représente les jambes, et la Prusse la tête. Pour qu'elle puisse planer sur le monde et le dominer de concert avec la France, que faut-il à l'Allemagne? des ailes, c'est-à-dire des vaisseaux. Or, ces ailes, qui les donnera à la monarchie prussienne? Ce ne sera pas l'Angleterre.

Les Capitaux et les Gouvernements.

Les emprunts recommencent. L'Angleterre emprunte 200 millions de francs. Ce sont MM. Rothschild et Baring qui les lui prêtent. L'Autriche demande 80 millions de francs. Des capitalistes, représentés par le même M. Rothschild, lui en avancent 40, payables par 40e, de mois en mois. Les prêteurs s'obligent à fournir, après les quarante mois écoulés, encore 40 millions au gouvernement autrichien, si ses besoins l'exigent. Enfin, le cabinet de Madrid va emprunter 50 millions de francs. L'autorisation de cet emprunt a déjà été demandée aux cortès, et la commission chargée de l'examen du projet de loi s'est réunie le 25 du mois dernier pour en discuter les clauses. On compte sur M. de Rothschild, le prêteur partout et toujours.

Ainsi, malgré la crise financière, malgré les capitaux énormes enfouis dans les chemins de fer, malgré la disette des céréales, trois Etats trouvent à leur disposition la somme de 330 millions de francs!

Mais que vont-ils faire de cette richesse accumulée avec tant de peine par les travailleurs ? que vont-ils faire de ces 330 millions qui représentent les fatigues, les privations et les souffrances des prolétaires ? Les emprunteurs et les prêteurs ont-ils calculé combien il a fallu, pour capitaliser cette somme, d'hommes, de femmes et d'enfants décimés par la misère et la faim ? Et les trois gouvernements, qui vont avoir à leur disposition ce trésor, s'en serviront-ils pour améliorer le sort des masses laborieuses, pour établir la justice et la vérité dans les conditions du travail ?

Hélas ! les gouvernements de l'Europe sont bien loin d'entrevoir un pareil emploi du capital. Ils sont bien loin de comprendre que la richesse accumulée peut devenir, entre les mains des chefs de l'Etat, un puissant levier pour la bonne organisation des forces industrielles. Ils ne sentent pas que les capitaux dont ils disposent par les impôts et par les emprunts, pourraient être appliqués au perfectionnement du mécanisme industriel et social. Ils ne sentent pas même que leur premier devoir serait de les employer au soulagement immédiat des maux qui tuent leurs peuples.

Les gouvernements actuels sont dans une voie de division et de ruine, et ils s'y enfoncent de plus en plus.

Sait-on pourquoi l'Angleterre emprunte 400 millions ? C'est pour augmenter ses forces de terre et de mer, dans la prévision d'une guerre européenne. L'Irlande peut mourir de faim, mais l'Angleterre va avoir un plus grand nombre de vaisseaux de haut-bord. Cracovie et les mariages espagnols font appréhender au cabinet de Saint-James une crise générale ; vite, cette riche et fière Albion, ce Palmerston si susceptible et si hautain, tendent la main aux rois de la finance, et leur empruntent 200 millions ! Avec cela, on peut voir venir ; avec cela, on est en mesure de faire des avances à Montémolin, et même, le cas échéant, créditer les rancunes de l'absolutisme contre la France. Telle est la prévoyance de nos hommes politiques ! Mais prévoir que la famine et le typhus sèmeront les cadavres sur le sol de l'Irlande, y préparer des réserves de grains, y ouvrir de vastes chantiers pour occuper les bras sans travail, lui donner un réseau de chemins de fer, comme le proposait lord Bentink, toutes ces choses n'entrent pas dans les prévisions de l'Angleterre. Si elle augmente de 200 millions cette dette monstrueuse de plus de 20 milliards, qu'elle a contractée en combattant la Révolution et l'Empire, et qu'elle commençait à amortir, c'est pour rentrer dans cette voie ruineuse de division et de lutte universelle contre laquelle une triste expérience semblait devoir la prémunir.

Et l'Autriche, pourquoi emprunte-t-elle 80 millions? Quel usage compte-t-elle en faire ? L'Autriche a un arriéré ; l'Autriche a besoin de payer sa conquête de Cracovie. Le czar a bien pu dire à M. de Metternich : « Si vous ne prenez pas Cracovie, je la prends ; » mais Nicolas, tout en invitant l'Autriche à avaler le morceau, n'a pas promis de payer la carte. Les soulèvements des paysans de la Gallicie, les massacres qui ont ensanglanté cette province, ont coûté cher à l'Autriche. Enfin, il lui faut de l'argent pour solder son système de police et d'espionnage politique en Hongrie, en Bohême, en Italie, et M. de Metternich prévoit sans doute qu'il lui en faudra encore pour paralyser les intentions libérales de Pie IX, pour entraver les velléités d'indépendance du Piémont, pour surveiller la Suisse au profit du jésuitisme.

Quant à l'Espagne, il est évident qu'elle emprunte 50 millions pour combattre Montémolin, appuyé par l'Angleterre et les cours du Nord. L'Espagne est pauvre ; son agriculture est arriérée ; il lui faudrait des capitaux pour exploiter les richesses de son sol. L'Espagne a besoin de voies de communication pour son unité commerciale et politique, l'Espagne a besoin de se créer une marine qui sillonnerait à la fois la Méditerranée et l'Océan. Toutes les nations de l'Europe, et surtout l'Angleterre, gagneraient à l'enrichissement de l'Espagne. Eh bien! les fausses combinaisons de la politique européenne forcent l'Espagne à emprunter, à engager son présent et son avenir, pour se défendre contre le principe absolutiste qu'elle croyait avoir définitivement rejeté de son sein.

En présence de la détresse universelle, que de dépenses improductives et funestes!

Les banquiers le savent très bien ; mais ils n'hésitent pas à créditer les fautes, les folies et les tendances rétrogrades, parce qu'ils y trouvent leur profit. Les banquiers spéculent, non sur la sagesse et l'union des gouvernements, mais sur leur aveuglement et leurs divisions. Les grands banquiers cosmopolites sont pour les Etats ce que les prêteurs à la petite semaine sont pour les fils de famille. Dès que les Etats ont besoin d'argent pour la guerre ou pour l'oppression, les banquiers ouvrent largement la bourse européenne, et y puisent à pleines mains, certains d'avance qu'il leur en restera toujours quelque chose entre les doigts.

Nantis des promesses des gouvernements, les banquiers se hâtent de les échanger contre l'argent des honnêtes bourgeois. Si la ruine et la banqueroute se trouvent au bout de l'emprunt, ce sont les honnêtes bourgeois qui en pâtiront.

Voilà l'usage que l'on fait des capitaux! Les Etats rivent la chaîne d'argent que la banque cosmopolite a attachée à tous les trônes! Les honnêtes bourgeois exposent leur fortune et l'avenir

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 5 MARS.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

VIII.

UN MASQUE A TERRE.

— Oui, messire Thomas, disait l'Anglais avec douceur, si j'ai prouvé à la belle Marthe votre fille que les vrais trésors de ce monde sont partout où la riche nature a daigné les enfouir; si je l'ai bien persuadée que l'homme le plus heureux d'ici-bas est celui qui a l'art de les connaître à leur marque divine, il me reste encore quelques mots à vous dire, à vous homme candide et bon, qui ne voyez les choses que dans le sentiment qu'elles vous inspirent, jamais dans les calmes clartés de la raison. Je vous adjure de ne point marier votre Marthe à maître Sylvius, à moins que vous n'ayez résolu de renoncer au bonheur de cette ravissante jeune fille.

Sylvius est un de ces hommes furieux d'énergie irrégulière. Avant qu'il soit peu d'années, ce jeune homme, troublé dans son esprit, ne reconnaissant en lui nul fonds sérieux de sentiment et de raison, donnera toute carrière à ses instincts violents ; ce sera un grand musicien, peut-être, mais un homme tout à fait insociable. Il aura souffert beaucoup, presque autant qu'il aura fait souffrir, mais il se consolera par l'orgueil, un orgueil implacable et souverain. Sylvius a la passion du jeu, puis aussi cette passion de l'inconnu qui emporte les esprits aventureux au delà des bornes du juste et du vrai. Sylvius peut devenir un homme très grand, je l'affirme, j'en suis sûr; mais jamais, — j'ose en même temps l'affirmer, — Sylvius ne sera un homme heureux. Il pourra répandre autour de lui l'émotion, la terreur, l'enthousiasme, la haine, l'amertume... jamais l'amour calme et vrai. C'est un de ces hommes qui ne sont plus maîtres de l'ordre de leurs idées, de la régularité de leurs conceptions; tout se mêle en eux, l'émanation charnelle et l'émanation d'intelligence; ils ne possèdent point leur génie, ils en sont fatalement possédés. L'inspiration jaillit et s'épanche autour d'eux, belle, grande, magnifique, régulière, mais sans qu'ils puissent rien pour la tempérer ou même en diriger l'essor Ces hommes-là sont des instruments matériels que Dieu jette de temps en temps sur la terre, quand il veut initier les hommes aux sublimes accents de la poésie; mais de pareils êtres sont dévoués au malheur, et les jeunes filles doivent les fuir avec épouvante.

— Vous parlez d'or, messire ! dit le bon tisserand en se grattant une oreille ; il est de fait que je suis un homme candide ; et, pour sûr, je n'entends pas grand'chose aux belles phrases que vous débitez d'un si bon air. Mais, saperlotte! que diable voulez-vous? L'enfant veut cela. Je vous assure en outre que les gaillards de la trempe de Sylvius, s'ils ne sont pas toujours maîtres de leur émotion, le sont souvent de leur courage et de leur épée. Le bon garçon a sauvé ma chère Marthe d'un incendie... et, ce jour-là, il était le maître de tout le monde, et plus froid que la flamme n'était chaude. Un autre jour, il ferraillait contre un pauvre écolier... mais je me tais, car évidemment nous arrivâmes à temps, et Sylvius commençait déjà à ne plus être maître de lui-même. Mais, jarni ! dites-moi au moins pourquoi vous me mettez en garde contre lui, qui n'est pas en garde contre vous ?

— Monsieur, dit Marthe d'une voix calme, douce et un peu émue, pourquoi me prédisez-vous le désordre et le malheur ? Ne suis-je pas née fille du peuple, et ne sais-je pas que le lot des femmes de bien est d'apporter l'ordre là où les hommes énergiques apportent l'abondance? J'aime Sylvius et j'aime tout en lui, son génie et son désordre, et ne suis pas assez ennemie de moi-même pour espérer vivre sans luttes et sans émotion. Vous qui savez tant de choses, Monsieur, ignorez-vous que les êtres les plus malheureux ici-bas sont ceux qui mettent le bonheur en rêve pour le désirer avec trop d'ardeur ? Le bonheur est plus rare encore que les beaux jours, et les filles d'Allemagne vivent dans un pays brumeux. Ne soyez donc pas étonné si je m'accommode ainsi pour vivre dans une saison d'hiver à peine égayée par quelques clairs rayons de soleil. Il y a des hommes qui vivent sous les glaces du pôle, Monsieur, et je m'imagine qu'un seul jour de beau temps les transporte et les réchauffe pour de longues et tristes nuits de froidure. Toute frêle et petite que je suis, permettez-moi d'être vaillante et de ne pas craindre les tempêtes du génie, moi qui en chéris la grandeur et l'effusion.

— Vous colorez tout de vos belles rêveries, Mademoiselle, prenez garde à la réalité.

— Quand je rêve, je le fais pour me distraire, comme on visite une galerie de tableaux ; mais personne ne rêve moins que moi quand il s'agit de réaliser et de vivre.

— Pourquoi persistez-vous à aimer Sylvius? C'est un homme qui ne vous rendra point heureuse.

— Vous vous expliquerez, Monsieur, et vous direz à deux pauvres gens qui vous ont reçu avec simplicité, pourquoi vous les mettez en garde contre un homme qui est le bonheur et l'honneur de leur maison?

— Oui, je m'expliquerai, reprit l'Anglais en se levant avec une certaine majesté. Ne me prenez pas pour un méchant homme, prenez-moi seulement pour un homme grand d'esprit et de race, mais malheureux de cœur. Je vous l'ai dit, j'ai l'âme assez haute pour n'estimer ici-bas que les êtres en qui Dieu a mis l'intelligence, la grâce ou la beauté. M. Thomas Katline, je suis pair d'Angleterre, riche à payer quatre duchés d'Allemagne, et j'ai l'honneur de vous demander en mariage votre fille Marthe, qui est plus digne d'un trône que nulle autre femme que je sache.

— Eh! eh! reprit le tisserand en se redressant avec orgueil, vous pourriez avoir un peu raison, mylord! L'enfant n'est pas de sang royal, mais par ma barbe! elle a vécu sous le toit d'un citoyen qui... d'un particulier que... Ce n'était pas une couronne d'or qui ornait sa sublime tête chauve... c'en était une autre moins lourde et qui ne force pas à baisser la tête... une couronne de lauriers.

— Mon père! dit Marthe d'un ton de reproche.

— Nommez! nommez! cria l'Anglais avec émotion.

— L'auteur de *Faust* et de *Werther*, s'il vous plaît, mylord, le Dieu de l'Allemagne, qui est mort en bénissant mon enfant.

L'Anglais mit un genou en terre devant Marthe, et il dit avec des larmes dans la voix :

— Fille de Dieu, fille de Gœthe, fille du peuple, je vous aime, je vous aime du plus profond de mon âme. Voulez-vous être à moi ?

Evidemment, le tisserand était tout ébranlé. Ce pair d'Angleterre, riche à payer quatre duchés d'Allemagne, cet enthousiasme britannique, tout cela lui tournait la tête, et le pauvre Sylvius ne figurait déjà plus que pour mémoire dans l'âme éblouie du tisserand.

Il n'en était pas ainsi de Marthe. Cette petite fille paraissait plus forte à elle toute seule que bien des têtes fortes de ce bas monde ; on eût dit que les plus sombres pensées d'un grand poète n'avaient effleuré cette jeune âme, que pour y laisser plus vives les perceptions du vrai, si terrible à ceux qui sont faibles, si consolant à ceux qui sont forts.

— Relevez-vous, mylord, dit la charmante fille en laissant errer sur ses lèvres pures un de ces sourires pleins à la fois de candeur et de légitime orgueil. Relevez-vous.

— Ce n'est pas moi qui vais vous répondre ; je ne suis rien ici-bas que par les rayons de grande poésie qui ont illuminé ma jeunesse. Un

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3 et 4 mars.

[illegible] nous allons prouver quels ignobles calculs, quelles désastreuses combinaisons se cachent, à leur insu sans doute, dans les dangereuses théories de la licence si pompeusement décorée du nom de liberté.

Envahissements des capitaux coalisés.

Canaux, chemins de fer, navigation à la vapeur, houille, gaz, établissements métallurgiques, sel, blé, alcool, assurances, etc., tout, jusqu'à la vente en gros des tissus, jusqu'à celle des vêtements et de la chaussure, tombe successivement sous le Monopole de la coalition des capitaux; mais la synthèse de cette coalition redoutable n'est pas complète, son insatiable ambition n'est pas encore assouvie, car elle fait entendre de nouveau son vieux cri de liberté.

La liberté des Echanges.

La liberté d'aujourd'hui s'appelle ***la liberté des échanges***. Elle est présentée par les habiles du jour, l'Angleterre et le ***Journal des Débats***, dont le libéralisme n'a certainement rien de bien dangereux. Elle est, d'ailleurs, elle-même essentiellement aristocratique, et elle n'a ainsi rien de commun avec nos vieilles et rudes libertés populaires. Aussi trouve-t-elle dans le monde ultrà-conservateur, l'accueil dû à une fille de bonne maison.

La liberté du commerce a d'abord organisé l'accaparement et l'agiotage, ***la liberté d'association*** a organisé plus tard le monopole des coalitions; ***la liberté des échanges***, que des esprits chagrins osent traiter ***de liberté de contrebande***, ne fera pas moins que ses sœurs; elle ne fera peut-être pas de la morale en action, elle fera certainement de la contrebande vertueuse et même légale: le sanhédrin qui s'y connaît le veut ainsi.

Nouvelles tendances de la coalition des capitaux.

Après avoir compromis, par ses falsifications, nos exportations à l'étranger, la coalition des capitaux, à qui le marché intérieur ne suffit plus; veut exploiter maintenant nos relations internationales; et comment procède-t-elle à cette conquête nouvelle? en renouvelant ***contre le prétendu monopole de la protection***, qui lui fait ombrage, le ***tolle*** qu'elle excitait naguères (lorsqu'une des branches de revenu dont l'Etat s'était réservé la régie tentait sa convoitise) par ses superbes déclamations contre le prétendu monopole de l'Etat.

But et moyens, rien n'est changé de la part de la coalition; c'est toujours le fait immoral, la fraude, le commerce interlope, voulant s'élever à l'état de droit, de principe et presque de vertu. La liberté des échanges n'est, en effet, autre chose que la négation du patriotisme et de la vraie liberté.

*Non sens des mots : **Monopole de l'Etat**.*

Les mots de ***Monopole de l'Etat***, de ***Monopole de la protection***, représentent des idées qui hurlent de se trouver accouplées.

Que les habitants à qui l'ancien régime avait livré la ferme des aides et gabelles aient mérité d'être flétris du nom de monopoleurs, rien de plus juste, mais que l'Etat, en qui se résument l'intérêt de la sécurité et de l'honneur de tous, soit mis au rang ***des marchands qui font entre eux des conventions iniques pour enchérir de concert une marchandise***! c'est plus qu'une calomnie, c'est un non-sens.

Caractère des tarifs protecteurs.

Que la protection accordée par nos tarifs à certains articles de notre industrie soit ou injuste, ou exagérée, ou mal entendue, ou inutile, cela se comprend également sous la réserve toujours du ***quod est demonstrandum***; mais que l'on conclue du fait spécial, et cela sous un gouvernement de discussion et de publicité, que toute une classe [illegible] coalition des capitaux, au monopole de la puissance la plus riche en mines de fer et de houille, en capitaux, en machines, et il n'existe ainsi d'autre moyen de garantir la vraie liberté contre la licence, l'anarchie et le monopole des coalitions, qui sont le dernier mot des dangereux apôtres de la liberté absolue, que la régie de l'Etat et la protection des tarifs nationaux.

On a trouvé plus commode d'opposer à la perfectibilité idéale de la liberté absolue, les *errata* inséparables d'un tarif qui embrasse toutes les productions de la nature et de l'art; mais ce n'est pas de la discussion loyale, c'est du sophisme.

Les apôtres de la liberté des échanges savent bien que la paix universelle est la condition ***sine quâ non*** de leur liberté. Comment tournent-ils la difficulté? En faisant de la condition le but, de la liberté le moyen; en promettant de réaliser, par la liberté, la plus chimérique de toutes les utopies, la paix universelle.

Sophisme des partisans de la liberté des échanges.

Les apôtres de la liberté des échanges savent bien que cette prétendue liberté n'est en réalité qu'une croisade contre le travail national. Et comment déguisent-ils l'odieux de cette coupable croisade? En invoquant l'intérêt du plus grand nombre, celui des ***consommateurs***, qui seront heureux, disent-ils, de pouvoir acheter librement à l'étranger ce que l'étranger fabrique mieux et à meilleur marché que nous; comme si le plus simple bon sens ne disait pas que tous, tant que nous sommes, depuis l'ouvrier qui vend le travail de ses bras, jusqu'à l'homme de lettres qui honore, éclaire, enrichit la patrie par les chefs-d'œuvre de son intelligence, jusqu'au rentier même qui augmente la richesse publique par l'apport de son revenu, nous sommes tous, en même temps que ***consommateurs***, ***producteurs*** de travail, d'intelligence ou d'argent, et que pour favoriser un des membres de cette indissoluble dualité aux dépens de l'autre, vouloir favoriser le consommateur aux dépens du producteur, et ***vise versâ***, ce serait, sinon les ruiner tous deux, du moins réaliser, dans le corps social, l'anarchie si bien dépeinte par la fable des Membres et de l'Estomac.

Telles sont, sous le rapport de la ***liberté de contrebande***, décorée du nom de ***liberté des échanges***, les inspirations du bon sens le plus vulgaire.

Résultats du régime de la protection.

La protection a pour elle l'exemple de l'Angleterre, qui, après avoir dû à la protection de son acte de navigation et de ses tarifs, l'immense supériorité industrielle, commerciale et maritime qu'elle possède aujourd'hui, peut bien, et pour cause, conseiller aux autres nations de renoncer au levier qui l'a si bien servie, mais qui se garde bien de l'abandonner, même aujourd'hui qu'elle pourrait s'en passer.

La protection a pour elle les merveilleux progrès que les arts, les sciences, le commerce et l'industrie ont réalisés sous son égide, une prospérité matérielle qui ne date que de son application peut-être exagérée.

Conséquences de la mise en pratique du libre échange.

Le libre-échange se présente, au contraire, escorté des désastres qui ont signalé à une autre époque l'invasion de ses doctrines, offrant comme un témoignage vivant de son influence délétère, au dehors la vassalité et la ruine du Portugal, au dedans l'affaiblissement de notre marine par l'inefficacité de nos traités de réciprocité, surtout avec l'Angleterre. Il n'a pour lui que des principes absolus, des généralités chimériques, en un mot ***l'inconnu***; et vouloir, aujourd'hui que la protection a fait du vieux Franc et du vieux Saxon, qui ne savaient manier que la charrue ou l'épée, des travailleurs industrieux; vouloir, aujourd'hui que la France a été dotée par elle d'une industrie puissante, nous ramener aux hétéroclites idées du laisser-faire et du [illegible]

A une époque où l'opposition systématique au principe de l'autorité était justifiée par les mauvaises tendances du pouvoir, la liberté du commerce, la liberté d'association, la liberté des échanges, semblaient unies à la liberté individuelle, à la liberté de la conscience, à la liberté de la pensée, par une solidarité commune; mais le *tolle* qu'on dirigeait en leur nom contre ce que la logomachie du temps appelait alors le Monopole de l'Etat, n'était en réalité qu'une protestation contre le principe qu'on voulait affranchir, contre le pouvoir qu'on voulait détruire; heureusement nous n'en sommes plus là. Aujourd'hui, les partisans des libertés commerciales sont précisément les adversaires des développements des libertés politiques, et l'on commence à se défier un peu de leurs ambitieuses utopies.

Discussion relative aux Tabacs.

Personne, parmi les hommes qui s'occupent d'affaires, n'a oublié sans doute le mémorable tournoi engagé dans les deux Chambres au sujet du prétendu Monopole des tabacs; mais ce qu'on oublie peut-être de l'orageuse passe d'armes, c'est que ce Monopole en est sorti tellement meurtri, qu'il prélève aujourd'hui, sans exciter le moindre murmure, le double du revenu qui excitait tant alors les criailleries de l'opposition, ou plutôt l'âpre convoitise des accapareurs, et il est ainsi curieux de reprendre les arguments dont on se servait alors pour repousser l'intervention de l'Etat.

« Le Monopole peut, disait-on, être légalisé au profit d'un gouvernement, d'un individu, d'une classe de citoyens, d'une nation entière; toutes les Compagnies des Indes font le monopole; tous les producteurs qui, pour éviter la concurrence, font prohiber l'entrée des produits rivaux, sont aussi des monopoleurs; enfin une nation qui, pour donner plus de valeur à ses propres produits, prohibe les produits étrangers, consacre une espèce de Monopole général. Les consommateurs, qui composent cette nation tout entière, paient à plus haut prix les denrées livrées par ***les producteurs, qui ne composent qu'une partie plus ou moins considérable de cette même nation***.

» Mais de tous les monopoleurs le gouvernement est le plus avide, le plus maladroit et le plus exacteur. Nous avons en France Monopole de la poste aux lettres, Monopole de la poste aux chevaux, Monopole des monnaies, Monopole de la poudre, Monopole des travaux publics, Monopole des tabacs, etc. Tous insultent à la morale, à la justice, au droit de propriété, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce; ***tous constituent des crimes politiques, des stupidités économiques; mais tous n'en sont pas moins légaux, légalement protégés, légalement vexatoires.*** »

Les phrases qu'on vient de relire remontent à l'année 1829.... Babeuf s'appelait alors.... un député de l'opposition ***quand même***.

Faute commise à l'égard des chemins de fer.

C'est avec de pareilles phrases qu'on a frappé l'intervention de l'Etat, injustement flétrie du nom de Monopole, d'une impopularité tellement absurde, tellement imprévoyante, qu'elle a fait commettre dans l'affaire des chemins de fer la faute la plus regrettable qu'un gouvernement puisse commettre: celle de livrer au Monopole des traitants non-seulement une administration considérable, mais encore le crédit et peut-être la tranquillité de la France; une faute tellement évidente, qu'il ne restera plus peut-être, si on ne veut pas l'aggraver par des demi-mesures et par des palliatifs ruineux, ***d'autre ressource que d'exproprier tous les chemins de fer et d'en rembourser les actions par des rentes sur l'Etat.***

Impopularité** factice **de l'intervention de l'Etat.

Il suffira d'ailleurs, pour montrer ce qu'il y a de factice dans l'impopularité de ce qu'on appelle le Monopole de l'Etat, de rapporter ce qui s'est passé et ce qui se passe encore à l'occasion de l'affaire des sels.

De tous les députés, il n'en est pas un seul, si l'on en excepte le

(1) Voir la ***Démocratie*** des 17, 18, 19, 26, 28 février, 1er, 3 et 4 mars.

---

grand homme avant de mourir a versé quelque chose en moi de sa magnifique intelligence; et quelques heures avant le moment suprême, il me dit en m'attirant dans ses bras:

« Le soleil se couche: le dernier de ses rayons caresse un frais bouton de rose; l'astre superbe hésite entre les nuages; cependant il tombe, et la fleur toute émue enferme entre ses feuilles virginales un peu d'or, de lumière et de chaleur. Vis maintenant, chaste fleur, brave la pluie et le bec de l'oiseau perfide... Rose, tu as au cœur de l'or. — Vis maintenant, chaste fille, brave la haine et les hommes qui ne comprennent pas... tu as dans l'âme un peu de génie, ce trésor suprême composé d'amour et de raison. »

Ainsi parla mon poète, et depuis sa mort j'ai vécu, espérant l'amour et cherchant à connaître la raison. L'amour m'est venu du grand cœur de Sylvius, la raison m'est venue de l'harmonie des sons et de la contemplation de la nature. Je vis désormais pour m'égayer du printemps et me prémunir contre l'hiver. C'est vous dire que satisfaite de ma placide existence, je ne la changerais pas contre le trône d'une reine. Je sais bien des choses par instinct, mylord, et si je sais connaître le bonheur du pauvre, je sais aussi m'effrayer parfois des malheurs du riche et de l'isolé. Le riche est froid et superbe, il attend avec douleur l'admiration des autres; le pauvre marche avec amour vers l'enthousiasme qui lui vient de toutes choses; il porte partout son admiration; il reçoit en échange la lumière qui le réchauffe. Je suis une fille pauvre, mylord; je veux demeurer dans les chaudes vallées, et ne veux point aller me refroidir sur les cimes neigeuses où l'on se trouve face à face avec la satiété, l'ennui suprême et le dédain. Allez, j'aime mieux le malheur avec Sylvius que le néant avec vous.

— Saperlotte! reprit le tisserand, qui continuait de se gratter l'oreille, — l'enfant a bien parlé, mais j'oserais affirmer que ce n'est pas de moi qu'elle tient toutes ces belles idées. Désolé, mylord! En vérité, je suis navré; mais je n'y saurais que faire, et l'enfant est maîtresse d'elle-même.

— Ah! s'écria l'Anglais avec force, vous faites tous les deux une bien étrange folie! Sylvius vous apportera le malheur; il vous aime, dites-vous..., quel conte! il jouera sur un coup de dé votre honneur et le pain de vos enfants; il jouera....

Une main large et puissante s'abaissa violemment sur l'épaule du perfide insulaire.... Une ombre de géant se dressa derrière lui, et la voix formidable de Sylvius fit entendre ces paroles:

— Savez-vous bien, maître Estienne Juliers, qu'en ce moment vous jouez votre vie?

Marthe poussa un cri, et le père Thomas cessa de se gratter l'oreille pour s'écrier:

— Ah! bah!

— Par Dieu! mylord, avouez que vous êtes un grand maraud, et que vous jouez fort bien la comédie!... Et dans quel vocabulaire poétique avez-vous ramassé les belles phrases dont vous venez de régaler ces bonnes gens?

— Maître Sylvius! fit Estienne avec un mouvement désespéré.

— Vous manquez à mylord! dit le tisserand étonné de l'audace de son gendre futur.

— Sylvius! dit Marthe en joignant les mains, pourquoi insultez-vous ce gentilhomme d'une façon aussi cruelle? cela est-il si difficile de pardonner des attaques dont le but est manqué?

— Ce gentilhomme! cria Sylvius avec une magnifique insolence.... Pardieu, mylord, je suis enchanté d'apprendre que le diable vous a fait naître pair d'Angleterre et riche à payer quatre duchés d'Allemagne. Non, non!... vous ne sauriez croire le parfait contentement que j'éprouve... que j'éprouve à jeter bas le masque de plâtre où tu as emprisonné ton visage, lâche et vil histrion sans vergogne!

— Eh bien, quoi? fit l'impresario, en essayant de sourire. — Pourquoi criez-vous si fort? vous allez vous gâter la voix, mon cher; et, sur mon âme, vous avez des millions dans le gosier. La prima dona ne veut pas de moi pour mari, le ténor me flanque à la porte après avoir manqué de me rompre les os.... vertubleu! je ne suis pas habitué à ces façons cavalières.... Mariez-vous, bonnes gens, mariez-vous! avant qu'il soit un an, dégoûtés l'un de l'autre, vous viendrez me supplier de vous enrôler dans mon illustre compagnie.... Et je vous accorderai mille écus de France par an, vu l'état déplorable où le lien du mariage aura mis ces gosiers divins qui feraient aujourd'hui votre fortune et la mienne... Allez au diable, sots et brutaux que vous êtes! Les Allemands sont des huîtres; ils ont des instruments et ne savent pas en jouer!

— Je saurai jouer du bâton si tu ne te hâtes de jouer des jambes! hurla Sylvius, qui commençait à trembler de colère; puis, comme le perfide insulaire sortait à reculons, Sylvius fit un geste sublime de bouffonnerie, et il s'écria d'une voix toute comique et caressante:

— La voiture de monseigneur! Place au gens de mylord pair d'Angleterre, et riche à payer quatre duchés d'Allemagne. Place! place!... et cent coups de canne à l'humble maître Sylvius!

Le tisserand se grattait le nez en grommelant: — Saprelotte!

Marthe était rouge comme un api, un peu par l'effet de la terreur, un peu aussi par l'effet de la confusion.

Sylvius, enchanté de lui-même, les prit tous deux sous le bras, et dit en les faisant asseoir:

— Maintenant causons.

(***La suite à demain.***) ARTHUR PONROY.

M. Bouton vient d'exposer, au Diorama, un nouveau tableau représentant l'***Inondation de la Loire***, vue du sommet d'une tour. Orléans s'élève à gauche, en amphithéâtre, sur la colline, dominée par ses clochers et sa gracieuse cathédrale, pendant que les dernières maisons baignent dans l'eau; toute la vallée est inondée; la Loire s'avance sinueusement à travers les champs dévastés, elle abat les murs, s'engouffre dans les chaumières, d'où les habitants s'échappent, éplorés, en grimpant sur les toits; des débris de tout genre surnagent pêle-mêle dans cet océan d'eau blanchâtre; un berceau même a été soulevé par les eaux, et l'enfant, ignorant du danger, trempe en souriant ses mains dans l'eau et joue avec l'élément dévastateur. Ce contraste de l'insouciance enfantine au milieu de la désolation que présente la vallée, est d'un très grand effet. Au reste, le programme rassure d'avance les spectateurs, en annonçant que l'enfant a été sauvé.

Lorsque le rideau se lève, le jour point à peine, sous un ciel nébuleux; la scène s'éclaire par degrés, et la clarté orageuse qui se répand sur le tableau permet de distinguer çà et là diverses scènes de dévastation et de sauvetage.

L'eau est quelque peu pâteuse et trop solide dans certains détails de ce tableau, mais la reproduction est d'une grande vérité, et l'effet général est saisissant.

La Vue de l'église Saint-Marc à Venise, — de jour d'abord, et vide, puis s'obscurcissant par degrés, se peuplant tout-à-coup et représentant une cérémonie de nuit accomplie aux sons de l'orgue, — compose, avec la Vue de l'Inondation de la Loire, un spectacle curieux et qui attirera longtemps la foule à la salle Bonne-Nouvelle. La première représentation a eu lieu au bénéfice des inondés.

Encore une chanson inédite de Béranger. La nouvelle édition illustrée de Béranger contiendra la chanson inédite qui suit:

LES PIGEONS DE LA BOURSE.

Pigeons, vous que la muse antique
Attelait au char des amours,
Où volez-vous? Las! en Belgique
Des rentes vous portez le cours!
Ainsi, de tout faisant ressource,
Nobles tarés, sots parvenus,
Transforment en courtiers de Bourse
Les doux messagers de Vénus.

De tendresse et de poésie,
Quoi! l'homme en vain fut allaité!
L'or allume une frénésie
Qui flétrit jusqu'à la beauté!
Pour nous punir, oiseaux fidèles,
Fuyez nos cupides vautours;
Aux cieux remportez sur vos ailes
La poésie et les amours.

pas de corde dans la maison d'un pendu, peint la situation mieux que ne pourraient le faire les plus âpres satires.

J.-J. JULLIEN.

On lit dans l'*Echo d'Oran*, 19 février :

« Il est question, depuis quelques jours, d'une tentative d'assassinat contre la personne d'Abd-el-Kader. On raconte que trois individus ont saisi le moment où l'émir s'était rendu seul à un marabout voisin de son camp pour faire sa prière et qu'ils ont fait feu sur lui ; il a été atteint à l'épaule, mais la blessure est légère. Arrêtés presqu'immédiatement, ces hommes auraient été brûlés vifs. On ne sait pas encore d'où ils sont venus. Dans un pays comme le Maroc, où le fanatisme est si ardent, on peut croire que ce fait a pour origine une réprobation religieuse contre l'émir qui se traduirait par des actes. Cette supposition acquerrait plus de probabilité si ce que l'on répète de l'inimitié des tribus marocaines des environs d'Aïn-Zora contre la deïra venait à se confirmer.

» Depuis la soumission des Ouled-Ennhar, notre situation vis-à-vis des tribus des hauts plateaux présente des garanties d'un calme durable. On ne sait pas encore quelle détermination ont prise les Hamian-Garabas. Les abords du petit désert sont couverts de neige depuis plus d'un mois, et par suite les relations avec le Tell sont presque complètement suspendues. Les dernières communications avec le Djebel-Amour étaient d'ailleurs satisfaisantes, et le passage de Bou-Maza n'y a pas laissé d'émotion. Le dernier courrier d'Alger nous apprend que les Ouled-Naïl, poursuivis par M. le général Marey, commencent à porter la peine de l'accueil qu'ils ont fait à cet aventurier fanatique qui aurait poussé jusqu'à Tougourt, après la soumission des Ouled-Djellal.

» Les hostilités suscitées par sa présence dans le Ziban seraient terminées. Dans cette situation de l'émir et de Bou-Maza, nos deux plus sérieux adversaires, on doit espérer que la paix du Tell ne sera pas troublée. Elle nous est aussi nécessaire qu'aux Arabes mêmes, sur lesquels pèse une cruelle famine. Dans beaucoup de tribus, et particulièrement dans le Dahra, le dénuement est extrême. Jusqu'au moment de la moisson, il sera réservé, d'une manière presqu'absolue, au commerce de nos ports, de fournir des ressources à l'alimentation des indigènes. La plupart d'entre eux ne subsiste réellement, à l'heure qu'il est, que de racines des champs. A aucune époque peut-être la province d'Oran, si favorable à la culture des céréales, n'a été réduite à un tel manque de grain. Il s'est accru par l'extension considérable que les Arabes ont donnée à leurs cultures au prix de tous les sacrifices.

» Nous avons rendu compte de l'importante capture faite en deçà de la frontière par un détachement de chasseurs d'Afrique, du caïd des Oulad-Ali-Ben-Thala et de six de siens. Cette bande marocaine s'était signalée pendant longtemps par ses tentatives audacieuses sur toutes les routes de la contrée, où elle inspirait une véritable terreur. Amenée à Oran, elle avait été enfermée au fort de Mers-de-Kébir. Cette garantie du bon ordre et de la sécurité entre Magrnia et Ouchda vient de nous échapper. Dans la nuit du 9 au 10, le caïd Mohammed-Ben-Kredda s'est évadé avec ses compagnons. Après avoir percé le mur de leur prison, ils ont réussi à atteindre le pied d'une escarpe de 15 mètres, en descendant par une embrâsure au moyen d'une corde d'alfa, espèce de jonc du pays, qui avait été donnée à une autre catégorie de prisonniers pour améliorer leur couchage et leur permettre de faire quelques travaux de sparterie. Le factionnaire placé à la portée de la prison était, il faut le croire, endormi, et l'on ne s'aperçut que le matin de ce qu'il en était. Toutes les recherches faites dans les tribus placées sur la route que devaient suivre les fugitifs pour regagner leur pays, ont été inutiles. Cet évènement contribuera à rendre de nouveau plus incertaines les relations de commerce sur notre frontière, entre Tlemcen et Ouchda. Sans vouloir lui donner une importance politique qu'il n'a pas, on peut dire que le fait de cette évasion est très regrettable. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Ernest Portalis a été élu député par le collège électoral de Toulon. Voici le résultat du scrutin :

Votants, 398 ; M. Ernest Portalis, 232 voix ; M. Denis, 133 ; M. Duveyrier, 27 ; voix perdues, 6.

— On écrit de Châteauroux, le 4, à quatre heures du matin :

« L'arrêt, dans l'affaire des troubles de Buzançais, vient d'être prononcé.

» Bienvenu, Michot et Velluet ont été condamnés à la peine de mort.

» Arrouy, Brillant-Godeau, Rouet-Bézard et Billaut ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité

» Tous les autres accusés, à l'exception de Louis Bézard, qui a été acquitté, sont condamnés aux travaux forcés à temps ou à la réclusion. »

— Les bruits les plus fâcheux ont couru aujourd'hui à la Bourse. On disait que des évènements graves étaient arrivés en Belgique. Il était question d'un mouvement populaire à Bruges, occasionné par la cherté des grains. Au dernier marché de Malines, le prix de l'hectolitre aurait haussé de 3 fr. Cette hausse serait, dit-on, attribuée aux apparences de la récolte prochaine, qui menace d'être très mauvaise.

On disait également que la Banque de France ne tarderait pas à élever le taux de son escompte de 5 à 5 1/2 %.

— Les journaux de Londres du 2 mars s'occupent tous de la réconciliation qui a eu lieu chez le comte Appony entre lord Normanby et M. Guizot.

On lit à ce sujet dans le *Herald* :

« L'influence politique et sociale du comte Appony, aidé et admirablement secondé comme il l'est par l'une des femmes les plus supérieures de l'Europe, la comtesse Appony (née comtesse Nogursta de Vésone), est réelle, reconnue et importante. Une réconciliation scellée sous ses auspices ne sera pas seulement satisfaisante pour les parties immédiatement intéressées, elle le sera aussi pour le corps diplomatique tout entier.

» Le salon de M. et Mme Appony n'est pas seulement le sanctuaire du bon sens, mais encore celui du bon goût et de la haute fashion ; et jamais, assurément, la sagacité, la pénétration et les manières conciliantes de l'ambassadeur, ni les grâces et les charmes attrayants de Mme Appony n'ont été mieux employés qu'à la tâche de ramener une bonne intelligence entre l'ambassadeur d'Angleterre et le docte et éloquent premier ministre de France. Espérons qu'une union cimentée sous de tels auspices sera durable, nous allions presque dire perpétuelle. »

— Les Anglais viennent de trouver un nouvel objet d'importation : c'est l'importation des dents humaines. Les sauvages de l'Australie ont des dents magnifiques, qu'ils consentent à se faire arracher, moyennant un mouchoir, un couteau, ou tout autre objet de peu de valeur. Un négociant a imaginé de spéculer sur ces objets, et il a envoyé en Angleterre plusieurs caisses de dents qu'il a vendues très avantageusement à des dentistes de Londres.

— M. Daviel, directeur des constructions navales au port de Cherbourg, et ingénieur distingué, vient de mourir à Cherbourg.

— On attendait avec une certaine curiosité à Paris l'opinion des journaux anglais sur la réconciliation de lord Normanby et de M. Guizot. « L'affaire, dit le *Times*, s'est terminée d'une manière aussi ignoble qu'elle avait commencé. » Le *Morning Chronicle* ne va pas aussi loin ; il qualifie même cette réconciliation d'*évènement heureux*, mais il prend soin de constater que le différend n'était que personnel.

Dans la chambre des communes, le chancelier de l'échiquier a développé les conditions de l'emprunt de 8 millions ster., et a proposé que le comité de la chambre confirmât cet emprunt. Cette proposition a été adoptée. Le rapport devait être présenté mardi, à la fin de la séance. Sur la proposition de lord John Russell, la chambre a décidé qu'elle se formerait en comité lundi prochain, pour examiner le bill de soulagement des pauvres en Irlande. Le reste de la séance de mardi a été consacré à l'examen du budget. M. Hume a blâmé l'augmentation des dépenses pour la marine et l'armée.

— Les nouvelles de la Catalogne ne sont pas rassurantes. Les bandes des montémolénistes parcourent la province de Lérida. Le chef politique de Barcelone, don Manuel Lascala, a publié le 25 février une circulaire pour inviter les populations à se joindre au gouvernement pour triompher des rebelles.

— Les journaux d'Allemagne annoncent que le gouvernement de Prusse est décidé à abolir la censure et à accorder une certaine liberté à la presse. L'examen de cette loi par le conseil d'Etat est terminé. La *Gazette des Postes de Francfort* prétend que ce projet a été communiqué par le gouvernement prussien au cabinet de Vienne, ainsi qu'à la plupart des souverains de l'Allemagne, et qu'il a été approuvé par ces derniers.

— Un grand meeting a été tenu le 2 mars à Londres, dans la salle des Francs-Maçons, sous la présidence du comte Fitz William. Le but de cette réunion était de convenir des termes d'une pétition à adresser à la couronne contre la violation des traités, commise par l'annexion de la ville libre de Cracovie à l'Autriche. L'assemblée a adopté plusieurs résolutions tendant à constater l'iniquité de ce fait, et la situation exceptionnelle qu'il a prise pour tous les Etats de l'Europe, en les déliant les uns vis-à-vis les autres de tous les engagements garantis par les traités.

— La plainte en diffamation portée par M. Jules Janin contre le *Corsaire Satan* sera appelée vendredi prochain devant la 6e chambre. C'est Me Chaix-d'Est-Ange qui soutiendra la plainte de M. Jules Janin ; Me Lachaud défendra le *Corsaire-Satan*.

FEU L'EPOQUE. — M. Doré comparaissait hier devant la police correctionnelle, sous la prévention d'avoir publié un journal sans formalités ni cautionnement. Il déclare être âgé de soixante ans et exercer la profession de teneur de livres. Il prie le tribunal de lui accorder une remise à quinzaine.

M. le président : Pour quel motif ?

Le prévenu : Lorsque M. Deville céda l'*Epoque* à M. de Girardin, les propriétaires de ce journal, les créanciers et les autres intéressés, crurent devoir continuer sa publication pour empêcher la perte totale de leur propriété. Je me trouvais là comme employé à la liquidation. On me dit : « Monsieur, voulez-vous nous rendre le service de signer le journal ? » Comme la disparition brusque de l'*Epoque* mettait sur le pavé des employés, des rédacteurs et des ouvriers, au nombre de cent cinq, j'ai cru bien faire en accédant à la prière qui m'était adressée. Je n'ai pu encore m'entendre avec Me Rodrigues, mon avocat.

L'affaire a été remise à huitaine.

COMMUNICATION AVEC LE PIÉMONT. — Le roi de Sardaigne vient d'ordonner la r'ouverture de la grande route qui, en passant par le mont Ginèvre, le col de Sestrières et Fénestrelles, réunit le Midi de la France, du côté de Briançon, aux plus belles provinces de la Haute-Italie. Cette route, qui avait été construite sur une grande échelle par Napoléon, a été mise de côté jusqu'à présent par le gouvernement sarde, qui, tout en apportant beaucoup de soin à la route de Fénestrelles à Pignerol, ne se souciait guères du reste. Ce déplorable oubli vient d'être réparé. Mais le rétablissement de cette route ne pourra être réellement utile, sinon lorsqu'on aura réuni par la voie de fer Pignerol à Turin. On dit que ce chemin va être entrepris, et que l'exploitation en sera livrée à une compagnie financière.

LES DEUX VEUVES D'UN GÉNÉRAL. — Le général de Vaudoncourt est mort en 1835, laissant deux veuves qui se disputent, devant le conseil d'Etat, la pension que la loi accorde aux veuves des officiers généraux. Condamné à mort par contumace en 1815, à la suite des Cent-Jours, le général Vaudoncourt était frappé de mort civile, et son premier mariage lui parut sans doute dissous alors, car il en contracta un autre à l'étranger. Rentré en France après l'amnistie de 1825, le général remplit les formalités pour valider en France son second mariage. En 1830, il fut rétabli dans son grade et obtint le commandement d'une division militaire. Le conseil d'Etat n'a pu prononcer entre les deux veuves avant que la question d'état ne fût résolue par le tribunal compétent. Il s'agit de savoir si le premier mariage est annulé par la condamnation, si le général a pu, quoique mort civilement, en contracter un nouveau. Le tribunal civil de la Seine, après avoir entendu les avocats des deux veuves, s'est déclaré incompétent, parce que le procès doit être porté devant le domicile de l'une des deux veuves défenderesses.

TROUBLES AU SUJET DU TRANSPORT DES GRAINS. — Un fort détachement du 14e de ligne a été dirigé le 28 février sur Bergerac. Des troubles se sont manifestés sur plusieurs points de l'arrondissement.

A Lamonzie-Montastruc, on a voulu empêcher le départ d'un chargement de blé. La vie du marchand a été en danger, car on lui a lancé un coup de couteau qui heureusement ne l'a pas atteint. Le sous-préfet s'y est rendu avec la gendarmerie, a protégé l'enlèvement du blé et a fait opérer l'arrestation d'une femme.

Le même jour, 27 février, deux cents individus de la commune de Layac (canton de Beaumont) ont inter[illegible]ulation de trois voitures chargées de blé. Tous les eff[illegible] locale ont été impuissants pour apaiser l'effervesc[illegible]. La foule, menaçante, commandait ; il fallait lui obéir. L[illegible] et emmagasiné.

Dans la soirée de cette même [illegible] foule très nombreuse

Les Economistes et les Socialistes.

Les Economistes modernes sont divisés en deux camps, ou, si l'on aime mieux, en deux écoles : l'école libérale et l'école socialiste.

Les uns prennent pour point de départ l'individualisme à peu près absolu, ne reconnaissent que des droits et des devoirs purement personnels. Ils proclament que tout va de soi-même, que l'art du gouvernement consiste à ne pas gouverner et à laisser faire ; ils considèrent le pouvoir, quel qu'il soit, comme un ennemi dangereux qu'on ne saurait trop affaiblir, qu'il faut réduire à l'impuissance ; ils proposeraient même volontiers, s'ils l'osaient, de donner le gouvernement à l'entreprise, de l'adjuger au rabais à quelque compagnie particulière, tant ils ont horreur de ce qu'on appelle l'Etat, de tout ce qui ressemble à une organisation quelconque, à un système de forces et de garanties collectives ! Ils contestent à l'autorité comme au législateur le droit de s'immiscer dans les questions économiques, de faire acte d'administration et de prévoyance ; ils veulent que chaque individu ne relève et ne réponde que de lui-même, et, s'ils tolèrent l'aumône et la bienfaisance, ils ont grandement soin de proscrire la charité sociale. Aussi, ils exaltent la concurrence, le salariat, la liberté illimitée du commerce, le droit d'user et d'abuser de la force, de la supériorité des capitaux, etc. Ils sont optimistes, en ce sens qu'ils trouvent que tout est à peu près aujourd'hui pour le mieux ; mais ils sont en même temps fatalistes, en cet autre sens qu'ils considèrent les vices et les inconvénients de notre régime industriel comme les résultats nécessaires de la nature des choses.

Selon eux, il est permis de déplorer le sort de plusieurs millions de nos semblables ; mais entreprendre de le modifier serait folie, puisque ce serait lutter contre l'ordre nécessaire voulu par la nature. D'ailleurs, disent-ils, il est bon d'abandonner chacun à ses propres ressources ; il est bon que les misérables subissent les conséquences de leur mauvaise conduite ; il est bon qu'ils apprennent à pratiquer la contrainte morale, à ne pas procréer outre mesure, à faire des économies et à les placer à la caisse d'épargne. S'ils sont malheureux, après tout, c'est par leur faute !... — Ainsi, tantôt la misère est le résultat nécessaire de la nature des choses, tantôt elle doit être imputée comme un crime au malheureux ; mais dans l'un comme dans l'autre cas, l'autorité n'a point à intervenir, si ce n'est pour donner quelques secours aux invalides et pour faire règner l'ordre dans la rue.

Ces économistes ne veulent point entendre parler de droit et de justice. Ce sont là des mots vides de sens, ou qu'on ne doit prononcer que devant les tribunaux. Ils admettent ce qu'ils appellent pompeusement des *lois générales*, puis des phénomènes ; ils s'efforcent de constater et d'expliquer ces lois, puis de recueillir et d'analyser les faits, voilà tout. Ils ne s'inquiètent point de savoir si ces résultats étranges de lois prétendues nécessaires ne sont pas la conséquence forcée d'institutions humaines défectueuses ; si ces institutions sont ou ne sont pas conformes à la justice ; si elles ne pourraient pas être modifiées par les hommes qui les ont faites ; si les phénomènes anormaux et subversifs qui se passent sous leurs yeux, ne sont pas la preuve manifeste du désordre qui règne dans les relations sociales... Non. L'économie n'a point à s'occuper de tout cela. Elle se borne à décrire comment les choses se passent ; puis, pour résoudre tous les problèmes, elle a une formule magique, qui comprend tout, qui suffit et répond à tout : *il faut laisser faire*, encore et toujours laisser faire ; autrement dit : *il faut ne rien faire*.

Admirable science ! Il a fallu cent années de travaux, des milliers de volumes, l'effort soutenu des plus hautes intelligences, pour ramener la sagesse humaine, la philosophie, l'économie, la politique à ce degré de simplicité vraiment sublime, pour réduire l'art de rendre les peuples heureux à trois mots : *Ne rien faire !* Et dire que parmi tous les hommes d'Etat qui ont eu en main les destinées des empires, il ne s'est point encore rencontré un génie capable de comprendre et de remplir ce modeste programme ! Ah ! vienne le règne des économistes libéraux (il est temps qu'il arrive !) et, sans aucun doute, nous verrons enfin surgir quelque grand ministre qui saura laisser faire, et qui, par cela seul, inaugurera l'âge d'or, l'ère de l'abondance et de du bonheur pour les pauvres humains...

L'école qui professe ces doctrines transcendantales, après avoir longtemps milité, est aujourd'hui triomphante, en ce sens du moins qu'elle occupe toutes les hautes positions, qu'elle règne dans le monde comme à l'Académie. Elle se nomme l'École libérale. Pourquoi s'appelle-t-elle ainsi ? Est-ce parce qu'elle parle sans cesse de liberté, et que le mot lui suffit ? Est-ce par antiphrase ? Est-ce pour faire croire qu'ils sont ennemis de la liberté, tous ceux qui ne se paient pas de mots, tous ceux qui, au lieu d'une liberté négative et purement nominale, demandent la liberté réelle et positive, la liberté stable, permanente, garantie par les institutions et par les lois, la liberté pour tous, sans exception ? — Je l'ignore.

L'autre école est celle des socialistes. On les nomme ainsi parce que leur principe fondamental est la solidarité, l'association, c'est-à-dire le véritable état de société. Ceux-ci reconnaissent un droit social et des devoirs sociaux ; ils proclament que rien ne va de soi-même, qu'il faut gouverner le mieux possible, qu'il n'y a pas de liberté sans ordre, pas d'ordre sans liberté ; ils considèrent le pouvoir, quelle qu'en soit la forme, comme le représentant des intérêts généraux, le promoteur naturel des réformes devenues nécessaires, l'exécuteur de la justice, comme le protecteur des faibles, comme l'instrument et la sauvegarde de la véritable liberté. Ils maudissent la concurrence, ou guerre industrielle, le salariat, ou la non-participation du travail aux bénéfices de la production ; la liberté commerciale absolue, ou le sacrifice des classes laborieuses à la classe des purs consommateurs, c'est-à-dire des rentiers. Ils invoquent l'ordre et l'organisation en toutes choses ; ils réclament des garanties pour les pauvres et pour les faibles contre la tyrannie des forts, et, avant tout, la garantie de l'existence pour quiconque demande à gagner son pain à la sueur de son front ; ils veulent combiner et associer les forces pour en décupler la puissance. Ils veulent que le gouvernement d'une société industrielle et pacifique se préoccupe sérieusement et efficacement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, comme celui d'une société guerrière s'occupe d'organiser les moyens de défense et de destruction, de former des soldats et des artilleurs, de bâtir des citadelles ; ils veulent que le pouvoir, au lieu de toujours agir comme obstacle, de se borner à réprimer le désordre et à contenir, se fasse initiateur, organise l'ordre, dirige le mouvement pour en être toujours maître, tourne spécialement sa sollicitude vers les classes inférieures et attardées, les instruise, les aide à gravir les degrés de l'échelle sociale, leur fournisse les moyens de s'affranchir par le travail, de grandir en intelligence, en dignité et en moralité, de se racheter de la misère, de l'ignorance et de la servitude.

Ceux-là ne tiennent pas systématiquement le pouvoir en suspicion,

croire aux malheureux que la société est impuissante à améliorer leur sort, car c'est les pousser à désespérer des institutions et des hommes, c'est préparer des révolutions. Entretenir l'égoïsme et l'indifférence chez les hautes classes, au nom de l'optimisme ou du fatalisme, c'est provoquer, dans les classes inférieures, la haine et le désir de la vengeance! Celui qui n'a rien à espérer n'a, non plus, rien à craindre; toujours il aimera mieux mourir les armes à la main que mourir de consomption sur son grabat.

Chose singulière! on accuse les socialistes d'être anarchistes, révolutionnaires, et, de nos jours, ce sont eux qui ont défendu avec le plus de chaleur les idées d'ordre, les principes d'autorité; ce sont eux qui ont soutenu les prérogatives de l'Etat, les vrais principes du gouvernement, contre les économistes libéraux, contre les brouillons politiques et même contre les fonctionnaires et agents du pouvoir. On peut dire sans hyperbole qu'ils se sont montrés, en maintes occasions, plus monarchistes que les serviteurs de la royauté!

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Toulouse. — Un manuscrit et un mot vous seront envoyés à la première occasion.

M. P. à Verdun-sur-M. — Vous aurez une lettre en temps opportun. — Vous pouvez nous être très utile à St. — Nous comptons sur M. H.

PRIMES.		En cour.			En proch.	
3 p. 0/0	d. 50	78 65	78 90	—	78 80	78 83
5 p. 0/0	d. 50	119 05	118 99	—	»» »»	119 65
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0	»» »/»	02 1/2		»» »/»	»» »/»	
5 p. 0/0	02 1/2	»» »/»		»» »/»	»» »/»	

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»		ROM	Der C.	101	3/4
Récép. Rotsch.	»	101	30	BELG. 2 1/2	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	33	»/»	— 4 1/2	»	»»	»/»
— — pass.	»	»	»	— do 1840	»	102	3/4
— 3 p. 0/0.	»	33	»/»	— do 1842	»	103	»/»
Dette intérieure	»	»»	»/»	— Banque	»	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»»	»/»	— do Em. 1841	»	»»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»»	»/»	PIÉMONT	»	»»»»	»»
HAITI	»	»	»/»	AUTRICHE	»	387	50

Union linière... 130 »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	367 50	Paris à Rouen	867 50
— (r.-g.)	237 50	Rouen au Havre	601 50
Paris à Orléans	1273 75	Marseille à Avign.	630 »»
— à Lyon	491 25	Paris à Strasbourg	463 »»
Orléans à Vierzon	532 50	— à Bordeaux	535 »»
Nord	628 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

R.-Havre	607	50
Avignon	»»»	»»
Str. à Bâle	210	»»
Paris-Str.	465	»»
Tours-Nant	»»»	»»
Orl.-Vierz.	580	»»
C. du Nord	627	50
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep.-Féc.	»»»	»»
Boul. à Am.	460	»»
Orl.-Bord.	533	75
Mont. à Tr.	300	»»
Paris-Lyon	491	25
Bord-Teste	400	»»
Zinc V. M.	6100	»»
Lin Maber	»»»	»»

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 3 mars. — Veaux 314, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 38; vendus de 1,00 à 1,15. — Vaches 8, vendues de 0,90 à 1,00. — Moutons, 45, vendus de 1,20 à 1,40. — Porcs 24, vendus de 1,20 à 1,30.

Spectacles du 5 mars.

8 »/» OPÉRA. — Paquita, l'Ame en peine.
7 »/» FRANCAIS. — Le Mariage d'argent, le Lansquenet.
7 1/2 ODÉON. — Georges Dandin, Phèdre, En province.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Gibby, Caquets, Chanteurs hongrois.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »/» ITALIENS. —
7 1/2 VAUDEVILLE. — Les Collaborateurs, le Fantôme, Trois rois.
6 3/4 GYMNASE. — Irène, Jean, Moiroud.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Deux Camusot, une Fille terrible, la Fille, Gentil.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Une Fièvre brulante, la Liste, le Lait d'ânesse.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Ruy Blas, Ivau l'esclave.
6 1/2 GAITÉ. — Bertrand le Matelot.
6 »/» AMBIGU. — La Clôserie des Genêts.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Monte-Cristo, le Désespoir, la Mère Michel.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonaparte à Brienne, le Médecin, Comète.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Une Chambre pour deux, le Chat de la Mère Michel, Parlez au portier, l'Amour au village.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — L'Avocat, le Choix, Lejilt, la Niaise.
6 »/» LUXEMBOURG. —

Imprimerie de Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 5 MARS.

Responsabilité de la Providence.

La Providence! — Telle est la réponse de nos hommes d'Etat à tous les reproches, à toutes les réclamations. La récolte a-t-elle été mauvaise, l'approvisionnement de grains est-il insuffisant, la famine menace-t-elle le pays? — la Providence l'a voulu. Les fleuves débordés vont-ils ravager les moissons, abattre les chaumières, ruiner des milliers d'individus? — la Providence. Le choléra s'avance-t-il à travers le monde, dépeuplant les villes, et réduisant de moitié le nombre des vivants? — la Providence. Les races se courbent-elles abâtardies, l'espèce humaine tend-elle de plus en plus à dégénérer? — c'est la Providence encore. Y a-t-dans l'humanité des souffrances épouvantables, des tortures horribles du corps et de l'esprit? — Les douleurs de l'Irlande arrachent-elles des larmes même à ses oppresseurs? — C'est la Providence seule qu'il en faut accuser. La Providence a tout fait, elle est coupable de toutes les calamités; c'est le bouc émissaire chargé de toutes les iniquités des possesseurs du pouvoir et de la richesse.— Et quand le mal est au comble, les hommes d'Etat ordonnent des jeûnes et des prières (c'est ce qu'on vient de faire en Angleterre) pour conjurer cette Providence inexorable d'avoir pitié des malheureux qu'elle écrase, à peu près comme certains sauvages prient le diable de les épargner.

Rien de plus étrange que ce prétendu pouvoir. Il envoie la famine, mais il secourt l'affamé; il déchaîne les inondations, mais il sauve les inondés. Il ordonne aux maladies de désoler le monde, mais il préserve parfois les malades. Il fait périr l'innocent et protége le coupable, mais il le fait aussi périr quelquefois. Il a pour mission principale de se jouer des projets des hommes, de faire avorter leurs plus belles conceptions. — Si vous recherchez les lois, les mobiles de cette Providence de nos hommes d'Etat, vous ne trouverez rien; de lois elle n'en reconnaît pas, elle n'a qu'un mobile, le caprice.

Mais si le caprice est le seul roi du monde, soyez donc conséquents! Les Orientaux proclament la fatalité, mais ils s'abstiennent d'agir; mais ils n'entreprennent pas de lutter contre elle; ils restent immobiles. Pourquoi agiraient-ils? quoi qu'ils fassent, ils sont persuadés qu'ils ne produiront rien, qu'ils n'empêcheront rien: tout est écrit d'avance.

A quoi bon s'agiter, à quoi bon ensemencer la terre ou forger le fer, à quoi bon déployer cette ardeur fébrile qui vous dévore? Pourquoi, en effet, ces spéculations, ces luttes de chaque instant? Pourquoi des gardes autour des rois? Pourquoi des lois protectrices des personnes ou des propriétés? Si la Providence intervient toujours à propos pour défaire ce que vous avez fait, ou faire ce que vous n'avez pas fait, pourquoi ne pas vous croiser les bras et attendre, les yeux fixés sur le bout de votre nez comme les contemplateurs de l'Inde, l'intervention de cette puissance aux capricieux et impénétrables décrets?

Telles sont pourtant les étranges conséquences de cette doctrine que nos hommes d'Etat voltairiens, que nos journaux incrédules ne dédaignent pas d'invoquer lorsqu'il s'agit d'échapper à une responsabilité. Arrière ces mensonges! arrière ces blasphèmes impies! Les fléaux, les désordres sont l'œuvre des hommes, et non celle de la Providence. Pour couvrir votre imprévoyance et votre incapacité, ne calomniez pas Dieu!

Dieu a composé l'univers de forces diverses, qui, en se combinant, doivent assurer le bonheur de tous. C'est à l'homme à chercher les lois de ces forces, et à les appliquer. S'il les applique bien, le plaisir l'avertira qu'il accomplit sa destinée; s'il les viole, il en sera puni par la souffrance.

La terre se lasse de produire, les intempéries ravagent les récoltes? — c'est que la terre est mal cultivée, c'est qu'une partie du sol est en friche, et qu'on force l'autre à produire des moissons pour lesquelles elle n'est pas faite.— Les inondations ravagent les campagnes? des vents glacés tuent la végétation? c'est que les montagnes, les falaises ont été dépouillées de leur couronne de chênes et de sapins. — Le choléra ravage les villes et épouvante les populations; des maladies terribles planent sur le globe? — C'est que des vapeurs infectes s'échappent des rizières et des marais; c'est que la nourriture est malsaine et empoisonnée; c'est que le travail est accablant, monotone, insalubre; c'est que le peuple succombe sous la fatigue et la misère. — L'Irlande se tord dans les étreintes de la famine, et s'éteint homme à homme? C'est que l'aristocratie anglaise fait peser depuis trois siècles son joug de fer sur l'Irlande; c'est que la propriété territoriale y est mal distribuée.

La douleur, en quelque lieu qu'elle se montre, accuse un crime, une faute de la société, elle décèle une violation des lois immuables de la nature. C'est en ce sens que la tradition dit vrai quand elle voit dans les fléaux l'œuvre de la Providence. C'est la loi éternelle qui punit le violateur de l'avoir violée, comme dans un ordre inférieur une machine punirait l'imprudent qui, sans précaution, voudrait arrêter son mouvement.

Toute souffrance dans la société atteste l'imprévoyance des hommes; tout fléau est un acte d'accusation contre ceux qui n'ont pas su le prévenir.

Que l'on prie pour l'Irlande, à la bonne heure! mais que la prière soit efficace. La prière, c'est l'exaltation de toutes les forces de l'âme et leur convergence passionnée vers un seul but. L'homme est plus fort après la prière, parce qu'il a pris possession complète de soi, et qu'il a, pour ainsi dire, communié avec Dieu. Mais la prière n'a par elle-même de valeur que pour celui qui la fait; c'est un acte purement égoïste; comme la foi, elle est morte sans les œuvres. Que l'Angleterre prie pour l'Irlande; mais que cette prière ne soit que le prélude de ce qu'elle veut faire; qu'elle n'en sorte qu'avec l'intention ferme et arrêtée d'appliquer à l'île-sœur le seul remède qui puisse non pas seulement adoucir ses misères présentes, mais la régénérer pour l'avenir: une transformation de la propriété territoriale.

Instituteurs Primaires.

A PROPOS D'UNE CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'art. 14 de la loi du 28 juin 1833, est ainsi conçu:

« En sus du traitement fixe, l'instituteur communal recevra une ré» tribution mensuelle qui sera perçue dans la même forme et selon » les mêmes règles que les contributions publiques directes. Le rôle » en sera recouvrable mois par mois, sur un état des élèves, certifié » par l'instituteur, visé par le maire, et rendu exécutoire par le sous» préfet. »

La mise en pratique de cette disposition de la loi du 28 juin 1833, a été tentée plusieurs fois, et toujours avec l'insuccès le plus décisif. Et cependant, après douze ans d'essais infructueux et toujours abandonnés, M. le ministre de l'instruction publique en revient encore à vouloir *faire profiter* les instituteurs du bénéfice de cette disposition, qu'ils sont loin pourtant de considérer comme leur étant favorable.

Voici la circulaire émanée de M. le ministre, le 31 juillet 1845:

« Plusieurs de MM. les préfets m'ont signalé les graves inconvénients » que présente pour les intérêts des instituteurs communaux la faculté » qui leur a été laissée de recevoir directement des parents des élèves » la rétribution mensuelle. Déjà quelques-uns d'entre eux ont fait re» noncer à cet usage, et assuré dans toutes les communes l'exécution » de l'art. 14 de la loi du 28 juin 1833. Je vous demande, M. le pré» fet, de faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour amener les » instituteurs à rédiger les états mensuels de cette rétribution, et les re» ceveurs municipaux à mettre plus de zèle et de célérité dans le recou» vrement de ces rôles. J'attache la plus grande importance à ce qu'il » en soit désormais ainsi, et je vous prie de faire tous vos efforts » pour obtenir ce résultat si désirable. Vous devez réclamer pour cet » objet le concours de MM. les inspecteurs des écoles primaires.

« Aussitôt que vous aurez reçu les états du montant des rôles ren» dus exécutoires pour 1845, vous voudrez bien m'en envoyer une ex» pédition. »

M. le ministre de l'instruction publique n'est pas *économe de ressorts*, ou bien il n'a pas été mis en position de comprendre la lenteur et les mille difficultés attachées au mécanisme qui fait l'objet de l'article 14 de la loi du 28 juin 1833.

En effet, si l'instituteur se trouve délivré du soin de faire lui-même le recouvrement immédiat de la rétribution mensuelle, en revanche il est obligé d'établir chaque mois un état mensuel de ces rétributions, de le faire viser par le maire, et de l'envoyer à la sous préfecture pour y recevoir la formule exécutoire, et être renvoyé de là au percepteur.

Le percepteur, avant de s'occuper du recouvrement de ces rétributions, doit faire parvenir le rôle au maire, pour qu'il soit publié dans la commune. Cette formalité remplie, le rôle est de nouveau renvoyé au percepteur, qui seulement alors peut procéder au recouvrement.

Et ces formalités, qui se renouvellent chaque mois, peuvent-elles être accomplies avec facilité, avec exactitude?

Vous allez en juger.

Une division de perception réunit, sous la gestion d'un seul percepteur, un certain nombre de communes. A part la commune chef-lieu, où réside le percepteur, où, par conséquent, ses rapports avec le maire et l'instituteur sont faciles, les autres communes étant plus ou moins éloignées de sa résidence, l'accomplissement de toute formalité, quelque simple qu'elle soit, mais qui exige le concours des maires, devient lent et difficile. Il faut avoir l'expérience de la pratique pour pouvoir apprécier combien l'exécution de formalités futiles exige de temps et d'activité.

Sous le régime que la circulaire du 31 juillet 1845 a pour objet de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 6 MARS.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

IX.

LES FLORINS DU PÈRE THOMAS.

Maître Estienne Juliers était donc bien décidément hors de chez le tisserand, et Sylvius croyait n'avoir plus rien à faire qu'à tempérer l'amour de Rose, et conserver l'amour de Marthe.

Ainsi vont la plupart des hommes, ils se croient vainqueurs quand ils ont abaissé leurs rivaux; dès ce moment, ils se jugent libres et tranquilles; ils pensent n'avoir plus rien à faire, ignorant que le plus grand ennemi de l'homme, c'est l'activité irrégulière qu'ils portent dans la pensée, surtout à ce moment dangereux, où elle ne trouve plus devant elle le contrepoids de la répulsion.

Que cela soit dit pour les grandes à propos des petites choses.

Le vrai moment de juger les hommes, conquérants, ministres, gens de plume ou gens de négoce, ce n'est pas l'heure où ils combattent — ils ont trop d'avantage alors; il ne leur faut que de la force; — c'est le moment où ils vont user de la victoire... A cette heure décisive, il leur faut de la raison.

Pour certains êtres, doués d'instinct plutôt que de jugement, la vie régulière n'est possible qu'autant que la répulsion vient équilibrer leur vigueur trop expansive. Du moment que le calme se fait autour d'eux, ils retombent sur eux-mêmes, et ils deviennent la proie de leur génie; ils se brûlent eux-mêmes, n'ayant autour d'eux plus rien à disperser, plus rien à détruire.

Cela étant, on trouvera que nulle grandeur humaine n'aura la consécration de la durée, si elle n'a pour double base la retenue dans la passion et la clarté dans l'intelligence.

Le pauvre Sylvius aimait Marthe bien tendrement, mais le moyen que cet esprit lyrique, exubérant, rêveur, maladif même, pût demeurer un jour sans donner carrière à ces tempêtes intérieures qui tourmentaient son âme. Il souffrait dans son bonheur, et il croyait que l'impatience en était la seule cause; car le jour des noces était encore distant d'une longue et terrible semaine.

Tous les soirs le bon tisserand bavardait une heure entre sa fille et son gendre futur, avant l'heure de la commune retraite; puis il renvoyait Sylvius, et il demeurait encore longtemps à causer avec Marthe; et souvent ils s'attardaient ainsi dans la nuit.

On était alors au mois de décembre. Il faisait froid, et la neige enveloppait les toits aigus de la ville.

— Qu'avez-vous? dit Marthe à Sylvius, qui se levait pour sortir sur un geste du tisserand.

— J'ai un volcan dans les entrailles; ma tête est lourde comme du plomb. Une sorte de sifflement sourd me va de la nuque au cerveau. C'est une sorte d'apoplexie nerveuse qui me prosterne. Je voudrais qu'on pût me saigner, non aux veines, mais aux nerfs. Il me semble que je n'ai pas une goutte de sang; je dois être pâle comme un linge.

— C'est vrai, dit Marthe effrayée; vous avez les mains froides et humides

— Je ferai un tour de promenade sur les bords du Rhin; je chanterai dans la nuit, et mon mal passera.

— C'est des faiblesses! dit le tisserand d'un air mécontent. Faut prendre garde à la poitrine, mon bon Sylvius, vous tenir chaud et voir les médecins.

— Les médecins sont des ânes, reprit Sylvius avec un flegme de certitude qui en de certaines occasions est presque l'équivalent d'une preuve.

Quelques moments plus tard, Marthe et le tisserand causaient seuls auprès d'un grand feu de houille qui envoyait de rouges clartés au charmant visage de la jeune fille et au visage ridé du vieillard.

— Je crains que Sylvius ne soit faible de tempérament, dit le bonhomme d'un air naïf.

— Ne dites donc pas cela, mon père. Le pauvre garçon est robuste comme trois autres; mais il y a quelque chose en lui qui tord son cœur et gonfle sa tête, ce don fatal de l'harmonie qui le tuera peut-être, si le torrent est comprimé sans cesse. Pauvre père! je crains bien de m'être trompée. Un homme comme Sylvius peut-il, sans mourir, dominer cet élan de lyrisme qui est en lui? Le pauvre rêveur eût-il un corps de pierre, l'harmonie qui est en lui n'en briserait pas moins son enveloppe. Comment voulez-vous qu'il vive,— comme il dit, — avec un volcan dans le corps!

— Cela passera, dit le tisserand, en essayant de donner à sa voix quelque chose de sarcastique, d'anacréontique, de machiavélique.

Marthe ne comprit pas; elle pencha sa jolie tête entre ses mains, et elle se mit à rêver profondément.

— A propos! dit le bonhomme, puisque tu vas te marier, fillette, et que nous voilà tous deux tout seuls au coin d'un bon feu, ni plus ni moins que père et fille, parlons un peu de la dot!

— A quoi bon? Nous resterons avec vous.

— Minute, enfant! j'ai travaillé toute ma vie pour l'honneur de ramasser un petit magot à ma fille, et je ne me priverai pas du plaisir de donner à Sylvius mes florins de la main gauche et ma fille de la main droite.

— A votre aise.

— A preuve que j'ai refusé quatre cents napoléons de France que monsieur Gœthe voulait me laisser pour toi. Et je lui fis à ce propos une réponse qu'il daigna trouver concluante. Vous voulez,— dis-je à cet homme éminent, — que ma fille se marie avec un bon pauvre, pourquoi me donnez-vous les moyens de la marier avec un mauvais riche? — Il me répondit comme ça que je n'étais pas si bête que j'en avais l'air, et qu'il commençait à supposer que j'étais le père de mon enfant. Là dessus il rengaina son or, et me laissa le compliment.

Le tisserand se leva, sortit un moment, puis revint à pas de loup, regardant de droite et de gauche si quelque spectre ne survenait pas, prêt à lui disputer ses deux trésors.

— Il fait un silence de tous les diables! dit-il à demi-voix, ça commence à me faire peur. Va voir si les portes sont bien fermées.

Le bonhomme s'agenouilla auprès du feu, défit son petit sac de cuir, et se mit à répandre sur la dalle une cinquantaine de doubles florins d'or qui rendirent un son net, clair et parfaitement légal.

Le charbon de terre semblait brûler avec une irritation nouvelle. Marthe, accoudée sur l'épaule de son père, plongeait ses beaux regards dans les pétillements de la flamme; le vieillard, accroupi, contemplait son or avec passion, et de grandes ombres noires allaient se dessinant derrière eux, tremblantes sur les murailles rougies.

— Serre ça, ma fille.

— Où mon père?

— Dans la paillasse de ton lit!

— Quelle folie!

— C'est la vraie place des trésors.

— Donnez, donnez, je vais mettre ça avec ma robe des dimanches et les fines dentelles que monsieur Gœthe m'a données.

— Ah! bon. Mais ferme bien à clef; et ne t'avise pas de dire à personne....

— Bath! vous voyez des voleurs partout.

— Il en pleut.

— Pas chez les pauvres, du moins.

— Les pauvres! dit le tisserand d'un petit air dédaigneux, en faisant résonner son or. Serre moi ça, fillette, et viens que je t'embrasse. Voilà monsieur le sommeil qui ne se gêne pas pour flairer mes vieilles paupières.

Le tisserand sortit bientôt à reculons, examinant d'un air effaré s'il n'entrevoyait point de ça et de là, comme dans les rêveries les plus moroses, des revenants ou des voleurs.

Quelques heures plus tard Marthe n'était pas encore couchée. Belle, rêveuse, tranquille, à demi vêtue, entourée de chaleur et d'un reste de lumière, elle assistait aux derniers élans de la flamme vive qui pétillait encore dans l'âtre. Elle était assise; ses cheveux étaient à demi

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4 et 5 mars.

moyens plus ou moins sûrs, plus ou moins directs d'opérer cette transmission. — Après publication, le maire, qui ne jouit pas non plus de la franchise pour sa correspondance avec le percepteur, attendra à son tour qu'une occasion se présente pour renvoyer le rôle au percepteur.

Et tout cela pour mettre le rôle en état de recouvrement. Quinze jours par mois d'embarras, de soins et d'activité n'auront abouti qu'à ce résultat : et pas une seule rétribution ne sera encore entrée dans la poche de l'instituteur. Grâce au luxe de formalités qu'on vient d'établir entre ses besoins et son salaire, ce ne sera que bien tard qu'il pourra recueillir le fruit de son travail, car les rétributions recouvrées par le percepteur, il faudra encore que l'instituteur, pour en toucher le montant, sollicite et obtienne le mandat du maire.

Toutes ces peines, ces formalités et ces démarches pour un rôle qui se monte quelquefois à 15 ou 20 fr. par mois. Et tout cela sera répété douze fois par an.

Et le percepteur, qui peut réunir dix communes dans sa division, verra, en comptant douze rôles de rétribution par chaque commune, sa comptabilité se surcharger de cent vingt rôles par an et son travail s'augmenter d'une grande part dans l'embarras des formalités ci-dessus énoncées.

Voyez au moyen de quel mécanisme on décharge les instituteurs du droit qu'ils avaient de se faire payer eux-mêmes et immédiatement de ce qui leur était dû par les parents de leurs écoliers.

Si je ne craignais d'être par trop ennuyeux en vous entretenant plus longtemps d'absurdes détails auxquels l'administration (qui n'est pas économe de ressorts) attache une haute importance, il me serait facile de prouver ici que non-seulement l'exécution de l'art. 14 de la loi du 28 juin 1833 occasionnera un retard très réel, soit dans le recouvrement des rétributions à opérer par le percepteur, soit dans le versement qu'il est chargé d'en faire à l'instituteur ; mais, de plus, que ce nouveau mode de paiement indisposera les parents et les portera à retirer leurs enfants des écoles communales.

Les parents payaient directement à l'instituteur, sans déplacement pour eux. A présent, ceux qui habitent les communes rurales situées à deux et trois lieues de la résidence du percepteur seront forcés de quitter leurs travaux et de perdre leur journée pour répondre aux sommations de ce fonctionnaire, et cela douze fois par an.

En vain objectera-t-on que le percepteur se transporte tous les mois dans chacune des communes de sa circonscription ; c'est une facilité illusoire. Car le cultivateur n'a pas toujours l'argent disponible ; il paie quand il peut, et s'il craint de se créer des embarras ou seulement du souci, il préférera retirer son enfant de l'école que de rester sous la menace d'une contrainte du percepteur.

Il est difficile de se rendre compte du motif qui a dicté la circulaire précitée.

Est-ce l'intérêt des instituteurs ? Evidemment non. Leur répugnance à s'y conformer est telle qu'il ne faut rien de moins qu'un ordre formel de leurs supérieurs pour triompher de cette répugnance.

Ce n'est pas non plus l'intérêt des pères de famille, qui ne peuvent voir sans crainte un élément de contrainte placé entre eux et l'instituteur.

Alors pourquoi cette mesure ? Veuillez relire attentivement les pères de famille s'empresseront d'y faire participer leurs enfants.

Une autre réflexion : L'administration de l'instruction publique, qui fait intervenir le percepteur, l'homme du fisc, dans la question de l'enseignement de l'enfant du pauvre, exige-t-elle aussi la rétribution mensuelle du fils du riche qui fréquente les cours professés à la Sorbonne, qui suit les cours de droit, de médecine ? Car on peut suivre ces cours, en profiter pleinement, sans prendre les inscriptions et subir les examens qui coûtent de l'argent.

M. de Salvandy a sans doute signé la circulaire du 31 juillet, mais, pour son honneur, je crois qu'il ne l'a pas lue. C'est une œuvre de ses bureaux, ou plutôt d'un chef de bureau admirateur passionné de la statistique. Non, il n'entre pas dans la pensée d'un homme doué d'une généreuse intelligence, il n'entre pas dans la pensée de M. de Salvandy, que la participation de tous à une dépense d'intérêt matériel, quand il s'agit de la construction d'un pont, de l'exécution d'une route royale, soit plus politique, plus morale et plus sacrée que la participation de tous quand il s'agit de l'instruction du peuple.

Si vous voulez élever le peuple, faites de l'instruction publique un sacerdoce. Rémunérez dignement les instituteurs des enfants du peuple, et que les écoles soient accessibles à tous, et gratuitement pour eux. C'est de cette liberté de s'instruire, c'est de cette liberté d'enseignement dont il conviendrait au préalable de s'occuper. Ce serait plus grand, plus moral, que de placer en sentinelle le percepteur et le garnisaire, à la porte de vos écoles des pauvres.

Cet article qui nous est communiqué par un homme très compétent, critique justement la mesure pleine d'embarras et d'inconvénients adoptée par le ministre de l'instruction publique. Quant au motif de la circulaire, nous croyons que l'administration en a eu un sérieux ; elle a voulu prendre des garanties contre des abus dont il est facile de comprendre la nature ; elle a voulu qu'en aucun cas les parents ne pussent être induits à donner plus que la redevance fixée régulièrement par les autorités compétentes. L'action de la commune et l'intervention du maire ou d'une commission municipale eussent amplement suffi à cet objet, et c'est là que l'on reviendra.

LA CONFISCATION DE CRACOVIE ET L'ENTENTE CORDIALE. — Un grand meeting, convoqué pour protester contre l'annexation de la république de Cracovie, a été tenu mardi, comme nous l'avons rapporté, à la taverne des Francs-Maçons, à Londres. L'assistance était nombreuse : on y remarquait un grand nombre de membres du parlement, lord Edward Russell, sir Ch. Napier, lord Warncliff, M. Smith O'Brien, le lord-maire, ainsi qu'une foule d'autres notabilités politiques. Le marquis de Northampton occupait le fauteuil.

Les discours se sont succédé : le président, lord Stuart, le comte de Fitz William ont tenu successivement la parole ; tous ont été unanimes dans leurs regrets sur le sort de la malheureuse Pologne, et ont chaleureusement protesté contre la violation flagrante des traités de 1815, consommée par les trois cours du Nord. Le droit public des nations européennes ayant été ainsi outrageusement violé, c'est au parlement anglais, l'une des assemblées législatives les plus indépendantes de l'Europe, qu'il appartient, ont dit les orateurs, de protester solennellement contre un acte aussi arbitraire, et de ne pas s'arrêter devant la déclaration du *fait accompli*.

Une adresse à la reine, fortement motivée, a été votée à l'unanimité, et aussi vivement, en France, sur la valeur et la nécessité d'une alliance durable et plus intime avec la Grande-Bretagne ; sa conviction la plus profonde est qu'une semblable union est essentielle au maintien et au développement pacifique des libertés de l'Europe, et importante au plus haut degré pour les plus chers intérêts de toute la race humaine. »

Cette résolution a été adoptée par acclamation, après un discours de M. Beales sur le désir manifesté par les peuples des deux pays pour le rétablissement de l'entente cordiale, quel que fût d'ailleurs le sentiment des deux cabinets.

Du reste, la question de l'annexation de Cracovie a dû être portée mercredi devant la chambre, par suite d'une motion due à l'initiative parlementaire de M. Hume. Ce député propose que l'Angleterre déclare péremptoirement à la Russie son refus de lui payer, à dater de l'incorporation, la rente annuelle de 100 000 livres sterlings, qui avait été stipulée pour garantir le maintien des traités de 1815. Les principaux organes de la presse anglaise expriment l'espoir que le pouvoir législatif s'unira à cette protestation.

Méhémet-Ali s'occupe du recensement de la population égyptienne. Cette mesure était réclamée depuis longtemps. La population de l'Egypte était encore un problème. Toutes les évaluations qu'on a données jusqu'à présent, ne sont rien moins qu'exactes. Méhémet-Ali sentait les inconvénients de cette lacune, aussi a-t-il voulu la remplir, en ordonnant un recensement général dans toute l'Egypte. Il existe une circulaire de Son Excellence Artim-Bey aux consuls généraux, relative à cet objet. Au retour de Son Altesse, nous pourrons connaître le chiffre de la population totale de l'Egypte, de chaque province, de chaque ville.

On parle également, dit une correspondance, mais d'une manière fort vague, de l'intention qu'aurait le gouvernement d'abolir les ventes et les achats des esclaves. Il accorderait cinquante jours de délai, pour donner le temps à ceux qui en ont, de prendre leurs mesures pour s'en défaire.

On attend très incessamment M. Talabot, ingénieur français, M. Stipkenson, ingénieur anglais, et M. Negrelli, ingénieur allemand, qui sont actuellement à Paris occupés à examiner avec le conseil des ponts-et-chaussées, le plan du percement de l'isthme de Suez, que leur a envoyé Linant-Bey ; celui-ci se trouve actuellement au Caire, où il les attend. Ils doivent se transporter tous les quatre sur les lieux où ce grand travail doit s'exécuter. Ces Messieurs, à leur retour en Europe, formeront une société par actions. En attendant, ils ont 150 000 francs pour l'étude définitive du projet. Chaque puissance donne 50 000 francs. Le gouvernement égyptien devra aider de tous ses moyens l'exécution de ce travail, quoiqu'il affecte pour le moment beaucoup de froideur ; on assure même qu'il veut s'en charger seul, mais il demande pour cela que le barrage soit fini.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On a tenté hier un dernier et énergique traitement pour tirer M. Martin (du Nord) de l'espèce de léthargie dans laquelle il était tombé depuis quatre jours. On lui a rasé la tête et on l'a couverte de vésicatoires. En même temps, les vésicatoires étaient renouvelés aux jambes. Sous l'influence de cette violente médication, le moribond a recouvré un peu de sensibilité ; il a paru ressentir les douleurs que devaient lui causer les moyens curatifs essayés sur lui avec si peu de ménagements ; on dit même qu'il a pu avaler quelques gouttes de bouillon. Cette réaction a donné une lueur d'espoir aux médecins qui, depuis qu'il a été transporté au château de Lormoy, ne l'ont pas quitté, et ont suivi heure par heure les progrès du mal. (*Comm.*)

---

déroulés sur ses épaules, et ses petits pieds battaient la mesure sur le pavé tout chaud encore, comme s'ils eussent suivi la cadence de quelqu'ingénieuse chanson que soupirait l'esprit rêveur de la jeune fille.

Tout d'un coup ses yeux se tournèrent avec effroi vers la fenêtre où le volet était soigneusement fermé derrière les vitres, elle se leva, prête à courir à la porte par où était sorti son père, car elle avait entendu distinctement des coups légers frappés en dehors, frappés avec intention.

Une pensée l'arrêta, et toute émue elle s'approcha de la fenêtre.

— Marthe ! Marthe ! disait une voix bien connue, et dont la distance ne pouvait atténuer tout à fait l'émotion.

— Dieu ! se dit-elle en s'enveloppant à la hâte. Est-ce lui ? Que veut-il ? Une pareille heure !

Il a vu de la lumière ! pensa-t-elle. Mais comment ose-t-il, lui ?...

Elle n'acheva pas. Un gémissement sourd suivit ces mots distinctement entendus :

— Je mourrai sans la revoir !

D'un mouvement soudain elle ouvrit la fenêtre, puis le volet, et la lumière que la lune envoyait à la neige lui fit voir Sylvius plus blanc que les toits des maisons, la bouche ouverte, les yeux hagards, qui vint tomber plutôt que se soutenir sur l'appui de la fenêtre.

— Seigneur ! Seigneur ! Sylvius, entrez ; qu'avez-vous ? Voulez-vous que je meure avec vous ?... Entrez ! entrez !

Le jeune homme fit un effort inouï pour l'état de ses forces ; il escalada la fenêtre et vint tomber tout de son long dans cette chambre qui tout à l'heure avait tant de paix et de silence.

Marthe poussa un cri, referma les volets avec précipitation, resta un moment indécise, les yeux hagards, folle d'étonnement et de douleur ; puis elle vint tomber à genoux auprès de Sylvius, qui était étendu tout de son long comme un mort.

Elle lui prit la tête à deux mains, couvrit son grand front de baisers et de larmes, et dit d'une voix suppliante :

— Sylvius, Sylvius, je suis plus morte que toi. Par piété, reviens à la vie, parle-moi. Je t'aime... tu veux donc me tuer... nous sommes seuls... parle... parle... es-tu blessé ? vas-tu mourir ? Dis-le tout de suite au moins... que nous mourions tous deux pendant que mon père dort... Mon Dieu ! mon Dieu !

— Mourir ! reprit le malheureux d'une voix chargée du plus profond désespoir. Je devrais être déjà mort. C'est une honte à moi d'avoir voulu te revoir... c'est une insigne lâcheté !

— Seigneur Dieu ! qu'y a-t-il ? s'écria la pauvre Marthe avec un accent désespéré.

— Marthe, Marthe ! es-tu sûre de ton amour ?

Marthe ne répondit qu'en pressant les yeux de Sylvius de baisers brûlants et fiévreux.

— Marthe, tu souffres assez pour m'entendre, tu m'aimes assez pour ne rien refuser de ma douleur. Marthe, en te quittant... j'étais fou de maladie... j'ai rencontré d'infâmes amis... ils m'ont entraîné... dans un lieu que j'avais juré de fuir... J'ai joué... j'ai joué contre tout le monde, j'ai joué contre Estienne Juliers, qui voulait faire de toi une courtisane... Et j'ai... j'ai perdu cinquante florins sur parole... Je suis à jamais déshonoré... ils m'ont lacéré de railleries, que j'ai dévorées en silence... Marthe, pourquoi m'as-tu aimé ?... Marthe, je veux bien que tu pleures ma mort ; mais je ne veux pas que tu rougisses de ma vie. Demain, je me vendrai comme soldat, et j'irai mourir sur un champ de bataille... Fille du ciel, pourquoi donc as-tu aimé le plus misérable de tous les hommes ?

— Bon Sylvius, dit Marthe, déjà toute consolée, en appuyant sur son sein la tête du désolé jeune homme ; je t'aimerai toute ma vie.

Puis, résolue comme un capitaine, la petite vaillante courut à son petit trésor, le remit à Sylvius, stupéfait d'étonnement, et lui dit de sa voix la plus charmante :

— Suis-je pas à la fois ta sœur et ta femme ? Homme sans courage, prends leçon d'une humble fille, et accepte d'elle ce qu'elle accepterait de toi. Va payer ta dette, frère et amant, demain nous aviserons. Me voilà certaine au moins que tu ne joueras plus.

(*La suite prochainement.*) ARTHUR PONROY.

LE ROI DE BAVIÈRE. — Nous extrayons d'une correspondance de Berlin des détails assez piquants sur le roi de Bavière et sur les petits scandales dont la cour de Munich est depuis quelque temps le théâtre :

« Le roi de Bavière, célèbre pour son amour des arts, de la poésie et de l'absolutisme, fait beaucoup parler de lui au moment où je vous écris ces lignes. On dit qu'il préfère ses affections personnelles au bien du pays ; que, par le renvoi du ministère, il justifie les critiques dirigées contre sa vie privée ; qu'enfin, dans l'admiration que lui inspire une artiste pleine de séductions, il oublie ses devoirs et la situation de la Bavière, et les dangers que lui prépare l'état des esprits en Allemagne.

» Ainsi, tandis que la Prusse secoue les chaînes de la féodalité et de la tyrannie, Louis Ier, Hercule du droit divin, sacrifie ses prérogatives à une Omphale moderne et s'amuse à nouer et à dénouer des intrigues renouvelées de Trianon et de l'OEil-de-Bœuf.

» Ce n'est pas qu'il faille ajouter une foi absolue à tout ce que les gazettes allemandes débitent à cet égard. Notre censure est si admirablement organisée, qu'elle se dépouille de sa rigueur habituelle toutes les fois que les journaux d'un pays d'Allemagne critiquent le gouvernement d'un autre pays. La *Gazette d'Augsbourg* a donc beau faire des réserves, les feuilles saxonnes et prussiennes se chargent de compléter ses réticences. Et Dieu sait si, dans leurs échappées d'écolières, elles usent de la faculté qu'on leur accorde de médire du voisin !

» Mais, tout en faisant la part de la malice des journalistes, il faut avouer qu'il y a bien quelque chose de fondé dans les bruits qui attribuent à Mlle Lola Montès une certaine influence sur les décisions du cabinet de Munich. Seulement, je ne crois pas, comme on le prédit, que le peuple bavarois se révoltera contre le gouvernement de l'illustre danseuse. Les Bavarois ont supporté bien d'autres outrages. Aussi Louis Ier ne s'effraie-t-il pas d'une petite émeute. Il a réprimé tant de velléités d'opposition depuis le commencement de son règne ! Au mois de janvier 1831, la Bavière, réveillée en sursaut par la révolution de juillet, se remua et poussa des cris de révolte. Le roi fit tirer sans sommation sur le peuple et tripla la solde des soldats qui se montraient prêts à massacrer leurs frères.

» Ecrivain et poète, Louis a toujours été jaloux des écrivains, ses confrères. Saphir, journaliste satirique, ayant examiné dans un cours public un volume de poésies dû à la plume royale, fut exilé. Il se rendit à Paris. C'était en 1831, le bon temps des petits journaux. *Figaro* critiqua vivement *Sa Majesté brutale*, insinua que Saphir était tombé en disgrâce parce qu'il aurait supplanté le roi dans le cœur d'une jeune fille de Munich (ce que, du reste, vu la laideur proverbiale de Saphir, je me refuse à croire), et termina en regrettant que l'on eût exilé un écrivain spirituel pour une *bavaroise*.

» La vengeance de Louis ne put empêcher Saphir de le railler publiquement dans l'asile qu'il avait trouvé à Paris. Il annonça un cours semblable à celui qui l'avait fait exiler de Munich. Rien de curieux comme le prospectus de ce cours. Le journaliste rappelle que la France lui doit une réparation, car, sans la révolution de juillet, il n'aurait jamais eu le courage de critiquer les poésies du roi de Bavière... Il aurait eu d'abord l'idée de se rendre en Russie, parce que l'on n'aurait point d'exemple qu'un écrivain libéral eût été pendu en Russie... Cependant, toute réflexion faite, il aurait préféré la liberté de la presse au knout et au choléra-morbus.

» Mais ce qui pouvait, alors comme aujourd'hui, expliquer, sinon justifier les allures absolutistes du roi de Bavière, c'étaient l'obséquiosité des fonctionnaires publics et la patience stupide des communes. Celle de Wasseburg l'ayant supplié, dans une adresse, de réduire les dépenses et les impôts, Louis répondit : « Je reçois avec une profonde reconnaissance les avis de la commune touchant l'économie à introduire dans les dépenses, sans toutefois m'engager à diminuer l'éclat qui devra toujours entourer ma cour... » Un employé supérieur du ministère termina un jour une harangue solennelle par ces mots : *Haine et mépris pour ces députés qui ne rougissent pas de vouloir amoindrir la liste civile du roi.*

» Or, la liste civile de Louis Ier s'élevait alors (en 1831) à 5 millions, tandis que le budget ne constituait que 27 millions, de sorte que le roi percevait la neuvième partie de tous les revenus de la Bavière. Le roi des Français, s'il était doté dans la même proportion, devrait recevoir 155 millions et demi.

» La ville de Wurzbourg, ayant rédigé et fait parvenir à S. M. une adresse libérale, fut privée de plusieurs tribunaux et cours. On fit changer de résidence les professeurs les plus éminents de son université. La ville fut littéralement ruinée.

» Le docteur Schulz, de Munich, professe des opinions démocratiques. On le fait agenouiller devant le portrait du roi et on le force à demander pardon, puis on le condamne aux travaux forcés pour un temps indéfini. »

ces près a gagné, en quelques années, de 40 à 50 mille fr. à ce commerce.

— Le bill qui réduit à dix heures par jour la durée du travail dans les manufactures a subi, le 5 mars, à la chambre des communes d'Angleterre, l'épreuve nécessaire pour passer au comité.

La majorité qui s'est prononcée en faveur du bill a été de 190 voix contre 100.

— On écrit de la frontière de Catalogne, le 26 février, qu'une nouvelle bande carliste est entrée il y a quelques jours en Espagne par la vallée d'Andorre; elle a passé très près de la Seu-d'Urgel, et a été poursuivie sans succès par la garnison de cette place.

Tristany et Ros d'Eroles se sont emparés d'un nombre considérable de recrues qui étaient dirigées sur Madrid, et qu'ils ont forcées de s'enrôler dans leurs troupes.

Quoique la *grande* lutte ne soit pas positivement commencée, on ne peut se dissimuler qu'elle devient chaque jour plus imminente.

— L'*Eco del Comercio* du 27 février regarde comme positive la nouvelle que la reine Christine s'éloignera prochainement de Madrid.

« Il est hors de doute, dit ce journal, que M. le duc et Mme la duchesse de Rianzarès partiront pour l'étranger avec leur nombreuse famille. Des évènements, que dès à présent nous considérons comme très graves, donnent lieu à une foule de commentaires. Mais, comme l'on pourrait donner une interprétation sinistre à nos paroles, et aller plus loin que nous ne voudrions, nous nous faisons un devoir d'inviter nos lecteurs à peser l'importance du silence auquel nous nous condamnons pour le moment. Le voyage aura lieu, à ce qu'il parait, du 2 au 4 mars prochain. »

Les réticences de l'*Eco* s'appliquent probablement aux discordes survenues dans le ménage royal à Madrid, et auquel le *Chronicle* faisait également allusion il y a quelques jours.

— La *Gazette d'Aix-la-Chapelle* soutient que, malgré toutes les dénégations plus ou moins officielles, le royaume de Pologne fourmille de troupes russes jusqu'à la Baltique. On ignore le but de cette concentration de forces militaires.

— On écrit de Trieste, le 21 février :

« Le prince souverain des Monténégrins se trouve en ce moment dans cette ville. Il revient de Vienne et se rend dans ses Etats. Il était allé aussi à Saint-Pétersbourg pour réclamer l'appui de l'empereur Nicolas contre la Turquie, avec laquelle il a de continuels différends. Ce prince, qui a le titre de wladika et gouverne despotiquement, est de haute taille et a des formes athlétiques; il parle très bien français et italien. On remarque, sur un magnifique costume qu'il porte habituellement, un grand-cordon de Russie dont l'empereur Nicolas l'a revêtu pendant son séjour à Saint-Pétersbourg. »

BOULANGERIE SOCIÉTAIRE A DIJON. — Il vient de se former à Dijon une société pour faire fabriquer par les procédés les plus économiques le pain destiné à la consommation du peuple, et le lui livrer au prix exact de revient, prix nécessairement de beaucoup inférieur à celui de la taxe, puisque d'une part le bénéfice de la boulangerie est supprimé, et que de l'autre les frais de fabrication sont notablement diminués par la fabrication en grand. A Dijon, chaque boulanger ne confectionne journellement que le pain de 400 personnes. On voit combien une pareille multiplicité de boulangeries augmente les frais et les profits individuels prélevés sur le consommateur.

Pour donner une idée de l'économie qui préside aux opérations de la boulangerie sociétaire de Dijon, il suffira de faire observer que son fonds de roulement est créé par 60 actions de 50 francs chacune, dont la moitié seulement, soit 1 500 fr., suffit pour la mise en train de ses opérations. (*Journal de la Côte-d'Or.*)

LE DENIER DE LA VEUVE. — On nous écrit de Calais :

« Parmi les actes de bienfaisance dont la misère est l'occasion, il en est un que je crois devoir vous signaler. Une pauvre buandière qui travaille à la journée moyennant 1 franc par jour, et dont le mari gagne 1 fr. 50 cent., et qui paie 50 cent. pour la garde de ses trois enfants, entendit un de ces derniers soirs, des cris étouffés dans une chambre voisine occupée par une famille aussi pauvre que la sienne. Elle y monte. Quatre enfants, accroupis sur une mauvaise paillasse, se tordaient dans les tortures de la faim. Au milieu de la chambre le père et la mère se tenaient embrassés et sanglotaient en se disant : Quel malheur de voir mourir ainsi de faim nos pauvres enfants ! — La pauvre femme avait trouvé plus malheureux qu'elle. Elle sortit et revint bientôt en apportant tout ce qu'elle avait de provisions, pain, soupe, légumes. La pauvre famille soupa donc ce soir-là ; la buandière ne s'en tint pas à ce premier bienfait. Elle avait reçu le soir 1 franc pour sa journée ; elle donna 50 cent. à son voisin pour qu'il pût aller chercher de l'ouvrage au bourg voisin ; elle acheta pour 25 centimes de pain qu'elle porta à la mère et aux enfants, et ne garda pour elle que la même somme. Que sont les aumônes des riches auprès de celle-là ? »

— On mande du Quesnoy à l'*Impartial du Nord* un autre fait du même genre :

« Samedi, écrit-on à ce journal, une petite paysanne d'une douzaine d'années, conduisant par la main sa sœur, enfant de trois à quatre ans, se trouvait rue Saint-Martin, et allait frappant timidement aux portes des maisons les plus apparentes, probablement pour solliciter quelques secours, et, bien que la mendicité soit interdite dans la localité, il y a lieu de penser que ses prières n'ont pas été repoussées.

» La plus jeune de ces enfants grelottait de froid ; elle était à peine vêtue et avait la tête nue. Cette pauvre petite créature inspirait la pitié ; cependant personne ne songeait à la protéger contre la rigueur de la température, lorsque passa, dans la même rue, une femme du peuple, pauvre elle-même, inscrite au bureau de bienfaisance et mère de quatre enfants tout jeunes, n'ayant enfin d'autre ressource que ses journées à quinze sous, pour elle et toute sa famille. Cette femme portait au cou un petit châle de laine, peut-être le seul qu'elle possédât. Eh bien, en voyant la frêle enfant trembloter, elle n'hésita pas à s'en dépouiller pour lui envelopper la tête, la poitrine et les bras. Elle se contenta de dire ces simples et touchantes paroles : « Allez, mes enfants, vous direz une prière pour la pauvre veuve Demessine. »

LE CRITIQUE MARIÉ ET LES PETITS JOURNAUX. — M. Jules Janin a fait citer devant la 6e chambre du tribunal de police correctionnelle, où ils ont comparu aujourd'hui : MM. Charles Rosny, rédacteur en chef, gérant de la *France théâtrale ;* Ferdinand de la Boullaye, rédacteur en chef, gérant du *Furet ;* Constant Laurent, directeur-gérant, et Lepoitevin Saint-Alme, rédacteur en chef du *Corsaire-Satan*, sous la prévention de diffamation, résultant : pour le premier, d'un article publié dans la *France théâtrale* du 18 février ; pour le second, de deux articles publiés dans le *Furet* des 18 et 22 février ; et pour les troisième et quatrième, d'un article publié dans le *Corsaire-Satan* du 21 du même mois.

A l'appel de la cause, Me Lachaud a demandé la remise à huitaine

pour se rendre sur les lieux. Sur les trois heures des ... de cuirassiers prirent la même direction.

» Voici, nous assure-t-on, comment le désordre a commencé : Vers une heure quelques gamins s'attroupèrent devant la boulangerie de M. C...; un d'eux brisa, à l'aide d'un panier, quelques carreaux d'une vitrine dans laquelle le pain se trouve étalé. Une fois cette ouverture faite, les gamins se ruèrent en masse sur les pains, et le pillage commença ; bientôt une foule assez considérable se joignit à eux et la boutique avec tout ce qui s'y trouvait fut brisé ou enlevé. Dès le commencement de cette terrible scène, la femme C..., qui était seule à la maison, s'enfuit avec son enfant chez des voisins qui la recueillirent.

» Il y avait près d'une heure et demie que les désordres duraient quand les gendarmes parurent ; une demi-heure plus tard arrivèrent les cuirassiers ; la répression ne fut pas difficile, car une grande partie des perturbateurs s'était déjà retirée.

» Une grande agitation régnait cependant dans le peuple, car les désordres de Scheepsdaele ne tardèrent pas à être généralement connus ; aussi, vers le soir une foule compacte, dans laquelle se trouvaient cependant beaucoup de curieux, comme on le voit presque toujours dans ces pénibles circonstances, remplissaient la rue d'Ostende, également occupée par des cuirassiers et de la troupe de ligne.—Les cris et les huées que l'on entendit pousser, firent présager de nouveaux malheurs, et malgré la vigilance des autorités, de la police et des troupes, quelques désordres eurent encore lieu dans la soirée.

» Vers neuf heures, il y avait encore beaucoup de curieux et des personnes du peuple sur notre Grand'Place, mais la cavalerie parvint aisément à les disperser. Le reste de la nuit s'est passé tranquillement et les patrouilles n'ont pas cessé de circuler.

» Vers neuf heures l'ordre vint d'allumer tous les réverbères que, par mesure d'économie et à cause d'un peu de clarté que donne encore la lune, on n'avait pas allumés. »

Les autres journaux présentent les faits comme beaucoup plus graves. L'*Indépendant belge*, après les avoir rappelés, ajoute en *P. S.* :

« Nous apprenons à l'instant qu'un exprès est arrivé ce matin à Bruxelles pour rappeler en toute hâte à Bruges M. le baron de Pélichy, bourgmestre de la ville, et avec des dépêches pour le ministre de la guerre. Cette circonstance ferait supposer que les troubles ont pris un plus grand caractère de gravité. »

— On lit dans l'*Emancipation*, de Toulouse :

« Vendredi soir, la ville de Montauban a été le théâtre d'une émeute, qui avait pour cause la suspension des ateliers de charité et l'insuffisance de la fabrication de la part de la boulangerie locale. Des masses nombreuses allèrent briser les vitres chez M. B. et chez plusieurs autres marchands de grains ; pareille démonstration fut faite contre la demeure de M. le maire Lade. La troupe dissipa les attroupements avant qu'ils se fussent portés à d'autres extrémités.

» On craignait aussi que la tranquillité ne fût altérée au marché du lendemain 27, et en effet, voici un extrait de la lettre que nous mentionnons plus haut :

« Hier, notre marché a été troublé par une émeute populaire ; on a fait plusieurs arrestations, notamment contre ceux qui emportaient les blés sans payer et ceux qui demandaient des prix exorbitants dans des intentions coupables.

» Aujourd'hui on a augmenté le prix du pain, ce qui faisait craindre d'autres désordres, mais il n'en a été rien ; il parait que l'autorité va prendre des mesures pour assurer la tranquillité, en faisant travailler le pauvre et lui procurant du pain ; c'est bien le moins que l'on peut faire à son égard. »

C'est mardi prochain que sera donné le bal de la colonie de Petit-Bourg. On sait que le roi a souscrit pour 500 fr. à cette fête, et qu'il a ordonné que le foyer du théâtre de l'Opéra-Comique fût magnifiquement décoré par la liste civile.

On dit aussi des merveilles de l'arrangement de la salle ; les fleurs, les riches tentures de soie et de velours, les tapis, les glaces et les lustres seront répandus avec art et profusion dans tout le théâtre ; le pourtour des loges de galerie et des premières sera pour la première fois garni de bras dorés, surmontés de bougies qui feront ressortir toutes les toilettes autrefois dans l'ombre.

Enfin le haut patronage de L. A. R. Mmes les duchesses d'Orléans, de Nemours, d'Aumale et de Montpensier fait généralement présumer et espérer que les jeunes princes et princesses honoreront cette fête extraordinaire de leur présence.

La jolie salle de l'Opéra-Comique, transformée en palais féerique, sera peut-être trop petite pour contenir l'élite de la société qui a déjà retenu presque toutes les loges.

—Les derniers billets se distribuent chez les dames patronesses, les membres du conseil de la Société, les commissaires et au secrétariat-général, rue Paradis-Poissonnière, 49 ter, ainsi qu'au bureau de location du théâtre.

Le département du Tarn.

PAYSANS. — Nous les divisons en trois classes : *les cultivateurs-propriétaires*, *les colons ou métayers* et *les prolétaires*.

Cultivateurs-propriétaires. Les paysans de cette catégorie cultivent eux-mêmes leur propre domaine.

Cette classe, nombreuse encore, va diminuant tous les jours.

Sa manière de vivre rappelle les mœurs patriarcales. Le père est le chef absolu et respecté. Le fils aîné, qui doit un jour le remplacer, est tout dans la famille. Il hérite du quart, et, si la loi permettait la donation de tout, sans aucun doute il hériterait de tout. Les frères puînés et les filles — moins aimées — sont traités à peu près comme des domestiques. Ils sont entretenus avec le revenu du domaine, sans autre salaire.

Tant que le père vit, la bonne harmonie règne dans ces familles ; mais l'ouverture du testament la rompt.

La loi permettant aux cadets d'exiger leur part d'héritage en nature, il en résulte ou bien qu'ils veulent, en effet, une portion de terre, ou que, sans la vouloir, ils se servent de cette prétention pour obtenir de l'héritier des conditions avantageuses. — Et de ces deux causes découlent deux ordres de résultats également funestes.

Si les cadets prennent leur part du domaine, il s'en suit le morcellement et l'*enchevêtrement* des terres ; car chacun veut sa portion de prés, de vignes, de bois et de terres labourables ; de là la nécessité de sacrifier une partie de bon terrain aux haies de clôture et aux chemins de service ; de là les procès de bornage, les taquineries réciproques et la mésintelligence. — Je ne connais pas de famille dans laquelle l'union se soit maintenue après un tel partage. — De là enfin les déchirements ...

de prélever annuellement sur son revenu une portion de sa dette ! D'ailleurs son domaine, mieux cultivé, peut aisément rendre un tiers en sus ; quelques améliorations le conduiront à ce résultat. Viennent seulement deux ou trois bonnes années, et le voilà quitte... Ainsi se dit-il, car de tous les hommes qui s'illusionnent, ceux qui s'illusionnent le plus, sont, sans contredit, les agriculteurs !...

Mais voici que, privé de ses frères qui sont partis, le nouveau propriétaire est obligé de prendre des serviteurs à gages ; voici qu'il faut prélever sur le revenu du bien l'intérêt des dettes contractées : or, pour peu qu'elles arrivent à la moitié de la valeur du domaine, — et c'est bien le moins, — leur intérêt à 5 % égale presque le revenu de tout le bien à 3. Que reste-t-il donc au propriétaire ?... hélas ! à peine de quoi vivre misérablement.

Ordinairement il s'arrange en demandant du temps à son créancier pour le paiement des intérêts. Celui-ci patiente un an ou deux ; puis il s'inquiète et exige, en outre, le remboursement du capital.

Pour comble de malheur, le revenu du domaine n'augmente pas ; car on n'a pas fait d'amélioration, faute d'avances, et ces trois bonnes récoltes, toujours attendues, toujours entrevues, n'arrivent jamais !... Alors pour trouver l'argent que le créancier menaçant réclame, le propriétaire n'a devant lui que l'USURE.

Dès ce moment, il est perdu. D'un jour à l'autre, on lui fera un commandement en expropriation. Il sera chassé de son domaine et refoulé dans la classe des prolétaires, et dans les plus malheureux de cette classe, par cela seul qu'il sera déchu.

Le domaine sera mis en colonage par le nouveau propriétaire et moins bien cultivé qu'auparavant.

Voilà l'histoire très commune de la ruine des propriétaires-cultivateurs. Peut-être, dans des pays plus éclairés, aura-t-on de la peine à comprendre qu'un résultat, qui a sa cause dans la vanité et les faux raisonnements d'un homme, puisse devenir général : bien que cela paraisse étrange, cela est vrai pourtant, au sein d'une population encore fort ignorante.

La disparition de cette classe est déplorable à bien des égards : ses familles sont les plus morales et les plus honnêtes parmi les paysans ; son agriculture, à méthodes égales, est la meilleure. Enfin, comme elle est dans l'aisance tant qu'elle existe, sa chute n'est qu'un passage dans celle du prolétaire, le grossissement de la classe pauvre ; donc elle est signe de misère.

En résumé, les souffrances résultant de l'état actuel des paysans-propriétaires peuvent s'énumérer ainsi :

Pour l'individu, la gêne d'abord, la mésintelligence, les procès ; puis l'usure, la dépossession, la chute et la misère.

Pour la société, le sacrifice d'une portion de terre cultivable, la dégradation de l'agriculture, l'enlaidissement de la surface du sol, la disparition des mœurs douces et patriarcales.

COLONS. — Les *colons* ou *métayers* cultivent pour le compte d'un propriétaire, moyennant partage du produit brut du domaine. Ce partage se fait par moitié ; dans les terres excellentes seulement par tiers.

Cette classe est nombreuse, car elle cultive la grande majorité de nos terres.

Sur chaque propriété se place ainsi une famille, ordinairement aidée de deux domestiques à ses gages.

Le plus communément le colon n'a rien, souvent même il doit quand il arrive sur le domaine, de sorte que le propriétaire fait toutes les avances ; donc, dès le début, il est débiteur du propriétaire.

Sur les bonnes terres, ses dettes s'éteignent ordinairement ; mais sur les mauvaises elles ne s'effacent jamais, souvent elles augmentent : une mauvaise récolte les double.

Remarquez pourtant que ces dettes ne gênent pas le paysan immédiatement : premièrement, parce qu'elles ne paient point intérêt ; secondement, parce qu'elles ne sont réclamées qu'à l'expiration du bail.

Elles ne le gênent guères non plus alors ; parce que, ordinairement dénué de tout, il n'offre aucune prise au propriétaire, qui se résigne à perdre ses avances, ne pouvant faire autrement.

Donc le métayer, arrivé pauvre, traverse tranquillement la dette, sort libre de fait. Cela ne l'empêche pas d'arriver endetté chez un nouveau maître, qui lui fera de nouvelles avances et qui les perdra tout comme le premier.

Cette classe est ainsi à l'abri du dénuement : elle est sûre de manger, sinon à ses dépens, du moins aux dépens du maître.

Si la famille est assez nombreuse pour cultiver sans domestiques, elle prospère, en général. Mais il n'en est pas toujours ainsi. C'est surtout sur les colons que la conscription pèse lourdement. Tel métayer qui se voit enfin arrivé à l'aisance, la perdra demain parce qu'il sera privé du plus vigoureux de ses fils, et qu'à sa place il faudra payer cinquante écus un domestique.

Il semblerait que les relations entre le propriétaire et le colon doivent être bienveillantes ; car leur contrat est une association. Il n'en est pas ainsi, pourtant : ils vivent dans une méfiance réciproque ; méfiance peu fondée chez le paysan, très fondée chez le maître.

Il est peu de métayers qui fassent les deux parts égales : toujours sur les lieux, connaissant tous les petits secrets du domaine, ils en profitent à leur avantage. Ceci est une prévarication ; mais si l'énormité du crime doit se peser d'après le bénéfice qu'il rapporte, je dirai que, grâce à ces vols de tous les ans, les métayers, sauf quelques exceptions plus aventureuses, parviennent.... à vivre.

Ainsi les colons sont également éloignés de l'aisance et du dénuement. Leur sort est uniforme et tient le milieu entre celui du propriétaire-cultivateur et celui des prolétaires. Cependant leur position est précaire ; le jour où le maître mécontent les renverra, ils seront sous le coup de la détresse.

La société trouve de graves désavantages dans l'existence de cette classe. L'agriculture des métayers est mauvaise. Incertains du temps qu'ils passeront sur le domaine, ils refusent de s'associer aux dépenses d'amélioration. Ils ne respectent pas les arbres dont ils ne prennent aucun bénéfice, et précipitent ainsi le déboisement. L'année de leur sortie, ils fatiguent les terres par des récoltes épuisantes. Enfin, ils sont un obstacle insurmontable aux progrès de l'agriculture.

Marché Saint-Martin du 2 mars. — [illegible] — Luzerne, 3e, »». — Paille de blé 1re 35 à 37; 2e »» à »»; 3e »» à »» — Paille de seigle, 1re 32 à 34.

Marché Saint-Antoine du 2 mars. — Foin 1re 58 à 60; 2e 55 à 56; 3e, 50 à 52. — Luzerne 1re »» à »»; 2e 50 à 52; 3e 46 à 48. — Trèfle 1re »» à 46; 2e »» à 42; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re 32 à 34; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de seigle 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à 60; 2e »» à »»; 3e 46 à 50.

Halle à la viande. — Marché du 3 mars. — Bœufs, 28527; 1re qualité 1,60; 2e, 1,40; 3e, 0,90. — Veaux, 19245; 1re, 1,60; 2e, 1,40; 3e, 1,20. — Moutons, 15005; 1re, 1,60; 2e, 1,40; 3e, 1,00. — Porc frais en gros, 39168; 1re, 1,80; 2e, 1,76; 3e, 1,70.

Marché aux bestiaux. — La Chapelle, 5 mars. — Taureaux, amenés »»; vendus »»; prix, ».»». — Vaches grasses, amenées »»»; vendues »»; prix, »,»»-»,»»-»». — Veaux, amenés 701; vendus 701; prix, 1,70-1,60-1,50. — Porcs, amenés »»»»; vendus »»»»; prix, »,»»-»,»»-»,»». — Vaches laitières, amenées »»; vendues »»; prix, de »»» à »»».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 19 février 1847. — DENYAU, serrurier-mécanicien, faubourg du Temple, 18. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12.

Du 2 mars. — BISSON, fabricant de bonneterie, rue du Chevalier-du-Guet, 1. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17. — ROUSSEAU, papetier-relieur, rue Marie-Stuart, 3. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12. — HENRAUX fils, quincailler et sellier, faubourg Saint-Martin, 59. Juge-comm., M. Milliet, syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16. — RAVAUX, liquoriste, faubourg du Temple, 18. Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56. — CHAZAL, fabricant de soufflets, rue de la Roquette, 24. Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

— — pass.	»	» »|»	— d° [illegible]	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— 3 p. 0/0.	25	»|»	— d° 1842	»	»»» »|»	Mont. à Tr.	»»»	»»
Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque	»	940 »»	Paris-Lyon	492	50
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »|»	— d° Em. 1844.	»	»»»» »»	Bord-Testo	400	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »|»	PIÉMONT	»	»»»» »»	Zinc V. M.	»»»	»»
HAITI	»	» »|»	AUTRICHE	»	»»» »»	Lin Maher	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6125

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	865 »»	Orléans à Vierzon.	578 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	685 »»	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1272 50	Marseille à Avign.	830 »»	Nord	627 50
— à Lyon.....	492 50	Paris à Strasbourg	462 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 85 (l'hect.); courant du mois et avril, 87 à 88; mois du milieu, 100; 4 derniers mois, 102-50 (la tonne de 100 kil.)

Lille. — Colza, 85 à 85-25; œillette rousse, »»; lin, 90; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 97 à 96; courant du mois 96; avril, 98; mois du milieu, 102 à 101.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 108 à 108-50 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 mars.

8 »|» OPÉRA. —
7 »|» FRANÇAIS. — Le Vieux de la Montagne, la Famille Poisson.
7 1/2 ODÉON. — Georges Dandin, Phèdre, En province.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Gibby, le Maître de Chapelle.
7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »|» ITALIENS. — Lucia di Lammermoor.
7 1/2 VAUDEVILLE. — Les Collaborateurs, le Fantôme, Trois rois.
6 3/4 GYMNASE. — Représ. au bénéfice de Mlle E. Sauvage.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Deux Camusot, une Fille terrible, la Fille, Gentil.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Une Fièvre brulante, Garde-Malade, Indiana.
6 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Ivau l'esclave, Don César de Bazan.
6 1/2 GAITÉ. — Bertrand le Matelot.
6 »|» AMBIGU. — La Clôserie des Genêts.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Monte-Cristo, le Marin, Marie.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonaparte à Brienne, Plauète, Garde.l
6 »|» DÉLASSEMENTS. — Une Chambre pour deux, le Chat de la Mère Michel, Parlez au portier, l'Amour au village.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — Lejilt, Pauvre Idiot, Intermèdes, Concert.
6 »|» LUXEMBOURG. —

Imprimerie de Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

La Guillotine de la Faim

Il y a, dans notre société civilisée, un triangle d'acier invisible, mais bien plus actif, bien plus terrible que celui de Guillotin. Ce triangle d'acier, c'est la faim. Le mouvement des rouages sociaux pousse sans cesse, sous ce fatal couperet, une foule de victimes.

Nous avons constaté, dans la malheureuse Irlande, l'action homicide de cette guillotine du pauvre. Voici de nouveaux procès-verbaux officiels. Nous les empruntons au *Dublin-Freemans Journal* :

« *Quarante corps morts attendent l'enquête du coroner !*

» Rivertstown, 8 février.

» Monsieur, ce soir, six cas de mort par la faim ont été rapportés à M. Grant ; il m'engage à vous prier de ne pas manquer à l'enquête qui doit avoir lieu demain matin.

» Signé : JAMES HAY, *premier constable.* »

« *P. S.*— Nous venons de voir un des coroners, M. Alexandre Burrows, et c'est avec la plus profonde douleur que nous vous faisons savoir que les choses sont dans le plus déplorable état. Ce coroner a tué trois chevaux sous lui en courant à ses tristes fonctions. Quarante cadavres du district de Maugarow sont là, en attendant l'arrivée du coroner ! »

La guillotine de la faim fonctionne aussi sur le continent. Nous trouvons les détails suivants dans une correspondance des Flandres :

Le 10 de ce mois, j'appris, à la station de Blomendale, que *six malheureux* venaient de mourir de faim et de froid à Bernhem, et que *trois autres* avaient été trouvés morts le long du chemin, non loin de cette station.

A Meulebeke, sur une population de 8 000 âmes, il se trouve 4 000 pauvres inscrits au bureau de bienfaisance. Le typhus y a déjà fait environ 700 victimes. Des ménages, des familles entières sont transportées à l'hôpital, quantité d'enfants n'ont plus ni père ni mère, ni moyens d'existence ! ils sont maintenant à la charge de la commune.

A Ardoye, je vis le maître des pauvres, Jean Van Acker ; il a dû se démettre de ses fonctions, à cause des fortes charges ; dans une tournée avec son successeur, ils ont trouvé une quantité de ménages où il n'y avait plus ni bois de lit ni literie, pas même une poignée de paille pour coucher dessus : il m'a déclaré qu'à Ardoye seul, au moins 2 000 malheureux n'avaient plus même de chemise ! Enfin, il serait impossible de se faire une idée d'une si affreuse misère : « Tous nos vieux mendiants sont morts (*creveeren*), me dit-il, la mortalité est telle que les enterrements se font le soir et la nuit, pour que ce soit moins effrayant. Au surplus, ajouta-t-il, Monsieur, cela ne peut ni ne doit plus durer ainsi, car nous y passerions tous (*of wy moeten hier al creveeren*). Nos paysans, déjà pauvres, ne peuvent qu'avec peine payer au receveur : avec quoi paieront-ils le propriétaire ? »

A Lichtewelde, le docteur Roels m'a déclaré, samedi dernier, que sur 20 décès, il y en a 16 causés par le besoin et l'épuisement des forces, l'insuffisance de la nourriture ou la mauvaise qualité des aliments.

Mais ce n'est pas seulement dans les campagnes que la misère et la faim déciment les populations. On sait que les grandes villes regorgent de mendiants, de vagabonds, de pauvres honteux. Dans la cité la plus riche du monde, à Londres, voici, d'après le *Northern-Star*, la statistique actuelle de la misère :

Plus de 50 000 personnes habitent maintenant les *work houses* ; 60 000 reçoivent des secours à domicile et environ 2 000 passent les nuits dans les maisons de refuge, faute d'abri.

Ainsi, il est bien démontré que, dans la société qui a pour base le prolétariat, la misère augmente plus rapidement encore que la richesse. Sous le régime actuel de l'industrie, plus il y a de capitaux accumulés, plus il y a de travailleurs qui meurent de faim.

Une société qui produit des résultats aussi atroces, aussi monstrueux, n'est-elle pas une société jugée ? Une société qui tue par la faim les plus utiles de ses membres, n'est-elle pas une infernale absurdité ?

Voyez ! les criminels sont nourris par l'Etat, les travailleurs honnêtes meurent d'inanition. Il existe une sorte de providence pour ceux qui se révoltent, dans une certaine mesure, contre ce qu'on appelle l'*ordre social* ; il n'y a que l'abandon, la misère et la mort, pour ceux qui s'y soumettent sans réserve.

Autrefois, les Romains jetaient leurs esclaves aux murènes ; ils les laissaient mourir de vieillesse et de faim, quand ils n'étaient plus bons à rien. Aujourd'hui, la société, par un mécanisme qui refoule en haut les produits du travail, réduit à périr de misère et de dénuement les hommes les plus robustes, la force du présent, les enfants et les femmes, l'espoir de l'avenir. Et cette société se dit chrétienne ! Et elle a des savants qui parlent d'économie politique !

Non, tant que cette hideuse guillotine de la faim fonctionnera, la société ne sera ni chrétienne, ni humaine, et elle renfermera dans son sein un principe de révolution, un germe de mort. Tant que cette guillotine de la faim fonctionnera, les masses laborieuses seront à l'état de révolte intentionnelle, et les capitalistes, les riches, les possesseurs de la fortune, n'auront aucune sécurité.

On s'est élevé contre la terreur politique de 93 ; on s'est apitoyé sur les victimes du triangle d'acier républicain : mais on ne songe pas qu'il existe en tous lieux, pour les classes pauvres, une terreur sociale permanente ; on ne songe pas que le glaive de la faim moissonne constamment des milliers de victimes innocentes.

Au temps de la terreur politique, c'était une lutte, un combat, une guerre déclarée ; les ennemis du mouvement révolutionnaire pouvaient échapper par la fuite au sort qui les menaçait ; ils étaient riches, puissants, organisés ; ils avaient des amis, des soutiens, au dedans et au dehors. Mais les infortunés qu'une force irrésistible pousse sous le couteau de la faim, peuvent-ils se défendre ? peuvent-ils prendre la fuite ? peuvent-ils s'unir pour repousser la mort qui les menace ? S'associe-t-on dans la misère et dans la faim ? Et, s'il voulaient s'entendre pour faire augmenter le salaire du travail, la loi contre les coalitions n'est-elle pas là ?

Ah ! quand viendra le 9 thermidor social, qui arrêtera le jeu incessant de cette atroce guillotine des pauvres ! quand viendra le jour où les agents de l'autorité publique n'auront plus à dresser ces horribles procès-verbaux des suppliciés de la faim !

Assurément, pauvres et riches, peuples et rois, travailleurs et capitalistes, tous désirent voir disparaître à jamais la guillotine de la faim. Mais, pour atteindre ce but, quels moyens employer ? Tous les procédés connus paraissent épuisés.

L'aumône religieuse ou légale ? — Vain palliatif. L'appareil aumônier a aujourd'hui des proportions colossales ; il opère avec des centaines de millions ; et l'expérience démontre que, loin de prévenir et d'empêcher la misère, il ne fait que préparer des victimes à la guillotine de la faim.

Les machines et les inventions industrielles ? — Mais, dans le milieu social actuel, les plus belles, les plus puissantes applications du génie de l'homme au travail, ne font que réduire le taux des salaires, augmenter le nombre des malheureux sans ouvrage, entasser de nouvelles victimes pour la guillotine de la faim.

Les révolutions politiques ? — Mais leur premier effet est d'arrêter la production, et de jeter sur le pavé les masses laborieuses. Après avoir modifié quelques rouages dans le mécanisme gouvernemental, les révolutions politiques s'affaissent sur elles-mêmes, laissant debout la guillotine de la faim. La tête des rois tombe sous le triangle d'acier politique, mais des millions de victimes continuent à être broyées par le mécanisme social. Jamais, depuis un demi-siècle, des révolutions politiques plus fréquentes et plus radicales ! Jamais plus de paupérisme qu'aujourd'hui, plus de victimes de la faim !

Serait-ce avec un réseau de police bien serré, avec un immense appareil militaire que l'on empêcherait les masses laborieuses d'être décimées par la misère ? — Mais, à aucune époque, les nations civilisées n'ont eu, en pleine paix, des armées plus nombreuses et mieux organisées ; à aucune époque, grâce à la centralisation administrative, aux télégraphes et aux chemins de fer, les Etats de l'Europe n'ont eu plus de moyens de surveiller, de réprimer, d'arrêter les mécontentements et les révoltes : eh bien ! tout cela préserve-t-il les travailleurs du besoin ? et, parce qu'on aura hérissé un pays de baïonnettes, les classes pauvres seront-elles à l'abri de la faim ?

Hommes d'Etat, politiques, moralistes, économistes, promoteurs de l'aumône religieuse ou légale, confessez-le ! vous ignorez les moyens de fermer la plaie du paupérisme, les moyens d'arrêter le couperet de la faim, frappant dans l'ombre, frappant partout et toujours les producteurs de la richesse ! Aussi, dans aucune de vos chartes, dans aucune de vos bibles, dans aucun de vos traités scientifiques, vous n'inscrivez le plus sacré des droits de l'homme, le droit de vivre ! Il a fallu que les prolétaires lyonnais vinssent nous apprendre que la société doit désormais reposer sur ce principe : VIVRE EN TRAVAILLANT !

Mais, tant que le régime industriel n'aura d'autre loi que la concurrence et le salaire, le droit de vivre en travaillant n'existera pas, et la guillotine de la faim demeurera debout sur les sociétés civilisées, plus atroce et plus inhumaine que la guillotine politique, qui n'a fait que passer. Dieu a voulu que la fécondité de la race humaine fût plus grande que la cupidité des capitalistes et des spéculateurs ; car la population de notre globe n'est point encore au grand complet. Mais c'est précisément cette fécondité, combinée avec le régime de la concurrence et du salaire, qui perpétue le martyre des classes laborieuses, qui fournit des milliers de victimes à la guillotine de la faim.

Oui, l'industrie moderne est athée, parce qu'elle ignore la providence de Dieu et les destinées de l'humanité. La civilisation d'aujourd'hui est athée jusque dans sa philanthropie, jusque dans sa charité légale, jusque dans ses formes religieuses, d'où l'esprit s'en est allé, oripeaux sous lesquels elle s'efforce de cacher la plaie du paupérisme et le hideux couperet de la faim !

En face de cet athéisme, en face de cette ignorance profonde de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 7 MARS.

LES CIVILISATEURS.

I.

Au Peuple.

Bon peuple, à toi mes vers, mon bras et ma pensée...
Par tes mâles accents, mon âme fut bercée,
Et lorsque mon esprit s'ouvrit à la raison,
Je t'aperçus debout, dominant l'horizon.
C'était en ces beaux jours d'enivrante espérance,
Où tu crus sous ta gloire étouffer ta souffrance,
Où tu crus... commençant une ère de bonheur,
Divorcer pour jamais avec toute douleur ;
Mais... l'Orient gardait des lendemains plus sombres ;
Après les grands soleils vinrent les grandes ombres...
Ces jours, qui promettaient un si bel avenir,
Après eux n'ont laissé qu'un brûlant souvenir.
Et comme, en d'autres temps, le fisc et la misère,
Dans ta chair palpitante ont enfoncé leur serre,
La faim, spectre hideux, aux membres décharnés,
Chaque jour dans tes rangs marque ses condamnés.
Elle creuse les traits de ta face livide,
Corrode les parois de ton estomac vide,
Et te montrant du doigt l'horizon sombre et noir,
Pour l'émeute en ta main jette le désespoir.

Cependant près de toi, des rhéteurs sybarites,
Orgueilleux traficants de maximes écrites,
Philosophes dandys osent chanter en chœur :
« L'homme civilisé nage au sein du bonheur. »

Oh ! c'est qu'ils n'ont point vu, tous ces nains philanthropes,
Ces grands diseurs de riens, observateurs myopes,
La mansarde où novembre apporte le tourment,
Où la famine habite avec le dénûment...
C'est qu'ils n'ont point senti, comme sous des tenailles,
En des douleurs sans nom se tordre leurs entrailles,
Et leur étroit cerveau ne comprend pas, enfin,
Que lorsqu'ils sont repus tu puisses avoir faim.
Aussi vont-ils... mêlés à cette foule immonde,
Qu'un élégant jargon appelle gens du monde,
Rentiers, agioteurs... usuriers enrichis,
Adroits banqueroutiers dans l'astuce blanchis,
Tous... chacals sociaux qui, le jour des batailles,
Ne sortent de leur trou que lors des funérailles ;
Qui, gorgés de ton sang et gras de tes sueurs,
Osent nier chez toi la souffrance et les pleurs ;
Et du fond de leur antre, où le luxe étincelle,
De leurs banquets maudits où l'ivresse ruisselle,
Ils jettent ce blasphème au pauvre qui se meurt :
« L'homme civilisé nage au sein du bonheur. »

Eh bien ! quitte un instant ta couche d'agonie,
Viens contempler de haut ce lac d'ignominie ;
Viens voir l'iniquité qui grouille sur le sol.
Ouvre tes ailes ! peuple ! et suis-moi dans mon vol.
Apprécie un instant le bonheur qu'on te vante,
Et fais-le... si tu peux, sans blêmir d'épouvante.

II.

« D'où viennent, diras-tu, ces longs gémissements
» Et ces cris étouffés par d'affreux grincements ? »
Des pauvres travailleurs, c'est la foule meurtrie
Sous l'infâme pressoir que l'on nomme industrie,
Où le spéculateur, vampire aux doigts crochus,
Va jeter chaque jour ceux qui lui sont échus.

Vois ! ton sang... tes sueurs, transformés en richesses,
De ces fils de Moloch aller gorger les caisses,
Lorsque, moteur brisé, tu ne reçois enfin,
Pour prix d'un dur labeur, que l'opprobre et la faim.
Pour toi, c'est la douleur... pour eux, c'est l'insolence.
La misère est ton lot... le leur est l'opulence.

Ils t'enferment vivant en de vastes tombeaux
Où chaque heure, à ta vie, enlève des lambeaux,
Où l'air est vicié par l'immonde miasme,
Où sous un dur travail s'éteint l'enthousiasme,
Où l'homme exploite l'homme, où le corps et l'esprit
Se courbent sous le joug qui tue ou qui flétrit,
Où la corruption, qui naît de la misère,
Gangrène jusqu'au cœur et l'enfant et la mère ;
Où l'affreuse débauche, aux lubriques regards,
Vient avec un peu d'or lever ses lupanars.

Oh ! ne détourne pas tes regards de l'abîme
Où le crime en naissant enfante un nouveau crime ;
Analyse avec moi ces poisons corrosifs
Qu'on dit faits pour calmer tes tourments convulsifs ;
Viens toucher de ton doigt la lèpre qui t'effraie ;
Tes maux sont si nombreux qu'ils ne font qu'une plaie.

Et pourtant entends-les, ils blasphèment en chœur :
« L'homme civilisé nage au sein du bonheur. »

. . . .

Vois ces bagnes hideux où s'entassent les vices,
Ces antres tolérés, somptueux édifices,
Egorgeoirs décorés du mot de Piété,
Où l'usure aux longs crocs saigne la pauvreté.
Vois se dresser là-bas le colossal repaire
Où les vautours du siècle ont établi leur aire,
Foyer de turpitude où le vol sans pudeur,
Sous le nom d'agiot escompte le malheur.
Vois, sous l'abri des lois, la fraude et l'imposture,
Chez le marchand du jour remplacer la droiture ;
Sa probité n'est plus qu'un voile mensonger,
Sa mesure est trop courte et son poids trop léger ;
Son cupide toucher corrompt et falsifie
Les grossiers aliments qui soutiennent ta vie.
Car c'est toujours sur toi, peuple, pauvre vassal,
Que pèse tout entier le fardeau social.

Vois ta fille sans pain prostituer ses charmes,
Et ses yeux de seize ans se flétrir dans les larmes ;
Vois le suave éclat de cette blanche fleur,
Que Dieu fit pour l'amour et non pour le malheur ;
Qu'il ne créa si belle et si digne d'envie,
Qu'afin d'en parfumer les sentiers de la vie ;
Vois ! dis-je, sa beauté fanée en quelques jours,
Sous l'infâme baiser des obscènes amours,
Et son calice, hélas ! rongé par les chenilles
Que la misère jette au cœur des pauvres filles !

[illegible] intimes, cette civilisation sourde et aveugle, et qu'un abîme s'entr'ouvrira pour engloutir la Babylone moderne qui bavarde et ricane, tandis que les travailleurs sont décimés par la guillotine de la faim!

MOUVEMENT PHALANSTÉRIEN.

Exposition de la Théorie sociétaire à Périgueux.

M. Jules Duval a consacré sept séances à l'exposition de la Théorie sociétaire, qu'il vient de terminer à Périgueux. On a pu juger, par les emprunts que nous avons faits au *Conservateur de la Dordogne*, du bon et sympathique accueil que l'organe du parti conservateur a fait à la parole phalanstérienne. Le journal de l'opposition, l'*Echo de Vésone*, a, de son côté, consacré à chacune des séances de l'exposition une analyse rédigée souvent avec bienveillance, toujours avec impartialité.

L'étendue que ces deux journaux ont donnée à leurs comptes-rendus ne nous permet pas de continuer des citations qui ne feraient d'ailleurs que résumer de nouveau, sous une autre forme, une série d'idées que nos lecteurs connaissent déjà.

Les deux feuilles sont d'accord pour louer le succès de l'orateur et pour se féliciter du mouvement d'idées que ses paroles auront produit dans la patrie de Montaigne et de Fénelon.

M. J. Duval, dit le *Conservateur*, a terminé avant-hier, jeudi, l'exposition du système phalanstérien qu'il était venu faire à Périgueux. Les charmantes causeries de l'orateur socialiste ont constamment captivé l'attention d'un auditoire nombreux, composé de citoyens appartenant à toutes les positions sociales, et à la tête duquel on remarquait avec plaisir des dames, les principaux fonctionnaires de notre ville, des officiers, en un mot, l'élite de la société; ce qui est une preuve évidente que le monde officiel commence à s'occuper avec intérêt des hautes questions sociales.

Certes, si conquérir de chaleureuses sympathies, provoquer des applaudissements, obtenir les éloges de tous les partis, constitue un triomphe, M. Jules Duval peut se glorifier.

Pour notre part, nous remercions M. J. Duval de sa venue parmi nous. Il aura puissamment contribué à vulgariser une science encore bien peu comprise, mais qui fera son chemin comme toutes ses sœurs devancières. Puisse-t-il rencontrer partout sur sa route des amis dévoués et des populations disposées à s'instruire et à juger Fourier sur d'autres preuves que des calomnies ridicules.

Les conférences phalanstériennes de M. Jules Duval ont été accueillies, dit l'*Echo de Vésone*, avec beaucoup d'intérêt par tout ce que notre population compte d'hommes intelligents. Toutes les opinions, toutes les idéalités, même les plus contraires à l'idée phalanstérienne, se sont confondues et ont voulu écouter la parole de M. Jules Duval, dont on ne saurait trop louer le tact, l'esprit des convenances, le caractère inoffensif.

Et ailleurs :

L'empressement de la foule ne se ralentit pas, il augmente, au contraire, et la salle est beaucoup trop petite......... Le jeune disciple de Fourier a été écouté avec beaucoup d'attention, et a constamment commandé l'intérêt de l'assemblée par une improvisation simple et modeste d'abord, puis vers la fin colorée et chaleureuse, mais toujours pleine de convenance.

Un banquet a été offert à M. J. Duval. Les toasts qui y ont été [illegible] Étudions les doctrines sociétaires; étudions-les de bonne foi, nous à qui elles sont inconnues; et, tout en faisant la part du libre examen et de la raison sérieuse, ne nous bornons plus à dire que les idées phalanstériennes reposent sur un grand fonds d'honnêteté et de pure morale; allons au fond des choses.— Animés du saint amour de l'humanité, cherchons à pénétrer ces lumineux horizons qu'une parole sympathique a fait briller à nos yeux dans un lointain qu'il ne tient peut-être qu'à nous de rapprocher.

A la vulgarisation des idées phalanstériennes, comme de toutes les idées sociales!

Introduction de la Doctrine de l'Association en Russie.

Nous tenons d'une source directe que nos doctrines font des progrès dans un des cercles de la Russie occidentale. Le succès tout spécial qu'obtiennent, dans cette partie de la Russie, les romans français, plus ou moins imprégnés de l'idée sociale, n'est pas le seul signe auquel on reconnaisse la modification de l'esprit public; on nous cite deux poètes qui entrent résolûment dans la voie de la critique et des aspirations sociales.

« Il y a vraiment lieu de se réjouir, ajoute la lettre où nous puisons ces renseignements, en pensant qu'un pays qui passe pour aussi arriéré que le nôtre, commence à adopter des idées aussi avancées que celles que nous professons, et que surtout ce soient des esprits de la trempe de ***** qui les acceptent. Ce poète est désigné par l'opinion comme destiné à conquérir une place des plus éminentes.

» En général la jeunesse russe, et surtout celle qui sort de l'Université de Moscou, est occupée des grandes questions de nationalité, de la formation des sociétés, en un mot, de tous les sujets qui touchent aux bases de l'édifice social. — Elle commence à se dégager de la plaie de la corruption et de la bureaucratie; elle préfère au carcan doré des emplois une vie consciencieuse et indépendante.

» Le cercle d'amis que vous comptez ici s'occupe activement de propagation. Le *Fou du Palais-Royal, Destinée sociale* et *Solidarité* voyagent de mains en mains. Le *Fou* nous rend de grands services; avec sa critique incisive, amère, badine et facile, il démolit pièce à pièce et déchire en lambeaux cette vilaine civilisation. Une partie va être traduite et publiée en russe.

» Un des nouveaux adeptes, le prince***, jeune homme de grande espérance, va prendre service dans un corps où il sèmera la science et gagnera à la grande cause de nouveaux partisans. »

Invasion du phalanstère dans l'Université catholique de Louvain.

L'article suivant nous est adressé de Louvain par un élève de l'Université catholique de cette ville.

Louvain, 28 février 1847.

Quand une grande idée a été proclamée par un de ces hommes d'élite que Dieu nous envoie par intervalles pour conduire vers des destinées heureuses l'humanité qui gémit et qui souffre, les hommes que la compression sociale a rendus incapables de reconnaître la voix de Dieu nient et contestent. Mais peu à peu l'idée bienfaisante qui se répand dans l'air comme la chaleur, vient dilater les âmes, et, aux vives clartés qu'elle projette, l'on reconnaît enfin la vérité.

[illegible] du jour, sur la grandeur de ces théorèmes dont le développement séduit chaque fois quelque nouvel adepte. Car, comme les yeux s'ouvrent à la lumière, l'esprit, non comprimé, s'ouvre à la vérité. Pendant ces conférences, chacun vient raconter les conversions qu'il a faites; de combien, depuis la dernière réunion, il a augmenté le chiffre de la *Rente*, ou parler des nouvelles publications de l'Ecole. Chacun, en rendant compte de ses lectures, enrichit la mémoire des autres, et tous s'instruisent en s'amusant. S'instruire en s'amusant, secret que la Civilisation ignore, parce qu'elle isole les hommes au lieu de les grouper d'après leurs passions.

Il y a quelques jours nous avons salué la venue de deux brochures qui prouvent l'extension que prend, dans le monde, la propagation des idées pour lesquels vous combattez; deux brochures écrites par deux élèves de l'*Université catholique*, de cette école qui voudrait briser sous le joug de l'autorité, la spontanéité des intelligences que la puissance paternelle lui confie pour le plus grand bien de la morale; de cette école, dans le sein de laquelle s'aiguisent ces armes qui doivent servir, plus tard, à combattre, dans la société, les idées d'émancipation et de progrès. Mais attendez... il est des natures énergiques qui savent réagir comme la balle lancée contre un mur par un enfant imprudent et qui lui revient au visage.

La première brochure est de M. Léon Wocquier: *Souvenirs de la vie universitaire*. Pendant un souper, qui est cependant très peu phalanstérien, le docteur Marcus initie, aux splendeurs de la vie harmonienne, ses jeunes camarades. Ceux-ci, en bons civilisés, ne font pas mal d'objections, que Marcus réfute avec la patience dont les vrais phalanstériens savent s'armer. Ce n'est pas un système complètement développé, mais une série de pensées qu'aucun vieux phalanstérien ne désavouerait.

La brochure de M. Wocquier a été dévorée ici par plus de quatre cents de ses condisciples. En montrant dans tout son jour cette grande et noble figure de Fourier, tant de fois salie par les déclamations des *maîtres*, en l'entourant de ce respect et de cette vénération que la postérité lui doit, l'auteur a fait preuve de caractère et rendu à la cause de l'humanité un service dont un jour ses jeunes camarades lui sauront gré. Courage, ami, courage et persévérance! vous avez accepté une belle mission; lisez, étudiez les livres du Maître; vous pouvez, par la magie de votre style, par la position que vous avez prise au milieu des étudiants de votre université, convertir à la vérité tant d'esprits nourris d'erreurs, et ramener à la lumière ces intelligences que l'enseignement universitaire s'efforce de plonger dans l'obscurité de la nuit.

La seconde brochure est une réponse à une revue se disant *démocratique*, dont l'auteur avait examiné la doctrine de Fourier avec l'œil d'un aveugle.

L'élève catholique qui défend Fourier reproche à son adversaire: *De ne pas avoir su lire* sur le monument érigé par Fourier, à la gloire de Dieu et au bonheur de l'humanité, ce grand théorème : *les attractions sont proportionnelles aux destinées*, ce qui veut dire, que si Dieu donne à chaque être les organes et les passions nécessaires à sa conservation et à son développement, et que s'il ne donne aucun organe, aucune passion inutiles, il y a un rapport nécessaire entre les besoins d'un être et la destinée de cet être. D'où résulte l'absurdité des principes proclamés par l'auteur, tels que la nécessité d'une *loi du sacrifice*, substituée arbitrairement et douloureusement à la loi de

---

Ou bien, si, résistant à ce souffle empesté,
Elle dresse son front sous les feux de l'été,
Vierge dans le malheur, mère dans l'indigence,
Elle va... se traînant de souffrance en souffrance,
Jusqu'à ce que les fruits que ses flancs ont conçus,
Mûris pour le pressoir, puissent être perçus.
Parfois, hâtant ce jour, la malheureuse mère,
Pour le morceau de pain qu'on jette à sa misère,
Court livrer au travail, Saturne industriel,
Le petit chérubin qu'elle a reçu du ciel.
Alors l'enfant, sevré d'amour et de caresse,
Sous le pied du tyran se courbe en sa détresse;
Et, frappé pour ses pleurs, il marche avec ennui,
Dans ce sentier que Dieu n'avait point fait pour lui.
Il rampe, et dans son cœur, de cette fange impure
S'infiltre chaque jour un poison de luxure,
Et son âme, accessible à toute impression,
Se souille à ce contact de dissolution.
Aussi, lorsqu'il devient le maître de lui-même,
Sur son passé maudit il jette l'anathème,
Et voyant un abîme entre son rêve et lui,
Il s'élance, et souvent le crime le conduit.

III.

Regarde maintenant quel est ton héritage,
Vois! le pauvre artisan, vieilli, courbé par l'âge,
Usé par le travail et par l'infirmité,
Lourd fardeau, pour ses fils doubler leur pauvreté.
Vois-le, sous les haillons qui recouvrent ses membres,
Grelotter presque nu sous les neigeux décembres;
Lui qui tissa jadis les velours les plus beaux,
N'a pour tout vêtements que de tristes lambeaux;
Lui... qui sculpta le marbre en sveltes colonnades,
Qui façonna l'ébène en légères torsades,
Enchâssa dans l'or pur les feux du diamant,
N'est, hélas! aujourd'hui qu'un chétif mendiant,
Qui des maux d'ici-bas épuisant le calice,
N'ose même espérer une place à l'hospice.

L'hospice!!! Voilà donc ce bien préconisé,
Stigmate accusateur au front civilisé,
De l'ordre social misérable copie,
Trop mesquin avorton de la philanthropie,
Monument incomplet, masquant sans la tarir
La source de tes maux, qu'il ne saurait guérir,
Où la mort en haillons n'entre que par l'intrigue,
Où le grabat infect se convoite et se brigue;
Car le pauvre, inconnu, ne peut rendre en ce lieu
Sa dépouille à la terre et son esprit à Dieu.

O désolation! ô turpitude humaine!
Ton aspect, dans le cœur, fait bouillonner la haine.
Quoi! ce vieillard blanchi sous de rudes labeurs,
Ce front qui ruissela de fécondes sueurs,
Celui qui seul des siens resta sur cette terre,
Paria social, infirme et solitaire,
Ne doit-il reposer son vieux corps harassé
Que sur la paille humide ou sur le sol glacé?
Doit-il, abandonné dans sa pauvre demeure,
Voir par le dénûment hâter sa dernière heure,
Et n'obtenir enfin, de la société,
Que le droit de mourir dans son adversité?
Car pour son corps bleui, sans linceul et sans bière,
La Morgue aura peut-être une table de pierre.
. . . .

Et pourtant, entends-les! ils blasphèment en chœur :
« L'homme civilisé nage au sein du bonheur. »
. . . .

Voilà, peuple, voilà ce qu'on te préconise;
Le voilà, ce bonheur, cette terre promise,
Que le civilisé te montre chaque soir,
Lorsque après ton labeur tu désires t'asseoir.
Où donc est la vieillesse heureuse et révérée?...
La naïve pudeur dans la vierge honorée?...
L'amour sans la débauche et l'avilissement?...
L'enfance sans douleur?... L'âge mûr sans tourment?...

Le riche sans orgueil?... Le pauvre sans souffrance?...
Les rois sans cauchemar?... Les peuples sans vengeance?...

Et pourtant, entends-les! ils blasphèment en chœur :
« L'homme civilisé nage au sein du bonheur. »
. . . .

IV.

Anathème sur vous, dont la lâche imposture
Fausse en les profanant les lois de la nature;
Vous qui, phares du monde, au lieu de l'éclairer,
Par de fausses lueurs tendez à l'égarer.
Infâmes détenteurs du pain de la science,
Vous enfin qui formez la sophistique engeance,
Ou qui, prévariquant à la fin d'ici-bas,
Vous gorgez d'un bonheur que vous ne donnez pas.
. . . .

FORTUNÉ HENRY.

L'ASSOCIATION DU GRAND-GENÉVRIER.

M. Eugène Sue vient de terminer, dans le *Constitutionnel*, la publication de *Martin l'Enfant trouvé*. L'auteur couronne cette œuvre puissante de critique sociale par le tableau suivant :

.... Le mois d'octobre touchait à sa fin. Il faisait une de ces tièdes et charmantes journées assez fréquentes en automne.

Une voiture légère, espèce de phaéton, attelée de deux chevaux de modeste apparence, mais agiles et vigoureux, s'arrêta sur le point culminant d'une route nouvellement ouverte et d'où l'on découvrait les constructions dont nous venons de parler.

Un homme et une femme, jeunes encore, étaient dans l'intérieur de la voiture dont l'homme conduisait lui-même l'attelage; tandis que, sur le siège de derrière, se tenaient assis un petit domestique d'une quinzaine d'années et une femme de chambre; deux malles de cuir placées sur la caisse de devant du phaéton, annonçaient que M. et Mme Just Clément (tel était le nom de ces personnages) voyageaient à petites journées.

— Mon ami, quelle peut donc être la destination de ces immenses bâtiments? — demanda Régina à son mari. — Vois donc... c'est un coup d'œil magnifique.

— En effet, — répondit Just en paraissant partager la surprise et l'admiration de sa femme, — est-ce un château, est-ce une exploitation rurale, est-ce une manufacture? je ne sais... Et puis, l'on dirait que tout le pays que nous parcourons a subi depuis quelque temps une transformation complète... Ces canaux de construction récente...

SUPPLÉMENT

des intérêts en intéressant chaque associé à la conservation et au développement de la fortune sociale, assure l'*ordre* et tue la cause du vol, de la misère, des bouleversements; de même que la libre éclosion des vocations et l'exercice intégral des facultés assurent la *liberté*, c'est-à-dire le bien-être individuel. L'homme rendu libre, l'homme vivant dans une société en rapport avec ses penchants, ses forces natives, ses passions, trouve dans sa propre nature, dans la loi de sa destinée, l'équilibre le plus parfait.

Mais l'auteur entend sans doute, par *pondération*, un pouvoir quelconque, qui, bridant la liberté, lui dise : tu n'iras que jusqu'à telle limite ; car il est si difficile d'admettre que l'homme puisse vivre sans contrainte, sans souffrance, sans misère ! Ne lui crie-t-on pas à travers les siècles et toujours et partout : malheureux, étouffe tes passions, tue une partie de toi-même? Et quoiqu'on n'ait jamais vaincu Dieu, et que la nature soit restée forte et vivace, toujours en révolte contre a morale (1) et la philosophie, l'auteur n'est pas encore bien convaincu si Dieu n'a pas, dans un moment de trouble, créé l'homme avec un germe de destruction au cœur, avec des penchants qui ne peuvent jamais être satisfaits...

Après avoir examiné combien la compression sociale crée de fléaux, l'élève catholique continue ainsi :

L'auteur qui a condamné la légitimité des penchants et proclamé la loi du sacrifice, devait nécessairement glorifier *l'uniformité du travail* et reprocher à Fourier d'avoir *méconnu le charme et la puissance de l'habitude, la valeur du rhythme dans l'activité*. Nous, nous reprochons à l'auteur de méconnaître sans cesse la nature humaine et de ne pas tenir compte de ses manifestations.

L'homme qui a été investi de la royauté de ce globe devait être doué de plusieurs facultés, avoir à sa disposition plusieurs instruments pour dominer et embellir cette terre et la rendre favorable à sa conservation et à son développement.

Et comment pourrait-il accomplir sa destinée ici-bas, travailler à son bien-être, si, en n'exerçant sans cesse qu'une seule faculté, par le travail uniforme, il laisse les autres facultés dépérir dans l'inaction; et de même que le *travail varié* établit une harmonie entre toutes les facultés et rend l'homme complet, de même aussi le *travail uniforme*, en surexcitant une seule faculté au détriment des autres, ôte à l'homme une partie des instruments que Dieu lui a donnés pour accomplir sa destinée.

Le travail *uniforme* est donc contraire à la destinée de l'homme.

C'est pour cela que l'homme le trouve répugnant. *Les attractions sont proportionnelles aux destinées* : n'oubliez jamais ce théorème, vous qui écrivez pour l'affranchissement des masses !

Le travail *uniforme* produit l'ennui ; il a quelquefois produit la folie, et souvent la misère !

Car il y a non-seulement joie à suivre la nature, mais aussi profit ; il y a non-seulement ennui à l'étouffer, mais il y a, pour la société où le *travail varié* n'est pas glorifié, disette et misère.

En effet, l'exercice d'une seule faculté produit la fatigue. L'homme qui a fatigué une seule faculté, s'il pouvait passer à l'exercice d'une autre faculté, recommencerait le travail avec le même enthousiasme ; mais si cela lui est impossible, s'il faut continuer à regarder le même métier, le même livre, le même instrument, etc., hélas ! il bâille et s'ennuie à attendre l'heure qui sonnera sa délivrance. Il faut donc, pour que l'homme travaille sans cesse avec fruit et produise avec plaisir et abondance, qu'il change de travail quand la fatigue arrive.

(1) Le but des moralistes, le bien-être général, est sans doute excellent ; mais les moyens employés par eux pour y arriver sont contraires à la loi de Dieu : *ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles*.

être, plus de luttes sanglantes, plus d'échafaud pour les vaincus, mais des transformations pacifiques et graduées, qui sans réaction violente, ramèneront la société entière à l'état normal voulu par la nature humaine ; c'est-à-dire par Dieu.—Que Dieu règne et le monde est sauvé !

Quand les élèves catholiques défendent et prêchent ainsi la doctrine de Fourier, nous n'avons plus à nous plaindre des attaques envenimées des maîtres et des patrons. Nous voyons l'effet qu'elles produisent sur les intelligences droites. Quel enseignement ! Et vous nieriez la marche rapide des questions sociales, aveugles qui nieriez le soleil !

Un élève de l'Université catholique de Louvain.

La Théorie sociétaire en Amérique.

La Théorie sociétaire occupe beaucoup les journaux des Etats-Unis. Les deux principaux organes du parti conservateur, le *Courrier* et la *Tribune*, viennent de discuter la valeur théorique et pratique de l'association domestique agricole. Ces deux journaux, publiés à New-York, ont respectivement une position d'influences analogues à celles des *Débats* et de la *Presse* chez nous, avec cette différence, toutefois, que la *Tribune* est un journal conservateur bien autrement progressif que ne l'est la *Presse*.

Cette discussion a été conduite avec une grande loyauté de part et d'autre, chaque journal reproduisant en entier les arguments de son adversaire. Le *Courrier* a soutenu la thèse que la moralisation des individus au moyen de l'instruction religieuse était la seule chose à la fois praticable et nécessaire pour régénérer la société et rendre l'homme heureux : Suivant la *Tribune*, la transformation du milieu social est aussi nécessaire que la moralisation des individus ; et, de plus, l'une de ces deux réformes est impraticable sans l'autre. Inutile de dire que nous donnons gain de cause à la *Tribune*.

Il y a une justice à rendre au *Courrier* : il a présenté sa doctrine avec beaucoup de vigueur et d'habileté, en objectant contre la Théorie sociétaire tout ce qu'un esprit prévenu de bonne foi, mais mal éclairé, peut y opposer de raisonnable en apparence. La grande difficulté pour lui, ce serait d'accorder des intérêts contraires et des caractères dépravés. Il oublie que l'harmonie musicale ne consiste pas dans l'accord de notes fausses données par de mauvais instruments. Or, il en est de même de l'harmonie sociale; on ne prétend pas la fonder sur l'accord des intérêts opposés et des caractères dépravés, mais sur l'accord des intérêts associés et des caractères naturels non viciés.

Notre ami Greeley, le rédacteur en chef de la *Tribune*, a parfaitement démontré les erreurs de son adversaire et la supériorité des principes de l'association. Il a aussi fait preuve d'un grand talent de dialectique, en ruinant par la base l'argumentation du *Courrier*, qui tendait toujours à mettre la Théorie sociétaire en opposition avec la religion.

Ces deux journaux ont chacun un tirage d'une vingtaine de mille exemplaires, et sont lus par plus de cent mille personnes. Cette discussion a excité dans le public américain un très vif intérêt pour les idées d'association.

La Théorie sociétaire compte maintenant aux Etats-Unis trois grands journaux : la *Tribune*, l'*Harbinger* et le *Chronotype*, qui

FRANCE.

Le ministère a présenté un projet de loi demandant une allocation nouvelle de 4 millions pour distribution de secours. La somme est insuffisante, car la situation s'aggrave, et on recueille les fruits amers de l'imprévoyance sociale et du laisser-faire économique. Le prix du blé hausse avec une accélération de plus en plus inquiétante, et on ne tardera pas à dépasser les prix de 1847 ; car les importations sont décidément insuffisantes à combler le déficit de la récolte, malgré les affirmations décevantes de l'Administration.

Mais ce n'est pas l'Administration seule qu'il faut gourmander, cela ne servirait à rien, car elle commence à trembler et perdre la tête ; c'est au pays lui-même qu'il faut adresser de sévères admonitions.

Sachant l'Administration supérieure incapable de bien et savante seulement en l'art d'intriguer et de gouverner par la corruption, pourquoi les classes bourgeoises n'avisent-elles pas à pourvoir d'elles-mêmes à leurs besoins les plus pressants ? Manquent-elles de liberté pour cela ? Non; sans sortir du cercle étroit de la légalité, il est une foule d'excellentes choses qu'elles peuvent faire d'elles-mêmes. Les associations volontaires, les municipalités surtout, seront puissantes le jour où elles le voudront, et il faut qu'elles le soient, puisque l'Administration supérieure ne gouverne plus.

Qu'est-ce qui manque donc à la classe bourgeoise? Ce sont les lumières, c'est la volonté. Elle semble s'être dite : « Nous avons un gouvernement, donc nous n'avons plus besoin de nous occuper de rien. » Oh! que non, messieurs, il n'en va pas ainsi. Sous un gouvernement despotique vous seriez forcés de le dire et de le penser ; mais puisque vous possédez la liberté politique et civile, sachez qu'une des conditions d'existence de cette liberté est de savoir la manier et de se gouverner soi-même. — Qu'est-ce que des hommes libres qui demandent sans cesse qu'on les gouverne?

Il faut donc que la Bourgeoisie se pénètre profondément de cette idée qu'elle a plus que jamais besoin, de se gouverner elle-même, d'abord parce que les hommes placés aujourd'hui à la tête de la haute administration ne s'occupent que de leurs propres affaires ; ensuite parce que même avec des hommes d'Etat dignes de ce nom, il faut encore que les citoyens soient actifs et intelligents.

C'est dans les municipalités et par les municipalités que la Bourgeoisie doit diriger nos affaires locales ; elle doit renforcer ces municipalités, et ne pas les laisser à chaque instant tomber en quenouille, en allant demander à monsieur le préfet ou à monsieur le sous-préfet une idée, une inspiration qu'ils n'ont pas, et que ceux-ci vont à leur tour quêter, auprès de monsieur le ministre, qui n'en a pas davantage.

Quant aux classes ouvrières, nous leur dirons : *pourquoi ces classes veulent-elles que les classes riches et moyennes s'occupent d'elles avec plus d'activité qu'elles ne le font elles-mêmes ? pourquoi sont-elles aussi routinières que l'Administration débile et égoïste qui nous régit ?* Un rédacteur de la *Presse* a fait observer avec beaucoup de sens que le pain étant devenu plus cher que la viande, l'ouvrier devrait consommer plus de viande et moins de pain. Qui fait courir à cette sage observation le risque de demeurer stérile? la routine, cette ennemie éternelle du genre humain.—L'ouvrier se laissera-t-il mourir de faim faute de pain, quand il pourrait se nourrir avec d'autres denrées ?

MANGEZ PLUS DE VIANDE, MANGEZ MOINS DE PAIN, voilà ce que l'on doit dire à tout le monde, voilà ce que les administrations char-

---

ces ponts nombreux, ces barrières fraîchement peintes, ces routes parfaitement établies, et dont plusieurs sont à peine terminées, ces chemins nouvellement plantés d'arbres, ces immenses défrichements, tout annonce une incroyable activité de travail.

— Et cependant, nous n'avons rencontré personne sur notre route... Cela est étrange... n'est-ce pas, Just?

— C'est très singulier, en effet, Régina... mais, si tu veux, nous allons suivre cette route qui paraît aboutir aux bâtiments de l'aile gauche, et là, en notre qualité de voyageurs touristes et curieux, nous demanderons et nous saurons, sans doute, la destination de ce magnifique établissement.

Au bout de dix minutes environ, la voiture de Just et de Régina fit halte devant la porte d'une cour immense, clôturée de barrières peintes en vert, et qui longeait une des parties latérales du parallélogramme.

Just s'était arrêté à cet endroit, au lieu de poursuivre son chemin jusqu'à l'entrée principale du palais, ainsi que disait Régina, parce qu'à la porte de la cour dont nous parlons Just venait d'apercevoir une femme qu'il comptait interroger.

Cette femme, robuste et jeune encore, était simplement mais parfaitement vêtue d'une bonne robe de futaine de couleur foncée; d'un bonnet blanc à la paysanne d'une blancheur éblouissante, chaussée de bons bas de laine et de souliers de cuir bien propres ; elle portait autour du cou, et non sans une certaine fierté, par dessus son fichu de cotonnade rouge, un cordonnet de soie bleue, à laquelle pendait une petite médaille d'argent.

Les traits rudes, hâlés de cette femme, étaient loin d'être beaux ; mais sa figure pleine, vermeille, annonçait la santé, la franchise et la bonne humeur.

Hâtons-nous de prévenir le lecteur que, dans cette virile créature, il retrouve une de ses anciennes connaissances, la brave Robin, qu'il a vue vêtue d'ignobles haillons, alors qu'elle était fille de vacherie chez le métayer maître Chervin, que le comte Duriveau avait si impitoyablement chassé de sa ferme.

A la vue de la voiture dont Just et Régina descendirent pendant que le petit domestique gardait les chevaux, la bonne Robin s'avança courtoisement et peut-être aussi un peu curieusement vers les visiteurs.

— Pourrions-nous savoir, Madame, — lui dit Just en la saluant avec une parfaite politesse, — à qui appartiennent ces magnifiques bâtiments ?

— A moi.... Monsieur, — répondit naïvement la Robin en faisant sa plus belle révérence.

— Comment ! à vous ? — s'écria Just sans cacher sa surprise : — ces magnifiques bâtiments sont à vous ?

— Oui, Monsieur, — reprit la Robin sans la moindre fierté, — c'est à moi... et c'est aussi... à Petit-Pierre que voilà.

Petit-Pierre était une autre de nos connaissances, c'est à dire le petit vacher que nous avons vu pâle, les yeux caves, éteints, les lèvres blanches, à peine vêtu, marchant pieds nus, épuisé par les *fièvres* qui le minaient depuis sa naissance ; mais au moment où nous le revoyons, le petit vacher est méconnaissable, il n'est plus pâle, le *sulfate de quinine* (1), habilement administré à plusieurs reprises, a depuis longtemps *coupé les fièvres*. Une nourriture saine, des vêtements chauds, de bonnes chaussures, une habitation salubre, et surtout le complet assainissement du pays, ont assuré la guérison de l'enfant ; et il eût été impossible de reconnaître le pauvre petit vacher de la métairie du Grand-Genévrier dans ce jeune garçon bien vêtu, à la joue rebondie, aux yeux pétillants, à la démarche vive et alerte.

Petit-Pierre traversait la cour au moment où, le désignant à Just et à Régina, la brave Robin le citait comme l'un de ses *co-propriétaires*. L'enfant, croyant que la Robin l'appelait, s'avança de quelques pas ; puis, soudain, il s'arrêta timidement à l'aspect des étrangers.

Just, de plus en plus étonné, dit à la Robin :

— Ainsi, ce jeune garçon est, ainsi que vous, Madame, propriétaire de cet établissement ?

— Oui, Monsieur, et aussi propriétaire de toutes les terres, de tous les bestiaux, de tous les chevaux, de toutes les volailles, de toutes les récoltes... enfin, il est propriétaire de tout, quoi... ni plus ni moins que moi... et que les autres !

— Ah !... vous et lui n'êtes pas les seuls maîtres de tous ces biens? — demanda Régina, en échangeant avec Just un regard qui semblait dire : Cette pauvre créature n'est pas dans son bon sens. — Aussi reprit-elle :

— Il y a d'autres propriétaires encore ?...

— Je crois bien, Madame... nous sommes en tout sept cent soixante-trois associés-propriétaires.

— Sept cent soixante-trois propriétaires ? — dit Régina en souriant... — c'est beaucoup.

— Dam... Madame, plus on est, mieux ça vaut, car un chacun apporte ses bras au travail, — répondit la Robin, sans paraître peinée de ce grand nombre de co-partageants.

— Alors, — reprit Just, — faites-nous la grâce de nous dire si c'est à vous ou à quelqu'autre de vos associés que nous devons nous adresser pour visiter votre magnifique établissement, et savoir à quel usage il est destiné.

— Ça, Monsieur, c'est une autre affaire — reprit la Robin, — les visiteurs, quand il en vient, ça regarde maître Claude, et comme justement ce n'est pas l'heure de l'école, car l'heure du repas de midi va bientôt sonner pour tout le monde, qui est revenu des champs, maître Claude pourra vous conduire partout, — puis s'adressant au jeune vacher, la Robin ajouta : — Eh ! Petit-Pierre, va prévenir maître Claude qu'il y a là un monsieur et une dame qui demandent à voir l'*Association*.

— Si Monsieur et Madame voulaient, en attendant maître Claude, jeter un coup d'œil sur notre vacherie, dont je suis *sous-directrice*, — dit la Robin avec un certain orgueil en montrant du bout du doigt sa petite médaille d'argent, — ça passerait le temps. —

— Certainement et avec grand plaisir, — répondit Régina en prenant le bras de Just et en suivant la Robin.

Celle-ci, traversant la cour, ouvrit une des portes d'une immense étable aux murailles bien crépies, blanchies à la chaux, aux râteliers et aux mangeoires de chêne, brillant de propreté, au carrelage de briques, traversée dans toute la longueur du bâtiment par un petit ruisseau d'eau limpide et courante.

Trois cents vaches admirablement soignées, au poil vif, lustré, étaient symétriquement alignées dans cette vacherie bien aérée, bien éclairée par de nombreuses fenêtres ; autant d'enfants, dont la plus âgée n'avait pas douze ans, toutes vêtues comme la Robin, mais ne portant pas ainsi qu'elle de petite médaille d'argent, marque distinctive de ses fonctions, allaient et venaient dans l'étable, relevant la litière lorsqu'elle dépassait la natte de paille qui la bordait, visitant les mangeoires et les râteliers, afin de s'assurer que la provende était consommée ; tandis que de temps à autre on entendait le tintement harmonique de plusieurs cloches de toniques différentes suspendues au cou des vaches conductrices de chaque division du troupeau.

Just et Régina restaient saisis d'étonnement à la vue de l'ordre, de la merveilleuse propreté qui régnaient dans cette immense vacherie.

— En vérité... — dit Just à la Robin, — je n'ai jamais rien vu de pareil... c'est admirablement tenu !

— N'est-ce pas, Monsieur ? — dit la bonne fille, — et si ça vous paraît comme ça, qu'est-ce donc que ça doit nous paraître à nous... qui dans le temps, étions habitués à voir ces pauvres bêtes... dans des étables presque sans toit ni portes, où nous couchions pêle-mêle avec elles, et où il pleuvait presque autant que dehors, sans compter une boue !... et quelle boue !... pire que dans les marais... jamais de litière fraîche... et si mal nourries... les pauvres bêtes... pas mieux que nous, faut le dire... Aussi, comment prendre goût à soigner son bétail dans des étables sales à faire lever le cœur, au lieu qu'ici... vous voyez... c'est une vraie fête. Autrefois, chaque métayer, chaque paysan du pays avait son étable, son grenier, son four, son foyer... A cette heure nous avons une étable pour tous, un grenier pour tous, un foyer pour tous ; ça coûte cent fois moins, et c'est cent fois mieux ; et puis, enfin, c'est A NOUS, ces bêtes... elles sont à moi comme à ces filles... comme à un

(1) Disons en passant que ce médicament souverain pour la guérison des fièvres intermittentes qui déciment les populations de Sologne, est d'un prix tellement élevé, qu'il est matériellement impossible aux prolétaires des campagnes de s'en procurer et de payer la visite du médecin qui en réglerait l'emploi ; le prix du médicament seul, en quantité nécessaire pour guérir la fièvre, et en admettant qu'il n'y ait pas rechute (ce qui arrive infailliblement deux et trois fois avant la guérison complète), le prix du médicament, disons-nous, absorberait le pain de toute une famille pendant quatre ou cinq jours.

ABOLIR LE DROIT D'ENTRÉE SUR LES BESTIAUX jusqu'au 31 juillet prochain, comme on a aboli les droits sur les grains.

Si vous ne savez rien vouloir, si vous ne savez rien faire par vous-mêmes, Français de toutes classes, ne blâmez pas votre gouvernement de ce qu'il ne sait et ne fait rien. Vous n'en avez pas le droit, et qui, pis est, vous êtes ridicules.

— L'ambassadeur d'Angleterre à Paris, qui avait commis à l'égard de M. Guizot un acte d'impolitesse grave, a, sur l'ordre de son gouvernement, et par l'intervention du ministre d'Autriche, réparé sa faute autant qu'il était en lui ; les relations officielles ont donc repris leur allure accoutumée, mais on ignore encore jusqu'à quel point l'entente cordiale est rétablie entre les cabinets des Tuileries et de Saint-James.

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux annoncent la dissolution prochaine du cabinet anglais, par suite d'une mésintelligence qui y règne sur la question des réformes à opérer en Irlande. Les membres qui représentent plus spécialement les intérêts des grands propriétaires irlandais s'opposent à l'introduction d'une nouvelle loi qui forcerait la propriété à nourrir les pauvres :

« L'état de la malheureuse Irlande continue de présenter le spectacle le plus désolant. Dans l'intérieur, dans les comtés éloignés des grands centres et habités seulement par des propriétaires ou des cultivateurs, la misère est à son comble. La fièvre et la faim déciment les populations ; des familles entières meurent sans secours, après avoir épuisé tout ce qui pouvait leur servir d'aliment. Sur les côtes, les troubles recommencent de toutes parts, les paysans, exaspérés par la détresse la plus profonde, tentent de s'opposer à l'embarquement des grains, et en viennent à des collisions avec la force armée.

» Chaque semaine ajoute à la longue liste de la mortalité, et malgré les approvisionnements que l'Angleterre expédie sur les côtes, la liberté des transactions est presque complètement entravée.

» A Thursa, où il y a eu quelques arrivages de grains, les habitants, craignant qu'on ne voulût en faire profiter tout le comté, ont barré la rivière avec deux sloops qu'ils ont armés, et monté une pièce de canon en batterie sur le rivage, pour empêcher la sortie des denrées alimentaires. A Castletown, l'équipage d'un brick, qui mettait à la voile avec des grains, a failli être massacré.

» La baie de Wick a été le théâtre d'une scène encore plus violente. Le steamer *le Pharos* y est arrivé, le 26, avec deux compagnies de troupes destinées à protéger la mise à bord des grains qu'il devait prendre. Le débarquement des soldats s'est opéré au milieu de sourdes menaces et d'un morne silence ; mais quand il a fallu transporter le blé des magasins au quai, une foule compacte, pressée dans les rues, s'est opposée avec menaces à l'embarquement. Le shérif a lu le *Riot-Act*, fait les sommations nécessaires, sans aucun résultat. Alors les troupes ont mis la baïonnette au bout du fusil et chargé la populace, qui s'enfuyait en poussant des cris : un grand nombre de femmes, d'enfants, toujours en majorité dans ces émeutes, ont été blessés par les armes ou renversés et foulés aux pieds. La milice a été accueillie dans toutes les rues par une grêle de pierres.

» Un des corps détachés à la poursuite des émeutiers s'est vu tellement cerné, que le shérif, blessé grièvement par un projectile, a donné l'ordre de faire feu ; une décharge a eu lieu aussitôt, et, par un fatal hasard, plusieurs habitants inoffensifs qui vaquaient à leurs affaires ont été atteints. A l'aide de ces mesures rigoureuses, force est restée à la loi ; l'on a pu arrêter les chefs des perturbateurs et rétablir enfin la tranquillité. Mais le bruit de la mousqueterie a exalté bien des têtes, effrayé bien des gens paisibles, et l'on craint que le calme ne soit pas de longue durée.

bill a pour but de réduire le nombre des heures du travail à dix, au lieu de douze chaque jour. On pense cependant que certaines modifications seront introduites par le comité général, de manière à laisser une certaine liberté d'option entre dix et onze heures de travail par jour, au gré des parties contractantes, maîtres et ouvriers.

ALLEMAGNE.

Folies civilisées. — Comédies constitutionnelles. — L'avenir de l'Allemagne.

Dans toutes les parties de l'Europe les gouvernements font des emprunts dont la maison Rothschild est l'intermédiaire. Cette maison vient encore de prêter quarante millions de florins au gouvernement autrichien. Elle est, dit-on, en négociation avec le gouvernement anglais pour un emprunt. Le gouvernement de Hanovre à son tour vient de faire un emprunt auprès de quelques banquiers ; le gouvernement de Wurtemberg cherche des prêteurs pour dix-huit millions de florins ; le gouvernement prussien convoque des états-généraux dans le même but. Ainsi, les gouvernements sont sans argent, à l'heure même où les peuples meurent de faim. Comment se fait-il donc que les banquiers seuls puissent toujours prêter sans que les Etats leur paient les anciennes dettes ? C'est là une question vitale et bien autrement importante que celle de savoir si M. Guizot ira au bal de lord Normanby, ou si M. Thiers a été reçu par le roi. Voici à peu près de quelle manière se font les emprunts en Autriche :

Le prince Metternich, l'honnête homme par excellence, contracte avec M. le baron de Rothschild un emprunt de tant et tant de millions à raison de 90 que le banquier vend à 100 et 110. D'avance on convient qu'au bout de quelque temps on fera un second emprunt. Le premier emprunt à 5 p. % à peine placé, — c'est-à-dire dès que les moutons de la Bourse en ont acheté les actions en donnant à l'entrepreneur un bénéfice d'une vingtaine de millions sans que celui-ci délie sa bourse, — on annonce le second emprunt. Par ce moyen les actions du premier subissent une forte baisse. On les rachète et au bout de quelque temps, non-seulement le second emprunt est placé, mais on regagne 50 p. % sur les actions du premier. Quand le tour est fait, on garde juste autant d'actions pour les faire hausser et baisser selon la bonne volonté du maître de la Bourse et des rois. Il s'ensuit, que durant ces spéculations, six cent mille personnes ont perdu leur fortune recueillie par deux ou trois individus, le banquier d'abord, puis ses protégés, les protecteurs. Cela s'appelle gouverner. Mettez des fous à la place des ministres ou bien des sauvages, et il y a cent à parier qu'ils feront moins de mal que nos hommes d'Etat tant prônés par nos journaux civilisés.

—La comédie de Munich dégénère en drame. Ce n'est plus une affaire d'alcove, mais un coup d'Etat tenté par le ministère d'Abel sur la personne du roi. Ce ministère, qui pèse depuis bientôt neuf ans sur cette malheureuse Bavière, a été un véritable fléau pour ce pays. Tous les membres de ce ministère font partie de l'ordre d'Ignace Loyola. Or, loin d'être les ministres du roi, ils comptaient en être les maîtres, au nom des jésuites. Le roi a donc été menacé d'une destitution par son propre ministère dans une adresse signée par MM. d'Abel, de Bray et Schrenk. Il est même étonnant que S. M. ait tenu tête à ces Messieurs, qui sont soutenus par un parti très puissant dans ce pays. Quoi qu'il en soit, le roi qui croit avoir le droit de choisir ses maîtresses, a renvoyé tous ses ministres, il a refusé d'accueillir les hommes proposés par eux, cassé tous les préfets départementaux, et poursuivi l'épuration jusque dans l'administration inférieure. Persévérera-t-il, expulsera-t-il les jésuites, comme le font pressentir quelques journaux allemands ? Nous

[illegible] Francfort, mais qu'il fera son possible auprès de la diète. Le roi sait très bien que la diète se moquera de lui. Il fut un temps où le roi de Wurtemberg, pour peu qu'il eût eu d'énergie, pouvait devenir le Charlemagne de l'Allemagne, en prenant hautement fait et cause pour le progrès et la liberté. Plus d'un projet de ce genre lui a été soumis : il n'a pas eu le courage de se faire le représentant du droit et de la justice, pas plus que le roi de Bavière. Tous deux expient ou expieront cette faute.

Ils se sont soumis aveuglément à la diète contre leurs peuples ; la diète les absorbera, et cette diète même, déjà annihilée par le Zollverein, sera absorbée à son tour par la Prusse. Tous ces petits Etats seront forcés de rester dans la voie de réaction, par la monarchie prussienne, qui tient à les discréditer auprès de leurs peuples. En attendant, elle-même avance d'un pas lent, mais sûr, et un beau matin toute l'Allemagne se jettera dans ses bras, et laissera là ses petits princes avec leurs petites intrigues, leur petit despotisme et leur petite politique. C'est là l'avenir de l'Allemagne, et, pour dire toute notre opinion, c'est ce qui peut arriver de mieux pour elle.

Le gouvernement de Hesse-Darmstadt vient de rendre une ordonnance qui prescrit à tous les ouvriers hessois qui se trouvent en ce moment en Suisse de quitter immédiatement ce pays. Il est défendu en même temps à tous les ouvriers du grand-duché de voyager en Suisse. Cette défense est motivée sur l'existence des sociétés communistes dans ce pays.

—Les manifestations qui ont eu lieu à Posen à la mémoire du condamné polonais Babinski ont motivé des poursuites contre les personnes qui y ont pris part. Les femmes mêmes n'ont point trouvé grâce devant les rigueurs des autorités. Les jeunes filles qui avaient chanté des chants nationaux devant l'autel le jour du service funèbre, ont dû quitter la ville pour se soustraire aux poursuites judiciaires.

—La *Gazette d'Augsbourg* publie de longs détails sur l'inondation qui a désolé la ville de Presbourg et les environs dans les derniers jour du mois de février. Le Danube débordé a causé des dégâts énorme dont on ne connait pas encore bien toute l'étendue.

ESPAGNE.

Guerre civile. — Une lune de miel qui a peu duré.

Les nouvelles qui arrivent d'Espagne sont importantes. Les progrès que semblent faire, sur un grand nombre de points, les partisans du comte de Montémolin, causent des craintes sérieuses. Le cabinet de Madrid a dû se préoccuper de la situation. Il s'est déterminé à emprunter deux cents millions de réaux et à augmenter de 50 000 hommes l'effectif de l'armée.

D'après une correspondance publiée à Madrid, le commandement général de la Catalogne aurait été confié, par le comte de Montémolin, à Forcadel, ancien lieutenant de Cabrera. Le chanoine Tristany commanderait comme chef de division la province de Tarragone.

Le *Clamor* prétend savoir positivement que le ministre des finances a reçu un courrier extraordinaire du commandant des carabiniers de la province de Lérida, qui lui a donné la nouvelle que Cabrera et ses suivants ont pénétré dans cette province. Les autorités seraient consternées, et elles auraient pris les plus grandes précautions pour éviter un coup de main. La présence de Cabrera est un fait qui n'a rien d'alarmant, dit l'*Espagnol*, elle n'aura d'importance qu'autant que ce chef habile pourra exercer son activité et son talent sur de grandes masses.

On écrit de la frontière de Catalogne, le 26 février, qu'une nouvelle bande carliste est entrée, il y a quelques jours, en Espagne, par la

---

petites filles que vous voyez là... Alors dam... on s'y met à cœur joie... à l'ouvrage. Il y a plaisir et profit ! La maîtresse Chervin, directrice des vacheries, me commande... je commande à ces bonnes filles, qui ont pour apprenties ces petites-là... Personne ne se rebiffe, on obéit avec contentement, parce que tout appartient à un chacun, et que la besogne de chacun, petits ou grands, est profitable à tous...

Just et Régina s'étaient plusieurs fois regardés avec une surprise croissante en écoutant le langage naïf et sensé de la Robin. En devisant ainsi, ils étaient arrivés à l'extrémité de la vacherie,... limite du domaine de la bonne fille, qui ajouta :

— Si vous n'attendiez pas maître Claude, je vous conduirais dans l'étable des vaches en gésine, et de celles qui allaitent, et puis dans la laiterie... C'est ça qui est superbe à voir... il y a une machine qui va toute seule, et qui *bat* quatre et cinq cents livres de beurre par jour,... même que nous en mangeons, de ce beurre... C'est pas comme autrefois, où nous ne le voyions que pour le faire et pour le porter au marché ; à nous autres le caillé aigri... au bourg la bonne crème... Et les perchoirs!... — s'écria la Robin avec enthousiasme, — et les basses-cours ! La vacherie n'est rien auprès. Vous verrez les perchoirs,... qui sont sous la direction de Bruyère, une petite fille aussi belle que le jour,... aussi bonne que le bon Dieu est grand,... et si *connaisseuse* et savante aux choses des champs, qu'elle en remontrerait aux plus vieux laboureurs et bergers !

— Et cette jolie petite merveille habite ici? — demanda Régina avec intérêt.

— Oui, madame... elle a eu bien du chagrin... dans le temps ! mais je crois que ça se passe. D'ailleurs, comme elle n'avait jamais été bien gaie, la peine, ça s'aperçoit moins chez elle que chez une autre... mais vous verrez ses perchoirs, ses basses-cours. Il y a toujours là trois ou quatre mille volailles... dindes, oies ou pintades, divisées par troupeaux de deux cents... un enfant de dix ans et un chien suffisent à conduire chaque troupeau, et un homme à cheval les surveille tous. Il en va des volailles comme du beurre et du lait. Autrefois, nous ne connaissions du goût des oies et des dindes que nous élevions, que pour avoir entendu dire que c'était un très bon manger. Aujourd'hui nous en mangeons souvent, et en proportion notre association en vend pour plus d'argent qu'autrefois n'en vendaient toutes les métairies réunies ensemble. Dam! c'est tout simple, à cette heure, ces bêtes, bien nourries, pondent davantage... les petits, bien soignés, ne meurent plus par dizaines... sans compter que les renards et les fouines... qui venaient encore dévorer au moins la moitié des couvées dans les métairies isolées, sans clôtures, ne se frottent pas à venir se régaler ici... Et si vous voyez là les bergeries... c'est encore ça qui est beau! et les écuries donc!... il y a là soixante superbes paires de chevaux de labour... dans une seule écurie. C'est un fier coup d'œil, allez... pour le soin et pour la propreté. Dam ! vous comprenez l'amour-propre, je ne voudrais pas, moi, qu'on pût dire que la bergerie, ou l'écurie, ou les basses-cours font la nique à nos vacheries... Et comme l'écurie est autant à moi que la vacherie est à ceux qui soignent la bergerie, les perchoirs ou l'écurie, nous avons tous intérêt à bien faire et à être contents du bien-faire des autres... A quoi bon se jalouser, puisque *tout* profite *à tous?*

— Mais, — dit Just, de plus en plus surpris, — je vous entends parler d'un triste passé, dire *autrefois* tout allait de mal en pire pour les bêtes et pour les gens ; par quel miracle... ce passé si malheureux s'est-il ainsi transformé ?

— Tenez, Monsieur, — dit la Robin, — voilà maître Claude... il vous expliquera ça mieux que moi.

En effet, Just et Régina qui, pendant cette dernière partie de l'entretien, étaient sortis de la vacherie pour revenir dans la cour, virent Claude Gérard, conduit par Petit-Pierre, s'avancer vers eux.

. . . .

— Mon Dieu, Monsieur, — reprit Just, — nous sommes dans un pays de merveilles... Mais bien que ces miracles me semblent un peu plus faciles à expliquer maintenant que je sais votre présence dans ces lieux enchantés... dites-moi donc le secret de l'incroyable transformation que ce pays a subie... et dont les signes se sont révélés, se révèlent à chacun de nos pas ?

— Nous venons de visiter la vacherie avec une brave et intelligente personne, qui nous a on ne peut plus charmés par son naïf bon sens... — ajouta Regina ; — en un mot, Monsieur, permettez-nous de vous faire les questions que nous nous adressions tout à l'heure à nous-mêmes à la vue de ces bâtiments : est-ce un palais? est-ce une immense exploitation rurale? est-ce une non moins immense fabrique?

— C'est un peu... tout cela, Madame, — reprit Claude en souriant doucement, — et si vous voulez avoir la bonté de m'accompagner... en très peu de mots je vous donnerai le secret de cet apparent mystère.

Claude Gérard offrant son bras à Régina, lui fit traverser un passage qui conduisait de la cour des vacheries à l'une des vastes galeries qui entouraient le jardin renfermé dans l'intérieur du parallélogramme ; puis, sortant de cette galerie, Claude se dirigea, toujours accompagné des deux visiteurs, vers la fontaine monumentale dont nous avons parlé ; indiquant alors à Just l'inscription qu'elle portait, il lui dit :

— Depuis longtemps vous connaissez cette maxime, monsieur Just : ***Nul n'a droit au superflu tant que chacun n'a pas le nécessaire...*** (1).

A cette citation d'une généreuse pensée qu'il avait si souvent entendu formuler par son père dans ces termes, Just, stupéfait, ne put d'abord répondre, puis une larme mouilla sa paupière, et il regarda Régina avec un attendrissement ineffable.

Après un moment de silence, Claude Gérard reprit :

— Un homme puissamment riche avait longtemps vécu dans l'oisiveté, dans l'insouciance du sort misérable du plus grand nombre *de ses frères en humanité*... ainsi que disait votre père, monsieur Just. Soudain frappé au cœur par un malheur affreux... cet homme, transformé, régénéré par cette terrible épreuve... n'a désormais demandé de consolations qu'à la pratique des grands principes de la fraternité humaine. Au lieu d'être stérile... sa douleur a été féconde.

— Cette transformation, quoique tardive, annonce du moins un généreux naturel, — dit Régina.

— Chercher l'oubli d'horribles chagrins dans l'accomplissement du bien... cela fait tout pardonner — dit Just.

S'ils savaient que celui dont ils parlent avec tant de sympathie... et qui aujourd'hui en est digne, est le comte Duriveau ! pensa Claude.

Puis il reprit :

— Pour cet homme, monsieur Just, cette maxime de votre père : — ***Nul n'a droit au superflu, tant que chacun n'a pas le nécessaire***, cette maxime a été, je vous l'ai dit, une révélation... Possesseur de ce magnifique château et des immenses domaines qui en dépendent, il a regardé autour de lui... et partout il n'a vu que misère, maladies, ignorance et désolation... Cet homme s'est dit alors : ce pays est d'une insalubrité mortelle, d'une stérilité désolante ; je veux, en ***sacrifiant mon superflu***, que ce pays devienne salubre et fertile ; ses habitants, épuisés, maladifs, sont décimés par des fièvres terribles ; *je veux* qu'ils deviennent sains, robustes, et que leur vie ne soit plus fatalement abrégée... Ils habitent de misérables tanières où ils endurent les plus cruelles privations ; *je veux* qu'ils aient des demeures salubres, riantes, où ils ne manqueront de rien de ce qui est nécessaire à la vie... Ils sont voués à un labeur écrasant, presque toujours accompli avec dégoût, parce qu'il est insuffisant à leurs besoins ; *je veux* que leurs travaux soient attrayants, variés, intelligents, productifs, afin que l'amour du bien-être et que le sentiment de dignité morale leur fassent aimer, honorer leurs travaux. Ils vivent enfin misérables, faibles, ignorants, trop souvent ennemis, par le fait de l'*isolement* ; *je veux* qu'ils deviennent heureux, puissants, éclairés, affectueux ; qu'ils deviennent *frères* enfin par le fait de l'*association*, dont je leur donnerai l'exemple. — Cet homme a voulu cela, — ajouta Claude Gérard, — et ses volontés se sont réalisées...

— Rien de plus généreux que ce raisonnement, s'écria Just. — Je ne m'étonne pas de la fécondité de pareils principes, mais de leur application si prompte et sur une aussi large échelle.

— C'est qu'alors qu'il s'est agi de l'application, reprit Claude Gérard, — cet homme a senti que l'heure du sacrifice et de l'abnégation était venue.

— Comment cela, Monsieur? — dit Régina.

— Cet homme a compris que dans l'état de misère et de routinière

---

(1) Ce n'est point cette formule que nous aurions employée, car nous avons la conviction scientifique que *sans rien sacrifier*, mais en s'assurant au contraire une foule de jouissances de tous les ordres inabordables pour eux tant que durera la misère générale, les riches peuvent facilement accomplir la merveilleuse métamorphose attribuée par M. Eugène Süe au *sacrifice* de M. Duriveau. (*Note de la Rédaction.*)

…pathies entre les deux époux. Isabelle qui, avant de se marier, appelait don Francisco une *brute* (*un bruto*), lui donne aujourd'hui un nom beaucoup plus expressif. Le conjoint n'est pas en reste, et notre langue est trop bien élevée pour que nous puissions répéter ses plaintes, décrire, après ses partisans, les infirmités de corps, les difformités de caractère qui poussent sa répulsion jusqu'au dégoût. Il ne s'agit de rien de moins pour lui que de divorce. Sa famille lui vient en aide. Christine excite sa fille, et la haine des deux maisons, désormais implacable, ne se renferme plus dans la vaste salle du palais ; elle déborde, se répand au dehors ; elle vient troubler jusqu'en France le sommeil des parents ; elle berce comme une espérance le ressentiment de lord Palmerston, qui ne dort pas. En effet, l'Angleterre envoie de l'argent, des armes et des munitions aux partisans du prétendant. Huit mille fusils sont partis récemment de Birmingham, et ont été débarqués sur plusieurs points du littoral. En même temps, l'Angleterre intrigue en Europe pour coaliser les puissances absolutistes contre la France au sujet de l'Espagne. Déjà elle est parvenue à leur faire partager son opinion sur la question des mariages, et ses journaux répandent partout le singulier bruit que le gouvernement français veut se faire donner en dépôt les îles Baléares. Mais ce qui rassure le *Chronicle*, qui craint sans doute déjà pour Gibraltar, c'est que, selon cette feuille, *vingt nations comme la France ne suffiraient pas à prendre les Baléares contre la volonté de l'Angleterre.*

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Une ordonnance royale du 4 convoque le collège de Quimperlé (Finistère) pour le 10 avril, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Drouillard.

Une autre ordonnance du même jour convoque le collège de Parthenay (Deux-Sèvres) pour le 6 avril, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Allard, promu au grade de colonel du génie.

NOMINATIONS DANS LA MARINE. — Par ordonnance royale du 20 février, ont été nommés dans le 1[er] régiment d'infanterie de marine :

A deux emplois de capitaine adjudant-major : — Choix (hors tour), M. Mayer, lieutenant au corps, à la Guadeloupe ; M. Allias, lieutenant au corps, à Brest.

A trois emplois de lieutenant : — Ancienneté (1[er] tour), M. Poilleux, sous-lieutenant au corps, à la Guadeloupe ; choix (2[e] tour), M. Hiver, sous-lieutenant au corps, à Brest ; ancienneté (3[e] tour), M. Petit, sous-lieutenant au corps, à la Guadeloupe.

Par une ordonnance royale du 20 février, les sous-lieutenants d'artillerie dont les noms suivent, qui satisfont aux dispositions de l'art. 234 de l'ordonnance royale du 16 mars 1838, ont été nommés au grade de lieutenant en second, pour prendre rang du 1[er] février 1847 :

MM. Delaya, Delsaux, de Blic, Dau, Viot, Frandin, Turlure de Vellecour.

Par une autre ordonnance royale du 20 février, ont été nommés dans le corps royal d'artillerie de marine :

A deux emplois de capitaine en second : — Choix (2[e] tour), M. Thierry, lieutenant en premier ; ancienneté (3[e] tour), M. Jambert, lieutenant en premier.

Par décision ministérielle, en date du 3 mars, MM. Charpiot et Brouard, lieutenants en second d'artillerie de marine, ont été nommés à deux emplois de lieutenants en premier, vacants au corps par suite de la promotion de MM. Thierry et Jambert.

TROUBLES AU SUJET DES SUBSISTANCES. — Nous avons parlé des pillages de boulangeries qui ont eu lieu à Bruges ces jours derniers. L'*Impartial* nous apporte aujourd'hui quelques détails nouveaux :

« Malgré tout l'appareil militaire qui a été déployé, malgré le zèle …

… me. Les grains hausseront encore de prix d'ici à la récolte. Si, pour les classes ouvrières dont les salaires n'ont subi aucune augmentation (bien qu'une augmentation des salaires fût un acte de stricte justice), le pain est presque inabordable, il le deviendra de plus en plus à mesure que nous avancerons. Telle est la situation à laquelle c'est un devoir impérieux pour l'administration de pourvoir. Faire un appel extraordinaire à la charité serait une mesure insuffisante. On sait que, par une étrange anomalie, la charité n'est en grande partie faite que par les classes laborieuses : or, le moment serait assez mal choisi pour s'adresser à celles-ci. Ce n'est donc pas la bourse de la charité privée qui doit pourvoir aux nécessités présentes, mais la caisse communale. C'est là qu'il faut s'adresser et non ailleurs.

DISETTE EN ITALIE. — Les nouvelles d'Italie sont fâcheuses. La misère se fait sentir jusque dans la fertile Toscane, où la récolte d'olives a manqué. L'exportation des céréales est frappée de droits élevés. Cette exportation est prohibée dans le royaume de Naples, marché important ; enfin la Lombardie a également prohibé la sortie des grains, sauf le riz. Cette mesure a été prise provisoirement, en attendant la décision du vice-roi, ensuite des troubles qui ont éclaté sur un grand nombre de marchés de la frontière. Des rapports nombreux attribuent ces troubles à l'empressement excessif des acheteurs suisses.

ENTREVUE DU PAPE ET D'UN AMBASSADEUR MUSULMAN. — On lit dans l'*Ami de la Religion* :

« Dans la matinée du 16 février, Chékib-Effendi se rendit à la secrétairerie d'Etat pour y présenter ses lettres, et demander une audience. Pie IX désigna la matinée du samedi suivant, 20 février. Chékib-Effendi vint au palais du Quirinal en voiture de grande cérémonie. Une foule immense de Romains et d'étrangers était accourue sur son passage, dans toutes les rues qu'il devait parcourir. C'est en effet la première fois qu'un ambassadeur ottoman a reçu la mission spéciale d'aller complimenter un pontife romain. L'ambassade envoyée par Bajazet auprès d'Innocent VIII en 1490, avait un autre but et un tout autre caractère : on sait qu'elle se rapportait seulement à la captivité de Zizime, frère du sultan, que les chevaliers de Jérusalem avaient fait prisonnier et avaient remis entre les mains du pape.

» Le cortége de Chékib-Effendi entra dans la grande cour du palais du Quirinal. Pie IX était assis sur son trône. Chékib-Effendi s'exprima en des termes dont le Saint-Père s'est montré vivement touché ; il a commencé par dire avec quelle satisfaction le sultan, son maître, avait appris l'avènement de Sa Sainteté au trône pontifical. Il a ajouté que quoiqu'il n'ait pas existé jusqu'ici de relations particulières entre la Sublime-Porte et le gouvernement du Saint-Siége, le sultan son maître, s'associant à la joie du monde entier, lui avait donné la glorieuse mission de lui présenter en son nom les félicitations les plus vives et les plus sincères ; que Sa Hautesse saisissait avec empressement cette heureuse occasion d'entrer en relation avec le gouvernement papal. L'ambassadeur a terminé ce discours en exprimant la ferme confiance que les sentiments bienveillants de son auguste souverain envers ses sujets de toute condition, qu'il aime et protége, sans distinction de croyance, comme un père qui chérit indistinctement tous ses enfants, seront plus particulièrement appréciés par Sa Sainteté, dont S. H. I. désire ardemment l'estime et la haute amitié.

» Le Saint-Père a répondu à ce discours dans les termes les plus gracieux. Il a chargé l'ambassadeur turc de faire connaître à l'empereur avec quelle reconnaissance il avait accueilli les sentiments de loyale amitié qui venaient de lui être exprimés par son organe ; avec quelle joie son cœur s'ouvrait à la douce espérance que les relations que le sultan désirait établir avec son gouvernement tourneraient à l'avantage des catholiques de son vaste empire ; ajoutant que plus leur condition religieuse serait améliorée par de nouveaux et plus nombreux effets de sa puissante et souveraine protection, plus son amitié lui serait précieuse, et plus aussi lui seraient agréables les bonnes relations qui vont s'établir entre les deux gouvernements. »

… Mais, par une horrible fatalité, dès qu'on avait vu le feu dans la salle, on avait fermé les conduits du gaz, et les corridors étaient plongés dans une obscurité profonde. En même temps, la construction intérieure du théâtre offrait à l'incendie de faciles aliments ; des tourbillons de fumée remplissaient les galeries et les corridors, et les malheureux qui voulaient s'échapper, se heurtaient et se renversaient les uns sur les autres, ou tombaient asphyxiés par la fumée dans l'obscurité. Il est impossible de se faire une idée de cette scène d'angoisse et de désolation, des hurlements que l'agonie faisait pousser aux victimes. Voici la description lamentable que nous apporte la *Gazette de Carlsruhe* de lundi ; encore cette description est-elle bien au-dessous de la lugubre vérité ;

« Le feu se propagea avec tant de rapidité que, dans l'espace de quelques minutes, tout l'intérieur du théâtre était la proie des flammes, et qu'au bout d'un quart d'heure le bâtiment tout entier était en feu. Un épouvantable tourbillon de fumée, chassée par un fort vent d'est, se déployait au dessus des maisons, entre la rue de Stéphanie et la rue de l'Académie, et annonçait aux habitants de la ville le danger qui les menaçait.

» Les secours arrivèrent de tous côtés, mais dès le premier moment il n'y eut plus à songer à sauver le théâtre. Le bâtiment, construit de matériaux très inflammables, brûlait comme de la paille, et à six heures tout le grand édifice était la proie de l'incendie. C'était un terrible aspect que de voir les flammes s'élever vers le ciel, des étincelles et des tisons enflammés, chassés par un fort vent d'est qui se changea bientôt en vent du nord, tomber comme une pluie de feu dans les rues et sur les édifices voisins, jusque sur la place de la Caserne, et répandre partout la terreur. Tous les efforts n'eurent qu'un but, de préserver de l'incendie les édifices voisins. Et en effet, la population de Carlsruhe, bourgeois et soldats, et les populations des communes rurales les plus proches, accourues à la vue des flammes, ont travaillé avec une admirable persévérance, et sans les efforts de cette masse d'hommes la catastrophe aurait été encore plus horrible. A dix heures, les bâtiments voisins ne couraient plus aucun danger, mais le théâtre lui-même n'était plus qu'un monceau de ruines brûlantes.

» Mais ce qu'il y a de plus douloureux, c'est que plus d'une malheureuse victime a perdu la vie dans cette catastrophe. Dès que le feu, s'échappant des loges, commença à envahir la salle, tous les spectateurs se précipitèrent vers les issues ; mais les nombreuses personnes qui se pressaient aux troisièmes galeries ne purent se sauver que difficilement. Les uns sautèrent de la troisième galerie dans la seconde, et de là dans le parterre ; d'autres cherchèrent à s'échapper par les fenêtres vers la cour ; d'autres ne purent se sauver. Nous avons vu nous-même un jeune homme qui resta suspendu à une croisée et qui y fut brûlé. D'autres encore furent blessés au milieu de la foule et transportés à l'hôpital. Nous ne pouvons encore dire d'une manière précise combien de personnes ont péri ; toujours est-il que tout secours était devenu impossible, car toutes les issues du théâtre étaient envahies par les flammes et par la fumée. Nous avons vu le margrave Max, suivi de plusieurs officiers et bourgeois, chercher à pénétrer dans le théâtre pour porter quelques secours, mais ce fut en vain. L'intensité du feu empêchait même d'apposer des échelles contre les murailles, et tout ce que l'on put faire fut de préserver les bâtiments que le feu menaçait d'atteindre.

» Le nombre des personnes qui ont été réclamées à la police s'élève déjà, nous le disons avec le sentiment d'une profonde douleur, à près de 70. »

Nous ajouterons que dans la journée de mardi de nouveaux décès ont été constatés, et 104 personnes n'avaient pas reparu. Le déblaiement de ces ruines encore brûlantes est commencé. A chaque instant on trouve au milieu des décombres un bras, une jambe calcinés, des masses informes de chairs que l'on transporte dans un chariot couvert au cimetière, pour permettre aux familles de reconnaître, si c'est encore possible, ceux qui leur appartenaient, et pour donner ensuite une …

---

ignorance où étaient plongés ceux qu'il voulait régénérer, il fallait, pour les amener à cette régénération morale et matérielle, offrir à leur intérêt des avantages réels, frapper leur esprit par un généreux exemple.... Il a donc assemblé ses métayers ainsi que les habitants de ce pauvre village, et leur a dit : « Depuis que je vis au milieu de vous, » j'aurais dû accomplir les devoirs rigoureux auxquels ceux *qui possèdent tout, sont obligés envers ceux qui ne possèdent rien*... J'ai à » expier... le passé. . l'avenir m'absoudra, je l'espère ; voici ce que je » vous propose : — le territoire de cette commune est de six mille arpents à peu près, qui m'appartiennent, sauf trois cents arpents morcelés entre vous ; *associons-nous*. Que vos terres et les miennes ne » fassent plus qu'une propriété qui soit *nôtre* ; qu'il en soit ainsi de » nos troupeaux, de nos chevaux. Dans cette association vous donnerez vos bras, votre industrie ; moi, le sol, les constructions et l'argent nécessaire aux premières cultures ; en fournissant ainsi à l'association les moyens, les instruments de travail, j'apporte à moi » seul autant que vous tous ensemble ; loyalement j'aurais le droit de » prélever pour moi seul la moitié de nos bénéfices.... mais, à ce droit, » à cette inégalité, je renonce au nom du sentiment de fraternité qui » me rapproche de vous, je ne demande dans les produits de notre association qu'une seule part... égale à celle de chacun de vous...et, cette » part, je veux la gagner comme vous par mon travail, en appliquant » toutes les forces de mon intelligence à la bonne administration de » nos affaires. J'ai vécu pendant quarante ans dans une oisiveté funeste et stérile ; j'ai beaucoup à me faire pardonner ; aussi du jour » de notre association, nul plus que moi, je vous l'assure, n'aura plus » de zèle, plus de respect pour l'intérêt commun. »

— C'est admirable ! s'écria Just. Et l'association... a dû se constituer aussitôt?

— Non, — dit Claude ; — quoiqu'elle offrît à ces pauvres gens des avantages inouïs, il a fallu vaincre des défiances, des préjugés, malheureusement inséparables de l'ignorance et de l'espèce d'asservissement dans lesquels vivaient ces malheureux. « Que risquez-vous ? — » leur disait cet homme de bien que vous admirez, monsieur Just, — » essayez... Je me charge du premier établissement; de plus, j'assurerai votre existence pendant deux années ; vous quitterez vos tristes » et homicides demeures pour des logements sains, riants, commodes ; vos travaux écrasants, infructueux, seront rendus productifs » et attrayants par leur variété. Essayez, vous dis-je, de cette association. Que risquez-vous ? Les parcelles de terre que vous joindrez » à celles que je mets en commun, vous reviendront dans deux années. Si votre condition ne vous paraît pas améliorée, vous pourrez » alors retourner habiter vos masures qui restent debout... »

— Et ils n'ont pas résisté longtemps à l'évidence de ces avantages ? — dit Just.

— Près de deux mois, — répondit Claude Gérard.

— C'est incroyable ! en présence d'avantages si évidents, — dit Régina.

— Hélas ! Madame, — reprit tristement Claude Gérard, — ces malheureux étaient depuis si longtemps habitués à être traités avec insouciance et dureté ; on les avait accoutumés à avoir si peu de confiance dans la bonté humaine, qu'ils se demandaient, avec une sorte de défiance craintive, *pourquoi* l'on montrait à leur égard tant de désintéressement et de générosité.

— Vous avez raison, Monsieur, — dit Régina, — cette défiance est une sanglante satire du passé !

— Mais enfin, — reprit Claude, — l'association s'est formée. Six mois après, les constructions nécessaires étaient terminées, et bientôt l'ancien village a été démoli avec une sorte de joyeuse solennité. Quant au bonheur, à l'aisance dont jouit maintenant cette population naguères encore si horriblement misérable, veuillez m'accompagner, et... ce que vous verrez vous montrera les merveilleux résultats de cette association.

Ce disant, Claude Gérard conduisit Just et Régina dans le bâtiment principal, formant autrefois le château ; ses pièces immenses avaient été transformées en école pour les jeunes garçons et pour les jeunes filles, en crèches, en salles d'asile pour les enfants de l'association. Une vaste pièce donnant dans le jardin d'hiver (qui avait été conservé), servait de lieu de réunion et de réfectoire pour ceux des membres de l'association qui préféraient manger ensemble au lieu de porter chez eux les mets provenant de la cuisine commune. Les étages supérieurs étaient consacrés à la lingerie, à l'infirmerie, aux magasins de matières premières de toutes sortes qui s'ouvrageaient dans de vastes ateliers, car cette association était à la fois *agricole* et *industrielle ;* de la sorte, les longues soirées et nombreuses journées d'hiver, pendant lesquelles le travail des champs est impossible, étaient fructueusement utilisées ; les associés y trouvaient des occupations variées, et le revenu général s'accroissait d'autant.

Quant au logement des associés, il se composait, selon l'exigence de leur famille, d'une ou deux chambres, donnant toutes sur le jardin intérieur, bien aérées en été, bien chauffées en hiver par la vapeur. On utilisait ainsi le feu incessant de l'immense cuisine ; des conduits amenaient partout en abondance l'eau et le gaz lumineux ; les enfants et les adultes couchaient la nuit dans des dortoirs, sous la surveillance des pères et des mères de famille, alternativement chargés de ce soin ; la cuisine, le blanchissage, en un mot, tous les travaux de métier ou de ménage se faisant dans des endroits spéciaux, les logements des associés n'étaient absolument destinés qu'à l'intimité, au repos et au sommeil, ils étaient tenus avec une extrême propreté ; plusieurs associés avaient même déjà employé une partie de leurs bénéfices à orner leur demeure particulière avec une certaine élégance.

Just et Régina, de plus en plus émerveillés, entrèrent bientôt, sous la conduite de Claude Gérard, dans une vaste salle où une cinquantaine de jeunes filles et de jeunes femmes, brillantes de santé, proprement vêtues, étaient occupées à travailler, soit à la dentelle, soit à différentes pièces de lingerie. Parmi les travailleuses, Just et Régina reconnurent la brave Robin et ses compagnes de la vacherie, qui, pendant le temps qu'elles n'employaient pas à l'étable, venaient travailler, selon leur aptitude et leur goût, soit à la dentelle, soit à la lingerie, tandis que d'autres préféraient s'occuper au jardin, à la buanderie ou aux cuisines.

Rien n'était plus gai, plus animé que cette réunion de jeunes travailleuses ; le léger babil de celles-ci, les rires frais et doux de celles-là, les petits chantonnements des autres, formaient le plus joyeux murmure.

. . . .

Une heure après environ, Just et Régina, ayant achevé, sous la conduite de Claude, la visite de l'*Association*, étaient revenus attendre leur voiture sous la galerie de briques qui régnait à l'intérieur du parallélogramme. Régina tenait à la main un beau bouquet de fleurs d'automne cueillies dans les parterres et que Claude lui avait offertes.

— Telle est, Madame, — lui disait l'instituteur, — la toute-puissante fécondité de ce grand principe : *la fraternité humaine*, que cette association qui, grâce à l'excellente organisation du travail de tous (1), donne à tous un *minimum*, c'est-à-dire le *nécessaire*, qui, en un mot, leur assure la satisfaction légitime de tous les besoins de l'âme et du corps, et qui plus tard donnera même le superflu à ceux qui voudront l'acheter par un surcroît de labeur ; cette association, dis-je, est non-seulement une admirable institution au point de vue moral, mais elle serait encore, au point de vue de l'intérêt, une *excellente affaire* pour le fondateur, s'il n'avait, par un noble désintéressement, renoncé à tous les bénéfices qu'il aurait pu loyalement réclamer pour l'*apport* de sa part dans l'association... Cela est si vrai, que déjà deux propriétaires voisins, émerveillés des résultats que nous avons obtenus, ont conclu avec leurs métayers et leurs journaliers une association pour une exploitation *à la fois agricole et manufacturière*... dont ils font, eux, riches propriétaires, les premiers frais d'établissement ; ainsi, non-seulement ils pratiqueront le bien sur une immense échelle... mais encore ils augmenteront leur fortune.

— Et cela ne m'étonne pas, Monsieur, — reprit Just ; — mon père avait une maxime qui, dans cette circonstance encore, trouve son application : *Fais ce que dois... le bien adviendra*. Autant l'égoïsme est stérile... autant la fraternité est féconde. . . . .

---

(1) Nous n'avons pu que donner une idée très sommaire et très imparfaite de ce que peut être une association à la fois agricole et industrielle, basée sur ces trois éléments : *le capital, le travail et l'intelligence*. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui seraient curieux d'en connaître l'organisation pratique à l'excellent petit livre de M. Mathieu Briancourt : *Organisation et Association du Travail*, à la Librairie sociétaire, 25, quai Voltaire.

(*Note de l'auteur.*)

« Je demande la vie !!! »

Il est une heure et demie du matin, la cour se retire dans la chambre du conseil pour délibérer.

Alors se passe une scène qui ne peut être comprise que par ceux qui ont le douloureux devoir ou le triste courage d'y assister. Ces vingt-cinq malheureux, voyant enfin leur position dans toute son horreur, s'abandonnent sans contrainte à leur désespoir. Les injures, les blasphèmes des uns se mêlent aux sanglots, aux protestations des autres. Les jurés, les avocats, les spectateurs sont interpelés, suppliés, surtout par les trois condamnés à mort, qui leur crient : Grâce ! grâce ! d'une voix lamentable.

Brillant-Godeau, Arrouy, Rouet-Bézard disent qu'ils sont innocents; Laumant père invoque la pitié pour ses enfants, pour sa femme, qui sont, disent-ils, sans asile et sans pain; Monneron est accablé sous la douleur; Légeron se défend et accuse d'autres coupables; la femme Cotteron est exaspérée; seul, parmi tous, Baptiste est calme et silencieux.

Quant à l'effet produit sur l'auditoire par ce navrant spectacle, nous renonçons à le peindre.

La cour rentre au bout de vingt minutes et prononce l'arrêt qui condamne Michot, Velluet et Bienvenu à la peine de mort; Brillant-Godeau, Etienne Billaut, Arrouy et Rouet-Bézard aux travaux forcés à perpétuité; Laurent Bonnin, Louis Fauchon et Jean-Baptiste, à dix ans de travaux forcés, Foigny et Girand-Rouzet, à huit ans de travaux forcés; Légeron père, Légeron fils, Berraud, la femme Cotteron, Bataille, Monneron, Deschamps, Signoret, Venin, Depont, Coulon et Trémine, à cinq ans de travaux forcés; Laumant, à cinq ans de réclusion; condamne en outre à 4 000 fr. d'amende tous les condamnés à des peines temporaires.

La ville était déserte quand les condamnés ont été ramenés à la prison.

UNE PICARA. — La femme Tessère est une mendiante poétique qui aurait mérité de naître sous un ciel meilleur que le nôtre... Nous l'avons déjà vue dans Gusman d'Alfarache ou sur les toiles de Murillo. De longues mèches grises descendent le long de ses joues maigres. Sa marmotte rouge est perchée à la bohémienne sur le sommet de sa tête. Elle se drape avec un art sauvage dans son tartan écossais! Ce serait là un beau modèle pour un tableau espagnol !

Un sergent de ville : Nous avons rencontré la prévenue dans la rue Notre-Dame-de-Lorette; elle traînait un berceau dans lequel se trouvait un enfant. Comme nous l'avions vue tendre la main à plusieurs passants, nous l'avons arrêtée.

La femme Tessère, avec un accent méridional très prononcé : Tas dé brigands!

Le témoin : Chez le commissaire de police on lui a demandé pourquoi elle mendiait, elle répondit : Parce que l'enfant est malade. — Qu'est-ce qu'il a ? — Il a une plaie terrible à la jambe.

L'enfant avait l'air si frais, il avait une figure si rose et si pleine, que nous fûmes étonnés de cette réponse. Nous le déshabillâmes et nous le trouvâmes aussi sain et aussi bien portant de tout le corps que possible.

M. le président, à la prévenue : Qu'avez-vous à dire?

— Qu'on ne peut pas vivre sans manger.

— On travaille.

— Demander l'aumône, c'est bien travailler. Dans mon pays, ça n'est pas défendu.

— De quel pays êtes-vous?

— De San-Lucar, près Barcelone.

— En France, mendier, c'est commettre un délit.

— Je le vois bien à présent. Aussi je retournerai vers le midi, et je repasserai les montagnes.

— Vous trompiez le public en attribuant à l'enfant que vous conduisiez des infirmités qu'il n'avait pas?

— Il faut bien toucher les bonnes âmes autant qu'on peut... le monde est si dur à présent.

— Vous faites là un vilain métier.

— On ne m'en a jamais appris d'autre... C'est celui que faisait ma mère.

— Cet enfant était-il à vous?

— Non, Monsieur ; je l'avais emprunté à ma voisine.

— Moyennant un prix de location?

— Oh ! peu de chose ; l'enfant n'était plus assez jeune.

— Le prix est donc en raison de la jeunesse de l'enfant?

— Certainement qu'un enfant de six ou huit mois rapporte plus qu'un enfant de quatre ans... ça fait plus d'effet.

— Vous êtes dans une voie très mauvaise et qui pourrait devenir très dangereuse pour vous ; nous vous engageons fort à retourner dans votre pays.

— Oh ! j'y retournerai : il fait trop froid ici.

Le tribunal condamne la femme Tessère à trois mois de prison.

(*Droit*.)

LE GASTRONOME SANS ARGENT. — Un matin Ravon errait à jeun devant les savoureuses devantures de boutiques de rôtisseurs et de pâtissiers dont les rues de Paris regorgent comme pour tenter les faméliques Tantales qui les contemplent. Un moment Ravon résolut ce terrible problème de se procurer un magnifique pâté sans bourse délier. Mais, hélas ! il n'a pu jouir du fruit de sa conquête, et le voilà réduit aux plus amers regrets sur le banc des prévenus du tribunal de police correctionnelle. Le témoin unique est un petit patronnet qui s'est à peine donné le temps de secouer sa farine pour venir plus vite déposer devant la justice.

M. le président : Reconnaissez-vous le prévenu?

Le patronnet : C'est un malin qui m'a joliment refait tout de même, et d'amitié encore.

Ravon : Prends bien garde, mon enfant, ne me fais pas de mal à moi qui ne t'en veux pas.

Le patronnet : Mais je vous en veux moi, parce que, voyez-vous, le bourgeois m'a joliment fait payer sur ma tirelire le pâté que vous m'avez soulevé. C'est du propre de vouloir faire la noce quand on n'a pas le sou!

M. le président, au témoin : Comment les choses se sont-elles passées ?

Le patronnet : C'est bien simple, allez. Ce monsieur entre tout de gaux dans la boutique; il choisit un pâté de gibier, pas plus, pas moins. Vous voyez qu'il n'est pas dégoûté. — Combien ce pâté, Madame? dit-il à la bourgeoise d'un air de Crésus. — Dix francs, Monsieur. — Bien (car il ne marchandait pas, voyez-vous); envoyez-moi cela tout de suite, à deux pas, chez moi, je traite. C'est moi qu'a le guignon d'être choisi pour le porteur. Nous marchons dans la rue côte à côte comme une paire d'amis. Tout d'un coup il me dit : — Petit, tu n'as pas là des choux à

...parties couvertes donna 3 000 livres de fourrage vert de plus qu'un champ de même dimension qui n'avait pas été couvert. La paille ayant été enlevée, on y mit en pâturage 145 moutons, et au bout de huit jours, on y lâcha encore 20 bœufs. L'herbe étant rasée par la dent des animaux, on étendit la même paille sur le champ, et quatorze jours après la pousse était d'une belle force. Immédiatement après l'enlèvement de la paille, les moutons paraissaient préférer l'herbe qui n'avait pas subi cette opération ; mais ils la mangèrent de nouveau avec appétit lorsqu'elle eut été exposée pendant 24 heures à l'air et au soleil.

Le président ajouta qu'il avait fait aussi couvrir une surface de 24 acres, qui lui fournissent un fourrage abondant, tandis qu'il y a disette chez un voisin. Il engagea ensuite les membres à répéter ses essais.

Chambre des Députés.

Les travaux législatifs ont été à peu près nuls cette semaine.

Dans la séance d'aujourd'hui samedi, la Chambre a entendu les développements d'une proposition de M. Fould, ainsi conçue :

« Sera rayée du grand livre de la dette publique la somme de 11 584 965 fr. de rentes 3 pour cent inscrites au Trésor au nom de la caisse d'amortissement, et rachetées par elle depuis le 1er juillet 1843 jusqu'au 31 décembre 1846. Ces rentes seront définitivement annulées en capital et arrérages, à dater du 22 juin 1847. »

M. ACH. FOULD a cherché à démontrer que sa proposition est avantageuse, opportune et légale. Il est entré, à ce sujet, dans des détails de chiffres que nous ne pouvons reproduire.

M. VUITRY ne conteste pas la légalité de la proposition ; mais l'économie d'une telle mesure lui semble douteuse et dans tous les cas il croit la mesure inopportune.

M. CLAPIER croit, au contraire, qu'il n'y a d'issue à l'embarras financier où nous nous trouvons que dans un emprunt qui ne pourra être fait que dans une des trois conditions suivantes : 1° La diminution des dépenses; 2° l'augmentation des recettes; 3° l'adoption de la proposition de M. Fould.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, s'oppose à la prise en considération. Il ne comprend pas quels motifs ont pu dicter la proposition.

On m'a fait un reproche de n'avoir élevé les intérêts des bons du Trésor, surtout au moment même où j'effectuais un emprunt. Je dirai d'abord que cet emprunt était contracté pour faire face à des dépenses, et qu'il avait pour premier résultat de consolider les dépenses, et ensuite qu'il était plus rationnel de diminuer les intérêts des bons du Trésor, plutôt que de faire peser sur le Trésor les intérêts de l'emprunt. Je répondrai aussi que malgré le reproche que l'on m'a fait, cela n'a pas empêché les capitaux d'arriver, car les capitaux vont où ils trouvent sûreté et profit.

Messieurs, continue M. le ministre, j'ai là un tableau des encaisses qui, de 1820 à 1835, ont figuré à la date du 5 mars au Trésor. Ce laps de temps a successivement placé nos finances sous la conduite de ministres qui n'ont jamais été accusés d'imprévoyance, et que l'on n'a pas vus s'endormir à la veille d'une échéance douteuse : ce sont MM. de Villèle (mouvement), Roy, le baron Louis, Humann.

Eh bien! en 1826, il y avait au Trésor, tant dans les caisses qu'en portefeuille, 44 millions ; en 1827, 48 millions ; 64 millions en 1828, sous M. le comte Roy; en 1829, les encaisses, au 5 mars, se montaient à 63 millions; en 1831, le chiffre manque par suite de la pénurie du Trésor; en 1832, sous M. le baron Louis, l'encaisse atteignait 52 millions, 51 en 1833, 58 en 1834. Eh bien! la situation du Trésor, à la date d'hier, porte 116 millions d'encaisse. (Mouvement).

Les craintes qu'on a manifestées sont démenties par cette situation. M. le ministre des finances est heureux de pouvoir les dissiper par une réponse aussi péremptoire.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. On s'occupera ensuite de la proposition de M. Taillefer.

On s'est occupé, dans les bureaux, de la proposition de M. Duvergier de Hauranne sur la réforme électorale. Cette proposition, toute restreinte qu'elle est, n'en a pas moins été combattue avec acharnement par les ministres et leurs amis, et trois bureaux seulement en ont autorisé la lecture.

Accouchera-t-on sans douleur, grâce à l'éther?

Nous avons tenu jusqu'ici les lecteurs du numéro de huitaine au courant des merveilleux effets de l'inhalation de la vapeur d'éther pour affranchir notre pauvre humanité d'une part notable du tribut de douleurs qui semblait inhérent à son organisation même : nous ne voulons pas leur laisser ignorer que l'essai de la providentielle vapeur en a été tenté dans les accouchements. C'est pourquoi nous revenons aujourd'hui sur la communication faite par M. le professeur Paul Dubois à l'Académie de médecine, dans la séance du mardi 23 février, communication que nous avons mentionnée dans la *Démocratie pacifique* du lendemain 24. Sur ce point si intéressant et si délicat des applications de l'éther, sur ce point objet d'une vive préoccupation et d'une anxieuse attente, il ne s'est rien produit depuis cette époque, rien qui soit venu lever les doutes des praticiens et confirmer ou détruire une espérance accueillie avec allégresse.

Suivant la communication de M. P. Dubois, des femmes qui étaient dans le travail de l'enfantement depuis un nombre d'heures déjà considérable, ont été soumises à l'aspiration de la vapeur d'éther ; ce qui a eu pour résultat de les rendre insensibles aux douleurs, et de laisser subsister les contractions nécessaires à l'expulsion de l'enfant (c'est-à-dire celles de la matrice et des muscles larges du ventre), tout en relâchant les autres muscles et organes dont la résistance devait être vaincue dans les dernières phases du travail de la parturition. Voilà, en résumé, ce que M. Dubois a observé, contrairement aux prévisions de la plupart des physiologistes, dans le petit nombre de cas où il a osé jusqu'à présent essayer l'éthérisation des femmes en couches.

Voici comment les choses se seraient passées dans un de ces cas, d'après le récit d'un journal de médecine, l'*Union médicale*, dont M. Dubois lui-même a bien voulu revoir le texte pour plus d'exactitude. Nous ferons observer que ce cas était le quatrième de ceux dans lesquels M. Dubois employait l'éther, et que ce professeur avait par conséquent déjà bien des motifs de moins de redouter les suites d'une pareille tentative.

« Une femme à terme se présenta (c'est le journal de médecine qui » rapporte les paroles de M. Dubois), accusant des douleurs très vives, » exprimées avec une violence excessive. Je pensai que c'était un ex» cellent sujet pour apprécier les effets de l'éther sur la douleur. Elle » y fut soumise et s'y prêta très bien. Après trois minutes, insensibi» lité complète; cependant les yeux étaient ouverts et fixés en haut.

... alarmants étaient dissipés.

M. Dubois, qui n'est rien de moins qu'un partisan fanatique de l'éthérisation, en apprécie ainsi les suites, par rapport aux cinq femmes qui y ont été soumises :

« Aucune de ces femmes n'a éprouvé d'accident qu'on puisse impu» ter à l'éther. L'une a ressenti un léger engourdissement des doigts, » l'autre de la jambe, qui s'est rapidement dissipé. Pas de céphalalgie, » de bronchite, de phénomènes nerveux. Cependant deux de ces femmes » ont été prises de métro-péritonite (1) et y ont succombé. Mais cette » terminaison funeste peut-elle être imputée aux aspirations d'éther ? » Non, assurément ; car il régnait à cette époque une épidémie de mé» tro-péritonite qui avait fait périr d'autres malades. La mort doit » être attribuée, d'une part, à la longueur d'un travail de 30 à 38 heu» res, et, d'autre part, à l'épidémie qui sévissait dans la maison.

» De ces faits, continue M. Dubois, je me crois autorisé à conclu» re: 1° que les inhalations d'éther peuvent prévenir la douleur dans » les opérations obstétricales ; 2° qu'elles peuvent suspendre les dou» leurs physiologiques de l'accouchement ; 3° qu'elles ne suspendent ni » les contractions utérines, ni les contractions des muscles abdomi» naux ; 4° qu'elles affaiblissent la résistance naturelle du périnée; » 5° qu'elles n'ont pas paru agir défavorablement sur la santé et la vie » de l'enfant.

» Cependant je dirai, en terminant, que la nature des choses me pa» raît devoir s'opposer à l'application d'une manière générale de l'in» halation de l'éther à l'art des accouchements !... D'ailleurs, toutes » les questions qui se rattachent à ce grave sujet sont loin d'être éclair» cies par la communication actuelle, et tout, même ce que je viens d'a» voir l'honneur d'exposer, doit engager à la prudence et à la circon» spection. »

Ceci, comme on voit, ne tranche pas, il s'en faut, la question posée dans le titre de cet article. On ne manquera pas d'apercevoir l'espèce de contradiction qui existe entre les faits rapportés par M. Dubois et sa conclusion terminale, ou plutôt entre les conclusions immédiates qu'il tire lui-même de ces faits et le jugement qu'il porte ensuite sur le rôle réservé à l'éther dans les accouchements. Cette contradiction fut signalée, séance tenante, par MM. Velpeau et Malgaigne. Comme ce n'était probablement pas par inadvertance que M. Dubois avait péché contre la logique en cette occasion, il s'est borné à faire valoir, en faveur de sa réserve, des motifs de prudence qu'il est aisé de concevoir et auxquels on doit rendre hommage.

Quoi qu'il en soit, la communication du professeur de clinique obstétricale de la Faculté est de nature à inspirer des espérances auxquelles, malgré notre admiration pour la vertu de l'éther, nous n'aurions pas osé nous abandonner auparavant. Ces espérances pèchent, comme l'a dit M. Dubois, non par le principe, mais par l'exagération. Jusqu'à quel point se réaliseront-elles ? C'est ce que décideront seuls des essais ultérieurs, entrepris avec sagesse, avec tous les ménagements que l'humanité commande là où il ne va pas moins que de la vie d'une mère et de son enfant, mais aussi avec le désir rationnel et sympathique (si l'on veut bien me passer cette dernière expression) d'épargner à la compagne de l'homme tout ce qui peut lui être évité des cruelles douleurs de l'enfantement.

En attendant, ou plutôt avant que ces essais se multiplient, il faut que l'expérimentation sur les femelles d'animaux apporte son contingent de lumière sur la compatibilité de ces deux choses : absence ou diminution notable des crises de douleur, et parturition normale, sans inconvénient pour la mère et pour son fruit. Les résultats que fournira l'expérience sur les femelles des espèces animales, n'autoriseront pas, il est vrai, à conclure ce qui devra exactement se produire dans l'espèce humaine. Ils serviront toutefois d'indications précieuses et de termes de comparaisons très importants. C'est surtout par les recherches des physiologistes, de MM. Flourens, Longet, par exemple, qui ont expérimenté sur les animaux, que l'on a été fixé sur la propriété constante de l'éther absorbé par les poumons. A entendre les rapports contradictoires émis jusque dans ces derniers temps par nos célébrités chirurgicales, on serait tenté de penser qu'il n'y a encore rien de bien établi à cet égard. Eh bien ! il est incontestable désormais que toutes les fois qu'on a eu des résultats purement négatifs, c'est que l'expérience a été mal faite. M. Doyère vient, avec raison, d'appeler l'attention des médecins sur la nécessité de doser le mélange d'air et de vapeur d'éther employé.

Voici pareillement, ce qui ne manque jamais à une découverte importante, les revendications de priorité, puis les révélations qui tendent à prouver qu'elle s'était déjà produite il y a nombre d'années, mais qu'elle avait été, comme d'usage, éconduite par les corps savants. Ainsi, dès 1828, l'Académie de médecine aurait été, sur la demande du ministre de la maison du roi, saisie de l'examen d'une découverte d'un docteur anglais relative à un moyen de rendre les malades insensibles à la douleur, en leur faisant respirer certains gaz. Rebuté de l'accueil fait à sa communication aujourd'hui perdue, l'étranger s'éloigna sans qu'on ait su depuis ce qu'il est devenu. Encore une preuve de l'incurable cécité des Académies à l'encontre des inventions !

Dr PELLARIN.

A M. Michelet.

Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.
VIRG.

Qu'il reste donc ce grand jour comme une fête éternelle du genre humain ; non-seulement parce qu'il fut le premier de la délivrance, mais aussi parce qu'il fut le premier dans la concorde.
MICHELET, *Révolution française.*

Les ombres des géants de la Constituante,
Aux lieux supérieurs palpitaient dans l'attente,

(1) Fièvre puerpérale, affection redoutable survenant à la suite des couches.

Et toujours et partout aimez, aimez la France,
Et regardez en face et sans émotion
Cette femme d'airain, la Révolution.
Suivez-la, le front haut, dans la sainte carrière,
Et ne vous tournez pas, ô prêtres, en arrière;
Sinon, malgré le bruit de vos pensers nouveaux,
Nous vous croirons des loups couverts de peaux d'agneaux;
Et le siècle levant sa formidable tête,
Sans plus s'inquiéter poursuivra sa conquête,
Et malgré vos clameurs, malgré votre courroux
Vous le verrez marcher et triompher sans vous.
Marchez donc droits et vrais! que notre grande Eglise
Se fasse donc française à force de franchise;
Bannissez de vos cœurs et la haine et le fiel,
Il n'est point de partis, ni de sectes au ciel.
Car dans ce beau pays, de paix et de lumière,
On ne connut jamais ni bornes ni frontière.
Prêtres, l'esprit est tout et la lettre n'est rien,
Le moyen-âge, hélas! ne fut jamais chrétien,
Et c'est lorsque périt sa formule stérile,
Que s'accomplit enfin la loi de l'Evangile.
Oui, le droit et l'amour un jour seront vainqueurs,
Car le droit et l'amour règnent dans tous les cœurs.
Alors du Golgotha visitant la colline
Jésus s'inclinera sur son œuvre divine,
Et contemplant son Verbe enfin interprété
Retombera joyeux dans son éternité.

ANTONI DESCHAMPS.
Mars 1847.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants: Le livret des ouvriers.— Le livret et la liberté d'association.— Percement de l'isthme de Suez. — L'armée prussienne et le communisme. — La prospérité publique. L'Irlande. — L'impôt progressif sur les revenus à Berne. Le droit de cité à Genève.— Responsabilité de la Providence. — Les deux absolutismes. — Les capitaux et les gouvernements. — L'impôt du sel et les libertés commerciales (4 articles). — Proposition de M. Duvergier de Hauranne. — Election de Lannion. — Nouvelles de l'Algérie, de l'Egypte. — Meeting à Londres, etc.— Travaux des chambres. Faits divers. — VARIÉTÉS. Les crèches d'enfants pauvres, — M. Benjamin Delessert. — Les économistes et les socialistes. —Le département du Tarn.—FEUILLETON. *La Cité maudite* (5 chapitres). — Revue musicale. — Le Diorama. — Deux chansons inédites de Béranger, etc.

Notre article sur la colonisation des landes de la Bretagne a été reproduit par le *Breton*, l'*Argus soissonnais*, le *Progrès*, de Rennes. le *National de l'Ouest*, la *Vigie de l'Ouest*, etc.

Les Livrets et la Liberté d'association, par le *Courrier de la Sarthe*.
Le Livret, héritage de l'ancien régime, par l'*Echo de l'Aveyron*.
Les deux Prévoyances, par l'*Impartial de la Meurthe*.
Les deux Absolutismes, par la *Voix nouvelle*.
Le Percement de l'isthme de Suez, par le *Journal de Reims*.
La Suisse et la Pologne, par l'*Helvétie*.
Le Teutonisme et la Constitution prussienne, par le *Tagesherold*.
Le Communisme en Allemagne, par la *Voix nouvelle*.
Infidélité de quelques aumôniers du Christ, par la *Voix nouvelle*, l'*Industriel de la Champagne* et l'*Union*, de Saintes.
La loterie de Monville, par le *Courrier de la Sarthe* et tous les journaux de la Seine-inférieure.
L'agonie de l'*Epoque*, etc., par le *Précurseur de l'Ouest*, le *Propagateur des Ardennes*, etc., etc.
Association d'un planteur et de ses colons à Maurice, par le *Breton*.
La pétition sur les marques de fabrique, par le *Messager du Nord*.
L'affaire Drouillard, par le *Journal des Pyrénées-Orientales*.
Revue de France, par l'*Impartial de la Meurthe*.
L'Ether dans les accouchements, par la *Sentinelle des Campagnes*.
Nos feuilletons: Un peu d'or, —l'Assassinat de la rue Morgue, — la Force, le Capital et le Droit, — Mémoires d'un Enfant de la Savoie, — Mme Gantois, — la Gloire,— sont reproduits par la *Vigie de l'Ouest*, le *Journal de l'arrondissement de Valognes*, le *Franc-Parleur de la Meuse*, l'*Industriel elbeuvien*, l'*Union*, de Saintes, et le *Glaneur du Haut-Rhin*.

PETITE CORRESPONDANCE.

A TOUS. — *Manuels des fraudes commerciales, industrielles, etc.*—Nous prions tous nos amis de nous adresser des notes détaillées sur les fraudes et faussetés spéciales à leur genre de commerce, d'industrie, etc. Chaque profession a un beau contingent à fournir.

Les articles qui nous seront adressés seront publiés sous le nom des auteurs, quand ceux-ci le désireront. Quand les articles auront paru dans la *Démocratie*, nous les publierons en petites brohcures in-32. On aura ainsi le *Manuel des fraudes* de chaque profession. Chacun peut concourir à l'œuvre collective et curieuse que nous proposons. Nous comptons sur nos amis.

M. E. B. au Croisic.— Ta lettre est pleine d'intér. Si tu n'y vois pas d'inconv. nous la publ. presque tout ent.

M. D. à Lorient. — Encore 5 nouveaux! Bravo! Lorient à la rescousse! — Cordial accueil à tous. — Quant à ceux qui partent, ce sont autant de missionnaires d'autant plus précieux qu'ils sont plus dispersés. — Vous serez dorénavant en nom sur les comptes et factures.

M. P. à Lorient. — Nous étions bien sûrs de votre pleine adhésion.— Félicitations pour l'établissement des conférences. — Vous complétez ainsi l'arsenal de propagation.— Nous expédierons ce qui vous concerne avec les livres demandés par M. D.

M. M. V. à Lorient. — Reçu le mandat de 182. — Le 21 janvier, vous nous accusiez 183, 55. — Merci. — Vous avez votre part des bravos.

M. J. à Lorient. — Veuill. rép. c. p. c. s'il faut publ. le proj. de l.

M. L. à Cherbourg. — Nous avons bien reçu l'avis, et vous devez maintenant avoir reçu. Toutefois, nous recommandons au départ. — Il n'y a rien à regretter, et notre correspondance témoigne de l'excellent effet produit par le *Bull.* sur tous les points.

M. P. à Indret. — Cordial accueil aux deux nouveaux. — Remerciements à MM. S. et D. — Nous prenons note relativement à la pop.; nous avions marqué Indret d'une astérisque de doute. — Utilisez pour le mieux l'ex. du *Bull.* dont le destinataire vous est inconnu. — Reçu les 67, 50. — Priez M. D. de nous mettre sur la trace de M. Al.-Fr.-Bon.-F., qui seul peut avoir affaire à M. le marquis de C.

M. D. à Boulogne. — Merci. — Vous êtes trop modeste. — Nous sommes heureux de votre approb. et de votre ralliement complet.— Nous attendrons le texte.

M. B. à Libourne. — Nous recevons l'ex. — Merci. — Nous vous écrirons relativement à l'emploi à faire des 100 que vous nous offrez, et qui trouveront place dans les lib. loc. de nos ports.

M. B. V. à Sens. — Quand vous viendrez à Paris, nous comptons bien

HALLE DE PARIS, 5 mars. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 4 990 q. 46 k. —Ventes, 4958 q. 88 k. — Restant, 18 381 q. 94 k. — Cours moyen du jour, 67-39. — Cours-taxe de quinzaine, 66-34. — Ventes en disponibles: Gruaux, 10 q. 99 k. 79-»» à 79-90 — 1re marque, 86 q. 35 k.; 69-50 à 70-»».— 2e marque, 679 q. 81 k.; 65-60 à 67-50. — 3e marque, 57 q. 85 k.; 52-25 à 57-30.—4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»».— Cuisson, »» q. »» k. —Relevé, 105 q. 01 k.— Ventes à livrer, 4820 q. 87 k. 43-30 à 70-45. — Cuisson, 1303 q. 10 k. »»-»» à »»-»».—Revente, 894 q. 90 k. 64-95 à 70-»».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 29 janvier 1847. — HANIE, tailleur aux Thernes, Grande-Rue, 18. Juge-comm., M. Courriot; syndic prov., M. Talerry, rue Monsigny, 9.

Du 1er mars 1847. — M. SCOT, fabricant de meubles, ébéniste, place Saint-Germain-des-Prés, 10. Juge-comm., M. Milliet; syndic prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70. — LEMIÈRE, marchand de vins à Puteaux, rue des Pavillons, 1. Juge-comm., M. Germinet; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24. — TESSIER, fripier, à Montrouge, route d'Orléans, 118. — Juge-comm., M. Ferté; synd. prov., M. Tiphagne, faubourg Montmartre, 61.— VAUBAILLON fils, fabricant de vermicelle, rue de l'Aiguillerie, 6. Juge-comm., M. Chevalier; synd. prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7. — BIENFAIT, marchand de meubles, faubourg Saint-Martin, 174. Juge-comm., M. Germinet; synd. prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19. — CORNU, fabricant de meubles en marqueterie, rue de la Cérisaie, 16. Juge-comm., M. Ferté; synd. prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

Du 18 février 1847.— Dame ODIL BONDERFER, tenant maison garnie, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 10. Juge-comm., M. Leroy; synd. prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

Du 3 mars.— Sieur et dame KNAPP, négociants en nouveautés, rue Saint-Denis, 356. Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Lefrançois, rue Louvois, 8. — LOIRE jeune, ancien fabricant de bijouterie, rue d'Amboise, 5. Juge-comm., M. Belin-Leprieur; synd. prov., M. Monciny, rue Feydeau, 26.

Bourse du 6 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 25	78 40	78 25	78 40
— — fin courant	78 20	78 35	78 20	78 35
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 70	118 85	118 80	118 85
— — fin courant	118 60	118 80	118 60	118 80

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3260 »»		
4 0/0 J.	»	»»» »»	O. V. de Par.	»	1320 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp......	»	275 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1180 »»
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.....	»	1185 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 50	78 65	79 »»	79 05
5 p. 0/0......	d. 50	118 95	119 »»	»»» »»	119 60

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	02 1/2	»» »/»	05 »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	»» »/»	05 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM..........	Der C.	102 »/»
Récép. Rotsch.	»	»»» »»	BELG. 2 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	97 5/8
— — pass.	»	» »/»	— do 1840....	»	102 3/4
— 3 p. 0/0.	»	33 3/4	— do 1842....	»	103 »/»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— do Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	58 »/»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE	»	390 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. 5 0/0		»»»» »»
Act. d J.	»	95 »»
Ch. S. G.	»	»»»» »»
V. r. dr.		355 »»
— Ob. anc.		»»»» »»
— — nouv.		»»»» »»
V. r. gauc.		230 »»
Paris à Sc.		300 »»
— à Orléans		1273 75
— à Rouen.		870 »»
R.-Havre..		687 50
Avignon...		»»» »»
Str. à Bâle.		210 »»
Paris-Str...		463 75
Tours-Nant		462 50
Orl.-Vierz.		»»» »»
C. du Nord		631 25
Famp-Haz.		»»» »»
Diep.-Féc..		335 »»
Boul. à Am.		400 »»
Orl.-Bord.		515 »»
Mont. à Tr.		»»» »»
Paris-Lyon		490 »»
Bord-Teste		93 »»
Zinc V. M..		»»»» »»
Lin Maber.		»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	868 75	Orléans à Vierzon.	581 25
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	692 50	— à Bordeaux	535 »»
Paris à Orléans...	1277 50	Marseille à Avign.	828 75	Nord	630 »»
— à Lyon.....	491 25	Paris à Strasbourg	463 75	Boulogne à Amiens	»» »»»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 85 (l'hect.); courant du mois et avril, 87 mois du milieu, 100 à 101; 4 derniers mois, 103.

Lille. — Colza, 84-50; œillette rousse, »»; lin, 90; cameline, 89-50; chanvre, »».—Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 95; courant du mois 94 à 95; avril, 96 à 97; mois du milieu, 101 à 102.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 108 à 108-50 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 mars.

7 »/» FRANÇAIS. — Œdipe, don Juan.
7 1/2 ODÉON. — Hamlet, Marchand de Londres, En Province.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — La Dame Blanche, Fra Diavolo.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »/» ITALIENS. — I Puritani.
7 1/2 VAUDEVILLE. — Le Fantôme, Trois Rois Trois Dames, les Collaborateurs, Robinson.
6 3/4 GYMNASE. — Simplice, Jean, Irène, le Phare.
6 1/4 VARIÉTÉS. — La Baronne de Blignac, une Fille terrible, l'Abbé galant, Gentil-Bernard.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Liste de mes Maîtresses, une Fièvre brûlante, le Petit Chaperon, l'Inventeur de la Poudre.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Lucrèce Borgia, Marie-Jeanne.
6 1/2 GAITÉ. — Les Chevaux du Carrousel, les Compagnons.
6 »/» AMBIGU. — Gaspardo le Pêcheur, l'Elève de Saint-Cyr.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Vautour, la Pie du quartier, Marie, la Fée aux Loges, Gentil-Hussard.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Matin, Clair de Lune, Bal, Planète.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — 1re rep.: Catherine, Une Chambre pour deux, Parlez au portier, la Gamine du village, le Danseur.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — Edmond, L'Ecaillère, Vive le Roi! Egil, Fleurs.
6 »/» LUXEMBOURG. —

Imprimerie de Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Pour paraître demain à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, quai Voltaire, 25.

LE LIVRET, C'EST LE SERVAGE.

Prix : 15 centimes. BROCHURE IN-32, FORMAT CASIN. **Douze exemplaires : 1 fr. 20 c.**

Pour paraître Lundi, 8 mars, la Troisième Livraison du Tome V (Mars 1847) de

LA PHALANGE

On s'abonne :

A Paris, au Bureau de la PHALANGE, rue de Beaune, 2. Dans les départements, chez tous les directeurs des messageries et chez tous les Libraires.

PRIX D'ABONNEMENT A PARTIR DE JANVIER 1847 :
POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.
UN AN. . . 18 fr. — 6 mois. . . 9 fr. — 3 mois. . . 5 fr.
Pour les pays à surtaxe.
UN AN. . . 22 fr. — 6 mois. . . 11 fr. — 3 mois. . . 6 fr.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, publiant les manuscrits de FOURIER.

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 6 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Table des Matières contenues dans la 3e Livraison du Tome V (Mars 1847.)

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Nous publierons, après le cahier sur l'*Egarement de la raison :*

Le manuscrit 18, cote 9, intitulé : *Du clavier puissanciel des caractères,* dont suit le sommaire :

— Appréciation des sciences en abstrait et concret.
— Des degrés caractériels et de leurs dominatifs.
— De l'intégralité de l'âme.
— Gamme intégrale de l'âme et distribution numérique du clavier puissanciel des 810 caractères. — Distribution typique des caractères de tous degrés. — Grades et titres des passions dans l'individu.
— Définition des monogynes des 3 ordres. Parallèle d'emploi des monogynes. Aperçu sur les monogynes d'harmonie. — Contresens de la morale en régie des monogynes.
— Notions sur les caractères ambigus ou polymixtes.
— De l'essor composé des polygynes. — Des polygynes transcendants et de leurs emplois.
— Des omnigynes comme pivots de mouvement infinitésimal. — Fonctions et bizarreries apparentes des omnigynes.
— Des caractères de gamme bi-puissancielle.
— Les bégueuleries sociales et les chrysalides passionnelles.
— Des préjugés et indices relatifs aux sympathies et antipathies.

AVIS. — Les Abonnés sont prévenus que les livraisons ne seront envoyées qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.

A partir de Janvier 1847, l'abonnement de *La Phalange* est réduit, pour les non-abonnés à la *Democratie pacifique*, aux prix de 18 francs pour un an, 9 francs pour six mois, 5 francs pour trois mois. Chacun des quatre tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

LES AMOURS AU PHALANSTÈRE.

BROCHURE IN-32. FORMAT CASIN. **Par VICTOR HENNEQUIN.** PRIX : 50 CENTIMES.

Les personnes qui prendront douze exemplaires les recevront franco *au prix de 4 francs.*

DEMANDES DE représentans pour LA PROVINCE.

LA **MATERNELLE**

Associations mutuelles pour toute la France.

1,200 FRANCS A 20,000 FRANCS par an D'APPOINTEMENS.

CAPITAL SOCIAL : UN MILLION.

Demande un représentant dans chaque chef-lieu d'arrondissement : Appointements fixes 1,200 fr. par an; un intérêt dans les affaires qui peut s'élever à 4,000 fr. annuellement.

HUIT PRIMES seront accordées aux HUIT représentans qui auront fait le plus d'affaires, relativement à la population de leur circonscription, Paris excepté. Les primes seront de : la 1re 15,000 f.; la 2e 12,000.; la 3e 10,000 fr.; la 4e 8,000 fr.; la 5e 6,000 f.; la 6e 4,000 f.; la 7e 3,000 f.; la 8e 2,000 fr. Il est clair que le représentant qui aura mérité la première prime aura gagné 20,000 f. dans son année.

S'adresser, pour toute demande d'emploi [illegible], au directeur gérant de *la Maternelle*, 171, rue Montmartre, à Paris. (*Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée*).

ASSURANCE POUR LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.

CLASSE 1846.

MAISON GENTA-OLIVIER, BOULEVART SAINT-DENIS, 26.

PAIEMENT APRÈS ENTIÈRE LIBÉRATION SANS SOUSCRIRE DE BILLET D'AVANCE, ET DÉPOT DE FONDS A TITRE DE GARANTIE.

PATE PECTORALE

à la réglisse **DE GEORGÉ,** Pharmacien d'Epinal (Vosges).

MÉDAILLE d'or en 1845. MÉDAILLE d'argent en 1843.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

NAFÉ D'ARABIE

Les Professeurs de la Faculté de Médecine de Paris ont constaté l'EFFICACITÉ de ces Pectoraux et leur SUPERIORITÉ manifeste sur tous ceux du même genre. DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, SEUL PROPRIÉTAIRE du

RACAHOUT DES ARABES

ALIMENT des Convalescents, des Dames, des ENFANTS et des Personnes MALADES de l'ESTOMAC ou de la Poitrine.

SAVON DE GUIMAUVE

Ce VÉRITABLE SAVON, si précieux pour la peau, ne se vend que chez BLANCHE, parfumeur, passage Choiseul, 48. — Eviter la contrefaçon. 2 fr. le pain; 5 fr. les 3. — CRÈME D'HÉBÉ, infaillible contre les rides. 3 fr.

PAPIER D'ALBESPEYRES

Entretenant seul les VÉSICATOIRES, sans odeur ni douleur. Faub. St-Denis, 84, et dans les pharm. de province et de l'étranger.

POMMADE DU LION la seule véritable de FRANÇOIS, chimiste, reconnue INFAILLIBLE pour arrêter la chute des CHEVEUX et les faire repousser en très peu de temps. — 1 pot, 4 f.; 3 pots, 11 f.; 6 pots, 20 f. Rue Vivienne, 4.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2; et quai Voltaire, 25, en face du Pont-Roy.

PORTRAIT EN PIED DE FOURIER,

GRAVÉ PAR CALAMATTA, D'APRÈS LE TABL. DE GIGOUX

Épreuves depuis 50 fr. jusqu'à 12 fr.

AVIS A LA LIBRAIRIE ET AU COMMERCE.

4, RUE VIVIENNE. **COMPAGNIE DE PUBLICITÉ** RUE VIVIENNE, 4.

A partir du 1er mars 1847, Tarif des Annonces collectives des Journaux suivants :

PATRIE. DÉMOCRATIE. UNIVERS.

1 annonce en un mois.	» fr.	75 c.	la ligne.
3 — —	»	60	—
6 — —	»	50	—
1 — au dessous de 100 lignes.	»	75	—
1 — de 101 à 200.	»	60	—
1 — de 201 et plus	»	50	—

Une police de 1,200 lignes, la ligne à. . . . » fr. 50 c.

Les annonces anglaises, le double des annonces.

Les réclames sans titre. 1 50

S'adresser, pour de plus amples renseignements, et pour avoir le tarif du prix des Annonces prises isolément dans chacun de ces journaux, au siége de la Compagnie, RUE VIVIENNE, 4, et chez MM. les Courtiers de publicité.

La Société et les Emeutes.

La mort! c'est la peine de mort qui a été prononcée contre eux. Le jury, si indulgent d'ordinaire, le jury qui reconnaît des circonstances atténuantes dans le fait de celui qui tue sa mère avec préméditation et la coupe par morceaux, le jury a été inexorable pour les accusés de Buzançais. Trois têtes sont condamnées à rouler sur l'échafaud.

Un profond sentiment de tristesse et d'inquiétude nous a saisis en apprenant ce verdict.

Les actes reprochés aux inculpés sont épouvantables, nous en convenons. Ils ont promené à travers les campagnes le pillage, la dévastation, le carnage; ils ont commis des actes de barbarie, nous en tombons d'accord; mais la veille encore le nom de ces hommes était intact; la justice humaine n'avait aucun reproche à leur adresser. La veille ils n'étaient que de simples et honnêtes travailleurs. Qui donc a pu les transformer tout-à-coup en dévastateurs et en assassins?

Un fait d'imprévoyance sociale. Ils ont eu peur de la famine. Que la disette s'étende sur un pays: le riche en souffrira sans doute, il pourra être amené à réduire son luxe et à retrancher quelque peu de son superflu; il ne courra jamais risque de manquer du nécessaire. Mais le pauvre, que deviendra-t-il pendant la disette? C'est à grand'peine si, à force de privations, d'économie et de travail incessant, il parvient, dans les années ordinaires, à faire face aux dépenses de chaque jour. Il est déjà réduit à l'extrême gêne; si sa position pécuniaire se tend davantage, c'est la faim pour lui, la faim pour sa femme et ses enfants, la faim, pendant qu'à ses côtés le luxe étale toutes ses jouissances et semble narguer sa pauvreté. Ne vous étonnez donc pas qu'à la menace de la disette sa tête s'exaspère, qu'il soit saisi de ce vertige qui pousse au crime. Pour lui, pour tout ce qu'il aime, il y a là une question de vie ou de mort.

Qu'il s'exagère le danger, qu'il ait recours à des moyens qui tournent contre le but, que sa colère soit sourde et sa prévoyance aveugle, est-ce bien à la société à lui en faire un crime? Il est ignorant, pourquoi ne l'a-t-on pas instruit?— Il est brutal, pourquoi n'a-t-on pas poli ses mœurs? — Il est violent, pourquoi ne procède-t-on à son égard que par la violence? pourquoi la protection de la société ne se révèle-t-elle à lui que par les charges qu'elle lui impose?— Il se livre à l'ivresse, pourquoi ne lui a-t-on pas ménagé de plus nobles plaisirs? pourquoi son existence est-elle si misérable qu'il ait besoin les jours de repos de chercher dans le rêve ce bonheur qu'on lui dénie dans la réalité?—Vous le laissez seul à lui-même, abandonné à l'ignorance et à la faim, cette mauvaise conseillère, et vous vous étonnez qu'il s'irrite contre vous, qu'il se dresse la haine au cœur et la menace à la bouche lorsqu'il croit sa vie et la vie de ceux qu'il aime menacées par l'imprévoyance de cette société qui lui demande tant et qui lui donne si peu!

S'il peut découvrir une branche productive de travail, on l'autorise à vivre; mais si le travail vient à lui faire défaut, qui s'occupe de lui? S'il tombe malade, qui s'en inquiète? S'il vieillit, qui en prend soin? S'il meurt, qui veille sur ses enfants? La charité privée quelquefois, ou l'amitié. Mais la société, que fait-elle pour le pauvre déshérité? Rien. Toute la foule des prolétaires grouille dans l'ombre, aux bas-fonds de la société; ceux qui possèdent osent à peine jeter les yeux sur ces frères souffrants, qui les dispensent des travaux pénibles, mais dont la misère et quelquefois la haine et l'impudence les effraient. Et vous vous emportez lorsque du fond de cet isolement une voix menaçante s'élève, et au milieu de votre insoucieuse ignorance vous réveille en criant avec l'un des accusés de Buzançais: «Vienne une troisième révolution, je retournerai ma faulx et nous tuerons les bourgeois!»

Cette haine, cette fermentation sourde des masses populaires, il y a longtemps que nous vous la dénonçons, nous les utopistes; il y a longtemps que nous vous disons: Prenez garde, un concert de justes réclamations se fait entendre; les passions des déshérités fermentent et s'échauffent; ouvrez-leur une issue, faites-leur une place à côté de vous, associez-les à vos travaux, vous y gagnerez et eux aussi. Nous vous l'avons demandé au nom de la justice, au nom de la fraternité humaine, au nom de votre intérêt; nous vous avons signalé à la fois le remède et le danger, que vous, hommes pratiques, vous vous obstiniez à ne pas voir. Les détails du procès de Buzançais vous ont montré combien nous avions raison, combien il est plus urgent de se préoccuper des questions qui touchent à l'organisation même de la société, que des questions politiques qui n'agitent que la surface.

Car, remarquez-le bien, cette fermentation si grande dans le département de l'Indre s'est produite par la seule force des choses, par l'incurie et l'insouciance de la classe qui possède. Ce département est un des plus arriérés sous le rapport du développement intellectuel, et les doctrines des réformateurs et communistes y sont à peu près complètement inconnues.

L'explosion qui vient d'avoir lieu sur toute la France et qui s'est traduite à Buzançais par des actes si déplorables, rien n'était plus facile que de la prévoir et de la prévenir. Si dès que les premiers symptômes de la disette se sont manifestés, si dès que l'insuffisance de la récolte a été reconnue (et elle l'était dès le mois d'août), le gouvernement eût assuré l'approvisionnement du pays, s'il n'eût pas laissé germer l'effroi dans les populations, tant de haines amoncelées ne se seraient pas fait jour, tant d'agitations, de douleurs, de crimes n'auraient pas apparu sur tous les points de la France, moins de répressions eussent été nécessaires, et l'on ne serait pas conduit à faire tomber aujourd'hui sous le couteau de la guillotine la tête d'hommes à qui la peur et la faim ont fait perdre la raison.

Ainsi, en remontant aux causes des faits qui viennent d'être si sévèrement appréciés par le jury de l'Indre, on trouve l'imprévoyance de la société. L'insouciance que montre le monde officiel du sort des travailleurs, a produit l'irritation sourde des esprits; l'insouciance du gouvernement au sujet des approvisionnements a déterminé l'explosion des vieilles haines.

Le jury de Châteauroux s'est surtout préoccupé de la pensée d'intimider. Il a voulu faire acte de vigueur, il était dans son droit entre le jugement et la peine, et nous espérons qu'elle interviendra. — Mais que de motifs auraient pu faire hésiter le jury de l'Indre! Il y avait eu du sang versé de part et d'autre, et le premier coup de feu avait été tiré par un propriétaire; les prolétaires n'avaient fait que rendre meurtre pour meurtre, et la provocation a toujours été regardée comme une circonstance atténuante.

Dans l'enceinte calme d'un tribunal, loin des scènes du pillage et du meurtre, et sans avoir respiré cette odeur de sang qui exalte et rend féroce, le jury a décidé que trois têtes tomberaient sur l'échafaud, que les autres accusés subiraient de longues années de souffrances et de captivité. Le jury a-t-il bien compris toute la portée de son verdict? Il a voulu intimider; mais a-t-il songé que, composé de propriétaires, et en quelque sorte partie au procès, il pouvait être soupçonné d'avoir plus obéi à ses terreurs personnelles qu'à la voix de la justice? Ne craint-il pas qu'on l'accuse d'avoir usé de représailles envers un ennemi vaincu, d'avoir accompli un acte de vengeance?

Si ce motif, en effet, avait — à son insu — déterminé le jury de l'Indre, ce serait un fait des plus graves. Il n'y aurait dans cet acte rien de moins qu'une déclaration de guerre; ce serait le premier coup de canon d'une lutte sociale, dont il doit repousser la responsabilité, car dans l'état d'ignorance et d'exaspération où sont les populations, la lutte serait nécessairement terrible.—Le jury de l'Indre doit donc tout le premier désirer que son jugement ne s'accomplisse pas dans toute sa rigueur et s'associer au recours en grâce.

Couper les têtes est toujours un mauvais moyen d'avoir raison; tous les partis, toutes les classes doivent le comprendre. La situation est pleine de dangers; et si la société s'obstine à fermer les yeux, elle peut y périr. Espérons qu'elle les ouvrira à temps, et qu'au lieu de laisser engager une épouvantable lutte, grands et petits, riches et pauvres, propriétaires et prolétaires comprendront qu'il est un moyen qui concilie tous les intérêts divergents, qui sauvegarde tous les droits, fait la part de toutes les activités, et que le problème qu'ils veulent résoudre dans une bataille désastreuse, peut recevoir une solution pacifique par l'Association du capital, du travail et du talent.

A propos du jugement rendu dans l'affaire des troubles de Buzançais, l'*Univers* fait des réflexions fort sensées. Ce journal nous fournit trop peu d'occasions de le citer avec éloge, pour que nous laissions passer celle-ci:

La société, dit-il, doit s'alarmer et gémir lorsqu'elle est réduite à de si terribles extrémités. Attaquée avec une violence sauvage, elle se défend, elle punit, elle oppose la terreur à la terreur, elle en a pleinement le droit. Cependant, peut-elle se croire parfaitement innocente lorsqu'elle se trouve obligée de se défendre et de punir ainsi? Si elle n'est pas innocente, le sang, même coupable, qu'elle fera couler pour sa cause, l'absoudra-t-il de ses torts, et la préservera-t-il des dangers qu'elle court?

Un père de famille qui n'a pas su, qui n'a pas voulu élever tous ses enfants de façon à mériter leur amour et leur reconnaissance, qui, pour se dispenser de remplir ses devoirs envers eux, n'a pu leur enseigner leurs devoirs envers lui, ne perd pas sans doute le droit de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 9 MARS 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

VAUDEVILLE: Les *Collaborateurs*, comédie en un acte et en vers, de M. Jousserandot. — PALAIS-ROYAL: *Une fièvre brûlante*, vaudeville en trois actes, par M. Mélesville. — GAITÉ: *Bertram-le-Matelot*, drame en cinq actes, dont un prologue, par M. Bouchardy. Odéon. — Porte-Saint-Martin. — Cours.

«Voilà! demandez! faites-vous servir! Entrez, j'ai de la marchandise pour tous les goûts, de la littérature à tous les prix; du bon teint pour qui paie bien, de la pacotille pour les pauvres hères de journaux et de théâtres. — Que voulez-vous? Un feuilleton. J'en ai là une centaine; mais si vous n'êtes pas content, on peut vous prendre la mesure et faire sur commande. Vous faut-il une tragédie en centons de Voltaire, une comédie en centons d'Andrieux? C'est ce qui est le plus généralement demandé; un vaudeville en argot, un mélodrame en charabia? Tous les théâtres en réclament.— On peut s'en rapporter à moi pour la qualité et pour l'exactitude; je fournis tant de lignes à l'heure, c'est réglé comme un chronomètre.

« Parcourez plutôt mon magasin. Je sers chacun à son goût et selon ses moyens. Voici pour le *Constitutionnel* des cancans de portière, —il n'a pas su apprécier Eugène Sue;—du chauvinisme pour le *Siècle*, du fiel pour les journaux religieux, des calomnies pour le *Corsaire*, des miracles pour l'*Univers*.

»Voulez-vous des épigrammes contre les vivants ou les morts? j'en puis fournir à toute heure; mais pour les éloges, il faut commander d'avance et payer double; les formules élogieuses sont devenues d'une grande difficulté depuis que les épiciers emploient pour vanter l'huile de Provence ou la concombre d'Aix, celles que nous gardions pour les pairs de France. Pourtant, en y mettant le prix, tout peut se fournir, fallût-il louer la sincérité de M. Duchâtel, la modestie de M. de Mackau, l'onction de M. Hébert, le désintéressement de M. de Rothschild, la charité de l'archevêque de Rouen, ou l'incorruptibilité de M. Dumon. Il est un article que je regardais comme inexécutable, c'est l'apologie des mœurs de M. le ministre de la justice et des cultes; mais les journaux religieux m'ont montré que je me trompais.

» J'ai de vastes ateliers où j'utilise les instincts de bon nombre de jeunes littérateurs qui ne seraient rien sans moi. Dans les manufactures, un ouvrier fait la moitié de la tête d'une épingle, un autre fait l'autre moitié, un troisième la pointe, etc. J'ai appliqué à la littérature les procédés de l'industrie. Un roman sur le métier passe de main en main, le rieur y met sa gaîté, le mélancolique sa rêverie, le sombre y colore les scènes féroces. Cela manque parfois d'ensemble; mais versé goutte à goutte dans un journal, cela ne laisse pas de faire son effet.

» Vous donc qui avez une plume à la main ou derrière l'oreille, et quelque chose dans la tête ou sous la mamelle gauche, venez tous à moi. J'utiliserai votre savoir-faire. Vous travaillerez dix-huit heures par jour; je vous donnerai la table et le couvert, plus 5 fr. le dimanche quand vous aurez été bien sages, pour aller boire du vin bleu à la barrière ou vous faire flouer par une habituée de la salle Valentino. Vous me donnerez du nouveau si vous pouvez, du vieux si vous voulez, mais vous produirez, il le faut, chacun vos six cents lignes par jour.

» Accourez sans hésiter; je partagerai vos peines, et mettrai moi-même la main à la pâte; je vous aiderai dans vos brioches. Le bâton de mesure à la main, je parcours l'atelier, pressant les paresseux, retenant ceux que trop d'ardeur emporte, et marquant le temps de manière à ce que le contingent de lignes promises aux journaux, théâtres, libraires, soit exactement confectionné;

> Disciples de Fourier, j'ai suivi vos leçons,
> Mon atelier d'étude est un vrai phalanstère;
> Je cultive l'esprit, vous cultivez la terre. »

— Halte-là, me criez-vous, ma jolie lectrice, voilà une bien impertinente application de nos doctrines.

— Vous dites vrai, Madame. — Aussi celui qui en parle en ces termes est-il un héros de comédie, un vrai chenapan dans la pensée de l'auteur, entrepreneur littéraire comme certain marquis que vous connaissez, un plagiaire, comme certain autre gentilhomme moins connu qui vendit à la *Presse* un roman publié par un autre vingt ans auparavant, un spéculateur en fait de livres, volant à la fois le fabricant et l'acheteur, un véritable marchand, enfin.—M. Florensac confond dans ces vers la féodalité industrielle qui s'assujettit à bas prix un certain nombre de travailleurs, avec l'association phalanstérienne qui associe ses membres pour la consommation comme pour la production, et assigne à chacun une part de produits proportionnelle au capital, au travail et au talent dépensés. Mais comment voudriez-vous que le brave spéculateur sût ce qu'il dit? il ne sait pas ce qu'il fait, n'a pas lu le quart des livres dont il est l'auteur.

Mal en prend du reste à M. Florensac de faire à ses collaborateurs une si maigre part. Il en est un qui se plaint très haut de ne recevoir pour ses travaux, d'argent qu'une part minime, de gloire qu'une part tout-à-fait nulle; mais un autre en donne à l'entrepreneur pour son argent: il produit beaucoup et se plaint peu, mais ses productions sentent le moisi et viennent de chez le bouquiniste. Parmi les romans qu'il a transformés, il s'en trouve un, composé par une respectable romancière de l'Empire, une rivale de Ducray-Dumesnil et de ce brave Bouilly, que M. Bocage essayait de galvaniser; or, cette respectable dame est précisément la tante d'une jeune personne à qui Florensac fait la cour. La profanation est découverte; l'entrepreneur littéraire qui en a endossé la responsabilité, perd sa fiancée et la dot y attachée, et de dépit, renonce aux collaborateurs.

Cette petite comédie, *les Collaborateurs*, a, comme on le voit, des prétentions aristophanesques; mais elle s'arrête aux prétentions. M. Florensac exploite ses ouvriers, il est vrai, mais sur une échelle beaucoup moindre que tel chef d'atelier vertueux, décoré, honoré de l'estime de tous les journaux et député de son arrondissement, et il n'a pas encore songé à leur imposer un livret qui les remette en servage. Ses ouvriers littéraires font un apprentissage assez doux, comparativement, et trouvent chez lui d'excellents conseils. Rien ne les empêche, du reste, leur éducation achevée, de prendre leur vol par eux-mêmes. Ils rencontreront alors beaucoup moins de difficultés qu'ils n'en eussent trouvé au début; et ils n'auront pas perdu leur temps, car en littérature comme en toutes choses, il y a certains moyens de simplification, certaine part du métier qu'ils n'eussent découverts isolés, qu'après avoir donné à cette recherche un temps qui eût été mieux employé à produire.—Nous ne justifions pas Florensac et ses pareils; nous demandons qu'on ne loue pas dans les fabricants industriels ce que l'on condamne si énergiquement chez les fabricants littéraires.

La pièce de M. Jousserandot est du reste fort innocente; l'intrigue est complètement nulle et a le tort de ne rien prouver; l'exposition en est vive, alerte, pimpante, mais tout retombe bientôt dans l'Andrieux le plus usé, le Collin le plus fade. Le style est facile, mais il l'est trop; la poésie ne s'y épanouit jamais, et l'épigramme s'y aiguise trop rarement; c'est de la prose vulgaire rimée, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de moins littéraire.

M. Jousserandot s'est trompé de scène. Sa pièce eût dû être donnée au Théâtre-Français; là du moins elle se fût trouvée en famille, et peut-être eût-elle semblé excellente par contraste. Au Vaudeville, elle fait déjà, malgré l'entrain de Félix, l'effet d'une machine pneumatique.

Richard Tremblay a vu le jour dans la patrie de M. Fulchiron, ce qui lui a valu d'être surnommé Cœur-de-Lyon, comme un autre Richard. Une fièvre brûlante le consumait, ni plus ni moins que son homonyme. Mais quelle était la cause de cette fièvre? Voilà ce qu'on se demandait autour de lui. Bien portant, riche et garçon, ayant tout ce qu'il faut pour vivre sans souci, il était en proie à une exaltation continuelle, à une mauvaise humeur toute conjugale; il maugréait contre les femmes, absolument comme l'eût fait Georges Dandin.

Etait-ce haine réelle, était-ce amour? Sa portière opinait pour la haine, mais trois fleuristes voisines votaient pour l'amour, et elles avaient raison.

Le pauvre Richard est en effet une victime de notre éducation isolée de colléges et de pensionnats. Il est arrivé à vingt ans sans que le hasard l'ait jamais mis en présence d'une jeune fille, et lorsque l'a-

Plus loin, l'*Univers* montre très bien l'impuissance de la répression contre des réclamations aussi formidables :

S'ils remuent, ces déshérités, dit-il, on les tuera. Oui, si on peut les tuer ! On les tuera dans les rues d'abord, puis ensuite avec les tribunaux, puis ensuite on fera des lois martiales, car de les réduire par d'autres moyens, on n'y veut pas songer. Et quand on les aura tués, en supposant qu'on ait ce *bonheur*, que fera-t-on ? On attendra sans doute que leurs petits aient grandi, pour les tuer à leur tour. On tuera jusqu'à ce qu'enfin l'espèce, totalement avilie par la crainte, ne formant plus qu'un troupeau servile et toujours tremblant devant ses maîtres toujours vainqueurs, les serve et meure pour eux, sans comprendre son abjec tion et sans murmurer. Voilà, en mettant les choses au mieux, la route qui s'ouvre devant la société française, pour la faire parvenir au comble des grandeurs et de la prospérité.

L'*Univers* n'a pas de peine à montrer combien cette situation des esprits est opposée à l'esprit du véritable christianisme :

L'Evangile, dit le journal catholique, est une loi de liberté, mais surtout d'égalité. Si les chefs de la société ne savent pas nous donner la liberté et l'égalité chrétiennes, le peuple, qui garde de ces deux biens une notion confuse, qui en sent l'absence et qui sait qu'il y a droit, fera dans son ignorance d'incessants et d'horribles efforts pour les conquérir tels qu'il les peut désirer lorsque Dieu ne l'inspire plus.

Acceptant la loi que Dieu a donnée aux fils d'Adam, nous ne demandons pas plus l'abolition de la pauvreté que celle de la hiérarchie ou de la propriété ; nous ne croyons nullement que la pauvreté puisse être abolie ; nous croyons qu'en l'abolissant on enlèverait à l'âme et à l'intelligence humaine leur plus grand et leur plus utile ressort. La pauvreté est bonne, elle est sainte, c'est Dieu qui l'a faite. Ceux qui la veulent abolir ne connaissent ni Dieu, ni leur âme, et s'ils nous disent qu'ils aiment les pauvres, nous leur dirons qu'ils ne connaissent point leur propre cœur. On n'aime point les pauvres lorsque l'on hait la pauvreté. On aime la richesse, c'est-à-dire, en dernière analyse, on s'aime soi-même, et de la plus misérable façon.

Demain nous reviendrons sur quelques autres parties de l'article de l'*Univers*.

Situation de l'Espagne.

Que ceux qui croient encore que les révolutions purement politiques sont assez puissantes pour régénérer les peuples, jettent les yeux sur la malheureuse Espagne. Pendant que les nations voisines luttent péniblement contre la famine, la péninsule ibérique, l'Hespérie fortunée des anciens, cette terre riche et féconde entre toutes, qui, en d'autres temps, eût pu venir au secours de ses sœurs affamées, va se replonger plus avant que jamais peut-être dans les horreurs de la guerre civile.

Il y a huit siècles, l'Espagne, couverte d'une nombreuse population, marchait à la tête de l'Europe, et Grenade, Séville, Cordoue, sous leurs émirs arabes, passaient pour des villes aussi riches et aussi magnifiques que les plus brillantes de nos capitales civilisées, De là la double plaie qui afflige l'Espagne, en proie à toutes les souffrances qu'engendrent la misère nationale d'une part, et de l'autre la superstition religieuse. Et pour comble de malheur, les hommes qui sont à la tête des affaires espagnoles ne gouvernent le pays que pour l'exploiter, tandis que la France et l'Angleterre, oubliant que les peuples sont solidaires et se doivent un appui mutuel, interviennent dans les affaires d'Espagne, celle-ci dans l'intérêt de sa dynastie, celle-là pour la conservation de sa domination maritime.

Dans cet état de choses, le devoir de la presse espagnole, vraiment nationale, était de faire un appel énergique au peuple, de l'éclairer sur les dangers qui le menacent au dehors comme au dedans, et de lui faire sentir l'impuissance des agitations politiques, à donner au pays l'ordre et le bien-être qui lui manquent. C'est dans cette voie que marche l'*Eco del Comercio*. Nous terminons cet article en empruntant à cet estimable journal le morceau suivant, dans lequel il apprécia à son véritable point de vue, la situation actuelle de l'Espagne :

A quelle époque de notre histoire devons-nous nous reporter pour comparer la situation que nous traversons ? A aucune ; ni aux invasions des Barbares, ni à celles des Islamites. Tout est nouveau dans l'état de choses actuel, tout est horrible, tout est immoral, tout est exécrable. Pourquoi remonterions-nous aux siècles antérieurs ? Le nôtre ne nous offre-t-il pas assez de misères sur lesquelles nous puissions nous lamenter, et cela depuis surtout une dizaine d'années que nous voyons une fraction très limitée d'hommes ambitieux, appuyés par une personne plus ambitieuse encore, jouer avec la vie et la fortune de tous les Espagnols ?

En Espagne, le gouvernement constitutionnel n'a pas existé de fait. Chez cette malheureuse nation, les habitants ont lutté les uns contre les autres, foulant le peuple et remplissant les campagnes de sang et de cadavres, les uns pour soutenir la légitimité du principe absolutiste, les autres pour défendre les formes représentatives. Et après tant de désastres, tant de sang versé, tant de fortunes détruites, que voit-on siégeant sur les ruines ? L'immoralité s'enorgueillissant et la proscription de toutes les vertus. Nous sommes arrivés à une anarchie cruelle, au fond de laquelle nous distinguons seulement les formes mal dessinées du régime qu'on appelle constitutionnel, recouvrant une administration qui ne saurait être qualifiée.

Nous n'avons pas vu, sans lutter, l'ambition fatale au pays de ceux qui, pour se soutenir au pouvoir, ont sacrifié le peuple, le décimant, et amoncelant l'or produit sous leur administration pour le répartir entre quelques-uns.

Il n'y a point de foi politique, il n'y a point d'harmonie, il n'y a point de principes stables pour les hommes qui ont gouverné. Ceux qui dominaient hier ont depuis été proscrits par ceux-là mêmes qui s'étaient faits d'abord leurs soutiens.

Les amis de la veille ont été les ennemis du lendemain. Nous le répétons : il n'y a point de foi, il n'y a qu'un chaos informe difficile à décrire, et dont la tendance est de peser toujours sur le peuple, qui reste sans espérance de pouvoir se reposer de ses fatigues, de ses pertes, de sa démoralisation, sinon après de longues années, passées sous le règne de lois justes et dans une tranquillité complète. La génération actuelle peut-elle se flatter de voir luire cette ère si désirée ? Nous ne le croirons pas tant que seront aux affaires les hommes de la situation actuelle, et pour qu'ils sortent d'une situation qui ne ressemble à aucune.

Et c'est dans cet état de prostration et de décroissement, dans cette crise d'un nouveau genre, dans cette débâcle de la politique européenne, dans cette anarchie générale des opinions et des sentiments, qu'on veut faire peser sur le peuple espagnol un emprunt de deux cent millions de réaux et une levée de cinquante mille hommes !

L'impôt du sel et les libertés commerciales (1).

Un crime de lèse-féodalité.

Dans un moment où le Monopole des coalitions nous envahit de toutes parts, dans un moment où il organise au milieu de l'Etat, une administration et presque un gouvernement, parler de l'intervention de l'Etat ou si l'on veut du Monopole, n'est-ce pas un crime de lèse-féodalité ? Ce crime, nous allons le commettre, nous allons le commettre dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt de cette féodalité même qui peut-être n'entend pas comme nous le bruit souterrain qui précède la tempête, le bourdonnement du prolétariat qui se compte.

Qu'est-ce qu'un monopole ?

Le mot de Monopole (*monos*, seul, *poleïn*, vendre), se prend toujours en mauvaise part.

En législation, le Monopole a été un crime ; il est encore un délit que, d'accord en cela avec les lexicographes, elle définit en ces termes : *Convention inique entre des marchands pour renchérir de concert une marchandise*.

En économie politique, le Monopole est une branche d'agriculture, d'industrie ou de commerce, enlevée par le privilège à la liberté.

Il est de fait, lorsqu'un ou plusieurs individus, sans l'autorisation du pouvoir, présument qu'une denrée deviendra rare et par conséquent chère, profitent de l'instant et des lieux de l'abondance et du bon marché, achètent, accaparent pour posséder seuls. Cette denrée augmente de prix, d'abord à cause de sa rareté réelle, ensuite à cause de la rareté factice produite par l'accaparement. Lorsqu'elle est parvenue au maximum de sa valeur factice et réelle, les monopoliseurs la font rentrer dans le commerce assez lentement pour qu'elle ne se déprécie pas et qu'elle assure au monopoliseur une surtaxe, c'est-à-dire une usure assez considérable..... Ce genre de Monopole, qui attire l'attention et la sévérité des gouvernements lorsqu'il s'exerce sur des denrées de première nécessité, passe pour une manœuvre habile dans d'autres branches de commerce, et n'en est pas moins condamnable.

Monopole de fait et Monopole de droit.

Il y a au surplus deux espèces de Monopoles : le ***Monopole de fait***, comme celui des denrées de première nécessité, et notamment celui du sel, justiciable des dispositions de l'article 419 du code pénal, mais que l'insuffisance de la loi couvre du manteau de l'impunité ; le ***Monopole de droit***, c'est-à-dire concédé en vertu d'une loi, comme celui des chemins de fer, qui n'en est ni moins dangereux ni moins regrettable pour cela, mais qui est légal, titre qui n'emporte pas toujours avec lui l'idée complète d'équité, de sagesse et de raison.

Qu'est-ce que la Régie de l'Etat ?

Telles sont, d'après les économistes, les définitions du ***Monopole de fait*** et du ***Monopole de droit*** ; aucune d'elles ne peut s'appliquer à l'intervention de la Régie de l'Etat dans tous les services publics que l'on

(1) Voir la *Démocratie* des 17, 18, 19, 26, 28 février, 1er, 3, 4 et 5 mars.

---

mour s'éveille en lui, lorsqu'il en vient à éprouver le besoin d'aimer et d'être aimé, il se trouve atteint d'une insurmontable timidité. On lui a dit que toute jeune fille est moqueuse, préoccupée uniquement de l'extérieur, et ne pardonne ni un ridicule ni un manque d'usage, et il n'a jamais osé se mettre au-dessus de la peur du ridicule. Quelquefois cependant il a quêté un regard, un sourire, mais à la dérobée, quand il croit n'être pas aperçu, ou du moins n'être aperçu que d'une seule. Il va par les rues désertes des villes de province, implorant de l'œil et du cœur les jeunes femmes, les jeunes filles assises près de leur fenêtre. Il n'est pas de petites ruses qu'il n'emploie pour se faire remarquer ; il passe à la même heure pour qu'on l'attende, il varie l'air de son visage pour qu'on se demande ce qui peut l'affecter. S'il rencontre un regard, il est heureux ; si on le remarque, il est fou de joie ; si on l'attend, il est dans le délire, — et plus d'une prisonnière l'a attendu, lui a souri à travers les barreaux de sa cage, l'a boudé quand elle lui a vu regarder une autre femme, se faire trop attendre ou négliger l'occasion de lui être présenté. — Mais tout s'est borné là ; Richard s'est enfui bien vite ailleurs, de peur d'avoir à déchoir, et son désir d'amour, exalté par ses rêveries solitaires, est devenu cette fièvre que vous lui voyez.

Un beau jour pourtant — l'air de Paris l'a enhardi — il lance sa carte avec une pièce de 5 fr. pour lest dans la fenêtre d'une voisine dont il est éperduement épris. Quelques minutes après il la voit entrer elle-même : dame de charité, elle vient quêter pour les pauvres. Cœur-de-Lyon, transporté, lui donne un billet de mille francs pour deux sourires, mais sa timidité le reprend, il perd la tête et prie la jeune femme de s'en aller.

Désespéré de sa maladresse, il va se faire sauter la cervelle, lorsque trois jeunes vauriens font irruption chez lui et l'engagent à assister au bal que donne le soir même la fleuriste du coin. Richard accepte, dans l'espoir d'y revoir la voisine.

Or, ces trois vauriens ne sont autres que les trois fleuristes, qui avaient parié pour l'amour contre la portière et les demoiselles de comptoir du magasin du coin. Au bal elles reparaissent sous leurs costumes féminins ; la voisine y vient avec sa belle-sœur, la comtesse de Renardoff, jeune fleur de soixante-cinq printemps. Richard fait un quiproquo entre ellles. Pour se donner du courage, il s'émoustille avec les fleuristes, qu'il croit des hommes, et il s'exalte si bien qu'il se précipite vers toutes les femmes, baise toutes les épaules nues, trouble le bal, et finit par avoir tellement honte de lui-même, qu'il se jette par la fenêtre pour en finir avec la vie.

Rassurez-vous : Ravel (car c'est lui) ne réussit pas mieux à la seconde tentative de suicide qu'à la première. Il tombe cette fois sur une couche de champignons en expectative (lisez : une voiture de fumier), et se rattache à l'existence, car une femme a daigné lui jeter un billet à travers une jalousie. Pour la retrouver, il se déguise en garçon limonadier, et apparaît sous cette forme dans le salon d'une loge qu'elle occupe à l'Opéra-Comique avec le baron de Renardoff. — Un piano fait ce jour-là partie de l'orchestre ; or, Richard, exaspéré par les tapotements de ses voisines, a l'infirmité d'aboyer au piano comme les chiens à la lune ; il se prend à aboyer, et, comme il se cache, le public s'en prend au baron, qu'il fait mettre à la porte de sa loge. Richard s'apprête à enlever la baronne, lorsqu'il reconnait son erreur. Tout s'explique dès-lors et finit par un mariage. Quant aux trois mauvais sujets de fleuristes, on n'en entend plus parler.

Tout cela est bien décousu, bien invraisemblable et surtout bien puéril. C'est à peine si dans cette interminable pièce il y a quelques mots qui portent sur les travers ou les vices de la société. M. Melesville n'avait que pour un acte d'esprit, il a eu tort d'en vouloir faire trois. La pièce a réussi cependant ; elle fatigue, mais on rit de bon cœur à quelques situations. Grassot d'ailleurs est si drôle dans son rôle de Renardoff, Ravel a tant de verve dans son personnage de Richard Tremblay ! Quant à Mlle Lambert, elle est fort belle, mais il y a des statues de marbre plus belles encore, qui pourraient fort bien la remplacer dans ses rôles ; le public ne s'apercevrait guères de la substitution.

Après Richard le misogyne, voici venir Bertram le matelot. A la Gaieté on s'agite autant pour faire trembler, qu'on s'agite au Palais-Royal pour faire rire, et l'on ne réussit pas beaucoup mieux.

Nous n'entreprendrons pas de raconter les faits qui s'enchevêtrent dans le nouveau drame, promenade en cinq actes de la cabane souterraine au palais, du port à la ferme, en passant par l'échafaud de Marie-Stuart. Il y a dans toutes ces intrigues qui se nouent, se dénouent, pour se renouer plus ténébreuses, une complication de ressorts à dérouter le plus intrépide analyseur. Il suffira de savoir qu'il y a là un personnage, — jeune ou vieillard, selon qu'on le prend au début ou au dénouement du mélodrame, — qui se croit le fils du bourreau et qui n'est autre que le propre héritier de la famille Hamilton, un duc perdu enfant un jour d'orage et grandi sous la peau d'un marin ; — qu'en face de lui se pose un noble seigneur insolent et ruiné, qui se fait l'espion de Jacques II, après avoir été celui d'Elisabeth, et qui a servi de bourreau à Marie Stuart. Tout cela est mêlé de pleurs, de cris, de jurements, de reconnaissances, de trahisons, de haine et d'amour. Quelques longueurs aux premiers actes sont rachetées par une scène de reconnaissance au quatrième, et la pièce pourra fournir une honorable carrière.

Pour l'auteur, point n'est besoin de le nommer. Quand on voit apparaître sur la scène un grand drame historique qui n'est pas de l'histoire, bien compliqué, habilement charpenté et mal écrit, où l'intrigue tient la curiosité en éveil sans intéresser le cœur, qui fatigue par sa sècheresse, mais que l'on écoute jusqu'au bout, il n'y a pas à s'y tromper ; on peut sans regarder l'affiche nommer M. Bouchardy.

Delaistre a su donner une physionomie très expressive à un rôle secondaire. Deshayes, Gouget, et Mme Abit méritent également d'être mentionnés pour l'intelligence de leur jeu.

Une nouvelle administration est entrée lundi en possession du Second Théâtre-Français. Elle promet beaucoup ; mais il y a si longtemps que ce théâtre joue le rôle de ***Don Juan el Hablador***, que nous voulons attendre pour juger. M. Ponsard vient de porter ses deux tragédies aux Français.

L'affiche a annoncé la rentrée de Mlle Araldi, qui pourtant n'avait jamais cessé de jouer, que nous sachions. Elle a reparu cette semaine dans ***Horace*** et dans ***Phèdre***. Mlle Araldi a de fort beaux bras et une voix masculine qui s'accommode beaucoup mieux du personnage de Camille que du rôle tout féminin de Phèdre. La processive artiste a de l'énergie, de la chaleur, mais elle manque presque complètement de cordes affectives, et elle prononce de manière à n'être pas entendue. Elle a ce qu'il faut pour réussir cependant, mais aux deux conditions de se vanter moins et d'étudier davantage.

Une autre rentrée plus importante a eu également lieu cette semaine. Frédérick-Lemaître, de retour de Londres, a repris à la Porte-Saint-Martin son riche répertoire ; un nombreux public est allé chaque soir applaudir les beaux vers de ***Ruy-Blas***, et le talent si vrai, si profond, si puissamment dramatique du grand acteur.

Mlle Clarisse Miroy qui a reparu avec lui, donne une ravissante physionomie à cette pauvre reine d'Espagne qui se meurt d'ennui et d'amour à la cour de Charles II. On nous promet d'ici quelque temps ***Don César de Bazan***, la ***Dame de Saint Tropez*** et les autres pièces du répertoire de Frédérick. Avec de pareils acteurs, la Porte-Saint-Martin peut se passer longtemps encore de pièces nouvelles.

Le théâtre Comte vient de joindre à son ***Monte-Cristo*** un tout petit vaudeville : ***Marie, ou J'ai quinze ans***. La morale qui en fait le fond n'est pas neuve, non plus que l'histoire ; mais elle est consolante, comme dit Bilboquet. Elle a été formulée ainsi par la sagesse des nations : Ne méprisez pas sur la mine.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

Christophe Colomb, ode-symphonie en quatre parties, paroles de MM. Méry, Ch. Chaubet et Sylvain Saint-Etienne, musique de M. Félicien David.

Constatons d'abord que la nouvelle œuvre de M. Félicien David a obtenu hier, dans la salle de concerts du Conservatoire, un très grand succès. L'auteur, qui se tenait auprès du chef d'orchestre, a pu savourer les applaudissements qui ont suivi presque tous les morceaux, qui en ont interrompu plusieurs, et les ***bis*** réclamés pour un des fragments de la première partie, et à peu près tous ceux qui composent la quatrième. L'ode-symphonie de ***Christophe Colomb***, telle qu'elle a été conçue, rentrait beaucoup mieux dans la spécialité du génie de Félicien David que la grande conception de ***Moïse au Sinaï***. La donnée

[illegible] par l'impôt, de 30 c., par l'octroi de 05 c., le sel se vend aujourd'hui, à Paris, 60 c.; mais si la spéculation n'a pu en élever le prix au-delà, elle s'en est amplement dédommagée en ajoutant à la denrée 20 à 25 0/0 d'un mélange de gypse ou d'albâtre pulvérisé, de sels de warech et d'une foule de substances plus ou moins délétères qui ne préparent que trop nos estomacs à l'absorption du choléra asiatique.

Impuissance de la réduction de l'impôt.

Il entre ainsi dans le prix du sel un impôt exorbitant, des frais de transport et de vente exagérés, une surtaxe commerciale usuraire, des falsifications dangereuses, le tout aggravé souvent par la fraude, et on se demande si une réduction de 20 c. sur l'impôt aura la vertu de remédier à tant de maux.

Une réduction de 20 c. sur l'impôt n'aura pas même pour résultat d'abaisser sensiblement le prix du sel, elle ne le réduira pas plus que la réduction de l'impôt sur les boisons n'a abaissé le prix du vin; les coalitions qui n'existaient pas encore, alors que le prix du sel représentait déjà une surtaxe usuraire de 50 %, seront assez puissantes pour s'approprier le bénéfice de la réduction; l'accroissement de consommation sur lequel on compte pour compenser la réduction de l'impôt ne se réalisera pas; il n'y aura de réduit que le revenu du Trésor, et il faudra nécessairement demander à un autre impôt les 40 millions que lui aura coûtés la réduction, et bientôt les 30 autres millions dont la perception coûterait autant que celle de l'impôt tout entier.

La suppression même de l'impôt ne profiterait pas longtemps aux consommateurs.

Si difficile que soit l'établissement d'un nouvel impôt indirect, si regrettable que soit une révolution financière réalisée au milieu d'une crise, nous accepterions, non pas la réduction pure et simple de l'impôt, réduction que nous regardons comme la mesure la plus incomplète et la plus fausse, mais sa suppression complète et son remplacement par un autre impôt. Une considération puissante nous arrête toutefois : la suppression de l'impôt n'apporterait aucune économie dans les frais de transport; elle n'offrirait aucune garantie contre les falsifications; elle ne réprimerait pas plus qu'elle ne préviendrait le Monopole des coalitions, qui en abuserait peut-être pour augmenter sa surtaxe usuraire; et si la perte d'un revenu de 70 millions ne doit avoir d'autre résultat que de ramener le sel au prix qu'il se vendait sous le maximum de la Convention, ou sous la liberté absolue du Directoire, ou nous pardonnera d'avoir trouvé le moyen de concilier avec le maintien intégral du revenu du Trésor, avec toutes les garanties d'ordre, d'économie, d'hygiène publique que réclament la production, le transport, la distribution, la vente d'une substance alimentaire de première nécessité, l'abaissement du prix du sel au taux qu'il avait atteint avant l'établissement de l'impôt.

Inconvénients d'un impôt trop élevé.

Toutes les fois que l'impôt est plus élevé que la valeur vénale de la denrée, il surexcite l'accaparement, la fraude, les sophistications, et si l'intervention de l'Etat se borne, comme aujourd'hui, à un ministère de répression et d'expiation, et à l'appareil des mesures préventives et des formalités minutieuses qu'il exige, il entrave la production, le transport et la vente de la denrée, il en aggrave les frais, et c'est précisément ce qui arrive à l'impôt du sel.

Mission de l'Etat.

Mais le droit ou plutôt le devoir de l'Etat n'est pas de créer des délits et de s'en réserver la répression: la mission qu'il est appelé à remplir est plus élevée, plus large, plus digne. L'impôt est le droit de l'E[illegible]

Devoirs de l'administration.

L'impôt du sel excite les contrebandes, les fraudes et les falsifications qui enlèvent au Trésor le dixième de son revenu; qui, en altérant la qualité ou le poids de la denrée, compromettent l'intérêt ou la santé du consommateur. Le devoir de l'administration est de prévenir les contrebandes, les fraudes, les falsifications.

L'impôt met la production à la discrétion des monopoleurs. Le devoir de l'administration est de l'en affranchir et de garantir au producteur le débit d'une notable partie de sa denrée à des prix assez élevés pour couvrir le prix de revient et l'intérêt du capital, et assurer à son travail une légitime rémunération.

Privé de l'unité d'investigation, de prévision et d'action, que possède seul le gouvernement, le commerce ne peut pas organiser le transport et la distribution de la denrée de manière à satisfaire, en tout temps, et sur les points les plus reculés du royaume, tous les besoins de la consommation. Le devoir du gouvernement est de mettre la production au niveau de tous les besoins de la consommation, d'organiser le transport et la distribution sur tous les points du royaume, et de réaliser par cette organisation toutes les économies compatibles avec la célérité et la régularité que réclament le transport et la distribution.

En facilitant les chômages volontaires, les disettes factices, les accaparements, les surenchérissements, les surtaxes usuraires des monopoleurs, l'impôt laisse subsister les inégalités de prix, les variations qu'aggravent encore la dépression des récoltes, le prix de revient inhérent à chaque mode spécial de fabrication, les frais de transport, la multiplicité des intermédiaires parasites. Le devoir de l'administration est de mettre le prix à la portée de tous les besoins importants et sérieux que la denrée est appelée à satisfaire, de rendre ce prix uniforme et invariable partout et pour tous.

L'impôt, les coalitions, l'imperfection des procédés de fabrication, la mauvaise organisation des transports, l'absence de grands entrepôts commerciaux, pourvus de tous les moyens expéditifs et économiques de chargement, paralyse le commerce du sel et son exportation à l'étranger. Le devoir du gouvernement est d'organiser ce commerce et cette exportation, dans le triple intérêt de la production, de la consommation et de nos échanges, dans l'intérêt de nos transports par eau et par terre, de notre marine marchande et de nos ports.

La production seule doit rester soumise au régime de la concurrence.

Le devoir de l'administration est de prévenir tout le mal que l'impôt et le Monopole peuvent faire, de faire tout le bien que le commerce ne sait et ne peut faire, et ce devoir il le remplira en laissant libre la production, qui seule est du domaine de la concurrence, mais en se substituant, pour le transport, la distribution et la vente, au commerce, qui n'est ici qu'un intermédiaire inhabile, parasite et dangereux.

J.-J. JULLIEN.

Les deux projets de loi relatifs à l'établissement de camps agricoles en Algérie, et les services militaires et civils aussi de l'Algérie, ont été examinés aujourd'hui dans les bureaux. La discussion a été longue et approfondie. Les deux projets ont été combattus dans tous les bureaux, et la majorité de la commission, composée de 18 membres, est opposée à leur adoption. Plusieurs conservateurs ont combattu les deux projets. C'est un échec pour le ministère.

La commission se compose de MM. de Morny, Dufaure, d'Oraison, Allard, de Tracy, de Corcelles, de Lasteyrie (Jules), le général Schneider, Audinot, Plichon, de Tocqueville, Desjobert, de la Guiche, de

[illegible] toute espérance de réforme avec lui On a eu recours aux transactions : c'était le seul remède. Le grand-visir a d'abord été contraint d'envoyer des secours pécuniaires aux familles des emprisonnés. Ensuite, ce qui lui était incomparablement plus difficile, il a dû implorer lui-même la grâce de ceux dont le châtiment était pourtant si loin d'être proportionné à la faute. Par compensation, S. H. l'a fait appeler avant-hier à son palais impérial, et lui a remis de ses propres mains une riche tabatière en brillants, ornée de son chiffre, et d'une valeur de vingt mille francs. Les petites concessions entretiennent l'amitié.

» Reschid-Pacha est donc encore debout. Dieu veuille qu'il ne tombe pas de sitôt, et qu'il lui reste le temps d'améliorer un peu l'état du pays, et de régulariser, si faire se peut, tous les services. Certainement ses actes prouvent qu'il n'a démérité en rien de la confiance de son souverain.

» Une quinzaine de jeunes gens vont partir pour aller compléter leur éducation en Europe. Les uns se rendent à Paris et les autres à Londres. Les premiers appartiennent à l'école du génie, et les seconds à celle de la marine. Les hommes les plus distingués que la Turquie possède aujourd'hui ont complété leur éducation en Europe, et, dans quelques années, lorsque ces jeunes gens auront achevé leurs études, ils seront une excellente recrue pour le parti de la réforme.

» Des désordres très graves ont eu lieu, il y a quelque temps, à Philippopolis. Une partie de la population musulmane s'était insurgée contre les chrétiens qui habitent cette ville, et en avaient massacré plusieurs. Aujourd'hui l'on cherche à diminuer l'effet produit par ces tristes nouvelles, en affirmant que presque tous les fauteurs de ces crimes sont de jeunes conscrits nouvellement enrôlés, et nullement les habitants turcs de Philippopolis.

» Les immenses exportations de céréales, qui se font en ce moment pour l'Europe, ont causé à Salonique des inquiétudes si vives, qu'une émeute a eu lieu dans cette ville. On est, à la vérité, parvenu à la comprimer; mais le pacha, fort peu rassuré, s'est cru dans la nécessité, pour éviter de nouveaux désordres, de défendre provisoirement l'exportation des grains. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La Chambre des pairs se réunira demain à une heure pour entendre une communication du gouvernement et divers rapports.

— Le prince de Joinville est parti de Paris pour Toulon, où il va prendre le commandement en chef de l'escadre d'évolution.

— M. Bugeaud est attendu en France vers le 15 de ce mois. Il veut prendre part à la discussion du budget de l'Algérie. On sait que M. de Lamoricière siège déjà à la Chambre.

— Après une longue hésitation, M. Barbet de Jouy, ancien consul à Maurice, vient d'être nommé définitivement consul de France à Larnaca (île de Chypre), en remplacement de M. Fourcade. Ce poste consulaire est d'une importance inférieure à celui qu'il occupait précédemment.

— Le pape, écrit-on de Rome à un journal allemand, a désigné le cardinal Ferretto pour résider à Constantinople, en qualité de nonce, auprès du sultan.

— Les journaux de Londres du 6 mars annoncent un événement fâcheux pour le monde commercial et financier d'Angleterre. La Banque du Nord, dont le siège principal était établi à Newcastle, et qui avait

---

du *Désert*, ce cadre si plein de majestueuse grandeur, ouvrant des horizons si vastes à la poésie, et l'immense succès musical de cette première œuvre, qui révéla le talent inconnu jusque-là de son auteur, ont entraîné beaucoup de personnes à se méprendre sur le genre et la portée des inspirations de M. Félicien David. On a pu croire que la nature de son talent correspondait aux sujets les plus vastes et les plus élevés. Cela peut être vrai pour la partie pittoresque de l'art, mais non pour ce qui touche au domaine du sentiment et de l'idéalité. L'analyse attentive des causes qui ont provoqué l'enthousiasme général, si justement motivé, pour le *Désert*, fait facilement reconnaître que le public a été saisi, non point par l'aspect général, l'ensemble du tableau, mais bien par le charme puissant de plusieurs petites toiles distribuées dans ce grand cadre et traitées chacune avec une remarquable supériorité de talent. Quelques-unes de ces toiles, le *Lever du Soleil* notamment, bien que resserrées dans un très petit espace, étaient empreintes d'un magnifique cachet de grandeur; les autres, telles que la *Marche de la caravane*, la *Danse des almées*, la *Fantasia*, l'*Hymne à la nuit*, le *Chant d'amour arabe* constituaient autant de petits chefs-d'œuvre de goût et de fantaisie; l'oreille charmée en saisissait facilement tous les gracieux détails, par le fait même de l'exiguité des dimensions; le retour fréquent des mêmes périodes permettait de saisir et d'apprécier toutes les délicatesses de la forme, l'habileté du faire; les nombreuses conclusions faisaient de nombreuses places aux applaudissements, et l'enthousiasme s'alimentait par ses propres manifestations.

De tout cela il ne résulte aucun amoindrissement du mérite très grand et très réel du compositeur, mais il ressort la détermination d'une aptitude et d'une individualité particulières. Le public pourra gagner beaucoup à ce que M. Félicien David se connaisse bien lui-même. En restant dans la sphère des sujets qui correspondent à ses précieuses facultés, il y a toute probabilité que chacune de ses partitions renfermera plusieurs petits chefs-d'œuvre, tandis qu'il risquera de pénibles avortements s'il tente de s'aventurer dans les hautes régions du domaine affectif ou intellectuel. Combien de tableaux sans prix n'auraient pas vu le jour si les charmants peintres réalistes de l'école flamande avaient voulu se lancer à la suite de Raphaël, de Michel-Ange, du Guide ou du Titien.

Nous savons que l'auteur du *Désert* avait préparé et proposé à M. Félicien David un poème d'une élévation vraiment fantasque, et qui avait pour sujet *la mer*. Dans ce poème, l'expédition de Christophe Colomb n'était qu'un épisode; c'était la première communication de l'immense désert atlantique avec l'humanité. M. Félicien David aura redouté de se mesurer avec un pareil idéal, et nous croyons qu'il a obéi en cela à une inspiration très juste. Le sujet de *Christophe Colomb*, quoique beaucoup plus restreint, offre encore un cadre pour lequel il aurait fallu des pinceaux plus puissants que les siens, mais du moins il s'y rencontre plusieurs épisodes qu'il a traités avec la rare supériorité dont il avait déjà fait preuve.

Nous aurons certainement occasion de revenir sur cette œuvre, que le succès éclatant d'hier destine à être plus d'une fois exécutée. Nous nous bornerons aujourd'hui à signaler les morceaux qui, d'après notre sentiment, ont le mieux justifié l'enthousiasme du public.

Le court exorde symphonique destiné à peindre l'état d'esprit de Colomb avant son départ, est bien posé. On y reconnaît la touche d'un maître original. Le duo entre Colomb et le chœur de ses compagnons renferme de beaux élans, et se distingue par une belle sonorité; cette qualité, du reste, est générale dans les compositions de M. Félicien David. Le départ de la flotte est signalé par une magnifique fanfare, à laquelle se mêle le bruit sourd du canon. Il n'y a que douze mesures, mais elles sont pleines d'éclat et de grandeur. Le public a voulu les entendre deux fois. La prière, chantée par le chœur qui, de la plage, suit des yeux les navires qui s'éloignent, renferme un motif à 6/8 dont le seul défaut est de ne point parfaitement correspondre à la situation. La première partie est heureusement terminée par une reprise *piano* et *smorzando* du chœur des compagnons de Colomb.

La deuxième partie débute par une ravissante ritournelle symphonique destinée à peindre le silence d'une nuit calme au sein de l'immensité des mers. Le chœur mystérieux des génies de l'Océan est d'une suavité charmante; on regrette seulement qu'il ne soit qu'esquissé, et d'une brièveté par trop excessive. Le chœur de l'équipage qui entend les voix des génies est maladroitement fait sur un rhythme de marche; plus tard, de charmantes vocalises des génies, placées sur un placage d'une harmonie élégante des voix de l'équipage, vient racheter ce défaut choquant de caractère. Un chœur bachique de l'équipage, *Oh! qu'il fait bon près du timon!* est énergique de rhythme, vigoureux de sonorité, et d'une allure très franche. L'orage a de la puissance et du mouvement, mais il est trop uniformément empâté. Le tonnerre et les éclairs incessants ne laissent pas deviner la moindre forme. Le calme après la tempête est mieux réussi, et la reprise du chœur bachique fournit une bonne conclusion.

La 3e partie, intitulée : *Calme plat et Révolte*, n'a point inspiré le compositeur. Le seul passage heureux est le fragment de symphonie destiné à peindre le retour de la brise, apportant *au navire un parfum d'arbres et de fleurs*.

La symphonie qui peint l'apparition du Nouveau-Monde, et qui ouvre la 4e partie, est ravissante; elle a été redemandée.

La danse des sauvages qui suit est un délicieux scherzo plein de fantaisie, de délicatesse. C'est un petit chef-d'œuvre d'arrangement gracieux et fin. Elle a été redemandée.

Le chœur des sauvages, bien que la mélodie en soit un peu vulgaire, charme l'oreille; les couplets en sont entrecoupés par un charmant effet de musette, d'un dessin coquet et capricieux, qui se détache sur un placage harmonique des voix chantant *pianissimo*. Ce morceau a été également redemandé.

L'élégie de la mère indienne se compose d'une seule phrase de faible inspiration mélodique, mais la terminaison en est si douce, si élégante, que l'on a été heureux d'entendre une seconde fois les trois couplets. L'accompagnement, d'abord très simple, est orné la deuxième fois d'une jolie broderie de haut-bois, et la troisième d'un dessin de violoncelle très pur et très habilement conduit.

Une ritournelle large et sonore précède le récitatif de Colomb, et l'œuvre se termine par un chœur de triomphe sur le rhythme ordinaire des marches solennelles, à quatre temps. Ce chœur, assez bien développé, renferme quelques passages d'une forme hændelienne, carrés et bien assis. Nous avons dit que la sonorité était une des qualités marquées de M. Félicien David.

Bien que les passages que nous avons mentionnés soient généralement très courts, on peut juger d'après leur énumération qu'ils sont assez nombreux pour motiver le succès obtenu. Nous n'avons dit que le bien, et nous nous en tiendrons à cela aujourd'hui. On n'a jamais à regretter les éloges inspirés par la première audition d'une œuvre, tandis que l'on peut s'exposer à être injuste dans des critiques trop promptement formulées.

Le livret de *Christophe Colomb* est disposé comme celui du *Désert* seulement, la part faite à la poésie chantée est beaucoup plus grande. Les strophes déclamées sont généralement heureuses d'expression. Les deux qui ouvrent la troisième partie sont vraiment belles. Elles ont été justement applaudies, et nous voudrions que l'espace qui nous reste nous permît de les citer.

Dans les vers chantés, il y en a beaucoup qui ressemblent à des vers d'opéra-comique, et ne justifient pas, conséquemment, le titre pompeux d'ode.

— Mlle Robert Mazel a donné vendredi, dans la charmante salle que vient de construire M. Ad. Sax, rue Neuve-Saint-Georges, un beau concert. Elle a fait apprécier son jeu ferme et magistral dans un duo de Pixis qu'elle a exécuté avec M. Chevillard, et dans un brillant solo de sa composition. Mme Sabatier, MM. Ponchard et Géraldy, et M. Dubois, jeune violoniste belge d'un grand talent, ont complété une soirée pleine d'intérêt.

ALLYRE B.

BULLETIN DRAMATIQUE. — ODÉON. Mlle Amélie débutera demain dans le *Barbier*. Incessamment l'*Alceste* d'Euripide, traduction par M. H. Lucas, avec musique nouvelle. — VAUDEVILLE. Représentation extraordinaire, composée de : *Une Rupture conjugale*, par Bardou et Mlle Juliette; *Une Fille terrible*, par Mlle Flore; les chanteurs hongrois; le *Petit Chaperon rouge*, *Passé Minuit*, *Geneviève de Brabant*, etc. — GYMNASE. *Irène*, par Mlle Rose Chéri; le *Phare de Bréhat*, par Achard, Geoffroy et Mlle Désirée; l'*Article 213* et la *Démoiselle à marier*. — PORTE-SAINT-MARTIN. Frédérick-Lemaître, après avoir passé en revue tout son répertoire, se reposera pour étudier une création nouvelle; d'ici là, nous le verrons dans *Kean*, le *Joueur*, le *Docteur* [illegible], les *Mystères de Paris*, la *Dame de Saint-Tropez*. — CIRQUE. Aujourd'hui, la 30e représentation de *Monte-Cristo* et la 4e de *Marie*, jolie comédie-vaudeville.

[illegible] le gouvernement cherche à émettre jusqu'à concurrence de [illegible] millions de francs ; en sorte que le ministre des finances commence à reconnaître qu'il y a nécessité de pourvoir aux dépenses indispensables au moyen d'un nouvel emprunt. Il est à craindre maintenant que cet emprunt ne soit négocié qu'à des conditions fort désavantageuses.

Il n'entre pas dans les habitudes constitutionnelles de la France de terminer en quinze jours une affaire d'emprunt, ainsi qu'on vient de le faire en Angleterre, et l'agiotage aura tout le temps de faire sentir son influence à la Bourse depuis le moment où le ministre fera connaître son intention jusqu'au jour où il pourra être mis en adjudication. On répandait le bruit hier que le ministre des finances, voulant gagner du temps et éviter les discussions de la Chambre, avait l'intention de profiter de la latitude qui lui a été laissée en 1841, pour effectuer maintenant la négociation des 400 millions restant sur l'emprunt de 450 millions, dont la négociation avait été autorisée à la suite de la fameuse note de juillet de l'année 1840.

On ajoute que, dans ce cas, le ministre des finances se contenterait pour le moment de ces 100 millions, comptant obtenir en outre une soixantaine de millions de bons du Trésor, et qu'il attendrait de cette manière que la crise financière fût passée, et que les nouveaux emprunts de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Espagne se fussent classés, pour demander un nouvel emprunt aux Chambres, si les ressources ordinaires ne suffisaient pas.

VOL AVEC EFFRACTION. — Une dame D..., qui habite seule, à quelques pas de la barrière du Trône, une maison un peu isolée qu'elle a fait construire entre le cours de Vincennes et l'avenue de Saint-Mandé vient d'être victime d'un vol commis avec une rare audace. Entre deux ou trois heures après midi, alors qu'elle avait été obligée de s'absenter quelques instants, afin de pourvoir à ses modestes achats de chaque jour, deux hommes s'introduisirent dans le jardin et cherchèrent à crocheter la porte du rez-de-chaussée, afin de pénétrer dans la maison. N'y pouvant parvenir, ils escaladèrent le balcon du premier étage, brisèrent un carreau et purent alors ouvrir la fenêtre, qui leur livra passage à tous deux. Ils brisèrent les armoires, forcèrent les meubles et bouleversèrent tout pour découvrir les bijoux, l'argent et tous les objets précieux dont ils s'emparèrent.

Lorsque la dame D... revint, au bout d'une heure environ, il lui fut impossible de rentrer chez elle, car les voleurs, dans la crainte d'être surpris, avaient barricadé la porte à l'intérieur. Elle recourut alors aux voisins, qui vinrent lui prêter assistance ; mais, lorsque l'on parvint à ouvrir, les voleurs avaient eu le temps de s'échapper et de fuir en gagnant les fortifications.

Une déclaration de ce vol a été faite au commissaire de la commune, qui a constaté qu'une pince dite *monseigneur* avait été abandonnée sur les lieux, et que, d'après les recherches minutieuses qu'avaient faites les auteurs de ce coup hardi, qui avaient sondé jusqu'aux matelas des lits, on devait présumer qu'ils avaient appris que la dame D... avait reçu quelques jours auparavant une somme assez importante. Heureusement elle en avait fait emploi, et les voleurs n'ont pu s'emparer que de bijoux d'une valeur de 2 000 francs environ.

D'actives recherches ont lieu pour découvrir les auteurs de ce vol.

(*Gazette des Tribunaux*.)

Lundi prochain 15 mars, M. Albert Sowinski donnera un grand concert vocal et instrumental. La Société chorale exécutera plusieurs morceaux d'ensemble de l'*Oratorio de Saint-Adalbert*, dernière œuvre de M. Sowinski. Entre autres artistes, on entendra Mmes Dorus-Gras, Vavasseur, Mondutaigny, MM. Ponchard, Guillot, Paul Dorval, Locieux, Offenbach, Verroust. — Salle de Herz, rue de la Victoire.

Chambre des Députés.

Séance du 8 mars. — Présidence de M. SAUZET.

M. HALLEZ CLAPARÈDE donne lecture de sa proposition sur les routes.

Cette proposition sera développée samedi prochain.

M. DUVERGIER DE HAURANNE lit sa proposition sur la réforme électorale.

M. DE MORNAY demande à adresser des interpellations au sujet des relais de poste.

La Chambre fixe ces interpellations à samedi.

[illegible] ordinaires et de 100 millions sur les budgets extraordinaires.

Voilà où nous en sommes au milieu de ce qu'on appelle un état de paix et d'abondance ; jugez de ce qui arriverait en cas de guerre et de pénurie ! Emprunt de 300 millions, 100 millions de déficit annuel, dépenses excessives et hors de toute prévision : que le ministre des finances réponde si c'est là seulement une question de trésorerie, ou si ce n'est pas plutôt une question budgétaire qui mérite bien qu'on y réponde ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. J'ai donné des explications à la Chambre, je les maintiens, et je ne crois pas nécessaire d'en donner de nouvelles, parce que je ne trouve pas qu'on ait invoqué d'arguments nouveaux.

M. BUREAUX DE PUZY. Jamais question plus grave n'a pu occuper la Chambre ; un ministère qui refuserait de l'éclaircir contracterait envers le pays une grave responsabilité. Je ne crois pas que le danger soit imminent, mais le moyen de le conjurer, c'est de le regarder en face ; autrement, si vous vous cachez la tête pour ne pas le voir, le danger deviendra tellement grave que l'on ne pourra plus le conjurer.

M. J. DE LASTEYRIE. M. le ministre est obligé de reconnaître qu'il y a chaque année un découvert de 80 millions sur le budget ordinaire ; je lui demande quels sont ses plans pour y remédier.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Je n'admets pas que le déficit moyen soit de 80 millions.

UNE VOIX. Il est de 60 millions.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Je n'admets pas non plus qu'il soit de 60 millions.

Il y avait, en 1840, des charges énormes créées par l'administration précédente qui ont amené des découverts considérables ; quand la situation a été dégagée de cet héritage, en 1843, alors que ces charges avaient cessé d'exister, l'administration a ramené l'ordre dans les finances, et, en 1845, elle est parvenue à obtenir un excédant de recettes sur les dépenses.

Maintenant, il est survenu des circonstances dont tout le monde reconnaît la gravité, mais dont personne assurément ne peut faire peser la responsabilité sur l'administration actuelle.

Il n'est pas permis de prendre les budgets de deux années grevées par une administration antérieure, et les budgets de deux autres années, dont l'une est mauvaise, et d'en prendre la moyenne pour s'en faire une arme contre le gouvernement.

La vérité est que, quand les circonstances ont été régulières, l'administration est parvenue à obtenir un excédant de recettes sur les dépenses, et c'est là, il me semble, un résultat de nature à satisfaire les plus exigents. (Adhésion.)

Un grand nombre de membres : Aux voix ! aux voix !

La Chambre consultée repousse, à une forte majorité, la prise en considération de la proposition de M. Fould.

M. LANYER dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la ligne de paquebots à vapeur entre le Havre et New-York.

M. LACROSSE dépose le rapport sur le projet de loi concernant le remorquage des bâtiments chargés de blé par des bâtiments à vapeur appartenant à l'État.

M. LE MINISTRE DES FINANCES présente un projet de loi relatif à un échange d'immeubles appartenant à l'État.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Taillefer, relative au classement des routes départementales.

M. TAILLEFER a la parole pour développer cette proposition.

« L'adjudication sera employée dans l'entretien pour les chemins de grande communication, et substituée au système des cantonniers. »

Il s'attache à faire ressortir les avantages que procurerait son adoption, sous le rapport de la facilité des communications et de l'économie des transports.

M. COLLIGNON combat cette proposition comme devant imposer à l'État des charges nouvelles.

M. BLANQUI appuie la prise en considération de la proposition.

La Chambre entend encore MM. d'Angeville et de la Plesse.

M. LHERBETTE se plaint de ce que, depuis 1840, le gouvernement n'a pas distribué aux Chambres le rapport sur l'état des chemins vicinaux.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je rends justice au sentiment qui anime l'auteur de la proposition, mais je ne crois pas qu'il puisse amener des études fructueuses ni un résultat utile.

La Chambre, consultée, décide que la proposition n'est pas prise en considération.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux. Examen d'une proposition. Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de M. Demesmay, relative à la réduction de l'impôt sur le sel.

A deux heures, séance publique. Discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 4 millions pour subvention aux travaux d'utilité communale.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

5 mars. — ÉCHARD fils, voiturier, au Point-du-Jour, commune d'Auteuil. Juge comm., M. Belin-Leprieur ; synd. prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — FAUVAL, marchand de vins, rue Notre-Dame-de-Lorette, 15. Juge-comm., M. Le Roy ; synd. prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9. — CAILLAUX, ébéniste-marqueteur, rue Saint-Benoît, 6. Juge-comm., M. Germinet ;

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]		[illegible]	
3 p. 0/0	c. [illegible]	75 [illegible]	75 [illegible]	—	75 [illegible]	75 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0	c. [illegible]	116 [illegible]	116 [illegible]	—	117 [illegible]	117 [illegible]	Avignon	[illegible]	[illegible]
REPORTS.	du Ct à fin du mois.				D'un mois à l'autre.		Str. à Bâle	200	» »
3 p. 0/0	» » »	05	»		07 1/2	» » »	Paris-Str.	[illegible]	» »
5 p. 0/0	» » »	» »	»		15	» » »	Tours-Nant.	[illegible]	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»	»	ROM.	Der C. [illegible]	»	Orl.-Vierz.	» » »
Récép. Rotsch.	»	101	25	BELG. 3 1/2	»	» »	C. du Nord	630 » »
ESP. Dette act.	»	» »	»	— 4 1/2	»	» »	Famp.-Haz.	» » »
— — pass.	»	»	»	— de 1840	»	102 5/8	Dieppe-Féc.	230 » »
— 3 p. 0/0	»	34	3/4	— de 1842	»	102 7/8	Boul. à Am.	[illegible]
Dette intérieure	»	» »	»	— Banque	»	» »	Orl.-Bord.	[illegible]
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	»	— de Em. 1844	»	» »	Mont. à Tr.	[illegible]
HOLL. 2 1/2	»	56	»	PIÉMONT	»	1102 [illegible]	Paris-Lyon	[illegible]
HAITI	»	»	»	AUTRICHE	»	» »	Bord.-Teste	[illegible]
							Enne V. M.	» »
							Lin Maber.	[illegible]

Union linière... » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » »

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» » » »	Paris à Rouen	874 [illegible]	Orléans à Vierzon	573 » »
— (r.-g.)	» » » »	Rouen au Havre	[illegible] » »	— à Bordeaux	[illegible] 50
Paris à Orléans	1277 50	Marseille à Avign.	[illegible] » »	Nord	[illegible] 75
— à Lyon	490 » »	Paris à Strasbourg	» » » »	Boulogne à Amiens	» » » »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 mars.

7 » FRANÇAIS. — Le Vieux de la Montagne, le Médecin malgré lui.
7 1/2 ODÉON. — Une Année à Paris, le Barbier de Séville.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne Touchez pas à la Reine.
7 » THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 » ITALIENS. — La Sonnambula.
7 1/2 VAUDEVILLE. — Représentation extr. au bénéfice de Mlle Juliette.
6 3/4 GYMNASE. — Demoiselle à marier, Phâre, Irène, l'Article 213.
6 1/4 VARIÉTÉS. — La Baronne, la Meunière, les Enfants, Gentil.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Une Fièvre brûlante, Amour et Biberon, Brelan, le Petit Chaperon.
6 » PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan, le Carnaval, Ivan.
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le Matelot.
6 » AMBIGU. — La Clôserie des Genêts.
9 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Les Chansons, Marie, Monte-Cristo.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Matin, Clair de Lune, Bal, Planète.
6 » DÉLASSEMENTS. — 1re rep. : Catherine, Une Chambre pour deux, Parlez au portier, la Gamine du village, le Danseur.
6 1/2 BEAUMARCHAIS. — Matou, Egil, la Niaise.
5 » LUXEMBOURG. —

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 9 MARS.

Une Ère nouvelle pour l'Allemagne.

Les Allemands se demandent, en souriant, si la sénora Lola Montès ne serait pas ce malicieux démon espagnol qu'un étudiant délivra un jour de la fiole magique où il était enfermé. Le fait est que depuis que la célèbre danseuse a mis le pied sur le sol germanique, cette contrée tout entière s'est comme subitement transformée. Il ne fallait rien moins que la cravache de la sénora, douée de la même vertu que la baguette des fées, pour réveiller l'Allemagne et les Allemands.

Nous ne nous trompions pas, lorsque nous signalions, il y a quelques jours, l'avènement de la constitution prussienne et la suppression des corvées en Autriche, comme une double conquête remportée par la Civilisation sur la Barbarie. Il paraît que le czar est du même avis. Au mouvement reformateur qui se propage d'un bout de l'Allemagne à l'autre, comment Nicolas a-t-il répondu? En rassemblant 200 000 hommes en Pologne, sur les frontières de la Prusse et de l'Autriche. C'est du moins ce que nous assurent de nouveau, d'après des correspondants dignes de foi, plusieurs journaux allemands, qui ajoutent que, pour cacher à l'Europe la véritable raison de cet armement, effectué secrètement et pendant les heures de la nuit, le cabinet de Petersbourg fait annoncer *de grandes manœuvres pour l'été prochain* à Varsovie.

Nous ignorons encore jusqu'à quel point l'Allemagne peut voir une menace pour elle dans ces préparatifs de la Russie; mais toujours est-il qu'en face de ce mouvement, la conduite des Allemands est restée jusqu'ici digne d'un grand peuple prêt à repousser l'effort de la Barbarie avec les armes les plus formidables que puisse fournir la Civilisation.

A peine l'octroi d'une diète prussienne était-il annoncé, que le contrecoup de cet événement se faisait sentir par toute l'Allemagne, et plus particulièrement en Bavière, où Munich, citadelle de l'ultramontanisme teutonique, vient d'ouvrir ses portes à l'esprit nouveau: le ministère rétrograde qui retenait la monarchie bavaroise dans l'obscurantisme, s'est vengé de sa chute, en lui donnant pour prétexte aux yeux des peuples, le refus qu'il aurait cru, dans son âme et conscience, devoir faire à la demande d'indigénat de la *demoiselle* Lola Montès. Les Bavarois penseront ce qu'ils voudront de la nouvelle favorite de leur roi, mais ils se féliciteront certainement de la révolution que la séduisante danseuse aura, sinon causée, du moins déterminée.

« Aujourd'hui, nous saluons une ère nouvelle! » s'écrie la *Gazette politique de Munich*, et elle ajoute: « Tout en songeant au présent, la vraie politique doit aussi s'occuper de l'avenir. »

Mais, quel est cet avenir de l'Allemagne? Nous l'avons dit souvent: pour l'Allemagne, l'avenir consiste à devenir la grande nation du centre de l'Europe et le rempart vivant de la civilisation moderne contre la barbarie de plus en plus menaçante du Nord. Or, pour remplir cette noble mission, il faut, avant tout, que le peuple allemand soit un peuple libre, sachant respecter et défendre au besoin chez les autres la liberté dont il est si digne de jouir. Il faut que l'Allemagne, renonçant pour jamais à ses vieilles rancunes, donne la main à la France, et, pour gage de cette réconciliation sincère, qui fera tressaillir de joie le monde entier, il faut que les gouvernements allemands, relevant ce qu'ils ont aidé à abattre, rendent la vie avec l'indépendance à cette autre France qui s'appelle la Pologne.

L'idée de la résurrection de la Pologne existe déjà en Allemagne dans tous les cœurs généreux; la Prusse et l'Autriche cesseront eux-mêmes de la repousser, du moment où ils comprendront que la vraie politique, c'est-à dire celle de l'avenir, leur en fait un devoir. Fût-il plus grand encore, le libéralisme prussien n'effacerait point la nationalité des Slaves du grand-duché de Posen, pas plus que la suppression des corvées n'a fait des paysans de la Gallicie des sujets reconnaissants envers l'Autriche. « Nous nous attendions à quelque chose de mieux que cela, » se sont écriés les massacreurs du cercle de Tarnow en apprenant l'acte de munificence de celui qu'ils appellent le Kral Ferdinand. Et ce mieux rêvé par eux était quelque chose comme la loi agraire. *L'Observateur rhénan* annonce que ces mêmes paysans, rendus plus furieux encore par la famine, recommencent leurs expéditions contre les châteaux, dont les habitants se sont réfugiés en toute hâte dans les villes voisines.

Que fera maintenant l'Autriche, si, désillusionnés à l'endroit du Kral de Vienne, les paysans galliciens prêtent l'oreille à la propagande insidieuse du czar de Pétersbourg, *le futur roi des Slaves?* Hélas! l'Autriche sent peut-être déjà, que, seule, elle ne peut rien contre son dangereux voisin. L'Autriche ne peut vivre que par la paix; encore, une paix armée la ruinera-t-elle pour peu qu'elle se prolonge. Aussi est-elle à la veille de prendre une attitude toute nouvelle. A la suite des derniers troubles de la Pologne et de l'incorporation de Cracovie, elle avait été forcée d'augmenter considérablement le chiffre de son armée, et son budget s'était ainsi chargé d'un surcroît de dépenses; aujourd'hui elle se propose sérieusement de diminuer son effectif. « L'Autriche prendrait l'initiative de cette attitude, dit une correspondance de Vienne, la première, parmi les puissances du continent, elle s'engagerait à réduire son armée; il sera nommé à cet effet une commission mixte, dont les membres représenteront toutes les autorités compétentes, c'est à cette commission que seront confiées les mesures du désarmement.»

« L'initiative de l'Autriche, ajoute le correspondant que nous citons, aura une perspective pour la conservation de la paix générale, en augmentant l'effet moral des assurances données par le roi des Français et la reine de la Grande-Bretagne.»

Cette importante nouvelle, si elle est fondée, expliquerait le rapprochement entre l'Angleterre et la France, dont M. Guizot et lord Normanby ont préparé les voies par leur propre réconciliation chez M. le comte d'Appony.

Quoi qu'il en soit de ce projet de désarmement, qui nous paraît assez probable, le rapprochement auquel il aura donné lieu déplaira moins encore à l'empereur de Russie que la naissance de la liberté de la presse en Allemagne, proposée, dit-on, par Frédéric-Guillaume au cabinet de Vienne, et, par son représentant à la Diète germanique, aux États secondaires, qui, la Bavière en tête, adhèrent en cela au vœu général de la nation allemande. La meilleure preuve que, de l'autre côté du Rhin, la censure sent qu'elle va mourir, c'est que la *Gazette d'Augsbourg*, se laissant emporter, elle aussi, par le mouvement réformateur qui entraîne l'Allemagne, a osé imprimer la phrase suivante:

« La presse libre peut seule mettre fin à l'abus de la tyrannie.»

Le droit d'entrée sur les bestiaux étrangers vient d'être aboli en Belgique jusqu'au 1er juillet prochain.

La ville de Liége a suspendu tout droit d'octroi sur les bestiaux.

Celle de Bruxelles vient de décider que le pain de première et deuxième qualité serait *surtaxé*, afin de pouvoir diminuer la taxe du pain de qualité inférieure.

La représentation bourgeoise est en progrès. Naguères, par l'organe de son président, elle disait: « Ma tâche n'est pas de donner du travail à ceux qui en manquent.» Maintenant, elle vote des fonds pour aider les communes à ouvrir des chantiers où les prolétaires sans ouvrage trouveront du travail.

Dans la séance d'aujourd'hui, la Chambre des députés avait à discuter un projet de loi portant demande d'un crédit de quatre millions pour subvention aux travaux d'utilité communale. Le ministère ne dissimulait pas que les circonstances présentes exigeaient impérieusement que l'on fournît aux communes les moyens de donner du travail à leurs pauvres. La Chambre a voté unanimement les quatre millions.

Les émeutes causées par la disette commenceraient-elles à ouvrir les yeux de nos gouvernants? Redouteraient-ils les besoins de l'estomac du peuple, plus encore que les besoins de son intelligence?

Quoi qu'il en soit, constatons le pas que la Chambre des députés vient de faire dans la voie qui conduit fatalement tous les pouvoirs publics à s'occuper de l'existence des masses laborieuses, et par conséquent de la grande question du travail.

Assurément, toute la question ne consiste pas à donner du travail, et ce ne sont pas quelques millions de francs destinés à fournir aux communes les moyens d'occuper leurs travailleurs sans ressources, qui empêcheront la misère et les émeutes causées par la disette. Depuis peu d'immenses chantiers de travaux ont été ouverts soit par la construction des chemins de fer, soit par d'autres entreprises de ce genre. On ne voit pas que les masses laborieuses en soient moins pauvres, moins souffrantes. Ce qu'il faudrait changer, ce sont les conditions du travail. C'est là le point capital, le point sur lequel il faut exciter l'attention.

Espérons que les pouvoirs publics, éclairés par la persistance du mal qu'ils essaient de combattre, finiront par comprendre qu'ils ne doivent pas se borner à voter des fonds pour donner du travail aux masses laborieuses, mais qu'ils ont aussi le droit et le devoir de régler les conditions du travail, de manière à faire disparaître à jamais le fléau de la misère, en accordant à tous les producteurs une part proportionnelle et progressive dans la richesse générale.

Les bureaux de la Chambre des députés ont nommé aujourd'hui les commissaires chargés d'examiner la proposition portant réduction, à dater du 1er janvier 1848, de la taxe des sels, de 3 décimes à 1 décime par kilogramme.

Cette réduction a été considérée comme inopportune par plusieurs membres. MM. Génin, Muret de Bort, l'ont combattue sous ce rapport et au point de vue de la situation de nos finances. D'autres membres ont dit qu'il fallait en laisser l'initiative au gouvernement.

Les commissaires sont MM. Darblay, Cerfbeer, Luneau, Muret de Bort, d'Herlincourt, Bureaux de Puzy, Manuel, Dessauret et comte d'Aragon.

Les bureaux ont ensuite discuté une proposition de M. de Labaye-Jousselin, portant ouverture au ministre de l'agriculture et du com-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 10 MARS 1847.

LA CITÉ MAUDITE. (1)

DEUXIÈME PARTIE.

V.

QUELQUES TRAITS DE FOLIE HUMAINE.

En toute chose, Marthe pouvait passer pour un type charmant de vaillance et de décision. L'action une fois décidée ne se faisait point attendre, et ce n'est pas elle qui eût menacé un insolent d'un soufflet.

Dès le lendemain, le bonhomme Katline ne fut pas plutôt à son métier, que Marthe descendit auprès de lui, résolue à ne rien cacher de la faute de Sylvius et du petit acte d'héroïsme dont elle s'était rendue coupable.

Le tisserand chantonnait entre ses dents, et ses lèvres heureuses laissaient de temps en temps tomber ce refrain méthodique:

Si ma lame n'est pas bonne,
J'ai toujours bon appétit!

— Travaillez, père, dit Marthe, en passant ses deux bras autour du cou du vieillard, travaillez! Demain vous aurez un bel et bon apprenti.

— Ah! bah! Qui ça?

— Maître Sylvius.

— Hein?

— Lui-même.

— Tu plaisantes!

— Vous vous faites vieux, cher père, il faut que vous vous reposiez, et que deux mains robustes viennent gagner à votre place quelques centaines de florins.

— Au diable! je ne veux pas que Sylvius soit tisserand. Avec une dot comme la tienne, ça ne convient pas. J'ai pensé à une chose: le petit herboriste du coin veut vendre sa boutique, il faut que Sylvius en fasse l'acquisition, et en y joignant un petit fonds de pharmacie...

— Ah!

— Eh bien! fais donc la renchérie. Tu deviendras Madame, et vous aurez des remèdes à revendre pour les cas de maladie... Aussi bien il faut que Sylvius prenne un état quelconque.

— Sylvius sera tisserand.

— Un ignoble métier!

— Voulez-vous bien vous taire! De la paix, de la propreté, de la monotonie, un gain honnête, et ne toucher jamais que de beau chanvre qui sent si bon, et de la belle toile bien propre... C'est un métier béni du ciel.

— Mais que fera-t-il de ta dot?

— On y songera.

— Il faudra la placer à gros intérêts.

— C'est déjà fait!

— Hein?

— Ma dot est en lieu sûr.

— Tu veux rire?

— Je rirai si vous voulez, mais à condition que vous ferez de même.

— Quoi!

— J'ai été volée cette nuit.

— Je m'en doutais! Je... je vais... mais bah! tu veux m'épouvanter; et cela n'est pas bien de chercher à me faire peur, moi qui ne suis pas brave.

— Alors je me suis volée moi-même.

— Tu dis?

— J'ai donné mes florins.

— A qui?

— A Sylvius.

— Pour quoi faire?

— Pour payer.

— Quoi?

— Une dette.

— De quoi?

— De jeu.

— Tout?

— Tout.

— Ah! le gueux, le scélérat! l'indigne! le sac-à-rien, sac-à-diable, le misérable pirate!...

Les cheveux du bonhomme étaient littéralement hérissés sur son front; les yeux lui sortaient de la tête.... Marthe jugea à propos de se jeter dans ses bras, de lui imprimer un gros baiser sur ses vieilles rides, et de lui dire avec la plus charmante effusion:

— Pardonnez-lui. C'est un malheur. Mais pardonnez-lui tout à fait, avec douceur, avec bonté. La moindre parole aigre irriterait ses pauvres nerfs malades.... Tendez-lui la main et tâchez de pleurer un peu... ça lui fendra le cœur et ça ne l'irritera pas. Tout est arrangé entre nous. Il paiera tantôt sa dette, puis il restera deux jours sans vous voir, pour vous donner le temps de vous calmer, puis il reviendra se faire votre apprenti, et je ne serai sa femme que quand vous le jugerez capable d'être un bon tisserand. D'ici là, il sera soumis, rangé, tranquille, et vous pourrez le gronder tout à votre aise.

— Marthe, dit le bonhomme en étouffant un sanglot, tu te repentiras d'épouser un pareil homme. Il jouera le pain de tes enfants.

— Alors, dit la jeune fille à demi-voix, j'en gagnerai pour eux.

— Epouse-le donc. L'amour est si solide en ton pauvre cœur.... mais.... saperlotte!... j'ai la tête fendue.... Dix ans de plus viennent de me tomber sur le corps.

En effet, le coup était bien rude pour le pauvre tisserand. Il possédait bien encore sa maison, son métier, un petit fonds de négoce, quelques sous d'épargnes peut-être... Mais perdre ainsi d'un coup ses économies de vingt années... cet or amassé goutte à goutte, entassé laborieusement jour par jour dans un sac de cuir... Certes, c'était une rude épreuve et faite pour altérer une cervelle plus solide que celle du paisible tisserand.

Il s'était fait raconter avec la plus vive anxiété toutes les péripéties du petit drame dont le pauvre Sylvius s'était trouvé la victime... et ce récit, interrompu à chaque instant par des oh! des ah! des saperlotte! multipliés à l'infini, ne s'était point achevé sans mettre une émotion presque extravagante dans la simple intelligence du bonhomme.

— Quand viendra ton Sylvius? dit-il d'un air singulier dès que Marthe eut terminé son récit.

— Demain soir, si vous voulez.

— Oui.

— Vous ne le gronderez pas?

— Tout sera oublié.

Cette dernière phrase fut prononcée d'une façon étrange, et Marthe s'en fût vivement émue si elle eût eu l'esprit aussi libre, aussi délié que d'ordinaire.

Dans le courant du jour, Marthe sortit pour aller chez sa vieille tante, et le tisserand, demeuré seul, se mit en devoir de vaquer à l'exécution d'une idée folle, extravagante, inouïe... d'une idée humaine que la douleur avait fait germer dans son débile cerveau.

— Saperlotte! s'écriait-il entre ses dents en arpentant son atelier, [illegible]-on pour un nigaud! Et s'imagine-t-on qu'il me soit impossible de réparer le mal qu'a fait cet écervelé?... Ces jeunes gens! ils [illegible] des têtes grises... et ils ignorent que notre vieille expérience est cent fois préférable à leur impétuosité... Je vais y aller à ce jeu, moi, et l'on verra!... J'ai su tenir des cartes dans ma jeunesse... et je veux être pendu si, avant demain matin, je n'ai regagné les cin-

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4, 5 et 6 mars.

forme, contre M. Vuitry, partisan du système des zones. Les commissaires contraires à la proposition sont M. Véjux et M. Poisat.

Féodalité industrielle.

UN ACTE DE GÉNÉROSITÉ.

Notre opposition aux grandes compagnies financières ne nous empêche pas de reconnaître ce qu'elles font de bien ; aussi, nous empressons-nous de mentionner la mesure très remarquable que la direction du chemin de fer du Nord et celle des chemins de St-Germain et de Versailles viennent de prendre en faveur de leurs employés. Le *Moniteur* de la féodalité industrielle, le *Journal des Débats*, vient de l'annoncer en ces termes :

La compagnie du chemin de fer du Nord et celles des chemins de Saint-Germain et de Versailles (rive droite), viennent, en raison de la cherté des subsistances, de décider que la retenue de 5 p. 0/0 exercée sur les traitements de leurs employés pour former un fonds de réserve, serait suspendue pendant quatre mois à dater du 1er mars; elles ont accordé en outre pendant la même période, un supplément de traitement extraordinaire de 10 0/0 à ceux de leurs employés dont les émoluments fixes ne dépassent pas 1 200 fr. par an.

UN ACTE D'ADRESSE.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans a introduit, on le sait, le principe de la participation des employés dans les bénéfices de la société, mais ainsi que nous l'avons prouvé pièces en mains, cette participation était restée à l'état de *pure illusion* pour les employés inférieurs, et ne profitait qu'aux employés supérieurs.

Dans l'assemblée générale, tenue avant-hier, le conseil d'administration a proposé et fait adopter des modifications au règlement de répartition entre les fonctionnaires et employés de la compagnie de la part de 15 pour cent à eux attribués par les statuts dans les produits nets excédant 8 pour cent du fonds social.

Nous prenons ces termes mêmes dans la *Presse*, qui ne donne pas d'autres détails; nous ne pouvons donc savoir jusqu'à quel point ont été redressés les combinaisons par trop adroites formulées par les premiers statuts.

Mais ce que nous pouvons constater, quant à présent, c'est que cette participation aux bénéfices dont on a fait beaucoup d'éclat, n'ajoute rien au salaire *légitime* des employés.

Car, un actionnaire, M. Majus, ayant fait des objections contre ce prélèvement au profit des employés, qui ne s'opère, comme nous venons de le dire, que quand *le capital* a déjà reçu 8 p. 0/0, le président de l'assemblée a répondu : « Que pour les actionnaires la question avait peu d'intérêt, attendu que si les employés de la compagnie d'Orléans avaient une part dans les bénéfices, ce qui n'existait pas ailleurs, leurs traitements fixes étaient par contre *moins élevés* que ceux des agents des autres entreprises du même genre. »

Cet aveu du président réduit à sa juste valeur l'effet de la concession philanthropique dont les directeurs de cette compagnie avaient voulu se donner un titre à la reconnaissance publique; et fait encore mieux ressortir l'injustice et l'inégalité choquantes qui avaient présidé à la première méthode de répartition.

Quant au principe lui-même de la participation, il va sans dire que, quelque mal appliqué qu'il soit, nous regardons comme un heureux augure son acceptation au sein de l'une des grandes compagnies.

sommation.

La consommation est le nerf de la production, qui est la richesse sociale.

Or, comme l'unité de direction et l'unité d'action sont la première condition de toute économie, de toute régularité, l'Administration seule, investie de la puissance d'unité, doit être seule chargée de la distribution de *certains produits*.

L'administation est seule en mesure d'établir le prix légitime de la marchandise au moyen des renseignements de ses nombreux agents et de la concurrence véridique des producteurs.

Elle seule a intérêt à ce que le prix se maintienne au taux le moins élevé possible, et que les produits soient toujours de qualité supérieure;

Elle seule présente la garantie du triple contrôle des marchandises de la nation, de la presse, de la concurrence des industries particulières;

Elle seule, par la connaissance qu'elle a des prix de revient et de transport, peut établir la mercuriale générale officielle des prix de vente.

Le Monopole de la vente d'un produit quelconque par l'Etat est d'abord la garantie que ce produit ne sera pas falsifié.

Il est la garantie que le bénéfice prélevé entrera dans la bourse commune, dans la bourse de l'Etat.

L'Etat, c'est nous tous. La caisse de l'Etat, c'est la nôtre. La richesse de l'Etat est la mesure de notre prospérité, car l'Etat ne thésaurise pas.

L'Etat n'a pas, comme les particuliers, intérêt à exploiter les travailleurs, à réduire les salaires au-dessous du *minimum* que la société doit à chacun de ses membres. Sa sûreté, sa richesse, sa force, dépendent au contraire du bien-être des masses. Il a intérêt à accroître ce bien-être, qui active la consommation, qui vivifie la production.

L'Etat ne peut pas vendre des denrées à faux poids, encore moins les falsifier.

Il ne fait ni les hausses ni les baisses factices pour gruger la consommation et la production, car il serait la première victime de ses malversations;

Il ne tire pas de ses capitaux un revenu usuraire;

Il présente des garanties de probité, de capacité et de haute surveillance;

Il assure aux travailleurs de l'industrie un salaire suffisant dans l'âge du travail ; il peut leur assurer une participation directe et proportionnelle dans l'association du capital, du travail et du talent; il peut leur offrir la perspective d'une pension industrielle pour l'âge du repos.

La Régie des sels doit être confiée à l'Administration des Douanes.

L'achat, le transport et la distribution du sel exigeant une direction unique, une action rigoureusement homogène, la surveillance de la nouvelle Régie devra s'étendre sur tous les établissements sans distinction, et dépendre complètement de l'Administration des Douanes ; seulement, afin de ne pas multiplier sans nécessité les frais de distribution et de vente, ces deux fonctions seront attribuées, partout où il n'existera pas des agents spéciaux de la Régie des sels, aux entreposeurs et débitants de tabacs, qui, pour cette partie de leurs attributions, correspondront avec l'Administration des Douanes, et seront rétribués par une remise proportionnelle.

Extension à donner par la Régie aux salins de la Méditerranée.

Les mêmes quantités seront achetées par la Régie dans les deux premiers centres de production; mais, la production des salins de la Méditerranée devant être doublée, et offrant d'un autre côté le triple avantage d'une qualité supérieure, d'un transport plus facile et d'un prix de revient moins élevé, la Régie tirera des salins de la Méditerra-

(1) Voir la *Démocratie* des 17, 18, 19, 26, 28 février, 1er, 3, 4, 5 et 9 mars.

Laisser à l'industrie privée le soin d'organiser les entrepôts, de les pourvoir de tous les engins nécessaires pour qu'on puisse charger le sel comme on charge la houille en Angleterre, de les tenir constamment approvisionnés des quantités de sel nécessaires pour suffire à tous les besoins, ce ne serait pas seulement faciliter des fraudes considérables, ce serait encore compromettre le succès de la mesure privée de l'unité d'action et de direction que comporte une semblable organisation. L'industrie serait impuissante pour les réaliser dans de bonnes conditions, et la Régie, qui aura déjà pour la consommation ses entrepôts et son service de transports, devra se charger aussi du transport et de la vente des sels non soumis à l'impôt.

Les frais de transport d'entrepôt et de vente des sels non soumis à l'impôt, seront couverts par les bénéfices que la Régie obtiendra sur le prix des sels achetés pour cette destination, et qu'elle ne payera aux saliniers de l'Est que 25 fr., à ceux de l'Océan que 20 fr., à ceux de la Méditerranée que 10 fr.

Conditions à faire aux producteurs de sel.

On soulèvera en faveur de la production une double question, celle de savoir si le gouvernement a le droit de disposer, sous la condition d'un maximum, de la denrée produite, c'est-à-dire, de la propriété du producteur, et si les conditions faites au producteur ne limitent pas d'une manière très étroite les bénéfices de la production.

Déjà résolue à l'égard de la culture des tabacs, la question de droit trouve dans l'affaire du sel une solution plus rationnelle encore.

Les mines de sel gemme, les sources d'eau salée, l'eau de la mer même font partie du domaine de l'Etat.

L'Etat peut concéder la jouissance temporaire de ces parties du domaine ; il ne peut pas les aliéner, car le domaine de l'Etat est inaliénable.

Le droit de concession emporte celui de retrait, et l'Etat, à qui on ne peut opposer comme titre ni la possession ni la prescription, peut ainsi retirer les concessions existantes et n'en accorder de nouvelles que sous les conditions qu'il juge nécessaires au bien de tous, et qui ne sont que la légitime compensation de la protection qu'il leur accorde par la prohibition des sels étrangers.

Quelles seront ces conditions?

1° De ne pas former de salines d'une production inférieure à 500 000 kil.;

2° De ne pas les laisser chômer sous peine d'interdiction ;

3° De pourvoir chaque établissement des édifices nécessaires au logement des bureaux et des agents de la Régie ;

4° De les pourvoir d'entrepôts où les sels resteront déposés sous la responsabilité du producteur, depuis le moment de leur inventaire jusqu'à celui de leur livraison à la Régie ;

5° De livrer exclusivement tous leurs sels à la Régie aux prix fixés par les tarifs.

J.-J. JULLIEN.

Un projet de loi, présenté dernièrement aux cortès par le ministère espagnol, porte ce qui suit :

« Toute commune ou partie du territoire espagnol pourra être déclarée être dans un des cas exceptionnels de prévention, d'insurrection ou de siége, du moment où sa situation présentera l'ensemble des circonstances exigées par cette loi.

» L'état de siége sera déclaré par l'autorité militaire, qui devra s'entendre au préalable avec l'autorité civile. Si cette dernière n'approuve pas la mesure, il sera rendu compte au gouvernement de ses objections ; mais en attendant, l'autorité militaire pourra toujours déclarer l'état de siége s'il y a urgence. »

Sept députés progressistes, MM. Sagasti, Lujan, Galvez Canero, Montanez, Crespo, Ruiz de Arbos et San Miguel, ont déposé sur le bureau de la Chambre des députés une proposition tendant à obtenir communication des documents suivants :

---

quante florins qu'a perdus ce jeune écervelé... Quel plaisir!.. quand il viendra tomber à mes pieds... « Pardon, père Thomas! je ne le ferai plus! Je serai ouvrier soumis; ne maudissez pas le pauvre Sylvius. » — « Tenez, jeune drôle! voilà les cinquante florins que vous avez perdus! Le père Thomas n'est point une cruche!... et pour la deuxième fois, il a gagné la dot de sa bonne petite Marthe, l'enfant chéri de sa vieille âme... » Ah! saperlotte! on verra! je suis sûr que ces infâmes mécréants l'ont volé comme au coin d'un bois... un vrai fou, un musicien, une cervelle brûlée... tandis que moi, saperlotte!.. on ne m'en donne point à garder... et si le sort m'est un peu favorable, au lieu de cinquante florins, j'en rapporterai deux cents!

O humanité! voilà bien de tes coups! il n'est rien de plus fou, de plus absurde, de plus extravagant, de plus énorme que cette monstrueuse idée germée dans le cerveau de ce candide et confiant vieillard; mais à coup sûr il n'y a rien de plus humain.

Une heure plus tard, le tisserand remontait, la face toute pâle et les yeux hagards, des profondeurs de sa cave, tenant à la main un dernier petit sac de cuir contenant l'épargne suprême que les avares laissent toujours au fond du trou.

Il passa un bel habit de vieux velours vert, à basques carrées, une culotte courte, des bas chinés, des souliers à boucles d'argent, un chapeau qui n'en était encore qu'à sa dixième année de service, et il s'arma d'un jonc à pomme de cuivre, seul héritage d'un de ses aïeux qui, disait-il avec emphase, avait été secrétaire d'un bourgmestre de village.

— Oh! mon Dieu!... fit Marthe en rentrant, où allez-vous comme ça, cher père? Vous ne serez pas plus beau le jour de mon mariage.

— Chut! dit le tisserand dont les joues disparaissaient dans les murailles rigides d'un faux-col bien empesé.—Je vais travailler à ton bonheur.

— Contez-moi ça.

Le tisserand se serait bien gardé de rien dire Quelque confiance que puisse avoir un fou dans la folie qu'il va faire, il a toujours en lui quelque voix intérieure qui lui conseille la discrétion; il craint le blâme, et il attend pour se vanter la sanction de la victoire.

Marthe était à cent lieues de soupçonner la vérité... L'idée ne lui en serait même pas venue. Elle laissa passer son père, et rentra dans la maison, toute allègre de voir que les choses prenaient de la part du bonhomme un tour aussi philosophique.

La nuit commençait à venir quand le tisserand s'arrêta, sur le port, vis-à-vis le grand café de la ville, un lieu renommé où l'on jouait tous les jeux de hasard, où l'on jouait comme on ne joue plus qu'en Allemagne ou en Amérique.

Le ciel était d'un gris sombre ; la neige couvrait toute chose ; il faisait du vent ; et les passants affairés s'enveloppaient la tête dans leurs manteaux.

Tout ce bruit, tout ce mouvement semblaient bien insolite à ce pauvre homme qui d'ordinaire bornait ses regards aux yeux bleus de sa chère fille, aux rouleaux de sa toile, aux vitres de son atelier.

Il était là, debout, appuyé sur sa canne antique, contemplant d'un air effaré les hommes qui entraient et sortaient, et aussi les vitraux splendidement illuminés de l'établissement public.

— Je n'oserai jamais entrer dans cet enfer, ou plutôt dans ce paradis, se dit Thomas en lui-même. Un pauvre homme tel que moi! Que dis-je un pauvre homme! Ne suis-je pas mis convenablement? N'ai-je pas de l'or dans mes poches, de la confiance dans le cœur, et la ferme volonté de réparer le mal qu'a fait ce damné Sylvius?... Allons! allons! du courage, Thomas, mon bonhomme; tu as la tête grise, et, encore une fois, tu es mis avec décence.

Malgré toutes ces belles exhortations, le tisserand ne bougeait pas de place; la bise soufflait dans les basques de son velours; il faisait un pas en avant, puis deux en arrière, et battait le pavé de sa canne en répétant avec une indicible émotion :

— Saperlotte! je n'oserai jamais entrer dans cet enfer!

— Eh! sur mon âme, fit maître Estienne Juliers, qui se détachait d'un groupe de passants, je ne me trompe pas, c'est l'honnête tisserand mon compère!... Et que diable faites-vous ainsi fiché dans le sol comme un jalon d'arpenteur? On m'a traité chez vous avec... légèreté; je n'en demeure pas moins de votre chère Marthe le plus fervent admirateur.

Le cœur de Thomas bondit, comme s'il n'eût eu que vingt ans, et il se dit en lui-même : « Mon sort est fixé. »

— Les jeunes gens sont bien légers, mylord; et Dieu m'est témoin que jamais de mon chef je ne vous aurais fait l'injure que...

— Ah! bah! j'en ai vu bien d'autres! Vous voulez parler de ce fou de Sylvius? J'ai pris ma revanche... A propos! il est donc riche ce garçon? Je le supposais aussi maigre de bourse que de visage; et cependant...

— Oui, oui, dit le tisserand avec un gros soupir, il est moins pauvre qu'on ne pense.

— Ah! ça, père Thomas, vous allez entrer ici avec moi... Un verre de vin d'Espagne à la santé de la belle Marthe... ça ne se refuse pas. Je vous ai fait un peu poser, — comme on dit à Paris; — mais je suis un bon diable, ami du plaisir et de la belle musique... Sarpedieu! si votre Marthe voulait être ma femme, je mettrais à ses pieds tous les grands rois, tous les grands esprits et tous les grands peuples d'Europe... Entrez donc, cher papa Thomas, vous avez tout-à-fait bon air!

Et le tisserand était plus pâle que la neige. Son vieux cœur était glacé d'émotion.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

BULLETIN DES THÉATRES ET DES ARTS. — OPÉRA. On parle des débuts d'un nouveau ténor, M Bordas, qui a, dit-on, acquis sous divers pseudonymes (Guasco, Ivanoff, Fraschini), une certaine réputation en Italie. Aujourd'hui, la 5e représentation de la reprise de *la Jolie Fille de Gand*, Mlle Carlotta Grisi remplira le principal rôle ; précédée de la 30e représentation de *l'Ame en peine* ; M. Charles Ponchard continuera ses débuts par le rôle de Léopold. — FRANÇAIS. Mlle Rachel se prépare, dit-on, à jouer *la Cléopâtre* de Shakespeare et de Mme de Girardin. Mlle Mars est toujours très malade, mais on assure que son état ne donne plus d'inquiétudes. — OPÉRA-COMIQUE. Le rôle de Brigitte, du *Domino noir*, vient d'être joué par Mlle Morel qui est engagée. On répète *l'Eclair*. On donne aujourd'hui *Ne touchez pas à la Reine*, *les Chanteurs hongrois*, et *le Sultan Saladin*. — GYMNASE. Le 20 de ce mois, Mlle Rose Chéri part pour Londres : *Irène* n'aura donc plus qu'un petit nombre de représentations. Les amateurs du talent si pur et si vrai de l'excellente artiste remplissent la salle tous les soirs. On promet pour jeudi prochain, jour de la mi-carême, une pièce de M. Eugène Guinot, où Achard jouera le principal rôle. L'habile comédien a été jusqu'ici malheureux dans les pièces qu'on lui a fournies à ce théâtre ; espérons qu'il sera plus heureux cette fois. — AUX VARIÉTÉS on répète un vaudeville en trois actes, où Mlle Déjazet jouera le principal rôle, le *Marquis de Saint-Jacques*. — PORTE SAINT-MARTIN. — Frédérick, qui a repris successivement *Ruy-Blas* et *Don César de Bazan*, jouera ce soir le *Docteur Noir*. — AMBIGU-COMIQUE. — La *Closerie des Genêts* attire toujours la foule, surtout depuis que le directeur fait accompagner la ronde bretonne par des ménétriers venus de la Bretagne.

— Les *Ruines d'Athènes*, oratorio de Beethoven, qui a obtenu un grand succès au dernier concert du Conservatoire, sera exécuté jeudi prochain au château des Tuileries.

— Sous le patronage de trois de nos excellents artistes, MM. S. Verroust, P. Cavallo et A. Ropicquet, il vient d'être organisé un grand concert, salle de l'Hôtel-de-Ville, au bénéfice d'une famille malheureuse. Ce concert aura lieu dimanche 21 mars, à deux heures, avec le concours de nos premiers chanteurs. Les billets sont au prix de 5 fr. pour les stalles, et de 2 fr. pour l'entrée simple. S'adresser au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, et chez M. A. Ropicquet, commissaire du concert, 5, rue Coquenard.

— Mme la duchesse d'Orléans vient de visiter l'Exposition des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, rue Saint-Lazare, n° 75. Elle a témoigné son admiration aux membres de la commission qui l'accompagnaient

Cette belle Exposition, faite dans le but si louable de secourir les artistes malheureux, sera fermée dimanche soir, veille de l'ouverture du salon du Louvre.

[illegible]

» Le début du jeune orateur s'est accompli sous d'heureux auspices. Dès l'abord, M. Hennequin a prévenu son auditoire en sa faveur par la distinction de ses qualités oratoires, de sa parole facile, méthodique et parfois pittoresque....... »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'Académie de médecine a procédé aujourd'hui à l'élection d'un membre dans la section thérapeutique. M. Gibert a été élu au second tour de scrutin, par 57 voix contre 53 données à M. Trousseau.

— Le prix du blé a encore haussé jeudi au marché de Cherbourg; il a atteint le taux exorbitant de 42 fr. l'hectolitre, et le prix du pain de 1re qualité est aujourd'hui de 60 c. le kilogramme.

— M. Alphonse Karr annonce dans ses *Guêpes* qu'il va intenter, moyennant une souscription, un procès à la compagnie du chemin de fer de Rouen, qui prétend se conformer à la loi en fournissant parfois des tombereaux aux voyageurs pauvres sous prétexte de voitures de 3e classe. Nous ne pouvons que l'encourager dans ce projet.

— MM. Solar et Granier de Cassagnac écrivent qu'ils resteront étrangers à la rédaction du *Progressif*. Ils ont craint de déconsidérer ce journal.

— M. le comte Walewski a quitté Paris pour aller remplir la mission que le gouvernement du roi lui a confiée près la république Argentine. M. Walewski s'embarquera le 15 mars, à Toulon, sur le bâtiment à vapeur *le Cassini*, qui le transportera directement à la Plata; il est accompagné de MM. A. de Brossard et Jules de Saux, attachés à sa mission.

— M. le baron Hiller de Gœrtringer et M. le comte Héliodore Skorzewski, chambellan de S. M. le roi de Prusse, ont été nommés, l'un maréchal, et l'autre vice-maréchal de la prochaine diète aux Etats du grand-duché de Posen.

— L'*Impartial de Smyrne* annonce la triste nouvelle que le choléra a paru à Damas à la suite du retour des pèlerins de la Mecque.

— Il paraît que le gouvernement de dona Maria de Portugal continue à demander une intervention du cabinet de Madrid; mais l'état actuel des provinces du nord de l'Espagne fait supposer que cette intervention n'aura pas lieu. Quant au gouvernement anglais, il a formellement refusé son intervention armée.

STATISTIQUE PARISIENNE. — M. Duperrier a fait hier au Conseil municipal, un rapport relatif au dénombrement de la population de Paris, exécuté pendant le cours de l'année 1846. En voici les principaux résultats :

La population totale de Paris est de 1 053 897. Elle se subdivise comme suit : Population fixe, 945 721; flottante (colléges, hospices, hôpitaux, etc.), 88 475; garnison, 19 701.

Il y a dans Paris 29 525 maisons habitées; 341 non habitées; 355 en construction. Total, 30 221.

Il y a 553 terrains vagues, et non couverts de constructions; 374 960 locations diverses, dont 18 054 vacantes, 356 906 occupées.

Sur le chiffre de 1 053 897 habitants, il y a en personnes non mariées, depuis l'enfant à la mamelle jusqu'au vieillard : Hommes, 315 176; femmes, 240 251; en tout, 555 427 personnes non mariées, et par conséquent 498 470 mariées.

— **LES CONDAMNÉS DE BUZANÇAIS**, dit le *Journal de l'Indre*, ne sont pas sortis de l'abattement qui a succédé à l'exaltation dont ils ont été saisis en entendant prononcer leur arrêt. Plusieurs d'entre eux, et Michot notamment, refusent de prendre aucune nourriture. Les personnes que leurs fonctions appellent à visiter la prison, disent qu'il est impossible d'imaginer un plus déchirant spectacle.

La plupart croyaient être condamnés tout au plus à quatre ou cinq mois de prison. Venin demandait si on lui rendrait sa faulx pour la fenaison prochaine. Laumaut faisait écrire à sa femme et à ses enfants qu'il sortirait, pour sûr, avant la moisson.

On assure que diverses arrestations nouvelles, se rattachant aux évènements de janvier, ont été faites à Buzançais.

TROUBLES PAR SUITE DE LA DISETTE. — BELGIQUE. — La tranquillité s'est rétablie à Bruges, mais une grande fermentation règne encore dans la population. De nombreuses mesures militaires ont été prises.

— On lit dans l'*Emancipation belge* :

« Un bateau de grains et de farines qui se trouvait sur la Lys, à Laethem-Saint-Martin, a été envahi par une bande d'individus qui l'ont mis au pillage. Deux gendarmes qui conduisaient à Gand deux voleurs se sont immédiatement rendus sur les lieux, ont arrêté deux des pillards et ont réussi à mettre les autres en fuite; mais à peine s'étaient-ils retirés que le pillage a recommencé. A onze heures on reçut à Gand l'avis que les pillages continuaient et qu'il fallait envoyer sur les lieux une force suffisante pour les réprimer.

» Le bourgmestre de Ledeberg, faubourg de Gand hors la porte de Bruxelles, est venu informer l'autorité supérieure qu'il avait aussi des craintes sérieuses pour le maintien de la tranquillité, et qu'on parlait de piller chez un marchand de vins qui venait de recevoir des grains. On a fait doubler tous les postes et on a recommandé aux troupes de se porter immédiatement partout où leur présence serait nécessaire pour maintenir l'ordre. »

— Des placards dénonçant à la vindicte publique des accapareurs vrais ou faux ont été affichés à Anvers. Des attroupements nombreux se sont formés dans la ville, mais il n'y a pas eu de désordres.

— Des attroupements se sont formés à Liège et des groupes d'individus ont parcouru la ville et les environs, brisant quelques vitres en chemin et la guérite qui se trouvait devant la maison d'un receveur communal. Les chefs ont été arrêtés.

FRANCE. — Le *Journal de l'Indre* donne des détails sur une tentative d'émeute qui a eu lieu dans les environs de Montmorillon. Le sous-préfet s'était transporté avec un détachement de troupes dans une commune de l'arrondissement pour protéger un enlèvement de grains, auquel la population menaçait de s'opposer. Obligé de traverser la Gartempe dans un bateau qui ne pouvait recevoir qu'une partie de son escorte, ce magistrat s'est trouvé presque seul au milieu des émeutiers, qui l'ont accueilli par les cris de : *A l'eau le sous-préfet!* Il a été obligé d'engager une lutte corps à corps, et est parvenu à terrasser l'un des plus furieux. Cependant, les cris et les menaces redoublant, le sous-préfet a ordonné à la troupe de tirer en l'air; cette démonstration, et l'arrivée d'un renfort, ont suffi pour disperser le rassemblement. L'individu qui a été terrassé par le sous-préfet a été arrêté.

« Quelques agitations ont eu lieu dans notre arrondissement à l'occasion des subsistances. Dans la journée du 26 février, le sieur Lespinasse fils, marchand à Bergerac, faisait charger des blés dans la commune de Lamonzie-Montastruc : une foule de paysans se porta à sa rencontre; plusieurs femmes le saisirent violemment, le forcèrent à descendre de cheval et déchirèrent son manteau. Les grains ne purent être enlevés et restèrent en dépôt sous la sauvegarde de l'autorité locale.

» Le même jour, deux cents ouvriers de la commune de Bayac arrêtaient un convoi de céréales en partance pour notre ville. La brigade de gendarmerie de Lalinde fut impuissante à rétablir le bon ordre, et le peuple contraignit les marchands à emmagasiner les grains dans la forge de M. Marot.

» Le lendemain, 27 février, vers 8 heures du soir, un rassemblement assez nombreux stationnait sur le port de Bergerac, pour empêcher, disait-on, l'embarcation des blés. Bientôt quelques perturbateurs coururent vers le pont, se rendant au faubourg de la Madeleine. La foule les suivit. Les préposés au péage du pont voulurent les arrêter, mais leurs efforts furent vains : les barrières furent enlevées et un attroupement se forma devant la maison du sieur Billaud, boulanger. On menaçait d'enfoncer les portes, quand la gendarmerie, M. le commissaire de police et ses agents arrivèrent avec toutes les autorités de la ville. Leur présence rétablit l'ordre et les plus mutins furent arrêtés. Les femmes surtout se faisaient remarquer par leurs cris. Du reste, nous sommes heureux de pouvoir ajouter qu'il n'y eut aucune résistance sérieuse et que le calme succéda bientôt à ce mouvement d'effervescence. La foule accompagna les prisonniers qu'on amenait à la maison d'arrêt, et quelques individus lancèrent des pierres aux gendarmes, qui ne furent que très légèrement atteints.

» Afin de prévenir de nouvelles scènes de désordres, l'autorité supérieure a envoyé un détachement du 14e régiment de ligne.

» Une grande partie de la population de Montignac s'est soulevée, dit le *Conservateur de la Dordogne*, l'autorité a été méconnue, et les émeutiers se proposaient de se porter vers les maisons de quelques propriétaires habitants de la campagne et de s'emparer des grains qu'ils trouveraient chez eux!

» M. le préfet est parti hier, dans l'après-midi, pour se rendre dans cette localité.

» Hier, à cinq heures de l'après-midi, deux compagnies du 14e de ligne sont parties de Périgueux, l'une pour se rendre à Thenon et l'autre à Montignac. »

Toubles provoqués par un propriétaire. — Vers la fin du mois dernier, un rassemblement s'était formé dans la commune de Lathus, arrondissement de Montmorillon (Vienne), pour empêcher l'enlèvement des greniers de M. Dufénieux, riche propriétaire de cette commune, de trois cents doubles décalitres de blé qu'il avait vendus, un mois auparavant, à un marchand de la Haute-Vienne.

L'autorité judiciaire de Montmorillon a dirigé des poursuites contre les principaux auteurs de ces désordres, et l'instruction vient de révéler, dit-on, un fait important et tout nouveau parmi les faits de ce genre, c'est que le vendeur, M. Dufénieux, pour se soustraire à la nécessité de livrer le blé qu'il avait vendu pour un prix inférieur au cours actuel, aurait organisé sous main cette petite émeute, en excitant les paysans qu'il avait secrètement prévenus du jour où l'acheteur devait prendre livraison, à s'opposer, même par la force, à l'enlèvement de son blé, en même temps qu'il faisait informer l'autorité du mouvement qui se manifestait dans la population, afin qu'elle envoyât des forces pour le comprimer.

Un mandat d'arrêt a été aussitôt décerné contre l'auteur présumé de cette coupable machination.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites de cette affaire.

AGONIE DE L'IRLANDE. — Le *Northern-Star* publie une lettre d'un médecin de Schull, du 28 février. Nous en extrayons les passages suivants : « La paroisse de Schull n'est plus en ce moment qu'un vaste cimetière; une mortalité effrayante y règne. Chaque jour ce sont quarante, quarante-cinq cadavres à ensevelir. Il n'est pas une seule maison pauvre dans le canton où la fièvre, la dyssenterie ou la mort ne fassent sentir leurs cruelles atteintes. Les fosses du cimetière ne peuvent plus suffire, et les corps y sont tellement entassés, que les chiens, en grattant la terre, attirent les cadavres et s'en repaissent. La faiblesse de tous les habitants ne permet pas de creuser des fosses plus profondes... Je déclare solennellement que, dans mon opinion, la majorité de ces pauvres paysans qui rôdent dans les rues, cherchant un travail qu'ils n'auraient plus la force d'exécuter, s'*avancent à grands pas vers la mort*. Le fait suivant donnera une idée de leur position, car l'on est loin de se figurer au dehors les calamités qui les accablent. Les mots ne peuvent pas exprimer les souffrances de ces populations. Le maître d'école communal, qui avait il y a un an 140 écoliers, *n'en a plus un seul maintenant; la moitié* est morte, le reste est incapable de se lever, faute de nourriture, et le maître d'école lui-même est obligé, pour soutenir sa nombreuse famille, de travailler sur les routes. »

L'INCENDIE DE CARLSRUHE. — Les journaux badois publient quelques nouveaux détails sur la catastrophe qui est venue affliger la ville de Carlsruhe dans la soirée du 28 février. D'après ces journaux, le chiffre des morts n'a malheureusement pas été exagéré par les premiers récits, et, d'après les renseignements donnés par la police, 70 victimes appartenant à la ville auraient péri dans les flammes. Dans ce chiffre ne sont pas compris les étrangers venus des villes voisines pour assister à la représentation. On cite une famille anglaise qui, dans sa frayeur, s'est égarée dans les corridors du théâtre et a péri tout entière. La plupart des victimes sont des femmes et des enfants.

Les spectateurs qui ont été assez heureux pour échapper à cet affreux sinistre donnent les détails les plus émouvants sur la scène qui s'est passée dans l'intérieur du théâtre au plus fort de l'incendie. Les cris des malheureux que les flammes enveloppaient, les gémissements des mourants, le pétillement des flammes, le craquement des charpentes, les pas précipités de ceux qui cherchaient à fuir, c'était un spectacle dont on se figure aisément l'horreur.

Vingt cadavres, qui n'avaient pas été entièrement consumés, ont été déposés dans la chapelle du cimetière où leurs parents et leurs amis ont pu les reconnaître. Auprès de ces cadavres étaient déposés des lambeaux, des débris n'ayant plus forme humaine, des ossements à demi calcinés retirés de dessous les décombres. Le grand-duc a adressé le 2 mars, au ministre de l'intérieur, une lettre dans laquelle il exprime la profonde douleur que lui a causée le grand désastre dont sa capitale a été le théâtre.

CHEMINS DE FER. — On écrit d'Orléans, le 5 m[illegible]

« L'existence d'excavations considérables sou[illegible] du Centre et sur une étendue que l'on ne peut déte[illegible] un fait avéré et que les sondages opérés par [illegible] M. [illegible]caud viennent de confirmer d'une manière, hél[illegible] On

[illegible] grand nombre de points dans le val; mais l'affouillement des terrains se produit sur une grande étendue; de là les excavations qui existent sous l'espace considérable qu'occupe le chemin de fer.

» La gravité de la situation a paru telle à l'ingénieur en chef, qu'il a dû informer l'administration de ces faits, et nous savons qu'une commission sera chargée par le ministre des travaux publics de se rendre sur les lieux, afin de bien apprécier l'état des choses et proposer les mesures propres à prévenir de nouveaux accidents.

» M. Dufrénoy, inspecteur général des mines, et M. de Vauvilliers, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, sont chargés d'aller examiner l'état de la voie du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, et de faire un rapport au ministre des travaux publics sur les excavations signalées par l'ingénieur en chef.

» Une commission indiquera ultérieurement la nature des travaux à exécuter pour garantir la surface du sol sous lequel existent les excavations. »

— On établit en ce moment sur le chemin de fer de Tours à Nantes un appareil composé d'un fil de fer allant d'un bout à l'autre du chemin de fer; un courant passera constamment par ce fil; mais au moyen de petits pistons disposés de 200 mètres en 200 mètres, lorsqu'un train sera en mouvement, son passage à chaque point du chemin sera signalé à la machine fixe par le jeu d'un petit piston qui, interrompant le courant pour un instant, fera connaître le chiffre du poteau métrique devant lequel le convoi passera au même moment. De cette manière, le conducteur de la machine fixe aura des indications, répétées toutes les secondes environ, sur la vitesse du train en marche et sur la position qu'il occupera sur ce chemin. Il est inutile d'insister sur l'importance de pareilles indications; en faisant toujours connaître exactement la position d'un convoi en marche, elles permettront de contrôler sûrement la vitesse des trains et d'envoyer des secours avec une grande promptitude, en cas d'accident, de manière à interrompre le moins possible la circulation.

UN MOYEN DE DEVENIR CURÉ. — Le tribunal correctionnel de Draguignan vient de condamner à la peine de quatre années d'emprisonnement le sieur Garnier, vicaire à Callas, reconnu coupable d'avoir administré au curé de cette paroisse des substances nuisibles, dans le but de le forcer à quitter les lieux et à lui céder sa cure. Cette tentative s'était renouvelée sur deux autres prêtres envoyés à la place du premier. L'évêque avait antérieurement procédé à une enquête et prononcé l'interdiction contre l'abbé Garnier.

Les débats de cette affaire ont révélé un abus de la confession extrêmement grave, auquel l'abbé Garnier a voulu recourir pour se disculper des faits qui lui étaient imputés. Voici ce qu'a rapporté un témoin, la demoiselle Joséphine Marsang :

« M. Garnier me dit d'aller dans un pays voisin, d'y demander un prêtre pour me confesser. Vous commencerez, ajouta-t-il, par lui dire que vous avez commis une grande faute; à ces mots il vous fera des questions : vous hésiterez quelques instants; le prêtre insistera : vous vous déciderez, enfin, à lui dire que vous vous accusez d'avoir jeté dans les aliments de M. le curé Daniel et de ses successeurs les substances nuisibles qui les avaient incommodés. Vous l'engagerez à révéler ces faits à M. l'évêque et au maire de la commune de Callas, pour que M. Garnier soit entièrement justifié. — Mais, lui dis-je, si le prêtre me demande quelle est la substance que j'ai employée, que lui répondrai-je? — Il réfléchit un moment et me dit : Vous répondrez que c'est un purgatif que vous aviez à votre disposition; une poudre blanche et une autre poudre un peu rousse. — Mais, ajoutai-je, puis-je bien aller m'accuser d'une faute que je n'ai pas commise? — Un moment, reprit-il, je n'ai pas achevé. Quelques jours après, vous irez vous confesser à un autre prêtre; vous vous accuserez d'avoir menti en confession dans l'intérêt d'un homme que vous croyiez innocent et qui était accusé. »

Le témoin a prouvé par des lettres de l'abbé Garnier que celui-ci avait mis une grande insistance à obtenir d'elle l'accomplissement de l'étrange service qu'il lui avait demandé.

L'abbé Garnier ne s'en est pas tenu là; la demoiselle Joséphine Marsang ayant révélé les propositions qu'il lui avait faites, il a soutenu qu'il ne l'avait engagée à se confesser des tentatives dirigées contre le curé de Callas, que parce qu'il l'en croyait coupable.

L'abbé Garnier a fait défaut.

Il a passé la frontière et s'est retiré à Nice.

FÉROCITÉ. — On écrit d'Alexandrie (Egypte), le 21 janvier, à la *Gazette du Midi* :

» Un évènement terrible vient d'épouvanter notre population. Le frère d'Ali-Bey a coupé sa belle-sœur en morceaux et blessé sa propre femme d'un coup de sabre. On assure qu'Ali-Bey, qui est en ce moment en Caramanie, chargé de divers achats pour le gouvernement, avait envoyé à son frère trois esclaves blanches, et que celles-ci, peu de jours après leur arrivée, tombèrent malades et moururent successivement.

» Le frère d'Ali-Bey, s'étant douté que ces malheureuses avaient pu être victimes d'un empoisonnement, et connaissant le caractère jaloux de sa belle-sœur, lui aurait reproché ces crimes, et celle-ci, dans sa fureur, lui aurait craché au visage. Hors de lui, cet homme aurait alors tiré son sabre, haché en pièces sa belle-sœur, et frappé même sa femme, qui essayait de l'arrêter. On croit que cette affaire sera soumise au vice-roi; en attendant, la justice s'est emparée du coupable. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER, chancelier. — *Séance du 9 mars.*

M. MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre, dépose un projet de loi relatif à l'effectif des divisions de l'intérieur tant en infanterie qu'en cavalerie.

M. DUMON, chargé par intérim du portefeuille de la justice et des cultes, dépose un projet de loi relatif à la réorganisation du chapitre royal de Saint-Denis, et tendant à le distraire à la juridiction de l'archevêque de Paris.

M. DE SALVANDY présente un projet de loi sur l'enseignement du droit dans le royaume.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA dépose sur le bureau de la Chambre une pétition signée par un grand nombre de docteurs et d'élèves en médecine de la Faculté de Paris. Cette pétition a pour objet de protester contre le projet de loi sur l'exercice de l'enseignement de la médecine présenté le 15 du mois dernier à la Chambre des pairs.

Il est ensuite rapporté quelques pétitions sans intérêt, après quoi la Chambre s'est séparée sans ajournement fixé.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 9 mars.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit pour subvention aux travaux d'utilité communale.

« Art. 1er. Il est ouvert à notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, sur

vaux n'aient pas augmenté dans la même proportion que le prix des subsistances, surtout si l'on considère que la main-d'œuvre n'a pas augmenté non plus.

M. DE COURTAIS soutient qu'il y a une distinction à faire entre les travaux des villes et ceux des campagnes, car les travailleurs sont dans la proportion de 7 pour les villes à 10 pour les campagnes ; il faudrait donc que les secours fussent plus largement accordés aux campagnes qu'aux villes ; il faudrait aussi que le gouvernement engageât les préfets à faire exécuter les travaux votés par les communes, car il y a des communes qui ont voté 3 et 4 mille francs pour des travaux et dans lesquelles cependant on n'a rien fait.

L'art. 1er est mis aux voix et adopté.

« Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi au moyen des ressources créées par la loi des finances du 3 juillet 1846. » — Adopté.

On procède au scrutin secret sur l'ensemble de la loi, qui est adoptée à l'unanimité, par 236 votants.

La Chambre adopte ensuite un projet de loi relatif à un échange entre l'Etat et le département de la Somme.

Vendredi, à une heure, séance publique. — Lecture d'une proposition. — Développements de la proposition de M. Hallez-Claparède. — Discussion du projet de loi donnant ouverture d'un crédit pour le remorquage des bateaux à vapeur.

Les Amis de la Pauvreté.

Nous avons rapporté ce matin avec éloge quelques passages d'un article de l'*Univers* à propos des troubles de Buzançais. Nos lecteurs auront compris qu'une distraction seule de nos imprimeurs et correcteurs a placé à la suite d'une citation où l'on montrait combien l'état actuel des choses en France est contraire à l'esprit du christianisme, les lignes suivantes, qui n'ont aucun rapport avec le reste :

Acceptant la loi que Dieu a donnée aux fils d'Adam, nous ne demandons pas plus l'abolition de la pauvreté que celle de la hiérarchie ou de la propriété ; nous ne croyons nullement que la pauvreté puisse être abolie ; nous croyons qu'en l'abolissant on enlèverait à l'âme et à l'intelligence humaine leur plus grand et leur plus utile ressort. La pauvreté est bonne, elle est sainte, c'est Dieu qui l'a faite. Ceux qui la veulent abolir ne connaissent ni Dieu ni leur âme, et s'ils nous disent qu'ils aiment les pauvres, nous leur dirons qu'ils ne connaissent point leur propre cœur. On n'aime point les pauvres lorsque l'on hait la pauvreté. On aime la richesse, c'est-à-dire, en dernière analyse, on s'aime soi-même, et de la plus misérable façon.

Il est évident, en effet, que nos éloges n'ont pu porter sur ce passage, où le journal jésuitique a entassé presque autant d'erreurs et de contradictions qu'il y a de mots, pour donner un vernis de christianisme à ses doctrines anti-chrétiennes.

A quel titre d'abord l'*Univers* place-t-il la pauvreté sur le même rang que la hiérarchie et la propriété? La hiérarchie est une loi des choses, la propriété est un fait qui s'est manifesté sous l'impulsion d'une loi du cœur de l'homme ; c'est la représentation du travail accompli ; mais la pauvreté n'est qu'une négation, elle n'a pas d'existence propre. La pauvreté, c'est l'absence de la richesse, l'absence du luxe, l'absence même du nécessaire.

Dieu, en plaçant l'homme sur le globe, lui a donné mission de le cultiver, d'en développer les forces secrètes en se développant lui-même. Comme stimulants, il lui a donné des besoins, des aspirations, des désirs, et comme moyens d'action, des organes et des facultés, en rapport avec le but qui lui est proposé.

Lorsque l'homme ne faisait qu'apparaître sur le globe, lorsque son intelligence était peu développée, lorsque les instruments de travail n'étaient pas encore conquis, on conçoit que l'esclavage et la pauvreté aient pu servir à hâter le développement de l'humanité. Il a pu être avantageux au bien général, que les hommes se soient partagés en deux classes, les uns exécutant les travaux matériels, les autres développant l'intelligence, les arts, le luxe. Sans cette division, les progrès de l'humanité se seraient opérés avec plus de lenteur, et le séjour de l'homme dans les lymbes sociales eût pu se prolonger davantage. Mais l'esclavage et la pauvreté sont de nature essentiellement transitoire ; l'esclavage a déjà disparu en partie. Le paysan russe n'obéit encore qu'au knout, mais l'intérêt seul et l'amour-propre suffisent à stimuler le nôtre, parce qu'il est plus intelligent; la guerre à coups de canon tend également à être remplacée par la guerre à coups de protocoles. Tous les stimulants brutaux disparaîtront de même pour faire place aux stimulants intellectuels, à mesure que l'intelligence se développera davantage; et le jour où les rivalités morales suffiront à déterminer à la production, usage. Puisque Dieu nous a donné des désirs à notre entrée en ce monde, c'est que ces désirs doivent être satisfaits en ce monde. Au seuil d'une autre vie, vous en convenez vous-mêmes, l'homme aura une mission nouvelle, il sera doué par conséquent de facultés nouvelles, et s'il n'a pas développé, lors de son séjour sur la terre, celles qu'il reçut pour la terre, ces facultés seront demeurées inutiles, la lumière aura été mise sous le boisseau, contre l'ordre du Maître.

Non, Dieu n'a pas condamné pour jamais l'homme à la souffrance et à la pauvreté sur la terre; non, la pauvreté n'est pas sainte par sa nature. Si Jésus, comme nous le dit plus loin l'*Univers*, a aimé et glorifié les pauvres, c'était en tant qu'êtres souffrants et malheureux ; s'il s'est rapproché des pauvres et s'il a maudit les riches, c'est qu'il venait proclamer le droit des déshérités, c'est qu'il venait poser le grand principe de la fraternité humaine. Tous les opprimés, femmes, pauvres, esclaves, se groupèrent autour de lui et saluèrent en lui leur libérateur, parce qu'ils comprirent qu'il venait les émanciper, les arracher à l'oppression, à l'abaissement, à la pauvreté. Jésus descendait vers les esclaves et les opprimés, non pas pour justifier l'oppression et l'esclavage, mais pour y mettre un terme; non pas pour réhabiliter la pauvreté, mais pour relever le pauvre et lui faire obtenir sa part de la richesse sociale. Il a dit : « Bienheureux les pauvres! » Mais il a dit aussi : « Bienheureux les persécutés ! »Est-ce qu'il entendait par là justifier la tyrannie et la persécution? Ce n'est pas la pauvreté en elle-même qu'il bénit, ce n'est pas la richesse qu'il maudit ; il déplore et console la douleur du pauvre, il flagelle l'égoïsme du riche.

Quant à cette parole qu'on lui prête : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous! » nous avons déjà montré que les versions grecques et latines portent : « Vous avez, » et non : « Vous aurez, » et que lors même que Jésus eût employé le futur, on n'aurait pas le droit d'en conclure que ces paroles, applicables à son époque, le dussent être dans l'avenir. Au reste, si Jésus avait prononcé les paroles qu'on lui prête avec le sens que lui donne l'*Univers*, cela ne prouverait qu'une chose, que la mission de Jésus n'était pas divine, ou du moins qu'elle n'avait pas le caractère d'universalité qu'on lui attribue. Un envoyé de Dieu ne peut rien dire qui implique contradiction avec ce que nous savons incontestablement de Dieu. Est-ce à cette conclusion que veut nous amener l'*Univers*?

« On n'aime point les pauvres, ajoute ce journal, si l'on hait la pauvreté. » Nous aurions supposé, pour notre part, qu'on ne peut aimer et secourir efficacement les pauvres qu'en haïssant la pauvreté de toutes les forces de son âme. Si l'on hait la pauvreté, on n'aura pas de trêve qu'on ne lui ait arraché des victimes; si on l'aime, au contraire, on la ménagera, on l'entretiendra, comme les picaros espagnols entretiennent leurs plaies ; on donnera au pauvre assez pour qu'il ne meure pas de faim, mais pas assez pour qu'il arrive à l'aisance. Plus il y aura de calamités, de famines, de désastres, plus on bénira le ciel, car ce sont de nouvelles recrues pour la misère, de nouvelles occasions d'exercer la charité à petites doses. Si les aumônes sont trop abondantes, l'aumônier des pauvres fera comme l'archevêque de Rouen, il en gardera une partie, de peur de nuire à la persistance de cette divine institution, la pauvreté (1).

Oui, voilà le mot de cet infâme plaidoyer du journal prétendu religieux, de cet éloge des haillons pour les haillons, de la faim pour la faim. Les rédacteurs de l'*Univers* n'aiment pas moins la richesse que les autres hommes, ils ne la croient pas moins utile au bonheur : il n'y a en tout ceci qu'une question d'influence. Le clergé est l'intermédiaire habituel entre les riches et les pauvres ; il est le dispensateur des aumônes ; si la misère venait à disparaître, cette influence disparaîtrait du même coup. Voilà pourquoi les rédacteurs de la feuille dévote ne veulent pas que la misère disparaisse de la terre ; voilà pourquoi ils aiment tant les haillons, la faim et la pauvreté... chez les autres. Tout ce bel échafaudage de grands mots qui hurlent de se trouver rapprochés, est destiné

(1) Il a été dit dans la *Démocratie* que l'archevêque de Rouen avait voulu d'abord s'attribuer la *totalité* des sommes versées entre ses mains pour les victimes de Monville; c'est une erreur. Mgr de Rouen s'était contenté de se faire une bonne part.

M. R. à Ruche. — Reçu les ... — Nous comptions sur votre ... complète.

M. T. à Orléans. — Reçu les 2 978, 50. — Merci.

M. J. L. R. à Pau. — Nous serons prêts vendredi ou samedi.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 8 mars. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 7 889 q. 59 k. —Ventes, 8004 q. 93 k. — Restant, 18 712 q. 35 k. — Cours moyen du jour, 68-13. — Cours-taxe de quinzaine, 66-39. — Ventes en disponibles: Gruaux, 01 q. 57 k. »»-»» à 79-60 — 1re marque, 501 q. 46 k.; 69-15 à 71-35.— 2e marque, 1510 q. 70 k.; 66-90 à 68-80.—3e marque, »» q. »» k.; »»-»» à »»-»».—4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»».— Cuisson, 69 q. 08 k. — Relevé, 92 q. 52 k.— Ventes à livrer, 5182 q. 25 k. 52-15 à 70-50. — Cuisson, »»»» q. »» k. »»-»» à »»-»».—Revente, 587 q. 35 k. 66-90 à 70-60.

Bourse du 9 mars 1847

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 45	78 45	78 45	78 45
— — fin courant	78 41	78 45	78 4.	78 40
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 50	116 50	116 50	116 45
— — fin courant	116 45	116 60	116 45	116 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours	3270	»»
4 0/0 J. »	»	102 »»	O. V. de Par.	»	1320 »»
3 p. 1844, au Ct	»	»»/»	C. hyp......	»	»»» »»
— fin Ct	»	»»	— Goulin....	»	»»» »»
B. du Trés.	»	4 1/4	— Gann.....	»	1185 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 65	78 60	——	78 85	78 90
5 p. 0/0......	d. 50	116 85	116 70	——	117 25	117 40

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	05 »/»	»» »/»	07 1/2	»» »/»
5 p. 0/0.....	67 1/2	10 »/»	15 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct d. cours		»/»	ROM.............	Dr C.	101 3/4
Remp. Rotsch.	»	»»» »»	BELG. 2 1/2......	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »»	— 4 1/2......	»	97 5/8
— — pass.	»	» »/»	— Cº 1840....	»	102 1/2
— 3 p. 0/0.	»	»» »»	— dº 1842....	»	102 3/4
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— dº Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI.........	»	» »/»	AUTRICHE.......	»	»»» »»

Union minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1235 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	360 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	332 50
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1278 75
— à Rouen.	872 50
R.-Havre..	»»» »»
Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	210 »»
Paris-Str...	458 75
Tours-Nant	452 50
Orl.-Vierz.	570 »»
C. du Nord	630 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	330 »»
Boul. à Am.	»-» »»
Orl.-Bord.	528 75
Mont. à Tr.	318 75
Paris-Lyon	487 50
Bord-Teste	400 »»
Zinc V. M..	6100 »»
Lin Maber	530 »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	872 50	Orléans à Vierzon.	572 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	690 »»	— à Bordeaux	528 25
Paris à Orléans...	1278 75	Marseille à Avign.	820 »»	Nord	630 »»
— à Lyon.....	487 50	Paris à Strasbourg	453 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 85 (l'hect.) ; courant du mois 87; avril, 87-50; mois du milieu, »»» à 101 ; 4 derniers mois, 104.

Lille. — Colza, »»-»» ; œillette rousse, »» ; lin, »» ; cameline, »»-»» ; chanvre, »».—Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 97 ; courant du mois »» à 96; avril, 97 à 98; mois du milieu, »»» à 102.

Savons — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 108 à 108-50 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 mars

8 h. »/» OPÉRA. — La Jolie Fille de Gand, l'Ame en peine.
7 »/» FRANÇAIS. — Le Mariage d'argent, le Lansquenet.
7 1/2 ODÉON. —
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne Touchez pas à la Reine, le Sultan Saladin, les Chantres hongrois.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »/» ITALIENS. —
7 1/2 VAUDEVILLE. — Riche d'Amour, un Monsieur, les Collaborateurs.
6 3/4 GYMNASE. — Simplice, Phare, Irène, Maître Jean.
6 1/4 VARIÉTÉS. — La Baronne, la Fille terrible, la Fille de l'Avare, Gentil-Bernard.
6 1/2 PALAIS-ROYAL — Une Fièvre brûlante, Amour et Biberon, le Petit Chaperon.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Le Docteur noir, Tronquette.
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le Matelot, la Maupin.
6 »/» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Fanfan Mignonet, Marie, Monte-Cristo.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonaparte à Brienne, le Garde, Bal.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Catherine, Une Chambre à deux, la Reine Margot, le Retour.
6 1/2 BEAUMARCHAIS — Heur et Malheur, Jonas, Egil, Intermèdes.
5 »/» LUXEMBOURG. —

IMPRIMERIE LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 10 MARS.

Subsistances.

Nous recevons d'Orléans la lettre suivante qui mérite toute attention :

« La misère appelle la misère. Quand pourrons-nous renverser cet axiome de la civilisation et faire dire : le bien appelle le bien ?

» On fait à Orléans de très fortes aumônes; seize mille personnes jouissent de la réduction du prix du pain; c'est aujourd'hui mille francs par jour, ce sera la semaine prochaine onze cents francs peut-être; indépendamment des bons de pain, la mairie va organiser, à l'aide de souscriptions de bienfaisance, des distributions de soupe. En sus de tout cela les aumônes particulières sont de plus en plus abondantes; mais chacun calcule, et l'on doit s'attendre à payer tôt ou tard ces avances d'un demi-million peut-être, faites par la ville. Les contributions augmenteront. Il faut donc réduire ses dépenses de luxe: on diminuera d'autant l'activité du commerce; — la gêne augmentera et donnera de nouveaux pauvres à secourir..... ainsi de suite. Où s'arrêtera cette progression !

» La rareté des offres de grains et farines suscite une hausse incessante; personne, parmi les cultivateurs, marchands, meuniers, boulangers, n'ose avoir de grains chez lui ; il serait bien heureux aujourd'hui qu'il y eût eu des accapareurs; l'accapareur n'est plus de nos jours; on sait trop bien qu'à garder des grains il n'y a pas de bénéfice une année sur vingt. Ma conviction personnelle est que dans le monde politique on a souvent songé à mettre le ministère en accusation pour des fautes moins graves à notre sens. Toutes les mesures prises jusqu'à présent pour prévenir la famine sont insuffisantes; une mesure pivotale que l'on a oublié de prendre, pourrait, appuyée de plusieurs autres nouvelles, maintenant encore prévenir de grands malheurs.

» Le ministre, il faut bien le dire, a commencé la série de ses fautes, en cavant beaucoup trop bas le manque, l'insuffisance de récolte actuelle. Il était déjà, l'année dernière, en illusion fâcheuse sur la réserve de la récolte de 1845 ; elle était nulle ou à peu près nulle; car de notoriété publique, en août 1846, sans la précocité de la récolte, on eût chômé. Les grains nouveaux ont tout de suite approvisionné nos marchés pour la totalité. D'ailleurs, il a énuméré trop haut les existences en céréales sur tous les points connus du globe, les navires disponibles, leur tonnage, etc. ; mais il a oublié de calculer combien de millions de francs on oserait risquer pour aller chercher du froment. Combien les négociants oseraient-ils, eux dont les bénéfices sont aléatoires, eux qui s'enrichissent ou se ruinent dans les temps ordinaires de calme plat, par une opération bien ou mal faite, demander de millions d'hectolitres de céréales jusqu'en juillet ? voilà ce qu'il fallait calculer. Puisque l'on se sert encore du vieux mécanisme commercial, il fallait se rendre compte de la force et de la précision de ses rouages. Le ministre a trop compté sur l'appât du gain; à ces prix-là, on éprouve moins vivement l'espoir de gagner que la peur de perdre; il fallait et il faut encore, sous peine de désastres, garantir aux capitaux, aux commerçants, un bénéfice pour les blés à importer *en juillet et en août*; il faut mettre tous les navires disponibles de l'État en route pour l'Amérique ; il faut, en un mot, que le gouvernement achète des masses de céréales à livrer en juillet et en août, et cela à ses risques et périls.

» Si le ministre a été mal renseigné, la faute en est à Messieurs les préfets ; si Messieurs les préfets ont été mal renseignés, la faute en est, puisqu'ils ne connaissent rien à l'agriculture, à Messieurs les sous-préfets, ensuite aux maires, qui, pour plus de facilité, mettent sur les tableaux *ad hoc* des chiffres à peu près pareils à ceux de l'année dernière. Quel intérêt ont-ils à faire cette statistique, que des agronomes-agriculteurs peuvent seuls exécuter avec soin ?

» C'est sur cet échafaudage de nonchalance que repose le système d'alimentation de 34 millions de Français en pleine civilisation.

» Nous avons eu, dans la récolte actuelle, un déficit d'un mois au moins. Nous l'avons entamée un mois trop tôt, sans aucun arriéré : c'est, évidemment, un sixième de déficit ; maintenant il faut prévoir le cas où la récolte à venir tarderait de quinze jours seulement, et l'on se trouvera en face de la véritable situation, 20 millions d'hectolitres à couvrir.

» Et encore, notre position est aggravée par cette circonstance, que tous savent combien elle est précaire. Je m'explique par une comparaison : si un navire est en danger, encombré de passagers, pensez-vous que le cas ne sera pas gravement compliqué si l'on fait connaître à tous les fâcheuses circonstances où l'on se trouve? Le chacun pour soi et la tempête pour tous, feront périr tout le monde, un effroyable désordre survenant. Eh bien ! cette année, il eût été bon de cacher à tous la situation, mais à la condition de manœuvrer habilement pour le salut de tous ; on n'a rien fait, il est trop tard de dissimuler le danger, il faut hardiment jeter les richesses par dessus bord et ménager les provisions.

» Si le gouvernement est coupable, la nation l'est aussi. Voici un petit fait entre mille : toute nourriture pour les bestiaux est aujourd'hui hors de prix; cela a amené momentanément la baisse de la viande, parce que l'on ne pouvait engraisser les bestiaux, et que l'on vendait tel quel. Mais voilà déjà la viande de porc à 2 fr. le kilog. La viande de vache est à bon marché, mais elle augmentera aussi. Eh bien, les agriculteurs de nos environs laissent partir pour l'Angleterre des tourteaux de colza à 15 fr. les 100 kilog. et achètent des issues de froment n'ayant plus que le ligneux à 20 25 fr. les 100 kilog. Or, vous le savez, les pains de colza sont incontestablement, au su de tous les gens éclairés en agriculture, la substance la plus riche des deux en parties alimentaires.

» Si nous avions un ministre de l'agriculture et un ministre du progrès, quelle honte pour eux que, dans la première semaine de la moisson, on n'eût déjà pesé un ou deux millions de gerbes au sortir des champs et pesé de nouveau ces mêmes gerbes après un battage complet, pour savoir à très peu près le nombre de kilogrammes de céréales! Si l'agriculture avait des représentants passionnés dans chaque commune, cette statistique, faite par eux, ne vaudrait-elle pas mieux que la statistique habituelle des préfectures et du ministère ?

» *P. S.* Ce qui précède était écrit hier soir. Maintenant je puis vous donner des nouvelles bien pénibles du marché. Il y a 3 et 4 fr. de hausse par hectolitre. Le blé tend d'ici peu à valoir 50 fr. l'hectolitre. A la halle il valait 45 fr. en bonne qualité.

» J'insiste sur ma proposition : c'est rendre un service aujourd'hui que de garantir à tout importateur le prix de 40 fr. l'hectolitre rendu au port pour juillet et août; car si la récolte est tardive, nous nous mangerons les uns les autres.

» La halle n'était pas approvisionnée. On attend ces jours-ci de blés de Pologne.

» On dit que le chemin de fer de Vierzon est ouvert aux céréales jusqu'à Bourges et Châteauroux. Voici le fait ; nous expédions par charrettes à La Ferté (15 kilomètres) ; on reçoit la farine à vos frais, on la camionne au chemin de fer (1 kilom.) à vos frais; on la met par terre à la belle étoile à vos frais, on la charge à vos frais sur des tombereaux à sable, on est huit jours à la rendre à Vierzon. L'ouverture réelle du chemin du Havre au centre de la France sera un vrai bienfait ; mais ne tardez pas. »

Nous avons parlé avec tous les journaux de la réduction projetée, dit-on, par l'Autriche, dans l'effectif de ses troupes. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet de Francfort :

Ne croyez pas un mot de tout ce que les journaux autrichiens disent d'une réduction des troupes autrichiennes. Je vais vous dire la véritable cause de ce bruit. L'Autriche vient de contracter, avec la maison Rothschild, un emprunt, non de 40, mais de 80 millions de florins. Or, cet emprunt a toutes les peines possibles à se placer. Les bourgeois de la Bourse commencent à s'apercevoir que c'est avec leur fortune seule que les grands banquiers et les gouvernements rétrogrades gouvernent le monde. Ils ne veulent plus acheter des actions et débourser leur argent, pour que M. Rothschild gagne 20 millions sans bourse délier. En un mot, l'emprunt ne se place pas. A cet effet, on s'est arrangé à Vienne pour annoncer que l'armée autrichienne va être réduite de moitié, afin de faire accroire à la Bourse que la paix est assurée. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Loin d'être réduite, cette armée sera augmentée ; c'est même dans ce but que l'emprunt a été fait. Je me hâte de vous donner cet avertissement, afin de préserver tous les honnêtes gens du nouvel emprunt autrichien.

Un de nos amis nous adresse la lettre suivante. Le gouvernement, nous dit-il, n'en tiendra probablement pas compte, mais il peut éveiller l'attention de quelques propriétaires bien intentionnés dans les provinces :

Monsieur le rédacteur, plusieurs mesures prises par le gouvernement relativement aux subsistances, dénotent que l'inquiétude générale envahit enfin le cabinet ; puisse y pénétrer aussi l'intelligence de la situation.

Il est malheureusement notoire que le plus grand nombre des communes en France ne possèdent pas du blé pour trois mois. Les chargements qui sont annoncés sur la mer Noire, la Méditerranée et en Amérique, nous font espérer un secours de 2 à 3 millions d'hectolitres : quand bien même ces importations s'élèveraient au double de cette quantité, elles ne suffiraient pas à la consommation du royaume pendant un mois.

Et cependant il faut compter au moins cinq mois avant que les premiers produits de la récolte prochaine apparaissent sur les marchés. Nous aurons donc une période extrême très pénible à traverser.

Il est un moyen, sinon de faire renaître l'abondance, au moins de donner au peuple toute sécurité sur sa subsistance pendant cette période, et d'enlever aux hommes assez dépravés pour spéculer sur la hausse progressive du prix des céréales l'espérance de leurs plus grands bénéfices, et, dès lors, couper dans sa racine tout projet d'accaparement. Ce moyen, le voici : Il reste en France une assez grande quantité d'avoine. La plupart des roulages et les travaux de la campagne étant interrompus pendant l'hiver, on n'a fait consommer

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 11 MARS 1847.

LA CITÉ MAUDITE.[1]

TROISIÈME PARTIE.

XI.

QUELQUES TRAITS DE DOULEUR HUMAINE.

— A boire! à boire! vins de France et vins du Rhin! vins de Chypre et vins d'Espagne! A la santé du bon monsieur Thomas! criait une horde de chenapans, douteux de visage, qui entouraient le tisserand.

Minuit venait de sonner à toutes les horloges. La grande salle du café était à peu près déserte. Les lumières un peu pâles accusaient à peine la dorure des riches lambris, et le maître de l'établissement s'asseyait déjà magistralement à la place de la dame de comptoir invitée sans doute au sommeil.

Thomas était ravi. Estienne avait donné le mot à la bande, et cette folle troupe semblait bien résolue de s'amuser aux dépens de l'imprudent vieillard qui prenait tout à fait au sérieux les cajoleries dont on l'entourait.

— Je me sens rajeunir! disait-il avec ébahissement, et jamais je n'eus l'honneur de me trouver en plus aimable compagnie.

Des tables de jeu s'organisaient dans le silence, et le tisserand jetait de temps en temps un regard furtif sur ces apprêts qui le faisaient trembler d'émotion.

— Ah ça, Messieurs! dit Estienne à demi-voix, achevons d'endormir ce vieux fou, et mettons-nous au jeu paisiblement.

— Une idée ! dit un voisin. Faisons-lui croire qu'il est de moitié dans la dépense...

— Fi donc ! reprit Juliers avec un geste dédaigneux.

— Histoire de rire ! reprit l'autre tout bas.

— Minute, ami ; je vous ai dit quel était ce vieillard, et je vous adjure de le respecter comme moi-même. J'ai mes idées, et ne suis point coutumier des folles habitudes du désespoir. Amusons-le cette nuit, afin qu'il revienne demain, puis après-demain, puis tous les jours... Tuer le galant par le jeu, gagner le père par la débauche, agir de ruse près de la fille... tel est mon plan. Respectons le bonhomme ; je vous permets seulement de l'endormir, afin qu'il ne nous trouble point.

— Hourrah ! firent plusieurs interlocuteurs, et ils coururent verser au père Thomas, qui décidément prenait goût aux bagatelles de la bouteille.

— Au jeu ! dit un personnage en venant frapper rudement l'épaule d'Estienne.

Le tisserand ne perdait point la tête.

— Vous jouez ? dit-il à demi-voix, en tournant vers son amphitryon un regard velouté, hypocrite, séducteur.

— Oui, dit Juliers, et vous?

— Euh ! euh !

Un éclair brilla dans les yeux du faux Anglais ; il se rapprocha du tisserand et lui dit confidentiellement :

— On joue gros jeu ici.

— Ah bah !

— De l'or.

— Les gens comme il faut ne jouent que de l'or ! dit le bonhomme, avec un petit ton de fatuité que rendait plus piquant encore son bizarre accoutrement.

Juliers se frappa le front et dit à son voisin, en lui serrant la main de manière à le faire crier :

— Je dois être très pâle.

— Pourquoi?

— J'ai tout le sang au cœur.

— Bah !

— Une mouche qui vient dans ma toile, et mes pattes qui s'allongent !... silence.

— Je joue rarement, reprit Thomas en affectant une parfaite négligence, mais je joue avec plaisir.

— Prenez donc place au tapis vert, mon excellent ami, dit Estienne en offrant son bras au tisserand. Puis il courut à deux de ses compagnons et leur dit :

— Donnez-moi de l'or. Avant une heure j'aurai prêté [illegible] à ce bonhomme, et son sac aux écus sera vide. Sur vos [illegible] rez vos coups.

Déjà le tisserand était au jeu, et il étalait devant lui une [illegible] les pièces d'or toutes neuves et bien sonnantes.

Sur dix cartes consécutives, le bonhomme Thomas avait [illegible] enjeu; sur dix cartes il gagna.

Tous les visages se regardaient avec une certaine émotion ; Estienne dit d'une voix altérée :

— C'est quarante-neuf florins que vous gagnez, mon maître.

Le tisserand avait la figure enflammée. Les yeux lui sortaient de la tête ; son haleine était lourde et fétide, tant l'émotion développait en lui toutes les puissances de la vie.

Il fit un geste pour se lever et sortir avec le stoïcisme d'un héros, mais une puissance surnaturelle sembla le clouer à sa place, et il dit d'une voix ferme :

— Quarante-neuf florins, c'est bon... mais je veux en gagner cinquante.

Certes il avait bu outre mesure ; mais une telle fureur de jouer s'était emparée de sa tête, que le désir en lui dominait l'ivresse.

Il se rassit donc, et dit :

— Un dernier coup !

Il perdit huit florins.

Les couleurs de son visage devinrent violacées ; sa main trembla, une carte rouge sortit contre lui ; il venait de perdre quarante florins.

Un soupir déchirant s'exhala de sa poitrine ; il se retrouvait Gros-Jean comme devant avec un florin de gain.

Estienne Juliers était meilleur d'âme que d'esprit. Il y a peu d'hommes qui se complaisent à voir souffrir l'ennemi qu'ils ont abattu, à plus forte raison quand il s'agit d'un pauvre être faible et désolé dont on voit saigner le cœur.

— Un conseil ! dit Estienne en touchant la main du vieillard. Vous gagnez un florin, votre chance n'ira pas au delà, c'est tout ce qu'elle vaut ; ne jouez plus.

Le tisserand lança au jeune homme un de ces regards qui devaient être familiers à don Quichotte quand il pourfendait des moulins à vent.

— Ah ça ! mais, fit l'autre avec dépit, à votre aise, et allez bien.

Le tisserand ne se le fit pas redire : en deux coups, il perdit quatre-vingts florins.

Il n'avait plus une pièce d'or devant lui, et il devait dix florins à son voisin.

Estienne lui passa quarante pièces d'or.

Une expression de reconnaissance désespérée vint éclairer le visage du pauvre vieillard. Un vrai chrétien qui va mourir et que le prêtre [illegible] d'absoudre, un condamné qui reçoit sa grâce n'ont rien de plus [illegible], de plus angélique au milieu des orages de leur désespoir. Il [illegible] Estienne, et il semblait dire son dernier *credo*, pendant que mille affreux tiraillements s'acharnaient sur son pauvre cœur.

[illegible] l'heure vint de cesser les parties. Le tisserand ne dit pas un [illegible] fit pas un geste, et c'est à peine si dans ses yeux baissés on eût pu deviner un sentiment de désespoir et de prière. De grosses [illegible] de sueur glacée tombaient entre ses mèches grises, et cependant une vapeur de feu s'exhalait de ses tempes, de sa bouche et de ses narines.

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4, 5, 6 et 10 mars.

La soustraction d'une grande partie des avoines à la consommation des animaux lésera assurément les intérêts de la circulation ; les transports deviendront plus dispendieux. Mais c'est un intérêt accessoire, et le pays se trouverait trop heureux d'avoir acheté sa sécurité au prix d'un tel sacrifice.

Au rédacteur.

Monsieur,

Je vous prie d'accueillir la lettre suivante, adressée par moi, il y a quinze jours, au *Courrier Français*.

J'ai l'honneur, etc.

A M. le rédacteur en chef du COURRIER FRANÇAIS.

Monsieur,

Modération et impartialité, tels sont les principaux devoirs de la presse libérale. A ce titre, permettez-moi de vous signaler tout ce que renferment d'injuste, d'irréfléchi, et j'oserai dire de compromettant pour la question coloniale, les communications que vous avez accueillies dans vos numéros du 8 et du 22 février.

Je n'ai jamais pensé que l'apologie des individus fût de rigueur pour la défense d'un pays. S'il était vrai qu'un habitant de la Guadeloupe, le sieur Dagomel, eût vendu comme esclave une femme libre ; s'il est vrai qu'un autre habitant de la Guadeloupe, le sieur Loumagne, eût impitoyablement torturé un être sans défense, ce n'est pas moi, croyez-le bien, Monsieur le rédacteur, qui voudrais les soustraire à votre mépris. Je l'essaierais d'autant moins, que de pareils faits, individuels et exceptionnels de leur nature, hautement désavoués par les colons, recherchés et réprimés par les autorités locales, ne sauraient, selon moi, sans déraison et injustice, être mis à la charge de la colonie.

Tel n'est pas l'avis de votre correspondant, qui semble, dans ces matières, avoir adopté pour méthode de toujours conclure du particulier au général. Voyez, s'écrie-t-il à chaque instant, voyez ce que sont les mœurs coloniales ! Voyez ce qu'est l'esclavage, en dépit des lois faites pour l'améliorer ! Voyez de quelles atrocités les colons se rendent coupables ! Pourquoi tant de cris ? D'où viennent ces malédictions dont on accable tout un peuple ? Elles viennent de ce que le dépôt des archives judiciaires des colonies, fouillé et bouleversé du sommet à la base, révèle, à de longs intervalles, chez les propriétaires d'esclaves, quelques rigueurs excessives, quelques abus d'autorité. Voilà, il faut en convenir, une interprétation toute nouvelle, et exclusivement applicable aux colonies, du dogme de la solidarité humaine.

Mais ce n'est pas là toute la méthode de votre correspondant. Il n'y a de comparable à son intolérance envers les colons que sa tolérance envers la logique. Pour lui, le soupçon, c'est le fait ; le fait, c'est la culpabilité ; pour lui, tout arrêt doit être une condamnation, et les juges qui se permettent d'acquitter un colon sont nécessairement des infâmes. Je n'exagère pas, Monsieur le rédacteur : reportez-vous plutôt au récit de l'affaire Loumagne.

Prévenu d'excès et de sévices envers son esclave Jean-Louis, le sieur Loumagne, si vous vous le rappelez, comparaissait pour ces faits devant la cour royale de la Guadeloupe, constituée en chambre de police correctionnelle ; mais à la suite de débats publics, de débats redoutables (car votre correspondant n'était pas seul à y prendre des notes), le prévenu a été acquitté. Il n'en faut pas davantage, et votre correspondant de conclure que la cour royale de la Guadeloupe est vendue aux plus mauvaises passions, aux plus détestables influences.

Certes, Monsieur le rédacteur, je suis loin d'admettre que l'autorité de la chose jugée doive être respectée ailleurs que dans l'enceinte des tribunaux. Il n'y a dans les pays libres qu'une seule autorité qui soit souveraine de sa nature : c'est l'opinion. Nous voyons tous les jours la politique s'incliner humblement devant elle et lui rendre des comptes. Pourquoi en serait-il autrement de la justice ?

Mais, pour être souveraine, l'opinion n'est pas aveugle ; elle ne juge pas sans peser et ne condamne pas sans entendre. En appeler à l'opinion, c'est [illegible] dentait. La cour, d'ailleurs, tient ce qu'elle avait promis ; obligée de proclamer l'innocence du sieur Loumagne, elle exprime, conformément à l'art. 42 du code pénal colonial, le vœu que Jean-Louis ne soit pas laissé en la possession de son maître.

Qui ne reconnaîtrait à de pareils signes l'esprit de justice le plus parfait, la plus scrupuleuse impartialité ?... Eh bien ! non. S'il faut en croire votre correspondant, c'est en dépit de *son peu de sympathie pour les esclaves, et seulement parce qu'elle a été frappée de l'air naïf de Jean-Louis* (la raison est bien trouvée), *que la cour l'engage à s'expliquer sans crainte. Ceci, bien entendu, ne l'empêche pas d'acquitter M. Loumagne, car c'est un parti arrêté chez nos juges créoles de ne condamner aucun maître, dans quelque circonstance que ce soit.*

Puis, si la cour tient la promesse qu'elle avait faite à Jean-Louis, si elle demande au gouvernement de vouloir bien le soustraire à l'autorité de son maître, savez-vous à quoi cela est dû ? *A un reste de pudeur.*

Un reste de pudeur !... C'est ainsi que l'on ne craint pas de traiter des magistrats, quand on ne peut même pas dire ce qu'on leur reproche !

Vous le voyez, Monsieur le rédacteur, l'argumentation de votre correspondant se réduit à ceci : le sieur Loumagne comparaissait devant la cour royale de la Guadeloupe, sous la prévention d'excès et de sévices envers l'un de ses esclaves ; mais il a été acquitté ; donc il n'y a pas de justice pour les esclaves aux colonies. La conséquence extrême de ce mode d'argumentation est que tout maître, accusé de sévérité excessive dans son administration, ne devrait même pas être entendu dans sa défense, et ne devrait comparaître devant les tribunaux que pour y subir une condamnation. Et c'est à l'aide d'une pareille logique qu'on essaie de passionner l'opinion contre nos populations coloniales !

Maintenant, c'est au tour du conseil privé de la Guadeloupe, coupable, selon votre correspondant, de n'avoir pas déféré au vœu de la cour royale, et de n'avoir pas soustrait Jean-Louis à l'autorité de son maître. Il est rare, bien rare, que ces sortes de vœux ne soient pas exaucés par le conseil privé, et lorsque, par exception, il les repousse, on doit facilement présumer qu'il s'est laissé déterminer par de fortes raisons, par des considérations péremptoires. Il est donc naturel de penser que les débats judiciaires n'avaient pas seulement révélé l'innocence du sieur Loumagne, qu'ils avaient encore mis en relief et la douceur de son administration et son peu de ressentiment contre Jean-Louis. J'ajouterai que le moyen de l'art. 42 du Code pénal colonial est un moyen violent, qui ne doit être employé qu'avec une extrême réserve, aujourd'hui surtout où les sévérités de la loi, la surveillance des pouvoirs administratif et judiciaire, l'abolition de la peine du fouet et de celle du cachot, et surtout les fréquentes visites faites sur les habitations par les procureurs du roi ou leurs substituts, rendent plus difficiles que jamais, chez le maître, les récriminations et les rigueurs.

Et quand je dis que le moyen de l'article 42 est un moyen violent, n'allez pas croire, Monsieur le rédacteur, que je me place au point de vue de l'ordre public et de la discipline coloniale ; n'allez pas croire surtout que l'intérêt du propriétaire entre pour rien dans ma pensée ; non, je ne veux, pour employer une expression heureusement trouvée, je ne veux agir qu'en *simpliste*, je n'entends raisonner ici qu'au point de vue de l'esclave, de son bien-être, de sa dignité. Qu'est-ce, en effet, que cette garantie de l'art. 42 ? C'est la possibilité pour l'esclave d'être exposé sur un tréteau, au beau milieu d'une place ; de s'entendre crier au plus offrant et dernier enchérisseur ; de se voir adjuger peut-être, le malheureux ! à celui de tous les maîtres auquel il se soucierait le moins d'appartenir ; d'être enfin séparé de sa famille, de l'habitation, souvent même de la commune où il est né, où il a ses affections, ses habitudes, ses moyens de travail. Et de ce que le conseil privé de la Guadeloupe n'aura pas jugé à propos, dans l'intérêt même de l'esclave, de lui faire subir un pareil sort, ce conseil devra être d'emblée, et sans autre preuve, taxé d'infamie !

Mais comme il est fier de ses attaques, votre correspondant ! comme il étale aux yeux du public les noms et l'étiquette des différents membres du conseil privé. Ce sont, dit-il, M. Layrle, gouverneur ; M. Billecocq, directeur [illegible] *sont adjoints trois notables, pris, cela va sans dire, dans la classe blanche exclusivement, MM. Nesty, Bonnet et Lignières.* Pris dans la classe blanche exclusivement !... Mais dans quelle autre classe votre correspondant voudrait-il donc qu'on les prît ? Les progrès sociaux ne sont pas l'affaire d'un moment. Depuis que les hommes de couleur ont été appelés, avec tant de justice, à exercer les droits politiques, la Guadeloupe en a vu quelques-uns devenir magistrats, médecins, avocats ; ce sont de tout jeunes hommes qui ne sauraient encore prétendre à faire partie du conseil privé de la colonie. C'est à peine, d'ailleurs, si, parmi les grands propriétaires de la Guadeloupe, on compte trois ou quatre hommes de couleur ; et il faut bien reconnaître que l'éducation qu'ils ont été à même de recevoir à une époque d'affligeante mémoire, ne leur permet malheureusement pas de participer avec fruit à des délibérations politiques, et d'éclairer de leurs avis la haute administration du pays.

A l'exception de ce petit nombre d'hommes, la population de couleur est exclusivement composée d'artisans, je suis assez heureux pour ne pas dire des prolétaires, car il n'y a pas de prolétaires aux colonies. A Dieu ne plaise, Monsieur le rédacteur, que je méconnaisse jamais ce qu'il y a de noble dans les labeurs de l'ouvrier ! A Dieu ne plaise surtout que je méconnaisse les mérites de cette classe de couleur qui, depuis son émancipation, a montré, dans ses rapports avec la classe blanche, tant de modération, tant de sagesse ! Je me borne à dire que, tant que l'on n'aura pas, par un procédé quelconque, en France comme aux colonies, fait pénétrer les lumières dans les classes laborieuses, ces classes ne sauraient raisonnablement prétendre à la direction des affaires publiques. Que votre correspondant, d'ailleurs, ne pense pas pouvoir jeter sa parole, comme un brandon de désordre, dans les rapports que soutiennent entre elles les différentes classes de la population libre à la Guadeloupe. D'autres efforts non moins audacieux que les siens, mais mieux calculés, ont avorté : les siens subiraient le même sort.

Mais, pour n'être pas des hommes de couleur, MM. Bonnet, Nesty et Lignières n'en sont pas moins des hommes renommés pour la droiture de leurs âmes, pour le libéralisme de leurs opinions, pour l'étendue de leurs lumières. M. Bonnet !... Mais qui donc a osé le soupçonner d'injustice ? M. Bonnet !... qui promène au milieu de ses concitoyens sa tête blanche, comme un signe éclatant d'honneur et de probité ! M. Bonnet !... qui rappelle à tant d'égards le *virum quem* du poète ! M. Bonnet !... Mais sachez donc, Monsieur le rédacteur, qu'il n'est pas un seul habitant de la Guadeloupe, blanc, mulâtre ou nègre, qui ne s'incline devant cet homme ; pas un qui ne s'empressât de lui confier la décision de ses intérêts les plus chers, tant est grande sa réputation de sagesse et de vertu.

Quant à M. Lignières, qui exerce par ses lumières une si grande autorité dans tous les conseils où il peut être appelé, j'ignore, Monsieur le rédacteur, s'il me sera donné de vous exprimer combien est dénuée de raison l'accusation que votre correspondant a cru devoir porter contre lui. M. Lignières n'est pas seulement un jurisconsulte éminent, un avocat de premier ordre ; c'est encore un fervent abolitioniste. Sa vie entière a été une longue propagande en faveur de l'émancipation des esclaves. L'esclavage lui est odieux, lui est insupportable. Que vous dirai-je enfin ? M. Schœlcher, après l'avoir pratiqué pendant trois mois, a cru devoir l'inscrire dans le catalogue des abolitionistes pur-sang. Et c'est un pareil homme que l'on vient accuser aujourd'hui d'indifférence pour l'esclave !

A demain, si vous le trouvez bon, la suite de ces observations.

J'ai l'honneur d'être, etc. CH. DAIN.

Nous terminons aujourd'hui la publication des extraits de l'écrit de M. Jullien. Cet important travail, qui paraîtra dans quelques jours à la Librairie Sociétaire, forme dans son ensemble une véritable monographie du sel.

L'impôt du sel et les libertés commerciales (1).

Ainsi partout un revenu de plus de 8 %, et surtout un revenu assu-

(1) Voir la *Démocratie* des 17, 18, 19, 26, 28 févr., 1er, 3, 4, 5, 9 et 10 mars.

Il voulut se lever, mais ses genoux fléchirent sous lui, et il fallut que deux jeunes gens le soutinssent et le fissent rasseoir pour qu'il ne tombât pas anéanti.

Tous comptes faits, le père Thomas Katline devait cent vingt florins à Estienne, qui venait de payer un à un tous les créanciers du bonhomme.

— Un bol de vin chaud ! dit le triomphant bohémien, et allons nous coucher.

— Voyons, voyons, père Thomas, continua-t-il en prenant le bonhomme sous le bras, ne vous désolez pas. C'est à moi seul que vous devez ; vous prendrez votre temps ; je ne vous tourmenterai point. Que diable ! on sait ce que sont les hasards du jeu, le plus galant homme se laisse entraîner, et il se trouve dans l'embarras.... Ne vous mettez pas en peine.... cent vingt florins ! une bagatelle ! Je vous donnerai quittance en à-compte sur la dot de la chère demoiselle Marthe.

Vainement ces dernières paroles avaient été prononcées à voix basse, Estienne venait de perdre tout le fruit de sa combinaison. Bien que littéralement écrasé, le tisserand, ferme et immobile dans le respect qu'il devait aux volontés de sa fille, venait de sentir poindre le danger. La raison s'était glissée dans son âme, comme dans l'âme de la plupart des faibles, — en même temps que la mort.

Singulière destinée que celle de la plupart des hommes ! Le feu de l'action chez eux éblouit l'intelligence ; ils vont à tort et à travers ; et c'est seulement à l'heure où leurs forces sont épuisées qu'ils jugent sainement de l'usage qu'ils en auraient dû faire !

— Maître, dit le tisserand en se redressant avec une certaine noblesse, je suis un pauvre vieux fou que le vertige a frappé, vous êtes un jeune pervers que la passion éblouit et domine, et vous me forcez à mal reconnaître la galanterie que vous me voulez faire.

— Messieurs, dit-il en se retournant, vous êtes témoins que je refuse de demeurer plus de quelques heures le débiteur de M. Estienne Juliers. Ce que j'en fais, ce n'est pas par mépris pour lui, — je le jure, — c'est par respect pour moi. Ce que je dois sera payé demain matin au lever du soleil, parce que je le veux, et aussi parce que je le puis.

Tremblant d'émotion, malade, brisé de cœur et de corps, le tisserand saisit sa canne, avala un grand verre de vin bouillant, et sortit en saluant la bande joyeuse qui hésitait entre le rire et les regrets.

Malgré l'état effroyable de tout son être, le tisserand semblait avoir trouvé un nouveau degré d'énergie dans sa résistance aux avances matrimoniales de son créancier ; il arpentait les rues silencieuses d'un pas ferme, comme un homme qui va droit à une ferme résolution.

Quelques moments plus tard, le pauvre diable frappait presque machinalement à une porte étroite et d'assez déplorable apparence.

De grosses barres de fer en soutenaient les ais mal joints, et une énorme serrure chargée de rouille attestait la méfiance en même temps que la misère.

Le tisserand s'arrêta un moment ; il s'assit sur la borne prochaine, et laissa tomber de ses lèvres flétries un soupir profond et désespéré.

— Allons ! se dit-il, mon père et ma mère m'ont élevé dans ces idées-là, et ma fille mourrait de chagrin si je faisais une bassesse, et Sylvius me mépriserait.

Le travail ordinaire s'était opéré dans l'esprit de l'ouvrier. D'abord, il avait souffert cruellement ; puis il s'était irrité, puis le doute avait habité son âme, compagnon des mauvaises pensées.

Puis l'homme s'était trouvé entre le souvenir de sa mère et le respect de sa fille... Soutenu par ces deux sentiments divins, il s'était arrêté sur le penchant de l'abîme.

— Pour l'amour d'elles !... s'était-il dit ; le vieux Thomas Katline mourra s'il le faut de misère, mais il ne deviendra point un vaurien !

Il se leva, et saisissant le marteau, il frappa rudement trois ou quatre coups à la porte.

Une fenêtre du premier, grillée comme une prison, s'éclaira bientôt d'une pâle et triste lumière. Une tête apparut, hâve, sinistre, ridée, coiffée d'un crasseux bonnet de laine, et une voix cria :

— Au voleur !

— Saperlotte ! frère Jérôme, ne crie pas et descends. C'est moi, ton ami, ton frère de lait, Thomas Katline, pardieu ! Descendras-tu, vieille face de parchemin ! j'ai besoin de te parler sur-le-champ.

— Que l'enfer te ronge trois et quatre fois l'échine, vieux damné ! Me réveiller à une pareille heure ! Je descends ; et si tu n'es pas mon compère, je te passe une paire de pincettes à travers le corps.

— Bon ! bon ! dit le tisserand, couvre tes vieux os, et dépêche-toi.

La porte s'ouvrit lentement. Une momie habillée apparut sur le seuil, armée d'un magnifique coutelas, tenant de l'autre main un bougeoir chargé d'un suif épais et verdâtre.

— Entre, mon fils, dit le vieux bonhomme ; tu déranges mon sommeil, mais ainsi soit ! Il doit s'être passé des choses bien merveilleuses !

Les deux vieillards disparurent dans le couloir, et bientôt on n'eût plus entendu que le bruit de leurs pas pesants qui gravissaient l'escalier.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

[illegible] dernier ont eu lieu au Cirque des Champs-Elysées les exercices publics des jeunes gens des deux sexes auxquels la ville de Paris fait donner un enseignement musical. Le local est fort mal disposé pour la musique. Un grand segment de gradins comprenant près du tiers de la salle, et plus de la moitié du cercle où se font les exercices équestres, doivent être abandonnés aux exécutants, de sorte que les auditeurs les touchent de toutes parts ; la construction architecturale est d'ailleurs fort défectueuse au point de vue de l'acoustique. Ces inconvénients avaient paru tels que l'an dernier les réunions annuelles n'ont pas eu lieu faute d'un autre local. N'est-il pas honteux que la ville de Paris, la capitale des arts, comme elle en affiche la prétention, ne possède pas une salle de concerts disposée de façon à recevoir autant d'exécutants qu'on le jugera utile, et construite de manière à laisser aux sons toute leur pureté, toute leur sonorité ? Il paraît qu'on a enfin songé à combler cette lacune ; mais comment se fait-il que l'on ait si longtemps attendu ?

Les jeunes filles et les petites filles occupaient dimanche les deux tiers à peu près du cirque central : un grand nombre portaient le bonnet de l'ouvrière, et le costume de beaucoup, surtout des petites filles, était plus que modeste. Les jeunes gens et les petits garçons, quatre fois plus nombreux, occupaient les gradins placés derrière les exécutantes, divisés en masses chorales. Là aussi apparaissaient plus d'une blouse populaire, plus d'une casquette de titi. Le sentiment de l'art adoucissait et illuminait les visages de toute cette jeunesse, heureuse de se trouver réunie, heureuse de contribuer chaque membre pour sa part à l'harmonie générale et de faire applaudir son groupe, heureuse de se voir initiée au monde de l'art, elle qui, il y a dix ans encore, eût dû refouler tous ses instincts, et demander à l'abrutissement l'oubli des dons que Dieu lui avait départis.

L'exécution des divers morceaux a été fort satisfaisante. Quelques-uns ont été salués par de triples salves d'applaudissements et redemandés, entre autres un morceau musical de Chérubini, disposé en vocalises, dont les nuances ont été rendues avec une délicatesse et un ensemble qui font également honneur aux maîtres et aux élèves.

Nous avons remarqué avec regret que les morceaux composés exprès pour les orphéonistes ont un déplorable caractère de vulgarité que faisait encore plus vivement ressortir le contraste des autres morceaux. Les compositeurs ont-ils cru que c'était là un moyen de plaire au peuple ; qu'il leur fallait être communs pour être faciles ? Ils se seraient étrangement trompés ; et l'événement doit le leur avoir prouvé, car ces morceaux sont toujours les plus mal rendus.

Faut-il croire que l'inspiration leur a manqué ? que le sentiment du but qu'ils avaient en vue ne les a pas secondés ? Cela peut être pour quelques-uns, mais, autant qu'il nous en souvient, un concours de poésie et de musique a été ouvert pour fournir des chants aux orphéonistes ; il est impossible que dans les pièces du concours, il n'en ait pas été présenté plusieurs centaines d'un mérite supérieur à celles que le programme intitule *la France et le Roi*, *l'Été*, etc., etc. La camaraderie a passé par là.

Des nouvelles séances auront lieu dimanche prochain et le dimanche suivant.

qui se dit civilisée.

Bienfaits de la Gabelle primitive.

Une Gabelle qui se chargeait de faire arriver le sel à des prix modérés sur les points les plus reculés du royaume, qui attachait à l'impôt le bienfait du service dont il était la rétribution, était donc une institution digne de la sagesse du grand roi, une immense amélioration.

La Gabelle dégénère. Causes de la répulsion dont elle est devenue l'objet.

Mais les institutions les plus sages dégénèrent entre les mains des hommes appelés à les mettre en pratique; elles finissent par se transformer en instruments d'oppression et de ruine.

Ainsi la Gabelle, qui, dans l'origine, se contentait d'exiger quelques deniers à titre de frais de transport, de vente et de régie, a fini par devenir l'instrument des plus odieuses exactions.

Chaque province successivement ajoutée au royaume ayant stipulé son tarif de Gabelle, qui était pour elle, comme il est encore dans les *fueros* des provinces vasco-navarraises, une partie essentielle de ses privilèges, il y eut les pays de grande et de petite Gabelle, les pays rédimés, les pays de franc-salé; et la disproportion du prix entre les diverses parties du royaume était telle, que, dans les provinces qui avaient formé le premier noyau du royaume, comme dans le Berri, par exemple, la Gabelle faisait payer 4 fr. 24 c. le kilogramme, le sel qui ne coûtait en Bretagne que 22 c.

Les barrières qui séparaient les provinces, l'inégalité odieuse qui existait entre elles sous le rapport du prix du sel, donnaient lieu à des fraudes tellement multipliées, qu'un personnel de 25000 hommes, armé de la législation la plus draconienne qui ait jamais déshonoré un gouvernement civilisé, ne pouvait pas suffire à les réprimer.

Les traitants à qui l'Etat donna en ferme la Gabelle, achevèrent par leurs exactions scandaleuses de mettre le comble à ses rigueurs; ils eurent leurs tribunaux qui condamnaient chaque année à la prison, aux galères et même à des peines corporelles des milliers d'individus; ses agents qui, dans leur zèle brutal, allaient jusqu'à s'arroger le droit de vie et de mort sur les *faux sauniers*, une balle de leur mousquet arrêtait celui qui essayait d'échapper par la fuite à la prison, et le baudrier du *gabelou*, placé sur le cadavre, disait aux passants : *Tremblez, c'est la justice de la Gabelle.*

Que de pareilles monstruosités aient soulevé, contre l'ancien régime, les haines qui ont produit plus tard une révolution sanglante; qu'elles aient laissé, dans les souvenirs des populations, un sentiment d'horreur et de répulsion pour tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à la *Gabelle*, cela se comprend; les traitants avaient passé par là, et cependant ce sont eux qui osent exploiter aujourd'hui les vieilles préventions populaires, repoussent toutes les modifications qu'on voudrait apporter à un impôt à l'ombre duquel ils ont établi leur propre Gabelle !

Une des conséquences de la suppression de la Gabelle.

La suppression de la Gabelle a été au surplus signalée par un fait économique assez remarquable; elle a désorganisé à tel point la production, le transport et le commerce du sel, que beaucoup de propriétaires ruinés par l'avilissement du prix de la denrée furent obligés d'abandonner leur exploitation, et que le prix du sel, fixé par la loi du maximum, à 20 cent. le kilogramme, s'éleva sous le Directoire à 25 c. qui étaient ainsi répartis :

Prix sur le marais	» fr. 10 c.
Transport	» 5
Surtaxe	» 10
Total	» fr. 25 c.

On comprend en effet que le sel étant, de toutes les denrées, celle qui, à poids et à volume égal, a le moins de valeur, doit toute son importance commerciale à la valeur que les frais de transport et de vente, les surtaxes ou l'impôt, ajoutent à son prix. Cela est si vrai, que l'établissement de l'impôt, tout en réduisant de 10 cent. à 4 cent. le prix du sel sur les lieux de production, a doublé le nombre des établissements consacrés à la production et le nombre des intermédiaires qui se livrent au commerce de la denrée.

Avantages de la Régie, quant à la qualité, au poids et au prix du sel.

La Régie, comme la Gabelle, est une agence de transport et de distribution: elle est, de plus, la meilleure garantie de la qualité et du poids de la denrée.

La Gabelle faisait payer le sel à un prix exorbitant, qui variait de 22 c. à 4 f. 24 c.; la Régie le fera payer au prix uniforme et invariable partout et pour tous, de 25 c., c'est-à-dire à un prix relativement moins élevé qu'on ne le payait avant la révolution en Bretagne, où il n'y avait pas de gabelle, sous le Directoire, lorsqu'il n'existait pas d'impôt, et cependant elle réalisera un revenu au moins égal à celui de l'impôt.

Le prix de 25 c. sera encore, dira-t-on, trop élevé pour qu'on puisse employer le sel aux besoins agricoles. C'est là une grave erreur; on n'emploie pas le sel comme la marne et le plâtre, en compost; le sel donnera une lessive plus énergique et moins coûteuse que la lessive Jauffret; mélangé à des matières animales, il donnera un engrais plus stimulant et moins cher que le *guano*.

En Suisse, où la consommation moyenne est de 18 kil. par tête, le sel coûte de 19 c. à 22 c. 1/2; en Belgique et dans tous les Etats de l'Allemagne, où le sel est employé en grand aux besoins de l'agriculture, il coûte plus de 25 c. La Régie a d'ailleurs, sur l'impôt, cet immense avantage, qu'elle pourra combiner l'abaissement graduel du prix avec l'accroissement progressif de la consommation, ce qu'aucun impôt ne peut faire.

Suppression de l'industrie des marchands de sel.

Parlera-t-on des marchands de sel, dont la Régie supprimerait l'industrie? Mais les maîtres de poste, les aubergistes, les rouliers, les localités intermédiaires que les chemins de fer déshéritent de leur industrie, les bras dont l'emploi des machines accapare le travail et fait abaisser les salaires, ont à la sollicitude du tous des droits bien autrement sacrés que ceux des intermédiaires parasites, usuriers, qu'on nomme les marchands de sel; et cependant l'expropriation et le déplacement d'industrie causé par les machines et par les chemins de fer n'est considéré que comme un mal nécessaire, comme une conséquence fatale du progrès.

Inconvénients de l'impôt du sel.

Loin d'être, comme on l'a dit, une denrée éminemment imposable, le sel est au contraire celle sur qui l'impôt, en excitant les falsifications et la fraude, agit de la manière la plus facheuse; aussi, de tous les Etats qui, depuis l'antiquité la plus reculée, ont demandé au sel

La réduction serait un contresens économique.

Réduire l'impôt, ce serait un contresens économique et la sanction légale du Monopole, plus la perte de 30 à 40 millions pour le Trésor, plus l'impuissance d'une réduction dont le Monopole absorberait seul le bénéfice, plus enfin la ruine de la production nationale par l'introduction du sel étranger. Ce serait enfin, dans un avenir peu éloigné, la suppression totale de l'impôt.

Impossibilité de supprimer l'impôt.

Supprimer l'impôt ce ne serait pas seulement, par la perte d'un revenu de 70 millions, par la difficulté de le remplacer par un autre impôt, ajouter aux dangers de la crise financière dont nous sommes menacés, se serait encore, avec tous les inconvénients de l'usure des intermédiaires parasites, la désorganisation de la production, du transport, de la distribution, de la vente.

La Régie, seul remède au mal.

La Régie, c'est l'affranchissement de la production, c'est la suppression de la fraude, l'économie de la surveillance, la garantie de la qualité et du poids de la denrée; c'est le prix modéré et uniforme partout et pour tous, la réduction de ce prix combinée avec l'accroissement de la consommation, c'est enfin la loyale Association du capital, du travail et du talent, mis à la place du Monopole des coalitions, l'intervention de l'Etat à la place des exactions de la Féodalité, la légalité et l'ordre à la place de l'anarchie, de la licence et des abus.

Hésiter, ce serait, me semble-t-il, nier la raison, la vérité, la lumière.

La Régie est une immense synthèse: son organisation demanderait une étude approfondie, sa réalisation un immense travail; on hésitera. Mais si l'on hésite, celui qui a indiqué la synthèse saura la développer dans ses plus infimes détails, dans ses applications les plus compliquées; deux mots lui suffiront :

Macte animo.

J.-J. JULLIEN.

On lit dans le *Moniteur algérien* :

« Une négociation très importante était ouverte depuis quelque temps, par lettres, avec le célèbre kalifa de l'émir, Sid-Ahmed-ben-Thaleb-ben-Salem. — Ce chef des montagnes de la Kabylie avait fait un nouveau pas vers nous en acceptant plusieurs entrevues avec M. le capitaine Ducros, chef du bureau arabe d'Aumale; le voyage de M. le gouverneur-général vient enfin de déterminer de sa part une démarche décisive. — Dans la journée du 27 février, Ben-Salem est arrivé à Aumale, accompagné de tous les chefs importants de la contrée qui s'étend sur le revers ouest du Jurjura jusqu'aux sommets couverts de neige de cette grande chaîne. — Bel-Kassem ou Kassi, qui s'était mis en route avec cette réunion, étant tombé gravement malade, n'a pu venir jusqu'à Aumale, mais son frère était spécialement envoyé par lui pour déclarer qu'il adhérait d'avance à tout ce qui serait réglé entre M. le maréchal et le kalifa.

» Ces deux noms bien connus du public d'Alger, qui ne les a pas toujours entendu prononcer sans inquiétude en 1840 et dans le courant de la dernière insurrection, indiquent suffisamment la valeur des nouvelles adhésions qui viennent d'être obtenues.

» En se rappelant tout ce que nous avons publié récemment des soumissions reçues autour de Bougie, des démarches faites à Constantine par une grande tribu des environs de Collo, enfin de l'extension de notre influence autour du Sétif, toutes les personnes qui s'intéressent à notre établissement algérien se rendront facilement compte du progrès extraordinaire de nos affaires. — Ce progrès est tel, que personne n'eût osé s'en flatter il y a six mois.

» Alger, qui n'était placé qu'à 18 lieues de la frontière du pays ennemi, sujet grave d'inquiétude au moindre symptôme d'insurrection, dominera maintenant paisiblement au milieu d'un pays soumis, dont la limite la plus voisine est reculée jusqu'à 80 lieues à l'est. Peut-être même les populations kabyles désormais en grande minorité qui conservent encore une attitude hostile, seront-elles entraînées par cet exemple des chefs et des tribus les plus puissantes de la contrée. Beaucoup de raisons donnent lieu de l'espérer; dans tous les cas, ces tribus, pauvres et peu nombreuses, que leur sauvage pays et leur pauvreté même ont seulement placées jusqu'ici en dehors de toute influence dominatrice, même de celle de l'émir et de ses kalifas, ne sauraient plus être dangereuses pour nous, entourées comme elles le sont des puisssantes confédérations qui ont reconnu l'autorité de la France.

» Tous les chefs de la vallée du Sebaou, des revers ouest et sud du Jurjura, sont attendus à Alger, vers le 10 de ce mois, pour terminer les arrangements ébauchés à Aumale, et convenir de l'organisation définitive qui sera donnée au pays.

» Ainsi, moins que jamais, on ne peut attribuer à notre situation politique et militaire la crise financière qui malheureusement continue à Alger et sur quelques autres points du littoral. — Cela tient à d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer ici.

» Les divers rapports de l'Ouest parlent, comme d'un fait avéré et hors de doute, de la tentative d'assassinat commise sur Abd-el-Kader. L'émir serait blessé de manière à ne pouvoir monter à cheval de quelque temps.

» La nouvelle est donnée comme nous l'avons racontée dans notre numéro du 29 février; ou avec des variantes sans importance.

» M. le général Cavaignac avait encore envoyé chez les Haras une colonne de quatre bataillons, sous les ordres de M. le colonel Roches, du 5[e] de ligne, pour obtenir le versement d'un reste d'impôt et d'amende qui n'était pas payé lorsque le mauvais temps l'avait engagé à rentrer à Tlemcen, lors de la dernière visite à cette tribu. — L'arrivée de cette colonne a mis fin à toutes les hésitations, et M. le colonel Roches a ramené ses troupes au bout de quelques jours.

» Les pourparlers se continuent avec les Hamyan-Garrabas. En attendant leur conclusion, la tranquillité est complète dans toute la province d'Oran. »

Les bureaux de la Chambre des députés ont autorisé la lecture de la proposition de M. de Lahaye-Jousselin, relative au défrichement des terres incultes. Cette proposition est conçue en ces termes :

« Art. 1[er]. Il est ouvert au ministère de l'agriculture et du commerce un crédit de trois millions pour être employé en primes à accorder pendant les années 1847, 1848 et 1849 aux agriculteurs (propriétaires et fermiers) qui auront défriché et mis en valeur des terres incultes et improductives. Ces primes seront proportionnées aux succès obtenus, et ne devront représenter qu'une partie des dépenses faites pour les défrichements, qui devront être d'un hectare au moins.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le collège électoral de Valence s'est réuni à l'effet de nommer un député, par suite de l'annulation de l'élection de M. le comte de Sieyès. Les deux premiers tours de scrutin n'ont pas amené de résultat.

Au scrutin de ballottage, M. de Sieyès a été élu par 287 voix contre 259 données à M. de Monicault.

— Une ordonnance du roi porte que les jurys médicaux organisés par les ordonnances royales du 8 avril 1841, l'arrêté ministériel du 12 avril même année, et prorogés pour un an par l'ordonnance royale du 20 mars 1846, sont de nouveau prorogés pour une année, à partir du 12 avril 1847.

— M. Etienne Jourdan, auteur de quelques vaudevilles et d'un grand nombre de chansons, est mort avant-hier à l'âge de soixante-six ans.

— On prépare en Prusse une expédition commerciale de plusieurs bâtiments pour la Chine. Un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères est attaché à cette expédition, d'où l'on conclut qu'il s'agit d'ouvrir des relations diplomatiques qui consisteraient d'abord à fonder des consulats. Afin que cette expédition profite aussi à la science, plusieurs savants seront du voyage.

SUBSISTANCES. — La misère et la disette sont si grandes dans les communes de la Meurthe, qui se trouvent aux pieds des Vosges, qu'à Dabo des familles de quatre, six et huit personnes ne vivent que de sang de bœuf et de vache qu'elles vont chercher aux boucheries de Phalsbourg et qu'elles font cuire.

— Des négociants de Boulogne se sont réunis pour former un fonds commun de 200 000 fr., au moyen duquel ils achèteront des blés qui seront vendus à un prix en rapport avec la situation, se réservant de supporter la perte, s'il y en a, ou de verser le bénéfice qui résulterait de cette opération dans la caisse du bureau de bienfaisance.

— Malgré la hausse extraordinaire survenue à Bruxelles sur le prix des grains, l'autorité communale n'a pas augmenté le prix du pain.

PILLAGE DE GRAINS. — Le samedi 6, entre 10 et 11 heures du matin, un attroupement composé d'environ cent cinquante personnes, s'est formé entre Baerle et Leerne, le long de la rivière la Lys, et y a arrêté un bateau chargé de froment que l'on expédiait en transit vers la France. En un clin d'œil le bateau fut envahi et l'on enleva forcément et sans que le batelier pût y mettre obstacle, une quantité de grain évaluée à environ cent cinquante sacs.

La nouvelle de ce pillage ayant été promptement transmise aux autorités de notre ville, le juge d'instruction et le substitut du procureur du roi se sont rendus sur les lieux, ainsi que la gendarmerie qui, dit-on, a opéré plusieurs arrestations. (*Libéral liégeois*).

SOUPE ÉCONOMIQUE. — Nous avons parlé dernièrement d'une soupe économique fabriquée à Londres pour les pauvres sur une très vaste échelle. Une lettre adressée à la *Chronique de Jersey* contient la recette de ce potage :

« Premièrement, dit M. Soyer, je mets une once de graisse de rôt (*dripping*) dans une chaudière (*sauce-pan*) capable de contenir deux gallons d'eau, avec un quart pesant de viande de jarret de bœuf, sans os, coupé en morceaux de demi-pouce, deux oignons de moyenne grosseur, pelés et coupés par tranches; je mets la chaudière sur le feu et remue le tout avec une cuiller de bois ou de fer pendant quelques minutes, jusqu'à ce qu'il soit un peu bruni; j'avais préparé l'écorce (*peeling*) de deux navets, quinze vertes de feuilles de céleri (ou des oignons), et la partie verte de deux poireaux; ayant coupé les susdits végétaux en parties très minces, je les jetai dans la chaudière avec les autres ingrédients, continuant à les remuer sur le feu pendant environ dix minutes; puis j'y ajoutai une demi-livre de farine (toute matière farineuse peut servir) et une demi livre d'orge mondé (*pearl barley*), mélangeant le tout très bien. J'ajoutai ensuite deux gallons d'eau assaisonnée de trois onces de sel et un quart d'once de sucre jaune, remuant le tout de temps en temps jusqu'à ébullition, puis le laissai bouillir lentement pendant trois heures; à la fin duquel temps, l'orge mondé est bien cuit et très tendre.

» Cette soupe, ajoute M. Soyer, a été goûtée par plusieurs membres du Parlement et différentes dames, qui tous s'accordent sur sa bonne qualité. Et, de plus, le *Board of Works* et l'amirauté en ont été si contents qu'ils ont tout de suite ordonné à M. Soyer de se rendre en Irlande, avec des instructions de la faire faire par tonneaux pour la distribution des pauvres.

» Ceux qui veulent peuvent faire cette soupe un peu plus riche, soit en y ajoutant un peu plus de viande ou autre chose. Elle ne coûte pas plus d'un sou et demi la quarte. »

MISÈRE. — On lit dans le *Journal du Havre* : « Lundi, vers la fin du jour, une de ces scènes poignantes de misère, dont le réduit du pauvre dissimule le désolant spectacle à la sensibilité publique, est venue révéler le secret de la profonde détresse, qui poursuit ses ravages, même dans un pays d'où le travail et l'activité des affaires sembleraient devoir éloigner ce douloureux tableau.

» Un journalier nommé Buchey, qui passait rue Chilou, saisi tout-à-coup de défaillance, se laissa choir sur le pavé, épuisé par le besoin de nourriture. Des personnes charitables le relevèrent, et l'ayant transporté dans une boutique, s'empressèrent de lui procurer quelques aliments qu'il avala [illegible], et que son estomac trop faible ne put garder qu'un instant. [illegible] assistants, en remarquant [illegible] de paille et de foin à moitié digéré! Pressé de questions, le malheureux, revenu à lui, avoua qu'ayant au logis une femme malade, et dénué de tout moyen de se procurer des aliments, il avait été réduit, pour tromper sa faim et celle de ses enfants, à faire usage de cette affreuse ressource.

» Tandis qu'il faisait ce récit à la foule, émue de pitié, une dame du voisinage l'ayant aperçu de sa fenêtre, descendit pour se joindre à l'auditoire, et se fit raconter les navrants détails rapportés par Buchey. Avec la plus louable résolution, elle s'approcha de l'infortuné, et dès qu'il eut repris quelque force le fit reconduire à la voiture d'Harfleur où il est domicilié.

» La bienfaitrice inconnue, qui s'est si humainement dévouée à cette œuvre de charité, n'a pas voulu laisser sa tâche incomplète. Après avoir remis au malheureux quelques marques de sa bienfaisance, elle lui a promis qu'elle veillerait sur ses besoins, et sans vouloir se faire connaître, s'est dérobée aux bénédictions de son protégé et aux louanges des personnes témoins de sa généreuse conduite. »

LES PAUVRES ET LA JUSTICE. — On lit dans le *Messager du Nord* : « Lundi, au tribunal municipal de Lille, nous avons vu se passer un

N'est-ce pas le cas, plus que jamais, de rappeler que, dans un pays qui n'a pas la prétention de proclamer, comme la charte de 1830, que tous ses enfants sont égaux devant la loi, en Piémont, il existe l'institution de l'avocat des pauvres, institution qui permet au malheureux d'obtenir justice sans qu'il coure le risque de s'entendre dire : « *Vous ne pouvez poursuivre ; vous n'avez pas d'argent*. »

» Sur ce point, surtout, le code de procédure criminelle aurait besoin d'une révision prompte et radicale. »

L'AMBASSADE DE L'IMAN DE MASCATE. — On écrit de Bourbon le 5 décembre : « Nous venons d'apprendre que l'iman de Mascate se préparait à remplir la promesse qu'il a faite, en 1844, d'envoyer en France un ambassadeur extraordinaire. On arme en ce moment la frégate qui doit le prendre à son bord. Cette frégate, construite sous la direction d'un ingénieur européen, portera, pour le roi des Français, des présents consistant en produits des Etats de l'iman. Ces produits sont riches et nombreux, et peuvent offrir de grandes ressources à Bourbon, qui a besoin de remplacer par un nouveau marché celui de Madagascar, qui lui est pour longtemps fermé.

» On ignore généralement l'importance de cet empire, qui n'a été en quelque sorte révélé au pays que par le traité de 1844. Le prince Saïd-Seïd, iman de Mascate, est un des souverains les plus puissants de cette partie du monde. Ses Etats présentent plus de trois mille kilomètres de côtes, tant en Asie qu'en Afrique, et l'iman tient à la fois les clefs du golfe Persique et celles de la mer Rouge. Zanzibar, la capitale de ses possessions africaines, est située en vue des établissements français de Mayotte et de Nossi-Bé ; Mascate, la capitale de ses provinces d'Asie, est, depuis des siècles, le siége de sa puissance. La ville a aujourd'hui 60 000 âmes, et son port prend, chaque jour, plus de développement. »

LES COUVENTS EN ESPAGNE. — Une jeune religieuse s'est évadée du couvent de l'*Enseñanza*, à Tarragone, ainsi nommé de ce que les recluses se consacrent à l'éducation de la jeunesse. Le tribunal ecclésiastique ayant lancé un ordre d'arrestation contre la fugitive, le proviseur s'est adressé au chef politique ou préfet de Tarragone, afin de mettre le mandat à exécution. Ce magistrat a répondu verbalement que la religieuse resterait libre en vertu de la loi des cortès rendue en 1837. On assure cependant que l'archevêque réclame contre cette décision : il demande que la religieuse *relapse* soit livrée à l'autorité publique, attendu que la loi de 1837 se trouve implicitement abrogée par une loi postérieure et par diverses ordonnances qui ont rétabli les religieuses cloîtrées dans leurs monastères et ont rendu les biens aux couvents de femmes.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. Demain jeudi, pour la mi-carême, les théâtres se mettent en frais. — L'OPÉRA et L'AMBIGU-COMIQUE donneront leur dernier bal. — Au PALAIS-ROYAL, le spectacle se composera d'*Une Fièvre brûlante*, de la 1re représentation d'*Un Bouillon d'onze heures*, scènes de la vie privée, par Sainville et Grassot ; le spectacle sera terminé par *Amour et Biberon*, et commencera par *l'Héritière*, par Ferville et les artistes du Gymnase. — Les DÉLASSEMENTS viennent de parodier la *Reine Margot*. — Au CIRQUE, *la Révolution française* attire toujours la foule. On sait que les représentations pittoresques que donne ce théâtre vont incessamment faire place aux représentations musicales du troisième théâtre lyrique. Le 20 de ce mois aura lieu le concert de M. Willmers, dans les salons d'Erard. M. Willmers vient de Vienne, où il a donné dix-huit concerts, et de Milan, où il en a donné six.

Du système pénitentiaire.

PLAN D'UN SYSTÈME RATIONNEL DE PRÉVENTION DU CRIME ET D'AMENDEMENT DU COUPABLE, par le docteur BOILEAU DE CASTELNAU. — Brochure in-8°, Montpellier, 1845.

Nous avions mis de côté cette brochure pour en parler à un moment favorable ; ce moment est arrivé, puisque la Chambre des pairs se trouve investie de l'examen d'un nouveau projet de loi sur les prisons.

Ce nouveau projet, dans lequel quelques journaux ministériels ont vu des améliorations remarquables par comparaison à celui adopté en 1844 par la Chambre des députés, nous semble au contraire, à nous, fort en arrière du vote de 1844, que déjà nous ne regardions que comme une première ébauche destinée à recevoir de nombreuses modifications.

Aussi, tout en restant partisan du principe de l'encellulement des détenus, *comme peine préparatoire*, selon le système développé par nous en 1844, serons-nous contraint de combattre pied à pied le nouveau projet de loi de M. Duchâtel, qui admet l'encellulement dans toute sa brutalité native et le pousse à ses conséquences physiques et morales dont on l'accusait, mais cette persistance de l'Administration à entrer aveuglément dans un système que la loi ne l'autorise pas à appliquer, ces rapports favorables qui ont surgi à l'appui de ses décisions, ont produit sur nous peu d'impression, et nous semblent encore trop conclure du particulier au général, et ne pas avoir été dressés sur une échelle assez large et sur des faits résultant d'une expérience assez prolongée.

Pourquoi donc toujours se montrer exclusif ? Ainsi, l'emprisonnement en commun, tel qu'il est pratiqué à la prison centrale de Nîmes, fut cité en 1844, par un député du Midi, comme un exemple frappant à opposer au système cellulaire, et comme démontrant que cet emprisonnement en commun n'était pas forcément entaché de tous les vices qu'on lui reprochait. La brochure de M. de Castelnau s'appuie aussi sur cet exemple pour repousser la cellule et lui préférer l'emprisonnement en commun, qui serait régi suivant certaines règles qu'il propose, et dont le germe se trouve dans la prison de Nîmes, placée sous la direction des frères de l'Ecole chrétienne, qui ont remplacé les anciens gardiens.

M. de Castelnau admet aussi, comme succursale en quelque sorte de la prison, de grands ateliers de travaux publics, soit en France, soit en Algérie.

Il comprend parfaitement bien que la véritable moralisation résulte du contact des hommes entre eux, lorsque ce contact est préparé et disposé de manière à éviter les inconvénients qui naîtraient d'un mode confus et désordonné, tel qu'il existe dans les anciennes prisons.

Nous partageons complètement sa manière de voir sur ce point ; aussi n'avions-nous admis la séparation des détenus que comme provisoire et propre seulement à préparer de meilleures conditions, pour ôter au contact des prisonniers entre eux presque tout leur danger et n'en faire sortir que les avantages.

L'encellulement perpétuel, *proposé* à la Chambre des pairs par M. Duchâtel, nous paraît une peine inhumaine dans toute la force du terme, et qui dénote dans nos préparateurs de lois un triste déclin de cœur et d'intelligence.

Le succès du système pratiqué dans la maison de Nîmes montre qu'il peut y avoir plusieurs manières d'appliquer les peines ; ce serait une grave erreur de la part du législateur de penser qu'il faille, en de pareilles matières, adopter une règle une, invariable, despotique, et qui s'adaptât à tous les climats et à tous les criminels. Ce n'est pas une des moindres preuves de l'infériorité du projet de M. Duchâtel que de ne contenir à peu près d'autre moyen pour différencier la peine infligée aux divers détenus, depuis le simple condamné en police correctionnelle jusqu'au meurtrier condamné par la cour d'assises, que de mettre à la porte du quartier de la prison destiné à chaque catégorie de prisonniers : *quartier de la police correctionnelle*, *quartier de la réclusion*, etc. C'est là le dernier degré de la simplicité, c'est vrai, mais cette simplicité touche de bien près à l'absurdité.

Les partisans de l'encellulement pur et simple montrent en général un rigorisme et une sécheresse qui, dès le premier moment, sont une objection contre leur système qu'ils semblent réduire à un simple mécanisme administratif et purement matériel, et leurs vues sont trop souvent étroites et mesquines ; ils ne savent s'élever à aucune idée sociale. Les partisans du système d'emprisonnement en commun ont de ce côté un avantage décidé ; ce ne sont pas de froids mécaniciens qui ne songent qu'à arranger une prison de manière à résoudre un problème matériel d'isolement ; ils sentent que les prisonniers sont des hommes, et ils ne veulent pas les retrancher froidement de l'humanité, comme les *purs cellulaires*. M. de Castelnau ne fait pas défaut, sous ce rapport, à ses co-partisans, et cette sève généreuse qui est en lui fait ressortir encore davantage la sécheresse habituelle des partisans exclusifs de la cellule. C'est pourquoi nous signalons son ouvrage comme pièce à consulter au procès qui se juge actuellement au sein de la commission de la Chambre des pairs.

E.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mars sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

Marché aux bestiaux. — La Chapelle, 10 mars. — Taureaux, amenés 30 ; vendus 30 ; prix, 0.80. — Vaches grasses, amenées 101 ; vendues 85 ; prix, 1,12-0,96-80. — Veaux, amenés 372 ; vendus 372 ; prix, 1,50-1,40-1,20. — Porcs, amenés »»»» ; vendus »»»» ; prix, »,»»-»,»»-»,»». — Vaches laitières, amenées 81 ; vendues 37 ; prix, de 180 à 520.

Bourse du 10 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 30	78 30	78 20	78 10
— — fin courant	78 25	78 30	78 05	78 05
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 75	116 45	115 90	116 »»
— — fin courant	116 25	116 25	115 90	115 90

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3260 »»
4 0/0 J.	»»» »»	O. V. de Par.	»»»» »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp.	275 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin	1165 »»
B. du Trés.	4 0/0	— Gann.	1160 »»

PRIMES. fin cour. fin proch.
3 p. 0/0 ..... d. 50 78 50 78 30 — 79 10 78 90
5 p. 0/0 ..... d. 50 116 60 116 35 — »»» »» 116 90
REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0 ..... — 05 »/» »» »/» 07 1/2 »» »/»
5 p. 0/0 ..... 15 »/» »» »/» »» »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM. Dr C.	101 3/4
Récép. Rotsch.	»»» »»	BELG. 2 1/2	»» »/»
ESP. Dette act.	»» »»	— 4 1/2	97 1/2
— — pass.	» »/»	— de 1840	102 1/2
— 3 p. 0/0.	»» »/»	— de 1842	102 3/4
Dette intérieure	»» »/»	— Banque	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— de Em. 1844.	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT	1145 »»
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0 (125)	»»
Act. d J.	»» »»
Ch. S. G.	»»»» »»
V. r. dr.	258 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	227 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1278 75
— à Rouen.	868 75
R.-Havre.	685 »»
Avignon.	647 50
Str. à Bâle.	207 50
Paris-Str.	438 75
Tours-Nant	437 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	620 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	325 »»
Boul. à Am.	400 »»
Orl.-Bord.	523 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	481 25
Bord-Teste	95 »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron .. »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	863 75	Orléans à Vierzon.	545 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	680 »»	— à Bordeaux	525 »»
Paris à Orléans	1271 25	Marseille à Avign.	810 »»	Nord	620 »»
— à Lyon	478 75	Paris à Strasbourg	446 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 85 (l'hect.) ; courant du mois et avril, 87-»» ; mois du milieu, »»» à 101 ; 4 derniers mois, 105.

Lille. — Colza, 82-50 ; œillette rousse, »» ; lin, 91 meliue, 90-50 à 91 chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 98 à 99 ; courant du mois 97 à 98 ; avril, »» à 98 ; mois du milieu, »»» à 102. — Sans vendeurs.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 108 à 108-50 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 mars

8 h. »/» OPÉRA. —
7 »/» FRANÇAIS. — L'Avare, le Malade imaginaire avec la Cérémonie.
7 1/2 ODÉON. —
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne Touchez pas à la Reine, le Sultan.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »/» ITALIENS. — Don Pasquale.
7 1/2 VAUDEVILLE. — Les Mémoires du diable, Robinson, en Carnaval, la Suite de la Chambre à deux Lits, par Neuville.
6 3/4 GYMNASE. — Phare, Irène, Jean, l'Article 213.
6 1/4 VARIÉTÉS. — La Vendetta, la Fille terrible, les Enfants de troupe, Gentil-Bernard.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Une Fièvre brûlante, Amour et Biberon, 1re rep. de Un Bouillon d'onze heures, l'Héritière.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Le Docteur noir, les Enfants du délire.
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le Matelot, la Maupin.
6 »/» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
9 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Marie, Ricco, la Fée aux loques, le Sourd.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonaparte à Brienne, le Garde, Bal.
5 »/» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Catherine, Une Chambre à deux, la Morale, l'Enfant.
6 1/2 BEAUMARCHAIS. — Le Choix, l'Orpheline, Niaise, Egil.

Imprimerie de Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Démission.

Une grande fermentation se produit en ce moment sur tous les points du globe : les nations comme les individus se retournent dans leur lit de douleur et d'angoisse, les gouvernements s'inquiètent et rassemblent leurs forces. La guerre et le choléra ravagent l'Asie ; la misère, la faim, les intempéries désolent l'Europe. Une horrible disette parcourt l'Occident avec tout son cortége d'émeutes, de pillages, de tortures et de mortalité. Chaque jour voit périr des milliers d'individus par les privations et la famine; chaque jour met à nu quelques nouvelles plaies de la société : l'ignoble rapacité des spéculateurs, l'insouciance des privilégiés, les tortures et la colère des déshérités; chaque jour apporte de divers points de l'horizon de nouveaux cris de détresse poussés par les peuples, de nouvelles malédictions contre une société impuissante à faire le bien de ses enfants.

C'est maintenant l'heure des nobles projets, des généreux élans; c'est l'heure où les hommes sur qui repose la direction des sociétés doivent redoubler d'ardeur, de vigilance, de foi et d'efforts pour sauver les peuples. Ce n'est plus demain qu'il faut agir, c'est aujourd'hui, c'est à l'instant même, si l'on veut prévenir d'épouvantables calamités.

Or, que font en ce moment nos gouvernants, ceux à qui la France a remis le soin de ses destinées? La Chambre des députés se repose depuis six semaines de la discussion de son adresse ; le Luxembourg est désert; le gouvernement se contente de jeter quelques secours insuffisants, quelques travaux du moment, aux besoins les plus importuns, et se fait aussi petit qu'il peut pour n'être pas forcé d'agir.

Céréales. — Réserves.

Le *Journal des Débats* dit : « Il faut que les populations vivent, quel que soit le prix du pain. » Et là-dessus il conseille pour le présent de grands travaux d'utilité publique, et pour l'avenir la substitution d'un droit fixe modéré à l'échelle mobile sur l'entrée des céréales extérieures, l'abaissement des droits d'entrée sur les bestiaux, la propagation de la culture du maïs, etc.

Ces diverses mesures nous paraissent bonnes, et nous les approuvions; mais nous dirons pour le présent et pour l'avenir : « Quand il n'y a pas de pain, il faut que les populations meurent. » Or, précisément la question n'est pas seulement aujourd'hui de savoir si le pain sera plus ou moins cher, mais s'il y aura du pain pour tout le monde.

On évalue d'une manière très diverse le déficit de la récolte : quelques-uns le portent au chiffre effrayant de 16 millions d'hectolitres; d'autres, plus modérés, à 12, à 10 millions seulement. Le Gouvernement n'ose plus rien dire, soit qu'il en sache peu, soit qu'il sache trop. Mais même à 12 ou 10 millions il n'y aurait pas de pain pour tout le monde, car, quoi qu'en disent les *Débats*, il ne sera pas importé une quantité suffisante pour remplacer ce qui manque. Depuis le mois d'août combien a-t-on importé? Trois millions, pas davantage; il ne faut pas espérer que l'on apporte beaucoup plus d'ici à août prochain.

Qu'est-ce que cela veut dire? Que l'on a commis une faute énorme (nos ministres ne sont pas seuls coupables, puisqu'il a été fait de même dans tous les pays environnants), que l'on a commis une faute énorme en ne faisant pas de réserves dans les bonnes années pour les années mauvaises. Le *Journal des Débats* omet sciemment ce moyen pour l'avenir dans la nomenclature de ceux qu'il donne, parce qu'il ne veut pas donner un démenti à l'Economie politique, qu'il est lui-même Economiste, et que le propre des faux savants, en face des faits qui les condamnent de la manière la plus péremptoire, est de nier audacieusement.

Il faut le dire hautement : ce sont les préjugés économiques qui causent la crise des subsistances où l'Europe occidentale est engagée tout entière.

Si l'Economie politique n'avait pas défendu à nos gouvernements de faire des approvisionnements, nous ne subirions pas aujourd'hui la famine et tous les désastres qu'elle engendre.

En vain l'Economisme prétendrait-il que sans les droits d'entrée dont il demande l'abolition, l'Europe occidentale eût été approvisionnée.

Non, non, cela est complètement inexact.

Avec l'importation libre, il y aurait eu un certain mouvement de blés, mais pas assez grand pour parer à une famine. La preuve vient d'en être faite. Avec toute l'activité possible, en employant tous les navires disponibles, le commerce n'a pu importer en France que 3 millions d'hectolitres. Dans le cas d'une récolte ordinaire, il n'en eût pas importé la moitié.

Lorsque la récolte manque d'une manière notable, les navires ne sont pas assez nombreux, et les blés étrangers peuvent ne pas être en assez grande quantité pour remplir le vide effectué par une mauvaise récolte.

Pour qu'un pays ne soit pas exposé à souffrir de la faim, il faut qu'au moment où sa récolte se fait, il ait déjà chez lui, soit en blé indigène, soit en blé étranger, une certaine provision, sans quoi, il souffrira en attendant que ce qui lui manque arrive, et peut-être ne le recevra-t-il pas en entier; c'est ce qui arrivera cette année.

Il faut donc qu'il y ait des approvisionnements faits d'avance.

Qui doit en être chargé?

Evidemment, le commerce ne peut, un an d'avance, fournir cet approvisionnement, puisqu'il ne sait pas si la récolte future sera bonne ou mauvaise, si on aura besoin de son approvisionnement ou si on n'en aura pas besoin... Nous le répétons : *un an d'avance*; car si l'approvisionnement n'est pas fait *en grande partie* d'avance, le temps, les navires et les blés peuvent manquer, lorsque les besoins se manifestent.

Donc, les gouvernements peuvent seuls courir ce risque.

Mais cela est cher, dit-on?

En vérité, il faut que les cervelles humaines soient terriblement mal faites, pour qu'en présence du spectacle de la famine actuelle, il y ait encore une foule de gens qui se refusent à l'évidence, et qui ne comprennent pas les immenses avantages d'une mesure de prévoyance sociale.

Cela est cher! mais que coûtera la disette actuelle à la France? Le *Journal des Débats* disait hier qu'elle coûterait de 100 à 150 millions à l'*Etat* seul. Que coûtera-t-elle aux municipalités? à la Ville de Paris? au moins 7 à 8 millions. Aux autres villes combien? nous ne savons; mettons pour toute la France 50 millions. Cela fait déjà 200 millions. Et la charité privée, que donne-t-elle? Calculez que nombre d'ateliers sont fermés *à cause de la disette*, et que des milliers d'ouvriers ont cessé de travailler; il faut qu'ils vivent cependant, et l'aumône est leur seule ressource. En ne portant qu'à 100 millions les dons de la charité privée, nous aurions en écus 300 millions que coûte la disette à la France, et cette évaluation est très basse..... Nous ne parlons pas des souffrances morales; les Economistes ne les font jamais entrer dans leurs calculs...

Eh bien! messieurs les Economistes, n'aurait-il pas été plus économique de fonder des Greniers de réserve pour être en mesure chaque année et plusieurs années à l'avance de parer à la disette?... Mais ce n'est pas 300 millions qu'il faudrait en France pour fonder un bon système d'approvisionnements publics : 100 millions y suffiraient, [illegible] millions non pas perdus dans le gouffre de l'aumône, [illegible]plement avancés par l'Etat et remboursés peu à peu par les municipalités!

Nous savons bien qu'en ce moment, il est plus que superflu de parler de réserve et d'approvisionnement, quand nous n'avons pas même le nécessaire; mais aussi pourquoi ces illustres docteurs viennent-ils étaler insolemment leur prétendu savoir en face de la misère publique, que leur ignorance et leur égoïsme ont empirée?

La *Voix nouvelle*, journal protestant, appuie les observations que nous avons présentées sur l'extinction de la pauvreté, en réponse à l'*Univers*, et elle déclare *absurde* l'interprétation que la feuille soi-disant catholique donne aux paroles de Jésus. Nous constatons cette adhésion avec plaisir. Quant à l'*Univers*, il nous répond par des lazzi, et recule devant une discussion, ni plus ni moins que s'il s'agissait des fonds détournés par l'archevêque de Rouen. Nous prenons acte de cette attitude. Elle nous prouve que la cause que nous avons assignée à l'amour de l'*Univers* pour la pauvreté d'autrui, est bien la véritable.

La Chambre des pairs a donné aujourd'hui un spectacle tout nouveau dans les annales parlementaires, celui d'un projet de loi présenté par le ministre, examiné provisoirement, discuté et voté dans la même séance. Toutes ces formalités n'ont pas demandé une demi-heure à la Chambre. Qu'on accuse donc de lenteur les honorables du Luxembourg!

Le projet de loi est celui qui a été adopté, il y a deux jours, par la Chambre des députés, et qui a pour but d'augmenter le fonds de secours à distribuer aux communes pour fournir du travail à la classe nécessiteuse. On n'a discuté, du reste, que sur la répartition, dans laquelle plusieurs orateurs ont signalé de la partialité. M. Dechâtel a nié, bien entendu : c'est son rôle au Parlement. — La loi a été votée à l'unanimité.

Sur la demande de M. de Montalembert, il a été décidé que la bulle du pape relative à la création du chapitre de Saint-Denis sera imprimée en regard du projet de loi présenté par le ministre pour proposer cette création.

Il arrive souvent aux spéculateurs de faire embarquer dans un port, pour une destination quelconque, des blés que l'on réimporte ensuite et qui sont vendus comme étrangers dans le port même d'embarquement. C'est une des fraudes ordinaires du commerce des grains. L'acheteur paie avec les intérêts la dépense faite en pure perte. Un fait semblable se passe en ce moment sur le chemin de fer d'Orléans. Les magasins de Paris sont encombrés de blés à destination d'Orléans, et les magasins d'Orléans de blés à destination de Paris.

Ce croisement de transports, dont le chemin de fer se réjouit, n'a pas cependant pour unique cause une spéculation, comme les promenades maritimes de grains. Il tient tout simplement à ce que le commerce n'est pas organisé unitairement. Les commissions qui se sont formées dans un grand nombre de communes pour revendre du blé au prix de revient, ignorant où sont les centres producteurs, ont pris le parti de s'adresser aux marchands de Paris : ceux-ci, à leur tour, se sont adressés aux marchands d'Orléans et de la Beauce, qui leur expédient des farines, lesquelles sont renvoyées ensuite dans les provinces du Centre et de l'Ouest. Peu importent au commerçant ces doubles transports, avec tous les frais accessoires qui en résultent; il n'en retire ni plus ni moins pour sa commission; tous les faux frais retombent sur l'acheteur, qui se trouve ainsi payer à un prix très élevé ce qu'il pouvait acheter à sa porte beaucoup moins cher.

Cette complication de ressorts, qui paraîtra monstrueuse sans doute, n'existe pas seulement dans le commerce des céréales, on la retrouve dans tous les genres de commerces; c'est elle qui cote parfois à des prix fabuleux des objets sans valeur en fabrique, et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 12 MARS 1847.

LA CITÉ MAUDITE.[1]

TROISIÈME PARTIE.

XII.

UN DÉFENSEUR POUR DEUX ACCUSÉS.

Quand le tisserand rentra chez lui, il était dix heures du matin; Marthe pleurait, dévorée d'inquiétude, et deux voisines essayaient de la consoler.

— Mère de Dieu! d'où venez-vous à une pareille heure? s'écria la jeune fille, en sautant au cou du bonhomme. Voulez-vous me faire mourir de chagrin? Ce matin je suis entrée chez vous, votre lit n'était pas dérangé; j'ai envoyé chercher Sylvius, qui en ce moment vous demande à toutes les maisons du faubourg... Seigneur! quel visage! d'où sortez-vous? Vous êtes pâle à faire frémir... vous tremblez, vous avez le sang dans les yeux!

— Bonjour, voisines, bonjour! dit l'ouvrier en s'asseyant, comme s'il eût été dominé par le besoin de ne pas répondre à sa fille. Je vous remercie d'avoir consolé l'enfant... Le vieux Jérôme a eu besoin de moi pour une affaire importante... Nous avons passé la nuit ensemble... une affaire que je ne dois pas dire... Grand merci, voisines, vous êtes d'honnêtes femmes, et je vous vendrai des draps à crédit quand vous en aurez besoin.

Cette dernière phrase fut accompagnée d'un rire amer, lugubre, désespéré.

Les voisines comprirent au premier abord que quelque malheur venait d'assaillir le bonhomme, et tout aussitôt elles sortirent en se faisant des signes d'intelligence.

Marthe avait bien eu raison de s'étonner, car la figure du tisserand était dans un affreux état de décomposition et pour ainsi dire d'hébétement.

Il était assis, morne, les bras ballants, la bouche ouverte, les yeux fixes et la face horriblement pâle. Tout d'un coup, son front se releva; ses regards, tout chargés de cette amère mélancolie qui précède la dernière heure des mourants, errèrent sur toutes ces choses familières à son labeur quotidien; une larme vint rouler sur ses rides, un soupir déchirant s'exhala de sa poitrine, et il dit d'une voix entrecoupée, comme s'il se fût parlé à lui-même :

— Pauvre vieux diable que je suis! je n'ai pas même eu le courage de laisser choir dans le fleuve cette charogne qui est mon corps, et dont le cuir lui-même n'est pas bon à faire des lanières pour enchaîner les fous qui me ressemblent! Pourquoi est-ce que je vis encore? demain, peut-être, ma main n'aura pas la force de pousser ma navette, mes pauvres yeux ne verront plus le jour, je tomberai malade... et rien ne vivra plus du vieux père Katline, que le chagrin et le mépris qu'il fera de lui-même. O brute ignoble et sans prudence! tête de moineau sous des cheveux gris! bourreau de tes enfants et de toi-même!... Voilà, voilà le degré de honte où t'a fait descendre la plus stupide vanité!...

Mille traits soudains de courage, d'énergie et de colère passèrent en un moment sur le beau visage de Marthe; elle fit un geste presque violent, et vint tomber aux genoux du vieillard, la face bouleversée d'émotion, les yeux éclatants de lumière.

— Père, dit-elle d'une voix vibrante d'amour et d'enthousiasme, à moins que vous n'ayez commis quelque vol infâme, je vous défends de parler ainsi de vous-même. Votre honneur [illegible] enfants.

— Seigneur! Seigneur! dit le bonhomme qui [illegible] de larmes, est-ce à moi que vous avez donné une pareille fille! [illegible] vous remercier de ce bon ange qui a fait descendre [illegible] ma maison? vais-je vous maudire de ce que vous me rendez indigne de regarder en face ma pauvre fille qui n'a plus de pain?

— Calmez-vous, calmez-vous, mon père, reprit Marthe en se relevant avec force, comme dominée par un sentiment d'horreur. Calmez-vous! — Si vous avez volé, nous irons ensemble au pilori; je jetterai des pierres aux passants, je leur cracherai, s'il le faut, au visage, et pas un n'osera s'arrêter devant vous. Je suis une fille de courage, allez.... et personne, moi vivante, n'osera insulter mon vieux père.

En ce moment la belle Marthe entourait de ses bras charmants le cou décharné du tisserand; sa joue était empourprée, son œil pétillait d'une colère sainte, et ses belles mains tremblaient dans les cheveux gris du bonhomme.

Sylvius apparut tout à coup sur la porte, et s'arrêta stupéfait. Le tisserand poussa un cri sourd, et se cacha la tête dans les mains.

Le bon jeune homme, qui attribuait tout ce vacarme à la découverte de son escapade, devint pâle comme un coupable pris en faute; il fit un pas, et s'agenouilla devant le tisserand qui le regardait avec égarement.

—Père, dit-il, je suis un lâche, indigne de votre pardon. Dans la nuit qui a précédé celle-ci, le démon habitait mon âme; un feu terrible troublait mes plus profondes pensées... Je m'arrêtai sur le seuil d'une maison infâme, d'une maison de jeu, et j'y perdis une somme énorme, une somme que je n'avais pas. De même que ceux qui vont mourir viennent tomber à la porte des églises et recommandent leur âme à Dieu, je vins tomber aux pieds de la femme qui m'aime... et je lui demandai de me permettre la mort. D'une main elle me tendit le pardon, de l'autre elle me donna de l'or pour aller payer ma dette. Voilà l'histoire dramatique du pauvre Sylvius. Marthe a tué en moi toutes les mauvaises choses, elle a changé la direction de ma violence, elle a tourné toute mon énergie vers le travail et l'amour. Bon père, ne pleurez pas; j'ai des bras de fer, un cœur d'acier, donnez-moi la moitié de cette maison qui est la vôtre, la noble navette qui a durci vos vieilles mains, qui ne sont plus bonnes que pour nous bénir. Avec la force que j'ai et la raison qui m'est venue, je travaillerai dix-huit heures sur vingt-quatre, pendant vingt années de ma vie, pourvu que vous me pardonniez et que Marthe chante auprès de moi. Ne pleurez plus. Ma volonté sera profonde, profonde comme les douleurs qui m'ont un moment assailli. Je serai descendu jusqu'aux plus noires

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4, 5, 6, 10 et 11 mars.

Les journaux prétendus religieux se montrent fort scandalisés de ce qui vient de se passer à Munich. Cela se conçoit. Toute l'Allemagne est plus ou moins agitée par l'incubation des idées libérales, philosophiques et socialistes. Un petit Etat faisait seul exception : la Bavière vivait dans l'amour de l'absolutisme et des jésuites, grâce à une coterie puissante qui avait su circonvenir le roi et s'emparer de l'administration. Les enfants de Loyola croyaient posséder à Munich une position inexpugnable, et toute leur œuvre d'habileté et de patience vient de s'écrouler devant un sourire de femme!

Les ministres tombés ont tenté de faire du scandale, mais le scandale est retombé sur eux ; les troubles qu'ils ont voulu exciter n'ont servi qu'à prouver leur rage impuissante. Qu'importe en effet à la Bavière que son roi imite ou non le saint roi David ? Ce qui lui importe, c'est d'être délivrée de ses ministres, c'est d'obtenir la liberté intellectuelle en échange de la liberté amoureuse qu'elle laisse à son roi. Le peuple bavarois sait très bien d'ailleurs que si Mlle Lola eût voulu aller à confesse, les ministres dévots se seraient prosternés à ses pieds comme leurs pareils l'ont fait pour toutes les royales courtisanes qui les ont protégés. On pourrait croire à la sincérité de leurs scrupules si l'on n'avait pas lu l'histoire ; mais les Allemands sont très forts sur l'histoire.

Nous ne savons si le roi de Bavière tiendra ses promesses, mais ce n'est pas la première fois qu'une femme aurait été la cause ou l'occasion du progrès des Etats. C'est une femme qui fit un chrétien du Sicambre Clovis. Sans les favorites, François Ier ne se fût pas mis à la tête du grand mouvement artistique, philosophique et littéraire de la Renaissance, et le siècle de Louis XIV eût brillé d'un moindre éclat. Il n'est pas jusqu'à l'amour de Louis XV pour la Pompadour qui n'ait servi le généreux essor de la philosophie au XVIIIe siècle.

Dans la discussion qui s'est engagée le 8 à la Chambre des lords, sur les secours à donner à l'Irlande, un membre, M. Roebuck, a prononcé un discours énergique dans lequel il a soutenu que tout secours accordé aux propriétaires de l'Irlande devrait être compensé par un prélèvement d'impôts sur ces propriétés, de manière à ce que les propriétaires qui tirent de l'Irlande des sommes immenses et les vont dépenser soit en Angleterre, soit sur le continent, fussent forcés de nourrir leurs pauvres. Ce système est également préconisé par un assez grand nombre de journaux anglais.

On nous écrit d'Alger, 5 mars :

« Le maréchal Bugeaud, qui était parti lundi dernier pour aller visiter les travaux de l'établissement du poste d'Aumale, vient de rentrer à Alger. On assure qu'il a eu à Aumale une entrevue avec Ben-Salem, qui, depuis longtemps cherchait à se rapprocher des Français, mais qui en était détourné par les insinuations de Mahiddin. Celui-ci, craignant de perdre l'influence qu'il s'est acquise par son amitié avec les Français, lui faisait croire que nous ne voulions le faire venir à Alger que pour l'enlever et le déporter en France. C'est aux explications que le capitaine Ducros est parvenu à avoir avec Ben-Salem, en allant le trouver avec quelques cavaliers dans ses montagnes mêmes, que nous devons ce rapprochement qui peut amener les plus heureux résultats et la découverte du double rôle de notre ami Mahiddin.

» Il se prépare, dit-on, dans la province de Constantine une expédition qui serait entreprise dans le but de mettre à profit les soumissions nombreuses qui se sont faites depuis quelque temps aux environs de Bougie et de Collo. Sept mille hommes partiraient pour parcourir le pays entre Sétif, Bougie et Collo, et assurer, si c'est possible, les communications entre ces divers points.»

L'*Atelier* fait de sages observations sur le jugement qui vient d'intervenir dans les affaires de Buzançais :

Nous disons, à propos de tous les autres jugements qui ont eu lieu ou qui se préparent ailleurs, que c'est une chose extrêmement délicate que de livrer les prévenus aux tribunaux des localités où ont eu lieu Quand on aura durement condamné les malheureux que la faim aura poussés, soit à imposer un maximum de vente, soit à s'emparer d'un peu de grain ou de farine, on n'aura pas convaincu ceux qui souffrent que leur souffrance n'est pas causée par le plus indigne abus de la liberté, celui de spéculer sur la faim du prochain !

Le *Siècle*, le *Courrier Français*, la *Réforme*, la *Voix nouvelle*, et même l'*Univers* et l'*Union monarchique* ont déjà présenté des observations analogues, où, tout en condamnant ceux que la justice a condamnés, ces journaux invoquent des circonstances atténuantes en leur faveur, et mettent en cause le gouvernement et la société.

Nous donnons la seconde partie de la lettre adressée, il y a quinze jours, au *Courrier français*, par M. Dain.

A Monsieur le rédacteur en chef du COURRIER FRANÇAIS. (1)

Monsieur le rédacteur,

« En 1818, dit votre correspondant, un habitant nommé Dagomel vendit,
» pour la somme de 1 500 fr., la fille Marie-Josèphe, à la femme libre Asta-
» sie, mère de cette enfant. Mais Astasie étant morte en 1820, Dagomel,
» chez qui elle et sa fille avaient continué de demeurer, revendit Marie-Jo-
» sèphe à un étranger. »

Comment, je vous prie, concilier avec un pareil récit l'assertion que le sieur Dagomel aurait vendu comme esclave une femme libre? Vendue en 1818 à Astasie, Marie-Josèphe est devenue son esclave ; elle n'est pas devenue libre. En 1820, à la mort d'Astasie, elle faisait partie de sa succession. Si donc, à cette dernière époque, Dagomel l'a une seconde fois vendue, il a vendu sans nul doute un esclave qui n'était pas le sien, mais on ne saurait l'accuser d'avoir vendu une femme libre. Il n'y a rien là qui ressemble à une suppression d'état.

De ce que Marie-Josèphe était la fille d'Astasie, votre correspondant conclut-il par hasard qu'elle ne pouvait pas être son esclave, et que, par l'effet de la vente de 1818, elle était nécessairement devenue libre? C'est ainsi, Monsieur le rédacteur, que les choses se passeraient aujourd'hui; mais il n'en était pas de même en 1818. A cette époque, une femme libre pouvait posséder ses enfants à titre d'esclaves ; souvent même, hélas! et vous en verrez bientôt la raison, il ne lui était pas loisible de les affranchir.

Devrons-nous supposer, bien que cela ne résulte pas le moins du monde du récit de votre correspondant, qu'Astasie avait, dans l'intervalle de 1818 à 1820, fait le nécessaire pour assurer la liberté à Marie-Josèphe ? Cette supposition serait absurde. L'ancienne législation coloniale considérait l'affranchissement comme un acte solennel et en quelque sorte politique, auquel devait présider le gouvernement ; c'était, à proprement parler, le gouvernement qui faisait les libres. La patente de liberté n'était pas, comme aujourd'hui, délivrée à l'affranchi dans le seul but de régulariser sa position et de lui fournir une preuve non équivoque de son nouvel état ; elle était de l'essence de l'affranchissement, elle le constituait. Cette patente d'ailleurs coûtait fort cher ; la fiscalité coloniale en avait fait l'une des sources du revenu public. Cette circonstance, l'enquête minutieuse à laquelle se livrait le gouvernement sur les antécédents de l'esclave, sur ses mœurs, sur ses moyens d'existence, sur les motifs de l'affranchissement, tout cela était de nature à restreindre le mouvement de la liberté ; tout cela, ajouterai-je, faisait à l'affranchi une position tellement publique, tellement notoire, tellement sûre, qu'attenter à cette position ou seulement la contester eût été un acte de folie non moins qu'une entreprise nécessairement malheureuse. Croyez-le bien, Monsieur le rédacteur, quel que fût l'âge, quelle que fût la timidité de Marie-Josèphe, lors de la seconde vente dont elle a été l'objet, si elle eût été vraiment libre à cette époque, la vente n'aurait pas eu lieu.

Qu'a donc fait le sieur Dagomel ? Pourquoi la vente de 1820 a-t-elle été annulée ? Pourquoi Marie-Josèphe a-t-elle été reconnue libre en 1846 ? Je me trompe fort, Monsieur le rédacteur, ou la solution de toutes ces difficultés se trouve dans la généreuse interprétation de l'art. 7 de l'ordonnance royale du 12 juillet 1832. Mais je m'arrête : je craindrais de raisonner dans le vague.

De quelque nature que puisse être d'ailleurs l'acte reproché au sieur Dagomel, il n'a pu vous échapper, Monsieur le rédacteur, que cet acte, étant de 1820, appartient nécessairement au passé, et que, loin qu'il puisse être mis à la charge de notre époque, c'est aux sentiments et aux idées qui ont prévalu depuis 1820 et qui dominent aujourd'hui la société coloniale, que nous devons de l'avoir vu annuler par la cour royale de la [illegible]loupe. Ce présent, qui semble avoir reçu la mission de redresser les to[illegible]ssé, pourquoi donc [illegible] dans le moindre tort pour autrui; il avait, en outre, infligé à l'un de ses esclaves un châtiment modéré, légal, mais une fois de plus dans la même semaine que l'ordonnance ne l'y autorisait ; il avait enfin, contrairement aux prescriptions toutes nouvelles de l'ordonnance, soumis à ce châtiment des esclaves du sexe féminin. Pour tant de crimes, pour tant de violences accumulées, s'écrie votre correspondant, le sieur Péchez n'a été condamné, le croirait-on, qu'à trois mois d'emprisonnement et à cinquante francs d'amende !...

Eh bien! soit. Etre privé de sa liberté pendant trois mois; être enlevé, pendant trois mois, à ses affections, à ses affaires, à l'administration de ses biens, et subir ainsi, dans sa fortune, un tort considérable, ce n'est rien... pour un colon, bien entendu. Mais ce qui est assurément quelque chose, c'est la répression immédiate de la première infraction qui ait été commise dans les colonies à l'ordonnance du 4 juin 1846; c'est l'empressement et le zèle de la magistrature coloniale à assurer l'exécution de cette ordonnance. A quoi donc pensez-vous, magistrats de la Guadeloupe, pour déployer tant de vigueur? Qu'est devenue votre mollesse? qu'est devenue votre lâche condescendance pour les maîtres ?

Mais que dirai-je, Monsieur le rédacteur, de l'étrange comparaison établie entre les actes reprochés au sieur Péchez et l'acte de cet esclave que la cour d'assises de la Pointe-à-Pitre vient, à ce qu'il paraît, de condamner à vingt années de travaux forcés, pour avoir, selon votre correspondant, *frappé à la tête, d'un bâton, le géreur Pauvert?*

Rétablissons les faits. Ce n'est pas un coup de bâton que le sieur Pauvert a reçu à la tête, mais un coup de houe. La houe, vous le savez peut-être, Monsieur le rédacteur, est pour le travailleur, aux colonies, ce qu'est la bêche pour le cultivateur en France ; c'est un instrument en fer, lourd et tranchant. Ne semblerait-il pas que le sieur Pauvert en a été quitte pour une égratignure ? La vérité est que le sieur Pauvert a failli périr du coup qui lui avait été porté, qu'il en est résulté d'ailleurs une maladie, une incapacité absolue de travail pendant plusieurs mois ; d'où il suit que le crime reproché à l'esclave était par sa nature même, et abstraction faite de la qualité de son auteur, du ressort de la cour d'assises. Que si, maintenant, l'on daigne tenir compte de cette qualité, de ces rapports de maître à serviteur, de supérieur à inférieur, qui, n'en déplaise à votre correspondant, ne sauraient, sans le plus grand péril pour la société coloniale, s'altérer, se pervertir, et surtout dégénérer en violence de la part de l'esclave ; si, dis-je, on veut tenir compte de tout cela, on comprendra la juste sévérité de la cour d'assises de la Pointe-à-Pitre, en présence du fait exceptionnel qu'elle avait à réprimer.

Je dis exceptionnel. En effet, Monsieur le rédacteur, les annales judiciaires des colonies révéleraient difficilement, dans le passé, un fait analogue à celui-là. Il y a dans un pareil fait, eu égard à la constitution particulière de la société coloniale, quelque chose de monstrueux, d'effrayant. De deux choses l'une : ou abolissez l'esclavage, ou, si vous croyez devoir le maintenir quelque temps encore, reconnaissez qu'il y a dans les modifications, heureuses d'ailleurs, que vous avez apportées au régime servile, un germe de désordre profond, de funeste excitation imprimée à l'âme de l'esclave, de fermentation sourde contre laquelle vous ne sauriez vous armer de trop de sévérité. Mais votre correspondant voudrait donc, Monsieur le rédacteur, voir attenter à la vie des colons !

Et puis quelle singulière manière d'entendre la justice distributive ! Autrefois le maître pouvait à discrétion et suivant son bon plaisir, *quand il croyait que son esclave l'avait mérité, le faire charger de chaînes et le faire battre de verges ou cordes* (ce sont là les expressions du code noir). Aujourd'hui, grâce à Dieu, le châtiment corporel ne peut être infligé qu'une fois par semaine et ne peut pas excéder quinze coups de fouet ; encore les femmes, les enfants, sont-ils désormais à l'abri de ce châtiment. Le cachot a été supprimé. Quant aux entraves (car il n'est plus question de chaînes), le maître ne peut les employer qu'à la charge d'en rendre compte dans les vingt-quatre heures au juge de paix. L'esclave peut aujourd'hui se racheter ; il peut acquérir, transmettre, tester ; il a droit à un large bien-être corporel. Autant de droits nouveaux pour lui, autant d'obligations nouvelles pour le maître. Mais que parlé-je ici de bien-être matériel, de pécule et de rachat? La famille est désormais constituée pour l'esclave ; il a désormais un état civil ; l'instruction religieuse, l'instruction élémentaire, lui ont ouvert la vie intellectuelle et morale ; il n'a plus qu'à marcher, la liberté et la civilisation sont pour lui au bout de la carrière. A tout cela le maître est tenu de concourir : la loi le met en réquisition. Et pour tous ces bienfaits de la loi, l'esclave ne serait pas tenu de la respecter ! Et pour tant de devoirs imposés au maître, l'esclave, en retour, ne lui devrait rien ! Quoi ! pas même un peu de reconnaissance, un peu de cette soumission filiale que l'on exige du pupille envers son tuteur ! Et c'est un pareil moment que l'on choisit pour entraîner l'esclave à la révolte, pour lui conseiller l'indiscipline, pour lui

(1) Voir la *Démocratie* d'hier.

---

abîmes du désespoir, mais plus heureux que bien d'autres, j'en serai sorti conservant à la fois toute la douce chaleur de mon âme, comme aussi la froideur de mon esprit. A toi Marthe pour la vie, à toi qui es la santé de mon cœur, et au travail qui est la santé de la raison!

— Bons enfants ! bons enfants ! s'écria le tisserand, qui se tordait les mains et se débattait entre les bras de sa fille ; vous voulez me faire mourir, et la fierté de vos âmes me rend encore plus infâme à mes propres yeux. Ecoute, maître Sylvius, écoute aussi la dramatique histoire du malheureux tisserand. J'ai fait comme toi, mon pauvre fils: j'ai voulu réparer ton malheur ; le démon de l'orgueil s'est emparé de mon âme ; je me suis arrêté sur le seuil de cette même maison où tu avais consommé ta ruine ; et j'y ai perdu aussi, moi, une somme énorme, une somme que je n'avais pas. Alors, mon fils, je suis allé chez le vieux Jérôme, et je lui ai vendu ma maison, mon métier de tisserand... tout ! tout ! pour payer l'indigne Juliers, qui m'avait prêté la somme. Ah ! pauvre Sylvius, tu me demandes la moitié de ma maison et cette navette de tisserand qui m'avait amassé de l'or... Ah ! pauvre Sylvius, tu comptes en vain sur ton courage, en vain sur le travail qui dompte la misère... Nous n'avons plus de maison pour abriter notre tête ; d'ici à quelques heures, le profane marchand viendra me chasser de ce logis si triste et si gai tout à la fois, où j'ai vu grandir mon enfant... Nous n'avons plus de maison pour abriter notre tête. Tu parlais de pilori, fille vaillante; tout à l'heure nous y serons attachés ; ton frais visage sera fouetté par le givre et la neige ; en vain tu voudrais déchirer ton manteau pour en envelopper mes vieux membres... Nous aurons froid, nous aurons faim... et nous tomberons quelque part, la tête en feu, les pieds glacés, et le front courbé par la honte. Pauvre vieux damné que je suis! j'ai vendu la maison où ma fille est née, et je ne suis pas sûr de l'homme qui s'est approché de nous pendant notre prospérité... à présent que nous n'avons plus de maison pour abriter notre tête.

— Vous ne méritiez pas de me connaître, dit Sylvius avec emportement, puisque vous doutez de moi !

— Arrière ! dit le tisserand que la douleur exaspérait, tu n'es pas le sang de mes entrailles, et je puis douter de toi.

Sylvius tressaillit des pieds à la tête ; un éclair passa dans ses yeux; puis il saisit Marthe dans ses bras, la serra violemment sur sa poitrine et dit d'une voix tranquille :

— Suis-je votre fils maintenant?

— Oh ! pardonne, pardonne, bon Sylvius, tu es mon frère en Dieu, mon fils en Marthe, mon ami pour toujours, la Providence de mon enfant. Pardonne à l'orgueil du pauvre, qui grandit avec ses douleurs. J'aurais dû tomber à tes pieds, moi qui demain vais mourir, et qui ne laisserai que toi sur la terre pour consoler cette fille, qui est bien le sang de mes entrailles. Allons, mon pauvre garçon, il faut me pardonner ; je suis un vieux fou, un animal sans cervelle.... mais dès ce moment tu es mon fils.... tu es de mon sang.... je t'aime, et j'espère en tes bras robustes pour donner à la pauvre Marthe un gîte et un peu de pain.

Le pauvre homme pleurait, pleurait à sanglots. Cependant il commençait à passer sa manche sur ses yeux, à secouer la tête, à s'affaisser sur lui-même, l'exaltation de son cerveau devant céder à ses propres excès.

— Pourquoi vous accusez-vous? fit Sylvius d'un air morne ; votre faute ne vient que de la mienne.

— Je ne me pardonnerai jamais ! dit le vieillard d'une voix éteinte.

— Je m'accuserai toute ma vie, reprit Sylvius avec désespoir.

— Je vous pardonne à tous deux ! dit Marthe de sa voix la plus angélique. Moi qui suis ici le juge, étant la seule pure de faute, je vous absous du passé. Relevez-vous, bons amis, embrassez-vous, vous deux à qui je promets un amour égal ; apprêtez-vous à supporter vaillamment ces luttes inouïes dont le sort baptise parfois ses élus. Nous serons vaillants au travail. Habituons-nous à voir le malheur en face, et que jamais le désespoir ne vienne troubler nos cœurs amis. Vous prendrez dans mon âme un peu de ma petite vaillance, et je vous apprendrai l'art de sourire à la misère.

— Elle a le diable au corps ! dit le tisserand, en achevant de s'essuyer les yeux.

— Depuis quelques moments Sylvius était enveloppé dans une profonde rêverie. Quand il releva le front, ses yeux étaient chargés d'une douce et vive lumière, de cet éclat serein qui accuse le dernier degré de force dans une résolution... Il dit à demi-voix et lentement :

— Est-ce qu'il y a vingt cervelles au monde qui comprennent les vrais mystères de la vie et de l'homme? Est-ce que je sentirais en moi cette force de géant si je n'avais un monde à porter? Le malheur m'a frappé d'un coup terrible, et cependant je suis debout. Je suis donc plus fort que le malheur... Béni soit donc le malheur qui m'a éclairé sur moi-même... Je ferai la Cité maudite.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

Exposition de tableaux de Raphaël, Titien et Boticelli, au profit des indigents.

Devant la grille de l'ancienne mairie du 2e arrondissement, au coin de la rue Grande-Batelière, une grande toile blanche, pareille à celles qui promettent une représentation de saltimbanques dans les fêtes des Champs-Elysées, ou une vente au rabais par cessation de commerce, annonce une exhibition de tableaux au profit des indigents. Cette exposition renferme seulement quatre tableaux ; mais l'un est attribué au Titien, deux autres à Raphaël, le quatrième à Boticelli. De pareils noms sur un prospectus inspirent tout d'abord moins de curiosité que de défiance ; le public, et surtout le public parisien, craint toujours d'être dupe d'une réclame, et recule à bon droit devant le ridicule inévitable d'une admiration qui porterait à faux. Mais de grands artistes et des critiques éclairés se sont chargés de rassurer les susceptibilités des amateurs timorés, qui peuvent aller voir en toute sûreté de conscience, sinon des œuvres d'une authenticité incontestable, au moins d'admirables tableaux.

La première toile qui s'offre en entrant représente *Lucrèce et Tarquin*, par le Titien. Ce tableau est de forme carrée, et les personnages en sont de grandeur naturelle. Lucrèce, entièrement nue et renversée en arrière, essaie de repousser Tarquin. Son visage exprime plutôt l'étonnement que la colère et l'effroi qui auraient contracté ses traits et altéré sa beauté. On voit que le sujet choisi par le peintre n'a été pour lui qu'un prétexte pour montrer de beaux mouvements et de belles formes. Il semble qu'il ait voulu en quelque sorte faire excuser Tarquin en réunissant dans tout le corps de Lucrèce, dans ses hanches, dans ses épaules, dans ses seins de vierge, éclatants et solides comme le marbre, tout ce que l'imagination peut produire de plus beau, de plus séduisant, de plus idéal, tout ce que la vie a de plus palpitant, de plus irrésistible, ce frissonnement de la chair, cette rapide cir-

qu'une chimère et la rumeur publique un vain bruit. L'instruction, néanmoins, se poursuit, s'achève. Les pièces en sont transmises à la chambre d'accusation, qui, après un nouvel examen, après de nouvelles vérifications, déclare qu'il n'y a pas lieu à suivre. Eh bien ! c'est en présence de pareils témoignages, c'est à la suite d'une instruction si publique, si solennelle, si minutieuse, que votre correspondant ose de nouveau, sans preuves, sans raisons, sans conjectures, attribuer à M. Desprez le plus abominable de tous les crimes. Et, selon sa coutume, il ne craint pas de rendre solidaire de ce crime la Martinique tout entière ! Et la magistrature, elle aussi, en devient complice ! Je vous le demande, Monsieur le rédacteur, n'est-ce pas là de l'aberration ?

Oui, je le dis avec chagrin, ce n'est pas dans une feuille honnête et vraiment libérale que devraient se produire d'aussi téméraires accusations. Que signifient d'ailleurs ces quelques faits ravis aux archives judiciaires des colonies, et que l'on vient méchamment étaler au grand, au lumineux soleil de France ? Prouveraient-ils donc que l'esclavage est une mauvaise chose ? Mais cela est prouvé depuis longtemps, tellement prouvé qu'il ne s'agit plus que de savoir quand et comment on abolira l'esclavage. Ces faits, d'ailleurs, ne prouvent même pas que l'esclavage soit une mauvaise chose ; car ces faits sont des abus, et jamais, que je sache, de l'abus d'une chose on ne s'est permis de conclure à la condamnation de cette chose. Il n'est pas d'institution qui n'ait ses abus, qui n'ait ses crimes et ses délits. Que d'abus n'a pas engendrés la propriété ? Devons-nous en conclure qu'il faut l'abolir ?... Mais que parlé-je ici des institutions humaines ? Il n'est pas un fait, pas un seul, pris dans l'ordre des faits de la nature, qui ne soit une source permanente de crimes et d'atrocités de tout genre. De la maternité sont nés l'avortement et l'infanticide. Abolissez donc, si vous le pouvez, la maternité !...

Non, si l'esclavage est mauvais, ce ne sont pas ses abus qui le rendent tel. L'esclavage est mauvais en lui-même, par son essence. Quant aux crimes et aux délits qu'il engendre, je ne sache pas qu'il soit prudent, par le temps qui court, de les enregistrer avec tant de soin, ni d'en placarder le récit sur tant de murailles volantes. Il ne faut pas exaspérer les colons : ce ne serait pas le moyen de les engager dans les voies de l'émancipation ; ce serait rendre cette dernière plus difficile et plus périlleuse ; ce serait retarder, par conséquent, le bonheur des esclaves. Quant à ceux-ci, il faut bien se garder de leur faire entrevoir la liberté comme un accès de rage, comme une vengeance à accomplir, comme une de ces conquêtes de la colère et de la passion : ce serait précipiter les colonies dans des révolutions sanglantes, sans but et sans portée, puisqu'elles subissent graduellement une révolution pacifique.

J'ajouterai que, détruire les liens corporatifs qui unissent les esclaves aux maîtres et les esclaves entre eux, ce serait détruire le travail en commun, le travail fondé sur la convergence des efforts individuels, c'est-à-dire ce germe d'association qui, pour les hommes intelligents de notre époque, est la seule base sur laquelle devra s'asseoir le nouvel édifice colonial. A ce point de vue, j'oserai dire qu'il n'est pas de question plus nationale, j'irai plus loin, plus universelle que la question coloniale, et plus digne par conséquent d'occuper l'attention de la presse. Etant accordé le principe de l'abolition de l'esclavage aux colonies, il faut cependant les conserver à la France, car elles importent à sa grandeur commerciale et maritime. Or, conserver les colonies à la France, ou conserver le travail et l'industrie aux colonies, c'est tout un.

Mais, en conservant le travail dans nos possessions coloniales, il importe, ainsi que je le disais tout à l'heure, de l'asseoir sur une base qui ne soit ni la haine réciproque des classes, ni l'antagonisme des intérêts, ni la divergence des efforts individuels. Puisque l'association a révélé au monde sa puissance, puisqu'il y a, par delà les mers, ce tout petit peuple à organiser, empressons-nous de l'organiser suivant les données de l'Association. Aussi bien, ce coin de terre est admirablement préparé : les travailleurs y sont unis par une multitude de liens ; il ne faut que les resserrer encore. Ne semons pas la division parmi ces hommes ; ne détruisons pas l'atelier, en détruisant l'esclavage. Heureuse terre, après tout, que celle où l'esclavage n'existera bientôt plus, et où le prolétariat n'existe pas encore !

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma très haute considération.

Ch. DAIN.

BRUITS DE DISSOLUTION MINISTÉRIELLE. — On lit dans la *Patrie* :

« On disait ce soir, à la Chambre des députés, que le ministère était à la veille d'une complète dislocation. Voici ce qu'on racontait :

» Au conseil des ministres, présidé aujourd'hui par le roi, M. le ministre des finances aurait apporté l'ordonnance portant nomination

---

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mars sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une société d'ouvriers vient de fonder à Toulouse un journal socialiste qui a pris pour titre : *la Voix du Peuple.*

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 3 degrés au-dessous de zéro ; aujourd'hui, à six heures du matin, 7° 4 ; à midi, 3° 8.

— C'est lundi prochain, 15 mars, à dix heures du matin, qu'ouvrira, pour deux mois, au Louvre, l'exposition des tableaux. C'est la soixante-dixième depuis 1699, que Louis XIV créa cette belle institution, et la seizième sous le règne de Louis-Philippe.

Sous Louis XIV, il y en eut 2 ; sous le long règne de Louis XV, 24 ; sous Louis XVI, 9 ; sous la République, 9 ; sous l'Empire, 5 ; sous Louis XVIII, 4 ; sous Charles X, 4, et sous le règne actuel, y compris celle de 1847, 16.

A ces soixante-dix expositions ont figuré près de 64 000 ouvrages, qui sont présentement répandus sur tous les points du globe.

L'année dernière, 4 755 ouvrages furent présentés au jury d'admission ; 2 412 furent reçus, et 2 344 refusés.

— On dit que le ministère a reçu, par dépêche télégraphique, la nouvelle de troubles graves qui auraient éclaté sur plusieurs points des départements de l'Est. La cherté des subsistances serait encore la cause de ces désordres. (*Patrie.*)

— On nous écrit des environs d'Amiens :

« Le blé vaut ici 44 fr. l'hectolitre, l'orge 22 fr., les féverolles 22 fr., l'avoine 15 fr., les pommes de terre 6 ou 7 fr. »

— La hausse des grains et du pain continue à Madrid et dans presque toute l'Espagne, et notamment en Andalousie, dans le royaume de Valence, en Galice et dans les provinces basques. Cette circonstance, jointe aux entreprises audacieuses que tentent les carlistes sur tous les points à la fois, rend la position de nos voisins de plus en plus difficile.

— On estime la valeur du dommage matériel causé par l'incendie du théâtre de Carlsruhe à 250 000 florins (675 000 fr.), dont 100 000 florins (260 000 fr.) sont assurés par une compagnie de Francfort, le Phénix, laquelle, deux jours avant le sinistre, avait cédé la moitié de ce risque à une compagnie de Cassel.

— Le concours ouvert le 4 janvier, devant l'Ecole de pharmacie de Paris, pour trois places d'agrégé (section de physique, de chimie, de toxicologie), a été clos le 4 mars.

Le résultat des scrutins successifs transmis à M. le ministre de l'instruction publique, grand-maître de l'Université, conformément au règlement du 6 février 1846, relatif aux concours d'agrégation dans les écoles de pharmacie, désigne pour ces trois places, MM. Grassi, Lhermite et Loir.

L'institution ne pourra être donnée par M. le ministre qu'après examen des procès-verbaux du concours en Conseil royal de l'Université, et après le jugement des réclamations, s'il en est intervenu dans le délai fixé par le règlement. (*Moniteur parisien.*)

[illegible] Une foule nombreuse a suivi ce cortége jusqu'à la citadelle, où les prisonniers ont été écroués dans la maison militaire pour comparaître prochainement devant le conseil de guerre. Ces Arabes, hommes à physionomie farouche et parmi lesquels quelques-uns se faisaient remarquer par leurs formes herculéennes, appartiennent au dépôt de malfaiteurs exportés d'Alger au fort Brescou. Ils ont été arrêtés à la suite d'une tentative de révolte qui a heureusement avorté.

SUPPRESSION DES DROITS D'OCTROI SUR LES VIANDES EN BELGIQUE. — On lit dans le *Libéral liégeois* : « Parmi les mesures que la gravité des circonstances a amené le conseil communal de Liége à adopter, il en est une dont il importe que les bienfaits ne soient pas rendus illusoires par la coalition facile de quelques intérêts privés. Nous voulons parler de la suppression pendant trois mois de toute perception de droits d'octroi sur la viande de boucherie.

» A partir de ce jour, la viande de boucherie, tant celle qui vient du dehors que celle qui est abattue en ville est dégrevée de l'impôt municipal qui était à peu près de 9 centimes au kilogramme.

» A qui doit profiter ce dégrèvement ? Evidemment à la population liégeoise tout entière. Or, le bruit court que MM. les bouchers de Liége auraient conçu le projet de profiter seuls du bénéfice de la mesure prise par le conseil communal ; et que, bien loin de baisser le prix de la viande, ils seraient disposés à le hausser encore de quelques centimes par kilogramme.

» Nous espérons que ces bruits injurieux pour MM. les bouchers, sont dénués de fondement ; car une telle coalition de leur part, sans parler de ce qu'elle aurait d'immoral et de contraire aux sentiments d'humanité dont ils ont souvent donné des preuves dans les circonstances graves, irait directement contre leurs intérêts bien entendus ; en effet, elle obligerait l'administration communale à prendre des mesures pour que les sacrifices qu'elle impose à la caisse de la ville profitent à toute la population et non à quelques centaines d'individus : une de ces mesures consisterait à ÉTABLIR LA TAXE DE LA VIANDE.

» Nous sommes dans la ferme persuasion que si la taxe de la viande était établie dans les circonstances présentes, non-seulement le consommateur serait assuré de profiter de la diminution de 9 centimes par kilogramme votée par le conseil communal, mais obtiendrait encore une notable diminution sur le prix de la viande de boucherie, qui est actuellement à Liége dans une disproportion réelle avec les prix existants dans d'autres villes de Belgique et de l'étranger, ainsi qu'avec le prix du bétail vivant.

UNE LOCOMOTIVE MAL DISCIPLINÉE. — On lit dans le *Journal de Rouen* :

« Un accident qui aurait pu avoir les plus funestes conséquences, mais qui heureusement n'a causé qu'un dégât réparable, bien qu'il soit fort important, a eu lieu avant-hier sur la ligne du chemin de fer de Paris : une locomotive, semblable à un coursier échappé, est partie toute seule des ateliers de MM. Allcard et Buddicom, à Sotteville, et après avoir franchi avec une rapidité de vingt lieues à l'heure la distance qui la séparait de Rouen, elle ne s'est arrêtée que dans le débarcadère, au milieu des débris de wagons mis en pièces par elle, et contre lesquels elle était venue briser plusieurs parties importantes de son mécanisme.

» Voici comment ce singulier événement est arrivé :

» Les locomotives qui ont servi à la traction d'un convoi sont, aussitôt après leur arrivée à Rouen, dirigées vers les ateliers de MM. Allcard et Buddicom, afin de subir une inspection et d'être préparées à un nouveau voyage. Lundi soir, la locomotive qui avait remorqué le train de onze heures et demie fut, comme d'habitude, conduite à Sotteville pour y être soumise aux préparatifs habituels. Arrivée en face des ateliers, cette machine, accompagnée de son tender, avait été manœuvrée de façon à lui faire quitter la voie de Paris. On l'avait placée sur les rails de service, puis on l'avait séparée du tender, afin de mouvoir l'un et l'autre facilement. Tout à coup, et au moment où le chauffeur était descendu de la locomotive pour diriger le tender sur un pont tournant, la machine partit, franchit les aiguilles qui lui devaient faire reprendre la voie de Rouen, et continua cette route avec une effrayante rapidité, faisant entendre un bruit épouvantable.

» Le chauffeur et les hommes présents coururent sur la trace de la locomotive, mais ils n'arrivèrent que longtemps après elle sous le débarcadère, qui leur offrit un spectacle de destruction. La machine avait suivi la voie du train qu'elle avait amené, et sur lequel elle se jeta

---

culation du sang, que les peintres vénitiens ont si bien su reproduire sur leurs toiles. Tarquin est placé devant elle, sa narine est dilatée, ses yeux semblent la couver tout entière ; au reste, sa figure et ses vêtements sont ceux d'un noble Vénitien ; mais quelle que soit la finesse de sa tête et la richesse de couleur de son costume, tout le tableau semble destiné seulement à encadrer l'admirable figure de Lucrèce. Le Titien s'est élevé là jusqu'aux plus hautes limites de son talent ; modelé, dessin, couleur, tout est également parfait, et comme étude de beauté plastique, ce tableau peut passer pour une de ses œuvres les plus complètes.

Après cela dirons-nous que certaines négligences d'exécution, notamment dans les mains et dans le pied de Lucrèce, doivent faire suspecter l'authenticité de cette belle peinture ? Non, sans doute, car les plus belles œuvres des grands coloristes ne sont pas toujours exemptes de quelque imperfection de dessin. D'un autre côté, la couleur de ce tableau est peut-être plus uniforme, et aussi moins chaude, moins dorée que celle des autres tableaux du Titien ; c'est pour cette raison, sans doute, que M. Thoré l'attribue au Tintoret. Les nombreux tableaux du maître, répartis dans les diverses galeries de Venise, ont en effet cette couleur fraîche et lumineuse à la fois, qui fait que les chairs semblent comme caressées par les rayons de la lune. Il est probable néanmoins que cette fraîcheur est due, dans le tableau de *Lucrèce et Tarquin*, au soin avec lequel on l'a maintenu à l'abri du contact de l'air et de la lumière.

Possédé pendant longtemps par une noble famille espagnole, ce tableau passa ensuite à un gouverneur français à Naples ; puis il fut déposé en gage chez un banquier, qui en devint bientôt propriétaire et le vendit au possesseur actuel. Quand on songe au petit nombre de tableaux du Titien que possède le Louvre, on ne peut s'empêcher de regretter que cette magnifique toile traverse seulement la France pour aller orner un des Musées de Londres d'où certainement elle ne sortira jamais.

L'Abondance de Boticelli nous a paru un tableau bien inférieur à la *Vierge* du même peintre, placée dans le premier salon de la galerie du Louvre. Boticelli était, comme on sait, élève de Leppi qui, lui-même, l'était de Giotto ; il se rattache donc directement à l'école primitive ; mais il y a dans la plupart des tableaux de cette école un sentiment religieux qui manque à celui-ci. *L'Abondance* est figurée par une femme portant sur sa tête une corbeille de fruits ; elle conduit par la main un enfant qui paraît rire et un autre enfant fort [illegible] d'un serpent qui s'échappe d'un panier. L'abus des pierreries, le mauvais goût des costumes et surtout l'aspect étrange des deux enfants auxquels l'artiste a donné, on ne sait pourquoi, des têtes de vieillards, font de ce tableau plutôt un objet de curiosité qu'une œuvre d'art remarquable.

La Vierge de la maison de Loretto, de Raphaël, est le tableau que nous connaissons au Louvre sous le nom de *Vierge au Voile* (n° 1491) ; mais, selon le prospectus de cette exposition, le nôtre serait un apocryphe. Lors de la conquête de l'Italie, Napoléon ayant demandé au pape ce tableau avec un grand nombre d'objets d'art, les moines de Loreto auraient substitué une copie à l'original, lequel, *par une succession d'événements singuliers*, serait tombé entre les mains de son possesseur actuel. Ceux qui contestent l'authenticité du tableau du Louvre, invoquent le silence peut-être involontaire et fort peu significatif de M. Quatremère de Quincy, et, à ce qu'il paraît, l'opinion de M. Ingres. Assurément, ces discussions sont loin de mériter l'importance qu'on leur donne : presque toutes les statues antiques, un grand nombre de tableaux de l'école italienne se trouvent à la fois dans plusieurs Musées ; qui nous prouve que le maître n'a pas simplement fourni l'idée première, puis dirigé et complété l'exécution ? Il existe notamment plusieurs Vierges de Loreto en Italie ; celle que nous avons sous les yeux est tout au moins une de ces copies qu'il est facile de prendre pour des originaux. La tête de la Vierge et celle de l'Enfant sont divines ; peut-être même l'exécution de l'Enfant a-t-elle ici plus de finesse et de fermeté que dans le tableau du Louvre, dans lequel, d'un autre côté, la figure de saint Joseph est bien supérieure ; ici, elle semble repeinte, et l'exécution en est molle et soufflée. Le nôtre offre, en outre, moins d'oppositions de couleurs dans les draperies et plus d'harmonie dans le ton général.

L'Ange de la paix, par Raphaël, appartient à la première manière de ce peintre, qui, suivant quelques critiques, l'aurait exécuté à treize ans. La faiblesse de certaines parties, spécialement des extrémités, rend cette opinion assez probable. Toutefois, la grande inexpérience pratique sert en quelque sorte à relever la simplicité et la pureté de la conception. Dans nos ateliers, une pareille figure serait considérée comme mal peinte ; voici cependant en quels termes le célèbre peintre allemand Overbeck rend compte de ce tableau :

« Il représente la paix, [illegible] vêtements, elle paraît tellement [illegible] reste en paix. Ses yeux tranquilles se tournent vers le ciel, ils semblent tirer de là-haut l'esprit de paix ; le front, les yeux, la bouche ne respirent que la paix. L'arc-en-ciel qui l'entoure [illegible] la paix, ainsi que la branche d'olivier qu'elle tient dans sa main ; rien ne se voit dans toute sa forme que la paix. La déesse ailée reste suspendue sur une grande mer avec un seul pied sur un petit globe.

» Pleinement satisfait de l'ensemble, on ne sait qu'admirer dans toutes les parties. L'harmonie de cette œuvre, les négligences apparentes que tu crois peut-être y trouver, sont non-seulement excusables, mais nécessaires, et tu te sens poussé à crier : O admirable peinture, sortie de ton oubli, va et montre-toi au monde, et donne-lui la paix ! »

Un critique distingué attribue ce tableau à Pinturicchio. Les premiers tableaux de Raphaël ont beaucoup de rapport avec la manière de ce maître, élève comme lui de Pérugin, et avec lequel il avait travaillé [illegible].

Il existe dans la collection impériale de Venise, un dessin original de ce tableau, [illegible] par Raphaël lui-même. M. Calamatta est occupé en ce moment à le reproduire dans une gravure, avec le talent élevé et consciencieux qui le caractérise. Nul, en effet, n'était plus digne de propager cette belle œuvre que le grand artiste auquel nous devons [illegible], d'Ary Scheffer, les portraits de M. Molé et du duc d'Orléans [illegible] encore le magnifique portrait de Fourier, qui formait une des œuvres les plus remarquables du salon de gravure de l'année dernière.

Disons en terminant que Raphaël et le Titien ne seront pas les seuls grands noms qui figureront à cette exposition ; on annonce des toiles du Corrège, d'André del Sarte, de Salvatore, etc. Tous ces tableaux sont destinés à passer en Angleterre. Espérons, toutefois, que nos amateurs n'abandonneront pas des œuvres qui sont une richesse pour le pays comme pour les galeries particulières. Rappelons surtout à l'administration des Musées qu'elle n'a presque tenté aucun effort pour réparer les pertes qu'a fait éprouver à notre galerie italienne l'invasion étrangère, tandis que les musées d'Allemagne se sont enrichis, depuis un demi-siècle, d'une immense quantité de tableaux.

L. R. D'ARNEM.

[illegible] mentprévenus, et l'on [illegible], [illegible], [illegible], de la rendre impossible. »

EXPLOSION DANS UNE MINE. — Une des plus meurtrières explosions qui aient eu lieu de mémoire de mineurs, est venue vendredi dernier jeter le deuil dans la ville de Barnsley (Angleterre). L'événement est arrivé dans les houillères d'Ardsley, vers trois heures de l'après-midi, au moment où les ouvriers sont tous au travail. On calcule qu'il devait y en avoir environ une centaine en ce moment dans les puits; cependant, comme la liste exacte n'a pu encore en être dressée, on espère que le nombre des victimes ne sera pas si considérable. La mine a deux cent quatre-vingt-trois yards de profondeur, et les galeries souterraines s'enfoncent ensuite dans la direction du sud, sur une longueur d'environ trois cents yards. Tous les ouvriers étaient munis de lampes de sûreté, mais, comme il n'était jamais arrivé d'accident de la même nature dans cette houillère, on avait pris la déplorable habitude d'y travailler aussi avec des feux libres, et il est à croire qu'un courant de gaz s'étant produit tout à coup, aura porté l'asphyxie et l'incendie par toute la mine.

La détonation a été si forte, que l'orifice du puits a sauté, et des ouvriers, qui travaillaient dans les environs, ont été renversés avec les chariots qu'ils conduisaient. La cause de ce tremblement de terre n'a pas tardé à être connue, dans un pays où ces accidents ne sont malheureusement que trop répétés, et aussitôt toutes les femmes de mineurs sont accourues épouvantées sur le lieu du désastre, pour s'assurer de l'étendue de leur malheur. Après quelques précautions indispensables, on est descendu dans les galeries, à l'issue desquelles on a rencontré des monceaux de cadavres, dont les premiers ont été immédiatement remontés. Jusqu'ici, le plus morne silence a régné dans le puits, où le bruit des funèbres ensevelisseurs se fait seul entendre, et l'on a tout lieu de craindre que pas un des pauvres ouvriers n'ait échappé à son fatal destin.

La plupart des cadavres sont défigurés, brisés ou noircis par les brûlures; et c'est un spectacle déchirant que de voir, chaque fois que le char remonte avec de nouvelles victimes, des femmes, des enfants se précipiter avec des cris affreux sur ces lambeaux sanglants, pour y chercher les traits méconnaissables d'un époux ou d'un père. Le nombre des morts retirés samedi matin s'élevait à quarante-deux, mais les galeries n'avaient pas encore été entièrement explorées, et il manquait plus de trente ouvriers, sans compter ceux qu'aucune famille ne réclame. Quelques-uns respiraient encore en revenant à la surface de la terre, cependant ils ont tous expiré sans reprendre connaissance.

Le coroner va ouvrir une enquête sur cet horrible accident; on espère que son verdict sera sévère, et qu'il proscrira désormais, sous les peines les plus fortes, l'introduction dans les mines de feux libres, sous quelque prétexte que ce soit. (*J. du Havre.*)

AVALANCHE. — Le 12 février dernier, à 8 heures du matin, 25 ouvriers mineurs, qui venaient du Eisenstein dans le Tyrol, et rentraient chez eux, s'aperçurent qu'une avalanche allait se détacher de la montagne voisine. Ils se mirent à courir en criant: sauve qui peut! mais l'avalanche les frappa avec la rapidité de l'éclair et ils tombèrent. Plusieurs furent assez heureux pour se relever et s'empressèrent de secourir leurs malheureux compagnons. On travailla tout le jour, mais cinq ouvriers qu'on parvint à dégager avaient été asphyxiés.

Le lendemain, on en dégagea encore trois autres qui étaient morts. L'un d'eux laisse une veuve et cinq enfants.

UN HEUREUX HASARD. — On lit dans le *Journal de Villefranche*:

« L'écroulement d'un plancher dans une maison de la rue du Béal, à Villefranche, a eu lieu samedi dernier, avec des circonstances remarquables, qui ont sauvé la vie à plusieurs personnes.

» A cinq heures et demie du matin, la femme du sieur Simon, journalier, qui est sur le point d'accoucher, venait de se lever et achevait de s'habiller près de la croisée qui donne sur le béal du moulin, lorsqu'elle entendit sous ses pieds un craquement du plancher; elle se hâta de se transporter sur l'autre partie du plancher, encore immobile, et vit s'abîmer au rez-de-chaussée celle qu'elle venait de quitter.

» Toutefois, un étroit espace sur lequel reposait le lit avait été [illegible] à demeurer. »

UN MYSTÈRE. — On écrit de Baoux (Seine-et-Oise):

« On est ici très préoccupé d'un événement tragique et mystérieux qui est depuis quelque temps l'objet des investigations de la justice, et qui intéresse d'une manière notable une famille de Paris. Le château de R... était habité par deux personnes, menant une existence très retirée et très bizarre, le sieur G..., presque septuagénaire, possédant une fortune de plus de quatre millions, et son fils, âgé d'environ cinquante ans. Ils n'avaient pas de domestique avec eux, et chaque soir ils s'enfermaient après avoir renvoyé les gens de journée. Un matin, il y a quelques semaines, on fut informé que le vieillard gisait inanimé dans un puits adjacent à la cuisine. Des secours furent bientôt portés pour retirer le cadavre. On crut apercevoir entre les jambes un bâton qui tomba au fond de l'eau, en rendant le son d'un morceau de fer, circonstance qui avait paru singulière. On fut frappé de la coïncidence, lorsque le cadavre ayant été amené, on vit à la tête une plaie contuse. Il était impossible de ne pas en rechercher la cause. M. le procureur du roi de Rambouillet fut averti et se rendit sur les lieux. Le puits fut vidé, et on y trouva une barre de fer, que les médecins déclarèrent avoir pu produire la plaie constatée sur la tête du cadavre. D'un autre côté, dans un couloir obscur de la maison, on découvrit une petite mare de sang, couverte, dit-on, par de la paille et des cendres. Il paraît que tout l'argent renfermé dans les meubles de la maison, et évalué à une somme d'environ 5 000 francs, aurait disparu, mais sans que le voleur eût eu recours à l'effraction. Ces circonstances, qui ont semblé exclusives de l'idée d'un assassinat commis par des gens de l'extérieur, ont fait tomber les soupçons sur le fils même de G.... Cet homme, qui a reçu de l'éducation, vivait dans un état de dépendance complète, et pour ainsi dire de domesticité chez son père; il est abruti, disait-on, par l'habitude d'une existence solitaire, et surtout par les excès de boisson auxquels il se livrait. On le voyait vêtu de haillons sordides, et il n'avait de rapports qu'avec les ouvriers que son père faisait travailler. Les voisins ont prétendu qu'ils entendaient souvent entre le père et le fils des querelles violentes. »

BULLETIN DES THÉATRES ET DES ARTS. — OPÉRA. *La Bouquetière*, de M. Adam, paraîtra la semaine prochaine, le même soir que *la Taïtienne*. — ODÉON. Outre *l'Alceste*, pour les répétitions de laquelle le théâtre fait aujourd'hui relâche, l'Odéon prépare *le Paquebot*, de M. Méry, et *le Manchon*, de M. Cordelier-Delanoue. Il a reçu aujourd'hui une nouvelle tragédie de M. Latour (de St-Ybars), *le Syrien*. Samedi, représentation extraordinaire, *Marie-Jeanne*, drame en cinq actes, joué par Mme Dorval et Luguet; *Quand l'amour s'en va*, joué par les artistes du Vaudeville; *le Lait d'Anesse*, par les artistes du Palais-Royal; *le Débutant*, par Laferrière; chant, par Mme Rabit, de l'Opéra; danse, par M. Berthier, de l'Opéra; chansonnette, par M. Hoffmann, des Variétés. — GYMNASE. Outre *Irène*, Mlle Rose Chéri jouera ce soir *Geneviève*. — VARIÉTÉS. Hyacinthe fera prochainement ses adieux au public du boulevart Montmartre dans une folie-vaudeville: *Ether et Magnétisme*. On prépare aussi à ce théâtre *le Coiffeur Léonard*, pour Bouffé. — L'AMBIGU-COMIQUE, après *la Closerie des Genêts*, jouera un drame tiré du *Fils du Diable*.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. W. à Montbéliard. — Vous voulez donc absolument monter au premier échelon? — Mais vous aurez des concurrents. — Cordial accueil aux 6 nouveaux, et vives félicitations à tous. — V. H. vous donnera le temps nécessaire. — Vous avez dû lui écrire dans le même sens qu'à nous. — C. serre la main à M. P. — Nous vous envoyons 6 numéros 3. — Le reste à la prochaine occasion.

M. C. D. en Algérie. — Reçu les 200. — Cordial accueil à M. ? — Votre lettre nous prouve bien que nous sommes où nous devons être, c'est-à-dire au centre des deux ailes. — Merci; mais tâchez d'avoir le temps pour les autres.

M. L. T. R. à R. — C'est aussi triste que bouffon. — Merci de nous avoir avisés.

M. H. à Orléans. — Nous servons depuis le 8.

M. M. à Nogent-le-R. — Merci.

M. A. B. au Locle. — Nous ferons ce que vous désirez.

M. G. à Laon. — Reçu les 63. — Merci à MM. B. et J. — Cordial accueil à M. D.

M. A. à Dieppe. — Merci de votre excellente lettre. Vous êtes inscrit. On ne tardera pas à vous écrire pour les détails de libr. C'est très bien.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— fin courant	77 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 65	115 90	115 40	115 90
— — fin courant	115 75	115 95	115 55	115 90

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3260	»»
4 0/0 J.	102 »»	O. V. de Par.	1345	»»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp......	275	»»
— fin Ct	» »»	— Gouin....	1165	»»
B. du Trés.	» 0/0	— Gann.....	1165	»»

PRIMES.		fin cour.			fin procn.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 65	78 80	——	78 40	78 50
5 p. 0/0......	d. 50	116 »»	116 20	——	116 90	116 90
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0.....	02 1/2	»» »/»		07 1/2	»» »/»	
5 p. 0/0.....	10 »/»	»» »/»		17 1/2	»» »/»	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»/»	ROM............ Der C.	104 3/4
Récép. Rotsch.	»»» »»	BELG. 2 1/2.....	»» »/»
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2.......	97 1/2
— — pass.	» »/»	— do 1840....	101 1/2
— 3 p. 0/0.	»» »/»	— do 1842....	»»» »/»
Dette intérieure	»» »/»	— Banque....	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1841.	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT.......	1120 »»
HAITI.........	» »/»	AUTRICHE.....	»»» »»
Union linière...	»»» »»	— Fourneaux de l'Aveyron..	»»»»

[illegible]	»»»	»»
Act. d. J.	»»»	»»
Ch. S. G.	»»»»	»»
V. r. dr.	»»»	»»
— Ob. anc.	1000	»»
— — nouv.	1075	»»
V. r. gauc.	325	»»
Paris à Sc.	»»»	»»
— à Orléans	1267	50
— à Rouen.	963	»»
R.-Havre.	»»»	»»
Avignon...	»»»	»»
Str. à Bâle.	205	»»
Paris-Str...	446	25
Tours-Nant	445	»»
Orl.-Vierz.	»»»	»»
C. du Nord	623	75
Famp-Has.	»»»	»»
Diep.-Féc.	325	»»
Boul. à Am.	400	»»
Orl.-Bord.	517	50
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	480	»»
Bord-Teste	»»	»»
Zinc V. M..	»»»»	»»
Lin Maber.	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	965 25	Orléans à Vierzon.	570 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	657 »»	— à Bordeaux	520 »»
Paris à Orléans...	1273 75	Marseille à Avign.	317 50	Nord	623 75
— à Lyon.....	480 »»	Paris à Strasbourg	446 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 8 mars 1847. — M. BELIN, boulanger, à la Chapelle, rue Léon, 2. Juge-comm., M. Plaine: syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290. — MAUGER jeune, épicier, rue Saint-Denis, 65. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 85 (l'hect.); courant du mois, 87-50; avril, 88; mois du milieu, »»» à 102; 4 derniers mois, 105.

Lille. — Colza, 82-50; œillette rousse, »»; lin, »»; cameline, »»-»» à »» chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, »» à 99; courant du mois 98 à 99; avril, 100 à 101; mois du milieu, »»» à 103. — Sans vendeurs.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 106 à »»»-»» les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 mars.

8 h. »/» OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 »/» FRANÇAIS. — Virginie, la Ciguë.
7 1/2 ODÉON. — Relâche.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur, Gibby.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »/» ITALIENS. —
7 1/2 VAUDEVILLE. — Fantôme, Poltron, Trois rois, les Collaborateurs.
6 3/4 GYMNASE. — Simplice, Geneviève, le Phare, Irène.
6 1/4 VARIÉTÉS. — La Vendetta, la Fille terrible, les Enfants de troupe, Gentil-Bernard.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Petit Chaperon, Un Bouillon d'onze heures, Une Fièvre brûlante, Amour et Biberon.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Le Docteur noir, le Carnaval du Diable, Ivan Pesclave.
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le Matelot, la Maupin.
6 »/» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
9 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Pierrot, la Pie du Quartier, le Vieux Pâtre, Monte-Cristo.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonaparte à Brienne, le Garde, Bal.
5 »/» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Catherine, la Reine Margot, une Chambre pour deux, un Enfant du Peuple.
6 1/2 BEAUMARCHAIS. — Le Choix d'un Mari, Bastringue, Egill, Niaise, Mélanie.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 12 MARS.

L'Espagne et la France.

La Chambre des députés espagnols discute en ce moment son adresse.

Dans une des dernières séances, M. Donoso Cortès a prononcé un discours qui a ravi d'enthousiasme tous les journaux de Madrid. Ce discours est beaucoup moins remarquable par le fond que par la forme, il est beaucoup plus fait au point de vue du sentiment que de l'utilité pratique. M. Donoso Cortès est poète; il a ému, parce qu'il a parlé en brillantes images, et qu'il a caressé le patriotisme de ses auditeurs. Son discours est un pendant à celui que M. Berryer a prononcé dans la dernière discussion de l'adresse à la Chambre des députés, et rien de plus.

S'il est un sentiment qui vibre au fond des cœurs par delà les Pyrénées, c'est le patriotisme, et il vibre d'autant plus énergiquement, que depuis longtemps l'Espagnol est obligé de le concentrer. Depuis plusieurs siècles, en effet, l'Espagne n'a pas de vitalité propre. L'émigration et l'inquisition l'ont atteinte au cœur : l'émigration, en lui enlevant ses forces actives, ses génies aventureux; l'inquisition, en paralysant ce qui lui en restait à l'intérieur. Frappée par ce double coup, l'Espagne, qui avait si puissamment rayonné sur le monde par ses entreprises de colonisation, par ses conquêtes, par sa littérature développée avant celle de la plupart des autres peuples, l'Espagne s'affaisse tout à coup, et depuis une certaine époque elle végète inaperçue dans un coin de l'Europe; sa marine disparaît, sa puissance coloniale s'efface; en littérature et en politique elle ne sait plus que se traîner sur les pas de la France.

Les fiers Espagnols courbent la tête devant cette décadence de leur patrie, mais ils en sont profondément blessés, mais ils rêvent le jour où l'Espagne reprendra le rang qu'elle occupa jadis. M. Donoso Cortès a évoqué ce sentiment; il a fait appel aux vieux souvenirs de gloire de sa nation, et la chambre, la presse, le pays, se sont passionnés à sa voix, ont applaudi avec délire à sa parole émue et vivement colorée.

Mais M. Donoso Cortès n'est qu'un de ces artistes qui s'enivrent eux-mêmes de leur parole. N'allez pas leur demander des idées; il n'en existe pas chez eux; ils n'ont que des sentiments, et s'ils cherchent à aller au delà, à devenir pratiques, ils ne savent que recommencer le passé et reprendre les sentiers battus. Après avoir exalté ses auditeurs, M. Donoso, au lieu de proposer des conseils utiles et praticables, n'a fait appel qu'aux sentiments de haine et de méfiance, il a évoqué les fantômes de la France et de l'Angleterre menaçantes, comme si nous vivions encore à ces époques où un grand Etat peut être conquis; il a fait plus, il s'est pris à bénir la Providence de ce que la France n'avait pas encore accompli sans l'Espagne son œuvre de civilisation en Afrique, et il a prétendu que le guérillero espagnol pourrait seul en finir avec Abd-el-Kader.

Certes, nous ne contestons pas à l'Espagne le droit de coloniser l'Afrique; nous sommes persuadés que si elle a autrefois repoussé les Maures loin d'elle, faute de savoir se les assimiler, elle serait aujourd'hui moins exclusive et plus habile; nous devons même désirer qu'elle s'unisse à nous, elle chez qui l'élément arabe a pénétré, pour élever les Arabes à la civilisation. Mais pourquoi vouloir rendre l'Espagne hostile à la France, pourquoi réveiller dans les cœurs des souvenirs de haine que de part et d'autre on devrait oublier? pourquoi surtout réveiller ces haines en pure perte? Que l'Espagne essaie aujourd'hui de lutter par les armes contre l'Angleterre ou contre la France ne sera-t-elle pas brisée au premier choc?

L'Espagne a beaucoup mieux à faire aujourd'hui que de nous disputer la colonisation de l'Algérie ou d'engager une lutte armée contre l'Angleterre et contre la France. Son sol est riche et aimé du soleil. La nature a coupé la Péninsule de montagnes aux fraîches émanations, de collines fertiles et de tièdes vallées; des cours d'eau abondants la sillonnent, les moissons les plus riches en principes nourriciers, les raisins les plus vineux, les fruits les plus exquis y croissent partout où la main les veut cultiver. Et cependant, la Péninsule est aride et nue; les côteaux n'ont pas de vignes, les vallées de prairies, les collines de forêts. Tout y est brûlé par ce soleil dont on ne sait pas utiliser la bienfaisante chaleur. Cette terre poétique est partout inculte, désolée, inféconde.

Que l'Espagne applique ses forces à l'agriculture, qu'elle établisse des voies de communication faciles et rapides, qu'elle fertilise par la charrue ces terres, vierges encore pour la plupart et toutes exubérantes de vie et de luxuriante fécondité; qu'elle applique à produire toutes ces forces dont elle ne sait user que pour se détruire elle-même, que pour se déchirer de ses propres mains, que pour élever sans cesse de nouveaux pouvoirs politiques qu'elle renverse le lendemain; qu'elle régénère son sol par la culture, ses enfants par le travail : l'oisiveté n'a pas peu contribué à leur décadence. Qu'elle y prenne garde d'ailleurs! L'exemple du Portugal est là pour lui montrer que si elle ne sait pas faire rendre à son sol les richesses qu'il renferme, une autre fera ce qu'elle n'a pu faire, une autre maniera ce levier dont elle n'a pu se servir; et si elle ne prend les devants sur les entrepreneurs anglais qui la convoitent, l'Espagne se verra ravir non-seulement les richesses que la nature lui gardait en échange de son travail, mais elle finira par perdre même ce qu'elle a de plus cher au cœur, sa nationalité.

Voilà ce que M. Donoso Cortès aurait dû dire à sa patrie, au lieu de réveiller en elle les haines aveugles d'un autre siècle, au lieu de la pousser à des démonstrations stériles et impuissantes.

Projet de loi sur la Médecine.

EXPOSÉ DES MOTIFS.—DÉNIGREMENT DE LA RÉVOLUTION.

C'est un gouvernement, non plus par la grâce de Dieu, mais par la grâce de la Révolution, que nous avons aujourd'hui en France. Eh bien! dans chacun des actes, dans chacune des manifestations de ce gouvernement, fils et héritier de la Révolution, ne perce pas moins une antiphatie instinctive, une malveillance peu dissimulée pour le grand mouvement national et humanitaire à la fois, qui régénéra notre pays il y a bientôt soixante ans.

L'œuvre salutaire de la Révolution, nos hommes de pouvoir se plaisent incessamment à la représenter comme une œuvre de destruction brutale et aveugle, heureux de saisir un prétexte de lui infliger le stigmate du vandalisme. Tandis que les grands écrivains, les hommes vraiment supérieurs de notre temps, et en premier lieu, ceux-là mêmes dont la Révolution effaça les privilèges héréditaires sous le niveau de l'égalité, et qui ont eu (tel M. de Lamartine, par exemple) à souffrir cruellement dans leurs affections des malheurs que la Révolution entraîna, s'inclinent néanmoins devant elle avec une admiration respectueuse,—nous voyons, au contraire, les ministres de la monarchie de Juillet n'évoquer le souvenir de la Révolution que pour le vouer en quelque sorte aux malédictions et aux mépris de l'âge présent. Nos gouvernants auront beau faire, leurs paroles ne parviendront pas à dégoûter de la Révolution la jeunesse de nos jours; ils n'étoufferont point dans le cœur de la génération qui s'élève, le culte de cette immortelle époque, la sympathie pour ses généreux principes, la reconnaissance pour ses impérissables bienfaits.

On trouvera que c'est le prendre de bien haut peut-être pour arriver à l'appréciation de l'exposé des motifs du projet de loi présenté par M. Salvandy sur l'exercice de la médecine. Mais c'est que, dans ce document officiel, qui se distingue plus avantageusement par sa forme littéraire que par le fond des idées et l'impartialité des jugements, on retrouve cet esprit de dénigrement à l'égard de la période révolutionnaire, qu'ont toujours affectionné les gouvernements jaloux de s'affranchir des principes et de sortir des voies largement libérales de la Révolution. A lire les passages de cet exposé des motifs dans lesquels on retrace la destruction des institutions scientifiques et médicales de l'ancien régime, on dirait que ce fut purement et simplement par haine des lumières et de l'art bienfaisant préposé à la santé des hommes, sans aucune pensée de combler bientôt le vide ainsi produit, que nos grandes assemblées révolutionnaires se décidèrent à un pareil sacrifice. Rien de plus erroné : à côté de chaque ruine décrétée par la Constituante ou la Convention, se montre toujours la pensée de réédifier sur la nouvelle base donnée à la société. C'est ce qui ressortira, pensons-nous, pour ce qui concerne les institutions médicales, de l'exposé qui va suivre.

La Révolution française, en haine des abus, fit table rase des institutions du passé. Les institutions médicales, où les abus et le privilège avaient poussé racine comme partout, ne furent pas plus épargnées que les autres parties de la vieille organisation. Par décret du 15 septembre 1793, la Convention, en déclarant « que, indépendamment des Ecoles primaires dont elle annonçait s'occuper, il serait établi trois degrés progressifs d'instruction correspondants aux besoins des diverses professions, supprima sur toute la surface de la République, les collèges de plein exercice et les Facultés de Théologie, de Médecine, des Arts et de Droit (1). » C'était l'ensemble de l'Université de France, dans laquelle, dès sa fondation, la médecine avait été comprise.

Ce qui pourrait être considéré comme le premier code des institutions médicales dans notre pays, est un édit du mois de juin 1452. Bien auparavant, toutefois, sous le règne de saint Louis, les chirurgiens avaient été réunis en corps académique à Paris, par les soins de Pitard, premier chirurgien de ce prince, et un édit de Philippe-le-Bel défendait l'exercice de la Médecine à tous ceux qui n'auraient pas été examinés, approuvés et licenciés. Enfin, l'édit de 1707 prescrivait les formes des examens et des réceptions. Chaque Faculté avait d'ailleurs des règlements particuliers, émanés ou du conseil du roi, ou de quelques autorités locales, principalement des évêques qui étaient chanceliers des Universités.

Il y avait dans le royaume dix-huit Facultés de Médecine. Mais

(1) Ce décret fut rendu sur la proposition de Lakanal. Un autre décret du 8 août de la même année, avait supprimé les Académies et les Sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation.

Voilà quels furent les actes législatifs qui abolirent les vieilles universités. Vainement avons-nous cherché dans le *Bulletin des Lois* et dans le *Moniteur* le décret du 18 août 1792, mentionné par M. Salvandy, comme ayant supprimé toutes les universités, toutes les facultés, toutes les corporations savantes. Et quant au décret du 18 du même mois, cité dans un passage du rapport de Fourcroy au Corps législatif pour la présentation de la loi du 19 ventôse an XI, passage qu'a reproduit M. le ministre de l'instruction publique dans son exposé des motifs, nous ferons observer que ce décret du 18 août 1792 supprimait simplement les congrégations ecclésiastiques, tant séculières que régulières, et les confréries. Mais cette loi n'atteignait pas encore l'ensemble des corps universitaires, et la preuve, c'est que le 1er août de l'année suivante, 1793, la Convention décidait de se faire représenter par une députation de ses membres à la distribution des prix de l'Université.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 13 MARS 1847.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

TROISIÈME PARTIE.

XIII.

DÉLIRE.

— Tenez, Mademoiselle, dit le médecin à Marthe, voici mon ordonnance, et suivez-la de point en point; je reviendrai dans la soirée; et faites en sorte qu'à ce moment le malade ait pris mon remède depuis deux heures au moins. Adieu! ayez confiance.

Le médecin n'eut pas plus tôt le dos tourné, que la jeune fille, avec un mouvement de désespoir, voulut s'élancer après lui; mais une force surnaturelle semblait la clouer à sa place; de grosses larmes roulaient dans ses yeux; elle voulut parler, mais elle demeura muette, et vint s'appuyer sur la muraille, où ses sanglots trahirent bientôt son émotion.

Tout était bien changé dans la maison du tisserand. Quelques jours après son escapade, le bonhomme était tombé sérieusement malade; un affreux épanchement s'était emparé de ses poumons; une fièvre ardente le tuait, et déjà le délire faisait divaguer sa pauvre tête.

L'usurier Jérôme ne devait entrer en jouissance de la maison qu'après l'intervalle d'un mois; le malade avait donc un gîte; mais le pain manquait à la maison, et Marthe ne savait comment s'y prendre pour avouer sa détresse aux quelques amis restés fidèles au malheur de l'ouvrier. Un cri de réprobation s'était élevé de tout le quartier; le tisserand était un traître, un débauché, tout-à-fait indigne de pardon; il méritait bien son sort; et la médisance allait son train, relevée, comme toujours, d'un petit brin de calomnie.

Quelques heures avant que le bonhomme s'alitât, Sylvius était parti après avoir mis Marthe seule dans sa confidence; et la jeune fille avait approuvé le départ de Sylvius, en achevant de le rassurer sur le sort à venir.

—Je saurai bien suffire à tout, avait dit la jeune fille toute rouge de ses larmes et d'un baiser de Sylvius.—Va, et Dieu te bénisse! notre honneur à tous et notre bonheur sont désormais dans tes mains.

Le prudent Sylvius, avant d'entrer, comme il disait, dans son enfer, avait cependant jugé à propos de faire une visite au cabaret de Rose; et tout d'un trait, il était allé trouver un de ses bons amis, le sacristain de la cathédrale.

Vers le milieu de la nuit suivante, le tisserand était tombé malade; et mille inquiétudes avaient assailli la jeune fille, quand elle s'était vue seule au chevet d'un vieillard désespéré, qui déjà battait la campagne.

Elle l'avait fait transporter dans sa grande chambre enfumée, et un jeune médecin du voisinage venait le voir deux fois par jour. La vieille sœur du tisserand, pauvre elle-même, avait donné ses petites épargnes, bien vite anéanties, pour les trois premiers jours de la terrible maladie.

En réalité, lors de la dernière prescription du médecin, il ne restait pas une obole chez la pauvre fille, et il n'y avait pas d'apparence que le pharmacien voulût donner à crédit à des gens entièrement et absolument ruinés.

—Je suis folle! se dit la jeune fille, en rajustant ses habits avec résolution. Il n'y a pas d'autre moyen. Il faut que je coure après lui... Je lui avouerai ma détresse... il ne me refusera pas.

Elle jeta un coup-d'œil sur le malade qui paraissait assez tranquille en ce moment; puis elle courut à la porte, l'ouvrit, et sortit dans la cour. L'air était chargé de brumes; une pluie fine et pénétrante tombait; le ciel était presque noir, et le vent courait sur les toits avec des bruits de rafale.

Un coup retentit à la porte de la rue; Marthe tressaillit, comptant que déjà le médecin revenait, ou que Sylvius lui-même rentrait au gîte, après avoir appris la maladie du [illegible].

Elle ouvrit, et demeura muette [illegible] reconnaissant le frais visage de maître Estienne [illegible]ers.

— Que venez-vous faire ici, Mon[illegible] victimes?

— Laissez-moi entrer, Made[illegible] apporte l'abondance.

— Oh! dit Marthe en joignant les mains et ne voulant rien comprendre, auprès de son père malade, que ce mot magique :

— L'abondance!

Elle recula de quelques pas; Estienne marcha sur elle, lui prit la main avec douceur, et s'arrêta bientôt sur le seuil de la chambre du malade.

Deux maigres tisons achevaient de s'éteindre dans l'âtre; la cheminée en bois de chêne était chargée de fioles et de vases de toute sorte; le tisserand gisait dans un grand lit à rideaux de serge à demi ouverts. Une triste lumière tombait sur son visage décharné; il était étendu sur le dos, immobile, les lèvres à demi ouvertes; et rien ne troublait le froid silence qu'un léger crépitement que laissait échapper la bouche livide du pauvre homme.

Marthe se mit à le contempler avec désespoir, Estienne avec horreur; puis elle tomba à genoux au pied du lit et des larmes amères mouillèrent la main blême du malade.

— Devant ce lit de mort, dit le jeune homme avec une certaine gravité, je vous jure, Mademoiselle, que j'ai fait tout au monde pour faire reprendre à votre père l'or qu'il avait perdu malgré moi, avec d'autres que moi. Je viens d'apprendre sa maladie, votre dénuement, et je suis accouru. Où alliez-vous, Mademoiselle, quand j'ai frappé à votre porte?

— Mon Dieu... mon Dieu!... j'allais mendier pour lui acheter des remèdes.

— Miséricorde! vous êtes pâle comme un linge; je suis sûr que vous ne mangez pas! Voici de l'or, de l'or tant que vous en voudrez... N'ayez pas honte ainsi! ce n'est pas pour vous que je l'offre, c'est pour la santé du malade.

Marthe releva les yeux; un regard angélique et douloureux accueillit ces paroles de Juliers. Quelle haute éloquence il y avait dans ces deux belles prunelles, et du mépris, et de la colère, et tout ce que la gratitude peut inspirer à la fois de plus suave et de plus touchant.

Estienne, vivement ému, faisait déjà reluire son or, quand le malade agita sa tête chenue, sortit ses bras de son lit, et fit entendre un sourd gémissement.

Marthe se jeta sur lui pour l'empêcher de voir Estienne; mais il était trop tard, le bonhomme avait ouvert les yeux déjà, toutefois sans reconnaître cette tête de Satan qui habitait son délire.

— Ah! Seigneur!... voilà donc le bon ami Sylvius... Ote-toi de là, Marthe, que je donne la main à mon grand ami Sylvius!... Je suis un peu dégringolé, mon pauvre! Mais bah!... ça ne durera pas, saperlotte! J'ai eu l'enfer dans la tête... une misérable carcasse... ça ne vaut pas une pomme verte!... Ote-toi de là, fillette... tu m'étouffes!

Il repoussa Marthe avec force; et la désolée jeune fille vint tomber

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11 et 12 mars.

aux chirurgiens les mêmes priviléges qu'aux docteurs-régents, rattachés à la Corporation des Barbiers, et dépendaient, sous ce rapport, du premier valet de chambre de Sa Majesté. — Qui pourrait savoir mauvais gré à la Révolution d'avoir fait justice d'un pareil état de choses? En ce qui concerne la profession médicale, ce que détruisit la Convention était assurément peu digne de regrets. C'est de cet ancien régime que la Société royale de Médecine elle-même avait pu dire en 1789 : « N'est-il pas permis de douter » qu'ainsi enseignée, ainsi pratiquée, la Médecine soit une science » salutaire, qu'elle mérite de s'appeler *l'art de guérir?* »

Nous le demandons, un ministre est-il bien venu à faire, en 1847, des doléances officielles sur cet incohérent échafaudage que détruisit la Révolution? A-t-on bonne grâce, aujourd'hui, à redire d'un ton lamentable, à propos d'un projet de loi sur la médecine, comment « tous les corps chargés de dispenser l'enseignement pé- » rirent à la fois sous la main de la Révolution? Comment toutes » les écoles, tous les laboratoires, tous les musées furent détruits?.. » Dix-huit facultés, quinze colléges ou corporations de médecine, » et un plus grand nombre de colléges et de communautés de » chirurgie, tout cela tomba, enveloppé dans la tourmente du 10 » août, le lendemain de la chute du trône, et, pour ainsi dire, du » même coup. Le décret du 16 août 1792 supprima à la fois toutes » les universités, toutes les facultés, toutes les corporations sa- » vantes. Tous les instruments par lesquels se transmet de géné- » ration en génération l'instruction d'un peuple, tous les foyers » qui conservent et entretiennent, dans l'intérêt de l'âge futur, les » lumières de l'âge précédent se trouvèrent brisés. »

Ce n'est pas dans le but de faire aimer la Révolution par la jeunesse studieuse, que M. le grand-maître de l'Université a fait tous ces frais de rhétorique au sujet d'une mesure nécessaire, quoique momentanément fâcheuse dans ses effets immédiats. Il n'est peut-être pas sans habileté non plus de la part du ministre d'une monarchie, après avoir montré dans la chute de l'édifice scientifique, le contre-coup de la chute du trône, de passer d'emblée, quand il s'agit de la reconstruction, à ce génie de l'ordre (Napoléon), qui fut aussi parfois le génie du despotisme et de l'arbitraire, et c'est ce qu'on oublie volontiers de dire, car c'est par ce dernier côté qu'il est le plus facile de ressembler à Napoléon.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons que c'est manquer de justice envers la période qui sépare 1793 de l'avènement du gouvernement consulaire et de l'empire, que de passer entièrement sous silence les tentatives faites durant cette période pour relever les institutions médicales. Pareillement, nous semble-t-il que ce n'est pas juger la Convention avec l'impartialité qui lui est au moins due, que de présenter comme un retour sur elle-même, comme un acte contraire à son esprit et à ses tendances, la création des Ecoles centrales de l'Institut et de trois Ecoles de Santé, qui furent l'origine, le premier germe de nos trois Facultés de médecine actuelles.

Malheureusement il est vrai, la réorganisation se fit beaucoup attendre. Il y eut entre la destruction des institutions anciennes et l'établissement des règles nouvelles touchant l'exercice de la médecine, une période d'anarchie pendant laquelle fut médecin et traita les malades quiconque à peu près le voulut, sans être tenu d'offrir à la société aucune garantie de savoir et d'aptitude. Des rapports, si remarquables à plus d'un égard, de Talleyrand, de Condorcet, de Fourcroy, de Daunou, sur l'instruction publique, il était résulté simplement, quant à l'enseignement médical, l'ouverture des trois Ecoles de santé dont il vient d'être fait mention, et qui avaient leur siége à Paris, à Montpellier, à Strasbourg (1). Mais année, un projet présenté par Cabanis sur les réceptions, projet dont on reconnaissait unanimement l'urgence, était ajourné par ce seul motif qu'on voulait du même coup une loi d'organisation qui mît les autres Ecoles en état de contrebalancer la suprématie de celle de Paris.

(1) Loi du 14 frimaire, an III (4 décembre 1794).

Enfin, sous le Consulat, qui, en même temps qu'il étouffait ou confisquait les libertés nationales, organisait d'une main si vigoureuse tous les services publics, sous le Consulat fut rendue, le 19 ventôse, an XI (10 mars 1803) la loi qui régit encore actuellement la médecine en France. Quelques légères modifications, qui depuis y ont été introduites à diverses époques, n'en ont point altéré le fond, ni pallié le vice principal, c'est-à-dire la trop grande facilité laissée pour la réception d'un second degré de praticiens, sous le nom d'officiers de santé. Créer un jury médical par département pour procéder à ces réceptions, c'était se priver de toutes les garanties réclamées en semblable matière. On doit voir là peut-être un des fâcheux effets de cette distribution mal entendue, qui n'a établi, sous le rapport administratif, aucun degré intermédiaire entre le centre de l'empire et les divisions multiples fondées sous le nom de départements. D'une utilité passagère, mais incontestable, pour ôter tout moyen de résistance locale aux mesures d'unité qu'il s'agissait de faire prévaloir pendant la période révolutionnaire, cette distribution aurait dû depuis longtemps être complétée suivant le même principe d'ordre sériaire ou de graduation qui a fait instituer les cours royales et les divisions militaires. On serait entré dans cette voie sous le rapport médical, si l'on avait adopté et fortement constitué les Ecoles secondaires de médecine, qui se trouvaient proposées dans le projet d'organisation de l'instruction publique rédigé par Daunou en l'an IV, et si l'on avait attribué à ces Ecoles, sous la présidence d'un professeur de Faculté, le jugement des épreuves destinées à constater l'aptitude des praticiens du degré inférieur. Il est vrai que ce projet fondait vingt-trois Ecoles secondaires, ce qui était beaucoup trop, si nous en jugeons par les résultats d'une organisation analogue réalisée de notre temps. ELLARIN.

Les Amis de la liberté de l'enseignement.

Il existe à Chartres un petit journal hebdomadaire, le *Glaneur*, rédigé avec esprit et, de plus, avec une convenance et une réserve qui ne sont pas communes dans la presse périodique.

Il existe dans la même ville un fougueux prélat qui voudrait bien avoir du talent, et qui a fini par se faire une réputation d'un certain genre par ses pamphlets contre l'Université, le panthéisme et M. Cousin.

Or, à l'occasion du jubilé accordé par le nouveau pape, Mgr de Chartres a publié un mandement. Le *Glaneur* s'est permis d'en relever quelques passages. Il a eu l'audace de demander, par exemple, s'il est bien vrai que la seule cause des fléaux qui ont frappé la France cet hiver est l'inobservation du dimanche; il a cru pouvoir réclamer contre certaines expressions un peu crues que le prélat a employées en anathématisant les bals, et il s'est permis de faire, en passant, une allusion au détournement de fonds opéré par l'archevêque de Rouen.

De là grande colère de Mgr de Chartres. Il aurait pu répondre dans un journal de la localité, publié sous son patronage; il aurait pu imposer à l'*Univers* sa prose filandreuse, comme il l'a déjà fait plus d'une fois; il pouvait même adresser ses observations au *Glaneur*, qui ne leur aurait pas refusé une place dans ses colonnes, ne fût-ce que pour divertir ses lecteurs. Tous ces moyens ont sem- [illegible] dans la chaire aux [illegible] du *Glaneur*.

Nous ne citerons pas d'autres traits du style de M. Clausel. L'*Univers* lui-même reculerait devant cette prose que renierait un écolier de sixième; mais il est un passage du mandement que nous croyons devoir signaler. Le *Glaneur*, avons-nous dit, avait fait allusion à la rapacité de l'archevêque de Rouen. Mgr de Chartres feint de prendre le reproche pour lui et écrit quatre pages d'indignation pour prouver que les prêtres du diocèse de Chartres « ne sont pas des voleurs. » N'allez pas croire que ce soit manque d'intelligence, et que le prélat n'ait pas compris. Une petite note placée à la fin de l'imprimé parle de la quête pour les victimes de Monville; seulement le prélat a eu soin d'ajouter en surnote : « Il est inutile de lire ceci en chaire. »

Le mandement a été publié dimanche à la même heure dans toutes les communes du diocèse de Chartres.

On se doute bien que l'effet que se promettait Mgr de son excommunication a complétement échoué. Il a fait là sans s'en douter une excellente *réclame* au *Glaneur*, qui ne peut manquer de voir doubler le nombre de ses abonnés. Mgr de Chartres, qui a lu de la Bible au moins quelques pages, — celles qui contiennent des malédictions, par exemple, — aurait dû se rappeler l'attrait qu'inspire le fruit défendu.

L'*Univers* prendra demain sans doute la défense de M. Clausel de Matals. Le journal et le prélat sont dignes de s'entendre. De tels défenseurs font mépriser et détester la même religion qu'un Pie IX fait admirer et bénir.

La Chambre des Députés a tenu aujourd'hui une courte séance. M. Lahaye-Jousselin a donné lecture de sa proposition sur les défrichements; M. Hallez-Claparède a développé la sienne sur les servitudes militaires; les développements de la première ont été renvoyés au 16; la seconde a été prise en considération.

La Chambre a adopté ensuite à la presque unanimité le projet de loi relatif à la création de navires remorqueurs, pour faciliter le transport des grains.

Les partis sont toujours en présence dans le Portugal, et de part et d'autre se manifeste la même obstination à n'en pas finir. Mais il circule une nouvelle qui fait présager à la lutte un terme prochain. On sait que le gouvernement anglais s'était prononcé d'abord assez visiblement contre la reine; il avait même envoyé sur les côtes un navire prêt à la recevoir, comme pour l'engager à y monter. Si l'on en croit les *on dit* des journaux, toute cette conduite n'eût été qu'un de ces moyens d'intimidation que savent si bien employer certaines gens, pour obliger à faire des concessions, un de ces actes enfin qui portent un nom énergique dans la langue de l'argot. Dona Maria aurait fini par comprendre qu'il lui fallait se résoudre à une grande concession pour sauver son trône, et elle aurait promis, ajoute-t-on, de céder à l'Angleterre les Indes portugaises, à la condition d'un prêt et d'une intervention.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement anglais retire l'appui qu'il avait d'abord prêté plus ou moins ostensiblement aux partisans de dom Miguel, et qu'il cesse de menacer l'Espagne du comte de Montémolin; au moins, le gouvernement espagnol semble-t-il complétement rassuré sur ce point, car dans une des dernières séances des cortès, il a été dit et répété à plusieurs reprises que l'entente cordiale est complétement rétablie entre le cabinet de Londres et celui de Madrid.

Mais d'après le traité de la quadruple alliance, l'Angleterre ne peut intervenir en Portugal que de concert avec la France. Le

---

sur son siége, non sans faire à Juliers le geste de sortir.

— Sylvius!... chien de délire... je vois mieux cependant... eh bien! mon pauvre vieux... imagine... ce que c'est que la maladie... je te vois... c'est toi... eh bien! tu ressembles à ce vaurien, ce tigre, cette bête féroce qui nous a dévorés tous deux. — Oh! ah ça, voyons, Sylvius! parle!... j'ai beau fermer les yeux, les rouvrir... toujours, toujours!

— Je ne suis pas Sylvius, dit Estienne avec audace, — je suis Juliers, votre ami plus que vous ne pensez. — Sylvius court après le bonheur peut-être; moi je vous apporte de l'or pour votre fille qui n'a pas mangé depuis quarante-huit heures, et pour vous qui avez besoin de remèdes.

— Tu en as menti, chien de bourreau à tous les diables! Sylvius ne court pas après le bonheur, et Marthe n'est pas affamée... J'ai travaillé toute la nuit; un chérubin du bon Dieu avec des ailes d'or et de jolis doigts roses est venu travailler avec moi; nous avons fait cinq cents aunes de toiles en cinq heures... L'ange est allé en trente minutes dans toutes les grandes villes de l'Allemagne, et il en est revenu avec cinq cents florins que j'ai là sous mon oreiller... Entends-tu, maraud! un ange, un vrai ange, quoi! qui ressemblait à Marthe, aussi vrai que tu ressembles au diable!... Entends-tu! ça n'est pas un rêve ceci... cinq cents aunes... pour te faire enrager!

Estienne tendit à Marthe une cinquantaine de pièces d'or qu'il tenait dans sa main fermée.

Dès ce moment la scène devint horrible, telle en un mot que le malade lui-même aurait pu la rêver au plus fort de son délire.

Il se leva sur ses genoux, repoussant ses couvertures; demi-nu, il croisa les bras en face de Juliers, et s'écria d'une voix déchirante :

— Viens-tu ici m'acheter ma fille! hors de chez moi, bourreau! la maison m'appartient encore pour quatorze jours; il me reste le temps de mourir, aux miens le temps de me faire enterrer! Va-t'en, monstre, et prends garde! Si je pouvais te cracher au cœur le mal qui me dévore, tu disparaîtrais plus vite que ces rêves menteurs où mon esprit s'irrite et s'énerve.... Va-t'en!

Marthe poussa un cri d'horreur; Estienne recula d'un pas, plus pâle que le mourant lui-même; il voulut sortir après avoir laissé tomber quelques pièces d'or.

Le bruit qu'elles firent en tombant, sembla porter le dernier coup à la frénésie du malade.

Il sauta à bas de son lit, comme emporté par une force surnaturelle; il ramassa les quelques pièces d'or; puis il courut à un long manche à balai qui gisait dans un coin, et il se retourna d'un air sinistre et cadavéreux.

— Par la mort qui me tient aux entrailles! je te chasserai de chez moi, bourreau, je te chasserai... et fasse le diable que tu emportes quelque chose de ce mal qui me tue. Reprends ton or; je mourrai comme un gueux d'hôpital, ma fille mourra de faim s'il le faut.... mais il n'entrera pas ici une bouchée de pain payée par ton or infâme. Hors de chez nous, Satan, nous voulons mourir en prières!

Deux fois le pauvre homme voulut lever le bâton sur Juliers, deux fois il tomba sur ses genoux, deux fois il se releva en s'appuyant aux murailles.

— Vieux furieux! dit Estienne, chez qui l'horreur faisait place à la colère, rends-moi cet or, rends-le moi. Je ne te laisserai pas dix florins pour te faire enterrer. Je veux que les chiens mangent ton cadavre et que les corbeaux volent dessus.

Marthe poussa un cri terrible, elle courut à son père, qui chancelait encore, le prit dans ses bras avec une force incroyable, et tournant à demi la tête vers Estienne qui souriait, elle lui lança un de ces regards sauvages qui sont plus forts que la plus démoniaque insolence.

Estienne baissa les yeux et sortit.

Quelques instants plus tard, Marthe n'était plus seule. Rose et Olivier étaient entrés pendant que sortait Juliers, et tout d'abord les deux jeunes filles avaient recouché le vieillard.

— Seigneur Dieu! qui êtes-vous? dit Marthe avec étonnement.

— Ah! Jésus, que vous êtes belle! reprit Rose avec cette admiration naïve que les douces natures ne savent pas contenir.

— Pour l'amour de Dieu, dit Marthe en baissant les yeux, prêtez-moi un peu d'argent pour acheter ce remède.

— Donnez-moi cela, dit fièrement le bel Olivier, en s'emparant de l'ordonnance; dussé-je me faire marmiton chez l'apothicaire, je vous rapporterai ce qui est nécessaire.

— Tiens, frère, dit Rose en donnant de l'argent au bel enfant, va, et reviens de même.

— Oh! dit Marthe en baisant les mains de Rose, que vous êtes bonne!... Vous sauverez peut-être la vie à mon père.

Rose tira de sa poche deux poignées de monnaie d'argent et les déposa sur la cheminée.

— Bon! dit Marthe en pleurant de joie, si je ne vous rends pas ça, je serai votre servante pour tout le temps que vous voudrez.

— Et moi, je m'installe ici pour être la vôtre.

— Oh!

— Telle est ma volonté et celle de mon frère Olivier.

— Mais qui êtes-vous au moins?...

— Chut!... Le pauvre bonhomme est bien malade; mais avec l'aide de Dieu nous le tirerons d'affaire.

— J'ai soif! s'écria le malade d'une voix dolente et désespérée.

La porte s'ouvrit, et le jeune Olivier, rouge comme une cerise, haletant, rentra apportant une charge de bois, un pain et le remède qu'avait ordonné le médecin.

— Marthe, viens là, ma fille, dit le malade qui râlait. — Je crois bien que je vais mourir.

(*La suite prochainement.*) ARTHUR PONROY.

Avis aux habitants de la campagne.

Sous ce titre, le *Journal de l'Aveyron* publie quelques lignes que nous croyons utile de reproduire :

« L'année prochaine se ressentira probablement encore de la pénurie de l'année que nous courons. Les habitants de la campagne doivent être prévoyants et faire produire à la terre toutes les substances alimentaires qui peuvent remplacer le blé. Il est encore temps de défricher le sol pour ensemencer des pommes de terre. On peut en mettre sur les labours du printemps; le maïs qui mûrit ordinairement dans notre climat, lorsqu'il est semé aventif, peut être essayé. On peut semer du petit millet, qui produit des gruaux presque égaux à ceux de l'orge. Le sarrasin ou blé noir réussit très souvent et se sème aussi sur les labours destinés aux semences d'automne; les raves, semées sur le blé-sarrasin, viennent assez bien; mais la récolte la plus avantageuse serait celle des haricots, des pois, des gesses et des lentilles.

» Les propriétaires du sol feraient une bonne œuvre en laissant cultiver, par les petits propriétaires ou les ouvriers champêtres les plus dépourvus, quelques parties de leur terrain pour y semer les différentes espèces de grains mentionnés ci dessus. — Evitons le découragement, et que le travail exécuté avec vigueur nous donne l'espoir d'une année plus heureuse et plus abondante que celle que nous parcourons. Aidons-nous mutuellement, et qu'une misère commune ranime dans nos cœurs les sentiments d'amour et de fraternité.

» *Le président de la Société d'agriculture de l'Aveyron,*
» Le lieutenant-général TARAYRE. »

BULLETIN DES THÉATRES ET DES ARTS. — OPÉRA-COMIQUE. *Ne touchez pas à la Reine*, dont le succès augmente à chaque représentation, sera joué ce soir avec la 1re représentation d'*Aïda*, nouvel opéra en un acte. — ODÉON. L'*Alceste* sera joué mardi. — AMBIGU-COMIQUE. La *Closerie des Genêts* ne sera plus jouée que dix fois. — Aujourd'hui, samedi, a lieu à Montmartre la représentation d'un drame inédit; c'est la pièce dont on a parlé et qui avait pour titre la *Maîtresse du Roi*. La censure a fait changer le titre et l'ouvrage s'appelle définitivement la *Baronne Laurent*.

prétexte de ne donner aucun avis pour le moment, se proposa d'examiner l'affaire plus mûrement, et alla même jusqu'à contester au roi, contre le texte formel de la constitution, le droit de rendre un décret quelconque en pareil état de choses.

» Le roi convoqua pour le 9 une nouvelle séance du conseil, en lui ordonnant formellement de donner son avis, quel qu'il fût. L'avis fut rendu, mais cette fois-ci encore la majorité du conseil contesta au roi le droit de rendre un décret. Le lendemain, le roi ayant demandé au comte de Bray, ministre des affaires étrangères et de sa maison, de contresigner le diplôme, le ministre offrit au roi sa démission, qu'il retira aussitôt sur les instances du roi, et se contenta de demander un congé pour un voyage à Naples avec sa famille.

» Les quatre ministres, le comte de Seinsheim, ministre des finances, le baron de Gumppenberg, ministre de la justice, le baron Schrenk et le ministre de l'intérieur, M. d'Abel, présentèrent au roi une note écrite tout entière de la main de M. d'Abel, dans laquelle ils offraient leur démission, en alléguant qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de servir plus longtemps le roi qui leur demandait la signature d'un acte aussi inconstitutionnel et, qui plus est, hors de leur compétence. Le roi donna à M. d'Abel vingt-quatre heures pour réfléchir, et celui-ci persistant dans sa résolution, le roi accepta le 13 sa démission ; mais tout en le faisant, il le nomma conseiller d'Etat en service ordinaire, en termes très flatteurs et pleins de reconnaissance pour ses longs services.

» Les trois autres ministres qui avaient signé la note avec M. d'Abel reçurent un congé d'un mois, et le roi nomma aussitôt M. Maurer ministre des affaires étrangères et de la justice, et le baron de Freyberg ministre de l'intérieur et des cultes. M. de Weigand, directeur de la caisse d'amortissement, fut nommé aux finances, et le baron de Hesling à la guerre ; MM. de Maurer, Weigand et Hesling obtempérèrent aussitôt à la volonté du roi. M. de Freyberg seul s'excusa sur le mauvais état de sa santé. Le roi avait appelé M. Fischer à diriger par intérim le ministère de l'intérieur ; M. Fischer partit brusquement pour Augsbourg, d'où il écrivit au roi pour refuser le portefeuille. Le roi nomma alors M. Zenetti directeur par intérim de l'intérieur. Le parti qui avait compté jeter le roi dans des embarras inextricables, se voyant ainsi trompé dans ses prévisions, reconnaissant que non-seulement un ministère avait pu être formé, mais encore un ministère dans un esprit tout-à-fait éloigné du sien, ce parti jugea à propos d'agiter les masses et de répandre partout les exemplaires de la note des quatre ministres ; à cette occasion, la personne du roi n'est pas épargnée, et souvent, dans les salons, on se permet de tenir des propos qui touchent à la haute-trahison.

» Toutes ces menées insensées seraient inexplicables s'il n'avait pas transpiré que le roi avait songé, depuis un certain temps, à changer le système suivi jusqu'ici, système aussi contraire aux intérêts de la Bavière qu'à ceux de l'Allemagne. C'est pour empêcher ce changement de système qu'on s'est servi de la première occasion dans le but de lui ôter l'exercice d'une prérogative, pour l'entraîner à tout jamais dans les intérêts d'un certain parti, ou au moins pour l'abaisser dans l'opinion de son peuple. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On a annoncé aujourd'hui à la Chambre la mort de M. Martin (du Nord).

— Au dernier marché d'Orléans, le blé a été payé jusqu'à 48 fr. l'hectolitre, 2e qualité ; et la farine 118 fr. les 157 kil.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, marquait 3 degrés 7|10e au-dessous de 0. Aujourd'hui à six heures du matin, 7 degrés 8|10e au-dessous de 0. A midi, 3 degrés 8|10e au-dessous de 0.

— Des bandes de paysans de la Bavière rhénane et de la Prusse, poussés par la faim et la misère, cherchent à pénétrer sur le territoire français, sans doute avec l'espoir de pouvoir y mendier. On nous assure que l'autorité a été obligée de placer des postes de cavalerie sur plusieurs points, et notamment aux environs de Bitche, à la tête d'un pont, pour repousser ce nouveau genre d'invasion.

(*Gazette de Metz, du 10.*)

DISTRIBUTION DE BONS DE PAIN. — L'administration municipale de Paris fait publier l'avis suivant :

L'administration continue et continuera de répondre, par des distributions de bons supplémentaires du prix du pain, aux intentions généreuses de la ville de Paris. Elle a pris soin de faire connaître les conditions qu'auraient à remplir ceux qui voudraient participer à ces distributions.

Ses instructions ont exigé des attestations délivrées par les propriétaires des maisons qu'habitent ceux qui réclament le secours. Mais elle a lieu de craindre que ces attestations ne soient données avec une facilité prodigue, et tout porte à croire qu'il a été commis, en ce genre, des abus qu'elle doit faire cesser, car ces abus se commettent, en définitive, au préjudice de ceux qui ont le plus besoin.

L'administration prévient donc le public :

1° Que les personnes qui auront signé de faux certificats de propriétaires, pour la distribution de bons de pain au-dessous de la taxe, seront l'objet de poursuites ;

2° Que les habitants admis à recevoir ces bons, qui auraient trompé l'administration sur le nombre des personnes à leur charge, se verraient exposés à perdre ces secours pendant un temps plus ou moins long. Ils pourraient même être rayés définitivement des listes par décision des commissions spéciales établies dans chaque arrondissement.

La population comprendra qu'autant la ville de Paris est empressée de pourvoir au besoin des classes véritablement malaisées, autant elle doit montrer de vigilance contre des abus qui affaibliraient les ressources que l'administration leur destine.

OUVERTURE DE L'EXPOSITION. — La direction des Musées fait publier l'avis qui suit : « Les opérations du jury appelé à examiner les ouvrages présentés pour l'exposition de 1847 n'ayant pu être terminées avant le 8 mars, le directeur des Musées royaux, après avoir pris les ordres de M. l'intendant-général de la liste civile, a l'honneur de prévenir le public et MM. les artistes que l'ouverture du Salon, qui devait avoir lieu lundi prochain 15 mars, est remise au lendemain mardi 16 mars, à onze heures du matin.

» Suivant l'usage, les salles et galeries de l'exposition seront momentanément fermées le lundi 12 avril, pour rouvrir le dimanche suivant 18 avril, et la clôture définitive du Salon aura lieu le lundi 17 mai, à quatre heures après-midi. »

PERSÉCUTIONS EN POLOGNE. — Nous avons parlé de l'exécution du patriote polonais Antoine Boguslawski, désigné aussi sous le nom de [illegible] arrivé à rougir de la solidarité d'un acte odieux et à chercher à en effacer la trace. Mais si ce gouvernement autorise ou tolère de pareils sévices, de pareils abus de pouvoir contre ses sujets polonais, réveillant ainsi les plus tristes souvenirs, et s'associant aux cruautés de ses deux complices, on ne peut plus que regretter qu'il ne soit pas digne de la haute mission qui pouvait lui être réservée.

M J. JANIN CONTRE LES PETITS JOURNAUX. — Le tribunal de police correctionnelle a rendu aujourd'hui son jugement dans cette affaire. Il est ainsi conçu :

« Attendu qu'encore bien que la personne qui se plaint d'une diffamation n'ait pas été nommée dans les articles diffamatoires, l'action est ouverte, si cette personne y est désignée de telle manière qu'elle puisse être facilement reconnue;

» Attendu que si Janin n'a pas été nommé dans les trois articles par lui incriminés, il y a du moins été suffisamment désigné par les indications qui s'y trouvent, notamment par celle du *Critique marié*, dénomination sous laquelle il est ordinairement désigné dans le monde littéraire et dans les journaux, par suite d'un feuilleton par lui publié sous ce titre à l'occasion de son mariage ;

» Attendu que lesdits articles insérés contiennent l'imputation de faits qui, en attaquant Janin dans ses affections les plus chères et les plus légitimes, sont de nature à porter atteinte à son honneur et à sa considération;

» Que par conséquent, l'imputation de ces faits, dont les prévenus eux-mêmes ont reconnu la fausseté à l'audience, réunit tous les caractères de la diffamation;

» Attendu que Laurent, Puesch dit Rosny, et de Laboulaye, en leurs qualités de gérants desdits journaux, doivent supporter toutes les conséquences des articles qui y ont été insérés ;

» Attendu, à l'égard de Lepoitevin Saint-Alme, rédacteur en chef du journal le *Corsaire-Satan*, qu'il résulte des débats, et notamment des explications données par Laurent, que Lepoitevin a fait insérer lui-même dans le journal l'article incriminé, et concouru à la diffamation dont se plaint Janin ; qu'ainsi lesdits Laurent, Puesch dit Rosny, de Laboulaye et Lepoitevin Saint-Alme se sont rendus coupables du délit de diffamation, prévu et puni par les articles 1, 13 et 18 de la loi du 17 mai 1819 ;

» En ce qui touche les dommages-intérêts réclamés ; attendu que par les faits qui viennent d'être établis, les prévenus ont tous causé un préjudice à Janin, quoique dans des proportions différentes résultant de la plus ou moins grande publicité de leurs journaux; qu'ils lui doivent réparation de ce préjudice, et que le tribunal a les éléments nécessaires pour l'apprécier ;

» Par ces motifs, le tribunal, vu l'article 17 de la loi du 17 mai 1819,

» Comdamne Lepoitevin Saint-Alme à 8 mois d'emprisonnement et 1 500 fr. d'amende ;

» Laurent, à 6 mois d'emprisonnement et 1 000 fr. d'amende ;

» Puesch, dit Rosny, à 6 mois d'emprisonnement et 1 000 fr. d'amende ;

» Delaboulaye, à 3 mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende;

» Les condamne en outre, même par corps, à payer à Janin, à titre de dommages-intérêts, savoir : Laurent et Lepoitevin Saint-Alme solidairement, 10 000 fr., Puesch, dit Rosny, 2 000 fr., et De Laboulaye 1 000 fr.

» Ordonne la suppression des trois exemplaires des numéros incriminés ; ordonne que le présent jugement sera inséré par extrait, contenant les motifs et le dispositif aux frais des condamnés dans les trois journaux dont s'agit : le *Corsaire-Satan*, la *France théâtrale* et le *Furet de Paris*, en outre dans quatre journaux de la capitale et deux journaux des départements, au choix de Janin.

» Condamne Laurent et Lepoitevin Saint-Alme solidairement aux dépens en ce qui les concerne ;

» Condamne Puesch, dit Rosny, et de Laboulaye aux dépens en ce qui les concerne,

» Fixe la durée de la contrainte par corps à 3 années contre Lepoitevin Saint-Alme et Laurent, et à 2 années contre Puesch, dit Rosny, et de Laboulaye. »

Le *Corsaire-Satan* a paru ce matin sous ce simple titre : *Corsaire*.

LA MISÈRE. — La femme Voissard est prévenue d'avoir soustrait frauduleusement, au préjudice de la dame Gauthier, bouchère, à la barrière d'Italie, 12, une certaine quantité de linge, et de l'avoir engagé moyennant 20 ou 25 fr. environ.

Quatre paquets, renfermant des draps, des chemises et des serviettes, lui ont été mis sous les yeux dans l'instruction.

En présence de ces preuves accablantes, la prévenue a courbé la tête et s'est prise à pleurer.

Voici les chiffres sous lesquels étaient classés au Mont-de-Piété ces paquets, nous les livrons à nos lecteurs avec leur sinistre éloquence : 158 964, 184 246, 150 158. Le quatrième numéro, qui nous échappe, va aussi à plusieurs centaines de mille. Sous chacune des unités qui composent ces nombres, il y a une douleur, une misère, quelquefois un vice.

Voissard est tailleur de son état ; mais sa clientelle est très restreinte, et n'étaient les cinq enfants qu'il a mis au monde, peut-être n'aurait-il personne à habiller. Aussi, dans les loisirs que lui laisse sa profession, il étudie, il expérimente ; il suit des cours de physique et de mécanique, et à l'heure qu'il est, il a reçu du ministère des travaux publics une lettre qui constate qu'il s'est occupé d'inventions et notamment d'un procédé à l'aide duquel on pourrait prévenir le déraillement des convois sur les chemins de fer ; il est, de plus, possesseur d'un brevet qu'il vient d'obtenir pour des plumes en corne qui réunissent, à ce qu'il paraît, des conditions de durée, de solidité et de souplesse qui, cette fois, annoncent une concurrence sérieuse aux plumes d'oies. Un pareil homme, qui sans doute ne manque pas de certaines prétentions, doit être, aux yeux de sa femme, un génie incompris ; elle l'admire, en effet, d'autant plus qu'il est plus méconnu, et d'après les explications données au tribunal par Me Morize, son avocat, c'est pour déguiser à son mari la profonde misère de la petite famille, que la malheureuse femme, à bout de ressources, s'est appropriée momentanément du linge qu'elle comptait pouvoir restituer d'un jour à l'autre, à l'aide des trésors que devaient conquérir les grands travaux de Voissard.

Me Morize, en terminant sa plaidoirie, a donné lecture d'une lettre de Voissard à sa femme. Nous la reproduisons ici textuellement ;

Ma chère et malheureuse amie,

Ma conduite a dû te paraître bien étrange et bien barbare ; mais lorsque tu sauras tous les malheurs qui m'ont accablé, tu ne m'en voudras plus.

Ton arrestation a rompu ma société et par contrecoup j'ai reçu congé.

Forcé de donner tous mes soins à mes petits enfants, je n'ai pu m'occuper de la vente de mes plumes.

. . . .

Maintenant, ma chère amie, nous n'avons plus d'amis.

Que l'espoir en Dieu te soutienne, et songe à tes enfants.

Je les garde chez moi pour ne pas les exposer à la raillerie des autres.

Je les console et redouble de soins pour les dédommager de ton absence.

Sous l'impression de cette lettre, qui a ému tout l'auditoire, le tribunal n'a condamné la femme Voissard qu'à quinze jours d'emprisonnement. (*Droit.*)

COMMUNICATION ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. — On lit dans le *Dower Telegraph* :

« On vient de mettre à exécution un nouvel arrangement en vertu duquel les dépêches de France seront désormais transmises à Londres par le convoi spécial accéléré de 4 heures de l'après-midi Toutes les fois que l'arrivée des paquebots postes le permettra, au lieu d'être retenue ici (à Douvres) jusqu'au départ du convoi d'une heure du matin, la malle de France, qui n'arrivait à Londres qu'à 3 heures du matin, y sera donc rendue désormais dès la veille à 6 heures 1|4 du soir. Les dépêches seront ainsi remises à leur destination onze heures plus tôt qu'avant, grâce à cette judicieuse combinaison. »

ENCORE LE DENIER DE LA VEUVE. — On lit dans le *Progrès d'Arras* :

« Une Anglaise, une pauvre mère, veuve, n'ayant plus de pain pour elle et ses deux enfants, et craignant de succomber avec eux d'inanition, se mit en désespérée à supplier ceux qui l'entouraient à se charger de ses enfants, âgés l'un de trois ans, l'autre d'un an et demi. Tout le monde était ému et faisait entendre de bonnes paroles, mais personne ne venait efficacement au secours de ces infortunés. Seules, deux braves femmes du Courgain déclarèrent qu'elles se chargeaient des enfants, et elles s'en emparèrent aux applaudissements de la foule, qui redoublèrent, quand on vit l'une d'elles se mettre à donner le sein au plus jeune des enfants. »

MYSTÈRES DE PARIS. — Un pauvre ouvrier peintre entra, pour son malheur, dans une maison suspecte des environs de la place Maubert. Il était ivre, et ne tarda pas à se prendre de querelle avec les habitants du lieu. On le mit à la porte après lui avoir donné des coups ; mais un de ces misérables qui vivent de la prostitution le suivit et se jeta sur lui. Une lutte s'engagea alors dans laquelle le malheureux ouvrier reçut plusieurs coups de couteau.

Son assassin le laissa étendu sans mouvement sur le pavé et baigné dans son sang.

Cette scène de meurtre se passait à une heure assez avancée, et personne ne se trouvait là pour arrêter l'assassin, qui put s'échapper. V.... fut ramassé par des passants et porté au poste de la place Maubert, où il a reçu les premiers secours. Le commissaire de police du quartier a pu recueillir de lui quelques mots qui l'ont renseigné sur les circonstances de ce crime, et ce malheureux a été transporté ensuite à l'Hôtel-Dieu, où il est mort quelques heures après.

La femme Paillère a été arrêtée. Quant au meurtrier, il s'est jusqu'à présent soustrait aux recherches. (*Droit.*)

ASSASSINAT OU IMPRUDENCE. — La dame veuve Dackle, rue des Moineaux, 10, a été trouvée asphyxiée dans son lit; on avait d'abord cru qu'elle avait péri victime de sa propre imprudence, mais des meurtrissures, des ecchymoses remarquées sur son cadavre ayant fait naître des doutes, les soupçons s'étaient portés sur la femme de ménage de la dame Dackle; la justice a dû informer.

On apprit que la défunte jouissait de revenus assez considérables ; mais menant une vie modeste et retirée, elle devait avoir quelques économies, et on aurait dû retrouver à son domicile un peu d'argent ; d'autre part, la nommée Dellanay, femme de ménage de la dame Dackle, investie de sa confiance, et à laquelle même sa maîtresse avait fait un legs de 4 000 francs, n'avait manifesté aucun regret de la triste fin de sa bienfaitrice.

Cette femme fut mise en état d'arrestation. Plusieurs descentes eurent lieu dans sa maison de la rue des Moineaux, et à la suite d'enquêtes minutieuses, on a fait des découvertes importantes.

Déjà plusieurs arrestations, dont le nombre s'élève à neuf, ont été opérées ; ces arrestations ont dû porter tout à la fois sur divers parents de la femme Dellanay, la femme de ménage, déjà détenue à Saint-Lazare, et encore sur les époux D..., portiers, unis d'amitié avec la femme de ménage. Ces diverses arrestations ont été effectuées simultanément samedi, tant à Paris qu'à Saint-Denis. Le sieur Dellanay, fils de la prévenue et cordonnier à Saint-Denis, a été mis sous la main de la justice, ainsi que sa femme, et une perquisition faite dans leur domicile a amené la découverte d'une somme assez considérable en or, qu'on pense provenir du vol commis chez Mme Dackle.

Avant-hier, ce jeune homme, détenu au dépôt de la Préfecture, qui d'abord affectait des dehors calmes, et qui même venait de prendre un bouillon, s'est donné la mort quelques instants après en se pendant, à l'aide de sa cravate, à l'espagnolette de sa croisée. (*Ibid.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 12 mars.*

M. LAHAYE-JOUSSELIN donne lecture de la proposition sur les défrichements. Cette proposition sera développée le mardi 16 mars.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose sur le bureau le projet de loi portant règlement définitif des comptes de l'exercice 1845.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Hallez-Claparède, ainsi conçue :

« Art. 1er. Les travaux relatifs à l'entretien et à l'amélioration des routes ou chemins de toute classe dans la zone frontière ne seront soumis à l'intervention de l'autorité militaire que quand il devra résulter de ces travaux, soit un élargissement, soit un changement de direction.

» Art. 2. Les chemins vicinaux pourront être établis à l'avenir dans l'étendue de la zone frontière, à la condition que leur largeur n'excèdera pas 4 mètres.

» Une ordonnance royale, rendue dans la forme des règlements d'administration publique, déterminera les règles à suivre pour la destruction ou la défense desdits chemins en cas de guerre. »

M. HALLEZ-CLAPARÈDE a la parole pour développer sa proposition.

Messieurs, dit-il, l'initiative de cette proposition ne m'appartient pas ; elle n'est pas nouvelle, elle se lie à une proposition beaucoup plus étendue, qui avait été formulée en 1836 par M. Paixhans, sur les servitudes des places fortes et sur la zone militaire : cette proposition fut prise en considération à une grande majorité [illegible]. Il n'y fut pas donné suite, parce que la Chambre fut dissoute.

Depuis, la Chambre a été souvent saisie des plaintes et des doléances des départements-frontières, qui ont beaucoup à souffrir du régime des servitudes militaires, tant à cause des rigueurs qu'il comporte, que parce qu'il les prive des moyens de communication. La Chambre a toujours reçu favorablement ces réclamations.

L'orateur rappelle les diverses discussions qui ont eu lieu sur cet objet de 1841 à 1846. Dans la dernière session, à l'occasion d'interpellations adressées au gouvernement, plusieurs orateurs, MM. Michel Chevalier, Bussi-

l'indiquerai à la Chambre... après avoir prononcé quelques paroles d'éloge, le jour et l'heure... que j'en avais été informé.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit destiné à l'entretien et à l'état d'armement, pendant six mois, de trois bâtiments à vapeur affectés au remorquage des navires de commerce.

M. D'ANGEVILLE ET M. LE MINISTRE DE LA MARINE échangent quelques observations au sujet de la perte de la frégate à vapeur *le Caraïbe* dans la Méditerranée.

M. B. FOULD pense que la loi doit être votée à l'unanimité. Vous voyez, dit-il, que j'ai changé d'avis, car dans le sein de la commission, j'étais de la minorité. Je demande la permission à la Chambre de lui dire pourquoi j'étais de la minorité dans la commission, parce que j'étais frappé de la situation du pays, de l'embarras des finances. Mais M. le ministre étant venu nous dire samedi dernier qu'à aucune époque le Trésor n'avait eu autant d'argent, et que d'ici à plusieurs années il n'y aurait plus d'emprunts, j'ai pris acte de ces paroles, et, mes craintes ne subsistant plus, j'appuie le projet de loi que je combattais. (Sourires divers.)

Les articles du projet de loi qui alloue un crédit de 1 037 386 fr., sont adoptés sans discussion et l'ensemble du projet est voté par 233 voix contre 4.

Demain à 1 heure réunion pour l'organisation des bureaux. — Séance publique à deux heures.

Interpellations de M. de Mornay sur les relais des postes. Développements de la proposition de M. de Remilly relative à un impôt sur les chiens. Discussion du projet de loi portant demande de crédit pour l'établissement d'un service de paquebots à vapeur du Havre à New-York.

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S. à Lyon. — Nous ne pouvons pas faire remonter au-delà du 1er mars, plusieurs numéros sont épuisés. — M. P. est abonné jusqu'à fin novembre prochain, à votre débit. — Nous avons acquitté, pour les 55 ouvrages demandés pour M. D., 40 fr., que vous voudrez bien réclamer à Mme E. P.-B., avec le prix de l'abonnement d'un an, huit.

M. D. à Douai. — Nous avons bien reçu votre lettre du 10, et nous y avons fait droit.

M. H. de C. — Lettre croisée. — Erreur réparée.

M. L. à Montredon. — La publication est commencée. — Pour faire ce que vous désirez, il sera nécessaire de recomposer le 1er art. — Dans cette condition fâcheuse, 100 ex. = 25 à 30 fr.

M. D. à Paris. — Merci de la communication; mais le fait a été publié par nous il y a peu de jours.

M. de P. à Nîmes. — Reçu les 27, soldant la *D. P.* jusqu'à fin mars, et la R. pour déc., janv. et fév.

M. T. à Marseille. — C'est bien au 30 avril. — Veuillez dorénavant verser entre les mains de M. A.

M. H. à Orléans. — Nous expédions. — Veuillez nous renvoyer les numéros que vous avez en double; nous sommes à court. — Nous préparons le compte.

M. S. P. à Guadalajara. — Reçu le duplicata des 20 liv. st., et la deuxième lettre du 12 janvier. — Merci.

M. C. au Ripault. — Nous vous enverrons à prochaine occasion le reçu de 120 pour 1846. — Accusé de réception des deux effets joints à la dernière lettre.

Marchés.

Marché aux bestiaux. — La Chapelle, 12 mars. — Veaux, amenés 657; vendus 657; prix, 1,65-1,50-1,40. — Porcs, amenés 834; vendus 834; prix, 1,70-1,60-1,50.

— — pass.	»	» »	— d° 1840...	»	...	Orl.-Bord.	...	
— 3 p. 0/0.	»	35 3/8	— d° 1842...	»	403 1/2	Mont. à Tr.	...	
Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque...	»	»»»	Paris-Lyon	479	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »|»	— d° Em. 1841.	»	»»»» »»	Bord-Teste	»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »|»	PIÉMONT...	»	1110 »»	Zinc V. M..	6000	»»
HAITI...	»	» »|»	AUTRICHE...	»	»»» »»	Lin Maber	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6125

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	858 75	Orléans à Vierzon.	566 25
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	675 »»	— à Bordeaux	540 »»
Paris à Orléans...	1263 75	Marseille à Avign.	510 »»	Nord ...	615 »»
— à Lyon....	473 75	Paris à Strasbourg	445 »	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 87 à 87-50 (l'hect.); courant du mois, 89-»»; avril, 89 à 90; mois du milieu, 102 à 104; 4 derniers mois, 106, 107, 108.

Lille. — Colza, 82-50; œillette rousse, 92; lin, 91; cameline, 90-»» à »» chanvre, 92. — Voiture, 0 25.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 99-50 à »»; courant du mois 98 à 99; avril, 100 à 101; mois du milieu, 104 à 105.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 108 à »»»-»» les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 26 janvier 1847. — HURBAIN, entrepreneur, rue Amelot, 60. Juge-comm., M. Ferté, synd. prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

Du 9 mars. — PIGEON, menuisier et traiteur, rue de Sèvres, 14. Juge-comm., M. Couriot; synd. prov., M. Morard, rue Montmartre, 173. — GIRAUDON, mécanicien, rue de la Roquette, 93. Juge-comm., M. Chatenet; synd. prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — ROYEZ et AVEZ, entrepreneurs de menuiserie, rue Amelot, 54. Juge-comm., M. Chatenet; synd. prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16. — LABADE, faisant la banque sous la raison LABADE et Ce, rue Mogador, 13. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard; synd. prov., M. Battarel, rue de Bondy, 7. — CONNÉ, marchand de nouveautés, rue Saint-Victor, 25 et 27. Juge-comm., M. Gallais; synd. prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — OPPENHEIM, commissionnaire en marchandises, rue Papillon, 12. Juge-comm., M. George, jeune; synd. prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — BRUNET, laveur de laines, à Saint-Denis, rue de Paris, 114. Juge-comm., M. Gallais; synd. prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14. — PICOT, marchand de curiosités, rue Saint-Honoré, 287. Juge-comm., M. Gallais; synd. prov., M. Lefrançois, rue Louvois, 8. — BROUET frères (Jean-Baptiste-Etienne et Alphonse-Hubert), distillateurs, rue du Dragon, 19 et 21. Juge-comm., M. George jeune; synd. prov., M. Pascal, rue Richer, 32. — BROUET (Jean-Baptiste-Etienne), distillateur, rue du Dragon, 19 et 21. Juge-comm., M. George jeune; synd. prov., M. Pascal, rue Richer, 31.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 mars.

8 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 1/2 FRANÇAIS. — Don Juan, Lansquenet.
7 1/2 ODÉON. — Représentation extraordinaire.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — 1re repré. d'Alix, Ne touchez pas à la Reine.
7 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 1/2 ITALIENS. —
7 1/2 VAUDEVILLE. — Fantôme, Carnaval, Trois rois, les Collaborateurs.
6 3/4 GYMNASE. — Simplice, Geneviève, le Phare, Irène.
6 3/4 VARIÉTÉS. — Baronne, Fille terrible, Vieux péchés, Gentil-Bernard.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Mère Michel, Bouillon d'onze heures, Une Fièvre brûlante, Amour et Biberon.
6 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Tronquette, Don César, Carnaval du Diable.
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le Matelot, la Maupin.
6 1/2 AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
9 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Désespoir de Jocrisse, Mère Michel, Monte-Cristo.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonaparte à Brienne, le Garde, Bal.
5 1/2 LUXEMBOURG. — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 1/2 DÉLASSEMENTS. — Catherine, la Reine Margot, une Chambre pour deux, un Enfant du Peuple.
6 1/2 BEAUMARCHAIS. — (Bénéfice de Mlle Angeline). Bonne Fée (1re rep.), l'An II, Roquelaure, Belle étoile, Je fais mes farces, intermèdes.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

BANQUET DU 7 AVRIL.

Le Banquet anniversaire pour la naissance de Fourier aura lieu cette année, à Paris, le 7 avril prochain. Nous indiquerons ultérieurement la salle et le prix du Banquet. Dès cette année, les femmes et les enfants seront admis; les dames doivent faire adresser leur demande à la Commission du Banquet; les cartes d'entrée seront rigoureusement personnelles.

Nous engageons nos amis des départements à organiser un Banquet partout où ils peuvent se réunir sept au nom de Fourier, et à consacrer ainsi la présence de l'Idée phalanstérienne dans le plus grand nombre de localités, et la volonté qu'ont les partisans de la cause sociétaire d'en étendre autour d'eux la propagation.

Au Banquet de Paris, nous inaugurerons le beau buste de Fourier, par Ottin, et nous inscrirons, sur des écussons d'honneur, les noms des 32 villes qui, au 31 mars, se trouveront fournir à la Rente, eu égard à leur population, les plus forts contingents tant en souscripteurs qu'en argent.

Nous avertissons dès aujourd'hui que la liste, qui sera ouverte dimanche prochain, 21, n'admettra que 810 noms.

La Misère et les Emprunts.

Deux faits dominent la situation générale de l'Europe : la misère qui décime les masses laborieuses, la nécessité où sont les gouvernements d'emprunter aux capitalistes.

Assurément, la civilisation européenne est plus riche aujourd'hui que jamais. Un capital considérable a été accumulé par le labeur et les souffrances des générations d'esclaves, de serfs et de prolétaires. A aucune époque de l'histoire l'humanité n'a possédé des instruments de travail plus multipliés et plus puissants. Jamais plus de terres n'ont été cultivées, jamais plus de vaisseaux n'ont sillonné les mers, jamais plus de constructions ne se sont élevées, jamais plus de machines n'ont créé d'innombrables produits.

Eh bien ! au milieu de cette immense richesse, comment se fait-il que les masses laborieuses soient partout décimées par la misère? Comment se fait-il que la population irlandaise meure de faim? Pourquoi donc, à côté de cette prospérité toujours croissante, la plaie du paupérisme s'élargit-elle toujours en France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, dans les pays les plus riches et les plus producteurs? Pourquoi donc, malgré l'énormité des impôts et des dettes flottantes, malgré l'état de paix qui dure depuis plus de trente années, les gouvernements sont-ils obligés de faire appel à la bourse des capitalistes?

Misère en bas, qui force les travailleurs à mourir de faim; misère en haut, qui oblige les Etats à emprunter : voilà, en deux mots, la situation présente! Tel est le résultat de tant de douleurs et de sacrifices de la part des masses populaires, de tant d'élucubrations et de livres de la part des prétendus guides de la société!

N'y a-t-il pas là de quoi faire suspecter cette civilisation qu'on nous donne comme le dernier mot des destinées humaines? N'y a-t-il pas là de quoi faire suspecter le régime actuel de l'industrie, et ce fameux système du *laisser-faire, laisser-passer*, qu'on persiste à nous offrir comme une panacée universelle? N'y a-t-il pas là de quoi faire suspecter ce qu'on appelle emphatiquement la *politique* et l'*économie politique*?

Capitalistes! possesseurs de la richesse! à vous maintenant d'apprécier la valeur de cette prétendue science économique! En bas et en haut, de quelque côté que vous portiez vos regards, vous ne voyez que des gens qui tendent la main, qui demandent à puiser dans votre bourse.

D'une part, les masses laborieuses font entendre des cris de détresse, s'agitent, se révoltent; la faim, cette mauvaise conseillère, les pousse à toutes sortes d'excès; vous êtes contraints de venir à leur secours par l'aumône particulière, par l'aumône légale, par des subventions qui réduisent le prix des denrées alimentaires, par des ateliers de charité. D'une autre part, les gouvernements, craignant de ne pouvoir maîtriser le désordre, ne sachant harmoniser les intérêts internationaux, ont besoin d'augmenter leurs armées et leurs moyens de répression; et, après avoir épuisé les ressources de l'impôt, s'adressent à vous, capitalistes, à vous, détenteurs de la richesse, pour faire face à leurs dépenses toujours croissantes.

Vous voilà donc placés entre deux misères, entre deux fléaux : la famine et les emprunts, l'estomac du peuple et les caisses des Etats également vides! Il vous faut donner à la fois vos capitaux et pour soulager la misère des travailleurs, et pour augmenter le pied de guerre des gouvernants! Il vous faut ouvrir votre bourse et pour entretenir l'appareil de la charité religieuse ou légale, et pour maintenir de nombreuses forces militaires! De l'argent! de l'argent! De l'argent pour les hospices, de l'argent pour des casernes!

N'espérez pas combler ces deux gouffres toujours béants, ces deux abîmes sans fond, ces deux tonneaux des Danaïdes! Plus vous y jetterez de capitaux, plus ils en engloutiront.

Il faut pourtant prendre un parti. La prudence et l'esprit de conservation l'exigent. Entre ce double écueil de la famine et des emprunts, il faut, pilotes habiles, faire passer le vaisseau qui porte nos destinées à tous, afin qu'il puisse voguer ensuite à pleine voiles vers la terre promise.

Capitalistes! Possesseurs de la richesse! ce capital que vous détenez, c'est le sang et les sueurs du genre humain, à son début dans la vie; c'est son sacrifice de six mille ans, le prix de sa rançon, de sa rédemption; c'est son droit à de meilleures destinées. O vous à qui la Providence a confié cette rançon précieuse, ce gage du salut et du bonheur à venir, songez, songez aux devoirs que cette possession vous impose! A vous surtout il appartient de trouver la voie de Dieu, et d'y faire entrer le monde!

Savez-vous comment il est possible d'échapper à la Charybde de la misère et à la Scylla des emprunts? Nous vous le dirons.

Fermez, fermez d'abord hermétiquement vos oreilles et vos bourses aux fausses doctrines de l'économie politique, aux chants perfides de cette syrène; gardez-vous bien de lui jeter les centaines de millions qu'elle vous demande aujourd'hui, les centaines de millions qu'elle vous demandera demain; ne vous laissez pas séduire par ses promesses mensongères, par ses paroles décevantes de placements solides, de primes et de revenus. Ce sont là des illusions dont l'expérience doit vous avoir corrigés. Les primes et les bénéfices sont pour les banquiers, pour les traficants d'emprunts; les pertes, les diminutions de valeur, les banqueroutes partielles ou totales sont pour vous. — Refusez donc!

Oui, lorsque les gouvernements de l'Europe ne trouveront plus, ni dans l'impôt ni dans l'emprunt, assez d'argent pour maintenir leur pied de guerre pendant la paix, il faudra bien qu'ils cherchent des combinaisons politiques et sociales à l'aide desquelles ils pourront gouverner sans avoir besoin de ces deux millions de soldats, qui, depuis trente ans, ont coûté au capital européen plus de soixante milliards de francs, perte sèche que rien ne peut réparer.

Quant à la Charybde de la misère et de la faim, vous pouvez aussi la dompter. Il existe un moyen d'empêcher que le travailleur, le prolétaire, l'ouvrier soient constamment misérables, constamment en proie à la faim, au désespoir. Ce moyen, c'est de transformer le régime actuel de l'industrie, le régime de la concurrence et du salaire, qui agit comme une pompe aspirante sur les masses laborieuses, et fait sortir de leurs mains la presque totalité de la richesse qu'elles produisent. L'association ! la répartition proportionnelle! Voilà l'arme pacifique qui doit vaincre le monstre de la misère et de la faim!

Il est certain que, malgré l'anarchie du régime actuel, malgré la déperdition énorme de forces qui en résulte, la richesse générale est en voie d'accroissement. Eh bien! quand tous seront associés en production et en consommation; quand chaque travailleur, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, verra augmenter proportionnellement sa part dans la richesse totale; quand la fortune de chacun sera ainsi liée à la fortune de tous, et que la prospérité toujours croissante de la société sera toujours croissante aussi pour chacun de ses enfants, n'est-il pas évident qu'il n'y aura plus de pauvres? N'est-il pas évident que, si la pompe aspirante du salaire et de la concurrence n'enlève plus aux masses laborieuses la richesse sortie de leur mains, elles seront délivrées du fléau de la misère? N'est-il pas évident que si tous les travailleurs ont droit au travail, par cela même qu'ils sont associés, il n'y aura plus de chômage? N'est-il pas évident enfin que ce nouveau mécanisme industriel et social, par le stimulant de l'intérêt et par l'économie de ressorts, décuplera bien vite la richesse de tous et de chacun?

Capitalistes! réfléchissez; réfléchissez à la situation présente, à cette situation extrême qui étreint la société civilisée entre deux abîmes de misères, la famine des masses laborieuses et les emprunts des gouvernements! Hommes de prudence et de circonspection, voyez si, dans cette grave conjoncture, il n'est pas possible de concilier votre intérêt avec celui des masses laborieuses, de mettre d'accord la raison avec les inspirations de l'humanité! Voyez si nos conseils sont dictés par la vraie sagesse, et s'ils méritent d'être suivis! Voyez si le moyen négatif et le moyen positif que nous vous proposons sont praticables et efficaces!

Rien de plus facile que de fermer votre bourse aux emprunteurs politiques; rien de plus simple que de laisser dans leur solitude financière les prétendus hommes d'Etat qui ne savent gouverner qu'à force d'argent et de baïonnettes, et les financiers, leurs compères, dont toute l'habileté consiste à prendre de toutes mains. Il y a aujourd'hui pour les capitaux tant d'autres placements plus solides et plus lucratifs!

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 14 MARS.

LE PROPHÈTE.

I.

Oh! peuple, c'est pourtant en toi seul que j'espère,
Car tu fus et seras toujours la bonne terre;
Le champ vaste et fertile où croissent les héros
Et le sillon béni qui produit sans repos
Le germe social qui dans ton sein fermente,
N'attend plus, méconnu dans ces temps de tourmente,
Qu'un fécondant rayon de soleil pour couvrir
D'abondantes moissons les champs de l'avenir.

Pour les crimes d'autrui tu portes le cilice;
Tu fournis l'hécatombe au jour du sacrifice,
Lorsque, jouant ta vie aux querelles des rois,
De ton sang généreux tu cimentes leurs droits;
C'est toi, vivant rempart, qui défends la patrie,
Qui, laboureur, soldat, martyr de l'industrie,
Passant du bruit des camps aux rustiques labeurs,
Fournis seul le tribut de sang et de sueurs;
C'est toi qui fis pousser le chêne le plus noble,
Qui fis germer le grand sur le sol de l'ignoble;
Quand saintement prodigue en ta fécondité,
Tu fis croître en trois jours l'arbre de liberté.

II.

Or, dès l'instant sacré qu'il projeta son ombre,
Les reptiles du sol, venimeux et sans nombre,
Effrayés tout à coup de son enfantement,
Crurent leur règne inique à son dernier moment,
Et fuyant se cacher parmi d'impures herbes,
Ils trempèrent leur langue aux sucs les plus acerbes.

Mais ayant vu les fruits de ses rameaux nerveux,
Pareils à du corail semé dans les cheveux,
Afin d'en gaspiller la moisson purpurine,
Ils se mirent en troupe à ronger la racine...
Ainsi privé d'appui, le chêne colossal
S'inclina lentement vers le tertre natal;
Et son tronc, corrodé par la dent mortifère,
Leur servit de gradin pour s'élever de terre,
Et flétrir lentement, sous leur bave de fiel,
Ces fruits qui mûrissaient pour les oiseaux du ciel.

Oh! n'est-ce pas ainsi, qu'après tes jours de gloire,
Peuple, l'on t'a ravi les fruits de ta victoire!
(Car tout renversement grandiose et profond
Ne profite jamais aux hommes qui le font.)
Dis? N'est-ce pas ainsi que des lâches sans âme
Tuant la liberté sous leur astuce infâme,
S'élevèrent enfin sur ses débris épars,
Dressant entr'eux et toi des fers et des remparts;
Puis craignant sur ton sol toute semence vraie,
Afin de l'étouffer ils semèrent l'ivraie;
Et dépassant de loin ceux qu'ils avaient bannis,
Ils moissonnèrent seuls dans tes sillons bénis.

Insensés!... Ils buvaient l'orgueil jusqu'à la lie,
Et de leurs devanciers oubliant la folie,
Ils ont cru, corrompant tous les sucs généreux,
Que tes champs n'avaient plus d'ombrages que pour eux;
Que ton froment sacré n'était que pour leur bouche,
Tes gazons les plus doux pour leur impure couche;
Qu'au sein de tes jardins, prête à s'épanouir,
Il n'était pas de fleur qu'ils ne pussent cueillir;
Et leur orgueil croissant ainsi que leur démence,
Ils se sont endormis, ivres de leur puissance.

III.

Et pourtant dans ton cœur tout feu n'est pas éteint,
Chaque jour, l'œil fixé vers l'horizon lointain,
Tu sembles demander au rayon qui le dore
S'il n'est point le premier de la nouvelle aurore,
Et chaque jour aussi tu sens bondir en toi
Une aspiration vers la divine loi.

Ton but n'est point celui de l'émeute brutale,
Annonçant son réveil par une saturnale
Dont les mille pieds nus pétrissent en passant
Sous leurs talons calleux la fange avec du sang.
Ton rêve est bien plus beau, ton cri bien plus sublime;
Tu ne veux pas du dieu s'il lui faut la victime;
Tu pleures sur l'excès qu'enfanta la terreur,
Et par d'autres sentiers tu cherches le bonheur.

Oh! cet élancement vers les choses divines,
Tes enfants l'ont senti frémir dans leurs poitrines,
Alors que sous le fer des révolutions,
Ils se tordaient encore dans les convulsions,
Quand l'esprit s'agitant dans l'enveloppe humaine
Ne savait où fixer sa pensée incertaine,
Que pressentant d'instinct un bonheur plus parfait,
Il ignorait la cause et désirait l'effet.

Alors, celui que Dieu marqua pour son prophète,
Sur les autres mortels dressa sa noble tête;
Son regard vit surgir les degrés radieux
Qui mènent d'ici-bas au royaume des cieux,
Et l'inconnu pour lui, déchirant le mystère,
Déroula sous ses yeux les destins de la terre.

Aussi lorsque, rempli de cette vision,
Il vint pour annoncer sa sainte mission,
Sa voix grande et pareille à celle de la houle
S'éleva dominant tous les bruits de la foule,
Et tous ceux qui cherchaient l'étoile dans la nuit,
L'écoutèrent parler et s'unirent à lui.

IV.

Oh! fuyez [illegible] qu'on nomme le monde,
Ce [illegible] couvert de vase immonde

seraient impossibles.

Capitalistes ! possesseurs de la richesse ! une grave responsabilité pèse sur vos têtes. De la crise actuelle, vous pouvez faire sortir votre salut et celui de la société ; mais vous pouvez aussi, par votre inintelligence et votre dureté, provoquer un effroyable cataclysme. Déjà, comme à Buzançais, les prolétaires affamés crient : « A bas les riches ! à bas les bourgeois ! » Dans les villes, des placards incendiaires appellent à la révolte. Sur tous les points de l'Europe occidentale, la misère exerce d'affreux ravages ; partout, le peuple qui meurt, commence à comprendre que la société le tue ; partout, les travailleurs, serfs ou prolétaires, sont en hostilité contre les possesseurs des instruments de travail, et désirent instinctivement une meilleure organisation sociale ! N'attendez pas que les doctrines subversives fassent alliance avec la famine, et que le désespoir mette le feu aux poudres ! Rendez aux masses l'espérance, en entrant dans la voie que nous vous indiquons ! Montrez aux prolétaires que vous voulez les élever à vous, les traiter comme des associés, comme des frères, reconnaître leurs droits au travail et à la vie ! Et puisqu'il est impossible de guérir immédiatement tous les maux des prolétaires, mettez au moins la lumière dans leur esprit et la confiance dans leur cœur, afin qu'ils puissent se dire dans leurs souffrances : « Après la crise actuelle, viendra l'ère de la fraternité et du bonheur ! »

Un Juge de paix nous adresse les réflexions suivantes inspirées par la gravité des circonstances actuelles :

Qui nous sauvera des Frayeurs révolutionnaires?

Si vis pacem, para panem.
Panem corporis atque animæ.

La frayeur est quelquefois l'unique source d'un mal, et il n'est aucune calamité qu'elle n'aggrave. Rapidement contagieuse, cette fille de l'ignorance menace aujourd'hui d'envahir les classes supérieures de la société, et mauvaise conseillère, aussi bien pour les juges que pour les masses affamées, elle pousse fatalement aux révolutions tous ceux qui s'abandonnent à elle.

N'est-il pas évident que jusqu'ici les grains n'ont manqué nulle part en France, et qu'ils seraient certainement beaucoup au-dessous des prix élevés qui ont déjà occasionné tant de désordres, si la frayeur des consommateurs n'était venue en aide à la spéculation ? Est-il besoin d'une intelligence supérieure pour comprendre que les incendies et les pillages ne font que réduire les ressources existantes, augmenter les craintes et les prix, et rendre plus difficiles et plus onéreux les approvisionnements à faire ! C'est le prolétaire assurément qui en souffrira le plus, il le sait ; il n'ignore pas qu'il s'expose en outre à la prison et à l'échafaud, et cependant les incendies et les pillages ne s'arrêtent pas.

Il faut en conclure que la frayeur de la famine est une maladie qui paralyse la raison et donne le vertige.

Le Jury de Châteauroux, ne connaissant sans doute aucun remède à ce mal, s'est imaginé d'opposer à la frayeur de la famine, la frayeur de la guillotine. Je doute de l'efficacité de ce moyen. La moindre augmentation sur le grain détruira vite l'intimidation, et il ne restera de sa condamnation capitale qu'une irritation plus grande, surtout si elle est suivie d'une exécution.

Sans doute, il faut que la société se défende ; mais le fait-elle si elle aggrave le mal, si elle se précipite d'une famine dans une guerre civile ? La sévérité du verdict de Châteauroux ne trahit-elle pas la frayeur des juges, et ne peut-on pas craindre, qu'à l'exemple des pro-

ploi de la force, militaire ou judiciaire, ne peut qu'irriter des masses affamées, et que ce n'est que par des mesures sages et paternelles qu'on peut les rassurer et les calmer. La force et l'habileté ont constitué dans le passé le pouvoir, grand quelquefois, orageux toujours, et aujourd'hui bien fragile ; l'amour chrétien seul fondera celui bien autrement glorieux et solide de l'avenir.

Subsistances.

Un de nos amis qui vient de parcourir les départements du Centre, nous communique des observations qui méritent la sérieuse attention du gouvernement. Il est certain qu'il existe aujourd'hui de nombreuses réserves chez les particuliers: chacun a voulu se prémunir contre une famine possible, les consommateurs obéissant en cette circonstance à l'instinct de la conservation. Nous ne saurions blâmer les individus d'avoir de la prudence et de se sauvegarder eux-mêmes lorsque l'Etat les abandonne et fait preuve d'une complète imprévoyance sociale.

La loi ne donne, d'ailleurs, aux magistrats aucun moyen d'action contre ceux qui accaparent pour consommer, et ces petits magasins n'ont qu'une influence très restreinte sur les marchés. Il n'en est pas de même des négociants et des cultivateurs; ceux-là peuvent évidemment faire une disette factice en dissimulant les véritables existences de céréales, et en refusant de les porter sur la place. Mais l'administration n'est pas désarmée contre de pareilles spéculations ; il existe des lois non abrogées qui autorisent les municipalités à constater l'approvisionnement des marchands et des fermiers, qui leur donnent le droit de requérir le transport des denrées sur le carreau de la halle, et leur vente au prix courant. Que l'autorité fasse donc son devoir.

Saumur, 12 mars 1847.

. . . .

Je sais qu'il n'est pas permis de conclure du particulier au général. Cependant je suis convaincu que ce qui se passe dans Indre-et-Loire a lieu dans un grand nombre de départements.......

Voici ce qui se passe dans l'Indre-et-Loire, où il n'y a presque pas de blé en vente, où l'on crie disette.

Dans ce département il y a du blé, mais depuis le spéculateur, jusqu'au petit, très petit fermier, tout le monde achète et personne ne vend. Le paysan, qui a assez de grains pour attendre la récolte, achète au fur et à mesure de sa consommation, considérant le blé qu'il a récolté comme un capital qui s'accroît. Tous sont convaincus que le blé ira à 100 francs le setier (hectolitre et demi). Or, il *s'ensuit forcément* qu'il atteindra ce prix, si, dans un département comme Indre-et-Loire, qui ne produit pas assez de céréales pour ses besoins, département saigné à blanc par un meunier de haut parage qui en a enlevé pour 5 à 400 mille francs, la réserve est telle, elle doit être plus forte dans les départements à grain.

A Tours, les trois quarts des boulangers sont approvisionnés de farines jusqu'à la récolte. Seulement, ils ne garderont certainement pas ces farines jusque-là. La preuve, c'est que plusieurs ont chargé des *courtiers* d'en vendre en hausse sur les derniers prix.

La spéculation sur les blés est immense, incalculable en ce moment, car tout paysan spécule, accapare, c'est-à-dire soustrait à la vente, dans l'espoir d'un renchérissement. Là est le mal.

Il y a encore du blé dans l'Orléanais ; mon meunier en arrive, et il y en a acheté. Mais savez-vous comment ? Le fermier qui lui a vendu avait pris heure et jour pour livrer. Il a, ce jour-là, renvoyé ses domestiques, a ensaché le blé lui-même, enfin s'est caché comme un contrebandier qui fait un coup de fraude. Personne, chez ce fermier, ne

francs, et, quinze jours plus tard, à *trente francs*. Si le gouvernement, au lieu d'éparpiller ses millions en aumônes, les employait à *jouer à la baisse*, je crois qu'un fait analogue se reproduirait.

En attendant, j'ai payé hier un sac de farine (159 kil.) 120 francs.

Nous engageons vivement nos amis, sur tous les points, à nous communiquer, sur la question des subsistances, les renseignements à leur connaissance.

Chambre des Députés.

LIGNE DU HAVRE A NEW-YORK.

La Chambre des députés a voté, dans sa séance d'aujourd'hui, presque sans discussion, une loi importante pour nos relations internationales : l'établissement d'un service de paquebots à vapeur entre le Havre et New-York.

Ni dans le projet de loi, ni dans le rapport de M. Lanyer, ni dans la discussion, on n'a soufflé mot des éléments principaux de la question, on ne s'est occupé ni du rôle de l'Etat dans ces sortes d'entreprises, ni des conditions de vitesse et de marche des paquebots, ni des limites assignées au tonnage des marchandises.

La commission et la Chambre ont adopté le projet du 16 juillet 1840, qui concédait *exceptionnellement* cette ligne à une compagnie financière, à la compagnie Hérout et Hendel.

La convention entre M. le ministre des finances et la compagnie porte que les quatre paquebots de la force de 450 chevaux que le gouvernement s'oblige à remettre à la compagnie pour faire ce service « seront dans un parfait état de navigabilité, ainsi que » leurs machines de rechange réglementaires. »

Or, personne n'ignore que les paquebots construits en vertu de la loi de 1840 sont de détestables marcheurs. Comment pourrons-nous soutenir la concurrence avec les paquebots anglais et américains ?

N'est-il pas évident, d'autre part, que si ces navires sont susceptibles d'un fort tonnage, la compagnie saura en profiter, et cela au détriment de notre marine à voile, qui n'a pas, elle, de subvention directe ou indirecte, et au détriment de la vitesse qui était ici le premier point à obtenir, et pour lequel on n'a rien stipulé.

Les paquebots concédés par l'Etat représentent, dit le rapport, une somme de 7 millions de francs. La compagnie s'oblige à employer une somme de 400 000 fr. pour l'emménagement et l'approvisionnement des quatre navires. C'est donc avec un aussi faible débours que la compagnie pourra commencer ses opérations. Il est vrai que le rapport signale *à l'attention du lecteur* « que, » pour obtenir toutes les précautions que la prudence conseillait, » la compagnie devra verser un cautionnement de 600 000 francs » en rentes sur l'Etat. »

Enfin, la compagnie ne pourra transporter ni correspondances ni imprimés que ceux qui lui seront remis par l'administration, et ce transport sera gratuit.

La compagnie Hérout et Hendel n'aura donc en réalité tout au plus qu'une avance à faire de 600 000 à 700 000 fr. pour exploiter à son seul bénéfice et pendant dix ans la ligne du Havre à New-York.

En d'autres termes, l'Etat se sera départi de cette importante affaire pour obtenir la ridicule économie d'un demi-million !

La Chambre des pairs n'entendra pas mieux les intérêts du pays,

---

» Où s'agite la haine, où croît l'iniquité,
» Où Thémis prostitue et vend son équité ;
» Où le cynisme altier raille la cause sainte,
» Où l'art n'est qu'un vain mot, la vertu qu'une feinte ;
» Où l'artiste est honni, le prophète insulté,
» Où le sophisme creux voile la vérité ;
» Où tout homme a cessé de savoir s'il est homme,
» Où tout vit pour de l'or, du palais jusqu'au chaume ;
» Où le crime impuni trafique du larcin,
» Où le juste est souffrant, où nul serment n'est saint ;

. . . .

» Que chacun d'entre vous à ma voix se réveille,
» Qu'il entre transformé dans cette grande veille,
» Que l'amour du prochain, foyer d'humanité,
» Eclaire son élan vers la fraternité ;
» Que l'avenir pour vous, comme une belle aurore,
» Se montre à l'Orient que l'espérance dore,
» Et semblable au soleil dans l'espace lancé,
» Que l'homme sorte enfin de la nuit du passé !

» Regardez... à vos yeux l'avenir se dévoile,
» Je vous suis envoyé pour déchirer le voile,
» Et sous mon doigt puissant, l'œuvre du Créateur
» Atteint le but marqué par son divin auteur.

» Voyez les nations aux nations unies
» Broyer jusqu'aux débris des vieilles tyrannies...
» En tout lieux le superbe et stérile laurier
» Tomber et faire place au paisible olivier....
» La sainte liberté renverser les barrières...
» Les peuples sous leurs pieds effacer les frontières !...
» De moissons et de fruits la terre se couvrir,
» Et pour tous, le travail se changeant en plaisir,
Centupler les produits... Voyez l'intelligence
» Atteler l'élément au joug de la science,
» Et l'homme, maître-roi de l'immense univers,
» En printemps éternels transformer les hivers...
» L'ange du mal, vaincu pour toujours, et la terre
» Heureuse et ne formant qu'un vaste phalanstère,
» Où le doigt du génie a marqué le premier. »

. . . .

Et ce révélateur était Charles Fourier !

FORTUNÉ HENRY.

LES DEUX JEAN.

I.

JEAN-LOUIS.

Le baron était pâle et outré de colère; Jean-Louis était calme, rose, frais et parfaitement bien portant.

Le baron, qui était demeuré quelque temps silencieux, se leva avec explosion et dit :

— Enfin, maître Jean-Louis, c'est un acte odieux, tyrannique, injuste. C'est une condition infamante à laquelle je ne me soumettrai pas.

— Soit, monsieur le baron, répondit Jean. Les bois, terres et châteaux de la famille de Romigny tomberont donc à jamais en roture, et aucun évènement, quel qu'il soit, ne pourra rendre leur héritier au droit commun, dont il s'est expulsé lui-même par la fuite, et dans lequel il refuse de rentrer au prix d'un léger sacrifice d'amour-propre. Adieu, monsieur le baron.

Après avoir prononcé ces mots d'un ton mêlé de fierté et d'humilité ironique, le paysan prit son chapeau et se dirigea vers la porte. Le gentilhomme devint plus blême encore, retomba sur son siège, se leva et courut arrêter Jean, déjà près de l'escalier. Ils rentrèrent tous deux dans la chambre.

— Asseyez-vous-là, dit le baron, et causons.

— Tout est expliqué, Monsieur. Nous n'avons que faire de causer plus longtemps. Nos positions sont claires. Vous avez émigré, abandonnant vos biens et votre patrie à l'heure du danger et dans le trouble et la consternation. Moi, monsieur le baron, qui ne suis qu'un paysan, moi votre ancien fermier, je suis resté, et j'ai soutenu mon pays chancelant avec mon bras ; j'avais étudié; mes connaissances m'ont servi. Votre patrimoine appartenait à tous par déshérence. Je l'ai acheté à la Nation; je l'ai payé à la Nation. Il m'appartient bien légitimement. Maintenant que la paix est revenue avec vos rois, que le pays est calme, heureux et n'a plus besoin de l'aide de ses enfants, vous rentrez pauvre, nu, aussi fier qu'autrefois, mais non pas aussi riche. Vous regrettez votre château, l'endroit où vous êtes né, où vous avez vécu. Je suis compatissant, moi ; je veux bien vous les rendre. Je ne mets à ce bienfait qu'une seule condition, c'est que votre fille épousera mon fils, qui l'aime et qui est un beau jeune homme, élevé et instruit à Paris, où il faisait, sachez-le, tout aussi bonne figure que vos marquis et vos ducs..... Mais mon fils s'appelle tout simplement Jean-Pierre Godenot, fils de Jean-Louis Godenot ! Dam ! ce nom-là ne sonne pas bien ! Cela n'est pas aussi beau que Monsieur le baron de Romigny, Monsieur le comte, Monsieur le prince ou le chevalier !... Et cela vous chagrine et vous exaspère ! Vous entrez en fureur, vous me traitez mal, vous refusez avec hauteur, avec mépris... Pourtant je suis plus noble que vous maintenant, moi ! Qui est-ce qui m'empêche de m'appeler Godenot de Romigny ? Est-ce que je ne suis pas maître et seigneur du château, du parc, du bois, des terres labourées, des prés, des étangs et de tout le baronnage de Romigny? Et vous, qu'avez-vous ? Que possédez-vous ? S'il ne vous restait un immense domaine d'orgueil, je vous dirais que votre vrai nom n'est pas M. de Romigny, mais M. de rien...

— Maître Jean, vous êtes bien méchant et bien dur ; vous m'insultez parce que vous êtes triomphant. Vous me frappez parce que vous êtes debout et armé. N'importe, Dieu nous entend ; il jugera de quel côté est le droit et la modération... Cependant, je céderais à la nécessité et j'accepterais vos propositions, quelque cruelles qu'elles soient, s'il s'agissait dans cette affaire de moi seul et non d'un être qui m'est plus cher que la vie. Je puis vous immoler mon orgueil, comme vous dites, mes principes ou mes préjugés aristocratiques, mais le bonheur de mon enfant, mais son cœur, son avenir, mais ma fille bien-aimée, ma Julie, jamais !...

— Que voulez-vous dire, monsieur le baron? expliquez-vous. Je vous écoute avec étonnement.

— Je veux dire que si le cœur de ma fille est engagé à un autre, si elle aime quelque jeune homme de sa classe, de son rang, si l'unir à votre fils c'est briser un lien sacré, déchirer son âme et condamner à jamais ses jours à la douleur, je refuse noblement, comme père, ce que j'acceptais comme homme ; je ne veux pas payer l'honneur avec mon sang, mouiller de larmes chéries un acte injuste et odieux. Vous pouvez garder vos richesses et moi ma pauvreté. Vous pourrez vous appeler monsieur de Romigny et moi monsieur de rien ; du moins, je resterai père, si je n'ai plus d'autre titre ; du moins, je ne serai pas un bourreau, et le bourreau de mon enfant...

A ces mots, le baron s'attendrit et baissa les yeux pour cacher les larmes errantes sous ses paupières. Jean-Louis devint pensif et silencieux. Enfin, il répondit :

— Monsieur le baron, voilà parler ! je vous comprends et vous approuve, car je suis père aussi, et je ne voudrais pas, à quelque prix que ce fût, causer le malheur de mon fils. Je serai bien aussi noble que vous, et aussi sincère. Puisqu'il en est ainsi, tout arrangement

..., de tous établissements d'industrie ou de commerce, de maisons entières, de propriétés isolées quelconques ; 2° à 10 fr. pour tous autres chiens.

Les conseils municipaux pourront réduire cette taxe, mais de moitié au plus (1 fr.—5 fr.)

Art. 3. L'acquit de la taxe suffira pour la possession successive de plusieurs chiens dans la même année ; la possession simultanée donnera seule lieu au paiement de plusieurs droits.

La possession commencée dans le second semestre de l'année ne donnera lieu qu'à l'acquit du demi-droit.

Art. 4. Une ordonnance, rendue dans la forme ordinaire des règlements d'administration publique, déterminera le mode de perception de la taxe établie par la présente loi.

M. de Mornay avait annoncé l'intention d'adresser des interpellations au ministre des finances au sujet des relais de poste. M. Lacave-Laplagne y a coupé court en disant que le ministre présenterait la semaine prochaine un projet de loi sur cette question.

MOUVEMENT PHALANSTÉRIEN.

Expositions de la Théorie sociétaire.

M. J. DUVAL, A BORDEAUX. — M. V. HENNEQUIN, A BESANÇON.

M. J. Duval est depuis huit jours à Bordeaux, où il a commencé une exposition de la Théorie sociétaire. Voici ce que nous lisons à cet égard dans les journaux de la localité.

L'Homme gris parle bienveillamment des principes de l'École, mais il croit devoir faire, à propos du christianisme, une objection que son confrère du *Mémorial* ne va pas tarder à réduire à néant :

Nous ne sommes ni fouriéristes ni phalanstériens, — loin de là ; — nous croyons que cette Ecole a eu le plus grand tort de vouloir fonder un dogme religieux à côté du plus grand et plus parfait de tous les livres, — la Bible, sublime enseignement du Christianisme.

Mais nous aimons à étudier ces généreux principes, ces savantes inspirations que cherchent à répandre les adeptes du génie novateur, et qui ne peuvent manquer d'amener, dans notre société vermoulue, d'importantes réformes.

Déjà, les idées d'organisation du travail, d'association de l'intelligence, du travail et de l'argent, de charité fraternelle, et bien d'autres encore d'économie sociale, ont fait des progrès immenses dans les esprits et sont discutées partout.

Ce qui recommande surtout cette Ecole savante, ce sont ses vertus profondes et son désintéressement. — La *Démocratie pacifique*, leur organe officiel, est, en effet, l'un des journaux les plus recommandables de tous, sous le rapport de la rédaction et de la pureté des principes de ses collaborateurs.

Le *Mémorial bordelais* fait ses réserves touchant les Théories phalanstériennes, « théories inapplicables où il y a de bonnes idées à prendre; » mais il n'en ouvre pas moins libéralement ses colonnes aux articles d'un de ses collaborateurs, M. Just Albert, qui fait, pour sa part, profession de foi à la Théorie sociétaire. Citons quelques passages de ces articles rédigés avec beaucoup de talent, et qui sont des appréciations personnelles au rédacteur plutôt qu'un compte-rendu des séances de l'orateur :

Cette doctrine a eu de singulières destinées. Tantôt attaquée par ceux qui ne craignaient pas de s'en approprier les principales idées, tantôt raillée par ces hommes qui passent leur vie à éplucher des mots, elle a fini par se faire une place honorable sur le terrain de la discussion sérieuse, et par forcer ses adversaires les plus dédaigneux, comme ses ennemis les plus superbes, à laisser de côté le sarcasme pour [illegible]

L'École ne demande pas à procéder par une réforme générale : elle a horreur de tout ce qui ressemblerait à un bouleversement. Ce qu'elle veut, ce sont des essais locaux, une commune à exploiter selon ses idées. De cette manière, il sera facile à tout le monde de juger l'arbre par ses fruits, et de voir si les promesses et les espérances de Fourier sont tellement folles, tellement irréalisables, qu'il faille les considérer comme une chimère, comme le rêve d'une imagination malade, incapable de se tenir un seul instant sur le terrain des faits et de la logique.

Le bonheur de l'humanité ne peut résulter que de l'association des hommes entre eux. Dans la société actuelle, nous assistons à la lutte effrénée des intérêts et des ambitions ; dans la société telle que la conçoit l'Ecole phalanstérienne, nous n'assistons plus qu'au libre déploiement de toutes les forces, de toutes les facultés des individus, vers un but commun, la plus grande somme de félicité possible, non pas pour un petit nombre, non pas pour une caste ou pour quelques privilégiés, mais, au contraire, *pour tous*.

L'Association, voilà le grand levier à l'aide duquel l'Ecole phalanstérienne veut ébranler et renverser ce fardeau de souffrances, de misères, de découragements amers qui pèse sur nos sociétés modernes et dont chaque jour vient augmenter le poids. Elle excite donc, elle stimule autant que possible tous les germes d'association qu'elle voit poindre autour d'elle. Crèches, salles d'asile, colonies agricoles, sociétés de secours mutuels, asiles de retraite, ébauche d'organisation du travail, elle voit dans tous ces faits, dans toutes ces institutions, pour lesquels sa sympathie ne se dissimule pas, autant de symptômes qui annoncent la transformation lente, mais réelle, du milieu social actuel. Après avoir nié le mal, on le reconnaît, on le proclame, et l'on s'adresse à quelques palliatifs dont on ne tardera pas à reconnaître l'impuissance. Alors, on songera sérieusement à chercher les vrais remèdes. Au lieu de s'arrêter à la surface de la plaie, on ne craindra pas d'en sonder la profondeur ; au lieu de poursuivre le mal dans ses effets et de l'attaquer dans ses innombrables rameaux, on l'étudiera dans ses causes, on l'extirpera dans ses racines. Ce sera le véritable moyen de le guérir.

L'Ecole phalanstérienne agit par la presse, par la parole, par des réunions de divers caractères. Elle a un journal quotidien, la *Démocratie pacifique*, dont la rédaction se fait remarquer autant par les questions vitales qu'elle agite, que par le ton digne et la loyauté de sa polémique. Sa revue, la *Phalange*, s'est placée depuis longtemps à la tête des publications sérieuses de notre époque. Le Centre phalanstérien envoie de la capitale, dans un grand nombre de villes de la province, des hommes dévoués qui, comme MM. Jules Duval et Victor Hennequin, mettent au service des doctrines de Fourier leur conviction et leur talent. La Librairie sociétaire met incessamment en circulation une foule d'ouvrages dont la plupart s'adressent aux plus humbles fortunes. Le mouvement de propagation de l'Ecole ne manque donc ni d'élan, ni d'étendue. C'est ce qu'ont pu remarquer ceux qui le suivent depuis son début.

L'attitude de l'Ecole sociétaire, en présence des nombreux partis qui luttent avec tant d'acharnement sous nos yeux, est aussi calme que ferme. Elle ne fait appel qu'à la discussion : sa tolérance lui permet de s'adresser aux opinions les plus opposées, pourvu qu'elles soient de bonne foi. Le but final de tous ses efforts et de toutes ses aspirations, c'est l'unité sociale, politique et religieuse ; c'est, nous le répétons, le développement le plus large et le plus harmonique possible de toutes les forces, de toutes les facultés humaines, en vue du bonheur de l'humanité. Si c'est là une utopie, il faut avouer qu'elle est hautement rationnelle, et qu'elle a droit à un sérieux examen de la part de tous les hommes intelligents.

L'Ecole sociétaire n'arbore donc aucun drapeau politique ; au point de vue religieux, elle se rattache au christianisme de l'Evangile ; mais, encore une fois, elle fait un appel à tous les hommes qui veulent sincèrement la vérité, quelle que soit d'ailleurs la bannière sous laquelle ils marchent et l'autel sur lequel ils sacrifient.

. . . .

[illegible] maines. L'auteur donne ensuite une idée du travail attrayant et du mécanisme de la série de groupes. Puis, serrant de plus près la question religieuse qu'il n'avait fait qu'aborder la première fois d'une manière générale, il montre qu'il y a identité de but entre la doctrine phalanstérienne et le christianisme.

Lorsque les phalanstériens annoncent que l'humanité peut réaliser dès ce monde une destinée heureuse, on s'élève contre ce qu'on appelle leurs rêveries et on les traite d'utopistes.

Nous trouvons qu'on a étrangement abusé du mot *utopie*, et, à notre avis, c'est une des moins terribles épithètes qu'on puisse lancer contre une doctrine. Toutes les idées nouvelles, toutes les glorieuses découvertes, ont été traitées d'utopies, de folies ou de chimères. Cela ne les a certes point empêchés de faire leur chemin. L'Evangile lui-même, comme le dit fort bien M. Louis Reybaud, dans un livre auquel l'Académie française a cru devoir décerner le grand-prix Montyon, l'*Evangile est une utopie*, puisqu'il n'y a pas encore de société basée sur les principes de fraternité et de justice que recommandait Jésus.

Que des sceptiques quand même repoussent la croyance au bonheur possible de l'humanité sur ce globe, nous le comprenons aisément ; mais que des chrétiens se montrent aussi les adversaires acharnés de cette même croyance, voilà ce qu'il nous est assez difficile de concevoir. Nous allons essayer de dire pourquoi.

D'abord, pour des chrétiens, il n'y a pas à hésiter sur la signification, sur la portée des préceptes de l'Evangile ; ces préceptes, qui prescrivent la charité, l'amour du prochain poussé jusqu'au sacrifice de soi-même, la pratique de la justice dans son sens le plus large, ces préceptes sont obligatoires. Ils viennent directement de Dieu, dont il nous font entendre la voix. C'est ce qui ne saurait être contesté.

Or, dirons-nous à nos adversaires, de deux choses l'une : ou il est possible, ou il est impossible à l'homme de pratiquer les vertus évangéliques, de vivre selon l'esprit de cette loi que Jésus promulguait il y a plus de dix-huit cents ans.

Mais, s'il est au-dessus des forces de l'homme de se conformer aux préceptes de l'Evangile, comment ose-t-on dire que ces mêmes préceptes viennent de Dieu ? Quoi ! Dieu nous ordonnerait de pratiquer dans cette vie des vertus au-dessus de nos forces, et dans l'autre vie, il nous punirait parce que nous n'aurions pas fait ce qu'il nous était impossible de faire ? Mais cela n'a pas le sens commun.

S'il est possible, au contraire, de pratiquer les vertus recommandées par l'Evangile, je demande ce que serait une société où l'on aimerait son prochain comme soi-même, où nous ne ferions pas à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait, où la charité et le dévouement seraient aussi communs qu'ils sont rares ? Evidemment, cela s'appellerait une société heureuse.

La logique force donc tout chrétien à croire qu'une destinée de bonheur peut être réalisée sur cette terre par l'humanité, ou bien, qu'en nous prescrivant la pratique des vertus évangéliques, Dieu nous demande une chose impossible, pour l'inexécution de laquelle il nous punira cependant. Qu'on choisisse entre ces deux opinions, dont la première est hautement professée par les disciples de Fourier. On leur reproche de faire les hommes meilleurs qu'ils le sont, c'est possible ; mais entre deux excès, ils choisissent le moindre, car ils aiment beaucoup mieux exagérer la bonté de l'homme que calomnier Dieu.

Quant à ceux qui voudraient que l'Ecole phalanstérienne fit en quelques mois ce qu'ils n'ont pas fait eux-mêmes en dix-huit cents ans, on ne peut que les exhorter à la patience. Qu'ils relisent leur propre histoire ; qu'ils examinent les obstacles qu'ils ont rencontrés, les préjugés sans nombre qu'ils ont ameutés contre eux toutes les fois qu'ils ont voulu réaliser une amélioration, alors ils n'accuseront peut-être pas d'impuissance une doctrine qui date d'hier, et qui a contre elle toutes les passions égoïstes de l'époque. La germination des idées vraies est souvent lente, mais elle est toujours sûre, et l'on ne brise pas un bon principe comme un épi. Seulement, dans ce vaste champ de la pensée, que l'on sillonne dans tous les sens et que l'on remue dans toutes ses profondeurs, ce qu'on a semé la veille ne se moissonne [illegible]

---

est rompu ; nous nous reverrons une autre fois pour établir nos anciennes conventions sur de nouvelles bases.

— M. Godenot, vous êtes un homme d'honneur que j'ai méconnu. Cette action vous rend mon estime ; donnez-moi votre main. Désormais il n'y a plus de Jean-Louis et de baron, il y a deux hommes qui s'apprécient et méritent de s'aimer... Mais malheureusement pour moi, peut-être vous êtes-vous trop hâté de montrer à mes yeux votre beau caractère et vos sentiments délicats. Vous vous êtes mépris sur le sens de mes paroles. Je n'ai pas dit que ma fille aimât un autre jeune homme et ne pût épouser votre fils ; j'ai seulement fait une supposition, et j'ai dans ce cas appelé à la générosité du cœur, à la tendresse, à la justice ; vous y avez répondu, mais peut-être inutilement pour moi. Je ne sais pas si Julie éprouve pour quelqu'un un penchant qui lui interdise toute autre union. Je l'ignore absolument, et ne m'en suis jamais aperçu ; mais je vais de ce pas m'en instruire, et ce soir je vous promets une réponse sincère et définitive. M. Godenot, je vous salue.

Le baron sortit, et le fermier demeura incertain et troublé par ce nouvel incident. Comment pourrait-il arranger d'une autre manière la restitution de ses terres au baron, et même les restituerait-il ? Comment consolerait-il son fils, si Julie ne pouvait l'épouser ? Le baron, d'ailleurs, ne pouvait-il pas le tromper, profiter du moyen fourni par sa générosité pour sauver son honneur héraldique, feindre un engagement caché de sa fille, et épargner ainsi la souillure roturière à son blason ? Mais M. de Romigny était un homme probe et droit ; du moins il passait pour tel, et son ancien fermier ne pouvait penser qu'il fît plier la vérité et la bonne foi, même aux nécessités les plus impérieuses de l'amour-propre. Cependant, la question était douteuse, le succès inconnu, et Jean-Louis retourna au château, livré aux inquiétudes les plus cuisantes.

De son côté, le baron, en montant le modeste escalier d'auberge qui conduisait à la petite chambre de sa fille, n'était pas moins incertain. Il désirait et craignait à la fois que sa fille se fût engagée à son insu. Si elle eût aimé quelque jeune noble, le sacrifice douloureux de l'honneur aristocratique ne pouvait s'accomplir, et le nom de Romigny était sauvé de la dégradation, puisque Jean-Louis avait promis de ne pas marier la jeune baronne contre son gré. Mais d'un autre côté, le fier seigneur ne rentrerait pas sans doute dans ses domaines. L'ancien fermier en était le propriétaire légal, il pouvait les garder, et si la condition imposée par sa volonté ne pouvait s'accomplir, son mécontentement pouvait, sans injustice, ne pas proposer d'autres arrangements, et se gêner par un nouveau sacrifice. Ainsi le malheureux baron ne reverrait jamais sa grande salle, sa chambre dorée, et l'allée du parc qu'il prenait souvent pour s'acheminer vers le banc de pierre placé au bout de la charmille. Il vieillirait sans propriétés et sans résidence, comme un simple bourgeois sans titre et sans nom, vivant du reste des indemnités accordées par la Restauration aux émigrés sans fortune. C'était là un sort misérable et un chagrin sans doute aussi vif que d'oublier son blason écartelé d'un lion issant de gueules sur argent, et d'une croix potencée de sable sur azur, pour marier un vil paysan à une fille noble et de sang féodal.

Ce fut tourmenté de ces perplexités que le baron entra chez sa fille. Elle était occupée à broder près d'une fenêtre donnant sur un petit jardin. Elle répondit en rougissant aux questions de son père, qu'elle n'aimait personne, et que son cœur obéissant avait attendu, pour faire un choix, les conseils et les ordres de son protecteur et de son guide naturel. On ne pouvait demander une fille plus soumise et plus vertueuse ; aussi, le baron, prenant enfin un parti, embrassa joyeusement la douce Julie, en lui promettant de la satisfaire bientôt sur ce point.

— Le sort en est jeté, dit-il en rentrant dans sa chambre pour se coucher. Demain matin je fais venir Jean-Louis, et tout est conclu ! Je rentre dans toutes mes terres, dans mon parc, mon verger, mon potager, ma charmille, mon étang, mon bois, mon château. Je m'installe encore dans ma vieille salle peinte ; je m'asseois le dimanche dans mon banc à l'église ; je reçois le matin mes fermiers et tenanciers ; je me fais conduire à la ville dans ma calèche, salué par les chapeaux des habitants du village et les sourires de mes voisins. Ah ! je suis encore le baron de Romigny !...

Peu après le baron s'endormit.

II.

JEAN-PIERRE.

La nuit tombait. La journée de noces avait été bruyante et non joyeuse. Les paysans qui la composaient en grand nombre s'étaient trouvés mal à l'aise devant la figure froide et sévère du baron et devant l'abattement profond de Julie, qui, pendant la cérémonie, était pâle et défaillante, et depuis lors avait à peine cessé de pleurer quelques instants, et cela pour s'évanouir ou quitter le repas de noces et s'asseoir à l'écart dans un des coins du parc. Aussi, les paysans, peu habitués à ce genre de noces, avaient, pour s'étourdir, largement bu et chanté, si bien que, vers le soir, presque tous étaient ivres ou enroués. Le baron, dégoûté de cette compagnie inusitée et tourmenté des vagues remords d'avoir sacrifié sa fille à son ambition, avait quitté la table. La jeune victime, voyant approcher la nuit, avait été prise d'un tremblement nerveux, et s'était retirée dans un cabinet de verdure peu distant de la charmille où l'on avait dressé le festin.

Là elle rêvait seule. Son âme fière et habituée à l'espoir d'une riche alliance, ne pouvait supporter la pensée d'être la femme d'un paysan. S'appeler madame Jean-Pierre, quand on aurait pu s'appeler madame la marquise ou la comtesse ! Nommer son mari Godenot et non pas Saint-Luc, ou d'Autichamp, ou Maillé, c'était affreux ! Son père l'avait sacrifiée ! D'ailleurs, elle n'aimait pas son mari. Elle ne le connaissait pas ; ils s'étaient vus deux fois, le jour de la signature du contrat et le jour de la noce. Il est vrai qu'il était bien de sa personne, d'une taille élevée, peut-être un peu trop forte ; mais il avait l'air timide et gauche ! Il était au supplice dans son habit noir et ses escarpins. En tout, c'était un fiancé ridicule.

... Et puis leurs caractères pourraient-ils se convenir ? Qui le savait ? Etait-il doux ou brutal ? sensible, délicat ou grossier ? Serait-ce un tyran ou un esclave ? Quel moyen fallait-il prendre pour lui plaire ? La coquetterie ou la simplicité ? Aimerait-il la toilette, le bal, les romans, les spectacles ? Faudrait-il user, pour lui parler, du langage passionné, sentimental, langoureux, ou impérieux, ou réservé ? Enfin, un seul mot le condamnait à jamais et l'empêchait d'être aimé et de rendre sa femme heureuse... C'était un paysan !

Julie en était là de ses réflexions lorsqu'un pas se fit entendre dans le bosquet. Son cœur battit sans savoir pourquoi. Un homme se présenta : C'était Jean-Pierre. Au mouvement d'effroi que fit Julie à cette vue, il s'écria : — Pardon, Mademoiselle, je vous dérange. Je ne pensais pas vous trouver là, quoique je le désirasse, en effet. Je m'en vais.

— Non, restez, dit Julie. Il faut bien que nous fassions connaissance enfin ! (Ici un soupir auquel Jean répondit de la même manière). Ils se turent un instant. La jeune fille reprit : — On dit, Monsieur Jean-Pierre, que votre père vous a fait donner une excellente éducation, que vous avez de l'intelligence et du goût pour les travaux de l'esprit, et qu'enfin vous êtes revenu de Paris un homme très savant et presque membre de l'Institut. Cela m'épouvante. Est-ce vrai ?

— Mademoiselle, vous me raillez cruellement. Vous sentez bien que je ne puis pas répondre à cette question. La modestie ou la vérité souffriraient de ma franchise. Souffrez donc que je me taise et que je laisse le temps décider si les rapports qui vous ont été faits sont justifiés ou menteurs.

— Fort bien, Monsieur Jean. Vous êtes un homme modeste, c'est déjà quelque chose. Je vous permets de ne pas être un savant.

— A quoi sert le savoir, quand on ne possède pas le bonheur ? A quoi sert d'aimer, quand on ne peut se faire aimer ? Ah ! les livres sont bien vides et bien inutiles. Ils enseignent tout, hors une chose qui est plus que tout : à gagner un cœur qui résiste. Quand on sent pour une personne belle, jeune et douée de toutes les vertus un sentiment pur, complet et irrésistible, croyez que c'est une douleur étrange de ne pouvoir le faire partager à cause d'un seul mot, d'une idée, d'un préjugé. C'est un mur horrible et infranchissable, qu'on ne peut démolir, parce que les habitudes sociales le reconstruisent toujours. C'est un obstacle qui vous laisse mourir, de l'autre côté du bonheur, sans

M. V. Hennequin, arrivé à Besançon le 5, à quatre heures et demie, commençait à sept heures et demie, après deux nuits passées en voiture, une Exposition de la Théorie dans la grande salle Vernier, qui ne put recevoir tous les auditeurs, bien qu'elle contienne huit cents personnes assises et des centaines debout.

Les séances de l'orateur, successivement publiées par livraisons, formeront une Exposition élémentaire qui sera mise en vente à la Librairie sociétaire.

Le succès de M. Hennequin à Besançon rappelle celui qu'il a obtenu précédemment à Dijon, à Nantes et à Lorient. Nos amis nous écrivent qu'ils en attendent les plus heureux résultats.

Les idées sociales en Russie.

Nous avons parlé dernièrement des progrès que font en Russie les idées d'association. Nous publions aujourd'hui l'extrait du feuilleton d'un journal intitulé : l'*Invalide russe*, chronique de Saint-Pétersbourg, du 11 décembre dernier, qui prouve que sur plusieurs points déjà nos doctrines pénètrent dans l'empire :

J'ai un excellent ami, un grand utopiste, un rêveur, comme l'appellent ses amis. Tout échec, toute chose dont il est mécontent, en l'excitant à en pénétrer les causes premières, lui font désirer un meilleur milieu social, et bâtir des systèmes et des théories. Il est très bon, très expansif, et ces qualités, accompagnées de ses rêveries, le font passer, aux yeux de bien des gens, pour une espèce de Manilof (philanthrope ridicule et outré du roman de Gogol : *les Ames mortes*). J'avoue ne point partager l'opinion de ces personnes, parce que ses idées ne me paraissent pas tout à fait irréalisables ; la vérité perce toujours à travers ses rêveries ; mais cette vérité, malheureusement, n'est pas à la taille d'un chacun, et le monde a, comme on sait, la louable habitude d'appeler sottise tout ce qui ne concorde pas avec ses idées, et songes creux les désirs dont il n'ose proclamer hautement la satisfaction. Jamais il n'est venu en tête à ces gens que par la raison que des besoins existent en eux, ils ont le droit d'en réclamer la satisfaction ; car, ce que la nature a mis en nous, loin de devoir être étouffé, devrait au contraire recevoir un développement complet, et si cela n'arrive pas toujours, ce n'est point l'œuvre de Dieu, mais les circonstances environnantes que l'on doit accuser. Tout ce qu'il a créé n'a-t-il pas sa raison d'être et n'est-il pas nécessaire? Toute attraction qu'il a mise en nous n'est-elle pas en même temps une promesse de la vivification de ce principe?..

Mais j'oublie mon ami. Il y a quelques jours, je l'ai rencontré à l'imprimerie, il venait y commander des cartes de visite ; j'y étais pour la même raison.

— Vous êtes très répandu dans le monde, lui dis-je, et le jour de l'an doit vous être bien à charge ; je dois vous avouer pour ma part que je ne trouve rien de plus insipide au monde que les visites.

— Je viens d'y penser, reprit mon ami ; mais j'ai une malheureuse habitude... c'est de rarement penser à moi, comme le faisait le *Bedowik* du cosaque de Lougauw (écrivain russe, très estimé, que ce cosaque) ; mais puisque c'est vous qui m'amenez sur ce terrain, je ne crois pas devoir vous faire grâce d'un sermon là dessus. D'abord, trouvez-vous sot l'usage des visites, ou bien seulement ennuyeuses les visites que vous êtes *obligé* de faire?

— L'usage même.

—Je pense autrement. L'usage n'est ni futile ni déraisonnable... Croiriez-vous que la question de l'organisation du travail se rattache à celle des cartes de visites?

Je restai ébahi sur ce qu'avançait mon ami.

— Oui, cette question dont on parle tant de nos jours... Puis, après s'être recueilli pendant quelques minutes, il continua :

des parents, et il ne ... que nos cartes de visite.

L'emploi de ce moyen fait à lui seul la critique de notre société, en témoignant de nos désirs harmoniques. Dans nos grands centres d'industrie, les relations augmentent à chaque instant. Il y a des personnes dont nous disons : « Il connaît tout le monde. » C'est là l'heureuse tension qui correspond à l'idée de fraternité, d'unité humanitaire (unitéisme). Mais les inconvénients se présentent tout de suite ; les occasions de voir tous ces êtres auxquels on est attaché, que l'on aime, est si rare, que l'on a eu recours aux cartes de visite.

Des moralistes ont pensé que, puisque la quantité de liaisons rend impossible l'exécution des devoirs de l'amitié, il vaut mieux en restreindre le cercle, et par conséquent, opposer une barrière au cœur, étouffer la force exubérante qui le remplit. Bon moyen, s'il n'eût été impraticable, en contradiction avec la nature même des choses. Peut-on empêcher le cœur de l'homme de déverser le surplus de ce qu'il contient? et la flamme n'est-elle pas d'autant plus sainte qu'elle étend plus au loin les rayons vivifiants de sa chaleur? Ainsi de l'homme. Il se rapprochera de la divinité en étendant le cercle de ses affections, car Dieu est le ciment de toute chose... c'est la flamme resplendissant dans l'infini.

On doit donc satisfaire les attractions qui se font jour dans notre milieu, quand elles sont naturelles et qu'elles ne s'élèvent point contre les lois.

Si donc l'homme ne peut trouver du temps à visiter son prochain qu'il aime, s'il ne peut autrement maintenir ses liens d'amitié qu'en négligeant ses occupations, ses devoirs, il faudra bien alors chercher une meilleure organisation des travaux, une organisation telle, qu'elle ait le pouvoir *d'accorder le devoir avec les attractions*.

On doit aujourd'hui abandonner son atelier, sa fonction, pour voir ses amis : ne pourrait-on pas faire de telle manière que les amis se rencontrassent dans leurs travaux, et unir avec les délices des relations amicales les plaisirs d'une occupation commune et utile?

Mais nous sommes loin de là, et nous n'avons de soins qu'à nous défaire des momeries obligatoires, solder les calculs de l'étiquette, envoyer des cartes de visites, par convenance, aux personnes qui ne vous plaisent pas. Par le temps qui court, les visites, réduites à leur plus simple expression, à des cartes de visite, donnent encore plus d'ennui que de plaisir. C'est ainsi que tout se transforme en mal dans notre société.

On nous écrit de Cherbourg :

« Au marché de lundi, le blé a monté de 42 fr. à 50 fr. l'hectolitre ; le pain ordinaire est taxé à 5 fr. 50 c. les trois kil. et le pain fin à 4 fr. Or, dans cette ville, les ouvriers reçoivent pour leur journée un prix fort minime et qui n'a pas augmenté depuis quinze ans, bien que depuis cette époque la population de Cherbourg ait presque doublé et ait par suite fait considérablement croître le prix des vivres. La municipalité vient de voter que, comme dans presque toutes les villes, il serait distribué des bons autorisant les pauvres à obtenir du pain à un prix fixe. Mais elle a décidé que ces bons ne seraient donnés qu'aux ouvriers qui s'approvisionnent à l'année chez un boulanger. Or, ceux-là ne sont que le plus petit nombre, la plupart des familles trouvant plus économique de fabriquer elles-mêmes leur pain, de sorte que l'allocation charitable du conseil municipal soulage beaucoup moins d'infortunes qu'on ne pourrait croire.

» Dimanche dernier, au soir, veille du jour où le pain devait être taxé sous l'influence d'une hausse plus ou moins factice, un ouvrier se présenta chez un boulanger pour acheter du pain ; on lui répondit qu'il n'y en avait plus. Il se plaignit très haut et se prit, dans la rue, à accuser la cupidité du boulanger qui refusait du pain pendant que son magasin en était rempli. Un attroupement se forma aussitôt ; on se précipita dans l'arrière-boutique, qui, en effet, était remplie de pain. La foule se le partagea, mais elle ne se livra à aucun autre acte

boulet, et recevait de Napoléon le titre de général.....

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

« Qu'est-ce qui manque à la classe bourgeoise? ce sont les lumières, c'est la volonté. » Ce reproche, que contenait notre dernière Revue, se trouvait exprimé presque en même temps par M. Talabot, député et directeur d'importantes usines métallurgiques, dans une lettre adressée par lui au conseil municipal de Limoges.

Comprenant toute l'importance qu'il y aurait dans ce moment à faire consommer moins de viande et plus de pain, il avait offert à ce conseil une somme de 2 500 fr. pour employer exclusivement en bons de viande. Cette offre n'ayant pas été acceptée, M. Talabot répond : « qu'il résulte de ce qui vient de se passer que les difficultés qui s'opposent aux modifications du régime alimentaire des classes laborieuses ne résident pas seulement dans les habitudes de la routine de ces classes elles-mêmes ; que ceux qui, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, sont appelés à influer sur le sort de cette portion si importante de nos sociétés, ont aussi leurs opinions, erronées selon moi, sur ces questions, *dont l'importance ne leur apparaît que dans les moments de détresse et alors sous un faux jour*. »

Ces réflexions sont tristes, car pour le présent et pour l'avenir, le pays aurait besoin de s'appuyer avec confiance sur les municipalités bourgeoises. En donnant à leur autorité toute l'étendue désirable, elles pourraient seules faire contrepoids à l'influence absorbante de l'Administration centrale, qui, à l'aide d'un mécanisme parlementaire faussé, fonctionne tout entière au service des financiers, et leur sert à rançonner et maîtriser la nation.

Ainsi, M. A. Fould, ayant proposé d'annuler 11 millions de rente 3 p. %, rachetés par l'amortissement, les autres banquiers ont fait rejeter cette semaine par les ministres, et conséquemment par la Chambre, cette proposition, qui aurait détourné annuellement 11 millions de la Bourse pour les rendre à l'agriculture et à l'industrie.

— On a présenté à la Chambre des pairs un projet de loi pour rétablir le chapitre royal des chanoines de Saint-Denis. Ce projet a pour but de créer une *grande aumônerie*, institution essentiellement monarchique, disent ses promoteurs, mais assurément fort coûteuse, fort inutile, et bonne seulement à alimenter les tracasseries et les prétentions du haut clergé.

— Les deux chambres ont adopté une loi accordant 4 millions de crédit pour subvention aux travaux d'utilité communale. Cette somme est insuffisante à pourvoir à tous les maux que cause la hausse sans cesse croissante des grains.

Nous le répétons : il faut par tous les moyens possibles augmenter la masse d'aliments qui doivent remplacer les grains. Nous avions conseillé d'abolir temporairement le droit d'entrée sur les bestiaux : la Belgique vient d'adopter cette mesure ; pourquoi la France ne suivrait-elle pas cet exemple? Mangez plus de viande, mangez moins de pain, il faut le redire sans cesse.

— M. Martin (du Nord), ministre de la justice et des cultes, vient de mourir. M. Hébert, procureur général de Paris, est décidément son successeur.

— Le *Moniteur parisien* constate que depuis le 1er juillet jusqu'au 28 février dernier il n'est entré dans les ports que 5 996 000 hectolitres de blés étrangers.

---

pouvoir allonger le bras, ni franchir la porte, sans vous laisser d'autre droit que la prière la plus humble, les larmes les plus patientes, sans vous permettre à peine de dire à genoux à celle que vous chérissez : Ne murez pas votre âme! je vous aime, je vous aime à mourir! Aimez-moi seulement un instant, une heure, et j'aurai vécu ; je renoncerai au paradis....

Jean était aux pieds de Julie et couvrait de baisers sa main qu'elle lui abandonnait dans son trouble. Enfin elle se remit, et honteuse d'avoir écouté avec intérêt la déclaration de son mari et surtout d'un paysan, elle se leva du banc et lui dit : Laissez-moi. Nous nous reverrons demain ; et elle s'éloigna.

Jean, quelque temps immobile, se releva et reprit par une autre route le chemin du château.

Julie erra quelque temps dans les allées argentées par la lune, puis, jugeant que sa conduite pourrait paraître bizarre, elle rentra. En entrant dans la grande chambre, elle trouva ses demoiselles d'honneur qui l'attendaient pour la coucher. Elle eut peur. Cependant elle se rappela qu'elle avait renvoyé son mari jusqu'au lendemain, et se flatta que son âme timide et respectueuse exécuterait servilement ses ordres.

Elle ne se trompait pas. Julie dormit encore cette nuit du sommeil de l'innocence. Quelques jours se passèrent ainsi : son mari était plein de délicatesses et de prévenances. Il ne lui parlait jamais d'amour. Seulement il était souvent triste et rêveur, et quand il la quittait après le souper, elle vit plus d'une fois briller des larmes dans ses yeux. Le baron paraissait triomphant : il était rentré dans ses biens, il croyait sa fille heureuse; son mari était jeune, charmant et attentif. Sans doute sa fille avait fini par oublier la distance des rangs et par l'aimer, quoiqu'il ne s'appelât que M. Godenot.

Le baron était dans l'erreur. Julie possédait une âme plus fière et plus inflexible encore que celle de son père. Elle était bien parfois rêveuse et triste près de son mari ; mais elle n'aurait pas consenti à l'aimer malgré toutes ses qualités. Julie était obstinée comme une pensionnaire mécontente et contrariée dans ses rêves.

Quelques événements de peu d'importance varièrent seuls pendant un mois la vie des habitants du château de Romigny. Mme Godenot savait que son mari habitait une chambre qu'il avait choisie par délicatesse fort éloignée de la sienne ; mais elle ignorait la position de cette chambre. Cependant elle avait remarqué sous les toits une petite lumière, brillant tous les soirs vis-à-vis de sa chambre, dans l'encoignure de l'aile droite du château. Elle finit par soupçonner là l'habitation de Jean-Pierre. Le hasard confirma ses conjectures. On était alors dans l'été. Un matin, Julie, éveillée de meilleure heure, passe un peignoir, ouvre sa fenêtre et aperçoit à la lucarne soupçonnée Jean-Pierre, debout, en extase devant sa fenêtre, qui s'enfuit précipitamment à sa vue. D'autres incidents lui prouvèrent toute la pureté et la soumission dont l'amour de son mari était capable. Souvent elle entendit le soir, sous ses fenêtres, une romance langoureuse, chantée par une belle voix d'homme, ou un air de flûte, mélancoliquement soupiré. Elle recevait, tous les matins, un bouquet mystérieux composé de fleurs des bois, quelquefois tachées de sang. Souvent on lui apporta de la ville les modes les plus nouvelles et les bijoux les plus précieux. Julie interrogeait naïvement son mari sur ces envois ; mais il niait tout avec une énergie extraordinaire qui confirmait les conjectures de sa femme. Plusieurs fois, Julie, en dormant, avait cru sentir sur son front une haleine errante, ou entendre près de son lit une respiration à demi comprimée. Comme son sommeil était paisible dans les premiers jours de son mariage, elle n'avait pu distinguer si ces souffles et ces bruits étaient une vérité ou une hallucination. Pendant la seconde moitié du mois, qu'on appelle souvent à tort *lune de miel*, le sommeil de Julie fut inquiet et fiévreux. Elle n'entendit plus de respiration comprimée et ne sentit plus d'haleine errante.

Jean-Pierre devint de plus en plus sombre. Il parlait souvent de repos et de mort. Son langage était amer et désespéré, son maintien abattu, et sa voix, si belle et et sonore, défaillante et saccadée. Une nuit, il sortit à cheval du château et ne revint pas. Le lendemain, comme Julie, ignorant ce fait, sortait dans sa voiture, on rapporta Jean tout humide et souillé des longues herbes de l'étang de Gruyère. Julie se trouva mal et ne sortit pas de la journée.

Jean, sauvé par son père, revint à la vie. Le soir il était calme et résigné. Il voulait partir pour l'Allemagne, où devait avoir lieu un congrès scientifique, auxquels tous les savants de l'Europe étaient convoqués.

Mais ses projets furent dérangés. Il ne partit pas. Pourquoi? Le soir, au moment de prendre son porte-manteau, il trouva sur la table de sa petite chambre un billet ainsi conçu :

« Jean-Pierre, votre femme vous aime.

» JULIE. »

. . . .

Cette nuit-là et toutes les nuits suivantes, la petite lumière ne brilla plus sous les toits dans l'encoignure de l'aile droite du château.

ALFRED DE MARTONNE.

LES ENFANTS.

Tout ce qui vient de Dieu porte un cachet sublime :
Les rayons du soleil, la montagne et l'abîme,
L'abeille murmurante et les oiseaux chantants,
Les trésors de la terre et ceux des mers fécondes,
La brise des forêts et l'haleine des mondes,
Les fleurs et les enfants !

Les enfants ! qu'ils sont beaux ! apportant à la vie,
Des cieux qu'ils ont quittés, un parfum de patrie !
Dans ces cœurs francs et purs, pleins de songes riants,
Dieu semble avoir laissé quelque sainte promesse,
Tant on lit de bonheur, d'espoir et d'allégresse,
Sur leurs fronts confiants !

Qu'ils sont beaux, les enfants ! l'un, douce et blonde tête,
Cygne aux chants à venir, ne veut pour sa conquête
Qu'un baiser de sa mère et des hymnes d'amour ;
L'autre, déjà plus fort, plein de sa jeune audace,
Appelle les périls, et la lutte et l'espace :
Il doit être aigle un jour !

Et Dieu les fit ainsi, semant parmi les âmes,
Comme dans la nature, et parfums et dictames,
Depuis l'humble fleurette émaillant le sentier,
Jusqu'au cèdre géant, dont plus rare est le nombre ;
Et chacun a sa tâche, au grand jour ou dans l'ombre,
Brin d'herbe ou chêne altier.

Mais, pour la bien remplir, Dieu marque à tout sa place :
Au cèdre, la montagne où le vent du ciel passe ;
Au brin d'herbe, la plaine où le sol est plus doux.
Suivons la loi divine, et, penchés vers l'enfance,
Cherchons bien quel trésor d'art ou d'intelligence
Chacun apporte à tous.

De chaque âme cherchons quelle est la destinée,
Et disons au Seigneur : « Toi qui nous l'as donnée,
Quelle est sa mission et son but ici-bas?
Que doit-elle répandre, harmonie ou lumière ? »
Et, du doigt, le Seigneur montrera la carrière
Pour y guider ses pas.

LOUISE C.

(Extrait du *Journal des Jeunes Filles*.)

Lord Brougham a présenté à la Chambre des lords, une pétition dans laquelle il est établi que beaucoup de propriétaires irlandais qui n'habitent pas le pays, se sont fait payer en entier leurs loyers, et n'ont presque aucunement contribué au fonds de secours qu'on organise en Angleterre et en Irlande. M. Roebuck a prononcé à la Chambre des communes un long discours dans lequel il fait voir que les propriétaires irlandais sont infiniment plus favorisés que les propriétaires anglais, et donnent pourtant deux tiers de moins que ceux-ci pour secourir les pauvres. La propriété, en Irlande, est exempte de beaucoup d'impôts dont elle est grevée en Angleterre, et cependant des documents officiels constatent que là où cette dernière fournit à la taxe des pauvres au moins 8 pour cent sur les revenus, la première ne débourse pas plus de 2 et demi pour cent. L'une fournit une somme de 126 millions par an, tandis que l'autre ne donne que 7 millions.

Les propriétaires irlandais repoussent une loi des pauvres semblable à celle qui, en Angleterre, oblige la propriété à nourrir les prolétaires sans ouvrage et sans moyens d'existence. Malgré l'opposition d'une demi-douzaine d'Irlandais, membres influents du gouvernement, lord John Russell a déclaré que l'opinion publique en Angleterre se prononçait fortement en faveur d'une loi des pauvres pour l'Irlande, qui forcerait la propriété de venir au secours des malheureux. Si tout ce que disent les journaux et les orateurs du parti libéral dans les deux chambres est vrai, la conduite de la plupart des propriétaires irlandais, excepté ceux du Nord, est coupable d'inhumanité au plus haut degré. L'industrie souffre beaucoup en Angleterre. La masse des travailleurs dans les grandes villes, ne travaille que la moitié ou les deux tiers du temps, et il y a dans la seule ville de Manchester plus de cinq mille ouvriers sans ouvrage.

ALLEMAGNE.

Le professeur Gervinus et la constitution prussienne.—L'Université.—Influence russe en Allemagne. — Lola Montès et la France.

M. Gervinus, professeur à Heidelberg, a ouvert, depuis quelque temps, un cours de politique qui est assez fréquenté. M. Gervinus est partisan du système constitutionnel, et en cette qualité il a soumis à sa critique la constitution prussienne. Envers et contre tous les journaux allemands, français et anglais, M. Gervinus accuse hautement cette constitution de n'être qu'une mystification. Premièrement, dit-il, le roi s'est réservé le droit d'augmenter le nombre des voix de l'ordre équestre, de manière que si, aujourd'hui, une question est sur le point d'être votée, demain, grâce aux voix ajoutées par le roi, cette même question sera rejetée. C'est la réunion dans la même enceinte d'une chambre des pairs et d'une chambre des députés, dont la première peut toujours neutraliser la seconde. La diète est convoquée par le roi quand bon lui semble. Le comité permanent est une dérision. M. Gervinus se moque spirituellement de tous les journaux français qui ont salué cette constitution avec acclamations. Nous croyons que M. Gervinus obéit trop, en cette occasion, aux inspirations de l'esprit provincial opposé à la Prusse.

Certes, il ne faut pas s'exagérer la portée de la patente royale, elle n'accorde aucun droit à la nation proprement dite, elle n'a été donnée que pour éluder la demande des droits constitutionnels faite avec tant d'instance par les *Etats provinciaux*; mais le mouvement ne s'arrêtera pas là. La Diète prussienne s'occupera de toutes les grandes questions qui sont agitées dans les chambres constitutionnelles. C'est déjà beaucoup. Il est même probable qu'elle les discutera mieux que le professeur Gervinus, qui est fier d'ignorer le socialisme. Si donc le peuple prussien est digne d'une plus grande liberté, et nous n'en doutons pas, il l'obtiendra; sinon il se contentera de la patente royale, qui fonctionnera tant bien que mal, comme tant d'autres chambres. Les peuples ont ce qu'ils méritent. Si le corps électoral de la France n'était pas corrompu jusqu'à la moelle, la Chambre des députes ne serait pas en grande partie composée de bornes et de gens sans talent ni énergie. Nous doutons que la Diète de Berlin reste aussi stérile que la Chambre des députés française de 1847.

L'Allemagne pourra bientôt former une université composée de professeurs destitués. L'université allemande perd de plus en plus de sa valeur scientifique, à mesure qu'elle perd ses franchises. Le nombre des professeurs destitués, qui sans contredit sont les meilleurs et les plus instruits, augmente par douzaines. Voici ce qui est arrivé à Marbourg, université appartenant à l'électorat de Hesse-Cassel. On sait qu'en 1831 le peuple de Hesse-Cassel a fait une révolution et que le prince régnant, foulant aux pieds les lois et la charte, est le despote le plus effréné de l'Allemagne. Le fait suivant, du reste, caractérise bien ce gouvernement. M. Hildebrand, professeur à Marbourg, étant revenu de Londres, avait oublié de se débarrasser d'un numéro du journal allemand paraissant à Londres sous les auspices de l'ex-duc de Brunswick, et dans lequel on flagellait le système despotique de l'électeur de Hesse-Cassel. Quelques amis ayant lu ce numéro chez M. Hildebrand, il en fut question au Musée, où la feuille passait de main en main. Le lendemain, M. Hildebrand fut destitué; mais le surlendemain on ne se contenta plus de la destitution, on l'arrêta, et à l'heure qu'il est, M. Hildebrand, en prison, est accusé du crime de haute trahison. Cinq autres professeurs de la même Université ont donné leur démission et sont sur le point de quitter le pays. Malheureusement, tous les Hessois ne peuvent pas quitter leur pays.

— A Darmstadt et à Stuttgard, où la Russie règne et gouverne, la réaction poursuit ses ténébreuses intrigues.

La police de Stuttgard a défendu la représentation d'une pièce intitulée les *Carlsschüler* (la Jeunesse de Schiller), pièce qui est représentée aux théâtres de Berlin même, et tandis que le roi de Wurtemberg promet de faire son possible pour la liberté de la presse, la presse de son propre pays est une des moins libres de toute l'Allemagne. Du reste, cette influence russe se manifeste dans tous les Etats germaniques. Elle est très puissante à Dresde, où l'ambassadeur russe décide de toutes les questions importantes. Plusieurs journaux allemands, la *Gazette d'Augsbourg* en tête, les mêmes qui, en 1840, ont déclaré avec force injures qu'ils n'accepteraient jamais la liberté de la France, se réjouissent aujourd'hui de la lueur de liberté que leur donne Lola Montès. Nous nous réjouissons avec eux, mais il nous semble que la

[...] gler et améliorer la situation des catholiques dans l'empire russe, et que cet arrangement n'attend plus que la ratification du czar.

ITALIE.

La nationalité italienne.—Politique de la maison d'Autriche.—Résistance des gouvernements de Rome et de Turin.—Arrestations en Toscane.—Prochaine indépendance de l'Italie.—Journaux de Rome et de Turin.

Depuis l'attentat de Cracovie, l'Autriche a parfaitement compris qu'elle ne pourrait plus garder le masque de basse hypocrisie et de feinte modération avec lequel elle trompait depuis longtemps tout le monde. L'attitude qu'elle vient de prendre en Italie est nette et tranchée; elle veut connaître ses amis et ses ennemis, les gouvernements italiens qui se respectent, et ceux qui, par faiblesse, obéissent aux ordres du cabinet impérial.

Parmi les Etats de l'Italie qui comprennent l'avenir de la nationalité italienne, et qui sentent combien est grande leur responsabilité dans la lutte qu'ils engagent contre les idées rétrogrades de la cour de Vienne, on remarque au premier rang les gouvernements de Turin et de Rome.

Sous prétexte de réprimer la contrebande, l'Autriche vient de concentrer une grande quantité de troupes le long de la rivière du Tessin, qui sépare, comme on sait, la Lombardie du Piémont. Pour répondre à cette menace, S. M. le roi de Sardaigne fait de nouveaux armements. De son côté, le pape, tout en agissant avec réserve envers la maison d'Autriche, persévère avec fermeté dans la ligne de conduite qu'il s'est tracée. Les populations de la Romagne, confiantes dans les idées libérales et vraiment italiennes de Sa Sainteté, vivent dans le plus grand espoir, et se tiennent prêtes à tout événement. La Lombardie elle-même, quoique écrasée sous le nombre des baïonnettes autrichiennes, reprend courage et pense à l'avenir, en voyant l'attitude toute nationale du Piémont et de l'Etat romain.

Malheureusement, l'esprit d'indépendance et de nationalité italienne que l'on retrouvait naguères encore dans le gouvernement de Toscane, paraît s'éteindre entièrement. Si nous en croyons des lettres dignes de foi, l'arrivée à Florence du duc Maximilien d'Este, frère de feu le duc de Modène, a été le signal d'une réaction anti-libérale.

Le duc Maximilien, arrivant directement de Vienne, était porteur de dépêches pressantes qui devaient déterminer le gouvernement toscan à procéder à de nombreuses arrestations. Dans la nuit du 23 février dernier, 74 arrestations auraient eu lieu, dont 34 à Florence.

On croit généralement en Italie que l'Autriche est décidée à comprimer l'essor des idées d'indépendance et de nationalité qui se développent dans le Piémont et dans la Romagne. L'Autriche voit avec effroi l'attitude énergique du roi de Sardaigne et celle du pape; elle veut frapper un grand coup, en s'emparant de la forteresse piémontaise d'Alexandrie et de la ville de Bologne.

Nous croyons que les craintes de l'Autriche sont fondées. L'Italie vient d'entrer dans une nouvelle phase politique; aujourd'hui elle ne compte plus que sur elle-même pour se soustraire au joug étranger. Elle a enfin appris à connaître le cas qu'elle doit faire des ministres pusillanimes qui ont gouverné la France depuis 1830. N'est-il pas honteux que le cabinet des Tuilleries continue à faire représenter la France en Piémont par M. Mortier, qui, l'année dernière, a eu la faiblesse ou la lâcheté de conseiller au ministère piémontais d'exiler le marquis d'Azeglio et le comte Balbo, parce que ces écrivains, romanciers et historiens distingués, publient des livres dans lesquels l'Autriche est désignée comme l'ennemie irréconciliable de la nationalité italienne.

La confiance que les Italiens ont en eux-mêmes est d'un bon augure. Le roi du Piémont compte une armée de 80 mille hommes et des arsenaux bien approvisionnés. Il comprend que le principe de la nationalité italienne est à la veille de triompher: les relations amicales qui le lient avec le pape, sont très précieuses.

Confiante dans ses propres forces, l'Italie se passionnera pour son indépendance; appuyée sur la brave armée piémontaise, elle triomphera de ces pauvres bataillons autrichiens, qui vivent continuellement sous le coup d'une cruelle panique. Depuis 1815, les troupes autrichiennes ne sont que campées en Italie; entre elle et les populations italiennes il y a un abîme. Les officiers sentent parfaitement cette position terrible. Ils savent qu'au jour de la bataille ils auront contre eux tout un peuple. Cette perspective n'est pas rassurante: elle fait leur faiblesse, elle assure à l'avance leur défaite.

Tel est le sort que la maison d'Autriche a préparé à son armée en Italie, par une politique matérialiste et oppressive. Le cabinet impérial ne s'appuyant que sur la force, a suscité de plus en plus contre son despotisme la vengeance des opprimés. L'humanité aura à gémir de tant de malheurs. Un changement radical dans la politique de la maison d'Autriche pourrait seul prévenir cette catastrophe. Ce changement aura-t-il lieu? On ne saurait l'espérer. L'hypocrisie, la lâcheté et la violence forment la sainte trinité du gouvernement autrichien.

Les pensées de nationalité italienne se trouvent depuis quelque temps nettement formulées dans deux journaux de Rome et de Turin, le *Contemporaneo* et les *Letture di famiglia*.

On lit dans les derniers numéros de ces journaux *censurés* des passages que nous devons signaler. Dans un banquet offert à Rome à Cobden, et présidé par un homme très considérable, M. le marquis Potenziani, le marquis Dragonetti di Aquila, un des plus illustres réfugiés napolitains, s'exprima de la manière suivante:

« ...... Honneur à la glorieuse ligue des Cobden, des Bright et des Wilson, à cette ligue qui, après avoir été bafouée pendant plusieurs années, remporte enfin le triomphe! Cette victoire a fait tomber les privilèges les plus fortement enracinés, elle a abattu une des plus puissantes barrières qui divisent la grande famille des peuples. Honneur, ô Richard Cobden, à ta constance généreuse, que ton âme tressaille de joie en te voyant applaudi et fêté dans la cité des triomphes célèbres et près de la roche immobile du Capitole.

» ...... Ta pacifique et légale victoire a donné la plus grande impulsion à l'association universelle des nations. La gloire des sanglantes conquêtes pâlit devant devant la splendeur de celle que tu as remportée, parce qu'elle est sanctifiée par cet amour qui sanctifie tout, l'amour de la liberté.

» ...... Ton héroïque constance a donné au monde un grand exemple pour prouver comment les utopies se traduisent dans les faits. Tu as bien mérité de l'humanité et de la dignité de la raison humaine. De grand cœur nous honorons en toi et dans tes illustres collègues une si précieuse vertu. C'est avec un religieux sentiment de respect que nous honorons la constance personnifiée en vous. C'est la vertu dont nous avons le plus besoin, nous Italiens, pour reconstituer la patrie (*per rifarci una patria*). »

Presque en même temps, l'*Association agraire* du Piémont donnait

[...] convoitise des conquérants. Quel est l'Italien qui peut lire sans frémir, dans nos annales, que la destinée de toute l'Italie, d'une nation de 24 millions d'hommes, rejetons d'une race glorieuse, ait été décidée dans les plaines de Marengo, entre 27 mille Français et 36 mille Autrichiens? Où étaient donc nos pères dans ce jour?... Les classes instruites, abâtardies par une fausse civilisation, orgueilleuses d'une supériorité qui n'a pas de sens lorsque celle-ci ne sait pas préparer l'obéissance du peuple par l'attrait et par le dévouement, les classes instruites, disons-nous, ne trouvèrent pas d'écho le jour du danger parmi les populations dont elles avaient méprisé la fraternité, divisées même en factions ennemies les unes des autres. Les classes instruites subirent alors et invoquèrent même (qui le croirait?) l'infamie d'une domination étrangère (*l'infamia della dominazione forestiera*). C'est ainsi qu'elles furent condamnées à voir ce peuple que Dieu avait confié à leurs soins, former une partie de la puissance des conquérants. Le peuple opprimé, démoralisé, négligé par nos discordes intérieures, n'avait plus pour les classes élevées ni amour ni estime. »

L'orateur, en s'adressant aux dames qui ornaient de leur présence le banquet de la Société agraire, termine par ces mots:

« Pour des hommes de cœur, il n'y a pas d'obstacles insurmontables, quand la femme, fidèle à sa mission de répandre des fleurs sur nos travaux, s'unit à nous dans une grande entreprise. Permettez enfin que je propose un toast au ministre qui nous protège (M. Des-Ambrois), et à M. le marquis Alfieri, qui a doté le pays de plusieurs chaires très importantes qui nous donneront une génération aussi développée par l'intelligence que dévouée par ses généreux sentiments..... »

Les *Lectures des Familles*, dans un article signé: *les Directeurs*, contiennent le passage suivant qui est aussi très significatif:

« Aujourd'hui la pensée d'une nationalité italienne communique à tous une action qui n'est plus intermittente et interrompue comme autrefois, mais unitaire et concorde. Elle n'est plus dirigée vers un but incertain et municipal, mais elle tend à un but déterminé et national. Cette pensée pénètre si profondément les personnes et les populations, que tous désirent et veulent une sincère fraternité. Cette tendance est si grande, que ceux qui croyaient le moins à cette résurrection de notre péninsule sont ranimés par ce chaleureux sentiment: ils ouvrent leur cœur et leur intelligence à l'espoir d'une destinée meilleure pour l'avènement de laquelle les vœux sont unanimes. Depuis les congrès scientifiques jusqu'aux moindres réunions, on trouve dans tous ces hommes la même communauté d'affection, les mêmes paroles qui expriment la pensée générale: celle d'une nationalité italienne. »

ESPAGNE.

Guerre civile. — Démission du ministère. — Le pape et la reine Isabelle. Exil de don Henrique. — La reine Christine en France, etc.

Les journaux ministériels commencent à avouer que les manœuvres des montémolinistes sont menaçantes dans les provinces mêmes où ils soutiennent qu'il n'y a pas encore de bandes, en Galice, par exemple, et même dans le royaume de Léon. De Zaroma, on écrit qu'il vient de se lever de nombreuses guérillas. On parle de former à Madrid une colonne volante, dont on donnerait le commandement au jeune général Pézuéla.

Le gouvernement lui-même a en quelque sorte notifié à la nation l'insurrection carliste. Dans le préambule d'un projet de loi sur la conservation de l'ordre public, il est dit que « la disposition des partis et l'esprit des factions ne permettent pas au gouvernement de répondre devant le pays et les cortès que les situations d'exception et de violence ne se reproduiront plus. Ce projet de loi est, au reste, une véritable intronisation du pouvoir militaire. C'est la violence sous toutes les formes, *états de prévention, d'insurrection, de siége*.

Le *Clamor publico* dit que le gouvernement a reçu une dépêche annonçant que les généraux carlistes Cabrera et Slangostera sont débarqués près de Villanova, déguisés en ecclésiastiques.

Une lettre de Barcelone, du 7 mars, annonce une nouvelle tentative du partisan Tristany contre la petite ville de Tarrasa, située à huit lieues au nord de Barcelone, dans les montagnes. Tristany, à la tête de 300 factieux, s'était emparé un instant de cette ville, qui se trouvait sans défense, mais les troupes de la reine l'ont bientôt empêché de s'y maintenir.

On écrit des frontières de la Catalogne, le 5 mars, au *Phare de Bayonne*:

« Il est maintenant impossible de se faire illusion; le parti carliste songe sérieusement relever le triste drapeau de la guerre civile; il paraît que ce mouvement n'a été différé qu'à cause de la rigueur du froid et de la grande quantité de neige qui couvre encore les montagnes.

» Les chefs carlistes ont décidé que leurs troupes seraient habillées uniformément; ils ont adopté pour leur tenue, la blouse, le pantalon de velours olive et la casquette en feutre gris. Les dépenses inusitées que font les carlistes prouvent qu'ils ont de l'argent. »

L'*Eco del Comercio* annonce que le ministère est frappé de mort. En effet, il avait donné sa démission le 6, et le 7 dans la soirée la reine n'avait pas encore fait connaître sa décision.

La crise a éclaté à l'occasion du général Breton, qu'il était question de remplacer en Catalogne par le général Manso.

L'*Espagnol* assure que le saint-père aurait enfin reconnu la reine Isabelle II, et consenti à accepter toutes les mesures du gouvernement constitutionnel en matière ecclésiastique, à l'exception toutefois de la vente des biens du clergé séculier, point qui restera en suspens jusqu'à ce que le clergé reçoive une dotation convenable.

On sait que l'infant don Henri a été subitement exilé à l'occasion d'un mariage qu'il voulait contracter à Madrid. Ce prince a envoyé aux cortès une requête dans laquelle il notifie sa volonté d'épouser Mlle del Castellar, sœur du marquis del Castellar.

Marie-Christine, accompagnée de son mari, de ses deux filles, de deux dames d'honneur, du duc de San-Carlos et de l'ancien ministre Isturiz, est arrivée à Bayonne se rendant à Paris. Plusieurs journaux ont annoncé que le mari de l'ex-régent d'Espagne a reçu du gouvernement français le titre de duc de Montmorot. Le village de Montmorot, situé dans le département du Jura, est connu par ses salines, qui appartiennent, ainsi que celles de Salins et d'Arc, à la duchesse de Rianzarès. Le nouveau duché de Montmorot serait-il destiné à servir d'apanage à ceux de leurs descendants que les époux Rianzarès

[illegible] dans la direction du port de Fontarabie, lorsque le capitaine de ce port se dirigea vers le bâtiment français, qui, remorqué par les deux chaloupes, gagnait la mer; et, s'adressant au capitaine de ce bâtiment : « Reconnaissez-vous ce port, lui dit-il, comme appartenant à la nation espagnole ? » — « Oui, je le reconnais, » répondit le capitaine français. — « Au nom et d'ordre de ma souveraine, reprit le capitaine de Fontarabie, je vous enjoins de ne pas aller plus loin, et de jeter l'ancre dans ce port jusqu'à nouvel ordre. » A cette intimation, on assure que le chef d'état-major, qui était à bord, répondit que si le capitaine de Fontarabie avait ordre de sa reine de ne pas permettre la sortie du bâtiment, lui Français, avait aussi reçu ordre de son roi de faire sortir le bâtiment, fallût-il employer la force pour y parvenir. A cette réponse et à la vue de l'appareil de guerre que déployaient ceux qui se disent nos amis et alliés, l'autorité subalterne de la marine espagnole n'avait qu'à se retirer la tête basse, et c'est ce qu'elle a fait, à la honte de l'Espagne et de ceux qui la gouvernent aujourd'hui. »

Selon le *Comercio de Cadix*, lord Palmerston, informé de la présence de dom Miguel à Londres, a promis au baron de Moncorvo, ambassadeur de Portugal à Londres, de surveiller de très près le prétendant.

Suivant les correspondances de Lisbonne, le nouvel ambassadeur britannique en Portugal s'est montré, dès le premier moment, très désireux de contribuer à mettre un terme à la lutte intestine qui afflige ce pays, et il offre à cet effet toute sa coopération au gouvernement de dona Maria.

PORTUGAL.

Les dernières nouvelles de Lisbonne remontent au 3 mars. Le comte Mensdorff, sir Henry Seymour et le colonel Wylde s'efforçaient de persuader à la reine d'accepter la médiation de l'Angleterre pour arriver à une transaction à l'amiable avec la junte d'Oporto; mais on disait la reine inébranlable dans ses idées d'absolutisme. Les embarras financiers du gouvernement restaient toujours les mêmes, et l'escompte des billets de la banque de Lisbonne était à 50 0/0.

Le gouvernement de la reine s'était avisé d'un expédient assez ingénieux pour se procurer des fonds. Un brick anglais *l'Anna-Bailey*, se dirigeait vers Oporto avec 480 000 francs en espèces appartenant à des négociants anglais; l'escadre de blocus le força à se détourner de sa route, et il entra à Lisbonne, où les autorités portugaises voulaient confisquer la cargaison, sous prétexte qu'elle aurait été destinée aux insurgés; mais sur les représentations promptes et énergiques de sir Henry Seymour, le bâtiment fut relâché.

La reine, ne pouvant venir à bout de l'insurrection, achète, assure-t-on, l'appui du cabinet anglais par la vente de Madère et des îles portugaises.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

Les paquebots de New-York et de la Vera-Cruz sont arrivés ces jours derniers avec des nouvelles des Etats-Unis et du Mexique.

L'attention des deux chambres du congrès nord-américain a été absorbée par des discussions sans résultat, et on commençait à croire qu'une session extraordinaire serait nécessaire. Les deux chambres ont adopté un bill relatif au paiement des intérêts sur la dette publique. De longues et bruyantes discussions ont eu lieu au sein du sénat sur le bill tendant à mettre à la disposition du président une somme de trois millions de dollars, *pour conquérir la paix avec les Etats-Unis*. Aucune résolution n'avait encore été prise.

Le conflit entre le Brésil et les Etats-Unis a été arrangé à l'amiable.

On a appris à New-Orléans que les Yucatèques se préparaient à envoyer un commissaire à Washington, pour y négocier la reconnaissance de leur indépendance et peut-être, ajoute-t-on, un traité d'alliance avec les Etats-Unis.

Les Américains sont en possession de toute la côte mexicaine du golfe, à l'exception de la Vera-Cruz et d'Alvarado, et ils concentrent à Tampico des forces nombreuses, soit pour attaquer la Vera-Cruz, soit pour s'avancer sur Table-Land. Le général Taylor poursuit sa marche victorieuse vers le littoral. Aux dernières dates, il venait d'entrer sans coup férir à Victoria, suivi de forces nombreuses. Malgré ces succès répétés, les Mexicains ne paraissaient pas disposés à traiter, bien certains que s'ils entrent les premiers en négociation, ils n'obtiendront la paix qu'en cédant la moitié de leur territoire. Des correspondances anglaises de Mexico s'expriment ainsi sur la situation intérieure du Mexique :

« On peut dire, avec vérité, qu'il n'y a réellement pas de gouvernement dans ces conjonctures; toutes les ressources financières du pays sont à bout, et pour envoyer quelques ressources à Santa-Anna, dont les soldats désertent tous les jours faute de solde, le vice-président Gomez Farias vient de décréter la saisie de quinze millions de biens de l'église. Mais cet acte d'arbitraire a soulevé de toutes parts la plus vive indignation. Le clergé, qui est une puissance dans la république, a surexcité l'enthousiasme populaire et l'on a tout lieu de craindre que le fléau de la guerre civile ne vienne se joindre à l'invasion étrangère, si le pouvoir exécutif entreprend de faire mettre ce décret à exécution.

» En attendant, le général Santa-Anna est retenu inactif à San-Luis de Potosi, sans moyens d'agir; son armée sans argent, avec un matériel incomplet, est dans l'état le plus misérable. Pour peu que cela dure, la république sera bientôt sans armée, comme sans gouvernement.

» Depuis 1810, le Mexique n'avait jamais été en proie à une semblable désorganisation; tout le monde veut commander, personne ne veut obéir, et en l'absence d'une direction supérieure ou de surveillance des autorités, les plus violents excès se commettent jusque dans les villes. Les chemins sont infestés de voleurs qui pillent ou égorgent les voyageurs, et partout la soldatesque se livre à une licence effrénée. Les remparts du château de Saint-Jean-d'Ulloa, où les provisions deviennent rares, se dégarnissent de défenseurs qui préfèrent le séjour des villes à celui d'un donjon. Du reste, le blocus n'est pas maintenu sévèrement devant la Vera-Cruz, où il entre chaque jour des navires. »

Gomez Farias, le vice-président, a fait une attaque décisive sur les revenus de l'église, et, grâce à lui, le Congrès a autorisé l'Etat à prélever une somme de 15 millions de dollars par la vente des biens territoriaux du clergé. Ce décret a créé des embarras et des obstacles de toutes sortes, et il est impossible qu'on atteigne à une pareille somme. Des troubles même ont éclaté à ce sujet. Les mouvements du corps ecclésiastique pourraient bien amener une nouvelle révolution.

— Une lettre de Zacatecas (Mexique), du 19 janvier, contient ce qui suit :

« Les Américains, après avoir battu les Mexicains à Paso del Norte, marchent sur Chihuahua, et à l'heure où je vous écris, ils doivent en être maîtres. Un corps considérable s'est avancé jusqu'à Parras. La

[illegible] veille sa place parmi les plus beaux monuments de Paris. Toutes les maisons qui s'élèvent sont remarquablement belles; l'île est traversée par des routes magnifiques; trois ou quatre années encore, et Victoria sera une des plus belles villes que l'on puisse visiter dans les pays lointains, et tout cela se sera élevé dans l'espace de dix ans, car il n'y avait encore aucune maison au commencement de 1841.

» Il y a à Hong-Kong un club formé par les négociants de la ville, qui est aussi beau qu'aucun établissement de ce genre en Europe. On y trouve des livres et des journaux à profusion; les salons sont très richement ornés, et l'on y a tout le comfortable de la vie. Le jour de Noël qui est, comme vous savez, beaucoup plus fêté en Angleterre qu'en France, M. Dent, le premier négociant anglais en Chine, a donné un dîner comme on n'en voit pas chez nos ministres. Nous avons été traités aussi par les officiers du 48e, et l'on peut à peine se faire une idée de la magnificence de leur service. Tous les plats sont en argent massif, couverts par des cloches de même métal, sur lesquels sont gravés les armes et le numéro du régiment. Les cristaux portent les mêmes signes. Il y a, comme vous voyez, loin de là à la maigre pension des officiers français, qui sont cependant, cela est incontestable et incontesté, plus habiles dans leur métier; mais la solde anglaise est énorme; le dernier grade d'officier est payé à peu près 6 600 francs par an.

On forme dans ce pays mille conjectures dont la réalisation pourrait bien troubler la paix qui nous environne.

» Depuis la cessation des hostilités militaires entre les Chinois et les Anglais, il y a eu constamment hostilité de plume entre le gouverneur de la province de Canton, qui est le plénipotentiaire chinois, et le gouverneur de Hong-Kong, qui est le plénipotentiaire anglais.

» La ville de Canton, qui devait être ouverte aux Européens, ne l'a pas été, et les Anglais qui sont établis dans les factoreries de cette ville sont fort mal à l'aise. Le 8 juillet dernier, une rixe accompagnée de coups de fusil a eu lieu entre eux et la populace de Canton; et Canton n'est pour ainsi dire peuplée que du rebut de toutes les villes de Chine : c'est ce qui fait craindre aux Anglais qu'une nouvelle fois pour la troisième ou quatrième, les factoreries ne soient incendiées. De plus, en payant les contributions de guerre, les Chinois se sont permis de cacher du plomb dans les lingots d'argent, et ils l'ont fait avec tant d'adresse qu'on ne s'en est aperçu que longtemps après. Les Anglais ne disent pas grand'chose, ils se montrent très circonspects, mais ils attendent sans doute le moment favorable pour recommencer leurs exploits en Chine. »

BOURBON.

On écrit de l'île Bourbon : « Le conseil colonial a été reconstitué. MM. Toulorge, Charles Desbassayns, De Villèle, Lebeaud et quelques autres membres de l'ancien conseil, n'ont pas été réélus.

» M. Henry-Martin Flacourt a été nommé président, et M. Desprez vice-président.

» Ces nominations indiquent que le parti de la résistance est en majorité dans le conseil.

» Une maison de Saint-Pierre a suspendu ses paiements pour 3 millions. Elle propose de se libérer en cinq ans. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Le prix du pain pour la deuxième quinzaine de mars sera porté à 58 c. le kilogramme.

— Depuis lundi jusqu'à hier, vendredi, à midi, on comptait 1 500 affaires nouvelles mises au rôle du tribunal de commerce de la Seine, et 19 déclarations de faillites.

— Le corps de M. Martin (du Nord) a été transporté hier soir du château de Lormoy à la chancellerie, où il a été embaumé ce matin. Le conseil des ministres a décidé que ses funérailles seraient faites aux frais de l'Etat, comme celles de MM. Casimir Périer et Humann. Elles auront lieu à l'église de la Madeleine lundi ou mardi prochain.

— La reine Christine doit arriver à Paris dimanche.

— On poursuit depuis quelque temps, nous écrit-on du département d'Eure-et-Loire, une instruction contre un notaire de la Bazoche-Gouet, qui a pris la fuite laissant, après un exercice de deux ans, un déficit considérable. Il est prévenu de faux nombreux en écriture authentique.

— Des propriétaires fonciers ont eu la pensée de planter dans leurs champs des pommes de terre hâtives, qu'on récolte au mois de juin. Mais il est telles contrées où les habitants des campagnes n'ont pas attendu qu'elles germassent. Un de ces agriculteurs écrivait dernièrement à Paris, d'une de nos provinces du sud-est : « J'avais fait semer plusieurs hectares de pommes de terre hâtives; il n'en reste plus une seule. Nos malheureux paysans, conseillés par la faim sans doute, les ont toutes déterrées pendant la nuit. »

— On écrit de Stockholm (Suède), le 27 février : « On assure positivement que le roi vient de signer une ordonnance qui prohibe toute exportation de la Suède, excepté pour la Norwège, des grains, des gruaux, des farines, des pommes de terre et de plusieurs autres substances alimentaires.

» La nouvelle de cette mesure a déjà produit une baisse considérable sur les prix des grains, notamment sur ceux du froment et du seigle. »

— On va construire à Constantinople un théâtre aussi grand que l'Opéra de Paris. On y jouera alternativement la comédie et l'opéra. C'est un Français qui a obtenu du divan le privilége nécessaire à cette exploitation. Le sultan semble s'intéresser d'une manière particulière à cette création.

LA JOURNÉE DU TRAVAILLEUR. — A propos de l'affaire des troubles de Buzançais, le *Rappel* fait remarquer qu'à Buzançais la misère était à son comble; la ville avait créé un atelier où 3 ou 400 hommes travaillant 10 heures par jour gagnaient 75 centimes. Avec cette ressource il fallait nourrir une famille entière, et le pain se vendait 50 centimes le kilogramme.

MISÈRE EN BELGIQUE. — Une agitation extraordinaire règne dans plusieurs parties de la Belgique. On connaît déjà les troubles de Bruges; voici que le désordre se propage et devient à l'état permanent dans les grands centres d'industrie. Des groupes tumultueux se sont formés à Liége et n'ont pu être dispersés que par la force armée. Grand nombre de réverbères ont été brisés et les prisons ont reçu quelques-uns des principaux meneurs. A Verviers, les attroupements sont devenus assez sérieux pour nécessiter l'intervention de la police et de la gendarmerie. Les agents de la police furent reçus à coups de pierres, et le bourgmestre eut quelques carreaux de vitre cassés.

[illegible] gnole et d'user d'une exagération fantastique. »

SOUPE ÉCONOMIQUE. — Un journal recommande la distribution du potage à la Rumfort, ainsi composé :

Riz ou orge mondé, 1/2 litre; viande de bœuf, 1/2 kilog.; pommes de terre, 1 litre 1/2; pain blanc, 1/4 kilog.; eau, 2 kilog. 1/4; sel, 62 grammes.

Un litre de ce potage suffit au repas d'un travailleur ordinaire, il revient à 12 ou 15 centimes.

Cinquante-cinq indigents se trouvent ainsi parfaitement nourris avec une dépense de 6 fr. 50 c. par jour.

UN CONSPIRATEUR SANS LE SAVOIR. — Un pauvre diable de portier, demeurant à Montmartre, rue de la Cure, chargé par un des locataires de la maison confiée à sa garde de porter une lettre dans Paris, fut arrêté dans le jardin du Palais-Royal, par deux beaux messieurs, qui lui disent : « Brave homme, vous paraissez être malheureux ? — Je ne suis pas heureux, mais, en travaillant, je gagne ma vie. — Voulez vous gagner 5 fr. dans l'espace d'une heure ? — De quoi s'agit-il ? — Il s'agit tout simplement de distribuer une vingtaine de lettres dans le quartier où nous nous trouvons. — Mais je ne sais pas lire ? — Nous vous accompagnerons. — Alors, ça va. » Et voilà notre homme, assisté des deux messieurs, distribuant à droite et à gauche les missives qu'on lui avait remises. Il en avait déjà porté quatorze, lorsqu'en sortant d'un grand hôtel de la rue Saint-Honoré, il trouva à la place de ses deux inconnus, deux agents bien connus, deux sergents de ville, qui l'arrêtèrent et l'emmenèrent, malgré ses protestations, à la préfecture, où bientôt il sut de quoi il était question. Les lettres qu'il avait distribuées, avaient, dit-on, un caractère politique.

Cet infortuné portier, fait commissionnaire malgré lui, est encore sous les verrous. Sa famille, après l'avoir cherché et fait chercher partout, même à la Morgue, n'a appris qu'hier sa singulière arrestation.

(*Droit.*)

ASSASSINAT SUIVI DE VOL ET D'INCENDIE. — Le dimanche 7 mars, vers quatre heures du matin, le village de Bray-en-Laonnois (arrondissement de Soissons) fut mis en émoi par les cris : « Le feu est chez M. de Signy. » Et, en effet, la maison où vivait retiré ce malheureux vieillard, en compagnie d'une vieille servante, était la proie des flammes.

On veut y pénétrer, mais la porte extérieure est fermée, et aucun cri ne se fait entendre dans l'intérieur de la maison.

Alors se présente le nommé Michel Charpentier, dans un état d'ivresse complet : une hache à la main il enfonce la porte. Doué d'une force herculéenne, il brise les chevrons, enfonce les toitures qu'il précipite au milieu des flammes. Dans son activité bizarre, il semble plutôt vouloir augmenter qu'éteindre l'incendie. Ses coups désordonnés mettent même en danger la vie de ses compagnons de travail.

Enfin on l'éloigne et l'on pénètre dans la maison. M. de Signy gisait dans son lit, que les flammes commençaient à atteindre. Evidemment un crime avait été commis antérieurement. Le secrétaire, les armoires étaient forcés, tout y était en désordre et accusait un vol; la vieille bonne fut trouvée presque entièrement consumée sous les décombres.

On ne chercha pas longtemps quel pouvait être l'auteur du forfait, des bouteilles vides accusaient de la part de ce dernier une libation considérable.

L'ivresse matinale de Charpentier fut commentée; on ne l'avait vu boire dans aucun cabaret. De plus les efforts qu'il avait faits pour activer le feu, sous prétexte de l'éteindre, trouvaient leur explication. Un mandat fut lancé contre lui. Cet homme, sur lequel de mauvais antécédents faisaient déjà peser des soupçons terribles, fut arrêté. On trouva dans la cave de sa maison des bourses pleines d'or, des montres et divers objets qu'on reconnut avoir appartenu à M. de Signy. Se voyant perdu, Charpentier n'a essayé de rien nier. On lui a lié les pieds et les mains pendant qu'on l'interrogeait, tant on redoutait sa violence et sa vigueur. Il paraît qu'il a étranglé ses deux victimes, et qu'après avoir choisi ce qui lui paraissait le plus facile à emporter, il a entassé la paille du lit, les matelas, le linge, les habits, puis, après avoir mis la servante sur ce bûcher improvisé, il s'est retiré en y mettant le feu.

Charpentier est âgé de 32 ans, et père de deux enfants en bas-âge : sa femme, sur laquelle d'ailleurs ne paraît peser aucune prévention, a été dirigée aussi sur Laon, mais par une autre route.

LE CHIFFONNIER. — Tel est le titre du drame puissant que Félix Pyat a confié au talent de Frédéric, et que la Porte Saint-Martin va mettre en répétition.

Sans rien préjuger sur l'accueil que le public doit faire à cette œuvre remarquable, nous sommes heureux de pouvoir les premiers indiquer à nos lecteurs les tendances supérieures que ce drame développe, non pas seulement avec des phrases, mais avec la logique vivante du fait. Ce serait le cas ici de répéter d'une manière véridique la réclame ordinaire appliquée à certains ouvrages prétendus philanthropiques. C'est à la fois une belle œuvre et une bonne action.

L'auteur de *Diogène* a compris que l'art n'a pas seulement pour but de décrire le mieux possible un sujet donné, que la forme la plus poétique ne peut ennoblir une idée banale. Il sait enfin que la mission de l'auteur dramatique consiste moins à flatter les passions vulgaires de la foule (moyen certain de succès) qu'à éveiller chez elle les nobles sentiments de la fraternité, de la solidarité universelle.

Presque toutes les œuvres dramatiques ont pivoté jusqu'à ce jour sur l'amour, égoïsme à deux; sur la famille, égoïsme à plusieurs. Le drame de Félix Pyat pivote sur la passion la plus noble, la plus rare en ce siècle de privations, de haine et de famine. L'amour de la famille humaine, le dévouement illimité que ne motive ni la parenté, ni l'amour proprement dit, ni la reconnaissance, cette affection immense, inépuisable, dont la source est au cœur de l'homme, qui jaillit et déborde malgré les digues, les barrages de la misère et de l'ignorance. Voilà une grande et généreuse pensée. L'auteur de *Diogène* porte dignement le drapeau de la génération littéraire nouvelle, de cette génération qui répudie l'art mercantile et ne reconnaît de génie que celui que de généreux sentiments ont couvé, et que la chaleur du cœur fait éclore.

Le Livret, c'est le Servage.

Une feuille in-32, prix 15 centimes; douze exemplaires pour 1 fr. 20 c., à la Librairie Sociétaire, quai Voltaire, 25.

La bourgeoisie qui gouverne la France ne comprend pas plus les droits et les sentiments du Peuple, que les siens, avant la Révolution de 89, n'étaient compris par l'Aristocratie nobiliaire.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1845.

Il y aura demain un mois que je ne t'ai écrit, chère sœur. Je ne m'en excuserai pas. Tu dois comprendre que mes huit sections — auxquelles je viens d'ajouter une neuvième, celle de la crèmerie — mes huit sections me donnent fort à faire. Ainsi, voilà qui est dit, je ne t'écrirai qu'une fois par mois; mais, en revanche, je te promets que mes lettres seront un peu plus longues.

Je reviens à décrire notre chère Association, que j'aime chaque jour davantage. Nous y sommes bien plus heureux que lorsque nous vivions isolés chacun dans le cercle étroit de sa famille, enviée et jalousée par les familles voisines. — Mon mari est parfaitement de mon avis sur ce point. Et quant à mes chers enfants, je t'assure que filles et garçons passent leur temps dans un ravissement continuel. Mes filles, hors les heures de leurs leçons, me suivent dans les groupes, travaillent avec moi, et reçoivent leur dividende proportionnel tout comme moi, mais d'un chiffre inférieur, bien entendu. Ma petite Elise elle-même, quoiqu'elle n'ait que trois ans, gagne sa rétribution. Elle sait fort bien arracher les mauvaises herbes dans les platebandes, récolter les graines mûres, cueillir des fleurs pour les bouquets de la chapelle, des salons et des réfectoires, trier les bons et les mauvais fruits à la confiserie, veiller le sirop sur le fourneau, attiser le feu avec un soufflet et mille autres petits services de ce genre. Tout cela l'amuse infiniment, et tout cela est utile à la communauté. Nous ne souffrons pas d'oisifs, même chez les enfants.

Notre école est divisée en plusieurs sections, toutes dirigées d'après le système d'enseignement mutuel et attrayant, adopté dans les salles d'asile d'Amérique, de France et d'Angleterre. Les enfants apprennent en riant, en chantant; et sont aussi heureux en classe qu'au jardin, aux ateliers ou à la cuisine. — Je n'ai pas besoin de te dire que l'on n'y enseigne que des choses utiles, et pas de grec ni de latin. Cependant, comme quelques-uns de nos jeunes gens se destinent à la littérature, que nous nous gardons bien de dédaigner, on a fait une exception pour ceux-là sur leur demande, et un de nos savants, qui aime à enseigner, leur apprend ces belles langues d'autrefois. Mais, en vérité, il eût été absurde de les montrer à TOUS nos enfants, quelle que fût leur vocation, comme on fait encore, ma chère, dans ton spirituel Paris. — Les études, débarrassées de ce fatras, n'occupent qu'une petite partie de la journée, ce qui vaut beaucoup mieux pour la santé de nos chers enfants, je dis la santé de l'esprit comme celle du corps. Je me suis toujours étonnée qu'ils ne devinssent pas tout stupides dans ces tristes colléges, où on les enferme comme de pauvres petits prisonniers. J'avais toujours le cœur gros, quand mes fils allaient à leur pension; je pressentais que c'était contre nature.

Les enfants de nos salariés apprennent avec les nôtres, et se permettent de montrer tout autant d'aptitude que s'ils étaient nés de parents COMME IL FAUT. Pauvres petits! le bon Dieu leur a donné autant et parfois plus d'esprit qu'à nous. Pourquoi donc leur intelligence ne recevrait-elle pas la même culture que la nôtre? Quel droit avons-nous de les laisser croupir dans l'ignorance, qui engendre nécessairement le vice? Comme Dieu nous fait tous participer physiquement aux richesses de la création, aux fruits, aux fleurs, aux animaux, nous voulons partager de même intellectuellement, avec tous nos semblables, la nourriture de l'esprit, l'éducation.

Et que l'on ne croie pas que, parce que nous leur donnons une instruction utile, ces pauvres enfants viendront à dédaigner les occupations manuelles que leur défaut de fortune leur impose. Cela ne sera point, car, nous autres associés, nous n'éprouvons, nous ne témoignons pas pour ces occupations le dédain que font voir les riches des villes civilisées. Bien au contraire, nous les pratiquons nous-mêmes tous les jours dans les ateliers et les champs de notre domaine. Nous travaillons sans cesse avec nos enfants et avec ceux de nos salariés, qui reçoivent, comme nous, des dividendes proportionnels. Nous espérons que ces enfants et plusieurs des nôtres remplaceront un jour les salariés sur la propriété. Loin de mépriser le travail, nous l'honorons, comme la source de tous les biens, de toutes les jouissances que lui seul doit tirer de l'agriculture et de l'industrie. Nous gardons notre mépris pour les gens qui ne produisent rien, les IMPRODUCTIFS qui consomment le fruit des sueurs d'autrui; ces beaux messieurs de notre ville, ornés, à l'instar de Paris, de bottes vernies et de gants beurre frais, qui passent leur temps à fumer, à lire des romans sur un canapé, ou à se pavaner dans les promenades publiques.

Mais, grand Dieu, je me laisse entraîner à des réflexions philosophiques! Ne montre ceci à personne, chère Cécile; on me traiterait de bas-bleu. Revenons à notre domaine sociétaire.

J'ai omis de te dire qu'il s'appelle l'Union. C'est de ce nom que, désormais, je daterai mes lettres. Il exprime bien l'harmonie parfaite dans laquelle nous vivons. Elle ne doit pas te surprendre; car la plupart des causes qui produisent les animosités et les querelles dans la société civilisée, n'existe point parmi nous. Nous n'avons pas de rivalités d'intérêts, puisque nous avons tous le même, celui de faire produire le plus possible au domaine, afin que la part de chacun s'augmente d'autant. N'est-ce pas l'INTÉRÊT PERSONNEL qui est la principale source des divisions et des haines, dans la société? Le boutiquier hait son voisin qui a plus de pratiques que lui; le petit cultivateur hait son voisin, qui a plus de fruits ou de légumes; le grand propriétaire hait son voisin, qui détourne l'eau de son canal, qui empiète sur ses limites, ou qui lui enlève ses meilleurs travailleurs. Puis viennent l'ivrognerie, les disputes de café ou de cabaret; les altercations sur la mauvaise qualité d'une denrée ou d'une marchandise; l'insolence des domestiques, la dureté des maîtres; les dégâts faits par les enfants, leur impertinence envers les grandes personnes; puis encore le mécontentement, l'aigreur causés par la pauvreté, par la misère; les vols, les escroqueries; les coups qui suivent les haines et les querelles. Tout cela nous est inconnu.

Resterait la différence des caractères, les antipathies naturelles, que je suis loin de nier. Mais il est facile d'y obvier. Un tel vous déplaît: vous évitez le groupe où il travaille et tout est dit. Dans la société ordinaire, ce contact est forcé. On voit sur les siéges de la magistrature... Chez nous nul n'est ATTACHÉ. Chacun se rend librement dans les sections qui lui conviennent le mieux. Je t'assure, en toute vérité, chère amie, que nous sommes fort heureux. Et, ce qui nous étonne tous, c'est que cela s'est fait comme par enchantement, par la seule vertu de l'association, qui nous a donné à tous un intérêt commun, au lieu de mille intérêts séparés et hostiles.

Plusieurs actionnaires n'étaient venus habiter le domaine qu'avec crainte. Ils supposaient que la discorde s'y mettrait bientôt. Mais ils ont été agréablement surpris de voir qu'il n'en était rien. Parmi nous se trouvaient quelques mauvais caractères, bien connus à la Nouvelle-Orléans pour querelleurs, envieux, aimant les disputes et les procès. On les redoutait fort au commencement; on regrettait de les voir admis dans l'Association. Mais ces individus n'étaient pas plus sots que d'autres: ils comprirent tout de suite que leur INTÉRÊT leur prescrivait de vivre en bons termes avec leurs associés; qu'autrement ils n'auraient rien à gagner, mais tout à perdre. Chez trois ou quatre, le naturel avait été tellement aigri par les déboires de la civilisation, que leur caractère hargneux l'emporta d'abord sur l'intérêt même. Qu'en résulta-t-il? On se mit à fuir leur contact. Sitôt que l'un d'eux paraissait dans une section, elle était abandonnée de tout le monde. Le quidam demeurait seul, s'ennuyait très fort, ne faisait que très peu d'ouvrage, et ne recevait, conséquemment, qu'une fort mince rétribution. Ils furent bientôt corrigés; et maintenant, nous ne voyons partout que contentement et bonne humeur. Et vraiment, il faudrait être bien endiablé pour trouver à se fâcher, à se rendre insupportable, quand tous les besoins de pères, mères et enfants, sont pleinement satisfaits; que chacun, selon ses capacités, est placé, par l'élection, à un grade convenable dans les sections qu'il fréquente; qu'on reçoit, par suite de ce placement, une rétribution proportionnelle à son travail et à son talent; que l'on a ses capitaux bien sûrement hypothéqués sur un grand domaine avec la certitude de bons intérêts bien régulièrement payés; et que l'on n'a aucune inquiétude, ni pour soi, ni pour ses enfants.

Dans la société ordinaire, au contraire, dans la civilisation, tout n'est que souci, contrainte, amertume. La plupart du temps le mari et la femme ne sympathisent pas ensemble; enchaînés l'un à l'autre dans leur étroit ménage, toujours face à face, ils vivent rarement en paix. Les enfants, loin d'être un gage d'union, ne deviennent que trop souvent un nouveau sujet de discorde; les préférences s'établissent ou les antipathies se prononcent; car il arrive très fréquemment que leurs caractères et leurs goûts ne sont pas ceux de leurs parents. Puis on se préoccupe de leur avenir, de leur établissement, et, en attendant, leur éducation coûte beaucoup. Où sont les familles unies et heureuses? Hélas! chère sœur, en peut-on citer beaucoup?

Parmi nous, toutes ces causes de dissension ont disparu. Plus d'inquiétudes sur l'avenir de nos chers enfants. Ils gagnent eux-mêmes leur vie, par mille petits travaux utiles, qui sont convenablement rétribués. Ils se trouveront bientôt avoir un petit pécule, qui grossira à mesure qu'ils s'approcheront de leur majorité. Leur éducation à tous, d'après une des conditions de notre acte social, se fait aux frais de la communauté; en sorte que les parents n'ont rien à débourser pour cela.

Quant à l'harmonie entre époux, tu conçois qu'elle est bien plus facile lorsque, de part et d'autre, l'on est pas aigri par les mille vexations de la société civilisée. Tu sais que mon mari et moi nous nous aimons sincèrement. Cela n'empêchait pas, quand il revenait de son comptoir, à la Nouvelle-Orléans, assombri par quelque tracasserie qu'il avait éprouvée dans les affaires, et qu'il me trouvait moi-même mise en mauvaise humeur par les domestiques ou les criailleries des enfants, cela n'empêchait pas que nous n'en vinssions parfois à des discussions assez vives. Il prenait son chapeau, et s'en allait dîner au club; moi je restais à pleurer dans ma chambre; mes pauvres enfants même m'agaçaient, et je les repoussais quelquefois. A présent, mari, femme, enfants, nous travaillons souvent dans la même section, en compagnie de personnes qui nous plaisent et nous attirent, à des occupations de notre choix.

Quand nous sommes séparés une partie de la journée, nous nous retrouvons toujours avec un nouveau plaisir, et nous n'avons que des tendresses à nous adresser. Je t'assure, chère Cécile, que c'est un charme. L'association est une bonne fée dont la baguette fait de vrais miracles. C'est à n'y pas croire. Tu vas peut-être douter toi-même. Ah! je te voudrais voir ici!

Adieu, sœur chérie; je t'embrasse de toute mon âme, en femme heureuse.

LOUISA B...

Fêtes populaires.

Dans le mouvement ascensionnel des différentes classes d'une nation, l'observateur social voit poindre leur avenir.

Tandis que la bourgeoisie nobiliaire, banquière et boutiquière s'occupe à faire jouer la pompe qui fait monter le numéraire dans ses caisses avides, puisé à des sources qui ne sont pas toujours pures, le peuple, réformant ses habitudes de cabaret, économise pour souscrire aux publications nouvelles, pour fonder des établissements de secours mutuels et de bienfaisance; lui aussi est ingénieux lorsqu'il s'agit de venir en aide aux veuves, aux orphelins, aux malades qui sont tombés sur les champs arides du travail. Avec approbation de l'autorité, il donne des fêtes musicales et chantantes, où chacun apporte sa quote-part de poésie, d'études et de talent.

Mardi de la semaine dernière, une de ces fêtes, au profit d'œuvres charitables, réunissait plus de douze cents personnes dans le plus grand salon de la Courtille, disposé avec ordre et symétrie. A cet effet, une estrade contenait la musique du Gymnase militaire; un peu au-dessous était un piano, sur lequel différents amateurs, et notamment une jeune fille de onze ans, ont promené leurs doigts avec plus ou moins d'habileté. Autour du centre de la salle, s'élevant en dôme, on voyait des trophées encadrant les écussons des 24 Sociétés principales qui donnaient la soirée: en tête *la Lice chansonnière*, puis *l'Arène lyrique*... l'agrément qu'on y trouve, au bienfait qui en résulte, vint se joindre un autre genre d'utilité. Nous dirons donc aux personnes qui organisent ces réunions nombreuses, et qui par conséquent dressent un magnifique piédestal, qu'il ne faut y placer que des statues dignes d'y figurer. En y faisant monter ou des chansonniers inhabiles, ou des chanteurs sans voix, ou des mimes par trop grotesques, on manque à ce que l'on doit à la foule qui écoute. Nous savons que les médiocres sont très friands des honneurs qu'on recueille dans une grande assemblée; mais dans ces occasions il faut être impitoyable pour eux. D'ailleurs n'ont-ils pas les moyens de se produire, puisqu'il y a dans Paris un grand nombre de sociétés particulières?

Autre considération: Donner, hors du carnaval, la parole à tel diseur de chansonnette qui arrive déguisé d'une manière par trop.... grotesque, n'est-ce pas fermer le concours aux gens qui se respectent et qui auraient honte de succéder à de purs grimaciers?

Et si la chanson, qui est la muse populaire, qui pleure et rit avec le pauvre travailleur, abdique ses droits aux honneurs de la soirée; si elle laisse prendre sa place par la chansonnette, ne voit-on pas qu'elle se soustrait au voisinage qu'on lui impose, et n'a-t-elle pas un peu raison de reculer devant une telle promiscuité?

Car, de dire que la chanson s'abstient parce que l'autorité s'effraie fort des couplets à libre allure où l'indépendance se mêle à la franchise, on aurait grand tort: il est possible à la chanson de vivre en paix avec l'autorité, tout en jouant son rôle amusant, frondeur et instructif.

Un grand avantage qu'a la chanson, c'est de rompre la monotonie silencieuse de l'auditoire, et de lui donner une part d'action, de poésie et de chant, en l'associant, par le refrain, aux émotions de l'auteur et du chanteur.

Terminons par un appel à la sympathie de nos lecteurs. La *Lice chansonnière* organise, pour jeudi prochain, une soirée extraordinaire au bénéfice de Mme E. Fleury, membre de cette Société, auteur de charmantes productions poétiques, et qu'une maladie cruelle prive des ressources qu'elle trouve habituellement dans le travail. La séance ouvrira à 8 heures précises, rue du Faubourg Saint-Martin, 22, où l'on peut se procurer des billets au prix de 1 franc. On n'a rien négligé pour faire de cette réunion une soirée attrayante et productive.

L. FESTEAU.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants: La Société et les Emeutes. — Les Amis de la Pauvreté. — Situation de l'Espagne. — L'Espagne et la France. — Une Ere nouvelle pour l'Allemagne. — Subsistances (plusieurs articles). — Céréales. Réserves. — Démission. — L'Impôt du Sel et les Libertés commerciales (5 articles). — Les Amis de la Liberté d'enseignement. — Loi sur l'Enseignement de la Médecine. (Historique). — Féodalité industrielle. Un Acte de Générosité. Un Acte d'Adresse. — Si l'Autriche désarme. — Les Farines sur le Chemin d'Orléans. — Lola Montès et les Journaux religieux. — Les Journaux sur l'Affaire de Beauvallon. — Le Portugal et l'Angleterre. — Nouvelles d'Algérie, d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne, d'Orient, etc. — Lettre de M. Ch. Dain au *Courrier français* sur les Colonies. — Travaux des Chambres. — Faits, etc. — Bulletins des Théâtres. — VARIÉTÉS. Du Système pénitentiaire, etc., par B. de Castelnau. — FEUILLETON. Revue dramatique. Revue musicale. — Les Orphéonistes. — Exposition de divers Tableaux de grands Maîtres. — La *Cité maudite* (4 feuilletons).

Notre article: La Société et les Emeutes a été répété avec approbation par la *Voix nouvelle* et le *Messager du Nord*.

Responsabilité de la Providence, par l'*Impartial de Bruges*.

Les deux Absolutismes, par le *Journal de Reims*.

Les Capitaux et les Gouvernements, par le *Propagateur des Ardennes*.

Les Amis de la Pauvreté (en partie), par la *Voix nouvelle*.

Colonisation des Landes de la Bretagne, par le *Quimpérois* et le *Courrier de Nantes*.

L'Impôt progressif à Berne, par le *Courrier suisse*.

Les Livrets des Ouvriers, par le *Courrier du Cantal* et l'*Echo de l'Aveyron*.

Subsistances (correspondance d'Orléans), par le *National*.

Troubles de Buzançais, par l'*Emancipation*, de Toulouse.

Le *Courrier de la Dordogne* reproduit notre Revue de France; le *Courrier de la Moselle*, nos observations sur la loterie de Monville; l'*Industriel de la Champagne* et le *Semeur*, un Fait instructif; la *Voix nouvelle* nos observations sur les travaux des Communes; l'*Helvétie* et le *Progrès du Pas-de-Calais*, nos articles sur l'emploi de l'éther dans les accouchements.

Parmi nos feuilletons: Tout Chemin mène à l'Hôpital est reproduit par le *Breton*; l'Assassinat de la rue Morgues, par le *Libéral liégeois*; des Puits artésiens, par l'*Indépendant*, de Perpignan; Un peu d'or, par le *Guetteur de Saint-Quentin*; la Cité Maudite, par le *Nouvelliste*, de Marseille.

PETITE CORRESPONDANCE.

AVIS RELATIF A LA RENTE. — Nous prions ceux de nos correspondants qui ont l'habitude de nous régler la Rente de leurs localités par trimestre, de ne pas oublier que nous sommes en mars. — Ce règlement est d'ailleurs utile pour l'établissement, dans le prochain *Bulletin*, du tableau de la Rente au 31 mars. Le dernier tableau et la place respective des villes y inscrites subiront de nombreuses modifications, correspondant à 47 souscripteurs nouveaux inscrits en janvier, 46 en février, et 83 du 1er au 13 mars, — ce qui complète aujourd'hui le chiffre total de 1 870 souscripteurs.

M. E. O. à Besançon. — Bravo! bon accueil aux 18 nouveaux. — Vous aviez raison de dire que le terrain était bien préparé. — Voici des prémisses qui annoncent une belle moisson. — Besançon se rend digne du glorieux titre de ville natale de Fourier.

M. B. à Dijon. — Nous étions assurés de votre adhésion. — Nous expédions. — Cordial accueil à M. B. — Courage! l'élan est général.

M. M. à Toulon. — Reçu les 115. — Bravissimo! — 11 nouveaux! — Félicitations à tous. — Remerciements à M. A. — Nous exécutons tout.

M. A à C. — Bravo! — Cordial accueil à MM. A., G., L. et L. — Remerciements à M. P. — Vous appréciez très sainement toutes choses. — Nous nous occupons du tableau composé que vous demandez. — Donnez-nous votre formule. — Dites à M. ... car nous travaillons et nous livre-

[illegible] du port de Fontarabie, lorsque le capitaine de ce port se dirigea vers le bâtiment français, qui, remorqué par les deux chaloupes, gagnait la mer, et, s'adressant au capitaine de ce bâtiment : « Reconnaissez-vous ce port, lui dit-il, comme appartenant à la nation espagnole ? » — « Oui, je le reconnais, » répondit le capitaine français. — « Au nom et d'ordre de ma souveraine, reprit le capitaine de Fontarabie, je vous enjoins de ne pas aller plus loin, et de jeter l'ancre dans ce port jusqu'à nouvel ordre. » A cette intimation, on assure que le chef d'état-major, qui était à bord, répondit que si le capitaine de Fontarabie avait ordre de sa reine de ne pas permettre la sortie du bâtiment, lui Français, avait aussi reçu ordre de son roi de faire sortir le bâtiment, fallût-il employer la force pour y parvenir. A cette réponse et à la vue de l'appareil de guerre que déployaient ceux qui se disent nos amis et alliés, l'autorité subalterne de la marine espagnole n'avait qu'à se retirer la tête basse, et c'est ce qu'elle a fait, à la honte de l'Espagne et de ceux qui la gouvernent aujourd'hui. »

Selon le *Comercio de Cadiz*, lord Palmerston, informé de la présence de dom Miguel à Londres, a promis au baron de Moncorvo, ambassadeur de Portugal à Londres, de surveiller de très près le prétendant.

Suivant les correspondances de Lisbonne, le nouvel ambassadeur britannique en Portugal s'est montré, dès le premier moment, très désireux de contribuer à mettre un terme à la lutte intestine qui afflige ce pays, et il offre à cet effet toute sa coopération au gouvernement de dona Maria.

PORTUGAL.

Les dernières nouvelles de Lisbonne remontent au 3 mars. Le comte Mensdorff, sir Henry Seymour et le colonel Wylde s'efforçaient de persuader à la reine d'accepter la médiation de l'Angleterre pour arriver à une transaction à l'amiable avec la junte d'Oporto ; mais on disait la reine inébranlable dans ses idées d'absolutisme. Les embarras financiers du gouvernement restaient toujours les mêmes, et l'escompte des billets de la banque de Lisbonne était à [illegible].

Le gouvernement de la reine s'était avisé d'un expédient assez ingénieux pour se procurer des fonds. Un brick anglais l'*Anna-Bailey*, se dirigeait vers Oporto avec [illegible] francs en espèces appartenant à des négociants anglais ; l'escadre de blocus le força à se détourner de sa route, et il entra à Lisbonne, où les autorités portugaises voulaient confisquer la cargaison, sous prétexte qu'elle aurait été destinée aux insurgés ; mais sur les représentations promptes et énergiques de sir Henry Seymour, le bâtiment fut relâché.

La reine, ne pouvant venir à bout de l'insurrection, achète, assure-t-on, l'appui du cabinet anglais par la vente de Madère et des îles portugaises.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

Les paquebots de New-York et de la Vera-Cruz sont arrivés ces jours derniers avec des nouvelles des Etats-Unis et du Mexique.

L'attention des deux chambres du congrès nord-américain a été absorbée par des discussions [illegible], et on commençait à croire qu'une session extraordinaire serait nécessaire. Les deux chambres ont adopté un bill relatif au paiement des intérêts sur la dette publique. De longues et bruyantes discussions ont eu lieu au sein du sénat sur le bill tendant à mettre à la disposition du président une somme de trois millions de dollars, pour conclure la paix avec les *Etats-Unis*. Aucune résolution n'avait encore été prise.

Le conflit entre le Brésil et les Etats-Unis a été arrangé à l'amiable.

On a appris à New-Orléans que les Yucatèques se préparaient à envoyer un commissaire à Washington, pour y négocier la reconnaissance de leur indépendance et peut-être, ajoute-t-on, un traité d'alliance avec les Etats-Unis.

Les Américains sont en possession de toute la côte mexicaine du golfe, à l'exception de la Vera-Cruz et d'Alvarado, et ils concentrent à Tampico des forces nombreuses, soit pour attaquer la Vera-Cruz, soit pour s'avancer sur Table-Land. Le général Taylor poursuit sa marche victorieuse vers le littoral. Aux dernières dates, il venait d'entrer sans coup férir à Victoria, suivi de forces nombreuses. Malgré ces succès répétés, les Mexicains ne paraissaient pas disposés à traiter, bien certains que s'ils entrent les premiers en négociation, ils n'obtiendront la paix qu'en cédant la moitié de leur territoire. Des correspondances anglaises de Mexico s'expriment ainsi sur la situation intérieure du Mexique :

« On peut dire, avec vérité, qu'il n'y a réellement pas de gouvernement dans ces conjonctures ; toutes les ressources financières du pays sont à bout, et pour envoyer quelques ressources à Santa-Anna, dont les soldats désertent tous les jours faute de solde, le vice-président Gomez Farias vient de décréter la saisie de quinze millions de biens de l'église. Mais cet acte d'arbitraire a soulevé de toutes parts la plus vive indignation. Le clergé, qui est une puissance dans la république, a surexcité l'enthousiasme populaire et l'on a tout lieu de craindre que le fléau de la guerre civile ne vienne se joindre à l'invasion étrangère, si le pouvoir exécutif entreprend de faire mettre ce décret à exécution.

» En attendant, le général Santa-Anna est retenu inactif à San-Luis de Potosi, sans moyens d'agir ; son armée sans argent, avec un matériel incomplet, est dans l'état le plus misérable. Pour peu que cela dure, la république sera bientôt sans armée, comme sans gouvernement.

» Depuis 1810, le Mexique n'avait jamais été en proie à une semblable désorganisation ; tout le monde veut commander, personne ne veut obéir, et en l'absence d'une direction supérieure ou de surveillance des autorités, les plus violents excès se commettent jusque dans les villes. Les chemins sont infestés de voleurs qui pillent ou égorgent les voyageurs, et partout la soldatesque se livre à une licence effrénée. Les remparts du château de Saint-Jean-d'Ulloa, où les provisions deviennent rares, se dégarnissent de défenseurs qui préfèrent le séjour des villes à celui d'un donjon. Du reste, le blocus n'est pas maintenu sévèrement devant la Vera-Cruz, où il entre chaque jour des navires. »

Gomez Farias, le vice-président, a fait une attaque décisive sur les revenus de l'église, et, grâce à lui, le Congrès a autorisé l'Etat à prélever une somme de 15 millions de dollars par la vente des biens territoriaux du clergé. Ce décret a créé des embarras et des obstacles de toutes sortes, et il est impossible qu'on atteigne à une pareille somme. Des troubles même ont éclaté à ce sujet. Les mouvements du corps ecclésiastique pourraient bien amener une nouvelle révolution.

— Une lettre de Zacatecas (Mexique), du 15 janvier, contient ce qui suit :

« Les Américains, après avoir battu les Mexicains à Paso del Norte, marchent sur Chihuahua, et à l'heure où je vous écris, ils doivent en être maîtres. Un corps considérable s'est avancé jusqu'à Parras. La [illegible]

[illegible] veille sa place parmi les plus beaux monuments de Paris. Toutes les maisons qui s'élèvent sont remarquablement belles ; l'île est traversée par des routes magnifiques ; trois ou quatre années encore, et Victoria sera une des plus belles villes que l'on puisse visiter dans les pays lointains, et tout cela se sera élevé dans l'espace de dix ans, car il n'y avait encore aucune maison au commencement de 1841.

» Il y a à Hong-Kong un club formé par les négociants de la ville, qui est aussi beau qu'aucun établissement de ce genre en Europe. On y trouve des livres et des journaux à profusion ; les salons sont très richement ornés, et l'on y a tout le comfortable de la vie. Le jour de Noël qui est, comme vous savez, beaucoup plus fêté en Angleterre qu'en France, M. Dent, le premier négociant anglais en Chine, a donné un dîner comme on n'en voit pas chez nos ministres. Nous avons été traités aussi par les officiers du 18e, et l'on peut à peine se faire une idée de la magnificence de leur service. Tous les plats sont en argent massif, couverts par des cloches de même métal, sur lesquels sont gravés les armes et le numéro du régiment. Les cristaux portent les mêmes signes. Il y a, comme vous voyez, loin de là à la maigre pension des officiers français, qui sont cependant, cela est incontestable et incontesté, plus habiles dans leur métier ; mais la solde anglaise est énorme, le dernier grade d'officier est payé à peu près 6 000 francs par an.

On forme dans ce pays mille conjectures dont la réalisation pourrait bien troubler la paix qui nous environne.

» Depuis la cessation des hostilités militaires entre les Chinois et les Anglais, il y a eu constamment hostilité de plume entre le gouverneur de la province de Canton, qui est le plénipotentiaire chinois, et le gouverneur de Hong-Kong, qui est le plénipotentiaire anglais.

» La ville de Canton, qui devait être ouverte aux Européens, ne l'a pas été, et les Anglais qui sont établis dans les factoreries de cette ville sont fort mal à l'aise. Le 8 juillet dernier, une rixe accompagnée de coups de fusil a eu lieu entre eux et la populace de Canton ; et Canton n'est pour ainsi dire peuplée que du rebut de toutes les villes de Chine : c'est ce qui fait craindre aux Anglais qu'une nouvelle fois pour la troisième ou quatrième, les factoreries ne soient incendiées. De plus, en payant les contributions de guerre, les Chinois se sont permis de cacher du plomb dans les lingots d'argent ; et ils l'ont fait avec tant d'adresse qu'on ne s'en est aperçu que longtemps après. Les Anglais ne disent pas grand'chose, ils se montrent très circonspects, mais ils attendent sans doute le moment favorable pour recommencer leurs exploits en Chine. »

BOURBON.

On écrit de l'île Bourbon : « Le conseil colonial a été reconstitué. MM. Toulorge, Charles Desbassayns, De Villèle, Lebeaud et quelques autres membres de l'ancien conseil, n'ont pas été réélus.

» M. Henry-Martin Flacourt a été nommé président, et M. Desprez vice-président.

» Ces nominations indiquent que le parti de la résistance est en majorité dans le conseil.

» Une maison de Saint-Pierre a suspendu ses paiements pour 3 millions. Elle propose de se libérer en cinq ans. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Le prix du pain pour la deuxième quinzaine de mars sera porté à 58 c. le kilogramme.

— Depuis lundi jusqu'à hier, vendredi, à midi, on comptait 1 500 affaires nouvelles mises au rôle du tribunal de commerce de la Seine, et 19 déclarations de faillites.

— Le corps de M. Martin (du Nord) a été transporté hier soir du château de Lormoy à la chancellerie, où il a été embaumé ce matin. Le conseil des ministres a décidé que ses funérailles seraient faites aux frais de l'Etat, comme celles de MM. Casimir Périer et Humann. Elles auront lieu à l'église de la Madeleine lundi ou mardi prochain.

— La reine Christine doit arriver à Paris dimanche.

— On poursuit depuis quelque temps, nous écrit-on du département d'Eure-et-Loire, une instruction contre un notaire de la Bazoche-Gouet, qui a pris la fuite laissant, après un exercice de deux ans, un déficit considérable. Il est prévenu de faux nombreux en écriture authentique.

— Des propriétaires fonciers ont eu la pensée de planter dans leurs champs des pommes de terre hâtives, qu'on récolte au mois de juin. Mais il est telles contrées où les habitants des campagnes n'ont pas attendu qu'elles germassent. Un de ces agriculteurs écrivait dernièrement à Paris, d'une de nos provinces du sud-est : « J'avais fait semer plusieurs hectares de pommes de terre hâtives ; il n'en reste plus une seule. Nos malheureux paysans, conseillés par la faim sans doute, les ont toutes déterrées pendant la nuit. »

— On écrit de Stockholm (Suède), le 26 février : « On assure positivement que le roi vient de signer une ordonnance qui prohibe toute exportation de la Suède, excepté pour la Norwège, des grains, des gruaux, des farines, des pommes de terre et de plusieurs autres substances alimentaires.

» La nouvelle de cette mesure a déjà produit une baisse considérable sur les prix des grains, notamment sur ceux du froment et du seigle. »

— On va construire à Constantinople un théâtre aussi grand que l'Opéra de Paris. On y jouera alternativement la comédie et l'opéra. C'est un Français qui a obtenu du divan le privilège nécessaire à cette exploitation. Le sultan semble s'intéresser d'une manière particulière à cette création.

LA JOURNÉE DU TRAVAILLEUR. — A propos de l'affaire des troubles de Buzançais, le *Rappel* fait remarquer qu'à Buzançais la misère était à son comble ; la ville avait créé un atelier où 3 ou 400 hommes travaillant 10 heures par jour gagnaient 75 centimes. Avec cette ressource il fallait nourrir une famille entière, et le pain se vendait 50 centimes le kilogramme.

MISÈRE EN BELGIQUE. — Une agitation extraordinaire règne dans plusieurs parties de la Belgique. On connaît déjà les troubles de Bruges ; voici que le désordre se propage et devient à l'état permanent dans les grands centres d'industrie. Des groupes tumultueux se sont formés à Liége et n'ont pu être dispersés que par la force armée. Grand nombre de réverbères ont été brisés et les prisons ont reçu quelques-uns des principaux meneurs. A Verviers, les attroupements sont devenus assez sérieux pour nécessiter l'intervention de la police et de la gendarmerie. Les agents de la police furent reçus à coups de pierres, et le bourgmestre eut quelques carreaux de vitre cassés.

[illegible]

SOUPE ÉCONOMIQUE. — Un journal recommande la distribution du potage à la Rumfort, ainsi composé :

Riz ou orge mondé, 1/2 litre ; viande de bœuf, 1/2 kilog. ; pommes de terre, 1 litre 1/2 ; pain blanc, 1/4 kilog. ; eau, 2 kilog. [illegible] ; sel, 62 grammes.

Un litre de ce potage suffit au repas d'un travailleur ordinaire. Il revient à 12 ou 15 centimes.

Cinquante-cinq indigents se trouvent ainsi parfaitement nourris avec une dépense de 6 fr. 50 c. par jour.

UN CONSPIRATEUR SANS LE SAVOIR. — Un pauvre diable de portier, demeurant à Montmartre, rue de la Cure, chargé par un des locataires de la maison confiée à sa garde de porter une lettre dans Paris, fut arrêté dans le jardin du Palais-Royal, par deux beaux messieurs, qui lui disent : « Brave homme, vous paraissez être malheureux ? — Je ne suis pas heureux, mais, en travaillant, je gagne ma vie. — Voulez-vous gagner 5 fr. dans l'espace d'une heure ? — De quoi s'agit-il ? — Il s'agit tout simplement de distribuer une vingtaine de lettres dans le quartier où nous nous trouvons. — Mais je ne sais pas lire ? — Nous vous accompagnerons. — Alors, ça va. » Et voilà notre homme, assisté des deux messieurs, distribuant à droite et à gauche les missives qu'on lui avait remises. Il en avait déjà porté quatorze, lorsqu'en sortant d'un grand hôtel de la rue Saint-Honoré, il trouva à la place de ses deux inconnus, deux agents bien connus, deux sergents de ville, qui l'arrêtèrent et l'emmenèrent, malgré ses protestations, à la préfecture, où bientôt il sut de quoi il était question. Les lettres qu'il avait distribuées, avaient, dit-on, un caractère politique.

Cet infortuné portier, fait commissionnaire malgré lui, est encore sous les verrous. Sa famille, après l'avoir cherché et fait chercher partout, même à la Morgue, n'a appris qu'hier sa singulière arrestation.

(*Droit*.)

ASSASSINAT SUIVI DE VOL ET D'INCENDIE. — Le dimanche 7 mars, vers quatre heures du matin, le village de Bray-en-Laonnois (arrondissement de Soissons) fut mis en émoi par les cris : « Le feu est chez M. de Signy. » Et, en effet, la maison où vivait retiré ce malheureux vieillard, en compagnie d'une vieille servante, était la proie des flammes.

On veut y pénétrer, mais la porte extérieure est fermée, et aucun cri ne se fait entendre dans l'intérieur de la maison.

Alors se présente le nommé Michel Charpentier, dans un état d'ivresse complet : une hache à la main il enfonce la porte. Doué d'une force herculéenne, il brise les chevrons, enfonce les toitures qu'il précipite au milieu des flammes. Dans son activité bizarre, il semble plutôt vouloir augmenter qu'éteindre l'incendie. Ses coups désordonnés mettent même en danger la vie de ses compagnons de travail.

Enfin on l'éloigne et l'on pénètre dans la maison. M. de Signy gisait dans son lit, que les flammes commençaient à atteindre. Evidemment un crime avait été commis antérieurement. Le secrétaire, les armoires étaient forcés, tout y était en désordre et accusait un vol ; la vieille bonne fut trouvée presque entièrement consumée sous les décombres.

On ne chercha pas longtemps quel pouvait être l'auteur du forfait, des bouteilles vides accusaient de la part de ce dernier une libation considérable.

L'ivresse matinale de Charpentier fut commentée ; on ne l'avait vu boire dans aucun cabaret. De plus les efforts qu'il avait faits pour activer le feu, sous prétexte de l'éteindre, trouvaient leur explication. Un mandat fut lancé contre lui. Cet homme, sur lequel de mauvais antécédents faisaient déjà peser des soupçons terribles, fut arrêté. On trouva dans la cave de sa maison des bourses pleines d'or, des montres et divers objets qu'on reconnut avoir appartenu à M. de Signy. Se voyant perdu, Charpentier n'a essayé de rien nier. On lui a lié les pieds et les mains pendant qu'on l'interrogeait, tant on redoutait sa violence et sa vigueur. Il paraît qu'il a étranglé ses deux victimes, et qu'après avoir choisi ce qui lui paraissait le plus facile à emporter, il a entassé la paille du lit, les matelas, le linge, les habits, puis, après avoir mis la servante sur ce bûcher improvisé, il s'est retiré en y mettant le feu.

Charpentier est âgé de 33 ans, et père de deux enfants en bas-âge ; sa femme, sur laquelle d'ailleurs ne paraît peser aucune prévention, a été dirigée aussi sur Laon, mais par une autre route.

LE CHIFFONNIER. — Tel est le titre du drame puissant que Félix Pyat a confié au talent de Frédéric, et que la Porte Saint-Martin va mettre en répétition.

Sans rien préjuger sur l'accueil que le public doit faire à cette œuvre remarquable, nous sommes heureux de pouvoir les premiers indiquer à nos lecteurs les tendances supérieures que ce drame développe, non pas seulement avec des phrases, mais avec la logique vivante du fait. Ce serait le cas ici de répéter d'une manière véridique la réclame ordinaire appliquée à certains ouvrages prétendus philanthropiques. C'est à la fois une belle œuvre et une bonne action.

L'auteur de *Diogène* a compris que l'art n'a pas seulement pour but de décrire le mieux possible un sujet donné, que la forme la plus poétique ne peut ennoblir une idée banale. Il sait enfin que la mission de l'auteur dramatique consiste moins à flatter les passions vulgaires de la foule (moyen certain de succès) qu'à éveiller chez elle les nobles sentiments de la fraternité, de la solidarité universelle.

Presque toutes les œuvres dramatiques ont pivoté jusqu'à ce jour sur l'amour, égoïsme à deux ; sur la famille, égoïsme à plusieurs. Le drame de Félix Pyat pivote sur la passion la plus noble, la plus rare en ce siècle de privations, de haine et de famine. L'amour de la famille humaine, le dévouement illimité que ne motive ni la parenté, ni l'amour proprement dit, ni la reconnaissance, cette affection immense, inépuisable, dont la source est au cœur de l'homme, qui jaillit et déborde malgré les digues, les barrages de la misère et de l'ignorance. Voilà une grande et généreuse pensée. L'auteur de *Diogène* porte dignement le drapeau de la génération littéraire nouvelle, de cette génération qui répudie l'art mercantile et ne reconnaît de génie que celui que de généreux sentiments ont couvé, et que la chaleur du cœur fait éclore.

Le Livret, c'est le Servage.

Une feuille in-32, prix 15 centimes ; douze exemplaires pour 1 fr. 20 c., à la Librairie Sociétaire, quai Voltaire, 25.

La bourgeoisie qui gouverne la France ne comprend pas plus les droits et les sentiments du Peuple, que les siens, avant la Révolution de 89, n'étaient compris par l'Aristocratie nobiliaire.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1845.

Il y aura demain un mois que je ne t'ai écrit, chère sœur. Je ne m'en excuserai pas. Tu dois comprendre que mes huit sections — auxquelles je viens d'ajouter une neuvième, celle de la crémerie — mes huit sections me donnent fort à faire. Ainsi, voilà qui est dit, je ne t'écrirai qu'une fois par mois; mais, en revanche, je te promets que mes lettres seront un peu longues.

Je reviens à décrire notre chère Association, que j'aime chaque jour davantage. Nous y sommes bien plus heureux que lorsque nous vivions isolés chacun dans le cercle étroit de sa famille, enviée et jalousée par les familles voisines. — Mon mari est parfaitement de mon avis sur ce point. Et quant à mes chers enfants, je t'assure que filles et garçons passent leur temps dans un ravissement continuel. Mes filles, hors les heures de leurs leçons, me suivent dans les groupes, travaillent avec moi, et reçoivent leur dividende proportionnel tout comme moi, mais d'un chiffre inférieur, bien entendu. Ma petite Elise elle-même, quoiqu'elle n'ait que trois ans, gagne sa rétribution. Elle sait fort bien arracher les mauvaises herbes dans les platebandes, récolter les graines mûres, cueillir des fleurs pour les bouquets de la chapelle, des salons et des réfectoires, trier les bons et les mauvais fruits à la confiserie, veiller le sirop sur le fourneau, attiser le feu avec un soufflet et mille autres petits services de ce genre. Tout cela l'amuse infiniment, et tout cela est utile à la communauté. Nous ne souffrons pas d'oisifs, même chez les enfants.

Notre école est divisée en plusieurs sections, toutes dirigées d'après le système d'enseignement mutuel et attrayant, adopté dans les salles d'asile d'Amérique, de France et d'Angleterre. Les enfants apprennent en riant, en chantant; et sont aussi heureux en classe qu'au jardin, aux ateliers ou à la cuisine. — Je n'ai pas besoin de te dire que l'on n'y enseigne que des choses utiles, et pas de grec ni de latin. Cependant, comme quelques-uns de nos jeunes gens se destinent à la littérature, que nous nous gardons bien de dédaigner, on a fait une exception pour ceux-là sur leur demande, et un de nos savants, qui aime à enseigner, leur apprend ces belles langues d'autrefois. Mais, en vérité, il eût été absurde de les montrer à TOUS nos enfants, quelle que fût leur vocation, comme on fait encore, ma chère, dans ton spirituel Paris. — Les études, débarrassées de ce fatras, n'occupent qu'une petite partie de la journée, ce qui vaut beaucoup mieux pour la santé de nos chers enfants, je dis la santé de l'esprit comme celle du corps. Je me suis toujours étonnée qu'ils ne devinssent pas tout stupides dans ces tristes colléges, où on les enferme comme de pauvres petits prisonniers. J'avais toujours le cœur gros, quand mes fils allaient à leur pension; je pressentais que c'était contre nature.

Les enfants de nos salariés apprennent avec les nôtres, et se permettent de montrer tout autant d'aptitude que s'ils étaient nés de parents COMME IL FAUT. Pauvres petits! le bon Dieu leur a donné autant et parfois plus d'esprit qu'à nous. Pourquoi donc leur intelligence ne recevrait-elle pas la même culture que la nôtre? Quel droit avons-nous de les laisser croupir dans l'ignorance, qui engendre nécessairement le vice? Comme Dieu nous fait tous participer physiquement aux richesses de la création, aux fruits, aux fleurs, aux animaux, nous voulons partager de même intellectuellement, avec tous nos semblables, la nourriture de l'esprit, l'éducation.

Et que l'on ne croie pas que, parce que nous leur donnons une instruction utile, ces pauvres enfants viendront à dédaigner les occupations manuelles que leur défaut de fortune leur impose. Cela ne sera point, car, nous autres associés, nous n'éprouvons, nous ne témoignons pas pour ces occupations le dédain que font voir les riches des villes civilisées. Bien au contraire, nous les pratiquons nous-mêmes tous les jours dans les ateliers et les champs de notre domaine. Nous travaillons sans cesse avec nos enfants et avec ceux de nos salariés, qui reçoivent, comme nous, des dividendes proportionnels. Nous espérons que ces enfants et plusieurs des nôtres remplaceront un jour les salariés sur la propriété. Loin de mépriser le travail, nous l'honorons, comme la source de tous les biens, de toutes les jouissances que lui seul sait tirer de l'agriculture et de l'industrie. Nous gardons notre mépris pour les gens qui ne produisent rien, les IMPRODUCTIFS qui consomment le fruit des sueurs d'autrui; ces beaux messieurs de notre ville, ornés, à l'instar de Paris, de bottes vernies et de gants beurre frais, qui passent leur temps à fumer, à lire des romans sur un canapé, ou à se pavaner dans les promenades publiques.

Mais, grand Dieu, je me laisse entraîner à des réflexions philosophiques! Ne montre ceci à personne, chère Cécile; on me traiterait de bas-bleu. Revenons à notre domaine sociétaire.

J'ai omis de te dire qu'il s'appelle l'Union. C'est de ce nom que, désormais, je daterai mes lettres. Il exprime bien l'harmonie parfaite dans laquelle nous vivons. Elle ne doit pas te surprendre; car la plupart des causes qui produisent les animosités et les querelles dans la société civilisée, n'existe point parmi nous. Nous n'avons pas de rivalités d'intérêts, puisque nous avons tous le même, celui de faire produire le plus possible au domaine, afin que la part de chacun s'augmente d'autant. N'est-ce pas l'INTÉRÊT PERSONNEL qui est la principale source des divisions et des haines, dans la société? Le boutiquier hait son voisin qui a plus de pratiques que lui; le petit cultivateur hait son voisin, qui a plus de fruits ou de légumes; le grand propriétaire hait son voisin, qui détourne l'eau de son canal, qui empiète sur ses limites, ou qui lui enlève ses meilleurs travailleurs. Puis viennent l'ivrognerie, les disputes de café ou de cabaret; les altercations sur la mauvaise qualité d'une denrée ou d'une marchandise; l'insolence des domestiques, la dureté des maîtres; les dégâts faits par les enfants, leur impertinence envers les grandes personnes; puis encore le mécontentement, l'aigreur causés par la pauvreté, par la misère; les vols, les escroqueries; les coups qui suivent les haines et les querelles. Tout cela nous est inconnu.

Resterait la différence des caractères, les antipathies naturelles, que je suis loin de nier. Mais il est facile d'y obvier. Un tel vous déplait: vous évitez le groupe où il travaille et tout est dit. Dans la société ordinaire, ce contact est forcé. On voit sur les siéges de la ma[illegible] Chez nous nul n'est ATTACHÉ. Chacun se rend librement dans les sections qui lui conviennent le mieux. Je t'assure, en toute vérité, chère amie, que nous sommes fort heureux. Et, ce qui nous étonne tous, c'est que cela s'est fait comme par enchantement, par la seule vertu de l'association, qui nous a donné à tous un intérêt commun, au lieu de mille intérêts séparés et hostiles.

Plusieurs actionnaires n'étaient venus habiter le domaine qu'avec crainte. Ils supposaient que la discorde s'y mettrait bientôt. Mais ils ont été agréablement surpris de voir qu'il n'en était rien. Parmi nous se trouvaient quelques mauvais caractères, bien connus à la Nouvelle-Orléans pour querelleurs, envieux, aimant les disputes et les procès. On les redoutait fort au commencement; on regrettait de les voir admis dans l'Association. Mais ces individus n'étaient pas plus sots que d'autres: ils comprirent tout de suite que leur INTÉRÊT leur prescrivait de vivre en bons termes avec leurs associés; qu'autrement ils n'auraient rien à gagner, mais tout à perdre. Chez trois ou quatre, le naturel avait été tellement aigri par les déboires de la civilisation, que leur caractère hargneux l'emporta d'abord sur l'intérêt même. Qu'en résulta-t-il? On se mit à fuir leur contact. Sitôt que l'un d'eux paraissait dans une section, elle était abandonnée de tout le monde. Le quidam demeurait seul, s'ennuyait très fort, ne faisait que très peu d'ouvrage, et ne recevait, conséquemment, qu'une fort mince rétribution. Ils furent bientôt corrigés; et maintenant, nous ne voyons partout que contentement et bonne humeur. Et vraiment, il faudrait être bien endiablé pour trouver à se fâcher, à se rendre insupportable, quand tous les besoins de pères, mères et enfants, sont pleinement satisfaits; que chacun, selon ses capacités, est placé, par l'élection, à un grade convenable dans les sections qu'il fréquente; qu'on reçoit, par suite de ce placement, une rétribution proportionnelle à son travail et à son talent; que l'on a ses capitaux bien sûrement hypothéqués sur un grand domaine avec la certitude de bons intérêts bien régulièrement payés; et que l'on n'a aucune inquiétude, ni pour soi, ni pour ses enfants.

Dans la société ordinaire, au contraire, dans la civilisation, tout n'est que souci, contrainte, amertume. La plupart du temps le mari et la femme ne sympathisent pas ensemble; enchaînés l'un à l'autre dans leur étroit ménage, toujours face à face, ils vivent rarement en paix. Les enfants, loin d'être un gage d'union, ne deviennent que trop souvent un nouveau sujet de discorde; les préférences s'établissent ou les antipathies se prononcent; car il arrive très fréquemment que leurs caractères et leurs goûts ne sont pas ceux de leurs parents. Puis on se préoccupe de leur avenir, de leur établissement, et, en attendant, leur éducation coûte beaucoup. Où sont les familles unies et heureuses? Hélas! chère sœur, en peut-on citer beaucoup?

Parmi nous, toutes ces causes de dissension ont disparu. Plus d'inquiétudes sur l'avenir de nos chers enfants. Ils gagnent eux-mêmes leur vie, par mille petits travaux utiles, qui sont convenablement rétribués. Ils se trouveront bientôt avoir un petit pécule, qui grossira à mesure qu'ils s'approcheront de leur majorité. Leur éducation à tous, d'après une des conditions de notre acte social, se fait aux frais de la communauté; en sorte que les parents n'ont rien à débourser pour cela.

Quant à l'harmonie entre époux, tu conçois qu'elle est bien plus facile lorsque, de part et d'autre, l'on est pas aigri par les mille vexations de la société civilisée. Tu sais que mon mari et moi nous nous aimons sincèrement. Cela n'empêchait pas, quand il revenait de son comptoir, à la Nouvelle-Orléans, assombri par quelque tracasserie qu'il avait éprouvée dans les affaires, et qu'il me trouvait moi-même mise en mauvaise humeur par les domestiques ou les criailleries des enfants, cela n'empêchait pas que nous n'en vinssions parfois à des discussions assez vives. Il prenait son chapeau, et s'en allait dîner au club; moi je restais à pleurer dans ma chambre; mes pauvres enfants même m'agaçaient, et je les repoussais quelquefois. A présent, mari, femme, enfants, nous travaillons souvent dans la même section, en compagnie de personnes qui nous plaisent et nous attirent, à des occupations de notre choix.

Quand nous sommes séparés une partie de la journée, nous nous retrouvons toujours avec un nouveau plaisir, et nous n'avons que des tendresses à nous adresser. Je t'assure, chère Cécile, que c'est un charme. L'association est une bonne fée dont la baguette fait de vrais miracles. C'est à n'y pas croire. Tu vas peut-être douter toi-même. Ah! je te voudrais voir ici!

Adieu, sœur chérie; je t'embrasse de toute mon âme, en femme heureuse.

LOUISA B...

Fêtes populaires.

Dans le mouvement ascensionnel des différentes classes d'une nation, l'observateur social voit poindre leur avenir.

Tandis que la bourgeoisie nobiliaire, banquière et boutiquière s'occupe à faire jouer la pompe qui fait monter le numéraire dans ses caisses avides, puisé à des sources qui ne sont pas toujours pures, le peuple, réformant ses habitudes de cabaret, économise pour souscrire aux publications nouvelles, pour fonder des établissements de secours mutuels et de bienfaisance; lui aussi est ingénieux lorsqu'il s'agit de venir en aide aux veuves, aux orphelins, aux malades qui sont tombés sur les champs arides du travail. Avec approbation de l'autorité, il donne des fêtes musicales et chantantes, où chacun apporte sa quote-part de poésie, d'études et de talent.

Mardi de la semaine dernière, une de ces fêtes, au profit d'œuvres charitables, réunissait plus de douze cents personnes dans le plus grand salon de la Courtille, disposé avec ordre et symétrie. A cet effet, une estrade contenait la musique du Gymnase militaire; un peu au-dessous était un piano, sur lequel différents amateurs, et notamment une jeune fille de onze ans, ont promené leurs doigts avec plus ou moins d'habileté. Autour du centre de la salle, s'élevant en dôme, on voyait des trophées encadrant les écussons des 24 Sociétés principales qui donnaient la soirée: en tête *la Lice chansonnière*, puis *l'Arène ly*[illegible]

[illegible] l'agrément qu'on y trouve, au bienfait qui en résulte, vînt se joindre un autre genre d'utilité. Nous dirons donc aux personnes qui organisent ces réunions nombreuses, et qui par conséquent dressent un magnifique piédestal, qu'il ne faut y placer que des statues dignes d'y figurer. En y faisant monter ou des chansonniers inhabiles, ou des chanteurs sans voix, ou des mimes par trop grotesques, on manque à ce que l'on doit à la foule qui écoute. Nous savons que les médiocres sont très friands des honneurs qu'on recueille dans une grande assemblée; mais dans ces occasions il faut être impitoyable pour eux. D'ailleurs n'ont-ils pas les moyens de se produire, puisqu'il y a dans Paris un grand nombre de sociétés particulières?

Autre considération: Donner, hors du carnaval, la parole à tel diseur de chansonnette qui arrive déguisé d'une manière par trop.... grotesque, n'est-ce pas fermer le concours aux gens qui se respectent et qui auraient honte de succéder à de purs grimaciers?

Et si la chanson, qui est la muse populaire, qui pleure et rit avec le pauvre travailleur, abdique ses droits aux honneurs de la soirée; si elle laisse prendre sa place par la chansonnette, ne voit-on pas qu'elle se soustrait au voisinage qu'on lui impose, et n'a-t-elle pas un peu raison de reculer devant une telle promiscuité?

Car, de dire que la chanson s'abstient parce que l'autorité s'effraie fort des couplets à libre allure où l'indépendance se mêle à la franchise, on aurait grand tort: il est possible à la chanson de vivre en paix avec l'autorité, tout en jouant son rôle amusant, frondeur et instructif.

Un grand avantage qu'a la chanson, c'est de rompre la monotonie silencieuse de l'auditoire, et de lui donner une part d'action, de poésie et de chant, en l'associant, par le refrain, aux émotions de l'auteur et du chanteur.

Terminons par un appel à la sympathie de nos lecteurs. La *Lice chansonnière* organise, pour jeudi prochain, une soirée extraordinaire au bénéfice de Mme E. Fleury, membre de cette Société, auteur de charmantes productions poétiques, et qu'une maladie cruelle prive des ressources qu'elle trouve habituellement dans le travail. La séance ouvrira à 8 heures précises, rue du Faubourg Saint-Martin, 22, où l'on peut se procurer des billets au prix de 1 franc. On n'a rien négligé pour faire de cette réunion une soirée attrayante et productive.

L. FESTEAU.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants: La Société et les Emeutes. — Les Amis de la Pauvreté. — Situation de l'Espagne. — L'Espagne et la France. — Une Ere nouvelle pour l'Allemagne. — Subsistances (plusieurs articles). — Céréales. Réserves. — Démission. — L'Impôt du sel et les Libertés commerciales (3 articles). — Les Amis de la Liberté d'enseignement. — Loi sur l'Enseignement de la Médecine. (Historique). — Féodalité industrielle. Un Acte de Générosité. Un Acte d'Adresse. — Si l'Autriche désarme. — Les Farines sur le Chemin d'Orléans. — Lois Montés et les Journaux religieux. — Les Journaux sur l'Affaire de [illegible]. — Le [illegible] l'Angleterre. — Nouvelles d'Algérie, d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne, d'Orient, etc. — Lettre de M. Ch. [illegible] au *Courrier français* sur les Colonies. — Travaux des Chambres. — Faits, etc. — Bulletins des Théâtres. — VARIÉTÉS. Du Système pénitentiaire, etc., par B. de Castelnau. — FEUILLETON. Revue dramatique. Revue musicale. — Les Orphéonistes. — Exposition de divers Tableaux de grands Maîtres. — La *Cité maudite* (4 feuilletons).

Notre article: La Société et les Emeutes a été répété avec approbation par la *Voix nouvelle* et le *Messager du Nord*.

Responsabilité de la Providence, par l'*Impartial de Bruges*.

Les deux Absolutismes, par le *Journal de Reims*.

Les Capitaux et les Gouvernements, par le *Propagateur des Ardennes*.

Les Amis de la Pauvreté (en partie), par la *Voix nouvelle*.

Colonisation des Landes de la Bretagne, par le *Quimpérois* et le *Courrier de Nantes*.

L'Impôt progressif à Berne, par le *Courrier suisse*.

Les Livrets des Ouvriers, par le *Courrier du Cantal* et l'*Echo de l'Aveyron*.

Subsistances (correspondance d'Orléans), par le *National*.

Troubles de Buzançais, par l'*Emancipation*, de Toulouse.

Le *Courrier de la Dordogne* reproduit notre Revue de France; le *Courrier de la Moselle*, nos observations sur la loterie de Monville; l'*Industriel de la Champagne* et le *Semeur*, un Fait instructif; la *Voix nouvelle* nos observations sur les travaux des Communes; l'*Helvétie* et le *Progrès du Pas-de-Calais*, nos articles sur l'emploi de l'éther dans les accouchements.

Parmi nos feuilletons: Tout Chemin mène à l'Hôpital est reproduit par le *Breton*; l'Assassinat de la rue Morgues, par le *Libéral liégeois*; des Puits artésiens, par l'*Indépendant*, de Perpignan; Un peu d'or, par le *Guetteur de Saint-Quentin*; la Cité Maudite, par le *Nouvelliste*, de Marseille.

PETITE CORRESPONDANCE.

AVIS RELATIF A LA RENTE. — Nous prions ceux de nos correspondants qui ont l'habitude de nous régler la Rente de leurs localités par trimestre, de ne pas oublier que nous sommes en mars. — Ce règlement est d'ailleurs utile pour l'établissement, dans le prochain *Bulletin*, du tableau de la Rente au 31 mars. Le dernier tableau et la place respective des villes y inscrites subiront de nombreuses modifications, correspondant à 47 souscripteurs nouveaux inscrits en janvier, 46 en février, et 83 du 1er au 13 mars, — ce qui complète aujourd'hui le chiffre total de 1 870 souscripteurs.

M. E. O. à Besançon. — Bravo! bon accueil aux 18 nouveaux. — Vous aviez raison de dire que le terrain était bien préparé. — Voici des prémisses qui annoncent une belle moisson. — Besançon se rend digne du glorieux titre de ville natale de Fourier.

M. B. à Dijon. — Nous étions assurés de votre adhésion. — Nous expédions. — Cordial accueil à M. B. — Courage! l'élan est général.

M. M. à Toulon. — Reçu les 115. — Bravissimo! — 11 nouveaux! — Félicitations à tous. — Remerciements à M. A. — Nous exécutons tout.

M. A à C. — Bravo! — Cordial accueil à MM. A., G., L. et L. — Remerciements à M. P. — Vous appréciez très sainement toutes choses. — Nous nous occupons du tableau composé que vous demandez. — Donnez-nous votre formule. — [illegible], car nous travaillons et nous livre-

5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 60	115 70	115 55	115 70	
— — fin courant	115 70	115 75	115 60	115 65	

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	3250 »
4 0/0 J.	» »	O. V. de Par.	1315 »
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp.	» »
— fin Ct	» »	— Gouin	1162 50
B. du Trés.	» »	— Gann.	1190 »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	78 05	77 90	—	78 45	78 35
5 p. 0/0	d. 50	116 »	115 90	—	116 60	116 70

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	05 »	» »	05 »	» »
5 p. 0/0	10 »	15 »	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROM. Der C.	101 1/2
Récép. Rotsch.	101 25	BELG. 2 1/2	» »
ESP. Dette act.	» »	— 4 1/2	» »
— — pass.	» »	— do 1840	101 1/2
— 3 p. 0/0.	» »	— do 1842	» »
Dette intérieure	» »	— Banque	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— do Em. 1844.	» »
HOLL. 2 1/2	» »	PIÉMONT	» »
HAITI	» »	AUTRICHE	» »

Union Minière... 175 » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

Act. d. J.	» »
Ch. S.-G.	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	215 »
Paris à Se.	» »
— à Orléans	1262 50
— à Rouen.	860 »
R.-Havre.	672 50
Avignon	» »
Str. à Bâle.	202 50
Paris-Str.	442 50
Tours-Nant	442 50
Orl.-Vierz.	362 »
C. du Nord	615 »
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	325 »
Boul. à Am.	400 »
Orl.-Bord.	505 »
Mont. à Tr.	300 »
Paris-Lyon	466 25
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber	» »

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

8 h. » OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 » FRANÇAIS. — Don Juan, Lansquenet.
7 1/2 ODÉON. — Représentation extraordinaire.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Alix, Sirène, les Chanteurs.
7 » THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 » ITALIENS. —
7 1/2 VAUDEVILLE. — Fantôme, Carnaval, Trois rois, les Collaborateurs.
6 3/4 GYMNASE. — Simplice, le Phare, Irène, Mme de Cérigny.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Baronne, Fille de l'Avare, un Scandale, Maître d'école.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Mère Michel, Bouillon d'onze heures, Une Fièvre brûlante, Amour et Biberon.
6 » PORTE-ST-MARTIN. — Les Enfants du délire, Kean, Carnaval.
6 1/2 GAITÉ. — La Voisin, Atar-Gull.
6 » AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
9 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Marié, la Noce, les Petits Savoyards, la Pie, Monte-Cristo.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bal, Matin, Médecin, Planète.
5 » LUXEMBOURG. — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 » DÉLASSEMENTS. — Catherine, une Chambre pour deux, un Enfant du Peuple.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — Marcel, Egil, Matou, l'An II.

Marchés de la Semaine dans la Province.

Altkirch (Haut-Rhin). Froment, 46-50 à 49. — Méteil, 34 à 36. — Orge, 28 à 29. — Pommes de terre, 18. — Hausse sur le froment, 3 fr.

Aubigny (Cher). Froment, 35. — Sarrazin, 12-50. — Pain, 60 c.

Bar-le-Duc (Meuse). Froment. 47-50. — Orge, 20.

Brie (Seine-et-Marne). Froment, 40-33 à 42-67. — Hausse, 3 fr.

Brissac (Maine-et-Loire). Froment, 40. — Méteil, 33-75. — Seigle, 27-50. — Orge, 23. — Haricots, 27-50. — Fèves, 22-50. — Pain, 53 1/2. — Hausse sur le froment, 3-75.

Béziers (Hérault). Froment, 26 à 29-33. — Seigle, 21-33. — Pommes de terre, 11. — Hausse, 1 fr.

Caen (Calvados). Froment, 40 à 43. — Orge, 20 à 22. — Sarrazin, 20 à 22. — Hausse, 2-75.

Carcassonne (Aude). Froment, 28-90. — Seigle, 20-50. — Maïs, 26. — Orge, 13. — Hausse, 1-25.

Charmes (Vosges). Froment, 40-58. — Seigle, 29-17. — Orge, 22-85. — Sarrazin, 17-15.

Charleville (Ardennes). Froment, 33-50 à 36. — Méteil, 27-50 à 29-50. — Seigle, 23 à 25. — Orge, 18 à 19.

Clermont (Puy-de-Dôme). Froment, 40-60 à 42-10. — Pain, 65 c.

Dôle (Jura). Froment, 36-25 à 40-75. — Méteil, 31-25. — Seigle, 28-75. — Orge, 27. — Maïs, 27 à 30. — Fèves, 27. — Haricots, 32-50. — Pain, 57 c. 1/2. — Hausse, 1-50.

Dreux (Eure-et-Loir). Froment, 42-65 à 44-65. — Hausse, 2 à 3 fr.

Dun-le-Roi (Cher). Froment, 32-50 à 40. — Seigle, 33-50. — Pain, 65 c. — Hausse, 2 fr.

Epinal (Vosges). Froment, 39-16 à 41-66. — Pain, 60 c.

Falaise (Calvados). Froment, 36 à 40. — Orge, 24. — Sarrazin, 18 à 21. — Pois gris, 27 à 28 — Pain, 62 c. 1/2. — Baisse, 1 fr.

Gisors (Eure). Froment, 44-30. — Méteil, 39-85. — Orge, 25-39. — Hausse, 4-85.

Gonesse (Seine-et-Oise). Froment, 38 à 39-33. — Pain, 54 c. — Hausse, 1-33.

Houdan (Seine-et-Oise). Froment, 44-67 à 46. — Méteil, 42-67 à 44. — Seigle, 33-33. — Orge, 26-67 à 28. — Pain, 54 c. — Hausse, 5 fr.

Luçon (Vendée). Froment, 34 à 35. — Orge, 22. — Baillarge, 24.

Lunéville (Meurthe). Froment, 40-77 à 44-85. — Seigle, 28-80. — Orge, 26. — Hausse, 1-25.

Lyon (Rhône). Froment, 51-50 le quintal. — Seigle, 31-50 l'hectol. — Pain, 60 c.

Mamers (Sarthe). Froment, 42 à 44. — Orge, 28 à 30. — Hausse, 4 fr.

Marseille (Bouches-du-Rhône). Blé tuzelle de Provence, 35-62 à 37-50 l'hect. — Richelle de Naples, 32-50 à 33-75; d'Ancône, 31-25; blé de Pologue, 28-75 à 31-25; de Marianopoli, 29-37 à 30; d'Odessa et de Ghirka, 27-50 à 28-75; de Galatz, 27-50; d'Ibraïla, 26-25 à 27-50; de Romélie, 26-87 à 27-50; d'Alexandrie, 23-12 à 25; Taganrock dur, 28-75 à 28-12; de Marianopoli dur, 28-12.

Montargis (Loiret). Froment, 41 à 43. — Méteil, 36-50 à 37-50. — Orge, 28 à 30. — Pain, 53 c. — Hausse, 4 à 4-50.

Montluçon (Allier). Froment, 39 à 42. — Seigle, 33 à 37.

Nancy (Meurthe). Froment, 58 le quintal. — Seigle, 43. — Orge, 40 à 44. — Hausse, 3 fr.

Nantes (Loire-Inférieure). Froment, 38. — Seigle, 26. — Fèves, 22. — Haricots, 26. — Sarrazin, 12.

Orchies (Nord). Froment, 42-50 à 44-50. — Seigle, 25 à 26. — Fèves, 25 à 24. — Hausse, 5 fr.

Paimpol (Côtes-du-Nord). Froment, 29-55. — Méteil, 24-75. — Orge, 18. — Sarrazin, 16. — Pain, 47 c.

Paris (Seine). Froment indigène, 43-33. — Seigle, 31-25. — Haricots de Soissons, 44-65; de Liancourt, 40. — Pois ordinaires, 30 à 46. — Lentilles de Gallardon, 103; ordinaires, 80. — Vesces de saison, 24 à 26.

Sainte-Ménéhould (Marne). Froment, 30-41 à 39-25. — Orge, 25-31. — Pain, 60 c. — Hausse, 3 fr.

Saint-Claude (Jura). Froment, 41 à 44. — Orge, 27-50 à 29-50. — Maïs, 27-50. — Haricots, 35. — Baisse, 1 fr.

Sens (Yonne). Froment, 41-68. — Méteil, 33-35. — Seigle, 29-70. — Orge, 26-70. — Pain, 57 c. — Hausse, 1-50.

Strasbourg (Bas-Rhin). Froment, 40 à 46-75. — Orge, 27. — Pois, 38. — Fèves, 30. — Maïs, 34 à 38.

Tulle (Corrèze). Froment, 37. — Méteil, 31-50. — Sarrazin, 18-50. — Pain, 50 c.

Valence (Drôme). Froment, 35. — Seigle, 28. — Sarrazin, 13. — Pain, 60 c.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 15 MARS.

L'Europe désarmera-t-elle?

L'Europe est en proie à une double pénurie : elle manque à la fois d'argent et de paix. Transformé par la cupidité en actions de chemins de fer, l'argent est allé s'engouffrer follement dans des entreprises mal combinées. Quant au manque de paix, l'imprévoyance des sociétés trouve commode d'en attribuer la cause au *bon plaisir* de la Providence.

Pour remédier à cette double pénurie, que devraient faire les Etats européens, si, comme ils en ont quelquefois la prétention, ils ne formaient qu'une grande république chrétienne? La première mesure à prendre serait, ce nous semble, de rendre à la production la moitié au moins des deux millions de soldats qui servent à garantir une paix armée, non moins ruineuse que la guerre.

On a pu croire un instant que, prenant en pitié la misère des peuples, les gouvernements se décideraient à adopter la mesure que nous indiquons. L'Autriche devait donner l'exemple, et cette puissance qui s'alliait à la France et à l'Angleterre pour unir l'Occident à l'Orient, en perçant l'isthme de Suez, devait également s'entendre avec elles afin de réduire les forces militaires européennes. Ainsi prise par le cabinet de Vienne, cette initiative semblait concorder avec les démarches récentes de M. d'Appony, pour rétablir la bonne harmonie entre l'ambassadeur anglais et notre ministre des affaires étrangères.

Cette nouvelle du désarmement de l'Autriche avait d'abord été annoncée par le *Journal de Francfort* et le *Correspondant de Nuremberg*, feuilles qui se rendant, il est vrai, parfois l'écho de bruits assez hasardés, se sont trouvées en contradiction formelle avec d'autres correspondances allemandes qui nous assuraient que loin de diminuer son armée, l'Autriche avait au contraire le dessein de l'augmenter, et avait à cet effet négocié un emprunt de 200 millions de francs.

Heureusement l'emprunt en question s'effectuera difficilement. Chacun sait, en Europe, et les capitalistes ne doivent pas l'ignorer, que s'il est un Etat menacé d'une prochaine dissolution, c'est l'Autriche, et que, de plus, elle mourra insolvable. On ne saurait raisonnablement espérer que la Lombardie, la Hongrie, la Gallicie, la Bohême et l'ancienne république de Cracovie, en sortant indépendantes du milieu des ruines de l'empire autrichien, consentent à payer les dettes contractées pour entretenir les soldats qui leur auront servi de geôliers. On a vu, il est vrai, des meurtriers hériter de leurs victimes, mais non des victimes acquitter la dette de leurs assassins.

Cependant, la Russie rassemble deux cent mille hommes sur la frontière allemande, la Prusse prépare sa landwehr, l'Angleterre arme ses flottes, la France, pour maintenir l'ordre dans ses villages affamés, augmente son effectif de dix mille soldats et de mille gendarmes, et, toute épuisée qu'elle est, l'Espagne lève cinquante mille hommes pour étouffer la guerre civile. Quand de tous les points de l'Europe les baïonnettes semblent sortir de terre, l'Autriche seule resterait-elle désarmée au milieu des insurrections qui la menacent? Il est vrai que la Russie lui avait précédemment offert l'année dernière de se charger elle-même de faire régner l'ordre dans les cercles galliciens, en proie aujourd'hui à de nouvelles agitations. Au besoin, le czar renouvellerait sans doute encore l'offre de ses soldats et de ses canons à M. de Metternich ; mais il serait à craindre qu'une fois entrés dans les provinces slaves de l'Autriche, les Russes refusassent d'en sortir.

Voilà pourquoi, si le panslavisme moscovite n'est pas un vain mot, les craintes inspirées par les empiétements de la Russie, maîtresse d'une armée de 600 mille hommes, pourrait amener le cabinet de Vienne, discrédité auprès des capitalistes, à se concerter avec la France et l'Angleterre afin d'opérer le désarmement européen. Car, si cette grave mesure était adoptée par quatre des cinq grandes puissances, la cinquième, c'est-à-dire la Russie, serait elle-même contrainte d'y adhérer et de reporter ses hordes vers le Caucase.

Ce qui prouverait que l'Autriche est réellement dans l'intention de réduire l'effectif de ses troupes, faute d'argent pour les payer, c'est qu'un journal mieux informé que ceux que nous citons plus haut, la *Gazette d'Augsbourg*, confirme à la fois la nouvelle du désarmement de l'Autriche et celle de la concentration des troupes russes en Pologne.

Toutes les puissances de l'Europe, la Russie exceptée, sont vivement intéressées à la consolidation de la paix universelle. L'Autriche voudrait finir tranquillement les jours qui lui restent à vivre; pour peu que la guillotine de la faim, qui a déjà enlevé 240 000 personnes, fonctionne encore en Irlande, l'Angleterre perdra avec sa principale pépinière de soldats, les moyens de soutenir son empire, tandis que dans notre France où les prolétaires seraient moins résignés qu'en Irlande, l'espèce de jacquerie, commencée aujourd'hui, pourrait prendre demain les développements d'une grande guerre sociale.

La famine et la guerre, telle est la triste perspective qui se présente à l'Europe, dont la ruine paraîtrait certaine, si l'idée sociale ne devait pas bientôt triompher et organiser définitivement la solidarité entre tous les membres de la famille européenne. En attendant l'idée marche et gagne de plus en plus les peuples, à défaut des gouvernements. C'est ainsi qu'à Londres, la Société pour l'établissement de la paix perpétuelle vient d'adresser à la Chambre des communes la protestation suivante contre l'augmentation proposée de dépenses pour les établissements militaires et maritimes de l'Angleterre :

Les pétitionnaires continuent à regarder tout le système et la pratique de la guerre comme contraires aux principes de la raison et de la religion, l'esprit militaire et les préparatifs et défenses militaires comme un signe de faiblesse plutôt que de force pour une nation ; toute augmentation des établissements militaires, loin de diminuer les chances de la guerre, les accroît au contraire. Les pétitionnaires désirent vivement que le gouvernement britannique donne au monde le bel exemple d'une simple confiance dans la pratique de la justice universelle et l'entière exclusion de toute dépendance de la force brutale dans les relations existant entre ce grand empire et les autres nations de la terre. C'est pourquoi les pétitionnaires protestent sérieusement contre l'augmentation proposée de dépenses pour les établissements militaires et maritimes du pays, surtout dans un moment où nous sommes en paix avec le monde entier ; et nous prions de nouveau instamment la Chambre de prendre des mesures immédiates pour l'entière abolition du système de la guerre et l'adoption d'un système légal d'arbitrage qui, avec le temps, rendrait la guerre impossible.

Pourquoi la Société de la paix, établie à Londres, étendant ses ramifications en France et en Allemagne, ne publie-t-elle pas, dans les trois langues, ses Annales, qui répandraient de plus en plus dans toute l'Europe l'amour du véritable progrès, et le désir de la réalisation prochaine de la fraternité entre tous les peuples? Ce serait là une noble propagande, tout à fait dans l'esprit chrétien, et qui ne saurait éveiller les soupçons des gouvernements.

Situation financière.

Depuis le moment où ont paru nos dernières considérations sur la position financière, cette question a beaucoup perdu de la place qu'elle tenait dans les discussions de la presse périodique et dans les préoccupations du public. Ce fait n'a rien d'étonnant pour ceux qui savent avec quelle singulière promptitude les matières de discussion réputées les plus graves sont souvent mises complètement en oubli, d'un jour à l'autre, par le public et par la presse, et deviennent soudainement l'objet d'une indifférence peu raisonnable, après avoir été celui d'appréciations souvent peu concluantes et de craintes exagérées.

Et cependant le sujet qui va nous occuper de nouveau n'a perdu aucun des titres qui le recommandent à l'intérêt des esprits soucieux du bien public. Autant il était imprudent de répandre, il y a quelque temps, des alarmes à l'approche d'une crise qu'il était possible de conjurer, autant il le serait aujourd'hui de considérer comme parfaitement éclaircie une situation sur laquelle pèseront assez longtemps encore d'assez graves éventualités.

Nous allons exposer dans ce dernier article,

D'un côté les difficultés que présente la situation ;

Et d'un autre les ressources qu'elle offre pour surmonter ces difficultés.

Sur le premier point, il est essentiel de considérer :

1° Que l'encaisse de la Banque de France s'est notablement accru. Malgré la discrétion que s'imposent les hommes officiellement instruits du mouvement des affaires dans cet établissement, discrétion qui a, suivant les circonstances, ses inconvénients ou ses avantages, le public financier ne met pas en doute que depuis deux mois la réserve métallique de la Banque ne se soit accrue de 40 à 50 millions. D'après cette évaluation, la Banque serait en ce moment en possession de 100 millions en espèces, et peut-être davantage, sans compter la réserve métallique affectée aux comptoirs des départements.

2° Cette augmentation de l'encaisse a été obtenue sans que le commerce et l'industrie en aient éprouvé un détriment appréciable. On pouvait craindre que le désir de fortifier sa position personnelle, ou la crainte d'engager outre mesure des ressources que l'intérêt commercial lui-même commande de dispenser dans le der-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 16 MARS 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

ÉGLISES D'EURE-ET-LOIR. Une excommunication épiscopale. — CHAMBRE DES DÉPUTÉS. L'*Excellence*, vaudeville en deux actes. — MUNICH. Un nouveau chapitre de l'histoire des lorettes. — MONTMARTRE. La *Comtesse Lavradi*, drame en cinq actes, par M. Lucien de La Hodde. — GYMNASE. Le *Phare de Bréhat*, vaudeville en un acte, par M. de Biéville. — PALAIS-ROYAL. *Un Bouillon d'onze heures*, folie en un acte, par MM. Siraudin et Moreau. — FOLIES-DRAMATIQUES. *Un Brelan de Pierrots*, vaudeville en un acte, par MM. Couailhac et Guénée.

Les théâtres ont montré peu d'activité cette semaine, mais la comédie ne nous a pas manqué pour cela.

La plus bouffonne s'est jouée, non pas à Paris, mais dans un département voisin; non pas sur une scène, mais sur huit cents à la fois et à la même heure; non pas sur un théâtre, mais dans un lieu d'où part souvent l'anathème contre les théâtres.

On a exhumé dernièrement une pièce dans laquelle certain comique grec s'était amusé, dit-on, à se donner en spectacle sous des traits ridicules. Il en est de même dans la comédie dont nous avons à rendre compte.

Cet auteur comique, qui vient de s'exposer à la risée de la foule, et avec lui la religion, dont il se dit le ministre, n'est autre que Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres. Depuis qu'il a cessé d'enrichir de sa prose anti-universitaire certain journal connu par son amour de la pauvreté, Mgr de Chartres, privé de l'occasion d'ennuyer les autres, en était réduit à s'ennuyer lui-même. Pour se distraire, il s'est mis à faire des mandements dans ce style que les lecteurs de l'*Univers* connaissent trop bien. Dans le premier, il assurait que la disette et l'inondation de la Loire n'ont pas eu d'autre cause que l'inobservation du dimanche. Un journal de sa ville épiscopale s'étant permis de mettre en doute cette théorie, et de faire allusion à cet autre prélat qui garde les aumônes qu'on lui confie pour les pauvres, M. Clausel a publié un second mandement, dans lequel il ajoute, de son autorité privée, un nouveau cas aux catalogues de péchés dressés par les casuistes : la lecture du petit journal qui l'a raillé. Cette excommunication a été fulminée dimanche dernier dans toutes les églises du diocèse de Chartres.

La pièce n'est pas encore sortie des sacristies, mais on nous en communique quelques fragments :

Le *Glaneur* est peut-être le journal le plus impie qui paraisse... il spécule sur le mensonge et l'imposture avec une audace révoltante... il est souverainement imprudent... La fureur de ses déclamations est telle que, si le temps le permettait, il livrerait les prêtres à l'animosité sanguinaire et au fer des assassins... Il est le plus hardi des calomniateurs... il obéit à une haine qui insulte, qui déchire... le gazetier est un calomniateur... il ment effrontément... c'est un écrivain à gages, etc.

Il fait tomber à *coups pressés*, sur les ministres du Dieu vivant, des injures et des calomnies atroces, et cependant, il n'a pu enregistrer qu'un petit nombre de griefs contre les prêtres...

Nous autorisons à [illegible] les prêtres de combattre et de détruire, en toute occasion, les faits, les calomnies et les attaques livrées à la religion dans le journal dont il s'agit. De plus, nous les autorisons à opposer la publicité à la publicité, et à dévoiler en chaire toutes les impostures insérées dans la même feuille...

Voilà la part des aménités ; mais il y a aussi dans le même écrit des lignes d'une mirobolante naïveté. Que l'on en juge :

Nous recommandons à tous les habitants du diocèse..... de repousser loin d'eux et de leurs familles le journal intitulé le *Glaneur*. Ils nous diront qu'ils en ont besoin pour leurs intérêts et la conduite de leurs affaires, à cause des annonces qu'il renferme. On pourra trouver ces annonces chez les notaires, et d'ailleurs l'affaire de l'éternité doit avoir un tout autre poids.

La *Démocratie* a déjà publié la conclusion de la lettre épiscopale, qui ordonne aux prêtres de refuser l'absolution aux lecteurs du pauvre journal.

La comédie de Mgr de Chartres a obtenu dans tout le département un immense succès de fou rire.

La Chambre des députés vient aussi d'avoir la sienne. Le bruit s'était répandu depuis quelque temps qu'un ministre illustre — celui-là même qui ne sait jamais ce qui se passe dans l'administration de la marine, — s'amusait à se faire appeler Excellence par ses subordonnés : il faut bien qu'un ministre s'occupe à quelque chose. On ajoutait que ses collègues, après avoir un moment ri de cette fantaisie, avaient fini par la lui passer sous prétexte qu'il faut bien accorder quelques satisfactions à la vanité impuissante. Mais il paraît qu'ils y ont pris goût eux-mêmes ; car samedi dernier, au moment où la Chambre était en train de discuter ou plutôt — l'honorable assemblée ne discute jamais quand il s'agit d'être agréable aux banquiers, — de voter une loi qui constitue un monopole de plus en faveur de la féodalité nouvelle ; un député remarqua que le mot *excellence* s'était glissé dans un imperceptible paragraphe de la loi. De là, réclamations, exclamations, explications. M. Lacave-Laplagne balbutie que le mot a été placé là par inadvertance ; mais quand on insiste pour qu'il disparaisse, il déclare qu'il y tient. Il n'a jamais de chance d'être appelé excellent si on lui enlève celle-là, et il réclame un vote. L'assemblée le prend au mot, — on va procéder au scrutin lorsqu'on s'aperçoit que la Chambre n'est plus en nombre. Le dénouement de l'affaire a été en conséquence renvoyé à aujourd'hui.

Mais les deux nuits avaient porté conseil. Le centre a craint le ridicule. — Allons, Messieurs ! s'est écrié un des membres les moins compromis de cette partie de la Chambre, pourquoi nous échauffer pour si peu? Remarquez que le titre d'*excellence* n'a été donné au ministre que dans un cahier de *charges*. — La Chambre a ri du calembour, et l'on a passé outre au vote de la loi.

Une question d'étiquette vient aussi de tout bouleverser en Bavière. Mlle Lola Montès, reine de la main gauche, à Munich, par la grâce de la cravache, a eu la fantaisie d'être comtesse. Son royal amant ne demandait pas mieux; mais le confesseur ni les ministres n'avaient été consultés sur le choix de la favorite; ils ont saisi cette occasion de faire de l'opposition au roi, et ont offert leur démission, croyant qu'on ne trouverait pas à les remplacer. Mais on trouve toujours quelqu'un pour être ministre. M. d'Abel et ses amis qui, s'ils ne sont pas jésuites eux-mêmes, appartiennent au parti qui protège cette secte, ont fait appel aux passions religieuses ; le roi a fait appel aux passions libérales ; le parti de la liberté l'a emporté, et les dernières correspondances de Munich nous montrent le roi Louis salué par de vifs applaudissements en quelque lieu qu'il se présente. Le peuple bavarois appelle la danseuse qui a tué le ministère Abel : Mme Caïn.

Les journaux fourmillent d'anecdotes sur cette excentrique personne. Nous en empruntons quelques-unes à la Revue de Paris du *Siècle* :

« Cette indomptable fille ne pouvait être une princesse. Elle a voulu être danseuse à l'Opéra et à la Porte-Saint-Martin, mais les maîtres de ballet trouvaient qu'elle avait la main plus fringante que le pied. Elle n'a paru qu'une fois sur la scène de l'Opéra, et au moment de faire cet unique début elle eut une violente querelle avec le régisseur, parce qu'elle voulait absolument danser sans maillot. C'étaient là de ces témérités. On se rappelle encore que dans cette soirée fameuse, pendant que Mlle Lola bondissait sur les planches, sans art et sans mesure, mais avec une désinvolture ravissante, sa jarretière se détacha, et l'on vit se dérouler autour de sa jambe et voltiger au bout de son pied un long ruban bleu. Ceux du public qui s'amusent de tout applaudirent l'incident. Alors Lola ramassa la jarretière, et, tout en continuant sa danse improvisée, elle la déchira avec ses ongles et avec ses dents ; elle en fit ainsi une trentaine de petits morceaux, puis s'avançant jusqu'à la rampe, elle lança dans les stalles d'orchestre ces débris de ruban. Le geste et le sourire qui accompagnaient l'action étaient des plus éloquents.

» Si Mlle Lola renouvelait ce trait sur le théâtre de Munich, le roi de Bavière créerait sans doute dans ses Etats un ordre de la Jarretière, sans se soucier du plagiat que pourraient lui reprocher les Anglais.

» A la Porte-Saint-Martin, Mlle Lola dansa deux fois. Le premier soir elle battit un de ses camarades, le second elle voulut, dit-on, en tuer un autre avec un petit couteau catalan qu'elle porte habituellement sur elle, selon la mode castillane. — Il est bon de dire ici, par parenthèse, que Mlle Lola Montès n'est pas Espagnole, comme on le croit, et comme ses deux noms sembleraient l'indiquer. — Elle est Irlandaise.

» Ses apparitions sur les théâtres de Paris ont été trop rares et trop courtes pour que le public se la rappelle. Son souvenir n'est resté que dans quelques mémoires fidèles qui peuvent nous la dépeindre et retracer son portrait. — Mlle Lola Montès est de sa personne assez bien pour qu'un roi blasé puisse se réveiller à son aspect. Elle est de taille moyenne, faite en perfection ; le pied mince et cambré d'une Andalouse; une main de duchesse qui a de jolies mains ; une taille souple et fine; de beaux cheveux noirs, des traits d'une délicatesse exquise, et surtout des yeux admirables, doux et terribles à la fois, de ces yeux qui vous tutoient ou qui vous poignardent. »

Le caractère de l'ensorceleuse Lola ne s'est pas modifié depuis sa nouvelle position. Un journal allemand nous apprend qu'elle vient d'être condamnée à un jour d'arrêt pour avoir trop bien joué de la

dance des choses, que les besoins d'argent, très abondants en novembre et décembre, décroissent sensiblement dans le trimestre qui succède à ces deux mois. Alors la Banque voit décroître naturellement le montant de ses escomptes, et comme les fortes sommes de valeurs qu'elle a escomptées en novembre et décembre, viennent échoir en janvier, février et mars, sa réserve métallique se fortifie d'un large excédant de recettes.

4° Dans la période qui vient de s'écouler, il a éclaté des faillites en nombre plus grand qu'à l'ordinaire. Toutefois, ces malheurs, toujours très vivement regrettables, ont eu peu de retentissement, et s'ils ont compromis quelques intérêts et causé des souffrances individuelles, il est nécessaire d'ajouter que leur réunion ne présente absolument aucun des caractères qui constituent une crise de quelque gravité.

On voit, par ce qui précède, que les inquiétudes conçues, dès l'abord, par certains esprits, ne se sont nullement réalisées. Ajoutons que le bruit répandu, il y a quelques jours, d'une prochaine et nouvelle élévation du taux de l'escompte, n'a aucune vraisemblance à nos yeux; l'amélioration qu'a éprouvée la situation de la Banque, et celle qui doit résulter encore de l'émission des billets inférieurs à 500 fr., ôtent à la mesure dont on a parlé tout prétexte sérieux comme tout motif réel.

Mais il ne suffit pas de rappeler ce qui est accompli en ce moment; il faut surtout envisager ce qui va suivre, et voir dans quelles conditions se présente l'avenir le plus rapproché de nous. En un mot, apprécions les charges qui vont peser incessamment sur la situation financière, et comparons-les aux ressources qui existent afin d'y pourvoir.

En premier lieu, l'importation des grains doit se continuer plusieurs mois encore, et occasionner de nouvelles exportations de numéraire sur une échelle étendue.

Près de douze millions en argent sont récemment partis de Marseille en quelques semaines; un grand nombre d'autres ne peuvent manquer de les suivre pendant les mois qui vont s'écouler.

En second lieu, l'exécution des travaux publics sur les divers points de la France, continuera à nécessiter le déplacement du numéraire destiné au paiement de ces travaux.

Troisièmement, les souffrances des classes ouvrières, la gène d'une partie des classes moyennes, pendant la douloureuse année qui s'écoule, ne peuvent manquer d'influer sur le mouvement de la consommation et sur les mutations de la propriété, ces deux grandes sources du revenu public. La rentrée des impositions sera difficile, suivant toutes les probabilités, et le Trésor aura à demander au crédit, sous une forme ou sous une autre, des ressources plus ou moins étendues.

En quatrième ligne viennent les emprunts publics, qui se préparent en ce moment en Europe, et qui sont de

200 millions de francs pour			l'Angleterre,
100	»	»	l'Autriche,
45	»	»	le Wurtemberg,
50	»	»	l'Espagne.

L'emprunt d'Autriche n'aura sur la France qu'une influence limitée; mais l'Espagne et la Prusse sont loin d'être en état de fournir à elles seules les sommes demandées par leurs gouvernements, et une bonne partie de ces sommes sera versée par la France.

L'importation des grains, le paiement des travaux publics, la diminution probable des revenus du Trésor, l'influence directe ou indirecte des emprunts contractés par les puissances étrangères, voilà un ensemble de causes qui peut agir gravement sur la situation dans un laps de temps rapproché, et dont la perspective commande à la Banque de France de se préparer de puissantes ressources.

Mais ce qui doit en outre frapper l'attention de la Banque au nom des plus graves intérêts publics, c'est la nécessité pour elle de se montrer plus large qu'en temps ordinaire dans l'appui donné aux opérations commerciales, précisément en raison de la difficulté des circonstances actuelles. Il faut qu'elle appuie fortement les maisons de banque, afin que celles-ci, certaines d'être soutenues, puissent sans crainte appuyer elles-mêmes leur clientelle; il est d'une extrême importance, dans l'intérêt de la production industrielle et des nombreuses populations qu'elle fait vivre, que le commerce ne restreigne point les achats qui sont pour la production un aliment indispensable; et le commerce ne peut continuer ses achats dans de certaines proportions, qu'à la condition d'être assuré lui-même des ressources du crédit, et de trouver auprès des banques publiques ou particulières un large emploi de ses valeurs.

Or, nous avons la conviction que pour remplir cette tâche et faire face à toutes les nécessités énumérées ci-dessus, la réserve actuelle de 100 millions environ ne sera point suffisante, et qu'il faut se ménager de nouvelles ressources. Ici se présente la question des mesures à prendre; énumérons celles qui ont été proposées dès le mois de décembre, soit :

1° La réduction du montant des escomptes ;

2° L'élévation du taux de l'intérêt ;

3° Les emprunts à contracter par la Banque ;

4° La réalisation des rentes qui forment le placement de son fonds de réserve ;

5° La création des billets de 250 fr.

Voici maintenant notre opinion sur la valeur respective des cinq mesures proposées :

1° La réduction du montant des escomptes aurait eu les effets les plus désastreux ; la Banque l'a senti, et il est strictement juste de dire que cette pensée n'a point trouvé d'accès chez elle. Au reste, il tombe sous le sens que, proposer de réduire les escomptes, n'est en aucune manière résoudre la question posée, puisque la question est précisément de savoir comment on fera face aux besoins de numéraire, en d'autres termes, comment on pourra continuer à escompter dans les mêmes proportions. La cessation partielle des escomptes est elle-même le mal qu'il s'agit de prévenir, et ne saurait dès lors être présentée comme le remède à ce mal ;

2° Quant à l'élévation de l'intérêt, nous n'avons rien à ajouter ... avantage évident à ses auteurs à ces usages, qui permet à la France de garder toutes ses ressources, et de tirer de l'étranger, en lingots ou en espèces, les fonds dont elle a besoin. Supposons, au contraire, que la Banque vende ses rentes; elle attire, il est vrai, dans ses mains le prix qui lui est donné en échange; mais ce prix peut lui être soldé en partie avec ses propres billets, et dès-lors le but de son opération est manqué, car ce but est de renforcer sa réserve métallique. En outre, les écus qui serviraient à lui solder le prix de ses rentes n'entreraient dans ses caisses qu'en sortant de la circulation, où peut-être il deviendrait en peu de temps nécessaire de les remplacer dans une proportion quelconque; et dès-lors la ressource que l'on avait pensé se créer deviendrait illusoire dans cette même proportion.

Ajoutons que la Banque ne pourrait, surtout dans un cas d'urgence, réaliser une forte somme de rentes sans déprécier grandement le cours des fonds publics, c'est-à-dire sans nuire au crédit du Trésor, dont le maintien est si nécessaire à la bonne administration des finances et à l'allègement des contribuables. Cette dépréciation, si elle s'étendait trop loin, pourrait elle-même avoir pour conséquence d'élever la valeur de l'argent dans un grand nombre de transactions, résultat qu'un système vraiment libéral doit toujours tendre à prévenir.

5° La création des billets d'une somme inférieure à 500 fr. sera une excellente mesure; mais il est indispensable, suivant nous, pour rendre cette mesure féconde, que le chiffre des appoints à émettre soit fixé à 100 fr. aussi bien qu'à 250. L'émission des billets de 100 fr. assurerait à la Banque une affluence d'espèces considérable, et tout indépendante de celle que lui attirerait l'émission des coupons de 250 fr. Ces derniers coupons, qui, à les considérer au point de vue purement arithmétique, ne rentrent pas dans notre système de numération, tendent à remplacer une certaine quantité d'espèces employées aujourd'hui dans le mouvement commercial; mais les billets de 100 fr. auraient le même avantage à un plus haut degré, et de plus ils se substitueraient très rapidement aux espèces répandues dans les mains des particuliers, à ce que l'on nomme l'argent du tiroir et l'argent de poche; ils assureraient ainsi à la Banque une ressource à la fois étendue et solide, car ces billets seraient probablement ceux dont le remboursement serait le moins souvent demandé.

Nous désirons dès-lors qu'un amendement introduise dans la loi présentée à la Chambre des députés sur cette matière; le billet de 100 fr.; la loi, sans cette modification, n'aura, suivant nous, qu'une demi-efficacité. Avec cette modification, elle exercera la meilleure influence sur la situation financière, et créera pour les besoins de cette situation une ressource qu'on ne doit pas évaluer, suivant des appréciations d'hommes compétents, à moins de 50 millions.

Il est un dernier point que nous n'avons pas indiqué, mais que nous nous réservons de traiter prochainement dans un article tout spécial, à cause des développements qu'il comporte.

---

main dans un bal où elle avait été froidement reçue.

Ceci nous conduit tout droit à un drame qui a été joué samedi sur le théâtre de Montmartre, et dont le titre primitif était la *Maîtresse d'un Roi*. Comme Lola Montès, l'héroïne du drame, la comtesse de Lavradi, a passé par bien des alcoves avant d'arriver à l'alcove royale. Jeune, elle aima d'un amour profond ; mais séduite et indignement abandonnée, elle a juré haine à la société, s'est vengée sur elle des dédains et de l'infamie auxquels on l'a condamnée.

Autour d'elle se groupent 1° un homme vertueux, chagrin et morose, qui nourrit depuis seize ans un amour profond pour une jeune fille qu'il a perdue de vue, et qui depuis non moins de temps repousse les avances d'une autre femme, de lui friande en diable; 2° un homme du monde qui spécule sur tout, se vend à tous, et réussit comme tous ceux qui ont du savoir-faire et pas de conscience; 3° enfin la femme du susdit personnage dévorée d'un amour malheureux pour un ingrat, lequel n'est autre que l'homme vertueux et chagrin.

Pendant quatre actes, ces personnages se poursuivent sans s'atteindre. L'homme du monde court après sa femme, qui court après l'homme vertueux, qui court après la comtesse, qui court après l'homme du monde. Quand ils sont bien las de cette partie de bagues, ils se regardent en face et s'expliquent. Le puritain reconnaît celle qu'il aima jadis dans la maîtresse du roi, au moment où le vertueux Louis XV l'envoie aux Madelonnettes; celle-ci reconnaît sa fille au moment où elle vient de la livrer à l'amour d'un laquais, et s'empoisonne, l'homme du monde reconnaît l'innocence de sa femme qui n'a pu parvenir à lui être infidèle, et, par suite d'un heureux hasard, recouvre sa fille impollue.

Tout cela est maigre et indigeste, long et étriqué tout à la fois : l'action est elliptique et le dialogue diffus. Quelques scènes sont bien posées cependant, et des préoccupations généreuses apparaissent çà et là; mais, somme toute, la pièce n'est pas meilleure que celles qui se jouent chaque semaine aux Français ou à l'Odéon, et l'on ne comprend pas comment ces théâtres l'ont refusée.

La pièce a été fort bien reçue à Montmartre; elle a été jouée en famille, du reste. Des gens de lettres, parmi lesquels M. Victor Hugo, des amis de l'auteur, des journalistes remplissaient seuls la petite salle; le public ordinaire avait eu la bonne inspiration de s'abstenir. Rien n'empêche donc M. de la Hodde de croire qu'il vient d'obtenir un grand succès.—Le régisseur avait oublié de faire blanchir les culottes des acteurs.

Rentrons dans Paris où le Gymnase nous rappelle pour un tout petit acte, le *Phare de Bréhat*. Ce vaudeville s'appelait d'abord : *Un, deux, trois*. Nous ne savons pourquoi on ne lui a pas conservé ce titre, qui avait l'avantage d'offrir une idée nette de l'ouvrage.

Il existe sur les côtes de Bretagne, bâti sur un îlot isolé, un phare au haut duquel on parvient par un escalier de 75 à 80 mètres. De la plate-forme qui le couronne, l'œil s'étend à perte de vue sur d'immenses plaines d'eau et de terres cultivées. Le ciel est bleu et semé de nuages blancs; la mer est bleue, semée de voiles blanches, d'écume blanche et de mouettes blanches; les montagnes sont bleues, et l'éloignement ne permet de distinguer, sur la côte et dans les champs, que les têtes blanches des Bretonnes. Le bleu et le blanc sont de fort belles couleurs, sans doute; l'aspect de l'immensité a bien des charmes, mais Pierre, le garde du fort, préférerait à tout cela la peau basanée et le pantalon gris-sale d'un de ses compatriotes; le rugissement des vagues est très harmonieux, mais il donnerait tous ces bruits de grand cœur pour entendre parfois une voix humaine, si rauque qu'elle fût.

Pierre, pour se distraire, s'est pris d'un bel amour pour un chardon. Ne riez pas trop. L'isolement où l'on tient la jeunesse des deux sexes a placé beaucoup d'êtres dans le cas du matelot breton. Que de femmes sont pour leurs maris, que de maris sont pour leurs femmes des chardons hérissés de piquants! Ces piquants ne sont que relatifs du reste; ils naissent du rapprochement fait par la force ou le hasard, de caractères antipathiques ; dans d'autres circonstances ils n'eussent pas été sensibles et n'auraient fait que contribuer à l'harmonie générale. L'âne broute le chardon avec délice et ne semble pas en sentir les épines.

Mais un chardon est en somme une triste compagnie. Pierre veut un ami en chair et en os, et repète avec la sagesse des nations : Il n'est pas bon que l'homme soit seul.

Le compagnon si désiré arrive, et ce compagnon n'est autre que le *matelot* de Pierre, Jeannic, c'est-à-dire un ami de cœur, plus qu'un frère. On comprend avec quelle joie il est accueilli; mais il ne tarde pas à devenir importun. Il relègue le hamac de Pierre dans un étroit corridor, il lui enlève sa chaise et sa table; il a l'infirmité de jouer du cornet à piston; il trouble son camarade dans ses calculs; enfin, il arrache la plante bien-aimée de Pierre, sous prétexte de « faire la propreté. » Pierre s'emporte et le chasse. — Il n'est pas toujours bon d'être deux.

Mais voici venir Mariette, la naïve et fringante Bretonne, la pupille des deux amis. Elle veut bien épouser Jeannic, parce que Jeannic l'a demandée; mais elle n'entend pas se séparer de Pierre, et elle vient le pourchasser jusque sur le phare, où il s'est retiré, le jaloux! Le jeune garde retrouve toute sa joie, tout son bonheur à l'idée de vivre plusieurs jours en tête-à-tête avec Mariette; il danse, il chante, il embrasse sa danseuse. — Il est parfois bon d'être deux.

Mariette et Pierre ne sont pas cependant sans regretter parfois leur ami, et ils le saluent avec plaisir lorsqu'il reparaît. Mais il a surpris Pierre aux pieds de sa fiancée; les deux matelots se querellent, ils aiguisent leurs sabres, ils vont se battre.—S'il n'est pas toujours bon de n'être que deux, il n'est pas toujours bon non plus d'être trois.

La jeune Bretonne s'interpose, et, par un de ces miracles de la coquetterie féminine que Mlle Désirée sait rendre vraisemblable, elle réconcilie les deux amis, et fait en sorte que Jeannic n'est pas trop fâché de lui voir épouser Pierre. — Il est parfois bon d'être trois.

La pièce s'arrête là; mais la thèse est incomplète. L'amour de Pierre et de Mariette n'excitera-t-il jamais la jalousie de Jeannic? Ne vaudrait-il pas mieux que Jeannic se mariât aussi, et que le groupe fût de quatre?

Le double mariage fait cependant, les deux ménages s'entendraient-ils toujours? le cœur les rapprocherait sans doute, mais l'intérêt s'interposerait entre eux. Ils en viendraient peut-être à s'isoler deux à deux, et les amis se trouveraient de nouveau séparés.

L'association à quatre est donc encore imparfaite. Mais si au lieu de quatre personnes, elle en comprend dix, vingt, cent, deux cents, huit cents; si des groupes peuvent se former tour à tour dans son sein pour exécuter tel travail, goûter tel plaisir, sans que pour cela les individus soient obligés de rester ensemble quand leur instinct les pousse en sens opposé; si l'on prend soin d'assurer l'emploi de toute activité, et que l'on dispose tout de manière à ce que chacun puisse s'enrichir sans appauvrir d'autant ses voisins, on se rapprochera peu à peu de la société parfaite. Il est évident que, tant qu'on ne dépassera pas une certaine limite, plus le nombre des associés qui se connaîtront sera considérable, plus il sera facile de faire régner dans cette société l'amitié, la paix et l'harmonie.

Ceux-là donc qui nous objectent : dix hommes ne peuvent pas vivre en paix, comment en ferez-vous vivre mille, disent tout simplement une absurdité. C'est comme s'ils disaient : Dix hommes n'ont pu faire un travail difficile, donc mille ne le feront pas.

Le *Phare de Bréhat*, risqué dans un bénéfice, a été accueilli favorablement par le public du Gymnase, bien que la pièce soit un peu froide et ne rachète pas suffisamment par l'esprit du dialogue la simplicité de l'intrigue. Le rôle d'Achard est à peu près aussi mauvais que tous ceux qu'on lui a faits à ce théâtre, mais il en tire tout le parti possible. Mlle Désirée est fort jolie dans son petit corsage breton, et Geoffroy joue avec un naturel fort comique.

Les théâtres, cette semaine, sont restés sous l'impression du proverbe latin : *Numero Deus impare gaudet*, — ce qu'un petit journal traduisait l'autre jour : Le numéro deux se réjouit d'être impair.— Le numéro trois a joui auprès d'eux d'une haute faveur ; le Gymnase a joué un vaudeville à trois acteurs ; le Palais-Royal a fait de même, et la nouvelle pièce des Folies s'appelle : *Un Brelan de Pierrots*.

Nous dirons peu de chose de ces dernières productions, faites uniquement en vue de la mi-carême. Le principal comique du *Bouillon d'onze heures* consiste dans la confusion entre une recette contre la calvitie et une recette contre la colique. Le principal rôle est joué par un de ces instruments qui figurent si avantageusement dans les divertissements de Molière, et il s'exhale du tout certain parfum qui n'est pas suffisamment neutralisé par l'esprit du dialogue et l'entrain des acteurs.

Quant au vaudeville des Folies, ce qu'il contient de plus remarquable, c'est une scène renouvelée de l'*Ambassadrice* et une autre copiée mot pour mot dans un fort joli vaudeville du Palais-Royal, la *Maîtresse de langues*.

— M. Ponsard a placé en tête de son *Agnès de Méranie*, dans le *Constitutionnel*, une petite préface acerbe et de mauvaise humeur, dans laquelle il déclare modestement qu'il aurait fort bien produit les drames de Victor Hugo s'il en avait eu l'envie.—Comment se fait-il alors qu'il s'en soit tenu à *Lucrèce* et à *Agnès*?

J. FLEURY.

seront adoptées. Les députés n'ont pas entendu la réclamation, mais dès qu'il s'agit d'écarter une demande, ils sont toujours prêts à voter.

Les cinq sixièmes des pétitions ne survivent pas à cette épuration.

Un petit nombre, celles-là seulement qui ont assez d'intérêt en elles-mêmes pour captiver une Chambre préoccupée et distraite, sont renvoyées aux ministres; mais les ministres ont souvent combattu ce renvoi, ils n'ont aucun compte à rendre de ces pétitions; aussi se contentent-ils presque toujours de les faire classer dans des cartons, d'où elles ne sortent plus.

Cette irresponsabilité avait souvent soulevé des plaintes. M. Hortensius Saint-Albin s'en était fait l'écho, et il a présenté à la Chambre une proposition ainsi conçue :

A l'ouverture de chaque session, les ministres auxquels des pétitions auront été renvoyées dans la session précédente, en fourniront aux deux Chambres un état sommaire. Cet état rappellera l'objet des diverses réclamations, et devra contenir, en regard, les décisions qu'elles auront obtenues. Il sera adressé aux présidents de l'une et l'autre Chambre, imprimé et distribué.

C'était demander bien peu, comme on voit; on n'exigeait pas une solution, on cherchait seulement la preuve que la pétition n'avait pas été complètement oubliée; la Chambre en voulait suivre la trace après le renvoi qu'elle avait prononcé; mais toute modeste qu'elle était, le ministère a trouvé la proposition gênante pour son indolence, et dans la séance d'aujourd'hui M. Duchâtel s'est opposé à la prise en considération sous prétexte de quelques difficultés pratiques.

M. Dupin a également combattu la prise en considération, mais par un autre motif. M. Dupin, c'est la bourgeoisie incarnée, avec son amour des privilèges qu'elle possède, ses vues étroites, ses instincts d'aveugle conservation. Si un droit de la bourgeoisie est menacé, il le défendra avec énergie; mais si l'on réclame en faveur d'un droit qui n'est pas spécial aux privilégiés, on est sûr de le voir s'y opposer en faisant appel aux mesquines jalousies de l'égoïsme. Il a combattu aujourd'hui la proposition de M. Hortensius St-Albin, parce qu'elle donnerait aux pétitionnaires un droit que n'a pas la Chambre. Le ministre peut refuser de répondre aux interpellations des députés; — il serait blessant pour la Chambre qu'il fût forcé de répondre aux réclamations du premier venu qui lui aurait adressé une pétition.

Quelques députés ont réclamé contre cette assimilation, mais l'appel égoïste de M. Dupin avait produit son effet. Le droit des pétitionnaires a été sacrifié, la proposition n'a pas été prise en considération.

Le vote a été suivi de la part de la majorité d'une manifestation, commentaire vivant de la fin de non-recevoir opposée par elle aux pétitionnaires. L'ordre du jour portait qu'il serait fait des rapports de pétitions. Dès que le premier rapporteur a paru à la tribune, presque tous les conservateurs ont quitté leurs bancs, il n'est resté dans la salle que ceux qui avaient voté pour la proposition de M. Hortensius St-Albin.

Les pétitionnaires savent maintenant ce qu'ils doivent attendre de la majorité de M. Duchâtel.

Qu'est-ce qu'a donc le *Courrier français*, et que signifie son étonnement de ce que la *Démocratie* a inséré les lettres que M. Dain lui a adressées en réponse aux attaques formulées dans ses colonnes contre les colons des Antilles françaises et la magistrature coloniale? Le *Courrier français*, faisant en cela preuve de loyauté, n'avait-il pas admis la réponse de M. Dain; n'avait-il même pas fait composer déjà la première moitié de cette réponse qui devait paraître en deux parties chez lui, comme elle a paru chez nous? N'est-ce pas sur les épreuves par lui remises à M. Dain que nous avons fait notre composition? N'avons-nous pas enfin entre les mains une lettre du rédacteur en chef du *Courrier*, qui remettait depuis quinze jours l'insertion promise à M. Dain, regrettant une dernière fois de ne la pouvoir faire passer encore, et renvoyant les épreuves à l'auteur, « le supplie de le faire passer » ailleurs le plus tôt possible, afin qu'il puisse du moins en faire l'ana» lyse exacte dans le *Courrier français* ? »

Le *Courrier* prétend que la lettre insérée par la *Démocratie* « n'est » pas la même que la lettre présentée au *Courrier français*; » nous serions curieux que le *Courrier* voulût bien nous signaler les différences qu'il prétend exister entre les deux lettres. M. Dain nous a dit avoir changé le mot *ridicule*, accepté par le *Courrier français*, pour caractériser un argument de son collaborateur, en celui de *téméraire*, et le mot *violent* en celui d'*irréfléchi*. Ces deux changements adoucissaient évidemment la plainte au lieu de l'aggraver. Et c'est pour cela que le *Courrier* crie si haut contre la *Démocratie* ! il n'y a vraiment pas de quoi, ce nous semble, s'étonner si fort, crier à l'altération et faire de l'indignation. Nous croyions, nous, avoir obligé le *Courrier* en nous prêtant à l'insertion immédiate qu'il suppliait si pressamment M. Dain de faire faire ailleurs. Rendez donc service aux gens !

On écrit de Constantinople :

« Les affaires de la Grèce continuent à préoccuper le divan, ainsi que le corps diplomatique, et sont la cause d'interminables allées et venues. Le représentant de la Porte, à Athènes, M. Mussurus, qui s'est empressé de quitter Athènes avec éclat, se promène ici en vrai triomphateur. Il est tellement accablé des félicitations de son gouvernement, qu'il finira par en être embarrassé. Décidément les Turcs semblent avoir reconnu eux-mêmes qu'ils ne trouveront jamais de personnes plus zélées pour leurs intérêts que les ghiaours, qui, comme M. Mussurus, ont à faire oublier leur origine grecque. On a, toutefois, été choqué de voir le ministre d'Angleterre, M. Wellesley, s'empresser d'offrir un dîner diplomatique au représentant ottoman. N'est-ce pas prendre un peu vite et et un peu trop ostensiblement parti dans une question qui est encore loin d'être vidée? Elle n'est pas même en voie d'arrangement. Ali-Effendi, ministre des affaires

de 17 jours de Damas, et qu'aucune attaque n'avait eu lieu jusqu'à ce jour, tant parmi les pèlerins arrivés à Damas, le 12 du mois de séfer (24 janvier), que parmi la population de cette ville.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Moniteur* publiait ce matin l'ordonnance qui nomme M. Hébert, ministre de la justice et des cultes.

M. Hébert est l'un des quatre vice-présidents de la Chambre des députés. Sa nomination au portefeuille de la justice donne lieu à une nouvelle élection de vice-président.

— Les obsèques de M. Martin (du Nord) auront lieu jeudi, 18 de ce mois. La grande députation qui assistera au convoi est ainsi composée :

MM. Pidancet, Guyet-Desfontaines, Béchameil, le comte d'Angeville, Debelleyme, de Carné, Daguilhon-Pujol, le colonel Cerfberr, Cibiel, Jollivet, Vitet, Teste.

— La reine Christine est arrivée hier à Paris. Elle a été reçue au débarcadère du chemin de fer par le duc et la duchesse de Montpensier, et elle est allée loger à son hôtel, rue de Courcelles.

— Le duc de Rianzarès a été reçu aujourd'hui aux Tuileries par le roi et les princes.

— Une lettre écrite d'Algérie, du 6 mars, à M. le général Changarnier, contient un fait important dont on s'est entretenu à la Chambre aujourd'hui.

Une tribu marocaine des plus considérables a attaqué la deïra d'Abd-el-Kader auprès de Sevra, en Maroc. L'émir avait exercé, quelques jours avant, une razzia sur cette population. Abd-el-Kader a perdu une cinquantaine d'hommes dans cette attaque.

On considère ce fait comme un des plus importants depuis que notre armée occupe l'Afrique.

— Par ordonnance royale du 28 février, ont été nommés dans l'état-major particulier du génie :

Au grade de lieutenant-colonel. — M. Gosselin, chef de bataillon en chef à Châlons-sur-Marne.

Au grade de chef de bataillon. — Choix, M. Vialla, capitaine de 1re classe en chef à la Martinique. (*Moniteur de l'Armée.*)

— On assure que l'Angleterre, sachant les bonnes dispositions pour la France de l'iman de Maskate et de Zanzibar, va accréditer auprès de ce prince un chargé d'affaires qui résidera à sa cour.

Nous n'avons dans les Etats de l'iman qu'un seul agent, M. Broquant, consul à Zanzibar; mais l'Angleterre a bien senti que c'est à Maskate, où réside le souverain de ce vaste empire, que l'action consulaire peut être efficace, et elle s'est hâtée d'y envoyer un chargé d'affaires. (*Courrier français.*)

— La ville de Séville va ouvrir une souscription pour élever un monument au célèbre peintre Murillo.

— On assure que le dernier bal donné dans la salle de l'Opéra-Comique, au profit de la colonie de Petit-Bourg, a rapporté net près de trente mille francs. Ce résultat n'étonnera pas ceux qui ont pu participer à cette fête splendide. L'éclat des lumières, la richesse des toilettes, le bon goût qui présidait à l'ornementation de la salle et du foyer, l'orchestre de Tolbecque et jusqu'à la foule pressée qui se coudoyait joyeusement dans toutes les parties de l'édifice, tout concourait à donner à cette soirée un cachet qui restera dans le souvenir des assistants.

Il n'y a eu qu'une voix pour louer la disposition ingénieuse de l'escalier improvisé qui donnait accès des galeries à la salle de bal, et du haut duquel l'œil embrassait le mouvement des quadrilles et la gracieuse parure des loges, toutes brillantes de fleurs et de diamants.

Ce succès en présage d'autres pour plusieurs années.

— Le conseil municipal de Rouen vient de décider qu'un emprunt de 150 000 fr., à 4 1/2 %, à rembourser en dix années, serait contracté pour donner du travail à la classe ouvrière.

PRIX DU PAIN. — A compter de mardi prochain, 16 du courant, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit :

Le pain de 1re qualité à 58 cent. le kilogramme.

Le pain de 2e qualité à 50 cent. le kilogramme.

On continuera à distribuer aux indigents et aux familles malaisées des bons, au moyen desquels ils pourront obtenir, chez tous les boulangers, du pain à 40 c. le kilog.

Cette distribution aura lieu, dans les arrondissements de Paris, par les soins des bureaux de bienfaisance, sous l'autorité de MM. les maires et conformément à l'avis publié par M. le pair de France, préfet de la Seine.

LA CHAIR DE CHIEN. — On lit dans l'*Impartial de Rouen* :

« Ces jours derniers, un commissaire de police de cette ville fut informé qu'un habitant de son quartier débitait de la viande de chien, et en approvisionnait certaines maisons. Cette dénonciation fut suivie d'une perquisition au domicile de l'individu dénoncé. Le commissaire de police, pour empêcher qu'on ne songeât à faire disparaître les preuves du délit, feignit de rechercher une femme qui aurait eu quelques démêlés avec la justice. Parvenu, non sans peine, au deuxième étage, dont on cherchait par tous les moyens possibles à l'éloigner, il pénétra dans une chambre où il trouva un énorme chien écorché sur une table. Une partie de ses membres avait été enlevée. Le commissaire de police se mit à adresser plusieurs questions auxquelles notre homme ne savait que répondre : puis bientôt sentant une odeur de viande qui cuit, il s'approcha de la cheminée et, à son grand ébahissement, aperçut une douzaine de côtelettes qui cuisaient dans une casserole. Mais en présence du corps du délit, si délit il y avait, ce pauvre diable se vit forcé d'avouer que pour lui le chien remplaçait la viande de boucherie, mais il nia fortement en avoir vendu. La chambre contenait tout ce qui est nécessaire au débit de la viande; plusieurs chiens très proprement écorchés étaient suspendus à la muraille, et d'autres de diverse taille attendaient dans un coin de la chambre le sort de leurs camarades. De plus, une trentaine de colliers de toutes les façons, de toutes les dimensions, attestaient que bien des victimes avaient déjà été faites. Une armoire renfermait en outre plusieurs pots pleins d'une graisse très blanche.

» Cependant rien ne prouvant que cet homme eût vendu de la viande ou de la graisse de chien pour la consommation, et M. le commissaire ne connaissant aucun article du Code qui défende de se nourrir soi-même de viande de chien, surtout quand on n'en a pas d'autre, abandonna le pauvre diable à sa cuisine. »

qui avait toujours été un honnête homme, gagnant modestement sa vie, travaillant fort, vivant de peu; mais, au milieu de ses privations, il faisait quelquefois des châteaux en Espagne. Qui n'en fait pas? Le charretier comme le grand seigneur; le pair de France comme le marchand de peaux de lapin. — Si j'avais mille francs, se disait Pasquier, je donnerais d'abord un bon fauteuil à ma vieille mère, parce qu'elle n'a qu'une chaise qui boîte; puis j'achèterais un beau fichu rouge à ma sœur, et quant à moi j'aurais une voiture que je conduirais pour mon compte; comme je ferais bien mes affaires, l'année prochaine j'en aurais deux, et en suivant ainsi, qui sait? je finirais peut-être par me faire voiturer moi-même tout comme un autre.

Un beau jour qu'il ruminait ainsi ses projets, il sent quelque chose qui glisse sous son pied; il se baisse et ramasse, quoi? cinq billets de mille francs, cinq beaux billets de banque aussi agréables que crottés. — Sapristi! s'écrie Pasquier, au lieu d'une voiture, je pourrais en avoir cinq et me faire entrepreneur! Et dans sa joie il montre son trésor à tout le monde.

Les billets, cependant, avaient été perdus par M. Alexandre Blanc, employé chez M. Faure-Beaulieu, commissionnaire de roulage. Il court, il s'informe partout, et apprend enfin que Pasquier les a trouvés. Celui-ci ne le nie pas; — il a, dit-il, demandé partout à qui appartenait cet argent, et l'a, en attendant, caché dans sa cave.

On retrouve, en effet, les billets serrés dans une boîte de fer-blanc, moins un, cependant, sur lequel Pasquier a dépensé 500 francs. A quoi? Peut-être à acheter un fauteuil à sa mère, et un fichu rouge à sa sœur!... peut-être aussi à fêter son bonheur!... Il avait fait de si beaux rêves!... Mais son pot au lait s'est brisé.

Il proteste des efforts qu'il a faits pour retrouver le propriétaire des billets.

Le tribunal le condamne à 25 francs d'amende. (*Droit.*)

MISÈRE. — Un homme, jeune encore mais privé de la vue, comparaissait devant le tribunal correctionnel (7e chambre), prévenu de mendicité.

Aux interpellation de M. le président, il répond :

« A l'âge de dix-huit ans je me suis engagé, j'ai été incorporé dans un bataillon colonial et envoyé à la Guadeloupe. Le climat a affaibli ma vue, je suis devenu incapable de continuer mon service. On m'a réformé et renvoyé en France. Je croyais que le ciel de la France me fortifierait la vue, j'étais encore jeune, et mettant mon espoir dans l'avenir je me suis marié. Je me suis bien repenti depuis d'avoir associé une femme et des enfants à ma misère, car elle a été grande.

» Quelque temps après mon mariage, je suis devenu tout-à-fait aveugle, et tous les médecins déclaraient que je ne recouvrerais jamais la vue. Je l'avais perdue au service de mon pays, j'ai cru que j'avais des droits à demander une pension. Je me suis adressé au ministère de la guerre, mais on ne me répondait pas, ou on me disait que je n'avais pas assez de service. Bien des années se sont passées ainsi, pendant lesquelles j'ai eu sept enfants; il fallait les nourrir, je me suis fait musicien dans les rues. Bientôt je serai plus heureux; j'ai deux garçons sous les drapeaux, les autres sont élevés et travaillent, le ministère de la guerre m'accorde 200 francs de secours par an : aussi je ne courrai plus les rues, et j'espère avoir du pain assuré pour le reste de mes jours. »

M. le président : Puisque vous recevez un secours de 200 francs, vous ne devriez plus mendier.

Le prévenu : Il n'y a que cinq mois que ce secours m'a été accordé; il ne m'a pas encore fait beaucoup de bien.

Ce récit, fait avec un ton de franchise et de vérité, est appuyé par les larmes de deux femmes, qui conjurent le Tribunal de leur rendre leur mari, leur père. « J'ai été malade dix-huit mois, dit la femme, mais aujourd'hui je suis forte, et j'aurai soin de lui. »

« Et moi, dit la jeune fille, je sais mon état, je travaillerai pour mon père. »

En présence d'une infortune si grande et si honorable, le tribunal se hâte de prononcer la mise en liberté du pauvre aveugle. Des gens charitables seront heureux d'apprendre que Louis-Amable Aubrée demeure quai d'Orsay, 45.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE DIVES. — M. Dutrône, conseiller honoraire à la cour royale d'Amiens, vient de proposer à la commune de Dives (Calvados) de faire délivrer par le bureau de bienfaisance aux familles qui seraient reconnues y avoir droit, des bons nominatifs pour prendre le pain chez les boulangers à raison de 30 ou 40 c. le kilogramme. La différence serait payée par une association dont M. Dutrône propose la formation; cette différence serait supportée par les associés, en proportion de leurs impositions respectives. — Nous recommandons l'emploi de cette excellente forme d'association volontaire partout où elle pourra avoir lieu.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE. — Le conseil municipal d'Angoulême a pris l'heureuse initiative d'une société de prévoyance et de secours mutuels pour les ouvriers, dont les statuts viennent d'être approuvés par le ministre. Nous recommandons cet exemple à toutes les autres municipalités.

MÉTÉOROLOGIE. — Voici le résumé des observations météorologiques faites en février dernier à l'Observatoire de Paris :

La température moyenne absolue du mois a été de 3 degrés 4/10 au dessus de zéro.

La température la plus basse a été de 3 degrés au dessous de zéro, le 12.

La température la plus haute a été de 13 degrés 3/10 au dessus de zéro, le 17.

Il a neigé 3 jours, le temps a été couvert et nuageux 17, il y a eu 2 jours de pluie, il a fait 3 jours de beau temps et 1 jour de brouillard.

Le vent a soufflé 6 jours du nord, 9 de l'ouest, 6 du sud et 7 de l'est.

UNE NOUVELLE JONQUE CHINOISE. *Concurrence aux spéculateurs anglais.* — Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« On annonce qu'un Américain vient de faire construire à Canton une jonque chinoise d'environ 300 tonneaux, complètement gréée à la chinoise, qu'il se propose de charger de curiosités et d'amener ensuite à New-York, avec un équipage exclusivement chinois et une compagnie de jongleurs. La jonque devra avoir seulement pour le voyage une voilure et un gouvernail *chrétiens*; mais en arrivant aux Narrows, on la débarrassera de tout cet attirail étranger pour lui rendre sa physionomie nationale. Elle restera ensuite à l'ancre devant la ville comme une espèce de salle d'exhibition flottante.

» On calcule que cette jonque mettra cinq mois à faire le voyage, et que la spéculation coûtera 30 000 piastres. On a déjà offert à l'inventeur de cette spéculation 20 000 piastres de son établissement pour le

demain, au moment où huit hommes arrivaient de Chamborigaud pour porter le cadavre réclamé par les parents, la jeune fille s'agita et se montra pleine de vie ; elle venait de sortir d'un état de sommeil léthargique.

BULLETIN DES THÉATRES ET DES ARTS. — THÉATRE-FRANÇAIS. Jeudi, première représentation de : *Notre Fille est Princesse*. — ODÉON. Aujourd'hui première représentation de l'*Alceste* d'Euripide, traduite par M. Hipp. Lucas, avec chœurs et musique, composés exprès. — OPÉRA-COMIQUE. Ce soir : *Ne Touchez pas à la Reine*, avec le nouvel opéra de MM. Nus-Follet et Doche, et les chanteurs hongrois. — GYMNASE. D'ici à son départ, Mlle Rose Chéri jouera successivement les plus jolies pièces de son répertoire. — PORTE-SAINT-MARTIN. Frédérick continue à jouer le sien avec le même succès. — COMTE. Aujourd'hui, *Monte-Cristo*, *Marie* et *Fanfan Mignonnet*. Demain, une séance de M. Philippe, physicien prestidigitateur du bazar Bonne-Nouvelle.

Le *Christophe Colomb*, ode-symphonie de Félicien David, qui a obtenu, il y a quinze jours, un grand succès au Conservatoire, sera exécuté vendredi 19 mars, à deux heures précises, à l'Opéra-Comique. L'élite de nos chanteurs et musiciens s'y fera entendre.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 15 mars.*

M. Hébert, nommé garde des sceaux, siége au banc des ministres.

M. de Morny, élu par le collége électoral d'Ille-et-Vilaine, est proclamé député.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la Chambre qu'il a reçu de M. Martin fils une lettre qui le prévient que les obsèques de M. Martin (du Nord) auront lieu jeudi prochain à onze heures. Il tire au sort la grande députation qui sera chargée d'assister auxdites obsèques : cette députation devra être réunie à la Chambre à dix heures et demie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement d'un service de paquebots à vapeur entre le Havre et New-York.

Dans la séance de samedi, la Chambre a adopté les divers articles du cahier des charges imposées à la compagnie ; mais M. Lherbette a demandé la suppression du titre d'*excellence* donné à M. le ministre des finances dans la convention passée entre le gouvernement et cette compagnie.

Plus de dix membres ont demandé le scrutin de division qui n'a pu avoir lieu samedi, la Chambre n'étant pas en nombre : ce scrutin doit être repris à la séance de ce jour.

M. LEPELLETIER-D'AULNAY demande la question préalable sur la proposition qui est mise en discussion : la Chambre ne vote ni sur les titres ni sur les préambules des pièces annexées au projet de loi qui lui sont soumis.

Le préambule de l'acte annexé au projet de loi relatif à l'établissement des bateaux à vapeur entre le Havre et New-York, a donné lieu à de vives observations : ces observations ont été entendues au dehors, mais la Chambre, ce me semble, ne doit, en ce moment, y donner aucune suite ; une semblable discussion me paraît soulever de grands inconvénients, dont le ridicule n'est pas le moindre. (Aux centres : Très bien ! très bien ! Rumeurs à gauche.)

Je viens donc demander aux auteurs de la proposition, dans l'intérêt de la dignité même de la Chambre, de la retirer : je suis convaincu qu'après y avoir un peu réfléchi, ils n'insisteront pas.

M. LHERBETTE. Cette discussion toute minime qu'elle puisse paraître, a cependant une certaine importance. Rappelez-vous que dans une circonstance qui n'est pas encore très loin de nous, une lettre fut adressée à la Chambre pour lui annoncer que le roi recevrait la Chambre à l'occasion de la nouvelle année ; que cette lettre fut, de l'avis unanime de la Chambre, renvoyée par M. Dupin, qui était alors président, afin qu'elle fût remplacée par une lettre signée d'un ministre. (Nouveaux bruits.) Rappelez-vous aussi le protocole des lettres de convocation qui vous sont adressées et dans lesquelles on vous dit : « Que la session est ouverte et que vous devez y assister. » Tout cela nous ramène à un système opposé au langage constitutionnel.

M. LUNEAU. Il existe une ordonnance royale rendue le 13 août 1830, et contresignée par M. Dupont (de l'Eure), qui tranche complètement la question. Cette ordonnance est ainsi conçue :

« Le titre de monseigneur ne sera plus donné aux ministres ; on les appellera à l'avenir Monsieur le ministre. »

M. LHERBETTE. Je ne puis croire que les ministres insistent encore pour conserver une qualification qui ne leur est pas due. Pour cela, il faudrait qu'ils eussent révoqué l'ordonnance de 1830 dont l'honorable M. Luneau vient de donner lecture. Comme je ne pense pas que cette ordonnance ait jamais été révoquée, je n'insiste pas sur ma proposition.

On revient au projet de loi.

Art. 1er. Les clauses et conditions du traité passé le 29 janvier 1847 entre

[illegible] diverses commissions ; 122 déposées au bureau des renseignements. De sorte que, sur plus de 5 000 pétitions, il n'y a pas eu de rapport.

L'orateur présente année par année des chiffres analogues, pour montrer avec quel dédain sont traitées les pétitions. Il ajoute que le renvoi d'une pétition à un ministre est le billet d'enterrement de cette pétition.

M. de Saint-Albin rappelle les injonctions diverses faites aux différents ministres pour qu'ils eussent à répondre au sujet de certaines préoccupations de la Chambre. Ainsi, le ministre de l'intérieur doit rendre compte des secours distribués annuellement aux hommes de lettres ; ainsi l'administration de la marine doit fournir des états qui fassent connaître la situation des arsenaux et magasins.

Pourquoi donc les ministres seraient-ils à l'abri d'investigations semblables, quand il s'agit du maintien d'un droit aussi sacré que le droit de pétition ?

M. LARABIT. Puisque personne ne combat la prise en considération, je n'ai pas à la soutenir ; mais j'appelle l'attention de la Chambre sur un abus qui s'est introduit depuis plusieurs années : je veux parler de pétitions importantes supprimées par l'autorité des rapporteurs. (Rumeurs diverses.)

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre sait que les pétitions déposées sur le bureau sont renvoyées à la commission des pétitions, et qu'un feuilleton imprimé annonce l'ordre des rapports. Rien ne serait donc plus aisé que d'interpeller les rapporteurs des pétitions si l'abus dont on parle se produisait.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. La proposition de l'honorable M. de Saint-Albin me semble, dans la pratique, d'une exécution impossible.

Je vous demande, Messieurs, comment un état sommaire de cette nature pourra être dressé ; comment surtout on pourra rappeler l'objet des diverses réclamations, et mettre en regard de cette espèce d'état les décisions rendues et par la Chambre et par le gouvernement ? Cela n'est pas possible.

M. DUPIN. La prétention d'obliger le gouvernement à répondre sur les pétitions n'est guères admissible. Le droit de pétition existe ; c'est à nous à le maintenir. Si la Chambre, par négligence ou par affectation, laisse passer sans s'en occuper telle ou telle pétition, chacun de ses membres a le droit de réclamer, de protester ; mais si la Chambre s'occupe de cette pétition, elle conserve le droit de pétition ; la Chambre a encore le droit de renvoi ; mais, dès qu'elle l'a exercé, tout est fini pour elle, et c'est alors que commence le droit du gouvernement.

Or, on peut bien renvoyer une pétition au gouvernement, mais on ne peut pas l'obliger à dire qu'il a pris telle ou telle détermination ; cela est si vrai, que, lorsqu'il s'agit de communications, la Chambre a proclamé qu'elle avait le droit de demander telle ou telle communication ; mais en même temps elle a reconnu que le gouvernement avait le droit de refuser telle ou telle communication.

On ne peut pas davantage obliger le gouvernement à rendre compte de la détermination qu'il prendra à l'égard de telle ou telle pétition ; s'il en était ainsi, il en résulterait que le moindre pétitionnaire aurait plus de droits à lui seul que toute la Chambre.

Les pétitions se divisent en deux classes : celles d'intérêt général et celles qui concernent des intérêts particuliers ; quant aux premières, elles consistent presque toujours dans l'émission d'un vœu relatif à une loi. Eh bien ! vous pouvez dire au gouvernement : Je demande telle loi ; mais le gouvernement ne veut pas être astreint à vous déclarer qu'il présentera ou qu'il ne présentera pas cette loi ; c'est son droit.

Quant aux pétitions qui concernent des intérêts particuliers, elles consistent presque toujours en demandes d'argent ; comment voulez-vous que le gouvernement soit tenu de vous rendre un compte particulier sur chacune de ces pétitions ?

Enfin, il est une foule de pétitions éminemment ridicules ; or, il est un proverbe que vous connaissez tous : A sotte demande pas de réponse ; eh bien ! je demande, moi, de ne pas laisser abroger ce proverbe-là.

M. CRÉMIEUX. Le droit de pétition existe, dit l'honorable M. Dupin ; quand la Chambre renvoie une pétition aux ministres, là finit son droit et commence celui du gouvernement.

En vérité, si le droit de pétition se borne là, ce n'était pas la peine de le mettre dans la Charte ; sous la Restauration, les séances de pétitions étaient plus suivies, parce qu'on sentait alors la nécessité de combattre tous les abus qu'on laisse passer aujourd'hui.

Les pétitions ont un intérêt général ou un intérêt particulier ; si une pétition d'un intérêt général ou privé a été renvoyée au ministre, nous lui demandons seulement de nous dire, sans autre explication, qu'il y a fait droit ou qu'il l'a repoussée ; rien n'est plus blessant, en ce cas, que le silence.

S'il est vrai que le renvoi aux ministres équivaille à un ordre du jour, autant vaudrait rayer de la Charte ce droit éminent.

Le renvoi aux ministres est le moyen le plus honnête et le plus calme d'appeler leur attention sur des intérêts généraux ou privés qui ont été lésés ; si on refuse d'y faire droit, il n'y a pas d'autre moyen pour faire prévaloir les intérêts que de recourir à des interpellations parlementaires.

La Chambre consultée décide, après une seconde épreuve, que la proposition de M. de Saint-Albin n'est pas prise en considération.

Il est ensuite rendu compte de quelques pétitions de peu d'intérêt.

5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 50	115 50	115 50	115 50	Ch. S. G.	» »» »»
— — fin courant	115 40	115 60	115 40	115 60	V. P. dr.	330 »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»»	»»	Banq. de Fr. dr cours	3230	»»	— Ob. anc.	1000 »»
4 0/0 J.	»	101 75	O. V. de Par.	1315	»»	— — nouv.	»»»» »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»»»	»»	V. P. gauc.	310 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	1180	»»	Paris à Se.	»»» »»
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.	1180	»»	— à Orléans	1260 »»
						— à Rouen.	856 25

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	77 65	77 85	—	78 30	78 40
5 p. 0/0	d. 50	115 60	115 85	—	116 40	116 43
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0	05 »/»	»» »/»		07 1/2	08 »/»	
5 p. 0/0	40 »/»	»» »/»		»» »/»	»» »/»	

Chemins (suite)	
R.-Havre.	»»» »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle.	204 25
Paris-Str.	155 »»
Tours-Nant	466 »»
Orl.-Vierz.	387 50
C. du Nord	611 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	400 »»
Orl.-Bord.	515 »»
Mont. à Tr.	295 »»
Paris-Lyon	456 25
Bord-Teste	95 »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maher	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM.	Der C.	101 1/4
Récép. Rotsch.	»	101 25	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	97 1/4
— — pass.	»	» »/»	— de 1840	»	101 1/2
— 3 p. 0/0.	»	34 1/4	— de 1842	»	102 »/»
Dette intérieure	»	29 5/16	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— de Em. 1844.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	»»»» »»
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	390 »»

Union linière ... 490 »» — Fourneaux de l'Aveyron ... 6125

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	855 »»	Orléans à Vierzon	560 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	672 50	— à Bordeaux	503 »»
Paris à Orléans	1262 50	Marseille à Avign.	802 50	Nord	612 50
— à Lyon	458 75	Paris à Strasbourg	445 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 mars.

8 h. »/» **OPÉRA.** — Robert-le-Diable.
7 »/» **FRANÇAIS.** — Jeanne d'Arc.
7 1/2 **ODÉON.** — Alceste (1re rep.), l'Epreuve réciproque.
7 3/4 **OPÉRA-COMIQUE.** — Ne touchez pas à la Reine, Alix, les Chanteurs.
7 »/» **THÉATRE HISTORIQUE.** — La Reine Margot.
8 »/» **ITALIENS.** — Il Matrimonio secreto.
7 1/2 **VAUDEVILLE.** — Fantôme, Poltron, Trois rois, un Mari pendu.
6 3/4 **GYMNASE.** — Geneviève, le Phare, Irène, l'Article 213.
6 1/4 **VARIÉTÉS.** — Camusot, Vieux Péchés, le Maître, ma Femme.
6 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Mère Michel, Bouillon d'onze heures, Une Fièvre brûlante, Amour et Biberon.
6 »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — Kean, le Carnaval, les Enfants du délire.
6 1/2 **GAITÉ.** — Bertram le Matelot, la Maupin.
6 »/» **AMBIGU.** — La Closerie des Genêts.
9 1/2 **CIRQUE.** — La Révolution française.
6 1/2 **COMTE.** — Fanfan, Marie, Monte-Cristo.
6 1/2 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — Bonaparte à Brienne, le Garde, Bal.
5 »/» **LUXEMBOURG.** — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 »/» **DÉLASSEMENTS.** — Catherine, la Reine Margot, une Chambre pour deux, un Enfant du Peuple.
5 1/2 **BEAUMARCHAIS.** — Bastringue, Egil, Niaise, Mélanie, l'An II.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 16 MARS.

Exploration des Amazones.

On s'occupe toujours, dit-on, au ministère de la marine de l'expédition qui doit explorer la rivière des Amazones. La corvette *l'Astrolabe* et le vapeur *l'Alecton* doivent bientôt partir de Brest pour se rendre à la Guyane; de là, descendre vers l'embouchure du grand fleuve, le remonter jusqu'aux extrémités les plus occidentales, et arriver ainsi au centre même des républiques de l'Equateur et du Pérou, à une distance peu considérable de l'Océan Pacifique. C'est là une belle et grande entreprise. Nous serions heureux que la France eût la gloire de faire flotter son pavillon sur cette mer d'eau douce, aux mille affluents, qui, par leurs bras infinis, porteront un jour le commerce et la civilisation dans la vallée la plus étendue de notre globe.

Le fleuve des Amazones et un grand nombre de ses affluents présentent une large et facile navigation. Le climat des contrées où ils coulent n'est pas dangereux. Les indigènes sont d'un caractère doux et pacifique; on y rencontre des populations très industrieuses et d'un esprit très développé, comme celles des Moxos et Chiquitos sur le Béni (Bolivie). Un commerce d'échange pourrait facilement s'établir entre les riches produits naturels de l'intérieur des républiques de l'Equateur, du Pérou, de la Nouvelle-Grenade, de Bolivie (Haut-Pérou), de Vénézuela, de l'empire du Brésil et les produits manufacturiers de l'Europe.

Eh bien! qui le croirait, le génie entreprenant du commerce européen oublie l'intérieur de ces contrées d'une richesse prodigieuse, pour aller chercher, en doublant les Caps, des parages beaucoup plus éloignés et moins favorables! La poésie et l'histoire ont aussi tout à gagner à l'exploration de ces contrées. En s'avançant dans ces terres, la navigation fluviale saluera de près, vers le nord, Quito au pied du Chimboraço; vers le sud, Cuzco, l'ancienne capitale des Incas; vers l'ouest, Lima, la ville merveilleuse de l'Océan-Pacifique.

Napoléon, dont le vaste regard embrassait le monde, disait: « Il y a longtemps que je songe à Cayenne; c'est le plus beau » pays de la terre pour fonder une colonie. » Eh bien! penser à notre Guyane, à sa capitale, c'est penser à la navigation des Amazones. Créer sur les côtes de cette magnifique colonie un immense entrepôt des produits de la vallée des Amazones, ce serait appeler les indigènes de ces contrées, et les Portugais, les Boliviens, les Péruviens, les Vénézuéliens, les habitants de l'Equateur et de la Nouvelle-Grenade, à profiter de leurs fleuves pour descendre des points les plus éloignés jusqu'à l'océan Atlantique (1); ce serait préparer l'avenir de la *France équinoxiale* (2). Honneur aux hommes d'Etat de la mère-patrie qui les premiers réaliseront cette féconde pensée!

Il est permis de prendre quelquefois au sérieux les alliances que la dynastie d'Orléans a contractées avec les autres familles princières. Or, sans parler aussi pompeusement que le firent les *Débats* au mois d'août 1843 « des nouveaux liens qui venaient de res- » serrer l'union des deux plus puissantes monarchies de l'ancien » et du nouveau monde, la France et le Brésil, » nous croyons qu'il serait facile au gouvernement français de s'entendre avec celui de Rio-Janeiro pour terminer enfin la difficulté diplomatique pendante depuis 135 ans au sujet des limites des Guyanes française et brésilienne. (Traité d'Utrecht, 1713.)

Le Brésil, nous sommes heureux de cette circonstance, a tout à gagner dans cet arrangement. Qu'on se représente, en effet, cet empire, dix à douze fois plus grand que la France, avec une étendue de côtes de 5 000 kilomètres de développement, s'appuyant sur les Amazones, possédant même, d'après le traité d'Utrecht, la navigation exclusive de ce fleuve, et l'on comprendra facilement que le Brésil a un intérêt supérieur à s'unir franchement à la France pour prévenir, nous devrions dire arrêter, les funestes effets de la convoitise de l'aristocratie anglaise, qui veut arriver à commander l'embouchure des Amazones en s'emparant de quelques parties du territoire brésilien.

Il y a plus: ce nouvel empire ne possède point encore, en hommes et en argent, les capitaux nécessaires pour apporter une vie nouvelle et implanter la civilisation sur la terre des Amazones; le Brésil, né d'hier, ne jouit pas de cet éclat qui s'attache aux grandes traditions historiques des vieilles nations. Les républiques de l'Amérique du Sud, dont les territoires sont situés, en partie, dans la vallée des Amazones, Bolivie, Pérou, Equateur, Nouvelle-Grenade, Vénézuéla, et qui ont droit à jouir des communications fluviales que la nature leur accorde, toutes ces républiques naissantes s'appuieront volontiers sur la France, et tendront une main amie au Brésil pour agir, d'un commun accord, vers un même but, celui de l'exploitation et du commerce de leurs magnifiques contrées. Le Brésil seul ne peut pas opérer cette grande alliance.

D'ailleurs, la Guyane française est la seule colonie européenne qui touche de près, si l'on interprète *loyalement* le traité d'Utrecht, à la rivière des Amazones. A son embouchure dans l'Atlantique, cet immense fleuve baigne à droite le territoire brésilien, à gauche le territoire français.

L'expédition projetée dans les eaux des Amazones est d'une si haute importance, que le ministère ne devrait rien négliger pour l'entourer de tout l'éclat qu'elle mérite. Nous croyons que le prince de Joinville devrait être appelé à diriger cette exploration. La France a besoin de ressusciter les traditions glorieuses qui la rattachaient jadis à ses établissements d'outre-mer, décorés par nos pères des noms de France équinoxiale, de France orientale (Madagascar), de Nouvelle-France, etc.

Si les grands navigateurs du seizième siècle ont attaché leurs noms à la découverte de nouveaux continents, il ne serait pas moins glorieux d'attacher celui de la France à l'exploration d'un fleuve tel que les Amazones. Ce géant des cours d'eau ne baigne-t-il pas à lui seul tout un monde? Cette expédition exécutée dans le double but d'enrichir la science de nouveaux faits et de rattacher à l'Europe les tribus et les peuples de cette immense vallée par les liens tout-puissants du commerce et de l'association, cette expédition, disons-nous, ne rappelle-t-elle pas les plus belles entreprises maritimes?

Que le ministère accomplisse donc largement cette œuvre. La France, tendant une main amie à tous les Etats de la vallée des Amazones, grandira, pourrait-on dire, de toute la majesté que la nature a répandue sur ces magnifiques régions. Ses annales s'enrichiraient d'une nouvelle gloire.

Nous ne terminerons pas sans rappeler à un siècle trop matérialiste qu'il est encore des hommes qui font d'une grande pensée l'unique objet de leurs efforts. Cette expédition à laquelle les instances réitérées d'un Bolivien, don Vicente Pazos, n'auront pas été étrangères, donneront à cet infatigable promoteur de la navigation des Amazones une récompense méritée. Apprenons à glorifier les hommes qui représentent les idées d'avenir, et nous agirons avec l'esprit de l'humanité.

(1) Il y a trois ans qu'un Péruvien, Monteza, descendit l'Amazone, depuis le village de la Laguna (Pérou, province de Mayuas) jusqu'à l'embouchure des Amazones, au Para (Brésil).

(2) Le territoire de la Guyane est d'un tiers seulement moins étendu que celui de la France; presque toutes les terres, riches en bois de toute espèce, appartiennent encore à l'Etat.

Subsistances.

Depuis la dernière récolte, nous n'avons cessé de suivre attentivement les mouvements de l'approvisionnement de la France. Comme nous n'avions que de tristes choses à dire, et que d'un autre côté le Gouvernement se taisait ou répandait à dessein des nouvelles beaucoup plus favorables que la réalité, nous avons pu passer pour *alarmistes*. Le *Journal des Débats* se charge enfin de nous justifier, car, dans son numéro d'aujourd'hui, il se décide à déchirer le voile qu'il avait jeté sur la situation vraie, et les nombreux extraits des journaux spéciaux par lui cités surprendraient ses lecteurs d'une manière bien étrange, si depuis longtemps les faits, à défaut de leur journal, n'avaient suffi pour les éclairer.

Ainsi, que nous ayons dit constamment la vérité, cela n'est malheureusement que trop vrai. Mais convenait-il de la dire?

Nous le pensons.

Le Gouvernement a eu plusieurs torts:

1° De ne pas savoir la vérité assez tôt;

2° De la cacher quand il l'a sue;

3° Et quand il la savait, de faire comme s'il ne la savait pas, c'est-à-dire de ne pas agir.

Dès le premier moment, dès le mois de septembre, le Gouvernement aurait dû accorder, par ordonnance, toutes les facilités qu'il a fait accorder par une loi, et en janvier seulement, à l'introduction des blés.

De plus, le Gouvernement aurait dû faire acheter pour son compte, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, une forte quantité de grains, parce que, par ces achats seuls et par les reventes qu'il aurait fait opérer au nom des municipalités, il pouvait contrebalancer les paniques et les agiotages que la disette devait engendrer nécessairement.

En ce moment, il devrait encore se hâter de faire suspendre les droits d'entrée sur les bestiaux, sur les sucres, sur toutes les substances alimentaires, afin d'accroître la masse des subsistances à offrir à la consommation. Nous l'en avons pressé plusieurs fois; nous insistons de nouveau sur ce point.

Il est encore une autre mesure à lui recommander, une mesure décisive.

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 17 MARS 1847.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

TROISIÈME PARTIE.

XIV.

LA CITE MAUDITE.

Environ deux semaines après cette crise violente qui avait porté un coup si rude à la santé du père Thomas, vers le soir, pendant que les bons bourgeois de Cologne rentraient paisibles sous leurs toits, une jeune fille tout enveloppée dans les plis de sa large mante, frappa d'une façon discrète à une petite porte perdue, pour ainsi dire, dans les coins noirs de la cathédrale.

Un beau chantre aux joues replètes vint ouvrir et recula d'un pas en voyant la jeune fille.

— N'ayez pas peur, maître Hilarion, c'est moi; j'ai chanté souvent à l'église. Est-ce que vous ne me reconnaissez pas?

— Si fait, mon enfant, reprit le chantre d'un air paterne; vous êtes la fille d'un grand coupable.

— Ne parlons point de cela, je vous prie. Voulez-vous me rendre un bien grand service?

— Ah! Jésus; est-ce que le bon papa Thomas...?

— N'ayez pas peur, il va mieux. Mais il s'agit d'autre chose.

— Parlez.

— Vous savez où est Sylvius?

— Je le sais, mais je ne puis pas le dire.

— Maître Hilarion, il faut absolument que vous me conduisiez près de lui!

— *Vadè retro Satanas*! dit le chantre moitié sérieux, moitié comique. Une femme dans ce saint lieu!

— Oh! pas de scrupules, s'il vous plaît! Il ne s'agit pas ici d'intrigues, mais bien de vie ou de mort.

— Sylvius attend deux personnes. Il m'a défendu de laisser monter qui que ce soit hors les deux hommes que je dis.

— Vous savez bien qu'il ne me repoussera pas. C'est comme si j'étais sa femme. Il faut absolument que je lui parle.

— Au fait, mon enfant, il me semble que vous avez raison. Et si, comme vous dites, il y a urgence... venez.

Le bonhomme Hilarion prit Marthe par la main, et la fit entrer avec lui dans le saint lieu; ils mirent ensemble le pied dans la cathédrale, et marchèrent droit à une petite porte chargée de gros clous et de ferrures.

— Je fais peut-être une sottise, dit le chantre Hilarion, mais ma foi, chère petite demoiselle, vous avez l'air si chagrin...

— Allez toujours. Il sera moins fâché de me voir que vous ne pensez.

Le chantre poussa un gros soupir à la dérobée, en plongeant ses regards soucieux dans les regards tristes et doux de la jeune fille.

Il semblait se dire à part lui des choses qu'il nous est impossible de répéter.

Ils entrèrent dans la cage d'un escalier noir comme un tombeau, et la porte retomba derrière eux.

Après avoir monté une centaine de marches, ils se trouvèrent vis-à-vis d'une porte fermée au verrou: de chaque côté, deux hautes meurtrières ouvraient sur l'espace, livrant passage au vent et aux dernières lueurs de la journée.

Le chantre et la jeune fille entrèrent, et maître Hilarion frappa de ses doigts sur une plaque de métal appendue auprès d'une seconde porte un peu mieux close que la première.

— S'il est à l'ouvrage, dit le chantre d'un air timide, il va vomir des imprécations à ébranler les murailles de la cathédrale.

— Ecoutez! dit Marthe avec douceur.

Ils entendirent un pas léger; la porte s'ouvrit doucement, une voix douce et suave dit en accueillant Hilarion d'un sourire:

— Est-ce déjà mon monde?

Hilarion était armé d'un bougeoir qu'il tourna du côté de Marthe, en la désignant aux regards de Sylvius.

— C'est moi! dit Marthe en laissant retomber les plis de sa mante.

— Seigneur! s'écria Sylvius en courant à elle, Marthe! c'est toi! mon bien! ma vie! ma femme! que tu es pâle!... Et lui? le cher Thomas? ce bon père que tu aimes tant?

— Veux-tu que j'entre chez toi, Sylvius? j'ai à te parler longuement.

— Si je le veux! entre et regarde-moi, chère belle, dis-moi si tu veux m'aimer encore, si c'est de bon cœur que tu entres dans mon paradis?

— Dieux! s'écria Marthe en regardant Sylvius entre les yeux, qu'as-tu? pourquoi es-tu si beau? d'où sors-tu?

— Ce n'est cependant pas la bonne chère qui l'a engraissé! dit le chantre en souriant; depuis trois semaines il s'est nourri de pain et d'eau.

En effet, un grand changement s'était opéré dans les beaux traits de Sylvius.

Une certaine plénitude dans les chairs ôtait à la physionomie ce que jadis elle avait de trop âpre, de trop tendu. Sa peau était d'un beau blanc mat, et les tons terreux y avaient fait place à une légère coloration tout à la fois sanguine et bilieuse.

Ses yeux étaient d'une clarté charmante, et dans toutes les sérénités de cette belle figure on sentait l'homme qui vient d'éprouver dans son tempérament une révolution violente, ou, si l'on veut nous permettre une comparaison triviale, le malade qui vient de se purger.

Marthe fit un pas pour suivre Sylvius; Hilarion ne bougeait pas de place. Il baissait la tête avec une sorte de confusion, et soulevait les coins de sa perruque en se grattant fortement l'oreille.

Un simple coup d'œil jeté sur le bonhomme fit comprendre à Marthe les perplexités dont il était agité... un sourire doux et triste à la fois dérida les traits de la jeune fille; elle arrêta Sylvius, et faisant un geste:

— Entrez! dit-elle au sacristain.

— Je n'ai rien de caché pour lui, dit Sylvius, en laissant passer le scrupuleux Hilarion. Viens, Marthe! j'ai tant de choses à te dire.... et je suis si glorieux!

L'espèce de cabane où travaillait Sylvius, jetée pour ainsi dire entre les gros piliers de l'église, pouvait à la rigueur ressembler à un nid de hibou. Quelques planches la séparaient du réduit où reposaient les cloches; elle prenait de l'air et un peu de jour par deux petites fenêtres à vitres plombées; elle était garnie d'un affreux grabat, de deux chaises, et d'un piano d'assez belle apparence prêté à Sylvius par l'organiste qui était de ses amis. Il y avait aussi une petite table chargée de papiers à musique, de plumes, de crayons et de tout l'attirail nécessaire à la composition. Une petite porte de bois, à la tête du lit, ouvrait sur un cabinet très noir où dormait parfois un enfant de chœur qui venait aider Sylvius.

— Ami, dit Marthe en s'asseyant, je suis venue à toi parce que j'ai le désespoir dans l'âme, et que je ne peux plus rien pour lutter contre la misère. Ecoute. Deux jours après ton départ, mon père est tombé très dangereusement malade. A force de soins, j'avais presque conjuré le mal, quand une scène affreuse que je te dirai plus tard vint augmenter le mal horrible dont souffrait le pauvre homme. Je croyais tout perdu, je n'avais même plus de quoi acheter des remèdes, quand une jeune fille et un enfant vinrent s'établir chez moi, au chevet de mon père, en me disant qu'ils voulaient me servir de domestiques. Ils apportaient de l'argent, du pain, des remèdes, et surtout une douceur, une grâce, une bonté qui avaient quelque chose de divin. Je ne les avais jamais vus; et tout d'abord, ils sont devenus pour moi deux bons anges. Nous fîmes si bien que le malade revint à peu près à la santé; mais les médecins ordonnèrent les ménagements les plus scrupuleux, des aliments délicats, enfin, toutes les aises de la convalescence. Je vis bientôt que les ressources de ma sœur Rose s'épuisaient et que le pauvre Olivier devenait soucieux. Hier ils m'ont tout avoué; ils n'ont plus de ressources: Rose a vendu la moitié des meubles de sa maison; elle a parlé de céder son cabaret à vil prix; elle m'a dit mille extravagances. Elle est plus malheureuse que moi! Mon pauvre Sylvius, je n'ai pas été plus longtemps maîtresse de moi-même, je suis venue à toi pour te dire que nous n'avons pas de pain, et que mon père est encore malade.

Une larme brillait dans les yeux de Sylvius; il quitta la main de Marthe, prit sur la table une liasse de papiers, et la déroulant aux yeux de la jeune fille, il lui fit lire ces trois mots d'un air tout-à-fait royal et triomphant:

La Cité maudite.

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12 et 13 mars.

[illegible] ravi le sol à ses anciens propriétaires, la concurrence, qui a tué le travail des anciens industriels. Maîtres des terres par la force, les nouveaux possesseurs ont appliqué à l'Irlande les lois de la guerre; ils se sont contentés de prélever une rançon annuelle sur les cultivateurs asservis par eux, sans se préoccuper de ce que leur propriété devenait en leur absence, sans se dire que, de même que noblesse, possession oblige, et qu'au droit qu'ils s'étaient arrogé sur l'Irlande conquise correspondait au moins le devoir pour eux d'assurer à ce pays le bien-être et la prospérité.

Loin de là, cette terre qu'ils ont ravie, ils l'ont laissée dépérir; une partie de l'île est inculte, l'autre n'est couverte que d'une maigre végétation, la seule que puisse provoquer la misère et la faim. Tout dépérit à la fois, les terres et les populations, les hommes et les choses; le cultivateur, réduit au dernier degré de l'abjection par l'avidité du propriétaire et de son intendant, a perdu l'énergie morale en même temps que la force physique; il en est venu à ne plus demander au sol que quelques misérables produits toujours les mêmes, impropres à entretenir en lui la plénitude de la vie, propres tout au plus à retarder la mort. Mais la terre s'est lassée de lui fournir même ce misérable aliment, et la famine, une famine épouvantable, est venue avertir les spoliateurs de la féconde Irlande qu'ils avaient contrevenu aux lois de la nature, qu'ils étaient sortis des voies de la Providence. Cette ridicule proclamation qui ordonne un jeûne à l'Angleterre pour prier Dieu de soulager l'Irlande, contient un mot vrai. La Providence visite l'Irlande, la nature punit l'Irlande de ses fautes; seulement, ces fautes, ce ne sont pas les colons irlandais qui les ont commises, c'est l'Angleterre, ce sont ces propriétaires conquérants, qui vont gaspiller en fêtes à Londres ou sur le continent le prix des sueurs du pauvre courbé pour eux sur le sillon, ces propriétaires qui demandent sans cesse de l'argent à la misérable terre et ne lui en rendent jamais.

Et cependant, depuis que la famine écrase ce malheureux pays, c'est uniquement des propriétaires que l'on se préoccupe; c'est à eux que l'on alloue de l'argent pour entreprendre des travaux, pour préparer la prochaine récolte, pour distribuer des secours à leurs victimes que la maladie de la faim dévore.

Que les propriétaires irlandais aient à souffrir de la disette et de la misère, c'est justice; car si l'Irlande souffre, c'est la peine de leur insouciance et de leur avidité; conquérants, ils ont cessé d'être des chefs; possesseurs du sol, ils ont par leur incurie encouru la déchéance.

L'Angleterre commence enfin à comprendre sa situation à leur égard. Elle leur a prêté des sommes énormes d'abord, mais voici qu'elle conçoit des doutes sur la bonté de ses créances; elle a payé d'abord, mais voici qu'elle demande aux exploiteurs compte de leur gestion.

Lord John Russell vient de présenter au Parlement un projet de loi qui tend à les obliger de prélever progressivement sur leurs revenus la part des malheureux dont ils ont fait la misère; autrement dit, le gouvernement anglais veut étendre à l'Irlande la taxe des pauvres qui pèse sur l'Angleterre. Nous ne nous dissimulons pas les inconvénients de cette mesure, mais elle a au moins l'avantage de poser en principe le droit de vivre que tout homme apporte en [illegible] jusqu'à son dernier penny, jusqu'à son dernier morceau de pain.

Puisse le jour ne pas trop tarder, car la population irlandaise ne serait plus en état d'en profiter.

Statistique de la misère en Irlande.

Nous extrayons les passages suivants du *Northern-Star* :

« Dans le district de Cork, la misère est portée à un tel degré, que dans le seul bourg de Crookhaven, 25 individus succombent chaque jour sous les terribles atteintes de la faim. Dans la maison de travail de Kilkenny, on a constaté la semaine dernière 50 décès. 568 individus ont succombé dans l'hôpital de ce même comté. Dans ce moment, l'hospice des fiévreux compte 520 malades !...

» Le blé manque totalement dans certaines parties du district. Les nouvelles qui arrivent de l'Ulster sont de la plus effrayante gravité.

» Le *Banner of Ulster* constate que dans le village de Derrymacash, plus de 400 décès ont été constatés depuis le 1er janvier au 20 février.

» Dans le district d'Armagh, à la maison de travail de Zurgan, plus de 400 pauvres ont succombé depuis deux mois. La crainte agite tous les esprits; car aux horreurs de la famine, vient se joindre le typhus; vendredi, 14 personnes y ont déjà succombé.

» Dans le comté de Tipperary, les secours du comité de bienfaisance sont entièrement épuisés, et le nombre de ceux qui en réclament augmente de jour en jour. Quinze cents pauvres sont renfermés dans la maison de travail de Nenagh. Plus de cent familles sont journellement secourues par un potage général que l'on distribue à tous les pauvres. La culture de la terre est totalement abandonnée. La faiblesse des habitants ne leur permet pas de s'y livrer. La fièvre et la dyssenterie ravagent les districts ruraux.

» Les morts sont en si grand nombre, qu'il est littéralement impossible de trouver les moyens de les enfermer dans les tombes, et que souvent il est même difficile d'obtenir des hommes qui se tiennent encore debout pour creuser les fosses.

» A Roscommon, le nombre des morts accroît dans chaque paroisse avec une progression effrayante; la ville de Roscommon elle-même souffre beaucoup de la famine; 41 pauvres ont succombé la semaine dernière dans la maison de travail. La fièvre sévit avec violence; ceux qui en sont atteints sont abandonnés sans soins à ses ravages, et ceux qui ne l'ont pas encore éprouvée s'écartent avec empressement des personnes mêmes de leur famille que la fièvre a gagnées.

» A Sligo, le peuple meurt par centaines. Ceux qui, grâce à une médiocre aisance, ne succombent pas, sont en proie à la fièvre et à la dyssenterie. Les enquêtes des coroners ne peuvent plus être exactes, tant les morts se succèdent avec rapidité.

» A Galway, les coroners, à presque toutes les déclarations de morts, ajoutent : ***Mort par famine.*** Des centaines de personnes meurent ainsi par jour, et, comme à Sligo, les enquêtes deviennent impossibles.

» Des émigrations s'organisent tous les jours; les quais de Dublin sont couverts de groupes de paysans venant de Meath, de Kildare et des comtés environnants, dans le dessein de s'embarquer pour Liverpool et de là pour l'Amérique. On y remarque des hommes appartenant à des classes élevées, qui se hâtent, pendant qu'ils en ont encore les moyens, de sortir d'un pays que l'incurie des propriétaires a converti en désert.

» Le révérend Richard Boyle, qui a traversé le détroit de Skibbereen, parle ainsi de son voyage :

« Nous nous dirigeâmes vers le cimetière, et nous vîmes que la sépulture en commun était maintenant la seule usitée. On jette les corps

[illegible] de chevaux morts de froid et de fatigue, ils sont parvenus, dit-on, à emmener chez eux une centaine de bœufs et de chameaux, avec trois à quatre mille moutons.

» La colonne, pendant ce temps, était arrivée sans accident jusqu'à un bivouac bien pourvu de bois. — Le 29, après avoir reçu à Guelt-el-Sekel le ravitaillement qui lui était amené d'Aamale, elle a continué sa route par Boghar et Médéah, où elle est rentrée le 7 mars, rapportant, après 40 jours de campagne, le faible nombre de 22 malades.

» Il paraît que les Ouled-Aïssa-Cheragas, rejetés dans l'Est par cette course de M. le général Marey, et prêts d'être atteints par le kalifa de la Medjana, El-Mokrani, qui, d'après les ordres de M. le général Bedeau, tenait la campagne autour de Bouçada, ont fait leur soumission au kalifa.

» Bou-Maza, toujours suivi par les Ouled-Saci et les Ouled-Harkat, tribus des Zibans, qui l'avaient accueilli d'abord, se tient dans un lieu appelé Tziana, fort loin dans le Sud. Ses entreprises sont moins à craindre que jamais.

» Cette expédition de M. le général Marey, poursuivie pendant 40 jours, jusqu'à 80 lieues (320 kilomètres) au-delà de nos postes les plus avancés, dans la saison la plus défavorable et par un temps d'une rigueur inouïe, paraît avoir produit une vive impression sur les tribus du Sud. — « Je croyais, disait le chef des Ouled-Aïssa-
» Garabas, vous voir de temps en temps au printemps, et cela ne va-
» lait pas la peine de vous faire ma soumission, mais je m'aperçois qu'il faut en finir. » — La connaissance des lieux, la mobilité des troupes, l'expérience acquise par tout le monde, rendent peu d'entreprises impossibles aujourd'hui : les tribus du Sud, comme celles du Tell et de la Kabylie, arrivent peu à peu à la même conclusion que le caïd des Ouled-Aïssa. »

On lit dans l'*Echo d'Oran* :

« Saint-Denis vient d'avoir une petite alerte : dans la nuit du 27 au 28 février, des gens des Chourfa, petite tribu voisine, sont accourus au camp, annonçant qu'une *razzia* venait d'être faite sur les Ouled-Seliman; qu'une tiraillerie très vive avait eu lieu pendant toute la soirée, et ils ajoutaient qu'après avoir mis ses prises en sûreté, l'ennemi (et c'est Abd-el-Kader qu'ils désignaient), devait revenir et descendre dans la plaine. En faisant la part de l'exagération de ce récit, on devait supposer que quelque coup de main, un peu considérable, tenté par une bande de voleurs, avait atteint les Ouled-Seliman. Voici ce qui s'était passé :

» Nous avons vu ces jours derniers, à Oran, le prisonnier qu'avait confié au maréchal Bugeaud l'émir Miloud-Ould-Jeomani, ce chef des Ould-el-Nahr, dont l'existence, tout récemment encore, était problématique. Ould-Jeomani raconte comment l'émir, après s'être emparé de lui par trahison et avoir voulu le faire tuer, se décida à lui laisser la vie et l'envoya auprès de Ben-Salem, conservant ainsi une caution vis-à-vis des Ouled-el-Nahr. Pendant cette captivité, qui dura plus de quinze mois, Ould-el-Jeomani fut tenu dans un isolement rigoureux; il sait et répète qu'il doit sa liberté à la puissante intervention de M. le maréchal. A Alger, à Oran, il a été l'objet des meilleurs traitements : des vêtements, des armes, un cheval lui ont été donnés, et il est parti pour Tlemcen, sous l'influence de ces procédés si différents de ceux dont Abd-el-Kader usa envers lui. — Par une singulière coïncidence, le jour même où Ouled-Jeomani était accueilli à Alger, son fils, El-Mamoun, recevait à Tlemcen, de M. le général Cavaignac, le bernous, comme caïd des Ouled-el-Nahr. Peu s'en était fallu qu'il ne se trouvât à son tour, prisonnier de l'émir. Il s'était rendu à la Deïra pour intercéder en faveur de son père. C'est pendant son voyage que sa tribu fit sa soumission; il en fut heureusement prévenu par un exprès avant qu'on n'eût su à la Deïra ce qui se passait : autrement il y eût été cer[illegible]

— Mon Dieu! dit Marthe, avec une sorte de terreur admirative; est-ce que tu as déjà fini?

— Sèche tes larmes, ma bien-aimée. J'ai arraché de mon âme ce délire affreux qui la tourmentait. J'ai achevé une des plus grandes choses que l'orgueil humain puisse entreprendre. Je ne ferai plus un vers, je n'écrirai plus une note de musique... Tout est là. Voici mon œuvre. Avant un mois, ceci sera joué sur le grand théâtre de Cologne. Je suis sûr d'avoir touché les plus profondes fibres du cœur humain; je suis sûr de prosterner tous les êtres vivants qui écouteront cette musique; je suis sûr d'un effet souverain. Ceci est l'histoire de quelques grandes âmes tombées dans le bourbier d'une ville maudite, l'histoire de quelques anges qu'un troupeau de damnés attire dans sa dévorante atmosphère. Le style en est simple et grave; l'émotion en est déchirante. J'ai sué des larmes et du sang à faire cette œuvre. Il a fallu que mes entrailles fussent de fer brûlant pour supporter les émotions qui m'ont prosterné moi-même. Si je suis sorti vivant de cette épreuve, il a fallu, crois-le, que mon corps fût coulé dans le bronze. Vainqueur, je me sens heureux, expansif, doux, tranquille de cœur, un peu faible peut-être, mais libre, libre à jamais de cette Minerve toute armée qui habitait mon cerveau. Marthe, je mets mon œuvre à tes pieds; désormais, c'est pour toi seule que je vis.

Marthe était au comble de l'étonnement; elle prit les mains de Sylvius et les baisa avec amour.

— Mais, dit-elle en pleurant, ton chef-d'œuvre fût-il beau comme les chants d'Orphée, cela me donne-t-il du pain et des remèdes?

— O la femme! la femme ainsi qu'elle doit être, le bon sens, l'ordre, la prévoyance de la maison... la voilà!

— Belle demoiselle, dit maître Hilarion qui pleurait de joie, je vous prêterai volontiers cinquante florins sur le chef-d'œuvre de Sylvius. J'ai entendu cela, jeune fille, et moi qui suis un vil amant des choses vraies... — oh! il m'a semblé que ces murs suaient des larmes et tremblaient d'émotion. Je me suis mis à genoux et je me suis pris la poitrine à deux mains.

— Ecoutez! dit Sylvius avec inquiétude; j'entends des voix, voilà mon monde.

— Quel monde? demanda Marthe.

— Ceux qui vont faire jouer mon opéra. Crois-tu donc, chère Marthe, que je n'aie pas aussi quelques petits instincts de prévoyance féminine? Nous aurons de la gloire, enfant, mais nous aurons aussi de l'or.

— Demeure, Hilarion, ajouta-t-il; toi, Marthe, entre dans cette cabane, et ne perds pas un mot de la conversation que tu vas entendre. Tu comprendras alors ce que c'est que la ***Cité Maudite.***

Le bon Hilarion s'assit gravement sur un escabeau, Marthe entra dans le taudis, et Sylvius s'en alla ouvrir la porte aux visiteurs.

— Salut, Messieurs, dit-il en leur tendant la main.

— Et où diable est donc passé le père Hilarion? dit Estienne avec humeur. — Nous avons pensé nous rompre le cou. Ah! le voilà.... c'est bien.... et nous aussi nous voilà.

— Soyons amis, Cinna! dit joyeusement Sylvius. Maître Juliers, vous m'avez ruiné au jeu, j'ai pris ma revanche.

— En faisant ma fortune en même temps que la vôtre, c'est trop généreux. Tenez, mon ami, voilà les cent florins que je vous ai promis, et donnez-moi les manuscrits. Vous avez achevé le plus étonnant ouvrage qui se puisse jamais concevoir, venant d'une créature humaine.

(***La suite à demain.***) ARTHUR PONROY.

Critique littéraire

ÉTUDES SUR LE MOYEN-AGE, par PHILARÈTE CHASLES.

Nous allons faire du paradoxe pour bien des civilisés; nous allons faire l'éloge d'un bon livre, qui n'est ni un roman ni un vaudeville et qui a le tort de ne pouvoir plaire qu'à des gens d'esprit et d'étude.

Nous avons déjà parlé des publications de M. Chasles. Ce sont des études sur la littérature de tous les pays. M. Chasles connaît la littérature allemande et la littérature anglaise; il connaît même très bien la littérature ancienne. En vertu de son savoir, il aurait le droit d'être ennuyeux et peut-être membre de l'Académie; il a préféré être clair, net, précis et spirituel.

Que de littérateurs qui se croient au dessus de Fourier, par la simple raison qu'ils ne l'ont pas lu! Ils se targuent même de cette ignorance comme d'une vertu. Ceux, du moins, qui l'ont lu et qui l'attaquent, ont une bonne raison : ils voudraient être à sa place. Après tout, ce n'est pas la faute de Fourier d'être venu un peu avant MM. Leroux et consorts. Est-ce que les compatriotes de Christophe Colomb ne lui en ont pas voulu d'avoir découvert l'Amérique! Une seule fois Dieu, se faisant homme, est descendu sur la terre pour révéler l'avenir, et les hommes l'ont cloué à la croix. Aussi cela lui a servi de leçon.

Quant à nous, nous avouons en toute humilité que nous aimons, non-seulement à louer les bons livres, mais encore à les lire. Nous étions en train de feuilleter le livre de M. Salvador sur la chute de Jérusalem, lorsqu'en trouvant dans le livre de M. Chasles l'étude sur ***Flavius Josèphe***, nous nous aperçûmes que M. Salvador s'était rencontré avec un article de M. Chasles. Nous ne blâmons pas M. Salvador de s'accorder avec les aperçus et les études du critique; les savants et les hommes d'esprit sont solidaires les uns des autres, et d'ordinaire ils donnent autant et plus qu'ils ne reçoivent. Une fois la thèse de M. Chasles établie et prouvée, à savoir : que Josèphe, traître à son peuple et à sa nationalité, a falsifié l'histoire de la Judée, il était naturel de refaire cette histoire sur une base nationale et de réhabiliter les héros juifs que le rénégat Josèphe traite de brigands.

Cette étude, même la plus complète et la plus curieuse du volume, est plus vive, plus concentrée, plus intéressante que celle de M. Salvador. M. Salvador, malgré sa science et sa bonne foi, est un homme du passé, par cette seule et unique raison qu'il n'est pas philosophe. Pour lui, Jésus et Spinoza n'ont existé que pour retourner à Moïse. M. Salvador ne comprend pas que Jérusalem est tombée, non par trahison, mais parce que sa mission était accomplie; parce que Jésus, dépassant Moïse, devait vaincre Rome et l'Occident; parce que de ce christianisme même devait sortir la philosophie, cette révélation permanente qui conduit l'homme vers Dieu, et l'humanité vers l'immortalité.

Pourquoi nous parler des juifs? Dorénavant, il n'y aura plus ni juifs, ni catholiques, ni protestants, mais des hommes, frères et disciples de Jésus. Désormais il n'y aura plus, comme dit Isaïe, qu'un Dieu et qu'un peuple. Prétendre qu'il y aura encore des juifs et un judaïsme, ce n'est pas seulement de l'orgueil, mais de l'ignorance. Les juifs ne sont hommes que parce qu'ils sont sortis du judaïsme. Spinoza n'était pas plus juif que moi, qui suis né dans cette religion. C'est pourquoi l'étude de M. Chasles est supérieure pour la pensée au travail de M. Salvador.

Après l'étude sur Josèphe, nous aimons dans le livre de M. Chasles l'étude sur Dante. Qu'il nous soit permis d'en citer un passage :

Ce don mystérieux, cette puissance qui concentre en un seul foyer beaucoup de sentiments, d'idées, d'images et de souvenirs, c'est le génie. Le génie ne procède point par analyse, mais par synthèse. Chez les grands poètes, il n'y a pas un seul vers remarquable qui ne soit le résultat d'une longue série de pensées, d'émotions, d'inspirations, de méditations; la fusion de ces éléments s'opère à l'insu de l'auteur lui-même. Chez lui, les impressions ont plus de force, les mouvements de l'esprit sont plus rapides et plus nombreux; toutes les évolutions de l'intelligence, si je puis ainsi parler, sont plus puissantes et plus faciles. Il combine plus aisément le sentiment avec la réflexion, et la réflexion avec les faits. Il est né avec les mêmes facultés que les autres hommes, il ne diffère d'eux que par l'activité, l'ardeur et le mouvement dont ces facultés sont douées.

Nous prenons acte de ces paroles; mais nous ne sommes pas du même avis sur la période qui suit :

Si le poète et l'homme éloquent doivent leur force à cette concentration que j'ai essayé d'expliquer, le critique suit une route absolument différente. L'un compose, l'autre décompose. Ce que le premier a créé par l'inspiration, le second s'occupe à le défaire, pour ainsi dire, pièce à pièce. Lorsque dans les temps de civilisation très avancée, quelques-unes des facultés du critique et du poète viennent à se combiner dans les mêmes intelligences, une nouvelle poésie naît alors, moins franche, moins naïve, plus brillante, mêlée de métaphysique et de connaissance du monde. C'est la poésie des Pope, des Horace et des Voltaire.

Nous ne pouvons partager cet avis. Pour être bon critique, il faut être avant tout bon poète. Tous les grands poètes sont de grands critiques, car ils ont dans leur génie et dans leur cœur une mesure divine, un principe fondamental qui leur sert de flambeau. Pope, Horace et Voltaire sont de détestables critiques littéraires, malgré la fameuse *Poétique* d'Horace. Boileau est un critique étroit. Homère, Dante, Montaigne, Shakspeare, Lessing, Schiller, Gœthe, Rousseau, Fourier, sont de grands, de puissants critiques. En général, pour être vraiment grand, il faut avant tout être poète et avoir de l'imagination. Quand cet éclair du ciel, c'est-à-dire la pensée, s'est cristallisé et refroidi dans le moule de la raison, alors, mais alors seulement, le génie est parfait. M. Chasles lui-même n'est grand critique qu'autant qu'il s'abandonne à son imagination.

ALEXANDRE WEILL.

stration d'attaque. Au bruit de la fusillade, dont les douars surpris ne démêlèrent pas immédiatement le véritable motif, quelques individus s'enfuirent à toutes jambes jusque chez les Chourfa, auxquels ils communiquèrent leur panique d'autant plus facilement, que ceux-ci sont des marabouts très renommés par leurs instincts peu guerriers. Les tribus environnantes n'ont nullement ressenti cette émotion.— Le Tell de la province jouit toujours d'une tranquillité parfaite : elle s'étend à toute la région soumise des hauts plateaux.

» Les dernières nouvelles de l'Ouest parlaient d'hostilités récentes entre les tribus marocaines et la deïra, dans un mouvement de celle-ci aux environ de Sebra. Ce n'est encore qu'un bruit vague. »

LES AUTRICHIENS EN ITALIE. — On écrit de Pise, le 7 mars, au *Journal des Débats*, qu'une démonstration politique a eu lieu dans cette ville à l'occasion de l'arrivée de l'archiduc Ferdinand d'Este, frère de l'empereur, et qui, lors des évènements de Gallicie, l'année dernière, était gouverneur civil et militaire de cette province. Dans la journée, des groupes nombreux se sont réunis devant le palais qu'il habite, dans l'intention de lui donner un charivari au moment où il paraîtrait en public. Les autorités, ayant réuni la gendarmerie, ont dispersé les rassemblements. Mais à minuit une forte détonation a produit une vive émotion dans la ville. Les perturbateurs avaient réussi à placer sous la voûte même du palais un pétard auquel ils ont mis le feu. La commotion causée par l'explosion du pétard a été très grande et a brisé les vitres du palais et des maisons voisines.

Les esprits sont vivement agités à Pise; on trouve tous les jours des écrits affichés dans les rues, où se trouvent des allusions et des invectives grossières contre les Autrichiens. La police est à la recherche des coupables, et l'on annonce qu'elle a fait déjà quelques arrestations.

Le grand-duc de Toscane vient de décider que l'armée de ligne serait augmentée.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une assemblé de charité aura lieu le vendredi 26 mars courant, à deux heures, en l'église Notre-Dame, en faveur de la Crèche du 9e arrondissement, dite *Crèche Saint-Gervais*, située rue Geoffroy-l'Asnier, 18.

Sermon par M. l'abbé Surat, archiprêtre, curé de Notre-Dame.

Après le sermon, adoration de la Croix et bénédiction du Saint-Sacrement.

La quête sera faite par Mesdames Ricois, quai de Béthune, 20; Froment-Meurice, rue Lobau, 2; Dagand, rue du Faubourg-Montmartre, 56; Brazier-Bonnetat, quai d'Anjou, 11; Lecorney, rue du Four-Saint-Germain, 54; Lepage, rue du Faubourg-du-Roule, 27 et 29; Morel, rue du Faubourg-Poissonnière, 58; Mlle Meunié, rue de la Muette, 23.

Les personnes qui ne pourraient assister à l'assemblée sont priées de vouloir bien adresser leurs offrandes à l'une de Mesdames les quêteuses, ou bien à Mme Morel-Darieux, économe de la Crèche, place Baudoyer, 6; et à la mairie, à M. Dageon, chef des bureaux, trésorier de l'Œuvre.

La lettre d'invitation qui annonce cette assemblée de charité se termine par ces mots : Un bref du Saint-Père accorde les indulgences aux personnes qui secourent les Crèches.

A la bonne heure ! voici des indulgences que nous admettons.

La *Crèche Saint-Gervais* est au nombre des plus pauvres; et pourtant elle rend de grands services : on y a compté jusqu'à 56 enfants présents.

Le registre des visiteurs est devenu pour elle un titre précieux; car à chaque page on y trouve d'honorables mentions, où l'on témoigne de la salubrité du local, de sa bonne installation et de son excellente tenue.

— On lit dans le *Moniteur parisien* : « Quelques journaux ont annoncé que les obsèques de M. Martin (du Nord) auraient lieu aux frais de l'Etat, et qu'une pension de 6 000 fr. était accordée à sa veuve.

» Ces deux assertions sont complètement dénuées de fondement. »

— M. Bergevin a été nommé président et M. le comte de la Ferronnays secrétaire de la quatrième commission des pétitions.

— M. Benoist a été nommé rapporteur du projet de loi sur l'émission de coupons de 250 fr. de la Banque de France.

— Une ordonnance du roi crée auprès du camp de Sétif (Algérie) une ville européenne qui portera le nom de Sétif.

— On lit dans le *New-Orléans-Britain*, reproduit par le *Courrier du Havre* :

« Nous avons sous les yeux des lettres de Mexico, du 7 janvier, émanant de personnes ayant des relations en haut lieu. Elles donnent l'assurance positive que les hostilités entre les deux peuples auront bientôt une solution pacifique, également honorable des deux côtés. »

— La *Gazette du soir d'Augsbourg* assure que le roi de Bavière a donné l'ordre de mettre en liberté les personnes qui avaient été arrêtées dans la soirée du 1er mars et de cesser toutes les poursuites relatives aux désordres de cette soirée. Le même journal dit que le plus grand calme règne dans les esprits en Bavière, et qu'à voir cette tranquillité parfaite, on ne se douterait pas des évènements qui viennent de se passer.

— Une opinion qui cherche à se généraliser dans une partie de la Prusse, c'est que l'assemblée des Etats-Généraux réunis doit se déclarer incompétente pour remplir la mission dévolue aux Etats-Généraux du royaume. Cette opinion a été émise par les députés de Kœnigsberg; une réunion d'habitants notables d'Elbing vient de s'y rallier.

Cette réunion générale des Etats, qui est prochaine, a produit d'ailleurs une grande impulsion; pour juger de l'effet que son institution a produite, il faut lire un article de la *Gazette de Cologne*, dans lequel il est démontré qu'aujourd'hui la Prusse ne doit plus être comprise dans la dénomination des trois puissances absolutistes. Depuis que son gouvernement est entré dans les voies constitutionnelles, dit l'auteur de cet article, elle ne fait plus cause commune avec l'Autriche et la Russie.

— La proposition de M. Hume, relativement à la suspension de la rente russo-hollandaise, par suite de l'occupation de Cracovie, a été appelée, par l'ordre du jour, à la Chambre des communes, vers la fin de la séance du 11 mars. Cette proposition, appuyée par M. Milnes, M. le docteur Bowring, sir Robert Inglis, M. Duncombe, et repoussée par lord Dalmeny, sir W. Molesworth, lord Mahon, lord Bentinck, a été ajournée à mardi sur la demande de sir Walsh et de M. Smith

premiers essais auxquels on s'est livré auprès de la Villeder, il paraît que le filon présente cette circonstance remarquable qu'il se trouve comme encastré entre un double lit de granit et de schiste superposé. On dit que le minerai fournit en outre un millième d'argent.

» Ces travaux importants répandront dans le pays une activité inaccoutumée, et, si l'exploitation réussit, elle aura pour résultat d'encourager à la recherche de certaines mines d'étain que renferment diverses contrées de la France. Nous payons chaque année à l'étranger, pour cette seule branche de commerce, plusieurs millions d'impôt. »

VOL DANS LA BANLIEUE. — Depuis assez longtemps des voleurs exploitaient les communes de Belleville, de La Chapelle et de La Villette. Ils procédaient avec une audace extraordinaire et s'attaquaient aux objets de toute nature. Tantôt c'étaient des lapins, des pigeons, et tantôt de l'argent, des effets mobiliers, etc., et quatre personnes de Belleville habitant la même maison furent un jour dévalisées simultanément. Dernièrement, le sieur Pi[illegible]d, marchand de vin de cette commune, avait aussi vu disparaître de sa cave des bouteilles de champagne, et, d'après ses indications, les soupçons se portèrent sur deux individus, les nommés Frache et Kremer, signalés et recherchés depuis six mois par la police comme auteurs de la plupart des vols commis dans les communes dont nous venons de parler.

Les gendarmes de Bellevile, qui plusieurs fois avaient été sur la piste de ces hardis malfaiteurs, ont fini par les appréhender.

On les avait avertis que Frache et Kremer se réfugiaient dans une vaste briqueterie, et toutes les perquisitions qu'ils avaient faites dans cet endroit avaient été jusqu'ici inutiles : une fois entrés, les voleurs devenaient invisibles. Enfin avant-hier, sur un nouvel avertissement, les gendarmes essayèrent une nouvelle tentative. Après avoir fureté partout, ils sont parvenus à trouver Frache et Kremer dans un réduit pratiqué au-dessus des combles de la briqueterie. Ils s'introduisaient dans cet endroit en déplaçant une pièce de charpente qu'ils replaçaient de manière à dissimuler leurs traces.

Le commissaire de Belleville, devant lequel ces audacieux voleurs ont été conduits, a constaté la plupart des faits à leur charge, et les a envoyés à la Préfecture.

VOL ET MEURTRE. — Dimanche, la rue du Vertbois a été le théâtre d'une scène sanglante qui révèle chez son auteur une odieuse férocité. La dame veuve Muret, établie charbonnière au no 35 de cette rue, occupe indépendamment de son magasin de charbon un petit logement situé au-dessus et dont la porte est garnie d'un ressort qui fait vibrer une sonnette d'alarme.

Vers sept heures et demie du soir, le tintement de la sonnette l'avertit que quelqu'un venait de s'introduire chez elle. Sortant aussitôt de sa boutique, la dame Muret s'élançait dans l'escalier pour reconnaître quel était le visiteur qui pénétrait dans son logis; elle avait à peine franchi quelques marches, qu'elle rencontra un individu qui lui barra le chemin en lui disant : «Halte-là ! on ne passe pas. »

La charbonnière d'insister; ne s'expliquant pas les singulières injonctions de cet homme, elle essaie de le repousser, mais au même instant ce misérable lui porte dans le flanc droit un coup de couteau, et la pauvre femme, toute ruisselante de sang, tombe en appelant au secours.

Les cris de la blessée furent heureusement entendus. Avant tous, le fils Muret, jeune homme de ving-trois ans, accourant au secours de sa mère, atteignit le meurtrier au moment où déjà il gagnait la rue, là une lutte s'engagea, lutte inégale, dans laquelle le jeune homme désarmé eut bientôt le dessous, car l'assassin lui traversa le bras droit de son arme, et lui ouvrit la main d'un second coup.

Comme bien on le pense, les voisins avaient été attirés par les cris de la femme Muret, et par le bruit de cette horrible scène; un marchand de vin de la rue, le sieur Pillon, ne calculant que son courage, et voulant arracher aux coups du forcené le jeune Muret, essaya de se rendre maître de l'assassin, mais presque au même instant, il roulait à terre, après avoir eu la figure trouée de quatre coups de poignard, et comme il se cramponnait après son adversaire qu'il ne voulait pas lâcher, il reçut encore un coup dans le bras gauche, et deux autres dans le flanc et dans la main droite.

Un concierge, le sieur Ducourtion, vint ensuite, qui reçut en pleine poitrine un coup de poignard. Enfin, au moment où l'assassin, entouré de blessés, brandissait en main son arme redoutable, encore toute fumante, un corroyeur de la rue du Vertbois, M. Berrière, dont on ne saurait trop louer le sangfroid et l'intrépidité, M. Berrière, saisissant ce misérable à bras-le-corps, parvint à le désarmer; et grâce à ses généreux efforts, l'assassin put être conduit chez le commissaire de police du quartier.

Cet homme a déclaré se nommer Bertaud, ouvrier ébéniste. On a trouvé sur lui une pince et un de ces coins en bois dont se servent les plus adroits *casseurs de portes*, pour faire sauter les portes et volets sans bruit aucun.

Très probablement ce Bertaud est un de ces voleurs de profession qui s'introduisent dans les maisons, le dimanche, au moment où les habitants sont sortis, et qui profitent de leur absence pour faire main-basse sur tout ce qui leur paraît avoir quelque valeur. Ces malfaiteurs marchent habituellement au nombre de deux ou trois; les plus audacieux opèrent seuls.

Quant à Bertaud, on croit qu'il s'était introduit seul dans la maison de la femme Muret.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — L'*Alceste*, tragédie-opéra, paroles d'Hipp. Lucas, musique d'Elwart, a été bien accueillie ce soir à l'Odéon, bien que les claqueurs n'aient rien négligé pour la faire échouer, et qu'il s'y trouve certain chœur d'ivrognes rendu trop au naturel par les choristes. Demain mercredi, pour les dernières représentations de Mme Dorval, dont l'engagement expire le 25 mars, *Marie-Jeanne*. — Mlle Rose Chéri ne partira que le 30 mars pour Londres. La charmante Mlle Melcy, dans un vaudeville intitulé *Bonheur d'être aimé*, et Achard, dans une pièce de M. Eug. Guinot, s'efforceront de faire oublier son absence aux habitués du Gymnase.

Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture de l'Exposition annuelle de peinture au Musée du Louvre.

Dimanche prochain, M. Lacombe fera exécuter dans la salle du Conservatoire une symphonie dramatique en quatre parties, dont le sujet est *Manfred*. Le poème de M. Château-Renaud offre de très beaux motifs à l'inspiration musicale. La symphonie, qui remplira toute la deuxième partie du concert, sera précédée d'une ouverture et de plusieurs mélodies composées également par M. Lacombe, et qui seront chantées par Mlle de Rupplin, MM. Roger et Tagliafico. Les mêmes artistes et Mme Duflot-Maillard interprèteront les parties vocales de la symphonie dramatique. L'orchestre sera dirigé par M. Tilmant. On trouve des billets chez M. RÉTY, au Conservatoire, et chez M. Lacombe, 44, rue de la Victoire, aux prix de 10 fr., 8 fr., 5 fr. et 3 fr.

ments de travail, vivent de leur ouvrage, quand ils en ont, et de l'aumône, quand ils n'en ont pas.

Ils habitent les hameaux et les villages sans industrie, quelquefois une maisonnette isolée dans les champs.

Cette classe, dernier degré de l'échelle sociale, est loin d'être homogène : là viennent se rencontrer et se confondre ceux que le malheur ou la friponnerie a ruinés, propriétaires dépossédés de leurs biens; les victimes de la dissipation d'un père de famille; ceux que la mort a rendus orphelins; beaucoup de bâtards, uniques soutiens de malheureuses filles que l'aisance a abandonnées avec la jeunesse, et ceux enfin — les plus nombreux — qui, de père en fils, sont prolétaires ce qui forment la trame, le tissu élémentaire de cette classe où viennent s'incruster accidentellement des débris de toutes les autres.

Le sort du prolétaire des campagnes sera compris, si l'on médite sur les détails suivants.

Voici le tableau comparatif de leurs dépenses et de leurs recettes.

Nous prenons pour type *une famille de cinq personnes* : père, mère et trois enfants, *pourvues du strict nécessaire*.

Les dépenses du ménage se composent des *avances* et des *dépenses annuelles*.

Avances.

	fr.	c.
Mobilier (1 armoire, 1 huche, 2 lits, 2 couvertures, 4 chaises, 1 seau, 1 poele, 1 marmite, 1 chaudron, 12 assiettes, 6 cuillères de bois, 4 verres, 1 pelle, 1 crémaillère	122 f.	70
Linge de fonds (4 paires de draps de lit, 1 capuchon de femme)	61	»
Instruments de travail	26	»
Total. . . .	209	70

Dépenses annuelles.

	fr.	c.
Nourriture : 10 hectolitres seigle à 15 fr. l'hectolitre (2); 20 quint. m. pommes de terre, à 3 fr. le quint.; 4 hectol. maïs à 10 fr.; 6 doubles décalitres haricots à 4 fr.; la moitié d'un porc. .	297	»
Sel (57 kil. à 40 c.)	22	80
Huile à manger (2 kil.) (3)	4	»
Huile à brûler (3 kil.)	4	20
Savon (2 kil.)	2	80
Vin.	»	»
Bois de chauffage.	»	»
Loyer d'une maison et d'un petit jardin. . .	40	»
3 journées de prestations rachetables. . . .	2	40
Entretien des instruments.	10	»
Habillement de l'homme (2 chemises, 1 bonnet de laine, 1 chapeau tous les 6 ans, veste et pantalon de laine tous les 2 ans, un pantalon de toile, 1 gilet; une paire de souliers tous les 3 ans; 2 paires de sabots; une paire de guêtres tous les 2 ans, un surtout de laine tous les 6 ans). .	32	15
Habillement de la femme (2 chemises; veste, jupe et tablier de laine; 2 coiffes, 1 fichu tous les 3 ans, une paire de bas; 2 paires de sabots; une paire de souliers tous les 2 ans.	25	80
Habillement de 3 enfants	20	»
Total. . . .	459	15

Revenus.

Si de 365 jours, qui constituent l'année, vous retranchez 52 dimanches, 13 fêtes (4), 12 marchés, il reste 288 jours, que le mauvais temps et le chômage réduisent à 200 journées de travail (5), ainsi rétribués :

	fr.
50 journées à 1 fr. 50 cent. pendant l'été.	75
150 id. à 1 fr.	150
Ajoutez :	
30 quintaux métriques de pommes de terre, récoltés sur le terrain d'autrui, évalués à 2 fr. 50 c. le quintal (6).	75
2 hectolitres de seigle, récoltés de la même manière.	30
Gain de la femme, en dehors des travaux du ménage. .	15
Total.	345

Déficit. . . . . . . 114 fr.

Ainsi, le revenu d'une famille pauvre est en dessous du *strict nécessaire* de 114 fr., chiffre énorme !

Strict nécessaire, disons-nous, qu'on en juge :

Des recherches, faites avec le plus grand soin, m'ont prouvé qu'un homme moyen, s'il ne mangeait que du pain noir, en consommerait par jour 17 hectogrammes, et s'il ne se nourrissait que de pommes de terre, il en mangerait 25 hectogr. En multipliant ces deux chiffres par 4 (7) pour avoir la consommation de la famille, nous trouvons 6 kil. 8 hecto. de pain noir et 10 kil. de pommes de terre.

Or, 10 hectolitres de seigle fournissent 1 050 kil. de pain, ou 28 hectogrammes 70 grammes par jour; — 20 quintaux métriques de pommes de terre donnent, par jour, 5 kil. 4 hectog. 80 grammes.

Si nous remplaçons les 28 hectog. 70 de pain par la *quantité correspondante* de pommes de terre (8), qui est de 42 hectog. 15, et que nous l'additionnions aux 54 hectog. 80 fournis par les 20 quintaux de l'année, nous trouvons pour nourriture journalière de la famille, 9 kil. 7 hectog. de pommes de terre; or, comme nous avons vu qu'il fallait 10 kil., nous aurions un déficit de 3 hectog.; mais il est comblé par les petites quantités de maïs et de haricots que je n'ai pas évaluées.

— Une observation. On se récriera sur ces calculs, on les déclarera faux, par la raison que, dans mon évaluation comparative du pain noir et de la pomme de terre, je ne prends pas pour base *la quantité de*

(1) Voir la *Démocratie* du 6 mars.

(2) Le département du Tarn est formé de montagnes et de plaines. Nous avons fait nos calculs pour le paysan des montagnes que nous habitons. Pour avoir la consommation du paysan des plaines, il faut remplacer le seigle et les pommes de terre par des quantités correspondantes de blé et de maïs

(3) 2 k. d'huile en 150 jours maigres, c'est 13 grammes par jour : une cuillerée par 15 litres de bouillon !...

(4) Les catholiques célèbrent ici 13 fêtes au moins.

(5) Je suis certain de ce chiffre.

(6) Ici, les pommes de terre ne sont évaluées qu'à 2 fr. 50 cent, parce qu'elles ne sont pas choisies.

(7) Trois enfants consomment comme deux hommes. On se trompe en supposant que l'enfant ne prend que la moitié de la ration d'une grande personne. Il mange continuellement.

(8) Calcul facile, que je supprime ici pour abréger.

l'abri du froid.

Le logement est tel que les animaux et les hommes sont séparés. La famille jouit d'une grande chambre ou de deux petites à l'abri de la pluie, mais non complètement du froid.

Donc le déficit est bien évident — Comment se comble-t-il ?

Il est des familles qui possèdent un petit lopin de terre. Il arrive aussi que le père fait des sabots ou tisse du chanvre, les jours de pluie.

Si le ménage possède une fille, et *si* cette fille trouve de l'ouvrage, elle apporte à la maison, en tricotant, un bénéfice net de 40 à 50 fr.

Quelquefois le père émigre pour aller couper les blés de la plaine ou les raisins du Bas-Languedoc, et apporte à sa famille 25 à 30 fr. ;

Ou bien il spécule sur une chèvre, sur deux ou trois petits cochons ; mais la mort et les procès-verbaux rendent cette ressource bien casuelle.

Enfin, on change de maison sans payer son terme, et l'on contracte des dettes à droite et à gauche jusqu'à concurrence de son crédit, c'est-à-dire de 2 à 3 fr. chacune.

Mais tout cela n'a rien de fixe et ne peut servir de base stable aux *opérations* de ces calculateurs. Voici qui est plus certain : il s'agit d'économiser sur la nourriture et l'habillement.

Pour la nourriture. — On réduit à 5 les 10 hectolitres de seigle ; on supprime le maïs, les haricots et le porc ; par ce moyen, bien qu'il faille porter à 28 les 20 quintaux métriques de pommes de terre, en s'aidant d'ailleurs largement des choux du jardin, on réalise une économie de 108 fr. !... ou seulement de 100 fr., car il faudra 78 kilogr. de sel au lieu de 57 : *la consommation du sel augmente*, hélas ! *avec la misère* (1)...

Sur l'habillement. — Au lieu de faire deux chemises par an, on n'en fera qu'une tous les deux ans ; la veste de deux années, on la portera trois ; on se passera de pantalon de toile, quitte pour avoir chaud en été ; mais, du reste, l'air passera par les trous de celui de laine ; puis la femme supprimera ses bas... Par ce moyen, on gagne encore 10 francs.

Il n'y a plus que 4 francs d'économie à réaliser : ce serait bien le diable si on ne les prélevait pas sur les 20 francs consacrés à la toilette des trois enfants de la maison (2).

Le problème ainsi résolu, les résultats sont les suivants :

La nourriture a pour base la pomme de terre — qu'il faut ménager pourtant — et les choux ; comme extra arrivent 3 hectogr. 1/2 de pain noir par jour et par tête, d'où cette conclusion consolante :

Le pauvre mange des pommes de terre comme le riche du pain blanc ; il mange du pain noir comme le riche de la viande.

(1) Ce fait est hors de doute. Quel argument pour la réduction de l'impôt, ou plutôt quelle accusation contre ceux qui ont refusé le sacrifice réclamé par M. de Lamartine !

(2) On les habille presque toujours avec la défroque des parents ou des riches.

... les documents que la *Démocratie* publie sur l'enquête qui nous occupe, principalement les extraits de l'excellent ouvrage de M. de Bourgoing ; eh bien ! le croirait-on ? sur ce chapitre du mobilier, M. de Bourgoing n'en dit pas plus que moi ; n'en saurait-il pas davantage ? Et, dans la Nièvre comme dans le Tarn, en serait-on à se demander quel est, pour la moitié de la population, le *procédé d'existence* ?

Dans les objets de consommation je n'ai pas mentionné le bois de chauffage, par la raison qu'ici le prolétaire n'en achète point ; il le vole, au grand détriment de nos arbres, qui disparaissent comme partout.

Maintenant je prie le lecteur de remarquer que cette position, *déjà si mauvaise*, a de plus l'immense inconvénient d'*être précaire*. En effet, si le chef de la famille est malade, il n'y a plus d'argent pour acheter du pain (1) ; et si la récolte est mauvaise, le salaire ne suffit plus pour se procurer le nécessaire.

Donc, la vie du prolétaire paysan repose sur ces deux pivots : *santé, bonne récolte*. C'est dire que le tableau que nous avons tracé s'assombrit souvent.

(*La suite prochainement.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Douai. — Reçu les 27. Merci. — Nous prenons bonne note.

M. B. à Orléans. — Bon accueil sera fait à la note relative à M. F., mais n'oubliez pas que notre format est petit. — Reçu les 78.

M. M. à Bordeaux. — Nous recevons votre bonne lettre, complétée par les journaux. Compliments et félicitations. — Nous acceptons pour l'*Ind*. Priez-le de nous adresser tous les numéros qui nous intéressent. — Nous réabonnons pour 3 mois à votre compte M. Col. Est-ce bien fait ?

M. R. à Grand-Jouan. — Merci.

M. G. à Ernstein. — Lettres croisées

Bourse du 16 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	77 70	77 60	77 70	4 Can. 5 0/0 1265 »»
— — fin courant	77 60	77 75	77 45	77 60	Act. d J. » 90 »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 60	115 60	115 60	115 60	Ch. S. G. » »»»» »»
— — fin courant	115 55	115 70	115 40	115 45	V. r. dr. »»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours »»» »»	Banq. de Fr. dr cours 3210 »»	— Ob. anc. 1000 »»
4 0/0 J. » » 102 »»	O. V. de Par. » 1315 »»	— — nouv. »»»» »»
Emp. 1844. au Ct » » »/»	C. hyp...... » »»» »»	V. r. gauc. 213 »»
— fin Ct » » »»	— Gouin.... » 1190 »»	Paris à Sc. »»» »»
B. du Trés. » » »/»	— Gann..... » »»»» »»	— à Orléans 1257 50
		— à Rouen. 850 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.		
3 p. 0/0......	d. 50	78 »»	77 80	—	78 35 78 45
5 p. 0/0......	d. 50	115 95	115 75	—	»»» »» 115 40
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0....	05 »/»	»» »/»	07 1/2	»» »/»	
5 p. 0/0....	10 »/»	»» »/»	15 »/»	»» »/»	

INDUSTRIE (suite)	
R.-Havre..	»»» »»
Avignon...	780 »»
Str. à Bâle.	201 25
Paris-Str...	142 50
Tours-Nant	436 25
Orl.-Vierz.	»»» »

(1) Ni des remèdes évidemment. Quant au médecin, on ne le paie jamais.

... Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 99 »» ; courant du mois 98 à 99 ; avril, 99 ; mois du milieu, 103 à 104.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 108 à »»»-»» les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

L'*Histoire des Girondins*, par M. de Lamartine, dont la publication est si vivement attendue, commencera jeudi 18 mars, par la mise en vente des tomes I et II de l'ouvrage.

Spectacles du 17 mars.

8 h. »/» OPÉRA. — La Muette de Portici.
7 »/» FRANÇAIS. — Les Enfants d'Edouard, le Lansquenet.
7 1/2 ODÉON. — Alceste, l'Epreuve réciproque.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, Cendrillon.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »/» ITALIENS. —
7 1/2 VAUDEVILLE. — Fantôme, Trois rois, le Capitaine, les Collaborateurs.
6 3/4 GYMNASE. — Geneviève, le Phare, Irène, l'Article 213.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Baronne, Fille terrible, Enfants de troupe, l'Homme,
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Mère Michel, Bouillon d'onze heures, Une Fièvre brûlante, Amour et Biberon.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Kean, Ivan l'esclave.
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le Matelot, la Maupin.
6 »/» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
9 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Marie, le Flageolet, séance magique par M. Philippe.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonaparte à Brienne, le Garde, Bal.
5 »/» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Catherine, les Filles d'honneur, Quitte pour la peur, une Chambre pour deux.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — Le Choix, Egil, l'An II, l'Avocat.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 17 MARS.

Les Défrichements et le Ministre de l'Agriculture

Avons-nous un ministre de l'agriculture? L'Almanach royal dit oui, tout le reste dit non. Nous citerons pour preuve ce qui s'est passé aujourd'hui à la Chambre.

Il s'agissait de savoir si la proposition de M. de Lahaye-Jousselin, sur les défrichements, serait prise en considération. Cette proposition est ainsi conçue :

Art. 1er. Il est ouvert, au ministère de l'agriculture et du commerce, un crédit de 5 millions de francs, pour être affectés en primes qui seront accordées, pendant les années 1847, 1848 et 1849, aux agriculteurs (fermiers ou propriétaires) qui auront défriché et mis en valeur des terres incultes et improductives jusqu'à ce jour. Ces primes seront proportionnées aux succès obtenus et ne devront représenter qu'une partie des dépenses nécessitées par le défrichement, qui devra être au moins d'un hectare.

Art. 2. Seront réputées terres incultes les terres qui, depuis quarante ans au moins, n'auront donné aucune récolte.

Art. 3. Pour être admis au bénéfice de la prime, le propriétaire ou le fermier qui voudra défricher des terrains incultes jusqu'ici, sera tenu de faire préalablement la déclaration prescrite par l'art. 117 de la loi du 3 frimaire an VII.

Il devra prouver plus tard, et de la manière qui sera prescrite par l'administration, l'heureux parti qu'il aura tiré de ces terres trop longtemps inutiles.

Il serait surabondant de prouver les avantages, l'utilité, l'urgence des défrichements. Les intempéries qui depuis quelques années désolent l'Europe et ravagent les récoltes sont en grande partie l'effet du déboisement de certains terrains et de l'inculture des autres, les maladies épidémiques sortent à peu près toutes des terrains marécageux et insalubres pour aller répandre la mortalité sur les hommes et sur les animaux; partout où les montagnes ont perdu leur couronne de verdure, partout où les terres vagues se multiplient, la température s'abaisse, et la terre refuse de produire ses fruits accoutumés. La Normandie voyait autrefois des raisins embellir ses coteaux; c'est à peine si aujourd'hui, depuis que des forêts assises sur ses falaises ont cessé de carder les vents dévorants de la mer, les vignes y peuvent mûrir leurs fruits chaudement abritées dans les jardins.

Nous allons chercher au loin des terres à coloniser; nous envoyons acheter à grands frais en Russie ou dans l'Amérique du Nord un supplément insuffisant à nos récoltes, et là, près de nous, nous laissons dormir de vastes terrains qui ne demandent qu'à produire. La richesse ainsi négligée, ainsi perdue par l'incurie de notre société, s'élève à des sommes immenses, et cette richesse n'est pas de celles qui ne sont que représentatives et profitent seulement à quelques-uns, c'est la richesse vraie, celle qui consiste en produits, qui sert au riche et rend le bien-être moins inaccessible au pauvre.

Tout le monde comprend que le premier devoir, la première et la plus importante source de prospérité d'une nation, c'est la culture de son sol. Cela est si évident de soi, qu'il semble inutile d'insister pour le prouver. A la Chambre, M. de Lahaye-Jousselin comptait si bien sur la bonté de sa cause, qu'il a jugé inutile de faire un long discours, et s'est borné à quelques considérations rapides sur l'urgence de ne négliger aucune de nos richesses agricoles, après la terrible leçon que vient de nous donner la Providence.

Mais M. de Lahaye-Jousselin avait oublié qu'il est à peu près impossible d'agioter sur les défrichements, et que sa proposition étant inutile, étant même hostile aux banquiers et aux agioteurs, en ce sens qu'elle appellerait vers l'agriculture une certaine quantité de capitaux qui se sont portés ou peuvent se porter vers des entreprises aléatoires, — le gouvernement ne pouvait l'appuyer. M. de Lahaye-Jousselin croyait parler à un ministre de l'agriculture ; il avait oublié que M. Cunin-Gridaine n'a été investi de ce poste qu'en sa qualité de fabricant de draps, et que quelle que pût être l'excellence de ses intentions, il ne lui est pas possible de sortir de sa spécialité.

« Je m'oppose à la prise en considération, s'est écrié M. Cunin-Gridaine. Il en coûte plus à un particulier pour défricher que pour acheter une terre nouvelle; donc, l'Etat ne doit pas encourager les défrichements..... »

Ah! M. Cunin, pourquoi avez-vous quitté votre fabrique de Sédan? Pourquoi ne vous êtes-vous pas souvenu du vieux proverbe : *Ne sutor ultrà crepidam?* Pourquoi avez-vous rêvé l'honneur d'être appelé Cunin-Triptolème?

Quoi! n'est-ce pas précisément parce que les particuliers ne peuvent défricher avec avantage, que le défrichement doit être encouragé par l'Etat? N'est-ce pas parce que les entreprises de défrichement sont des œuvres d'avenir, des œuvres véritablement sociales, que le gouvernement, sous peine d'abdiquer, leur doit venir en aide? Quelques orateurs ont essayé de le démontrer; mais il n'y avait pas de langue commune entre le ministre de l'agriculture, qui ne sait que faire du drap, et les députés qui pratiquent eux-mêmes l'industrie agricole. Tout ce qu'on a pu obtenir de M. Cunin-Gridaine, c'est la promesse d'une loi sur la vaine-pâture.

Toute la fraction de la Chambre qui vote avec MM. Thiers et de Maleville s'est associée à l'inintelligente opposition du ministre; la droite et la gauche ont chaleureusement bataillé en faveur de l'agriculture, mais leurs efforts se sont heurtés à l'inertie de la masse. La proposition n'a pas été prise en considération.

Que la France vote donc des remerciements à ses députés.

Projet de loi sur la Médecine.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES A L'ÉGARD DU MÉDECIN.

Nous avons critiqué vivement certaines parties de l'exposé des motifs présenté par M. le ministre de l'instruction publique à l'appui du projet de loi sur l'exercice de la médecine. Nous sommes heureux de rencontrer dans ce document des passages qui ont droit à une toute autre appréciation. Rien de plus digne et de plus élevé, en effet, que le langage de M. de Salvandy, quand il trace le rôle du médecin dans la société. Nous reproduisons les paroles de M. de Salvandy, car elles expriment des pensées dont ne sauraient trop se pénétrer, que devraient avoir sans cesse présentes à l'esprit, et le médecin lui-même, et les personnes de quelque rang qu'elles soient, de quelque caractère qu'elles se trouvent revêtues, qui ont avec lui des rapports concernant sa profession.

Le médecin a trois caractères différents : le premier de tous, ou du moins le plus apparent, le plus sensible, est celui qui consiste dans le dépôt de tous les intérêts de la santé humaine ; et, sous ce rapport, il a deux ministères distincts et considérables tous deux. Ce n'est pas seulement l'hygiène privée qui est confiée à sa redoutable assistance ; c'est aussi l'hygiène publique. D'un côté, il répond à la famille de ce qu'elle a de plus cher, la santé et la vie de l'enfant, la force de l'adulte, le calme du vieillard, le salut de la femme dans toutes les épreuves par lesquelles la Providence fait passer cette sensible et fragile organisation. Ce sont là les biens que chacun demande à la médecine et à toutes les ramifications de l'art qui s'y rattachent. D'un autre côté, la société ne lui demande pas avec moins de sollicitude d'étudier et de connaître les causes qui agissent sur l'état physique, et par là sur l'état physiologique et moral des populations, les moyens de résister aux forces délétères, les ressources dont l'administration peut s'armer contre les fléaux qui ajoutent aux misères déjà si nombreuses dont il a plu à la divine Providence d'affecter l'individu (1); celles qui affectent tout à coup ou bien d'une manière permanente certaines régions, certains climats, ou même tout un ordre de régions, de climats, de populations. Et ce n'est pas tout : l'administration n'attend pas seule le concours du médecin, la justice aussi compte sur lui pour éclairer sa marche, pour découvrir et constater, jusque dans les secrets les plus intimes de l'organisation humaine, la trace du crime, sa trace restée vivante au milieu de la nature morte, sa part dans les souffrances mystérieuses de victimes qui ne se croient que sous le poids de la maladie et qui succombent à d'invisibles attentats ; et l'on sait combien de fois la déclaration de ce témoin unique, de ce révélateur inattendu, qui n'a pour garants que son savoir et sa conscience, a déterminé la conviction du juge ou celle de l'opinion, et dirigé la sévérité de la loi.

Voilà le médecin proprement dit, dans l'acception étroite du mot et de la mission ; voilà ce qu'il est pour le législateur dans le simple exercice et dans les limites restreintes de son ministère. Mais il y a autre chose en lui, il y a le savant qui n'a pu parvenir au droit de pratiquer ce ministère périlleux et multiple que par de longues épreuves, de nombreuses études, des garanties pédagogiques de toute nature. Le médecin est le seul serviteur public à qui l'Etat impose la sanction d'un triple diplôme universitaire ; on le veut gradué dans les lettres, gradué dans les sciences, gradué dans la médecine, et l'on a raison, car il faut que, par ses lumières, il soit au niveau de toutes les classes de la société, puisqu'il a sur toutes une action égale. Il faut qu'il sache puiser la science à toutes ses sources et la suivre par la connaissance des auteurs dans toutes les vicissitudes qui ont caractérisé sa marche ; toutes les sciences naturelles lui sont nécessaires pour trouver dans les forces de la nature celles qu'il peut opposer au mal avec lequel il est aux prises. Sa vie doit être une continuelle étude, mais dont il fasse profiter la science elle-même par ses observations, ses mémoires, ses travaux de tout ordre, et la communication qu'il en donne aux corps savants institués pour enregistrer, coordonner et provoquer toutes les découvertes.

Enfin, le médecin a un troisième caractère, le plus essentiel de tous aux yeux d'une société bien ordonnée : il est l'assistant obligé, perpétuel et intime du père de famille, du mari, de la mère, pour la garde de tous les dépôts les plus chers à leurs affections et à leur honneur ; la famille lui est ouverte à toutes les heures, elle n'a pas de secret pour lui, elle n'a pas de refuge contre lui. La société, en constituant le corps médical, est tenue de prendre toutes ses sûretés à l'égard de chacun de ses membres ; la loi, par son intervention nécessaire, accepte le devoir de répondre de chacun d'eux ; elle doit vouloir toutes les garanties pour s'assurer que le dépositaire de ce sacerdoce intime, de cette magistrature domestique et universelle, n'est pas seulement

(1) Nous laissons passer sans observation cette étrange formule, la *Démocratie pacifique* ayant fait maintes fois justice du rôle ainsi attribué à la Providence. Si l'on prenait au sérieux ces façons de parler, elles ne tendraient pas à moins qu'à rendre athées tous les esprits [illegible] pour demander compte à Dieu de ce pêle-mêle du bien et du mal que présente l'univers. Fourier et d'autres encore l'ont fait observer avec raison : penser qu'il *a plu* à Dieu d'accumuler sur l'espèce humaine les fléaux et les misères de toute sorte dont elle souffre, est une opinion plus injurieuse pour lui que la négation de son existence. [illegible]!

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 18 MARS 1847.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

TROISIÈME PARTIE.

XV.

SUITE DU PRÉCÉDENT.

— Tout est convenu, dit Juliers, avec la direction du théâtre de Cologne. Voici maître Junius Labradi, le chef de cet honorable établissement. Il entre pour moitié dans les cent florins que je vous donne, somme ridicule en comparaison de ce que nous gagnerons ; il demande à écouter quelques passages de l'œuvre, et il met son théâtre à notre disposition.

— Mais, dit Sylvius, j'entrevois une difficulté. Dans l'œuvre que voici, tout est nouveau, tout se tient ; la manière de procéder est un peu tyrannique ; or, je crains que vos acteurs ne puissent se plier facilement aux exigences de l'ouvrage.

— Je vous écoute, dit le directeur, qui semblait se connaître en symphonie, et qui regardait Sylvius avec le plus vif intérêt.

— Messieurs, dit le jeune homme, je commence par vous déclarer qu'ayant le malheur d'être extrêmement ignorant, je ne puis point prétendre à jamais devenir ni un grand écrivain, ni un grand maître en musique. Né avec l'organisation du génie, je n'en ai pas la culture, et ne me sens point de force à l'acquérir. Tout chez moi se résout en une faculté d'inspiration d'autant plus énorme pendant un moment, qu'elle se reconnaît incapable de ce travail tenace et persistant qui est le cachet du vrai génie. Né avec une organisation brûlante, mais trop facile à l'exaltation, j'ai tout épuisé en quelques heures. J'ai fait une œuvre inouïe peut-être dans les fastes de l'art, mais désormais je me reconnais impuissant. L'accord que j'ai tiré de ma lyre est tel, que ma lyre s'est à jamais brisée. Voici donc cette œuvre qui est palpitante comme de la chair vive, cette œuvre faite avec le meilleur de ma cervelle et de mon sang. C'est un poème lyrique écrit en vers pâles et froids, sur des situations telles que dramaturge n'en a jamais inventées. Je ne sais pas écrire ; je n'ai donc pas écrit ; mais alors sur ces situations par moi inventées, j'ai écrit de la musique, ou si vous l'aimez mieux, j'ai écrit de l'harmonie. Si je m'en rapporte à ce que j'ai ouï dire par un jeune professeur de lettres, mon œuvre doit être conçue un peu dans le système mélodique de la tragédie grecque. Seulement, chez moi, l'harmonie domine le poème, elle l'enveloppe, elle le vivifie. Les vers ne sont rien, la musique est tout ; tandis que chez les poètes grecs c'est la poésie qui est tout, tandis que le chant n'est que l'accessoire. Vous ne sauriez donc songer à représenter cette œuvre dans la forme des opéras modernes. Un moment j'ai eu du génie, permettez-moi de le dire, à présent que je n'en ai plus, et que je parle de mon œuvre comme je parlerais de celle d'un mort. En faisant la *Cité maudite*, il m'a manqué sans doute la haute science, l'instructive érudition du poète, pour que je pusse aborder le style écrit de mes situations ; mais si je n'ai pas atteint à la calme et savante vigueur du poète, je suis allé plus loin que le musicien, j'ai fait mes situations moi-même, et je les ai vivifiées par un chant plus grave, plus brûlant, plus simple, plus concis, si je puis ainsi dire, que tout ce vous ayez pu entendre. J'ai chanté plus en dramaturge qu'en mélodiste ; il y a peu de science dans la *Cité maudite* ; mais il y a un chant qui est littéralement effrayant d'émotion. Mon orchestration est d'un calme, d'une placidité qui vous effraieront peut-être ; mais je vous ajourne à l'exécution. Vous verrez l'effet. Mon chant est tellement simple, que le trio chez moi est rare, que le septuor m'est radicalement inconnu. Il ne me faut ni cuivre, ni tambour, ni cymbales, ni chœurs de trois cents personnes, ni quatre-vingts buccines pour saluer mes entrées. Il me faut des acteurs qui récitent presque autant qu'ils chanteront, et que l'élément tragique soit en eux presque autant que l'élément musical. J'ai été chantre d'église, et je ne vous étonnerai pas en vous disant que la *Cité maudite* est presque une œuvre de plain-chant. Mais, pour Dieu, ne vous effrayez pas! J'ai porté dans cette œuvre la science du contraste à un degré d'habileté que vous ne pourrez comprendre que par l'effet. Tel morceau que vous entendrez isolé vous semblera froid et pâle ; mis à sa place, il vous arrachera des larmes. En un mot, je suis allé selon mes émotions. Dans l'état effroyable de plénitude où je me suis trouvé pendant vingt jours, j'écoutais mon chant, et je ne le notais que du moment où mon corps tout entier tressaillait de la tête aux pieds. En un mot, j'ai travaillé dans un continuel paroxysme ; je n'ai rien écrit [illegible] fût le résultat d'une émotion déchirante ; et, croyez-le bien, [illegible] alors à ce point de force, de hauteur, d'exaltation, où [illegible] seul homme peut en donner quatre mille.

— Dites-nous quelque chose, demanda le directeur qui [illegible] déjà sur son escabeau.

— Volontiers, dit Sylvius, qui se mettait au piano. Viens ici, maître Hilarion, et chantons la scène que nous avons chantée l'autre nuit.

Voici le sentiment de la scène : il s'agit d'un homme dépravé, d'un monstre d'orgueil et de froideur, qui prétend initier un homme simple à ce qu'il appelle les vérités souveraines.

L'humble dit :

— Tu déchires mon cœur.

Le superbe répond :

— Je satisfais mon esprit.

Quelques minutes plus tard, Hilarion et Sylvius chantaient une scène de la *Cité maudite*, une scène du premier acte de cette étrange tragédie.

Certes, il était impossible de rien entendre de plus nouveau. Récités, les vers que disait Hilarion eussent pu paraître insignifiants ; chantés, ils acquéraient une valeur et une puissance inexprimables. Ce n'était plus le vers, alors, c'était la note... C'était un chant simple, grave, mais empreint d'une vigueur de sarcasme, d'un mordant, d'un ricanement tels, que l'on eût cru entendre Satan en personne raillant les faibles tombés en son pouvoir. Dans ce chant, il y avait des éclats de rire, des élans d'orgueil, des cris de rage amère, faits pour prosterner l'âme, pour en fouiller les plus profonds replis, pour en porter les fibres au plus haut degré d'irritation concevable.

Et pendant ce temps, Sylvius, avec son beau et clair ténor, pleurait toutes les larmes du regret et de la mélancolie. C'était une supplication ardente et douce, le chant d'une mère qui entend le sable funèbre tomber sur le cercueil de son enfant. C'était le cri d'une âme qui se sent mourir et qui élève aux cieux des cris à la fois suppliants et désespérés.

— Ceci n'est que l'exposition, dit Sylvius en laissant mourir le son dans ses doigts agiles, je ne puis plus toucher au drame.

— Assez! dit le directeur en se levant, j'ai compris. Vous avez fait, maître Sylvius, un ouvrage qui va bouleverser l'Europe. Je ferai chanter la *Cité maudite* avant qu'il soit deux mois. Si la *Cité maudite* obtient le succès que nous sommes en droit d'espérer, je vous offre cinquante mille florins pour le droit de la porter à Paris. L'Opéra français est aux abois ; le directeur de ce théâtre est un homme sans invention qui ne comprend ni son époque, ni les puissances qu'il pourrait évoquer ; il dort du sommeil des marmottes et ne s'éveillera de sa torpeur que pour trôner en Jérémie sur les ruines de son théâtre. [illegible] la *Cité maudite* doit avoir à Paris le succès de *Robert-le-Diable* [illegible] *Guillaume Tell* tout à la fois. Si lent que soit l'homme que je dis, [illegible] la *Cité maudite*... J'en fais mon affaire, et je persiste à vous offrir cinquante mille florins.

— Après le succès de l'œuvre! dit Juliers d'un petit air tout à fait

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12 13 et 17 mars.

Qu'elle soit plus ou moins fondée, cette explication laisse subsister tout entière ou plutôt aggrave encore la responsabilité du ministre. Pécher en pleine connaissance de cause, c'est s'ôter toute excuse.

On vient de voir, d'après la propre opinion de M. de Salvandy, ce qu'est le médecin; on sait tout ce que la société exige de lui, tout ce qu'elle lui confie. C'est une magistrature, un sacerdoce que le médecin exerce; on trouve avec raison qu'il ne saurait lui être demandé trop de garanties de savoir, d'honneur et de délicatesse. Eh bien! c'est ce même homme que l'on fait dépendre exclusivement de l'arbitraire des préfets pour les importantes fonctions de médecin cantonal, et sur lequel on donne aux tribunaux correctionnels un pouvoir discrétionnaire. Quant à lui reconnaître, en tant que médecin, aucune participation à la formation des conseils médicaux, à l'élection de ceux de ses pairs qui seront investis d'une mission quelconque concernant l'hygiène publique, l'administration de la justice ou bien l'exécution des lois et règlements sur l'exercice de la médecine, on s'en garde avec grand soin. Toute influence lui est refusée; il est l'objet d'une défiance injurieuse. Le médecin a des devoirs, devoirs rigoureux, multiples, incessants, dont il ne lui est permis en aucun cas de s'affranchir; pour des droits corélatifs, qu'il ne s'avise pas d'en prétendre. Voici un corps de serviteurs publics à qui, de l'aveu du ministre, on demande plus qu'à aucun autre; n'importe; quand il s'agit de réglementer, d'appliquer des mesures qui intéressent la santé des populations, il n'aura voix au chapitre que sous le bon plaisir et au choix d'autres hommes incompétents dans les questions du ressort de sa science et de son art! Ne dirait-on pas qu'on a voulu traiter le médecin comme ces victimes que l'on couronnait de fleurs avant de les immoler? Tout à l'heure il était un dieu, pour ainsi dire; maintenant le voici, véritable paria, sans défense et sans garanties, sous la main des préfets, ou bien, comme un vagabond, à la merci du juge correctionnel.

Parmi les médecins qui ont exprimé leur opinion sur le projet de loi, il n'en est pas un peut-être qui l'ait jugé avec autant d'indulgence que M. le docteur Tournier, professeur à l'École de médecine de Besançon. Cet honorable confrère a publié dans l'*Impartial* un avis motivé sur toutes les dispositions du projet, en commençant par déclarer que, tel qu'il est, ce projet de loi lui paraît un immense progrès sur la législation existante. Eh bien! il n'en a pas moins frappé d'un blâme énergique la nomination des médecins cantonaux par les préfets, la faculté attribuée aux tribunaux de prononcer, à la suite de toute condamnation correctionnelle encourue par un médecin, l'interdiction d'exercice; enfin, la part énorme d'influence que s'est réservée le ministre dans les concours. — Voilà sous quelles réserves le projet se trouve défendu par ceux-là mêmes qui lui sont le plus favorables, et qui pensent qu'un ajournement doit être à tout prix évité.

L'état présent est bien fâcheux sans doute; il est urgent d'y mettre un terme, ne fût-ce que par une loi incomplète et défectueuse à beaucoup d'égards. Cependant, nous voyons avec joie que de jour en jour l'opinion des médecins et du public fait un pas en avant vers la vraie solution des questions fondamentales qui se rattachent à l'organisation de la médecine. Ainsi, loin d'imiter la pusillanime réserve du Congrès médical, qui ne permit pas [au] fonctionnaire social, en le transformant en *associé* de tous ceux qui réclament ses produits ou qui lui fournissent les objets dont il a lui-même besoin?

(1) M. Rostan, *Revue indépendante* du 10 mars courant.

Cette opinion touchant la gratuité des secours médicaux, opinion qui sera bientôt celle de tout le monde (la force des choses le veut ainsi), M. Lacorbière la fonde sur un principe dont l'application suppose, exige une réorganisation sociale. « A l'homme en santé, » dit-il, « l'État doit le travail qui fait vivre; au vieillard et à l'in» firme, une retraite et du pain; au malade, tous les secours que » sa situation réclame. » Impossible, comme on voit, de s'occuper sérieusement de l'organisation d'une profession telle que la médecine sans être conduit à faire du socialisme.

Nous sommes enchanté qu'on reproche ainsi au ministre de n'en avoir point assez fait dans son projet de loi. Les Chambres iront-elles plus loin dans cette voie? Nous n'osons guères l'espérer. Verront-elles que le premier but d'une loi sur la médecine doit être aujourd'hui de mettre les ressources de l'art médical à la portée de tous; que c'est là une dette d'humanité qu'il n'est plus permis au législateur de laisser protester, car la conscience publique s'indignerait?

Si donc les Chambres veulent répondre à l'attente des esprits éclairés et des cœurs généreux, il ne faudra pas qu'elles craignent ici d'innover plus largement que de coutume. Tout le système de distribution des secours médicaux envers la population des campagnes est à établir. Dans l'état présent des choses, l'assistance du médecin est pour elle d'un prix ruineux et d'une utilité presque nulle. C'est un point sur lequel nous ne cesserons de revenir, tout en discutant les divers éléments de l'organisation de la médecine dans notre pays.

Dr PELLARIN.

Décidément, le *Courrier français* a le cerveau troublé.

Nous avons fait connaître que, sur une *supplication pressante* du *Courrier* — qui n'avait pas de place dans ses grandes colonnes, — nous avons donné l'hospitalité à la réponse à lui adressée par M. Dain. Le *Courrier* a prétendu que la lettre insérée chez nous « *n'était pas la même* » que celle qui lui avait été présentée, et il s'est indigné que nous l'eussions accueillie.

Nous avons répondu au *Courrier* qu'à l'épithète *ridicule*, qualificative d'un argument du *Courrier*, M. Dain avait, chez nous et par courtoisie, substitué l'épithète *téméraire*, et, au mot *violent*, celui d'*irréfléchi*.

M. Dain nous signale, en collationnant scrupuleusement la lettre imprimée avec son manuscrit, un autre changement. A la place de ces mots: *une feuille comme la vôtre, dévouée à la justice et à la vérité*; il y a, dans la *Démocratie*: *une feuille honnête et vraiment libérale.*

Nous avons examiné nous-mêmes l'épreuve composée au *Courrier* et le manuscrit de M. Dain, et nous affirmons, qu'à l'exception des changements ci-dessus indiqués, il y a identité parfaite entre ces textes.

Eh bien! c'est en présence de ces faits que le *Courrier français*, qui a osé affirmer « que la lettre insérée dans la *Démocratie* N'ÉTAIT PAS LA MÊME que celle présentée au *Courrier*, » ose dire ce matin que la *Démocratie* « trompe le public. »

Si le *Courrier* n'avait fait en tout ceci preuve d'une légèreté (nous usons à dessein d'un terme modéré) qui ôte toute consistance à ses pa[roles], [...] cette phrase est toute entière, textuellement et très lisiblement écrite dans la lettre qu'il avait acceptée et dont il avait promis l'insertion!

Le *Courrier* va nous permettre maintenant de lui montrer qu'il a eu deux torts, outre ceux qui résultent de ce qui précède.

Le premier tort, c'est d'avoir accepté la réponse de M. Dain, et de l'avoir *lanterné*, qu'il nous passe le mot, pendant quinze jours, pour finir par « le supplier de la faire insérer le plus promptement possible » dans une autre feuille » (termes de la lettre du rédacteur en chef du *Courrier*, que nous avons en main). Mais nous reconnaissons volontiers que ce tort ne regarde que le *Courrier*.

Le second, c'est d'avoir cherché à la *Démocratie* une querelle absurde. Si M. Dain, en effet (et cela n'est pas vrai), nous avait livré une lettre autre que celle que le *Courrier* « le suppliait de faire insérer quelque part, le plus promptement possible, » la chose eût été entièrement et uniquement imputable à M. Dain. M. Dain nous présentant d'une main les supplications pressantes du *Courrier*, de l'autre la lettre qui était l'objet de ces supplications, comment en insérant la lettre, eût-elle été altérée par l'auteur, pouvions-nous mériter, nous, les colères et l'indignation du *Courrier*?

Le *Courrier* a donc agi en tout ceci avec une légèreté coupable. Il n'a qu'une manière de se faire absoudre: qu'il prouve sa loyauté en examinant les pièces, comme nous le lui offrons amicalement encore, et qu'il reconnaisse honorablement son erreur.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons plus rien à dire sur cet absurde incident. Notre proposition met le *Courrier* en demeure. S'il tient à se déconsidérer, aux yeux mêmes des personnes qui avaient pour lui le plus de bienveillance, il en est parfaitement le maître, et c'est exclusivement son affaire.

M. le ministre des finances a présenté aujourd'hui à la Chambre des députés le projet de loi suivant sur les relais de poste:

Art. 1er. Les crédits nécessaires pour assurer le maintien de communications régulières, au moyen de relais de poste, tant entre Paris et les points les plus importants de la France et de l'étranger qu'entre les principaux chefs-lieux de départements, seront portés chaque année au budget des dépenses.

Art. 2. Il est ouvert au ministre des finances, en conséquence de l'article précédent, un crédit de 575 000 fr. sur l'exercice 1847, et un crédit de 750 000 sur l'exercice 1848, pour subvenir aux dépenses qu'exigera le maintien de communications en poste parallèlement, soit aux chemins de fer en activité, soit à ceux qui sont en cours d'exécution.

Art. 3. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi sur les exercices 1847 et 1848, au moyen des ressources ordinaires affectées aux besoins de ces deux exercices.

Les bureaux ont nommé une commission pour statuer sur la proposition de M. Hallez-Claparède, sur les servitudes militaires. Cette proposition est la reproduction d'une première qui apportait des modifications aux servitudes de la zone frontière et à celle des places fortes. La majorité, dans chaque bureau, a été favorable, non à la proposition elle-même, mais au principe de la proposition.

Les commissaires nommés sont: MM. Ardent, Daguenet, de Chabaud-Latour, général Paixhans, colonel Jamin, Cadeau-d'Acy, comte de Mérode, Maure et de Bussières (de la Marne).

---

bonhomme.

En ce moment Sylvius tourna la tête et fit un cri de surprise en voyant Marthe pâle comme un linge, debout, appuyée sur la muraille, auprès de la porte qu'elle avait franchie sans que personne s'en aperçût.

Sylvius fit un petit cri de surprise.

— Pardon, messieurs, dit-il en allant prendre Marthe par la main; cette jeune fille est ma fiancée; elle causait avec nous quand vous êtes arrivés; elle était entrée dans cette chambrette afin de ne pas nous gêner; mais elle a cru devoir...

— Qu'est-ce que j'ai entendu? dit Marthe en se passant la main sur le front.

— Quels chants sublimes! quelle expression touchante et profonde! que c'est doux et terrible à la fois!

Et là-dessus maître Estienne se mit à raconter à sa manière au directeur du théâtre de Cologne l'histoire des chants expressifs et de la navette du tisserand.

— Sans elle, dit Sylvius, en montrant Marthe, je n'aurais jamais conçu la *Cité maudite.*

— Sylvius, dit Marthe en joignant les mains, puisque j'ai été pour quelque chose dans la conception de l'œuvre, veux-tu que je sois pour quelque chose dans son succès?

— Comment?

— Tu connais ma voix, et Monsieur aussi, dit-elle en désignant Juliers; me croyez-vous capable de chanter un rôle dans la *Cité maudite?*

— Oh! je ne... dit Sylvius, en faisant un geste violent; mais il fut arrêté par le directeur qui lui ferma la bouche.

— Halte-là! enfant, et ne vous dissimulez pas une chose. Votre œuvre doit avoir des parties effroyables... Je la pressens, je la connais déjà. Un mauvais acteur, une actrice mal tournée, sans grâce, peuvent changer votre triomphe en une effroyable chute. Quand les poëtes et les musiciens s'élèvent si haut, un grain de sable peut les faire tomber du haut des nues. Votre œuvre me fait tout l'effet d'une liqueur forte, mon garçon; il faut la sucrer, l'adoucir, si vous voulez qu'elle passe... Un hoquet, un fétu, un nez ridicule, peuvent vous renverser à jamais. Avez-vous un rôle d'ange?

— J'en ai un.

— Malheureux! et vous voulez confier un rôle d'ange aux chanteuses de mon théâtre!! Il me devient évident, jeune homme, que vous êtes protégé par la Providence. Il faut que Mademoiselle joue dans votre pièce, ne fût-ce que le premier jour.

— Ah! je t'en prie!! dit Marthe avec des supplications; je chanterai pour nous, je chanterai pour ta gloire; tu verras que je chanterai bien.

Cette résolution porta un coup à maître Estienne Juliers. Ses anciennes idées lui revinrent, et il commença pas se dire à part lui:

— Je savais bien qu'elle débuterait au théâtre.

Quand le directeur et son compagnon furent dans la rue, ils commencèrent par se croiser les bras en face l'un de l'autre, puis ils se regardèrent à la façon de deux consuls romains, prêts à décider la paix ou la guerre.

— C'est un chef-d'œuvre! dit le directeur.

— Bonjour! reprit l'autre. Avant huit jours j'aurai mis la ville de Cologne en révolution, et je réponds du succès le plus colossal, le plus inouï qui se puisse imaginer. Ah! c'est que vous n'avez pas entendu chanter la fille du tisserand!... Ce sera du délire!

Le directeur regagna son théâtre, le cœur allègre. Mais, pendant qu'il y entrait, il ne put voir Estienne qui le regardait de son air le plus narquois et le plus railleur, en grommelant à part lui:

— Pauvre sot!

Un ami de Juliers lui frappa en ce moment sur l'épaule.

— Et la *Cité maudite?*

— Connais-tu à Cologne un homme discret, habile, actif, déterminé, qui puisse à prix d'or entreprendre...

— Un succès?

— Non, une chute.

— Hein?

— Viens. J'ai ici un plan qui est un coup de génie aussi bien que la *Cité maudite.* J'ai dit que je gagnerais un million à Cologne... et j'en gagnerai deux, aussi vrai que Sylvius est un grand musicien et que notre directeur est un sot.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

Exposition du Cercle central d'horticulture.

Une exposition vient d'avoir lieu au Luxembourg, au profit des pauvres. Tous les jardiniers de Paris s'étaient empressés de fournir leur contingent de fleurs et de fruits; d'autres personnes avaient envoyé des vases, des instruments aratoires, des outils d'horticulture. La famille royale a donné cinq médailles d'or, destinées à être distribuées en prix; quelques autres y avaient été ajoutées par les dames patronesses. Les objets exposés ont été mis en une loterie qui sera tirée au profit des pauvres.

Le jury a décerné les prix dans l'ordre suivant:

1° La médaille d'or de Mme la duchesse de Nemours, à M. Souchet fils, pour le neuvième concours des six camélias en fleurs les plus nouvellement introduits;

2° La médaille d'or du comte de Paris, au même, pour le onzième concours de la plus riche et de la plus nombreuse collection de camélias.

3° La médaille d'or de Mme Adélaïde à M. Mallot, de Montreuil, pour ses belles collections de chasselas à la Thomery, introduites à Montreuil;

4° La médaille d'or de Mme la duchesse d'Aumale, à M. Lemichez, pour le treizième concours pour la plus belle collection de *rhododendron arboreum* fleuris;

5° La médaille d'or de Mme la duchesse de Montpensier, au même, pour le quinzième concours de la plus belle collection d'azalées de l'Inde en fleurs;

6° Une médaille d'or des dames patronesses à M. René, dit Lévêque, pour le vingtième concours de la collection des plus belles roses forcées en pots;

7° La deuxième médaille d'or à M. Aimé Turlure, pour la plus belle collection de liliacées en fleurs.

Des médailles d'argent ont été décernées à M. Paillet pour ses variétés d'azalées, à M. Ketteler pour ses variétés de conifères, à M. Chauvière pour sa collection de plantes de serre tempérée; à M. Jacquin pour sa collection de plantes de serre tempérée les plus variées en genres et en espèces; à M. Paillet et à M. Lemichez pour les vingt-cinq plus beaux camélias; à MM. Margottin et Paillet pour la plus riche et la plus nombreuse collection de camélias. Une mention honorable a été accordée à M. Murell; des médailles d'argent à M. Mabire pour la plus belle collection de rhododendrons fleuris en variétés distinctes.

MM. Durand, Ketteler, Charles Michel, Deshays, Cels, Frequel, Jamin, Tripet-Leblanc, Ozanne, Dupuis, Lapipe, Modeste, ont également reçu du jury des médailles d'argent.

Nil sub sole novum: c'est du moins ce que cherche à prouver une fois de plus un correspondant de l'*Impartial* de Besançon, auquel nous empruntons la citation suivante. La maxime est vraie et fausse: vraie, en ce sens que toute invention, toute théorie nouvelle, si elle est réellement grande et féconde, a été plus ou moins vaguement pressentie dans le passé, et qu'en cherchant bien, on en trouvera les racines; fausse, en ce que les choses même anciennement connues se transforment et se font réellement nouvelles par la manière dont elles sont comprises ou appliquées.

Le correspondant du journal franc-comtois prétend que l'on connaissait dès le seizième siècle une liqueur propre à neutraliser la douleur dans les opérations chirurgicales, et produisant des effets analogues à ceux de l'éther. Il cite en preuve ces vers de la *Semaine* de Dubartas

> *Comme le médecin qui désire trancher*
> *Quelque membre incurable, avant que d'approcher*
> *Le glaive impiteux de la part offensée,*
> *Endort le patient d'une boisson glacée;*
> *Puis sans nulle douleur, guidé d'usage et d'art,*
> *Pour sauver l'homme entier, il en coupe une part, etc.*

LA BANQUE DE FRANCE ET L'EMPEREUR DE RUSSIE. — On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Un arrangement important vient d'être conclu par la Banque de France pour le placement d'une partie des rentes dont elle est propriétaire. Le 27 février dernier, l'empereur de Russie a fait donner par M. le comte de Nesselrode à M. de Kisselef, son chargé d'affaires en France, l'ordre de se rendre auprès de M. le ministre des affaires étrangères, et de lui dire que le gouvernement russe était prêt à acquérir les inscriptions de rentes françaises dont la Banque voudrait se défaire, au cours moyen de la Bourse, le jour de la proposition (11 mars, présent mois), et jusqu'à concurrence de cinquante millions de francs en capital.

Cette somme serait mise, en numéraire, à Saint-Pétersbourg, à la disposition de la Banque de France. M. le ministre des affaires étrangères a immédiatement mis M. le chargé d'affaires de Russie en rapport avec M. le ministre des finances et M. le gouverneur de la Banque. Les propositions transmises par ordre de l'empereur ont été débattues et acceptées, et une convention a été signée à cet effet, hier 16 mars, entre M. le gouverneur de la Banque et M. le chargé d'affaires de Russie. Cette convention a été approuvée par le conseil-général de la Banque de France, dans sa réunion de ce jour. »

A la suite de la publication de cette note par le *Moniteur parisien*, il y a eu ce soir à la petite Bourse, passage de l'Opéra, sur le 3 0/0, une hausse de 1 fr. 25 sur les cours de fermeture du parquet.

LA QUEUE DE L'ÉPOQUE. — M. Doré, qui a signé comme gérant, après l'arrangement fait entre MM. Deville et E. de Girardin, les numéros des 24 et 25 février dernier du journal l'*Epoque*, a été pour ce fait cité devant la 6e chambre du tribunal de police correctionnelle comme ayant publié un journal sans déclaration ni cautionnement. A la huitaine dernière, Me Rodrigues a présenté sa défense ; M. l'avocat du roi Mahon a conclu à la condamnation. Aujourd'hui, le tribunal a prononcé son jugement, par lequel il a condamné M. Doré à un mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende pour chaque contravention, soit deux mois de prison et 400 fr. d'amende pour les deux contraventions.

SUBSISTANCES. — On lit dans le *Phare de la Manche* : « Le prix du blé a encore augmenté considérablement à Cherbourg au marché de jeudi, qui du reste était fort mal approvisionné ; le froment s'est élevé jusqu'à 58 fr. l'hectolitre ! c'est 19 fr. de plus qu'à Nantes, 17 fr. de plus qu'à Rouen, 16 fr. de plus qu'à Caen où, au dernier marché, le prix de la 1re qualité du froment a été de 42 fr. l'hectolitre.

Au marché de Saint-Pierre-Eglise il y a eu du tumulte, on s'est battu, et les céréales ont été vendues en hausse et en un clin d'œil. Aux Pieux, à Bricquebec, à Valognes, à Montebourg, enfin à tous les marchés de notre rayon les prix des céréales augmentent de jour en jour d'une manière considérable, quoiqu'ils soient déjà de beaucoup plus élevés que partout ailleurs en France, et malgré ces taux exorbitants, le blé s'y enlève par signaux avec une rapidité inconcevable.

Décidément notre contrée est exploitée par quelques loups-cerviers, ou les acheteurs sont frappés de vertige s'ils ne sont pas des spéculateurs ; il y a là accaparement ou folie, car la disette ne règne pas, il n'existe qu'une cherté désordonnée.

Quarante tonneaux de froment achetés sur nos marchés devaient être embarqués hier à bord de *la Fantaisie*, capitaine Bignon, avec lequel l'expéditeur avait déjà passé une charte-partie, après avoir éprouvé un refus énergique de la part de tous les autres capitaines de Cherbourg. Déjà le connaissement était délivré ; mais les camionneurs se sont refusés de transporter ce blé, parce qu'ils craignaient un soulèvement. L'expéditeur s'est d'abord adressé à M. Morin, maire de Cherbourg, pour le prier de protéger son exportation de céréales. L'honorable M. Morin a fait à cette étrange supplique l'accueil qu'elle méritait. M. le sous-préfet n'a pas montré moins d'énergie, et l'embarquement n'a point eu lieu.

Le *Journal de Cherbourg* ajoute : Vendredi, au marché des Pieux, la halle était couverte de grains ; cela n'empêchait pas les vendeurs de faire le froment 30 fr. le demi-hectolitre. Un grand nombre de boulangers de Cherbourg s'étaient rendus à ce marché pour faire leur approvisionnement ; mais ils s'étaient réunis et avaient convenu entre eux de ne pas acheter au delà de 15 fr. Un individu de Cherbourg, marchand de farine, qui n'avait point voulu s'entendre avec eux, a acheté à 29 fr. une quantité de grains suffisante pour charger deux voitures.

INTEMPÉRIES OUTRÉES. — Pendant les nuits dernières, nous écrit-on d'Orléans, le froid a été tel que les vignes sont gelées dans tous les environs. Il faut en couper beaucoup de ceps par le pied. Ce sont deux ou trois vendanges de perdues en une seule nuit.

Un propriétaire de vignes au terroir de Saint-Jean-le-Blanc est tellement sûr de ce désastre, qu'il vient de vendre à une personne qui paraissait en douter, sa récolte, de 50 pièces habituellement, pour 4 pièces seulement, et encore l'acheteur perdra dans ce marché aléatoire. La commune de Saint-Jean-le-Blanc a été une des plus malheureuses dans l'inondation.

TROUBLES OCCASIONNÉS PAR LA MISÈRE. — Hier matin, un bataillon de ligne se dirigeait sur Châteauneuf-sur-Loire ; des omnibus pleins de gendarmes partaient d'Orléans au galop des chevaux de poste dans la même direction, escortant M. le préfet du département du Loiret. On disait qu'une troupe nombreuse de bûcherons affamés était sortie des forêts des environs de Montargis pour se ruer sur des bateaux de grains passant sur le canal.

La population malheureuse de cet arrondissement fournit beaucoup d'accusés à la cour d'assises.

En sortant de Châteauneuf, ajoute notre correspondant, et me dirigeant une première fois sur Montargis, je fus effrayé de l'aspect sauvage de la contrée ; mais je le fus bien plus quand j'entendis le conducteur de la voiture me dénommer chaque lieu ; le premier relai s'appelle *meurt-de-faim*, un autre *court-pain*, un autre *la fringalle* ; beaucoup d'autres noms sont aussi tristement significatifs. — Les huttes des indigènes n'ont qu'un seul trou pour porte, fenêtre et cheminée.

UN MIRACLE DE MOLIÈRE. — M. le comte de Castellane vient de rouvrir son théâtre à l'aristocratie parisienne, pour faire entendre dans le rôle d'Elmire du *Tartufe*, une jeune dame anglaise ou américaine, d'une rare et incontestable beauté. Cette jeune dame, nous dit un des invités, enthousiaste de notre littérature classique, a fait, *en quelques mois*, un travail prodigieux, sous la direction de l'un de nos professeurs du Conservatoire. Elle est parvenue à parler le français avec une telle pureté et à jouer son rôle avec tant d'intelligence, de grâce et de bon goût, que les spectateurs de la soirée de M. de Castellane, croyant entendre une artiste déjà consommée, lui ont témoigné, par de nombreux applaudissements, la plus vive sympathie. Un premier essai de ce genre promet beaucoup.

Il est fâcheux que cette belle insulaire ne soit pas destinée à rendre quelque espoir d'avenir à notre scène languissante. Quoi qu'il en soit,

[...] douanes sous le gouvernement hollandais, de teneur de livres chez M. Meeus Wautens et chez M. Dujardin-Sailly. En 1834, elle fut admise comme expéditionnaire dans les bureaux du secrétariat-général au département des finances, où elle parvint bientôt à être nommée second commis.

» Après ses heures de travail, elle consacrait ses loisirs à cultiver les muses. Plusieurs pièces de vers laissées par elle attestent, nous assure-t-on, un véritable talent. Elle était, de plus, excellente musicienne et jouait du violoncelle d'une manière distinguée. Elle a même fait des élèves, car elle a donné par complaisance des leçons à quelques amis auxquels elle a fait faire beaucoup de progrès.

» Rien en elle n'a laissé soupçonner le sexe qu'elle cachait avec tant de soin. On remarquait seulement qu'elle éprouvait une sorte de malaise nerveux lorsqu'on la regardait trop attentivement et qu'elle affectait une démarche assez cavalière.

» C'est sans doute aussi comme moyen de mieux dissimuler son sexe qu'il faut considérer l'extrême galanterie que notre nouvelle Eon montrait auprès des dames. Il a même été question de son mariage, et des propositions ont été faites par elle à une demoiselle de notre ville, qui heureusement les a rejetées. »

UNE RÉSURRECTION. — On écrit de Foix, le 11 mars, au *Journal de Toulouse* :

« Dans la vallée de Biros (Ariège) réside un homme vulgairement appelé Pek-de-Moundou. Retiré au cœur d'une sombre forêt, il habite une petite caverne ; là, il compose, avec des plantes de son choix, certains médicaments. Nos crédules campagnards n'estiment d'autre pharmacie que celle de ce mystérieux personnage. Courbé sous le poids de l'âge, ses longs cheveux blancs retombent sur sa figure cuivrée et viennent se crisper à la fumée d'une pipe qu'il savoure continuellement. De mauvais haillons singulièrement ajustés au moyen de quelques flexibles joncs couvrent son corps. Pour coiffure, il a un chapeau de paillasse surmonté de quelques plumes, et pour chaussure des sabots fendus et rejoints par de petites lames de fer qui rendent sa démarche très bruyante. Ce costume grotesque donne un titre de plus à sa science secrète ; aussi, c'est avec respect que les malades l'abordent, et difficilement ils obtiennent une de ses visites. Sa renommée s'est étendue jusqu'aux vallées espagnoles, d'où l'on vient pour le consulter, de même que les anciens allaient à Delphes pour consulter la Pythie. Quand on lui demande d'où lui vient tant de savoir, il répond ingénuement, en montrant de son index tremblant une excroissance livide posée sur son front : « C'est la bosse de la médecine. »

» Voici un fait extraordinaire qui vient d'attirer l'attention sur ce docteur de nouvelle espèce :

» Bertrand Rouy, vieux serviteur de l'Empire, était depuis quelques jours retenu dans son lit par une grave maladie. Sa femme alla consulter le devin de la forêt ; elle rapporta à son mari un médicament qui lui fut administré à fortes doses. Le lendemain, Bertrand ne donna aucun signe de vie. Les cloches du village tintaient pour lui, et l'inexorable fossoyeur lui avait déjà, dans le cimetière, fixé son dernier asile. Tous les habitants de Sentein regrettaient le brave Bertrand, qui leur avait maintes fois raconté nos glorieuses campagnes ; aussi un nombreux cortège accompagna ses restes à l'église. Quand le prêtre eut à l'*Agnus* frappé sa poitrine, le clerc agita brusquement la clochette. Soudain une des petites planchettes qui couvrent la bière tombe et entraîne avec elle le drap mortuaire. Ce bruit attire tous les regards. O surprise ! deux bras amaigris, s'accoudant des deux côtés, soulèvent avec peine de dessous le suaire la figure blême du revenant, réveillé de sa longue léthargie.

» Décrire le tumulte des assistants qui se culbutaient aux deux portes latérales, l'effroi des chantres et des servantes d'église qui fuyaient, renversant pupitres, chandeliers et burettes, serait par trop difficile.

» Le soir, le bon Bertrand disait naïvement aux curieux qui allaient le voir : Tiens ! en voilà une furieuse campagne ! j'ai été là-haut voir le petit caporal, pour lui demander un supplément de retraite ; morbleu ! il n'y a pas eu mèche. Aussitôt, portant le revers de ma main sur ma blessure au front, et pirouettant sur mon talon, je m'en suis retourné. » (*J. de Toulouse.*)

UN VOLEUR CÉLÈBRE. — On adresse de Bagnères au *Mémorial* les détails suivants sur Constant Rosler récemment évadé des prisons de Bagnères. Cet individu, d'une taille très remarquable et d'une force peu commune, est né à Strasbourg et affecte de parler un patois français-allemand. Sa figure porte le cachet de la distinction et de la finesse ; ses manières sont celles d'un homme du monde et son extérieur est vraiment séduisant. Du reste, il se déguise avec une extrême facilité et porte avec la même aisance la blouse de l'ouvrier et les habits d'un élégant.

Rosler était venu à Bagnères dans le seul but de commettre le vol à raison duquel il est aujourd'hui poursuivi. Arrivé dans la journée du 28 septembre, en compagnie de quelques affidés, il ne descendit pas dans un hôtel, mais passa sa soirée à jouer dans un café ; c'est même cette circonstance qui avait mis la justice sur ses traces. On se rappelle qu'une petite ouverture ayant été pratiquée à la devanture de la boutique du sieur Brousse, située sur les Coustous, un malfaiteur s'y introduisit, alluma une bougie et dévalisa le magasin. Le voleur devait avoir une grande habitude des bijoux, car il sut parfaitement distinguer les diamants du strass et l'or des compositions qui l'imitent. Selon toutes les probabilités, l'individu qui pénétra dans la boutique n'était pas Rosler ; trop gros pour pouvoir passer par le trou fait au contrevent, on pense qu'il se tenait en dehors pour recevoir les objets, pendant que d'autres complices faisaient le guet aux deux extrémités de la place. Le sieur Brousse, qui couchait à peu de distance, n'entendit aucun bruit ; sa domestique, à cette heure avancée de la nuit, travaillait encore dans l'arrière-boutique, et s'aperçut de la présence d'un voleur ; mais elle eut peur, et au lieu d'appeler au secours, se blottit sous son lit.

Le procureur du roi de Bagnères, qui a déployé dans toute cette affaire une grande activité, parvint à savoir que l'individu qu'on avait vu le 28 au soir dans un café et qui était l'auteur présumé du vol, puisqu'il avait disparu subitement sans laisser de traces de son passage, se nommait Rosler et devait à un jour donné se rendre à Lyon pour retirer une lettre poste restante qui lui était adressée. Aussitôt, il donna avis de cette circonstance au procureur du roi de Lyon : mais Rosler, qui a aussi sa police secrète, fut averti à temps ; moyennant la somme de cent francs qu'il donna à deux habitants de la Guillotière, il obtint d'eux leur patronage et se fit délivrer un passeport sous le nom de Blum. Se croyant alors à l'abri de toutes les poursuites, il se livra à d'autres expéditions et on suppose qu'il est l'auteur d'un vol de bijoux commis à Alby à peu près à cette époque.

L'audace de cet homme est telle, qu'avant même d'avoir obtenu ce passeport sous un nom nouveau, et lorsqu'il se savait recherché de tous côtés par la gendarmerie, il ne craignit pas de se rendre à Tarbes [...] facile, il se crut suffisamment garanti par son faux passeport, et l'exhiba tranquillement. Mais les agents, qui avaient reçu des ordres, furent aussitôt mis sur la voie par ce nom de Blum, et s'emparèrent de lui.

Dans tous ses interrogatoires, Rosler avait déployé la plus grande habileté. Ce qui le trahissait, c'est qu'il niait être venu à Bagnères dans la journée du 28 septembre ; or, ce fait est incontestablement établi.

Les circonstances les plus romanesques ont accompagné son évasion. Depuis quelques jours il faisait habituellement le soir une partie de cartes avec le concierge de la prison et sa femme. Aura-t-il séduit le mari ou la femme ? C'est ce que l'information à laquelle on procède révèlera. Toujours est-il que la négligence singulière qu'on a mise à ne pas fermer la serrure de sa chambre semble indiquer une connivence.

Le jour où il s'est échappé, on aperçut plusieurs inconnus rôder autour de la maison d'arrêt. L'un d'eux, déguisé en musicien ambulant, jouait de la flûte d'une manière étrange, et lui donna probablement un signal.

Aussitôt que la nouvelle de sa disparition fut connue, l'émoi fut général à Bagnères. Mais toutes les recherches furent inutiles : rien ne put indiquer la direction qu'il a suivie dans sa fuite.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — C'est samedi seulement que le Théâtre-Français jouera la nouvelle comédie de M. Gozlan : *Notre Fille est Princesse*. — Une querelle fort vive s'est élevée hier à l'Odéon entre les claqueurs et les spectateurs ; les premiers manœuvraient avec une énergie un peu exagérée ; de fréquents *chut !* les ont interrompus ; ils se sont fâchés ; des sergents de ville sont venus à leurs cris, et des étudiants qui avaient le tort de trouver les vers de M. H. Lucas trop lardés de chevilles, et le rôle d'Hercule souverainement grotesque, c'est-à-dire de manifester l'avis du public, ont été brutalement mis à la porte. L'*Alceste* offre assez d'intérêt par elle-même pour n'avoir pas besoin d'être soutenue par des moyens aussi peu littéraires.

Chambre des Députés.

Séance du 17 mars. — Présidence de M. SAUZET.

M. Ernest Portalis, élu par le collège de Toulon *extra muros*, est admis et prête serment.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. de Lahaye-Jousselin, dont nous avons publié le texte.

M. DE LAHAYE-JOUSSELIN expose que la France compte 8 millions d'hectares de terres incultes : il importe de ne pas laisser plus longtemps improductive une si grande étendue de terrain. Les circonstances difficiles que nous traversons doivent faire regretter que l'on n'ait pas songé plus tôt à tirer parti de ces terrains en friche. Aussi, l'honorable membre insiste-t-il pour que, dans l'intérêt de l'agriculture ainsi que de l'approvisionnement du pays, la Chambre prenne sa proposition en considération.

M. DE LA PLESSE combat la proposition.

M. DE TRACY ne disconvient pas que la proposition puisse rencontrer plus d'une objection sous le rapport des primes. Mais enfin, elle mérite examen et est digne d'être renvoyée à une commission. Les dépenses qu'entraînerait la proposition profiteraient à la France, et seraient plus facilement acceptées par les contribuables que celles demandées pour l'Algérie, et qui profiteraient moins au pays qu'à une masse de vagabonds débarqués en Afrique de tous les coins du monde.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce et de l'agriculture. La proposition n'aurait d'effet que dans un avenir assez éloigné. Mais des défrichements ont été opérés, des résultats ont été obtenus ; ne serait-il pas préférable d'encourager ceux qui ont déjà fait, que ceux qui ont tout à faire ?

Je ne condamne pas les défrichements, mais dernièrement M. Rieffel me disait qu'il est beaucoup moins coûteux d'acheter une terre que d'en défricher une autre ; je ne crois donc pas qu'on doive pousser les agriculteurs dans la voie des défrichements.

L'agriculture a bien des progrès à faire encore, et, avant de tenter autre chose, il faut s'occuper d'améliorer les engrais ainsi que les bestiaux. Le gouvernement s'occupe de ces graves intérêts, et il présentera bientôt un projet de loi qui aura pour objet de supprimer le libre parcours et la vaine-pâture. Les conseils généraux intéressés dans la question ont vivement réclamé ce projet de loi, qui rendra à coup sûr de bien plus utiles services à l'agriculture que la proposition de l'honorable M. de Lahaye-Jousselin.

M. DURAND (de Romorantin). Le meilleur moyen d'encourager l'agriculture serait à coup sûr de diminuer les impôts. M. le ministre annonce comme un grand évènement la présentation d'un projet de loi qui supprime le libre parcours et la vaine-pâture. Ce ne sera là qu'un palliatif insuffisant.

On oppose à la proposition qu'elle n'amènera pas de produits immédiats ; mais ne savez-vous pas que la France ne produit pas assez de céréales, et n'est-ce pas un résultat que d'augmenter sa production annuelle ? Comment, d'ailleurs, peut-on reculer devant un sacrifice destiné à assainir certaines parties de la France, quand on dépense tant d'argent pour assainir certaines contrées de l'Afrique ?

M. DE LAHAYE-JOUSSELIN insiste sur la nécessité de créer, par le défrichement des terres incultes, un nouveau capital à la nation.

M. BACOT appuie la proposition.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, reproduit ses observations, et répète que les défrichements sont trop coûteux pour que le gouvernement les puisse encourager.

La Chambre est consultée. Après une épreuve douteuse, la proposition n'est pas prise en considération.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, présente un projet de loi relatif aux relais de postes.

La Chambre adopte ensuite un projet de loi ainsi conçu :

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire de la guerre, sur l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de 160 000 fr., affecté spécialement à la création d'un hôpital militaire thermal à Vichy. »

LA PHALANGE,

Revue de la Science sociale.

MANUSCRITS DE FOURIER.

Après avoir parlé successivement des divers articles insérés dans la *Phalange* de 1846, analysons avec la même brièveté ceux des Manuscrits inédits de Fourier qui y ont été publiés dans le courant de cette même année. Mais pourquoi ne ferions-nous pas un pas de plus en arrière, et ne rendrions-nous pas un compte sommaire de ceux publiés en 1845 ? Ne sont-ils pas aussi intéressants ?

La *Phalange* de 1845 contient quatre Manuscrits : Janvier à avril, *Des Trois Unités externes* ; — mai à juin, *Cosmogonie* ; — juillet à octobre, *Crimes du commerce* ; — novembre à décembre, commencement des *Séries mesurées*, dont la fin a paru en janvier 1847. (Sur les 1016 pages dont se composent ces deux premiers tomes, 220 pages — un peu plus du cinquième — sont consacrées aux Manuscrits.)

Dans le *Traité des Trois Unités externes*, Fourier, après avoir donné le tableau des méthodes commerciales appliquées aux di-

de la fertilité, eût acheté un approvisionnement anticipé pour nourrir une demi-année 50 millions d'habitants. Cette masse, détournée de la circulation, aurait soutenu le prix du restant des grains ; le cultivateur n'aurait pas été froissé par l'avilissement et la stagnation de la denrée. Tel est le but du commerce sociétaire en exercice composé, qui doit opérer contre les vices de l'abondance comme contre ceux de la rareté, et prévenir les inconvénients de l'un et de l'autre.

Il donne ensuite le tableau des trente-six caractères de la banqueroute, qu'il détaille l'un après l'autre en traits plaisants et avec cet incomparable bon sens qui le plaçait au-dessus de tous les préjugés des fausses sciences.

Quelques chapitres sont spécialement consacrés à faire voir la tendance de notre époque aux monopoles maritimes et commerciaux.

Que penserions-nous, dit-il, d'un pilote qui, en recommandant d'éviter tel banc de sable, y engraverait tous les navires ? Nous dirions de sa manœuvre qu'elle est le comble de la maladresse ou de la perfidie. Telle est l'alternative qui reste aux partisans du système commercial moderne. Est-ce maladresse ou perfidie ? C'est l'un ou l'autre, puisqu'ils ont produit le règne de tous les fléaux dont ils voulaient nous garantir, entre autres du monopole.

Après avoir décrit les vices du commerce incohérent de la Civilisation, Fourier esquisse à grands traits l'*Unité* commerciale des Harmoniens, et traite aussi, mais plus brièvement, de leur unité administrative et religieuse.

Dans le *Traité de Cosmogonie*, il se lance avec hardiesse à travers les univers.

Je ne connais, dit-il, les nombreux systèmes que par quelques articles de journaux. Je n'en ai lu qu'un seul, très ancien pour notre siècle : c'est la plaisante fable de Buffon, qui suppose qu'une impertinente comète vint heurter le soleil, et en fit jaillir 32 éclats, d'où se formèrent nos planètes. C'est fabriquer les mondes à coups de hache. Il faut que l'âge moderne soit bien indulgent pour les beaux esprits s'il leur passe de pareilles sornettes. Une comète heurter le soleil ! elle ne heurterait même pas le plus petit satellite. On en a vu passer une dans les nefs ou le sanctuaire de Jupiter ; pour peu qu'elle se fût dirigée à l'encontre du point de passage d'un satellite, Jupiter et le soleil, par une chiquenaude aromale, auraient fait dériver d'orbite la comète. A quoi donc servirait l'harmonie sidérale, si 32 astres pivotés et unitaires ne se soutenaient pas contre un corps incohérent ?

Il traite du clavier *polyversel*, — entendant par les mots *polyvers* et *polyversel* l'ensemble de ce qui existe, le monde manifesté. — Après avoir établi rapidement la gamme *polyversale*, à partir du *monovers* ou homme-couple, jusqu'au 8e degré ou *octi-vers*, c'est-à-dire univers élevé à la 8e puissance et renfermant tous les univers inférieurs, il passe à l'harmonie aromale des astres.

Quelques modernes, dit-il, ont soupçonné avec raison qu'il existait parmi les astres d'autres liens d'harmonie que ceux de pesanteur et de gravitation. Ceux qui ont pris les planètes pour des corps inanimés, sans fonctions et bornées à des promenades géométriques, ressemblent assez aux idiots qui croiraient que le cerveau est inanimé parce qu'il n'a aucune fonction visible, que les feuilles d'un végétal ne concourent pas au travail de la fructification, parce qu'il ne voit aucun signe extérieur de leur élaboration des sucs... L'homme se nourrit de matières épaisses et la planète de matières subtiles qu'on nomme *aromes*..... On n'a pas même accordé aux planètes une âme, refus peu surprenant de la part de notre siècle qui a tenté de la retrancher à l'homme et aux univers même, puisqu'on voulait supprimer Dieu, qui est l'âme pivotale.

..... Chaque planète a 12 arômes radicaux... C'est par les communications aromales que s'opèrent toutes les relations de ces grands corps qui exécutent des travaux aussi actifs que variés, quoique invisibles pour nous... Les planètes et comètes lancent les jets ou fusées d'aromes aussi rapidement que la lumière. L'arome-lumière est le seul visible. Cet arome contient bien d'autres couleurs que les 7 rayons visibles ; il en peut donner 32, non compris le blanc ; mais notre globe n'est pas en mesure de les obtenir : il ne les obtiendra qu'après avoir régénéré son atmosphère.

Il parle ensuite du travail des planètes ou des satellites en végétaux, animaux et minéraux, fournis par les créations sur les diverses planètes.

Il est, dit-il, une niaiserie dans laquelle chacun croit devoir tomber

Cahier des crimes du commerce. — Après quelques considérations sur le commerce, il cherche le moyen d'équilibrer les trois fonctions de *Production*, *Consommation* et *Distribution*, par l'assujettissement du commerce, en fonction distributive, à la vérité. Il montre que le commerce, d'abord monopolisé par les princes barbares, ne s'est affranchi qu'en tombant dans l'action incohérante et morcelée ; il faut le faire rentrer dans la voie d'action collective, mais au profit de tous. Il démontre la multiplicité des branches parasites du commerce, qui absorbent une immense partie de la production.

Que penserait on, dit-il, d'un mécanicien qui, voyant un moulin en état et propre à moudre 10 quintaux de blé par jour, proposerait de le remplacer par un autre qui contiendrait dix fois plus de roues et dix meuniers au lieu d'un, et ne moudrait pas la même quantité ? En vain dirait-il qu'en décuplant le nombre des agents, meules, etc., on fera gagner les menuisiers, charpentiers, etc., et que *ça fera vivre du monde*. Chacun saurait réfuter son sophisme sur l'avantage de faire vivre tels ouvriers, chacun saurait lui faire observer qu'il faut faire vivre ceux qui augmentent la masse du produit, comme les laboureurs et manufacturiers, tandis qu'il faut réduire les agents et les machines, qui compliquent la manutention sans rien ajouter au produit. Ce jugement, que tout bon simple saurait porter, suffit à renverser toute la théorie des Économistes, qui, dans leur système commercial, n'ont d'autre souci que d'employer dix fois plus d'agents et de capitaux que n'en exigerait l'économie naturelle, ou sociétaire et véridique.

Après avoir nettement distingué le mouvement parasite du commerce du mouvement productif, il pose les principes généraux de l'initiative de l'ordre sociétaire véridique et réductif par l'*entrepôt trinaire concurrent*, et la formation du *comptoir commercial*. Il pose les bases de ce comptoir et en démontre les avantages. Nous ne pouvons ici le suivre dans ces détails.

Ce cahier est terminé par une note curieuse qui fait voir que les royalistes de la Restauration avaient dès 1819 une vue assez précise de la tendance des financiers vers la constitution de la Féodalité mercantile.

Nous touchons, dit Fourier au commencement du *Cahier des séries mesurées*, à un des grands mystères de l'Harmonie ; je vais décrire son rouage le plus brillant, qui est la série mesurée.... Les mathématiques et la musique sont les principales des Harmonies mesurées à nous connues. Aussi sont-elles éminemment le langage divin, les mathématiques par la justice, et la musique par la justesse. Où serait l'unité du système de l'univers, si nos passions étaient exclues de cette harmonie mesurée, qui est à nos yeux le sceau de la justice divine en matériel ?

Ce cahier ne se prête pas à l'analyse, ou du moins à une analyse trop brève et trop restreinte. Nous devons nous contenter d'indiquer les sujets qui y sont traités.

Après un exorde éloquent sur l'excellence de l'ordre mesuré, vient un tableau analytique des séries mesurées de 3e puissance, puis la distinction des séries en libres et mesurées, et le détail de leurs accords en contraste et en identités. Puis il passe à la Binoctave ou série mesurée à double timbre, et de là aux séries mesurées de 4e et 5e puissances. Il termine par un excellent chapitre sur les préventions relatives aux nombres.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 14 janvier 1847. — DERVILLÉ, coiffeur, rue Saint-Jacques, 23. Juge-comm., M. George jeune ; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

Du 23 février 1847. — BIGUET, fabricant de tôlerie, rue Châtillon, 4, ci-devant rue Neuve-Saint-Denis, 17. Juge-comm., M. Germinet ; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Du 11 mars. — DIEY, négociant, rue de Grenelle-Saint-Germain, 11. Juge-comm., M. George jeune ; syndic prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — MOYON, marchand d'objets d'arts, rue d'Anjou, 10, au Marais Juge-comm., M. Grimoult ; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16. — CHANTPIE et Ce, imprimeurs, rue du Petit-Carreau, 32. Juge-comm., M. George jeune ; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

Du 12 mars. — FERRAND-GUEDELOT, marchand de vins en gros à Ivry, 18, barrière Fontainebleau. Juge-comm., M. Odier ; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 173. — LEPREUX, ancien linger et bonnetier, rue Feydeau,

Emp. 1844. au Ct	»	» »|»	C. [illegible]	»	[illegible]		
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1[illegible] »»		
B. du Trés.	»	4 1|2	— Gann.....	»	1150 »»		

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0|0......	d. 50	77 85	78 05	—	78 35	78 45
5 p. 0|0......	d. 50	115 80	116 »»	—	116 80	116 60
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
3 p. 0|0:.....	07 1|2	10 »|»		05 »|»	07 1|2	
5 p. 0|0......	10 »|»	»» »|»		15 »|»	17 1|2	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »|»	ROM............	Der C.	101 »|»		
Récép. Rotsch.	»	101 35	BELG. 2 1|2.......	»	»» »|»		
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1|2.......	»	»» »|»		
— — pass.	»	» »|»	— do 1840.....	»	101 1|2		
— 3 p. 0|0.	»	24 1 4	— do 1842.....	»	103 »|»		
Dette intérieure	»	29 1|8	— Banque.....	»	»»» »»		
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»» »|»	— do Em. 1841.	»	»»» »»		
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIÉMONT........	»	1180 »»		
HAITI..........	»	» »|»	AUTRICHE.......	»	385 »»		

V.-[illegible]	[illegible]
Paris à [illegible]	»»» 50
— à Orléans	1200 »»
— à Rouen.	[illegible] 50
R.-Havre..	665 »»
Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	200 »»
Paris-Str...	442 50
Tours-Nant.	430 »»
Orl.-Vierz.	505 »»
C. du Nord.	612 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	225 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	500 25
Mont. à Tr.	225 »»
Paris-Lyon.	433 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

Union minière... 200 »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	837 50	Orléans à Vierzon.	556 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	667 50	— à Bordeaux	506 25
Paris à Orléans...	1265 50	Marseille à Avign.	802 50	Nord..............	612 50
— à Lyon.....	433 75	Paris à Strasbourg	442 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible et courant du mois, 87-»» (l'hect.) ; avril, 88 ; mois du milieu, 100 ; 4 derniers mois, 105 à 106.

Lille. — Colza, 83-50 ; œillette rousse, »» ; lin, 92-50 ; cameline, 91-50 ; chanvre, 92. — Sans expéditions.

Esprits. — 3\|6 Montpellier, disponible, 98 à 90 ; courant du mois et avril, 98 ; mois du milieu, »»» à 104.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 106 à »»»-»» les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 mars.

8 h. »\|» OPÉRA. —
7 »\|» FRANÇAIS. — Le Mariage d'argent, le Barbier de Séville.
7 1\|2 ODÉON. — Alceste, M. de Crac.
7 3\|4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne Touchez pas à la Reine, Nouveau Seigneur.
7 »\|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
8 »\|» ITALIENS. — I Puritani.
7 1\|2 VAUDEVILLE. — Fantôme, Trois rois, les Collaborateurs, Lustucru.
6 3\|4 GYMNASE. — Geneviève, le Phare, Irène, Moiroud.
6 1\|4 VARIÉTÉS. — Meunière, Fille terrible, Enfants de troupe, l'Homme,
6 1\|2 PALAIS-ROYAL. — Mère Michel, Bouillon d'onze heures, Une Fièvre brûlante, Amour et Biberon.
6 »\|» PORTE-ST-MARTIN. — Kean, Ivan l'esclave.
6 1\|2 GAITÉ. — Bertram le Matelot, la Maupin.
6 »\|» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
9 1\|2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1\|2 COMTE. — La Dinde, le Sourd, séance magique par M. Philippe.
6 1\|2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonaparte à Brienne, le Garde, Bal.
5 »\|» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 »\|» DÉLASSEMENTS. — Catherine, les Filles d'honneur, Quitte pour la peur, une Chambre pour deux.
5 1\|2 BEAUMARCHAIS. — Le Choix, Egil, l'An II, les Frères.

IMPRIMERIE LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 18 MARS.

Les Présents des Grecs.

Le czar vient de faire à la France une gracieuseté tout à fait inattendue. Il a fait offrir à la Banque de lui prendre, à des conditions qu'elle a immédiatement acceptées, pour 50 millions des titres de rentes françaises qu'elle avait le désir de vendre.

On s'étonne partout de ce revirement soudain et on en donne des explications de toutes sortes. Sans nier que le czar ne soit pas fâché d'avoir entre les mains un moyen d'aggraver, à tel moment donné, une situation financière difficile en France, nous croyons que le principal motif de cette démarche, qui surprend tout le monde, est plus immédiat et plus grave.

Tout ce qui peut contrarier le plus la politique ambitieuse de la Russie, c'est l'alliance intime de la France, de l'Allemagne et de l'Europe centrale; alliance dont une des conséquences certaines sera l'indépendance de la Pologne et de tous les groupes de la race slave qui supportent impatiemment le joug moscovite.

Or, l'Allemagne vient de faire un pas immense vers cette alliance redoutée, par la constitution prussienne et la révolution Lola Montès en Bavière.

Il est donc permis de croire que le czar Nicolas a été fort contrarié de ces événements, et qu'il a cherché un moyen d'entraver le rapprochement sympathique des deux peuples.

Or, le czar sait fort bien que le seul fantôme avec lequel on peut changer les bonnes dispositions de l'Allemagne à l'égard de la France, c'est celui de l'ambition française.

A la fausse nouvelle répandue, il y a quelques mois, d'une alliance franco-russe, toute l'Allemagne s'émouvait et se soulevait.

En faisant la démarche extraordinaire qui est aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, le czar a voulu raviver les craintes de l'Allemagne, et y donner consistance à l'idée d'une alliance franco-russe.

Du même coup et par le même jeu, il avait l'avantage d'agir également sur l'esprit des populations anglaises, et de les détacher de la France.

Voilà, suivant nous, les premiers motifs de la conduite du czar. Nous reviendrons sur cette question, et nous signalerons quelques autres raisons secondaires qui ont dû entrer dans la pensée du czar.

Il est maintenant en France peu de grandes villes où il ne se soit formé des associations pour l'achat de grains qui seront livrés au prix de revient à la classe laborieuse. Comment se fait-il que les conseils municipaux abandonnent ce soin à des souscriptions particulières? Comment les communes ne prennent-elles pas elles-mêmes l'initiative de ces approvisionnements? Les municipalités sont les tutrices naturelles des populations; c'est à elles de prendre les mesures pour l'alimentation et le bien-être de ceux qu'elles représentent. Laisser ce soin aux particuliers, ou, ce qui pis est, au commerce, dont les intérêts sont opposés à ceux des populations, c'est donner sa démission.

Nous avons parlé de la panique qui a fait monter tout à coup à Cherbourg le blé jusqu'à 52 fr. l'hectolitre. Le *Journal du Havre* nous apprend que cette hausse exagérée a eu sa réaction; au marché suivant, le blé était tellement abondant qu'on ne savait pas où le placer, et il ne se vendait plus que 33 fr. l'hectolitre. Le mal, ajoute le *Journal du Havre*, a produit son remède.

Voilà un exemple de cet équilibre de l'offre et la demande rêvé par les économistes. Aujourd'hui, il y a rareté vraie ou factice, une hausse s'opère, hausse démesurée, folle, une émeute s'ensuit; puis le mouvement ascensionnel a sa réaction; vient une concurrence exagérée, une dépression non moins rapide, à la suite de laquelle la rareté se reproduit, avec son cortège de paniques, de disettes, d'émeutes, de ruine pour les pauvres ou les maladroits, de lucre effronté pour les agioteurs habiles, jusqu'à ce que l'excès de la hausse provoque une nouvelle réaction.

Ainsi ce prétendu équilibre commercial se résume dans un mouvement perpétuel de chances aléatoires, de hausses et de baisses exagérées, en une bascule toujours vacillante, dont les mouvements compliqués entretiennent la crainte et l'agitation dans les populations. Est-ce donc là un état normal?

Quelques journaux, en province surtout, des journaux de propriétaires terriens, ont eu le courage d'applaudir à la cruelle condamnation qui a frappé les accusés de Buzançais. Ils ont exalté la toute-puissance de la répression, et prétendu que la société qui se venge si bien ne peut avoir désormais rien à craindre.

L'intimidation est un bien mauvais moyen de calmer chez les hommes la faim ou la crainte de la faim. Un fait qui s'est passé il y a quelques jours prouve combien les mesures violentes sont peu efficaces à produire même l'effet qu'on en attend.

Lors de la disette de 1817, cinq têtes tombaient sur l'échafaud à Montargis, à la suite de troubles à l'occasion des grains. La génération actuelle a été témoin de ces exécutions; plusieurs y ont perdu leurs pères, leurs parents. Eh bien, il y a deux jours la population des environs de Montargis se levait en masse pour aller piller des grains sur le canal d'Orléans!

La violence n'a jamais produit que la violence. Il n'est qu'un moyen d'empêcher les troubles, d'imposer silence à ces paniques ou à ces besoins qui se traduisent en scènes déplorables, c'est d'assurer à tout homme du travail, au pays un approvisionnement suffisant.

Le *Journal du Loiret* raconte ainsi les faits :

L'arrondissement de Montargis vient d'être le théâtre de scènes déplorables. La propriété a été violée, des bateaux chargés de farine ont été livrés au pillage. L'autorité militaire est intervenue, de nombreuses arrestations ont été faites.

Sans s'être entendus et concertés, poussés par une panique instinctive et qui s'était communiquée avec la rapidité d'une traînée de poudre, 1 200 personnes appartenant à près de vingt communes se sont tout-à-coup réunies aux environs de Lorris. Le marché de Lorris n'avait pu tenir. Les grains et farines avaient été insuffisants. De là cette inquiétude qui s'était si rapidement propagée dans toute la campagne.

La foule s'était portée vers Chailly, petite commune assise sur le Loing, à quelque distance de Lorris. Là des bateaux se trouvaient en navigation. Dans ce rassemblement plusieurs étaient venus, nous dit-on, l'argent à la main pour acheter de la farine. Mais la farine n'était pas à vendre. Elle était adressée à M. Quinard, de Dazy, près Nevers. Bientôt les esprits se montèrent, la fermentation produisit le désordre, et la foule se jeta sur les farines. En peu de temps un des bateaux fut entièrement déchargé, et la farine partagée entre tous ces malheureux, sur une distance d'environ trois lieues. Les autorités de Montargis survinrent, mais leurs exhortations furent inutiles. Le désordre continua. Les gardes nationaux de Montargis arrivèrent. En ce moment le pillage s'opérait sur un autre bateau. Quarante-trois personnes furent arrêtées.

En résumé, deux bateaux ont été pillés. Dans l'un on a pris 400 sacs de farine et 344 barils de farine d'Amérique; dans l'autre bateau 400 sacs ont été enlevés. La perte est évaluée de 40 à 50 000 fr.

Les bateaux étaient conduits par le marinier Caillard.

Ces faits sont tristes. Nous les déplorons au nom de la propriété violée; nous les déplorons aussi au nom de l'humanité et dans l'intérêt de tous ces malheureux qui vont expier dans les prisons un moment d'exaltation coupable. Il y a dans l'arrondissement de Montargis une population forestière, pauvre, disséminée, éloignée des bureaux de bienfaisance et de toutes les distributions de charité, sans contact avec les propriétaires et les cultivateurs, et n'ayant de crédit nulle part. Ces hommes-là ont des enfants, des femmes à nourrir et souvent ils manquent du plus strict nécessaire. Un témoin oculaire nous rapporte qu'un grand nombre de ces malheureux, ouvriers bûcherons, affrayaient par l'air de souffrance et de misère empreint sur tous leurs traits. Quand la force armée est arrivée, ils n'ont opposé aucune résistance. Loin de faire des démonstrations hostiles contre les uniformes, ils les saluaient respectueusement. Un bataillon du 25ᵉ léger était parti d'Orléans avec 6 000 cartouches. Nous n'avons pas besoin de dire qu'aucun coup de feu n'a été tiré. Tout était rentré dans l'ordre. Ces pauvres gens faisaient pitié aux gendarmes et aux soldats.

Que la loi ait son cours, mais aussi que le gouvernement comprenne ses devoirs, et qu'il jette enfin un regard d'intérêt et de commisération sur cette population des campagnes, si proche et pourtant si ignorée de la capitale. Des condamnations judiciaires donneront satisfaction à la loi; mais elles ne donneront pas à ces malheureux le pain qui leur manque et que le travail ne suffit pas toujours à leur procurer. A côté de la justice défensive il y a aussi la justice préventive; à côté de la loi il y a l'humanité.

Une lettre adressée au même journal contient quelques détails caractéristiques :

A la première rumeur, le sous-préfet se rendit en toute hâte sur les lieux, accompagné du procureur du roi, du lieutenant de gendarmerie et du seul gendarme alors à la caserne.

Ces messieurs trouvèrent un bateau au pillage. Il y avait là un rassemblement nombreux composé d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne paraissaient pas être tous des localités voisines. Les discours, les exhortations furent inutiles. — Nous savons bien, disaient plusieurs d'entre eux au procureur du roi, que vous venez ici pour mettre le bon ordre, nous vous respectons, nous ne vous ferons pas de mal, ne restez pas ici la nuit de peur d'un mauvais parti; mais nous mourons de faim, il nous faut du pain. — Une femme s'écriait qu'elle avait trois enfants, qu'elle ne serait pas là si elle avait eu 5 francs pour les nourrir. — Voici 5 francs, lui répondit le procureur du roi, et retirez-vous. L'exaspération de cette malheureuse ne lui permit pas d'entendre ce généreux conseil. — Puisque j'y suis, dit-elle tout effarée, je reste.

Le sous-préfet qui avait mis le pied sur deux sacs de farine déchargés sur la berge et s'était opposé à leur enlèvement, voulut, par une démonstration énergique, écarter des hommes qui empêchaient à l'écluse la manœuvre pour la marche des bateaux; il dut céder à la force et au nombre.

Nous lisons dans l'*Union monarchique* :

Le ministère suit son système anti-français. Déjà il a livré une partie de l'héritage de M. Jaubert à un professeur allemand; maintenant il se dispose à livrer le reste à un professeur anglais. La première fois il s'agissait de la chaire de persan; maintenant il s'agit de la chaire de turc. D'après le système odieux des ministres, il faudrait penser que nous n'avons pas à Paris de nationaux capables d'enseigner les langues orientales. Grâce au ciel! la science parisienne ne justifie pas un tel affront. Nous ne désignerons personne : ce que nous pouvons dire, c'est que l'Anglais protégé par M. de Salvandy ne sait pas le turc; il est vrai qu'il est un peu son parent.

Nous ne connaissons en aucune façon le professeur appelé à enseigner le turc, et laissons de côté la question de népotisme; si ce professeur n'avait été choisi que pour sa parenté avec M. de Salvandy, nous n'hésiterions pas à blâmer cette nomination. Mais que

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 19 MARS 1847.

SALON DE 1847.

(1ᵉʳ article.)

La critique du salon de peinture commence presque invariablement chaque année par des récriminations contre le jury; c'est une persécution périodique exercée sur le public, qui d'ailleurs a pris le parti de n'en tenir aucun compte. Cependant la banalité même de ces réclamations doit être imputée, ce nous semble, bien moins à ceux qui les font qu'à ceux qui s'obstinent à les rendre de plus en plus légitimes. Que le gouvernement reste sourd aux plaintes universelles des artistes et de la presse, rien de plus naturel, et surtout rien de plus logique : corriger un abus serait faire remarquer qu'on en pourrait corriger d'autres; mais il serait bon que le public n'oubliât pas qu'en conservant l'institution du jury de peinture non-seulement on retarde, on arrête le progrès des arts, mais qu'on prive encore une foule d'artistes de renommée et peut-être de pain.

Si ceux qui pourraient modifier ou abolir cette institution avaient seuls à en souffrir, rien de plus juste; mais toute la partie du public qui ne jouit d'aucun privilége ni droit civil, c'est-à-dire les femmes, et sans parler des artistes, les simples amateurs des arts, comme nous, qui ne sommes ni patentés, ni électeurs, ni éligibles, peuvent être privés de la vue des œuvres de nos peintres les plus illustres, par la fantaisie souveraine et sans appel de trois ou quatre académiciens, rebut d'une école oubliée. On sait que tous ceux des membres de l'Institut dont le jugement aurait pu être de quelque poids ont cessé successivement de faire partie du jury, pour ne pas subir la responsabilité des bévues de leurs collègues.

Une petite brochure, publiée dernièrement par M. Clément de Ris, démontre historiquement qu'à toutes les époques, les académies, les écoles ont abusé de leur ascendant pour repousser loin du jour toutes les idées qui ont voulu se produire en dehors de leurs systèmes. Les artistes français sont aujourd'hui dans la même position que les savants de la Chine, qui ne peuvent faire accepter aucune innovation dans quelque genre que ce soit, sans avoir l'approbation des mandarins : or ceux-ci se gardent bien de renoncer au monopole intellectuel qu'il conservent depuis des siècles; voilà le secret de la civilisation stationnaire de la Chine. Les conclusions de la brochure de M. Clément de Ris sont extrêmement modérées et d'une application on ne peut plus facile : « Si nos idées pouvaient être de quelque poids dans cette occasion, voici ce que nous proposerions : Le jury actuel est composé au plus de vingt membres, tous de l'Institut. Nous conservons ce nombre; seulement ces vingt membres seraient élus par tous les artistes exposants faisant partie de l'association, et seraient choisis moitié par les académiciens et moitié parmi les artistes exposants. Ce jury serait également appelé à statuer sur les ouvrages les plus remarquables de l'exposition afin de mettre un terme à la manière scandaleuse dont sont distribuées les récompenses, autre abus contre lequel on a aussi vainement réclamé. »

Il est à remarquer que l'autocratie académique ne règne guères que depuis 1830. Jusque-là les expositions de peinture s'étaient ressenties de l'heureuse influence des decrets de la révolution, époque à laquelle il faut toujours remonter lorsqu'on parle d'une liberté quelconque. A l'approche du salon de 1791, plusieurs pétitions avaient été adressées à l'Assemblée nationale pour demander que tous les artistes fussent admis à exposer au Louvre; l'une d'elles était de David. Barrère, rapporteur de ces pétitions, fit observer que le procédé exclusif de l'Académie pour l'exposition des tableaux était aux artistes ce que la censure était aux gens de lettres, une entrave odieuse. « Le Salon du Louvre, dit-il, est la presse pour les tableaux, pourvu qu'on respecte les mœurs et l'ordre public. » L'Assemblée nationale décréta, séance tenante (21 août 1791), que tous les artistes français ou étrangers, membres ou non de l'Académie, seraient également admis à exposer leurs ouvrages dans la partie du Louvre destinée à cet objet. Elle vota la même année une somme de 70 000 livres, pour être employée aux travaux d'encouragement accordés aux artistes qui se feraient connaître lors de l'exposition. Ces travaux et ces récompenses furent distribués par un *jury nommé par les artistes exposants*, et composé de quarante membres, dont vingt élus parmi les académiciens et vingt parmi les non-académiciens.

L'idée de faire élire le jury par les artistes exposants est tellement simple et naturelle, qu'on a peine à comprendre l'obstination avec laquelle on la repousse. La pensée qui doit présider à la création d'un jury quelconque est de faire juger chacun par ses pairs. Si un triste exemple a dernièrement rappelé qu'il n'en était pas encore ainsi dans l'ordre civil, on peut néanmoins dire qu'en général ce principe est moins systématiquement violé en matière judiciaire qu'en matière artistique.

Au reste, on doit avouer que le jury n'a de préférence marquée pour aucune école : coloristes ou dessinateurs, tout y passe, et M. Flandrin a eu des tableaux refusés aussi bien que M. Delacroix; si les proscriptions ne portaient d'une manière spéciale sur les artistes aimés du public, et dont la concurrence est dangereuse, on pourrait croire que messieurs les académiciens jouent à pile ou face le sort des ouvrages présentés. Quelques peintres, que leur médiocrité proverbiale semblait mettre à l'abri des persécutions, ont été enveloppés cette année dans le massacre. Qu'avait fait M. Pingret pour être refusé? Est-ce son titre de peintre du roi qui offusque l'ombrageuse susceptibilité du jury? Eh! eh! peut-être. — Et M. Oscar Guet? Vit-on jamais peinture plus inoffensive que la sienne? On assure pourtant que les portes du Louvre lui ont été fermées, ainsi qu'à M. Odier, dont le romantisme ne devait certes effaroucher personne. D'ailleurs les proscrits de cette année peuvent se consoler en pensant qu'ils sont en bonne et nombreuse compagnie. M. Delacroix a eu, dit-on, un tableau refusé; suivant d'autres, tous ses envois ont été acceptés, ainsi que ceux de M. Diaz, afin, a dit un des membres du jury, de sacrifier une fois au mauvais goût du public et de la presse. M. Chassériau, M. Gigoux et M. Maindron n'ont pu franchir les portes du Louvre cette année. Enfin les envois de MM. Vidal Galimart, Corot, Haffner, Hédouin, Besson, Alfred Arago, Steinheil ont été les uns complètement exclus, les autres considérablement réduits. Combien de temps faudra-t-il encore répéter que lorsqu'on a acquis la réputation des artistes que nous venons de nommer, la gloire de quelques-uns d'entre eux, on a bien le droit de se présenter directement au jugement du public sans passer par les fourches caudines d'une misérable coterie?

M. Ottin avait envoyé un buste de Fourier en marbre. Il y a dans cette œuvre des qualités d'exécution telles que, même en faisant la part de l'ignorance du jury, on est obligé de chercher une cause toute spéciale à l'exclusion dont elle a été frappée. Tous ceux qui ont connu Fourier admirent la ressemblance de ce buste, exécuté sans autre secours qu'un portrait peint par M. Gigoux et un masque moulé sur nature, mais dans lequel les traits étaient déjà contractés par la mort. Ne serait-ce pas précisément cette exacte ressemblance qui aurait fait refuser ce buste? Les œuvres présentées au jury ne peuvent être refusées que comme mal exécutées ou immorales; or, M. Ottin a fait ses preuves, et ce buste en particulier est d'une exécution irréprochable. — Il faut donc que le sujet ait paru immoral; le portrait de Fourier ne doit pas être exposé aux regards du public, ce serait un

Exposition de la Théorie sociétaire, à Bordeaux.

Tous les journaux de Bordeaux, sauf un, ont ouvert bienveillamment leurs colonnes au compte-rendu de l'exposition que vient d'y faire M. J. Duval. Encore la *Guyenne*, tout en faisant ses réserves touchant les idées, s'est-elle montrée pleine de ménagements pour notre collaborateur. Nous nous plaisons à remercier le *Mémorial*, l'*Indicateur*, le *Courrier de la Gironde* et l'*Homme gris*, de cette attitude libérale envers des idées qui n'ont encore obtenu l'adhésion que de la minorité de leurs rédacteurs.

Bordeaux est une des villes où nos idées avaient le moins pénétré. Tandis que ses sœurs maritimes, Nantes, Lorient, Brest, le Havre, envoyaient à la Cause sociétaire autant d'adhésions que les meilleures villes du Centre et que les principales villes de l'Est, depuis Strasbourg jusqu'à Marseille, — Bordeaux était demeurée, pour la Théorie de Fourier, à peu près ce qu'elle était il y a dix ans. Est-ce à dire que cette grande cité soit impénétrable aux idées d'organisation sociale, et n'ait d'aptitude qu'aux occupations commerciales qui ont fait sa splendeur? nous ne le pensons pas. Si Bordeaux est restée en arrière quant à l'étude des questions sociales, c'est qu'elle n'avait pas encore été suffisamment visitée par la bonne parole. — Voyez, en effet, comme au nom de Fourier, au nom de la Théorie sociétaire, les auditeurs arrivent et se pressent autour de l'orateur! Comme ils répondent à l'appel de quelques disciples clairsemés, mais ardents, mais infatigables, et qui savent, par l'expérience autant que par la foi, qu'avec du zèle et de la persévérance, ils ne tarderont pas à voir grossir, à Bordeaux comme ailleurs, les rangs des croyants et des dévoués!

Voici ce que nous lisons dans le *Mémorial* du 13 mars :

M. Jules Duval a terminé jeudi son exposition de la doctrine phalanstérienne.

A huit heures, la salle de l'Athénée était littéralement comble. Plus de cent personnes ont dû renoncer à s'y placer. Cet empressement, ce nombreux concours d'auditeurs, en même temps qu'il est très flatteur pour M. Duval, témoigne de l'intérêt qui s'attache aux idées dont il nous a peint une si brillante et si remarquable exposition. Les sympathies que le disciple de Fourier a su conquérir sont aussi nombreuses qu'honorables; il n'est personne qui ne se plaise à reconnaître la haute convenance de son langage et le tact parfait avec lequel il a su aborder les sujets les plus épineux, les véritables écueils des réformes sociales. Le trop court séjour de M. Duval parmi nous aura eu cela de bon qu'il aura appelé l'attention d'un grand nombre de personnes sur des idées sérieuses, sur des principes éminemment féconds, capables d'agrandir l'intelligence et le cœur.

Jeudi, M. J. Duval a trouvé le secret de captiver pendant deux heures et demie toute la curiosité de son auditoire. D'unanimes applaudissements ont interrompu à plusieurs reprises les considérations si neuves qu'il développait devant le public, et lorsqu'il s'est levé, après une éloquente et habile péroraison, deux longues salves de bravos ont retenti dans la salle. M. J. Duval a paru vivement touché d'un accueil si sympathique et si chaleureux.

Les deux dernières leçons de M. Duval ont eu pour objet la *répartition* et les *institutions de garantisme*. La difficile question de répartition est traitée par l'école sociétaire avec une grande puissance de logique. M. Duval n'a rien laissé à désirer dans cet important sujet, qui exige beaucoup de développements et de détails, qu'une analyse, quelque fidèle qu'elle fût, ne pourrait qu'obscurcir. Ceux qui n'ont pas entendu M. Duval pourront s'adresser aux ouvrages de l'école sociétaire; il y trouveront sur la répartition tous les éclaircissements qu'il nous paraît possible de désirer.

Jeudi, M. Jules Duval nous a parlé des *crèches*, des *asiles*, des *colonies agricoles*, etc., etc., etc. En insistant sur le bon côté, sur les avantages qu'offrent ces diverses institutions, M. Duval a signalé les inconvénients qu'elles présentent aussi dans la société actuelle, et qu'il serait facile de faire disparaître par des moyens qu'il a indiqués. Nous ... plates : pendant plus de deux heures, l'honorable professeur a su retenir attentifs à sa parole les auditeurs qui se pressaient dans la salle de l'Athénée, et qui ont manifesté plusieurs fois par des applaudissements chaleureux leur adhésion aux principes d'ordre et d'organisation qui leur étaient présentés.

M. Jules Duval n'a pas dû être moins satisfait dans ses espérances de progrès social en voyant tous les hommes éminents par leur talent et leur position sociale qui s'étaient réunis hier autour de lui dans une manifestation sympathique à la noble cause qu'il soutient. Le commerce, la grande propriété, la littérature, les arts, la science, avaient là de nombreux et honorables représentants. Les conversations les plus animées et des discussions se sont engagées pendant le banquet. Au dessert, M. Ernest Boissière, président du comice agricole des Landes et président du banquet, s'est levé et a porté le toast suivant, qui a été accueilli par les vifs applaudissements de toute l'assemblée :

A Charles Fourier, révélateur de la science sociale!

A l'Ecole sociétaire, qui poursuit avec une si noble et si persévérante ardeur la pénible tâche de propager dans le monde les principes découverts par ce puissant génie.

A notre ami Jules Duval, représentant de l'Ecole sociétaire! au succès de son œuvre de propagation! au développement parmi nous des germes précieux que son éloquente parole a déposés dans cette ville!

M. Jules Duval a porté un toast à la *propagation phalanstérienne*. Il commence par adresser à l'assemblée ses remerciements et ceux de l'Ecole sociétaire, puis il ajoute :

En ce temps de sérieuses sollicitudes, la pensée phalanstérienne ne doit pas être une stérile méditation, propre seulement à consoler des ennuis de la vie réelle; elle doit devenir le soc d'acier qui défriche les landes de la civilisation, landes plus arides et plus malsaines que celles qui entourent votre beau pays.

Pour préparer les terres fécondes de l'harmonie, il faut partout labourer, planter, arroser; partout verser dans les sillons la sueur avec la semence. A ces conditions seules, les champs civilisés se pareront de splendides récoltes. La foi sans les œuvres a toujours été une foi morte.

Depuis longtemps déjà le centre de Paris s'est jeté corps et âme, avec la plus vaillante ardeur, dans une lutte implacable contre les railleries et les préjugés du siècle, ronces qui ont souvent ensanglanté les pieds et les mains de nos frères, hardis pionniers de l'avenir. Auxiliaire de fraiche date, il m'est permis de rendre à mes amis ce témoignage. Aussi, partout le triomphe a-t-il suivi l'assaut; partout nous voyons la victoire accueillie par d'unanimes transports.

Mais le temps, en consacrant nos succès, dévoile mieux aussi chaque jour la grandeur et pour ainsi dire l'immensité de l'entreprise. Nous ne pouvons seuls l'accomplir tout entière, et pour en venir à bout, nous demandons à tous les amis du progrès, à tous les cœurs généreux, à tous les esprits élevés leur sympathique concours.

Il faut, pour organiser la bataille et la victoire, engager partout la lutte; créer dans chaque ville un centre de propagation incessante, d'où jaillisse à flots ardents, comme d'un foyer toujours incandescent, la flamme et la lumière. Il faut que nos amis se voient, se concertent, agissent avec ensemble; il faut que, serrés en phalange, ils glorifient partout le nom de Fourier, et portent haut le drapeau de l'Ecole.

L'histoire de tout les temps le témoigne. Des hommes qui savent ce qu'ils veulent, qui le veulent fermement, toujours, partout, avec l'acharnement de la foi, avec la certitude du succès, ces gens-là n'ont jamais été vaincus, quelque faible que soit leur nombre. Et il ne reste pas faible longtemps. Il y a tant de charmes dans les conquêtes, que les conquérants ne marchent pas longtemps seuls.

Cette joie des victoires pacifiques de la vérité, de la joie et du bonheur, sera la récompense de notre siècle, sera la nôtre si nous le voulons bien. Ravis en extase par les splendeurs de l'avenir phalanstérien, désolés des tristesses du temps présent, quelques-uns de nos amis ont maudit la destinée qui les a fait naître trop tôt. Tel ne fut jamais mon sentiment, qu'il ne soit pas la vôtre. Dans les agitations des champs ... la noble ambition de continuer la gloire de vos pères dans la carrière qu'a creusée devant notre siècle le génie de Fourier. Unissez vos efforts, organisez la propagation phalanstérienne, et vous concourrez, dans la mesure de vos devoirs, à l'avènement du phalanstère!

Nous ne pouvons, faute d'espace, reproduire tous les autres toasts qui, de même que le discours de M. J. Duval, ont été salués par des applaudissements unanimes. Nous nous bornons à citer celui de M. Maleplane, lieutenant de vaisseau, commandant le vapeur *le Vigilant*; ce toast contient une proposition qui intéresse vivement la ville de Bordeaux et qui découle directement des principes au nom desquels avait lieu la réunion :

Aux principes sociétaires! A leur prochaine inauguration dans le commerce maritime!

Messieurs et amis,

L'accueil empressé fait aux idées sociales par l'élite de la population de Bordeaux est d'un heureux augure pour l'avenir de cette belle cité.

Dans le champ des idées comme dans celui des faits, à la tribune comme dans les affaires, les Girondins se sont toujours distingués par la vivacité de l'intelligence, l'amour ardent du progrès, par un généreux élan, une noble hardiesse.

Toujours à l'avant-garde et au plus fort de la mêlée quand il s'est agi de conquérir les droits imprescriptibles de l'homme, autrefois sous le nom de réforme politique, aujourd'hui sous celui de liberté des échanges, ils ne pouvaient manquer d'accorder leurs sympathies à une théorie nouvelle qui promet de réaliser par l'ordre et la liberté le plus merveilleux avenir pour l'espèce humaine, et dont l'application à toutes les branches de l'activité sociale doit être la source de tout progrès sérieux.

Dotée par la nature de l'un des plus précieux produits de l'industrie; placée à l'embouchure de deux fleuves qui lui apportent le tribut de toutes les populations industrielles et agricoles du centre et du midi de la France, la ville de Bordeaux possède tous les éléments d'une active navigation. Et, cependant, ses navires languissent inoccupés, tandis que le pavillon étranger leur fait dans leurs propres eaux une ruineuse concurrence.

Mais, que dirigés par les indications de la science sociale d'accord avec leurs intérêts, les Bordelais emploient leur habileté bien reconnue à rechercher et appliquer à leur commerce maritime les lois d'une sage organisation, et bientôt nous verrons le retour de leur ancienne prospérité.

Que les négociants, les armateurs, les constructeurs et fournisseurs, les capitaines et matelots se réunissent solidairement dans une vaste association qui construise, arme et assure elle-même ses bâtiments, sans avoir recours aux ruineux emprunts si écrasants aujourd'hui. Les rivalités individuelles seront absorbées par l'intérêt supérieur de la société. Chacun, sûr d'une rétribution proportionnée à ses services et aux succès de l'entreprise, apportera toute son ardeur à l'accomplissement de ses fonctions. Au lieu de chercher à se nuire par une concurrence acharnée, les bâtiments se prêteront un mutuel et loyal concours dans toutes les circonstances de la navigation et dans leurs relations commerciales. Les économies et garanties de toute nature, réalisées par cet accord commun, assureront des frets plus nombreux à la société. Alors, toutes les industries qui se rapportent à la marine donneront un travail plus régulier à la population. Les secousses commerciales et les fausses spéculations qui compromettent si souvent la fortune des particuliers et le crédit de la place, disparaîtront sous l'influence de cette heureuse organisation.

L'application d'une partie de ces principes, tentée en 1831, dans le petit port de la Nouvelle, près Narbonne, port qui ne comptait alors que 3 bâtiments et 130 matelots, a développé sa prospérité maritime à un tel degré, qu'en 1844 on y comptait déjà 150 navires construits sur les lieux, appartenant à autant de capitaines associés, tous habitants de ce village. C'étaient les anciens matelots devenus, sous l'influence de l'association, capitaines et armateurs. Un tel exemple, suivi sur une plus grande échelle par la ville de Bordeaux, l'amènerait

---

spectacle séditieux et capable d'inspirer le mépris de l'ordre et de la paix.

La *Revue de Paris* adresse au roi une supplique respectueuse qui sera sans doute signée d'un grand nombre d'artistes, pour le prier de réformer le jury. Il est triste d'implorer comme une faveur ce qui devrait être un droit; mais qu'y faire? Les arts en France forment une dépendance de la liste civile. En attendant, désespérant de convertir le jury ou de le détrôner, les artistes essaient de se soustraire à son despotisme en suppléant, comme ils peuvent, aux expositions du Louvre. Nous avons lu il y a quelques jours, dans le *Corsaire*, un projet d'exposition permanente qui serait ouverte par l'association des artistes. Chacun paierait le loyer très minime de son tableau; s'il était pressé d'argent, l'association lui prêterait à 5 fr. 65 c. p. 100, jusqu'à concurrence des trois quarts de ce qu'elle estimerait ce tableau; si celui-ci ne se vendait pas à l'amiable, l'association le vendrait aux enchères, en le poussant pour son compte à un prix raisonnable. Cette exposition serait gratuite, sauf deux jours réservés à la haute société, et pendant lesquels un petit impôt bien légitime serait prélevé sur les vanités aristocratiques. Nous ne pouvons qu'approuver ce projet, qui offre une preuve de plus de la puissance bienfaisante de l'association, et nous engageons vivement les artistes à entrer dans cette voie; au moyen d'une exposition permanente, ils seront à l'abri, et du despotisme de l'Académie et de la rapacité des marchands de tableaux.

On assure d'un autre côté que de grands artistes, parmi lesquels on cite MM. Ingres, Delaroche, Ary Scheffer, Cabat, Decamps, Rousseau, Jules Dupré, ont pris le parti d'ouvrir à côté de l'exposition du Louvre une exposition particulière établie sur les bases les plus libérales, et dans laquelle nul ne pourra être admis sans s'être engagé à ne rien exposer au Louvre jusqu'à la réorganisation du jury. Il est à souhaiter que ce projet se réalise promptement. En attendant, aucun des artistes que nous venons de nommer n'expose au Louvre cette année. Quelques-uns d'entre eux ont été dégoûtés par les tracasseries de l'Académie; d'autres s'associent généreusement aux justes réclamations de leurs confrères. La plupart avaient depuis longtemps renoncé aux expositions du Louvre; aussi plusieurs d'entre eux ne sont-ils connus d'une bonne partie du public que par leur renommée.

Si ce plan d'une contre-exposition s'exécute, il justifiera quelques artistes d'un bruit assez ridicule qu'on fait courir sur eux à dessein, à savoir, qu'ils boudent le public pour se venger des attaques de la critique. Eh! mon Dieu! non; en vérité, messieurs les exécuteurs des hautes-œuvres en matière de littérature et d'art s'adjugent trop d'importance; si une critique est bonne, les artistes en profitent; si elle est mauvaise, ils en rient; voilà tout. Croit-on que M. Ingres soit bien atterré lorsqu'il s'entend dire que sa peinture est grise? Ou que le reproche banal adressé à M. Delacroix sur l'incorrection de son dessin l'empêche de dormir? La critique oublie trop souvent la modestie de son rôle; il est bon de l'y rappeler de temps en temps. Lorsqu'un grand artiste obéit à une conviction profonde, il lui arrive souvent de sacrifier telle ou telle de ses qualités pour donner à telle autre une prédominance exclusive. La critique doit alors, pour être juste et sage, non pas lui demander éternellement des facultés qu'il n'a pas, qu'il ne veut pas avoir, mais bien lui montrer comment et pourquoi il n'a pas tiré tout le parti possible de celles qu'il a. Toute critique qui, en jugeant une œuvre, ne se place pas au point de vue où s'est placé l'artiste qui l'a faite est injuste et niaise, et bonne tout au plus à fournir aux endormis qui aiment les jugements tout faits, d'honnêtes lieux-communs à débiter dans les salons.

D'ailleurs, permis à chacun de préférer un point de vue à un autre; mais comme c'est là une pure question de sentiment, gardons-nous d'être exclusifs, et ne reprochons à personne de ne pas sentir comme nous. Ne voir que les qualités ou que les défauts d'une œuvre, ce sont deux procédés de critique également mesquins et puérils. Toute œuvre doit être acceptée avec ceux de ses défauts qui sont la conséquence inévitable de ses qualités; le jugement doit porter sur la valeur de l'ensemble. Ce jugement doit avant tout être sérieux quand il porte sur des œuvres sérieuses; il n'est permis de traiter légèrement que les œuvres faites sans conviction ni conscience : être sévère avec celles-là, ce serait leur accorder plus qu'elles ne méritent.

Tels sont les principes qui nous guideront dans l'appréciation des œuvres d'art exposées cette année au Louvre. Nous n'aurons malheureusement que de rares occasions d'admirer sans réserve. La retraite des maîtres que nous avons nommés suffit jusqu'à un certain point pour expliquer le petit nombre d'œuvres de premier ordre exposées cette année. Messieurs les membres du jury finiront peut-être par s'apercevoir que les dissidents forment une majorité imposante, et abdiqueront d'eux-mêmes une autorité aussi impopulaire, sans attendre qu'elle leur soit enlevée. Au reste, ils semblent avoir pris à tâche de ne se faire pas regretter. Leur sévérité a été plus grande que jamais cette année. Il est vrai qu'elle s'est exercée à peu près au hasard, comme toujours, et n'a pas empêché le Salon de contenir bon nombre d'œuvres très médiocres. Néanmoins, on peut dire que l'exposition de cette année, plus encore peut-être que celle des années précédentes, abonde en jolis tableaux de second ordre. Plus d'un critique morose se répandra en vertueuses doléances sur cette multiplication des talents honnêtes, et regrettera le temps des vieilles écoles, où quelque individualité puissante les eût absorbés en elle-même. Volontiers, seulement nous rappellerons à ces Messieurs que les souhaits qu'ils forment pour la peinture, la littérature les réalise depuis longtemps; mais, faute d'avoir fait la comparaison, ceux qui regrettent le plus de ne pas voir les peintres de second ordre s'engager comme ouvriers au service d'un chef de file sont les premiers à réclamer contre l'exploitation littéraire et la littérature industrielle. Nous trouvons cette question trop grave pour oser la résoudre *à priori*. Dans l'école romaine et dans l'école allemande moderne, le maître compose et dirige les travaux; les élèves exécutent, et l'œuvre collective, après avoir reçu les derniers coups de pinceau de Raphaël ou de Cornélius, arrive à la postérité signée d'un nom unique. De là, dit-on, la fécondité de ces maîtres qui pouvaient rêver et entreprendre une œuvre grandiose, sans craindre de la laisser inachevée. D'un autre côté, Michel-Ange n'avait pas d'élèves, ou du moins il ne se faisait pas aider par eux, et il exécutait seul ces œuvres gigantesques dont les proportions et le nombre étonnaient ses contemporains, comme elles nous étonnent nous-mêmes. L'uniformité de la peinture du temps de David est-elle si regrettable, et ne peut-on permettre à une individualité de se faire jour que sous la condition d'atteindre à la perfection et au sublime? Croit-on que la terre serait plus belle si elle ne nourrissait que des chênes, et ceux-ci ne peuvent-ils croître sans envier un peu de sève aux mille fleurs qui parfument leurs pieds?

Nous répondrons de même à ceux qui se plaignent de ne pas trouver d'unité dans l'art de notre époque : l'infinie variété de la nature nous semble la première de ses perfections, et l'art, suivant nous, s'accommoderait mal d'une unité qui pourrait ressembler à de la monotonie. D'ailleurs, une époque comme la nôtre, tiraillée en sens inverse par mille systèmes contradictoires, est, pour l'art comme pour toutes les autres manifestations de la pensée, une période anarchique. Mais aux yeux de Dieu, le chaos contenait le germe du monde, quoiqu'il ait mis six jours à le débrouiller; peut-être, pour qui verrait notre époque d'un peu haut, ces symptômes de désorganisation et d'anarchie qui nous affligent seraient-ils les douleurs salutaires d'un enfantement difficile.

L. R. D'ARNEM.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — Ce soir vendredi, à l'Odéon, dernière représentation de *Marie-Jeanne* par Mme Dorval. — Samedi, aux Variétés, le *Marquis de Saint-Jacques*, vaudeville en trois actes où Mlle Déjazet remplira le principal rôle. — Au théâtre Comte, le prestidigitateur Philippe donne aujourd'hui une troisième séance. Le spectacle commencera par la première représentation de *Pierrot*.

[illegible] de la reine et la philanthropie de son gouvernement, nous croyons qu'il y a un atroce sarcasme à ordonner un *jeûne* pour remédier à la *faim* qui décime la population irlandaise. Le temps de pareilles farces est passé, et quoique la *civilisation* se reconnaisse pour légitime héritière de l'âge féodal, on devrait avoir plus de pudeur, plus de conscience, et si on est impuissant au point qu'on ne sache (ou qu'on ne veuille pas) exercer un acte de justice, en donnant au peuple la part qui lui *revient* au grand banquet de la vie, on devrait s'abstenir d'actes qui sont tout au moins ridicules. »

Les derniers avis de New-York vont jusqu'au 17 février dernier. Le bill des trois millions de dollars à allouer au pouvoir exécutif pour négocier la paix avec le Mexique a fini par passer dans le congrès, à la majorité de 115 voix contre 105, avec un amendement déclarant que les esclaves seront émancipés dans toutes les portions de territoire qui pourraient être annexées à l'Union américaine à la fin de la lutte.

M. Polk a adressé au congrès un nouveau message dans lequel il récapitule toutes les mesures sur lesquelles la législature a encore à se prononcer dans cette session, et lui prêche la diligence et l'activité. Ce message a presque le caractère d'un rappel à l'ordre.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. J. Janin écrit aux journaux pour annoncer qu'il a déposé au bureau de bienfaisance de son arrondissement le montant des dommages-intérêts qui lui ont été alloués par le tribunal correctionnel pour la diffamation dont il a été l'objet dans plusieurs petits journaux.

— L'*Indépendant* de Perpignan annonce que cinq nouveaux régiments sont attendus dans la 21e division militaire, le gouvernement français ayant l'intention de former un cordon sur la frontière, en prévision des évènements que peut amener l'insurrection montémoliniste.

ORLÉANS. — Les cours des farines se soutiennent à 123—124 fr. les 150 hect. de farine, et 75 fr. l'hect. 1/2 de blé.

SUBSISTANCES. — *Le Phoque*, qui devait partir de Rochefort pour aller accomplir une mission lointaine, vient de recevoir l'ordre de se rendre dans le golfe et sur les côtes d'Espagne, pour prendre à la remorque tous les navires chargés de grains qui y sont retenus par les vents contraires, et les conduire dans les ports de l'Océan. Le préfet maritime de Cherbourg a mis les bateaux à vapeur de l'État au service des bâtiments de commerce qui transportent des blés du Havre à Cherbourg.

— L'amirauté anglaise vient de décider qu'un vapeur sera attaché à chacun des ports de la Grande-Bretagne sans exception, afin de prévenir les retards que le manque de remorqueur occasionne parfois dans le service.

— Dimanche, dans la soirée, il y a eu à Angers, dans le faubourg Saint-Martin, un peu d'agitation provoquée par le refus qu'aurait fait un boulanger de vendre du pain.

— Il paraît que de nouveaux troubles ont éclaté dans l'arrondissement de Bergerac (Dordogne). L'exaspération aurait été jusqu'à des menaces d'incendie. Une compagnie du 14e a dû partir ce matin pour aller appuyer les deux compagnies qui sont déjà internées dans cet arrondissement.

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* du 16 : « Trois compagnies sont parties hier de Bayonne; on pense que ce mouvement de troupes a été motivé par les troubles qui ont éclaté sur quelques points du département, à Lembeye, à Garlin et à Mauburguet, à propos de la cherté des grains et de la crainte de la disette.

» Des scènes de désordre ont eu lieu; elles ont été réprimées à temps, grâce à l'intervention de l'autorité et à quelques mesures de prévoyance. On a fait des arrestations.

BIENFAISANCE DÉLICATE. — « Le 23 février dernier, dit le *Journal de Villefranche*, entre neuf et dix heures du soir, l'agriculteur François Tantond, de la commune de Crouzille, canton de Pont-de-Vaux (Ain), voit un homme pénétrer furtivement dans son fournil et en sortir bientôt porteur d'un gros pain. Il reconnaît un malheureux journalier; il l'appelle par son nom et lui demande la cause qui l'amène si tard à son fournil et le fait détaler si vite.

» Hélas! répond cet homme, ayez pitié de moi; vous ne le voyez que trop : le vol de ce pain pour soulager ma femme et mes enfants en proie à la faim! »

» Tu as bien fait de me donner la préférence, dit le propriétaire ; à cause de ton choix, je t'accorde un second pain que tu vas aller chercher au même endroit, pour courir en paix et sans inquiétude auprès de ta famille, que tu rassasieras. »

» Le journalier rassuré retourne au fournil y prendre encore un second pain, et s'en va.

» Le lendemain, aux premiers rayons du jour, un attelage haletant, conduit par Tandond, déposait furtivement, à la hâte, pour éviter les regards, un sac de blé à la porte du malheureux journalier, qui, en se levant, surpris d'abord de voir ce sac, ne tarda pas à deviner quel était le bienfaiteur. »

TRAVERSÉE DE PARIS PAR LE TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE. — On sait qu'un de ces télégraphes a été établi sur le chemin de fer de Paris à Rouen. Pour mettre les fils conducteurs en rapport avec le ministère de l'intérieur, à partir du débarcadère, les fils ont été dirigés sous terre par les conduits d'égouts. Mais il paraît que l'humidité nuit à un bon service, et l'on s'occupe en ce moment de substituer à cette voie souterraine une voie aérienne, qui n'aura pas les mêmes inconvénients.

A partir du ministère de l'intérieur, les fils sont dirigés par les toits des maisons jusqu'à la rue de Bourgogne, qu'ils franchissent, et ils vont de là gagner le côté du couchant du massif de la rue d'Iéna. Après avoir longé ce massif et franchi la rue Saint-Dominique, la rue de l'Université et le quai d'Orsay, la communication continue sur le parapet de ce quai jusqu'au pont d'Iéna, qu'elle traverse. Du pont d'Iéna, elle va gagner le mur d'octroi, à la barrière de Passy, pour le suivre jusqu'aux embarcadères de la rue Saint-Lazare pour la ligne de Rouen et du Havre, [illegible] Saint-Lazare pour la ligne du Nord.

Les fils conducteurs de ces télégraphes sont supportés par d'élégants candélabres en fonte, un peu plus élancés et un peu plus élevés que les candélabres qui supportent, dans les rues de Paris, les lanternes de l'éclairage au gaz. (*Patrie.*)

LES FUNÉRAILLES D'UN MINISTRE. — Aujourd'hui ont eu lieu avec une grande pompe les obsèques de M. Martin (du Nord). La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'église de la Madeleine, où se trouvaient réunis, outre un nombreux clergé, le conseil des ministres, le corps diplomatique, la plupart des membres des deux chambres, tous les corps de la magistrature, les autorités civiles et militaires du dé-

Plusieurs discours ont été prononcés.

UNE VENGEANCE DE MARI. — Le prévenu Guillaume n'est pas dans une position très brillante, il a soixante-huit ans et un paletot très délabré. A quoi donc sert l'éducation ? Car tel que vous le voyez, M. Guillaume est instituteur ; il fait des commissions, et à ses moments perdus donne des leçons de français. Mais malgré cette pénurie, il était riche, car il avait un ami; un cruel ami, qui depuis... mais *alors il était vertueux*. M. Boisseau a bien quelques reproches à se faire ; sa conduite privée a été un peu légère. Il a cinquante ans aujourd'hui ; mais cet âge respectable n'a pas éteint le feu de ses passions ; il est maître de langues comme le prévenu, ce n'est cependant pas une rivalité de profession qui les met en présence ; l'amour a tout causé, oui l'amour ; non pas qu'il règne en maître sur Guillaume... il en est incapable ; mais M. Boisseau a toujours écouté ses funestes conseils.

Il y a dix-huit ans, il s'éprenait d'une dame anglaise qui le payait du plus tendre retour ; en vain sa famille lui refusait son consentement, il courait à Gretna-Green, serrer des liens indissolubles. Ah ! qu'il fut heureux, monsieur Boisseau !... Mais il ne le fut pas longtemps. Lui qui trouvait tant de charmes à sa tendre moitié, il réfléchit un beau matin qu'elle avait vingt ans de plus que lui, et qu'il ne pouvait, sans ridicule, la trouver plus longtemps aimable. Il était cependant en âge de raison à l'époque de son mariage ; il a cinquante ans aujourd'hui, il y en a dix-huit de cela, il en avait donc alors trente-deux, et peut-être trente-six quand ses liens de fleurs lui parurent des chaînes pesantes. Je m'aperçus tout à coup, dit-il, qu'il n'y avait pas de sympathie entre nous ; j'ai eu beaucoup d'égards pour elle, mais je l'ai quittée.

Cette marque de déférence ne fut pas la seule, il plaça sa femme dans une pension, et comme il lui avait montré le français, il enseigna la langue anglaise à Mlle Marie, qui avait un âge moins respectable, et prononçait déjà très bien le mot *love*.

C'est alors qu'il eut besoin de son ami Guillaume. Je pars, lui dit-il, je vais en Angleterre, je passerai par *Gretna-Green*, pour maudire le forgeron qui m'a uni à mon épouse. Toi, mon vieil ami, toi qui compatis à mes infortunes, charge-toi pendant ce temps de gérer mes affaires à Paris ; tu toucheras 80 francs qui me sont dus par mes fermiers, et tu donneras 25 francs à ma vieille ; je ne veux plus la voir, je l'abandonne comme Calypso, et je vais m'enivrer d'amour avec Marie dans les vallées de la verte Erin.

Fidèle à son mandat tout-à-fait gratuit, Guillaume remit une fois 22 fr. à la délaissée Mme Boisseau ; mais peu de temps après, cette Calypso peu résignée apprenait le voyage de son époux en Angleterre, et courait après lui sur l'aile de la vapeur. Ils revinrent tous au mois de septembre. Guillaume alors n'avait plus le restant des 80 francs ; c'était un moyen de vengeance que saisit M. Boisseau. « Malheureux, dit-il à Guillaume, tu m'as causé le plus grand des maux, tu m'as réuni à mon épouse; je te traduirai devant la 7e chambre. » C'est ce qu'il a fait.

Guillaume raconte naïvement le fait. J'ai, dit-il, remis 22 fr. à Mme Boisseau, mais elle est partie pour Londres sans me prévenir ; je ne pouvais donc lui remettre l'argent de mois en mois comme je l'avais promis ; pendant ce temps j'ai eu faim ; je n'avais pas de pain. J'ai voulu manger, et quand Boisseau est revenu, je n'avais pas les 58 fr. restant dus. J'aurais pu les rendre, car j'ai des amis à Paris que j'habite depuis 48 ans, mais il ne m'a pas laissé le temps de me retourner ; il me fait un crime de ne pas l'avoir averti du départ de Mme Boisseau pour l'Angleterre ; je ne le savais pas, puisqu'elle est partie sans me le dire. J'ai employé les 58 fr., c'est vrai, mais je suis prêt à les rendre.

Le tribunal renvoie Guillaume des fins de la plainte. (*Droit.*)

L'ENFANT PRODIGUE. — A l'âge heureux de dix-sept ans, Hortense connaît déjà tous les secrets de l'existence ; elle a goûté d'abord les joies de la famille ; son père est un honnête ouvrier qui fait des bâtons de chaise pendant la journée, et des châteaux en Espagne le soir; il avait bâti le plus beau de tous pour y loger sa fille, l'Alhambra ne le valait pas. Sa femme, excellente repriseuse, y ajoutait aussi de temps à autre son petit ornement. C'est qu'Hortense à six ans était bien la plus jolie enfant du monde, un véritable chérubin, bouffi, blanc et rose, comme ceux qui ornent les tableaux d'église. Le tourneur et la repriseuse la contemplaient le soir pendant son sommeil, ils s'extasiaient sur sa gentillesse, et leur imagination trottait !

— Moi, disait la mère, je veux qu'elle soit jolie comme une bonne Vierge ; elle aura des yeux plus longs que mon doigt, et une bouche qu'on verra à peine; ses cheveux seront bouclés, sa taille toute mince.

— Moi, disait le père, je veux qu'elle sache lire et écrire pour pouvoir la mettre dans un comptoir en acajou.

Sa mère reprenait : — Quand elle sera grande, je passerai mes nuits à lui faire ses robes, pour qu'elle soit belle.

— Et, ajoutait le père, nous lui ferons épouser un gros marchand ébéniste qui lui donnera beaucoup d'argent.

Pour arriver à ce superbe avenir, les malheureux se donnaient bien du mal, ils se seraient privés du nécessaire pour que leur fille eût le superflu. Hortense s'y était habituée.

Prends garde, fille, disait le père, flânerie engendre vice ; mais il avait si bien pris l'habitude de ne pas contrarier son enfant, qu'il en était devenu l'esclave. Aussi Hortense, à quinze ans, ne s'occupait qu'à choisir ses robes ; puis elle se mettait à la fenêtre et regardait les hommes qui passaient en levant la tête.

Bientôt sa mère remarqua qu'elle ne chantait plus ; elle se tenait seule à l'écart, et tout l'ennuyait ; si on lui faisait une observation, elle s'éloignait de mauvaise humeur, ou répondait par quelques paroles maussades.

— Je crois, dit un jour le père, que Fifille a du chagrin. Est-ce qu'elle aurait envie d'une paire de boucles d'oreilles?

La mère était plus fine, elle répondit : non, non, ce n'est pas une parure qu'elle demande;.. je ne sais pas au juste ce qu'elle a, mais j'ai peur.

En effet, l'enfant tant chérie devenait de plus en plus insupportable. Un jour elle répondit à un reproche affectueux de sa mère par une parole dure; puis elle sortit. La pauvre mère n'avait pas eu la force de répondre ; elle pleurait.

Le soir, elle prépare la table comme de coutume pour le souper. Le père était déjà rentré, mais Hortense se faisait attendre... Elle se promenait sans doute, car il faisait beau !... Une heure se passe; Hortense aura soupé chez une compagne... Mais la nuit entière s'écoule, et Hortense ne revient pas.

Il y a un an de cela, et les braves gens n'en avaient plus entendu parler, quand, il y a deux jours, ils apprirent que leur fille bien aimée était citée devant la 7e chambre, sous prévention de vol.

Hortense paraît beaucoup moins effrayée qu'eux de sa position. Quand M. le président lui demande quel est son état, elle répond [illegible] paternelle, et la faire renfermer dans une maison de correction.

Le pauvre père le jure. Mais à peine le tribunal, usant d'indulgence, a-t-il acquitté Hortense, qu'il se précipite vers elle. Il veut la gronder, et ne peut qu'embrasser bien fort l'enfant prodigue. (*Droit.*)

ÉPISODE DE LA GUERRE DE TAITI. — La *Flotte* publie, d'après une correspondance particulière, la relation de quelques faits sans importance politique, il est vrai, mais pleins d'ailleurs de nouveauté et d'intérêt.

« Deux sous-officiers de l'infanterie de marine dont nous nous faisons un devoir de publier les noms, les sergents Soulier et Rosenciel, furent embarqués avec leur bataillon sur un bâtiment expédié de Brest pour porter des renforts à nos établissements de l'Océanie. Dans les ennuis inséparables d'une longue traversée, une rivalité jalouse s'établit entre eux. Ils eurent de fréquentes querelles, et échangèrent un jour des paroles vives et blessantes, qui dégénérèrent bientôt en insultes et en provocations. Des menaces furent proférées ; ils portèrent réciproquement atteinte à leur honneur de soldat ; l'outrage avait été public, toute réconciliation fut rendue impossible. Une réparation par les armes devint indispensable, ils se donnèrent rendez-vous à la première terre.

» L'animosité des sergents Soulier et Rosenciel brava tous les découragements d'une longue traversée. Toutes relations avaient cessé entre eux : ils vivaient sombres et impatients, une seule pensée les animait, ils attendaient la première terre.

» Cette première terre fut l'île de Taïti, et, après les premiers soins du débarquement, lorsque le bataillon, à peine établi dans ses campements, eut passé la revue des autorités militaires, les deux sergents se rendirent résolument chez leur commandant.

» Le plus ancien porta la parole : « Mon commandant, dit-il, nous avons à vider une querelle, nous nous sommes publiquement insultés, nous avons à venger l'honneur de nos galons, et nous venons vous demander l'autorisation de le faire honorablement par les armes, comme de braves gens doivent le faire. »

« Messieurs, répondit le commandant, j'approuve votre résolution ; elle est toute honorable, et, dans d'autres circonstances, je me ferais un devoir d'y déférer. Mais nous sommes devant l'ennemi, il n'est permis à aucun de nous de l'oublier, et nous nous devons au pays avant de songer à nos querelles particulières. Il est cependant un moyen de tout concilier : vous vous étiez donné rendez-vous à la première terre; j'attends à la première action : le plus brave aura droit aux excuses de l'autre.

— « Mon commandant, vous serez obéi. »

» L'occasion ne se fit pas attendre. Trois jours après, le bataillon fut chargé d'enlever la redoute de Tapouna.

» Soulier s'élança le premier ; il tomba frappé en pleine poitrine. Rosenciel le suivait pas à pas ; il reçut lui-même une blessure grave; mais, rassemblant son énergie, il employa ce qu'il lui restait de forces à ravir aux ennemis le corps de son généreux rival.

» — Mon commandant, dit-il en rentrant au camp, Soulier m'a vaincu, mais au prix de sa vie. Je vous le ramène; le bataillon compte un brave de moins. La prochaine fois, je prendrai ma revanche. »

» Rosenciel a tenu parole. A l'attaque du camp de Pounarou, Soulier [illegible] il arriva le premier. Atteint au visage d'une blessure terrible, il fut rapporté mourant à l'ambulance. « Major, dit-il au médecin qui le pansait, je vais sans doute mourir ; mais j'ai fait raison à Soulier. »

» Hâtons-nous de dire que contre toute espérance, et grâce aux soins dévoués d'un habile chirurgien, le sergent Rosenciel est aujourd'hui complètement guéri. Le roi a fait Rosenciel chevalier de la Légion-d'Honneur.

PETITE CORRESPONDANCE.

A nos amis des environs d'Orléans. — La naissance de Fourier sera fêtée dans cette ville le dimanche 11 avril. On s'inscrit : 6, rue du Colombier (Orléans).

M. E. C. à Orléans.— Les circonstances sont loin d'être opport. Il faut renvoyer l'Exp. à des temps meilleurs.— Ce que A. dit sur B., B. le dit sur A. Le mieux, en pareil cas, est de faire connaître tous les renseign. et de juger. Les corresp. n'engagent pas le journ.

M. E. à idem.— Merci, cher ami. Je ferai mon possible pour être libre. Je partage, d'ailleurs, vos vues.— C.

M. L. C. à Charleroy. — Les motifs ne sont que trop déterminants ! Tu n'eusses rien dit que j'eusse bien pressenti une cause. Affection à tous les tiens.

M. J. à Lorient. — Bon courage ! Je prop. de mettre à la fin de la broch. le tabl. *Imp. Réd. Rég.* — Si, pas de contre-ordre, on prendra pour titre : *La quest. du S. étud. sous toutes ses faces*, ou etc. — *Le Zolv. fr. esp.* nous va parf. — Le temps ! le temps ! je n'ai pas encore lu l'art. en quest. !!

M. G. à Montbrison. — Reçu la dél. — Merci.

M. T. à Montpellier. — Nous vous attendons.

M. G. à Nantes. — Cordial accueil. — Nous vous inscrivons. — Il y a des concours plus faibles que le vôtre, et qui n'en sont pas moins estimés.

M. K. à Marckolsheim. — Reçu. — Merci. — Nous tenons compte des obs.

M. C. à Chalon-sur-S. — Reçu les 150. — Nous expédions. — Nous faisons la mutation et préparons les comptes.

M. C. D. à Verdun-sur-D. — Reçu les 36. — Merci.

M. B. à Châteauroux. — Reçu les 13, 50. — Remerciements à tous. — Nous vous écrirons au sujet de la lib.

M. C. B. à Neuf-Brisach. — Reçu les 85. — Nous pensions bien qu'il devait y avoir un motif grave à l'interrup. de vos lettres. — Nous sommes heureux d'apprendre le rétabl. en même temps que le mal.

Bourse du 18 mars 1847.

Fonds publics et valeurs françaises.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	79 »»	79 »»	79 »»	79 »»
— — fin courant	79 »»	79 05	78 70	78 70
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 70	116 70	116 70	116 70
— — fin courant	[illegible]	117 10	[illegible]	[illegible] 75

4 1/2 J. 22 s. 1er cours	107 [illegible]	Banq. de Fr. 1er cours		[illegible]	»»
4 0/0 J.	» »»» »»	O. V. de Par.	»	[illegible]	»»
Emp. 1844 au Ct	» » »»	C. [illegible]	»	[illegible]	30
— fin Ct	» » »»	— Gouin....	»	[illegible]	»»
B. du Trés.	» » »/»	— Gann....	»	1180	»»

PRIMES. fin cour. fin proch.

3 p. 0/0...... d. 50 78 85 79 10 — 79 75 79 50

5 p. 0/0...... d. 50 117 10 117 »» — [illegible] 117 40

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.

3 p. 0/0..... 10 »/» 12 1/2 05 »/» 07 1/2

5 p. 0/0..... »» »/» »» »/» 15 »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct 1er cours » »/»	ROM........	Der C.	101	1/2
Récép. Rotsch. [illegible]	BELG. 2 1/2......	»	»»	»/»
ESP. Dette act. [illegible]	— 5 1/2......	»	»»	»/»
— — pass. [illegible]	— de 1840...	»	101	1/2
— 3 p. [illegible]	— de 1842...	»	»»»	»/»
Dette intérie. [illegible]	— Banque...	»	»»»	»»
PORTUG. [illegible]	[illegible]	»	»»»»	»»
HOLL. 2 1/2 [illegible]	[illegible]...	»	»»»»	»»
HAITI...... [illegible]	[illegible]...	»	»»»	»»
Union [illegible] »»	Fourneaux de l'Aveyron...		5125	

Industrie et chem. de fer.		
4 Can. 5 0/0	1212	50
Act. d J. »	»»	»»
Ch. S. G. »	1020	»»
V. [illegible]	356	»»
— [illegible]	»»»	»»
— — [illegible]	»»»	»»
V. r. [illegible]	230	»»
Paris à Sc.	»»»	»»
— à Orléans	1273	»»
— à Rouen.	»»»	»»
R.-Havre..	677	50
Avignon...	603	»»
Str. à Bâle.	2[illegible]5	»»
Paris-Str...	443	75
Tours-Nant	437	50
Orl.-Vierz.	573	»»
C. du Nord	625	»»
Famp-Has.	»»»	»»
Diep.-Féc.	»»»	»»
Boul. à Am.	400	»»
Orl.-Bord.	[illegible]	25
Mont. à Tr.	300	»»
Paris-Lyon	465	»»
Bord-Teste	»»	»»
Zinc V. M..	6000	»»
Lin Maber	»»»	»»

tration dans un hôtel qu'elle a fait construire dans la nouvelle rue de la | der M. Prost. | Imprimerie de Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PRIX DE L'ABONNEMENT,
PARIS ET DÉPARTEMENTS :

Un an. . . . . 60 fr.
Six mois 55
Trois mois. 18

ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

Les abonnements datent des 1er et 16 de chaque mois.

L'UNION MONARCHIQUE

LA FRANCE, LA QUOTIDIENNE, L'ECHO FRANÇAIS,

S'ADRESSER,
POUR LES INSERTIONS,
A M. Ed. CHOLLET,
FERMIER DES ANNONCES DU JOURNAL
26, rue Vivienne.

On reçoit les insertions tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue du BOULOI, 4, ancien hôtel de la Reynie; et dans les départements, chez les libraires, les directeurs de postes et aux Messageries royales.

L'UNION MONARCHIQUE, indépendamment de l'édition distribuée à Paris et dans la banlieue à 6 heures du matin, publie une seconde édition à 9 heures, contenant, sous le titre d'Écho Français, les extraits du Moniteur, des journaux du matin, et le résumé des correspondances des provinces et de l'étranger. Les abonnés de Paris et des départements qui préféreraient cette seconde édition sont priés d'en donner avis au bureau d'abonnement rue du Bouloi, 4.

LE JOURNAL L'UNION MONARCHIQUE PUBLIERA

DES ARTICLES DE HAUTE LITTÉRATURE,
PAR
MM. LAURENTIE et Alfred NETTEMENT.

DES CRITIQUES LITTÉRAIRES ET DE BEAUX-ARTS,
PAR
TROIS INCONNUS.

LES CAQUETS DE PARIS,
Par M. le chevalier de BUSSY.

LES SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE,
Par M. Alphonse KARR;

DES CRITIQUES THÉATRALES,
Par MM. J.-T. MERLE et Théodore ANNE;

DES ROMANS ET NOUVELLES,
Par MM. de BALZAC, MÉRY, LÉON GOZLAN, vicomte WALSH, comte de PONTMARTIN, de GONDRECOURT, G. de LA LANDELLE, marquis de FOUDRAS, ROGER de BEAUVOIR, ÉLIE BERTHET, de TOURNEFORT, PAUL FÉVAL, la comtesse MERLIN, Madame SOPHIE GAY, Madame ANCELOT, etc., etc.

Après VERSAILLES ET LE PALAIS-ROYAL, par le vicomte **WALSH**, l'**UNION MONARCHIQUE** publiera des LETTRES CRITIQUES SUR LE SALON. —— Avant la fin du mois elle commencera un ROMAN de **M. DE BALZAC**, puis après elle donnera une NOUVELLE de **M. LÉON GOZLAN**. —— DEUX FOIS PAR MOIS elle publiera des feuilletons de **M. ALPHONSE KARR**.

Les abonnés nouveaux, qui souscriront avant la fin du mois, recevront **gratuitement** : LE CONCIERGE DU VATICAN, par M. MÉRY; les ESSAIS SUR L'HISTOIRE DU JOURNAL, par M. NETTEMENT; VERSAILLES ET LE PALAIS-ROYAL, par M. le vicomte WALSH, et tout ce qui aura paru du roman de M. de BALZAC.

Pour paraître Lundi, 8 mars, la Troisième Livraison du Tome V (Mars 1847) de

On s'abonne :

A Paris, au Bureau de la PHALANGE, rue de Beaune, 2. Dans les départements, chez tous les directeurs des messageries et chez tous les Libraires.

LA PHALANGE

PRIX D'ABONNEMENT A PARTIR DE JANVIER 1847 :
POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.
Un an. . . 18 fr. — 6 mois. . . 9 fr. — 3 mois. . . 5 fr.
Pour les pays à surtaxe.
Un an. . . 22 fr. — 6 mois. . . 11 fr. — 3 mois. . . 6 fr.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, publiant les manuscrits de FOURIER.

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE; BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 6 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Table des Matières contenues dans la 3e Livraison du Tome V (Mars 1847.)

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Nous publierons, après le cahier sur l'*Egarement de la raison :*

Le manuscrit 18, cote 9, intitulé : *Du clavier puissanciel des caractères*, dont suit le sommaire :

— Appréciation des sciences en abstrait et concret.
— Des degrés caractériels et de leurs dominatifs.
— De l'intégralité de l'âme.
— Gamme intégrale de l'âme et distribution numérique du clavier puissanciel des 810 caractères. — Distribution typique des caractères de tous de grés. — Grades et titres des passions dans l'individu.
— Définition des monogynes des 3 ordres. Parallèle d'emploi des monogynes. Aperçu sur les monogynes d'harmonie. — Contresens de la morale en régie des monogynes.
— Notions sur les caractères ambigus ou polymixtes.
— De l'essor composé des polygynes. — Des polygynes transcendants et de leurs emplois.
— Des omnigynes comme pivots de mouvement infinitésimal. — Fonctions et bizarreries apparentes des omnigynes.
— Des caractères de gamme bi-puissancielle.
— Les bégueuleries sociales et les chrysalides passionnelles.
— Des préjugés et indices relatifs aux sympathies et antipathies.

AVIS. — Les Abonnés sont prévenus que les livraisons ne seront envoyées qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.

A partir de Janvier 1847, l'abonnement de *La Phalange* est réduit, pour les non-abonnés à la *Démocratie pacifique*, aux prix de 18 francs pour un an, 9 francs pour six mois, 5 francs pour trois mois. Chacun des quatre tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

ADMINISTRATION CENTRALE

POUR LES VENTES ET ACQUISITIONS AMIABLES

D'ÉTABLISSEMENTS ET D'IMMEUBLES

DE TOUTES NATURES.

SIÈGE :
Rue Bourbon-Villeneuve, 40, à Paris.

DIRECTEURS :
MM. Ch. TRAUTMANN et H. MATHIEU.

L'administration a pour principe fondamental de centraliser les vendeurs et les acquéreurs, et de les rapprocher avec discrétion, conformément à leurs vues respectives.

Elle ne reçoit sa commission de MM. les Vendeurs qu'après la vente terminée par son entremise, et ne réclame rien dans aucun autre cas et pour quelque cause que ce soit, tous les frais étant à sa charge.

Une heureuse combinaison la met en relation directe avec la majeure partie des personnes qui veulent acquérir.

Elle ne demande aucune commission de MM. les Acquéreurs, et leur donne GRATUITEMENT tous les renseignements possibles, même sur les acquisitions qu'ils désirent faire sans son entremise.

Très grand choix de Propriétés et de Fonds de commerce en tous genres tant à Paris que dans les départements.

Seule maison qui opère à des conditions aussi favorables pour le public.

Les bureaux sont ouverts depuis [illegible] jusqu'à 5 heures; les dimanches et fêtes jusqu'à midi. (AFFRANCHIR.)

MEDAILLES D'HONNEUR
CAPSULES MOTHES
APPon DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

GUÉRISON sûre et prompte des Écoulements récents ou chroniques, Flueurs blanches, etc.

Seules contenant le BAUME DE COPAHU, pur et liquide, les médecins les plus distingués leur accordent une préférence marquée sur toutes les préparations de ce genre. Chaque boîte est signée MOTHES, LAMOUROUX et Ce. — PRIX : 4 fr. DÉPOTS dans toutes les PHARMACIES de FRANCE et de l'ÉTRANGER. A Paris, rue Sainte-Anne, 30, au 1er étage. [illegible]

RHUMES

Depuis longtemps, l'usage de la PATE et du SIROP DE NAFÉ est populaire en France et à l'étranger; la réputation dont ils jouissent est fondée sur leur puissante efficacité et sur les approbations des professeurs de la Faculté de Méd., qui leur ont reconnu une supériorité manifeste sur tous les autres pectoraux. Entrepôt, rue Richelieu, 26, à Paris.

PARIS, 19 MARS.

Les Alliances.

En France, non-seulement chaque parti, mais encore chaque fraction de parti, a son alliance prônée dans un intérêt particulier et à l'exclusion de toutes les autres.

Ainsi, le *Constitutionnel*, qui jadis n'avait pas assez d'anathèmes à lancer contre la *perfide Albion*, demande maintenant l'alliance anglaise, parce que lord Palmerston s'accorde avec M. Thiers pour vouloir le renversement de M. Guizot.

La *Presse* fait valoir de son mieux les avantages de l'alliance russe, et la preuve que la *Presse* ne perd pas son temps, c'est que Nicolas, non content d'avoir à Paris des journalistes qui soutiennent ses intérêts, offre, pour gagner les rois de la finance, de placer 50 millions sur les fonds de la Banque de France.

Il n'est pas besoin de dire que les deux alliances intimes prêchées par la *Presse* et le *Constitutionnel* sont également contraires aux intérêts de la France et au bien de l'humanité. En effet, l'aristocratie anglaise et l'autocratie moscovite procèdent par l'absorption et la conquête. La France ne doit pas lier sa destinée à celle de deux Etats qui sont d'autant plus dangereux qu'ils sont plus puissants, visant l'un à l'exploitation, l'autre à la domination universelle.

Associer les peuples et non les subjuguer, telle doit être la devise de la France des temps nouveaux.

Le lien de cette association universelle est entre les mains de l'Allemagne et de la France.

Prince moitié grec, moitié tartare, l'autocrate, en jetant 50 millions à la Banque de France, a trouvé tout à la fois le moyen de faire à ses ennemis un don insidieux, et de payer à la civilisation, dans la personne de la France, le prix du meurtre de la Pologne. Maintenant, que si l'Allemagne craignait pour elle le sort de la reine des nations slaves, elle sache ce que vaut au juste une protestation de la France officielle. Le czar vient de nous montrer que s'il a dans la Crimée, grenier de son empire, de quoi apaiser la faim du peuple de France, il possède aussi dans les monts Ourals, féconds en mines précieuses, un talisman capable de changer en admiration l'indignation plus feinte que réelle de nos gouvernants contre les atrocités commises par l'absolutisme du Nord. L'absolutisme, ne l'oublions pas, a cela de beau aux yeux des dynasties même constitutionnelles, qu'il est comme l'idéal où tout pouvoir royal doit tendre en suivant la pente du gouvernement personnel. Aussi, Nicolas Ier, empereur de toutes les Russies, est-il aux yeux de notre parti dynastique, le représentant le plus complet de l'autorité souveraine et des intérêts princiers en Europe.

La *Presse*, cela ne nous étonne pas, envisage l'arrangement de la Banque avec la Russie comme un événement qui aidera à rapprocher deux pays qui ne sont pas faits pour vivre aussi étrangers l'un à l'autre qu'ils l'ont été jusqu'à présent. Selon le même journal, ce bienheureux événement permettra à la Banque de France de rembourser les 25 millions prêtés pour l'achat de lingots fournis par les capitalistes de Londres, et *prouvera à l'Angleterre qu'on peut, à la rigueur, se passer d'elle*.

Qu'arrivera-t-il alors? c'est que l'Angleterre ne recherchera qu'avec plus d'ardeur à remplacer la défunte entente cordiale par l'alliance anglo-prussienne, et cela au grand détriment de nos bonnes relations avec l'Allemagne. Jusqu'ici, les avances faites dans ce dessein par le gouvernement britannique n'avaient été accueillies qu'avec une certaine froideur par nos voisins d'outre-Rhin, qui éprouvent certainement plus de sympathie pour le peuple français que pour l'aristocratie britannique.

En vain les journaux anglais ont-ils donné, comme raison de l'alliance anglo-prussienne, l'intérêt suprême du protestantisme, religion commune à la Prusse et à la Grande-Bretagne; en vain ont-ils rappelé très tendrement l'origine saxonne du peuple anglais. Les Prussiens, et bien moins encore les autres Allemands, ne descendent pas tous de Luther, pas plus que les Anglais, et bien moins encore les Irlandais et les Ecossais, ne sont tous sortis des forêts de la Saxe. D'ailleurs la France n'a-t-elle pas aussi des protestants, et mieux que des protestants, des philosophes, et le nom moderne de ce royaume ne lui vient-il pas des Francs, peuple non moins germanique que les Saxons? Mais la question des races et celle des religions passe ici après la question topographique. Fût-elle païenne et habitée par les Peaux-Rouges, la France, liée par le Rhin à l'Allemagne, n'en serait pas moins sa sœur jumelle. C'est donc la nature qui veut avant tout que ces deux nations soient amies, et c'est aussi la nature qui dit aux Français et aux Allemands qu'ils sont faits pour s'entendre et pour s'aimer.

Le *Daily-News* avoue que les Anglais et leur politique sont loin d'être populaires en Allemagne, grâce, dit-il, à Louis Philippe qui soudoie la presse allemande comme la presse espagnole, pour ruiner l'influence anglaise et détruire, de l'autre côté du Rhin, la popularité de la nation britannique. Le journal anglais, semblable au renard de la fable, se console un peu du dédain des Allemands pour la politique des whigs, par la pensée que « l'Allemagne, après » tout, n'est qu'une puissance du deuxième ordre à l'état informe » et non développé, et que c'est un axiôme reçu dans la diploma- » tie, qu'il n'y a que trois pays qui possèdent l'initiative de la » guerre, ou, en d'autres termes, qui puissent faire ou menacer de » faire la guerre. Ces pays sont l'Angleterre, la France et la Rus- » sie. Pour les grands objets généraux d'une alliance politique, » aucun de ces pays ne peut être remplacé par une puissance » d'ordre inférieur, pas même par l'Autriche. » C'est pourquoi le *Daily-News* conclut en disant que la Prusse et la Russie, étant deux Minerves d'un âge mûr, et armées de pied en cap, se brouiller à la fois avec toutes deux, serait folie pour l'Angleterre.

Lorsqu'il publiait les lignes qui précèdent, le journal anglais que nous citons n'avait évidemment pas eu encore connaissance du traité passé entre la Russie et la Banque de France. Nous connaissons trop bien la politique du cabinet whig pour ne pas prévoir qu'il tirera habilement parti de cet événement, afin de ressaisir en Allemagne, dans son propre intérêt, toute l'influence que nous fera perdre dans ce pays le simple soupçon d'un rapprochement avec la Russie. C'est aux journaux français, partisans sincères de l'alliance franco-allemande, à faire comprendre à nos voisins d'outre-Rhin que des intérêts de finances ne suffisent pas pour étouffer chez le peuple français les sentiments d'amitié qui l'entraînent irrésistiblement vers l'Allemagne.

L'alliance franco-allemande, plus populaire de jour en jour des deux côtés du Rhin, a pour organes en France les journaux qu'on peut appeler les dernier-venus de la presse, tels que le nouveau *Courrier français*, la *Réforme*, la *Patrie* et la *Démocratie pacifique*, laquelle n'a cessé, depuis qu'elle existe, de faire de l'alliance en question le pivot de sa politique européenne.

Malheureusement, l'alliance franco-allemande n'a pas seulement pour adversaires parmi nos publicistes les partisans de l'alliance anglaise et de l'alliance russe; elle a aussi contre elle, dans chaque parti, les principaux organes de la vieille politique qui ne se montrent guères plus disposés que la *Presse* et le *Constitutionnel* à se rapprocher de l'Allemagne.

D'où vient cette singulière répugnance, sinon de ce qu'il se trouve des gens qui songent encore très sérieusement à tenir l'Allemagne dans une sorte de vassalité à l'égard de la France? On est contrarié de voir que les peuples allemands, fatigués du morcellement qui les a constamment affaiblis depuis Luther, veulent, en reconstituant enfin leur unité, reconquérir la légitime influence qu'ils ont exercée sur les affaires du monde. Pour cela, que manquait-il à l'Allemagne? Une tribune nationale qui puisse retentir un jour aussi haut et aussi loin que les tribunes française et anglaise. Eh bien! c'est la base même de cette tribune germanique qui vient d'être posée par la patente royale du 3 février.

Les *Débats* ne pardonnent pas à la Prusse de n'avoir pas calqué sa constitution sur la charte française. La feuille pédante aura vainement prodigué les enseignements au descendant du grand Frédéric; l'*Union monarchique*, de son côté, crie, de manière à réveiller Louis XIV au fond de son tombeau, que c'en est fait de la prépondérance de la France si l'Allemagne ne reste à jamais rivée au protectorat inventé par le grand roi; et, quant au *National*, qui s'obstine à présenter comme une jonglerie royale la patente octroyée par Frédéric-Guillaume, il serait plus juste peut-être, dans ses appréciations, s'il n'avait dû reconnaître que la concession du roi de Prusse donnerait bientôt, aux peuples secondaires de l'Allemagne, les moyens d'éviter un *patronage* humiliant.

La *protection* ou le *patronage*, quand il s'agit des peuples, c'est encore la conquête, et le mot conquête, synonyme de rapt et de vol collectifs, emportant avec lui l'idée de contrainte et de violence, est un de ceux qui doivent disparaître au plus tôt du vocabulaire des nations civilisées. Il n'y a de légitime en fait de conquêtes que celles qui sont faites par la civilisation sur la barbarie ou sauvagerie et de l'homme sur la nature.

La tâche de la politique nouvelle, tout-à-fait opposée à l'œuvre de la politique ancienne, est d'effacer, dans toute l'Europe, les traces des conquêtes qui ont mutilé la plupart des peuples, sans pouvoir étouffer leur nationalité. A ce titre, si la France comprend que son rôle est de protéger l'émancipation universelle, toutes les nations qui souffrent soit de leur morcellement, soit de la domination étrangère, seront les amies et les alliées de la France.

L'extrait suivant, tiré de la *Patrie*, prouve que ce journal partage notre opinion relativement à l'influence que la démarche de l'empereur de Russie, nous paraît destinée à avoir sur le sort de l'Allemagne.

Si elle doit, comme le dit la *Presse*, avoir un grand retentissement à Londres, la démarche de l'empereur de Russie nous paraît être destinée à en avoir encore un plus grand à Berlin. C'est surtout contre la Prusse qu'elle nous paraît dirigée, ou du moins c'est en Prusse qu'elle causera les plus vives inquiétudes, et peut-être les effets les plus immédiats. Si l'alliance de la France avec la Russie venait à se conclure, que l'on calcule ce que deviendrait la position de la Prusse et des autres Etats constitutionnels de l'Allemagne : ce qu'elle était sous le grand Frédéric, avec le grand Frédéric de moins et un ennemi de plus sur ses flancs! C'est là une situation qu'il faudra éviter à tout prix; on le comprendra à Berlin comme on l'a senti à Saint-Pétersbourg.

Le servage des artistes.

Aujourd'hui, vers deux heures, une affluence considérable se pressait aux abords de l'Opéra-Comique, où devait avoir lieu la deuxième exécution de la nouvelle ode-symphonie de M. David, *Christophe Colomb*.

Les portes restant et devant rester fermées, la foule grossissait de tous les arrivants, et manifestait une vive impatience qui s'est trans-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 20 MARS 1847.

CRITIQUE DRAMATIQUE.

LES DEUX ALCESTE.

La légende d'Alceste se rattache par le fond aux traditions des époques primitives, mais elle n'a pu revêtir la forme que nous lui connaissons qu'à l'époque du plus complet développement matériel et artistique de la Grèce; elle reflète à la fois le monde oriental et le siècle d'Alcibiade.

La fatalité qui condamne un être à périr, la supposition facultative d'une victime à une autre, la mort vaincue par la force physique ou morale, tel est le fond de la légende d'Alceste; tel est aussi le fond du dogme de la rédemption du genre humain par Jésus, sur laquelle saint Paul a fondé le christianisme. Les différences qu'a éprouvées la tradition en s'incarnant s'expliquent par la différence des civilisations. Dans la Grèce, les traditions religieuses s'abaissent au niveau de l'humanité, les dieux se font hommes; tandis que dans l'Orient l'idéal philosophique conserve toute sa hauteur. Dans la tradition chrétienne, les faits s'accomplissent en grande partie en dehors de notre monde; la légende grecque les fait descendre sur la terre.

La légende d'Alceste, telle que nous la connaissons, suppose une civilisation avancée. Les barbares du Nord n'eurent jamais ce profond amour de la vie, cette crainte exagérée de la mort, qui ferait commettre des lâchetés pour éviter le terrible voyage des enfers. Pour eux, mourir, c'est se réunir à Odin; la vie est si dure d'ailleurs dans cette lutte incessante contre la matière, que toute l'énergie s'épuise en quelques années. Mais quand un peuple se livre au culte des arts, quand il a pu se faire de faciles jouissances, quand son ciel est doux, son air pur, et que pour les travaux matériels il peut disposer de tout une foule qu'il regarde comme d'une nature inférieure, la vie lui sourit, et il est bon, dans l'intérêt du progrès, que cette vie ne s'épuise pas trop vite, que cette vie relativement heureuse se prolonge, que l'homme se développe aussi complètement que possible en fournissant toute sa carrière. De là cet amour de la vie chez les Grecs, ce mépris de la mort chez les peuples du Nord; dans la croyance des premiers, ces difficultés d'arriver aux enfers, cet ennui qu'on y prête même aux plus heureux; dans la religion des autres, ce bonheur qui attend l'individu dès l'heure de son passage de vie à trépas. Les deux peuples avaient des missions différentes : les attractions sont proportionnelles aux destinées.

Euripide, du reste, en traitant le sujet d'Alceste, l'a dépouillé de toute portée philosophique. Incapable d'embrasser une idée d'ensemble, il gardait, comme Voltaire, en ses œuvres tragiques, sa philosophie pour les maximes qu'il plaçait quelquefois sans trop d'à-propos dans la bouche de ses personnages.

Euripide est l'homme du fait avant tout; les mœurs, la chronologie, l'harmonie de l'ensemble, il ne s'en occupe pas plus que de la portée philosophique. Il s'inquiète peu de se démentir d'une œuvre à l'autre, ou même de faire jurer entre elles les diverses parties d'un même ouvrage; il tourne en ridicule à une page les dieux dont il aura besoin pour dénouer son drame à la page suivante. Ne lui demandez pas de vraisemblance, même relative, d'agencement scénique et de gradation dans le tableau, il n'y entend rien; il n'a jamais su ce que c'est que de préparer une scène d'avance, de faire valoir un effet, d'exposer avec art les faits sur lesquels le drame se fonde. Il laisse à Eschyle l'audace des conceptions, le lyrisme et le sentiment religieux; à Sophocle l'élévation, l'harmonieuse distribution des parties, la majestueuse sérénité. Une seule chose le préoccupe, le pathétique.

A-t-il rencontré un sujet, il le prend, l'examine dans tous les sens; qu'il soit romanesque, vulgaire, peu lui importe; il y cherche les scènes passionnées, les situations intéressantes; c'est tout ce qu'il lui faut; le reste, il le jette pêle-mêle, il y prend garde à peine; mais ces scènes il les file avec un art admirable, il les développe avec un amour d'artiste; il sait merveilleusement [illegible] mot qui ira remuer l'âme dans ses profondeurs intimes, [illegible] les cordes de la passion, la forme poétique [illegible] leurs dans les yeux; il est brutal et maladroit [illegible] fois qu'il vous a pris, il ne vous quitte plus que [illegible] tout ce que vos yeux contiennent de larmes.

Eschyle module presque toujours [illegible], il saisit d'admiration, mais il attache peu; c'est [illegible] chez Euripide, qui se tient presque constamment dans le mode [illegible], et qui a les défauts de ses qualités : l'absence d'élévation et d'énergie. Ses œuvres ne sont pas des tragédies, ce sont des drames, des drames bourgeois, tels qu'en a conçu Diderot, tels qu'en ont exécuté Sedaine et Kotzebue, moins la poésie, cette admirable poésie grecque si gracieuse, si fraîche, si voluptueuse, reflet velouté d'un admirable ciel.

Aussi le chœur tend-il à s'effacer chez Euripide. Chez Eschyle, le chœur est tout; l'individualité est confondue dans la masse; l'individu et le chœur se balancent chez Sophocle; l'individualité se détache plus nettement chez Euripide : c'est un progrès, sans doute, mais un de ces progrès en mode simple qui entraînent toujours un recul. Euripide est fort au dessous de ses devanciers.

Ce développement de l'individualisme, cette préoccupation des sentiments de l'amour et de la famille ont rendu Euripide le plus sympathique des tragiques grecs aux civilisations modernes qui se sont développées presque exclusivement sous l'influence de ces sentiments. Racine surtout avait voué une vive admiration à Euripide, et c'est à lui qu'il a pris trois de ses plus beaux ouvrages : ***Andromaque***, ***Phèdre*** et ***Iphigénie***. Il avait même projeté de lui en emprunter encore deux autres, ***Iphigénie en Tauride***, dont il a laissé un plan commencé, et cette même ***Alceste*** qui vient d'être transportée sur le théâtre de l'Odéon. Dans la préface d'***Iphigénie***, il fait un grand éloge de cette pièce, dont il traduit quelques vers, et s'il en faut croire les contemporains, il aurait exécuté une grande partie de son travail, qu'il aurait brûlé plus tard par scrupule de conscience.

D'autres écrivains se sont laissés tenter à ce sujet avant et après lui. Alexandre Hardy, dont la prodigieuse fécondité rappelle, sans l'égaler il est vrai, celle d'un autre Alexandre, avait publié, dès 1624, une ***Alceste***, imitée de celle d'Euripide. Lagrange-Chancel, l'auteur des fameuses ***Philippiques***, qui se portait pour héritier de Racine parce qu'il avait reçu de lui quelques conseils, fit une ***Alceste***, dont on essaya d'attribuer la paternité au grand poète. Lagrange aurait pu lutter avec M. Bouchardy pour les combinaisons et pour la sécheresse, mais il n'avait rien de pathétique dans le cœur ni de littéraire dans le style. Sa pièce eut le succès qu'elle méritait.

Boissy, l'auteur de la comédie ***les Dehors trompeurs***, imagina de transposer l'***Alceste*** dans le ton du dix huitième, de placer les personnages sous l'influence d'un prêtre fourbe et fripon. Les allusions ne le sauvèrent pas. Dorat ne fut pas plus heureux, non plus que beaucoup d'autres Saint-Ybars qui s'aventurèrent sur leurs traces.

Alceste fut mieux accueillie à l'Opéra. La pièce de Quinault fut fort applaudie avec la musique de Lully, grâce aux fadeurs qui s'y débitent

indépendamment de l'immoralité odieuse d'une pareille clause, quand il s'agit d'artistes auxquels on donne 70, 85 et 100 fr. par mois pendant six mois de l'année seulement, elle était complètement tombée en désuétude; et toujours les artistes avaient pu, sans entraves, se procurer, grâce à divers concerts, un casuel rendu indispensable par la mesquine insuffisance de leur rétribution fixe. Dans l'esprit de M. Vatel, cette mesure est dirigée, dit-on, contre M. F. David et contre le directeur de l'Opéra-Comique; mais il n'ignore pas qu'elle retombe de tout son poids sur les artistes mis à sa discrétion par un engagement dont ils n'ont point, de fait, la liberté de discuter les clauses. M. Vatel a gagné une somme importante avec les exécutions du *Désert*, qui ont eu lieu à son théâtre, et ces exécutions n'ont pu avoir lieu qu'avec le concours des artistes de l'Opéra-Comique, dont le directeur s'était montré moins illibéral que lui.

M. Vatel, nous le répétons, est resté dans la limite de son droit, cela est vrai; mais c'est plus que jamais le cas de dire : ***Summum jus summa injuria***. C'est un acte de despotisme brutal dont la responsabilité du reste doit remonter jusqu'au gouvernement qui, dans ses distributions de monopoles et de privilèges avec lesquels il paie les services de ses amis, livre pieds et poings liés les malheureux artistes au servage le plus monstrueux, et établit ainsi le monopole industriel jusque dans le domaine des beaux-arts.

Conseil municipal de Paris.

Le Conseil, dans sa séance de ce jour, a été saisi d'une proposition faite par M. de Rothschild à M. le ministre de l'intérieur.

M. de Rothschild propose d'ouvrir un crédit de 5 millions destiné à acheter des grains sur les marchés étrangers pour concourir à l'approvisionnement du marché de la capitale. Il demande que le gouvernement nomme une commission pour surveiller les engagements qu'il offre de prendre, et qui consisteraient à vendre les blés sur le marché au prix courant de leur jour d'arrivée. Si l'opération présentait des pertes, M. de Rothschild les supporterait seul; si elle donnait des bénéfices, ceux-ci seraient convertis en bons de pains pour les classes nécessiteuses.

Après une discussion où la vieille économie politique et le système du *laissez-faire* a été combattu par les doctrines de l'organisation de la prévoyance sociale, le Conseil a voté des remerciements à M. de Rothschild, pour sa proposition, et l'a engagé à y donner suite; mais il a décliné toute coopération directe ou indirecte dans l'opération.

Le Conseil a voté ensuite une nouvelle subvention de 15 000 francs à la Société philanthropique qui distribue des soupes aux classes pauvres, pour qu'elle fût en mesure de ne pas fermer ses fourneaux cette année au mois d'avril, comme elle le fait dans les années ordinaires.

Il a voté, en outre, pour le même mois, 24 291 fr. de subvention aux bureaux de bienfaisance.

170 000 fr. ont été alloués ensuite à l'exécution de trois égoûts allant l'un du haut de la rue Mouffetard à la Bièvre, le second descendant de la rue du Rocher à la rue Saint-Lazare, le troisième achevant le grand égoût des boulevarts extérieurs du Nord.

Une autre délibération a introduit le chant dans les salles d'asile, et nommé inspecteur du chant dans les écoles, aux appointements de 1 800 fr., M. Duchemin-Boisjousse, auteur d'une méthode applicable à la basse enfance.

Voici le programme du Congrès central d'agriculture pour la session de 1847.

1re SÉRIE. — Amélioration des bestiaux : races bovine et ovine. — (Reprise et continuation de la discussion au point où elle est restée à la fin de la session de 1846.)

2e SÉRIE. — *Examen et discussion des rapports faits et non dis-* [...] de terre et à l'emploi du sel, et elle a formulé sur ces questions une série de demandes, adressées par avance à MM. les présidents de ces Associations. Les réponses qu'elle sollicite et qu'elle espère obtenir d'ici à la réunion du Congrès, seront soumises à des commissions spéciales.

En mettant hier le *Courrier français* au pied du mur, nous avions, malgré ses torts graves envers nous, et par égard pour nos rapports antérieurs, eu la délicatesse de lui ouvrir une porte de sortie honorable. Il nous avait accusés plus que légèrement d'avoir « *trompé le public* » : il pouvait tout réparer en reconnaissant que nous n'avions trompé personne et qu'il s'était trompé lui-même.

Eh bien ! au lieu de faire preuve d'une loyauté qui n'eût pu que l'honorer, le *Courrier* a mieux aimé essayer de se tirer d'affaire par un tour d'escamotage que le public qualifiera.

Voici ce que ce journal dit ce matin à ses lecteurs :

« La *Démocratie pacifique* proteste de sa bienveillance pour le rédacteur en chef du *Courrier français*. Nous lui savons gré d'un tel sentiment, mais qu'elle nous permette de lui faire observer que le rédacteur en chef du *Courrier français* n'est point en reste de bienveillance à son égard. Ce sont les recommandations pressantes des rédacteurs de la *Démocratie pacifique* qui avaient décidé le rédacteur en chef du *Courrier français* à admettre les deux articles de M. Dain, que nous n'avons point insérés, faute d'espace; lui aussi aurait pu livrer au public des lettres confidentielles, si une pareille indiscrétion ne lui eût répugné. C'est là un scrupule que tout le monde aurait dû avoir. »

Ainsi les lecteurs du *Courrier français*, qui l'ont vu avant-hier accusant la *Démocratie* d'avoir « trompé le public, » y voient aujourd'hui que la *Démocratie*, pour toute réponse, « proteste de sa bienveillance pour le *Courrier français*. » Ils doivent trouver la *Démocratie* fort bonne personne. Nous ne nous attendions pas, nous l'avouons, à un pareil tour. Le *Courrier* eût mieux fait, pour lui, de se taire, comme nous lui en avions donné le conseil dans l'hypothèse où il ne voudrait pas reconnaître ses torts. Nous avons maintenant sa mesure; et ceux de ses lecteurs qui auront lu la *Démocratie* seront édifiés comme nous sur son compte.

Ce qu'il y a de plaisant encore, c'est cette accusation d'indiscrétion qu'il porte contre nous. Voyez donc comme nous sommes coupables ! Nous avons livré au public des choses *confidentielles* ! Le *Courrier* s'était indigné de ce que nous avions accueilli la lettre de M. Dain. Nous lui répondons qu'il a « supplié M. Dain de la faire insérer le plus » vite possible quelque part, » que ce sont les termes d'une lettre de son rédacteur en chef à M. Dain; et nous voici, pour ce fait, de grands coupables ! C'est à faire pitié. Quant aux lettres confidentielles que le *Courrier* aurait pu, lui aussi, dit-il, livrer au public, nous lui donnons carte blanche. Les lettres dont il parle ne prouveront qu'une chose, c'est qu'il existait entre les deux rédactions des rapports bienveillants que le *Courrier* a brisés par une conduite qui montre que notre bienveillance eût pu être mieux placée ailleurs.

M. Dain a adressé au *Courrier français* la lettre suivante que ce journal refuse d'insérer, en l'engageant à la donner à la *Démocratie pacifique*, sous le plaisant prétexte « que ses colonnes ne peuvent renfermer le pour et le contre. » La raison a du moins, on en conviendra, le mérite de la naïveté.

A Monsieur le rédacteur du COURRIER FRANÇAIS.

Monsieur le rédacteur,

Je ne m'occuperai pas de la seconde partie de la lettre de M. Schœlcher. Mon honorable adversaire, en l'écrivant, n'était pas de sang-froid : c'est là tout ce que j'en veux dire.

Je serais désolé d'ailleurs, si, dans une discussion que je me suis efforcé de rendre calme et digne (bien que j'ignorasse le nom de mon adversaire), [...] *vérité*, j'ai substitué ceux-ci : *Une feuille honnête et vraiment libérale*; — voilà tout. Serait-ce par hasard mon *brandon de désordre* qui vous troublerait à ce point la mémoire ?... Oh ! je l'avouerai, Monsieur le rédacteur, j'avais écrit *brandon de discorde*. Mais vous trouverez bon que, pour cette altération et quelques autres encore, je vous renvoie au correcteur de la *Démocratie*.

Quant à la phrase dont la citation termine la réponse de M. Schœlcher, mon manuscrit, que vous avez gardé quinze jours, qui n'est sorti de vos mains que pour passer dans celles des imprimeurs de la *Démocratie*, ce manuscrit, vu, revu et corrigé par vous, la renferme textuellement, si j'excepte la modification, toute de style, que je viens d'indiquer, et la substitution du mot *téméraires* au mot *ridicules*.

Enfin, Monsieur, j'ai vainement essayé de découvrir ce que M. Schœlcher appelle mes *calomnies contre le Courrier français* ; — à moins que ce ne soit calomnier votre feuille que de la qualifier d'*honnête* et de *vraiment libérale*. Il vous appartient, Monsieur, d'en décider.

Finissons avec ces questions oiseuses, et rentrons dans les faits et dans la logique.

« Ce n'est pas, dit M. Schœlcher, de l'acquittement du sieur Loumagne qu'il » aurait conclu au défaut de justice pour les esclaves aux colonies, c'est des » acquittements systématiques dans toutes les affaires de ce genre. » Eh bien ! soit. Mais où donc est la preuve de ces acquittements systématiques, de ce parti pris chez les magistrats de la Guadeloupe ? En supposant même que, pendant une période de temps assez longue, tous les procès de cette nature, sans exception, eussent été vidés à l'avantage des maîtres, résulterait-il nécessairement de ces acquittements réitérés que la magistrature de la Guadeloupe aurait forfait à sa conscience et à l'humanité ? Assurément non. Qu'il y eût là, pour le publiciste, matière à examen, je l'accorderais sans peine; mais qu'il y eût matière à accusation, voilà ce que je ne puis admettre. Au moins faudrait-il, pour que la statistique de ces procès pût devenir aussi accablante, que le nombre en fût considérable pour un temps relativement assez court. Pourquoi, en effet, répugnerait-il à un ami du bien que, dans un moment de réforme et de réaction, sous l'empire d'une législation qui prescrit aux magistrats la surveillance la plus active, qui impose aux maîtres les devoirs les plus étendus, qui invite l'esclave à la dénonciation (ce que, pour mon compte, je suis loin de blâmer); pourquoi, dis-je, répugnerait-il à un ami du bien que, sur dix maîtres accusés et poursuivis dans un pareil moment, pas un ne fût coupable ? La plainte, quand elle est libre, ne devient-elle pas souvent injuste ? L'accusation, quand on ne sait pas l'épargner, ne devient elle pas souvent téméraire ?

Mais M. Schœlcher, qui, je le sais, n'engage pas légèrement sa parole, pourrait-il affirmer que ses correspondants des colonies ne le trompent point ? On le tient au courant des acquittements; mais le tient-on au courant des condamnations ? Lui fait-on parvenir, dans chaque affaire, les pièces de l'instruction écrite, la note exacte des dépositions des témoins et de l'interrogatoire du prévenu, note que doit tenir le greffier, conformément à l'art. 189 du code d'instruction criminelle modifié ? En un mot, le met-on à même d'apprécier exactement le caractère des arrêts et la mesure des condamnations ? Je n'en crois rien.

M. Schœlcher ne me pardonne pas d'avoir dit qu'il pouvait être de l'intérêt de l'esclave que l'art. 322 du code d'instruction criminelle modifié (et non l'art. 42 du code pénal, comme je l'ai fait imprimer sur la foi de mon adversaire) restât quelquefois sans exécution. Je crois cependant l'avoir démontré par des considérations sans réplique.

« Eh quoi ! s'écrie à ce propos M. Schœlcher, *c'est par amour pour l'esclave que le conseil privé lui refuse le bénéfice de la loi !..* » Le bénéfice de la loi n'est pas ce que pense M. Schœlcher. La loi n'est pas impérative, elle est facultative; elle ne prescrit pas la vente de l'esclave, elle veut seulement que le conseil privé délibère sur l'opportunité de cette vente. Ici se révèle toute la pensée du législateur. Il a craint que, vendu aux enchères et devenu le serviteur d'un maître que le hasard seul lui aurait donné, l'esclave ne subit une condition plus fâcheuse que celle dont on aurait tenté de l'affranchir.

« Mais il était facile au conseil privé de la Guadeloupe, dit encore M. Schœlcher, *de racheter l'esclave du sieur Loumagne sur le fonds de* 100 000 *f., voté le* 19 *juillet* 1845, *avec cette destination spéciale*. »

Je l'avouerai, Monsieur le rédacteur, je me demande avec douleur ce que deviendraient les colonies, ce que deviendrait la morale publique, si une pareille interprétation de la loi du 19 juillet 1845 pouvait s'accréditer dans l'opinion. Cette interprétation n'a pu être, de la part de M. Schœlcher, que l'ef-

---

et aux scènes comiques entre valets, intercalées dans l'ouvrage suivant l'usage espagnol; l'*Alceste* de Gluck a longtemps passionné la France.

Mais on prétendait que l'Opéra seul pouvait tolérer le dénouement d'Euripide. Ducis entreprit de l'accommoder au goût du temps; il avait inventé pour les drames de Shakspeare de doubles dénouements, heureux ou malheureux, au gré du spectateur; il en inventa un pour l'*Alceste*. Les pièces grecques sont fort simples d'intrigue, et il est fort difficile d'en tirer cinq actes; Ducis imagina d'accoler deux de ces drames, non pas du même auteur, Racine l'avait fait; non pas de nature analogue, Térence l'avait fait; pour être tout-à-fait neuf, il emméla deux sujets de caractères différents et d'auteurs d'un faire opposé; il tenta de marier les imprécations d'Œdipe à l'amour d'Admète, la mort du vieil aveugle de Thèbes à la résurrection d'Alceste.

L'exécution de cette idée est fort curieuse; les intrigues y sont forcément juxtaposées; quand l'une s'est développée assez longuement, l'autre prend sa place et cause à son tour, jusqu'à ce qu'enfin Œdipe se dévoue pour racheter Alceste et Admète, dont il s'est à peine occupé pendant quatre actes et demi. Et cependant dans cette grotesque conception écrite en style de l'empire, il y a de fort belles pages des scènes pleines de passion et de larmes, dont M. H. Lucas s'est souvenu. — Ce pauvre Ducis, il fut, de par les règles d'Aristote, condamné à lutter toute sa vie contre ses tendances, il ne sut que gâter les œuvres qu'il tenta de s'approprier par la traduction, et cependant il les sentait admirablement bien, à en juger par ses lettres désordonnées et souvent sublimes. — Il comprit bien vite, du reste, que l'alliance qu'il avait tentée était monstrueuse, et il reprit à part le sujet d'Œdipe à Colone.

Nous ne nous arrêterons pas sur les tentatives faites à l'étranger pour moderniser le sujet d'Alceste; nous ne parlerons pas de cette double Alceste écrite par Alfiéri, la première, traduction littérale écrite à mesure qu'il déchiffrait Euripide, lorsqu'à 46 ans il s'éprit d'un bel amour du grec qu'il n'avait pas même appris à lire; la seconde, conçue et versifiée en dépit de lui-même, sous l'inspiration de la première dont elle n'était qu'une transformation; les feuillets s'accumulent, il nous faut arriver à l'œuvre de M. H. Lucas.

Les écrivains modernes ont eu le tort de vouloir faire cinq actes à tout prix et de suppléer par des remplissages à l'insuffisance du sujet. Euripide n'a fait qu'un acte.

La scène s'ouvre par un monologue d'Apollon, qui, brouillé avec son père, a été réduit à garder les troupeaux d'Admète. Il est parvenu à sauver son hôte du trépas, mais la Mort réclame une proie, il la lui faut, et à défaut d'Admète, elle veut que sa femme Alceste lui soit livrée.

La jeune femme, du reste, est déjà résolue à la mort. Un récit nous la montre d'abord se parant de ses plus beaux ajustements, implorant les dieux pour son fils et pour sa fille.

« Qu'ils ne meurent pas, dit-elle, comme leur mère, d'une mort prématurée; mais qu'ils remplissent des jours fortunés sur la terre de la patrie. »

Ensuite elle court à son appartement et pleure sur sa couche. « O lit nuptial, dit-elle, sur lequel j'ai dénoué ma ceinture virginale par la main de l'homme pour qui je meurs, adieu ! Je ne puis te haïr, mais tu m'as perdue. C'est pour ne pas te trahir toi et mon époux que je meurs. Une autre épouse te possèdera, non plus chaste, mais peut-être plus heureuse. »

Et se laissant aller sur sa couche, elle la baise et l'arrose d'un torrent de larmes. Après s'être rassasiée de pleurs, elle s'éloigne du lit, la tête penchée, sort de l'appartement, y rentre à plusieurs reprises, et se jette autant de fois sur sa couche. Cependant ses enfants, suspendus aux vêtements de leur mère, pleuraient, et elle, les prenant dans ses bras, les embrassait l'un après l'autre, comme au moment de mourir. Elle tendait la main à chacun de ses serviteurs, et il n'en est aucun, si humble qu'il fût, auquel elle n'adressât la parole, et dont elle ne reçût les adieux.

Un moment après nous la voyons apparaître elle-même.

Salut, dit-elle, lumière du jour, nuages du ciel emportés par un tourbillon rapide... Je vois la double rame, je vois la barque fatale. Le nocher des morts, Caron, la main sur l'aviron, m'appelle déjà : « Qui t'arrête ? hâte-toi; tu me retardes... » On m'entraîne, ne le vois-tu pas ? On m'entraîne à la cour des morts.

C'est Pluton lui-même; il vole autour de moi, lançant de terribles regards de ses sombres sourcils. Que fais-tu ! laisse-moi. — Ah ! malheureuse, quelle est cette route inconnue dans laquelle je m'avance ?... Les ténèbres de la nuit se répandent sur mes yeux : mes enfants, mes chers enfants, c'en est fait, vous n'avez plus de mère. Soyez heureux, mes enfants, et jouissez de la lumière du jour. « Admète, tu vois en quel état je suis réduite : je veux te dire avant de mourir mes dernières volontés. Je n'ai pas voulu vivre séparée de toi, avec des enfants orphelins... Ton père et ta mère t'ont abandonné, quand la mort convenait à leur âge, quand il était beau pour eux de sauver leur fils en mourant avec honneur... Maintenant montre-toi reconnaissant de ce bienfait... Non moins que moi tu aimes ces enfants, laisse-les maîtres dans ce palais, et ne leur donne point une marâtre; ne prends pas une femme qui ne me vaudrait point, et qui, dans sa jalousie, porterait la main sur tes enfants et les miens. Ne fais pas cela, je t'en conjure : une marâtre est l'ennemie des enfants du premier lit, et non moins cruelle qu'une vipère. Mon fils a du moins son père pour défenseur; il peut s'adresser à lui recevoir ses conseils. Mais toi, ma fille, qui formera dignement ta jeunesse, si tu rencontres une telle compagne auprès de ton père ? Crains qu'elle n'imprime sur toi quelque tache honteuse et ne flétrisse ton hymen dans la fleur même de ton âge; car ta mère ne te choisira pas un époux; elle ne sera pas là, ma fille, pour t'encourager dans les douleurs de l'enfantement, où la présence d'une mère est si consolante... Adieu, vivez heureux : toi, cher époux, tu peux te glorifier d'avoir eu la meilleure des femmes, et vous, mes enfants, la meilleure des mères.

Alceste meurt en consolant son mari et en disant adieu à ses enfants.

Nous assistons ensuite aux préparatifs des funérailles et à la douleur profonde d'Admète. Si l'époux n'a pas lutté assez longtemps pour empêcher sa femme de se sacrifier pour lui, il la regrette amèrement après sa mort. Hercule survient alors. Admète fut jadis l'hôte d'Hercule; il veut lui cacher la douleur qu'il éprouve; Hercule, s'il sait que son hôte pleure la mort d'une épouse, n'acceptera pas l'hospitalité chez lui; ce serait une honte pour Admète : les lois de l'hospitalité étaient absolues. Hercule apprend donc que la Mort a visité la maison d'Admète, mais il ignore la qualité de la personne, et il s'en inquiète peu.

Prenant en main une coupe entourée de lierre, il boit à longs traits un vin pur et noir, jusqu'à ce que la flamme de cette liqueur l'ait embrasé; il couronne sa tête de branches de myrthe. Il hurle des chants grossiers.

Mais à peine a-t-il appris d'un serviteur en larmes qu'Alceste est morte, il se reproche sa conduite; et, admirant la générosité de l'époux en deuil, il jure de l'en récompenser.

J'irai trouver la Mort, dit-il, la Mort, noire souveraine des ombres; je l'épierai, et j'espère la rencontrer près du tombeau, buvant le sang des victimes. Je me mettrai en embuscade, je fondrai sur elle; et si je puis la saisir et l'envelopper dans le cercle de mes bras, il ne sera au pouvoir de personne de me l'arracher, les flancs tout meurtris, avant qu'elle ne m'ait rendu Alceste. Mais si je manque ma proie, si elle ne vient pas aux gâteaux arrosés de sang, j'irai aux enfers, dans la sombre demeure de Proserpine et de Pluton; je redemanderai Alceste, et je compte bien la ramener au jour, et la remettre aux mains de l'hôte généreux qui m'a reçu dans sa maison.

Au bout d'un moment, en effet, il revient, ramenant une femme voilée qu'il prie son hôte de garder. Admète le repousse d'abord; Hercule insiste, il refuse surtout de la remettre à des domestiques; il veut qu'Admète la conduise lui-même dans le palais; et, ce disant, il met la main de l'inconnue dans celle d'Admète. — Le malheureux époux tressaille : Hercule dévoile la femme. Reconnaissance, tableau. Cependant Al-

[illegible] gratifier de la liberté l'esclave qui n'y aurait d'autre titre que d'avoir déposé en justice contre son maître ; que ce serait même là encourager les dénonciations calomnieuses ; qu'il y aurait enfin de la folie à vouloir que les fonds de l'Etat fissent les frais d'une pareille liberté, etc.

Je crois donc, Monsieur le rédacteur, devoir maintenir ce que j'ai dit touchant la réserve qu'il convient d'apporter dans l'exécution de l'article 322 du code d'instruction criminelle modifié.

« Mais, s'écrie encore mon adversaire, quelle affreuse institution est donc l'esclavage! On y tombe de Charybde en Scylla... » Et là-dessus, me voilà accusé d'illogisme.

M. Schœlcher se trompe. Ce n'est pas ma logique qui est en défaut, c'est l'esclavage. Oui, l'esclavage est un cercle vicieux. Il en est, sur ce point, de l'esclavage des noirs comme de l'esclavage des blancs, comme de l'oppression du travail par le capital, de la pauvreté par la richesse, des instincts généreux du peuple par la corruption politique, comme, enfin, de toutes les formes qu'a pu revêtir sur la terre le despotisme : le caractère du *cercle vicieux* y est fatalement attaché. Aussi, loin de vouloir, comme le prétend M. Schœlcher, *affaiblir la haine de la métropole pour la servitude*, je voudrais pouvoir l'augmenter encore. M. Schœlcher veut-il que nous luttions à qui demandera le plus de réformes? Ce sera là sans doute un généreux tournoi. Eh bien ! qu'il produise son programme de la liberté ; je produirai le mien.

L'esclavage est-il mauvais en principe?... On se dispense désormais de répondre à une pareille question. Le moment est-il venu d'abolir l'esclavage?... Je réponds : *Oui*, sans hésiter. Mais j'ajoute qu'il ne faut pas abolir l'esclavage pour y substituer le prolétariat. Lequel vaut mieux de ces deux états de la société, je l'ignore ; je ne veux même pas le savoir. Pour moi la question est oiseuse ; car j'ai l'intime conviction que l'on peut, sur les débris de l'esclavage, élever une société qui reconnaîtra un autre Dieu que la faim, d'autres temples que les maisons de prostitution et les dépôts de mendicité, d'autres parures que les haillons. Or, ce qu'on peut faire, on le doit faire.

J'ignore ce que veut dire M. Schœlcher quand il me qualifie d'avocat heureux de maîtres cruels. J'ai exercé, avec honneur, je crois, pendant sept ans, la profession d'avocat à la Guadeloupe. J'y ai défendu des maîtres, j'y ai défendu aussi des esclaves. Dans l'un et l'autre cas j'ai fait ce que j'ai cru être mon devoir ; dans l'un et l'autre cas j'ai défendu des hommes, j'ai défendu des compatriotes. Ce que j'ai fait aux colonies par la parole, je le ferai ici par la plume. Tant que j'aurai le pied sur le sol français, il ne sera pas dit que l'on aura pu injustement accuser mes compatriotes, sans que je me sois levé pour les défendre. Si demain l'on méconnaissait les vertus de la race noire, demain je me porterais son défenseur. Je ne souffrirai pas davantage que l'on prête aux maîtres des crimes imaginaires. Dans une pareille lutte, Monsieur, la persévérance, au besoin, me tiendra lieu du triomphe.

Agréez, etc. CH. DAIN.

P. S.— On me communique à l'instant votre note de ce matin.

Je n'entreprendrai pas, Monsieur, de vous répondre sur le même ton : je n'y réussirais pas.

Je pourrais aussi me dispenser d'opposer mes affirmations aux vôtres. J'eusse été libre, après tout, de modifier ma composition ainsi que je l'aurais entendu. Cependant, Monsieur, j'affirme que la phrase contre laquelle M. Schœlcher s'est élevé se trouvait, sauf les insignifiantes modifications dont j'ai parlé plus haut, dans le manuscrit que vous avez eu entre les mains pendant quinze jours ; j'affirme qu'elle n'a pas été ajoutée après coup. Et comme il ne saurait me convenir de rester plus longtemps exposé à vos allégations, je déclare tenir, dans les bureaux de la *Démocratie*, ce manuscrit à la disposition de ceux de vos amis qui désireraient en prendre connaissance.

Vous comprendrez, Monsieur, qu'il ne me reste rien à vous dire, après une pareille offre.

Le paquebot transatlantique *Cambria* a apporté des nouvelles de New-York jusqu'au 28 février inclusivement, et de Boston jusqu'au 1er courant.

Les troupes américaines devaient attaquer Vera-Cruz le 1er mars.

Les Mexicains avaient surpris et fait prisonnier un avant-poste de cavalerie de volontaires américains, près de Saltillo. Un officier américain a, en outre, trouvé la mort en cette rencontre. Cet officier, à la tête d'une escorte de dix dragons, était porteur de dépêches du général Scott, à Bragos-Santiago, pour le général Taylor, à Monterey.

Une corvette de charge ayant à bord un régiment de volontaires com-

[illegible] continuer leurs représentations durant le carême. C'est là première fois qu'une pareille mesure a été adoptée.

» Nous attendons la promulgation prochaine d'une loi rationnelle et libérale sur la presse.

» Le différend qui s'était élevé entre le Saint-Siége et l'abbé Lamennais doit prochainement s'arranger. M. Lamennais a déjà fait auprès du pape les démarches nécessaires à cet effet. Le monde sera certes bien étonné de cette affaire qui a été tenue secrète jusqu'à ce jour. »

On nous écrit de Charleroi, en date du 15 mars :

Nos environs, si riches et si fertiles, que tout le monde prend pour le pays de Cocagne, sont agités par le besoin. Des rassemblements tumultueux se sont formés, il y a huit jours, à Gilly, dans le but de se faire délivrer du grain par quelques marchands qui passent pour en avoir accaparé beaucoup ; mais la garnison s'étant immédiatement rendue sur les lieux du désordre, il n'y a eu que beaucoup de vitres brisées.

A peine cette démonstration était-elle apaisée, que d'autres excès plus graves s'exerçaient dans les communes de Gozée, Lhuillier et Ham-sur-Heure (canton de Thuin) ; sept à huit cents personnes se promenaient de ferme en ferme et se faisaient délivrer du grain à un prix qu'elles avaient arbitré, mais que le plus souvent elles ne versaient point entre les mains du propriétaire ; c'est ainsi que j'en connais à qui on a enlevé pour 8 à 900 fr. de froment, et qui, compte fait, n'ont pas reçu 150 fr.

Mais là ne s'arrêtèrent point les excès de ces malheureux, car il est acquis aujourd'hui à l'instruction que dans plusieurs fermes ils ont enlevé du vin, de la viande, du pain, et vidé plusieurs tonneaux de bière. Chez un individu qui, pour ménager son grain qu'il ne voulait vendre, disait-il, que lorsqu'il aurait encore doublé de prix, et qui, en attendant cette époque, achetait sa farine chez un marchand de la localité, il a été enlevé pour plus de 3 000 fr. de froment, dont il n'a pas reçu un centime.

Depuis lors une partie de notre garnison, cavalerie et infanterie, cantonne dans ces communes, et une colonne mobile, expédiée de Mons, surveille les communes voisines de Solre-sur-Sambre, où l'on craignait que des troubles semblables ne vinssent à éclater.

Notre pays est sur un volcan, tant la misère est grande ; les pauvres pullulent dans toutes les directions, tout annonce chez eux la souffrance et le dépérissement auquel les expose le défaut de nourriture.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La Chambre des pairs se réunira demain à une heure pour organiser ses bureaux et entendre divers rapports.

La Chambre des députés se réunira à deux heures pour reprendre son scrutin sur le projet de loi relatif à la création d'un hôpital militaire thermal à Vichy, et pour discuter un projet de loi ayant pour objet l'établissement d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Rouen.

— M. Vernes, sous-directeur de la Banque de France, est parti hier pour Saint-Pétersbourg. Ce voyage se rattache à l'achat de rentes dont nous avons donné la nouvelle.

— Par suite de la nomination de M. de Carné à la direction commerciale du département des affaires étrangères, le collège du 5e arrondissement électoral du département du Finistère est convoqué à Quimper pour le 10 avril prochain, à l'effet d'élire un député.

— On annonce que quelques députés doivent, sous peu de jours, par l'organe de M. Desmousseaux de Givré, faire une proposition pour demander l'entrée en franchise, jusqu'au mois de juillet prochain, de tous les bestiaux étrangers gras ou maigres.

— Un convoi parti de Rouen le 18 a essayé le chemin de Rouen au Havre ; il est arrivé dans cette dernière ville à une heure moins un quart.

— Les cinq ou six représentants du libre-échange qui siégent à la Chambre avaient proposé, comme on le sait, une semblable mesure à

[illegible] d'unanimes regrets parmi ses amis et un grand vide dans l'art satirique.

— On écrit de Rome que le pape a fait cadeau à Chekib-Effendi, ambassadeur turc, d'un camée magnifiquement garni en brillants, sur lequel se trouve le portrait de S. S., et que Chékib-Effendi a exprimé le désir de pouvoir porter ce camée sur sa poitrine comme Nischan (décoration). Ainsi, le portrait du pape ornerait la poitrine d'un musulman.

— Le *Morning Herald* publie une correspondance particulière de Constantinople en date du 27 février, annonçant qu'une vaste conspiration vient d'être découverte dans cette ville. A sa tête était Hafiz-Pacha et plusieurs autres éminents personnages. On a fait un grand nombre d'arrestations, et Constantinople était fort agitée au départ de cette nouvelle.

TROUBLES OCCASIONNÉS PAR LA MISÈRE. — Orléans 18 mars, midi. — Les troupes revenues avant-hier soir de Chailly, repartent à l'instant pour Sarry-aux-Bois et Vitry-aux-Loges (Loiret). Ces populations affamées et inquiètes continuent de s'approvisionner de farine, en s'emparant par la violence de celle mise en circulation sur le canal. Il paraît certain qu'ils commencent par offrir de les acheter ; mais comme les mariniers n'ont pas ordre de vendre, on en prend sans payer comptant.

Examinant ces faits avec impartialité, on peut dire qu'un droit imprescriptible domine tous les autres, celui de vivre, *prius vivere* ; toutes les lois ne peuvent être qu'une règlementation mesurée de l'usage de ce droit ; dans le fait, des populations affamées vont au marché avec leur argent disponible et ne trouvent pas à acheter ; elles vont au canal et trouvent de la farine et la demandent à acheter ; ici on ne peut pas la leur vendre. Ces populations affamées mourront-elles légalement et moralement, ou vivront-elles en prenant d'abord la farine et la payant ensuite à *terme*, avec l'intervention de la commune responsable des pillages, ce qui très positivement la rend responsable de la famine, car qui veut la fin veut les moyens? Là est toute la question. Ne faudrait-il pas aviser à la résoudre au mieux des droits de tous?

Le procureur du roi et le préfet sont partis ce matin, vers midi, pour Vitry-aux-Loges, où le mouvement se trouve maintenant.

— On lit dans la *Vigie du Morbihan* du 16 : « Une sourde fermentation régnait à Vannes. On avait appris que des grains expédiés d'Auray par la voie de terre devaient être embarqués lundi. A huit heures, un rassemblement se forma sur le port et se dirigea vers le chasse-marée qui devait recevoir le chargement. Le capitaine fut menacé d'être jeté à l'eau. Le maire et l'un des adjoints arrivèrent sur les lieux et s'efforcèrent de calmer les esprits ; mais ils furent hués par la foule. On se porta ensuite chez le sieur Mitaillé, marchand de grains. Une voiture qui arrivait chargée de blé destiné à la mouture fut forcée de rétrograder. La multitude revint sur la place du Morbihan, où venait de s'installer un piquet de gendarmerie, et elle attendit. Une compagnie du 11e de ligne reçut ordre de se rendre sur le port ; mais son arrivée n'intimida pas l'attroupement. Les femmes surtout redoublèrent d'exaspération et se montrèrent sourdes à tous les conseils, à toutes les exhortations.

» A onze heures, le maire donna ordre de faire les trois sommations voulues par la loi. Les gendarmes mirent leurs chevaux au pas en marchant vers la foule, qui se retira en murmurant, mais sans faire de résistance. La place du Morbihan étant évacuée, la troupe de ligne ferma les issues, et l'on put considérer dès-lors les troubles comme apaisés.

» La misère est très grande dans notre pays. Les maladies y deviennent nombreuses, et beaucoup sont attribuées à l'absence d'une nourriture substantielle. Des sœurs de charité des environs de Vannes nous disaient, il y a peu de jours, que lorsqu'elles visitaient un malade, elles commençaient par lui demander s'il mangeait du pain, question presque toujours suivie d'une réponse négative. Un malheureux paysan, dont elles nous ont parlé, n'avait pas mangé de pain depuis trois semaines. »

Le prix du blé a haussé sur les derniers marchés de Vannes.

— L'*Echo du Nord* reçoit de La Bassée de nouveaux détails sur le pillage d'un bateau à Cuinchy :

« Depuis le 16, des groupes assez nombreux circulaient le long du

---

ceste ne peut parler jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée.—Hardy l'a faite moins réservée. En prenant congé de son hôte, Hercule lui dit :

> Allez du temps perdu récompenser la perte,
> Vous jeter, amoureux, dedans la lice ouverte
> Des humides baisers, des douceurs de Cypris.

A quoi Alceste ajoute, en s'adressant à son mari :

> Que je t'embrasseray de l'amitié forcée,
> Quoique de toy premier je dusse être embrassée !

Nous avons omis dans cette analyse une scène repoussante pour nous et que M. H. Lucas a eu le tort de vouloir conserver, où Admète et son père se reprochent l'un à l'autre, en termes fort vifs, leur lâche amour de la vie ; Euripide l'a placée là pour mieux faire ressortir, par le contraste, l'immense dévouement de l'épouse.

Alceste, chez Euripide, c'est l'héroïsme de l'amour ; Admète, c'est l'héroïsme de l'hospitalité ; Hercule, c'est la force brutale ; elle est toute-puissante encore, mais à la grossièreté qu'on lui prête, il est clair que les mœurs l'ont détrônée. — Le drame se déroule au milieu d'un chœur de vieillards. M. H. Lucas y a ajouté un chœur de femmes ; l'effet est plus beau, mais c'est un anachronisme qui ne devrait pas exister dans une pièce que l'affiche annonce comme purement grecque.

L'*Alceste* de M. H. Lucas ressemble assez peu, quoi qu'on en dise, à la tragédie d'Euripide ; elle a des rapports frappants, au contraire, avec tout ce qui a été fait sur ce sujet par les modernes. Elle se divise en trois actes et s'ouvre par un chœur comme un opéra. Le peuple déplore la maladie de son roi. Le prince paraît lui-même avec Alceste. Le jeune couple respire l'amour et la joie dans la douleur ; Alceste cependant a fait un songe épouvantable, auquel Admète répond suivant l'usage :

> Un songe! se faut-il inquiéter d'un songe?

On est allé consulter les dieux, l'oracle répond que le roi guérira à la condition qu'une autre tête se dévouera pour lui.

Scènes et incidents, tout ceci est copié de Ducis ; mais ce que M. Lucas n'a trouvé ni dans Ducis, ni ailleurs, c'est la présentation d'Hercule à Alceste par Admète ; c'est cet Hercule grotesquement vêtu, s'avançant vers Alceste et lui troussant un compliment à peu près ainsi tourné :

> La renommée aux Grecs annonça ta beauté
> Mais elle est au-dessous de la réalité.

De bruyants éclats de rire ont accueilli à la première représentation ce passage et tout le rôle d'Hercule, écrit d'un bout à l'autre dans un style vulgaire à la fois et prétentieux. Le galant Alcide, tout amoureux d'Alceste qu'il est, fait de moins jolis compliments dans Quinault ; il se contente de dire :

> Gardez-vous bien de m'arrêter,
> Laissez, laissez-moi fuir un charme qui m'enchante ;
> Non, toute ma vertu... n'y pourrait résister,
> Gardez-vous bien de m'arrêter.

Au second acte, Alceste n'a trouvé personne pour s'immoler ; l'amitié, la famille, la cupidité ont été invoquées en vain ; la vie est si heureuse sous ce beau climat qu'il n'est personne qui veuille mourir. Désespérée, elle court au temple des Furies, et là elle se dévoue elle-même. Le roi s'étonne de recouvrer la santé, mais la pâleur d'Alceste lui dit à quel prix. Vient alors cette scène d'adieux que nous connaissons, et que M. Lucas a fidèlement traduite. Cependant Hercule, à qui Admète a caché son malheur, s'est enivré avec les serviteurs, il entre en chantant dans le palais, tous fuient à son aspect, excepté un vieil esclave qui lui apprend la vérité. Hercule sort en maudissant son étourderie. —Tout le commencement de cet acte est pris de l'opéra mis en musique par Gluck.

Le troisième acte nous représente les funérailles d'Alceste. Admète vient, avec ses enfants et le peuple, prier sur le corps de la reine. La Mort vient aussi pour se saisir de sa victime ; mais Hercule l'arrête, lutte contre elle, et la force à lui rendre Alceste, qu'il ramène à son époux, comme dans Euripide.

Cette disposition est dramatique, mais la pièce n'est grecque que sur l'affiche ; tout ici est français, mœurs, paroles, musique, mise en scène. Les Grecs ne reconnaîtraient pas plus là leur tradition qu'Euripide n'y reconnaîtrait sa poésie.

Nous avons retenu quelques vers qui ont été chaleureusement applaudis :

> Mourir pour ce qu'on aime est encor du bonheur.
>
> Un père se retrouve, une mère jamais.
>
> Le vieillard se cramponne au bord du mausolée.

Ces vers sont beaux, sans doute, mais il est fâcheux que les deux premiers ne soient que des réminiscences d'opéra-comique, et que le troisième contienne un anachronisme. Mausole n'était pas inventé à l'époque d'Alceste, comme l'a fait remarquer un petit journal.

On trouve aussi çà et là, dans le dialogue, des peintures qui ont de la fraîcheur et de la grâce ; le vers est toujours faible et semé de centons, mais la couleur y est assez heureusement distribuée pour produire un certain effet au jour de la rampe.

L'*Alceste* est inférieure, comme art et comme portée, à l'*Antigone* de Sophocle. L'*Antigone* a été traduite en style rocailleux, l'*Alceste* est en style filandreux ; c'est une infériorité encore. La musique est également inférieure. Mais le sujet est plus intéressant ; il y a un nombre infini de gens, d'ailleurs, à qui la médiocrité ne déplaît pas. La pièce nouvelle fournira probablement une très honorable carrière.

La musique se ressent de la précipitation avec laquelle M. Elwart l'a composée ; on voit que le temps lui a manqué pour s'assimiler complètement l'œuvre du poète. On y reconnaît partout cependant la science d'un habile praticien. Le chœur des funérailles d'Alceste devant le bûcher est d'un beau caractère. Nous citerons aussi le premier chœur dialogué, qui est d'un travail heureux, et deux solos de violoncelle dont l'élégante mélodie est fort bien rendue par M. Battanchon. Dans la musique parlée, M. Elwart n'a pas assez ménagé son orchestre ; ses instruments étouffent les voix qu'ils devraient simplement accompagner.

Mlle Araldi, chargée du rôle d'Alceste, l'a joué avec intelligence et talent. Mlle Araldi a accompli de notables progrès depuis quelques mois ; elle précipite moins son débit et se fait mieux entendre ; mais elle a toujours le tort de trop multiplier ses gestes, et de s'occuper beaucoup plus de ses bras et de sa pose que de l'expression à donner à son rôle.

Elle a le tort surtout d'avoir ces maladroits admirateurs, qui, mardi, lui ont valu plusieurs avanies. Le public de l'Odéon est de tous les publics celui qui entend le moins qu'on lui impose l'admiration ; il n'en est pas qui s'électrise plus vite, qui se montre moins chiche d'applaudissements quand il les croit mérités, mais il se révolte s'il s'aperçoit qu'on veuille le diriger. C'est une précaution que la nouvelle administration du théâtre doit prendre. Qu'elle ait des claqueurs à gages si cela lui fait plaisir, mais qu'elle les dissimule bien, ou il arrivera de deux choses l'une. Ou bien le public payant se révoltera ou il chutera les applaudissements, et sifflera même par réaction ; il en résultera des désordres du genre de ceux qui ont troublé la première représentation d'*Alceste* ; ou bien le public payant, sachant d'avance qu'on doit le violenter et l'étourdir par des admirations intempestives, cessera d'acheter à la porte le droit de siffler. —Le spectacle sera troublé ou la salle sera vide ; c'est à M. Vizentini de choisir.

J. FLEURY.

Projet pour la réunion de la Méditerranée avec l'Adriatique, dans les Etats pontificaux, par le moyen des chemins de fer, ayant pour centre Rome, et se dirigeant vers le nord et le midi de l'Italie. Ce mémoire est divisé en deux parties, la première, intitulée : *Sur les lignes et les moyens* (*Sulle liñee e i mezzi*); la deuxième, *Sugli utili degli azionisti e del pontificio governo.*

» Au nom d'une société anonyme, des nobles les plus riches des Etats pontificaux, le prince Baldassari, Boncompagne, frère du prince Piombino, MM. Belloni et H. Rebrosi, et l'abbé H. Pamaldi, sollicitent du pape l'autorisation d'établir des chemins de fer d'Aucône à Rome, de Rome à Porto-d'Anzio, de Rome à Civita-Vecchia, d'Ancône à Bologne, de Rome par la vallée de Sacco à la frontière de Naples, et de Civita Vecchia à la frontière de Florence.

» La Société propose d'employer aux travaux les galériens, en indemnisant le Gouvernement. Les travaux commenceront aussitôt que le premier vingtième des actions aura été versé. Au bout de dix ans, toutes les lignes devront être terminées.

» Les frais sont évalués à 25 millions de scudi (150 millions de francs). Les matériaux, et notamment le fer, seront fournis par les mines des Etats pontificaux aux mêmes prix qu'à l'étranger. La Société demande un privilége de cent années. Le gouvernement devra diminuer le tarif sur les marchandises étrangères.

» Le gouvernement recevra 5 pour cent du revenu annuel, et la Société se charge de transporter gratuitement les dépêches et les lettres du gouvernement. Une autre compagnie, ayant à sa tête les princes de Conti et Corsini, sera reçue aujourd'hui par le pape pour lui soumettre son projet. »

— La publication périodique et illustrée des immenses travaux littéraires de M. de Châteaubriant est commencée. Les compositions artistiques sont de M. G. Staal, gravées sur acier par M. Ch. Geoffroy, et tirées sur papier de chine. C'est l'éditeur G. de Gonet qui fait cette publication. —

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — Mme Stoltz se retire de l'Opéra. Elle a adressé au commissaire royal une lettre dans laquelle elle déclare que pour faire cesser les bruits qui l'accusent de monopoliser le théâtre, elle cessera de jouer dès qu'on aura trouvé moyen de la remplacer. — Le comité de lecture de l'Odéon vient de recevoir à l'unanimité un drame en quatre actes de M. Antony Thouret, intitulé *Grimaldus*. — La représentation de: *Notre Fille est Princesse* est remise à la semaine prochaine. — Le Vaudeville reprend aujourd'hui le *Poltron* avec Arnal. — Le théâtre des Variétés a affiché hier soir: *Relâche par indisposition*. La première représentation d'*Un Enfant de l'Amour* n'aura lieu que ce soir. — Le Cirque donne aujourd'hui une représentation au bénéfice des crèches de Paris.

LA PHALANGE,
Revue de la Science sociale.

ANNÉE 1846 (1).

Nous avons interrompu depuis longtemps nos comptes-rendus des livraisons de la *Phalange*. Peut-être avons-nous eu tort, car il faut, aux livres, des amis, des protecteurs, comme aux jeunes gens qui entrent dans le monde, et qui, seuls et abandonnés à eux-mêmes, pourraient végéter longtemps sans réussir à percer la foule et à se faire leur place. Nos lecteurs sont donc prévenus; c'est une *réclame* qu'ils vont lire en faveur de la *Phalange*. Mais, en conscience, pouvions-nous la lui refuser? Elle s'est adressée à nous dans les termes les plus pathétiques, et il nous a été impossible de résister à son langage entrecoupé de prières et de reproches. Au surplus, nous ne ferons que rapporter du mieux que nous pourrons ses propres paroles :

« Il est vrai, disait-elle, les Journaux et les Revues ont toujours mal vécu ensemble : quoique faisant partie du même monde, ils semblent ne pas se connaître et passent froidement les uns à côté des autres sans jamais se parler ni même se voir. Mais devais-je m'attendre à une pareille conduite de votre part? Je rencontre déjà assez d'hostilités partout ailleurs; puis-je supporter votre indifférence?

» Eh! l'esprit vif et hardi et le style pétillant de notre ami, M. Alexandre Weill, n'aurait-il pas dû secouer votre torpeur? Sa fin de la *Guerre des Paysans* n'est pas moins fertiles en récits dramatiques que le commencement. Les journaux qui n'avaient pas lu cette histoire chez moi en ont parlé lorsque l'auteur l'a fait paraître à part chez le libraire Amyot, et de grands critiques en ont fait l'éloge.

» M. Victor Meunier a continué sa revue des sciences appliquées avec cette largeur d'exposition et cette aisance de style qu'on lui connaît. « Les savants de notre temps, dit-il fort bien, qu'ils le sachent ou l'ignorent, procèdent à l'édification de la science sociale et ne font pas autre chose. » Dans ses *Fragments sur la philosophie de l'industrie*, il traite successivement de la portée sociale de la science, des sciences cosmologiques et mécaniques, et fait l'histoire complète de la télégraphie électrique et des chemins de fer atmosphériques, etc., etc. Partout il montre la science émancipant le travailleur par des miracles continuels.

» Concluons sans crainte, dit-il en terminant, que pour faire régner l'abondance là où ne furent jamais connues que les privations et les misères, Dieu ne nous a imposé qu'une condition, celle de acquis, vous pourrez lire les *Vues historiques sur la propriété*, par M. Alph. Gilliot. Joignant à cet article celui de M. Laverdant, *Sur la propriété et les diverses manières légitimes de l'acquérir*, vous aurez une vue assez complète de la question de la propriété et des solutions satisfaisantes qu'elle reçoit dans l'Ecole sociétaire, également contraires aux susceptibilités excessives des Communistes, et aux réserves trop prudentes des conservateurs bornes et des Economistes.

« A propos d'Economistes, je les ai fait harceler dans les *Mélanges* par quelques petites escarmouches où la raillerie m'a semblé l'arme le plus convenable à abattre le génie présomptueux de ces Goliaths de la fausse science.

» Mais aux amants du vrai, aux artistes, aux poètes, j'ai envoyé de tendres et chaleureux encouragements par M. Laverdant, dans sa *Revue du Salon de 1846*, et de beaux exemples par M. Leconte de Lisle dans ses poésies : la *Recherche de Dieu*, la *Vénus de Milo*, *Tantale*, l'*Idylle antique*, l'*Eglogue harmonienne*, *Hylas*, le *Voile d'Isis*, *Thyoné*, etc. Vous rappellerai-je l'harmonieuse mélodie de ces vers?

> O jeune Thyoné, vierge de l'Isménus,
> Tu n'as point confié de secret à Vénus,
> Et des flèches d'Eros l'atteinte toujours sûre
> N'a point rougi ton sein d'une douce blessure.
> Ah! si les dieux jaloux, vierge, n'ont pas formé
> La neige de ton corps d'un marbre inanimé,
> Viens au fond des grands bois, sous les larges ramures
> Pleines de frais silence et d'amoureux murmures.
>
> —L'heure a sonné, je pars. Jeune pasteur, adieu,
> Crains de suivre mes pas. Tes paroles sont belles,
> Mais je sais que tu ments et qu'Eros a des ailes.
> Diane me sourit.
> Moi j'aime au fond des bois, loin des regards humains,
> Le carquois sur l'épaule et les flèches en mains,
> De la chaste déesse, intrépide compagne,
> A franchir d'un pied sûr la plaine et la montagne!
> Fière de mon courage, oubliant ma beauté,
> Je veux qu'un lin jaloux garde ma nudité,
> Et que ma flèche aiguë, au milieu des molosses,
> Perce les grands lions et les biches véloces.
>
> O jeune Phocéen au beau corps indolent!
> Qui d'un frêle rameau charges ton bras tremblant,
> Et n'as aiguillonné de cette arme timide
> Que tes bœufs assoupis, épars dans l'herbe humide,
> Oses-tu bien aimer la compagne des d[illegible]
> Qui, dédaignant Eros et son temple odieux,
> Dans les vertes forêts de la haute Ortigie
> Déjà d'un noble sang a vu sa main rougie?
>
> Jeune homme, c'est assez! Au gré de leur désir
> Les dieux donnent à l'un l'amour et le loisir,
> A l'autre les combats.

» Et sur un mode plus grave :

> O prophètes anciens! ô sages!
> Des siècles morts lointains flambeaux!
> Vénérables amis aux sublimes visages,
> Gravement étendus en de pieux tombeaux!
> Vous qui, d'une aile glorieuse,
> Disparûtes avec un magnique adieu,
> Maîtres! entendez-vous la plainte furieuse
> D'un monde qui cherche son Dieu?
>
> Dans l'ouragan qui bat les crêtes
> De la montagne au front neigeux,
> Dans la voix du désert, jonché d'anachorètes,
> Dans la clameur des bois et des flots orageux;
> C'est la tourmente universelle,
> C'est l'homme qui gémit, étouffe sous les cieux,
> C'est un globe maudit qui pleure et qui chancelle
> Dans l'infini silencieux!
>
> O vous, impérisable exemple
> D'intelligence et de bonté,
> Pour qui le cœur trop plein s'élargit comme un temple,
> Ce sanglot troublet-il votre sérénité?
> Payé de vos divins services,
> Avez-vous trouvé Dieu dans les cieux étoilés?
> Fils aînés de la Terre et Sages, purs de vices,
> Vous qui savez, parlez, parlez!.....

» N'est-ce pas aussi de la poésie que les charmantes analogies présentées par M. B...v sur la vigne, le dattier et le système planétaire, et que le monde anté-diluvien de M. Cailleux, dont M. Guillemon a rendu un compte si pittoresque?

» N'est-ce pas aussi de la poésie que le *Messianisme* de Mikiewicz, analysé par M. L. Ménard?

» Enfin n'est-ce pas aussi une réalité poétique que la grande idée du percement de l'isthme de Suez, poursuivie avec tant d'ardeur par M. A. Colin, pour allier ensemble l'Orient et l'Occident, et dont les détails pratiques sont exposés avec lucidité dans son projet de Compagnie?

» N'est-ce pas encore de la poésie que la croyance de M. Gleizes, l'organisation du travail; il en a été également rendu compte.

» Un autre de nos amis, M. Bre..., lequel a dit si plaisamment que les académiciens ne sont pas les pères, mais qu'ils sont seulement les oncles de la science, a formulé quelques observations parfaitement judicieuses sur *l'abus des moyennes*. — Qu'est-ce qu'une moyenne? Un homme meurt de faim et un autre d'indigestion, un troisième vit tant bien que mal: moyenne — tous trois vivent moyennement.

» Enfin, disait, en terminant, la *Phalange*, j'ai fait aussi voyager mes lecteurs en Sibérie, sur les bords de la mer glaciale, avec M. de Wrangel, dans l'Inde avec M. Fontanier, et dans les temples de ce dernier pays avec M. Cassou..., et tous ces travaux ne méritent pas une mention de votre part? Ah! au moins parlerez-vous quand je vais dérouler à vos yeux les magnifiques travaux de Fourier, votre Maître, que j'ai publiés en 1846? »

(*La suite prochainement.*)

(1) L'article inséré dans le numéro d'avant-hier fait suite à celui que nous publions. C'est par erreur qu'il a été placé le premier.

Marchés.

Marché aux bestiaux. — La Chapelle, 19 mars. — Veaux, amenés 778; vendus 778; prix, 1,50-1,40-1,30. — Porcs, amenés 800; vendus 800; prix, 1-60-1,50-1,40.

Bourse du 19 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 70	79 » »	78 70	79 » »	4 Can. 5 0/0	1210 » »
— — fin courant	78 80	79 10	78 85	79 » »	Act. d J. »	» » »
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 60	116 75	116 55	116 75	Ch. S. G. »	» » »
— — fin courant	116 55	117 05	116 55	116 90	V. r. dr.	» » »

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» » »	Banq. de Fr. dr cours	3273 » »	— Ob. anc. 1000 » »
4 0/0 J. » »	102 » »	O. V. de Par. »	1315 » »	— — nouv. » » »
Emp. 1844. au Ct »	» »	C. hyp...... »	577 50	V. r. gauc. 225 » »
— fin Ct »	» »	— Gouin.... »	1180 » »	Paris à Sc. » » »
B. du Trés. »	» »	— Gann..... »	1150 » »	— à Orléans 1250 » »
				— à Rouen. » » »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.		
3 p. 0/0......	d. 50	78 90	79 25	—	79 35	79 65
5 p. 0/0......	d. 50	117 15	116 80	—	117 80	117 65
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0.....	07 1/2	» » »		07 1/2	» » »	
5 p. 0/0.....	13 » »	» » »		15 » »	17 1/2	

Industrie et chem. de fer (suite): R.-Havre.. 671 25 — Avignon... 603 » » — Str. à Bâle. 207 50 — Paris-Str... 430 » » — Tours-Nant 440 » » — Orl.-Vierz. 570 » » — C. du Nord 627 50 — Famp-Has. » » » — Diep.-Féc.. 232 50 — Boul. à Am. 4»0 » » — Orl.-Bord. 520 » » — Mont. à Tr. 203 50 — Paris-Lyon 465 » » — Bord-Teste » » » — Zinc V. M.. » » » — Lin Maher » » ».

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » » »		ROM......... Der C.	101 1/4
Récép. Rotsch. »	» » »	BELG. 2 1/2.... »	» » »
ESP. Dette act. »	» » »	— 4 1/2...... »	97 » »
— — pass. »	» » »	— de 1840.... »	» » »
— 3 p. 0/0. »	31 1/4	— de 1842.... »	102 1/4
Dette intérieure »	» » »	— Banque.... »	930 » »
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» » »	— de Em. 1844. »	1003 » »
HOLL. 2 1/2 »	58 » »	PIÉMONT........ »	1160 » »
HAITI.......... »	» » »	AUTRICHE...... »	» » »

Union linière... » » » » — Fourneaux de l'Aveyron... 6100

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» » »	Paris à Rouen....	872 50	Orléans à Vierzon.	570 » »
— (r.-g.)..	» » »	Rouen au Havre...	680 » »	— à Bordeaux	530 » »
Paris à Orléans...	1277 50	Marseille à Avign.	815 » »	Nord	628 75
— à Lyon.....	462 50	Paris à Strasbourg	440 » »	Boulogne à Amiens	» » »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 mars.

8 h. » » **OPÉRA.**—
7 » » **FRANCAIS.** — Le Verre d'eau, l'Ecole des maris.
7 1/2 **ODÉON.** — Alceste, le Manteau.
7 3/4 **OPÉRA-COMIQUE.**— Ne Touchez pas à la Reine.
7 » » **THÉATRE HISTORIQUE.** — La Reine Margot.
8 » » **ITALIENS.** — Lucia di Lammermoor.
7 1/2 **VAUDEVILLE.**— Les Petites, le Plastron, Collaborateurs, , Carnaval.
6 3/4 **GYMNASE.** — Simplice, le Phare, Irène, la Protégée.
6 1/4 **VARIÉTÉS.** — Le Diner de Madelon, la Meunière, un Enfant de l'Amour (1re rep.).
6 1/2 **PALAIS-ROYAL** — Mère Michel, Bouillon d'onze heures, Une Fièvre brûlante, Amour et Biberon.
6 » » **PORTE-ST-MARTIN.** — Ruy-Blas, et autres pièces, au bénéfice de M. Raucourt.
6 1/2 **GAITÉ.** — Bertram le Matelot, Qui se ressemble se gêne.
6 » » **AMBIGU.** — La Closerie des Genêts.
6 1/2 **CIRQUE.** — La Révolution française, les chanteurs hongrois.
6 1/2 **COMTE.** — Crispin, la Pie, séance magique par M. Philippe.
6 1/2 **FOLIES-DRAMATIQUES.**—Bonaparte à Brienne, la Garde, Bal.
5 » » **LUXEMBOURG.** — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 » » **DÉLASSEMENTS.** — Catherine, les Filles d'honneur, Quitte pour la peur, une Chambre pour deux.
6 1/2 **BEAUMARCHAIS** — L'An II, les Frères (1re rep.), l'Enfant légitime (1re rep.), Quand l'Amour s'en va.

Imprimerie de Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 20 MARS.

BANQUET DU 7 AVRIL.

Le Banquet anniversaire pour la naissance de Fourier aura lieu le 7 avril prochain, à 6 heures du soir, dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359.

La liste de souscription sera ouverte demain, dimanche, et les jours suivants, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, où l'on peut se procurer des cartes d'entrée. La liste sera close dès qu'elle aura atteint le chiffre de 810 souscripteurs.

Les femmes et les enfants sont admis. Les cartes sont rigoureusement personnelles. Les dames sont priées d'adresser leur demande à la commission du Banquet, au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le prix du Banquet est de 2 francs pour les enfants et de 6 francs pour les grandes personnes.

Un Malade obstiné.

Si l'on en croit certaines feuilles des départements, formées à l'école de la défunte *Epoque*, les désordres qui ont éclaté sur divers points de la France, et notamment à Buzançais, sont le produit des doctrines nouvelles, communistes, socialistes, etc. Or, il se trouve que ces doctrines sont complètement inconnues à Buzançais et sur tous les points à peu près où les désordres ont eu quelque gravité.

Si l'on s'en rapporte à l'*Univers*, à l'*Union monarchique* et aux autres feuilles de même couleur, ces désordres ont eu pour cause au contraire l'absence d'instruction chrétienne et de croyances religieuses. Or, il se trouve que les départements où les troubles ont éclaté le plus violemment, sont ceux où les anciennes croyances se sont le moins altérées, la Bretagne, le Berry. Un correspondant de Buzançais adressait ces jours derniers à l'*Univers* une lettre dans laquelle il invoquait les témoignages les moins suspects pour prouver que nulle commune en France ne reçoit une instruction dévote plus complète que la sienne, que nulle part les offices ne sont mieux suivis, le respect n'est plus grand pour les ministre du culte.

Les départements où le clergé exerce le plus d'influence sont ceux où les émeutes sont les plus nombreuses et les plus violentes; la majorité des enfants détenus à la Roquette est composée d'élèves sortant des écoles de Frères. L'enseignement donnée par l'Eglise est donc impuissant contre les révoltes et la démoralisation précoce.

Placé en présence de ces faits, qui renverse toutes les théories de son journal, le correspondant de l'*Univers* ne sait que s'incliner devant la Providence; il rappelle une foule de faits qui, suivant lui, sont demeurés inexplicables, et s'écrie humblement: « Tout cela est un mystère. »

Un mystère! Quand il s'agit de tout un monde de malheureux qui se débattent entre la révolte et la mort; quand l'humanité souffrante se tord sur son lit de douleur et appelle à grands cris la guérison, une telle humilité n'est plus de mise. Il n'est pas permis à un homme ayant au cœur quelque amour de ses semblables, il est criminel à qui a charge d'âmes, aux ministres de la religion et du gouvernement, de dire en présence de ces désordres: « Il y a là un mystère impénétrable; » puis de courir sans plus à ses affaires ou à ses plaisirs. Partout où il y a désordre, subversion, douleur, partout où une loi de la Providence est violée, l'intelligence doit chercher, doit découvrir la cause du mal et apporter le remède. Ne dites pas que cette tâche est trop sublime pour l'homme: ce serait accuser Dieu d'impuissance ou de méchanceté. « Dieu a mesuré le vent à la laine des brebis, » a dit le Christ; il a mesuré les problèmes sociaux à l'intelligence humaine. Reculer devant la cause des agitations de la société, dire: « Il y a là un mystère impénétrable, » c'est abdiquer, c'est se reconnaître indigne de la fonction du sacerdoce et du gouvernement.

La cause des désordres est facile à comprendre, mais le corps social ressemble à un malade honteux ou pusillanime; la maladie est profonde, intime, mais il conserve les apparences de la santé; les excitants lui rendent un peu d'énergie fébrile qu'il prend pour de la vigueur. Il cherche à se tromper lui-même sur le mal qu'il sent lui déchirer les entrailles; qu'un symptôme alarmant se manifeste, il n'y voudra voir qu'un accident. Poitrinaire dont la consomption dévore les poumons, il n'accuse qu'une indisposition légère, et s'il survient un médecin qui lui peigne les désordres de son organisation, il s'en prend de ses douleurs au médecin, il rejette sur l'homme de l'art le mal dont il est travaillé.

L'aristocratie bourgeoise fait aujourd'hui ce que faisait il y a cent ans l'aristocratie féodale. Alors que la monarchie absolue se mourait rongée par les vers, alors que la noblesse usée par les excès tombait en décomposition, c'étaient aussi les philosophes que l'on accusait; le Parlement brûlait les livres et la Bastille se fermait sur les écrivains. Et pourtant ces encyclopédistes, que l'on prétendait des désorganisateurs, ils se contentaient de constater le mal, d'invoquer le remède. La société officielle paya la peine de son aveuglement; elle abreuva de dégoûts Turgot qui lui offrait de prévenir une catastrophe: elle lui reprit le pouvoir dont il se servait pour amener sans secousse une transformation indispensable; elle le calomnia et le fit disgracier. Dix ans après, la révolution éclatait, emportant ces privilèges que l'on n'avait pas voulu sacrifier, et avec, les têtes des privilégiés.

L'aristocratie bourgeoise applaudit aujourd'hui aux idées, aux efforts de ces philosophes qui ont préparé son émancipation; mais dominatrice à son tour, elle épouse les idées de sa devancière. Comme l'aristocratie féodale, elle ferme les yeux sur les causes du malaise de la société; comme la noblesse foedale, elle calomnie les socialistes qui l'avertissent; comme elle, la noblesse d'argent jette au peuple quelques gros sous, et s'imagine qu'elle a accompli son devoir. Ces mots de fraternité et de liberté qu'elle invoquait pour son compte, elle n'en veut plus dès que d'autres en réclament l'application. Quand on lui oppose les doctrines qui l'ont émancipée, elle se récrie contre les mauvaises passions, les prédications perverses, les conseils funestes. Si un jour la misère, la peur soulèvent des légions de meurt-de-faim et les excitent à violer la propriété monopolisée en ses mains, au lieu de s'en prendre à elle-même, au lieu d'accuser son imprévoyance et sa dureté, elle accuse ceux-là mêmes qui se posent en pacificateurs entre elle et les déshérités, ceux qui lui offrent des moyens de conciliation propres à faire disparaître à jamais la souffrance et la misère des réprouvés et des élus.

Avant de chercher aux désordres qui vous épouvantent des suggestions étrangères, jettez donc les yeux autour de vous, et considérez ce qui s'y passe. Voyez la terre livrée, par votre incurie, aux inondations, aux intempéries, aux maladies de tout genre. Contemplez les nations écrasées par le despotisme, les peuples tremblant sous le fouet des maîtres. Voyez l'Irlande, la fertile Irlande en proie à l'agonie de la faim, aux tortures de la plus cruelle des morts. Voyez comment fonctionnent les gouvernements, les administrations, à quel prix vivent les familles; comment la guerre, la tromperie, la misère, l'oppression se partagent l'empire du monde! Pénétrez au cœur de cette civilisation si vantée, et, la main sur la conscience, dites-nous s'il est besoin d'excitations extérieures pour se trouver mal dans cette société et pour aspirer à en sortir!

Les émeutes, comme les autres désordres de la nature et de la société, sont les résultats nécessaires de la désorganisation, de l'imprévoyance sociale; les autres causes ne sont que secondaires. Les symptômes du malaise ne disparaîtront que si on attaque le mal dans sa racine.

De la Colonisation en Algérie.

Depuis que la soumission à peu près complète des Arabes a permis aux commandants de nos trois provinces de s'occuper sérieusement de la grande question de la colonisation, ils se sont empressés à l'envi de recueillir les renseignements nécessaires pour le choix des terrains, et de faire exécuter les études préparatoires pour l'introduction de la population européenne. A Constantine, le général Bedeau a fait explorer le terrain de la province, pour déterminer les emplacements de plusieurs centres de population, les uns en deçà de cette capitale, la reliant à Philippeville et à Bone; les autres au-delà, devant servir de points de station sur les routes de Batna et de Sétif. Les levers des terrains sur lesquels doivent être assis les villages et les places de ces villages, sont déjà faits; on dit même que le gouvernement a accordé 200 000 fr. pour leur création. Il serait à désirer que cette faible somme, au lieu d'être éparpillée sur sept ou huit centres de population, fût concentrée sur un ou deux villages, que l'on mettrait ainsi dans de bonnes conditions de réussite et de prospérité.

Dans la province d'Oran, trois officiers distingués, MM. le lieutenant-colonel de Martimprey, le chef d'escadron d'état-major d'Illiers et le capitaine d'artillerie Azéma de Montgravier, ont employé six semaines à l'exploration minutieuse du terrain compris dans le triangle qui a sa base sur les bords de la mer d'Oran à Mostaganem, et son sommet à Mascara. Aidé de leurs travaux statistiques et topographiques, le lieutenant-général de Lamoricière propose d'introduire sur ce terrain, en déplaçant les Arabes, quand il en sera besoin, 5 000 familles européennes, d'après un système de colonisation que nous exposerons bientôt.

Enfin, le gouverneur général ne laisse passer, dit-on, aucune proposition importante sans l'examiner, et tout en s'occupant avec ardeur de ses propres projets, il répond presque toujours lui-même à la plupart des mémoires qui lui sont présentés.

Le plan du général de Lamoricière lui ayant paru dangereux, à cause de la séduction de la théorie du bon marché, il l'a combattu

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 21 MARS.

LA CHAINE DES ÊTRES.

I.

O toi, fils de l'esprit, issu de la matière,
Argile que féconde un rayon de lumière,
Diamant enchâssé dans le fer de l'erreur,
Et qui ne reflèta que les feux du malheur;
Homme enfin!.. réveillé par la voix du prophète,
Relève ton regard au-dessus de ta tête.

Contemple l'Univers dans son affinité,
Les mondes par milliers peuplant l'immensité,
Innombrables soleils aux splendeurs infinies,
Unis par les liens des saintes harmonies,
Et par l'attraction dirigés vers leur fin,
Louant le Créateur dans leur hymne sans fin.

La planète décrit, épouse radieuse,
Autour de l'astre-roi sa course glorieuse;
Et celui-ci, guidé par le doigt de son Dieu,
Gravite vers un autre en son cercle de feu!

Et toujours... et toujours... aux régions profondes,
Autour d'autres soleils gravitent d'autres mondes,
Qui, fécondant, et puis fécondés tour à tour,
Consomment leur hymen dans un immense amour

II.

Promène maintenant tes yeux, ô fils de l'homme,
De l'anneau des soleils à celui de l'atôme,
Regarde chacun d'eux qui monte ou qui descend,
S'il ne fut pas créé par un amour puissant
Si la grande unité de la chaîne infinie
N'est pas un composé d'amour et d'harmonie,
Interroge-les tous, et chacun à son tour
Dira: « Je suis formé d'harmonie et d'amour... »

Eh bien! dans ce concert des esprits ou des choses,
Sous la main du Seigneur incessamment écloses,
Veux-tu, corde rebelle, aux célestes accents
Mêler tes chants faussés et tes sons impuissants?
Toi, le milieu parfait entre l'insecte et l'ange,
Homme, veux-tu toujours demeurer dans ta fange?
Veux-tu, rompant le fil du décret éternel,
Ramper, malgré ton Dieu, souffrant et criminel?

Non, tu ne le veux pas, car tu souffres et pleures,
Le deuil et la douleur habitent tes demeures,
Et du fond de l'abime où l'orgueil t'a jeté
Tu lèves vers le ciel ton regard attristé;

Tu marches entouré des ténèbres du doute,
En déchirant ta chair aux ronces de la route,
Tremblant à chaque pas, vers ton but incertain,
Comme l'enfant perdu dans un sentier lointain.
Chaque jour de ton cœur monte une voix plaintive,
Disant: « Faites, Seigneur, que votre règne arrive
« Sur terre comme au ciel, » et pourtant chaque jour
Tu transgresses la loi d'harmonie et d'amour.

III.

Si tu veux qu'ici-bas tous les bonheurs t'adviennent,
Si tu veux conquérir les droits qui t'appartiennent,
A l'exemple du Christ, entre dans le saint lieu,
Chasses-en les marchands qui trafiquent de Dieu,
Qui, prévaricateurs aux paroles du maître,
Te voilent le bonheur qu'il t'est venu promettre,
Et ravalant un culte à leur main confié,
Te vendent l'esprit saint qu'ils ont falsifié.
Chasse ces faux pasteurs [illegible] ignares,
Qui, loin de resp[illegible] phares,
Afin de prépare[illegible],
Epaississent la [illegible] et [illegible] l'erreur.

Rejette ces écrits, monuments d'imposture,
Et si tu veux sonder les lois de la nature,
Lis dans ce livre ouvert de l'aurore au couchant,
Dont le doigt de ton Dieu traça le vaste chant;
Où chaque mot divin porte en lui son principe
Et reflète le sens auquel il participe.

Annulle ces recueils, codes incohérents
Enfantés par l'effroi, le tyran des tyrans,
De l'humaine raison spécieux labyrinthe,
Où l'injuste est toujours étayé par la crainte.

Fidèle observateur de la divine loi,
Suis l'aspiration qui se révèle en toi.

Que ton esprit toujours domine la matière
Purifiant l'instinct au feu de la lumière;
Brise sans hésiter le carcan social
Qu'un monde corrompu rive sur tout vassal.

Que fort.. ton bras concoure aux travaux de tes frères,
Que riche... tes trésors soulagent leurs misères.

Si le génie enfin par Dieu te fut donné
Qu'il ne soit pas au mal par orgueil profané;
Qu'il marche devant nous comme un nouveau Moïse,
En guidant les humains vers la terre promise,
Et céleste flambeau jeté dans notre nuit,
Qu'il brille pour tous ceux qui viendront après lui.

Qu'un ineffable amour unisse l'homme à l'homme,
Qu'il l'enivre à longs traits de son divin arome,
Et que la passion, source de sa douleur,
Soit le sentier fleuri qui le mène au bonheur.

Que la sainte unité harmonisant le monde
Rende les cieux plus doux, la terre plus féconde.

. . . .

IV.

Alors arrivera parmi nous comme au ciel
Le règne du vrai Dieu, règne attractionnel.

FORTUNÉ HENRY.

premières nécessité, dont nous avons parlé, et à acquérir, pendant dix ans, les céréales au prix moyen des marchés passés outre-mer.

Si quelques difficultés locales rendaient les établissements plus dispendieux, des primes en argent viendraient au secours de l'entreprise.

L'adjudicataire se charge de l'installation des familles; il leur bâtira des maisons dans l'enceinte réservée et pourvoira à leur entretien aux conditions réglées entre eux.

L'Etat se réserve, pour des concessions postérieures, un quart du terrain compris dans l'enceinte, et un cinquième de la surface totale.

Après l'accomplissement de toutes les obligations réciproques, les colons devront être constitués propriétaires chacun de 4 hectares au moins de terres labourables.

D'après les devis estimatifs, les dépenses d'installation ne coûteraient pas à l'Etat plus de 125 fr. par famille.

Certes, ce serait une découverte précieuse pour la France, si l'on pouvait, à ce prix, fonder une bonne colonisation. Ce n'est pas l'opinion de M. le maréchal, comme nous allons le voir dans ses observations.

Observations de M. le maréchal gouverneur général.

Les gens superficiels seuls se laisseront séduire par cette apparence de bon marché. En l'examinant de près, on s'aperçoit bientôt que le plan proposé n'est pas aussi économique qu'il le paraît; car, les frais qu'il rejette d'abord comme superflus, il les met *plus tard* à la charge de l'Etat.

Le bon marché, d'ailleurs, n'est qu'une question secondaire, s'il n'entraîne pas la rapidité et la solidité de l'œuvre; car, s'il faut attendre, avec 100 000 000 fr. de budget et 100 000 soldats pendant vingt ans seulement, on aura dépensé deux milliards sans avoir peut-être rien résolu; aussi M. le maréchal pose-t-il en principe que *la colonisation la plus rapide et la plus fortement constituée est en définitive la plus économique, quelles que soient d'ailleurs les sommes qu'elle coûtera.*

Ce qui le préoccupe surtout, c'est d'avoir sur un espace donné une population assez compacte et assez serrée pour ne pas se laisser pénétrer par les Arabes; or, le projet abandonnant la moitié des terres à l'entrepreneur, ne peut introduire et n'introduit en effet que la moitié des familles qui pourraient être installées sur le terrain en adjudication. Ce qu'il veut, c'est une population robuste, travailleuse, morale, et il s'appuie sur sa connaissance de la population agricole de France, pour prédire aux adjudicataires qu'ils ne trouveront que peu ou pas d'acquéreurs, car la petite propriété est timide et casanière en France, et que s'ils n'emploient que des salariés, s'ils ne créent pas des *propriétaires*, ils ne trouveront parmi les métayers et les fermiers que ceux que la nécessité aura rendus aventureux, c'est-à-dire la pire espèce de travailleurs.

Ces familles livrées pieds et poings liés aux capitalistes, puisque le projet ne stipule rien en leur faveur, ne peuvent être heureuses. Les entrepreneurs seront forcés, pour ne pas perdre, ou de les exploiter d'abord, en les parquant pêle-mêle dans de misérables baraques, ou en les abritant dans de pauvres cabanes; ou bien, s'ils les [...]ront la plus belle part.

Quant au refoulement successif et périodique des Arabes dont les mémoires présentés par le général de Lamoricière font si bon marché, le maréchal s'en indigne. Il le trouve injuste, impolitique, imprudent et barbare!

« Le conseil supérieur d'administration, dit-il, veut resserrer les
» Arabes sur le territoire qu'ils occupent, afin de faire place à la
» colonisation européenne; mais il ne veut pas, comme vous, bles-
» ser en eux tous les sentiments humains; il ne veut pas les enle-
» ver aux lieux qui les ont vu naître; il ne veut pas les éloigner
» du tombeau de leurs ancêtres; il ne veut pas, comme vous le
» proposez, les déplacer plusieurs fois, ce qui les pousserait au
» désespoir... »

Le système des entreprises a d'ailleurs été essayé déjà dans la province d'Alger, et il n'a produit que la misère des travailleurs, la ruine du capitaliste ou l'agiotage le plus effréné.

M. le maréchal conclut de ses observations que le seul grand colonisateur en Afrique, c'est l'Etat, parce que l'Etat représente la société tout entière et non les intérêts de quelques individus, parce que seul il peut disposer de capitaux assez considérables pour ne demander aux pauvres familles qu'il installera, ni l'intérêt ni le remboursement des sommes qu'il aura avancées pour elles.

Cependant, il ne repousse le projet proposé qu'en tant qu'il serait considéré comme base de la colonisation en Afrique, et il en admet l'essai sur 3 ou 4 communes, en choisissant celles qui n'exigent pas le déplacement des Arabes.

Les observations de M. le gouverneur-général nous paraissent d'une justesse incontestable, tant que les capitaux n'admettront pas les travailleurs dans leur association.

Nous repoussons comme lui, de toutes nos forces, les grandes concessions qui ne feraient que constituer l'exploitation des travailleurs, créeraient en Afrique une féodalité écrasante et toute de monopole, et feraient de notre colonie une nouvelle Irlande, sinon plus misérable, du moins plus difficile à contenir.

Mais si l'on veut admettre un instant que les capitalistes et les travailleurs réunissent ensemble leurs ressources et leurs forces, alors tous les inconvénients signalés disparaissent.

Une partie des terres n'étant plus réservée pour l'entrepreneur, on pourra donner à la population toute la concentration désirable. On ne rognera pas sur le salaire du travailleur pour le remboursement des dépenses faites pour son installation. Une existence assurée par un minimum suffisant, une nourriture saine, un logement convenable, l'admission à la propriété par le partage des bénéfices et par le droit à la plus-value des terrains exploités; la sollicitude la plus éclairée pour tous les sociétaires, qui seront comme en famille; la certitude d'avoir des soins et des secours dans les maladies; l'éducation assurée aux enfants, sont des avantages assez appréciables pour faire déplacer les travailleurs actifs, honnêtes, et même ceux qui ont quelque aisance; ainsi l'association n'en serait pas réduite à se recruter dans la lie de la population agricole.

L'unité d'impulsion, la concentration des forces, la direction intelligente des cultures, la convergence des intérêts donneront à l'association intégrale une puissance que n'auront jamais ni les exploiteurs isolés, ni les capitalistes avec leurs salariés peu inté[...] de colonisation, il ne croit pas qu'aucun système isolé apporte avec lui assez de vitalité pour assurer d'une manière prompte et certaine la solution du problème à résoudre.

Cette œuvre, grande, lente et difficile, ne peut être abandonnée à l'incertitude du *laissez-faire*. Le gouvernement doit la prendre à sa charge, car seul il a la puissance de fonder cette entreprise sur les bases larges et solides qu'elle exige pour avoir quelque consistance; seul il possède les ressources nécessaires pour parer aux accidents et aux fléaux qui peuvent fondre sur la colonie à sa naissance; seul il a assez de désintéressement pour ne rien demander aux familles en retour des sacrifices qu'il aura faits pour elles, et assez de sollicitude pour venir au secours de toutes les misères qui accompagnent les premiers pas de la colonisation.

Ce n'est pas pourtant que M. le maréchal propose de faire artificiellement et à grands coups de budgets tout le peuple nouveau qui doit étreindre les indigènes; la France ne pourrait y suffire; mais il veut que l'Etat crée de ses propres mains un cadre vigoureux de colonisation, dans lequel viendront se mouvoir, avec sécurité et liberté, les intérêts individuels de toute nature, et auprès duquel ils trouveront aide, secours et protection.

Cependant, quelque bien constituée pour la production que soit la colonie civile, elle ne pourra se passer de la protection de l'armée, du moins à sa naissance, et pour rendre cette protection possible, efficace et sûre, M. le maréchal lui assigne une zone de douze lieues environ à partir du littoral. Elle ne dépassera cette zone que par exception, pour se placer autour des villes et sur quelques routes.

L'occupation permanente, la culture et la surveillance du pays en avant seront confiées à la colonie militaire, qui, comme une forte ceinture, se déroulera le long de nos postes du Sud, englobant dans sa protection et les Kabyles des montagnes et les colonies civiles de la plaine. L'armée, abandonnant à ces colonies les larges travaux qu'elle a élaborés près du littoral, portera sa principale masse sur la ligne centrale, prête à fournir à tous l'aide de ses bras et de sa valeur,

Ce plan nous paraît parfaitement conçu dans son ensemble: il assigne à chaque élément la place qu'il doit occuper dans l'immense travail que la France doit accomplir en Afrique; et, par une distribution intelligente de toutes les forces, il assure la perpétration de l'œuvre dans un temps relativement très court.

Voyons les détails d'exécution, et d'abord examinons la colonisation civile.

Il est bon, dit M. le Maréchal, que les maisons, qui doivent recevoir les colons, soient bâties à l'avance, et que la population d'un village arrive en bloc, et non famille par famille. Nous partageons complètement son avis. Il ne faut pas qu'à son arrivée sur une terre nouvelle, le colon se trouve isolé, abandonné à ses propres forces, exposé aux rigueurs d'un climat meurtrier, dépensant péniblement un temps précieux à créer un abri à sa famille; il tomberait bientôt dans le découragement, et le marasme et la maladie ne tarderaient pas à l'atteindre: il faut, au contraire, qu'il conserve le plus longtemps possible la virginité de ses illusions et de son enthousiasme; il faut que son premier élan soit employé à produire. Alors son courage et ses forces seront doublés par l'espérance; soutenu, assisté, encouragé par ses voisins, il surmon-

---

La Politique et la Littérature.

I.

A M. EUGÈNE PELLETAN.

Depuis que j'existe comme homme, c'est-à-dire dès le moment où, rejetant la théologie, cette pathologie des dieux, pour embrasser à bras joints la poésie et la philosophie, cette science fleurie de la vie, je me suis toujours demandé comment il se fait que les Etats européens, après avoir produit tant de grands penseurs, tant de puissants initiateurs, soient exclusivement gouvernés par une armée de médiocrités numérotées et étiquetées.

On avait beau me répéter l'axiome banal que le monde était gouverné par l'argent, de par l'histoire des temps passés, il est prouvé que l'esprit seul est le pivot de l'humanité, et si par moment l'autel sacré de la pensée sert d'enclume pour battre monnaie, tôt ou tard l'enclume de l'esprit même se transforme de nouveau en autel. Mais, chose étonnante, les hommes d'argent sont rarement les maîtres des destinées sociales, ce sont presque partout des médiocrités lettrées et savantes, de vrais besogneux en argent et en esprit, qui montant au Capitole une besace sur le dos, abaissent le trône au marche-pied, et se servent du sceptre en guise de férule. Ce ne sont pas les hommes d'argent qui gouvernent eux-mêmes; leur rôle, au contraire, est celui de rois fainéants: ils ne règnent que grâce aux nullités gouvernementales, leurs majordomes.

Passe encore pour l'Allemagne où les hommes de talent et d'esprit sont dispersés dans les trente-huit coins du pays, où il n'y a point de centre intellectuel, où les hommes de pensée sont pourchassés d'un duché dans l'autre, où enfin l'association des capacités est impossible.

Mais que dire de la France, qui a une capitale où le génie cuit continuellement des idées dans le chaudron de l'avenir, où il y a une dixaine d'hommes de premier, et peut-être une quarantaine de second ordre; la France qui jamais, depuis qu'elle existe, n'a possédé une phalange si nombreuse d'hommes de pensée, d'esprit, d'imagination et de style, que dire enfin d'un pays qui, grâce à sa littérature et à sa philosophie, est à la tête de l'Europe, et qui se laisse conduire en lesse par des bourgeois patentés et des médiocrités ambitieuses?

Il ne se passe pas un jour, je ne lis pas un journal, je ne quitte pas un homme de talent sans que cette question ne surgisse malgré moi dans mon esprit; et comme il n'y a pas d'effet, positif ou négatif, sans cause, je suis depuis longtemps à la recherche de cette cause même. Malheureusement, si l'effet est simple, la cause est très complexe.

N'importe! Si grande que soit la tâche, je ne reculerai pas devant les difficultés. Les hommes d'esprit et de pensée sont attachés les uns aux autres par une traînée de feu invisible et électrique; une allumette suffit pour les embraser. Je veux être cette allumette, chimique et allemande.

Il me semble tout d'abord, qu'à quelques rares exceptions près, les écrivains de Juillet ont rarement eu la conscience et la dignité de leur mission. De tout temps, même dans les époques les plus tristes de l'humanité, il y a eu un noyau d'hommes d'élite, dépositaires de la pensée divine. C'est d'un de ces noyaux que Moïse est sorti pour proclamer l'unité de Dieu, et c'est pour conserver cette ruche féconde de l'idée qu'il a créé le corps de lévites, nourris et logés aux frais de l'Etat, et dont la pensée était la seule et unique propriété. Car, on a beau proclamer l'égalité des humains, sur cent hommes il y aura toujours un chiffre et deux zéros. Tous, il est vrai, se perfectionnent; mais si le petit devient grand, le grand devient immense: et à mesure que le méchant devient bon, le bon devient meilleur.

Au moyen-âge, les prêtres du christianisme étaient en même temps les prêtres de l'humanité. Plus instruits et plus intelligents que les laïques, il ont gardé la suprématie politique et sociale aussi longtemps qu'ils sont restés les dépositaires du progrès scientifique. Du moment qu'il y avait un homme plus savant, plus progressif, plus généreux, plus universel, enfin, que le pape, celui-ci était détrôné. La chute de l'omnipotence papale date d'Arnold de Brescia.

Avec la renaissance des sciences antiques et l'invention de l'imprimerie, le sacerdoce de l'humanité passa des mains des prêtres dans celles des philosophes et des écrivains. Dès lors les écrivains formèrent un corps sacré. Harcelés, poursuivis, pourchassés d'un pays à l'autre, au risque d'être brûlés au nom de Dieu et de la religion de l'amour, les écrivains, remplissant une double mission, et semblables aux israélites babyloniens, se servaient d'une main pour élever le temple sacré, pendant que de l'autre ils tenaient le glaive pour se défendre contre l'ennemi commun. La plupart de ces prêtres ont dignement accompli leur mission, en livrant pure et intacte la muse de la pensée à leurs fils d'aujourd'hui.

Tous les peuples ont fourni leur contingent à la phalange du progrès humain. Mais il est hors de doute que depuis 1830 la veillée des armes bénies était échue à la France. A-t-elle été fidèle à sa mission? a-t-elle entretenu religieusement la lampe vestalique de la pensée? Là est la question.

Que chacun, comme dit le prophète, fouille dans les entrailles de sa conscience, qu'il se demande s'il n'a rien à se reprocher, s'il a bien employé son esprit et son talent, s'il a toujours aspiré vers le grand, le noble, le beau et le vrai; si enfin il a défriché quelques steppes incultes de la pensée pour frayer et aplanir la route à l'avenir; que chacun, dis-je, se pose cette question et qu'il y réponde, non en face de l'homme, mais en face de l'humanité et de la nature, cet œil multiple et réfrangible du Créateur de toutes choses.

Il est une vérité palpitante, flagrante, qui reluit sur chaque page de l'histoire. Toujours, quand les hommes de pensée et d'art, se produisant les uns les autres, étaient unis et marchaient hardiment vers l'avenir, leurs ennemis, les ignorants et les fanatiques (car toute haine est le résultat de l'ignorance), leurs ennemis, dis-je, se sont désunis et ont présenté les flancs nus et désarmés pour être vaincus, c'est-à-dire pour devenir meilleurs et plus heureux. Mais dès que la guerre éclatait dans les rangs des combattants intellectuels, des champions de la raison, la sottise et la médiocrité ont relevé la tête, et nous ont apporté la guerre avec toutes ses calamités, non pas toujours la guerre extérieure, mais la guerre civile, la guerre de la folie contre la raison, de la force contre le droit, de la misère contre la richesse, du privilège contre la liberté, cette guerre incessante au milieu de la paix.

Certes, la France possède de grandes individualités, de puissants poètes, qui, tour à tour, ont gravé leurs noms en lettres ineffaçables dans les annales de la postérité; mais, hélas! le temple de la France intellectuelle est un temple cellulaire. Chacun y a creusé une niche glorieuse pour son buste; aucune foi ne les unit, aucun ciment intellectuel ne les rend indissolubles, et, pour comble de malheur, chacun ne se croit grand qu'en rapetissant les autres. Loin de s'unir, de briser ces barrières élevées par leurs ennemis afin de se tendre les mains, ils s'isolent et se fuient. Ils sont bien ensemble dans la même enceinte, mais en se tournant le dos; on dirait qu'ils ne se regardent pas, de peur de s'aimer au nom d'une idée.

Et tandis que l'égoïsme et l'anarchie rongent les plus nobles intelligences de la France, les médiocrités et les hommes d'argent se sont associés par un pacte solennel et se moquent de leurs maîtres naturels, qu'ils encellulent glorieusement l'un après l'autre; de manière que notre société ressemble à un éternel carnaval romain, où les maîtres servent de laquais à des esclaves endimanchés et en goguette.

Et non-seulement les véritables hommes de génie et d'esprit sont devenus impuissants, grâce à cet isolement, mais encore ils ont été éclipsés par de fausses gloires, par des réputations momentanées et factices, aux dépens du peuple.

Certains oiseleurs allument d'immenses feux de paille au milieu de la nuit. Les oiseaux, prenant ces feux pour le soleil naissant, s'y précipitent en foule et sont pris. Un instant après, il n'y a plus que chaos et ténèbres.

Ah! dira-t-on, la littérature n'est pas une arme, la pensée n'est pas une pièce de canon, ni la philosophie une machine-Fieschi. D'accord, Mais Dieu n'a pas donné non plus le fer à l'homme pour en faire des sabres et des baïonnettes, ni l'acier pour servir de guillotine, mais pour en faire des socs de charrue, des serpes et des machines pacifiques. Qu'arrive-t-il dans notre société civilisée, qui ne suit en rien la voie tracée par Dieu? C'est que ceux qui s'approprient la terre et le pouvoir, nous ôtent la charrue et la serpe, de peur qu'on ne les trans-

[illegible]

Ce système présente le grave inconvénient de morceler les propriétés, et par conséquent de faire disparaître les prairies, et de rendre, pour ainsi dire, impossible l'essai de toute culture nouvelle; aussi voudrions-nous qu'au lieu de réserver pour la vente un sixième des terres concédées, afin de faire rentrer l'État dans une partie de ses déboursés, ce sixième fût conservé en communal, dans la partie la plus propre à faire des prairies et des bois. On ménagerait ainsi des ressources précieuses pour l'élève des bestiaux et pour les besoins du ménage. Quant à l'introduction de la culture des plantes exotiques, ce sera le lot des grandes propriétés qui viendront s'intercaler dans le réseau fondé par le gouvernement.

Pour sa colonie militaire, M. le gouverneur prend dans l'armée des hommes de bonne volonté, qui ont encore 3 ans de service à faire. Il leur donne un congé de six mois, pour aller se marier en France, et il espère qu'ils trouveront des femmes s'ils se présentent ayant à la main la loi qui les fait propriétaires d'une maison et de 10 hectares de terre. Il s'en fie au caractère aventureux des femmes, pour qu'elles s'entraînent les unes les autres à venir prendre possession de la terre nouvelle. Nous partageons ses espérances, mais nous ne renoncerions pas comme lui à une fondation aussi essentielle, quand même, dès l'abord, les femmes ne se présenteraient pas. Une seconde tentative pourrait être faite, quand les militaires auraient été mis en possession de leur terrain, et alors la réussite nous paraît certaine.

Pendant les congrès des colons, un bataillon serait chargé de faire les constructions, les chemins, les conduites d'eau et autres travaux nécessaires; il planterait les arbres, préparerait des jardins, et ensemencerait les terres dans la saison convenable.

M. le gouverneur croit même qu'il serait nécessaire plus tard d'organiser dans l'armée des bataillons provisoires d'ouvriers. Nous accueillons avec joie l'annonce d'une pareille création, qui mettrait une force nouvelle au service de la colonisation, et qui serait le premier pas décisif de l'armée dans sa transformation en armée industrielle, surtout si, pour ces bataillons, on faisait choix d'officiers assez intelligents et assez instruits, pour préparer les projets des travaux qu'ils auraient à exécuter.

Les soldats pourront amener un ou plusieurs membres de leur famille avec eux. — Cette disposition nous paraît excellente pour former les nouveaux époux à l'esprit de famille, qui ne peut naître *ex abrupto* chez eux, et pour combattre cette tendance à l'insouciance et à l'abandon naturelle aux militaires, qui leur ferait préférer souvent le cabaret au ménage et les entraînerait à dépenser leur petite concession, avant même d'en être possesseurs. Un père, une mère, une sœur, seront un lien de plus pour les retenir à la maison. D'ailleurs, cela permettra de former des alliances entre les familles, qui seraient restées étrangères les unes aux autres. Plusieurs pourront même s'associer pour l'exploitation de leur terrain, comme cela se voit souvent en France.

La part que le projet de M. le maréchal fait à chaque famille est largement suffisante pour la mettre dans une honnête aisance. Dix hectares de terre, une maison, la solde, l'habillement et les vivres pendant dix-huit mois, 2 bœufs, 2 vaches, les meubles et les instruments aratoires les plus indispensables: certes, c'est là une position vers laquelle aspirent bien des paysans en France et qu'ils n'ont pu encore atteindre.

formera. La discipline militaire et la confiance dans les officiers directeurs rendraient l'opération facile, et l'association bien entendue apporterait certainement dans ces fondations ordre, économie et vigueur.

M. le maréchal évalue à 3 000 fr. la dépense d'installation d'une famille, et demande au gouvernement une allocation de 3 millions pour faire une expérience de colonisation militaire. Nous faisons des vœux sincères pour que sa demande lui soit accordée le plus tôt possible, afin qu'on puisse immédiatement se mettre à l'œuvre.

Nous voudrions aussi voir presser les travaux de dessèchement et d'assainissement de la Mitidja, pour pouvoir bientôt compléter le réseau de villages civils déjà commencé. Il y a un grand nombre d'ouvriers sans travail que l'on pourrait utilement employer à cette opération. Qu'on se hâte! qu'il n'y ait pas encore une année de perdue! La rapidité d'exécution est une des principales conditions d'économie et de succès.

Avertissement aux Colons.

LE CONSEIL COLONIAL DE L'ILE BOURBON.

L'île Bourbon est dans un état de crise politique tout-à-fait déplorable. Citons d'abord les faits, nos observations viendront ensuite.

Le 27 février 1846, le Conseil colonial se réunit pour l'élection des délégués. M. Dejean de la Bâtie est réélu à une forte majorité; mais son collègue, le vice-amiral Baudin, échoue. Quatorze voix sont données à l'amiral; quinze voix élisent M. Sully-Brunet.

Au mois de mars, au moment de procéder au scrutin pour le vote du budget, les quatorze membres dont le candidat à la délégation avait échoué se retirent en masse de la séance. Comme il faut seize membres présents pour pouvoir valider les délibérations, on dut attendre plusieurs jours avant de pouvoir compléter le Conseil. Le budget est enfin péniblement voté, et la session close.

Le 9 novembre suivant, le Conseil, convoqué en deuxième session, se trouve réuni au grand complet. Mais à peine le gouverneur a-t-il prononcé son discours, que la minorité se retire solennellement. Le Conseil s'efforce vainement de rassembler sa majorité; il prend le parti de s'ajourner au 1er décembre. Aucun des membres de la minorité ne se présente à cette nouvelle épreuve. Or, cette minorité étant de 14 sur 30, on conçoit qu'il était presque impossible au Conseil de fonctionner, un seul cas de maladie parmi les membres de la majorité suffisant pour annuler ses délibérations. M. le gouverneur Graëb dut prononcer la dissolution.

L'*Indicateur colonial* accuse assez vivement la « flagrante illégalité » de ces actes; il s'irrite fort contre cette « minorité factieuse ». Nous ne partageons pas la sévérité de notre confrère de Bourbon. Les membres dissidents auraient dû sans doute, pour plus de régularité, offrir d'abord leur démission; mais comme ils eussent été certainement réélus, la difficulté restait la même. Nous croyons qu'une minorité aussi forte (la moitié moins un) doit avoir le droit d'appel devant le pays, comme le gouvernement a le droit de dissolution; et il est naturel que la force d'inertie fasse triompher ces justes prétentions que la législation n'a pas consacrées.

Quoi qu'il en soit, la convocation des colléges électoraux a eu lieu immédiatement, et nous apprenons le résultat de leur vote par la voie de Suez. La situation se trouve renversée, les mêmes chiffres sont en présence, mais la majorité d'hier est devenue la minorité.

pion. Il ne s'agit donc point en cette affaire de rivalités et d'intrigues personnelles; c'est une question de principe qui agite la colonie de Bourbon. Dans le délégué nouveau, c'est l'esprit libéral que l'on poursuit; c'est le parti de la résistance, le parti des vieux préjugés, qui reprend le dessus dans les élections du mois de décembre.

Voilà donc les vieilles idées et les vieilles illusions fortes d'une voix de majorité dans le Conseil colonial de Bourbon. Mais qu'arriverait-il si les quatorze membres de la minorité libérale reprenaient à leur tour le même jeu qui a si bien réussi l'an dernier à leurs adversaires? De nouveau la marche des affaires serait arrêtée, et il faudrait recourir encore à la dissolution. Et nous ne voyons pas pourquoi cette minorité n'agirait pas de même. Pourquoi aurait-elle moins que l'autre le sentiment de sa responsabilité? Pourquoi aurait-elle moins d'énergie, lorsqu'elle se sent appuyée sur les sympathies de tous les hommes sérieux de la métropole et du gouvernement lui-même? Ainsi, selon toute probabilité, nous apprendrons par le prochain courrier que le conflit et les embarras se sont renouvelés. Ce serait un grand hasard si la maladie, les travaux de la coupe ou l'indolence créole n'enlevaient pas un membre à la majorité. Si, par un excès de bienveillance et pour le bien des affaires courantes, les libéraux consentent un moment à un sacrifice, on peut compter que cet accord ne se prolongera pas.

En cet état, que doit faire le gouvernement de la métropole? Nous pensons qu'il doit expédier sans retard un ordre de dissolution. Il est particulièrement du devoir du ministre, dans la situation si grave des colonies, de donner indirectement à leurs habitants un bon et bienveillant conseil. Déjà, dans un moment moins périlleux, une dissolution vint à temps avertir les habitants d'une autre colonie qui s'engageait dans une voie désastreuse. Les colons de la Guadeloupe, mis en demeure de réfléchir, s'aperçurent en effet qu'ils avaient fait un choix dangereux et ridicule, et de nouvelles élections envoyèrent en France une représentation plus digne.

L'île Bourbon a besoin d'un semblable et paternel avertissement. La minorité résistante a fait appel aux sentiments et aux passions du pays, et le vieux monde colonial, inquiet, mal renseigné, égaré, lui a donné une voix de majorité. Maintenant que la minorité libérale doit à son tour faire appel à la raison du pays et solliciter parmi ses enfants les inspirations de l'esprit nouveau, n'est-il pas juste que la métropole vienne en aide à ceux qui ont toutes ses sympathies?

Que le gouvernement, en dissolvant le Conseil colonial, fasse entendre aux colons bourbonnais qu'il demande à leur sagesse de nouvelles réflexions. Pour nous, fidèles à la politique que nous n'avons cessé de conseiller aux créoles avec désintéressement et avec affection, nous supplions les électeurs de l'île Bourbon de modifier définitivement leur Conseil législatif et leur Délégation dans le sens libéral. C'est la prière de tous les vrais amis des colonies; c'est le vœu de la France entière. Les publicistes, longtemps gagés par le parti de la résistance, n'oseraient plus eux-mêmes aujourd'hui donner un autre avis. C'en est fait désormais de cette politique impuissante et décrépite qu'ils n'ont lâchement soutenue qu'aux dépens de la bourse et de la considération des créoles.

Nous reviendrons un autre jour sur les réflexions qu'inspirent la situation des colonies et l'attitude du Conseil de l'île Bourbon. Pour le moment, nous nous bornons à demander que le gouvernement expédie immédiatement un ordre de dissolution; et nous prions

---

forme en armes pour défendre et le sol matériel et le droit moral. La pensée, de sa nature, est pacifique et organisatrice; mais dès qu'on ne s'unit pas pour s'en servir d'arme tranchante en cas de besoin, non-seulement elle se rouille comme le fer qui se repose, mais encore tôt ou tard on la perd complètement, pour devenir l'esclave de la sottise et de l'ignorance.

Bref, les hommes d'élite, faute d'association, sont impuissants, tandis que les hommes subalternes, grâce à l'association, ont une force centuple à leur valeur intrinsèque, sans compter que les sots et les médiocrités sont associés naturellement. Il y a un proverbe allemand qui dit: « Tirez la barbe à un moine, et toutes les barbes de moine depuis Bâle jusqu'à Rome vacilleront et se mettront en mouvement. » Il en est de même des sots de tous les pays, qui sont solidaires les uns des autres, sans même se connaître.

Il est un fait palpable, patent, que depuis 1830 la manifestation de la pensée a changé de forme. Que ce soit un bien ou un mal, il n'en est pas moins vrai que la presse quotidienne, si elle n'a pas remplacé le livre, en est du moins devenu le porte-flambeau. Sans le journal, le meilleur livre n'est qu'un sac de grains qui, semé en bloc, ne produit rien. *Il faut répandre et non épandre la science*, a dit Montaigne. Pour récolter, il faut répandre les semences grain à grain, et non les entasser les unes sur les autres. Le journalisme en soi est un grand progrès, quoi qu'en disent ses détracteurs, et celui qui le met à la portée de tout le monde est un bienfaiteur du peuple.

Eh bien! on dirait que les hommes de pensée de la France aient pris à tâche de faire de cette même presse un vil instrument d'intérêt au profit des hommes nuls, et si personnellement ils n'ont pas contribué à l'avilissement de la presse (ce qui est encore très douteux), du moins ils n'ont rien fait pour l'ennoblir, pour en faire un instrument divin du progrès.

Le moment le plus terrible pour une nation est celui où les hommes de premier et de second ordre donnent leur démission, soit par orgueil, soit par paresse. Toute génération, si grande qu'elle soit, ne compte dans son sein qu'un petit nombre d'hommes d'élite de tous les rangs, qui, quoi qu'en disent les imbéciles, se remplacent difficilement. Qu'on me cite un seul peuple qui, dans l'espace de cinquante ans, ait produit trente grands hommes. D'ordinaire, la génération qui suit à une grande époque est très inférieure à celle qui l'a précédée. Les nations, comme la terre, ont leurs jachères, et ont besoin de se reposer.

Certes, il eût été facile pour MM. Hugo, Lamartine, Eugène Sue, Balzac, Marrast, Sand, Louis Blanc, Lamennais, Karr, Gautier et tant d'autres, de fonder deux journaux-modèles, qui même, au point de vue financier, auraient été une belle affaire. La divergence des opinions aurait disparu après deux ou trois réunions, car les hommes de talent ne diffèrent d'opinion que parce qu'ils s'isolent et ne se connaissent pas. Quand les lumières des différentes couleurs se réunissent, la gerbe de feu qui en jaillit n'en est que plus radieuse. Ils ont préféré mendier chacun une petite place dans un journal, où ils nagent comme des requins suivis chacun de petits poissons-journalistes qui leur servent de pilotes. Je sais qu'il y a d'autres raisons plus profondes, plus philosophiques qui ont empêché cette fusion des talents. Nous les discuterons dans une lettre spéciale.

Mais parlons dès aujourd'hui de la critique littéraire et philosophique dont vous êtes un des plus jeunes et des plus sincères champions. Chose curieuse, le lecteur français n'a jamais compris la haute portée de la critique littéraire. Les Français, après tout, ne brillent guères dans cette branche. Voltaire, La Harpe, Boileau sont des critiques étroits et n'atteignent ni la hauteur de Lessing et de Winkelmann, ni la profondeur de Johnson. De nos jours seulement la critique littéraire a échangé ses guenilles classiques contre la riche draperie de la pensée indépendante et universelle.

S'il y a quelque chose de libre et d'important dans la république des lettres, ce devrait être la critique. C'est le phare lumineux qui éclaire en même temps le passé et l'avenir, c'est l'expérience réunie à la conception, l'imagination mariée à la raison. On peut être poète par l'imagination seule, on peut être écrivain par le bon sens et la raison; mais pour être bon critique, il faut être poète et écrivain, il faut avoir tous les sens du beau et du vrai, il faut surtout avoir à la fois la larme de l'admiration et le frisson de l'indignation. Le critique, c'est le pivot des lettres, et, à vrai dire, il n'y a jamais existé un homme de génie qui ne fût en même temps grand critique.

Donc, la critique sérieuse et sacrée devrait occuper la première place dans le journal.

Dans les arts et métiers, pour juger l'œuvre des autres, il faut avoir fait un chef-d'œuvre quelconque. Ce n'est pas une affaire d'âge, mais une question de capacité.

Dans nos lettres, au contraire, la critique a l'air d'une messe pour les pauvres, dont personne ne veut et qui, faute de prêtres officiants, est exécutée par des diacres et des sacristains. Dès qu'un jeune homme se sent du talent pour produire, il recule forcément devant la critique, de peur de dire quelques vérités trop vraies. Quant aux hommes de talent reconnus, ils ont peur de déroger ou de blesser quelques médiocrités. Jaloux de leur muse, ils la font garder par des eunuques à la porte des journaux. L'eunuque n'a pas été inventé pour ne pas séduire la favorite, une femme y aurait suffi; mais une femme laisserait approcher un homme, tandis que l'eunuque, furieux de son impuissance, tuerait l'homme qui oserait toucher sa prisonnière.

A Dieu ne plaise que je fasse allusion à personne. Je n'ai pas à me plaindre de la critique, bien au contraire. Mais n'est-il pas honteux pour notre siècle qu'un homme comme Fourier, grand poète autant que législateur, grand comme le monde, ait pu surgir en France, sans que la critique d'abord s'en occupât durant vingt ans, pour le poursuivre plus tard avec de mauvais calembours et sans l'avoir lu! Quand la critique d'un pays intellectuel a commis un tel crime, il ne lui reste plus qu'à se voiler la face.

Il y a des hommes de talent qui ont peur de la critique faite par de petites gens. Cependant la petite critique est comme une ortie: elle pique quand on l'effleure; dès qu'on la presse avec vigueur, elle devient douce comme un chiffon de soie.

Il est des critiques incapables d'admiration, faute de poésie et de savoir. Ils ont l'air d'un homme chauve qui, voulant s'arracher les cheveux de désespoir et n'en trouvant pas, s'en prend continuellement aux cheveux des autres.

Il est des critiques qui, par envie impuissante, cherchent à tuer un livre par un autre livre fait par le même auteur. A les entendre, l'homme qui avait du génie en 1846, n'a plus même de talent en 1847. Il est vrai que ces critiques mêmes sont plus logiques dans leurs œuvres. Ils se ressemblent toujours; mais la plupart du temps cette fin de non-recevoir même est un mensonge, et si l'on cherche bien, on verra que le chef-d'œuvre passé a été critiqué par le même homme en le comparant à une œuvre d'un auteur mort. En général, la mauvaise critique n'a de l'admiration que pour les morts, dont elle ne craint ni le succès ni la concurrence. Elle n'a de l'encens que pour les cadavres ou pour les morts-nés; pour elle rien n'est vivant, excepté ce qui ne vit plus ou ce qui meurt demain; rien n'a de l'avenir, excepté ce qui vient du passé; et c'est un spectacle curieux de voir ces géants avortés occupés durant toute leur vie à élever une muraille de fétus autour du royaume des idées, muraille qu'un seul homme de génie fait disparaître rien qu'en soufflant dessus. Or, comme dans la civilisaion le bien ne vient que par l'excès du mal, tôt ou tard la critique ressaisira le gouvernail de la pensée préconçue pour la conduire bravement et au milieu des orages vers l'avenir.

Déjà vous osez brandir de temps en temps le flambeau de la critique sociale dans un journal civilisé. Il est vrai que vous êtes seul encore; mais dans le royaume des idées, au rebours du royaume des faits, on est souvent général avant de commander une armée qui ne vient que plus tard. Oui, puisque nos maîtres ès-sciences et ès-arts ne veulent pas s'associer; puisque, soit égoïsme, soit manque de foi et d'idées, soit fatalité, chacun se sent assez fort pour soulever le globe, sauf à le laisser tomber fracassé sur l'autre côté; associons-nous à notre tour, associons-nous par la pensée, la foi et la vérité, par les principes et la discussion, par la loyauté et le travail. Dans la vie matérielle, dix hommes ne représentent que la force de dix individus, mais dans le domaine intellectuel, toute intelligence centuple la force d'une intelligence amie, car l'intelligence, étincelle divine, frappe, allume, éclaire, réchauffe, devient flamme, étoile et soleil à la fois.

ALEXANDRE WEILL.

[illegible] les dames, et plus de mille personnes ont pu prendre part à cet enseignement.

M. Hennequin a passé successivement en revue l'histoire de Fourier et les principes de l'association ; il a exposé la théorie des passions, celle de la série, l'organisation du phalanstère, et les moyens de faire éclore les vocations. Quelques personnes ont rédigé les leçons de l'orateur autant que la rapidité de sa parole leur a permis de le faire. Cette mesure était nécessaire pour convaincre ceux qui n'ont pas cru pouvoir assister au cours.

Le passage de M. Hennequin dans notre ville laissera un long souvenir ; jamais la parole d'un homme n'avait fait vibrer plus profondément les cœurs de tous ceux pour lesquels les mots de charité, de fraternité et d'humanité ont encore le sens que leur donnait celui qu'ont crucifié les pharisiens d'il y a dix-huit cents ans, et que les pharisiens d'aujourd'hui crucifieraient encore.

Jamais exposition plus simple, plus claire, plus logique n'a été écoutée avec plus de calme, avec plus de recueillement et avec plus de bienveillance; il faut avoir vu une foule immense, composée de l'élite de la population, se presser aux leçons de l'orateur, j'allais dire de l'orateur chrétien, tant nous avons trouvé la doctrine de Fourier la continuation de celle de Christ; on se demandait comment dans la patrie même de Fourier, tant d'esprits avaient pu rester éloignés des idées de cet homme qui, suivant la parole de l'orateur, a découvert le moyen de réaliser sur la terre toutes les promesses du divin Envoyé de Dieu.

Combien elles sont conformes aux véritables principes du christianisme, et combien il serait heureux de voir se réaliser les promesses d'une doctrine qui serait le règne de Dieu sur la terre, et qui, loin d'être hostile à la religion, ne tend qu'à réunir les hommes de tous les cultes en respectant leur liberté !

Nous regrettons que le clergé de Besançon se soit éloigné de cet enseignement ; il aurait pu, de même qu'il a rendu justice à la moralité, à la droiture et à l'intelligence des hommes qui suivent la doctrine de Fourier, il aurait pu reconnaître combien il serait heureux qu'elle fût adoptée universellement. Nous regrettons que quelques prêtres, poussés par un zèle mal éclairé, n'aient pas suivi l'exemple de modération de leurs confrères, et aient été jusqu'à exhumer un pamphlet rempli de mensonges dont nous ne voulons pas nommer l'auteur.

Au lieu de répondre aux arguments de M. Hennequin, espérons que, plus éclairés et mieux conseillés, ils reviendront à la vérité, et qu'ils s'associeront de cœur à des hommes dont l'unique but est la réalisation des magnifiques promesses faites par Jésus-Christ à la terre.

Je ne puis terminer sans vous rendre compte d'un fait qui vous donnera une idée de la puissance morale exercée par M. Hennequin sur son auditoire : dans la dernière séance, après les dernières paroles de l'orateur, le public, ordinairement pressé de quitter une salle presque privée d'air respirable, ne pouvait se séparer de lui. Après une demi-heure, M. Hennequin a été obligé de reprendre la parole pour annoncer une seconde fois que son cours était terminé, et qu'il n'avait plus qu'à remercier de nouveau le public de sa bienveillance. Eh bien ! un quart d'heure après la salle était encore encombrée, et il n'a pas fallu moins que l'assurance que M. Hennequin avait quitté la salle et que les lumières fussent éteintes pour que les groupes se décidassent à se séparer.

Dans notre numéro du 19 mars, nous avons rendu compte du banquet offert à J. Duval, par les amis de la Cause sociétaire et par une partie des personnes qui avaient suivi le cours de notre collaborateur. M. J. Duval fait en ce moment une exposition à Limoges.

La Chambre des députés a voté aujourd'hui, sans discussion intéressante, un projet de loi relatif à la création d'un hôpital thermal militaire à Vichy, et un autre relatif à des modifications dans les droits d'octroi de la ville de Rouen.

La Chambre des pairs s'est réunie pour entendre des rapports de pétitions qui n'ont offert aucun intérêt.

Le blé est non-seulement rare, mais il est cher; aucun moyen ne doit être négligé pour venir en aide aux pauvres. Le Cercle d'horticulture, dans l'exposition qu'il vient de faire de ses produits au Luxembourg, avait imposé aux visiteurs une légère rétribution au profit des pauvres. Pourquoi la liste civile ne percevrait-elle pas une rétribution semblable sur les visiteurs privilégiés auxquels il est délivré des cartes spéciales pour visiter l'exposition aux jours réservés ? Il n'est aucun des visiteurs du samedi qui ne payât volontiers *un franc* pour les nécessiteux, et la recette totale ne laisserait pas d'être fort considérable. On pourrait, dans le même but, augmenter les premières places dans les théâtres, et établir des retenues semblables sur les jouissances de luxe. Dans une année aussi dure, il est juste que les plaisirs du riche contribuent à adoucir la condition du pauvre.

On nous écrit d'Alger, en date du 5 mars :

La crise financière et le manque presque complet de récolte de l'année dernière ont fait ici un mal incalculable. Il y a un grand nombre d'ouvriers sur le pavé. Cependant, ce n'est pas le travail qui manque. Dans un pays où tout est à faire, on pourrait certes employer les quelques milliers de bras qui restent sans ouvrage. Mais les services publics ont épuisé les fonds de l'année dernière et n'ont pas encore reçu de crédits nouveaux ; leur pénurie est telle qu'ils laissent en retard même la solde de leurs employés aux appointements les plus minimes. Et cependant les routes sont dans un état déplorable, même aux portes d'Alger, et plusieurs travaux urgents attendent à moitié faits qu'il nous arrive des fonds de France.

Les propriétaires ont fait cette année des efforts très louables [illegible] nourrit ; mais au lieu de les faire travailler à quelque chose d'utile, en leur donnant un faible salaire en sus de leur nourriture, on les laisse vaguer sans but et sans ouvrage.

Il est grand temps que les produits de la terre et les fonds du gouvernement viennent mettre un terme à cet état de choses. Les récoltes de foin qui sont les premières qui pourront employer quelques bras ne se feront au plus tôt que dans deux mois. Et deux mois sont bien longs pour celui qui a faim !

Le gouvernement devrait se hâter de mettre en train les travaux publics. Il y a tant et tant de choses à faire !

Nous venons d'assister à l'ouverture d'une salle d'asile fondée par un comité de dames que préside Mme la duchesse de Marmier, et qui s'appellera désormais comité de la *Crèche-Asyle Ouvroir de la Madeleine*. On voit que l'œuvre avance et se complète. Un pas de plus et nous aurons, dans un même local et dans une même institution, crèche, asile, école et ouvroir.

Il faut que ce mouvement s'étende et s'accélère ; il faut surtout que l'institution s'améliore promptement et que, sous son heureuse influence, les enfants cessent de succomber par légions comme cela arrive aujourd'hui. Le docteur Imbert, de Lyon, a traité cette question dans une brochure que nous recommandons de nouveau à nos lecteurs. Elle est écrite sous l'impression de ce fait, constaté par l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, qu'avec les méthodes actuelles d'éducation, « *un quart des enfants meurt dans la première année, et un » tiers avant la fin de la seconde* !! »

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Le prix des grains, quoiqu'il ait encore haussé, semble tendre à devenir stationnaire. Indépendamment de toutes les autres causes qui maintiennent cette cherté et peuvent l'accroître, la crainte du pillage sur les routes exerce une grande influence. Des transports de grains ont été arrêtés et pillés, notamment à Chailly, sur le canal de Loing. De pareils évènements, résultat malheureusement nécessaire, non pas des mauvaises passions, comme le disent les gens de justice, mais de la misère et de la faim, rendraient, s'ils se multipliaient, notre position encore plus précaire.

Il se fait beaucoup d'achats de grains au nom des municipalités, mais un inconvénient en résulte en ce moment : c'est qu'elles achètent *à livrer* immédiatement ce qu'elles ne consommeront que dans un mois, deux mois ; de cette manière, elles raréfient et font renchérir la denrée sur les grands marchés. Nous le reconnaissons, mais c'est l'inconvénient de toute mesure précipitée, et qui est pour nous un argument de plus en faveur des réserves faites d'avance, lentement et avec maturité.

Au surplus, les achats faits par les municipalités ont eu pour résultat, comme il était facile de le prévoir, la baisse du prix sur leurs propres marchés.

Nous avons conseillé au gouvernement d'acheter à l'extérieur de fortes parties de grains *livrables en juillet et août*. Si cette opération se faisait et qu'elle fût annoncée, elle déterminerait les détenteurs actuels de la denrée à la mettre en vente, et abaisserait les prix dès à présent. Nous insistons sur cette mesure, à laquelle on pourrait faire utilement concourir les vaisseaux de l'Etat.

— Une démarche de l'empereur de Russie vient de surprendre tout le monde. Il a proposé à la Banque de France de lui acheter, jusqu'à concurrence de 50 millions de francs, une partie des rentes sur l'Etat possédées par elles, et qu'elle avait l'intention de vendre pour augmenter ses réserves en écus. Cette proposition a été acceptée et a produit un bon effet sur la place. En achetant ces rentes, le czar empêche une exportation d'écus de 50 millions, qui auraient été échangés contre des blés, il arrête la baisse des fonds français, et, en un mot, rend un service éminent à la Banque et au commerce. Mais chacun (tant la position des princes qui ne gouvernent que dans leur intérêt est malheureusement fausse), chacun se demande le motif de cette action, et recherche quel piège elle cache. — Pour nous, nous voyons là un nouvel indice de ce rapprochement de la Russie vers la cour de France, dont on a parlé lors de l'attentat de Cracovie, et qui aurait pour but d'éloigner de nous l'Allemagne. Or, entre l'alliance russe et l'alliance allemande, ce serait, non pas un malheur seulement, mais ce serait un crime d'hésiter. L'Allemagne est notre amie, l'Allemagne est notre sœur; le jour où nous aurons cimenté avec elle une alliance sincère, la paix et la liberté de l'Europe seront assurées.

—Deux propositions faites par des députés, sur les pétitions et les défrichements, ont été rejetées par le ministère et sa majorité.

ALGÉRIE.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 15 mars :

« M. le lieutenant de spahis Marguerite, chef du bureau arabe de Teniet-el-Haad, était allé avec un détachement de spahis visiter les tribus au sud-ouest de cette place. — Il apprit qu'un chériff, qui prêchait la guerre sainte, se trouvait dans son voisinage ; il se dirigea aussitôt sur lui, accompagné d'un petit goum arabe. Le chériff fut atteint ; on lui tua quatre hommes ; on lui prit douze chevaux et tout son bagage. Avec les restes de sa petite troupe, il s'enfonça dans les montagnes boisées de l'Ouerencenis. Quelques Arabes ont cru reconnaître dans un des quatre hommes restés sur le carreau, le chaouch de Bou-Maza, d'où l'on a conclu que le chériff était Bou-Maza lui-même. Cela n'est pas impossible, bien que les dernières nouvelles qu'on eût de cet agitateur le plaçassent au loin, dans le sud des Ouled-Nayls-Chéragas. Toutefois, l'apparition dans l'Ouerencenis de ce chef entreprenant est encore douteuse.

» Dans une marche de nuit de M. le général Marey chez les Ouled-Nayls-Cheragas, un soldat du 33e s'était égaré. Tous les moyens employés pour le retrouver furent inutiles. Une dépêche télégraphique annonce qu'il est arrivé hier à Médéah, ramené par les Ouled-Nayls eux-mêmes, qui l'ont conduit sur un mulet. Le lieu où il avait perdu les traces de la colonne est à 90 lieues au sud de Médéah. — Voilà un exemple qui prouve la profonde impression morale qu'ont produite [illegible] avec Sidi-el-Hadj-Larbi, marabout des environs de Fez, le chef actuel de l'ordre religieux de Muley-Taleb, qui compte de nombreux adeptes parmi les Kabyles de l'Ouerencenis.

» Dans une lettre récente, Sidi-el-Hadj-Larbi raconte, dans les meilleurs termes, à Ben-Marabout, la réception faite par l'empereur Muley-Abd-er-Rahman au consul-général de France, les rapports de bonne amitié qui existent entre les deux souverains, et conclut en disant que la force et la justice étant pour les Français, tout homme de bien doit se rallier à leur cause pour rendre impuissants les efforts des brouillons qui cherchent à s'agrandir par le désordre et le malheur public. Abd-el-Kader et Bou-Maza sont nominativement désignés comme les principaux perturbateurs, le dernier surtout est traité avec un profond mépris. « Débarrassez vous de ce vagabond, de ce juif ! » dit Sidi-El-Hadj-Larbi.

» Cette lettre faisait l'objet de toutes les conversations dans les derniers marchés de la subdivision d'Orléansville.

» Plusieurs malfaiteurs ont encore été arrêtés dans cette subdivision. La guerre aux voleurs se poursuit avec constance et succès, l'amour de l'ordre s'augmente avec ses progrès, et les fonctionnaires indigènes y concourent avec une ardeur que nous ne leur avions encore jamais connue au même degré. »

GRANDE-BRETAGNE.

Famine de l'Irlande. — Prières et jeûne dans le Royaume-Uni.

Le parlement anglais continue à s'occuper et presque exclusivement de l'Irlande. Le ministère avoue que la famine qui dévore ce malheureux pays est une difficulté qui effraie le gouvernement. Le récit suivant, que nous empruntons à l'*Univers*, donnera une idée exacte de la situation :

Au moment où s'ouvrait la session britannique, le nombre des pauvres qui recevaient des secours à l'aide des travaux publics, s'élevait à 500 000. Depuis la première semaine de janvier, leur nombre s'est accru jusqu'à 708 000, et la somme payée, à titre de salaires, à ces infortunés, a été, dans le mois de février seul, de 23 602 515 francs. Soit en les employant, soit en leur distribuant des secours en nature, l'Angleterre ne peut s'affranchir de payer cet écrasant impôt à la misère de l'Irlande. C'est là ce qui effraie le gouvernement; c'est ce qui fait demander à M. Roebuck que la propriété irlandaise pourvoie aux besoins de ses pauvres.

Lord John Russell, en présentant sa nouvelle loi, a insisté sur cette considération, qu'on ne peut abandonner au hasard le soin de subvenir aux besoins des malheureux Irlandais. L'Angleterre pourrait en effet se lasser de payer, et le jour où elle refusera de nourrir le pauvre Paddy, que deviendra-t-il? En dépensant 20 millions par mois pour nourrir ces infortunés, 245 000 sont morts de faim dans l'espace de soixante jours !

Les espérances de la récolte prochaine ne sont pas rassurantes. Le paysan irlandais, découragé, affaibli par ses privations et ses souffrances, menacé par les exigences des landlords, trouve qu'il n'a pas à perdre beaucoup en laissant son coin de terre en friche. Des témoins oculaires, qui ont parcouru les diverses parties de l'Irlande, assurent que l'on ne rencontre le long des grandes routes et dans l'intérieur des terres qu'un fort petit nombre de champs labourés.

Cet abandon fait craindre que la famine ne reparaisse l'année prochaine tout aussi terrible que cette année-ci. Le vice-roi a publié une circulaire dans laquelle il ne cherche pas à dissimuler les appréhensions du gouvernement. Il faut croire que cet avenir, qui apparaît sous de si sombres couleurs, est une des causes qui déterminent lord John Russell à ne pas abandonner plus longtemps au hasard le soin de nourrir l'Irlande. Il invite en conséquence les landlords à se charger charitablement de ce soin. Lord John Russell désire débarrasser l'Angleterre de ce fardeau, qui lui a coûté, du 1er septembre au 1er mars, 64 474 925 francs, payés en salaires seulement.

Lord John Russell a invoqué, comme raison d'étendre à l'Irlande la loi anglaise, que si les landlords en général se sont imposé des sacrifices en rapport avec la grandeur du mal, il en est qui ont fermé l'oreille à tous les appels qui leur ont été adressés au nom de l'humanité. Il se trouve en Irlande des landlords qui n'ont pas voulu donner un centime pour soulager la détresse épouvantable de leurs compatriotes. Il faut donc que la loi intervienne pour avoir raison de cette avarice et de cette cruauté.

En Angleterre, le nombre des pauvres vivant de la taxe perçue en leur nom était, en 1842, d'un million cinq cent mille ; il a dû s'accroître depuis cette époque dans la même proportion que la misère. En 1841, la taxe des pauvres avait donné, pour l'Angleterre et le pays de Galles, 125 892 575 fr. Elle est au moins en ce moment de 150 millions. Cette somme payée par les propriétaires, se perçoit à raison de 8 p. 100 sur leurs revenus (1 s. 7 1/4 d. sur la livre sterling).

En Irlande, au contraire, la taxe perçue au nom des pauvres sur la propriété est sans importance. Ainsi, pour citer un exemple, dans le district de Skibbereen, le rapport annuel de la propriété est estimé à 8 000 livres sterlings, tandis qu'il est en réalité de 130 000, et sur ces 8 000 livres, il n'est perçu qu'un droit de 2 1/2 p. 100.

D'après le projet de loi soumis aux Chambres, le revenu annuel de la propriété irlandaise sera établi sur ses véritables bases, et les landlords auront à payer une taxe uniforme.

En vertu de la nouvelle loi, les commissaires de la loi des pauvres pourront administrer des secours hors des maisons de travail, lorsque le *Workhouse*, ou la maison destinée à recevoir les pauvres, sera pleine, et encore ces secours ne pourront être accordés durant plus de deux mois. Dans le cas où le *Workhouse*, par suite des maladies contagieuses, ne devrait pas recevoir les malheureux, ils seront aussi secourus au dehors. Lord John Russell a fait tout ce qui était en son pouvoir pour ménager les grands propriétaires ; mais il ne paraît pas avoir réussi à les concilier à son projet de loi. Le noble lord a lui-même annoncé à la Chambre qu'il avait reçu un document qui, sous forme de résolutions, renfermait une protestation contre son bill, signée par 64 pairs et 43 membres de la Chambre des communes. Ces résolutions ont été réfutées par le ministre dans un discours qui a précédé l'introduction du bill en comité. Cette première manifestation et les noms des signataires donnent une idée de l'opposition que les landlords se disposent à faire au projet de loi.

La dépense actuelle pour le maintien d'une partie des pauvres d'Irlande s'élève à près de 24 millions par mois, ou un million sterling; or, que deviendront les propriétaires irlandais, lorsqu'ils auront à prélever cette somme sur leurs revenus? Lord John Russell a évalué ce revenu à 13 millions sterlings par an, c'est-à-dire,— à un million sterling près,— exactement la somme que dépense en ce moment l'Angleterre.

L'aristocratie irlandaise va donc être dévorée par la lèpre du paupérisme. L'aristocratie anglaise, qui déjà paie à cette formidable puissance une liste civile de 150 millions, est elle-même obligée de nourrir sa part des pauvres irlandais. Est-ce que la misère de l'Irlande n'est pas l'œuvre de l'aristocratie des deux pays ? En vain l'aristocratie anglaise espère échapper à cette nécessité, en jetant une partie du fardeau sur les épaules des landlords d'Irlande. La misère n'en débordera pas moins en Angleterre. Toutes les harangues de lord Brougham n'obtiendront pas que le pauvre Irlandais soit parqué dans son île ; il continuera à traverser. Les 50 000, 100 000 et 200 000 mendiants qui débarquent souvent dans une semaine sur les quais de Liverpool, arrivent comme un châtiment du ciel pour grossir le nombre des pauvres d'Angleterre et aggraver les charges de ses *Workhouses*. Ainsi la lèpre du paupérisme va s'élargissant chaque jour davantage, et l'aristocratie anglaise sera à son tour dévorée par le cancer qui menace l'existence du landlord irlandais.

Tandis que le cabinet anglais s'occupe de la loi des pauvres pour forcer la propriété à supporter les charges du paupérisme en Irlande,

[illegible] nous souffrions et que nous attendions avec patience et résignation, et que, si c'est ton bon plaisir de nous épargner, nous puissions autant qu'il est en nous, nous montrer compatissants vis-à-vis de tous les hommes et surtout vis-à-vis de ceux que la faim et la maladie ont couchés sur la poussière, et qui n'ont personne pour les secourir. Accorde-nous cette faveur par les mérites de ton fils bienheureux Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il. — O Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, notre unique assistance aux jours du besoin, nous t'en conjurons, du haut des cieux abaisse ton regard sur la détresse de ton peuple, regarde-le, visite-le, secoure-le. Daigne, ô Dieu, panser ses blessures, lui rendre les bénédictions de l'abondance, et le disposer à la modération et à la gratitude dans l'abondance de tes biens. O Dieu ! sois miséricordieux vis-à-vis de ton peuple. Sois notre refuge jusqu'à ce que cette calamité soit passée, et guide et gouverne nos cœurs, par l'inspiration de ton esprit saint, de telle sorte que sanctifiés de corps et d'esprit, nous ayons toute confiance en ta merci, et que marchant humblement devant toi, dans la foi, l'espérance et la charité, nous arrivions enfin à la vie éternelle par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il. — Epargne-nous, Dieu de miséricorde, Père miséricordieux qui prend en pitié tous les hommes et qui ne déteste rien de ce que tu as fait ; toi qui ne veut pas la mort du pécheur, mais son retour au bien, épargne-nous; ménage-nous; ne juge pas tes serviteurs, qui ne sont qu'une humble argile et de misérables pécheurs; détourne ta colère de nous, pécheurs repentants de nos fautes, et soutiens-nous dans ce monde, pour que nous puissions toujours vivre avec toi dans l'autre. Ainsi soit-il.

Telle sera la formule de la prière du matin et du soir.

Le peuple devra répéter après le ministre :

Dieu bienfaisant, relève-nous et nous serons relevés ; sois favorable à ton peuple qui te prie, pleurant, jeûnant et priant. Tu es un Dieu miséricordieux, compatissant et longanime ; tu nous épargnes alors que nous méritons d'être chassés, et dans ton courroux tu penses encore à la miséricorde ; épargne ton peuple et ne permets pas que tes enfants soient livrés à la confusion. Entends notre prière, ô Dieu dont la miséricorde est infinie, et regarde-nous, suppliant par l'intercession et la médiation de ton fils béni Jésus-Christ. Ainsi soit-il.—Dieu, par l'ordre de qui la terre qui nourrit l'homme a refusé à l'homme, dans différentes parties de ces îles, son pain quotidien et changé l'abondance en disette, retire l'arrêt qui nous a foudroyés et permets que ton peuple ne meure pas de faim.

Nous avons péché, nous avons transgressé tes lois; mais ta miséricorde est infinie, et nous le jurons dans ta bonté, de secourir et soulager le pauvre et le nécessiteux dans leurs besoins, et de donner et conserver pour notre usage les fruits de la terre en leurs saisons. Que ta divine inspiration éclaire nos esprits, échauffe nos cœurs, afin que chacun montre compassion et merci à son frère, afin que nous nous aidions mutuellement à supporter nos fardeaux, et que le spectacle de notre fraternelle concorde nous obtienne ta satisfaction et ta miséricorde toute paternelle. « Oui, embouchez les trompettes à Sion, a dit Joel ; oui, sanctifiez une fête, convoquez une réunion solennelle, assemblez le peuple, convoquez les anciens, convoquez les jeunes, les adultes, les enfants, ceux qui sont à la mamelle ; que le fiancé sorte de sa chambre, que la fiancée quitte la sienne. »

Accourez tous; que les prêtres, que les ministres du Seigneur pleurent entre le porche et l'autel, et qu'ils disent en gémissant : Epargne ton peuple, ô Dieu ! n'abandonne pas tes enfants à la réprobation, afin que l'enfer ne les domine pas, afin que le peuple ne puisse pas dire : Où est notre Dieu ? Béni soit l'homme qui vient en aide au malade et au nécessiteux : le Seigneur l'assistera dans les jours d'affliction avec le Psalmiste. Dieu, qui si longtemps manifestas ton amour à ton peuple, regarde-le du même œil que par le passé, que ta céleste bénédiction couvre notre souveraine madone, la reine, et tous ceux qui sont sous son autorité. O Dieu ! guide leurs pas dans la voie du progrès de la véritable religion et pitié, et conduis-nous à la paix et à la prospérité du royaume. — Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Ainsi soit-il !

ALLEMAGNE.

Influence de la Russie sur l'Europe continentale.

Un fait extraordinaire domine l'histoire politique de l'Europe depuis 1815 : c'est la prépondérance russe. On sait que la sainte-alliance est une idée d'Alexandre, idée développée par le cabinet autrichien ; on sait encore que l'intervention de la France en Espagne, sous la Restauration, a été provoquée par la Russie. Depuis 1815 jusqu'à 1830, toutes les mesures réactionnaires prises par l'Autriche et la Prusse contre le mouvement des idées en Allemagne ont été l'œuvre de la Russie, et Kotzebue n'est tombé sous le poignard de Sand que parce qu'il était l'agent du czar. Ce sont des faits acquis à l'histoire, impossibles à nier. La révolution de Juillet a dérangé pour un moment les plans de la Russie, mais, depuis, cette puissance n'a changé que de tactique, et, à l'heure qu'il est, grâce surtout à la politique française, l'influence russe est plus puissante que jamais sur le continent, et si elle n'atteint pas son but, ce ne sera certes pas grâce à la vigilance des gouvernements européens, qu'on croirait payés pour agir en faveur de la Russie, et dont quelques-uns, en effet, sont payés argent comptant pour agir de la sorte.

La Russie vise à l'omnipotence continentale, depuis Alexandre, les empereurs de Russie ont l'ambition de continuer le rôle de Napoléon, de fonder une monarchie universelle et absolue. Il y a quelques années à peine que le gouvernement russe a fait publier un livre intitulé *la Pentarchie*, dans lequel cette idée est formellement articulée. Le czar tient à accomplir la prophétie de Napoléon, à savoir, que l'Europe sera cosaque. Son plan est de contenir et de dominer la France par l'Allemagne, et l'Angleterre par la France.

En Allemagne même sa politique tient à annihiler la Prusse par l'Autriche, et l'Allemagne constitutionnelle par la Prusse. Cette politique n'est plus un secret pour personne, et c'est surtout le roi de Prusse, le beau-frère de Nicolas, qui, bien initié dans les plans de la Russie, est son ennemi le plus terrible. On n'est jamais trahi que par les siens.

La diplomatie russe ne se laisse intimider par aucun fait; elle se prête à toutes les éventualités, à toutes les sinuosités de la situation.

Après avoir amoindri le pouvoir de l'Autriche en lui ôtant les principautés du Danube, en lui suscitant mille embarras en Hongrie et en Gallicie, elle s'est liée à la Prusse par un mariage, dans le but de forcer celle-ci d'arrêter l'Allemagne constitutionnelle dans sa marche progressive.

Cette politique a été la même pendant toute la vie de Frédéric-Guillaume III ; mais connaissant de bonne heure les tendances germaniques du prince royal son beau-frère, sachant que ce prince avait l'arrière-pensée de donner à l'Allemagne une unité politique, grâce à une alliance avec la France, Nicolas a de bonne heure changé de tactique pour contrecarrer les plans de Frédéric-Guillaume IV. D'abord la Russie, en s'incorporant la Pologne, a donné un coup de boutoir au Zollverein. La Pologne est un pays purement agricole. De tout temps, elle a tiré toutes ses marchandises de l'Allemagne septentrionale, dont Leipzig était le dépôt et la Silésie la manufacture. Par suite de l'in[illegible] fille du grand-duc de Darmstadt; le duc de Nassau a épousé une fille de la grande-duchesse Hélène; le prince royal de Wurtemberg vient d'épouser la grande-duchesse Olga, et tous ces mariages ont été contractés dans le but de trouver un appui en Russie contre la Prusse, en cas que celle-ci voulût étendre la main sur la couronne d'Allemagne. Plusieurs petits princes de l'Allemagne touchent une rente viagère payée par la Russie ; et quant aux autres pays, tels que la Saxe, la Hesse électorale et le duché de Brunswick, après leur avoir livré les preuves que la Prusse rêve une *Hégémonie allemande*, dont ils seraient les premières victimes, la Russie leur promet aide et secours, et domine toute leur politique, jusqu'aux moindres détails d'intérieur.

Le roi de Prusse n'est plus dupe de la diplomatie russe. Son plan favori est une alliance entre la France et l'empire germanique. Il voit bien qu'il lui serait impossible d'exécuter ce plan lui-même ; mais il en fraie la voie à ses successeurs. Ses armes sont toutes pacifiques. Menacé par l'Autriche, contenu et arrêté par la Russie, le roi de Prusse ne hasardera jamais une guerre contre les petits princes de l'Allemagne, mais il les rend impuissants et inutiles par des lois progressives, que ceux-ci, grâce à leurs amitiés russes, ne peuvent suivre. Il n'existe peut-être qu'un seul pays constitutionnel en Allemagne où la Russie ne domine pas, c'est le grand-duché de Bade, et encore le grand-duc lui-même est entouré de créatures russes. La Prusse donc, tôt ou tard, en dépit de la *diète*, aura une constitution et la liberté de la presse ; c'est assez dire que l'influence russe disparaît de plus en plus en Prusse, et dès que la presse sera libre, son premier but sera d'attiser la haine contre la politique de la Russie, haine qui est devenue nationale et qui produira des héros invincibles. La Russie reconnaît bien le danger, mais elle ne craint la Prusse qu'autant que celle-ci sera soutenue par les sympathies françaises. Du moment que la Russie réussira à tourner les esprits allemands contre la France, elle a gain de cause, car la Prusse, surveillant ses provinces rhénanes, n'est pas assez forte pour lutter contre la Russie, même si la France reste passive. Son but donc est, non de faire une alliance proprement dite avec la France, mais d'aliéner à la Prusse les sympathies françaises, ou plutôt d'intimider l'Allemagne par la France.

Nos hommes d'Etat myopes, nos journalistes ignorants, se figurent que la Russie a donné Cracovie à l'Autriche pour vexer la France ; ils se demandent alors avec l'étonnement d'un niais comment il se fait que cette même Russie négocie pour 50 millions de francs à la Banque française par l'entremise officielle de son ambassadeur ? Ils ne voient pas que la Russie est d'une logique infernale. Cracovie est un coup porté à la Prusse et au Zollverein, et les 50 millions en sont les conséquences forcées. Le roi de Prusse aurait laissé encore longtemps, dans ses cartons, la patente royale, s'il n'avait pas reconnu qu'il avait été dupe de son beau-frère dans l'affaire de Cracovie. A chaque pas que Frédéric-Guillaume fera dans la voie progressive, nous verrons la Russie faire des avances à la France, d'abord pour comprimer le mouvement allemand, puis pour empêcher une alliance entre la France et la Prusse, alliance qui, si elle était constituée, chasserait la Russie dans ses steppes, où elle périrait de froid et d'inanition intellectuelle.

Voilà la vérité vraie des rapports de la Russie avec le continent. Plus d'une fois, nous avons lu cela dans les entrelignes des dépêches russes envoyées au *Journal de Francfort*, dont celui qui tient ici la plume était traducteur ; plus d'une fois la Russie s'est trahie à ce sujet ; mais même sans ces preuves, cette vérité n'en serait pas moins une, car elle seule est logique et conforme à l'histoire des faits.

Le *Times* publie une lettre de Lola Montès, dans laquelle la célèbre danseuse affirme que le parti jésuitique, la voyant bien accueillie du roi, lui a offert 50 000 francs par an si elle voulait quitter la Bavière et n'y jamais rentrer. Elle repoussa, ajoute-t-elle, ces offres avec indignation, et c'est alors que le parti lui déclara cette guerre qui lui a été funeste à lui-même.

Une lettre de notre correspondant des bords du Danube, en date du 10 nous donne quelques nouveaux détails sur cette affaire et la situation des esprits en Allemagne :

« Le roi Louis avait eu, dès le mois de novembre ou décembre dernier, l'intention de créer un département du culte et de l'instruction publique, et par là M. Abel était réduit à l'impuissance. Grande agitation au sein du parti ultramontain : on essaie de tout ; on tente l'impossible pour dissuader le roi de cette funeste mesure ; on lui montre tout le pays en insurrection ; l'armée refuse l'obéissance ; bref, le roi n'a qu'à abdiquer s'il persiste. Mais tout est inutile ; le roi veut avoir à tout prix son ministre du culte et de l'instruction publique. Alors on saisit un prétexte, on s'oppose au roi ouvertement dans l'affaire de Lola Montès. Rien n'était mieux calculé, car il faut savoir que Lola était un objet de mépris et de dégoût pour tous les bons Bavarois. Si le roi fléchissait, le parti jésuite rentrait triomphant aux affaires, et c'était à lui de faire des conditions. Mais malheureusement le roi a persisté, et voilà pourquoi les enfants d'Ignace sont, pour le moment, réduits à pleurer leurs infortunes.

» Enfin, l'Allemagne a repris son mouvement ascendant. La réforme coule à pleins bords, et je parierais volontiers que, d'ici à six mois, nous aurons la liberté de la presse. La Prusse, du moins, a déjà présenté à la diète un projet de loi sur la presse dont la base est la liberté. En même temps, elle a déclaré que, dans tous les cas, elle était prête à agir seule dans cette circonstance, si les autres Etats de la Confédération croyaient devoir conserver le *statu quo*. Mais ceux-ci seront bien obligés de la suivre dans cette voie, et la résistance deviendra tout-à-fait impossible, si les Etats-Généraux prussiens, convoqués pour le 9 avril prochain, savent se montrer à la hauteur de leur mission. Au reste, je puis vous dire de source certaine que le roi de Prusse avait envoyé, il y a déjà trois ans, un projet de constitution aux différentes cours d'Allemagne, et que ce n'est pas tant à lui qu'il faut attribuer les retards survenus qu'aux frayeurs de ces princes qui se trouvent si bien de l'état actuel des choses, et qui savent tirer tant de parti de leur tire-lire quasi-constitutionnelle. »

Voici d'ailleurs la lettre de Lola Montès au *Times* :

« Monsieur, ayant reçu un exemplaire de votre numéro du 12 de ce [illegible] vière et promettre de ne plus revenir.

» Cela me fit ouvrir les yeux. Je repoussai avec indignation leur offre, et dès ce moment ils remuèrent ciel et terre pour se débarrasser de moi, et ne cessèrent de me persécuter. La semaine dernière, un professeur de philosophie, M. Lasaulx, du parti jésuite, a été destitué ; là-dessus, le parti a soldé la populace pour m'insulter et pour briser les vitres de mon hôtel, et aussi pour attaquer le palais ; mais, *grâce aux sentiments honorables de l'autre parti et au dévouement des soldats à S. M. le roi et à son autorité*, cette intrigue a échoué également.

» Le dernier changement de ministère *est un acte spontané de la volonté du roi*, et vous me flattez trop en l'attribuant à mon influence; mais, *d'après ce que j'ai entendu dire à S. M. le roi*, je pense qu'elle avait de justes motifs pour adopter cette mesure depuis mon séjour ici.

» Je puis affirmer que je ne me suis jamais occupée d'une affaire qui ne m'était pas personnelle, et comme j'ai l'intention de me fixer ici, il est fort ennuyeux pour moi d'entendre tant de récits faux et mensongers que l'on répand chaque jour sur mon compte ; par justice pour moi et dans l'intérêt de mon avenir, j'espère que vous n'hésiterez pas à insérer cette lettre dans votre journal si répandu, pour prouver à mes amis et au public combien le parti des jésuites de Munich a été injuste et persécuteur envers moi. Sachant que vous ouvrez toujours vos colonnes aux personnes injustement attaquées, surtout lorsque c'est une femme, je compte sur votre bonté pour l'insertion de ma lettre.

» J'ai l'honneur, etc. *Signé* : LOLA MONTÈS.

» Munich, 14 mars 1847. »

SUISSE.

La diète germanique et la presse suisse.—La disette dans le canton de Berne. Le docteur Zeller, professeur de théologie.

Une feuille de l'Allemagne méridionale contient la correspondance suivante, datée de Francfort, 22 février : « Des bruits sur les séances de la diète en matière de presse se sont répandus dernièrement. Suivant des renseignements certains, ce n'est pas la presse allemande, mais la presse suisse qui serait l'objet de ces délibérations. On désire détourner autant que possible la direction qu'une partie de cette presse a prise et dont la *Gazette universelle* de Prusse a donné des échantillons il n'y a pas longtemps. Toutefois, la diète n'est pas l'intermédiaire par lequel cette affaire sera traitée; on a jugé plus efficace que les différents Etats allemands en particulier se mettent en rapport avec les gouvernements suisses. Quelques-uns de ces derniers doivent avoir déjà donné des assurances tranquillisantes. »

La misère fait d'effrayants progrès dans le canton de Berne. On évalue à cent et quelques mille, ou au quart de la population, le nombre des individus qui vivent de secours. Dans certains districts, notamment dans l'Oberland, l'alimentation des habitants est si insuffisante et d'une qualité si mauvaise, qu'on a tout sujet de craindre que des maladies épidémiques ne s'y déclarent au printemps. Le nombre des faillites et des ventes à l'encan augmente chaque semaine.

La disette va en croissant. Mais au milieu de ces consternantes préoccupations les passions politiques n'ont rien perdu de leur violence. On s'attend à une prochaine levée de boucliers de la part des radicaux, dans le cas probable où l'alliance catholique se refuserait à désarmer. Fribourg, plus exposée que ces alliés, continue à organiser sa défense.

Le docteur Zeller ayant été appelé à occuper une chaire de théologie à l'université de Berne, les réactionnaires cherchent à exploiter à leur profit cet appel et à en faire une question pareille à l'affaire Strauss. Ils cherchent par tous les moyens à fanatiser les populations et à les aigrir contre le gouvernement. Celui-ci a déjà dû prendre quelques mesures répressives. Il a suspendu de ses fonctions et renvoyé devant les tribunaux le chapelain de la maison de correction, Fellenberg, auteur de la brochure intitulée *l'Appenzeller*, à cause de la conclusion de cet écrit, qui attribue au gouvernement des intentions coupables. La même mesure a été prise à l'égard du pasteur Kœnig, de Stettlen, qui a abusé de sa position officielle pour répandre cette brochure.

ESPAGNE.

Crise ministérielle.— Troubles de la Catalogne.— Désordres par suite de la cherté des grains. — Les adieux de la reine-mère.

Chaque courrier d'Espagne nous apporte la nouvelle d'une crise ministérielle imminente, que dément, il est vrai, le courrier suivant.

On a répandu le bruit à Madrid qu'on avait découvert une conspiration carliste à Pampelune. Le but des conjurés n'aurait été rien moins qu'à s'emparer de la citadelle et à soulever la Navarre en faveur du comte de Montémolin. La vérité à cet égard serait que le conseil des ministres, assemblé par suite des dernières nouvelles de la Navarre, a résolu d'envoyer à Pampelune le général Serrano, avec le titre et le grade de capitaine-général de la Navarre. Le projet de décret portant cette nomination a été soumis à la reine, qui a dit aux ministres de lui laisser le projet, attendu qu'elle voulait faire ses réflexions. Si, contre le vœu des ministres, la reine refuse de signer, on croit que le ministère se reconstituerait peut-être sous les auspices de MM. Bravo Murillo et Olivan, et que le général Narvaez et M. Mon seraient rappelés aux affaires. On parle aussi d'une tendance de la couronne à se rapprocher du parti progressiste.

L'état de la Catalogne va toujours empirant. Les campagnes se sentiraient quelque penchant pour les carlistes, grâce surtout au clergé. Le gouvernement d'Isabelle a semé dans les cœurs beaucoup de germes de mécontentement qui peuvent se développer tout à coup avec rapidité. La lourdeur des impôts a même augmenté l'irritation, et la brutalité et les insultes du général Breton n'ont pas peu contribué à indigner les Catalans.

On apprend que le neveu de Tristany est mort des suites d'une blessure qu'il avait reçue au ventre.

L'*Emancipation* de Toulouse nous apprend l'arrivée du capitaine-général Pavia à Barcelone, le 12 courant.

Une bande de carlistes a fait un coup de main sur le village de Bell-Puig, qu'elle a fouillé pour enlever toutes les armes qu'elle a pu trouver. Le général Enno a fait arrêter et conduire au château de Lerida l'alcade de ce village. On s'étonne qu'il puisse se trouver des gens qui veuillent être alcades dans la situation où se trouve la Catalogne.

Le 11, des désordres ont eu lieu à Figuières par suite de la cherté

... Ferdinand, roi par la grâce de Dieu, et tu n'es, toi, que la fille d'un de ses plus pauvres sujets ! Retire-toi, et n'oublie pas ce que je suis ! » Mlle Munoz, tout en pleurs, alla trouver sa mère, qui tâcha de la consoler, mais qui vit bien qu'elle avait perdu tout empire sur l'esprit de la reine.

Ce n'est pas seulement à l'égard de sa mère qu'Isabelle a rompu tous les liens de l'obéissance, elle se conduit avec le roi Ferdinand comme s'il n'était pas son époux. Ainsi, tandis qu'il repose au palais, la reine va au bal avec ses dames favorites, danse, et en rentrant, après une nuit passée en plaisirs, elle se retire dans ses appartements. Il existe entre les deux époux un divorce de fait ; l'antipathie qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre avant l'intrigue du mariage s'est bien vite manifestée malgré les efforts de M. Bresson et de Marie-Christine, et elle s'accroît chaque jour davantage. Le roi est au désespoir de s'être marié avec sa cousine ; à genoux dans son oratoire, il en demande sans cesse pardon à la mémoire de sa mère. Il est entretenu dans ces dispositions par une personne que la police a surveillée, et qu'elle a déjà éloignée de Madrid. — Le palais est en proie aux haines et aux plus vives inimitiés ; les propos les plus inconvenants sont prononcés autour de la reine et du roi ; chacun d'eux montre pour l'autre autant d'éloignement que de dégoût. Le seul sentiment qui soit commun à Isabelle et à Ferdinand, est une violente colère contre Marie-Christine, qui a fait le mariage, et pour prouver jusqu'où va leur antipathie contre elle, on croit qu'ils sont disposés à se rapprocher de l'Angleterre.

On voit à quoi ont abouti les intrigues de l'ex-régente. La prudence lui conseillait de quitter l'Espagne.

Le héros du jour à Madrid est le général Serrano, type remarquable de beauté mâle qui se rencontre assez fréquemment dans l'armée espagnole.

A Constantinople, le sérail a toujours puissamment réagi sur le divan ; à Madrid, la chronique du palais tient une large place dans tout bulletin officiel de situation.

Nous venons de parler de Constantinople ; le nom de Munich a failli se trouver aussi sous notre plume : que l'on nous permette de ne pas nous expliquer davantage.

L'Alcibiade castillan fait et défait aussi des ministères : il avait d'abord été question de lui confier le portefeuille de la guerre dans une combinaison dont il serait devenu le pivot; mais le duc de Sotomayor et ses collègues, croyant reconnaître dans le beau général l'étoffe d'un Potempim, lui offrirent, pour l'éloigner, la capitainerie-générale des provinces basques : refus aussi net que sec. Alors le cabinet aux abois fit donner au récalcitrant, par le ministre de la guerre, l'ordre de quitter Madrid dans les vingt-quatre heures et de se rendre en Navarre comme chargé d'une inspection générale : nouveau refus plus péremptoire que le premier.

Ce qui rend la difficulté encore moins soluble, c'est le caractère inviolable dont le général Serrano est revêtu comme membre de la chambre haute ; il se cramponne non-seulement à de hautes influences, mais encore à sa chaise curule. Force a donc été au ministère de soumettre au sénat cette question : Le général Serrano peut-il invoquer sa position de membre d'un corps législatif pour ne pas obéir aux ordres du ministre de la guerre? Le sénat a nommé une commission d'enquête chargée de faire un rapport sur cet incident.

En attendant, les paris sont ouverts à Madrid : partira-t-il, ne partira-t-il pas ?

PORTUGAL.

Nouvelles de la guerre civile.— Combat d'Estremoz. Crise financière. — Bruits d'intervention de la part de l'Angleterre, etc.

On écrit de Lisbonne : « Il est positif que Das Antas a abandonné le commandement des troupes rebelles et la présidence de la junte. Des cris de mort auraient été poussés contre lui sur la place de Dom Pedro, mêlés à ceux de : *Vive le général Povoas* !

» Le comte de Casal s'avançait de Viana sur Oporto. D'après les dernières nouvelles, le vicomte de Vinhaes, réuni au colonel Lapa, marchait sur le même point par la route d'Amarante. Il est probable que les forces du duc de Saldanha, auxquelles s'est incorporée la brigade du colonel Sola, ne tenteront de traverser le Duero que lorsque la rive droite de ce fleuve sera couverte par les troupes des comtes Casal et Vinhaes.

» Le général Povoas, après les évènements d'Oporto, a pris le commandement des forces rebelles, et a fait une promenade militaire jusqu'à Bandeira, à une demi-lieue de la ville ; de là, il s'est dirigé vers le nord, et s'est avancé jusqu'à Pegnafield, dans l'intention d'arrêter le mouvement de Saldanha, qui, malgré cela, a conservé ses positions.

» Dans l'Alemtejo, l'ex-comte de Mello a été battu dans les environs d'Estremoz, où il se trouvait avec 1 000 factieux et 80 chevaux. Après un engagement de cinq heures et avoir eu 400 et quelques hommes hors de combat, il s'est retiré vers Veiros et Portalègre. Le corps du colonel du génie Martelly a été reconnu parmi les morts.

» Les troupes parties de Lisbonne pour la province d'Alemtejo se sont réunies à celles du vicomte de Sétubal à Montemar ou Novo, et l'on croit que ce général aura attaqué Evora, qui n'était défendue que par la garde nationale.

» Une lettre interceptée de la junte d'Algarve a fait connaître qu'elle se trouvait dans le plus grand désarroi, et que les populations étaient entièrement favorables à la reine ; la junte demandait avec instance des secours à Oporto.

» La crise financière, malgré les mesures prises par le comte de Tojal, ne s'est pas améliorée. L'ex ministre Souza-Acevedo, d'accord avec le chef des agioteurs Roma, continue à faire opposition au nouveau ministre, qui malgré cela triomphera, car l'opinion publique fait justice des intrigues de Roma et consorts.

» Le cousin du roi dom Fernando est de retour à Lisbonne ; il est arrivé d'Angleterre par le dernier paquebot.

» On assure que l'amiral Parker a déclaré qu'il débarquerait des troupes dès que dom Miguel mettrait le pied en Portugal, et qu'il aurait ajouté que l'Espagne ne pourrait faire autrement que d'envoyer des troupes de son côté pour agir conjointement contre une telle tentative. On ne sait au juste ce qu'il y a de vrai dans ceci ; mais il est certain que le gouvernement a eu de nombreuses conférences auxquel-

» Si nous pouvions aspirer à faire prendre en considération notre opinion personnelle sur cette démarche préalable, à laquelle se soumettent tous les navires de guerre arrivant en pays étrangers, nous dirions qu'il est souverainement ridicule et *barbare*, par opposition à *civilisé*, qu'entre nations amies et en 1846 on se croie forcé de s'assurer d'avance si on recevra un salut en retour de celui que l'on fera. La politique de la paix, qui est aujourd'hui celle de tous les gouvernements vraiment dignes de ce nom, devrait avoir raison d'un pareil usage, qui porte un cachet évident de méfiance et d'hostilité. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE.—La transaction entre l'empereur de Russie et la Banque de France a été connue à Londres dans la nuit du 18 au 19. Les journaux publiés à Londres dans la matinée du 19 et reçus aujourd'hui à Paris par voie extraordinaire avaient à peine reçu cette grande nouvelle au moment de mettre sous presse; ils se bornent donc à l'annoncer sans commentaires. Demain seulement on saura à Paris quelle impression ce fait capital a produit dans la Cité.

—Décidément la diplomatie anglaise joue de malheur. Le jour même où était signé le traité concernant la transaction entre la Banque de France et le gouvernement russe, lord Normanby dînait avec M. Guizot, dans la plus candide ignorance de ce qui se passait. La princesse de Lieven conduit une affaire avec autant d'adresse et de discrétion que la reine Christine, et Paris, pas plus que Madrid, ne semble être un terrain favorable aux élèves de lord Palmerston.

—Le gouvernement a reçu ce soir la nouvelle que des troubles avaient éclaté à Orléans, que la plupart des communes du val de la Loire étaient en pleine fermentation et menaçaient de se porter sur la ville.

Le ministre de l'intérieur a reçu à la séance de la Chambre des députés la dépêche qui apporte cette nouvelle. Le ministre de la guerre a fait diriger sur-le-champ un supplément de troupes sur Orléans.

La cherté toujours croissante du pain est le motif de ces désordres.

— Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui, à midi, sous la présidence du roi. Tous les ministres y assistaient. On disait à la Chambre qu'on s'y était occupé de la nomination du procureur général à la cour royale de Paris, du projet de loi d'instruction secondaire et de la question du successeur de M. Conte à la direction générale des postes.

On disait que M. Hébert était tout-à-fait en désaccord avec M. de Salvandy sur la question de l'enseignement, et que le projet de loi est indéfiniment ajourné.

L'affaire de la direction générale des postes a, dit-on, fait un pas. MM Guizot et Duchâtel se résigneraient à accepter M. Siméon.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'établissement de correspondances transatlantiques de Saint-Nazaire, de Bordeaux et de Marseille, et aboutissant à Rio-Janeiro, à la Martinique et à la Guadeloupe, avance son travail. Elle semble disposée à introduire quelques modifications dans le projet de loi ministériel. M. Ducos a été nommé aujourd'hui rapporteur. Par ce même projet, on propose d'établir des lignes secondaires sur la Plata, sur la Guyane et sur les ports de la mer des Antilles que désignerait une ordonnance royale.

—On annonce que Mlle Mars est morte ce matin à dix heures.

— M. Chapuys-Montlaville a déposé aujourd'hui à la Chambre une proposition relative à une réduction sur le prix du timbre pour les journaux.

— On nous écrit de Toulon, 15 mars :

« La corvette à vapeur *le Cassini*, commandée par M. de Chabannes, capitaine de corvette, doit gagner le large ce soir ou demain. Ce bâtiment a à bord M. Waleski et sa suite, en tout neuf passagers. *Le Cassini* se rendra d'abord à la Plata, où il laissera M. Waleski, et, successivement, à Bourbon et dans les mers de la Chine. C'est un voyage de trois ou quatre ans qu'entreprend ce vapeur.

» On annonce que M. le prince de Joinville va partir pour les côtes d'Italie avec un bâtiment à vapeur. »

— Un traité vient d'être conclu entre l'administration de la guerre et la société Bazin, Périer et comp., pour l'exécution, pendant les années de 1847 à 1855 inclus, d'un service régulier de correspondance par bateaux à vapeur de Stora à Tunis, se rattachant au service de Marseille à Stora.

Il sera effectué deux voyages par mois de Stora à Tunis, et deux de Tunis à Stora; les bateaux toucheront à Bone à l'aller ainsi qu'au retour, et, lorsque temps le permettra, ils toucheront également à La Calle et à Tabarque.

— On écrit de Dublin, le 15 mars : « Aujourd'hui, dans la réunion ordinaire de l'association du repeal, il a été donné lecture d'une lettre de M. J. O'Connell, qui annonce que par ordre de ses médecins, son père, M. D. O'Connell, partira pour le midi de l'Europe, et que les médecins ont promis qu'il serait entièrement rétabli l'automne prochain. »

— Depuis quelques jours, on arrête en Pologne des personnes soupçonnées d'être hostiles au gouvernement. Elles sont transférées le soir, en grand nombre, à la citadelle de Varsovie. Un régiment d'infanterie russe et un certain nombre de Cosaques se sont rendus à la frontière de Cracovie. — Le 5 mars, plusieurs arrestations ont été opérées dans cette ville.

UN CIVILISÉ QUI SE FAIT SAUVAGE. — On lit dans le *Journal de l'Indre* : « Notre correspondance d'Issoudun nous fait connaître un fait étrange de monomanie.

» Les journaux ont parlé dans le temps d'un sieur R..., natif d'Issou-

[illegible]

M. Apfel laisse un frère dans un état voisin de l'indigence. Employé à Paris, au ministère de la guerre, avec 1 200 fr. d'appointements, ce dernier voit sa fille réduite, pour fournir aux besoins de sa famille, à donner des leçons de musique. M. Roze, de Wissembourg, est un neveu de M. Apfel. Fils de M. le baron Roze, tué à la retraite de Russie, il a hérité de son père un majorat de 5 000 fr., qui, sous la Restauration, a été réduit à 1 000 fr.; c'est chez son neveu que M. Apfel a longtemps demeuré, et c'est chez lui qu'il est mort. Il n'est pas fait mention de ses parents dans le testament.

M. Apfel avait eu à son service, pendant quinze années, deux servantes qui avaient toujours eu pour lui la plus grande attention et les plus grands soins. Par son testament, il donne 500 fr. à l'une de ces deux filles et 1 000 fr. à l'autre. Il lègue encore 2 ou 300 fr. à sa femme de chambre, à condition qu'elle prenne soin du chien, du chat et des deux oiseaux chantants qu'il laisse. M. Apfel possédait trois petits tableaux d'une valeur fort minime. Une des clauses du testament porte que ces tableaux devront être suspendus au grand foyer du théâtre de Strasbourg, d'abord comme souvenir de l'auteur de la donation, et en second lieu, comme stimulant, c'est-à-dire comme devant provoquer, de la part d'autres personnes encore, des libéralités semblables à celles de M. Apfel. Il faut croire que M. Apfel ne connaissait rien de la disette qui afflige si cruellement les classes souffrantes, car les pauvres, aussi bien que les parents, sont complètement oubliés !

(*Courrier du Bas-Rhin*).

BIENFAISANCE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'ALFORT. — Un correspondant nous écrit ce qui suit :

« Depuis quelque temps, M. le directeur de l'école d'Alfort avait eu l'idée d'utiliser pour l'alimentation des indigents de la commune les débris de pain et de viande que les élèves abandonnaient sur leurs tables au réfectoire. Avec ce moyen, il avait pu soulager la misère de quinze familles composées de plus de cinquante personnes.

» Les élèves ayant appris l'usage qui était fait des restes de leurs repas, comprirent qu'avec leur concours, leur directeur pourrait faire mieux et plus, et ils sont venus lui offrir spontanément d'abandonner intacte une ration sur dix et de mettre avec ménagement dans des plats de réserve les choses qu'ils ne consommeraient pas.

» Grâce à cette généreuse contribution, M. le directeur de l'école va se trouver à même d'offrir des secours alimentaires, non-seulement à tous les pauvres de la commune, mais peut-être aussi à ceux de la commune voisine.

» Il y a plusieurs mois qu'un malheureux ouvrier eut la jambe brisée par un cheval qu'il conduisait à l'école. Ce pauvre homme, dans sa détresse, ne pensait qu'à une seule chose, c'est à la misère de sa femme et de ses enfants, pendant tout le temps de son séjour à l'hôpital. — Les élèves s'entendirent, et une collecte faite entre eux, à laquelle voulurent prendre part les fonctionnaires de l'école, réunissait la somme de 500 fr., qui fut mise à la disposition de la famille de ce malheureux, et lui permit de passer sans inquiétude ses deux mois d'hôpital. »

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — Ce soir, à l'Opéra-Comique, les *Mousquetaires* et le *Nouveau Seigneur* ; mardi, reprise de l'*Eclair*, par Roger.— Aujourd'hui, au théâtre Comte, *Mme de Genlis* et *Monte-Cristo*, deux fort jolies pièces.

— Mlles Paine (misses Pyne) donneront vendredi prochain un concert, à huit heures et demie du soir, dans les salons de M. Erard, rue du Mail, n° 13. Le remarquable talent de ces deux jeunes cantatrices, le concours de MM. Osborne, Seligmann et de plusieurs autres artistes distingués, sont de sûrs garants d'une soirée pleine d'intérêt et d'attrait. Grâce à l'excellente éducation musicale qu'elles ont reçue, ces demoiselles interprètent avec une égale supériorité tous les genres, depuis les larges inspirations de Haendel jusqu'aux fines et coquettes fantaisies d'Auber. Dans un concert donné par elles, leur talent pourra se manifester sous toutes ses faces.

SPECTACLES-CONCERT (salle Bonne-Nouvelle). — Aujourd'hui dimanche, par extraordinaire, chœurs exécutés par les 80 chanteurs de la *Société des Enfants de Paris*.—John Leos et enfants, danses, chansonnettes, séance de physique, ouvertures, valses, polka, solos, etc.— Grand orchestre dirigé par Fessy.

— M. le directeur du Diorama ayant été prévenu que de nombreux habitués de cet établissement vont chaque jour se présenter aux portes de l'ancienne salle de la rue Samson, nous prie, pour leur éviter une course longue et inutile, de répéter l'avis que le Diorama est maintenant placé boulevart Bonne-Nouvelle, 20 et 22. Il est, comme par le passé, ouvert au public de dix heures du matin à cinq heures du soir.

Mesures à prendre contre la Famine.

Les causes qui ont amené la crise actuelle étant permanentes, l'Europe occidentale et méridionale doit s'attendre à subir périodiquement les mêmes calamités ; il est donc du plus haut intérêt de rechercher les moyens d'en atténuer les effets par des mesures préventives.

Les intempéries ont causé la pourriture des pommes de terre, et mis obstacle à la production régulière des céréales. Les pluies excessives de 1845, la sécheresse de 1846, les inondations du Rhône, de la Saône, de la Loire ; les torrents qui dégradent les pentes et roulent dans leurs eaux récoltes, bestiaux, habitations : tous ces fléaux ont leur origine dans le déboisement des montagnes du Midi, dans l'état d'inculture des déserts qui entourent l'Europe méridionale, dans l'absence de canaux d'irrigation qui disperseraient utilement les eaux sur les plaines. Empressons-nous de le dire, ce fait a été compris du gouvernement, qui, dans la séance du 22 février dernier, a présenté un projet de loi sur le reboisement. « Il y aurait, dit M. le ministre, dans cette opération, » création d'une richesse nouvelle, et préservation d'une richesse acquise contre le fléau des inondations. »

Mais, quelle que soit l'activité que déploiera le ministère dans l'exécution de la loi, que les Chambrss voteront certainement, un laps de temps assez considérable s'écoulera avant que les jeunes forêts atteignent un degré d'influence notable sur l'équilibre atmosphérique. L'activité convergente du gouvernement et de l'agriculture, dans les circonstances présentes, doit donc porter également sur deux points : 1° commencer promptement les grands travaux de reboisement et d'irrigation ; 2° mettre en œuvre tous les moyens d'atténuer immédiatement les conséquences des fléaux qui nous accablent; sauver de la faim les classes pauvres et d'inquiétudes mortelles les classes plus aisées.

Or, ces moyens, quels sont-ils ?

Réparer les imprévoyances passées par des achats considéra-

d'une importance relative à la population et aux circonstances sur lesquelles statueront les conseils communaux. Les fonds devront être réunis par voie d'impôt ou par voie d'emprunt. En terme général, cette opération ne doit pas être onéreuse aux communes, qui achèteront le plus souvent dans les années d'abondantes récoltes, et revendront dans les temps de cherté ;

2° La misère extrême des populations aboutira, nous devons le craindre, à une recrudescence de criminalité. Le vertige qui a poussé des malheureux à incendier tant de récoltes, dans l'automne dernier, ne peut-il pas se reproduire? Combien il serait à désirer que l'on pût instituer une certaine police dans les campagnes! Ne devrait-on pas, par exemple, faire revivre les gardes nationales? non point pour les assujettir à un service régulier, incompatible avec les occupations du grand nombre, mais pour mettre à la disposition de l'autorité, dans une circonstance extraordinaire, le premier paysan venu, ne fût-il armé que de son bâton. Il serait surtout important de multiplier les compagnies de pompiers;

3° L'issue de la crise sera certainement très périlleuse : en septembre, octobre et novembre, les blés indigènes, comme ceux d'importation, seront épuisés. On sait qu'à ces époques, les bras manquent dans la plupart des campagnes pour battre les blés; le cultivateur a souvent beaucoup de peine à faire battre ses semences. Si la récolte n'est pas extraordinairement hâtive, les marchés seront très mal approvisionnés, pendant ces trois mois; le blé restera à un prix très élevé. Et, cependant, les populations seront plus appauvries que jamais.

Quel immense service l'agriculture rendrait au pays si elle avait, alors, à offrir aux consommateurs pauvres une denrée abondante et à bon marché, susceptible de remplacer le blé dans une certaine limite! La chose n'est pas impossible.

En d'autres temps, la pomme de terre se serait offerte en première ligne pour remplir ce but; malheureusement, nous devons redouter une troisième apparation de la maladie qui a presque fait disparaître ce tubercule de nos climats.

Mais la betterave ne pourrait-elle pas y suppléer? Tous les cultivateurs connaissent la prodigieuse productivité de cette plante, dans les sols profonds et meubles. Un fait, qui doit être rapproché de celui-ci pour faire ressortir l'importance que peut prendre la culture de la betterave, c'est la facile réduction de sa pulpe en pain, découverte qui a été l'objet d'une communication à l'Académie des sciences, le 21 décembre dernier, et de l'approbation de M. Payen. Il est à notre connaissance que, mélangée avec un tiers de farine de blé, la pulpe de betterave, que la ménagère pauvre peut sans frais préparer elle-même, se transforme en un pain préférable à celui que consomme la moitié des paysans français. Dans tous les terrains d'alluvion, dans le val de la Loire en particulier, où toutes récoltes antérieures et la plupart des ensemencements de l'automne 1846 ont été perdus, on pourrait produire des quantités énormes de betteraves. Le pauvre pourrait avoir du pain à bon marché au moment où, sans cette mesure, il lui sera impossible de vivre du produit de son travail. Il faut remarquer en outre que dans le val de Loire, ou dans tout autre val inondé, le manque d'engrais ne s'opposera pas à une bonne production.

Que chacun, dans les limites de son influence, s'efforce donc de propager cette mesure. Que le gouvernement fasse distribuer des graines dans les localités désignées par les délégués au Congrès central; qu'il dissémine dans les vallées inondées, où le cultivateur ruiné se trouve hors d'état de faire des avances de main d'œuvre, quelques régiments, transformés momentanément en armée de travailleurs. Enfin, ne serait-il pas convenable d'affecter, en vue des circonstances, quelques encouragements pécuniaires à la culture de la betterave, pour laquelle le gouvernement a fait précédemment des sacrifices considérables, pour aboutir à nous faire consommer de mauvais sucre et à ruiner nos colonies? Evidemment, cette fois, les dépenses seraient mieux appliquées.

Le Congrès agricole de Nevers, convoqué pour le 14 avril, pourra s'occuper de cette mesure.

4° La famine de 1847 peut avoir sur l'avenir national une influence des plus fâcheuses, et sur laquelle il est indispensable d'appeler l'attention.

Le gouvernement sait maintenant à quoi s'en tenir sur les principes de l'Economie politique. Guidés par une science plus positive, nous poserons nettement la question que l'Economisme ne résout nullement : celle de l'équilibre de l'offre et la demande, appliquée aux bras du travailleur.

Le gouvernement est-il l'ennemi ou l'ami de la Féodalité financière? S'il en est secrètement l'ami, il en sera manifestement la dupe dans un avenir peu éloigné : les grands vassaux ne peuvent grandir davantage qu'en abaissant la monarchie. Au contraire, le gouvernement hait-il en secret la nouvelle Féodalité? désire-t-il la maintenir dans un cercle restreint? il n'y parviendra qu'en s'appuyant sur le peuple, en réalisant cet accord d'extrêmes qui produisit toujours de si merveilleux résultats partout où nous le voyons apparaître dans l'histoire : démocratie et monarchie, telle est l'alliance qui fait la gloire et le bien-être des Etats. L'application de cette maxime doit être aujourd'hui la sauvegarde de la France, et pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard en avant.

Quelle seront les conséquences immédiates de la crise actuelle sur notre état social? Des variations brusques, énormes, dans le jeu des grandes affaires; des coups de Bourse prodigieux, la ruine du grand nombre, l'enrichissement démesuré de quelques élus. A l'opposé, la plus effrayante misère pour le grand nombre. Les populations, épuisées par dix-huit mois de privations, nues et affamées, tomberont dans l'abrutissement et dans la préoccupation exclusive de leurs besoins matériels les plus pressants.

Que deviendra la liberté de discussion sur le prix du travail? Où sera l'équilibre, tant vanté par l'Economisme, de l'offre et de la demande, quand les bras ne seront demandés que par un nombre de plus en plus restreint de hauts et puissants seigneurs et de grandes

vrir les monts; que les landes seront livrées à la culture; que les eaux encaissées dans de nombreux canaux, produiront la richesse au lieu des désastres. Tous ces travaux, qui s'appliquent au sol, créent la richesse positive, et ne peuvent avoir d'autres conséquences que l'abondance, le bien-être et la sécurité pour tous.

L'Etat ne peut-il pas se réserver aussi l'exécution des lignes de fer non concédées et celles des canaux? Les capitaux ne manqueront pas plus à l'Etat qu'ils ne manquent aux grandes compagnies. Celles-ci les empruntent par émissions d'actions, l'Etat fera de même; et, par ce fait seul, il peut soustraire au nouveau servage qui les menace les classes moyennes et les travailleurs.

Enfin, nous terminerons en faisant appel, au nom des classes laborieuses, à la *charité sociale*. Nous disons la charité sociale, parce que la charité privée sera désormais insuffisante. Et puis, le sentiment de la dignité humaine est descendu, dans ces derniers temps, jusqu'aux plus basses couches de la société, et d'horribles et muettes souffrances éteignent, dans l'ombre, encore plus d'existences, que le denier de l'aumône n'en sauve aux mauvais jours. Gouvernement, communes, riches et puissants, que des actes nombreux de sollicitude rallient aujourd'hui autour du foyer du pauvre, poursuivez, élargissez votre œuvre, organisez le travail, créez l'atelier public. Organisez surtout le travail des champs; car c'est là que vos capitaux, unis aux bras des travailleurs, combattront victorieusement la famine. Hâtez-vous, hâtez-vous; car le contrecoup des souffrances populaires peut vous devenir fatal!

Cracovie, ou les derniers Débris de la Nationalité polonaise.

Nous recommandons vivement à nos amis et aux partisans de la cause polonaise, la brochure que nous avons éditée sous le titre : *Cracovie, ou les derniers Débris de la Nationalité polonaise.*

C'est un exposé rapide, consciencieux et savant de l'histoire et de la politique de la Pologne ancienne et moderne. Après avoir fait connaître le véritable esprit des institutions polonaises, l'auteur pose largement l'avenir de la race slave. Il examine si la politique des tzars moscovites est à la hauteur des brillantes destinées réservées à cette grande famille de l'Europe orientale. L'auteur repousse, avec raison, la politique panmoskowité des tzars, et en évoquant les nobles traditions de la politique polonaise, il prouve que la Pologne reprendra un jour le rang qui lui appartient dans la confédération slave.

L'auteur s'élève ensuite à des considérations d'un ordre politique général et supérieur. Il fait voir le rôle de la France et de l'Allemagne dans la grande question de l'organisation politique et sociale des différents peuples de l'Europe. Il prouve que la civilisation compte aujourd'hui deux ennemis aussi redoutables que puissants : les empereurs de Russie et d'Autriche. Il fait voir que les efforts des peuples doivent tendre à affaiblir ces deux familles impériales, et que, *dans l'état actuel des données historiques*, la liberté et l'association des nations européennes ne peuvent surgir que de l'abaissement des cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : L'Europe désarmera-t-elle? — Exploration des Amazones. — Les Propriétaires de l'Irlande. — Les Présents des Grecs. — Les Alliances. — Situation financière. — Subsistances. — Le Droit de Pétition. — Le Ministre de l'Agriculture et les Défrichements. — Deux Poids et deux Mesures à l'égard du Médecin. — Le Servage des Artistes. — Conseil municipal de Paris. — Exposition de la Théorie sociétaire à Bordeaux. — Statistique de la Misère en Irlande. — Les Municipalités et les Approvisionnements. — La Bascule commerciale. — L'Intimidation et la Famine. — Chauvinisme. — Polémique avec le *Courrier français* sur les Colonies. — Nouvelles d'Algérie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Italie, de Constantinople, des Etats-Unis, etc. — Travaux des Chambres. — Congrès agricole. — Exposition d'Horticulture. — Faits divers. — VARIÉTÉS. Le Département du Tarn. — La *Phalange*, revue de la Science sociale (2 articles). — FEUILLETONS. *Revue dramatique*. Comédie en action et vaudevilles. — Les deux *Alcestes* (2 feuilletons). — Salon de 1847 (1er article). — *Essais sur le Moyen-Age*, par Philarète Chasles. — La *Cité maudite* (2 feuilletons). — Chroniques des Théâtres et des Arts.

Notre article : Les deux Absolutismes a été reproduit par le *Tagesherold* et l'*Impartial de Besançon*.

Responsabilité de la Providence, par le *Sancho*, de Bruxelles.

Situation de l'Espagne, par le *Tagesherold*.

L'Espagne et la France, par l'*Argus soissonnais*.

Situation financière, Loi sur la Medecine, par l'*Estafette*.

Les Juifs agriculteurs, Colonisation des landes de la Bretagne, par l'*Osservatore triestino*.

Exploration des Amazones, par la *Voix nouvelle* et le *Journal de Reims*.

La Fourberie partout, par l'*Atelier*, de Bruxelles.

La Misère et les Emprunts, les Défrichements et le Ministre de l'Agriculture, les Présents des Grecs, Chauvinisme, Qui nous délivrera des Terreurs révolutionnaires, par la *Voix nouvelle*.

La Bascule commerciale, par la *Gazette de France*.

Subsistances, Correspondance d'Allemagne, par la *Voix de la Vérité*.

Céréales. — Réserves, par la *Tribune de Liége*.

Démission, par l'*Intérêt public*.

Lola Montès et les Journaux religieux, par le *Courrier de Loire-et-Cher*.

Les Capitaux et les Gouvernements, Subsistances, par l'*Industriel de la Champagne*.

Italie, par l'*Helvétie*.

Le Portugal et l'Angleterre, par le *Conservateur de la Dordogne*.

Le *National* a reproduit notre correspondance sur l'impôt progressif, et la plupart des journaux, l'Agonie de l'Irlande.

FEUILLETONS : La *Cité maudite* est reproduite par le *Nouvelliste*, de Marseille; *Sacatove*, par la *Chalosse*; l'*Assassinat de la rue Morgues*, par le *Libéral liégeois*, et la *Fille du Pêcheur*, par le *Sémaphore*, de Marseille.

naissance de Fourier aura lieu à Marseille le 7 avril, à sept heures du soir, dans le restaurant Garnier, place Noailles. Le prix du billet est fixé à 7 fr. Des listes de souscription sont déposées chez M. Babin, rue Paradis, 22, et au restaurant Garnier. Elles seront closes le 3 avril, à six heures du soir.

M. de B. à Metz. — Cordial accueil à MM. B. et W. — Nous rectifierons pour la pop. — Reçu les 182. — Vous aurez bientôt une lettre et l'état demandé.

M. T. à Narbonne. — Merci. — Vous êtes le bien revenu. — Nous vous inscrivons. — C'est un bien joli chapitre!...

M. A. G. en voyage. — Nous vous votons des remerciements et une boîte de jujubes. — Nous envoyons à M. B. V., chez qui du moins il y a sincérité et bonne foi complètes. — Merci pour les doc. — Reçu les 60.

M. L. à Constantine. — Reçu les 100. — Ce serait une belle conquête! et puisqu'il lit, nous y comptons.

M. D. à Poitiers. — Nous expédions. — M. C. n'est plus, en effet, à Poitiers.

M. E. à Orléans. — Vos places seront gardées. — M. H. D. à Idem. — Nous avons bien reçu de M. B. les 30 pour vous et les 30 pour M. B.

M. T. P. à Londres. — Vos deux lettres ont été reçues, contenant le chap. 3, et un bon pour 102. — H. D. vous a écrit à ce sujet. — Affectueux compliments.

M. B. à Genève. — Nous vous débitons de 105, 50. — Merci au 12. — Nous expédions.

M. E. O. à Besançon. — Le dr B. nous remet livres et messages. — Merci.

M. B. à Dijon. — Nous avons réabonné M. M., à votre compte, pour six mois; veuillez donc lui réclamer 24 fr.

M. T. à Marseille. — Nous sommes d'accord pour l'échéance. — La ville de T. s'organise.

M. A. à Idem. — Nous avons dû nous borner à deux adresses, celle de M. de B. n'étant pas remplie dans votre lettre.

M. C. à Chalon-sur-S. — Nous avons remis hier au roulage v. B.

M. R. A. à la Chap.-St-D. — Certainement, vous pouvez venir, et vous serez bien reçu.

Bourse du 20 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	79 65	79 65	79 ..	79 ..	4 Can. 5 0/0 1210 ..
— — fin courant	79 40	79 95	79 90	79 95	Act. d J. » .. ..
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 ..	117 15	117 ..	117 15	Ch. S. G. » .... ..
— — fin courant	117 40	117 25	117 05	117 15	V. r. dr. ... ..

4 1/2 J. 22 s. dr cours	Banq. de Fr. dr cours 3290 ..	— Ob. anc. 1000 ..
4 0/0 J. » »	O. V. de Par. » 1215 ..	— — nouv. 1075 ..
Emp. 1844. au Ct » » 0/0	C. hyp...... »	V. r. gauc. 285 ..
— fin Ct » » ..	— Gouin.... » 1100 ..	Paris à Sc. ... ..
B. du Trés. » 4 1/8	— Gann..... » 1100 ..	— à Orléans 1280 ..
		— à Rouen. 870 ..

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	79 30 79 10	—	79 85 79 70	R.-Havre.. 675 ..
5 p. 0/0......	d. 50	... .. 117 45	—	118 10 118 ..	Avignon... ... ..
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.	Str. à Bâle. 207 50
3 p. 0/0.....	05 0/0	.. 0/0		05 0/0 07 1/2	Paris-Str... 445 ..
5 p. 0/0.....	15 0/0	20 0/0		17 1/2 .. 0/0	Tours-Nant. 437 50
					Orl.-Vierz. 367 50

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » 0/0	ROM.............. Der C. 104 1/2	C. du Nord 625 25
Récép. Rotsch. » 104 50	BELG. 2 1/2...... » .. 0/0	[illegible]
ESP. Dette act. » .. 0/0	— 4 1/2..... » 97 1/2	[illegible] à Am. [illegible]
— — pass. » » 0/0	— de 1840... » 105 7/8	[illegible] Bord. [illegible]
— 3 p. 0/0. »	— de 1842... » 105 1/4	[illegible] à Tr. [illegible]
Dette intérieure » .. 0/0	— Banque.... » [illegible]	[illegible]-Lyon [illegible]
PORTUG. 5 0/0 1837 » .. 0/0	— dr Em. 1844. »	[illegible]
HOLL. 2 1/2 » .. 0/0	PIÉMONT........ »	[illegible] V. M. [illegible]
HAITI........... » » 0/0	AUTRICHE...... »	Lin Maber ... ..

Union linière... ... .. — Fourneaux de l'Aveyron... ....

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	Paris à Rouen.... 870 ..	Orléans à Vierzon. 370 ..
— (r.-g.)..	Rouen au Havre... 675 ..	— à Bordeaux 415 ..
Paris à Orléans... 1270 ..	Marseille à Avign. 307 50	Nord.............. 625 ..
— à Lyon..... 450 ..	Paris à Strasbourg 445 ..	Boulogne à Amiens ... ..

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Pain, 63 c. — Hausse, 3-75.

Bergues (Nord). Froment, 40-91. — Seigle, 23-75. — Orge, 24. — Fèves, 23-85. — Pois jaunes, 24-88. — Haricots, 29-34. — Hausse, 2 fr.

Bordeaux (Gironde). Froment, 38-37 à 40-87. — Seigle, 25 à 26. — Orge, 19-75. — Maïs, 21-12. — Haricots, 23-62. — Pois, 35-33. — Lentilles, 35-33. — Pain, 57 1/2.

Blois (Loiret). Froment, 45 à 52-50. — Méteil, 37-15. — Seigle, 32-42. — Orge, 30-21. — Sarrazin, 15-57. — Haricots, 35-76. — Pois, 30. — Pain, 84 c. — Hausse, 5-40.

Bourges (Cher). Froment, 45-60 à 46. — Seigle, 31-50. — Pain, 83 c. — Hausse, 3 fr.

Carcassonne (Aude). Froment, 29-57. — Seigle, 20-92. — Maïs, 17-09. — Orge, 14-25.

Caen (Calvados). Froment, 40-50 à 44-50. — Sarrazin, 20-50 à 22-50. — Haricots blancs, 34 à 35. — Pois verts, 39 à 40.

Charleville (Ardennes). Froment, 35-50 à 38-50. — Méteil, 30 à 31. — Seigle, 24-25 à 27. — Orge, 18-50 à 19-50.

— Sarrazin, 14-80. — Pain, 60 c.

Grand-Lemps (Isère). Froment, 34 à 38. — Seigle, 29 à 30. — Orge, 24-50. — Sarrazin, 14-80. — Pain, 60 c.

Houdan (Seine-et-Oise). Froment, 48 à 49. — Méteil, 46 à 47-33. — Seigle, 36-50. — Orge, 29-33 à 30-67. — Pain, 57 c. — Hausse, 3-33.

Jargeau (Loiret). Froment, 48. — Seigle, 30. — Orge, 31. — Sarrazin, 15. — Hausse, 4 fr.

Laval (Mayenne). Froment, 32-50 à 41-50. — Méteil, 32-25 à 35. — Orge, 25 à 27. — Sarrazin, 15 à 19-50. — Pain, 64 c.

Lille (Nord). Froment blanc, 38-28 à 40-86. — Blé macaux, 36 à 38. — Seigle, 26. — Haricots, 32-50. — Pois, 32-50.

Montargis (Loiret). Froment, 40 à 47-50. — Méteil, 34 50 à 38-75. — Orge, 25 à 31. Sarrazin, 18-75. — Pain, 58 3/4. — Hausse, 5-50.

Mantes (Seine-et-Oise). Froment, 48 à 49-32. — Méteil, 40 à 41-32. — Seigle, 36. — Orge, 29 à 31. — Pain, 58 3/4.

Mulhausen (Haut-Rhin). Froment, 45-81 à 48-25. — Méteil, 38 à 42. — Seigle, 34-50 à 38. — Orge, 29 à 31. — Sarrazin, 20. — Pois, 36. — Lentilles, 33. — Pain, 66 c.

Sarrebourg (Meurthe). Froment, [illegible] — Lentilles, 29-75. — Haricots, 38. — Pain, 60 c.

Saint-Florentin (Yonne). Froment, 41 à 45. — Méteil, 36 à 37. — Seigle, 30 à 31. — Orge, 25-50 à 26-50. — Haricots, 37-50 à 42-50. — Lentilles, 28 à 25. — Pain, 57 1/2. — Hausse, 2 fr.

Semur (Côte-d'Or). Froment, 37-50 à 40. — Méteil, 35. — Seigle, 33-75 à 35. — Orge, 20. — Sarrazin, 15. — Haricots, 40. — Pain, 55 c.

Sens (Yonne). Froment, 44-23. — Méteil, 35-70. — Seigle, 32-70. — Orge, 26-70. — Pain, 62 1/2. — Hausse, 2-75.

Troyes (Aube). Froment, 42-50 à 46-50. — Seigle, 32 à 33-75. — Orge, 23-75 à 26.

Tarascon (Bouches-du-Rhône). Blé saissette, 32 à 33-50. — Blé Pologne, 32.

Toulouse (Haute-Garonne). Froment, 32-6[illegible]. — Seigle, 19-50. — Orge, 16. — Maïs, 20-25. — Haricots, 25-30. — Pois, 26-50. — Pain, 52 c. 1/2.

Valençay (Indre). Froment, 43 à 49. — Orge, 29 à 30. — Pain, 65 c. — Hausse, 3 à 4 fr.

Vierzon (Cher). Froment, 37-15 à 45-35. — Méteil, 36-85. — Seigle, 29. — Pain, 72 c.

Imprimerie Lange-Lévy et C[e], rue du Croissant, 16.

PARIS, 22 MARS.

La réforme électorale à la Chambre des Députés.

Voilà seize ans que notre loi électorale fonctionne, et l'on a pu la juger à ses fruits. L'abaissement du cens en 1831 a quelque peu élargi les bases de l'électorat, mais les électeurs à 200 fr. n'en ont pas moins continué de former comme leurs prédécesseurs une nation dans la nation; l'argent n'en a pas moins été regardé comme le seul critérium des lumières et de la capacité; les nouveaux privilégiés ne se sont pas montrés moins avides, moins corruptibles que leurs devanciers. Ils n'en ont pas moins fait la loi aux députés, accaparé pour eux seuls toutes les faveurs que l'État devrait accorder à tous, ils n'en ont pas moins vendu leur voix, qui pour une place, une récompense, qui pour de l'argent. Il n'a pas été beaucoup plus difficile de faire agir sur eux la crainte et l'espérance, de faire jouer la cupidité ou l'amour du luxe. Ces achats de suffrages sont même aujourd'hui la règle dans ces petits colléges composés d'un petit nombre d'électeurs pauvres, et qui sont devenus la propriété inamovible de certains barons de la finance et de l'administration.

La promesse d'un chemin de fer ou autre, quelques sacs d'écus, quelques faveurs habilement disséminées, quelques menaces secrètement répandues composent à peu près tous les titres d'un bon nombre de candidats à la confiance de leurs électeurs. Des discussions à la Chambre lors de la vérification des pouvoirs, et un procès récent nous ont montré avec quelle désinvolture quelques-uns opèrent. La Chambre et le Gouvernement se sont empressés de renier ceux-là. Ils ont eu raison, la maladresse est fort dangereuse en pareil cas; mais tous ne sont pas maladroits.

De la loi électorale actuelle, même sincèrement appliquée, même considérablement modifiée, il résultera toujours la constitution d'une aristocratie qui tend à monopoliser à son seul profit toutes les richesses, toutes les forces de l'État. Le ministre est à la merci du député et celui-ci de l'électeur; donc, ce que l'électeur veut, le ministre le veut. Or, chaque électeur ne peut vouloir que son intérêt particulier, lequel, dans l'état de désorganisation où nous vivons, est presque toujours en désaccord avec l'intérêt général: le gouvernement se trouve dévoré par une troupe d'insatiables vampires et [illegible] à agir pour le bien général.

La loi de 1831 n'atteint pas d'ailleurs son but principal. Les législateurs ont confié à un certain nombre de privilégiés égaux en droits la mission d'exprimer l'opinion du pays. C'est une fiction comme une autre; mais une fois ces électeurs constitués, tous les suffrages devraient être considérés comme égaux; il n'en est rien cependant. Ici 150 électeurs ont le droit de choisir un député, à qui par conséquent il suffit de 76 suffrages. A Paris et dans les grands centres, où les lumières sont beaucoup plus répandues, il faut dix ou douze fois autant d'électeurs pour avoir le même droit d'envoyer un élu au Palais-Bourbon. Il résulte de cette disposition que ceux que la loi même considère comme les plus capables, parce qu'ils sont les plus riches, participent beaucoup moins à la nomination des députés, et par conséquent au gouvernement, que les électeurs beaucoup moins riches disséminés dans les petits colléges. Il en résulte aussi que c'est la minorité du pays qui nomme la majorité des députés. Le fait a été constaté *à posteriori*. Le Gouvernement a obtenu une immense majorité dans les élections de 1846; eh bien! du relevé qui a été fait, il résulte que les candidats de l'opposition ont obtenu sur toute la surface du territoire beaucoup plus de voix que les candidats conservateurs.

Il nous serait facile d'entasser d'autres griefs contre la loi électorale qui nous régit, de montrer la fausseté du principe du cens pour mesurer la capacité électorale, de faire ressortir la funeste influence du morcellement des colléges qui rend la corruption plus facile, etc.; mais tout cela a été cent fois répété sous toutes les formes, et les privilégiés n'en sont pas plus disposés à céder. Le pouvoir qu'ils exercent est trop commode aux électeurs pour qu'ils consentent à s'en dépouiller; le *statu quo* est trop commode à la majorité pour que de gaieté de cœur elle coure le risque d'en sortir.

M. Duvergier de Hauranne a développé dans la séance d'aujourd'hui la proposition de réforme électorale dont nous avons donné le texte. Cette proposition s'est faite très modérée, afin d'être plus acceptable; elle respecte la base de la loi actuelle, elle accepte le cens comme insigne de la capacité, et se contente d'y apporter une minime réduction de 15 à 20 francs; elle porte qu'aucun collége électoral ne pourrait avoir moins de 400 électeurs; les colléges électoraux des grandes villes ne voteraient plus par sections séparées, toutes les fois qu'ils n'auraient pas plus de quatre députés à nommer, et se réuniraient pour élire le nombre des députés qui leur serait attribué. Les arrondissements qui comptent aujourd'hui plus de mille électeurs, quelle que soit leur population, plus de huit cents électeurs si la population s'élève à 600 000 âmes, plus de sept cents électeurs, si la population est de 80 000 âmes, et plus de 600 si la population est de 100 000, auraient à élire des députés supplémentaires, ce qui ferait monter à 538 le nombre des députés, fixé aujourd'hui à 459.

Les membres de la seconde liste du jury, les membres des chambres de commerce, des conseils de manufactures et des conseils de prud'hommes, ainsi que les conseillers municipaux des chefs-lieux d'arrondissement ou des villes dont la population agglomérée est au-dessus de 3 000 âmes, seraient de droit électeurs, quel que fût le chiffre de leurs contributions.

Cette proposition est un progrès sur la loi actuelle; l'attribution des droits électoraux à des citoyens indépendamment du cens constitue une reconnaissance fort restreinte et incomplète il est vrai, des droits du talent; la réunion des colléges d'une ville, l'augmentation du nombre des électeurs sont des dispositions sages et qui entraveraient quelque peu cette lèpre de corruption électorale qui dévore tout notre corps politique; elles restreindraient les transactions qui s'opèrent sur le marché électoral; mais elles seraient loin d'avoir tous les effets que M. Duvergier de Hauranne s'en promet; elles ne remédieraient que fort imparfaitement surtout à un vice qu'il a longuement signalé; elles ne parviendraient pas à faire les électeurs égaux en droit; la minorité des électeurs continuerait à nommer la majorité des députés.

Toute incomplète, toute anodine qu'elle est, cette proposition n'en a pas moins été vivement combattue dans les bureaux; elle n'est parvenue à la Chambre qu'avec une grande difficulté, et, bien que cette discussion préliminaire ne porte que sur le principe même du remaniement de la loi de 1831, et non sur les dispositions de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, qui pourrait totalement changer de caractère entre les mains d'une commission, tout annonce que la discussion sera fort vive. La séance d'aujourd'hui a été consacrée tout entière à entendre les développements de l'auteur de la proposition.

—

Au commencement de la séance, le ministère a éprouvé un petit échec. Il s'agissait d'élire un vice-président de la Chambre en remplacement de M. Hébert, nommé ministre. Les conservateurs portaient M. Duprat, l'opposition avait réuni ses voix sur M. Léon de Maleville. Les deux premiers tours n'ont donné aucun résultat; mais au scrutin de ballottage, le nom du candidat de l'opposition est sorti victorieux de l'urne. Il avait une voix de majorité. Les applaudissements de la gauche ont salué ce résultat qu'on ne semblait pas avoir prévu. Les conservateurs progressifs auraient-ils profité de cette occasion pour protester contre la nomination de M. Hébert?

M. le ministre de la marine a présenté aujourd'hui à la Chambre des pairs les projets de loi relatifs à l'octroi de la ville de Rouen et au service de paquebots entre le Havre et New-York, déjà adoptés par la Chambre des députés.

Le reste de la séance a été consacré à des rapports de pétitions. Deux de ces pétitions, présentées par des instituteurs qui demandaient, l'un qu'une pension de retraite fût accordée aux instituteurs trop vieux pour continuer leur travail, l'autre qu'après vingt ans de service ils fussent déclarés aptes à remplir les fonctions de percepteurs des contributions directes, ont été, après avoir été chaudement appuyées par M. de Castellane, renvoyées à ces catacombes dont rien ne sort, nommées le bureau des renseignements.

Voici en quels termes le *Times* apprécie le coup de théâtre de l'empereur de Russie:

Les considérations financières auxquelles donne lieu l'opération qui vient d'être conclue entre le gouvernement russe et la Banque de France seront mieux placées dans la partie de notre journal consacrée d'ordinaire à cette spécialité; et si cet événement était purement financier, nous nous bornerions à nous montrer satisfaits de ce que la Banque de France a trouvé une assistance opportune dans ses embarras, et de ce qu'une crise commerciale funeste a été détournée, du moins pour le moment. Mais il y a des raisons au moins pour supposer que cette transaction ne sera pas simplement un arrangement pécuniaire entre deux Trésoreries ou deux Banques.

L'offre faite par la Russie n'est point venue de la Banque de Saint-Pétersbourg ou de Varsovie, mais de l'empereur lui-même. Elle a été transmise au ministre des affaires étrangères de France par le chargé d'affaires de Russie, et, si nous comprenons bien l'opération, c'est l'empereur lui-même qui se rend acquéreur de fonds français pour une somme de 2 millions sterlings. On n'a rien négligé, d'ailleurs, pour donner avec ostentation un caractère politique à cette combinaison. Dans l'état actuel des relations entre les cabinets des Tuileries et de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 23 MARS 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

VARIÉTÉS. *L'Enfant de l'Amour*, vaudeville en trois actes, par MM. Bayard et Paul Vermond. — Mort de Mlle Mars.

Louis XV vient d'être proclamé roi, mais il ne s'est pas encore émancipé, et le cardinal de Fleury a ramené le règne de ces tartufes qui avaient disparu après Mme de Maintenon. Nombre d'intrigants qui avaient hurlé avec le Régent se trouvaient fort empêchés dans leurs rêves d'ambition, le marquis de Saint-Jacques entre autres. Le noble personnage avait eu sa petite maison sous la régence comme tout le monde, mais il continuait à y tenir, bien que le vent de la cour soufflât ailleurs. Dans son embarras, il a recours au remède souverain de nos hommes d'État imprévoyants, il s'en prend à la Providence; la Providence qui laisse mourir l'Irlande de misère et qui fait peser la disette sur la France, malgré les prières de la reine d'Angleterre et l'inaction des ministres de France, la Providence a pitié du vieux libertin. Elle lui envoie de Bourgogne un petit cousin tout pimpant, sémillant, tout exubérant de vie et de passion, qui vient chercher fortune à Paris, un enfant de l'amour, qui chasse de race. Yeux bleus ou noirs, taille élancée, petit pied ou nez retroussé, tout charme, tout enivre le Chérubin, pourvu que ce tout soit une femme. En route il a ébauché ou mené à fin cinq ou six aventures. En arrivant à Paris, il lui en reste encore deux, l'une avec une danseuse, la Camargo, rien que cela, et l'autre avec une petite ingénue qui baisse les yeux, prend les Amours pour des anges et récite des prières, mais qui n'en aime pas moins de toute son âme, au contraire. Le marquis imagine de prendre le petit cousin pour le bouc émissaire de tous ses péchés, de lui léguer pour un jour sa petite maison, ses maîtresses, ses habits, sa bourse et un souper de filles de l'Opéra. Le jeune marquis, qui a toutes les dispositions pour bien jouer ce rôle, se laisse faire de bon gré. Il fait les honneurs de chez lui, chante, boit, se grise, baise les épaules nues des nymphes, reçoit même sans se plaindre la visite, qui ne lui était pas destinée, de sa petite ingénue, le tout à la barbe du vieux qui s'impatiente dans la coulisse.

Mais tout à coup la scène change, les épaules nues se voilent épouvantées; des hommes de mauvaise mine envahissent les salons. — Hommes noirs, d'où sortez-vous? — Nous sortons de la Bastille, où vous viendrez avec nous. Suivez-nous! — C'est le vieux qui a gardé ce dessert au petit cousin; mais le petit cousin ne fait pas si bon marché de sa liberté; il se bat contre les recors, qu'il finit par assoupir, s'échappe du carrosse et arrive chez la Camargo, à l'Opéra même, non sans s'être arrêté aux bagatelles de la porte chez la femme d'un machiniste qui lui a offert l'hospitalité en l'absence de son mari. Bref, il opère si bien qu'il est appelé dans la loge du roi après avoir troublé le spectacle en descendant dans une Gloire au moment le plus terrible du drame lyrique, et le jeune prince, qui est décidé à s'émanciper, lui donne la faveur et la femme qu'il a refusées à l'hypocrite de cousin.

Morale: Mieux vaut, pour réussir, être libertin qu'hypocrite.

Cette conclusion étonnera beaucoup de membres du monde officiel, mais ils se garderont de réclamer.

La broderie dans l'*Enfant de l'Amour* sauve la pauvreté du canevas. Le tableau du Palais-Royal sous Louis XV, au premier acte, celui du souper des rats au second, les costumes de la Camargo sont d'une grande richesse; mais le principal mérite de la pièce, la conception qui fait le plus d'honneur aux auteurs, c'est d'avoir confié leur rôle à Mlle Déjazet. Mlle Déjazet, c'est l'entrain, l'esprit, le naturel, la verve, la gaieté étincelante, le bon mot qui rebondit; elle a fait vivre une foule de créations nées moins viables que l'*Enfant de l'Amour*, elle soutiendra longtemps celle-ci. La musique de la pièce est de son fils, M. Eug. Déjazet.

Nous avons annoncé la mort de Mlle Mars, samedi soir, 20 mars. Depuis sept ans déjà elle était morte pour le public et presque pour elle-même; car, comme le dit aujourd'hui M. J. Janin dans les *Débats*:

« Mlle Mars aimait, à en mourir de joie, les enivrements de la foule, les applaudissements du parterre, l'enthousiasme du poëte, la résurrection solennelle des vieux chefs-d'œuvre sauvés par sa parole, les luttes ardentes des premières représentations, quand il s'agissait d'imposer à un public rebelle quelque renommée nouvelle. Que d'esprit elle avait, et, mêlée à cet esprit, quelle intelligence sûre et prompte, nette et vive! Comédienne dans son moindre geste, dans son sourire, dans le pli de sa robe, dans la forme et dans la couleur de ses habits, dans le son de sa voix, cette voix touchante et ingénue, douce musique qui allait à l'âme, raillerie, innocence, bel esprit, moquerie pleine de verve, causerie sans fin, gracieuse façon de tout dire, profond sentiment, non seulement des ridicules humains, mais encore des misères humaines, sa comédie avait quelque chose de grave et d'ingénu tout à la fois, quelque chose de sérieux et de jeune en même temps, auquel il eût été bien difficile de résister.

« Elle était née, continue le même critique, pour ainsi dire sur le théâtre, au beau moment du siècle passé, à Versailles, au beau milieu du plus grand monde. Son père, le comédien Monvel, était un peu comédien, un peu philosophe, un peu poëte. Sa mère jouait la comédie, et aussi sa jeune tante dont la beauté était célèbre dans un temps où il était difficile de se faire remarquer parmi tant de beaux visages et tant de frais sourires. Elle fit ses débuts le 1er janvier 1795, dans un petit opéra au théâtre Montansier. »

A la réunion des débris du théâtre du faubourg Saint-Germain et du théâtre de la République, elle entra à la scène française pour faire les ingénues et les premières amoureuses, et depuis la mort de Mlle Contat, en 1813, elle jouait ces grandes coquettes et premiers rôles de comédie qu'elle a su si admirablement s'approprier. Toute sa vie, depuis lors, fut une suite de triomphes. Les choses qu'elle a faites ne la [illegible] pas; elles sont tout, au plus de [illegible].

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

CONCERT DE M. L. LACOMBE.

M. Lacombe a obtenu hier au Conservatoire un beau et légitime succès, et, malgré la réputation déjà vieille qu'il s'était acquise parmi les pianistes, son nom n'est plus aujourd'hui celui d'un brillant virtuose seulement; il prend rang parmi les compositeurs distingués et sur lesquels on peut compter pour des œuvres de valeur, pourvu toutefois que la carrière lui soit ouverte. Le concert qu'il vient de donner est une sorte d'examen public dont il est sorti victorieux, et qui le pose candidat sérieux auprès de nos théâtres lyriques. Mais si dans les branches que la législation s'est donné la mission d'organiser, les titres et les droits ne sont jamais une garantie absolue d'accession aux emplois, combien à plus forte raison, dans les carrières abandonnées entièrement au hasard et à l'arbitraire, la capacité réelle n'a-t-elle pas la chance de se voir méconnue ou repoussée? Il y a, nous le savons, des gens qui posent en axiome que le vrai mérite finit toujours par percer, et ils citent comme exemple quelques hommes qui, après avoir lutté pendant de longues années contre les mille obstacles placés en travers de toutes les routes, ont fini par se frayer un passage jusqu'à cette arène de la grande publicité, but suprême des efforts de tous les esprits créateurs. Ce sont là des cas tout particuliers desquels il est parfaitement illogique de conclure à la thèse générale. Non-seulement, dans le tohu-bohu, dans le pêle-mêle qui, en l'absence de tout ordre établi, encombre toutes les avenues, les plus dignes peuvent rester emprisonnés dans la foule, mais beaucoup de médiocres intelligences, soit par force musculaire, soit par adresse ou par souplesse, arrivent avant tous à la tête de la colonne, et se glissant par quelque fissure, font irruption dans l'arène. Une fois là, ils surprennent le succès par des oripeaux de clinquant que de loin on prend pour de l'or, ou bien, trompés eux-mêmes par la distance, ils prennent pour des applaudissements les huées qui accueillent leur intronisation effrontée et les rires qu'excite leur grotesque allure. Ceux qui sont arrivés ainsi sont les plus ardents à se moquer des génies incompris demeurés en arrière, et ce sont eux qui contribuent le plus à mettre en cours la maxime que nous citions tout à l'heure: le vrai mérite finit toujours par percer; maxime flatteuse pour leur amour-propre, et qui dans leur esprit correspond à cet autre axiome tout aussi vrai: il n'y a que le vrai mérite qui arrive à percer.

Quoi qu'il en soit, et bien que les compositions de M. Lacombe révèlent un mérite très réel, bien lui en a pris, croyons-nous, d'être en position de pouvoir courir les risques onéreux d'un concert qui exigeait le concours de 120 artistes environ. Aujourd'hui sa position est meilleure; il a communiqué avec le public, il est arrivé près de la dernière barrière; il s'est mis en mesure de profiter de la première occasion pour se lancer à son tour dans la lice où il est au moins [illegible] de prime abord bien armé.

M. Lacombe, premier prix de piano du Conservatoire, à l'âge de 12 ou 13 ans, eut à cette époque une grande renommée de virtuose; la

question.

Nous avons fait remarquer que depuis quelques mois M. Guizot semble se proposer pour objet la résurrection des anciennes traditions politiques de la France. S'il réussit à rétablir sur un bon pied les relations entre Louis-Philippe et Nicolas, il aura fait revivre cette funeste alliance qui appartient aux plus mauvais, aux plus sombres jours du gouvernement de la Restauration.

Nous verrons peut-être encore le duc de Noailles, ou quelque autre vétéran carliste, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. Il est peut-être naturel que la France, ayant rompu les liens incommodes qui l'unissaient au gouvernement libéral, contracte d'autres alliances plus sympathiques aux vues de la maison de Bourbon. Bien que l'Angleterre ait été la première à reconnaître ce roi dont le trône s'est élevé sur les barricades de Juillet, elle sera la dernière à s'incliner devant les prétentions surannées et les desseins dangereux de sa race. Mais comment ces hommes, parmi lesquels M. Guizot lui-même occupa jadis un rang si remarquable, comment les amis de la liberté civile en France, comment les Français en général envisageront-ils une alliance qui menace de prosterner la politique de leur pays devant celle du principal champion de l'absolutisme?

Ils se sont plaints sans raison, nous le croyons du moins, de sacrifices qu'ils ont qualifiés de déshonorants, alors qu'on les leur demandait en échange des bons offices de l'Angleterre; que penseront-ils du prix auquel la Russie mettra sans doute ses faveurs? Ce prix, sont-ils disposés à le payer? L'énergique autocrate du colossal empire du Nord n'a besoin que d'un encouragement, d'une occasion, d'une provocation quelconque pour poursuivre les vastes desseins de la Russie, qui ne sont encore accomplis qu'imparfaitement. Ces desseins, la France est-elle prête à les soutenir, ou bien le service que lui rend Nicolas n'est-il que le prix de l'appui déjà prêté à la cause du despotisme? Ces considérations ne peuvent manquer de s'offrir dans un pays où il existe une presse et un parlement libres, une vive sympathie pour la grande cause de la civilisation à l'étranger, une haine rigoureuse contre le despotisme. Nous ne doutons point dès lors que ces réflexions ne trouvent de nombreux échos, et que l'évènement qui les a provoqués ne pèse d'un grand poids sur les résolutions de notre pays.

Par une contradiction en apparence étrange, les deux partis extrêmes en France, les républicains et les partisans les plus serviles de la monarchie, se sont fait remarquer par la chaleur avec laquelle ils ont toujours recommandé l'alliance russe. Sur ce point, mais sur ce point seulement, il y a harmonie parfaite entre les pages révolutionnaires de M. Louis Blanc et les colonnes du journal la *Presse*. Les préjugés et les passions des classes infimes du peuple sont d'accord ici avec les intrigues de la cour, et, il faut bien le reconnaître, cette double tendance est dirigée contre ce pays (l'Angleterre). Il n'y a pourtant, dans la transaction qui vient de s'accomplir, rien qui soit de nature à exciter parmi nous des craintes exagérées ou du mécontentement. C'est aux hommes d'Etat et au peuple de France à voir jusqu'à quel point de pareilles obligations sont compatibles avec leur politique nationale, jusqu'à quel point il est désirable de faire d'un souverain étranger, dont les desseins sont en suspicion par toute l'Europe, le créancier de la France pour 2 millions sterlings, et de placer entre ses mains les moyens de peser fortement à un moment donné sur la situation financière du royaume. Les évènements postérieurs, que nous surveillerons avec un surcroît de vigilance, nous indiqueront s'il faut attribuer à cet arrangement quelque signification politique sérieuse; et le monde entier se tiendra nécessaire-

Emploi à faire des 50 millions de la Russie.

Supposons que le *Moniteur* contienne cette simple annonce :

« Dans les arrangements pris entre le Gouvernement russe et la Banque de France pour l'achat des rentes de la Banque, il a été convenu que les 50 millions à payer par la Russie seraient transmis par l'intermédiaire du Gouvernement français. Ce dernier profitera de cette circonstance pour faire directement en Russie, jusqu'à concurrence de ces 50 millions, des achats de grains livrables en France en juin et juillet prochain. »

Cette annonce aurait pour résultat immédiat de faire baisser le prix des grains sur tous nos marchés, car un grand nombre de spéculateurs gardent les denrées en magasin dans l'espérance de trouver à les vendre plus cher à mesure que la saison avancera. L'opération que ferait le Gouvernement déjouerait en partie leurs mesures et allégerait l'impôt trop lourd que la France paie cette année au commerce des grains.

Nous pensons que la sagacité de M. le ministre des affaires étrangères ne lui aura pas fait défaut en cette occasion, et que, redevable au hasard d'un incident sur lequel il ne devait pas compter, le ministère aura voulu mettre un peu du sien dans cette affaire, sans attendre que l'empereur de Russie lui dise : Achetez donc vous-mêmes nos grains, et ne les laissez pas acheter par vos marchands.

On écrit de Constantinople, le 7 mars :

Le différend entre la Grèce et la Turquie n'a rien perdu de sa gravité. Lundi dernier, le ministre des affaires étrangères, Ali-Effendi, a remis au chargé d'affaire de Grèce une note conçue, dit-on, en termes assez secs pour lui signifier l'ultimatum de la Porte. Ainsi que je vous l'ai écrit précédemment, le divan persiste à demander que M. Coletti fasse une démarche personnelle auprès de M. Mussurus à titre de satisfaction. Un délai d'un mois est accordé au cabinet grec à dater du jour de la notification de cet ultimatum, et si ce délai expire sans que la réparation demandée ait été accordée, la Porte rompra ses relations officielles avec le cabinet d'Athènes.

Le sultan a adressé une lettre très convenable au roi Othon en réponse à celle qu'il en avait reçue à propos de cet incident. Un bateau à vapeur de l'Etat, le *Messiri-Bahri*, a été expédié au Pirée pour y porter cette réponse. Ce steamer, expédié le jour même de la remise de l'ultimatum de la Porte, est rentré hier matin dans le port de Constantinople.

L'attitude du corps diplomatique est toujours la même. M. Lyons à Athènes, et M. Wellesley à Constantinople, appuient les prétentions de la Porte, bien moins par intérêt pour elle que pour amener la chute du cabinet Coletti et l'avènement au pouvoir de M. Mavrocordato; la Russie, qui voit poindre un dissentiment entre la France et l'Angleterre, des embarras pour le cabinet Coletti et le ministère Reschid-Pacha qui lui sont également antipathiques, a comme toujours intérêt à brouiller les cartes, et elle cherche par tous les moyens possibles à envenimer la question. La Prusse garde une prudente réserve, mais du moment où elle serait mise en demeure de choisir un drapeau, elle passerait inévitablement du côté de la Russie. L'Autriche joue dans tout cela un assez singulier rôle : son représentant ici, M. le comte de Sturmer, qui se donne auprès de ses collègues comme le confident du divan, de bons rapports avec la Porte, mais l'irritation contre M. Mussurus est telle que le cabinet se refusait à toute démarche personnelle vis-à-vis de lui. Déjà les mauvais effets de cette complication ont commencé à se faire sentir. La marine marchande grecque a conçu des inquiétudes sérieuses, et tous les petits bâtiments de cette nation qui faisaient le cabotage entre les îles de l'Archipel et Constantinople, qu'ils approvisionnent d'huile, de savon, ont pris une autre direction, de sorte que toutes ces denrées ont augmenté ici de 50 p. %. La Porte se tromperait, du reste, si elle voyait là des embarras sérieux et permanents pour la marine grecque. Si cet état de choses se prolongeait, tous ces bâtiments ne tarderaient pas à reparaître ici sous des pavillons étrangers, et notamment sous pavillon russe.

L'immense mouvement commercial imprimé ici par l'exportation des céréales se maintient; les chargements de grains se multiplient; la hausse des changes continue, et, ce qu'on n'avait pas vu ici depuis dix ans, la livre sterling a été un instant au pair à 100 piastres (25 f.), et le franc également au pair à 160 paras (1 fr.). Tous les arrivages de Londres et de Paris apportent des sommes considérables en espèces : 5 millions de francs se trouvaient à bord du dernier paquebot français. On calcule que la Turquie a déjà fourni à l'Europe 15 millions de kilos dont le prix a varié de 12 piastres (3 fr.) à 30 piastres (7 fr. 50 c.); c'est donc une somme de 80 millions de francs environ que l'Europe a payée ici à l'industrie agricole.

Du reste, les approvisionnements sont loin d'être épuisés; ce sont les moyens de transport qui manquent souvent; des séries de vent du nord ou de vent du sud retiennent aux embouchures des Dardanelles plusieurs centaines de bâtiments, et la mesure prise par le gouvernement français d'y envoyer des bateaux à vapeur de remorquage produira d'excellents effets. Dans tous les ports de la Turquie, mais surtout à Enos et à Varna, il y a tous les jours des arrivages immenses de grains de l'intérieur; tous les moyens de transport sont mis en réquisition, à des prix exorbitants, pour ce service. A Salonique, une légère augmentation dans le prix du pain ayant occasionné une espèce d'émeute, la Porte vient de remettre un mémorandum pour défendre l'exportation des grains de ce pachalik. Cette défense n'aura son effet que dans un mois et demi; d'ici là, l'abondance aura certainement reparu, et la mesure sera levée. Cette année sert bonne pour la Turquie : les provinces regorgent de monnaies étrangères qui sont achetées, à raison du change, à des prix très avantageux par les agents de l'hôtel des Monnaies; aussi jamais cet établissement n'avait-il fabriqué avec tant d'activité. Les pièces qu'il frappe sont au titre légal, et il réalise encore des bénéfices considérables. Il serait difficile de calculer l'élan que les résultats de cette année peuvent donner à l'agriculture en Turquie.

Plusieurs réunions du conseil privé ont eu lieu cette semaine, tantôt à la Porte, tantôt chez le grand-vizir, et beaucoup de personnes croient qu'on s'y est occupé du projet d'expédition contre Bederhan-Bey et tous les petits chefs rebelles du Kurdistan. Après les horribles massacres que ces chefs sanguinaires ont exercés contre les Nestoriens, la Porte se devait à elle-même et devait à l'opinion de l'Europe de prendre des mesures de répression.

Tout porte à croire que cette expédition, dont les résultats sont incalculables, sera couronnée d'un plein succès. Aujourd'hui l'Albanie est tranquille. Dans quelques mois le Kurdistan sera soumis.

Telum imbelle.

Le *National* cite *avec joie* ce matin la lettre suivante :

« Paris, 2 mars 1847.

» Vous voulez que je vous dise, Monsieur, ce que je pense des sys-

---

cour, les salons et les concerts publics retentirent des applaudissements adressés à son talent aussi brillant que précoce. Après avoir goûté pendant quelque temps les douceurs de la célébrité, il éprouva le besoin de compléter une éducation musicale qui aurait pu paraître suffisante à des natures moins richement douées. Il se rendit à Vienne auprès de Czerny, pour mûrir son talent de pianiste. Czerny le soumit à un travail sérieux jusqu'au jour où il put lui dire : Allez, maintenant vos progrès ne dépendent plus que de vous. Au sortir de là Lacombe alla se confiner pendant deux ans dans une petite ville d'Allemagne, et consacra tout son temps à l'étude approfondie de la composition. Après avoir ainsi posé les bases de l'avenir qu'il se rêvait, M. Lacombe revint en France; mais pendant sa longue absence on l'avait oublié, et son talent perfectionné par l'étude, mûri et développé par la réflexion et les connaissances acquises n'obtint pas la même faveur que l'habileté presque purement mécanique du jeune phénomène. Le public se laisse beaucoup plus facilement prendre par ce qui est surprenant que par ce qui est beau, et, en musique comme en autre chose, la *danse de corde* obtient toujours des applaudissements que l'on refuse souvent aux plus belles manifestations de l'art pur et sérieux, tant qu'elles ne sont pas encore reconnues et tambourinées belles. M. Lacombe, du reste, ne prisait que médiocrement la gloire de virtuose, et se résignant facilement à l'obscurité relative qui l'environnait, il se mit avec ardeur à la composition, et il présentait hier au public ses premières grandes œuvres symphoniques.

Son programme se composait de deux parties : d'abord, une ouverture et quatre mélodies de caractère divers, puis la symphonie dramatique de *Manfred*, composition importante sur laquelle il appelait principalement l'attention du public et de la critique.

L'ouverture en *si* mineur a prouvé dès le début que l'on avait affaire à un homme habile dans son art, et connaissant bien les ressources puissantes et variées que les progrès de l'harmonie et de l'instrumentation mettent aujourd'hui à la disposition du compositeur. Le rhythme est vigoureux, l'allure franche, la phrase se développe avec ampleur et se dénoue facilement; l'harmonie riche et distinguée est d'une variété qui accuse une étude sérieuse et bien digérée. On peut reprocher seulement à l'orchestration un peu de plénitude presque permanente. L'effet produit dans cette ouverture par un petit thème de chasse qui se reproduit plusieurs fois, exécuté seulement par deux cors, peut servir d'enseignement à M. Lacombe sur les résultats qu'il obtiendra en variant et en contrastant un peu plus les éléments de sonorité. En somme, cette ouverture est un beau et surtout un très estimable morceau.

Parmi les quatre mélodies qui ont suivi l'ouverture, nous avons surtout remarqué : *La rose dit à la tombe*, de Victor Hugo, et l'*Ondine et le Pêcheur*, de Th. Gautier. Ces deux petits poèmes ont été très bien compris et très bien rendus. Le dernier morceau surtout, par la distinction de l'accompagnement perlé et à dessein continu, pourrait prendre place parmi les mélodies authentiques de Schubert.

Le sujet de *Manfred*, tel que l'a conçu lord Byron, correspond à un cadre bien vaste pour le musicien, et c'est une grande audace que de l'avoir abordé. Nous ne dirons pas que M. Lacombe a complètement triomphé de la difficulté qu'il s'était posée. En face du poème métaphysico-philosophique de Byron, l'entreprise eût été folle; aussi M. de Château-Renaud, l'auteur du petit livret versifié, a-t-il du beaucoup restreindre le cadre du poète anglais. Il s'est borné à nous montrer : 1° Manfred accablé par le doute, tourmenté du problème de l'avenir, et regrettant un passé d'amour à jamais évanoui; 2° Manfred évoquant les esprits et leur demandant l'oubli qu'ils ne peuvent lui donner; 3° la Malédiction prononcée sur Manfred par les esprits, paraphrase de celle qui termine la première scène du *Manfred* de Byron; 4° une scène entre Manfred et le fantôme d'Astarté évoqué par l'esprit de la terre, et un chœur final des esprits, qui écrasent Manfred sous la menace de l'Eternité. — Cette réduction, qui donne une bien faible idée de l'œuvre originale, où dans 40 pages tant d'idées sont remuées, dont la moindre a servi de texte à plusieurs volumes, cette réduction, disons-nous, ouvre encore à la musique des horizons bien vastes. S'il ne les a pas remplis entièrement, M. Lacombe y a trouvé du moins des inspirations larges et puissantes. Le caractère énergique et inflexible de Manfred est indiqué par des rhythmes pleins de vigueur, par des récitatifs pleins de force et d'ampleur, auxquels on pourrait reprocher peut-être de parcourir une échelle trop grande, si on ne se rappelait les agitations excessives de cette âme si pleine à la fois de lumières et de ténèbres. La scène de l'apparition des esprits est traitée de main de maître; on y voudrait seulement un peu plus de variété et de contrastes. La malédiction faite sur un rhythme à trois temps très vif, une sorte de *scherzo* de symphonie, d'un caractère sombre et terrible, a une couleur énergique et originale. La scène entre Manfred et le fantôme d'Astarté offre des élans de sensibilité remarquable; le chœur final est d'une majestueuse puissance.

En somme, cette œuvre que nous pouvons d'autant moins analyser en détail après une seule audition, qu'elle appartient au domaine le plus élevé du sentiment et de l'idéal, nous a frappé par son aspect général de grandeur. Comme critique d'ensemble, nous nous bornerons à dire que l'orchestration nous a paru être d'une plénitude trop constante; il nous paraît y avoir défaut d'économie dans l'instrumentation; de plus, l'élément symphonique pur n'est pas assez développé pour justifier le titre de cette œuvre, qui rentrerait plutôt dans la catégorie des cantates, bien que l'orchestre y joue presque toujours le principal rôle.

Pour nous résumer, nous saluons en M. Lacombe un compositeur de talent et, nous l'espérons, d'avenir.

THÉATRE-ITALIEN. — *Concerts.*

Les représentations du Théâtre-Italien touchent à leur fin. Elles ont été très suivies cette année. Les honneurs de la saison ont été pour Mozart et Cimarosa, *Don Giovanni* a fait salle comble chaque fois qu'il a été joué, et, depuis que cette pièce est démontée par le départ de M. Coletti pour Londres, *Il Matrimonio segreto* lui a succédé dans la faveur du public. Nonobstant un peu de lourdeur de la part de M. Coletti dans le rôle principal et une assez grande fatigue de Mme Grisi, *Don Giovanni* a été interprété d'une manière très satisfaisante. L'exécution du chef-d'œuvre de Cimarosa est encore plus généralement supérieure. Mme Persiani et Miles Brambilla forment un ravissant trio de femmes. Lablache n'a pas de rôle où il se montre plus profondément comique que celui de Geronimo. Mario en est venu au point de se faire légitimement applaudir dans les rôles que le talent de Rubini semblait avoir rendus inabordables pour tout autre chanteur, et M. Tagliafico, chargé, après Tamburini, du rôle du comte, s'est acquitté très convenablement de cette lourde tâche.

— Mercredi dernier, M. Osborne a donné un joli concert dans les salons de M. Erard. Il a fait entendre plusieurs de ses compositions, qui se distinguent par l'élégance et la correction du style. Les honneurs de la soirée ont été parmi les instrumentistes, pour M. Verroust, qui joue du hautbois avec la plus irréprochable perfection et un sentiment exquis, et, dans la partie vocale, pour les demoiselles Pyne, dont nous avons eu occasion déjà de constater le remarquable talent, et que nous aurons le plaisir d'entendre encore au concert qu'elles donnent elles-mêmes, vendredi prochain, dans les mêmes salons. Une charmante personne, Mlle Molina di Mendi, a fait vivement applaudir sa voix brillante et son habileté de vocalisation dans deux airs italiens de Bellini et de Donizetti. Seulement elle hasarde parfois des traits et des variations, dont les contours sont plus hardis que purs.

— Vendredi dernier a eu lieu la première exécution du *Paulus* de Mendelssohn, par la Société chorale de M. Ed. Rodrigues, et la Société de musique instrumentale, dirigée de M. Ch. de Bez. Le public a répondu avec empressement à l'appel de ces exécutants-amateurs réunis dans un double but artistique et charitable. La foule se pressait si compacte dans la jolie salle de M. Herz, qu'il n'y a point eu place pour la critique, laquelle, au reste, n'aurait eu d'autre mission dans une pareille circonstance que d'encourager et d'applaudir. Les deux mêmes Sociétés doivent donner encore deux soirées qui seront consacrées au *Judas Machabée* de Haendel et à la répétition de celle des deux grandes œuvres qui aura obtenu le plus de succès. Ces deux concerts provoqueront le même empressement que le premier, et trois bonnes recettes viendront grossir les précieux budgets de la Société de la Miséricorde, qui secourt les pauvres honteux de la ville de Paris, et de l'Association des artistes musiciens.

— Les charmantes matinées de musique de chambre données dans la petite salle du Conservatoire par MM. Alard, Franchomme, Hallé, C. Ney, etc., continuent à attirer beaucoup de monde; tous ceux qui y assistent s'en retournent charmés et désireux de revenir. Nous regrettons vivement pour notre part que l'importance des concerts de MM. F. David et Lacombe nous aient privé du plaisir si vif d'entendre les plus admirables pages des grands maîtres interprétées avec la plus rare perfection et l'intelligence la plus mûre.

ALLYRE B.

[illegible] le trait du labeur commun.

» Il m'est évident que la réalisation d'un pareil système conduirait les peuples à une servitude telle, que le monde n'en a point encore vue, réduirait l'homme à n'être qu'une pure machine, un pur outil, l'abaisserait au dessous du nègre dont le planteur dispose à son gré, au dessous de l'animal. Je ne crois pas que jamais idées plus désastreusement fausses, plus extravagantes et plus dégradantes, soient entrées dans l'esprit humain; et ne méritassent-elles pas ces qualifications qui, à mes yeux du moins, ne sont que justes, il n'y en aurait point encore de plus radicalement impraticables.

» Le fouriérisme et quelques sectes issues de l'école saint-simonienne, non moins absurdes, à mon avis, dans leurs principes économiques, se caractérisent en outre par la négation plus ou moins absolue de toute morale. Je n'ai rien à dire de celles-ci. La conscience publique les a déjà jugées.

» Vous m'avez demandé, Monsieur, mon sentiment; le voilà. Recevez en même temps l'assurance de mon dévouement le plus affectueux.

» F. LAMENNAIS. »

M. de Lamennais, après avoir passé par toutes les étapes du cercle politique et religieux, va bientôt se retrouver à son point de départ. Brillante comète à longue queue, il a passé à travers le soleil sans en aspirer un seul rayon de chaleur, et sur la terre sans l'éclairer. M. de Lamennais, après avoir écrit, et très bien écrit, douze ou quinze volumes, ne laisse aucune idée, n'a défriché aucun terrain, n'a arrosé aucune fleur : c'est une étoile filante qui tombe, et qui, en disparaissant, voit avec un impuissant dépit l'astre social, à la sereine lumière, qui s'élève au-dessus de l'horizon. M. de Lamennais mourra demain, et il ne restera de lui que la biographie de ses nombreuses conversions.

Pour avoir été le martyr de M. Thiers et parce que l'honnêteté de son cœur se révolte contre les turpitudes politiques de notre siècle, M. de Lamennais se croit un grand homme. Cela ne suffit pas. M. de Lamennais appartient à cette vieille école moisie qui, au lieu de chercher les causes du mal général dans les institutions sociales, les cherche exclusivement dans les hommes et dans les formes du gouvernement, ne fût-ce que pour avoir l'orgueilleux prétexte de croire que s'il était maître il changerait l'homme, le désosserait de toutes ses passions et le décharnerait de tous ses besoins, afin d'en faire un bon républicain du *National* de la façon du cheval de Roland. Il n'est pas étonnant que M. de Lamennais attaque Fourier qu'il a peu lu sans doute et l'accuse d'immoralité, car les passions sont immorales dans les élucubrations du prêtre-tribun.

M. de Lamennais est arrivé à cet âge de la seconde enfance, qui croit tout savoir par intuition et tout juger par révélation. Et le *National*, aussi, n'a-t-il pas atteint cet âge, lui qui depuis quelque temps, poussé par la *Réforme*, avait abordé avec talent, sinon avec raison, les questions sociales, et qui exprime aujourd'hui sa joie d'avoir pu insérer la lettre nulle et négative de M. de Lamennais ? Quand M. de Lamennais juge en deux lignes des hommes de génie dont il n'atteint pas la cheville, ce n'est que ridicule et prétentieux. Ce n'est pas nous qui serions allés demander l'opinion de M. Lamennais sur une question sociale; mais il est utile de constater que le *National*, d'un saut, recule de deux ans : nous en prenons note. Quand on saute, ce devrait être au moins pour avancer un peu.

Congrès central d'agriculture.

1re SÉANCE.

Le Congrès central a tenu aujourd'hui sa séance d'installation dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. L'assemblée, composée des délégués des sociétés et comices agricoles et de membres des deux Chambres, réunissait environ 450 personnes. Les secrétaires constatent un accroissement dans le nombre des membres du Congrès.

Le bureau provisoire se composait de M. le duc Decazes, président, et de MM. Dupin aîné, de Tracy, Darblay, de Gasparin, de Torcy, Fouquier-d'Hérouel, vice-présidents. Les secrétaires sont MM. Pommier, E. Lefèvre, Lefour.

M. le duc Decazes résume les travaux du Congrès central depuis 1844; puis, abordant les questions à traiter pendant la présente session, il donne connaissance du programme arrêté par la commission d'administration, et que nous avons fait connaître dans notre numéro de samedi.

Sur la proposition d'un membre, on a ajouté aux commissions correspondantes à ce programme, une commission de *statistique agricole*. Il a été ensuite décidé qu'il y aurait une commission des *vœux généraux*.

Le bureau provisoire est maintenu sans scrutin, contrairement au vœu du règlement. On décide l'adjonction de deux nouveaux secrétaires.

L'inscription des membres dans les commissions nouvelles se fait d'une manière assez tumultueuse. Après cette opération, M. le président met à l'ordre du jour le rapport de la *commission des bestiaux, races bovine et ovine*, rapport déposé l'année dernière et dont la discussion n'a pu être complétée à la dernière session.

Un membre demande que le gouvernement soit prié de fournir gratuitement aux éleveurs de Normandie des taureaux de Durham, et voudrait voir proscrire la race cotentine.

Un autre membre répond que la race cotentine ne mérite pas l'exclusion dont le préopinant voudrait la frapper. Les vaches cotentines sont d'excellentes laitières que l'on ne remplacera pas par des croisements avec des Durham. Toutes les races sont bonnes; il s'agit de les améliorer en elles-mêmes.

Un troisième membre fait remarquer que les deux précédents orateurs, exclusivement préoccupés du produit, négligent la question du travail, et à ce point de vue très important pour les départements du Centre, il préconise la race de Salers.

M. de Torcy s'efforce de montrer que chacun des trois préopinants a raison à son point de vue particulier. Il signale dans la race cotentine deux types, le petit et le colossal; l'un excellent, l'autre qui n'est utile qu'à remporter à Poissy la prime de la grosseur. Il fait allusion au dernier bœuf gras, qui provenait, comme toujours, de cette race, et que l'on ne pouvait comparer qu'à l'éléphant du Jardin-des-Plantes. Mais à côté de la race cotentine il veut voir expérimenter les croisements par les races étrangères, et notamment par le Durham. Enfin, il rend justice à la race de Salers, qui a pour le travail du labour des qualités spéciales et très précieuses. Seulement, comme, dans sa pen-

[illegible] que la petite propriété n'aura pas été transformée (et elle ne le sera jamais) en grandes propriétés, il faut avoir en vue le travail du bœuf plus que la production de la viande. En conséquence, le gouvernement doit restreindre ses encouragements aux bœufs producteurs de viande dans les localités où, soit par d'autres conditions de la propriété, soit par la production considérable du fourrage, on peut, avec avantage, élever en même temps des bœufs pour le travail et pour la viande.

On le voit, M. Dezeimeris confond la grande propriété et la grande culture. Il condamne également l'une et l'autre, et cependant l'une suppose nécessairement la possession d'un seul, tandis que l'autre peut admettre un plus ou moins grand nombre de propriétaires associés. Pourquoi les propriétaires morcelés, s'apercevant des caractères anti-économiques de leur mode de culture, constaté par M. Dezeimeris lui-même, ne seraient-ils pas conduits à le supprimer en s'élevant, par l'association des petites propriétés, aux avantages de la grande culture?

Un point qui a été constaté par presque tous les orateurs et mis en relief par M. Dezeimeris lui-même, c'est que la dégénérescence des races tient partout à la mauvaise nourriture, au manque de soins, à la misère, c'est à dire, suivant la logique, au morcellement des cultures, que M. Dezeimeris veut pourtant maintenir.

Les commissions se réunissent demain mardi, à huit heures du matin, et la séance générale s'ouvrira à dix heures.

La guerre entre les Etats-Unis et le Mexique continue toujours.

Les Américains s'avancent dans les départements de l'intérieur du Mexique en s'appuyant d'une part sur le grand fleuve de Rio-del-Norte, qui sépare le nord du Mexique du Texas; et de l'autre, en menaçant la ville de Véra-Cruz, par mer et par terre.

Le département mexicain situé le plus avant dans l'intérieur des terres, est celui de Chihuahua; les Américains ont déjà mis le pied sur cette province, et cherchent à s'emparer du chef-lieu, Chihuahua, situé près du Rio-del-Norte.

Le département de Tamaulipas, sur le golfe du Mexique, et ceux de Nouveau-Léon et de Cohahuila, situés un peu plus loin à l'intérieur, mais tous trois traversés par le Rio-del-Norte, ont été également envahis sur quelques points. C'est ainsi que Monterey et Saltillo, deux villes appartenant, l'une, au Nouveau-Léon, l'autre, au Cohahuila, sont tombés, dit-on, au pouvoir des Etats-Unis.

Les Américains paraissent avoir concentré leurs moyens d'attaque sur la ville de Véra-Cruz, après s'être emparés de la ville et du port de Tampico (département de Véra-Cruz).

Des lettres que nous recevons du Mexique confirment la nouvelle que Santa-Anna, après avoir fait évacuer Tampico, s'est replié sur la ville de San-Luis Potosi.

La conduite de Santa-Anna est, comme toujours, inexplicable; aussi l'accuse-t-on de trahir le Mexique.

Mais s'il est difficile de se rendre compte du plan de campagne de ce général, on comprend mieux les moyens financiers qu'il emploie pour se procurer de l'argent.

Au commencement de la guerre, le gouvernement mexicain eut recours à des dons patriotiques. Ces dons montèrent à des sommes considérables, le dévouement public fut exemplaire.

Vinrent ensuite des emprunts plus ou moins forcés; notre correspondant nous en donne l'énumération :

1° Emprunt forcé local, recouvrable en trois jours; il a produit plusieurs millions de francs;

2° Impôt correspondant à un mois de loyer, à la charge des propriétaires des maisons urbaines;

3° Impôt de la quatrième partie d'un mois de loyer, établi sur les locataires;

4° Emprunt forcé général de 10 millions de francs;

5° Impôt de 6 p. % sur le fermage des biens ruraux, à la charge des propriétaires terriens, et de 6 p. % sur les fermiers, et, s'il y a lieu, sur les sous-locataires;

6° Contribution de 75 millions de francs, imposée sur les biens du clergé, et obtenue soit par la vente directe de ses biens, soit en les grevant d'hypothèques.

Cette dernière contribution est celle qui attire le plus l'attention des Mexicains. Notre correspondant ajoute que « le clergé de Mexico a » fait une protestation des plus énergiques; que celui de Puebla, de » Guadalajara, etc., ont suivi l'exemple de la capitale. Le clergé » cherche à exploiter l'effervescence du bon peuple (*populacho*) pour » ne pas payer cette contribution. Les rues de Mexico ont retenti du » cri : A bas le gouvernement, vive la religion ! »

On ignorait, à la date des dernières nouvelles, si Santa-Anna chercherait à arrêter la marche des Américains, qui de Tampico doivent se diriger, par le littoral, sur Véra-Cruz, tandis que la flotte des Etats-Unis bombardera le fort de San-Juan de Ulloa.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par suite de la nomination de M. Hébert au ministère de la justice et des cultes, le collége du [illegible] arrondissement électoral du département de l'Eure est convoqué à Pont-Audemer, pour le 10 avril prochain, à l'effet d'élire un député.

— Le conseil des ministres a résolu, dans l'une de ses dernières réunions, de présenter un projet de loi d'ensemble pour améliorer la situation respective de chaque compagnie concessionnaire [illegible] chemins de fer. Le projet de loi sera fondé sur l'[illegible] des évaluations primitives des ingénieurs des ponts-et-chaussées. (*Patrie.*)

—Pendant qu'une hausse se produit à Londres, la baisse se déclare à Paris, au passage de l'Opéra : double singularité. Cette baisse a pour cause, nous assure-t-on, la nouvelle qu'aurait apportée aujourd'hui un courrier venu de Londres, d'un emprunt-Montémolin. (*Cour. franç.*)

— Le conseiller d'Etat, directeur général des postes, a l'honneur de prévenir le public que la malle de l'Inde, passant par la France, qui devait partir de Londres le 24 du mois courant, ne sera expédiée que dans la soirée du jour suivant.

En conséquence, les bureaux d'arrondissement de Paris et celui de l'hôtel des postes recevront les lettres à destination de Malte, Alexandrie, des Indes-Orientales, Ceylan, Penang, Singapoore, Hong-Kong et l'archipel indien, jusqu'au 26 au soir, pour partir par la malle de l'Inde, qui passera à Paris dans la nuit du [illegible] mars.

Les lettres à destination des Indes-Orientales [illegible] doivent être affranchies jusqu'à Alexandrie.

— Les billets d'entrée au Salon étant épuisés, le [illegible] des Musées royaux a l'honneur d'informer les personnes [illegible] des demandes à ce sujet, qu'il sera dans l'impossibilité d'y satisfaire.

[illegible] compromet son gouvernement dans un moment tout à fait critique, car ils ne pouvaient lui laisser ignorer que l'on doit s'attendre d'un moment à l'autre à voir le comte de Montémolin donner en personne le signal de la prise d'armes générale.

On prétend que la reine, aujourd'hui fort peu occupée de politique, a répondu à ses ministres : « Eh bien ! si Montémolin vient à Madrid, j'irai à Paris; peu m'importe. »

—On écrit de Rome, 8 mars, à la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* : « Le gouvernement vient de découvrir à Ancône une conspiration dont l'objet était de combattre les mesures libérales du pape. A la tête de ce complot se trouvaient huit moines dominicains et plusieurs prêtres séculiers. Depuis quelques jours, de nombreuses arrestations ont été faites dans tous les Etats de l'Eglise. On cherche à tenir l'affaire secrète. »

— En Gallicie, les paysans, mis en goût de massacres par M. de Metternich, ne déposent pas facilement leurs poignards, et les voilà qu'ils veulent égorger les juifs; un grand nombre de ceux-ci ont péri victimes de la fureur de ces sicaires. Sans l'intervention prompte et énergique de la force armée, l'effusion du sang ne se serait pas arrêtée. Cependant, on ne saurait garantir que de pareilles scènes ne se renouvelleront pas. »

SUBSISTANCES. — On nous écrit d'Orléans, 20 mars : « Hier, au marché, les acheteurs se sont abstenus d'une façon presque absolue; il en est résulté une baisse de 5 fr. par hecto.

C'est le résultat des plus grands efforts, le marché était presque nul en approvisionnement sur place.

Si le prochain marché est abondamment pourvu par la peur de la baisse, ce sera une baisse véritable et durable.

A Villefranche, près Romorantin, on en est réduit, pour se nourrir, à faire cuire ensemble du marc de raisin et du son.

INCENDIE DANS LE PORT MILITAIRE DE CHERBOURG. — Une lettre de Cherbourg, dit le *Moniteur parisien*, donne quelques détails sur l'incendie dont la nouvelle était déjà connue par dépêche télégraphique :

Mercredi, 17 mars, à dix heures quinze minutes du soir, le feu s'est manifesté dans les combles des bâtiments neufs destinés au magasin général dans le grand port.

Deux coups de canon en ont informé immédiatement la ville et les faubourgs; la rade s'en était aperçue la première, et peu d'instants après les équipages des bâtiments armés, conduits par leurs officiers, étaient au feu et attaquaient l'incendie à l'endroit dangereux qui menaçait de le propager sur les toits.

L'infanterie et l'artillerie de marine, le 62e régiment de ligne, les ouvriers de l'arsenal et une grande partie de la population n'avaient pas tardé à se réunir sur le lieu du sinistre, où le préfet maritime et les diverses autorités de la ville et du port s'étaient rendues au premier signal et organisaient les secours.

Fort heureusement il ventait peu au moment de la plus grande ardeur de l'incendie, pendant que les toits couverts en zinc brûlaient et fondaient, et l'on put en moins de deux heures en limiter les progrès au premier mur de refend sous le vent du feu.

Grâce aux hardis efforts des marins, malgré l'insuffisance des pompes et la difficulté de les alimenter de basse mer, avec l'aide de tous, militaires et bourgeois, avec le concours utile des pompes de la ville, on était maître du feu, lorsque vers deux heures du matin le vent vint à fraîchir. A quatre heures, la dernière trace d'incendie avait disparu, et le sinistre pouvait être apprécié à sa juste valeur.

Les toits, la charpente et les planchers des étages supérieurs détruits sur une longueur de 100 mètres environ, en résumé une perte de 100 000 fr. à peu près, telle est l'estimation exacte à laquelle on peut réduire le désastre.

Une ambulance établie par les soins des médecins de la marine et de l'armée sur les lieux mêmes a eu malheureusement à panser quelques blessures graves; nous n'avons pas entendu dire que personne ait perdu la vie. Plusieurs membres du clergé se faisaient remarquer parmi les travailleurs et auprès des blessés.

On ne saurait attribuer ce fâcheux événement à la malveillance, elle s'y serait prise autrement et ailleurs; quelque imprudence seule a pu en être cause, imprudence coupable et qu'il importe de punir rigoureusement dans nos arsenaux, même quand il n'en résulte pas de pareils malheurs.

JACQUERIE EN RUSSIE. — Le *Libéral liégeois* annonce que des correspondances arrivées de St-Pétersbourg, parlent de scènes de meurtre et de pillage qui auraient eu lieu récemment dans le gouvernement de Mohilef, dans la Russie-Blanche. Des massacres, qui rappellent ceux dont les environs de Tarnow, en Gallicie, ont été le théâtre l'année dernière, auraient ensanglanté plusieurs villages. Ces désordres, d'après ce que l'on raconte, auraient commencé par un banquet donné par les officiers d'un régiment russe qui changeait de garnison, aux principaux habitants de l'endroit où il avait ses quartiers. A ce banquet, des toasts accusant des intentions hostiles au gouvernement et même à la personne de l'empereur, avaient été portés et reçus avec acclamation. Le rapport fait sur cet incident aux autorités supérieures, par un personnage officiel présent au banquet, n'accusait cependant que les libations trop copieuses des orateurs de l'esprit turbulent qu'ils auraient manifesté. Néanmoins, plusieurs officiers du régiment ont été dégradés et réduits au rang de simples soldats.

En même temps que la nouvelle de cette punition, on reçut à Mohilef celle d'un soulèvement des paysans dans les biens de quelques seigneurs signalés comme animés d'un esprit d'opposition. Ces paysans, réunis en bandes, gorgés d'eau-de-vie, pillaient les châteaux, tuaient les propriétaires au cri de : vive l'empereur! égorgeaient même, dit-on, ceux de leur classe qui ne voulaient pas s'associer à leurs exploits. Des troupes, expédiées du chef-lieu du gouvernement, auraient arrêté ces scènes de meurtre et de dévastation, qui cependant auraient éclaté ensuite sur d'autres points.

Chambre des Députés.

Séance du 22 mars. — Présidence de M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un vice-président de la Chambre, en remplacement de M. Hébert, nommé garde des sceaux.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants [illegible]
Majorité absolue 161

M. Duprat a obtenu 122 suffrages; M. Léon de Maleville, 101; M. Debelleyme, 43; M. Vuitry, 16; M. Lanyer, 7; M. Vitet, 7; M. Vatout, 5; M. Thil, 2; M. de Lamartine, 1.

Plusieurs autres députés ont eu aussi chacun une voix.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, on procède à un nouveau scrutin. En voici le résultat :

Nombre des votants, [illegible]
Majorité absolue, 174

La loi électorale de 1831, telle qu'une expérience de seize années le fait connaître, est-elle propre à assurer au pays la représentation réelle, sincère, complète de ses droits, de ses idées, de ses intérêts généraux? Dans le cas contraire, est-il possible de modifier utilement cette loi sans la renverser de fond en comble, et sans produire dans l'ordre politique, dans l'ordre social, un de ces bouleversements qui sont quelquefois le salut des nations, mais auquel la sagesse des pouvoirs établis doit toujours s'efforcer d'obéir? Voilà ce que je veux examiner. La Chambre voit tout de suite sur quel terrain je me place, et dans quelle limite je me renferme.

Je n'entends point remonter à l'origine du droit électoral, ni rechercher quels peuvent être la nature, l'étendue, le caractère véritable de ce droit. J'accepte, sans les discuter, les principes sur lesquels repose la loi actuelle, et j'admets que la pensée en soit bonne. Mais, Messieurs, plus les droits politiques sont restreints, plus il importe que ceux à qui la loi les refuse restent convaincus qu'ils s'exercent dans l'intérêt de tous et en vue de la liberté, de la grandeur, de la puissance nationale.

Si l'on pouvait jamais dire, avec quelque apparence de raison, que, par un abus déplorable, les droits politiques ne servent plus qu'à élever, qu'à enrichir, qu'à satisfaire ceux qui les possèdent; si l'on pouvait croire, comme l'honorable M. Dufaure en exprimait l'inquiétude, que la législation électorale tend ainsi à reconstituer, à petit bruit, je ne sais quelle aristocratie intrigante et solliciteuse; aussitôt, croyez-le bien, naîtrait un grave danger, non-seulement pour telle ou telle loi politique, mais pour l'ensemble de nos institutions et pour le gouvernement tout entier. Si vous voulez échapper à ce danger, veillez donc avec soin sur votre législation électorale, et ne laissez pas se développer et s'étendre les vices qui s'y manifestent. Vous ferez ainsi preuve d'un véritable esprit conservateur, bien plus qu'en résistant obstinément à toute réforme.

Pour que le gouvernement représentatif, continue l'orateur, soit autre chose qu'un vain mot, il ne suffit pas que des élections aient lieu et qu'une majorité sorte de ces élections. Il faut encore que dans le corps électoral, tel qu'il est constitué par la loi, le pays trouve l'image fidèle, l'expression exacte, la présentation équitable de ses opinions, de ses intérêts, de ses droits. Il faut en outre que l'électeur soit libre vis-à-vis du pouvoir comme vis-à-vis des partis, et que ni la corruption, ni l'intimidation ne viennent peser sur son vote. Il faut, en un mot, qu'entre l'électeur et l'élu, comme entre le ministre et le député, il n'y ait d'autre lien que le lien moral et politique. Je ne crois pas qu'en thèse générale personne ne contrôle sérieusement ces principes. On se contente de les passer sous silence ou de ne pas les appliquer.

L'orateur, s'appuyant sur l'opinion de MM. Royer-Collard, Guizot, Bérenger, soutient que l'électorat est un droit que l'aptitude déclare et que la loi confère. La loi est donc injuste en excluant certaines aptitudes.

Tous ceux dont l'aptitude est reconnue par la loi ont-ils des droits égaux, et pèsent-ils du même poids dans la balance électorale? Ici c'est l'arithmétique qui se charge de la réponse. Le deuxième collége électoral de Paris a près de 3 000 électeurs; les colléges d'Embrun, de Bourganeuf, de Saint-Palais, en ont 150. Chacun de ces colléges nomme pourtant un député; d'où il suit qu'un électeur d'Embrun, de Bourganeuf, de Saint-Palais pèse vingt fois plus qu'un électeur du deuxième arrondissement de Paris dans la balance électorale. Et qu'on ne dise pas que c'est là une anomalie exceptionnelle. Sans arriver partout à une disproportion aussi monstrueuse, partout l'inégalité éclate; ainsi, en groupant les colléges les plus et les moins nombreux, on trouve que dix députés sont nommés par 1 500 électeurs, et dix députés par 16 000; vingt députés par 3 400 électeurs, et vingt députés par 34 000; cent députés par 27 000 électeurs, et cent députés par 91 000; et si l'on envisage l'ensemble des électeurs, toutes ces inégalités partielles viennent se résumer dans une inégalité générale bien plus frappante encore et bien plus grave. Sur 241 000 électeurs inscrits, 139 000, c'est-à-dire la majorité, nomment 177 députés seulement, tandis que 282 députés sont nommés par 102 000 électeurs, c'est-à-dire par la minorité. C'est ainsi que la loi électorale actuelle respecte le principe qu'elle a posé elle-même, celui de l'égalité des aptitudes.

Je ne veux d'ailleurs rien pousser à l'extrême, et je m'empresse de reconnaître que les lois électorales ne sauraient être subordonnées à un principe absolu.

Dans la répartition des députés entre les localités, comme dans la distribution des droits électoraux entre les individus, le principe de l'aptitude peut donc être utilement tempéré par d'autres principes. Ainsi, il est bon de tenir compte, non-seulement du nombre des électeurs, mais, comme la Constituante l'avait fait, du territoire, de la population, des contributions générales. Ce sont trois éléments considérables, dont aucun ne doit être omis ou négligé. Mais la répartition de 1831 ne supporte pas mieux cette seconde épreuve que la première, et des calculs incontestables démontrent que la majorité de la Chambre ne correspond ni à la majorité de la population, ni à la plus grande somme des contributions. En d'autres termes, la majorité des députés est nommée par des arrondissements dont la population et les contributions sont fort inférieures à la moitié de la population et des contributions totales de la France. Ajoutez que ces étranges inégalités sont loin de se compenser, et que, par exemple, les vingt arrondissements où 3 400 électeurs nomment vingt députés, ont une population de 1 196 000 habitants, tandis que les vingt arrondissements où 34 000 électeurs nomment également vingt députés, ont une population de 2 584 000 habitants. Ainsi, chaque député de la première série représente 170 électeurs et 60 000 habitants, chaque député de la seconde série représente 1 700 électeurs et 129 000 habitants.

Au point de vue de l'arithmétique, il est donc évident que la majorité de la Chambre ne représente pas plus la majorité des populations, pas plus la majorité de la richesse que la majorité des aptitudes électorales. Ce n'est pas la faute de la Chambre, mais celle de la loi dont les combinaisons peu raisonnables conduisent à cet étrange résultat.

Quand on parle de corruption électorale, l'esprit se tourne naturellement vers cette corruption grossière, hideuse, qui s'exerce à prix d'argent, et dont [illegible] sincère du vœu national. Mais, nous dit-on, cette loi que vous [illegible] insuffisante, on s'en est contenté en 1831, à l'issue de la révolution.

Cela est vrai, Messieurs, mais nous étions alors au lendemain d'une grande révolution, d'une révolution pleine d'enthousiasme et de générosité. Ceux qui avaient fait révolution, ceux qui en profitaient, tous s'accordaient à déclarer que la corruption électorale était désormais impossible, et que l'administration et la politique ne se pervertiraient plus mutuellement. C'était le temps où, dans une circulaire célèbre, M. Guizot répudiait toute action du gouvernement sur les électeurs, et flétrissait la Restauration pour s'être efforcée « de faire mentir le pays contre lui-même et de le suborner comme un faux témoin. » C'était le temps où les classes moyennes, victorieuses après une longue et pénible lutte, promettaient de ne point imiter ceux qu'elles venaient de renverser et d'user du pouvoir pour le bien de tous, et dans le seul intérêt de la grandeur et de la liberté nationale. C'était le temps où constitutionnels ou radicaux, parti de la résistance ou parti du mouvement, tous se seraient soulevés contre un ministre qui eût donné pour unique conseil à la France celui de s'enrichir.

L'honorable membre s'attache à établir ici que sa proposition, en augmentant le nombre des députés, remédierait à quelques-uns des inconvénients du fractionnement des colléges. Le but que se propose l'auteur de la proposition, c'est surtout une égalité proportionnelle, c'est surtout une répartition équitable des siéges de la Chambre entre les divers arrondissements de la France.

Quant à l'abaissement du cens, l'orateur s'exprime ainsi : Je voyais dans l'abaissement du cens un autre avantage, celui de diminuer notablement le nombre des colléges où il faudra avoir recours aux plus imposés, et de donner ainsi à notre législature électorale un caractère plus uniforme. Il me semblait enfin qu'il est sage et conforme à l'esprit de nos institutions d'étendre, d'élargir le cercle des droits politiques, toutes les fois que cela peut se faire sans danger pour le pays. Or, quoi qu'en ait dit M. le ministre des travaux publics dans la discussion de l'Adresse, je ne suis pas convaincu que le cens actuel ait été si bien calculé que la vertu le donne ou le maintienne nécessairement, et que le vice l'enlève; je ne suis pas convaincu qu'en l'abaissant d'un quart ou de moitié, on vienne en aide à la paresse contre le travail, au désordre contre la probité.

M. Duvergier de Hauranne explique ensuite pourquoi il a fixé à 20 fr. en moyenne l'abaissement du cens électoral.

Pour que le débat porte uniquement sur le principe, dit encore l'honorable membre, je n'ai point voulu rédiger une liste nouvelle des aptitudes électorales, et je propose tout simplement celle qui, en 1831, avait été consentie entre le gouvernement et la commission. J'y joins seulement deux catégories nouvelles. La première comprend les membres des chambres de commerce, des conseils des manufactures et des conseils de prud'hommes, auxquels il faudra ajouter les membres des conseils d'agriculture, dès qu'ils auront reçu une organisation élective, ainsi que cela est juste et convenable. La seconde s'applique aux membres des conseils municipaux des villes et chefs-lieux d'arrondissement, ou dont la population agglomérée s'élève à 3,000 âmes.

Pour comprendre cette dernière disposition, il faut se rappeler que les maires et adjoints des villes de 3 000 âmes sont inscrits sur la liste du jury. Or, il serait absurde que parmi les membres d'un conseil municipal, élus tous au même titre, le ministère pût, de sa propre autorité, faire et défaire les électeurs. Les membres des conseils municipaux des villes d'une certaine importance offrent d'ailleurs des garanties suffisantes. J'ajoute qu'en France il y a tout au plus mille villes dont la population agglomérée s'élève à trois mille, et que parmi les vingt mille conseillers de ces mêmes villes, les quatre cinquièmes sont électeurs à d'autres titres.

Je viens de passer en revue toutes les dispositions du projet de réforme que je soumets à la Chambre. Il n'en est pas une qui n'ait pour but de remédier à un mal actuel et constaté; pas une qui ne s'appuie sur un des principes, sur un des articles de la loi de 1831; pas une qui ne respecte, qui ne ménage les habitudes établies. Est-ce là, comme on le dit sans se mettre en peine de la contradiction, une proposition révolutionnaire et insignifiante, subversive et dérisoire? Pas plus l'un que l'autre, et c'est pourquoi on s'est donné tant de peine pour l'empêcher même d'arriver à cette tribune.

Je ne veux rien exagérer, et je reconnais volontiers que la logique peut signaler quelques disproportions entre les prémisses et les conséquences. Je reconnais que contre un mal si grand le remède peut paraître petit, et que le succès n'en est pas infaillible. Est-ce une raison pour n'en point essayer et pour assister froidement, paisiblement aux progrès de la maladie? Si les moyens que j'indique ne valent rien, qu'on en trouve de meilleurs; mais qu'on fasse quelque chose, et qu'au milieu du désaccord des médecins on ne laisse pas le malade mourir sans secours. Pour ma part, je pose la question dans les termes les plus simples, et je demande aux membres de la majorité, comme aux membres de l'opposition, si, ayant vu ce qu'ils ont vu, et sachant ce qu'ils savent, ils voteraient aujourd'hui sans amendement la loi de 1831?

Après quelques autres observations, l'orateur termine ainsi :

Songez-y bien, Messieurs, le moyen d'éveiller les réformes radicales, c'est d'accueillir en temps utile les réformes modérées. En Angleterre, j'ai vu, avant 1830, le parti conservateur repousser dédaigneusement, obstinément les modifications les plus légères, les plus prudentes au vieux système électoral. Un jour est venu où le pays s'est ému, où l'opinion publique s'est soulevée, où la pression extérieure s'est fait sentir, et ce jour-là il a fallu que le parti conservateur subît une réforme bien plus étendue, bien plus profonde que toutes celles dont il avait célébré les funérailles.

Ce qui est arrivé en Angleterre, arrivera en France, si le parti conservateur fait la même faute. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'une fois la question soulevée, l'opposition veuille ou puisse l'abandonner. Ce n'est point, pour ma part, sans y avoir beaucoup réfléchi, que j'ai, dans cette circonstance, pris une initiative qui me pèse. Mais plus j'y pense, plus je reste convaincu que le gouvernement représentatif est en péril, et que sans la réforme parlementaire, sans la réforme électorale, il est impossible de le sau-

[illegible] Moissac, à M. B. — Cette quest. exige des développ. que ne comporte pas votre lettre. — Nous tiendr. compte de votre op.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Bourse du 22 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 85	78 90	78 80	78 80
— — fin courant	78 85	79 05	78 75	78 90
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 »	117 10	117 »	117 »
— — fin courant	116 95	117 15	116 90	116 90

4 1/2 J. 22 s. dr cours 107 50	Banq. de Fr. dr cours	3275 »
4 0/0 J. » 102 »	O. V. de Par.	1315 »
Emp. 1844. au Ct » »	C. hyp.	377 50
— fin Ct » »	— Gouin	[illegible]
B. du Trés. » 3 1/4	— Gann	1110 »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	79 15	78 90	—	79 70	79 30
5 p. 0/0	d. 50	117 40	117 30	—	117 90	117 75
REPORTS.	du Ct à fin du mois.				D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	05 »	» »			07 1/2	05 »
5 p. 0/0	» »	05 »			17 1/2	15 »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROM. Der C.	101 1/2
Récép. Rotsch.	102 »	BELG. 3 1/2	» »
ESP. Dette act.	» »	— 4 1/2	96 »
— — pass.	» »	— do 1840	106 7/8
— 3 p. 0/0	» »	— do 1842	102 3/8
Dette intérieure	» »	— Banque	935 »
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— do Em. 1844	» »
HOLL. 2 1/2	» »	PIÉMONT	» »
HAITI	» »	AUTRICHE	390 »

Union linière... 180 » — Fourneaux de l'Aveyron... »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1237 50
Act. d. J.	» »
Ch. S. G.	1010 »
V. r. dr.	365 »
— Ob. anc.	1000 »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1270 »
— à Rouen	[illegible] 75
R.-Havre	670 »
Avignon	600 »
Str. à Bâle	206 »
Paris-Str.	448 [illegible]
Tours-Nant	483 75
Orl.-Vierz.	370 »
C. du Nord	623 »
Famp.-Has.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	406 »
Orl.-Bord.	[illegible]
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon	447 50
Bord.-Teste	95 »
Zinc V. M.	[illegible]
Lin Maber	» »

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	[illegible] 75	Orléans à Vierzon	366 »
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	670 »	— à Bordeaux	547 50
Paris à Orléans	1270 »	Marseille à Avign.	600 »	Nord	623 75
— à Lyon	446 50	Paris à Strasbourg	443 75	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants : V. CANTAGREL.

La Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, dite l'*Union*, précédemment établie place de la Bourse, vient de transférer son administration dans un hôtel qu'elle a fait construire dans la nouvelle rue de la Banque, qui, comme on sait, communique de la place de la Bourse à la Banque de France.

Spectacles du 23 mars.

7 h. » OPÉRA. —
7 » FRANÇAIS. — Notre Fille est Princesse (1re rep.)
7 1/2 ODÉON. — Le Manchon (1re rep.)
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne Touchez pas à la Reine, Richard.
8 » THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 » ITALIENS. — Otello.
6 1/2 VAUDEVILLE. — Le Fantôme, le Plastron, Trois Rois.
6 3/4 GYMNASE. — Simplice, la Protégée, Irène, le Phare.
6 1/4 VARIÉTÉS. — L'Enfant de l'Amour, une Fille terrible, Porte-Respect.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Mère Michel, un Bouillon, Une Fièvre, Amour.
6 » PORTE-ST-MARTIN. — Ruy-Blas, Ivan l'Esclave, les Sept Péchés.
6 1/2 GAITÉ. — Bertrand le Matelot.
6 » AMBIGU. — Reprise des Mousquetaires.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Bina, la Mère Michel, Mme de Genlis.
7 » FOLIES-DRAMATIQUES. — (1re rep.) la Reine Argot, le Garde, Brelan.
5 » LUXEMBOURG. — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 » DÉLASSEMENTS. — Les Demoiselles de la Légion-d'Honneur, Quitte pour la peur, une Chambre pour deux Catherine.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — Egill, L'Ecaillère, un Enfant, l'An II.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

La réforme électorale à la Chambre des Députés.

La Journal des Débats et la *Presse* sont en désaccord au sujet de la réforme électorale. Le vieux journal s'indigne que la proposition de M. Duvergier de Hauranne n'ait pas été enterrée dans les bureaux, et se refuse à toute réforme; la jeune feuille repousse également la proposition, mais elle engage le ministère à présenter un projet de loi pour faire droit aux réclamations qui se font entendre de toutes parts.

La même scission s'est manifestée aujourd'hui à la Chambre, au sein du parti conservateur. M. de Golbéry est venu dire à la tribune qu'il approuve complètement quelques dispositions de la proposition, mais qu'il repousse la prise en considération et croit que le gouvernement peut seul, qu'il doit même au milieu du calme politique dont jouit la France à l'intérieur, prendre l'initiative d'une pareille loi.

Au milieu de beaucoup de divagations, d'hésitations, et de répétions, M. d'Haussonville a émis à peu près les mêmes idées.

Mais M. Liadières s'est levé alors, et, avec une audace, une crânerie dignes de son feu Jean de Bourgogne, il a déclaré que, vieillard, il a tout l'entêtement d'un vieillard, que ce qu'il trouvait bon il y a dix ans, il le trouve bon encore aujourd'hui, qu'il brave le ridicule attaché au nom de conservateur-borne, les bornes ayant souvent servi de garde-fous; et là-dessus il s'est pris à décocher ses épigrammes les plus acérées sur les néo-conservateurs, sur M. de Castellane entre autres. Il a soutenu que tous ceux qui ont du mérite et de la capacité peuvent devenir électeurs, que le corps électoral se renouvelle de lui-même, que ceux qui se prétendent du talent et qui ne s'enrichissent pas sont des vaniteux et des sots; et il a cité en preuve, toujours à l'adresse de M. de Castellane, la fortune rapide de M. Alexandre Dumas, naguères expéditionnaire à 1 200 fr., remuant aujourd'hui des millions, et devenu prince par l'intelligence.

La réparation faite à l'illustre romancier, de la tribune même où il avait reçu l'insulte, eût été de bon goût à toute autre heure; mais amenée si mal à propos, elle a été accueillie par d'ironiques éclats de rire. Le ridicule de la thèse soutenue a rejailli sur l'exemple qu'avait pris l'orateur. Pour un Alexandre du roman que la richesse va trouver, que de Béranger, que de Fourier vivent dans l'indigence! combien plus encore meurent à la peine avant d'avoir pu faire le premier pas dans la carrière! combien dont la voix s'éteint, dont la main se glace sous l'étreinte du besoin, avant que le monde se soit seulement douté quels trésors de poésie et d'art, quelle mine de découvertes sublimes recèle leur âme découragée!

Ceux qui parviennent à la fortune, ceux que leur talent fait si vite électeurs, ne nous y trompons pas, ce sont le plus souvent les médiocrités vaniteuses, plus souvent encore les fripons, les hommes qui se plient à tout et n'offusquent personne, ou ceux qui ne reculent jamais quand il s'agit pour eux de parvenir.

Au reste, si MM. Liadières et d'Haussonville se sont divisés sur l'opportunité de la réforme, ils se sont entendus pour dénoncer la M. Duvergier de Hauranne. Ils ne se sont pas aperçus que c'est un argument qui peut se tourner contre eux-mêmes. Si c'est l'opposition qui corrompt, faites la loi de manière à ce que la corruption lui soit impossible aussi bien qu'à vous.

M. de Genoude ne pouvait manquer l'occasion de venir à la tribune présenter le système électoral qu'il préconise depuis tant d'années : le paiement de l'impôt comme base du droit électoral, et l'élection à plusieurs degrés telle qu'elle fut pratiquée en 1791. Il l'a fait avec chaleur et conviction. Il a quelque peu exagéré l'importance de ce qui s'est accompli autrefois, sans doute pour piquer d'honneur les contemporains. Mais on doit lui savoir gré d'avoir réclamé avec énergie en faveur de ces classes inférieures dont le monde officiel prend si peu de souci quand elles ne lui rappellent pas leur existence par des cris de famine, des émeutes et des crimes, comme en Irlande, comme à Buzançais. « Deux voies vous sont offertes, a dit en terminant l'orateur : la voie des réformes, qui est celle du salut pour les gouvernements, et la voie des révolutions, qui est celle de la mort pour les pouvoirs établis; il n'y en a pas une troisième : choisissez! »

M. de Genoude a le tort commun à tous les hommes préoccupés d'une seule idée; il suppose beaucoup trop d'efficacité à la réforme électorale. Un changement dans la loi d'élection ne peut être qu'un palliatif contre quelques maux, contre quelques vices particuliers de la société. Le mal profond, le mal essentiel, celui qui produit tous les autres, a sa racine ailleurs; il est dans la constitution même de l'ordre social, dans les rapports du capital et du travail. C'est là que sont les questions vitales, les questions qu'il importe de résoudre si l'on veut éviter les révolutions, mais une bonne réforme électorale serait loin d'y nuire.

M. de Larochejacquelein, à la fin de la séance, a appuyé les conclusions de M. de Genoude. Il votera pour la prise en considération, mais comme palliatif et en attendant une réforme plus radicale.

La discussion continuera demain.

Un Dépit naïf.

A propos de l'élection qui a porté M. Léon de Maleville à la place laissée vacante par l'élévation de M. Hébert au ministère, le *Journal des Débats* publie ce matin un article fort aigre et récréatif. Après s'être donné carrière contre ceux qu'il appelle les conservateurs progressistes, les conservateurs impartiaux, la majorité de la majorité, après avoir vertement morigéné les ministres, qui n'ont pas fait tout ce qu'ils devaient pour rallier leurs amis, le *Journal des Débats* en arrive à une fort singulière théorie du gouvernement représentatif. Ecoutez plutôt :

... Il est impossible sans doute que tant d'esprits divers qui forment un parti voient toujours les choses du même œil : s'ensuit-il que chacun votera selon son humeur? Alors à chaque vote, pour ainsi dire, les partis se dissoudront; il ne faudra plus parler de gouvernement ni d'opposition. Au lieu d'avoir le gouvernement parlementaire, on aura le gouvernement du hasard, le pire des gouvernements.

Ainsi, voilà ceux qui voulaient douter bien avertis. Les députés qui, en arrivant à la Chambre, s'enrégimentent dans la majo[rité ...] présente à résoudre, leur conviction aura beau les pousser dans un sens, du moment où le ministère aura fait un signe, il leur faudra fouler aux pieds leurs convictions et voter forcément avec le ministère. Hors de là, à en croire le journal semi-officiel, il n'est pas de gouvernement parlementaire possible. Cette définition simplifie singulièrement les choses. Si, du moment où les députés se rallient à un parti, il ne leur est plus permis de s'en séparer sur aucune question, la discussion devient complètement inutile, et, comme on y perd beaucoup de temps, il est dès-lors beaucoup plus simple de rassembler les députés au début de chaque session, et de les compter, puis les congédier aussitôt si la majorité est du côté du cabinet.

Voilà où tend la théorie professée ce matin par le *Journal des Débats*, et que déjà plus d'une fois M. Duchâtel avait laissé entrevoir. Ne pas protester contre une pareille théorie ce serait pour la majorité, ce serait pour le ministère justifier toutes les accusations que lui adressent les partis extrêmes; nous espérons que cela sera compris. Mais l'article des *Débats* n'en est pas moins un lourd pavé jeté sur la tête de ses patrons et amis. On ne dit pas ces choses-là de soi-même.

La majorité de la Chambre des communes a condamné les propriétaires irlandais à nourrir leurs pauvres, et cette majorité est telle, qu'ils ne doivent guères compter sur l'appui de la Chambre des lords pour faire échouer le bill. Or, les dépenses nécessaires pour nourrir les pauvres de l'Irlande paraissent, d'après des calculs récemment faits, devoir absorber le revenu de tous les landlords, moins 25 millions. Dans cette situation, ils finiront probablement par être complètement dépossédés avec ou sans indemnité, et par perdre entièrement cette propriété dont ils n'ont usé que pour le malheur de la race irlandaise. — Voilà où vont finalements toutes les oppressions.

Congrès central d'agriculture.

2e SÉANCE.

Depuis bien longtemps l'agriculture se plaint de manquer de code, d'administration, de crédit, d'organes pour exprimer ses besoins. Pourquoi jusqu'à ce jour ses justes réclamations ont-elles été vaines? C'est parce que les agriculteurs ne savent pas demander ce qui leur manque. Au lieu de réclamer des institutions qui doivent faire leur force, ils discutent sur des choses de détail, sans portée, qui ne peuvent faire avancer la question d'un pas. Que faut-il pour mettre l'agriculture à la hauteur du commerce et des manufactures? Des banques, des écoles, des chambres consultatives, un ministère spécial, de bonnes lois, des journaux politiques, des hommes dévoués. Mais l'agriculture ne possède rien de tout cela.

En présence de ces faits, on pourrait croire que dans leur session annuelle les délégués de l'agriculture s'occupent de toutes ces grandes questions afin de mettre le gouvernement en demeure de réaliser au plus vite les institutions qu'elle réclame. Erreur! les délégués, au lieu de s'occuper d'idées générales d'organisation, consomment trop de temps à l'examen de questions oiseuses, de questions tout au plus bonnes à être discutées dans un comice.

Ainsi, dans la dernière session, c'était la question des engrais, for-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 24 MARS 1847.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

QUATRIÈME PARTIE.

XVI.

MAITRE JOSUÉ MORGAN.

— Rose, dit un soir le bon Josué Morgan, accoudé en face de la jolie cabaretière, je crois qu'il se monte quelque part un coup affreux contre notre pauvre Sylvius.

— Hein?

— Je le crois. Ce Juliers est un drôle qui, j'en suis sûr, cherche en ce moment un compère.

— Il vient chez moi depuis quelques jours.

— Fort bien. Il a espéré y rencontrer sans doute des ennemis de Sylvius. Il a fait connaissance avec le petit Ludovic.

— Il s'adresse mal. Ludovic n'est plus l'ennemi de Sylvius.

— Pourquoi rougis-tu, Rose?

— Ah bah!

— Il y a tout une philosophie dans ce ah bah! reprit le malin vieillard d'un petit ton à la fois doux et moqueur. O bonté naïve! ô douce facilité des bonnes filles du peuple! Je ne te blâme pas, ma belle Rose; tu as assez de cœur pour ne point haïr Sylvius après l'avoir aimé; tu as assez de sang et de jeunesse pour te réfugier dans l'amour d'un brave garçon qui a souffert pour toi. Tu as les lois de la nature dans le cœur, ma bonne commère, et tu as dû tout naïvement rentrer dans le chemin de la douceur. Tu t'es trompée sur le compte de Sylvius; tu as pris l'admiration pour de l'amour...

—Oh! non.

—Tu ne l'aimais pas.

—Oh! si. Je ne sais pas pleurer longtemps, mon bon Josué, j'ai horreur de la rancune, j'ignore la haine... Mais seigneur Dieu!... on ne saura jamais comme il m'avait ensorcelée, ce grand vaurien de Sylvius!. Je n'ai rien caché à Ludovic; il m'a dit qu'il n'avait point d'orgueil, j'ai répondu que je n'en avais pas non plus, et tout va le mieux du monde; il veut absolument m'épouser.

—A vos souhaits, mes enfants. Et le monde n'en ira que mieux, quand les faibles ne seront plus forcés d'enjoliver leurs faiblesses de tous les vices de l'hypocrisie.

—Pourquoi dites-vous ça, papa Morgan, vous qui passez pour l'homme le plus hypocrite de toute l'Allemagne?

—Sapristi! mon enfant, je le suis et m'en fais gloire. Je me glorifierais de porter une cuirasse, si je marchais au milieu d'une bande de loups affamés.

—Une cuirasse! c'est bien gênant, dit Rose, avec le plus joli mouvement d'épaules.

— Voilà les femmes! reprit Morgan. Personne plus qu'elles n'use de la cuirasse, et jamais elles ne manquent de la jeter de côté au plus fort du combat, sous prétexte que c'est bien gênant!

— Revenez à Sylvius, dit Rose en souriant, et contez-moi le danger.

— Chut! voici du monde. Regarde-moi faire, fillette prétentieuse, ô toi qui, quoique femme, est l'être le moins trompeur du monde; et prends une leçon d'hypocrisie.

Estienne entrait avec deux ou trois jeunes gens, et s'asseyait à quelques pas du comptoir.

— N'y a-t-il pas, — dit-il assez haut pour être entendu, — n'y a-t-il pas un homme discret et habile dans cette bourgade allemande?

— Oui, Rose, oui, ma fille, reprit Josué de l'air le plus irrité du monde, c'est comme je te le dis. C'est un tour que je n'oublierai de ma vie. Ils étaient dix ou douze grands bandits qui m'arrêtèrent en pleine rue, entre deux et trois heures du matin. Ce fainéant de Sylvius était à leur tête; ils prirent un drap par les quatre coins et me jetèrent dessus comme un paquet de linge. Ah! Seigneur! j'en frissonne encore rien que d'y songer. Il me semble toujours voir là... devant moi... quand je retombai sur le drap, le pâle visage de ce grand échappé de l'enfer. Il riait froidement, pendant que les autres se tordaient. Ah! Jésus! le diable n'est pas assez mon ami pour m'aider à me venger de Sylvius!

— Il faut être indulgent et oublieux, dit Rose, qui comprenait déjà.

Estienne avait relevé la tête. Il avala une gorgée de bière et vint s'appuyer sur le comptoir, en saluant la belle fille au frais corsage.

— Oui, oui... disait Morgan, en se frappant le front avec ses poings fermés, moi qui ai la réputation d'un homme prudent et habile, moi qu'on accuse d'être attaché à la police de Cologne, j'ai été berné par un troupeau de vauriens, Sylvius en tête, un grand bélître qui va, dit-on, faire chanter des ariettes sur le théâtre de Cologne... Ah! si j'étais public!

— Que feriez-vous, Monsieur? dit Estienne avec une indignation comique. Savez-vous bien que l'opéra de Sylvius est tout simplement un chef-d'œuvre. Et faudrait-il que pour des rancunes personnelles?...

— Je me moque de ça; et l'échine me démange outre mesure.

— Ce que c'est que la rancune! dit Estienne le plus tranquillement du monde, et il fut se rasseoir au milieu de ses amis.

—Quand je sortirai, dit tout bas Morgan à Rose, il me suivra.

—Nous verrons bien, reprit la jeune fille avec un fin sourire.

En effet, Estienne attendit jusqu'à la nuit tout-à-fait noire la sortie du petit vieillard qui se plaignait si haut de Sylvius.

—Hé, maître Morgan, dit-il, en rejoignant le bonhomme, écoutez un moment, et dites-moi si bien sûrement vous avez à vous venger de Sylvius.

—Bah! la vengeance n'est facile qu'aux riches... Pour se venger, il faut de l'argent; et je n'en ai pas... C'est égal, les reins me démangent.

—Maître Morgan, j'ai beaucoup entendu parler de vous.

—Ah bah!

—En vérité, vous êtes un homme fin.

—Moins fin que gueux.

—Vindicatif.

—Hé! hé!

—Qui savez le prix d'une bonne vengeance.

—Je ne sais pas Dieu, mais je pourrais être femme.

—Voulez-vous vous venger de Sylvius?

—Ma foi, mon cher Monsieur, je n'y tiens guères. Le gaillard est robuste; il pourrait me revaloir la chose. Mon sang est froid à cette heure, et ma bile en repos; or, à moins qu'une somme rondelette et raisonnable... quelque chose comme cent ou cent cinquante florins... Je vous avouerai franchement... peuh! qu'est-ce que c'est que la vengeance?... La vengean....

— Minute, papa Morgan, et parlons dru. Je vous offre deux cents florins si vous voulez m'aider à monter une cabale contre l'opéra de Sylvius. Vous êtes de la police, je le sais, vous pouvez avoir sous vos ordres toute la canaille de la ville quand bon vous semblera. Ça, parlez, et soyez bref.

— Tiens! tiens! vous avez donc à vous venger de Sylvius, aussi, vous?

— Moi, fi donc! Apprenez, papa Morgan, que je ne me venge jamais, mais que je raisonne toujours.

— Et pourquoi donc alors voulez-vous faire siffler les ariettes de maître Sylvius?

— Ça, c'est mon secret.

— Au fait, dit le père Morgan de l'air le plus indifférent du monde, je suis public, moi; j'ai une opinion; je puis bien trouver mauvais l'opéra de Sylvius; je puis avoir des amis dont les opinions... Et d'ailleurs, deux cents florins, ça ne se trouve pas tous les jours dans ma poche... et il me semble que...

— Vous acceptez?

— On pourra s'entendre.

— Oui ou non?

— Eh! là, là... vous pressez le pauvre monde!..

— Acceptez-vous?

—Certainement, j'admets le principe; mais si les amis de Sylvius me flanquent des coups de canne?

— Vous les ferez mettre en prison.

— Fort bien; mais mon dos?

— Vous le ferez guérir.

— Et le médecin?

— Et les deux cents florins?

— Il a réponse à tout.

— Songez donc! je vous présenterai à Sylvius comme un entrepreneur de succès, un chef de claque, le soutien de son œuvre; il vous donnera de l'argent pour l'applaudir, moi je vous en donne pour le

---

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 17 et 18 mars.

[illegible]

La discussion s'ouvre sur l'art. 5 des vœux émis par la commission de l'*amélioration des bestiaux*, relatif à la diminution des droits d'entrée et d'abattoir.

M. Baffet signale l'injustice que subissent les domaines compris dans les circonscriptions des villes soumises à l'octroi, et qui, pour faire consommer leurs propres produits par leurs propres bestiaux, paient des droits qui ne grèvent pas les exploitations complètement rurales. Il demande que le congrès formule un vœu pour faire cesser cet état de choses.

Après quelques paroles de M. de Gasparin, de M. de Torcy, de M. Gay-Lussac et de quelques autres membres, l'ordre du jour est prononcé par ce motif que la question n'est pas suffisamment étudiée, et l'assemblée adopte l'art. 5.

M. Raudot repousse le vœu émis dans l'art. 4, et qui consiste à demander la multiplication de vacheries modèles et de dépôts de taureaux-étalons. S'il est, dit-il, un fait reconnu par tous les bons esprits, et, je dirai plus, par la majorité du Congrès (on rit), c'est qu'il faut encourager toutes les races de France, en tant qu'elles sont bonnes et peuvent s'améliorer en elles-mêmes. D'ailleurs pour établir les dépôts en question, il faudrait une énorme dépense de personnel, et il veut que l'argent dépensé serve aux bêtes et non aux hommes. (Nouveaux rires). Mettez les agriculteurs à même d'améliorer leur race à eux (on rit), et cela par des primes suffisantes remises aux comices agricoles qui sauront en faire le meilleur usage, et sont les véritables juges de ce qui leur convient, chacun dans sa localité.

Cette proposition est vivement appuyée.

M. d'Havrincourt entre dans des détails pratiques pour démontrer qu'il est, pour les animaux, non-seulement des conditions de sol et de climat, qui feront toujours des races distinctes, mais encore des conditions de caractère chez ceux qui les soignent, et il arrive à cet axiome que *tant vaut l'homme tant vaut la bête*. Il pense qu'il existe une lacune au vœu contenu dans l'art. 4, et il demande qu'il soit bien entendu que les étalons seront composés partie de taureaux étrangers et partie de taureaux indigènes.

M. de Kergorlay ne s'oppose pas à la prise en considération de la proposition de M. Raudot. Il demande pourtant que le Congrès vote l'article 4 de la commission, et il s'efforce de démontrer qu'il ne faudra pas autant de dépenses de personnel et de bestiaux qu'on semble le craindre.

M. Ortolan s'est montré partisan des vacheries modèles. Dans le Midi, a-t-il dit, l'agriculture est trop en retard, et les propriétaires trop pauvres pour qu'ils puissent se passer des secours de l'Etat. Que voulez-vous dès lors qu'on encourage dans un pays où tout est à créer?

M. Chamard appuie l'opinion du délégué du Var. Il pense que l'intervention de l'Etat est indispensable pour la reproduction des animaux domestiques, parce que, dit-il, pour les améliorer il faut 80 ou 100 ans.

En s'exprimant ainsi nous croyons que M. Chamard est tombé dans l'exagération: Collingue, le créateur de la race de Durham, n'a pas mis 100 ans dans l'exécution de son œuvre. Si nous ne nous trompons, 20 ans lui ont suffi.

M. le baron de Laussat est monté à la tribune pour repousser l'intervention du gouvernement. L'orateur s'est exprimé avec convenance, facilité, esprit; mais il n'a rien dit de bien neuf, et nous a donné une nouvelle édition d'un discours qu'il prononça dans l'orangerie du Luxembourg en 1845.

Nous sommes, a dit l'orateur, à une époque d'individualisme, et où, [illegible] vacheries et dépôts d'étalons, celle qui veut les dépôts, et celle qui se borne à demander l'augmentation des primes et encouragements.

Dans toute cette discussion, il est manifeste que chaque proposition qui s'est produite, a raison dans ce qu'elle demande et tort dans ce qu'elle repousse. Les vacheries et les dépôts valent mieux ici, les primes sont préférables là. Mais, à suivre la lutte de tant d'opinions qui ne se contrarient que parce qu'elles sont exclusives, on voit bien qu'il serait difficile de faire comprendre à l'assemblée le principe de la variété dans l'unité.

C'est ce qu'a voulu tenter M. V. Considerant. Il me semble, a-t-il dit, qu'il y a dans le congrès une quatrième opinion qui réunirait sans doute la majorité; c'est celle qui veut à la fois les vacheries et les dépôts, sauf à les répartir avec mesure et selon les localités.

M. le président persiste à faire procéder au vote par exclusion. L'assemblée repousse les vacheries, admet les dépôts de taureaux. Mais sur la question de savoir par qui seront faites les acquisitions, le débat s'est égaré dans une discussion confuse. — Pendant deux heures et demie une foule d'amendements, de sous-amendements se sont croisés au milieu de la plus vive agitation. Enfin, l'immense majorité s'est réunie sur un amendement qui veut que les acquisitions « soient faites par les comices, à moins qu'ils n'en chargent le gouvernement. »

Les articles suivants, — augmentation des primes accordées au concours de Poissy, — fondation de nouveaux prix pour races françaises, établissement de concours nouveaux dans les quatre grandes divisions de la France, recommandation à l'Etat d'expérimenter la méthode Guénon, applicable à la reconnaissance des vaches laitières, essais sur l'engraissement et sur la production du lait, enfin, rédaction de tables généalogiques des animaux les plus distingués de l'espèce bovine, ont été successivement adoptés.

Ensuite sont venus deux amendements ayant pour objet, l'un d'encourager l'engraissement des bœufs français, l'autre de supprimer les droits payés à l'importation sur les jeunes bestiaux pesant moins de 200 kilog., qui ont été votés.

Demain, à onze heures, on commencera la discussion sur l'espèce ovine.

Pour compléter notre compte-rendu d'hier, disons que le Congrès a adopté un article portant que les bestiaux invendus sur les marchés de Poissy et de Sceaux pourront être amenés aux abattoirs et vendus, comme viande à la main, dans l'intérieur de Paris. Sur la proposition de M. de Kergorlay et contrairement à l'opinion de M. de Torcy, le Congrès a admis en outre le principe de la liberté illimitée du commerce de la boucherie. Nous dirons plus tard notre opinion sur ce vote.

Les secrétaires du Congrès, dont nous n'avons nommé hier que quatre, sont au nombre de six, savoir: MM. Pommier, Elizée Lefèvre, Lefour, Barillon, Payen et d'Esterno.

Les bureaux de la chambre étaient saisis aujourd'hui de deux propositions sur le timbre des journaux, l'une de M. de Chapuys-Montlaville, et l'autre de MM. Glais-Bizoin et E. de Girardin. La première est ainsi conçue:

Art. 1er. Les dispositions de l'article 2 de la loi du 14 décembre 1830, celles de la loi du 13 vendémiaire an VII et de l'article 89 de la loi du 15 mai 1818, celles de la loi du 6 prairial an VII, en ce qui concerne les droits de tim- [illegible] auront été publiés (2). — Les mêmes conditions seront applicables [illegible] de naissance, de mariage, de décès, et aux cartes de visites.

Il ne sera perçu aucun droit de poste sur les suppléments exclusivement occupés par le texte et les exposés de motifs des projets de loi et des ordonnances royales, les débats des séances législatives et les documents officiels (3).

Le port devra toujours être acquitté d'avance.

Les journaux et imprimés ne pourront être expédiés que sous bandes, et ces bandes devront être disposées de manière que le contenu puisse être facilement vérifié.

Ils ne devront contenir, ni chiffres, ni signes quelconques, ni caractères imprimés après coup, ni aucune espèce d'écriture à la main, si ce n'est, sur les mémoires, circulaires, annonces et avis divers, la date et la signature de l'envoyeur.

En cas d'infraction, ces objets seront taxés comme des lettres.

Les avis imprimés de naissance, de mariage, de décès ou autres pourront être présentés à l'affranchissement sous forme de lettres, pourvu qu'ils soient pliés de manière à être facilement vérifiés.

Les dispositions qui précèdent sont applicables aux imprimés originaires ou à destination de l'Algérie.

Il est expressément défendu à toute personne étrangère au service des postes de s'immiscer dans le transport et la distribution des imprimés de quelque nature qu'ils puissent être, ayant moins de cinq feuilles d'impression de quarante décimètres carrés, sous peine d'une amende de 300 francs par chaque contravention.

Art. 2. Les droits de timbre sur les journaux et leurs suppléments, écrits périodiques, prospectus, affiches, avis, et tous imprimés, sont abolis.

La première de ces propositions, quoique combattue par M. le ministre des finances, a été approuvée par huit bureaux sur neuf. La lecture de la seconde a été autorisée par six. Toutes deux seront donc lues en séance publique.

Le projet de loi relatif à l'indemnité pour les maîtres de poste a rencontré une vive opposition. M. Dumon a insisté sur la nécessité de maintenir les relais sur les lignes parallèles aux chemins de fer.

M. Dufaure aurait voulu que la loi spécifiât ces lignes et en limitât le nombre.

La majorité de la commission est opposée au projet.

Les bureaux de la Chambre des pairs ont nommé deux commissions chargées d'examiner, l'une le projet de loi relatif au chapitre royal de Saint-Denis, l'autre le projet de loi relatif à l'enseignement du droit.

La première se compose de: 1er bureau, M. de Lagrené; 2e, M. Mérilhou; 3e, M. Passy; 4e, M. le duc d'Harcourt; 5e, M. Mesnard; 6e, M. Persil; 7e, M. le comte Portalis.

La seconde de: 1er bureau, M. Cousin; 2e, M. le baron de Barante; 3e, M. le comte Beugnot; 5e, M. Renouard; 7e, M. le baron de Crouzeilles. (Le 4e et le 6e bureau n'ayant pas terminé l'examen du projet de loi relatif à l'enseignement du droit, sont convoqués pour demain.)

---

(1) D'après cette disposition, les journaux de 49 décimètres carrés ne paieraient que 4 centimes; ceux de 59 décimètres carrés, 5 centimes; ceux de 69 décimètres carrés, 6 centimes, et ainsi successivement.

(2) D'après ce tarif, le *Journal des Débats* et la *Presse*, ayant 54 décimètres 1/2, paieront 5 centimes au lieu de 4 pour les départements, et 3 centimes 1/2 pour Paris et la banlieue; le *Constitutionnel*, au lieu de 4 cent., en paierait 6 pour les départements, et 3 pour Paris et la banlieue; la *Gazette des Tribunaux* et la *Gazette de France*, ayant 40 décimètres et demi, le *Siècle* et le *National*, ayant 30 décimètres, continueraient de ne payer que 4 centimes pour les départements; ils paieraient 2 centimes pour Paris et la banlieue.

(3) Décisions ministérielles des 12 janvier 1830 et 15 avril 1836.

---

siffler; de telle sorte que vous mangez à deux râteliers.

— Cela va de mieux en mieux! dit Josué Morgan, qui déjà donnait à sa voix une certaine expression de satisfaction contenue. On peut s'arranger, on peut s'entendre.

— Etes-vous à moi?

— Ma foi oui, au fait! il m'a berné, je ne vois pas pourquoi je ne le sifflerais pas.

— Eh bien! demain, chez moi, vers huit heures du soir, nous achèverons de nous entendre.

Estienne ne fut pas plutôt parti que Josué rentra dans le cabaret, et dit à Rose:

— Sur les yeux bleus de ta jolie tête, pas un mot à Sylvius, ce serait tout perdre à plaisir. Il ferait un carnage effroyable, et serait capable de brûler la *Cité maudite*.

— Bon! dit Rose en adressant un sourire au jeune Ludovic qui entrait triomphant dans le cabaret.

Juliers courut chez le directeur, qui était complètement sa dupe, et lui dit avec bonhomie:

— Savez-vous bien, seigneur Junius, que cette petite Marthe chante à ravir?

— Imaginez vous, mon ami, que j'en suis stupéfait. C'est un gosier femelle comme jamais il n'y en a eu. Je ne sais où la péronnelle va chercher sa démoniaque énergie et sa douceur plus angélique encore... c'est prodigieux. Elle va faire un effet colossal. Après le succès, je donnerai à Sylvius la somme que je lui ai promise, et la même somme à la petite si elle veut m'accompagner à Paris.

— Vous êtes trop généreux, Junius... offrez la somme à Sylvius si vous le trouvez bon; mais ne vous hâtez pas de rien offrir à Marthe.

— Quoi?

— Marthe sera peut-être ma femme avant un mois.

— Oh!

— Ecoutez. J'ai appris que le galant Sylvius avait été pendant de longs mois l'amant à la fois et l'hôte d'une jeune et jolie cabaretière du faubourg; Marthe est jalouse comme un petit démon, et j'espère frapper assez vigoureusement cet esprit tout frais et tout naïf, pour l'engager à faire une folie. Je la ferai consentir à venir à Paris; je ne parlerai ni amour, ni mariage; mais dans les ennuis, les embarras d'un long séjour à l'étranger... vous comprenez?

— Peste! dit Junius, le rêve est joli pour vous. La mignonne a cent mille livres par an dans le gosier.

— Gros benêt! pensa Juliers, que ne vois-tu le pied de nez qui va te pendre au visage!

— Ah çà! vous ne savez pas, mon cher, j'ai mis du monde en campagne. Toute la belle société de Cologne a l'éveil; je couve un succès héroïque.

— Moi, dit Juliers, j'ai déterré un homme précieux, un certain Josué Morgan que je soupçonne policier, qui va nous organiser le plus étourdissant triomphe qui se puisse imaginer; il aura deux cents claqueurs sous ses ordres; il y aura des cris d'enthousiasme, du délire; ce sera de la frénésie.

— Etes-vous sûr de cet homme là?

— Comme de moi même.

— Ah çà! mon cher Juliers, ne vous imaginez pas que je veuille ainsi vous faire travailler pour le roi de Prusse! Vous viendrez à Paris avec nous; et, sur mon âme de directeur, je vous promets dix pour cent sur tous les droits d'auteur qui me reviendront en vertu du traité que je ferai avec Sylvius.

— Après le succès?

— Bien entendu!

— Vous êtes trop généreux, mon cher Junius, cela est parfait de votre part!

— Oh! moi je ne tiens pas à l'argent; je fais tout pour la gloire, et je...

Junius, je suis votre ami à jamais: avant peu vous en aurez des preuves... sifflantes! ajouta mentalement Juliers, qui laissa son camarade en proie à ces rêves radieux qui embrasent le cerveau de tous les directeurs, ces grands illuminés, qui rêvent tous le Veau d'Or et n'arrivent pas toujours à tuer le veau gras.

— Enfin, Juliers, lui dit son ami de cœur qui venait de le rejoindre dans la rue, tu en veux donc bien à ce pauvre Sylvius?...

— Ignorant!... Tu ne vois donc pas que je veux, que je compte acheter pour cinq cents écus cette même *Cité maudite* que mon benêt de Junius veut payer cent mille florins, et qui vaut plus d'un million de francs!

— Et pour la payer cinq cents écus?...

— Je la jette à terre à Cologne de ma propre main, sûr que je suis de la relever à Paris.

— Oh! par ma foi, tu es un bien grand homme!

(*La suite à demain*.) ARTHUR PONROY.

Critique littéraire.

MES COCOTTES ou *Mémoires d'un jeune député flottant*, par P. BERNARD, auteur des *Aperçus parlementaires*, brochure grand in-16.

Lorsque je mis le pied pour la première fois à la Chambre des députés, j'arrivais de ma province, tout frais sorti du collège. J'étais encore tout plein des tableaux qu'on m'avait tracés de la majesté du sénat romain, et je m'attendais à quelque chose d'analogue. J'avais rêvé des hommes sérieux, attentifs aux questions, écoutant l'orateur et se décidant d'après leurs convictions.

J'ouvris les yeux tout grands, je crus que je me trompais ou que l'on m'avait trompé.

Un orateur parlait à la tribune ou faisait semblant, car il m'était impossible de distinguer ses paroles. En revanche j'entendais fort bien les députés assis sur les bancs voisins. On traitait, je crois, une des plus hautes questions de la politique étrangère; mes voisins causaient de foins, de spectacles et d'exigences électorales.

D'autres circulaient de banc en banc et semblaient fort pressés de se voir, puis quand ils se trouvaient rapprochés, ils parlaient de la pluie et du beau temps; quelques-uns parcouraient négligemment des brochures ou des journaux, les autres tambourinaient sur leurs pupitres avec des couteaux de bois; quelques-uns taillaient des plumes, bâillaient, faisaient la caricature de l'orateur, du président, ou dessinaient des châteaux en Espagne.

Personne n'écoutait, mais tout le monde votait. L'heure venue, quelques-uns consultaient leurs voisins, qui ne savaient pas mieux qu'eux de quoi il s'agissait; la plupart se levaient et s'asseyaient au hasard, laissant ceux qui s'intéressaient directement à la question, soit dans un but personnel, soit parce qu'ils avaient préparé un beau discours à l'adresse de leurs électeurs, se chamailler à leur aise.

Il y en avait dans le nombre quelques-uns qui répétaient incessamment: Parlez! parlez! — Bon, me disais-je, en voilà qui ont la bonne volonté d'entendre; mais en y regardant de plus près, je m'aperçus que ces écouteurs écrivaient tous; ils avaient peur d'être interrompus avant d'avoir achevé leur courrier.

Ce fut d'abord pour moi un coup violent, quelque chose de semblable à ce que l'on éprouve lorsque, à dix-huit ans, on s'aperçoit que la femme aimée vous a trahi. — Mais le coup fut moins durable. — Pardieu! m'écriai-je après une heure de contemplation, c'était bien la peine de faire cent lieues pour venir voir des écoliers émancipés. Nous faisions tout cela quand notre professeur abandonnait le soin de la classe à un suppléant qui ne nous connaissait pas.

Il eût été, en effet, permis de s'y méprendre. Il n'est pas jusqu'aux passe-temps des écoliers que je ne retrouvasse ici. Bon nombre de députés étaient occupés à confectionner ces jouets de papier plié qu'à Paris on nomme des *cocottes*, et dans mon pays des canes ou *bourettes*, à cause de leur grossière ressemblance avec le large bec et la démarche dandinante du canard. M. Viennet se faisait surtout remarquer par la prodigieuse quantité de *cocottes* qu'il confectionnait en une séance.

Dans le petit volume que nous avons sous les yeux, M. Bernard suppose qu'un député, encore neuf et frais, arrivé de sa province, au lieu de faire des *cocottes*, s'amuse à écrire les remarques plus ou moins épigrammatiques qui lui viennent à l'esprit sur lui, sur ses collègues, sur les ministres et sur tout ce qui l'entoure. Ce député est-il un mythe, ou M. Bernard a-t-il trouvé réellement ces mémoires dans ces papiers, desserte des députés que l'on distribue à la chambre aux journalistes et sténographes? Je l'ignore. Toujours est-il que ces papiers contiennent parfois de naïves et curieuses révélations, et le livre aussi.

L'épigramme chez M. Bernard ne s'épanouit pas, elle semble se cacher quelque peu; mais la coquette, comme la bergère de Virgile, n'en est que plus attrayante, et elle le sait bien. Le petit volume que nous avons sous les yeux est le fruit de longues observations condensées en quelques lignes; elles réunissent au piquant du style le piquant de l'à-propos. On pourrait demander à M. Bernard plus d'audace, de vigueur, un but plus arrêté, mais non plus de délicatesse dans le style, ni dans la pensée.

[illegible] avocat général à la cour de cassation, en remplacement de M. Hébert, appelé à d'autres fonctions.

— Les obsèques de Mlle Mars auront lieu vendredi 26 de ce mois, à 10 heures du matin, en l'église de la Madeleine.

Tous les amis des arts sont conviés à lui rendre les derniers devoirs. On se réunira dans sa demeure, rue Lavoisier, 15.

Il n'y aura pas d'autre invitation.

— De nombreuses arrestations ont eu lieu en Toscane. A Livourne, il a été découvert un dépôt d'armes introduites de Suisse par Gênes. Les désordres de Livourne ont produit une certaine sensation; ils ne paraissent pas être aussi innocents qu'on l'a cru.

(*Gazette d'Augsbourg*.)

— Pendant que, sur quelques points de la France, on a encore des inquiétudes sur l'approvisionnement, en attendant la prochaine récolte, nous sommes plus heureux à Alger, puisque nous avons la certitude qu'il y a en ce moment 20 000 balles de farine sur notre place, qui se trouve ainsi largement approvisionnée pour plus de quatre mois. (*Akhbar* du 16.)

— Le prince Oscar de Suède, voyageant sous le nom de comte de Tulgarn, est arrivé à Rome le 9 pour y passer quelques jours.

— Le *Moniteur* fait connaître les nominations suivantes dans l'ordre judiciaire :

Sont nommés : procureur du roi près le tribunal de première instance de Joigny (Yonne), M. Bourgoin, juge d'instruction au même siége; procureur du roi près le tribunal de première instance d'Arcis-sur-Aube (Aube), M. Huvier, substitut près le siége de Provins; juge au tribunal de première instance de Nogent-sur-Seine (Aube), M. Deschamps, juge suppléant au même siége; substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Sisteron (Basses-Alpes), M. Mongins de Roquefort (Eugène), avocat à Aix.

— Les nouvelles de l'Inde, par Bombay, arrivées par voie extraordinaire, ne contiennent rien d'important.

Sauf quelques désordres qui n'ont pas encore été apaisés dans le Goomsoor, la tranquillité règne dans l'Inde, et l'on procède déjà à la réduction qui a été décidée dans l'armée pour rétablir définitivement l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Lall-Singh, le visir dépossédé de Lahore, est arrivé à Agra, où il a été enfermé dans un fort. Sa famille, qui l'a suivi dans son exil, n'a pas pu obtenir de communiquer avec lui.

La nouvelle était arrivée dans l'Inde d'une révolution qui aurait éclaté chez les Birmans. Le fils de Tharawaddi, régent après la déposition de son père, et empereur à sa mort, aurait été assassiné par un des grands personnages de sa cour, nommé Mounghiva, qui serait parvenu à se faire proclamer souverain de l'Ava. Toutefois nous n'avons pas encore de détails sur ces évènements.

HORRIBLE EXÉCUTION. — L'exécution de deux individus condamnés à mort pour crime d'assassinat, aux dernières assises du comté de Northumberland, a offert le spectacle le plus affreux. La bascule imaginée pour rendre la mort par strangulation plus subite, et par conséquent moins douloureuse, a entièrent manqué son effet.

Les deux patients, Welch et Matthews, ayant été amenés sur le gibet et l'ecclésiastique qui les exhortait ayant prononcé les dernières prières, l'exécuteur, selon l'expression anglaise, les a lancés dans l'éternité. Par malheur, les cordes étaient trop longues, et ces malheureux ont été retenus par les pieds sur la plate-forme qui venait de s'abattre.

Pendant plusieurs secondes, ils se dressaient sur les orteils et proféraient des cris affreux. L'exécuteur les a repoussés à grands coups de pied, et leur a imprimé une violente secousse; mais les cordes dérangées n'interceptaient plus assez complètement la respiration. Matthews a éprouvé de longues et cruelles convulsions; Welch tournait rapidement sur lui-même, en tordant le nœud coulant auquel il était suspendu. L'exécuteur a été obligé de descendre de l'échafaud et de les tirer avec force par les pieds, afin de luxer les vertèbres du cou et de faire enfin cesser leurs souffrances avec la vie.

Les femmes assistaient en majorité à cet horrible spectacle. Beaucoup d'entre elles se sont enfuies épouvantées, d'autres se sont évanouies.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — M. Ponsard va épouser, dit-on, Mlle Poirson, fille de l'ancien directeur du Gymnase, qui lui apporte une dot de 100 000 fr. — Le THÉATRE FRANÇAIS a donné ce soir la première représentation de *Notre Fille est Princesse*, de M. Léon Gozlan. — L'Odéon a joué le [illegible], petite comédie en deux actes et en vers, et les FOLIES-DRAMATIQUES une parodie de la *Reine Margot*, intitulée : la *Reine* [illegible]. — Demain, première représentation, à la PORTE-SAINT-MARTIN, d'un drame en cinq actes, *Maître Palma*, des auteurs d'*Echec et Mat* joué avec grand succès à l'Odéon. [illegible] un charmant spectacle au théâtre [illegible].

Chambre des Députés.

Séance du 25 mars. — *Présidence de* M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, relative à la réforme électorale.

[illegible] critique quelques parties de la proposition de M. Duvergier de Hauranne. Il voudrait [illegible] l'adjonction à la liste électorale de la [illegible] liste du jury, mais il croit que le gouvernement peut seul opérer complètement cette réforme.

M. DE GENOUDE. Messieurs, une grave parole a terminé la séance d'hier. On nous a dit : « Le gouvernement représentatif est en péril, et, sans la réforme, il est impossible de le sauver. » Où en sommes-nous donc, pour qu'un homme aussi remarquable que M. Duvergier de Hauranne caractérise ainsi la situation? Les temps ne sont pas encore fort loin de nous où l'on nommait rêveurs et fauteurs d'anarchie ceux qui demandaient cette grande discussion. On nous disait alors que jamais elle n'arriverait dans cette enceinte autrement que par voie de pétitions. L'événement a démenti ces pronostics, la réforme n'a cessé de faire des progrès, et elle sera bientôt la principale pensée de la France.

Je ne viendrais pas à cette tribune demander la prise en considération [illegible] dire [illegible] électoral, si je ne [illegible] la France, et [illegible] progrès.

Je ne pense pas, comme l'honorable auteur de la proposition, que cette assemblée ni aucune Assemblée quelconque puisse conférer ou octroyer des droits; les droits sont indépendants de notre volonté; le devoir du législateur est de les reconnaître, il ne peut les créer. Partout où la nation ne participe pas à la nomination de ses représentants, là, Messieurs, il n'y a pas de droit politique, et la loi n'est ni juste, ni légitime, ni obligatoire. Le droit est le roi du monde; qui que nous soyons, courbons le front devant lui.

[illegible] qui, par ses études et par ses lumières, ne peut rester en dehors des institutions électives et des droits de citoyens. En France, on peut être ambassadeur, ministre d'Etat, pair de France sans être électeur.

Laisser un ou plusieurs éléments en dehors de la représentation, c'est manquer à la justice, et la justice, Messieurs, puissions-nous ne jamais l'oublier, la justice, c'est la vraie politique.

Qu'arrive-t-il quand on a restreint la vie politique d'une grande nation, quand on s'est attribué le droit d'octroyer ou de refuser ce qui est du domaine commun, quand on a fait une fiction du vœu national, quand on a corrompu le principe représentatif, et détruit la première condition de l'existence d'une société, il n'est point d'acte de tyrannie qu'on ne puisse commettre impunément : il n'est rien qu'on ne puisse enlever à un peuple? On parle beaucoup de l'arbitraire et de la corruption de ce temps; mais l'oubli et le mépris des droits sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption.

Voyez comme, avec la loi actuelle, on a détruit le droit d'association qui appartient à la loi naturelle.

Voyez ce qu'on a fait de la liberté de l'enseignement, ce droit du père de famille.

Voyez ce qu'est devenue la liberté de la presse avec le joug de fer des lois fiscales et pénales qui pèse sur elle! (Vives réclamations au centre. M. Hébert s'agite sur son banc.)

M. ARAGO. M. Hébert n'a qu'à se rendre à Perpignan, et il verra si la liberté de la presse existe. (Mouvement.)

M. DE GENOUDE. Dites si l'institution du jury n'est pas aujourd'hui un mensonge par les odieuses combinaisons qui en font un instrument du pouvoir.

Considérez la propriété grevée de charges et de dettes; le peuple accablé d'impôts jusqu'à être privé du nécessaire. (Réclamations aux centres.)

Oui, Messieurs, voilà où l'on en vient quand on fait des lois selon ses convenances, au lieu de les faire selon le droit. Comment des assemblées fondées hors du droit auraient-elles pu produire autre chose que l'arbitraire? Tout ce qu'elles ont fait, elles l'ont fait à leur image.

Mais je ne saurais assez le redire, ce qu'il y a de plus déplorable dans la loi actuelle, c'est qu'elle viole le principe de l'égalité, principe qui, depuis quatorze siècles, et malgré tous les obstacles, n'a cessé de se développer en France et de déterminer tous les évènements de notre histoire.

L'honorable M. de Tocqueville a dit, dans un écrit célèbre : « Serait-il sage de croire qu'un mouvement social qui vient de si loin puisse être suspendu par les efforts d'une génération? » Cela n'est pas possible, en effet. Je sais bien que depuis juillet le mouvement social a reculé, mais ce ne peut être que pour un élan nouveau. Le peuple français va par bonds, ce sont là des crises qu'il faudrait lui éviter.

Lorsque l'on convoqua Paris en 89 pour nommer les députés, l'assemblée qui les choisit fit cette déclaration si simple et si claire :

« Dans toute société politique, tous les hommes sont égaux en droits. La volonté générale fait la loi. La nation seule peut concéder les subsides. »

Voilà ce que pensait Paris en 89; les gouvernements ont reculé, mais la France n'a pas changé. Ne pas savoir cela, c'est croire que le rivage s'enfuit et non pas le navire. La terre ferme ne remue pas, et, en politique, la terre ferme, ce sont les principes.

Que l'on augmente les capacités électorales, que l'on fasse entrer dans le plan de M. de Hauranne les légionnaires, les officiers des gardes nationales, les ministres des cultes, tous les conseillers municipaux; que l'on compte dans la cote de contribution de 100 francs les centimes additionnels qu'il en veut ôter, et vous aurez plus de 900,000 citoyens aptes à choisir les députés, et vous pourrez alors appeler la totalité des Français à désigner dans ce nombre 200 mille électeurs qui, à leur tour, éliront les députés parmi tous les citoyens.

Ainsi serait rétabli le principe de 89, que tout contribuable est électeur et tout électeur éligible. Toute la société civile serait transportée dans la société politique, le refus d'impôt serait impossible désormais, et M. Guizot aurait eu raison de dire : « Nulle taxe n'est légitime si elle n'est consentie par celui qui la paie; nul n'est tenu d'obéir à une loi à laquelle il n'a pas concouru. »

On a prétendu longtemps que le but caché de ceux qui demandaient le vote universel, était le renversement de ce qui est. Quant à moi, pourvu que le principe de l'universalité des votes soit consacré, je ne demande au monde électoral que d'assurer la sincérité de ces votes.

Sans doute, je préférerais que, dans les deux degrés d'élections, les contribuables ne fussent pas gênés dans le choix des électeurs; je préférerais aussi le système de Turgot qui, réunissant l'organisation administrative et l'organisation électorale, fait nommer les conseillers municipaux par la commune, les conseillers cantonnaux par les conseils communaux, chaque citoyen ayant ainsi une part proportionnelle dans le vote général. Le canton ensuite députerait au département, qui choisirait parmi les citoyens, pour la représentation nationale; mais, amendé comme je l'indique, j'adopterais le projet de M. Duvergier de Hauranne, et la prise en considération nous permettrait d'améliorer encore ce que je vous présente.

Qu'aujourd'hui la nation soit réellement représentée, et demain les difficultés qui vous semblent inextricables, les obstacles qui vous paraissent impossibles à surmonter, disparaîtront avec la cause qui les a produits.

A quel Gouvernement donc est réservée la gloire de fonder enfin cette stabilité qui a fait défaut à tous les systèmes politiques? A celui qui, dans la question du droit de suffrages n'arborera pas le drapeau d'un parti et ne suivra pas un intérêt personnel, mais qui se montrera national avant de songer à être dynastique. Pour être national, il faut convoquer la nation; pour être Français, il faut consulter la France.

Un Gouvernement appuyé sur une majorité nationale serait le plus fort de tous les gouvernements.

Il effacerait toutes les distinctions de partis.

Il forcerait tous les mécontents à agir avec lui.

Vous le voyez, il faut toujours retourner au point de départ, à 89, selon cette grande maxime de Napoléon, qu'un pouvoir qui s'affaiblit doit, pour reprendre sa force, se retremper dans son principe.

Dans la lice parlementaire, il faut que la voix du peuple soit entendue, la voix du peuple que l'on appela souvent la voix de Dieu.

On parle des dangers que court la société, à cause des colères qui s'amassent dans le peuple : ces dangers, j'y crois. J'y crois, parce qu'il est impossible que les classes les plus nombreuses ne soient pas irritées de l'injustice de la société officielle à leur égard.

Par où nous connaissent-elles? Par deux ordres de faits, par deux classes d'hommes : le collecteur qui vient revendiquer la dîme prélevée sur leurs sueurs, le préfet qui vient exiger le sang de leurs enfants. — Donne-moi ton argent, la société en a besoin, dit l'un. — Ton fils a vingt ans, la patrie le demande, dit l'autre. — Mais quels sont ceux qui ont augmenté mes charges? qui les a nommés? Qui a voté ces levées d'hommes, qui a disposé ainsi de sept années de mon fils, qui l'envoie mourir sur les champs de bataille? — Silence! ton devoir est d'obéir. — Mais mon droit? — Tu n'a pas de droit? (Sensation.)

Cette scène se passe dans toutes les chaumières. Ma voix n'est ici que l'écho de la conscience du peuple. Croyez-vous qu'on puisse impunément faire de pareilles choses? Tournez les yeux sur ce qui vient de se passer dans plusieurs départements, et vous serez effrayés à l'aspect de la barbarie sortant tout à coup du sein de la civilisation et menaçant l'ordre social d'une subversion complète.

On parle beaucoup de l'Irlande. L'Irlande, elle était hier à Buzançais, elle est aujourd'hui à nos portes; [illegible] pas de ses droits. (Agitation. — Murmures aux centres.)

Quand les peuples croient que leurs droits sont méconnus, ils n'ont plus d'affection pour le pouvoir; alors il faut tout acheter, tout payer, tout contenir, tout surveiller. [illegible]

Lorsque vous avez accepté la tâche de gouverner cette nation sans elle, vous pensiez sans doute pouvoir la rendre heureuse et puissante. Vous n'avez pu surmonter les crises intérieures ni soutenir la politique extérieure à la hauteur du sentiment national.

Vous avez fait deux révolutions au nom de la liberté et de l'égalité; il ne [illegible] petite comme une de ses lois. (Sensation.)

Les réformes sont la voie du salut pour les peuples, les révolutions sont la voie de la mort. Messieurs les conservateurs, les deux routes sont devant vous, choisissez. (Mouvement.)

M. LIADIÈRES. En voyant l'honorable préopinant se diriger vers la tribune, j'étais presque décidé à n'y pas monter après lui.

Il me semblait qu'une proposition qui avait encouru l'approbation d'un partisan déclaré du suffrage universel, était jugée et condamnée à l'avance.

Il me semblait que je n'avais pas besoin d'attaquer ce qu'il avait défendu.

Ce que je viens d'entendre a changé ma détermination.

L'honorable M. de Genoude ne donne à la proposition de l'honorable M. Duvergier de Hauranne qu'une approbation conditionnelle; c'est pour lui un moyen et non pas un but; c'est un premier pas vers la réalisation complète de ses espérances.

Comme je n'ai pas le moins du monde l'intention d'encourager le premier pas de l'honorable abbé de Genoude... (Interruption à gauche.)

UNE VOIX : Il n'y a pas d'abbé ici, non plus que d'aide de camp du roi. (On rit.)

M. LIADIÈRES. Je n'ai pas attaché d'importance à ce titre, et je dirai, si l'on veut, l'honorable M. de Genoude. Je demande maintenant la permission de développer les considérations déjà présentées par mon honorable ami M. de Golbéry.

Dans mon bureau, je me suis opposé à la lecture de la proposition de M. Duvergier de Hauranne. Je l'ai fait, parce que je la regardais comme injurieuse pour la Chambre.

Dans une brochure, l'honorable membre nous avait accusés d'être le produit de la corruption, et en autorisant la lecture j'aurais cru porter atteinte à notre autorité morale.

La Chambre a autorisé la lecture, je respecte sa décision; mais je viens la combattre; vieux député, j'ai tout l'entêtement d'un vieillard; je regarde comme complètement dénué de sens le titre de conservateur progressif attribué à quelques-uns de mes honorables amis, je n'aspire qu'à me ranger parmi les conservateurs immobiles, parmi ceux qu'on a appelés bornes (rires); j'accepterai avec philosophie cette qualification, en songeant que les bornes servent souvent de garde-fous. (Rire général.)

La loi électorale, que vous voulez réformer, est une loi progressive et libérale; cette réforme que vous demandez se fait chaque jour sans bruit, sans éclat. Oubliez-vous que depuis quinze ans vous avez 60 000 électeurs de plus que ceux qui ont nommé les 221? Vous apportez ici un projet de réforme; je vais maintenant l'examiner.

Le projet de l'honorable M. Duvergier de Hauranne se compose de quatre parties :

L'abaissement du sens de 200 fr. à 100 fr. en capital;

Le minimum des électeurs porté dans les colléges de 150 à 400.

L'adjonction d'un certain nombre de capacités;

Et enfin l'augmentation du nombre des membres de cette chambre.

Je suis étonné que l'honorable M. Duvergier ait insisté sur la première partie; il me semble qu'elle avait été combattue dans les bureaux par l'un de ses amis les plus éminents...

UNE VOIX : M. Thiers.

M. LIADIÈRES. On lui avait dit, en effet, qu'abaisser le cens électoral, c'était abaisser l'esprit public, au lieu de le relever; que c'était descendre bien bas dans les classes besogneuses de la société.

Cependant M. Duvergier a persisté; il nous a dit : Il ne s'agit que d'un abaissement de 15 à 20 fr.; que c'est bien peu de chose. On lui a répondu : Si c'est peu de chose, pourquoi changer? — C'est que nous voulons, a-t-il répliqué, empêcher que l'administration, par certains remaniements, ne puisse faire et défaire des électeurs. Mais, je le demande, est-ce que l'administration peut jamais faire cela? est-ce qu'elle n'a pas toujours besoin du concours des conseils électifs?

Je passe rapidement à la deuxième partie de la proposition, c'est-à-dire à l'augmentation du minimum des électeurs.

C'est ici, pourrait-on dire surtout à M. Duvergier, que vous allez descendre bien bas dans les classes besogneuses de la société; car il est certain que, dans un grand nombre de colléges, vous descendrez jusqu'à un cens de 20 à 25 francs.

Mais, nous dit-on, les électeurs des petits colléges sont si peu nombreux et si besogneux, qu'un sous-préfet serait bien maladroit s'il ne parvenait pas à les gagner tous à la cause de l'administration.

Voilà le principe de M. Duvergier; je vais le dépouiller des charmes de son style.

L'honorable M. Duvergier dit : Les électeurs des petits colléges sont tous à vendre; si nous en portons ce nombre à 400 au lieu de 150, il sera plus difficile de les acheter.

Mais il est évident qu'au lieu de diminuer le mal, vous ne feriez que l'accroître; en effet, au lieu d'acheter par en haut, on achèterait par en bas, et l'on aurait pour le prix d'un électeur de 100 fr. quatre électeurs à 20 et à 25 francs.

J'arrive à la question de capacité.

Est-il juste de placer sur le même rang des citoyens qui n'ont pas les mêmes droits?

Est-il juste d'inscrire sur la liste électorale des électeurs temporaires et des électeurs à vie?

Est-il juste de créer une aristocratie parmi les électeurs?

Est-il juste que celui qui a acquis l'électorat à la sueur de son front cesse d'être élu parce qu'il a établi ses enfants, tandis que celui qui aura acquis un diplôme pourra être électeur perpétuel, sans payer un centime de contribution?

Vous aurez beau mettre dans votre loi un grand nombre de capacités, vous en laisserez encore beaucoup plus en dehors que vous n'en mettrez en dedans. En voulez-vous la preuve? lisez la proposition de M. Duvergier de Hauranne, et vous verrez, par exemple, que Molière n'aurait pas été électeur parce qu'il n'était pas de l'Académie : la loi [illegible] fermé la porte des colléges électoraux à l'auteur de la *Métromanie*, et l'aurait ouverte à l'auteur des *Mariages assortis*.

Malgré mon respect pour les honorables citoyens compris dans les catégories de M. Duvergier de Hauranne, je ne crois pas devoir leur donner mon suffrage; mais ce qui me console, c'est que de notre temps, la capacité n'a pas besoin qu'on lui fasse sa part; elle sait, quand elle le veut, se la faire elle-même.

La quatrième partie de la proposition me paraît la plus dangereuse, car elle consacrerait la prééminence des départements riches sur les départements pauvres. Chaque député représente en moyenne 78 000 habitants; mais comme tous ses concitoyens ne peuvent pas voter, on a confié à ceux qui paient 200 fr. de contributions la mission de voter pour les autres; de cette manière, chaque député ne représente pas moins un nombre à peu près égal d'habitants.

La proposition changerait tout cela. Ainsi, le département des Basses-Pyrénées a 80 000 habitants de plus que le département du Gard, il devrait avoir un député de plus, il en aurait un de moins; Paris aurait un député pour 40 000 habitants, le département du Puy-de-Dôme un par 85 000, et le département des Basses-Pyrénées un pour 90 000 habitants.

Jamais, je le dis sans crainte, on ne porta plus haut le culte des intérêts matériels et le dédain des hommes.

J'ai examiné les quatre parties de la proposition de M. Duvergier de Hauranne. J'examine maintenant le but qu'il se propose; il veut, dit-il, remédier à la corruption. Pour atteindre ce but, voici pour mon compte ce que je voudrais : je voudrais une loi qui privât du droit d'élection pour un certain temps tout collége dans lequel se produiraient des faits de corruption du genre de ceux qui se sont produits récemment.

Je crois qu'une loi qui augmenterait le nombre des électeurs serait inutile; je crois que quand le pays voudra une autre loi électorale, il saura bien la demander lui-même.

On parle de corruption! Voulez-vous savoir la portée de ce mot dans la bouche de nos adversaires? Ce reproche a été souvent adressé au président du 15 avril; il a été même question de le mettre en accusation; et cepen-

[illegible] contre eux? car c'est une singulière corruption que d'ériger en vertu pour soi ce que l'on regarde comme un vice chez les autres.

Je ne crois pas avoir besoin d'ajouter, avant de descendre de la tribune, que je repousse la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, et j'espère que la Chambre la repoussera comme moi.

M. ISAMBERT appuie la prise en considération. On oppose aux partisans de la proposition le danger de remanier trop souvent les lois électorales; on s'appuie sur l'exemple de l'Angleterre. En Angleterre, il ne se passe guères d'année où on ne touche à la loi électorale, et où l'on ne prenne quelques précautions nouvelles contre la corruption.

M. D'HAUSSONVILLE ne croit pas que la proposition puisse être acceptée au commencement d'une législature.

L'orateur examine les divers articles de la proposition de M. Duvergier de Hauranne. Revenant sur la situation politique, il parle du rôle de l'opposition sous la Restauration, et de celui qu'a pris sous le gouvernement actuel l'opposition de droite. Il lui reproche de montrer un peu trop de complaisance pour le passé, et croit devoir lui rappeler qu'en entrant dans la Chambre, elle a pris des engagements et s'est ralliée au principe de la royauté actuelle.

M. D'HAUSSONVILLE termine en votant contre la prise en considération, mais en déclarant qu'il croit une réforme utile. Seulement il la voudrait octroyée par le gouvernement et non exigée par l'opposition.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je ne veux que répondre quelques mots à une observation faite par M. d'Haussonville, relativement à la partie de la Chambre dont j'ai l'honneur de faire partie; il a bien voulu ne pas nous reprocher quelques souvenirs d'affection pour un passé que sa famille a servi honorablement et dont il doit conserver un aussi bon souvenir qu'aucun de nous.

L'orateur a bien voulu se porter caution de la sincérité de notre opposition, mais il l'a fait d'un ton si dégagé, qu'il nous a été permis de douter à notre tour de la sincérité de ses éloges.

L'honorable M. d'Haussonville s'est servi à notre égard d'un mot auquel le monde donne ordinairement un sens assez fâcheux; il nous a appelés *ralliés*; je me suis assez souvent expliqué à ce sujet pour n'avoir pas besoin de faire de nouvelle profession de foi.

L'honorable orateur s'expliquant sur la proposition de M. Duvergier de Hauranne, déclare qu'il la trouve insuffisante: il annonce, au surplus, qu'il est l'ennemi de tout privilège politique; il se prononce en faveur de l'élection à deux degrés qui, quoi qu'on en dise, n'a pas été inventée par M. de Genoude, puisqu'elle était consacrée par la loi de 1789 et par celle de 1791.

M. VATOUT dépose le rapport de la commission des crédits supplémentaires sur le projet de loi relatif à un nouveau crédit de 2 millions pour secours aux hospices et bureaux de bienfaisance.

Ordre du jour du mercredi 24 mars.

A une heure et demie, séance publique.

Lecture de deux propositions.

Suite de la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne.

LA PHALANGE.

Revue de la Science sociale (1).

MANUSCRITS DE FOURIER. — 1846.

Nous allons rendre compte des Manuscrits de Fourier, publiés par la *Phalange* en 1846. Ce sont:

1° Fin des *Séries mesurées* (janvier);

— 2° *des trois groupes d'Ambition, d'Amour et de Familisme* (janvier à mars); — 3° *du groupe d'Amitié* (mars et avril); — 4° *des trois passions distributives* (mai et juin); — 5° *des cinq passions sensuelles* (juillet à novembre); — 6° Appendice à l'analyse passionnelle (novembre et décembre; la fin de ce cahier en janvier 1847).

Sur les 1216 pages dont se composent les deux volumes de 1846, 405 pages (le tiers) ont été consacrées aux Manuscrits.

On voit que l'ensemble de ces cahiers forme un traité étendu des passions (il a été complété en 1847, par le cahier de l'Unitéisme). Les notions intéressantes et nouvelles qu'ils contiennent sont nombreuses; une analyse exacte demanderait trop d'espace; nous nous contenterons de quelques indications rapides.

Ambition. — D'où vient, dit-il à propos de l'*Ambition*, qu'on voit souvent chez les classes peu fortunées beaucoup plus de charité que dans les classes opulentes? Les comédiens, en général, ne sont pas riches, et pourtant il règne dans leurs réunions une scrupuleuse observance de la charité amicale et de la piété filiale. On les voit faire des

(1) 18 fr. pour un an, 9 fr. pour 6 mois; — 2, rue de Beaune.

[illegible] très bonne heure imbue de préjugés sur son infériorité, incline à la soumission qui est nécessaire dans l'ordre civilisé. — L'éducation harmonienne inspirera aux deux sexes des sentiments tout opposés. La femme, avant d'aimer, s'attendra à une soumission absolue de l'amant. On l'aura, dès le bas âge, façonnée à croire que si les hommes sont supérieurs en force, les femmes doivent l'être en influence dans toutes les relations d'amour. Les coutumes et convenances d'intérêt général confirmeront cette opinion; dès-lors la femme n'aura rien des penchants serviles qu'on lui inculque aujourd'hui. Quant aux hommes, dès que le dévouement absolu à une maîtresse ne sera d'aucun danger pour eux, on ne prendra aucun soin de les prémunir contre les astuces féminines. L'un et l'autre sexe adopteront en amour la marche naturelle qui est la soumission du fort au faible....

Familisme. — L'affection s'établit dans ce groupe, du plus âgé au plus jeune; le père aime beaucoup plus son fils que le fils n'aime le père. Il en est de même de l'aïeul à l'égard du petit fils... Les deux groupes mineurs, Amour et Familisme, ont en commun la propriété du contresens hiérarchique. Il semble, d'après les convenances de nos sociétés, que le fils doive obéir au père. Quand on aura lu la théorie d'Harmonie, on ne sera pas surpris d'apprendre que c'est le père qui doit obéir à l'enfant. L'assertion doit paraître au moins ridicule, pour ne pas dire choquante. Oui, selon les convenances de la Civilisation, qui, étant un renversement ou une contremarche de la destinée, exige que les quatre groupes fonctionnent à contre-sens de leurs propriétés, qu'en affaires de ménage et même en liaisons galantes l'homme conserve, sous le masque de courtoisie, quelque supériorité, et qu'en relations de famille, l'enfant soit docile au père. — Un tel état de choses est-il garant du bonheur? Interrogeons l'expérience: quel est le père heureux? C'est Henri IV lorsque, oubliant son rang devant un ambassadeur, il consent à marcher sur les mains pour servir de cheval à son fils, et à faire autant de tours de chambre qu'il plaît à l'enfant d'en ordonner. Quel est le père malheureux? C'est le moraliste que Diderot a mis en scène, et qui, après avoir longtemps violenté la passion de son fils, ne trouve le bonheur qu'à l'instant où il peut lui céder.

En vain objectera-t-on que les convenances de Civilisation s'opposent à ce qu'on suive en lien conjugal et paternel cette inclination pour le contresens hiérarchique, il n'est pas moins certain qu'on ne trouve le bonheur qu'en suivant ce penchant. Or, dans l'analyse des groupes, il ne faut pas disserter sur ce qui doit être, mais *analyser ce qui est*; et il est clair que, d'une part, le père et l'amant sont plus aimés, plus heureux quand ils obéissent, tandis que la femme et l'enfant sont plus heureux quand ils commandent au père, et que l'ordre, qui fait le bonheur des individus dont se forme un groupe, est véritable nature du groupe.......

Après un chapitre sur les propriétés contrastées des groupes en Harmonie, Fourier donne cette définition importante:

Dominante et Tonique.—La *Dominante* est la passion qui règne chez l'individu. la *Tonique* est la passion qui régit une assemblée. La *Dominante* et la *Tonique* sont *une* dans tous les groupes d'Harmonie, c'est-à-dire que chez les Harmoniens, si un groupe se forme en réunion d'amitié, exerçant des fonctions amicales, chacun de ses membres sera animé d'amitié collective et individuelle pour tous les collègues. (L'exception de 1/8 confirme la règle.)—La Dominante et la Tonique sont fort opposés dans les groupes civilisés ou subversifs. Telle assemblée affiche l'amitié collective, elle vous paraît une réunion de vrais amis. On aurait de la peine à en trouver 2 sur 20. L'amitié y est en Tonique, en passion apparente et de ton général. Mais les Dominantes y varient dans chaque individu: tels y viennent dans des vues d'ambition, tels des vues d'amour, tels de gourmandises, etc., et autre mobile qu'on ne veut pas avouer... Les groupes de cette espèce ont une passion tonique ou passion d'étalage contradictoire avec les passions individuelles. Cette contradiction de la Tonique et de la Dominante constitue les groupes subversifs.

Amitié..... Puisque la critique *judicieuse* et persuasive est inhérente aux groupes d'amitié équilibrés, nous devons donner d'autant plus d'attention à l'étude de ces groupes, qu'ils sont le principal levier de l'éducation harmonienne. — Cette éducation ne peut pas s'opérer sans le secours continuel de la critique; or, la critique ne peut se rencontrer ni chez le père, qui est enclin à gâter ses enfants, à leur inoculer ses propres vices, ni chez le pédant qui est pétri de systèmes, et qui, même en conseillant le bien, n'a sur l'enfant aucune in-

[illegible] consommation en proportionnant la variété des goûts à celle des produits.— La *Composite* rehausse les plaisirs l'un par l'autre; elle est le plus puissant levier des travaux par l'enthousiasme qu'elle sait y répandre.

Le cahier sur les trois distributives se termine par une longue et magnifique analyse des essors subversifs de ces trois passions dans un milieu incohérent, mal ordonné, par contraste aux brillants effets qu'elles produisent dans un état social ordonné conformément aux vœux de Dieu.

Nous renvoyons à un dernier article le rendu-compte du surplus des manuscrits publiés en 1846.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mulhouse, à M. V. M. — Nous n'avons que des compliments et des félicitations à vous adresser. — Nous pourrons bientôt causer.

Rouen, à M. D. — Vous n'avez pas remarqué que le compte s'arrêtait au 31 décembre. — Du reste, nous nous verrons et nous vous gardons une place.

Nantes, à Mlle D. — Nous expédions et vous débitons sauf arrangements à intervenir. — Lettre transmise.

Strasbourg, à M. S. — Nous remettrons à M. P. les livres demandés. — La permission va sans dire, mais entendez-vous avec Colmar pour éviter double emploi.

Reims, à M. B.-Br. — A. B. de la r. Lav. a conf. à A. B. de la r. de S. l'aff. rel. au brev. — On s'en occ. et on rép. le p—t p.

Bourse du 23 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE [illegible]
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 85	78 95	78 85	78 95	A Con. 5 0/0 [illegible]
— — fin courant	78 90	78 90	78 75	78 85	Act. d'I. [illegible]
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	116 75	[illegible]	[illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours	107 50	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]
4 0/0 J. »	102 »	O. V. de Par.	1300
Emp. 1844. au Ct	»	C. hyp......	[illegible]
— fin Ct	»	— Comm...	1080
B. du Trés.	»	— Gann.....	[illegible]

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	79 »	78 85	79 00	79 00
5 p. 0/0......	d. 50	[illegible]	[illegible]	117 25	117 75

REPORTS.	au Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »	» »	[illegible]	» »
5 p. 0/0.....	» »	» »	[illegible]	[illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROM............ Der C.	102 »
Récép. Rotsch.	102 »	BELG. 5 0/0......	» »
ESP. Dette act.	» »	— 4 1/2......	[illegible]
— — pass.	» »	— dr 1840.....	[illegible]
— 3 p. 0/0.	34 1/4	— dr 1842.....	[illegible]
Dette intérieure	» »	— Banque.....	[illegible]
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— 4e Em. 1841.	[illegible]
HOLL. 2 1/2	» »	PIÉMONT........	[illegible]
HAITI..........	» »	AUTRICHE.......	[illegible]
Union linière...	» »	— Fourneaux de l'Aveyron...	[illegible]

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	[illegible]	Paris à Rouen....	862 75	Orléans à Vierzon.	[illegible]
— (r.-g.)..	[illegible]	Rouen au Havre...	657 50	— à Bordeaux	517 50
Paris à Orléans...	1200 »	Marseille à Avign.	[illegible]	Nord.........	[illegible]
— à Lyon.....	417 50	Paris à Strasbourg	542 50	Boulogne à Amiens	[illegible]

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA.— La Muette de Portici.
7 1/2 FRANÇAIS. — Notre Fille est Princesse, les Précieuses.
7 1/2 ODÉON.— Alceste, Roman d'une heure, en Province.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE.—L'Eclair, les Caquets du couvent.
8 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 1/2 ITALIENS. —.
6 1/2 VAUDEVILLE.— Le Fantôme, Plastron, les Collaborateurs, l'Homme.
6 3/4 GYMNASE. — Simplice, la Protégée, Irène, le Phare.
6 1/4 VARIÉTÉS. — L'Enfant de l'Amour, une Fille terrible, Porte-Respect.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Mère Michel, un Bouillon, Une Fièvre, Amour.
6 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Maître Palma (1re rep.).
6 1/2 GAITÉ. — La Chanoinesse, Soirée indienne par M. Philippe.
6 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 1/2 COMTE. — Vautour, Marie, Monte-Cristo.
7 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES.—Reine Argot, le Garde, Brelan.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

La Presse française et l'Alliance franco-allemande.

Les journaux sont unanimes à repousser l'Alliance russe, à l'exception de la *Presse*, qui triomphe, et du *Journal des Débats*, qui se préparent à quelque palinodie nouvelle, maintenant que les beaux jours de l'entente cordiale sont passés, se met en marche, la main dans celle de la *Presse*, vers les parages moscovites. Qu'adviendra-t-il de ce rapprochement des deux organes du parti conservateur ? C'est ce que les évènements ne tarderont pas à nous faire connaître.

En attendant, disons que l'opération qui vient d'être conclue avec la Russie a eu cela de bon pour les partisans de l'alliance franco-allemande, qu'elle a jeté dans leurs rangs plusieurs de ceux qui naguères encore croyaient que, hors de l'alliance anglaise, il n'y avait pas de salut pour la France. Ce ne sont plus seulement quelques journaux qui tournent leurs regards de l'autre côté du Rhin, c'est l'opposition presque tout entière, qui comprend que, dans notre situation nouvelle à l'égard de la Russie, il faut que la presse française, rassurant l'Allemagne, fasse comprendre à ce pays que les sympathies de la France, qui lui sont acquises, resteront indépendantes des machinations gouvernementales.

La déclaration suivante du *National* prouvera à nos lecteurs que les journaux indépendants ont compris leur devoir à cet égard.

« On parle de nos intérêts! Où sont-ils donc ces intérêts que la » Russie pourra favoriser? Il fut un temps où elle offrit de nous » laisser prendre les provinces rhénanes, c'est-à-dire *qu'elle aurait ravivé contre nous toutes les haines du peuple allemand*, » rendu l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche implacables, et em- » pêché tous les développements de notre puissance dans la Médi- » terranée, en même temps qu'elle nous aurait entourés d'une » ceinture de nations ennemies. *Aujourd'hui, qui pourrait en-* » *core songer à ces impossibilités?* »

Personne, répondrons-nous avec le *National*. Non, la France dont le gouvernement vient d'accepter les roubles de la Russie, ne recevra jamais les provinces rhénanes de la main qui assassina la Pologne. Nous ne saurions trop le répéter, le temps des conquêtes a cédé la place à l'ère des grandes associations nationales. Écoutons plutôt le *Siècle*, qui commence à se prononcer, lui aussi, pour l'alliance allemande.

« Notre politique ne saurait prendre pour exemple celle de Na- » poléon. Voulant dominer l'Allemagne jusqu'à l'Elbe, il la prenait » entre deux feux en s'alliant à la Russie; si l'Allemagne nous di- » sait : où voulez-vous porter vos frontières? personne en France » ne demanderait que l'on franchît le Rhin. A peine même, si ce » n'est comme question d'amour-propre et de topographie bien » faite, se préoccupe-t-on aujourd'hui de la réannexion des quatre » départements qui nous ont été enlevés en 1814, et dont nous » avons trouvé la compensation en Afrique. Quel besoin avons- » nous donc de l'alliance russe? Que l'Allemagne soit libre, c'est » tout ce qu'il nous faut, car elle le sera par les idées françaises; » non parce que Louis-Philippe soudoie la presse allemande, mais » parce que le monde appartient au principe démocratique dont la » France est le représentant. Il n'y a plus pour la France, en Eu- » rope, de question de territoire, il n'y a que des questions de li- » berté et de nationalité. Or, dans ces questions, la Russie ne » peut être notre affaire. »

Le *Courrier français*, qui depuis quelque temps semble avoir ...nement tenté de rentrer dans l'alliance anglaise; mais nous ne pouvons rester dans l'isolement. Le ministère y songe-t-il? Veut-on se rapprocher de la Russie ou de l'Allemagne? Telle est la question que pose le *Courrier*; et, pour prouver que l'opinion devient de plus en plus favorable à l'alliance allemande, ce journal cite les paroles éloquentes prononcées à la Chambre par M. Billault dans la séance du 5 février, peu de temps avant qu'on sût à Paris la promulgation de la constitution prussienne.

« L'Allemagne est en marche, le mouvement des esprits y pré- » pare le déploiement des libertés constitutionnelles... Du jour où » la nation prussienne, d'accord avec son roi, et cet accord n'est » peut-être pas loin, aurait un gouvernement constitutionnel, de » ce jour, l'alliance des trois puissances voit son intimité altérée; » de ce jour, la cause qui nous rend suspects à leurs yeux, la » crainte de l'esprit de liberté, les divise elles-mêmes. La Prusse, » qui n'a avec nous aucun intérêt opposé, unie par la communauté » des sympathies constitutionnelles, devient naturellement et né- » cessairement notre alliée... Mais de ce jour-là, l'alliance entre la » France et la Prusse constitutionnelle nous aurait affranchis » pour toujours, et des inconvénients de l'attitude actuelle des » puissances du Nord, et des profits que peut en tirer l'Angle- » terre. »

Les paroles de M. Billault sont dignes de la politique de l'avenir. Elles annoncent à la génération nouvelle que tout ce qu'il y a de jeune et de généreux en France s'accordera bientôt à voir dans l'alliance franco-allemande la première condition de la paix du monde, lorsqu'elle sera assise sur une reconstitution européenne. Laissons donc la *Presse* et les *Débats* faire ensemble le voyage de Pétersbourg, laissons aussi l'*Union monarchique* regretter la politique séculaire de Louis XIV, comme si nous étions encore au temps de la prépondérance de la maison d'Autriche, et comme si au-dessus de la race décrépite des Habsbourg ne s'élevait pas celle des Romanoff, descendants barbares de Pierre-le-Grand, bien autrement dangereux que ceux de Charles-Quint.

L'*Union monarchique* s'élève contre l'unité future de l'Allemagne. Elle veut, pour que notre influence règne en Allemagne, maintenir ce pays dans la division, et cela conformément au précepte de Machiavel, si heureusement mise en pratique par Richelieu.

La feuille légitimiste appellera cela de la loyauté chevaleresque, de la franchise antique, de la courtoisie internationale. Pour nous, qui trouvons cette politique dite séculaire, tout simplement odieuse et anti-chrétienne, nous renverrons ceux qui essaient de la ressusciter au temps et à la momie du grand roi Sésostris.

Nous aurions été curieux de connaître l'avis de M. de Genoude sur la nationalité et l'unité de l'Allemagne, et sur l'alliance franco-allemande. Mais M. de Genoude, qui est très fort sur l'histoire de France, l'est beaucoup moins sur celle des autres pays. Néanmoins, nous ne voulons pas croire que la *Gazette de France* soit moins libérale sur la rive droite du Rhin que sur la rive gauche, et nous espérons que, le cas échéant, M. de Genoude serait le champion de la nationalité allemande, comme il est celui de la nationalité française.

Chambre des Députés. La réforme électorale.

Les aigres sarcasmes, les menaces que le *Journal des Débats* insère chaque matin à l'adresse des conservateurs progressistes et impartiaux, auront-ils un effet coercitif? Nous l'ignorons encore. Quoi ... n'est pas encore enterrée; la suite de la discussion et le vote ont été renvoyés à demain. Mais la séance d'aujourd'hui mérite d'être racontée.

M. G. de Beaumont a d'abord ouvert son portefeuille riche de scandales électoraux, et il a bien essayé d'exciter l'indignation en montrant les produits monstrueux de cette loi qu'on ne veut pas réformer; mais chacun des auditeurs en a fait ou vu plus que l'honnête orateur n'en pouvait raconter à la tribune; ce genre de révélations ne produit plus de scandale aujourd'hui; l'assemblée est restée distraite et inattentive. C'est à peine si elle s'est animée un moment aux sarcasmes lancés par l'orateur contre certain membre du centre, jadis fougueux partisan de la réforme électorale, et qui hier prenait parti pour les conservateurs-bornes.

Un conservateur, M. Moulin, qui lui a succédé, ne s'en est pas moins évertué dans le vide. Ce n'est pas cependant que l'orateur peu léger ait rien négligé pour émouvoir. Il était en train de prouver comme quoi la loi de 1831 est excellente, puisque, sous son empire, quatre-vingt mille électeurs ont surgi en seize ans. Tout-à coup son visage se décolore, sa voix s'éteint; il se trouve mal; les députés qui cumulent les fonctions de médecin et de membre de l'assemblée législative s'empressent autour de lui et le conduisent à la Buvette, où il n'a pas tardé à retrouver la couleur et la santé.

La Chambre espérait échapper à la formidable harangue en trois points dont elle avait été menacée; mais ce n'est pas ce qu'entendait M. Moulin. Il avait envoyé d'avance son improvisation aux journaux, il tenait à la prononcer. Un moment après, en effet, il a reparu et débité sans encombre nouveau le reste de son article.

M. Moulin est intimement persuadé que tout est pour le mieux dans la meilleure loi électorale possible. Si la loi était mauvaise, elle serait tombée devant l'indignation publique. La loi de 1821, qu'il désapprouve fort, n'est tombée à la vérité qu'avec la monarchie, mais elle aurait péri même sans la chute de la monarchie, parce que la bourgeoisie la désapprouvait. La loi électorale actuelle, la bourgeoisie l'approuve, et elle a ses raisons pour cela; donc il n'y a rien à réformer. S'il se glisse par ci par là quelques petits abus dans l'application, ce sont de ceux qui sont inhérents à toute chose dans notre monde civilisé, et il n'y a pas lieu de s'en formaliser si fort.

L'honorable membre professe aussi un tendre amour pour le morcellement des collèges et les intérêts de clocher; la suppression des petits collèges de la campagne lui semble une monstruosité; le scrutin de liste, c'est-à-dire, la nomination de plusieurs députés par un seul collège, une abomination. Si un électeur a plusieurs députés à nommer, il lui sera difficile de se mettre en rapport avec tous, la communication intime de l'électeur et de l'élu sera rompue; l'électeur perdra de l'influence sur son député, et celui-ci ayant affaire à un nombre beaucoup plus considérable de citoyens, ne saura plus auquel entendre, et sera peut-être forcé de renoncer à les corrompre! C'est là un tableau qui effraie l'honorable avocat-général; en effet, une telle disposition ne tendrait à rien de moins qu'à changer tout le système électoral tel qu'il est appliqué aujourd'hui, et tout changement n'y peut être que dangereux.

M. Moulin semble aussi se préoccuper fort du pouvoir que la proposition de M. Duvergier de Hauranne attribuerait aux minorités. Si la proposition devait, en effet, avoir les résultats que lui a attribués l'orateur, il nous semble que ce ne serait pas une raison pour la condamner, au contraire. La loi actuelle a pour effet d'étouffer

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 25 MARS 1847.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

QUATRIÈME PARTIE

XVII.

AUTRE PERFIDIE.

Décidément, le bon père Thomas, l'imprudent, n'avait pas voulu mourir.

Les bons remèdes, les bons soins, et surtout la bonne nature, avaient assuré la vie du tisserand. Quoique un peu pâlot et chétif encore, il se levait, mangeait bien, buvait mieux; et ne cessait de s'épanouir en écoutant les récits fabuleux que Marthe lui faisait de Sylvius.

— Eh! oui, bon père, guérissez-vous bien vite, et reprenez vos jambes de quinze ans, vous danserez à ma noce, quand Sylvius et moi nous aurons gagné notre bataille d'Austerlitz. Vous aurez de l'argent, du bon vin à souhait, chaud en hiver, frais en été... Et d'ici douze ou quinze ans, une belle douzaine de petits marmots qui danseront autour de vous et vous grimperont sur les épaules.

— Saperlotte! ah! Jésus! comme le bonheur rend jolie! Chère Marthe, avec tes grands cheveux blonds et tes grands yeux couleur du ciel, tu ferais damner un sage, à plus forte raison un vieil écervelé de ma façon. Tu dis donc, fillette, qu'il a fait un opéra, afin de racheter ma baraque, et de rembourser les malheureux florins que... ah! oui, il paraît qu'il a une fameuse tête, notre bel ami Sylvius, une caboche à Mozart; et toi, petite, un gosier de sirène. — Est-ce que tu veux rester au théâtre, cher enfant de mon vieil âge?... est-ce que tu espères...

— Ne craignez rien de ce côté. J'ai conseillé jadis à Sylvius le mépris de la gloire; ce n'est pas pour tomber à présent dans un piège évité pour Sylvius. Le hasard, le malheur, plus forts sans doute que nos prévisions, nous ont entraînés, Sylvius et moi, dans des chemins bien nouveaux pour nous... Notre intention est de n'y demeurer qu'un moment. Dès que l'opéra de Sylvius sera vendu, je descendrai du théâtre pour n'y remonter jamais.

Eh bien, fillette, ça me fait plaisir. J'admire et je vénère les arts, mais je plains beaucoup ceux qui consacrent leur vie au labeur écrasant du théâtre; et puis, dame, vois-tu, je suis né ouvrier, toujours habitué à voir les miens avec le même visage; et ça me chiffonnerait de voir ma belle petite Marthe avec des perles et des diamants dans les cheveux, et roucoulant un tas de choses dont elle ne penserait pas un mot... enfin, ça me chiffonnerait.

— Ce que j'ai dit à Sylvius pour lui, je le dis aussi pour moi. Qui brille souffre, disait mon autre père, vous savez, le roi des Allemands? Je n'ai point changé de certitude, et je ne veux pas souffrir; donc je ne veux pas briller.

— Ah! saperlotte... viens donc que je t'embrasse, ma bonne fillette... Si tu savais comme ça fait du bien à ma vieille carcasse de poitrine... ça me réchauffe encore mieux que le meilleur vin de France.

— Demoiselle Marthe, dit Olivier en entrouvrant la porte, monsieur Estienne Juliers voudrait bien vous parler.

Le tisserand fit un mouvement de répulsion aussitôt réprimé.

— Eh sarpedieu! qu'il entre, mon bel Olivier, le cher monsieur Juliers. Si Marthe la fille de l'ouvrier le méprise, Marthe la cantatrice est à sa disposition.

— Ne vous emportez pas, mon père, vous allez vous rendre malade.

— Perfide Anglais! grommela le tisserand. Et penser que ce maraud avait pris le parler mielleux et les façons magnifiques de ces célèbres insulaires!... Je vous demande un peu, à qui se fier maintenant?

Estienne entra d'un air dégagé.

— Eh bien! mon cher monsieur Kaltine, comment cela va-t-il? Vous voilà un peu défait et maigrelet; mais avec des soins...

— Votre serviteur, monsieur Estienne; ça va mieux que le jour où j'ai eu le déplaisir de vous...

— Ah! oui!...

— A cause de ma chienne de fièvre...

— Je sais.. je sais.

— De vous offrir une douzaine de...

— Voilà la gaillardise qui revient.

— De coups de manche à balai.

— Rôti!... En [illegible] étiez. Cela est étrange, papa Thomas. Toujours [illegible] mis hors de chez vous avec...

— Energie! grommela le tisserand.

— Impolitesse, acheva Juliers, et toujours je reviens au gîte pour vous assurer que je suis tout à vous.

— Il faut nous pardonner, dit Marthe de sa voix la plus douce. Nous sommes de pauvres gens, susceptibles comme des ouvriers, tremblant toujours d'être raillés ou pris pour dupes... Mais cela ne nous empêche pas de reconnaître le service que vous nous rendez en ce moment... et nous savons ce que vous valez.

— Oui, nous savons ce que vous valez, reprit tout doucement le tisserand, dont la voix mourut dans un effet réussi de la plus satanique impertinence.

Un demi-regard de chacal accompagna cette boutade du vieillard, et Marthe se hâta de changer la tournure de la conversation.

Juliers était glacé comme l'esprit d'un soldat russe, ou le cœur d'un diplomate autrichien.

— Chère demoiselle Marthe, dit-il, je voudrais bien vous parler un moment, à vous seule; j'ai beaucoup de choses à vous dire de la part de notre directeur.

Le père Thomas sortit en grommelant, et, accompagné d'Olivier, s'en alla dans la cour s'enamourer d'un premier rayon de soleil qui semblait apporter le printemps.

— Est-ce qu'il y a du nouveau? dit Marthe avec une sorte d'inquiétude.

— Mademoiselle, dit respectueusement Juliers en tirant un papier de sa poche, voici le nouveau qu'il y a pour vous. M. Junius Labradi et moi nous venons de rédiger cet engagement en bonne forme, dont les dispositions principales sont celles-ci : Vous nous suivrez à Paris pour y faire entendre la *Cité maudite*, et y jouer votre rôle dans cet ouvrage sur l'un des théâtres royaux de la capitale des beaux-arts. Nous avons laissé le chiffre des appointements en blanc; vous le remplirez vous-même; nous nous mettons à votre discrétion. Vous êtes, Mademoiselle, une aussi grande cantatrice que Sylvius est grand musicien; nous vous supplions, Junius et moi, de contribuer à notre fortune en faisant à jamais la vôtre. Ne nous méprenons pas sur la réalité des choses. La *Cité maudite* n'aura son succès réel que dès l'heure où ce succès sera devenu européen. Ce succès colossal, ce succès dont Junius et moi nous sommes sûrs, nous ne l'obtiendrons peut-être que par vous, et à coup sûr nous ne l'obtiendrons qu'à Paris. Labradi s'est arrangé avec Sylvius pour lui payer une somme fort modeste à coup sûr, après le succès à Cologne, et demeurer seul propriétaire de l'ouvrage. Sylvius a compris que des œuvres telles que la sienne n'ont de valeur que par l'habileté qu'on met à leur service; et pour une somme relativement médiocre, il a donné parole à son directeur. Ceci est une affaire conclue qui sera ratifiée après le premier

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 17, 18 et 24 mars.

« Vous nous les donnerez, s'est écrié M. Billault, et c'est alors seulement que la discussion, terne jusque-là, a pris de la chaleur et de l'animation; — vous nous les donnerez; mais voilà sept ans que vous tenez le pouvoir. Qu'en avez-vous fait ? Où sont les améliorations que vous avez réalisées ? Vous nous avez promis quelquefois le progrès, vous avez annoncé que vous vous occupiez de questions dont la France attend impatiemment la solution ; mais si l'on scrute vos actes, on trouve que vous ne songez qu'à une chose, à vivre, et comme ce sont les électeurs qui décident de votre existence en dernier ressort, vous n'êtes occupés qu'à flatter vos électeurs.

» Cette préoccupation, nous ne vous la reprochons pas; c'est la faute de votre situation, c'est la faute de la loi électorale. L'amour du luxe et du bien-être domine aujourd'hui, la bourgeoisie officielle sent tout le poids dont elle pèse dans la balance politique, et elle en abuse pour tyranniser députés et ministres au profit de ses intérêts et de son égoïsme. Nous gémissons tous de la dureté du joug qui pèse sur nous. Nous passons tous dans les antichambres ministérielles le temps que nous devrions passer à étudier les questions ; il n'est pas un de nous qui n'ait chaque jour trente lettres à écrire, pas un qui ne tremble à l'idée de voir dans son arrondissement la mort d'un fonctionnaire, parce que, d'un coup, elle fera surgir cinquante ambitions qu'il sera impossible de contenter. Qu'on ne nous dise pas que la loi punit les corrupteurs, elle ne punit que les maladroits qui vont acheter des suffrages au marché électoral; elle n'a aucun pouvoir sur la corruption intime et par insinuation.

» Toutes les fois que vous tenterez une amélioration qui profitera à toute la nation, votre bonne volonté restera forcément paralysée ; le corps électoral a des intérêts distincts de la masse ; il forme une aristocratie privilégiée qui exploite le pays à son profit : c'est là une situation qui appelle un remède. Qu'on n'argue pas de ce que la législature ne fait que commencer pour déclarer la réforme inopportune. Il faut du temps avant que la proposition ait pu être convertie en loi. Si l'on acceptait cette raison, d'ailleurs, l'opportunité n'existerait jamais. Dans la première moitié d'une législature la Chambre est trop jeune pour se suicider ; dans la seconde moitié, elle est caduque et n'a plus la force de rien entreprendre, sous la menace permanente d'une dissolution.

M. Billault a assaisonné son discours d'épigrammes contre les ministres et les antagonistes de la proposition; il a opposé M. Guizot à M. Guizot, M. Duchâtel à M. Duchâtel, et dans un discours d'une logique serrée, d'une verve constamment heureuse, il a battu en brèche tous les arguments que l'on avait balbutiés contre la proposition, et tenu plus d'une heure la Chambre attachée à sa parole.

M. Duchâtel n'a pas permis que l'assemblée se séparât sous l'influence de cette spirituelle harangue. M. Duchâtel a, comme on sait, l'amour du terre à terre, l'adoration du fait brutal ; il n'a qu'une loi : réussir ; tout lui est bon, pourvu qu'il arrive. Il n'a jamais fait à la Chambre qu'un seul discours, qu'il varie à peine suivant les circonstances : « Nous sommes les plus nombreux ici, donc nous avons raison » ; il n'a jamais qu'un argument, la récrimination ; il n'a jamais fait appel qu'à un sentiment, l'égoïsme ; il est un accompagnement qui ne lui manque jamais quand il parle, l'approbation criarde de M. d'Hauhersaert.

M. Duchâtel a tenu ce soir à faire son discours habituel. Il a [illegible] proposition que le 10 avril, M. E. de Girardin a proposé de développer la sienne dès lundi, espérant bien, par cette avance, tuer celle de son collègue. La Chambre a déclaré se conformer au vœu des orateurs.

On lit dans le *Portafoglio maltese* :

La nouvelle s'est répandue à Constantinople que les cabinets de France et d'Angleterre entendent désormais que les affaires de la Porte soient traitées par l'intermédiaire des ambassadeurs ottomans à Londres et à Paris. Si pareille chose venait à se réaliser, il en résulterait le plus grand préjudice pour l'empire ottoman et pour l'Europe elle-même. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre en Turquie seraient alors une véritable superfétation, et, l'influence de l'Occident se trouvant ainsi annulée à Constantinople, celle du Nord y ferait d'immenses progrès et y deviendrait exclusive. Il n'est pas présumable que, pour éviter quelques petits embarras, les cabinets de France et d'Angleterre consentent à prendre une mesure qui causerait un mal irréparable.

Il nous semble que l'on peut traiter à la fois, soit à Constantinople même, soit à Paris ou à Londres. Il nous semble que les deux moyens peuvent et doivent être tour à tour employés, et quelquefois même simultanément.

On peut traiter à Constantinople, par l'intermédiaire des ambassadeurs français et anglais, les affaires collectives et qui touchent à l'intérêt de toutes les nations en Orient. On peut traiter à Paris et à Londres, par l'intermédiaire des ambassadeurs ottomans, les affaires qui concernent plus particulièrement l'une ou l'autre de ces nations.

Nous ne pensons donc pas que la France et l'Angleterre, malgré leurs différends à propos de l'Espagne, abandonnent la place en Orient, et laissent le champ libre à d'autres influences.

Ne serait-il pas ridicule et dangereux, pour l'une et l'autre de ces deux grandes puissances, d'entretenir à Constantinople des ambassadeurs chèrement rétribués, mais qui n'auraient rien autre chose à faire que d'étaler leur fastueuse inutilité dans les banquets diplomatiques, dans les solennités locales? L'Angleterre et la France n'ont-elles pas déjà assez de sinécuristes chez elles, alors que leurs populations laborieuses sont décimées par la misère et la faim, sans prendre encore la peine d'en envoyer sur les rives du Bosphore ? Bel exemple à donner aux musulmans !

Il y a des habitudes prises à Constantinople. Ces habitudes consistent à traiter en commun, par des notes diplomatiques et par des réunions d'ambassadeurs, les affaires de la Porte qui touchent directement ou indirectement aux intérêts des Etats européens en Orient, à l'équilibre politique et à la paix du monde. Ces habitudes, il ne faut pas les laisser perdre ; car elles constituent un progrès important, et elles sont le germe de l'avenir. Quoi qu'il arrive, ce germe ne périra pas.

Congrès central d'agriculture.

3e SÉANCE.

Le Congrès marche, mais il n'avance que très lentement.

La question des laines a entraîné une longue discussion. Il a été généralement reconnu que la production des laines fines n'était pas profitable au cultivateur français. Il a été décidé néanmoins que le gouvernement serait invité à élever à 33 °/° le droit actuel de production qui est de 22 °/°, et à porter à six jours le droit de préemption, qui est aujourd'hui limité à trois.

Demain, à onze heures, la discussion sur le commerce agricole.

Voici la composition des commissions formées hier matin :

Pommes de terre : Président, M. du Moncel ; secrétaire, M. Lefour. — *Sel* : Présid., M. Saphary ; secrét. M. Hardouin. — *Service médical* : Présid., M. Fourneret ; secrét. M. Siran. — *Vœux généraux* : Présid., M. Quesno ; secrét., M. de Mongaudray. — *Agents forestiers* : Présid., M. Séguret ; secrét. M. Millet. — *Assurances agricoles* : Présid., M. Sauseau; secrét., M. Duchateau. — *Crédit agricole* : Présid., M. Considerant ; secrét., M. Emile Lefèvre. — *Subsistances* : Présid., M. Anjoran ; secrétaire, M. d'Havrincourt. — *Statistique agricole* : Présid., M. Girardin ; secrét., M. Pommier.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la restitution des cautionnements des compagnies de chemins de fer a terminé son travail. D'après les renseignements officiels qui ont été fournis à la commission, les sommes à rembourser aux compagnies après l'adoption du projet de loi actuel s'élèvent à 7 millions 200 mille francs, dont 4 millions en argent et 3 millions 200 mille francs en rentes, et une autre somme de 40 millions, tant en rentes qu'en argent, devra être remise dans les derniers mois de l'année 1847. L'importance de ces deux remboursements n'a pas paru à la commission assez grande pour causer quelque embarras à la marche des opérations du Trésor, et, à une très grande majorité, elle a adopté le principe de la remise du cautionnement par dixième, à mesure qu'il serait justifié de dépenses pour une somme double de celle dont le remboursement serait demandé.

La commission, à la majorité de 5 voix contre 4, a introduit dans le projet de loi un amendement ayant pour but d'assurer, dans les cas de déchéance prévus par les cahiers des charges, les droits de l'Etat sur les terrains acquis par les compagnies et non encore employés. Ce projet de loi sera discuté après la proposition de M. Duvergier de Hauranne.

— La commission des crédits supplémentaires et extraordinaires propose l'allocation des 2 millions demandés par le ministre de l'intérieur, dans la séance du 10 février dernier, pour secours aux classes malheureuses.

ÉMANCIPATION DES ESCLAVES DE L'ÉTAT EN VALACHIE. — On écrit de Bucharest, le 25 février, que l'assemblée générale de la Valachie a adopté, dans sa séance du 23, un projet de loi d'une haute importance, et d'après lequel 14 000 familles, plus de 60 000 Bohémiens esclaves, appartenant à l'Etat, au clergé régulier et séculier, et à tous les établissements publics, ont été affranchis. Cet acte d'une philanthropie bien entendue, fait le plus grand honneur à l'hospodar, le prince Bibesco, qui en a pris l'initiative, et à l'assemblée générale de la province, qui l'a voté à l'unanimité.

Après une discussion où les sentiments les plus nobles ont été manifestés en faveur de l'émancipation des classes inférieures sur lesquelles pèse le joug de la servitude, le métropolite, chef de l'Eglise, malgré l'opposition que ce projet de loi rencontrait dans le clergé, a le premier déposé son vote, en adressant une allocution aux boyards réunis, pour les engager à suivre son exemple. En effet, il reste encore 10 000 familles, environ 46 000 individus, appartenant à des particuliers, et qui sont réduits à l'état de servitude.

Les autres articles du projet de loi voté par l'assemblée générale portent que les Bohémiens émancipés ne paieront qu'un impôt personnel de 33 piastres (12 francs), qui sera déposé dans une caisse particulière, et destiné uniquement au rachat des Bohémiens serfs des particuliers.

L'hospodar prince Bibesco a sanctionné, dès le lendemain, le projet de loi, et a adressé un rescrit à l'assemblée générale pour lui exprimer sa satisfaction. Il remercie le métropolite et les membres de l'assemblée d'avoir voté une loi que l'esprit du siècle, dit-il, et les progrès de la civilisation réclamaient depuis si longtemps. Cette séance, a-t-il

---

succès. Pour ce qui vous regarde, Marthe, l'affaire est toute autre. L'œuvre de Sylvius une fois en notre possession, elle est à nous ; mais cela ne nous rend pas le grand, l'énorme prestige de votre admirable voix. Suivez-nous à Paris ; nous faisons votre fortune, et vous, de votre part, vous faites une action généreuse, j'ai presque dit nécessaire.

— Monsieur Estienne, dit Marthe avec une rare douceur mêlée d'un peu d'émotion, quand vous m'avez offert votre main et votre nom, j'ai dû vous refuser, parce que j'aimais Sylvius ; et mes sentiments ne sont pas changés à cet égard. Aujourd'hui vous m'offrez la gloire, et une fortune assurée... et vous ne me demandez rien autre chose... J'ai la douleur de vous refuser encore. J'aime Sylvius, Monsieur ; mais je vous jure que je n'aime ni la gloire, ni la fortune. Je chanterai l'opéra de Sylvius, parce que c'est un enivrement que je veux avoir d'être quelque chose dans un succès qui va le récompenser de ce qu'il a souffert. Sylvius, mon père et moi, nous serons plus que satisfaits de la somme que M. Junius a promise. Nous sommes des gens modestes, et nos rêves jamais n'étaient allés aussi haut. Je vous remercie et votre ami Junius de la confiance que vous avez en mon talent ; mais il m'est impossible d'accepter vos offres pour moi trop brillantes. J'espère trop de bonheur ici-bas pour y rechercher les vaines compensations de la gloire. Je chanterai la *Cité maudite* une fois... et puis, jamais.

— Eh quoi ! fille indigne du génie qui est en vous, est-il possible qu'ayant l'énergie du talent, vous n'en ayez pas l'orgueil ?... Vous espérez le bonheur, dites-vous !... et vous parlez de la droiture de votre esprit, de votre raison, de votre instinct de la vie... O trois et quatre fois folle !... Vous ne voulez pas égaler d'un seul coup les Sontag et les Falcon... et vous espérez une vie heureuse... Amère dérision ! Avant qu'il soit dix années, vous serez une bourgeoise désolée de la vie ; votre cœur ne comprendra plus que l'amertume, votre esprit que les représailles... et votre orgueil suera sang et eau, quand vous entendrez les chants de triomphe qui se presseront sur les pas de vos rivales. Connaissez-vous donc la vie ?... Et croyez-vous échapper plus à votre génie que Sylvius à son inspiration ?... Tout est vain ici-bas, Marthe, tout ! — Rien n'est vrai que l'orgueil et la conquête. Vous serez avant dix ans une des grandes personnalités européennes, si mieux n'aimez être une bourgeoise morose, veuve d'amour, ulcérée d'orgueil. Je suis un prophète de malheur, direz-vous !... Oh ! faites descendre ici le génie de la terre, et qu'il dise si je ne suis pas un prophète de vérité.

— Vous plaidez bien, monsieur Estienne, reprit Marthe en souriant ; mais, aimée de Sylvius, je ne puis songer à demeurer au théâtre. Pour être ce que vous me présagez, Monsieur, il faut avant toute chose être libre de cœur, aimer tout le monde ou n'aimer absolument personne, avoir le cœur dissolu ou glacé par le chagrin.

— Oh ! que dans ces quelques mots vous faites l'histoire de bien des mystères ! .. Le cœur glacé par le chagrin, dites-vous ?... Prenez garde ; vous vous trouverez peut-être un jour à cet isolement qui fait la souveraineté du génie ; et cependant, ce ne sera pas que votre cœur soit dissolu !

— Vous avez déjà cherché à m'ébranler, monsieur Estienne, vous n'y êtes pas parvenu.

— C'est qu'il y a des choses que vous ne savez pas, et que vous allez savoir.

— Quoi ?

— En vérité, je vous conseille de venir résolûment à Paris, car j'ai de fortes raisons pour croire que Sylvius ne sera jamais votre mari.

— Vous dites ?

— Etes-vous une honnête fille, Marthe ?

— Prenez garde à ce que vous allez dire, monsieur Juliers !... prenez garde !... mais parlez.

— Connaissez-vous cette jeune fille qui est venue chez vous pendant que votre père était mourant, qui vous a donné de l'or quand vous veniez de refuser le mien ?... Je dois, d'un coup, porter le chagrin dans ce cœur inabordable à la dissolution... Cette jeune fille a été la maîtresse de Sylvius ; cette jeune fille est bonne, douce, résignée ; mais elle a perdu l'honneur. Le froid Sylvius s'est emparé fatalement de ce jeune cœur ; il a porté le désordre dans la maison de la fille du peuple ; il a eu assez de pouvoir sur elle pour qu'elle voulût bien être la servante de la rivale préférée... Ah ! je ne vous fais pas de contes, j'imagine ; et vous connaîtrez toute cette intrigue à n'en pouvoir douter, dès que cela vous fera plaisir ; à moins qu'il ne vous soit possible de fermer les yeux, d'accepter le dévouement biblique de cette jeune fille, et de consacrer en faveur de Sylvius un précédent que, dans son ménage, il invoquera demain.

Une affreuse expression d'étonnement et de douleur vint violenter un moment la belle figure de Marthe ; elle tomba sur une chaise comme anéantie... et quand elle souleva la tête, un moment cachée dans ses mains, plus rien ne se lisait dans ses grands yeux que le plus amer désespoir.

— Je ne doute pas un moment de ce que vous venez de me raconter, dit-elle avec cette âpreté rageuse des pauvres êtres qui font des efforts inouïs pour ne pas éclater en sanglots.

— Si votre amant vous respecte et vous aime, il rendra l'honneur à sa première victime ; ce sera un moyen d'honorer votre amour perdu. Quant à vous, si vous m'en croyez, vous monterez aux sommets glorieux où vont seulement les cœurs glacés par le chagrin.

— Ah ! fit Marthe, en voyant Rose à quelques pas d'elle, arrêtée sur le seuil de la porte... — C'est le ciel qui t'envoie ! Viens, Rose, viens ici... Parle ! est-il vrai que Sylvius... que ta fierté ne se soit pas révoltée de partager ton pain avec ta rivale ?... Oh ! parle, parle vite !... Es-tu sa maîtresse, oui ou non ?

La bonne Rose tomba à genoux ; deux grosses larmes roulèrent dans ses yeux ; elle baissa pudiquement la tête, et dit à demi-voix :

— Pourquoi me grondez-vous ? Il ne vous connaissait pas encore.

— Relève-toi ! dit Marthe avec autorité ; avant huit jours tu seras la femme de Sylvius.

— Moi !

— Toi, toujours ! et moi, jamais ! Tes droits sont acquis, Rose, et tu as donné ton pain à mon père ; je saurai bien te faire rendre ton honneur.

— Comment ferez-vous, dit Juliers, pour chanter la *Cité maudite* ?

— Oh ! soyez tranquille... mon rôle exprime la douleur.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — La Comédie-Française prépare, dit-on, une cérémonie funèbre en l'honneur de Mlle Mars. Le buste de la célèbre actrice a été improvisé en attendant qu'il soit définitivement coulé en bronze et placé au foyer. L'enterrement de Mlle Mars sera, dit-on, des plus remarquables. Les acteurs de tous les théâtres de Paris y assisteront, ainsi que la Société des auteurs dramatiques. Elle sera inhumée au Père-Lachaise, à côté de Talma. — Mlle Rachel a, dit-on, signé un engagement de 5 000 fr. par soirée pour aller passer son congé à Londres ; mais la Russie offre également de racheter ce congé et de donner en outre 250 000 fr. à l'artiste pour ses trois mois. — Des acteurs du théâtre de la Cruz, à Madrid, viendront prochainement donner à Paris une dixaine de représentations. Ils débuteront probablement le 15 avril à Paris dans la salle des Italiens par un des plus poétiques drames de l'Espagne, *Garcia del Castanar* et par la comédie *El Pelo de la Dehesa*. — L'Odéon donnera vendredi une représentation extraordinaire au profit des pauvres du 11e arrondissement. Le prix des places ne sera pas augmenté. M. Vizentini fait même l'abandon du remboursement des frais. Le spectacle se composera d'*Alceste*, qui attire toujours la foule, et de la petite comédie : *En Province*. — Mlle Alice Ozy et Juliette du Vaudeville sont engagées aux Variétés.

— Le directeur du Diorama, boulevart Bonne-Nouvelle, M. Bouton, a donné le 2 mars, au profit des inondés de la Loire, une représentation composée de la *Vue de l'Inondation à Orléans* et de celle de l'*Eglise de Saint-Marc* ; cette représentation a produit 128 fr. 65 c. qui ont été versés à la mairie du 3e arrondissement.

[illegible] ses ecclésiastiques, leur enjoignant de ne jamais donner l'absolution au roi et à ses amis aussi longtemps que S. M. sera attachée à Mlle Lola Montès. En cas que cette absolution soit donnée, l'archevêque la déclare nulle et non avenue. »

— La ville de Berlin a résolu de donner une grande fête à l'occasion de l'ouverture de la Diète et d'y inviter le roi. Cette fête sera célébrée dans l'Opéra.

— Un pamphlet sanguinaire circule à Mannheim et aux bords du Rhin. Ce pamphlet prêche le meurtre des rois et la république allemande.

— MM. les membres de l'Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, sont informés que l'assemblée générale aura lieu dimanche, 28 mars, à une heure très précise, à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean.

— Le projet de loi relatif aux défrichements dans les provinces du Luxembourg et du Limbourg a été adopté le 23 mars par le sénat belge.

— On écrit de Prague, 14 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* : « Plusieurs grandes fabriques ont fait cesser leurs travaux. Plus de mille ouvriers sont sans ouvrage. La cherté des subsistances ajoute encore à leur détresse. Des troubles ont éclaté. On a pillé les magasins des boulangers. Une députation composée de 600 ouvriers s'est rendue auprès de l'autorité pour réclamer de prompts secours. On a mis sur pied toute la garnison. Il est à craindre que le mouvement n'envahisse tout le pays. »

— On lit dans la *Semaine* : « On annonce que le général Changarnier sera nommé membre du comité de l'infanterie, en remplacement du général Schneider, passé le 22 février dans le cadre de réserve. On dit également que les présidents des deux comités d'infanterie et de cavalerie seront à l'avenir désignés par le roi. Jusqu'à présent le rang d'ancienneté leur donnait cette prééminence. »

PRÉSÉANCE. — Il s'est élevé, aux obsèques de M. Martin (du Nord), un grave conflit entre la cour de cassation et le conseil d'État, pour la question de préséance. La députation de la cour de cassation, ayant à sa tête M. le président Laplagne-Barris et M. le procureur-général Dupin, voulait marcher en tête de la magistrature, déclarant qu'il s'agissait pour la cour de cassation d'une question constitutionnelle, de savoir si le premier corps de la magistrature inamovible ne devait pas l'emporter sur un corps plutôt politique et administratif que judiciaire.

Au moment où le cortége se mit en marche, les maîtres des cérémonies ayant appelé le conseil d'État avant la cour de cassation, la députation de la cour attendit que celle du conseil d'État fût à une centaine de pas pour suivre le convoi.

A l'église, cette dernière, ayant été placée à la gauche du catafalque, renouvela ses protestations, et après que les cérémonies religieuses furent terminées, elle revint au Palais-de-Justice, où elle dressa procès-verbal des faits. La cour des comptes, qui avait assisté à ces débats sans y prendre part, et avait déclaré qu'elle suivrait l'exemple de la députation de la cour de cassation, après laquelle elle prend rang, s'abstint aussi de suivre le convoi au cimetière et se retira au sortir de l'église.

La cour de cassation s'est réunie hier pour délibérer sur le procès-verbal. Les journaux judiciaires annoncent que la cour a approuvé la conduite de sa députation, et a nommé une commission pour faire un rapport. Cette commission serait composée de M. le premier président, de MM. Teste, Laplagne-Barris et Lasagni, présidents, et de MM. Miller (chambre civile), Mesnard (chambre des requêtes), de Crouseilhes (chambre criminelle). La cour se serait ajournée à lundi pour entendre ce rapport.

On assure que, de son côté, le conseil d'État se préoccupe aussi assez vivement de la question, et qu'il se propose de soutenir ses prétentions au droit de préséance.

FRAUDES COMMERCIALES. — Un meunier de Quaregnon est actuellement sous le coup d'une grave inculpation : il aurait falsifié sa farine, en y mêlant de la marne. Voici comment, dit la *Gazette de Mons*, notre correspondant nous explique le fait :

« Un industriel de Ciply a trouvé le moyen de réduire en poudre impalpable la marne crayeuse qui se rencontre dans cette commune en si grande abondance; certains bancs y ont dix mètres de hauteur; il n'y a donc qu'à se baisser et prendre. Cette marne, d'une blancheur qui rivalise avec celle de la plus belle farine, trouve un placement facile chez certains meuniers peu scrupuleux.

» Cependant comme toutes les fourberies, même les plus adroites, ont un terme, des employés de la douane, placés en embuscade, à dessein probablement, près de la fabrique de farine de marne, virent charger, au milieu de la nuit, trois énormes balles sur une charrette. Ils suivirent le véhicule jusqu'au moulin, où les sacs furent déchargés. Malheureusement, un peu trop de précipitation avait donné l'éveil aux fraudeurs; et, quand le commissaire de police arriva, il trouva les balles de marne intactes; car, comme on comptait sur sa visite, on s'était bien gardé de procéder au mélange. Du reste, un échantillon des farines trouvées dans le moulin a été adressé au procureur du roi. Si on le soumet à l'analyse chimique, comme cela est probable, on saura alors, par le résultat, si le meunier en question débutait seulement dans sa coupable industrie, ou, ce qui serait certainement plus grave, s'il est coutumier du fait. Toujours est-il qu'on a trouvé dans son moulin 300 kilogrammes de marne en poudre dont il ne peut justifier l'emploi. »

UN TUNNEL DANS LES NEIGES. — Un nouveau genre de tunnel vient d'être établi : Une avalanche s'était précipitée du haut d'une montagne de l'Illyrie sur les bords du Loibl, et avait formé un immense rempart qui rendait toute communication impossible. Il fallait frayer un chemin en perçant cette colossale muraille de neige. Plusieurs centaines d'ouvriers furent employés à cet ouvrage, et ils n'ont pas mis moins de douze jours pour percer un tunnel de 60 toises de largeur. Ce passage, véritable voûte de glace, tapissée d'immenses cristaux resplendissants, présente un spectacle sublime que la nature n'épargnera pas plus que les autres monuments. Un chaud rayon de soleil fondra ce gigantesque édifice !

MORT CAUSÉE PAR L'INHALATION DE L'ÉTHER. — Le coroner, assisté de son jury, s'est rendu jeudi dernier à Spettisgate, Lincolnshire, pour constater les causes du décès de mistriss Parkinson.

Les témoignages et la déposition de M. Williams Eaton, chirurgien appelé sur l'ordre du coroner, ont constaté que mistriss Parkinson, affligée d'une tumeur à la cuisse, s'est soumise à l'opération. M. Robbs, chirurgien, voulut employer le nouveau système d'éthérisation, et pour [illegible] tion sur les effets de l'éther, mais sans aucun succès.

Le coroner, après avoir recueilli les voix du jury, a rendu un verdict déclarant que la défunte Anne Parkinson était morte par les effets de la vapeur d'éther, administrée dans le but de prévenir la douleur d'une opération chirurgicale.

Chambre des Députés.

Séance du 24 mars. — Présidence de M. SAUZET.

M. CHAPUYS DE MONTLAVILLE lit sa proposition relative à l'exemption du timbre pour les journaux paraissant sans feuilleton. (Voir le numéro d'hier).

La Chambre décide que cette proposition sera développée le 10 avril.

M. EMILE DE GIRARDIN lit la proposition qu'il a présentée avec M. Glais-Bizoin, et qui est relative à l'abaissement des droits de timbre. (Voir la *Démocratie* d'hier).

La Chambre décide que les développements de cette proposition auront lieu lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Il s'agit de savoir en ce moment si la Chambre trouve bonne une partie de la proposition. Il n'est pas nécessaire que la majorité accepte toute la proposition pour qu'elle soit prise en considération. Il suffit qu'on trouve une de ces propositions bonne pour que la prise en considération soit prononcée.

Il importe beaucoup que la question ainsi posée soit comprise de tous.

Je répète que je ne veux pas rentrer dans le détail de cette proposition. Quel avantage pourrait avoir un semblable débat? Aucun, après ce qui a été dit. Je ne dirai rien de nouveau, par exemple, sur la question de l'adjonction des capacités ; je ne pourrais rien dire qui fût aussi bon que ce qu'a dit M. le ministre des affaires étrangères en d'autres temps.

Pour combattre le fractionnement des colléges, je ne pourrais rien dire qui vaille ce qu'a dit M. Royer-Collard.

Qu'il me soit permis de répondre seulement à deux arguments qui ont paru faire une certaine impression sur la Chambre. On a dit : Vous reconnaissez qu'il y a au sein du corps électoral une certaine corruption. (Oui ! oui !) Eh bien ! quand vous aurez augmenté le nombre des électeurs, la corruption aura plus de prise encore.

Je sais que l'on allègue qu'il y a des limites aux faveurs, quoique chaque jour, au contraire, on multiplie les places et les honneurs ; mais, quel que soit l'accroissement du nombre des électeurs, il faudra nécessairement s'arrêter dans cette voie des faveurs, et nous vous avons toujours dit : Si le nombre des électeurs s'augmente, les moyens d'influence seront beaucoup moindres que sur un plus petit nombre.

On a reproché aussi à la proposition de présenter cette anomalie, que dans certains colléges il n'y aurait pas un électeur payant au-dessous de 100 francs d'impôt, tandis que dans d'autres, il y aura des colléges où les électeurs ne paieront que 20 ou 30 francs. Je ne vois dans un semblable résultat aucune anomalie, et j'avoue que je ne fais pas de différence entre un électeur qui paie 100 francs ou 200 francs d'impôt foncier, et un négociant honorable qui, sans payer autant, se livre à d'importantes opérations qui lui assurent la considération générale.

Chaque époque a ses tendances principales, ses caractères distinctifs. Lors de notre première révolution, ce qui dominait, c'étaient les idées ; plus tard, cela a été la gloire, et enfin sous la Restauration, l'amour de la liberté. De notre temps, c'est la passion, l'amour du bien-être.

Et cette dernière passion dont je parle n'est pas seulement celle des individus, c'est celle des gouvernements. Tous les gouvernements modernes sont persuadés que l'un des principaux éléments de leur puissance, c'est la production des richesses.

Autrefois, les peuples se rencontraient sur les champs de bataille ; maintenant, les grands champs de bataille sont le commerce et l'industrie. Oui, aujourd'hui les principales questions se résolvent sur le terrain dont je parle.

Quelle est la conséquence qu'il faut en tirer? C'est la nécessité de faire à la représentation nationale une plus grande part en nombre.

On dit : Mais si vous augmentez le nombre des électeurs, l'appréciation des questions politiques deviendra de plus en plus difficile, car plus le corps électoral est nombreux, moins il y a de chance de trouver une capacité intellectuelle suffisante.

De ce développement des intérêts et des besoins matériels surgit une autre conséquence, celle des réformes importantes au profit des classes qui les éprouvent le plus vivement. Voyez en Angleterre, les questions d'économie sociale sont devenues des questions politiques. Mais l'Angleterre n'est pas le seul pays où l'on se préoccupe d'abaisser le prix des subsistances, et de faciliter les moyens d'existence et le bien-être dans les classes ouvrières. La Belgique, la Prusse, l'Autriche présentent le même phénomène ; il se produit partout, aussi bien dans les gouvernements absolus que sous le régime constitutionnel.

Ces réformes naissent de cette passion du bien-être que je signalais tout-à-l'heure comme le mouvement de notre époque. Et pourquoi se réalisent-elles si lentement en France ? Le gouvernement, s'il le voulait, se prononcerait plus énergiquement qu'il ne le fait. Je le sais, il a bien d'autres choses à faire ; il faut qu'il travaille les élections et la Chambre. (On rit.) Mais enfin, ne pourrait-il consacrer un peu du temps qui lui reste à ces progrès qu'on favorise ailleurs avec tant de soin ? S'il ne le fait pas, c'est qu'il craint peut-être que les réformes sociales n'entraînent à leur suite les réformes politiques.

Suit-il de là qu'il faut des réformes radicales ? Je ne le pense pas. Chacun sait que je ne suis pas partisan des opinions radicales ; et c'est justement pour ce motif que j'accepte la proposition de M. Duvergier de Hauranne ; sa proposition est modérée, elle est sage, et tous les hommes sensés et prévoyants doivent l'appuyer, car je n'hésite pas à dire à la majorité : si vous ne donnez pas à tous des satisfactions légitimes, si vous ne vous préoccupez pas des intérêts matériels les plus respectables, vous serez obligés de donner le suffrage à tous, et ce serait peut-être un danger. C'est parce que je crois que la proposition de M. Duvergier de Hauranne introduirait dans le corps électoral les hommes qui comprennent le mieux les intérêts du pays, que je l'approuve. (Bruit.)

La question est de savoir si le désordre dans les finances, si le mauvais emploi des richesses publiques, si l'avortement des réformes, si tout cela ne tient pas à la loi électorale (oui, oui). C'est parce que je suis convaincu que c'est à la loi électorale qu'il faut faire le procès, que je demande sa révision.

A mon avis, il y aurait eu plus de dignité de la part du gouvernement à donner son concours à la proposition, après les promesses et les espérances qu'il avait fait concevoir de sa sympathie pour réaliser tout ce que nous pouvions attendre de libéral de sa part ; je ne crois pas que son appui, dans cette circonstance, pût avoir rien que de très rationnel.

Loin de cela, la proposition a été attaquée avec amertume. J'avoue que je trouve quelque chose de provocant dans ce ton fier, dans cette attitude superbe de ceux qui, jadis fougueux réformistes, sont tout à coup devenus si intolérants conservateurs. (Adhésion aux extrémités. — Rumeurs prolongées aux centres.)

Je ne puis de sangfroid écouter ce langage de la part de ceux qui, après avoir été les plus chauds partisans de la liberté, viennent aujourd'hui adresser de semblables reproches à ceux qui n'ont commis d'autres crimes que de rester fidèles aux convictions et aux intérêts qu'ils ont eux-mêmes abandonnés. (Adhésion aux extrémités).

M. MOULIN. J'aborde tout d'abord, non pas les objections de l'honorable orateur auquel je succède, j'aurai occasion d'y revenir plus tard, mais les deux questions que M. Duvergier de Hauranne a si clairement et si lucidement traitées.

Messieurs, la loi du 19 avril 1831 doit-elle être réformée; a-t-elle démérité de la France? Si la loi devait être réformée, faudrait-il adopter la proposition de l'honorable M. Duvergier de Hauranne? Voilà les deux questions [illegible]

Comparez les chiffres des listes électorales depuis 1831, et vous arriverez à constater qu'en quinze ans la loi de 1831 a augmenté le nombre des électeurs d'un chiffre égal à celui de l'augmentation produite par la révolution de juillet. N'est-ce donc pas là un progrès notable?

Dira-t-on que l'opinion du parti électoral n'est pas le sentiment du pays? Croyez-vous que la loi de 1831 était contraire au sentiment du pays? Le pays ne saurait pas manifester clairement sa volonté. Rappelez-vous ce qui est arrivé sous la Restauration pour la loi du double vote, qui aurait inévitablement succombé devant la répulsion générale, si sa chute n'avait été précédée par celle de la Restauration elle-même. (Rumeurs diverses.)

Après avoir comparé l'époque actuelle à la Restauration, l'orateur critique la proposition en ce qu'elle supprime les colléges des campagnes qui représentent les intérêts agricoles. Elle a l'autre inconvénient de nécessiter des scrutins de liste qui permettraient aux minorités de l'emporter sur les majorités, au moyen de concessions mutuelles. Ce serait là un grave danger pour la morale publique et pour le principe même du gouvernement.

La proposition actuelle attaque la majorité au moment où cette majorité n'a pas encore fonctionné, au moment où elle n'a pas encore accompli les réformes dont elle aura sans doute à s'occuper dans le cours de cette session.

M. de Beaumont vous a dit aussi : Le pays attend des réformes considérables; il demande la diminution de l'impôt du sel, des réformes dans les finances. Or, pour obtenir ces réformes, il n'y a qu'un moyen, c'est de prendre la proposition en considération. Il me semble que c'est tout le contraire qu'il faudrait dire. (Mouvements divers.)

Nous avons autre chose à faire que de nous occuper d'une telle réforme : prêter au gouvernement notre appui et la force qui lui est si nécessaire pour la défense de nos intérêts nationaux ; rétablir d'une main ferme, au besoin, d'une main avare, l'équilibre du budget ; étudier, organiser la colonisation de l'Algérie ; instituer prudemment, mais loyalement, l'enseignement libre ; résoudre la question sociale de la réforme des prisons ; rechercher incessamment l'amélioration du sort de nos classes laborieuses : voilà, Messieurs, les grands intérêts qui doivent vous occuper ; voilà la mission digne de cette Chambre. Ce programme est assez vaste, assez étendu, sans que nous ayons à y inscrire la proposition de l'honorable M. Duvergier de Hauranne, sans qu'il soit besoin de nous jeter dans les hasards et l'inconnu d'une réforme électorale inutile, inopportune, injuste, et peut-être dangereuse. (Adhésion aux centres.)

M. BILLAULT. Il est impossible de se défendre en ce moment d'une certaine curiosité. Nous nous demandons tous quelle sera définitivement l'attitude du cabinet vis-à-vis de la majorité.

Dans la session dernière, lorsque des questions de cette nature étaient portées devant la Chambre, M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre des affaires étrangères montaient à la tribune avec un empressement qui annonçait au moins de la résolution.

Aujourd'hui, je ne sais si cela tient à des embarras personnels, à des engagements pris vis-à-vis des électeurs, mais l'attitude est beaucoup plus réservée. Il faudra bien cependant que l'on finisse par en sortir.

Avant d'entrer dans la discussion, je veux d'abord bien préciser l'état de la question. Il y a dans la proposition de M. Duvergier de Hauranne trois principes. Le premier est l'ancienne doctrine libérale, l'agrandissement progressif du cercle électoral. Tout a été dit sur ce sujet, je n'y reviendrai pas, je n'en dirai qu'un mot pour répondre à ce qui vient d'être exprimé tout à l'heure à la tribune.

Il ne faut pas donner pour un développement libéral de la loi électorale l'accroissement du nombre des électeurs. On nous a dit : la Restauration avait 80 000 électeurs ; la révolution de juillet nous en a donné 80 000 de plus. Depuis quinze ans, la loi actuelle, par son développement naturel, en a donné également 80 000. Je ne saurais admettre ce raisonnement. Que les 80 000 électeurs donnés par la révolution soient un progrès, je l'admets ; mais que l'augmentation successive qui a eu lieu depuis quinze ans soit un développement libéral de la loi, cela est trop fort. L'impôt a augmenté, le chiffre des centimes additionnels s'est élevé au point d'égaler dans certaines localités le principal, et le nombre des électeurs s'est accru ; ce n'est pas là un progrès libéral.

Un autre principe contenu dans la proposition, c'est l'adjonction si souvent débattue des catégories d'électeurs qu'on désigne sous le nom de capacités. Ce principe, il est écrit dans la loi actuelle; nous avons donc lieu d'être surpris des arguments qu'on est venu lui opposer à cette tribune.

On repousse les adjonctions en disant qu'il s'agit d'avocats sans causes, de médecins sans malades; mais parmi vos électeurs à 200 fr., n'y a-t-il pas bien des propriétaires sans propriétés? (Murmures). Si la propriété est le signe exclusif de l'intelligence, de la sagesse, de l'amour de l'ordre, pourra-t-on supposer toutes ces qualités à celui qui, possédant un bien de 40 ou 50 000 fr., en doit 80 ou 100 000? (Nouveaux murmures.)

Vous accordez le droit électoral aux patentés. Que diriez-vous si l'on vous objectait que le patenté est souvent dans une situation d'affaires détestable, à la veille d'une faillite? Laissons ces hypothèses et renoncez à vos arguments contre les adjonctions, car il y aurait exagération des deux parts.

Les adjonctions, nous dit-on sur certains bancs, je ne les repousse pas ; mais ce n'est pas la peine de toucher à la loi pour une si mince réforme. C'est vrai, ce n'est guère la peine. Quelques-uns cependant se sont engagés devant les électeurs; d'autres, au contraire, plus habiles, gardent cette promesse comme un petit capital de libéralisme qu'ils dépenseront au besoin. (Adhésion à gauche.)

Le troisième principe de la proposition est une conséquence toute logique de la loi de 1831. La loi de 1831 a voulu l'égalité entre les électeurs. Or, dans les petits colléges l'électeur ignorant exerce un 150e de pouvoir, tandis que dans les grands colléges l'électeur plus éclairé, plus capable, n'exerce qu'un 1'000e de pouvoir. La proposition a pour but de rétablir l'équilibre.

Tout cela n'est pas bien grave, j'en conviens; ce qui me préoccupe plus, c'est la question de notre situation politique actuelle. Je me demande si nous ne sommes pas dans une voie déplorable où nous ne saurions persister sans que la dignité de la Chambre, la pureté de nos institutions en soient sérieusement compromises.

Je ne discuterai pas, je citerai les faits en en appelant à la conscience de tous. Les électeurs ont pris vis-à-vis du pouvoir, vis-à-vis des députés, une position tout-à-fait nouvelle. Les électeurs, sollicités longtemps, sont devenus solliciteurs à leur tour; ils ont voté non plus en faveur de telle ou telle opinion politique, pour tel ou tel ministère, l'élection est devenue une affaire de convenance pour leurs intérêts matériels; faites-nous obtenir telle ou telle chose, disent-ils, et nous vous donnerons notre voix. On disait hier que l'adjonction des capacités nous amènerait un grand nombre d'électeurs demandant des places; est-ce que vos électeurs à 200 fr. ne vous en demandent pas? (Adhésion à gauche).

Ces inconvénients, je ne les impute pas exclusivement à la loi, ils tiennent à l'état de notre société elle-même, dont la force est dans une classe intermédiaire, à qui sa situation de fortune fait désirer sans cesse le concours de la richesse publique, et à la grande force que donne à notre gouvernement la centralisation.

Vous le savez, Messieurs, c'est surtout dans les petits colléges que se manifestent les mauvais sentiments contre lesquels nous avons à prémunir la représentation nationale. Là, les électeurs sont peu nombreux, des hommes inscrits d'une manière permanente sur la liste électorale acquièrent une prépondérance absolue ; ils exercent sur le député une espèce de servage, que le gouvernement subit à son tour. Le député obsédé obsède de son côté; on peut le payer de promesses d'abord, mais il faut bien qu'on arrive enfin à quelque chose de plus positif.

Reconnaissons, Messieurs, que les conditions du système électoral sont détestables et qu'elles contribuent singulièrement à développer de mauvais sentiments dans l'électorat. Si les ministres pouvaient venir à cette tribune avouer l'encombrement des antichambres ministérielles, s'ils pouvaient vous confier toutes les sollicitations dont on les accable, toutes les tribulations auxquelles ils sont réduits avant d'opérer le moindre mouvement administratif ou judiciaire, de manière à faire le plus de contents possible !

Mais ils n'en diront rien ; nous connaissons déjà la différence entre la vérité officielle et la vérité vraie. Nous avons tous entendu, en d'autres occasions, M. le ministre de l'intérieur répondant par une dénégation à un fait.

le lendemain, viennent tendre la main. Voilà précisément ce que nous ne voulons pas. Nous savons que nous sommes à la Chambre pour nous occuper des intérêts du pays ; nous ne voulons pas nous laisser transformer en commis-voyageurs de la province. (Rires et bravos.) C'est là une question d'indépendance, je ne dirai pas nationale, mais parlementaire.

Le ministère est aux affaires depuis sept ans : il a eu le loisir de méditer toutes les questions ; il a eu le temps d'apporter le résultat de ses études, de nous doter enfin de quelque progrès. Qu'a-t-il fait ? Il ne s'est occupé que de se conserver, et s'il est dans la majorité une fraction qui ait quelques velléités d'indépendance, qui ne sont pas encore bien clairement produites, cela viendra peut-être. Toujours est-il qu'elle n'a rien pu obtenir, ni modifications postales, ni améliorations matérielles ou administratives : le ministère n'a rien fait.

UNE VOIX. Allons donc ! (On rit.)

M. BILLAULT. Chaque jour constate son impuissance. Depuis sept ans. toutes les commissions du budget demandent que l'on diminue enfin les charges du budget de la guerre, et depuis sept ans on vient, en face de l'Europe, soutenir la nécessité de maintenir un effectif ruineux. On n'a même pas mené à bien une seule de ces questions qui n'intéressent pas les portefeuilles. Les chemins de fer, voilà la seule, la grande affaire. Ah ! oui, on a raison de s'en vanter, on l'a si bien faite ! (Mouvements divers.)

Vous avez donc un intérêt quelconque à rester dans ce triste *statu quo* ? Vous croyez donc que l'opinion publique est aveugle ? Vous croyez que le pays ne se lassera pas de supporter des charges toujours croissantes sans obtenir jamais la moindre amélioration ? Disons-le, Messieurs, tout dépend des conditions déplorables de l'électorat. Le ministère comprend qu'il peut le conduire par les petites choses : pourquoi prendre l'embarras des grandes choses ? on pourrait rester impuissant et aboutir à un échec. Au contraire, il est commode d'accaparer les hommes individuellement, on n'a pas d'échec à craindre à la tribune et on vit. (Très bien ! très bien !)

Il y a dans la Chambre des conservateurs que maltraite fort un grand journal, et qu'on appelle progressifs, comme si cette épithète était une injure. Si je m'adressais à eux, je leur dirais : Vous avez la mesure de ce que vous pouvez attendre du gouvernement. A la veille des élections, quand on sentait le besoin de séduire les électeurs en qui est resté quelque vitalité politique, car les 250 000 électeurs ne sont pas tous vendus ; si nous en étions là, nous serions bien près d'une révolution. (Très bien !) Eh bien ! à la veille des élections, M. Guizot, dans une séance devenue mémorable, promettait le progrès moral et politique. Qu'on nous dise donc quel progrès on nous prépare.

M. BLANQUI. Je demande la parole.

M. BILLAULT. Nous savons que l'entraînement oratoire emporte souvent les grandes intelligences au-delà de la sphère de la pratique. Ce n'est pas la première fois que derrière de magnifiques paroles nous voyons de tristes faits, et M. Duchâtel disait en 1835, que si la conservation et le progrès constituaient un beau programme, le mariage établi dans les mots se trouvait presque toujours nécessairement rompu dans les faits. (Interruption).

Vous connaissez la pensée ministérielle ; vous savez qu'à moins d'une volonté forte, absolue, vous n'obtiendrez rien de ce que vous avez promis à vos électeurs, à vos consciences. Vous essaierez de dicter des conditions au cabinet. Nous connaissons cela. Il n'est pas de réforme que l'on n'ait repoussée sous prétexte d'inopportunité, et c'est ainsi que M. Lacave-Laplagne, arrivant au ministère avec une profonde conviction sur la conversion des rentes, a mis sa conviction en portefeuille. (On rit).

On dit que nous avons la cour d'assises pour punir les ventes de suffrages ; mais toutes les ventes ne se font pas comme des ventes de bestiaux. Un électeur vient, demande une place pour lui ou pour son parent ; il n'ajoute pas : A cette condition je vous donnerai mon suffrage, mais on sait ce que cela veut dire. (On rit).

Le mal est sérieux ; on craint qu'en y portant remède, vous ne déconsidériez la Chambre. La Chambre ne se déconsidérera pas en proclamant qu'elle veut enfin secouer le joug qui pèse sur elle. Le pays battra des mains, au contraire. (Très bien).

Hâtez-vous, Messieurs, de faire un pas dans la voie de la réforme électorale. La proposition n'est peut-être pas ce qu'il y a de mieux à faire, mais on étudiera. La commission que vous nommerez ne poussera jamais les choses que jusqu'où vous voudrez. (On rit).

Si vous repoussez la proposition, craignez que les intérêts lésés veuillent enfin se faire justice, et que, quand leur action se fera sentir, vous n'en puissiez plus mesurer l'influence. (Nombreuses marques d'approbation).

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, combat la prise en considération, comme inopportune. Un vote favorable frapperait dès le début la Chambre d'impuissance. Le pays s'occupe de douanes, de la liberté de l'enseignement, mais c'est la Chambre seule qui s'occupe de la réforme électorale.

L'orateur fait l'historique du projet de réforme électorale ; il rappelle qu'en 1840 M. Duvergier de Hauranne combattait le plan proposé par M. O. Barrot, [...] comment ? En développant la morale publique, en combattant la perversité ; pour tout dire, si ce mal existe, on ne peut y remédier d'une manière efficace que par les mœurs

Que ceux qui trouvent que l'influence des électeurs pèse trop durement sur eux, et qui ne veulent pas céder à cette influence, que ceux-là secouent le joug, et bientôt chacun sera à sa place.

Demander à la Chambre de décider que la loi électorale est mauvaise, c'est lui demander de reconnaître qu'elle est le produit de la corruption. Je comprends que ceux qui croient que depuis quinze ans la France est mal gouvernée trouvent funeste une loi électorale qui leur a toujours valu des défaites dans cette enceinte, mais je ne comprendrais pas que les vainqueurs pussent en avoir la même opinion.

On l'a dit plusieurs fois, Messieurs, il est impossible de changer la loi électorale sans avoir recours à une dissolution. A cela, l'honorable M. Billault répond : La prise en considération ne serait qu'une mise à l'étude de la question de réforme, et cette décision n'empêcherait pas la Chambre de remplir ses devoirs. Ne vous y trompez pas, Messieurs, du jour où la Chambre aurait déclaré la loi électorale vicieuse, la Chambre devrait être renvoyée devant les électeurs, car avec l'autorité de la loi électorale auraient péri l'autorité et la considération de la Chambre. (Sensation.)

Loin de pouvoir travailler à des choses sérieuses, tous vos travaux seraient suspendus, car vous seriez frappés d'incapacité. La position ne serait tenable pour personne, et l'opposition aurait le devoir d'y faire face. Quant à ceux qui trouvent bonne la politique du gouvernement, et mauvaise celle de l'opposition, ils ne sauraient voter la prise en considération

Ce n'est pas trop de l'assentiment de tous les pouvoirs du pays pour que le gouvernement puisse poursuivre sa tâche : le jour où ce concours lui manquerait, il ne lui serait plus possible de suffire à cette tâche. (Ah ! ah ! c'est cela, la question ministérielle.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 23 mars. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 649 q. 66 k. — Ventes, 2 089 q. 39 k. — Restant, 19 684 q. 18 k. — Cours moyen du jour, 71-30. — Cours-taxe de quinzaine, 74-98. — Ventes en disponibles : Gruaux, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, 15 q. 70 k. ; »»-»» à 75-15. — 2e marque, 116 q. 18 k. ; 70-05 à 73-25. — 3e marque, »» q. »» k. ; »»-»» à »»-»». — 4e marque, 15 q. 70 k. 52-60 à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 219 q. 80 k. — Ventes à livrer, 1497 q. 48 k. 57-30 à 74-50. — Cuisson, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 224 q. 53 k. 50-60 à 75-80.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 19 mars 1847. — LEQUIEN, sculpteur-entrepreneur, rue de Ménilmontant, 12, Juge-comm., M. Berthelot ; syndic prov., M. Battarel, rue de Bondy, 7. — NEVEUX, ancien épicier à Montrouge, rue de la Gaieté, 15, barrière Montparnasse. Juge-commissaire, M. Germinet ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19. — TOURNANT, tailleur et ancien marchand de nouveautés, à Vincennes, rue Royale, 12. Juge-comm., M. Belin-Leprieur ; syndic prov., M. Monciny, rue Feydeau, 26. — VERDUN, marchand de papiers, rue Sainte-Avoye, 57. Juge-comm., M. Leroy ; syndic prov.,

3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	67 1/2	»» »/»	
5 p. 0/0.....	65 »/»	»» »/»	65 »»	67 1/2	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Der C. 102 1/2	Tours-Nant.	430 »»
Récép. Rotsch.	» 102 »»	BELG. 3 1/2	» »» »/»	Orl.-Vierz.	»»» »»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	» 96 »/»	C. du Nord	627 50
— — pass.	» » »/»	— de 1840	» 102 »/»	Famp-Haz.	»»» »»
— 3 p. 0/0.	» »» »/»	— de 1842	» 102 1/2	Diep.-Féc.	»»» »»
Dette intérieure	» »» »/»	— Banque	» 935 »»	Boul. à Am.	405 »»
PORTUG. 5 0/0 1237	» »» »/»	— de Em. 1844.	» »»»» »»	Orl.-Bord.	517 50
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	» »»»» »»	Mont. à Tr.	250 »»
HAITI	» » »/»	AUTRICHE	» »»» »»	Paris-Lyon	442 75
				Bor.-Teste	95 »»
				Zinc V. M.	6900 »»
				Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	870 »»	Orléans à Vierzon.	570 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	668 75	— à Bordeaux	517 50
Paris à Orléans...	1275 »»	Marseille à Avign.	807 50	Nord	628 75
— à Lyon.....	415 »»	Paris à Strasbourg	442 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 86-50 (l'hect.) ; courant du mois et avril, 88 ; mois du milieu, 99 (les 100 k.) ; 4 derniers mois, 105.

Lille. — Colza, 83 à 82-50 ; œillette rousse, »» ; lin, »»-»» ; cameline, »» ; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, courant du mois et avril, 95 ; mois du milieu, 100 ; juillet et août, 102.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 107 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 mars.

7 »/» OPÉRA. —
7 »/» FRANÇAIS. — Phèdre, les Folies amoureuses.
7 1/2 ODÉON. — Le Manchon, Hamlet, le Roman d'une heure.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, Marie.
8 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 »/» ITALIENS. — Le Barbier.
6 1/2 VAUDEVILLE. — Le Fantôme, Plastron, Trois Rois, les Misères.
6 3/4 GYMNASE. — Irène, le Phare, Jean, Geneviève.
7 1/4 VARIÉTÉS. — Porte-Respect, l'Enfant de l'Amour, une Fille terrible.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Poudre-Coton, la Fièvre.
6 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Palma ou la Nuit du Vendredi-Saint.
6 1/2 GAITÉ. — Bertrand. Soirée indienne et chinoise.
6 »/» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Les Chasseurs, Kokol (1re rep.), Armes de Jocrisse.
7 »/» FOLIES-DRAMATIQUES. — Reine Argot, le Garde, Brelan.
5 »/» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Les Demoiselles de la Légion-d'Honneur, Quitte pour la peur, une Chambre pour deux. M. Martin.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — Le Choix, L'Ecaillère, un Enfant, l'An II.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Encore la Réforme électorale.

La discussion se prolonge à la Chambre, mais toutes les séances ne se ressemblent pas. Celle d'aujourd'hui a été beaucoup moins variée que celle d'hier. Les lecteurs ordinaires des journaux purement politiques relisent chaque jour avec un nouveau plaisir un article toujours le même. La Chambre montre souvent une longanimité égale, alors surtout qu'on l'entretient dans une quiétude qui lui plaît. Elle a pu se laisser dire, sans trop d'impatience, qu'elle est issue de la corruption; mais c'est là une de ces vérités qu'on n'accepte qu'autant que le mérite de la forme rachète ce qu'il y a de peu agréable dans le fond. Or, les orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui n'ont pas voulu comprendre cette disposition; ils sont venus intrépidement répéter ce qui avait été déjà dit, et mieux dit dans les séances précédentes, et bien que leurs arguments ne fussent pas sans portée, ils se sont brisés contre l'inattention et la fatigue de l'assemblée.

M. Crémieux, qui le premier a pris la parole, s'est trompé d'auditoire : il s'est cru au Palais et s'est perdu dans mille petites chicanes d'avocat. M. Odilon Barrot s'est cru dans une chaire. Tout en ayant la prétention de résumer la question, il est resté au dessous de M. Billault, et après son discours la question de la réforme était auprès de la majorité moins avancée qu'auparavant.

L'orateur s'est relevé cependant vers la fin de sa harangue, alors qu'il a représenté M. Duchâtel et ses amis érigeant l'immobilité en dogme et faisant leur dieu d'une borne; lorsqu'il a montré les citoyens divisés en petites portions dans les colléges électoraux, privés de la puissance et rendus étrangers aux généreuses inspirations que donne le nombre à une assemblée réunie dans un but; lorsqu'il a peint les deux corruptions, la corruption administrative et la corruption privée, se posant en face l'une de l'autre dans le collége de Quimperlé; lorsqu'il a réclamé contre ces théories de la Providence que nous avons si souvent combattues, et sommé les conservateurs progressistes de tenir les engagements qu'ils ont pris devant les électeurs. Cette dernière partie du discours du chef de la gauche a secoué quelque peu la torpeur de la Chambre, qui n'avait pu résister au débit monotone, à la parole lente et creuse de M. Peltereau de Villeneuve.

M. Peltereau s'était imaginé que les yeux de la France, de l'Europe même devaient être fixés sur lui; il tenait à définir sa position dans la Chambre, à raconter des faits à lui spéciaux. Il nous a été impossible d'entendre autre chose de son discours que ses appels multipliés à l'indulgence et à l'attention.

C'était le jour des explications personnelles. M. Combarel de Leyval, naguères un des membres ardents de la jeune gauche, devait, disait-on, lui succéder à la tribune pour expliquer sa conversion au ministère, à propos de la question de la centralisation. M. Combarel de Leyval voulait-il prouver que les députés, à mesure de leur entrée dans la Chambre, doivent tendre vers le centre? Nous l'ignorons. Le mauvais succès de M. Peltereau l'a découragé sans doute; mais la discussion n'étant pas terminée, nous n'y gagnerons probablement rien pour attendre.

Le représentant du parti néo-catholique au Palais-Bourbon a été plus tenace que son collègue de la jeune gauche. Dans une des précédentes discussions de l'adresse, M. de Carné avait présenté ou appuyé un amendement tendant à modifier le personnel de ce même cabinet qui vient de lui donner une direction au ministère des affaires étrangères. M. Barrot avait, en passant, fait allusion à ce double fait; M. de Carné s'est piqué au vif. L'honorable membre a combattu, — c'est lui qui l'assure, — huit ans pour la gloire du cabinet, et il n'entend pas que l'on conteste son dévouement à l'heure où il vient d'en recevoir la récompense Il avait préparé à ce sujet un magnifique discours, dans lequel il racontait jour par jour toute sa conduite parlementaire. Mais la Chambre n'a pas compris quelles lumières ce récit pouvait apporter à la question débattue, et dès les premiers mots elle l'a interrompu. Un dialogue des plus comiques s'est alors engagé entre l'orateur et l'assemblée : — Permettez-moi de remonter seulement jusqu'à 1842. — Non! non! — Il s'agissait alors des affaires de Syrie... — Assez! assez! — L'émir Béchir... — Il est mort depuis longtemps. — Le droit de visite... — Une loi l'a réglé. — Mais, Messieurs, permettez... — L'ordre du jour! — En 1841... — Explosion de réclamations : Vous en étiez à 42 — Je resterai à la tribune jusqu'à ce que l'on m'écoute. — Alors vous resterez seul. — Il est clair comme la lumière du jour... — Il se fait nuit.

Cette comédie entremêlée de hourras, de cris, de rires, de murmures, de bruyantes réclamations, a duré près d'une heure, mais la sonnette du président, la voix des huissiers, l'intervention des secrétaires, tout est demeuré impuissant. M. Guizot avait demandé la parole, et la Chambre était impatiente de savoir si lui enfin pourrait fournir quelques raisons contre la prise en considération. M. de Carné a dû se retirer sans avoir pu se faire entendre. L'attente de la Chambre a été trompée, M. Guizot a demandé le renvoi à demain.

Cette intervention de M. Guizot dans le débat montre assez que le ministère est loin d'être rassuré. La *Presse*, en effet, continue à demander une réforme électorale; les insolentes réprimandes du *Journal des Débats* paraissent avoir produit sur les jeunes conservateurs un effet opposé à celui qu'on en attendait. Chaque jour des réunions ont lieu chez M. de Castellane, et là, tout en restant dans le parti conservateur, tout en se séparant des théories de la gauche, on renie toute solidarité avec les bornes de M. Duchâtel. L'élection de M. Léon de Maleville, au commencement de la semaine, montre assez que la majorité est entre les mains de cette fraction des conservateurs. Se rapprocheront-ils du ministère? La question est là, car après les solennelles déclarations de M. Duchâtel dans la séance d'hier, le ministère ne peut guères se rapprocher d'eux.

Au désir formulé par nous de connaître l'opinion de la *Gazette de France* sur la question de la nationalité allemande, ce journal répond :

> S'il y avait une nation allemande, les Russes n'auraient pas détruit la Pologne; s'il y avait une nation italienne, l'Autriche n'opprimerait pas l'Italie; si la nation française était libre, toutes les nations le seraient.

Ainsi, la *Gazette*, s'écartant du machiavélisme de l'*Union monarchique*, qui condamne l'Allemagne au morcellement, reconnaît avec nous la solidarité de tous les membres de la famille européenne. La *Gazette de France*, qui est pour les opprimés contre les oppresseurs, verra sans doute aussi comme nous dans l'alliance franco-allemande, le seul moyen de sauver l'Europe de l'exploitation britannique et de la conquête moscovite.

Produits agricoles.

COMPTE ANNUEL DE LEUR SITUATION.

Les émeutes et les condamnations capitales qui portent la consternation et le deuil dans les départements, sont une nouvelle et bien cruelle conséquence de l'apathie d'une administration qui ne sait rien prévoir ni rien préparer.

La révolution de 1830, on le faisait espérer, devait régénérer le pays, le faire marcher hardiment dans les voies des progrès moraux et matériels. Le sort des populations des campagnes et des ouvriers des villes devait s'améliorer, en un mot les intérêts de *tous* devaient être étudiés et protégés par un gouvernement soucieux d'organiser la prospérité générale.

Or, le premier intérêt matériel d'une nation comme la France réside dans le développement de son agriculture, dans cette branche de l'activité humaine, qui fournit aux populations la base de leur nourriture et de leurs travaux industriels, qui assure leur subsistance d'une manière certaine, permanente, positive.

Pour arriver à ce résultat, que manque-t-il, avant tout, à notre agriculture? Des capitaux. Le gouvernement de juillet a-t-il cherché à faciliter des avances à l'agriculture?

A défaut de cette vue administrative supérieure, qui eût donné du crédit à la propriété territoriale, le gouvernement a-t-il du moins cherché à se rendre compte d'une manière régulière, raisonnée, administrative, si la production annuelle des céréales était continuellement en rapport avec les besoins du pays, afin d'être toujours à même, par des sages lois de douanes et de navigation, soit d'ouvrir, soit de fermer *à propos* les marchés de la France aux importations étrangères? — La réponse est encore négative.

La question des céréales est restée, comme toutes les autres questions de haute administration, à l'état d'empirisme : les ministres n'ont pensé ni à l'étudier ni à la faire étudier sérieusement.

Et pourtant les ouvrages, les documents, les actes officiels même étaient nombreux sur cette grave matière. Il eût été facile au gouvernement de se former une règle de conduite bien déterminée pour prévoir un état de disette ou pour y aviser.

Sans remonter bien loin, si le gouvernement de juillet eût compris sa mission organisatrice, il aurait su profiter des *bonnes* traditions que lui léguèrent ses prédécesseurs, y compris celui de la Restauration. Il eût trouvé, pour ne citer qu'un document, que M. de Corbières, ministre de l'intérieur à une époque où il n'existait pas même de ministère de l'agriculture et du commerce, avait adressé aux préfets une circulaire extrêmement judicieuse sur la question des produits agricoles.

Voici cette pièce officielle :

> Messieurs les préfets,
>
> Vous avez été invités à envoyer tous les mois au ministre de l'intérieur un rapport sur la situation et les progrès des produits de l'agriculture

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 26 MARS 1847.

LA CITÉ MAUDITE.[1]

QUATRIÈME PARTIE.

XVIII.

LA GRANDE SOIRÉE.

— Mlle Marthe est là-haut? demanda Sylvius au concierge du théâtre, le cœur palpitant d'émotion.

— Oui, Monsieur; elle vous a demandé tout à l'heure.

En deux sauts Sylvius fut à la porte de la loge où Marthe venait de s'enfermer.

— Marthe, dit-il, ouvrez-moi.

— Quelle heure est-il, Sylvius? demanda la jeune fille en apparaissant sur le seuil.

— Six heures bientôt; on commence à huit heures. Mon Dieu! Marthe, comme tu es pâle! quel air d'abattement.... tu parais avoir pleuré.

— Non, mais je suis un peu tremblante. Une grande émotion me domine; j'ai eu froid toute la soirée.

— Est-ce que tu doutes de toi, ma belle Marthe? Il faut te rassurer. Il faut prendre confiance.... il faut!...

— Je suis sûre de mon chant, Sylvius; j'ai mon rôle dans le cœur.

— Qu'as-tu, Marthe? tu me parles avec chagrin; tu as pleuré; réponds-moi.

Marthe ne se fût jamais pardonné de troubler le cœur de Sylvius dans un pareil moment. — Il a besoin de toute sa force, pensait-elle, je lui percerai le cœur plus tard.

— Non, Sylvius, je n'ai pas de chagrin, pas de chagrin réel; mais ce rôle a jeté en moi une immense mélancolie... Laisse-moi, je suis toute à ce rôle qui me domine... ne me parle plus.

— Marthe, m'aimes-tu?

— Oui.

— Comme tu dis cela sèchement!

Un mouvement imperceptible altéra un moment les lèvres de Marthe; son œil devint humide, mais sa figure se contracta vivement et redevint impassible.

— Chère Marthe, tu seras ma femme dans huit jours.

— Ne sois pas heureux par avance, cela peut porter malheur.

— Non, Marthe, l'ère du malheur est finie, le bonheur va nous sourire. Oh! Marthe, si tu savais, je songe depuis deux longues nuits à l'emploi que je vais faire de notre argent. J'ai vu tout dernièrement à deux lieues de Cologne, tout près du Rhin, une petite maison qui est gracieuse et bien faite comme la taille de ma prima dona. Les arbres étaient chargés de neige, je les devinais chargés de verdure; des bandes de vilains moineaux gris faisaient dans les branches un affreux vacarme, je les remplaçais dans mon esprit par les rossignols et les linots rouges qui reviendront avec le printemps. — Je suis entré résolu, fier, insolent presque, et j'ai pris mes informations. La maison est à vendre; on en demande quatre mille florins... c'est pour rien. — J'ai dit que je verrais, que j'en parlerais à ma famille.... Ils m'ont salué jusqu'à terre et m'ont appelé monseigneur. Vois-tu, Marthe, il faudra que nous conduisions là le bonhomme Thomas; il achèvera de s'y guérir; et, le printemps venu, nous y planterons un tas de belles fleurs et de beaux arbres, afin d'avoir de l'ombre. Moi d'abord, Marthe, j'aime les lys et les œillets, et puis aussi les violettes... et toi?

— Hélas! tu me fends le cœur avec ta folle gaieté.

— Plus d'idées noires, Marthe! j'ai été si triste pendant toute ma sombre jeunesse, si désolé, si malheureux.... Laisse-moi m'épanouir à mon aise. M'aimes-tu?

— Je te dirai cela après le succès de la *Cité maudite*.

— Décidément, Marthe, tu as quelque chose.

Quelques coups discrets se firent entendre à la porte; et maître Junius Labradi entra, l'air tout guilleret et se frottant les mains.

— Ça va, ça va, mes enfants! toute la ville est réunie dans ma salle; on s'y coudoie, on s'y étouffe, on s'y assomme; il y a des étrangers de distinction; deux princes de la maison d'Autriche et deux poètes français, Victor Hugo et de Musset, qui en ce moment voyagent en Allemagne. Du courage, mes enfants! La pièce finie, venez dans mon cabinet, Sylvius, il y a cinquante mille florins qui vous attendent. — J'ai déjà fait courir dans le public le libretto de l'ouvrage; tout le monde s'accorde sur la force, sur la nouveauté des situations; les noms de vos personnages sont dans toutes les bouches; leur caractère est connu d'avance; rien n'effraiera, rien ne troublera notre succès..... On est venu avec la ferme intention de se pâmer d'admiration; on se pâmera, et cette fois, du moins, on se pâmera pour quelque chose.

— Cher monsieur Junius!

— Souvenez-vous que j'ai votre parole au moins! et pas d'exigences intempestives.

— Vous me faites injure, et je...

La porte de la loge s'ouvrit brusquement [illegible] Ludovic, pâle, effaré, tomba comme un évènement entre [illegible] directeur et le maëstro non moins triomphant.

En voyant Marthe, le jeune homme [illegible] et son émotion.

— Venez, maître Sylvius, dit le je[illegible] j'ai à vous parler.

— Habillez-vous sur-le-champ, dit [illegible], je vais vous envoyer vos femmes.

Les trois hommes sortirent de la loge [illegible] sur le théâtre.

— Sylvius, dit Ludovic haletant d'émotion, vous savez si je vous aime, si je vous suis dévoué.... Si vous ne le savez pas, je vous l'apprends. — Apprenez en outre qu'il y a dans la salle une cabale organisée contre vous.... on dit que vous avez des ennemis puissants, et que....

— Grand Dieu! s'écria le bonhomme Junius, la bouche ouverte, les yeux hagards.

— Une cabale! répéta Sylvius redevenu tout à coup plus pâle que jamais.

— Silence! articula le directeur avec un geste souverain. Pas un mot ici! que nos acteurs ne se doutent pas même!.... Tout serait perdu. La confiance s'en irait, la panique s'en mêlerait. .. Ce serait un sauve-qui-peut général.

Sylvius s'élança vers la scène, il posa son œil sur l'un des trous de la toile; il vit une assemblée magnifique; il entendit le bruit sourd et discordant d'une salle comble; et il vit au parterre, sous le lustre, la fine et railleuse figure de maître Josué Morgan.

En ce moment Juliers entrait sur la scène. Junius courut à lui, lui saisit le bras avec inquiétude, et lui dit :

— On nous menace d'une cabale.

Maître Estienne se pinça les lèvres; mais il se remit aussitôt.

— Une cabale! la bonne folie!

— Une cabale, dit Ludovic avec certitude.

— Une cabale! reprit Sylvius avec la plus profonde terreur.

— Vous n'avez le sens commun ni les uns ni les autres, dit Juliers avec légèreté. Je sais les gens qui sont dans la salle. Josué Morgan, l'ami de Sylvius, est maître absolu du parterre.

Juliers pérora longuement pour prouver à son directeur et à Sylvius qu'il n'y avait pas l'ombre du danger; il fit si bien que Ludovic, presque convaincu, finit par dire à Sylvius :

— Je me suis peut-être trompé.

— Allez à votre cabinet, dit Juliers tout bas à Labradi, je vous y rejoins tout à l'heure.

Une fois que les deux compères furent en présence, Junius dit à Estienne :

— Voyons, entre nous, craignez-vous quelque chose?

— Qu'est-ce que c'est que ça? demanda Juliers en touchant du doigt un portefeuille bien garni.

— Eh! mais, ce sont les cinquante mille florins que...

Juliers rit à sa manière, et regarda Junius avec son air narquois et incisif.

— Vous êtes aussi benêt que votre Sylvius, vous qui songez à donner une pareille somme à ce bohémien qui, hier, n'avait pas de souliers.

— Expliquez-vous.

— Ecoutez-moi froidement.

— Je vous écoute.

— Il y aura du bruit.

— Je suis mort!

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 17, 18, 24 et 25 mars.

Le premier aura spécialement pour objet de rendre compte de l'état des semailles d'automne, des accidents ou des intempéries qui auraient pu les entraver, des craintes qu'on pourrait en concevoir pour le succès des récoltes futures.

Le second présentera de semblables détails pour les semailles du printemps ; il devra aussi donner des renseignements sur les développements et les progrès de la végétation en général.

Le troisième indiquera comment s'est opérée la végétation jusqu'à l'époque de *la floraison des grains*, comment celle-ci a pu se faire, et toutes les circonstances qui lui auront été propices ou défavorables.

Le quatrième et dernier devra faire connaître : 1° si la moisson ainsi que la *rentrée* des produits ont eu lieu par un temps avantageux ou contraire ; 2° enfin, si la récolte (sous le rapport de la qualité et de la quantité) est *bonne, médiocre* ou *mauvaise*, si elle est *excellente, suffisante* ou *insuffisante*, comparativement aux besoins du pays.

Au surplus, je vous serai obligé de joindre à chacun de vos envois tous les détails qui vous paraîtront offrir quelque intérêt, et qui, à votre avis, pourraient contribuer à former l'opinion du gouvernement sur la véritable situation des produits du royaume.

Je vous prie de remarquer que les renseignements en question (lesquels précéderont nécessairement le tableau annuel et numérique des récoltes et des consommations) devront, comme autrefois, concerner les froments, méteil, seigle, orge, sarrazin, maïs, avoine, légumes secs, pommes de terre, ainsi que les divers autres produits de votre département.

Je crois inutile de vous recommander de veiller soigneusement à ce que ces renseignements soient aussi exacts que possible, et à ce qu'ils me parviennent régulièrement chaque année (autant que faire se pourra), *au plus tard* à l'expiration de chacun des mois de *décembre*, d'*avril*, de *juin* et d'*août*.

La science administrative et la lucidité de style que l'on retrouve dans cette circulaire prouvent que la Restauration conservait encore les savantes traditions que lui léguèrent la République, le Consulat et l'Empire.

Aujourd'hui, tout est oublié. La France n'est plus administrée. Les penseurs et les hommes de travail manquent à l'administration, ou se résignent à cacher leur savoir. On ne cherche plus à découvrir, comme le faisait l'empereur, si un bon travail présenté par un chef de division est son œuvre ou celle d'un employé subalterne ; le mérite n'est plus récompensé. Aussi, que voit-on dans les bureaux ? Des nuées d'employés qui perdent leur temps à copier et recopier des formules sans valeur, comme les écoliers bâclent leurs pensums.

Les documents administratifs désignés au ministère de l'intérieur sous le nom de *documents politiques*, jouissent seuls du privilége d'être faits avec soin : aussi présentent-ils *l'état au vrai* avec notes, apostilles et commentaires des désirs des électeurs nécessiteux, besogneux ou avides, et des éligibles ; bref, la matière électorale et éligible y est seule travaillée et étiquetée avec le plus grand soin.

Les autres documents sont fautifs, mal conçus ou même fantastiques.

Les circulaires publiées depuis plusieurs mois par le ministère de l'agriculture et du commerce ne prouvent-elles pas d'une manière incontestable que l'on n'y connaissait nullement l'état des produits agricoles du pays ?

Aussi, lorsque l'on met en présence les angoisses des popula-

les adopte pas, parce que la protection que vous voulez maintenir vous est bien plus onéreuse que favorable.

» Le droit qui frappe les laines étrangères a-t-il augmenté la production indigène ? Non. Nous ne faisons plus de laines fines. Toutes celles que consomment nos fabriques de drap proviennent de l'importation. Ainsi, sous le premier point de vue, ces tarifs, loin de nous avoir profité, nous ont bien plutôt nui.

» Les tarifs sur les fers, établis dans l'intérêt des maîtres de forges, sont une lourde charge pour l'agriculture. Si les fers de l'Allemagne et de l'Angleterre pouvaient pénétrer chez nous sans subir un gros impôt, nos instruments aratoires nous coûteraient moins.

» Les douanes sont une prime d'encouragement donnée à la paresse des nationaux. La concurrence est le seul levier de tout progrès. Nous demandons d'être protégés. Mais est-ce que la France a quelque chose à craindre de la concurrence étrangère ? A moins que vous ne soyez dominés par la peur, je ne vois rien qui vous autorise à dire avec M. le rapporteur, il faut réserver le marché national aux indigènes.

» Quels ont été les résultats de l'abaissement des droits sur le bétail en Angleterre ? Inappréciables. Dans le dernier semestre de 1846, 140 000 têtes de bétail sont entrées en Angleterre. Cette importation a-t-elle fait fléchir le prix de la viande ? Non ; car sur le marché de Londres elle valait, tout ce temps-là, de 1 fr. 70 c. à 1 fr. 80 c. le kilog. Ainsi, les agriculteurs anglais n'ont pas eu à souffrir de l'envahissement des bestiaux étrangers, fantôme dont on nous menace sans cesse.

» Le libre-échange n'aurait aucune influence sur la production nationale, car nous sommes les premiers producteurs dans presque toutes les branches. Nos huiles n'ont pas d'égales ; nos soies n'ont pas de rivales ; nous sommes cités pour la qualité de nos légumineuses ; nos sucres commencent à se montrer sur les marchés étrangers. Nous n'avons donc rien à redouter. Voilà pourquoi je vote pour la liberté des échanges. »

M. Victor Grandin soutient la thèse contraire ; il se déclare le partisan de la protection, et au nom du travail national, il adjure l'assemblée de repousser les doctrines des économistes.

M. Gauthier de Rumilly prononce un discours qui a été plus d'une fois applaudi ; il reproduit en faveur de la protection une partie des arguments qui, depuis bientôt un an, défraient tous les journaux et toutes les brochures qui ont traité la question. Il est remplacé à la tribune par M. Wolowski, un des membres de l'Association pour la liberté des échanges.

M. Wolowski a parlé avec talent, et a excité tour à tour des applaudissements et des rumeurs.

M. Dézeimeris. « Les libre-échangistes posent ainsi la question : Tirer de l'étranger tous les produits qu'on peut se procurer à un prix moindre que chez soi. Telle est toute leur doctrine. A ce compte, il faudrait nous approvisionner complètement à l'étranger. Ainsi, Odessa nous fournirait du blé à 5 ou 6 fr. l'hectolitre, le nôtre en vaut 18 à 20 en moyenne. Les chanvres de Russie valent 30 pour 100 de moins que les nôtres ; les soies d'Italie font une rude concurrence à nos magnaniers ; nos bestiaux seraient incapables de soutenir la concurrence des bestiaux étrangers. Tous les produits agricoles de notre sol trouveront quelque part sur le globe des produits similaires d'un prix de revient inférieur aux nôtres. En présence de ces faits, comment peut-on réclamer la liberté des échanges ? »

Après ce discours, vu l'heure avancée, la suite de la discussion est renvoyé à demain matin à 11 heures. La commission des *assurances* fera son rapport.

Malgré l'interdiction de la mendicité, les parties couvertes du département (le Perche) sont sillonnées par des bandes de mendiants qu'il serait peu prudent de ne pas satisfaire, et qui emploient plus la menace que la prière.

Dans la Beauce, où les chasseurs voient remettre les perdreaux à une lieue, les mendiants ne peuvent violer en troupe l'arrêté préfectoral, et les communes n'ont à soulager que leurs pauvres. C'est un devoir dont elles s'acquittent fort mal, et, pour l'être moins ouvertement, la situation du pays n'en est pas moins menaçante.

La ville de Chartres est en général, et c'est une justice à rendre à ses habitants, la ville de Chartres est très aumônière ; mais la cherté des vivres est telle, que l'aumône même faite largement est loin d'être suffisante. La classe ouvrière, sur qui ne tombe pas cette rosée bienfaisante, souffre plus que celle qui vit de ressources, et, si j'osais le dire, au hasard.

Voilà l'état des choses. — Voici maintenant l'état des esprits.

Depuis environ une quinzaine, le préfet reçoit par la poste des lettres, anonymes bien entendu, où on le menace de mort s'il ne rapporte pas son arrêté qui interdit la mendicité ; d'autres où on lui conseille une prompte retraite s'il ne fait pas baisser le prix du pain, etc.

La boîte aux lettres de la mairie contient souvent aussi des lettres remplies de menaces : « Les communes voisines vont venir piller la ville ; » — « on mettra le feu aux quatre coins de Chartres si le pain n'est pas à meilleur marché. » Des lettres analogues ont été répandues il y a deux samedis (jour du marché) sur la halle au blé et dans les environs. Le même fait s'est reproduit samedi dernier. Tout ce qui tient à la mairie ne parle que tout bas et sous le sceau du secret de ces lettres, dont personne n'ignore l'existence ; mais elle a fait couvrir de troupes samedi dernier les abords du marché, qui a été sillonné par de fréquentes patrouilles. Cette démarche de prudence effraiera certainement les cultivateurs, et samedi prochain, le marché ne sera pas garni. Or, à Chartres, le marché du samedi, c'est la vie de la plupart des malheureux, qui y trouvent un travail largement rétribué ; c'est la vie des auberges, des marchands ; en un mot, c'est la vie de la ville. Qu'arrivera-t-il ?

Cependant le conseil municipal vient de voter qu'il fournirait le pain à 40 cent. le kil. Il est à regretter que cette mesure si louable ait été prise si tard, et que le conseil ait attendu pour la prendre que les menaces les plus violentes aient réclamé cette mesure. Les fonds nécessaires pour payer la différence de prix du pain que l'on délivrera à 40 c. seront demandés aux personnes aisées, qui *devront* (terme de l'arrêté) payer une somme égale au montant de leur contribution personnelle et mobilière, à partir de la taxe de 15 fr. Le conseil a repoussé l'échelle mobile qu'avait adoptée la municipalité du Mans ainsi que celle de Nogent.

Aucun trouble, du reste, ne s'est encore manifesté à Chartres ; mais les environs ont des motifs de terreur encore plus graves. Depuis huit jours il y a eu *en vue de Chartres* huit ou neuf incendies, qui ne peuvent être attribués qu'à la malveillance. Incendies de meules de grains, incendies qui ont commencé par les toits de paille, incendies dans les bois de gens qui ont défendu d'aller au bois mort. Hier soir le tocsin sonnait encore, et un moulin considérable, le moulin de Jouy, est brûlé. Les fermiers, les propriétaires sont dans la consternation. La peur est le seul sentiment qui anime en ce moment l'esprit de ceux qui *possèdent*.

Initium sapientiæ timor... populi.

Entretemps, le maire de Chartres siége au Palais-Bourbon derrière le banc des ministres. L'adjoint délégué n'oserait rien prendre sur lui dans une circonstance difficile, et son patron n'arriverait que quand

---

— Eh ! mon Dieu, Junius, vous devenez lamentable comme une vieille femme ; et l'on dirait que cinq ou six coups de sifflet sont pour vous mettre la mort dans l'âme ! Pauvre homme que vous êtes ! — Il faut qu'on vous serine la ruse, qu'on vous fasse sucer la diplomatie au biberon. Avez-vous lu Machiavel ?

— Au diable !

— On sifflera Sylvius, enfant que vous êtes, et demain Sylvius viendra tomber à vos pieds ; et vous lui donnerez cent écus de la *Cité maudite*, qui n'en réussira que mieux à Paris.

— Ah ! ah ! ah ! dit le directeur en se caressant le menton d'un air de satisfaction marquée. Et déjà, de sa main rapace, il attirait à lui le bienheureux portefeuille.

— Savez-vous, mon cher Juliers, que vous êtes un grand homme tout à fait ? Et c'est vous qui avez machiné... décidément, mon cher, vous aurez vingt pour cent sur les droits d'auteur de la *Cité maudite*.

— Au moins, reprit Juliers, prenez bien garde de rien laisser paraître ce soir. La pièce sera contestée, voilà tout ; jetez les hauts cris ; accusez une chute effroyable ; dites résolûment à Sylvius que la pièce n'ayant pas réussi, il vous est impossible de ratifier le contrat ; et alors voyez-le venir. La nuit porte conseil : demain le nigaud viendra tomber à vos pieds, et vous aurez la pièce pour cent écus... Comprenez-vous, ô le plus vertueux de tous les directeurs !

— Ah ! fichtre ! ah ! fichtre ! Décidément, Juliers, vous avez le diable au corps !

— Je l'ai, reprit Estienne gravement.

A coup sûr, le digne garçon ne se montrait pas prompt à parer le coup porté par Ludovic ; et, comprenant bien le danger de laisser Junius dans l'ignorance, et de préparer peut-être par là de fort graves complications, Estienne avait fait ce que nous venons de raconter ; mais son intention formelle était de payer pour son compte la *Cité maudite* quinze cents florins, deux heures après la chute de l'ouvrage, et de rire au nez de son directeur et ami le plus sournoisement du monde.

A coup sûr, le plan était joli, et Juliers se promettait tous les bonheurs possibles de la figure irritée du trop confiant Junius.

Le directeur reparut, et fit à Sylvius toutes les protestations du monde. Ludovic s'était trompé, ces bruits étaient absurdes, et tout irait pour le mieux.

En ce moment, la toile se levait sur la *Cité maudite*, et Marthe descendait sur le théâtre avec son costume d'ange, ses beaux cheveux blonds ruisselants, et ses grandes ailes au dos.

Sylvius lui prit la main, et la serrant avec amour :

— Oh ! j'ai peur, dit il, j'ai peur... mon cœur bat et brûle... mais je t'aime.

— Je n'ai pas peur, reprit Marthe d'une voix amère, mon cœur est aride.

Juliers sourit en passant.

Sylvius s'appuya sur la muraille et se mit à tomber dans une profonde rêverie.

Le premier acte de la *Cité maudite* fut écouté dans un religieux silence : toute cette salle brûlante et attentive ressemblait au matelot prudent qui attend une effroyable tempête ; la salle sentait l'émotion venir ; elle était déjà dominée par une sorte de terreur respectueuse.

Des murmures se firent entendre dans tout le cours du second acte ; on toussait au parterre, on bâillait tout haut ; des chut ! de légers coups de sifflet vinrent apporter au cœur de Sylvius un supplice extraordinaire. La protestation fut unanime ; la salle était prise, elle voulait écouter ; Juliers disait avec un petit rire indifférent :

— Ce ne sera rien !

Junius répétait sur le même ton :

— C'est un nuage !

Marthe était plus morte que vive. Le second acte s'acheva dans un grand trouble, et Sylvius crispait ses doigts à la toile, en contemplant sur son banc le satanique sourire de maître Josué Morgan.

— Où vas-tu ? dit Marthe avec effroi.

— Je vais dans la salle. Je veux être frappé debout.

— Ce ne sera rien, répétait Junius Labradi.

— Malédiction ! dit à demi-voix Sylvius, je suis horriblement assassiné ! et il s'élança dans le couloir.

La toile était levée sur le troisième acte.

Le plus beau silence régnait ; les situations grandissaient ; la musique devenait réellement admirable de force et de majesté.

Tout à coup un applaudissement immense, énorme, parti du parterre, fit bondir toute la salle comme un taureau piqué au vif. La chose avait été faite avec une merveilleuse adresse, juste au moment nécessaire. Un courant électrique passa dans la salle ; on crut voir des flammes surhumaines dans les yeux de la jeune fille qui disait le rôle de l'ange ; un effet de nuit, à propos ménagé, vint redoubler les bonnes chances... Tout le reste de l'acte fut écouté religieusement, et une triple salve d'applaudissements salua la chute du rideau.

Un serpent mordait au cœur Juliers, et Labradi se grattait l'oreille en disant : Ah ! bah !

Pendant le cours du quatrième acte il y eut des femmes qui s'évanouirent dans leur loge ; plusieurs autres sortirent en poussant des cris d'effroi ; la salle tout entière était penchée, ardente, frémissante, livrée à tout le transport d'un enthousiasme inconnu.

— Que diable me disiez-vous donc, Juliers ? demanda le directeur de plus en plus étonné.

— Je suis trahi ! dit maître Estienne d'une voix sourde et amère, je suis indignement trahi.

En ce moment Sylvius rentrait sur le théâtre et disait d'un air tout à fait royal :

— Je suis allé au devant du danger.

Si maître Josué [illegible] été derrière le triomphateur, il eût sans doute calmé [illegible] ces [illegible] d'orgueil qu'il faut pardonner aux lyriques, ces enfants sublimes que l'inspiration frappe quelquefois de vertige. Le cinquième acte fut écouté comme le quatrième, quoique avec un peu de fatigue. La fièvre d'enthousiasme avait été si soudaine, si entraînante, que nécessairement elle devait apporter une prostration dans tous ces cœurs si démesurément émus.

Le nom de Sylvius fut prononcé au milieu d'une acclamation furieuse ; vingt couronnes de laurier, une pluie de fleurs tombèrent aux pieds des artistes, qui tous avaient été rappelés, et qui soutenaient entre leurs bras Marthe, plus morte que vive, peu habituée à de pareilles émotions.

La toile fut à peine baissée que Rose, Olivier et le père Thomas lui-même se précipitèrent sur le théâtre.

En voyant Rose qui sautait au cou de Sylvius, Marthe s'affaissa une seconde fois sur elle-même, et dit en portant la main à son cœur :

— Tout est mort là, tout est glacé.

(*La suite à demain.*) ARTHUR PONROY.

PATRIE ET SOUVENIR, poésies, par JACQUES DE HEMING ; un joli volume in-32.

Qui donc a prétendu que les petits vers sont morts, que l'*Almanach des Muses* est enterré, que les Grâces se sont voilé la face et ont refusé de livrer à un public ingrat ces coquets *annuaires* qui charmaient nos aïeules ? Les petits vers sont plus vivants que jamais ; à aucune époque encore on n'avait aligné tant de mauvaises rimes et enchâssé dans la mesure d'un certain nombre de syllabes plus de centons pris à droite et à gauche. Nous ne parlons pas ici de M. Géloppe d'Oncquaire, de M. H. Lucas ou de M. Latour ; il existe à mille piques encore au-dessous d'eux de vastes essaims de petits poëtereaux qui font pour le madrigal et la romance ce que font ces messieurs pour les œuvres dramatiques. Lisez plutôt une fois par hasard le *Journal de la Librairie* ou toute autre publication analogue, et vous verrez que jamais à aucune époque de l'histoire, pas même au dix-huitième siècle ou sous l'Empire, les infiniment petits de la versification n'ont autant pullulé, ne se sont montrés aussi ardents à outrager la langue et la poésie.

A Dieu ne plaise que nous placions dans la catégorie de ces ouvrages le joli volume de M. Jacques de Heming ; si son recueil se rapproche par le fond de cette littérature vieillie, il s'en distingue par la forme. L'auteur a du cœur souvent, de l'esprit parfois ; et si son style est négligé et sa rime peu riche, son vers est toujours coulant et harmonieux. Il s'annonce sans prétention et mérite d'être accueilli avec indulgence.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — C'est le lundi 29 qu'aura lieu définitivement au théâtre de l'Opéra-Comique la seconde exécution du *Christophe Colomb* de Félicien David, retardée par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur. C'est M. Félicien David qui conduira l'orchestre, ce qui ne peut que donner un attrait nouveau à cette solennité. — La reprise de l'*Eclair* a été fort applaudie avant-hier. On a redemandé, après la pièce, Roger et Mlle Grimm. Ce soir, 2e représentation. — Le drame de MM. Feuillet et P. Bocage, *Maître Palma*, a complètement réussi hier à la Porte-Saint-Martin. — Le théâtre Comte vient d'obtenir un nouveau succès avec *Kokoli*, folie-vaudeville en trois actes, de M. Simonnin. La pièce a été jouée avec beaucoup d'ensemble.

les marchands de grains et les menacent. Ceux-ci n'osent plus acheter sur la place; ils traitent *sournoisement* avec les propriétaires, et font enlever les grains dans les auberges où ils sont déposés. Bientôt, demain peut-être, cette ressource ne leur sera plus possible. A Castres, le peuple a *projeté* quelques *noyades*; les ouvriers y manquent de travail. A Réalmont, les femmes surtout sont menaçantes ; elles ont dernièrement forcé un *étranger* à déposer *deux sacs* de maïs qu'il avait achetés *pour lui*.

Donc, rien encore; mais partout des menaces, partout cette agitation qui présage des orages. J'ai vu cette population inquiète et je vous assure qu'il m'a semblé qu'il suffirait d'une bien petite étincelle pour allumer un vaste incendie.

Nous publions les lettres suivantes, parce que M. Longchamd occupe dans la science une position supérieure, et que la question des subsistances a été, de sa part, l'objet de longues études ; nous les publions enfin et surtout, parce qu'elles nous fournissent l'occasion de répéter un vœu qui devrait être depuis longtemps exaucé, si le gouvernement faisait son devoir.

Oui, dans des circonstances aussi graves et avec un ministère du commerce et de l'agriculture aussi formellement insuffisant que le nôtre, on aurait dû depuis longtemps organiser et mettre en permanence un *Comité des subsistances* chargé d'examiner toutes les idées, de recueillir tous les faits et de proposer toutes les mesures capables d'adoucir ou de prévenir les misères que nous subissons et celles qui nous menacent.

A Monsieur le rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint copie de lettres que j'ai adressées à M. le président du conseil et à M. le ministre de l'intérieur. N'ayant reçu aucune réponse, j'ai écrit de nouveau à M. le président du conseil, qui m'a informé hier qu'il avait transmis sans délai la lettre que je lui avais adressée le 14, ainsi que la brochure qui l'accompagnait, à M. le ministre du commerce, et que j'eusse à m'adresser à ce ministre pour la suite de cette affaire.

Je demandais à faire une communication aux ministres, et, sans répondre à ma demande, on me renvoie à me présenter en solliciteur à M. le ministre du commerce. Comme je ne demande rien que de communiquer des vues que je crois de nature à diminuer la pénurie actuelle des subsistances, il ne peut pas me convenir de me mettre dans la position d'un solliciteur. Et d'ailleurs, on me renvoie à M. le ministre du commerce, qui a dû lire dans ma brochure ces phrases : « M. le ministre de l'agriculture vient de donner des ordres pour qu'il soit fait des expériences sur la panification de la betterave. Si M. le ministre pense convertir l'eau en pain, et qu'il n'avise pas autrement aux besoins de la circonstance, nous pouvons nous résigner à mourir de faim. Dans les temps ordinaires, on rirait de pareilles balivernes ; dans le temps actuel, on doit s'en affliger. »

Je sais qu'il pourrait y avoir des ministres qui ne tiendraient point compte de cette observation et qui examineraient tout simplement la question d'intérêt public ; mais pour avoir proposé en 1841 les marques obligatoires significatives des éléments qui entrent dans les produits fabriqués, j'ai tellement irrité M. le ministre du commerce, que, quoique dans mes articles je n'aie parlé ni de lui ni de son administration, je sais et plusieurs membres de l'Académie des sciences et de la Chambre des députés savent aussi, ce qu'il m'en a coûté. Puis-je croire, après cet antécédent, qu'il est indifférent aux réflexions que renferme ma brochure ou même à quelques passages de ma lettre au président du conseil?

N'ayant aucun espoir de me faire entendre de MM. les ministres, je crois devoir, dans l'intérêt public, ne point laisser ignorer quelles ont été mes démarches et leur résultat infructueux : c'est dans ce but que je sollicite pour les lettres ci-jointes la publicité de votre journal.

J'ai l'honneur, etc.

Ce 24 mars. LONGCHAMP.

A Monsieur le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur.

Monsieur le Ministre,

Comme ministre de l'intérieur, particulièrement chargé de veiller à la tranquillité publique, je crois devoir vous faire part d'une lettre que je viens d'adresser à M. le président du conseil des ministres. Ainsi que je le dis dans cette lettre, la question des subsistances est devenue tellement grave, qu'elle ne pèse plus uniquement sur la responsabilité d'un seul homme, mais bien sur tous les ministres individuellement, sur le conseil des ministres en général.

J'ai l'honneur d'être, M. le Ministre, etc.

Ce 15 mars 1847. LONGCHAMPS.

Copie de la lettre adressée à M. le président du conseil des ministres.

Monsieur le président du conseil,

La question des subsistances, qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits, est certainement un des principaux sujets de votre sollicitude et de celle de Messieurs vos collègues. En effet, le prix des 100 kilog. de farine, qui était au 12 février dernier, à 62 fr. 80 c., est actuellement coté à 72 fr. 89 c. (Halle aux farines de Paris) ; c'est-à-dire que le prix s'est élevé de 100 à 116. Cependant les circulaires de M. le ministre du commerce aux préfets (25 août, 16 novembre), bien loin de prévoir une pareille hausse, annonçaient, au contraire, une baisse considérable : les faits démentent donc les prévisions et personne ne prévoit où cela peut s'arrêter, d'autant plus qu'il est certain qu'on ne peut plus espérer d'arrivages importants de l'étranger, *quoi qu'on en dise*, puisque toutes les nations européennes du continent et l'Angleterre ont pris partout les devants sur nous, et ont épuisé, par leurs spéculations, les excédants que l'on pouvait espérer de l'Amérique, de la Méditerranée et de la mer Noire.

J'ai l'honneur de vous remettre, M. le président du conseil, une brochure qui se compose de la réunion d'articles que j'ai publiés en novembre et décembre derniers sur la question actuelle des subsistances. Il y a huit ans, j'ai publié des articles sur la nourriture des prisonniers en France et autres pays; il y a quatre ans, j'ai publié des articles sur l'alimentation des soldats en France. En vous rapportant ces antécédents, M. le président du conseil, j'ai pour but de vous faire connaître que depuis plus de dix ans je m'occupe de l'alimentation des sociétés, et que par conséquent la question des subsistances qui s'agite aujourd'hui est depuis longtemps l'objet de mes méditations.

Je désirerais présenter au conseil des ministres mes vues pour faire cesser la pénurie actuelle des subsistances, qui bientôt sera une disette.

J'ai l'honneur d'être, etc. LONGCHAMP.

Paris, 14 mars 1847.

M. Dain nous prie de publier la lettre suivante qu'il a adressée hier à M. le rédacteur du *Courrier français* :

Monsieur,

Ma discussion avec M. Schœlcher prend de telles proportions, qu'il m'est impossible de la continuer dans les colonnes, beaucoup trop étroites, de la *Démocratie pacifique*.

Le caractère de cette discussion l'a fait, en outre, sortir du cadre d'idées dans lequel se renferme ordinairement la *Démocratie* ; et je croirais abuser de la complaisance de mes honorables amis, si je leur demandais de se prêter plus longtemps à une controverse qui n'intéresse que fort peu ce qu'il y a, dans leurs doctrines, de général et d'essentiel.

Enfin, Monsieur, nous gagnerions beaucoup, M. Schœlcher et moi, à nous exprimer par le même organe : nous ne serions pas exposés à des redites fatigantes pour le lecteur et pour nous-mêmes ; notre polémique n'en serait que plus claire et plus loyale ; et le public de mon adversaire devenant le mien, nous pourrions espérer quelque bien d'une discussion dans laquelle nous nous proposons l'un et l'autre d'éclairer l'opinion.

Je tiens donc prête ma réplique, pour le cas où vous consentiriez à l'admettre dans vos colonnes ; sinon, je me verrais, à mon grand regret, obligé de me taire.

Ce ne serait pas là, comme vous semblez le penser, accueillir dans vos colonnes le pour et le contre. Ce serait les tenir ouvertes à l'attaque et à la défense ; ce serait rendre éclatante votre impartialité ; ce serait vous signaler par un amour de la justice et de la vérité qui ne pourrait que vous faire honneur.

Dans le cas même où vous ne croiriez pas devoir faire droit à ma requête, soyez assez bon, Monsieur, pour la rendre publique.

J'ai l'honneur d'être, etc. CH. DAIN.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par ordonnance royale, en date du 25, le collège du 5e arrondissement électoral du département du Nord est convoqué à Marchiennes pour le 17 avril prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Martin (du Nord).

— Le gouvernement anglais vient enfin de mettre un terme aux essais infructueux du transit de Trieste pour la correspondance de l'Inde. Il a donné ordre à *l'Ardent*, qui avait été mis à la disposition de M. Waghorn, de rentrer à Malte. La ligne de Marseille est définitivement adoptée.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« M. Delamarre, chef de bataillon au 59e régiment de ligne, est nommé, par décision royale du 13 mars, au commandement de la place de Cherchell, en Algérie, en remplacement de M. Chassy, qui a reçu une autre destination.

» M. Levaillant, chef de bataillon, commandant de place à Philippeville, a reçu ordre de se rendre à Paris, pour terminer la rédaction des travaux dont il a été chargé comme membre de la commission scientifique de l'Algérie. »

— Le marronnier dit du 20 mars, du jardin des Tuileries, a eu cette année un compagnon en fait de précocité. Un marronnier de moyenne grosseur, planté derrière la statue de l'Hiver, près du bassin octogone, était couvert de feuillage le 20 de ce mois.

— Il vient de se fonder à Madrid un journal phalanstérien, l'*Attraction*, paraissant trois fois par mois.

L'AUTRICHE ET LE PAPE. — Un individu accueilli avec sympathie à Rome, en sa qualité d'ancien réfugié, a été invité il y a quelques jours à un banquet offert aux amnistiés à Ponte-Molo. Voilà qu'au milieu du dîner cet homme se lève et prononce un discours séditieux. Il annonce aux convives que le moment de l'émancipation de l'Italie a sonné, et il appuie sa harangue par le déploiement d'un drapeau tricolore. Les convives, émus et surpris, ne tardèrent cependant pas à deviner le but de cette démonstration patriotique, tout-à-fait inopportune et si dangereuse dans la situation présente. Ils ont donc saisi ce trop zélé patriote et l'ont conduit eux-mêmes (les amnistiés, les perturbateurs de l'ordre, sous le régime passé) à la police. Vérification faite, il s'est trouvé, et il n'y a qu'une voix dans Rome pour le dire, que c'était un agent provocateur de l'Autriche. (*Sémaphore*.)

SUBSISTANCES. — On lit dans le *Propagateur des Ardennes* :

« Le prix du blé a subi sur le dernier marché de Charleville une hausse de *huit francs à l'hectolitre* ! Ainsi, le froment qui, il y a quelques semaines, se vendait 32 et 33 fr. l'hectolitre, coûte aujourd'hui 46 fr. ! Si cette progression continue, nous verrons avant peu dans notre pays le pain aussi cher qu'en 1816. La taxe du pain a été élevée dimanche dernier, elle le sera dimanche prochain, et comme la tendance à la hausse est fortement indiquée depuis quelques semaines sur nos marchés, il est malheureusement à supposer que le pain deviendra de plus en plus cher. »

— On lit dans les journaux de Vervins :

« Une certaine fermentation, causée par la hausse excessive des grains, règne sur quelques points de notre arrondissement, ordinairement si calme, mais il ne faut pas s'en exagérer la gravité. Quelques rassemblements, peu offensifs, du reste, ont eu lieu dans les communes [illegible]

» Un rassemblement de 250 à 300 personnes s'était rendu dans cette commune, demandant de l'ouvrage ou du pain et la réduction du prix du blé. Les paroles conciliantes et fermes de M. le maire et de M. le juge de paix et l'attitude de la garde nationale réunie à l'avance avaient suffi pour rétablir l'ordre et dissiper ce rassemblement, qui s'est retiré sans autre démonstration plus grave »

UN NOUVEAU BANC D'HUITRES DANS LA MANCHE. — Les journaux de la Normandie annoncent la découverte d'un immense banc d'huîtres occupant la plus grande partie de l'espace compris entre la pointe de Barfleur (extrémité nord-est) du département de la Manche jusqu'au cap de la Hève près du Havre ; il a neuf lieues de long sur deux de large et de soixante à quatre vingts centimètres d'épaisseur ; il se trouve à quinze ou dix-huit brasses au-dessous de l'eau, suivant les lieux. Distance de Barfleur trois lieues, et du Havre huit lieues. Il est en dehors des limites réservées aux pêcheurs français.

LE LAIT A PARIS. — De nouveaux arrangements pris par la compagnie du chemin de fer du Nord, avec des entrepreneurs de transports pour le lait, vont faire arriver régulièrement, sous peu de jours, à Paris, des quantités vraiment fabuleuses de cet aliment. Un convoi spécial de nuit transporte déjà de Creil tout le lait recueilli dans les localités environnantes, mais à partir du 25 courant, un second convoi, voyageant également la nuit, sera organisé, et la réunion de ces arrivages versera dans Paris, chaque matin, plus de 40 000 litres de lait, qui forment la contenance de 200 barriques de vin de Bordeaux.

Un fait fort curieux vient ajouter à l'étonnement que feront naître de pareils chiffres. Dans le contrat passé entre la compagnie et les entrepreneurs de ces transports, il est rigoureusement stipulé, sous peine de dommages-intérêts, que les arrivages se feront de deux heures et demie à cinq heures du matin, attendu qu'avant cette dernière heure, la moitié des 40 000 litres expédiés sera consommée par les innombrables habitants des campagnes qui apportent des légumes aux halles de Paris.

Quand on songe qu'un accident sur le chemin de fer pourrait faire manquer le déjeûner de 40 ou 50 000 individus qui, à cette heure, ne trouveraient pas facilement d'autre moyen de satisfaire leur appétit, et quand on calcule les quantités de sucre et de café préparé qui resteraient ainsi tout à coup sans emploi, on est conduit à envisager, avec quelque inquiétude, les faces toutes nouvelles que vont introduire dans les habitudes de la vie ordinaire les relations établies par les chemins de fer. (*Echo du Nord*).

LIBRE ENTRÉE DU BÉTAIL EN BELGIQUE. — On lit dans l'*Emancipation belge* :

« Nous apprenons de source certaine qu'aussitôt la promulgation de l'arrêté royal pour la libre entrée du bétail dans le royaume, des cultivateurs du Limbourg se sont empressés de se rendre en Hollande où ils ont fait des achats de bestiaux maigres et de vaches laitières d'une beauté remarquable. La difficulté au retour était de se défaire des bestiaux si avantageusement remplacés pour l'engraissement et la reproduction, car les fourrages sont encore rares; voici le moyen qu'on a imaginé : les fermiers se sont entendus pour abattre chaque semaine une ou plusieurs têtes de bétail, selon le besoin de la population et de la localité, afin d'en assurer le prompt débit. Le prix de cette viande a été fixé de 18 à 20 centimes le demi-kilogramme. Cette nourriture fortifiante et salubre est devenue une précieuse ressource eu égard au prix élevé des céréales.

» L'introduction franche en Belgique des bestiaux maigres et des vaches laitières de la Hollande devait naturellement commencer par les contrées belges les plus voisines de la Hollande ; cette introduction deviendra d'autant plus facile, que l'argent ne manque pas chez les fermiers qui ont écoulé leurs grains à haut prix.

» Le bétail gras en Hollande est d'un prix assez élevé pour n'être pas introduit avec avantage actuellement en Belgique, où évidemment le prix de la viande tend à diminuer. Liége en a donné la preuve, et nous annoncerons avec plaisir qu'à Bruxelles, pendant la semaine qui vient de s'écouler, il a été vendu de très bonne viande à 40 centimes le demi-kilogramme. »

LES INCENDIES ravagent de nouveau la Bourgogne, la Haute-Normandie et diverses provinces. Les journaux de Rouen nous en racontaient hier quatre nouveaux. Nous lisons, d'un autre côté, dans le *Censeur de Lyon* du 25 :

« Quatre incendies ont eu lieu la semaine dernière aux environs de Lyon ; nous avons parlé d'une grande lueur qui semblait venir du mont Pilat, l'incendie était beaucoup plus près, c'était en effet un bois qui brûlait à Montagny, à quelques kilomètres au delà de Givors. Un hectare de bois appartenant à divers propriétaires a été consumé ; on ignore la cause du sinistre. Le second incendie a eu lieu dans la fabrique de poterie de Grigny, un peu en deçà de Givors ; un espace assez considérable du bâtiment de fabrication a été la proie des flammes. Enfin un troisième incendie se déclarait sur la rive droite du Gier, tout près de Givors, et dans une localité que nous croyons dépendre de la commune d'Echalas, ou qui en est du moins très rapprochée. Nous ignorons les résultats de ce dernier sinistre que l'on dit avoir été assez grave. Givors se trouvait donc littéralement enveloppée par les incendies.

» Enfin le feu de la Guillotière venait samedi soir compléter cette triste liste ; hier ce monceau de décombres fumait encore, et une foule immense allait voir ces ruines que la pluie de cette nuit doit avoir éteintes. »

LE LIBRE-ÉCHANGE. — Depuis quelque temps, des vols se commettaient presque chaque jour dans l'estaminet du Grand-Balcon ; c'étaient des petites cuillères, des pièces d'argenterie qui disparaissaient entièrement, ou qui étaient remplacées par des couverts d'étain ou d'un métal sans valeur.

Ces soustractions, répétées fréquemment, au grand déplaisir du propriétaire, et surtout des garçons de l'estaminet, qui étaient tenus de rembourser le montant des objets enlevés, ces soustractions excitèrent au plus haut point la vigilance des garçons du café, qui se promirent d'en découvrir les auteurs

Hier, un monsieur assez bien vêtu se présenta dans l'estaminet du boulevart, et après avoir choisi un journal, demanda de l'eau-de-vie, de l'eau et du sucre, et se mit à préparer un grog. Tout naturellement, une cuillère avait été apportée au consommateur, et tout en lisant son journal, il remuait le breuvage de son choix.

En ce moment, les garçons qui étaient en observation crurent remarquer que l'amateur de grog ne prêtait qu'une médiocre attention à sa lecture ; en effet, ses yeux glissant de dessus son journal, pour explorer avec inquiétude et de gauche et de droite, le soi-disant lecteur semblait examiner si des regards indiscrets n'étaient pas fixés sur lui. Bref, ces allures embarrassées attirèrent l'attention des observateurs, et ils virent fort distinctement le buveur de grog fourrer dans sa poche

jour-là, la tâche deviendrait impossible pour [illegible] de la remplir en restant fidèles à leurs principes. »

C'est là la péroraison du discours sur laquelle on a compté pour ébranler vos convictions. J'avoue que j'ai été encore plus profondément étonné de ces paroles que de celles que j'ai citées d'abord; entendre le ministre déclarer qu'il fait une question de cabinet de la prise en considération de la proposition, et que le cabinet disparaîtrait devant cette prise en considération, c'est ce qui m'étonne au dernier point. Quoi! si cette proposition si modeste était prise en considération, nous verrions le banc des ministres désert, et la sagesse royale devrait pourvoir à leur remplacement!

Si la majorité ne peut accepter la proposition sans se déclarer indigne de siéger plus longtemps ici, jamais une réforme électorale ne sera possible, car jamais la majorité ne pourra vouloir se déclarer indigne. Quoi! quelques électeurs de plus et l'opposition entrerait en masse à la Chambre! Mais n'est-ce pas là déclarer que vous n'êtes pas l'expression de l'opinion du pays?

A la majorité, je dirai qu'il y a de très grands soupçons contre la manière dont les élections se font; qu'avec la loi telle qu'elle est, il est très facile de mettre la corruption dans les élections, et qu'une pareille loi doit être modifiée.

Le moment n'est pas opportun, dit-on, au commencement d'une législation; mais, en 1845, j'ai proposé l'adjonction des capacités, et on m'a opposé l'inopportunité; quand donc sera-t-il opportun de modifier la loi de 1831?

Quelles seraient donc les conséquences de la prise en considération? On sait que ce n'est pas là le travail d'un jour. Quand vous aurez nommé une commission pour examiner la proposition, cela voudra dire seulement que vous voulez mettre sérieusement à l'étude la question de l'amélioration de la loi électorale.

M. le ministre vous a dit que la corruption existait moins qu'il y a quelques années; il a ajouté: «Ayez des mœurs, et la loi deviendra bonne.» De la moralité! qu'entendez-vous par là, vous qui vous êtes sans cesse attachés à faire prévaloir les intérêts matériels sur les besoins moraux?

Si vous voulez améliorer les mœurs politiques du pays, dites-lui que la vertu est le premier des besoins; mais dire que vous améliorerez les mœurs par les moyens que vous avez employés depuis quelques années, c'est une dérision.

Maintenant que j'ai résumé ces premières considérations, de quoi s'agit-il? De modifier la loi de 1831. On nous dit que le pays ne demande pas de modification. Jusqu'en 1836, les troubles qui ont agité le pays ne permettaient pas de songer à ces modifications; mais, dès 1838, un nombre immense de pétitions est arrivé ici. Les plus radicales ont été écartées par l'ordre du jour et les autres déposées au bureau des renseignements.

Mais, ajoute-t-on, il ne se présente plus de pétitions sur cet objet; eh! mon Dieu! quand les pétitions arrivent, on les repousse; quand elles n'arrivent pas, on s'en fait un argument: cela se résume en un seul mot: Nous avons la majorité!

Un mot maintenant sur la loi de 1831. Le ministre de l'intérieur, en la présentant, a dit que ce n'était qu'une loi provisoire: la Chambre des députés était alors constituante, la Chambre des pairs était mutilée, sa constitution définitive était ajournée; M. Bérenger, rapporteur, a présenté lui-même cette loi comme une mesure de nécessité et d'actualité; et c'est cette loi de 1831 qu'on voudrait nous présenter comme immuable seize ans après la révolution de juillet! et vous voulez que le pays partage votre opinion!

Quand on a présenté cette loi, on l'avait faite avec une grande précipitation, puisqu'on disait qu'elle était provisoire; quand on l'a présentée, le ministre de l'intérieur a dit qu'on arriverait au chiffre de 300 000 électeurs; eh bien! l'application a démontré qu'on s'était trompé, et il n'a pas fallu moins de douze années pour porter le nombre des électeurs à 200 000 seulement.

Et à quoi a tenu cette augmentation? à l'augmentation du budget. L'impôt s'est accru, le nombre des électeurs s'est accru en proportion.

Ecoutez bien ceci: Il y avait autrefois un ministre des finances qui s'appelait Sully, et qui disait au roi: «Le peuple est bien pressé; l'impôt est bien lourd.» Et Henri IV répondait: «Je veux que chacun de mes paysans puisse mettre la poule au pot.»

Oh! que nous sommes loin de ce temps-là! En se félicitant de l'augmentation du nombre des électeurs, nos ministres se félicitent de l'augmentation de l'impôt. Les Sully ne comprendraient rien aux affaires du gouvernement de la révolution de juillet: il faut à ces affaires d'autres hommes; elles les ont trouvés.

Et pourquoi le cens à 200 fr.? Parce que, dit-on, le cens est le signe du travail, de la vertu.... Le signe du travail! Mais quel travail faut-il donc faire pour payer un cens de 200 fr.?

On parle de vertu... Mais tenez, la patente, qui est un élément du cens, la patente, dans l'application, peut servir, si l'on veut envoyer tel ou tel aux élections, peut servir, par erreur, à le faire électeur. Si au contraire on ne veut pas envoyer tel ou tel aux élections, la patente peut servir, toujours par erreur, à ne pas faire de lui un électeur... Et selon le plus ou moins de vertu du contrôleur, le nombre des électeurs sera plus ou moins grand. Voilà notre système électoral; est-il propre à satisfaire même les moins exigeants?

Et voyez les anomalies de ce système... La Chambre des députés est égale à la Chambre des pairs, quoi qu'on dise, dans les ordonnances, M. un tel, député, est promu à la dignité de pair de France. Or, prenez la loi de 1831, et vous y trouverez ceci: «Les membres de l'Institut ne seront électeurs et éligibles qu'à la condition de payer un demi-cens.»

Eh bien! les membres de l'Institut qui ne paient aucun cens peuvent cependant être nommés pairs de France... Ainsi, quoique appartenant à l'Institut et quoique pouvant entrer à la Chambre des pairs sans payer de cens, on ne peut pénétrer dans la Chambre des députés si l'on ne paie au moins un demi-cens!

J'arrive maintenant à la proposition elle-même. Le principe du cens est admis, mais avec cette modification qu'il n'est considéré qu'à raison du principal, et non des centimes additionnels; cette disposition aurait l'avantage de rendre les fluctuations du cens moins fréquentes; et on ne l'abaisserait, en réalité, que d'une manière insignifiante. Mais, dit-on, il y a une autre disposition qui, pour porter le nombre minimum des électeurs de chaque collège à 400, permet de prendre les plus imposés, et qui ferait peut-être descendre jusqu'à un cens de 25 francs.

Or, a-t-on dit, s'il est possible de corrompre les électeurs de 200 francs, il sera bien plus facile de corrompre ceux de 25 francs. Mais il faut remarquer que le nombre de 400 rendra, d'un autre côté, la corruption plus difficile; car, en général, comme l'a dit M. Royer-Collard, la corruption est impuissante sur les masses.

Et, d'ailleurs, pourquoi examiner les détails? Il ne s'agit que de la prise en considération, et la commission que vous nommerez aura à examiner de nouveau toutes les questions de détail.»

On reproche à l'opposition d'avoir elle-même repoussé, en 1831, l'introduction des capacités sur les listes électorales; mais bien peu d'entre nous ont pris part à la confection de cette loi; et d'ailleurs on n'avait pas alors l'expérience si instructive des élections qui se sont succédé depuis.

Non, il n'est pas possible que, dans un pays comme la France, 240 000 électeurs nomment seuls ses représentants.

On nous parle de la majorité; mais de quelle majorité? Est-ce de la majorité ou de la minorité de la majorité qu'on veut parler? La minorité de la majorité a autorisé dans les bureaux la lecture de la proposition, elle a entendu, depuis trois jours, ces graves débats avec un calme et une attention qui lui font honneur; cette minorité de la majorité enfin, qui est venue à nous... (rumeurs) nous a prêté récemment son concours pour la nomination d'un collègue que nous estimons et que nous aimons tous. En agissant ainsi, la portion de la Chambre dont je parle a fait acte d'honneur et de probité, elle nous a donné ainsi la mesure de ce que nous pouvons attendre d'elle dans la question qui s'agite en ce moment.

M. PELTEREAU-VILLENEUVE. Si les collèges électoraux avaient donné la victoire aux amis politiques de M. Duvergier de Hauranne, soyez assurés qu'on ne les traiterait pas avec tant de légèreté et qu'on les considérerait, au contraire, comme ayant parfaitement exprimé l'opinion du pays.

[illegible] que cette loi est mauvaise. Si cet argument pouvait être admis, toute réforme électorale serait désormais impossible. S'il est vrai que la loi électorale participe de votre inviolabilité, et que vous soyez son incarnation, si ce débat touche à votre honneur, à votre dignité, comment le ministère lui-même oserait-il jamais venir vous présenter une réforme électorale? Il faudrait donc poser comme un dogme que la loi électorale est immuable.

La Restauration avait déclaré les conditions électorales invariables, et cependant elle les a modifiées; vous, au contraire, vous avez une loi électorale variable et vous n'y voudriez pas toucher!

Mais, dit-on, voyez: le pays est calme, il ne réclame pas la réforme électorale. Eh! mon Dieu! la France n'a pas, il est vrai, de passions politiques permanentes, cela lui manque peut-être...(Ah! ah!) Je ne parle pas de l'agitation qui est funeste au pays, mais de cette agitation politique qui fait sa vie, de cette chaleur, de cette passion politique qui naît quand les citoyens mettent en commun leurs passions et leurs idées.

Vous avez jugé cette agitation dangereuse alors que le gouvernement était encore à peine fondé; on s'est effrayé à la pensée de ces grands *meetings* anglais où vient battre à un jour donné l'artère politique du pays; mais le vœu national s'est fait jour par de nombreuses pétitions.

Ces pétitions, dit-on, ne se présentent plus aujourd'hui. Eh! mon Dieu! en 1829 et en 1830, il n'y avait pas de pétitions; dira-t-on que le peuple n'était pas agité?

Quant à ceux qui nient le mal, je n'invoquerai pas, pour les convaincre, tant de faits électoraux qui ont frappé le pays, mais je leur dirai: Examinez la loi de 1831, qui semble s'être donné la tâche de diviser les citoyens par petits paquets pour avoir meilleur marché de leurs consciences; je leur rappellerai que le thème de tous les agents électoraux, sur toute l'étendue de la France, consiste dans la glorification et dans la surexcitation des intérêts individuels; les sentiments des citoyens, des pères de famille, tout est exploité au nom de l'intérêt; en présence de pareilles influencees, il est tout naturel que le nombre des fonctionnaires aille chaque jour en augmentant.

Cette situation commence à frapper une grande partie de cette Chambre, et il en est résulté une proposition qui vous sera présentée sur la réforme parlementaire. Mais j'avoue que si j'avais à choisir, j'aimerais mieux la mesure préventive que la mesure répressive.

Aussi, voyez comme tous se jettent avec empressement dans l'arène de la candidature; comme tous, abandonnant leurs affaires, leurs affections, aspirent à venir dans cette Chambre, où se trouve la source de toutes les faveurs et de toutes les influences!

Et le gouvernement peut-il dire qu'il est pur de cette corruption? Des enquêtes parlementaires ont prononcé le contraire; et quand le ministère destitue un député fonctionnaire pour le punir d'un vote consciencieux, ne dit-il pas assez à tous ses agents du dehors que tout vote indépendant dans les élections sera puni de destitution?

Et quand le ministère place un député qui est nouveau venu dans un emploi important laissé vacant par un homme éminent et recommandable par d'anciens services, mais qui a eu le tort de faire voter selon sa conscience, n'est-ce pas de la corruption qu'il sème pour qu'on la recueille au dehors?

Rappelez-vous enfin le procès si instructif de Quimperlé; ce n'est pas *ex abrupto* que la corruption y est arrivée à ce degré qui nous a tant dégoûtés et indignés. La corruption par les places avait précédé la corruption par l'argent; elles étaient filles du même principe, et un jour elles se sont rencontrées face à face.

Si la corruption exercée par le gouvernement reste impunie, c'est qu'elle se pratique avec plus d'adresse et de secret; j'en appelle, à cet égard, au sentiment public et universel de la France; les promesses, les espérances semées par les agents du gouvernement ont porté partout la corruption.

Autrefois, dans les collèges électoraux, on demandait avec ardeur aux députés ce qu'ils pensaient. Aujourd'hui, on ne leur demande plus que ce qu'ils rapportent, et nous voyons tous les jours des hommes nouveaux, mais influents, remplacer les hommes les plus signalés par leurs anciens services.

C'est, dit-on, du patronage. Du patronage! Ah! c'était un noble patronage que celui qui, autrefois, s'étendait du suzerain aux vassaux, les appuyait de son crédit et les guidait sur le champ de bataille. Mais comme tout périt par l'abus, le patronage a fini par se transformer en tyrannie.

Quel est le patronage moderne qu'on voudrait lui substituer aujourd'hui? Celui des électeurs par l'élu; à la charge, par ce dernier, de le payer par des places ou par le signe de l'honneur accordé aux dépens de l'honneur! Ah! n'appelez pas cela du patronage; le véritable nom, c'est: corruption!

Les adversaires de la proposition nous ont dit qu'il y avait deux éléments dans le corps électoral; qu'il y avait des collèges politiques, d'autres qui ne l'étaient pas, et qui ne devaient pas l'être. Je ne croyais pas, je l'avoue, que mon honorable ami, M. Duvergier de Hauranne, eût si bien rencontré; je ne croyais pas qu'il eût pensé si juste en voulant faire pénétrer dans les petits collèges un peu de l'élément politique.

Le mal est grand, mais est-ce une raison pour se croiser les bras ou pour s'en rapporter à la Providence, c'est-à-dire aux révolutions? Il y a des révolutions grandes, salutaires, généreuses; mais aussi il en est des révolutions comme des autres événements: elles se succèdent en changeant de caractère.

Ce n'est pas d'ailleurs au moment des catastrophes, ce n'est pas quand la foule frappe à la porte qu'il faut s'occuper de réformes, c'est au contraire au milieu du calme si propice aux améliorations politiques et sociales.

Je ne ferai pas aux députés de la majorité qui se sont proclamés partisans des réformes devant le corps électoral l'injure de supposer que leur promesse n'est qu'une déception, qu'ils n'ont eu recours qu'à un misérable expédient électoral.

Non! pour moi, ils ont été sincères; ils se montreront fidèles à leurs engagements; j'en ai pour gage certaines inquiétudes qui se sont manifestées depuis quelque temps. Cela ne peut s'expliquer que par cette circonstance, qu'en protestant de leur dévouement au ministère, ces nouveaux députés ont dit: Nous voulons au moins conserver notre honneur.

Et certes le ministère serait bien exigeant s'il ne se contentait pas de cette formule chevaleresque de nos pères: Prenez nos biens, prenez notre sang, mais laissez-nous notre honneur!

Que les nouveaux conservateurs veuillent prendre des ménagements, je le comprends; mais ils doivent au pays les progrès qu'ils ont promis. Tant qu'ils seront dans cette enceinte, nous leur rappellerons leur programme, ou plutôt nous n'aurons pas la peine de le leur rappeler, car nous sommes convaincus qu'ils le rempliront. (Approbation à gauche.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. DE CARNÉ, qui l'a réclamée pour un fait personnel, paraît à la tribune. (Non! non! M. Guizot! Tumulte.)

M. GUIZOT fait remarquer que, puisqu'il s'agit d'un fait personnel, l'orateur est dans son droit.

M. DE CARNÉ. Je demande pardon à la Chambre de la détourner un moment de la grave question qui l'occupe, pour répondre à une interpellation qui vient de m'être adressée. (Vive agitation.) L'honorable M. Barrot a paru parler de moi comme ayant quitté ces bancs (montrant la gauche) pour venir m'asseoir sur ceux-là (montrant le centre). Je lui demande à quel moment il m'a considéré comme incarné à la politique qu'il soutient? (M. O. Barrot fait des signes négatifs.)

Je suis parfaitement sûr que si je faisais appel au chef de l'opposition, à l'honorable M. Thiers, il me répondrait que, dans aucune circonstance, alors que nous votions ensemble sur des questions déterminées, il ne m'a considéré comme un des siens. (Bruit.) Dès lors, le droit de police qu'on veut exercer sur ma personne a lieu de m'étonner singulièrement. (Nouveau bruit.)

Il y a des circonstances graves où j'ai pu me rencontrer sur le même terrain avec l'honorable M. Barrot, non pas comme ami politique, mais comme allié d'un jour. Les questions dont il s'agissait étaient des questions de politique extérieure, et, je n'hésite pas à le dire, en m'adressant à l'honorable assemblée, que, quand elle aura entendu les développements (Explosion de réclamations) que je vais lui donner, elle demeurera convaincue qu'il n'y a pas eu de défection de ma part. (Nouvelle interruption.)

Il n'est pas possible de trouver une seule question intérieure sur laquelle je me sois séparé du cabinet; mais ma conscience m'a obligé de m'en séparer sur une question de politique étrangère. En 1842... (Interruption. —

MARSEILLE. — Nous rappelons à nos amis des environs de cette ville que l'anniversaire de la naissance de Fourier y sera célébré par un banquet, le 7 avril, à sept heures du soir, dans le restaurant Garnier, place Noailles. Le prix du billet est fixé à 7 fr. Des listes de souscription sont déposées chez M. Babin, rue Paradis, 22, et au restaurant Garnier. Elles seront closes le 3 avril, à six heures du soir.

BLOIS. — Nos amis des environs de Blois sont également prévenus qu'un banquet aura lieu le 7 avril, chez Mme Philippeau, restaurateur, sous la Poissonnerie. On s'inscrit chez M. Gilet-Oudin.

Havre. — M. M. s. P. — Reçu les 36. — Merci.

Rouen. — M. T. L. — Nous recevrons avec plaisir et examinerons avec intérêt sympathique.

Houdan. — M. L. — Nous envoyons, et nous vous débitons de l'ab.

Vienne. — M. C. — M. de L. C. nous a envoyé de Val. sa R. et son ab. — Il continuera à solder directement.

Lafère. — M. C. — Reçu les 45. — Remerciements.

Verdun-s.-M. — M. P. — Nous expédions et vous écrivons.

Bourse du 25 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	79 25	79 45	79 25	79 30	4 Can. 5 0/0 .... »»
— — fin courant	79 25	79 30	78 95	79 25	Act. d J. » »» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 25	117 25	117 15	117 25	Ch. S. G. » 1010 »»
— — fin courant	117 15	117 25	117 15	117 25	V. r. dr. »»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours »»» »»	Banq. de Fr. dr cours 3300 »»	— Ob. anc. .... »»
4 0/0 J. » » »»» »»	O. V. de Par. » 1345 »»	— — nouv. .... »»
Emp. 1844. au Ct » » »|»	C. hyp..... » »»» »»	V. r. gauc. 215 »»
—— fin Ct » » »»	— Gouin..... » 1180 »»	Paris à Sc. »»» »»
B. du Trés. » » »|»	— Gann..... » 1160 »»	— à Orléans 1277 50
PRIMES. fin cour. fin proch.		— à Rouen. 872 50
3 p. 0/0...... d. 50 »» »» 79 30 —— 79 70 79 80		R.-Havre. 670 »»
5 p. 0/0...... d. 50 »»» »» »»» »» —— 117 75 117 80		Avignon... »»» »»
REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.		Str. à Bâle. 205 »»
3 p. 0/0.... »» »|» »» »|» 05 »|» 07 1/2		Paris-Str... 463 75
5 p. 0/0.... »» »|» »» »|» 15 »|» »» »|»		Tours-Nant. 430 »»
FONDS ÉTRANGERS.		Orl.-Vierz. 570 »»
NAPLES. au Ct dr cours » »|»	ROM...... Der C. 102 »|»	C. du Nord 680 »»
Récép. Rotsch. » 102 »»	BELG. 5 1/2..... » »» »|»	Famp-Haz. »»» »»
ESP. Dette act. » »» »|»	— 4 1/2..... » 96 »|»	Diep.-Féc. »»» »»
— — pass. » » »|»	— dr 1840... » 102 »|»	Boul. à Am. 403 »»
— 3 p. 0/0. » 34 1/4	— dr 1842... » »»» »|»	Orl.-Bord. 517 50
Dette intérieure » »» »|»	— Banque.... » »»» »»	Mont. à Tr. »»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 » »» »|»	— dr Em. 1844. » »»»» »»	Paris-Lyon 445 »»
HOLL. 2 1/2 » »» »|»	PIÉMONT...... » 1180 »»	Bord-Teste 90 »»
HAÏTI...... » » »|»	AUTRICHE..... » »»» »»	Zinc V. M.. 3575 »»
		Lin Maber »»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	872 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	— à Bordeaux	520 »»
Paris à Orléans...	1278 75	Marseille à Avign.	313 75	Nord	571 25
— à Lyon.....	415 »»	Paris à Strasbourg	448 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 86-50 (l'hect.); courant du mois, 88; avril, 88; mois du milieu, 96; 4 derniers mois, 105 à 104 (la tonne de 100 kil.)

Lille. — Colza, 82-50; œillette rousse, »»; lin, 92; cameline, 91-50 à 92; chanvre, »».—Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 95, courant du mois, 94; avril, 93; mois du milieu, 95; juillet et août, 100.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 107 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 mars.

7 »|» OPÉRA.— La Reine de Chypre.
7 »|» FRANÇAIS. — Relâche pour les obsèques de Mlle Mars.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE.— L'Eclair, Alix.
7 1/2 ODÉON. — Relâche pour les obsèques de Mlle Mars.
8 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 »|» ITALIENS. —
6 1/2 VAUDEVILLE.— Le Fantôme, le Plastron, Collaborateurs, Pourquoi?
6 3/4 GYMNASE. — Irène, le Phare, Geneviève, l'Article 213.
7 1/4 VARIÉTÉS. — Porte-Respect, l'Enfant de l'Amour, une Fille terrible.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Poudre-Coton, la Fièvre.
6 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Palma ou la Nuit du Vendredi-Saint.
6 1/2 GAITÉ. — Bertrand. Soirée indienne et chinoise.
6 »|» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Les Marie, Kokoli, la Maison des Fous.
7 »|» FOLIES-DRAMATIQUES.—Reine Argot, le Garde, Brelan.
5 »|» LUXEMBOURG. — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 »|» DÉLASSEMENTS. — Les Demoiselles de la Légion-d'Honneur, Quitte pour la peur, une Chambre pour deux. M. Martin.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — Egill, Pauvre Idiot, l'An II.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Toujours la Réforme électorale.

La longueur imprévue de la discussion, le doute qui pesait encore sur la détermination définitive de M. Guizot, l'importance politique de la question, la polémique des journaux semi-officiels entre eux, l'attitude prise par les jeunes conservateurs, tout cela avait doublé l'intérêt; une foule élégante occupait les tribunes, toute la pairie avait reflué dans les couloirs, l'assemblée était au grand complet et un frisson de fièvre semblait la parcourir. On s'attendait à une lutte vive et animée, à une détermination grave du gouvernement et de la majorité. Toute cette attente a été trompée. On a échangé des discours et des epigrammes, mais tout s'est borné en définitive à un tournoi de paroles.

C'est M. Blanqui qui a ouvert le debat, un orateur spirituel, incisif, faisant bondir l'épigramme sans avoir l'air de s'en douter, et tenant intrépidement tête aux interruptions de tout genre; se posant dans la pratique, il philosophe peu, il marche droit au but; mais arrivé là, il semble hésiter et s'éloigne sans l'avoir atteint. Son discours d'aujourd'hui a été un des plus vivement nourris que la Chambre eût entendus depuis longtemps, et plus d'une fois il a été interrompu par des rires approbatifs et des exclamations qui étaient encore des éloges.

M. Blanqui a donné au ministère d'excellents conseils dont il est à craindre que le ministère ne profite pas. — Vous combattez la réforme électorale, lui a-t-il dit, mais cette réforme, c'est vous qui la faites désirer. La majorité reste immobile, elle ferme l'oreille à toute proposition progressive, elle refuse toutes les améliorations: on est naturellement porté à la vouloir changer. Mettez-vous à la tête du progrès, réalisez vous-mêmes les réformes que l'on espère indirectement d'un changement dans les conditions d'election, on ne viendra pas vous poursuivre de cet épouvantail. Vous avez à la Chambre cent députés nouveaux, tous dévoués à la politique conservatrice, mais qui ont pris des engagements avec les électeurs: vous ne savez pas les utiliser. Voilà trois mois que nous sommes réunis, nous n'avons rien fait encore, vous attendez que le mouvement vous vienne du dehors. C'est végéter cela, ce n'est pas vivre. Soyez donc le gouvernement de fait, comme vous l'êtes de nom; occupez, dirigez les intelligences, comme vous dirigez les affaires matérielles, et vous serez vraiment des hommes d'État.

A tout ce discours, M. Duchâtel ouvrait de grands yeux et ne comprenait pas. Il n'avait jamais assisté à pareille scène. M. Guizot tâchait, lui, de ne pas comprendre.

M. Blanqui a terminé par une menace. Nous voulons bien aujourd'hui, a-t il dit, ne pas voter pour la proposition, parce que nous espérons encore; mais si M. Guizot est infidèle aujourd'hui à son programme de Lisieux, si à la fin de la législature rien n'a été fait par le cabinet, nous reconnaîtrons qu'il y a nécessité de renouveler le parti conservateur, et nous agirons en conséquence.

C'était le langage du héraut romain, quand il allait à la frontière ennemie offrir la guerre ou la paix. M. Blanqui s'est retiré comme le héraut mal reçu, en secouant son manteau; mais le moment venu du vote, il n'a pas fait la guerre.

M. Guizot s'en inquiétait peu, du reste; il a même fort raillé ces esprits indisciplinés qui, choisis par une majorité conservatrice, se [...] qu'à l'engagement pris par eux de voter en faveur de diverses améliorations, la réforme électorale entre autres.

Mais M. Guizot n'admet pas qu'une réforme électorale soit nécessaire. Les vices que l'on reproche à la loi actuelle sont organiques, et il n'y a pas lieu de s'en préoccuper. Quant à l'élargissement de la base de l'électorat, il n'y faut pas songer. Le siècle a la maladie de l'esprit, il faut l'en guérir. L'intelligence est sujette à de dangereux écarts, elle pourrait s'elever trop haut dans la région de l'idéal; il lui faut un contrepoids; ce contrepoids, c'est la propriété, c'est l'argent. M. le ministre des affaires étrangères n'admet pas que l'on ait droit de participer à la vie politique, à moins de deux cents francs d'impôts; ces deux cents francs sont un gage donné à la société qu'on ne cherchera pas à changer les conditions du capital, du talent et du travail. Il fallait voir avec quel sublime élan d'indignation l'orateur a repoussé cette parole de M. Garnier-Pagès, qu'un jour viendra où les deshérités auront part à l'élection! Les prolétaires electeurs! allons donc! ils sont bons tout au plus travailler dix-huit heures par jour à un travail répugnant et à s'enivrer au cabaret le dimanche pour oublier leurs douleurs de la semaine; à moins pourtant qu'on ne les occupe à faire une révolution au profit de la bourgeoisie. Mais participer au droit de choisir des députés, arriver un jour à être représentés à la Chambre! c'est là plus qu'une absurdité, c'est un blasphème! — Cela ne s'est jamais vu, d'ailleurs.

Cette dernière raison n'est pas la moins importante aux yeux du ministre. C'est à l'histoire, et presque uniquement à l'histoire, que M. Guizot a demandé les lois de l'avenir; il a suivi longuement et minutieusement les transformations sociales à travers l'antiquité et le moyen-âge; dans ces siècles où la barbarie pèse encore d'un poids si lourd, le progrès s'accomplit avec lenteur; il a fallu des siècles pour transformer l'esclavage en servage, pour affranchir la bourgeoisie. M. Guizot ne s'est pas aperçu que les conditions sociales sont changées; qu'au point où en sont les esprits quelques années équivalent à un siècle; tout entiché d'orgueil bourgeois, il s'imagine que la bourgeoisie descendrait si le peuple s'élevait à elle; il croit à la persistance du peuple dans l'ignorance, parce que la bourgeoisie aujourd'hui a besoin du travail manuel qu'il exécute, comme certain journal croit à la persistance de la pauvreté, parce que la pauvreté donne à ses amis une influence qu'ils perdraient si elle venait à disparaître.

Savez-vous une des lois dont M. Guizot est le plus fier? une de celles à l'aide desquelles il espère accomplir son programme de Lisieux? Une loi toute compressive, et par conséquent rétrograde, la loi sur le système, non pas pénitentiaire, a-t-il dit, mais sur le système pénal; la loi par laquelle la société se venge d'attaques que le plus souvent son incurie a provoquées. Si on l'eût laissé faire, le ministre se serait longuement étendu sur cette loi; il racontait déjà comment l'on avait été obligé, par suite du progrès des mœurs, de renoncer aux tortures physiques et morales, au sac et à l'amende honorable, lorsque les murmures de la Chambre l'ont forcé de s'interrompre.

Ce n'est pas cependant que M. Guizot croie la loi électorale complétement immuable, mais pour le moment, mais d'ici à un [...] de Hauranne qu'il faudrait accepter, car cette proposition a deux grands vices: elle place l'intelligence sur le même plan que l'argent, elle lui fait même une place quelque peu meilleure; elle aurait, de plus, l'inconvénient de nuire au morcellement des électeurs et des intérêts.

Toute cette misérable argumentation a été du reste prononcée avec cette ampleur de forme, cette netteté de déduction qui caractérisent M. le ministre des affaires étrangères, et elle n'a pas laissé de produire son effet sur la Chambre. Pour notre part elle nous a profondément attristés, car malgré tout ce qui avait été dit, nous espérions encore en M. Guizot, à qui nous ne faisons pas l'injure de le comparer avec son collègue de l'intérieur.

Après ce discours, M. Berryer a essayé de continuer la discussion, mais c'est en vain qu'il a démontré que la loi de 1831 est une loi de double réaction, contre la noblesse d'un côté, qui avait prédominé sous la Restauration, et de l'autre côté contre le peuple qui avait fait la Révolution des trois jours; c'est en vain qu'il a insisté avec chaleur en faveur des classes pauvres que l'on oublie, en faveur de ces prolétaires dont on ne tient pas compte, et que l'on affecte de repousser dans l'ombre dès qu'on n'en a plus besoin; c'est en vain qu'il a caractérisé énergiquement cette glorification d'une loi pénale, d'une loi toute répressive, dont la nécessité est une accusation contre la société; une seule préoccupation dominait désormais la Chambre, l'attitude qu'allaient prendre les conservateurs indépendants en présence des railleries et de la fin de non-recevoir opposée à leurs prières par M. Guizot.

On se rappelle l'histoire de ces esclaves révoltés dont on ne put venir à bout par les armes et qui se rendirent en voyant leurs maîtres apparaître avec les fouets dont ils les fustigeaient d'habitude. Ce même fait s'est renouvelé aujourd'hui. Chez M. de Castellane et chez M. E. de Girardin, tous étaient bien déterminés à ne pas voter contre la prise en considération sans avoir fait leurs conditions. Mais la parole menaçante de M. Guizot les a retenus. M. de Castellane et M. Clapier ont essayé vainement de balbutier des explications, puis divers membres des plus ardents du centre ayant demandé le scrutin, afin de placer chaque votant sous le regard impérieux de M. Duchâtel, l'exécuteur des hautes-œuvres du cabinet en pareilles circonstances, les conservateurs progressistes n'ont pas osé même s'abstenir; tous ont monté à la tribune et déposé leurs votes dans l'urne noire. Un seul d'entre eux a osé voter pour la prise en considération, M. Emile de Girardin.

La prise en considération a été écartée par 252 voix contre 154.

M. Duvergier de Hauranne a annoncé qu'il reviendrait à la charge à la prochaine session.

Congrès central d'agriculture.

5e SÉANCE.

Hier, nous avons entendu les orateurs du libre-échange; aujourd'hui c'était le tour des orateurs de la protection.

M. Ortolan nous disait hier que le système protecteur était le résultat de trois illusions; voici venir M. Buffet, qui attribue au libre-échange trois conséquences également fâcheuses pour le propriétaire, pour le fermier, pour le travailleur.

Après M. Buffet est venu M. de Tillancourt qui a reproché aux agriculteurs leur indolence. Les manufacturiers ont su se concerter,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 27 MARS 1847.

SALON DE 1847.

(*Deuxième article*).

COUTURE, — TISSIER, DIAZ, MULLER, VERDIER, BESSON.

Lorsqu'on parcourt une des expositions du Louvre, surtout celle de cette année, ce qui frappe surtout c'est l'abandon de plus en plus complet de la grande peinture. Michel-Ange, pour se moquer des petits tableaux de Raphël, dessinait une main gigantesque sur un mur de la Farnesine. (Hélas! pourquoi ce procédé de critique, le seul acceptable, est-il si peu usité?) Il peignait rarement à l'huile, et méprisait ce *petit genre*. Sans être aussi exigeant que lui, il est permis de se plaindre de l'envahissement du petit et du joli dans les arts. Aussi, lorsqu'on voit apparaître une œuvre où l'art est pris au sérieux, où la nature est aimée et comprise dans tout ce qu'elle a de sévère et de profond, c'est avec bonheur qu'on salue l'avènement d'un grand maître. Et si l'artiste qui a produit cette œuvre possède cette manière neuve de sentir la beauté et de la rendre, cette puissante originalité qui constitue les chefs d'école, on est en droit d'espérer que la génération nouvelle saura continuer dignement l'œuvre de ceux qu'elle est appelée à remplacer.

Le tableau de M. Couture n'est pas exempt de défauts, mais il porte en lui ce caractère nouveau, inattendu et grandiose qui ne se trouve que dans le début des maîtres. Depuis deux ans le public attend ce tableau; les artistes en parlent diversement, les critiques l'annoncent. Ajourd'hui il n'est question que de lui; il absorbe seul l'attention des visiteurs du Salon. C'est une immense toile où trente personnages environ, couchés sur un lit antique, cherchent à triompher de leur épuisement par de nouvelles debauches, un lendemain d'orgie avec cette épigraphe de Juvénal:

« Plus cruel que la guerre, le vice s'abat sur Rome et venge l'univers vaincu. »

Des hommes ivres, des vases renversés, des fruits et des fleurs, des femmes à moitie nues, lasses et appelant de nouveaux baisers; sur la droite, deux philosophes ou deux poètes contemplant l'orgie, et tout autour les graves statues de Brutus, de Cincinnatus, de Caton, telle est à peu près l'ordonnance de cette scène encadrée dans une splendide architecture à la Véronèse, et illuminée par les rayons pâles du jour renaissant. Un adolescent, à figure de satyre, lève sa coupe en l'air pour faire boire la statue de Brutus; un autre se dresse en chancelant pour ranimer l'orgie expirante. Ça et là des femmes épuisées, aux seins pendants, des hommes surpris par le sommeil au milieu des baisers, ou emportés ivres-morts par des esclaves; et puis des têtes à la Vitellius ou à la Falstaff, des figures blêmes et maigres, et des enfants appuyant encore leurs bouches l'une sur l'autre; partout le spectacle profondément triste d'une débauche impuissante et de l'agonie d'une société insouciante qui s'ensevelit sous le vin et les fleurs.

La peinture d'un monde qui s'en va est une pensée grande et profonde; mais si M. Couture a voulu faire naître dans l'esprit des spectateurs de son tableau un enseignement moral et un rapprochement, il est douteux qu'il atteigne son but: cette magnifique civilisation antique nous pénètre de respect, même dans sa décadence; elle n'a rien à démêler avec nos pourritures fardées et nos mesquines décrépitudes; l'hypocrite société qui replâtre si bien ses ulcères n'a qu'à se voiler la face devant cette sublime impudeur.

Au reste, les luttes intérieures, les combats titaniques de ces hommes vivants et forts contre leur vie et leur force, cette immense énergie dépensée à s'anéantir elle-même, durent faire naître de singuliers contrastes, qui se retrouvent dans chaque partie de l'œuvre de M. Couture, qu'il ait voulu ou non les reproduire. Ses personnages sont bien, il est vrai, des débauchés au milieu d'une orgie; mais ce sont encore des Romains: un sang chaud colore leurs chairs, un mâle orgueil anime leurs traits énergiques, et peut-être les statues de leurs pères, ces vieux républicains de marbre qui les regardent, ne les renieraient pas.

Une scène de débauche peinte par M. Delacroix n'eût pas offert de semblables anomalies; on aurait vu partout une vieillesse précoce sous ces cheveux blonds, sous ces traits d'enfants, nulle part la joie au milieu des fleurs fanées, pas un visage gai, pas une tête souriante, des teintes sombres et livides, et la fatalité antique planant sur un monde condamné. L'ensemble eût été plus triste et plus grave; mais il faut à M. Couture la santé, la force et la vie exubérante; il est né pour peindre la richesse et le bonheur. Son tableau vous séduit tout d'abord par l'aspect magnifique de l'ensemble, il vous captive par la perfection de certains détails, et ce n'est qu'après un long examen qu'on se décide à reconnaître une certaine monotonie d'exécution et une grande inégalité entre les diverses parties de l'œuvre; par exemple les jambes de l'homme debout et vu de dos qui lève sa coupe sont d'une exécution ronde et molle qui contraste avec celle d'un personnage affaissé sur lui-même qui lui sert de pendant, et dans lequel certains morceaux, les mains, par exemple, sont traités avec sécheresse et minutie; les draperies rouges et blanches placées au dessous d'une femme en robe blanche, qui semble une réminiscence d'un marbre du Parthénon, sont étincelantes de richesse et de lumière, tandis que l'un des deux stoïciens et le jeune homme endormi à gauche sur un piédestal semblent vêtus de je ne sais quels haillons; à côté de personnages dont les chairs semblent de nuage, on trouve des têtes admirables de vigueur et de solidité.

Cette négligence relative de certaines parties du tableau de M. Couture permet de croire qu'il n'est pas entièrement terminé. Il a d'ailleurs été exécuté dans des conditions très défavorables, au milieu d'un atelier dont les dimensions médiocres ne permettaient guères d'en saisir l'ensemble. Les parties placées à gauche étaient à peine visibles, et ce sont précisément celles qui laissent le plus à désirer. L'exposition de ce tableau dans le grand salon du Louvre, en le montrant à M. Couture sous un jour tout nouveau, lui permettra d'en étudier mieux l'effet général, et de donner plus de vigueur aux ombres du côté gauche. Nous ne doutons pas que ce tableau ne reparaisse aux yeux du public avec des qualités nouvelles si, comme on est en droit de l'espérer, il est acheté pour la galerie du Luxembourg. Il est grandement temps que cette galerie s'ouvre à la jeune école, dût-on expédier pour les musées de province quelques-uns des tableaux académiques qu'elle renferme.

Mais à propos d'académie, en quittant le tableau de M. Couture, allez donc voir celui de M. Heim, membre du jury, et voyez lequel de ces deux peintres mérite de juger l'autre. Exposer de pareilles œuvres après avoir montré une aussi ridicule sévérité pour celles des autres, c'est vraiment trop de maladresse. M. Heim a représenté ou voulu représenter une lecture d'Andrieux en présence des principaux littérateurs. On demeure abasourdi devant cette collection de caricatures. M. Victor Hugo surtout est impayable. M. Heim chercherait en vain à s'excuser en disant que nos grands hommes n'ont pas voulu poser pour lui; leur donner de semblables têtes c'est compromettre leur renommée et s'exposer à être attaqué par eux en diffamation.

Revenons à M. Couture. Nous avons dit que son tableau était une révolution dans la peinture; mais cette révolution sera-t-elle favorable ou nuisible aux arts? Nous avons entendu quelques personnes, même parmi les admirateurs de M. Couture, le rattacher à Watteau et à Vanloo. On devrait attendre un peu plus longtemps avant de classer définitivement un peintre qui certainement n'a pas donné son dernier mot, quoi qu'en dise M. Delécluze. Il nous semble également maladroit de poser certaines comparaisons hasardeuses; pourquoi évoquer les noms de Titien, de Véronèse, de Rubens, de Géricault, de Delacroix? De pareils noms, qu'ils servent d'encensoir ou de massue, sont toujours dangereux: ils empêchent les efforts ou les découragent, en supposant toutefois que la critique ait sur les artistes l'influence qu'elle s'attribue, ce dont il est permis de douter.

Que la peinture de M. Couture soit neuve ou renouvelée, il deviendra certainement chef d'école; nous nous attendons bien à voir sous peu d'innombrables parodies de son tableau; mais on est toujours mal venu à reprocher à un artiste les défauts de ses imitateurs. Ces sortes de gens éclairent le jugement public mieux que la critique la mieux faite; ils nous forcent à voir les défauts du maître en en faisant la caricature. Y a-t-il rien de plus désastreux que les néotragédies de l'école du bon sens, si ce n'est la poésie nauséabonde et émétique des singes de Victor Hugo?

leurs familles, et la nourrissaient. Que voulez-vous qu'ils deviennent maintenant que vous avez ouvert nos frontières aux laines de l'étranger?

» Les orateurs du libre-échange nous ont affirmé que les travailleurs sont dans l'aisance, que tous se nourrissent de pain. C'est là une grande erreur. Il y a plus d'un million de cultivateurs qui ne vivent que de bouillie de maïs et de sarrasin, de gruau d'avoine et de châtaignes. Voilà des faits que les libre-échangistes ne peuvent pas nier.

L'abaissement des droits protecteurs aurait pour résultat immédiat d'aggraver la situation déjà si triste des travailleurs agricoles. L'expérience faite sur les laines nous dit assez ce qu'il faudrait attendre de l'abaissement immédiat des tarifs sur tous les autres produits. Voilà pourquoi j'ai combattu les théories désastreuses des libre-échangistes; voilà pourquoi je demande le maintien des tarifs et même l'élévation de quelques-uns d'entre eux. »

Après M. le marquis de Travanet, nous avons entendu M. Anisson-Duperron. M. Anisson est vice-président de la Société pour la liberté des échanges, c'est dire que M. Anisson a fait un discours dans le sens de ceux de MM. Wolowski, Ortolan, de Kergorlay.

M. de Romanet, rapporteur, a résumé les débats et réfuté quelques objections qui ne l'avaient pas été par les orateurs.

Un débat confus s'élève sur la position de la question.

M. Randot demande qu'on sépare l'agriculture des manufactures, et que le Congrès s'occupe seulement de ses propres affaires. « Laissons les manufacturiers, dit-il; ils sauront bien s'arranger et se défendre eux-mêmes. En protégeant les manufactures au delà de toute expression, on a fait refluer tout le numéraire vers elles, et l'agriculture en a souffert. Je demande donc la division. »

M. Pellault combat la proposition de M. Randot. « Voulez-vous conserver le régime protecteur, dit-il, eh bien, il ne faut pas le scinder; ou la protection est bonne ou elle est mauvaise; si elle est bonne, il faut la conserver telle qu'elle existe; si elle est mauvaise, il faut la supprimer. Je me défie de l'amendement Randot, parce qu'il est accepté par les libre-échangistes. »

Sur ces observations, l'amendement est rejeté.

Le Congrès vote les dispositions suivantes :

1° Le maintien du système protecteur en faveur des produits de notre sol;

2° La réduction de moitié des droits d'entrée et d'octroi qui frappent les boissons aux portes de nos villes, et dont l'énormité constitue une véritable oppression du commerce.

Un membre présente une proposition tendant à ce que la commission permanente soit chargée de suivre auprès du gouvernement l'exécution des vœux de l'assemblée dans l'intervalle d'une session à l'autre.

M. le duc Decazes, président, fait remarquer la convenance et l'opportunité de cette proposition; mais comme elle soulève quelque opposition, l'auteur déclare la retirer.

M. Jules Duval reprend sa proposition, et demande que la commission permanente soit chargée de poursuivre auprès du gouvernement l'exécution des mesures votées par le Congrès. La proposition est bonne, elle est le complément de l'institution du Congrès. Demain, après-demain, il faudra bien qu'on la reprenne et qu'on l'adopte.

Demain discussion sur les cours d'eau et sur les assurances.

On lit dans le ***Moniteur algérien*** :

« Le caïd d'Ouchda, Si-Hammou-ben-Hamed, a été remplacé dernièrement ... sont fortement émues par le bruit de l'arrivée prochaine d'une colonne française dans leur pays. — De nouvelles soumissions ont été reçues ou se négocient.

» Des courriers circulent entre Bougie et Sétif, et les commandants supérieurs s'occupent d'organiser des convois entre ces deux villes. Le moment paraît prochain où Sétif jouira de sa communication naturelle avec la mer et sera affranchie du détour de 30 lieues qui résulte aujourd'hui de la nécessité de passer par Constantine.

» M. le maréchal gouverneur général a reçu, avant-hier, 18 mars, la visite des principaux chefs de cette contrée, arrivés à Alger par le dernier courrier de l'Est.

» L'organisation adoptée sur les lieux lors des premiers pourparlers dont nous avons rendu compte, a été confirmée dans cette entrevue. Tous les nouveaux chefs, parmi lesquels on distingue El-Bachir, fils de Mohammed-Amzian, l'homme le plus important de cette partie de la Kabylie, l'un de ses neveux, les chefs des importantes tribus des Oulad-Abbou, du Jenaya, du Mezzaïa et du Beni-Bou-Messaoud, étaient réunis au palais du Gouvernement. M. le maréchal, dans une allocution pleine de force et de dignité, leur fit comprendre tous les avantages de la situation nouvelle où ils entraient par leur soumission, et leur promit l'appui de la France pour soutenir l'autorité dont ils venaient d'être investis, s'ils l'exerçaient, en auxiliaires fidèles, dans l'intérêt de la paix et de l'ordre. — Tous les chefs protestèrent que telle était leur ferme intention, et, pour première preuve, ils montrèrent au milieu d'eux le caïd du Guergour, envoyé de Sétif, par M. le colonel Eynard, pour régler la marche d'un premier convoi.

» Tous ces chefs ont paru très satisfaits de cette présentation, qu'ils avaient sollicitée avec empressement. Ils retournent aujourd'hui chez eux, par le courrier de l'Est; les impressions qu'ils répandront dans leurs montagnes seront très favorables, sans aucun doute, au maintien et au progrès de nos nouvelles relations.

» On n'a reçu de Milianah aucun renseignement nouveau sur le chérif dont nous avons mentionné la rencontre avec M. le lieutenant Marguerite, chef du bureau arabe de Teniet-el-Had. Divers détachements de spahis et les goums de nos agas sont à sa recherche, sans parvenir jusqu'ici à retrouver sa trace. — Il n'est point encore certain que ce soit Bou-Maza. — La présence de cet individu se résolvera probablement, à l'improviste, par quelque désordre partiel. Rien n'indique qu'il en puisse résulter quelque chose de grave. Les recherches se poursuivent.

» Sauf cet incident, la tranquillité de la province d'Alger n'a été troublée nulle part.

» Les dangers matériels ne peuvent guères nous venir du Sud. La faiblesse numérique des populations et leur défaut d'ensemble ne leur permettront pas l'offensive. Mais c'est là que les agitateurs comme Abd-el Kader, Bou-Maza et les autres chérifs ont trouvé et peuvent trouver encore un certain nombre d'auxiliaires, au moyen desquels ils pénètrent dans le Tell où réside la véritable force du peuple arabe, et viennent y élever leur influence. Nous avons donc un grand intérêt à dominer le désert pour arrêter ces incursions, sans y porter notre occupation toutefois, et nous y parviendrons en partageant le pouvoir et maintenant les divisions existantes entre les chefs et les tribus. — Cette organisation admise, nous n'aurons plus, pour lui donner appui et la faire agir régulièrement, qu'à parcourir de temps en temps ces territoires éloignés avec nos colonnes légères, en frappant vigoureusement les tribus qui auraient accueilli les agitateurs ou manqué de ...

... président de la commission spéciale des théâtres royaux, Viennet, Liadières, baron Taylor, Auber, Samson, de la Comédie-Française.

Tous les artistes du Théâtre-Français (hommes et femmes) assistaient aux obsèques, ainsi que la plupart des artistes de tous les autres théâtres sans exception. Quatre cents places avaient été réservées dans l'église, en avant du catafalque, pour le deuil; les autres étaient occupées, longtemps avant la cérémonie, par le public.

Après le service religieux, célébré en musique et plain-chant, le cortège s'est mis en marche et s'est dirigé vers le cimetière du Père-Lachaise, où les dépouilles mortelles de la célèbre artiste ont été déposées. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe.

(***Moniteur parisien.***)

— Il circule, depuis le nouvel an, une assez grande quantité de pièces de 5 fr. au millésime de 1847. On peut s'assurer facilement que dix-neuf pièces nouvelles égalent, si même elles ne dépassent pas légèrement, une pile de 100 fr. des anciennes pièces. C'est la première fois qu'on remarque dans les pièces neuves une différence aussi grande, différence qui tient à la saillie excessive du cordon.

L'habitude presque générale de ne compter les pièces que pour une pile et de dresser les autres piles à la suite, en ne tenant compte que de la hauteur, peut exposer à des erreurs. Cet avertissement a donc un certain intérêt pour le commerce.

— Le navire de guerre espagnol, ***le Soberano***, a fait voile pour Laguayra, ayant à bord un ambassadeur de la cour d'Espagne. C'est la première fois que le gouvernement espagnol entre en relations diplomatiques avec les Etats du Centre-Amérique, depuis leur émancipation, et cette démarche peut être considérée comme une reconnaissance de l'indépendance de ces républiques.

— Le 12 avril prochain, il sera donné, dans les magnifiques salons de M. le duc de Caumont la Force, une fête en faveur des pensionnaires de l'ancienne liste civile. Tout annonce que cette fête dépassera encore celles qui ont été données les années précédentes. Prix du billet : 20 fr. Au bureau de la ***Mode***, rue du Helder, 25.

MISÈRE. — On lit dans le ***Messager du Nord*** : « On nous raconte une aventure navrante dont Lille a été le théâtre.

» Un honorable médecin de notre ville visitait depuis quelque temps une famille composée de trois sœurs, dont une seule, soutien de toutes, n'était pas courbée sous la maladie.

» Avant-hier matin, en faisant sa visite habituelle, le docteur voit que la sœur valide a un aspect étrange; il la regarde, bientôt elle pâlit, et tombe comme une masse en laissant échapper ces mots terribles : ***J'ai faim*** !

» La malheureuse n'avait pas mangé depuis trente-six heures.

» Le médecin était loin de se douter de la misère de la famille : il s'empressa, on le comprend, de lui donner les premiers secours indispensables, puis il apprit ceci :

» Les trois sœurs étaient ouvrières en laine, il avait fallu acheter la matière première et vivre pendant ces temps de détresse et de maladie; la laine n'avait pu être payée en son temps, et un créancier impitoyable, nonobstant l'affreuse situation de ces malheureuses, avait fait saisir leur chétif mobilier, ce qui expliquait pourquoi une d'elles mourait de faim à côté de cette dernière ressource. Le médecin, après avoir mis quelques consolations au cœur de la pauvre fille, alla trouver le créancier, lui exposa l'état affreux dans lequel il avait laissé ses débitrices; rien n'y fit : le créancier avait son droit, disait-il, il voulait en user, aussi maintint-il la saisie! »

Au reste, sans être encore un chef d'école, M. Couture est déjà par la force et l'importance de son talent à la tête d'une génération de jeunes peintres qui se distinguent par une certaine communauté de tendances et de manière. M. Müller, par exemple, a un talent qu'on dirait être la femelle de celui de M. Couture. Son tableau, intitulé la ***Ronde de Mai***, qui forme le pendant de sa ***Primavera***, de l'année dernière, représente des jeunes gens et des jeunes filles vêtus de riches costumes, qui dansent en riant au milieu d'un paysage vert. La fraîcheur et la gaîeté des tons séduit au premier aspect, mais l'œil est parfois fatigué de ce cliquetis de lumière, comme dans certaines allées de Fontainebleau où le sable vous aveugle par le reflet de ses petits cristaux prismatiques. Le tableau de M. Couture, au contraire, lorsqu'on l'aperçoit pour la première fois en entrant au Salon, semble d'un gris d'argent; ce n'est qu'en l'examinant qu'on y découvre une richesse et une variété de couleurs habilement fondues dans l'harmonie de l'ensemble. Les chairs de M. Muller sont d'un joli rose, mais c'est plutôt le rose de la phthisie que celui de la santé. Le paysage est frais et charmant, mais il a toute la consistance d'une crême fouettée. Les personnages sont couverts d'étoffes éblouissantes, mais ils semblent transparents et éclairés à l'intérieur par des lanternes; leur sourire est plein de douceur et de gaieté, mais avec une nuance de niaiserie.

M. Muller a exposé en outre le portrait en pied d'un enfant vêtu à l'écossaise; il y a là les mêmes qualités que dans tous ses tableaux, et ses défauts y sont moins apparents. Pourquoi? peut-être tout simplement parce que l'enfant est vêtu de velours noir; cela repose du rose et du vert, et cela permet de remarquer que le paysage et les chairs sont d'une couleur fraîche et lumineuse. Il ne manque à M. Muller que de la vigueur et de l'énergie pour faire de bons tableaux, au lieu d'une agréable peinture de stores.

M. Couture et M. Tissier ont cette année la palme de la peinture de portraits. M. Pérignon, qui est aussi éloigné de la couleur éclatante de l'un que de la finesse et de la distinction de l'autre, semble perdre la vogue qu'il avait depuis quelques années. Il n'a pas prélevé son impôt habituel sur les jolies femmes, et n'a envoyé que des députés en porcelaine. Quant à M. Dubufe, quoique son talent soit bien supérieur à celui de M. Pérignon, il ne s'est jamais élevé à la hauteur du portrait de Mme H. par Tissier et de celui de Mme D. par Couture. M. Couture a exposé aussi un portrait de jeune homme. Ces deux portraits sont remarquables par l'éclat et la solidité de la couleur; la touche est heurtée, brillante, l'ensemble est sanguin, vivant, expressif. Les portraits de M. Tissier sont remarquables par la finesse et la distinction de la couleur et du modelé. Sans avoir la sévérité des portraits de Flandrin, ils sont d'un dessin très correct et d'un ensemble doux et harmonieux. Ces qualités sont surtout remarquables dans un charmant portrait de jeune femme en robe blanche placé au fond de la grande galerie.

M. Verdier, outre plusieurs beaux portraits et deux jolies études de jeune fille et de Napolitaine, a envoyé un petit tableau de genre qui obtient un succès mérité; le sujet est tiré d'une fable de La Fontaine : ***Les Femmes et le Secret***. La composition est jolie, et la couleur, très agréable, rappelle celle de son tableau de l'année dernière, ***la Laitière et le Pot au Lait***.

M. Besson a exposé deux portraits et trois autres tableaux dans lesquels on trouve de grandes qualités de couleur.

D'où vient que cette année M. Diaz fait si peu de bruit? Ses tableaux ne sont pas inférieurs à ceux des années précédentes; au contraire, dans son paysage du grand salon, il semble avoir dépassé ses plus beaux effets de lumière et de couleur; jamais il n'avait si bien rendu le soleil. Et pourtant la foule passe avec indifférence devant ses tableaux. C'est que depuis ses ***Bohémiens*** et sa ***Danse turque***, qui ont obtenu un si grand succès il y a quatre ans, M. Diaz a à peine produit deux ou trois tableaux, ses ***Délaissées***, par exemple, où son talent se révéla sous un aspect nouveau. Ses tableaux de cette année ressemblent à ceux de l'année passée, à ceux qu'on rencontre partout sur les boulevarts, et il est bien inutile de s'arrêter devant des tableaux qu'on sait par cœur d'avance. Qui ne connaissait déjà son ***Repos oriental***, son ***Rêve***, ses ***Femmes d'Alger***, sa ***Causerie***, sa ***Baigneuse***? Que M. Diaz y songe, un artiste peut avoir de l'unité dans son talent sans se répéter sans cesse. Espérons que la froideur du public lui montrera qu'en peinture comme en amour, on peut se lasser des objets les plus agréables s'ils le sont toujours de la même manière.

MM. Couture, Tissier, Diaz, Muller, Verdier, Besson, appartiennent, comme nous l'avons dit, à une même famille, à des degrés de talent différents; ils ont une certaine communauté de procédés, d'exécution et surtout de couleur. Ils semblent aussi poursuivre le même idéal; à part M. Tissier, qui s'est essayé dans la peinture religieuse, leurs tendances sont fort peu spiritualistes. Ils chantent d'innombrables variations sur un thème unique, hymne sans fin à la lumière et à la vie, au luxe et à la santé. Leurs antipodes sont M. Ary Scheffer et les élèves de M. Ingres, qui s'engagent de plus en plus dans la peinture mystique. Lorsqu'il existe deux écoles aussi franchement opposées, le procédé charitable de la critique consiste à les écraser l'une par l'autre; mais le champ de l'art est assez vaste pour recevoir toutes sortes de cultures. Toute forme, pourvu qu'elle soit naïve et spontanée, est légitime, parce qu'elle est une des mille traductions de la nature par la pensée humaine, ces deux miroirs infinis qui se réfléchissent éternellement l'un dans l'autre.

L. R. D'ARNEM.

Eléments de grammaire générale

OU NOUVEAUX PRINCIPES POUR L'ÉTUDE DES LANGUES,

Par M. PERRON, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon.

Parmi les professions de foi plus ou moins empreintes de socialisme, que la ***Démocratie pacifique*** a publiées l'année dernière, nos lecteurs se rappellent sans doute celle par laquelle M. Perron se recommandait aux électeurs de l'arrondissement de Gray. M. Perron annonçait devoir alors marcher sur les traces de son honorable ami et compatriote M. A. Demesmay. Il appartient lui-même à cette génération nouvelle d'hommes jeunes et intelligents qui ont compris que le temps des disputes aussi vaines que sonores de la vieille politique, doit céder la place à l'ère bienfaisante des réformes sociales, sagement progressives.

M. Perron vient d'ajouter à la liste des ouvrages recommandables dont il est l'auteur, des ***Eléments de grammaire générale***, que l'***Impartial de Besançon*** apprécie dans les termes suivants :

A l'instar de Fourier, M. Perron a suivi une toute autre marche que ses devanciers; il s'est écarté tout à fait de la voie qu'ils avaient suivie; il a procédé par *écart absolu*, en ne se laissant guider que par les principes. L'ouvrage de M. Perron mérite les éloges des hommes de goût et de talent. Il n'est point rempli de ces dénominations étranges, inutiles, dont fourmillent les autres grammaires du même genre. Tous les termes consacrés par l'usage sont conservés, mais mieux définis. Point de discussion, et c'est bien; car, à l'auteur d'une *Grammaire générale*, on ne demande pas de la polémique, mais des principes clairement établis, et des conséquences logiquement déduites. Pour se conformer à cette exigence des lecteurs, M. Perron a profondément étudié son sujet : on voit qu'il le connaît à fond, car ce qu'il dit est frappé au coin du bon sens et de la vérité. On s'en aperçoit surtout à la facilité avec laquelle on retient tant de principes condensés en si peu de pages. La régularité de ses divisions et de ses subdivisions, qui se font toujours par deux, ne frappe pas moins. Il les a, non pas imaginées, mais trouvées toutes faites dans la nature de son sujet. Il lui a suffi de les constater. Ceux qui ont eu l'avantage d'entendre M. Hennequin, n'ont pas oublié, sans doute, que les classifications mesurées, régulières, se retrouvent dans toutes les œuvres du Créateur. Point de *simplisme*; point d'arbitraire. Aussi, dans les *Eléments de grammaire générale*, chaque espèce de mot, chaque fonction est étudiée à un double point de vue, en mode *composé*. Cette méthode, que l'on ne saurait trop recommander, jette une vive lumière sur tout l'ouvrage et soulage considérablement la mémoire.

En un mot, M. Perron vient de publier le livre le mieux pensé et le plus complet que nous connaissions en fait de grammaire. Quoique s'occupant des langues en général, c'est de la langue française qu'il traite spécialement. Les jeunes gens déjà avancés dans l'étude des langues et les maîtres le méditeront avec fruit. Comme il n'est point fait pour les enfants, et que cependant il doit tourner à leur profit, c'est dans les leçons des professeurs qu'ils doivent le retrouver, moyen indirect pour leur en inculquer les principes; mais, il faut le dire, seul moyen qui donne des résultats satisfaisants, car autrement, on n'a que des machines à réciter par cœur. Nous voudrions voir ces *Eléments* entre les mains de tous les élèves-maîtres des écoles normales. Ce serait les forcer à penser par eux-mêmes, à se rendre compte de tout, à s'habituer à la méthode et à l'exactitude, à la clarté et à la précision, car ce sont les qualités saillantes de l'ouvrage de M. Perron.

ses jours, en se jetant dans la Meuse, et le fleuve a même été exploré à l'endroit plus particulièrement désigné. Au milieu de ces bruits contradictoires, il a reparu tout à coup au château de Géronsart, occupé par la gendarmerie, et envahi par plus de quatre cents personnes. Il arrivait pâle, défait, exténué de fatigue et de besoin, après toute une nuit de marche à l'aventure. Des personnes présentes à l'arrestation disent que rien ne témoignait que la raison lui fût revenue, et qu'il eût le sentiment de son horrible action. Au gendarme qui l'arrêtait *au nom de la loi*, et à qui il se livrait lui même, il s'est contenté de dire : *tout doucement*. Alors il a été introduit dans le château où on lui a servi à dîner. Une demi-heure après, il montait en oiture en compagnie des gendarmes et était conduit à la maison de sûreté, au milieu d'une foule compacte, morne et silencieuse.

Chambre des Députés.

Séance du 26 mars. — Présidence de M. SAUZET.

La Chambre adopte divers projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, relative à la réforme électorale.

M. BLANQUI. Messieurs, j'ai l'honneur d'appartenir à cette fraction du parti conservateur qu'on a qualifiée d'indocile, parce qu'elle a la prétention de raisonner sa confiance en MM. les ministres, aussi bien que sa foi dans les paroles qu'ils proferent... (Ah ! ah ! — Longue rumeur. — Chut ! chut !) Nous sommes de ceux qui pensent qu'on peut entrer dans un parti sans abdiquer sa liberté et le servir en conservant son indépendance et son franc parler... (Ecoutez !)

Nous ne sommes pas des traîtres qui se sont introduits dans la place pour la livrer à l'ennemi, parce qu'il n'y a pas d'ennemis ici. Il n'y a que des adversaires. (Ah ! ah ! — Agitation prolongée.) Nous sommes plutôt des sentinelles vigilantes, qui nous permettons de donner l'alarme, lorsque la garnison fait mine de s'endormir. (Longue rumeur au centre.)

Voilà, Messieurs, ce que nous sommes, et c'est pour cela qu'en venant voter contre la proposition de M. Duvergier de Hauranne, nous éprouvons le besoin d'honneur de dire à l'opposition pourquoi nous votons contre elle, et à la majorité quelles sont nos réserves. (Ah ! ah ! Chut ! chut ! — L'attention redouble.)

Lorsque la proposition de M. Duvergier de Hauranne a été présentée, nous avons parfaitement compris la portée de cette proposition, et nous l'avons envisagée, en nous servant d'une comparaison guerrière, comme un brûlot lancé par une main habile contre le vaisseau conservateur. (On rit.) Aussi, parmi nous, les plus habiles et les plus décidés étaient d'avis d'étouffer la proposition entre deux portes, pour nous épargner les frais des funérailles et le temps qu'on perd dans des discussions inutiles. Nous avons cru, nous, qu'il fallait saisir l'occasion de montrer les idées de justice et de modération que, membres nouveaux de la majorité, nous apportons pour la minorité, car nous savons que les grandes assemblées ont été jetées presque toujours dans la voie des excès et des crimes, par l'absence du respect pour les droits des minorités.

Nous avons donc écouté avec une grande attention, et j'ajouterai même avec un grand plaisir, la discussion de la proposition ; nous avons entendu tout ce qu'on a dit en sa faveur, et nous l'avons si bien entendue que ses impossibilités ne nous ont pas échappé.

N'est-ce pas une chose remarquable qu'une proposition de la plus grande importance, de laquelle on attend les plus grands résultats, et qui n'a pas l'appui sincère, loyal, cordial, comme une chose parfaitement bonne, de tous ceux qui l'ont présentée? (Interruptions. — Murmures. — Agitation prolongée.)

Que veulent les auteurs de la proposition? Ils veulent, par un moyen, arriver à des réformes que le ministère, suivant eux, refuse au pays. Sur le terrain de la pratique, du positif, ils disent : « On ne peut rien tirer du ministère, de la majorité ; il faut modifier la loi électorale ; de nouveaux pères enverront d'autres enfants. » (Rumeurs diverses).

Nous avons, Messieurs, un moyen infiniment plus sûr d'arriver aux réformes, c'est de les demander, de les faire nous-mêmes.

Il y a quelque chose sur le terrain de la politique : il y a des idées, des projets. Vous voulez arriver à des améliorations par votre chemin, qui est le plus long, tandis que nous pouvons y arriver par le nôtre, qui est le plus court. La majorité est nouvelle. Elle n'a eu le temps de rien faire. Je ne sais pas à qui la faute. C'est peut-être un peu celle du ministère. Tout à l'heure je m'expliquerai sur cela. (Oh ! oh ! — Agitation). Eh bien ! cette législature n'a encore rien fait. Vous n'avez donc pas le droit de la renvoyer. Ce que vous avez le droit de nous dire, le voici ; vous pouvez dire à la majorité : Puisque vous avez prétendu qu'avec le programme de Lisieux le gouvernement était tout prêt à donner le progrès, voyons si en effet il le donnera.

Quant à nous, jeunes conservateurs de 50 ans (on rit), nous voulons mettre la main à l'œuvre ; nous demandons aux ministres de nous conduire à des travaux plus actifs, plus ardents, à des réformes utiles et sérieuses. (Murmures aux centres. — Interruption prolongée).

Je suis décidé à pousser la sincérité jusqu'à l'indiscrétion et l'indépendance jusqu'à l'indiscipline... (Chuchottements. — Exclamations.)

Messieurs, un des plus grands reproches qui aient été faits à la majorité et dont le pays ait retenti, c'est celui de la corruption, qui a bien son fondement. Nous en sommes sans cesse tourmentés, obsédés. Nous nous demandons qui nous sommes ? si nous devons avoir honte de nous ?

Nous nous sommes demandé ce qu'est cette corruption. Elle existe, on ne peut la nier. Eh bien ! cette corruption dont vous vous plaignez, qui consiste à faire des électeurs des solliciteurs éternels, et des députés des donneurs d'apostille, qui faisait trembler M. Billault devant des monceaux de lettres ; cette corruption, vous avez un moyen bien meilleur que la proposition de M. Duvergier de Hauranne pour la repousser, c'est de ne pas répondre ; c'est de vous insurger, passez-moi l'expression ; c'est de faire, en un mot, ce que l'on dit si souvent aux ministres. On leur dit :

« Vous ne savez pas vous retirer à temps. Vous ne savez pas abandonner le pouvoir. Allez vous-en, sortez dignement. »

Faites ce que vous conseillez aux ministres. Retournez-vous vers les électeurs. Parlez-leur haut et puis sortez. (Rires et murmures ironiques)

Ce serait une chose nouvelle et digne que de voir des députés abdiquer ainsi le mandat pour l'ennoblir.

Nous avons à nous occuper d'objets plus sérieux ; la réforme électorale n'est pas une question du vingtième ordre. (Exclamations aux extrémités. — C'est vrai ! au centre).

Maintenant, j'aborderai la série des réserves que nous ferons en portant notre appui au ministère. (Chut ! chut ! écoutez !) Je dis d'abord que le pays trouve, et trouve avec raison, qu'il n'est pas administré avec le mouvement, l'entrain, la vigueur que notre époque demande ; je le prouverai tout à l'heure. (Allons ! allons !)

Le gouvernement s'est plaint, l'ancienne majorité s'est plainte avec lui, que beaucoup de membres de l'opposition, depuis quelque temps, étaient introduits dans les différentes commissions... Savez-vous pourquoi? C'est que vous avez à l'ordre du jour une foule de questions que vous ne pouvez résoudre seuls, ou que vous résoudriez mal, parce que vous ne savez pas vous faire des opinions assez arrêtées sur ces difficultés.

L'affaire de l'Algérie, par exemple : la loi sur la colonisation, qui coûtera trois millions à la France, eh bien ! c'est une mauvaise mesure qui vous a été arrachée par l'envie que vous avez d'être agréables au général qui défend l'honneur de la France dans ce pays... Il fallait avoir le courage de lui dire qu'il se trompe, et garder votre loi dans votre portefeuille.

[illegible] quelles nous avons besoin de connaître l'opinion du ministère. Et, à ce sujet, que le ministère me permette de le lui dire en toute franchise : il y a, à côté de ces questions, quelque chose de plus sérieux et de plus grave qu'un dissentiment personnel. Nous sommes convaincus que, dans l'état présent des choses, dans notre pays, dans ce pays d'intelligence et de lumières, il n'est pas possible raisonnablement de dire au peuple français : Non, il n'y aura jamais que 240 000 électeurs, 240 000 hommes en état de juger le gouvernement, les questions politiques, de voter dans les colléges électoraux. Nous ne pouvons pas dire cela, nous, et si, dans la question qui a été posée à l'occasion de la proposition de l'honorable M. Duvergier de Hauranne, nous étions obligés de dire ou de laisser croire qu'il n'y a rien à faire, ni dans le présent, ni dans l'avenir ; si nous étions obligés de dire cela, pour moi, je déclare que je ne le dirais pas ; je ne me crois pas capable de dire une chose qui pourrait faire tort à mon pays ; et si le ministère ne change rien au cercle fatal dans lequel M. le ministre de l'intérieur s'est enfermé ; si l'honorable M. Guizot, qui a, le premier, donné ces grandes espérances au parti conservateur ; si M. Guizot ne venait pas nous rassurer un peu, nous donner une parole d'espérance ; s'il ne venait pas nous indiquer la pensée à laquelle la majorité pourrait se rallier, nous éprouverions, je l'avoue, un sentiment pénible.

Je ne le cache pas : nous ne nous séparerons pas du ministère, dans cette question, par la raison que j'ai dite en commençant ; c'est que la proposition de l'honorable M. Duvergier de Hauranne n'est qu'un chemin plus long d'arriver au point où nous prétendons arriver par un chemin plus court. Mais si, à la fin de la législature, nous ne nous trouvions pas en présence de l'élévation continuelle du travail d'intelligence qui se fait dans l'esprit de nos concitoyens, si nous nous voyons condamnés à être et à rester en arrière, nous serions bien obligés de prendre conseil de l'état du pays, de ses besoins. (Ah ! ah !)

Eh ! que la majorité me permette de le lui dire : elle a rendu un service à l'opposition dans cette question, en honorant, par une décision qui nous a un peu surpris, la proposition que nous discutons ; peut-être est-ce parce que l'opposition a honoré la conduite du ministre des affaires étrangères dans les affaires d'Espagne. (Interruption.)

Et si l'on me disait qu'il peut y avoir un peu de lassitude, après sept ans, dans un ministère où deux ministres sont morts à la peine (Exclamations) ; si l'on me disait qu'il peut y avoir quelque lassitude dans un ministère qui a traversé des temps si difficiles, je répondrais : Vous êtes à la tête de 35 millions d'hommes. Retournez-vous de temps en temps vers ce peuple, qui raffermit les hommes de cœur. Ecoutez-le un peu. Ce qu'on entend dans le pays a de l'écho ici. Nous sommes cent députés nouveaux, qui apportons, qui avons la prétention d'apporter quelques-unes de ces idées nouvelles qui ont cours dans le pays. (Chuchottements. — Exclamations. — Agitation prolongée.)

Nous sommes tout prêts à appuyer la politique du ministère. Nous demandons seulement qu'elle se montre claire, nette, sans hésitation ; que nous sachions ce qu'il veut faire (et je déclare que pour la plupart des choses je l'ignore).

M. le ministre de l'intérieur peut penser que, soit qu'il ait tort ou raison, quand la majorité est avec lui, il est absous. Mais si M. le ministre de l'intérieur a tort, et que nous, majorité, soyons avec lui, qui donc nous absoudra ? (Sensation.)

A la fin de la législature, en présence de l'état du pays, nous aviserons, soit pour apporter par nous-mêmes une satisfaction à des besoins électoraux du pays, dont on ne nous donne aujourd'hui qu'une vague indication ; soit si le ministère prend une heureuse initiative pour l'appuyer et travailler avec lui. Telle est notre opinion. C'est sous cette réserve que nous votons contre la proposition de M. Duvergier de Hauranne. (Longue agitation.)

M. GUIZOT. Messieurs, je prie la Chambre, je prie surtout les honorables membres de l'opposition et l'honorable M. Duvergier de Hauranne lui-même de ne pas se blesser de mes premières paroles. Ils verront bientôt qu'elles n'ont rien de blessant.

Je pense aujourd'hui ce que je pensais en 1842 sur la même question. Quand je considère notre société en elle-même, son état, ses intérêts, les faits sociaux, je ne puis trouver la proposition sérieuse... point d'intérêts réels et importants qui aient besoin d'être satisfaits ; point de conviction, de sentiment public qui sollicite, qui demande des réformes. J'ai beau chercher ; à mes yeux, la proposition n'est qu'une machine de parti ou une fantaisie de l'esprit. (Exclamations. — Chut ! chut !).

Je suis séparé depuis longtemps déjà de mes anciens amis. Je croirais me manquer à moi-même si j'oubliais le lien qui nous a unis... La discussion sérieuse et sincère est encore un lien... Je me félicite que celui-là du moins ne soit pas rompu. (Approbation au centre.)

Je suis loin, d'ailleurs, de nier la grandeur morale de certaines questions, même quand on ne leur trouve aucune portée réelle et politique : je crois qu'il est mauvais que ces questions soient inutilement agitées. Mais quand elles sont élevées, quand on est forcé d'y toucher, il faut le faire sérieusement. (Parlez ! parlez !)

Je discuterai donc la proposition de M. Duvergier de Hauranne. Elle est à mes yeux une nécessité parlementaire qui n'est pas provoquée par une nécessité sociale.

Messieurs, si notre système électoral actuel était un être vivant, une personne qui pût sentir et parler, qui eût la parole, il aurait grandement droit de se plaindre Il y a près de trente ans que dans des éléments constitutifs, notre système électoral vit ; sa vie a été coupée en deux grandes époques par une révolution.

Dans la première époque, de 1817 à 1830, notre système électoral a été vivement attaqué ; il l'a été par le pouvoir lui-même, au détriment de nos libertés et de nos droits. Il a triomphé.

Au moment de la révolution de 1830, le système électoral a été remanié et modifié. Il a eu aussi alors à lutter contre les émeutes, contre l'anarchie ; il en a triomphé, et il a également sauvé le pays. Et ce système électoral, qui a été mis à de si rudes et de si pénibles épreuves, et qui les a surmontées, qui a rendu tant de services au pays, vous demandez aujourd'hui de le condamner ! S'il pouvait parler, il aurait bien certainement le droit de vous accuser d'ingratitude. (Adhésion aux centres.) Il faut bien le reconnaître, cependant, notre système électoral est aussi bon aujourd'hui qu'à l'époque où il a été si utile.

Tout système électoral se résume en deux questions : Quels sont les électeurs? Comment se font les élections?

En 1789, le système électoral proclamait le principe du suffrage universel, principe si absurde qu'aucun de ses partisans ne veut même l'admettre dans son entier... (Bruits divers.) Personne ne l'admettra jamais... (Nouveaux bruits. — Interruptions.)

M. GARNIER-PAGÈS. Son jour viendra.

M. GUIZOT. Jamais ! Il n'y aura jamais de jour où toutes les créatures humaines seront aptes à donner leur avis sur les questions politiques et matérielles du pays. (Nouvelle interruption.)

Lorsque le système électoral a proclamé le principe du suffrage universel, il n'a pas entendu parler du suffrage de tout le monde, mais du suffrage du plus grand nombre. De 1789 à 1817, ce système a prévalu ; mais en 1817, pour la première fois, on a proclamé que le droit de suffrages appartenait aux capacités, dans certaines situations sociales, dans la fortune territoriale et industrielle, par exemple : ce sont là les idées et les institutions politiques qui ont également prévalu depuis la révolution de juillet.

Quant au mode, il ne doit y en avoir qu'un, l'élection directe. C'est la seule qui soit vraie, la seule qui relie comme ils doivent l'être les électeurs et les élus.

On a formé des groupes basés sur des affinités d'intérêt, de localité, et à chacun de ces groupes naturels on a concédé le droit de nommer un député. C'était la division naturelle, raisonnable. La réalité du gouvernement représentatif repose sur ces deux bases. Eh bien ! la proposition les dénature

[illegible] besoins réels ?... Non, Messieurs ; on invoque, pour les expliquer, l'affaiblissement de l'esprit public et le progrès.

On s'est fait aussi une arme de la corruption. . (Ah ! ah ! — Ecoutez !) Messieurs, au moment où nous abordons cette question, je suis en droit de demander que nous nous traitions comme des honnêtes gens. (Mouvement.) La corruption, nous n'en voulons pas plus que vous. (Rires dubitatifs à gauche. — Agitation.) Vous voyez que j'avais raison de demander que nous nous traitions comme des honnêtes gens (Bruit), car l'on paraît disposé à nous refuser cette courtoisie. (Agitation prolongée.)

Messieurs, ajoute M. le ministre des affaires étrangères, quand il se rencontre en matière électorale des cas réels de corruption, vous avez, soit l'annulation de l'élection, soit les poursuites judiciaires pour en faire justice. Toutes les élections ont été et seront toujours soumises à l'examen de la Chambre, et au besoin des tribunaux. C'est à la Chambre et aux tribunaux, par conséquent, qu'il appartient de réprimer la fraude.

Permettez-moi, dans l'intérêt de notre dignité à tous, de la vôtre comme de la nôtre, permettez-moi d'effacer ce mot de notre langage et d'y substituer le véritable mot. Au lieu de *corruption*, parlons de l'*abus des influences*. (Exclamations bruyantes aux extrémités.)

Il y a, Messieurs, l'abus des influences, et dans une certaine mesure un mal inhérent aux pays constitutionnels. Je vous défie de me citer un pays libre où ce mal là n'existe pas. Je vais plus loin : je soutiens que, dans tous les pays, dans tous les grands pays à gouvernement représentatif, le nôtre est celui où il existe le moins.

Prenez l'Angleterre, les Etats-Unis, les deux seuls grands gouvernements représentatifs connus dans le monde, vous retrouverez partout l'abus des influences infiniment plus étendu, plus profond qu'il ne l'est chez nous. Nos élections, quoi que vous en puissiez dire, sont les plus vraies et les plus pures qui existent dans tout le monde. (Bruyante interruption.)

Messieurs, voilà un pays où il existe beaucoup de libertés très actives, très réelles, voilà une opposition qui est en possession de toutes les idées généreuses, de toutes les grandes espérances, de tous les intérêts moraux du pays, et c'est en présence de telles institutions, en présence d'une telle opposition, que vous nous accusez d'exercer une influence électorale ! En vérité, cela n'est pas croyable ! (Rires dénégatifs à gauche.) Il n'y a pas en Europe un seul spectateur intelligent de ce qui se passe chez nous qui le croie. (Exclamations à gauche.)

La Restauration avait des moyens d'influence bien autrement grands que ceux qu'à tort on nous suppose, et les moyens de résistance étaient bien moindres qu'ils ne le sont aujourd'hui. Et cependant l'opposition gagnait du terrain tous les jours, et, à la fin du combat, avec ces armes bien imparfaites contre ses adversaires, bien autrement armés, elle s'est trouvée victorieuse. Pourquoi ? parce que le pays trouvait qu'elle avait raison. Voilà la preuve de ce grand débat. Aujourd'hui, après tant de combats, l'opposition n'est pas victorieuse, parce que le pays ne trouve pas qu'elle ait raison. (A gauche : Si ! si ! — Rires dénégatifs au centre.)

Ne dites pas que l'esprit politique s'est affaibli en France ; il ne s'est pas affaibli ; il s'est transformé, il a changé de caractère, mais il est demeuré fidèle à lui-même. (Adhésion aux centres.)

Je pourrais dire comme beaucoup de gens, que depuis 1830 nous avons fait des progrès rapides ; que nous avons introduit des réformes importantes ; que nous avons fait un pas immense dans les réformes, et qu'après avoir tant fait, il n'y a rien que de raisonnable à s'arrêter un peu et à se reposer.

Je crois, malgré tout ce qui a été fait ; je crois, quelque grand, quelque rapide qu'ait été le progrès, qu'il ne faut pas s'arrêter. Je répéterai ici ce que j'ai dit ailleurs : « le progrès politique ou autre doit être continuel, et l'opinion conservatrice peut seule le donner. (A gauche : Allons donc ! allons donc ! — Approbation au centre.)

Il y a de grandes questions qui partagent les esprits. Le gouvernement reste-t-il étranger à ces questions?

La première, c'est l'application à l'enseignement du principe de la liberté. Eh bien ! dans quelques jours un projet de loi sera présenté... (Bruit.)

S'il n'a pas été présenté plus tôt, c'est qu'en pareille matière il faut prendre jusqu'au dernier moment le temps de se former une opinion. (Interruptions.)

Voici une seconde question : il y a une grande réforme à faire dans ce qu'on appelle, à mon avis, le système pénitentiaire ; moi, je l'appelle le système pénal. Pensez à la grandeur de la tâche. Nous avons supprimé dans les peines les souffrances corporelles ; nous avons adouci les souffrances morales ; nous avons fait disparaître la religion mêlée au châtiment, le sac et la cendre ! (Exclamations.)

Je n'exprime pas un regret. Je dis que le système pénal s'est adouci de ces deux côtés : par la suppressisn des souffrances physiques, par la disparition d'une partie de la souffrance morale.

Un nouveau système à substituer à celui qui existe, c'est un problème ardu. Eh bien, il faudra s'en occuper avec persévérance, avec zèle.

Voici une troisième : la réforme du régime colonial. Nous y sommes entrés, non plus seulement par des paroles, par des promesses, mais par des lois, qui s'exécutent, qui porteront leur fruit.

Enfin, il y a une quatrième question, dont parlait tout à l'heure M. Blanqui, celle du libre-échange du commerce. La loi des douanes vous sera apportée dans peu de jours par M. le ministre du commerce, et vous discuterez. Là aussi le gouvernement a son idée.

Eh bien ! Messieurs, est-ce que ce ne sont pas là des questions de l'ordre politique et de l'ordre moral? Est-ce que c'est une politique morte et stérile? (Murmures ironiques aux extrémités. — Approbation au centre.)

Vous voulez d'autres progrès, soit ! Mais ne dites pas que la politique du gouvernement est stérile et inerte.

Prenez-y garde, les gouvernements libres sont à cet égard dans un milieu plus difficile et plus délicat que les autres gouvernements. On demande trop ; on pousse trop vite ; on veut tout faire à la fois. Ce que la sagesse conseille alors au pouvoir, c'est de marcher lentement, mûrement, sûrement, de ne rien accepter, de ne rien faire que ce qui est bien compris, bien senti de tous, que ce qui est nécessaire, ce qui a pénétré dans la grande majorité des esprits.

Toutes les fois donc que nous nous trouverons en face d'un progrès réel, nécessaire, conforme aux vœux du pays, nous n'hésiterons pas à l'entreprendre ; mais nous n'entreprendrons rien de ce qui nous paraîtra ou un mauvais progrès, ou un progrès inopportun. Et, à cette occasion, permettez-moi d'adresser quelques paroles à cette partie de l'assemblée à laquelle appartient l'honorable orateur que la Chambre vient d'entendre. (Oh ! oh ! chut ! chut ! L'attention redouble.) On lui a de ce côté (montrant la gauche) fait bien des compliments, je ne veux pas dire des caresses ; je serai plus simple et tout aussi sincère. (Ecoutez ! écoutez !)

Les honorables membres veulent des progrès, cela est tout naturel. Nous avons les prétentions d'en vouloir aussi. En même temps ils se disent conservateurs. Ils ont été nommés contre des candidats de l'opposition, ils ont été envoyés ici pour appuyer l'opinion conservatrice ! Ils ont une résolution à prendre, une conduite à tenir ; s'ils veulent agir de suite, se décider sur-le-champ, à l'entrée de cette législature avant de la bien connaître, avant de bien connaître le gouvernement. (Rires et mouvements ironiques aux extrémités.)

Si dans cette situation, dans cette disposition, ils veulent se décider et agir tout de suite, mon Dieu ! ils peuvent très aisément former un nouveau tiers-parti (Sensation prolongée), un nouvel élément flottant, incohérent, irrégulier, au milieu de tous les grands partis dont le cours est clair et régulier. Je me permets de ne pas leur en donner le conseil. (Longue agitation.) Je ne crois pas que les tiers-partis tournent à l'avantage du pays ni à la considération de ceux qui les composent. Si les honorables membres veulent écouter, juger avant de se décider et d'agir, voici ce qui arrivera :

Ceux qui se seront convaincus que le gouvernement veut réellement, sin-

rires.)

L'honorable membre constate que la proposition ne constitue pas un système nouveau ; ce n'est qu'une modification, que le développement de l'ancien. Il faut l'accepter comme un acheminement contre lequel les membres du cabinet paraissent être les seuls qui puissent voter, car tout le monde, excepté eux, a reconnu qu'il y avait quelque chose à faire, et ceux qui l'ont combattu ont semblé vouloir plutôt un ajournement qu'un rejet.

La corruption, ce mal public qui est signalé de toutes parts, ne saurait être attribuée à la perversité des hommes : elle est la faute de la loi ; il faut donc changer cette loi qui a rempli maintenant la mission pour laquelle elle a été créée dans les premiers jours d'une révolution, pour rassurer la classe moyenne en même temps contre l'ascendant de la classe supérieure, et contre l'influence des passions populaires encore frémissantes et qui pouvaient paraître menaçantes. Mais le temps a marché ; la classe moyenne, chez laquelle vit le sentiment politique dans les temps de crise, est retombée dans sa nature molle et se laisse conduire par les intérêts. Redonnons, dans notre système électoral, quelque force à l'intelligence. Tel est le but de la proposition.

Je dirai aux honorables membres qui paraissent plus fermement résolus à se retrancher comme dans un camp et à fermer la barrière devant ceux qui réclament le droit de concourir aux affaires publiques, je leur dirai de regarder ce qui se passe dans les classes étrangères jusqu'ici au droit politique. Le sentiment de leur droit de concourir à la vie politique grandira.

Rappelez-vous l'histoire des révolutions ; il arrive un jour où les sommités disparaissent et où les classes inférieures apparaissent à leur tour au sommet. Croyez-moi, il ne faut pas dédaigner ceux qui veulent enfin s'occuper des affaires du pays. Je crois être bon citoyen en vous donnant ce conseil.

Il y a plusieurs années que M. le ministre des affaires étrangères écartait la proposition par les mêmes raisons, avec les mêmes promesses. Il pensait, il disait en 1842 ce qu'il dit et pense en 1847. Combien d'années tiendra-t-il le même langage ? M. le ministre ne veut pas engager l'avenir : je le comprends, aucun homme sensé ne peut engager l'avenir ; mais sa véritable pensée perce dans ces paroles, il ne veut rien, et c'est ce qui me fait persister d'autant plus à voter la prise en considération.

M. DE CASTELLANE. Je demanderai à la Chambre la permission de dire quelques mots de ma place. J'ai entendu dire tant de choses sur le vote que nous allons émettre, sur notre situation individuelle, que je sens le besoin d'exprimer mon vote tout haut. (Mouvement d'attention).

A la fin de son discours, M. le ministre des affaires étrangères a fait allusion à quelques situations individuelles... (Bruits divers). Je ne parle au nom de personne ; je cherche à dégager ma situation et mon honneur personnel du débat... M. le ministre des affaires étrangères, si je l'ai bien entendu, nous a jeté une espèce de défi. Quant à moi, j'ai besoin de dire que mon vote a été émis d'avance : quand la proposition s'est présentée dans les bureaux, j'ai été un de ceux qui ont commis la faute si nous aigrement reprochée par un organe semi-officiel. (Agitation aux centres). J'ai voté tout haut pour la lecture de cette proposition, et en même temps j'ai déclaré que je voterais contre la prise en considération.

Pour mon compte, je ne crois pas que les principes et les opinions individuelles doivent continuellement s'abaisser. (Bruits confus). Je me permettrai de réclamer, de dire que je ne crois pas qu'on puisse pousser de force à l'opposition quelqu'un qui n'y veut pas aller. (Hilarité générale).

Je veux rester dans le sein de la majorité. (Le bruit redouble. Les interruptions arrêtent l'orateur à chaque mot qu'il prononce.) Je crois devoir conserver la liberté de mon jugement. (Hilarité générale et bruyante.)

Je le répète, j'adhère aux principes pratiqués par le cabinet et par M. le ministre des affaires étrangères en particulier. (Assez, assez !) Mais je demande en même temps l'amélioration, la conciliation et le véritable progrès administratif que j'aurais désiré voir figurer à côté d'autres progrès dans le programme de M. le ministre des affaires étrangères. (Assez, assez !)

De toutes parts : La clôture, la clôture !

M. CLAPIER. Je demande la parole. (Exclamations bruyantes et prolongées. — Des cris : Assez ! Assez ! la clôture ! s'élèvent de tous les bancs de la Chambre. — M. Clapier court à la tribune au milieu de l'agitation la plus tumultueuse. — De toutes parts : La clôture ! la clôture !)

M. CLAPIER. Les situations nettes font les amitiés sûres. Les situations indépendantes font les amitiés sincères et éclairées, qui résistent à toutes les vicissitudes politiques, et dont M. le ministre des affaires étrangères est un si parfait modèle. (Bruyante et longue hilarité.) Je tiens donc à éclaircir la situation. (Exclamations dans toute la salle. — Rires et murmures ironiques sur un grand nombre de bancs.)

Nous ne partageons pas les principes de l'auteur de la proposition (Qui [...]

Contre. 252

La Chambre rejette la prise en considération.

PETITE CORRESPONDANCE.

Valence. — M. B. p. — Reçu les 298. — Vous avez raison, mais la supp. s'est faite mécaniquement. — Nous prenons note de ne plus interr. à l'av.

Hazebrouck. — M. B. — Nous recevons de Lille 63 pour vous. — Veuillez nous en dire l'emploi.

Nimes. — M. L. — Reçu. — Nous allons examiner, et nous vous écrirons.

Marseille. — M. A. — Cordial accueil à Mlle C. C. et à M. A. C. — Nous cherchons et nous trouverons la base convenable. — Nous ne pouvons pas remonter pour la D. P. au 1er janvier.

Neufchâteau. — M. M. — Reçu le 12 pour M. R., dont l'ab. sera continué sans interruption. Nous transmettons les compliments.

Paris. — M. T., r. de l'E. — Ne bougez pas. — On vous portera les 3 c.

Bourse du 26 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	79 20	79 35	79 00	79 35	4 Can. à 0/0	1250 »»
— — fin courant	79 20	79 30	79 15	79 30	Act. d. J.	» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 20	117 35	117 20	117 35	Ch. S. G.	1010 »»
— — fin courant	117 15	117 30	117 15	117 30	V. r. dr.	312 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3290 »»	— Ob. anc.	»»» »»
4 0/0	102 »»	O. V. de Par.	1265 »»	— — nouv.	»»» »»
Emp. 1844. au Ct	» »|»	C. hyp.	277 50	V. r. gauc.	216 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin.	1180 »»	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés.	4 1/2	— Gann.	1160 »»	— à Orléans	1280 »»
				— à Rouen.	»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.			
3 p. 0/0	d. 50	»» »»	79 30	—	79 60	79 75	R.-Havre. 673 »»
5 p. 0/0	1. 50	117 30	117 35	—	117 75	117 80	Avignon. 847 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0	»» »|»	»» »|»	05 »|»	»» »|»	Str. à Bâle. 208 »»
5 p. 0/0	»» »|»	»» »|»	15 »|»	17 1/2	Paris-Str. 543 »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	» »|»	ROM.	Der. c. 102 »|»	Tours-Nant	427 50
Récép. Rotsch.	» 102 »»	BELG. 2 1/2	» »» »|»	Orl.-Vierz.	» » »»
ESP. Dette act.	» »» »|»	— 4 1/2	» 90 »|»	C. du Nord	633 »»
— — pass.	» »» »|»	— dr 1840	» 102 »|»	Fampt-Has.	»» »»
— 3 p. 0/0.	» »» »|»	— dr 1842	» 102 5/8	Diep.-Féc.	230 »»
Dette intérieure	»» »|»	— Banque	» »»» »»	Boul. à Am.	307 70
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »|»	— dr Em. 1841	» »»»» »»	Orl.-Bord.	520 »»
HOLL. 2 1/2	» »» »|»	PIÉMONT	» 1150 »»	Mont. à Tr.	»»» »»
HAITI	» »» »|»	AUTRICHE	» »»» »»	Paris-Lyon	413 »»
				Bord-Teste	90 »»
				Zinc V. M.	»»»» »»
				Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	»»» »»	Orléans à Vierzon.	372 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	678 75	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1280 »»	Marseille à Avign.	830 »»	Nord	635 »»
— à Lyon...	415 »»	Paris à Strasbourg	1[illegible]	Boulogne à Amiens.	»»» »»

LA PHALANGE, REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, PUBLIANT LES MANUSCRITS DE FOURIER. — Elle paraît une fois par mois. — On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2. Prix de l'abonnement : 18 fr. pour un an, 9 fr. pour six mois, 5 fr. pour un mois ; en sus pour les pays étrangers, dont le port est double, 4 fr., 2 fr. et 1 fr.

Sommaire des livraisons en 1845 et 1846 : INTRODUCTION. — DÉVELOPPEMENTS DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE. — ADRESSE DES PHALANSTÉRIENS DES ÉTATS-UNIS AUX Phalanstériens d'Europe. — Réponse. — PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — DES TROIS UNITÉS EXTERNES. Echelle des méthodes commerciales. Fausseté des principes sur la circulation. Hiérarchie de la banqueroute. De l'agiotage. Du monopole nautique. Unités commerciale, administrative et religieuse des Harmoniens. — COSMOGONIE. Du clavier polyversel, ou série des touches d'harmonie générale. Harmonie aromale des astres. Du travail des planètes ou des mobiliers de création. Des créations faites et à faire sur la planète. CRIMES DU COMMERCE. Le commerce mensonger. Assujettissement du commerce à la vérité. Le commerce jugé selon le gros bon sens. Duplicité d'action. Abordage du commerce. Distinction entre les mouvements productifs et les mouvements parasites du nouveau droit administratif. — Association du capital, du travail et du talent dans l'exploitation des mines, par VICTOR HENNEQUIN. — Du droit au travail et de son organisation, par F. CANTAGREL. — Nouveau principe à introduire dans les Compagnies actionnaires. — De la Propriété et des diverses manières légitimes d'acquérir, par D. LAVERDANT. — Vues historiques sur la Propriété (2 articles), par M. GILLIOT. — Poésies, par M. LECONTE DE LISLE. — Brunhild et Colombanus, drame en cinq actes, par M. CHARLES BÉNÉZIT. — La Guerre des Paysans en Allemagne (5 articles), par ALEXANDRE WEILL. — Salons de 1845 et 1846, par D. LAVERDANT. — Incertitudes des Sciences expérimentales. Nécessité d'une Réforme scientifique. Physiologie générale et particulière des Académies. Sciences appliquées. Chemins de fer atmosphériques. De la centralisation des forces. Fabrication des draps. Fragments sur la philosophie de l'industrie. Télégraphe électrique, par VICTOR MEUNIER. — L'Isthme de Suez. Projet de M. AUGUSTE COLIN. — Saint-Simon et sa doctrine, par PAUL DE BOUREULLE. — Divers articles de Bibliographie et de Mélanges.

Janvier, février et mars 1847. — MANUSCRITS DE FOURIER. — Appendice à l'analyse passionnelle (fin). Analogie du système aromal et planétaire. — DU PARCOURS ET DE L'UNITÉISME. Du Parcours passionnel ou des Distributives élevées en puissance. — Des Passions hongrées et avortées. — De la pression des 12 radicaux passionnels. — De la passion foyère dite *Unitéisme*. Sublimité de cette passion. — Essence progressive de la foyère. — Du besoin de foyers disposés en gradation. — Des trois rameaux de la foyère, en essors harmonique, subversif et mixte, et de son rameau pivotal. — Fragment sur l'administration. — Transitions passionnelles. — EGAREMENT DE LA RAISON DÉMONTRÉ PAR LES RIDICULES DES SCIENCES INCERTAINES. (Manuscrit de 1806). *Métaphysique*. Dénégation de la Providence et avilissement de Dieu par la métaphysique. — Nos destinées en cette vie. — Nos destinées après cette vie. — Niobé, poème, par M. LECONTE DE LISLE. — La Question religieuse (12e et 13e articles), par H. DOHERTY. — Des Banques administratives. Système de M. Petit. — L'Analogie des Langues (2 articles), par M. TITO PAGLIARDINI. — Du Droit au Travail et de son organisation pratique. Caractère spécial du dix-neuvième siècle, sa mission, par F. CANTAGREL. — La Guerre des Anabaptistes. Introduction, par ALEXANDRE WEILL. — Bibliographie et Mélanges. Imputation peu exacte de M. Eugène Daire, rédacteur du *Journal des Economistes*. — Singulière erreur de M. A. Clément, correspondant du même journal. — Sophismes économiques, par M. BASTIAT, et Défense du travail national, par M. JULES LEBASTIER. — Mémoire sur les réserves de grains, par M. A. THOMAS. — Quelques mots sur une opinion de Turgot. — Fatime, ou les soirées du génie Azaël, par M. HERVIEU. Par GUILLEMON. — Du commerce des blés, par E. B.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Les dents osanores, auxquelles le public donne aujourd'hui le nom de dents FATTET, sont généralement adoptées aujourd'hui, grâce à leur absence de crochets et à l'extrême facilité avec laquelle on peut les ôter et les remettre soi-même. M. Fattet demeure rue Saint-Honoré, 363.

Spectacles du 27 mars.

7 1/2 OPÉRA. —
7 1/2 FRANÇAIS. — Les Précieuses ridicules, Notre fille est princesse.
7 1/2 ODÉON. — La Fille de l'Avare, Jeanne et Jeanneton, Intermèdes, pour la retraite de M. Klein.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne Touchez pas à la reine, le Sultan.
7 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 1/2 ITALIENS. — Otello.
6 1/2 VAUDEVILLE. — Le Plastron, Collaborateurs, Robinson, Oui ou non.
6 3/4 GYMNASE. — Irène, le Phare, Geneviève, le Commis.
7 1/4 VARIÉTÉS. — L'Enfant de l'Amour, la Meunière, la Baronne.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Poudre-Coton, la Fièvre.
7 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Palma, les Enfants du délire.
6 1/2 GAITÉ. — Bertrand, la Chanteuse des rues.
6 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Les Chasseurs, Kokoli, la Barbe impossible.
7 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Reine Argot, le Garde, Brelan.
5 1/2 LUXEMBOURG. — Paysan perverti, le Juif, Mardi-Gras.
6 1/2 DÉLASSEMENTS. — Les Demoiselles de la *Légion-d'Honneur*, Quitte pour la peur, une Chambre pour deux, M. Martin.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — L'Enfant, Sans tambours, les Charbonniers.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

BANQUET DU 7 AVRIL.

Le Banquet anniversaire pour la naissance de Fourier aura lieu le 7 avril prochain, à 6 heures du soir, dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359.

Les souscriptions sont reçues tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — La liste sera close dès qu'elle aura atteint le chiffre de 810 souscripteurs. Elle contient déjà plus de 450 noms.

Les femmes et les enfants sont admis. Les cartes sont rigoureusement personnelles. Les dames sont priées de faire adresser leur demande à la commission du Banquet, au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le prix du Banquet est de 2 francs pour les enfants et de 6 francs pour les grandes personnes.

Les Nouveaux Moyens.

On lit dans la *Voix nouvelle* :

Le *Journal du Loiret* raconte qu'une troupe d'environ sept cents personnes s'étant emparée d'un bateau de grains à Surg-aux-Bois, ces malheureux affamés, loin de songer à maltraiter la troupe, ne pensaient qu'à pouvoir apaiser leur faim. « Ces infortunés, dit-il, n'avaient aucune attitude menaçante. Ils se précipitaient eux-mêmes devant les armes et les baïonnettes, en disant : — Frappez-nous, tuez-nous si vous voulez ; mais nous mourrons de faim. Il faut que nous mangions. — Il paraît, en effet, que plusieurs de ces pauvres gens, poussés par la faim et n'ayant pas le temps d'attendre la cuisson, mangeaient de la farine crue, ou plutôt en buvaient, pour nous servir de l'expression d'un témoin oculaire. C'était un spectacle horrible à voir. »

Certes, ce ne sont pas là des gens qui font de l'émeute pour leur plaisir. Nous voudrions pouvoir faire partager à la classe riche la sympathie profonde que nous inspirent de telles misères. Nous savons que de nobles et grands exemples de dévouement et de générosité sont donnés par les riches, individuellement, et dans les associations particulières de charité. Mais peut-être n'est-ce pas assez. Donnez, donnez encore, vous qui possédez les biens de ce monde ! Rappelez cette parole de la Sainte-Écriture : « Celui qui donne aux pauvres prête à Dieu, qui le lui rendra. » Ne vous lassez pas ; unissez vos efforts pour qu'ils soient plus fructueux ; cherchez dans votre cœur, et si votre cœur est accessible aux angoisses de celui qui n'a pas le nécessaire, votre cœur vous fera trouver de *nouveaux moyens* d'exercer la bienfaisance.

Oui, la *Voix nouvelle* a raison, il faut trouver de *nouveaux moyens* d'exercer la bienfaisance.

Assurément, il est bon d'exhorter les riches à venir au secours des pauvres ; il est bon de crier à ceux qui possèdent : « Donnez ! donnez ! donnez encore ! donnez toujours ! prodiguez vos aumônes et vos bienfaits ! puisez largement dans vos bourses pour soulager les misères du peuple, pour apaiser sa faim ! »

Mais est-ce là tout ? n'y a-t-il pas autre chose à faire ? La charité, l'amour du peuple, le sentiment démocratique, doivent-ils se borner à des palliatifs transitoires ? Et, après avoir donné beaucoup aujourd'hui, ne faut-il pas, pour demain, songer à d'autres moyens que l'aumône ? ne faut-il pas songer à organiser définitivement le bien-être des masses laborieuses, par la justice et l'association ?

Quand on fait de l'aumône individuelle ou légale un système permanent, on entretient la plaie du paupérisme, mais on ne la ferme pas. L'expérience et le raisonnement s'accordent à le démontrer. L'aumône n'est qu'une expression insuffisante du sentiment de la charité. C'est l'enfance de la religiosité humaine, l'enfance de la solidarité sociale. Depuis dix-huit siècles, l'Orient et l'Occident pratiquent ce système de charité individuelle appelé aumône. Jamais ce système n'a eu des proportions plus colossales que de nos jours, puisque les gouvernements et les corps politiques s'en sont mêlés, et que l'Europe a un énorme budget charitable. Et pourtant le paupérisme n'a jamais fait plus de ravages qu'aujourd'hui !

Tant que le monde industriel aura pour bases la concurrence et le salaire, tant qu'on *laissera faire* les agioteurs et les sangsues du corps social, les aumônes et les budgets charitables profiteront, en dernière analyse, aux chefs de l'industrie et aux spéculateurs plus encore qu'aux infortunés dont on veut soulager la détresse.

Dans leur effet immédiat, les aumônes et les budgets charitables empêchent les révoltes et les pillages, qui seraient surtout funestes aux marchands et possesseurs. Dans leur effet secondaire, les aumônes et les budgets charitables constituent de véritables subventions en faveur de ceux qui salarient les masses laborieuses, puisque celles-ci, par la concurrence et la faim, sont toujours forcées de louer leur main-d'œuvre au plus bas prix. L'industrie ne donne pas à la classe des prolétaires des salaires suffisants, et le corps social est obligé de venir à leur secours.

Pour que l'aumône eût une véritable valeur d'amélioration, il faudrait qu'elle fût un supplément à la rémunération du travailleur, et non une facilité qui lui est offerte de se faire exploiter plus durement par le chef du travail ; il faudrait que le monde industriel fût organisé de telle sorte, que chaque coopérateur, depuis l'homme de génie jusqu'au dernier manœuvre, fût rétribué proportionnellement à son œuvre dans la richesse générale, considérablement accrue par l'harmonie de toutes les forces qui s'exploitent aujourd'hui en luttant misérablement les unes contre les autres.

Dans le système actuel, les dons de l'aumône profitent surtout au chef de l'industrie et au possesseur de la richesse ; ils le tranquillisent, le garantissent contre les excès du désespoir ; ils lui facilitent la réduction des salaires ; et voilà pourquoi les masses laborieuses ne peuvent être reconnaissantes de ce système de charité privée et publique, qui augmente toujours en raison des misères des uns et des craintes des autres.

Qu'est-ce que le régime du salaire ? L'esclavage collectif des travailleurs. Or, de même que l'esclave particulier est nourri par le maître, les esclaves légaux et sociaux doivent être nourris par la réunion des maîtres, par les Communes et les États. C'est vers cet état de choses que marche l'économie politique. C'est là tout ce qu'elle a pu trouver pour le bonheur de la société. L'aumône est une affaire qui regarde les maîtres ; c'est à eux surtout d'être reconnaissants envers celui qui jette son argent dans ce gouffre. Mais le peuple, qui a le droit de vivre, n'éprouve aucune reconnaissance collective pour aucun système d'aumône.

Quels sont donc les nouveaux moyens d'exercer la bienfaisance dont les esprits intelligents et les cœurs généreux doivent se préoccuper ? quels sont les procédés efficaces et sérieux auxquels la charité doit avoir recours ? quels sont les systèmes d'amélioration réelle du sort des classes laborieuses, et dont l'emploi méritera les bénédictions du peuple ? Nous ne cessons de les exposer dans nos livres, dans nos enseignements, dans nos projets ; nous ne cessons d'appeler sur eux l'attention des capitalistes et des hommes d'État, aussi bien que celle du peuple ; nous ne cessons d'en solliciter l'application et la pratique, afin d'en démontrer l'efficacité et d'en généraliser l'emploi.

Ces nouveaux moyens peuvent se formuler en peu de mots : « Se servir du capital, par voie de législation ou par l'initiative des citoyens, pour associer les travailleurs en production et en consommation, dans la commune, dans le canton, dans l'État, dans l'humanité. Changer la base du régime industriel et transformer le salaire en répartition proportionnelle. Transporter à toutes les sphères sociales la prévoyance et le minimum qui n'ont existé jusqu'à présent que dans la sphère de la famille. »

Telles doivent être aujourd'hui les aspirations et les opérations de la charité. Le sentiment démocratique, le vrai libéralisme, la religion réelle, ont à faire un pas décisif : ils ont à comprendre, à préparer la régénération sociale.

Hommes opulents et charitables ! vous qui voulez goûter les douces joies de la bienfaisance, et sentir le cœur du peuple battre à l'unisson du vôtre ! âmes sympathiques et généreuses, vous avez devant vous tout un monde à féconder ; vous qui souffrez des souffrances du peuple, travaillez efficacement à les faire cesser ! élevez-vous à la véritable philanthropie, au véritable libéralisme, à la véritable religion ! Appliquez vos capitaux à l'association, à la transformation du salaire en répartition proportionnelle, et ne vous laissez plus absorber exclusivement par les vieux errements de l'aumône !

Si la millième partie de ce qui tombe chaque année dans ce gouffre, était employée à des tentatives d'association, ou même à une large propagation des idées sociales, le bien-être général et progressif des masses laborieuses ne tarderait pas à remplacer la misère et le désespoir ; et cette fraternité que nos pères appelaient de leur voix puissante, même au milieu du sang et du carnage, ne serait plus un vain rêve. Elle deviendrait une réalité vivante !

La Liberté, la Propriété, la Morale et M. de Lamennais.

Nous avons reproduit il y a quelques jours une lettre dans laquelle M. de Lamennais fulmine l'anathème contre les socialistes, de ce même ton qu'il prenait, aux beaux jours de l'*Essai sur l'indifférence*, à l'encontre des philosophes et rationalistes auxquels il a passé depuis. Comme cette lettre ne contient qu'une appréciation purement personnelle, que M. de Lamennais se borne à combattre, en nous les attribuant, des idées qui ne sont pas les nôtres, nous avions dû nous contenter de protester en quelques lignes. Mais plusieurs journaux ayant reproduit cette lettre comme une attaque sérieuse, nous croyons devoir y revenir, assez brièvement

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 28 MARS 1847.

LE FOU DE SAINT-MANDÉ.

I.

Il y a quelques mois, je revenais d'une matinale et solitaire promenade du bois de Vincennes, lorsque je rencontrai, près de la barrière du Trône, un de mes anciens amis de collége, artiste de talent et d'avenir, dont les gracieux paysages seront fort applaudis au prochain salon.

Il était pâle et vêtu de noir ; un large crêpe ceignait son bras ; il marchait lentement, et son front, incliné vers la terre, semblait courbé sous une sombre et douloureuse pensée.

Je l'arrêtai :

— Où vas-tu donc dans ce lugubre équipage ?

L'artiste releva la tête.

— Ah ! c'est toi, me dit-il. Bonjour ; nous causerons plus tard, aujourd'hui j'ai autre chose à faire.

Il allait s'éloigner, je renouvelai ma question :

— Mais où diable vas-tu ainsi ?

— Je vais enterrer un grand peintre ; rien que cela.

— Quel grand peintre ? Les journaux ne disent pas un mot de cette mort.

Un amer sourire passa sur les lèvres de l'artiste :

— Tu es plus jeune que je ne pensais.

— Pourquoi ?

— Mon très cher, retiens bien ceci : Que le mort soit membre d'un Institut quelconque, baron de la finance, fossile au Luxembourg, avocat au Palais-Bourbon, singe au Jardin-des-Plantes, peu importe ! les journaux grands et petits ne trouveront pas assez de gémissements pour pleurer son trépas ; mais un homme de génie, qu'est-ce que cela ? S'il vit, on l'oublie ou on le persécute ; s'il meurt, on l'enterre et tout est dit, sauf à donner dans quelques siècles une borne-fontaine à sa mémoire.

— Mais enfin quel est le nom de ton illustre défunt ?

— Maurice Bernard.

— Maurice Bernard ? J'ai beau consulter mes souvenirs, ce nom m'est parfaitement inconnu.

— Que te disais-je ?

— Je t'avoue que je ne crois pas aux gloires inédites.

— Viens avec moi, et tu croiras.

— Je t'accompagnerais volontiers ; mais mon costume, tu le vois, est peu de circonstance...

— Maurice ne tient pas à l'étiquette, et ta présence lui fera plaisir.

— Mais sa famille...

— Sa famille, c'est moi. Tu seras le public, et je te dispense de toute oraison funèbre.

— Où allons-nous ?

— A Saint-Mandé.

Après avoir dépassé les premières habitations du village, nous arrivâmes devant une maison de chétive apparence, dont le rez-de-chaussée était occupé par un pauvre cabaretier. Au fond d'une allée sombre et infecte on apercevait un cercueil couvert d'un long drap noir et à peine éclairé par une maigre chandelle.

— C'est ici, me dit l'artiste ; entrons.

Lorsqu'il passa devant le cercueil, il s'inclina, s'arrêta un instant, murmura tout bas quelques paroles, et me dit, après avoir essuyé furtivement une larme :

— Suis-moi.

Nous gravîmes une sorte d'échelle, si raide, si délabrée, que nous fûmes forcés, pour ne point tomber, de nous appuyer sur une grosse corde gluante qui servait de rampe à cet escalier. Lorsque nous fûmes au second étage, l'artiste ouvrit une porte, et nous entrâmes dans une petite chambre, dont le misérable et navrant aspect me fit reculer involontairement.

Sur un grabat vermoulu, une paillasse déchirée, bouleversée et tachée de sang ; sur une chaise boiteuse, quelques haillons, épars sur le carreau humide et disjoint, deux ou trois vases de terre, quelques linges sanglants et des lambeaux de la toile qui venait d'ensevelir le cadavre ; une fenêtre descellée et soutenue à l'intérieur par une traverse de bois ; des vitres à demi brisées et remplacées par un papier gras et enfumé ; point de cheminée ; dans un angle, un chevalet et une palette chargés de poussière, et sur la muraille, noire et lézardée, un grand tableau recouvert d'un long rideau de serge grossière.

Un vif et joyeux rayon de soleil éclairait cette chambre désolée, et semblait sourire à toute cette misère avec un impitoyable sarcasme.

L'artiste poussa un profond soupir.

— Voilà où le génie vit et meurt dans notre belle France, patrie des lumières, des beaux arts et de la littérature, comme dit Frédérick Lemaître !

Puis il s'approcha du grand rideau, le souleva rapidement et me dit :

— Regarde.

Je jetai un cri d'admiration.

C'était un portrait de femme d'une merveilleuse beauté.

— Eh bien ?

— Cela est beau, divin, sublime, digne des maîtres du quinzième siècle !

— Je suis de ton avis, me répondit l'artiste ; Maurice était un grand peintre, et cependant nos bourgeois préféreraient à ce chef-d'œuvre un portrait de M. Dubufe.

Une feuille de papier jaunie et légèrement froissée était collée à l'un des angles du tableau. Quelques mots d'une écriture fine et délicate semblaient à demi effacés par le temps ou par des larmes.

— Qu'est-ce que cela ?

— Lis toi-même, me répondit mon ami.

Je me penchai et je lus :

« Vivez, Maurice, et soyez heureux !

» MATHILDE. »

— Ceci, me dit l'artiste, est une lamentable histoire, que je te raconterai quand nous retournerons à Paris. En attendant l'heure de l'inhumation, je vais te dire comment je fis, il y a quatre ans, la connaissance de Maurice Bernard.

J'étais, un jour, à faire quelques études de paysages à l'extrémité du bois de Vincennes, lorsque je fus distrait de mon travail par la voix de plusieurs enfants, qui se dirigeaient de mon côté en criant :

— Le fou ! le fou ! voici le fou !

Je me retournai, et j'aperçus, derrière moi, un homme d'une physionomie étrange, indéfinissable, qui, debout et silencieux, les bras croisés sur sa poitrine et les yeux fixés sur mon esquisse, semblait la contempler avec un doux et triste sourire.

Cet homme était vêtu de misérables haillons, qui cachaient à peine ses membres tremblants et desséchés. Son visage, décharné et couvert d'une pâleur livide, ressemblait à la face morne d'un squelette. Quelques longs cheveux, droits et grisonnants, tombaient en désordre sur ses épaules, et sa barbe, d'une blancheur de neige, inondait sa poitrine.

Les enfants s'étaient rapprochés, le désignant du doigt, et criaient à tue-tête :

— Le fou ! le fou ! voici le fou !

L'homme restait immobile.

Je voulus les éloigner, mais il fit un pas vers moi, me toucha légèrement, et me dit d'une voix calme et résignée :

— Laissez, Monsieur, laissez japper les chiens, pourvu qu'ils ne me mordent pas, c'est tout ce que je demande.

Je pris dans ma bourse une pièce de monnaie, et je la lui présentai. Au lieu de la prendre, il se pencha vers mon travail, traça sur la toile avec le doigt quelques lignes invisibles, et dit, comme s'il se fût

propriation personnelle et livre la liberté individuelle au despotisme de l'État. Mais cette théorie n'appartient qu'à une fraction des socialistes. Le communisme n'est encore que le socialisme à l'état de protestation, le socialisme embryonnaire. Le communisme a des tendances, des aspirations, la science lui manque.

Si M. de Lamennais connaissait nos idées, s'il avait lu avec attention un seul de nos livres, ne saurait-il pas que, loin de restreindre l'homme dans sa liberté, notre système social lui en assure le plus complet développement ? ne saurait-il pas que dans l'ordre sociétaire le travailleur jouit d'une liberté supérieure à celle des plus riches de la société actuelle ? que le travail n'y est déterminé que par l'attrait ? que ce n'est pas la société qui assigne une fonction à l'individu, mais que l'individu choisit librement sa fonction, suivant son aptitude et ses tendances, non pas une fois au début de la vie, non pas tous les ans, tous les mois, tous les jours, mais à toutes les heures ; qu'il n'obéit qu'à sa volonté du moment, et qu'il peut à tout instant passer d'un travail à un autre? Que l'on nous accusât de donner trop à la liberté, nous prouverions qu'on se trompe, mais nous comprendrions l'imputation : quant à celle de prêcher une organisation tyrannique, elle démontre tout simplement l'ignorance absolue de celui qui nous l'adresse.

L'exploitation morcelée du sol et des matières premières qui emploie cent bras pour un, et qui produit quatre fois moins en dépensant huit fois plus, absorbe une énorme quantité de forces physiques et intellectuelles; la culture, l'exploitation en grand permet des économies énormes; pour un prix moindre, elle met l'abondance où était la disette, elle substitue le luxe à la misère. Les capitalistes l'ont bien compris, et partout déjà surgit, à côté de la propriété morcelée, la propriété actionnaire, c'est à dire individuelle et collective à la fois; l'industrie a commencé, l'agriculture entre, timidement encore pourtant, dans cette même voie de transformation au bout de laquelle sont des prodiges de luxe et d'abondance.

Mais est-ce que dans le grand mouvement qui s'opère l'appropriation personnelle disparaît? Nullement. Dans le régime sociétaire, on ne pourra plus abuser de la propriété; telle terre, grosse de moissons, ne restera pas improductive parce que tel sera le bon plaisir de son possesseur. Tout ce dont l'exploitation est d'intérêt général, tout ce dont la fécondité importe à tous, sera exploité sur une large échelle; on tirera du sol et des agents naturels tout ce qu'ils pourront produire, de manière à ce que non-seulement le nécessaire, mais le luxe soient le lot de chacun; la propriété de ces vastes exploitations sera actionnaire comme l'est déjà celle de tous les grands établissements industriels; et dans tout le reste, l'appropriation s'exerce aussi complètement dans l'ordre sociétaire que dans l'ordre civilisé. Chacun, dans le phalanstère, a l'entière liberté de se loger, de se vêtir comme il l'entend, de se nourrir à sa fantaisie, de se meubler suivant les inspirations de son caprice; rien ne contraint l'emploi que chacun fait des sommes qui lui reviennent pour sa part dans la grande exploitation sociétaire, agricole et industrielle.

M. de Lamennais ajoute plus loin : « que le fouriérisme et quelques sectes issues de l'école saint-simonienne... se caractérisent, en outre, par la négation plus ou moins absolue de toute morale. »

[...] détruire ; dirigez-le à travers les prairies, il y portera la vie et la fécondité, il en est de même des passions. La morale se préoccupe uniquement aujourd'hui de mettre un frein à leurs ravages ; elle les comprime pour les neutraliser; mais le plus souvent cette compression toute douloureuse demeure impuissante, une explosion a lieu, et il en résulte les désordres que nous déplorons. La vraie morale, la morale supérieure sait la loi de ces forces vivantes, elle assigne le rang et l'emploi de ces énergies intellectuelles qui peuvent tour à tour et détruire et créer. Vous vous estimez trop heureux quand votre morale a prévenu le mal sans vous obliger à punir ; la nôtre rendra le mal impossible et produira le bien ; la vôtre est sombre et morose; elle ne vit que de pénibles sacrifices; la nôtre est gaie et riante ; elle attache le bonheur en prix au dévouement; elle concilie le bien de l'individu avec le bien de la masse, et ne sépare plus le plaisir du devoir. La responsabilité humaine n'est pas restreinte, mais agrandie; la morale n'est pas supprimée dans le phalanstère, mais développée. Comme la liberté, comme la propriété, elle s'y élève à une puissance supérieure.

Voilà ce que M. de Lamennais saurait s'il eût ouvert nos livres ; voilà ce qu'il eût dû apprendre avant de lancer son anathème. De deux choses l'une, ou il ne connaît pas nos idées, et alors pourquoi se permet-il de les juger? ou il les connaît, et alors pourquoi se permet-il de les dénaturer ? Il y a chez lui étourderie ou mauvaise foi. Nous choisissons la première hypothèse; mais quand on jouit d'une popularité qui fait chaque parole retentissante, il n'est pas permis d'être léger.

La *Voix nouvelle* apprécie ainsi la lettre de M. de Lamennais :

Il paraît que le *National* avait invité M. de Lamennais, sans doute pour savoir lui-même ce qu'il en doit penser, à lui exprimer son opinion sur les systèmes de sociabilité dont l'opinion publique se préoccupe de plus en plus. M. de Lamennais s'est empressé de répondre à l'appel du *National;* mais hélas ! cette réponse est telle que si le *National* devait en faire la base de sa philosophie sociale, nous lui conseillerions bien sincèrement de s'en tenir aux spirituelles boutades de son principal rédacteur, aux controverses purement politiques dans lesquelles il s'est maintenu jusqu'à présent. Il est impossible d'imaginer une appréciation plus légère et plus arriérée du travail qui s'est accompli depuis quinze ans dans l'esprit des socialistes que l'appréciation de M. de Lamennais. L'auteur des *Paroles d'un Croyant* confond tous les systèmes, il en a peur, il voit en eux les éléments d'un despotisme formidable, il les dénonce à la conscience humaine comme des attentats à la dignité de notre nature. M. de Lamennais, en verve d'indignation, poursuit son anathème jusqu'à flétrir la plupart des systèmes socialistes comme se caractérisant par la négation plus ou moins absolue de toute morale. M. de Lamennais, cela est évident, n'a pris la peine de rien étudier des choses dont il parle, des choses qu'il condamne ; il n'en sait ni plus ni moins qu'un bon bourgeois de Paris se prononçant sur toutes ces questions complexes et ardues par de simples ouï-dires, par les jugements à l'état de lieu commun qui s'introduisent dans la circulation et dispensent ces mêmes bourgeois de la peine de penser et de voir par eux mêmes.

Congrès central d'agriculture.

RÉSUMÉ DES CINQ PREMIÈRES SÉANCES.

Malgré la bonne volonté de la plupart des membres du Congrès, les

[...] la tâche de distribuer, selon les besoins, les primes et les encouragements.

Sur la seconde question, le Congrès a formulé un vote entièrement favorable au principe de la protection agricole.

6e SÉANCE.

La séance d'aujourd'hui a été remplie par la discussion du *régime des eaux*.

M. Amédée Thierry a présenté un excellent rapport sur cette importante matière. On voit que l'orateur connaît la question, qu'il a étudié les lois, et qu'il les a appliquées comme administrateur.

Ce rapport est suivi d'un discours de M. de la Farelle, député, qui a principalement envisagé la question au point de vue des endiguements.

M. de Tocqueville a démontré qu'il était facile d'organiser la défense le long des cours d'eau. La loi du 9 floréal an XI, celle du 16 septembre 1807 prescrivent la formation de syndicats pour le curage, pour l'endiguement et pour l'irrigation. Que le gouvernement fasse exécuter les lois, et la sécurité renaîtra dans les contrées où les cours d'eau causent aujourd'hui des désastres.

M. de Buzonnier dit quelques mots dans l'intérêt des pays où, le sol étant d'une nature argileuse, les eaux, difficilement absorbées, forment des marais pestilentiels. Il faudrait assainir ces pays par un bon système de rigoles. L'orateur pense que si l'État ne doit pas se charger de ces travaux, il doit au moins donner de fortes subventions. Il demande que l'administration soit priée de faire étudier un vaste système d'assainissement.

M. Aristide Dumont. — Les inondations sont devenues un fait immense ; on a souvent répété qu'elles avaient pour cause le déboisement des montagnes ; à mon avis, cette cause est réelle, mais ce n'est pas la seule. Le reboisement qu'on indique comme l'unique moyen de faire cesser les désastres, n'est pas non plus le seul remède au mal.

Les digues sont le premier auxiliaire des plantations ; mais, pour endiguer, il y a plusieurs systèmes à suivre. Faudrait-il nous borner à syndiquer les riverains comme le demandait un précédent orateur? Non. Que se passe-t-il sur les rives du Pô ? Là, l'État est chargé de la confection et de l'entretien des digues ; des agents spéciaux veillent à la conservation des chaussées ; ils constatent les contraventions et appellent des secours en temps de crue. Voilà ce que la situation exceptionnelle de la vallée du Pô a fait établir en Italie. Pourquoi ne transporterions-nous pas ces institutions en France ? Puisque les lois de floréal et de 1807 sont devenues impuissantes, il faut demander à la législation lombarde de nous garantir contre le fléau des inondations.

Ce discours, écouté avec une grande attention, a valu à l'orateur une réplique de M. de Tracy. L'honorable député ne partage pas l'opinion de M. Aristide Dumont. Loin de conseiller les endiguements, il les regarde comme funestes aux populations riveraines des grands cours d'eau. Les digues font hausser le lit des rivières, exposent les terres à la fureur des courants, et finissent toujours par occasionner la formation de marais pestilentiels. L'Italie, dont vous a parlé le préopinant, se trouve dans ce cas. Les belles pleines qui bordent le Pô sont marécageuses, pestilentielles même. Les fleuves endigués, au dire des plus experts, s'élèvent au moins de un mètre par siècle ; jugez de ce que serait un bassin parfaitement endigué après sept ou huit générations. Je vous adjure donc de ne pas adopter l'opinion que je combats.

M. le comte de Gasparin a parlé dans le même sens, et a cité des faits puisés dans sa propre expérience. « Le long du Rhône, dit-il, les terrains endigués ont infiniment moins de valeur que les terrains sujets à l'inondation. Ainsi, la diminution de la fécondité du sol est la première conséquence de l'endiguement. Je ne parle pas des résultats qui viennent de vous être signalés par M. de Tracy.

» Il n'y a qu'un système de digues qui puisse préserver les terres

---

parlé à lui-même :

— C'est bien ; voilà de vrais arbres, des arbres comme je les aime, et comme la nature les fait pousser. Il y a de l'air dans ce paysage, et l'on peut y respirer. C'est bien ! mais le ton de ce grand chêne est trop vert, la lumière passe dessus sans l'éclairer.

Stupéfait, je regardai l'arbre que le fou désignait :

— Vous avez raison, pardieu ! lui dis-je, et vous parlez peinture comme un maître. Qui êtes-vous donc?

Il sembla ne pas m'avoir entendu, ne me répondit point, s'assit à ma place et s'empara de ma palette et de mes pinceaux. Je le laissai faire, et me plaçai à mon tour derrière le siége.

Il mêla d'abord quelques couleurs ; puis regarda à droite et à gauche d'un air inquiet et mystérieux. Après un instant d'hésitation, il s'inclina vers l'esquisse, et se mit à peindre d'une main légère et exercée. Son corps m'empêchait de voir ce qu'il faisait ; sa main s'agitait rapidement, et il murmurait :

— Peindre, mon Dieu !... il y a bien long-temps... mes pinceaux, mes couleurs... les voilà donc, les voilà revenus... Oh ! la gloire, la gloire pour elle... elle est belle comme la Madone, et c'est ma Vierge à moi... oui, oui, je serai grand comme Raphaël... ô malheur ! malheur ! elle ne l'a pas voulu...

A ces mots, les mains du fou laissèrent tomber les pinceaux et la palette, tout son corps tressaillit convulsivement, sa tête s'affaissa sur sa poitrine, d'où s'échappèrent des gémissements et des sanglots.

J'avais fait le sacrifice de mon paysage aux caprices du pauvre fou. Sa tête, en se baissant, me permit de voir son œuvre... ô surprise ! les fautes qu'il venait de signaler avaient disparu, une rayonnante lumière éclairait la cîme des arbres ; le chêne s'élevait droit, majestueux, vivant, plein d'air et de soleil ; seulement le feuillage d'une de ses branches était remplacé par une ravissante tête de femme, esquissée à larges traits.

Assurément cet homme avait un merveilleux talent ; mais qui était-il ? quel était son nom ? cette misère, ces haillons, cette étrange folie, ce visage flétri avant l'âge ; car, malgré toute l'apparence de la vieillesse, il était jeune encore... En vain j'interrogeais mes souvenirs d'atelier, en vain je m'épuisais en conjectures impossibles, cet homme était pour moi un mystère impénétrable.

Peu à peu il revint à lui, passa lentement la main sur son front trempé de sueur et de larmes, et regarda autour de lui comme s'il eût cherché à rappeler son intelligence évanouie. A peine eût-il aperçu la figure qu'il venait de tracer, qu'il jeta un cri, se hâta de la faire disparaître d'un coup de brosse et voulut s'éloigner.

Je l'arrêtai :

— Pardon, Monsieur, lui dis-je en souriant, vous êtes mon maître et mon collaborateur, je ne souffrirai point que vous me quittiez ainsi.

Le fou releva la tête, et fixa sur moi un étrange et sombre regard.

— C'est mon nom que vous voulez savoir, n'est-ce pas ? Ce nom n'est pas plus connu que ma personne. Autrefois, on m'appelait Maurice Bernard ; maintenant, on me nomme le fou de Saint-Mandé.

— Je ne puis comprendre comment, avec le talent dont vous venez de me donner une incontestable preuve...

— Jeune homme, avez-vous aimé ?

— Je l'ai cru trop souvent pour le croire aujourd'hui.

Il secoua tristement la tête.

— Vous ne pourriez pas me comprendre.

— Votre misère paraît affreuse.

— Qu'importe la misère ! qu'importent à ce corps quelques souffrances de plus ou de moins ! Son âme c'était elle, et son âme s'est envolée depuis longtemps.

— Personne ne s'intéresse donc à vous ?

— Personne.

— Votre famille ?

— Je n'ai pas de famille.

— Vos amis ?

Le fou tressaillit, partit d'un long éclat de rire, et ne répondit pas.

— Comment vivez-vous ?

— Comme les oiseaux du bon Dieu, je vis de ce que je trouve.

— Vous avez du moins un logement, un domicile ?

— Oh ! quand il fait beau temps, j'ai un palais qu'envieraient les rois, l'herbe fraîche, les arbres du bois et la voûte du ciel ; quand il pleut, les carrières Montmartre sont profondes et hospitalières... Il n'y a qu'une chose qui me manque, reprit-il, en poussant un douloureux soupir ; c'est de l'eau-de-vie... il y a bien longtemps que je n'en ai bu.

— Mais c'est une liqueur fatale au corps ainsi qu'à l'intelligence...

Les yeux du pauvre fou brillèrent tout-à-coup d'un éclat sauvage.

— L'eau-de-vie, jeune homme, mais c'est le bonheur !... Quand on boit, on oublie ; quand on oublie, on est presque heureux.

Ces paroles me firent frissonner. Je lui présentai ma bourse, il la refusa.

— Merci, me dit-il, je ne demande pas l'aumône.

— Que puis-je pour vous ?

— Rien.

Une singulière idée me traversa l'esprit. Je lui pris la main et la pressai légèrement. Il me regarda stupéfait.

— Comme vous, Maurice, je suis artiste ; vous ne me refuserez pas sans doute de trinquer avec moi ?

— Ceci ne se refuse pas ; j'accepte.

J'allai prendre ma boîte, mon tableau et mon pliant, je revins près de lui :

— Venez, lui dis-je.

Il me suivit.

Lorsque nous fûmes arrivés à Saint-Mandé, je m'arrêtai à la porte du cabaret qui est au rez-de-chaussée de cette maison, et je le fis entrer avec moi.

Je demandai de l'eau-de-vie ; lorsqu'elle fut servie :

— Buvez, dis-je au pauvre fou.

Il but avec délices. Je fis remplir de nouveau son verre, il le vida aussitôt. Je renouvelai, il but encore, il but jusqu'à l'ivresse, jusqu'à ce qu'à ce que sa tête tombât inanimée sur la table.

Alors, j'appelai le cabaretier, dont le visage loyal et franc annonçait la probité :

— N'y a-t-il point dans cette maison une petite chambre que l'on puisse louer ?

— Il y en a une au second étage ; c'est moi qui suis le propriétaire.

— Pourriez-vous loger et nourrir ce malheureux ?

— Volontiers, pourvu qu'on y mette le prix.

— Combien voulez-vous ?

— Quatre cents francs par an.

— Soit ; voici le premier mois. Faites-le porter dans sa chambre, et lorsqu'il se réveillera, retenez-le de gré ou de force, s'il le faut. Demain, je reviendrai, et vous me rendrez compte de ce qui se sera passé.

Le lendemain, je revis le pauvre fou, qui accepta, après quelques difficultés, l'asile que je lui offrais, et qu'il n'a pas quitté depuis quatre ans. Je venais passer chaque semaine plusieurs heures avec lui. Il m'aimait, et avait fini par m'ouvrir son cœur et sa pensée.

Quand sa folie lui laissait quelque liberté d'esprit, nous parlions de peinture, d'art et de poésie. Son regard s'animait, sa poitrine se gonflait, son pâle et morne visage se transfigurait, lorsque ses lèvres prononçaient les noms sacrés des maîtres qui ont illustré l'Italie, les Flandres et l'Espagne. Cet homme était vraiment un grand artiste. Il avait étudié et approfondi tous les secrets de l'art et de la nature. Chaque jour il m'étonnait davantage par la grandeur de ses idées, l'éclat puissant de son imagination, et la prodigieuse variété de ses observations. Si par hasard mon nom parvient un jour à quelque célébrité, c'est à lui, à lui seul que je le devrai.

J'ai fait mille efforts, mille tentatives pour le forcer à reprendre les pinceaux et à travailler, ; il a toujours refusé avec une énergique et opiniâtre fermeté. A chacune de mes prières, il répondait d'une voix profonde et résignée :

— J'ai trop souffert. Le feu sacré a quitté depuis longtemps ma pauvre tête ; je ne suis plus qu'un cadavre... et puis, que m'importe la gloire ! Sans *elle*, la gloire n'est qu'une ridicule fumée... O Mathilde, Mathilde ! tu as été sans pitié ! et pourtant, mon nom eût été grand peut-être parmi les hommes ; mais tu n'as pas voulu...

Un jour cependant, il y a de cela deux ans, il me demanda une toile et des couleurs. Je m'empressai de le satisfaire, et deux mois après,

SUPPLEMENT

pour lui et profit pour tous.

Ces réflexions disent assez que M. l'abbé Fleurimont a été écouté avec une grande attention. Dans une allocution nette et précise il a développé le système exposé dans l'ouvrage d'un ingénieur, M. Polonceau. « Au lieu d'exhausser les digues, a-t-il dit, il faut les abaisser ; mais il faut couvrir les pentes de rigoles horizontales qui retiennent les eaux et retardent leur chute dans les vallées. Ces travaux auront pour résultat de permettre la création de nouvelles prairies ; mais avec des prairies on aura plus de bétail, plus d'engrais et par conséquent plus de récoltes. Ainsi la richesse des classes agricoles se trouvera doublée : elles en seront plus heureuses et plus morales. »

M. Elyzée Lefèvre a demandé que l'assemblée, en votant sur les conclusions de la commission, fît réserve de la propriété des petits cours d'eau, réclamée par les riverains, bien qu'en droit ils appartiennent à l'Etat.

M. Dupin aîné a dit que les eaux des petites rivières devaient être regardées comme appartenant aux riverains. M. Henri Pellault a combattu les doctrines de M. Dupin.

L'assemblée a ensuite voté des remerciments au gouvernement pour les travaux qu'il fait entreprendre sur les grands cours d'eau. Conformément à l'opinion de M. Dupin, on ajoute au paragraphe 1er ces mots : Sans préjudice du droit de propriété sur les petits cours d'eau. Par le paragraphe 2e, l'assemblée prie l'administration de recommander aux préfets l'exécution ponctuelle des lois sur la police des eaux. Nous reviendrons sur l'opinion de M. Dupin et nous espérons bien que dans les sessions prochaines, le Congrès, mieux informé, reviendra lui-même sur le vote qu'on lui a enlevé aujourd'hui.

Des travaux d'art devront être faits pour prévenir les inondations, et le trop plein des rivières devra être employé à l'irrigation.

Telles sont les dispositions votées.

Demain, suite de la discussion sur le régime des eaux.

Provocation révolutionnaire.

« Abaisser le cens électoral, c'est abaisser l'esprit public, c'est descendre à tort dans la classe besogneuse et nécessiteuse de la société. » Paroles de M. Thiers, dans les bureaux de la Chambre, répétées à la tribune par M. Liadère, aide-de-camp du roi.

Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel. Il n'y a pas de jour où toutes les créatures humaines puissent être appelées à exercer des droits politiques...

La loi électorale de 1817 a eu le courage de ne plus placer le droit électoral dans le nombre et de proclamer que le droit appartenait à la capacité politique. En même temps, la loi a placé la capacité dans une certaine situation sociale fondée sur la propriété industrielle ou territoriale. Voilà le principe qui a fait sortir le pouvoir politique des régions très nombreuses, pour le placer dans les régions élevées et stables, où réside la véritable intelligence des grands intérêts de l'ordre social.

(Paroles de M. Guizot, dans la séance du vendredi 27 mars.)

On le voit, c'est à qui dira le plus crûment au peuple : *Jamais!* C'est à qui lui signifiera de la façon la plus hautaine, la plus absolue, son arrêt d'exclusion à perpétuité comme *indigne*.

Voilà le cas qu'ils font du peuple, ces chefs de la bourgeoisie, portés au pouvoir par la révolution populaire de 1830 ! Ah ! sans doute, ils doivent croire que le peuple a donné tout de bon et donné pour toujours sa démission, puisqu'ils peuvent impunément l'outrager dans l'intérêt du monopole électoral qui les fait députés de la France ! Voilà donc le fond de leur pensée sur ce peuple qu'ils ont salué un jour du titre de souverain ! Vous les entendez, admet-

[...] à celui que nous venons de citer.

Conférences de M. Victor Hennequin.

Les divers organes de la presse bisontine ont rendu compte des conférences de M. Hennequin dans la capitale de la Franche-Comté. L'*Impartial* s'est acquitté de sa tâche avec sa sympathie habituelle pour les idées phalanstériennes ; le *Franc-Comtois*, en *civilisé* loyal et progressiste, et l'*Union franc-comtoise* avec la mauvaise foi et l'inintelligence d'un journal qui nage dans les eaux de l'*Union monarchique* et de l'*Univers religieux*.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits de ces trois journaux, qui suffiront pour donner une idée de l'accueil fait à l'orateur phalanstérien dans la ville natale de Fourier.

L'*Impartial* annonce que l'exposition faite par M. Hennequin a enlevé les suffrages de plus de 1 100 personnes, et signale, par l'article suivant, les succès obtenus à Besançon par les enseignements de la science sociale :

Les enseignements de la science sociale obtiennent, dans notre ville, un succès persévérant. Comparé avec les témoignages d'indifférence et de dédain prodigués naguères à des doctrines dont on méconnaissait la valeur, ce succès offre une particularité remarquable ; il atteste la réalité d'un changement sérieux dans les dispositions intellectuelles du public. Les leçons du professeur socialiste sont suivies avec un empressement, une assiduité peut-être sans équivalent dans les annales bisontines. Du reste, ceci n'est pas une singularité qui distingue la population intelligente de notre ville de celle des autres localités où M. Hennequin a pu développer les théories du socialiste français. Des manifestations analogues à celles dont nous sommes témoins se produisent dans tous les centres de population où le disciple de l'Ecole sociétaire se présente, le rameau d'olivier à la main, pour enseigner le moyen de réaliser le rêve de l'abbé de Saint-Pierre, d'établir sur notre globe le règne de la paix perpétuelle, et d'introduire l'ordre dans tous les détails de l'activité humaine.

Ces démonstrations si flatteuses, ces succès incontestables, le disciple du philosophe bisontin les doit-il uniquement à la puissance de son talent oratoire, à l'heureuse précision de son langage toujours facile, toujours limpide, à la verve incisive des observations pleines de finesse et d'à propos qu'il sème dans les développements arides, dans les spéculations ardues de la science ? Nous ne le pensons pas. — Sans doute, M. Hennequin est assez richement doué, comme orateur, pour éveiller l'intérêt et maîtriser l'attention. Il règne dans ses expositions une clarté, une méthode logique dont l'esprit de l'auditeur est toujours satisfait ; les déductions de son thème, l'intelligence se les approprie toujours sans effort, bien qu'elles présentent parfois *moins de mots que de sens*. Cependant cette remarque ne suffit pas pour expliquer entièrement l'affluence toujours croissante du public au cours de M. Hennequin, et les manifestations de sympathie que vaut au professeur chacune de ses leçons. Si M. Hennequin, pour examiner l'état actuel de la société, son passé et son avenir, se plaçait au point de vue adopté par la plupart de nos publicistes politiques et par les économistes qui ont exercé trop longtemps sur nos affaires une puissance usurpée ; s'il faisait l'éloge de la concurrence illimitée dans le commerce, du *laissez-faire* et du *laissez passer* dans l'industrie, vous verriez bientôt s'éclaircir les rangs de ses auditeurs, le désert se ferait rapidement autour de lui. S'il conserve la bienveillance des assistants, s'il les captive, c'est qu'il leur ouvre des horizons nouveaux, c'est qu'il leur montre de nouveaux cieux et une nouvelle terre ; c'est qu'il les fait monter sur les ruines des systèmes de la philoso-

rieuse, la révélation du travail et des progrès de l'opinion publique. On se repent d'avoir erré dans le champ morne et désolé du scepticisme : on aspire à une doctrine assez puissante pour faire diversion au doute qui flétrit et dessèche, assez généreuse pour nous rendre la foi dans la noblesse et la dignité de notre rôle social. Nos pressentiments instinctifs nous avertissent que nous touchons à une transition décisive et solennelle, à l'époque où l'explosion d'une vérité nouvelle illumine et transfigure les sociétés. Longtemps on a cherché le bien, le vrai, dans les révolutions politiques, dans toutes les directions de la philosophie, et l'on n'a saisi que des chimères, et l'on n'a embrassé que des illusions ; on comprend aujourd'hui la possibilité d'étreindre des réalités. Les doctrines de rénovation et d'harmonie sociale, dont les allures avaient d'abord paru si étranges, ont trouvé un point d'affinité et de contact avec l'esprit général ; elles s'unissent à lui ; il se les assimile sans difficulté. On comprend que les immenses découvertes du socialiste français ne resteront pas frappées de stérilité et d'inertie ; on comprend que ce grand labeur doit produire un grand résultat. Les blocs tirés de la carrière par Fourier et ses continuateurs, les matériaux qu'ils ont préparés, ne resteront pas longtemps épars sur le sol ; bientôt ils serviront à la construction d'un nouvel édifice social.

Le *Franc-Comtois* dit que « l'apôtre phalanstérien a eu constamment autour de lui un auditoire nombreux et attentif. » Le même journal reconnaît que, « sans être doué du talent oratoire qui impressionne vivement les masses, les entraîne, les subjugue, M. Victor Hennequin plaît, intéresse par une dialectique ingénieuse, par une élocution abondante, facile, spirituelle, par un ton plein de convenance. Sur la plupart des questions qu'il aborde, on peut différer d'avis avec M. Hennequin ; mais on ne peut s'empêcher d'applaudir l'homme de talent, de conviction, qui se dévoué à la propagation d'une idée, alors même que cette idée est jugée inapplicable, au moins dans son ensemble. Nous savons, ajoute le *Franc-Comtois*, que le paupérisme est une des grandes plaies de notre époque, et qu'il prend sa source, en grande partie du moins, et dans le conflit des entreprises et dans le morcellement de la propriété, deux choses qui produisent, d'une part, une lutte acharnée entre les intérêts individuels, et, d'une autre part, une intermittence dans les travaux, et autres inconvénients. Nous savons que, par l'association, on peut arriver à des résultats bien supérieurs à ceux qu'on obtient par le travail isolé. Des génies moins grands que Fourier avaient pensé et dit que la division est une cause de faiblesse. Mais cette association peut-elle se réaliser telle que Fourier la conçoit ? »

Le *Franc-Comtois* avait admis que Fourier pouvait bien n'avoir pas tout-à-fait tort en prétendant que les lois d'attraction existent pour les facultés de l'âme. L'*Union franc-comtoise*, moins tolérante, jette l'anathème sur les penchants de l'homme. Selon ce dernier journal : « Ce n'est qu'en détruisant les passions de l'homme, l'égoïsme, l'orgueil, l'ambition, l'amour désordonné du plaisir, etc., qu'on pourra le placer dans les conditions morales et matérielles capables de lui donner le bonheur. La société se désorganise, parce que la religion catholique, par suite du funeste enseignement que la génération reçoit, ne peut plus exercer sur les cœurs et sur les esprits une influence salutaire. » Et l'*Union* feint de croire très sérieusement que le but des phalanstériens est de substituer au catholicisme le paganisme dans toute sa nudité. Aux yeux des écrivains de ce journal, les partisans de la doctrine de Fourier sont des impies et des blasphémateurs.

De Besançon, M. Victor Hennequin s'est rendu à Montbéliard,

Il me fit voir le chef-d'œuvre que tu viens d'admirer. Depuis ce temps, il n'a pas tracé une seule ligne, et chaque jour, il a passé de longues heures agenouillé devant ce portrait, priant et pleurant tour à tour.

Avant-hier, sentant que sa mort approchait, il m'a fait appeler et m'a supplié de détruire son tableau dès qu'il aurait fermé les yeux pour toujours. J'ai juré de lui obéir, et peu d'instants après, il a expiré entre mes bras en murmurant le nom de Mathilde.

..... L'heure de l'inhumation se fit entendre. Nous conduisîmes le cadavre de Maurice Bernard à l'église et au cimetière. L'artiste s'inclina avec une pieuse émotion et un religieux respect devant la tombe qui recouvrait le pauvre fou de Saint-Mandé, et nous nous acheminâmes tristement vers Paris.

Lorsque nous eûmes franchi la barrière du Trône, je rappelai à mon ami qu'il m'avait promis l'histoire de Maurice.

— Je ne suis point un romancier, me dit-il ; je ne connais ni les coquetteries de la forme, ni les délicatesses du style, ni l'art des transitions. Je vais donc te raconter cette histoire dans toute sa vraie et dramatique nudité. Ecoute-moi :

II.

Le château de Neuville, petit village du département de l'Orne, appartenait en 1829 à la baronne de C..., dont le mari, ancien voltigeur de Coblentz, occupait un poste éminent à la cour de Charles X. Après une jeunesse assez orageuse, Mme la baronne, ayant éprouvé le besoin de se réconcilier avec Dieu, et ne voulant pas être troublée dans l'œuvre de son salut par les soins de la famille, s'était hâtée de marier sa fille unique, Mlle Mathilde, à quelque vieux chambellan de Sa Majesté, et avait fait de son salon aristocratique un de ces clubs dévots où s'agitaient pour la plus grande gloire de l'Eglise catholique, ces pieuses intrigues de sacristie, dont la révolution de 1830 devait être le dénouement.

Aussi le pauvre château de Neuville était-il entièrement abandonné, et c'était à grand'peine et sans succès que son unique jardinier luttait depuis bien des années contre les hautes herbes et les plantes parasites qui envahissaient les cours désertes et les grandes allées du parc solitaire.

A cette époque, c'est-à-dire dans les premiers jours du printemps de 1829, une vieille femme, accompagnée d'un jeune ecclésiastique, vint habiter une des petites maisons qui avoisinent le château. On la nommait Mme Bernard. Son extérieur et le modeste mobilier qu'elle avait apporté avec elle annonçaient, sinon la misère, du moins une de ces positions de fortune, si communes en France, où la vie n'est qu'une lutte incessante contre des privations ignorées et une pauvreté cachée sous une apparente aisance. Veuve d'un ancien officier de l'armée de la Loire, elle avait quitté la ville de Séez, qu'elle habitait, et était venue s'établir à Neuville avec son fils, dont la santé chancelante réclamait l'air pur de la campagne et le doux repos de la vie champêtre.

Ce jeune homme venait de terminer sa première année de théologie. Ses supérieurs lui avaient permis de suspendre ses cours pendant quelques mois, et il attendait, pour prendre les ordres mineurs, que sa santé fût entièrement rétablie.

Maurice avait vingt ans. Son pâle visage, encadré de longs cheveux noirs, ses grands yeux bleus, modestement voilés par de longues paupières, ses traits fins et délicats comme ceux d'une belle jeune fille, sa noire soutane, dont les larges plis ne pouvaient dissimuler une taille élégante et gracieuse, une main blanche et d'une distinction parfaite, tout cela faisait du jeune séminariste un de ces types charmants et poétiques qui font rêver l'artiste et soupirer en secret les jeunes vierges rougissantes.

Naïf comme un enfant, savant comme un vieux docteur, pieux comme un ange du paradis, jamais l'ombre même d'une pensée coupable n'avait effleuré le chaste cœur de Maurice, et son confesseur eût été fort embarrassé s'il lui eût pris la fantaisie de trahir le secret de ses confessions.

Pourtant on avait remarqué que ses grands yeux s'animaient parfois de lueurs étranges et soudaines ; on avait vu ses lèvres s'agiter, son corps tressaillir involontairement ; mais c'était seulement lorsqu'il regardait une belle Vierge du Corrège, placée sur le maître-autel de la chapelle du séminaire.

Jusqu'à ce jour deux passions s'étaient seules éveillées dans cette âme, pure comme le sommeil de l'enfance et transparente comme le cristal : c'étaient l'amour de Dieu et un penchant irrésistible pour la peinture. Seul, il avait appris à dessiner, à mêler des couleurs et à traduire sur la toile ses pieuses rêveries ou les paysages qu'il avait remarqués pendant les promenades de la communauté.

Souvent il s'échappait furtivement à l'heure des récréations, courait s'enfermer dans sa cellule, et là, devant son chevalet, il oubliait et les ordres sévères du règlement, et les exercices de la chapelle, et les douces joies d'un syllogisme victorieux, et les sublimes controverses des Suarès, des Scott et des Billuard.

Le supérieur, profondément scandalisé de ces coupables infractions à la sainte obéissance, avait fini par ordonner à Maurice de laisser là ses pinceaux et de s'en tenir à ses cahiers de théologie. Maurice avait obéi ; mais peu à peu sa santé s'était visiblement altérée, une maladie de langueur s'était déclarée, l'air et le repos de la campagne avaient été ordonnés, et Maurice était venu avec sa mère habiter Neuville, où il devait rester jusqu'à la fin des vacances.

Il avait demandé et obtenu facilement la permission de se promener dans le parc du château. Pour lui laisser toute liberté et lui éviter un long détour, le jardinier lui avait remis la clef d'une petite porte isolée, qui s'ouvrait à quelques pas de sa modeste habitation.

Chaque matin les premiers rayons du soleil trouvaient le jeune séminariste agenouillé au pied de quelque arbre séculaire, unissant sa prière matinale à celle des petits oiseaux qui se réveillaient sous la feuillée. Sa prière terminée, Maurice se levait, agitait légèrement sa longue chevelure d'ébène, saluait d'un regard et d'un sourire toute cette belle nature épanouie autour de lui, allait baigner à la fontaine ses blanches mains et son pâle visage, puis revenait s'asseoir à l'ombre de quelque épais massif, et restait là de longues heures, dessinant, lisant, rêvant et priant tour à tour.

Un matin, Maurice, fatigué d'une longue course à travers le parc, s'était endormi au pied d'un arbre. Sa belle tête, appuyée contre le tronc de l'arbre, s'inclinait mollement, ses bras étaient croisés sur sa poitrine, un doux sourire errait sur ses lèvres entr'ouvertes.

Il rêvait comme doivent rêver les anges ! Il lui semblait que la belle Vierge de Corrège se penchait vers lui, vivante et lumineuse, qu'elle déposait sur son front une blanche couronne, et qu'elle lui prenait la main en disant : — Viens, ô mon bien-aimé !

Tout à coup un léger bruit se fit entendre près de lui sur le sable de l'allée. Maurice se réveilla, ouvrit les yeux, jeta un cri, et, comme s'il eût continué son rêve, ses genoux fléchirent, et il joignit les mains dans une muette extase.

Une jeune femme d'une merveilleuse beauté était debout devant lui et semblait épier son sommeil. Elle était vêtue de noir, mais ce deuil élégant et simple ne faisait que rehausser l'éclatante blancheur de son noble et beau visage.

— Pardon, M. l'abbé, dit-elle en souriant, et sans paraître remarquer l'étrange impression que sa présence venait de produire sur le jeune séminariste. Je suis désolée d'avoir bien involontairement troublé votre sommeil ; mais mon jardinier ne m'avait point avertie que je pouvais vous rencontrer dans ce parc.

Ces paroles rappelèrent Maurice au sentiment de la réalité. Il se releva confus et tremblant, balbutia quelques mots, et voulut s'éloigner.

— Pardon une seconde fois de mon importunité, reprit la jeune femme, je suis sans doute plus curieuse qu'il ne convient ; mais je ne puis m'expliquer l'exclamation que vous avez fait entendre en m'apercevant. Je ne pense pas avoir l'honneur d'être connue de vous.

Maurice baissa les yeux, rougit et murmura :

— En vérité, Madame, je ne sais comment vous dire... votre présence inattendue a réveillé en moi un souvenir... j'ai été surpris... étonné... parce que.....

— Parce que ?

Maurice appela à son aide tout son courage.

— Parce que vous ressemblez à une belle madone que j'ai bien des fois admirée dans la chapelle du séminaire.

La jeune femme accueillit cette singulière explication par un char-

faire le commerce. Il a été cette semaine vivement agité par la nomination, à la vice-présidence de la Chambre, de M. Léon de Maleville, le plus aigre de ses adversaires conservateurs. Les ministres, à ce léger échec, ont tremblé pour leurs portefeuilles, et déployant une activité que jamais l'intérêt public n'avait pu éveiller en eux, ils ont envoyé quérir le roi, qui était parti pour passer quelques jours à Fontainebleau. Sa Majesté, désirant rassurer ses ministres effrayés, est revenue si promptement, que ses équipages n'ont pu arriver à temps au débarcadère du Jardin-des-Plantes, et qu'elle a dû rentrer chez elle, seule avec M. le préfet de police, et dans un simple cabriolet.

Immédiatement après la nomination de M. de Maleville, a commencé la discussion d'une proposition de M. Duvergier de Hauranne, sur la réforme électorale. Cette proposition a vivement intrigué toute la Chambre et tout le cabinet, qui a déclaré qu'il n'y avait rien à faire, que tout était pour le mieux, et qu'il donnerait sa démission si un vote contraire appuyait cette proposition. Les trop nombreux fonctionnaires que les électeurs envoient à la Chambre ont obéi au signe de ceux dont dépendent leur existence et leur avancement; la proposition a été rejetée après cinq jours de paroles perdues et de promesses faites par les ministres à leurs partisans.

Une réforme électorale serait sans doute une assez bonne chose, mais la classe ouvrière ne doit pas regretter de la voir échouer en cette occasion. La proposition de M. Duvergier de Hauranne n'était pas autre chose qu'une tactique pour gêner ou renverser le ministère et employer les moments perdus de nos honorables représentants. Le peuple ne doit pas aller follement placer ses espérances dans les intrigues du gouvernement parlementaire. Qu'il travaille et qu'il étudie, qu'il se rende fort par l'esprit, par la science et par le cœur; car il lui faut compter sur lui seul. Ce n'est point dans les palais des rois, les hôtels des ministres et les chambres législatives que se décident, que se préparent les destinées du pays, c'est dans les bureaux des financiers et dans les ateliers des prolétaires...

Les conservateurs progressistes, qui avaient fait grand bruit de leur opposition, ont fini par voter pour le ministère, et ont contribué à former la majorité de 98 voix qu'il a obtenue. Le *Journal des Débats* avait combattu fort aigrement la mesure; la *Presse* s'était faite l'écho des conservateurs progressistes. M. E. de Girardin a voté avec l'opposition lors du scrutin, et ce matin son journal contient les lignes suivantes:

« Toutes les politiques vous promettront le progrès; la politique conservatrice seule vous le donnera, » avait dit solennellement M. Guizot en août dernier, devant la France électorale assemblée et attentive. Notre confiance dans ces paroles avait été telle, que nous nous étions empressés de les recueillir et de les placer au dessous du titre de ce journal. Nous les effaçons; elles ne seraient plus qu'un mensonge de notre part si elles y restaient, car après le discours qu'a prononcé aujourd'hui M. le ministre des affaires étrangères, nous l'avouons avec douleur, aucune illusion ne nous est plus possible, aucune espérance ne nous est plus permise.

La Chambre, très peu nombreuse aujourd'hui, a entendu des rapports de pétitions sans intérêt. — La Chambre des pairs a commencé la discussion d'un projet de loi relatif à l'avancement des lieutenants nommés à des fonctions spéciales dans les corps de troupes.

— L'achat des rentes de la Banque de France fait par l'empereur de Russie, a relevé un peu le crédit et la circulation. La position

L'Irlande est toujours la grande question qui préoccupe le parlement et les journaux anglais. Les ravages de la famine ont été en partie arrêtés par les immenses secours du gouvernement anglais et des aumônes publiques; mais aujourd'hui la fièvre typhoïde semble continuer l'œuvre de désolation. La mortalité reste donc à peu près la même, malgré les secours de toute nature, si généreusement et si universellement prodigués par toutes les classes, et même par des nations étrangères, à la malheureuse population de l'Irlande. Les journaux annoncent que le mal et le découragement qu'il produit sont tels que toute l'élite de la population active et industrielle se décide à quitter le pays et à porter son travail, son intelligence et ses capitaux aux Etats-Unis et au Canada. Elle quitte les ports de l'Irlande par milliers chaque jour, ne laissant derrière elle que le rebut de la population, qui n'a pas les moyens de s'expatrier, et qui demeure forcément à la charge de l'aumône publique.

Aussi, les terres restent en grande partie sans semences et sans culture par suite du départ des fermiers les plus intelligents et les plus actifs.

Le *Times* dit que les blés et les vivres de toute espèce abondent dans les ports de l'Amérique et de la Russie, et que le seul obstacle à leur prompte arrivée chez les nations dépourvues est le manque de navires et de moyens de transport; mais que la certitude de cette abondance et des arrivages qui auront lieu bientôt doit tranquilliser tous les esprits et faire baisser les prix incessamment.

L'activité des demandes de grains sur les marchés de l'Amérique a fait faire de grandes commandes de produits manufacturés en Europe. Cette réaction a déjà produit de bons résultats en Angleterre, où les travaux ont repris une certaine activité.

Voici ce que rapportent les journaux sur la journée du 24, ordonnée pour le jeûne universel:

« La Chambre des lords s'est réunie ce matin à 10 heures. L'évêque de Saint-Asaph a récité les prières à 11 heures. Les membres présents, au nombre d'une trentaine, se sont rendus en procession à l'église de Westminster, où ils ont assisté au service divin. L'évêque de Saint-Asaph a prononcé un sermon éloquent dont le texte était le 24e verset du 10e chapitre de Jérémie: « Seigneur, corrige-moi, mais avec douceur; dans ta colère ne me réduis pas à rien. » Le service divin a eu lieu sans aucun chant ni antienne.

» Le speaker de la Chambre des communes, accompagné d'environ 60 membres, précédé des officiers de la Chambre, s'est rendu à 11 heures à l'église Sainte-Marguerite, où le service divin a été célébré par le chapelain de la Chambre.

» Aujourd'hui l'aspect de la capitale était celui des plus grandes fêtes religieuses; les magasins, les bureaux des négociants et des administrations publiques étaient fermés. Toutes les affaires ont été suspendues dans la Cité comme dans le reste de la ville.

» Londres avait cet air de tristesse et de calme qu'on remarque le dimanche, et qui contraste si vivement avec l'activité et l'animation des jours de la semaine.

» Tandis que les pieux anglicans se rendaient dans les temples pour réciter les prières prescrites par la reine en son conseil, un grand nombre d'habitants profitaient de quelques rayons du soleil qui perçaient le brouillard pour aller jeûner à Greenwich, Woolwich, Gravesend, Richmond, Windsor et autres lieux de plaisance. Les bateaux à vapeur regorgeaient de passagers et les convois de chemins de fer suffisaient à peine pour transporter dans les environs tous ceux qui voulaient se soustraire à l'influence attristante des rues de la capitale.»

La ville de Berlin fait de grands préparatifs pour l'ouverture de la diète. Le conseil municipal vient d'allouer la somme de 10 000 thalers pour un grand dîner, qui sera donné dans la salle de l'*Opéra*, à tous les membres de la diète. On dit que le roi, invité à cette fête, la présidera en personne, et que toute la famille royale y assistera. En attendant, la ville de Berlin, ainsi que plusieurs villes de province, préparent des pétitions dans lesquelles elles demandent l'extension des droits constitutionnels, la liberté de la presse et l'émancipation des juifs. Plusieurs conseillers municipaux de province, qui sont en même temps députés de la diète, ont accepté des mandats impératifs à ce sujet. Cela n'a pas empêché le gouvernement prussien d'envoyer des notes à Vienne et à Saint-Pétersbourg, afin de rassurer ces gouvernements au sujet de la diète. Dans ces notes, le roi de Prusse, dit-on, a de nouveau renouvelé ses promesses de ne pas céder à l'opinion constitutionnelle et de marcher de front avec la politique conservatrice (lisez rétrograde) de ses deux alliées absolues. Cette nouvelle, que la presse allemande reproduit tour à tour, est probable. Il est notoire que la Russie et l'Autriche ont protesté contre la patente royale; le roi de Prusse n'aura pas beaucoup de peine à rassurer ses alliés par des paroles; mais, en réalité, il sera forcé d'écouter la voix de son peuple et de marcher en avant, d'autant que S. M. aime la popularité et hait de tout son cœur l'immobilisme politique. La Russie, du reste, sait à quoi s'en tenir au sujet de ces promesses, et tout en faisant patte de velours, elle tend de tout son pouvoir à neutraliser les mouvements progressifs du roi de Prusse. L'empereur de Russie recevra, estafette par estafette, un rapport fidèle des débats de la diète, et déjà à l'heure qu'il est, la ville de Berlin compte dans son sein plusieurs agents russes et autrichiens, dont les fonctions consistent à faire des portraits fidèles des orateurs, à bien approfondir leurs desseins, leur position et leurs relations politiques et sociales.

—Nous avons déjà parlé de la scission qui a éclaté dans l'opposition de la chambre badoise, entre les politiques pur-sang, appelés les *demis* (*Halbe*), et les socialistes connus sous le nom d'*entiers* (*Ganze*). Aujourd'hui, nous apprenons avec regret que M. Hecker, le chef des *entiers*, vient de donner sa démission des fonctions de député. M. Hecker est un homme dans la force de l'âge, distingué par son talent oratoire de premier ordre et son cynisme spirituel. Il était à la tête d'un société formée à Manheim en faveur des prolétaires. Il paraît qu'il a rencontré de grandes difficultés et qu'il se démet de ses fonctions, parce qu'il croit avoir acquis l'assurance de l'inefficacité de ses efforts. M. Hecker se trompe. Depuis qu'il a donné sa démission, toute la presse badoise, même celle qui lui fait une rude opposition, regrette sa sortie de l'enceinte législative. Il ne s'agit pas pour M. Hecker de triompher par les faits immédiats, mais de répandre des idées d'avenir. Tout porte à croire que M. Hecker sera réélu dans plusieurs colléges électoraux, malgré sa démission, et que lui-même reviendra bientôt de cette brusque résolution. Personne dans notre société n'a le droit de donner sa démission. Puisque notre paix n'est qu'une guerre continuelle, il faut que chacun reste au poste d'honneur, au risque d'être traité en sentinelle perdue. En Allemagne surtout, où la presse est beaucoup moins libre qu'en France, il ne reste aux hommes de la trempe de M. Hecker que la tribune pour répandre quelques idées d'avenir. Qu'il y reste donc, ou plutôt qu'il y retourne, même au risque d'être calomnié et accusé de communisme.

—La session extraordinaire de la chambre saxonne touche à sa fin. Il n'y a eu rien d'important, si ce n'est quelques discours en faveur des

---

mant sourire, qui acheva de déconcerter le pauvre Maurice.

— Ceci est une ingénieuse flatterie, qui prouve du moins, monsieur l'abbé, que vous êtes un homme d'esprit. Vous habitez sans doute ce pays?

— Nous venons de louer, pour quelques mois, la petite maison que l'on aperçoit derrière ces grands arbres.

— Vous vous nommez?

— Maurice Bernard.

— Moi, Monsieur, je suis la fille de Mme la baronne de C..., propriétaire de ce château, dans lequel, ma mère et moi, nous nous proposons de passer la saison d'été. Arrivées seulement depuis hier, nous ne connaissons personne dans ce pays, et le deuil que je porte nous permet peu de voir le monde; cependant, Monsieur, j'espère que notre connaissance ne se bornera point à cette rencontre, dont je remercie ma bonne étoile.

A ces mots, la jeune femme s'éloigna, et Maurice stupéfait n'avait pas encore osé lever les yeux, qu'elle était déjà disparue derrière les massifs.

Mathilde était veuve depuis deux mois; une attaque d'apoplexie l'avait subitement délivrée de son vieil époux, et elle était venue avec sa mère passer à la campagne les premiers mois de son deuil officiel.

Les chagrins du veuvage n'avaient certes pas altéré la beauté de la jeune femme; son deuil lui allait si bien! La liberté est une si douce chose quand on a vingt ans, quand on est belle comme un rêve de poëte, spirituelle et coquette comme une marquise d'autrefois.

Maurice, malgré sa timidité un peu sauvage et la sainte terreur que le monde lui inspirait, Maurice comprit que les paroles de la belle veuve réclamaient de sa politesse une visite au château.

Dès le lendemain il s'y rendit, et la baronne de C..., prévenue sans doute par Mathilde, lui fit le plus gracieux accueil. La modestie, la douce piété et surtout les connaissances dogmatiques de Maurice enchantèrent la vieille dame, qui se piquait de théologie et ne dédaignait pas la controverse.

Pour ne pas effaroucher tout d'abord de ses grâces mondaines le jeune séminariste, Mathilde se voila pour ainsi dire à l'ombre de sa mère, prononça à peine quelques mystiques monosyllabes, et se contenta de lever parfois ses grands yeux vers le ciel avec une angélique ferveur.

Maurice se dit tout bas qu'une si charmante et si pieuse créature devait être quelque beau Séraphin égaré sur notre globe, et il se retira profondément édifié de tout ce qu'il venait d'entendre, et bénissant Dieu dans son cœur.

Ses visites se renouvelèrent; d'abord rares et cérémonieuses, elles ne tardèrent pas à devenir fréquentes et intimes. Peu à peu la réserve et la respectueuse discrétion que lui imposaient les deux nobles châtelaines, firent place à une douce et affectueuse familiarité.

Bref, un mois à peine s'était écoulé depuis la rencontre du parc, que le pauvre Maurice était amoureux fou de la belle Mathilde, quoiqu'il se jurât chaque jour, dans la candeur de son âme, de n'appartenir jamais qu'à Dieu, son seul amour et son unique espérance.

Mathilde aimait-elle Maurice? je l'ignore; pas une parole, que les oreilles les plus sévères ne pussent entendre, n'avait été échangée entre eux, pas un seul mot d'amour n'avait été murmuré tout bas, et les anges eux-mêmes eussent été jaloux de la sainte ferveur et de la chaste simplicité de leurs entretiens. Seulement Mathilde s'était dit, en voyant ce beau jeune homme, si pieux et si naïf, que la campagne était trop ennuyeuse pour ne point se passer la fantaisie de disputer au Seigneur son jeune lévite, et de le damner un peu en lui montrant le ciel.

Maurice eût sans doute résisté aux attaques d'une coquetterie vulgaire; mais que pouvait-il contre une belle jeune femme, qui se posait devant lui comme le type idéal de toute perfection, qui lui parlait de Dieu comme on parle d'amour, et dont les célestes regards et les divins sourires semblaient lui dire:

— Ce n'est pas sur cette terre impure et maudite, c'est au ciel, c'est dans le sein de Dieu même, que l'amour doit un jour nous réunir!

Lorsqu'il ouvrit les yeux, Maurice recula épouvanté; mais il était trop tard, Mathilde avait vaincu. Il mesura avec effroi l'abîme qui le séparait de celle qu'il osait aimer, lui, pauvre, inconnu, sans nom et sans avenir; il referma les yeux, et se jura d'ensevelir son amour au plus profond du cœur.

Trois mois se passèrent ainsi, pendant lesquels la coquette jeune femme se plut à torturer sans pitié ce pauvre et noble cœur; tantôt l'enivrant d'un mot, d'un regard, d'un sourire, lui laissant entrevoir dans les profondeurs de l'avenir quelques vagues promesses, quelques mystérieuses espérances; tantôt provoquant un suprême aveu, puis l'arrêtant brusquement par une parole glacée, un geste railleur ou un regard de souveraine.

.... Les vacances étaient terminées, et Maurice venait de recevoir l'ordre de retourner au séminaire. Le cœur saignant et brisé, mais fort de sa volonté et de son courage, il alla au château pour prendre congé de la baronne et de sa fille.

Mathilde était seule au salon lorsqu'il y entra.

En le voyant si pâle, si beau dans sa tristesse, si vaillamment résigné, la jeune femme se sentit émue d'une profonde pitié; elle eut peur de son œuvre, et fut sur le point de lui demander pardon du mal qu'elle lui avait fait.

Elle lui tendit sa blanche main; il la prit lentement; sa main à lui était glacée et frissonnante!

— Pauvre Maurice! dit-elle.

Et une larme vint mouiller ses longues paupières.

Maurice s'était juré de combattre jusqu'au bout, et, dût-il en mourir, de sortir vainqueur de cette dernière épreuve. Hélas! cette larme et cette douce plainte de Mathilde suffirent pour anéantir toutes ses héroïques résolutions.

Son cœur se serra dans sa poitrine, ses forces l'abandonnèrent; il fondit en larmes, ses genoux fléchirent et il se laissa glisser aux pieds de la jeune femme.

Mathilde, effrayée, voulut s'enfuir; mais il n'était plus temps; le vase était trop plein, il débordait; Maurice parlait enfin, et il fallut l'entendre.

Oh! jamais plus noble passion n'éclata en plus divins transports, en plus saintes tendresses, en plus touchantes adorations! Il fut beau, éloquent, sublime! Toute femme eût remercié Dieu d'être aimée ainsi.

Malgré la vanité de son esprit, l'orgueil de son nom, l'éclat de sa beauté et de ses succès dans le monde, Mathilde se sentit petite en face de cet homme, qu'elle avait regardé jusque-là comme un de ces jouets auxquels on sourit par caprice et que l'on brise à sa fantaisie. Cette corruption civilisée, que l'on nomme coquetterie, fut forcée de s'avouer vaincue par l'amour, et le monde enfin fit place à Dieu.

Subjuguée, hors d'elle-même, éperdue, Mathilde laissa tomber sa belle tête, pâle et frémissante, sur l'épaule de Maurice, et elle murmura tout bas des paroles d'espérance et d'amour.

Maurice se releva, ivre de bonheur, fou de joie et d'espoir. Son cœur bondissait à se briser dans sa poitrine.

Tout à coup il s'élança hors du salon, traversa le parc en courant, s'enferma avec sa vieille mère dans sa petite habitation, et deux heures après Mathilde recevait le billet suivant:

« Un jour, Madame, vous avez dit devant moi: — J'estime l'intelligence plus qu'un blason, le cœur plus que les ancêtres, et je serais plus fière de donner mon nom à un grand artiste qu'à un grand seigneur. — Oui, pour être digne de vous, il faut être grand; je le savais hier, aujourd'hui je le comprends. Hier aussi je voulais mourir; aujourd'hui je veux vivre, car je me sens la force et le courage de devenir digne de vous. Il n'y a dans ces paroles, je vous le jure, Mathilde, ni vaine présomption ni sot orgueil. L'amour, disent les poëtes, peut soulever les montagnes; que ne ferais-je pas, soutenu, encouragé, fortifié par votre amour? Dieu ne peut-il pas tout ce qu'il veut, et n'êtes-vous pas pour moi plus que Dieu lui-même? — Je vous demande trois années; trois années d'absence, de travail obscur, de luttes silencieuses. Ce délai expiré, si le succès n'a pas trahi mes efforts et mon amour, je reviendrai; sinon..... alors, Madame, priez pour moi, j'aurai cessé de vivre. O Mathilde, dites un mot, un seul, au nom du ciel! de ce mot vont dépendre mon bonheur et ma vie; quel qu'il soit, je vous fais le serment de lui obéir. — Faut-il vivre, faut-il mourir? »

Mathilde écrivit en souriant et d'une main assurée ces quelques mots au bas du billet même de Maurice:

« Vivez et soyez heureux!

MATHILDE. »

Montès ne viennent point au pas de course. La censure est toujours très sévère et les journaux étrangers de Prusse et d'Allemagne sont saisis à la poste. Plusieurs professeurs néo-catholiques viennent encore d'être destitués; il est question de soustraire complètement l'enseignement à l'influence du clergé. Il est bon de dire qu'avant la réaction catholique en Bavière, l'enseignement populaire, ainsi que les Universités, ont occupé le premier rang en Allemagne. Quant à Lola, elle vit très retirée et ne paraît presque jamais dans les rues de Munich.

— La chambre législative de la Hesse grand-ducale poursuit ses débats au sujet du nouveau code. La semaine passée, cette chambre a voté une loi en vertu de laquelle, sous peine d'amende et de prison, il est défendu aux jeunes gens de cohabiter avec des femmes sans être mariés. L'opposition a fait adopter un amendement, portant qu'il faut qu'il y ait scandale pour que la peine soit applicable. Il s'agit seulement de définir jusqu'à quel point un jeune homme peut demeurer avec une jeune fille sans qu'il y ait scandale; pure affaire de portier. C'est cette même chambre qui, il y a quelques années, a voulu défendre aux pauvres de se marier, et aux mariés sans fortune de faire des enfants. Dans la même séance, la chambre a adopté une loi qui punit d'amende et de prison tout homme qui tourmente une bête.

—Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Autriche n'opèrera point de réduction dans son armée. Il est seulement question de renvoyer provisoirement 50 000 hommes dans leurs foyers, sauf à les rappeler au premier moment. Ce n'est pas une mesure politique, mais une question d'économie, car le pain est cher en Autriche comme ailleurs.

SUISSE.

Le professeur Zeller et les méthodistes bernois.— Misère dans l'Entlibuch.— Chemin de fer de Gênes à Constance.— L'Autriche et le Piémont. — Visites de M. Bois-le-Comte.

La nomination de M. Zeller à la chaire de théologie de l'Université de Berne continue à agiter fortement le canton. Le parti méthodiste, qui prétend que ce savant est panthéiste, a fait imprimer contre lui une brochure dont plus de 50 000 exemplaires circulent dans le pays. Il est dit, entre autres choses, dans ce libelle, que, par l'appel du docteur Zeller, le gouvernement a enlevé au peuple ce qu'il a de plus sacré en empoisonnant l'enseignement. Des pétitions pour et contre la nomination du nouveau professeur, adressées au grand-conseil et au conseil exécutif, sont en circulation. Le gouvernement s'est décidé à publier la proclamation suivante, dans laquelle il invite les citoyens à la tranquillité, et cherche à calmer les inquiétudes que l'appel de ce professeur a pu faire naître :

« Concitoyens, l'appel de M. le professeur Zeller à l'une des chaires de la faculté de théologie de notre université a fait naître des inquiétudes de différente nature et a provoqué dans les esprits une agitation qui a un certain caractère de gravité. Quoique la haine politique et l'intolérance d'une certaine tendance religieuse aient donné lieu à ce mouvement, auquel ces passions servent de mobile, on ne peut cependant méconnaître qu'un grand nombre de citoyens probes et aimant leur patrie se sentent, par des motifs dont nous reconnaissons la pureté, douloureusement affectés et inquiétés par suite de cet appel.

» Non-seulement nous regardons comme un devoir de protéger fidèlement, comme un sanctuaire inviolable, les droits et la croyance religieuse de notre Eglise nationale réformée, mais c'est aussi une affaire qui nous est propre à nous-mêmes, qui nous concerne personnellement, puisque nous tous, à l'exception d'un seul qui appartient à la confession catholique, nous sommes membres de cette Eglise et professons sa croyance. Mais le choix que nous avons fait de M. le professeur ... force et énergie au pouvoir que vous avez déposé entre nos mains, dans le but d'infliger une peine bien méritée à ceux qui s'écartent de la voie légale et qui troublent la paix et l'ordre public, d'un autre côté, nous nous reposons sur votre esprit sain, calme, et sur votre confiance.

» Votre confiance est notre force, et notre union est la condition de l'avenir florissant et heureux de notre patrie suisse.

» La présente proclamation sera lue en chaire dimanche prochain le 21 mars, dans toutes les églises réformées de notre canton.

» Donné à Berne, le 18 mars 1837. »

La section de l'association populaire du district d'Arwangen a manifesté son approbation sur le projet de loi relatif aux pauvres et celui concernant l'impôt des fortunes, en exprimant toutefois le désir que plusieurs articles soient modifiés.

Les nouvelles que l'on reçoit de l'Entlibuch ainsi que d'autres contrées du canton, font un triste tableau de la misère qui y règne. Il y est arrivé plusieurs cas de mort par la faim; en faisant l'autopsie des cadavres, on n'a trouvé qu'un peu de son dans l'estomac. Des domestiques des deux sexes, robustes mais sans ouvrage, parcourent le canton dans tous les sens et cherchent inutilement à se placer pour gagner leur nourriture.

Le canton de Lucerne tout entier marche rapidement vers l'appauvrissement.

Il ne manque plus que la sanction du grand-conseil grison au traité conclu entre les Etats de Saint-Gall, les Grisons et le Tessin d'une part, et le gouvernement sarde de l'autre, relativement au chemin de fer qui reliera Gênes au lac de Constance, c'est à dire la Méditerranée avec l'Europe centrale et la mer du Nord.

La *Bundner-Zeitung* nous annonce qu'une demi-compagnie de soldats autrichiens est entrée à Tirano et une compagnie à Sondrio (Valteline). On assure que la Valteline va être entièrement occupée et que les hostilités vont commencer contre le Piémont. Cette nouvelle mérite sans doute confirmation.

Nous lisons dans le *Solothurner Blatt* :

« Depuis son retour de Paris l'ambassadeur de France a visité les chefs de plusieurs de nos gouvernements, entre autres ceux des deux Etats de Bâle. Cette conduite inaccoutumée a fait généralement penser en Suisse que M. de Bois-le-Comte, outre ses fonctions officielles, était chargé d'une mission spéciale à la Philippsberg, et déjà on a dit tout haut qu'il s'agissait de conjurer la majorité de 12 voix.

» Nous ne saurions être de cet avis. Quelles que soient les opinions politiques de l'ambassadeur, nous le croyons trop *gentleman* pour se charger d'un pareil rôle. Aurait-il voulu s'exposer au danger d'être rappelé à son rôle officiel et à son devoir par le président d'un de nos cantons?

» Nous croyons donc que M. Bois-le-Comte fait ses visites plutôt pour entendre que pour parler. Il veut sans doute prendre des informations exactes sur l'état actuel de la Suisse, afin de pouvoir dire à sa cour quelle est en réalité cette position d'après ces renseignements, et non pas seulement d'après les articles des journaux, les discours de la diète et les réminiscences de dîners diplomatiques. Il est vrai que M. Bois-le-Comte eût pu choisir une autre voie pour atteindre son but, sans attirer sur lui l'attention publique; mais le Français aime l'éclat et, certes, M. l'ambassadeur ne pouvait mieux s'y prendre pour satisfaire ce goût. »

ESPAGNE.

Intrigues du palais et crise ministérielle. Nouvelles de la guerre civile. — Les carlistes à Barcelone, à Liers, à Calaf, etc.— Misère et émeutes causées par la disette.— Interpellation dans une séance du congrès, au sujet de l'incident de la Bonne-Marie.— Progrès de la science sociale et fondation à Madrid du journal phalanstérien l'Attraction.

La politique se trouve, pour la seconde fois en Espagne, rouler sur la plus complète insensibilité par la fille de Christine, qui préfère apparemment les cheveux noirs de Serrano.

On dit que ce dernier est réfugié à l'ambassade anglaise; mais d'autres assurent que le général est gardé dans un lieu plus élevé et plus respecté. On ajoute que M. Bulwer n'est pas étranger aux intrigues de la situation actuelle. Les journaux du 20 annoncent que cet ambassadeur anglais a eu, il y a quelques jours, avec la reine, une entrevue dont la durée a donné lieu à de nouveaux commentaires, et a compliqué la situation déjà regardée, par un journal ministériel, comme *terrible* et *menaçante*. Selon ce même journal, la mesure prise contre Serrano n'intéresserait pas seulement la ***dignité du gouvernement, mais les intérêts les plus élevés, des devoirs obligatoires pour tout Espagnol, quel que soit le parti auquel il appartient, pourvu qu'il aime la monarchie et les institutions.***

La vérité est que le parti démocratique, peu nombreux en Espagne, profite de ces rumeurs et de ces évènements scandaleux pour enlever à l'institution monarchique le prestige qu'elle conservait encore dans la Péninsule. Ces intrigues sont comparées, par les Espagnols, aux débordements qui souillaient la cour de France sous Louis XV, et l'on croit que ces scènes honteuses prépareront et hâteront la régénération sociale de la nation espagnole.

Jusqu'ici le ministère a paru décidé à se maintenir à son poste. Après la scène violente et pathétique qui a eu lieu au palais, le cabinet a fait jouer le télégraphe pour consulter la reine Christine sur la marche qu'il convient de suivre dans les circonstances présentes. On attend avec une impatience indicible la réponse de la reine-mère et celle des Tuileries, et même l'avis du cabinet anglais, qui a été aussi consulté par la poste aérienne, sans détriment des estafettes qui ont été dépêchées.

Quoi qu'il en soit, les causes qui ont amené cette affaire ont produit une crise ministérielle, mais une crise de mauvaise espèce, une crise qui a mis le pays, le trône, les institutions et le parti modéré tout entier dans le plus grand danger. Et, en effet, pourra-t-on calculer les maux qui pourront surgir d'une situation si anormale? Le trône dans un complet désaccord avec le ministère, le ministère décidé à se soutenir à outrance contre la volonté de la reine, si explicitement manifestée, et cette reine, jeune enfant sans expérience, sans guide, livrée à elle-même et servant de jouet aux mesquines passions des partis qui s'agitent autour d'elle et dont les ambitions ne sont jamais satisfaites! Du reste, le parti modéré est blessé à mort : sa vie, son existence au pouvoir ne peut pas être de longue durée, malgré l'appui de la Chambre; il ne possède plus la confiance de la couronne ; s'il a pu résister momentanément au choc qu'il vient d'éprouver, sa défaite n'est pas éloignée; mais nous devons le dire, la chute de ce parti, tant par elle-même que par la manière dont elle sera consommée, sera le signal de nouveaux bouleversements dont personne ne peut prévoir les suites. Les progressistes se montrent menaçants, ils se présentent en champions décidés du trône, en gardiens et soutiens des prérogatives de la couronne, et ils engagent la reine à faire un libre usage de ses prérogatives; enfin ils se posent en monarchiques dévoués et en royalistes les plus purs!...

Pendant que dans la capitale on est fort occupé des affaires du palais, la Catalogne est soumise au pouvoir des carlistes : « *Montemolin monte, monte comme l'écume*, » dit une lettre. Le général Enna, chargé d'arrêter Tristany, n'a pas été heureux dans son expédition. Il a poursuivi le chef montemoliniste pendant sept heures au son du *somaten* sans pouvoir l'atteindre, et s'est perdu dans les montagnes, tan-

---

Puis elle sonna sa femme de chambre, lui remit la lettre, et se dit en relevant une boucle de ses longs cheveux :

— En vérité, je lui devais bien cela ; ces paroles sont peu compromettantes, et l'absence le calmera.

Pauvre Maurice !— Et pourtant Mathilde avait le cœur bon et généreux; mais elle était femme du monde, et elle avait été élevée à Saint-Denis.

Le lendemain, Maurice quittait Neuville, et huit jours après, il était sur la route de l'Italie.

.... Trois années s'étaient écoulées depuis le départ de Maurice, et nul ne savait ce qu'il était devenu. Les curieux avaient souvent interrogé sa vieille mère à son sujet, mais la digne femme avait refusé de répondre et était restée impénétrable.

Après avoir boudé quelque peu la Révolution de Juillet, Mathilde était retournée à Paris, s'était ralliée au gouvernement nouveau, et était devenue l'une des reines du monde officiel. Si Maurice n'avait pas été entièrement oublié, bientôt il ne fut plus pour elle qu'un de ces vagues et confus souvenirs que l'on entrevoit parfois dans un rêve et qui s'évanouissent au réveil.

Depuis quelques mois, les familiers de la baronne affirmaient tout bas que la jeune femme, fatiguée de son veuvage, était sur le point d'épouser le comte de S..., l'un des plus graves magistrats de la cour royale de Paris, lorsque s'ouvrit le Salon de 1834.

Mathilde aimait la peinture, elle le disait du moins, et savait débiter à propos quelques phrases poétiques empruntées aux revues et au vocabulaire des artistes. Aussi eût-elle été désolée de ne pas être une des premières à visiter les galeries de l'Exposition.

Elle pria sa mère de l'accompagner ; la vieille baronne y consentit, et toutes deux, conduites par le comte de S... et l'un de nos plus célèbres sculpteurs, elles se dirigèrent vers le Louvre.

Après avoir parcouru la partie aristocratique du Salon et s'être plus ou moins extasiées devant les toiles de nos modernes Raphaël, fatiguées et dédaignant quelques obscurs tableaux tristement appendus au fond des galeries, Mathilde et sa mère se disposaient à retourner à leur hôtel, lorsque le sculpteur les conduisit devant un petit tableau que la foule ne daignait pas même honorer d'un regard.

Cette toile représentait sainte Thérèse, prosternée et frémissante aux pieds de son Christ bien-aimé.

— Ceci, Mesdames, dit le sculpteur, ressemble fort à un chef-d'œuvre, et le peintre qui a fait ce tableau, est un homme de génie; seulement il est venu quinze ans trop tôt; il reste encore en nous trop de souvenirs du vieux catholicisme, pour pouvoir le comprendre. La foule ne voit, dans cette femme agenouillée, qu'une religieuse, pâlie par le cloître, amaigrie par les austérités et perdue dans quelque mystique oraison, et la foule passe indifférente. Elle ne voit pas que cette femme se meurt d'un amour impossible et désespéré, que chaque tressaillement de ce corps haletant et consumé est un cri d'angoisse, un dernier et sublime effort de la passion qui proteste et qui agonise. Cette toile est la condamnation du catholicisme, tel que l'ont fait les scribes et les théologiens. L'homme qui a compris ainsi sainte Thérèse, doit avoir beaucoup souffert et beaucoup aimé.

— Cette œuvre est digne assurément des plus illustres maîtres, dit Mathilde; mais le nom de ce grand peintre n'est pas sans doute un mystère?

— La place qu'occupe ce tableau, répondit le sculpteur, doit vous prouver que le nom de l'artiste est parfaitement inconnu.

— Mais enfin, ce nom, quel est-il? demanda la vieille baronne.

— Maurice Bernard.

Mathilde pâlit, et la baronne s'écria :

— Maurice Bernard ! mais nous le connaissons ; c'est notre jeune abbé !

— Alors, Mesdames, il est inutile que je sollicite la faveur de vous le présenter ; le voici, qui se présentera bien lui-même, — dit l'artiste, en désignant un beau jeune homme qui, depuis un instant, se tenait caché dans l'embrasure d'une croisée, et paraissait agité d'une vive anxiété.

C'était Maurice! Maurice, qui, après trois longues années d'absence, était revenu avec un chef-d'œuvre; qui, plus amoureux que le jour de son départ, revoyait Mathilde pour la première fois, là, devant ce tableau qui allait décider de son bonheur et de sa vie !

— Eh bien, monsieur Maurice? dit la baronne, en se retournant vers lui; venez donc jouir de votre triomphe! Toujours modeste. Homme de talent, homme d'esprit et modeste, c'est trop de qualités à la fois.

Maurice, muet et tremblant, fit quelques pas et s'inclina, sans oser lever les yeux sur la jeune femme. Une sueur glacée inondait son front. Malgré le pouvoir que les femmes conservent sur elles-mêmes dans les circonstances les plus difficiles, Mathilde, de son côté, était fort émue, et elle eut à peine la force de balbutier quelques paroles inintelligibles.

— En vérité, vous êtes cérémonieux l'un devant l'autre comme si vous vous connaissiez à peine, dit en riant la baronne; auriez-vous donc perdu la parole, mon cher Maurice? Vous causiez si bien autrefois! La gloire vous ferait-elle déjà oublier le château de Neuville et ses châtelaines?

— Oublier, Madame? Oh! je n'oublie pas! répondit Maurice en levant vers Mathilde un profond et ineffable regard.

Toute son âme était dans ce regard.

Mathilde regardait en ce moment quelques fleurs qu'elle tenait à la main.

— Puisque vous voilà de retour, j'espère, monsieur Maurice, reprit la vieille dame, que vous vous souviendrez le plus souvent possible que nous sommes fort de vos amis, et que notre hôtel est le n° 23 de la rue de Grenelle-Saint-Germain. Mathilde sera heureuse de vous voir, et nous parlerons encore théologie.

Chaque parole de la baronne semblait à Maurice une nouvelle promesse, une radieuse espérance.

Ses grands yeux, tout humides de bonheur et d'amour, interrogèrent de nouveau ceux de Mathilde. Ce regard eut le sort du premier : elle ne le vit pas ; elle relevait alors une boucle rebelle de son frais chapeau.

Elle était toujours fort pâle, et une imperceptible agitation faisait trembler le bout de ses doigts.

— Vous viendrez, c'est convenu, ajouta la baronne, qui s'obstinait à parler seule. Dans quelques jours, nous aurons des fêtes magnifiques, et je compte sur vous pour être un des plus charmants cavaliers de mon salon. Puisque nous voici réunis, je veux que vous soyez un des premiers...

Mathilde se hâta de l'interrompre :

— Mon Dieu! ma mère, tous ces détails intéressent fort peu Monsieur...

— Comment, intéressent peu!... Ils l'intéresseront beaucoup au contraire, quand il saura qu'il s'agit de votre prochain mariage...

Un frisson mortel glaça les membres de Maurice; un vertige convulsif passa comme l'éclair sur son front et sur ses yeux. Cependant il eut la force de répondre à la baronne :

— Pardon, Madame ; j'ai mal entendu sans doute. De quel mariage voulez-vous parler?

— De celui de Mathilde, bien entendu... Et permettez-moi de vous présenter M. le comte de S..., un des présidents de la cour royale de Paris, et mon gendre futur.

Maurice sentit que son cœur se brisait violemment; mais pas un cri, pas une plainte, pas un gémissement ne se fit entendre. Seulement, une rosée sanglante parut au bord de ses lèvres livides et contractées.

Il s'inclina devant la jeune femme, lui prit lentement la main, et leurs yeux se rencontrèrent pour la première fois.

Mathilde eut peur, et faillit s'évanouir.

Maurice se pencha vers elle, de façon à ce qu'elle seule pût l'entendre :

— A votre tour, Madame, lui dit-il, vivez, soyez heureuse, et que votre bonheur soit ma seule vengeance !

Puis il tira précipitamment un stylet de sa poitrine, et s'élança d'un bond vers son tableau, le lacéra en mille pièces, en jeta les débris aux pieds de Mathilde, et disparut au milieu de la foule.

— Cet homme me paraît atteint d'aliénation mentale, dit sentencieusement le grave magistrat. C'est grand dommage, en vérité; n'est-ce pas, chère Mathilde? Il eût pu faire nos portraits.

En effet, le pauvre Maurice était fou !

EUG. CAMUS.

[illegible] au pied d'une colline, à deux petites heures d'une place de guerre.

» Une bande de carlistes, au nombre de 200, est entrée le 15 à Calaf, bourg assez considérable à cinq heures de Cervera. Deux heures après l'arrivée des carlistes, les troupes de la reine arrivèrent et quelques coups de fusils furent échangés de part et d'autre sans aucun résultat.

» Pendant leur séjour à Calaf, les carlistes achetèrent un grand nombre de *mantas*, qu'ils payèrent religieusement.

» On dit que tous les chefs carlistes ont reçu l'ordre de s'emparer de tous les fonds possibles de l'Etat pour *les répandre* avec *prodigalité et profusion parmi le peuple*, ainsi que de garder le plus grand respect et envers les personnes et envers les propriétés. La conduite tenue jusqu'à présent par les différentes bandes qui se sont présentées dans la Catalogne et ailleurs, indique que cette partie du programme des montémolinistes peut être vraie.

» Les Espagnols des provinces du Midi sont dans une position plus qu'embarrassée: le gouvernement leur refuse des armes et ne leur prescrit pas moins de s'opposer aux entreprises des carlistes. S'ils obéissent, ils sont fusillés par les carlistes victorieux; s'ils n'obéissent pas, ils sont encore fusillés en vertu des stupides *bandos* du général Breton. C'est ainsi qu'une correspondance de Terrega annonce que trois alcades viennent d'être fusillés par ordre de Mosen Benet pour avoir obéi aux injonctions de Breton.

» L'Espagne commence à voir naître dans son sein des émeutes occasionnées par la cherté et la disette des céréales. A Vigo, le peuple exaspéré a voulu s'opposer à l'exportation des grains. Il s'est précipité sur les sacs de maïs et a tenté de s'en emparer. Il s'en est suivi une mêlée dans laquelle quelques hommes ont été blessés. Il règne dans toute la province un grand mécontentement dont pourraient bien profiter les partisans de Montemolin.

» Le congrès, dans sa séance du 19, a entendu l'interpellation qui avait été annoncée relativement à l'incident de la *Bonne-Marie*. Il a prétendu que les Français avaient violé les traités en refusant de payer les droits réclamés par le capitaine du port de Fontarabie.

» Le ministre de la marine Olivan a commencé par protester qu'il était animé des mêmes sentiments que le préopinant; et après avoir raconté de nouveau les faits, il a ajouté que ces différends à propos de la Bidassoa existent depuis longtemps. Il a prétendu que les Espagnols ont la possession en leur faveur, et que si dans l'arrangement à intervenir ils cèdent quelque chose, ils auront droit à une indemnité. Il a blâmé le gouvernement français d'avoir déployé un appareil de force qui pouvait amener de fâcheux résultats : il l'a blâmé de n'avoir pas attendu la réponse du gouvernement espagnol. Enfin, il a terminé en annonçant qu'on avait demandé au gouvernement français une juste réparation, ajoutant qu'il a la confiance qu'elle ne sera pas refusée.

Nous doutons que la diplomatie, si longtemps impuissante, parvienne à donner un dénouement satisfaisant à cette querelle internationale. Jusqu'ici la politique civilisée n'a su que diviser et non unir les peuples. C'est ce qu'on commence à sentir en Espagne aussi bien et peut être mieux qu'ailleurs. Tout en restant fidèles au sentiment national, les journaux espagnols renoncent peu à peu à cet exclusivisme ibérien qui a trop longtemps triomphé dans la Péninsule.

Nous avons aujourd'hui l'espérance que l'idée sociale, qui fait le tour du monde, ne tardera pas à transformer l'Espagne. Plusieurs fois nous avons eu l'occasion de parler avec éloge de la marche progressive suivie par l'*Eco del Comercio*, l'un des principaux organes de la presse espagnole, et le journal le plus impartial et le plus consciencieux de Madrid. Nous devons des remercîments à l'*Eco* pour la bienveillance avec laquelle il traite les idées phalanstériennes, et l'hospitalité qu'il annonce devoir donner dans ses colonnes à une série d'articles relatifs à l'examen des travaux de Fourier et de ceux de ses principaux disciples.

L'*Eco* nous apporte aujourd'hui une nouvelle qui ne peut manquer d'être accueillie avec la plus grande faveur par tous les partisans de l'Ecole Sociétaire en France. Il s'agit de la fondation, à Madrid, d'un journal phalanstérien, intitulé : L'ATTRACTION, et dont la mission sera de défendre, en les associant, les intérêts des gouvernements et des peuples. L'*Attraction*, qui paraîtra trois fois par mois, sera en Espagne ce que fut l'ancienne *Phalange* en France, avant la fondation de la *Démocratie pacifique*. Elle adopte notre devise : *Progrès social sans révolution, droit au travail, libre examen, élection*.

Le premier numéro du nouveau recueil socialiste contient les articles suivants : 1° Introduction, par don P.L. Huarte ; 2° Biographie de Charles Fourier ; 3° Rome et le progrès social ; 4° la Misère, par F. Garriel ; 5° Botanique passionnelle ; 6° les Trésors de Ben-Ali, ou l'aumône et le travail ; 7° Magnétisme.

Nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant des publications du journal phalanstérien espagnol. La coopération fraternelle de l'*Attraction* à notre œuvre d'association universelle et d'harmonie, sera plus puissante que la politique de Louis XIV pour abaisser les Pyrénées.

Il y a assez longtemps que l'influence française se manifeste dans la Péninsule par la *contrainte* et la *violence*. Le titre que nos amis de Madrid ont donné au recueil qui propagera dans leur patrie l'idée sociale venue de France, nous semble d'un bon augure.

ASIE MÉRIDIONALE.

Un traité de paix vient d'être conclu entre les Hollandais et les rajahs de l'île Baly. Par ce traité, les rajahs reconnaissent la suzeraineté immédiate de la Hollande, et s'engagent à ne contracter aucune obligation avec d'autres nations européennes. Ils promettent de faire la guerre aux pirates et de porter secours aux navires de toutes nations qui échoueront sur leurs côtes.

De plus, les rajahs s'obligent à payer les trois quarts des frais causés par l'expédition hollandaise contre l'île Baly ; un fort hollandais sera établi dans l'île jusqu'à parfait paiement. Une dernière clause du traité contient l'obligation de détruire dans le délai de trois mois toutes les fortifications que les rajahs avaient fait construire pour résister à l'invasion des Hollandais.

FAITS DIVERS.

Par suite de la nomination de M. Delangle aux fonctions de procureur-général près la cour royale de Paris, le collége du 4e arrondis[illegible] [illegible] point née en Espagne, mais en Irlande, du mariage d'un Espagnol très distingué avec miss Watson, native de Dublin. Emmenée par ses parents à Madrid, la fille de don Francisco Montès a épousé un officier espagnol aujourd'hui décédé. Cette union ne fut point heureuse. Lola Montès se laissa enlever par un riche Irlandais qui la conduisit à Dublin. Abandonnée par son protecteur, la jeune femme étudia l'art chorégraphique, et obtint, sous le nom de miss Betsey-Watson, un grand succès sur le théâtre de Dublin. On sait qu'elle a été moins bien accueillie au grand Opéra de Paris ; et elle venait de faire un début assez éclatant au théâtre de la Porte-Saint-Martin, lorsque la mort de M. Dujarrier, qui l'a instituée légataire d'une partie de sa fortune, l'a déterminée peu de temps après le procès jugé par la cour d'assises de Rouen, à reprendre le cours de ses pérégrinations dans le Nord.

Déjà, avant de venir de Dublin à Paris, Lola Montès avait eu des démêlés avec la police de Dublin et celle de Varsovie. Cette fois, c'est à Munich qu'elle s'est fixée, à ce qu'il paraît pour toujours. On sait quelle est sa position auprès du roi de Bavière, âgé de cinquante-et-un ans. Le roi a fait disposer dans son palais de Munich une superbe galerie tendue de velours cramoisi. On n'y voit que douze tableaux de forme ovale, et dans de magnifiques cadres dorés. Chacun de ces portraits est le portrait de l'une des femmes que le roi Louis avait distinguées à diverses époques de sa jeunesse et de son âge mûr.

Le portrait de Lola Montès n'y figure pas encore, soit par une crainte superstitieuse inspirée par le nombre *treize*, soit parce qu'elle ne doit paraître à la cour, même en peinture, que quand elle aura reçu le titre de comtesse de Sternheim (en allemand, le *Hameau de l'Etoile*).

Le ministre de Bavière à Londres et les attachés à sa légation sont obsédés sans cesse par une foule d'admirateurs de la ci-devant miss Betsey-Watson. Chacun d'eux voudrait obtenir quelque avantage en Bavière par la protection de Lola Montès.

MAGNÉTISME. — Une lettre de Calcutta, adressée au *Mauricien*, contient le récit d'une opération merveilleuse qui vient de réussir parfaitement, grâce à l'engourdissement total produit sur le sujet par le magnétisme :

Un individu nommé Zaha, âgé de 27 ans, avait au scrotum une tumeur qui mesurait 7 pieds de circonférence. Depuis sept ans il était affecté de cette tumeur sans qu'aucun médecin osât se charger de l'opération. Alors un M. Esdaille le magnétisa, et après avoir renouvelé l'expérience plusieurs jours de suite et avoir produit une catalepsie complète, il se décida à le faire opérer.

La tumeur avait été enveloppée dans un drap auquel était attachée une corde qui passait par une poulie fixée à une poutre. On fit glisser la corde sur la poulie, à l'effet de développer le col de la vessie que M. Steward, chirurgien, transperça avec une longue lame à deux tranchants, et enleva par des incisions semi-circulaires à droite et à gauche.

Le jet du sang fut effrayant, mais il s'arrêta bientôt sous la pression des mains des assistants. La tumeur, une demi-heure après l'opération, pesait 103 livres, et avec le sang et l'humeur qu'elle contenait son poids avait dû être de 56 kilog.

Le patient, pendant toute la durée de l'opération, ne fit aucun mouvement, et aujourd'hui il est en voie complète de guérison.

LES PIRATES MALAIS AU DÉTROIT DE MACASSAR. — Les navires français qui se rendent en Chine par le détroit de Macassar ne sauraient prendre trop de précautions pour résister aux pirates malais qui infestent plus que jamais ces parages, et tombent à l'improviste sur les navires qui jettent l'ancre pendant la nuit ou qui n'avancent que par une faible brise. Une attaque de ce genre a été essuyée, le 10 décembre, à trois heures du matin, par *le Tamar*, pendant un moment de calme plat. Plusieurs grandes pirogues, connues des marins sous le nom de *prao*, avaient silencieusement approché du navire, portant un nombre considérable de pirates armés de lances et de ces longs fusils qui ont fait tant de mal aux Hollandais dans la guerre de Sumatra.

Fort heureusement, plusieurs matelots montaient la garde pendant que le reste de l'équipage dormait, et on vit de loin, à la surface de la mer, les éclairs phosphorescents que les coups d'aviron produisent ordinairement dans les eaux tropicales. L'alerte fut aussitôt donnée, et quelques charges à mitraille suffirent pour repousser les assaillants, que l'on entendit pousser des cris de détresse, sans doute par suite du ravage que le canon avait fait dans leurs embarcations. Mais si, au lieu de cette vigilance, *le Tamar* s'était endormi dans une imprudente sécurité, comme cela arrive à la plupart de nos navires qui traversent ces coupe-gorges, il est indubitable que tout l'équipage aurait été massacré, et qu'après le pillage de la cargaison, le navire lui-même aurait été livré aux flammes, sans que jamais, peut-être, on eût rien appris de son malheureux sort. (*Courrier du Havre.*)

SOUFFRANCES DU TRAVAILLEUR. — On écrit à l'*Intérêt public* de Caen la lettre suivante qui contient une peinture déchirante des souffrances de certains malheureux travailleurs :

« En 1845, — à cette époque la misère était loin d'avoir atteint ses proportions d'aujourd'hui, — j'avais à percer, pour une opération géométrique, le mur en pisé d'une misérable chaumière de tisserand. Cette chaumière était, comme presque toutes, basse, sombre, sans autre carrelage que de la terre battue et humide, *et sans une seule fenêtre*. La lumière y pénétrait à peine par quelques verres dormants que leur fixité au mur affranchissait de tout impôt. Dans ce bouge infect, nous aperçûmes, quelques secondes après notre entrée, un homme encore jeune, mais jaune et maigre ; cet homme était là depuis cinq heures du matin et ne devait se coucher qu'à neuf heures et demie du soir, épuisé par un travail d'autant plus fatigant qu'il exige invariablement le même mouvement. Cet homme gagnait 15 sous par jour de quatorze heures de travail continu ; en face de lui, sa femme et deux enfants, tous les trois malades, étaient couchés en partie dans de la *sciure de bois*, à défaut de linge, et, à côté de cette misérable couche, quelques croûtes de pain trempées dans du petit cidre, servaient à tromper la faim des enfants lorsqu'ils avaient la force de crier ! A notre approche, ce malheureux esclave (plus esclave que les esclaves de profession) ne fit pas un mouvement, il n'en avait sans doute pas le temps ; il nous jeta à peine un regard, mais ce regard terrible avait une éloquence et une justice qu'il n'est permis qu'à Dieu de juger...

» Cependant nous avions réglé la petite indemnité qui était due à cette malheureuse famille, et nous nous disposions à sortir, lorsqu'il nous vint à l'idée de leur proposer d'établir un châssis mobile de fenêtre à la place du carreau dormant que nous avions enlevé, afin qu'il leur fût possible d'assainir un peu leur habitation. — Donnez-nous, nous dirent-ils, l'argent pour faire un peu de bouillon à nos enfants qui se meurent, car cette fenêtre nous coûterait quelque chose, et nous avons si peu !

» Il est probable, Monsieur, qu'il ne reste rien de cette malheureuse [illegible] la comtesse de G..., qui reçut de Michonnet une épître touchante et pathétique dans laquelle on remarque ce passage :

« La littérature, à laquelle j'ai demandé quelque adoucissement à ma misère, ne peut m'être d'aucun secours : je n'ai pas de nom dans les lettres, et à peine ai-je trouvé un libraire qui veut bien se charger d'éditer mes ouvrages, à la condition pour moi, pauvre diable, qui manque souvent de pain pour mes enfants, d'avancer les frais d'impression. »

Cette épître était corroborée de plusieurs pièces de poésie dont nous ne citerons que la suivante comme échantillon :

PRIÈRE D'ENFANT.

(Cette petite prière m'a été inspirée par un propos enfantin de l'aînée de mes petites filles, que je n'ai fait que rimer et scander.)

Je suis à vos genoux, mon Dieu, bénissez-moi,
Bénissez mon père et ma mère ;
S'ils mouraient, qui donc sur la terre
Comme eux pourrait m'apprendre à suivre votre loi ?
Daignez exaucer mon offrande.
Pour gage de mon vœu,
Je vous offre mon cœur ; je sais que c'est bien peu ;
Hélas ! je n'ai pas d'autre offrande.
Mais si je trouve en mon chemin
Quelque pauvre petit, pieds nus et sans lévite,
Qui me dise : J'ai faim !
Je vous promets, mon Dieu, de lui donner bien vite
La moitié de mon pain.

Selon son invariable coutume, il repassa le lendemain. Ce fut la femme de chambre de la comtesse qui le reçut. Tandis qu'elle allait consulter sa maîtresse, Michonnet resta seul dans l'antichambre, et quand la messagère revint avec d'assez mauvaises nouvelles, le mendiant poëte s'était déjà prémuni contre un refus d'aumône, en fourrant sous son paletot un parapluie dont la femme de chambre aperçut le bout qui passait maladroitement.

Michonnet avoue le fait en toute humilité, et ses antécédents le font condamner à treize mois de prison. (*Gaz. des Trib.*)

La Politique et la Littérature.

Nous suspendons aujourd'hui notre enquête sur les hommes de lettres pour procéder à une opération urgente. Il s'agit de cette pauvre politique du jour, alitée depuis plusieurs années dans le Palais-Bourbon, soignée par quelques centaines de députés gardes-malades, et qui vient d'éprouver un accès. L'opération serait douloureuse si le gouvernement ne faisait depuis longtemps usage de l'éther endormeur, qu'il avait inventé bien avant le docteur Sanson. Il nous sera facile de tailler dans le vif sans faire crier le malade.

Voilà bientôt quinze ans qu'il est question en France de réforme électorale et de corruption politique. C'est une balle qu'un parti jette à la face de l'autre et qui en rebondissant atteint tout le monde. Les uns prétendent qu'il faut abaisser le cens électoral ; les autres croient qu'il est déjà trop bas ; ceux-ci condamnent les petits colléges, ceux-là font de l'indignation contre les candidats qui paient et les électeurs qui se laissent payer. C'est une Babel où chacun crie, récrimine, injurie, où personne ne s'entend et ne se comprend, et ne se rend seulement compte des véritables causes des choses, *rerum causas*.

Que dirait-on d'un homme qui, ayant planté des choux, se récrierait de ce que ses choux ne produiraient pas des roses ? Que penserait-on d'un philosophe qui aurait planté des pièces de cent sous et serait étonné de ne voir pousser que des orties et des chardons ? Eh bien ! MM. nos réformateurs civilisés sont absolument dans le même cas. Ils s'étonnent que quatre cent cinquante cens de cinq cents francs plantés en terre parlementaire ne produisent pas des hommes de génie ; en d'autres termes, ils s'en prennent à Dieu et au diable de ce que 200 000 électeurs représentant 40 000 000 fr. d'impôts ne parviennent pas à élire des hommes de talent et ne traduisent politiquement qu'une certaine somme d'argent. Ils plantent des choux, ils voudraient des roses !

Et d'abord, entendons-nous sur le mot député. Qu'est-ce qu'un député? C'est une question grave et pas tout-à-fait hors de propos. Un député, selon le ministère, est un homme d'un certain poids, digérant fort, peu ant peu, et surtout votant bien. Un député, selon l'opposition, est un homme d'une certaine taille, parlant beaucoup, et surtout ayant de petites velléités progressives, n'approfondissant rien, votant pour M. Thiers, haïssant les jésuites, et faisant fi de toutes les idées sociales de la jeune génération. Les ministériels sont des bornes-fixes servant de gardes-fous, comme dit M. Liadières, à tous ceux qui sont assez bêtes pour se cogner contre eux. Les députés selon le cœur de l'opposition, sont des aspirants-bornes qui vacillent de temps à autre. Quant aux députés de la droite et de l'extrême gauche, ce sont des spectateurs blasés qui, ne payant pas leurs places, n'applaudissent ni ne critiquent trop fort, de peur de perdre leurs entrées de faveur.

Depuis que Napoléon a dit qu'il fallait un lièvre pour faire un civet, les Français croient qu'un lièvre est bon à tout, et peut se mettre à toute sauce. Erreur ! Quatre cents lièvres ne font pas encore un seul homme d'Etat, ces lièvres payassent-ils 500 fr. d'impôts.

C'est une lecture bien curieuse que celle des discussions de nos législateurs grands et petits. Ils accusent les électeurs de mal choisir leurs représentants, et chacun, de sa place, regarde ses collègues ; tous ont à peu près raison.

Qu'on abolisse à l'instant même tout cens électoral, que tout le

d'honnêtes commerçants n'ayant jamais eu de billets protestés, ne faisant que peu de fautes d'orthographe, et payant à deniers comptants leurs dettes de jeu au bout de vingt-quatre heures ; mais cela suffit-il pour être député et législateur ? Il me semble qu'à défaut de génie, il faudrait avoir donné des preuves de talent, d'esprit et d'indépendance. On devient fabricant et même ministre, mais on naît homme d'Etat et législateur. Malheureusement, l'homme vient nu au monde. Dieu n'a pas encore jugé à propos d'attacher une tirelire remplie d'or au cordon ombilical de l'homme supérieur. Cela fait qu'il y a des législateurs naturels qui ne paient pas 500 fr. d'impôts, et bon nombre de patentés riches qui, en fait de foi politique, croient que six livres de viande font un excellent potage, et que deux et deux font quatre quand on les tient bien.

D'ordinaire donc l'électeur, comme l'âne de Buridan, se trouve entre deux bottes de foin, et ne sait laquelle choisir. On le corrompt donc. C'est un véritable service à lui rendre. Du moins il a une raison quelconque pour voter pour l'un plutôt que pour l'autre. Chose étonnante ! tous ces électeurs sont d'honnêtes gens et je suis prêt à les défendre, au risque de devenir député. Y a-t-il eu un seul exemple qu'un électeur ayant pris de l'argent n'ait pas tenu parole? Un seul a-t-il voté pour *l'autre* après avoir reçu son salaire de l'autre *autre?* Non ! Eh bien, il n'y a pas ombre de corruption. Ce sont de braves et honnêtes gens. Quand j'ai un droit, *grâce à mon argent*, je peux en user, selon les règles de cinq pour cent. S'il y a corruption, c'est que quelques électeurs sont peut-être trop payés. La marchandise qu'ils produisent ne vaut pas toujours l'argent donné. Il y a quelquefois fraude électorale, mais il n'y a pas corruption. Je tiens, comme M. Guizot, à ce que ce mot disparaisse de notre vocabulaire électoral. C'est un mot injuste, impropre et anti-constitutionnel ; il y a quelquefois fraude, ni plus ni moins, je le répète. Vienne un Biétry électoral quelconque qui établira un bureau de vérification, alors on saura distinguer le député cachemire pur du député laine et coton, ou cachemire mélangé. En attendant, patientons, et ne crions pas au feu quand il n'y a que des bougies qui brûlent.

Le fléau qui ravage la société civilisée, c'est l'égalité mise à la place de l'harmonie, qui serait le produit logique de l'inégalité naturelle. On ne le croirait pas : tous ceux qui crient le plus fort contre le communisme le pratiquent eux-mêmes dans sa fausseté la plus révoltante. Les ultra-catholiques, tout en prêchant jour et nuit contre le communisme, prônent les Jésuites, qui ne sont autre chose que des égalitaires négatifs qui mettent tout en commun, même l'absence d'idées et l'annihilation de la spontanéité personnelle. Les conservateurs, qui guillotinent les communistes, pratiquent l'égalité de l'argent et font passer l'intelligence et le génie sous les fourches caudines du cens électoral. Au lieu de former un corps législatif par l'harmonie des classes, des talents et des âges, par l'association de la fortune, de l'esprit et du travail, ils ont admis une égalité de cens, un communisme d'éligibilité, qui est le comble de la folie et de la tyrannie. On rirait d'un rédacteur de journal qui mettrait en tête de sa feuille : « Tout homme qui n'a pas une fortune de 100 000 fr. ne pourra jamais se présenter en qualité de collaborateur. » Croit-on qu'il soit plus facile d'être bon député que bon journaliste, le journaliste ne dût-il fonctionner que dans le comité de lecture? Cependant toute la machine constitutionnelle est basée sur cette sotte égalité. Pour être tailleur, il faut savoir coudre ; pour être croque-mort, il faut savoir creuser une fosse ; pour être député, il ne faut rien savoir du tout. Le verbe *être* n'existe pas pour les fonctions législatives, il suffit *d'avoir*. Qu'importe alors que le cens soit abaissé? La propriété doit être représentée ; mais dès qu'elle l'est exclusivement, ne fût-ce que pour cinq centimes, le système entier est vicieux et ne saurait produire que le mal. Dieu n'est ni électeur ni éligible, il n'a pas de propriété imposable. M. Lia[illegible] ne lui reconnaîtrait aucun droit de suffrage. Quant à Jésus-Christ, ce serait chez nous un vagabond. S'il voulait avoir de l'influence, il faudrait qu'il fît des feuilletons-romans ; car l'Evangile n'a pas assez d'actualité pour les abonnés des grands journaux ; du reste, les annonces lui ôteraient la place.

Tout cela est triste et ridicule à la fois, car au fond tout ce qui est triste est en même temps ridicule.

Ces orateurs qui critiquent nos lois électorales et son produit me font l'effet d'un homme qui, rencontrant sous ses pas un cadavre, s'amuserait à compter les vers qui le rongent. Passons.

Dans le courant de la semaine, M. de Lamennais a jugé à propos de déclarer qu'il est ennemi de toute réforme sociale. M. de Lamennais a longtemps prêché la révolution et la république. Nous serions curieux de connaître les réformes que le célèbre écrivain aurait proposées en dehors de la science sociale. Il aurait peut-être établi le suffrage universel ou l'égalité d'un cens minime, qui ne serait encore qu'un palliatif. M. de Lamennais ressemble à ces maraudeurs qui étant restés trop en arrière, déchargent leurs fusils sur les camarades plus vigoureux qui les devancent et par cela même leur tournent le dos. Quelque grand que soit le talent d'un homme, du moment qu'il s'arrête un jour, il s'annihile et se suicide moralement. A partir d'aujourd'hui, M. de Lamennais est dans les rangs des conservateurs, et pour n'être pas tout à fait borné, il n'en est pas moins borné. Qu'il dorme en paix! ce fut un grand écrivain; mais si le style fait l'homme, cet homme-là ne fait pas l'humanité. M. de Lamennais meurt sans postérité. L'humanité ne lui doit aucune idée, il n'a formé aucun disciple, aucun homme. On lit déjà sur sa tombe : « Ci-gît un réformateur sans apôtres, un père sans enfants, un Dieu sans anges ! »

ALEXANDRE WEILL.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : La Réforme électorale à la Chambre des Députés. Proposition de M. Duvergier de Hauranne (cinq articles). — Un Dépit naïf. — La Presse française et l'Alliance franco-allemande. — Produits agricoles, compte annuel de la situation. — Subsistances. — Le *Times*, sur l'achat des rentes de la Russie. — Emploi des cinquante millions. — *Telum imbelle* (lettre de M. de Lamennais). — Les Ambassades. — Travaux des Chambres. — Congrès agricole (5 articles). — Nouvelles de l'Algérie, du Mexique, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Angleterre, etc. — La *Phalange*, Revue de la Science sociale. — FEUILLETONS. Revue musicale. — Revue dramatique. — Salon de 1847 (2e article). — CRITIQUE LITTÉRAIRE. *Mes Cocottes*, par P. Bernard. — *Patrie et Souvenirs*, par J. de Heming. — *Eléments de Grammaire générale*, par M. Perron. — Chronique des théâtres et des arts.

L'Eco del Comercio cite, en appuyant vivement nos observations et en les appliquant à l'Espagne, l'article de la *Démocratie* sur la colonisation des landes de la Bretagne.

Le même article est reproduit par le *Conservateur de la Dordogne*.

Le *Courrier de Saint-Quentin* cite, en le commentant et en le corroborant, [illegible] l'Emancipation belge, le Democratique, etc.

L'Helvétie a répété notre article sur l'impôt progressif ; cet article a soulevé une très vive polémique entre le *Courrier de la Sarthe*, qui soutenait la légitimité et l'opportunité de la mesure prise par les notables de Nogent-le-Rotrou, et l'*Union*, du Mans, qui niait tout cela.

L'article sur l'Emploi à faire des 50 millions de la Russie a été répété par l'*Estafette* et la *Voix nouvelle*.

Statistique de la Misère en Irlande, par le *Journal de la Vienne* et l'*Argus soissonnais*.

L'Ami de la Religion, le *Journal de Reims*, le *Journal de La Haye* et quelques autres journaux, ont fait suivre de la reproduction de la lettre de M. de Lamennais les quelques lignes par lesquelles nous avions répondu d'abord. Nous espérons que ceux des journaux sympathiques à nos idées qui ont cité la lettre voudront bien citer aussi notre courte réponse d'aujourd'hui. *L'Ami de la Religion* se trompe en croyant que nous voulons *nous substituer* au catholicisme ; la Théorie sociétaire est un système économique, et non pas une religion nouvelle.

La *Réforme* a reproduit pour les approuver, et l'*Industriel de la Champagne* pour les critiquer, les lignes dans lesquelles nous proposions, comme d'autres journaux l'avaient déjà fait, de frapper d'un impôt de 1 fr. les cartes spéciales délivrées à ceux qui visitent le Musée le samedi.

L'Impartial de la Meurthe a répété : Accouchera-t-on sans douleur? et : Subsistances ; le *Journal d'Epernay*, les Elèves d'Alfort ; la *Voix nouvelle*, le Congrès agricole ; l'*Echo de la Charente*, la Cherté des Grains, et les Municipalités et l'Approvisionnement ; le *Progrès du Pas-de-Calais*, notre Revue d'Amérique, et l'*Helvétie*, notre Revue d'Espagne.

Le *Propagateur des Ardennes* répète notre feuilleton : *Un peu d'or*, et l'*Indépendant des Pyrénées Orientales*, le *Grillon du Foyer*.

PETITE CORRESPONDANCE.

CHALON-S.-S. — Avis à nos amis des environs que l'anniversaire de la naissance de Fourier sera célébré dans cette ville par un banquet, le 7 avril, à six heures du soir, au restaurant Lacombe, rue Basse de l'Obélisque. S'adresser pour les demandes de cartes à MM. P. A. Bazin, A. Chaumont, P. Forest et A. Wurgler, commissaires. — Le prix du banquet est fixé à 4 fr.

BORDEAUX. — Même avis. Le 7 avril à Plaisance. On souscrit chez M. Rémy, dépositaire de la Librairie Sociétaire, fossés de l'Intendance, 55.

Port-Louis. — M. E. D. — Nous recevons aujourd'hui le mot et le journal du 23 déc. — La lettre par l'*Overland* nous était parvenue longtemps avant.

Bone. — M. B. — Nous inscrivons M. M. — Merci. — Nous expédions votre belle commande. — Nous adressons à M. M. pour la s. d'a. une collection forcément incomplète.

Brenetz. — M. A. C. — Reçu les 100. — Remerciements à nos amis des trois localités. — Nous fournissons sur vous conformément à votre lettre.

Alger. — M. X. — Reçu les 200. — Merci pour les art. — Nous allons rectifier. — Notre ami K. vous remercie cordialement.

Chalon-s.-S. — M. C. — Nous faisons le changement pour M. B., et le réab. du 31 mars pour 3 m. à v. c.

Lyon. — MM. B. et S. — Reçu les 48 et le relevé. — Merci.

Velluire. — M. M. — Nous vous conserverons une place. — Nous vous inscrivons.

Bordeaux. — M. T. — Nous vous accusons réception des 141 apportés par J. D., et formant le solde de votre ancien compte.

Châtellerault. — M. P. — Reçu les 66, 70. — Vifs remerciements pour votre précieux concours.

Fougères. — M. B. — Reçu les 203. — Merci.

Marseille. — M. M. — Ce que nous aurions à vous dire de nouveau au sujet de l'Italie a été publié dans la *D. P.* — Nous pouvons ajouter que, depuis peu, deux numéros vont chaque jour à Rome, et passent par les mains du card. gouv.

Metz. — M. de B. — L'imp. lith. nous a dit qu'il n'avait pas cru devoir envoyer, parce que M. P. lui avait annoncé son prochain voyage à Paris.

Vesoul. — M. F. de L. — N'écrirez-vous pas bientôt ?

Besançon. — M. H. R. — Nous joignons nos instances à celles qui vous sont adressées de Metz, relativement à un croquis, pour lequel une heure de travail devra vous suffire.

Bordeaux. — M. S...e, rue de l'I., 3. — Le titre est d'une dimension raisonnable.

— — M. M..., 19. — Reçu votre bonne lettre. — Transmis la note à qui de droit. — Voyez ci-dessus. — A quand approximativement?

— — *Mémorial bordelais*. — Prière de nous adresser un exemplaire de votre n° du 6 mars, s'il vous en reste.

Périgueux. — *Conservateur de la Dordogne*. — J. D. réclame les analyses des 4e, 5e, 6e et 7e conférences qu'il n'a pas reçues.

Bourse du 27 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	79 30	79 30	79 30	79 30
— — fin courant	79 25	79 40	79 20	79 35
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 20	117 35	117 30	117 30
— — fin courant	117 25	117 35	117 20	117 35

	dr cours		dr cours
4 1/2 J. 22 s. dr cours	107 50	Banq. de Fr. dr cours	3290 »»
4 0/0 J. »	102 »»	O. V. de Par. »	1313 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp..... »	577 50
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1150 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann .... »	1140 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	»» »» »» »»	—	79 65 79 80
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» 117 80

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	05 »/» 07 1/2
5 p. 0/0.....	»» »/» »» »/»	»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM...........	Der C.	102 »/»
Récép. Rotsch. »	102 25	BELG. 2 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2......	»	»» »/»
— — pass. »	» »/»	— do 1840....	»	102 1/2
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— do 1842....	»	103 5/8
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque....	»	940 »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— de Em. 1844.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIEMONT........	»	»»»» »»
HAITI........ »	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

Union lin re... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 0100

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1250 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	1010 »»
V. r. dr.	330 »»
— Ob. anc.	1042 50
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	225 »»
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1280 »»
— à Rouen.	872 50
R.-Havre..	675 »»
Avignon...	822 50
Str. à Bâle.	205 »»
Paris-Str...	442 50
Tours-Nant	427 50
Orl.-Vierz.	373 75
C. du Nord	640 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	413 »»
Orl.-Bord.	[illegible] 25
Mont. à Tr.	280 »»
Paris-Lyon	413 75
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	355 »»	Paris à Rouen....	873 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	680 »»	— à Bordeaux.	521 25
Paris à Orléans..	1263 75	Marseille à Avign.	828 75	Nord........	641 25
— à Lyon.....	413 75	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

Spectacles du 28 mars.

7 »/» OPÉRA. — Lucie, Diable à quatre.
7 »/» FRANÇAIS. — Lansquenet, Jeanne d'Arc.
7 »/» ODÉON. — Alceste, Vénitienne.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Dame Blanche, Postillon de Lonjumeau.
7 »/» ITALIENS. —
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 1/2 VAUDEVILLE. — Le Plastron, Partie à trois (1re représ.), Mémoires.
6 »/» GYMNASE. — Irène, Jean, Changement.
6 »/» VARIÉTÉS. — Bouffon du prince, Madame Pinchon, Enfants de troupe, Porte respect.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Un bouillon, Petit cochon de Barbarie, Liste de mes maîtresses, Fièvre brûlante, Amour et Biberon.
7 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Calypso, Ruy-Blas, Moresques.
6 1/2 GAITÉ. — Château des sept tours, Mlle de Lafaye, la Voisine.
6 »/» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Ricco, [illegible], Pie du quartier, Riquet.
7 »/» FOLIES-DRAMATIQUES. — [illegible] Pigeons, Planète, Bonaparte.
5 »/» LUXEMBOURG. — [illegible] noté, les Deux paires de bretelles, Jeunes bonnes [illegible]
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Les Demoiselles de la Légion-d'Honneur, Quitte pour la peur, une Chasse [illegible] Officier.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — [illegible] tambours, les Charbonniers, Fille et Garçon, les Bœufs.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

En vente à la Librairie Sociétaire, quai Voltaire, 25; et chez Baillière, rue de l'Ecole de Médecine, 17.

NOTIONS DE PHRÉNOLOGIE

Un fort vol. in-12. 4 fr. 50. Par JULIEN LE ROUSSEAU. Par la Poste, 5 francs.

JOURNAL ALLEMAND de Bruxelles.

DEUTSCHE BRUSSELER ZEITUNG

23, RUE BOTANIQUE faubourg de Schaerbeek.

Depuis le 1er janvier 1847, il paraît à Bruxelles un journal allemand politique et commercial, portant pour titre : DEUTSCHE BRUSSELER ZEITUNG. Cette feuille, paraissant deux fois par semaine, le *jeudi* et le *dimanche* matin, est la *seule* qui existe en langue allemande en Belgique et en Hollande.—Toutes les feuilles de l'Allemagne sont censurées.

Le nouveau journal allemand de Bruxelles est la seule feuille allemande qui se publie sans être soumise à l'arbitraire de la censure.

La lecture de ce journal offrira donc un grand attrait de curiosité à toutes les personnes qui s'occupent de l'Allemagne. La rédaction de cette feuille a été confiée au publiciste allemand **M. de Bornstedt.**

Les bureaux du journal allemand sont établis, 23, *rue Botanique, faubourg de Schaerbeek.*

Le prix de l'abonnement est : pour Bruxelles, 8 fr. pour trois mois, 15 fr. pour six mois, 28 fr. pour un an; — pour le reste de la Belgique, 10, 18 et 34 fr.; pour l'Angleterre, la France, la Hollande, l'Allemagne, 12, 22 et 40 fr.

On s'abonne *à Bruxelles, au bureau du journal*, 23, *rue Botanique*, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi; chez MM. Muquardt, libraire, place Royale; Kiessling et Ce, rue Montagne-de-la-Cour, et au café des Boulevarts, hors la porte de Cologne. — A *Anvers*, chez le directeur de la poste, et chez M. Kornicker, place Verte.—A *Liége*, chez le directeur des postes, et M. Desoer, libraire.—A *Madrid*, chez M. Monnier, cabinet de lecture.—Pour l'*Amérique du Nord*, chez d'Eichstal, libraire à New-York. —Pour toutes les villes de la Belgique, on s'abonne chez tous les directeurs des postes.—A *Londres*, chez Williams et Norgate, libraires Henrietta-street, 14, Covent Garden.—Pour l'Alsace, la Suisse, etc., chez M. Alexandre, libraire, rue Brûlée, 28, à *Strasbourg* et à la direction des postes de Bâle.

En France, on s'abonne aussi chez tous les directeurs des messageries, et en *Allemagne* chez tous les libraires.—A *Paris*, chez MM Frank et Ce, libraires allemands, rue Richelieu.

M. Vogler, libraire, petite rue de Madelaine, 2, à Bruxelles, se charge *des expéditions en Allemagne*.

Les annonces et insertions sont reçues au prix de 35 c. la ligne de petit-texte. — *Toutes les lettres non affranchies seront refusées.*

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES
ENGRAIS BARONNET ET Cie.

CAPITAL SOCIAL : 4,500,000 FRANCS, DIVISÉ EN 4,500 ACTIONS DE 1,000 FRANCS CHACUNE.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. le comte de **LANCOSME-BRÈVES**, membre du Conseil général de l'Indre, président; **ARDOIN**, banquier à Paris; **LUZARCHE** aîné, administrateur de chemin de fer; **LAURENT** (Alphonse), administrateur de chemin de fer; **PELISSOT-CROUÉ**, banquier; **GRENOUILLET**, propriétaire. Gérant : **M. BARONNET**, ancien notaire.

Cette Société a créé dans trente villes de France des usines pour les vidanges et la fabrication des engrais.—Les capitaux appelés sont destinés à organiser les autres grandes villes, y compris Paris et la banlieue. — Ils produisent intérêt à 5 pour 100, payable par semestre. Tous les bénéfices sont destinés à l'amortissement. — La souscription est ouverte, et les fonds sont versés chez MM. Ardoin et Cie, banquiers, rue de la Chaussée-d'Antin, 64. — Le paiement des actions aura lieu : le premier cinquième dans le mois de la souscription; le second cinquième, trois mois après la souscription; le troisième cinquième, trois mois après le paiement du deuxième cinquième; les deux derniers cinquièmes ne seront exigibles qu'un an après la souscription, et lorsque la nécessité de cet appel aura été reconnue.

On prend connaissance des statuts : 1o au siége de la Société, 13, rue du Faubourg-Montmartre, où l'on souscrit; 2o chez MM. Ardoin et Cie, qui sont chargés exclusivement de recevoir les fonds; 3o chez Me Baudier, notaire, rue Caumartin, 29. — Cette Société a été fondée le 22 décembre 1844.

ADMINISTRATION CENTRALE

POUR LES VENTES ET ACQUISITIONS AMIABLES

D'ÉTABLISSEMENTS ET D'IMMEUBLES

DE TOUTES NATURES.

SIÉGE : Rue Bourbon-Villeneuve, 40, à Paris.

DIRECTEURS : MM. Ch. TRAUTMANN et H. MATHIEU.

L'administration a pour principe fondamental de centraliser les vendeurs et les acquéreurs, et de les rapprocher avec discrétion, conformément à leurs vues respectives.

Elle ne reçoit sa commission de MM. les Vendeurs qu'après la vente terminée par son entremise, et ne réclame rien dans aucun autre cas et pour quelque cause que ce soit, tous les frais étant à sa charge.

Une heureuse combinaison la met en relation directe avec la majeure partie des personnes qui veulent acquérir.

Elle ne demande aucune commission de MM. les Acquéreurs et leur donne GRATUITEMENT tous les renseignements possibles, même sur les acquisitions qu'ils désirent faire sans son entremise.

Très grand choix de Propriétés et de Fonds de commerce en tous genres tant à Paris que dans les départements.

Seule maison qui opère à des conditions aussi favorables pour le public.

Les bureaux sont ouverts depuis 8 heures jusqu'à 5 heures; les dimanches et fêtes jusqu'à midi. (AFFRANCHIR.)

MEDAILLES D'HONNEUR
CAPSULES MOTHES
APPes DE L'ACADEMIE DE MEDECINE

GUÉRISON sûre et prompte des [illegible] récents ou chroniques, Flueurs blanches, etc.

[illegible] le BAUME DE COPAHU, pur et liquide, [illegible] — PRIX : 4 fr. DEPOTS dans toutes les PHARMACIES de FRANCE et de l'ÉTRANGER. A Paris, rue Sainte-Anne, 30, au 1er étage. [illegible]

SAVON DE GUIMAUVE

Ce VÉRITABLE SAVON, si précieux pour la peau, ne se vend que chez BLANCHE, parfumeur, passage Choiseul, 41.—Eviter la contrefaçon. 2 fr. le pain; 5 fr. les 3. — CRÈME D'HÉBÉ, infaillible contre les rides, 3 fr.

A VENDRE 500 f. Mobilier, Secrétaire, Commode, Lit, Table de nuit, Lavabo, Table de jeu, Table de salon, 6 Chaises.—160 f. Meuble de salon complet. 250 f. Pendule, Candélabres, Flambeaux. S'adr. au concierge, r. Fontaine-Molière-Richel., 41.

VÉRITABLES PILULES
DU Dr. BLAUD
CONTRE LES
PÂLES COULEURS

Depuis un grand nombre d'années, les plus célèbres médecins constatent chaque jour l'efficacité de ces pilules dans le traitement des PALES COULEURS, PALPITATIONS, faiblesses, et dans toutes les maladies des femmes qui dépendent du tempérament lymphatique.

Dans une séance de l'Académie royale de Médecine, M. DOUBLE, son président, a déclaré qu'il avait reconnu à ce médicament, depuis 35 ans qu'il exerçait la médecine, des avantages incontestables sur tous les autres ferrugineux, et il a affirmé que nulle préparation ne pouvait être mise en balance avec les PILULES de BLAUD.

Ces pilules, préparées sous les yeux de l'auteur, et selon sa VÉRITABLE FORMULE par M. BLAUD, son neveu, pharm., ne se vendent qu'en boîtes carrées revêtues de la signature ci-contre. PRIX de la boîte de 200 pilules argentées: 5 fr.; celles de 100 pilules, 3 fr. — Dépôts aux pharmacies : rue St-Merry, 12; place de la Croix-Rouge, 36; r. de la Chaussée-d'Antin, 32, rue Montmartre, 136, et dans toutes les villes de France et de l'étranger.

PUBLICATION NOUVELLE DE LA PLUS GRANDE IMPORTANCE POUR TOUTE LA SOCIÉTÉ.

APPEL GÉNÉRAL ET SOLENNEL

aux PHILOSOPHES-DÉISTES, aux JUIFS, aux CATHOLIQUES, aux PROTESTANTS, etc.

Par UN CATHOLIQUE.— Brochure in-18. Prix : 60 c. A Paris, chez Heideloff, éditeur, pl. de la Bourse, 10; Ledoyen, Pal.-Royal; Tétot, rue Richelieu, 29.

DRAGÉES DE
GÉLIS ET CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

D'après le rapport académique, ces dragées sont préférables à tous les ferrugineux connus, et les médecins les prescrivent dans le traitement des pâles couleurs, de la faiblesse et de la plupart des maladies des femmes. — Chez LABÉLONYE, pharmacien, place du Caire, 49, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville.

PANSEMENT DES VÉSICATOIRES

Facile, régulier, inodore, avec PAPIER *et* Compresses

D'ALBESPEYRES,

Faub. St-Denis, 84, et dans les pharm. de province et de l'étranger.

POMMADE DU LION

la seule véritable de FRANÇOIS, chimiste, reconnue INFAILLIBLE pour arrêter la chute des CHEVEUX et les faire repousser en très peu de temps. — 1 pot, 4 f.; 3 pots, 11 f.; 6 pots, 20 f. Rue Vivienne, 4

---

l'Eau de Sedlitz Concentrée des Gobelins

1f. la Blle & 20c de Verre — à 32 ou 48 Grammes.

Est le PURGATIF le plus doux et le plus sûr, surtout pour ceux qui ne peuvent supporter celle en bouteilles. Chez GIRAUDEBU, pharm., directeur, 6, rue de Lourcine, à Paris. Remise aux pharmaciens (sans dépôt). Détail, rues J.-J. Rousseau, 2; Ste-Appoline, 23, des Lombards, 28. EAUX de Seltz, Vichy, Sedlitz ordinair.; LIMONADES gazeuses; SIROPS d'orgeat, groseilles, etc., préparés à la VAPEUR, 2 fr. 25 le litre.

DEMANDES de représentans pour LA PROVINCE.

LA
MATERNELLE

Associations mutuelles pour toute la France.

1,200 FRANCS à 20,000 FRANCS par an D'APPOINTEMENS.

CAPITAL SOCIAL : UN MILLION.

Demande un représentant dans chaque chef-lieu d'arrondissement : Appointements fixes 1,200 fr. par an; un intérêt dans les affaires qui peut s'élever à 4,000 fr. annuellement.

HUIT PRIMES seront accordées aux HUIT représentans qui auront fait le plus d'affaires, relativement à la population de leur circonscription, Paris excepté. Les primes seront de : la 1re 15,000 f.; la 2e 12,000.; la 3e 10,000 fr.; la 4e 8,000 fr.; la 5e 6,000 f.; la 6e 4,000 f.; la 7e 3,000 f.; la 8e 2,000 fr. Il est clair que le représentant qui aura mérité la première prime aura gagné 20,000 f. dans son année.

S'adresser, pour toute demande d'emploi [illegible], au directeur gérant de *la Maternelle*, 101, rue Montmartre, à Paris. (*Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée*).

NAIN ESPAGNOL.

DON FRANCESCO HIDALGO, marquis de Lilliput, dont nous avons déjà eu l'occasion de vanter les rares mérites et la supériorité sur le fameux TOM POUCE, donne depuis quelques jours ses séances, salle et rue Montesquieu, de 2 à 4 le jour, et les mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 8 à 10 heures du soir.

POMMADE DE DUPUYTREN

Reconnue efficace pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration. MALLARD, pharmacien, rue d'Argenteuil, 31.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2; et quai Voltaire, 25, en face du Pont-Roy.

PETIT COURS
D'ÉCONOMIE POLITIQUE
et
D'ÉCONOMIE SOCIALE,

A l'usage des ignorants et des savants, par V. CONSIDERANT, Prix : 40 cent.; par la poste, 50 c.

La Chambre des Députés. — Timbre des Journaux.

La Chambre des députés a, dans sa séance d'aujourd'hui, pris en considération la proposition de MM. E. de Girardin et Glais-Bizoin, tendant à convertir en un impôt unique les droits actuels de timbre et de poste sur les journaux et imprimés.

La législation financière de la presse est détestable sous presque tous les rapports.

Elle est mal assise en ce que l'impôt, au lieu de porter uniquement sur la partie industrielle du journal — sur l'annonce, — a pour base l'écrit lui-même, et pèse principalement sur la pensée.

Elle est vexatoire en ce qu'elle se compose d'une multitude de dispositions de dates et d'origines diverses, qu'aucune idée d'ensemble ne relie ; en ce qu'il n'existe aucune proportionnalité entre les redevances qu'elle impose.

Elle est arbitraire, en ce que, dans la plupart des cas, la quotité de l'impôt ne se détermine que par des interprétations qui varient avec les bureaux de poste ; en ce que le recours contre les passe-droits dont elle est l'occasion est à peu près complètement illusoire.

M. E. de Girardin a fort bien démontré les vices de la loi, et nous renvoyons sur ce point à ses développements. Il a été moins heureux dans les remèdes qu'il a indiqués.

La suppression du timbre, la proportionnalité des droits de poste sont des mesures depuis longtemps réclamées par la presse. L'impôt doit frapper ce qui se vend, et non ce qui se donne, la marchandise qui enrichit l'entrepreneur, et non la pensée qui répand la lumière dans les masses. La suppression du timbre permettra d'abaisser le prix d'abonnement, de rendre le journal accessible à plus de bourses et de faire rayonner plus avant dans le peuple la vie intellectuelle. Le Trésor n'est pas en cause, du reste : ce qu'il perdra sur le timbre, il le recouvrera par l'augmentation des produits de la poste résultant de l'augmentation des abonnements, et surtout par le produit de l'impôt sur les annonces.

M. E. de Girardin ne parle pas de cet impôt, qui peut cependant devenir une des plus fructueuses branches du revenu de l'État ; il propose en place quelques moyens dont l'efficacité et même la légitimité nous semblent douteuses. Tel est celui qui attribuerait à la poste le monopole de la distribution des journaux dans l'intérieur des villes. Que le gouvernement supprime les établissements de ville à ville qui font concurrence à la poste, nous le concevons ; mais nous ne voyons pas comment ni à quel titre on pourrait interdire à un journal l'emploi de porteurs spéciaux, et nous verrions de graves inconvénients à cette interdiction qui laisserait en temps de crise le gouvernement complètement maître d'empêcher la distribution de tel ou tel journal qui n'aurait pas l'avantage de lui plaire.

M. E. de Girardin prend pour format *minimum* celui de la *Gazette de France*, 40 décimètres carrés. Le choix de ce format ne tend à rien de moins qu'à établir un privilége en faveur des grands formats ; c'est la loi de M. Guizot sur la prédominance des classes aisées appliquée au journalisme. Tous les journaux qui ont conservé le format ordinaire ou qui se tiennent au dessous, seraient grevés comme trop petits. En revanche, les journaux du format de la *Presse* ou du *Courrier français* seraient dans la situation la plus favorable. Le propriétaire de la *Presse* s'est fait la belle part dans sa loi. Au reste, M. le ministre des finances ne s'y est pas trompé, et il a reproché au député de s'être trop soumis au journalisme.

Mais ce sont là des critiques de détail ; le principe est excellent ; nous remercions le ministre de l'avoir accepté, nous félicitons la Chambre de l'avoir voté. La proposition va être renvoyée à une commission, qui la modifiera sans doute sous plus d'un rapport. Le vote d'aujourd'hui est une invitation faite à la presse d'élucider une question qui la touche si intimement. Pour notre part, nous ne faillirons pas à notre tâche. Nous demanderons une proportionalité réelle, sincère, régulièrement échelonnée de 10 en 10 centimètres carrés. Nous sommes, d'ailleurs, tout-à-fait désintéressés dans la question, car, si la combinaison de M. de Girardin était adoptée, nous serions en état de la faire tourner à notre avantage.

La Chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur l'avancement des lieutenants appelés à remplir dans l'armée des fonctions spéciales.

A l'exemple de plusieurs des principaux organes de la presse française, la *Revue indépendante* se prononce chaleureusement pour l'alliance franco-allemande. Nous lisons dans la chronique politique de cette Revue le passage suivant :

L'Angleterre nous a montré dernièrement ce que vaut son amitié. C'est toujours une île repliée sur elle-même et séparée du reste de l'univers, comme le disait l'antiquité. Il importe à la France de chercher un point d'appui plus ferme et plus solide. Mais elle ne doit pas le demander à la Russie. Est-ce que la foi moscovite est plus intègre que la foi anglaise ? n'est-ce pas le même égoïsme sous une autre forme ? Il y a un peuple qui attire naturellement la France : c'est ce grand corps de l'Allemagne dont la Prusse est la tête. Voilà le foyer de nos alliances futures. La France et l'Allemagne, mêlées l'une à l'autre, formeraient un système de forces que rien ne pourrait dissoudre.

Ce serait le faisceau des plus puissantes énergies de l'Europe. Quel équilibre harmonieux nous pourrions établir au sein de notre Occident ! Pourquoi sacrifier une telle perspective à de fausses combinaisons diplomatiques ? L'étrange folie surtout d'aller chercher la main du Russe à travers cette Allemagne, que rapproche de nous la communauté des intérêts et des idées plus puissante encore que la confraternité des territoires.

De son côté, la *Gazette de France*, s'associant pleinement à nos vues en ce qui concerne l'Allemagne, nous adresse la réponse suivante :

« La France n'a de véritable alliée que l'Allemagne, parce qu'en » Allemagne on met comme en France les idées au dessus de » tout. »

Ces nouveaux témoignages donnés en faveur d'une alliance que les socialistes ne cessent de recommander depuis quinze ans, nous sont une nouvelle preuve que le jour d'un rapprochement intime entre la France et l'Allemagne est bien près d'arriver. Nous saluerons ce jour avec enthousiasme, bien assurés que la reconstitution politique de l'Europe ne sera que le prélude de sa régénération sociale.

Assurances. — Crédit agricole.

Parmi les questions d'un ordre élevé et général sur lesquelles le Congrès agricole est appelé à se prononcer, on remarque les suivantes :

Assurances des produits et objets agricoles.— Examen de divers systèmes d'assurances.

Crédit agricole.

Ces deux questions, qui se complètent l'une par l'autre, sont de la plus haute importance pour l'avenir de l'agriculture.

La première tend à amortir [illegible] les effets [illegible] de la grêle, des gelées, des inondations, des épizooties et des autres accidents qui pèsent d'une manière si cruelle sur les petits agriculteurs.

La deuxième en faisant refluer vers l'agriculture une partie du capital social, capital qui, en définitive, est sorti des entrailles de la terre, doit donner à la branche la plus importante du travail national les moyens de se développer et de grandir dans l'intérêt de tous.

Nous disons que ces deux institutions se complètent l'une par l'autre, parce que les produits agricoles qui représentent les biens mobiliers de la richesse territoriale, ne pourront fournir leur garantie dans sa plénitude aux banques, que lorsque la valeur de ces produits ne sera plus soumise à toutes les chances des intempéries et autres accidents qui les compromettent.

Les pertes supportées par l'agriculture sont énormes. Les documents officiels, toujours au-dessous de la réalité, constatent qu'elles montent au moins à 76 millions par an. En voici le détail que nous empruntons à l'excellent ouvrage statistique, publié récemment par M. Moreau (de Saint-Plaisir), travail sur lequel nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs (1) :

Grêle.	58 000 000 fr.
Gelée, sècheresse, inondation.	12 000 000
Epizootie.	6 000 000
Total. . . .	76 000 000 fr.

On peut hardiment porter cette perte à 100 millions ; M. Moreau la fait monter à 120.

Or, 100 millions représentent à 5 pour cent l'intérêt d'un capital de 2 milliards, c'est-à-dire que tous les ans, les intérêts, en produits agricoles, de cet énorme capital sont détruits par des sinistres.

Ces pertes, réunies à celles qu'engendrent notre détestable système hypothécaire, la gêne des petits propriétaires et le morcellement, sont une des principales causes du marasme de notre agriculture et de la nullité de son crédit.

Jusqu'à présent, les compagnies d'assurances, soit à primes, soit mutuelles, sont restées de beaucoup au-dessous de leurs promesses. Les compagnies à primes contre la grêle n'ont pu s'établir, et des 17 compagnies mutuelles qui existent, 10 seulement font quelques affaires. Encore le chiffre des indemnités ne s'élevait-il en 1845 qu'à la somme dérisoire de moins de 2 millions (1 800 000 fr.), lorsque les documents officiels accusent 58 millions de sinistres de cette catégorie.

Depuis 25 ans qu'existent les compagnies mutuelles contre la grêle, les agriculteurs ont perdu au moins un milliard et demi. Le système actuel est à la fois fort incomplet et très onéreux.

Les associations partielles, les petites mutualités sont insuffisantes pour parer à ces désastres. La grande mutualité de la nation, la solidarité de tous peut seule résoudre convenablement ce grand problème d'économie sociale.

Ces rapprochements nous dispensent d'entrer dans de plus grands détails sur les *divers systèmes d'assurances des produits et objets agricoles.*

Mais ce n'est pas tout : la physique a mis hors de doute le jeu de l'électricité dans la formation de la grêle, la science humaine est à la veille d'intervenir dans les grands phénomènes météorologiques ; elle ne se propose rien de moins que de conjurer les orages en donnant au fluide électrique un écoulement *libre* et *constant* entre les nuages et la terre.

Si nous avons bonne mémoire, M. Dupuis-Delcourt, en partant il y a quelques années des deux grandes idées de Franklin et de Montgolfier, la pointe du paratonnerre et la machine aérostatique, proposait à l'Académie des sciences un instrument qui n'était que le corollaire et l'application de ces deux principes.

L'électro-soustracteur de M. Dupuis-Delcourt, formé d'un vaste récipient métallique, armé de pointes, suspendu dans les airs et communiquant à la terre par des cordes métalliques de 1 000 à 1 200 mètres

(1) *Aperçu statistique sur les assurances en France.* Chez Renard, éditeur, rue Sainte-Anne, 71.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 30 MARS 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Notre Fille est princesse*, comédie en 5 actes, par M. Léon Gozlan.— ODÉON. *Le Manchon*, comédie en 2 actes, et en vers, par M. Cordelier-Delanoue. — PORTE-SAINT-MARTIN. *Maître Palma ou la Nuit du Vendredi-Saint*, drame en 5 actes, par MM. O. Feuillet et Paul Bocage.— FOLIES-DRAMATIQUES. *La Reine Argot*, parodie en 5 actes et en vers, par MM. Lubize, Guénée et Marc-Leprévost.— Retraite de Klein.

La semaine a été féconde en nouveautés dramatiques. Il est vrai que la qualité n'est pas à la hauteur de la quantité.

Ab Jove principium. Commençons par le drame le plus pittoresque, par la comédie la plus gaie, par la tragédie la plus grandiose, par le spectacle le plus splendide à la fois et le moins coûteux, que chaque année ramène et que six mille représentations n'ont pas encore défloré.

La nature, endormie pendant le froid, s'est réveillée cette semaine. Ce long et désolant entr'acte qu'on appelle l'hiver vient d'avoir enfin son terme ; le rideau qui écrasait le sol de son poids vient de se lever, et le tableau de la feuillaison se déroule aux yeux, non tout à coup, comme dans les décors de théâtre, mais lentement et par degrés, comme dans les peintures du Diorama. Une amoureuse chaleur s'est répandue dans l'espace, les arbres raidissent leurs bourgeons et déplissent une à une leurs feuilles emprisonnées, qui apparaissent en gracieux panaches à l'extrémité des branches. Le marronnier du 20 mars, fidèle à son empereur, a épanoui ses grandes feuilles vert tendre, à l'heure même où une autre Mars, non moins fidèle de cœur au conquérant, s'en allait dans la tombe. Une neige odorante et mate resplendit sur l'abricotier ; les chatons pendent gracieusement aux arbres des bois, tandis que le pêcher et l'arbre de Judée livrent aux vents leurs senteurs, aux yeux l'éclat rosé de leurs fleurs précoces, parfumant de pudeur et pavoisant de virginale volupté. L'oiseau voiste et babille en rhythmes joyeux à désespérer Rossini. De temps à autre une tiède ondée vient perler les herbes, doubler la chaleur et l'intensité des parfums. Partout la vie palpite, dans le minéral et dans l'homme, dans la plante qui s'entrouvre et dans l'adolescente qui rêve ; et tous les êtres, transportés d'une ardeur voluptueuse, chantent l'épithalame de la Terre et du Soleil.

Cette joie n'est pourtant pas sans mélange ; l'hymne voluptueux a plus d'une note discordante qui accuse des souffrances secrètes. La Terre est malade, l'équilibre s'est rompu entre ses fonctions ; elle éprouve les langueurs et les angoisses d'une impuissante puberté. Son sein, las de se gonfler dans une vaine attente, refuse à l'homme les produits qu'elle lui donnait pour le défendre de la mort. L'homme n'a pas su ou n'a pas voulu utiliser les forces qu'elle lui offrait ; de colère elle lui a retiré celles dont il se contentait, elle ne mûrit plus ses moissons accoutumées. La planète souffre de la désorganisation sociale ; par ses caprices de malade, elle avertit l'homme qu'il a méconnu les desseins de la Providence, et l'invite à rentrer dans la voie du devoir. — A son appel, la reine d'Angleterre a répondu en ordonnant à tous ses sujets de fermer leurs boutiques et de s'aller promener à jeun une journée tout entière ; les ministres de France, en faisant l'apologie de l'inaction gouvernementale, de la fourberie en matière d'élections, et en proclamant le peuple fatalement voué à courber la tête sous l'aristocratie des écus.

Cinq jours durant, notre Chambre des députés est restée à s'analyser, et elle s'est trouvée si laide qu'elle a détourné les yeux, sans oser toutefois accuser le miroir d'infidélité. Mais l'analyse qu'elle a faite d'elle-même et de son origine profitera au pays. Dans cette comédie, les rôles de comiques ont été tenus par les conservateurs progressistes, qui ont débuté en Matamores et fini en Jocrisses ; les ministres s'étaient réservé les Turcaret et les Tartufe.

La semaine nous a fourni deux comédies sur les fourberies électorales, l'une au Palais-Bourbon, l'autre au Théâtre-Français. La première s'appelle : Proposition Duvergier de Hauranne ; la seconde, *Notre Fille est princesse.*

La manie des titres de noblesse redevient de mode. On en a jeté, à ce qu'il paraît, une énorme pelletée dans les antichambres royales ; et les valets se les sont partagés, non sans s'être un peu battus pour la répartition. Le feu ministre des cultes avait attrapé ainsi une qualification de comte. On a beaucoup discuté pour savoir s'il l'avait recueillie avant ou après sa mort ; nous votons pour l'antériorité. Il y a tant d'estimables personnages qui s'appellent de son nom, qu'il était naturel à lui de solliciter une distinction ; mais le cœur a pu lui manquer pour la faire connaître. Nous n'avions autrefois que des pauvres honteux, nous avons maintenant des ducs honteux, des marquis honteux. M. Martin (du Nord) était un comte honteux. Il paraît qu'il en est beaucoup d'autres dans le monde officiel. Quant à M. de Salvandy, le *Moniteur* a appris à la France qu'il ne s'appelle pas M. le duc de Chantemerle.

Or, l'ambition des titres nobiliaires avait pris à la gorge M. Roger l'Auvergnat. Il lui fallait, pour ses enfants, un marquisat, tout au moins ; quant à lui, il aurait pu se contenter de la députation, qui lui eût permis de s'appeler Roger d'Auvergne, appellation sonore et de meilleur goût que celle de M. Durand (de Romorantin), par exemple. Roger, le négociant, tenait essentiellement à faire oublier l'humilité de son point de départ. Un soir, un passant qui traversait le pont des Arts vers minuit, par un beau clair de lune, avait aperçu un promeneur, absorbé dans la contemplation de la Cité s'avançant avec ses massifs de lumière et d'ombre, d'arbres et de monuments, avec la statue de Henri IV en *tête* et Notre-Dame au dernier plan, entre les deux bras de la Seine murmurante et lumineuse. Cette vue est magnifique, sans doute, mais cette magnificence ne suffisait pas à expliquer l'émotion du promeneur ; le passant se prit à l'observer et le vit faire un mouvement pour se jeter à l'eau ; s'élancer vers lui, le retenir, le reconnaître pour son frère et lui demander la cause de ses chagrins fut pour lui l'affaire d'une seconde. Le malheureux n'avait pas mangé de plusieurs jours ; son frère le recueillit, lui confia quelques milliers de francs, fruit de ses épargnes. Roger (car c'était lui) s'en servit pour se jeter dans le commerce des indiennes. Quelques années après, les milliers avaient produit des millions. Sa femme lui avait donné une fille, son frère mourait, père aussi d'un fils, Octave, et l'on fiançait les deux enfants.

Mais voici qu'un sacripant se présente, sacripant de bon ton, agent d'affaires à boutonnière rouge, un de ces escrocs patentés qui se placent entre le producteur et le consommateur au moment d'un marché, et escomptent à leur profit la moitié du prix de vente. Dans l'exercice de son métier, l'entremetteur avait rencontré certain prince de Charlemont, perdu de dettes, traqué à vue par ses créanciers, à bout de ruses et de ressources, et prêt, pour se tirer d'affaire, à commettre un assassinat, ou à se marier selon les circonstances. Roger est friand de noblesse, le prince est friand d'écus ; le négociant a une fille, Charlemont a un nom et il est veuf, un mariage peut tout arranger ; le prince mènera encore joyeuse vie, la fille sera princesse, l'intervention d'un prince permettra à Roger d'acheter un collége électoral, comme on achetait autrefois un régiment ou une charge de juge. Roger n'hésite qu'un peu, Mme Roger n'hésite pas, Mlle Roger pleure, Octave se désole ; le prince s'encanaille, Roger s'enducaille, le mariage se célèbre, notre fille est princesse.

Mais la lune de miel s'en va bien vite rejoindre les vieilles lunes ses sœurs. Le prince découche ; il ne veut connaître du domicile conjugal que la caisse du beau-père, et passe son temps chez une charmante

de bestiaux, lorsque dans cette branche de la richesse publique le capital assurable est de 2 milliards.

L'assurance des produits et des objets agricoles ne peut s'organiser convenablement en dehors de l'Etat. Il faut qu'il intervienne. Etudiée sous ce point de vue, la question des assurances hâtera la fondation du crédit agricole, dont elle est une condition capitale.

Au surplus, l'opinion publique est mûre à ce sujet. A l'époque des dernières inondations, la presse a été unanime pour demander, directement ou indirectement, un système d'assurances par l'Etat.

Le gouvernement belge s'occupe activement de doter son pays de cette grande amélioration.

Dernièrement encore, des hommes auxquels on ne refusera pas le caractère pratique, les membres du Comité qui s'est formé à Valenciennes pour *la défense du travail national*, ont publié et fait distribuer à tous les Comités de France une brochure dans laquelle, s'appuyant sur les documents recueillis par M. Moreau, ils démontrent avec beaucoup de puissance les avantages des assurances par l'Etat.

Remarquons enfin que les assurances agricoles qui existent déjà n'étant pas, comme celles contre les incendies, des sociétés de spéculation, le ministère ne rencontrerait pas même ici devant lui la lutte des intérêts d'argent.

Si le gouvernement le voulait, cette belle mesure pourrait être adoptée avant la fin de la session actuelle. Dans ce cas, cette session, du moins, n'aurait pas été stérile.

Congrès central d'agriculture.

7e ET 8e SÉANCES.

Le Congrès s'est occupé hier de la police et du régime des eaux.

Après de longs débats sur l'impuissance, selon les uns, sur l'inexécution, selon d'autres, de la loi de floréal an XI, l'assemblée rejette la proposition de la commission. Cette proposition demandait une *loi spéciale* pour régulariser un état de choses qui a cessé d'être en harmonie avec nos mœurs et nos lois modernes, et pour faire disparaître les usages locaux.

Le Congrès adopte ensuite une rédaction qui a pour but l'exécution sérieuse de la loi de floréal, et la régularisation, par ordonnance royale, des règlements locaux.

MM. d'Angeville et de Lafarelle demandent que le droit d'appui, complément nécessaire, de la loi de 1845, soit accordé aux riverains des ruisseaux et rivières.

M. Henri Peilault et Dezeimeris parlent contre cette proposition, qui est adoptée à une grande majorité.

—

La séance d'aujourd'hui s'est ouverte sur le rapport de la commission des subsistances. Les conclusions de ce remarquable rapport se divisent en deux parties : 1° *Mesures à prendre avant la récolte prochaine; 2° mesures à prendre pour prévenir le retour de la rareté des subsistances.*

Les premières ont pour but de faciliter les transports de grains, de stimuler la charité privée et la création d'ateliers de charité, d'amener les populations des campagnes à introduire dans leur alimentation la consommation de la viande, d'augmenter le chiffre des secours déjà accordés par l'Etat, etc., etc.; enfin, d'étudier les moyens les plus économiques d'alimentation.

Les secondes ont trait à une représentation régulière de l'agriculture, à l'encouragement, à l'augmentation des cultures fourragères, à la préparation des engrais, et à la nécessité de faire dresser par les corps agricoles duement institués une enquête annuelle sur l'état exact du produit de la récolte, et sur les ressources destinées aux subsistances.

M. Anjoran, président de la Commission, stigmatise avec force les abus du commerce ou plutôt de la spéculation sur les produits agricoles, et il voudrait que le Congrès demandât l'énergique répression de l'agiotage.

connaît pas la fixation absolue des chiffres de la prime qui pourra être gagnée par le propriétaire d'un hectare et moins encore, si ce propriétaire a l'idée de consacrer tout ce domaine à la culture fourragère, tandis qu'à côté de lui un agriculteur qui aura considérablement augmenté cette culture sans pourtant y employer toute la surface d'un domaine considérable, sera privé du prix, parce qu'il se sera renfermé dans des limites rationnelles, et encore bien qu'il ait rendu à l'agriculture un service beaucoup plus réel.

Après avoir entendu M. de Laussat et M. l'abbé Fleurimont, le Congrès adopte une rédaction qui se borne à appeler d'une manière générale, mais pressante, sur la production du fourrage, les encouragements du gouvernement.

L'article 4, portant sur la variété des cultures, a été adopté. Malheureusement, la commission a été obligée de renoncer aux assurances contre l'intempérie des saisons dont elle avait indiqué la nécessité.

A ce sujet, M. Wolowski est monté à la tribune pour présenter un moyen de garantie contre les années mauvaises. — Il consiste à créer des greniers de consignation qui feraient aux propriétaires des avances sur leurs denrées, et leur offriraient des prix plus avantageux, puisqu'ils ne seraient pas forcés de les jeter sur les marchés après la récolte, et dans des temps où la consommation éprouve peu de besoins. Ces greniers garderaient pour les années mauvaises les réserves qui y auraient été déposées dans les années d'abondance.

Il a fallu toute la conviction et toute la clarté d'expressions de M. Wolowsky, pour captiver à un si haut degré une assemblée qui s'était exprimée sur l'inopportunité de la proposition.

M. Wolowski a exposé surtout avec une lucidité rare la combinaison des dépôts de caisses d'épargnes appropriées aux avances des greniers de consignation, — entrée des fonds nécessaires au service de ces derniers, survenant dans les temps où les caisses d'épargnes se remplissent, correspondant à l'entrée des récoltes, et aux prêts avancés aux dépositaires ; — sortie et remboursement quand les prix provenant de la cherté des céréales amèneraient les ventes, et cela dans les moments où les caisses d'épargnes, pour les mêmes causes, ont besoin de faire à leurs dépositaires des remboursements importants.

Après trois ans d'efforts et de démarches, M. Boubée est parvenu à faire ajouter à l'article 4, concernant les engrais, « que le gouvernement, sur les fonds affectés à l'agriculture, encouragerait par des primes la recherche d'amendements nouveaux. »

L'article 5, relatif à une enquête pour la connaissance des produits annuels, a été ajourné. — Beaucoup d'opinions diverses et contradictoires ont surgi dans la discussion. — L'un soutenait l'impossibilité de la mesure, l'autre pensait que la connaissance exacte et révélée des produits serait nuisible aux producteurs.

M. de Tracy demande qu'on précise par qui l'enquête sera faite. M. Elysée Lefebvre veut qu'on se méfie du commerce et de l'intérêt qu'il a dans la question. Il cite des faits. M. Pomiès prend la parole pour détruire l'impression produite par M. Lefebvre, etc. — Quand la discussion sera terminée, nous ferons connaître l'ensemble des vœux adoptés sur la question.

La commission du budget s'est occupée aujourd'hui du budget des dépenses de l'instruction publique. Elle entendra demain M. le ministre et arrêtera ses résolutions sur les nombreux crédits portés au budget de 1848 en augmentation sur le budget de 1847.

La commission a pris des résolutions sur chaque partie des dépenses du ministère de la justice et des cultes. Les augmentations demandées pour la justice sont de 64 000 fr. Elles s'appliquent partie au personnel, partie au matériel. La commission a rejeté toutes les augmentations concernant le personnel ; elle n'a admis, à la majorité d'une voix, que l'augmentation qui tend à porter à 6 000 fr., au lieu de 5000 fr., le traitement des maîtres des requêtes au conseil d'Etat. Cette augmentation fut rejetée par la Chambre lors de la discussion du budget de 1847.

L'augmentation portée au budget des dépenses de 1848 est d'un mil-

à la halle aux Blés d'avant-hier samedi. Ainsi les bonnes qualités de farine qui se vendaient de 120 fr. à 125 fr., il y a quinze jours, s'obtiennent aujourd'hui de 110 fr. à 115 fr. ; on cite même des farines d'élite vendues à 100 fr. pour être livrées en août prochain.

Néanmoins, la baisse actuelle n'aura d'effet sur le prix du pain que pour la seconde quinzaine d'avril.

—Par une ordonnance royale rendue le 27 mars, sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, ont été nommés, dans le corps royal de la marine :

Au grade de vice-amiral, M. le contre-amiral Lainé (Pierre-Jean-Honorat), en remplacement de M. Massieu de Clerval, décédé ;

Au grade de contre-amiral, M. le capitaine de vaisseau Le Prédour (Fortuné-Joseph-Hyacinthe, en remplacement de M. Lainé.

Par trois ordonnances royales, rendues le même jour, sur le rapport du même ministre, ont été nommés :

Membre du conseil d'amirauté et président du conseil des travaux de la marine, M. le vice-amiral baron de La Susse (Aaron-Louis-Frédéric), en remplacement de M. le vice-amiral Massieu de Clerval, décédé ;

Membre de la commission mixte des travaux public, M. le vice-amiral Parseval-Deschesné (Alexandre-Ferdinand), en remplacement de M. le vice-amiral baron de La Susse.

— Par une décision royale rendue le même jour, sur le rapport du même ministre, M. le contre-amiral Lemarié a été nommé à l'emploi de major général de la marine, à Toulon.

— M. le maréchal Soult, président du conseil des ministres, étant né le 29 mars 1765, entre dans sa quatre-vingt-troisième année.

M. le duc de Dalmatie est maréchal de France depuis 1804, c'est-à-dire depuis quarante-trois ans.

QUI EST LE COUPABLE ? — Une jeune femme de 18 ans se présentait aujourd'hui devant la police correctionnelle (6e chambre), comme prévenue d'adultère dans des circonstances bien faites pour appeler sur elle l'intérêt. Elle avait perdu son père étant encore fort jeune, et sa mère s'était remariée. Son beau-père s'était épris d'elle, et dès l'âge de huit ans elle avait été de la part de cet homme l'objet d'obsessions infâmes auxquelles elle avait toujours su résister. A dix-sept ans et demi, elle se maria. Son beau-père, dont les projets subsistaient toujours, et qui n'avait pas perdu tout espoir, vit ce mariage avec un profond déplaisir, et, n'ayant pu l'empêcher, il voulut du moins y apporter le trouble et la désolation. Il feignit d'avoir complètement renoncé à ses anciennes idées, entoura sa belle-fille de prévenances, de soins, de preuves d'intérêt et d'amitié, et profita de sa confiance pour la faire se rencontrer souvent avec un jeune homme de 25 ans. D'un côté, l'adresse du beau-père, ses insinuations, ses conseils perfides; de l'autre les supplications du jeune homme, ses serments, ses paroles d'amour, devaient perdre cette jeune femme; en effet, six semaines seulement après son mariage, elle était adultère !

C'est en pleurant qu'elle fait ce récit au tribunal. En présence de ces faits, M. le président a engagé le mari à pardonner à sa femme, à ne pas la flétrir, elle encore si jeune, par un jugement d'adultère, et à se désister de sa plainte. Le mari y a consenti, tout en déclarant qu'il allait poursuivre le beau-père de sa femme en excitation à la débauche d'une femme mineure. M. le président prononce en conséquence la mise en liberté de la jeune femme, qui remercie son mari en fondant en larmes, et en lui promettant de faire oublier par sa bonne conduite, la faute qu'on lui avait fait commettre. (*Gaz. des Tribunaux.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 29 mars.*

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de MM. de Girardin et Glais-Bizoin, portant fixation du port des imprimés et suppression du droit de timbre, et discussion sur la prise en considération.

M. E. DE GIRARDIN. Messieurs, la proposition se compose de deux articles seulement : l'un relatif au port, l'autre relatif au timbre des imprimés.

Le premier article, celui relatif au port des imprimés, ne fait guères que

---

pécheresse de la rue Joubert, chanteuse par occasion, amoureuse par état, qui depuis son mariage le boude, mais serait désolée qu'il cessât de la poursuivre de ses assiduités. La chanteuse n'est pas mauvaise personne cependant, elle aime vraiment son lion, et si elle regrette de n'être pas tout à fait princesse, elle ne s'en montre pas moins bonne amie pour Octave, et même pour la jeune mariée, sa rivale, au nom de laquelle on l'implore.

Mais lorsqu'elle s'interpose, il est trop tard, la caisse du banquier est vide et son crédit est à bout; il n'a pu acheter aucun collége, pas même un de 150 électeurs, tant la marchandise a enchéri par suite de la concurrence. Le beau-père va faire faillite, le gendre s'emporte et insulte sa femme; le petit cousin la défend et le provoque. Mais il y a steeple-chase le lendemain, le prince n'y manquerait pour rien au monde. La Providence, comme on dit dans le monde officiel, la Providence, *Deus ex machina*, vient dénouer le drame. Charlemont se casse le cou en franchissant un fossé, et comme un bonheur n'arrive jamais seul, un certain oncle Michel retrouve parmi des billets doux un million égaré qu'il met dans la communauté; tout le monde s'embrasse et la toile tombe.

Ce drame a les qualités et les défauts des drames de l'auteur. Le monde apparaît à M. Léon Gozlan comme un diamant à facettes ; il saisit d'un coup-d'œil l'ensemble et quelques détails sympathiques ; le lien des parties lui échappe; il aperçoit par une sorte d'intuition, il n'analyse pas. Qu'il rencontre un sujet en rapport avec son mode d'observation, il est admirable ; mais s'il s'obstine à suivre la route battue, à faire de la vraisemblance et non du caprice, il tombe au niveau du dernier faiseur; il perd ses brillantes qualités sans en acquérir d'équivalentes. Quelques parties de sa dernière comédie sont étincelantes de verve et de fantaisie ; les personnages sont bien posés ; le dialogue est spirituel, trop spirituel même quelquefois ; mais en revanche l'intrigue est pénible, mal venue, heurtée, les caractères manquent de développement, les scènes d'ampleur, les situations importantes avortent faute de préparation suffisante, et par une illusion d'optique facilement explicable l'œuvre nouvelle paraît longue pour être trop étriquée.—Mlle Anaïs joue son rôle de chanteuse avec beaucoup de charme et une distinction peut-être exagérée; Mme Volnys se montre dans le sien ce qu'elle est toujours, une excellente comédienne qui a passé par le mélodrame.

Dans sa comédie, M. Léon Gozlan se fait complètement contemporain et l'on ne voit dans sa forme rien des oripeaux du passé. Nous devons l'en féliciter. Que l'on imite Molière, à la bonne heure ; mais que ce soit dans son art de faire resplendir la vie, de fouiller au fond d'un caractère pour en faire saillir le trait essentiel, le mot qui éclaire de soudaines profondeurs de l'âme ; mais qu'on lui laisse son cadre et sa langue. Le moule comique d'aujourd'hui doit différer aussi profondément de celui du dix-septième siècle que l'habit noir diffère du pourpoint enrubanné et notre société populaire du monde aristocratique qui composait alors toute la nation.

C'est ce que ne veulent pas comprendre les auteurs de comédies destinées aux deux Théâtre-Français : toutes ces œuvres, les comédies en vers surtout, semblent sorties du même moule, et ce n'est qu'en cherchant bien que l'on saisit la différence. Ainsi, par exemple, le *Manchon*, de M. Cordelier-Delanoue, que l'Odéon a joué cette semaine, ressemble, à s'y méprendre, à toutes les petites comédies versifiées depuis soixante ans ; il suffirait d'ouvrir au hasard le recueil qu'en ont fait les frères Lepeintre avec accompagnement de calembours, pour la retrouver tout entière. Jugez-en.

Un certain M. de Prangy est marié à une jeune et jolie femme, mais, nouvel Almaviva, il la néglige pour les cafés, les chevaux, la politique et le quartier Bréda. La jeune femme reste seule à rêver au coin de son feu, et l'on sait à quoi rêvent les femmes délaissées. Il est surtout une certaine moustache brune qui revient si souvent, qu'une amie de la jeune femme imagine, pour guérir à la fois les deux époux, de faire surprendre la femme par le mari en tête-à-tête avec la moustache brune. *Heureusement*, comme dit une jolie comédie du répertoire, l'époux arrive à temps ; il jure ses grand dieux d'être sage ; l'étudiant est congédié, et la délaissée renaît à l'espérance.

Cette pièce est un sermon comme un autre; nous approuvons M. Vizentini de l'imposer comme pénitence à ses spectateurs du carême. Les délaissés y conduiront leur infidèle.

Le vers de M. Cordelier-Delanoue est facile, du reste, ferme quelquefois, et souvent spirituel. Mlles Fernand et Delvil sont dans cette pièce ce qu'elles sont toujours : la première, une comédienne intelligente et consciencieuse ; la seconde, la plus froide des actrices de Paris.

Passons au *Maître Palma*, de la Porte-Saint-Martin.

Ici encore il s'agit d'un coup de canif dans le contrat conjugal, mais le mari n'est pas arrivé à temps; il en est résulté un fils qui a été élevé sous le nom du mari. Seize ou dix-huit ans après, la vérité se fait jour. Le mari jure de se venger, et le voilà qui se met en course avec un autre fils, déterminé à assassiner le séducteur, vieux baron allemand, personnage fort inoffensif, et qui rappelle le souvenir de « ce pauvre Holopherne, si méchamment mis à mort par Judith. »

Le père et le fils s'embusquent dans une auberge où le scélérat doit se rendre; le scélérat parvient à leur échapper; mais comme ils sont en humeur de meurtre, ils se rattrapent sur deux braves seigneurs italiens qui se rendent chez ledit baron, le plus jeune pour épouser la jeune châtelaine. Munis des papiers de leurs victimes, ils se présentent, en effet, au baron, qui les reçoit cordialement et prépare tout pour un mariage prochain; les assassins aiguisent leurs poignards.

Mais la jeune fille oppose une résistance inattendue. Son père l'a envoyée poser chez un jeune peintre allemand de l'école d'Eugène Delacroix, et le modèle s'est pris d'amour pour le peintre, qui n'est autre que maître Palma, l'enfant adultérin sus-désigné. De là, discussions, altercations, accusations, révélations. Les corps des Italiens ont été retrouvés, le peuple s'en prend à Palma de leur mort, Palma ne se défend pas pour ne pas dénoncer celui qu'il croit son père ; une émeute a lieu ; le peintre reçoit une balle dans le front, il meurt; on l'enterre, ou plutôt on enterre une bûche à sa place, car nous le voyons plus tard apparaître en chair et en os à sa fiancée venue pour prier sur sa tombe. Il n'y perd rien pour attendre. Tous les personnages ont été convoqués dans une magnifique vallée au bord d'un lac bleu, et là tout s'explique. Au moment où maître Palma vient de reconnaître sa sœur germaine dans la jeune fille qu'il aime, le mari décharge un pistolet sur le baron, Palma s'élance pour préserver son père, reçoit le coup en pleine poitrine et tombe mort.—Le mari maudit sa femme, le fils pardonne à sa mère.—On applaudit de tous les points, on applaudit à faire crouler la salle.

Les auteurs ont eu évidemment pour but de faire une sortie contre l'adultère; ils ont voulu montrer les conséquences funestes d'un instant d'oubli de la part de l'épouse et prêcher aux femmes une inviolable fidélité. Cette thèse, étroite et fausse du côté où ils l'ont prise, le devient davantage encore par le tour exagéré de l'exécution. L'odieux ne porte ici ni sur le séducteur auquel on s'intéresse peu, mais que l'on plaint pour son danger, ni sur la femme, victime dévouée, qui a expié sa faute par dix-huit années de larmes et d'angoisses ; le rôle odieux de la pièce, c'est ce mari implacable qui, cause première, sans doute, de la faute de sa femme, — cet homme doit être capable de tout, — se prend soudainement à maudire et à assassiner à droite et à gauche, froidement et sans avoir l'excuse d'un de ces paroxysmes de la passion qui aveuglent l'intelligence.

MM. Feuillet et Bocage appartiennent encore à cette classe dont Lafontaine a dit :

. . . . . . Cet âge est sans pitié ;

s'ils eussent vécu davantage, ils auraient appris à garder leurs colères pour les crimes de l'égoïsme, et à couvrir d'indulgence les fautes de la faiblesse. Ils se seraient dit que l'infidélité entre époux est la conséquence presque fatale d'un mariage conclu comme un marché sou-

loi du 14 décembre 1830 devrait être de 4 centimes par feuille de 30 décimètres carrés et au-dessous, et de 4 centimes par chaque 30 décimètres ou fraction de 30 décimètres excédant, 8 centimes pour 31 décimètres, 12 centimes pour 61 décimètres, et ainsi progressivement.

Si l'art. 3 de la loi du 14 décembre était appliqué conformément au jugement du tribunal de première instance de la Seine, à l'arrêt de la cour royale de Paris, à l'arrêt de la cour de cassation et à l'avis de la cour des comptes, le *Constitutionnel*, qui a 65 mètres carrés, devrait payer 12 centimes de port, le *Journal des Débats* et la *Presse*, qui ont 54 décimètres carrés, le *Courrier français*, l'*Union monarchique*, la *Gazette des Tribunaux*, le *Droit*, etc., qui ont 40 décimètres carrés, devraient payer 8 centimes de port.

Le *Siècle* et tous les journaux dont le format est au-dessous de 30 décimètres, n'auraient le droit de publier un supplément qu'en payant deux timbres, deux ports.

Nous laissons à l'écart, pour abréger cette énumération, une foule de journaux hebdomadaires. L'un d'eux, qui s'étend sur deux cents décimètres carrés, la *Semaine*, devrait payer 28 centimes, il n'en paie que 4, quoique pendant dix ans d'autres recueils dont le format n'excédait pas 30 décimètres carrés aient été contraints de payer 8 centimes de port.

Cet arbitraire n'est pas le seul que nous ayons à signaler.

Aux termes de l'art. 8 de la loi du 15 mars 1827, modifié par l'art. 3 de la loi du 14 décembre 1830, tout journal ou écrit périodique de 31 décimètres carrés, si la loi était appliquée, devrait payer 8 centimes de port, tandis qu'aux termes de l'article 2 de la loi du 4 thermidor an IV, les feuilles d'un livre broché, d'un catalogue ou d'un prospectus ayant également 31 décimètres carrés, ne sont tenus de payer que 6 centimes, conséquemment 2 centimes de moins. Eh bien ! dans la pratique aujourd'hui, c'est le contraire qui a lieu. Les imprimés, c'est-à-dire les journaux qui légalement devraient payer le plus sont ceux qui paient le moins; ceux qui légalement devraient payer le moins, c'est-à-dire les livres, sont ceux qui paient le plus.

Nous réduisons à l'unité de taxe tous les imprimés, de quelque nature qu'ils soient, journaux, écrits périodiques, livres et prospectus.

Nous fixons le port des imprimés à 4 centimes pour chaque feuille de la dimension de 40 décimètres et au-dessous. Ce port est augmenté par chaque dix décimètres excédant.

Au lieu de 4 centimes, le *Constitutionnel* paiera 6 centimes; le *Journal des Débats* et la *Presse* paieront 5 centimes; le *Siècle*, le *National*, le *Commerce*, le *Courrier français*, l'*Union monarchique*, la *Gazette des Tribunaux*, le *Droit*, etc., etc., continueront de ne payer que 4 centimes, s'ils gardent leurs formats actuels.

Aux termes de la loi du 15 mars 1827, termes dont la désuétude s'explique par l'excès de leur rigueur, le port, réduit de 5 à 4 centimes par la loi du 14 décembre 1830, se double, se triple, se quadruple dès que la feuille dépasse 30, 60 ou 90 décimètres; aux termes de notre proposition, le port s'augmente de un centime seulement de 10 décimètres en 10 décimètres excédant le point de départ, fixé à 40 décimètres carrés.

Tout en restant fidèle à l'esprit des lois du 15 mars 1827 et du 14 décembre 1830, nous croyons l'avoir amélioré; nous maintenons le *droit proportionnel*, mais nous le rendons moins rigoureux. Plus équitable, il sera mieux observé

On remarquera que nous avons tenu à ne pas nous écarter du système décimal :

40 décimètres, 4 centimes;
51 décimètres, 5 centimes;
61 décimètres, 6 centimes;
101 décimètres, 10 centimes;
Et toujours ainsi progressivement.

Notre proposition, soigneusement étudiée, a deux avantages :

Premièrement, elle met une limite à l'exagération du format de certains journaux qui dépassent 200 décimètres carrés en surface et 75 grammes en poids, d'où il suit que ces mêmes journaux, transportés sous bande de Paris à Marseille pour 4 centimes, s'ils étaient mis sous enveloppe, comme lettres, auraient à payer, au lieu de 4 centimes, 11 fr. 50 de port;

Deuxièmement, elle fait participer indirectement le Trésor public à l'augmentation du produit des insertions payées.

Si l'on admet que les annonces prendront un jour en France le développement qu'elles ont acquis en Angleterre, les journaux comme le *Constitutionnel*, le *Journal des Débats*, la *Presse*, etc., etc., arriveront à publier un supplément tous les jours, ou à peu près. Or, un supplément de 54 décimètres carrés aurait à payer 5 centimes de surcroît de port, soit pour un journal tirant à 36 000 exemplaires, 1 500 francs par jour, et par an 540 000 fr. Dans ce cas, ce journal paierait annuellement 1 800 000 fr. de droit de poste, à raison de 24 000 abonnés pour les départements, et de 12 000 pour Paris et proportionné au service rendu, on il ne le remet pas et c'est un vol; c'est la démoralisation d'une grande administration publique.

La disposition qui réduit de moitié le port des imprimés, toutes les fois qu'ils sont destinés pour l'intérieur du département où ils sont publiés, n'est pas une innovation; c'est une disposition en vigueur. Peut-être en vue de la réforme postale dont la Chambre est saisie serait-il mieux de dire : A destination de la ville pour la ville ?

La disposition relative à l'exemption de port pour les suppléments exclusivement occupés par le texte et les exposés de motifs des projets de loi et des ordonnances royales, les débats des séances législatives et les documents officiels, est empruntée à une décision *ministérielle* qui atteste que M. le ministre des finances comprend la nécessité de favoriser et d'encourager la publicité qui veut être impartiale et fidèle.

La disposition qui défend expressément à toute personne étrangère au service des postes de s'immiscer dans le transport et la distribution des imprimés, de quelque nature qu'ils puissent être, ayant moins de cinq feuilles d'impression de 40 décimètres carrés, sous peine d'une amende de 300 fr., cette disposition n'est pas nouvelle. Elle est empruntée à plusieurs arrêtés, l'un du Directoire, en date du 2 nivôse an VI, s'appuyant sur les lois antérieures, et notamment sur l'édit du 18 juin 1681; l'autre, en date du 7 fructidor de la même année; le troisième, émané des consuls, en date du 27 prairial an IX, lequel lui-même ne faisait que prescrire l'exécution de la loi du 26 août 1790 et de celle du 21 septembre 1792.

Ces trois arrêtés, se succédant si rapidement, attestent une préoccupation grave et un danger réel.

L'arrêté du 2 nivôse an VI se fonde sur ce que « la faculté illimitée que » s'attribuent les entrepreneurs de transports de toute espèce de correspon» dance *favorise les communications clandestines et alarmantes pour la* » *tranquillité publique.* »

La même pensée est reproduite dans l'arrêté du 7 fructidor an VI.

Si la Chambre prend en considération la proposition que nous avons l'honneur de lui soumettre, la commission qui sera nommée aura à peser et les motifs de ces arrêtés et les motifs différents sur lesquels s'est fondée la cour de cassation pour rendre son arrêt du 15 janvier 1836, arrêt qui repousse l'interprétation donnée au décret de prairial an IX par le tribunal de première instance de la Seine; arrêt qui décide que la déclaration du 8 juillet 1759 ne constitue de privilége, quant au service de la poste dans l'intérieur de Paris, que pour la distribution des lettres, paquets de lettres et cartes, et n'interdit pas la distribution des journaux et écrits imprimés; arrêt enfin à l'ombre duquel vivent à Paris huit entreprises rivales de l'administration des postes, qui entre elles ont distribué, en 1845, de 19 à 20 millions d'imprimés, ainsi que cela résulte d'un état que nous produisons. On peut évaluer largement à 500 000 francs par an le préjudice causé à l'administration des postes par ces entreprises, dont, en cas d'interdiction, on pourrait utiliser le personnel exercé, ainsi que cela a déjà eu lieu dans une autre circonstance.

Le personnel de la poste chargé exclusivement du service de Paris comprend 17 bureaux et 433 facteurs. Or, veut-on savoir ce que le transport des imprimés de Paris pour Paris a rapporté, en 1845 à l'administration des postes? Un produit dérisoire, 7 540 francs. Un si faible produit a-t-il eu pour unique cause le rabais offert à l'industrie et au commerce par les huit entreprises de distribution à domicile? Non; cette cause n'est pas la seule; c'est ici le lieu de rappeler la pétition des principaux imprimeurs de Paris, à l'occasion de laquelle un de nos honorables collègues, M. Vivien, a interpellé deux fois M. le ministre des finances, qui a pris formellement l'engagement de faire droit aux griefs qu'elle articulait. Il y a de cela plus de deux ans! Cette pétition avait pour objet de demander la suppression du timbre auquel sont assujettis les prospectus; voici sur quel motif se fondaient les pétitionnaires :

« La fraude, disaient-ils, s'exerçant sur une large échelle, détruit les élé» ments d'une juste et loyale concurrence, et favorise, au détriment des » imprimeurs les plus honnêtes, ceux qui ne craignent pas de désobéir à la » loi. *Aujourd'hui, on s'adresse, pour le transport des imprimés, presque* » *exclusivement aux entreprises privées, parce qu'à la poste les contra*» *ventions sont constatées et poursuivies, tandis que là elles sont assurées* » *de l'impunité. Du moment où le droit de timbre serait supprimé, la poste* » *reprendrait ses avantages, et le Trésor retrouverait dans les produits du* » *transport plus qu'il n'aurait perdu par le timbre.* »

Cette pétition, demandant la suppression du timbre sur les prospectus, est une transition qui nous amène naturellement à l'art. 2 de la proposition, conçu en ces termes :

« Les droits de timbre sur les journaux et leurs suppléments, écrits pério» diques, prospectus, affiches, avis, et tous autres imprimés, sont abolis. »

En ce qui concerne les affiches, nous ferons valoir deux considérations, an XIV en leur entier; 28 avril 1816, art. 77; 15 mai 1818, art. 76, et 14 décembre 1830, art. 2. La loi du 14 décembre 1830 repose sur deux systèmes, sur deux droits :

1° Le *droit fixe* pour toutes les feuilles au dessus de 30 décimètres;
2° Le *droit de dimension* pour toutes les feuilles de 15 à 30 décimètres.
Le *droit fixe* ou droit maximum est de 6 centimes;
Le *droit de dimension* varie de 3 à 6 centimes.
3 centimes pour les feuilles de 15 décimètres et *au dessous*.
4 centimes pour les feuilles de 20 décimètres et *au dessous*.
5 centimes pour les feuilles de 25 décimètres et *au dessous*.
Lacune pour les feuilles de 30 décimètres et *au dessous*.

Dans beaucoup de cas et de lieux, les formes de la perception de cet impôt sont infiniment gênantes, souvent même elles créent d'insurmontables obstacles.

Ainsi, dans les départements on n'appose le timbre que dans les chefs-lieux de préfecture; en sorte que les journaux, prospectus, avis, affiches, etc., qui s'impriment dans les autres villes du département, doivent être timbrés au chef-lieu (comme cela arrive notamment dans les villes de Saint-Etienne et du Havre); il leur faut donc supporter ainsi de doubles frais de transport, sans compter d'ailleurs les graves inconvénients d'une avance de fonds plus considérable et de plus longue durée, l'inexactitude possible et souvent constatée dans la livraison des feuilles timbrées. Ces inconvénients se font surtout sentir pour les journaux dont l'une des conditions essentielles d'existence est la régularité de publication.

Pour les prospectus, l'inconvénient de l'envoi au chef-lieu est assez grave pour que les industriels préfèrent souvent faire imprimer leurs prospectus à Paris, où le service du timbre est mieux organisé, et supporter ainsi des frais d'impression plus élevés et des frais de transport onéreux, plutôt que de subir les lenteurs, souvent si préjudiciables, qu'entraîne le service par le chef-lieu.

A Paris, ces entraves matérielles ne sont pas absolument de même nature, mais elles n'en sont pas moins réelles. Chaque jour, il faut que les journaux envoient au timbre le nombre de feuilles nécessaires à leur service du lendemain (ce qui, par parenthèse, exige d'immenses magasins, de vastes ateliers, considération qui a son importance en ce moment, où la démolition de l'hôtel du Timbre, situé rue de la Paix, est en projet, et où il est question d'en construire un autre). A moins de s'approvisionner à l'avance, les journaux sont exposés, en cas d'impression d'un supplément nécessité par l'évènement du jour, d'accident dans le tirage ou tout autre cas fortuit, à manquer la publication, s'ils ne veulent pas courir la chance de la saisie et d'une amende considérable (1). Or, les conditions habituelles d'existence de la plupart des journaux s'opposent à l'emmagasinage d'une grande quantité de papier; il suffit d'indiquer la cherté du loyer dans les quartiers où doivent, de toute nécessité, être situés les bureaux d'un journal quotidien, les combinaisons financières de la plupart des journaux, l'énormité des dépenses journalières qu'ils ont à supporter. Le timbre favorise la fraude par les marchands de papier qui livrent directement à l'administration du timbre; les poids ne sont vérifiés dans les bureaux du journal qu'après l'apposition de l'empreinte, c'est-à-dire alors qu'il est impossible de refuser le papier livré.

Tous ces inconvénients sont graves, et la disposition législative qui aura pour effet de les faire disparaître, méritera le nom d'amélioration.

Le timbre supprimé, plus de fraudes, plus de contraventions, plus de poursuites.

Le timbre sur les journaux anglais, qui était de 40 centimes, a été réduit, en 1836, à 10 centimes par feuille ayant moins de 99 centimètres carrés, non compris les marges; cette taxe peut paraître encore très élevée; mais il faut se hâter d'ajouter que tous les journaux et toutes les publications périodiques timbrées sont *transportés gratuitement* dans toute l'étendue du royaume, pourvu qu'ils aient été mis à la poste dans les sept jours de la date de leur publication.

En Allemagne, le timbre n'existe que par exception dans quelques Etats. La Russie, la Prusse, la Bavière, la Saxe, le pays de Bade, etc., etc., ne frappent la presse d'aucun droit de timbre; aussi la *Gazette d'Augsbourg* ne coûte-t-elle que 36 fr. par an.

Le timbre sur les imprimés n'existe pas aux Etats-Unis, où toute faveur est accordée à la publicité, laquelle y est considérée comme étant l'âme de l'industrie et du commerce, par le développement qu'elle imprime à la con-

(1) La perception de l'impôt du timbre sur les imprimés est protégée par une pénalité exorbitante. Chaque feuille non timbrée constitue une contravention, et chaque contravention est frappée de la confiscation de la feuille saisie et d'une amende de 22 fr.

---

vent en l'absence des parties, que l'on condamne à demeurer indissolublement unies jusqu'à ce que mort s'en suive. Sans excuser la femme qui introduit dans la famille l'enfant d'un étranger, ils n'en auraient pas moins flétri énergiquement l'époux qui punit avec tant de barbarie chez autrui une faute dont il s'est cent fois rendu coupable lui-même; ils auraient montré dans l'adultère le crime non pas des hommes mais des institutions; leur drame eût peut-être reçu moins d'applaudissements des bourgeois libertins, enchantés de donner une leçon indirecte à leurs femmes, mais il eût été vraiment grand, philosophique et utile. Leur œuvre y eût aussi gagné sous le rapport de l'exécution; on sent que plus d'une fois, en écrivant, le cœur des jeunes auteurs a protesté contre l'erreur du point de départ. Les parties qui tendent à développer leur thèse sont les plus faibles, et l'impression qui reste en sortant de la pièce est tout à fait opposée à la conclusion formulée par un des personnages.

Le manque de développements et d'ampleur, la multiplicité des invraisemblances et l'emploi trop apparent de certaines ficelles dramatiques, décèlent en MM. Feuillet et Bocage un travail trop précipité. Le drame est du reste écrit avec un soin qu'on trouve rarement dans les œuvres destinées aux boulevarts; il abonde en mots bien sentis; le premier acte est posé d'une manière vigoureuse, et la scène finale, l'invraisemblance du fond acceptée, est d'un grand effet dramatique. *Maître Palma* est inférieur à *Échec et Mat*; mais les auteurs ont tout ce qu'il faut pour prendre leur revanche, et ils la prendront.

Le directeur des Folies-Dramatiques a aussi la sienne à prendre. L'invitation qu'il a faite à la presse, ces jours derniers, de venir entendre la parodie qu'il donnait du drame de M. Alexandre Dumas peut passer pour une mystification. On devait peu compter, sans doute, sur la délicatesse de la plaisanterie; mais on comptait sur la gaieté; rire est si doux quand on a écouté six heures durant les honorables du Palais-Bourbon! L'attente a été trompée. Ce n'est pas que les ordures manquent dans la pièce nouvelle, mais l'ordure seule ne suffit pas à faire rire, même les habitués du cintre des petits théâtres. On a sifflé, beaucoup sifflé le premier jour; les siffleurs cependant ne composaient que la plus minime part des spectateurs; les autres dormaient. Cela se comprend du reste *à priori*: la parodie a trois actes et elle a été découpée en rimes, à l'emporte-pièce, par M. Guénée et ses collaborateurs habituels.

—Une nouvelle inattendue s'est répandue il y a quelques jours dans le monde dramatique. Tout Paris connaît Klein, l'habile, le piquant comédien, le père Bizot du *Gamin de Paris*, le notaire Chenu de la *Fille de l'Avare*, Flamberge des *Enfants de Troupe*, Chouwaloff du *Changement de main*. Tour à tour chambellan ou tambour-major, premier ministre ou petit propriétaire, dès qu'il paraissait un rire communicatif s'emparait de la salle; nul ne savait être bouffon avec plus de sérieux, faire saillir un trait avec plus d'esprit, et s'arrêter mieux au point qui sépare le grossissement harmonique de la charge; actif, laborieux, étudiant longuement tous ses rôles, plein d'entrain et de verve, malgré ses trente-sept ans de service, il conserve encore toute sa verdeur et son imperturbable aplomb. Eh bien! Klein est à la réforme; il quitte le Gymnase, où il a tant de fois sauvé des vaudevilles qui chancelaient; il quitte le théâtre de ses plus belles créations; il prend sa retraite. Samedi dernier il a fait ses adieux au public dans la salle de l'Odéon, que M. Vizentini avait mise à son service. Ses camarades du Gymnase, des artistes de tous les théâtres, Mmes Nau, Plumkett, Melcy, Désirée, MM. Roger, Baroilhet, Levasseur, Bouffé, Ferville, Numa, Levassor et tant d'autres s'étaient empressés de lui offrir leur talent pour une représentation à son bénéfice. Tous ont joué, chanté, dansé admirablement, électrisés par la bonne action et par un public bienveillant venu de toutes parts pour rendre un dernier hommage au bénéficiaire. Les étudiants occupaient la plus grande partie de la salle.

Assurément le Gymnase, qui se prive de Klein, le regrettera plus d'une fois; quant au public, nous espérons qu'il ne regrettera pas trop longtemps le consciencieux artiste : une autre scène le lui rendra.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE : *Alix*, un acte, paroles de MM. Nus et Follet, musique de M. Doche.

La donnée de cette petite pièce repose sur un sentiment noble et délicat, mais qui eût demandé plus de développements pour être présenté avec quelque vraisemblance. Voici en quelques mots ce dont il s'agit :

Thomas, brave matelot, aime une jeune fille, Alix, et l'accueil qu'il en reçoit lui donne l'espoir d'être agréé pour époux s'il parvient à amasser un petit pécule. Dans ce seul but, il s'embarque et va courir les dangereux hasards de la pêche à la baleine. Au bout de deux ans, il revient la bourse garnie et le cœur plein de joie; mais pendant sa longue absence, un autre amoureux a fait bien du chemin, et peu s'en faut que Thomas ne trouve Alix mariée. Thomas, furieux d'abord, trouve moyen de se rendre maître du jeune homme en rachetant [illegible] des titres de créances, et il croit se débarrasser de son [illegible] en le faisant enfermer; mais lorsqu'il voit Alix sacrifier ses économies, ses bijoux et jusqu'à sa maison pour sauver celui qu'elle aime, la colère du bon Thomas se fond. Il se sacrifie avec l'abnégation la plus dévouée au bonheur de la jeune fille, acquitte les dettes du fiancé, force Alix à recevoir de lui la maison et les bijoux qu'il a rachetés, et va chercher dans de nouveaux périls un contrepoids à ses chagrins. Il y avait là un fond de sujet à compléter par des détails épisodiques et à développer assez pour que les évolutions de sentiment de Thomas pussent être ménagés. Les auteurs se sont trompés en traitant cette donnée en un acte, et ils ont gâté une idée dont il était possible de tirer d'autant mieux parti qu'elle est en dehors des habitudes générales du théâtre en matière de relations amoureuses.

La musique de M. Doche est en progrès réel sur celle du *Veuf du Malabar*. Il a pris cette fois un style plus large et plus en harmonie avec les exigences d'une scène lyrique. Il y a dans cette nouvelle partition un quatuor à la manière italienne très bien conduit. M. Doche a toujours beaucoup de peine à se défendre des réminiscences et des tournures un peu trop vulgarisées. Cela tient forcément à la position qu'il occupe depuis longues années au Théâtre du Vaudeville.

— Mlles Paine (misses Pyne) ont donné vendredi dernier leur concert dans les salons de M. Erard, devant un brillant auditoire qui les a écoutées avec le plus vif plaisir et les a chaleureusement applaudies. On a surtout apprécié la grâce et l'intelligente finesse avec lesquelles miss Louisa Pyne a dit deux romances françaises de M. Clapisson. Lorsqu'elle aura pu triompher entièrement des difficultés de la prononciation française pour une bouche anglaise, miss Louisa n'aura à craindre aucune comparaison pour ce genre que tout le monde aborde, mais dans lequel on ne peut réussir qu'à la double condition d'avoir beaucoup de talent et beaucoup d'esprit. Il n'y a rien de plus facile à mal chanter qu'une romance ou une chansonnette, et de cela les preuves abondent.

Il y avait un peu trop de musique de M. Osborne dans ce concert, et beaucoup de personnes eussent préféré entendre une fois de plus les deux sœurs qui auraient dû donner au moins un échantillon de la manière dont elles savent interpréter les inspirations du style le plus large et le plus sévère. M. Hermann, qui a un très joli talent, a eu le tort de ne pas remplir la promesse que le programme avait faite en son nom d'un solo de violon.

Mlles Pyne sont maintenant connues dans le monde musical parisien, et elles peuvent désormais compter sur un bon accueil à chacun de leurs voyages à venir.

ALLYRE B.

Cela est attesté par l'état des produits du droit de timbre sur les journaux depuis 1831 jusqu'à 1845 : 1831, 2 517 213 fr. ; 1832, 2 359 405 fr. ; 1833, 2 299 605 fr. ; 1834, 2 246 677 fr. ; 1835, 2 227 539 fr.

1er juillet 1836. Fondation de la *Presse* et du *Siècle*. Avènement de la presse à 40 fr. : 1836, 2 365 187 fr. ; 1837, 2 787 523 fr. ; 1838, 2 727 640 fr. ; 1839, 2 995 322 fr. ; 1840, 3 151 083 fr. ; 1841, 3 363 524 fr. ; 1842, 3 518 564 fr. ; 1843, 3 630 336 fr. ; 1844, 3 822 387 fr. ; 1845, 4 351 176 fr.

Simple rapprochement : 1831, 2 517 213 fr. ; 1835, 2 227 539 fr. — Perte, 289 674 fr.

— — — 1845, 4 351 176 fr. ; 1835, 2 227 539 fr. — Gain, 2 123 637 fr.

Un résultat analogue a eu lieu pour l'administration des postes.

En janvier 1836, six mois avant l'avènement de la presse à 48 fr., le produit des postes avait été de 119 096 fr.

En janvier 1847, le produit s'est élevé à 196 855 fr.

Près de quatre cinquièmes en sus !

Nul doute donc que l'abaissement du prix d'abonnement des journaux n'ait pour effet d'accroître considérablement les produits de la poste.

La suppression du timbre laisserait exactement les choses dans l'état où elles sont. Ce serait un niveau qui s'abaisserait également et indistinctement, aussi bien pour les journaux de départements que pour ceux de Paris, aussi bien pour les journaux en souffrance que pour les journaux en prospérité.

Il dépendra de la Chambre et du gouvernement qu'il n'y ait aucun déficit.

En ce qui concerne le gouvernement, il n'aura qu'à appliquer les lois existantes aux polices d'assurances et aux actions des compagnies de finance, de commerce et d'industrie.

Les polices d'assurances sont soumises au timbre par l'article 56 de la loi du 9 brumaire an VI, par la disposition générale de l'article 12 de la loi du 13 brumaire an VII, et par le décret impérial du 3 janvier 1809.

Les actions des compagnies de finances sont assujetties au timbre en vertu de la disposition générale de l'article 12, n° 2, de la loi du 12 brumaire an VII. Pourquoi les laisse-t-on s'en affranchir et priver le Trésor d'une recette que l'administration de l'enregistrement et des domaines évalue à 1 500 000 fr. ?

L'impôt du timbre sur les actions des compagnies de finances et les polices d'assurances est un impôt justement assis ; il n'en est pas ainsi de l'impôt du timbre sur les journaux. Cet impôt, à part qu'il est excessif, est illibéral, car il est prélevé sur le *droit* et le *devoir* qu'ont tous les citoyens, tous les contribuables, de connaître la loi, les actes du gouvernement, les débats législatifs ; de n'ignorer rien de ce qui importe aux intérêts généraux ; enfin, de s'éclairer, de former leur opinion : un tel impôt est détestable, et doit avoir le même sort que la rétribution universitaire, qui a été abolie. Le même reproche ne saurait être adressé au droit de poste, car, en ce qui concerne les imprimés, ce droit n'est pas même la juste rémunération d'un service rendu, puisque les frais de manutention, de transport et de distribution à domicile, dans toute l'étendue du royaume, s'élèvent à huit centimes, et que l'administration des postes ne se fait rembourser que quatre centimes par numéro de journal. Perte : 4 centimes.

N'est-ce pas en effet une inconséquence de ne demander aux imprimés que la moitié de ce qu'ils coûtent à transporter, lorsqu'on les assujettit sous une autre forme à un impôt vexatoire, illibéral, qui ne se justifie par rien ; [illegible]... (Rires et mouvements divers.)

Messieurs, il y a dans le fond de la proposition un point très digne d'examen : celui de l'établissement d'une seule forme, d'un seul mode pour la perception des droits qui sont perçus aujourd'hui par deux administrations. La proposition a un autre avantage ; c'est de coordonner, de compléter la législation sur le port des imprimés.

Quant au dommage que le Trésor pourrait en éprouver, l'auteur de la proposition est allé au-devant de l'objection, en indiquant, pour faire face à ce déficit, deux moyens, dont l'un ne pourrait être accepté par moi, mais dont l'autre serait susceptible d'examen.

Nous croyons donc qu'il y a une étude sérieuse à faire par le gouvernement, de concert avec la commission qui sera nommée, étude qui aboutira à un projet de loi qui peut être voté dans le cours de cette session.

Par ces motifs, je viens déclarer que le gouvernement adhère à la prise en considération.

La proposition est prise en considération, sans opposition.

La Chambre adopte ensuite sans discussion intéressante deux projets de loi relatifs, le premier à un crédit de deux millions pour secours aux bureaux de charité, de bienfaisance, hospices, etc. ; le second, à l'ouverture et à la réparation de routes royales et départementales.

M. CHAPUYS-MONTLAVILLE demande que les développements de sa proposition, qui devaient être présentés à l'une des prochaines séances, soient remis au mardi 6 avril. — Cette demande est adoptée.

Demain, à deux heures, séance publique. Discussion du projet de loi relatif aux pensions de retraite ; discussion du projet de loi relatif à un échange entre l'État et le domaine.

PETITE CORRESPONDANCE.

STRASBOURG. — L'anniversaire de la naissance de Fourier y sera célébré le 10 avril. On s'inscrit chez M. Salomon, libraire, rue des Serruriers, 30.

Monthéliard. — M. W. — Nous avons, ce matin, salué V. H. à son retour, en lui ann. les 34 souscript. nouv. — Bravo ! vous voilà donc 57 à Montbéliard !

Bruxelles. — M. C. — A vous aussi, bravo ! 20 de plus ! Bruxelles en avant !

Le Cateau. — M. D. — Cordial accueil aux 4 nouveaux. — Nous allons discut. la quest.

Toulon. — M. A. — Vous débutez bien. — Les 4 noms nouv. portent donc à 16 les adh. à la R. depuis votre install. — Cordial accueil à tous.

C.— M. A. — M. C. est le bienvenu. — Pardon d'avoir omis de vous dire que l'Av. était mort.

Rennes. — M. M. — Nous inscrivons M. M. — Remerciements. — Reçu les 24, 25. — Nous aurons incessamment à vous écrire.

Nantes. — M. S. — Reçu les 291, 85. — Nous inscrivons M. Z — Votre lettre nous donne grande envie du rom. chi. — Nous ferons droit à la note de M. L.

Mulhouse. — M. S. — V. H. nous remet les 422. — Merci. — Nous espérons que vous êtes aussi content de lui qu'il est de vous.

Nonancourt. — M. B. — Reçu les 60. — Remerciements à MM. D., L. et à vous. — Nous comptons sur vous.

Saint-Etienne. — M. D. — Reçu les 115, 50. — Merci. — Nous prenons note de tout. — Vous avez un beau toast à porter aux 32 villes dont les noms

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. 5 0/0 c. d. cours	»	» »	ROM.	Der C. 102	» »	C. du Nord	630 » »
Récép. Rotsch.	»	102 » »	BELG. 2 1/2	»	» » »	Famp-Haz.	» » »
ESP. Dette act.	»	» » »	— 4 1/2	»	» » »	Diep.-Féc.	225 » »
— — pass.	»	» » »	— do 1840	»	102 1/2	Boul. à Am.	413 » »
— 3 p. 0/0.	»	34 1/4	— do 1842	»	102 5/8	Orl.-Bord.	517 50
Dette intérieure	»	» » »	— Banque	»	» » »	Mont. à Tr.	290 » »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	29 7/16	— d° Em. 1844	»	» » »	Paris-Lyon	456 75
HOLL. 2 1/2	»	» » »	PIÉMONT	»	» » »	Bord-Teste	85 » »
HAITI	»	» » »	AUTRICHE	»	» » »	Zinc V. M.	» » »
						Lin Maber	» » »

Union Linière... » » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » »

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» » » »	Paris à Rouen	867 50	Orléans à Vierzon.	565 » »
— (r.-g.)	» » » »	Rouen au Havre	472 50	— à Bordeaux	516 25
Paris à Orléans	1275 » »	Marseille à Avign.	510 » »	Nord	630 » »
— à Lyon	437 50	Paris à Strasbourg	435 » »	Boulogne à Amiens	» » »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Parmi les nombreux objets qui garnissent les magnifiques magasins de MM. Boisseaux et Detot, rue Vivienne, au coin de la rue Feydeau, nous avons surtout remarqué les charmants bijoux, dorés par le procédé Ruolz, et qui sont confectionnés par les meilleurs ouvriers de Paris. Ces articles sont spéciaux à la maison Boisseaux et Detot, et doivent lui concilier la faveur du public élégant.

Spectacles du 30 mars.

7 » | » OPÉRA. —
7 » | » FRANÇAIS. — Andromaque, Jeux de l'Amour.
7 » | » ODÉON. — Sganarelle, Alceste, le Manchon.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, Sultana.
7 » | » ITALIENS. — Clôture.
7 » | » THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 1/2 VAUDEVILLE. — Le Plastron, Partie à trois, le Fantôme.
6 1/4 GYMNASE. — Irène, Simplice, la Protégée, le Phare.
6 » | » VARIÉTÉS. — L'Enfant de l'amour, Fille terrible, le Porte-respect.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Un bouillon, Petit cochon de Barbarie, Fièvre brûlante, Amour et Biberon, Lait d'ânesse.
6 3/4 PORTE-ST-MARTIN. — Palma, le Bourgmestre de Saardam.
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le matelot, Atar-Gull.
6 » | » AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Fanfan Mignonet, la Sirène, la Noce, Kekoli.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonaparte, la Reine Argot, la Planète.
5 » | » LUXEMBOURG. — Belle de nuit, Mal noté, les Deux paires de bretelles, Jeunes bonnes et vieux garçons.
6 » | » DÉLASSEMENTS. — Heter et Ansommard, les Demoiselles de la Légion-d'Honneur, Quitte pour la peur, une Chambre à deux.
5 1/2 BEAUMARCHAIS. — L'Enfant, Sans tambours, les Charbonniers, Fille, les Bœufs, l'An 11.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

La propagande républicaine et communiste en Allemagne.

L'unité germanique est poursuivie de deux manières par les Allemands :

Le parti impérialiste cherche à relever le trône de Charlemagne en substituant à la dynastie *dégermanisée* des Habsbourg, celle des Brandebourg, plus vivace et surtout plus nationale, et en remplaçant la diète caduque de Francfort par un parlement fédéral commun à tous les peuples allemands.

Le parti républicain, en opposition aux impérialistes, composé en Allemagne, comme en France, d'hommes ardents, a pour but de former au centre de l'Europe, dans le monde germanique, des Etats-unis analogues à ceux de l'Amérique du Nord.

A la tête des impérialistes marchent des hommes qui ont plus de science que d'intelligence, et qui composent ce qu'on appelle de l'autre côté du Rhin l'*Ecole historique*.

La *Jeune-Allemagne*, forte de ses instincts généreux, mais composée d'éléments très hétérogènes, dirige le parti républicain.

Entre l'empire et la république, c'est une guerre plus ou moins ouverte, mais incessante, qui pourrait finir, nous le craignons du moins, par quelque catastrophe sanglante, non moins fatale à l'unité germanique qu'à la liberté européenne.

Dans ces derniers temps, quelques républicains allemands ont fait un appel au communisme, et l'on a pu croire que, sous leur impulsion, la révolution sociale marcherait de front avec la révolution politique. Mais, pour qu'une telle alliance fût heureuse dans ses conséquences, il eût fallu que le communisme germanique apportât quelque plan d'organisation, dont semblent complétement dépourvus les agitateurs démocratiques de la *Jeune-Allemagne*. Ce serait tout simplement une seconde édition de la révolution française que voudraient donner à l'Europe les révolutionnaires allemands, et ceux-ci, se modelant exactement sur leurs devanciers de ce côté-ci du Rhin, leur emprunteraient jusqu'à la guillotine. Dans l'intérêt bien entendu de l'émancipation de l'Allemagne, nous voudrions n'avoir pas à citer les passages que nous allons extraire d'une brochure récente, attribuée, peut-être à tort, au comité rhénan pour la fondation de la république allemande, qui l'aurait publiée sous ce titre : *Préparatifs (Zur Vorbereictung)* :

« Il y a des hommes, dit cette brochure, qui ne se décident à écouter la voix de la raison que ***lorsqu'ils entendent le couteau de la guillotine se mouvoir sur leurs têtes.***

L'Allemagne est pleine de pareils hommes.

Que celui qui est chargé d'enregistrer leurs noms, inscrive tous les souverains, leurs ministres et leurs diplomates.

Personne ne doute plus que l'Allemagne ne marche vers une crise décisive et à une révolution d'où surgira une ère nouvelle et meilleure.

Que tout honnête homme se prépare donc à faire son devoir de la manière suivante :

S'il venait à éclater des désordres, il se gardera bien de se poser en loyal et sentimental pacificateur.

Qu'on laisse d'abord les masses participer au soulèvement, et dans le cas où les circonstances seraient propices, qu'on se place résolûment à la tête du mouvement, et ***qu'on ordonne de rigides et d'énergiques mesures.***

Parmi ces mesures on remarquera notamment les suivantes :

1° Déployer toute l'activité et toute l'énergie nécessaires pour répandre promptement le bruit du soulèvement, en envoyant de toutes parts des émissaires, des proclamations, en faisant sonner le tocsin, etc.;

taires, et particulièrement à celle des princes et de leurs familles, qui seront gardés en lieu sûr jusqu'à ce qu'ils aient comparu devant la justice du peuple.

On se gardera d'une humanité hors de saison envers les traîtres et les ennemis de la révolution, laquelle échouerait faute de mesures énergiques et décisives ;

3° Se rendre maître des arsenaux dans les villes comme dans les campagnes, et mobiliser la landwehr ;

4° Détruire les télégraphes et les chemins de fer, afin d'empêcher l'envoi des soldats chargés de soutenir l'absolutisme ;

5° Tout citoyen qui en aura les moyens aura soin de se pourvoir dès à présent d'un sabre, d'un fusil et d'une paire de pistolets.

Ces indications suffisent pour le moment. D'autres avis seront ultérieurement donnés. Puissent tous les citoyens honnêtes, se préparant pour l'avenir, arrêter d'avance leurs plans, afin qu'ils soient à leurs postes avec ceux qui les entourent, lorsque le moment sera venu.

Nous le répétons, nous doutons que de pareils écrits aient pour auteurs des hommes qui veulent réellement le progrès. Nous aimons mieux voir dans tout ceci quelque nouvelle manœuvre machiavélique, au moyen de laquelle l'absolutisme aux abois cherche à provoquer une réaction contre le mouvement libéral qui emporte l'Allemagne tout entière à la suite de la Prusse et de la Bavière.

Ce qui prouverait que la police est pour quelque chose, sinon pour tout, dans ces bruits évidemment exagérés de propagande républicano-communiste, c'est que la *Gazette d'Augsbourg*, qui est plus libre dans ses allures depuis la révolution opérée en Bavière, avoue que certains correspondants de journaux absolutistes et ultramontains, tels que celui qui écrit de Munich à la *Gazette de Rhin-et-Moselle*, se servent du communisme comme de ces fantômes qu'on fait semblant d'évoquer *pour faire peur aux enfants qui n'ont pas été sages*.

Nous qui sommes en Bavière et qui savons ce qui s'y passe, dit la ***Gazette d'Augsbourg***, nous n'avons pu nous empêcher de rire en apprenant que depuis huit semaines qu'un esprit démoniaque plane sur la Bavière, ce pays tout entier est livré au radicalisme et au communisme, qui marchent à pas de géant, surtout dans nos ci-devant villes impériales.

Ainsi, ce n'était pas assez pour Lola Montès d'avoir mis en fuite, dans la personne de Son Excellence le comte de Senfft, ambassadeur d'Autriche, le bon génie de la Bavière, voilà que cette fille de Satan se révèle aux Allemands sous sa véritable face, c'est-à-dire qu'elle veut introduire chez eux la communauté des biens, et sans doute aussi cette autre communauté devant laquelle les gentilshommes de lettres et les rois couronnés sont égaux.

Mistress Ashton, ce type allemand de la femme libre, cette belle dame communiste proscrite de Berlin, avait, dit-on, demandé le secours de Georges Sand ; mais c'est Lola Montès, une danseuse espagnole, qui répond à son appel ; c'est une compatriote d'Ignace de Loyola qui venge sur les jésuites de Munich l'affront fait par les piétistes berlinois à la fille d'un pasteur luthérien.

Le ciel voulait châtier les Bavarois. Il a permis que le pieux ministre Abel tombât sous les coups d'un Caïn femelle, et la chute du juste a été vengée par ces deux plaies, la retraite de l'ambassadeur autrichien et l'invasion du communisme.

Bien que la *Gazette d'Augsbourg* ne désigne pas les enfants terribles qu'il s'agit d'effrayer pour les ramener dans le giron de la sagesse, il est facile de voir que l'allusion s'adresse à deux souverains devenus suspects aux yeux de l'absolutisme, au roi de Prusse et au roi de Bavière. Jusqu'à quel point le roi Louis est susceptible de trembler devant l'épouvantail du communisme, c'est

ce que nous ignorons ; mais il est malheureusement trop vrai que Frédéric-Guillaume, entraîné par le parti piétiste, se laisse aller contre les socialistes en général à des mesures rigoureuses que ce prince éclairé regrettera sans doute d'avoir prises, quand il connaîtra mieux le caractère du véritable socialisme.

En Allemagne, impérialistes et républicains veulent également l'unité et la gloire de leur patrie. L'absolutisme n'a recours qu'aux rigueurs et à la violence; déjà on l'a vu prendre des mesures sanguinaires. Nous croyons que les plus grands ennemis de la nationalité allemande sont les espions qui servent le cabinet de Vienne et la politique ténébreuse de M. de Metternich.

Le *Courrier français* termine ainsi un nouvel article sur la question des alliances :

« Voudrait-on nous faire croire que si l'on se rapproche de la Russie, c'est pour apprendre à l'Angleterre que l'on peut se passer d'elle? Mais la France sait parfaitement qu'on n'a pas besoin de l'***entente cordiale***! Pour donner une leçon si tardive à nos voisins d'outre-Manche, qu'est-il besoin d'aller se jeter sans examen dans les bras du czar? ***N'a-t-on pas à côté de soi l'Allemagne, dont toute la presse libérale demande la même alliance que nous***? M. Guizot professe un superbe dédain pour cette alliance, enviée cependant par l'Angleterre elle-même. Est-ce donc avec les Etats secondaires, tels que les comprend aujourd'hui la politique étroite de l'Europe en général et de M. Guizot en particulier, que la France peut s'allier? Non, il s'agit pour elle de s'allier avec l'Allemagne, c'est-à-dire avec ce grand empire dont la Prusse est devenue le cœur, et dont les autres Etats environnants sont comme les fibres vitales. Mais qu'on ne se laisse pas devancer par l'Angleterre! La conduite de M. Guizot au Nord donne beau jeu à la rivale de la France sur les bords du Rhin, et les populations allemandes ont bien de quoi s'alarmer.

» Le jour où l'Allemagne progressiste se sentirait appuyée par la France, ses gouvernements, sans avoir besoin de rompre avec leurs voisins du Nord, se préoccuperaient fort peu de leurs colères. Que l'on se prononce franchement pour l'Allemagne, en face de l'Angleterre jalouse ; il est temps encore de la prévenir, de tout réparer ! »

Chambre des Députés. — Les Pensions de retraite.

La Chambre des députés s'est occupée aujourd'hui d'un projet de loi sur les pensions de retraites dans les fonctions civiles. Le secours annuel attribué par l'Etat à ses invalides est généralement minime et entravé d'une multitude de formalités qui tendent à le réduire. Ce n'est pas même une prime que l'Etat garde pour leurs vieux jours à ceux qui l'ont servi, ce n'est guères que l'intérêt des sommes retenues mois par mois sur le traitement qu'il leur assignait et sur le traitement de ceux qui ont péri avant l'âge de la retraite. Ce n'est qu'un acte de justice souvent mesquine pour le pauvre, pour l'employé inférieur, une rémunération justement due, car l'Etat paie généralement ses employés inférieurs moins cher, que l'industrie, et cependant le vieillard usé à la peine, la veuve qui a consacré toute sa vie à servir son mari pour lui laisser la liberté de vaquer à ses travaux, les enfants dont le père a donné sa vie pour leur laisser cette faible ressource, bénissent la société qui n'oublie pas complètement ses pauvres comme l'industrie, qui ne rejette pas sans vivres, sans pain, sans abri, le travailleur usé sur une tâche qu'il n'a plus la force d'accomplir.

Au reste, si quelques industriels sont en situation de montrer moins de dureté de cœur, d'assurer du pain au travailleur qui s'est tué à leur service; si quelques-uns reconnaissant qu'ils n'ont payé que dérisoirement un travail qui attirait tant d'écus dans leur cof-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 31 MARS 1847.

LA CITÉ MAUDITE.[1]

QUATRIÈME PARTIE.

XIX.

Un nouveau tour de maître Josué Morgan.

Quelques heures après le triomphant succès de la *Cité maudite*, maître Josué Morgan se promenait avec un ami sur le port de Cologne.

— Flânons encore un peu, disait le petit vieillard, j'ai la fièvre. Ce damné jeune homme m'a littéralement bouleversé ; ma vieille tête brûle comme aux beaux jours de ma verdeur. La *Cité maudite* est une de ces œuvres d'art qui demeurent solitaires comme toutes les choses véritablement grandes. Jamais on ne fera rien de pareil. Cette œuvre a été entrevue par Sylvius dans une immense profondeur ; tout y est nouveau, saisissant, imprévu... On se courbe devant cette émotion grandiose, comme si l'on entrait par magie dans la vivante atmosphère d'un monde évanoui. — Voilà mon Sylvius lancé; il fera une grande fortune... fortune d'artiste et de poëte... car au bout du compte, il n'a point assez de force et de raison pour résister aux enivrements. Il deviendra matamore, insolent, ridicule... Enfin suffit ! il sera de son temps, et bien digne de rayonner dans ce Paris que sans doute il ambitionne déjà. — Mais quoi ! voici un gaillard qui longe le quai d'une façon bien chancelante. A coup sûr c'est un homme ivre, ou un pauvre diable qui n'a pas dîné depuis quatre jours... à moins que ce ne soit un voleur ou un cerveau débile rendu fou par la *Cité maudite*. — Bon Sylvius, doit-il dormir heureux à cette heure ! — Je les aime, moi, ces furieux d'orgueil qui marchent dans le monde comme des coiffeurs endimanchés. C'est amusant de voir des hommes heureux si pleins d'eux-mêmes, si royalement insolents, qu'on ne sait si on doit les prendre pour des princes ou pour des laquais. C'est très amusant. Bon Sylvius ! je le calomnie peut-être, et la dignité humaine est sans doute en lui plus que je ne le crois. Je le souhaite, en vérité, je le souhaite ! Mais quoi ! je ne me trompe pas ! — Voilà notre homme qui grimpe sur le quai ! Eh ! vite, eh ! vite... au secours !

Maître Morgan s'élança, et saisit à plein corps un individu dominé sans doute par une idée de suicide. Le compagnon de Morgan accourut, et aida le petit vieillard à contenir le malheureux étranger.

— Eh! la peste! l'ami, ne vous débattez point tant! nous avons la main solide. Quelle diable d'idée avez-vous de prendre un bain en plein mois de janvier? Tout doux! et je veux être pendu si je ne vous fais coucher en prison.

Un gémissement profond, amer et désespéré, répondit seul aux railleries de maître Morgan. La lune sortait en ce moment d'un nuage, et un pur rayon de lumière vint tomber sur le visage de cet homme qui voulait mourir.

— Oh! oh! s'écria Morgan ; quoi! quand je rêvais Sylvius insolent, je trouve à mes pieds Sylvius désespéré, Sylvius plus pâle que la nuit, Sylvius qui veut mourir !... Par le ciel, je suis un grand bélître, ou Sylvius est devenu fou.

— Laissez-moi mourir, maître Morgan ; laissez-moi mourir !

— Je n'en ferai rien, s'il vous plaît, pour les beaux yeux de Marthe, votre bel ange.

Sylvius tomba assis au coin d'une borne, et il se prit à pleurer d'une façon si violente, si amère, que le bon Morgan ne put s'empêcher de se mettre à genoux auprès de son ami.

— O mystères profonds de la vie humaine! qu'as-tu, mon ami, mon excellent camarade, mon Mozart, mon Dante, mon superbe maëstro? Quoi! c'est avec un si beau laurier sur la tête que te voilà plus sombre, plus lamentable, que le plus désespéré de tes héros! Conte-moi tes peines, mon garçon, parle, voyons... Es-tu devenu fou? t'a-t-on insulté? Marthe est-elle morte d'enthousiasme, et le père Thomas t'a-t-il jeté de la boue au visage?... Parle donc, ventrebleu ! parle donc !

— Vous avez dit le mot, maître Morgan, vous avez dit le vrai mot. Marthe est morte à jamais pour le misérable Sylvius.

— Seigneur, Seigneur, reprit le jeune homme en montrant le poing aux nuages, — vous êtes bien dur à ceux qui vous dérobent un peu de votre flamme. Seigneur Dieu, toi qui m'entends, je te conseille de prendre garde à ce que tu fais. Pourquoi laisses-tu mon âme devenir ainsi un foyer de désespoir et de colère! Si tu me grandis dans ma douleur, je grandirai dans mon audace. Pourquoi prends-tu un plaisir monstrueux à m'isoler de tout amour, de toute vertu? Si tu me laisses vivre seul, désespéré et puissant... ne crains-tu pas que je mette au cœur des hommes ce que tu mets en moi d'amertume? Tu sais cependant quels sont ces glaives dont tu as armé mes délires. J'ai chanté hier, je puis parler demain. Je puis t'accuser d'impuissance et d'inanité ; je puis marcher sur le cœur des hommes, et faire couler dans leur esprit ce fiel dont tu te plais à m'abreuver. Je puis devenir le prophète du malheur et de la haine; je puis attirer les hommes à moi, comme la vipère attire les petits oiseaux. Je jetterai dans l'air les déchirantes vibrations de la douleur... Les hommes se presseront en masse sur les pas de mon harmonie, et quand j'aurai brisé leurs âmes, je les laisserai seuls, tristes et furieux, avec du poison dans le cœur. Alors je me réfugierai sur la montagne prochaine; un moment je m'abreuverai de leurs larmes, et relevant le front vers toi, je te braverai de mon plus audacieux sourire. Seigneur, Seigneur, prends bien garde à ce que tu fais!

Le sceptique et railleur Josué Morgan ne put s'empêcher de frémir en écoutant ces paroles, dernier écho de la *Cité maudite*. Il se jeta sur Sylvius, et l'entourant de ses bras, il essaya d'étouffer ce torrent de colère que vomissait une âme en délire.

— Démon! démon! démon furieux et insensé, où vas-tu chercher tes paroles? As-tu bu la haine dans les eaux du lac de Gomorrhe? et ne sais-tu pas que le feu du ciel a dispersé les palais de Sodome? Quoi ! cette amertume sauvage est au cœur d'un homme de chair et d'os ! A genoux ! profanateur, à genoux !

Maître Sylvius, littéralement épuisé par ce paroxysme de fureur, pencha la tête entre les bras du vieux Morgan ; puis il releva les yeux timidement, et porta ses regards une seconde fois dans la direction des nuages.

— Oh ! dit-il avec douceur, de quel superbe dédain la nature accueille l'audace et l'insolence humaines! La lune est pure et riante ; le nuage argenté passe et rentre dans son ombre ; les étoiles brillent du plus radieux éclat... O sérénité des cieux ! ô calme imposant des astres, ô majesté impassible et souveraine, avec quelle sublime indifférence vous écoutez les vains sanglots de la terre! J'ai horreur de moi-même et de ma faiblesse... Mon Dieu, mon Dieu, pardonnez-moi !

Le vieux Morgan s'essuya les yeux avec sa manche ; il toussa plusieurs fois pour dissimuler la terrible émotion qui le dominait; il aida Sylvius à se relever, et lui dit :

— Viens chez moi, il fait froid ; et j'attraperais la mort en ta satanée compagnie. Je t'aime plus que tu ne vaux, et j'oublie ta colère, en songeant à la fois à ton chagrin et à ta résignation.

(1) Voir les numéros des 24, 25, 26, 27 février, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 17, 18, 24, 25 et 26 mars.

est dans le faux par cela même.

Le projet que la Chambre avait à discuter aujourd'hui n'est nullement un projet d'ensemble. Les efforts de la commission, — elle l'avoue dans son rapport, — ont échoué à lui donner ce caractère; une loi générale sur le droit aux pensions de retraite est encore à faire; celle-ci tend simplement à appliquer à toutes les classes de pensionnaires quelques dispositions de la législation en vigueur sur les conditions de jouissance et le mode de paiement des pensions.

Tel qu'il est cependant, le projet suppose le droit à la pension, et à ce titre il a été assez vivement attaqué par quelques conservateurs qui ont la prétention d'être des financiers. MM. Duprat, Lepelletier-d'Aulnay et d'Haubersaert ont craint que le Trésor ne se trouvât trop grevé si l'on reconnaissait à tout fonctionnaire ou employé qui a passé un certain nombre d'années au service de l'Etat, le droit d'obtenir une pension. Il est très louable sans doute de se préoccuper de l'emploi des fonds du gouvernement et de fermer la porte au favoritisme; mais il ne faut pas que cela mène à l'ingratitude. Si les dépenses équitables mises à la charge du Trésor sont trop considérables, augmentez les revenus de l'Etat en l'engageant à se créer des produits nouveaux. Qu'il prenne en main le sel, les assurances, les transports, et tant d'autres industries qu'il peut seul organiser unitairement, et à frais infiniment moindres que les particuliers. Il se fera, tout en dégrevant les contribuables, et en mettant un terme à de scandaleuses exploitations, des revenus considérables qu'il pourra consacrer à récompenser ses serviteurs, à améliorer le sort de tous. En matière de finances, nos Chambres ne savent que lésiner et rogner quelques écus; cette économie est louable sans doute; mais c'est là un rôle purement négatif; ce qui importe, c'est beaucoup moins de ne pas dépenser du tout que de produire abondamment, afin que l'on puisse bien dépenser.

La commission a tourné la question au lieu de la trancher; en fait, a-t-elle dit, la pension est accordée après un certain nombre d'années d'exercice; le projet de loi ne fait que constater le fait sans préjuger le droit.

Après ces observations générales, la discussion s'est perdue dans les détails de l'application. Un amendement de M. d'Haubersaert, tendant à exclure du cadre de la loi les pensions à prélever sur des fonds spéciaux, a été rejeté par 128 voix contre 107.

La discussion continuera demain.

La Chambre des pairs s'occupe depuis trois jours d'un projet de loi sur l'avancement de lieutenants promus à des fonctions d'adjudant-major, de trésorier, d'officier instructeur et d'officier comptable. La loi de 1832, sur l'avancement, règle la proportion entre le choix et l'ancienneté. Cette loi, qu'on appelait la charte de l'armée, a été considérablement altérée par une ordonnance de 1838, qui porte que les lieutenants promus au grade d'officiers spéciaux seront nommés capitaines au choix; ce sont les dispositions de cette ordonnance qu'il s'agit de convertir en loi. Le projet ne fixant aucune limite au nombre des promotions au choix qui pourront être faites, les droits de l'ancienneté se trouvent singulièrement compromis, et le favoritisme acquiert une part qui peut devenir excessive par le temps d'influences électorales et autres où nous vivons. Un nouveau pair, M. de Schauenbourg, a proposé dans la séance de samedi un amendement qui, tout en faisant une part au choix, détermine cependant une limite que la faveur ne pourrait franchir. La discussion sur cet amendement appuyé par M. de la

de différence entre ces deux auteurs.

Cependant l'*Union monarchique* est un journal central, réunissant la *France* et l'*Echo français* à l'ancienne *Quotidienne*. En cette triple qualité, elle devrait du moins avoir une notion superficielle des questions les plus ardentes et les plus importantes du jour. Elle a préféré avouer son ignorance. C'est un aveu qui a son mérite et dont nous prenons acte. Du reste, ce journal *trinitaire* nous prouve par là, pour la centième fois, que la quantité ne fait pas la qualité.

Congrès central d'agriculture.

9e SÉANCE.

Le Congrès a successivement adopté les six premiers articles proposés par la commission des subsistances, et qui ont pour objet les *mesures à prendre avant la récolte prochaine*.

M. Darblay a pris la parole pour expliquer que, dans son opinion, la hausse des blés et farines avait eu pour cause, bien moins les spéculations et les manœuvres commerciales signalées dans la séance d'hier, que les achats extraordinaires faits par les bureaux et associations charitables et par les municipalités. Donc, l'on devrait interdire toute acquisition faite dans un but de philanthropie collective. Il faut se borner à garantir la plus entière liberté au commerce, qui a rendu tant de services au pays, et qui déploie tant de zèle pour approvisionner les marchés.

L'orateur s'attaque aussi aux boulangeries et aux boucheries communales, qui, comme les institutions de bienfaisance, font au commerce une concurrence désastreuse. Etablir des boulangeries communales parce qu'elles fabriquent le pain à meilleur marché! mais c'est entraver le commerce, c'est reculer d'un siècle, c'est retourner au four banal, c'est donner raison au communisme, c'est entrer dans les vues de ces sectes socialistes qui veulent tout mettre entre les mains de l'Etat. Nos lecteurs connaissent trop bien notre opinion à cet égard, les motifs de cette opinion, pour que nous ayons besoin de rectifier les erreurs économiques de M. Darblay.

Un amendement rédigé dans ce sens, de l'honorable député de Seine-et-Oise, a été rejeté à une faible majorité, et l'article 1er a été adopté. Cet article demande que:

« Le gouvernement continue à étendre les mesures qu'il a déjà prises pour faciliter le transport des denrées alimentaires et leur prompte répartition dans les localités que le commerce n'a pu jusqu'à ce jour atteindre que d'une manière incomplète, et cela par tous les moyens de transport que l'armée et la marine peuvent mettre à sa disposition. »

L'article 2, qui donne complètement tort à l'opinion de M. Darblay, a été voté à la presque unanimité. Il est ainsi conçu:

« Que les effets de la charité privée, déjà si utiles dans une foule de localités, soient étendus simultanément sur tous les points de la France, par la création d'associations de bienfaisance dans toutes les communes, et d'autres associations supérieures dans le but de répartir les secours sur les localités les plus pauvres d'une même circonscription. »

L'article 3 consacre un principe capital. L'assemblée l'a voté à l'unanimité et sous l'impression des paroles du rapporteur, M. Guillaumin, qui a insisté fortement sur le caractère social de la véritable charité, de celle qui s'exerce sous forme de travail, et non sous forme d'aumône. Voici cet article:

« Que les ateliers de charité, donnant la nourriture par le travail, soient multipliés, et que les ouvriers nécessiteux reçoivent des bons de différence pour mettre les denrées alimentaires à leur portée. »

Le Congrès a ensuite entendu de très remarquables observations de M. Payen, sur la nécessité de donner à l'ouvrier une alimentation plus nutritive, et une chaleureuse allocution de M. le marquis de Vo-

considérable.

Sont adoptés les articles 9 et 10 suivants:

« 9° Que l'administration de la guerre persévère, tant que durera la crise des subsistances, à ne point acheter du blé pour ses approvisionnements sur les marchés de l'intérieur;

» 10° Que les secours accordés par les pouvoirs de l'Etat, pendant les mois d'hiver qui viennent de s'écouler, soient renouvelés pour les mois qui vont s'écouler jusqu'à la récolte, et que la répartition qui en sera faite ait lieu en raison des besoins respectifs des diverses localités, pourvues ou non de bureaux de charité. »

Enfin, revenant sur l'art. 3 *des mesures à prendre pour prévenir le retour de la disette*, article ajourné à la fin de la séance d'hier, le Congrès, conformément aux propositions de la commission de subsistances, et contrairement à celle de la commission de statistique (qui voudrait la création d'agents spéciaux pour dresser et transmettre au gouvernement une enquête annuelle sur les ressources alimentaires), décide qu'une enquête soit faite tous les ans par les corps agricoles à instituer suivant le vœu renouvelé ci-dessus, sur l'état exact du produit de la récolte des plantes alimentaires, afin d'éclairer le gouvernement, les producteurs, le commerce et les consommateurs sur les ressources destinées aux subsistances.

Le Congrès décide ensuite qu'il va s'occuper de la question du sel.

Le concours de Poissy ayant lieu demain, le Congrès s'ajourne à jeudi, 11 heures, pour sa dixième et dernière séance de 1847.

Une élection à l'Académie des sciences.

L'Académie des sciences avait aujourd'hui à nommer un successeur à M. Gambey, décédé le 29 janvier dernier. C'était un vide bien difficile à remplir. A cet artiste éminent, la France doit d'occuper depuis vingt ans le premier rang pour la construction des instruments de précision. Ils sont malheureusement encore rares les hommes que l'on peut aller chercher dans les ateliers, parmi les contre-maîtres (1), pour en faire des académiciens qui égalent leurs confrères par la science, et les surpassent par la pratique. Par un sentiment de justice, la section de mécanique, chargée de dresser une liste de candidats à la place vacante, avait décidé qu'elle ne présenterait cette fois, au choix de l'Académie, que des mécaniciens constructeurs, se réservant de présenter, dans une autre circonstance, les noms des savants qui s'occupent plus spécialement des théories de la mécanique.

En conséquence, dans le comité secret de la séance de lundi dernier, M. le baron Charles Dupin présenta, au nom de la section, la liste suivante de candidats: 1° M. Pecqueur; 2° M. Cordier; 3° M. Bréguet.

Cette liste souleva les plus vives objections dans le sein de l'Académie. Quelques membres regrettèrent de ne pas voir figurer les noms de quelques-uns de nos grands constructeurs qui ont fondé en France l'industrie des machines. D'autres soutinrent que, comme successeur de M. Gambey, il serait convenable de nommer un constructeur d'instruments de précision, un homme qui, comme M. Bréguet, digne fils de l'illustre horloger, apporterait aux physiciens le tribut de ses connaissances pratiques. Enfin, un grand nombre de membres insistèrent pour que les noms de MM. Combes et Clapeyron, ingénieurs des mines, connus par leurs nombreux travaux de mécanique tant théorique que pratique, fussent adjoints à la liste à titre de candidats de l'Académie (*ex æquo*), et cette demande fut accordée. Bref, les deux premiers noms mis sur la liste par la section de mécanique, ne furent soutenus que par la section seule.

(1) Gambey a été simple contre-maître dans les écoles primaires d'arts et métiers de Compiègne et de Châlons.

— Je suis né honnête homme, maître Morgan, mais il y a des moments... Tenez, je me ferai sauter la cervelle, ce sera plus chrétien pour les autres et pour moi.

Quelques instants plus tard, maître Morgan attisait un beau feu de houille, et disait à Sylvius:

— Conte-moi tes chagrins, mon fils.

— Voici donc, maître Josué Morgan, la fin de l'histoire du déplorable Sylvius. A minuit, je rentrais chez Marthe, le cœur gonflé d'une joie immense, portant sous le bras cent mille florins à moi donnés par l'honnête Junius Labradi. J'arrive, je tombe aux pieds de Marthe, ce bel ange si doucement adoré, et je lui dis en pleurant de joie:

— Voilà une fortune et un mari qui t'arrivent, un mari qui en vaut bien un autre.

Le bon père Katline gambadait comme un enfant. Il s'était fait des castagnettes avec deux tessons de porcelaine... et sa voix chevrotante fredonnait un air de la *Cité maudite*.

Marthe était pâle comme une morte. Il y avait dans ses regards le plus sombre désespoir.

Elle se leva.

— Sylvius, dit-elle, écoute-moi. Je connais la vie, et j'ai, comme les autres, de l'indulgence et de la raison. Tu as aimé une jeune fille avant de me connaître; ce n'est point cela qui m'a frappé au cœur, et je ne t'en fais pas un reproche. Mais les circonstances de notre misère ont fait naître pour nous un impérieux et sacré devoir. Ecoute, et résigne-toi. Au plus fort de la maladie de mon père, quand je manquais de pain et de remèdes, une jeune fille et un bel enfant vinrent frapper à ma porte et s'asseoir au chevet de mon bien-aimé malade. Ils me dirent qu'ils voulaient être mes domestiques. La jeune fille me donna son argent, l'enfant voulut laver ma vaisselle; il soutenait la tête de mon père quand je lui donnais à boire; il me dit un jour qu'il voudrait bien être chien, parce que je le caresserais davantage. Je n'avais pas l'idée d'un pareil dévouement, et cela m'inspira la plus profonde reconnaissance. J'ai appris depuis que si le service était pour moi, tu étais la première cause de ce magnifique hommage. Tu as été l'amant de cette jeune fille qui a sauvé la vie à mon père, et je veux que tu deviennes son mari, je veux que tu lui rendes l'honneur. Ce ne sera pas moi du moins, dussé-je en mourir, qui éloignerai de Rose le seul homme qu'elle puisse aimer. Sylvius, je ne serai point ta femme, parce que je dois à Rose une reconnaissance et un respect sans bornes. Telle est mon absolue volonté.

— Elle parla ainsi, maître Morgan.

(*La fin à demain.*) ARTHUR PONROY.

Fables nouvelles, par Pierre Lachambeaudie (1).

Notre élégant fabuliste, Pierre Lachambeaudie vient de publier une cinquième édition considérablement augmentée de ses fables, deux fois couronnées par l'Académie française. Cette édition est précédée d'une préface de M. Pierre Vinçard. Les appréciations que nous avons faites à diverses reprises du talent de M. Lachambeaudie nous dispensent de revenir sur cette nouvelle publication, dont nous détachons seulement trois fables nouvelles.

Le Torrent et le Nil.

Un torrent grossi par l'orage
Voit les Egyptiens prosternés près du Nil,
Au fleuve-dieu rendant hommage.
« Peuples injustes, leur dit-il,
Votre stupidité me révolte et m'outrage.
Eh quoi! vous l'honorez comme un grand personnage?
Mais sa naissance, à lui, nul ne la sait encor,
Et moi, je descends du Thabor...
— Qu'importe? n'es-tu pas un destructeur immonde?
N'es-tu pas des sillons l'ennemi redouté?
Tu ravages les champs que ce fleuve féconde,
Et son flot, lorsqu'il nous inonde,
Sur nous répand la vie et la fertilité... »

Vous qui revendiquez l'honneur et la puissance,
Dites-nous vos bienfaits et non votre naissance.

Le Hanneton.

Un enfant, dans sa main tenant un hanneton,
L'attache par un fil au bout d'un long bâton;
L'insecte prend son vol; il tourne dans l'espace,
Et dans le même cercle il repasse et repasse.
Bientôt, se croyant libre, il se voit dans les airs,
Franchissant les cités, les forêts, les déserts,
Les peuples de la terre et les peuples de l'onde;
Il allait parvenir jusqu'aux bornes du monde;
Tout à coup il s'arrête... on devine aisément
Quel dût être aussitôt son désappointement...

Députés, c'est à vous que ma fable s'adresse:
Au bâton du pouvoir, hannetons mis en laisse,
Vous vous battez les flancs, vous prenez vos ébats,
Et dans un cercle étroit vous bourdonnez sans cesse.
Est-ce qu'on vit jamais, après vos longs débats,
Les affaires du peuple avancer d'un seul pas?

Le Castor et le Chasseur.

Un Castor pris au piège était par un chasseur
Employé... comme laboureur.
Jugez de son supplice et de sa maladresse!
Vainement sur son dos on usait l'aiguillon,
Il se couchait sur le sillon.
Le chasseur furieux l'accusant de paresse,
Mon Castor à la fin sur ses pieds se redresse.
Et lui dit: « Donnez-moi du mortier, du moellon,
Laissez-moi, c'est mon goût, redevenir maçon,
Et du travail je reprends l'habitude. »

Tel que vous prétendez être un franc paresseux,
Bientôt vous le verrez adroit, laborieux;
Mais il faut le classer selon son aptitude.

(1) Un joli volume in-18; Paris, chez Pierre Vinçard, rue Montmartre, 20; et chez l'auteur, rue Lafayette, 21 bis.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — La reprise de l'*Eclair* attire la foule à l'Opéra-Comique. On annonce la prochaine apparition de *Ginetta*, opéra en trois actes de MM. Boieldieu et Planard. — Mlle Nathalie passe au Vaudeville où elle débutera, dit-on, cette semaine. — Le Palais-Royal vient d'engager Mlle Page, qui revient de Saint-Pétersbourg. — On répète *Hamlet* au Théâtre Historique. L'*Ecole des Familles* y sera jouée dans les premiers jours du mois prochain. — Nos lecteurs se souviennent que Mlle Rose Chéri part pour Londres le 1er avril et qu'il faut se hâter, si on la veut applaudir encore avant son départ. — On prépare à l'Ambigu-Comique à grands frais un mélodrame en huit ou dix tableaux, la *Duchesse de Mercœur*.

faut-il pas plutôt dire que la section aurait pu être plus habile dans son choix entre tous les mécaniciens éminents que la France possède aujourd'hui ? La question, d'ailleurs, est grave, car s'il est des industriels qu'il faut encourager, ce sont, sans aucun doute, les ingénieurs qui s'occupent de la grande mécanique, sans laquelle il n'y a plus aujourd'hui de puissante nation. La section de mécanique de l'Académie des sciences de Paris aura à faire un retour sur elle-même, et à se demander si elle fait bien tout ce qui dépend d'elle pour encourager les travaux de nos ingénieurs constructeurs. Où sont les machines qu'elle a signalées depuis longtemps à l'attention publique ; quels perfectionnements a-t-elle fait faire ? Est-ce ainsi que se conduisait l'ancienne Académie ? Non, elle faisait de nombreux efforts pour populariser toutes les inventions nouvelles, et elle publiait la description de toutes les machines qu'elle avait approuvées, tandis que depuis quinze ans, l'Académie n'a pas publié un seul mémoire d'un mécanicien étranger à sa section de mécanique, laquelle compte parmi ses membres M. Cauchy, l'homme le moins mécanicien qu'il soit possible d'imaginer.

M. de Rémusat a déposé, il y a quelques jours, sur le bureau de la Chambre des députés une proposition sur les incompatibilités.

Plusieurs journaux publient aujourd'hui la liste des députés qui ont voté pour ou contre la réforme électorale. Parmi les 154 membres qui ont voté pour, 33 seulement sont fonctionnaires ; il y en a 141 parmi les 252 qui ont voté contre. Le *Constitutionnel* se livre à divers calculs au moyen desquels il cherche à prouver qu'il se trouve à la Chambre 174 membres qui croient que la loi électorale doit être modifiée et s'engagent à poursuivre cette réforme.

On lit dans le *Moniteur algérien* :

« De nouveaux bataillons ont été établis depuis quelques jours sur la route d'Alger à Aumale et sur celle de Blidah à Médéah, par la gorge de la Ghiffa. — Les travaux de ces deux routes sont poussés, en ce moment, avec la plus grande activité.

» M. le colonel de Saint-Arnaud s'est porté le 17 mars, avec la colonne mobile d'Orléansville, chez les Ouled-Jounès, dans le Dhara. — Le temps paraît raffermi et favorable pour aller réprimer dans cette tribu des désordres graves dont la rigueur de la saison n'a pas permis de s'occuper plus tôt. Des indices qu'il n'est pas permis de négliger, peuvent aussi faire croire à l'intention, de la part de Bou-Maza, de se jeter dans ce pays difficile.

» En effet, deux individus de la petite troupe battue par le lieutenant Marguerite, ont été arrêtés dans l'Ouaranseuis et ont affirmé qu'elle était véritablement conduite par Bou-Maza, qui aurait pris la route par le pays des Hallouya, pour gagner le Dhara, où il espère trouver encore une fois l'asile qu'on lui refuse partout ailleurs. — Une autre indication d'une couleur toute locale, corrobore la première.

» L'année dernière, lorsque les affaires de Bou-Maza commençaient à tomber en déconfiture dans le Dhara, un certain Aïssa-bel-Djin, de la tribu des Sbehha, coureur de nuit très connu par l'audace de ses entreprises, l'un des auteurs du guet-apens dans lequel a succombé notre agha Hadj-Ahmed, vint à l'improviste se rendre au colonel de Saint-Arnaud : « Je suis entre tes mains, lui dit-il résolûment, tu » peux me faire fusiller, mais je crois que tu feras mieux de te servir » de moi. »

» Aïssa-bel-Djin nous avait déjà trahis une fois, après avoir été fort utile : il y avait lieu d'hésiter. Le colonel, après réflexion, se décida à justifier la *noble* confiance d'Aïssa, sauf à surveiller de près ses démarches. — Tout alla bien jusqu'à ces derniers temps, et Aïssa-bel-Djin a procuré, dans le courant de l'hiver, nombre d'arrestations intéressantes pour l'ordre et la tranquillité du pays ; mais, depuis quelque temps, son zèle s'était sensiblement refroidi, il recommençait à hanter les gens suspects. C'était plus qu'il n'en fallait pour donner l'éveil à l'autorité ; on ne tarda pas à être informé de propos graves et d'une circonstance décisive : savoir, qu'Aïssa faisait sortir de son douar, pendant la nuit, des mulets chargés de ses effets les plus précieux. — Il n'y avait plus de temps à perdre ; l'agha Bou-Meddin reçut l'ordre de s'emparer de sa personne. — La commission n'était pas sans danger. En effet, lorsque l'agha s'approcha du douar avec sa troupe de khiëla et d'askars (cavaliers et fantassins soldés des fonctionnaires indigènes), il rencontra Aïssa-bel-Djin sous les armes ; il le chargea sans balancer, essuya son feu sans être atteint, et le joignant corps à corps, le renversa mort d'un coup de pistolet.

» La subdivision d'Orléansville, grâce à la vigueur de l'agha, est certainement débarrassée d'un personnage fort dangereux ; toutefois, on ne peut qu'approuver M. le colonel de Saint-Arnaud, dans ces circonstances, de s'être porté dans le pays sans attendre d'y être appelé par quelque explosion. — Il sera beaucoup plus à portée de la prévenir, ou de la comprimer, si elle éclate.

» De son côté, le kalifa Sidi-Larribi a envoyé 500 cavaliers commandés par son frère, chez les Mediounas et Achachas, tribus de la subdivision de Mostaganem, limitrophes de celle d'Orléansville. — Bou-Maza, s'il paraît, sera donc poursuivi avec concert et activité.

» Nous n'avons point d'autres nouvelles de la province d'Oran, le courrier de l'Ouest n'étant point encore arrivé.

» Deux colonnes ne vont pas tarder à se mettre en campagne dans le sud de cette province, pour y compléter notre domination, comme elle vient de l'être dans les provinces d'Alger et de Constantine, par les opérations de MM. les généraux Marey et Herbillon.

» M. le général Cavaignac partira de Daya, se portera chez les Ouled-Sidi-Chigr et les Ahmyan-Garrabas, et terminera probablement leurs hésitations. — M. le général Renault partira de Saïda, appuiera du même côté, coordonnera, s'il y a lieu, ses mouvements avec ceux de M. le général Cavaignac, et reviendra par le Djebel-Amour, afin de régler certains conflits d'autorité qui se sont élevés entre l'agha Djelloul et notre kalifa de Lagrouath.

» Les deux colonnes seront accompagnées de convois suffisants pour passer, au besoin, cinq ou six semaines dans ces contrées éloignées ; elles doivent commencer leur mouvement dans les premiers jours d'avril.

» Si leur but est rempli, Abd-el-Kader aura perdu les dernières tribus qui lui fournissent encore des ressources en Algérie. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'Académie Française vient de renouveler son bureau ; elle a élu pour directeur M. de Tocqueville, et pour chancelier M. de Rémusat.

[...] Saint-Louis, le 18 janvier, en très bon état de santé, l'équipage de ce bâtiment.

» Cet officier général, qui a mis son pavillon sur le vapeur *le Narval*, annonce également au ministre qu'il va expédier pour France *l'Espadon*, corvette à vapeur de 220 chevaux, avec son rapport et toutes les pièces relatives à la perte du *Caraïbe*. Les nouvelles qu'il avait reçues du bas de la côte faisaient connaître que l'état sanitaire des équipages continuait à être des plus satisfaisants, et que le service de la station navale marchait convenablement sur tous les points. »

— Le congrès espagnol a enfin terminé la discussion de l'adresse. Dans sa dernière séance, il s'est occupé des paragraphes qui concernent la liberté de la presse, la dotation du clergé et la dette étrangère. Une loi sur la liberté de la presse a été promise par le ministère. La dotation du clergé et du culte, cette question si importante dans les circonstances actuelles, n'a pas obtenu plus d'un quart d'heure de discussion. Le débat sur la dette étrangère a été au contraire fort vif. M. Mendizabal s'est porté défenseur des créanciers qui réclament à la fois, on le sait, à Londres et à Madrid. Il a proposé de les satisfaire en leur donnant hypothèque sur les biens nationaux qui n'ont pas été vendus. Cette combinaison a été repoussée formellement par le ministre des finances. Aucun autre moyen de payer les intérêts de la dette n'a été indiqué, et les créanciers ont pu acquérir la preuve que leurs réclamations à Madrid seraient vaines.

— On lit dans *le Diaro di Roma* du 15 mars :

« Un riche habitant de Java écrit, en date du 1er décembre 1846, à un prélat hollandais la nouvelle que le sultan de l'île de Banka a demandé au curé catholique de Singapore à être baptisé avec toute sa famille. Il a offert de faire bâtir à ses frais une église dans la ville principale de Banka. Cette heureuse nouvelle fait espérer la prochaine conversion au catholicisme de toute l'île de Banka ainsi que celle de Bissiton. La population de ces deux villes s'élève à environ 60 000 habitants, dont la plus grande partie sont Chinois. »

— Un certain nombre de personnes appartenant à toutes les opinions politiques, et qui sont pour la plupart membres des comités de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement, ont, hier, rendu visite à O'Connell. M. de Montalembert, qui se trouvait à leur tête, s'est fait l'interprète des sentiments de chacun dans une courte et chaleureuse allocution. O'Connell a témoigné, à plusieurs reprises, par ses gestes, combien il était sensible à cette démarche. La faiblesse de sa voix n'a permis d'entendre qu'une partie de sa réponse.

O'Connell se rend à Rome.

— Les journaux du Havre annoncent que presque tout le lait apporté au dernier marché de cette ville était tellement dénaturé, qu'il a été saisi par la police et répandu dans les fossés.

— La commission de la Chambre des députés chargée d'examiner le projet de loi sur la réforme postale, a conclu à l'adoption de la taxe à 20 centimes, et a nommé pour son rapporteur M. E. de Girardin.

— La mesure que l'on attendait du gouvernement papal, sur la presse, vient de paraître. L'édit que le cardinal Gizzi a publié à ce sujet, maintient en vigueur celui du 18 août 1825, pour ce qui se rapporte à la censure scientifique, morale et religieuse. En ce qui regarde les écrits politiques, la notification du cardinal Gizzi établit un conseil de censure tant à Rome que dans chaque chef-lieu de province. Les auteurs et les rédacteurs de journaux et écrits politiques pourront s'adresser à ces conseils comme tribunaux d'appel, si le censeur a refusé l'impression. Les journaux peuvent parler de politique et des évènements du jour. Tout journal doit obtenir l'autorisation du gouvernement, fournir caution et indiquer les noms de ses rédacteurs. En cas de diffamation, les rédacteurs seront condamnés à la prison et à l'amende.

— L'*Observateur rhénan* dit que le décret royal qui confère le titre de comtesse à la senora Lola Montès est signé et lui sera remis le jour anniversaire de sa naissance.

— On assure que le général Serrano est parvenu à sortir de Madrid. On lui aurait, dit-on, donné les moyens de gagner la frontière. Le général serait attendu à Bayonne.

PRESTESSE D'ESPRIT. — Un voyageur au Pérou raconte le fait suivant, dont il a été témoin à Lima : « Un zambo déterminé, convaincu de vol sur la voie publique, fut condamné à être fusillé. Il choisit pour mourir la place de l'Inquisition. C'était le jour du marché, et cette place était couverte de peuple. Le coupable, en y arrivant, lança sur la foule un regard rapide et pénétrant, puis s'assit avec calme sur son banc. Les soldats, selon l'usage, mirent en joue leurs mousquets et firent feu. Mais quelle fut la surprise générale, quand, le nuage de fumée des fusils étant éclairci, on ne revit plus le condamné ! Il avait soigneusement épié les mouvements des soldats, et aussitôt qu'ils lâchèrent la détente de leurs armes à feu il se baissa, de sorte que les balles passèrent par-dessus sa tête ; puis, renversant précipitamment un des gardes qui se trouvaient derrière lui, il se jeta au milieu de la foule, où quelques-uns de ses amis l'aidèrent à s'échapper. »

TERRIBLE EXPLOSION DANS UNE MINE. — On écrit de Mons (Belgique), le 15 mars : « Une catastrophe bien terrible vient de porter le deuil et la désolation dans les communes de Dour et de Warquinies. Le feu *grisou* a fait explosion le lundi 22, à cinq heures de l'après-midi, dans la houillère de la grande veine du bois de Saint-Ghislain, située sur le Dour. Cette explosion est attribuée, par quelques-uns, au fluide électrique, parce qu'au moment même de l'explosion, un orage affreux planait au-dessus du bois ; d'autres supposent qu'une pierre, dans sa chute, a déchiré le tissu métallique d'une lampe de sûreté, et que la flamme a communiqué le feu au gaz, qui a fait une explosion si terrible que la toiture même de la houillère a été jetée au loin.

» Par une circonstance relativement heureuse, il n'y avait alors sur les lieux qu'une cinquantaine d'ouvriers, tandis que le nombre ordinaire dépasse la centaine. Quelques-uns, qui se trouvaient sur les échelles, purent avec peine parvenir au jour, car le vent les avait culbutés et la fumée les suffoquait. Les autres, brûlés ou asphyxiés, gisaient au fond de la bure.

» A peine l'explosion avait-elle eu lieu, que M. Richard, directeur, et plusieurs ouvriers courageux des environs descendaient dans les travaux au péril de leur vie, puisque le ventilateur [illegible] et les travaux privés d'air. On parvint, non sans peine, [illegible] jour une douzaine d'ouvriers, brûlés assez grièvement, et une [illegible] autres dont l'état n'inspire plus aucune inquiétude. On [illegible] en douter, vingt-six cadavres au moins restaient [illegible] de la bure ; dix-sept furent extraits vers dix heures [illegible]

[...] qu'il y avait un serpent énorme qui le dévorerait infailliblement. L'enfant, loin d'être intimidé par cette observation, n'eut rien de plus pressé que de se rendre au lieu indiqué. Arrivé au haut de ce rocher, il voit le serpent dont on venait de lui parler enroulé au-dessous de lui, *prenant le soleil* (c'est l'expression dont se sert le magistrat qui rend compte de l'évènement à l'autorité supérieure). L'enfant combine son moyen d'attaque, et se dispose à combattre le reptile.

» A cet effet, il fait le tour du rocher et vient se poster au devant du trou qui lui sert de refuge. Le serpent, réveillé par le bruit, se déroule tout à coup et cherche à gagner sa retraite ; mais, rencontrant le jeune Dupuy, il se dresse en sifflant, se jette sur lui et l'enlace jusqu'au cou de ses replis tortueux. L'enfant, sans se déconcerter le moins du monde, avait sorti de sa poche une serpette, et, avant que le reptile ait pu le blesser, il l'en frappe à coups redoublés. Le serpent lâche prise et se replie sur lui-même aux pieds de son ennemi. Celui-ci, saisissant aussitôt un trident qu'un des propriétaires du lieu laissait là depuis trois ou quatre ans qu'on guettait le reptile, le cloue au sol en criant au secours. Un des camarades du jeune Dupuy, le nommé Deleuze, à peu près du même âge que lui, qui gardait son troupeau près de là, accourt, mais, effrayé en voyant le serpent s'agiter et sur le point de se dégager de l'étreinte du trident, crie à Dupuy : « Sauve-toi, sauve-toi, malheureux, il va te dévorer ! » Dupuy, au lieu de s'éloigner, répond à son camarade : « J'en suis maître, je ne veux pas le lâcher ; aide-moi, et son affaire sera bientôt faite. » Encouragé par ces paroles, le jeune Deleuze s'arme de grosses pierres, et, du haut du rocher, les lance sur le reptile, qui, bientôt privé de vie, est apporté triomphalement par les deux enfants dans la maison du père d'Auguste Dupuy.

» Voici quelles sont les dimensions de l'animal : longueur, deux mètres trente centimètres ; diamètre, huit centimètres ; circonférence, vingt-quatre centimètres. Son poids est de trois kilogrammes sept cent cinquante grammes.

» M. le juge-de-paix de Joyeuse, qui rapporte ce fait vraiment héroïque, ajoute que le jeune Dupuy est d'un caractère vif et entreprenant, qu'il est rempli d'intelligence, et que tout annonce chez lui les meilleures dispositions et une grande aptitude à saisir et retenir tout ce qu'on veut lui enseigner. Ce magistrat pense qu'une récompense honorifique en faveur de cet enfant produirait un très bon effet ; ce serait un moyen d'émulation, dit-il, auprès de ses camarades, que ce beau trait a singulièrement stimulés. Du reste, poursuit M. le juge-de-paix, il est à remarquer que, sur l'affirmation du sieur Sarrejeanne, qui prétend avoir vu, près du rocher où le serpent dont il s'agit a été tué, un autre serpent beaucoup plus gros que le premier, le jeune Dupuy, malgré ses parents et les gens de la localité, s'y rend tous les jours, ayant juré de venir à bout de celui-ci comme de l'autre. »

FRAUDES COMMERCIALES OU A FRIPON FRIPON ET DEMI. — Deux intrépides navigateurs amarrés sur des plages lointaines ont levé l'ancre et quitté le port de Rotterdam, vers les premiers froids de décembre 1846 avec un chargement de toile de Hollande. Les gros temps, après les avoir promenés et ballottés sur des mers inconnues, ont jeté leur navire à la côte sur une terre qu'ils n'ont pas tardé à reconnaître comme habitée. Les premiers hommes qui se sont offerts à leur vue étaient vêtus de bourgerons bleus et de casquettes, leur bouche était ornée d'une espèce de chybouks qu'on nomme vulgairement dans le pays *brûle-gueule*. Des indices éloquents les portèrent tout naturellement à penser qu'ils avaient eu le bonheur de toucher une terre déjà civilisée. Leurs conjectures étaient fondées ; ils étaient sous le méridien de Paris, dans les eaux du canal de La Villette. Ils débarquèrent et entrèrent tout de suite en relations avec les naturels qui leur parurent, après quelques pourparlers, préférer le vin à six à la toile de Hollande, et qui ne leur proposèrent, en échange de leur riche cargaison, comme sur les côtes de Guinée, que de la poudre, moins précieuse à la vérité que la poudre d'or, mais beaucoup plus odorante.

Comme nos armateurs ne voulaient que du numéraire, ils prirent le parti de pénétrer plus avant dans l'intérieur, et ils poussèrent hardiment une reconnaissance jusqu'à la rue aux Ours. Là, ils en rencontrèrent un.... de négociant tel qu'ils le désiraient. C'est M. Jonathas Vilbrequin, marchand cloutier. Ils lui narrèrent plus compendieusement que nous n'avons osé le faire, leur odyssée commerciale, et l'engagèrent à faire avec eux des échanges, qui, disaient-ils, auraient pour résultat de le mettre dans de beaux draps.

M. Jonathas, qui ne connaît pas la mer et qui connaît encore moins la toile de Hollande, crut nos deux aventuriers, acheta leur toile et les paya en clous.

Le solde dut s'effectuer ainsi parce que MM. Chipinskoff et Keiss ne pouvaient pas attendre ; ils allaient mettre à la voile, à preuve qu'ils venaient d'acheter deux cents litres de haricots pour l'alimentation de l'équipage. Jonathas, en homme digne de naviguer, assigna une valeur double à ses clous et parvint ainsi à ne payer que moitié du prix convenu.

Cependant, et malgré cette précaution, il fut encore dupe : la prétendue toile n'était que du calicot apprêté par des procédés habilement mis en œuvre. Imprécations de Jonathas ; il court sur le rivage et ne trouve dans le bassin de La Villette qu'un bateau de charbon et le bateau-poste qui charrie de Paris à Meaux et retour les habitants de la bonne ville de Meaux.

L'homme aux clous regagnait tristement sa rue aux Ours, lorsqu'au coin d'une ruelle qui débouche dans la rue Saint-Martin, il reconnut parfaitement ses marchands de toile plantés devant le comptoir d'un marchand de vins, qu'ils voulaient payer en clous ; appeler la garde et faire conduire chez le commissaire ces amateurs du libre-échange, fut pour M. Vilbrequin l'affaire d'un moment, et aujourd'hui il demande au tribunal de police correctionnelle la condamnation de ceux qu'il traite de flibustiers.

Chipinskoff, qui est né natif de Vaugirard, persiste à se dire Russe d'origine ; et, bien qu'il entende parfaitement toutes les questions qu'on lui adresse, et auxquelles il a répondu dans l'instruction, il répond obstinément : *Nix, nix*.

Keiss est un Alsacien, issu de famille juive ; il parle français comme une génisse qui a reçu le jour dans la patrie des cortès et des Cervantes. Je désire, dit-il, qu'on me donne un interprète. — Pourquoi faire ? lui répond M. le président. — J'aimerais mieux cela et vous me comprendriez plus facilement. — Le tribunal vous comprend bien. — Oui, mais j'ai un accent alsacien qui nuit à ma défense et doit être désagréable à l'oreille.

Sans s'arrêter à cette réclamation euphonique, il faut avoir égard aux dénégations de MM. Chipinskoff et Keiss. Le tribunal les condamne chacun en trois mois d'emprisonnement. (*Droit*.)

[illegible] tendant à maintenir l'esclavage dans nos colonies.

La commission propose l'ordre du jour.

M. DE MONTALEMBERT. Messieurs, je prends la parole pour combattre les conclusions de l'honorable rapporteur que je trouve trop sévères.

Il a été convenu, quand a été faite la loi de 1845, que cette loi n'aurait rien de définitif, que ce n'était qu'une expérience. L'ordre du jour serait de préjuger les questions du système définitif. C'est dans cette pensée, pour mon compte, que j'ai voté la loi.

J'insisterai, toutefois, à cette occasion, sur la nécessité d'une loi d'expropriation. Il y a aux colonies des populations obérées qui demandent le maintien actuel des choses, en vertu duquel la propriété territoriale est insaisissable; il y a aussi des colons non obérés qui ne demandent pas mieux que de lutter contre les difficultés.

Ces hommes voudraient une émancipation immédiate, avec indemnité, décidés qu'ils sont à faire de cette indemnité un digne usage.

J'arrive à un autre point, l'état du clergé aux colonies. Cet état n'est pas ce qu'il devrait être; le clergé, comme le chef de l'Eglise, est unanime contre le maintien de l'esclavage; mais quel est le rôle du clergé aux colonies? Rien n'a été fait pour sa réorganisation; on n'a pas placé un évêque à sa tête. Tout le monde est d'accord que rien ne se fait aux colonies.

Il est déplorable que j'aie à le dire. Le clergé dans nos colonies est loin d'atteindre à la hauteur de sa mission. L'église, à vrai dire, n'existe pas, les prêtres y sont à l'état de fonctionnaires. Quelle en est la cause? Je constate d'abord un fait, c'est-à-dire que le clergé n'est pas à la hauteur de sa mission, et le fait est avéré. Je le trouve dans le manque d'autorité et de liberté. Et je dis d'abord qu'il n'y a pas d'autorité, car nos colonies n'ont pas d'évêques, seule autorité compétente. Or, comment se fait-il, quand vous avez un évêque en Algérie, colonie si jeune encore, que vous n'en ayez pas obtenu pour les Antilles? — Pourquoi n'avez-vous pas demandé à Rome l'érection de deux ou trois sièges aux colonies? La raison, la voici: Je la trouve dans le rapport de M. de Broglie au comité.

On a dit que des évêques aux colonies seraient trop puissants; que leur autorité durable, en présence de l'autorité passagère du gouverneur, offrirait de grands inconvénients. C'est là une misérable appréhension destituée de toute signification. Mais c'est la nature de l'Eglise catholique d'être durable. Cette objection pourrait tout aussi bien être faite en France pour nos départements; les évêques sont en présence des préfets, qui changent assez souvent, comme vous le savez. L'autorité épiscopale est nécessaire, je le répète, pour maintenir le clergé dans la discipline; tant que vous ne l'aurez pas instituée, vous n'aurez rien fait.

Mais, admettant que l'évêque soit un personnage trop important, cela n'est pas, vous auriez pu du moins nommer des vicaires apostoliques, qui ont une autorité moins irrévocable, car ils peuvent être éloignés de l'administration du diocèse.

Mais vous n'avez voulu ni l'un ni l'autre.

Cependant ne croyez pas que je méconnaisse la valeur du résultat consigné dans le rapport de M. le ministre de la marine. Mais ce sont des résultats matériels. Des écoles ont été établies et bien d'autres excellentes institutions. Je le sais; mais rien n'a été fait pour constituer l'autorité ecclésiastique, et c'est précisément la chose la plus essentielle pour la moralisation des noirs.

J'ai besoin de constater que dans l'univers il n'y a pas une population mieux disposée pour recevoir l'action régulière et disciplinaire de l'Eglise catholique.

Je me plains de cette iniquité; je me plains de ce que M. le ministre n'a pas pu se dégager de fâcheux préjugés, et je demande qu'il soit enfin pourvu à la constitution de la hiérarchie catholique dans nos colonies.

M. DUPIN appuie les conclusions du rapport; il ne croit pas, comme l'honorable préopinant, que l'opinion des colons soit partagée sur la question de l'esclavage; car lui, délégué des colonies, il n'en connaît aucun qui en réclame l'abolition immédiate.

M. DE MONTALEMBERT répond en quelques mots à M. le baron Dupin.

M. DE GABRIAC présente quelques observations sur le crédit qui avait été mis à la disposition du département de la marine par la loi du 19 juillet 1845, et dont une portion n'a pas reçu d'emploi.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. La loi qui allouait ce crédit au département de la marine lui laissait en même temps la faculté de report d'un exercice sur un autre. Or, ce crédit n'ayant pas été complètement absorbé, il a été reporté pour partie au budget de 1848, de sorte qu'avec les allocations nouvelles qui doivent y figurer, le budget de la marine disposera cette année, pour poursuivre l'exécution des mesures résultant de la loi de 1845, d'un crédit égal à celui que cette loi avait mis à sa disposition.

On a dit que la loi de 1845 était une œuvre peu sincère, votée sans examen, et non susceptible de produire le bien.

L'honorable comte de Montalembert disait que les résultats obtenus étaient très satisfaisants dans un certain ordre d'idées, mais très incomplets dans un autre ordre.

Les résultats auxquels il fait allusion sont en cours d'exécution et produiront leur effet.

Est-ce donc un résultat matériel que d'assurer aux esclaves un meilleur sort, de les mettre à l'abri des violences de leur maître?

Les reproches adressés par l'honorable comte de Montalembert au clergé sont empreints d'une exagération manifeste; je suis heureux de le proclamer. Je reconnais toutefois qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer la position du clergé. Mais affirmer qu'il n'y a pas d'ordre dans le clergé, c'est là ce que je ne puis laisser passer sans contradiction.

Croyez, Messieurs, que le département de la marine n'a cessé d'entourer du plus vif intérêt l'œuvre du catholicisme dans les colonies.

Grâce à la loi de 1845, le nombre des affranchissements, en 1846, a dépassé de moitié celui de 1845; les esclaves ont compris que la possession d'un pécule mène à la liberté; aussi l'esprit de travail et d'épargne domine-t-il aujourd'hui parmi les esclaves. Et c'est en un tel moment que les pétitionnaires nous proposent de renoncer à cette loi efficace! J'ajouterai encore un mot.

Pour la première fois, les pétitionnaires font entendre que la question d'indemnité est une question litigieuse. C'est mettre en doute la légitimité de la possession de la personne d'autrui. Je proteste contre cette insinuation funeste.

Je demande que la Chambre passe à l'ordre du jour.

M. DE LA MOSKOWA applaudit au langage du ministre; il regrette seulement l'hésitation du gouvernement à émettre cette opinion.

L'ordre du jour est mis aux voix, et adopté.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 30 mars.*

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif aux conditions de jouissance et au mode de paiement des pensions militaires.

M. DUPRAT croit que la Chambre doit s'abstenir de passer à la discussion des articles. Le droit à une pension de retraite est-il ouvert par le seul fait de la cessation de fonctions exercées après un certain nombre d'années? La pension de retraite n'est-elle, au contraire, qu'une concession de la part de l'Etat? Tel est le problème que devra résoudre le pouvoir législatif. On voit que la présentation d'un projet de loi de principes, est nécessaire.

Cependant le projet de loi présenté par M. le ministre des finances, et amendé par la commission, pose, sinon explicitement, du moins implicitement, le droit des fonctionnaires à la pension.

D'un autre côté, avant de codifier ce qui concerne les pensions; avant de poser les principes généraux, on veut tracer des règles secondaires. C'est une anomalie pleine d'inconvénients.

M. DESSAURET, rapporteur. Il n'est pas exact de dire que le projet tranche le principe de la législation sur les pensions.

Le projet ne suppose pas un droit acquis au fonctionnaire par le seul fait de l'exercice de ses fonctions pendant un certain nombre d'années. Il exige [illegible] faudrait donc se borner purement à statuer quant aux pensions inscrites au Trésor, et non pas quant aux pensions qui ne le sont pas, et qui seulement peuvent l'être plus tard.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Le projet du gouvernement avait un unique but: c'était celui de soumettre tous les pensionnaires aux mêmes règles de faire cesser des inégalités, des anomalies qui, en vérité, ne pouvaient pas s'expliquer, des inégalités qui étaient d'autant plus fâcheuses, qu'elles étaient au préjudice des pensions militaires payées sur les fonds de l'Etat, et en faveur des pensionnaires civils payés sur les fonds de réserve. C'est ainsi que pendant que nos militaires se trouvaient privés, par une condamnation, de leur droit à la pension, les fonctionnaires de l'ordre civil conservaient leur droit intact. C'était là, Messieurs, une injustice que nous voulions faire cesser; et c'est pour cela que nous avons présenté le projet de loi.

Cette loi doit établir une règle générale à laquelle seront soumises toutes les pensions, et donner aux modes à suivre une stabilité que n'a pas l'ordonnance. Le projet n'a pas d'autre but; nous n'y avons vu aucun des inconvénients que l'honorable préopinant a indiqués; de nouvelles garanties pour l'Etat et pour le pensionnaire: voilà ce que le gouvernement a voulu, et pas autre chose. Le projet ne crée aucun autre droit; le projet ne change en rien ce qui concerne les pensions sur les fonds de retenue, et il ne s'ensuit pas que le gouvernement soit désormais forcé de venir au secours de l'insuffisance des caisses de retenue. L'assimilation des deux modes de pension aux mêmes règles n'implique pas, je le répète, l'intervention financière du gouvernement. Rien de semblable ne résulte du projet du gouvernement et des dispositions nouvelles introduites par la commission. Elle croit que ces dispositions corroborent les garanties que nous avons voulu introduire; elle a voulu, comme nous, remplacer l'ordonnance et le simple règlement par la stabilité de la loi.

M. D'HAUBERSAERT. On avait exprimé le vœu que ces pensions fussent payées sur les fonds de retenue. Qu'est-il arrivé alors? C'est que le gouvernement, au lieu de régler cet objet par une loi générale, n'a agi que par ordonnances; il n'a pas modifié la législation actuelle, comme il aurait dû le faire; mais il a maintenu le *statu quo*, qui est une sorte d'abus. Je crois que le gouvernement aurait dû faire préparer une loi générale qui aurait coordonné tous les règlements, toutes les ordonnances partielles rendues à différentes époques. Si le gouvernement n'avait pu obtenir cette loi, il aurait dû au moins modifier, par un règlement uniforme, toutes les dispositions partielles et opposées qui existent actuellement.

La Chambre consultée décide qu'elle passe à la discussion des articles.

Art. 1er. « Toute demande en concession de pension civile sur fonds généraux, ou sur fonds spéciaux, sera adressée au ministre du département auquel ressortissent les services publics qui y donnent lieu. Cette demande devra, à peine de déchéance, être présentée avec les pièces à l'appui, dans le délai de cinq ans, à partir, savoir: pour le titulaire, du jour où il aura été admis à faire valoir ses droits à la retraite; et pour la veuve et les enfants orphelins, du jour du décès du titulaire.

M. D'HAUBERSAERT demande la suppression des mots: *ou sur fonds spéciaux.*

Cet amendement est mis aux voix; après deux épreuves douteuses on procède au scrutin; 128 voix se prononcent contre l'amendement et 107 seulement pour.

L'article 1er est adopté.

Art. 2. Aucun fonctionnaire ne pourra être admis à la retraite qu'autant que les voies et moyens affectés au paiement de la pension à laquelle il a droit permettront de pourvoir au service de ladite pension. — Adopté.

Art. 3. Les pensions seront liquidées d'après la durée des services, en négligeant, sur le résultat final du décompte, les fractions de francs. — Adopté.

Art. 4. A partir du 1er janvier 1848, toutes les liquidations de pensions civiles seront soumises à l'examen préalable d'un des comités du conseil d'Etat, désigné par le garde-des-sceaux.

M. D'HAUBERSAERT fait remarquer qu'aux termes de la législation actuelle, ce sont les comités spéciaux des différents ministères qui examinent les pensions de ces ministères: l'article actuel a pour objet de nommer un comité général pour tous les ministères: cette disposition serait bonne dans une loi générale sur les pensions, mais elle ne saurait être admise dans le projet actuel. L'orateur vote contre l'article présenté.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Vatout, Vitet, Deslongrais, Vivien et le rapporteur, l'article est mis aux voix et adopté.

Art. 5. La concession ne pourra avoir lieu qu'après que le ministre des finances aura reconnu que la liquidation est conforme aux lois et règlements.

Cette concession sera faite par ordonnance royale, rendue sur le rapport du ministre au département duquel l'ayant-droit ressortira. Ladite ordonnance énoncera l'avis préalable du comité du conseil d'Etat, l'avis du ministre des finances et les bases légales de la liquidation.

Les ordonnances seront insérées au *Bulletin des Lois*.

M. VATOUT demande la suppression du premier paragraphe, et que l'on ajoute dans le second, après ces mots: *l'avis du ministre des finances*, ceux-ci: *s'il s'agit d'une pension sur les fonds généraux.*

Le premier paragraphe de l'article est au moins inutile.

M. DESSAURET en demande le maintien et ne croit pas que la Chambre veuille repousser une garantie prise dans l'intérêt du Trésor.

M. D'HAUBERSAERT repousse le premier paragraphe de l'article parce qu'il aurait pour effet d'affaiblir en la divisant la responsabilité ministérielle; il donnerait en outre à M. le ministre des finances sur ses collègues une sorte de suprématie, de dictature qui serait en réalité exercée par un chef de bureau. Il est possible que ce rôle de contrôleur-général convienne à M. le ministre des finances; mais la disposition qui le lui conférerait serait contraire aux règles d'une bonne administration.

M. LACAVE-LAPLAGNE. On combat la disposition contenue dans le premier paragraphe comme divisant et affaiblissant la responsabilité ministérielle, et comme donnant au ministre des finances une sorte de dictature sur ses collègues; c'est faire le procès à la loi du 25 mars 1817, qui a institué cette règle pour les quatre cinquièmes des pensions.

J'ajoute que l'exécution de cette règle n'a donné lieu à aucun froissement entre le ministre des finances et ses collègues, et qu'il n'en résulte que des garanties d'économie et de bonne administration.

L'article est adopté tel que l'avait proposé la commission.

« Art. 6. Les pensions de toute nature commenceront à courir de l'époque de la cessation du traitement; et, pour la veuve ou les enfants, le lendemain du décès qui aura donné ouverture à leur droit.

» Néanmoins, aucune pension ne pourra donner lieu au rappel de plus de trois années d'arrérages antérieurs à la date de l'insertion de l'ordonnance de concession au Bulletin des Lois. » — Adopté.

« Art. 7. Toute pension inscrite dont les arrérages n'auront pas été réclamés pendant trois années, à partir de la dernière échéance acquittée, sera considérée comme éteinte, et cessera d'être comprise dans les états de paiement. Si le titulaire se présente après la révolution desdites trois années, la pension sera rétablie, et les arrérages ne recommenceront à courir qu'à compter du premier jour du trimestre qui suivra celui dans lequel la réclamation aura été présentée.

» La même déchéance est applicable aux héritiers ou ayant-cause de pensionnaires qui n'auront pas produit la justification de leur droit dans les trois ans qui suivront la date du décès de leur auteur. » — Adopté.

« Art. 8. A partir du 1er janvier 1848, les pensions seront payées par trimestre aux échéances des 1er avril, 1er juillet, 1er octobre et 1er janvier. » — Adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. ALLARD dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de 1846 et 1847.

M. LACRUBRAAS dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au règlement définitif du budget de 1844.

Du 26 mars 1847. — [illegible], épicier, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 13. Juge-comm., M. Charenton; synd. prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — CALLE, boulanger à Pantin, Grande-Rue, 57. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 173. — JUPIN, layetier, rue du Rempart-Saint-Honoré, 11. Juge-comm., M. Sommier; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — BAZIN, marchand de vins et liqueurs, quai de la Grève, 22. Juge-comm., M. Charenton jeune; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290. — GILLES, commissionnaire en marchandises, rue de Mulhouse, 7. Juge-comm., M. Sommier; syndic prov., M. Gromort, rue Montholon, 12.

Bourse du 30 mars 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 85	79 10	78 85	79 10
— — fin courant	78 90	79 05	78 80	78 95
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 80	117 »»	116 80	117 »»
— — fin courant	116 90	116 95	116 75	116 95

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3305 »»
4 0/0 J.	»»» »»	O. V. de Par.	1315 »»
Emp. 1844, au Ct	» »/»	C. hyp.	273 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin	1180 »»
B. du Trés.	» »/»	— Gann.	1180 »»

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0 ... d. 50	»» »» »» »»	79 40 79 55
5 p. 0/0 ... d. 50	»»» »» »»» »»	117 35 117 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0	»» »/» 05 »/»	05 »/» 07 1/2
5 p. 0/0	»» »/» »» »/»	15 »/» 17 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	» »/»	ROM	Dr C. 103 »/»
Récép. Rotsch.	» 101 75	BELG. 2 1/2	» »» »/»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	» 96 »/»
— — pass.	» » »/»	— do 1840	» 102 1/2
— 3 p. 0/0.	» »» »/»	— do 1842	» 102 5/8
Dette intérieure	» »» »/»	— Banque	» »»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— do Emp. 1841	» »»»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	» 1180 »»
HAITI.	» »» »/»	AUTRICHE	» »»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CAIS. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J.	» »» »»
Ch. S. G.	» »»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Oh anc.	1002 50
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	265 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1277 50
— à Rouen.	965 »»
R.-Havre.	672 50
Avignon...	812 50
Str. à Bâle.	205 »»
Paris-Str...	496 25
Tours-Nant	417 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	636 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	325 »»
Boul. à Am.	475 »»
Orl.-Bord.	568 »»
Mont. à Tr.	265 »»
Paris-Lyon	433 75
Bord.-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen...	970 »»	Orléans à Vierzon.	568 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	672 50	— à Bordeaux	567 50
Paris à Orléans...	1276 25	Marseille à Avign.	810 »»	Nord	636 25
— à Lyon....	433 75	Paris à Strasbourg	496 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 mars.

7 »/» OPÉRA. — L'Ame en peine, la Péri (début de M. Santiago.)
7 »/» FRANÇAIS. — Faute de s'entendre, Notre fille est princesse.
7 »/» ODÉON. — Sganarelle, Andromaque, le Manchon.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Trompette de M. le prince, Ne touchez pas à la Reine.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 1/2 VAUDEVILLE. — Plastron, Partie à trois, Robinson, Heur et malheur.
6 1/4 GYMNASE. — Article 213, Geneviève, Clarisse Harlowe, le Phare.
6 »/» VARIÉTÉS. — L'Enfant de l'amour, Roch et Luc, Deux Pierrots.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Représentation extraordinaire au bénéfice de Mme Dupuis.
6 3/4 PORTE-ST-MARTIN. — Palma, Bruno le fileur.
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le matelot, Atar-Gull.
6 »/» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — La Dinde du Mans, Marie, Kokoli.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonaparte, la Reine Argot, la Fille à Nicolette.
5 »/» LUXEMBOURG. — Belle de nuit, Mal noté, les Deux paires de bretelles, Jeunes bonnes et vieux garçons.
6 »/» DÉLASSEMENTS. — Hector et Ansommard, les Demoiselles de la Légion-d'Honneur, Chambre à deux, Officier de marine, Parlez au portier.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Chambre des Pairs. — Les Biens communaux.

Il existe sur presque tous les points de la France de vastes étendues de terres incultes ou marécageuses qui restent à peu près complètement improductives. Quelques arbres malingres, des ajoncs nains, des bruyères, des plantes aquatiques, la plupart impropres à l'alimentation des bestiaux, en composent tout le produit. Des prés [illegible] fournissent à peine quelques maigres herbes où pâturent difficilement, à certaines saisons, un petit nombre de bestiaux étiques. Ces terres ont-elles été frappées de stérilité? Le sol qui les compose est-il impropre à nourrir d'autres récoltes? Nullement. Ces terrains produiraient s'ils étaient défrichés, fumés, cultivés suivant leur nature. Les montagnes, les [illegible] pourraient se couvrir de bois qui abriteraient les vallées contre les vents, entretiendraient les sources et contiendraient les pluies torrentielles; les vallées marécageuses, qui ne poussent que des herbes coriaces, peuvent, sous la main de l'homme et sous l'influence d'engrais appropriés, se transformer en plantureuses prairies; les coteaux se couvriront de vignes ou de moissons sous l'effet des cultures alternées et de ces travaux que la grande culture peut seule exécuter.

Il se trouve cependant bon nombre d'agriculteurs qui, épris du travail morcelé et de la petite culture, demandent que les communes dépècent ces terrains en petites parcelles, et les vendent à des particuliers qui les cultiveront. C'est ce qu'a demandé encore aujourd'hui M. Daru à la Chambre des pairs, à propos d'une pétition adressée à la noble Chambre.

C'est là une erreur qu'il importe de combattre dans l'intérêt de l'avenir agricole de la France et dans l'intérêt des communes. La petite culture appliquée à des parcelles de terrains généralement mal disposés pour la production, deviendrait très coûteuse et rapportera peu; il se fera une déperdition considérable de labeurs et d'argent pour arriver à des résultats bien inférieurs à ceux que l'on obtiendrait par la culture sur une large échelle. [illegible] le sol livré par parcelles aux particuliers recevra la culture pour laquelle il est fait. La plupart de ces terrains, d'ailleurs, ont besoin, avant d'être cultivés, d'être soumis à des travaux d'ensemble, de recevoir une préparation commune, que le morcellement est impuissant à opérer.

Des lois générales, on ne le conteste plus, doivent présider à la distribution des cultures d'un pays. Il n'est nullement indifférent au bien de tous que telle hauteur soit dénudée, que telle vallée soit marécageuse. Un des principaux obstacles que rencontre le gouvernement à la grande mesure du reboisement des montagnes est la résistance de la propriété privée; la propriété privée qui prétend à la souveraineté absolue du sol a, jusqu'ici, montré une invincible répulsion pour les idées qui tendent à faire considérer toutes les cultures comme solidaires; les grands propriétaires ont lutté contre la loi sur les irrigations, ils ont fait rejeter la loi sur les eaux minérales; presque toutes les mesures qui tendent à soumettre à quelques obligations la propriété territoriale, vont se briser contre la force d'inertie de la Chambre des pairs. Or, les communes ont à leur disposition de vastes étendues de ces terrains dont la culture doit avoir une si grande influence sur l'état de l'atmosphère, sur les autres productions du sol, sur les progrès de la science agricole; et l'on conseille aux communes de les aliéner, de se priver des moyens d'action qui leur restent, de se lier les mains pour l'avenir, lorsque des projets d'ensemble seront proposés pour la culture intégrale du sol de la France!

Les résultats de l'aliénation par l'État des canaux et de chemins de fer devraient cependant tenir en garde contre les dangers de livrer à l'intérêt particulier des exploitations d'intérêt général.

Au reste les communes elles-mêmes ont avantage à ne pas se dé-[illegible] avec le prix minime qu'elles en recevront, construire une mairie, réparer une église; mais les pauvres de la commune, ceux-là même qui ne profiteront que fort peu de l'amélioration nouvelle seront à jamais privés d'une propriété qui compose quelquefois une part notable de leur revenu. Une vache, quelques brebis nourries sur les biens communaux, une part du bois, de la tourbe, des bruyères qui y croissent, forment souvent les trois quarts du budget de quelques familles. Que leur donnera-t-on en échange? Elles mourront de faim, ou la commune qui presque toujours a grand'peine à nourrir ses indigents, verra grossir la liste de ceux qu'elle est forcée de secourir.

Sans doute il faut se hâter de tirer produit des terres inutiles; il importe d'autant plus de mettre ces terres en culture productive, que les récoltes manquent, que la pomme de terre, qui fournissait un aliment si abondant, semble condamnée à disparaître. Mais ce n'est pas au morcellement, ce n'est pas à l'intérêt particulier qu'il faut avoir recours pour opérer cette transformation; c'est aux communes elles-mêmes, c'est à l'État de la diriger, de la faire opérer. L'État ou la commune peut seul opérer les reboisements, les dessèchements, les grands travaux d'irrigation. Si les fonds manquent, — par malheur c'est le cas dans presque toutes les localités, — que les communes s'adressent aux particuliers, mais par des amodiations, par des baux de louage à long terme et dans des conditions assez favorables pour permettre aux fermiers d'entreprendre des améliorations, auxquelles la commune contribuerait pour une part plus ou moins considérable. En sa qualité de représentant de l'intérêt général gravement engagé dans la question, le gouvernement devrait aider puissamment les communes dans ces transactions, et y contribuer pour sa part.

Il est vrai que tel n'est pas l'avis de M. Duchâtel. M. le ministre de l'intérieur est un des membres les plus actifs du cabinet quand il croit son portefeuille en jeu; mais, en dehors de ces circonstances, il craint toujours d'agir et s'efface, ici devant les banquiers, là devant les commerçants, ailleurs devant les propriétaires. Il a affirmé aujourd'hui à la Chambre des pairs que le gouvernement prépare une loi sur les biens communaux; mais, à en juger par ses paroles, cette loi fera la part de l'État fort minime. On a reconnu probablement qu'il est impossible de s'en servir comme d'une arme électorale.

La pétition qui demandait une loi sur le partage et l'aliénation des biens communaux, a été écartée par l'ordre du jour.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui, sans y faire de modifications importantes, le projet de loi sur les conditions de jouissance et le mode de paiement des pensions de retraite.

M. le ministre des finances a déposé le projet de loi sur les douanes, promis par M. Guizot.

M. le ministre des travaux publics a présenté deux autres projets de loi: le premier, portant demande d'un crédit de 7 800 000 francs pour réparation aux canaux et voies navigables dans le bassin de la Loire, qui ont été dégradés par les dernières inondations; et le second, portant demande d'un autre crédit de 2 700 000 fr. pour réparations aux routes dégradées également par les dernières inondations.

Propagation du Communisme par la misère.

La misère des populations s'aggrave en Autriche et à l'est de l'Allemagne.

De la Gallicie, où elle a eu des résultats affreux, la disette a passé dans les pays voisins, et s'est étendue dans le nord de la Hongrie. Le comité de Gomor a déclaré qu'il était impossible de percevoir cette année les droits et les contributions.

[illegible] frayants.

A Funfhaus, village situé à l'entrée de la barrière de Mariahilf, où se réunissent beaucoup de prolétaires, des groupes nombreux se formèrent, il y a quelques jours, et se rendirent dans les boutiques de plusieurs boulangers auxquels ils enlevèrent une partie de leur pain, sans toutefois commettre aucun excès. On envoya à Funfhaus un escadron de cavalerie pour rétablir la tranquillité.

On peut avancer, sans aucune exagération, dit le *Mercure de Souabe*, qu'en ce moment un tiers des ouvriers est sans pain.

Le gouvernement a résolu de venir au secours des malheureux qui manquent de pain. Les fabricants des environs ont été invités à garder de préférence les pères de famille. Pour fournir des moyens d'existence aux ouvriers non mariés, le gouvernement entreprendra des travaux publics.

A Prague, une grande détresse règne parmi les ouvriers de fabrique. Beaucoup de manufacturiers ont été obligés de renvoyer un certain nombre de travailleurs, qui, pressés par la faim, ont fini par enfoncer quatre boutiques de boulangers, situées dans les différents quartiers de la ville.

Une réunion d'environ six cents ouvriers a envoyé une députation auprès du bourgmestre pour demander que la ville vînt à leur secours. Pendant ce temps, les troupes de la garnison étaient consignées dans les casernes.

Ceci se passait le 14 mars: le lendemain, les fabricants de cotonnades devaient se réunir pour voter un subside destiné aux ouvriers imprimeurs sur étoffes. Les plus riches auront à payer environ 150 fr., d'autres en proportion de leur fortune. D'un autre côté, tous les ouvriers imprimeurs sur étoffes ayant de l'emploi seront obligés de payer un gros par florin, au profit de leurs camarades sans ouvrage.

Dans la Silésie, où la misère publique, portée à son comble, a fait faire plus de progrès aux doctrines communistes de Weitling que la propagande. Le peuple s'agite en s'écriant: *Du pain et du travail.*

Le 11 et le 12 mars, la population de Troppau (Silésie autrichienne) était si agitée, qu'il a fallu faire marcher de l'infanterie et de la cavalerie pour disperser les groupes rassemblés qui menaçaient les propriétés.

Quelques jours après, des troubles plus grands encore éclataient à Breslau même. Dans la Silésie prussienne, les ouvriers employés aux fortifications ont traversé la ville en proférant des menaces, et ont chassé les ouvriers étrangers, qu'ils regardaient comme les empêchant de gagner leur pain; d'autres ouvriers se joignirent à eux, et le désordre devint tel que la force armée dut [illegible]. Les sommations légales furent inutiles; les attroupements ne se dispersèrent point. Alors on fit usage des armes, et le sang coula de part et d'autre.

Certains journaux allemands, qui racontent ces tristes détails, signalent la misère actuelle comme la principale cause du progrès des idées radicales et communistes dans la classe des travailleurs. Jamais les écrits violents attribués à Heinzen, à Marx et à Freiligrath n'auraient eu plus de vogue qu'aujourd'hui dans les villes orientales de la Prusse, et notamment à Kœnigsberg. Les trois écrivains nommés plus haut forment le triumvirat républicain-communiste de la Jeune-Allemagne. Malgré les mesures prises par la police, leurs brochures circulent partout, surtout dans la Silésie, qui menace de devenir une autre Irlande, pour la monarchie prussienne.

C'est Heinzen que la presse conservatrice désigne comme l'auteur de la brochure intitulée: *[illegible]*. M. Charles Heinzen appartenait à la landwehr prussienne, en qualité d'officier.

Il s'est d'abord distingué par une opposition ardente faite au gouvernement prussien dans les provinces rhénanes. Dans une brochure d'un style mordant et spirituel, publiée l'année dernière sous le titre d'*Articles de Guerre* (*Kriegsartikel*), M. Heinzen s'attachait

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 1er AVRIL 1847.

LA CITÉ MAUDITE.(1)

QUATRIÈME PARTIE.

XIX.

Suite.

Alors, continua Marthe, il se passa dans cette humble maison une scène vraiment déchirante. Les cheveux me dressaient à la tête; je n'oserais me rappeler quel torrent d'imprécations s'échappa de ma bouche. Le bon père Thomas se mit à pleurer et crier comme un enfant que l'on châtie... Mais si vous l'aviez vue, elle, toujours morne, froide, sévère, impassible!... et de ses lèvres blêmes un seul mot s'échappait:

— Jamais!

Alors je me précipitai dans la rue; je me mis à pousser des cris comme un animal sauvage, et j'allai en finir, quand vous m'avez arrêté.

Maître Josué Morgan se grattait doucement l'oreille.

— Sans moi, dit-il, ta pièce eût été outrageusement sifflée; j'ai rusé comme un patriarche, et, [illegible] triomphe. Sans moi, tu te jetais bêtement dans le Rhin; sans moi tu te laisserais mourir de faim cette semaine ou l'autre... [illegible] prends-tu maître Josué Morgan pour un benêt? [illegible] que le vieux diable a toujours son sac bourré de ficelles au profit des fous comme toi? Allons, essuie tes larmes, nigaud, et baise les pieds de maître Josué Morgan.

— Que voulez-vous faire?

— Tu comptes que je vais t'en instruire! pas si sot: tu ferais quelque sottise.

— Au nom du ciel!

— Quelle heure dis-tu?

— Trois heures du matin.

— Va te coucher.

— Mais!

— Va te coucher. Demain, à six heures du soir, trouve-toi chez Marthe la désolée. Ne lui dis rien autre chose que ceci: Je viens attendre à tes pieds le nouveau tour de maître Josué Morgan, qui veut être le parrain de notre premier enfant.

— Mais explique-moi!

— Va te coucher.

Sylvius sortit; et le lendemain, à l'heure dite, il entrait chez Marthe qui tressaillit en le voyant si pâle. Elle lui tendit la main. Le bon Thomas contemplait ses tisons avec le plus morne désespoir.

— Que viens-tu faire chez moi, Sylvius? dit la jeune fille d'une voix douce et résignée. — Ici-bas, mon frère, il ne faut point transiger avec son devoir. Je ne serai point ta femme, je te verrai rarement; mais, si quelque jour, tu as besoin d'un conseil ami, viens! Je serai toujours ta sœur. Aujourd'hui, que veux-tu de moi?

— Je viens attendre à tes pieds le nouveau tour de maître Josué Morgan, qui veut être le parrain de notre premier enfant.

Marthe regarda fixement Sylvius. Ces paroles presque grotesques, tombées de cette lèvre livide, la firent frémir. Elle s'imagina que Sylvius était devenu fou. Elle courut à lui, lui prit les mains avec force, et s'écria:

— Pauvre ami!

— Tu me crois fou, Marthe, n'est-ce pas? Mais non; je suis venu chez toi envoyé par cet homme étrange qui m'a sauvé d'une effroyable cabale. Ce qu'il m'a dit sans doute est bien illusoire, mais j'ai un besoin si profond d'oublier la fatale vérité, que je me suis laissé conduire comme un enfant. Il m'est ordonné [illegible], que je les entre[illegible] [illegible] avec [illegible] ferveur.

— Oh! mon cher Sylvius, s'écria le bon Thomas, les [illegible] n'y feront rien. Tu ne sais pas à qui tu as affaire. Elle prendrait son pauvre cœur à deux mains et le briserait sans merci, plutôt que de céder à présent. C'est le démon que cette fille-là, mon pauvre cher camarade; quand elle a fourré quelque diablerie dans sa tête ou dans son cœur, rien ne la fera démordre de ce qu'elle a résolu, va! Ce que c'est que de nous cependant! on croit tenir la paix, le bonheur, la fortune... Eh! non... il y avait là tout juste au-dessus de votre vieille tête une grande vilaine épée qui vous tombe dessus... pan! et ça vous brise le cœur... attrape! Les braves gens pleurent... mais monsieur le diable comme un bossu... Il n'y a que lui qui trouve là son compte... Quant on vit en rit aux autres... ni vu ni connu!

— Tu n'as guère pitié de moi! dit Marthe à Sylvius en dévorant ses larmes. Pourquoi es-tu revenu?

— Pour obéir à Morgan.

— Je vois avec peine que tu te berces de pareilles illusions. Crois-tu que Morgan obtienne de moi ce que n'obtient pas ton amour? Oh! tu me fais injure! Mon père est navré, j'étouffe à contenir mes larmes... et tu espères que le premier mot d'un étranger...

La porte s'ouvrit brusquement; et maître Morgan apparut donnant le bras à Rose, guidant de la main le charmant Olivier, précédant un autre personnage, dont tout à l'heure nous allons entrevoir la figure.

— J'arrive au bon moment, s'écria le petit vieillard. La belle éplorée allait entreprendre mon panégyrique. Bonjour, voisin Thomas, bonjour.

— Viens, Rose, s'écria Marthe en prenant son amie par la main. Viens, voici maître Sylvius qui demain sera ton mari.

— Doucement, s'il vous plaît, reprit Morgan de sa voix la plus railleuse. Je suppose — la pluralité des femmes étant un crime — que la pluralité des maris doit être au moins un péché.

Rose était pourpre de honte et de plaisir. L'autre compagnon de Morgan passait en ce moment le seuil, et Sylvius put reconnaître son ancien rival, le jeune et amoureux Ludovic.

— Vous Sylvius, reprit Morgan, vous père Thomas, vous aussi demoiselle Marthe, j'ai l'honneur de vous présenter un jeune couple que je viens de marier, il y a quelques heures le plus légalement qu'il m'a été possible. Ce sont deux charmants jeunes gens, comme vous voyez, [illegible] ce qui [illegible] dans le cœur. Quant à maître Olivier, ce vilain garçon, qui est un si rusé compère, je le gar-

(1) Voir les numéros des [illegible] février, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12 13, 17, 18, 24, 25, 26 et 31 mars.

trogrades de l'obscurantisme.

Si les autres brochures lancées par la propagande ont un caractère moins violent, il est malheureusement vrai de dire que la pensée qui a donné naissance à la plupart de ces productions, est plutôt une pensée de ruine que d'organisation.

L'arrestation de quelques-uns des propagandistes n'a eu pour effet que de rendre les autres plus prudents. Réunis par douzaine dans leurs ateliers, les ouvriers écoutent avec ardeur, pendant les heures du travail, la lecture des brochures communistes. Ils passent les dimanches et les lundis à boire et à discourir, attablés dans d'obscures tavernes. Ils retournent le mardi à leur travail, fatigués, mécontents, la haine dans le cœur et la bouche pleine de menaces contre les privilégiés, qu'ils regardent comme les auteurs de leurs maux. S'il faut ajouter foi aux journaux allemands qui nous donnent ces détails, tel serait le caractère et la physionomie des masses dans lesquelles viennent de se recruter les séditieux qui, faute de pain et de travail, menacent en Silésie, comme en France, d'attaquer les propriétaires.

Le gouvernement prussien a publié, le 25 mars, une proclamation qui se rattache à la loi du 17 avril 1853, aux termes de laquelle les séditieux devront être condamnés à des peines corporelles, savoir : l'emprisonnement de deux à trois mois et même à un an, et dans les circonstances graves à la détention. De leur côté, les bourgeois, qui frémissent en voyant les masses ennemies qui s'agitent au-dessous d'eux, seraient assez disposés à se joindre aux troupes pour étouffer les émeutes. Mais une crainte les retient. Les ouvriers, poussés à la révolte par l'extrême misère, étant pour la plupart des pères de famille, que feront-ils de leurs femmes et de leurs enfants lorsqu'ils seront eux-mêmes jetés dans les prisons, trop étroites pour les contenir. Les vices qu'entraîne avec elle la mendicité portée au dernier degré, seraient-ils moins dangereux pour la société que les menées radicales et communistes. Voilà ce que se demandent ces braves philistins auxquels il n'est pas encore venu dans l'idée qu'une nouvelle organisation du travail pourra seule remédier aux maux qui pèsent sur la classe ouvrière, et conjurer ceux qui sont suspendus sur la bourgeoisie.

Congrès central d'agriculture.

A la fin de la séance d'hier, le Congrès, après avoir entendu le rapport de la commission du sel, en a voté les conclusions, ainsi conçues :

« Pénétré de la justice et de l'urgence d'un abaissement notable de l'impôt du sel, convaincu même que la suppression de cet impôt, si les circonstances permettaient de la décréter en France, comme elle l'a été en d'autres pays, serait un bienfait inappréciable pour l'agriculture, le Congrès réitère le vœu que la taxe soit réduite à 10 c. par kilogramme. »

Concours de Poissy.

Le concours de Poissy a eu lieu aujourd'hui sous la présidence de M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture. Il avait attiré un grand nombre d'éleveurs de tous pays et de membres du Congrès central d'agriculture qui y était représenté par les délégués et par son président, M. le duc Decazes.

Après avoir examiné les animaux primés, M. le ministre a procédé à la distribution des prix. Il a prononcé un discours dans lequel il a, comme toujours, témoigné tout l'intérêt qu'il attache aux progrès de notre agriculture. MM. le duc Decazes et Yvart ont aussi adressé une allocution au nombreux auditoire qui les entourait.

Les races normandes figuraient en première ligne pour leur nombre et leur taille colossale. On n'en comptait pas moins de vingt-cinq ou trente; cette race si précieuse par l'énorme quantité de beurre de première qualité qu'elle fournit est toujours très estimée par la boucherie. Nous ne comprenons pas qu'on ait voulu la changer, la dé- [illegible] les entraves faites par les vacheries de Durham ont appelé l'attention de M. le ministre de l'agriculture, et que non seulement l'administration ne veut pas en établir de nouvelles, comme elle l'avait projeté, mais qu'elle veut même supprimer celles qui existent.

La race cholette, si justement appréciée par nos bouchers, et la charolaise, venaient après les normandes. On remarquait une douzaine d'individus de chacune de ces deux espèces en bon état de graisse et d'une bonne construction. Certes, tout connaisseur de bonne foi, tout homme pratique, peut être convaincu que nous n'avons pas besoin d'aller porter notre argent aux Anglais, quand nous avons chez nous de pareils types de boucherie.

La Saintonge, le Limousin et l'Auvergne étaient représentés par une quinzaine de bœufs qui captivaient surtout l'attention des connaisseurs par le développement de leur taille et leur bon état d'engraissement. Il paraît que le concours qui a été fondé à Lyon dernièrement a attiré les races du centre de la France. On assurait, même, que c'était la raison pour laquelle le Bourbonnais, le Morvan, une partie du Charolais et la Bresse, n'avaient pas envoyé des produits cette année.

Si les bœufs normands ont été les plus nombreux, ils ont été aussi les plus heureux au concours. Trois éleveurs qui avaient amené plusieurs bœufs ont obtenu des prix. M. de Torcy, qui avait eu le premier prix l'an passé, en a obtenu trois pour trois bœufs différents. MM. Adeline, Bocher et Goupil avaient amené aussi de très bons types cotentins, et ont été primés.

Affranchissement des Bohémiens en Valachie.

On lit dans le *Journal de Constantinople* : « Les Bohémiens, qui parurent pour la première fois dans nos contrées vers le commencement du quinzième siècle, poussés du fond de l'Inde par la frayeur dont ils furent saisis à la nouvelle des cruautés de Tamerlan, qui marchait à travers les contrées septentrionales de l'Asie, se sont répandus dans tous les pays de l'Europe, vivant de la vie des parias. Traités d'abord comme les israélites, un peu moins bien peut-être, par la loi de tous les Etats, il n'ont dû ensuite une amélioration à leur condition, dans quelques-uns de ces Etats, qu'aux progrès de la civilisation. Si la distinction de races et de castes subsiste encore dans beaucoup d'endroits, elle tend tous les jours à s'affaiblir, et nous sommes certains qu'il viendra une époque où tous les hommes, enfants d'un même Dieu, seront considérés par la loi comme les membres égaux d'une même famille. Les haines, n'ayant plus de cause pour exister, disparaîtront pour faire place à la concorde et à la justice, qui relèveront en tous la dignité humaine.

» En Valachie, le nombre des Bohémiens est très grand, et jusqu'ici la loi les avait tenus dans un état de sujétion abrutissant. Le prince régnant de la principauté a cru qu'il importait à l'honneur de son administration d'améliorer le sort de ces hommes, et à cet effet il a proposé à l'assemblée générale un projet d'émancipation qui a été adopté dans la séance du 11 février.

» Voici le texte de cette loi :

« Art. 1er. Tous les Bohémiens appartenant à la métropole, aux évêchés et à tous les monastères, communautés religieuses et hermitages, ainsi qu'à des églises et à tout autre établissement public sans exception, sis dans la principauté de Valachie, sont affranchis et demeurent à jamais libres.

» Ces Bohémiens, soumis au même régime sous lequel se trouvent placés les Bohémiens de l'Etat, seront libres et auront la faculté de se marier avec des Valaques.

» Art. 2. La capitation qui sera prélevée sur ces Bohémiens entrera dans les caisses de la vestiairie et sera ajoutée aux sommes assignées par l'art. 12 de la loi de l'an 1852 et par l'art. 10 de la loi de l'an 1843, pour servir à l'achat de Bohémiens qui seraient spontanément vendus par des particuliers. On tiendra un compte exact des sommes encaissées et du nombre de familles qu'on aura achetées chaque semaine, pour qu'il soit envoyé à l'examen de l'assemblée générale, conjointement avec les autres comptes.

» Art. 3. Les fonds provenant de la capitation prélevée sur les familles nouvellement achetées pour être affranchies, ainsi qu'il a été dit [illegible] en ce moment à Rome et dans les états de S. M. le roi de Sardaigne. Tout fait espérer dans ces deux parties de la péninsule les plus heureux fruits d'un progrès sage, en harmonie avec les temps. Le gouvernement pontifical et celui de Charles-Albert comprennent qu'ils peuvent faire place aux idées du siècle sans se perdre. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. O'Connell est parti hier pour Rome. Il doit s'arrêter quelques jours à Marseille.

— Il va être établi un télégraphe électrique sur toute la ligne du chemin de fer de Rouen au Havre. Par ce moyen, le Havre sera en communication immédiate avec Paris. On sait que la ligne électrique s'arrête en ce moment à Rouen.

— Hier a eu lieu, sur le boulevart Bourdon, l'ouverture de la foire aux jambons; 154 voitures chargées de jambons et de charcuterie sont entrées en foire. Ces 154 voitures appartiennent aux départements de la Seine et de Seine-et-Oise pour la majeure partie; le Nord, la Meuse, la Meurthe, le Loiret, Bayonne, ont peu de représentants à la foire. On estime à 550,000 kilogrammes la quantité de viande de charcuterie apportée à la foire de 1847.

— Un officier fort distingué de l'arme du génie, M. le commandant Bonnet, est décédé à Bercy, dimanche au soir, après une courte maladie. M. Bonnet, qui était depuis 1841 employé aux travaux des fortifications de Paris, emporte les plus honorables regrets. MM. les généraux Dode de la Brunerie et Vaillant assistaient au convoi, ainsi que la plupart des officiers du corps présents à Paris. M. Bonnet laisse une veuve et deux jeunes enfants.

— Dans la dernière quinzaine, neuf bâtiments chargés de marchandises diverses, ont fait naufrage dans les parages d'Eupatoria, sur la côte de la Crimée. De ces neuf bâtiments, cinq étaient grecs, deux ottomans, un autrichien et un brémois. Tous les équipages se sont sauvés.

— Il résulte du tableau général des douanes publié à New-York, que, pendant l'année 1846, l'Union américaine a reçu des marchandises de provenance turque pour une valeur de 6 000 bourses (750 mille francs environ) et qu'elle a exporté en Turquie pour une valeur de [illegible] bourses (4 [illegible] 500 francs environ).

PRIX DU PAIN. — L'administration fait publier la note suivante :

A compter de jeudi prochain, 1er avril, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit :

Le pain de 1re qualité à 68 cent. le kilogramme.

Le pain de 2e qualité à 54 cent. le kilogramme.

On continuera à distribuer aux indigents et aux familles malaisées des bons, au moyen desquels ils pourront obtenir, chez tous les boulangers, du pain à 40 c. le kilogramme.

Cette distribution aura lieu, dans les arrondissements de Paris, par les soins des bureaux de bienfaisance, sous l'autorité de MM. les maires et conformément à l'avis publié par M. le pair de France, préfet de la Seine.

Le *Moniteur parisien* ajoute : « Le prix du pain à Paris, pendant la première quinzaine du mois d'avril, est élevé à 68 centimes le kilogramme. Cette augmentation est le résultat de la hausse que le cours des farines avait encore éprouvée dans les huit premiers jours du mois de mars, et qui n'a pu être atténuée qu'en partie par la baisse survenue dans les derniers jours.

» Mais la tendance actuelle des cours, si elle se maintient comme tout le fait espérer, permet de compter sur une baisse marquée pour la deuxième quinzaine d'avril. Déjà le prix moyen des ventes du mardi 30, qui appartient à la seconde quinzaine, ne correspond plus qu'à la taxe de 57 centimes. »

— Sur le marché d'Orléans du 27 mars 1847, les blés ont baissé à l'hect. de 4 fr. 72 c., et le pain de 20 c. les 4 kil.

DÉMENTI SUR L'ÉVACUATION DE NOSSI-BÉ. — Le *Moniteur parisien* contient ce soir la note suivante :

« La plupart des journaux annoncent, d'après une feuille de l'île Maurice, que l'établissement français de Nossi-bé a dû être évacué en [illegible]

---

de pour en faire un savant. Allons, allons, demoiselle Marthe, humiliez votre petit orgueil devant le nouveau tour de maître Josué Morgan!

Dès ce moment, le père Thomas n'y tint plus. Il bondit sur sa chaise en poussant un cri de joie. Il sauta au cou de Morgan, puis au cou de Rose, puis au cou de Ludovic, puis au cou de Sylvius; et quand il arriva près de Marthe, il se croisa les bras d'un air superbe, et s'écria d'une voix étincelante de raillerie et de bonheur :

— Es-tu prise? hein!

Puis il reprit ses castagnettes depuis la veille oubliées, et il se mit à recommencer ses gambades. Puis, voyant son vieux chat noir qui le regardait avec commisération, il le saisit par les pattes de devant, et se mit à l'embrasser avec délices, en s'écriant :

— Qu'est-ce que tu dis de ça, mon vieux?

Le chat ne disait rien du tout. Il se contenta d'appliquer un furieux coup de griffe sur le nez ridé du père Thomas; puis il courut se cacher sous le lit du bonhomme, en grondant d'une façon tout-à-fait dramatique.

— Ces animaux, dit le tisserand en essuyant sa blessure, ça ne comprend pas.

Marthe s'affaissait entre les bras de Sylvius, et maître Josué Morgan contemplait cette scène de famille d'un air royal et triomphant.

UN MOT DE CONCLUSION.

Maître Estienne Juliers et son associé Junius viennent d'arriver à Paris avec la partition de la *Cité Maudite*. L'Opéra français, qui en a grand besoin, va monter incessamment cet ouvrage. Le public parisien se promet, dit-on, les émotions à la fois les plus neuves et les plus déchirantes. Nous verrons bien.

Les deux estimables industriels, chefs de l'entreprise, ont donné des nouvelles de Cologne.

Sylvius, calme et simple comme s'il n'eût jamais produit de chef-d'œuvre, vit retiré dans sa modeste villa, où le bon Thomas Katline a transporté ses lares et sa navette. Sylvius laboure son champ lui-même. Marthe s'épanouit et rayonne. Elle chante beaucoup, lit un peu, et cultive avec amour des camélias et des tulipes.

Ludovic fume et joue au billard; Rose engraisse, et le bel Olivier grandit.

Maître Josué Morgan passe toujours à Cologne pour un mouchard du roi de Prusse.

Est-ce tout? — Ah! le bon Thomas est au mieux avec son cher matou noir; ils vivent tous deux dans la plus parfaite intelligence.

Je n'ai plus qu'un mot à dire à mes lecteurs; après notre commune excursion dans le pays des arts et de la fantaisie. Je voudrais leur avoir montré, dans ce voyage, un peu de ces belles rêveries allemandes dont s'inspirèrent Téniers, Hoffmann ou Mozart. Je voudrais avoir eu le droit d'écrire en poète plutôt qu'en romancier. Il m'eût été bien doux de glisser sur les faits, et d'insister sur les formes sombres et bizarres que revêt le génie poétique de l'autre côté du Rhin. J'aurais voulu, j'aurais pu peut-être faire un livre, et je dois m'accuser humblement de n'avoir écrit qu'un roman. A qui la faute? Je ne dois à moi-même de déclarer que ce n'est pas la mienne.

Au reste, si mes lecteurs sont résolus de ne point accorder à ce récit l'indulgence dont il a besoin, je les supplie d'aller entendre à l'Opéra la *Cité maudite*, le chef-d'œuvre du grand Sylvius. En sortant de là, ils me sauront gré tout au moins de leur avoir indiqué la route.

FIN DE LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

ARTHUR PONROY.

Critique littéraire

PRIAPE ET LA COMTESSE, par Antony Méray, 1 vol. in-12.

Priape et la Comtesse! Le titre promet, et le poème ne ment pas trop à son titre : s'il est égrillard cependant, il n'est pas effronté, et il ne fera pas exclure l'auteur de l'Académie, comme un titre semblable en fit exclure autrefois Piron. Si le Dieu du poème est quelque peu indécent, c'est qu'il lui faut bien justifier son nom; mais il ne l'est que comme un bronze, passablement froid de sa nature et légèrement usé par le vert de gris. Quant à la comtesse, elle n'est ni indécente, ni froide, ni usée. Elle a dix-huit ans, elle est belle, elle est voluptueuse et veuve, ayant eu le temps à peine de se sentir mariée; c'est une Italienne tout ardente, tout avide de soleil, de parfums, d'amour et d'antiquailles. Placée entre deux amoureux, un officier fat, bête et fort bel homme, et un cavalier homme d'esprit, quelque peu laid, mais non sans ressemblance avec le Dieu des jardins, elle cherche à ne s'occuper ni de Mars ni de Priape; mais l'amour la lutine, malgré elle, le jour et la nuit, surtout dans ses rêves. C'est un de ces rêves enivrants qui la détermine.

Vous dire tout ce qui se passe dans ce récit à la dérive, le long du fleuve, ce serait vous ôter le plaisir du voyage, et ce voyage, si vous l'entreprenez, vous ne vous en repentirez pas, bercé des causeries pittoresques, dévergondées, imprévues, tour à tour railleuses et colorées du pilote, à la vue de ces beaux paysages d'Italie, tout inondés de soleil, tout étincelants d'yeux noirs et de frais corsages, tout murmurants de chants d'amour.

Qu'il y ait dans toutes ces strophes de cinq vers quelques souvenirs de Byron ou d'Alfred de Musset; qu'à travers le poème on entrevoie les charmants caprices de *Don Juan* ou de *Namouna*, il n'importe, l'auteur a assez de son originalité propre et de son esprit pour se permettre l'imitation d'une forme employée avant lui. Byron, du reste, n'a pas inventé ce poème dont les strophes courent, fantasques et sans but, où le mot traîne la pensée à sa suite; où l'intérêt est non dans le principal, mais dans les accessoires, non pas dans ce qui va au but, mais dans ces écarts où la folle du logis se joue et s'envole en nuages, vaporeux miroirs de l'arc-en-ciel. Byron a rapporté le poème fantastique d'Italie; les *Capitoli* rieurs et peu décents de la Péninsule, lui en ont fourni le modèle. Il s'est contenté de marier l'allure fantastique du capitolo, toujours en tercets, avec la strophe italique. *Beppo* est un hybride du Berni et du Tassé, éclos dans une imagination anglaise.

Quelques citations donneront une idée du faire de M. Antony Méray.

Le poète débute ainsi :

Vous connaissez, lecteurs, le vin vieux de Bourgogne;
—Celui que Salomon ordonne aux gens chagrins,
Et dont le vieux Noé s'enivrait sans vergogne,
Sans souci de ses fils et des propos malins,
Etait tisane auprès, quoique fait de raisins.

Chacun dit qu'il contient, pour qui sait bien le boire,
Passablement d'esprit; je suis loin d'en douter;
Mais, si la chose est vraie, ami, veuillez m'en croire,
Ayez-en près de vous, quoi qu'il puisse coûter,
Pour fournir aux fâcheux qui vous vont visiter.

mieux travaillées que les vignes de nos malheureux concitoyens.

» C'est en peu de mois la seconde fois qu'un pareil exemple de solidarité se produit à Vinça. Pendant que les riches puisent dans leur bourse les moyens de soulager les familles des détenus, les travailleurs qui n'ont, eux, que leurs bras et leur travail, se sont empressés de concourir à l'allégement de la misère de leurs frères. Qu'on répète après cela les accusations si indignement prodiguées de nos jours à la classe ouvrière ! »

MISÈRE. — On écrit de Montrejean (Haute-Garonne) à l'*Emancipation de Toulouse* : « Nous sommes envahis par des bandes de pauvres qui ont établi leur camp dans les communes voisines, où ils se sont logés par centaines dans des hangards dont ils paient un modique loyer.

» Ces tribus mendiantes descendent des vallées de l'Ariège et du val d'Aran, d'où la misère les a chassées. Couverts de haillons et physiquement dégradés, ces malheureux vont frapper à toutes les portes pour demander l'aumône ; mais ils sont si nombreux qu'ils font queue, comme on dit au théâtre, devant toutes les maisons, où les habitants sont obligés de se barricader. On voit des mères traîner par la main de petits enfants et en porter un autre sur la tête ; quelquefois, épuisée de fatigue et de faim, la pauvre mère succombe sous ce triste fardeau. »

— On écrit de Surgères au *National de l'Ouest* : « A Migré, à 12 kilomètres de Surgères, un malheureux, n'ayant mangé, ainsi que ses deux enfants en bas âge, pendant plusieurs jours, que des pommes de terre de mauvaise qualité, se hasarde à demander un cañneau (7 à 8 litres) de farine à son frère, qui veut bien le lui prêter, et lui dit de le demander à sa femme. Celle-ci refuse opiniâtrement, et le mari n'a pas la force de la faire céder à sa volonté. Le malheureux frère, outré de ce refus, retourne chez lui, rempli d'humiliation et de désespoir, prend en pleurant ses deux enfants dans ses bras, et, après les avoir tendrement embrassés, se précipite avec eux dans un puits. »

ÉMIGRATION ALLEMANDE. — On sait que tous les ans, de diverses parties de l'Allemagne, de nombreux émigrans se dirigent vers les Etats-Unis d'Amérique, où ces pionniers de la civilisation acquièrent des terres à bas prix, à la limite extrême des contrées habitées, et, la fameuse hache américaine à la main, se créent, au milieu des forêts vierges, de vastes et fertiles domaines. Depuis quelque temps le grand duché du Luxembourg, qui jusqu'ici était resté en dehors de ce mouvement d'émigration, voit sa population abandonner le sol natal, les rudes et froids plateaux des Ardennes, et se diriger en masse vers cette terre promise. — Déjà plus d'un tiers de la population du Luxembourg a ainsi émigré pour l'Amérique.

CHRISTINE ET LA BANQUE. — La reine Christine vient de faire avec la Banque de France un arrangement semblable à celui que le czar a conclu avec cet établissement. La reine a eu plusieurs conférences avec le ministre des finances et plusieurs directeurs de la Banque. S. M., qui a apporté en France une somme considérable en espèces, a acheté hier pour 5 millions de fonds français à 116 85 pour le 5 0/0 et 78 90 pour le 3 0/0. Ainsi, à peu près 4 fr. de plus que les prix moyens obtenus par l'empereur de Russie. La reine Christine aurait voulu acheter à 115 75 pour le 5 % et 77 55 pour le 4 %, prix de la bourse du 11 mars, quand l'arrangement avec la Russie a été conclu ; mais la Banque n'a pas voulu accepter ces conditions qui auraient entraîné pour elle une différence de 400 000 fr. La reine s'est décidée, après quelques hésitations, à acheter au taux de la bourse du 25 mars ; il n'y a pas eu de traité comme à l'égard de l'empereur de Russie. Un agent de change a vendu pour la Banque, et un autre agent de change a acheté pour la reine Christine. La nouvelle s'est répandue hier à la Bourse, et sur-le-champ une hausse a eu lieu sur toutes les valeurs. (*Morning Chronicle.*)

VENTE D'UNE FEMME PAR SON MARI. — On lit dans l'*Impartial du Nord* : « Le siècle est à l'argent, et tout se vend aujourd'hui, non-seulement à la Bourse, mais dans les chaumières des villages les plus reculés. Il y a quelques jours, dans un village situé près de Bavai, deux buveurs étaient attablés dans un estaminet ; après avoir largement bu, l'un d'eux offrit à l'autre de lui vendre sa femme. La propo[sition]… et un marchand de châles, qui vendait des châles de coton pour des châles de cachemire. La femme du marchand a été condamnée aussi à un mois de prison et à 50 fr. d'amende. L'article 425 n'est pas une lettre morte… à Brest. (*Courrier de Nantes.*)

DIFFICILE A GARDER. — Il y a trois ou quatre mois un condamné, le nommé Moïse Lévy, plus connu sous le nom de breton, parvint à tromper la vigilance du municipal chargé de le surveiller, en rentrant dans la salle de la cour d'assises où on venait de le juger, sous prétexte de prendre son chapeau, et à s'échapper du Palais-de-Justice. Breton, depuis ce moment, s'était soustrait aux recherches de la police, mais, il y a quelques jours, il fut reconnu et arrêté à Chalon-sur-Saône.

Ramené de brigade en brigade, Breton fut accolé le long de la route à un nommé Fontaine, qu'on reconduisait aussi à une destination dans la direction de Paris, et qui se trouvait arrêté pour un délit de peu d'importance. En route Breton était plein d'égards et de prévenances pour son compagnon ; il savait qu'on devait les séparer à Corbeil, et déjà il avait conçu le plan d'une nouvelle évasion. Voici de quelle manière il le combina :

Les gendarmes chargés de conduire les prisonniers d'une étape à une autre ne les connaissent pas, attendu qu'ils ont été amenés la veille, et souvent fort tard, par les gendarmes d'une brigade voisine. Arrivés donc dans la prison de Corbeil, Breton proposa à Fontaine de changer d'habits. Il appuya sa proposition d'une pièce de 5 francs dont il était possesseur, et Fontaine consentit à tout.

Or, hier ce dernier arrivait à la Conciergerie comme étant Breton en personne ; l'évasion de ce condamné avait fixé assez l'attention pour que les employés de la prison fussent curieux de le revoir, mais ils poussèrent tous unanimement une exclamation de surprise, en trouvant un étranger à la place du malfaiteur qu'ils connaissaient si bien.

Forcé de s'expliquer devant le commissaire de police du quartier du Palais-de-Justice, Fontaine a déclaré tout franchement ce qui s'était passé. Des ordres ont été transmis aussitôt sur l'itinéraire qu'on devait suivre pour ramener Breton à Paris. (*Droit.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 31 mars.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion d'un projet de loi relatif aux conditions de jouissance et au mode du paiement des pensions militaires.

La Chambre s'est arrêtée hier à l'art. 9 du projet ainsi conçu :

Les pensions et leurs arrérages sont incessibles. Aucune saisie ou retenue ne pourra être opérée du vivant du cessionnaire, si ce n'est jusqu'à concurrence d'un cinquième pour débet envers le Trésor public, et d'un tiers pour les causes exprimées aux articles 203, 205, 206, 207 et 214 du code civil.

M. D'HAUBERSAERT demande que l'on ajoute après ces mots : *seront incessibles*, ceux-ci : *et insaisissables*. Il demande aussi que l'on supprime dans le second paragraphe les mots : *saisie ou*…

M. DESSAURET, rapporteur, ne voit aucun inconvénient à l'addition dans l'article des mots *et insaisissables* ; il repousse la seconde partie de la proposition de M. d'Haubersaert : cette disposition ne saurait s'appliquer aux pensions qui devront être payées sur les fonds généraux.

M. D'HAUBERSAERT insiste.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, pense qu'il serait facile de concilier les deux opinions en ajoutant dans l'article les dispositions relatives aux saisies à opérer sur les pensions militaires, conformément à l'art. 28 de la loi du 11 avril 1831.

M. VIVIEN fait observer que l'on ne fixe pas le chiffre jusqu'à concurrence duquel les saisies pourront être opérées.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que l'art. 28 de la loi du 11 août 1831 porte que les saisies pourront être faites jusqu'à concurrence du tiers pour aliments, et du cinquième pour autres dettes.

Après quelques nouvelles observations de MM. Vivien et d'Haubersaert, l'article ainsi rédigé est adopté.

Art. 10. Lorsqu'un pensionnaire sera remis en activité, le paiement de sa pension sera suspendu. Après la cessation de ses fonctions, il pourra rentrer en jouissance de son ancienne pension, ou obtenir, s'il y a lieu, une nouvelle liquidation basée sur la généralité de ses services. — Adopté.

« Art. 11. Tout fonctionnaire ou employé constitué en déficit pour détournement de deniers ou de matières, ou convaincu de malversation, perd ses [droits à la pension]…

M. VIVIEN demande le retranchement de la première partie du dernier paragraphe. — Adopté.

La seconde partie est adoptée avec cette seule modification : *dans ce cas*, la liquidation, etc.

M. MONIER DE LA SIZERANNE propose un article additionnel ainsi conçu :

« Tout fonctionnaire convaincu de s'être démis de ses fonctions à prix d'argent perd tous ses droits à la pension, lors même qu'elle aurait été liquidée et inscrite.

» Les formes de la liquidation à laquelle le fonctionnaire sera soumis, seront déterminées par un règlement d'administration publique. »

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Je ne fais pas le moindre doute que toutes les fois qu'un fonctionnaire a reçu le prix de sa fonction, il ne devrait pas être admis à la retraite. Dans ce cas, il doit être considéré comme démissionnaire. Mais je demande comment on pourra arriver à la preuve d'un fait de ce genre, et si les enquêtes qu'il faudra faire n'auront pas plus d'inconvénients que d'avantages ?

M. VIVIEN propose d'adopter seulement la première disposition de l'amendement : cela sera suffisant pour établir le principe ; et quand il s'agira de l'appliquer, on trouvera les moyens d'y parvenir en suivant les principes du droit commun.

Ce sous-amendement, auquel M. Monier de la Sizeranne et M. le ministre des finances déclarent se réunir, est mis aux voix et adopté.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble de la loi, qui est adoptée par 203 voix contre 29.

La Chambre ne tiendra pas séance pendant les trois derniers jours de la semaine sainte.

Lundi, à deux heures, séance publique. — Discussion d'un projet de loi d'intérêt local. — Discussion d'un projet d'échange. — Rapport de la commission des pétitions.

La lettre suivante, que nous adresse M. Robin, expose très nettement la théorie de ce chimiste sur le mode d'action de l'éther, et nous paraît intéressante. Nous la donnons à titre de document :

A MM. les membres de l'Académie des sciences.

Messieurs,

Dans une note dont le compte-rendu de votre séance du 25 janvier 1847 accuse la réception, j'ai dit :

« La vapeur d'éther, inspirée en quantité suffisante avec l'air atmosphérique, s'oppose d'une manière notable à la transformation du sang noir en sang rouge ; elle fait donc que le sang rouge, dont l'action stimulante entretiendrait la vie, est en grande partie remplacé dans les organes par le sang noir, qui exerce sur eux une action stupéfiante ; de là l'insensibilité et les autres phénomènes qu'on observe dans les cas où l'expérience est bien conduite. »

J'ai été plus loin, j'ai expliqué pourquoi l'éther empêche la conversion du sang noir en sang rouge ; il agit ainsi, et parce qu'il s'oppose à l'imprégnation du sang par une quantité d'air aussi considérable que dans l'état normal, et parce qu'il brûle en prenant l'oxigène, qui, sans cette combustion, servirait à produire l'hématose.

Enfin, dans cette même note, j'ai donné les motifs de mon explication ; les voici :

De nombreuses expériences, faites par les grands maîtres, ont montré que, lorsqu'un sang noir convenablement désoxygéné arrive dans les organes à la place du sang rouge, il produit l'insensibilité et la perte de contractilité ; or, tels sont précisément les effets que l'éther détermine quand il pénètre à dose suffisante dans la circulation.

Et ce qui prouve que l'action de l'éther sur le sang est primitive :

C'est d'abord qu'à l'occasion de ce fluide il pénètre dans le sang moins d'oxygène que dans l'état ordinaire ;

C'est, en outre, que l'éther pouvant, à la température ordinaire et surtout au contact des tissus, s'oxyder par l'oxygène libre, il est impossible que, dans la circulation, au contact des matières animales très divisées et en voie de combustion lente, ce fluide n'éprouve pas une oxygénation assez rapide, qui, quand elle est suffisamment abondante, nuit à l'hématose ;

C'est encore qu'en agissant ainsi l'éther ne présente rien de singulier ; mais qu'il se comporte comme tous les absorbants rapides de l'oxygène ;

C'est d'ailleurs que les effets physiologiques produits par l'éther, quand il pénètre à dose suffisante dans la circulation, sont ceux qui résultent de l'absence de conversion du sang noir en sang rouge ;

Moi-même, ce matin, j'en fis l'expérience,
Et je veux vous conter comment je réussis ;
Je lisais d'un auteur, vieil et plein de prudence,
Un chapitre un peu cru, mais tout de circonstance,
Le moyen peu coûteux d'emmurailler Paris….

Or, Luc prit un fauteuil, commença par me dire
Que, ne sachant que faire, il s'installait chez moi.
Notez qu'il redoutait de s'abrutir à lire ;
Il s'assommait lui-même et jurait sur sa foi
Qu'il ne comprenait pas qu'on pût rester chez soi.

A chaque instant du jour il s'informait de l'heure,
Dans le but d'être exact à flâner jusqu'au bout,
Traitait d'huîtres souvent ceux que dans leur demeure
Il allait ennuyer, et parlait avec goût
De paletot l'hiver et de tween au mois d'août.

Voici comment l'auteur peint Nizza, son héroïne, veuve à dix-huit ans d'un mari vieux et antiquaire :

Ses cheveux noirs brillants, ses hanches et son sein
Avaient bien résisté sous le poids du chagrin.

Son nez fort bien coupé, ni sa paupière ombreuse
Ne s'étaient empourprés en essuyant ses pleurs ;
Le sourire animait la fossette amoureuse
De sa joue enfantine, et sa bouche moqueuse
Avait la volupté du chèvrefeuille en fleurs.
Elle admirait aussi les faunes, les bacchantes,
Les Atlas soutenant le monde sur leurs reins,
Les vases d'Etrurie, aux faces indécentes,
Les robustes Vénus, qui font les innocentes,
Et les Priapes nus qui gardaient les jardins.

Une couleur chaude et fantastique chatoie à toutes les pages du livre :

C'est un des agréments, Italie aux beaux marbres,
Dont le Seigneur veut bien payer tes oraisons.
Il a penché tes tours comme de vieux troncs d'arbres,
En Turcs insouciants il fait fumer tes monts,
Et pour prendre le frais applatit tes maisons.

Sous la cendre longtemps il t'a gardé des villes,
Ainsi que sous la paille on garde le figuier ;
Il a semé ton sol de dieux et d'ustensiles.
Reliques du passé, puis, pour tes cœurs dociles,
A Naples il fait couler le sang de saint Janvier.

La lune rayonnait d'une douce lumière,
Son éclat argentait les pâles oliviers ;
Notre vieille planète, abaissant sa paupière,
Semblait coiffée alors d'un voile de rosière,
Et les feuilles tremblaient dans les hauts peupliers.

— Alerte ! éveillez-vous, artistes et poètes,
Les murs où vous dormez ne sont que des tombeaux ;
La terre qui, le jour, imite les coquettes,
Etale cette nuit des voluptés secrètes,
Que voilaient à midi de brillans oripeaux. —

C'était l'instant du soir où le soleil qui fuit,
Inclinant ses rayons, fait grandir sur la plaine
Les ombres des hauteurs, ces germes de la nuit ;

L'instant où les épis se dressent sur leurs tiges,
Où l'air s'aromatise en agitant les fleurs ;
Les légers martinets, comme pris de vertiges,
Criaient en tournoyant au-dessus des fouilleurs,
Que les merles narguaient de leurs sifflets railleurs.

Nizza, qui a passé la journée à faire pratiquer des fouilles, reste seule avec une statuette antique que l'on a découverte :

Le soir, en admirant ses formes gracieuses
Sous le plus indiscret de tous les vêtements,
Nizza rêva longtemps de choses sérieuses ;
Ses beaux yeux, abaissant leurs paupières soyeuses,
Exprimaient la langueur de ses recueillements.

Des effluves d'amour montaient à son visage,
Et laissaient pour témoin de leur brûlant passage
Le pourpre délicat du Bengale fleuri,
Car son cœur regrettait le temps de son veuvage
Sans penser cependant à son premier mari.….

La nuit fut agitée, on le croira sans peine.
Personne d'entre nous n'est novice à ce point
Qu'il ne sache qu'en rêve, à l'instar du phalène,
L'émotion du jour danse la pretantaine,
Se passant à peine alors que le jour point.

Nizza, tout en dormant, s'en revint à Florence
Au milieu des trésors légués par son mari.….

La belle enfant portait une riche tunique
Agrafée à l'épaule et fendue au côté.
Le bas était de Sparte et le haut de l'Attique ;
En sorte qu'on voyait sous sa mode éclectique
Ce qui sera toujours partout le mieux porté.

Dans un épilogue, M. Antony Méray raille d'avance les critiques, qui lui reprocheront sa gaieté :

Eh ! je vous le demande, ô critiques honnêtes !
A quoi sert la polka, le champagne et les fleurs ?
Pour vous, gens sérieux, hommes aux lourdes têtes,
Que dit le rossignol ? et les oiseaux chanteurs ?
Allons, vos gros bonnets vous aveuglent, docteurs.

Ce sera bien heureux si votre intolérance
Ne trouve pas aussi que je suis scandaleux,
Que mes vers ont frisé quelquefois l'indécence ;
Que j'ai, jusqu'aux genoux, retroussé l'innocence,
Précaution fort sage en un temps pluvieux.

Nous n'adresserons pas ce reproche au poète ; son ouvrage ne dépasse pas les bornes d'un élégant et voluptueux badinage ; mais nous lui reprocherons un peu trop de négligence et de laisser-aller, — le défaut de ses qualités. Son vers, plus travaillé, resplendirait mieux sans rien perdre de son imprévu et de sa gracieuse désinvolture. On y sent trop l'improvisation, mais c'est l'improvisation d'un coloriste et d'un poète.

J. F.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS. — Le Théâtre-Italien se rouvrira mardi prochain, 6 avril, à huit heures du soir, pour la fête musicale de M. E. Douay, dans laquelle on entendra : 1° *la Chasse royale*, ou *Vision de Henri IV*, légende de la forêt de Fontainebleau, en deux parties, avec fanfares nouvelles pour orchestre, chœurs et voix principale ; les couplets du grand-veneur seront chantés par M. Torrigiani ; — 2° *Jeanne*, trilogie musicale à grand orchestre, avec chœurs et voix principale : 1re partie (Vaucouleurs) ; 2e partie (Reims) ; 3e partie (Rouen). Les solos de *Jeanne* seront chantés par Mme Strepponi, la cantatrice pour laquelle a été écrit le *Nabucho* à Milan. Les chœurs et l'orchestre se composeront de deux cents musiciens ; ils seront dirigés par MM. Tilmant et Tariot. Pour les places, s'adresser au bureau de la location du Théâtre-Italien.

M. Flourens avoue, et c'est du reste ce que tout le monde voit, que les phénomènes opérés par l'éther présentent avec l'asphyxie « un rapport réel, une analogie marquée. » (C. R. de l'Inst., t. 24, p. 546.)

Les expériences nouvelles ont encore mis hors de doute cet autre fait, qui paraît avoir échappé à l'attention ; la différence bien connue qu'on observe dans le temps nécessaire à l'asphyxie des animaux à sang chaud et de ceux à sang froid se retrouve dans le temps qu'ils mettent à perdre la vie sous l'influence de l'éther.

D'autres expériences, laissées sans interprétation, ont manifesté toute l'influence, tant de la combustion du fluide éthérisant que de son abondante volatilisation ou de la diminution dans la quantité de l'oxygène que le sang dissout.

Tandis que l'éther sulfurique, qui bout à 35°66, mettait de 25 à 50 minutes pour produire sur des chiens l'insensibilité générale et l'immotricité, l'éther chlorhydrique, qui bout à 11°, produisait en 12 minutes les mêmes effets sur les mêmes animaux.

D'ailleurs, comme cela devait être, puisque l'éther chlorhydrique, plus volatil que l'autre, pouvait par cela même s'échapper plus vite dans l'expiration, l'éthérisation chlorhydrique disparaissait bien plus vite que l'éthérisation sulfurique. (Expér. de M. Flourens.)

Voilà pour la quantité d'oxygène qui pénètre dans le sang, voici maintenant l'influence de la quantité de combustion du liquide éthérisant.

L'éther azoteux se décompose au contact de l'eau et donne naissance à de l'acide azotique et à du bioxyde d'azote ; dès lors, introduit dans la circulation, il ne pouvait manquer de s'y comporter comme un désoxydant énergique. Eh bien ! il produit des effets beaucoup plus rapides et plus intenses que les deux autres éthers. A cet égard, les résultats de M. Flourens sont des plus tranchés ; voici comment s'exprime l'illustre physiologiste :

« Dans trois expériences successives, faites avec l'éther nitrique (azoteux), l'animal a constamment *succombé* dans l'espace compris entre une et deux minutes.

» Le sang de l'animal soumis à l'éther sulfurique brunit beaucoup ; celui de l'animal soumis à l'éther chlorhydrique reste beaucoup plus rouge ; à la vérité, l'expérience dure beaucoup moins longtemps. Le sang de l'animal soumis à l'éther nitrique (azoteux) devient presque tout à fait noir, ou plus exactement d'une couleur brun-chocolat toute particulière et les chairs ont la même couleur que le sang. » (*C.-R. de l'Inst., 22 février 1847.*)

On le voit donc, faits nouveaux, faits anciens, tout concourt à montrer que j'ai assigné aux phénomènes de l'éthérisation leur véritable cause.

Par suite de vieilles habitudes médicales, on a tenté néanmoins une autre explication ; l'éther exercerait *directement* une action *singulière* sur le système nerveux ; les autres phénomènes seraient consécutifs.

Voilà bien une allégation ; mais où sont les preuves à l'appui ! Non-seulement on n'en donne pas, mais, ce qui est remarquable, c'est que le fait connu relativement à l'action de l'éther sur les nerfs suffirait à lui seul pour montrer que l'action de ce fluide inspiré pendant la vie est toute différente de celle qu'il exerce directement après la mort.

En effet, M. Serres, l'habile anatomiste, a constaté :

1° Que, comme la chimie le faisait prévoir, « la sensibilité est abolie dans les nerfs soumis immédiatement à l'action de l'éther (liquide), [...] n'y est pas indiquée, M. Amussat, si les choses restaient dans l'état actuel, se trouverait provisoirement considéré comme propriétaire d'un mode d'explication qui m'appartient et que je continue à croire le seul rationnel. Je solliciterai donc de votre justice, Messieurs, l'insertion de ma réclamation dans votre prochain compte-rendu.

Dans cette même note que l'Académie a reçue le 25 janvier dernier, considérant que la perte de sensibilité et de contractilité, qui résulte de l'inspiration convenable des vapeurs éthérées provient non pas de l'action directe de l'éther sur les nerfs, mais bien de l'action exercée sur ces organes par un sang trop peu oxygéné, j'avais indiqué les moyens qu'il est rationnel d'employer dans le traitement de l'asphyxie par l'éther.

« La première condition à remplir, ai-je dit, consiste à opérer l'hématose. Le grand air est-il insuffisant, présentez un gaz plus riche en oxygène que l'air ordinaire ; l'oxygène libre n'agit-il que faiblement, faites intervenir l'oxygène naissant. La quantité d'oxygène doit être assez grande pour que, malgré l'absorption opérée par le poison, il reste encore un excès de ce gaz pour convertir en sang rouge une portion notable de sang noir ; alors la vie sera entretenue. Les préparations d'or, et surtout l'eau oxygénée, substances très capables d'*artérialiser* le sang noir, fourniraient sans doute des résultats extrêmement précieux. Il est à désirer que des expériences soient entreprises à ce sujet. »

Dans une lettre datée de Boston, le 28 février 1847, et insérée dans votre compte rendu, paru aujourd'hui, M. Jackson, qui jusqu'alors avait conseillé les inspirations d'éther sans indiquer aucune théorie, fait connaître que, dans un cas où une « insensibilité prolongée avait été la conséquence de l'application de la vapeur d'éther... On y a promptement remédié par l'insufflation de l'air... Il ajoute : Je me propose de parer aux événements de cette nature, en administrant de l'oxygène pur, qui, en peu de moments, rendra au sang sa couleur et ravivera le malade. »

Ce traitement étant compris dans celui que j'avais donné le 25 janvier, a été émis trop tard par M. Jackson pour que, à cet égard, il y ait lieu à une contestation de priorité.

On ne peut donc le nier, d'après ce qui précède.

Le premier j'ai expliqué l'éthérisation en admettant que les effets sont consécutifs à la non-conversion du sang noir en sang rouge ;

Le premier aussi j'ai expliqué pourquoi, sous l'influence d'inspirations éthérées suffisantes, l'hématose ne se fait pas.

Le premier enfin j'ai conseillé de traiter l'intoxication éthérée par l'oxygène libre et par l'oxygène naissant.

Je pourrais ajouter encore : le premier j'ai reconnu quels sont les moyens capables de remplacer les inhalations d'éther.

EDOUARD ROBIN.

Paris, 28 mars 1847.

Nous reviendrons sur la théorie de M. Robin. Mais nous dirons dès à présent que, suivant nous, les divers phénomènes produits par l'inhalation de la vapeur d'éther ne doivent pas être attribués à l'asphyxie. L'asphyxie ne saurait, par exemple, rendre compte de l'excitation et du délire loquace qu'on observe communément pendant la première période de l'éthérisation.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

NE CONFONDEZ PAS !!! [...] que de fabrique de *Laffecteur*. — Les bouteilles n'ont jamais porté de cachets en verre sur le ventre. — Remise aux exportateurs.

Spectacles du 1er avril.

- 7 1/2 OPÉRA. — Relâche.
- 7 1/2 FRANÇAIS. — Relâche.
- 7 1/2 ODÉON. — Relâche.
- 7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, le Caquet.
- 7 THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
- 6 1/2 VAUDEVILLE. — Pinsiron, Partie à trois, le Fantôme.
- 6 1/4 GYMNASE. — Article 213, Geneviève, Changement de main, le Diable.
- 6 1/2 VARIÉTÉS. — L'Enfant de l'amour, la Baronne, Ma Femme.
- 6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Un Docteur en herbe (1re rep.), un Poisson d'avril, début de Mlle Pauline.
- 6 3/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Paillasse, les Mattresques.
- 6 1/2 GAITÉ. — Bertram le matelot, le Chanteur des rues.
- 6 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
- 6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
- 6 3/4 COMTE. — Les Chasseurs, le Sourd, Kokoli.
- 6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Rosemarie, la Reine Argot, la Fille de Jacqueline.
- 5 1/2 LUXEMBOURG. — Belle de nuit, Mal noté, les Deux paires de bretelles, Jeunes bonnes et vieux garçons.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

BANQUET DU 7 AVRIL.

Le Banquet anniversaire pour la naissance de Fourier aura lieu le 7 avril prochain, à 6 heures du soir, dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359.

Les souscriptions sont reçues tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE. — La liste sera close dès qu'elle aura atteint le chiffre de 840 souscripteurs. Elle contient déjà plus de 450 noms.

Les femmes et les enfants sont admis. Les cartes sont rigoureusement personnelles. Les dames sont priées de faire adresser leur demande à la commission du Banquet, au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le prix du Banquet est de 2 francs pour les enfants et de 6 francs pour les grandes personnes.

Ceux de nos amis qui tiennent à assister à cette solennité sont prévenus que le chiffre fixé par les commissaires, eu égard aux dimensions de la salle, ne tardera pas à être atteint, et qu'une fois la liste close, il sera absolument impossible d'admettre aucune souscription nouvelle.

L'Influence française en Espagne.

Tout concourt à lier l'Espagne à la France. Et cependant, à en croire certains journaux, et quelques orateurs plus ou moins populaires, on serait tenté de croire que la nation la plus proche de l'Espagne est aussi sa plus dangereuse ennemie. Nous le disons avec regret, si au lieu d'être absorbée comme elle l'est depuis quinze ans par la guerre civile, l'Espagne eût été calme et florissante, il est probable que les amis de M. Donoso Cortès fussent réconciliés avec les Arabes mahométans, pour nous inquiéter dans notre glorieuse conquête d'Afrique. Si nous restons en Algérie, si nous protégeons le bey de Tunis, et si nous tenons dans le respect l'empereur de Maroc, c'est qu'en face de la France européenne nous voulons fonder une France africaine, moins encore pour dompter la barbarie, que pour bloquer l'Espagne entre les deux moitiés de notre empire; car, ce que nous sommes allés chercher au prix de tant d'or et de sang au pied de l'Atlas, c'est la conquête de la monarchie castillane.

Voilà ce que disent les hommes qui nous menaçaient dernièrement de la guerre avec force injures, parce qu'un petit bâtiment français jeté par la tempête dans la Bidassoa, en était sorti sans acquitter de prétendus droits exigés. Ce fait nous a rappelé, malgré nous, l'atroce coutume où sont certaines peuplades sauvages de piller et de maltraiter les naufragés jetés sur leurs côtes inhospitalières.

Pour se poser, comme le font certains hommes, en ennemis systématiques de la France, il faut en être aveuglé par un nationalisme étroit, ou n'avoir ni patriotisme véritable, ni aucune intelligence de la situation politique et sociale de l'Europe actuelle. Les temps ont bien changé depuis Charles-Quint et Philippe II. La lutte n'est plus aujourd'hui entre la maison de France et la maison d'Autriche, mais entre l'absolutisme et la liberté. Tout marche d'ailleurs vers l'unité. Les races d'hommes vont succéder aux peuples, comme les peuples ont eux-mêmes succédé aux tribus et aux clans. Les Slaves, ces derniers venus de la famille européenne, ont donné le signal de l'agglomération, si non de l'association. Soixante millions d'entre eux obéissent déjà au czar, qui convoite encore les trente autres millions restants, au nom du panslavisme. Qu'on se figure un souverain, un despote, à la fois pape et roi de cent millions d'hommes à la tête desquels il marcherait plus sûrement que Charles-Quint et Napoléon à la réalisation de la domination universelle.

L'Allemagne et la France commencent à s'émouvoir des projets de l'empereur de tous les Slaves. Dans les deux pays, on sent de plus en plus le besoin de contracter une alliance intime; mais, pour que cette alliance, qui serait vaine si l'Allemagne restait morcelée, portât ses fruits, il est indispensable que l'Espagne et l'Italie fassent cause commune avec la France, il faut que les nations latines se rappellent, à l'exemple des peuples germains, le lien fraternel qui les unit et leurs communes destinées.

S'il est vrai que l'Espagne appauvrie, au milieu d'une décadence plus apparente que réelle, trouve encore le temps d'envier à la France ses possessions africaines, eh bien! qu'elle sache que le sang français féconde en Algérie une terre qui sera un jour la patrie d'un nouveau peuple, issu à la fois des Français, des Espagnols et des Italiens, et appelé à réconcilier l'Europe et l'Afrique, en donnant à nos vieilles croisades un dénoûment certainement imprévu. En effet, ce n'est plus l'Islam qu'il faut détruire, c'est le Christ et Mahomet qu'il s'agit de rapprocher ainsi que Moïse, leur ancêtre commun. Arabes et Français, unis sous le même drapeau, marcheront dès lors ensemble à la conquête, c'est-à-dire à la fécondation du désert. Et qui sait si derrière cet Océan de sables, qui nous sépare du centre de l'Afrique, ne se cache pas une autre terre promise, mille fois plus riche que celle des Hébreux, des oasis mystérieuses dont la découverte, ajoutée à celle du continent trouvé par Colomb, assurera aux fils d'Adam la pleine jouissance de leur domaine.

Que les peuples méditerranéens se préparent donc à des destinées splendides, et qu'une foi inébranlable dans l'avenir les aide à supporter les misères du temps présent, et leur fasse surtout oublier les rancunes du passé.

Projet de loi sur la Médecine.

FACULTÉS ET ÉCOLES PRÉPARATOIRES (1).

Il existe aujourd'hui en France deux centres d'enseignement de la médecine : les *Ecoles préparatoires*, autrefois nommées *secondaires*, et les *Facultés*.

Les Facultés sont au nombre de trois : celles de Paris, de Montpellier et de Strasbourg; — les Ecoles préparatoires au nombre de vingt, établies dans les villes suivantes : Amiens, Angers, Arras, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse et Tours (1).

Le Congrès médical a été d'avis que cette division de l'enseignement entre les Facultés, chargées du haut enseignement, et les Ecoles préparatoires, destinées à un enseignement élémentaire essentiellement pratique, était utile, avantageuse; que le nombre des Facultés est suffisant; qu'il y aurait inconvénient à n'en avoir qu'une seule. Ces conclusions, qui ne sont que la consécration du *statu quo*, sont adoptées par le projet de loi, bien que l'exposé des motifs donne clairement à entendre que les Ecoles préparatoires sont trop multipliées. Mais, afin de ne mécontenter personne, on laisse à l'avenir le soin de les ramener au nombre convenable.

D'autres systèmes n'ont cependant pas manqué de se produire en opposition à l'état actuel. Il y a d'abord une opinion qui, pour rendre les épreuves plus égales entre tous les aspirants au doctorat en médecine, voudrait ne conserver qu'une seule Faculté, celle de Paris bien entendu. C'est là exclusivement que se termineraient les études médicales, et qu'auraient lieu les réceptions. Cette idée était caressée naguère par des hommes haut placés dans la Faculté de Paris.

Vient ensuite, sous l'inspiration d'une pensée toute différente, le projet de réunir les deux Facultés de Montpellier et de Strasbourg en une seule, qui aurait pour siège la seconde ville du royaume, et qui pourrait ainsi lutter, à armes moins inégales, contre la prépondérance de la Faculté de Paris. Cette opinion a été soutenue avec insistance par un professeur de la Faculté de Strasbourg, M. Forget. Sans doute, si la question était uniquement de contrebalancer l'influence de Paris, la fusion proposée et la translation de la Faculté nouvelle à Lyon, qui compte 200 mille habitants, seraient des conditions plus favorables que l'existence de deux Facultés séparées dans des villes d'une population médiocre. Mais il y a des traditions et des habitudes auxquelles il importe d'avoir égard. Telle localité a plutôt le génie industriel que le génie scientifique. On ne doit pas, d'ailleurs, entasser tous les éléments de vie sur le même point : là où ne saurait s'établir un grand mouvement de travail manufacturier et commercial, songez à maintenir l'activité qui résulte de la présence d'un foyer d'études.

Et puis, considération majeure, le bien des études exige un plus grand nombre de centres. Dans une science pratique comme la médecine, où l'on a besoin, pour s'instruire avec fruit, de pouvoir toucher au doigt et à l'œil les objets qui font la matière de l'enseignement, il faut avoir soin d'éviter l'encombrement qui résulte de la présence d'élèves trop nombreux. Avec deux Facultés seulement

(1) Voir les numéros du 13 et du 18 mars.

(1) Pour compléter l'indication des sources où se puise l'instruction médicale dans notre pays, il faut ajouter la liste des hôpitaux militaires et de la marine, érigés en Ecoles secondaires, savoir : les établissements de Brest, Cherbourg, Lorient, Metz, Rochefort, Strasbourg et du Val-de-Grâce à Paris. Dans plusieurs de ces établissements, par suite de la position des professeurs plus indépendants d'une clientèle, par suite aussi des chances qu'ils offrent aux élèves d'être assez promptement placés dans un service public, les études sont plus fortes, l'émulation est plus vive que dans la plupart des Ecoles préparatoires d'ordre civil.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 2 AVRIL 1847.

LE VENDREDI-SAINT.

Légende.

I.

Les artistes sculpteurs du quinzième siècle avaient presque résolu un problème social qui occupe de nos jours les esprits droits et forts qui demandent le progrès. Nous voulons parler de l'organisation du travail.

Ces artistes qui sillonnaient l'Europe, semant sur leur passage des chapelles historiées et des cloîtres ciselés de fines dentelles, ces nobles bohémiens de l'art avaient compris ce qu'il y a de puissance dans l'association. Aussi ne les voyait-on guère travailler isolés; ils se réunissaient par groupes fraternels, chacun d'eux apportant à l'œuvre sculpturale sa part de labeur et de talent, part individuelle et cependant nécessaire pour compléter l'ensemble.

Une vieille légende, fantastique et merveilleuse comme le sont presque tous les récits symboliques du passé, développe cette idée de la fraternité dans les travaux, en montre les admirables conséquences, et par contraste fait sentir les résultats funestes de la division.

Comme cette légende se rattache par son titre et sa mise en scène à la fête du vendredi-saint, il nous a semblé opportun de la publier le jour même de cette fête.

II.

Vers le mois de janvier 1467, trois beaux jeunes gens quittèrent Florence, leur patrie, pour aller chercher fortune en Allemagne, avec leur titre et métier de maîtres *tailleurs d'ymaiges*.

Ces trois jeunes gens étaient Guido Palli, Andréa Reno et Léone Salviati, tous trois pleins de cœur, d'imagination et de courage; mais pourtant différents l'un de l'autre par le caractère et le talent.

Guido avait l'esprit droit, élevé, énergique; Andréa, plus faible de volonté, se réglait le plus souvent sur celle de son ami; quant à Léone, c'était une âme bouillante, passionnée, dans laquelle la passion dominait souvent le jugement.

Ils s'étaient associés par les liens d'une amitié sincère que resserrait encore le besoin mutuel et réciproque qu'ils avaient l'un de l'autre pour l'accomplissement de leurs travaux artistiques.

En effet, Guido excellait à broder en pierre tous les caprices aériens de l'architecture gothique; mais il ne savait rien de la statuaire. Andréa, au contraire, drapait avec un goût merveilleux les vêtements à longs plis, sans toutefois pouvoir ciseler une tête. Ce dernier talent était celui de Léone qui n'y connaissait pas de rivaux.

Cette réunion de facultés diverses produisit plusieurs chefs-d'œuvre qui firent en peu de temps une renommée aux trois amis, et, l'année suivante, le prieur des bénédictins de Nuremberg les fit venir à son couvent pour leur donner à sculpter le tombeau du Christ dans une des chapelles de son église.

L'entreprise était grande et périlleuse; mais, forts de leur alliance, les trois amis ne se laissèrent pas effrayer par les difficultés du travail.

Ils se mirent incontinent à l'œuvre, et promirent par serment, ainsi que l'exigea le prieur, de livrer à la vénération des moines et à l'admiration du populaire, le tombeau du Christ complètement achevé le jour du vendredi-saint.

Promesse hardie, sinon téméraire, car il ne restait que deux mois pour arriver au terme désigné.

—N'importe, répondit Guido à Andréa qui lui en faisait l'observation, nous travaillerons de jour et de nuit, s'il le faut, mais nous aurons fini la besogne avant l'office du matin, le jour du vendredi-saint.

— J'y saurai bien mettre ordre, dit en lui-même le diable qui, après avoir été invisible témoin des conventions faites avec le prieur, écoutait encore la conversation des trois artistes.

C'est que vraiment Satan avait bien motif de vouloir empêcher Guido, Andréa et Léone de sculpter le tombeau, car il devait en advenir pour lui une nouvelle confusion. Il devait y être représenté emportant une âme dans ses griffes, mais écrasé sous le talon d'un ange et enchaîné par un autre esprit céleste.

Il voulait donc à tout prix éviter cette insulte, et il se mit à réfléchir pour trouver un moyen de s'y dérober.

Bientôt il se présenta aux trois amis sous la figure d'un riche seigneur voisin, qui venait admirer le plan de leur ouvrage, et sous ce déguisement il essaya de tendre à leur honnêteté les piéges vulgaires de la séduction.

— Quittez-moi ce travail non fructueux, dit-il aux trois Florentins après s'être insinué dans leur confiance par une conversation habile sur les arts. Laissez-là ce tombeau, je vous offrirai en revanche une œuvre moult plus longue et brillante. Je fais bâtir un gentil manoir, vous l'adouberez de mirifiques sculptures, et je les paierai en bel or monnoyé.

Et, pour donner plus de valeur à ses promesses, Satan déposa sur un bloc de marbre une vaste bourse entr'ouverte et resplendissante de florins.

Mais pas un des trois jeunes hommes ne jeta un regard de convoitise sur cet or, et Guido, à qui Satan avait adressé la parole, lança au loin pour réponse la bourse du tentateur.

Or, voici que les florins s'échappèrent, et, merveille! chacun d'eux fut changé en feuille morte: le pavé de l'église en fut jonché comme le sentier d'un bois en automne.

— Arrière, Satan, s'écrièrent en même temps les trois sculpteurs qui reconnurent l'esprit mauvais à ce prodige, *vade retrò*!

Puis ils firent le signe de la croix, et le diable disparut à travers les dalles, laissant après lui une trace bleuâtre.

— A l'œuvre maintenant, mes amis! dit Guido; à l'œuvre, l'ennemi est en fuite; bien fols serions si nous n'avions courage.

La foi crédule et présomptueuse de Guido l'abusait; car au même instant le maudit se disait en méditant de nouveaux projets :

— Ah! quoique pauvres, ils sont incorruptibles! Malgré leur ambition de gloire, ils préfèrent à mes richesses l'honneur sans profit de garder leur parole à un frocard!... Mais, par l'enfer mon royaume, ils ne tiennent pas encore la victoire... Je finirai par trouver le défaut de cette fine cuirasse de vertu. Le tombeau ne se fera pas ou le ciel s'en mêlera!

III.

Quelques jours après, Léone Salviati quitta un instant ses amis pour aller étudier les figures qui enrichissent les archevoltes du portail de la cathédrale de Nuremberg. Il avait, disait-il, besoin d'y puiser des inspirations pour concevoir l'idéal des têtes qu'il voulait modeler.

Ce n'était qu'un prétexte inventé par Satan qui ourdissait une nouvelle trame. Il avait compris, lui, génie pervers, à l'intelligence profonde, que l'union des artistes faisait leur force. Briser leur amitié, c'était briser en même temps leur talent : voilà donc le but vers lequel devaient tendre ses efforts.

Il essaya, et les effets de sa ténébreuse malice ne tardèrent pas à se produire.

Quand Léone revint à l'église du couvent, il n'était plus le même. Un évènement inattendu avait jeté comme un orage dans son cœur et changé son visage. Calme au départ, il rayonnait d'enthousiasme au retour; ses yeux bleus si doux étincelaient d'une ardeur voluptueuse.

Andréa et Guido furent frappés de cette métamorphose subite de leur ami, et lui en demandèrent la cause.

Salviati hésita d'abord à répondre; mais l'homme heureux trouve une grande joie dans la confidence de son bonheur : il parla.

Une vision délicieuse l'avait séduit : une jeune fille plus belle encore que ses rêves de poëte avait passé près de lui sous le porche de la cathédrale; il l'avait admirée, suivie au sortir du lieu saint, il connaissait sa demeure. Bien plus encore, une mendiante à qui la jeune fille avait jeté en passant une aumône et un sourire, venait de lui apprendre, à lui, l'heureux Salviati, un secret qu'il avait payé de tous les trésors de son aumônière... le nom de la jeune fille, un nom doux et charmant : Tradita.

Salviati fit ce récit avec une voix vibrante et passionnée. Guido et Andréa se sentirent émus, et, chose étrange, un mouvement indéfini de jalousie fit tressaillir leur âme lorsque Léone leur esquissa le por-

[illegible] de ses éléments de puissance et de grandeur, un pays comme la France a besoin de posséder un établissement civil de haut enseignement médical dans quelqu'un de ses grands ports de commerce. Or, Nantes est évidemment, par sa situation, le lieu le plus convenable pour un pareil établissement. Bordeaux seul pourrait le lui disputer, si Bordeaux ne se trouvait trop rapproché de Montpellier, l'école aux glorieuses traditions, qui, pour soutenir ou recouvrer son lustre d'autrefois, a besoin de n'être pas affaiblie. La Société royale de Médecine, en 1789, proposait de porter à cinq les Colléges ou Facultés de Médecine, et, après Paris, Montpellier, Strasbourg, elle désignait Nantes et Bordeaux pour siége d'un de ces centres d'instruction.

L'idée que nous émettons touchant la convenance d'une Faculté de médecine sur le littoral et rattachée à la mer se recommande aussi comme pensée d'humanité. Il n'y a pas de classe, en effet, plus dénuée des secours éclairés de l'art médical que celle de nos marins du commerce. Il n'y a qu'un très petit nombre de navires du plus fort tonnage ou spécialement affectés à des transports de passagers, qui aient à bord un docteur en médecine. La plupart du temps ce n'est pas même un officier de santé. Il importe de mettre un terme à cette situation déplorable, qui a été déjà souvent signalée. Rien ne contribuerait mieux à préparer pour notre marine marchande un personnel de praticiens capables que la création d'une Faculté dans un port de mer. Nous recommandons cette pensée à la sollicitude des deux Chambres, et en particulier aux députés des ports. M. de Salvandy la comprendra certainement.

Une autre initiative que les Chambres devraient prendre, à défaut du ministre qui n'ose pas, c'est celle de la réduction du nombre des Ecoles préparatoires, réduction rendue malheureusement nécessaire par l'insuffisance des ressources (1).

Il y a de ces écoles qui n'ont qu'une vingtaine d'élèves inscrits. La plupart d'entre elles n'en comptent pas quarante, même si l'on s'en rapporte à la statistique donnée dans l'exposé des motifs du projet de loi, statistique qui pèche par exagération, sans nul doute; car les données en sont fournies par les écoles elles-mêmes, qui ont toutes intérêt à s'attribuer le plus qu'elles peuvent d'importance. Mais admettons, comme cela résulterait du tableau publié par le ministre, que les étudiants en médecine sont ainsi répartis pour l'année scolaire actuelle :

(1) Si l'opinion était dès à présent assez éclairée pour comprendre que certaines notions de physiologie et des diverses autres sciences qui servent de prolégomènes à la médecine proprement dite, forment le complément indispensable d'une éducation libérale ; si l'on voyait dans les écoles de médecine non-seulement des établissements destinés à préparer des praticiens, mais encore des foyers d'instruction générale où toute la jeunesse irait puiser des connaissances d'une utilité journalière dans toutes les positions de la vie, le pays consentirait sans doute à faire la dépense nécessaire pour entretenir une vingtaine d'institutions d'enseignement médical. Nous nous garderions bien, s'il en était ainsi, de réclamer la suppression d'aucune des écoles existantes. Mais, dans les dispositions actuelles de l'esprit public et vu l'exiguité des allocations qu'il est permis d'attendre de nos Chambres en faveur de cette branche de l'enseignement, il nous paraît non-seulement plus avantageux, mais encore indispensable de réduire le nombre des Ecoles préparatoires, afin de fortifier celles qui seront maintenues.

[illegible] manière ?

Indépendamment de l'insuffisance des moyens matériels d'instruction dans la plupart de ces établissements, est-il possible qu'un si petit nombre d'auditeurs qu'en laisse supposer pour chaque cours un personnel total de 20 ou 30 élèves par Ecole préparatoire, stimule assez fortement le zèle des professeurs pour les décider à toutes les recherches, à tout le travail qu'exige un enseignement bien fait ?

Ce n'est point assez pour assurer aux Ecoles préparatoires de médecine les conditions d'une vitalité forte, de mettre leur existence à l'abri du caprice des corps municipaux, en faisant d'elles des établissements entièrement universitaires : il faut concentrer les ressources sur un certain nombre de points bien choisis, afin de donner aux Ecoles qui seront maintenues les moyens de remplir leur destination.

Nous savons l'embarras du pouvoir dès qu'il s'agit d'ôter ou de refuser quelque chose aux localités dans un intérêt général. Quand on est ministre, on ne s'expose pas de gaieté de cœur à perdre deux ou trois voix de députés qui vont passer à l'opposition si l'on mécontente les intérêts locaux dont ils sont les représentants. Car d'une seule de ces voix peut dépendre, à un moment donné, le sort du cabinet. De là dans notre régime parlementaire une foule de concessions et de transactions, contraires évidemment au bien général du pays. Aussi, malgré tout l'avantage qu'il y aurait à concentrer l'enseignement médical élémentaire dans dix ou douze Ecoles bien dotées, qui auraient pour le moins une soixantaine d'élèves chacune, il était aisé de prévoir qu'une pareille disposition ne figurerait point dans le projet de loi présenté aux Chambres.

L'émulation est une condition essentielle pour que des études, de quelque genre que ce soit, s'élèvent et se maintiennent à un état florissant. Dans la solitude actuelle de la majorité des écoles préparatoires, l'émulation est impossible, aussi bien de la part des maîtres que de celle des élèves. Aux premiers donnez des auditeurs, aux seconds des compagnons, des rivaux d'étude et de travail, si vous voulez que les uns et les autres appliquent énergiquement les facultés de leur esprit à la tâche d'enseigner et d'apprendre les secrets de l'art de guérir. Cet art s'appuie désormais sur un grand nombre de sciences dites accessoires, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, qui sont en quelque sorte du domaine public. Nous voudrions qu'à ceux de leurs cours qui ont pour objet ces diverses sciences et même l'anatomie, la physiologie, les Ecoles préparatoires de médecine donnassent libéralement accès à toute la jeunesse des villes où elles sont établies, sauf, bien entendu, certaines conditions d'ordre dont on ne peut se départir. Ainsi, l'on rendrait service à la population ; car la diffusion des lumières n'est jamais sans influence sur le bien-être, sur la moralité des hommes, et par suite sur le progrès social, en même temps qu'on exciterait chez les professeurs et chez les élèves une ardeur féconde. Les études physiologiques seraient la meilleure préparation pour le législateur, l'administrateur et le magistrat. Voilà ce qu'exprimait naguère, dans une de ses leçons, au Collége de France, un professeur aimé de la jeunesse, M. Michelet. Mais une

[illegible] temps précieux ; les discussions s'écourtent, deviennent confuses, les questions ne sont pas suffisamment élucidées, et une partie des résultats que le Congrès pourrait produire se trouvent paralysés.

Le Congrès s'est réuni ce matin à neuf heures. On s'est occupé d'abord de la nécessité d'organiser une statistique agricole ayant mission de rechercher et d'étudier, chaque année, le produit des récoltes, les méthodes agricoles, les inventions, les études géologiques de provoquer des expériences, de centraliser et de constater tous les faits qui peuvent intéresser l'agriculture.

La Commission chargée d'examiner cette matière demandait que l'Etat lui-même se chargeât de faire confectionner cette statistique au moyen d'agents salariés répartis dans les départements. C'est là en effet le seul moyen d'obtenir réellement des renseignements complets. Le Congrès a refusé de s'associer à la commission ; il s'est contenté de demander que la statistique fût dressée par les comices agricoles des localités.

On s'est occupé ensuite d'une découverte fort curieuse et fort importante. Jusqu'à présent, on ne pouvait déterminer que par l'expérience la quantité, la qualité, le temps d'abondante lactation d'une vache. On vient de trouver le moyen de faire cette détermination *à priori*. Un vacher de l'Aveyron, en observant le bétail confié à ses soins, remarqua que, parmi ses vaches, les unes portaient tel ou tel signe extérieur, avaient tel ou tel détail de conformation qui n'existait pas chez les autres. Il observa de plus près, et, en comparant ses observations, il reconnut que ces signes caractéristiques correspondaient à des produits divers ; il parvint ainsi à trouver la loi de ces signes, et il est arrivé à déterminer complétement, à la vue et par une méthode fort simple, le produit composé d'une vache quelconque.

Mais ce n'est pas tout de faire une découverte, il faut la propager, et c'est ici que M. Guesnon, le vacher, rencontra les plus grandes difficultés. Dire combien il reçut d'affronts, quelles fins de non-recevoir lui furent opposées par les savants auxquels il s'adressa, serait chose trop longue ; le récit, d'ailleurs, n'aurait rien de neuf, c'est l'histoire de tous les inventeurs. M. Guesnon a persévéré; une commission du Congrès a été nommée pour examiner ses procédés. Un rapport a été présenté aujourd'hui, dans lequel la commission proposait de voter des félicitations au modeste inventeur. Le Congrès s'est associé à ces conclusions, et il a décidé à l'unanimité qu'une médaille serait décernée à M. Guesnon, sur les fonds libres de l'association. L'inventeur, présent à la séance, a reçu lui-même les félicitations de l'assemblée.

Une discussion confuse s'est ensuite engagée sur la maladie des pommes de terre et sur les moyens d'y remédier. Un grand nombre de faits spéciaux, que nous ne pouvons reproduire, ont été racontés ; plusieurs procédés ont été préconisés et combattus. M. Beaumont a raconté par exemple qu'ayant semé du trèfle dans un terrain où il avait d'abord planté des pommes de terre malades qu'il jugeait à peu près impropres à la germination, il a récolté d'excellentes pommes de terre. M. Payen a proposé de cultiver peu de pommes de terre, de tenir dans des lieux secs celles qui devront servir aux semailles ; quant à celles qui seraient destinées à la consommation des bestiaux, il croit qu'on devrait aussitôt la récolte opérée, les faire cuire et les conserver dans des tonneaux, recouvertes d'une substance grasse, etc., etc. Le Congrès ne pouvant prononcer entre les faits et les systèmes produits, a émis le vœu que des études et des expériences soient faites pour chercher les causes et les remèdes de la maladie du précieux tubercule.

L'assemblée avait à décider une question assez importante. Il s'agissait de savoir si la commission permanente chargée de poursuivre l'exécution des vœux du Congrès et d'organiser la session de l'année prochaine fonctionnerait d'une manière constante ; si elle correspondrait avec les comices agricoles locaux, et donnerait ainsi au Congrès une

---

trait de celle qui l'avait frappé d'un amour subit.

Et tous deux en même temps, sans se consulter, demandèrent à Salviati quand il espérait revoir Tradita.

— Ce soir, répondit-il. La pauvresse m'a dit qu'elle allait chaque jour à la cathédrale une heure avant le couvre-feu. Je ne veux manquer de m'y trouver.

— Ni moi, se dit à lui-même Guido.

— Ni moi, pensa aussi Andréa.

Le lendemain matin, les trois artistes ne reparurent pas au couvent des bénédictins. Leur union était rompue ; car tous trois ils avaient vu Tradita, et l'aimaient. Jaloux l'un de l'autre, ils ne voulaient plus se prêter le secours de leurs talents; la passion les aveuglait ; ils oubliaient la foi jurée sans réfléchir que chacun, par haine pour ses frères, trahissait ses intérêts et sa gloire.

Huit jours s'écoulèrent, et l'atelier du couvent resta silencieux. Le prieur, inquiet de l'absence des artistes, les fit chercher dans la ville, et il alla lui-même trouver Guido Palli dans son hôtellerie.

Le jeune *ymaigier*, avons-nous dit, avait l'esprit droit, le mensonge lui était impossible, et, malgré de vains efforts pour dissimuler son secret, il finit par avouer la vérité au prieur.

Ce religieux, vieillard à tête blanche, à la parole imposante, fit à Guido de graves et paternelles réflexions. L'âme de l'artiste reçut comme une bienfaisante rosée ces conseils qui apaisaient le tumultueux bouillonnement de sa passion, et bientôt, domptant la sensation mauvaise qui l'agitait, par un effort énergique et suprême de sa volonté, il promit au prieur d'oublier sa haine et de reprendre le lendemain son ciseau.

Après le départ du prieur, Satan, pour ébranler Guido, fit passer plusieurs fois dans la rue, à quelques pas de lui, seule, coquette, agaçante, la belle Tradita, la fille aux yeux noirs, aux lèvres provocantes ; mais Guido resta fort, et le jour suivant, au point du jour, il se rendit à son œuvre.

Le hasard lui fit rencontrer Andréa, qui voulut l'éviter ; mais Guido, reprenant sur son ami son influence passée, lui parla de leurs devoirs mutuels avec tant d'éloquence, que bientôt Andréa se jeta dans ses bras avec une fraternelle douleur d'avoir pu oublier l'amitié pour l'amour.

Ils entreprirent de concert le tombeau du Christ avec un nouveau courage, et dans peu de jours le marbre, obéissant au caprice de leur imagination comme à l'acier de leur ciseau, se couvrit de féeriques dentelles sous les doigts de Guido, se déploya en riches draperies dans les mains d'Andréa.

Cependant l'œuvre demeurait incomplète; car, au milieu de ces mille ogives flamboyantes, de ces balustres à trèfles lancéolés, de ces feuillages si habilement groupés, de ces panaches presque flottants, les belles et nobles statues au gracieux corsage, à la taille aérienne, semblaient de pâles fantômes décapités.

Salviati, hélas ! manquait à l'œuvre. Prières, supplications, conseils et larmes, tout avait été inutile pour fléchir son obstination.

Le vieux prieur lui-même était descendu jusqu'à l'implorer. Puis, reprenant sa dignité de vieillard et son austérité de prêtre qu'il poussait parfois jusqu'au fanatisme, comme tous les moines de son temps, il l'avait menacé de la vengeance du ciel, il lui avait rappelé cette belle parole de l'Evangile : Celui qui dit à son frère raca est maudit. Mais Salviati n'écoutait ni supplications ni menaces. Une seule pensée vivait en lui, l'amour ; un seul sentiment le faisait trembler, la crainte de n'être pas aimé ; une seule image s'offrait à lui, Tradita.

Que lui importait la gloire ou le ciel, pourvu qu'un jour Tradita vînt lui dire : Je t'aime !

Sa passion était devenue de la démence.

Et pourtant, malgré cet abandon de Léone, Andréa et Guido espéraient toujours le voir revenir à eux, et cet espoir leur donnait la confiance nécessaire pour achever leur œuvre.

Vaine attente ! le jeudi-saint arriva, et Salviati n'avait point paru à l'atelier, et les blanches statues, si admirables dans leur imperfection, attendaient toujours la vie qui devait les animer.

Ce dernier jour fut un supplice pour Guido et son fidèle compagnon. Le découragement vint abattre leur âme, et, vers le soir, quand ils virent que désormais tout espoir était perdu de voir le tombeau terminé, une pensée terrible les saisit.

— A quoi bon laisser vivre ce travail inutile, dit Guido à Andréa ; brisons-le, et mourons tous deux après.

— Brisons-le, et mourons, répéta Andréa livide et frissonnant.

Les marteaux se levèrent, c'en était fait du chef-d'œuvre, quand une voix éclatante et solennelle, grondant sous les arceaux des voûtes, fit tomber de leurs mains les armes iconoclastes, et remplit leur âme d'une profonde terreur.

— Arrêtez, disait la voix, je vous l'ordonne. Vous avez été jusqu'ici fermes et unis !... C'est bien... Laissez le reste à un autre maître plus puissant que vous, il y pourvoira.

Les deux artistes tombèrent à genoux, prièrent avec recueillement, et sortirent.

Comme ils passaient sur la grande place de Nuremberg, il virent de loin, à la clarté d'une forge d'armurier encore ouverte, Salviati qui rentrait dans sa demeure, entraînant avec lui la belle Tradita.

Mais ils ne furent pas jaloux du bonheur de l'insensé, ils pleurèrent sur sa démence et le trésor de son amitié perdue.

IV.

Le lendemain, jour du vendredi-saint, aux premières lueurs du matin, un grand cri éveilla la ville de Nuremberg tout entière, un cri navrant, terrible, et qui n'avait rien d'humain.

Le peuple se porta en foule vers la maison d'où était partie cette clameur lamentable, et son horreur fut redoublée quand il apprit qu'on venait d'y trouver mort, les lèvres desséchées, la main droite flambante d'un anneau de feu, et le front empreint de caractères inconnus et magiques, Léone Salviati, l'artiste florentin.

La foule s'écria qu'il avait été maudit ; elle disait vrai. Le sculpteur était mort des baisers de Tradita, la fille de l'enfer.

Guido et Andréa, s'attendant à de nouvelles merveilles, s'élancèrent tremblants du seuil fatal qu'avait franchi Salviati la veille pour la dernière fois ; ils coururent comme emportés par une puissance irrésistible au couvent des bénédictins.

Déjà les moines rassemblés attendaient, impatients que les maîtres tailleurs d'images vinssent soulever le voile qui cachait leur œuvre au public.

Guido s'avança chancelant, écarta le rideau d'une main agitée en détournant la tête. L'angoisse de la terreur le torturait encore, le froid de la mort glissait dans ses veines...

Mais Andréa poussa un cri de joie.

Guido relève ses regards. O bonheur indicible ! des ouvriers inconnus ont terminé pendant la nuit le tombeau inachevé, — des génies, sans doute, comme celui qui tour à tour chantait dans l'archet de Fidelio, ou traduisait le ciel dans le pinceau de Raphaël, — des anges, peut-être, comme ceux qui taillèrent à jour dans une nuit le beau pilier de la cathédrale de Strasbourg.

Rien ne manque plus au chef-d'œuvre ; la vie éclate de toutes parts, et un long frémissement d'admiration sort de toutes les poitrines.

— Gloire aux Florentins ! murmura la foule saisie d'enthousiasme.

— Non, mes frères, reprend l'austère prieur, gloire à Dieu qui a uni ces deux jeunes hommes par la fraternité.

Puis, soutenant dans ses bras Andréa et Guido, il admire avec eux comment le prodige accompli a fait la part des bons et celle des méchants.

C'est qu'en effet le groupe des deux anges, du démon et de l'âme perdue, présente quelque chose de bien étrange.

Les deux anges sont les portraits fidèles de Guido et d'Andréa, et leurs mains sont unies. Le damné qui se tord dans les griffes de Satan rappelle l'infortuné Salviati, et, contraste hideux, la belle tête de Tradita sourit encore avec volupté sur le corps difforme et velu du démon.

« Et c'est ainsi, ajoute le légendaire en terminant, qu'il fut clairement démonstré à un chacun, par si terrible et en même temps glorieuse adventure, que ceulx-là qui demeurent liés entre eux par amitié comme par chaîne consanguine et fraternelle, font chose bonne et moult plaisante, tandis que par contraire mal heur et chastiment adviennent à ces traistres qui n'ont souci de vivre en bon accord d'âme avec leurs compagnons.

» Sus donc, vous aultres qui travaillez en société, comme il convient, prenez et mesditez ce mien petiet récit qu'ay fait et escript pour vous à bonne intention. »

GEORGES OLIVIER.

Presque tous les théâtres font relâche aujourd'hui à l'occasion du vendredi-saint.

[illegible] mandées à tous les médecins ; que le gouvernement facilite l'établissement des médecins dans les campagnes en réprimant d'une manière plus efficace l'exercice illégal de la médecine, et en favorisant le développement des associations de secours mutuels ;

3. Que les comices, les sociétés d'agriculture et le gouvernement soient invités à rechercher et à encourager les moyens les plus utiles pour organiser les associations de secours mutuels au profit de la santé des habitants des communes rurales ;

4. Que le gouvernement avise aux moyens convenables pour que les lois sur l'organisation des bureaux de bienfaisance, sur l'extinction *générale* de la mendicité, et l'article 18 de la loi du 15 octobre 1793, sur l'admission des malades des campagnes dans les hôpitaux les plus voisins, soient mis à exécution dans toutes les communes de France.

La discussion sur ce rapport a été renvoyée à l'année prochaine.

On a passé ensuite à une proposition ayant pour but de demander la réduction de l'octroi sur les vins à l'entrée des villes. Ce droit est proportionnellement plus élevé sur les vins que sur les alcools. Il en résulte 1° que les marchands sont incités à fabriquer des vins dans l'intérieur des villes, au moyen d'alcool et de diverses autres substances ; 2° que le peuple ne pouvant boire du vin à cause de l'élévation du prix, se rejette sur l'eau-de-vie, dont les effets sont si funestes. Un membre a fait remarquer que les produits des assurances, que l'on propose de mettre entre les mains de l'Etat, indemniseraient le Trésor des pertes que lui occasionnerait le dégrèvement des boissons. Après une courte discussion, cette proposition a été également renvoyée à la session prochaine.

M. Pellault et quelques autres membres ont demandé que la session du Congrès soit avancée l'année prochaine et fixée au commencement de février. — Nous ne citons que pour mémoire une proposition faite par un membre et écartée par le Congrès pour demander que le projet de loi sur le cadastre promis par le gouvernement détermine non-seulement l'étendue des propriétés, quant à l'impôt, mais aussi quant aux propriétaires entre eux.

Le président, M. Decazes, a ensuite prononcé, d'une voix très faible, un discours que nous n'avons pu suivre. De chaleureux applaudissements ont répondu de tous les points de la salle quand l'orateur a proposé de voter des remerciements à MM. de Tracy, de Gasparin et Dezeimeris pour leurs travaux et les lumières qu'ils ont apportées dans la discussion, et surtout lorsqu'il a rappelé le dévouement héroïque que MM. de Vogué et de Béhague ont montré lors de l'inondation de la Loire. Le Congrès a également voté des remerciements au bureau provisoire, aux secrétaires surtout, pour le zèle et l'activité dont ils ont fait preuve pendant la session, et la réunion s'est dissoute se donnant rendez-vous à l'année 1848.

Concours de Poissy.

Nous n'avons donné hier que des renseignements incomplets sur le concours de Poissy, et des erreurs de diverse nature se sont glissées dans le compte-rendu qu'un ami avait bien voulu nous communiquer.

Le *prix principal*, qu'on peut nommer *prix d'excellence*, disputé entre les animaux, déjà primés, de tout âge et de toute race, a été remporté par un bœuf durham-charolais, appartenant à M. de Béhague, de Dampierre. Des applaudissements unanimes ont accueilli la proclamation de ce nom, et ils s'adressaient à l'homme de bien plus encore qu'à l'éleveur habile. M. le ministre du commerce a dit à M. de Béhague : « Je suis l'interprète des sentiments du pays tout entier en vous félicitant sur votre noble conduite pendant les désastres de l'inondation de la Loire. Permettez-moi, monsieur, de vous donner l'accolade fraternelle. » Cet hommage si justement rendu a fait éclater de nouveau l'applaudissement sympathique, et chacun saluait ce bon citoyen qui sait travailler avec intelligence au progrès agricole, et qui sait se dévouer généreusement pour le salut du pauvre paysan.

M. de Béhague a remporté deux autres prix. M. le marquis de Torcy en a cinq pour sa part. Voici, du reste, la liste exacte des prix :

1re CLASSE. — *Bœufs de quatre ans au plus, quels que soient le poids et la race.*

1er prix : Durham-charolais, à M. de Béhague.
2e prix : Charolais, à M. Massé, de la Guerche.
3e prix : Durham-cotentin, à M. de Torcy.
4e prix : Cotentin, à M. Adeline.
5e prix : Durham-suisse, à M. de Torcy.
6e prix : Durham-cotentin, à M. Grégoire.

2e CLASSE. — *Races diverses, de tout âge.*

1er prix : Durham-suisse, à M. de Torcy.
2e prix : Durham, à M. Tachard.
3e prix : Durham-suisse, à M. de Torcy.

Races du Centre.

1er prix : Salers, à M. Lavau, de Chollet.
2e prix : Salers, à M. Guillon.
3e prix : Limousin, à M. Lavareille.

Races de l'Ouest.

1er prix : Cholet, à M. Davesnnes.
2e prix : Saintonge, à M. Davesnes.
3e prix : Cholet, à M. Limousin.
4e prix : Durham-breton, à M. Salvat frères.

Race normande.

1er prix : Durham-cotentin, à M. de Torcy.
2e prix : Cotentin, à M. Goupil.
3e prix : Cotentin, à M. Adeline.
4e prix : Cotentin, à M. Rocher.

Races de l'Est.

1er prix : Durham-Charolais, à M. de Béhague.
2e prix : Durham-Charolais, à M. Massé.
3e prix : Charolais, à M. Massé.
4e prix : Durham-Charolais, à M. Simon.

Les prix pour les races ovines se sont distribués ainsi :

1re CLASSE. — *Sans distinction de poids et de races.*

1er prix : Dishley-artésiens, à M. Lucas.
2e prix : Dishley-mérinos, à M. Pluchet.
3e prix : Kent-mérinos, à M. Martine.
4e prix : Anglo-mérinos, à M. de La Houpelière.

2e CLASSE. — *Mérinos ou métis-mérinos.*

1er prix : M. Guyon.
2e prix : M. Hardelay.

Grosses races à laine longue.

1er prix : M. Lucas.
2e prix : M. Flahaut.

[illegible] qu'elle accuse l'inquiétude que cause à une administration insuffisante cette grande association des agriculteurs, association encore confuse, mais destinée, en se développant et s'organisant, à rendre un jour de grands services au pays. Le silence de M. Cunin-Gridaine est du nombre de ces maladresses politiques que le ministère actuel commet en toute occasion, et qui viennent d'un esprit fatal de défiance contre l'esprit public.

Les agriculteurs ont remarqué avec regret que M. le duc de Nemours, qui préside à toutes les courses de chevaux, n'avait pas encore paru aux concours de Poissy.

Un incident assez piquant signalait hier le concours de Poissy. M. le ministre de l'agriculture, escorté de MM. Dupin, Decazes, Paganel et autres notabilités du monde agricole, avait été retenu par le couronnement des lauréats jusqu'à l'heure du départ de trois heures et demie, si bien que, lorsqu'ils sont arrivés à la station, le convoi était au moment de partir; tous les wagons étaient pleins d'une foule immense, et ces messieurs, victimes de l'imprévoyante impolitesse de la compagnie, couraient à toutes jambes d'un wagon à l'autre, mais en vain...

M. Dupin a mis le nez à une portière, demandant asile. — Monsieur, chacun pour soi, chacun chez soi, lui a répondu un voyageur. — Et M. Dupin s'est retiré tout confus.

Quant à M. Cunin-Gridaine, qui sollicitait la même faveur : Volontiers, lui dit un autre membre du Congrès agricole, mais, monsieur le ministre, à une condition, place pour place.

Un témoin impartial nous assure que l'incorruptible ministre a refusé le marché, ce qui a fait dire au même voyageur que le Congrès marcherait sans le ministre, même malgré lui.

A la fin tout s'est arrangé : la compagnie a ajouté un wagon supplémentaire, où les ministres et leurs amis ont trouvé place.

Propagation phalanstérienne!

M. JULES DUVAL A BORDEAUX ET A LIBOURNE.

Nous recevons un dernier numéro de l'*Homme Gris*, de Bordeaux, dont nous reproduisons une appréciation très juste de quelques points principaux de la Théorie phalanstérienne. Cet hommage a d'autant plus de prix pour nous, que l'accueil tout bienveillant que ce journal avait fait à notre ami était tempéré dans un premier article par des réserves qui en diminuaient beaucoup le prix. Depuis quelque temps déjà nous avions remarqué que notre spirituel confrère se lançait dans les pleines eaux du socialisme, à propos de boulangeries communales, de charité publique ; nous le félicitons de faire un pas de plus en avant. Voici son article :

Le succès de M. Duval a été complet ; — chaque soir, la salle de l'Athénée était trop petite pour contenir la foule avide des spectateurs qui venaient entendre sa voix éloquente. — Avocats, juges, magistrats, artisans, publicistes, hommes d'esprit et de talent, des dames même se pressaient autour du jeune professeur, entraînés, subjugués par le charme de sa parole facile, brillante, persuasive, et de ses pensées vives, originales, souvent même spirituelles. — M. Duval ne possède certainement ni les grandes qualités de l'orateur, ni l'éloquence nécessaire pour briller à la tribune ; mais difficilement on trouverait un causeur plus aimable et plus digne d'une attention soutenue.

Voilà pour les succès personnels de l'apôtre fouriériste ; — voyons maintenant sa doctrine.

Et tout d'abord avouons que la presque totalité de ceux qui ont assisté aux conférences de M. Duval, ont été étrangement surpris, désabusés. — Généralement on a du phalanstérianisme une idée complètement erronée, fausse, absurde. — On accuse, par exemple l'Ecole de Fourier de vouloir déposséder les riches pour jeter tous les biens dans le gouffre de la communauté, — ou de révolter la raison par la prédication d'une égalité absolue et les sentiments honnêtes en proclamant la liberté de la femme, — ce qui ne pourrait effectivement manquer de conduire au désordre, à l'anarchie ; — ou bien encore de préconiser comme bonnes toutes les passions, même les plus funestes ! Car que ne dit-on pas contre le fouriérisme !

Et tout cela, faute de savoir le premier mot des théories que l'on attaque et que l'on livre au ridicule, au mépris des hommes de bien.

La science sociale et humanitaire vaut bien cependant la peine, ce nous semble, qu'on l'étudie.

Fourier n'a entendu réhabiliter en principe la passion que comme force, puissance donnée par la Divinité pour servir au bien de l'humanité.

Comme toutes les forces naturelles : — l'eau, le feu, l'air, la vapeur, — forces aveugles qui peuvent être utilisées au bien comme au mal, selon le bras qui les meut et les dirige, — la passion, contenue par la raison, et surtout inspirée par la puissante attraction d'une enfance bien dirigée, d'un milieu purifié et d'un ensemble d'enseignements plein de nobles aspirations, — la passion rendra des services bien autrement importants à l'humanité que dans la civilisation actuelle, avec le système de compression, d'égoïsme et de corruption, qui assiste aux premiers cris de l'enfance, et jette la dernière pelletée de terre sur sa tombe !

Nous l'avouons sincèrement, nous avons déposé à l'Athénée toutes nos antipathies, nos répugnances ; — et si nous ne sommes pas aujourd'hui entièrement convertis à la doctrine des disciples du génie de Fourier, — du moins avons-nous, pour tous ces hommes de talent qui se dévouent pour apporter aux peuples la lumière de leur foi et la chaleur de leurs espérances, la plus haute estime et la plus profonde admiration.

Nous aimons à croire que l'*Indicateur bordelais* exagère un peu en disant que : « M. Duval a consacré le commencement de la dernière séance à l'examen de 991 objections, et la fin à exposer la position dans laquelle se place l'Ecole vis-à-vis de 99 institutions modernes. » Probablement il était question de qqs. objections et de qqs. institutions, et au lieu d'un travail herculéen, il y a tout simplement à enregistrer une nouvelle *méprise* des compositeurs dans les annales de la typographie, la plus colossale, il est vrai, qui ait encore paru au jour. — Du reste, ce jour l'*Indicateur* était en veine de grossissement microscopique, à en juger par quelques objections depuis longtemps réfutées qu'il [illegible] plus de confiance qu'elles [illegible] empreinte, du reste, de bonnes intentions et de talent.

[illegible] être convaincus de ce paradoxe : qu'avec [illegible] cords, on arrive aux sublimes accords.....

Il est à regretter que M. Duval n'ait pas eu le temps de séjourner à Libourne et d'y faire un cours complet de science sociale ; comme à Bordeaux, le local et l'affluence ne lui eussent pas manqué.....

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro de huitaine le compte-rendu de l'exposition de Limoges.

La commission du budget a consacré ses séances d'hier et d'aujourd'hui aux dépenses du ministère de l'instruction publique. Après avoir entendu M. le ministre de l'instruction publique, elle a voté sur les diverses augmentations de dépenses qui s'élèvent, pour 1848, à 508 350 fr.

La commission a rejeté les propositions suivantes, portant augmentation de dépenses :

Création d'un bureau pour l'enseignement particulier et augmentation du personnel des autres services de l'administration centrale ;

Création de 4 inspecteurs généraux de l'Université. Le corps des inspecteurs généraux, sous l'empire, était de 30 et ne pouvait être moindre de 20. Aujourd'hui, il est réduit à 14. Chaque commission d'inspection générale doit visiter tous les ans, en moyenne, 4 académies, 13 départements, et par conséquent 7 facultés, 8 colléges royaux, 4 colléges de plein exercice et 45 colléges communaux.

La commission a alloué un crédit de 3 000 fr. destiné à avoir dans la salle des délibérations du conseil royal le portrait de M. Royer-Collard.

Elle a rejeté la proposition de porter de 5 000 fr. à 3 000 fr. le traitement de dix-neuf maîtres de conférences et de l'aumônier de l'école normale, ainsi que celle concernant le directeur des études, la création d'une chaire de géométrie et l'élévation du traitement de deux maîtres de conférences de langues vivantes.

Elle a également repoussé une augmentation de crédit de 4 000 fr. pour créer à l'Académie de Paris un emploi de secrétaire, qui existe dans les autres académies, ainsi qu'un autre crédit de 7 800 fr. pour une meilleure classification des frais de bureau, et supplément d'indemnité de logement de 6 académies dans les villes les plus populeuses.

Elle a repoussé la création d'une chaire de droit criminel à la Faculté de droit de Rennes, et celle d'une quatorzième Faculté des lettres que se disputent Douai, Nancy, Bourges, Clermont.

Nous lisons dans l'*Echo d'Oran* du 20 mars :

« Les nouvelles les plus récentes de l'Ouest ont été apportées à Oran par le retour du bateau à vapeur *le Pourvoyeur*, qui était allé porter des approvisionnements à Nemours. On y disait qu'Abd-el-Kader était toujours dans la même région, disposant des mêmes ressources que M. le colonel de Cognord indiquait lui rester il y a quatre mois environ ; il aurait toujours 200 fantassins et 350 à 400 chevaux qu'il cherche à refaire, en profitant de la saison des herbes dans laquelle nous sommes entrés. Pour soutenir la patience de son monde, il annonce, comme d'habitude, des projets d'opérations prochaines. On ne faisait point mention, d'ailleurs, que la deïra eût subi d'attaque récente, ce qui semblerait indiquer que les représailles exercées par l'émir contre les Hallaf ont eu l'effet qu'il s'en proposait. Un fait qui paraît authentique donnerait d'ailleurs la mesure de l'état d'indiscipline des tribus situées entre notre frontière et Thaza ; le caïd d'Ouchda, qui vient d'être remplacé, avait dû quitter cette ville clandestinement afin de se donner plus de chance d'arriver sans accident jusqu'à Fez, et dans ce but il avait cherché à donner le change sur le moment de son départ. Ces précautions lui ont permis d'arriver jusqu'aux environs de Thaza sans accident ; mais là il aurait été attaqué par les gens du pays, et son bagage serait resté entre leurs mains ; il avait cependant une escorte de plusieurs cavaliers.

» Une nouvelle donnée par les Arabes, mais tellement circonstanciée qu'elle ne permet pas le doute, annonce que, ces jours derniers, Bou-Maza s'est montré suivi d'une petite troupe entre Teniet-el-Had et Tiaret. Un caïd est venu prévenir l'autorité qui commande sur le premier de ces points. La cavalerie de l'agha Ben-Ferat s'est lancée immédiatement à la poursuite de la bande qui venait d'être signalée, et est parvenue à l'atteindre. Le chaouch de Bou-Maza a été tué avec quatre autres de ses cavaliers, dont les chevaux ont été ramenés. Trois mulets qui portaient son bagage et son petit trésor, dont la somme s'élevait à 12 ou 1 500 fr., ont été pris ; 8 ou 10 de ses cavaliers ont échappé à la mort en se jetant dans les ravins ; le reste s'est dispersé. Bou-Maza aura réussi sans doute à trouver dans quelque douar une hospitalité qui lui permettra de sortir sain et sauf de ce pas difficile ; mais, pour quelque temps du moins, il est à supposer qu'il ne pourra renouveler la malheureuse tentative qu'il vient de faire. »

Les journaux d'Orient annoncent que les travaux du *barrage du Nil* sont poussés avec la plus grande activité. Les constructions à établir dans le milieu du fleuve vont être commencées, et Méhémet-Ali se prépare à en poser la première pierre. Cette cérémonie sera entourée, dit-on, d'une grande solennité. Le travail général sera probablement achevé avant le terme de trois ans, fixé par l'ingénieur en chef, Mougel-Bey.

La grande affaire du percement de l'isthme de Suez n'a pas cessé d'être à l'ordre du jour. Les démarches faites auprès de la Porte par la *Société d'études*, formée à Paris au mois de février dernier, avaient contrarié [illegible] Méhémet-Ali ; mais sa mauvaise humeur commence à s'apaiser, et l'on croit qu'il finira par prendre un parti favorable à l'exécution de [illegible] maritime dont le commerce a besoin, et qui [illegible] l'Europe.

Méhémet-Ali [illegible] puissances européennes de déclarer la neutralité de ce canal maritime, par une convention analogue à celle du 13 juillet 1841, qui a établi la neutralité du Bosphore et des Dardanelles. Il aurait donc, comme le sultan de Constantinople, son Bosphore artificiel, qui ne pourrait être sillonné que par la marine militaire égyptienne, à la garde et à la police duquel il serait préposé par la volonté de l'Europe, et dans lequel il maintiendrait le principe de *l'égalité des droits*.

Le pacha se propose d'entreprendre ce grand travail dès qu'il aura achevé le *barrage du Nil*. A l'aide du barrage, il sera possible d'avoir l'eau du Nil dans le désert oriental, à Suez et à Peluze. L'Egypte trouverait donc, dans cette opération, un avantage commercial et agricole. C'est pourquoi Méhémet-Ali [illegible] à vouloir la réaliser à ses frais et pour son compte. M. Mougel, l'ingénieur en chef du barrage, aura la direction de ce nouveau travail.

d'une séance de la Société de prévoyance formée en cette ville pour l'approvisionnement. Les opérations de cette société ont été assez importantes, car elle a employé en totalité une somme de 107 000 fr., qui avait été fournie en actions par la générosité des habitants de la ville. — Ces sortes de sociétés doivent être enouragées, mais elles nous semblent comporter un développement indispensable. Pour régulariser leurs actions et éviter ainsi les inconvénients résultant d'une concurrence accidentelle avec le commerce, elles feraient bien d'établir des boulangeries communales fixes.

LE RECOURS DU PAUVRE. — Dimanche dernier, nous écrit un de nos correspondants parisiens, un homme vint avec sa femme louer une petite chambre dans un hôtel garni et s'y installer aussitôt. Deux heures après on entendit des gémissements dans cette chambre ; on s'y rendit, et, comme on n'obtenait pas de réponse, on prit le parti d'ouvrir la porte de force. Un grand réchaud occupait le milieu de la chambre et les deux époux agonisaient. Sans ouvrage depuis longtemps, sans pain depuis plusieurs jours, chassés du domicile qu'ils occupaient, ils avaient résolu d'en finir avec la vie. Les jours de l'homme sont fort en danger ; la femme est aussi gravement atteinte ; on ne désespère pourtant pas de la sauver.

PAR ORDRE ! — Vendredi dernier il y avait fête chez M. de Rothschild. La porte était toute grande ouverte, la cour resplendissait de lumières ; les voitures encombraient la rue et les badauds le trottoir. Plus loin un garde municipal faisait faire la police de la circulation ; mais sa consigne ne se bornait pas là. La voiture semi-populaire avait été proscrite ; l'omnibus qui circule de la barrière Blanche à l'Odéon et qui passe rue Laffitte reçut du garde municipal l'ordre de changer son itinéraire et de prendre la rue Pinon. Ainsi les pauvres piétons qui attendaient l'omnibus au coin du boulevart ont dû se morfondre inutilement en le cherchant suivant l'itinéraire accoutumé. Jusqu'ici l'itinéraire des voitures publiques n'avait jamais été modifié que dans l'intérêt des fêtes publiques, de réunions où le public est admis ; c'était le public qui imposait sa servitude au public. Mais c'était bon au temps du peuple souverain ; aujourd'hui que la royauté est dévolue aux banquiers, le roi de la banque peut bien dire comme un autre roi de France : Le public c'est moi.

DÉTRESSE PARTOUT. — En Irlande 140 000 hommes viennent d'être renvoyés des travaux publics. En retournant chez eux, ils se demandaient : Qu'allons-nous faire maintenant ? il ne nous reste plus qu'à creuser la tombe où nous allons nous ensevelir avec nos femmes et nos enfants.

Les chambres anglaises ont adopté un bill de secours qui n'avait reçu encore aucune application le 31 mars.

A Lisbonne le prix du pain s'est accru de 60 °/₀ ; le prix des autres denrées a suivi la même progression. Les rues sont pleines de mendiants. On enrôle malgré eux les pères de famille et les hommes valides ; ce qui reste vit comme il peut, c'est-à-dire dépérit et meurt.

LA REINE D'ESPAGNE ET LES LOIS DE SEPTEMBRE. — On lit dans le journal espagnol *El Heraldo* :

« Nous croyons savoir que le gouvernement de la reine a donné à son représentant à Paris les ordres nécessaires pour que, par les voies légales, il obtienne satisfaction de l'insulte faite par un journal immonde à ce qu'il y a de plus respectable et de plus cher dans notre patrie. Le gouvernement, sous ce rapport, nous trouvera toujours à ses côtés, et nous protesterons aussi fortement contre les honteuses paroles du *Times* à l'occasion du mariage de la reine d'Espagne, que contre les dernières calomnies de la *Patrie*. »

ENFIN ! — Il paraîtrait que les travaux d'embellissement de la place du Carrousel seraient sur le point d'être entrepris. La liste civile a signifié dans le cours du mois qui vient de finir, à tous les petits marchands qu'elle avait autorisés depuis longues années à établir des auvents ou des échoppes dans les bâtiments et sur les terrains qui lui appartiennent, tant sur la place même du Carrousel que dans la rue et sur la place du Musée, d'avoir à vider les lieux pour le huit avril, pour tout délai.

Toutes ces concessions n'étaient que provisoires et temporaires, et afin de leur conserver bien authentiquement ce caractère, la liste civile spécifiait, en les accordant, qu'elles n'étaient que de pure tolérance ; que ceux qui en étaient l'objet paieraient, à titre de droit local, une redevance qui s'échelonnait de 5 à 100 francs par an, sans qu'aucune dépassât ce chiffre, et qu'enfin les marchands étalagistes s'obligeaient à vider les lieux dans les vingt-quatre heures de la sommation qui leur en serait faite. Il était stipulé en outre qu'en aucun cas le

lord Auckland. M. James mourut malheureusement, et sa jeune veuve resta à peu près sans ressources ; elle revint en Angleterre, embrassa la carrière du théâtre, et parut à l'Opéra-Italien comme danseuse. La loge des *lions* reconnut en elle une ancienne connaissance sous son nom espagnol d'emprunt. C'en fut assez pour ruiner à Londres son avenir d'artiste ; une fois reconnue, elle fut obligée de s'éloigner. Elle passa sur le continent, échoua à Paris sur un théâtre, réussit sur un autre, se promena de ville en ville, la réputation de l'artiste s'augmentait en raison directe des conquêtes de la femme. Enfin, elle arriva à Munich ; et là, comme sa biographie s'élevant désormais de plusieurs étages ne manquera pas de le consigner, elle réussit à *contracter un engagement* qui éclipse de beaucoup tous les succès de ses camarades dans la même spécialité. »

— Tandis que l'Irlande prétend être la véritable patrie de Lola-Montès, les Espagnols, de leur côté, réclament la célèbre danseuse, qu'ils signalent comme l'une des gloires féminines de la Péninsule. On lit dans l'*Eco del Commercio* :

« Il est indubitable que la Bétique produit des génies extraordinaires qui se font remarquer dans quelque pays qu'ils se rencontrent. Notre compatriote, la senorita Lola-Montès, a causé une révolution politique sur les bords de l'Elbe ; mais cette révolution a été en faveur de la liberté. Le sol andaloux a donné à l'Europe différentes notabilités du sexe féminin. La Malibran et la Lola-Montès seront toujours nommées avec respect dans le monde civilisé. »

JESUS-CHRIST PAR LA POSTE NOUS ÉCRIT. — Dernièrement, dit le *Propagateur de l'Aube*, on publiait le texte d'une lettre écrite par une religieuse d'un couvent de Grenoble ; cette lettre annonçait la peste, la famine, l'abomination de la désolation, si les hommes ne se décidaient point à se corriger, et à revenir à des sentiments plus religieux. Voici la copie d'une autre lettre qui se colporte et se transmet de main en main dans le département de l'Aube :

« *Copie d'une lettre écrite en lettres d'or, trouvée à la Bastille de Paris par un enfant sourd et muet, âgé de six ans, qui a été guéri en la trouvant.*

» Vive Jésus, vive Marie, vive Joseph. Envoyé de Dieu loué et adoré à jamais Jésus-Christ au Très-Saint-Sacrement de l'autel.

» Je vous écris pour vous avertir que, si vous sanctifiez le dimanche par des œuvres de piété et par la fréquentation des offices divins et aussi en secourant les pauvres, vous serez béni de moi. J'ai travaillé pendant six jours à la création du monde, et le septième je me suis reposé. Expliquez cela à vos enfants et à vos domestiques, vous serez comblés de bénédictions, je vous empêcherai la famine qui viendra vous marquer ma colère ; vous jeûnerez cinq vendredis, vous direz cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur de la mort que j'ai soufferte pour votre salut. Je vous annonce (*sic*) dans les étoiles des tremblements de terre, de grandes douleurs et de grands pleurs.

» Vous prêterez cette lettre à ceux qui vous la demanderont. Après cela, ceux qui auraient des doutes sur ces vérités, mon bras s'appesantira sur eux, et ceux qui en donneront la copie en seront bénis de moi, quand même ils auraient commis plus de péchés qu'il n'y a d'étoiles dans le firmament. Ils montreront une grande douleur et une détestation de leurs fautes.

» Bonheur à ceux qui garderont la lettre ; ils ne seront jamais frappés de choses qui doivent arriver du Très-Haut. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Lorient. — M. D. — Reçu les 135, 80. — Merci. — Bravo, Lorient !
L. C. G. — M. S. — Votre place est marquée, et nous ferons en sorte que vous trouviez une chambre prête.
Rouen. — M. G. — Reçu les 60. — Merci.
Orléans. — M. B. — Nous recevons les 170, et nous avons bien reçu les 113 50, le 23 mars.
Hénouville. — M. L. — Pour le 7, personne de disponible. — Nous expédions. — Nous allons chercher pour le C.
Alger. — M. C. B. — Voyez le 28 mars, à l'X. — Reçu les broch. — Merci. — Dites à J. que A. B. lui serre la main et va lire immédiatement.
Tonneins. — M. D. — Toujours courage. — Cela va bien partout.
Périgueux. — M. A. L. — Les 200 ont été remis, et nous avons un reçu, mais sans engagement d'époque. — Reçu les 300 et fait le nécessaire. — On va vous écrire.
Nantes. — M. P. — Reçu le billet endossé de 40, 60. — Nous allions vous retourner le premier, que nous détruisons.
Manchester. — M. A. — Nous avons reçu le P.-J., et nous allons aviser.
Chalon-s.-S. — M. C. — Nous trouvons bien 28 R., mais 62, 60 au lieu de 61, 60.
Cadix. — M. A. — Nous écrivons à M. D., et nous espérons le voir ensuite.

... — Ventes en disponibles : Gruaux, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, 30 q. 35 k. ; 70-»» à 72-»». — 2e marque, 328 q. 62 k. ; 61-20 à 64-85. — 3e marque, »» q. »» k. ; »»-»» à »»-»». — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, 39 q. 25 k. — Relevé, 40 q. 82 k. — Ventes à livrer, 1092 q. 72 k. 45-»» à 70-10. — Cuisson, 235 q. 60 k. »»-»» à »»-»». — Revente, 92 q. 63 k. 65-60 à 70-»».

Halle à la viande. — Marché du 31 mars. — Bœufs, 26245 ; 1re qualité 1,60 ; 2e, 1,40 ; 3e, 0,90. — Veaux, 10012 ; 1re, 1,60 ; 2e, 1,30 ; 3e, 1,10. — Moutons, 3525 ; 1re, 1,35 ; 2e, 1,20 ; 3e, 0,90. — Porc frais en gros, 20899 ; 1re, 1,74 ; 2e, 1,68 ; 3e, 1,60.

Marché de la barrière d'Enfer du 30 mars. — Foin 1re qualité, 56 à 58 ; 2e 52 à 55 ; 3e 48 à 51. — Luzerne, 1re, »» à 54 ; 2e »» à 52 ; 3e »» à 48. — Paille de blé, 1re q., 42 à 43 ; 2e 40 à 41 ; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »» ; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »» ; 2e »» à »».

Marché Saint-Martin du 30 mars. — Foin 1re »» à »» ; 2e »» à 57 ; 3e »» à »». — Luzerne, 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »» ; 3e »». — Paille de blé 1re 39 à 41 ; 2e »» à »» ; 3e »» à »» — Paille de seigle, 1re »» à »». — Paille d'avoine, 2e »».

Marché Saint-Antoine du 30 mars. — Foin 1re »» à »» ; 2e 58 à 60 ; 3e, 52 à 54. — Luzerne 1re »» à 60 ; 2e 54 à 56 ; 3e »» à 50. — Trèfle 1re »» à »» ; 2e »» à 40 ; 3e »» à 30. — Paille de blé, 1re »» à 44 ; 2e 38 à 40 ; 3e »» à »». — Paille de seigle 1re »» à »» ; 2e »» à »» ; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à »» ; 2e »» à 60 ; 3e »» à »».

MARCHÉ DE NANGIS du 11 mars. — Veaux 388, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 60 ; vendus de 1,00 à 1,20. — Vaches 24, vendues de 0,90 à 1,00. — Moutons, 42, vendus de 1,30 à 1,50 — Porcs 6, vendus de 1,30 à 1,50.

Grains. — Blé froment, 75 hect., au prix moyen de 38 fr. 65 c. l'hectolitre. — Avoine, 178 hect., d°., 13 fr. — Orge, 15 hect., d°., 24 fr. 35 c. — Haricots, 3 hect., d°., 53 fr. — Pommes de terre, 70 hect., d°., 6 fr. 05 c. — Baisse sur le blé de 4 fr. 30 c. par hectolitre ; id. sur l'avoine de 1 fr. 20 par hectolitre.

Taxe du pain. — 1re qualité, 60 c. le kilog. ; 2e qualité, 53 c. le kilog. — Marché fort, vente ordinaire.

Bourse du 1er avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 50	78 65	78 50	78 50
— — fin courant	78 55	78 65	78 50	78 55
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 50	116 60	116 50	116 55
— — fin courant	116 60	116 65	116 55	116 55

4 1/2 J. 22 s. d° cours	»»» »»	Banq. de Fr. d° cours	3210 »»		
4 0/0 J. »	101 90	O. V. de Par. »	»»»» »»		
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	273 »»		
—— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1175 »»		
B. du Trés. »	» »/»	— Gann.... »	»»»» »»		

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	79 05	78 95	——	»» »»	»» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	117 »»	——	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	07 1/2	02 1/2	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0......	15 »/»	17 1/2	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct d° cours	» »/»	ROM......	D°r C. 102 »/»		
Récép. Rotsch. »	102 »»	BELG. 2 1/2..... »	»» »/»		
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2...... »	»» »/»		
— — pass. »	» »/»	— d° 1840... »	102 1/2		
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	— d° 1842... »	»»» »/»		
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque... »	»»» »»		
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— d° Em. 1844. »	»»»» »»		
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT....... »	»»»» »»		
HAITI......... »	» »/»	AUTRICHE...... »	»»» »»		

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	315 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1272 75
— à Rouen.	862 50
R.-Havre.	672 50
Avignon...	795 »»
Str. à Bâle.	208 75
Paris-Str...	420 »»
Tours-Nant	412 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	625 »»
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	310 50
Orl.-Bord.	510 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	425 »»
Bord.-Teste	»» »»
Zinc V. M.	3000 »»
Lin Maber.	»»» »»

En liquidation, le Nord était de 621 25 à 623 75 ; Orléans de 1,275 à 1,263 75 ; Rouen de 865 à 861 25 ; le Havre de 673 75 à 671 25 ; Marseille de 795 à 790 ; Vierzon de 557 50 à 560 ; Bordeaux à 510 ; Lyon de 425 à 426 25 ; Strasbourg de 420 à 418 75 ; Nantes de 412 50 à 415.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

BANQUET DU 7 AVRIL.

Nous disions hier que la liste contenait déjà plus de 450 noms. Ce soir elle atteint le chiffre de 600. Nous ne pouvons donc plus admettre que 150 souscriptions.

Les souscriptions sont reçues tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Les femmes et les enfants sont admis. Les cartes sont rigoureusement personnelles. Les dames sont priées de faire adresser leur demande à la commission du Banquet, au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le prix du Banquet est de 2 francs pour les enfants et de 6 francs pour les grandes personnes.

De l'expérience en matière d'approvisionnements.

L'expérience nous apprendra..... l'expérience nous a appris..... Voilà une de ces banalités qui court les rues, et la vérité est pourtant que l'expérience ne nous apprend rien ou peu de chose... en fait, bien entendu, de science politique, morale, ou autre de même sorte.

Nous sommes en pleine disette; nous payons le blé deux et trois fois le prix de sa valeur normale, les travaux habituels sont en grande partie interrompus, le crédit est ébranlé, une misère plus cruelle dévore les classes laborieuses... Eh bien! allez à la Chambre des pairs et vous aurez une mesure exacte de ce que vaut l'expérience.

Les acteurs parlant sont M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, M. Daru, pair, — les acteurs muets, le surplus de la Chambre.

L'expérience des choses nouvelles a peu de prise sur des hommes qui ont vieilli dans certaines idées jusqu'à un âge avancé, et ne peuvent plus raisonnablement se remettre à l'école: aussi excusons-nous volontiers la généralité de la noble Chambre, elle a pour mission de conserver la tradition et non pas d'innover.

Quant aux jeunes pairs, nous concevons aussi fort bien qu'ils se laissent influencer par l'atmosphère calme dans lequel ils reposent. Néanmoins, un peu plus de vie leur siérait bien; car, s'ils n'y prennent garde, ils ne représenteront plus, arrivés à leur vieillesse, que les traditions de leurs pères et non pas les leurs propres, n'ayant eu par eux-mêmes aucune idée, aucune initiative, aucune vie.

Pour le ministre, M. Duchâtel, il se trouve dans une position toute particulière. Ses études économiques (il était très fort économiste sous la Restauration) ont été interrompues par la révolution de 1830; les affaires générales et les soins de son existence politique l'ont empêché de les continuer ou de les reprendre. Si, d'un côté, l'expérience du gouvernement parlementaire lui a amplement profité, à ce point même qu'il a pu perfectionner cette sorte de gouvernement et contribuer pour sa part à l'amener à l'état de machine végétative où nous le voyons aujourd'hui, d'un autre côté tout son temps s'est trouvé absorbé par ce progrès intellectuel et matériel, mais dirigé dans un sens unique, et il est resté forcément stationnaire sur les questions d'économie sociale. Aussi est-il vrai de dire que, quand M. Duchâtel se trouve amené incidemment à traiter un sujet devant les Chambres, ce n'est pas alors le ministre expérimenté de la dynastie nouvelle qui parle, mais bien le jeune économiste du *Globe* libéral et doctrinaire de 1829, qu'un phénomène de conservation tout particulier nous a transmis intact avec toute sa fraîcheur et tout son enthousiasme de néophyte.

Mais hélas! nous ne sommes plus en 1829; les illusions libérales ne nous enveloppent plus, et, en entendant ce jeune adepte si fêté et si caressé par son parti, nous comprenons d'une manière merveilleuse, si nous osons le dire, pourquoi le libéralisme a avorté et s'est transformé en un égoïsme désordonné, ou en un parlage sans valeur.

Donc, M. Daru avait, à propos d'une pétition, parlé d'encouragements à donner à l'agriculture et d'une intervention plus directe du Gouvernement dans les améliorations à introduire dans cette branche du travail. M. Duchâtel lui répond :

L'honorable préopinant a parlé d'un système propre à empêcher le déficit dans la récolte; je n'y crois pas. Quelle que soit l'abondance de la production d'un pays, il peut toujours arriver telle année difficile où elle se trouvera au-dessous des besoins : ***il n'est pas de système qui puisse prévoir les calamités de ce genre;*** quand elles se présentent, il faut tâcher d'en atténuer le poids, d'adoucir, de soulager les souffrances. Je suis convaincu qu'il n'est pas possible, en rendant la production plus abondante, de faire qu'il n'arrive pas un moment où ***il serait impossible*** de combler un déficit accidentel. En effet, pour que les années mauvaises n'entraînent pas de déficit dans les récoltes, il faudrait qu'on se proposât, dans certains temps, une surabondance qui nuirait à tous les cultivateurs, qui serait contraire aux principes généraux, inflexibles, de l'économie publique.

Ces paroles du jeune économiste du *Globe* nécessitent une analyse détaillée.

« Quelle que soit l'abondance de la production d'un pays, il *peut*, dit-il, toujours arriver telle année où elle se trouvera au-dessous des besoins. » Il s'est glissé ici une négligence de style qui a la plus grave conséquence; il ne faut pas dire qu'il *peut* se trouver telle année..., mais bien qu'il *doit* se trouver... L'expérience du passé est constante à ce sujet : 1812, 1817, 1829, 1846, voilà une série d'années assez rapprochées qui prouvent la périodicité constante et certaine des mauvaises années de récoltes; et, en remontant dans le passé, on rencontrera les mêmes phénomènes. En économie sociale, on doit donc tenir pour axiome incontestable et comme base de calcul, un certain nombre de récoltes médiocres et même mauvaises.

Possédant cette certitude, que devons-nous faire? « Tâcher d'atténuer le poids de cette calamité, » comme dit l'écrivain du *Globe*, d'adoucir les souffrances, — ou bien prendre des mesures pour en prévenir les effets. M. Duchâtel est d'avis de se borner à atténuer les effets du mal, sans chercher à le prévenir, « parce que, dit-il, il n'est pas de système qui puisse prévenir. » — Et il le prouve... nous allons voir comment.

Il y a deux systèmes de prévoyance : l'un consiste à produire davantage, l'autre à faire en outre les réserves, le second comprenant le premier, quoique le premier ne comprenne pas le second.

Voici le raisonnement subtil de notre économiste pour ruiner le premier système : En produisant *plus* on produirait *trop*, car dans les années abondantes la production dépassant la consommation, ou l'égalant, ou l'atteignant à peu près, le prix du blé serait avili et le producteur en perte; il abandonnerait alors forcément ce genre de production, qui, par la nature même des choses, se trouverait ainsi ramené à ne produire que pour les besoins habituels, et par conséquent à être exposé aux déficits.

Ce raisonnement serait juste à trois conditions : la première, qu'on ne tiendrait pas compte de l'augmentation des consommations; — la seconde, que l'on ne tiendrait pas compte de l'exportation; — la troisième, que l'on employerait pas l'excédant des bonnes années en réserve à l'usage des mauvaises années. Ces trois éléments, surcroît de consommation, exportation et réserve, suffiraient à maintenir les prix; mais ne nous attachons ici qu'au système de réserves formées soit de l'excédant des cultures indigènes dans leur état actuel, soit des blés étrangers à bas prix. Voyons comment M. Duchâtel attaque ce second système.

Il y a de grands inconvénients, dit-il, à ce que le gouvernement intervienne dans la culture, de même que dans les opérations du commerce ou de l'industrie.

Quand le gouvernement se mêle de quelque chose, il paralyse les efforts des particuliers et il ne fait pas autant qu'eux. (De toutes parts : C'est vrai!) Il se substitue à une action efficace par une action apparente, moins réelle, et il aggrave le mal au lieu de le réparer. C'est pourquoi, dans l'année difficile que nous avons à traverser, le gouvernement est resté fidèle à ses principes, qui avaient été plus ou moins méconnus dans les années malheureuses de 1812 et 1817.

En 1812, en effet, les mesures prises par le gouvernement contribuèrent pour une forte portion à augmenter le mal. Il voulut supprimer la liberté du commerce des grains et établir un maximum. Il était encore dans les anciennes idées : il croyait qu'il était dans sa mission de régler l'économie publique. La disette devint plus considérable; les prix des grains s'élevèrent dans des proportions qu'ils n'atteindront pas cette année.

Cependant on a voulu aussi que le gouvernement s'en mêlât en 1817; on n'a pas cherché à fixer le maximum des prix; on n'a pas voulu empêcher la spéculation, on n'a pas voulu faire obstacle au commerce, qui peut seul assurer les subsistances des populations; mais on a voulu que le gouvernement se fît acheteur, qu'il avançât ses capitaux, qu'il fît des entreprises de finances sur les grains. Qu'en est-il résulté? c'est que le gouvernement a perdu 30 ou 40 millions, qu'il a fallu liquider au compte du budget, et qu'en définitive le commerce a fourni à cette époque moins de blé que cette année. Ce qui fait que le commerce n'a pas craint de se hasarder aujourd'hui dans les entreprises qui peuvent assurer la subsistance, c'est qu'il était certain que le gouvernement ne s'en mêlerait pas; s'il avait cru rencontrer l'action du gouvernement, il se serait arrêté, et le gouvernement n'aurait pas pu faire ce que le commerce a fait, car le gouvernement est très puissant, mais il n'est pas aussi puissant que tout le monde, surtout quand il s'agit de commerce ou d'industrie. Si l'on veut substituer l'action du gouvernement à l'action de tout le monde, c'est mettre une action forte, il est vrai, à la place d'une autre qui l'est beaucoup plus.

Ces principes ont obtenu l'assentiment de la Chambre des pairs. Elle a manifesté son approbation par ses acclamations et par la bouche de M. Daru et celle d'un rapporteur, qui lui ont servi de coryphées :

Je n'ai en aucune façon, a dit M. Daru, ni directement, ni indirectement, critiqué les doctrines de M. le ministre de l'intérieur en matière de libre circulation et de libre transaction des grains. Je reconnais que, dans cette année de pénurie des subsistances, le gouvernement a très bien fait de laisser au commerce sa liberté d'action; qu'il ne devait ni acheter ni vendre au compte du Trésor. — Je ne viens pas, a dit le rapporteur, rentrer dans cette grande et grave question que M.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 3 AVRIL 1847.

SALON DE 1847.

(Troisième article.)

DELACROIX, DEVERIA, HORACE VERNET, ZIEGLER, ETC.

Depuis que la plupart des rois de la peinture ont pris le parti de ne plus exposer, il faut savoir gré à M. Delacroix de son assiduité au Salon. Il présente chaque année cinq ou six toiles grandes ou petites; sur ce nombre il en a toujours quelques-unes de refusées, mais les lourdes boutades du jury ne le découragent pas. Il faut aussi le féliciter de son indifférence pour les ridicules criailleries de ses adversaires; qu'il soit convenu une fois pour toutes que ses petits tableaux sont des esquisses, et qu'on s'abstienne de ces banalités qui courent les rues : « M. Delacroix devrait bien apprendre à dessiner; il devrait mettre plus de fini dans ses tableaux, plus de distinction dans ses physionomies, etc. Nous ne prétendons pas dire que les imperfections qu'on reproche à M. Delacroix n'existent pas, mais seulement qu'elles entrent dans l'essence même de son talent, et qu'il est en conséquence absurde de les lui reprocher. Exiger que Delacroix peigne une figure comme le premier venu, c'est le faire descendre de son piédestal pour le mêler à la foule; tandis que, si vous prêtez à un peintre médiocre les imperfections de Delacroix, il faudra le faire sortir de la foule pour l'envoyer à l'école.

On a dit que Delacroix était fait pour le profond et le terrible, il serait plus juste de dire qu'il met de la profondeur et de la puissance dans tout ce qu'il touche. Son ***Christ en croix*** est un des chefs-d'œuvre de la peinture religieuse de notre époque; c'est un petit tableau qui rappelle le Christ de Prudhon, mais sans redouter la comparaison.

Les horizons sont d'un vert sombre, le ciel noir et orageux voile à demi le disque blafard du soleil couchant. Le corps du Christ est en pleine lumière, excepté sa tête penchée qui, par un admirable contraste, est complètement dans l'ombre. Il est d'usage d'illuminer la tête du Christ en croix; M. Delacroix a parfaitement compris qu'il ne s'agissait pas de rendre un Dieu triomphant et vainqueur, mais un homme chargé des péchés de sa race, qui meurt renié par tous et doutant de lui-même, et dont les dernières paroles sont un cri de scepticisme : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné! Ce tableau, malgré les dimensions de la toile, appartient à la grande peinture. Les défauts même de M. Delacroix l'ont, cette fois, admirablement servi : si les dentelés et les attaches des bras étaient plus finement dessinés, si le modelé des jambes était plus ferme, on verrait aussitôt disparaître cette admirable langueur qui convient si bien au sujet, cet affaissement qui provient de la mollesse même des chairs, cette lassitude si bien exprimée par des tons bleuâtres et violacés qui perdraient toute leur valeur s'ils étaient disposés sur des plans secs et arrêtés. Nous voudrions voir M. Delacroix décorer une église : il est peut-être le seul aujourd'hui qui puisse faire de la peinture religieuse sans avoir recours à l'archaïsme. Il saisirait le côté sévère et désolé du christianisme, qui n'a pas toujours été un prétexte à romances et à poésies sentimentales. Certes, M. Delacroix serait incapable de traduire la pensée religieuse d'un peuple heureux et calme comme les Grecs; mais une religion douloureuse et austère lui convient parfaitement : ses défauts comme ses qualités en font le plus *moderne* de tous les peintres.

M. Delacroix a exposé cinq autres petits tableaux où se retrouvent à différents degrés ses qualités et ses défauts ordinaires : ***le Corps de garde à Méquinez*** et ***les Musiciens juifs de Mogador*** sont deux tableaux remarquables par la distribution de la lumière et le naturel de la mise en scène, ***L'Odalisque*** est une peinture beaucoup plus achevée que ne le sont ordinairement les tableaux de même dimension de M. Delacroix. Les chairs sont d'une teinte lie de vin justifiée en partie par le voisinage d'une grande draperie rouge; lorsqu'on s'est accoutumé par quelques minutes d'examen à cette teinte générale peu agréable au premier aspect et qui d'ailleurs s'adoucira à mesure que le tableau vieillira, on est frappé de l'harmonie parfaite qui règne dans la dégradation des tons locaux. A côté d'un bras très négligé on trouve quelques détails d'une finesse et d'une solidité de couleur extraordinaire. ***Les Exercices militaires dans le Maroc*** sont, au contraire, une simple ébauche : on ne saurait expliquer autrement comment M. Delacroix, qui sait quelquefois si bien aérer ses paysages, a pu faire ici un fond lourd et des nuages de poussière et de fumée en carton. Quant aux personnages, ils sont pleins de mouvement et de vie, mais d'un ton certainement trop haut; c'est d'ailleurs une composition remarquable, à l'exception d'une croupe de cheval qui ouvre assez maladroitement la marche. Enfin, dans ***les Naufragés abandonnés dans un canot***, on retrouve toute la verve et toute l'énergie que M. Delacroix a apportées dans ses meilleurs tableaux. La mer est malheureusement peu étudiée; mais les mouvements des personnages sont simples et vrais, et l'ensemble de la composition est d'un effet saisissant. Ce tableau rappelle une autre scène dramatique du même genre, posée par M. Delacroix, il y a quelques années, et reproduite depuis par la lithographie.

On se plaint que M. Delacroix ne forme pas d'élèves; mais il faut remarquer que le jury exclut presque invariablement tous les tableaux de son école qui se présentent chaque année. Des fleurs de M. Léger-Cherelles et des oiseaux de M. Lambert représentent seuls au Salon l'école de M. Delacroix, avec un tableau de M. Lassalle-Bordès, dans lequel, à part un certain mérite de composition, on ne retrouve aucune des qualités du maître. Les fleurs de M. Léger-Cherelles sont d'une bonne couleur, peut-être un peu froide; les deux petits tableaux de M. Lambert sont charmants d'ensemble et de détails : ce sont de petits oiseaux morts groupés sur un fond obscur et brillant des couleurs les plus riches. MM. Planet, Richardot et Maurice Dudevant sont repoussés depuis deux ans des expositions du Louvre. Nous nous rappelons avoir vu une ***Sainte Thérèse*** de M. Planet et un très beau portrait de femme de M. Richardot. Quant à M. Maurice Dudevant, il n'a pas encore paru au Louvre, mais tout le monde se rappelle les deux charmants tableaux qu'il a exposés l'hiver dernier au foyer de l'Odéon. L'un représentait des conscrits de la République, marchant gaiement au son du tambour; l'autre, ce qui reste d'eux le lendemain d'une bataille. Malgré une certaine mollesse de touche et une absence de plans qu'on remarque d'ailleurs chez M. Delacroix lui-même, ces deux petits tableaux étaient remarquables à plus d'un titre; la variété des types et l'originalité de la composition faisaient espérer que M. Maurice Dudevant prendrait bientôt une place honorable parmi les peintres qui aspirent à remplacer Charlet.

Qu'est devenu le temps où M. Deveria passait à bon droit pour un des chefs de la peinture romantique? Hélas! où vont les neiges d'antan? Depuis longtemps M. Deveria nous a habitués à n'attendre plus de lui que des tableaux médiocres; mais ce qu'il est impossible de comprendre, c'est qu'il ait eu la maladresse de rappeler par son tableau de cette année le temps où il s'annonçait comme un de nos premiers peintres. ***La mort de Jeanne Seymour le lendemain de la naissance d'Edouard IV***, nous fait songer involontairement à ***la naissance d'Henri IV***, de la galerie du Luxembourg; c'est le même fond, la même ordonnance de tableau, les mêmes costumes; il n'y a presque rien de changé que la couleur. Autant l'un de ces deux tableaux était chaud, harmonieux et brillant, autant l'autre est cru et froid, et pourtant tels ont été les tableaux de M. Deveria depuis quelques années, que celui-ci les laisse encore bien loin derrière lui. Félicitons donc [illegible] Deveria d'être enfin rentré dans des sujets à lui, dans ce genre de peinture dont il est l'inventeur. Nous avons tout lieu d'espérer que cet [illegible] intelligent saura bien vite reprendre la place qu'il occupait autrefois, et qu'après cette période de décadence dont il paraît vouloir [illegible] aura remettre en vogue ce vieux romantisme, dont il a été [illegible] les plus glorieux.

[illegible] ; ces mesures furent nécessairement précipitées, et il n'est pas étonnant qu'elles aient été onéreuses, mal dirigées et peu fructueuses. Quand nous proposons un système de réserves, nous proposons quelque chose de permanent et par conséquent de régulier, et non pas une mesure accidentelle et irrégulière, mal faite, mal conduite et troublée par la rapidité des évènements et l'inexpérience des agents. Les exemples du passé ne prouvent rien contre nous, puisque le passé n'offre rien de semblable à ce que nous demandons.

La véritable question est de savoir si en effet le Gouvernement peut intervenir, avec certaines manières d'opérer, dans certaines branches de commerce et d'industrie. Le ministre le nie, et il dit que c'est mettre une action forte à la place d'une autre qui l'est beaucoup plus.

Mais il nous semble que l'ensemble des municipalités des villes de France, sous la tutelle du gouvernement, est une action extrêmement puissante, bien autrement puissante que celle des quelques centaines de marchands de grains, — d'autant plus forte et plus puissante qu'elle serait disciplinée et unitarisée.

Il est certain que, lorsque le déficit d'une récolte se manifeste, le commerce, malgré sa toute-puissance prétendue, ne peut empêcher les prix de hausser d'une manière désastreuse ; il est donc certain qu'il ne peut prévenir le mal, et qu'il reste seulement au gouvernement à l'*adoucir*.

Il est certain que si, lorsque ce déficit se manifeste, il se trouvait une réserve des années antérieures égale à ce déficit, le prix ne hausserait pas.

Dans cet état de la question il n'y a pas à hésiter, et il ne s'agit plus que de savoir combien coûtera la réserve.

Quand même elle coûterait très cher, quand même elle donnerait une perte considérable, il faut calculer les pertes que donne une disette. Dans son discours, M. Duchâtel évalue à 3 ou 400 millions la surcharge imposée à la population par la disette, et il l'évalue beaucoup trop bas. Un système de réserve, quelque coûteux qu'il soit, pourrait-il jamais causer une perte de pareilles sommes? Mais la vérité est qu'il ne coûterait rien ou peu de chose, et pourrait même apporter des bénéfices.

Après avoir dit qu'il n'y avait pas de remède à une disette, M. le ministre finit cependant par en indiquer un d'une efficacité peu douteuse : « Le gouvernement doit, dit-il, honorer l'agriculture, lui donner des conseils, agir sur elle par voie d'influence, maintenir la liberté des transactions, et lui donner des moyens de transport faciles. Tel est le véritable remède au mal qui est signalé. Il est surtout dans la facilité des communications, qui permettent la libre circulation des denrées, et partant l'abaissement de leurs prix. » — Puis arrive l'inévitable éloge des chemins de fer. « *Si* nous avions eu cette année un réseau complet de chemins de fer, je le dis avec assurance, les prix seraient moins élevés, les souffrances moins grandes, etc. »

Qu'une disette arrive en 1860, lorsque le réseau de fer sera terminé, et les économistes trouveront alors un autre *si* pour excuser leur système d'imprévoyance, — ce qui n'empêchera pas de vanter les bienfaits de l'expérience.

Le R. P. Lacordaire et les Socialistes.

Les lauriers de son ancien maître empêchent M. Lacordaire de dormir. Nous rendons toute justice au talent oratoire de l'éloquent [illegible] de maux au milieu duquel nous nous débattions ; au lieu de voir, en toute cette tradition, l'expression d'une révolution capitale opérée dans les premières formes sociales de l'humanité.

Le célèbre dominicain peint sous des couleurs énergiques les maux des sociétés présentes développées sous l'influence du christianisme ; mais il n'en persiste pas moins à déclarer le genre humain complètement racheté de ses fautes par Jésus, et le christianisme accompli, pour peu que l'on ne manque pas aux instructions du carême. Il s'incline devant les œuvres de Dieu, et se plaît fort à rapetisser les œuvres des hommes ; mais cela ne le retient pas de proclamer l'individu coupable de tous les maux auxquels l'humanité est soumise, et d'absoudre la société ; de vouloir refaire l'homme, œuvre de Dieu, et de crier anathème à qui touchera à la société, œuvre des hommes.

M. Lacordaire connaît aussi peu la science sociale que son maître ; mais il la juge avec autant d'aplomb, il la condamne avec autant d'outrecuidance, tout en lui empruntant les principales idées qu'elle a mises en circulation.

Le disciple de M. de Lamennais flagelle fort la société, quand il s'agit de montrer les effets du péché originel ; mais il abonde en éloges de ce qui est, quand il s'agit de répondre aux socialistes. Les maux de la société étaient pour lui échafaudage théologique ; sa thèse prouvée, il l'a rejeté bien loin.

Le P. Lacordaire raisonne à peu près ainsi : Les socialistes aspirent à améliorer la société ; donc ils veulent la détruire ; la société dans l'absolu est pourtant une bien belle chose. Que dirait le célèbre orateur si on lui disait : M. Lacordaire veut que le genre humain s'améliore, donc il veut détruire le genre humain ; le genre humain est cependant une belle chose !

Il nous faut pourtant remercier le P. Lacordaire de n'avoir pas, comme certains autres antagonistes, amoindri l'importance des doctrines qu'il voulait combattre, afin d'en avoir meilleur compte. Les journaux belges, en analysant les sermons qu'il a prononcés à Liége, mettent dans sa bouche les phrases suivantes : « L'idée socialiste » est en pleine voie de persuasion et de puissance ; elle est arrivée » dans le monde au plus haut degré qu'une idée ait jamais atteint. » Ces paroles peuvent être invoquées comme excuse par M. Lacordaire, mais elles contiennent aussi sa condamnation. Une doctrine dont on reconnaît ainsi l'importance vaut au moins la peine d'être étudiée, et l'on n'a pas droit d'exciper de sa bonne foi lorsqu'on l'a combattue sur la parole d'autrui, du haut d'une tribune qui n'admet pas la contradiction.

Opinion nouvelle de la pairie anglaise sur le monopole des chemins de fer.

La compagnie du chemin de fer de Birmingham à Liverpool et Manchester, connue sous le nom de *Grand-Junction*, avait projeté un chemin de fer de Birmingham à Oxford pour rejoindre un embranchement du *Great-Western*, et créer ainsi une parallèle et une concurrence à la puissante compagnie de *Londres à Birmingham*. Celle-ci, pour conserver son monopole, proposa une transaction, qui fut acceptée, et les deux compagnies de *Grand-Junction* et *Londres à Birmingham* n'en formèrent plus qu'une seule connue sous le nom de *North-Western*.

Cependant, quelques personnages intéressés de la compagnie du *Great-Western*, à qui le chemin de *Birmingham à Oxford* devait fournir un trafic considérable, firent l'étude de ce chemin et en obtin- [illegible] interpellations. Les actionnaires se réunirent ensuite sous la présidence de M. Mozley, l'un des agents connus de la compagnie du *North-Western*, et, dans cette séance, ils déclarèrent que les administrateurs n'avaient plus leur confiance, et ils procédèrent immédiatement à la nomination d'un nouveau conseil de direction.

Les administrateurs, sortant sans actionnaires comme des généraux sans armée, réclament aujourd'hui contre la violence qui leur a été faite, et l'affaire a été soumise à la Chambre des lords.

Dans la séance du 16 mars dernier, lord Lyndhurst a proposé la nomination d'un comité de cinq membres pour faire une enquête et un rapport à la Chambre. Cette proposition était généralement appuyée quand le comte de *Fitz William* se lève pour demander un comité plus nombreux :

« Le noble lord Stanley, s'écrie-t-il, me demande à quoi bon ce co- » mité. Je répondrai que le bien qui en résultera, quel que soit le ré- » sultat de l'enquête, sera de faire voir au public et au parlement le » secret des honteuses transactions de cette nature, et qui tendent à » prouver ce qui était prévu ; *l'absolue nécessité de placer les che-* » *mins de fer sous le contrôle du gouvernement exécutif.* (Applau- » dissements de toute la Chambre.) *Rien n'est aussi monstrueux que* » *de voir toutes les communications intérieures de notre pays, tom-* » *ber sous la direction absolue de cinq ou six compagnies qui dis-* » *poseront de la fortune commerciale du royaume de la Grande-* » *Bretagne.* »

Cet aveu n'a pas besoin de commentaires.

Le ministère espagnol a pris enfin le parti de comprendre ce que la reine lui disait à demi-mot depuis plusieurs jours : il s'est retiré. Le général Oraa, ministre de la guerre, avait pris les devants et avait donné sa démission. Pendant que l'on discutait encore dans le public sur les probabilités de le voir remplacé immédiatement par le général Concha, et que les journaux modérés se félicitaient de la tournure que prenait la crise ministérielle, la reine trouvait enfin parmi ses conseillers un homme respectueux pour exécuter ses ordres et contresigner le décret qui exonère le duc de Sotomayor de la charge bien lourde pour lui de ministre d'état et président du conseil. Ce décret est publié par la *Gazette* du 28, ainsi qu'un autre en date du même jour qui confère les deux charges du duc de Sotomayor à don Joaquin Francisco Pacheco, chef de la fraction du parti conservateur, connue sous le nom de puritains.

C'est le ministre du commerce, M. Roca de Togores, qui a donné son contre-seing aux décrets. On le signalait ces jours derniers comme celui qui faisait le plus la sourde oreille. Il est remarquable que le ministère soit tombé le lendemain même d'une victoire remportée dans le parlement. La veille, il avait vu repousser par 107 voix contre 41 un amendement proposé par M. Huelva dans le but de lui refuser l'autorisation qu'il demandait de lever 50 mille hommes. La question, dans le moment actuel, est de première importance, et c'était en quelque sorte un renouvellement du vote de confiance que le ministère venait d'obtenir.

La situation est donc bien mauvaise pour M. Pacheco. Une dissolution de la chambre, indispensable si l'on veut suivre les règles du gouvernement parlementaire, est également redoutée par les modérés et les puritains. M. Pacheco n'a pas rendu sa situation meilleure en prenant trois de ses collègues parmi les membres de la majorité, et les trois autres parmi les membres de l'opposition puritaine.

Le ministère de coalition est ainsi composé :

M. Pacheco, président du conseil et ministre d'Etat (des affaires étrangères) ;

M. Salamanca, ministre des finances ;

M. Pastor Diaz, ministre du commerce, de l'instruction et des tra-

---

M. Horace Vernet a envoyé cette année le grand portrait du roi entouré de ses fils, dont nous avons déjà rendu compte à propos de l'exposition de la rue Saint-Lazare. Nous avons été frappés en le revoyant de l'aspect désagréable du fonds, et nous ne comprenons pas qu'un peintre comme M. Horace Vernet cède à une exigence compromettante pour sa réputation, de quelque part qu'elle vienne. De semblables concessions ne sont permises qu'à M. Winterhalter. Quant au tableau de *Judith mettant la tête d'Holopherne dans un panier*, il n'élève ni ne rabaisse en rien le nom d'Horace Vernet ; lorsqu'on voit cet artiste exposer quelque sujet biblique, la seule conclusion qu'on en puisse tirer, c'est qu'il n'a pas d'occupation. Cependant on pourrait dire que dans son autre *Judith*, dans sa *Thamar* et dans quelques uns de ses tableaux de commerce qu'il expose tous les trois ou quatre ans, M. Horace Vernet rappelait un peu moins M. Schopin que dans sa *Judith* de cette année ; on peut en conclure, non que son talent a baissé, mais qu'il avait moins de temps à perdre. Nos armées d'Afrique lui fourniront bientôt l'occasion de retrouver des sujets et des dimensions de toile plus conformes à ses habitudes.

Les Judith pullulent cette année. M. Théophile Gautier (où la galanterie va-t-elle se nicher ?) attribue cette profusion de Judith à la bénigne influence de Mme de Girardin. Soit. MM. les peintres ont donc une bien malencontreuse mémoire. L'une de ces Judith vous représente la limonadière du coin, vêtue et coiffée selon l'avant-dernière mode ; comme on aurait pu ne la pas prendre tout d'abord pour une Judith, M. Massy a eu l'heureuse idée de compléter l'illusion en lui faisant tenir la tête d'Holopherne.

La Judith de M. Ziegler a certainement de l'originalité et de l'énergie ; il y a dans la pose, dans les proportions, dans le costume et même dans le ciel une certaine puissance sauvage qui ne déplaît pas. Mais quelle affectation dans ces yeux relevés à la chinoise et bordés de noir, qui semblent des yeux de verre, dans ce teint de charbonnière, dans ces cheveux bleus et dans la petite goutte de sueur qui coule sur le front.

Néanmoins, nous préférons cette farouche bohémienne au petit Jacob tout rose, poli, peigné, lustré, qui dort dans un tableau couleur de punch au milieu du salon carré. Des anges bleus défilent près de lui, portant des instruments divers qui symbolisent les arts d'agrément et les différentes branches d'industrie. L'idée de faire de l'échelle de Jacob une prophétie de la civilisation à venir est neuve et ingénieuse ; mais M. Ziegler doit en garder seul la responsabilité. Le Dieu de Jacob avait maudit l'agriculture dans Caïn et les arts dans son fils ; ses patriarches sont des bergers oisifs, et ses saints des faquirs.

La *Vision de Jacob*, de M. Laemlin, nous a paru bien mieux conçue. De la terre au ciel, et du ciel à la terre, sur une échelle de [illegible] montent et descendent les rois Elohim ; leur aspect est étrange et fantastique, leurs poses pleines de noblesse. Du milieu des Dieux, Jehovah s'avance pour bénir le père de son peuple, qui semble lutter contre sa vision. Si le Jacob de M. Ziegler est trop enfantin et trop mignon, celui de M. Laemlin est peut-être trop fort et trop tourmenté de pose ; mais il y a dans l'ensemble du tableau un caractère grandiose, et des effets de couleur remarquables, qui rendent très bien la fantasmagorie des rêves.

Un autre peintre qui aime à pénétrer dans le monde fantastique, M. Gendron a été moins heureux cette année que l'année dernière : sa *Danse des esprits sur l'eau* faisait espérer quelque chose de mieux que sa *Sainte Catherine ensevelie par les Anges*. Les couleurs éteintes de la nuit conviennent mieux au talent de M. Gendron que l'éclat et la lumière ; son petit tableau intitulé : *Après la Mort*, et représentant deux âmes en linceul blanc qui s'embrassent, est d'un assez bon effet, et pas trop maniéré pour son titre ; bien qu'il frise le genre sentimental et voilé, il est assez joli pour se faire pardonner ses fâcheuses accointances.

Disons deux mots, pour n'y plus revenir, de deux ou trois grandes toiles qui servent, comme tous les ans, à remplir les places vides et qui représentent la peinture classique. Je ne sais en vérité d'où lui vient cette épithète qui annonce, si non la verve et la nouveauté, au moins la conscience et le savoir. Or, le caractère spécial de la peinture, dite classique, est une nullité qui la mettrait à l'abri de la critique même, sans la faveur dont notre gouvernement prend soin d'entourer ceux que la défaveur publique lui désigne. En entrant dans le salon carré, si, après le saisissement que cause l'œuvre de M. Couture, vous tournez les yeux à droite, vous apercevez une grande toile grise et violette, toute remplie de personnages qui ont la prétention d'appartenir au seizième siècle ; ce sont des moines, des pages faisant jouer des lévriers, des hallebardiers le poing sur la hanche, enfin tout le poncif de cette époque, sauf qu'à la physionomie chevaleresque et galante usitée pour les têtes, M. Delorme a substitué une expression de niaiserie béate. Les chairs sont en coton, les costumes et les tentures sont en velours de coton, les dalles et les colonnes en pierre de coton. Ce tableau destiné aux galeries historiques de Versailles, où il sera d'ailleurs bien à sa place, est de M. Delorme, le même qui s'est présenté dernièrement pour diriger notre Académie à Rome. Trois candidats avaient été proposés au ministre, MM. Alaux, Couder et Delorme. Pauvre école de Rome ! le ministre a choisi M. Alaux.

De l'autre côté du tableau de M. Couture est *la Réception de Jean de Brienne à Ptolémaïs*, par M. Odier, tableau également commandé par le roi. Encore des guerriers moyen-âge pour Versailles. Nous voudrions bien laisser mourir en paix cette vieille école ; mais pourquoi ne se contente-t-elle pas du rôle modeste qui lui convient ? Pourquoi pénètre-t-elle à grand fracas dans tous nos musées et dans tous nos monuments publics ? La galerie du Luxembourg s'est enrichie depuis deux ans du plus mauvais tableau de M. Odier. On y remarque notamment un objet dont il est impossible de dire si c'est un pied de bœuf ou un pied d'homme.

Voici encore de la peinture d'histoire pour Versailles, mais celle-ci est bien inoffensive. Ces petits tableaux si proprets, si bien peignés, si gentils, si fades, sont dus à M. Schopin. Homme ou femme, vieux ou jeune, pas un personnage ne diffère de l'autre. Heureusement M. Schopin a, dans le grand salon, un joli petit tableau intitulé : la *Cage*, qui nous a rappelé ses deux Manon Lescaut. Qu'il se renferme dans de pareils sujets, nous n'aurons que des éloges à lui donner, nous lui passerons même ses Paul et Virginie ; mais qu'il s'abtienne de la peinture d'histoire, s'il veut se faire pardonner ses illustrations de la Bible.

Il y aurait un curieux chapitre à faire sur le *niais* dans les arts. Voici par exemple les femmes, de M. Grévedon, qui ont certainement la prétention de porter sur leur front pensif une auréole d'intimes tristesses, et dans leurs yeux noyés tout un monde d'espérances inconsolées. Cela ressemble aux images des auberges de campagne intitulées : la *Mariée*, le *Printemps*, l'*Europe*, aux Italiennes avec des poignards dans les cheveux qui se vendent aux Champs-Elysées les jours de fête. M. Grévedon est de la famille de MM. Turquety et Pitre-Chevalier, et autres âmes élégiaques et dépareillées ; qu'il aille grossir le cortège poussif des grooms de Lamartine.

Mais nous vous avons gardé le meilleur morceau pour la fin. Ce portrait qui paraît peint avec un cheveu est celui du maréchal Soult, facile à reconnaître à ses yeux levés au ciel. Ce portrait est de M. Heuss, le même qui avait peint, il y a deux ans, M. Guizot, et, l'année dernière, je ne sais plus quelle princesse. Les Allemands auraient pu se contenter de nous donner M. Winterhalter, d'autant que nous n'avons guère besoin de chercher de mauvais peintres à l'étranger ; M. Pingret n'est-il pas peintre du roi Louis-Philippe, comme le Titien était celui de Charles-Quint ? Mais M. Heuss est imposé à la France par M. de Metternich, et notre gouvernement joue ici comme ailleurs le rôle de souffre-douleurs de la diplomatie européenne. Pauvre M. Guizot, obligé d'avoir ce portrait dans son salon en pendant avec celui de Delaroche ! Certes, je n'ai jamais professé un grand respect pour les diplomates : leurs sublimes monosyllabes ne m'en imposent pas plus que le blanc d'œufs battu des avocats parlementaires : mais cette persécution contre MM. Guizot et Soult est un trait d'esprit qui me réconcilie avec M. de Metternich.

L. R. D'ARNEH.

députés ces paroles catégoriques : « Nous voulons un changement de politique dans le gouvernement, et dans les affaires des hommes nouveaux. » (*Patrie.*)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La commission de la Chambre des pairs, pour la loi sur les enfants employés dans les manufactures, a nommé pour rapporteur M. le baron Charles Dupin.

— La baisse a continué sur les farines et sur les grains à la halle de Paris ; le cours des farines vendues à la halle de jeudi, ne correspond plus qu'à une taxe de 55 cent. par kilog., ce qui présenterait une diminution de 14 cent. par pain de 2 kilog.

— Le pourvoi de tous les accusés de Buzançais a été rejeté par la cour de cassation. Il ne leur reste plus que le recours en grâce.

— M. le comte Roy, pair de France, et ancien ministre des finances, a été frappé avant-hier d'une attaque d'apoplexie. Son état inspire les plus vives inquiétudes.

— Dimanche, jour de Pâques, on exécutera à Saint-Eustache, à dix heures et demie précises, une messe en musique et à grand orchestre, composée par V. Righini, en 1790, pour le couronnement de Léopold II.

— Emile Prudent est de retour de son voyage en Italie. C'est une brillante promesse pour la fin de la saison musicale. On parle, mais sans rien affirmer encore, d'un grand concert qu'il donnerait au Théâtre-Italien.

— Hier a eu lieu la translation de l'Ecole normale de la rue Saint-Jacques, dans le nouvel hôtel construit par M. Abel de Gisors, architecte, en vertu de la loi du 24 mars 1841, qui a ouvert, à cet effet, un crédit de 1 978 000 fr. On sait que la nouvelle Ecole normale est située rue d'Ulm, entre le Panthéon et le Val-de-Grâce. Le soir, tout le personnel de l'Ecole y a été installé. L'inauguration solennelle aura lieu plus tard.

— Un loup énorme a été tué dans le cimetière de Sainte-Marie-d'Oloron (Basses-Pyrénées). Cet animal, sans doute poussé par la faim, déterrait les cadavres frais pour les dévorer. C'est après une abondante curée qu'on l'a surpris endormi auprès d'une fosse et qu'on l'a frappé d'une balle.

ÉDILITÉ PARISIENNE. — Le conseil municipal de Paris va délibérer sur plusieurs mesures d'utilité générale. Dans le clos Saint-Lazare, où nos anciens rois avaient un *logis*, où l'on a élevé une église, un débarcadère, où l'on construit un hôpital, on se propose encore de percer des rues nouvelles. On fera bien : dans les rues nouvelles on bâtit, et la *bâtisse* assure du travail aux ouvriers.

Il est aussi question de changer la dénomination de quelques rues anciennes. On se souvient encore que 1793 avait projeté plusieurs de ces changements à sa manière. Il les trouvait significatifs. Nous en rappellerons cinq ou six : rue de l'Homme-Armé, *rue du Peuple;* rue de la Lanterne, *rue de la Justice ;* rue de la Monnaie, *rue des Assignats;* rue de la Parcheminerie, *rue des Ci-devants;* rue des Marmouzets, *rue des Princes.* Il ne s'agit pas, comme on peut croire, de changements aussi spirituels, de dénominations aussi justes; mais quelques voies anciennes, comme les rues Poupée, Percée, Vide-Gousset, ne perdraient pas beaucoup en perdant leurs noms.

Les rues changent de noms dans certains quartiers, les quartiers changent d'aspect sur d'autres points. Qui ne se rappelle encore les allées du boulevart Beaumarchais il y a quelques années, allées qu'évitaient les honnêtes femmes même le jour, et qui, dès la brume, prêtaient leur ombre à tous les vices, à tous les méfaits! La ville, en vendant ces terrains, a fait une bonne opération de finance et de morale publique. Elle va faire œuvre d'utilité en dallant la seule allée qui maintenant longera la chaussée.

LES ROITELETS NÈGRES ET LEURS PRISONNIERS. — Les commandants des bâtiments de guerre français et anglais combinés qui croisent sur les côtes d'Afrique, ont regardé comme le meilleur et peut-être le seul moyen de réprimer la traite des noirs, un blocus rigoureux des points de la côte où les naturels ont établi des entrepôts d'esclaves. Les Anglais se sont chargés de bloquer Gallinas, où se trouvait un dépot de nègres tout prêts à être embarqués pour l'exportation dans les diverses contrées du continent américain et des Antilles, où l'esclavage subsiste encore.

Tous les passages étaient si bien gardés que les propriétaires de ces malheureux, contraints à les nourrir sans pouvoir les vendre, ont pris une résolution atroce : ils ont, de sang-froid, tranché la tête à leur deux mille esclaves, et ont attaché ces hideux trophées à des poteaux plantés sur la grève. Quelques officiers français s'étant trouvés à l'aiguade voisine avec les chefs qui avaient ordonné cette épouvantable boucherie, leur ont adressé de vifs reproches. « Que voulez-vous ? ont répondu ces roitelets nègres ; si vous ne nous permettez plus de faire de l'argent avec nos prisonniers de guerre, nous serons obligés de les massacrer tous. »

UNE DOUBLE EXÉCUTION CAPITALE EN GRÈCE. — *Lutte désespérée de l'un des condamnés.* — On écrit de Nauplie (Grèce), le 2 mars : « Une scène affreuse vient de se passer dans notre ville. Mercredi dernier, deux brigands condamnés à mort, les frères Démétrius et Théodose Triphoupoulos, devaient subir leur supplice sur la grande place de notre ville. Tous deux se laissèrent tranquillement conduire jusque sur l'échafaud. Arrivés là, au moment où l'exécuteur des arrêts criminels allait attacher Démétrius à la planche fatale, le condamné, homme d'une taille gigantesque et d'une force herculéenne, brisa subitement ses liens et renversa l'exécuteur et ses aides.

» Lorsque ceux-ci se furent relevés et voulurent s'emparer du patient, il fit une résistance désespérée, et il s'engagea une lutte violente dans laquelle le bourreau et deux aides furent affreusement maltraités par Démétrius, qui menaça de les jeter au bas de l'échafaud. Alors l'exécuteur, qui était sur le point de succomber, tira de dessous sa blouse un long couteau, et l'enfonça dans le cœur de Démétrius qui aussitôt tomba sur la plate-forme et expira. La décapitation fut opérée sur un cadavre. Théodose, au contraire, était parfaitement résigné et l'on remarquait qu'il éprouvait un tremblement convulsif ; il se livra en quelque sorte lui-même aux exécuteurs, et un instant après il avait cessé de vivre. »

UNE LOCOMOTIVE ALLANT SUR TOUTES ROUTES. — Nous lisons dans le *Mémorial de Rouen* : « Une invention nouvelle attirait dimanche la foule dans l'avenue de Caen. Un mécanicien a construit une locomotive destinée à remorquer des voitures sur les routes ordinaires. Cette machine a parcouru la longueur de l'avenue, qui est d'une demi-lieue, avec une rapidité extrême ; mais malheureusement, arrivée au rond-point, un ferrement s'est rompu et le retour n'a pu s'opérer. Le mécanisme de cette locomotive est disposé de telle sorte qu'on peut, avec une grande facilité, aller, venir, tourner, changer de

» fr. La somme étant très forte, je ne consens à aller qu'autant que » nous prélèverons d'abord 10 000 fr. pour les pauvres. » Ce qui fut fait. Au dix-septième coup, la chance se tourna contre le banquier, et le joueur perdant rentra dans son argent, sauf les 10 000 fr. prélevés au profit des pauvres.

PEUT-ON CONVERTIR UN MORT ? — Telle est la question que l'on peut se faire en lisant dans un journal du Nord la transaction incroyable qui a eu lieu à la suite d'un refus de sépulture : « Un protestant vient de mourir dans une des communes du canton de Bouchain, et, comme tel, le clergé catholique n'avait pas à lui rendre les derniers devoirs. Mais, au village surtout, une famille se croirait deshonorée, si les funérailles d'un de ses proches n'étaient pas placées sous la garantie d'une cérémonie religieuse. Comme il n'y avait pas de pasteur protestant dans la commune ni dans les environs, et que le temps pressait, une démarche fut faite auprès du desservant pour obtenir de lui qu'il ouvrît les portes de l'église au défunt. Après de longues explications, le prêtre se décida à accéder à cette singulière demande, à la condition cependant que le mort serait au préalable baptisé. Cette proposition fut acceptée avec empressement, et, quelques heures plus tard, le catéchumène posthume était enterré avec tous les honneurs du culte catholique. »

Du projet de loi

SUR LE REBOISEMENT DES MONTAGNES ET LA CONSERVATION DU SOL FORESTIER.

Sous ce titre, les *Annales des Haras et de l'Agriculture*, publiées sous la direction de M. Jacques de Valserres, donnent, dans le numéro qui paraît aujourd'hui, un travail intéressant dont nous reproduisons quelques passages.

Ce projet comprend le défrichement des bois, — la conservation des pentes, — le reboisement des montagnes, — l'endiguement des rivières, — l'organisation des gardes forestiers communaux et des établissements publics ; mais il n'est pas moins remarquable par la timidité de ses vues.

En effet, le projet ne dit pas : On reboisera les montagnes, les cultures sur les pentes seront réglementées ; on endiguera les rivières, on défrichera les bois de plaine, ceux en montagne ne pourront être défrichés... Non, il est moins osé que cela ; il se contente d'ordonner qu'il sera fait des études. Ainsi on étudiera les montagnes où les bois devront être conservés, on étudiera les plaines où ils pourront être défrichés ; on étudiera les pentes où la culture sera réglementée ; on étudiera les zones qu'il importe de reboiser ; on étudiera les travaux d'art propres à paralyser les inondations. Là est toute l'économie du projet. — « Lorsque les études que nous croyons utile d'entreprendre seront achevées, dit l'exposé des motifs, lorsqu'elles auront mis à même d'apprécier les dépenses qui seront nécessaires et en même temps les avantages qui seront obtenus, alors le gouvernement, en parfaite connaissance des faits et en état de comparer la dépense aux résultats avantageux que l'on pourrait être sûr de réaliser, viendrait demander votre concours ; il mettrait sous vos yeux des projets définitifs dont vous pourriez apprécier tous les résultats, et il vous proposerait d'entreprendre des améliorations certaines dans l'avenir, sans rien compromettre dans le présent..... »

La proposition soumise aux Chambres, et que nous appellerions volontiers *le projet d'un projet*, ne tranche donc aucune des grandes questions à l'ordre du jour depuis plus d'un siècle. Elle dit bien, il est vrai, que le reboisement sera exécuté; mais qui est-ce qui en fera les frais ? Sera-ce les particuliers ? sera-ce les communes ? sera-ce l'Etat ? On l'ignore. La rédaction porte que le ministre nommera des commissions chargées de donner leur avis « *sur la part contributive des départements et des communes dans la dépense*, » mais ces paroles sont loin de résoudre la difficulté.

A notre avis, ce n'était pas la peine de faire un aussi long projet pour ordonner des études ; il suffisait que la loi annuelle de finances ouvrît un crédit aux ministres de l'agriculture et des travaux publics. Quant aux détails dans lesquels la rédaction entre sur la manière dont les travaux seront dirigés, sur la levée des plans, la confection des devis, ils nous paraissent bien plutôt du domaine du réglement d'administration publique que du domaine législatif. Nous ne parlons pas de ce que le projet dit des commissions spéciales ; ces dispositions font double emploi avec la loi du 16 septembre 1807, qui organise d'une manière générale ces sortes de commissions.

Il n'y a réellement dans le projet que deux points qui nécessitaient un vote des Chambres : le premier est relatif à l'extension de l'art. 225 du code forestier sur l'exemption d'impôt au profit des semis ; le second à l'organisation de la surveillance des bois appartenant aux communes et aux établissements publics. Le reste pouvait facilement être réglé soit par la loi annuelle de finances, soit par le pouvoir exécutif. Au lieu de cela, on a mieux aimé reproduire des dispositions qui forment déjà le droit commun de notre pays. Ces répétitions sont fâcheuses ; elles nuisent à la bonne administration de la justice, elles attestent combien les commissions spéciales ont des connaissances bornées, elles font de la science administrative un dédale inextricable.

Les dispositions du projet relatives au reboisement peuvent se résumer en cette phrase : Le gouvernement devra faire les études nécessaires pour l'exécution de cette grande opération ; il reboisera les terrains domaniaux ; il accordera des subventions aux communes, aux établissements publics, aux particuliers qui sèmeront ; il établira des sècheries, il distribuera des graines. Ainsi rien n'est décidé quant à présent : la solution du problème reste entière. Mais, qu'on veuille bien le remarquer, c'est avec connaissance de cause que M. le ministre des finances laisse la question en suspens. Lui-même prend soin de nous en avertir. « Il faut le reconnaître dès l'abord, dit-il dans son exposé des motifs, ce n'est point un projet dont la réalisation soit prochaine, *ni même assurée*, et ce n'est qu'avec circonspection et en s'entourant de toutes les lumières qu'il pourra recueillir que le gouvernement avancera dans la voie de ces améliorations, où l'on pourra aussi rencontrer des mécomptes. »........

C'est depuis 1840 que l'administration songe sérieusement à la loi sur le reboisement des montagnes. Un premier projet fut alors rédigé par M. Legrand, directeur général des forêts ; l'année suivante, le conseil général de l'agriculture en formula un second ; enfin, un troisième projet est l'œuvre de la *Commission de reboisement*, instituée le 7 décembre 1845. Cette commission, présidée par M. le comte de Gasparin, s'est livrée à une étude approfondie de la question. Elle établit dans son rapport que des travaux hydrauliques seuls ne pourront jamais arrêter la dévastation des torrents. A son avis, pour consolider le revers des montagnes et retenir les eaux de pluie, il faut effectuer le reboisement. Bien que cette opération doive exiger des sommes considérables, néanmoins la commission n'hésite pas à l'adopter en principe, car elle promet d'apporter de grandes économies sur l'entre-

tion qu'offre le reboisement, on aurait pu, ce nous semble, la commencer dès cette année ; on eût par là donné du cœur aux populations riveraines de nos cours d'eau, et du pain aux estomacs qui en demandent. Ainsi se seraient évanouies bien des craintes : craintes des inondations, si bien justifiées par la catastrophe de la Loire ; craintes du pillage, dont un procès récent a malheureusement démontré l'imminence.

Le système de l'exécution par l'Etat est celui qui a prévalu dans les trois projets de loi dont nous avons parlé plus haut. Le premier, rédigé en 1840 par l'administration, applique au reboisement des montagnes les dispositions du décret du 14 décembre 1810 *sur la plantation des dunes*. Il déclare d'utilité publique cette importante opération ; il en laisse l'exécution aux propriétaires, et, à leur défaut, il en charge l'Etat. Pour rentrer dans ses frais, l'Etat garderait les plantations jusqu'à ce que les produits eussent récupéré le capital et les arrérages des sommes avancées.

Le second projet est l'œuvre du conseil général de l'agriculture. Au fond il s'éloigne peu du premier par l'ensemble, quoique dans les détails il en diffère. Son économie est simple : les terrains à reboiser seraient *expropriés pour cause d'utilité publique* ; l'Etat exécuterait lui-même les travaux. Dans les six années de leur achèvement, les propriétaires pourraient, en remboursant les frais de l'opération, rentrer dans leurs terres, qui désormais resteraient soumises au régime forestier, il serait créé une nouvelle espèce de fonctionnaires qu'on appellerait *gardes-travailleurs*, parce qu'en effet ils s'occuperaient de travaux de reboisement.

Le troisième projet, dû à la commission présidée par M. le comte de Gasparin, repose sur les mêmes principes. Des réglements d'administration publique détermineraient les zones qu'il s'agirait de reboiser, des commissions locales donneraient leur avis sur les moyens d'exécutions ; l'Etat se chargerait lui-même des travaux, il sèmerait les terrains appartenant aux communes et aux établissements publics ; ceux appartenant aux particuliers seraient expropriés pour être convertis en bois ; on restreindrait la culture sur les terrains en pente.

Telles sont, en résumé, les dispositions des trois projets de loi sur le reboisement des montagnes. Tous les trois s'accordent sur un point : *l'exécution des travaux par l'Etat*. Celui de la commission renferme en outre un principe nouveau qui nous paraît destiné à préserver les Alpes du fléau des inondations ; nous voulons parler du réglement des cultures sur les terrains en pente.

Ces trois projets, élaborés avec soin, étaient propres à nous bien faire augurer du projet du gouvernement. Nous avions cru d'abord que la rédaction de la commission en aurait fourni les bases principales ; mais il n'en a pas été ainsi : la rédaction soumise aux Chambres n'est pas définitive. C'est, comme nous le disions tout à l'heure, *le projet d'un projet*. Il est fâcheux que les bureaux de la direction des forêts aient réduit le travail de la commission à d'aussi maigres proportions, et, si l'exposé des motifs n'avait soin de nous avertir que cette réserve tient aux difficultés que soulève la question, les riverains des cours d'eau et les habitants des montagnes pourraient se plaindre qu'on les laisse sans protection.

Ceci posé, il n'est pas hors de propos de rechercher quelles sommes le reboisement devrait coûter.

Un aperçu des dépenses a été donné par M. le ministre des finances, le 17 juillet 1844, devant la chambre élective. Suivant lui elles devraient s'élever à 96 318 000 fr. pour la plantation de 1 266 000 hectares. Ces chiffres, nous l'avouerons, nous semblent bien réduits. D'après des calculs faits par des forestiers, c'est-à-dire par des hommes compétents, les frais de reboisement iront à plus du double. M. Legros Saint-Ange que nous avons déjà cité, porte la dépense à 160 fr. par hectare. Voici les détails de ses évaluations :

Ouverture des fossés de 0 m. 22 de largeur sur 0 m. 22 de profondeur, à 1 mètre les uns des autres et sur un parcours de 5 000 mètres, à 2 centimes le mètre.	100 fr.
4 kilog. de graines à 3 fr. le kilog.	12
Travail du semis.	15
Entretien pendant quatre ans.	20
Travaux de défense	10
Total par hectare.	157 fr.

que M. Legros Saint-Ange porte à 160 fr. pour faire un compte rond.

En adoptant ces données, les frais de l'opération sur 1 266 000 hectares monteront à 202 997 720 fr. Ces chiffres sont bien supérieurs à ceux donnés par M. le ministre des finances ; ils reposent sur des détails précis, tandis que les chiffres fournis par l'administration des forêts ne s'appuient sur rien.

Mais là ne doit pas se borner la dépense du reboisement. Comme les communes et les particuliers se trouvent dans l'impossibilité d'exécuter à leurs frais, il faudra bien en venir à l'expropriation des terrains : ceci demandera une somme plus forte encore que celle réclamée pour les travaux. En portant chaque hectare à 200 fr., on arrive au chiffre de 242 958 400 fr.

Récapitulant tous les frais d'achat de terrains et de reboisement, on obtient les résultats suivants :

Achat de terrains à 200 fr. l'hectare.

714 846 hectares appartenant aux communes et aux établissements publics.	142 969 200 fr.
499 746 hectares appartenant aux particuliers.	99 949 200
35 000 hectares appartenant à l'Etat.	mémoire.
	242 958 400 fr.

Frais du reboisement à 160 fr. l'hectare.

Terrains appartenant aux communes et aux établissements publics	115 5[illegible]60 fr.
Terrains appartenant aux particuliers	81 [illegible] 360
Terrains appartenant à l'Etat	8[illegible] 000
	202 997 720
Total des frais de reboisement.	445 956 120 fr.

Ces calculs, on le voit, laissent bien loin derrière eux ceux donnés par M. le ministre des finances. Les bases nous en étant fournies par des forestiers expérimentés, ils méritent donc une certaine créance.

Ainsi, en dehors des frais de reboisement, l'Etat peut encore compter sur 242 millions qu'il lui faudra débourser pour l'acquisition des terrains. C'est là une grosse somme. Si on voulait appliquer à l'expropriation des terrains dénudés le principe de l'*indemnité préalable*, il faudrait qu'avant de semer une graine, le Trésor déboursât 242 millions. Mais, en se dessaisissant d'un capital aussi considérable, l'Etat ne se mettrait-il pas dans l'impossibilité d'exécuter l'opération ? Cela n'est pas douteux. C'est pour le laisser en possession de

... les gazons sont bien fournis, ils absorbent une quantité considérable d'eau par les racines ; leurs tiges en retiennent bien plus encore ; leurs tissus forment une sorte de cotte de mailles qui protège le sol et le met à l'abri des courants.

Mais ce qui doit faire préférer les gazons, c'est l'économie de temps et de numéraire qu'ils promettent de réaliser ; le reboisement exigera des sommes considérables ; son entretien demandera beaucoup de soins ; avant que les semis puissent protéger le sol, bien des années s'écouleront. Les gazons, au contraire, ne demandent aucune avance de fonds ; la nature les forme avec rapidité partout où les troupeaux s'abstiennent. Leur entretien ne réclame aucun soin ; au bout de deux ans ils produisent tous leurs effets. Certes, voilà des avantages bien propres à justifier la limitation du parcours sur tous les terrains compris dans la zone de reboisement.

Nous allons même plus loin. Suivant nous, le moyen le plus efficace de prévenir les inondations doit consister dans le gazonnement des pentes ; cette mesure arrêterait comme par enchantement la dégradation des montagnes, elle suspendrait la marche effrayante des torrents anciens, elle empêcherait de nouvelles formations. C'est donc bien à tort que, parmi les moyens propres à mettre un terme aux inondations, on place en première ligne le reboisement. Si, sur les terrains argileux ou de peu de consistance, cette mesure est urgente, on peut la suppléer par le gazonnement sur toutes les pentes où le sol est ferme. La loi qui dirait donc : *le parcours sera limité sur tous les terrains compris dans la zone de reboisement*, serait plus efficace, plus utile, que les dispositions vagues du projet qui se borne à ordonner des études. Cette loi épargnerait au trésor des sommes énormes ; elle sauverait de mortelles appréhensions les bassins de la Loire, du Rhône et la Garonne ; elle rendrait la sécurité à des provinces entières ; elle diminuerait d'une manière sensible le chiffre des dégrèvements ; elle réduirait le budget des travaux publics, dont la meilleure portion se consomme à réparer les avaries.

Telles sont, en résumé, nos vues sur le reboisement. On voit qu'elles s'éloignent beaucoup du projet soumis aux Chambres. Adopté tel quel, ce projet serait bien plutôt un ajournement de la question qu'un remède aux souffrances des pays de montagnes. Ordonner des études, c'est fort bien. Mais quand ces études seront-elles terminées ? Voilà un point sur lequel la loi devrait s'expliquer. Il ne faut pas que les lenteurs de l'administration des ponts et chaussées exposent les bassins de nos grandes rivières et de leurs nombreux affluents à de nouveaux désastres. Il ne faut pas laisser que l'égoïsme et l'imprévoyance des communes abusent plus longtemps des montagnes pastorales. *La loi qui ordonnera de replanter doit aussi ordonner de gazonner* ; ces deux mesures doivent être parallèles. Nous adjurons donc les Chambres de fixer dès à présent un délai dans lequel les études devront être terminées, et de déclarer quels parcours sur les terrains à reboiser sera

Cette rente sera intransmissible pendant une année, à moins que les créanciers inscrits ne donnent main levée.

5° La même ordonnance purgera tous les droits des tiers, tels que les actions en revendication, en résolution et autres. Ces actions ne pourront s'exercer que sur la rente 5 pour cent pendant une année.

6° L'état devra faire concourir l'armée aux travaux de reboisement.

L'opération commencera immédiatement sur les points les plus menacés.

7° Les études seront entreprises à la fois sur tous les terrains où se forment les inondations.

Ces études devront être terminées à la fin de 1848.

Après ce délai, l'opération du reboisement ne sera plus retardée que par la nécessité qu'il y aura de proportionner les travaux aux crédits ouverts.

8° Le parcours sera immédiatement limité sur tous les terrains compris dans la zone de reboisement. L'administration forestière déterminera la possibilité de chaque partie de montagne et fixera le nombre de têtes qu'elle devra recevoir.

9° Des règlements d'administration publique organiseront la présente loi. Ils prescriront les procédés à suivre pour la levée des plans, la constitution des commissions, la création de pépinières, de sècheries et de gardes travailleurs ; ils détermineront les essences et les moyens pratiques à employer, le mode d'exécution des travaux, les modes de conservation des semis et plantations, la forme à suivre pour la limitation du parcours. Les pouvoirs les plus étendus sont à cet égard donnés au gouvernement.

JACQUES DE VALSERRES.

Bourse du 2 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	75 60	75 70	75 45	75 65
— — fin courant	75 55	75 70	75 50	75 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 40	116 60	116 40	116 60
— — fin courant	116 50	116 75	116 50	116 55

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	»	3210 »»
4 0/0 J. »	» »» »»	O. V. de Par.	»	»»» »»
Emp. 1844. au Ct	» » »/»	C. hyp......	»	572 50
— fin Ct	» — » »»	— Gonin....	»	1175 »»
B. du Trés.	» 3 1/4	— Gann....	»	»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0.....	d. 50	76 »» 75 90	——	»» »» »» »»
5 p. 0/0.....	d. 50	117 »» 116 85	——	»»» »» »»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	02 1/2	25 »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	07 1/2	20 »/»	»» »/»	»» »/»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. à 0/0	1225 »»
Act. d. J. »	»» »»
Ch. S. G. »	1010 »»
V. r. dr.	350 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1276 25
— à Rouen.	865 »»
R.-Havre..	»»» »»
Avignon...	900 »»
Str. à Bâle.	227 50
Paris-Str...	565 »»
Tours-Nant	417 50
Orl.-Vierz.	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 avril.

7 »/» OPÉRA. — Relâche.
7 »/» FRANÇAIS. — Relâche.
7 »/» ODÉON. — Relâche.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne Touchez pas à la Reine, le Sultan Saladin.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 1/2 VAUDEVILLE. — Plastron, Partie à trois, le Fantôme, Trop heureuse.
6 1/4 GYMNASE. — L'Article, Mère, 1re de la Cour de Biberack, Chanoinesse.
6 »/» VARIÉTÉS. — L'Enfant de l'amour, Deux Pierrots, Turlututu.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Un Docteur en herbe, un Poisson d'avril, Une Fièvre brûlante, le Portier, chansonnette, Chambre à deux lits.
6 3/4 PORTE-ST-MARTIN. — Monte-Fiasco (1re représentation).
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le matelot.
6 »/» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Les Chasseurs, le Sourd, Kokoli.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Spectacle extraordinaire au bénéfice d'un artiste.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 3 AVRIL.

BANQUET DU 7 AVRIL.

La liste de souscription contient ce soir 705 noms. Nous ne pouvons donc plus admettre que 110 souscriptions.

Les souscriptions sont reçues tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Les femmes et les enfants sont admis. Les cartes sont rigoureusement personnelles. Les dames sont priées de faire adresser leur demande à la commission du Banquet, au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Le prix du Banquet est de 2 francs pour les enfants et de 6 francs pour les grandes personnes.

Situation politique et sociale.

Après la révolution de 1830, il y eut une sorte d'ébullition dans les classes bourgeoises et dans les masses populaires. Cette agitation se traduisit, dans le monde officiel, par une succession rapide de ministères. On eût dit que la bourgeoisie cherchait un système, et qu'elle frappait à toutes les portes pour avoir le mot d'une énigme. Dans les masses qui n'ont pas voix délibérative, l'effervescence se manifestait par des émeutes, par des conspirations, par des actes violents. On eût dit que la démocratie moderne essayait de rentrer dans la carrière des commotions populaires où son aînée avait si puissamment manœuvré depuis la grande époque de 89 jusqu'au commencement du siècle actuel.

Le bon sens général s'aperçut que cette double agitation ne pouvait amener aucun résultat utile à la société. Loin de là, tout périclitait, tout était en souffrance, l'intérêt des bourgeois et l'intérêt des prolétaires. Cette situation était également dommageable à la chose publique et à la chose privée. La mobilité des ministères mettait en désarroi l'administration de l'Etat, les émeutes et la bataille dans les rues tuaient le commerce et l'industrie; les capitaux se retiraient de la circulation, les ateliers étaient fermés, et le chômage enfantait la misère des travailleurs. Il devint évident aux yeux de tous que les vieux errements politiques, loin de pouvoir régénérer la société, loin de pouvoir établir dans le monde industriel l'ordre et la justice, ne faisaient qu'ajouter une douleur de plus au mal profond qui mine depuis longtemps le corps social.

Dès lors, la foi aux dogmes philosophiques et politiques que la génération précédente a transmise à la génération actuelle, commença à chanceler. Les sentiments de fraternité, de solidarité, d'unité, restèrent au fond de la conscience publique; mais elle sembla désespérer de leur praticabilité; elle sembla renvoyer à d'autres temps la réalisation de ces généreux désirs. Ce fut un ajournement douloureux, mais nécessaire. Les masses laborieuses reprirent leur chaîne accoutumée; et, dans le dur labeur du chantier et de l'atelier, elles se consolèrent en méditant sur le grand problème des destinées. Dans le monde officiel, le mot de *conservation* fut prononcé; et ce mot, répondant à la lassitude et à l'indifférence de la bourgeoisie, devint le piédestal d'un pouvoir durable. A des ministères d'un jour, on vit succéder un ministère qui compte sept années d'existence, et qui en a encore quatre d'assurées devant lui.

Cependant la société s'étant rassise sur son antique base, qui ne put être changée ni par la révolution de 1789, ni par celle de 1830, il devait inévitablement arriver que les maux inhérents à cette forme sociale appelée *civilisation*, s'accumuleraient et produiraient des effets désastreux.

Grâce au véritable esprit chrétien, il n'y a plus d'esclaves, de serfs, de manants; l'homme n'est plus la propriété de l'homme, du moins dans les pays civilisés. Mais il y a une multitude innombrable de prolétaires; ce sont ceux qui ont remplacé les esclaves, les serfs et les manants; ce sont ceux qui forment la base de la société actuelle. Légalement ces prolétaires sont maîtres de leur personne; mais, comme ils se font concurrence les uns aux autres, ils sont obligés de vendre au rabais leur travail pour ne pas mourir de faim. Il existe donc, dans les masses laborieuses, une cause incessante d'appauvrissement et de misère. La base de l'édifice social est constamment rongée et dénudée. Contrairement aux lois de l'équilibre, tout le poids de la richesse est au sommet. Faut-il s'étonner de ce malaise permanent, de ces souffrances chroniques qui éclatent périodiquement en crises générales, et engendrent la famine, la guerre, les épidémies ?

Tel est le spectacle que présente en ce moment l'Europe civilisée : misère extrême produisant la famine, les épidémies, les vols et les assassinats collectifs; guerres civiles, carnages, accroissement des armées; intempéries, inondations, mauvaises récoltes. Le désordre est partout, dans le monde moral et dans le monde physique. C'est que la nature et la société ne sont que le double aspect de la création universelle, c'est qu'il y a entre elles une solidarité divine.

En présence de ces résultats désastreux, la France comprendra-t-elle qu'elle a encore une mission sainte à remplir ! Les classes bourgeoises et les masses laborieuses se rapprocheront-elles, s'uniront-elles pour chercher les moyens de réaliser ces nobles désirs de fraternité et de bonheur universel dont nos pères nous ont transmis l'héritage ? La nation française, cette nation éminemment chrétienne et humaine, ne sentira-t-elle pas que son œuvre actuelle est d'effacer les derniers vestiges de l'exploitation de l'homme par l'homme, d'élever le prolétaire au rang d'associé, de fonder ainsi l'édifice social sur des bases inébranlables ?

Ce qui nous frappe, c'est que, d'une part, les masses laborieuses étudient, méditent profondément, et ont presque entièrement abandonné les questions politiques pour les questions sociales; c'est que, d'une autre part, les classes bourgeoises, par un de leurs organes, commencent à accoupler les mots d'*amélioration* et de *progrès*.

Pendant la première phase de son existence, le ministère actuel, qui est le véritable ministère de la bourgeoisie et des classes moyennes, se contentait d'inscrire sur son drapeau *Conservation*. Aujourd'hui, il y ajoute : *Progrès*. Ainsi, la devise est complète; elle est l'expression des principes les plus élevés de la science, tels que nous les avons établis nous-mêmes. Il ne s'agit plus que de comprendre le sens de cette formule, et de l'appliquer aux faits administratifs, industriels et sociaux. On peut dire malheureusement que le ministère et la majorité de la Chambre marchent encore à reculons vers l'intelligence de cette formule.

De son côté l'opposition persiste dans l'emploi des vieux moyens, voilà pourquoi elle perd chaque jour sa popularité. Au lieu d'aborder directement les questions sociales, elle prend le chemin des écoliers, comme le lui a reproché M. Blanqui. L'opposition est aussi ignorante que le ministère.

Un peu plus de cœur, un peu plus de sympathie pour les masses laborieuses, un peu plus de curiosité à l'endroit des idées nouvelles, et la bourgeoisie officielle arrivera peut-être à saisir le sens de cette devise : *Conservation et Progrès*, qu'elle a désormais arborée sur sa bannière, mais qu'elle balbutie encore sans la comprendre. Le Pouvoir est assis; le peuple travaille et médite; la société tout entière est entre les mains de la bourgeoisie officielle. Ne serait-il pas honteux, pour nos hommes d'Etat et nos législateurs, de ne pas savoir profiter d'une pareille situation, afin de commencer la transformation sociale, dans l'intérêt commun de la bourgeoisie et du prolétariat ?

Tout le monde aujourd'hui accepte les grands principes du christianisme et de la révolution française, et la société a plus que jamais besoin de leur réalisation complète. Mais les moyens employés jusqu'ici ont été insuffisants; ils n'avaient qu'une valeur négative, une valeur de destruction; ils étaient souvent contraires au sentiment d'humanité, et ils ont par là contribué à obscurcir les principes eux-mêmes. Il faut revenir à ces principes, mais en cherchant de nouveaux moyens. Les perfectionnements du mécanisme politique ne profiteraient qu'à une couche très mince placée immédiatement au dessous de la bourgeoisie officielle. Ce ne sont pas là des moyens suffisants.

Le gouvernement sorti de la révolution de 1830, le gouvernement de la bourgeoisie et des classes moyennes, doit aller droit aux transformations sociales. C'est la voie du salut qui lui est ouverte. Dans cette voie, les masses laborieuses marchent silencieusement; que, de son côté, la bourgeoisie officielle y fasse un pas : on finira par se rencontrer, par se donner la main.

La création du milieu social où l'homme ne sera plus exploité par l'homme, où tous seront associés, peut se réaliser en dehors du mécanisme législatif et gouvernemental. L'expérimentation doit être partielle et locale. C'est là un point important que la science nouvelle démontre; c'est là une question de méthode qu'elle a résolue, et qui la distingue de toutes les anciennes philosophies.

Il vaudrait mieux, sans doute, que les gouvernements prissent une généreuse initiative; ils s'attireraient ainsi les bénédictions et la confiance des masses laborieuses; mais s'ils ne peuvent ou ne savent pas, qu'ils s'unissent du moins d'intention et de sentiment à ceux qui peuvent et savent, et qu'ils les aident de tout leur pouvoir ! Qu'ils se laissent ainsi sauver par les hommes qui apportent les véritables moyens de réaliser les grandes espérances du christianisme et de la révolution française, la fraternité sociale et le bonheur universel !

Opinion des journaux sur la lettre anti-socialiste de M. de Lamennais.

Si la lettre de M. de Lamennais n'obtient pas tout le succès désiré, du moins aura-t-elle eu plus de retentissement que n'en pouvaient espérer et son auteur et la feuille radicale qui avait provoqué cet étrange anathème du grand-prêtre de la vieille démocratie. La plupart des journaux français et étrangers ont reproduit purement et simplement le factum en question; plusieurs ont cru devoir l'apprécier, mais sous des points de vue bien différents. Quelques journaux catholiques ont vu dans la missive adressée au *National* le signal du retour de son auteur dans le giron de l'E-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 4 AVRIL 1847.

DIANORA.

Le récit suivant appartient à un obscur chroniqueur des faits et gestes d'Antelminelli Castruccio, seigneur de Lucques. Nous le reproduisons dans sa forme naïve et sans développements.

Vers la fin du treizième siècle, tandis que Rodolphe tenait les rênes de l'empire, et que le saint-siége vaquait par la mort de Nicolas III, Lucques était une des villes les plus anciennes et les plus renommées de la Toscane, après Florence et Pise. La République florentine l'emportait en éclat et en puissance, et Pise, autant par le souvenir de sa gloire passée que par cet air superbe que conservent toujours les grandeurs déchues; mais l'esprit actif et aventureux des Lucquois, l'étendue de leur commerce et l'amitié de l'empereur donnaient à leur ville une célébrité qu'elle allait bientôt porter au plus haut point sous la domination de Castruccio. Dans cette cité de gentilshommes marchands et belliqueux, — épithètes qui d'ordinaire ne vont point de compagnie, — vivait, en 1279, une jeune fille de haute naissance, nommée Dianora de Castracani. Ses parents étant morts durant sa première jeunesse, elle habitait, sous la garde d'une sœur aînée de son père, une grande maison de sombre apparence, dans la rue Saint-Benoît de Postella, non loin de l'église Saint-Martin de Lucques; mais comme elle joignait à une beauté attendrissante les plus belles manières du monde, son nom était dans toutes les bouches, et l'amour de sa personne dans tous les cœurs.

Parmi les jeunes cavaliers qui s'empressaient sur ses pas aux églises et aux promenades, on distinguait surtout deux gentilshommes des mieux faits et des plus considérés de Lucques. L'un s'appelait Bonaccorso de Cenami; l'autre, Pierre de Puccinelli, appartenait à une famille aussi noble, quoique moins riche. Tous deux étaient jeunes encore, d'une tournure martiale, fort enviés des hommes et aimés des dames. Mais Bonaccorso était veuf; c'est pourquoi le bruit public disait que Puccinelli lui était préféré. Certes, ce n'était, en apparence, qu'une vaine rumeur; car, de toutes les jeunes filles nobles de Lucques, nulle ne vivait dans une réserve plus chaste que Dianora. Sa tante était une femme d'un âge déjà avancé, grandement pieuse et sévère, qui bien rarement quittait les côtés de sa nièce, et suivait d'ordinaire d'un œil vigilant ses moindres pas. Cependant le bruit public disait la vérité sans trop la savoir : Dianora et Puccinelli s'aimaient et s'étaient confié leur mutuelle passion. De son côté, Bonaccorso avait gagné le cœur de Mme Catherine de Castracani par une suite de flatteuses attentions si chères aux dames âgées, quand elles leur viennent de jeunes cavaliers. De sorte que Bonaccorso et Puccinelli, qui étaient amis, se cachant les ressources diverses qu'ils se ménageaient, nourrissaient une espérance pareille.

Un soir que les deux dames revenaient de prier à Saint-Martin, la vieille tante au bras de sa nièce dont un grand voile couvrait les cheveux tressés et les belles joues, elles rencontrèrent Bonaccorso et Puccinelli qui, par crainte l'un de l'autre, ne les abordèrent point. Quant aux autres cavaliers qui les saluaient respectueusement au passage, nul n'osait approcher de ce trésor si bien gardé. Ces dames rentrèrent donc chez elles et se rendirent dans une vaste salle tendue de sombres tapisseries, où un vieux domestique leur servit silencieusement le repas du soir; puis il alluma deux lampes suspendues au plafond. Mme Catherine se mit à lire dévotement un manuscrit de religion, et Dianora tissa à la soie une tapisserie destinée au maître-autel de Saint-Martin. Pendant ce temps, Bonaccorso et Puccinelli se promenaient devant l'église, s'entretenant à contre-cœur de choses étrangères au sentiment qui les agitait; mais bientôt, et comme à leur insu, il se trouva qu'ils s'étaient avoué leur secret réciproque, quoique chacun d'eux se gardât bien de dire jusqu'à quel point leurs affaires étaient avancées, le premier avec la tante, le second avec la nièce. Enfin ils résolurent de demander cette dernière en mariage l'un après l'autre. Si Puccinelli était refusé, Bonaccorso réussirait peut-être; et, dans tous les cas, il n'y aurait qu'un malheureux. Ils s'en remirent au sort de savoir lequel se présenterait le premier. Puccinelli gagna, et comme il était déjà vêtu de la façon la plus élégante, il se rendit chez Mme Catherine de Castracani, laissant son rival certain du peu de succès de cette démarche, par suite de la bonne intelligence qu'il entretenait lui-même avec la vieille dame. Puccinelli n'était pas moins confiant dans l'amour de Dianora, et se félicitait in petto de ce que le sort l'eût favorisé.

Après beaucoup de difficultés de la part du vieux domestique, il fut admis dans la salle dont nous avons parlé déjà, laquelle devait être un jour le lieu d'une catastrophe si terrible. Mme Catherine reçut seule le jeune gentilhomme : car, au grand chagrin de celui-ci, Dianora n'était point présente. L'austère dame inclina sa tête embéguinée en réponse aux salutations de Puccinelli; puis, lui désignant un siége de la main, elle lui dit avec une froide politesse :

— Seigneur cavalier, que désirez vous de moi ?

Puccinelli, qui avait arrondi par avance un [illegible] discours, se sentit pris d'un si grand battement de cœur, qu'il ne [illegible] répondre, si ce n'est quelques mots sans suite, où perçait clairement le trouble de son âme. Mme Catherine réitéra sa question.

— Madame, dit enfin Puccinelli, vous pouvez décider du malheur ou du bonheur de toute ma vie. Je viens vous supplier de m'être favorable.

— Vous vous trompez sans doute, seigneur, répondit Mme Catherine; je vous connais à peine de vue, et j'ignore même votre nom.

Cela était faux; mais la vieille dame voulait faire entendre au gentilhomme qu'il ne lui plaisait point, car elle devinait bien où il en voulait venir.

— On m'appelle Pierre de Puccinelli, Madame; ma famille est une des plus anciennes de Lucques, et l'honneur de mon nom est sans tache.

— Je n'ai garde d'en douter, seigneur cavalier. Apprenez-moi donc en quoi je puis vous servir.

— Madame, reprit Puccinelli d'une voix tremblante, vous me voyez consumé du plus violent amour pour la signora Dianora, votre belle et vertueuse nièce. Je vous conjure à genoux de m'accorder sa main, si toutefois elle y consent.

Après avoir parlé de la sorte, il baissa les yeux avec confusion, se repentant déjà de sa témérité.

— Seigneur Pierre de Puccinelli, dit Mme Catherine d'une voix sévère, ma nièce n'est point en âge de se marier, et le fût-elle, j'ai décidé qu'elle ne s'unirait qu'à un seul gentilhomme de cette ville, lequel n'est point vous. Ma nièce vous rend grâces de votre offre honorable, mais elle ne peut l'accepter.

Ce disant, Mme Catherine se leva et fit une révérence solennelle à Puccinelli, qui comprit ce signal de sa retraite, et sortit le cœur dévoré de colère et de jalousie. Mais, au moment où il fermait la grande porte de la salle, une main légère s'appuya sur son bras, et une douce voix lui dit tout bas :

— Ayez bon courage, Pierre. Je vous aime, et je jure par mon salut éternel que je n'appartiendrai qu'à vous.

Puccinelli fit un geste pour saisir la main qui l'arrêtait; mais Dianora s'enfuit, et il n'entendit plus rien. Partagé entre la joie et le chagrin, il quitta la maison. Bonaccorso l'attendait encore devant Saint-Martin, et, dès qu'ils se furent rejoints, il dit à Puccinelli avec un sourire de triomphe :

— Eh bien! Pierre, as-tu réussi ?

— Non et oui, répondit celui-ci.

— Comment? Que veux-tu dire ?

— Bonaccorso, il faut que je tue un homme.

— Pourquoi cela? demanda l'autre avec une inquiétude mal dissimulée.

— Parce que Dianora est promise en mariage.

— Et… dit Bonaccorso en hésitant, sais-tu le nom de cet homme ?

[illegible] fonde son opinion sur les écoles de Fourier et de Saint-Simon, de ce qu'il a jugé ces creuses théories en les déclarant impuissantes à guérir les maux de l'humanité et en protestant contre elles, au nom de cette impérissable liberté humaine, glorieuse conquête du christianisme, que des novateurs imprudents menacent d'étouffer sous les ruines de la propriété. Ce *libre aveu* de l'un des penseurs dont s'honore la France, est aux yeux de l'*Avenir* une brillante conquête faite par le souverain pontife.

Nous ignorons quel rapport il peut y avoir entre la lettre antisocialiste de M. de Lamennais et un pape que nous considérons, ainsi que l'*Avenir*, comme un ami de toutes les réformes utiles, digne de se mettre à la tête de son siècle. Tout nous porte à croire que Pie IX et ses ministres voient Fourier d'un autre œil que M. de Lamennais, puisqu'un des cardinaux les plus influents de la cour de Rome a placé le portrait de ce grand homme entre ceux de Bossuet et de Fénelon.

Oui! il y aurait pour Pie IX une large part à faire aux idées sociales, si, comme nous voulons bien l'espérer avec l'*Avenir national*, le règne de ce pape doit être l'*aurore d'une de ces immenses transformations qui changent la face de la société*. « Et nous aussi, dit la feuille que nous citons, nous désirons une révolution sociale. Elle s'opère déjà dans les idées, mais le germe a besoin d'être mûri par le temps avant de porter ses fruits. Une inquiétude et un malaise général règnent dans la société, le monde intellectuel est en travail; de tous les points de l'horizon partent des éclairs menaçants qui nous montrent de nouveaux écueils. Quel est le pilote assez puissant pour nous préserver du naufrage? »

L'*Avenir* est lui-même plus socialiste qu'il ne le pense, quand il tient ce langage, et il donnera une réponse juste à la question qu'il pose, s'il relit les analyses par lui récemment publiées de cette même Théorie sociétaire, qu'il anathématise aujourd'hui avec M. de Lamennais.

Le *Courrier de la Côte-d'Or*, ainsi qu'il l'a déclaré cent fois lui-même, appartient à cette fraction du radicalisme intelligent qui n'accorde qu'une médiocre importance à ces faiseurs de politique écourtée, dont la portée ne va pas au-delà d'une question de forme ou de nom propre, et qui s'obstinent à ne jamais aller au fond des choses. Contrairement à l'opinion de la plupart des socialistes, les écrivains du *Courrier* croient qu'en bonne logique il faut procéder aux réformes sociales par les réformes politiques; mais ils croient aussi qu'il est ridicule de prendre les moyens d'arriver pour le but à atteindre, et *qu'il est bon de savoir où l'on va en même temps que l'on s'occupe à frayer les voies.*

Le *Courrier de la Côte-d'Or* pense que le *National* a rendu un mauvais service à M. de Lamennais en publiant sa lettre. « Quelle que soit l'autorité d'un nom propre, dit le *Courrier*, il ne suffit plus aujourd'hui de l'opposer purement et simplement à la révolution qui s'opère dans les esprits pour arrêter la marche de cette révolution; de notre temps on fait bon marché des hommes, les principes seuls font poids dans la balance politique, et c'est commettre un fâcheux anachronisme que d'accorder à M. de Lamennais la puissance de renverser avec un mot les divers systèmes éclos dans le giron du socialisme. Sans nous prononcer ici en faveur de l'un de ces systèmes, à l'exclusion de tout autre, nous reconnaissons que les efforts des socialistes ont un but respectable, celui d'améliorer [illegible] S'il en est ainsi, pourquoi, au lieu de s'en tenir à une formule de condamnation, ne pas indiquer d'autres projets et d'autres moyens d'application? Ce ne sont pas des mots que demande le peuple, ce sont des idées; ainsi, lorsqu'on lui dit : Telle institution est mauvaise, renversons-la, il répond : Je le veux bien; mais en même temps que nous nous occuperons à renverser, dites-nous ce que nous élèverons aux lieu et place de cette institution. La question est embarrassante. Que fait-on? On ne la vide pas, on la retourne, on réplique par cette fin de non-recevoir : Renversez toujours, et nous verrons ensuite. Cette politique pouvait être bonne sous la Restauration, où la foi des masses dans les promesses du libéralisme dispensait les coryphées de l'opposition de toute explication; maintenant, elle est usée; il n'y a plus que les cerveaux vides qui s'en contentent. »

La déclaration du *Courrier* a soulevé l'indignation du *Journal de la Côte-d'Or*, qui accuse son confrère de socialisme comme d'un gros crime. Il tient, a-t-il dit, à enregistrer que, d'après son propre aveu, la rédaction du *Courrier*, d'accord sans doute avec les propriétaires de cette feuille, est *socialiste*, et ce étant, le journal conservateur déclare à la feuille progressive qu'il les tiendra désormais elle et ses propriétaires pour ses ennemis irréconciliables et mortels, et qu'il entreprendra de démontrer au peuple que les socialistes du *Courrier* sont autant et plus ses ennemis que ceux du *Journal de la Côte-d'Or*.

Le *Courrier* s'inquiète fort peu de l'inimitié *irréconciliable et mortelle* des conservateurs de la préfecture, est bien loin de trouver mauvais d'être accusé avec les socialistes, remercie, au contraire, ses adversaires de l'avoir condamné en si bonne compagnie. « En vérité, dit-il, nous sommes confus de tant d'honneur. Pourquoi donc, lorsque le *Journal de la Côte-d'Or* était si bien en veine de requisitoire, n'a-t-il pas cloué sur la même sellette un troisième coupable, du nom de Béranger, qui s'est avisé, dans nous ne savons plus quelle chanson subversive, de saluer d'un refrain les fous qui cherchent à faire faire un pas de plus au genre humain? Nous l'eussions remercié deux fois au lieu d'une. »

La lettre de M. de Lamennais, qui fait le tour de l'Allemagne, a été jugée dans ce pays avec un peu moins de ménagements qu'en France, et le bon sens de nos voisins d'outre-Rhin ne s'est point mépris sur le motif qui a provoqué la publication de ce document. Voici ce que nous lisons dans le *Berliner Zeitungs-Halle*.

« Le vieux Lamennais vient encore de faire parler de lui. Le naturel de cet ancien prêtre que l'on disait, il y a quelques jours, disposé à se soumettre au pape, ne s'est point démenti. C'est toujours le même homme, donnant des louanges emphatiques ou fulminant l'anathème avec fureur.

» Le *National*, bien connu par son orgueil et son ton aristocratique, ne vivait pas sur un pied très amical avec les feuilles socialistes. Le journal républicain a imaginé, pour reconquérir sa popularité, d'en appeler à Lamennais, comme à un juge irrécusable. Celui-ci, qui n'avait pas encore fait connaître son opinion sur le socialisme, a répondu en anathématisant les Fouriéristes, et les autres sectes socialistes.

» Voilà, sans doute, le *National* bien secouru.

» Mais n'est-ce pas une chose comique que de voir comme on s'y prend en France pour juger une question de principes. Une autorité évidemment très partiale est appelée à prononcer, et celui des [illegible] nuelles, le commerce, tout y était. Les dames, avec leur haute intelligence du cœur et leur spontanéité d'adhésion aux idées grandes et généreuses, accordaient un intérêt marqué au développement d'une théorie qui assure le bonheur de tous.

Voici à peu près le canevas du cours de M. Hennequin :

1re séance. — Etude de l'homme. — Classification de ses passions.
2e — — Analyse de l'histoire de l'humanité. — Coup d'œil sur les destinées générales. — Aperçus d'analogie universelle.
3e — — Organisation du phalanstère.
4e — — Essor des passions en harmonie.
5e — — Education. — Détails sur l'expérience à faire pour la réalisation.

Cette exposition, on le sent, était trop courte pour permettre à l'orateur de présenter la Théorie dans tous ses détails; mais les grands principes qui ont pu être développés complètement ont obtenu l'adhésion générale. C'était merveille de voir comme, dans des questions d'analyse pure, aux deux premières leçons notamment, M. Hennequin a su, par sa parole lucide, claire, intelligible à tous, éveiller l'intérêt de ses auditeurs qui, en très grande majorité, étaient complètement étrangers à ces idées. Aussi l'attention et la sympathie ont-elles suivi une marche croissante, et le tonnerre d'applaudissements qui a couronné la dernière leçon a prouvé que la semence n'était pas tombée dans un sol ingrat. Si M. Hennequin n'a pas acquis, dès à présent, tout son auditoire à la cause phalanstérienne, du moins il a su lui faire comprendre que l'association des intérêts et des caractères est le problème vital de notre époque, et que la solution pacifique donnée par Fourier, solution basée sur l'analyse de la nature, est l'objet le plus digne d'occuper les esprits sérieux.

Le résultat du cours, auquel nous venons d'assister, sera de rallier définitivement aux idées de Fourier beaucoup d'esprits ébranlés déjà, mais auxquels manquait une idée complète du système, d'en décider beaucoup d'autres à l'étudier dans les livres du maître et de son Ecole, et enfin de réduire au silence les détracteurs ignorants et de mauvaise foi qui, sans avoir eux-mêmes la moindre notion de science sociale, vont ramasser, on ne sait où, les accusations de matérialisme, d'immoralité, d'athéisme, pour les opposer à une théorie que tout homme compétent, c'est-à-dire qui l'a étudiée, est forcé de reconnaître éminemment morale et religieuse.

Le cours fini, les phalanstériens de Montbéliard se sont réunis pour offrir à M. Hennequin un banquet où le plus grand ordre et la plus franche cordialité n'ont pas cessé de régner un instant.

Les toasts à Fourier, à Victor Hennequin et aux propagateurs de la doctrine sociétaire y ont été couverts d'applaudissements.

M. Hennequin a quitté, dimanche soir, Montbéliard, pour se rendre à Mulhouse, où il était impatiemment attendu par les amis de la cause sociale.

A Mulhouse notre ami a fait quatre leçons dans la salle de la Bourse, qui a été constamment remplie. Malgré la brièveté de cette exposition, elle a détruit bien des préjugés et démontré notamment que les phalanstériens n'avaient pas l'absurde idée d'émanciper les passions avant de placer l'homme dans un milieu où ces passions tourneraient au bien général. On a senti que les inspirations si humaines, si charitables, si tendres du Christ, étaient plus fidèlement suivies par les disciples de Fourier que par les pharisiens modernes, docteurs intolérants toujours prêts à foudroyer ce qu'ils n'ont ni étudié ni compris. A la fin du cours une communication des plus sympathiques s'était formée entre l'orateur et son auditoire. Les partisans de la cause sociétaire, à Mulhouse, sont décidés à profiter de cette impression qui ne saurait être éphémère. A Mulhouse il est impossible de se faire illusion sur les vices de la

---

Puccinelli qui le regardait en dessous depuis leur rencontre, reprit gravement :

— Non, mais tu vas me le dire.

— Es-tu fou? je n'en sais rien.

Puccinelli recula tout à coup, tira son épée, et s'écria avec fureur :

— Défends-toi, mauvais traître; cet homme, c'est toi!

— Par saint Martin de Lucques, repartit Bonaccorso en dégainant à son tour, j'aime mieux cela. Pourtant je ne t'ai point trahi; j'ai loyalement pris les devants, et si Dianora me préfère à toi, je n'y puis rien.

— Tu mens, tu mens! C'est moi qu'elle aime; elle me l'a dit.

— Tu ne répèteras pas cela, calomniateur!

Et les épées se croisèrent. La nuit tombait, et les rares habitants qui passaient sur la place, loin de songer à mettre fin au combat, fuyaient au plus vite; de sorte que les deux gentilshommes purent en découdre à leur guise. Ils étaient également braves et expérimentés dans les armes et combattirent longtemps sans autre dommage que quelques égratignures aux mains et aux bras; mais il arriva que Puccinelli glissa sur un pavé humide, ce qui donna l'avantage à Bonaccorso. Celui-ci leva le bras pour en finir, et bien lui en eût pris, s'il avait eu le don de lire dans le temps futur. Un bon sentiment arrêta son bras, et il dit à Puccinelli en reculant de quelques pas :

—Relève-toi, Pierre. A vrai dire, j'ai peut-être des torts à ton égard. J'aurais dû t'apprendre où en étaient mes affaires d'amour; mais, que veux-tu, la passion m'a emporté.

Puccinelli s'était relevé prestement, et, sans répondre un seul mot, il porta une si furieuse botte à Bonaccorso, que celui-ci, l'ayant parée à grand'peine, n'écouta plus que sa colère, et rendit coup pour coup. Bientôt Puccinelli fut atteint à la cuisse, puis à l'épaule et chancela; mais, au moment où son adversaire allait profiter de cet avantage, il se fendit à fond et lui planta son épée dans la gorge. Le malheureux râla et se tordit sur le pavé, tandis que le meurtrier se tenait debout devant lui, comme épouvanté de son action. Enfin, le sentiment du danger qu'il courait en restant à Lucques l'emporta sur la joie inquiète et cruelle qu'il éprouvait à contempler son rival vaincu, et il prit la fuite en choisissant les rues écartées qui conduisaient à la porte Saint-Pierre de Cigoli, du côté de Pise.

Le vieux domestique de Mme Catherine, qu'on nommait Checco, étant sorti de grand matin pour faire les provisions de la journée, trouva le premier Bonaccorso étendu au milieu de la place Saint-Martin, nageant dans le sang et comme mort. Checco, qui était dans le secret du mariage projeté entre ce gentilhomme et sa jeune maîtresse, ne trouva rien de mieux à faire que d'appeler quelques passants à son aide, et de transporter le corps chez Mme Catherine. Le mouvement fit revenir Bonaccorso à la vie, et il eût au moins la consolation de recevoir les soins de la belle Dianora, qui ne se doutait guère que ce fût là l'œuvre de son amant. Peut-être même, le sachant, eût-elle prodigué les mêmes attentions au blessé; car la douceur et la cruauté sont proches l'une de l'autre dans le cœur des femmes.

Quoique ces sortes d'aventures ne fussent pas rares à cette époque, où toutes les villes d'Italie étaient autant de champs ouverts aux mille querelles suscitées par les factions incessantes qui se détruisaient l'une l'autre, celle-ci ne laissa pas de faire beaucoup de bruit, tant à cause de la considération générale dont on entourait les Cenami, que par le fait des belles qualités que chacun se plaisait à reconnaître chez Bonaccorso. La blessure qu'il avait reçue n'ayant attaqué aucune partie vitale, il en fut quitte pour rester trois mois au lit. En second lieu, comme il refusait obstinément, soit générosité, soit dédain, de nommer son meurtrier, Puccinelli ne fut point poursuivi. Mais l'ignorance des évènements retint celui-ci, durant tout ce temps, à Pise, où il s'était réfugié.

On juge bien que Bonaccorso mit à profit l'absence forcée de son rival. Mme Catherine, qui l'avait toujours aimé, l'accueillait à merveille, et Dianora elle-même écoutait en souriant les paroles passionnées qu'il lui débitait. Si bien qu'aussitôt sa complète guérison, il obtint ce qu'il avait joué au péril de sa vie. Le maître-autel de Saint-Martin de Lucques vit célébrer le mariage de la signora Dianora de Castracani et du seigneur Bonaccorso de Cenami. Au sortir de l'église, la jeune mariée jetait bien des regards furtifs autour d'elle, mais Puccinelli ne se montra point.

Nous ne nous chargerons point d'expliquer comment il se fit que Dianora eut si promptement oublié le serment fait à Puccinelli de ne jamais appartenir qu'à lui. Cette histoire n'est nullement de notre imagination, mais bien une fidèle narration d'évènements véritables. La rumeur publique accusa Dianora de frivolité et d'inconstance; accusation dont elle ne démontra que trop la fausseté plus tard. Quelques personnes la blâmèrent de sa docilité à obéir aux ordres de sa tante; mais ces personnes furent bientôt à même de reconnaître le peu de fondement de leurs reproches, quand il ne leur fut plus possible de s'illusionner sur le caractère indomptable de cette jeune femme. Nous sommes donc portés à croire qu'elle avait une grande haine pour Bonaccorso, et qu'elle ne s'était unie à lui que par un raffinement de cruauté. Pourtant il est possible que les belles qualités et la passion sincère de son mari eussent amolli son cœur, si Puccinelli ne se fût jamais représenté à ses yeux.

Ainsi s'accomplit cette union, qui devait être fatale aux deux rivaux.

Bonaccorso, en homme fort amoureux de sa femme, l'entourait de mille attentions délicates; ses moindres caprices étaient des lois pour lui. Tout le patriciat de Lucques était incessamment convié aux fêtes que prodiguait le nouvel époux. Les jeunes cavaliers enviaient son bonheur, et Mme Catherine jouissait de son ouvrage en bonne parente qu'elle était.

Un soir, fatiguée de danses et de propos galants, Dianora s'était accoudée sur une balustrade de pierre qui dominait la rue où s'élevait la maison des Cenami. Les tentures épaisses de la fenêtre étaient retombées derrière elle et assourdissaient le bruit de la fête. Depuis quelques minutes elle rêvait en silence, le front dans la main, quand une ombre sortit de l'angle d'une rue voisine, et, s'avançant vers elle, s'arrêta devant la maison. D'abord elle y fit peu d'attention; mais la personne dont il s'agit écarta le manteau qui lui cachait la figure, et s'écria d'une voix contenue :

— Ah! Madame, qui aurait pensé que vous me trahiriez ainsi!

La jeune femme se pencha vivement vers cette jeune personne, et reconnut Pierre de Puccinelli. Elle étouffa un cri de surprise, et voulut se retirer aussitôt; mais il reprit d'une voix agitée :

— Restez, Dianora, restez, au nom de Dieu! et répondez-moi. Je ne sais ce qui me retient d'entrer dans cette maison maudite, et d'achever le traître que j'ai manqué une première fois.

— Plus bas, Pierre! dit la jeune femme. C'est donc vous qui avez percé Bonaccorso d'un coup d'épée, sur la place Saint-Martin?

— C'est moi. Que ne l'ai-je mieux frappé et plus à fond!

— Vous eûtes tort, en effet. Mais retirez-vous. Soyez demain, de grand matin, derrière le troisième pilier de la nef de Saint-Martin.

Cela dit, elle disparut derrière les tentures, et Puccinelli s'éloigna. Dès cette heure, la destinée de Dianora fut décidée, car la vue de son amant avait réveillé dans son cœur toute la passion qui s'y était assoupie. Elle n'eut pas plutôt arrêté le dessein de trahir son mari, qu'elle commença de le mettre à exécution.

Ici, le chroniqueur italien, auquel nous devons le récit de ce drame, fait la réflexion suivante que nous traduisons littéralement : « Il en est ainsi, comme chacun sait, des femmes de notre Italie. Celles de France sont grandement fausses et inconstantes; celles d'Allemagne froides et apathiques, celles d'Angleterre romanesques; mais les Italiennes sont d'un sang plus irritable; elles détestent, elles aiment avec fureur. Il est aussi dangereux d'être leur amant que leur ennemi. Il n'est pas d'homme qui ait l'haleine assez longue pour porter jusqu'au bout le poids de leur haine ou de leur amour. Du reste, les hommes sages doivent éviter les femmes; car, en général, ce ne sont point de bonnes créatures. »

Telle est l'opinion de notre chroniqueur; nous la livrons au lecteur pour ce qu'elle vaut.

Le lendemain matin, sous prétexte de se rendre au tribunal de la pénitence, Dianora sortit seule et gagna l'église Saint-Martin, aussi prochaine de la maison de son mari que de celle de sa tante, comptant bien rencontrer Puccinelli derrière le pilier qu'elle lui avait indiqué, ce qui ne manqua pas d'arriver. L'église était déserte à cette heure matinale. Les deux amants purent s'entretenir en liberté, et arrêter

SUPPLEMENT

sont unanimes sur ce double témoignage.

L'*Ordre*, journal conservateur-progressif, et l'*Avenir national*, organe de l'opposition légitimiste et ultra-catholique, ont consacré de longs articles à l'analyse fidèle des conférences de M. Duval. Le premier termine l'un de ses comptes-rendus par les considérations suivantes :

« La Théorie phalanstérienne est-elle d'une application possible? Arrivera-t-on à réaliser un jour cette immense association que poursuivent les disciples de Fourier? Ce ne sont point là des questions que nous veuillions examiner aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs déjà exprimé notre opinion sur ce point; et bien que les trois séances de M. J. Duval aient modifié, à certains égards, l'idée que nous nous étions faite de la doctrine socialiste, d'après la lecture de quelques-uns des ouvrages de son fondateur, nous n'en persistons pas moins à penser qu'il n'y a pas de régénération radicale possible dans les sociétés civilisées, et que, si les idées phalanstériennes nous paraissent de nature à influer d'une manière heureuse sur ce qu'on est convenu d'appeler l'organisation du travail, il ne leur est pas donné d'atteindre complétement le but moral vers lequel marchent ces hommes honnêtes et généreux qui se sont donné la mission de les propager.

» Mais si ce n'est pas ici le lieu de discuter la valeur du système phalanstérien, nous devons nous empresser de rendre complète justice à son représentant parmi nous ; et nous serons, en ceci, l'organe des nombreux auditeurs de M. J. Duval. Bien des personnes sont venues entendre le disciple de Fourier, persuadées qu'elles allaient avoir à essuyer les excentricités d'imagination, les écarts de raisonnements les plus incroyables ; quelques autres se sont peut-être abstenues jusqu'à présent de suivre l'exposition phalanstérienne, persuadées qu'elles étaient, grâce à des anathèmes inintelligents et à des plaisanteries surannées, de l'immoralité, au point de vue social, des théories de l'Ecole socialiste : la triple déclaration très explicite, très nette et très franche de M. Duval, sur le fait religieux, sur le fait politique et sur le fait de la famille, aura convaincu ceux qui ont eu le désir de s'éclairer, que rien n'est moins anarchique, que rien n'est moins destructeur de l'ensemble de la famille, du moins dans les idées des disciples de Fourier, que l'application qu'ils veulent faire de la théorie du maître. Ils peuvent se tromper, mais ils sont de bonne foi ; et comme les hommes qui marchent à la tête de ce mouvement sont, pour la plupart, si non tous, distingués à des titres différents, on ne saurait disconvenir que leur parole ne mérite bien d'être écoutée, recueillie et sérieusement examinée.

» Quant à l'orateur qui expose chaque soir, dans la salle du tribunal de commerce, de moitié trop petite pour contenir le public qui se presse à ses portes, les doctrines phalanstériennes, il est difficile d'allier plus de raison à un grand sentiment des convenances. La parole de M. Duval, quoique toujours parfaitement modérée, est imagée, non pas à la façon des orateurs qui battent le vent, mais à la façon des hommes profondément convaincus, qui colorent le raisonnement afin de le rendre saisissable à tous les regards.

» De nombreux et vifs applaudissements accueillent ses paroles à la fin de chaque séance, et la foule se retire avec calme, vivement frappée par les considérations si nouvelles et si élevées qu'elle vient d'entendre.

L'*Avenir national* avait témoigné dès l'abord une défiance presque hostile pour les idées phalanstériennes à en juger par l'extrait suivant :

« M. Duval, l'un des rédacteurs de la *Démocratie Pacifique*, est en ce moment à Limoges, où il se propose d'exposer la doctrine phalanstérienne.

» Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne sommes pas de la religion de Fourier. Mais l'intelligence de cet homme a embrassé tant [...] juste. Toutefois, notre confrère est loin encore de la vérité en ce qui concerne les rapports de nos croyances avec le christianisme. »

M. Jules Duval, dont nous avons annoncé l'arrivée parmi nous, a commencé mercredi soir l'exposition de la doctrine phalanstérienne devant un public d'élite qu'avait attiré la nouveauté d'un pareil enseignement. Les deux séances suivantes ont attiré une foule plus nombreuse encore; et, à celle d'hier, notamment, la salle du tribunal de commerce s'est trouvée trop étroite pour contenir les curieux.

Il faut bien se garder de conclure de cet empressement que Fourier est en train de faire des prosélytes dans notre ville. La plupart des auditeurs de M. Duval sont des hommes d'intelligence et d'étude, dont les convictions sont arrêtées, et que leurs sentiments religieux, leur expérience dans la vie pratique, défendent contre les séductions de ces décevantes théories. Mais tout en refusant l'adhésion de leur raison à un système qui, quoi qu'on en dise, est la négation de l'esprit chrétien, ils reconnaissent que l'Ecole sociétaire a, sur certaines questions, des vues généreuses, élevées, qui méritent d'être méditées.

C'est ce qui explique l'attention que nos concitoyens prêtent à la parole du jeune phalanstérien, qui jusqu'à présent s'est acquitté de sa tâche avec autant de dignité que de modération et de talent. C'est aussi pourquoi nous croyons devoir donner un résumé succinct et fidèle de ces entretiens, en nous réservant de réfuter tout ce qui nous semblera contraire aux vérités consacrées par la foi et par le temps. »

M. Duval, en quittant Limoges, a emporté les plus précieux témoignages d'estime et de sympathie, et tout permet d'espérer que les germes qu'il a semés dans cette ville jusqu'à présent tout à fait étrangère au mouvement phalanstérien, fleuriront et fructifieront, car ils ont été accueillis comme la bonne nouvelle, par les classes supérieures aussi bien que par les classes ouvrières, par l'élite des cœurs et l'élite des intelligences.

Un incident tout à fait imprévu a donné une importance particulière aux conférences de M. Jules Duval. M. Pierre Leroux, dont on connaît les violentes attaques contre nos théories, s'était rendu de Boussai à Limoges pendant la semaine même de l'Exposition. On lui supposait l'intention d'y assister et de vérifier, au contact de la parole, l'exactitude de ses critiques. Il n'en a été rien. M. Pierre Leroux a fait chez ses amis des conférences particulières qui l'ont empêché de suivre les séances phalanstériennes. Le dernier jour il devait assister à la réfutation directe que M. Duval avait annoncée et lui avait fait connaître ; malheureusement une indisposition l'a retenu dans son lit, et les deux adversaires se sont séparés sans que de déplorables préventions aient pu être ébranlées. Du reste, M. Duval a acquis la conviction, dans des conversations avec M. Pierre Leroux, que ce fougueux accusateur du *fouriérisme* n'en connaissait pas les premières bases, et que s'il avait entendu et lu Fourier, c'était à la façon des infidèles *qui ont des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent pas.* L'esprit de M. Leroux est un vase plein de toute espèce de liquides, et qui depuis longtemps déborde ; il n'y a plus de place pour une goutte nouvelle de vérité.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

A la chambre des députés, une proposition de M. Emile de Girardin, tendant à l'abolition du timbre des journaux, a été prise en considération.

La même chambre a aussi adopté un projet de loi sur la régularisa- [...]

ALGÉRIE.

On nous écrit de Constantine, 28 mars :

« Une colonne considérable, puisqu'elle renferme comme cavalerie trois escadrons de chasseurs, est partie il y a cinq jours de Constantine, se dirigeant sur Rathna. Le but est de venger la mort des huit officiers et soldats assassinés aux environs de Guelma par les Hannenchas. Une colonne part de Bone, une de Guelma, une autre de Ratha.

» Le grand-vicaire d'Alger, M. Pavie, frère de l'évêque, prêche le jubilé à Constantine ; dans son premier sermon il a foudroyé les philosophes Rousseau et Voltaire ni plus ni moins qu'aux beaux jours de la Restauration.

GRANDE-BRETAGNE.

Le parlement anglais a suspendu ses séances jusqu'au 12 avril.

Les journaux de l'Irlande rapportent que la fièvre typhoïde et la dyssenterie font de grands ravages parmi toutes les classes, et surtout dans le nord et dans le nord-ouest du pays.

Du reste, des vivres arrivent en grande abondance dans les ports de l'Irlande, et à l'exception des viandes de boucherie, les prix ont déjà baissé considérablement.

Le bill du gouvernement qui a pour but de faire porter le poids du paupérisme sur la propriété en Irlande comme en Angleterre, doit passer, dit-on, immédiatement après les vacances de Pâques. Lord George Bentinck, le nouveau chef du parti tory, a fait à ce bill une vive opposition, mais il a fini par avouer qu'il ne pouvait hésiter entre le sort de 16 000 propriétaires et celui de deux millions de pauvres.

ALLEMAGNE.

Toujours la patente royale. — Brochure de M. Simon. — Troubles à Breslau. — Charité des fabricants de Prague. — La Marseillaise des Tisserands, par Henri Heine. — Une brochure révolutionnaire publiée par le gouvernement russe.

La patente royale occupe toujours presque exclusivement la presse allemande. Et à mesure qu'on s'approche de l'ouverture de la diète, les organes publics deviennent plus sévères et plus exigeants. Il vient de paraître à Leipzig une brochure dont l'auteur, M. Simon, jurisconsulte prussien et employé public, s'attache à prouver que la constitution n'a aucune force de loi, à moins qu'elle ne soit reconnue et signée par les Etats mêmes. C'est ainsi, dit-il, que la constitution des *Etats provinciaux*, créée en 1823, n'a eu de valeur qu'après l'assentiment des *Etats* convoqués. M. Simon ne s'en tient pas là ; il aplatit sous ses coups cette pauvre constitution, et ne la trouve bonne que parce qu'elle est complétement nulle. A l'apparition de cette brochure, il a été question à Berlin de l'arrestation de M. Simon, mais il paraît qu'on a renoncé à ce moyen violent, et l'on se contente de diriger une enquête contre lui. On sait du reste qu'en Prusse, enquête veut dire condamnation.

En attendant, la ville de Kœnigsberg a chargé ses députés provinciaux de protester contre l'insuffisance de la patente, et d'insister pour une constitution nationale. D'autres députés se proposent de prouver que la patente, loin d'étendre les droits des *Etats*, les amoindrit. On le voit, nos prophéties n'étaient pas fausses. Le roi de Prusse n'excitera que peu de reconnaissance pour sa constitution, qui n'aura de prix qu'autant que les Etats sauront en profiter, lame rouillée, tirée d'une vieille et lourde panoplie historique, ce n'est qu'à force d'être polie et fourbie qu'elle pourra acquérir du tranchant et du lustre.

---

l'heure et le lieu de nouveaux rendez-vous. Au moment de quitter Puccinelli, Dianora lui dit :

— Ah ! Pierre, qu'avez-vous fait? Si ce malheureux combat n'avait point eu lieu, vous auriez pu fléchir ma tante, et nous serions unis.

— Chère dame, répondit Puccinelli, vous m'en voyez au désespoir; mais tout n'est pas perdu si vous m'aimez.

— Songez, reprit Dianora, combien je suis à plaindre ! Ma vie tout entière n'est-elle pas enchaînée à un homme que je hais? La mort seule peut rompre mes nœuds.

— C'est à quoi je songeais, chère dame. Ecoutez : fuyons cette ville, et allons cacher nos amours dans quelque autre pays.

— Il n'est point de remède à nos maux, Pierre. Vous ne pouvez consentir à ce que je perde ma bonne renommée. D'autre part, notre amour sera coupable, tant que Bonaccorso vivra.

— Le traître ! murmura Puccinelli qui, à ce nom, sentit renaître toute sa colère; il ne m'échappera point toujours.

— Voici l'heure de nous séparer, dit la jeune femme. Adieu, Pierre ; je vous aime.

— Adieu, chère dame ; je meurs d'amour pour vous. A demain soir.

Ils se quittèrent; mais Puccinelli resta longtemps immobile et songeur à l'ombre du pilier, prenant soin toutefois de se couvrir la figure de son manteau, car il ne voulait pas être reconnu à Lucques. De mauvaises pensées le travaillaient, et les paroles de Dianora avaient jeté le germe du crime dans son cœur. Nous ne saurions dire quelles bonnes raisons elle lui avait données pour justifier son mariage, mais, à coup sûr, elle avait eu l'art de tout rejeter sur Bonaccorso, de sorte que la haine de Puccinelli s'en augmenta de toute la douleur que ce mariage lui avait causée. Depuis son retour de Pise, il habitait, à l'insu même de sa famille, une petite maison délabrée à l'extérieur, mais propre et commode au dedans. Cette maison était située près la porte Saint-Pierre-de-Cigoli. C'est là que Dianora, grâce à ces mensonges multipliés auxquels les femmes sont si habiles, vint le trouver le lendemain et nombre de fois encore.

Bonaccorso, tout entier aux premiers enivrements de son mariage, semblait avoir oublié son ancien ami. Cependant, comme il persécutait sa femme de sa tendresse, et que depuis quelque temps elle lui témoignait presque de l'aversion, il commença de s'inquiéter de ses fréquentes sorties. Sans suspecter Puccinelli, dont il ignorait le retour à Lucques, plus que tout autre cavalier, il ne laissa donc pas de surveiller les démarches de Dianora; mais il semblait que celle-ci eût à ses ordres un démon familier qui l'avertît des intentions de Bonaccorso, car jamais les deux amants ne furent surpris en compagnie l'un de l'autre. Le mari jaloux la suivit un soir jusqu'au seuil de la petite maison dont nous avons parlé, attendit quelque temps dehors et entra soudain. Dianora était tranquillement assise au chevet d'une vieille femme malade ou feignant de l'être. Nous laissons à penser si elle se montra courroucée des soupçons injurieux de son mari, lequel lui jura, très honteux, qu'il ne douterait jamais plus d'elle.

Sur ces entrefaites, les beaux jours étant venus, et toutes les familles nobles et riches de Lucques se retirant à la campagne, Bonaccorso fit part à Dianora du dessein où il était de l'emmener dans un château qu'il possédait, à trois lieues de la ville, au pied de l'Apennin. Dianora résista longtemps sous différents prétextes, mais à la fin, craignant de corroborer les soupçons qu'elle avait excités dans l'esprit de son mari, elle donna connaissance de cet incident à Puccinelli, et partit peu de jours après. Le château des Cenami, fortifié comme tous ceux de l'époque, s'adossait contre la montagne, mais sa tour principale surplombait les rochers du Serchio, torrent rapide de l'Apennin, et dont les eaux rapides roulaient à cinquante ou soixante pieds de profondeur. Les fondements du château s'élevaient donc sur les bords de cet abîme. Or, des larges embrasures de la maîtresse-tour, non-seulement l'œil embrassait le lit profond du torrent, mais encore, comme l'eau avait ruiné le rocher de ce côté, il était facile de laisser tomber un corps quelconque de la tour dans le gouffre. Ceci importe à la compréhension de ce qui va suivre. C'est là que Bonaccorso conduisit Dianora.

Toutes les distractions, tous les amusements imaginables lui furent prodigués. Tantôt c'était la chasse aux hérons dans les marais de la plaine; tantôt la chasse aux cerfs dans la forêt voisine. Bonaccorso avait convié plusieurs seigneurs et dames de Lucques, croyant plaire à sa jeune femme ; mais rien ne faisait à la mélancolie de celle-ci qui en était arrivée à ne pouvoir plus supporter les lieux qui l'unissaient à Cenami. Ce dernier, ne sachant à quelle cause attribuer la tristesse de sa femme, multipliait ses efforts, mais vainement. Cependant une grande chasse eut bientôt lieu dans la forêt. Tous les hôtes du château y prirent part, ainsi que Dianora. On battit le bois de grand matin, et le cerf ayant été lancé, les cavaliers et les dames coururent à cheval durant tout le jour, de sorte qu'à l'approche de la nuit, Dianora se trouva fortuitement, ou plutôt selon son secret désir, séparée de son mari et du gros de la compagnie. Elle rentra donc seule au château, et s'enferma dans son appartement qui donnait sur le torrent, se disant fort malade devant ses serviteurs. Quelques minutes après, un homme sortit de l'ombre des rochers du Serchio; une échelle de corde lui fut jetée par Dianora, et il disparut bientôt dans l'intérieur de la tour. C'était Pierre de Puccinelli.

Nous ne savons si la chaleur de leurs sentiments fit qu'ils ne s'aperçurent pas de la fuite du temps, mais toujours est-il que Dianora fut prise d'une grande frayeur en entendant tout à coup le bruit de la cavalcade qui revenait au château, et bientôt après la propre voix de Bonaccorso frappant à la porte et demandant à entrer. Le premier mouvement de Puccinelli fut de se précipiter vers la fenêtre; mais Dianora, qui probablement voulait en finir, le poussa derrière son prie-dieu et ouvrit. Bonaccorso entra.

Il jeta un regard involontairement inquisiteur autour de la chambre. Se laissant tomber sur un siége, il dit avec indifférence :

— Vous nous avez quittés bien promptement, Madame?

— Je m'étais égarée, répondit Dianora. La fatigue m'accablait, et force m'a été de revenir seule au château.

— Vous avez sagement agi. Pourtant je regrette de ne vous avoir pas accompagnée, car les chemins sont peu sûrs par le temps qui court.

— Je vous suis reconnaissante, seigneur ; mais je n'ai rencontré personne.

— Vraiment? J'aurais cru le contraire.

— Vous vous seriez trompé.

— Tel n'est pas mon avis.

— Que voulez-vous dire? seigneur. Cette persistance est étrange. Quelle est votre pensée? Je ne vous comprends pas.

— Madame, dit froidement Bonaccorso, il y a un homme ici.

Dianora le regarda fixement et répondit :

— En êtes-vous bien certain ?

— Ecoutez, continua Bonaccorso sans s'émouvoir, j'ai remarqué que vous quittiez la chasse à dessein. Je vous ai suivie, et j'ai vu un homme monter ici par une échelle de corde. Ce fait m'a expliqué clairement ce que votre conduite à Lucques avait d'obscur pour moi. J'ai pris aussitôt une résolution inébranlable, nul ne m'a vu rentrer au château ; je suis venu dans cette tour par un passage qui n'est connu que de moi. Nous sommes donc seuls, Madame. Que votre amant se montre, s'il n'est pas un lâche. Un de nous deux doit mourir et sera jeté dans le Serchio. Que je succombe ou que je triomphe, vous serez délivrée de ma vue ; car, dans ce dernier cas, j'ai l'intention d'aller servir le roi Philippe de France, et de fuir l'Italie pour jamais.

Dianora ne répondit rien; mais en ce moment le prie-dieu fut repoussé et Puccinelli se dressa devant Bonaccorso, pâle de rage et l'épée à la main.

— C'est toujours toi, Pierre, dit Bonaccorso avec calme.

— Voici ta dernière heure, murmura Puccinelli. Défends-toi !

— Ma cause est sainte et juste, Pierre, et tu as deux crimes sur la conscience, un premier meurtre et l'adultère. Ne trembles-tu pas d'affronter le jugement de Dieu?

— Je tremble que tu ne m'échappes, Bonaccorso.

— En garde donc ! et que Dieu protége le bon droit !

Les deux gentilshommes s'attaquèrent. Ce ne fut point d'abord une lutte aveugle. Leur haine mutuelle faisait qu'ils ménageaient leurs forces. Habiles qu'ils étaient, maîtres d'eux-mêmes et sachant qu'une mort certaine serait le prix d'un moment d'oubli ou de précipitation, ils suivaient d'un œil calme et vigilant les rapides mouvements de leurs épées. Les coups et les parades se succédaient avec promptitude,

mais l'ouvrier ; ce n'est pas l'exploiteur, mais l'exploité. « C'est le fabricant, s'écrie la noble feuille, qui verse l'argent de ces heures de travail en sus de la tâche quotidienne. » Parbleu ! il ne manquerait plus que le fabricant ne payât plus le travail de son ouvrier. Il parait qu'auprès de certains Messieurs de la presse et de la bourse, c'est de la charité que de payer son ouvrier. La courtisane éhontée d'Augsbourg n'a qu'à prouver que l'ouvrier est venu au monde dans le but unique d'avoir l'honneur de travailler pour un fabricant autrichien, et que quiconque n'est pas de cette opinion est un communiste.

Il parait cependant que les tisserands de Silésie ne sont pas de cet avis. Il est vrai qu'ils ne lisent pas la feuille du prince de Metternich. En revanche ils chantent, et peut-être trop, la chanson intitulée ***les Tisserands***, de Henri Heine. Cette chanson est devenue ***la Marseillaise*** des ouvriers allemands. Nous avons dit que M. Meyen, à Berlin, vient d'être condamné à deux ans de prison pour avoir fait la lecture de ce poème dans une société de chant composée d'ouvriers. Nous essaierons de le traduire en français, afin de faire savoir en France jusqu'à quel point les idées révolutionnaires bouillionnent en Allemagne :

LES TISSERANDS SILÉSIENS.

Les yeux secs, le regard sombre, assis devant leur métier en grinçant les dents, ils chantent : Vieille Allemagne, nous tissons ton linceul, et nous y tissons une triple malédiction. — Tissons ! tissons !

Maudit soit ce dieu que nous avons invoqué dans les rigueurs de l'hiver et lorsque nous mourions de faim. En vain nous avons attendu, espéré ; il nous a bernés, dupés, trompés ! — Tissons ! tissons !

Maudit soit ce roi, ce roi des riches, que notre misère n'a pu toucher, qui nous pressure pour nous ravir jusqu'à notre dernier liard, et qui nous fait tuer comme des chiens ! — Tissons ! tissons !

Maudite soit cette patrie marâtre, où l'infamie et la honte seules prospèrent ; ce sol infect où toute fleur est flétrie, où la pourriture engendre et nourrit des vers grouillants. — Tissons ! tissons !

La navette glisse, le métier gémit ; nuit et jour nous tissons sans relâche. Vieille Allemagne, nous tissons ton linceul, et nous y tissons une triple malédiction ! — Tissons ! tissons !

Voici le texte allemand horriblement beau d'harmonie et de rimes :

Im düstern Auge keine Thraene,
Sie sitzen am Webstuhl und fletschen die Zaehne.
Altdeutschland, wir weben dein Leichentuch,
Wir weben hinein den dreifachen fluch.
Wir weben, wir weben.

Ein fluch dem Gotte, zu dem wir gebeten,
In Winterskaelte und Hungersnœthen.
Wir haben vergebens gehofft und geharrt,
Er hat uns geafft, gefoppt und genarrt,
Wir weben, wir weben.

Ein fluch dem Kœnig, dem Kœnig der Reichen,
Den unser Elend nicht konnte erweichen.
Der den letzten Groschen von uns erpresst,
Und uns wie Hunde erschiessen laesst.
Wir weben, wir weben.

Ein fluch dem falschen Vaterlande,
Wo nur gedeihen Schmach und Schande ;
Wo jede Blume früh geuknikt,
Und faülniss und Moder den Wurm erquikt.
Wir weben, wir weben.

brochure a été fabriquée en Russie et publiée en Allemagne pour faire peur au roi de Prusse. Il est de fait que la Russie et l'Autriche ont envoyé des protestations formelles contre la patente royale.

La Russie, il faut en convenir, connait bien son monde, et choisit à propos ses moyens pour arriver à ses fins. En France, elle emploie l'argent ; en Allemagne, la peur ! La France n'aurait pas peur, et l'Allemagne ne se laisserait pas corrompre.

ITALIE.

La presse en Italie. — Journaux de Bologne, de Rome et de Turin. — Les Associations agraires. — Réforme de la police et de la censure à Rome. — Article du professeur Montanelli sur la police politique.

Nous avons déjà signalé le mouvement intellectuel, politique et social qui s'opère en Italie. Ce mouvement se reflète d'une manière incontestable dans les journaux de la Romagne et du Piémont. On sait que ces deux Etats sont aujourd'hui les représentants des idées libérales que l'Autriche étouffe directement ou indirectement dans les autres parties de la Péninsule italique.

Parmi les journaux de la Romagne, il faut distinguer le ***Felsineo*** (le Bolonais) et l'***Italien***, publiés à Bologne, le ***Contemporaneo***, publié à Rome et en Piémont les ***Lectures de famille*** de M. L. Valerio.

Le ***Bolonais*** et les ***Lectures de famille*** sont les plus anciens ; ils paraissent déjà depuis six ans. Ces deux journaux, même dans les temps les plus difficiles n'ont jamais manqué de rappeler l'Italie au sentiment national.

Depuis l'avènement de Pie IX, les fondateurs du ***Bolonais***, MM. Berti-Pichat et Aglebert ont donné à leur journal une couleur plus tranchée : les questions économiques et sociales y sont traitées avec beaucoup de talent. Ces publicistes ont fondé des conférences économico-morales, dans lesquelles la discussion est ouverte sur des sujets d'économie sociale, de droit public, de morale, etc.

Le mouvement réformateur a été si rapide à Bologne, que MM. Berti-Pichat et Aglebert ont entrepris la publication d'un nouveau journal, l'***Italien***. Cet organe traite plus particulièrement de l'économie rurale. « De cette science, ajoute ce journal, qui nous parait la plus féconde et la plus importante, parce qu'elle tend à assigner à l'agriculture la place considérable qu'elle doit occuper, en même temps qu'elle tend à relever le caractère de l'homme. »

Ajoutons que les fondateurs de l'***Italien*** prennent l'engagement de consacrer tout le produit net de leur feuille au soulagement des amnistiés politiques. C'est là une noble pensée. Elle aura des imitateurs en Italie. L'esprit de mercantilisme et de vénalité de certains journaux anglais et français n'a pas encore été transplanté au-delà des Alpes.

La belle institution de l'***Association agraire*** du Piémont, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, est à la veille d'être imitée dans d'autres parties de l'Italie. L'***Italien*** en parle en ces termes :

» L'Association agraire du Piémont réunit l'œuvre de l'intelligence et du cœur au travail des bras ; elle fait fraterniser le riche avec le pauvre, le propriétaire avec le travailleur. Une association semblable se fonde maintenant dans le Frioul : la Toscane va l'instaurer, elle sera certainement établie dans nos Etats, si nous voulons répondre dignement aux intentions généreuses du pape qui nous gouverne. L'émulation mise en jeu, il ne faudra plus qu'un léger effort pour réunir en une grande association agricole toutes les différentes parties de l'Italie. »

Le ***Contemporain*** de Rome doit surtout fixer notre attention. Ce journal est rédigé par des hommes de grand mérite, parmi lesquels on compte le docteur L. Masi, le professeur Montanelli, ***monsignor*** Ga-

[illegible] sons quelques passages du ***Premier-Rome*** d'un des derniers numéros de ce journal ; l'article qui a pour titre : ***la Police telle qu'elle doit être***, est du professeur Montanelli.

Remarquons qu'il s'agit ici de la police politique, de cette police éhontée, arbitraire, abrutissante, inique, pour laquelle le moindre soupçon est un délit, un mot ou un geste, un crime. Inquisition terrible à mille yeux et mille bras, qui tend des piéges à chaque instant, qui invente dans les temps de calme la complicité morale, pour faire retomber sur un grand nombre la culpabilité d'un seul. Il faut avoir été témoin de la terreur qu'inspire la police politique dans les pays où elle exerce son influence corruptrice pour comprendre combien la réforme de Pie IX a rattaché au souverain pontife les cœurs de ses sujets. Le programme du nouveau chef de la police de Rome (governatore) est le suivant : la police politique ne s'occupera plus des opinions, mais seulement des actes.

Cette réforme a rappelé les Etats romains à une nouvelle vie : la censure, a perdu son caractère de vendalisme. Les journaux peuvent parler d'autres choses que de la pluie et du beau temps. Toute discussion est permise sur les sciences économiques, les ***matières administratives***, l'industrie, le commerce et les arts.

M. Montanelli déclare d'abord qu'un des plus beaux titres de gloire de Pie IX consiste dans la réforme de la police. Après avoir fait ressortir que les gouvernements se trompent grossièrement, toutes les fois qu'ils veulent comprimer la pensée par la force, l'auteur ajoute :

Il est des personnes qui, par prudence, ne s'occupent en aucune façon de la chose publique. Ce sont, dit-on, de bons pères, de bons fils, de bons maris ; mais la ville pourrait être incendiée qu'ils n'y feraient pas attention si leur maison n'était pas atteinte.

Ordinairement on donne à ces personnes le nom d'honnête homme (galantuomo). Certes, si on devait juger leur honnêteté d'après les idées païennes, ces individus mériteraient ce titre. En effet, ils ne font de mal à personne. Mais le type de l'honnêteté chrétienne est tout différent. N'est pas CHRÉTIENNEMENT HONNÊTE HOMME, celui qui ne coopère pas autant qu'il le peut au bien-être de tous, et qui est indifférent à une bonne organisation de la chose publique.

Ceux, au contraire, qui ont besoin d'épancher leurs affections, ne pouvant pas se rattacher à la société par un gouvernement qui ne participe pas à la vie générale, ne possédant pas une force à eux propre, suffisante pour exercer la charité par la seule inspiration de leur conscience, trouvent une compensation à ce manque de la vie publique, dans les sociétés secrètes auxquelles ils s'affilient. Les noms de patrie, de liberté, de fraternité qu'ils ne peuvent pas prononcer en plein jour, ils les murmurent dans l'ombre avec cette âpre volupté que l'homme n'éprouve que lorsqu'il se sent solidaire d'un danger. Mais cette communion de pensées politiques s'écarte aussi de la véritable pensée chrétienne. La charité du sectaire ne dépasse pas la secte ; il se dit le père de tous les hommes, mais l'homme qui n'est pas de la secte est exclu de la fraternité. Il se proclame ardent défenseur de la tolérance et de liberté, mais ces pensées libérales ne s'appliquent qu'aux opinions de la secte.

Cet article sur la police termine ainsi :

Il nous est impossible de signaler toutes les heureuses conséquences de cette ***sainte*** réforme. Si la loi est, parfois, un frein salutaire contre la perversité, malheur au peuple chez lequel la terreur qu'inspire le gouvernement, refoule les sentiments qui veulent se manifester. Chez les peuples méridionaux surtout, qui ont besoin d'effusion, s'opposer à cet épanchement, c'est leur donner la mort. Aussi le sage (***sapiente***) pontife qui nous gouverne a bien senti à quel nouvel avenir est appelée l'Italie, et comment il est nécessaire que l'esprit de vitalité, se réveillant dans son sein, la rende capable d'exercer cet

---

mais avec toute la science qui eût été déployée dans un combat à armes courtoises. Cependant ce sang-froid ne pouvait durer. Une atteinte légère que reçut Puccinelli, dont le caractère était plus emporté que celui de Bonaccorso, tira le premier celui-ci de sa réserve prudente. Il engagea plus vivement le combat, et toucha Bonaccorso à l'épaule ; mais la parade tardive et d'autant plus violente de ce dernier brisa l'épée de Puccinelli par la moitié. Le gentilhomme à demi désarmé fit un bond en arrière. Cenami s'arrêta un instant et lui dit :

— C'est le jugement de Dieu, Pierre. Prépare-toi à mourir.

— Viens donc ! répondit Puccinelli avec un cri féroce. Tout n'est pas fini.

La lutte recommença en silence, mais avec fureur. La longue épée de Bonaccorso frappa dix fois Puccinelli, qui rugissait de rage. Aucune de ces blessures n'était cependant assez grave pour l'abattre. Le désespoir le prit à la gorge, le sang lui obscurcit les yeux ; il se précipita tête baissée, s'enferra le bras droit, et plongea à deux reprises le tronçon de son arme dans la poitrine du malheureux Bonaccorso, qui expira sur le champ.

Durant toute la lutte, Dianora était restée immobile, pâle et les bras croisés, dans un coin de l'appartement ; mais, dès la mort de son mari, elle s'élança vers son amant qui chancelait, baisa sa main sanglante, et lui dit avec un cri de triomphe et d'amour :

— Pierre, Pierre, nous sommes libres !

Le corps de Cenami fut jeté dans le torrent, et les eaux le roulèrent sous les rochers, car il ne reparut point. Le sang qui tachait le parquet fut lavé avec soin, et les blessures légères de Paccinelli pansées. Puis il retourna secrètement à Lucques, selon le désir de Dianora, pour y attendre les évènements. Quant à cette femme, quoiqu'elle ne fût pas sans une grande perplexité d'esprit, elle eut l'audace d'interroger le lendemain tous les gens du château sur le sort de son mari. Celui-ci avait dit vrai ; nul ne l'avait revu. Les recherches faites dans la forêt furent inutiles, comme il était naturel. Alors Dianora feignit une grande douleur, et finit par revenir à Lucques où elle excita la pitié de tout le monde. Elle quitta la maison de son mari et habita de nouveau celle de Mme Catherine, qui, ne s'occupant plus guère que de ses devoirs religieux, la laissa parfaitement libre de ses actions. Dieu sait si elle en profita ! Jamais deux amants ne s'étaient aimés d'un plus furieux amour. La passion prit même le dessus sur la prudence ; et deux mois s'étaient à peine écoulés depuis la disparition de Bonaccorso, que toute la ville de Lucques savait que Puccinelli était l'amant de Dianora. Cela causa un grand scandale et fit naître de terribles soupçons. Cependant, à défaut de preuves, les meurtriers ne furent point inquiétés.

Bonaccorso laissait un frère plus jeune de quelques années, alors au service de la seigneurie de Venise. On le nommait Lorenzo de Cenami. Puccinelli le connaissait, mais Dianora ne l'avait jamais vu. Ce qui devait arriver arriva. Lorenzo apprit le malheur qui frappait sa famille, en même temps que les soupçons qui planaient sur sa belle-sœur, dont la liaison avec Puccinelli était connue. Le jeune cavalier quitta Venise et vint à Lucques. Ne voulant point frapper des innocents, il fit des perquisitions nombreuses qui ne l'éclairèrent point sur le destin de son frère. Il se préparait à retourner à Venise, lorsqu'il reçut on ne sait d'où ni de qui le billet suivant :

« Je meurs assassiné par Puccinelli et Dianora. Tue l'homme, épargne la femme. Elle est indigne de mourir de ta main.

» Ton frère, BONACCORSO. »

Lorenzo attendit la nuit, prit son épée, et alla se promener sur cette même place Saint-Martin où avait eu lieu le premier combat des deux rivaux. Puccinelli avait l'habitude d'y passer tous les soirs, se rendant chez Dianora. A l'heure accoutumée, il parut à l'angle de la place, qui était déserte comme toujours vers le soir. Lorenzo alla à sa rencontre et lui dit

— Seigneur Pierre de Puccinelli, on me nomme Lorenzo de Cenami. Vous avez tué mon frère. Il me faut le venger. Etes-vous prêt ?

— Seigneur Lorenzo, répondit Puccinelli, tel est votre devoir. Je suis tout à vous.

— Notre combat ne peut avoir lieu ici, seigneur Pierre. Il se pourrait qu'on nous interrompit. Suivez-moi. Je sais un endroit sûr, non loin d'ici.

Cela dit, il marcha en avant et conduisit son adversaire, par des rues détournées, derrière les remparts de la ville. Le ciel était pur et brillant, la campagne silencieuse ; le combat s'engagea. Nous n'en décrirons pas les peripéties. Puccinelli succomba. Lorenzo lui coupa la tête, qu'il cacha sous son manteau, et rentra dans Lucques, se dirigeant vers la maison de Mme Catherine, où demeurait Dianora.

Elle était assise dans la vaste salle où s'était écoulée sa jeunesse, belle et pâle comme une statue de marbre. Sa tante, étant malade, s'était retirée de bonne heure. Elle attendait Puccinelli, qui tardait plus que de coutume. Ce retard l'inquiétait. Nous ne saurions dire si le remords de son crime travaillait le cœur de cette femme, dont les passions étaient si ardentes ; mais une sombre tristesse se lisait sur son visage, si beau et si doux. On eût dit que le pressentiment de ce qui allait suivre traversait son esprit. — L'impatience la força de se lever ; elle fit plusieurs pas avec une action fiévreuse ; puis elle entendit le pas d'un homme dans l'escalier, et courut à la porte avec un sourire de joie. Un étranger entra. Comme il était couvert d'un large et long manteau, elle crut que c'était Puccinelli, et lui dit tendrement :

— C'est mal à vous, Pierre, d'être venu si tard.

— Ce n'est pas Pierre de Puccinelli, répondit l'étranger en se découvrant la figure : c'est moi.

— Et qui êtes-vous, seigneur ? s'écria-t-elle en reculant avec effroi.

— Je suis Lorenzo de Cenami, le frère de votre époux, Madame. J'ai appris le malheur commun qui nous a frappés tous deux, moi, dans mon amitié fraternelle, vous, dans votre amour, et je viens vous saluer et pleurer avec vous.

Aux premiers mots de Lorenzo, Dianora, se sachant coupable, avait frémi d'épouvante ; mais les dernières paroles du nouveau venu l'avaient rassurée. Elle porta la main à ses yeux, et feignit de pleurer en disant :

— Ah ! seigneur Lorenzo, c'est un bien grand malheur en effet.

— Sans doute, Madame et chère sœur. Aussi ai-je cru que la vue d'un frère qu'a si vivement aimé notre Bonaccorso serait un adoucissement à vos peines cruelles.

— Vous avez bien jugé, seigneur, et je vous suis reconnaissante de ne m'avoir point oubliée dans ma détresse.

— Pourquoi vous êtes-vous retirée de la maison de mon frère, chère sœur.

— Elle me rappelait trop cruellement celui que je pleurerai toujours, seigneur Lorenzo.

— Ne seriez-vous point désireuse de savoir jusqu'à quel point il vous aimait ? J'ai à vous faire un présent dont il se réjouira dans sa tombe lointaine, si toutefois il ne vit plus.

— Ah ! Seigneur, qu'est-ce donc ? Donnez, donnez, ce souvenir me sera bien cher.

— Le voici, dit Lorenzo, en posant sur les genoux de Dianora la tête sanglante de Puccinelli.

Elle prit cette tête à deux mains, pâle, égarée, ne pouvant parler, la reconnut, poussa un horrible cri de désespoir et tomba à la renverse comme un cadavre.

Lorenzo lui jeta un long regard de haine et de mépris, et sortit. On ne le revit plus à Lucques, car il se retira à Venise, où il mourut quelques années après.

Ainsi finit la chronique de la belle Dianora de Castracani. Elle se retira chez un des parents de son père, nommé Antonio de Castracani, et qui était chanoine de l'église Saint-Michel. Comme elle était enceinte, et que le mépris public la poursuivait, son parent lui céda une petite maison de campagne, située à un mille de Lucques. C'est là qu'elle mit au jour, le 28 mars de l'an de grâce 1281, Antelminelli Castruccio de Castracani qui, joignant plus tard à son génie naturel les passions sans frein de sa mère, devint seigneur de Lucques, dominateur de Pise, lieutenant de l'empereur Frédéric de Bavière, et le plus mortel ennemi de la République florentine. — Ce fut un grand politique et un grand capitaine. Sans pitié pour ses ennemis, soupçonneux et loyal, plein d'astuce et de grandeur d'âme, il régna glorieusement, et mourut après une victoire.

X.

Ce sont là de beaux sentiments. Nous aimons surtout à les retrouver dans la presse romaine.

Les *Letture di famiglia*, de Turin, ne manquent pas d'en faire les éloges. Les publicistes des deux pays se comprennent. M. Joseph Cornero, dans un excellent article sur la presse romaine fait aussi sentir toute l'importance de ces nouvelles tendances. — Nous applaudissons de grand cœur à tous ces efforts. L'indépendance de la nationalité italienne en sera le plus éclatant résultat.

ÉGYPTE.

Abolition de l'esclavage.

Il y a quelques mois à peine, le sultan Abdul-Mejdid ordonnait la fermeture du bazar des esclaves à Constantinople. Ce trait d'humanité valut au sultan et à Reschid-Pacha, son grand-visir, les éloges unanimes de la presse européenne. La *Démocratie pacifique* n'oublia pas de féliciter le souverain et le ministre, et de les encourager à faire de nouveaux pas dans cette voie de progrès. Il paraît que ces encouragements et ces éloges ont stimulé l'ardeur de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte. Chargé d'ans et de gloire, Méhémet-Ali n'a pas voulu se laisser ravir la palme de régénérateur de l'Orient, qu'il dispute depuis longtemps aux souverains de Constantinople. Du premier coup, le pacha d'Egypte est allé plus loin qu'Abdul-Mejdid et Reschid-Pacha. Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'*Impartial de Smyrne* :

« Le gouvernement vient de porter à la connaissance du public l'abolition de l'esclavage, et d'accorder cinquante jours de temps à tous ceux qui ont des esclaves pour s'en défaire. Cette nouvelle a été différemment accueillie ici ; on peut même dire qu'elle a été mal accueillie, car le nombre de nos abolitionnistes est très faible par rapport à celui des partisans de l'esclavage. Au marché des nègres, une baisse de 60 p. 0/0 a eu lieu ; aucune vente ne peut être faite, tout nègre ou négresse étant libre de rester chez son acheteur ou de chercher ailleurs son existence après ce délai de cinquante jours. Nous félicitons sincèrement le gouvernement de l'initiative d'une pareille mesure. »

On le voit, ce n'est pas seulement les marchés à esclaves que le gouvernement égyptien abolit ; il donne directement la liberté à tous les esclaves, même à ceux qui servent dans les familles particulières, puisque, après le délai de cinquante jours, ils auront le droit de quitter leurs maîtres ou de rester avec eux. Et, qu'on le remarque ! Méhémet-Ali n'a pas été arrêté par la pensée de porter atteinte à la propriété des maîtres ; il a proclamé hautement le droit commun, le droit humain, le droit pour l'esclave de disposer de sa personne. Si les intérêts des maîtres et des marchands se trouvent lésés par cette mesure, tant pis pour eux ! Aux yeux du gouvernement égyptien, il n'y a pas de droit contre le droit ; et, certes, Méhémet-Ali ne tirera pas un para de sa bourse pour les indemniser. Disons-le, le pouvoir et l'autorité sont vraiment choses divines lorsqu'ils seront ainsi à établir la liberté, la justice et le droit.

Nous voyons avec plaisir cette noble rivalité entre le pacha d'Egypte et le sultan de Constantinople, entre le pôle sud et le pôle nord de l'islamisme. Cette polarisation a été très utile au progrès en Orient. Il y a sept ans, l'Europe a pesé vers le pôle nord ; il serait à souhaiter qu'aujourd'hui elle pesât vers le pôle sud, en accordant à Méhémet-Ali la neutralité et la garde du Bosphore artificiel qu'il creuserait dans l'isthme de Suez. L'équilibre serait alors parfait, et le vieux pacha aurait obtenu la juste récompense de son dévouement soutenu à la cause du progrès.

ESPAGNE.

L'*Eco del Comercio* du 29 mars annonce ainsi le changement de ministère :

Samedi à une heure après minuit, M. Pacheco a été appelé par la reine, qui lui a signifié sa volonté de *relever* le cabinet Casa-Irujo, s'il ne donnait pas sa démission. M. Pacheco s'est prêté aux désirs de la reine ; et, comme le ministère ne voulait pas se démettre, S. M. appela alors M. Roca de Togores, à qui elle ordonna de rendre public le décret par lequel elle nommait M. Pacheco président du conseil des ministres.

La *Gazette* d'hier a publié ce décret, et le dimanche soir la plupart des ministres avaient prêté serment. Ce sont MM. Pacheco, de l'Etat, affaires étrangères, avec la présidence ; Benavidès, de l'intérieur ; Mazarredo, de la guerre ; Pastor Diaz, du commerce ; Sotelo, de la marine ; pour les grâces et la justice, on désigne M. Calderon Collante ó Bamonde.

Aujourd'hui circulent plusieurs nouvelles relatives à la nouvelle marche ministérielle. Nous ne voulons pas anticiper sur notre jugement.

Les nouveaux ministres, dit la *Esperanza*, se sont présentés hier même au *roi-consort*. Mais S. M., sans les recevoir, eut la bonté de leur faire déclarer par le gentilhomme de service qu'elle les remerciait de leur visite et la tenait pour faite.

On nous assure que le général Serrano est nommé inspecteur-général de cavalerie ; que le général don José de la Concha est désigné pour la capitainerie générale de Madrid ; le général Cordova pour remplir le poste de gouverneur de la capitale ; M. Ros de Olano pour l'inspection générale des carabiniers, et que M. Patricio de la Escosura remplacera M. Roda dans le gouvernement politique de cette province.

Le général Serrano s'est présenté le 28 au rapporteur du conseil de guerre chargé de le poursuivre. Il a été laissé en liberté dans son hôtel.

INDE.

Tout est calme dans le Punjab. Dans le Caboul, Ukhbar-Khan est parti pour une expédition contre A'zeez-Kan, chef des Ghelzies, qui, après la paix qu'il fit avec le visir et Dost-Mohamed, mit quelque lenteur à envoyer son fils à Caboul, comme ôtage pour sa conduite ultérieure.

Les troubles de Goomsoor ne sont pas calmés encore. Une tribu de plus s'est réunie aux rebelles. Le chef de l'insurrection a essayé de gagner les montagnes, sans doute avec l'intention d'engager les habitants de ces contrées, qui n'ont encore pris aucune part à la révolte, à se réunir à leurs compatriotes de la plaine.

Le roi de Oudh est mort à son palais de Lucknow, dans la matinée du 15 février. Son fils lui a succédé sans opposition.

Des désordres existent encore dans les provinces d'Hyderabad, remplacés, à moins de circonstances extraordinaires.

Malgré ces apparences satisfaisantes, on s'attend cependant à voir éclater bientôt quelques nouvelles difficultés dans les affaires du Punjab et du nord de l'Inde. On remarque, dit-on, un grand mouvement dans les esprits à Lahore. La reine-mère et d'autres personnages sont fort occupés d'intrigues. On a découvert une conspiration dirigée contre la vie de Tej-Singh, le premier ministre institué par les Anglais. Le résident, le colonel Lawrence, a cru devoir opposer son *veto* à un voyage que la reine-mère voulait faire avec son fils Dhalip-Singh ; il a craint que leur départ de Lahore ne causât une trop vive agitation parmi les mécontents.

Le gouvernement anglais a racheté les derniers des prisonniers indiens faits par les Afghans en 1842, à la suite de la déroute de l'armée anglaise commandée par le général Elphinstone. Ils viennent d'être remis à Pechaver, dans le Punjab, aux mains des autorités anglaises.

Les nouvelles de l'Afghanistan sont très confuses, mais elles n'indiquent d'ailleurs aucun changement important dans la situation de ce pays.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — M. le contre-amiral Tréhouart, arrivé à Toulon, s'est rendu le 29 mars à bord du vaisseau à trois ponts *le Friedland*, sur lequel il a arboré son pavillon de commandant en second de l'escadre de la Méditerranée.

— La Chambre des députés se réunira lundi pour s'occuper d'un projet de loi d'échange ; de divers projets d'intérêt local et entendra des rapports de pétitions.

— Les dernières nouvelles du cap de Bonne-Espérance annoncent que le nouveau gouverneur de la colonie, sir Henry Pottinger, est arrivé le 27 janvier au Cap, et a été immédiatement installé.

— Une ordonnance du 1er avril, insérée au *Moniteur* d'aujourd'hui, approuve le traité de fusion de la compagnie du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin avec la compagnie du Nord.

— M. le duc d'Harcourt a remis à la Chambre des pairs une pétition de M. Hippolyte Faure contre le projet de loi relatif à la surtaxe de l'alcool à l'octroi de Rouen. Sur la proposition de M. le marquis de Laplace, rapporteur du comité des pétitions, le travail de M. Faure a été renvoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi.

— L'église de Saint-Eustache s'est mise en frais ces derniers jours pour les cérémonies de la semaine sainte ; mais il paraît que la fabrique a voulu recouvrer ses frais sur les fidèles. Une femme placée à l'entrée de la chapelle du sépulcre, exigeait 10 centimes des personnes qui se présentaient pour l'adoration de la croix. On nous rapporte que les femmes de la halle se sont révoltées en présence de cette exigence inaccoutumée, et qu'une petite émeute féminine aurait eu lieu dans l'intérieur et à la porte de l'église.

— MM. les actionnaires de la compagnie du filtrage-Souchon sont prévenus que le siége de la société a été transféré de la rue Saint-Benoît, n° 15, à la rue Constantine, n° 26, et que ce sera au nouveau siége de ladite société que se tiendra l'assemblée générale du 20 avril prochain, à midi précis.

Le dividende applicable à chaque action, suivant décision prise à l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet dernier, continuera à être payé au nouveau siége de la société, rue de Constantine, 26. —

— La corvette *la Bayonnaise* doit mettre à la voile le 15 avril de Cherbourg pour se rendre directement en Chine. La mission française en Chine s'embarquera à bord de ce bâtiment et sera établie pour la première fois à Canton, qui devient le point central de toutes nos relations avec la Chine, le Japon et la mer des Indes.

— Le transport des céréales sur le chemin de fer du Nord, pendant le mois de mars, a donné les résultats suivants :

Du 1er au 10,	4 974 898	kilogrammes.
Du 11 au 20,	5 364 652	—
Du 21 au 31,	5 655 695	—
	8 995 245	kilogrammes.

Soit près de 9000 tonnes.

— Il reste encore au ministère de l'agriculture et du commerce, direction de l'agriculture et des haras, une certaine quantité de graines de pommes de terre destinée à être donnée aux associations agricoles qui en feront la demande.

UN VÉTÉRAN FÉMININ DE LA SCIENCE. — On écrit de Hanôvre à la *Tribune de Liége*.

« Mlle Caroline Herschell, sœur et pendant longtemps collaboratrice de l'illustre astronome de ce nom, et qui s'est elle-même rendue célèbre par des recherches astronomiques, notamment par la construction d'un globe sélénographique en relief, qui reproduit avec une fidélité scrupuleuse tous les accidents de la surface de la lune, a célébré le 16 de ce mois le quatre-vingt-dix-septième anniversaire de sa naissance.

» A cette occasion, S. M. le roi a envoyé complimenter Mlle Herschell. Le prince royal et sa femme, ainsi que le prince héréditaire lui ont fait un visite, et la princesse royale lui a offert un magnifique fauteuil, dont S. A. R. avait brodé elle-même le dossier.

» Le même jour, le ministre de Prusse à Hanovre a remis à Mlle Herschell, de la part de son souverain, la grande médaille en or pour l'extension des sciences.

» Mlle Herschell, malgré son grand âge et les infirmités qui en sont inséparables, possède encore une activité d'esprit admirable. Elle se livre tous les jours, pendant plusieurs heures, aux travaux astronomiques, qui ont fait les délices de toute sa vie, et il n'est pas rare qu'elle passe une nuit entière à l'observatoire qu'elle a fait construire sur la maison qu'elle habite dans notre capitale. »

PAUVRETÉ EST VICE. — On écrit du Quesnoy à l'*Impartial du Nord* :

» M. le maire de... (nous nous abstenons de le désigner, dans la pensée qu'il a péché plutôt par ignorance que par oubli des principes) vient de livrer un certificat ainsi conçu :

» *Nous*, maire de la commune de..., *certifie* que le sieur M... (J.-B.), » domicilié à...., est de *bonne* vie et mœurs, QUOIQU'INDIGENT, que sa » conduite a toujours été régulière.

» En foi de quoi, etc. — Le 20 février 1846. »

» Comprendra-t-on qu'il soit possible d'avoir une conduite régulière, quand on est pauvre ? Allons donc ! il n'y a que les riches qui soient honnêtes gens.

» Nous engageons ce digne magistrat à donner un pendant à ce certificat, dès la première occasion qui se présentera, et à le dresser dans les termes suivants :

» *Nous, maire de la commune de... certifions* que M. le comte de... à Rome. Après avoir parcouru l'Italie, il passa en Suisse, descendit le Rhin, traversa la Hollande et la Belgique, changeant toujours la monnaie du pays qu'il quittait pour la monnaie du pays dans lequel il arrivait, s'adressant partout à des personnes dignes de confiance, et s'assurant qu'on ne le trompait pas et qu'on ne lui retenait rien pour l'escompte. Tout en cheminant, la bourse aux vingt francs perdait sensiblement de son poids. — De pays en pays, la monnaie devenait plus légère et moins nombreuse. A la fin du voyage, c'est-à-dire le 15 mars dernier, l'auteur de *Stello* changea les débris de sa pièce contre de la monnaie de France ; et savez-vous ce qui restait de cette pièce d'or qui n'avait rien dépensé ? Il restait soixante centimes. M. Alfred de Vigny en prit occasion pour écrire sur son carnet l'aphorisme que voici : « Pour un artiste voyageur, un napoléon ne vaut que douze sous. »

ENCOURAGEMENTS A LA POPULATION. — En 1805, on croyait encore que le nombre des citoyens fait la puissance des Etats, et que l'homme est la plus productive des forces ; le gouvernement français promulgua une loi, en date du 29 nivose an XIII, dont le but était d'encourager l'accroissement de la population, et qui disait :

« Tout père de famille ayant sept enfants vivants pourra en désigner un parmi les mâles, lequel, lorsqu'il sera arrivé à l'âge de dix ans révolus, sera élevé aux frais de l'Etat dans un lycée ou dans une école d'arts et métiers. Le choix du père sera déclaré au sous-préfet dans le délai de trois mois de la naissance du dernier enfant ; ce délai expiré, la déclaration ne sera plus admise.

» Si le père décède dans l'intervalle des trois mois, le choix appartiendra à la mère.

» Si la mère décède dans le même intervalle, le choix appartiendra au tuteur. »

Mais à peine cette loi fut-elle promulguée, qu'on s'aperçut des difficultés qu'elle créait. Le nombre infini des demandes qu'elle provoqua fit que le gouvernement renonça à l'appliquer. La subvention spéciale qui aurait été nécessaire pour couvrir les frais qu'elle aurait entraînés ne fut jamais portée au budget, et lorsque, plus tard, le bénéfice de cette loi extraordinaire fut encore réclamé, la désuétude fut constamment opposée à ces réclamations.

Mais cette loi, qui ne fut jamais exécuté en France, avait été rendue exécutoire en Hollande par un décret du 8 novembre 1810. Longtemps elle n'y fut pas plus appliquée qu'en France, et les réclamations auxquelles elle donnait lieu avaient toujours été rejetées par le gouvernement, lorsque dernièrement un citoyen hollandais, qui avait vu sa demande repoussée, eut l'idée de se pourvoir devant la haute cour des Pays-Bas. L'Etat perdit le procès.

Le gouvernement hollandais, condamné ainsi à exécuter la loi de nivose, se détermina aussitôt à en proposer législativement l'abrogation. Il porta donc, le 13 de ce mois, devant la deuxième chambre des états-généraux, un projet de loi qui, discuté pendant deux séances, fut rejeté par 26 voix contre 24. Le rejet fut motivé principalement sur ce que le gouvernement voulait donner à la loi nouvelle un effet rétroactif. Par l'article 2, cependant, il se déclarait prêt à faire suite aux demandes qui seraient faites en vertu de la loi de nivose avant le terme de son abrogation. Mais il paraît que ce terme n'a pas été jugé suffisant. La loi du 29 nivose an XIII se trouve donc maintenue en Hollande. La circonstance était assez curieuse pour mériter d'être signalée.

NÉCROLOGIE.

L'Ecole sociétaire vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Le Gallo, qui depuis longues années appliquait toutes les forces d'un esprit vif et d'une âme généreuse à la propagation de la science sociale. Sa mort fait un grand vide parmi les phalanstériens de Nantes et d'Indret, dont plusieurs lui devaient d'être initiés à la sublime conception de l'unité universelle.

Une perte non moins douloureuse vient de raviver les regrets qu'Amédée Paget a emportés dans la tombe. La mère de notre ami a succombé, il y a peu de jours, dans sa soixante-dix-neuvième année. Elle est morte, comme son fils, avec tout le calme et toute la sérénité d'une âme soutenue par une vive et forte croyance.

Toute la population de Pierre (Saône-et-Loire) assistait au convoi de la mère de Paget. On l'aimait pour la bonté de son cœur, et l'on n'ignorait pas qu'elle a donné le jour à un homme qui a bien mérité de l'humanité !

Avis aux Actionnaires

De la Société du 15 juin 1840 et de celle du 10 juin 1843 et aux Souscripteurs à la Rente de l'Ecole sociétaire.

SOCIÉTÉ DE 1840. — L'assemblée générale annuelle de la Société du 15 juin 1840 (*Librairie sociétaire, Phalange, etc.*) est fixée au lundi 19 avril prochain. La séance sera ouverte à midi, au siége de la Société, rue de Beaune, 2.

Elle a pour objet : 1° d'entendre le rapport de la gérance sur la situation de la Société ; 2° d'entendre le rapport du comité de surveillance ; 3° d'approuver les comptes.

Aux termes des statuts, modifiés par l'assemblée générale du 12 mars 1845, pour faire partie de l'assemblée générale, il faut être propriétaire d'actions ou de coupons d'actions nominatifs pour une somme de cinq cents francs.

L'assemblée générale de 1846 a en outre adopté les dispositions suivantes :

« Art. 1er. Tout souscripteur à la Rente de l'Ecole sociétaire, porteur de reçus faits en son nom, dont le montant, cumulé avec celui de ses actions, s'il en a, dans la Société Considerant, Paget et Cie, atteindrait le taux de 500 francs, a droit d'assister à l'assemblée générale.

» Art. 2. Tout souscripteur à la Rente, dont les cotisations personnelles, cumulées avec le montant de ses actions, s'il en a, atteindraient 250 francs, peut être élu membre du Comité de surveillance.

» Art. 3. Tout souscripteur à la Rente, propriétaire soit d'un demi-coupon nominatif, soit de reçus de Rente faits en son nom et atteignant le chiffre de 25 francs seulement, sera apte à représenter un ou plusieurs actionnaires à l'assemblée générale. »

SOCIÉTÉ DE 1843. — L'assemblée générale annuelle de la Société du 10 juin 1843 (*Démocratie Pacifique*), est fixée au dimanche 18 avril. La séance sera ouverte à midi, au siége de la Société, rue de Beaune, 2. Elle a pour objet : 1° d'entendre le rapport de la gérance sur la situation de la Société ; 2° d'entendre le rapport du comité de surveillance sur les opérations de l'année ; 3° d'approuver les comptes ; 4° de pour-

DES THÉATRES ET DES ARTS. — Les premières représentations.—Le Gymnase a donné ce soir la première représentation de *Biberak*. — La Porte-Saint-Martin, la première de *Monte-*...parodie avec accompagnement de danses. — L'Odéon joue de-...che, *Le Paquebot*, de M. Méry. — Le Vaudeville: *Une Chaîne* ... Les Variétés: *Ether et Magnétisme*.

...mann, le violoncelliste, donne mercredi prochain, 6 avril, son ...eures du soir, dans la salle de M. Pleyel, rue Rochechouart, 20. ...néficiaire, le concours de Mlles Véra et de Rupplin, de MM. Do-...et Wilmers est une garantie de succès et de foule.

...s de Pâques amènent ordinairement au Diorama de nombreuses ...parents sont heureux de trouver un spectacle aussi convenable ...ants, et en même temps aussi attrayant pour eux-mêmes. Cette ...teurs augmenteront encore. Le rapprochement du Diorama et sa ...sur le boulevart Bonne-Nouvelle vont assurément donner à cet ...une vogue populaire. L'exposition actuelle, composée de la ...*dation de la Loire* (à Orléans) et de l'*Eglise Saint-Marc à Ve-*...u reste au plus haut point la faveur du public.

Agriculture.

...NTEUR. — MOYEN DE RECONNAITRE A PRIORI LES VACHES BONNES LAITIÈRES.

...oilà quinze ans de cela, un cultivateur de l'Aveyron fut ...r la misère de vendre une excellente vache laitière à la-...it beaucoup. Quelque temps après il put en acheter une ...a différence était grande entre l'une et l'autre sous le rap-...uit, bien qu'au premier abord on n'aperçût pas une grande ...tre les deux bêtes. Il en existait une cependant, les par-...s de l'une portaient certains signes qui ne se trouvaient ...re. Le cultivateur désolé parcourait les foires, cherchant ...che: un jour, il crut la reconnaître et se précipita vers elle, ...ouvrir de baisers ce trésor qu'il s'imaginait avoir retrou-...en plus attentif lui montra son erreur: la vache nouvelle ...les mêmes signes que l'ancienne, mais elle en différait ...s autres rapports. Il l'acheta néanmoins pour en essayer. ...s'en repentir; la vache nouvelle avait toutes les qualités ...re.

...eur en conclut qu'un rapport existait entre les signes ...la quantité de lait fournie par les vaches, et il se trouva ...voie d'une découverte des plus importantes.

...on se mit dès lors à expérimenter, et dix années d'études ...is à distinguer d'une manière positive la valeur produc-...dire la quantité, la qualité et le temps de lactation d'une ...ou vieille, de manière à ce que, dès le début, il soit possi-...n triage entre les génisses qui devront être envoyées à la ...employées au travail ou réservées pour la production du ...nes analogues se retrouvent sur les taureaux, de sorte ...ssible de produire à volonté des vaches excellentes lai-...s'épargner des expériences coûteuses et des frais inu-

...on, qui est venu à Paris pour faire étudier sa méthode ...ès agricole, a été conduit par la commission dans une ...environs, et là, sur 16 vaches laitières, il en est 14 ...iqué exactement le produit; il a exagéré le produit de la ...mais celle-là vient d'être malade, et n'a pas encore re-...ses facultés. Quant à la seizième, il l'a évalué à 16 litres ...production journalière, tandis que la production réelle ...res; mais un élève de M. Guesnon avait d'avance indiqué ...ct. L'erreur provenait donc ici uniquement d'une obser-...faite et ne peut être invoquée contre la méthode.

...observes sont divisés en huit ordres et sont apparents ...de l'individu.

...es observations bien complètes et suffisamment coordon-...esnon se mit en devoir de les faire connaître.—Il y a une ...s cette découverte, lui dirent ceux auxquels il en parla ...s M. Guesnon n'avait pas subi l'influence démoralisante ...nde politique et financier; il se refusa à faire une spécu-...science qui pouvait, dit-il, être utile à ses compatriotes; ...e pour le bien de tous, trop heureux de trouver une oc-...ndre service aux cultivateurs. Ces paroles, il les a répétées ...ngrès central auquel il a été présenté par M. Decazes.

...sociétés locales d'agriculture l'encouragèrent, quelques-...lui votèrent des médailles; mais M. Guesnon voulait que ...pût profiter de sa découverte; il ne savait pas écrire, il ...vain qui lui rédigea un mémoire; il paya un dessinateur ...de mauvaises planches, et, comme l'argent lui manquait, ...r subvenir à ces frais une partie des médailles qu'il avait ...ociétés agricoles en récompense de sa découverte.

...faits ont été racontés au Congrès central d'agriculture, ...jours derniers à Paris, dans un intéressant rapport de ...la commission proposait de prier le ministre de faire pu-...s de l'Etat et de répandre partout l'exposé de la méthode ...on avec les dessins nécessaires, et demandait pour lui ...nse nationale. Ces conclusions ont été votées par accla-...vec enthousiasme. M. Barbier a offert de rédiger le texte ...ions.

...n a remercié le Congrès en quelques mots simples et bien ...nouveau s'est applaudi de voir que ses travaux pouvaient ...la France. La proposition faite par un membre de de-...Guesnon une médaille au nom de l'assemblée, n'a pas ...C'est le ministre qui a été chargé de payer la dette de l'a-...vers le modeste inventeur.

LA PHALANGE.

...evue de la Science sociale (1).

MANUSCRITS DE FOURIER. — 1846.

...crits de Fourier contenus dans le second semestre de la 1846, sont subdivisés en deux parties. — *Des cinq pas-*

...bonnement : 18 fr. par an, 9 fr. pour six mois. — 2, rue de ...

...d'avril de la *Phalange* paraîtra lundi prochain. En voici le ...

...s de Fourier. — Egarements de la raison, démontrés par les sciences incertaines. (Suite.) — *Politique.* L'indigence, les ré-...s de la civilisation. (Ce manuscrit a été composé en 1806.) ...*odrigue*, drame en cinq actes, par M. Guillemin. ...*Chiron*, fragments, par M. Leconte de Lisle. ...en matière d'économie politique, à propos des céréales et des ...

...l'Ambition, savoir un deuxième puissance; les radicaux ... directement de l'Ambition, comme avarice, cupidité, seront passions de genre en troisième puissance, etc. La *tige* est l'*unitéisme*. — En première puissance, trois passions : le luxisme, l'amantisme, le sérisme — En deuxième puissance, douze passions : les cinq sensitives, les quatre affectives, les trois distributives, etc. — En troisième puissance, trente-deux bases dont il n'est pas temps de nous occuper.

Fourier considère encore ces passions dans leur essor harmonique et dans leur essor subversif, mais nous ne pouvons entrer dans le détail de cette analyse. Il classe ensuite les sens en actif, passif et neutre, en simples, ambigus et composés, et en modes majeur et mineur.

Le mode majeur comprend les nuances fortes et franches, le mineur comprend les nuances douces et compatibles avec la souplesse du caractère. De là vient que les passions des femmes sont communément de nuance mineure, sauf quelques exceptions, etc.

Nous avons à traiter de l'harmonie des passions; comment en poser les bases si nous ne faisons pas préalablement une rigoureuse analyse des passions? On nous rappelle sans cesse à l'unité; adhérons à ce principe, et traitons l'analyse de l'âme comme celle du corps. Pour s'instruire, en médecine matérielle, il faut débuter par l'anatomie du corps humain. Il en est de même en théorie d'harmonie passionnelle ou médecine de l'âme et du corps social, il faut d'abord étudier la charpente passionnelle, qui présente en premier coup d'œil, 12 passions majeures, tendant à 3 foyers, luxe, groupes, séries, de même que le squelette humain ou charpente osseuse présente pour pièce la plus saillante, 12 couples de côtes, etc., etc.

Un chapitre spécial intitulé : *Des cinq anti-luxes ou essors subversifs des sens en internes et externes*, est consacré à détailler toute la pauvreté de l'essor actuel de nos sens. Dans une seconde notice, il continue cette démonstration sur nos lacunes sensuelles :

On ne saurait dire lequel est le plus imparfait en Civilisation : ou de notre âme ou de nos sens. Le corps et l'âme du civilisé sont un ramas de toutes les défectuosités. S'il ne s'agissait que du moral, je dirais que les âmes civilisées sont un égoût de crime et d'infamie ; chacun en tomberait d'accord. On va voir que nos facultés physiques sont frappées de la même dégradation.— La pauvreté de nos sens doit paraître immense comparativement aux facultés dont jouissent les animaux, etc., etc...

Il détaille plus tard l'état subversif de la vue en accords inférieurs et cardinaux; l'accord de quinte est la vue co-aromale ou vue des colonnes d'arome de fluides par lesquels s'opère la communication entre les astres; l'accord de septième est le somnambulisme.

Le somnambulisme est une sorte de fausseté dans la nature de l'homme, ou du moins une harmonie transitive, puisque nous n'en jouissons que dans le sommeil et dans le cas de noctambulisme qui donne à notre œil des facultés plus qu'humaines dont nous sommes dépourvus au moment du réveil. C'est un accord de transition qui ne nous est donné que lorsque nous sommes *hors du ton habituel de notre être*, et dans un état où notre existence actuelle participe aux facultés d'un plus grand être, qui est la planète, à qui notre âme est liée et doit se rallier un jour. La vision somnambulique nous prouve qu'on peut éprouver des sensations sans le secours des sens, mais seulement dans un état de transition où notre âme se trouvant plus intimement unie à celle de la planète, devient participante des facultés sensuelles du corps planétaire. Ce grand corps voit et entend comme nous, mais par des moyens fort différents de nos organes sensuels.....

Nous ne mentionnons qu'en passant un chapitre sur l'exception et l'obscurantisme, et un autre extrêmement important sur la progression en accords libres et mesurés. Il arrive enfin aux accords *visuels* d'octave en unité directe et unité inverse.

Œil unitaire positif, ou vue diaphanique, transparentielle, coignée, homogène avec le feu. —... La vue des solariens perce la flamme; on a cru qu'ils ne pouvaient voir clair qu'à travers les surfaces éteintes du cristallin; c'est au contraire sur ces points que la vue est interceptée. Quant aux surfaces brûlantes, l'œil des solariens voit très distinctement à travers cette masse enflammée; elle n'entrave pas plus le cours de leur vue que nos seize lieues de fluide atmosphérique n'entravent la nôtre... Lorsque notre œil sera régénéré et aura acquis toute sa force, lorsque nos verres à lunettes auront subi pareille métamorphose, au moyen des matières-pâtes de nouvelle création, nous pourrons avec ces yeux et télescopes harmoniques voir au travers du cristallin solaire... L'accord de vue diaphanique serait de peu de valeur s'il ne s'étendait qu'au feu de flamme; il comprendra beaucoup d'autres objets qui, par l'échauffement ou par l'intervention du feu, deviendront transparents pour nous... Les corps animés étant des foyers de combustion, portent en eux tous les germes de transparence. Ils arrivent souvent d'eux-mêmes à la demi ou pleine transparence, témoin le vers à soie la veille de sa montée, et le ver luisant au crépuscule... Quand ces diverses causes opèreront combinément, l'œil humain se trouvera dans l'état d'un homme à qui l'on a levé la cataracte, et qui distingue les formes et nuances là où il n'y avait pour lui qu'opacité et obscurité, etc...

Après avoir décrit les effets de la vision *co-réflectante* en miroir aérien, *lanterne magique céleste*, il passe à l'accord inverse ou vue transéthérée.

.... Nos lunettes, si fidèles sur ce qui touche aux dimensions et distances vicinales, sont tout-à-fait trompeuses relativement aux étoiles fixes; elles ne nous abusent pas lorsque nous mesurons une planète ou suivons une comète, parce que la planète est rapprochée...... Mais, si nous avions des instruments assez bons pour suivre la comète externe au delà du cristallin général (qui enveloppe notre univers), nous la verrions d'une heure à l'autre passer à l'infinité de petitesse et d'éloignement sans avoir accéléré sa marche, et dès qu'on aurait vu ce phénomène répété une dixaine de fois, on reconnaîtrait que nos yeux et nos verres deviennent subversifs et trompeurs au delà de telle ...

... 1788), où on nous dit que les bons ressusciteront avec des corps glorieux, et les méchants avec des corps affreux, épouvantables.

... A-t-on jamais pu s'entendre sur la définition du Bien et du Mal, et existe-t-il chez aucune nation un crime qui n'ait été érigé en vertu chez d'autres nations? Quand ce débat sera éclairci, on verra que ce que nous appelons Bien n'est autre chose que l'égoïsme fardé de verbiages. Sans doute les dogmes actuels sur la punition des méchants sont très indispensables, mais du moment où la théorie des Destinées est découverte, il devient urgent pour nous de connaître le destin de nos âmes, afin de nous mettre promptement en mesure de jouir du bonheur en l'une et l'autre vie, bonheur qui nécessairement doit être affecté à la grande majorité, à moins qu'on ne veuille accuser Dieu d'un égoïsme semblable à celui des civilisés, pour qui le bonheur est presque entièrement négatif, car ils mettent leur jouissance à voir les sept huitièmes des hommes privés du nécessaire, et à penser que ces malheureux seront encore brutes dans l'autre monde. Au lieu de cette haineuse perspective, nous avons, dès à présent, l'espoir de procurer à nous et à tous les humains, le bien que nous désirons tous; car il n'est pas un de nous qui ne souhaite reprendre un corps et des sens après la mort.

Il nous reste à parler de l'*appendice d l'analyse passionnelle*; nous le ferons dans un dernier article.

Mouvement socialiste de la presse.

Le *Débat social de Bruxelles* a publié cette semaine un excellent article sur *Malthus et la solidarité*.

Le *Breton* a traité la question du *salaire* des ouvriers, d'un point de vue élevé et vraiment démocratique.

Le *Courrier de la Côte-d'Or* a défendu les socialistes contre M. de Lamennais.

L'*Observateur des Pyrénées* a critiqué dans le même sens que nous les conservateurs-économistes.

Le *Publicateur de la Vendée* annonce l'avènement d'une *démocratie nouvelle*, et signale l'école phalanstérienne comme ayant le mérite de parler d'une idée religieuse.

Le *Glaneur du Haut-Rhin* parle de l'amélioration de la condition des ouvriers.

L'*Eco del Comercio*, journal de Madrid, traduit en y adhérant l'appréciation de M. Vidal sur les socialistes et les économistes, publiée dans la *Démocratie*.

L'*Intérêt public*, journal de Caen, publie d'intéressantes études sur la situation des prolétaires.

L'*Echo de la Creuse* reproduit l'article bienveillant de l'*Ordre* sur l'exposition phalanstérienne faite à Limoges par M. Jules Duval.

Le *Conservateur de la Dordogne* publie un très bon article sous ce titre : *Le Service des subsistances devrait être monopolisé par l'Etat.*

La *Gazette de France* publiait, il y a quelques jours, une lettre sur la situation tout empreinte d'idées socialistes.

Le *Courrier français* a publié ce matin un premier article M. de Pompéry, sur les prolétaires et les capitalistes.

L'*Industriel de la Champagne* a reproduit cette semaine nos deux réponses à M. de Lamennais; le *Courrier de la Gironde*, le *Courrier de Marseille*, le *Courrier de Gand*, ont reproduit la première.

Nos articles : Influence de la Russie sur l'Europe continentale et l'Alliance allemande ont été traduits par le *Tagesherold*, journal de Constance.

L'article Provocation révolutionnaire a été reproduit, avec approbation, par le *Progressif cauchois* et par la *Gazette de France*.

L'Alliance allemande et la Presse française, par l'*Emancipation*, de Toulouse.

La Propagande communiste en Allemagne, par la *Gazette de France* et par l'*Ami de la Religion*.

L'Influence française en Espagne, par la *Voix nouvelle*.

L'Avertissement aux Colons a été reproduit par la *Vigie de l'Ouest*.

Un Malade obstiné, par l'*Atelier*, de Bruxelles.

M. de Carné et la Chambre, par l'*Hermine*, de Nantes.

La Loi sur les Pensions de Retraite, par l'*Industriel de la Champagne*.

Le Timbre des Journaux, par l'*Argus soissonnais*, la *Voix de la Vérité* et le *Journal de Reims*. Ce dernier journal appuie la proposition de faire peser un impôt sur les annonces. Le *Messager du Nord* a publié un article dans le même sens.

Notre article sur les biens communaux est reproduit par le *Journal de Reims*, qui appuie nos observations.

Nos articles quotidiens sur le Congrès agricole, le concours de Poissy, etc. nous ont été empruntés tous par la *Voix nouvelle*; la plupart par l'*Estafette*; quelques-uns par la *Voix de la Vérité*, la *Gazette de Cambrai* et l'*Echo de l'Oise*.

La Revue de France est reproduite par l'*Impartial de la Meurthe*.

Le Conseil municipal et M. de Rothschild, par le *Courrier du Haut-Rhin*. Par Ordre! par le *Courrier français*.

Le *Nouvelliste*, de Marseille, continue la publication de la *Cité maudite*; le *Propagateur des Ardennes* répète *Un peu d'or*; l'*Eclaireur de Saint Omer* : *les deux Jean*.

La *Démocratie pacifique* a publié cette semaine les articles suivants : Le Timbre des Journaux. — Les Pensions de Retraite. — Les Biens communaux. — Les Approvisionnements. — La Propagande républicaine et communiste en Allemagne. — Propagation du Communisme par la misère. — L'Influence française en Espagne. — Les Facultés et Ecoles préparatoires de Médecine. — Assurances. Crédit agricole. — Congrès central d'Agriculture (tous les jours). — Concours de Poissy. — Le Reboisement des Montagnes, — L'Avancement dans l'Armée. — Le Père Lacordaire et les Socialistes. — Réponse à l'*Union monarchique*. — Une Election à l'Académie des Sciences. — Travaux des Chambres. — Affranchissement des Bohémiens en Valachie. — Nouvelles d'Egypte, d'Espagne, d'Italie, d'Algérie. — Faits divers, etc. — Cours de M. Jules Duval à Bordeaux et à Libourne. — L'Ether sulfurique. — FEUILLETONS : Revue dramatique. — Revue musicale. — Salon de 1847 (5e article). — Critique littéraire. *Fables* de P. Lachambeaudie. — *Priape et la Comtesse*, par Antony Méray. — *La Cité maudite* (2 feuilletons). — *Le Vendredi-Saint*, légende.

vous que ... avec une ... Manchester. ... M. Max. ... une répon...

FONDS P... ET VALEURS ...

3 p. 0/0 J. du ...
5 p. 0/0 J. du ...

4 1/2 J. 22 s. ...
4 0/0 J. ...
Emp. 1844. au C...
B. du Trés. ...
PRIMES.
3 p. 0/0 ...
5 p. 0/0 ...
REPORTS.
3 p. 0/0 ...
5 p. 0/0 ...

NAPLES. au C...
Récép. Rotsch. ...
ESP. Dette act. ...
Dette intérieure ...
PORTUG. ...
HOLL. 2 1/2 ...
HAITI. ...
Union ...

Versailles (r.-d.) ...
Paris à Orléans ...
— à Lyon ...

Huiles. — C... du milieu, 95 (... Lille. — Colz... chauvie, 92. — ... Esprits. — 3... et juin, 97; juil... Savons — M... 100 kil.; ordres ...

HALLE DE ... 0 662 q. 54 k. ... moyen du jour, ... possibles: Grua... 22-65 à 69-49. — ... k.; ... — Relevé, ... uisson, ... C

Arras (Pas-de-...) — Seigle, 25 à ... Aubigny (Che...) Arcis (Aube). ... 22-75. — Haric... Baisse ... Runeau (Eu...) Orge, 20-65. — ... Bayeux (Calv...) Pain, 60 c. — ... Bar-sur-Sein... 2 à 6 fr. Beaugency (L...) Sarrazin, 16-25 ... Beauvais (Ois...) Blere (Indre-...) Pain, 62 c. 1/2 ... Bray-sur-Sei... — Seigle, 31-... Blois (Loir-et-...) 27-35. — Orge, ... Baisse sur le m... — Brienne (Au...) 24 à 25. Brie-Comte-... — Baisse, 3 fr. ... Besançon (D...) Castelnaudar... Carcassonne ... Baisse, 1-85. Châlons-sur-...

FE...

L'ouv...

...e nous fassions droit à une réclamation anonyme? Donnez-nous, ...e signature honorable, des raisons valables, et nous ferons droit, ... Bel.

... — M. A. A. — Merci d'avoir appelé notre attention sur l'art. de ... Nous le signalons à nos amis de Londres, et H. D. écrira d'ici ...ponse. — Occupez-vous-en de votre côté.

Bourse du 3 avril 1847

...S PUBLICS ...S FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
...du 22 déc. au Ct	79 40	78 60	78 40	78 60	4 Can. 5 0/0	1285 »»
— fin courant	78 45	78 75	78 45	78 45	Act. d. J.	»» »»
...n 22 sept. au Ct	116 45	116 60	116 45	116 30	Ch. S. G.	»»»» »»
— fin courant	116 50	116 75	116 50	116 70	V. r. dr.	»»» »»

...d^{r} cours »»» »» | Banq. de Fr. d^{r} cours 3210 »» | — Ob. anc. »»»» »»
» 101 »» | O. V. de Par. » 1240 »» | — — nouv. »»» »»
...a Ct » » »|» | C. hyp...... » 273 50 | V. r. gauc. 290 »»
...a Ct » » »» | — Gouin.... » 1175 »» | Paris à Sc. »»» »»
» » »|» | — Gann..... » »»»» »» | — à Orléans 1260 »»
— à Rouen. 962 50

fin cour. — fin proch. | R.-Havre.. »»» »»
...d. 50 78 90 79 05 — 79 50 79 60 | Avignon... 797 50
...d. 50 116 90 117 »» — »»» »» »»» »» | Str. à Bâle. 209 75
...du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre. | Paris-Str... 431 25
22 1/2 40 »|» »» »|» »» »|» | Tours-Nant. 420 »»
40 »|» 65 »|» »» »|» »» »|» | Orl.-Vierz. »»» »»

FONDS ÉTRANGERS. | C. du Nord 630 »»
...s d^{r} cours » »|» | ROM........ D^{er} C. 402 »|» | Famp.-Haz. »»» »»
...n. » 102 40 | BELG. 2 1/2...... » »» »|» | Diep.-Féc. 335 »»
...t. » »» »|» | — 4 1/2...... » 97 3/4 | Boul. à Am. »»» »»
... » » »|» | — d° 1840..... » 102 1/2 | Orl.-Bord. 516 25
...o. » 36 1/2 | — d° 1842..... » 102 1/2 | Mont. à Tr. 3-0 »»
...ro » »» »|» | — Banque.... » »»» »» | Paris-Lyon 441 25
...1837 » »» »|» | — d° Em. 1841. » »»»» »» | Bord-Teste »» »»
» »» »|» | PIÉMONT...... » 1185 »» | Zinc V. M.. »»»» »»
» » »|» | AUTRICHE...... » »»» »» | Lin Maber »»» »»
...n linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

...d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	865 »»	Orléans à Vierzon.	563 »»
...g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	673 »»	— à Bordeaux	546 25
...ns...	1278 75	Marseille à Avign.	792 50	Nord	631 25
......	442 50	Paris à Strasbourg	430 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Colza disponible, 83-50 (l'hect.); courant du mois, 86; mois ... (les 100 k.); 4 derniers mois, 101 (la tonne de 100 kil.) ...oix, ... ; lin, 91-50 à 91-50; cameline, »»; — Sans expéditions.

... 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 96 à 97; mai ...uillet et août, 102.

Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 104 à 105 les ...es de livraison, »»» fr.

Marchés.

PARIS, 2 mars. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages ...x. — Ventes, 0 532 q. 23 k. — Restant, 21 346 q. 34 k. — Cours ...r, 64-03. — Cours-taxe de quinzaine, 64-28. — Ventes en dis...uaux, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, »» q. »» k.; ... — 2e marque, 119 q. »» k.; »»-»» à 69-40. — 3e marque, 119 q. ...a 63-70. — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. ...é, 169 q. »» k. — Ventes à livrer, »»»» q. »» k. »»-»» à »»-»». »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 210 q. »» k. 63-70 à 69-40.

Du 31 mars 1847. — COLLET, marchand de curiosités, rue Basse-du-Rempart, 10. Juge-comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — Dame FLAVIEN (Madeleine-Louise Lenglet, épouse séparée de Marie-Paul), brocheuse-satineuse, rue Hautefeuille, 30. Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Milliet, boulevart Saint-Denis, 24. — MUGNEY, layetier-emballeur, rue du Petit-Hurleur, 10. Juge-comm., M. Baral; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290. — COUDERT, fabricant de bronzes, rue de Poitou, 7. Juge-comm., M. Denière; syndic prov., M. Serget, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

REVUE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS,

JOURNAL DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS, DES ENTREPRENEURS, DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES. Publiée sous la direction de M. CÉSAR DALY, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm et de l'Institut royal des architectes britanniques.

Paris : un an, 40 fr.; six mois, 20 fr. — Départements et étranger : Un an, 45 fr.; six mois, 23 fr.

Sommaire du n° 1er du 7e volume :

INTRODUCTION, par M. César Daly.

HISTOIRE : Protestation contre l'élévation sur le quai de Nesle des deux pavillons du collége Mazarin ou des Quatre-Nations, remise à Louis XIV par les habitants du quartier, en 1665, par M. le comte Laborde. — Considérations sur le dessin de la place et du quay proposés à faire vers la tour de Nesle.

PRATIQUE : Étude comparative des divers systèmes d'armatures remplaçant les poitrails en bois, par M. H. Janniard, architecte.

MÉLANGES : Lutte des ouvriers et des entrepreneurs, par M. Perreymond. — Note relative à quelques opinions émises dans les Annales archéologiques, par M. Gounod. — Notice nécrologique sur M. Barthélemy Vignon. — Une révolution dans l'art de bâtir, par M. C. D. — Des voûtes gothiques, par M. Victor Guérin, architecte. — La flèche en fonte de la cathédrale de Rouen s'écroulera-t-elle? par M. H. Janniard, architecte. — École royale des Beaux-arts de Paris. — De la responsabilité des architectes, par M. Brunet de Baisnes. — Concours pour le nouveau projet d'une salle d'Opéra, par M. C. D. — FAITS DIVERS : Un atelier reconnaissant. — Le vieux château de Nogent-le-Rotrou.

Un faux titre et quatre planches représentant :

La première (Pl. 1), *Divers systèmes d'armateurs.*
La deuxième (Pl. 2), *Gare du chemin de fer du Nord, détails de menuiserie.*
La troisième (Pl. 3), *Idem.*
La quatrième, *le Frontispice*

Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4°, éludé par des gravures sur bois, et accompagné de 2, 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier. — Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob. — Prix de chacun des volumes déjà publiés (1840, 1841, 1842 et 1843) : Pour Paris, broché, 40 fr.; cartonné, 43 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 46 fr. — Pour les départements et l'étranger, 45 fr.; cartonné, 48 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 51 fr. — Un numéro seul, 5 fr. — L'abonnement se paie d'avance. — Les recouvrements sont faits au domicile des souscripteurs.

L'un des garants : F. CANTAGREL.

Les éditeurs de l'*Histoire des Girondins* continuent activement la publication de ce magnifique ouvrage dont le succès grandit chaque jour. Il faut remonter au milieu du dernier siècle, quand Rousseau publia son admirable roman de la *Nouvelle Héloïse*, pour avoir un exemple d'un succès aussi général et aussi mérité.

Spectacles du 4 avril.

7 »|» OPÉRA. —
7 »|» FRANÇAIS. — Les Vêpres siciliennes, Verre d'eau.
7 »|» ODÉON. — Le Manchon, le Paquebot, Alceste.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires, le Nouveau seigneur.
7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 1/2 VAUDEVILLE. — Partie à trois, Plastron, Trop heureuse, 1er d'Une Chaise pour deux.
6 1/4 GYMNASE. — Cœur de Biberack, la Lectrice, le Tuteur, L'Article 213.
6 »|» VARIÉTÉS. — L'Enfant de l'amour, la Baronne, Turlututu, 1er d'Esther et magnétisme.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Docteur, Fièvre, Poisson, Chambre, Portier.
6 3/4 PORTE-ST-MARTIN. — Maître Baima, les Moresques.
6 1/2 GAITÉ. — Les Chevaux du Carrousel, Bertram le matelot.
6 »|» AMBIGU. — La Closerie des genêts.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Marie, la Fée du quartier, les Savoyards, la Noce à mon frère André, Kokoli.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Brelan, la Fille, le Husard, le Bonheur, Jacqueline.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

Marchés de la Semaine dans la Province.

...de-Calais). Froment blanc, 39 à 40-50. — Id. roux, 36 à 40-50. ...à 28. — Escourgeon, 19-20 à 22. — Baisse sur le froment, 1 fr.
...Cher). Froment, 40 à 45.
...). Froment, 37-50 à 39-50. — Seigle, 24-50 à 27. — Orge, 22 à ... — Haricots, 30 à 41-25. — Lentilles, 30 à 32-50. — Pain, 57 c. 1/2 le ... 5 à 6 fr. par hect.
...ure-et-Loir). Froment, 44 à 40-66. — Méteil, 36-66 à 38-66. — ... — Baisse, 7 fr.
...alvados). Froment, 38-71. — Orge, 23-33. — Sarrazin, 23-25. — ... — Baisse, 3-50.
...ine (Aube). Froment, 38-70 à 43-75. — Orge, 23-75. — Baisse, ...
...(Loiret). Froment, 38-75 à 46. — Seigle, 31-25. — Orge, 30. — ...25. — Haricots, 40. — Baisse, 5-50.
...Oise). Froment, 37-14. — Méteil, 31-73. — Orge, 21-15. — Baisse 2-25.
...e-et-Loire). Froment, 48 à 49. — Seigle, 33. — Orge, 33. — ...1/2. — Baisse, 1-50.
...eine (Seine-et-Marne). Froment, 37-80 à 42-83. — Méteil, 29. ...-33. — Orge, 24-40. — Haricots, 48. — Baisse, 2 fr.
...-et-Cher). Froment, 38-16 à 47-50. — Méteil, 28-69. — Seigle, ...e, 22. — Sarrazin, 15-78. — Haricots, 25-55. — Pain, 68 c. — ...méteil, 10-50.
...ube). Froment, 43-50 à 45. — Seigle, 31-50 à 32-50. — Orge, ...
...-Robert (Seine-et-Marne). Froment, 39-67 à 41-33. — Orge, 20. ...r.
...Doubs). Froment, 41-55 à 43-25.
...ary (Aude). Froment, 28-30 à 30-15.
...e (Aude). Froment, 29-21. — Seigle, 21-39. — Maïs, 18-15. — ...
...r-Marne (Marne). Froment, 44-66. — Baisse, 2 fr.

Châlon (Saône-et-Loire). Froment, 41-75 à 45-50. — Méteil, 33-75. — Seigle, 34-50. — Orge, 29-50. — Sarrazin, 17. — Maïs, 30-50. — Haricots, 32-50. — Pois, 28-50. — Hausse, 1-25.
Charleville (Ardennes). Froment, 41-75 à 46-25. — Méteil, 33-50 à 35. — Seigle, 28-50 à 30. — Orge, 19 à 20.
Châtellerault (Vienne). Froment, 41-50 à 43. — Méteil, 35 à 36. — Seigle, 29-50 à 30. — Orge, 27 à 27-50. — Haricots, 32. — Pois, 35.
Châteauroux (Indre). Froment, 39-50 à 48-60. — Seigle, 34-50. — Orge, 31 à 32-50. — Pain, 78 c. — Hausse, 4 à 7-25.
Château-Thierry (Aisne). Froment, 41-40 à 43. — Baisse, 1 fr.
Cherbourg (Manche). Froment, 32 à 40.
Chartres (Eure-et-Loir). Froment, 40 à 46. — Orge, 26 à 28. — Baisse, 2 fr.
Courville (Eure-et-Loir). Froment, 41-50 à 45-50. — Méteil, 41-50 à 42-50. — Seigle, 29. — Orge, 27. — Haricots, 50. — Lentilles, 80. — Baisse, 4 fr.
Conches (Eure). Froment, 36-20. — Méteil, 32-50. — Baisse, 9-90.
Douai (Nord). Froment, 35 à 42. — Escourgeon, 20 à 21-25. — Orge, 20 à 22. — Fèves, 21-75 à 23-50. — Baisse, 2-50.
Dunkerque (Nord). Sarrazin, 14-50. — Maïs, 23 à 24.
Epinal (Vosges). Froment, 51-18. — Méteil, 39-30. — Seigle, 35. — Sarrazin, 17-80. — Hausse, 5-90.
Étampes (Seine-et-Oise). Froment, 42 à 44-67. — Méteil, 38 à 40. — Orge, 26 à 28. — Baisse, 3 fr.
Evreux (Eure). Froment, 38-46. — Méteil, 33-81. — Seigle, 29-36. — Orge, 21-67. — Baisse, 7-60.
Gonesse (Seine-et-Oise). From., 30-67 à 41. — Pain, 56 c. — Baisse 2 fr.
Grand-Lemps (Isère). From., 35 à 39. — Seigle, 29 à 30. — Orge, 25. — Sarrazin, 15. — Pain, 60 c.
Gray (Haute-Saône). From., 39-39 à 41-92. — Méteil, 40-65. — Orge, 22-87 à 24-78. — Fèves, 30. — Haricots, 33 à 34. — Pain, 59 c. — Hausse, 1 fr.
Hennebont (Morbihan). From., 31-54 à 32-88. — Seigle, 25-82 à 26-24. — Millet, 22-50 c. — Pain, 51 c. — Hausse, 1 fr.

Issoudun (Indre). From., 41-25 à 42-50. — Méteil, 37-50 à 40. — Seigle 31 à 32-50. — Orge, 28-75 à 30. — Haricots, 39 à 40. — Pain 72 c. 1/2. — Baisse, 6 à 7-50.
La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). Froment, 41-21 à 43-12. — Baisse 6 à 7 fr.
Laval (Mayenne). Froment, 30 à 40. — Méteil, 30 à 35. — Seigle, 26-50. — Orge, 22 à 27-50. — Sarrazin, 16-25 à 20. — Pain, 64 c. — Hausse 1-50.
Marans (Charente). Froment, 32-50. — Haricots blancs, 23. — Fèves, 20.
Mamers (Sarthe). Froment, 32 à 36. — Orge, 24 à 26. — Pois gris, 24 à 26. — Baisse, 6 fr.
Marseille (Bouches-du-Rhône). Blé de Pologne, 26-87 à 31-25. A l'entrepôt Touzelle de Provence, 35 à 36-25. — Richelle de Naples, 33-75 à 35.
Nevers (Nièvre). Froment, 40. — Orge, 21-57. — Pain, 60 c.
Noyon (Oise). Froment, 38 à 40. — Méteil, 33 à 36. — Seigle, 27 à 28. — Haricots, 33 à 36. — Pain, 54 c. — Baisse, 2-50 à 3 fr.
Orléans (Loiret). Froment, 40 à 44. — Seigle, 31 à 32. — Orge, 25 à 26. — Baisse, 5 fr.
Poitiers (Vienne). Froment, 37 à 39. — Seigle, 30 à 31. — Haricots rouges, 35. — Fèves, 22-50. — Baisse, 1-75 à 2.
Quimper (Côtes-du-Nord). Froment, 34-56. — Seigle, 31-53. — Orge, 24-25. — Sarrazin, 16-73.
Raon-l'Étape (Vosges). Froment, 53-14. — Seigle, 34-50. — Méteil, 40. — Orge, 27. — Pois, 40. — Hausse, 78 c.
Saint-Claude (Jura). Froment, 43-50 à 44. — Orge, 31-25. — Maïs, 30. — Haricots, 35.
Saint-Laurent (Ain). Froment, 38-18 à 41-72. — Méteil, 29 à 30. — Seigle, 28 à 29. — Sarrazin, 17 à 18. — Maïs, 26-66. — Pain, 63 c. — Baisse, 90 c.
Strasbourg (Bas-Rhin). Froment, 47 à 52. — Maïs, 41-50 à 44. — Haricots, 45. — Hausse, 1-50 à 2 fr.
Toulouse (Haute-Garonne). Froment, 31-50. — Seigle, 20. — Maïs, 17-63. — Haricots, 24-75. — Baisse, 3 fr.
Vouziers (Marne). Froment, 43-79 à 45-73. — Orge, 28-79. — Pain, 65 c.

Société fondée depuis deux ans et constituée en commandite par actions, suivant acte de Mᵉ Baudier, notaire à Paris, le 18 novembre 1846, pour une durée de vingt-huit ans.

CAPITAL SOCIAL : 4,500,000 FR.

DIVISÉ EN 4,500 ACTIONS DE 1,000 FRANCS CHACUNE.

Payables, savoir : un cinquième dans le mois qui suivra la souscription, un cinquième dans trois mois, un cinquième dans six mois, et les deux autres cinquièmes un an après la Souscription.

BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ : MM. ARDOIN ET Cie, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, 64.

ASSOCIÉS-FONDATEURS :

MEMBRES DU CONSEIL ET FONDATEURS.

MM. LE COMTE DE LANCOSME-BRÈVES, membre du Conseil-Général de l'Indre, Président ;
ARDOIN, banquier à Paris ;
LUZARCHE aîné, administrateur du Chemin de Fer d'Orléans à Bordeaux ;
LAURENT (Alphonse), administrateur du Chemin de Fer d'Orléans à Bordeaux ;
PÉLISSOT-CROUÉ, banquier à Tours ;
GRENOUILLET, prop., ancien maître de forges à Vierzon.

MEMBRES FONDATEURS.

MM. PATUREAU (Théodore), banquier à Châteauroux ;
LUZARCHE (Victor), propriétaire ;
BARONNET, ancien notaire ;
MAME, nég., présid. de la Chambre de commerce de Tours ;
LAURENT jeune, propriétaire ;
LOISEAU-D'ENTRAIGUES, propriétaire ;
JEVARDAT-FOMBELLE, propriétaire ;
H. VERGNE, chimiste, à Paris ;
GODEMARD, négociant.

Gérant : M. BARONNET, ancien notaire.

Aucune compagnie n'a employé la puissance des capitaux à centraliser la fabrication des engrais. Pourtant aucun produit n'est d'une consommation plus nécessaire : la cherté des grains le prouve surabondamment.

La France a recours à l'étranger pour subvenir aux besoins de sa population.

Si elle ne produit pas la quantité de grains nécessaires à son alimentation, ce n'est pas que les terres arables lui manquent, mais on est forcé, faute d'engrais disponible, d'en laisser une très grande partie en jachères, sans compter 7 millions d'hectares en friche ! Ce n'est pas non plus que les engrais lui manquent, mais on ne les recueille pas. Ne sait-on pas que la France perd chaque année plusieurs millions de mètres cubes d'engrais, dont la majeure partie pourrait être facilement utilisée ?

Dans un grand nombre de villes en France, les vidanges sont sacrifiées aux exigences de la salubrité ; dans d'autres, elles sont employées d'une manière peu raisonnée. Si on calcule néanmoins que 80 villes de France, qui représentent 3 millions de population agglomérée, peuvent donner 300,000 mètres cubes d'engrais concentrés (suivant la statistique, cinq habitants produisent un mètre cube d'engrais) ; qu'ils suffisent pour fumer 150 000 hectares donnant, en moyenne, 20 hectolitres de blé par hectare, soit 3 000 000 d'hectolitres, qui, à raison de 20 fr., font 60 millions par an ; on verra qu'en donnant à la terre deux millions de mètres cubes d'engrais, on obtiendra 20 millions d'hectolitres de blé par an. Le déficit, cette année, a été de 15 millions d'hectolitres. Il est possible de produire ces 2 millions de mètres cubes d'engrais, indépendamment des fumiers ordinaires actuellement employés à la culture.

Comprend-on que la France ait besoin pour vivre d'avoir recours à l'étranger ?

Ces vérités ont été, pour bien des agriculteurs, le sujet de graves réflexions, et ont amené des propriétaires à former une Société pour utiliser, en France, toutes les matières excrémentielles de l'homme, les débris animaux et végétaux, les détritus et résidus de toute nature.

La Compagnie Baronnet a groupé dans ses mains 28 brevets d'invention et d'addition. Ils consistent principalement à :

1° Extraire par trois systèmes les matières fécales ;

2° Les *désinfecter* instantanément, avant et pendant l'extraction. Dans toutes les villes où la Compagnie exploite ses brevets, on fait la vidange de jour pendant toute l'année. Plusieurs municipalités l'ont défendue la nuit ;

3° Empêcher la putréfaction des chairs des chevaux et autres animaux morts ;

4° Solidifier les urines et les sangs des abattoirs ;

5° Utiliser les résidus des fabriques des villes ;

6° Convertir le tout en engrais inodores, dits Engrais Baronnet.

Pour fumer un hectare avec l'Engrais Baronnet, il suffit de 2 mètres cubes, soit 2 000 kil., coûtant 100 fr., et n'exigeant qu'un ou deux transports.

Pour fumer un hectare avec les fumiers ordinaires des fermes, il en faut employer pour au moins 300 fr., et il ne faut pas moins de 30 voitures.

L'Engrais Baronnet présente donc une économie de 200 francs et de 28 à 29 transports par hectare.

Des essais comparatifs ont prouvé, depuis deux ans, la supériorité des résultats obtenus par les Engrais de la Compagnie Baronnet. Ils se vendent facilement aux agriculteurs ; beaucoup ont mis récolte sur récolte et les produits ont dépassé leur espoir ; ils y ont confiance ; ils savent que la Compagnie a pris des mesures certaines pour en empêcher la falsification. Elle a trois chimistes qui n'ont pas d'autre mission que celle de s'en assurer. Cet engrais convient également à la vigne, aux légumes, à l'horticulture, aux mûriers, aux garancières, aux prairies. Il est plus riche que la poudrette ordinaire. La poudrette ne produit d'effet que pendant huit à neuf mois ; l'Engrais Baronnet produit de l'effet dans les terres aussi longtemps que le fumier de ferme, c'est-à-dire de deux à trois ans.

Aujourd'hui la Société possède trente fabriques d'engrais dans les principales villes de France ; vingt autres seront en activité dans le courant de 1847. Les capitaux des Sociétés exploitant les 50 villes sont de 4 millions environ.

La Compagnie Baronnet a *moitié* dans les bénéfices de ces opérations.

Elle étend ses ramifications à l'étranger ; elle a traité de ses brevets pour la Sardaigne, les Etats romains et napolitains, la Lombardie, la Toscane. Elle est en voie de traiter pour l'Espagne, l'Egypte, la Saxe et la Bavière, où les brevets ont été obtenus des gouvernements.

Le produit de toutes ces cessions appartiendra aux actionnaires. La Compagnie est prête à donner aux souscripteurs tous les renseignements désirables sur les bénéfices nets que peut donner cette industrie. Elle prouvera qu'ils doivent dépasser deux millions par an.

C'est dans cette grande pensée de fabrication d'engrais, pensée opportune et nationale en présence des récents événements, que cette Société, afin de compléter son organisation dans toutes les villes de France, y compris Paris et la banlieue, s'est constituée en commandite par actions, au capital de 4 500 000 fr.

Chaque action de 1 000 fr. donne droit : 1° à un intérêt fixe de 5 pour cent, payable par semestre ; 2° au remboursement préalable avant tout partage de bénéfices ; 3° à une action de jouissance après l'amortissement du capital.

La qualité des Engrais Baronnet, la manière de les fabriquer, les succès déjà obtenus, permettent de croire que le remboursement des capitaux s'effectuera promptement, et que chaque actionnaire remboursé se sera assuré un revenu important.

La Souscription est ouverte au Siége social, 13, faub. Montmartre, où l'on peut prendre connaissance des Statuts et obtenir tous renseignements.

La Souscription est également ouverte chez les Concessionnaires de la Compagnie Générale des Engrais, dans les villes ci-après désignées, savoir :

A **Lyon**. . . . . MM. GARÇON et Cᵉ, port des Cordeliers, 59 ;
Marseille . . . . CALVO et Cᵉ, rue de Rome, 92 ;
Nantes. . . . . A. DUBOY et Cᵉ, rue Boileau, 8 ;
Tours. . . . . VALIN et Cᵉ, rue de la Sellerie ;
Besançon . . . . HALLARD AINÉ, rue de Battant ;
Troyes. . . . . THIÉRY, place de la Préfecture, 146 ;
Clermont-Ferrand. . . BAINVILLE, place de Lille, 48 ;
Nevers. . . . . MANIGOT-FARINET et Cᵉ ;

A **Bourges**. . MM. RABIER et Cᵉ, rue des Arènes ;
Montauban. LUDIÈRE, faubourg de la Chapelle, 49 ;
Le Mans. . . VERGNE-LACOMBE, aux Eveilles ;
Orléans. . . BLOT, rue de la Clouterie, 22 ;
Poitiers. . . MOUTET-HUGUET et Cᵉ, faubg. de la Tranchée ;
Rochefort. . ARENNE, rue Royale ;
Brest. . . . . MOREAU-LAGRANGE, hôtel de Nantes ;
Metz. . . . . WATRIN et MARTIN, à Plantières ;

A **Amiens** . . MM. M. LE NORMAND, rue Gresset ;
Limoges. . BESSE fils, négociant ;
Caen . . . PERROCHON, boulevart Leroy ;
Niort . . . LARGEAUD, aux Trois-Rois ;
Saint-Malo. AULNETTE jeune ;
Rouen . . . OUVRARD DE MARTIGNY et Cᵉ, hôtel de France,
Bordeaux . COUDREUX et Cᵉ, rue du Parlement-St-Pierre.

Les versements seront faits { **à Paris, chez MM. ARDOIN et Cᵉ, banquiers de la Société, rue de la Chaussée-d'Antin, 64 ; et dans les départements, chez MM. les banquiers qui seront ultérieurement désignés.**

Les Travailleurs en Algérie.

Nous ne sommes pas, on le sait, de ceux qui demandent que l'Algérie devienne [illegible] simplement une seconde édition de la France : l'original n'est pas tellement beau qu'il y ait grand profit à le reproduire sans corrections. Sur la France de nos jours pèse l'héritage de quinze siècles, héritage d'erreurs et de préjugés autant que de lumières, qui a gratifié de ses funestes legs toutes les branches de l'organisation sociale. Système politique et religieux, administratif et judiciaire, industriel et commercial, toutes nos institutions se ressentent des difficultés d'un long enfantement, et nous avons beaucoup à faire, nous tous qui portons dans nos âmes le sentiment d'une société meilleure, pour nous débarrasser de la chaîne des vieilles traditions. Ce serait folie que d'importer cet amalgame confus de bien et de mal, fruit d'un long passé, dans un pays nouveau où nous pouvons fonder à neuf sur le roc, et non plus sur la boue. Et il est fort étrange que les censeurs les plus persévérants de la bureaucratie et de l'administration françaises se contentent d'en réclamer les bienfaits pour notre conquête.

La France doit éprouver, pour cette fille de notre courage et de nos sacrifices, les sentiments de toute mère pour une fille de son cœur et de son sang, avoir la sainte ambition de l'éclairer de son expérience, de la préserver des fautes où elle-même tombe, et la présenter au monde, belle et heureuse, comme l'expression vivante de l'idéal maternel. Il n'y a pas d'autre cause que cette identité de sentiment à l'attachement si énergique de la mère-patrie pour une colonie qui pèse d'un poids si lourd sur son budget. C'est que les peuples, à leur virilité, veulent, comme les hommes, se reproduire, sans que l'éducation à donner aux fils, quelque chère qu'elle doive être, puisse retenir l'élan de la nature. Dans ces soins où l'égoïsme voit une perte de temps et d'argent, l'âme généreuse goûte les joies de l'affection et du dévouement, et pressent les grandeurs de l'avenir.

Gardons-nous donc d'une imitation servile ; ne donnons à l'Algérie que la fleur de nos institutions, qu'elle profite à son début de tous les progrès accomplis par notre civilisation, et que les nouveautés utiles, d'une trop difficile implantation en France, y soient au plus tôt réalisées.

Nous plaçons au premier rang celles qui intéressent les travailleurs. Ce que l'humanité, la justice conseillent ici, la politique le commande impérieusement là-bas. Il faut que l'État devienne leur providence et les protége contre les chances mauvaises et inconnues de la destinée qu'il leur offre. Il le faut, si on veut qu'une nombreuse population s'y installe et y prenne racine. Le cultivateur qui a quelque fortune dans son pays, au sein de sa famille, tentera rarement le sort sur une terre qu'on lui a dit être meurtrière; il ne faut pas donc compter sur des familles aisées pour remplir les vides. On ne peut compter pour peupler vite que sur les hommes qui n'ont à offrir que leurs bras et le désir non satisfait ailleurs du bien-être.

[illegible] à la police, [illegible], ils usent, aux premières garanties [illegible], fournir aux fondateurs leurs personnes pour éléments [illegible] de population, leur force et leur intelligence pour achever les larges ébauches des travaux de l'armée. Ces garanties se [illegible] surtout aux temps qui suivent immédiatement leur arrivée.

Le dépôt établi à Alger pour recevoir provisoirement les nouveaux venus est loin de suffire. La barraque destinée aux ouvriers est tout à fait insuffisante ; on les y entasse sans distinction d'âge ni de sexe ; et, à défaut de mesures prises d'avance pour les occuper, les secours qu'ils reçoivent deviennent si onéreux, qu'on est forcé de les renvoyer au bout de peu de jours, qu'ils aient été placés ou non par le bureau annexé à l'établissement. L'exiguité du local et l'insuffisance des ressources obligent même à refuser l'entrée du dépôt à un grand nombre de travailleurs. On voit souvent des familles entières bivouaquer dans la rue en attendant une occupation ou un refuge.

C'est encore pis dans d'autres villes. A force de sollicitations de rares ouvriers obtiennent qu'on paie leurs dépenses pendant quelques jours dans une auberge ; mais bientôt ils sont abandonnés complètement à eux-mêmes, et retournent tristement en France, heureux quand ils peuvent obtenir le passage gratuit.

Nulle part on n'a songé à utiliser ces bras inoccupés, à leur demander le travail qui suffirait à leur subsistance. Et cependant tout est à faire en Afrique. On sait que les travaux y manquent bien moins que les bras. Avec un peu de prévoyance il serait facile de créer à peu de frais au mécanisme de l'émigration un volant d'une grande puissance, qui emmagasinerait, pour des temps meilleurs, les forces précieuses qu'on laisse maintenant se dissiper et se perdre.

Chaque ville importante du littoral devrait avoir un établissement qui serait le dépôt des ouvriers agrandi et perfectionné; on y joindrait des ateliers où seraient occupés les arrivants, hommes, femmes et enfants. Des cadres fixes dirigeraient la partie mobile de ces ateliers et la mettraient facilement au courant. Dans chaque ville des travaux de route, de terrassement, de défrichement, de construction, de reboisement seraient réservés pour ces travailleurs. On pourrait même les employer aux travaux d'une ferme faisant partie de l'établissement; quelques champs de tabac, le jardinage, la cuisine, diverses industries exigeant beaucoup de bras et peu de force occuperaient les femmes et les enfants.

Sur le salaire des travailleurs on se bornerait à prélever le prix de la nourriture et du couchage, et une rente pour l'entretien des bâtiments. On pourrait garder les ouvriers pendant quelques jours, afin de les habituer au genre de travail qu'on leur confie, de façon qu'ils puissent rendre quelques services et gagner leur dépense. On pourrait même leur fixer une tâche, si cela devenait nécessaire. Le bureau de placement servirait à leur procurer de l'ouvrage au dehors, et, si on ne pouvait les placer, ils pourraient rester dans la maison sans entraîner de dépenses notables, au lieu d'être obligé, comme maintenant, de les laisser sur le pavé.

Les baraques, ou maisons de refuge, devraient avoir de petites chambres pour les ménages, un dortoir pour les filles et un pour les garçons. On se servirait de hamacs pour le couchage. Le dortoir des garçons, en relevant les hamacs pendant le jour, servirait de salle à manger pour tout le monde, comme à Mettray. La cuisine, la boulangerie, le four, etc., tout en employant quelques ouvriers, permettraient de réaliser des économies sur la nourriture.

Si l'on mettait à la tête de ces maisons des hommes probes et intelligents, elles ne tarderaient pas à prospérer. L'expérience montrerait bientôt quels travaux il convient de choisir, quels annexes on peut adjoindre à l'établissement, soit pour occuper les femmes et les enfants, soit pour donner du travail aux ouvriers d'art et aux manouvriers pendant le mauvais temps.

Les premières dépenses se borneraient à la construction de l'édifice, ou à l'agrandissement des dépôts qui existent déjà dans plusieurs villes. L'entretien des ouvriers étant fort peu dispendieux, puisqu'ils le paieraient en grande partie par le travail, on pourrait consacrer presque tous les fonds alloués chaque année pour cet objet, fonds aujourd'hui tout à fait improductifs, à l'achat des terrains et à la création des accessoires nécessaires à la perfection de l'œuvre.

Ainsi, par une bonne direction des dépôts d'ouvriers et un emploi, bien entendu, de leurs bras, l'État, sans presque rien ajouter à ses dépenses actuelles, favoriserait l'introduction et aiderait à l'installation d'un élément indispensable au peuplement rapide du pays, et il retiendrait sur le sol de l'Afrique beaucoup de travailleurs précieux qu'un moment de chômage réduit à la misère et force souvent à rentrer en France.

Outre les dépôts des villes du littoral, ne pourrait-on en établir de semblables dans les lieux où l'on voudrait porter la population? Le gouvernement pourrait venir très efficacement en aide à un village et même à un groupe de villages rapprochés en élevant au point central un baraquement, ou une ferme d'asile. Cet établissement, bâti à peu de frais par l'armée, pourrait servir d'abri successif pour les constructeurs et les futurs habitants de trois ou quatre villages placés au plus à une demi-lieue du centre. Des ressources en matériaux, en vivres, payés ou donnés suivant l'occurence, y seraient réunies, et seraient d'un secours immense en attendant les premières productions.

Cette construction centrale pourrait servir, plus tard, à quelque établissement unitaire, tel que moulin à blé, moulin à huile, magnanerie commune, infirmerie et pharmacie, usines et ateliers pour la fabrication d'instruments aratoires, etc.

Ce serait le prélude d'installation des villages. Cependant vaudrait-il mieux encore que les maisons fussent entièrement bâties avant d'appeler les colons qui doivent les habiter, que la ruche fût prête pour l'essaim qui doit l'occuper? C'est, pensons-nous, une condition si non essentielle, du moins très favorable à la réussite des premières fondations.

Mais il doit être entendu que tous ces travaux profiteront au peuple des colons et non pas à la seule aristocratie des capitaux.

La Chambre des députés a tenu aujourd'hui une courte séance. M. Duchâtel a présenté le projet de loi sur les fonds secrets. Divers projets de loi d'intérêt local et un projet d'échange ont été adoptés.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 6 AVRIL 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

VAUDEVILLE : *La Partie à trois*, vaudeville en un acte, par MM. Eugène Nus et Follet ; *Une Chaîne pour deux*, vaudeville, par M. Leroux. — PALAIS-ROYAL : *Un Docteur en herbe*, vaudeville en deux actes. — PORTE-SAINT-MARTIN : *Monte-Cristo*, répétition d'un drame en [illegible] actes et 100 tableaux, par M. Clairville. — ODÉON : *Le Fauchet*, comédie en trois actes et en vers, par M. Méry. — GYMNASE : *La Cour de Biberach*, vaudeville en un acte, par MM. Paul Vermond et Sirandin.

Le mari, la femme et l'amant, tels sont les personnages inévitables de la comédie civilisée. Ces trois types éternels figurent encore dans le vaudeville de MM. Nus et Follet, pour y jouer une *partie à trois*. Habituellement on n'expose sur le théâtre ces scènes d'intérieur que pour livrer le mari au ridicule ou même pour exciter contre lui toutes les colères. En effet, le mari est un instrument d'oppression, et il est facile d'éveiller nos sympathies en faveur de la malheureuse jeune femme abandonnée par ses parents à un riche vieillard qui est armé contre elle de toutes les sévérités de l'opinion et de la loi. La femme n'est pas moins à plaindre si son mari est jeune et beau, et si pourtant elle ne l'aime pas ; elle n'est pas moins à plaindre si elle l'a aimé, et si plus tard elle perd ses illusions, ou si elle cesse d'aimer tout bonnement parce qu'elle est inconstante. N'est-il pas étrange de prescrire l'amour le code à la main et de mettre en campagne le procureur du roi et le commissaire de police contre la mobilité des impressions et les variations du cœur?

Le public a toujours applaudi aux écrivains de talent qui, depuis Molière, ont défendu la cause de la femme contre le mari.

L'amant n'est-il pas encore une victime? Eh! quoi, voilà mon amie d'enfance, la compagne de mes jeux ; nous avons de bonne heure échangé nos serments, et, parce que je ne serai pas arrivé assez vite à cette gloire civilisée qui s'achète sous forme de réclames, à cette fortune civilisée que l'on n'obtient pas rapidement sans mensonges, sans bassesses, sans dureté de cœur, elle sera la femme, la propriété, la chose d'un autre! Lui parler de nos anciennes impressions, raviver dans son cœur un feu mal éteint, ce seront des crimes, ou plutôt, ce qui est plus humiliant et plus tyrannique, ce seront des délits punis comme la filouterie en police correctionnelle.

La femme et l'amant exhalent [illegible] des plaintes [illegible] contre le mari, et ces plaintes ont trouvé, depuis que le théâtre, depuis que la littérature existent, bien des interprètes éloquents. Cependant il est facile de prouver que le mari n'est pas l'ennemi personnel des amoureux. Ce n'est pas le mari qui les tyrannise. Le mari lui-même est une victime à qui nous devons notre part de pitié. Ne soyons pas haineux pour les personnes, et renvoyons le blâme aux institutions imparfaites. Comme la femme et l'amant, le mari subit le joug du mariage civilisé : c'est même pour lui que ce joug est le plus rude. Sur lui retombe cette série de tribulations si bien graduée par Fourier, qui portait en toutes choses un coup d'œil si sûr, une observation si sagace.

1° *Malheur hasardé*. Le mariage est une loterie; la femme et le mari sont presque toujours, au moment des noces, des inconnus l'un pour l'autre;

2° *Disparité de goûts*. Discussions interminables après le mariage sur le choix des relations, sur les plaisirs, les domestiques, la couleur des ameublements, etc., etc. ;

3° *Incidents complicatifs*. Petits cousins et autres inconvénients inconnus lors de la célébration des noces ;

4° *Dépense*. Elle devient énorme, le mari devant suffire à la toilette de la femme et à l'éducation des enfants. Aussi chaque ménage est-il hostile aux idées généreuses et cherche avant tout à faire sa main. Nous citerons ici Fourier :

« Dès la troisième année, le doux ménage commence à se meubler de » marmots dont les criailleries et l'entretien dispendieux apprennent » à un père gêné dans quel trébuchet il est tombé. Grand sujet de do- » léances entre les conjoints : de là naît cet esprit de [illegible] conju- » gal, ou conscience accommodante et morale de circonstance fondée sur » le besoin de subvenir aux frais du ménage et des enfants. A ce titre » les époux se croient tout permis en affaire d'intérêt. Le laboureur qui » déplace les bornes du voisin, le marchand qui vend de fausses qua- » lités, le procureur qui dupe ses clients, sont en plein repos de con- » science quand ils ont dit : *Il faut que je nourrisse ma femme et mes* » *enfants*. L'esprit de rapine et de complicité frauduleuse est tellement » inhérent au mariage que les gens mariés sont remplis de défiance con- » tre leurs semblables. Rien de plus difficile que d'assembler et faire » vivre en ménage deux couples d'époux. L'incompatibilité s'étend des » maîtres aux serviteurs, et dans tout ménage on répugne fortement à » prendre en domesticité un couple marié. C'est qu'on n'ignore pas que » l'esprit conjugal établit entre les époux une ligue contre tout ce qui » les entoure : qu'il étouffe les idées généreuses. De là vient que la » classe des gens mariés est (sauf exception) la plus astucieuse, la plus » indifférente pour les malheurs dont elle n'est pas atteinte, la plus dis- » posée à la vénalité. Son esprit cauteleux est si bien reconnu qu'on » croit faire un grand éloge d'un homme en disant de lui : Le mariage » ne l'a point changé; il a conservé le caractère aimable d'un garçon. »

5° *Vigilance*. Obligation fastidieuse de surveiller l'épouse et de la préserver de légèretés compromettantes ;

6° *Monotonie*. Elle est effrayante dans le ménage civilisé, au bout de quelques années ou de quelques mois, les hommes s'en plaignent et courent les lieux publics, cercles, casinos, etc.

7° *Discord en éducation*, source de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] adjugeant la direction des garçons à l'arbitraire du père, et celle des filles à la volonté plus ou moins éclairée de la mère;

8° *Les placements et dots*, cause d'inquiétudes, de privations [illegible] jusqu'à ce que les enfants aient une position dans le monde ;

9° *La séparation des enfants*. Les civilisés qui envoient leurs enfants au collége, quelquefois à cent lieues de chez eux, ont le merveilleux aplomb d'accuser la théorie phalanstérienne de *détruire la famille*, quand elle permet à l'enfant de compléter son éducation sous les regards paternels ;

10° *L'alliance trompeuse*. Vous n'épousez pas seulement une femme, mais ses parents et amis ; dans ces relations nouvelles, que de mécomptes sont à craindre! Cette famille improvisée, dont la fortune et le rang vous promettaient un précieux appui, renferme peut-être des banqueroutiers, des gens compromis et compromettants de toute manière;

11° *Les informations fautives*. Lorsqu'un mariage est décidé, les deux parties prennent quelques renseignements pour la forme ; mais comme on sait qu'en leur découvrant des vérités fâcheuses on se ferait des ennemis sans empêcher l'union résolue, la plupart des amis consultés donnent leur approbation sans parler des cas de folie, épilepsie, maladies héréditaires et autres circonstances qui refroidiraient un peu l'engouement des fiancés ;

12° *L'adultère*. Le nombre des adultères dévoilés à la police correctionnelle donne beaucoup à penser sur la multitude de ceux qui échappent à la vindicte des lois. Comment en serait-il autrement, quand des hommes qui ne deviennent sages qu'après quinze ans passés dans les plaisirs, exigent immédiatement cette sagesse d'une jeune fille qui n'a pu jouir du monde et que sa nature porte vers la dissipation et les fêtes? Les moralistes parlent de changer les passions de la femme et lui prêchent le bonheur de s'enterrer vivante auprès d'un libertin retiré du monde ; mais cet enseignement n'aboutit qu'à faire prendre aux écolières le masque d'une insouciance affectée pour l'amour, à les façonner pour la ruse et l'hypocrisie. La jeune fille bien élevée déclare n'avoir pas d'autre volonté que celle de papa et maman, n'aimer rien au monde que les sermons, la morale et le pot au feu. Ne croyez à ces déclarations que sous bénéfice d'inventaire.

Un mari trompé peut être le plus galant homme du monde, et il est telle circonstance où nos sympathies seront pour lui. Sur la parole de son beau-père et de sa belle-mère, d'après les protestations de la jeune fille elle-même, il a dû se croire aimé. Le voici maintenant en présence d'un flagrant délit ou d'une correspondance tout aussi claire. Dans sa douleur il a trois partis à prendre; mais comme la civilisation est un cercle vicieux, un amas de contradictions, quelque parti qu'il prenne, il sera blâmé. Se montrer généreux, héroïque, pardonner et se retirer comme Jacques, comprendre qu'après tout nul contrat ne peut enlever à la femme la disposition de sa personne, c'est noble et grand, mais c'est ridicule, dans l'état actuel de l'opinion. Ajoutez qu'un mariage ne se rompt pas dans la vie réelle avec autant de facilité que dans les romans, et qu'à l'union des cœurs se rattachent une association pécuniaire, des liens de famille et de position, des enfants qu'on [illegible] laisser sans père.

[illegible] un homme qui n'est plus aimé n'est pas abusé du [illegible] sa femme élevée dans la franchise lui dit elle-même : je ne vous [illegible], mais la femme civilisée, façonnée à la ruse, amuse le mari, [illegible] les caresses ; elle ne sait pas se décider loyalement et se mon-

— Le conseil municipal de Paris a voté la création d'une nouvelle école mutuelle de garçons et de filles et d'un asile sur un terrain appartenant à la ville, rue de Vaugirard, 81. Ce vaste quartier réclamait depuis longtemps ce bienfait, il sera magnifiquement doté ; les écoles nouvelles ne coûteront pas moins de 279,000 fr.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« M. Doulcet, capitaine au corps royal d'état-major, détaché au 8e régiment de hussards, est nommé, par décision royale du 20 mars 1847, l'un des officiers d'ordonnance de S. A. R. M. le duc d'Aumale.

» M. Riffault, capitaine au corps royal du génie, détaché du 2e régiment de cette arme au comité des fortifications, est nommé, par décision royale du 24 mars, l'un des officiers d'ordonnance de S. A. R. M. le duc de Montpensier. »

EDILITÉ PARISIENNE. — La rue Rambuteau, qui a changé la physionomie et la vie d'un quart de Paris, s'arrête aujourd'hui à la pointe Saint-Eustache. On va exproprier et abattre prochainement tout le pâté de maisons compris entre les rues Traînée, des Prouvaires et de la Tonnellerie, jusqu'au passage des Prouvaires. La rue Rambuteau se trouvera ouverte jusqu'à la rue du Four, à l'entrée de la rue Coquillière. Mais cette opération resterait incomplète, si cette dernière rue n'était pas élargie entre la place Saint-Eustache et la rue Jean-Jacques Rousseau. Le conseil municipal a décidé que cet élargissement serait opéré immédiatement par la voie de l'expropriation. Le grand travail de reconstruction des halles centrales se trouvera aussi entamé par ce déblaiement d'une partie du terrain qu'elles doivent occuper.

Les fontaines qui ornent les carrés des Champs-Elysées vont être entourées de trottoirs, et chacune d'elles sera éclairée par quatre candélabres élégants.

UNE AMENDE DE 6 CENTIMES. — On écrit de Washington (Etats-Unis), 6 mars. — Le docteur Oatman, voulant éprouver une somnambule très célèbre de cette ville, Eliza Montgomery, et s'assurer si, pendant le sommeil magnétique, son insensibilité était complète, lui a placé brusquement sous le nez une fiole remplie de poivre de Cayenne. La jeune fille a ressenti aussitôt de violentes convulsions nerveuses, et, portant sa main à la figure du docteur, elle lui a fait avec les ongles de fortes égratignures.

Non satisfaite de cette vengeance, Eliza Montgomery et le magnétiseur qui l'assiste, ont assigné M. Oatman devant la cour des plaids-communs en dommages et intérêts pour trouble apporté à leurs exhibitions.

Le jury a condamné M. Oatman à la modique somme de 6 *cents* ou centièmes de dollars à titre de dommages-intérêts, et à pareille somme pour les frais. Les *cents* américains valent un peu plus d'un centime de France.

ACTE DE COURAGE DE DEUX FORÇATS. — On lit dans l'*Océan*, journal de Brest :

» Un acte de dévouement vraiment admirable s'est passé jeudi dernier dans notre arsenal. Les condamnés Lamauville et Fournier, bien qu'accouplés se sont jetés à l'eau du chaland, accosté le long du bateau à vapeur *l'Anacréon*, pour secourir le contre-maître de la direction des mouvements, Le Blois, tombé à la mer en passant d'une embarcation dans une autre.

» L'acte de courage dont ont fait preuve en cette circonstance ces deux condamnés, est d'autant plus remarquable, qu'ils se sont précipités à l'eau sans prendre le temps de rompre leur chaîne, et que ce [illegible]

de Gèvre, rue de la Madeleine, 14 bis ; J. Dufour, rue Neuve-Saint-Augustin, 59 ; Lady Elgin, rue de Varennes, 29 ; de Glaitin d'Issay, rue de Bondy, 58 ; comtesse Lecouteulx de Caumont, rue du Dragon, 18 ; comtesse de Marcellus, place Bellechasse ; comtesse Merlin, rue de Bondy, 58 ; vicomtesse de la Tullaye, rue Jacob, 43 ; vicomtesse de Raymond, rue de la Paix, 18 ; Recamier, rue du Regard, 1 ; Marie Samson, rue de la Madeleine, 24 ; comtesse de Tarragon, rue Tronchet, 5 ; baronne de Viefville des Essarts, rue de Vaugirard, 41 ; M. Herz, rue de la Victoire, 38.

On lit dans le *Journal des Débats* :

La *Collection des auteurs latins*, avec la traduction en français, publiée sous la direction de M. Nisard, une des plus grandes entreprises de la librairie contemporaine, touche au terme de son achèvement. Les éditeurs, qui ont consacré près de dix années et des sommes considérables à élever ce monument aux lettres latines, complètent aujourd'hui, au moyen d'une combinaison qui rend facile l'acquisition de cette bibliothèque, la première combinaison de leur entreprise : celle qui consistait à produire au meilleur marché possible, c'est-à-dire pour un prix à peine égal au prix de la reliure des autres éditions de ces mêmes ouvrages, un ensemble qui équivaut à plus de deux cents volumes, renfermés dans la collection actuelle, texte et traduction, notices et notes, en vingt-sept volumes magnifiquement et correctement exécutés par l'imprimerie classique de MM. Didot. Nous renvoyons à nos annonces de ce jour les lecteurs curieux de connaître les conditions de facile acquisition imaginées par les éditeurs, qui offrent la collection dès aujourd'hui, et accordent pour la payer un crédit de trois années ou un escompte de 15 pour cent. Nous préférons dire ici un mot de la manière dont cette collection est composée et de la règle suivie par M. Nisard dans le classement des matières.

Quelques-uns de ces volumes forment des recueils où on a réuni méthodiquement et par ordre chronologique les auteurs qui ont écrit dans des genres ou traité des matières analogues. Ainsi, un des volumes comprend Salluste, César, Velléius Paterculus et Florus, qui racontent tout ce qui s'est écoulé d'événements dans l'histoire de Rome depuis l'époque où finissent les récits mutilés de Tite-Live jusqu'aux annales de Tacite.

Un autre réunit Horace, Juvénal, Perse, Sulpicia, toute la satire romaine ; Catulle, Tibulle, Properce, Gallus, toute la poésie élégiaque ; le fabuliste de Rome, Phèdre ; le poète gnomique Publius Syrus : c'est un cinquième de la poésie latine en un seul volume.

Dans un autre sont rassemblés les épiques dont les sujets sont romains : Lucain, Silius-Italicus, Claudien.

Dans un autre, Virgile, qui représente la perfection de l'épopée et de la poésie latine, est placé entre Lucrèce, qui en représente la jeunesse vigoureuse, et Valerius Flaccus, qui en marque la décadence.

Un autre comprend tout le théâtre : Plaute, Térence, Sénèque le tragique.

Un autre toute l'agronomie : Caton, Varron, Columelle, Palladius.

Un autre les romanciers : Pétrone, Apulée, auxquels on a joint : Aulu-Gelle.

Un autre, les auteurs qui ont traité de l'histoire générale, ou de la morale, Cornélius Népos, Quinte-Curce, Justin, Valère-Maxime.

Un autre, deux auteurs contemporains et amis, dont l'un enseignait l'art oratoire, et dont l'autre le pratiquait, Quintilien et Pline-le-Jeune.

Dans un autre, on a groupé autour de Stace et de Martial, deux poètes rapprochés par les mêmes liens, la plupart des didactiques, l'astronomie de Manilius, les volcans de Lucilius junior, la chasse de Gratius Faliscus et de Némésien, les voyages de Rutilius Numantianus, etc.

Dans un autre, on comprend la première partie du recueil des historiens postérieurs à Tacite, Suétone, les auteurs de l'Histoire Auguste, Eutrope.

Dans un autre, on a rassemblé deux grammairiens, Varron et Macrobe, et un géographe, Pomponius Méla.

Un volume contient la seconde partie des historiens postérieurs à Tacite, Ammien-Marcellin, Jornandès et quelques abréviateurs. Pline l'Ancien forme deux volumes, dont nous devons la traduction à M. Littré, membre de l'Ins-

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»		Banq. de Fr. dr cours	3310 »»	— Ob. anc.	»»»» »»
4 0/0 J. »	»»» »»		O. V. de Par. »	1310 »»	— — nouv.	»»» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»		C. hyp. »	»»» »»	V. r. gauc.	317 50
— fin Ct »	» »»		— Gouin »	1177 50	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés. »	» »/»		— Gann. »	1180 »»	— à Orléans	1240 »»
					— à Rouen	868 75
					R.-Havre	»»» »»
					Avignon	797 50
					Str. à Bâle	240 »»
					Paris-Str.	435 »»
					Tours-Nant	431 25
					Orl.-Vierz.	»»» »»
					C. du Nord	632 50
					Famp-Haz.	»»» »»
					Diep.-Féc.	250 »»
					Boul. à Am.	4[illegible]0 »»
					Orl.-Bord.	517 50
					Mont. à Tr.	3[illegible]0 »»
					Paris-Lyon	440 »»
					Bord-Teste	80 »»
					Zinc V. M.	»»»» »»
					Lin Maber	»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	79 05	79 95	—	79 85	[illegible]
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	117 »»	—	117 20	117 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	10 »/»	»» »/»	10 »/»	»» »/»
5 p. 0/0	10 »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

Naples. au Ct dr cours	» »/»	Rom.	Der C.	102 1/8
Récép. Rotsch.	102 »»	Belg. 2 1/2	»	»» »/»
Esp. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2	»	95 3/4
— — pass.	» »/»	— de 1840	»	106 »/»
— 3 p. 0/0	»» »/»	— do 1842	»	109 »/»
Dette intérieure	»» »/»	— Banque	»	[illegible] »»
Portug. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1844	»	»»»» »»
Holl. 2 1/2	»» »/»	Piémont	»	1190 »»
Haïti	» »/»	Autriche	»	»»» »»
Union linière	»»»	Fourneaux de l'Aveyron		»»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	870 »»	Orléans à Vierzon	563 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	6[illegible] »»	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans	1240 »»	Marseille à Avign.	793 »»	Nord	632 50
— à Lyon	437 50	Paris à Strasbourg	435 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 83 (l'hect.) ; courant du mois, 86 à 85 ; mois du milieu, 95 (les 100 k.) ; 4 derniers mois, 100.

Lille. — Colza, 81 ; œillette rousse, »» ; lin, »» ; cameline, »» ; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 96 à 97 ; mai et juin, 98 à 99 ; juillet et août, 101 à 102 ; septembre et octobre, 102 à 103.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 avril.

7 »/» OPÉRA. —
7 »/» FRANÇAIS. — Le Chef-d'œuvre inconnu ; Notre fille est princesse.
7 »/» ODÉON. — Alceste, le Paquebot.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la reine, le Veuf.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 1/2 VAUDEVILLE. — Partie à trois, Une Chaise pour deux, Plastron, le Fantôme.
6 1/4 GYMNASE. — L'Article 213, Mlle d'Aranda, Cour de Biberack.
6 »/» VARIÉTÉS. — Les Deux Pierrots, l'Enfant de l'amour, Ether.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Poisson, Fièvre, Portier, Docteur, Chambre.
6 3/4 PORTE-ST-MARTIN. — Monte-Fiasco, Maître Palma.
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le matelot, les Chevaux du Carrousel.
6 »/» AMBIGU. — La Closerie des genêts.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Riquet à la houppe, la Sirène, l'Anglais touriste, Kokoli.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonheur, une Fille, les Hussards.
6 »/» BEAUMARCHAIS. — Un Enfant, Sans tambour, Charbonnier, Fille et garçon, L'An 11.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

avant-scènes, on accroche des cages de serin aux loges les plus élevées et bon nombre d'habitants du paradis, fort peu semblables à des anges, prennent leur bonnet de coton pour se coucher.

Ce qui se passe sur la scène pendant que ces facéties égaient la salle ne saurait s'analyser. C'est une parodie tout épicée, ou si vous l'aimez mieux, tout affadie de calembourgs. Un camarade de Monte-Fiasco est avalé par une *carpe*, sans qu'on puisse lui tendre une *perche* ; il est *empoissonné*. Voici une grisette qui brûle d'entrer au sérail du grand visir pour être *odalisquée*. Monte-Fiasco, devenu puissamment riche, emploie sa vie paisible et son opulence à se venger. Un brigand, complètement vêtu de pistolets et de poignards, lui amène ses trois ennemis. On les bâtonne et on les embroche ; mais ils respirent des flacons d'éther, et s'écrient à chaque coup de gaule ou d'épée : O jouissance ! ô bonheur ! ô félicité ! Monte-Fiasco, hissé dans la nacelle d'un aérostat, contemple leur supplice et dit quand ils ont expiré : *Enlevez-moi le ballon* ! Tout cela fait rire, mais l'auteur d'une pareille charge ne devrait-il pas jouir de son succès en gardant l'anonyme ? M. Clairville, après avoir montré beaucoup d'esprit en écrivant cette pièce, a montré plus de courage encore : il s'est nommé.

Le fils de Potier s'est fait applaudir dans le rôle de Monte-Fiasco, bien que ses jeux de physionomie soient exagérés. Au début de la soirée un rôle de son père, celui du *Bourgmestre de Saardam*, lui avait fourni une occasion meilleure de déployer ses qualités comiques. Un couplet sur la mémoire paternelle dit avec sentiment et modestie a concilié à l'héritier d'un nom populaire la faveur de toute l'assemblée.

Tout en nous initiant aux critiques formulées contre la longueur et la monotonie des représentations au Théâtre-Historique, nous faisons cette critique au ton de l'amitié ; dans un groupe d'amis, *la masse critique facétieusement l'individu*, et sans être princes ni même d'*épée*, nous croyons avoir le droit d'aimer le caractère et le talent de M. Dumas. Constatons au surplus que le Théâtre-Historique se corrige et fait un meilleur accueil à la papillonne. Il abrège ses représentations ; il se dispose à varier son répertoire. M. Joseph Autran, de Marseille, a quitté la Canebière pour apporter à M. Dumas un drame grec en vers français ou à peu près. Les succès déjà obtenus par M. Autran, comme poète, permettent de penser que la langue phocéenne n'entrera dans son style que pour le huitième d'exception tout au plus. La pièce est intitulée *la Fille d'Eschyle*. On y voit lutter Eschyle et Sophocle. Deux jours après l'arrivée du poète, la pièce était lue, reçue par acclamation, mise à l'étude. A ce qu'on assure, elle présente un intérêt complet ; le spirituel et le matériel y trouvent leur part, et les chevaux réformés du Cirque-Olympique pourront s'enrôler dans un cortège qui traverse *l'agora* d'Athènes avec musique, chars, opilites, canéphores, archontes ; ces chevaux ne seront pas conduits par des cochers, mais par des hénioques. — Voici l'attente publique éveillée, et nous espérons que cette attente ne sera pas le jouet des vents : *Ludibria ventis*.

V. H.

—

L'activité est rentrée à l'Odéon avec M. Vizentini. Un mois à peine s'est écoulé depuis que le nouveau directeur a pris possession du théâtre, et les premières représentations s'y succèdent avec une rapidité dont les habitués ne reviennent pas. Chaque semaine suffit à son œuvre nouvelle, et, si ces œuvres ne s'élèvent pas encore fort haut, toujours en faut-il savoir gré au directeur du zèle qu'il déploie et du luxe qu'il apporte à la mise en scène. Espérons que ce zèle sera récompensé, et que le nouveau directeur finira par ramener à l'Odéon un public qui en avait désappris le chemin.

Le *Paquebot*, de M. Méry, est le troisième drame auquel l'Odéon ait convié le public depuis quinze jours. Comme *l'Univers et la Maison* du même poète, le *Paquebot* abonde en détails charmants, en vers heureux. On trouve dans la nouvelle pièce, comme dans son aînée, des tirades pleines de fraîcheur et de poésie, des situations comiques, de l'inattendu, de gracieuses arabesques de style, mais tout cela n'est pas une comédie. Ce qui fait l'essence du drame comique, c'est la peinture des caractères, c'est l'action, c'est la vie. M. Méry est un charmant poète de caprice, un artiste habile à opposer les mots aux mots, les couleurs aux couleurs, à faire chatoyer la phrase et résonner la rime ; mais ce coup d'œil qui embrasse à la fois l'ensemble et les détails, qui coordonne les diverses parties d'une action et fait circuler la vie du centre à la circonférence de l'œuvre, M. Méry ne l'a pas, et il se fie trop à sa surabondante facilité, à sa verve intarissable, pour se plier à un travail qui deviendrait fatigant pour lui. Aussi doutons-nous fort qu'il réussisse jamais au théâtre, à moins qu'il ne prenne un collaborateur pour le scénario, ou bien, ce qui vaudrait mieux, qu'il ne se livre complètement à la fantaisie, qu'il ne s'aventure dans ces régions du caprice où Shakspeare a rencontré la *Tempête* et le *Songe d'une nuit d'été*.

Dans l'*Univers et la Maison*, M. Méry visait au neuf, il avait voulu peindre un caractère ; mais, chemin faisant, il avait emprunté à droite et à gauche dans le vieux répertoire ce qui pouvait lui convenir. Cette fois, ce n'est pas à deux ou trois anciennes comédies qu'il s'en est pris, il s'est approprié d'un coup tout le fond du vieux répertoire. Les personnages du *Paquebot* sont tous de vieilles connaissances. Nous y retrouvons le Bartholo, tuteur, amoureux et jaloux, la pupille non moins amoureuse et grillant de se faire enlever, la soubrette égrillarde dure au tuteur, douce à l'amant, et enfin l'inévitable Valère qui, après avoir suffisamment désespéré le tuteur, se marie avec la jeune et intéressante victime. Il y a cette différence pourtant, entre cette comédie et les autres, qu'au lieu d'un Valère, dans le *Paquebot*, il y en a deux ; que la lutte de l'amoureux et du jaloux commencée sur le plancher des vaches se termine sur celui d'un bateau à vapeur méditerranéen, et qu'on nous fait assister à quelques scènes de la vie maritime.

La broderie du style, l'entrain de certaines scènes, la gaîté de quelques détails ne rachètent pas suffisamment la banalité du fonds, et la pièce, quoique jouée devant un public sympathique, n'a pas été acceptée sans encombre. C'est une lecture agréable cependant à la condition qu'on ne lui demandera pas plus qu'elle ne peut donner. Mme Doixil, toujours un peu faible, mais aussi toujours jolie, a trouvé dans quelques passages de cette pièce une chaleur qui lui fait trop souvent défaut. Jourdain a la malheureuse habitude d'enlever ou d'ajouter des pieds à presque tous les vers qu'il débite.

Pâques est venu ; mais nous n'en avons pas encore fini avec les vaudevilles de carnaval ; le Gymnase nous en a donné un samedi, la *Cour de Biberak*, retardé pour laisser la place au répertoire de Mlle Rose Chéri.

La cour de Biberak n'est pas une cour, c'est un mythe, un souvenir ; le souverain de Biberak n'est pas un souverain, parce que ce titre suppose des sujets, et que l'Etat de Biberak n'en contient pas. Il a un ministre de la marine, mais il n'a pas de marine ; une caisse royale, mais cette caisse est vide, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait un ministre des finances. L'Etat de Biberak possède quatre soldats, sans caporal, mais il y a un ministre de la guerre. En Portugal, avec le même effectif de cinq hommes de guerre, il y aurait quatre officiers supérieurs et un officier général. Bref, nous sommes dans un de ces petits Etats que M. Scribe aurait inventés pour y placer ses impalpables plaisanteries et ses intrigues lilliputiennes, s'il ne les eût trouvés tout faits par delà le Rhin et les Alpes. Le ministère du prince de Biberak donne sa démission un jour que le prince lui résiste, sûr qu'il se croit de ne pouvoir être remplacé. Le ministère bavarois, en circonstance semblable, comptait sans une danseuse ; le ministère biberakois compte sans un directeur de théâtre qui vient de faire invasion avec sa troupe dans l'Etat de Biberak. Le directeur s'adjuge le rôle de premier ministre ; l'amoureux de la troupe, personnage nul et vaniteux, est fait ministre de la guerre (il paraît que les auteurs en voulaient faire un ministre de la marine, mais la censure a craint l'allusion) ; les grandes coquettes se déguisent en dames de cour, les figurants se métamorphosent en soldats, ce qui augmente d'autant l'armée du principicule, et, comme les figurants n'ont qu'un habit, celui des gardes de la *Tour de Nesle*, le ministre improvisé rend un décret qui prescrit cet uniforme. Ce décret sur un changement d'uniforme est la seule trace que laisse ledit ministre de son passage aux affaires. Il n'est pas le premier qui se soit borné à ce rôle.

Il s'agit, avec cette cour improvisée, de recevoir un prince voisin qui doit passer quelques heures dans la capitale. La réception pourrait être très plaisante, mais les auteurs ont dépensé tout leur esprit dans les préparatifs, l'haleine leur manque au moment de l'action. La seule scène comique de cette réception est celle où, sous prétexte d'un morceau de la *Juive*, Achard et Mlle Désirée chantent : *Rachel, quand du Seigneur*, sur l'air ou *Tra la la*. — On a nommé MM. Paul Vermond, Siraudin et Lafargue. Paul Vermond aurait dû emprunter à Pierre Durand un peu plus de son esprit.

Achard est fort plaisant quand il se vante de ses succès auprès des femmes ; mais voilà dix ou douze vaudevilles au Gymnase où le même rôle lui est attribué ; la note peut avoir son mérite, mais il serait bon de la varier. De triples applaudissements ont accueilli Klein dans le bout de rôle où il entre tout chamarré de croix et de cordons. Ces bravos se renouvellent chaque jour quand apparaît le consciencieux et intelligent artiste. C'est une protestation du public contre le congé qui, dit-on, lui a été signifié. Espérons que ce congé n'est pas définitif, et que l'heureux créateur de tant de types pleins de comique et d'originalité, continuera à contribuer à l'ensemble de l'excellente troupe que M. Montigny a su grouper au Gymnase.

J. F.

rs, ce n'était pas une raison de les traiter comme des
quand un réfugié est resté quelque temps dans un pays,
t honorablement conduit, il ne peut être astreint à ré-
me un condamné placé sous la surveillance de la po-
plage-Barris a soutenu, au nom des ministres absents,
ié, qui n'est pas porteur d'un passeport de sa nation, ne
er d'autres lois que celles de l'humanité, et, malgré
des contradicteurs et de M. de Boissy, l'assemblée a
re du jour sur la pétition.
opté ensuite le projet de loi relatif à l'augmentation de
l'armée dans les divisions territoriales de l'intérieur,
r la Chambre des députés.

Russie et Pologne.

ment de l'ouverture de la diète générale à Berlin appro-
ccroît l'inquiétude de l'empereur de Russie. Son arrivée à
fixée pour la fin de ce mois. On pensait d'abord qu'il sui-
de son palais de Saint-Pétersbourg les travaux de la pre-
blée législative de la Prusse. Le czar a jugé probablement
l'établissement de la ligne télégraphique entre Berlin et sa
communications ne pourraient être qu'incomplètes et pas
, et il a résolu de se rapprocher du théâtre sur lequel la
t pour la première fois.
es nombreuses se dirigent aussi vers la frontière nord-
ologne. Des nouvelles données par la presse allemande et
rticulières annoncent que les départements d'Augusta-
k et de Kalisch en sont encombrés. La misère, qui afflige
rties de la Pologne, ne tardera pas à se faire sentir aussi
artements, où les dernières récoltes n'ont fourni que le
écessaire de subsistances.
ontre la Russie, déjà violente parmi toutes les classes de
de Pologne, s'accroît encore à mesure que grandit l'es-
la Prusse rompre enfin la chaîne qui l'attachait à la Rus-
le pacte qui l'a fait participer à l'anéantissement de l'an-
e des Jagellons. A aucune époque la Prusse n'a eu plus
es en Pologne. On croit que le moment est venu pour elle
ans une carrière nouvelle, et l'on se flatte que cette car-
par la lettre patente du 3 février, sera remplie avec fer-
uple prussien comprend sa force et sa mission en Alle-

éréditaire dans la famille des Romanoff semble succéder
dans l'âme de Nicolas à cette haine profonde qu'il a tou-
ée contre la Pologne ; il parait que le czar aurait conçu le
blir un simulacre du royaume de ce nom, et d'en confé-
e Michel la vice-royauté.
que les journaux allemands annoncent comme certain, ne
nd pas. Le rétablissement du titre de royaume ne ren-
la Pologne ses droits et ses institutions. Ce serait au
pas de plus vers leur anéantissement complet. Une con-
rente comme celle-là ne servirait qu'à tromper l'Europe
le pensée de l'empereur. Son système d'extermination de
ecevrait, sous ce manteau, une nouvelle consécration.
blique, émue par le récent achat de rentes françaises, y
ouvel indice d'un rapprochement entre la Russie et la
e nouvelle preuve du changement des sentiments person-
ereur envers la dynastie de juillet.
l'empire des Romanoff n'avait pas d'autres motifs pour
frère vice-roi de Pologne, ceux-là suffiraient ; mais il est
pire qu'il en a d'autres. Suivant nous, ce projet, s'il se
e un double but : celui de hâter l'assimilation de la Po-
ussie, en propageant l'illusion du contraire dans l'esprit
et de l'Angleterre, et celui de menacer plus directement
exploitant au profit de l'empire les sympathies qui, com-
ns de le dire, se manifestent pour cette dernière parmi

même temps qu'on prend des mesures pour faire disparaî-
es entre la Pologne et la Russie, on exerce une surveil-
e sur tous les individus supposés capables de se mêler de
usieurs arrestations nouvelles sont venues s'ajouter à

---

qui dépendent du talent du peintre. Mais les mêmes cir-
ui ont arrêté les progrès de la peinture byzantine en ont
ditions. Tous les peintres de l'Athos travaillent d'après
ulé le *Guide de la peinture*, et rédigé par un moine du
cle, Denys de Fourna d'Agrapha ; élève de Panselinos.
on des couleurs et des enduits, la disposition des sujets et
donner à chaque personnage y sont décrits avec une pré-
quable. Ce livre a été traduit en français par M. Paul Du-
té par M. Didron, qui avaient vu les moines travailler
réceptes qu'il renferme. M. Papety les a également vus à
a reproduit cette scène dans un excellent petit tableau.
ines y sont représentés debout, le dos tourné et traçant
grandes figures de saints sur une muraille ; le haut de
e, qui s'arrondit en voûte, est doré comme le fond de la
peintures byzantines. Cette donnée est parfaitement ren-
bleau est excellent d'ensemble et de détails.
devrait, ce nous semble, décorer une chapelle d'après les
'il a vu appliquer lui-même, et en s'inspirant des types qu'il
Cet essai s'éloignerait sans doute beaucoup des œuvres an-
et artiste ; mais l'un des tableaux qu'il a exposés cette an-
croire qu'il n'est pas encore sûr de la voie qu'il doit sui-
au représente le *Passé*, le *Présent* et l'*Avenir*, le passé
e d'un vieillard triste et grave qui médite et regrette ; le
celle d'un homme qui doute et qui cherche sans oser
er, et l'avenir sous la forme d'un adolescent qui s'envole
les Atlantides promises. Un sujet aussi exclusivement
présentait des difficultés sans nombre, devant lesquel-
avoir gré à M. Papety de n'avoir pas reculé, sans toute-
ger dans une voie qui opposerait des obstacles insurmon-
alent. Dans le *Rêve de bonheur*, de beaux ombrages, des
ieil, de belles formes, des draperies brillantes étaient des
osées par le sujet même ; mais ici il fallait faire abstraction
, la couleur de M. Ingres n'eût pas été assez insaisissable,
rielle pour rendre une pareille idée, et il nous semble que
rait pu la traduire aussi complètement dans un simple des-
iser son talent sur une abstraction. Ce tableau n'est pas,
'a dit, l'erreur d'un homme d'esprit, mais l'essai d'un
cherche, et les autres tableaux de M. Papety montren

…naie, c'est presqu'une industrie.
…tégorie se livrent à cette fabrica-
… assez de ressources ; ils s'exer-
…s honte, sans mystère, sans même
… pas, en effet, des exploits de ces
… devant la cour d'assises ? Ouin
…rières de Montrouge. Récemment
…ise au moment même où, assise
… un moule de fausses pièces de

…les faits et gestes de Gagner, dit
…au à fabriquer avec tant d'art les
…ts chargés d'examiner ces pièces
… qu'ils ne pouvaient plus distin-
…uvaises.
…r la cour d'assises de la Haute-
…ne autre condamnation à Paris,
…n de Gagner. Gagner, renferme
… force d'adresse, pendant même
…encore quelques fausses pièces.
…malfaiteur s'établit à Liancourt ;
…r la fausse monnaie, et s'affilia à
…e, qui se chargeaient de répandre
…e à la vigilance de la police, ces
…mptement réprimées : Gagner et
…r transporter à Paris tout le ma-
…l n'a pas fallu employer moins
…rsévérance pour la perpétration
…ncore par un digne émule de Ga-
…'assises de la Seine vient de con-
…cés et à l'exposition pour fabri-

…nie pour le mal, a déployé, dans
…nce supérieure. Pendant dix an-
…illé. Pour perfectionner ses pro-
…rches scientifiques, sacrifices pé-
… il était parvenu à imiter les piè-
…frayante.
…est décidé à faire des aveux ; il
…euns complices, qu'il a toujours
… il a fait connaître qu'il avait fa-
…eur considérable, et il a indiqué
…ées.
…ssaire de police du quartier du
…l de la Conciergerie, et, s'étant
…e chambre qu'il occupait au qua-
… 5, le magistrat a trouvé, enfouie
…ne somme de 58 000 fr. en faus-
…ées et imitées avec une rare per-
…25 000 fr. d'autres pièces qui n'é-
(*Droit.*)

… Marseille, 1er avril : « L'avant-
… affreux incendie, dont on n'a
…x heures après-midi, et qui, au
… encore d'immenses colonnes de
… onze heures du soir, dans une
…onfine au nord l'hôtel du Tribu-
…t occupée par son propriétaire,
…charrois ; elle était habitée, outre
…res. Un vaste entrepôt de bois de
… rez-de-chaussée, dans les caves
…u a trouvé dans ces bois d'es-
…peu d'heures, avait donné un dé-
… onze heures un quart, les habi-
…nt encore le sinistre qui les me-
…ivée sur les lieux, donna le pré-
… furent bientôt à leur poste ; les
… pas de course. L'administration
… sur les lieux un renfort considé-
… *Bastia* et du *Napoléon*. Les se-
…rable activité ; mais rien ne pou-
…les flammes. Des scènes affreuses

…entièrement carbonisé. Cette infortunée, dont nous ignorons le nom, était âgée de cinquante-huit ans. C'est, grâce à Dieu, la seule victime qu'il y ait à regretter dans cette catastrophe. Le feu a complètement détruit deux maisons et fortement endommagé une troisième. A la première nouvelle de l'incendie, M. Moreau, greffier en chef du tribunal de commerce, est accouru au tribunal, et, sur-le-champ, il s'est occupé de mettre en sûreté toutes les archives et tous les papiers du tribunal, en les faisant transporter à l'Hôtel-de-Ville. La nuit entière a été employée à cette importante translation. Elle a été faite avec beaucoup d'ordre et de promptitude. Peu s'en est fallu que l'hôtel du tribunal ne subît le même sort que les maisons contiguës. Déjà des poutres de la toiture s'étaient embrasées, et, si la vigilance de M. Moreau n'en avait pas prévenu les suites en les faisant couper à coups de hache, l'édifice entier aurait péri.

» Aujourd'hui la Place-Neuve est couverte de poutres et de planches calcinées, dont quelques-unes fument encore. Cet entrepôt de bois appartenait à M. Constant, gendre de M. Garoutte. Il était, dit-on, assuré. »

UN CRIME AFFREUX a été commis le 27 mars, à Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure), dans l'auberge de la veuve Parouneau.

Des cris de détresse s'étaient échappés du premier étage de cette auberge, où était logé un peintre en bâtiment, Jean-Pierre Dosque, né dans l'arrondissement de Parthenay. Cet homme avait avec lui sa femme, Anne-Françoise Dubois, de Niort, et deux enfants, âgés de quatorze et de quatre ans.

La foule s'était déjà rassemblée devant l'auberge, attirée par le bruit étrange qu'on y faisait, et tout-à-coup on vit sortir et s'élancer dans la rue une femme presque nue, les cheveux en desordre et couverte de sang. Les assistants furent glacés d'horreur à l'aspect de cette malheureuse femme si horriblement maltraitée. On voyait au dessous de son sein gauche une large blessure ; sa main droite était mutilée. A peine fut-elle sortie, que la gendarmerie pénétra dans un corridor étroit et obscur, au fond duquel était étendu le corps d'un enfant privé de mouvement, couvert seulement d'une chemise ensanglantée. Cet enfant était Jules Dosque, que son père avait frappé mortellement et qui, dans un dernier effort, avait échappé aux mains de son meurtrier, puis avait roulé du haut de l'escalier jusqu'au corridor, où il venait d'expirer.

Des pas précipités retentissaient encore sur le plancher ; les gendarmes montèrent résolument, et le premier objet qui se présenta à leurs yeux fut Dosque, tenant dans ses bras son second fils qu'il étreignait fortement, et qui pleurait comme pour demander grâce au forcené qui venait d'assassiner son frère. Ils s'élancèrent sur Dosque, lui arrachèrent son enfant et le fouillèrent. Ils ne trouvèrent sur lui qu'une bourse contenant 5 francs, un crucifix et un papier enveloppant une boucle de cheveux.

On lui demanda l'instrument du crime ; il tendit froidement la main vers un canapé, où se trouvait un couteau long et aigu, ouvert et taché de sang.

La femme de Dosque fut interrogée et déclara qu'elle n'attribuait le crime de son mari qu'à l'égarement de sa raison ; elle le plaignait plutôt qu'elle ne l'accusait ; elle affirmait qu'elle n'avait été frappée que parce qu'elle voulait arrêter la fureur de son mari. Il y eut une scène déchirante entre elle et lui, quand ils furent mis en présence. Dosque demandait pardon à cette femme du mal qu'il lui avait fait ; il le demandait à genoux, avec des larmes et des sanglots, et elle le lui accordait avec effusion.

Cet homme, confronté avec le cadavre de son fils, s'est élancé vers lui ; il l'a soulevé avec force, et l'a baisé plusieurs fois, exprimant la douleur la plus vive, et s'écriant : « Malheureux enfant, pourquoi voulais-tu faire mourir ton père... » Ses larmes redoublèrent quand on enleva le cadavre à ses caresses, et qu'on le sépara de sa femme pour la conduire à la maison d'arrêt de Saint-Jean-d'Angely.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 6 avril.*

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Chapuys-Montlaville sur le timbre des journaux.

Cette proposition est ainsi conçue :

« Article premier. Les dispositions de l'article 2 de la loi du 14 décembre 1830 ; celles de la loi du 13 vendémiaire an VII, et de l'article 89 de la loi

…ineux de sa toile ferait une tache
… Couture.
…leury représente *Christophe Co-*
…and et Isabelle, et leur présen-
…erroquets qu'ils rapportent d'A-
…nposé, mais il renferme des né-
…. Les deux hommes nus qui por-
… matelots et de sauvages seraient
…se.
…e attache avec celle de M. Robert
…porté en triomphe par le peuple
…année par M. Hesse. La scène est
…tendues vers Pisani, tous les re-
…e voit que le drapeau de Venise,
… vrais Vénitiens ne doivent crier
…le et belle, et M. Hesse en a tiré
…ni est très belle de caractère. La
…s avec énergie. Malgré la froideur
… ombres et la sécheresse des con-
…érité.
… M. Jacquand s'accommode mal
…en-âge, qui exigent une manière
…rend mal les cuirasses, les tapis-
…tant d'excellentes qualités dans
…s une grande dame ses derniers
…t bien conçu. L'exécution en est
… est très habilement peinte. Mais
… Jacquand les défauts compensent
…rance demandant à Joyce la per-
…Charles Ier est une grande femme
…n médiocre intérêt. Malgré l'ex-
…ce et de celle du petit duc d'York,
… *Charles-Quint au couvent de*
…s pour ses distractions, renferme
…tés, des parties bien peintes, des
…atie, et un ensemble froid et d'une

…s rattache à ce genre de peinture ;

il représente la *Reine Blanche délivrant, en l'absence de saint Louis, des paysans enfermés par des moines*. M. Roberti est un peintre belge, qui, si nous ne nous trompons pas, expose pour la première fois à Paris.

La *Chasse aux caïmans*, de M. Leullier, est un excellent tableau qui attire l'attention du public par son sujet, et celle des artistes par son exécution. Des Indiens de l'Amérique du nord attirent sur le rivage un grand caïman qu'ils ont pris dans des lacets, tandis que d'autres s'apprêtent à l'assommer à coups de haches et de casse-têtes. Dans un coin on voit encore le malheureux petit chien, hurlant de peur, qui avait été attaché à un piquet pour attirer le crocodile. Ce tableau est d'une exécution ferme et d'une excellente couleur. Les types de figure des Indiens sont parfaitement observés ; peut-être les dimensions des caïmans ont-elles été un peu exagérées. Bien que M. Leullier se soit déjà fait connaître par plusieurs bons tableaux, notamment par son *Naufrage du Vengeur* et ses *Chrétiens livrés aux bêtes*, il nous paraît être encore en voie de progrès.

L. R. D'ARNEM.

Errata. — Dans la Revue dramatique d'hier, au lieu de : — avec le mariage perpétuel et indissoluble, on ne connaîtrait pas les pères des enfants, lisez : — *sans* le mariage perpétuel, etc.

Au lieu de : — tout en nous inférant aux critiques formulées contre la longueur, etc., lisez : — tout en nous associant, etc.

CHRONIQUE DES THÉATRES.

L'Odéon annonce pour demain *la Loge d'Opéra*, comédie de Mme Anaïs Segalas, et pour samedi le *Syrien*, de M. Latour de Saint-Ybar, retiré par l'auteur du Théâtre-Français. A quand donc la *Vie à bord*, ce piquant drame de M. Ed. Pujol, reçu avec acclamation par le comité de lecture, aux derniers jours de la précédente direction ? — Le Gymnase a donné ce soir une comédie en deux actes de M. Scribe, *Dorvalle ou les grandes passions*, jouée avec beaucoup de verve et de vérité par Mlles Melcy et Désirée et par MM. Bressant et Numa.

que table représentait une de ces villes et une inscription la signalait à la reconnaissance des convives. Nous donnons le nom de ces trente villes d'après leur ordre de classement. Paris la ville qui compte le plus de phalanstériens s'était naturellement exclus du concours.

Les villes dont les noms figuraient au banquet étaient inscrites dans l'ordre suivant :

1 Lyon; 2 Rheims; 3 Saint-Etienne; 4 Marseille; 5 Toulon; 6 Besançon; 7 Nantes; 8 Montbéliard; 9 Metz; 10 Brest; 11 Bruxelles; 12 Orléans; 13 Dijon; 14 Genève; 15 Strasbourg; 16 Montpellier; 17 Colmar; 18 Mulhouse; 19 Châlon-sur-Saône; 20 Cahors; 21 Alger; 22 Lorient; 23 Amiens; 24 Poitiers; 25 Angers; 26 Rouen; 27 Les Brenets (Suisse); 28 Wissembourg; 29 Toulouse; 30 Blois; 31 Valence; 32 Port-Louis (Ile-de-France).

L'an dernier, à pareille époque, l'Ecole phalanstérienne sortait d'une crise qui avait mis ses organes en danger; elle en sortait triomphante, mais quelque amertume se mêlait à son triomphe. Aujourd'hui une joie sans mélange rayonnait sur tous les visages. Des notabilités de la presse, des arts, de la politique, de l'industrie, s'y étaient donné rendez-vous et fraternisaient avec des ouvriers et des prolétaires. Le beau buste de Fourier, dû au ciseau d'Ottin, a donc été glorieusement inauguré. Jamais aucun banquet jusqu'ici n'avait réuni à un si haut degré le sentiment de la foi et de la fraternité; aucune fête phalanstérienne n'avait aussi puissamment justifié l'espoir de l'apparition prochaine d'un premier essai de réalisation.

Nous donnons plus bas les toasts qui ont été prononcés, et le discours dans lequel M. Considerant a retracé énergiquement les progrès accomplis depuis une année par l'Ecole sociétaire. Ce discours, comme les toasts, a été interrompu à chaque phrase par les plus sympathiques applaudissements.

AU GÉNIE DE FOURIER! A LA GLOIRE DU RÉVÉLATEUR DES DESTINÉES UNIVERSELLES! Que l'hymne de triomphe éclate enfin dans nos fêtes! Le jour de la justice se lève sur la terre. Le rédempteur social recevra bientôt l'hommage de la vénération et de la reconnaissance universelles!

En dix ans le point lumineux qui perçait à peine les ténèbres est devenu le soleil des intelligences; le chant isolé du prophète retentit en chœur immense au sein des nations. Chaque jour voit tomber une idole ou s'éclipser une étoile du vieux monde; et, du milieu des ruines, à travers la poussière des idées, s'élève de jour en jour plus radieuse, sur le piédestal de quarante siècles, la grande image de Fourier!

Et de l'auréole qui couronne son front la vérité brille déjà sur le globe entier. L'Europe s'émeut et tremble dans les fondements de sa science; l'Orient prête à notre voix une oreille attentive et sympathique; l'Afrique reçoit dans les flancs de ses montagnes la semence divine, l'Amérique s'agite dans les profondeurs de ses forêts et sur les rivages de ses lacs. Les terres et les mers sont partout vivifiées par le fluide électrique de l'idée sociétaire, chaleur et lumière du genre humain!

Dans ces symptômes de renaissance générale, bénissons l'aurore d'une ère nouvelle de justice et de vérité! serviteurs de Dieu et de l'humanité, montrons-nous dignes de notre heureux destin, en saluant avec respect, avec amour, le génie, la gloire de Fourier, le plus grand des serviteurs de Dieu et de l'humanité!

A LA CONSTITUTION PACIFIQUE DE L'UNITÉ HUMAINE, par l'association des individus, des peuples et des races! A l'anéantissement de la guerre, à la transformation des armées destructives en armées industrielles consacrées aux grands travaux de l'exploitation et de l'embellissement du globe!

AUX NATIONS DE L'EUROPE CENTRALE! A celles qui doivent en s'alliant avec la France, constituer le premier élément de la confédération universelle.

A l'Allemagne, sœur de la France, dont les populations nous tendront les bras, quand elles sauront que nous voulons être les défenseurs et non les ennemis de leur indépendance.

A l'Italie, qui se souvient de son ancienne gloire, et qui tend chaque jour à s'affranchir, à rétablir son unité nationale. Déjà, signal d'une ère nouvelle, l'esprit doux et bienfaisant du christianisme primitif a reparu avec Pie IX sur le trône de saint Pierre. Que le souverain pontife, appuyé sur l'amour et sur la confiance de son peuple, marche dans la voie des améliorations sociales avec persévérance, avec énergie. Quelle couronne égalera l'éclat de sa tiare, s'il justifie les espérances que l'aurore de son règne inspire à toutes les âmes généreuses!

A l'union du peuple français et du peuple espagnol! Solidaire de toutes nos impressions, l'Espagne a éprouvé le contre-coup de toutes nos discordes; elle répond aujourd'hui à nos élans vers l'harmonie sociale, par un ébranlement sympathique. La Théorie Sociétaire a trouvé son organe dans la presse de Madrid; bientôt, pour l'Ecole phalanstérienne, il n'y aura plus de Pyrénées.

A la Pologne, qui ne saurait mourir; à la Pologne, dont les tressaillements viennent de faire vibrer tous les nobles cœurs dans l'Europe et dans le monde!

A L'ORDRE! L'ordre est le but supérieur et la sanction suprême de la doctrine de Fourier! A l'Ordre! qui ne peut s'établir dans les sociétés humaines qu'à la condition de comprendre et de favoriser tous les essors légitimes de la liberté!

A l'Ordre! que l'amour du progrès et de la liberté nous fait une loi d'accepter même dans ses conditions incomplètes!

A LA LIBERTÉ!—Objet des nobles désirs et des constants efforts des peuples! A la liberté! Mal comprise jusqu'à ce jour: les hommes l'ont vainement poursuivie à travers tant de luttes et de révolutions sanglantes! Fourier l'a voulue pour tous et dans sa plénitude, et seul il a donné les moyens de la réaliser pacifiquement sur la terre!

A la liberté!

A LA PROPRIÉTÉ! La propriété a stimulé les hommes au travail productif. Elle a favorisé l'essor des arts, des sciences et de l'industrie. Arbitraire et despotique à son origine, privilége du petit nombre pendant bien des siècles, elle doit aujourd'hui, comme tous les pouvoirs anciens, affranchir ses esclaves. Par l'association, elle devient collective sans cesser d'être individuelle. Ainsi transformée, elle distribue à tous les bienfaits de la richesse et de l'indépendance.

A la libre transformation de la propriété!

A LA PROPAGATION DE LA SCIENCE SOCIALE DANS LES CLASSES OUVRIÈRES! La science sociale dissipe en même temps les haines et les erreurs, elle donne à l'homme la pleine conscience de ses droits et de ses destinées, mais elle indique aussi les moyens d'obtenir paci-

[illegible]
l'agriculture de l'avenir! Elle seule peut développer et exalter toutes les forces de la nature! Seule elle peut rendre cette terre, notre mère commune, belle, heureuse et féconde, et lui faire répandre sur tous ses enfants la richesse et l'abondance!

A l'agriculture sociétaire!

A L'INDUSTRIE! Cette puissance créatrice qui peut enfanter tant de prodiges! L'Organisation du travail, dont Fourier a formulé la loi, doit faire disparaître tous les désordres et toutes les misères d'une concurrence sans frein et d'une production sans règles.

AU COMMERCE, ce lien des peuples! Puisse-t-il mieux ordonné, rapprocher bientôt les nations, les unir, par des intérêts communs, devenir enfin l'école de la loyauté; il a été trop longtemps celle du mensonge!

A l'Industrie et au Commerce!

AUX ARTS! — Les grandes idées font les grandes œuvres!

La foi enfante les poëtes!

A l'architecture phalanstérienne!

Vienne le jour où la musique, la peinture, la statuaire, la poésie, confondant leurs accords, continueront, au soleil de l'Association, le grand hymne de l'unité universelle.

Les chefs-d'œuvre du passé pâliront devant les gigantesques travaux de l'avenir!

Aux beaux-arts!

Après ce toast, M. Lachambaudie a récité avec sentiment la fable suivante qui a été redemandée :

La Goutte d'eau.

Un orage grondait à l'horizon lointain,
Lorsqu'une goutte d'eau s'échappant de la nue
Tombe au sein de la mer et pleure son destin :
« Me voilà dans les flots, inutile, inconnue,
Ainsi qu'un grain de sable au milieu des déserts.
Quand sur l'aile du vent je roulais dans les airs,
Un plus bel avenir s'offrait à ma pensée;
J'espérais sur la terre avoir pour oreiller
L'aile du papillon ou la fleur nuancée,
Ou sur le gazon vert et m'asseoir et briller..... »
Elle parlait encore : une huître, à son passage,
S'entr'ouvre, la reçoit, se referme soudain.
Celle qui supportait la vie avec dédain
Durcit, se cristalise au fond du coquillage,
Devient perle bientôt, et la main du plongeur
La délivre de l'onde et de sa prison noire,
Et depuis on l'a vue éclatante de gloire
Sur la couronne d'or d'un puissant empereur.
O toi, vierge sans nom, fille du prolétaire,
Qui retrempes ton âme au creuset du malheur,
Un travail incessant fut ton lot sur la terre;
Prends courage! ici-bas chacun aura son tour :
Dans les flots de ce monde, où tu vis solitaire,
Comme la goutte d'eau tu seras perle un jour.

AUX FAIBLES! AUX DÉLAISSÉS! AUX OPPRIMÉS! *A l'enfance*! Depuis les temps oubliés de l'Eden, l'enfance a toujours souffert sous un régime de contrainte qui étouffe les bons germes au lieu de les féconder. Mais voici l'aube des jours heureux. Mères, saluez la *Salle d'Asile* et la *Crèche*, ces divins présages, cette première ébauche de l'éducation harmonienne. Dans le phalanstère, les soins maternels entoureront, dès le berceau, *tous* les enfants fraternellement unis; dans le phalanstère, les jeux de l'enfance seront le travail même; toutes les vocations et tous les caractères se développeront dans la liberté et dans le bonheur

A LA VIEILLESSE! La société actuelle isole les vieillards et les livre à l'abandon; le hazard disperse les familles que l'intérêt divise. Dans l'Association, les liens de familles se resserrent et s'épurent; dans l'Association, la vieillesse est saintement glorifiée!

AUX FEMMES! Chez presque tous les peuples de la terre, les femmes sont encore esclaves, et même dans nos sociétés civilisées, leur existence est precaire et mêlée d'afflictions. — Fourier a préparé leur émancipation graduelle par des voies d'ordre, de sagesse et d'honneur. Le temps n'est pas loin, où, avec l'indigence, disparaîtront des plaies et des profanations que nous n'osons pas nommer devant vous, femmes! et dont vos enfants doivent ignorer l'existence. Le temps n'est pas loin où le génie de la femme, échappant à l'antique tutelle, prendra le libre et glorieux essor auquel Dieu l'a destiné!

A la loi de Fourier, qui accueille avec amour l'enfance, qui entoure la vieillesse de respects! A la loi de Fourier, qui réalise la liberté de la femme, — la liberté de la femme, cette garantie de la loyauté et de la pureté des mœurs!

M. Festeau chante ensuite une chanson qu'il avait déjà chantée à un banquet d'ouvriers phalanstériens, et dont plusieurs couplets ont été redemandés. Nous citons :

La Phalanstérienne.

AIR : *De la Treille de sincérité.*

Filles d'Eve,
Le jour se lève,
Il vient éclairer vos douleurs :
Dieu vous promet des temps meilleurs.

Partout l'horizon se colore
D'azur, de pourpre et de clarté;
Femmes! pour vous c'est une aurore
De bonheur et de liberté :
Un Prophète au génie immense
A découvert des poids nouveaux
Qui, de notre humaine balance,
Vont équilibrer les plateaux.
Filles d'Eve, etc.

Chassant l'Usure et la Paresse,
Partout un pouvoir libéral
Mettra les travaux, la faiblesse,
Sous l'abri d'un sceptre arbitral;
Dans chaque ruche bienheureuse
Fermée au frelon plein de fiel,
L'abeille active et travailleuse
Pourra se nourrir de son miel.
Filles d'Eve, etc.

Plus d'amour triste et famélique,
D'amour fané dans sa primeur,
Plus de pauvre enfant rachitique,
De fruits avortés dans la fleur :
En tout lieux l'arbre humanitaire,
Chargé de bourgeons vigoureux.
Sans efforts dotera la terre
De fruits sains, de fruits savoureux.
Filles d'Eve, etc.

Pour vous, Enfants! âmes candides;
Trésors de nos chastes hymens,
Plus de travaux longs et sordides
Torturant vos corps et vos mains;
Sans attrister votre sourire,
Les études seront des jeux;
Pour la couronne du martyre
Dieu ne fit pas vos blonds cheveux.
Filles d'Eve, etc.

Mortels! d'un pas infatigable
Courez! courez à votre but!
Apportez tous un peu de sable
A la montagne du salut.
Sans bruit, la pauvreté fragile
Pourra pratiquer en ce lieu
Les préceptes de l'Evangile
Et les commandements de Dieu.
Fille d'Eve, etc.

Partout la Terre avec largesse
Eparpillera ses trésors;
La paix, la santé, l'allégresse
Réjouiront Faibles et Forts.
Ayant effacé la souillure
Dont Satan marque les maudits,
Alors la femme, heureuse et pure,
Repeuplera le Paradis.

Filles d'Eve,
Le jour se lève :
Il vient éclairer vos douleurs,
Dieu vous promet des temps meilleurs.

Les toasts continuent ainsi :

AU SENTIMENT RELIGIEUX! A cette vie intime et mystérieuse qui nous fait sentir dans tout ce qui existe une manifestation de la puissance et de la bonté divine! A cette révélation permanente qui unit les hommes entre eux et l'humanité à Dieu, qui transporte notre pensée dans les sphères célestes, et fait entendre à notre âme les concerts harmonieux des mondes infinis! Au sentiment religieux, qui mouille notre paupière d'une larme sympathique à l'aspect de la souffrance et fait battre notre cœur aux doux noms d'amitié, de patrie, d'humanité! Ce sentiment dont il nous est à peine donné de soupçonner les ineffables délices, l'âme l'éprouvera pleinement dans l'Association. Au sentiment religieux!

A NOS AMIS D'AFRIQUE! — Au triomphe du principe sociétaire en Algérie!

Consacrée par le sang de la France, l'Algérie doit devenir sur le continent africain, au profit de l'humanité, l'avant-garde du progrès social! L'heure est venue de féconder par la science et le travail organisé la conquête du courage et du martyre! A l'Ecole phalanstérienne l'honneur de cette grande destinée! Déjà de nombreux et dévoués apôtres proclament l'Idée comme loi de salut dans l'enceinte des villes et des camps, au sein des cultures nouvelles, et jusque sous la tente de l'Arabe.—Partout la doctrine de paix envahit le champ de la guerre. Qu'un témoignage d'affectueuse sympathie aille dire aux pionniers de l'Afrique que notre œil suit leurs combats lointains, que nos espérances s'attachent à leurs espérances, et que nos cœurs fraternels tressaillent à chacun de leurs triomphes!

A nos amis d'Afrique! à la propagande phalanstérienne en Algérie!

AU RALLIEMENT DE TOUS LES SOCIALISTES! A l'union de tous ceux qui souffrent des souffrances de l'humanité, de tous ceux qu'embrase le feu de la charité divine, de tous ceux qui s'occupent avec ardeur des moyens d'alléger les misères publiques!

Que tous les cœurs d'élite qui vibrent à l'unisson de la douleur humaine, comprennent la nécessité de s'allier pour agir et pour engager dans la voie de l'organisation et du bonheur toutes les forces vives de la société!

Au ralliement de tous les socialistes! Ce qui les distingue des hommes du passé, c'est qu'ils ont compris la nécessité de transformer la société elle-même; c'est qu'ils ont reconnu que le mal n'est pas dans les intérêts et dans les passions des individus, mais surtout dans les combinaisons imparfaites du milieu social; c'est qu'ils croient à la bonté native de l'homme et à la providence infinie de Dieu. A tous ceux qui veulent le salut de l'humanité, le développement et la prospérité de tous les peuples par l'Association! A tous ceux qui sont prêts à s'unir d'esprit, de cœur et de volonté pour réaliser sur la terre l'ordre et la liberté, pour mettre le genre humain sur la voie de ses destinées heureuses!

Au ralliement de tous les Socialistes!

A NOS AMIS MORTS AU SERVICE DE L'HUMANITÉ! — Bien des vaillants soldats ont succombé sur le champ de bataille de la civilisation avant l'heure du triomphe. Que leur mémoire nous échauffe et nous fortifie par l'exemple de leurs vertus et de leurs services! Au nom de notre foi profonde à la perpétuité de la vie et au lien des existences, envoyons-leur avec confiance l'hommage de notre affection et de nos regrets. De la sphère supérieure où ils sont réunis avec le Maître ils sourient en ce moment aux progrès d'une cause qui est toujours la leur, car ils sont encore aujourd'hui, comme autrefois, membres de l'humanité; — de l'humanité toujours une dans la diversité des générations, toujours immortelle à travers la suite des âges et les passagères défaillances de la mort.

A la mémoire des disciples de Fourier, morts au service de l'humanité!

M. Considerant prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

A vous, nobles femmes, qui avez voulu cette année vous asseoir à nos fraternelles agapes; à vous, enfants aimés, notre milice sainte, et à vous tous, amis qui m'écoutez, salut! Ce jour où les femmes et les enfants sont venus poser sur le front, longtemps outragé, du rédempteur social la triple couronne de Foi, d'Espérance et d'Amour, ce jour inaugure les fêtes de l'humanité radieuse et [illegible] les sympathiques encouragements des intelligences d'élite, pressaient les renforts.

Grâces vous soient rendues, à vous qui, de toutes parts secondant nos efforts, avez fait acte de fraternité sociale! Vous avez pris l'initiative de la nouvelle alliance qui doit unir bientôt tous les peuples de la terre. Vous avez semé dans le champ de la vie les germes féconds que le Soleil de l'humanité mûrit pour la moisson prochaine. Vous avez donné le ton, le signal et l'élan, et vous avez bien mérité de Dieu dont nous servons la cause. (Applaudissements.)

Amis! les mauvais jours sont passés; votre exemple a porté ses fruits. Le monde connaissait la contagion du mal; vous lui avez fait connaître celle de la foi et du dévouement. Amis! le souffle de Dieu enfle nos bannières, sa lumière nous éclaire et sa chaleur nous échauffe. La parole de vie retentit aux quatre coins de la terre; chaque jour grossit nos légions de recrues ardentes, et la nuée de feu qui marche devant nous, guide nos colonnes à la Terre promise. Amis! nous sommes sortis de la terre d'Egypte; nous avons traversé la mer et le désert, et voici que le dernier gage nous est donné, car nos rangs s'ouvrent pour recevoir l'arche sainte de l'humanité : Dieu nous envoie les enfants et les femmes. (Explosion de bravos.)

Hozanna! Que tous nos cœurs battent en un seul cœur; que toutes nos âmes ne fassent qu'une seule âme, pour recevoir dignement le dépôt sacré qui nous est remis! Qu'un concert immense de respect et d'amour sorte de nos poitrines pour glorifier les enfants et les femmes : et que, du même élan, et s'unissant à nous, les femmes et les enfants nous bénissent et consacrent nos armes! (On applaudit.)

Ah! nous comprendrons les nouveaux devoirs de dévouement, d'ardeur, de prudence et de courage que cet avènement nous impose. Notre fonction devient sacerdotale. Nous comprendrons aussi la force irrésistible que ce secours nous apporte. Oh! quelle est puissante la force qui vient des faibles! Voyez-vous ces têtes blondes, ces beaux enfants joyeux et couronnés de fleurs. Eh bien! que ceux qui ont des oreilles pour entendre entendent : Depuis six mille ans et plus que les hommes combattent les tyrans de la terre, ils ont laissé dominer sur la terre deux tyrans que ces enfants vont abattre. Ces fatidiques dynasties, dont les hommes n'ont pu triompher, ce sont les antiques dynasties de la Misère et de la Haine. (Très bien! très bien!)

Il était temps que se manifestât cette glorieuse intervention des faibles dans l'œuvre de la destinée humaine; car les forts et les puissants ont failli à la tâche du gouvernement du monde. Les anciens pouvoirs pâlissent et chancèlent; les nations font entendre un lugubre concert de gémissements lamentables et de cris de révolte; les populations souffrent et meurent. Ces fléaux qui sévissent avec un redoublement de fureur, ces bruits sinistres qui retentissent dans les airs, ces terreurs qui grondent et ces signes qui se font voir, c'est l'agonie du vieux monde. Le passé est accompli, et voici que vont apparaître de nouveaux cieux et une nouvelle terre. (Bravos.)

O vous qui représentez ici le corps sacré des mères, écoutez-moi! Ecoutez-moi et faites comprendre à toutes la parole de salut que les hommes n'ont point comprise. Lorsque, joyeux et confiants, les enfants s'approchèrent du Christ, les disciples repoussèrent les enfants avec des paroles rudes. Alors le Christ, appelant à lui les enfants et s'adressant aux hommes s'écria : « Laissez venir à » moi ces petits enfants et ne les en empêchez point, car le royaume » de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent; et je vous le dis en » vérité, quiconque ne recevra point le royaume de Dieu comme » un enfant n'y entrera point. » (Sensation.)

Il y a dix-huit cents ans que ce verbe a été rendu, et pendant dix-huit cents ans le mystère de salut qu'il renferme est resté voilé à l'intelligence épaisse des hommes. Pendant dix-huit cents ans les disciples ont continué à repousser les enfants avec des paroles rudes, et pendant dix-huit cents ans aussi la malédiction des premiers temps n'a pas cessé de peser sur le monde. (Applaudissements.)

Ne se sont-ils pas obstinés à soutenir, au mépris de la parole du Rédempteur divin, que l'homme vient à la vie, méchant et pervers? Ne sont-ce pas ces anges que Dieu vous envoie du ciel, ô mères! qu'ils ont fait responsables des crimes et des souillures de la Terre? Philosophes orgueilleux, aveugles interprètes de la loi, vous n'avez point voulu suspecter votre science vaine, et vous avez rejeté le poids du mal sur les têtes des enfants! (Très bien! très bien!)

Enfants! victimes saintes, relevez vos têtes! vos têtes trop longtemps chargées du fatal anathème, vos têtes où brille la couronne augurale du radieux avenir. Enfants, votre jour est venu et l'esprit de Dieu va faire en vous sa seconde incarnation parmi les hommes. Dressez vos têtes, enfants! vous avez été choisis pour la délivrance du monde! Que vos victorieuses cohortes s'organisent et s'équipent. Entonnez le chant du départ. (On applaudit.)

Oh! qu'il sera grand l'enseignement que vous allez donner au monde. Le monde ne connaissait que les Puissances violentes, vous allez lui apprendre à connaître les Puissances d'harmonie et d'amour. Les hommes ont versé le sang et commis le crime; ils ont ravagé la terre et répandu en tous lieux les sept coupes des malédictions et des souillures. Vous allez leur offrir l'eau lustrale qui lave le sang, les crimes et les souillures, car vous êtes les agneaux de Dieu qui effacerez les péchés du monde. Les hommes n'ont édifié qu'une science incertaine et confuse, une loi de contrainte et d'oppression, une religion de mystères et de terreurs; vous leur apporterez la loi de charme et d'attrait, la science de certitude et de lumière, la religion de liberté, de joie, d'évidence et d'amour. (Vifs applaudissements.)

Enfants! vous seuls aujourd'hui pouvez entrer dans le royaume de Dieu. Vos pères n'y entreront qu'après vous, et en se faisant semblables à vous. (Bravos.)

La discussion continuera demain.

Au début de la séance, M. de Rémusat lit la proposition sur les incompatibilités.

Les bureaux de la Chambre ont tenu aujourd'hui une réunion importante.

La proposition de M. de Rémusat, dont ils se sont occupés en premier lieu, n'a rencontré que peu de résistance. Le ministère n'a pas combattu la lecture; mais pendant que, dans le premier bureau, M. Guizot déclarait que la proposition, quant au fond, était *mauvaise*, M. Lacave-Laplagne donnait à entendre dans le septième qu'elle sera *étouffée* plus tard. Cette double réserve a déterminé les conservateurs à voter en masse pour la lecture, qui a été autorisée par les neuf bureaux. Les députés progressistes se sont prononcés en faveur de la prise en considération, tout en faisant leurs réserves sur certaines dispositions.

Le projet de loi sur les fonds secrets a donné lieu à quelques sorties vives contre l'emploi que fait le ministre de cet argent. Dans le 4e bureau, M. Beaumont (de la Somme) a déclaré qu'une partie de ces fonds servait à subventionner le *Journal des Débats*. Un autre membre a demandé sur quel crédit était payé le bureau de *statistique* qui existe aux affaires étrangères. Cette question est restée sans réponse. M. Marquis a protesté contre quelques motifs allégués à l'appui du projet de loi dans l'exposé des motifs.

Le projet de loi sur l'emprunt grec a fourni le prétexte à M. Benoît Fould de demander dans le 9e bureau à M. Duchâtel, présent, ce qu'il savait du prétendu renversement du ministère de Coletti. M. Duchâtel a répondu que le gouvernement n'en a reçu aucun avis, pas plus que de la présence de la flotte anglaise au Pirée. Il a ajouté en terminant que la politique du ministère en Grèce sera ferme et prudente.

M. Guizot a repété la même déclaration dans la salle des conférences.

Une nouvelle de la plus haute importance, si elle se réalise, a circulé aujourd'hui dans la salle des conférences. On disait que la Russie avait résolu une expédition sur le Pruth, et que l'avis en a été donné aux cours de Prusse et d'Autriche. M. Guizot a été entouré. Ses réponses, comme on le pense, n'ont laissé rien transpirer. Nous rapportons ce bruit, mais le fait nous semble assez peu vraisemblable.

Le morceau que nous avons publié hier sous le titre de : *Union du Pouvoir et de la Charité*, a été adressé, il y a peu de jours, à un grand nombre de personnes. C'est un appel très généreux, très intelligent, où nos lecteurs auront retrouvé avec plaisir des idées qui leur sont familières. Nous croyons avoir reconnu dans cet écrit l'esprit inspiré d'un homme qui a déjà fait acte de charité pratique dans les provinces de l'ouest, et qui poursuit noblement son œuvre en appelant tous ses concitoyens sur le terrain des larges améliorations sociales.

Les Egalitaires.

On lit dans la *Voix nouvelle* :

Nous aurons souvent à revenir sur la question de l'égalité qui préoccupe à peu près exclusivement les écoles sociales les plus populaires. En examinant le communisme dans son principe fondamental, nous avons déjà présenté quelques-unes des objections qu'une saine philosophie sociale peut opposer à ce principe; mais ce n'est pas en quelques lignes qu'il est possible de combattre triomphalement des erreurs d'autant plus difficiles à détruire qu'elles répondent à de nobles sentiments, à de généreuses intentions et qu'elles contiennent des fragments de vérité.......

Pour établir l'égalité, il suffit de détruire les inégalités actuelles; mais pour la maintenir, il faut avoir recours à des procédés de gouvernement dont nous ne pensons pas que la dignité humaine puisse jamais s'accommoder. Un de ces procédés, hautement recommandé par l'école communiste, ce serait de réduire à zéro la puissance et les attributions de la richesse. Cette idée est venue du désir de soustraire l'homme à l'exploitation de son semblable, de combattre à sa source l'orgueil et l'immoralité qui accompagnent trop souvent l'opulence; cette idée est donc essentiellement louable, mais le moyen est défectueux. Pour soustraire l'homme à l'exploitation, il suffit de constituer sur une base inébranlable, à l'état de droit commun et de droit naturel, c'est-à-dire de droit imprescriptible et inviolable, l'indépendance morale et matérielle de chacun; aller au delà, pousser la conséquence jusqu'à l'égalité permanente et absolue des fortunes et des conditions, c'est retomber dans l'injustice par une voie contraire, c'est fausser la science sociale en vue d'une utopie. Nous disons que ce serait revenir à l'injustice par un chemin opposé; et, en effet, du moment qu'une valeur acquise sera sans avantage particulier, ce ne sera plus une valeur, et le travail sera sans véhicule et sans attrait; un semblable *progrès* ferait reculer l'espèce humaine jusqu'à l'état sauvage, où chaque individu, vivant sans espoir, sans vue d'avenir meilleur, n'agit qu'en raison des besoins du moment, et concentre son activité dans les limites de ses plus impérieuses nécessités.

Non seulement un pareil état de choses ne réaliserait pas l'équité absolue, mais il serait même contraire au principe de solidarité, de cette solidarité qui résulte de l'engrenage, de la dépendance mutuelle et de la concurrence émulative de tous les efforts. Si, pour éviter cette déperdition de forces, qui provient de ce qu'un homme, ne pouvant gagner au delà de son minimum de bien-être, s'arrête quand il a produit son minimum de richesse, on veut faire un devoir à chaque individu d'aller aussi loin que possible dans sa faculté de travail et sa puissance de production, bien que la société se soit imposé à cet égard une limite de salaire qu'elle ne peut franchir, je dis que les natures fécondes, actives et courageuses sont les plus maltraitées dans cet ordre social qui ne sait pas écouter la voix de la nature, et qu'il ne faudra pas moins qu'une inquisition sans réserve et sans limites pour défendre cette loi sociale contre les tendances naturelles de tout ce qui est supérieur à l'éluder complétement. Voilà donc cette doctrine qui ne peut, par suite de son opposition à la nature des choses, éviter de tomber dans l'un de ces deux écueils : ou l'exploitation indirecte de la société par la paresse relative, c'est-à-dire l'activité incomplète des plus fortes natures, lesquelles se découragent en face d'une sorte d'ingratitude systématique et légale, ou d'agir sur ces mêmes natures avec une violence de tyrannie qui leur fasse regarder leurs facultés comme des fléaux.

L'*Eco del Comercio*, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler les tendances socialistes, examinant la situation politique de l'Europe, explique exactement comme nous le ferions nous-mêmes le dé- l'esprit humain; mais, pour refaire l'esprit humain, il faut aborder le problème des détails et de l'organisation du travail. Nous ne doutons pas que le nouveau directeur de la *Revue indépendante* comprenne cette mission élevée, et se montre digne de la remplir.

Chambre des Députés.

Séance du 26 mars. — Présidence de M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi suivant :

« Art. 1er. La faculté accordée au gouvernement par les articles 1 et 2 de la loi du 20 mai 1836, de concéder sur estimation les terrains domaniaux usurpés, est prorogée pour dix ans, à partir de la promulgation de la présente loi.

» Art. 2. Le gouvernement continuera de présenter annuellement aux chambres l'état prescrit par l'article 3 de la loi du 20 mai 1836. »

M. ISAMBERT propose un amendement dont le paragraphe 1er est adopté avec la rédaction suivante :

« A l'avenir, la faculté de concession à l'égard des terrains provenant du sol forestier ne pourra dépasser cinq hectares, à moins qu'ils ne soient détenus par des communautés d'habitants. »

M. VIVIEN propose un paragraphe ainsi rédigé :

« La présente loi n'est pas applicable aux terrains situés dans l'intérieur des villes dont la population agglomérée dépasse 5 000 âmes. »

M. DE RESSIGEAC demande que cet amendement soit renvoyé à la commission.

Ce renvoi est prononcé.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le bruit a couru aujourd'hui à la Bourse qu'une flotte anglaise était partie pour intervenir en Portugal en faveur de Dona Maria.

— On assure, dans les cercles bien informés, que la reine Marie-Christine doit partir incessamment pour Rome. On attribue cette détermination aux contrariétés de toute nature qu'elle a éprouvées par suite de ce qui se passe en Espagne, et de l'opposition qu'elle a rencontrée aux projets qu'elle avait formés. (*Patrie.*)

— Le cabinet Coletti, qui est le plus franchement national que la Grèce ait eu depuis son émancipation, était en possession des sympathies de la France; cela suffisait pour lui attirer à coup sûr le mauvais vouloir de lord Palmerston.

D'après une nouvelle que publie ce matin le *National*, notre diplomatie viendrait d'éprouver à Athènes la même déconvenue qu'à Madrid.

MISÈRE. — Nous lisons, dit la *Gazette des tribunaux*, dans une correspondance qui nous est adressée de l'arrondissement de Dieppe les détails suivants sur l'état affreux de misère des populations ouvrières :

« ..... La baisse sur les céréales a été franche et rapide chez nous comme autour de nous à l'avant-dernier marché; le sac de 165 à 170 kilos se vendait 90 fr.; au dernier, avant-hier, il s'est vendu 66 fr. Malheureusement il s'est ouvert à 88, et, comme nos boulangers ne se sont taxés que par eux-mêmes et prennent pour base le cours le plus élevé au lieu de prendre la moyenne, la baisse du prix du pain sera insignifiante, nous le paierons encore 5 fr. 60 c. le pain de 6 kilos au lieu de 5 fr. 70 c.

» Huit jours encore à le payer ce prix, c'est quelque chose de bien triste. Je voyais hier de malheureux ouvriers les larmes aux yeux en pensant à cette dure nécessité. Nous en avons ici qui ont huit enfants, le père gagne 30 sous par jour, la femme 9 sous, les deux aînés 12 et 14 sous, le reste est trop jeune; entre eux tous ils gagnent 3 fr. 25 c.: ils n'ont donc pas de quoi acheter un pain de douze livres par jour, et ils sont dix!

» Eh bien! ils s'estiment encore heureux; ils ne mangent pas à leur faim, c'est vrai, mais au moins ils ne sont pas obligés de mendier; ils souffrent, mais ils ne se plaignent pas parce qu'ils comparent leur sort à celui des malheureux qui n'ont pas d'ouvrage. Quant à ceux-là, le nombre en est effrayant. En temps ordinaire, nous sommes visités par trente à quarante mendiants, plus ou moins malheureux, auxquels on paie tous les lundis une rente de 2 liards et un morceau de pain, véritable prime d'assurance contre le vol et l'incendie. Vers la fin de février, il en vint un jour quatre cents; le lundi suivant, il en vint six cents. Il fallut donc réduire l'aumône de moitié. Plus tard, il en vint douze cent vingt-trois bien comptés; nous avions distribué, à 1 liard par tête, 15 fr. 5 sous 3 liards. Lundi dernier, nous avons donné 18 fr. 25 c. Lundi prochain nous donnerons peut-être 20 fr.

» Quoi qu'il en soit, comptez à un liard par tête, combien nous avons vu de pauvres dans la journée, et dites si ce n'est pas effrayant; et notez que tout ce monde est étranger à notre commune, même aux communes voisines où nous souscrivons pour secourir les pauvres à domicile.

» Toute mesure répressive contre cette mendicité serait parfaitement inutile. Dernièrement, à Tôtes, bourg fort important de notre arrondissement, le brigadier de gendarmerie voulut arrêter une troupe de mendiants; c'était un de ces jours où il en passait déjà mille à douze cents; quand il vit l'affreux dénuement de tous ces misérables, il courut chez le boulanger, acheta deux pains de douze livres, qu'il leur donna à se partager, et leur dit : « Allez mendier où vous voudrez; pour moi, j'aimerais mieux donner ma démission que de vous conduire en prison; je n'en ai pas le cœur! »

» Une grande partie de ces mendiants se composent de jeunes gens forts et valides qui n'ont plus d'ouvrage; presque tous les ateliers se ferment, les filatures surtout. Quand on leur reproche de mendier, ils offrent leurs bras, ils sont tout prêts à travailler; j'en ai vu venir m'offrir de travailler à quinze sous par jour, et, quand on leur répond que ce serait jeter dans la misère ceux dont on leur donnerait la place, ils passent sans insister et se résignent, car, en général, ils sont doux et honnêtes: il y a peu d'exemples de violences commises, et encore n'est-ce que chez des gens refusant toute espèce d'assistance... »

VARIÉTÉS.

Lettres à une dame sur la charité. Revue des œuvres, associations et établissements quelconques destinés au soulagement des classes pauvres, par M. P.-F. Dufau.

Madame,

Je m'empresse de vous envoyer les divers ouvrages que vous m'avez fait l'honneur de me demander, sauf toutefois les *Lettres à une dame sur la charité* que vient de publier M. Dufau. Vous m'avez dit que vous ne connaissiez de ce livre que son titre, et vous avez bien voulu me laisser juge du degré d'intérêt qu'il pourrait vous offrir. Je viens de le lire. C'est un mauvais livre.

Quand je dis un mauvais livre, je ne crains pas que vous vous mé- ... core qu'une minorité souffrante.

C'est ainsi, Madame, que vous l'aviez compris, et la comparaison à laquelle je viens de recourir n'a rien qui ait pu vous surprendre, car vous savez qu'une doctrine est née, qui est aux doctrines officielles ce que fut au paganisme le christianisme naissant, et avec les socialistes vous croyez que tout homme qui admet la légitimité du salariat, qui confesse la nécessité des pauvres, fait consister tout le progrès social dans le perfectionnement des institutions dites de charité, et finalement commande la résignation aux déshérités, et aux heureux conseille l'aumône, vous croyez, dis-je, qu'un tel homme se fait l'apôtre du passé et que son livre est un mauvais livre.

Nous ne voulons point nier l'utilité de la charité entendue même comme on l'entend communément, dans le sens d'aumône. Dieu nous en garde! Nous avons dans la tête et dans le cœur le type d'une société où il n'y aurait pas de pauvres, nous croyons fermement à la possibilité de réaliser une telle société, nous pensons qu'il appartient à chacun de nous de hâter la venue de ce jour de réparation sociale; mais il est des douleurs qui n'ont pas le temps d'attendre. Les délaisser pour se livrer exclusivement à l'étude des plans de réorganisation économique, ce serait porter une condamnation à mort contre les malheureux sur lesquels elles pèsent. Parce que vous faites construire un palais, vous ne laisserez pas s'écrouler l'humble demeure qui provisoirement vous abrite. Les socialistes savent cela aussi bien que personne. Le socialisme ne défend pas l'aumône. La physiologie s'élève en ce moment à la conception d'un milieu où l'homme atteindrait en santé, en beauté et en force les limites extrêmes de son développement; mais la contemplation de cette magnifique conception ne l'aveugle pas à ce point qu'elle conteste au médecin le droit de tenter la cure d'aucune maladie. Le socialiste ne se refuse pas au devoir de l'aumône. Au besoin même il écrirait comme M. Dufau un livre sur la charité. Mais, voyant dans les institutions de bienfaisance ce qu'elles sont, un palliatif aux misères de la société présente, et par conséquent un aveu de l'imperfection de cette société, une aspiration du mieux social, et dans certains cas une transition à une organisation supérieure, — un livre sur la charité active, sur les principes qui doivent la diriger, le but auquel elle doit tendre, les voies qu'elle doit préférer, — s'offrirait à son esprit comme un moyen d'amener au socialisme, c'est-à-dire à la notion de la justice sociale, et, par des voies qui leur sont familières, les âmes dévouées que notre société compte encore. Donc, il poserait devant les heureux de ce monde le droit suprême que tout homme acquiert en naissant, le droit de vivre; il montrerait dans chaque créature, qui ne peut subvenir par le travail à tous ses besoins légitimes, un martyr du désordre social, et, dans les institutions de charité, une réparation au dommage dont elle souffre, réparation qui lui est rigoureusement due, soit par la société, dont il est la victime, soit par le riche, qui, dans l'état d'indigence actuelle du globe, n'est riche que de la part prise au pauvre. Il ferait voir que cette réparation est insuffisante, puisqu'elle laisse subsister la cause toujours active du désordre qu'elle veut faire cesser, et que, d'ailleurs, elle ne soulage les maux du corps qu'en attentant à la dignité humaine. Puis, faisant luire l'idéal d'une société où la justice régnerait, prouvant que l'humanité a toujours tendu vers un avenir de gloire, d'honneur et de richesses, montrant à des signes certains que le moment approche où l'éternelle aspiration des sociétés passera à l'état de fait, il présenterait la charité en soi comme un remède transitoire, et, par rapport à ceux qui sont en mesure de l'exercer, comme un devoir impérieux. Il n'en va pas ainsi avec M. Dufau.

Voici un aphorisme de M. Dufau.

« La pauvreté a toujours existé, et, j'ai regret à le dire, elle existera toujours. »

Le regret qu'exprime M. Dufau fait l'éloge de son cœur, aussi sa logique a-t-elle lieu d'être jalouse.

M. Dufau développe ainsi son axiome, et vous me permettrez, Madame, d'insister sur ce point; car il va sans dire que c'est la proposition fondamentale du livre. L'éternité de la pauvreté entraîne la pérennité de l'aumône, sans compter l'immortalité du livre de M. Dufau.

« Elle (la pauvreté) est l'inévitable conséquence de l'inégalité physique et intellectuelle que présente l'être humain, imparfaite émanation de la perfection divine. Elle se produit avec les premières acquisitions de l'esprit ou des mains dont les résultats se trouvent par la force même des choses inégalement répartis entre les membres de la communauté. » (Page 7.)

Si j'avais l'honneur de connaître M. Dufau, je voudrais lui signaler l'étrange confusion qui, du passage ci-dessus, vient inévitablement de vous sauter aux yeux.

Les philantropes sont très avides de définitions. Ils pensent qu'une souffrance bien définie est à moitié guérie. Ce sont des philantropes qui ont proposé un prix pour la solution de cette question : « *A quel signe reconnaît-on la misère?* » M. Dufau lui-même ne s'est refusé ni classifications, ni définitions, ni descriptions; il établit des catégories de misères et de souffrances; il classe les causes et les effets par familles, par genres et par espèces. Ainsi il a découvert des causes physiques et des causes morales, y compris l'immoralité. Il a constaté qu'il y a des gens qui peuvent travailler et d'autres qui ne peuvent pas travailler, et, parmi ces derniers, il distingue les enfants, les vieillards, les infirmes et les millionnaires. Il doit bien avoir donné quelque part au moins une définition du pauvre; au besoin, M. de Gérando lui a appris que « le pauvre est celui qui n'a pas le nécessaire. » Or, qu'est-ce que cela a à faire avec l'inégalité physique et intellectuelle, et qu'est-ce que la perfection divine, escortée du système de l'émanation, vient faire dans cette galère?

Si j'avais l'honneur de connaître M. Dufau, je me permettrais l'*argumentum ad hominem* que voici : « Vous avez fait un livre, monsieur Dufau, et vous ferez encore, je l'espère bien, d'autres livres dignes de leur aîné. Je le reconnais loyalement, je n'ai trempé en rien dans votre œuvre; et, je l'avoue en toute humilité, je ne ferai jamais rien de semblable. Voilà entre nous deux l'inégalité, sinon physique du moins intellectuelle dont vous parlez, et qui résulte non-seulement de ce que nous sommes l'un et l'autre une imparfaite émanation de la Divi-

tandis que, dans la société actuelle, le pauvre est condamné à une abstinence continue. Et d'ailleurs, à quoi bon la civilisation, si elle n'est un progrès sur la vie sauvage ? si elle n'apporte à chacun la certitude du lendemain ? si elle ne tend à amoindrir les inégalités naturelles trop tranchées ?

Peut-être, me direz-vous, que mes droits sur la richesse publique ne reposant que sur mon travail, s'il y a chômage ou, en d'autres termes, si mon travail cesse d'être demandé, mon droit à la vie cesse, et que mon existence n'est plus que tolérée et que l'aumône est la manifestation de cette tolérance. S'il en est ainsi, avouez-le du moins, nous sommes loin de l'inégalité physique et intellectuelle, car enfin rien ne s'oppose à ce qu'il y ait chômage dans votre profession comme dans la mienne. On conçoit à la rigueur que l'offre de livres sur la charité dépasse à un moment donné la demande. Mais votre argument n'est qu'un sophisme. Le droit de vivre n'a pas d'autre base que la vie même. *Je suis, donc j'ai droit*, voilà un axiôme tout aussi certain que celui de Descartes. Droit à quoi ? à vivre de mon travail. Le travail est le moyen normal d'assurer l'exercice de mon droit. La société étant une association, en bonne justice, tout homme doit travailler à l'œuvre commune sous peine de perdre ses droits de sociétaire ; mais il est bien entendu que la société lui doit le travail ; autrement le contrat social ne serait qu'une insigne duperie. Je dis que si la société n'a point de travail à me donner elle me nourrira à rien faire, et qu'en le faisant elle remplira ses engagements envers moi et rien de plus. Ne dites point aumône ou charité, ceci s'appelle justice. A l'aumône je préférerais la lutte, parce que la lutte constate mon droit, et que l'aumône en est l'abandon. Que je succombe dans une guerre si inégale, ce ne sera pas le droit qui vaincra, mais la force.

M. Dufau a recours à un argument que, pour ma part, je n'ai jamais vu sans indignation mettre en avant. Cette sentence d'éternelle abjection qu'il porte contre le pauvre, il la fait prononcer par le pauvre lui-même. Oui, il en appelle au peuple de la vérité de son axiome : « Vous » entendrez souvent le peuple qui a parfois plus de bon sens que les » savants, dire : — Il faut qu'il y ait des pauvres et des riches. » Quand ils menaient des victimes à l'autel, les Grecs leur faisaient incliner la tête en signe de consentement. L'argument de M. Dufau est renouvelé des sacrificateurs antiques.

« Le peuple a raison, » ajoute M. Dufau. Pauvre peuple, suivant les besoins de leur cause les heureux du jour tantôt l'invoquent comme un oracle et tantôt le condamnent à une éternelle minorité. Il y a peu de jours que M. Guizot déclarait que le jour du suffrage universel ne viendrait jamais, et combien de fois n'a-t-on pas à cette même tribune fait appel au bon sens, à la sagesse de ce même peuple : « Demandez au peuple qui fait vivre le peuple, s'écriait naguère un orateur ; et, dans son infaillible bon sens, le peuple répondra : Ce sont les riches ! » En thèse générale, chaque fois qu'on flatte le peuple, on le trompe, et quand, l'on fait appel à son bon sens, c'est alors surtout qu'on spécule sur son ignorance.

Après l'avoir développé, M. Dufau donne la preuve de son argument. Il oppose au fait actuel de l'accumulation de la fortune publique en quelques mains, l'hypothèse du *partage* égal des biens ; « or, que ré» sulterait-il du partage égal de toutes les richesses sociales ? » M. Dufau cite ses autorités. Il s'appuie sur le ministre Chaptal qui, dit-il, a calculé, au commencement du siècle, que la répartition du revenu territorial par tête, donnerait à chacun un revenu annuel de neuf francs. Mais M. Dufau, en homme sûr de son fait, veut faire bien les choses, et il suppose que ce revenu a augmenté du double, puis il part de là pour arriver à cette conclusion : « Dans ce beau système le re» venu assigné à chaque individu pour son année ne formerait pas » l'équivalent de ce qui lui est nécessaire pour vivre un mois. »

M. Dufau pense à tout : « Je sais, ajoute-t-il, qu'une question va se » présenter à votre esprit ; vous vous direz : mais, si chaque individu » ne saurait vivre avec sa part égale dans la fortune publique, de quoi » vivent donc ces masses populaires qui n'en possèdent pas la moin» dre parcelle ? — « Un mot, continue notre auteur, résout cette dif» ficulté. » — Et vous allez voir, Madame, à quel point on peut se payer d'un mot. — « Elles (les masses) vivent au moyen du *salaire*, c'est-à» dire de la rétribution offerte à un travail, à un office quelconque par » le détenteur du capital, c'est-à-dire par celui qui peut le payer. »

Merveilleuse vertu d'un mot ! Partageons entre nous la fortune publique de la France, et nous voilà plongés dans une misère qui n'a pas de nom. Faisons, au contraire, abandon de notre part, et remettons-la en toute propriété aux mains de quelques-uns ; faisons abandon de notre dignité et mettons-nous au service de ces capitalistes improvisés, puis prenons garde de nous noyer dans les eaux de l'abondance ! car le salariat est une poule aux œufs d'or, car, en nous faisant salariés de chétifs propriétaires que nous étions, nous avons tout bonnement résolu le grand œuvre ; nous avons multiplié les pains et changé l'eau en vin ! Réfute-t-on ces choses-là ?

Vous avez compris, du reste, Madame, tout ce qu'il y a d'erroné qui réunit le plus grand nombre de suffrages. De l'association, il se garde de souffler mot. Serait-ce parce que l'association, tout en ayant d'incalculables avantages sur l'organisation qu'il prône, n'a aucun des inconvénients du partage ? Je dis habileté, et vous m'accorderez que c'est la supposition la plus chrétienne à laquelle puisse donner lieu le procédé de notre auteur. Encore le reproche qu'il adresse à l'égalité du partage, celui de rendre toute grande entreprise impossible en pulvérisant pour ainsi dire les capitaux, ne serait-il légitime qu'autant qu'un partage préalable s'opposerait à toute association ultérieure dans la société des égaux. Mais laissons là cette fantastique hypothèse, que M. Dufau n'a exhumée que pour les besoins de la malheureuse cause qu'il défend.

Il eût cependant été loyal d'accepter la question économique dans les termes où elle est actuellement posée. Le débat a lieu entre le fait du salariat et la doctrine de l'association. Il fallait peser les avantages et les inconvénients des deux systèmes. Au lieu de cela, M. Dufau feint une discussion entre le salariat et le partage. M. Dufau avait l'occasion d'une lutte où la défaite même lui eût été glorieuse, il aime mieux combattre les moulins à vent. Quelle tâche cependant plus digne d'un grand courage que celle de prendre corps à corps la doctrine de l'association et de la convaincre de déraison et de mensonge. Les avantages que cette doctrine promet de réaliser se rapportent à deux chefs principaux ; — les uns résultant des économies sur la consommation qui seraient faites sous l'empire de sa loi, et qui, à elles seules, équivaudraient, si on l'en croit, au doublement de l'aisance générale ; les autres (auprès desquels ceux-là ne sont rien), provenant de l'accroissement des produits, accroissement tel que ce n'est plus le bien-être que l'association promet à chacun, mais qu'elle s'engage à prodiguer à tous la richesse et le luxe. Qu'il eût été beau de voir M. Dufau démontrer la folie de ces promesses ! Quel spectacle impayable que celui qu'eût offert M. Dufau réduisant à sa juste valeur, à zéro, ces économies immenses qu'on attend de l'association en grand ! Dans la multitude d'arguments qui se fussent offerts à lui, il n'eût eu que l'embarras du choix. Qui ne sait en effet que la vie en commun pratiquée dans la famille revient de beaucoup plus chère que si, ses membres se séparant, chacun avait à part soit son logement, son foyer, sa cuisine et sa cave ? Qui ne sait qu'un beefteak, mangé au restaurant, y coûte plus cher que s'il était acheté chez le boucher, cuit à la maison et accommodé par celui qui le consomme ? A qui faut-il apprendre qu'il en coûte moins de souscrire à vingt journaux et d'acheter tous les romans nouveaux que de s'abonner au cabinet de lecture ? Qui ignore qu'il en coûte moins de faire reconstruire sa maison en cas d'incendie que de payer un droit annuel d'assurance ? Est-il besoin de dire à quel point les fruitières du Jura sont onéreuses à leurs associés ? etc., etc....

Il n'est pas un fait dont M. Dufau n'eût fait flèche aux applaudissements universels ! Et, quand passant au second point de son argumentation, il eût entrepris de montrer que l'association ne saurait augmenter la production, quel luxe d'arguments ! Pour rendre plus éclatant un triomphe à son gré trop facile, il eût accepté l'hypothèse dans toute sa grandeur ; la France entière administrée sous le rapport industriel, agricole comme une seule ferme, comme une seule manufacture. Et alors il montrait les avantages qu'on doit attendre d'une culture appropriée aux diverses natures du sol, d'une culture savante et toujours progressive, des reboisements des montagnes, de l'irrigation générale, de l'achèvement des chemins vicinaux et de mille autres travaux d'utilité publique, ces avantages si faciles à réaliser dans l'état actuel du morcellement, il les montrait perdus et perdus sans ressource, dans l'hypothèse heureusement irréalisable de l'association ; puis en terminant : « La pauvreté, eût-il dit, a toujours existé, et je conclus à regret qu'elle existera toujours, car nous vivons dans le meilleur des mondes possibles, et c'est ce qu'il s'agissait de démontrer. »

Cette grande gloire n'a pas tenté M. Dufau. Après s'être escrimé à fer émoulu contre le partage, M. Dufau règle ses comptes en vingt lignes avec le socialisme : « Vous avez, sans doute, Madame, entendu » parler de quelques-unes de ces tentatives dites *socialistes* qui ont » fixé l'attention publique dans ces dernières années. Moi j'ai dû en » suivre avec soin le développement, soit dans l'entretien des adeptes, » soit dans leurs livres. » — Il faut en croire M. Dufau. — « Mais hé» las ! continue-t-il, de quelles folies écrites et même en partie réalisées » n'avons-nous pas été témoins ! La propriété, l'héritage, la famille, » tout a été enveloppé dans ces témérités misérables. Heureusement » les systèmes se succèdent ; l'un chasse et fait oublier l'autre. » — Avant M. Dufau, M. Flourens avait eu cette profonde pensée : Heureusement les systèmes ne vivent jamais que ce que vivent les systèmes. — « C'est qu'au fond de tout cela, ajoute M. Dufau, il n'y a rien. Les » novateurs exposent merveilleusement ce que présente de défectueux » l'état de chose au sein duquel nous vivons ; comme œuvres critiques, » leurs travaux sont admirables, mais quand il s'agit du remède c'est » autre chose. »

J'avoue que cet argument ne dépasse pas moins mon intelligence que ceux qui précèdent. Je ne comprends pas qu'on fasse une *mer*-

que ce n'en soit assez pour justifier à vos yeux la liberté que j'ai prise de ne pas l'envoyer à une personne qui, comme vous, connaît le prix du temps et regrette les heures consacrées à la lecture d'un mauvais livre.

Agréez, etc. VICTOR MEUNIER.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 31 mars 1847. — FABRE jeune, grainetier, rue du Puits-Vendôme, 7. Juge-comm., M. Halphen ; syndic prov., M. Tiphagne, faubourg Montmartre, 61.

Du 2 avril 1847. — MALINIER jeune, gravatier, marchand de sable, route de Saint-Denis, à Clichy. Juge-comm., M. Belin-Leprieur ; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — MAYER-LÉVY, marchand de vins, faubourg Poissonnière, 15. Juge-comm., M. Leroy ; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290. — OLIVE, tailleur, rue Saint-Louis, 21. Juge-comm., M. Germinet ; syndic prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

Bourse du 7 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 75	78 75	78 70	78 70
— — fin courant	78 75	78 80	78 40	78 60
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 75	116 75	116 70	116 70
— — fin courant	116 70	116 75	116 45	116 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours	107 50	Banq. de Fr. dr cours	3250 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	1310 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	272 50
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1180 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann.... »	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	78 75 78 80	——	79 25 79 20
5 p. 0/0......	d. 50	116 95 117 »»	——	»»» »» 117 50
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....		07 1/2 10 »/»		»» »/» »» »/»
5 p. 0/0.....		05 »/» »» »/»		»» »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	» »/»	ROM............ Der C. 102 »/»
Recep. Rotsch. »	102 »»	BELG. 2 1/2..... » »» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2...... » 95 1/2
— — pass. »	» »/»	— do 1840.... » 100 »/»
— 3 p. 0/0. »	34 1/8	— do 1842.... » »»» »/»
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque.... » »»» »»
PORTUG. 3 0/0 1837 »	»» »/»	— do Em. 1844. » »»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT......... » 1190 »»
HAITI........ »	» »/»	AUTRICHE...... » 380 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	1225 »»
Act. d J. »	90 »»
Ch. S. G. »	975 »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	220 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1241 25
— à Rouen.	982 50
R.-Havre.	»»» »»
Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	210 »»
Paris-Str...	451 25
Tours-Nant	428 »»
Orl.-Vierz.	535 »»
C. du Nord	680 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	251 50
Boul. à Am.	430 »»
Orl.-Bord.	515 »»
Mont. à Tr.	350 »»
Paris-Lyon	421 25
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	880 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre..	675 »»	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1235 »»	Marseille à Avign.	790 »»	Nord.........	528 75
— à Lyon....	437 50	Paris à Strasbourg	430 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 83 (l'hect.) ; courant du mois, 85 à 85-50 ; mois du milieu, 95 à 96 (les 100 k.) ; 4 derniers mois, 100 à 101.

Lille. — Colza, »» ; œillette rousse, »» ; lin, »» ; cameline, »» ; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, courant du mois, 99 à 97 ; mai et juin, 97 à 98 ; juillet et août, 100 ; septembre et octobre, 101 à 102.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 101 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 avril.

7 »/» OPÉRA. — Lucie de Lammermoor, Paquita.
7 »/» FRANÇAIS. — Athalie.
7 »/» ODÉON. — Clotilde, par Mme Dorval.
7 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la reine, le sultan Saladin.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 1/2 VAUDEVILLE. — La Closerie des Genêts, Partie à trois, Passé minuit.
6 1/4 GYMNASE. — L'Héritière, Daranda, la Cour de Biberack.
7 1/4 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, L'Enfant de l'amour, l'Ether.
6 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Docteur en herbe, un Poisson d'avril, le Portier, une Fièvre brûlante, Chambre à deux lits.
6 3/4 PORTE-ST-MARTIN. — Maître Palma, Monte-Fiasco.
6 1/2 GAITÉ. — Bertram le matelot, les Chevaux du Carrousel.
6 »/» AMBIGU. — La Lisette de Béranger, Mémoires du Diable, le Secret de mon Oncle, le vicomte Giroflée, les Bohémiens de Paris.
6 1/2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Marie, Ricco, Kokoli.
6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonheur, une Fille, les Hussards.
6 »/» BEAUMARCHAIS. — Un Enfant, Sans tambour, Charbonnier, Fille et garçon, L'An II.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 8 AVRIL.

Les Enfants en Algérie.

Tout Etat bien constitué doit avoir des établissements pour recueillir et élever les enfants que le malheur a privés de leurs parents. A plus forte raison une colonie naissante, qui a pour but le peuplement d'une vaste contrée, doit-elle conserver avec sollicitude ce précieux élément de population qui, abandonné à lui-même, est menacé de périr de misère ou de vivre dans le vice et l'infamie. Aussi pensons-nous qu'il est du devoir de la France d'instituer en Algérie des maisons pour les orphelins et enfants pauvres sur de très larges bases : la colonie y gagnerait en vigueur et en moralité.

Les deux maisons d'orphelines existant actuellement à Alger, outre qu'elles ne reçoivent que des filles, ne disposent pas de ressources suffisantes pour l'œuvre pieuse qu'elles s'efforcent d'accomplir. Ces deux maisons réunies ne peuvent recueillir au plus qu'une centaine d'enfants ; il faut que la France en prenne sous sa protection maternelle dix fois, vingt fois davantage, si elle veut que sa charité ait une influence appréciable sur les nombreuses misères qui ont déjà envahi ce pays, à peine ouvert à la civilisation.

Les maisons d'orphelins devraient donner un asile et une éducation, non-seulement aux enfants des colons morts à la peine et des Arabes qui ont succombé à notre service, mais aussi recueillir, pour les transformer en jeunes Français, les enfants arabes pris dans les combats. Croirait-on qu'aujourd'hui, après les avoir retenus quelque temps entassés dans une prison, on les renvoie à leurs tribus, non pas au nom d'un généreux sentiment d'égard pour la douleur des familles, mais faute de savoir les utiliser ? Quel plus honteux témoignage de l'impuissance de nos institutions !

Les familles maures auraient droit aussi à trouver dans l'éducation de leurs enfants par la France une juste réparation du mal que nous leur avons fait. Ce mal est tel, soit par le renchérissement des denrées, soit par l'introduction d'industries plus perfectionnées, qu'elles n'ont plus de ressources que dans la prostitution des filles, et l'emploi des garçons à des métiers plus dégradants encore et plus infâmes. Double source d'immoralité ignoble, qui souille de ses flots impurs la population européenne.

Il faudrait enfin, pour prévenir bien des crimes cachés, recevoir, sans un examen trop inquisitorial, les enfants nés hors mariage, enfants nombreux dans une colonie nouvelle, dont les mœurs sont loin d'être épurées.

La charité d'un Etat comme la France ne doit pas se montrer mesquine dans ses bienfaits. Elle doit protection et secours à toutes les infortunes. Aussi, désirerions-nous que chacun des établissements que nous proposons pût prendre en peu d'années assez de développements pour recueillir environ un demi-millier d'enfants.

Une maison par province suffirait aujourd'hui. On les placerait près du littoral, dans la banlieue des grands centres de population : une à Alger, une à Oran, et la troisième à Bone ou à Philippeville. Ainsi voisine des misères qu'elles doivent soulager, elles auraient aussi plus de facilité pour écouler les produits de leurs travaux. Plus tard, quand la population de l'intérieur serait plus compacte, ou fonderait des maisons semblables auprès des principales villes. Celles-ci, en attendant, se contenteraient d'annexer à leur hôpital une crèche qui conserverait les orphelins jusqu'au moment où ils auraient acquis assez de force pour être transportés dans les maisons centrales de la province.

Chaque maison aurait une crèche pour la basse enfance où seraient réunis les deux sexes, et des écoles pour les enfants plus âgés, avec telle séparation des âges et des sexes qui serait jugée nécessaire. Avec l'instruction primaire et les premiers principes de la religion, on les initierait aux travaux de culture et d'industrie en les faisant intervenir, comme aides et apprentis, dans les ouvrages où ils pourraient être de quelque utilité. Cette intervention de la moyenne enfance dans les travaux ferait éclore les vocations et les aptitudes de chacun.

L'éducation de la haute enfance et des adultes serait facile par la création de jardins, fermes et ateliers de divers genres. Ainsi, l'enfant, en sus de la culture, fonction principale, apprendrait un ou plusieurs métiers conformes à ses goûts et à sa constitution. Divers cours compléteraient l'instruction théorique.

Sains et robustes, accoutumés dès l'enfance à un travail soutenu, habitués au climat, instruits dans la pratique et la théorie de plusieurs travaux, les enfants mâles fourniraient plus tard, non-seulement des bras, mais encore des intelligences à l'agriculture ; ils seraient recherchés comme directeurs de ferme, jardiniers, pépiniéristes, conducteurs de travaux. Ceux que leur vocation appellerait à des métiers industriels trouveraient un facile emploi dans les villes de l'intérieur qui manquent souvent d'ouvriers.

Elevées aux travaux du ménage et de la ferme, aux ouvrages de couture, aux soins à donner aux malades, les filles fourniraient d'excellentes ménagères pour les colonies civiles et militaires ; recherchées comme ouvrières habiles, elles trouveraient facilement à se marier avec les colons et les ouvriers. Enfin, il n'est pas jusqu'aux filles indigènes qui ne pussent être d'une haute utilité en devenant sœurs de charité dans les villages arabes.

Pour faciliter les mariages, pour aider les garçons et les filles qui ne se marieraient pas à leur sortie de la maison, l'Etat devrait leur constituer une dot de quelques centaines de francs. Cette dot ne serait pas une charge pour le budget, car elle pourrait être prise sur les produits des travaux des enfants, qui seraient très productifs pendant les dernières années de leur séjour dans l'établissement. On garderait à cet effet les enfants adoptés jusqu'à l'âge de 18 à 19 ans ; ils ne pourraient d'ailleurs être abandonnés ou placés plus jeunes sans courir risque de s'égarer, victimes de leur inexpérience. Leurs travaux paieraient une grande partie des frais d'éducation et des dépenses des premières années. Nous sommes même persuadés que, par un emploi bien entendu des forces et des facultés des enfants, on amènerait en peu d'années les maisons d'orphelins à se suffire à peu près à elles-mêmes. Il existe déjà en France des colonies agricoles enfantines, dont les produits couvrent presque la dépense. Que leur expérience soit mise à profit, que leur organisation et leur régime soient imités avec tous les perfectionnements possibles, et les résultats seront aussi économiques que moralement et socialement profitables.

Ainsi, par une bonne gestion, l'Etat n'aurait guère qu'à sacrifier les frais de premier établissement et le traitement du personnel, professeurs et maîtres, pendant quelques années ; la dépense ne serait pas énorme, et pourrait même être réduite en faisant appel aux cœurs généreux, qui concourraient avec joie à une œuvre aussi éminemment utile et charitable.

Certes, il serait difficile de trouver un meilleur emploi des fonds d'un Etat. On rendrait à l'agriculture et à d'autres industries des bras, qui seraient restés improductifs et probablement devenus nuisibles ; on transformerait en citoyens probes, actifs, intelligents, cette génération malheureuse que sa position condamne à l'abrutissement, et entraîne à l'hostilité envers une société qui l'abandonne.

La France pourrait encore, sans augmentation de dépense, utiliser ses enfants adoptifs, en faisant d'eux une race d'interprètes naturels entre les conquérants et les vaincus. Il suffirait pour cela que les deux langues française et arabe fussent également parlées par les orphelins, ce qui serait facile en introduisant dans l'éducation la langue et l'écriture arabes. Disséminés dans les campagnes, dans les armées, dans les marchés, ils deviendraient les intermédiaires naturels de nos relations avec nos ennemis, qui seraient ainsi pour nous d'un abord plus facile.

La fusion des races européennes s'opérerait avec le même suc[cès] au sein de ces institutions, comme de toutes autres qui en app[ro]chent, crèches, salles d'asile, écoles, fermes et colonies enfantin[es]. La nouvelle génération se trouverait toute française, par la pu[is]sance d'une éducation commune, malgré la diversité de ses sourc[es].

Enfin, — et ce dernier point de vue mérite une attention to[ute] particulière, — l'importante question des enfants trouvés, qui pré[oc]cupe si vivement les conseils-généraux et les préfets, trouver[ait] une solution des plus faciles et des plus honorables dans la cr[éa]tion en Algérie des maisons d'éducation dont nous venons d'e[s]quisser les principaux caractères.

Nous pensons que nos lecteurs ne verront pas sans intérêt [les] extraits suivants d'une lettre adressée d'un port de Bretagne, il y [a] quelque temps, à l'un de nous par un ami.

Mon cher ami, il y a un siècle que je ne t'ai écrit, j'ai besoin de [me] rappeler à ton souvenir et de causer un peu avec toi. J'ai besoin aus[si] de te dire que mes convictions phalanstériennes ne se sont pas aff[ai]blies ; bien au contraire, la réflexion, l'expérience, tout ce que je v[ois] chaque jour autour de moi, les fortifient de plus en plus. Cepend[ant] tu me dirais que je ne fais pas grandes preuves de zèle. Il est v[rai] que depuis longtemps je n'ai pas conquis de nouvelles recrues ; c'[est] qu'aussi il faut, pour accepter nos idées intelligence, bonne v[o]lonté, absence de préjugé, et puis quelque activité et quelque la[r]geur d'esprit, et, enfin, l'aptitude au travail et aux choses série[u]ses. Or, la réunion de ces qualités ne se rencontre pas facilemen[t]. Ici on passe volontiers son temps à jouer aux cartes et au billar[d], on fume, on boit de la bière, on disserte sur tous les petits canca[ns] de voisinage, etc., mais on s'intéresse peu aux arts, aux sciences, [à] la littérature et aux choses d'imagination ; tout au plus si, en prena[nt] les journaux, on en lit les feuilletons... Toutefois, si l'on ne conn[aît] que fort vaguement encore ici la Doctrine, on la regarde pourtant co[m]me chose sérieuse, digne d'attention et d'intérêt ; on en considère [la] réalisation comme désirable et même comme possible dans un aven[ir] donné.

... Mes fonctions de maire m'absorbent beaucoup de temps. Je su[is] arrivé au *pouvoir* dans des circonstances difficiles. Jamais la popul[a]tion de notre commune n'a été aussi misérable que cet hiver, et to[ut] semble s'être réuni pour l'accabler à la fois. D'abord, depuis quelqu[es] années nos récoltes de sel ont été très minimes, notre commerce s'e[st] ainsi réduit successivement, et nous sommes arrivés à ce point q[ue] nous n'avons expédié en 1846 que 12 millions de kilos de sel, tand[is] qu'auparavant la moyenne de nos exportations était de 25 à 50 million[s]. Les propriétaires de marais salants, il est vrai, et les paludiers n'o[nt] pas souffert de cet état de choses ; au contraire, tandis que la productio[n] diminuait de moitié ou de deux tiers, la denrée augmentait de pri[x] dans une proportion plus forte, dans une proportion telle que de mau[]vaises récoltes ont donné un revenu double et triple du revenu ord[i]naire. Cet accroissement dans les revenus a réagi nécessairement sur [le] capital. En 1833, les salines de notre pays valaient 300 fr. l'œille[t]. Par suite de plusieurs récoltes abondantes et de la dépréciation d[u] prix du sel, elles étaient tombées à 250 fr., et encore en 1840, beau[]coup de marais salants mis en vente ne trouvaient pas d'acheteur[s]. Maintenant, au contraire, les œillets ne se vendent pas moins de 400 [à] 420 fr. Mais, pendant que les propriétaires s'enrichissent, la classe la[]borieuse, la masse des habitants qui vit du transport, des chargement[s] et de toutes les manutentions auxquelles donne lieu le commerce de[s] sels, se trouve privée d'un travail qui lui fournissait à peine déjà [le] pain nécessaire à ses besoins de chaque jour.

D'un autre côté, nos marins ne sont guère mieux partagés : leur na[]vires, qui font tous le cabotage des sels, restent sans emploi dans [le] port, ou n'obtiennent de fret qu'à des prix très réduits, et qui ne le[ur] permettent pas d'entretenir leurs familles.

Cependant la stagnation du commerce n'a pas été la seule calami[té] qui ait frappé la population de notre littoral : la pêche de la sardin[e], qui emploie 150 à 200 bateaux, montés chacun de six hommes d'équ[i]page, a fait complètement défaut l'année dernière. Et, au moment o[ù] la classe ouvrière était privée de ses principales ressources, au mo[]ment où elle avait épuisé ses économies, où le travail venait à lui ma[nquer]

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 9 AVRIL 1847.

LES MARAUDEURS.

Conte militaire.

I.

Cette historiette m'a été bien des fois racontée par un vieux chirurgien-major en retraite qui venait presque tous les soirs passer la veillée chez ma mère, et nous émerveiller, nous autres enfants, par ses belliqueux récits. Ce conte militaire m'amusait beaucoup alors, et depuis, quand je me le suis rappelé, un reste des sourires de mon enfance est revenu encore m'apporter un peu de la gaieté d'autrefois. Voilà ce qui, l'autre soir, a décidé ma plume désœuvrée à retracer tant bien que mal cet épisode de la vie de soldat. Puissent mes lecteurs ne pas trop m'en vouloir !...

C'était pendant cette désastreuse guerre d'Espagne, qui semblait nous présager par ses revers la campagne de Russie, plus désastreuse encore. La division commandée par Suchet stationnait aux environs de Pampelune, et les soldats n'avaient pas de pain ; car c'était plutôt par la famine que par les armes, que les Espagnols repoussaient notre invasion... Les vivres disparaissaient des bourgs, des villes et des campagnes, à mesure que nos colonnes s'avançaient dans le pays. A peine si parfois on se procurait quelques chétifs aliments à prix d'or : encore était-on fort heureux de trouver de ces avares qui, oubliant leur patrie pour l'intérêt, spéculaient sur notre détresse ; ils cherchaient çà et là quelqu'un de nos soldats isolés pour conclure avec lui leurs marchés odieux ; car, soit crainte, soit pudeur, ils ne venaient jamais au camp.

Cependant le désir de les rencontrer avait mis le désordre dans notre armée. Chaque jour, malgré les ordonnances de discipline et les punitions sévères dont elles menaçaient, un grand nombre d'hommes affamés s'en allaient en quête de pourvoyeurs. Les officiers eux-mêmes y prêtaient un peu la main, en profitant des trouvailles que leur apportait de temps en temps la générosité des soldats.

D'autres, moins scrupuleux encore, ne se contentaient pas de fermer les yeux sur l'abus quotidien de la maraude... ils y encourageaient les intrépides de leur compagnie, et les envoyaient pour ainsi dire officiellement à la chasse au pain. — C'était, il est vrai, un très mauvais exemple... mais leur excuse pouvait passer pour suffisante : l'épaulette n'empêche pas d'avoir faim.

Ces détails préliminaires feront comprendre la première scène de cette courte comédie.

Dans un coin écarté du camp, un jeune homme, vêtu de la petite tenue de capitaine de voltigeurs, parlait à voix basse avec des gestes indicateurs à un simple soldat d'une figure intelligente et matoise.

Ce manège dura pendant assez longtemps... Enfin le capitaine dit un peu plus haut, sans le vouloir peut-être, ou parce qu'il n'y attachait pas beaucoup d'importance, quelques paroles insignifiantes en elles-mêmes, quoique le soldat eût l'air de les comprendre parfaitement.

— A trois heures, alors, Vial ; c'est convenu.

— Indéfiniment, mon capitaine.

— Où nous sommes allés hier...

— Toujours, mon capitaine.

— Surtout prends garde à ne pas rencontrer la ronde ou la patrouille.

— La ronde et la patrouille, on les... suffit, mon capitaine...

— Tu vas prévenir en sortant l'aide-chirurgien Grosourdy de se trouver au rendez-vous.

— C'est fait, mon capitaine... Je l'ai rencontré tout à l'heure qui cherchait des jambes à couper, et je lui ai dit : « Mon chirurgien, comme je pense que vous aimeriez autant couper une croûte... je ne vous dis que ça.

— Et il t'a compris ?

— Le carabin comprend toujours quand il n'a que sa langue à se mettre sous la dent...

— Bien. En ce cas, va vite, et tâche de nous trouver quelque chose de plus nourrissant.

— On y va, mon capitaine.

Et Vial s'éloigna en se dandinant avec une désinvolture des plus gracieuses.

Comme M. Vial est le principal personnage, le héros de ce récit, épisode oublié par les rapsodes homériques de l'empire, nous deman[]derons à nos lecteurs, ainsi que le bravo des Apennins aux voyageur[s], pardon de la liberté grande, si nous faisons le portrait du voltigeu[r] et si nous leur mettons sous les yeux le poignard de la description.

M. Vial, on a dû le comprendre, n'était plus un conscrit... Pour[]tant il ne pouvait encore passer pour grognard... Il était tout sim[]plement ce qu'on appelle vulgairement un troupier fini. Ses yeux, pe[]tits, gris et perçants, sa lèvre supérieure finement retroussée aux coin[s] de la bouche sous le voile épais des moustaches, indiquaient un es[]prit malin et rusé, — ce qui était vrai. La réputation du voltigeur [sur] ce sujet était proverbiale dans le régiment, et les commérages du b[i]vouac lui attribuaient une quantité notable de hauts faits de ce genr[e].

Cela ne l'empêchait pas, du reste, de se battre comme un lion quan[d] l'occasion s'en présentait, et ses camarades s'étonnaient généralemen[t] qu'il n'eût pas même obtenu encore les sardines de caporal.

Etait-ce injustice ? Non... C'est que tout simplement il avait manqu[é] à Vial une occasion éclatante de faire apprécier ses qualités morale[s]. Quant à la valeur, cela passait alors pour chose peu remarquable... Tous ceux de l'armée étaient braves.

Maintenant que, par cette analyse physiologique, on peut être [à] même d'apprécier notre héros à sa juste valeur, suivons-le dans so[n] aventureuse expédition... Qui sait ? peut-être va-t-il y trouver l'occa[]sion de briller, qu'il cherche depuis si longtemps.

Il est certain qu'à cette heure il n'y songe pas... Mais la fortun[e] est si capricieuse qu'elle aime à causer des surprises.

II.

— Mille-z'yeux ! en voilà un particulier qui ne se gêne pas... Ta[n]dis que nous mourons d'*inalition* à une portée de fusil, un ennemi car cet homme là doit être un ennemi, se fait servir un dîner que l'ea[u] m'en vient à la bouche... Et je serais assez... ce que je ne suis pa[s] pour laisser fixes, comme un bataillon au port d'armes, les préparatif[s] qui sont là tout seuls en attendant l'ennemi... Ah ! mais non... Un[e], deux, à la soupe d'abord... Cré nom !! qu'elle est chaude ! Bah ! cett[e] idée !... c'est que j'ai perdu l'habitude d'en manger.

Ce monologue, moitié pensé, moitié parlé, avait pour auteur le volt[i]geur Vial ; il avait joint le geste aux paroles et s'était mis à dévore[r] une soupe grasse, fort engageante, qui fumait sur une table à un se[ul] couvert.

installé et ouvert la salle d'asile. Au bout de six semaines nous aurions cent trente enfants la plupart indigents, et deux mois après nous avions opéré, je puis le dire, chez tous ces enfants, une transformation complète. C'est une chose bien digne de remarque que l'influence d'une éducation attrayante, appropriée à la nature de l'enfant, sous la direction d'une femme intelligente et dévouée. Cette influence, dans notre asile, a été tellement rapide et marquée, que les habitants, qui n'étaient pas sans préventions contre cette institution, en sont devenus partisans *enthousiastes*. C'est qu'aussi naguère ces enfants, abandonnés à eux-mêmes, vagabondaient du matin au soir à travers nos rues et nos places. Toujours sales, en guenilles, n'ayant que de grossiers propos à la bouche, ils étaient un sujet de dégoût et d'ennui pour les passants et les voyageurs qu'ils poursuivaient de leurs importunités. Aujourd'hui, tout misérables qu'ils sont, et, quoique exposés encore à plus d'une pernicieuse influence, ils peuvent cependant servir d'exemple aux enfants des riches, aux enfants élevés isolément avec le plus de soin et de sollicitude, aux miens mêmes. Ceux-là sont turbulents, volontaires, criards et pleureurs, pleins d'exigences ; ils savent peu de chose et ont horreur de l'école. Les enfants de notre asile sont devenus dociles, honnêtes, affectueux, intelligents ; ils sont initiés déjà à tous les exercices, à toutes les connaissances que leur âge comporte, et, de plus, ils suivent les leçons avec un véritable bonheur. C'est au point qu'il n'y a pas de punition plus sensible pour eux que d'être privé de le classe. Je ferai observer encore que la sœur directrice n'a employé d'autres moyens que la douceur, l'attrait, la persuasion, pour arriver à un pareil résultat, même avec les enfants qui passaient pour être les plus vicieux.

Il faut te dire que cette excellente sœur directrice est pour beaucoup dans le succès de notre œuvre. Elle possède toutes les précieuses qualités que nécessite la belle et difficile mission à laquelle elle a voué sa vie. Elle joint à cela un dévouement infatigable, et cette ardeur de charité dont les femmes semblent avoir le monopole. J'avais été obligé d'outrepasser mes ressources pour compléter l'installation de la maison d'asile, heureusement que je viens de recevoir un secours de 2 000 fr. du ministre de l'instruction publique. Ce secours, je le dois à l'intervention de M. le préfet du département, et surtout à l'appui bienveillant et empressé de M. Dubois (de la Loire-Inférieure). Me voilà donc tranquille de ce côté. Mais il ne suffisait pas de donner un abri à nos enfants, de les instruire et de les moraliser, il fallait aussi leur donner du pain. Dans ce but, j'ai ouvert une souscription qui monte déjà à mille francs et dont une partie sera affectée à l'entretien des enfants indigents de l'asile. Depuis quinze jours déjà nous nourrissons cinquante enfants.

Je ne me dissimule pas cependant que ceci n'est qu'un léger palliatif à la misère de notre malheureuse population. Il faudrait faire pour les enfants au-dessous de deux ans, pour les élèves de l'Ecole primaire, pour les femmes, les jeunes filles, les vieillards, ce que nous faisons pour les enfants de l'asile. On me dit que la charité privée pourvoit à leurs besoins les plus pressants ; cela est vrai jusqu'à un certain point ; mais ils sont obligés d'aller quêter de porte en porte le morceau de pain qui les aide à vivre, et nous avilissons ainsi, nous dégradons des gens qui jusque-là avaient vécu du fruit de leur travail. D'un autre côté, les plus importuns, les plus effrontés reçoivent souvent au-delà du nécessaire, tandis que d'autres plus timides ou plus fiers n'ont pas assez et souffrent en silence. Ceux-ci meurent de faim lente, comme disait Fourier, par suite de privations de toute nature. Telle est sans doute la cause de l'accroissement des décès, chez nous, depuis que l'hiver est commencé. Ainsi, en 1846, nous n'avons eu pour toute l'année que quarante-trois décès ; depuis un mois et demi nous en comptons déjà dix-huit. Ces chiffres ne sont que trop significatifs.

Il serait donc indispensable, en l'absence d'institutions préventives, qui seules maintiennent la dignité de l'homme et peuvent arrêter l'extension du paupérisme, il serait indispensable, pour agir d'une manière un peu efficace, de concentrer les aumônes, d'en régler les distributions, d'organiser enfin la charité ; mais il faut du temps pour faire prendre les vues les plus raisonnables et les plus simples.

J'ai lu avec grand intérêt le dernier numéro du ***Bulletin phalanstérien***. J'approuve de tout cœur la marche de l'Ecole et son plan de campagne. Je vois aussi avec joie que vous allez fonder à Paris un asile dont L. sera le directeur. C'est une bonne idée qui sera à la fois un

France que l'émission des billets de 250 francs, autorisée pour tout le royaume, est interdite à Paris. Le conseil général de la Banque de France a voulu faire cesser pour la capitale cet état d'exception. Il a demandé, pour l'établissement central, la faculté qui lui est accordée pour ses succursales d'émettre des billets de la coupure de 250 francs. Cette demande a été accueillie par le gouvernement, qui a appuyé avec force dans la commission cette mesure. La commission n'a pas accueilli cette proposition telle qu'elle est présentée par le gouvernement. Elle n'a pas pensé que l'émission des billets de 250 francs satisfît tous les intérêts. Plusieurs membres ont demandé la création de billets de 400 francs.

La commission propose l'émission de billets de 200 fr. qui se prêteraient à une partie des usages pour lesquels le billet de 400 fr. est aujourd'hui réclamé, et qui, par leur quotité même, n'ont aucun des dangers si redoutés par quelques-uns des commissaires.

Cette discussion soulèvera aussi en séance publique les questions qui se rattachent à l'avenir de la Banque de France elle-même et au développement de ses comptoirs, et enfin aux banques établies à Bordeaux, à Rouen, à Lyon, à Lille et autres grandes villes. L'approche de l'expiration du privilége de la banque de Bordeaux donnera à cette question un caractère d'actualité. La discussion fixera sur l'avenir de ces établissements. Les députés des localités intéressées soutiendront les banques départementales avec leur constitution actuelle.

M. Croissant a été nommé président et M. Reynaud secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à un crédit d'un million de francs pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1847.

M. Le Lorgne-d'Ideville a été nommé président et M. Bergevin secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 450 000 fr. pour l'inscription des pensions militaires en 1847.

M. le général Espéronnier a été nommé président et M. le comte de Mérode secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'emprunt grec.

M. le vicomte d'Haubersaert a été nommé président et M. le colonel Jamin secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'avancement des lieutenants nommés à des fonctions spéciales dans les corps de troupes.

M. le général baron de Feuchères a été nommé président et M. de Loynes secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à un appel de 80 000 hommes sur la classe 1847.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Demesmay sur la réduction de la taxe sur le sel a nommé M. Dessauret rapporteur.

PLAN DE COLONISATION POUR L'IRLANDE. — Un vaste plan de colonisation vient d'être conçu pour l'Irlande. Le haut clergé catholique, l'aristocratie, la famille O'Connell et plusieurs membres du parlement sont à la tête du projet. Voici la lettre qui vient d'être adressée à lord John Russell :

« Mylord, nous avons l'honneur de présenter à votre seigneurie le mémoire ci-inclus avec la liste des personnes qui l'ont approuvé. Les principales propositions qu'il contient et auxquelles les signataires ont adhéré, sont : 1° La nécessité d'un système de colonisation sur une vaste échelle pour l'Irlande, au Canada, et du concours du gouvernement pour l'encourager ; 2° la nécessité d'assurer tous les secours religieux aux émigrants ; 3° l'avantage de faire participer les entreprises particulières comme agents à l'exécution de ce projet, et 4° l'engagement d'accepter une taxe sur le revenu et la propriété à l'effet de défrayer les dépenses de l'émigration. Nous espérons gagner de nouvelles adhésions au principe de ce mémoire, que nous aurons l'honneur de soumettre nous-mêmes à votre seigneurie après les vacances de Pâques ; mais nous avons cru devoir vous le faire parvenir avant qu'il soit mis en circulation en Irlande. »

La lettre est signée de MM. J. O'Connell, Grégory, membres du parlement. L'archevêque de Dublin, le marquis d'Ormonde, le comte de Devon, plusieurs autres personnages, éminents par la fortune et le rang, ont donné leur adhésion au mémoire.

[illegible] s'est constitué prisonnier aujourd'hui.

— Les journaux de Bordeaux annoncent la mort de M. Carayon-Latour, lieutenant au 1er régiment des spahis d'Afrique, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Fils du receveur général de la Gironde, il s'était engagé volontairement comme simple soldat, et avait conquis tous ses grades par des actions d'éclats qui avaient fait de son nom un des plus populaires de l'Algérie. Il meurt à peine âgé de 29 ans, laissant d'unanimes regrets.

— Le nombre des Irlandais affamés qui ont débarqué à Liverpool pendant le mois de mars s'élève à 50 000. Il en est arrivé plus de 5 500 dans la journée du dimanche 28. La nourriture et le logement de ces malheureux coûtent à la ville de 6 à 700 livres sterling (plus de 16 000 fr.) par semaine. L'hôpital des fiévreux étant insuffisant pour contenir les malades, on a été obligé de louer des hangars qui peuvent contenir 4 à 500 individus, et l'on va construire des baraques pour le même objet près de l'hôpital.

Les morts, très nombreux, sont portés au cimetière à toute heure du jour, même pendant la nuit, et l'on se sert quelquefois de cercueils non cloués, afin de transporter successivement plusieurs cadavres. Les médecins, dont on a récemment doublé le nombre, ne peuvent plus suffire aux devoirs que leur impose l'humanité.

LE BLÉ ET LES AGIOTEURS. — On lit dans l'*Echo de la Frontière*, journal conservateur : « Une circonstance assez singulière, dit cette feuille, qui vient d'être observée à un des derniers marchés de Lille, donne beaucoup à réfléchir. Mercredi dernier, la société dite de *Prévoyance*, qui s'est chargée de faire acheter des blés à l'étranger, pour faire sur la place une louable concurrence aux vendeurs trop tenaces, a commencé ses opérations en déposant sur le marché environ 400 sacs de blé. La société offrait ces blés à 2 et 3 fr. au-dessous du cours. Cependant les boulangers de Lille, ni ceux de dehors, ni les fariniers de la ville, ni aucun des acheteurs ordinaires, n'ont voulu acheter les blés de la société, qu'ils semblaient éviter. Jusqu'à trois heures de l'après-midi, il n'y a pas eu un seul sac d'enlevé, et le marché allait être fermé, quand un acheteur inconnu, qui paraît être étranger à Lille, acheta 400 sacs, sans quoi la société aurait dû rentrer tout son blé, sans avoir vendu un seul hectolitre.

» On considère à Lille ce fait comme très grave, et on a raison. Il y a donc des gens intéressés à ce que le blé soit tenu à ce qu'ils appellent *un bon prix ;* il y a donc des individus qui aiment mieux acheter le grain cher que de voir baisser les mercuriales et le prix du pain ; il existe donc des agioteurs qui spéculent sur la misère publique et sur le pain du pauvre ! On pourrait le croire en voyant cette opposition systématique faite à la *Société de Prévoyance* de Lille, qui a su réunir près d'un million et demi à l'effet d'acheter des grains à l'étranger et de les revendre à l'intérieur, fût-ce même à perte, mais toujours un peu au-dessous du cours. Cette mesure philanthropique a dû déjouer bien des projets, et c'est sans doute pour cela qu'elle trouve aujourd'hui une espèce de *coalition* contre elle. »

Le narrateur ajoute que la *Société de Prévoyance* de Lille ne s'est pas découragée dans son entreprise, qu'elle a demandé à être autorisée à employer la manutention des vivres pour réduire en pain les blés refusés par la boulangerie, et vendre le pain qu'elle confectionnera à prix réduit.

— Il est question de former à Lille, sous la dénominntion de *laiterie sociétaire*, un établissement qui, monté par actions de 250 fr., au capital de 50 000 fr., fournirait lait, crème et beurre aux actionnaires et au public.

UN NOUVEAU PROCÈS DE Mlle ARALDI. — On lit dans l'*Union monarchique* : « Une scène passablement burlesque a eu lieu, il y a quelques jours à l'Odéon. Après la représentation de la tragédie d'*Alceste*, Mlle Araldi, qui avait joué, sans doute avec beaucoup de talent le rôle de la reine de Phères, a été redemandée, ainsi que c'est son droit, par engagement, par une certaine portion du parterre ; mais le rideau d'avant-scène ne se relevant pas assez vite au gré de ses désirs, Mlle Araldi voyant la salle se dégarnir de spectateurs et ne voulant pas reparaître devant les banquettes, a trouvé plus expéditif de passer par le manteau d'arlequin et de venir saluer le public entre le rideau et la rampe. Cette ingénieuse manière de venir recevoir une ovation n'a pas été du goût du régisseur, qui l'a trouvée assez excentri-

---

Son appétit avait véritablement trouvé une bonne fortune.

Après avoir rodé pendant deux heures fort loin du camp, il revenait tout désespéré, les mains vides, au rendez-vous fixé par son capitaine, lorsqu'en passant devant une maisonnette qu'il avait cent fois visitée de la cave au grenier sans rien y découvrir, une certaine odeur de cuisine était venue procurer à ses nerfs olfactifs un chatouillement des plus agréables.

Un limier n'est pas plus prompt à poursuivre le lièvre dont il sent la piste, que ne le fut Vial à s'élancer par la porte entrebaillée de la cabane.

Un cri d'admiration lui échappa...

Il avait sous les yeux le festin de Balthazar en miniature... et d'un coup d'œil il en embrassa tout le menu.

Ce menu se composait :

D'une abondante soupe, indiquée ci-dessus ;

D'un pain de quatre livres ;

D'une bouteille de vin ;

D'un poulet qui achevait de se dorer à la broche ;

Enfin de quatre boudins noirs qui criaient en cuisant sur le gril.

Vial, en présence d'un butin aussi beau qu'inespéré, conçut instantanément le plan de son expédition.

Il emporterait tous les vivres à son capitaine, hors la soupe, qu'il se mit incontinent à dévorer. Il en avait déjà fait disparaître une énorme assiettée et s'apprêtait à faire de même d'une seconde, lorsqu'un bruit de pas retentit au-dessus de sa tête.

Son premier mouvement fut de tirer son sabre ; mais il rengaîna au plus vite... les bottes qu'il avait entendues, descendaient l'escalier et c'étaient celles du général D... car Vial venait de le reconnaître à un formidable juron lancé probablement par joie de faire un bon dîner.

Vial ne perdit pas de temps... il savait que l'escalier n'avait que très peu de marches.

Il s'élança donc avec prestesse sur le poulet, le débrocha avec une rapidité à désespérer tous les Vatel du monde, et le mit adroitement entre sa poitrine et sa capote... Les quatre boudins passèrent dans la poche de sa culotte.

Alors le général mit la main à la clé pour entrer dans l'appartement.

Vial courut au pain, le jeta sous son bras gauche, comme un acteur fait de son chapeau dans un rôle régence, prit la bouteille de la main droite, et s'enfuit à toutes jambes.

Comme il sortait de la maisonnette, le général entrait dans la salle à manger.

Sa figure se renversa d'une façon étrange, et c'est à peine s'il put crier d'une voix étranglée :

— Au voleur ! au voleur !

Il chercha ensuite à poursuivre Vial ; mais ses hautes bottes à l'écuyère paralysaient tous ses efforts, et d'ailleurs il eût perdu sa peine ; le voltigeur était leste comme une gazelle, il aurait suivi un cheval au galop pendant deux heures.

Le général revint donc tout désappointé, passant en revue le ciel et la terre dans ses imprécations qui avaient entre autres quatre sujets principaux :

1° D'avoir envoyé son brosseur au camp inviter le colonel X... ;

2° De n'avoir pas eu un pistolet pour tirer sur le larron ;

3° De s'être emprisonné dans des bottes ;

4° De n'avoir pas reconnu le voleur pour lui infliger en temps et lieu un salaire mérité.

Toutefois, lorsqu'il eut suffisamment lâché la formidable bordée de ses jurons contre ces causes et conséquences de son malheur... il se mit, ne pouvant mieux faire, à manger ce que Vial lui avait laissé de son potage.

Ce qui fit que la table était complètement nette lorsque le colonel X... arriva, bercé par le brosseur des espérances les plus confortables.

Heureusement que ce colonel savait rire quand il le fallait. Aussi se contenta-t-il de répondre à la narration blasphématoire de son ami :

— Allons, mon cher D..., convenez que vous n'entendez rien à faire la maraude.

iII.

Le jeune capitaine et le chirurgien Grosourdy avaient été, comme on le pense bien, très fidèles au rendez-vous.

La place était parfaitement choisie : une mâsure délabrée où l'herbe avait fait un tapis naturel, et dont les décombres inutiles n'attiraient jamais l'attention des soldats français, tel était le caravensérail découvert un beau jour par Vial et qui depuis avait vu souvent maint festin frauduleux.

Mais pas une des chasses du voltigeur n'avait encore été à la hauteur de celle qu'il venait de faire.

Aussi son visage avait toute l'irradiation d'une joie orgueilleuse et triomphante lorsqu'il pénétra dans les ruines, un peu après l'arrivée des deux officiers.

Le capitaine releva sa moustache en adressant à Vial un sourire amical, et le chirurgien prit dans sa trousse un scalpel des mieux affilés.

Tous deux s'écrièrent en même temps :

— Eh bien ?

Vial, qui avait déjà déposé à terre le pain et la bouteille, tira le poulet de sa cachette en s'écriant d'une voix singulièrement émue :

— Voilà, mon capitaine, un gaillard qui peut se vanter d'être *fameusement* chaud... je me sens l'estomac comme si j'avais tourné à sa place devant le feu du général D...

— Comment, du général D... ? dit Grosourdy qui s'était déjà mis à l'œuvre pour dépecer l'animal.

— Identiquement, mon chirurgien.

— Et le pain ? et la bouteille ? dit le capitaine.

— Toujours au même caisson, mon capitaine, et de plus ces cartouches-là qui ont taché mon fourniment...

Vial indiquait par ces mots les boudins qu'il fit apparaître à la file au grand contentement des autres convives.

On le pria de prendre sa part, et, malgré la vive douleur que lui causait sa brûlure, ou peut-être pour y porter remède, le voltigeur, que le potage n'avait fait que mettre en appétit, lutta de rapidité avec son capitaine et le *carabin* pour faire disparaître au plus vite le produit accusateur de son larcin.

Le silence le plus religieux marqua le premier instant de ce festin précipité... Mais une fois la grosse faim satisfaite, on se mit à causer, et le capitaine se montra aussi avide des détails de l'expédition qu'il l'était tout à l'heure de ses résultats.

Nous savons tout ce qui s'était passé... Il est donc inutile d'y revenir, malgré nos regrets de faire perdre à nos lecteurs la narration aussi émouvante que pittoresque du voltigeur Vial.

Il put se flatter d'avoir obtenu de la part de ses auditeurs l'attention la plus soutenue.

Quel orateur en pourrait dire autant ?

Et quand une dernière période enrichie de remarques fort insubordonnées à l'égard du général D... eut achevé la courte mais poétique

[illegible] que tu es avec ta femme, trois mois qu'elle est avec toi et trois mois que vous êtes ensemble, cela fait les neuf mois. »

PÉNURIE MARITIME. — On lit dans l'*Océan* de Brest : « A Brest, dans notre premier port de guerre, il y a maintenant *trois frégates, une corvette, deux bricks de 20 canons, deux canonnières et un bateau à vapeur, qui n'a pu marcher depuis seize ans. Pas un seul vaisseau de ligne à flot* ! Nous ne croyons pas nous éloigner de la vérité en disant que, dans les autres ports de l'Océan, il en est de même. Oui, de Dunkerque à Bayonne, *pas un seul vaisseau de ligne à flot*. L'escadre de Toulon doit être composée de huit vaisseaux ; elle sera sans doute prête au mois de mai au plus tard. »

UN ASSASSINAT. — Dans la soirée de samedi, veille de Pâques, un jeune homme de dix-huit ans, petit de taille, faible de complexion, et dont la figure blafarde, les yeux ternes et les cheveux roux semblaient déceler une sorte d'idiotisme, se présenta chez le sieur F..., cordonnier en vieux, rue de la Muette, quartier Popincourt. Après s'être fait montrer des chaussures de toute sorte, il arrêta son choix sur une paire de bottes d'occasion, dont le prix fut fixé entre lui et le sieur F... au chiffre de 5 fr. Seulement, il fut entendu que, comme il y avait quelque réparation à faire aux semelles, ce travail serait payé 75 cent. en sus. Ces conditions arrêtées, ce jeune homme, qui déclara se nommer Louis, et être ouvrier gazier, se retira en faisant bien promettre au cordonnier de lui tenir la paire de bottes prête pour le lendemain matin.

Cependant la journée du dimanche s'écoula sans que le cordonnier de la rue de la Muette le vît reparaître, et, le soir étant venu, il se disposait vers huit heures à fermer la devanture de son échoppe, lorsque le jeune ouvrier arriva et lui demanda si sa paire de bottes était prête. « Certainemeut ! répondit l'honnête savetier ; mais j'avais pensé que vous aviez trop largement fêté Pâques, et qu'ayant plus besoin de votre lit que de la danse, vous auriez remis votre visite à demain. — Du tout, du tout, répondit le jeune homme ; il me les faut tout de suite, donnez-les-moi, et que je les mette sans retard. » Le vieux cordonnier, n'ayant aucune défiance et jugeant même inutile d'allumer sa lampe, car il faisait encore un peu jour, chercha la paire de bottes demandée, et, s'agenouillant après l'avoir trouvée, se mit en posture de l'essayer. Mais en ce moment, et comme il était baissé dans cette échoppe obscure et située à l'angle d'une rue déserte, il se sentit subitement frappé à la tête d'un coup terrible qui, asséné avec une barre de fer que Louis avait tenue jusqu'alors cachée sous sa blouse, le renversa sans connaissance sur le carreau.

L'action du jeune ouvrier gazier avait été si rapide, et le coup avait porté si violemment, que le malheureux savetier n'avait eu ni le temps ni la force de pousser un cri. Le croyant mort sur le coup, le meurtrier abandonna sur le théâtre du crime l'instrument qui lui avait servi à le commettre, et qui plus tard fut reconnu pour être une pince-navette à l'usage des tisseurs. Il sortit d'un pas tranquille ; mais, ayant rencontré à quelque distance des voisins, et craignant qu'ils découvrissent le cadavre avant qu'il eût eu le temps de s'éloigner : « Ah ! mon Dieu ! leur dit-il, ce pauvre savetier auquel j'avais acheté hier des bottes, vient d'être assassiné ; je l'ai trouvé sans vie sur le carreau de sa boutique, en venant pour lui commander une petite réparation. J'en suis tout tremblant, et je cours chercher la garde. »

Ce misérable a été arrêté hier lundi, et mis à la disposition de l'autorité judiciaire. L'instrument de fer à l'usage des tisseurs gaziers, trouvé près de la victime, a été reconnu pour appartenir au jeune Louis. Accablé du reste par l'évidence, il a fait des aveux complets, et n'a cherché à atténuer l'énormité de son crime, qu'en disant n'avoir pas eu la conscience de ses actes, et avoir agi sous l'influence d'une hallucination qu'il ne pouvait ni comprendre ni expliquer.

(*Gazette des tribunaux*.)

Chambre des Députés.

Séance du 8 *avril.* — *Présidence de* M. SAUZET.

M. DE RÉMUSAT donne lecture de la proposition qu'il a présentée, et qui est ainsi conçue :

« Art. 1er. Les membres de la Chambre des députés qui ne sont pas fonctionnaires publics salariés au jour de leur élection, ne peuvent le devenir pendant qu'ils font partie de la Chambre ni pendant l'année qui suit l'expi- [illegible]

» 2° De procureur-général, d'avocat-général et substitut du procureur du roi près les cours autres que la cour de cassation, la cour des comptes et la cour royale de Paris ;

» 3° De procureur du roi et substitut du procureur du roi près les tribunaux de première instance :

» 4° D'ingénieur en chef et ordinaire des départements ;

» 5° De secrétaire-général, de directeur-général, chef de division et employé des ministères.

» Art. 6. Les présidents et juges des tribunaux de première instance ne pourront être élus députés par le collége électoral de l'arrondissement dans lequel ils exercent leurs fonctions.

» Art. 7. Les dispositions ci-dessus ne recevront leur exécution qu'après les prochaines élections générales. »

L'honorable membre demande à développer sa proposition jeudi prochain, 15 avril. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux terrains domaniaux usurpés.

Dans la séance d'hier, la Chambre, après avoir adopté l'article 1er du projet de loi, et un paragraphe additionnel présenté par M. Isambert, a renvoyé à la commission un second paragraphe additionnel proposé par M. Vivien, qui est ainsi conçu :

« La présente loi n'est pas applicable aux terrains situés dans l'intérieur des villes dont la population agglomérée n'excédera pas 5 000 habitants, et dont l'estimation dépassera 1 000 fr. »

M. RESSIGEAC, au nom de la commission, rend compte de l'examen auquel la commission s'est livrée relativement à la proposition de M. Vivien : la commission, en adoptant le principe de la proposition, a cru devoir cependant la modifier en ces termes :

« La présente loi n'est pas applicable aux terrains d'une contenance de dix ares, situés dans l'intérieur des villes dont la population agglomérée sera de 5 000 habitants et au-dessus. »

Une discussion s'engage sur cette double proposition. La Chambre entend successivement MM. Lacave-Laplagne, Creton et Chasseloup-Laubat. La rédaction de la commission est mise aux voix et adoptée.

L'article 1er est également adopté dans son ensemble.

« Art. 2. Le gouvernement continuera de présenter annuellement aux Chambres l'état prescrit par l'art. 3 de la loi du 20 mai 1836. » — Adopté.

L'ensemble des projets est ensuite voté par 227 voix contre 5.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un crédit extraordinaire, sur l'exercice 1847, de 162 100 francs, destinées à l'acquisition de pièces anatomiques, collections, etc., pour le Muséum d'histoire naturelle, l'Ecole royale des mines, etc.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique, sur l'exercice 1847, un crédit de cent soixante-deux mille cent francs, applicables, savoir :

» 1° Quarante mille francs aux dépenses d'un musée d'anatomie comparée à la Faculté de médecine de Paris ;

» 2° Vingt mille francs à l'acquisition des pièces anatomiques en cire composant le cabinet de M. Dupont, naturaliste, pour être distribuées entre les Facultés de médecine des départements ;

» 3° Dix-huit mille francs à l'acquisition, pour le Muséum d'histoire naturelle, de la collection de coquilles formée par M. de Roissy ;

» 4° Seize mille francs à l'acquisition de la collection paléontologique de l'Auvergne, recueillie par M. Bravard, également pour le Muséum d'histoire naturelle ;

» 5° Trente mille francs à l'acquisition, pour le Muséum d'histoire naturelle, pour la collection d'ossements fossiles recueillie par M. Lartet, dans les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne ;

» 6° Cinq mille cinq cents francs à l'acquisition du terrain contenant ces couches d'ossements fossiles, et comprenant quatre hectares quatre-vingt-dix centiares ;

» 7° Douze mille francs à l'acquisition de la collection de fossiles houillers, recueillie par M. Greser, pour le Muséum d'histoire naturelle et l'Ecole royale de marine ;

» 8° Quinze mille francs à l'acquisition des papiers et dessins laissés par feu M. Nestor Lhôte ;

» 9° Cinq mille six cents francs à la table de la description de l'Egypte. »

Après une discussion de peu d'intérêt entre MM. Ferdinand de Lasteyrie, Lestiboudois, Demarçay et le ministre de l'in[illegible]uction publique, le projet de loi est adopté par assis et levé. Le scrutin a été renvoyé à demain.

Critique. — Le Sel,

Par M. FERRIER ; brochure in-8°.

Un noble pair, M. Ferrier, déjà connu dans le monde savant par d'excellents ouvrages sur l'économie politique et l'administration commerciale, vient d'ajouter une spirituelle brochure aux nombreux écrits qui ont été déjà publiés sur la matière.

M. Ferrier est un partisan exclusif de l'impôt du sel, un adversaire déclaré de la réduction ; il ne croit nullement à l'utilité du sel pour [illegible] théorie de l'impôt, veut-on savoir pourquoi ?

« Il n'empêche pas la consommation, il permet à l'âpreté du fisc de » se cacher derrière la surtaxe usuraire du marchand. »

Malgré toute la vénération que peuvent inspirer le talent et le caractère de l'auteur, on est forcé de convenir que la plume laisse couler des naïvetés un peu bien caractérisées ; mais M. Ferrier use du privilège accordé aux hommes d'esprit comme aux jolies femmes : les naïvetés ont une grâce parfaite et prennent un air adorable. Qu'il nous permette pourtant d'en relever humblement quelques-unes :

« De 1790 à 1806, le sel a été exempt d'impôt, c'était le cas d'expé- » rimenter son utilité dans l'industrie agricole, l'industrie agricole » ne s'en est pas occupée, elle n'en éprouvait pas le besoin... »

Il y avait alors sur le tapis d'autres expériences. Une révolution qui ébranlait le monde, des millions d'hommes sous les armes, rien que cela, et n'était-il pas permis d'oublier un peu alors et le sel et les expériences agricoles, comme on oubliait en fabriquant de la poudre et des canons, et la vapeur, et les chemins de fer, et le gaz.

« J'étais à Rome sous l'Empire, ajoute le noble pair, le peuple ne » se plaignait pas de l'impôt du sel, il en regrettait un : l'*impôt sur* » *le blé*... »

Excellent peuple ! peuple modèle qui regrettait un impôt ! Il avait cependant pour s'en dédommager la conscription et les droits réunis. S'il n'en disait mot, c'est peut-être que la plainte était assez mal portée du temps de notre empereur.

« L'impôt du sel a été élevé de 20 fr. à 30 fr. et même à 40 fr. les » 100 k., et cependant la proportion de la consommation humaine loin » de diminuer a augmenté de quelques centaines de grammes... »

D'où il faudrait conclure que ce n'est pas par voie de réduction, mais par voie d'augmentation de l'impôt qu'on obtient l'accroissement de la consommation imposable ; l'idée est neuve assurément, elle inspire seulement un léger doute. L'accroissement signalé par M. Ferrier ne serait-il pas tout simplement le résultat de l'amélioration du service qui a mis fin aux fraudes scandaleuses qui avaient marqué les premières années de l'installation de l'impôt ? Ne serait-elle pas l'addition au chiffre de la consommation humaine des quantités chaque année plus considérables employées par les industries non privilégiées ?

« Ce n'est pas l'ouvrier qui supporte le poids de l'impôt, c'est le » maître qui le nourrit ou qui le paie, ce n'est pas le fermier, c'est le » propriétaire dont il réduit le prix de ferme... » Ainsi raisonne le noble pair, il nous permettra d'opposer nos doutes à ses convictions, il nous permettra surtout de ne pas admettre comme article de foi l'opinion que *le riche dont la nourriture est plus succulente et qui n'a aucun intérêt à économiser le sel, consomme plus de sel que le pauvre dont la ménagère besogneuse ne l'emploie qu'avec une rigoureuse parcimonie*. Nous ne sommes pas en effet ennemis de l'impôt au point de lui attribuer une influence qui en commanderait, non pas la simple réduction, mais la suppression radicale et immédiate, et nous nous bornons à dire avec la sagesse des peuples :

« Trop preuver ne prouve rien...

» Mieux vaut un sage ennemi qu'un imprudent ami. »

Nous ne nous arrêterons pas à prouver l'utilité du sel dans l'alimentation du bétail ; nous conseillerons seulement à ceux qui doutent une toute petite promenade dans les Alpes ou dans le Jura, dans les Pyrénées ou dans les Cévennes, et, s'il y a des degrés dans la conviction, ils en reviendront plus convaincus que nous, et alors ils diront avec nous qu'en combattant l'évidence, la brochure de M. Ferrier prouve mieux que tout ce qu'on a pu dire, non pas l'utilité, mais la nécessité impérieuse, mais l'urgence de l'abaissement du prix du sel.

Que M. Ferrier accuse du renchérissement du prix du sel le monopole des sels de la Méditerranée ; qu'il regarde la réduction pure et simple de l'impôt comme une mesure irrationnelle, impuissante, dont le monopole des compagnies profitera seul, dont le consommateur n'ob[illegible]

épopée du narrateur, sa voix fut couverte par les bravos et les félicitations.

Cela fait, on acheva tranquillement de dîner, et l'on retourna joyeusement au camp, après s'être mutuellement juré le silence.

IV.

Vial, qui ne pensait pas avoir beaucoup à gagner à la publicité de son exploit, ne souffla donc pas un mot qui pût le faire soupçonner à ses amis les plus intimes. Le capitaine et le chirurgien, qui avaient également leurs raisons pour se taire, ne dirent pas une parole, même ambiguë, au sujet de la maraude.

On les questionna bien un peu sur leur absence momentanée du camp ; mais, grâce à des réponses évasives plus ou moins mensongères, ils se débarrassèrent des interrogations perfidement amicales des curieux.

Et cependant le soir tout l'état-major connaissait l'aventure du général D...

On en riait à belle gorge jusque dans la tente de l'empereur.

Napoléon, surprenant quelques lazzis malicieux sur un de ses plus braves officiers, voulut en savoir la cause, et se fit raconter toute l'histoire.

D'où venait donc cette trahison des intérêts de nos amis et de la susceptibilité du général D... ?

De celui qui narrait l'anecdote à l'empereur.

Comme Napoléon lui demandait s'il était bien sûr du fait :

— Sire, avait-il répondu, j'en suis certain à mes dépens ; j'aurais fait un excellent dîner avec ce pauvre D... qui m'avait invité, sans ce diable de voltigeur.

— Ah, ah ! dit Napoléon, c'est un voltigeur, et son nom ?

— Sire, le plus fâcheux de tout cela, c'est que le général ne connaît pas tous les soldats comme Votre Majesté.

— Mais l'a-t-il bien vu ? reprit l'empereur.

— Si bien vu, qu'il ne désespère pas de le trouver demain à l'inspection.

— Bien ; vous direz à D..., colonel, de venir me parler avant qu'elle n'ait lieu...

V.

Le lendemain matin, le général D... était près de Napoléon... Comme ils passaient devant une compagnie de voltigeurs, le général se pencha vers l'empereur et lui dit un mot.

Vial vit parfaitement ce geste, et il éprouva, sans s'expliquer pourquoi, un frisson général des pieds à la tête. Mais chez lui les impressions se faisaient sentir aussi courtes que vives ; car il était déjà parfaitement remis de son trouble lorsque l'empereur lui fit signe de sortir des rangs et de s'avancer vers lui.

Vial obéit avec le plus grand sang-froid, ce qui parut faire plaisir à Napoléon.

— Où as-tu dîné hier, drôle ? dit le général sur un signe du maître.

— Pas tout-à-fait avec vous, mon général, répondit Vial sans se déconcerter ; mais il ne s'en est pas fallu de beaucoup.

Napoléon sourit légèrement à cette réponse. Le voltigeur, habile à ne rien perdre, fit son profit de cette observation, et sentit se décupler son courage.

— Sais-tu bien que j'ai mangé tes restes ? reprit D...

— Ça n'a pas été de ma faute, mon général.

— Comment, drôle ?

— Certainement, mon général ; si vous aviez tant seulement retardé d'une minute à descendre, vous n'auriez plus rien trouvé sur la table.

— Savez-vous bien que c'est un vol, monsieur le mauvais plaisant ? interrompit Napoléon.

— Ah ! mon empereur ; je croyais ce poulet-là espagnol, et comme la consigne est de taper partout sur l'ennemi...

— Tu sais ce qu'il en coûte de marauder ? reprit l'empereur plus doucement...

— Un mois de salle de police ; connu, j'y vas.

— Un instant ; sais-tu lire ?

— Oui, mon empereur, à preuve que j'ai écrit hier à mon père, un vieux brave homme....

— Bien, tu lui écriras demain que je t'ai nommé sergent.

— Vive l'empereur ! interrompit Vial avec enthousiasme.

— Mais, continua Napoléon, tu dateras ta lettre de la salle de police.

— Ah ! sire, dit le général avec un ton de courtisanerie assez gauche, Votre Majesté fera grâce encore une fois...

— Non, Monsieur, reprit sèchement l'empereur ; s'il est juste de récompenser l'esprit et le mérite, il faut aussi que la discipline soit observée.

Vial n'en répéta pas moins son cri :

— Vive l'empereur !

Or, comme il allait, après la revue, accomplir sa pénitence, il rencontra son capitaine, qui avait fort tremblé tant qu'avait duré le colloque avec l'empereur.

— Merci, Vial, lui dit-il, tu ne m'as pas nommé, et j'en avais bien peur.

— Il n'y a pas de quoi, mon capitaine, reprit le voltigeur ; mais on est bête ou on ne l'est pas...

— Je comprends ; merci encore, mon ami...

— Et moi aussi, je te rends grâce, ajouta le chirurgien Grosourdy, qui venait de survenir.

— Il n'y a pas de quoi, mon chirurgien... j'y gagne plus que vous.

— C'est vrai, te voilà sergent.

— C'est égal ; quand j'aurai fini de jouer à la drogue, je tâcherai de vous avoir un autre poulet... de la belle Andalouse qui vous fait l'œil.

GEORGES OLIVIER.

CHRONIQUE DES ARTS ET DES THÉATRES. — La troisième et dernière solennité musicale, organisée par les directeurs de l'Œuvre de la Miséricorde, au bénéfice des pauvres honteux et de l'association des artistes musiciens, aura lieu le mardi 13 avril, à huit heures du soir, dans la salle Herz. On y entendra le bel oratorio, *Paulus* de Mendelssohn, qui a produit à la première exécution un si grand effet, et la symphonie en *mi-bémol* de Spohr, encore inconnue à Paris. Des chœurs de cent vingt voix dirigés par M. Edouard Rodrigues, et l'excellent orchestre du Cercle musical, conduit par M. Tilmant, contribueront à cette œuvre d'art et de bienfaisance. On se procure des billets à la salle Herz, chez les dames patronesses et chez M. Thuillier, trésorier de l'Association, rue de Londres, 4 bis.

— Le succès de *Christophe Colomb*, de Félicien David, se soutient toujours. Samedi, à l'Opéra-Comique, la troisième exécution.

— De nombreuses demandes motivées par le triomphe qu'il a obtenu à [illegible] après un premier concert ont décidé M. Vieuxtemps à en donner un second et dernier [illegible] lieu mercredi 14 avril, à huit heures du soir, dans la salle [illegible] Herz. [illegible] entendu le concerto en la exécuté pour la première fois [illegible] une nouvelle fantaisie inédite intitulée *Souvenirs d'Amérique*. [illegible]

— [illegible] Beaumarchais vient d'engager la naine Carolina, dont l'a[illegible] ont été déjà applaudis sur d'autres scènes. Mlle Angelina [illegible] charmante [illegible] *L'An II*. Le *Charbonnier de Montargis* fournit honorablement [illegible].

n'est pas un intérêt électoral, mais une conviction éclairée, qui a dicté son rôle de l'année dernière, elle le confirmera; que fera-t-on? Laissera-t-on à la noble Chambre la tâche de défaire l'œuvre de sa sœur? Ce serait créer de gaîté de cœur un de ces conflits qui usent ou compromettent en pure perte les hommes et les institutions, un conflit toujours dangereux, lorsqu'il s'agit d'impôt, et on reculera devant cette extrémité redoutable.

L'opinion publique, à tort ou à raison, réclame l'abaissement de l'impôt; qu'elle soit égarée ou non, la prudence exige qu'on l'écoute; les questions d'impôt ne deviennent que trop facilement des questions sociales, les plus brûlantes de toutes les questions.

Le Monopole (1) est un délit qui a pour but d'*augmenter* par l'accaparement le prix d'une denrée; la Régie de l'Etat est une mesure légale qui a pour résultat de l'*abaisser*.

Le Monopole s'exerce dans l'intérêt des marchands de sel, — la Régie dans l'intérêt de tous.

Le Monopole favorise la fraude et les sophistications, — la Régie les supprime.

Qu'arrive-t-il cependant? La Régie serait un Monopole odieux! le Monopole que les lois condamnent est, de par la *liberté du commerce*, une spéculation honorable!

O Athéniens! d'autres diraient: ô Béotiens! nous savons bien que la réduction serait la perte actuelle d'un revenu considérable, la suppression prochaine, infaillible, d'un impôt dont le produit ne serait plus en rapport avec les frais de perception; nous savons bien que le gouvernement ne veut pas de cette mesure simpliste, et le travail de M. Jullien prouve qu'il a raison, et que la Régie est la seule issue par où l'on puisse sortir de cette impasse; mais quand osera-t-on ouvrir cette porte? Nous l'ignorons. Le bon sens public, la décadence de la vieille Economie politique et les progrès rapides de l'Economie Sociale, amèneront certainement cette solution.

B. DE V.

PETITE CORRESPONDANCE.

Laon. — M. G. — Reçu les 155, 50, et remis les pièces demandées. — Remerciements à tous.
Rouen. M. D. — Nous avons bien reçu la lettre et le mandat de 24.
Dijon. — M. M. — Reçu les 141, 50 par M. G., qui a représenté Dijon hier. — Compliments de bienvenue à Mlle G. D. et à M. M.
Dijon. — M. G. — Merci. — Nous joignons au dossier d'enquête. — Nous allons reprendre les ann.
Constantine. — M. P. — Reçu les 51. — Merci.
Paris. — M. X., aux Champs-Elysées. — Nous avons touché sur les actions de gaz 20 fr., pour int. de 1846, que nous appliquons aux quatre premiers mois de votre R. pour 1847.
Gray. — M. S. — Nous vous adressons la *D. P.*, mais nous vous prions de solder par un mandat sur la poste; les frais d'une traite de 12 fr. seraient trop élevés. — Nous n'avons point les romans demandés. — Nous vous enverrons un livre de notre librairie, au reçu de votre mandat.
Calais. — M. D. B. — Nous avons remis le 19e *siècle* rue St-D. St-G. — Nous regrettons de n'avoir pu en faire l'usage demandé.
Chalon-sur-S. — Cordial accueil à MM. C., M., B. et J. — Reçu les 75, 50. — Nous expédions.
Saumur. — M. B. — Nous recevons votre lettre et les 16, 60. — Merci des notes.
Genève. — M. B. — Cordial accueil à M. R. — Félicitations vives à Me L. G. — Envoyez-nous les noms, et joignez aux autres recettes. — Le concours du grand nombre est chose précieuse. — Nous acceptons pour la *Revue*. — M. G. sera le bienvenu.
Besançon. — M. J. M. — Les épr. ont été remises à M. B. — V. H. désire en revoir de nouvelles.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 7 mars. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 4 380 q. 74 k. — Ventes, 4 285 q. 70 k. — Restant, 21 166 q. 84 k. — Cours moyen du jour, 65-50. — Cours-taxe de quinzaine, 64-25. — Ventes en disponibles: Gruaux, 03 q. 82 k. 80-»» à »»-»» — 1re marque, 362 q. 65 k.; 65-»» à 68-80. — 2e marque, 302 q. »» k.; 62-40 à 64-95. — 3e marque, 09 q. 56 k.; »»-»» à 58-60. — 4e marque, 09 q. 44 k. »»-»» à 52-25. — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 117 q. »» k. — Ventes à livrer, 85 q. »» k. 60-20 à 66-90. — Cuisson, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 273 q. »» k. 61-15 à 67-50.

Marché de la barrière d'Enfer du 6 avril. — Foin 1re qualité, 55 à 58; 2e 51 à 54; 3e »» à »». — Luzerne, 1re, »» à 54; 2e »» à »»; 3e »» à 47. — Paille de blé, 1re q., 41 à 42; 2e »» à 40; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

Marché Saint-Martin du 6 avril. — Foin 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »»; 3e »». — Paille de blé 1re 39 à 41; 2e »» à »»; 3e »» à »» — Paille de seigle, 1re »» à »». — Paille d'avoine, 2e »».

Marché Saint-Antoine du 6 avril. — Foin, 1re 63 à 64; 2e »» à 58; 3e, »» à 54. — Luzerne 1re »» à »»; 2e 55 à 58; 3e »» à »». — Trèfle 1re »» à »»; 2e 43 à 46; 3e »» à 42. — Paille de blé, 1re 40 à 41; 2e »» à 38; 3e »» à 33. — Paille de seigle 1re »» à 42; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re 60 à 62; 2e »» à »»; 3e »» à »».

MARCHÉ DE NANGIS du 7 avril. — Veaux 373, vendus de 1,20 à 1,50. Bœufs, »»; vendus de »,»» à »,»». — Vaches 05, vendues de 0,90 à 1,05. — Moutons, 48, vendus de 1,50 à 1,60 — Porcs 13, vendus de 1,30 à 1,50.

(1) Il s'agit uniquement du monopole *commercial*; le prétendu monopole *industriel* que les libre-échangistes signalent comme un résultat de la protection n'existe pas. L'industrie produit, elle n'accapare pas.

société en commandite, Sauteiron, gérant, demeurant à Grenelle, quai Javel, 25. Juge-comm., M. Devinck; synd. prov., M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21. — VERGNOL aîné, entrepreneur de menuiserie, rue des Moineaux, 26. Juge-comm., M. Couriot; synd. prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Bourse du 8 avril 1847

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 45	78 45	78 35	78 38
— — fin courant	78 50	78 50	78 30	78 40
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 45	116 45	116 40	116 40
— — fin courant	116 45	116 45	116 30	116 40

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»» »»	Banq. de Fr. dr cours		3365 »»
4 0/0 J.	»	102 »»	O. V. de Par.	»	1360 »»
Emp. 1844 au Ct	»	» »|»	C. hyp.	»	»»» »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	1180 »»
B. du Trés.	»	» »|»	— Gann.	»	1180 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	78 60	78 80	—	79 30	79 25
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	116 70	—	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	07 1/2	10 »|»	10 »|»	»» »|»
5 p. 0/0	10 »|»	»» »|»	15 »|»	»» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»|»	ROM.	Der C.	102 »|»
Récép. Rotsch.	»	102 »»	BELG. 2 1/2	»	»» »|»
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1/2	»	95 1/4
— — pass.	»	» »|»	— do 1840	»	100 »|»
— 3 p. 0/0	»	34 1/2	— do 1842	»	100 »|»
Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque	»	880 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »|»	— do Em. 1844		»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »|»	PIÉMONT	»	1190 »»
HAITI	»	»|»	AUTRICHE	»	»»» »»
Union linière		»»» »»	— Fourneaux de l'Aveyron		»»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1225 »»
Act. d J. »	100 »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	340 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	250 »»
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1237 50
— à Rouen.	878 75
R.-Havre.	675 »»
Avignon	785 »»
Str. à Bâle.	207 50
Paris-Str.	428 25
Tours-Nant	420 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	527 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	332 50
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	512 30
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	425 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	885 »»	Orléans à Vierzon.	563 75
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	— à Bordeaux	511 25
Paris à Orléans	1233 »»	Marseille à Avign.	733 »»	Nord	630 »»
— à Lyon	439 »»	Paris à Strasbourg	427 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 83; courant du mois, 85 à 85-50 (l'hect.); mois du milieu, 93 à 94; 4 derniers mois, 100 (la tonne de 100 k.)

Lille. — Colza, 80-50; œillette rousse, »»; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 95; mai et juin, 95 à 98; juillet et août, 99 à 98; septembre et octobre, 100.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 101 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

LA PHALANGE, REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, PUBLIANT LES MANUSCRITS DE FOURIER. — Elle paraît une fois par mois. — On s'abonne à Paris, rue de Beaune, no 2. Prix de l'abonnement: 18 fr. pour un an, 9 fr. pour six mois, 5 fr. pour 3 mois; en sus pour les pays étrangers, dont le port est double, 4 fr., 2 fr. et 1 fr.

Sommaire des livraisons en 1845 et 1846: INTRODUCTION. — DÉVELOPPEMENTS DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE. — ADRESSE DES PHALANSTÉRIENS DES ÉTATS-UNIS aux Phalanstériens d'Europe. — Réponse. — PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — DES TROIS UNITÉS EXTERNES. Echelle des méthodes commerciales. Fausseté des principes sur la circulation. Hiérarchie de la banqueroute. De l'agiotage. Du monopole nautique. Unités commerciale, administrative et religieuse des Harmoniens. — COSMOGONIE. Du clavier polyversel, ou série des touches d'harmonie générale. Harmonie aromale des astres. Du travail des planètes ou des mobiliers de création. Des créations faites et à faire sur la planète. CRIMES DU COMMERCE. Le commerce mensonger. Assujettissement du commerce à la vérité. Le commerce jugé selon le gros bon sens. Duplicité d'action. Abordage du commerce. Distinction entre les mouvements productifs et les mouvements parasites du commerce. Initiative de l'ordre sociétaire par l'entrepôt concurrent ou comptoir communal. Formation et propriétés du comptoir communal. — DES SÉRIES MESURÉES. Excellence de l'ordre mesuré. Tableau des Séries mesurées en troisième puissance. Accord des Séries mesurées en contraste et en identité. De la binoctave ou série mesurée à double timbre. Des Séries mesurées de 4e et 5e puissance. Des préventions relatives au nombre et à la mesure. — DES TROIS GROUPES D'AMBITION, D'AMOUR ET DE FAMILISME. Propriétés contrastées des groupes en Harmonie. Des dominantes et toniques passionnelles. — DU GROUPE D'AMITIÉ. Des bas accords, des accords cardinaux, des accords transcendants. — DES TROIS PASSIONS DISTRIBUTIVES. De leur jeu subversif. Nomenclature de la gamme subversive. — DES CINQ PASSIONS SENSUELLES. L'Arbre passionnel, sa dualité et ses subdivisions en séries nuancées et puissancielle. Classement des sens en actif, passif et neutre. De la dépravation matérielle et essors subversifs des sens. Etat subversif de la vue en accord de prime, de seconde et cardinaux. Des accords visuels de septième, ou somnambulisme. Accords visuels d'octave en unités directe et inverse. Accords transcendants du tact. Récréation de correspondance sidérale, transmission de la langue universelle et des connaissances acquises dans tous les mondes. Perspective du sort des âmes. Rôle de la matière dans le système de l'univers. Nécessité du bonheur matériel en harmonie générale. — APPENDICE A L'ANALYSE PASSIONNELLE. L'arbre, hiéroglyphe du monde social et des passions. L'arbre passionnel direct et ses rameaux du 1er au 5e degré. L'arbre passionnel subversif et ses rameaux. Etat comparé des puissances de la nature. Analogie du matériel au passionnel. Harmonie des 3 nombres sacrés, 3, 7, 12.

La Question religieuse (11 articles), par H. DOHERTY. — Principes d'un nouveau droit administratif. Association du capital, du travail et du talent dans l'exploitation des mines, par VICTOR HENNEQUIN. — Du droit au travail et de son organisation, par F. CANTAGREL. — Nouveau principe à introduire dans les Compagnies actionnaires. — De la Propriété et des diverses manières légitimes d'acquérir, par D. LAVERDANT. — Vues historiques sur la Propriété (2 articles), par M. GILLIOT. — Poésies, par M. LECONTE DE LISLE. — Brunhild et Colombanus, drame en cinq actes, par M. CHARLES BÉNÉZIT. — La Guerre des Paysans en Allemagne (5 articles), par ALEXANDRE WEILL. — Du droit au travail et de son organisation pratique. Caractère spécial du dix-neuvième siècle, sa mission, par F. CANTAGREL. — Le Roi Rodrigue, drame en cinq actes, par M. GUILLEMON. — De la foi en matière d'économie politique. La Guerre des Anabaptistes. Introduction, par ALEXANDRE WEILL. — Bibliographie et Mélanges. Imputation peu exacte de M. Eugène Daire, rédacteur du *Journal des Economistes*. — Singulière erreur de M. A. Clément, correspondant du même journal. — Sophismes économiques, par M. BASTIAT, et Défense du travail national, par M. JULES LEBASTIER. — Mémoire sur les réserves de grains, par M. A. THOMAS. — Quelques mots sur une opinion de Turgot. — Fatime, ou les soirées du génie Azaël, par M. HERVIER. Par GUILLEMON. — Du commerce des blés, par E. B.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 avril.

8 »|» OPÉRA. — La Favorite.
7 »|» FRANÇAIS. — Un Coup de lansquenet, Notre fille est princesse.
7 »|» ODÉON. — M. de Crac, Une loge à l'Opéra, le Paquebot.
7 3|4 OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, Alix.
7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 1|2 VAUDEVILLE. — Le Plastron, Une chaise pour deux, Partie à trois, le Protégé.
6 1|4 GYMNASE. — Les Premières amours, d'Aranda, la Cour de Biberack.
7 1|4 VARIÉTÉS. — Porte-Respect, l'Enfant de l'amour, l'Ether.
6 1|2 PALAIS-ROYAL. — Le Docteur en herbe, un Poisson d'avril, le Portier, une Fièvre brûlante, les bains à domicile.
6 3|4 PORTE-ST-MARTIN. — Maître Palma, Monte-Fiasco.
6 1|2 GAITÉ. — Répétition générale de Jeanne-d'Arc.
6 »|» AMBIGU. — Relâche pour la nouvelle pièce.
6 1|2 CIRQUE. — La Révolution française.
6 3|4 COMTE. — Vautour, le Sourd, Kokoli.
6 1|2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonheur, une Fille, les Hussards.
6 1|2 LUXEMBOURG. — Visite, Belle de Nuit, Marnoté, Sans-gêne.
6 »|» BEAUMARCHAIS. — Bastringue, Charbonnier, Fille et garçon, L'An II.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 9 AVRIL.

La France entre l'Espagne et l'Allemagne.

Les rancunes nationales s'effacent de plus en plus entre les Français et les Anglais ; mais la guerre n'a pas cessé pour cela entre les cabinets des deux pays.

Isolée elle-même du continent, la Grande-Bretagne, soumise à l'action de l'aristocratie qui la gouverne, voudrait tenir la France isolée en Europe, parce qu'elle sent que sa propre force étant dans la division, toute sa puissance croulerait, si le génie de la France, qui est celui de l'union, venait enfin à triompher.

La France est le lien naturel entre l'Espagne et l'Allemagne. Son intérêt, d'accord avec celui de l'Europe, serait que ce lien formé par elle se resserrât de plus en plus ; mais l'Angleterre s'y oppose ; habile à diviser ceux-là mêmes que la nature a unis, l'aristocratie britannique a soulevé à propos contre nous les passions nationales, aussi bien de l'autre côté du Rhin que par-delà les Pyrénées.

Dans la Péninsule le cabinet whig a profité des difficultés soulevées à propos des mariages espagnols, pour renverser à la fois et le ministère, dit des *Afrancesados*, et l'influence du cabinet des Tuileries à Madrid. Les réflexions faites à ce sujet par le *Siècle* nous semblent mériter d'être prises en considération par les hommes qui nous gouvernent :

On peut trouver singulier, dit ce journal, que l'Espagne soit dupe d'une politique qui lui a déjà coûté un empire en Amérique ; mais cette nation est ainsi faite qu'elle place ses intérêts, ses sympathies même après ce qu'elle croit être son honneur. Il est plus que temps de comprendre enfin qu'il faut laisser les Espagnols à eux-mêmes si nous voulons qu'ils soient nos alliés. La géographie, la langue, la religion, la philosophie, les institutions, les intérêts, tout les incline vers nous ; *mais ils entendent venir librement et à leur heure.* Respectons cette susceptibilité qui, après tout, honore la nation espagnole.

Ce qui est vrai pour l'Espagne devrait l'être également pour l'Allemagne. Deux journaux français, la *Presse* et les *Débats* ont offensé le sentiment national allemand, l'un en recommandant l'alliance avec le czar, l'autre en dédaignant ouvertement la *constitution historique* de la Prusse parce que cette constitution n'est pas calquée sur la charte française.

Faut-il s'étonner après cela si une partie de la presse allemande, celle surtout qui sert d'organe au teutonisme, demande à grands cris l'alliance anglo-germaine, sans vouloir ajouter foi aux protestations de certaines feuilles parisiennes, qui ont oublié leur chauvinisme, pour recommander avec la jeune presse libérale l'alliance franco-allemande. Ainsi le *National* a eu beau dire qu'il ne songeait plus à la conquête du Rhin, l'*Observateur rhénan*, refusant à tort, nous le pensons, de croire à son désintéressement, n'en proclame pas moins que le parti républicain n'aspire qu'à revoir le plus tôt possible les provinces rhénanes rendues à la *douce et joyeuse* domination de la France. Et la feuille prussienne ajoute que, pour obtenir cette restitution, les Français consentiraient volontiers à laisser le czar planter sa bannière sur le palais du sultan, à Constantinople. « Que l'on observe ces faits dans leur ensemble, dit le journal rhénan en terminant, et l'on verra que nous sommes plus près qu'on ne pense d'une guerre dont tout le poids retomberait comme d'habitude sur notre patrie. Mais l'Allemagne est unie et fidèle. Forte de l'alliance de l'Angleterre, *alliance déjà commencée*, elle affrontera avec courage ses ennemis à l'est comme à l'ouest, et ne sera pas moins victorieuse dans de nouveaux combats livrés pour son indépendance, qu'elle le fut dans les dernières grandes guerres. »

Heureusement pour la France, le sentiment de défiance exprimé par la feuille que nous venons de citer est loin d'être général en Allemagne, où les journaux les plus éclairés se prononcent pour l'alliance franco-allemande, comprenant avec nous et comme nous que l'alliance anglo-prussienne ne pourrait se réaliser qu'au détriment de l'unité germanique.

Le règne de la médiocrité.

Notre époque est en vérité celle des médiocrités et des faiblesses. Le rapport sur la Banque déposé hier à la Chambre des députés en est une nouvelle preuve. Il s'agissait de la mesure la plus simple du monde : permettre de faire des coupures de 100 fr. en billets de banque. Eh bien, l'on ne peut se faire d'idée de la profonde répugnance qu'excite chez nos gens à routine, le ministre des finances en tête, cette innovation qui n'en est une que pour nous autres Français, les banques étrangères ayant généralement adopté depuis longtemps des coupures analogues.

Par *transaction* (le mot est heureux et caractérise bien nos gens sans principe, sans fermeté), par transaction, dit le rapport, la commission admet la coupure de 200 fr., ce qui aura l'avantage, ajoute-t-on, quand, *plus tard*, on adoptera les coupures de 100 fr., d'avoir des billets de 100, 200 et 500 fr., comme on a aujourd'hui des pièces de 1 fr., 2 fr. et 5 fr.

Cette transaction et cette comparaison sont également ridicules ! Commencez par avoir des billets de 100 francs, comme vous avez des pièces de un franc, puis vous verrez après si vous devez avoir des billets de 200 francs, comme vous avez des pièces de 2 francs ; car, quant à ces dernières, les pièces de 2 francs, c'est une coupure fausse, incommode ; chacun cherche toujours à se débarrasser de ces sortes de pièces. Par analogie, la coupure en billets de 200 francs est également fausse et incommode, et il faut être bien porté à la transaction et à la médiocrité pour y songer.

Médiocrité, médiocrité, tu nous tues !

La Bibliothèque royale.

Il existe à Paris une immense collection de livres et de manuscrits, un vaste dépôt des travaux de l'esprit humain, centre vers lequel convergent tous les produits théoriques du génie de l'homme, répertoire de sciences et d'erreurs, d'œuvres de génie et d'écrits médiocres, vastes catacombes du passé, terres incultes où dorment latents encore les germes de l'avenir. Cette collection, fruit de tant de soins, de peines et de dépenses appartient à la nation française, c'est-à-dire à toute l'humanité littéraire, et cependant, par le fait, elle se trouve monopolisée entre les mains d'un petit nombre, la plupart des trésors qu'elle renferme sont inabordables.

Le département des manuscrits contient des richesses considérables, historiques et littéraires, mais elles sont la plupart comme non avenues pour le public. Il est absolument impossible à l'écrivain, qui n'a pas une longue habitude de la bibliothèque et qui ne possède pas des renseignements de la plus minutieuse précision sur la classe, la subdivision, le numéro de tel ou tel manuscrit, de faire aucune recherche dans cette partie de la bibliothèque. La première opération de ceux à qui sont conférées [illegible] dans cet établissement devait être la lecture, le classement [illegible] dépouillement des manuscrits. Chaque cahier contient [illegible] ouvrages divers ; un catalogue général eût dû être fait [illegible] tous les cahiers où l'ouvrage se trouve ; une analyse complète [illegible] être imprimée et communiquée au public, de manière à ce que d'un coup d'œil il fut possible de reconnaître les sources où chacun aurait besoin de puiser pour les travaux qui l'occupent. Quelques essais ont été faits, mais ces travaux sont fort incomplets, ils se poursuivent avec une désespérante lenteur ; la plupart des manuscrits dorment sur les rayons sans avoir jamais été ouverts, les autres, s'il en faut croire des accusations trop souvent répétées pour être sans fondement, sont accaparés par certains conservateurs ou employés qui les soustraient pour leur profit égoïste à l'étude des savants qui pourraient en tirer parti, et en faire profiter le monde. Une méfiance marquée ne manque jamais d'accueillir le curieux qui veut pénétrer dans le sanctuaire des manuscrits, où l'on cherche à persuader que rien n'existe, pour qu'une découverte inattendue ne vienne pas accuser la paresse des privilégiés.

Le même désordre se retrouve dans les imprimés, ce qui est beaucoup plus grave. Non-seulement les brochures sont dans un pêle-mêle inextricable, et il est à peu près impossible de se les procurer, même en fournissant les indications les plus minutieuses ; mais les livres les plus communs, ceux qui sont d'un usage quotidien, dont tout le monde a besoin et que tout le monde doit avoir lus, on ne les obtient, la plupart du temps, qu'après une heure d'attente, trop heureux encore quand on peut les obtenir. Les recherches dépensent un temps immense, et, comme on a réglé que plusieurs ouvrages à la fois ne pourront être remis au même lecteur, il en résulte que sur les cinq heures de séance à la bibliothèque, une ou deux se passent dans l'attente et l'ennui. Comment en serait-il autrement ? On nomme conservateurs des hommes très estimables sans doute, mais complètement étrangers à la bibliothèque, et qui parfois n'y étaient jamais entrés avant de recevoir leur brevet de conservateur. C'est ainsi que l'on a investi, voilà trois ans, des fonctions de bibliothécaire un vaudevilliste, fort connu pour ses flons flons, mais qui s'est trouvé grandement dépaysé en entrant dans son nouveau royaume.

La Bibliothèque royale ne saurait être un lieu de retraite pour les invalides littéraires. La fonction de conservateur est une fonction active, qui réclame des travaux assidus, l'amour des livres, un esprit méthodique et minutieux. Les employés de la Bibliothèque devraient être des catalogues vivants que l'on pourrait consulter au besoin. Il est loin d'en être ainsi ; à part quelques spécialités souvent bornées, il est impossible d'obtenir d'eux aucun renseignement précis ; mais, en les pressant un peu, on en apprend en revanche beaucoup d'erreurs, que leur fait débiter la crainte de rester court.

Ajoutons qu'à part quelques exceptions, M. Magnin, par exemple, et M. Dubeux, dont la complaisance est inépuisable, ce n'est pas par l'obligeance que brille le personnel de la Bibliothèque. Tout y semble uniquement calculé pour réduire le travail des employés. Ainsi, par exemple, le catalogue n'est pas [illegible], depuis cinquante ans, à l'état d'ébauche, mais un [illegible] formel du règlement prescrit que ce qui en a été fait ne pourra être communiqué

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 10 AVRIL 1847.

SALON DE 1847.

(5e article.)

LELEUX. — HEDOUIN. — HAFFNER. — C. ROQUEPLAN. — GUIGNET. PENGUILLY. — GUILLEMIN. — JEANRON. — LUMINAIS — BECKER. — YVON.

M. Decamps, dégoûté, dit-on, par les tracasseries du jury, s'est décidé à ne plus paraître aux expositions du Louvre. Mais nous avons de bonnes et heureux tableaux de plusieurs jeunes peintres qui se rattachent plus ou moins directement à sa manière, et qui constituent une sorte d'école. Une couleur chaude et lumineuse, un dessin énergique, une importance égale accordée au paysage et aux scènes qui l'animent, et, par-dessus tout, un sentiment profond de la réalité [illegible], tels sont les principaux caractères qui relient à la peinture de M. Decamps les tableaux de MM. Adolphe et Armand Leleux, Hédouin, Haffner, Guignet, Penguilly, Jeanron. M. Guillemin s'en rapproche aussi, mais avec une couleur plus fraîche et des souvenirs de M. Meissonier dans son dessin. Enfin M. Camille Roqueplan, qui a gagné en énergie et en vigueur tout ce qu'il perdait en délicatesse et en coquetterie, paraît définitivement conquis à l'école de M. Decamps.

M. Adolphe Leleux est un de ces artistes rares et privilégiés, qui savent fixer le soleil sur leur toile ; ses *Bergers des Landes* sont peut-être, sous ce rapport, le plus beau tableau qu'il ait encore fait. Jamais atmosphère plus lumineuse n'avait baigné ses paysages, les murs sont brûlants, les personnages perchés sur des échasses ont cette couleur vigoureuse que M. Leleux trouve toujours et qu'il exagère quelquefois. A côté de ce tableau est un *Intérieur d'atelier* de M. Armand Leleux avec un homme qui regarde attentivement un tableau, [illegible] appuyée sur la main. La lumière le frappe par derrière et éclaire à peine [illegible] de son épaule. Cet intérieur est un chef-d'œuvre de clair obscur : [illegible]. C'est ici qu'il est facile d'apprécier la différence qui sépare M. Armand Leleux de son frère : ces deux tableaux, loin de se nuire, semblent avoir été rapprochés pour se faire valoir réciproquement.

Le *Retour du marché breton*, toile microscopique à la façon de M. Meissonier, est un des plus jolis tableaux de genre de M. Adolphe Leleux et l'un des meilleurs du salon. Même parmi les flamands il serait difficile d'en trouver un plus largement peint et plus harmonieux d'ensemble. Ces petits Bretons si vivants, avec leurs petits chevaux et leur petite voiture, nagent dans une chaleur tremblante où la poussière des grandes routes circule et s'agite. Mais, contrairement à l'usage, si les petits tableaux de M. Adolphe Leleux sont d'une exécution achevée, le troisième, quoique beaucoup plus grand, est une simple esquisse. Ce n'est pas trop de l'énergie des poses, de la tournure originale et fière des personnages de ce tableau pour faire pardonner la négligence avec laquelle sont traités tous les détails des chairs, des costumes et du paysage. En outre, la vigueur des tons poussée à l'excès et les oppositions trop crues de lumière et d'ombre rendent l'effet général un peu criard. Certainement ces discordances s'adouciront lorsque M. Leleux mettra la dernière main à cette ébauche, dont il pourra faire à peu de frais un excellent tableau.

Mais l'œuvre la plus inattendue que M. Adolphe Leleux ait exposée cette année, est son portrait. Cette tête énergique, qui rappelle un peu celle d'Alphonse Karr, est modelée par plans secs avec une fermeté remarquable. Nous avons retrouvé cette vigueur de ton et cette énergie de touche dans un portrait de M. Augustin Challamel par M. Bonvin, portrait malheureusement très mal exposé.

Quant à M. Armand Leleux, outre l'*Intérieur* dont nous avons parlé, nous citerons de lui un *Guitarero*, petit tableau plein d'effet et d'une charmante couleur ; son *Arriero andaloux* est loin de valoir les deux premiers tableaux, dans lesquels son originalité commence à se trancher assez nettement. Ses *Espagnols* sont certainement une bonne peinture, mais qui ressemble encore trop à celle de son frère.

M. Edmond Hédouin avait jusqu'ici suivi M. Adolphe Leleux à peu près pas à pas, à tel point qu'il était souvent difficile de distinguer leurs œuvres. Son originalité semble s'être développée davantage dans ses deux tableaux de cette année, surtout dans le plus grand, sans qu'il ait perdu cette vigueur de coloris qui distingue MM. Leleux, car, si ces trois peintres se ressemblent, c'est par d'excellentes qualités, et cette fraternité n'a rien de fâcheux. On sait que M. Hédouin est aussi graveur ; on lui doit plusieurs charmantes eaux fortes, et il paraît qu'il va reproduire le tableau de M. Couture.

Une noce de paysans bernais, par M. Haffner, est une excellente peinture qui rappelle un peu la composition de quelques tableaux de Decamps. Les figures sont pleines d'animation, et l'ensemble, quoique un peu noir, est d'une couleur agréable. [illegible] regretter que M. Haffner se soit borné cette année à un seul tableau.

On ne peut se plaindre du changement de manière de M. Roqueplan ; c'est une transformation, mais non une décadence. Il semble vouloir [illegible] Léopold Robert, non, comme le vulgaire des imitateurs de ce peintre, en peignant des paysans couleurs de brique, mais en recherchant comme lui le caractère et l'expression dans les figures rustiques. Il n'a pas la force de couleur de MM. Leleux, mais il recherche davantage l'harmonie, la finesse et surtout la beauté des types. Nous ne savons auxquels de ses tableaux donner la préférence. Ses habitants de la vallée d'Assan sont d'admirables paysans ; l'un couché à l'ombre d'un grand arbre, la tête recouverte par un grand chapeau ; l'autre assis, la tête nue, sur un rocher au soleil. Peut-être pourrait-on reprocher au fond de ressembler à de l'aquarelle, aux troncs d'arbres d'être trop cernés par des contours noirs, mais ces minimes défauts s'effacent devant les deux magnifiques figures qui occupent seules l'attention. Le tableau intitulé *Espagnols des environs de Pampelune*, représente des femmes à cheval avec de grandes mantes blanches, précédées d'un jeune homme couvert d'un manteau brun, dont la tête est à notre avis la plus jolie que M. Roqueplan ait encore faite. La figure énergique de l'Espagnol dans le *Vieux des passeports* se détache admirablement sur une muraille blanche et contraste avec la couleur fraîche des petits enfants placés derrière lui. Enfin, le dernier tableau de M. Roqueplan est un petit paysage plein de lumière, d'un aspect chaud et grisâtre, avec un torrent qui s'échappe d'une touffe de buissons pour courir à travers les mille sinuosités des rochers blancs qui occupent le premier plan.

Nous avons remarqué un excellent petit portrait de M. Tisserand dans *Clarisse Harlowe*, par M. Lorenz. Outre la finesse des détails du costume, ce portrait est remarquable par la hardiesse avec laquelle le personnage est posé dans cette attitude d'insouciance et de force que Tisserand conserve pendant toute la pièce. La couleur un peu [illegible] du tableau est une ressemblance de plus, et ce portrait rend aussi bien le caractère du rôle que la physionomie de l'excellent acteur.

M. Guignet paraît s'être reposé cette année après les beaux tableaux qu'il avait exposés l'année dernière ; il n'a envoyé que trois petites toiles. L'une représente un paysage très sombre et très sauvage, au milieu duquel s'avance un escadron de cavaliers microscopiques. La lumière frappe seulement quelques cavaliers et les terrains du milieu. L'aspect du tableau est un peu noir, mais d'un grand effet et d'une disposition de lumière très habile. L'intérieur d'une forêt est une superbe esquisse, si on la considère comme un paysage fantastique, car nous aimons à croire que M. Guignet n'a pas voulu reproduire la nature. Dans un ravin, entouré de rochers noirs, s'élèvent des buissons éclairés par une lumière rouge. La vigueur du ton est encore poussée à l'excès, et M. Guignet s'est encore inspiré de Salvator Rosa ; c'est d'ailleurs un tableau d'une grande hardiesse, et l'un des meilleurs paysages du Salon. Dans le *Cosaque* courant à cheval au milieu des hautes herbes, M. Guignet, à force de chercher l'originalité, est peut-être tombé dans le baroque ; sans doute, nos [illegible] n'étaient que des Cosaques, [illegible] les figures un peu [illegible] hérissés que des porcs-épics.

Un paysage par un temps de pluie, par M. Penguilly, a déjà été

[illegible] qu'à la Bibliothèque royale tout a été disposé pour dégoûter le public. [illegible] n'avez besoin d'un livre que pour vérifier un fait, collati[illegible] un passage, recueillir un renseignement dont vous connaiss[illegible] chapitre, la page ; quelques minutes suffisent à cette rech[illegible] vous empressez de rendre l'ouvrage, espérant en obten[illegible] autre. Il n'en est rien, vous n'avez pas gardé le livre assez longtemps; on vous en refuse un nouveau. Il est un de nos amis qui, ayant à faire des recherches de ce genre, n'avait trouvé d'autre moyen d'exécuter son travail qu'en courant d'une bibliothèque à l'autre, en émigrant tour à tour de la Bibliothèque royale à la Bibliothèque Mazarine, et de celle-ci à celles de l'Institut, de la Sorbonne et de Sainte-Geneviève.

Que les conservateurs et employés de la Bibliothèque s'ennuient de remuer des livres, cela se peut ; presque tous ont d'autres préoccupations, leur travail de prédilection est ailleurs; mais, alors qu'on leur assure un autre emploi et qu'on les remplace par des bibliophiles qui accompliront leur tâche avec passion, qui rédigeront les catalogues avec amour. Il en est beaucoup par le monde qui sont dans ce cas. Ne leur fermez pas la voie au profit d'un rédacteur du *Chansonnier des Grâces*, et le travail de la Bibliothèque sera consciencieusement fait.

Nous ne pouvons rien dire sur le prêt des livres qui n'ait été répété cent fois. Les séances étant courtes, et beaucoup de personnes ne pouvant se déranger sans embarras, il est bon que les livres des bibliothèques publiques leur puissent être prêtés à domicile, mais il ne faut pas que cette faculté dégénère en abus, il ne faut pas que l'usage de certains livres puisse être monopolisé par les lecteurs privilégiés ; il ne faut pas que les bibliothèques des emprunteurs se grossissent aux dépens des bibliothèques publiques. Il n'est nullement rare de rencontrer sur les quais des volumes appartenant aux établissements publics ; les bibliothèques particulières en sont pleines. Un article du règlement interdit le prêt des livres dont la Bibliothèque ne possède qu'un exemplaire lorsqu'ils ont été reconnus d'un usage fréquent, et comme tels, placés dans la salle de lecture. Mais ce règlement n'est nullement exécuté ; un grand nombre des ouvrages placés dans cette salle sont prêtés au dehors, et quelques autres portent les traces du prêt, soit par des mutilations intérieures, soit par l'absence de plusieurs volumes (1).

Voilà les désordres que le public connaît, des faits que chacun a remarqués, pour peu qu'il se soit quelquefois aventuré dans la Bibliothèque royale ; il paraît que les désordres intérieurs ne sont pas moins grands, et de temps à autre surgissent des révélations compromettantes. Nous ne nous en ferons pas l'écho. Ce qui est patent suffit pour motiver une réforme.

Plusieurs fois déjà la commission du budget et le ministre se sont occupés de la réorganisation de la Bibliothèque, des moyens d'activer et de publier les catalogues ; M. de Salvandy, entre autres, poursuit cette réforme avec persévérance ; mais, jusqu'ici, ses efforts se sont brisés contre l'oligarchie qui règne et gouverne rue Richelieu. En 1839, un directeur avait été nommé, il fut obligé de donner sa démission devant l'opposition unanime des conservateurs.

(1) C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que l'*Histoire littéraire d'Italie*, par Ginguené, a été réduite de 14 volumes à un seul ; un volume de la *Symbolique* de Kreutzer est introuvable depuis trois ou quatre ans, il est vrai que ce n'est pas toujours le même, etc., etc., etc.

[illegible] du moyen-âge.

On a le tort aussi d'exiger trop à la fois de chaque employé ; si chacun d'eux n'avait qu'une spécialité, il la connaîtrait; on les exige toutes de lui, il n'en connaît aucune, il ne s'occupe d'aucune avec amour, ou bien celle dont il s'occupe est celle dont il a le moins besoin. Le travail de tous devient plus laborieux, et le public en souffre. L'étude cependant offre déjà par elle-même assez de difficultés, sans qu'on y en ajoute d'inutilement vexatoires.

Si le nouveau directeur est un homme d'étude et de méthode, laborieux et ami des livres, ayant un esprit assez étendu pour comprendre également toutes les manifestations de l'esprit humain, s'il tient à ce que chacun remplisse sa fonction, et à ce que les employés soient distribués en spécialités, sauf à faire alterner ceux qui n'auraient pas de prédilection marquée ; s'il élimine du personnel ceux qui, ayant souvent des qualités supérieures, n'ont pas d'aptitude pour les fonctions bibliographiques; s'il hâte la confection et la publication des catalogues, et réforme un règlement conçu dans des vues trop étroites, la création d'une fonction supérieure est une mesure de la plus haute utilité; mais cette nomination ne peut avoir de valeur que par les réformes qui viendront à la suite. Si ces réformes ne doivent pas être la conséquence du choix d'un directeur, mieux vaut le *statu quo* ; le mal est si grand qu'il faudra bien y apporter un remède; une demi-mesure ne servirait qu'à retarder le jour où la réforme devra s'accomplir (1).

(1) Nous signalons, au sujet de la réorganisation de la Bibliothèque, une brochure intitulée *la Bibliothèque du roi*, note publiée en 1839 par M. Ch. Dunoyer, nommé administrateur général par une ordonnance du 22 février 1839, démissionnaire le 27 juin de la même année ; nouvelle édition enrichie de quelques pièces justificatives, accompagnée de quelques notes explicatives. — Lacrampe et compagnie, rue Damiette, 2.

La Chambre des députés a adopté, à la majorité de 219 voix contre 23, le projet de loi relatif à un crédit pour l'achat de collections scientifiques; et à la majorité de 230 voix contre 5, le projet de loi portant allocation de crédits pour l'amélioration de divers établissements d'instruction publique. La discussion n'a offert aucun intérêt. — Demain, rapports de pétitions.

La Chambre des pairs a adopté aujourd'hui le projet de loi relatif à l'établissement d'un hospice militaire à Vichy, et entendu des rapports de pétitions, dont une relative au traitement des desservants, et l'autre à la reddition du Panthéon au culte catholique. Ces deux pétitions ont été renvoyées au ministre des cultes.

La *Voix nouvelle* termine ainsi un article sur les tendances de M. de Lamennais :

L'école démocratique n'a pas eu, à l'égard de M. de Lamennais, plus de conscience que le parti catholique quand il semblait avouer l'*Essai sur l'indifférence*, qu'il eût fallu logiquement mettre à l'*index*. L'école démocratique fait semblant de croire que M. de Lamennais est complètement rallié à ses principes; c'est à son tour de faire argent de tout, et de se prévaloir des écarts d'une intelligence toute solitaire, dont personne n'a jamais pu légitimement revendiquer les efforts ou les inspirations. M. de Lamennais est las de son impuissance, il ne peut se contenter de son œuvre, assez grande pourtant si tous et lui-même la comprenaient bien, nous voulons dire la démonstration de [illegible] même dans son travail de régénération sociale comme dans son travail de transformation religieuse, à moins que le nouveau pape ne veuille se faire l'éditeur responsables de ses dernières hallucinations. L'humilité est comme impossible à ce chrétien révolté, et il attend, pour redevenir orthodoxe, que le catholicisme vienne à lui. Peut-être ira-t-il encore à Rome, cette fois ce ne sera plus la personne même du pontife qui le convaincra de son impuissance, mais il sentira cette impuissance dans la force des choses elles-mêmes, et sa dernière parole sera pour reconnaître solennellement que l'esprit du passé ne peut rien pour l'avenir.

PERCEMENT DE L'ISTHME DE SUEZ. — La *Revue de l'Architecture et des Travaux publics* donne les détails suivants sur la formation d'une société pour le percement de l'isthme de Suez et les accompagne de réflexions auxquelles nous nous associons :

« Un ingénieur anglais, M. Stephenson, un ingénieur français, M. Paulin Talabot, et un ingénieur autrichien, M. Negrelli, se sont rencontrés à Paris. Sous l'influence de quelques banquiers qui ont des intérêts dans les lignes de fer aboutissant à la Méditerranée, ces trois ingénieurs ont d'abord examiné un projet envoyé d'Egypte même par Linant-Bey, qui, en 1841 et 1842, avait fait quelques travaux d'exploration dans l'isthme pour le compte du gouvernement égyptien. Mais, n'ayant pas trouvé le projet de Linant-Bey suffisant, ils ont résolu ensuite de former une *Société d'études*. D'après leurs conventions, une somme de 50 000 fr. devrait être fournie par chacun des trois groupes anglais, français et autrichien. Avec ces 150 000 fr., les trois ingénieurs auraient à se rendre en Egypte et à dresser un plan définitif qui servirait de base à une société par actions. Nous ne savons si Méhémet-Ali leur accordera la permission de faire leurs études dans l'isthme. D'après les dernières nouvelles d'Egypte il y paraît peu disposé. On a dit que les promoteurs de cette *Société d'études* s'étaient adressés à la Porte et en avaient obtenu une autorisation conditionnelle. Nous ne pensons pas que l'on veuille forcer la main à Méhémet-Ali. Mais ce qu'il y a de plus étrange dans tout ceci, c'est que les prétendus protecteurs de la *Société d'études*, en France du moins, au lieu d'avancer résolument les 50 000 fr., se sont mis à quêter des subventions aux chambres de commerce. Nous pouvons affirmer qu'on s'est adressé déjà à la chambre de commerce de Lyon et à celle de Marseille. Il est probable qu'on s'adressera aussi à la chambre de commerce de Paris. La chambre de commerce de Lyon a déjà accordé 5 000 fr., et son président, M. Brosset, s'est, dit-on, transporté à Marseille, afin d'engager la chambre de commerce de cette ville à voter la même somme. La *Société d'études* prendra-t-elle les mêmes moyens pour avoir de l'argent en Angleterre et en Autriche?

» Quoi qu'il en soit, si les nouvelles études de l'isthme de Suez sont faites avec des fonds publics, il est juste que les résultats de ces études n'appartiennent pas exclusivement à la société en question, mais tombent dans le domaine général de la publicité. En accordant des fonds, les Chambres de commerce doivent imposer la condition explicite et formelle, que les plans et travaux seront déposés à leur secrétariat, pour être communiqués à toutes les personnes qui le demanderont. Différemment, ce serait un monopole accordé aux banquiers protecteurs de la *Société d'études* ; car, nantis de ces documents, ils seraient seuls en position d'entreprendre l'affaire. Nous ne pensons pas que les Chambres de commerce aient l'intention d'établir ainsi une sorte de privilège *préparatoire*. »

Le paquebot *Waterloo*, capitaine Allen, vient d'apporter à Liverpool des avis de New-York jusqu'au 15 mars dernier.

Les généraux américains étaient toujours occupés de préparatifs contre la Vera-Cruz : le bruit de l'évacuation de cette place ne s'est pas confirmé.

---

popularisé par la gravure ; c'est un tableau d'un aspect étrange et d'une très belle couleur. Dans une plaine sombre et coupée de petites mares, s'élève une potence à laquelle pend un cadavre à moitié pourri ; plus loin d'autres pendus se balancent à d'autres gibets. Une agréable réunion de corbeaux et deux personnages d'assez mauvaise mine viennent seuls égayer ce *paysage*. La finesse de l'exécution fait remarquer cette petite toile non moins que l'originalité du sujet.

Le meilleur tableau que nous ayons encore vu de M. Penguilly est sans contredit son *Tripot* ; un homme en costume du seizième siècle appuie une de ses mains sur une table où sont des cartes à jouer, tandis qu'il retire l'autre tout ensanglantée de sa poitrine. Dans le fond de la salle on voit fuir le meurtrier. La touche est ferme, la couleur des étoffes est charmante ; la tête du gentilhomme blessé est pleine d'expression, les poutres, les boiseries et la fenêtre rappellent la couleur de Rembrandt. Deux autres tableaux méritent également l'attention, l'un est un paysage, placé dans la grande galerie, l'autre un affreux mendiant tout déguenillé, aussi fier que les gueux de Callot, suivi par un chien encore plus laid. L'originalité de ces quatre petits tableaux les fait remarquer de tout le monde, et leur exécution place M. Penguilly au premier rang de nos peintres de chevalet.

Puisque nous parlons d'affreux mendiants représentés par de belles peintures, n'omettons pas *le Contrebandier*, de M. Jeanron. Celui-ci est aussi d'une bonne couleur, mais il manque de finesse dans le dessin. Quoique l'effet de neige et de brouillard soit bien rendu, nous préférons un autre tableau de M. Jeanron, intitulé *le Repos du laboureur* ; il y a des chevaux d'une belle couleur et des paysans très bien peints. Il est fâcheux que la lourdeur du ciel ôte à ce tableau tout le charme du premier aspect.

M. Guillemin est peut-être l'artiste qui comprend le mieux les conditions d'une bonne peinture de genre. Tour à tour comique ou sentimental, il rend presque toujours avec bonheur les petites scènes de la vie moderne. Tout le monde a vu au salon dernier son petit tableau intitulé *le Portrait du régiment* ; M. Guillemin a fait cette année à ce tableau un pendant qui se trouve dans le grand salon. Un jeune tourlourou absorbe une tasse de bouillon à côté d'une cuisinière qui remplace consciencieusement le bouillon par son équivalent d'eau claire, en vertu du système des compensations et de la doctrine du libre-échange; le bourgeois paraît en ce moment à la porte, et s'arrête la bouche béante et les yeux écarquillés, dans la situation morale que les auteurs tragiques traduisent par : je demeure stupide ! On pourrait reprocher à M. Guillemin le choix d'un sujet trop au-dessous de son talent, si la jolie couleur, la finesse des mains et des figures et le soin des détails n'arrêtaient les amateurs sérieux, en même temps que la tête du soldat qui souffle son bouillon, celle de la bonne qui le regarde en coulisse, et surtout l'air abasourdi du vieux propriétaire font la joie du public du dimanche.

Dans son *Avare*, M. Guillemin a tiré parti d'un sujet bien rebattu, et l'a traduit d'une façon toute nouvelle. Un avare dans le costume du dernier siècle, s'arrête au moment où il comptait ses pièces d'or, effrayé par les aboiements de son chien, qui s'est tourné vers la porte. Rien ne peut rendre l'expression de cet avare, qui ramasse son or entre ses doigts grêles, en tournant la tête du côté d'où vient le bruit. Mais le plus important des tableaux de M. Guillemin est la *Lecture de l'Evangile*. La tête du vieillard breton qui explique le livre saint à son jeune auditoire, est un type fort heureux que M. Guillemin reproduit souvent dans ses tableaux, mais jamais il ne l'avait rendu avec autant de sentiment et d'esprit. Enfin, dans sa *Prière du soir*, M. Guillemin a montré une face tout-à-fait nouvelle de son talent. Dans un paysage inculte et sauvage, éclairé par les dernières lueurs du soleil couchant, une jeune femme est agenouillée à côté d'un enfant. Quelques rayons rouges tombent sur leurs têtes, et çà et là sur les roches grises et les vaches disséminées au milieu des bruyères. Ce tableau, exécuté avec un peu de négligence, contrairement aux habitudes de M. Guillemin, offre d'ailleurs un charme infini par l'harmonie rêveuse de la couleur et du paysage, et l'attitude fervente et calme des deux figures. En général, on peut dire que la peinture de M. Guillemin est à peu près sans défauts, et que ses qualités se développent d'année en année.

Un excellent tableau de M. Luminais n'a que l'inconvénient de rappeler un peu trop par la couleur et l'aspect du paysage, le *Convoi breton*, que M. Guillemin avait exposé l'année dernière. Ce sont des blessés qu'on emporte dans un charriot pour leur donner des secours. Une lutte vient d'avoir lieu, et, dans le fond du tableau, des brigands s'éloignent à travers des rochers. La scène est parfaitement appropriée au sujet : c'est une gorge sauvage et nue, d'un aspect sinistre et désolé.

Parmi les artistes qui ont exploité les mœurs de la Bretagne, M. Fortin s'était créé depuis quelques années une renommée méritée; mais il paraît avoir à peu près épuisé ce qu'il avait à dire sur ce pays. Il faut être assez à court de sujets pour prendre celui-ci : *Un tailleur de village* regardant des jeunes filles qui donnent à manger à des poules. D'ailleurs, même sous le rapport de l'exécution, M. Fortin a besoin de retremper son talent dans des études sévères. Le *Marchand de plâtres* chez un paysan du Finistère est un joli tableau sans doute, mais froid et pauvre de couleur ; les figures sont sèches, et on n'y retrouve qu'à un moindre degré les qualités ordinaires de l'auteur.

Le nom de M. Fontaine a pris place depuis peu de temps parmi ceux des artistes connus. Nous préférons ses *Baigneuses* à son *Invasion de 1814*. Ce dernier tableau représente une femme pleurant à côté de son mari mort. Il y a sans doute de l'expression dans les têtes ; les étoffes sont bien peintes ; mais ces petites baigneuses dans un bateau sont d'une si jolie couleur, le paysage est si frais et si bien aéré, qu'il est impossible de ne pas croire que les sujets gracieux conviennent mieux au talent de M. Fontaine que le terrible et le sentimental.

Une composition champêtre assez originale a été envoyée de Francfort-sur-le-Mein par M. Jacob Becker. C'est une troupe de paysans qui reviennent en chantant de la moisson. Ils n'ont pas de costumes brillants et pittoresques comme les moissonneurs italiens de Léopold Robert ; leurs vêtements semblent, au contraire, d'une simplicité recherchée. L'ensemble du tableau est blond comme leurs figures. De petits enfants frais et roses qui jouent avec leurs instruments et leurs brouettes, de grandes femmes blondes qui marchent tranquillement en chantant, de charmants groupes d'amoureux qui reviennent les bras autour du cou l'un de l'autre sans trop songer à la moisson, donnent à ce tableau une physionomie naïve sans affectation. Nous croyons que M. Becker paraît pour la première fois à nos expositions. Le succès de son tableau doit l'encourager à perfectionner son exécution, surtout sous le rapport de la couleur, sans perdre cette naïveté qui fait le charme de sa peinture.

Les paysans exotiques deviennent de plus en plus nombreux au Salon ; nous avons déjà des Armoricains, des Espagnols, des Allemands, M. Yvon s'est chargé de nous faire connaître une race nouvelle, peu agréable parfois, mais énergique et forte, si on s'en rapporte aux types qu'il a choisis. Son *Tartare de Loubianka* et sa *Paysanne russe* sont deux admirables dessins, exécutés avec une rare fermeté, leurs costumes sont pleins d'originalité et leurs poses simples et belles. Les mêmes qualités se retrouvent dans le *Droshi russe* et dans la *Route de Sibérie*. Dans ce dernier tableau, un vieux Polonais, aux traits nobles et fiers, est accouplé par une chaîne avec une sorte de brigand hérissé d'un aspect peu rassurant, qui doit probablement lui servir de compagnon d'exil. La fatigue d'une longue route se traduit admirablement par leur marche lourde et par leur tournure affaissée et leurs bras pendants. Derrière eux est un charriot accompagné et conduit par deux soldats à têtes hideuses, appartenant sans doute à quelque race invraisemblable de Samoièdes ou de Kamtschakadales. Mais le plus beau des dessins de M. Yvon est son *Intérieur de Mosquée tartare à Moscou*. La lumière projetée par une seule ouverture éclaire une douzaine de personnages agenouillés ou prosternés dans ces attitudes graves, calmes et sérieuses qui distinguent les musulmans en prières. Avec la même fermeté sculpturale qui caractérise tous les dessins exposés cette année par M. Yvon, celui-ci se fait remarquer en outre par une admirable disposition de lumière. Quelques touches de couleur, sobrement réparties, donnent aux dessins de M. Yvon une animation particulière. La majesté et le style simple des figures les placent au premier rang des dessins exposés cette année, après les fresques de Panselinos, bien entendu.

L. R. D'A[illegible].

[illegible] considérable que dans aucune des batailles antérieures. On cite le général Arista parmi les officiers de marque blessés grièvement. »

Le *New-York-Herald* publie aussi quelques renseignements nouveaux sur le naufrage de *la Tweed*. Il y avait à bord de ce vapeur 55 passagers ; les officiers et l'équipage composaient en outre un total de 75 personnes, c'est-à-dire que le bâtiment portait 130 personnes en tout. Sur ce nombre, on sait qu'il y en a 60 de noyées ; mais les noms des victimes ne sont pas encore connus. La *Tweed* avait à bord 1 170 bocaux de vif argent et d'autres marchandises de prix.

Les Dettes du ministre de la marine. — On nous écrit de Cherbourg :

« A l'arrivée à destination de l'expédition envoyée aux îles Marquises, un ordre du jour fut affiché au grand mât de chaque navire portant qu'il serait alloué 1 fr. 50 c. à tout matelot qui prendrait part aux travaux de construction. Un grand nombre de matelots se mirent au travail avec ardeur ; arrivés en France, ils réclamèrent l'exécution de la promesse qui leur avait été faite solennellement ; ils attendent encore une réponse du ministre de la marine. Est-ce un oubli, est-ce un refus ? Nous voulons croire que c'est un oubli, mais il a duré trop longtemps. »

LES VÉGÉTAUX ET LES TRAVAILLEURS. — Il existe un point sur lequel les cultivateurs, généralement si arriérés, le sont moins pourtant que les industriels : c'est l'influence de l'alimentation du sel sur la production.

Il n'est pas un cultivateur qui ne sache que, quelle que soit d'ailleurs la nature de son terrain, toujours ses récoltes seront en rapport exact avec la quantité et la qualité des fumiers qu'il aura employés à la nourriture de ses terres. Si on rencontre tant de champs qui ne sont encore qu'imparfaitement fumés, on ne doit l'attribuer qu'à un état de gêne, dont les principales causes sont le morcellement des terres et l'isolement des fermiers.

Nos industriels, au contraire, encore fort ignorants sur les rapports qui existent, aussi bien pour l'homme que pour le végétal, entre l'alimentation et la production, s'inquiètent peu de la manière dont vivent leurs ouvriers, et ne semblent pas se douter que leur vigueur au travail dépend de la qualité de leur nourriture. Ils auraient assurément une pauvre opinion du cultivateur qui n'apporterait aucun soin à la fumure de ses champs ; mais eux, quels soucis prennent-ils donc du régime alimentaire de leurs ouvriers ? Pourtant, au milieu de cette rude guerre que fait la concurrence aux grands industriels, il n'y a pas le moindre doute qu'un fabricant ne trouvât un immense avantage à donner l'alimentation de ses ouvriers, et même aux précautions hygiéniques favorables à leur santé, une attention intelligente. Les propriétaires d'esclaves comprennent cette vérité et la pratiquent ; les maîtres de salariés trouveraient à les imiter honneur et profit. — Mais n'est-il pas déplorable que l'on soit obligé de recourir à des calculs tels que celui-ci pour défendre une pareille thèse ?

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Allard a été réélu député à Parthenay, par 183 voix sur 206 votants.

— M. Genty de Bussy a été nommé rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 450 000 fr. pour l'inscription des pensions militaires en 1847.

— Le projet de loi sur l'instruction secondaire a été revêtu hier de la signature royale. Il sera présenté à la chambre des députés dans la séance du lundi 12, par M. le ministre de l'instruction publique, en même temps que le projet de loi sur l'instruction primaire.

(*Moniteur parisien.*)

— Le directeur des Musées royaux a l'honneur de prévenir le public et MM. les artistes que, d'après les ordres de M. l'intendant général de la liste civile, les galeries de l'Exposition seront fermées, *sans aucune exception*, pour travaux intérieurs, à dater du lundi 12 avril inclusivement jusqu'au samedi 17 avril.

Le Salon sera de nouveau ouvert le dimanche 18 avril, et la clôture définitive de l'Exposition aura lieu le lundi 17 mai, à quatre heures après midi.

— M. Jouffroy vient d'exposer sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois une statue en pied de saint Bernard. Ce morceau a été commandé par la ville de Dijon et est destiné à l'une des places de cette ville.

— M. Reille, conseiller maître honoraire à la cour des comptes, ancien directeur du mouvement général des fonds du Trésor public, vient de succomber à la suite d'une longue maladie.

— Les travaux de fondation de l'église à ériger sur la place Bellechasse sont commencés, et sous peu doit avoir lieu la cérémonie de la pose de la première pierre de cet édifice, dont la construction est confiée à M. Gau, architecte.

— Les journaux allemands annoncent que M. le professeur Schonbein, dont le nom est si connu depuis l'invention du coton-poudre, a trouvé une nouvelle composition chimique qui pourrait remplacer l'éther dans les opérations chirurgicales, sans présenter les dangers de cet agent. Ils ne donnent pas d'autre détail.

— On lit dans la *Patrie* :

« Une estafette arrivée ce soir au ministère des affaires étrangères y a apporté, si nous sommes bien informés, les plus graves nouvelles d'Espagne. Des troubles violents auraient éclaté à Madrid et menaceraient la personne même de la reine. »

— Le conseil des ministres a, dit le même journal, délibéré dans trois séances sur le sort des trois hommes condamnés à mort dans l'affaire des troubles de Buzançais. M. Mater, premier président, et M. Didelot, procureur-général près la cour royale de Bourges, ont été appelés dans le conseil pour donner leur avis. On sait que le premier a présidé la cour d'assises de l'Indre, qui a prononcé l'arrêt de condamnation, et que le second a soutenu l'accusation. Ces deux magistrats ont opiné, assure-t-on, pour l'exécution de l'arrêt, et leur avis a prévalu. On disait à la Chambre des députés qu'on avait expédié aujourd'hui de la chancellerie l'ordre d'exécution. Puisse la bourgeoisie n'avoir pas à se repentir de cette implacable vengeance !

— M. le comte de Montguyon, pair de France, est mort avant-hier. M. de Montguyon avait été chambellan de l'empereur.

— Mme la comtesse de Castellane est morte hier au soir, dans son hôtel du faubourg St-Honoré, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

[illegible] foule considérable. La plupart étaient des enfants au-dessous de quinze ans, quelques-uns de huit ans, une femme avec un enfant à la mamelle, des vieillards courbés par l'âge, deux hommes valides. Tous étaient presque nus, sans chaussure et accusaient, par leurs figures pâles et hâves, la plus extrême détresse ; à l'heure même où ils partaient une personne bien informée nous a assuré qu'un autre convoi d'une quarantaine de mendiants attendait encore l'heure du départ. »

SUB JUDICE LIS EST. — Après avoir cité la lettre de Lola Montez que nous avons reproduite, l'*Héraldo* ajoute : « Après avoir lu la lettre qui précède, nous avons vu, dans les journaux français, que cette dame a été comtesse de Steirnheim, et que le diplôme de naturalisation que le roi de Bavière lui a concédé doit avoir été remis le jour de sa fête, le vendredi de *Dolorès*. Nous ne soutiendrons pas, contre les assertions de l'heureuse danseuse, qu'elle n'est pas Espagnole, quoique son langage et ses connaissances géographiques permettent de douter qu'elle appartienne à notre nation. Mais nous dirons seulement qu'elle a passé à Séville quelque temps, il y a environ trois années, et qu'elle y a laissé de ces souvenirs qui ne s'effacent point. Elle allait toujours à la promenade avec un joli petit chien, et, par ses manières empreintes d'une étrangeté affectée, elle mérita d'être appelée l'*Anglaise de Briana*. Autant à Séville elle affectait les manières étrangères, autant à l'étranger elle a affecté, plus tard, les manières espagnoles. »

EXPOSITION D'OBJETS D'ART. — C'est dimanche 2 mai que doit avoir lieu l'ouverture de galeries nouvelles au Musée des Thermes et de Cluny.

Ces nouvelles salles d'exposition, entièrement restaurées dans le caractère du temps, seront consacrées aux émaux des fabriques de Limoges, ainsi qu'aux faïences du moyen-âge et de la Renaissance. Un grand nombre d'objets des plus précieux en ce genre sont venus depuis quelque temps enrichir les collections de cet établissement. On cite d'abord les grands émaux du château de Madrid, exécutés à Limoges en 1559, par Pierre Courtoys, sur l'ordre du roi François Ier ; puis un certain nombre de monuments fort remarquables des mêmes époques, et entre autres un cabinet de deuil enrichi d'émaux, à l'usage de la reine Catherine de Médicis, et renfermant le portrait en pied de cette princesse au milieu des scènes de la vie et de la passion du Christ. Ce petit meuble qui a conservé sa garniture du temps en cuir gaufré et doré, aux armes, chiffres et attributs du roi Henri II et de la reine Catherine, est en ce genre un des monuments les plus précieux de cette époque.

Une acquisition des plus importantes sous le rapport de l'art vient en outre d'être faite pour le Musée par le ministre de l'intérieur. C'est celle d'une suite de tapisseries exécutées en Flandre au commencement du seizième siècle, et représentant l'histoire des amours de David et de Betsabée. Ces tapisseries sont au nombre de dix ; chacune d'elles renferme plus de cent figures grandes comme nature ; les vêtements et les étoffes sont tissés en or et en argent, et les costumes sont ceux de la cour de Louis XIV. Cette magnifique tenture, que l'on dit avoir été faite pour la cour de France, a appartenu depuis au duc d'York et au marquis de Spinola.

Une galerie spéciale sera disposée incessamment à l'hôtel de Cluny pour placer convenablement et livrer à l'étude ces somptueux produits des fabriques d'Arras au seizième siècle.

UN ACCOUCHEMENT DANS LA RUE. — Avant-hier la femme Olympe Rote se présentait à l'hospice Saint-Louis pour y faire ses couches ; elle était dans un état de grossesse avancé ; mais l'interne de service à qui elle s'adressa lui dit qu'elle n'était pas encore à terme, et que n'ayant pas de lit disponible, il lui conseillait de retourner un jour ou deux chez elle ou de se rendre à la Bourbe. La femme Rote adopta le premier parti, et elle se dirigea vers son domicile ; mais, en entrant dans la rue de Ménilmontant, où elle demeure, cette pauvre femme se trouva tout à coup prise de douleurs, et elle s'assit sur le trottoir où elle mit au jour *coram populo* un enfant bien portant.

Par un hasard providentiel, la femme Rote s'était arrêtée juste devant la porte de la dame Gustemberger, sage-femme, qui fort heureusement se trouvait chez elle, et arriva promptement pour lui donner des soins. Aussitôt qu'elle a été délivrée, la femme Rote, au lieu de rentrer dans son domicile, s'est fait transporter à l'hospice Saint-Louis, où il a bien fallu, cette fois, lui trouver un lit.

GUET-APENS. — On écrit de Lyon 5 avril : « L'autorité vient d'être informée qu'une nouvelle tentative coupable a eu lieu sur le chemin de fer de Saint-Etienne. Le procureur du roi s'est rendu sur les lieux. Cette fois encore, la criminelle tentative n'a pas été suivie d'effet.

» Il part de Lyon, à minuit, un convoi de voyageurs pour Saint-Etienne. Le train parti de Lyon dans la nuit du 1er avril, à peine arrivé à la tranchée d'Irigny, petite localité située dans le département du Rhône, fut subitement arrêté. Le mécanicien, fort heureusement attentif et comme par un instinct vraiment miraculeux, avait aperçu à quelques mètres devant le train un corps volumineux posé sur le rail. L'arrêt subit du convoi n'occasionna aucun accident. On enleva de la voie un bloc de pierre énorme, et l'on continua la route. Mais la main criminelle qui avait placé ce corps étranger sur la voie de remonte, avide de nombreuses victimes, avait aussi choisi la voie opposée, c'est-à-dire de descente, pour en faire un second théâtre de sinistre.

» Quelques heures plus tard, le convoi allant de Saint-Etienne à Lyon, parvenant à la hauteur d'Irigny, heurta un obstacle placé sur le point où, au moyen d'une aiguille, s'opère le croisement des voies. Un déraillement eut lieu au même instant, mais le mécanicien eut l'habileté de maîtriser l'impulsion de la locomotive, et l'on n'eut à déplorer aucune espèce d'accident. Là, comme sur l'autre voie était posé un quartier de roche, mais posé de façon qu'il a fallu un hasard providentiel pour qu'il n'y ait par déraillement et entassement de wagons. »

MEURTRE PAR AMOUR. — La *Patrie* reçoit d'un de ses abonnés la lettre suivante :

« Jeudi dernier, 1er avril, j'étais à Saint-Dizier (Haute-Marne), à l'hôtellerie de la *Belle-Poule*. Ma chambre se trouvait séparée de la chambre voisine par une porte fermée seulement à clé, et j'entendis très distinctement la conversation suivante, qui s'est terminée d'une façon dramatique pour l'un des interlocuteurs. Elle se passait entre un grand jeune homme d'à peu près vingt-cinq ans et une jeune femme de dix-huit à vingt ans :

» Eugénie, persistes-tu toujours à aller rejoindre tes parents ? — Oui, et je pars demain matin. Je ne veux pas laisser mes parents [illegible] l'incertitude ; à quoi veux-tu qu'on attribue ma fuite ? — T[illegible] sont riches ; le monde les réclame ; ils n'ont pas le temps [illegible] quiéter de ton absence ; ils savent bien qu'à ton âge on [illegible] quelque folie qui passe par la tête. Voudrais-tu m'abandonner [illegible] tenant que j'ai voulu te suivre dans l'espoir que tu m'a[illegible]

[illegible] niste de Prague, déjà connu à Paris par des œuvres originales, donnera son concert le 12 avril dans les salons de M. Erard, rue du Mail, et y fera entendre plusieurs compositions nouvelles. — A l'Opéra-Comique, représentation extraordinaire, composée du *Pré aux Clercs*, par Roger et Mme Dorus, la *Famille Poisson*, par les artistes de la Comédie-Française, et une pièce des Variétés jouée par Bouffé. — Demain samedi, à l'Odéon, commencent les répétitions générales du *Syrien*, dont le public attend avec impatience la première représentation. Dimanche, *Clotilde*, par Mme Dorval. — Aujourd'hui, à la Porte-Saint-Martin, les *Quatre Saisons*, divertissement, par les danseurs hongrois. — Au théâtre Comte, première représentation de *Pérrin et Lucette*, pièce en deux actes mêlée de couplets. — Au théâtre Beaumarchais, *Un Pacte d'Amour*, drame en trois actes, de M. Marc Michel, sur lequel l'administration fonde de grandes espérances.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, vice-président. — *Séance du 6 avril.*

La Chambre adopte un projet de loi déjà voté par la Chambre des députés, sur l'établissement d'un hôpital militaire à Vichy, à 105 voix contre 2.

On passe à des rapports de pétitions.

M. DE TASCHER, rapporteur. Le sieur Youfitt, ancien marin, à Paris, demande que l'église de Sainte-Geneviève soit rendue au culte, pour satisfaire aux besoins spirituels de la population croissante de la capitale.

Le comité propose le renvoi au garde des sceaux.

M. PELET DE LA LOZÈRE appuie le renvoi au gouvernement, et termine en disant : Le moment, ce semble, serait venu de restituer au culte un monument qui lui appartient.

M. LE BARON DUPIN. Membre du comité, j'ai voté le renvoi au ministre ; je viens donc présenter une simple observation, motivée par la nature même de notre gouvernement, et tenant à l'essence de nos libertés.

La patrie doit une égale reconnaissance aux grands hommes qui l'ont honorée. Je propose dès lors une réserve. Il doit demeurer entendu que le culte catholique sera tenu de *sanctifier* le Panthéon. Ainsi, pour le Panthéon comme pour les Invalides, il faudra un aumônier, et non un curé propriétaire de l'église. Nul ne peut suspecter mes sentiments ; j'appartiens à la religion de la majorité, mais je crois ces précautions sages, et, moyennant ces réserves, je vote le renvoi de la pétition, et la restitution du Panthéon au culte catholique.

M. LE MARQUIS DE BARTHÉLEMY. Toute difficulté, messieurs, serait levée si l'on en venait simplement au décret du 20 février 1806. L'empereur avait décrété que l'église Sainte-Geneviève serait dotée d'un chapitre, et le chapitre fut érigé.

Plus tard, on le réunit à celui de Notre-Dame. Rétablissez-le de nouveau, en restituant au culte l'église Sainte-Geneviève. Les tombeaux seront sous la sauve-garde de la religion, et les prières ne manqueront pas aux morts.

Le renvoi de la pétition au garde des sceaux est prononcé.

M. LE COMTE DE TASCHER : « Trois ecclésiastiques, MM. Mathieu, André et Cambond, directeurs-fondateurs du journal la *Voix de l'Eglise*, regardent comme insuffisante la somme de 900 fr. à laquelle le gouvernement, dans le projet du budget pour 1848, propose d'élever le traitement des desservants ; ils demandent que ce traitement soit porté à 1 200 fr., et de supprimer le casuel.

La commission propose le renvoi de la première partie au garde des sceaux et l'ordre du jour sur la seconde.

M. HÉBERT, garde des sceaux et ministre des cultes. Je suis loin de m'opposer au renvoi. Je ferai observer que la question du casuel demande un sérieux examen ; mais il me semble inutile de séparer les deux parties de la pétition.

Tant que l'état de nos finances ne nous aura pas permis d'améliorer la position des desservants, il est nécessaire de maintenir le casuel, afin de leur assurer des moyens d'existence.

Je rends grâce au rapporteur des bonnes intentions qu'il reconnait au gouvernement en faveur de la classe si digne d'intérêt des prêtres de nos campagnes. De son côté, le gouvernement, s'associant aux vœux des pétitionnaires, continuera à faire tous les efforts pour venir au secours des desservants, et surtout de ceux que leur âge ou leurs infirmités rendent encore plus dignes d'intérêt.

Mais les exigences du service ne lui ont pas permis de faire tout ce qu'il aurait voulu. Cependant, cette année, un crédit d'un million a été ajouté au budget.

M. LACAVE-LAPLAGNE fait ressortir toute la sollicitude du gouvernement à l'égard des desservants depuis la révolution de juillet. Leur traitement n'était que de 500 fr. sous la restauration.

M. LE MARQUIS DE BARTHÉLEMY. Il était de 750 fr., et vous l'avez porté à 800 fr. Voilà le résultat de toutes vos promesses renouvelées chaque année.

Les conclusions du comité sont adoptées.

La Chambre adopte sans discussion un projet de loi relatif à un échange d'immeuble entre l'Etat et le département de la Somme.

Projets sur l'Algérie,

Par M. le lieutenant-général LE PAYS DE BOURJOLLY.

Nous laisserons pendante, entre M. le maréchal Bugeaud et M. de Bourjolly, la discussion sur la réalité de l'achèvement complet de la conquête de l'Algérie, il ne nous appartient pas de décider entre deux aussi graves autorités. Nous passerons, sans autre préambule, à l'examen consciencieux des propositions de M. le lieutenant-général, pour modifier le système actuel, qu'il trouve dispendieux et incapable d'atteindre le but qu'il se propose. M. de Bourjolly propose le rétablissement des margzen en supprimant les troupes indigènes, la réduction de l'armée à 60 000 hommes en augmentant la cavalerie, et la colonisation la plus rapide possible.

Les margzen étaient des tribus guerrières que les Turcs s'étaient attachées par des immunités et des exceptions d'impôts ; leurs aghas étaient chargés de la police, de l'administration et de la perception des impôts chez les autres tribus. C'étaient des espèces de fermiers généraux qui payaient à l'Etat une redevance proportionnelle à la circonscription de population qu'ils avaient à exploiter.

Quoique ce système soit un peu brutal, il l'avoue, M. de Bourjolly voudrait le voir rétablir sous la surveillance des bureaux arabes, qui pareraient à la plupart des inconvénients qu'il entraîne.

Ce mode, il est vrai, est beaucoup plus expéditif, plus économique, plus conforme à l'esprit des Arabes, et surtout plus en rapport avec notre position à leur égard que celui que nous y avons substitué. Les chefs que nous avons nommés dans le sein des tribus, et que nous payons fort grassement pour gouverner en notre nom, n'en continuent pas moins leurs exactions et l'exploitation de leurs administrés, et, comme l'a fort bien démontré le capitaine Richard, qui a étudié profondément cette question, ils ne présentent que bien peu de garanties de fidélité, se déconsidèrent en se mettant à notre service, et ne se font pas faute de nous attribuer les charges, quelquefois énormes, qu'ils font peser sur leurs [illegible]

[illegible] aghas des margzen seraient des hommes à nous, qui nous [illegible] forcément dévoués ; car leur tribu aurait par le fait rompu

[illegible] présenter [illegible] la cavalerie française, elles sont très braves, très disciplinées, et l'on a vu dans l'insurrection du Dahra un escadron de nouvelle formation fournir de très brillantes charges contre les fanatiques que Bou-Maza avait réunis autour de lui. Les spahis rendent des services que l'on ne pourrait demander aux troupes européennes ; ils sont précieux pour les escortes par leur sobriété, la connaissance des lieux, de la langue arabe et souvent d'un peu de français ; ils servent avantageusement de guides.

Outre ces avantages, les escadrons de spahis viennent généralement se grouper auprès des villes auxquelles ils appartiennent. Ce sont eux qui fonderont probablement les premiers villages arabes. Entre les mains d'officiers intelligents et d'une grande bienveillance pour eux, en contact avec quelques camarades français et avec les habitants des villes, ils s'initieront rapidement aux idées et aux habitudes de la civilisation, et nous seront d'un grand secours pour amener leurs frères à nous.

Quelques institutions faciles et peu coûteuses, comme l'établissement d'écoles régimentaires dans les corps indigènes, écoles où seraient admis tous les membres de la famille du soldat, et la concession à l'escadron ou au bataillon de bons terrains arrosables auprès des villes, hâteraient singulièrement le moment où ces indigènes et leurs familles seraient complètement assimilés.

La nécessité de l'augmentation de la cavalerie et de sa translation à l'intérieur est reconnue par tout le monde, nous pourrions même tirer de la lettre que M. le maréchal Bugeaud a écrite pour combattre cette opinion les plus forts arguments en sa faveur. En effet, on voit dans cette lettre qu'une des principales préoccupations de M. le gouverneur général, dans la dernière guerre, a été de réunir, sur un point donné, le plus de cavalerie possible, et qu'il n'a pu qu'à grand peine approcher du but qu'il voulait atteindre. Ainsi l'augmentation de la cavalerie n'est plus qu'une question de temps et de moyens. Il faut, comme le demande le général de Bourjolly, s'empresser de créer dans l'intérieur et les baraques qui doivent lui servir d'abris, les prairies qui doivent fournir à sa nourriture, et même les haras qui doivent pourvoir à sa remonte. Le rétablissement de la production des chevaux est chose trop longue et trop difficile pour qu'on l'abandonne au *laissez faire*. Ici où le gouvernement peut disposer de grands espaces et des bras de l'armée, il lui est facile de se faire éleveur lui-même, et il aidera ainsi très efficacement dans l'avenir à la remonte de sa cavalerie et aux divers besoins de la colonie.

La réduction de l'armée ne nous paraît pas aussi opportune. Outre que l'infanterie est nécessaire pour soutenir la cavalerie, elle est d'une utilité incontestable pour les grands travaux que demande la colonisation. D'ailleurs il serait possible, et même facile, comme le propose le général lui-même, de rendre l'armée productrice, et alors elle coûterait moins qu'en France, et rendrait de bien plus grands services. Il faudrait donc l'augmenter plutôt que la réduire, si l'on pouvait arriver à ces heureux résultats.

Nous approuvons la distribution des troupes dans les divers postes, proposée par le général, seulement plusieurs de ses chiffres sont évidemment trop faibles.

publique, telles que la construction des fontaines, de caravansérails, de maisons, l'ouverture de voies de communication, les irrigations, etc. ; qu'on donnât aux principaux d'entre eux, qui le demanderaient, des concessions sur des terrains fertiles et bien situés ; qu'on favorisât les voyages en France de préférence à ceux de la Mecque ; qu'on fondât des colléges arabes, non en France, à Paris, où les parents n'enverront jamais leurs enfants, mais à Alger, à Oran, à Bone, à Constantine, au milieu des Arabes ; enfin, qu'on prît immédiatement des mesures pour développer chez eux l'instruction primaire ; qu'un journal enfin fût fondé et répandu pour aider à la modification des idées et à la diffusion des lumières. Au moyen de toutes ces institutions les Arabes viendraient bientôt en aide à la colonisation qu'ils ne font maintenant qu'entraver et détruire. Ces diverses vues ont depuis longtemps notre pleine approbation.

Quant à la colonisation civile, elle est tout entière, d'après M. le général, dans cette formule : *les bras suivent les capitaux*. Nous remplacerions volontiers cette formule par la suivante : *l'union, c'est-à-dire l'association fait la force*. Mais nous n'insistons pas aujourd'hui sur un sujet qui mérite de longs développements.

En résumé, le livre de M. le lieutenant-général Lepays de Bourjolly est un bon livre et doit être sérieusement étudié. Écrit dans un style clair, précis, et souvent rempli de chaleur, il vous met en présence des faits et des situations, et les solutions proposées sont presque toujours justes et souvent immédiatement applicables.

M. le général cite à l'appui de ses opinions un grand nombre de faits curieux, qui nous montrent dans son vrai jour le caractère du peuple que nous sommes appelés à élever à la civilisation. Nous regrettons que le manque d'espace ne nous ait pas permis d'en citer plusieurs.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 8 mars. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 6 015 q. 77 k. — Ventes, 6 032 q. 80 k. — Restant, 21 140 q. 81 k. — Cours moyen du jour, 65-59. — Cours-taxe de quinzaine, 64-42. — Ventes en disponibles : Gruaux, 01 q. »» k. »»-»» à 82-80 — 1re marque, 198 q. »» k.; 66-»» à 70-05. — 2e marque, 410 q. »» k.; 63-70 à 65-90. — 3e marque, 04 q. »» k.; 56-05 à 50-90. — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 54 q. »» k. — Ventes à livrer, 3739 q. »» k. 59-90 à 69-40. — Cuisson, »»» q. »» k. 72-»» à »»-»». — Revente, 593 q. »» k. 61-60 à 68-60.

Halle à la viande. — Marché du 7 avril. — Bœufs, 20206 ; 1re qualité 1,50 ; 2e, 1,30 ; 3e, 0,90. — Veaux, 20124 ; 1re, 1,60 ; 2e, 1,40 ; 3e, 1,10. — Moutons, 3489 ; 1re, 1,70 ; 2e, 1,50 ; 3e, 1,20. — Porc frais en gros, 28826 ; 1re, 2,20 ; 2e, 2,10 ; 3e, 1,90.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 6 avril 1847. — MERCKENS aîné, fabricant de produits chimiques, rue Saint-Bon, 1. Juge-comm., M. Couriot ; synd. prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17. — M. DARRENEAU, marchand de vins traiteur, à Belleville, rue Saint-Laurent, 51. Juge-comm., M. George jeune ; synd. prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — YOUX, marchand de vins logeur à Vitry-sur-Seine. Juge-comm., M. George jeune ; synd. prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — LIEVIN, marchand de cuirs, rue Saint-Jacques, 219. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard ; synd. prov., M. Pascal, rue Richer, 32. — BAQUIE, marchand de châles, rue des Fossés-Montmartre, 4. Juge-comm., M. Gallais ; synd. prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — MERCIER, li-

[illegible stock quotations] Union financ... Fourneaux de l'Aveyron...

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	88[illegible] 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»»» »»
Paris à Orléans...	1231 25	Marseille à Avign.	777 50	Nord	[illegible] 50
— à Lyon.....	436 25	Paris à Strasbourg	437 50	Boulogne à Amiens	[illegible]

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 85-50 ; courant du mois, 85 à »» (l'hect.) ; mois du milieu, 86 ; 4 derniers mois, 100 (la tonne de 100 k.)

Lille. — Colza, 80-85 à 80-50 ; œillette rousse, »» ; lin, 81 ; cameline, 91 ; chanvre, 92. — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 95 ; mai et juin, 95 à 96 ; juillet et août, 97 à 98 ; septembre et octobre, 98 à 99.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 10[illegible] les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : V. CANTAGREL.

Spectacles du 10 avril

- » »|» OPÉRA. —
- 7 »|» FRANÇAIS. — Athalie, le Legs.
- 7 »|» ODÉON. — Relâche.
- 7 3|4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré, la famille Poisson.
- 7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
- 6 3|4 VAUDEVILLE. — Le Plastron, Une chaise pour deux, Partie à trois, la Protégée.
- 7 1|2 GYMNASE. — Cour, d'Aranda, Moiroud.
- 6 1|2 VARIÉTÉS. — Le Précepteur dans l'embarras, Enrinjuin, l'Enfant de l'amour, l'Ether.
- 6 3|4 PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'avril, une Fièvre brûlante, le Docteur en herbe, le Bastion, la Chambre à deux lits.
- 6 3|4 PORTE-ST-MARTIN. — Palma, Monte-Fiasco, Quatre saisons (1re rep.).
- 6 1|2 GAITÉ. — Mlle de la Faille, la [illegible] grande dame, Chanteuse.
- 6 »|» AMBIGU. — Relâche pour la nouvelle pièce.
- 7 »|» CIRQUE. — La Révolution française.
- 6 3|4 COMTE. — La Dinde du Mans, Perrin et Lucette, la Barbe impossible.
- 6 »|» FOLIES-DRAMATIQUES. — Reine Argot, Bonaparte, Brelan, Bonheur.
- 6 1|2 [illegible] — [illegible], Pâtissières, Jolie Fille du Faubourg, le Docteur, Visite en prison.
- 6 »|» [illegible]. — Paris d'amour, Fille et garçon, Sans [illegible].

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Causes et Effets de la lettre de M. de Lamennais.

Il faut que nos lecteurs nous pardonnent de revenir sur la lettre anti-socialiste de M. de Lamennais. Nous avons suffisamment démontré la parfaite incompétence du célèbre écrivain, qui, n'ayant jamais produit une idée organique, et continuant à s'envelopper dans le linceul des vieilles idées, s'étonne de voir marcher le siècle et se chagrine de le voir marcher sans lui.

Mais il nous reste une autre tâche, une tâche plus haute à remplir. Peu importent, en effet, M. de Lamennais et ses préjugés et son imprudente sortie ! Que l'écrivain radical se relève ou non de ce faux pas, peu importe. Ce qu'il y a d'intéressant, ce n'est pas l'écrivain, c'est le parti radical ; ce qu'il y a de grave, c'est de savoir quel sera sur le parti radical l'effet de l'acte commis par le *National* en participation avec M. de Lamennais. Cherchons donc à quels symptômes cet acte correspond.

Pourquoi, en effet, le *National* a-t-il publié *avec joie* la lettre de M. de Lamennais? et pourquoi, sans crier gare, a-t-il choisi pour cette publication le 22 mars 1847 et non un autre jour? C'était bien le moins qu'on préparât un peu une telle attaque, ne fût-ce que pour nous prévenir, nous qui vivions en paix avec toutes les puissances radicales, et qui même, si notre mémoire est fidèle, avions saisi naguères *avec joie* l'occasion de féliciter notre confrère sur ses tendances progressives.

En toute chose il y a une cause, un effet et un but. Puisqu'il a plu au *National* de nous jeter la pierre, il permettra bien que nous recherchions la cause d'un effet si imprévu, nous qui sommes l'un des buts que le *National* se proposait d'atteindre.

Rien, dans les évènements du moment, rien dans la polémique de chaque jour ne pouvant nous mettre sur la voie du secret que nous cherchons, il ne nous reste que le vaste champ des hypothèses et l'examen de la situation actuelle du parti radical.

Supposons donc que, depuis quelques années déjà, le parti radical soit travaillé par le socialisme. Supposons que l'invasion des idées sociales ait inquiété, sinon ébranlé l'immobilisme des Lycurgue et des Solon du *National*; et supposons encore qu'à ces grands hommes d'Etat se soit présenté un de ces esprits conciliateurs qu'on rencontre toujours aux heures de crise et de division, un de ces *ambigus* si bien faits pour relier l'avenir et le passé d'un parti, qui tiennent à l'avenir par les bons désirs et par l'intelligence, et au passé par le sentiment et par les souvenirs.

Supposons qu'un de ces hommes, abordant les coryphées du parti radical, leur ait tenu à peu près ce langage: « Consuls et patriciens, prenez garde ! la misère du peuple va croissant, la disette l'étreint; des questions délicates s'agitent au sein des ateliers. Ce ne sont pas seulement les querelles de portefeuille et les débats politiques qui préoccupent les masses, c'est la légitimité même d'un régime industriel et social qui les écrase et qui grossit incessamment les rangs du prolétariat. Il est un droit que le peuple commence à estimer autant que le droit électoral, c'est le droit de vivre en travaillant. Garder le silence sur ces hauts problèmes, ô consuls, c'est montrer ou trop d'ignorance de la situation, ou trop peu de souci des intérêts de ce peuple dont vous vous dites les mandataires. Attaquer le pouvoir actuel, c'est bien ; mais ce qui serait mieux peut-être, ce serait d'exposer vos vues sur les mesures que devrait prendre le pouvoir tel que vous le concevez, sur les institutions que vous fonderez vous-mêmes le jour où vous arriverez à la dictature, comme c'est votre droit, votre espoir, et, je l'espère, votre destinée. Vous nous avez dit souvent, je le sais, que vous ne pourriez tenter, en vue du peuple, aucun acte qui ne fût à l'instant même entravé par le pouvoir actuel, qui entrave tout. Mais, à défaut d'actes, dites-nous du moins quelques bonnes paroles que vous savez si bien rédiger. Pardonnez ma franchise, ô patriciens, mais si vous vous renfermez plus long-temps dans votre mutisme, je crains que votre règne ne touche à sa fin. »

Pour peu que cette apostrophe fraternelle ait fait d'impression sur les vieux du parti, leur première idée aura été de provoquer une réunion pour aviser à faire ou tout au moins à dire quelque chose en faveur de ce peuple qui menace de leur retirer sa confiance et son affection.

« Qu'est-ce que le parti radical pourrait faire en faveur du peuple ? » Telle est la question qu'on aura posée devant une réunion d'hommes qui, toute leur vie, ont fait métier d'écrire des périodes retentissantes sur le peuple, sur ses vertus, sur sa dignité, sur sa liberté, sur sa souveraineté ! Pauvre peuple souverain, qui ne peux pas même donner à tes enfants le pain de chaque jour, combien de temps encore seras-tu dupe des sophistes et des rhéteurs qui parlent en ton nom, et qui sont dupes eux-mêmes de leurs sophismes et de leurs phrases creuses !

Qu'est-ce que le parti radical pourrait faire en faveur des classes laborieuses? — La solution de ce problème qui devrait être la base du parti radical, en sera-t-elle la pierre d'achoppement?... Toujours est-il qu'à cette question si simple, si primordiale, les vieux du parti n'ont pas un mot à répondre; quant aux jeunes, quant à ceux que le socialisme a pénétrés, ils conçoivent bien divers systèmes transitoires, mais ces systèmes partant de principes différents, souvent même contraires, joignent aux inconvénients attachés à tout système de transition, l'inconvénient de ne pas s'accorder entre eux. Et voilà pourquoi, dans cette réunion où l'on aura appelé quelques radicaux-socialistes (car nous poursuivons notre hypothèse), il aura été absolument impossible de s'entendre.

Le parti radical a jusqu'ici marché sans boussole. Chez lui, généralement du moins, le sentiment est sincère, la science sociale est à peu près nulle. Et telle est la diversité des opinions radicales en matière d'économie sociale, que l'on voit défendre avec le même acharnement, par des organes radicaux, ici les droits de l'individu contre ceux de la communauté, là les droits collectifs contre les droits individuels, ici la concurrence et le morcellement, là l'association et les combinaisons unitaires. Avec ces trois mots, — concurrence, association, organisation du travail, — le parti radical aurait encore pour un demi-siècle de discussions, si à côté de lui ne se formait rapidement le vrai parti *démocratique*, celui qui acceptera et classera toutes les idees, et qui, embrassant et coordonnant tous les intérêts, non seulement dans le champ de la discussion, mais sur le terrain de la pratique, mettra enfin tous les discuteurs d'accord, en faisant passer l'objet de la discussion à l'état de réalité vivante.

Supposons donc que les hommes convoqués pour décréter ce que le parti radical pourrait faire en faveur du peuple, se soient séparés sans avoir pu rien conclure, qu'auront dit et fait les radicaux du *National*? Auront-ils reconnu avec douleur que le parti soi-disant populaire ne sait pas le premier mot de ce qui convient au peuple? Se seront-ils proposé de commencer à cet égard une étude trop longtemps négligée? Non! les vieux ne font pas de tels retours sur eux-mêmes; les vieux savent peu oublier, ils ne savent point apprendre. En présence des idées d'organisation qui se seront nécessairement produites dans l'assemblée, ils se seront effrayés; le moment d'agir était venu, ils auront reculé; ils se seront dit, non pas que le parti radical est menacé de mort s'il ne renouvelle son bagage en s'imprégnant de socialisme, mais bien que les idées sociales menacent de mort le parti radical, et que, par conséquent, il n'y a rien à faire, si ce n'est d'arrêter le flot du socialisme.

Mais pour préserver le radicalisme de l'envahissement des idées nouvelles, que faire? Que faire pour rassurer les vieux, pour effrayer les timides et retenir les indécis? Que faire enfin pour couvrir tant bien que mal une retraite honteuse? Poser une borne, dresser une muraille; et c'est à M. de Lamennais qu'a été dévolue cette triste fonction. On a fait appel aux rancunes du prêtre humoriste, et cet homme, mécontent de tout, excepté de lui-même, se sera cru assez fort pour porter seul la fortune du *National*, auquel il n'appartient pourtant que par le côté négatif.

Que M. de Lamennais se soit exagéré sa force de résistance, rien de plus simple; mais que les coryphés du vieux parti radical aient partagé la présomption de l'écrivain, voilà qui est grave. En posant cette muraille au beau milieu de leurs colonnes, les rédacteurs du *National* se sont montrés ingénieurs aussi imprévoyants qu'ils sont inhabiles politiques; ils ont oublié de calculer la puissance de l'obstacle, et ils n'ont pas vu que leur digue manquait de solidité et disparaîtrait dans la moindre vague.

Mais, dira-t-on, qui vous assure que les choses se soient passées ainsi que vous le supposez, et sur quoi basez-vous toutes ces hypothèses? Nos hypothèses seront acceptées par quiconque sait le sort réservé, soit aux corps, soit aux partis qui refusent de se modifier en vieillissant. Nos hypothèses sont vraies, elles s'imposent à toute intelligence non prévenue, car elles découlent de l'observation impartiale des faits, et c'est la meilleure base que nous puissions leur donner. Mais pour qui voudrait les voir reposer sur quelque chose de plus palpable, nous allons essayer de leur donner un corps.

Dans son numéro du mois dernier, l'*Atelier*, feuille mensuelle qui suit la ligne du *National*, a publié un article ayant pour titre: *Par quel moyen les travailleurs pourront-ils s'affranchir de leur condition d'exploités?* Ce journal établit d'abord que la solution théorique et pratique de cette grande question n'est pas trouvée, c'est-à-dire, n'est pas connue du parti radical; il se propose de l'étudier, il invite tous les démocrates à en faire autant; puis il ajoute : « Nous croyons pouvoir dire que des efforts en ce sens ont été faits et doivent être continués. A tous ces efforts nous avons associé les nôtres, moins avec la prétention d'éclairer la question, que pour prouver notre bonne volonté. »

Nous n'examinerons pas aujourd'hui le fond de cet article qui, à travers quelques bonnes idées, renferme une foule de choses confuses sur la concurrence, sur les travailleurs qui doivent s'affran-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 11 AVRIL 1847.

LES TROIS MALFAITEURS.

Légende orientale.

I.

LA FRATERNITÉ DES PROSCRITS.

Le désert s'étendait silencieux, brûlant et immense; un ciel de cuivre, dont les bords rougis semblaient se plonger dans la cendre, enfermait l'horizon immobile et pesait sur l'étendue morne et étouffée; les vagues de sable récemment bouleversées par le simoun avaient recouvert les traces de la dernière caravane, et jeté des tombeaux de poussière sur les squelettes épars qui eussent pu servir de jalons à la route. Un immense étouffement remplissait de sa léthargie ce sinistre empire de la soif; le jour s'assombrissait sans cesser d'être brûlant, et le ciel ressemblait à un four chauffé, dont les briques rouges se noircissent peu à peu en exhalant une dévorante chaleur.

Au milieu de cet océan de sable, une femme juive, qui tenait dans ses bras un petit enfant assoupi, était assise pâle et désolée, regardant avec anxiété autour d'elle puis, reportant alternativement son regard plein d'une expression indéfinissable vers le ciel terrible et sur son enfant si beau et si calme ; près d'elle se traînait languissant un âne de Judée, qui, abandonné à lui-même, cherchait du bout des dents, en soufflant dans le sable, quelques racines dures et amères que ses efforts paresseux ne pouvaient arracher.

Un homme qui tenait à la main une outre vide se rapprocha lentement de la jeune mère.

— Eh bien! José? demanda-t-elle.

José lui montra son outre et fit de la tête un geste de désolation.

— Plus d'eau! murmura la femme. Oh! mon Dieu! et mon sein est aride. En s'éveillant, il aura soif!

Puis elle regarda son enfant et deux larmes se gonflèrent au bord de sa paupière. L'enfant souriait en dormant, mais il était pâle.

José regardait l'enfant et la mère, et sa pose était profondément affligée. C'était un homme déjà sur le retour; son visage bruni au soleil était traversé de rides laborieuses, ses traits étaient ceux d'un homme du peuple; mais son front était noble sans orgueil et ses regards presque aussi doux que ceux de sa compagne.

— Dieu nous éprouve, Mirjam, dit-il avec une triste résignation; il nous reste votre courage et vos prières.

— Et *lui*! dit alors Mirjam en relevant la tête avec un sourire d'enthousiasme qui rendait ses larmes sublimes, n'est-il pas avec nous, et son doux sommeil n'est-il pas une prière?...

Puis les yeux de la mère retombèrent lentement sur son enfant, qu'elle semblait craindre de toucher de peur de troubler son sommeil.

— Regardez, ajouta-t-elle après un instant de silence et en baissant mystérieusement la voix ; il voit Dieu en dormant et il sourit, nous n'avons donc rien à craindre : il faut attendre.

José s'éloigna alors de quelques pas, et, allant s'appuyer sur l'animal fatigué qui tournait languissamment sa tête vers son maître, il demeura là, rêveur mais paisible, comme s'il attendait les miracles dus à la foi maternelle de sa compagne.

Tout à coup, un sillon de poussière soulevée forme, pour ainsi dire, une trace d'écume dans l'océan de sable. Quelque chose s'avance rapidement vers le groupe des trois voyageurs ; on voit flotter un manteau blanc et étinceler une lance... José tourne la tête et regarde avec inquiétude.

— Mirjam, dit-il à sa compagne, un cavalier armé accourt vers nous, c'est peut-être un de ces infidèles qui ensanglantent le désert et qui dépouillent les voyageurs.

— Quel qu'il soit, répondit Mirjam sans détourner les yeux du doux visage de son enfant, il faut l'attendre, car c'est le Seigneur qui nous l'envoie.

Elle parlait encore et déjà l'Arabe était près d'elle; son coursier semblait se rejeter en arrière et se cabrer à la vue de la femme et de l'enfant, comme s'il eût craint de les fouler aux pieds ; mais le cavalier irrité le pressait de ses genoux vigoureux et tordait le mors dans la bouche écumante du noble animal.

L'enfant s'éveilla et se prit à pleurer.

— Oh! s'écria Mirjam, il a soif! Oh! qui que vous soyez, ayez pitié de nous! Voyez, nos outres sont épuisées, et les forces nous manquent pour aller plus loin... Un peu d'eau seulement pour *lui* !

L'Arabe roulait des yeux féroces et brandissait sa lance sans répondre. José s'avança alors avec résolution et se plaça devant la jeune mère, comme s'il eût voulu lui faire un rempart de son corps.

— C'est bien ! murmura le cavalier d'une voix sourde. J'hésitais à frapper d'abord une femme... et il leva sa lance comme pour la plonger dans la poitrine de José.

— Que vas-tu faire? lui demanda l'homme du peuple avec calme. Sommes-nous tes ennemis? et ne vois-tu pas que nous ne possédons rien?

— On n'entreprend pas un si long voyage sans avoir au moins un peu d'or, dit l'Arabe.

Mirjam s'était levée, et, tenant son enfant pressé contre sa poitrine où il cachait son visage, elle était venue au secours de José.

— Nous n'avons qu'un trésor, dit-elle; c'est notre enfant! Il a soif, il pleure; donnez-lui de l'eau ou laissez-nous ; car nous n'avons ni or ni argent.

En ce moment les larmes de l'enfant avaient cessé, et il regardait l'Arabe avec douceur.

— Eh bien! cet enfant me plaît, dit le farouche cavalier; je veux le prendre, et je le vendrai au melch d'Herschalaïm.

Mirjam fit deux pas en arrière, enveloppa l'enfant dans son long voile, le serra contre sa poitrine, et regarda le brigand avec dédain.

— Dieu t'en empêchera, lui dit-elle.

— C'est ce que je veux voir, répondit l'Arabe; et il poussa son cheval du côté de l'intrépide jeune mère.

Plus prompt que l'éclair, José s'élance à la tête de l'animal qui frémit et se dresse en agitant sa longue crinière; l'Arabe furieux ne peut se servir de sa lance, il la jette derrière lui et tire son poignard...

Arrête ou je te tue, lui crie alors une voix vigoureuse malgré son accent de jeunesse ; et l'Arabe sent dans ses flancs la pointe de sa propre lance. Il se retourne, tandis que son cheval tombe sur les genoux, et, avant qu'il ait pu reconnaître d'où provient une si rude attaque, [illegible] renversé sur le sable et désarmé par un [illegible] qui vient de bondir sur lui avec l'[illegible] et l'agilité du tigre.

José [illegible] un [illegible] protecteur et s'inclina. Mirjam, [illegible] du sang et oubliant la férocité du [illegible] un cri pour implorer la grâce du [illegible].

— Je ne [illegible] tuer, dit le jeune homme; c'est un de nos frères ; il est enfant du désert comme moi, et comme moi il est proscrit.

— Vous êtes proscrit ! dit vivement Mirjam, et les autres proscrits sont vos frères ! Oh! vous protégerez mon enfant?

— Je ne protège personne, dit l'inconnu avec un rire amer; j'aime à dompter les bêtes féroces et à châtier les lâches ; je ne veux pas de tigres dans la tribu des lions ! Tu me comprends, Oreb; lève-toi et que je ne te retrouve plus faisant la guerre aux enfants et aux femmes !

L'Arabe, démonté, se relevait lentement et baissait la tête comme un enfant surpris en faute par son maître, et cependant celui qui le réprimandait si sévèrement, après l'avoir terrassé, pouvait avoir vingt-cinq ans à peine ; son corps, presque entièrement nu, quoique bronzé par le soleil du désert, trahissait encore une blancheur et une délicatesse natives; une épaisse chevelure, d'un blond ardent, semblait flamboyer sur sa tête : il ressemblait à David vainqueur du géant Goliath.

— Eh! quoi, lui dit José, vous n'êtes pas un ange? Comment alors êtes-vous venu ici? Le simoun a-t-il prêté ses ailes à vos pieds, comme la foudre semble avoir armé vos mains de la puissance irrésistible?

— Qu'appelles-tu un ange? dit le jeune homme avec un regard plein d'orgueil. Je suis un brigand du désert ; j'ai dit à mes pieds de vaincre ceux de la gazelle, et à mes bras d'avoir des serres comme le vautour, c'est pourquoi je suis libre comme la gazelle, et roi de la royauté du vautour !

Après avoir dit ces paroles, le jeune homme fit signe à Oreb de marcher devant lui. — L'Arabe prit son coursier par la bride, n'osant pas remonter à cheval sans l'ordre de son vainqueur, et tous deux allaient s'éloigner. L'enfant recommençait à pleurer, non pas avec des cris comme les autres enfants, mais avec de doux et tristes soupirs et des larmes silencieuses.

— Oh ! par grâce ! dit Mirjam, un peu d'eau pour lui ! Vous qui connaissez le désert, indiquez-moi la source la moins éloignée ! J'irai, fallût-il me traîner sur mes genoux ! Car, voyez-vous, c'est à moi que Dieu l'a confié, et tant que je pourrai veiller sur lui, je ne veux pas qu'il souffre... Ne sera-t-il pas assez temps plus tard ! Vous êtes un proscrit, ayez pitié d'un proscrit ! Le melech d'Herschalaïm cherche cet enfant pour le faire mourir.

L'auteur de cet écrit, M. G. D., ouvrier tailleur, parle ensuite des deux principaux systèmes qui ont été discutés dans cette réunion, l'un *qui ne voit pas de mal dans la plus grande concurrence possible*; l'autre *qui veut donner pour base à l'association l'égalité et la solidarité.*

M. G. D. se prononce fortement en faveur du dernier système, bien qu'il ait été rejeté par la majorité de l'assemblée; puis, s'adressant aux partisans de la concurrence, il leur dit :

En vous prononçant pour la concurrence illimitée, vous déclarez que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Pourtant, si l'on vous eût demandé : A quel titre êtes-vous réunis? Vous n'auriez pas manqué de répondre : A titre de réformateurs. Or, si vous proclamez que tout est au mieux, que voulez-vous donc réformer?... La forme du gouvernement, avec un bouleversement radical... dans le personnel des ministère et de l'administration. Voilà ce que pourraient dire des médisants ; et ils ne manqueraient pas d'ajouter : Pas n'est besoin d'être démocrate ou révolutionnaire pour si peu de chose.

Nouvelle révélation dans l'*Enquête sociale* du 30 mars. Ce n'est plus d'une réunion qu'il s'agit cette fois, mais de deux réunions. C'est le charpentier Lecomte, désigné dans l'article du 10 mars, qui écrit à l'*Enquête* pour confirmer tout ce que disait M. G. D. :

Il est très vrai qu'un charpentier se permit de faire observer que les ouvriers n'étaient pas suffisamment représentés dans cette réunion, composée en majorité de grands seigneurs démocrates. Il se permit aussi, au grand mécontentement de ces messieurs, de trouver que le principe anti-social de la concurrence illimitée, qu'ils adoptent, est un principe détestable, aujourd'hui généralement repoussé par tous les économistes sérieux. Comme il n'y avait là d'autre ouvrier charpentier que moi, il est clair que je dois me trouver suffisamment désigné dans l'article de M. G. D., et cela m'autorise à prendre la plume, non pour le contredire, mais, bien au contraire, pour appuyer tout ce qu'il dit, et en entrant même dans quelques détails dont il ne parle point. Nous en sommes tous à nous demander sur quoi peuvent se fonder messieurs tels et tels pour se donner, aux yeux de l'Europe entière, comme les représentants, ou, mieux encore, comme les véritables chefs de la démocratie française.

Le fait est que mes observations déplurent à ces messieurs, et que, ayant voulu me présenter à une seconde réunion, je fus poliment éconduit.

Après avoir parlé de quelques promesses faites il y a quelques années à la classe ouvrière, et qui n'ont pas été tenues, le correspondant de l'*Enquête sociale* continue :

La réunion radicale de laquelle j'ai été exclu ne me semblait pas avoir d'autre but que de continuer cette longue déception. On a déclaré **qu'on ne voyait point de mal dans la plus grande concurrence possible**, et il paraît bien, d'après cet aveu, que la concurrence illimitée qui, depuis 60 ans, a eu des conséquences si désastreuses pour les travailleurs, est le seul principe d'économie sociale adopté par le *radicalisme* de notre époque! J'en suis vivement affligé. Comment! après tous les progrès dont on s'est tant vanté dans le **National** et dans l'**Atelier**, on en est encore à la concurrence érigée en principe fondamental!

Ces principes, au lieu de faire passer le travailleur de la situation de salarié à celle d'associé, ont augmenté et augmentent chaque jour le nombre des prolétaires, ces esclaves de la société moderne, comme les appelle quelque part ce même M. de Lamennais, qui attaque aujourd'hui ceux qui veulent, de fait, l'affranchissement du travailleur par l'association. Mais qu'importe une contradiction de plus dans une vie si pleine de contradictions, de variations et d'erreurs?...

En somme, quel sera le résultat de ces réunions, et quel sera l'effet de cette lettre? Le *National*, flanqué de M. de Lamennais, entraînera-t-il le parti radical dans son aveugle haine contre des vérités dont l'éclat éblouit ses yeux débiles? Certes, s'il ne dépendait que du *National*, c'en serait bientôt fait du parti radical, car un parti qui ne marche pas quand tout se transforme autour de lui, ne peut tarder à subir la fossilisation. Mais, Dieu merci, l'opinion radicale n'est pas toute retirée dans les bureaux du *National*. L'opinion radicale, en tant qu'elle représente l'aspiration des hommes vers le progrès, est une grande et indestructible opinion. Tout ce qu'elle affirme est vrai, sera conservé et obtiendra satisfaction. Telle qu'un arbre qui complète incessamment ses organes, elle étend de plus en plus ses branches pour puiser la vie dans l'atmosphère qui l'environne; et ce qui le prouve, ce sont précisément les discussions que porte aujourd'hui dans son sein l'idée sociale, cette sève nouvelle qui va féconder les branches vivaces tout en s'efforçant de régénérer les vieux rameaux de l'arbre radical.

Mais, dira-t-on, cette sève nouvelle provoque des divisions, des scissions, des conflits intérieurs, et le parti radical en sera affaibli. — Non! Comme l'arbre de nos forêts, l'arbre radical pousse des feuilles nouvelles, et rejette les feuilles jaunies qui, ne pouvant plus rien pour sa nutrition, ne font que lui nuire et le déparer. Ce n'est pas la destruction cela, c'est un phénomène de vie; ce n'est pas la mort, c'est un renouvellement. Eh! voit-on qu'un arbre soit moins vigoureux parce qu'une vieille branche morte se sera détachée de son tronc?...

Laissez donc tomber, laissez se disperser et disparaître les vieilles feuilles de l'arbre, et réjouissez-vous, car voici venir la sève nouvelle, voici l'heure des rameaux verts !

Le *Moniteur parisien* n'a rien dit, le journal officiel se tait ; ce n'était donc pas une calomnie contre M. Hébert : c'est la guillotine que l'on garde aux malheureux qui ont pris part à l'émeute de Buzançais, qui, exaltés par la faim, par la peur, par les cris de toute une population en délire, se sont faits les exécuteurs de l'irritation populaire. On les assimile au brigand qui a longuement prémédité, froidement consommé un assassinat; ceux qui, dans le paroxysme de cette ivresse qu'inspire la vue des inquiétudes, des pleurs de toute une multitude de femmes et d'enfants tremblants pour l'avenir, — ont rendu le sang pour le sang et répondu au meurtre par le meurtre, sont frappés du châtiment suprême, de la peine que la société réserve pour les crimes les plus monstrueux ! Nous ne pouvons supposer. Malgré le silence des journaux officiels, nous espérons encore ; nous ne pouvons admettre que M. Hébert veuille inaugurer son pouvoir par une sévérité qui, aujourd'hui que les faits sont déjà loin, pourrait sembler une provocation. La sévérité exagérée, le châtiment qui n'est pas en rapport avec l'offense, dépassent le but; ils exaspèrent au lieu de réprimer; ceux que la peine atteint la considèrent comme une vengeance, et une vengeance en appelle une autre.

La *Réforme*, le *Commerce*, le *Courrier français*, le *National* s'occupent aujourd'hui de cette condamnation, mais plusieurs journaux n'avaient pas attendu si longtemps pour réclamer contre la sévérité du jury et exprimer l'espoir d'un adoucissement de peine pour les malheureux condamnés. Le *National* cependant, qui s'était tu jusqu'à cette semaine, s'est plaint deux jours de suite que l'initiative n'eût pas été prise par la presse parisienne, et il en a fait honneur à deux journaux de province. La *Réforme*, qui avait réclamé en même temps que nous, s'élève avec chaleur contre cette imputation imméritée. Nous reproduisons, en nous y associant, cette réponse qui nous est commune avec elle, et la remercions de la justice qu'elle nous rend.

De quelle presse le **National** veut-il parler? à quelles feuilles s'adresse le reproche du silence en face de l'échafaud? — Quand l'affaire était en débat devant la cour d'assises de Châteauroux, et que le jury, souveraineté bourgeoise, n'avait pas encore prononcé, nous étions déjà sur la brèche, contre M. Didelot, qui posait sa thèse de ***la complicité communiste***, et nous n'avons trouvé que la ***Démocratie pacifique*** dans la voie de la défense sociale et des griefs exceptionnels qui militaient pour les malheureux de Buzançais.

Lorsque fut rendu le verdict de mort, sur le silence gardé par les organes de la complicité bourgeoise, qui prit la parole dans la presse? Trois journaux séparés et distincts, dans l'opinion, dans l'idéal, dans les espérances, mais que dominait le sentiment moral, inquiet du sang et de ses conséquences. Ces trois journaux sont la ***Démocratie***, le ***Courrier français*** et la ***Réforme***.

Deux fois pendant le procès, et deux fois après l'arrêt, nous avons combattu pour la misère, pour les droits, pour les têtes; et voilà maintenant qu'on félicite deux journaux de province d'une généreuse initiative que nous avons pour le moins partagée; voilà qu'on s'inquiète, le jour où le conseil des ministres se réunit et que l'affaire devient politique ministériellement, voilà qu'aujourd'hui on déplore le silence de la presse à propos des condamnés de Buzançais!

En vérité, c'est trop d'oubli, pour ne pas dire plus, et comme il y a du sang dans la cause, nous ne voulons pas laisser passer ces doléances : nous dirons donc au **National** :

Nous avons parlé ***presque seuls*** quand il y avait à combattre une instruction violente, quand il y avait à lutter contre une solution de mort.

Le verdict rendu, nous avons deux fois rappelé la responsabilité ministérielle profondément engagée dans tous ces malheurs, et nous avons exposé toutes les circonstances qui ***commandaient*** une diminution de peine.

Pourquoi donc le **National** vient-il déplorer son isolement en une question de devoir, de fraternité, d'honneur, lorsqu'il n'est entré que longtemps après nous dans cette question de devoir, de fraternité, d'honneur?

A cette parole, le jeune brigand tressaillit.

— Cet enfant est-il son fils ou son héritier? dit-il d'une voix sombre; je veux bien le sauver alors : car il sera fidèle à son sang. Il punira le tyran, et il fatiguera un jour la lâcheté de ce misérable peuple!... Quel est cet enfant? Parle donc, femme; tu vois bien que sa vie dépend de ta sincérité : Est-ce un rejeton du sang royal?

— C'est quelque chose de plus grand, dit Mirjam en baissant les yeux avec majesté; c'est un enfant du peuple. Mais c'en est peut-être le fils aîné, et peut-être doit-il redemander un jour à ceux qui l'ont usurpé l'héritage de son père!

— Qui te l'a dit? demanda avec étonnement l'homme du désert.

— Une voix qui ne trompe jamais le cœur des femmes, répondit la mère.

— Et quand donc cette voix t'a-t-elle parlé?

— Lorsque j'étais repoussée par les riches parce que j'étais pauvre. Lorsque je souffrais les angoisses de la maternité prochaine, sans que personne vînt à mon aide; quand j'avais pour lit le fumier des animaux, parmi lesquels j'avais furtivement usurpé un misérable asile pour donner le jour à mon fils.

— Attends-moi, Oreb, dit le brigand.

Puis, se rapprochant de Mirjam avec des regards moins sombres, il laissa paraître sur ses lèvres quelque chose qui ressemblait à un sourire.

— Ils t'ont fait cela? dit-il; tu dois bien les haïr! As-tu donc fait mourir un de leurs enfants pour venger la naissance du tien? Es-tu ma sœur? Tes mains sont-elles sanglantes? Est-ce pour te punir d'avoir voulu leur faire payer tes larmes qu'ils veulent le sang de ton fils?

— Ils nous craignent parce qu'ils nous ont fait du mal, dit Mirjam, et parce qu'ils ne savent pas pardonner.

— Tu leur as donc fait du mal à ton tour, ou, du moins, tu leur as laissé deviner que tu élèverais ton fils pour la vengeance?

— Je leur ai pardonné, et ils ne comprennent pas le pardon. J'élèverai mon fils pour la miséricorde, et c'est pourquoi ils le détestent d'avance; si nous étions cruels comme eux, ils devaient moins nous haïr, car nous leur ressemblerions davantage.

Le brigand baissa la tête, et garda pendant quelques instants un silence farouche. La dernière parole de la femme semblait l'avoir blessé au cœur, à en juger par la contraction de ses sourcils et de ses lèvres; mais une pensée lui vint et le fit sourire. Il fit un signe à Oreb, devenu son esclave par le droit de la victoire, puis, se retournant vers Mirjam :

— Ils veulent tuer ton enfant, lui dit-il; moi, je le sauverai; et en cela, du moins, je ne leur ressemblerai pas! Je puis te répondre à mon tour que si j'étais né cruel comme eux, je leur pardonnerais peut-être. Assieds-toi sur ce cheval; Oreb en prendra les rênes et le conduira où je lui dirai d'aller, ou bien je le conduirai moi-même, et Oreb nous suivra; l'homme qui est avec toi peut nous suivre aussi. Dans ma retraite vous trouverez de l'eau, des aliments et le repos dont vous avez besoin. Vous pourrez ensuite retourner à Herschalaïm, et racheter au melch la tête de votre enfant, en lui indiquant la retraite de Johanan le voleur.

— Pourquoi nous faire un outrage, si tu veux nous sauver? dit alors avec indignation José. Si tu veux nous recevoir comme des ennemis, garde le secret de ta retraite.

— Puis-je vous recevoir comme des frères, dit Johanan, moi dont les mains sont sanglantes et qui ne pardonne jamais?

— Dieu t'apprendra à pardonner, lui dit Mirjam, puisque tu n'aimes pas l'injustice; car la haine de l'homme contre l'homme est toujours injuste. Mais, puisque tu nous a servis, qui que tu sois, tu es notre frère, et nous accepterons l'hospitalité dans ta demeure.

Johanan alors présenta à Mirjam un fruit creusé qui était suspendu à sa ceinture et qui contenait encore un peu d'eau. La mère s'empressa d'en répandre quelques gouttes sur les lèvres de son enfant, qui sourit en regardant Johanan, comme s'il eût voulu le remercier.

Johanan et José aidèrent Mirjam à se placer sur le cheval d'Oreb, que Johanan lui même prit par la bride d'une main, tandis que de l'autre il tenait la lance et le poignard du vaincu.

Oreb les suivait en silence et marchait à côté de José en conduisant, selon l'ordre de Johanan, la monture indocile qui appartenait aux voyageurs.

II.

L'AIRE DU VAUTOUR.

Trente ans après, un homme seul montait le long d'une fissure sinueuse dans les rochers arides du désert sur les confins de la Judée.

Cet homme devait être jeune encore, mais la pensée avait vieilli son front et maigri ses joues; sa démarche était majestueuse et grave; son regard caressant et doux comme celui d'un enfant, avait une profondeur et une tristesse indéfinissables. Ses cheveux soyeux et lisses se partageaient sur son front à la manière des Nazaréens, et descendaient sur son cou en boucles épaisses d'un brun à reflets dorés; dans tous ses traits, la plus exquise délicatesse s'unissait au plus grand caractère; sa bouche qu'ombrageait à demi une barbe un peu plus blonde que ses cheveux, était bienveillante sans mollesse et résignée sans orgueil, mais d'une pureté que rien ne saurait peindre; une tunique de laine de couleur brune, formée d'un seul tissu sans couture, se serrait autour de son corps, et un large manteau blanc presque semblable à celui des Arabes du désert le drapait tout entier et se rejetait sur son épaule. Une de ses mains était cachée sous son manteau, l'autre le retenait sur sa poitrine, et sa marche, toujours égale, semblait aérienne comme le passage d'un esprit.

A le voir gravir sans effort les pentes les plus effrayantes et dominer des précipices à donner le vertige au plus hardi, on l'eût pris en effet pour le génie du désert. De loin peut-être on eût été tenté d'avoir peur de lui; mais toute sa personne était empreinte de tant de bienveillance humaine, que pas un enfant en le voyant de près n'eût pu se défendre de lui sourire et de l'aimer.

Il arriva enfin sur la pointe d'un rocher en face d'une caverne creusée dans le flanc d'une roche plus élevée, et séparée de lui par un abîme. Là il s'arrêta, et, d'une voix douce, mais retentissante, il appela deux fois :

— Johanan! Johanan!

Alors à l'entrée de la caverne apparut une figure terrible. C'était un être qui tenait du lion et de l'homme. Sa barbe et sa chevelure fauves entouraient ses traits sauvages comme d'une épaisse crinière; il portait pour tout vêtement une espèce de caleçon en poil de tigre; sa peau semblait durcie au feu du soleil et ses mouvements étaient agiles comme ceux des animaux sauvages.

— Qui donc a osé m'appeler? gronda-t-il d'une voix sourde qui ressemblait à un rugissement, et, d'un œil étonné, il contemplait l'étranger calme et resplendissant dans les plis de son manteau blanc, sur la pointe de ce pic formidable dont les vautours et Johanan avaient seuls jusqu'alors connu le chemin.

— Que me veux-tu? lui demanda-t-il.

— Je veux aller vers toi, dit l'inconnu avec douceur; jette un pont sur ce précipice.

— Eh quoi! tu oserais... dit Johanan.

Il rentra dans la caverne et revint chargé d'un grand arbre dépouillé de son écorce, qu'il fit glisser avec une dextérité surprenante, de manière à établir une effroyable communication entre la pointe du rocher sur lequel l'inconnu se tenait debout, et la bouche béante de sa demeure sauvage.

L'étranger n'hésita pas à mettre le pied sur ce chemin tremblant et s'avança vers le brigand avec autant d'assurance et de sérénité que s'il eût passé parmi les roses à travers la vallée de Sârons.

Johanan poussa un éclat de rire féroce, et, tenant ses deux mains osseuses et armées de griffes comme les serres d'un vautour, l'extrémité inférieure de son arbre :

— Arrête, s'écria-t-il, et réponds-moi en face de l'abîme, où d'un seul mouvement je puis te précipiter! Qui t'a envoyé vers moi? qui t'a fait connaître ma retraite? qui es-tu? que me veux-tu? sais-tu à quoi tient maintenant ta vie? es-tu venu chercher la mort?

L'étranger s'arrêta et sourit avec mélancolie.

— Mes jours sont comptés, dit-il, et je ne dois pas mourir de la main de Johanan. Ceux qui cherchent Johanan pour le faire mourir, ceux-là aussi veulent ma mort; car ils m'ont compté parmi ceux qu'ils appellent des malfaiteurs. Je connais Johanan parce qu'il a sauvé ma mère; et je reviens à lui parce que je suis déjà venu il y trente ans lorsque j'étais proscrit en naissant. Ma mère s'en souvient toujours; elle m'a souvent parlé de l'hospitalité de Johanan, et je ne l'ai pas oublié.

A ces mots, le brigand se releva et tendit la main à l'étranger; mais, comme le grave inconnu ne lui présentait pas la sienne, Johanan se retira en fronçant le sourcil avec inquiétude.

— Es-tu encore proscrit? demanda-t-il; t'es-tu vengé de ceux qui t'ont persécuté dans les bras de ta mère?

— Je ne suis que trop vengé, puisque je suis proscrit, répondit le visiteur mystérieux en entrant dans la caverne, car ceux qui me proscrivent n'écoutent pas ma parole, et ma parole ne les sauvera pas.

— Es-tu donc un enchanteur pour avoir des paroles qui sauvent? Moi, je n'ai que des mains qui tuent, et j'y crois davantage.

SUPPLÉMENT

nité est susceptible, sous le triple rapport intellectuel, moral et matériel. Assurer le règne de la vérité et de la justice dans les relations sociales; concilier avec les exigences du devoir, avec l'expression la plus élevée de l'ordre, le développement le plus étendu de la liberté individuelle; établir une solidarité complète entre tous les membres de l'association, une connexion permanente entre l'intérêt particulier et l'intérêt général, un rapport nécessaire entre la satisfaction personnelle et la coopération de chaque homme au bien commun, et par là détruire l'égoïsme, en conservant le légitime amour de soi; placer l'homme dans un milieu où toutes les facultés de son être arrivent à la plénitude de leur activité, et produisent, soit pour l'individu, soit pour la société, la plus grande somme de bonheur, où se réalise l'accord spontané du mouvement volontaire avec les indications du sens moral; assigner aux tendances primordiales, aux passions natives, une loi de pondération qui prévienne tout excès; tenir compte de la double nature de l'homme; assurer aux tendances les plus élevées une domination constante sur les instincts de l'ordre inférieur; enfin faire une société où le bien soit la règle, le fait général, et le mal, l'exception: voilà l'avenir grandiose vers lequel Fourier s'est élancé avec la hardiesse et l'impétuosité du génie.

Où le novateur a-t-il cherché un point d'appui? Où a-t-il trouvé un levier pour remuer les sociétés? — Dans l'élaboration de son système Fourier ne s'est pas livré à un jeu d'imagination pour inventer des règles arbitraires et y asservir les individualités humaines. Parmi les nations modernes, comme parmi celles qui vivent dans l'histoire, il a vu la division et l'anarchie des intérêts, la multiplicité des discords, la misère avec tous les désordres qui en sont inséparables; il a vu dans toutes les directions de notre activité une grande déperdition de forces, un emploi irrégulier des éléments que la Providence a mis à notre disposition; il a observé la résistance du vice aux enseignements de la morale, aux prescriptions religieuses, en un mot l'invasion du mal et la stérilité des mesures répressives qu'on lui oppose, l'impuissance des efforts auxquels se livrent les conducteurs des peuples pour acclimater dans la vie réelle la morale de l'Evangile, pour introduire dans nos sociétés troublées la pratique de la charité, la fraternité, le dévouement. Il a constaté l'influence de la forme sociale sur le développement vicieux de l'être humain; il a vu que les hommes placés, par les conditions de la vie commune, dans l'alternative de satisfaire aux exigences du devoir ou de suivre les inspirations de l'intérêt particulier en opposition avec les lois de l'ordre, succombent à l'égoïsme. Il a cru qu'une société où la vertu est si rare et le mal si commun n'a pas atteint les dernières limites du perfectionnement; il s'est persuadé qu'en assujettissant les hommes à des conditions sociales meilleures que les nôtres, à des influences mieux appropriées à la production du bien, à la pratique de la vertu, on obtiendrait des résultats vainement demandés jusqu'ici à l'action des préceptes, à l'autorité des enseignements spéculatifs; il s'est persuadé enfin que la rénovation morale dériverait de l'établissement de l'ordre dans nos évolutions sociales.

Comment Fourier est-il parvenu à la découverte des lois de l'ordre applicables au développement de l'activité humaine? Il a d'abord étudié le problème dans les manifestations de la nature extérieure, dans les phénomènes du monde visible. Il s'est assuré que le principe d'où procède l'ordre est le même dans tous les faits soumis à l'action immédiate du Créateur, que les lois générales du mouvement s'adaptent à tous les détails de la création, que la Providence suit une règle identique pour le développement et la conservation de ses ouvrages; cette règle, c'est la *série*. Fourier s'est demandé si l'homme, qui est un abrégé de l'univers, s'offrait comme une exception à la règle commune. Il s'est demandé si la loi qui réalise l'ordre dans les phénomènes du monde visible introduirait le désordre dans les phénomènes du monde social; il s'est demandé si l'application de cette loi aux combi-

... dirigées contre le système de Fourier, par l'*Union franc-comtoise* et le *Franc-Comtois*, remplissent les conditions que nous venons de mentionner.

Le critique de l'*Union* a jeté un coup d'œil superficiel sur le cours fait par M. Hennequin, ou plutôt sur la première leçon du professeur de science sociale; il a saisi à la volée quelques mots qui lui ont paru hétérodoxes au point de vue des doctrines catholiques, et, sans avoir prolongé son enquête, il a déclaré que la cause était entendue, et il a fulminé contre le système de Fourier une sentence de condamnation; il l'a représenté comme une théorie blasphématoire, hérétique, impie, comme une reproduction du paganisme. Nous le répétons, ce qui a inspiré à l'*Union franc-comtoise* un pareil jugement, ce n'est pas l'étude approfondie du système de Fourier, c'est l'examen léger de quelques passages extraits d'un ouvrage faussement attribué à Fourier, passages que le critique isole des déductions qui les expliquent et qui en déterminent le sens précis.

Dans le *Franc-Comtois*, nous trouvons d'abord une lettre où l'on reproche à Fourier d'avoir méconnu l'individualisme et les droits de la personnalité humaine dans les combinaisons de son système; d'avoir assigné au principe de l'*attraction* un rôle inconciliable avec la liberté morale. Nous trouvons ensuite une série d'*articles* où se révèle une appréciation plus réfléchie et plus raisonnable que la critique de l'*Union franc-comtoise*.

Nous suivrons dans notre réponse la chronologie de ces diverses publications.

M. Hennequin, au début de sa première leçon, a dit que, pour améliorer les conditions de la vie humaine, il faut porter la réforme à la base même de la société, c'est-à-dire dans l'agriculture et dans l'industrie. — Ceci arrache un cri d'horreur à l'*Union*, qui s'écrie: « L'avez-vous entendu? L'agriculture et l'industrie, plaisante découverte! Ce sont là les deux premières bases de l'ordre social nouveau! » — Nous le demandons à tous les auditeurs de M. Hennequin, le critique de l'*Union* excepté, l'orateur a-t-il eu l'intention de superposer l'industrie aux intérêts de la religion et de la morale, d'exalter l'agriculture aux dépens du christianisme? Evidemment non. M. Hennequin, appelant l'attention de ses auditeurs sur les défectuosités de notre régime social, signalait l'égarement des réformateurs qui, pour améliorer la situation des classes populaires, s'attaquent d'abord à la religion et à la politique; il insistait sur la nécessité de régulariser le mouvement de l'agriculture et de l'industrie. Personne, — toujours excepté l'*Union*, — ne contestera la justesse des aperçus exposés sur ce sujet par le professeur de science *harmonienne*; il est évident que, pour introduire l'ordre dans le travail matériel, il ne faut pas commencer par réformer la religion et la politique. Il n'est pas moins évident que les accusations du critique portent à faux. Il s'escrime contre un fantôme qu'il a lui-même évoqué.

Poursuivant le développement de sa thèse, l'*Union* ajoute:

> Nous croyons que les améliorations morales doivent, pour le moins, marcher de pair avec les améliorations matérielles, sinon les précéder. De plus, nous soutenons que, sans les améliorations morales telles que la pratique et les enseignements du catholicisme peuvent les déterminer, il n'y a pas d'améliorations possibles et durables. Ce n'est qu'en détruisant les passions de l'homme, l'égoïsme, l'orgueil, l'ambition, l'amour désordonné du plaisir, etc., etc., en le rendant laborieux, pur, charitable, humble, qu'on pourra la placer dans des conditions morales et materielles capables de lui donner le bonheur.

A qui persuaderez-vous que la régénération matérielle de la société dépend de la conversion des pécheurs? Pour organiser l'agriculture, l'industrie et tous les détails de l'activité humaine, il faut une science. Les sentiments pieux, la charité, l'humilité, le dévouement sont d'excellentes dispositions, sans doute; mais enfin ces dispositions ne suffisent pas pour résoudre le problème de l'organisation du travail. Et

Les moralistes témoignent beaucoup de dédain pour les réformes extérieures; ils n'osent pas nier la possibilité du perfectionnement social; mais, à leur point de vue, le germe de ce perfectionnement ne saurait se trouver que dans la réforme intérieure et morale. Que les hommes se corrigent, qu'ils renoncent à leurs habitudes vicieuses, à l'égoïsme, aux instincts de la cupidité, et, alors, de cette rénovation morale on verra sortir, comme d'une corne d'abondance, tous les biens matériels qu'il est permis de désirer.

Les moralistes ont raison de préconiser la réforme intérieure, la nécessité du dévouement, et les socialistes n'ont pas tort d'accuser les vices de l'ordre matériel. Le système des premiers et celui des seconds sont faits pour se compléter l'un l'autre. En agissant isolément, ils risquent de manquer le but. La régénération morale, si elle n'est pas aidée par l'action des réformes matérielles, ne sera jamais qu'une décevante utopie. A quelle époque a-t-on vu un peuple sortir de sa corruption et se réconcilier avec la morale par la seule efficacité des préceptes? Quelles pages de l'histoire faut-il parcourir pour trouver le spectacle d'une semblable régénération? — Et supposons qu'il soit permis d'espérer un pareil miracle pour notre société, comment l'organisation régulière des materialités de la vie parviendrait-elle à se déduire de ce fait? Pour produire cette organisation, il ne suffit pas d'apporter à l'œuvre de la bonne volonté, du zèle, du dévouement. Si, pour exécuter un travail d'art, si, pour former les institutions de détail qui meublent la société, il faut autre chose que du zèle, à plus forte raison cette disposition morale est-elle insuffisante pour organiser l'ensemble compliqué des travaux de l'homme et de ses relations sociales. Les inspirations de la charité sont excellentes, sans doute, mais il faut qu'elles soient dirigées par la science. A la science appartient la tâche d'indiquer et de réduire en système normal les moyens de remédier aux maux du monde. Substituer l'emploi de ces moyens efficaces aux expédients éventuels et isolés, aux essais partiels et infructueux auxquels on s'est livré jusqu'à présent, telle est la mission assignée à la charité, au dévouement. La science montre la valeur et l'emploi de chaque élément d'amélioration; il faut que la charité s'empare de ces découvertes pour les introduire dans les réalités de la vie humaine; il faut que la charité féconde les données de la science.

L'*Union franc-comtoise* a trouvé dans le cours fait par M. Hennequin plus d'un sujet de scandale. M. Hennequin a soutenu que

> La théorie de Fourier n'est hostile à aucune religion, et que, de plus, elle implique sympathie et vénération toutes spéciales pour le christianisme; qu'il existe une concordance magnifique entre l'enseignement évangélique et l'unité harmonique de Fourier.

Ces paroles ont suggéré à l'*Union* les réflexions que voici:

> Admettre toutes les religions et se dire le continuateur du Christ, l'envoyé chargé de révéler comment doit être pratiqué l'enseignement du Christ, c'est là une étrange contradiction. Où donc M. Hennequin prend-il qu'on peut pratiquer les enseignements du Christ et admettre les autres religions?

Ici encore, l'*Union* se bat contre un moulin à vent. La Théorie sociétaire, comme la charte de 1830, permet toutes les religions, en ce sens qu'elle laisse à chacun la libre manifestation de sa croyance et la pratique de son culte. Elle n'entre pas dans l'examen des dogmes théologiques; elle offre à la conscience des garanties de liberté; et, s'il est vrai que l'application de cette Théorie et le règne de la concorde, de la fraternité dans la grande famille humaine, se présentent comme deux faits inséparables, il est vrai aussi que la conception de Fourier est éminemment religieuse, qu'elle est en accord parfait avec la morale de l'Evangile, avec le précepte divin: ***Aimez-vous les uns les autres***.

Les disciples de Fourier considèrent l'application de son système à la société, ou, afin de parler plus exactement, l'application des lois établies par la Providence dans la distribution et le développement des créatures soumises à son influence immédiate, comme un excellent moyen de généraliser la pratique des vertus chrétiennes; et, à ce point de vue, en tenant compte de l'infranchissable distance qui sépare l'œuvre d'un Dieu de celle d'un homme, ils représentent Fourier comme le continuateur du Christ. — Cette prétention blesse les susceptibilités de l'*Union franc-comtoise*. — Fourier apparait à ce journal sous les traits de l'antechrist, ou du moins avec les attributs de son précurseur.

— La vie est meilleure que la mort, et la miséricorde est plus forte que la vengeance.

— Où donc est la miséricorde? dit Johanan avec un rire amer; elle est peut-être cachée dans l'antre des lions; mais assurément elle n'habite pas parmi les hommes.

— Entrons dans ta demeure, répondit paisiblement l'étranger.

Ils entrèrent ensemble dans l'intérieur de la caverne, qui était éclairée par une lampe d'or supendue à la voûte. De riches dépouilles y étaient entassées, des crânes, desséchés au soleil et incrustés dans les parois, en étaient l'ornement lugubre. Des outres d'eau et des urnes pleines de vin étaient rangées dans l'ombre. Une natte roulée servait de siége. L'étranger, précédé de Johanan, entra sans paraître étonné, et, levant les yeux au ciel:

— Mon père, dit-il, soyez béni: parce qu'ici votre miséricorde est venue au secours de ma mère, et parce que Johanan, qui se dit l'enfant de la mort, a été envoyé à nous, il y a trente ans, pour nous sauver la vie!

Puis, s'adressant au brigand étonné et lui tendant la main:

— Tout à l'heure, lui dit-il, je n'ai pas touché la main de celui qui venait de me menacer et qui pouvait penser que je le craignais encore; maintenant c'est moi qui lui tends la mienne.

Il y avait dans le langage et sur les traits de l'inconnu tant de véritable grandeur, que Johanan, subjugué malgré lui, le fit asseoir avec respect, et, n'osant se placer près de lui, resta debout en sa présence, pensif et la tête baissée.

— Je n'ai pas oublié ta mère, dit-il après un instant de silence; elle était courageuse et forte comme toi, et comme toi elle avait des paroles qui frappaient le cœur sans qu'on les eût comprises. Souffre-t-elle toujours de l'injustice des hommes, et parle-t-elle encore de leur pardonner? Et ton père, cet homme fort dans sa douceur et sobre de discours, vit-il encore? est-il heureux? Et le brigand prononça ce dernier mot avec un sourire d'incrédulité plein d'amertume.

— Notre père à tous est heureux, dit le fils de Mirjam; et c'est pourquoi ses enfants doivent espérer dans leurs douleurs. Pourquoi me parles-tu de José et de Mirjam? José a travaillé et il se repose; Mirjam poursuit son voyage avec moi; car, même quand je suis loin d'elle, son esprit reste uni au mien. Mirjam est pour moi comme une sœur: ma mère, c'est l'humanité, et mon père, c'est le père qui est au ciel.

— Quelle est donc cette humanité que tu appelles ta mère? dit Johanan; veux-tu parler de cette race lâchement féroce et bassement cupide que je suis fier de haïr? Es-tu de cette famille de voleurs où les frères dépouillent les frères, et où le brigandage n'est proscrit que lorsqu'il n'est ni peureux ni menteur? Es-tu de l'espèce de ces chacals qui aspirent après la nuit, parce que la lumière les dénonce, et qu'ils craignent les progrès de la vie, parce qu'ils se repaissent des morts?

— Ne parle pas des morts; il y a là des têtes qui t'écoutent! dit l'étranger en tournant un regard triste et sévère du côté des crânes qui tapissaient l'intérieur de la caverne.

A cette parole l'œil de Johanan étincela; sa crinière de lion se dressa sur sa tête et parut toute sanglante à la lueur rougeâtre de la lampe, un souffle rauque s'échappa de sa poitrine, il se redressa fièrement, et les narines gonflées de colère, il s'écria:

— Oh! qu'ils m'entendent s'ils le peuvent encore; je n'ai pas peur qu'ils me répondent! Je ne crains pas surtout qu'ils m'accusent. Je ne leur avais rien fait lorsqu'ils ont voulu me faire mourir. Ils m'ont attaqué lâchement, et je les ai tués en risquant ma vie; ils étaient plus coupables que moi, j'ai été seulement plus fort qu'eux.

— Tous ceux que tu as dépouillés et tués voulaient-ils ta mort? demanda le fils de Mirjam.

— C'étaient des riches, dit Johanan d'une voix sombre, et tous les riches ne sont-ils pas les meurtriers des pauvres, puisqu'ils se font du superflu et du luxe avec le nécessaire de ceux qui meurent de faim? Oh les misérables! ils sont bien plus cruels que s'ils les tuaient... ils les laissent mourir!...

L'étranger avait baissé les yeux, et deux larmes descendaient le long de ses joues.

— Oh! toi aussi, reprit Johanan avec une violence effrayante; toi aussi tu es un enfant du peuple et tu as souffert! Tu as eu faim, sans doute, mais du moins tu n'as jamais été esclave... et moi... et moi, ajouta le brigand en rugissant et en élevant ses deux points crispés au-dessus de sa tête, ils m'ont forcé d'être assassin, parce que je ne voulais pas être esclave!...

Un rire mêlé de sangiots suivit cette exclamation furieuse; puis Johanan, essuyant brusquement ses yeux avec ses mains, se laissa tomber assis sur la terre, croisa les bras, regarda les crânes avec dédain; puis, reportant froidement son regard sur le fils de Mirjam, il sourit.

L'étranger aussi le regardait avec calme.

— Johanan, lui dit-il, l'homme ne peut rien sur la volonté de l'homme; il n'y a d'esclaves que les faibles et les méchants. En voulant te forcer à servir, ils exigeaient de toi une chose qui répugnait à ta nature; mais n'est-il pas aussi contraire à la nature de l'homme de tremper les mains dans le sang de son frère? Ils voulaient te faire esclave, c'était leur crime; mais tu t'es fait toi-même meurtrier, et c'est lé tien.

— Mon crime! s'écria Johanan, quand j'ai tué pour défendre ma vie! Mais j'aurais pu renoncer à la vie plutôt que de tremper mes mains dans le sang... Non, je ne défendais pas ma vie, je combattais pour quelque chose de plus précieux: je défendais ma liberté!

— C'est-à-dire que tu défendais ton âme contre l'oppression de la chair. Pourquoi ne l'as-tu pas défendue aussi contre ta propre colère? Tu voulais la sauver de la servitude, pourquoi ne l'as-tu pas sauvée du meurtre et du vol?

— Parce que je vivais parmi des meurtriers et des voleurs.

— Il eût été plus beau de ne pas leur ressembler.

— J'eusse été leur victime alors.

— Et leur juge! Tandis que maintenant ils seront les tiens, et auront le droit de te condamner.

— En se condamnant eux-mêmes!

— Oui, sans doute; mais si le monde présent se condamne lui-même, il confesse la justice à venir.

— Il a droit de se condamner puisqu'il est méchant.

— Et toi qui te crois bon, il te condamnera aussi parce que tu ne lui ressembles pas.

— Il ne saurait me condamner, car il ne peut me juger, faute de pouvoir me comprendre.

— Il t'assassinera alors.

— Eh bien! c'est lui qui sera le criminel, et moi je serai son juge suprême! car je me montrerai bien plus puissant envers lui que si je le punissais... je lui pardonnerai.

— Tu mourras cependant.

— Et toi, espère-tu ne jamais mourir?

— Je mourrai libre en les maudissant.

— Non! celui qui maudit en mourant ne meurt pas libre; il est l'esclave de sa haine! L'homme libre est celui qui est plus fort que l'injustice, plus fort que les tourments et que la mort, plus fort enfin que ses propres passions; celui-là quitte sans blessures le combat de la vie, et il entre en roi dans l'immortalité par une porte triomphale! Johanan, Johanan! puisque tu aimes la liberté plus que ta vie, tu dois sentir que l'âme ne meurt pas, et qu'elle emportera dans son éternité le souvenir de ses vengeances ou de ses pardons!

En achevant ces paroles, le majestueux étranger se leva; son front semblait resplendissant d'une lumière divine, et ses yeux semblaient enfanter un monde de pensées nouvelles. Il repassa sur l'arbre qui servait de pont au précipice; Johanan le suivit.

— Où vas-tu? lui demanda le fils de Mirjam.

— J'irai où tu iras, lui dit Johanan, puisque toi seul tu sais le chemin qui conduit à la liberté.

— Nous ne pouvons pas encore marcher dans la même voie, lui dit avec douceur le voyageur inspiré. Pendant quarante jours encore il faut que je prie dans ces solitudes, puis j'irai parmi les hommes, les aimer, leur faire du bien, souffrir le mal qu'ils me feront pour vaincre le mal par la force du bien, et mourir pour leur léguer l'immortalité. Si tu peux faire les mêmes actions, et commencer dès à présent cette vie nouvelle, tu pourras venir dans trois ans me rejoindre à Herschalaïm, et je te ferai entrer dans ce royaume de la liberté que je t'ai promis.

— Dans trois ans donc! dit Johanan.

Et ils se séparèrent.

III.

LE RICHE ET LE PAUVRE.

Peu de temps après, le riche Seïr donnait un festin splendide.

Il y avait invité ceux qu'il croyait ses amis et ceux qu'il soupçonnait d'être ses ennemis, mais dont il voulait tourmenter l'envie.

Beaucoup de haine, en effet, s'était amassé contre Seïr; car son immense richesse lui faisait un grand nombre d'envieux, et la dureté impitoyable de son caractère lui faisait des ennemis de tous ceux qui pouvaient avoir besoin de lui. C'était un vieillard chauve, aux épais sourcils blancs, à la barbe jaunâtre, au visage de bronze. Son origine était un mystère comme la source de ses trésors; il prétendait avoir acquis sa fortune en trafiquant dans les pays lointains; mais la férocité empreinte sur ses traits et ses regards toujours inquiets et farouches fai-

[illegible] carrière aux passions telles qu'elles se manifestent sous l'influence du régime social où nous vivons, ceux-là travestissent sa doctrine et la calomnient. Bien loin de favoriser le développement des passions vicieuses, cette doctrine offre le moyen de les empêcher de naître. C'est donc à tort qu'on dit de la doctrine sociétaire qu'elle brise le frein des passions humaines. Afin de réduire à leur juste valeur les griefs formulés par l'*Union franc-comtoise*, nous avons donné à notre réponse plus d'étendue qu'il n'en fallait peut-être pour détruire des imputations vingt fois réfutées, des imputations, reproduites dans un *article* où se trahit une connaissance extrêmement vague des données du système de Fourier. Nous l'espérons, une étude sérieuse de ce système permettra à l'*Union* de le discuter, en suivant une méthode moins facile et moins commode que celle dont elle a fait usage, mais plus logique et plus rationnelle.

PH. F.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Le ministre de l'intérieur a présenté le projet de loi sur les fonds secrets. Suivant l'usage, il a lancé quelques imprécations sur les partis extrêmes auxquels il a imputé les désordres qui ont éclaté à la suite de la famine, — argument commode pour éviter toute responsabilité : ce n'est pas la famine qu'il faut prévenir et guérir, ce sont les partis ; avec de l'argent et des gendarmes on réprime les partis ; mais la famine, mais la misère, c'est trop difficile, il faudrait entrer dans des voies nouvelles ; or, des moyens neufs ne sont pas à portée de la médiocrité. L'Administration actuelle, qui se connaît et se juge sainement, ne songe nullement à les découvrir.

La Chambre des députés a pris en considération la mesquine proposition de M. Chapuys-Montlaville, qui demande que les journaux soient exempts de timbre, à condition qu'ils renonceront aux romans-feuilletons, et l'a renvoyée à la commission chargée d'examiner le projet plus large, quoique très incomplet, de M. Emile de Girardin.

Elle a aussi adopté un projet de loi accordant un secours de 500 000 fr. à la gendarmerie, que la hausse des denrées alimentaires met dans une pénurie fâcheuse. — Il sera curieux plus tard d'additionner toutes ces dépenses faites par l'Administration, en vue de subvenir aux nécessités créées par la famine, pour savoir si des mesures préventives, un système quelconque d'approvisionnement, n'auraient pas coûté moins cher.

Elle a aussi pris en considération, mais avec l'intention de la rejeter solennellement, une proposition de M. de Rémusat, relative à l'incompatibilité de certaines fonctions avec la qualité de député. — Le mal n'est pas qu'il y ait des fonctionnaires à la Chambre, mais que, dans l'état actuel de l'opinion, des mœurs et du système régnant, ces fonctionnaires ne soient que les très humbles valets du ministère.

On a encore adopté un crédit d'environ 300 000 fr. pour divers établissements scientifiques et d'instruction publique.

A la Chambre des pairs, quelques voix généreuses se sont élevées en faveur de ceux des Espagnols réfugiés que le ministère avait fait emprisonner à la requête du gouvernement espagnol, sans autre motif que des motifs politiques. On a répondu pour le ministère qu'il n'y avait pas de légalité à observer à l'égard des étrangers, et que, puisqu'on avait le droit de les faire sortir du pays, on avait celui de les

GRANDE-BRETAGNE.

Le prix du pain de 4 livres, à Londres, a baissé de 20 sous à 19, la semaine dernière, et il y a une tendance générale à la baisse pour tous les vivres. Du reste, il n'y a rien de nouveau ni d'intéressant dans les grands journaux anglais.

La fièvre continue ses ravages en Irlande, et surtout dans le midi et dans l'ouest du pays.

ALLEMAGNE.

Effets produits à Berlin et à Vienne par l'opération financière conclue à Paris avec l'empereur de Russie — L'Autriche et la liberté de la presse. — Symptômes de la dissolution de la monarchie autrichienne.

Une correspondance adressée de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg* nous apprend que l'opération financière ordonnée à Paris par l'empereur de Russie a produit une vive sensation dans la capitale prussienne, et que l'on y a vu une intention de l'empereur d'établir des relations intimes avec le cabinet des Tuileries. Il paraît même que l'on cite à l'appui de cette opinion certaines particularités qui semblent la confirmer. Le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, cependant, ne l'adopte pas ; il croit que l'empereur n'a eu en vue que de prévenir une crise financière en France et de rendre ainsi au commerce et à la société européenne un service important. Le même correspondant fait remarquer, en outre, la nécessité où se trouvait le gouvernement russe de faire un emploi utile des capitaux que la sortie des céréales a fait affluer dans les coffres impériaux, et qui ont, depuis longtemps dépassé la somme de 100 millions de roubles pour la réserve seulement.

De tous ces raisonnements, de tous ces doutes, il résulte que l'opinion générale, en Prusse comme en France, est qu'un rapprochement est prochain entre les cours de Saint-Pétersbourg et des Tuileries.

S'il en faut croire un correspondant autrichien de la *Gazette de Cologne*, une proposition relative à la liberté de la presse aurait été, quoi qu'en ait dit une autre feuille allemande, présentée à la diète germanique par le représentant de la Prusse; mais l'attitude prise par l'Autriche dans cette affaire aurait forcé de modifier la proposition. Le cabinet de Vienne, suivant le même correspondant, aurait déclaré qu'il se séparerait de la confédération germanique, si l'on adoptait le projet qui avait été présenté en premier lieu.

Cette séparation, bien loin de nuire à l'Allemagne, ne peut que hâter l'avènement de l'unité germanique, qui marchera de front avec la dissolution de la monarchie autrichienne.

Tout annonce, au reste, que cette dissolution est de plus en plus prochaine.

Ce n'est plus seulement la Galicie, mais c'est la Bohême et la Hongrie qui réclament énergiquement leur indépendance.

Les Etats de Bohême se plaignent de ce qu'on a substitué l'abrutissant régime du bon plaisir royal à leurs anciennes franchises. Ce sont là, dit une commission nommée par les Etats, les œuvres maudites de la tyrannie autrichienne, et ces Etats invoquent, comme ayant encore force de loi, l'ancienne constitution de Bohême, la vieille charte du moyen-âge.

Au milieu du démembrement prochain de l'empire, tout ce que la maison de Habsbourg peut espérer, c'est que quelques archiducs se fassent accepter comme les chefs nationaux des divers peuples qui s'apprêtent à briser le joug des Césars. Ainsi en Hongrie, par exemple, on s'occupe tout particulièrement de l'élection de l'archiduc Etienne comme vice-roi, mais on se concerte pour imposer

[illegible] sous les yeux la pragmatique sanction ainsi que les devoirs qu'elle nous impose. Cependant, nous insistons sur l'observation de l'article 10 de la loi de 1790, qui nous garantit, par promesse royale, que notre patrie est un Etat libre et indépendant dans son gouvernement, et n'est, par conséquent, subordonné à aucun autre pays. De même que nous n'exigeons pas que l'on subordonne les intérêts des Etats héréditaires de l'Autriche au nôtre, de même nous ne permettrons pas que l'on sacrifie les intérêts de notre pays à ceux des Etats héréditaires comme cela a lieu toujours par rapport au commerce et à l'industrie. Par contre, nous offrons sans préjudice de l'article 10 de la loi de 1790, de faire un arrangement amiable. Nous croyons qu'il est de notre devoir de maintenir l'indépendance des tribunaux dans le cercle de leurs attributions. »

SUISSE.

Résolution du Vorort à l'occasion des armements de Lucerne. — Formation d'un Zollverein suisse. — Affaire Zeller. — Brochure de M. Louis Lardon sur la nature et la mission des partis. — Les troupes françaises sur la frontière.

Le Vorort de Berne vient de communiquer circulairement à tous les cantons la réponse que Lucerne lui a adressée à l'occasion des armements extraordinaires de l'alliance séparatiste des sept cantons ultramontains. A cette occasion, le Vorort fait observer combien la lettre de Lucerne est en contradiction avec les faits et l'aveu même du canton de Fribourg, qui, dans une réponse adressée au Vorort à propos des derniers évènements survenus dans son canton, fait entendre qu'il a pu dompter l'insurrection par ses propres forces, et reconnaît que les citoyens des cantons voisins ne sont point intervenus contre lui.

Après cet aveu du canton de Fribourg, tous les prétextes d'une alliance séparée tombent naturellement, et Lucerne, en continuant ses préparatifs d'armement sur un pied de guerre extraordinaire, fait un acte non-seulement contraire au pacte fédéral, mais dangereux et agressif pour les autres cantons.

En conséquence, le Vorort a déclaré qu'ayant fait tout ce qui est en son pouvoir pour arrêter le mal, il ne lui reste plus qu'à en appeler à la diète pour statuer sur cette incroyable situation.

Le Zollverein helvétique s'organise en silence. L'idée primitive en appartient aux fabricants de tissus de la Suisse nord-est, jaloux de s'affranchir de la concurrence des manufactures d'Alsace et de Lyon, contre laquelle ils s'avouent implicitement dans l'impuissance de lutter ; mais, plus tard, des vues purement politiques ont fait accueillir ce projet par les cantons où domine le parti unitaire, comme un acheminement vers la centralisation de la Suisse. De l'adoption d'un Zollverein helvétique à l'établissement d'une république suisse une et indivisible, les radicaux se flattent qu'il n'y aura qu'un pas. L'union douanière se compose dès ce moment des cantons de Berne, Soleure, Argovie et Liestall (Bâle-campagne), et l'on annonce que Zurich, Thurgovie, Schaffouse et Glaris sont à la veille d'y accéder.

L'affaire Zeller s'apaise insensiblement ; dans les campagnes éloignées de Berne, si l'on en parle encore, c'est pour tourner en ridicule ceux qui ont eu la bonhomie de croire à un danger pour la religion. Dans quelques villes, à Berne surtout et autour de la capitale, là où les agitateurs politiques ont plus de moyens d'action sur le peuple et sur les femmes principalement, on s'efforce encore de ranimer le feu prêt à s'éteindre ; mais chaque jour la vérité fait plus de progrès, et l'on voit que c'est maintenant une cause perdue, sur laquelle il ne faut plus compter pour opérer une révolution. Cependant les espérances qu'on avait conçues étaient si grandes, qu'on ne peut se résoudre à les abandonner si promptement ; on assure que les chefs de l'opposition ont résolu de continuer la lutte sur le terrain religieux, et que de nouveaux écrits vont inonder le canton. On répand des bruits ab-

---

sait soupçonner à ceux qui l'observaient une conscience tourmentée de sanglants souvenirs. C'est pour cela peut-être qu'il cherchait à s'entourer de pharisiens et de lévites, et que nul ne se montrait plus assidu aux sacrifices, comme s'il eût voulu demander à la superstition l'oubli de quelques remords.

La table, couverte d'étoffes précieuses, était dressée dans une salle de marbre qui s'ouvrait de tous côtés sur des jardins en fleurs ; les esclaves la couvraient de vaisselle d'or et d'argent ; les parfums brûlaient dans de riches cassolettes, et les joueurs de harpe et de flûte, vêtus de blanc et couronnés de fleurs, préludaient aux symphonies qui devaient égayer les convives.

Cependant les invités commençaient à arriver en foule, et, tandis que les femmes esclaves les introduisaient à la salle des bains pour offrir à leurs pieds et à leurs mains l'eau et les parfums hospitaliers, Seïr s'était retiré un instant au fond de ses jardins sur une colline ombragée de nopals, d'où il apercevait une partie de ses riches domaines : là, il s'assit rêveur, passa ses mains sur son front, comme pour en chasser une pensée importune ; puis, contemplant avec orgueil tout ce qui l'environnait et la splendeur de ses propres vêtements, il laissa échapper à haute voix cette exclamation :

— Je suis justifié, car je suis riche !

— Seïr ! lui répondit une voix, ton âme sera-t-elle riche si dans quelques jours elle est appelée devant Dieu?

Le riche tressaillit et dressa la tête comme un serpent blessé; il regarda du côté d'où venait la voix et vit près de la haie, au bas de la colline, à l'entrée du petit bois de nopals, un étranger qui le regardait d'un œil triste et sévère.

Il reconnut le prophète dont s'entretenait alors toute la Judée, celui que les pharisiens et les scribes appelaient Jeschu Barjose.

— Que me veux-tu, mendiant? lui cria-t-il. Pourquoi fais-tu des enchantements devant mes jardins? Vas effrayer tes femmelettes. Je ne te connais pas.

— Et moi je te connais, répondit le fils de Mirjam. J'ai rencontré, il y a trente-trois ans, dans le désert, un voleur nommé Oreb : c'est celui-là qui m'a parlé de toi.

— Silence, s'écria Seïr d'une voix sourde en s'élançant vers le prophète. Tais toi ! que me veux-tu ? te faut-il de l'or?

— Je ne veux rien de toi, répondit le prophète ; car celui qui reçoit s'appauvrit et l'homme le plus heureux est celui qui donne ; mais c'est un bonheur que tu ne connais pas encore.

— Que me veux-tu alors?

— Je veux te donner un conseil.

— Parle donc, pourvu que tu ne prononces plus le nom que tu as prononcé.

— Ne crains rien, je t'appellerai Seïr. Ecoute ce que j'ai à te dire : Ta richesse est la vie de ceux qui ont été dépouillés, tu dois la rendre à leurs héritiers légitimes.

— Sais-je donc leurs noms et puis-je retrouver leurs héritiers? s'écria Seïr avec un geste d'impatience.

— Ceux qui manquent de tout sont les héritiers légitimes de ceux qu'on a dépouillés, dit le prophète, car s'il n'y avait jamais eu de voleurs, il n'y aurait pas de pauvres sur la terre.

— Mais beaucoup de pauvres sont eux-mêmes des voleurs, dit Seïr, car ce sont des paresseux, et le paresseux vole le pain qu'il mendie.

— Dieu n'a point fait de paresseux, reprit le fils de Mirjam ; car il est écrit que l'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour fendre les airs. Mais le travail de l'homme doit être fructueux et libre, et ceux qui ont usurpé la terre pour eux seuls, ont découragé le travail, et ce sont eux qui ont fait naître la paresse en inventant la servitude.

— Je reconnais bien à tes paroles, dit Seïr, ce génie séditieux qui alarme si justement nos prêtres ! Prends garde à toi, Galiléen !

— Je ne crains pas pour moi, car je suis prêt à retourner vers celui qui m'envoie ; mais je crains pour toi, et je voudrais te sauver la vie, si j'espérais te rendre meilleur.

— Qui t'oblige à me porter cet intérêt? Ma vie est-elle donc menacée ?

— Je ne dois rien à Seïr ; mais je dois un pardon à l'Arabe qui voulait tuer mon père et ma mère, il y a trente-trois ans, pour vendre une tête d'enfant aux bourreaux du tétraque de Galilée. Pour ce qui est de la vie, elle ne t'appartient plus ; tu la dois aux orphelins et aux pauvres, puisque tu as fait des pauvres et des orphelins. Prends soin du pauvre comme s'il était ton frère, et de l'orphelin comme s'il était ton fils, et tes péchés te seront pardonnés.

Hâte-toi de rendre justice au premier pauvre qui viendra vers toi, de peur qu'il n'en vienne un second pour faire justice de toi-même.

Donne la vie au premier, de peur que le second ne te redemande la tienne, et que tu ne puisses plus la racheter au prix de toutes tes richesses.

Ayant dit ces choses, le fils de l'humanité s'éloigna, et Seïr, pour se distraire du souvenir importun de ses paroles, passa à son tour dans le cabinet attenant à la salle des bains, se lava, se parfuma, et, s'étant paré de ses plus magnifiques vêtements, il entra dans la salle du festin, où tous les convives étaient déjà réunis.

L'orgueil de Seïr avait été blessé par les paroles du prophète; seul en présence de cet homme puissant, qui semblait lire dans son cœur et dans son passé, il avait tremblé; mais, revenu au milieu de son luxe et de ses flatteurs, il s'indigna d'avoir été effrayé. Les pharisiens et les prêtres, qui étaient venus s'asseoir à sa table tout en le méprisant au fond de leur cœur, parlèrent avec colère de celui qu'ils nommaient l'imposteur de Galilée : Seïr les écouta avec une joie pleine de haine, et s'étonna qu'on n'eût pas encore fait justice de ce séducteur du peuple. Le capitaine des gardes du temple, qui se trouvait là avec les autres, raconta que des soldats envoyés pour prendre Jeschu, avaient été désarmés et énervés par l'enchantement de ses paroles ; mais, moi, ajouta-t-il, je me fais fort de l'arrêter malgré toute sa magie, dès que j'en aurai reçu l'ordre du proconsul !...

En ce moment une rumeur se fit à la porte de la maison de Seïr.

— Qu'y a-t-il donc? demanda le maître à l'intendant de ses esclaves.

L'intendant alla s'informer, et revint annoncer qu'un misérable couvert d'ulcères était couché devant la porte, d'où on ne pouvait le chasser, attendu qu'il semblait être tombé en défaillance et ne pouvoir plus faire usage de ses membres. Le riche détourna la tête et fit un geste de dégoût.

— Faites-le emporter, dit-il, par ceux des esclaves qui ont la charge d'enlever les immondices, et qu'on le jette au fond de la vallée comme un chien mort.

Puis il fit remplir les coupes et remettre des parfums dans les cassolettes.

— Vous ferez brûler aussi quelques pastilles devant la porte, dit-il à l'intendant des esclaves, et l'on nettoiera avec soin la place que ce misérable a salie.

Les vins délicieux continuèrent de couler au son des flûtes et des cithares ; un nuage de parfum monta jusqu'aux lambris dorés, et les visages des convives s'allumèrent à mesure que les entretiens devenaient plus nombreux et plus animés.

Tout à coup l'intendant des esclaves rentre avec impétuosité ; il est pâle de colère et se prosterne devant Seïr.

— Maître, dit-il, le bruit de votre festin attire sans doute cette race immonde ! A peine nous sommes-nous débarrassés du lépreux, qu'un autre mendiant s'est présenté à votre porte; ni les injures ni les coups n'ont pu l'éloigner ; il aime mieux être tué, dit-il, que de mourir de faim, et il demande les miettes qui tombent de votre table.

— Qu'il vienne ! rugit Seïr avec furie, qu'il vienne, je vais les lui donner!

Et il saisit l'escabeau de bronze qui supportait les riches coussins sur lesquels reposaient ses pieds.

— Qu'on le laisse entrer, je l'ordonne!

Les convives, étonnés de cette fureur, restent stupéfaits ; l'intendant se retire, et au bout d'un instant un fantôme couvert de lambeaux se dresse à la porte de la salle. Ses cheveux et sa barbe sont hérissés, son visage maigre est d'une pâleur affreuse, et ses yeux enfoncés dans leurs orbites étincèlent à peine des derniers feux du désespoir. A cette vue, Seïr ne se contient plus ; il lance l'escabeau, qui va briser un candélabre et n'atteint pas le mendiant. Le farouche vieillard cherche son cimeterre ; les convives se lèvent, et le retiennent ; le mendiant reste immobile, les yeux fixés sur Seïr. Tout à coup sa main crispée s'étend vers le riche :

— C'est lui ! s'écrie-t-il d'une voix étranglée ; ne me trompe pas, c'est lui ! c'est l'assassin de Jéricho!... Capitaine des gardes, arrêtez cet homme, c'est un assassin et un voleur !

Seïr s'arrête comme si la foudre l'eût frappé ; un profond silence succède au tumulte; les pharisiens regardent Seïr et jouissent de son trouble ; on interroge le mendiant.

— Oui, dit-il, c'est lui qui m'a arrêté lorsque je descendais d'Herschalaïm à Jéricho ! Je portais sur moi toute ma fortune en or et en pierres précieuses ; j'avais des diamants pour des sommes immenses ! Oh ! je le cherche depuis longtemps, et la justice divine me le livre enfin !... Il m'a laissé mourant sur la route, et je serais mort sans la charité d'un pauvre voyageur de Samarie... Arrêtez ce brigand, vous dis-je; car, sous le faux nom de Seïr et les vêtements d'un riche zélateur de la foi, c'est un ismaélite et un meurtrier. C'est un des malfaiteurs qui

lier, se rattache à l'une ou à l'autre des idées qui ont dominé aux époques antérieures.

On écrit de Genève, le 31 mars :

« La France ne songe nullement à lever l'espèce de blocus qu'elle a établi il y a six mois autour de notre frontière. Les deux bataillons actuellement en garnison dans l'arrondissement de Gex (Ain) doivent être remplacés sous peu par deux bataillons du 7e léger, détachés de la garnison de Lyon. »

ESPAGNE.

Rentrée de M. Olozaga. — Une conspiration de palais. — Nouvelles diverses et nominations. — L'insurrection en Navarre et en Catalogne.

La reine a ordonné que M. Olozaga soit libre de rentrer en Espagne.

L'*Eco del commercio* annonce qu'Isabelle a accueilli avec une joie indicible la demande de l'ancien ministre exilé. La jeune reine aurait appelé, sans perdre de temps, le président du ministère, et lui aurait dit :

« Voici la demande d'Olozaga, j'ai décidé qu'il reviendra s'asseoir au banc des législateurs. Cet acte ne serait pas constitutionnel, si je ne prenais l'avis de mes conseillers ; mais cette affaire tenant à une cause qui m'est personnelle, je crois pouvoir la résoudre de moi-même. »

Le ministre répondit qu'il ne demandait pas mieux que de rendre à sa patrie un sujet si estimable, mais qu'il était indispensable de traiter l'affaire dans le conseil.

« Bien, reprit la reine, que le conseil traite donc cette affaire comme il lui conviendra ; mais je veux qu'il sache que je suis la première *à être en harmonie avec tous les Espagnols* (estar en armonia con todos los espanoles), et que, lorsqu'on me demande quelque chose, sans s'adresser auparavant au conseil, je le résous selon que me le dicte mon cœur. »

Sous le titre de *conspiration de palais*, l'*Eco* raconte une scène qui aurait eu lieu dans l'appartement de la reine et qui aurait amené l'arrestation de deux personnes attachées au service de S. M.

Parmi les nombreuses destitutions qui ont marqué l'avènement du nouveau ministère, celles de la marquise de Santa-Cruz, première dame d'honneur, et de M. Egano, intendant de la liste civile, ont été celles qui ont produit le plus de sensation. On prétend que, ne tenant aucun compte de l'ordonnance qui les destituait, M. Egano et la marquise de Santa-Cruz, se sont présentés jusque dans le cabinet particulier de la reine, pour lui demander s'ils devaient ou non sortir du palais, et cesser leurs fonctions.

L'*Eco* prétend que la reine, sans leur répondre, fit appeler les ministres, et que MM. Salamonca et Mazanedo signifièrent à Egano qu'il eût à faire place à M. Peña-Aguayo. Quant à la marquise de Santa-Cruz qui aurait oublié le respect dû à la reine, elle aurait été mise en état d'arrestation.

Des bruits circulent de nouveau à Pampelune sur l'insurrection prochaine des carlistes. Les gardes civiles, les carabiniers et les *celadores* de la Guipuzcoa ont reçu l'ordre de se réunir à Hernani aussitôt que les premiers mouvements de l'insurrection seraient connus. Le commandant général de la province a, dit-on, l'intention de former une colonne volante de toutes ces forces, dont le commandement a été offert à un ancien chef, ex-carliste, d'une grande célébrité.

En Catalogne, de nouvelles bandes se présentent tous les jours sur

ministre, assure-t-on, est décidé à intervenir en Portugal. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — La chambre des députés a entendu aujourd'hui des rapports de pétitions.

— La première chambre du tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire de M. Bocage, ancien directeur du théâtre de l'Odéon, contre le rédacteur du *Corsaire Satan*, dont nous avons rendu compte dans la *Gazette des Tribunaux* des 20 et 27 mars.

Le tribunal a jugé que le *Corsaire-Satan*, dans ses articles sur M. Bocage, avait dépassé les limites de la critique, et qu'il avait causé un préjudice à raison duquel il devait une réparation. En conséquence, il a condamné le gérant du *Corsaire Satan* à 4 000 francs, et l'auteur des articles dont se plaignait M. Bocage, à 1 000 francs de dommages-intérêts.

— La cour de cassation a continué aujourd'hui son délibéré sur le pourvoi de MM. Drouillard, Peyron et autres, contre l'arrêt de la cour d'assises de Maine-et-Loire, qui les a condamnés pour vente et achat de suffrages dans les élections de Quimperlé.

A deux heures et demie, les portes ayant été ouvertes au public, M. le président Laplagne-Barris a donné lecture d'un arrêt assez longuement motivé, par lequel la cour rejette le pourvoi sur tous les moyens.

DISTRIBUTION GRATUITE DE GRAINES DE POMMES DE TERRE. — M. Bréon, grainier, quai de la Mégisserie, 70, à Paris, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, j'ai l'honneur de vous informer que je viens de recevoir de source certaine des graines de pommes de terre.

» Loin de les vendre comme elles se vendent aujourd'hui à un prix excessivement élevé, je suis heureux de les offrir sans nulle rétribution à toutes les personnes qui voudront bien me les demander. »

UN BOLIDE. — Voici quelques détails sur le bolide de première grandeur, qui a été aperçu à Saintes le 2 avril :

Le ciel était couvert par des nuages bas et épais, allant de l'ouest à l'est en ce moment, et suivant l'impulsion du vent. On ne peut qu'approximativement préciser la trajectoire de ce météore qui, du zénith où il s'est montré, a décrit une courbe vers l'horizon, dans la direction de l'ouest au nord. Sa forme était sphérique ; sa lueur, blanche au moment de l'apparition, a changé plusieurs fois de couleur ; sa traînée lumineuse et un peu rougeâtre a duré plusieurs secondes après leur passage, jetant sur la ville une clarté plus vive que celle de la lune ; une assez violente explosion s'est fait entendre deux ou trois minutes après la disparition du phénomène. La commotion a été presque aussi forte que celle produite par un éclat d'orage.

L'ANNEAU DE LA PLANÈTE LE VERRIER. — Un second rapport de M. le professeur Chalis, au syndicat de l'observatoire de Greenwich, confirme ce que M. Lassel, de Liverpool, a découvert le premier, l'existence d'un anneau autour de la planète Le Verrier. Les astronomes des Etats-Unis ont eu le même soupçon ; le fait ne pourra être vérifié d'une manière certaine que vers le mois d'août prochain, lors du passage de la planète à l'opposition. L'excentricité de l'orbite est de 0,06 ; la longitude la plus probable du périhélie, 49 degrés 58 minutes, et l'anomalie probable de 276 degrés 45 minutes. La distance moyenne (celle de la terre étant 1) est de 30, 35, avec une erreur probable de 25 centièmes. La période sidérale serait par conséquent de 167 ans, avec une erreur probable de deux années environ.

Conformément à la fameuse loi de Bode sur les distances planétaires,

avait disparu de nouveau et n'avait plus donné depuis cette époque aucun signe d'existence.

Frère Charles s'est une dernière fois révélé à la police, il y a une quinzaine de jours.

Deux sœurs grises se présentèrent à cette époque dans un couvent de notre ville, portant des papiers qui les recommandaient à la charité des fidèles. — Sous de tels témoignages, les sœurs de Bordeaux admirent les deux étrangères dans leur communauté, leur donnèrent des vêtements dont elles disaient avoir besoin et leur firent servir un repas des plus confortables.

Le soir venu, les deux sœurs demandèrent qu'on leur permît de coucher dans la même cellule ; on ne vit aucune objection à faire et on accéda à leur désir ; le lendemain matin, vers dix heures, les étrangères n'ayant pas encore reparu, la mère de la communauté commença à concevoir quelques soupçons ; les sœurs avaient remarqué que leurs deux nouvelles compagnes parlaient fort peu, et essayaient de cacher leur visage ; leur voix était rude, leurs traits paraissaient trop fortement prononcés pour être ceux de deux femmes.

On monta donc précipitamment à la cellule où il ne restait plus que la défroque des deux sœurs grises.

Une armoire, placée dans cette cellule et où étaient enfermés divers ornements d'église d'un assez grand prix, avait été dévalisée. Tout ce qui avait une valeur quelconque avait été enlevé, quant aux deux sœurs, elles s'étaient évadées par la fenêtre dont elles avaient forcé la grille ; un lambeau de drap de lit, encore fixé à un piton de fer, montrait quel moyen elles avaient dû employer pour s'enfuir.

Lorsque la police a été avertie de cet audacieux coup de main, il était déjà trop tard ; les deux industriels avaient abandonné notre ville.

L'une des deux sœurs grises n'était autre que frère Charles ou l'***homme au manteau bleu*** dont nous avons parlé tout à l'heure.

UNE VIEILLE DE LA VIEILLE OU LES INVALIDES DES TRAVAILLEURS. — La femme Dragonel est prévenue de mendicité. Elle se présente devant le tribunal d'une façon toute cavalière, et, quoiqu'elle trébuche un peu sur ses jambes elle cherche à se donner une contenance ferme.

M. le président : Votre nom ?

La prévenue, mettant la main à son front, à la façon des militaires. — Liberté Sabretache Marceau, femme Dragonel.

— Votre âge ?

— Trop d'âge. J'ai soixante-et-onze ans.

— Votre profession ?

— Ex-vivandière au 9e hussards... pour le moment, je vis du chiffon... mais j'en vis mal.

— Vous êtes née ?...

— A Paris, faubourg Marceau.

— Vous avez demandé l'aumône à la porte de l'église Notre-Dame-de-Lorette ?

— J'y ai été bien forcée.

— Vous ne travaillez pas ?

— Comme trois hommes... je n'ai jamais fait ce qu'on me reproche aujourd'hui... Il a fallu que le pain fût bien cher pour me réduire à ça... J'ai vu la disette de 93, j'ai vu la disette de 1817... mais dans ce temps-là j'étais jeune et j'avais plus de force pour gagner ma vie. Aujourd'hui je gagne 15 sous par jour, et le pain vaut 25 sous les quatre livres. Il faut bien que le brave monde vienne un peu à mon secours.

— Il y a des moyens réguliers de se faire secourir par la charité publique. Vous n'êtes donc pas inscrite au bureau de bienfaisance ?

— J'ai eu honte d'y aller.

— Il est bien plus honteux de mendier. Vous n'avez pas de famille ?

— Pas plus que les chardonnerets et les limandes. Sortie des Enfants-Trouvés en 91 et partie pour l'armée du Rhin avec les enfants du faubourg Marceau, voilà pourquoi on m'a donné le nom de fille

---

échappent depuis si longtemps aux recherches du proconsul.... Demandez lui s'il n'a pas été l'esclave du voleur Johanan, et s'il ne se nomme pas Oreb !

C'en était trop pour Seïr ; les paroles menaçantes du prophète vinrent retentir dans son âme comme la trompette du jugement suprême. Il regarde autour de lui avec épouvante, et lit déjà le triomphe de la haine sur tous les visages.

— Grâce ! s'écrie-t-il en tombant à genoux et en tendant les mains vers le pauvre. Mais déjà on avait jeté un voile sur son visage ; les pharisiens, encore rouges de ses vins précieux, étendirent leurs mains sur sa tête pour témoigner contre lui ; le capitaine des gardes l'arrêta, car il était chargé de la police intérieure sous la surveillance du proconsul. Qu'on le mène en prison ! crièrent les convives tout d'une voix. Alors les esclaves profitant du tumulte se mirent à piller les restes du festin, et, tandis qu'on emmenait Oreb, ils firent asseoir le mendiant à la place de leur maître et lui donnèrent du pain et du vin pour qu'il leur racontât son aventure sanglante du chemin de Jéricho ; puis ils sortirent tous avec lui pour aller assister à l'interrogatoire d'Oreb, que l'on conduisait au proconsul.

En chemin ils rencontrèrent un homme à l'extérieur religieux et grave, qui entrait avec douze de ses amis dans une maison écartée, où ils allaient faire la Pâques : c'était le fils de Mirjam, accompagné de ses plus fidèles disciples.

Quelques pharisiens, qui s'étaient tenus à l'écart pour se consulter secrètement au sortir de la maison du mauvais riche, marchaient à quelque distance des esclaves ; ils virent le prophète entrer dans la maison qu'il avait choisie pour y faire la cène, et se le montrèrent du doigt, en branlant la tête avec des regards menaçants et en se parlant à voix basse.

Cependant le soleil disparaissait entièrement derrière les montagnes du couchant, et la nuit tombait. Le ciel serein allumait ses premières étoiles, et la pleine lune, qui présidait aux solennités pascales, montrait déjà son disque large et rougeâtre à travers la brume de l'horizon.

IV.

LES TROIS MALFAITEURS.

Le lendemain, toute la ville, dès le lever du jour, fut pleine d'étranges rumeurs.

On disait qu'une association de brigands venait d'être surprise ; que Seïr, un de leurs chefs, reconnu par un mendiant pour être le farouche Oreb, avait été livré à la justice ; mais ce qui étonnait le plus, c'était d'entendre ajouter que le prophète de Galilée, à la tête de ses disciples affidés, avait attaqué pendant la nuit la garde du temple, pour s'emparer de la ville et la livrer aux bandits du désert, à l'aide desquels il espérait, disait-on, se faire proclamer roi.

Ceux qui avaient entendu et compris les discours pacifiques du fils de Mirjam n'ajoutaient pas foi à ces bruits semés dans la foule. Toutefois il paraissait certain que le prophète arrêté pendant la nuit était gardé à vue dans le palais du pontife Caïphas.

La foule commençait à se porter vers le prétoire, devant le tribunal où l'on devait ramener Oreb pour lui prononcer sa sentence.

Des groupes nombreux, au milieu desquels pérorraient des pharisiens, s'étaient formés aux environs du palais de Caïphas.

Sur un banc de pierre, en dehors de la première cour, un homme du peuple était assis et pleurait sans entendre ni voir personne. Les pharisiens le montraient au doigt :

— Tenez, disaient-ils au peuple, voilà le pêcheur de poissons Barjona qui se repent d'avoir suivi cet imposteur ; il a déclaré cette nuit qu'il ne le connaissait pas ; mais son repentir ne l'empêche pas d'être impur ; il ne sera plus reçu dans la synagogue.

Ceux qui passaient s'arrêtaient là et écoutaient ce qui se disait ; puis d'autres les appelaient et leur criaient de se hâter, parce que le préfet Pontius devait, ce jour-là, siéger de bonne heure au prétoire.

— Il faut voir le jugement d'Oreb, disaient-ils ; le Galiléen sera sans doute amené ensuite devant le proconsul.

On n'était pas encore à la troisième heure du jour, et déjà une foule immense encombrait tous les abords de la place du lit de pierre ; on attendait le préfet Pontius.

Il parut bientôt sur la terrasse du prétoire accompagné de ses licteurs. C'était un homme replet, au visage blême et au regard maladif. La dangereuse faveur de Tibère lui rongeait le cœur comme un cancer ; indifférent à tout, hors à son ambition rampante et fébrile, il méprisait tous les hommes parce qu'il était Romain, et ne pouvait voir sans un dégoût tout particulier les juifs qui étaient devenus les esclaves de la Rome des empereurs, après avoir joui de leur liberté devant la république romaine.

Il s'assit négligemment sur le lithostrotos ou lit de pierre qui lui servait de tribunal, et demanda à l'appariteur quels étaient les jugements du jour.

— Après le brigand, on amènera un séditieux qui s'est dit roi des Juifs, répondit l'appariteur.

Pontius haussa les épaules.

— Ils devraient enchaîner leurs fous, murmura-t-il, et ne pas me les amener pour que je les juge ! Faites venir le brigand Oreb et ses accusateurs.

A cette parole une porte basse du prétoire s'ouvrit, et des soldats de la garde romaine firent refluer la foule pour ouvrir le passage.

Oreb, dépouillé de ses riches vêtements, et les mains liées derrière le dos, fut amené devant le proconsul, et ceux qui la veille encore étaient assis à sa table vinrent déposer contre lui. Un brigand nommé Barrabas, qui avait reconnu Oreb dans la prison du prétoire fut confronté avec lui et raconta au peuple épouvanté les crimes qu'ils avaient commis ensemble. Barrabas se faisait délateur dans l'espérance d'avoir sa grâce, et Pontius, fidèle aux habitudes de la cour de Tibère, lui promit de le recommander à la clémence du peuple, à l'occasion des fêtes de Pâques.

On entendit ensuite la déposition du blessé de Jéricho, et le récit de ses misères : recueilli d'abord par un pauvre habitant de Samarie, il avait été obligé, à la mort de son bienfaiteur, de chercher un autre asile ; mais les prêtres l'avaient repoussé en l'appelant Samaritain, parce qu'il avait accepté l'hospitalité d'un schismatique. Il avait erré dans le désert, cherchant la rencontre des assassins, dans l'espérance de voir sa misère finir ; il cherchait surtout celui qui était le premier auteur de tous ses maux, pour mourir de ses mains ou se venger de lui. Il l'avait dépeint à tous les brigands qu'il avait rencontrés, et avait enfin appris d'un mendiant comme lui que son agresseur ne pouvait être que le farouche Oreb, esclave du voleur Johanan, surnommé le Vautour.

On savait comment, au milieu d'une fête, Oreb, devenu riche grâce à ses brigandages, avait été reconnu par sa victime ; les pharisiens et les lévites rendirent témoignage de l'emportement et de la confusion du prétendu Seïr ; tous, selon la coutume judaïque, étendirent encore une fois leurs mains sur la tête du coupable, pour le dévouer au supplice, et Pontius prononça la sentence qui le condamnait à être crucifié ce jour-là même sur le Golgotha, déclarant ses richesses confisquées au profit du divin empereur.

— Et moi, cria le blessé de Jéricho, qui donc me fera justice ? Ai-je besoin du sang de cet homme, si vous continuez à me faire autant de mal qu'il m'en a fait ? Quel crime ai-je commis envers l'empereur, pour qu'il me condamne à mourir de faim ? Je demande justice de mes juges.

— Faites sortir ce mendiant, dit Pontius à ses licteurs.

Et le blessé de Jéricho fut repoussé brusquement hors de l'enceinte du lithostrotos pendant qu'on faisait rentrer Oreb et Barrabas par la porte basse du prétoire.

— Oh ! je veux aller me cacher au désert et je me ferai assassin comme Oreb, puisqu'il n'y a plus de justice parmi les hommes ! cria le malheureux en se tordant les bras de rage.

— Tu te trompes, lui dit un homme d'un aspect sauvage, qui depuis quelques instants s'était approché de lui. Seulement la justice n'est pas toujours chez ceux qui jugent et qui condamnent ; elle habite dans les cœurs de ceux qui savent être libres et mourir. Attends un instant encore, et justice te sera rendue.

En achevant ces paroles, cet homme s'élance au milieu de l'enceinte du prétoire.

— On a parlé ici de Johanan-le-Vautour, dit-il en s'adressant à Pontius, n'a-t-on pas promis un talent d'or à celui qui le livrerait vivant ?

— Oui, répondit le proconsul.

— Eh bien ! j'ai droit à cette récompense et je la dois à cet homme, ajouta le nouveau venu en montrant le blessé de Jéricho ; c'est moi qui suis Johanan le voleur ! Je suis responsable des crimes d'Oreb puisque j'en avais fait mon esclave au lieu d'en délivrer la terre ! car j'aurais dû pressentir que ce misérable ne s'était fait brigand que pour devenir riche !

A la vue de cet homme formidable qui tendait aux chaînes ses mains armées de griffes, les licteurs reculèrent d'épouvante et aucun n'osait le toucher. Johanan vint lui-même au devant d'eux et se laissa enchaîner sans résistance. Le nom du terrible voleur était assez connu et ses crimes n'étaient pas ignorés. Pontius, pressé d'en finir, déclara qu'il lui appliquait le jugement d'Oreb, et que les mêmes bourreaux serviraient pour l'un et pour l'autre. On ne sait si le talent d'or fut payé fidèlement au pauvre blessé de Jéricho qui pleurait et qui bénissait Johanan.

Pontius allait se retirer, lorsqu'une grande ru-

les réclamations verbales ou écrites de M. Edouard Pujol sont restées sans résultat. Loin de là, M. Vizentini a fait passer nombre de pièces reçues après la *Vie à bord*, l'*Alceste*, le *Manchon*, le *Syrien* annoncé sur l'affiche, d'autres pièces admises aussi postérieurement. La *Provinciale*, une pièce de M. Viennet, sont distribuées, les répétitions en sont commencées, sans qu'il soit question de la pièce de M. Pujol. Ce dernier se voit donc forcé de s'adresser au tribunal de commerce ; mais, en attaquant M. Vizentini, il entend moins plaider une cause personnelle que provoquer un jugement qui établisse nettement la position des jeunes auteurs à leur début.

Dans l'impossibilité où ils sont de demander secours à l'association des auteurs dramatiques, puisqu'ils n'en peuvent faire partie qu'après avoir été représentés, il ne leur reste que le recours au tribunal. Le tribunal décidera donc si l'opinion unanime et spontanée de 14 membres du comité de lecture peut être annulée par un directeur. Il décidera en outre si les 100 000 fr. que le gouvernement accorde doivent servir à payer les frais de décors des pièces que le comité accepte.

M. Vizentini a dû reconnaître nos bonnes dispositions pour lui. Il y a trois jours encore nous vantions son activité, il ne trouvera donc pas étonnant que nous prêtions notre concours à M. Pujol, et sollicitions celui de nos confrères en faveur d'un jeune auteur qui ne réclame que son droit.

Le Sel, Impôt — Réduction — Régie, ou la Question du Sel sous toutes ses faces.

La Librairie sociétaire vient de mettre en vente l'ouvrage de M. Jullien, sur le Sel, dont la *Démocratie* a publié quelques passages. Cette brochure est précédée de l'avertissement suivant :

Le travail que l'on a sous les yeux est une monographie complète de la question du sel. Tous les faits, tous les documents, tous les chiffres, et nous pouvons ajouter toutes les idées économiques et sociales que provoque cette question, s'y trouvent réunis.

Cet écrit, essentiellement pratique, dû à un homme profondément versé dans les affaires administratives, a paru en grande partie dans la *Démocratie pacifique*, et la *Librairie sociétaire* l'édite en volume. C'est un malheur pour l'auteur et pour son livre.

Combien de gens, en effet, ne jugent des choses que par l'étiquette, et combien ne voient encore qu'une cohue d'utopistes et d'honnêtes rêveurs dans les rangs de cette Ecole sociétaire, qui ne cesse pourtant, depuis tantôt vingt années, d'appeler sur le terrain tout positif des questions vitales les esprits engagés dans les luttes oiseuses et les querelles pour le moins stériles des vieilles utopies constitutionnelles et politiques !

L'Ecole sociétaire est essentiellement organisatrice. Pendant que beaucoup de gens, qui se croient très pratiques, se battent dans le vide, elle étudie, expose et propose les solutions positives de toutes les grandes questions amenées par la force des choses et les besoins du temps. C'est parce que telle est sa tâche et telle sa fonction, qu'elle a accueilli avec une grande faveur dans son organe quotidien le travail, tout organique, de M. Jullien, sur le sel.

Sans partager complètement l'opinion de l'auteur, quant à l'inefficacité absolue de la réduction de l'impôt sur le prix venal de la denrée, nous pensons que la réduction, qui serait nécessairement suivie de l'abolition, priverait le Trésor d'une source considérable de revenu pour en doter principalement la spéculation; les coalitions et le Monopole. La Régie, au contraire, — *sans rien faire perdre à l'Etat*, — permettra d'abaisser progressivement et rapidement le prix du sel au-[...] tion et de la consommation, qu'il en devienne une pure et simple agence intermédiaire et dépendante. Cela sera.

En attendant, la Régie de l'Etat offre déjà, dans beaucoup de cas, une solution très avancée et très pratique de la question commerciale. L'Etat, c'est nous ; le gouvernement est notre agent. Une Régie fonctionnant dans le triple intérêt du producteur, du consommateur et de l'Etat, est en elle-même, aujourd'hui, le meilleur régime commercial rapidement praticable.

Ce n'est donc pas seulement la question du sel que nous avons vue dans le travail de M. Jullien ; nous y avons vu, et il faut y voir une belle application des principes organisateurs que l'esprit humain substitue de toutes parts aujourd'hui aux absurdes maximes d'une économie politique usée et décrépite, maximes de désordre et d'anarchie qui ne peuvent conduire qu'à l'écrasement des faibles, au Monopole des forts et aux révolutions sociales.

A MM. les Actionnaires

De la Société du 15 juin 1840 et de celle du 10 juin 1843, et aux Souscripteurs à la Rente de l'Ecole sociétaire.

(2e AVIS).

SOCIÉTÉ DE 1840. — L'assemblée générale annuelle de la Société du 15 juin 1840 (*Librairie sociétaire*, *Phalange*, etc.) est fixée au lundi 19 avril prochain. La séance sera ouverte à midi, au siége de la Société, rue de Beaune, 2.

Elle a pour objet : 1° d'entendre le rapport de la gérance sur la situation de la Société ; 2° d'entendre le rapport du comité de surveillance ; 3° d'approuver les comptes.

Aux termes des statuts, modifiés par l'assemblée générale du 12 mars 1843, pour faire partie de l'assemblée générale, il faut être propriétaire d'actions ou de coupons d'actions nominatives pour une somme de cinq cents francs.

L'assemblée générale de 1846 a en outre adopté les dispositions suivantes :

« Art. 1er. Tout souscripteur à la Rente de l'Ecole sociétaire, porteur de reçus faits en son nom, dont le montant, cumulé avec celui de ses actions, s'il en a, dans la Société Considerant, Paget et Cie, atteindrait le taux de 500 francs, a droit d'assister à l'assemblée générale.

» Art. 2. Tout souscripteur à la Rente, dont les cotisations personnelles, cumulées avec le montant de ses actions, s'il en a, atteindraient 250 francs, peut être élu membre du Comité de surveillance.

» Art. 3. Tout souscripteur à la Rente, propriétaire soit d'un demi-coupon nominatif, soit de reçus de Rente faits en son nom et atteignant le chiffre de 25 francs seulement, sera apte à représenter un ou plusieurs actionnaires à l'assemblée générale. »

SOCIÉTÉ DE 1843. — L'assemblée générale annuelle de la Société du 10 juin 1843 (*Démocratie pacifique*), est fixée au dimanche 18 avril. La séance sera ouverte à midi, au siége de la Société, rue de Beaune, 2.

Elle a pour objet : 1° d'entendre le rapport de la gérance sur la situation de la Société; 2° d'entendre le rapport du comité de surveillance sur les opérations de l'année ; 3° d'approuver les comptes ; 4° de pourvoir au remplacement des membres sortants du comité de surveillance.

Pour assister aux assemblées générales, il faut posséder ou représenter, en actions ou coupons d'actions nominatifs, une somme de 500 francs au moins.

Les actionnaires fondés de pouvoirs devront avoir déposé les titres [...]

[...] et très fortes en morale. La Beauté, hélas ! et l'activité tombent bien vite dans le vice et dans l'erreur ; bref, la vertu de la société n'est qu'un *non*, le vice, au contraire, s'énonce par un *oui*.

Cette distinction se retrouve dans toutes les relations de la société. La femme maigre et laide accuse la beauté et les formes voluptueuses d'être des causes de vice et les condamne comme telle. A l'entendre, il n'y a rien de plus heureux pour une femme vertueuse que d'être peu accidentée vers les régions du cœur et d'avoir la figure décolorée. Cela ne l'empêche cependant pas de faire ouater son corset, et même de mettre du rouge. Il en est ainsi de nos puritains politiques dont la laideur est toute la vertu, la négation, l'exclusion, et, pour tout dire, l'ignorance absolue des véritables causes et effets de la vie.

Cette semaine encore, la Chambre des députés, ne sachant pas comment excuser sa nullité et sa laideur vertueuse, a fait de l'indignation contre la beauté du vice littéraire. La prose s'est révoltée contre la poésie, le calcul en partie double a lancé des poignées de poussière contre les images féeriques de la fantaisie, l'ennui a baillé contre l'amusement. C'est M. Chapuys-Montlaville qui s'est chargé d'en fournir l'occasion. M. Chapuys-Montlaville est un homme plein de cœur, d'honnêteté et d'excellentes intentions, mais il a le malheur de se trouver allié à cette école de démocrates prosaïques, élevés dans l'amour de Racine et de la Guillotine, et cela l'expose à quelques erreurs fort excusables du reste : sa motion à la Chambre des députés en est une.

On n'a peut-être pas assez insisté sur ce fait historique ; que tous les terroristes étaient et sont encore classiques. Rien cependant n'est plus logique. La classisme n'est au fond qu'une négation, absolument comme la guillotine. Il n'admet ni Shakespeare, ni Schiller, ni Molière même, il exclut la naïveté, la péripétie, la couleur, l'imagination, les forêts, les prairies, l'orage, l'arc-en-ciel, l'aurore, le rossignol, l'homme, la femme, tout enfin. Pour lui, l'homme n'est qu'un squelette habillé scandant des sentences ; la femme, un homme manqué, récitant des tirades, et la nature entière, une rosière sale et sage, couronnée par Dieu et mariée devant le maire à l'homme qui en est devenu le propriétaire !

Même système pour la politique classique et puritaine, elle commence par exclure la royauté, puis l'aristocratie, même celle du talent, puis la bourgeoisie, puis les nations étrangères, il ne lui reste que le peuple ; mais comme ce peuple peut être empoisonné par les loisirs de la poésie et les rêves d'un meilleur avenir, la politique pense qu'il vaut mieux le laisser mourir de faim en lui débitant des tirades vertueuses.

En d'autres termes, M. Chapuys-Montlaville, craignant pour le peuple français les indigestions des romans de Georges Sand, d'E. Sue, et d'Al. Dumas, propose de le faire mourir de faim ou d'inanition, en lui servant exclusivement des discours prononcés à la chambre.

A qui la faute, si le lecteur français préfère le plus mauvais feuilleton à votre politique et à vos premiers-Paris? On vous accorde le droit d'ennuyer le peuple, laissez-lui le droit de chercher son plaisir ailleurs. — Mais, dites-vous, les feuilletons-romans sont ennuyeux et nuls. Soit, mais vous qui prêchez la libre concurrence, pourquoi ne voulez-vous pas qu'on l'applique à vos discours?

M. Chapuys-Montlaville est malheureux des mauvais romans qui se publient, M. Glais-Bizoin est malheureux des mauvaises plaisanteries qui se débitent au théâtre; mais la majorité des Français préfère ces romans et ces calembourgs aux vertueuses tirades des plus vertueux puritains de la chambre. Il y a un moyen de mettre tout le monde d'accord, c'est de crever les yeux à M. Chapuys-Montlaville et de couper les oreilles à M. Glais-Bizoin.

C'est cruel et inique, dira-t-on. Mais c'est la loi du talion. Ces mes[...]

[...]meur attira malgré lui son attention et lui rappela qu'il avait encore un jugement à rendre ; les valets du pontife Caïphas, mêlés à une tourbe de pharisiens et de soldats du temple, traînaient avec d'atroces vociférations un homme dont les cheveux épars cachaient le visage, et dont les vêtements en désordre étaient couverts de sang.

— Qu'est ce donc que cela? dit Pontius avec dégoût.

— C'est le faux prophète ! c'est le Galiléen ! hurlèrent toutes les voix.

— Eh bien ! qu'on le conduise au tétrarque de Galilée ! dit Pontius.

Et il rentra dans le prétoire.

— Au palais du tétrarque ! cria la populace.

Et la foule se rua autour de ceux qui traînaient le prophète.

Une heure après, le charpentier du prétoire faisait déposer trois croix neuves à la porte de la prison, et des huées furieuses retentissaient autour du tribunal de Pontius, devant lequel la populace avait ramené sa victime.

Des bourreaux à cheval se dirigeaient vers le Golgotha, en passant par la porte nommée Judiciaire, parce qu'on avait coutume d'y lire la sentence des criminels.

La foule était si pressée et le bruit si grand autour du lithostrotos, qu'il était impossible d'entendre ce qu'on y disait.

On vit seulement apparaître un instant sur une terrasse quelque chose de sanglant, qui ressemblait à un homme affublé de lambeaux de pourpre ; la foule alors éclata en rugissements féroces.

Puis on vit un esclave apporter de l'eau et le proconsul se laver les mains.

V.

LA JUSTICE DES HOMMES ET LA JUSTICE DE DIEU.

Le Golgotha était un monticule à l'est d'Herschalaïm ou de Jérusalem. Il était séparé de la ville par une vallée maudite où l'on jetait les restes des animaux et les cadavres des suppliciés. Des crânes blanchissants et des ossements fétides apparaissaient çà et là parmi les pierres crayeuses de la colline du supplice.

C'était vers la sixième heure du jour ; des bourreaux romains étaient assis près de deux croix couchées au pied du monticule, sur la voie inclinée qui conduisait au sommet du Moria. La troisième croix n'avait pas été apportée, parce qu'on ignorait encore la condamnation définitive de Jeschu ou Jésus le Galiléen.

Le soleil, qui avait brillé toute la matinée, commençait à devenir pâle ; on voyait passer sur la route qui cotoyait la montagne une foule de juifs qui arrivaient à Jérusalem pour la Pâques, d'autres sortaient de la ville pour assister au crucifiement des condamnés, et toute cette foule confuse, qui se croisait avec des voix étranges et de sourdes rumeurs, éclairée d'une lumière qui blêmissait tous les visages, semblait un peuple de fantômes.

Tout à coup le torrent de ceux qui voulaient entrer par la porte Judiciaire s'arrêta ; des soldats gardaient le passage, et le bruit se répandit rapidement que c'était Jésus le faux prophète à qui on lisait sa sentence de mort à la porte de la ville, selon l'usage des Hébreux.

Un instant après la foule, repoussée par les soldats, se répandit autour de la colline, et l'on vit paraître d'abord deux hommes que l'on conduisait les mains liées derrière le dos. C'était Oreb, qui, chancelant et la tête basse, se soutenait à peine, et Johanan, qui marchait d'un pas ferme et se retournait quelquefois pour regarder avec douleur celui qui venait derrière eux.

Derrière eux, en effet, l'écume de la milice juive traînait un homme pâle et tout souillé de sang et de poussière, qui, fléchissant à chaque pas, semblait gravir la montée sur ses mains et sur ses genoux ; une trace de sang marquait son passage ; la populace le regardait avec horreur et le chargeait de malédictions, parce qu'il était horriblement défiguré et ne pouvait plus se soutenir. Il y avait seulement quelques femmes qui pleuraient, et, parmi ces femmes, on eût pu en remarquer une qui ne pleurait pas et qui suivait le condamné d'aussi près que le lui permettaient les bourreaux. Cette femme était plus pâle qu'une morte, la contraction effrayante de tous les muscles de son visage faisait mal à voir, et pourtant, s'il avait été donné à quelqu'un de rencontrer et de comprendre son regard attaché uniquement aux traces sanglantes du prophète, il eût été étonné d'y trouver, au lieu d'un morne désespoir, toute l'énergie de la foi et le rayonnement inspiré des espérances éternelles. C'était la plus grande de toutes les femmes et la plus sublime des mères, celle que nous avons appelée Mirjam, à la manière des Orientaux, et que le monde a invoquée depuis sous le doux nom de Marie. Près d'elle marchait Joannès, l'ami et le confident intime de Jésus ; il regardait alternativement la mère et le fils, puis ses yeux devenaient fixes et semblaient contempler à la fois et embrasser d'un seul regard des espaces infinis. Les larmes alors se séchaient au bord de sa paupière brûlante, et les lèvres de sa bouche entr'ouverte tremblaient comme celles d'un enfant malade que la fièvre altère, et qui se tourne languissamment vers sa mère pour lui faire comprendre qu'il a soif.

Un homme de la campagne, qu'on avait arrêté à la porte de Jérusalem, était chargé de la croix préparée pour Jésus. Le fils de Marie l'avait traînée lui-même depuis le prétoire jusqu'à la porte de la ville ; mais là il était tombé sous le poids, sans qu'il fût possible de le relever : il avait donc fallu le dégager de son fardeau.

Le soleil pâlissait de plus en plus, et le jour était devenu grisâtre comme le crépuscule du matin pendant l'hiver.

— Quel crime a donc commis cet homme? demandait à un pharisien un des étrangers qui venaient à Jérusalem.

Le pharisien était un viellard qui se piquait de modération et de sagesse ; aussi se recueillit-il pour répondre à l'étranger. Enfin il lui dit d'une voix dont il adoucissait l'accent :

— Ce malheureux est la victime de son ambition et de sa folie. Fruit impur d'une faute de sa mère, on assure qu'il n'était pas regardé comme un enfant légitime par le charpentier José, dont ce chagrin abrégea les jours ; flétri dès sa naissance, il a pris les hommes en haine, et, pour les porter à s'entr'égorger, il a inventé une religion nouvelle. Aussi disait-il qu'il apportait le glaive sur la terre. Il n'a rien négligé pour corrompre cette foi antique qui soutient encore la nation juive ; il prédisait à des gens sans aveux et à des femmes exaltées la ruine du temple et de la ville ; il espérait ainsi se créer un parti qu'il voulait s'attacher par les plus horribles mystères, puisqu'on assure que, pour se faire aimer de ceux qu'il abusait, il leur a fait boire de son sang ! Il flattait les mauvaises passions de ceux que flétrissent la religion et la morale ; il aimait la société des publicains et des femmes prostituées, parmi lesquelles il buvait, mangeait et parfumait ses cheveux. Il insultait ainsi à tout ce qu'on révère et voulait mettre l'homme au-dessus de la loi, comme si la loi ne venait pas de Jehova lui-même ! Mais vous voyez que le peuple n'est pas corrompu encore, car il a demandé lui-même la condamnation de cet imposteur, et il le charge de malédictions à l'heure de son supplice.

En ce moment un profond silence régnait dans la foule, et l'on entendait des coups de marteau et quelques plaintes entrecoupées de gémissements.

Ces trois croix s'élevèrent chargées de trois corps ensanglantés. Les yeux de Marie semblèrent s'éteindre, une sueur froide coula de son front, elle semblait mourir, mais elle ne tomba pas.

Oreb était crucifié à la gauche de Jésus, et Johanan à sa droite.

Marie était debout au pied de la croix de son fils ; le blessé de Jéricho se tenait comme un dernier ami près de la croix de Johanan. Oreb n'avait aimé personne pendant sa vie et n'avait fait de bien à personne avant sa mort, il mourait seul et se tordait sur la croix avec des efforts désespérés.

— Sauve-toi donc toi-même, et sauve-nous, si tu es le fils de Dieu ! cria-t-il à Jésus.

— Oreb, lui répondit Johanan, ne t'obstine pas dans le crime ; il est une autre justice que celle des hommes, puisque ce juste meurt comme nous !... Maître, ajouta-t-il en adressant la parole à Jésus, quand donc viendra le siècle de la liberté et de la justice suprême?

— Il commencera aujourd'hui pour toi, lui dit Jésus ; jusqu'à présent la porte de la mort seule a été pour l'homme la porte du royaume de Dieu, et il en sera ainsi jusqu'à ce que la doctrine de fraternité et d'association, que je suis venu annoncer, ait reçu son accomplissement ici-bas.

A. CONSTANT.

Les Champs-Elysées peuvent être considérés aujourd'hui comme le plus beau des boulevarts parisiens. Les étrangers, les départements et la ville se sont familiarisés avec cette magnifique promenade, et, quand une fois ils l'ont abordée, ils en veulent épuiser toutes les distractions. Parmi les spectacles variés qu'elle présente, il en est un qui attire surtout l'admiration : c'est le splendide panorama de la *Bataille d'Eylau*. L'imagination, le cœur, les yeux de l'âme et du corps, tous les sens à la fois restent saisis devant cette page gigantesque. Une œuvre qui réunit la sévérité de l'histoire et l'emportement du drame aux qualités les plus exquises de l'artiste, n'est-elle pas un de ces monuments qu'on ne contemple jamais sans se promettre d'y revenir cent fois?

[illegible] qui [illegible] les âmes, les [illegible] d'abord en fusion, puis les cristalise par la froide raison pour créer des monuments, immenses de grandeur, sublimes de conception, divins d'exécution. Vous avez beau crier que la poésie fait du tort aux affaires pratiques, oui, votre poésie à vous, qui n'est que le regain rabougri et fané de la grande poésie de nos grands hommes, cette poésie de phrases et de mots sans âme, ni idées, ni sentiments. Loin de nuire aux affaires d'état, la véritable poésie leur est nécessaire, comme la fleur au fruit, comme la verdure à tout ce qui existe dans la nature. La poésie n'est pas une chose à part, elle est partout comme Dieu; il n'est pas un champ de froment sans fleurs, pas d'existence sans amour, pas de religion sans anges. Elle est partout, dis-je, même dans les romans, excepté dans la Chambre des députés.

Il sied mal à des bourgeois patentés et engraissés, dont tout le talent consiste à n'avoir ni livre, ni roman, de s'ériger en Catons censeurs pour des hommes qui s'appellent Georges Sand, Balzac ou Eugène Sue. Il sied mal à MM. Chapuys-Montlaville et Glais-Bizoin de condamner les romans-feuilletons, et de n'avoir rien à mettre à la place que des discours de la Chambre, fussent-ils de M. Thiers ou de M. Guizot.

La France de juillet n'existera dans l'histoire que pour quelques chefs-d'œuvre sortis des rangs des hommes que vous appelez *Messieurs*; ce n'est pas vos discours que l'Europe et l'Amérique lisent et admirent, demandez plutôt aux éditeurs des romans de M. Sue et des pièces de M. V. Hugo.

Il est vrai que la postérité lira vos discours quand on ne lira plus ni Shakespeare, ni Sue, ni Balzac, mais *pas avant!*

ALEX. WEILL.

Mouvement socialiste de la presse.

Le *Guetteur de Saint-Quentin* conseille de livrer les biens communaux à la culture des pommes de terre, pour nourrir les populations pauvres. — Il signale la formation d'une société pour la distribution du bouillon et de la viande.

L'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* fait connaître les plans d'une société de bienfaisance qui se forme à Perpignan dans le but d'approvisionner de céréales tout le département des Pyrénées-Orientales sans l'intermédiaire des marchands.

Le *Journal du Cher* appuie le système des assurances par l'Etat.

L'*Impartial du Nord* signale l'influence de l'agiotage dans le haut prix des grains.

Le *Courrier de la Moselle* signale l'impuissance actuelle de l'agriculture à subvenir aux besoins de la France, et demande que la production soit accrue jusqu'à ce qu'on obtienne des excédants considérables, au moyen d'un large concours des capitaux.

Le *Courrier de Saint-Etienne* publie un document adressé par le comité de Valenciennes au comité stéphanois pour la défense du travail national, dans lequel on propose la substitution des assurances par l'Etat, comme source de revenu, aux contributions indirectes.

La *Sentinelle des Pyrénées* signale l'agiotage et l'accaparement comme ayant beaucoup concouru au renchérissement des blés, et propose la création d'entrepôts publics pour l'emmagasinage des grains.

Le *Breton* reproduit avec approbation les statuts de l'*Union agricole* d'Afrique, et cite le rapport favorable de M. Mercier, auditeur au conseil d'Etat, sur la demande en concession.

Le *Précurseur de l'Ouest* ouvre ses colonnes à une défense de l'Ecole phalanstérienne, en réponse à la lettre de M. de Lamennais.

La *Presse* publie un article de M. Pelletan sur l'*Histoire de la Révolution*, par M. Louis Blanc, dans lequel l'auteur recherche quelle doit être la véritable théorie sociale de l'histoire.

La *Voix nouvelle* examine, dans une série d'articles parfaitement pensés, les différents systèmes socialistes.

Le *Mercure ségusien* a engagé une polémique au sujet de la question verrière avec le *Censeur* de Lyon. S'il faut en croire la feuille conservatrice de Saint-Etienne, le journal radical de Lyon, loin d'irriter la haine du *National* pour le socialisme, se serait constitué le patron des ouvriers verriers, même communistes....

Le *Tages-Herold* de Constance, bien connu par ses sympathies pour l'Ecole sociétaire, dont il a pris tout récemment encore la défense en Allemagne, signale le zèle infatigable des propagateurs de la science sociale en France, et rend compte avec de grands éloges des dernières conférences de Victor Hennequin en Alsace. — Le même journal prend la défense des socialistes contre M. de Lamennais et contre le *National*, qui croit encore, dit-il, « à cette vieille fable, » qu'au moyen d'une constitution démocratique, on détruira le mal » sur la terre. »

Le *Conservateur de la Dordogne*, en réponse au *Périgord*, qui avait reproduit les balourdises de l'*Union monarchique* sur l'identité du communisme et de la théorie phalanstérienne, résume brièvement et clairement les différences de ces deux doctrines.

L'*Echo de Vesone* appuie le système de l'alliance franco-germanique, qui doit s'agrandir du concours de la Suisse, de l'Italie et de l'Espagne.

Le *Courrier du Nord* commence une série d'articles sur l'excellence du système des assurances par l'Etat.

La *Tribune liégeoise* publie un article sur des plans de construction de bâtiments communs pour les ouvriers.

L'*Ordre* et l'*Avenir national* se battent depuis un an sur la question des enfants trouvés, à propos de laquelle ils ne proposent l'un et l'autre qu'une solution très incomplète : le maintien ou la suppression des tours. Nous les invitons à discuter une solution d'ordre bien supérieure : la création des colonies agricoles pour recueillir et élever les enfants.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* et le *Nouvelliste de Marseille* ont reproduit nos articles sur le Congrès agricole.

Le *Guetteur de Saint-Quentin* : Sur la Provocation révolutionnaire.

L'*Echo de la Nièvre* : Suppression du Timbre.

Le *Conservateur de la Dordogne* : Réponse à M. de Lamennais. — Assurances : Crédit agricole. — Les Biens communaux.

L'*Argus soissonnais* : Les Biens communaux.

Le *Libéral liégeois* : La Propagande républicaine et communiste en Allemagne. — Revue d'Italie. — Réforme de la Police et de la Censure à Rome. — Revue d'Allemagne; Chant des Tisserands.

L'*Impartial de Besançon* : Question des Assurances.

La *Gazette de France* : Russie et Pologne.

L'*Emancipation de Toulouse* : Influence française en Espagne.

Le *Journal de Reims*, l'*Argus soissonnais* : Les Travailleurs en Algérie.

[illegible] publiée par la Librairie phalanstérienne sous ce titre : *Le Livret, c'est le Servage*.

L'*Atelier* recommande aussi la même brochure. Il publie une pétition qui va être adressée à la Chambre des députés pour demander l'abrogation de l'article 1781 du code civil, d'après lequel le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages. Il cite aussi une pétition des ouvriers de Marseille contre le projet de loi sur les livrets.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : La Naissance de Fourier. — Banquet anniversaire de la Naissance de Fourier. — De la Destinée, extrait de Fourier. — Les Travailleurs et les Enfants en Algérie. — Projet de Colonisation du général de Bourjolly. — La France entre l'Espagne et l'Allemagne. — La Bibliothèque royale. — Le Règne de la Médiocrité. — La Proposition de M. Chapuys-Montlaville. — Russie et Pologne. — De l'Union du Pouvoir et de la Charité. — Travaux des deux Chambres. — Essais de Garantisme. — Percement de l'Isthme de Suez. — Les Egalitaires. — M. de Lamennais jugé par la *Voix nouvelle*. — Plan de Colonisation pour l'Irlande. — Napoléon et la Bibliothèque royale. — Correspondance particulière d'Algérie. — Nouvelles d'Amérique, d'Espagne, d'Allemagne, etc. — Cours de M. Hennequin à Mulhouse. — Les Végétaux et les Travailleurs, etc. — Faits divers, Chronique des Arts, etc. — CRITIQUE. *Lettres à une Dame sur la Charité*, par M. Dufau. — *Le Sel*, par M. Ferrier. — FEUILLETONS. Revue dramatique. — Salon de 1847 (2 articles). — Les *Maraudeurs*, conte militaire.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lyon. — M. B. — Veuillez faire chercher dans le *Journal de Lyon*, en 1816 et 1817, un article de Fourier sur la maladie de la terre, à l'occasion des mauvaises années de ce temps-là. — La terre y reçoit le titre de *Roitelet*, et la planète Mercure y est traitée de *Vestale*; ce qui inspira des inquiétudes à M. de Chabrol, alors préfet du Rhône, qui pensa que l'on faisait allusion au petit roi de Rome et à sa mère, et valut à Fourier quelques tracasseries de police. — Nous vous prions de faire copier avec date exacte et de nous l'envoyer.

Colmar. — M. G. — Reçu les 631, 20. — Nous servons et expédions.

Lyon. — M. M. — Reçu les 50. — Nous vous renvoyons le n° 3. — Nous aurions été heureux de causer, mais la corresp. peut suppléer la convers.

Meaux. — M. D. — Nous faisons mandat sur vous, au 30 avril, de 135, pour solde, au 30 juin 1847, de R. et ab. — Compliments affectueux.

Saint-Valery. — M. D. — Défrichez, puisque vous êtes dans des landes. — Nous vous envoyons la semence demandée. — Impossible de remonter au 1er janvier. — Vous recevrez le n° de 8e jusqu'à nouvel ordre. — Courage.

Amiens. — M. B. — Nous sommes reconnaissants des services rendus et que vous rendrez à M. D. de St-V.

R.... — M. D. — Si nous avions eu les détails, ils auraient été utilisés aujourd'hui. — Nous avons bien reçu vos lettres et les 24. — Merci pour les excellents documents, qui sont classés à consulter.

Hénouville. — M. L. — Votre ab. était à échéance. — Nous l'avons renouvelé en même temps que celui de M. D., d'après votre lettre.

Toulouse. — M. G. — Nous faisons traite de 200, au 15 avril, d'après votre lettre du 3. — Nous joindrons le billet payé de L. à notre première.

Paris. — M. G. B., de Toulouse. — Prière, s'il est encore à Paris, de venir nous voir lundi.

Nantes. — M. S. — Vos lettres nous font vivement désirer de connaître le rom. chi. — C'est ce que portait notre p. c. du 30 mars, et il est certain que, si nous jugeons comme vous, après lecture, l'insertion aura lieu.

Rodez. — *Echo de l'Aveyron*. — Puisque vous avez cité la lettre de M. de Lamennais contre les phalanstériens, ayez, s. v. p., la bonté de citer la réponse de la *Démocratie pacifique*. C'est de la justice, et au besoin nous invoquons une amicale confraternité.

Marcillac. — M. P... — Reçu et remis. — Doubles remerciements. — On fera au mieux.

Rodez. — M. X. Y. Z. — Je suis étonné, ami, de ne pas recevoir de réponse à une lettre précieuse qui a dû vous arriver de Limoges. — Ne l'auriez-vous pas reçue?

Nogent-le-Roi. — M. B. — Trouvé ici les lettres antérieures avec la nouvelle. — Remerciements. — On renouvelle l'abonnement pour six mois. — Le n° du 4 octobre est épuisé.

Hénouville. — M. Lh. — On tient votre manuscrit à votre disposition. — J. D. n'ayant pas vu le commissionnaire, n'a pu le lui remettre.

Gros. — M. J. D. — Merci de votre lettre. — Elan général.

Lorient. — M. J. J. — Nous vous envoyons un exempl. par la poste, et vingt autres par les messag...

Bourse du 10 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 15	78 15	78 05	78 15
— — fin courant	78 10	78 20	78 05	78 10
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 10	116 10	116 10	116 10
— — fin courant	116 15	116 20	116 05	116 20

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours		3260 »»
4 0/0 J. »	»	102 »»	O. V. de Par.	»	1305 »»»
Emp. 1844. au Ct	»	» »|»	C. hyp....	»	265 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Goum....	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	» »|»	— Gann....	»	1127 50

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 50	78 35	—	79 »»	78 80
5 p. 0/0......	d. 50	116 40	116 50	—	117 40	117 »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	05 »|»	»» »|»	10 »|»	07 1/2
5 p. 0/0.....	»» »|»	»» »|»	15 »|»	»» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours		» »|»	ROM............	Der C.	102 »|»
Récép. Rotsch.	»	102 10	BELG. 2 1/2.....	»	»» »|»
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1/2......	»	95 1/4
— — pass.	»	» »|»	— do 1840....	»	99 3/4
— 3 p. 0/0.	»	»» »|»	— do 1842....	»	100 »|»
Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque....	»	820 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »|»	— do Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »|»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI........	»	» »|»	AUTRICHE......	»	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
4 Can. 5 0/0	1220 »»
Act. d J. »	410 »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	340 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	217 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1231 25
— à Rouen.	»»» »»
R.-Havre..	673 75
Avignon...	773 75
Str. à Bâle.	203 75
Paris-Str...	427 50
Tours-Nant	410 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	626 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc..	320 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	511 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	430 »»
Bord.-Testé	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron.. »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	883 75	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	675 »»	— à Bordeaux	541 25
Paris à Orléans...	1231 25	Marseille à Avign.	772 50	Nord	627 50
— à Lyon.....	427 50	Paris à Strasbourg	416 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 82-50; courant du mois, 85 (l'hect.); mois du milieu, 95; 4 derniers mois, 100 (la tonne de 100 k.)

Lille. — Colza, 80; œillette rousse, »»; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 95; mai et juin, 97 demandé; juillet et août, [illegible] et octobre, 100 à 101.

Savons. — Marseille bleu pâle, [illegible] disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 avril.

8 »|» OPÉRA. — Robert Bruce.
7 »|» FRANÇAIS. — Notre fille est princesse, un Coup de lansquenet.
7 »|» ODÉON. — Clotilde.
8 »|» OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne, Nouveau Seigneur.
7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 »|» VAUDEVILLE. — Le Plastron, Une chaise pour deux, Partie à trois, Trois Rois.
6 3/4 GYMNASE. — Cour, d'Aranda, Famille du Fumiste.
6 3/4 VARIÉTÉS. — La Baronne, Turlututu, l'Enfant de l'amour, l'Ether.
6 »|» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'avril, une Fièvre brûlante, un Docteur en herbe, le Portier, les Bains.
7 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Palma, Monte-Fiasco, Quatre saisons.
6 3/4 GAITÉ. — Bertram le matelot, les Chevaux du Carrousel.
7 »|» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
7 »|» CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Perrin et Lucette, Kokoli, Marie.
5 »|» FOLIES-DRAMATIQUES. — Michel, Jacqueline, Bonheur, Roquelaure.
6 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste, l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
5 3/4 BEAUMARCHAIS. — Le Sauf-conduit, le Plus Bête, Cantatrice et Marquise, une Chambre à deux.

gle, 26-50 à 28-75. — Orge, 25 à 26. — Baisse, 1-25.
Cherbourg (Manche). — Froment, 32 à 38. — Orge, 23. — Sarrazin, 17.
Dôle (Jura). — Froment, 36 à 40. — Orge, 26-50. — Maïs, 32. — Fèves, 27. — Haricots, 36-25. — Lentilles, 27. — Baisse, 1-25.

Montlhéry (Seine-et-Oise). — Froment, 40-34 à 44. — Méteil, 30 à 37-67. — Seigle, 30 à 31. — Orge, 25 à 26-67. — Haricots, 35 à 37.
Mulhausen (Haut-Rhin). — Froment, 41-36 à à 50-34. — Méteil, 39-50 à 41. — Seigle, 34 à 40. — Orge, 32-50 à 34-25. — Sarrazin, 22. — Pois, 37. —

Vannes (Morbihan). — Froment, 32-50 à 35. — Seigle, 24 à 27. — Sarrazin, 12 à 14. — Millet, 18.
Vierzon (Cher). — Froment, 35 à 40-70. — Méteil, 32-25. — Seigle, 28-80. — Baisse, 3 fr. 70.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 12 AVRIL.

—

Les bonnes intentions de M. de Salvandy.

M. de Salvandy a de bonnes intentions, c'est un fait incontestable et proverbial; mais il manque à M. le ministre de l'instruction publique un profond amour pour la liberté de l'intelligence, et de l'énergie pour défendre cette liberté. Tandis qu'il poursuit des améliorations de détail dans le régime des colléges, il oublie que l'Université doit représenter la pensée de la France, et que cette pensée est indépendante et progressive. Trop souvent une complaisance, qu'il croit de bon goût pour l'esprit aristocratique et clérical, l'entraîne aux plus regrettables concessions. Nous n'avons pas oublié l'attitude de M. de Salvandy pendant une séance de la Chambre, où M. de Lespinasse, honorable officier de gendarmerie, accusa M. Michelet d'avoir appelé Jeanne d'Arc *une folle*. Cette dénonciation reposait sur une équivoque et sur une erreur. M. Michelet, grand admirateur de la pucelle d'Orléans, avait comparé l'enthousiasme de Jeanne d'Arc à la *folie de la croix*. Déjà cette explication était connue de tout le monde, et le professeur était facile à justifier. M. de Salvandy ne l'essaya même pas; il n'appuya les défenseurs du célèbre historien ni par une parole ni par un geste. Depuis, il ne se borna pas, à l'égard du Collége de France, à la neutralité et à l'abandon. La censure de deux professeurs qui répandaient parmi la jeunesse les idées les plus généreuses fut demandée à leurs collègues, et plus tard on força M. Quinet à sortir de sa chaire, en lui interdisant la comparaison des littératures avec les institutions.

Que doit donc enseigner un professeur de littérature au Collége de France? Il doit lire les poètes étrangers, les traduire à son auditoire, s'arrêtant, après chaque hémistiche, pour s'extasier sur une catachrèse ou sur une onomatopée. Quel crime avait commis M. Quinet, pour qu'on prétendît le réduire à ce rôle de grammairien ridicule? Il avait flétri l'inquisition, et glorifié la révolution française!!!

Il avait flétri l'inquisition, et glorifié la révolution française, voilà ce qui n'est plus permis aujourd'hui. Le fait est grave; il donnerait à penser que les bonnes intentions de M. de Salvandy sont au nombre de celles dont l'enfer est pavé. Si nous rappelons aujourd'hui ces tristes antécédents, malgré le zèle pour le bien, l'amour des améliorations, la généreuse sollicitude pour les établissements de bienfaisance et pour les gens de lettres, qualités fort honorables du ministre, c'est que son funeste esprit de concession aux tendances du passé vient de se manifester dans un nouvel arrêté; il est daté du 5 mars, et nous y lisons cet article 4 :

Dans les colléges de Paris et de première classe, et dans tous autres qui y seraient autorisés, le cours actuel de philosophie, comprenant les sciences et la philosophie proprement dite, pourra être divisé en deux années : la première de ces deux années sera seule obligatoire pour le baccalauréat, l'autre sera facultative.

Bienveillant en apparence pour l'enseignement de la philosophie auquel il accorde deux années au lieu d'une, cet article n'a qu'un but, réduire la philosophie scolaire à des données élémentaires, à la logique, cet art du moyen-âge qui n'implique aucune idée, et qui est une gymnastique intellectuelle. Le syllogisme, le sorite, l'enthymème, l'épichérème, les arguments en *barbara, baroco, celarent, darii, baralipton*. Voilà ce que le professeur enseignerait la première année; quant à la seconde, elle ne serait pas exigée pour le baccalauréat, elle serait *facultative*, c'est dire assez qu'elle n'existerait pas; les élèves ne voudraient pas retarder d'une année leur entrée dans les diverses carrières, par une passion malheureuse pour la psychologie, la morale, la théodicée ou l'histoire de la philosophie.

De peur que les élèves ne fussent retenus par un mobile d'émulation, le ministre a soin de dire que le prix d'honneur de philosophie continuera d'appartenir à la première année.

On supprimerait ainsi l'enseignement philosophique sans le supprimer absolument, comme on a supprimé l'enseignement de M. Quinet, sans lui fermer le Collége de France. Le parti qui profite de ces concessions semble avoir communiqué à nos ministres le secret de ses allures détournées.

Réduire la philosophie à la logique, à la mécanique intellectuelle! Le Conseil royal serait-il étranger à ces questions assez pour ignorer qu'on ne peut faire de bonne logique sans psychologie préalable. La logique a nécessairement deux parties, la critique et la méthode, une critique de nos facultés intellectuelles, au point de vue de la certitude, et une étude des différentes formes de raisonnements qui peuvent être accomplis à l'aide de ces facultés. Examinez d'abord si la perception, l'induction, la mémoire, la raison pure me fournissent des éléments de certitude, voyez si les passions peuvent activer ou fausser le ressort de ces facultés, dites-moi quelles sont ces passions, vous serez ensuite compris, quand vous décrirez le syllogisme qui se rattache à la perception, le raisonnement par analogie qui est une application de l'induction, etc. Sans psychologie préalable on ne pourrait même pas enseigner avec lucidité la logique de Port-Royal. Voulez-vous donc remonter plus haut en arrière et faire enseigner la logique de l'ancienne Sorbonne, enfermer de nouveau les intelligences dans ce cercle brisé par Bacon et Descartes! dans ce cercle que l'intelligence humaine eût brisé plus tôt encore, s'il n'avait été protégé par un autre cercle de bûchers.

On ne veut plus aujourd'hui brûler personne; mais on veut matérialiser, abrutir, on veut tuer la philosophie universitaire qui, malgré ses lacunes et son défaut d'unité, a le mérite de former des générations rebelles au vieux joug théologique. Messieurs du pouvoir, ne cherchez pas à remettre ce joug sur nos épaules, épargnez-nous la peine de le briser une seconde fois.

Tout en décapitant l'enseignement, l'arrêté du 5 mars a la prétention d'en améliorer quelques parties. Ici les bonnes intentions de M. de Salvandy se retrouvent, et, comme la justice est notre premier devoir, nous reviendrons incessamment sur cet arrêté pour voir si le bien produit dans l'enseignement des sciences exactes est vraiment en raison de la sincérité des désirs.

Nous examinerons en même temps une publication qui ne manque pas d'à-propos : *La Vérité sur la question de l'enseignement, par M. Theil.*

Les Riches Mendiants.

Les banquiers ont fait de nouveau actes de souveraineté dans la séance d'aujourd'hui. Ils avaient demandé une loi qui leur permît de retirer plus facilement et plus promptement les cautionnements versés par eux au Trésor pour garantie des travaux à exécuter sur les chemins de fer. Les ministres et la majorité ont homologué cette demande.

C'est le premier pas dans la voie des faveurs nouvelles qui vont être obtenues par les financiers, ainsi que l'a fort bien exprimé M. Lherbette, en demandant au ministre des travaux publics s'il serait présenté d'autres propositions analogues. Question fort inutile, car le *Journal des Débats* avait dit ce matin qu'il faut absolument améliorer la condition des banquiers. Aussi M. Dumon a-t-il laissé entrevoir dans sa réponse qu'il serait fait droit à cette intimation du journal de la haute finance.

M. Grandin a demandé aussi de son côté, avec beaucoup de bon sens, pourquoi, dans la crise actuelle, le gouvernement n'accordait de faveurs qu'aux chemins de fer, et non pas aux industries réelles et positives? Eh! précisément parce que les chemins de fer, dans leur phase actuelle, n'intéressent que la spéculations et les agioteurs.

Dans une longue discussion, M. Larabit a cherché à prouver que les banquiers n'ont pas d'intérêt à retirer les cautionnements versés. Eh! puisqu'ils le demandent, c'est sans doute qu'ils y trouvent leur intérêt : le ministre des travaux publics n'a pas eu de peine à prouver qu'il vaut mieux pour eux posséder cet argent dans leur caisse, que de le laisser dans celle de l'Etat, et qu'en conséquence l'Etat doit le leur rendre.

La discussion a été terminée par quelques paroles extrêmement sévères, adressées à M. le ministre des finances par M. Benoît Fould, à propos de la situation financière. M. Fould est conservateur, mais banquier; — à ce dernier titre il est indépendant du ministère, ou plutôt il est placé au dessus de lui, puisque l'aristocratie financière mène le ministère par les affaires d'argent. Cette supériorité de position a été bien sentie par les fonctionnaires ministériels, qui ont baissé la tête devant les paroles de M. B. Fould, et par le ministre, qui lui a répondu avec tout l'embarras d'un écolier pris en faute.

— —

A cette même séance le ministre de l'instruction publique a présenté : 1° un projet de loi sur l'instruction primaire; 2° un projet de loi sur l'instruction de second degré, que, dans un style barbare, on appelle maintenant l'*instruction secondaire*. Nous donnerons demain les dispositions de ce second projet, qui va redevenir un texte inépuisable de discussions et un champ de bataille où les partis vont de nouveau, au nom de l'intérêt général, chercher à faire prédominer leurs intérêts particuliers.

La Chambre des pairs a entendu aujourd'hui des rapports de pétitions, et a adopté le projet de loi relatif à l'ouverture de crédits pour la réparation de plusieurs routes royales et départementales, déjà voté par l'autre chambre, et un projet de loi d'intérêt local.

Séance annuelle de la société royale et centrale d'agriculture.

Hier dimanche, la Société centrale a tenu sa séance annuelle : le fauteuil de la présidence était occupé par M. le ministre de l'agriculture. Sur l'estrade on remarquait MM. Paganel, directeur de l'agriculture et des haras; Mauny de Mornay, nouvellement promu aux fonctions de chef de division de l'agriculture; Royer, inspecteur-général; Yvort, inspecteur des écoles vétérinaires; le comte de Gasparin, pair de France; Héricart de Thury, président de la société; Demesmay, député, et autres notabilités agricoles.

M. Cunin-Gridaine a ouvert la séance par un discours qui renferme tout un programme des réformes que réclame l'agriculture.

Après avoir protesté de la sollicitude du gouvernement pour tout ce qui se rattache à l'industrie rurale, le ministre a parlé de la maladie des pommes de terre. Il a, a-t-il dit, fait ouvrir des enquêtes pour dé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 13 AVRIL 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

—

ODÉON. *La Loge de l'Opéra*, comédie en trois actes, par Mme Anaïs Ségalas. — THÉATRE-FRANÇAIS. Reprise d'*Athalie*. — GYMNASE. *Darandes* ou *les grandes passions*, vaudeville en deux actes, par M. Scribe. — PORTE-SAINT-MARTIN. *Les Quatre saisons*, ballet. — VARIÉTÉS. *Ether, Magnétisme et Hatchis*, en un acte, par MM. Jules Cordier et Clairville. — FOLIES-DRAMATIQUES. *Le Bonheur en bouteille*, à-propos sulfurique en un acte, par M. Marc-Michel. — BEAUMARCHAIS. *Le Pacte d'amour*, drame en trois actes, par le même.

Le temps a été toute la semaine chargé de pluie, de froid et d'ennui; les théâtres se sont mis en équilibre avec la température, se réservant pour la semaine prochaine. L'Odéon, qui avait promis le *Syrien*, de M. Latour de Saint-Ybars; l'Ambigu, qui avait annoncé l'apparition d'un nouveau drame, se sont contentés de répéter ces œuvres à huis clos, et les acteurs et danseurs arrivés de Madrid ont remis au 15 l'exhibition de leurs danses gracieuses et de ces drames joyeux et grandioses de leur pays, si bien mutilés par M. H. Lucas.

Ne nous plaignons pas trop cependant des ennuis de la semaine; car il nous a été donné de saluer la bienvenue au théâtre de Mme Anaïs Ségalas. Nous laissons sur sa comédie la parole à notre ami V. H.

« Mme Anaïs Ségalas, un des poètes les plus gracieux de notre époque, a débuté comme auteur dramatique à l'Odéon, par une pièce intitulée *Une Loge à l'Opéra*. Nous n'entrerons pas dans les détails de l'intrigue, elle fort compliquée. Sur la réputation de l'auteur, le public attendait de l'esprit, de la finesse, du sentiment, il n'a pas été trompé. Le dialogue est charmant, au second acte surtout. Une femme, et une femme distinguée, pouvait seule faire parler des dominos de qualité du dix-huitième siècle, et leur prêter une conversation scintillante qui ne démentît pas la réputation des anciennes duchesses. La pièce a été applaudie, c'était justice. Avouons pourtant que cette charmante broderie décore un tissu bien frêle, que l'action manque de vraisemblance, et que Mme Ségalas, voulant nous effrayer et nous émouvoir, n'a réussi qu'à nous plaire.

« Déjà plusieurs critiques ont fait observer avec raison que ce drame noir, où l'on trouve un duel et un échafaud, révèle chez l'auteur une véritable vocation pour la comédie en vers. De la verve spirituelle, de l'élégance, une sensibilité douce, tel est le lot de Mme Ségalas. Elle est trop vraiment femme, elle a trop bon cœur pour verser le sang, même dans des fictions, et quand elle nous dit qu'elle va tuer un de ses personnages, nous ne la croyons pas.

» Mlle Fernand, beaucoup mieux placée au second Théâtre-Français qu'au Gymnase, a dit un rôle de grande dame avec sa distinction habituelle. «

En attendant une nouvelle création, Mlle Rachel a repris *Athalie*; mais Athalie ne paraît que dans deux scènes, ce n'est pas un rôle qui puisse dominer; et Mlle Rachel a beau être ardente, énergique, impérieuse et se costumer admirablement dans ces deux scènes, elle ne suffit pas à remplir une pièce jouée d'une façon assez monotone par les autres acteurs. Les chœurs ont été retranchés, sous prétexte que la musique de Gossec est mauvaise. Il fallait, dans ce cas, les déclamer, en soutenant la déclamation par un de ces accompagnements qui marquent le rhythme sans masquer les paroles, comme on l'a fait pour la prophétie de Joad. Les chœurs d'*Athalie* font essentiellement partie de la pièce, ce sont de magnifiques morceaux lyriques; les retrancher c'est mutiler Racine; mais MM. les comédiens français n'y regardent pas si près.

On sait que la cour devait avoir la primeur du nouveau rôle de Mlle Rachel, voilà un mois; mais l'artiste s'étant trouvée malade au jour dit, le roi donna ordre que l'on passât outre, et ce fut Mlle Rimblot qui récita le rôle. Le succès de l'habile tragédienne a, dit la chronique, mis la cour en émoi, et députation a été envoyée à Hermione pour l'engager à venir jouer *Athalie* à la cour; mais Hermione n'a pas oublié l'injure faite à sa majesté, ni certains propos peu galants rapportés par un journal assez bien en cour; elle a décliné formellement l'honneur qu'on lui veut faire. Les négociations se poursuivent.

Le Gymnase continue à s'employer de tous ses moyens pour faire oublier l'absence de Mlle Rose Chéri. Le [illegible] n'est pas insoluble. M. Montigny possède plus d'une perle [illegible]. Mlles Melcy et Désirée, charmantes actrices dont [illegible] ressortent mieux par leur contraste, sauront bien retenir [illegible] succès de *Jeanne et Jeanneton* l'a prouvé surabondamment; [illegible] pour cela il leur faut une pièce, un cadre si l'on veut, et elles [illegible] encore après la dernière comédie de M. Scribe, *Darandes ou les grandes Passions*.

M. Scribe a juré guerre aux grandes passions [illegible] il ne comprend pas, et, depuis trente ans, il se plaît à les harceler de ses épigrammes. Esprit modéré, délicat, fin observateur, mais un peu myope, il ne veut pas avouer que le monde ne finit pas où finit sa vue; pour peu qu'elle grandisse, l'émotion lui semble fausse; il crie à l'exagération pour peu que la passion s'exalte. La gaieté franche et quelques peu bruyante lui semble de mauvais ton; ce qui le préoccupe avant tout, c'est le monde; son idéal, c'est le jugement de la société; le mobile principal de ses personnages, c'est l'argent. Le sentiment qui s'éveille et chante amoureusement en une âme de seize ans, les souvenirs d'enfance, les premiers élans du cœur, toute cette poésie de la jeunesse, de la liberté et de l'amour, tout mouvement spontané, tout sentiment qui se permet de croître sans la permission de l'autorité ou de la famille est dans ses œuvres bafoué, ridiculisé, proscrit. Jusqu'à lui ces sentiments occupaient le haut bout dans la comédie; l'intérêt individuel, la soif égoïste de l'argent caractérisaient les personnages voués au ridicule ou à la haine du spectateur : M. Scribe a changé tout cela, il a subordonné l'élan du cœur à la logique brutale du fait, les jeunes aux vieux, la poésie à la prose; il a réhabilité l'égoïsme et l'argent.

En politique M. Scribe est de l'école de M. Guizot; il a pour dogme la domination exclusive et même quelque peu oppressive de la classe moyenne; ses nobles féodaux vont de pair avec ses nobles financiers quand ils ne se courbent pas au dessous; mais le peuple n'a jamais cet honneur; pour que chez lui un roturier épouse une fille du grand monde, il faut qu'il soit devenu colonel ou tout au moins baron de l'empire. Quant à la pauvre jeune fille qui s'est éprise d'amour pour un fils de parvenu, M. Scribe la repousse durement dans sa classe, il la jette à quelque jambe de bois ou à quelque Joblot difforme, qu'elle n'aime pas, qu'elle ne pourra pas aimer. Quelques exceptions, qui se rencontrent çà et là dans la volumineuse collection de M. Scribe, ne font que confirmer la règle de son culte pour le veau d'or et la féodalité des gros sous.

N'allez pas lui parler des nobles élans des peuples, des protestations calmes ou violentes des masses contre la tyrannie de quelques-uns, il sourira dédaigneusement, il vous montrera le peuple combattant pour se désennuyer, détruisant pour détruire, et l'Angleterre bouleversée parce qu'un verre d'eau a été renversé sur la robe d'une grande dame. M. Scribe ne reconnaît pour mobiles des choses de ce monde, que le hasard et l'intrigue. L'ambition généreuse, la philantropie universelle ont tort chez lui comme l'amour. Aussi toutes les émotions, tous les sentiments s'y réduisent-ils à des proportions toutes délicates, mais tout étroites et mesquines. Le rire n'est jamais chez lui qu'à l'état de sourire, et l'attendrissement se borne à une larme qui n'apparaît au coin de l'œil que pour se sécher bien vite, dernière manifestation d'un généreux élan qui se comprime, soupir

ales d'irrigation.

Telle est la manière dont l'administration centrale comprend l'agriculture, a dit le ministre en terminant. Pour ma part je regarde le développement de cette branche de production comme une affaire capitale. J'y consacrerai tous mes efforts, et j'acquitterai par là une dette envers mon pays.

Ces sentiments sont fort louables sans doute, nous ne demandons pas mieux que d'y voir le point de départ d'une nouvelle politique agricole, et sommes prêts à oublier, pour peu que M. Cunin-Gridaine conforme ses actes à ses paroles, et sa circulaire sur les récoltes, et son vote contre le dégrèvement du sel, et son discours contre la proposition de M. La Haye-Jousselin, et son mauvais vouloir pour le congrès central. Par malheur, si M. Cunin-Gridaine est animé d'excellentes intentions, sa faiblesse est plus grande encore que son bon désir, et cette faiblesse bien connue rend son influence à peu près nulle dans le conseil des ministres. Une objection d'un de ses collègues, étrangé aux intérêts agricoles, suffit quelquefois pour lui faire retirer un projet longuement élaboré et dont il reconnaît l'urgence.

Après le discours du ministre, le secrétaire perpétuel de la société a présenté le rapport des travaux annuels. Puis des prix et des médailles ont été distribués aux divers lauréats. Nous citerons entre autres M. Laverrière, qui a reçu la grande médaille d'or pour sa traduction de l'ouvrage de Schwez sur la *Culture des plantes économiques oléagineuses textiles et tinctoriales;* M. Bazin, fondateur de la colonie agricole du Menil-Saint-Firmin pour diverses améliorations agricoles; M. Eugène Robert pour ses travaux sur la destruction des *insectes nuisibles à l'agriculture*; M. le général du Moncel pour ses beaux travaux dans sa terre de Martinvast, près Cherbourg; enfin le major Bronski, pour la création d'une race nouvelle de vers à soie.

Un arrêté ministériel fixe ainsi qu'il suit la circonscription de chacune des facultés des lettres du royaume, pour la collation des grades :

Faculté d'Aix.—Les académies d'Aix et de Corse.
— de Besançon.—Les académies de Besançon et de Nancy.
— de Bordeaux.—Les académies de Bordeaux et de Pau.
— de Caen.—Les académies de Caen et de Rouen.
— de Dijon.—Les académies de Dijon et de Bourges.
— de Grenoble.—L'académie de Grenoble.
— de Lyon.—Les académies de Lyon et de Clermont.
— de Montpellier.—Les académies de Montpellier et de Nîmes.
— de Paris.—Les académies de Paris, d'Amiens, de Douai et d'Orléans.
— de Poitiers.—Les académies de Poitiers et de Limoges.
— de Rennes.—Les académies de Rennes et d'Angers.
— de Strasbourg.—Les académies de Strasbourg et de Metz.
— de Toulouse.—Les académies de Toulouse et de Cahors.

Il sera attaché successivement à chacune des facultés des sciences et des lettres des agrégés de faculté pour chaque ordre d'agrégation. Chaque année le nombre de ces agrégés sera déterminé par le grand-maître en conseil royal de l'Université.

Un autre arrêté porte ce qui suit :

Article premier. A partir de la rentrée prochaine de l'année scolaire 1847-1848, les classes élémentaires qui préparent à la classes de sixième seront réduites à deux années dans tous les colléges royaux et communaux; elles pourront être divisées en deux sections, selon l'âge des élèves et le degré de leur instruction. L'étude du latin ne commencera qu'avec la seconde année.

Art. 2. A partir de l'année 1848, la classe de sixième cessera de participer au concours général des colléges à Paris.

Art. 3. Dès cette même année, les éléments de l'arithmétique, de la géométrie et de l'algèbre feront partie du cours régulier des études classiques; ils seront enseignés aux élèves de quatrième, troisième et seconde, une fois par semaine, à l'heure ordinaire des classes. Il en sera de même de la cosmographie, dont l'étude aura lieu en rhétorique.

— Mathématiques. — Physique et chimie. — Géographie physique. — Dessin linéaire et d'ornement. — Latin, histoire et géographie. — Langues vivantes. — *Deuxième année.* — Mathématiques. — Physique et chimie. — Mécanique. — Géométrie. — Histoire naturelle. — Latin, littérature française, histoire et géographie. — Dessin. — Langues vivantes. — *Troisième année.*— Mathématiques. — Géométrie descriptive. — Physique et chimie. — Machines. — Histoire naturelle. — Dessin. — Rhétorique française, comprenant des exercices de traduction, d'analyse et de composition en français. — Langues vivantes. Il pourra être donné aux élèves de cette troisième année des éléments de comptabilité générale, de droit commercial et d'économie agricole. Les études de langues vivantes seront obligatoires pendant les trois années.

Art. 9. Il y aura dans chaque collége où l'enseignement spécial aura été établi des prix pour chacune des facultés dont se composera cet enseignement, en vertu du programme qui sera arrêté en conseil royal.

Art. 10. Les élèves qui auront suivi le cours entier de l'enseignement classique, ou celui de l'enseignement spécial, pourront également être admis, selon le degré de leur force et selon leur destination, soit au cours de mathématiques élémentaires, soit au cours actuel de mathématiques spéciales, lequel prendra le nom de mathématiques supérieures.

Art. 11. Les cours de mathématiques élémentaires seront maintenus dans tous les colléges. Les cours de mathématiques supérieures pourront être supprimés dans ceux des colléges royaux de deuxième et de troisième classe et dans ceux des colléges communaux où ces cours n'ont pas été suivis par dix élèves au moins dans les cinq dernières années. A Paris, au concours général, le prix d'honneur de mathématiques continuera d'appartenir aux mathématiques supérieures.

—L'année d'étude prévue par l'art. 4 de l'arrêté qui précède sera comptée dans les services des aspirants aux emplois de maîtres d'études et régents qui auront contracté l'engagement décennal.

On écrit de Constantinople, à la date du 27 mars :

« L'affaire grecque n'a pas fait un pas depuis le dernier courrier. Or, dans cette circonstance, ne pas avancer vers une solution, c'est reculer. Il paraît maintenant certain que cette question amènera de graves complications. La contre-proposition de M. Coletti a été repoussée. La Porte persiste à renvoyer à Athènes M. Mussurus, avec la condition expresse qu'à son arrivée M. Coletti ira lui faire une visite d'excuses. D'un autre côté, le délai qu'elle a si généreusement accordé à la Grèce, qu'elle s'obstine toujours à vouloir traiter en vassale, le délai, disons-nous, expire dans quatre jours. Ainsi, il est plus que probable que, avant peu, les relations entre les deux gouvernements vont être brusquement et hautainement rompues.

» Les deux bâtiments français envoyés pour le remorquage des navires de commerce nolisés pour porter des grains dans les ports français, sont arrivés depuis plus d'une semaine. *Le Titan* est resté aux Dardanelles, et *le Cuvier* est à Constantinople pour le service du Bosphore. Le commandant du *Cuvier*, M. Bailleul, a adressé aux journaux de la localité une lettre pour porter à la connaissance du commerce la mission dont il est chargé, et, en même temps, la chancellerie française a adressé une lettre à chacune des chancelleries étrangères qui siégent à Constantinople, pour connaître le nom de tous les bâtiments relevant de chacune de ces chancelleries, et qui doivent prendre des chargements de céréales pour la France. Le nombre de ces navires est considérable : la chancellerie hellénique, à elle seule, a donné une liste de trente-six navires. D'un autre côté, le prix du pain renchérit ici de jour en jour. Les agents russes, si heureux des embarras qui existent dans l'Europe, et ne désirant rien tant que de l'affamer, les agents russes, qui pullulent à Constantinople, sont venus à bout d'y répandre une certaine panique. On commence à craindre, bien à tort, selon tous les gens sensés, que des demandes de l'Europe ne produi-

tenant c'est au milieu des eaux que l'on va travailler. Les commencements de cette œuvre gigantesque, dont on ne peut se faire une idée si l'on n'a été sur les lieux, frappent d'admiration tous les voyageurs qui remontent le Nil. L'aspect du paysage se partage maintenant entre la vue des antiques pyramides et les bases du monument moderne qui s'élève. « On croirait voir, disait dernièrement un touriste dans un moment de juste enthousiasme, le génie qui a présidé à l'érection des colossales constructions de l'ancienne Egypte planer au-dessus de cette masse de 20 000 hommes occupés à resserrer le fleuve entre ses rives, bientôt l'attaquer dans son lit, et enfin élever, comme en triomphe, au dessus de sa surface, d'immenses arches destinées à supporter une large voie de communication entre deux provinces, et servir de base à un système hydraulique dont les résultats seront inappréciables pour l'avenir agricole du pays. »

» On annonce que S. A. le vice-roi, voulant inaugurer cette nouvelle phase qui va s'ouvrir dans la construction du barrage, a ordonné qu'une *fête*, à laquelle tout le monde indistinctement devra prendre part, sera célébrée et durera sept jours. »

— On écrit de Smyrne, à la date du 12 mars : « Lundi, à une heure et demie du matin, une violente secousse de tremblement de terre a épouvanté la population; cinq minutes après environ on en a ressenti une seconde, mais moins forte; une troisième plus légère encore s'est fait ressentir à onze heures. Pendant la première secousse, des voleurs qui étaient en train de piller une habitation anglaise à Boudja, ont tellement été effrayés qu'ils se sont enfuis laissant leur butin au milieu du vestibule. A quelque chose malheur est bon. »

Des affiches et des avis dans les journaux avaient annoncé pour aujourd'hui la réouverture des cours de la Sorbonne, et ce matin un nombreux public s'y est rendu à l'heure indiquée; mais les portes des amphithéâtres sont restées closes; les professeurs ont trouvé les vacances de Pâques trop courtes, et ils les prolongent, l'un jusqu'au 19, les autres jusqu'au 21. Le public s'est retiré fort peu satisfait de cette façon d'agir passablement cavalière. Les professeurs, en prolongeant leurs vacances au delà du terme fixé, usent déjà d'une liberté grande; ce serait bien le moins qu'ils en prévinssent le public.

On lit dans l'*Impartial de Besançon* : « Notre ville vient de perdre un de ses citoyens les plus recommandables. M. Désiré Ordinaire est décédé à Maizières, hier 7 avril, à l'âge de 74 ans.

» M. Désiré Ordinaire, docteur en médecine, a été professeur à la faculté des sciences à Besançon en 1809, inspecteur de l'Académie après la suppression de cette faculté, recteur de l'académie de Strasbourg en 1825, directeur de l'institution royale des sourds-muets de Paris après 1830. —Il emporte les regrets de ses concitoyens, les regrets de toutes les personnes qui ont pu apprécier les éminentes qualités de son cœur, la distinction de son esprit judicieux, étendu, son grand savoir, l'aménité et la bienveillance de son caractère. Il est du petit nombre des hommes qui échappent à l'oubli. Son nom ne descendra pas dans la tombe, sa mémoire sera toujours en vénération.

» Après avoir accompli d'importants travaux dans les diverses carrières où l'avait appelé son mérite, M. Désiré Ordinaire, dont la santé était depuis longtemps languissante, vivait retiré à Maizières. Il accueillait toutes les idées généreuses et philanthropiques; il avait pour l'école de Fourier, son ami d'enfance, une estime toute particulière, et, dans sa retraite, il suivait avec l'intérêt le plus vif les progrès de la science sociale. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. —M. Hébert, garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes, a été réélu député par le collége électoral de Pont-Audemer, à la majorité de 454 voix sur 465 votants.

---

suprême d'un amour qui se condamne à l'oubli. L'élévation, la grandeur, la compréhension manquent partout. La comédie de M. Scribe est la comédie de la médiocrité et du juste-milieu. C'est l'esprit bourgeois s'incarnant dans l'art, avec son scepticisme, son amour de l'argent, son culte du pot-au-feu, sa jalousie de la noblesse féodale, son mépris du peuple, et son naïf optimisme. Les impressions que recherche l'auteur du *Mariage d'argent*, vont à la hauteur du but qu'il se propose; il quintessencie l'idéal de la bourgeoisie; il est l'artiste de la société dont M. Duchâtel est le ministre; le poète des bornes.

M Scribe, du reste, n'est pas toujours dans le faux; sa théorie est étroite et illibérale, mais son observation est juste, et il n'est pas rare que, d'une pièce où il montre le sentiment le meilleur condamné forcément à se renfermer en soi dans notre milieu social, on conclue, non pas comme lui, qu'il faut comprimer le sentiment, mais plutôt qu'il faut transformer le milieu. La poésie qui gazouille au fond de l'âme ne se sacrifie pas sans protestation à la prosaïque réalité.

La nouvelle pièce de M Scribe, bien que conçue dans le même esprit que ses aînées, ne soulève dans l'âme aucune protestation de ce genre. Pour que le cœur proteste, il faut qu'il soit ému, et il ne l'est pas à *Daranda*. M. Scribe se répète souvent, cela lui doit être permis, il a tant écrit; mais cette fois il a abusé de la permission. Voici ce qu'il nous raconte :

Trois amies de pension se rencontrent à l'Abbaye-aux-Bois; l'une a été mariée par Napoléon à un jeune officier qu'elle n'a vu que blessé et qui est allé se guérir en Espagne, l'autre a pour époux un avocat, et la troisième est veuve depuis quelques mois; celle-ci, qui revient de Madrid, raconte comment un hidalgo castillan, un M. Daranda a mis le feu à une maison pour l'enlever à travers les flammes. Un tel acte d'amour fait rêver la jeune épousée; elle aussi voudrait inspirer un semblable amour; et elle le dit ingénuement à la femme de l'avocat; mais l'avocat lui-même est dans une pièce voisine, il a tout entendu, il jure de guérir de sa poétique maladie la jeune mariée qui ne le connaît pas, et pour ce il écrit lettres sur lettres au nom du comte Daranda; il multiplie les démarches et les importunités, il finit même par pénétrer chez la jeune femme, près de laquelle il renouvelle la fameuse scène de Robert Macaire et d'Eloa. La jeune femme en a bientôt assez de cette passion et se réconcilie avec son mari qui arrive d'Espagne, joyeux, colonel et décoré.

Toute cette fantasmagorie prouve peu et n'amuse pas davantage. Mlle Melcy a de fort beaux yeux et dit bien quelques phrases pleines d'émotion naïve. Mlle Désirée retrouve dans cette pièce toute sa vive et piquante ingénuité; mais l'ouvrage est froid et a le tort de ressembler beaucoup trop à un livre qu'on a lu.

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin, qui cherche aussi à gagner du temps jusqu'à la réapparition de Frédérick-Lemaître dans le drame de M. Félix Pyat, vient d'escorter *Maître Palma* et son monotone *Monte-Fiasco*, d'un ballet, les *Quatre Saisons*, où paraissent des danseurs allemands, tout frais arrivés de Stuttgard. Il y a peu à dire du directeur M. Fenzl, et même de sa fille aînée, Mlle Augusta, dont la danse voluptueusement mélancolique n'est pourtant pas sans charme, mais il n'en est pas ainsi de deux charmants enfants de dix ou douze années, Franz et Sophie, l'un danseur aux jarrets d'acier, balle élastique qui rebondit ferme et gracieuse, l'autre toute mignonne et gentille petite fille qui danse l'allemande, la polonaise, avec une légèreté, une désinvolture, une grace naturelle à faire envie à Carlotta Grisi. Les deux enfants sont redemandés chaque soir avec enthousiasme.

Nous aurions bien encore à parler d'un vaudeville des Variétés : *Ether, Magnétisme et Hatchis*, où l'on voit la folle lutte d'un mari qui prétend monopoler de sa femme jusqu'aux rêves, et d'une femme qui s'obstine à chercher dans le rêve ce que son mari ne lui donne pas, — puis d'un autre vaudeville des Folies-Dramatiques, toujours à propos de l'éther, le *Bonheur en Bouteille* qui contient des bouffonneries fort plaisantes; mais la musique réclame une place qu'il nous faut lui céder, non sans avoir cependant consacré quelques lignes a un drame nouveau joué samedi à un petit théâtre qui a le tort grave pour nous d'être situé tout près de la place de la Bastille.

Il s'agit ici de deux orphelins, — le théâtre Beaumarchais fait une grande consommation d'orphelins, — ceux-ci ont fait un pacte qui ne manque pas d'originalité.—Epris tous deux de la même femme, qui ne veut pas choisir entre eux, ils décident qu'ils l'épouseront tour à tour; le hasard désignera le premier mari, qui, au bout de dix ans, laissera la place libre au second en se faisant sauter la cervelle.—Le pacte fait pour dix années faillit être brisé au bout de cinq; l'amoureux, sacrifié, en flânant sur le Vésuve, se rencontre avec le mari et la femme; dans sa fureur il songe d'abord à tuer le mari, et charge son fusil en conséquence; mais, au moment de lâcher le coup, il recule, s'embarrasse, tombe, l'arme part et lui brise un membre. Il n'en meurt pas cependant, et les dix ans révolus, le mari qui l'attend à chaque seconde, s'apprête à tenir sa parole, malgré les pleurs de sa femme qui a tout découvert. Mais le disgracié s'est lassé de mériter le prix de constance, il revient marié à une femme qui l'a soigné pendant sa maladie. Tout le monde s'embrasse et la toile tombe.

Ce drame a de l'intérêt, il est joué avec entrain, surtout par Mlle Maria, chargée du rôle de la jeune femme, et tout annonce un succès productif.—Auteur, M. Marc-Michel.

J. FLEURY.

Concert pour une Salle d'Asile.

Mlles Suzanna et Louisa Payne; M. Massart; Wieniawski et Léon Massart; MM. Garimond et Allyre Bureau; M. Emile Prudent.

Un de nos amis parlait, par hazard, de notre projet d'organiser une salle d'asile modèle, devant deux jeunes Anglaises, artistes d'un rare talent, Mlles Payne. « Vous voulez, s'écrièrent les deux sœurs, perfectionner l'*Infant school*, et adopter des enfants pauvres. Oh! c'est une belle idée; laissez-nous donc concourir à votre œuvre, laissez-nous chanter pour vos petits enfants. » L'offre généreuse, partie de nobles cœurs, fut acceptée, et, comme le départ de Mlles Payne était prochain, en quatre ou cinq jours le concert fut improvisé par les soins d'Allyre Bureau, de Besozzi, de V.-S. et du mélomane ingénieur B.

Voilà comment la Grande-Bretagne se trouve, la première, avoir concouru à la fondation de la petite école destinée à se fondre bientôt dans le phalanstère enfantin. A l'Angleterre sont venus se joindre Belgique et Pologne, dignement représentées par M. Massart, le savant professeur du Conservatoire, par son frère, par le petit violoncelliste Léon Massart, enfin par l'habile violoniste Wieniawski. Il était juste que ce germe obscur d'association et d'harmonie fût adopté par nos frères de l'étranger.

Les vastes salons de la *Démocratie pacifique* étaient presque entièrement remplis. Il y avait là des dames élégantes qui apportaient bienveillamment leur obole pour l'enfant pauvre; il y avait des personnes pauvres, qui s'imposaient certainement une privation pour secourir l'enfance plus malheureuse. La bienveillance était sur les visages de tous; la réunion était digne de l'œuvre. Nous ne ferons pas l'éloge des commissaires; ce serait un compliment trop en famille.

Mlles Payne sont jeunes, belles, avec cet air de force, de gaîté et de loyauté qui caractérise les types élevés de la race bretonne. Leur voix est fraîche, souple et vibrante, et elles poussent très loin la variété du style et de l'expression. Toutes deux ont chanté avec un charme profond le duo de la *Norma* : *Deh! con te, ti prego*... et avec un esprit merveilleux et une grâce exquise le duo des *Diamants de la Couronne* (en anglais). Enfin, Mlle Louisa Payne a dit, en français, des chansonnettes, à vocalises rapides, avec une gentillesse et un esprit qu'auraient enviés les plus spirituelles Françaises. L'applaudissement enthousiaste a constamment salué les deux charmantes sœurs.

M. Garimond est un hautboïste d'un goût sûr, d'un talent très soigné, et auquel il ne manque qu'un peu plus de confiance et de résolution pour se placer au premier rang. M. Garimond a exécuté avec l'auteur, M. Allyre Bureau, une villanelle d'une élégance achevée, excellemment traitée pour le hautbois et le piano. Je modère ici l'éloge, afin de ne pas embarrasser l'excessive modestie de notre ami. M. Schirdewahn,

compagnie ; il paraît qu'il n'en a rien été, car les journaux de Rouen nous arrivent ce soir avec le récit d'un accident très grave arrivé dans des circonstances à peu près semblables. Nous reproduisons la narration plus circonstanciée du *Journal de Rouen* :

« Le convoi de marchandises parti de Batignolles hier, à une heure après midi, arriva, vers sept heures et demie, au pont de Grammont. Après l'avoir traversé, il s'arrêta, et les employés du chemin de fer procédèrent à la réception des cartes des voyageurs qui étaient venus avec ce convoi. Le train se composait de 45 wagons, dont 5 wagons de voyageurs, 1 de deuxième classe et 2 de troisième.

Le wagon de seconde classe était placé vers le centre du convoi, les wagons de troisième classe fermaient la marche, ayant derrière eux un wagon dit wagon-taie, sorte de fourgon à bagages.

Il y avait un quart d'heure que le train était arrêté, lorsque l'on entendit venir à grande vitesse une locomotive qui suivait la même voie. Cette locomotive, partie de la gare de Sotteville, apportait, dit-on, un exprès à la gare de Rouen.

» Le chemin de fer, au passage de la route de Grammont, décrit une courbe assez prononcée ; une maison connue sous le nom de *Casino*, et qui est située à la partie intérieure du cercle, empêche de découvrir, de chacune des extrémités de l'arc formé par la voie ferrée, ce qui se passe à l'extrémité opposée. Le conducteur de la machine venant de Sotteville ne s'aperçut pas, en conséquence, de la présence du train fatalement retardé. Vainement les habitants du Casino, témoins de ce qui se passait, firent-ils des signaux de détresse : ils ne furent pas compris, et la locomotive vint se précipiter de toute la rapidité de sa course sur le dernier wagon du convoi.

» Le choc fut horrible ; un des wagons de voyageurs de troisième classe fut brisé, et les personnes qui l'occupaient jetées sur le chemin, plus ou moins blessées. Les voitures du centre, éprouvant une grande résistance de la part des wagons qui les précédaient, se trouvèrent aussitôt soulevées par la force de la pression qu'elles avaient à subir, et s'élevèrent, l'une sur l'autre, à une assez grande hauteur, mais sans se renverser, et sans que de tout ce désordre il soit arrivé un trop grand embarras sur la voie parallèle, qui est restée à peu près libre et qui a pu facilement être rendue aux besoins du service.

» Dès que cet évènement fut connu à la gare de Rouen, de nombreux secours furent dirigés vers le lieu, si peu éloigné du sinistre. M. Dalmenesche, médecin du chemin de fer, arriva des premiers et fit requérir l'aide de plusieurs de ses confrères. On courut au théâtre réclamer les médecins de service. M. Lebrument se rendit aussitôt, ainsi que plusieurs autres médecins, à la gare de Saint-Sever, sous la préoccupation que de nombreuses victimes gisaient sur le théâtre de l'évènement.

» Ainsi que nous l'avons dit, le nombre des personnes contusionnées était assez grand, mais leur état ne réclamait pas heureusement les soins de la science. Parmi ces personnes se trouvait l'employé du chemin de fer qui recueillait les billets des voyageurs au moment du choc. Quant aux blessés, ils étaient au nombre de six. Trois d'entre eux ont pu se faire conduire à leurs domiciles ; ils n'ont aucune fracture. Les trois autres ont été beaucoup plus cruellement atteints par les débris du wagon où ils se trouvaient ; l'un d'eux a la clavicule cassée, un autre a deux côtes brisées, et enfin une jeune femme a eu la jambe cassée et a reçu une forte blessure à la tête et une autre blessure à la poitrine. Ces trois blessés ont été, après les premiers pansements, portés à l'Hôtel-Dieu.

» La nouvelle de ce sinistre évènement fut promptement répandue dans la ville. Elle excita partout une vive et bien pénible sensation. Un assez grand nombre de personnes coururent à la gare de Saint-Sever pour interroger les employés, mais une consigne sévère avait été donnée, et les portes du débarcadère restèrent fermées, sans qu'il fût permis de les franchir.

» Quant à l'aspect du convoi, il était des plus tristes. Cet amas de voitures brisées et groupées les unes sur les autres, au milieu d'une nuit des plus obscures et par une pluie battante, présentait un spectacle de désolation dont l'effet était péniblement augmenté par la vue

La paroisse de Saint-Gervais le pleure comme un père. Son digne pasteur mérite ses regrets unanimes ; sa vie lui fut consacrée. Il ne laisse pour tout héritage que cette affection universelle et les bénédictions des pauvres, dans le sein desquels il versa toujours les revenus de sa position lucrative.

On peut dire que sa dernière pensée a été pour ces déshérités des biens de la terre, car la veille de sa mort, prêt à entrer en agonie, il a dit à M. l'abbé Tranchand, en lui serrant la main : Mon ami, je vous recommande notre crèche de Saint-Gervais ; de concert avec mon clergé, ayez soin de mes pauvres petits enfants.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 avril sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Députés.

***Séance du 12 avril. — Présidence de* M. SAUZET.**

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la restitution des cautionnements des compagnies de chemins de fer.

M. LARABIT. Je commence par dire que je désire autant que personne l'exécution complète de notre grand réseau de chemin de fer. Depuis dix ans, je demande des chemins de fer ; j'ai toujours attaché à l'établissement de ces voies rapides de communication, la prospérité de notre commerce. C'est vous dire, messieurs, que je ne regrette aucun des sacrifices qui ont été faits par le pays pour l'établissement des chemins de fer ; je serais encore porté à en faire de nouveaux si cela était nécessaire. Mais je viens m'opposer au projet de loi qui vous est proposé, parce que j'y vois une dérogation profonde au cahier des charges, et surtout, dans les circonstances actuelles, une dérogation qui ne saurait être d'aucune utilité, les compagnies auxquelles on l'accorderait, la regarderaient comme tout à fait insuffisante.

Je ne veux pas rentrer dans la discussion de l'exploitation des chemins de fer par l'État ou par les compagnies. Cette discussion a été close par un vote qu'il faut respecter. Il faut que les compagnies et le gouvernement restent comme nous fidèles à ce vote.

L'orateur, passant successivement en revue toutes les compagnies de chemins de fer, rappelle les travaux qu'elles ont faits, les sommes qu'elles ont dépensées, et se livre à des calculs desquels il résulte qu'il doit leur rester assez de fonds disponibles, sans qu'il soit nécessaire de venir à leur secours.

Par ces divers motifs, il conclut au rejet du projet de loi.

M. LHERBETTE. Je demande qu'avant la continuation de la discussion, le terrain en soit bien déterminé, que nous soyons bien fixés sur la nature du projet. Est-il en tout définitif ou le premier acte d'une série de modifications à opérer aux traités avec les compagnies ? Est-il une concession après laquelle on ne se croira encore plus en droit d'en refuser d'autres ? Ou bien est-il un précédent dont on argumentera pour nous soutirer une à une des concessions qu'on n'ose nous demander ensemble ? (Plusieurs voix : C'est cela, c'est cela.)

Voilà une question préalable qu'il est à regretter que la commission n'ait pas posée au ministère et que je crois devoir lui poser en termes formels.

Je crois d'autant plus devoir la lui adresser que le projet actuel n'est pas émané directement du ministère ; qu'il n'est que la reproduction d'un article inséré dans les journaux par un des chefs d'une compagnie de chemins de fer [illegible]

Il termine en sollicitant du ministère une réponse catégorique. (Approbation au centre.)

M. DUMON, ministre des travaux publics. Je ferai remarquer à la Chambre que le projet de loi avait été annoncé lors de la discussion de l'adresse, et avant que j'eusse reçu aucune demande ou aucune notification de la part des compagnies ; c'est donc dire que ce projet était antérieur aux faits auxquels il a été fait allusion par l'honorable M. Lherbette. Il n'a donc rien de commun avec ce qui vient d'être dit.

Quant au projet de loi, lorsque les compagnies se sont adressées à moi pour faire modifier les conditions relatives aux cautionnements, j'avoue que j'ai pensé que cette demande était juste ; toutefois je n'ai rien voulu prendre sur moi avant d'avoir consulté mes collègues, et ce n'est qu'après une délibération du conseil que j'ai présenté ce projet de loi actuellement en discussion.

M. LHERBETTE. C'est précisément parce qu'il est depuis longtemps question de ce projet que M. le ministre devrait être en mesure de nous faire une réponse plus nette. (Plusieurs voix : C'est vrai ! c'est vrai !)

M. le ministre ne sait pas ce qu'il fera : je crains, moi, de le deviner.

Il est bon, dans tous les cas, de s'expliquer un peu à l'avance sur les intentions, je ne dirai pas de la Chambre, mais d'un grand nombre de mes collègues avec lesquels j'ai eu l'honneur d'en conférer.

Si M. le ministre sait résister aux compagnies, nous lui donnerons appui ; si, au contraire, il faiblit, nous attaquerons avec énergie les compagnies. Alors que les compagnies s'arrangent comme elles le voudront ; qu'elles cherchent à accaparer des hommes politiques ; qu'elles achètent des colonnes dans les journaux, il restera du moins une tribune, et à cette tribune se feront entendre quelques voix indépendantes et désintéressées. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Elles s'élèveront pour reprocher au ministère son inconsistance, qui lui ferait abandonner les projets qu'il a présentés, soutenus et fait adopter quelques mois auparavant.

Elles s'élèveront pour montrer les dangers, l'immoralité d'un système de modifications à des contrats signés par les compagnies ; système éloignant l'industrie sérieuse et honnête, qui ne souscrit qu'à ce qu'elle peut exécuter, et appelant l'industrie aventureuse et malhonnête qui souscrit à tout, parce qu'elle a l'espoir de se faire ensuite affranchir de tout : qui se permet les *témérités de la paix* parce qu'elle tient en réserve les ressources de ce qu'un ministre appelait dernièrement d'un mot poli : *les abus d'influences*. (Très bien, très bien.)

Elles s'élèveront pour prouver qu'un pareil système éloigne des entreprises les capitaux, et amène des crises industrielles. Pour prouver aussi que le mépris des traités souscrits par les compagnies de chemins de fer entraîne, comme conséquence, le mépris de tous traités souscrits avec l'administration, pour fournitures ou autres objets.

Elles s'élèveront encore pour solliciter une enquête sur les choses et sur les personnes ; une enquête où devront être produits les registres des adjudicataires ou concessionnaires, et où il faudra voir quels sont les détenteurs réels des actions ; si ce ne sont pas, pour l'immense majorité, de gros spéculateurs qui ont gagné sur la hausse ou sur la baisse, et qui cherchent à apitoyer sur leurs doubles bénéfices.

Elles s'élèveront surtout pour montrer dans quelle déconsidération tomberaient des chambres qui porteraient des modifications aux traités, des avantages nouveaux à des compagnies où tant de leurs membres figurent comme administrateurs ou plutôt comme enseignes, et où tant d'autres se cachent comme actionnaires. (Très bien ! très bien !)

Qu'en attendant, le pays sache que ni pour le ministère, ni pour la Chambre, ce projet n'est un précédent qui doive être suivi d'autres projets analogues ; qu'au contraire, dans l'esprit d'un grand nombre d'entre nous, les compagnies devront respecter la loi des contrats ou subir la peine de déchéance. (Très bien ! très bien !)

M. CHAMBIN. Messieurs, un nouvel accident vient d'avoir lieu sur le chemin de fer de Rouen. Voici en quels termes le journal de la localité s'exprime, en rendant compte de cet accident :

Je passe plusieurs détails... : « Le choc fut terrible ; un des wagons de voyageurs de 2e classe fut brisé et les personnes qui l'occupaient furent plus ou moins grièvement blessées. Les wagons du centre, éprouvant une grande résistance de la part des wagons qui les précédaient, se trouvèrent tout aussitôt soulevés par la pression et s'entassèrent l'un sur l'autre, mais sans se renverser et sans causer un grand embarras sur la voie, qui a pu facilement être rendue aux besoins du service.

» Dès que cet évènement fut connu à la mairie de Rouen, de nombreux secours en partirent ; le médecin en chef du chemin de fer arriva un des premiers ...

» Les blessés sont au nombre de six. Trois d'entre eux n'ont aucune fracture ; les trois autres ont été plus grièvement atteints ; l'un d'eux a eu l[a]

---

professeur de piano à Bourges, qui était au nombre des assistants, a bien voulu jouer un morceau, et le public a payé par des bravos prolongés et la rare obligeance de l'artiste et son exécution large et énergique.

Cependant, deux jeunes enfants se livraient à de grands ébats dans le jardin et foulaient à leur aise nos plates-bandes. Il fallut les arracher à leurs courses aventureuses pour leur mettre l'instrument à la main. L'un est Léon Massart, âgé de neuf ans, qui promet un violoncelliste prodige ; l'autre est Wieniawski, âgé de onze ans, premier prix de violon au dernier concours du Conservatoire. Le petit Polonais a exécuté avec un admirable accent un grandiose concerto de Kreutzer, admirablement accompagné par un double quatuor que conduisait son [illegible], M. Massart. Ces deux virtuoses enfantins ont [illegible] les bravos chaleureux de l'assemblée, et leur précoce science nous faisait concevoir ce que l'éducation [illegible] obtiendra un jour de l'enfance.

Ce concert, ainsi composé, était plein d'intérêt, et chaque assistant en eût emporté une impression favorable. Mais une surprise devait compléter la fête : une bonne fortune était réservée à notre auditoire. Emile [illegible], arrivé la veille d'Italie, prévenu qu'il y avait chez nous fête pour les enfants, accourut, oubliant la fatigue du voyage et des triomphes. Il se mit au piano, et, comme il se sentait au milieu d'un monde choisi, comme il ne voyait à ses côtés qu'artistes distingués et amis sincères, comme il sympathise ardemment avec l'œuvre sainte à laquelle se relie notre petite fondation d'école, il joua ses meilleures œuvres avec un bonheur inouï, et à chaque nouveau morceau, comme s'augmentaient la délicatesse, la verve et la puissance de l'exécution, l'enthousiasme des auditeurs allait aussi jusqu'au fanatisme.

Merci pour les enfants du pauvre, ô vous tous, dignes artistes, qui êtes accourus fraternellement à notre appel. Nous inscrirons vos noms en tête du registre des patrons de notre œuvre, et quand vous viendrez visiter l'école, nos enfants, qui sauront vos noms et se souviendront de votre bienfait, à leur tour chanteront pour vous en vous faisant joyeux accueil ; et, nous le savons, leur hymne de naïve reconnaissance sera agréable à vos cœurs, comme aujourd'hui vos concerts, inspirés par la piété, sont agréables à Dieu !

D. L.

Concerts.

Malgré tout le désir que nous en avions, il nous a été impossible d'assister au concert donné lundi dernier par H. Vieuxtemps ; aussi avons-nous appris et annoncé avec un vif plaisir qu'il en donnait un second mercredi 14. En attendant, un de nos amis, juge très compétent, a bien voulu nous adresser quelques lignes écrites sous l'impression du premier concert ; nous les transcrivons ici telles qu'elles nous ont été données :

A l'époque où Paganini vint pour la première fois étonner le public parisien par l'excentricité de son jeu et le pathétique outré de son chant sur le violon, j'accusais de froideur et d'indifférence nos vieux amateurs, qui semblaient, en entendant cet homme extraordinaire, témoigner plus de surprise que d'admiration. J'allais jusqu'à douter de l'impartialité du jugement de Baillot, lorsque, après le premier concert de Paganini, nous vîmes le célèbre professeur quitter l'orchestre de l'Opéra la tête baissée et les deux bras levés en l'air, geste qui indiquait plutôt l'étonnement que l'on éprouve en face d'un merveilleux charlatan qu'un enthousiasme exalté et sympathique ; j'aurais volontiers jeté à la tête de tous les admirateurs de Rode, Kreutzer et Viotti, cette épithète de *perruque*, dont l'école romantique saluait alors les partisans de Corneille et Racine.

Je connaissais tous les concertos de violon (1) écrits par les grands maîtres et qui sont exécutés chaque année par les élèves du Conservatoire ; je ne pouvais admettre qu'une musique aussi facile et aussi simple, comparée à celle de Paganini, eût pu produire autant d'effet et avoir autant de succès, et j'aurais encore la même opinion si Henri Vieuxtemps n'était venu plus tard faire admirer ses compositions d'un style si noble, si pur, et aussi sages dans leur allure que pas une de Viotti, et soulever par l'exécution grandiose des chants et des traits les plus simples les applaudissements du public enthousiasmé par lui autant que par Paganini.

Il y a à peu près six ans que Vieuxtemps, dans quelques concerts donnés à Paris, s'est posé au premier rang des violonistes contemporains ; Baillot l'a présenté aux élèves de sa classe du Conservatoire comme un modèle à suivre, comme le type le plus parfait de la grande école de violon ; et, depuis cette époque, son concerto et ses fantaisies sont passés au rang des œuvres classiques.

Mais l'école de Paganini était encore maîtresse du monde musical. Nous avons vu tour à tour Haumann, Ghys, Ole-Bull, Sivory, Mlles Milanollo et tous les grands violonistes de notre époque chercher à vaincre des difficultés plutôt qu'à rendre avec pureté et noblesse des chants simples et faciles.

Vieuxtemps est revenu parmi nous reprendre le sceptre et éclipser tous les violonistes de second ordre qui avaient profité de son absence pour se pousser au pinacle.

J'étais lundi dernier au concert qu'il a donné dans la salle de Herz. J'ai entendu un nouveau concerto de violon, beau comme une symphonie, composé par lui, et exécuté avec une énergie, une ampleur et une qualité de son prodigieuses ; chaque passage était applaudi de la salle entière ; l'*adagio*, qui se compose de notes simples et longues, assez faciles pour être jouées par un écolier, a produit un tel enthousiasme, qu'il a fallu le répéter aux applaudissements du public et de l'orchestre. Après le concerto, Vieuxtemps a fait entendre un air varié, dans lequel il a semé quelques difficultés à la Paganini, seulement pour nous montrer qu'il était capable de les surmonter avec la plus grande facilité......

Ce que nous connaissons du talent de Vieuxtemps et l'impression que nous avons conservée depuis son premier voyage à Paris, nous permettent de nous associer pleinement aux éloges de notre ami. Nous le ferons plus complètement encore après le prochain concert.

(1) Notre ami est un violoniste-amateur distingué.

— M. Garimond, dont il est question plus haut, pour le précieux concours qu'il a prêté à notre matinée musicale, a donné jeudi dernier un joli concert dans les salons de M. Souffleto. Une jolie qualité de son, une exécution nette et beaucoup de sagesse dans le style font de M. Garimond un de nos bons hautbois. L'habitude du public lui permettra d'augmenter son échelle de nuances, et d'arriver sous ce rapport au point où en est Verroust, dont il exécute si bien déjà les gracieuses fantaisies. Mlle Aglaé Masson a fait applaudir son jeu brillant dans la fantaisie de Doehler sur *Anna Bolena*. Mlle Bourelly a fort gentiment dit le boléro de la *Part du Diable* et la *Brune Thérèse* de M. Guion. M. Meunke Lévy a exécuté sur le violoncelle de jolies valses de sa composition.

— Nous avons vainement essayé de pénétrer dans la salle de l'Opéra, vendredi dernier, pour entendre M. Bordas dans la *Favorite* ; force nous est donc d'ajourner notre appréciation en ce qui le concerne.

ALLYRE B.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

La représentation donnée samedi à l'Opéra-Comique au profit de la caisse de secours des auteurs a été très fructueuse. Demain l'*Eclair*. — Demain, à l'Odéon, le *Syrien*, drame en 5 actes et en vers. Le musée de tableaux est entièrement renouvelé. — Au Vaudeville, la représentation de *Fronsac à la Bastille*. Mercredi première représentation de *Ce que femme veut...* Mlle Nathalie débutera dans cette pièce dont le principal rôle est confié à Arnal. — Une indisposition seule retarde la *Duchesse de Marsan* à l'Ambigu. — *Perrin et Lucette*, historiette tirée de la *Morale en action*, attire chaque jour la foule au théâtre Comte.

— M. Constantin Tropianski, artiste polonais, donnera un concert vocal, instrumental, mardi prochain 20 avril, dans la salle Herz. M. Tropianski arrive à Paris s'appuyant sur de brillants succès obtenus en Italie, en Allemagne, en Pologne et en Russie. La clarinette et le violon lui sont également familiers, et le tour heureux de ses compositions entre pour beaucoup, dit-on, dans les succès qu'il obtient comme virtuose.

SOLENNITÉ MUSICALE AU PROFIT D'UNE ŒUVRE DE CHARITÉ. — Jeudi prochain, à deux heures de l'après-midi, aura lieu, dans la salle Herz, un brillant concert organisé par Mme la comtesse Merlin, au profit de la maison de N.-D. Auxiliatrice, Faubourg-Saint-Jacques, 34.

Le programme de cette solennité musicale a été conçu de manière à piquer vivement la curiosité publique. Le prix des billets est de 10 fr. les premières et 8 fr. les secondes. — On se les procure chez les dames patronesses et à la salle Herz.

[illegible] cet accident.

Tout cela, Messieurs, a pour résultat de faire considérer les chemins de fer relativement à leur exploitation tout autrement qu'on ne devrait le faire. On a exagéré les bénéfices que les chemins de fer devaient procurer, et aujourd'hui, en présence des résultats actuels, les actionnaires hésitent à continuer le paiement de leurs actions, parce qu'ils n'y voient pas les avantages qu'ils en espéraient. Je ne veux incriminer en rien ce qui s'est fait jusqu'ici, mais je dis que tout s'est fait uniquement dans l'intérêt des compagnies et nullement dans l'intérêt du public.

Pour expliquer toute ma pensée, je dirai que ceux qui ont pris des actions devaient avoir leur argent prêt au moment où ils devenaient actionnaires. Nous ne devons donc pas aujourd'hui leur venir en aide, puisqu'ils doivent être encore en mesure aujourd'hui. Les compagnies qui se sont formées ont soumissionné les chemins, elles ont accepté les termes du contrat, elles doivent les exécuter.

Savez-vous d'où vient la difficulté? C'est qu'aujourd'hui les actions sont dans les mains de gens qui les ont achetées très cher et qui ne pourraient les revendre sans perte. Mais il me semble que nous n'avons pas à nous préoccuper des intérêts des détenteurs actuels des actions, et que c'est aux souscripteurs primitifs que les compagnies doivent s'adresser pour le versement des fonds. C'est là qu'elles doivent en trouver; mais nous ne devons pas venir au secours des compagnies, qui doivent se suffire à elles-mêmes.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Je n'ai eu connaissance que ce matin du triste accident dont l'honorable préopinant vient de vous entretenir. J'ai appris en même temps que le préfet et le procureur du roi s'étaient rendus sur les lieux pour rechercher les causes de l'accident et en faire porter la responsabilité à qui elle appartient.

La Chambre comprendra qu'à défaut de renseignements détaillés, je dois m'abstenir de plus amples explications.

A cette occasion, l'honorable préopinant a pris texte pour attaquer un réglement d'administration publique très sage, selon moi.

Je ne nie pas qu'il soit utile de n'avoir autant que possible qu'une seule direction. Or, c'est précisément pour cela que nous concentrons la surveillance dans les mains du préfet de police de Paris, au lieu de l'éparpiller entre tous les préfets dont les départements sont traversés par les chemins de fer. Comprendriez-vous une surveillance qui serait concurremment faite par le préfet de l'Eure, par celui de la Seine-Inférieure, etc.? Il est évident que non. Il faut qu'il y ait unité de système, unité de direction, unité de surveillance. C'est par ce motif que toutes les lignes qui partent de Paris sont surveillées par le préfet de police, et je dois dire que, depuis cette centralisation, une grande régularité s'est introduite dans l'exploitation de toutes les lignes de chemins de fer.

Ce point vidé, je vais répondre à quelques-unes des objections qui ont été faites par l'honorable M. Larabit.

M. le ministre entrant dans l'examen des chiffres présentés par M. Larabit, trouve que ces chiffres sont erronés : les compagnies ont fait de grandes dépenses; les fonds qu'elles avaient à leur disposition sont absorbés; et dans l'état actuel des finances, il leur serait difficile d'obtenir des actionnaires de nouveaux versements. Ce que propose d'ailleurs le projet de loi, c'est de faire disparaître la différence de position des compagnies dont les unes peuvent retirer, proportionnellement, leurs cautionnements, lorsqu'elles ont dépensé le double, et les autres seulement à mesure de l'avancement des travaux.

Les garanties que l'état a le droit d'exiger ne sont nullement diminuées, et ce projet aura pour résultat de faire accélérer les travaux des compagnies, sans nouvel appel de fonds aux actionnaires.

M. GRANDIN. Un mot seulement : M. le ministre, en racontant le fait dont j'ai parlé, a démontré lui-même la nécessité de l'intervention de l'autorité locale, et cependant vous savez que l'autorité locale n'a pas qualité pour agir.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. Je vous demande pardon, elle a qualité.

M. GRANDIN. Je n'insisterai pas davantage; je citerai seulement un fait à l'appui de mon opinion : on m'a affirmé qu'à la suite d'une discussion avec un auditeur au conseil d'Etat, un administrateur d'une compagnie de chemin de fer disait : Ah! mon petit auditeur, vous voulez lutter avec une compagnie qui a dans son sein quatre députés et trois préfets, eh bien! vous verrez ce qu'il en coûtera. (Rire général).

M. LARABIT reproduit les premières observations qu'il a présentées, et combat les assertions émises par M. le ministre des travaux publics.

La Chambre passe à la discussion des articles.

L'article unique du projet de loi amendé par la commission est ainsi conçu :

« Les cautionnements déposés par les compagnies des chemins de fer, soit que ces compagnies exécutent la totalité des travaux à leurs risques et périls, soit qu'elles ne restent chargées que de la portion de dépense réservée à l'industrie privée par l'art. 6 de la loi du 11 juin 1842, leur seront rendus par dixième, et à mesure qu'elles auront exécuté des travaux, ou justifié, par des actes authentiques, avoir acquis et payé des terrains pour des sommes doubles au moins de celles dont elles réclameront la restitution.

» Néanmoins, le dernier dixième ne sera remis qu'après la mise en exploitation de la ligne entière.

» Ne seront considérés comme travaux faits, que ceux qui seront incorporés au sol du chemin de fer et de ses dépendances.

[illegible] vaux commencés par les compagnies de chemins de fer. Si la situation de nos finances était telle qu'elle dût mettre obstacle à l'accomplissement d'un devoir aussi important, ce ne serait pas seulement les travaux des compagnies qu'il faudrait cesser, mais aussi les travaux de l'Etat. Mais il n'en est pas ainsi; ce ne sont pas les entraves du Trésor qui pourraient faire suspendre les travaux, ni dans le moment présent, ni dans l'avenir.

Il est du devoir de l'administration de se préoccuper, non-seulement des circonstances actuelles, mais de celles qui peuvent se présenter dans la suite.

Je ne sais pas du tout quelle sera la récolte prochaine.

Il est évident qu'il faut se précautionner contre toutes les éventualités.

Les bons à six mois et les bons à un an dépassent de beaucoup l'époque où nous saurons à quoi nous en tenir; mais la chambre ne saurait me faire un crime d'avoir voulu ménager autant que possible le Trésor.

M. BENOIT FOULD. Ce que vient de dire M. le ministre des finances est en opposition formelle avec ce qu'il disait le 6 mars dernier aux députés des Pyrénées. Il nous disait : « Treize millions ont été versés depuis le 1er mars; les versements ont été d'un million par jour; je pourrais, au besoin, m'en passer. »

Or, voilà ce qu'on est obligé de venir démentir un mois après en s'adressant aux agents de change et aux receveurs généraux.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Je n'ai rien demandé aux agents de change.

M. FOULD. Il est certain qu'un homme aussi haut placé que M. le ministre des finances ne va pas demander de l'argent à brûle-pourpoint (on rit); mais il insinue son désir, et dit : Vous avez deux millions disponibles, donnez-nous-en un. (Nouveaux rires.) Or, c'est là un moyen honteux. (Explosion de murmures. — Quelques voix : A l'ordre!)

Je ne crois pas être sorti des convenances; si j'avais dit un mot contre les convenances, je m'empresserais de le rétracter. Mais je dis que les moyens employés par M. le ministre des finances sont peu dignes. (A la bonne heure! — On rit.)

M. le ministre n'avait qu'un moyen de se tirer d'affaire, c'était de négocier un emprunt. (Ah! ah! — Exclamations diverses.)

M. le ministre a mieux aimé se laisser devancer dans cette voie par le gouvernement d'un pays voisin, et se mettre en contradiction avec ses propres paroles du mois de mars, dont il a, du reste, effacé une partie dans le *Moniteur*.

Je ne veux pas trop récriminer, mais j'ajouterai que s'il y a des gens intéressés à la baisse, l'administration de M. le ministre des finances justifie pleinement leurs calculs. (Mouvements divers.)

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Quoi qu'ait pu dire l'honorable M. Fould, je ne crois pas qu'il ait beaucoup de sympathie pour le ministre des finances. (On rit.) Il n'avait pas, a-t-il dit, l'intention de prendre la parole dans cette question, mais il avait dans sa poche au moins un extrait de son discours. (Rires et murmures.)

Il a cru voir une contradiction entre le langage que j'avais tenu, il y a un mois, et celui que je viens de tenir tout à l'heure. Je crois, autant que personne, me souvenir de mes propres paroles, et j'affirme que je n'ai fait aucune espèce de changement au *Moniteur*. Ce n'est pas même moi qui ai revu mon discours, c'est mon secrétaire, et je ne lui avais fait aucune espèce de recommandation. (Rires d'incrédulité.)

Je répondis alors à des personnes dont quelques-unes voyaient notre situation financière d'un œil trop favorable, dont d'autres la présentaient sous un aspect trop sombre, et j'essayai de mettre la réalité à la place d'assertions hasardées.

Evidemment, si j'avais montré la situation sous des apparences trop prospères, il y aurait eu aveuglement de ma part, et je n'aurais pas été digne que la Chambre me continuât sa confiance.

Il fallait donc que les faits ne fussent pas dénaturés, qu'ils fussent présentés dans toute leur vérité; qu'à côté du mal le remède fût indiqué, afin que l'on ne crût pas ce mal irréparable.

C'est dans ce sens que j'ai donné des explications à la Chambre, et ces explications ne sont pas bien contraires à celles que je viens de lui présenter tout-à-l'heure. Si quelqu'un avait pu induire de mes paroles que la situation était bonne, excellente, comme l'honorable M. Fould veut à toute force que je l'aie dit, je le renverrais à mon discours préliminaire du budget. Dans ce discours, j'appelle l'attention de la Chambre sur les difficultés qui se sont présentées, sur les malheurs qui ont affligé notre pays; je ne me dissimule pas que la position soit mauvaise, mais j'indique en même temps les ressources de notre sol, et j'en conclus que la situation n'est pas aussi grave qu'on se plaît à le dire.

Maintenant, pour revenir aux bons du Trésor, M. Fould me reproche le taux de l'intérêt après m'avoir lui-même conseillé plusieurs fois, depuis six mois, de le porter à 5 p. 0/0. Je n'ai pas été de cet avis : je ne voulais pas contracter des engagements considérables pour une époque que je ne pouvais pas prévoir.

Maintenant on critique la mesure que je viens de prendre à cet égard. Mais que l'on fasse attention que si la recolte est mauvaise, comme on le dit... (Exclamations diverses) il est important de se précautionner contre une éventualité que j'espère que la Providence détournera de notre pays, et qui dans ce moment n'est nullement à craindre (oh! oh! rires), puisque les apparences sont bonnes (interruptions), mais qui cependant doit entrer dans les calculs de ceux qui ont à pourvoir à l'administration financière du pays.

[illegible]

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, d'après les ordres du roi, un projet de loi sur la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire. Je demanderai à la Chambre la permission de lui donner seulement lecture des articles du projet. (Oui! oui!)

M. DE SALVANDY donne lecture de ce projet que nous sommes obligés de remettre à demain à cause de son étendue.

Le projet de loi sur le remboursement des cautionnements est adopté par 215 voix contre 27.

Demain à deux heures, séance publique : Discussion du projet relatif à l'émission des billets de banque.

Bourse du 12 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 [illegible]	77 70	77 [illegible]	77 70	4 Can. 3 0/0 [illegible]	[illegible]
— — fin courant	77 70	77 70	77 [illegible]	77 [illegible]	Act. d. J.	100 —
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	V. r. dr.	[illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours	— —	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]	—
4 0/0 J.	102 —	O. V. de Par.	—	—
Emp. 1844, au Ct	» »	C. hyp.	—	—
— fin Ct	» —	— [illegible]	—	—
B. du Trés.	» »	— [illegible]	[illegible]	

PRIMES.	fin cour.		fin prochain.	
3 p. 0/0	d. 50	78 — 77 90	[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0	d. 50	116 — 115 90	[illegible]	[illegible]
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	05 »	— »	00 »	— »
5 p. 0/0	15 »	— »	05 »	— »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	» »	[illegible]	[illegible]	—
Récép. Rotsch.	102 —	HOLL. 2 1/2	—	—
ESP. Dette act.	— »	— 4 0/0	[illegible]	[illegible]
— — pass.	» »	— dr [illegible]	[illegible]	[illegible]
— 3 p. 0/0.	— »	— dr [illegible]	[illegible]	[illegible]
Dette intérieure	— »	— Banque	[illegible]	—
PORTUG. 5 0/0 1837	— »	— dr Em. [illegible]	—	—
HOLL. 2 1/2	— »	[illegible]	[illegible]	—
HAITI	» »	AUTRICHE	—	—
Union [illegible]	— —	— Fourneaux de l'Aveyron	—	

Industrie	
— [illegible]	— —
— [illegible]	— —
[illegible]	300 —
Paris à Sc.	— —
— à Orléans	[illegible]
— à Rouen	875 —
R.-Havre	— —
Avignon	[illegible]
Str. à Bâle	[illegible] 75
Paris-Str.	[illegible]
Bourd.-Nord	[illegible]
Orl.-Vierz.	— —
C. du Nord	[illegible]
[illegible]	— —
[illegible]	315 —
[illegible]	— —
Orl.-Bord.	[illegible]
[illegible] à Tr.	— —
Paris-Lyon	[illegible] 75
[illegible]	— —
[illegible] V. M.	— —
[illegible]	— —

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	— —	Paris à Rouen	[illegible]	Orléans à Vierzon	[illegible]
— (r.-g.)	— —	Rouen au Havre	[illegible]	— à Bordeaux	[illegible]
Paris à Orléans	[illegible]	Marseille à Avign.	[illegible]	Nord	[illegible]
— à Lyon	[illegible] 75	Paris à Strasbourg	[illegible]	Boulogne à Amiens	— —

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 avril.

- 8 » OPÉRA. — Robert Bruce.
- 7 » FRANÇAIS. — Notre fille est princesse, un Coup de lansquenet.
- 7 » ODÉON. — 1re repr.: Le Syrien, drame en cinq actes et en vers.
- 8 » OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne, Nouveau Seigneur.
- 7 » THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
- 6 » VAUDEVILLE. — Le Pianiste, Une chaise pour deux, Partie à trois, Fronsac à la Bastille (reprise).
- 7 » GYMNASE. — Cour, d'Aranda, Babiole.
- 6 1/4 VARIÉTÉS. — L'Enfant de l'Amour, l'Elixir, les Vieux Péchés, le Précepteur.
- 6 » PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'avril, une Fièvre brûlante, un Docteur en herbe, le Portier, les Bains.
- 7 » PORTE-ST-MARTIN. — Paléa, Monte-Fiasco, Quatre saisons.
- 6 3/4 GAITÉ. — Bertram le matelot, Fille de La Faille.
- 7 » AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
- 7 » CIRQUE. — La Révolution française.
- 6 3/4 COMTE. — Perrin et Lucette, Kobold, M. Vautour.
- 6 1/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Michel, Bonheur, Argot, la Fille.
- 6 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 30 Moutons, Visite en prison.
- 6 » BEAUMARCHAIS. — Le Souvenir, l'An II, le Pacte d'Amour, Fille et Garçon.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Les Maîtres du Journal des Débats.

Du temps de Virgile on divisait le monde entre Auguste et Jupiter, s'il faut en croire ce fameux distique :

Nocte pluit tota, redeunt spectacula mane :
Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

L'empire du *Journal des Débats* est assez grand pour être aussi partagé, car à cet empire paraît attachée la sujétion de la France… Cette pauvre France s'étonne seulement qu'on n'ait songé qu'à partager l'empire de la pluie et non pas celui du beau temps !

Les maîtres des *Débats* sont d'abord les hommes d'argent, les hauts financiers, — puis les aides-de-camp du roi. La délimitation est bien arrêtée entre eux : aux premiers tout ce qui regarde la Bourse et les opérations de haut agiotage, aux autres la politique proprement dite intérieure et extérieure. Les ministres et les Chambres servent à légaliser leurs volontés.

La bonne intelligence règne entre ces divers maîtres, car ils n'empiètent jamais sur leur terrain respectif, et si l'on voit quelquefois l'un d'eux chez le voisin, c'est avec permission expresse et en signe de bonne amitié.

Ainsi, lorsque, il y a quelques années, M. l'aide-de-camp du roi d'Houdetot, *seul* contre toute la Chambre des députés et contre les ministres se leva contre la proposition de remboursement des rentes, avec ce sourire significatif qui révélait le sentiment intérieur de sa supériorité sur toute cette *tourbe* parlementaire, il semblait empiéter sur le domaine des financiers. Point du tout : les hauts agioteurs n'avaient point un grand intérêt dans ce moment-là au remboursement ; aussi, l'influence de M. l'aide-de-camp d'Houdetot suffit-elle (à ce que nous supposons), avec les articles des *Débats*, pour faire rejeter par les Pairs ce qui avait été voté deux fois par les Députés. Mais le jour où les financiers demanderont sérieusement ce remboursement, soyez certains que les aides-de-camp du roi ne s'y opposeront plus.

Maintenant que dans la sphère politique tout est au mieux, à l'étranger grâce à une conduite modeste, à l'intérieur grâce à *l'abus des influences* (nouveau terme qui remplace le vieux et trivial mot de *corruption*), le *Journal des Débats* ne s'occupe que des affaires de ses patrons financiers et leur prépare de nouvelles conditions sur les chemins de fer en exploitation à la Bourse. Les agioteurs ne se contentent pas des 660 millions que l'Etat leur a *donnés* et des 40 millions qu'il leur a *prêtés* à faible intérêt, sans compter une multitude d'autres avantages ; ils demandent encore, et ils veulent absolument qu'on revise les conditions de leurs marchés.

Cette révision est un point admis, disent les *Débats*, à propos du vote d'hier sur la restitution des cautionnements, et ils poussent vigoureusement leur pointe, surtout en faveur des chemins de Paris à Lyon, et de Lyon à Avignon, qui relèvent de M. de Rothschild. *Ce serait une honte pour notre temps*, si on ne venait pas au secours de ces deux chemins.

Voici les conditions que dictent les *Débats* : Prolonger la durée de certaines concessions, exonérer certaines lignes de certains embranchements, accorder à telle ou telle ligne la garantie d'un minimum d'intérêt.

« Veut-on, disent-ils, forcer les compagnies à discontinuer leurs travaux ? Croit-on que tant de fabricants se fussent intéressés dans ces immenses associations, qu'ils y eussent apporté le fruit de leurs épargnes, *appliqué même une partie de leurs fonds de roulement*, s'ils n'eussent pas prévu tous les développements qu'allaient prendre par contre-coup leurs ateliers et leurs usines ? Les vingt mille actionnaires des chemins de Lyon, de Tours, etc., ne sont pas des rentiers tout prêts à se résigner à perdre un quartier de leur capital, et *sont en grande partie, il faut bien le reconnaître, des industriels* qui attendent, en retour de l'intérêt qu'ils ont pris dans ces travaux d'intérêt public, un redoublement d'activité, une nouvelle source de profits.

Jamais le *Journal des Débats* n'a été plus véridique que dans cette dernière phrases. Oui, ce sont des *industriels*, mais des industriels de la plus mauvaise espèce, qui attendent un redoublement d'activité et des nouveaux profits des conditions qu'on veut imposer au gouvernement.

La Bourse, après s'être précipitée sur les actions des chemins, après avoir prélevé et ses nombreuses primes et ses courtages multipliés, a vu ces valeurs, écrasées par leur nombre même, tomber les unes sur les autres, elle veut les relever pour agioter à nouveau, et c'est cet agiotage de la Bourse, si ruineux pour le pays et les véritables producteurs, que l'on veut favoriser en déchargeant les compagnies des obligations qui leur déplaisent :

« On ne peut point *se résigner*, disent les *Débats*, à laisser tomber au dessous de toute valeur raisonnable la masse d'actions non encore libérées qui flotte sur la place. »

Mais quel est donc le prix de ces actions ? Toutes les actions des chemins en exploitation sont au dessus du pair, avec des primes plus ou moins fortes, à l'exception de ceux définitivement condamnés et que tout le monde abandonne. — Pour ceux non encore achevés, voici les cours : Avignon à Marseille, 772 fr. (272 fr. de prime) ; — Orléans à Bordeaux, 544 fr. (44 fr. de prime) ; — Paris à Lyon, 427 fr. ; — Paris à Strasbourg, 427 fr. ; — Tours à Nantes, 420 fr. ; — Bordeaux à Cette, 447 fr.

Il faut remarquer que généralement sur ces derniers chemins, qui sont au dessous du pair de 500 fr., il n'a été versé par les actionnaires que 200 fr. au plus.

La baisse ne peut être attribuée pour le moment qu'à la crise financière, à l'encombrement des actions, et non pas à la valeur réelle des entreprises, que nul ne peut encore juger, mais qui n'est pas irrévocablement mauvaise par ce seul fait de la baisse des actions ; car les chemins de Rouen et d'Orléans, qui sont maintenant à 800 et 1 200 fr., sont restés longtemps au dessous du pair de 500 fr. Eût-ce été une raison, dans ce temps-là, pour changer les conditions de leur concession ? Nullement. Il est très naturel que, tant qu'un chemin n'est pas achevé, il ne soit pas au dessus du pair, puisqu'il perd forcément des intérêts qu'il rattrapera dans le cours de l'exploitation. Il est encore très naturel que, lorsqu'on a entrepris à la fois une multitude de chemins, et que les agioteurs ont souscrit la plupart des actions dans l'intention de ne pas les payer, mais de les revendre avec prime, il est naturel que, lorsque toutes ces actions se présentent en masse à la porte de ceux qui doivent réellement fournir l'argent, ces actions baissent.

La baisse n'est pas un signe que les conditions imposées aux compagnies soient trop lourdes et trop onéreuses ; elle est seulement le résultat du mauvais état de la place… et rien de plus.

Que signifient donc ces changements aux conditions que réclament les agioteurs ? Ils signifient que l'on forme un nouveau complot contre la fortune publique. Le *Journal des Débats* a ce matin l'impudeur d'attribuer à l'opposition l'engouement pour les actions des chemins de fer, au moment même où il prépare à ses patrons une nouvelle et plus facile escalade dans la caisse du Trésor et dans celle des particuliers, dupes du jeu et de la Bourse.

Mais que faire ? Hier l'aspect de la Chambre nous a donné la triste conviction de l'inutilité de tous nos efforts. Puisque les agioteurs ne peuvent *se résigner* à ne pas tripoter, il faut bien que la France se résigne à se laisser encore dépouiller. Offerte en pillage à chacun, elle doit, mettant son langage à la hauteur des circonstances et de son faible courage, répéter en chœur cette chanson connue qui peint on ne peut mieux sa situation morale et financière :

Ah ! quel malheur, le duel est défendu !
Je suis volé, dupé ! maudit soit le destin !
Le doyen des corbeaux passer pour un serin !
Sur l'air du tra la, la, la !…..

Chambre des Députés.

La Chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion du projet de loi tendant à accorder à la Banque de France la faculté d'émettre à Paris des billets de 250 francs. (Cette faculté appartenait déjà à ses comptoirs de province.) L'opinion générale demandait l'abaissement de cette coupure à 100 fr., mais la commission, mue par la peur et l'esprit de transaction, a proposé des billets de 200 fr. Toute la discussion roule donc sur ce point : Serait-il dangereux d'émettre des billets de 100 fr. ?

La Chambre ne se doute guères du ridicule qu'elle se donne en posant sérieusement cette question et en la discutant si longuement : elle ne sait pas qu'elle court ainsi le risque de passer pour l'assemblée la plus ignorante du monde civilisé.

Lorsque toute la circulation d'un pays se fait en monnaie de papier, il est sensible que les monnaies métalliques, trouvant ailleurs un emploi plus fructueux, se retirent, et dans les moments de crise il arrive que l'étalon de toutes les valeurs, l'or ou l'argent, faisant défaut, la crise se trouve empirée, et l'étalon n'est rappelé dans le pays qu'aux prix de grands sacrifices.

Mais tant que l'émission du papier ne dépasse pas certaines limites, et surtout qu'elle se borne à des coupures élevées, il est également sensible que cette émission ne chasse pas la monnaie de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 14 AVRIL 1847.

SALON DE 1847.

(6e article.)

ISABEY. — BARON. — VIDAL. — SCHLESINGER. — BIARD. — LEPOITTEVIN. — LES FLAMANDS.

M. Isabey est certainement un de nos coloristes les plus habiles ; quoique la hardiesse de sa touche donne parfois à ses tableaux des airs d'esquisse, peu de peintres ont une exécution aussi adroite que la sienne, et traitent avec autant de soin que lui les plus minutieux détails. Il intitule son tableau de cette année : *une Cérémonie dans l'église de Delft au seizième siècle*. Ce sont des dames de la cour et des seigneurs en riches costumes, qui se groupent devant d'énormes piliers et s'échelonnent sur les degrés d'un petit escalier de pierre. Les bannières éclatantes qui flottent en l'air, les pierreries qui ruissellent sur les robes et dans les cheveux des femmes, les étoffes brochées et moirées qui s'allument de reflets métalliques font scintiller ce tableau d'autant de pailleteries que la boutique d'un lapidaire. Cet abus des détails étincelants fatiguerait l'œil à la longue, si M. Isabey ne possédait en même temps l'art de les fondre dans un ensemble agréable et harmonieux. Toutes ces petites femmes à robes chiffonnées, qui ressemblent aux bergères enrubannées de Watteau, sont encadrées dans une sombre église gothique qui donne au tableau juste assez de gravité pour en tempérer la coquetterie.

M. Wattier, qui s'est cru sans doute prédestiné par son nom à l'imitation de Watteau, n'a pas exposé de tableau cette année, mais seulement un joli dessin représentant un *petit Souper sous la Régence*. C'est le pendant du *Souper sous le Directoire* que nous avons vu au foyer de l'Odéon.

M. Baron n'est pas un peintre de la famille de MM. Decamps et Leleux ; il tient plutôt le milieu entre M. Isabey et les peintres qui se rattachent à M. Couture. Il a l'horreur instinctive de la laideur, de la maladie, de la tristesse et de la pauvreté. Sa *Soirée d'été* traduit en couleurs étincelantes le dithyrambe de Fortunio en l'honneur de la santé, de la richesse et de la gaîté tranquille. Ces Italiens amoureusement étendus sur l'herbe, ces femmes aux costumes brillants et pittoresques, aux tournures coquettes et gracieuses, respirent un bonheur calme, un peu matériel peut-être ; mais, après avoir écouté les chants de l'orgue au fond des cathédrales, ou rêvé sous l'ombre austère des forêts silencieuses, on aime parfois à retrouver cette vie insouciante sous les arbres frais et parfumés, aux lueurs roses du soleil couchant, devant les horizons bleuâtres de la mer.

Si M. Baron quitte ses grands parcs d'Italie, c'est pour aller visiter quelque atelier d'artiste encombré de draperies éclatantes, de jeunes gens au teint frais et rose, vêtus de satin et de velours. *Andrea del Sarto peignant dans l'Annonciade à Florence la Madone del Sacco*, rappelle un autre tableau de M. Baron, le *Giorgione peignant le portrait de Gaston de Foix*. Le peintre, debout sur un échafaudage de poutres, entouré d'élèves et de curieux, jette un dernier regard, avant de peindre, sur une femme d'une délicieuse couleur qui lui sert de modèle. Ce tableau est agréable et original ; cependant il faut que M. Baron se défie du coloriage dans lequel l'abus des tons transparents pourrait le faire tomber. Cette couleur d'aquarelle se remarque surtout dans le *Pupitre de Palestrina*, petit tableau, charmant du reste, qui se trouve à l'entrée de la galerie de bois. Mais ce défaut, ici même, est si peu saillant qu'on n'y saurait voir une déviation fâcheuse du talent de M. Baron. Tant pis pour lui, quand on débute comme il l'a fait, on se donne une lourde charge à porter.

L'*Escalier des jardins Boboli à Florence*, par M. Lapierre, rappelle la peinture de M. Baron. Un simple escalier, bordé de deux charmilles, voilà tout ce qu'il a fallu à M. Lapierre pour faire un excellent tableau. Il est vrai que les deux petites figures qui causent au bas de l'escalier sont d'une couleur charmante et que les charmilles sont pleines de fraîcheur et se découpent bien sur un ciel sans nuage.

Sous le titre de *Poésie*, M. Pils nous fait voir de petites figures en costumes à la Watteau, occupées à lire. C'est un petit tableau d'une jolie couleur et d'un aspect agréable. Nous en dirons autant des deux petits tableaux de M. Decaisne, *Conversation*, et *Diseuse de bonne aventure*, et de ceux de M. Longuet, qui n'a qu'un seul défaut, celui de ressembler trop à Diaz. Dans ses *Enfants dans les bois*, et ses *Jeunes filles cueillant des pommes*, M. Longuet rachète par la grâce et la finesse cette absence d'originalité.

A une époque de concurrence où l'originalité est une condition *sine qua non* de succès et même d'existence pour un artiste, M. Vidal a eu le bonheur, ou plutôt le talent, de se créer un genre à lui. Les partisans de la grande peinture se récrient sur le mauvais goût du public, et soupirent en voyant la foule se presser autour de ces petites personnes précieuses et provoquantes qui caressent leur épaule, ou admirent leurs ongles roses, ou se baisent la bouche dans leur miroir. Pourtant, il faut en convenir, jamais succès ne fut plus mérité que celui de M. Vidal. Il comprend la beauté moderne ; si son idéal est moins élevé que celui de Praxitèle, la faute en est à son époque autant qu'à lui. Les pastels Pompadour ont aussi mérité leur vogue, car ils ont traduit l'idéal de leur temps qui consistait en une marquise poudrée avec une bouche agaçante, un nez à la Roxelane, du fard et des fossettes aux joues, et des yeux fripons retroussés vers les tempes. Nos lorettes valent bien les marquises, et les demoiselles de M. Vidal valent bien les bergères de satin rose qui charmaient nos pères. Elles ont, comme elles, un mérite inappréciable, celui d'avoir toujours quinze ans, et, dussions-nous mériter le dédain de M. de Balzac, nous avouons nos sympathies exclusives pour les femmes trop jeunes. D'ailleurs, celles de M. Vidal ne sont pas des pensionnaires à scandaliser, tant s'en faut ; leurs yeux en coulisse sont pleins d'appels et de promesses ; elles arrêtent au passage les ennemis de M. Vidal, et leur disent : Voyons, ne valons-nous pas la peine d'être un peu regardées ? Regardez-les donc, mais en les quittant, n'allez pas voir les peintures de Panselinos, ou la procession des Panathénées ; vous sentiriez le rouge vous monter au front et le remords au cœur en comparant l'idéal antique à l'idéal moderne, et la beauté grecque à la nôtre.

Dans l'exécution de ses trois dessins de cette année, *Péché mignon*, *Une fille d'Eve*, *Saison des fruits*, M. Vidal a apporté cet adroit mélange de sobriété et de minutie qui le caractérise. Ces dessins, d'un gris aérien nuancé d'un soupçon de pastel, sont d'un fini excessif sans être léchés ; les lignes en sont simples jusqu'à la sécheresse, et pourtant l'ensemble est moelleux et velouté. La lithographie et la gravure ont reproduit la plupart de ces dessins. M. Desmaisons a exposé cette année deux lithographies, *Marinetta et Ismaël* ; le petit garçon, avec sa figure maladive et rêveuse, rappelle plus encore que les autres types de M. Vidal la phrase d'Alfred de Musset, sur la vierge civilisée : « Pâle et oisive, elle se corrompt devant son miroir ; elle flétrit dans le silence des nuits cette beauté qui l'étouffe et qui a besoin du grand air. »

Nous avons dit que les femmes de M. Vidal avaient des ennemis acharnés : voici quelques lignes d'un jeune critique rempli d'esprit, mais colère comme un démon, et aussi entier dans ses haines que dans ses sympathies : « M. Vidal connaît la beauté moderne ! allons donc ! Grâce à la nature, nos femmes n'ont pas tant d'esprit et ne sont pas si précieuses ; mais elles sont bien autrement romantiques. Regardez la nature, Monsieur ; ce n'est pas avec de l'esprit et des crayons minutieusement appointés qu'on fait de la peinture ; car quelques-uns vous rangent, je ne sais trop pourquoi, dans la noble famille des peintres. Vous avez beau appeler vos femmes Fatinitza, Stella, Vanessa, Saison des Roses — un tas de nom de pommades — tout cela ne fait pas des femmes poétiques. Du reste, toutes ces afféteries passeront comme des onguents rancis. Il suffit d'un rayon de soleil pour en développer toute la puanteur. J'aime mieux laisser le temps faire son affaire que de perdre le mien à vous expliquer les mesquineries de ce pauvre genre. » (*Baudelaire-Dufays, salon de* 1846.) Qui croirait que d'aussi gentilles créatures ont excité d'aussi furieuses tempêtes ? Mais, quand la critique arrive à se croire un sacerdoce, il lui faut ses bûchers et son inquisition.

Entre M. Vidal et M. Biard, la transition n'est pas facile ; cependant M. Schelsinger a su la trouver : il agit sur le public du dimanche comme M. Vidal sur celui du samedi ; ses femmes sont des grisettes ou des femmes de chambre, et ses tableaux exhalent une odeur de vaudeville. Le *Discret* est un gros suisse d'hôtel refusant à grand'peine une lettre cachetée aux prières de deux femmes. Il y a dans la nature des caresses que lui font d'un côté la soubrette, de l'autre la fille de la maison, une nuance assez bien sentie. L'*Intérieur du Harem* représente un affreux Mezrour entouré d'un essaim de femmes plus ou moins turques qui, le cajolent, le caressent, se moquent de lui, et lui font voir sa laideur dans une glace ; mais, grave et immobile, il répond aux caresses-

économiques dont les journaux du soir donnent une faible idée. La Chambre, il est vrai, reconnaissant dès les premiers mots à qui elle avait affaire, l'a laissé pérorer tout à son aise, sans lui prêter la moindre attention ; mais il y a là abus, abus grave, abus d'ennui et de fatigue, et les avocats étant plus enclins que d'autres à parler sans rien dire, nous maintenons notre proposition....., sauf exceptions, mais rares.

Trois prêtres, MM. Mathieu, André et Couchoud ont envoyé à la Chambre une pétition par laquelle ils demandent que les traitements des desservants soit porté de 900 fr. à 1 200.

Dans une lettre adressée à l'*Univers*, ces Messieurs présentent leur demande « comme un grand acheminement vers la suppres- » sion du casuel que désirent pour mille raisons tous les bons es- » prits. »

Toujours malveillant pour les réclamations du clergé inférieur, l'*Univers* déclare que la convenance de cette suppression est encore à examiner pour lui.

Nous n'avions pas besoin de cette preuve nouvelle pour savoir combien le journal pharisien attache peu d'importance à la liberté du prêtre et à la véritable dignité de l'église.

PROJET DE LOI SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

EN MATIÈRE D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

TITRE Ier.

Conditions d'exercice des établissemens particuliers d'instruction secondaire et de leurs chefs.

Art. 1er. Tout Français âgé de 27 ans accomplis et gradué conformément à la présente loi, s'il n'a encouru aucune des incapacités prévues par la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, ou par les paragraphes 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 de l'art. 42 du code pénal, sera libre de prendre la direction d'un établissement particulier d'instruction secondaire.

Il fera sa déclaration en déposant son diplôme au chef-lieu de l'arrondissement, deux mois à l'avance.

Avant l'expiration de ce délai, le recteur pourra former opposition dans l'intérêt des mœurs publiques, devant le conseil académique, qui prononcera, la partie dûment appelée et entendue. Il pourra être interjeté appel de cette décision devant la cour royale. L'appel sera jugé sans délais par l'une des chambres civiles, réunie en la chambre du conseil, la partie dûment appelée et entendue.

Dans tous les autres cas, acte sera donné de la déclaration par le recteur, à l'expiration des deux mois, et l'impétrant pourra immédiatement exercer.

Art. 2. Le recteur peut dispenser du délai prévu par l'article précédent.

Le ministre de l'instruction publique peut accorder des dispenses d'âge.

Les dispenses ne peuvent descendre au-dessous de la vingt-cinquième année, excepté à l'égard des fils, neveux ou ayans-droit d'un chef d'établissement décédé, et dans le cas où ils exerceraient déjà dans l'établissement les fonctions régulières de maître ou employé depuis au moins deux ans.

Art. 3. S'il s'agit d'ouvrir un établissement nouveau, la déclaration devra être accompagnée du dépôt des pièces suivantes :

1° Le programme des études et le projet de règlement intérieur;

2° Le plan des lieux ;

3° Les titres de propriété d'un bail régulier de trois ans au moins.

Dans le délai d'un mois, ces pièces seront transmises par le recteur, avec son avis motivé, au maire de la commune où l'établissement devra être ouvert.

[illegible] res pour le baccalauréat ès lettres seront de plein exercice.

Les institutions de plein exercice pourront ne donner, avec l'enseignement littéraire, que les parties de l'enseignement scientifique qui sont nécessaires pour ledit baccalauréat.

Les institutions pourront aussi se borner à l'enseignement scientifique ; en ce cas, elles prendront le titre d'institutions spéciales.

Art. 6. Nul ne peut être maître de pension s'il ne justifie du baccalauréat ès lettres.

Nul ne peut être chef d'institution s'il ne justifie du baccalauréat ès lettres et ès sciences mathématiques ou physiques.

Les chefs d'institution de plein exercice sont tenus de justifier du baccalauréat ès sciences mathématiques ou physiques et de la licence ès lettres.

Les chefs d'institutions spéciales sont tenus de justifier du baccalauréat ès lettres et de la licence ès sciences et mathématiques.

Dans les cas prévus aux paragraphes 1, 2 et 3 du présent article, pour prendre la direction d'un établissement qui sera déjà existant et dont l'existence antérieure sera constatée par trois années au moins de durée, il suffira du grade de bachelier ès lettres, sous la condition que le directeur sera assisté d'un préposé aux études remplissant les conditions de grades exigées ci-dessus, suivant la nature de l'établissement.

Art. 7. Les anciens élèves de l'école polytechnique, déclarés admissibles aux services publics sont dispensés de toute production des diplômes exigés dans l'ordre des sciences par les différentes dispositions de la présente loi.

Art. 8. Nul ne peut diriger un établissement particulier ni y exercer des fonctions quelconques s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée.

Tous faits contraires à cette disposition seront déférés au tribunal de première instance du ressort, et l'établissement sera fermé.

Il sera procédé de la même manière à l'égard de tout établissement dont le chef nominal et gradué ne serait que le prête-nom de gérans n'ayant pas rempli par eux-mêmes les conditions et formalités voulues.

TITRE II.

Conditions d'exercice des maîtres particuliers de tout ordre.

Art. 9. Tout Français, âgé de 18 ans accomplis sera libre d'exercer les professions de maître particulier définies en l'article suivant, après avoir rempli les formalités prescrites en l'art. 1er de la présente loi.

Art. 10. Nul ne peut être préposé à l'enseignement, aux répétitions ou à la surveillance dans les établissemens particuliers d'instruction secondaire ; nul ne peut tenir des externats, ouvrir des cours d'instruction secondaire ou faire profession de donner des répétitions, s'il n'est bachelier ès lettres ou ancien élève de l'école polytechnique.

Nul ne peut enseigner la philosophie ou la rhétorique s'il n'est licencié ès lettres.

Nul ne peut enseigner les mathématiques élémentaires, les sciences physiques ou les sciences naturelles, s'il ne justifie du baccalauréat ès sciences mathématiques, physiques ou naturelles.

Nul ne peut enseigner les mathématiques supérieures s'il n'est licencié ès sciences mathématiques.

Art. 11. Acte de la déclaration sera donné aux inspecteurs par le recteur de l'Académie dans laquelle ils ont leur domicile pour leur servir de titre dans tout le royaume.

Tout changement d'emploi ou de résidence qui aura lieu postérieurement à ladite déclaration, devra être notifié dans les quinze jours au recteur du ressort, et s'il y a lieu aux recteurs des deux ressorts, tant par lesdits maîtres, surveillans ou répétiteurs, que par les chefs d'établissement quand il y a lieu.

En cas d'interruption d'exercice pendant plus de deux années, une nouvelle déclaration sera nécessaire. Le recteur pourra en dispenser.

Art. 12. Il sera établi au ministère de l'instruction publique un registre général de l'enseignement particulier, dans lequel seront conservées toutes les indications transmises, en conformité et dans les limites de l'article précédent.

Communication sera donnée aux chefs d'établissemens particuliers, sur

Art. 15. Les établissemens et les maîtres particuliers d'instruction secondaire sont placés sous l'autorité du ministre de l'instruction publique et sous sa surveillance.

La surveillance s'exerce : pour le recteur de l'académie, par le préfet du département et le sous-préfet de l'arrondissement, par le maire de la commune.

Les établissemens particuliers, en ce qui concerne l'enseignement et les devoirs religieux sont soumis en outre à la surveillance de l'évêque diocésain et du curé de la paroisse ou des autorités consistoriales du ressort.

Le ministre de l'instruction publique fait inspecter ; il adresse ses avertissemens ou les fait adresser aux chefs d'établissemens et maîtres particuliers de tout ordre.

Art. 16. Les maîtres particuliers ne peuvent faire usage que des livres revêtus de l'autorisation du ministre de l'instruction publique, ou, en fait d'enseignement religieux, soit de l'approbation de l'évêque diocésain, soit de celle des différens consistoires suivant la religion à laquelle appartiennent les élèves.

Art. 17. Les chefs d'établissemens sont tenus d'adresser au recteur de l'académie et au maire de la commune, dans les vingt-quatre heures, leurs prospectus, annonces, publications quelconques.

Le recteur doit recevoir au moins huit jours à l'avance le programme des exercices publics ; il y prescrit tous les retranchemens reconnus nécessaires en conseil académique.

Il sera procédé de la même manière à l'égard des prospectus et annonces pour tout ce qui ne serait pas conforme, soit au programme, soit au règlement intérieur, déposés au chef-lieu de l'académie.

Art. 18. Tout changement dans le programme ou dans le règlement intérieur doit être notifié au recteur dans le même délai.

Tout changement considérable dans le plan des livres doit lui être notifié dans le délai d'un mois. Le recteur provoque, s'il y a lieu, une décision de l'autorité administrative, conformément aux dispositions de l'art. 3 de la présente loi.

Art. 19. Il est interdit à tous chefs d'établissemens :

1° De recevoir dans leur maison, à domicile fixe, d'autres personnes que les maîtres ou employés réguliers de l'établissement.

2° D'attribuer audit établissement un titre différent de celui qui lui appartient aux termes de la présente loi ;

3° D'en changer le caractère légal, soit pour l'extension de programmes, soit pour leur inexécution et celle des engagemens contractés envers les familles, dans les prospectus, annonces, ou par toute autre voie.

4° D'exercer aucune autre profession.

Art. 20. Dans le cas d'éviction, d'abandon, d'emprisonnement, de suspension ou d'interdiction du chef d'établissement, dans tout autre de même nature, dans celui de décès, le premier employé de l'établissement est tenu d'informer sur-le-champ le recteur de l'académie, lequel, à défaut d'un fils, neveu ou ayant cause, remplissant les conditions légales, commet, soit d'office, soit sur la proposition des ayans-droit, un gradué chargé de gérer l'établissement en bon père de famille.

TITRE IV.

Pénalité et discipline.

Art. 21. Les chefs d'établissemens particuliers et maîtres particuliers de tout ordre, dans les cas d'infraction aux dispositions de la présente loi, seront passibles des peines suivantes :

1° L'amende ;

2° La suspension ;

3° L'interdiction.

L'interdiction entraîne l'incapacité d'exercer ultérieurement aucune fonction dans l'enseignement.

Toute infraction serait punie conformément à l'article 258 du code pénal.

Ces peines seront prononcées par les tribunaux.

Les tribunaux seuls prononcent la clôture de l'établissement dans les cas déterminés par la loi.

Les chefs d'établissemens et maîtres particuliers, dans le cas de manquement aux devoirs de leur état, qui seront spécifiés aux articles suivans, seront

---

mes qui pleuvent sur lui par un silence majestueux. Les pierreries, les jolies étoffes, les draperies brillantes rachètent la sècheresse des chairs, qui paraissent de carton. La tête du nègre est un chef-d'œuvre de laideur ; celles des odalisques ont une gentillesse vulgaire, une expression de malice de bas étage qui explique l'affluence du public autour de ce tableau. Nous préférons aux peintures à l'huile de M. Schlesinger son petit pastel intitulé l'*Effet du Moka*, dont l'exécution fine et soignée rappelle la manière de M. Vidal. Quant à ses grandes têtes, elles sont d'une fadeur insupportable ; nous avons vu plusieurs personnes passer rapidement devant elles en prononçant le nom d'Oscar Guet.

La nature des sujets traités par M. Biard, le Paul de Kock de la peinture, explique son succès auprès du Français né malin. *Quatre heures au Salon* est un tableau d'autant plus amusant pour le gros public, qu'il en peut vérifier l'exactitude le jour même. Les gardiens, dont la bouche demésurément ouverte semble répéter l'éternel refrain : Allons, messieurs, on ferme ! repoussent pêle-mêle un peintre installé devant son œuvre, une bourgeoise nerveuse qui se bouche les oreilles, un monsieur sourd qui cherche dans son feuilleton ce qui lui reste à admirer, et un ci-devant jeune homme à moustaches noires et à cheveux blancs dont la figure est reproduite deux fois dans ce tableau. Cette figure, le plus comique des types de Biard, est celle d'un marquis bien connu pour ses entrechats fantastiques dans tous les bals de la cour. Dans *Fleurette et Henri IV*, comme dans tous les sujets qui ne lui permettent pas d'exercer son esprit et sa gaieté, M. Biard ne nous fait voir qu'une peinture mesquine et froide, des tons gris et fades ; enfin il nous force à penser à son exécution, ce qu'il devrait toujours éviter.

M. Lepoitevin est d'un comique moins vulgaire que celui de M. Biard, et il a, de plus, des qualités d'exécution qui ne lui ôtent rien de son esprit. Dans la *Première blessure* on voit un petit tambour imberbe pansé par une grosse vivandière gaillarde, et avançant timidement son bras blessé sur la gorge de son médecin, pendant qu'un vieux soldat assis derrière lui, lui glisse un mot à l'oreille pour l'enhardir. Dans l'*Aff* [illegible] M. Lepoitevin n'a fait que répéter un type beaucoup mieux rendu dans *Une Chasse au marais* ; la tête du garde-chasse est d'un comique saisissant. Mais M. Lepoitevin abuse trop souvent des équivoques graveleuses à l'usage des collégiens. Ses trois autres tableaux, les *Gueux de mer*, le *Jeune Backuysen contemplant les effets de l'orage*; et *Sancho remettant à Dulcinée le message de don Quichotte*, sont exécutés avec verve et facilité, mais les rochers y sont peints comme les chairs, les chairs comme les costumes, et partout l'habitude et le laisser-aller suppléent à l'étude et au travail.

On ne peut refuser à M. Bellangé une certaine verve dans ses compositions de bataille, de la gaieté dans ses scènes de cabaret ; mais sa couleur est crue et monotone : c'est de la peinture d'Horace Vernet, vue par le gros côté d'une lorgnette. Sa *Charge de Cavalerie* est un grand tableau plein d'entrain et de mouvement ; les chevaux et les cavaliers sont bien dessinés, mais l'aspect général est ennuyeux et froid. Nous aimons peu l'*Episode de la bataille de Wagram*, Napoléon donnant lui-même des secours à des soldats. Dans la *Halte*, on trouve quelques têtes spirituellement touchées ; mais tous ces tableaux se ressemblent. Ces batailles présentent des épisodes plutôt pittoresques qu'effrayants ; ces scènes de garnison sont souvent spirituelles, mais on se fatigue vite de cette peinture à cause de sa monotonie.

M. Karl Girardet a deux tableaux : celui du grand salon nous a paru manquer d'air, sans doute à cause du terrible voisinage de Corot. Mais le *Cimetière du Caire* est un excellent paysage, plein d'harmonie et d'une couleur chaude et vraie. Quant à M. Edouard Girardet, ses petites têtes d'enfants ont une certaine naïveté qui plaît. La figure du prétendu dans la *Demande en mariage* est d'une niaiserie idéale. Nous aimons assez la tête de la petite fille dans les *Petits Tyrans*. En général, ces petits tableaux, exécutés sans prétention, n'ont d'autre défaut que celui de se ressembler trop entre eux.

M. Antigna a eu une idée assez burlesque, qui parait avoir un certain succès : un *Petit Ramoneur* tout déguenillé épèle une affiche sur laquelle on lit : l'*Art de devenir député et même ministre*. Les autres tableaux de M. Antigna sont à peine remarqués, quoiqu'ils aient un certain mérite de couleur et qu'ils soient en général bien supérieurs au premier.

M. Beaume avait fait l'année passée un assez médiocre pastiche de Greuze, que le Luxembourg s'est empressé d'acheter ; ses deux tableaux de cette année, *Bouton de Rose* et *Rêve de jeune Fille*, sont encore plus prétentieux que leur titre.

Nous eussions été étonnés de ne pas trouver de *Clarisse Harlowe* au Salon : c'est M. Edouard Dubufe qui s'est chargé de nous en faire voir ; ce sont, du reste, les meilleurs tableaux que nous connaissions de lui, et sans doute ils feront un assez bon effet lorsqu'ils seront reproduits par la lithographie. M. Edouard Dubufe a raison d'aborder la petite peinture ; il pourra s'y créer un genre à lui, ce qui vaudra mieux que de s'en tenir toujours à des pastiches de M. Delaroche.

Le petit tableau de M. Villoud, intitulé les *Lionnes de village*, est assez spirituellement exécuté. Ce sont des jeunes filles regardant des gravures de mode devant une grande cheminée de village. La recherche de leurs costumes est leur air prétentieux et capable contrastent d'une façon burlesque avec leur tournure de villageoises. M. Villoud est l'auteur de deux autres petits tableaux, *On demande un Souffleur* et *Pauvre Fille*; cette dernière, sentimentalement assise au bord de la mer, a l'inconvénient de posséder un nez camard, ce qui nuit beaucoup à l'intérêt qu'elle aurait pu inspirer.

Il serait trop long d'énumérer tous les petits tableaux de genre où nous avons trouvé des qualités plus ou moins saillantes ; nous nous contenterons de dire que M. Auguste Delacroix a exposé six peintures à l'huile qui persistent à ressembler à des aquarelles, mais où l'on trouve toujours la même facilité de touche ; M. Hamann deux jolis tableaux, dont l'un représente des *Etudiants espagnols se préparant à donner une sérénade*, l'autre, *Montaigne enfant réveillé au son de la musique;* M. Roehn un *Enlèvement de Déjanire*, figuré par une villageoise emportée en croupe par un dragon à cheval ; M. Jollivet une *Halte de Bohémiens et de Contrebandiers espagnols dans des rochers*, petite toile d'une exécution un peu sèche, mais que nous préférons à ses grands tableaux. Enfin, Mme Cavé a exposé plusieurs petits tableaux adorés des jeunes personnes ; MM. Duval Lecamus, père et fils, chacun un petit tableau, etc.

Au milieu de cette immense quantité de tableaux de genre, celui de M. Wetter se distingue par une exécution sérieuse et des qualités solides et réelles, il représente *Molière trouvant le type du bourgeois-gentilhomme chez le barbier de Pézénas*. Molière est assis sur un fauteuil, une serviette autour du cou ; ses yeux semblent dévorer la figure imposante et satisfaite d'un gros bourgeois doré et bariolé de rubans, qui représente fort bien le personnage dont Molière a dû s'inspirer. En somme, c'est un fort bon tableau qui fait désirer que M. Wetter continue à marcher dans cette voie.

Quels petits bijoux que les tableaux de M. Steinheil ! Meissonnier n'est pas plus fin, ses figures ne sont pas plus délicatement touchées. La simplicité des sujets ajoute encore au charme de la peinture : l'un représente une *Jeune Mère qui allaite son enfant*, l'autre, de petits marmots tout frais et tout roses, regardant des bulles de savons que leur montre leur mère. Le père observe ses enfants dont les petites figures sont ravissantes d'attention et de plaisir. Ce petit groupe de famille est un excellent tableau obtenu à bien peu de frais, du moins quant à la composition, car l'exécution est des plus soignées. Les deux petits tableaux de M. Fauvelet, le *Concert* et les *Deux Roses*, ont moins de finesse que ceux de M. Steinheil, mais la couleur en est plus transparente et plus agréable.

Nous voyons tous les ans au Salon une série d'œuvres d'un caractère très tranché, qui, pour la plupart, nous sont envoyées par des peintres flamands. On reconnaîtrait entre mille un tableau venant d'Anvers ou de Bruxelles. Une chose singulière, c'est que pas un de ces peintres ne parait se douter que Rubens, Rembrandt ou Van-Dyck aient jamais existé, tandis que la plupart cherchent à perpétuer les traditions de Miéris, de Netscher et de Gérard Dow. MM. Dickmann, Van Eucken, Van Schaendel sont même arrivés à les égaler par le poli de la peinture et l'extrême fini des détails, sinon par l'esprit de la composition et l'intelligence de la couleur. La *Femme à la mode* de M. Dickmann nous présente des étoffes admirablement peintes, des figures en cire à faire honte aux portraits de M. Pérignon, et un ensemble insupportable à force de soins et d'habileté. M. Van Schaendel se borne à des effets de lumière assez bien sentis, mais ses tableaux sont tellement lisses qu'on pourrait s'y mirer. On comprend la réputation dont jouissent ces peintres dans leur pays ; de pareilles peintures ne peuvent plaire qu'à des négociants hollandais retirés des affaires. Le seul qui ne perde rien à figurer dans nos expositions, à côté de nos meilleurs peintres de genre, est M. Henri Leys. Il avait envoyé l'an passé une *Fête bourgeoise au dix-septième siècle*; ses deux tableaux de cette année, un *Intérieur d'atelier d'armurier* et une *Partie de musique*, ont le mérite, rare parmi les Belges d'aujourd'hui, d'être d'une jolie couleur. L'exécution en est d'ailleurs très soignée, les types flamands sont très bien reproduits, et ces tableaux tiendraient bien leur place au milieu de notre vieille galerie flamande.

L. R. D'ARNEM.

lieu, d'une amende 200 à 1,000 fr.; la suspension de 15 jours à 2 mois pourra être prononcée.

En cas de récidive, la peine sera l'amende de 500 à 2,000 fr., et la suspension de deux mois à six mois ; l'interdiction pourra être prononcée.

Art. 24. Toute résistance aux diverses dispositions de l'art. 15, sur les droits de l'autorité publique, sera punie, tant à l'égard des chefs d'établissemens que des maîtres surveillans et répétiteurs, s'il y a lieu, des peines portées en l'article précédent.

Les mêmes peines seront applicables aux chefs d'institution ou maîtres de pension et quand il y a lieu aux maîtres particuliers, dans tous les cas d'infraction aux articles 16, 17, 18, 19 et 20 sur le régime des établissemens particuliers.

Toutefois, ces faits pourront être simplement poursuivis par voie disciplinaire, par application de l'art. 26 ci-après.

Art. 25. Tout chef d'établissement dans les cas de négligence matérielle pourra être cité devant le conseil académique et sera condamné à la peine de l'admonition sans publicité.

En cas de récidive, l'inculpé sera puni, soit de l'admonition avec publicité, soit de la réprimande en conseil académique : il pourra se pourvoir dans les trois jours de la notification, conformément aux dispositions de l'art. 36 de la présente loi.

Tout manquement ultérieur de même nature serait jugé conformément audit art. 36, avec application de la censure ou déféré au tribunal correctionnel, qui prononcera l'amende de 200 à 500 fr.; il pourra prononcer la suspension de quinze jours à deux mois.

Art. 26. Tout chef d'établissement ou maître particulier inculpé de fautes ou de désordres graves sera déféré au conseil académique et puni de la réprimande ; il pourra l'être de la censure.

En cas de récidive, l'affaire sera jugée conformément aux dispositions de l'art. 36. La peine sera la même.

Suivant la gravité des faits, les inculpés pourront être renvoyés devant le tribunal correctionnel, qui appliquera la suspension de deux mois à six mois. Il pourra appliquer l'interdiction.

Art. 27. Dans tous les cas d'inconduite personnelle et dans tous ceux d'enseignement ou de discours tenus en présence des élèves qui seraient contraires aux bonnes mœurs, tout chef d'établissement, tout maître, surveillant ou répétiteur, sera déféré, soit d'office, soit sur la plainte au recteur de l'académie ou du maire de la commune, au tribunal correctionnel. La peine sera, tant à l'égard du maître, surveillant ou répétiteur que du chef de l'établissement, la suppression de deux mois à six mois ; l'interdiction et la clôture de l'établissement pourront être prononcées.

Le jugement aura lieu sommairement et en chambre du conseil, la partie dûment appelée et entendue.

L'appel sera porté devant la cour royale du ressort, laquelle jugera dans les mêmes formes.

Art. 28. Toute condamnation judiciaire pour faits prévus par la loi du 28 juin 1833, ou ayant les effets prévus par les paragraphes 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 de l'article 42 du code pénal, entraînera l'incapacité d'exercer aucune fonction dans l'enseignement, soit particulier, soit public.

Cette incapacité peut être prononcée par les tribunaux comme peine accessoire dans tous les cas de condamnation correctionnelle, pour faits qualifiés crimes par la loi ou prévus par les sections 1, 3, 4 et 7 du chap. 3 du titre 1er et par le livre 3 du code pénal, contre toute personne employée dans l'enseignement.

TITRE V.

Des grades et certificats d'étude.

Art. 29. Les facultés confèrent les grades dans les formes et après les épreuves déterminées par des règlemens délibérés comme il sera dit en l'art. 36 de la présente loi.

Art. 30. Les certificats d'études pour l'admission aux épreuves du baccalauréat-ès-lettres peuvent être délivrés :

1° Par le père de famille ou tuteur et par tout délégué de la puissance paternelle, attestant que le candidat a été élevé dans leur maison, ou, par leurs ordres, dans tout autre maison privée, qu'ils spécifient ;

2° Par les chefs d'établissemens particuliers de plein exercice ;

Nul n'est admis aux épreuves du baccalauréat-ès-lettres avant l'âge de 16 ans accomplis.

Les candidats entrés dans leur vingt-cinquième année sont dispensés de tout certificat d'études.

Art. 31. Les pères de famille ou enfans et tous autres délégués de la puissance paternelle qui ont fait élever leurs enfans, à titre d'interne, dans une école secondaire ecclésiastique, instituée sous l'autorité de l'Etat et réglée par les ordonnances du 16 juin 1828, seront en droit de réclamer l'admission desdits enfans aux épreuves du baccalauréat, en produisant un certificat délivré par le ministre :

1° Que le nombre des élèves de ladite école n'a point excédé les limites de nombre déterminées par les ordonnances ;

2° Que le candidat était compris dans les listes nominatives d'élèves, qui devront à l'avenir être transmises annuellement au ministère des cultes ;

3° Qu'il y a fait, soit l'annéee seule de rhétorique, soit les années distinctes de rhétorique et de philosophie.

Dans un délai de cinq ans, à dater de la promulgation de la présente loi, le certificat devra constater, en outre, que les maîtres sous lesquels auront été faites ces années de rhétorique et de philosophie sont pourvus des grades exigés en l'art. 6.

Art. 32. Toute contestation élevée, soit au sujet de l'admission aux épreuves, soit au sujet de la collation des grades, sera portée devant le conseil académique ; il ne pourra être appelé de sa décision que par la partie privée ; l'appel sera jugé conformément aux dispositions de l'art. 36 de la présente loi.

TITRE VI.

Organisation supérieure.

Art. 33. L'organisation actuelle des conseils académiques est maintenue, en conséquence, ils seront composés, indépendamment du recteur et des inspecteurs :

1° Du préfet du département.

2° Du maire ou de l'un des membres du corps municipal.

3° Du premier président de la cour royale et du procureur général, ou de l'un des présidens de chambre et des avocats généraux.

4° De l'archevêque ou évêque, ou de l'un des vicaires généraux ou des curés du chef-lieu d'académie.

5° Du président ou de l'un des présidens du consistoire.

6° D'un fonctionnaire civil ou militaire ancien élève de l'école polytechnique.

7° D'un chef ou ancien chef d'institution de plein exercice.

8° De membres de l'Université appartenant ou ayant appartenu aux divers services de l'instruction primaire, secondaire ou supérieure, en nombre égal à celui des autres membres dénommés ci-dessus.

Art. 34. Il y aura près le ministère de l'instruction publique pour traiter : 1° des questions générales de l'enseignement ; 2° des matières communes aux établissemens publics et particuliers ; 3° des matières spéciales aux établissemens et maîtres particuliers de tout ordre, un grand conseil de l'instruction publique, qui se composera :

Du conseil royal de l'Université ;

De douze conseillers libres nommés par le roi.

Art. 35. Peuvent être nommés conseillers libres : les anciens ministres du roi, les conseillers d'Etat, les premiers présidens de la cour de cassation, de la cour des comptes, des cours royales, et les procureurs généraux près lesdites cours, les archevêques ou évêques, les présidens des consistoires, les membres de l'Institut, les chefs ou anciens chefs d'institution de plein exercice.

Art. 36. Le ministre de l'instruction publique statuera en grand conseil de l'instruction publique sur les règlemens relatifs aux programmes d'études, aux épreuves de grades et à la discipline générale des écoles ;

Sur les poursuites dirigées contre les maîtres particuliers de tout ordre ;

Sur les approbations de livres ;

Sur toutes les affaires qui intéressent les droits des familles, les établisse-

le droit public, et à les maintenir dans la jouissance de leurs droits ; de même c'est d'un autre côté notre volonté immuable de conserver pleinement à nos sujets la liberté religieuse prononcée par le Code national (*Allgemeine Landrecht*), et de leur accorder la faculté de se réunir en une confession commune, et de pratiquer le service divin dans la mesure compatible avec les lois du pays.

Ceux donc qui, en leur conscience, ne pourront pas demeurer d'accord avec la croyance et le dogme de leur Eglise, et se formeront en une société religieuse ou se réuniront à une société religieuse déjà existante, jouiront dorénavant, non seulement de la pleine liberté de se séparer de leur Eglise, mais conserveront encore, en tant que leur réunion sera autorisée par l'Etat, tous leurs droits et honneurs civils. Toutefois, sauf les paragraphes 5, 6, 27, 31 et 112, titre II, partie II du Code national, ils ne pourront plus prétendre aux droits garantis par la Constitution de l'Etat à l'Eglise dont ils seront sortis. Si une nouvelle société religieuse est essentiellement d'accord, en ce qui concerne la doctrine et la croyance, avec une des sectes religieuses reconnues par la paix de Westphalie en Allemagne, et s'il y a dans cette secte un ministère ecclésiastique, ce ministère obtiendra, lors de l'approbation de la société, la faculté d'accomplir dans les parties du pays où est en vigueur soit le Code national, soit le droit commun allemand, des actes concernant la création ou la garantie des droits civils ; en un mot, tous les actes qui, d'après les lois, appartiennent à l'office du curé ; et ces actes auront pleine efficacité légale. Nous nous réservons de décider plus tard jusqu'à quel point il conviendrait d'accorder de nouveaux droits à une société religieuse de ce genre.

Dans toutes autres nouvelles sociétés religieuses qui auront été autorisées par l'Etat d'après les principes du Code national, les personnes chargées de célébrer le service divin seront exclues de la faculté de faire des actes concernant les droits civils, comme celles indiquées ci-dessus. La validité de ces actes devra être garantie par une publication de l'autorité judiciaire. Cependant les parties intéressées peuvent faire accomplir les actes officiels avec pleine efficacité par un prêtre d'une des Eglises légalement autorisées, si toutefois un de ses ministres veut bien s'y prêter.

Le mouvement actuel des esprits dans le domaine des croyances nous ayant déterminé à exprimer nos principes sur l'admission, la formation et l'organisation des sociétés religieuses en général, nous nous réservons, en profitant de l'expérience, de compléter, selon les besoins, par des dispositions légales spéciales, les dispositions du Code national.

En foi de quoi nous avons signé le présent acte et l'avons revêtu de notre sceau royal.

Signé : FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Berlin, le 30 mars.

Il n'y a pas d'autre signature. Suit le résumé des dispositions du Code national de la monarchie prussienne relatives à l'exercice des cultes.

On lit dans la *Presse* :

« Nous venons de recevoir de Saint-Pétersbourg une lettre dans laquelle notre correspondant nous annonce, qu'on était à peu près certain, dans la capitale de la Russie, que l'empereur Nicolas, après avoir établi son frère vice-roi à Varsovie, devait se rendre à Stuttgardt et de là à Paris.

» Nous n'avons pas besoin de dire que l'apparition du souverain de Russie dans la capitale de la France serait, dans les circonstances présentes, un évènement des plus importants. »

On écrit d'Alger le 5 avril, au *Courrier de Marseille* :

« On a remarqué aujourd'hui un assez grand mouvement dans notre état-major. On disait qu'Abd-el-Kader avait reparu dans le sud de Tiaret, qu'il avait été vu le dimanche 28 à Stitten. Le général Marey s'est mis en mouvement avec trois bataillons et quatre escadrons dans la direction de Boghar. Le général Yusuf partira ce soir avec trois bataillons et six escadrons, se dirigeant sur Teniat-el-Haad. Mais d'ici là, il y a bien loin, et il est à craindre que l'émir n'ait le temps de faire beaucoup de mal aux tribus soumises avant l'arrivée de nos colonnes. Espérons que cette tentative de l'émir ne rallumera pas la guerre. »

La *Seybouse*, journal de Bone, s'occupe de l'institution des *camps agricoles*.

Pour assurer, dit-elle, l'industrie en Algérie, pour y féconder la culture des terres, il ne faut point de petits intérêts, de petites propriétés, des moyens médiocres, mais les entreprises les plus considérables. Il faut harmoniser les intérêts, les associer, rapprocher les hommes, leurs instincts, substituer le bénéfice au salaire, donner à toutes les passions réunies, quoique opposées, à ces penchants égoïstes dans leur isolement, une organisation qui conserve les forces humaines, qui en empêche la déperdition, qui honore le travail, autant par la gloire du résultat que par la considération des travailleurs. — Pourquoi l'armée qui a conquis ne compléterait-elle pas son œuvre en coopérant comme élément créateur à la colonisation ?

Et ailleurs, en parlant des plans de nouvelle organisation, ce journal ajoute :

Un seul a été l'objet d'un essai dont les résultats ont plus que répondu à l'attente générale : c'est celui des fondateurs de l'Union agricole du Sig, si puissamment patronée par M. le lieutenant-général de Lamoricière, et si utilement secondée par le commandant supérieur de la province d'Oran, M. le général d'Arbouville ; c'est que dans le système il y a un principe vivifiant qui ne fait que croître et se développer, celui de l'association ; principe organisateur qui innove, régénère, accomplit des améliorations évidentes. De ce principe bien compris, susceptible de l'être mieux encore, utilisant vers un même but des moyens divers et opposés, basé sur une philantropie réelle, résulte cette activité qui, dès les débuts, et, quoiqu'il reste immensément à faire, donne des avantages sensibles.

On nous écrit d'Orléans :

« Il y a eu hier hausse de 6 fr. par hect. sur le blé, et de 30 centimes par 4 kil. sur le pain. La municipalité paraît n'avoir mis que 15 centimes. La baisse, dernièrement obtenue, ne l'a été que par les plus grands efforts des administrations, et des meûniers eux-mêmes qui se sont abstenus d'acheter. Mais cela ne pouvait pas durer, et le cultivateur qui n'a pas moitié de ce qu'il a habituellement en avril, voyant que les importations n'empêchaient pas de recourir à lui a élevé ses prétentions. Le gouvernement agira sagement en garantissant toute perte aux importateurs pour le froment livrable en juillet et en août. Il en est temps encore, mais il n'est que temps. »

FAITS DIVERS.

— On écrit d'Athènes, le 30 mars :

« La proposition demandant la mise en accusation du ministre des finances a été repoussée par 64 voix contre 45. Majorité en faveur du

— Le Journal de Rouen complète aujourd'hui la relation qu'il a donnée de l'accident du chemin de fer.

L'instruction judiciaire commencée hier se poursuit activement.

Le mécanicien chargé de diriger la locomotive qui s'est précipitée sur le convoi a été mis en état d'arrestation et déposé à la maison d'arrêt de Bicêtre.

Il paraît résulter de l'information à laquelle les magistrats se sont livrés, que c'était pour porter à Rouen une lettre tout à fait étrangère au service du chemin de fer, que l'on avait expédié avec si peu de souci une locomotive sur la voie ferrée. Cette machine était la locomotive-pilote, qui est toujours chauffée, et que l'on tient prête à partir à tout instant dans la gare de Sotteville, pour le cas où un secours quelconque serait nécessaire sur un des points de la ligne.

La course à peu près inutile, et qui est devenue si fatale, de la locomotive-pilote, n'est pas, assure-t-on, chose extraordinaire, et chaque jour la distance qui sépare les ateliers de MM. Allcard et Buddicom du débarcadère de Rouen est vingt fois franchie par cette locomotive, qui s'éloigne ainsi, sans motifs valables, de l'endroit où l'on irait réclamer son secours, s'il était nécessaire, et qu'elle ne devrait pas quitter. De plus, pour accomplir quelques commissions au moins insignifiantes, elle risque de jeter le trouble dans le service et de causer, comme elle l'a fait dimanche, de déplorables accidents.

La voie sur laquelle l'évènement a eu lieu a été rendue libre pendant la nuit. Cependant hier, dans la journée, on remarquait encore sur les deux côtés du chemin les débris du wagon brisé.

Trois blessés ont été transportés à l'Hôtel-Dieu. Deux d'entre eux sont dans un état qui n'inspire pas d'inquiétudes ; mais la situation de la jeune femme est fort critique, et l'on désespère de ses jours.

FRAUDES COMMERCIALES. — Le *Journal d'Elbeuf* se plaint de la mauvaise qualité du pain vendu dans les communes sous le nom de pain de 1re qualité ; ce pain, dit le journal normand, serait refusé par les chiens ; le pain de chien est salubre, tandis que le pain dont nous parlons, se compose d'éléments qui accusent la plus hideuse falsification et le plus grand mépris pour la santé.

N'est-ce donc pas assez que la cherté du pain ? Faut-il encore l'insalubrité ?

QUELQUES MOTS SUR GUÉNON. — On nous écrit du département de Seine-et-Oise : « Mieux vaut tard que jamais : Paris vient de voir enfin récompenser petitement un inventeur dont l'utile découverte déjà bien connue dans les provinces avait été repoussée par les savants officiels de la capitale. M. Guénon, encouragé par le comice agricole de Bordeaux, a publié en 1838 une brochure avec planches qui permettrait à chacun de profiter de sa découverte, *si les marchands n'y avaient mis bon ordre.* — Les vaches laitières sont en général d'autant meilleures que la peau *particulière* qui couvre les mamelles se prolonge plus loin entre les cuisses et vers l'anus ; cette peau est garnie d'un poil court, soyeux, dirigé en sens inverse du poil commun et reconnaissable au premier coup-d'œil. — Or, depuis quelque temps les marchands ont soin de raser tout le derrière de leurs vaches. — Aux dernières foires de nos environs je n'ai pas trouvé une seule de leurs vaches qui n'eût été ainsi rasée ! — Oh ! fidèles amis de la vérité et du commerce !

CHRONIQUE DE LA MISÈRE. — On lit dans l'*Océan de Brest* :

« Il y a quelques jours qu'un individu de Vauhé, village à 5 kilomètres de Surgères, manquant d'ouvrage et ne sachant comment faire pour se procurer du pain, se décide avec beaucoup de peine à en demander un morceau ; et, pour effectuer sa résolution, il pense qu'il faut qu'il fasse cette demande aussi loin de chez lui qu'il lui sera possible. Enfin avec beaucoup de peine il arrive aux Rivières d'Anais, ayant entendu dire que M. et Mme R..... faisaient l'aumône. Le malheureux tout tremblant se présente à la porte et a le malheur de ne rencontrer que les domestiques qui lui refusent sa demande. C'est un coup terrible pour lui : il retourne droit à son pauvre logement, et, le lendemain, on le trouve pendu. On pense pouvoir lui porter secours ; il était trop tard : son corps n'était plus qu'un cadavre !... »

— On nous écrit de la Basse-Indre, le 26 mars :

Une pauvre femme de notre commune avait eu, il y a environ deux ans, une attaque de paralysie dans le côté droit, et, depuis ce temps, vivait toujours très-souffrante ; elle était privée de son bras droit et ne se servait de sa jambe qu'avec beaucoup de peine. Cette pauvre femme est morte dans la nuit du 24 au 25, sans que les personnes de son voisinage aient remarqué chez elle un surcroît de souffrances. On avait pourtant remarqué que, contrairement à ses habitudes journalières, elle n'était venue réclamer l'assistance de personne pour l'aider à s'habiller.

— Dans la journée du 25, plusieurs habitants ont entendu des cris d'enfant, tantôt plaintifs, tantôt colères ; mais ce ne fut que vers six heures du soir qu'un ouvrier couvreur, poussé par un sentiment d'humanité, insista pour ouvrir la porte du logis de cette infortunée, afin de découvrir la cause de ces cris et de ces plaintes tant de fois répétés depuis le matin. Quelle fut sa surprise, quand il aperçut sur un mauvais grabat une femme qui n'était plus qu'un cadavre, et à ses côtés une pauvre petite fille, âgée de deux ans et demi, qui cherchait à la réveiller pour avoir du pain : elle avait faim, cette pauvre enfant qui n'avait pas mangé depuis vingt-huit heures !

La maison fut bientôt envahie par une foule de curieux, et chacun contemplait avec douleur un spectacle aussi déchirant. L'enfant fut aussitôt emmenée pour qu'on lui donnât à manger. On fit les démarches nécessaires près des autorités, pour s'assurer si cette mort était naturelle, et on n'eut pas de peine à reconnaître qu'elle était le résultat d'une extrême misère. Cette femme était mariée ; son mari est charpentier de navires, et travaille à Trentemoult, près Nantes.

Chambre des Députés.

***Séance du 13 avril. — Présidence de* M. SAUZET.**

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi tendant à abaisser à 250 francs la moindre coupure du billet de Banque de France.

M. CLAPIER (de Marseille) parle longuement contre le projet.

M. DE BUSSIÈRES. Je m'inscris contre les conclusions de la commission qui, comme vous le savez, messieurs, consistent à supprimer les banques des départements et à y substituer des comptoirs dépendants de la Banque de France. Je signale cette tendance du rapport, elle s'explique clairement dans ce passage :

« Dans ce système d'avenir, nous considérons les banques aujourd'hui établies dans les grandes villes comme rentrant plus ou moins dans la même organisation, soit que ces banques, restant indépendantes, aient cependant, et entre elles et avec la Banque de France, des rapports journaliers dont celle-ci serait l'intermédiaire, soit que ces banques, rentrant successivement dans la Banque de France par une sorte d'absorption et de fusion de leur capital, deviennent de véritables comptoirs, avec une organisation appropriée à leur importance. Quel que soit le parti qu'on veuille prendre, il

profiterait, car seul il pourrait trouver des signatures valides. Quant à la prolongation de l'échéance pour l'escompte, la Banque a fait en France ce que d'autres établissements du même genre ont fait dans d'autres pays.

En tout et partout, la Banque s'est conduite avec sagesse, avec prudence, et cependant on peut lui adresser quelques reproches, qui n'ont pas une grande conséquence, et qu'il est pourtant nécessaire de lui adresser pour prévenir le retour de ces torts.

L'orateur signale parmi ces torts l'augmentation de son escompte ; elle a par ce fait éloigné de la place les matières d'or et d'argent, à ce point qu'il serait difficile de réaliser aujourd'hui, à Paris, 100 000 fr. en or. L'achat des rentes peut lui être également reproché, mais il faut se reporter à l'origine du premier achat.

L'empereur, qui avait fondé la Banque et avait mis dans cette fondation quelque chose du génie qu'il mettait partout, fit venir un jour le gouverneur et lui demanda ce qu'il pensait d'un achat de rentes qui se ferait de compte à tiers et de compte à demi avec la Banque, le Trésor et la Caisse des consignations. Le gouverneur répondit que cela était contraire aux statuts. Le lendemain, il apprit par une lettre du ministre des finances que l'opération était faite. (Légers rires.)

L'orateur annonce du reste qu'il a cherché dans les statuts de la Banque, et qu'il y a vu qu'en effet tout achat de rentes était illégal, et qu'on ne pouvait placer ainsi que les réserves de la Banque.

La Banque, continue-t-il, en élevant le taux de l'escompte de 4 pour cent à 5 pour cent, a bien fait; elle a arrêté ainsi l'exportation du numéraire; elle a élevé ses ressources pour les éventualités : elle s'est trouvée dans la nécessité de faire en Angleterre un emprunt de 25 millions qu'elle a remboursé depuis ; mais cela ne serait pas arrivé si la Banque n'avait pas eu de rentes à son nom, car elle se serait servi de son argent plutôt que de faire cet emprunt : quelle est la conséquence de l'achat de rentes par la Banque? c'est une véritable immobilisation dangereuse pour la Banque elle-même et pour le pays, car elle ne peut se servir de ses rentes ; en effet, à quelle époque pourrait-elle s'en servir? ce ne serait que dans un moment de crise ; et alors même la vente des rentes de la Banque ne ferait qu'ajouter à cette crise; c'est donc comme si elle n'avait pas de rentes, car elle ne pourrait s'en servir. Ne vaudrait-il pas mieux rentrer dans l'état normal, et ne vaudrait-il pas mieux que la Banque vendît peu à peu ses rentes, de manière à ne porter aucune atteinte au crédit...

Une voix : Et les intérêts des actionnaires !

M. FOULD. J'avoue que dans ce moment je me préoccupe uniquement des intérêts de la Banque elle-même et non pas des intérêts des actionnaires ; car tout le monde sait que l'emprunt que la Banque a été obligée de faire lui a coûté 800 000 fr., et qu'elle a mieux aimé faire cette perte plutôt que de restreindre ses escomptes, et en cela elle a bien fait.

Il faut donc que la Banque sache bien qu'elle n'a pas le droit d'avoir des rentes, et qu'elle doit préférer avoir à sa disposition un capital plus considérable pour parer aux éventualités. Il faut donc qu'à l'avenir la Banque n'achète plus de rentes à son nom.

Si j'examine maintenant si c'est par l'imprévoyance de la Banque que la crise dernière a eu lieu, je suis forcé de reconnaître qu'il n'y a rien de sa faute dans cette circonstance.

La Banque avait dans ses caisses 150 millions appartenant au Trésor; elle avait cru pouvoir en disposer; elle n'avait pas pu prévoir que cette somme lui serait enlevée immédiatement; elle n'avait pas pu prévoir la situation. Si quelqu'un est responsable de n'avoir pas prévu cette situation, je suis fâché de le dire, c'est M. le ministre des finances, qui n'a pas eu la prévoyance qu'il aurait dû avoir.

Je ne voudrais pas ici attaquer M. le ministre des finances, mais je suis forcé de le dire, il a été imprévoyant. Lorsqu'au mois de septembre, l'insuffisance des récoltes s'est manifestée, lorsque les nombreux travaux répandus sur tout le sol de la France ont nécessité de grandes dépenses, lorsque, par suite du malaise général, les contributions n'ont pas produit ce qu'on en attendait, c'était au ministre des finances à prendre les mesures nécessaires pour parer à ces difficultés et pour remédier au mal : il ne l'a pas fait; c'est lui seul, et non la Banque, qui doit être responsable des conséquences résultant de la pénurie du numéraire dans les caisses de la Banque.

J'arrive aux coupures des billets de banque.

La commission avait d'abord accepté des billets de 250 fr. à Paris et de 100 fr. dans les départements. Plus tard, elle s'est ravisée; elle a adopté un terme moyen de billets de 200 fr., tant pour Paris que pour les départements.

Plusieurs objections ont été faites. On a dit : Plus vous répandrez le papier et plus vous chasserez le numéraire. De plus, le remboursement du papier peut présenter des dangers sérieux.

Et d'ailleurs, a-t-on ajouté, pourquoi recourir à cette quantité de papier en France, où le numéraire est énorme? Et l'on citait à cet égard un chiffre énorme, fabuleux.

D'abord, est-il vrai que les billets de 200 fr. chassent le numéraire? S'il en était ainsi, l'objection serait bien plus forte contre les billets de 100 fr. Lorsque j'entendais faire, dans la commission, des observations si puériles, pardonnez-moi l'expression, je disais : Mais retirez votre loi, c'est ce que vous avez de mieux à faire.

Voyons, Messieurs, ce qui se passe autour de nous. Deux pays en Europe font un grand usage du papier-monnaie, l'Angleterre et la Russie. Vous savez qu'en Angleterre la circulation du papier-monnaie est forcée, et elle ne l'est pas en France. Vous ne pouvez pas, en Angleterre, exiger le paiement en numéraire, ce que vous pouvez toujours en France.

En Angleterre, le papier-monnaie est forcé ; en Russie, il l'est également. Cette situation permet à la Banque d'Angleterre de commander la hausse et ... nous reste-t-il aujourd'hui? Il faut que la Chambre le sache : par un oubli auquel le ministre des finances, les Chambres, le directeur des monnaies, tout le monde enfin a participé, nous avons négligé la refonte des anciennes monnaies, on a laissé passer le moment opportun pour la refonte et l'affinage des anciennes monnaies. Or, jusqu'en 1824, toutes les monnaies fondues alors contenaient une certaine parcelle d'or: les progrès toujours croissants de la chimie sont parvenus à extraire ces parcelles d'or, contenues dans les anciennes monnaies ; et ce sont des spéculateurs particuliers qui ont fait cette opération.

Eh bien ! savez-vous combien on en a fondu de ces anciennes monnaies? on en a fondu pour 900 millions environ; mais tout n'a pas été fondu en France : une grande partie a été fondue à l'étranger; de sorte qu'aujourd'hui sur les 3 900 000 000 fr. que nous avons fabriqués, il n'en reste que trois milliards seulement; et il en est résulté que l'or est devenu tellement rare en France que, comme je le disais, on aurait de la peine à trouver pour 100 000 fr. d'or à Paris, et qu'on ne pourrait le trouver qu'en payant un escompte considérable; de telle sorte qu'un voyageur qui veut emporter 1 000 fr. d'or dans son voyage est obligé de dépenser 1 040 fr. en argent pour le convertir en or.

L'on a évalué à trois milliards le numéraire en circulation en France.

Mais, sur trois milliards, 1 150 000 ont été absorbés par les pays voisins et 150 millions ont été perdus. Les pièces de 1 fr. 50 et de 75 centimes formaient par l'évaluation, une somme de 24 millions, et à la refonte elles n'ont produit que seize millions. Pour les pièces de 10 centimes, l'on comptait cinq millions, et l'on n'en a plus trouvé que deux à l'opération de la refonte. Donc, en évaluant à 1 170 millions le numéraire circulant aujourd'hui en France, l'on est plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité.

L'état normal de la Banque est qu'elle ait en caisse 150 millions. Mettons qu'il y en ait 30, 35 ou 40 dans les Banques des départements, cela fait une circulation de 190 millions. Eh bien! cette circulation n'est pas en rapport avec les besoins. Les billets de 100 fr. dont on demande l'émission sont sans danger: ils ne feront pas sortir l'argent du pays; ils sont nécessaires pour compléter les lignes de la Banque.

Quant à l'inquiétude qu'on a manifestée de voir la Banque émettre une trop grande quantité de ces valeurs, on peut en restreindre le chiffre à 25 ou 30 millions, et je crois que le ministre est dans les intentions de la Banque. Le besoin de ces billets de 100 francs est tel que, dans certaines villes, à Boulogne et à Calais, par exemple, des particuliers ont de ces billets qui restent en circulation, viennent à Paris, où l'on trouve facilement à les échanger

Que sera-ce donc des billets émis par la Banque, entourés de toutes les garanties qui assurent son crédit? Tout le monde en voudra, et il en sera de ces billets comme du papier du gouvernement prussien qui resta longtemps sans employer cette ressource financière; mais enfin il émit pour deux ou trois millions de billets. Ces billets gagnèrent tout de suite 1 pour cent, alors le gouvernement prussien procéda à une nouvelle émission de 24 millions. L'opération eut le même succès, et la Prusse a ainsi amorti sa dette.

Il ne s'agit pas d'une opération semblable. Nous ne venons pas demander au gouvernement la création d'un papier-monnaie ; nous demandons seulement que la Banque profite de ses privilèges et admette dans ces valeurs un chiffre en rapport avec les besoins du commerce et la circulation.

M. POIZAT. L'honorable M. Fould a beaucoup exagéré la quantité de pièces fondues tant en France qu'à l'étranger, ainsi que le bénéfice que cette opération aurait procuré. En 1842, j'avais considéré comme un devoir de la part du gouvernement de s'occuper de cette affaire.

L'orateur entre dans des détails pour démontrer que la refonte des monnaies pourrait encore procurer un bénéfice assez considérable, non pas en argent, mais parce qu'on aurait des pièces neuves au lieu de vieilles.

Répondant à l'honorable M. Fould, qui a prétendu que l'affinage et la refonte des monnaies donnerait lieu à des pertes immenses, il prouve, en citant une moyenne pendant laquelle il a été refondu et frappé pour une somme de 1 milliard 411 millions de monnaies, que la perte a été tout au plus d'un cinquième.

En général, dit-il, il se perd beaucoup moins de numéraire qu'on ne le croit. Maintenant, quoique l'heure soit bien avancée, je vous demande la permission de vous lire un discours que j'avais écrit pour la circonstance, afin de ne pas éparpiller mes idées. (Lisez ! lisez !)

L'orateur déroule son discours. Un grand nombre de députés sortent de la salle; le très petit nombre de ceux qui restent paraissent extrêmement distraits. Il nous est impossible, avec la meilleure volonté, de suivre l'honorable membre dans les développements et dans les chiffres dont ils sont hérissés.— La délibération est continuée demain à deux heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lille. — M. H. B. — Félicitations et applaudissements. — Voilà qui va bien. — Nous serrons cordialement la main à M. G. — Certes nous mentionnerons. — Comptez sur nous.

Sombernon. — M. P. M. — Vous avez créé une nouvelle localité. — Bravo !

Clermont. — M. G. — Reçu les 100 venant d'Ambert. — Donnez-nous donc quelques détails sur la physionomie de la fête. — Cordial accueil aux nouveaux. — C. a fait tout ce que vous aviez demandé, et M. L. *a dû* vous l'écrire.

Montbéliard. — M. W. — Encore 10, et la lib. loc. constituée ! bravissimo.— Vous aviez promis beaucoup et vous tenez encore plus. — V. H. en est particulièrement heureux. — Nous expédions. — Veuillez accuser à M. B. réception des 44, 85.

Poitiers. — M. D. — Reçu les 72. — Remerciements à tous. — Nous comptons bien que Poitiers méritera de plus en plus.

reçus à valoir.

Bourse du 13 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 80	77 80	77 75	77 80	4 Can. 5 0/0	1220 »»
— — fin courant	77 75	78 »»	77 75	77 95	Act. d. J.	1042 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 75	115 75	115 75	115 75	Ch. S.-L.	»»» »»
— — fin courant	115 75	115 90	115 70	115 80	V. r. dr.	345 »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3240 »»	— Ob. anc.	»»»» »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par.	1206 »»	— — nouv.	»»»» »»
Emp. 1844 au Ct »	» »/»	C. hyp. »	»»» »»	V. r. g. anc.	215 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin »	1177 50	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann. »	1120 »»	— à Orléans	1222 50
				— à Rouen.	877 50

PRIMES.		fin cour.			fin proch.		
3 p. 0/0	d. 50	78 20	78 »»	—	78 50	78 55	R.-Havre. 665 »»
5 p. 0/0	d. 50	115 95	116 20	—	116 50	116 70	Avignon. 772 50
REPORTS.		du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		Str. à Bâle. 190 »»
3 p. 0/0		05 »/»	»» »/»		10 »/»	»» »/»	Paris-Str. 487 50
5 p. 0/0		15 »/»	»» »/»		15 »/»	»» »/»	Tours-Nant. 590 »»
							Orl.-Vierz. 560 »»
							Orl. au Nord 641 25

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	»/»	ROM.	Der C. 101 7/8	Hamb.-Has.	»»» »»
Récep. Rotsch. »	102 25	BELG. 3 1/2 »	»» »/»	Dieppe-Féc.	215 »»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	95 1/4	Boul. à Am.	»»» »»
— — pass. »	» »/»	d° 1840 »	99 1/2	Orl.-Bord.	510 »»
— 3 p. 0/0 »	»» »/»	d° 1842	»» »/»	Mont. à Tr.	340 »»
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque	»»» »»	Paris-Lyon	471 25
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— d° Emp. 1841 »	»»»» »»	Bord.-Teste	80 »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT »	»»»» »»	Zinc V. M.	»»»» »»
HAÏTI »	» »/»	AUTRICHE »	»»» »»	Lin Maber	»»» »»
Union linière...	»»».»»	— Fourneaux de l'Aveyron...	»»/»		

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	880 »»	Orléans à Vierzon.	560 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	664 75	— à Bordeaux	540 »»
Paris à Orléans	1222 50	Marseille à Avign.	770 »»	Nord	641 25
— à Lyon	431 25	Paris à Strasbourg	437 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 82 (l'hect.); courant du mois, 84; mois du milieu, 94; (les 100 k.); 4 derniers mois, 100 à 99.

Lille. — Colza, »»; œillette rousse, »»; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 95 à 96; mai et juin, 97 à 98; juillet et août, 99 à 100; septembre et octobre, 100 à 101.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 avril.

8 »/» OPÉRA. — Charles VI.
7 »/» FRANÇAIS. — Athalie.
7 »/» ODÉON. — La Loge de l'Opéra, Crispin rival, le Paquebot.
8 »/» OPÉRA-COMIQUE. — L'Éclair, le Trompette.
7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 »/» VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... (1re rep.)
6 3/4 GYMNASE. — Cour, d'Aranda, Petit-Fils, Phare.
6 1/4 VARIÉTÉS. — L'Éther, les Vieux Péchés, le Précepteur, les deux Pierrots, ma Femme et mon Parapluie.
6 »/» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'avril, une Fièvre brûlante, un Docteur en herbe, le Portier, Amour et Biberon, un Bouillon.
7 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Palma, Monte-Fiasco, Quatre saisons.
» »/» GAITÉ. — Relâche.
» »/» AMBIGU. — Relâche.
7 »/» CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Perrin et Lucette, Marie, Riquet à la Houppe.
6 1/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Michel, Bonheur, Argot, la Fille.
6 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Éthérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
6 »/» BEAUMARCHAIS — Un Enfant, Egille le Démon, le Pacte d'Amour, Fille et Garçon.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Exécutions de Buzançais.

L'entrée de M. Hébert au ministère de la justice vient d'être inaugurée d'une manière déplorable.

Les trois condamnés à mort de Buzançais ont été exécutés le lundi 12 sur la place publique de cette ville, au milieu d'un concours prodigieux de populations des environs. On avait déployé un grand appareil de force militaire venue de Bourges, de Nevers et de Châteauroux.

Le sang est une mauvaise semence; une société coupable d'imprévoyance en face de la disette ne se justifie pas mieux par la guillotine que les dogmes oppresseurs du moyen-âge ne se justifiaient par le bûcher.

Pour nous, dévoués au progrès social, nous désirons ardemment que ce progrès soit pacifique, exempt de sanglantes représailles. Les exécutions de Buzançais viennent augmenter les difficultés de notre tâche, et ceux qui jettent à des masses affamées un pareil défi se chargent d'une responsabilité redoutable.

Arrêtés et Projets de loi universitaires.

Décidement M. de Salvandy s'illustre; les arrêtés, les projets de loi, les exposés de motifs sortent de ses bureaux avec une telle abondance que la presse ne peut tenir les lecteurs au courant de tous ses hauts faits.

M. de Salvandy est l'homme des réglements, des améliorations de détail; les grands principes lui manquent. La liberté d'enseignement, la liberté philosophique, la liberté religieuse ne sont pas comprises par lui. Nous le faisions observer naguères, en signalant son arrêté du 5 mars sur le programme des études. Il est vrai qu'il y a dans cet arrêté d'excellentes choses. Ainsi les classes inférieures ou classes de grammaire demeurent communes à tous les écoliers, mais ensuite l'enseignement se bifurque. Les élèves peuvent demeurer fidèles au grec ou au latin, ou déserter Homère et Cicéron pour les sciences exactes. Ils pourront même acquérir des notions commerciales. Tout en reconnaissant dans ces innovations l'influence de l'esprit nouveau, une satisfaction donnée aux réclamations qui s'élevaient contre le stérile enseignement classique, nous aurions bien quelques observations à présenter. M. de Salvandy a compris que cette modification dans les études en appelait une autre, la *réduction* du programme du baccalauréat. Il a promis cette réduction devenue nécessaire, car les jeunes gens adonnés depuis la quatrième aux sciences exactes subiraient difficilement un examen sur la littérature grecque, et il serait cependant inique de leur fermer toutes les carrières où les bacheliers pénètrent seuls; mais ce n'est pas assez, et, si l'on maintient la division des élèves en deux catégories, on ne saurait exiger d'eux un seul et même examen, malgré cette diversité d'études.

Les élèves qui poussent jusqu'au bout la culture des lettres, recevront des notions de sciences exactes, mais à fort petites doses. Un professeur spécial, qui fait une classe par semaine, ne peut exiger un travail suivi ni même de l'ordre et de la tranquillité de la part des élèves qu'il connaît à peine, et qui souvent sont encouragés par le professeur de latin dans le mépris des mathématiques. M. de Salvandy place l'étude de la cosmographie en rhétorique, [illegible] déjà condamnée par l'expérience, et des jeunes gens qui ne sont pas avancés dans les mathématiques, sont arrêtés à chaque pas dans l'intelligence de la cosmographie. Il est encore à remarquer que tout en réduisant la part du latin, le nouveau programme y substitue des études aussi peu attrayantes, et dont l'enfant ne peut comprendre l'utilité pratique. On lui enseigne beaucoup d'arithmétique, de géométrie, moins de physique et de chimie, peu ou point d'histoire naturelle, de botanique, d'anatomie, de physiologie. L'université chérit toujours les abstractions, la théorie détachée des applications, et son navire ne peut se décider à quitter les rives du royaume de l'ennui.

Nous pourrions diriger contre l'arrêté du 5 mars bien d'autres critiques, mais l'arrêté du 5 mars est loin de nous, il s'agit maintenant d'apprécier les projets de loi présentés par M. le ministre sur les enseignements secondaire et primaire.

Le projet de loi sur l'instruction secondaire, et ceci nous dispense d'une discussion bien longue, sera écarté comme celui qui fut présenté par M. Villemain, en 1844, et à plus forte raison, car il donne aux partisans du monopole universitaire, comme à ceux de la liberté d'enseignement, des sujets de plainte encore plus graves. Comment réussir quand on a contre soi tous les intérêts et tous les principes? Nous serons peu sympathiques aux plaintes formulées par les défenseurs du monopole. Il faut que l'université vive, progresse même, mais non qu'elle opprime. Un ministre de l'instruction publique ne devrait pas être identifié avec le grand maître de l'Université, chef de la corporation spéciale qui enseigne au nom de l'Etat. L'Université inspectant les établissements libres, l'Université conférant tous les grades aux personnes qui veulent enseigner; ce sont là des entraves que nous voudrions voir disparaître, et la loi nouvelle est encore trop universitaire à notre gré.

Beaucoup d'hommes amis de la liberté se déclarent néanmoins pour le monopole de l'enseignement dans les mains de l'Etat, par une frayeur excessive des mauvaises tendances de ce parti qui usurpe le nom de catholique, et que nous appelons pharisien. Ils craignent, si l'on ouvre une porte à l'enseignement libre, qu'au monopole de l'Etat ne succède celui des jésuites, et qu'on ne voie pulluler partout des capucinières, à l'instar de Montrouge, de Saint-Acheul, de Fribourg, où les enfants soient élevés dans l'admiration du père Loriquet et dans la haine de la France. Ce sont terreurs exagérées; le charlatanisme de l'*Univers* abuse ces âmes candides sur les forces du parti pharisien. Il y a dans la France assez d'idées pleines de puissance et d'avenir pour neutraliser ces influences délétères. L'intervention régulière du clergé dans l'enseignement ne serait pas à craindre. Tout le clergé, au surplus, ne va pas chercher le mot d'ordre dans les environs de la Croix-Rouge. Il y a des prêtres vraiment chrétiens qui se sont signalés en se mettant à la tête des colonies agricoles, qui ont fondé de précieux établissements d'éducation professionnelle, et qui doivent être un objet d'estime et d'émulation pour les instituteurs laïques.

Peu sensibles aux réclamations des universitaires pur sang contre le projet Salvandy, nous le sommes beaucoup plus aux plaintes des amis de la liberté. Ils font observer que toute liberté reconnue par la charte est supprimée par les lois qui ont la prétention d'en organiser l'exercice.

M. de Salvandy veut que l'instituteur secondaire soit âgé de vingt-sept ans, gradué, exempt de toute incapacité prévue par la loi du 28 juin 1833. Cela n'empêchera pas le recteur de former opposition à son entrée en fonctions, *dans l'intérêt des mœurs publiques*, faculté singulièrement élastique et propice à l'arbitraire. Le recteur doit revoir le programme des exercices publics; il y prescrit tous les retranchements jugés nécessaires en conseil académique. Ce recteur possède sur les livres employés, sur le réglement intérieur, sur l'emploi du temps, le droit de surveillance le plus inquisitorial, et les violations de cette loi pleine de minuties sont punies d'amendes considérables, de suspension, d'interdiction, même d'emprisonnement, car la loi nous renvoie plus d'une fois au code pénal. Qu'on ne s'effraie pas trop, au surplus; la loi n'est pas votée, et, de tous ces projets, il ne restera peut-être que des *brouillons*.

Séance de la Chambre des Députés.

Les conversations sont extrêmement nombreuses et animées sur les divers bancs de la Chambre.

On y cause du ballottage qui a eu lieu entre M. Jubelin et M. Drouillard aux élections de Quimperlé. — On y cause de la querelle constitutionnelle élevée par la prérogative royale et monarchique, qui prétend avoir à elle seule le droit de vie et de mort sur les Français, sous prétexte que la Charte lui donne le droit de déclarer seule la guerre...

On y cause de la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités. Les hésitations d'une partie des conservateurs donnent quelque crainte au ministère, et la collision sur l'affaire d'Alger devant amener de nouveaux mécontentements dans la portion la plus honnête et la plus sincère de ses amis, il redoute toute discussion qui aboutirait à mettre le désordre dans leurs rangs, et surtout cette proposition Rémusat, qui touche d'aplomb sur cette nombreuse cohorte de fonctionnaires obéissants avec laquelle il maîtrise la Chambre.

Comme expédients (car il ne vit que d'expédients), il a imaginé de gagner du temps, et le mot d'ordre est donné de prolonger la discussion sur la loi des billets de banque : au lieu de deux jours, elle en durera cinq. —Voilà pourquoi on cause. — Voilà pourquoi on n'écoute pas les orateurs. —Voilà pourquoi M. Lacave-Laplagne, le ministre des finances, vient lui-même entamer à la tribune un immense discours.—Voilà pourquoi les ministériels n'écoutent pas plus leur ministre qu'ils n'ont écouté les autres orateurs. — Voilà pourquoi, fatigué et dégoûté de ce spectacle, nous nous retirons et jetons sur le papier ces lignes, peinture trop fidèle de la déplorable situation du gouvernement parlementaire.

La vie n'est plus là... Ce gouvernement est mort... il se décompose, déjà les vers le dévorent... Il est temps qu'une parole nouvelle saisisse la France et la revivifie. Socialistes, redoublez de courage; plus que jamais votre pays a besoin de vous!

La Loi des Douanes.

Dans son dernier discours, M. Guizot avait annoncé avec une sorte d'emphase que le ministère préparait un plan de réforme douanière. Nous attendions impatiemment le résultat de cette promesse, quoiqu'à vrai dire il nous semblât impossible qu'il sortît quelque chose d'un peu large et d'un peu net de nos commis-ministres.

Le projet a enfin paru, et pour le juger il suffit de rapporter les paroles ironiques du *Journal des Débats* : « C'est une proposition *modeste*, dit-il; c'est une loi de réforme douanière qui ne touche ni aux fers, ni aux aciers, ni à la houille, ni à aucune autre des grandes matières premières, ni aux denrées alimentaires, ni aux articles usuels du vêtement, ni à l'outillage de quelque genre que ce soit. »

Les ministres n'ont osé aborder aucune grande question, ils se sont contentés de réductions de détail et sur des objets minimes.

Ainsi on raye absolument du tarif d'entrée 113 articles quels que soient la provenance et le mode d'importation; ces 113 articles n'ont

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 15 AVRIL 1847.

UN PÉLERINAGE A BESANÇON.

AUX PHALANSTÉRIENS.

Pour un disciple de Fourier, aller à Brest, à Strasbourg, à Nantes, bien que ces villes comptent des partisans dévoués de la cause sociétaire, c'est voyager; aller à Besançon, la ville natale de Fourier, le berceau du roi des génies, c'est accomplir un pélerinage.

Je veux raconter à mes condisciples mon premier pélerinage à Besançon, afin de leur communiquer les chaudes impressions que j'ai reçues dans ce foyer de vie et de lumière. Les civilisés retracent avec une plume étincelante leurs impressions de voyage pour la délectation des oisifs. Pourquoi ne pas retracer les nôtres, si elles peuvent compenser par un enseignement sérieux l'infériorité de la forme? Les impressions d'un phalanstérien ont nécessairement leur côté spécial. Habitué à vivre dans l'harmonie, dans le phalanstère par la pensée, il considère la société actuelle comme une forme passagère; pour lui le temps ne compte pas; son âme est déjà dans une société meilleure, son corps seul végète dans la société d'aujourd'hui, et, quand l'âme se met aux fenêtres de ce corps, quand elle se sert momentanément des yeux, lucarnes ouvertes sur ce bas monde, quand elle voit des mendiants couverts de haillons et mourant de faim, des domestiques en livrée juchés derrière la voiture de leurs maîtres, des soldats portant sans cesse à leur côté de quoi égorger les autres hommes, des enfants allant à l'école à contre-cœur, des animaux blessés par leurs entraves et conduits à coups de fouet; quand l'âme phalanstérienne écoute les bruits discordants qui s'élèvent de nos villes, quand elle contemple nos collines, images fidèles du morcellement, où la culture est déchiquetée comme un habit d'arlequin en losanges verts et jaunes, l'âme phalanstérienne est vivement intéressée par un spectacle si triste, mais en même temps si curieux.

Un civilisé paierait cher pour vivre pendant quelques jours dans l'ancienne Rome, pour voir passer dans le forum les licteurs escortant le consul, les sénateurs ornés du laticlave, les esclaves en *sagum* de laine grossière et portant les traces de la chaîne et du fouet. Eh bien! voyageons pendant quelques jours dans la France de 1847; le spectacle ne sera pas moins intéressant. Quittons ces magnifiques palais de l'association, ces belevédères, ces castels où notre intelligence a déjà fixé son domicile; montons dans la diligence Laffitte et Caillard, entrons dans les auberges, parcourons les routes royales toutes bordées de cantonniers qui vivent courbés en cassant des pierres. Nous assisterons également à un spectacle rétrospectif; car cette société fuit, elle s'en va, elle se décompose; elle est déjà dans le passé. Un être est mort quand il est frappé au cœur, et le principe du morcellement, de l'incohérence, l'égoïsme, est déjà frappé au cœur par la sainte Théorie d'association qui a conquis la foi des générations nouvelles. Si nous voyons encore la civilisation morcelée, c'est comme un rideau qui se tire, une vieille décoration qui va disparaître au son des sifflets. Regardez bien cette civilisation aveugle et oppressive, vous ne la verrez pas longtemps.

Le mercredi 5 avril de cette année, je partis pour Besançon, appelé par nos amis qui jugeaient le moment favorable pour exposer aux habitants de cette ville la théorie sociétaire. Une exposition orale de la Théorie de Fourier sert toujours le développement et la propagation de nos idées, mais elle agit plus ou moins énergiquement, suivant le degré de préparation des esprits. Selon les travaux qui ont été faits sur le terrain par les phalanstériens de la localité, le missionnaire laboure, sème ou récolte. Sur un terrain neuf, il aura peu d'auditeurs, et détruira seulement des préjugés hostiles; un peu plus tard, secondé par la propagande locale, il éveillerait à son arrivée la curiosité, laisserait à son départ des sympathies; plus tard encore, il attirerait un immense concours; aucune salle ne serait assez grande pour contenir tous ses auditeurs, et la phalange dévouée, qui travaille à réaliser le règne de Dieu sur la terre, enrôlerait de nouveaux soldats.

Récoltant le fruit des labeurs d'autrui, j'ai pu réunir mille auditeurs et déterminer des adhésions [illegible] courageux phalanstériens, acceptant le rôle d'avant-garde et les glorieuses corvées de la petite horde, avaient parlé, il y a peu d'années, devant cinquante personnes, avec peu de succès, apparent du moins. Au surplus, sur toutes les parties du sol français, les temps de la moisson se rapprochent; presque partout nous avons traversé la période ingrate du défrichement. Je puis affirmer du moins qu'à Besançon, à Montbéliard, à Mulhouse, le sol est en pleine culture.

De Paris à Besançon deux incidents se présentèrent sur ma route. Nos amis de S. avaient compris en lisant la petite correspondance de la *Démocratie* qu'un propagateur de la Théorie sociétaire allait traverser leur petite ville. Je les trouvai à la voiture, comme des amis, comme des parents, et ce n'est pas dans une hôtellerie que je passai l'heure de repos qui nous fut accordée.

J'avais fait un cours à S., il y a dix mois, un cours dans un salon. Je revoyais des visages connus et de persévérants auxiliaires dans l'œuvre d'organisation et de paix.

Mais déjà la petite ville de S. disparaît avec ses grosses tours à toit conique; le jour baisse, la nuit vient; nous sommes à Dijon; nous devons nous y arrêter un quart d'heure. J'aime beaucoup la ville de Dijon; c'est là que, pour la première fois, j'ai exposé la Théorie de Fourier devant un nombreux auditoire, douze cents personnes environ, et la sympathie avec laquelle le public avait accueilli la bonne nouvelle m'avait laissé l'espoir que bien des germes précieux fructifieraient dans les cœurs.

Le groupe phalanstérien de Dijon est remarquable d'ailleurs entre bien des groupes. Je ne louerai pas nos amis dijonnais pour leur bonté, pour l'amour qu'ils portent aux classes souffrantes; les phalanstériens sont toujours bons. La science, qui nie la nécessité, la perpétuité de la misère, gagne naturellement les cœurs portés au dévouement, à la charité large et sincère. Je me rappelle un nombreux dîner où les convives étaient généralement des disciples de Fourier, je le savais de bonne part, et je l'aurais deviné d'ailleurs à l'expression bienveillante, affectueuse de leurs physionomies. Un des convives cependant faisait disparate par ses traits fins, mais anguleux, par un regard narquois et peu sympathique. Cette physionomie n'était pas au ton général, et bientôt je ne m'en étonnai plus, c'était celle d'un civilisé... et d'un notaire.

Ce qui distingue les phalanstériens de Dijon, ce n'est pas l'amour du peuple et de tous les déshérités, sentiments qui rallient tous les membres de l'Ecole, c'est une connaissance de la Théorie sociétaire plus approfondie qu'en d'autres lieux. C'est là que j'ai entendu un naturaliste de nos amis grossir, par les rapprochements les plus ingénieux, la liste des analogies.

Nous savons déjà que la nature est miroir d'elle-même, qu'il existe entre tous les règnes des correspondances merveilleuses. Les poètes civilisés n'ignorent pas que le serpent, rampant, tortueux, venimeux et plat, c'est la calomnie, que la rose armée d'épines, c'est la virginité; que le pigeon représente l'amant fidèle; ils devraient savoir encore que l'hortensia est la coquette, la renoncule l'étiquette de cour, et puis-

[illegible] merrains, le bois urpin, la chaux calcinée, les fanons de baleine (pêche française), le liége brut, le vif argent, le minerai de plomb, les noisettes et les noix, les petites peaux brutes d'agneau, chevreau, divers poils, la racine de réglisse, les soies écrues grèges et moulinées, la bourre de soie en masse écrue, le zinc de première fusion.

Le projet de loi contient aussi la levée de quelques prohibitions peu importantes : un abaissement de droits sur quelques autres objets. Les prohibitions sont remplacées par un droit élevé.

Les fers en barres, le cuivre et le zinc, bruts ou laminés, le lin et le chanvre destinés à la fabrication des objets servant à la construction ou à l'armement des navires de commerce français, seront admis en franchise des droits, à charge de justifier de leur emploi dans le délai d'un an.

On homologue en outre des traités de commerce avec la Russie et la Nouvelle-Grenade.

Le rapport, qui appuie le projet, fait évidemment par un commis d'ordre inférieur, et postérieurement, à ce qu'on assure, à la présentation du projet, ne contient pas une idée.

On le voit donc, ce projet n'est qu'une loi de détail tout à fait secondaire, et cependant on était à même de prendre des mesures plus décisives. Nous signalerons quelques-unes de celles qui étaient acceptables :

1° La suppression du *décime*, qui s'ajoute à tous les droits ;
2° Un abaissement notable sur les fers et la houille ;
3° La suppression des droits sur l'acier ,
4° La substitution d'un droit fixe de deux francs sur les céréales à l'échelle mobile et à ses évaluations exagérées.—La crise de 1846-47, durant laquelle on n'a importé en 8 mois que quatre millions d'hectolitres, tout en déployant la plus grande activité et requérant tous les navires, prouve qu'en temps ordinaire l'importation des céréales ne peut s'élever de manière à écraser l'agriculture française ;
5° Un abaissement moins fort sur les bestiaux et sur les laines ;
6° Un abaissement sur les draps ;
7° Un abaissement sur les sucres et les cafés.

Voilà sept propositions qui étaient mures, et qui avec un peu d'énergie l'emporteraient assurément sur quelques répugnances par trop tenaces.

Dans un feuilleton de la *Réforme* sur un ouvrage intitulé : *La Médecine physiologique*, par M. Bigeon, on trouve un passage qui prouve que l'idée de Fourier de payer les médecins, non en raison de la maladie, mais en raison de la santé des populations qu'ils ont à soigner, a fait son chemin, même dans le monde médical.

Que MM. les pairs et MM. les députés, dit le feuilletoniste de la *Réforme*, lisent les 86 premières pages du livre de M. Bigeon, ils y verront les moyens exposés par l'auteur pour rendre profitable à l'humanité un art qui, jusqu'à présent, lui a été presque toujours nuisible ; ils y verront comment on peut intéresser les praticiens en herbe à la santé publique, et les prémunir contre les suggestions de la cupidité ou de la faiblesse en les rétribuant, comme les commis-voyageurs, non sur la masse de leurs affaires, bonnes ou mauvaises, mais sur les bonnes seulement, et en leur faisant rapporter une partie proportionnelle de leur commission en cas de faillites. L'auteur est grave et sérieux ; il plaira aux esprits de même trempe.

Il est certain que l'abus des remèdes altère la santé, diminue, étiole les populations, les rend inhabiles aux travaux de la guerre et de la charrue, et perpétue une race dégénérée. *Fortes creantur fortibus.* La plus vile et la plus anti-sociale des passions, l'intérêt individuel, convenablement excité et bien dirigé, peut devenir l'intérêt général et le ciment de la société, dont elle est le dissolvant. Si vous intéressez les médecins, bien que par l'appât du gain, à la vie et à la santé de leurs semblables, vous ferez un acte de haute politique et de haute

---

Les sévices exercés par des parents sur leurs jeunes enfants, sont malheureusement assez fréquents dans la classe que la misère tourmente. Ces cruautés vont souvent jusqu'à déterminer la mort, et, par un de ces renversements des lois naturelles qui se produisent dans la société civilisée, c'est la mère, dans ces tristes circonstances, qui se montre habituellement le plus implacable. Aujourd'hui, la *Gazette des Tribunaux*, journal très socialiste, sinon par son esprit, du moins par la portée des faits qu'il retrace, nous apprend que, dans la ville d'Alençon, une petite fille de six ans, Louise Clairay, est morte par suite de la privation d'aliments à laquelle sa mère la condamnait. Comme la mort n'arrivait pas encore assez vite, des coups vinrent accélérer l'agonie.

La coupable a paru devant la cour d'assises de Caen. Louise était la seconde fille qui fût morte dans ses mains. Le père ne craignit pas d'avouer que sa femme n'aimait pas Louise, et ne lui donnait pas à manger, mais qu'il était obligé de tolérer cela *pour avoir la paix dans le ménage*.

A la vue de tant de duretés, les habitants du quartier s'émurent, menacèrent d'un éclat et obtinrent de Clairay qu'il achèterait tous les jours du lait pour sa fille. Il paraît que, pendant quelques jours, le lait fut donné ; mais, quand l'accusée s'aperçut que cette enfant revenait à la vie, elle prit elle-même le lait *ou le donna à un chien*. Nous glissons sur d'autres détails non moins odieux.

L'œuvre destructive par l'inanition marchant trop lentement au gré de la haine de la femme Clairay, elle exerça des actes de violence. Des meurtrissures et des excoriations remarquées sur le cadavre de l'enfant ne remontaient pas à plus de huit jours avant la mort, et plusieurs d'entre elles, encore d'un ronge brun, ne devaient pas l'avoir précédée de plus de vingt-quatre heures.

La femme Clairay a été condamnée à la peine de mort.

Nous insisterions peu sur cette dépravation, si elle était tout à fait individuelle. Mais des faits du même genre sont constatés assez fréquemment par la statistique judiciaire. Quels sont donc les aveugles qui se font, au nom de la morale, les champions du ménage morcelé, et qui placent le principe de l'éducation dans l'arbitraire de la famille ?

On lit dans la *Patrie* :

M. de Carné a été réélu à Quimper, à une faible majorité.

Il n'y a pas eu de résultat à Quimperlé au premier tour de scrutin. M. Drouillard y est arrivé dans la nuit qui a précédé la formation des bureaux. Plusieurs des amis de M. Drouillard sont entrés dans la composition du bureau. Trois candidats se sont présentés : M. Jubelin, sous-secrétaire d'Etat de la marine et des colonies, et M. Drouillard. Les deux candidats conservateurs ont obtenu à peu près le même nombre de voix. Les voix qui se sont portées sur M. de Kersaint, candidat légitimiste, décideront de l'élection au scrutin de ballottage qui a eu lieu hier 13 entre MM. Drouillard et Jubelin.

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le télégraphe vient d'apporter le résultat du scrutin de ballottage de Quimperlé.

M. Jubelin a été élu député par 76 voix contre M. Drouillard, qui en a eu 74.

M. Drouillard en sera donc pour ses frais.

[illegible] encore. Elle courut vers un fossé de la route qu'elle supposait rempli d'eau; il se trouvait à sec.

A ses cris, les travailleurs occupés dans les champs accourent. Elle se précipita sur le premier qui accourut et l'étreignit de toute la force d'une personne qui lutte contre la mort. Cet homme ne put se dégager qu'ayant lui-même un bras brûlé par les flammes ; plusieurs autres personnes étant accourues aux cris jetés par l'un et par l'autre, finirent par maîtriser cet incendie horrible. La jeune victime, rapportée chez elle, y expira deux jours après dans des douleurs atroces. Celui qui l'a secourue le premier paraît menacé de la perte du bras, qui a été calciné par les flammes et carbonisé d'une manière incroyable.

— Un déplorable accident est arrivé hier dans les bâtiments en construction de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Deux ouvriers étaient occupés à tendre une de ces immenses toiles qu'on place au dessus des constructions nouvelles, afin que le mauvais temps ne puisse interrompre les travaux. Un coup de vent vint tout-à-coup enfler cette toile, qui n'était pas encore assujettie, et avec une force d'impulsion extraordinaire elle souleva en l'air un des ouvriers. Ce malheureux était retenu à une corde adhérente à la toile, et se trouvait ainsi suspendu et balancé dans l'espace. Il aurait peut-être été sauvé, si le lien fragile auquel il se retenait n'était venu à se rompre. Il fut précipité alors de la hauteur du quatrième étage dans une cour, et se brisa l'épine dorsale. Lorsqu'on le releva, il donnait encore quelques signes de vie, mais peu d'instants après il expira.

SUICIDE.—Un jeune sous-officier du 48e de ligne, en garnison à Paris, vient de se donner la mort dans les circonstances suivantes. Ce sous-officier, nommé Paul, était de garde, et, comme chef de poste, il eut à faire arrêter un individu qui troublait la tranquillité dans un établissement public. Doué d'un caractère fort conciliant, ce jeune sous-officier s'interposa entre le chef de l'établissement et le perturbateur; trouvant sans doute que le motif n'était pas assez grave pour prolonger l'arrestation de cet individu, il le rendit à la liberté sans en référer au commissaire de police du quartier dont dépendait le poste commandé par Paul. Mais le caporal de garde ayant rendu compte de ce fait au commissaire de police, celui-ci fit un rapport à l'autorité supérieure militaire, et par suite le sergent Paul fut puni de quinze jours de prison. Ce fut alors que ce malheureux jeune homme, exaspéré par une punition qu'il jugeait trop sévère et même injuste, résolut de s'y soustraire en se donnant la mort. Il se rendit près du pont de Neuilly, et posant la crosse de son fusil à terre et le bout du canon droit à son cœur, il fit avec son pied partir la détente ; il tomba raide mort, le cœur percé d'une balle.

PAUVRETÉ ET VICE. — La *Dunkerquoise* rapporte le fait suivant :

« Un spectacle des plus affligeants a, jeudi dernier, vivement ému une partie de la population de Dunkerque. Vers quatre heures de l'après-midi, dix-huit individus, dont deux hommes, cinq ou six femmes et le surplus de jeunes enfants, ont été amenés en notre ville et conduits à la maison d'arrêt, sous l'escorte de quatre gendarmes à cheval. Tous ces prisonniers, dont les vêtements révélaient la plus extrême misère, étaient attachés l'un à l'autre au moyen de cordes, même les enfants, la plupart âgés de moins de dix ans. Les femmes, la tête nue, les cheveux en désordre, pleuraient à chaudes larmes, et les malheureux enfants poussaient des sanglots à fendre le cœur. Chacun se demandait, en voyant ainsi liées et garottées toutes ces pauvres petites créatures, quel pouvait être leur crime. On supposait bien que les hommes et les femmes devaient être au moins des voleurs de grande route ou même des assassins, mais comment croire que des enfants si jeunes eussent pu se rendre coupables d'un grand délit ou avoir été les complices de leurs parents? Pourtant les gendarmes, qui, au nombre de quatre, bien armés sur de bons chevaux, étaient plus que suffisants pour empêcher toute tentative de fuite, devaient avoir eu de graves motifs pour user d'un excès de précaution, et ajouter ainsi au dramatique du tableau qu'il nous était donné de voir.

»Telles étaient du moins les conjectures du plus grand nombre; mais ceux qui ont été aux informations ont appris que ces dix-huit mal-

---

qu'ils avaient découvert un emblème emprunté à la série des amants, comment n'ont-ils pas reconnu dans le coq les amants inconstants, dans le faisan les amants jaloux, dans le canard les maris ensorcelés, dans le dinde les amoureux transis ?

Si le gui est l'emblème du parasite, le chien n'est pas une image moins fidèle de l'amitié ; le contraste du militaire et du paysan ne se retrouve-t-il pas admirablement dans celui du cheval et de l'âne, grossier, mais laborieux, modeste et si bien réhabilité par Buffon ?

Qu'est-ce que le mulet qui participe à la fois de l'âne et du cheval, du soldat et du paysan ? J'inclinerai à croire que c'est le garde national de la banlieue, mais je n'en réponds pas.

Quelle magnifique page de poésie que la comparaison faite par Fourier entre les malheurs du génie méconnu et les attributs de la fleur nommée couronne impériale !

Le paon, c'est l'harmonie sériaire. Le port majestueux de cet oiseau, ses couleurs brillantes, variées, symbolisent le luxe et la dignité morale d'une phalange. Chacune des plumes de sa queue étale des yeux inégaux comme les groupes de chaque série. Cet oiseau brillant est porte par des pieds de forme commune faisant disparate avec son costume splendide. Ainsi l'harmonie sociale a pour supports deux âges d'incohérence et de subversion, les sociétés ignorantes et malheureuses dans lesquelles nous végétons encore, et les sociétés également subversives qui doivent reparaître à l'agonie de l'humanité avant la dissolution de ce globe.

Depuis Fourier, on a trouvé peu d'analogies saisissantes. J'en excepté le *lierre*, emblème du captateur de succession, le lierre qui entoure un vieil arbre de ses caresses, et qui a l'air de le protéger, mais qui vit à ses dépens et qui enfonce dans le tronc des suçoirs. C'est au moment où l'arbre meurt que le lierre prend sa plus splendide parure, et cependant il a l'hypocrisie de porter le deuil et de mêler à ses fleurs des teintes noires.

A cette analogie, dont je ne revendique pas la propriété, on peut joindre celles du *grenadier* et de la *capucine* qui ne m'appartiennent pas davantage.

Le grenadier, c'est le phalanstérien ; voyez, ses fruits sont rouges, couleur de la plus noble ambition ; mais ces beaux fruits sont portés par des branches rudes et tortueuses, image des obstacles que rencontre la propagation de la science sociale. Enfin, l'écorce du grenadier tue le ver solitaire, emblème du commerçant civilisé ou plus généralement du parasitisme.

La capucine, sur laquelle Fourier dit avoir échoué pendant longues années, c'est le prophète ; cette fleur orange, couleur de l'enthousiasme, rappelle par sa forme la coiffure du moine et du prophète oriental. C'est dans les grandes crises sociales, au moment des guerres et des révolutions que le prophète se révèle et vient éclairer les peuples. Ainsi, la capucine, plante électrique, jette des étincelles en temps d'orage.

Eh bien ! Dijon possède un phalanstérien qui pourrait, s'il se décidait à écrire dans notre *Phalange*, activer les progrès de cette science poétique. En 1846, j'ai passé une demi-journée dans le ravissement en lui entendant exposer la signification de la grenouille, du crapaud, de certaines araignées du nouveau monde, qui représentent le bandit de grand chemin. Les objets de sa démonstration n'étaient pas gracieux, mais vous connaissez la maxime de Boileau :

Il n'est pas de serpent ni de monstre odieux...

L'araignée en question est de couleur sombre ; elle présente un renfoncement à la poitrine (le brigand manque de cœur) ; ses dimensions sont colossales pour son espèce. Tapie dans un trou qu'elle a creusé dans la terre (son souterrain), et dont elle a fermé l'entrée par de la mousse ; elle sait y attirer, y faire trébucher les oiseaux mouches (les jeunes et brillants seigneurs) dont elle suce le sang. Mais d'autres oiseaux lui font la guerre : ce sont les soldats, la force armée ; aussi portent-ils l'uniforme, et jusqu'à des marques régulières à la place des épaulettes.

A Dijon j'ai trouvé plusieurs disciples de Fourier qui travaillaient à recomposer les calculs sur lesquels sont basées les découvertes du grand homme. Fourier a toujours dissimulé sa méthode ; il en a seulement présenté les résultats, comme un architecte qui vous montre la façade et la décoration d'un palais, mais non pas les fondations ni la charpente. Parmi les assertions de Fourier, un grand nombre peuvent se justifier dès à présent par la démonstration la plus rigoureuse. Ce sont heureusement les plus fécondes, celles qui ont pour objet la constitution de la commune sociétaire ; mais il y a dans Fourier des affirmations dont nous sommes obligés de chercher la preuve. Arrivé à la solution qu'il poursuivait, il a fait disparaître les raisonnements qui l'y avaient conduit, comme on enlève, après la construction du monument, un échafaudage inutile.

Il est assuré que Fourier procédait avec une méthode rigoureuse ; toutes les fois que l'expérience a pu contrôler ses prévisions, elle les a justifiées. Mais la justification d'un grand nombre de détails nous échappe encore ; elle m'échappe du moins à moi en particulier ; et, tandis que le temps de l'école militante est absorbé par la mission de propager celles des idées de Fourier qui sont dès à présent en dehors de toute conteste, il serait fort utile que les phalanstériens de loisir pussent élucider les parties encore obscures de la *Théorie de l'Unité universelle*, et augmenter le trésor de la science collective.

Pourquoi Fourier dit-il qu'il faut en fonctions d'amitié classer par 5 et 10, d'amour par 8 et 16, d'ambition par 7 et 14, de familisme par 4 et 8 ? Quelle est l'origine ou la composition de ces nombres 144 et 810 affectionnés par lui d'une manière toute spéciale ? J'ai trouvé à Dijon l'année dernière des travaux assez satisfaisants sur ces questions, et des solutions fort approchées.

Le groupe dijonnais est savant ; je le voudrais un peu plus actif. Ses membres aiment à se voir, à se réunir ; on pourrait dire qu'ils n'engrènent pas assez avec la population civilisée, ne s'y mêlent pas assez pour répondre à ses objections, détruire ses préjugés, la décider à l'étude et à la lecture. Mais enfin les phalanstériens de cette belle cité ont assez de qualités pour qu'on les estime et pour qu'on les aime. Sous l'empire de l'émulation, de la cabaliste harmonique, ils sauront bientôt acquérir celles qui peuvent leur manquer encore.

J'ai toujours trouvé la ville de Dijon singulièrement attrayante ; les rues y sont larges, les maisons peu élevées, l'air vif et pur. Elle est habitée par la fleur de la race bourguignonne, race belle, énergique et fière. Et puis, c'est une ville historique, pleine de souvenirs attachants. Je regrettais, l'année dernière, de visiter si rapidement les tombeaux sculptés des ducs de Bourgogne ; j'apprenais avec intérêt qu'on avait retrouvé le squelette de Jean-sans-Peur, et que son crâne était largement entaillé par le coup de hache qui terrassa ce prince à Montereau. J'admirais la chapelle portative des ducs de Bourgogne, ce chef-d'œuvre de dorure et de ciselure, où les figurines se pressent sous les ogives brodées de fleurons. J'aimais toutes ces églises où le cachet du moyen-âge est imprimé plus qu'ailleurs, et surtout cette famille Jacquemart, qui sonne les heures au milieu des nues.

Jacquemart est un automate de fer, armé d'un marteau de forgeron, ainsi que sa femme. Une cloche les sépare et leur enfant est près d'eux. C'est la plus ancienne famille de bourgeois dijonnais. Charles-le-Téméraire les a placés sur une église avec la mission de frapper les heures, et ils exécutent cette consigne comme on a toujours exécuté les ordres donnés par le terrible duc. A chaque heure, l'homme et la femme frappent sur la cloche tour à tour, non pas seulement en levant le bras, mais en balançant le haut du corps ; l'enfant se contente de marquer les demi-heures. Ce groupe exerçait sur moi je ne sais quelle attraction mystérieuse ; j'aurais passé des heures à le regarder. Voilà de fidèles sentinelles, que ni le froid, ni le vent, ni la pluie, ni la neige n'ont jamais décidé à quitter un poste, élevé sans

celle de l'autre. Enfin elle donna le jour à un enfant, mais personne pour en prendre soin, personne pour veiller au chevet de cette jeune mère, si coupable peut-être, mais si malheureuse! Les forces lui manquaient, la maladie s'emparait d'elle, et personne ne venait au secours de ses infortunes, si bien que, samedi, lorsqu'on entra dans le misérable taudis où cette femme était réfugiée, on la trouva rendant le dernier soupir, ayant à côté d'elle son enfant, déjà mort depuis vingt-quatre heures. »

UN VOLEUR CONSCIENCIEUX — On lit dans le même journal : Dernièrement, un paletot fut volé dans l'entrée d'une maison à Boston. Quelques jours se passent et le propriétaire dépouillé avait pris le parti de se consoler, lorsqu'un matin on retrouve le paletot dans une partie écartée de la maison avec un billet dont nous n'essaierons pas de reproduire la mirobolante orthographe, mais dont voici à peu près le sens : « Pauvre, sans argent, sans vêtements, j'ai été tenté de faire ce que j'ai fait. — Ainsi donc, je vous le rends parce qu'il est trop cher, espérant que vous voudrez bien laisser quelques vieux vêtements à l'endroit où vous trouverez celui-ci. » Il n'est pas besoin d'ajouter qu'il fut obtempéré à cette humble requête.

PUBLICITÉ DES DÉBATS JUDICIAIRES EN PRUSSE. — On écrit de Berlin, 9 avril : « Le roi vient de rendre une ordonnance par laquelle S. M., attendu que la publicité des débats judiciaires est un besoin réel et urgent de notre époque, prescrit qu'à l'avenir tout le monde sera admis à assister non-seulement aux audiences des tribunaux criminels, où existe déjà une publicité partielle établie par l'ordonnance royale du 17 juillet 1846, mais aussi aux audiences de tous les tribunaux civils, dont les séances ont toujours été entièrement secrètes. Néanmoins, l'assistance aux audiences des tribunaux civils et criminels est et demeure interdite aux personnes qui, par un jugement, ont été privées du droit de porter la cocarde nationale, et celles dont l'extérieur serait tel, que leur présence pourrait nuire à la décence qui doit régner dans les audiences judiciaires.

» La même ordonnance révoque l'article de celle du 17 juillet 1846, qui accorde aux accusés le droit d'exiger le huis-clos. Le huis-clos, tant au civil qu'au criminel, ne pourra dorénavant avoir lieu qu'en vertu d'une sentence rendue contradictoirement, ou bien d'un arrêté pris spontanément par le tribunal, dans le seul cas où celui-ci croirait que les débats pourraient révéler des faits et circonstances contraires aux mœurs et à l'ordre public. »

OCCUPATION DE LA CALIFORNIE PAR LES AMÉRICAINS. — Le capitaine Radou, du baleinier *Narval*, parti de Monterey (Californie) le 1er octobre, dépose qu'à son arrivée à Monterey il fut fort étonné d'y trouver les Américains établis, et plus étonné encore lorsqu'on lui réclama 500 piastres de droits d'ancrage, en vertu d'un arrêté de l'autorité américaine, qui a remplacé par cette surtaxe la franchise jusque-là établie dans ce port en faveur des baleiniers. Le commodore américain finit par consentir, cependant, à se relâcher de cette exigence, et à ne taxer à l'avenir que de 40 piastres les baleiniers en relâche.

Ceci n'est qu'un incident qui n'a pas eu de suites, cela est vrai, mais il nous semble que cet incident même doit décider notre gouvernement à s'inquiéter un peu de ce qui se passe dans ces régions lointaines.

Que les Américains s'emparent de la Californie, par la conquête ou autrement, c'est leur droit, tant que d'autres puissances n'ont pas jugé convenable de s'y opposer ; mais, pour pouvoir exercer dans ce pays conquis tous les droits de souveraineté auxquels la conquête les a substitués, il faut que leur prise de possession ait été officiellement dénoncée aux autres puissances, sans cela ce n'est qu'une voie de fait qui ne constitue pas un droit international.

Donc, jusqu'à nouvel ordre, tout doit demeurer dans le *statu quo*, et nulle taxe émanant de l'autorité américaine ne saurait être imposée aux étrangers. Nous ne pensons pas que M. le ministre des affaires étrangères laisse passer inaperçue cette affaire, fort grave pour notre marine marchande.

---

d'une manière plus claire. Dans les temps de prospérité, lorsque le papier du commerce était escompté par les banques particulières à 2 1/2 ou 3 0/0, la Banque maintenait ses escomptes à 4 1/2 0/0. Ainsi, Messieurs, la Banque n'est pas autre chose que l'absorption de la bourgeoisie financière par l'aristocratie financière. (Mouvements divers.)

L'orateur entre dans une foule de détails pour prouver sa thèse et pour démontrer l'utilité de son amendement.

La Chambre entière a vu combien l'opposition avait été réservée, depuis le commencement de la session, dans toutes les questions qui touchent à la crise; vous avez vu, Messieurs, notre silence, vous avez vu que l'opposition, oubliant ses griefs les plus légitimes, a cherché à seconder l'administration.

Les crises financières, Messieurs, tiennent à cinq causes.

Tantôt elles sont la faute du gouvernement qui, étudiant mal l'état du pays, marche de chute en chute, jusqu'à ce qu'il arrive à la crise la plus désastreuse.

Ou bien elles viennent de l'agiotage, du jeu exagéré.

On se souvient qu'en 1836, par suite d'agiotage, une crise se déclara, et, je dois le rappeler, à la suite de cette crise, la Banque rendit des services au commerce.

Ces crises peuvent venir d'un excès de production. Avec ces maximes du laisser-faire et du laisser-passer, il arrive souvent que les marchandises fabriquées dépassent les besoins du pays; de là excès de productions et encombrement.

D'où vient le mal? D'où vient la crise? Qui l'a produite?

Les malheurs que nous avons à déplorer tiennent à deux causes : à la mauvaise administration du gouvernement et à l'insuffisance des céréales.

Lorsqu'on a voulu s'occuper de travaux publics, deux systèmes étaient en présence. Les uns disaient : il faut faire successivement les chemins de fer; s'il faut 2 milliards pour la totalité, mettez dix ans, ce sera 200 millions par ans que vous dépenserez. Ce langage était celui de l'opposition; il était sage, raisonnable.

Le gouvernement tenait un tout autre langage; il disait : Il faut faire tous les chemins à la fois pour traiter avec la même faveur toutes les localités. Lorsqu'on a jeté sur la place de Paris des masses d'actions, comment aurait-on pu éviter tous les malheurs qui sont arrivés? Tout a été prévu par l'opposition. Qu'a fait au contraire, qu'a dit, dès le principe, le gouvernement? M. le ministre disait, il y a deux ans, en parlant de ce qui se faisait : « Les banquiers achètent en gros et revendent en détail. » Eh bien! par suite de ces achats en gros et de ces reventes en détail, la crise a fait de continuels progrès.

En deux ans, on a demandé 13 cent millions aux compagnies; de plus, on a contracté un emprunt de 200 millions : c'est 15 cent millions qui ont été demandés, sans compter un milliard de travaux à exécuter. Or, la Bourse n'a pu fournir sur cette somme plus de 6 ou 800 millions.

Que devait-il se passer? Une conséquence toute simple : c'est que lorsque vous demandez à la place de Paris, un capital de 1 500 millions, et qu'elle ne peut vous en fournir que 800 millions, il y a eu un déficit de 700 millions. Dans cette situation difficile, qu'a fait la Banque?

L'orateur soutient que la Banque a manqué aux principes mêmes de sa constitution, en restreignant ses opérations, en augmentant l'intérêt de son argent, en diminuant le délai de l'escompte. Avant que la Banque eût pris cette détermination, il n'y avait pas de crise financière; cette crise a été occasionnée par les mesures prises par la Banque.

L'orateur termine en accusant la Banque d'avoir occasionné la crise financière qui s'est manifestée, en manquant à ces institutions : la Chambre voudra sans doute porter un remède au mal existant, qu'il est encore temps d'arrêter, sans quoi on aura une crise bien plus considérable encore. L'opposition, du moins, n'aura rien à se reprocher; elle aura fait son devoir en avertissant la chambre et le pays.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, s'efforce de réfuter le discours de M. Fould. Le bruit toujours croissant des conversations ne nous permet d'en entendre qu'une très petite partie.

Toutes les personnes qui font des affaires, dit le ministre, savent très bien ce que c'est qu'un billet de banque, et elles ne s'effraieront pas de coupons à 200 fr.; mais si le papier, au lieu de servir aux opérations du commerce, sert aux besoins des ménages, l'objection deviendra sérieuse, et il arrivera à des personnes étrangères aux affaires de se montrer effrayées en présence d'une grande circulation de papiers.

Il y a une autre objection contre les coupons à 200 fr., je disais tout à l'heure, qu'il était difficile de savoir combien nous possédions en France de numéraire.

Il y a longtemps qu'on dit qu'il y a en France un numéraire considérable, ce qui est loin d'être absolument vrai, surtout si on prétend qu'il y a chez nous excédant de numéraire.

Eh bien! ceux qui prétendent qu'il y a chez nous excédant de numéraire s'opposent à la création de coupons à 200 fr. qui leur semblent inutiles; c'est une opinion erronée qui ne repose pas sur les faits.

---

que, qui est de 45 mille livres sterling, est affecté pour 3 pour cent aux billets de 5 livres sterling; et pour 9 1/2 pour cent seulement aux petits billets.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain, à une heure, réunion dans les bureaux. Nomination d'une seule commission pour examiner la proposition de MM. Emile de Girardin et Glais-Bizoin, et celle de M. Chapuys-Montlaville. — Nomination de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les douanes.

A deux heures et demie, séance publique. — Discussion d'un projet de loi d'intérêt local. — Suite de la discussion des projets de loi sur les coupures des billets de banque. — La proposition de M. de Rémusat ne sera développée que lundi.

La Kabylie [1] — Expédition projetée.

Les bruits qui ont couru ces derniers jours dans le monde politique sur un nouveau projet d'expédition dans la Kabylie de l'Est donnent un intérêt d'actualité à une brochure publiée l'an dernier sur cette partie de la régence. La Kabylie a d'ailleurs toujours été une des préoccupations constantes des gouverneurs militaires, comme de l'armée. Le ministère, les Chambres, le pays sont indécis depuis près de vingt ans sur la politique à suivre à l'égard de ces voisins incommodes que nous entourons de toutes parts sans les dominer. La question reste pendante et doit être de nouveau portée devant le tribunal de l'opinion publique. Disons donc ce que sont les Kabyles, et la politique qu'il convient de suivre à leur égard.

Les sociétés qui se trouvent en présence dans nos possessions d'Algérie sont au nombre de trois : la *Civilisation*, représentée par les Européens, soit civils, soit militaires; — le *Patriarchat*, représenté par les Arabes; — la *Barbarie*, par les Kabyles.

A distance, en France, l'on confond souvent ces deux dernières formes sociales; mais c'est une grande erreur bien connue de tous ceux qui ont étudié l'Algérie.

Les Arabes sont pasteurs, les Kabyles sont cultivateurs et industriels. L'Arabe vit sous la tente, et toujours à cheval se plaît aux courses vagabondes. Le Kabyle habite des maisons bâties en bois et en pierre, et il n'est guère que fantassin. Chez les Arabes prédomine la puissance héréditaire des chefs de famille; les Kabyles forment des fédérations démocratiques où le pouvoir est conféré au plus digne par le suffrage de tous les membres de la tribu qui votent par tête l'arme au bras. Cette différence profonde dans le système politique et social prend sa source dans des différences d'origine, de traditions, de caractère national et de progrès industriel; elle aboutit à une situation inégale envers les conquérants, qui conseille à ceux-ci une conduite toute différente, suivant le peuple à qui ils ont affaire.

Jusqu'à présent la civilisation française s'est rencontrée principalement avec le patriarchat arabe. Il occupait les plaines, il possédait des territoires d'une étendue disproportionnée à la population, il laissait les terres sans culture, et livrait les bois à l'incendie; sous la direction d'un chef habile, il harcelait de ses attaques les troupes françaises; force nous était de le débusquer de ses positions, de le resserrer dans de justes limites, de repousser la guerre par la guerre, la ruse par l'habileté. C'est l'œuvre que l'armée poursuit avec une héroïque persévérance, depuis la prise de possession, et le succès complet ne paraît pas éloigné.

Mais il n'en est pas de même à l'égard des Kabyles. Les tribus kabyles qui, dans l'ouest et le sud, se sont trouvées mêlées aux tribus arabes, ont bien pris part à la lutte et subi, comme elles, le joug français. Mais le massif central de la Kabylie, peuplé des

(1) LA KABYLIE. *Recherches et observations sur cette riche contrée de l'Algérie*, par un colon établi à Bougie depuis les premiers jours d'octobre 1833. — Paris, juillet 1846.

---

doute, mais périlleux. J'admirais leur constance, j'aimais jusqu'à leurs traits irréguliers, qui semblent annoncer des êtres surnaturels. Et puis, il est agréable de contempler, dans leur costume historique, des contemporains de Louis XI.

Que je lirais avec plaisir une légende fantastique où la famille Jacquemart jouerait un rôle!

Traversant la ville de Dijon le 4, ou plutôt le 5 avril à 2 heures du matin, je ne pouvais savoir Jacquemart, et, ce qui m'affligeait davantage, j'allais probablement dépasser la capitale bourguignonne sans avoir aperçu un seul de mes condisciples.

Je me trompais. A Dijon, comme à S., on lit la petite correspondance; on avait calculé le moment précis de mon passage. Aux portes de la ville j'aperçus deux ombres qui s'approchèrent et demandèrent si je me trouvais dans la voiture. C'étaient C. et G. en faction depuis plusieurs heures. Sur la réponse affirmative du conducteur ils coururent prévenir le groupe qui m'attendait au café G..., représenté par une vingtaine de personnes. Je passai quinze minutes beaucoup trop courtes au milieu de ces excellents amis; nous eûmes le temps de nous serrer la main, de choquer des verres, d'échanger nos vœux pour le succès de la Théorie sociétaire. Bientôt il fallut se séparer, mais cette rapide entrevue, au sein de la nuit, resta dans mon souvenir comme une heureuse vision. Je me la rappellerai toujours avec un vif plaisir, et, si je la retrace dans un journal, c'est que je n'ai pas vu là un hommage qui me fût personnel, mais un témoignage d'ardeur phalanstérienne, une marque touchante de dévouement à la cause la plus sacrée.

Vingt phalanstériens, diront peut-être les civilisés, beau succès de compter vingt adhérents dans une ville comme Dijon, où vous avez réuni, dites-vous, des auditoires de 1 200 personnes! D'abord, ô civilisés! le groupe n'était pas complet, mais représenté par les membres à qui leurs affaires ou leur santé permettait une longue veille. On n'y voyait ni l'analogiste que j'ai célébré, ni le boulanger socialiste, titre encore plus glorieux que celui de boulanger poëte. Bien d'autres encore manquaient à l'appel. A Dijon, le nombre des personnes qui ne se contentent pas de trouver dans Fourier de *bonnes choses*, devise de bien des égoïstes, mais qui contribuent par leur dévouement à la réalisation de ces bonnes choses, est d'une soixantaine (en ce moment). Et puis je vous dirai, civilisés, qu'un phalanstérien est généralement un homme intelligent, actif, faisant plus de sacrifices pour le progrès de son idée, et se donnant beaucoup plus de peine pour la faire triompher que vous autres ne faites d'efforts pour le soutien et la propagation de vos croyances. La Théorie sociétaire est mieux représentée, mieux appuyée dans une ville par vingt phalanstériens que le catholicisme de l'*Univers* ne le serait par cent catholiques, la légitimité par cent légitimistes, l'opinion Thiers-Barrot par deux ou trois mille thiers-barrotistes, cette dernière opinion étant la moins colorée de toutes, celle qui excite le moins d'enthousiasme, celle des hommes qui n'ont pas d'opinion caractérisée, ni motivée, celle des moutons et de la matière encombrante.

Est-ce qu'un chrétien n'avait pas plus de force que mille païens à l'aurore du christianisme? Les idées vraies, les idées de progrès et d'avenir peuvent seules donner la foi qui donne l'énergie et la puissance.

Dijon est déjà loin de nous : voici Dôle qui soutint un siége contre Louis XIV et qui est aujourd'hui démantelé; des montagnes s'élèvent à l'horizon; nous approchons des Alpes et du Jura : la campagne est accidentée. Enfin, nous apercevons Besançon dans un site aride mais pittoresque : montagnes rondes, anguleuses, coniques; citadelle dont les murailles grises ne se distinguent pas des rochers; rivière entourant toute la ville dans un repli et baignant son enceinte bastionné; grand mouvement militaire dans les rues, artillerie, infanterie de ligne, chasseurs d'Orléans. On sent le voisinage de la frontière.

Je trouvai à la descente de voiture les représentants du groupe bizontin. L'aspect de ces hommes intelligents et dévoués me frappa d'un sentiment de respect. Il y avait là des savants, des ingénieurs, des militaires en activité ou en retraite, au regard franc, au mâle visage; tous étaient affectueux, mais graves. Du premier coup d'œil, je les jugeai dignes de représenter l'Ecole de Fourier dans la ville natale du Maître. Dix jours passés au milieu d'eux m'ont pleinement confirmé dans cette pensée.

(*La suite à demain*). VICTOR HENNEQUIN.

Travaux du Congrès de Gênes.

Parmi les questions d'utilité publique discutées dans le congrès de savants réunis à Gênes, il en est trois sur lesquelles nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs : les crèches, les expositions des produits de l'industrie italienne et la propagation dans le peuple des livres utiles.

L'institution des crèches, fondée pour la première fois en France, et seulement depuis quelques années, a été accueillie dans le Congrès avec une grande faveur, et elle a donné lieu à une discussion remarquable, dont nous ne pouvons publier qu'une courte analyse.

M. Jullien, de Paris, avait présenté à ce sujet un mémoire où il exaltait tout le bien que produit cette institution, qui soulage les mères pauvres dans les soins pénibles de la maternité, et leur fournit des moyens de gagner leur vie. M. l'abbé Fissiano a joint à la notice de M. Jullien des notions très précieuses concernant la manière de fonder et de diriger les crèches; il a démontré que leur fondation ne coûtait guère que 2 500 fr., et qu'il ne fallait, tous les ans, qu'une somme semblable pour les maintenir. Il a fait la description d'une de ces maisons, qui a été ouverte à Marseille à la manufacture royale des tabacs, où les ouvrières qui sont mères peuvent déposer leur nourrisson et vaquer ainsi, en même temps, à leur travail et aux soins qu'exigent leurs enfants. Il a dit l'assistance bienfaisante que donnent à ces établissements les médecins et surtout les dames charitables, et il a terminé en émettant le vœu que les crèches s'introduisent en Italie pour le soulagement de la classe indigente.

M. Sacchi, tout en lui donnant son approbation, n'a pu s'empêcher d'avertir combien cette institution est délicate à établir, les élans de la charité la mieux sentie ne pouvant imiter l'œuvre sainte de la maternité, ni y suppléer; on devra étudier les moyens d'avoir la mère le plus près possible de son enfant, parce que, pour celui-ci, le meilleur berceau sera toujours dans les bras maternels.

Cette dernière considération a été développée avec une vive éloquence par M. Lambruschini, qui a remarqué qu'il fallait, dans cette œuvre nouvelle, distinguer les avantages transitoires des permanents. Il sent plus que tout autre l'importance et l'utilité des crèches, comme pourvoyant à un besoin social du moment, et aussi parce que l'association des pauvres avec les riches les rend meilleurs; mais il dit que c'est une œuvre de transition qui doit durer jusqu'à ce que la société ait pourvu aux nécessités des familles pauvres, de manière à leur permettre l'exercice complet des devoirs de la maternité. Il a ajouté que quand les mères pauvres pourront et sauront être mères, le besoin des soins artificiels des crèches cessera.

MM. Lorenze, Valério, de Luco, Raphaël Busacca, Périfano et Mancini, tout en applaudissant à la pensée des crèches, ont exprimé des craintes sur leurs inconvénients pour les relations de famille. Ils ont exprimé le vœu qu'elles soient toujours établies et dirigées de façon que les mères ne s'éloignent pas trop de leurs enfants et que leur affection ne diminue pas.

d'intérêt sur les nombreuses tribus qui habitent la contrée comprise entre Sétif, les Bibans et Bougie. Il estime qu'elles peuvent mettre sous les armes environ 30,000 fantassins et 500 cavaliers.

Malgré la résistance que de telles forces doivent faire prévoir, l'auteur qui, tout colon qu'il se dit, paraît avoir d'intimes affinités avec le militaire, conclut à la nécessité d'une expédition prochaine pour nous assurer la possession de ce pays.

L'opinion publique en France, les Chambres elles-mêmes se sont toujours émues à l'idée d'une expédition dans la Kabylie, et telle est l'énergie de la réprobation générale, qu'à la nouvelle apparition de ce dessein, annoncé par une lettre du maréchal Bugeaud, la commission des projets de loi sur l'Algérie s'est rendue auprès du ministre de la guerre pour protester. Adversaires nous-mêmes à toute époque d'une telle entreprise, nous nous associons aux sentiments de la commission. Toutefois nous tenons à montrer par un loyal exposé des motifs et des chances d'une guerre contre la Kabylie, que nous n'avons garde d'attribuer les projets toujours renaissants de l'armée et de ses chefs à de simples désirs de parade et d'avancement, comme on est trop porté à le croire et à le dire généralement. Notre opposition se plaît à invoquer de plus hautes et plus légitimes considérations.

L'expédition de Kabylie se justifie aux yeux de ses partisans, dont l'auteur de la brochure s'est fait l'habile organe, par des motifs politiques et militaires, par des avantages de toute nature et des chances certaines.

C'est d'un mauvais exemple, disent-ils, pour le reste de l'Algérie, que le spectacle de ces populations insoumises, foyer d'agitation et asile de retraite pour tous les ambitieux de l'intérieur. En cas de guerre européenne, la Kabylie deviendrait contre nous un redoutable auxiliaire de nos ennemis. Nos communications, de Philippeville à Constantine surtout, sont incessamment menacées, nos soldats et nos voyageurs assaillis, et la sûreté du pays restera compromise, non moins que la dignité de la France et la puissance de la colonisation, tant que durera cette protestation armée des vieilles races contre leurs vainqueurs. Par la domination de la Kabylie, nous mettrons en communication le port de Bougie avec la ville de Sétif, qui n'en est éloigné que de dix-huit lieues en ligne directe, et qui aujourd'hui ne peut s'approvisionner que par le port de Philippeville et la route de Constantine, au moyen de longs détours et de très grandes dépenses. D'autres routes longitudinales et transversales qui mettraient en relation tous nos établissements, assureraient la sincère soumission des indigènes, et les attacheraient plus promptement à nous, en favorisant la fréquence de leurs rapports avec la population européenne.

Ces routes établies, la barbarie kabyle et la civilisation européenne ne tarderaient pas, continuent les partisans de l'expédition, à se souder par de mutuels avantages.

Nous aurons d'abord un grand aliment à notre commerce d'importation et d'exportation. Les tribus de la Kabylie, bien différentes des tribus arabes, sont très riches en divers produits. Sur les collines et les plateaux, dans les vallées enrichies par un admirable climat et une très habile culture, elles recueillent beaucoup de blé, des légumes, des fruits, surtout des olives. Dans d'excellents pâturages elles élèvent grand nombre de bestiaux; elles recueillent d'immenses quantités de miel et de cire (1). L'huile d'olive, principale richesse du pays, viendra, dans les ports du midi, combler le déficit de la France, ainsi que le liège et le tan que fourniraient de belles forêts. Des usines s'établiront pour l'exploitation

(1) On sait que les *bougies* tirent leur nom de la ville de Bougie, capitale de la Kabylie.

l'autre par la vallée de l'Adjeb, et la troisième par le milieu de la chaîne du Jurjura, devront rencontrer chacune une résistance moyenne d'environ dix mille fusils, dont nos soldats auront bon marché, surtout si une colonne mobile postée à Bougie, manœuvrant habituellement dans la contrée environnante, tient en échec une partie de cette force qu'on peut estimer à sept ou huit mille fusils. — Il suffira d'un grand coup porté simultanément sur divers points pour déterminer la soumission, car le Kabyle n'est pas précisément notre ennemi, et, si nous lui imposons par la force notre pouvoir, il le subira sans trop d'impatience.

Notre succès sera d'autant plus facile, ajoute-t-on, que les Kabyles eux-mêmes comprennent que la situation actuelle ne peut longtemps se prolonger. Ils s'attendent à une prochaine invasion et se résigneront sans peine à une défaite, qui ouvrira les voies à une alliance dont leur génie commercial apprécie très bien d'avance tous les avantages.

Tels sont les motifs sérieux invoqués par les partisans de l'expédition : demain nous les apprécierons.

JULES DUVAL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Dijon. — M. M. — Reçu les détails ; merci. — Non, non, non, et quatre fois non.
Grenoble. — M. R. — V. M. a reçu votre lettre, et s'empressera de faire droit à votre demande dès que les broch. lui seront parvenues.
Paris. — M. V. M. — Votre note nous a été racontée tout au long par Br., de New-York. — Nous regrettons, mais ne comprenons pas.
Châlon-sur-S. — M. F. — A. C réclame un mot de réponse.
Reims. — M. L. B. — Prière de régler ses abonn. entre les mains de Mme R. D.
Lons-le-Saulnier. — M. D. — Nous vous prions de régler votre abonn., échu au 15 avril.
La Tour-du-Pin. — M. O. — Même observation et même prière.
Fresnières. — M. F. — Prière de régler son abonn., par un mandat de poste, du 15 mars.
Bayard. — M. H. — Idem, idem, du 1er février.
Sonltz-s.-F. — M. M. — Idem, idem.
Gallardon. — M. P. — Idem, idem.
Gray. — M. S. — Idem, idem, du 1er avril.
Villegenis. — M. D. — Idem, idem, du 1er novembre 1846.
Metz. — M. G. — Idem l'abonn. de M. T., à Nied, du 1er avril.
Château de Lam. — M. J. — Idem ses abonn. *D. P.* et *Ph.* pour 1847.
Hénouville. — M. L. — Mme L. vient d'acquitter votre abonn.
Besançon. — M. Paul C. — J'écris pour votre affaire à J. M. — C. S.
Courcelles. — M. A. de T. — Plein succès. — Un exemp.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 8 avril 1847. — MARIN, fabricant de bronzes, place Thorigny, 4. Juge-comm., M. Grimoult; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Du 9 avril. — LEBLOND, marchand de vins, rue de la Roquette, 66. Juge-comm., M. Sommier; syndic prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9. — MALEOT, boucher, à Montmartre, rue Bolhomme, 6. — Juge-comm., M. Sommier; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — GODEY aîné, épicier, rue Montorgueil, 66. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7. — SAGET, marchand de vins, rue Lafayette, 28. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Lefrançois, rue Louvois, 8. — BIGOMENE, marchand de vins, à Vaugirard, boulevart des Fourneaux, 21. Juge-comm., M. Charenton; syndic prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — PELLIOUD aîné, fabricant d'ornements en cuivre, rue Vieille-du-Temple, 44. Juge-comm., M. Charenton; syndic prov., M. Hellet, rue Paradis-Poissonnière, 36.

Bourse du 14 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au C.	78 »	78 »	77 90	77 90	4 Can. 5 0/0	» »
— — fin courant	78 10	78 10	77 90	77 90	Act. d J. »	107 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au C.	116 00	116 00	116 00	116 00	Ch. S. G. »	» »
— — fin courant	116 05	116 05	115 80	115 80	V. r. dr.	» »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Un homme distingué, M. le comte de Chavaudan, vient d'être enlevé à sa famille, qui a fait appeler M. Gannal pour procéder à l'embaumement de ses dépouilles mortelles.

Depuis longtemps l'usage de la Pâte pectorale et du Sirop pectoral au mou de veau de Dégenétais, pharmacien à Paris, est devenu populaire en France et à l'étranger ; la réputation dont ils jouissent est fondée sur leur puissante efficacité et sur les approbations des membres des Facultés de médecine qui lui ont reconnu une supériorité sur beaucoup d'autres pectoraux. A la pharmacie, rue Saint-Honoré, 327, au coin de celle du 29 Juillet. (*Voir aux annonces.*)

Spectacles du 15 avril.

8 »|» OPÉRA. — Charles VI.
8 »|» FRANÇAIS. — Le Poëte (1re représentation).
7 »|» ODÉON. — Le Syrien.
8 »|» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine, le Veuf.
7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 »|» VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... une Chaise pour deux, Partie à trois.
6 3|4 GYMNASE. — Cour, d'Arauda, Petit-Fils, Premières Amours.
6 1|4 VARIÉTÉS. — L'Éther, le Précepteur, l'Enfant de l'Amour, l'Homme qui bat sa Femme, la Baronne.
6 »|» PALAIS-ROYAL. — Une Fièvre brûlante, un Docteur en herbe, le Portier, Amour et Biberon, un Bouillon.
7 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Palma, Monte-Flasco, Quatre saisons.
» »|» GAITÉ. — Jeanne d'Arc (1re représentation).
» »|» AMBIGU. — La Closerie des Genêts.
7 »|» CIRQUE. — La Révolution française.
6 3|4 COMTE. — Perrin et Lucette, Kokoli, les Jeunes Lions.
6 1|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Michel, Bonheur, Argot, la Fille.
6 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Éthérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
6 »|» DÉLASSEMENTS. — Egil le Démon, le Pacte d'Amour, Fille et Garçon, le Souvenir.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

L'échafaud de Buzançais.

Dédaignant tous les avertissements, et même ceux de l'Evangile, le ministère a frappé par l'épée. A l'instant où l'attention publique se reporte vers les annales de la révolution française, où des talents de premier ordre semblent se concerter pour la juger, pour la décrire, où l'on se demande quelles mesures de prévoyance et de conciliation auraient pu détourner le cours de ses excès, le ministère ne sait emprunter à cette époque, pleine d'enseignements, qu'une seule chose, la guillotine ; il n'est pas arrêté par cet article du code pénal, qu'il fait appliquer tous les jours et qui punit l'excitation à la haine entre les différentes classes de citoyens. Croit-on que la vue des trois têtes tombées sur l'échafaud de Buzançais ait produit un effet salutaire sur ces masses nombreuses, pleines de rumeurs et que plusieurs régiments avaient peine à contenir? Qu'il soit utile de faire un exemple sur des voleurs et des assassins, quelques légiste le soutiennent, quoique la société donne toujours un mauvais exemple en versant le sang ; mais les condamnés de Buzançais n'étaient pas des brigands de profession, des malfaiteurs. Poussés par une population tout entière, inquiète sur le pain du lendemain, par des femmes qui se demandaient comment vivrait leur famille, ils ont agi dans le délire causé par la misère, et le premier meurtre ne fut pas commis par eux.

Assurément, on ne pouvait pas les absoudre ; mais la justice, à leur égard, a été violente ; elle a pris l'attitude de la vengeance. On les a fait juger par des propriétaires menacés par eux, et qui avaient pu entendre leurs clameurs ; un président député a quitté la session pour venir, contrairement à l'usage, diriger les débats et prononcer la sentence. Avant la première audience, et comme si les témoignages, les plaidoiries ne devaient compter pour rien, comme si la sentence des jurés était déjà écrite, on faisait réparer le couteau de la guillotine par un serrurier de Châteauroux.

Maintenant que les trois têtes sont tombées, le ministère a-t-il à s'applaudir d'avoir manqué de miséricorde? La nouvelle de l'exécution a soulevé toute la presse indépendante. Le *Courrier français* s'exprime avec la même indignation et à peu près dans les mêmes termes que nous. La *Réforme* n'ose encore ajouter foi à cet acte imprudent et cruel. Le *National* proteste, tout en persistant, avec un orgueil naïf, à considérer la cause des condamnés comme sa propriété personnelle. La *Voix nouvelle* demande pour quelle occasion est réservé le droit de grace ; elle demande si un ministère imprévoyant ne devait pas accepter sa part de responsabilité dans les calamités de Buzançais. Le *Commerce* ne consacre à l'exécution que peu de lignes, mais elles sont vives et dignes du journal qui récemment réprouvait en ces termes éloquents l'intervention du bourreau dans les questions de famine :

Personne aujourd'hui n'est prêt à voir un criminel, proprement dit dans un homme qui, par un moyen même très odieux, a cru défendre la subsistance d'une population.

Personne aujourd'hui ne confond avec un meurtrier quelconque, un malheureux égaré que toute une population excite, en criant, à s'acharner sur une victime. Frapper un pareil homme comme un assassin vé[...] gout et de haine : nous le disons avec tristesse, c'est révolter la conscience publique dans ses profondes délicatesses de justice ; c'est faire apparaître la peine comme un expédient politique, sans autre moralité que celle de l'utilité d'un jour ; c'est substituer enfin à des impressions en soi suffisamment salutaires, l'impression d'une dangereuse sympathie pour les prétendus criminels. Malheur aux arrêts de la justice qui, par un excès de zèle dans l'exécution, outrepassent la ratification de la conscience publique ! Ces arrêts-là troublent toutes les idées et sèment le scepticisme et le mépris autour des conditions de l'ordre social.

Mais les hommes qui nous gouvernent ne sont plus en communion avec la vie morale du peuple. Nous avons peine à croire à la réalité du crime. Nous suivons avec angoisse l'égarement des populations. A des maux publics nous ne voudrions opposer que des remèdes généraux. L'individu s'innocente pour nous dans la folie universelle ; c'est d'ailleurs le repentir et non le sang de son cœur que nous sommes portés à lui demander. Et puis, cet horrible instrument de la guillotine, qui peut encore le voir se dresser au milieu de nous? Mais les hommes qui nous gouvernent ne comprennent rien à nos sentiments nouveaux. Pendant que nous méditons, attristés, dans notre moralité moderne, eux, ils font exécuter trois hommes, à la façon antique : du sang pour du sang.

Qui donc peut triompher de l'exécution de Buzançais? Ce ne sont pas les journaux du gouvernement, car ils dissimulent en la jetant parmi leurs *faits divers* la nouvelle du supplice. La *Presse* et les *Débats* semblent en rougir. Occupés l'une à préparer l'arrivée de son empereur à Paris, l'autre à défendre les intérêts des agioteurs, ils n'ont pas encore entrepris de célébrer la sanglante victoire remportée par le bon ordre.

Les conseillers du gouvernement le poussent dans la voie la plus dangereuse. La situation est délicate, la pente glissante et rapide. Dans nos provinces la misère frappe tous les yeux ; nous ne sommes pas encore à la récolte de 1847. Pour surmonter les difficultés présentes il faudrait se montrer dévoué aux masses et prouver qu'on a du cœur à défaut de science. Quels obstacles ne franchit pas en ce moment le souverain Pontife avec des actes progressifs en petit nombre, mais avec des intentions libérales bien connues! Aimez le peuple et devenez sa providence, qu'il ne doute plus de vos bons désirs ; comprenez enfin que vous ne possédez aucune recette pour soulager ses maux ; éclairez-vous, cherchez de bonne foi, mais ne répondez pas *intimidation* quand c'est l'*organisation* qu'on vous demande, et n'espérez pas mûrir des moissons avec le sang qui tombe d'un échafaud!

En parlant de *crédit*, on ne fait pas assez généralement attention que le crédit découle de l'État et revient à l'Etat. Lorsqu'un emprunt en rentes se négocie et se vend à la Bourse, est-ce le crédit de messieurs tels et tels, puissants banquiers, qui lui fait trouver des acheteurs? Non, c'est le crédit de l'Etat. Lorsque les actions de chemins de fer passent de main en main, n'y a-t-il pas, outre leur valeur propre, quelque chose qui les soutient, c'est-à-dire la confiance que l'Etat en un besoin viendra à leur secours? Lorsque les financiers et la Bourse demandent que l'État garantisse à tous les chemins un minimum d'intérêt, et promettent avec cette clause dit de l'Etat est tout-puissant ?

Ainsi lorsque la Banque de France émet ses deux ou trois cent millions de monnaie de papier, qui soutient ces valeurs? Est-ce le crédit de la Banque? Non, c'est le crédit de l'Etat, parce que chacun sait que la Banque est une institution semi-gouvernementale, et que l'Etat ne la laissera pas péricliter.

Réduits à leur propre crédit, les particuliers et les compagnies de finance seraient maintenus dans des limites assez étroites; c'est leur alliance avec le crédit de l'Etat qui fait leur force.

Mais ce crédit de l'Etat, l'Etat doit-il le donner gratuitement? Pourquoi le donne-t-il? Pourquoi ne s'en sert-il pas lui-même?

L'Etat fait un véritable métier de dupe en donnant ce crédit, car l'Etat, c'est tout le monde, et ceux à qui on *donne* ce crédit, avec lequel ils s'enrichissent, ne sont que *quelques-uns*, c'est-à-dire que quelques-uns s'enrichissent avec le crédit de tout le monde.

La Banque émet de la monnaie de papier, à l'aide de laquelle la propriété de ses actionnaires est triplée, — et l'Etat, qui garantit cette monnaie forcément, quoique non légalement, n'a pas de monnaie de papier. Il donne le crédit, il ne s'en sert pas. — Pourquoi ?

Avant hier, à la tribune, M. B. Fould racontait que l'Etat russe avait émis une énorme quantité de petits billets pour son propre compte ; — que l'Etat prussien, après en avoir également émis 3 ou 4 millions, voyant qu'ils prenaient faveur, en avait lancé pour une trentaine de millions, au moyen de quoi, ajoutait M. Fould, les finances de l'Etat prussien ont obtenu des économies et acquis plus d'aisance et de crédit. « Cependant, disait-il en terminant, je ne conseille pas à l'Etat français d'en faire autant. »

Pourquoi ? Parce que dans notre état *insocial* quelques-uns vivent aux dépens de tous, la petite minorité aux dépens de la grande majorité, et que tout abus existant est maintenu soigneusement par ceux qui en profitent, aussi longtemps que possible.

La Banque de France, jouissant du crédit de l'Etat, devrait être considérée comme une banque d'Etat et agir au nom de la communauté. — Point du tout, elle agira dans son intérêt propre : elle escomptera, mais à trois signatures et non pas à deux signatures, parce qu'elle donne ainsi occasion aux banquiers de vendre la troisième signature ; — elle émet des billets, et l'Etat n'en émettra pas, parce que ceux émis par l'Etat feraient tomber ceux de la Banque....

Mais contentons-nous d'indiquer, en passant, le vice fondamental des systèmes de banque, qui, étant toujours fondés en définitive sur le crédit de l'Etat, fonctionnent dans des intérêts particuliers, et revenons à la petite question agitée depuis trois jours par la Chambre des députés : faut-il faire des billets de banque de 100 fr. ou de 200 francs?

La plupart des hommes pratiques et l'unanimité des journaux, même ministériels, avaient parlé en faveur des billets de 100 fr.; ils ont été repoussés par la majorité de la Chambre, après un discours très adroit de M. Duchâtel.

Ce ministre, dans son argumentation, a constamment supposé que l'introduction des billets de 100 fr. allait changer notre base

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 16 AVRIL 1847.

UN PÈLERINAGE À BESANÇON[1].

AUX PHALANSTÉRIENS.

Je ne ferai pas en détail les portraits des phalanstériens de Besançon, ce serait de l'indiscrétion, et jamais, sans son aveu, disciple de Fourier ne sera nommé par moi dans la *Démocratie pacifique*; mais il y a deux hommes à Besançon dont les opinions sont publiques et qui depuis longtemps se sont glorieusement inscrits dans les fastes de l'Ecole. Je veux parler de Just Muiron et d'Hippolyte Renaud.

Just Muiron, actuellement chef de division au secrétariat de la préfecture du Doubs, fut le premier en France à comprendre les idées de Charles Fourier, à les accepter comme une révélation de l'avenir social. C'est en 1816 que des relations se nouèrent entre ces deux hommes. Il y avait huit ans que Fourier avait publié la *Théorie des Quatre Mouvements* sans aucun succès apparent, et seize ans environ qu'il résidait à Lyon, sauf de rares absences.

Dans l'hiver de 1815 à 1816 Fourier quitta cette ville pour se fixer à Belley, dans le département de l'Ain, près de l'une de ses sœurs. C'est à Belley qu'il reçut des lettres de M. Just Muiron, et comprit qu'il avait enfin un disciple. Entre eux une correspondance s'engagea. Malheureusement, s'ils avaient habité la même ville ils eussent été réduits encore à communiquer par lettres. M. Muiron est frappé de surdité depuis sa première jeunesse.

Fourier, considérant la *Théorie des Quatre Mouvements* comme un programme et comme une ébauche, avait dès lors arrêté le plan d'un grand ouvrage qui devait remplir neuf volumes. M. Just Muiron pressa le grand homme ignoré d'accomplir ce travail, s'engageant à trouver les fonds nécessaires à l'impression. C'est appuyé par ces encouragements, soutenu par ce concours que Fourier put imprimer en 1822 non pas neuf volumes, mais deux tomes intitulés *Traité de l'Association domestique, agricole*.

Just Muiron a des droits impérissables à la reconnaissance de l'Ecole sociétaire, c'est le plus ancien vétéran de notre légion. Je l'avais entrevu rapidement à Paris ; mais à Besançon, dans son vrai milieu, dans son domaine, pour ainsi dire, je pus le connaître et l'apprécier. Jamais je ne vis un vieillard aussi sympathique, et gagnant aussi rapidement l'affection et la confiance. Un peu isolé des autres hommes par son infirmité, il a cependant conservé l'usage de la parole, et lit si facilement la pensée de ses interlocuteurs dans leurs physionomies et sur leurs lèvres, qu'avec lui la conversation n'est pas impossible. Durant ma résidence à Besançon, je le vis tous les jours ; il suivit mon cours assidûment. Sa présence ajoutait à mon enseignement l'autorité d'un caractère estimé de tous les partis. Dans son ardeur pour notre cause, il était heureux de l'affluence du public, et jouissait plus que moi de ces applaudissements qu'il voyait sans les entendre.

On a dit, on a même imprimé dans un recueil phalanstérien, que la maison natale de Fourier venait d'être détruite : c'est une erreur. L'*alignement*, ce démon civilisé, sans pitié pour les souvenirs, a fait tomber l'ancienne façade de cette maison consacrée ; elle a dû reculer, elle s'est rétrécie, elle n'est pas détruite. La chambre où Fourier naquit subsiste encore, et, du côté de la cour, l'édifice a conservé son aspect du 7 avril 1772. A la vérité, je trouve la trace de Fourier beaucoup plus vivante et plus respectable dans ses livres que dans les objets matériels qui se sont trouvés en contact avec lui pendant son existence terrestre, et, monument pour monument, je préfère Muiron, qui a vu Fourier, qui peut me parler de lui, me montrer ses lettres, au muet édifice qui l'a vu naître.

Une visite à cette maison a cependant son intérêt pour un disciple, et Muiron seul a qualité pour guider les pèlerins dans le sanctuaire. Je m'y rendis avec lui, et, pour contempler la chambre où naquit Fourier, nous dûmes déranger une famille de locataires civilisés qui, sans trop comprendre le but de notre curiosité, s'y prêtèrent avec une obligeance parfaite. Dans quelques années, cet appartement se louera cher, ou plutôt on ne l'habitera plus.

Hippolyte Renaud, capitaine d'artillerie, est l'auteur de *Solidarité*, livre excellent, qui a rallié bien des intelligences à la Théorie sociétaire, et qui agit avec une puissance presqu'irrésistible sur les hommes habitués aux sciences exactes. N'est-il pas remarquable que la Théorie de Fourier, qualifiée par tant d'ignorants de rêve et d'utopie, gagne les hommes d'autant plus facilement qu'ils sont plus pratiques et plus spéciaux. La cosmogonie de Fourier fera rire les bedeaux, mais non pas les astronomes ; ses analogies, sa théorie des créations successives, séduiront le naturaliste ; l'agronome admirera ses idées agricoles, parce qu'il est en état de les juger ; les industriels seront conquis par la critique saisissante de l'industrie civilisée ; le spectacle continuel des ateliers leur fera comprendre la possibilité, la nécessité même de réaliser des améliorations déclarées impraticables par le sophiste et l'écrivailleur qui jamais n'ont dépassé le seuil d'une usine.

Quand je passe en revue les hommes sérieux, instruits, positifs, qui voient dans la Théorie de Fourier l'explication du mécanisme universel et le salut de l'humanité, je ne puis assez admirer la [...] de ces gens qui, sans connaître la science nouvelle autrement que par des *on dit* et quelques lectures décousues, croient en avoir facilement raison par des ricanements et par des haussements d'épaule. Je ne sais pas si l'esprit est de leur côté, mais en tous cas [...] concéder le mérite de la modestie.

Hippolyte Renaud a la physionomie ouverte, assurée [...] che épaisse ajoute à la ferme expression de son visage. A la première vue, on reconnaît en lui un logicien décidé, un homme doué du courage de l'esprit comme de celui du cœur, et cependant rempli de bienveillance. Nos mains s'étaient à peine touchées pour la première fois, que nous étions amis, je l'espère du moins, et j'en serais très fier.

L'auteur de *Solidarité* n'est pas homme à vivre dans les nuages, à se contenter d'abstractions vaines, il a déjà réalisé... non pas encore un phalanstère, mais l'arsenal de Besançon, construction qui lui fait presque autant d'honneur aux yeux des civilisés que son livre aux yeux de l'Ecole sociétaire.

Hippolyte Renaud a des vues très nettes sur quelques points de la Théorie qui ont grand besoin d'être élucidés en ce moment-ci, notamment sur la question de la propriété. Je le crois très apte à démontrer quels seraient les droits, quelle serait la mission du capital en harmonie, à prouver aux plus malveillants que nous ne faisons pas acte d'hypocrisie et ne conservons aucune arrière-pensée quand nous proclamons le principe de la propriété individuelle. D'autre part, tout en rassurant les propriétaires, il convient de montrer aux ouvriers, aux prolétaires que le capital, dans la société conçue par nous, ne serait pas un instrument d'oppression, mais, au contraire, un élément démocratique, une garantie d'indépendance pour tous.

Une publication de Renaud, sur ce sujet, serait un bon coup d'aviron pour l'esquif qui porte l'arche sainte de l'humanité.

Notre librairie présente encore d'autres lacunes. Il nous faudrait, ce me semble, un catéchisme rédigé par demandes et par réponses, renfermant toutes les objections creuses des civilisés, afin qu'on pût répondre à l'homme enchanté de lui-même, et qui nous dit : Vous détruisez la famille, vous changez les passions, vous tuez la liberté, etc., etc.; Monsieur, votre objection ne date pas d'aujourd'hui, elle a été prévue et réfutée dans ce petit livre, tel chapitre et telle page.

Nous aurions, en outre, besoin d'un ouvrage sur les *Excentricités de Fourier*, résumant toutes les preuves scientifiques et observations que l'on peut déjà produire à l'appui de la couronne boréale, des créations successives, du dessalement de l'Océan, etc., etc. Si nos contradicteurs avaient une once de bonne foi et d'amour pour l'humanité, le débat ne porterait jamais sur ces questions entièrement étrangères au but social poursuivi par nous. Mais, après tout, puisqu'ils ont abordé ce terrain, nous avons intérêt à donner la publicité la plus grande à toutes les découvertes qui viennent justifier les assertions excentriques de Fourier, et augmenter l'autorité de son génie.

Lorsqu'en descendant de voiture je tombai, après deux nuits fatigantes, au milieu des phalanstériens de Besançon, je les trouvai inquiets. Sur la foi d'une lettre de Paris, ils m'avaient attendu un jour plus tôt. Déjà pour l'exposition orale, ils avaient retenu la salle Vernier, la plus grande de la ville; le public était prévenu; des cartes étaient distribuées. L'auditoire devait se réunir à sept heures et demie du soir, il en était cinq ; me serait-il possible de parler immédiatement? Faudrait-il dissoudre l'assemblée au risque de la mécontenter, de la refroidir? Je ne trouvai pas la question fort difficile à résoudre ; les principes de la Théorie m'étaient assez familiers pour qu'il n'y eût

(1) Voyez le numéro d'hier et remplacez 3 *avril*, 5 *avril* par 3 et 5 *mars*.

Duchâtel s'est contenté d'avancer l'assertion contraire, aux applaudissements du centre, sans entrer dans la moindre preuve, — mais notre assertion est fondée : 1° sur la nécessité d'avoir des monnaies métalliques pour tous les paiements au-dessous de cent francs qui sont très nombreux et très considérables ; — 2° sur les difficultés qu'oppose notre public à l'introduction des monnaies de papier ; 3° sur l'exemple de l'Angleterre, où les billets de 125 fr. laissent circuler une grande quantité de métal, quoique moindre que chez nous ; 4° sur ce que la Prusse, l'Autriche, la Russie ayant déjà des monnaies de papier à coupures très basses, puisqu'elles sont de 3 fr. à 25 fr., aucun des pays ci-dessus nommés avec lesquels nous faisons le plus d'affaires, ne s'empresserait de nous enlever notre monnaie métallique, etc., etc.

Nous ne pouvons donc prendre au sérieux l'argumentation de M. Duchâtel ; il ne voulait pas des billets de 100 fr., parce que c'est nouveau... en France, et ce qui est trop nouveau cause une peur à nos gens !... il accepte les billets de 200 fr., non qu'ils soient meilleurs, mais, il l'a dit expressément, parce que *c'est un juste-milieu*.

Et quant à la majorité de la Chambre, une partie a voté contre les billets de 100 fr., parce que le ministre avait parlé contre, une autre partie parce que son ignorance ne lui a point permis de discerner le sophisme habile de M. Duchâtel.

Et c'est là pourtant l'élite de la nation, les représentants de son choix ! s'écriait quelqu'un en sortant de la séance. O éducation universitaire, qu'as-tu fait de l'intelligence des Français ?

Les bureaux de la Chambre se sont occupés aujourd'hui d'une proposition de MM. de Falloux, de Quatrebarbes et Clapier, sur la prestation en nature.

Cette proposition, approuvée par sept bureaux, sera lue demain en séance publique.

On a discuté ensuite les propositions de MM. Glais-Bizoin, Emile de Girardin et Chapuys-Montlaville. Ces propositions, la dernière surtout, ont été vivement combattues. M. le ministre des finances s'est prononcé pour le fonds de la proposition de M. E. de Girardin, que cependant il croit défavorable à la presse départementale.

La proposition de M. Chapuys-Montlaville a trouvé peu de défenseurs. La majorité de la commission est défavorable à l'une et à l'autre. Les commissaires sont MM. Vatout, Guyet-Desfontaines, Edmond Blanc, Debelleyme, Paul de Gasparin, de la Vallette, Vayson, Hochet et Durand de Romorantin.

La discussion a été assez vive au sujet du projet de loi sur les douanes ; M. Thiers, entre autres, l'a vivement combattu, et a été nommé commissaire par 24 voix contre 11 voix données à M. Beudin, et 4 à M. Fould. MM. Marquis et Calmon ont eu chacun une voix.

Les autres commissaires nommés sont : dans le 1er bureau, M. Kœchlin, protectionniste modéré, par 20 voix, contre M. Bineau, libre-échangiste, et 4 à M. Grandin, prohibitionniste. Dans le 2e, M. Dolfus, protectionniste dans le sens du projet, nommé contre M. Clapier (de Marseille), libre-échangiste. Dans le 3e, M. Casimir Périer, protectionniste, nommé contre MM. Ducos, libre-échangiste, 9 voix, Ta-

immortel qui est venu dire à l'homme, dont le regard et l'espérance ne s'arrêtaient plus qu'au ciel, que le bonheur lui est permis dès cette vie, et qu'il dépend de la science de ramener sur la terre les délices de l'âge d'or.

Sa consolante parole nous assure une félicité que nos enfants connaîtront mieux que nous, mais dont la perspective suffit pour remplir déjà nos cœurs de joie et de reconnaissance.

Amour et respect à la mémoire de celui qui consacra les veilles d'une vie pauvre et solitaire au salut du monde, et poursuivit sa noble mission au milieu de l'indifférence et des sarcasmes qui l'accusaient de folie.

Le temps viendra où, à pareil jour, aux hommages de quelques disciples auront succédé ceux du monde entier. Le temps viendra où s'élèveront de toutes parts la statue du maître et les bénédictions des peuples. — A Fourier !

A L'AMÉLIORATION DU SORT DES CLASSES LABORIEUSES ! Pendant que nous voyons baisser chaque jour le prix des objets de luxe, nous voyons, au contraire, celui des objets de première nécessité suivre une progression inverse qui accable surtout nos frères les travailleurs.

Deux causes produisent cette oppression funeste : l'impôt, qui pèse plus lourdement sur les choses les plus indispensables à la vie ; et la mauvaise organisation de l'industrie. — Dans la production de la richesse, point d'ordre, point d'unité ; dans sa distribution, point de justice. Les industries destinées à satisfaire les besoins les plus impérieux sont le plus encombrées d'une nuée d'agents parasites qui font payer au consommateur les frais de leur incurie, de leur gaspillage et de leur avidité insatiable.

Disons donc, messieurs : A l'abolition ou, au moins, au dégrèvement de l'impôt qui pèse sur les denrées de première nécessité et à la réforme de l'industrie et du commerce !

A l'amélioration du sort des classes laborieuses ! A l'organisation du travail !

A LA FRATERNITÉ ! La Fraternité est la source du bonheur des hommes. Elle est la première des vertus que le Christ est venu enseigner sur la terre, et la mission du rédempteur divin a été complétée par la révélation scientifique de Fourier, par l'immortelle découverte des lois de l'attraction universelle.

Le résultat social de ces lois sera d'amener tous les peuples à l'état de paix et d'harmonie, qui peut seul réaliser sur notre globe le règne de la Fraternité.

C'est en vain qu'on exhorterait les hommes à la concorde et à l'amour, si on ne les plaçait pas en même temps dans des conditions matérielles de Fraternité, c'est-à-dire si l'on ne parvenait pas à accorder à la fois leurs intérêts et leurs devoirs.

Avant Fourier, les doctrines d'union et de charité, restreintes de toutes parts par la lutte des intérêts, par l'ignorance ou la mauvaise organisation de la société, ne pouvaient se développer que d'une manière individuelle ou locale, et restaient à l'état de théorie ; mais maintenant que ce puissant génie nous a dévoilé l'admirable mécanisme qui doit régler le mouvement social, nous pouvons faire passer ces doctrines dans la pratique et en généraliser l'application parmi tous les hommes et toutes les nations.

Pour atteindre promptement ce but d'une haute moralité, il faut que tous les cœurs généreux qui ont connaissance des idées de Fou-

et combien de milliers d'hommes succombent chaque jour avant d'avoir vu s'accomplir une seule de leurs espérances ! C'est que la civilisation elle-même ne repose que sur des principes contraires aux lois de la Providence et à celles de la justice. Partout l'égoïsme exalté par la divergence et l'opposition des intérêts, cherche le bien dans ce qui produit le mal pour les autres, et le bonheur du petit nombre ne rend que plus horribles les souffrances de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

Heureusement le terme de tant de maux est déjà près de nous ; au désordre social va succéder une ère de paix, d'ordre et d'harmonie. Tous les efforts rendus convergents par l'association intégrale des agents producteurs travailleront au bonheur de tous, pour faire celui de chacun. Le progrès ne sera plus un vain mot, un idéal impossible, et l'humanité éclairée par le génie de Fourier marchera désormais d'un pas sûr et rapide dans la voie du bien et du bonheur, dernier terme de sa destinée.

A LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE ! Une terre magnifique, égale à la moitié de la France, conquise depuis seize ans par nos armes, attend encore les bienfaits d'une conquête jusqu'ici plus glorieuse qu'utile à la mère-patrie elle-même. Ce ne sont cependant ni les projets de colonisation, ni les moyens matériels qui ont manqué ; mais l'incertitude des systèmes proposés a fait hésiter le gouvernement devant leur application. Il était réservé aux idées sociétaires d'obtenir un appui et une bienveillance qui sont un gage de la bonne volonté et des lumières de nos hommes d'Etat. L'association du travail, du capital et du talent a planté son drapeau sur le sol de la belle et fertile plaine du Sig. Là vont s'appliquer nos principes sur l'organisation du travail, sur la répartition proportionnelle et sur l'éducation, et, dans quelques années, cette terre déjà si favorisée par la nature, fécondée et embellie par la main de l'homme devenu meilleur et plus intelligent, sera peut-être le berceau de l'harmonie sociale et du bonheur de l'humanité.

Messieurs, à la colonisation de l'Algérie ! à la prospérité de l'*union du Sig* !

A LA JEUNESSE ! Livrée à des études spéciales qui ne peuvent remplir complètement ni son intelligence, ni son cœur, la jeunesse a besoin d'idées généreuses, de principes féconds qui lui enseignent à servir dans toutes les carrières le progrès social. Ces enseignements, elle ne les trouvera pas dans une politique stérile, dans une philosophie désormais impuissante, mais dans la doctrine de Fourier, dans la théorie de l'association et de l'unité universelle.

La jeunesse, en qui repose l'avenir de la France, a toujours répondu avec ardeur, avec dévouement aux appels qui lui ont été faits au nom de la patrie et de la liberté. Elle entendra aujourd'hui le pacifique appel que nous lui adressons au nom des opprimés, au nom de tous ceux qui souffrent, au nom de l'humanité tout entière.

Des toasts aux femmes et aux amis absents ont été aussi portés. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de les reproduire, non plus que le discours qui a terminé la séance et qui a obtenu d'unanimes applaudissements.

Algérie.

En présence de la nouvelle suivante empruntée au *Moniteur algérien*, on ne comprendrait guère que la pensée d'une expédition dans la Kabylie pût acquérir quelque consistance :

Le chef de la Kabylie, Si-Ahmed-ben-Salem, ancien khalifa de l'é-

---

aucun mérite à parler sans préparation. Le cours commença le vendredi 5 mars à sept heures et demie.

Je ne reviendrai pas sur les détails de cet enseignement, la *Démocratie* en a bien assez entretenu ses lecteurs ; mais les phalanstériens ont intérêt à savoir que la salle Vernier, reste d'un ancien monastère, contient 800 personnes assises, et que, dès la première séance, je vis les banquettes couvertes et plusieurs centaines d'auditeurs debout. Cette affluence causée par l'intérêt que la science sociale éveille de nos jours en tout lieu ne pouvait guère s'accroître ; elle s'accrut néanmoins sans interruption ; la septième et dernière leçon se termina dans une salle encombrée, en présence de corridors et d'escaliers remplis. Je portais la parole sur une espèce d'estrade où des chaises étaient placées derrière moi en hémicycle et me touchant presque. On a vu des auditeurs assis par terre occuper l'espace laissé libre.

Pendant toute la durée du cours cet auditoire fut calme, les idées que je lui développais l'attachèrent. Un seul incident nous troubla pendant quelques minutes ; un homme se plaignait d'étouffer, on lui répondait par les cris : *à la porte*, et il répliquait avec un bon sens fort louable : ***à la porte ? Je voudrais bien y être, puisque j'étouffe et que je ne puis pas sortir.***

J'avais en face de moi, sur les premiers bancs, quelques rangées de dames qui ne croyaient pas mettre leur conscience en péril en voulant acquérir de nouvelles idées, et qui me faisaient l'honneur de penser que je n'avancerais rien dont elles eussent à rougir.

Toutes les dames n'ont pas ce courage, et l'un de mes émules en propagande en a rencontré une qui était vivement pressée d'assister un samedi soir à un cours de science sociale : — Je ne puis pas, répondit-elle, je communie demain ; j'ai déjà l'absolution et je veux rester en état de grâce ; mais demain soir, s'il y a cours, j'y assisterai.

Il suffira de signaler de pareilles aberrations aux partisans de la ***liberté d'enseignement*** pour qu'ils les rectifient. Sincèrement dévoués aux progrès de toutes les sciences, ils apprendront aux fidèles égarés que le désir de s'instruire, loin d'être un peché qui rende indigne de l'absolution, est méritoire aux yeux du ciel. Ils ajouteront que s'il est un péché réel et bien condamnable, ce n'est pas d'écouter l'exposition d'une théorie qui a pour objet le soulagement de toutes les misères ; mais bien au contraire de juger cette théorie sans la connaître, de l'excommunier aveuglément, et d'en interdire jusqu'à l'examen aux âmes dociles et timorées. Ce péché, sans doute, est fort grave, tout à fait contraire à l'esprit évangélique, à la liberté d'enseignement, à l'humanité, et, s'il n'a pas encore été frappé d'anathème du haut de la chaire, c'est que le temps sans doute aura manqué aux prédicateurs.

Au surplus, ce ne sont pas seulement les dames qui se laissent parfois intimider, et qui hésitent à prendre connaissance de la Théorie sociétaire. Dans une grande ville du Midi, l'autorité avait mis à ma disposition une salle de l'Hôtel-de-Ville ; les séances devaient avoir lieu le soir. Vous aurez un auditoire d'ouvriers, me dirent nos amis ; mais, si vous voulez que les bourgeois se risquent à venir vous entendre, il ne faut pas que la salle soit très éclairée. Il leur faut des coins obscurs où ils puissent se placer sans être connus, sans se compromettre.

Cet éloignement pour la vérité n'a rien qui surprenne, quand on se rappelle que la vaccine et le paratonnerre furent considérés longtemps comme des impiétés, contre lesquelles on excita le zèle des âmes pieuses. Prévenir la petite vérole, écarter la foudre, c'était braver le ciel. Ces deux inventions sont encore traitées avec défiance dans l'***Histoire de France*** du père Loriquet, curieuse diatribe contre l'intelligence humaine, contre la liberté, contre la France. Ce vil pamphlet me fut donné en prix au collége royal de Saint-Louis, et j'en parle autrement que par ouï dire.

A Besançon, mes leçons furent écoutées avec l'attention la plus soutenue. On s'appliquait à connaître, à retenir, à juger. Un public franc-comtois est avant tout fort sagace ; il se passionne difficilement, et je ne parlais point de manière à le passionner. La Théorie de Fourier n'est pas une déclamation, mais une science ; nous ne sommes pas des tribuns, mais des professeurs. Détruire des préjugés par la démonstration, présenter des idées organiques, lucides, fécondes, tel est notre but. Je n'ambitionne point, pour ma part, le succès de ces orateurs saints-simoniens, à la parole colorée, à la voix vibrante, qui électrisaient, transportaient la foule, pour laisser derrière eux, après des ovations éphémères, le vide et l'oubli. Notre système est riche en détails ; il a son vocabulaire technique, et nous ne pouvons songer à échauffer notre auditoire qu'à la fin d'un cours, lorque la communication sympathique s'est établie entre lui et nous, lorsqu'il nous a compris, lorsqu'il s'agit de faire appel à son dévouement pour la réalisation de cette Théorie, dont il entrevoit les splendeurs.

Un moment viendra où les disciples de Fourier ne devront s'adresser aux populations qu'avec le ton de l'enthousiasme, où il ne faudra plus à la propagation des professeurs, mais des prophètes : c'est le moment où l'Idée sera généralement comprise, où les fondations du premier phalanstère s'implanteront dans le sol, où la démonstration sera dans les faits, où il suffira de parcourir la ville en criant : « Les temps sont venus ; regardez, voyez, imitez ! » Le propagateur alors se présentera dans l'attitude d'un pieux architecte du moyen-âge dont j'ai admiré la statue : il tient à la main le modèle en relief de la cathédrale qu'il a bâtie, et regarde le ciel avec amour. Ainsi l'apôtre se présentera bientôt, rempli de confiance et disant : « Plus de murmures d'incrédulité, plus de contestations vaines, la transformation de la terre a commencé ; voici l'arche du salut, voici le phalanstère ! »

L'attitude du public bizontin fut surtout réfléchie. Cependant l'affluence toujours croissante pouvait passer pour un commencement d'adhésion, et, bien qu'il ne m'appartienne point d'enregistrer les applaudissements, je dois dire à nos amis qu'ils ne manquèrent pas ; une fois notamment, ils m'interrompirent. Je signalais la misérable condition faite à la classe ouvrière par le salariat ; je montrais que la rétribution dérisoire de la couturière, de la brodeuse, les poussait au vice ; qu'elles étaient souvent forcées de se vendre, et qu'il y avait à Paris des marchés d'esclaves au moment où Constantinople n'en veut plus !

Je raconte ces détails aux phalanstériens comme un symptôme des progrès de la cause, et je suis loin de partager l'illusion de quelques civilisés, qui, voyant un disciple de Fourier réunir subitement dans une ville un nombreux auditoire, se disaient : « Le moment serait bien choisi pour faire un cours de philosophie. » Eh non, messieurs, le moment n'est pas bien choisi, et votre cours d'idéologie, de psychologie ou d'onthologie attirerait fort peu d'auditeurs. C'est le socialisme qui attire la foule, parce que la France commence à comprendre qu'elle marche inévitablement à l'association, parce que nos enseignements sont d'accord ave le mouvement providentiel.

Non, ce n'est pas pour suivre un enseignement quelconque et pour entendre disserter qu'on se presse à nos cours ; la société souffre, elle cherche un remède à ses maux chaque jour mieux constatés. Il y a peu d'années, peu de mois, nos paroles étaient loin d'éveiller le même intérêt ; la raison publique a mûri. Plus nous marcherons, plus il sera facile d'obtenir du succès en parlant au nom de Fourier, et ces succès n'auront rien de personnel aux orateurs. Quand une grande pensée vient ébranler une nation, tous ceux qui l'expriment sont applaudis. Dans les instants de crise sociale, le premier venu, monté sur une borne, entend les acclamations saluer sa harangue, fût-elle incorrecte et bégayée, si elle est conforme au sentiment universel.

Mes deux premières leçons eurent lieu un vendredi et un samedi. Je fis une interruption, non seulement le jour du Seigneur, mais encore le lundi ; j'étais fatigué, et puis je ne pouvais résister à la demande d'un artiste aimé du public ; une représentation se donnait à son bénéfice le lundi soir ; il craignait de se voir enlever la ville. S'il est vrai que Pie IX, le pape admiré de l'Europe entière, ait ordonné la continuation des représentations théâtrales pendant la semaine sainte, afin de ne pas priver des familles nombreuses de leur gagne-pain au moment où les aliments sont chers, la science sociale pouvait, sans perdre de sa dignité, se montrer humaine et souscrire à une semblable pétition. Je repris la parole le mardi 9 mars, et les séances continuèrent chaque soir jusqu'à la fin de la semaine.

Lorsque j'allais commencer ma cinquième leçon (elle devait avoir pour sujet les ***richesses du phalanstère***), je reçus un numéro de la ***Démocratie pacifique*** renfermant ce paragraphe étourdissant de l'***Univers*** :

« Acceptant la loi que Dieu a donnée aux fils d'Adam, nous ne de-
» mandons pas plus l'abolition de la pauvreté que celle de la hiérar-
» chie ou de la propriété ; nous ne croyons nullement que la pauvreté
» puisse être abolie ; nous croyons qu'en l'abolissant on enlèverait à
» l'âme et à l'intelligence humaine leur plus grand et leur plus utile
» ressort. ***La pauvreté est bonne, elle est sainte, c'est Dieu qui l'a***
» ***faite.*** Ceux qui la veulent abolir ne connaissent ni Dieu ni leur
» âme, et, s'ils nous disent qu'ils aiment les pauvres, nous leur di-
» rons qu'ils ne connaissent point leur propre cœur. ***On n'aime***
» ***point les pauvres lorsque l'on hait la pauvreté.*** On aime la ri-
» chesse, c'est-à-dire, en dernière analyse, on s'aime soi-même et de
» la plus misérable façon. »

Ces mirobolantes absurdités m'éblouirent. Sans nommer le journal je commençai ma leçon par la lecture du paragraphe merveilleux. Il

remarquait dans les environs d'Alger, après dix-sept ans d'absence.

M. le maréchal, malade et alité, n'a pu recevoir Si-Ahmed-ben-Salem à sa descente de cheval, comme il l'aurait voulu.

La réception a eu lieu hier soir, à huit heures, dans le grand salon du palais du gouverneur, en présence des membres du conseil supérieur d'administration et de MM. les officiers généraux présents à Alger.

Si-Ahmed doit rester plusieurs jours à Alger. Une maison avait été préparée pour lui ; elle a été mise à sa disposition, et rien ne sera négligé pour lui donner une haute opinion de l'hospitalité française, de nos arts, de nos créations de tout genre dont le spectacle frappe sa vue pour la première fois.

Les pourparlers continuent à Bougie, à Sétif, à Philippeville avec les tribus de la grande Kabylie et leurs chefs. La situation est toujours bonne et progresse vers un bon résultat.

On lit dans le même journal :

C'est le 28 mars que les eaux du Mansourah ont jailli sur le plateau de Constantine. Cet évènement, qui change complètement la physionomie et la situation de cette ville, était bien de nature à exciter la joie publique. Aussi, tout le monde a-t-il répondu avec ardeur au signal qui a été donné par M. le lieutenant-général Bedeau, lorsque, ayant réuni les autorités civiles et militaires autour des fontaines, on a fait jaillir les eaux depuis si longtemps attendues.

Une allocution vive du général a excité les transports de la foule, parce qu'elle faisait comprendre les heureuses conséquences pour la ville, des beaux travaux qui venaient de s'achever, et qu'elle donnait l'espérance de voir bientôt se former une belle banlieue peuplée de colons européens, en même temps que la colonisation s'étendrait en plusieurs autres points de la province. On a répondu par les cris mille fois répétés de : Vive le roi ! vive l'armée ! vive le général Bedeau !

La conduite d'eau de Constantine, exécutée par les bras de nos soldats, fait beaucoup d'honneur au génie militaire, et particulièrement à M. le capitaine Corbin. C'est certainement le plus beau travail qui ait été exécuté en ce genre en Algérie.

Avis aux Actionnaires

De la Société du 10 juin 1845, et de celle du 15 juin 1840.

Nous sommes informés qu'un certain nombre de nos actionnaires n'ont pas eu connaissance des avis insérés dans la *Démocratie*, pour la convocation des assemblées générales. — Quoique les modifications apportées aux statuts rendent cette convocation suffisante, nous avons jugé convenable, d'accord avec le conseil de surveillance, de renvoyer ces assemblées, savoir : celle de la société de 1845, au dimanche 16 mai prochain ; et celle de 1840, au lundi 17 ; afin de pouvoir adresser aux actionnaires du département de la Seine des lettres de convocation à domicile.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR.— Le chemin atmosphérique de Saint-Germain a été inauguré hier. Le nouveau service s'est substitué à l'ancien et s'est continué toute la journée avec la plus grande régularité.

— Une femme qui, sous le nom de la *Reine Pomaré*, avait obtenu

[illegible] de commerce. La solution de ce dissident intéresse tous les auteurs dramatiques à leur début. Le *Droit* et la *Gazette des Tribunaux* disent que M. Vizentini consent à jouer la pièce de M. Pujol dans le délai d'un an, en se servant des décors et des costumes des magasins de l'Odéon. La *Gazette des Tribunaux* ajoute que M. Vizentini expliquera sans doute par la plaidoirie de son agréé comment il fera pour représenter la *Vie à Bord* sans vaisseau et sans marins. Nous sommes en effet curieux de savoir comment une pièce qui a pour but de montrer la vie maritime peut être jouée sans costumes spéciaux.

BIENFAISANCE. — La disette a réveillé dans tous les cœurs les sentiments de bienfaisance. Nous ne suffirions pas à enregistrer tous les faits remarquables de ce genre, tous les dévouements dont notre correspondance et les journaux des provinces nous apportent le récit. Nous citerons cependant M. le vicomte de Tocqueville, propriétaire à Naqueville, près de Cherbourg, et frère du député. A peine la disette a-t-elle commencé, qu'il a quitté Paris pour retourner à sa campagne, où il s'est empressé de faire exécuter des travaux qui occupent tous les habitants valides de la commune ; il s'est procuré un approvisionnement d'orge en quantité suffisante pour nourrir la commune jusqu'à la prochaine récolte, et il la fait vendre à 7 fr. le demi-hectolitre, tandis qu'elle se vend de 12 à 15 francs sur les marchés. D'abondantes distributions d'argent, de linge, de bois sont faites par lui aux nécessiteux des environs, et les pauvres ménages de plusieurs communes voisines reçoivent chaque semaine 7 à 8 kilogrammes de pain. Lui-même surveille les travaux et les distributions de secours, va dans les chaumières qu'il fait souvent réparer à ses frais, etc. ; les habitants du canton, dit une lettre qu'on nous écrit, le proclament leur providence. Toute cette activité de bienfaisance est d'autant plus méritoire que la fortune de M. de Tocqueville est loin d'être considérable.

LES RÉFORMES DU PAPE.— On écrit de Rome, 31 mars, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Déjà, il y a quelques semaines, on assurait dans des cercles bien informés que le pape rappellera les jésuites de la Suisse, pour donner le repos à ce pays si agité. Jusqu'à présent cependant, aucune démarche définitive n'a été faite par le saint-siége. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que le comte Rossi insiste sérieusement sur ce point depuis assez longtemps et qu'il s'occupe constamment et avec beaucoup d'habileté de cette affaire. Aucun ambassadeur des autres grandes puissances ne lui est jusqu'à présent venu en aide, et d'autre part on entrave fortement toutes ses démarches. Mais, malgré cela, nous ne serions aucunement étonnés de voir le pape prendre *motu proprio* cette importante résolution.

NOUVELLES DE LA MÉDITERRANÉE. — On écrit de Toulon, le 9 avril 1847, au *Courrier de Marseille* : « La petite division suédoise aux ordres du prince Oscar de Suède est attendue d'un moment à l'autre sur notre rade. L'autorité a ordre de recevoir le prince Oscar avec tous les honneurs dus à son rang.

» Le chargé d'affaires de Suède à Paris et le consul-général de la même nation à Marseille sont arrivés dans notre ville. »

— On écrit de Malte, le 1er avril, au même journal : « Le différend turco-grec, prenant une tournure inquiétante, l'Angleterre se met en mesure de tirer parti des évènements qui peuvent en être la conséquence. Dans la journée du 26 mars, nous avons vu partir de notre port les vaisseaux *le Vanguard*, capitaine Willes, *le Rodney*, capitaine E. Collier, et *l'Albion*, capitaine Fremante. Ces forces navales se rendent directement à Athènes, où elles stationneront jusqu'à nouvel ordre.

[illegible] au président Polk, doivent être employés par celui-ci à donner une solution pacifique à la guerre avec le Mexique. M. Black, consul américain à Mexico, a reçu un avis conforme et a dû faire une communication dans ce sens au gouvernement mexicain, afin de l'amener à une conclusion prompte et honorable pour les deux parties.

S'il faut en croire les Américains, la Vera-Cruz ne contient, tout au plus, que 2 800 hommes en état de porter les armes, et l'extrême disette la forcera de capituler bientôt. Le fort de Saint-Jean-d'Ulloa ne saurait tarder à suivre son exemple. Deux points faciliteront le débarquement des troupes américaines qui se sont donné rendez-vous à l'île de Sobos, à quelques 60 milles sud-est de Tampico : l'un, à l'ouest de l'île de Sacrificios et à 1 mille de l'enceinte orientale de la ville, et l'autre directement en face du mouillage d'Anton-Lizardo. Notre escadre, ajoute le *New-York Herald* auquel nous empruntons ces nouvelles, pourra aisément protéger le débarquement de nos troupes, sur quelque point qu'il s'effectue.

D'autre part, il paraît que le congrès mexicain aura toutes les peines du monde à faire adopter la loi de confiscation des biens de l'Eglise, car de tous les partis, les hauts fédéralistes sont les seuls à l'appuyer. Le clergé est en révolte ouverte, le peuple fanatisé se joint à lui, les églises se ferment, indices d'une crise prochaine. Si cet état de choses continue, si Santa-Anna persiste à vouloir faire passer cette loi, il doit tomber. En attendant, ce général prétend s'arroger la puissance dictatoriale. Mazatlan s'est déjà, dit on, prononcé en sa faveur, et l'on ajoute que les troupes, à San-Luis-de-Potosi, en ont fait autant. Quoi qu'il en soit, il est toujours retenu en cette dernière ville, par manque de numéraire.

On a récemment proposé, au sein du congrès, de nommer dictateur de l'Etat de la Vera-Cruz don Desoto, le gouverneur actuel. Cette place a été déclarée en état de siége, sous le régime de guerre, et une contribution militaire a été imposée aux habitants dont le revenu égale ou dépasse un dollar par jour. Cette contribution est mensuellement de 50 cents par chaque dixaine de dollars. Le général La Vega a été récemment nommé commandant général de la Vera-Cruz.

Trois courriers de la Nouvelle-Orléans sont arrivés à Philadelphie le 17 mars. Dans la première de ces villes, on avait reçu des nouvelles de Tampico jusqu'au 23 février. Le général Scott était à Tampico le 19 et s'était embarqué pour Lobos le 21. Les troupes, à Tampico, se sont, sur-le-champ, jointes à l'expédition contre la Vera-Cruz, leur nombre est de 2 000 hommes, car les volontaires seuls de la Louisiane et de Baltimore sont restés en garnison sous le commandement du colonel Gates.

Santa-Anna a publié une longue proclamation dans laquelle il déplore la détresse de son armée.

Chambre des Députés.

Séance du 15 avril. — Présidence de M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet tendant à abaisser à 250 fr. la moindre coupure des billets de la Banque.

Après un discours de M. de Morny et un résumé de M. Benoist, rapporteur, M. Léon Faucher développe son amendement, ainsi conçu :

« Article unique. — La moindre coupure des billets de la Banque de France, fixée à cinq cent francs par l'art. 14 de la loi du 24 germinal an IX, est abaissée à cent francs.

» La même disposition est étendue aux autres banques publiques autorisées »

M. LÉON FAUCHER. Les honorables membres qui ont proposé les amendements qu'on essayait d'écarter par la question préalable n'ont fait que tirer les prémisses des principes posés par la commission ; ils ont été plus logiques

obtint un grand succès de rire.

Lorsque des hommes de bon sens en sont arrivés à des conclusions pareilles à ce plaidoyer pour la pauvreté, comment ne reconnaissent-ils pas qu'ils ont fait fausse route, qu'ils ont tourné le dos à la vérité, en refusant de se rallier aux hommes qui réclament la multiplication de la richesse matérielle et intellectuelle, par l'association du capital, du travail et du talent ?

Il est vrai que l'*Univers* n'est pas un journal de bonne foi; il sait parfaitement que nous avons raison sur toutes les questions d'organisation sociale ; aussi refusera-t-il toujours de les discuter avec nous. Plaisanter sur la *mer de limonade* et les *mœurs phanérogames*, c'est là ce qu'il appelle réfuter la Théorie de Fourier. Il sait très bien que Fourier ne proposait comme conclusion de son système et que nous ne proposons nous-mêmes à la société actuelle que la constitution d'une commune sociétaire. Il sait encore que, même dans les questions relatives à la cosmogonie et à l'amour, les assertions de Fourier se justifient parfaitement quand on se donne la peine de les peser avec impartialité, sans faire appel à l'hypocrisie et au gros rire de l'ignorance. Mais c'est précisément parce que l'*Univers* connaît toute la solidité de nos idées que nous avons été, que nous serons encore l'objet de ses attaques passionnées.

Dans une polémique avec l'*Alliance*, journal catholique assez rapproché de nous, l'*Univers* a dit que l'association du capital et du travail, que la participation de l'ouvrier aux bénéfices absorbés maintenant par l'entrepreneur, semblait un principe équitable, chrétien, fraternel, mais qu'on ne pouvait accepter ce principe sans être conduit inévitablement à toutes les extravagances du phalanstère.

Repousser un principe juste, chrétien, que l'on est obligé de confesser tel, le repousser uniquement parce qu'il nous conduirait à reconnaître nos torts et à saluer une doctrine sainte que nous avons insultée comme les valets de Pilate insultaient le Christ, n'est-ce pas avouer qu'on met sciemment les préventions et les répugnances d'une secte égoïste au dessus de la justice, de l'esprit chrétien, de la vérité ?

Les journaux adversaires de la Théorie de Fourier se divisent en deux classes : fanatiques et politiques. Tous, cuirassés de préjugés presque impénétrables, ont pour emblèmes les crustacés ; mais les journaux fanatiques, conduisant leurs lecteurs à reculons, sont des écrevisses ; les journaux consacrés à la politique pure, exclusive du socialisme, sont des crabes ou des *cancres* marchant de côté, les uns à droite les autres à gauche, sans jamais avancer directement.

La *Gazette de Lyon*, le *Spectateur de Dijon*, l'*Union franc-comtoise* et autres journaux pharisiens de la province, sont des écrevisses inoffensives. Pour symboliser l'*Univers*, il faudrait qu'il existât au monde une espèce d'écrevisses venimeuses.

On ne peut en vouloir aux crustacés qui rétrogradent naïvement, par une suite inévitable de leur conformation défectueuse. De ce nombre est la *Gazette de Lyon*, très honnête personne. Elle nous a plusieurs fois attaqués franchement et avec une ardeur prouvant assez qu'elle croyait sa cause bonne. Je ne sais si après un engagement sérieux elle persisterait dans la même loyauté. Bien des journaux de l'espèce écrevisse nous ont d'abord combattus sérieusement, parce qu'ils croyaient avoir facilement raison de *nos utopies*. Puis, quand ils ont vu que nos principes étaient basés sur des observations incontestables, que toutes nos déductions s'enchaînaient avec une logique invincible, ils ont refusé le combat et se sont rejetés immédiatement sur les *petits pâtés* et les *baleines*. Bien des adversaires ont passé, du jour au lendemain, de la discussion calme aux injures, parce qu'ils étaient effrayés de l'avantage que nous avions pris sur eux dans la question sociale, et qu'en face de leurs abonnés, de leurs actionnaires, ils aimaient cent fois mieux se démentir que se confesser phalanstériens ou même bienveillants à notre égard.

C'est ainsi que la presse éclaire le monde.

Je crois jusqu'à nouvel ordre à la bonne foi de la *Gazette de Lyon*, mais comment croire à la bonne foi de l'*Univers*, qui se dit un journal religieux et qui divise au lieu de relier, qui se dit un journal chrétien et qui est d'autant plus malveillant à notre égard que nous cherchons davantage à démontrer les concordances de notre théorie avec le christianisme ?

Lorsque l'Ecole de Fourier se produisit dans le monde, un véritable organe de la religion chrétienne aurait dit : « Voici des hommes animés des intentions les plus généreuses : ils veulent comme nous soulager toutes les misères, ils veulent même aller dans le bien plus loin que nous, car à l'aumône insuffisante et toujours humiliante, ils proposent de substituer une féconde organisation du travail. Nous devons étudier leurs idées avec bienveillance, propager même les parties de leur système dont l'évidence nous sera démontrée ; mais il est regrettable que des gens si bien intentionnés ne mettent pas expressément leur œuvre sous le patronage de l'Evangile. »

Lorsque l'Ecole sociétaire, parvenue à la seconde période de son développement, comprit qu'elle n'était pas en désaccord avec les traditions religieuses de l'humanité, que sa doctrine était au contraire l'accomplissement et la consommation des promesses évangéliques, lorsqu'elle déclara qu'elle était chrétienne, un journal sincèrement chrétien s'en serait applaudi. Consacrant à la cause de l'humanité ses connaissances théologiques, il aurait montré que le pain quotidien, c'est le *minimum* assuré dans le phalanstère ; que la volonté de Dieu faite sur la terre comme au ciel, c'est le règne de l'attraction ; que l'on ne peut séparer sans doute ce que Dieu a uni, mais que Dieu n'a pas uni les époux qui se détestent, et que la sympathie désintéressée est la règle évangélique de l'amour. Un journal vraiment religieux aurait constaté que le Christ, changeant l'eau en vin aux noces de Cana, multipliant les pains dans le désert, et même y ajoutant des poissons, n'était pas complice de ces théories de macération forgées après lui ; que le Christ, amnistiant la femme adultère, n'eût pas encouragé le rigorisme hypocrite de nos pharisiens actuels ! Si l'organe sincère du christianisme avait discuté ces interprétations, ces concordances, du moins il aurait loué le sentiment qui nous portait à les rechercher.

Plus tard, un nouveau moyen de rapprochement s'est présenté ; un pape généreux, aimant son peuple et l'humanité, a excité l'admiration de l'Ecole phalanstérienne. Un journal chrétien, ne se proposant que l'union, la concorde universelle, un journal digne du beau nom de catholique, eût recueilli les témoignages de sympathie respectueuse que nous adressions à l'héritier de Saint-Pierre, mais non ; l'*Univers* veut diviser, veut excommunier, veut repousser tout ce qui n'est pas servilement dévoué au jésuitisme ; pour être admis dans son église, il ne suffit pas de révérer le Christ et l'Evangile, d'admirer le pape, il faut épouser toutes les préventions d'une coterie.

Nous n'aurons jamais l'absolution, parce que si le christianisme est saint pour nous, jamais nous ne respecterons les abus, les violations de la liberté, c'est-à-dire du principe chrétien qui pourrait se commettre à l'ombre d'un caractère religieux. Nous n'aurons jamais l'absolution, parce que nous ne sommes pas des avocats, mais des observateurs impartiaux, décidés à signaler toutes les injustices ; nous ne serons pas absous, parce que tout en défendant aujourd'hui le prêtre ou la religieuse calomniés, nous serions prêts à dénoncer le lendemain l'acte d'arbitraire ou de cupidité commis par un évêque ou par une supérieure. Nous ne laisserons pas le philosophe opprimer le catholique, nous ne laisserons pas non plus le catholique opprimer le philosophe, et chasser hypocritement Quinet de sa chaire. Quoi qu'il advienne, et dût l'écrevisse pour nous se changer en scorpion, nous serons fiers des rancunes que nous attire l'impartialité aussi largement pratiquée.

L'église catholique est aujourd'hui dans une situation fausse, anti humaine, anti-chrétienne ; les curés, vicaires et desservants y sont à la merci de l'évêque, la nomination de l'évêque y est à la merci du favoritisme. Toute tyrannie a ses avocats, l'*Univers* est l'avocat de cette tyrannie sacerdotale, tyrannie odieuse qui vient de mettre sans pain l'abbé Thions comme cent autres, et qui est assez cruelle pour obliger ses victimes à dire de temps en temps : Nous sommes contents, nous sommes libres.

Quand l'église aura ses officialités, ou plutôt son jury ecclésiastique, appliquant, après débat contradictoire, des pénalités régulières, quand les évêques seront élus comme dans la primitive église, l'*Univers* devra disparaître avec tous les journaux pharisiens et anti-chrétiens qui se disent catholiques. Ils disparaîtront, et leur chute, comme celle de l'*Epoque*, servira la considération du parti qu'ils perdaient par la contagion de leur impopularité.

(*La suite prochainement.*) VICTOR HENNEQUIN.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

Demain, aux Français, un *Poète*, par un jeune écrivain de grande espérance. — A l'Odéon, le *Syrien*, œuvre inégale, décousue, mais supérieure à *Virginie*, attire chaque soir un grand nombre de spectateurs. Mme Dorval est très belle dans la grande scène du troisième acte. — Les artistes espagnols ne débuteront que samedi au Théâtre-Italien. — Samedi, à l'Opéra-Comique, la 1re représ. du *Bouquet de l'Infante*, opéra en 3 actes, sur lequel l'administration compte beaucoup.—*Ce que Femme veut*... a été hier chaleureusement applaudie au Vaudeville.—La *Duchesse de Marsan* sera jouée samedi à l'Ambigu, et *Jeanne d'Arc* vendredi à la Gaîté.—Au théâtre Comte, *Perrin et Lucette* composent avec *Kokoli* un spectacle varié et intéressant,

Eh bien ! messieurs, je le répète, ce qui existe à l'état anormal et avec des dangers réels, je viens vous demander de le régulariser et de lui donner toutes les garanties légales.

Nous pouvons citer des exemples étrangers. En Belgique, plusieurs banques, et notamment la société générale de Belgique, émettent des billets de 100 fr. ; cette société en a pour 3 millions. Ces billets sont parfaitement admis dans la circulation, et ils n'y causent aucune perturbation.

On oppose à la coupure de 100 fr. le danger du discrédit et de demandes trop nombreuses de remboursement. Eh bien ! la Belgique a éprouvé une crise très grave, par sa propre faute, à cause de la mauvaise constitution de ses banques, qui avaient engagé dans les opérations industrielles le capital nécessaire pour faire face à l'émission de ses billets. Parmi les billets venus à remboursement pendant cette crise, il a été constaté que les billets de 100 fr. étaient en moindre proportion.

L'Angleterre a des billets de 5 livres sterling. Ces billets sont-ils un danger pour elle ? Nullement. La banque d'Angleterre a fait banqueroute en 1797 ; non pas à cause de la trop faible coupure de ses billets, mais parce qu'elle a été entraînée par son gouvernement dans une situation désespérée, et qu'elle lui a prêté 22 millions sterling quand elle n'avait qu'un capital de 15. C'est la suppression des garanties qui lui étaient imposées qui a entraîné la suspension de ses paiements. Pendant que nous battions monnaie de soldats par la conscription, l'Angleterre luttait contre nous en battant monnaie de papier. Si les coupures de 5 livres avaient été la cause du désastre de la banque d'Angleterre, croyez-vous qu'en 1819 un esprit ausi distingué que sir Robert Peel eût établi cette coupure ?

La Banque de France suspendit aussi ses paiements en 1806 ; car c'était suspendre ses paiements que réduire ses remboursements à 500 000 fr. par jour ; et cependant la Banque de France n'avait pas de billets de 100 fr. Elle était entraînée par des causes analogues à celles qui avaient décidé la banqueroute de la banque d'Angleterre, par l'abus d'emprunts faits par le trésor.

L'honorable membre insiste sur les avantages que présentera son amendement sous le rapport des facilités de circulation et sur sa proportion avec notre monnaie circulante, et il termine en engageant la Chambre à autoriser une coupure qui n'a pas d'inconvénient sérieux, et qui est réclamée par le commerce.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je viens demander à la chambre d'adopter le projet de la commission et de repousser l'amendement de l'honorable M. Léon Faucher, qui me paraît de nature à changer l'état de la circulation en France, à en changer même la base.

Quel est aujourd'hui notre système de circulation ? La principale circulation en France est monétaire, métallique ; le papier n'en est que l'appoint, le complément. Les espèces aujourd'hui en circulation s'élèvent à environ 2 milliards. A côté de ce chiffre, il faut comprendre pour 355 millions de papier émis soit par la Banque de France, soit par les divers autres établissements financiers.

Le chiffre de la circulation métallique est-il toujours rigoureusement le même ? Non, sans doute, et il ne dépend pas du gouvernement de l'accroître ou de la diminuer ; elle dépend toujours du mouvement des affaires. L'important est qu'elle soit considérable et ne soit remplacée que dans de faibles proportions par le papier.

Aujourd'hui, comme je viens de le dire, nous avons en circulation environ 2 milliards en espèces et 355 millions en papier, soit le cinquième.

Le gouvernement, lorsqu'il a présenté le projet de loi actuellement en discussion, a formulé des billets de banque de 250 fr. à côté des billets de 500 fr., parce qu'il lui a semblé que cette émission ne pouvait, en aucun cas, altérer la circulation métallique. La commission a substitué le chiffre de 200 fr. au chiffre de 250 fr. consenti par le gouvernement. L'administration n'a vu aucun inconvénient à ce changement, car une si faible différence n'empêchera sûrement pas la masse des transactions commerciales de se faire en valeurs métalliques.

Je dis donc que la commission ayant proposé une coupure de 200 fr. à celle [...]genterie, la vendrait pour acheter en place des couverts de ce métal que je n'ai pas besoin de nommer. (On rit.) Je crois que ce n'est pas là un moyen sérieux et certain de s'enrichir. L'argent est sans doute un moyen de circulation coûteux, vous pouvez le remplacer par un moyen de circulation factice et gratuit, mais à côté de ces avantages que je viens de discuter devant vous, et qui sont, vous le voyez, très douteux, il y a d'énormes inconvénients qui seraient la conséquence de la substitution du papier au métal et qui sont, à vrai dire, le côté le plus sérieux de la question.

La monnaie métallique est une monnaie nationale ; c'est une monnaie reconnue également pour les échanges avec l'étranger et pour les opérations commerciales qui ont lieu à l'intérieur ; tandis que votre monnaie de papier, quelle que soit l'habileté du graveur, quelle que soit la perfection du papier, ne sera jamais une monnaie d'un usage universel ; elle ne pourra servir que pour les opérations de l'intérieur.

Sans doute, cela peut paraître au premier aspect une bonne affaire que de changer du papier pour du métal, cela peut paraître une spéculation heureuse, mais si plus tard le besoin du métal se fait sentir, et que l'on ne puisse pas y pourvoir, on se trouve condamné à tous les dangers et les embarras qui résultent nécessairement de l'exportation du numéraire. C'est un danger fort grave, auquel, pour ma part, je ne voudrais pas exposer le pays.

M. le ministre cite l'exemple de ce qui s'est fait depuis quelques années pour limiter la circulation du papier et augmenter autant que possible la circulation du numéraire. Les mesures prises à cet égard par sir Robert Peel lui font le plus grand honneur, car elles ont eu pour but de prévenir, en 1844, une crise comme celle que l'Angleterre a éprouvée en 1819.

Nous n'avons pas, continue M. le ministre, pour supporter les crises, les mêmes ressources que l'Angleterre ; nous ne pouvons pas, comme elle, augmenter notre commerce ; il nous faut donc éviter des crises de cette nature, et pour cela il faut empêcher l'exportation du numéraire, ce qui arriverait certainement avec des billets de 100 fr., et c'est ce qui, dans mon opinion, n'arrivera pas avec des billets de 200 fr. Maintenons notre circulation dans les conditions actuelles, n'allons pas au-delà, car ces conditions sont celles de la prospérité du pays.

MM. Blanqui, d'Eichtal et Duchâtel sont encore entendus.

M. GARNIER-PAGÈS. Le danger n'est pas dans le chiffre de la coupure ; il est dans le chiffre du capital émis ; or, dès que M. le ministre des finances saura que la valeur du papier-monnaie émise est de 200 ou de 300 millions, l'inconvénient disparaîtra.

L'amendement de M. Léon Faucher est mis aux voix et rejeté à une forte majorité.

L'article du projet est mis aux voix et adopté, sous la réserve de ce qui est relatif aux banques des départements, sur lesquelles il y a un amendement de M. Lestiboudois

La discussion est continuée à demain.

L'abondance des matières nous force d'ajourner à demain notre second article sur l'expédition de Kabylie.

Bourse du 15 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 »»	78 »»	77 90	77 90	4 Can. 5 0/0	1290 »»
— — fin courant	78 10	78 20	78 05	78 20	Act. d J. »	407 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 85	115 85	115 75	115 75	Ch. S. G. »	953 »»
— — fin courant	115 95	116 »»	115 80	115 85	V. r. dr.	[illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours »» »»	Banq. de Fr. dr cours 3265 »»	— Ob. anc. 1075 »»
4 0/0 J. » » 100 »»	O. V. de Par. » 1300 »»	— — nouv. [illegible]
Emp. 1844. au Ct » » [illegible]	C. hyp..... » [illegible]	V. r. gauc. [illegible]
— fin Ct » » »»	— Gouin.... » 1177 50	Paris à Sc. [illegible]
B. du Trés. » » [illegible]	— Gann.... » [illegible]	— à Orléans [illegible]
		— à Rouen. [illegible]

[...]et juin, 97 à »»; juillet et août, 97 à »»; septembre et octobre, 96 à 95.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 à 101 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 avril.

8 1/2 OPÉRA. — Othello, la Péri.
8 »|» FRANÇAIS. — Le Poète (1re représentation), les Héritiers.
7 »|» ODÉON. — La Comtesse d'Altemberg, un Mariage sous Louis XV.
8 »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, Alix.
7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 »|» VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... une Chaise pour deux, Partie à trois.
6 1/4 GYMNASE. — Cour, d'Aranda, Simplice, Fumiste.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Les Deux pierrots, Ether, l'Enfant de l'Amour, Ma Femme et mon parapluie.
6 1/4 PALAIS-ROYAL. — Une Fièvre brûlante, un Docteur en herbe, le Portier, Amour et Biberon, un Bouillon.
7 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Palma, Monte-Fiasco, Quatre saisons.
6 1/2 GAITÉ. — Jeanne d'Arc (1re représentation).
» »|» AMBIGU. — Relâche.
7 »|» CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Perrin et Lucette, le Sourd, Ricco.
5 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonheur, Argot, la Fille, le Hussard.
6 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutous, Visite en prison.
6 »|» BEAUMARCHAIS. — Egill le Démon, le Pacte d'Amour, Fille et Garçon, le Souvenir.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 16 AVRIL.

Diète générale de Prusse.

L'ouverture de l'assemblée des Etats a eu lieu dimanche 11 avril, dans le grand salon blanc du palais du roi à Berlin.

Le roi s'est rendu à pied de la cathédrale au palais, accompagné par une foule immense qui le saluait de ses acclamations.

Le roi, s'étant assis sur son trône, a prononcé le discours suivant :

Sérénissimes princes, nobles, seigneurs, comtes et barons, chers et féaux députés de l'ordre équestre, des villes et des communes ! Je vous souhaite la bienvenue du fond de mon cœur, en ce jour où la grande œuvre de mon père, feu le roi Frédéric-Guillaume III de glorieuse mémoire, reçoit son accomplissement.

Le noble édifice des franchises des Etats (*Staendischer Freiheiten*) dont le feu roi fonda les huit colonnes puissantes sur la base profonde et inébranlable du caractère particulier de ses divers peuples, se trouve aujourd'hui achevé par la réunion des Etats assemblés. Un toit protecteur couvre désormais cet édifice. Le roi voulait lui-même mener son œuvre à fin, mais ses intentions échouèrent devant l'impossibilité d'exécuter les plans qu'on lui proposait.

Il en est résulté des maux, que de son coup d'œil clairvoyant, il reconnut avec douleur ; il en est résulté surtout cette incertitude qui préparait maint terrain généreux à produire de la mauvaise herbe. Mais bénissons encore aujourd'hui la conscience de ce roi fidèle et chéri qui dédaigna des triomphes personnels, prématurés, afin de préserver son peuple d'une ruine ultérieure, et honorons encore sa mémoire en nous gardant de remettre en question, par des innovations hâtives, son œuvre qui vient à peine d'être achevée.

Je refuserais d'avance mon concours à toute entreprise de ce genre. Laissons faire le temps et surtout l'expérience, et confions, ainsi qu'il convient, notre œuvre aux mains de la Providence qui saura la développer et la mûrir.

Dès les premiers travaux de nos Etats provinciaux, je me suis aperçu de l'absence de toute unité dans notre mode de représentation par Etats, et je me suis souvent posé pour la résoudre consciencieusement la grande question : Comment pourrait-on remédier à ce mal ? Mes résolutions à ce sujet en sont venues depuis longtemps à leur point de maturité. Aussitôt après mon avènement au trône, j'ai fait pour les réaliser un premier pas en créant les comités des Etats et en les convoquant peu de temps après. Vous savez, Messieurs, que j'ai rendu périodiques les convocations de ces comités, et que je leur ai attribué la même liberté de mouvement qu'ont les diètes provinciales. Dans le cours ordinaire des choses, leur sphère d'action suffira pour amener cette unité tant désirée. Mais la loi du 17 janvier 1820, concernant la dette publique dans celle de ses parties qui n'a pas encore été mise à exécution, confère aux Etats des droits et leur impose des devoirs qui ne peuvent être exercés ni remplis, ni par des assemblées provinciales, ni par les comités des Etats.

Héritier d'une couronne que j'ai reçue sans atteinte, et que je dois et veux léguer sans atteinte à mes successeurs, je me sens, il est vrai, entièrement libre de toute espèce d'engagement non réalisé, surtout en ce qui concerne des points que mon auguste prédécesseur, éclairé par sa conscience de souverain, s'est gardé d'exécuter. Mais cette loi a été exécutée dans toutes ses parties essentielles, cet édifice de droits a été fondé sur elle. On a prêté des serments sur elle, et une expérience de 27 ans a prouvé, même dans cette réalisation incomplète, que cette loi était inspirée par une haute sagesse. C'est pourquoi je me suis mis à l'œuvre, pour la compléter, avec confiance, mais avec toute la liberté que me donne l'omnipotence royale.

Ennemi implacable de tout arbitraire, je devais être avant tout l'adversaire irréconciliable de l'idée de composer, par un arrangement artificiel et arbitraire, une assemblée d'Etats qui eût ôté toute valeur à la création généreuse de mon prédécesseur bien-aimé. Par conséquent, j'avais résolu depuis longues années de ne former cette assemblée voulue par la loi, *que par la réunion des diètes provinciales en une seule diète.*

Cette assemblée est formée. Je lui ai conféré tous les droits qui découlent de la loi précitée ; j'ai fait plus encore ; j'ai fait bien au-delà des dispositions de cette loi, bien au-delà des promesses du feu roi, je lui ai accordé, dans certaines limites nécessaires, le droit de voter les impôts. C'est là, Messieurs, un droit dont la responsabilité est d'un plus grand poids que l'honneur qu'il confère. Cette importante assemblée marquera désormais des époques importantes dans l'histoire de notre pays, époques prévues par mes lettres-patentes du 3 février.

Chaque fois que ces époques se présenteront, je convoquerai les diètes réunies autour de mon trône pour délibérer avec elles sur le bien de mes peuples, et pour leur fournir l'occasion d'exercer leurs droits. Mais je me suis expressément réservé le pouvoir de convoquer ces grandes assemblées, même en dehors des cas prévus par la loi, chaque fois que je le jugerai bon et utile ; et je le ferai volontiers et souvent, si la diète actuelle me donne la preuve que je peux le faire sans porter atteinte à mes hauts devoirs de souverain.

Le peuple libre et fidèle de mon père, le mien, a reçu avec une vive reconnaissance toutes les lois que nous lui avons données pour la protection de ses intérêts les plus élevés, et notamment les lettres patentes du 3 février. Malheur à celui qui voudrait ternir cette reconnaissance pour la changer en ingratitude !

Tout Prussien sait que depuis vingt-quatre ans toutes les lois concernant sa liberté et sa propriété ont été préalablement soumises aux délibérations des Etats. Mais tout le monde sait aussi que, dès aujourd'hui, sauf l'impérieuse et calamiteuse exception d'une guerre, je ne contracterai point d'emprunt, je n'augmenterai point les impôts existants et je n'en imposerai pas de nouveaux sans le libre assentiment de tous ces Etats.

Nobles seigneurs et féaux Etats ! je sais qu'en vous confiant ces droits, je mets entre vos mains un précieux joyau de liberté, et que vous saurez en faire un emploi loyal. Mais je n'ignore pas non plus que quelques-uns mésestiment le prix de ce joyau, et que beaucoup de personnes le trouvent insuffisant. Ainsi, par exemple, une partie de la presse n'exige rien moins de moi et de mon gouvernement qu'une révolution dans l'Eglise et dans l'Etat ; elle exige de vous, Messieurs, des actes d'une ingratitude coupable, des actes d'illégalité et même de désobéissance. D'autre part, beaucoup de personnes, et il y a dans leur nombre des personnes aux intentions des plus honnêtes, voient notre salut dans une transformation des rapports naturels entre le peuple et son prince en des rapports conventionnels garantis par des chartes, scellés par des serments.

Puisse l'exemple du seul pays heureux, dont la constitution est l'ouvrage des siècles et d'une sagesse héréditaire sans égale, et non d'un lambeau de papier, ne pas être perdu pour nous, puisse-t-il être apprécié à sa juste valeur ! Que si d'autres pays trouvent leur bonheur par d'autres voies que ce peuple et que nous-mêmes, savoir par la voie de « constitutions faites et octroyées, » nous devons et nous voulons les en féliciter sincèrement et fraternellement. Nous voulons contempler avec l'admiration la plus méritée l'exemple sublime d'une volonté ferme, qui, par une constance inébranlable et par une haute sagesse, réussit à arrêter, à comprimer et à apaiser ce que cet ordre de choses renferme d'éléments alarmants. Nous voulons l'admirer, surtout en ce qu'il profite au bien de l'Allemagne et au maintien de la paix de l'Europe.

Mais la Prusse, Messieurs, ne peut pas supporter un tel ordre de choses. Que si vous me demandez : Pourquoi ? je vous répondrai : Jetez un *seul* regard sur la carte de l'Europe, sur la situation géographique de notre pays, sur la composition de notre Etat ; regardez les contours de nos frontières, pesez la puissance de nos voisins, et avant tout traversez en esprit les phases de notre histoire ! Il a plu à Dieu de faire grandir la Prusse par l'épée, par le glaive de la guerre au dehors ; par le glaive de l'esprit au-dedans, non pas de l'*esprit négatif* du siècle, mais de l'esprit *de l'ordre et de la discipline*. Je le proclame ici, Messieurs, de même que dans un camp, à moins de s'exposer aux plus grands dangers et de commettre les plus grandes folies, il ne peut y avoir qu'*une seule* volonté. Le roi de Prusse, qui exigerait de ses sujets une *obéissance servile*, commettrait un crime, mais il en commettrait un plus grand encore en n'exigeant pas d'eux ce qui fait la gloire de l'homme libre : l'obéissance pour l'amour de Dieu et de sa conscience. Ceux que le sens de ces mots pourrait alarmer, je les renvoie au développement de nos lois depuis un siècle, aux édits qui concernent les diètes, enfin à cette assemblée et à ses droits. Ils y trouveront de quoi se rassurer, s'ils le veulent.

Nobles seigneurs et féaux Etats ! Il me tarde de faire la déclaration solennelle, qu'aucune puissance de la terre ne pourra jamais m'amener *à changer les rapports naturels entre le souverain et son peuple*, rapports qui, par leur vérité entière, nous font si forts, *en des rapports conventionnels et constitutionnels*, et que jamais je ne permettrai *qu'une feuille écrite vienne s'interposer pour jouer le rôle d'une seconde providence entre Dieu, Notre-Seigneur au ciel, et ce pays, pour nous gouverner par ses paragraphes, et pour remplacer par eux la sainte et antique fidélité*. Que la vérité soit entre nous. Il y a *une* faiblesse dont je me sais entièrement libre. Je ne brigue point une vaine faveur populaire. Et qui pourrait le faire en présence des enseignements de l'histoire ?

Je n'aspire qu'à accomplir mes devoirs le mieux que je puis et selon ma conscience, et à *mériter* la reconnaissance de mon peuple, *ne dût-elle jamais ma tomber en partage*.

Dans les premières années de mon règne, j'ai souvent éprouvé du chagrin et de l'impatience de ne pouvoir écarter les obstacles qui s'opposaient à ce que je puisse vous convoquer plus tôt en assemblée, nobles seigneurs et féaux Etats. J'ai eu tort, Messieurs ; nous nous serions rencontrés les uns et les autres, beaucoup moins riches en expériences, expériences en partie précieuses, sinon toujours bonnes, du moins d'une valeur inappréciable. Aujourd'hui nous avons devant nous l'expérience de sept années, et Dieu nous accordera la faveur que ce ne soit *pas en vain*.

Les menées d'un parti d'un côté, les bons sentiments de mon peuple de l'autre, sont maintenant clairs et ne laissent plus le moindre doute. C'est un privilége sublime des fonctions royales que de désigner les choses par leur vrai nom, toujours et sans aucune crainte. C'est ce que je viens faire aujourd'hui devant vous, comme un devoir à accomplir. Je vous prie maintenant, Messieurs, de me suivre un instant, pour considérer avec moi l'état des choses d'un regard pénétrant.

La calamité qui, dans les dernières années, a visité toute l'Europe, a pénétré également jusqu'à nous, bien qu'elle se soit fait sentir chez nous moins durement que dans les autres pays ; elle nous a trouvés bien armés, et je puis donner à mon gouvernement le certificat honorable qu'il a fait, pour l'atténuer, tout son possible, et les moyens ne nous manquent pas de lui faire face à l'avenir, pour peu que Dieu veuille nous préserver d'une nouvelle disette. Ici je dois rendre hommage à la bienfaisance privée, qui de nouveau s'est montrée si généreuse et si sublime, et je lui en exprime en ce moment devant vous mon admiration et ma gratitude. Mais continuons.

L'amortissement de la dette publique marche bien, les impôts ont diminué et les finances sont en bon ordre. Cet état des finances me procure le bonheur d'offrir aux provinces un don de deux millions de thalers pour leurs caisses de secours.

L'administration et la justice sont chez nous plus pures qu'on ne saurait peut-être les trouver dans aucun autre pays. Dans la procédure, une voie est frayée à la publicité et à l'oralité des débats ; des routes, des canaux et d'autres constructions sont en voie d'exécution, et cela dans des proportions inconnues jusqu'alors ; les arts et les sciences sont dans un état de rare prospérité ; les richesses nationales vont toujours croissant ; l'industrie et le commerce, bien qu'ils ne soient pas à l'abri des vacillations européennes, sont pourtant dans une situation satisfaisante eu égard aux circonstances actuelles. Votre sollicitude paternelle et le meilleur vouloir de notre part ne sauraient être méconnus dans aucun point. La presse est libre autant que les lois de la confédération le permettent ; la liberté des cultes s'associe d'une manière vivifiante à notre ancienne liberté de conscience, et mon armée, la ligne autant que la landwehr, notre juste orgueil et notre fort bouclier, peut se dire incomparable.

Nous sommes dans les meilleurs rapports avec nos voisins, ainsi qu'avec les puissances en-deçà et au-delà de l'Océan ; quant à nos alliés, avec lesquels nous délivrâmes naguère encore l'Allemagne et du bon accord desquels dépend le maintien de la paix qui règne dans la majeure partie de l'Europe depuis près de trente-deux ans, nous avons avec eux des rapports plus intimes et plus raffermis que jamais.

Je pourrais encore ajouter bien des choses capables de faire fléchir nos genoux devant Dieu dans un sentiment de reconnaissance ; mais c'en est assez ; car ce que nous avons dit est un sujet suffisant de reconnaissance et de sa-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 17 AVRIL 1847.

SALON DE 1847.

(7e article.)

PAYSAGES. — INTÉRIEURS. — GRAVURES.

Dans la peinture de paysage comme dans la peinture de marine, la palme appartient cette année à M. Hoguet. M. Hoguet nous est venu d'Allemagne ; nous ignorons s'il jouit de l'autre côté du Rhin de la réputation qu'il a si rapidement conquise parmi nous ; mais depuis deux ans, tout au plus, qu'il s'est fait connaître en France, sa place est marquée parmi nos premiers paysagistes. La simplicité de ses procédés, la hardiesse de son exécution, la vérité de ses effets, et par-dessus tout le caractère austère et sérieux de sa peinture lui constituent cette originalité puissante qui est le signe distinctif des talents de premier ordre. Personne n'a jamais rendu comme M. Hoguet la lumière froide de nos soleils d'hiver ; personne n'a compris comme lui la majesté sévère et désolée des sommets des montagnes. Il peut dire avec Victor de Laprade, cet autre amant des saintes solitudes :

> J'irai boire l'eau vierge aux sources des grands fleuves,
> Mes pieds se poseront sur l'azur du glacier,
> Je veux baigner mon corps aux flots des brises neuves,
> L'éther le trempera comme l'onde l'acier.
>
> Je veux monter si haut sur les Alpes sublimes,
> Que rien ne vienne à moi des miasmes d'en bas ;
> Un nuage à mes pieds couvrira les abîmes,
> Si le monde rugit je ne l'entendrai pas.

Des rochers amoncelés par des tempêtes anté-diluviennes, aucune végétation excepté l'herbe courte et pâle des montagnes et les grands sapins noirs nageant dans la brume, les lits des torrents où tombent les avalanches, et pour horizons les pics neigeux baignés d'éternels brouillards, voilà le domaine que s'est choisi M. Hoguet, et nul encore ne l'y a suivi. Pour lui, lors même qu'il descend de ces sommets, il en rapporte toujours cette couleur argentée, cette lumière humide qui les inonde. Son paysage exposé cette année, prouve victorieusement que l'originalité de la peinture est parfaitement indépendante du choix des sujets ; il représente tout simplement la butte Montmartre ; mais, par la hardiesse de sa touche et l'harmonie savante de sa couleur, M. Hoguet a tiré d'un motif si vulgaire une admirable peinture. Ce chemin tortueux bordé de haies et de pierres, ce monticule aride couvert ça et là d'un gazon flétri, ces grands moulins gris qui agitent leurs ailes sur un ciel pâle sont humectés par l'atmosphère froide d'une matinée de printemps. M. Hoguet a déployé, comme à l'ordinaire, dans l'exécution des terrains une science et une audace que personne n'a surpassées.

Quant à la marine de M. Hoguet, c'est la seule qui nous satisfasse complètement parmi celles que contient le salon de cette année. La mer grise et glacée nous a rappelé une petite marine de Bonnington, que nous avons vue à l'exposition de la rue Saint-Lazare. Le bateau qui court sur les vagues est peint avec une rare fermeté. Les personnages de ce tableau, comme ceux de la *Butte Montmartre*, sont exécutés avec la même sûreté de pinceau que le paysage, qualité bien rare chez les paysagistes. Nous ne comprenons pas comment le jury, qui ferme les portes du Louvre à M. Jules Dupré et à M. Théodore Rousseau, y laisse pénétrer M. Hoguet qui mérite certes bien les honneurs d'un refus en pareille compagnie.

De la peinture prodigieusement habile de M. Hoguet à la peinture maladroite de M. Corot, il y a sans doute une distance énorme, mais il y a aussi plus d'un rapport. La différence est toute dans la main-d'œuvre ; l'impression est aussi puissante quoique d'une nature tout autre. Si M. Hoguet est plus grandiose, si les cols des montagnes, si les horizons des mers prennent sur ses toiles des dimensions gigantesques de la nature, M. Corot plus simple, plus rêveur, nous promène silencieusement sous l'ombre des bois, le long des rivières, à la lueur du crépuscule. Ce sont des scènes qu'on rencontre à chaque pas devant soi, mais qu'on n'apprécie que dans de certaines dispositions de l'esprit, des paysages qu'on ne voit pas quand on les a sous les yeux, mais qui vous reviennent dans le recueillement de la solitude, en même temps que les souvenirs les plus intimes de l'âme. Il est impossible d'examiner cette peinture en détail ; on la sent, mais il est inutile de chercher à la comprendre, on n'y trouverait rien. Du soleil ? Non, ces tableaux sont uniformément gris. Une composition, un arrangement agréable de feuillages, de rochers, d'horizons ? une disposition savante de la lumière ? Il n'y a rien de tout cela. Un simple bois au travers duquel on aperçoit un ciel transparent et les horizons lointains de la mer ; une rivière où le ciel reflète les dernières teintes du soir, avec une barque au milieu et un buisson sur le premier plan, voilà les deux paysages de M. Corot cette année. Ce sont les œuvres d'un poète plutôt que d'un paysagiste ; les terrains n'ont pas de plans, les arbres n'ont pas de branches, les buissons n'ont pas de feuilles, et pourtant cela est vrai, très vrai, non dans le détail, mais dans l'ensemble.

Un autre poète qui ne sait pas peindre non plus, mais qui aime aussi la nature, M. Diaz, fait des paysages moins mélancoliques, moins élégiaques, mais chauds, parfumés et lumineux comme une journée d'été, luxuriants, plantureux et touffus comme une antique forêt. Des rayons d'or glissent à travers le feuillage mobile, rejaillissent sur les vieux troncs grisâtres et caressent les herbes frémissantes. Une atmosphère tremblotante circule sur les mousses humides et vertes, sur les bruyères fleuries et les ronces entrelacées. On sait que M. Diaz va le plus souvent chercher ses paysages dans les épais massifs de la forêt de Fontainebleau. Cette magnifique forêt, le paradis des paysagistes est malheureusement devenu l'objet des ignobles attaques d'un odieux mercantilisme ; ses vieilles futaies tombent sous la hache et sont remplacées, sous prétexte d'entretien, par des arbres étiolés et rabougris, alignés et pressés comme des soldats en ligne. Que la Liste civile rase peu à peu les bois de Meudon et de Chaville, qu'elle accapare sournoisement le parc de Saint-Cloud et l'entoure tout entier de palissades, c'est déjà sans doute un plat et mesquin abus de pouvoir ; mais quand on la voit, pour vendre quelques bûches de plus, renverser nos arbres séculaires et dévaster la plus belle forêt de France, sans qu'il y ait aucun recours contre cet ignoble vandalisme, il est permis de se demander à quoi nous servent nos sous-préfets et nos députés, et de regretter l'ancienne aristocratie qui respectait du moins ces forêts, la richesse et la beauté de la France. Il y avait à Fontainebleau un étang magnifique, la mare aux Evées ; on a commencé par l'éparpiller dans des ruisseaux à grenouilles ; puis, pour en finir, on coupe les grands arbres qui l'entourent. Défricher une forêt, grand Dieu ! Je comprends bien la haine des anciens peuples de Bohême pour les civilisateurs d'Allemagne qui venaient détruire les bois, chasser les éperviers sacrés et couper les dieux, les grands chênes prophétiques. Quand les anciens adoraient les bois sacrés, c'était par reconnaissance ; ils savaient bien que le déboisement fait déborder les grands fleuves et inonder les campagnes. Notre société marchande, qui fait argent de tout, commence à porter la peine de ses profanations.

Mais ces choses-là touchent de trop près au bourbier de la politique, dans lequel nous ne voulons pas encore salir nos pieds ; égarons nous plutôt avec M. Flers parmi les marécages bordés de saules verts, au milieu des chaumières de Normandie, enfouies sous les grands arbres. Bien que les tableaux de M. Flers soient presque tous très mal exposés, il nous a semblé cette année au moins égal, sinon supérieur à lui-même. Nous n'en dirons pas autant de M. Achard, son tableau est bien inférieur à ceux des années précédentes ; il y a toujours une très belle exécution dans les fonds, dans les terrains, mais l'ensemble est mat et froid. Il est permis à un peintre de se répéter, mais la seconde édition ne doit jamais être inférieure à la première.

Les tableaux de M. Brissot avaient été exécutés jusqu'ici d'une manière sèche et arrêtée, dans ceux de cette année, il a modifié son système : les contours ont disparu pour faire place aux jeux de la lumière, au bruissement de l'air à travers les feuilles, il y a plus de moelleux dans la touche, les détails se fondent mieux dans la masse. Ce que M. Brissot a perdu en finesse et en précision, il l'a gagné en couleur et en harmonie.

M. Anastasi paraît vouloir devenir le Meissonnier du paysage ; ses toiles microscopiques affrontent les plus gros arbres de Fontainebleau. De ses six petits tableaux, deux surtout sont très remarquables ; l'un est un grand châtaignier pris aux environs de Senlis, l'autre une colline couverte de rochers et de bruyères, avec un ciel d'orage et des nuages nuancés de teintes grises et argentées. Une étude de soleil couchant vu d'une hauteur, est un essai d'une grande hardiesse, ainsi qu'un dessous de bois dont les arbres épais ne laissent voir ni ciel ni horizon. L'excessive finesse des deux autres tableaux de M. Anastasi nous ferait craindre de le voir tomber dans la minutie, si les premiers ne montraient une exécution solide et forte.

Pendant que la plupart des peintres abusent des paysages d'automne, M. Leroux semble n'avoir vu la nature qu'au mois d'avril. Cet abus des verts crus fait papilloter ses tableaux, d'ailleurs bien composés et largement peints, et en rend l'effet criard. On trouve le même défaut dans un des tableaux de M. Martin intitulé *Paysage et Ronde*. Nous préférons son *Elie prêchant la foi* et son *Elysée traversant le désert*. Ces deux paysages arides et brûlés par le soleil sont peints avec une grande énergie.

[illegible] Rédempteur, Maître et Roi. Cet aveu, le voici : « Moi et ma maison, nous servirons le Seigneur ! » (En prononçant ces paroles le roi s'est levé en étendant sa main droite vers le ciel.)

Je reporte mes yeux obscurcis des égarements de quelques-uns à l'ensemble de mon peuple. Alors mes yeux redeviennent limpides, bien que la joie y fasse naître des pleurs ; là, messieurs, se trouve ma consolation dans toutes les tristes expériences de mon règne. Mon peuple continue à être cet ancien peuple chrétien, ce peuple loyal, fidèle et valeureux, qui a combattu dans les batailles livrées par mes prédécesseurs, et dont les honorables qualités n'ont fait que s'accroître en même temps que la gloire et la grandeur de la patrie. C'est encore ce peuple qui, dans les jours de la détresse nationale, s'est allié plus intimement qu'aucun autre avec son roi paternel, et l'a depuis, pour ainsi dire, porté sur ses épaules de victoire en victoire.

Mon peuple, Messieurs, a été souvent tenté par les arts de la séduction, mais il n'a jamais succombé à l'épreuve. Il sortira tout aussi pur de la plus puissante de ces épreuves. Car on reconnaît déjà de plus en plus la véritable nature sacrilège de ce jeu audacieux qu'on s'est fait du christianisme, et, de cet abus qu'on fait de la religion en la prenant pour moyen de bouleversement, et ces tentatives se meurent dans leur impuissance. Ma confiance inébranlable dans la fidélité du peuple comme dans le moyen le plus sûr pour éteindre la flamme meurtrière, a jusqu'à présent toujours été magnifiquement récompensée, tant par la génération la plus avancée en âge que par les jeunes fils de notre patrie prussienne, tant ici que là où un autre langage que le nôtre est parlé.

Veuillez donc l'entendre, nobles seigneurs et féaux Etats, et que par vous le pays entier le sache : des indignités, auxquelles nous avons été exposés depuis sept ans, moi et mon gouvernement, *j'en appelle à mon peuple!* de toutes les expériences outrageantes, qui peut-être me sont encore réservées, *j'en appelle d'avance à mon peuple!* Mon peuple connaît mon cœur, il connaît mon attachement et mon amour pour lui, et il m'est attaché avec amour et fidélité. Mon peuple ne veut pas que des représentants empiètent sur le gouvernement, il ne veut pas d'un partage de la souveraineté et de sa grandeur, *il ne veut pas voir briser le pouvoir absolu de ses rois*, qui ont fondé son histoire, sa liberté, son bien-être, qui seuls peuvent protéger toutes ses acquisitions les plus chères et qui les protégeront, si Dieu continue de lui accorder sa grâce.

Mais sachez-le, Messieurs, les sentiments du peuple, ce n'est pas dans des arcs de triomphe de verdure; ni dans les acclamations lors des fêtes, que je les reconnais ; ce n'est pas non plus dans la louange ou le blâme de la presse que je les trouve; c'est bien moins encore dans les demandes dangereuses, quelquefois même criminelles de certaines adresses, telles qu'elles parviennent au trône, aux Etats ou à d'autres corps constitués, que je trouve les sentiments du peuple. Mais je les ai lus de mes propres yeux dans ces touchants remerciements des hommes pour des bienfaits à peine promis, pas encore entièrement donnés ; je les ai rencontrés là où de vastes terrains étaient submergés, où les hommes guérissaient à peine des blessures mortelles de la faim ; je les ai vus dans leur joie si belle, dans leurs yeux mouillés de pleurs, lorsqu'il y a trois ans, la vie de la Reine et la mienne ont été si miraculeusement sauvées ! C'est là qu'est la vérité et c'est dans mes paroles qu'est la vérité, quand je dis : c'est là un peuple magnifique ! Et je sens tout entier le bonheur d'être le souverain de ce peuple. Vos cœurs me comprendront et se joindront à moi, si dans cette grande œuvre je vous demande de la manière la plus pressante de vous montrer dignes de ce peuple !

Sérénissimes et nobles princes, comtes et seigneurs ! par la position que ma loi vous attribue dans la diète réunie, vous aurez reconnu mon intention, que je la veux digne, correspondante à la notion de la seigneurie allemande et utile au bien de l'Etat entier. J'ai la confiance que, dans cette heure et pendant ces jours, vous sentez profondément ce que c'est que d'être les premiers d'une nation et quelles obligations une telle position impose. Vous récompenserez ma confiance

Vous, Messieurs de l'ordre équestre, des villes et campagnes, vous êtes, j'en suis convaincu, pénétrés de cette vérité, que dans cette heure et pendant ces jours, vous êtes les premiers de vos ordres respectifs et qu'à cause [illegible] pour le roi et la patrie ! »

Dans ma monarchie, aucun des trois Etats n'est placé au dessus ou au dessous de l'autre. Ils sont placés sur le même rang ; ils jouissent de droits également importants et de faveurs pareilles, mais tous dans leurs limites. Voilà l'égalité possible et raisonnable; voilà la liberté !

Puissants seigneurs et féaux Etats, un mot de plus sur une question vitale, je dirai même la question vitale entre le trône et les Etats. Feu le roi a appelé à la vie, après une mûre réflexion, l'institution des Etats dans son sens historico-allemand, et je n'ai continué son œuvre que dans ce sens-là. Pénétrez-vous, je vous en conjure, de l'esprit de ces anciens établissements. Vous, Messieurs, vous êtes les Etats allemands dans l'antique acception du mot, c'est-à-dire, avant tout et essentiellement, « les représentants et les conservateurs de vos propres droits, » des droits des Etats qui ont confié leur mandat à la majorité de cette assemblée. — De plus, vous aurez à exercer les droits que la couronne vous a reconnus. Vous aurez encore à donner consciencieusement vos conseils à la Couronne dans le cas où elle vous demandera ces conseils. Enfin, il vous est loisible de porter au pied du trône, mais après un examen mûri, les pétitions et les griefs qui correspondent à votre sphère d'action et à votre horizon.

Voilà les droits, voilà les devoirs des états germaniques, voilà leur sublime mission, Mais leur mission n'est pas de représenter des opinions, de *faire valoir les théories des doctrines modernes*. Une telle mission serait contraire à l'esprit germanique ; elle s'opposerait à la réalisation pratique du bien général, car elle amènerait une complication inextricable avec la couronne qui doit régner d'après la loi de Dieu et du pays, et d'après sa propre détermination. *La couronne ne peut pas, elle ne doit pas se plier à la volonté des majorités*, à moins que la Prusse ne soit annihilée en Europe

C'est avec la connaissance intime de ma position et de votre mission, c'est avec la ferme résolution d'agir dans toutes les circonstances conformément à cette connaissance, que je suis venu au milieu de vous et que je vous ai parlé avec une royale franchise. La même franchise m'engage maintenant à vous donner en témoignage de la confiance que j'ai placée en vous, nobles seigneurs et féaux Etats, ma parole de roi que je ne vous aurais pas convoqués, si j'avais eu le moindre doute que vous interpréteriez différemment votre mission, ou que vous pourriez songer à jouer le rôle de soi-disant représentants du peuple. Je ne vous aurais pas convoqués, parce que mon intime conviction aurait vu dans une telle représentation du peuple un danger réel pour le trône et l'Etat et que je considère comme mon premier devoir de maintenir le trône et l'Etat, tels qu'ils sont établis, dans toutes les parties de mon gouvernement.

Je me souviens des paroles d'un ami couronné : « La confiance fait naître la confiance. » C'est là aujourd'hui ce qui fait ma plus belle espérance. Que ma confiance soit bien grande en vous, c'est ce que je vous ai prouvé par mes paroles, et ce que j'ai scellé par le fait de votre convocation. J'attends donc de vous aussi, Messieurs, des témoignages de confiance, et ces témoignages de confiance se traduiront dans votre réponse par des faits. C'est comme votre plus fidèle, votre meilleur et votre plus véritable ami, Dieu m'en est témoin, que je vous ai convoqués; je crois fermement que parmi vous tous, que je vois devant moi, il n'est pas un seul qui ne serait pas décidé à se montrer mon ami par le temps qui court Plus d'un d'entre vous était présent à Kœnigsberg, le 10 septembre 1840, et il me semble entendre encore le bruit tonnant de votre serment de fidélité qui me pénétra et me réchauffa l'âme. Déjà, au jour même où mes provinces héréditaires me rendaient leurs hommages, beaucoup d'entre vous me répondirent par un « oui » qui ne s'effacera jamais de mon cœur, lorsque je les engageai à m'aider par le cœur et l'esprit à seconder mes efforts pour conserver la Prusse telle qu'elle est et telle qu'elle doit rester, si l'on ne veut pas qu'elle périsse ; à ne pas me laisser sans appui dans ma marche énergique et réfléchie, mais à persévérer dans les bons comme dans les mauvais jours. Acquittez-vous maintenant de votre parole. Ne manquez jamais au serment que vous m'avez juré si solennellement.

Vous en avez le pouvoir rien qu'en remplissant l'une de vos plus importantes missions, en choisissant pour les comités de véritables et sincères amis du trône et de ma bonne cause, des hommes qui ont compris que, dans ces [illegible] sions de nos assemblées d'Etat, vous vous montrerez également vrais Prussiens. Alors, Messieurs, croyez-moi, la seule chose qu'il nous faut, la bénédiction de Dieu, qui est le commencement et la fin de toutes choses, ne nous fera point défaut. Ce bienfait, fruit de l'harmonie générale de nos sentiments, répandra sur notre génération et sur les générations à venir, et je l'espère, sur la belle et vaste patrie allemande, comme un large fleuve sur les bords duquel on aimera s'établir, aussi bien que sur les rivages les plus fortunés de notre globe. Et maintenant, je vous répète du fond de mon cœur épanoui :

Soyez les bienvenus.

La Chambre des députés a rejeté, après une très courte discussion, un amendement de M. Lestiboudois, tendant à autoriser les banques de province à émettre des billets de cent francs. On ne pouvait objecter à cette disposition le danger d'une trop grande émission, car chacun sait que les billets d'une banque circulent très difficilement en dehors de leur circonscription, et que les billets eux-mêmes des comptoirs de la Banque de France, quoique garantis par la Banque, ne se trouvent à Paris qu'en quantité tout-à-fait minime.

Mais le gouvernement, ayant la pensée de fondre toutes les banques de province dans la Banque de France, s'est refusé à donner aux banques particulières un moyen d'extension.

Quelques autres amendements ont été écartés sans discussion, et l'ensemble de la loi a été adopté par 243 voix contre 47.

La Chambre entendra demain des rapports de pétitions.

La Chambre des pairs a voté aujourd'hui, après une courte discussion, le projet de loi relatif à l'établissement d'un service de bateaux à vapeur entre le Havre et New-York.

Banquet d'Orléans.

On nous écrit d'Orléans :

De bien heureux progrès vers l'Idée phalanstérienne se sont manifestés dans notre ville à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Fourier. L'an dernier, nous étions 45 seulement ; cette année, nous n'avons pu satisfaire aux nombreuses demandes, les dimensions de la plus grande salle n'ayant permis d'accueillir que 75 personnes.

Sur ce nombre, nous comptions cinquante phalanstériens avoués et vingt-cinq cœurs d'élite, trop sincères pour se dire acquis aux idées de Fourier avant des études plus complètes.

Les autorités, averties par nous de notre projet quelque temps à l'avance, se sont montrées bienveillantes ; l'esprit public, las de l'infécondité d'une politique d'opposition quand même, se retourne vers une doctrine aux flancs larges, vraiment capables de procréer le bien-être général.

Le président de notre réunion était un honorable vieillard qui a connu Fouier, a suivi ses conférences, et qui, ayant fait passer ses principes au creuset de sa longue expérience des hommes, les a professés hautement depuis. Ce vieillard phalanstérien a usé sa généreuse vie par cinquante années de guerre au service de l'Angleterre. Que de

---

M. Martin voit le désert tout rouge, M. Thuillier le voit tout blanc. Nous n'avons pas vu l'Afrique; il est possible qu'il n'y ait que des lumières blanches et des ombres bleues; pourtant Decamps et Marilhat nous représentent les pays chauds sous des couleurs moins froides. Les études faites par M. Thuillier aux environs de Constantine nous semblent des effets de neige. Trois jolies vues prises en Auvergne et sur les côtes de Provence montrent d'ailleurs que M. Thuillier n'a pas tout à fait oublié la France.

Le talent de M. Blanchard est très agréable, mais un peu mesquin et peu convenable pour de grandes toiles. Ses *Environs d'Eu* sont un charmant tableau ; il est fâcheux seulement qu'il soit si près d'un paysage de M. Roqueplan. M. Blanchard appartient malheureusement à la vieille école classique dont le représentant au Salon de cette année est M. Wattelet. M. Wattelet doit être de l'Académie; son paysage ressemble à un paravent de cheminée.

Nous préférons certainement les paysages de MM. Paul Flandrin et Desgoffes aux paysages purement classiques; cependant l'école dite du style dépense bien du talent pour obtenir un bien triste résultat. M. Aligny arrive au style sans donner à ses tableaux l'aspect de vieilles tapisseries lavées à l'eau sale; ses paysages de marbre nous plaisent bien plus que les paysages de laine de MM. Desgoffes et Paul Flandrin. Sans doute ces deux artistes font des tableaux consciencieux qui ne manqueraient pas de caractère s'ils étaient reproduits par la gravure ; mais on ne peut s'habituer à ce pays sans soleil ; c'est le pays de l'ennui. A coup sûr on y joue la tragédie et on y lit la *Revue des Deux-Mondes*.

Avant de quitter les paysages, citons les deux petits tableaux de M. Grenet, qui sont d'une couleur très agréable ; ceux de M. Léon Fleuri, qui a fait de véritables progrès depuis deux ans ; de M. Hostein, qui peint toujours avec la même conscience et le même abus des details. *La Fonte des balles*, dans le Freychutz, par M. Thierry, tableau d'un assez grand effet, quoique peint comme un pastel, et enfin des dessins de M. Bellel, qui rappellent, pour l'énergie et l'originalité, quelques paysages de Decamps.

Les peintres de marine ne brillent pas beaucoup à l'exposition de cette année ; à part la marine de M. Hoguet, nous en avons vu bien peu qui méritent d'être remarquées. M. Gudin semble se reposer des bons tableaux qu'il faisait autrefois. Excepté son *Aurore boréale*, qui est d'un assez bel aspect, mais dont nous ne pouvons vérifier l'exactitude, ses marines sont fades et d'une vilaine couleur. Citons encore l'*île Hoy*, de M. Hildebrandt ; le *Matin et le soir d'un naufrage*, de M. Durand-Brager, quelques vues de M. Meyer, et des bateaux très bien étudiés, de M. Louis Garnerey.

M. Hippolyte Garnerey s'est créé un genre à lui dans lequel il se trouve, jusqu'ici sans rivaux ; ses tableaux sont la poésie du laid. Ce qu'il lui faut, à lui, ce sont des mares puantes, au milieu de murs en ruines, de vieilles maisons qui vont crouler, et dont la charpente détraque. Eh bien ! il trouve moyen de faire avec cela de charmants tableaux, qui plaisent par leur aspect autant qu'ils étonnent par leur vérité. On ne voudrait pas passer cinq minutes dans les pays qu'il représente, et on resterait des heures devant ses tableaux : je ne pourrai plus voir de vieilles masures dégradées, bordant des ruisseaux sales et d'obscures impasses sans me figurer une charmante peinture de M. Garnerey.

Canaletto semble toujours revivre dans M. Joyant, qui n'a exposé cette année qu'un petit tableau, *la Douane de mer sur le grand canal, à Venise*. M. Justin Ouvrié continue à peindre des châteaux ; sa vue d'*Ypres* nous paraît plus ferme d'exécution que ses anciens tableaux.

Il est impossible de rien reprocher à M. Granet ; sa palette est un daguerréotype, et il n'y a pas dans ses tableaux une touche de lumière qui ne soit mathématiquement à sa place. Mais, s'il est peu de peintres aussi vrais, il en est peu d'aussi ennuyeux. Cette année, il a tenté un effort pour sortir de sa monotonie; le sujet était différent, le tableau est resté le même. Des *Chrétiens retirant le corps d'un martyr jeté dans le grand cloaque de Rome* sont un grand tableau où il y a des arbres, un soleil couchant, de gros nuages dans le ciel; c'est du moins ce qu'on y voit en s'approchant ; mais, si l'on s'éloigne de dix pas, la scène se passe dans une cave, et ce n'est pas une des plus laides qu'ait faites M. Granet. Dans ses trois autres tableaux, il n'a pas cherché à sortir de ses habitudes. De grands moines blancs rangés dans une cave, voilà Eudore dans les catacombes de Rome ; d'autres moines entourés de nourrices dans une autre cave, voilà Nostradamus recevant les malades dans sa maison. Enfin une troisième cave, où des moines chantent les vêpres, constitue le quatrième et le meilleur tableau de M. Granet. Ce tableau est d'une vérité désespérante. Un seul regard sur ces moines qui chantent les vêpres vous cause autant d'ennui que si vous les entendiez réellement chanter.

Nous avons remarqué une sorte de *Bazar turc* de M. Frère, peint dans la manière de M. Granet, mais avec beaucoup plus de soin et de fermeté dans les détails, et un petit *Intérieur d'Atelier*, par M. Constantin, d'une grande vérité de couleur. M. Prosper Lafaye a exposé un *Intérieur de Salle à manger* d'un joli aspect, et dont les détails sont exécutés avec infiniment d'esprit. Les peintres belges pourraient étudier ce tableau, pour se convaincre qu'on peut allier la plus extrême finesse avec une grande hardiesse de brosse. Les Intérieurs de monuments de M. Meyer risquent fort de ressembler à des jeux de patience ; mais, comme il y a de l'ensemble, cette patience devient une qualité. Ce sont des *Vues de l'Alhambra, de la Mosquée de Cordoue* et *de l'église Saint-Marc*.

Mais pour la peinture d'intérieurs comme pour la peinture de fleurs et d'animaux, personne, cette année, ne peut lutter avec M. Philippe Rousseau. Rien de plus joli que son coq sautant par une fenêtre, au milieu de petits lapins effrayés, si ce n'est peut-être sa petite table de cuisine où sont placés des fromages et des legumes. Sa taupe entourée de lapins est aussi un fort beau tableau, et rien n'égale l'éclat et la légèreté de ses papillons volant sur un bouquet de roses. M. Ph. Rousseau est un coloriste de premier ordre, et ses tableaux sont toujours largement compris comme ensemble, malgré l'extrême finesse des détails et des accessoires.

N'oublions pas les bouledogues de M. Champmartin, qui valent infiniment mieux que ses portraits ; les petits chiens très bien exécutés de M. Elmerich; les moutons et les chevaux de Mlle Rosa Bonheur, et le rendez-vous de chasse de M. Heyroult, qui a dans sa touche quelque chose de la facilité et de la hardiesse de M. Alfred de Dreux.

Avant de quitter la peinture à l'huile, réparons un oubli : nous avons trouvé dans la galerie de bois une très jolie tête d'Egyptienne par M. Landelle. La draperie est d'une bonne couleur, et l'originalité de son type donne à la figure un charme particulier. M. Landelle a été moins heureux dans sa tête d'enfant du grand salon qui a trop l'air d'un couvercle de boîte à bonbons. Nous devons aussi rendre justice à l'Œdipe détaché de l'arbre de M. François Millet ; ce tableau, vu ses énormes empâtements de couleur, pourrait servir de transition entre la peinture et la sculpture, mais, lorsqu'on est parvenu à le regarder sous un jour convenable, ce qui n'est pas facile, on y découvre une science de coloris qui justifie l'audace effrénée de la brosse. Nous n'avions vu jusqu'ici de M. François Millet que des pastels exécutés dans un système analogue.

M. Aimé Millet a exposé deux portraits dessinés avec une pureté sévère qui suffirait pour déceler en lui l'habitude de manier le marbre. Mais deux excellents dessins ne suffisent pas à un artiste comme lui, et nous espérons bien le retrouver l'année prochaine dans la salle des sculptures.

Nous avons admiré la même fermeté dans les beaux dessins de M. Brillouin, qui s'était déjà fait remarquer dans les deux dernières expositions. Ses dessins inspirés par Victor Hugo, Hoffmann et George Sand, son *Sermon de province au dix-septième siècle* et son *Atelier de Rubens*, sont remarquables non-seulement par la beauté de l'exécution, mais par la recherche consciencieuse de la couleur locale, des figures et des costumes.

Les dessins de M. Bida sont exécutés dans un tout autre système ; il faut y regarder à deux fois pour ne pas les prendre pour des gravures. Il en est de même des paysages à la plume de M. Duval, qui sont un prodige d'adresse et de patience. Citons encore deux très jolies têtes au pastel, par M. Chassevent, une copie au crayon de la *Bataille d'Isly*, par M. Massard, copie qui vaut l'original, et les miniatures de Mme de Mirbel, de M. Frédéric Millet et de Mme Bénard.

L'exposition de gravures contient bien peu d'œuvres remarquables. Cependant, le *Saint Pierre* de M. Ingres a été parfaitement rendu par M. Pradier ; le caractère des têtes a été bien conservé, et le tableau gagne à être vu sans sa couleur. M. Blanchard a fait aussi une bonne gravure d'après la *Sainte Famille*, de Bouchot, et M. Paul Girardet plusieurs excellentes vignettes d'après Philippoteaux et Karl Girardet. Enfin la gravure de M. François, d'après un tableau de M. Delaroche, le *Cheval blessé*, d'Alfred de Dreux, gravé à la manière noire par M. Manceaux, la meilleure production que nous ayons encore vue de cet artiste ; et les délicieuses vignettes sur bois de M. Lavoignat, d'après Meissonnier, forment à peu près la série des gravures remarquables que contient le salon de cette année. Parmi les graveurs à l'eau forte nous ne citerons que MM. Marvy et Bléry, qui sont autant des peintres que des graveurs, et M. Toudouze, qui reproduit avec une rare habileté des ruines de monuments grecs.

Enfin, avant de quitter le salon nous recommandons aux amateurs de couleurs riches et de draperies éclatantes de jeter les yeux sur les magnifiques vitraux de MM. Karl Hauder et Gonssolin.

L. R. D'ARNEM.

ples, — à l'Ordre, — à la Propriété, — à la Liberté, — à l'École sociétaire, — à l'Association intégrale de tous les peuples, — au premier Phalanstère, — à la Famille.

Nous reproduisons les deux derniers :

AU PREMIER PHALANSTÈRE ! Bientôt l'exactitude de la science sociale sera démontrée par de splendides créations, comme fut démontrée naguère la certitude astronomique, par l'apparition d'une planète radieuse en un point désigné du firmament.

Alors tous auront des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, un cœur pour aimer, une âme pour comprendre Dieu ?

Alors les ouvriers qui s'approcheront unis pour reconstruire le temple ne seront plus renversés par une flamme mystérieuse et terrible, alors le bonheur nous sera donné par surcroît parce que nous aurons cherché d'abord le règne de Dieu et sa justice.

Et déjà s'ouvrent les yeux, s'ouvrent les oreilles, de lointaines perspectives se rapprochent et se dessinent à l'horizon, de douces harmonies se font entendre, les cœurs s'échauffent, l'amour, le véritable amour va les enflammer. Les âmes s'ouvrent et s'illuminent.

L'universelle Providence se révèle à nous.

Déjà des dons précurseurs nous sont arrivés ; de nos jours un nouvel astre découvert, la douleur presque supprimée, la rapidité de la foudre mise au service da la pensée humaine.

Après de telles faveurs, vous arrêterez-vous froids et indifférents ? Non, Messieurs, l'heureux augure de votre présence à ce banquet dit bien que vous nous hâterons tous ensemble vers cette terre promise, dont Fourier a tracé et préparé la voie.

Tout nous le dit, les temps sont proches En avant ! Dieu le veut.

AU PREMIER PHALANSTÈRE !

A LA FAMILLE ! L'amour de la famille est l'une des passions saintes du cœur de l'homme. De combien de douleurs, d'amertume et de larmes la satisfaction d'un si doux sentiment est-elle mêlée aujourd'hui ! Quels crimes, hélas ! viennent souvent se substituer aux plus douces effusions !

Dans l'ordre sociétaire, plus de larmes, plus de crimes souillant le sanctuaire familial, plus de soucis cruels, plus d'inquiétudes cuisantes, plus de responsabilité terrible, plus de profession imposée despotiquement.

Les enfants courront d'eux-mêmes au travail rendu attrayant, leurs généreux instincts écloront au soleil bienfaisant de l'association.

Pères, mères, enfants, vous n'aurez plus qu'à vous aimer sincèrement.

A l'amour de la famille délivré de toutes angoisses, de toutes entraves !

Deux chansons phalanstériennes de Festeau ont suivi les toasts. M. R... a prononcé ensuite d'une voix émue l'allocution suivante :

A LA FRATERNITÉ PHALANSTÉRIENNE ! Depuis longtemps, Messieurs, la noble cité d'Orléans nous servait de passage, et à part sa vieille et glorieuse histoire, à laquelle tout cœur français paye à chaque fois un nouveau souvenir, toujours, comme pour tant d'autres villes, nous passions froid, ennuyé, endormi, insoucieux, sans aucun lien entre le point de départ et le point d'arrivée.

Hier encore, la ville d'Orléans nous était indifférente, et voilà qu'aujourd'hui notre cœur s'y réveille rempli et entouré de sympathies, inondé de bonheur de trouver à chaque pas désormais, non plus à qui parler, mais avec qui communier dans une grande pensée d'harmonie.

Il est dur de vieillir, Messieurs, quand on s'aperçoit que la vie va commencer pour le monde ; mais nous sentons et nous croyons comprendre la grande loi des attractions proportionnelles aux destinées ; et, confiant dans un avenir dont l'immensité n'excite point en nous de puériles impatiences, nous acceptons comme un bonheur suffisant pour nous ici-bas, et celui d'apporter dans l'étroite mesure qui nous a été faite, notre part de travail à la régénération sociale, et celui de fraterniser avec tant d'amis.

A LA FRATERNITÉ PHALANSTÉRIENNE !

Enfin, le dîner s'est terminé par un chaleureux discours de V. C., résumant à grands traits les sentiments épars dans nos toasts, et achevant par un dernier effort de son éloquence, ce que sa présence avait si bien commencé, le ralliement général de tant d'hommes de cœur autour du buste de Fourier.

Je n'ai pas besoin de vous dire quels transports, quels applaudissements ont accueilli ces discours, comme les toasts et les chansons.

Un autre nom que celui de Fourier a été prononcé dans la réunion, de l'assentiment général ; celui d'un Orléanais. Gabin fut un esprit d'élite, avocat distingué, qui est mort après avoir professé hautement pendant sa vie les principes phalanstériens. Son dernier travail fut un projet de comptoir communal et véridique pour la vente des produits des vignobles orléanais, travail précieux pour notre cité. C'est dans l'association agricole et industrielle que nos concitoyens trouveront le développement indéfini d'une aussi admirable situation topographique.

Je vais laisser maintenant parler les chiffres ; ils ont aussi leur éloquence. Il y a dix ans, il y avait deux phalanstériens à Orléans, Gabin et... ; il y a un an, 20 phalanstériens et 45 seulement au banquet de Fourier ; cette année, 50 phalanstériens et 75 convives seulement, à défaut d'une plus grande table. — A l'année prochaine donc, la proportion nous dit 150 phalanstériens, quatre cents convives !

La Phalanstère à table.

Sous ce titre l'*Union*, journal du Mans, vient de publier un article qui montre à quel degré d'abaissement se ravalent nos adversaires. Cet article atteste une absence complète d'esprit comme de bonne foi, et l'ignorance la plus profonde de la théorie qu'il injurie. Nous la reproduisons en entier. Cette vengeance nous suffira.

Le 7 avril, la Phalanstère s'est rassemblée au complet de dix personnes, dont quatre moutards, dans la salle Valentino, célèbre par ses danses plus ou moins échevelées, dans le but d'y manger, d'y boire et d'y lâcher pas mal de bordées de *tartines* arrosées de beaucoup de bouteilles à 12.

Quand la première faim a été apaisée, le grand-prêtre phalanstérien, le prophète de Fourier, le révélateur de la femme libre, a psalmodié un très-long discours, qui a eu l'avantage d'endormir les quatre moutards et leurs respectables mamans. Puis, remplissant un verre de vin toujours à 12, il a bu et reçu à toute espèce de choses, tant qu'il a eu soif, et il a eu soif longtemps, le grand-prêtre ! Quand le grand-prêtre, disons le demi-dieu de l'assemblée, a eu vidé onze verres [illegible] !

A vous, enfants, nobles enfants, victimes saintes, relevez vos têtes, vos fronts ne se courberont plus sous le regard du pédagogue ! Le jour est venu où la science vous viendra en dormant ; les philosophes, les érudits, les interprètes de la loi ne seront rien près d'un moutard. Le moutard seul entrera dans le royaume de Dieu, et il en fermera la porte au nez de son père.

Organisez vos victorieuses cohortes, enfants, équipez-vous, et, partant du pied gauche, entonnez le chant du départ :

> Buvons, chantons,
> Plus de leçons,
> De latin, de pensums ;
> Au diable le dictionnaire,
> Vive vive la Phalanstère.

Le demi-dieu a continué sur ce ton pendant deux heures 55 minutes, à la grande altération de la Société, qui aurait bien voulu ne pas le voir commercer et encore plus l'entendre finir.

Si nous avons un reproche à faire à l'orateur, au prophète prédestiné de *Fourier*, ce n'est point de *s'être assemblé* lui dixième, de s'être écouté parler et d'avoir arrosé force toasts, non, car il a été assez drôle et assez gai pour défrayer dix saltimbanques. Mais ce que nous lui reprochons, c'est de mêler à ses farces anti-sociales le nom du Christ, de mêler, enfin, les paroles de la Bible à ses histoires, à ses toasts *loretiens*. Que le chef, le directeur, l'entrepreneur socialiste joue au législateur, au prophète, au demi-dieu, à ce qu'il voudra, mais qu'il ne cherche pas ses exemples et ses citations dans les livres sacrés. Il trouvera dans la rue de Breda et dans ses histoires de lorettes, — plus ou moins grecques, — assez d'exemples à la taille et à la mesure de son entreprise ou de sa religion phalanstérienne.

A la suite de cet article nous reproduirions de grossières calomnies contre les socialistes publiées dans la *Presse* d'hier, et signées Balzac, si M. Honoré de Balzac n'était un homme que nul ne prend au sérieux, et qui échappe à l'impopularité par sa légèreté même. Il nous semble pourtant qu'il ne devrait pas se venger sur le socialiste du chagrin qu'il éprouve d'être devancé de fort loin par Eugène Sue.

Il nous semble encore qu'après avoir accusé les socialistes de tendre à la prostitution qui est le plaisir des sens vénal et sans aucun choix du cœur, on ne devrait pas leur reprocher six lignes plus loin « *de demander dans des utopies imprimées ce consentement mutuel, cette alliance étroite des âmes impossibles à généraliser.* » Si le but final des socialistes était la prostitution et le vol, ils ne se donneraient pas tant de mal pour changer la société actuelle, la société prônée par M. de Balzac, ils y trouveraient leurs vœux amplement réalisés. Ni le vol ni la prostitution n'y sont rares ; on y trouve, par surcroît, la calomnie motivée par la rivalité littéraire et par de grandes prétentions déçues.

Falsifications commerciales.

La *Gazette des hôpitaux* a publié dernièrement une lettre dans laquelle un médecin raconte qu'il a failli périr victime d'une falsification de vin par la litharge. Cette lettre contient des détails assez curieux pour que nous croyions devoir la reproduire à la plus grande gloire du commerce *civilisé*.

Paris, le 31 mars 1847.

Un marchand de vins de Bercy qui me fournissait depuis huit ans, et dont j'étais le médecin et l'ami (je le croyais alors), me livra, le 10 juin 1845, au prix de 160 francs, une pièce de mâcon vieux. Deux mois environ après l'usage de ce vin, je fus pris de nausées, de vomissements de matières verdâtres, de coliques horribles avec suppression complète des garde-robes, etc. ; j'étais en même temps dévoré par une soif que je ne pouvais calmer. MM. Barth, Lenoir et Moussel, me donnant alors leurs soins, pensaient que mes douleurs abdominales pourraient bien être occasionnées par des *calculs biliaires*. Après plusieurs alternatives de convalescence et de rechute pendant lesquelles ma peau avait toujours conservé une teinte subictérique, mes mains devinrent tremblantes, perdirent leur force et arrivèrent à un état complet de paralysie, surtout du côté des extenseurs. Mes médecins trouvèrent quelque chose de saturnin dans ma position ; ils avaient même remarqué autour de mes dents ce liseré gris-ardoisé, signe d'un empoisonnement par le plomb. Mais au moment où on reconnaissait la nature de ma maladie, maladie que je n'avais pu puiser que dans l'usage continuel de mon vin et dont je buvais beaucoup en raison de la soif qui me dévorait, nous nous récriâmes, ma femme et moi, en disant que je ne pouvais avoir une maladie de plomb, parce que nous étions sûrs de notre marchand de vin, qui nous vendait du mâcon vieux et de son crû au prix de 160 fr. la pièce. Les choses en restèrent là jusqu'aux premiers jours de décembre (1845), époque à laquelle M. Chomel fut appelé en consultation. M. Chomel confirma le diagnostic de ses confrères, prescrivit des bains de Barèges, et conseilla l'analyse de mon vin. Après le premier bain, mon ventre et mes cuisses devinrent complètement noirs. Quelques jours plus tard, MM. Barruel et Chevalier, ayant procédé à l'analyse de mon vin, m'écrivirent l'un et l'autre qu'il renfermait du plomb. Il ne pouvait plus rester le moindre doute sur la nature de ma maladie ; j'étais empoisonné par le plomb, et ce plomb se trouvait dans le vin dont je faisais usage depuis six mois. Une plainte a été portée à M. le procureur du roi et les tribunaux seront bientôt appelés à prononcer.

La communication que je viens de vous faire, Monsieur le rédacteur, et qui intéresse l'hygiène publique, prouve d'abord que le plomb peut se trouver en assez grande quantité dans le vin pour déterminer les accidents les plus terribles auxquels je n'ai échappé que pour rester probablement estropié le restant de mes jours ; elle prouve ensuite que les marchands qui ont cessé de mettre de la litharge dans leurs vins, non parce que cette substance est un poison, mais parce qu'il la remplacent par une autre moins chère, ne se font pas scrupule d'ajouter à du vin de 160 fr. la pièce des vins de baqueture, ramassis de comptoir, sales et dégoûtants mélanges dont la vente est interdite par la police et qui ne doivent servir que pour les vinaigriers. Ainsi, en résumé, il est bien prouvé que le vin frelaté peut déterminer les plus graves accidents ; soit qu'on y ait ajouté de la litharge, soit qu'il ait été mélangé à du vin de comptoir, ce qui est plus probable.

Veuillez agréer, etc.

Dr DUHOMME.

En convenant qu'il ne peut guère rester de doute sur la présence du plomb dans le liquide auquel le docteur Duhomme attribue sa maladie, la *Gazette des hôpitaux* fait néanmoins suivre cette lettre de quelques observations tendant à confirmer l'opinion qu'elle avait précédemment émise touchant l'extrême rareté de la falsifi-

CHRONIQUE DES ARTS ET DES THÉATRES.

M. C. Tropianski, artiste polonais, auteur de plusieurs compositions d'une forme nouvelle, qui n'ont jamais été exécutées en France, doit donner un concert mardi, 20 avril, chez Herz, avec chœurs et orchestre. On y entendra, entr'autres œuvres, la *Versalité du sort*, dans laquelle M. Tropianski jouera le violon principal et une grande fantaisie-caprice dans laquelle il jouera de la clarinette. Ce sera certainement un des concerts les plus curieux de la saison. L'orchestre et les chœurs seront conduits par MM. Tilmant et Tariot.

— Le nouveau drame du théâtre Beaumarchais, un *Pacte d'amour*, fort supérieur à ce que cette scène avait donné jusqu'à présent, attire une foule choisie à la salle du Marais.

FAITS DIVERS.

LES CONDAMNÉS DE BUZANÇAIS n'ont pas été exécutés lundi comme on l'avait dit ; ils ont dû l'être aujourd'hui seulement. Voici ce que nous lisons à ce sujets dans le *Journal conservateur du Cher* :

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'ordre d'exécution des condamnés de Buzançais, Michot, Velluet et Bienvenu, est arrivé au parquet de la cour royale et a été transmis à M. le procureur du roi près le tribunal de Châteauroux. Le jour d'expiation a été fixé à demain vendredi 16 courant, jour de marché à Buzançais. Ce sont les exécuteurs de Bourges et de Tours qui ont été requis pour assister celui de Châteauroux.

Des forces imposantes ont été mises, par l'autorité militaire, à la disposition de M. le procureur du roi, pour maintenir l'ordre partout où besoin serait. Du reste la ville de Buzançais et toutes les localités qui l'avoisinent jouissent de la tranquillité la plus parfaite.

TRAITÉ ENTRE LE DANEMARK ET LES ILES SANDWICH. — Les nouvelles de Honolulu vont jusqu'au 4 novembre. *Le Sandwich-Island-News* publiait, à cette date, un traité qui vient d'être conclu entre le Danamark et ces îles. Ce journal regarde ce traité comme étant bien plus favorable au gouvernement de Sandwich, que ceux conclus avec la France et l'Angleterre. Le traité a été signé, au nom du Danemark, par le capitaine Steen Bille, du vaisseau danois la *Galathea*.

RÉVOLTE DE NÈGRES A MASENEO. — On écrit de New-York, le 17 mars : « Le brick *Eagle*, capitaine Peabody, arrivé hier soir dans notre port, venant de Fernambuco, d'où il était parti le 12 février, nous apprend que le bruit y courait d'une révolte de nègres qui se seraient soulevés contre les blancs à Maseneo. Une frégate brésilienne avait été envoyée au secours des blancs. »

PROJETS DE L'ANGLETERRE AU SUJET DE SES COLONIES. — Nous reproduisons d'après un journal américain les nouvelles suivantes sur des projets attribués à l'Angleterre à l'égard de ses colonies :

« Des lettres de Londres, écrites par des hommes bien placés pour connaître les plans et projets du cabinet de Saint-James, assurent que ce cabinet a résolu d'établir sur des bases tout à fait nouvelles les rapports de la métropole avec ses colonies. Voici quels seraient les points principaux de cette émancipation coloniale.

» Les possessions britanniques seraient divisées en cinq vice-royautés : la première comprenant sous un même gouvernement le Haut et le Bas-Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ; la seconde, les Antilles Anglaises ou *West Indies* ; la troisième, l'Australie ; la quatrième, les Indes-Orientales ; et la cinquième, les diverses îles qui forment sur les mers les jalons isolés de l'immense empire de la Grande-Bretagne.

» Ces vice-royautés seraient presque entièrement indépendantes de la métropole, et se gouverneraient elles-mêmes avec l'aide de deux chambres électives. Elles auraient la liberté de commerce avec toutes les puissances, comme avec la mère-patrie qui ne se réserverait que de légers privilèges. Souveraines en ce qui regarderait leur administration intérieure, les colonies ainsi constituées ne seraient soumises à certaines lois générales de l'Empire que comme les Etats faisant partie de l'Union américaine sont soumis aux lois du congrès fédéral. Elles prendraient, du reste, part à la confection de ces lois par une représentation élective dans le parlement anglais, représentation proportionnée à leur population.

» Les cinq vice-royautés seraient données à des membres de la famille royale ou aux personnages politiques les plus importants, et l'on citerait déjà celle du Canada et des provinces adjacentes comme destinée au duc de Cambridge, oncle de la reine Victoria. »

LE DROIT DE PÉTITION. — L'*Union franc-comtoise* du 14 signale une atteinte portée au droit de pétition.

Le sous-préfet de Dôle a cru devoir adresser aux juges-de-paix de son arrondissement la circulaire suivante :

« Monsieur, *je suis informé qu'on* EXPORTERAIT dans les com-
» munes, comme en 1844, des pétitions aux *chambres, toutes prépa-*
» *rées* et même imprimées, afin d'Y obtenir des signatures et des adhé-
» sions en faveur de la liberté d'enseignement.

» Si ces *démarches s'étendent à* votre canton, veuillez vous enqué-
» rir avec soin de toutes les circonstances qui s'y rattachent, et nous
» faire connaître les personnes qui *introduisent ces pétitions* ; au-
» tant que possible, le texte même de celles-ci, les moyens employés
» pour obtenir des signatures, le nombre des *souscripteurs*, l'impor-
» tance qu'y attachent les signataires, la position sociale de ceux-ci,
» *par* quelle influence et *par* quelles instigations ces démarches sont
» faites.

» Recevez, etc. »

Ce système d'intimidation a réussi tout autant qu'on s'y attendait. Il y a des fonctionnaires qui ont demandé à effacer leuus signatures des pétitions, après avoir eu connaissance des démarches de l'autorité et de la circulaire du sous-préfet de Dôle. D'autres ont gratté avec un art infini leurs signatures, pour qu'il n'en restât même plus de trace.

Bien que nous n'ayons nullement à nous louer de l'*Union franc-comtoise*, et que nous connaissions à son juste prix la sympathie de ses patrons pour le libre enseignement qui n'est pas donné par leurs agents, nous reconnaissons avec ce journal que le sous-préfet de Dôle a porté atteinte au droit de pétition et compromis le caractère des juges-de-paix.

Nous ajouterons même avec la *Patrie* :

« Notre confrère de Besançon a la générosité de ne pas relever dans
» la circulaire du sous-préfet de Dôle un troisième abus de pouvoir,
» c'est l'atteinte portée aux droits de la langue française par un fonc-
» tionnaire, qui croit utile d'arrêter l'essor de l'enseignement. »

La Kabylie. — Expédition projetée. (1)

Dans cet examen impartial du projet d'expédition sur la Kabylie, mettons de côté sans fausse honte les motifs d'amour-propre et de dignité. La France ne peut se croire humiliée à ses yeux ou dans l'esprit des nations rivales, parce qu'elle n'imposera pas sa

(1) Voir notre numéro d'avant-hier.

indolemment ses troupeaux; et ce sentiment répond à une supériorité réelle dans l'état social, bien plus près de la Civilisation dans la Barbarie que dans le Patriarchat. L'Arabe, à son tour, rend au Kabyle haine pour haine, dédain pour dédain. Aussi, point de fraternité entre les deux races, sauf alliance passagère. En vain Abd-el-Kader alla de sa personne, en 1839, lorsqu'il se disposait à rompre son traité avec nous, prêcher la guerre sainte dans la Kabylie; en vain il parcourut toute la vallée de la Souman pour recruter des combattants. Il obtint, pour tout succès, l'hospitalité pendant quelques jours, mais avec l'invitation formelle de quitter le pays le plus promptement possible. Plus récemment, lors de la dernière insurrection, il a parcouru les montagnes du Jurjura, où il a entraîné par la violence quelques Kabyles soumis, qui se sont empressés de l'abandonner dès qu'il a eu quitté leur territoire. Il n'a pas même osé, cette fois, pénétrer dans la vallée de la Souman, bien persuadé sans doute qu'il n'y aurait pas plus de succès que lors de sa première tentative. L'auteur de la brochure constate lui-même ces faits importants, ce qui ne l'empêche pas de conclure à l'invasion de la Kabylie, conseil contraire aux leçons de la plus simple politique. Tant que nous n'avons pas fini avec la race arabe, avec Abd-el-Kader, convient-il de déclarer la guerre à des peuples qui, aux premières manifestations, ne manqueraient pas de tendre la main aux Arabes et à leur chef? De voisins neutres nous ferions de gaieté de cœur les plus redoutables alliés de nos ennemis! Qu'il ne faille pas, suivant le conseil de Machiavel, diviser pour régner, soit! mais unir des ennemis divisés, ce serait, par une faute insigne, préparer à la France les plus douloureux regrets.

Ce qu'Abd-el-Kader n'a pu obtenir contre nous, susciter l'hostilité des Kabyles, est-il à craindre qu'en cas de guerre européenne les nations du continent l'entreprennent avec meilleure chance? Si le jour venait où la France eût à se défendre en Algérie contre les ennemis du dehors, certes il serait heureux pour elle d'avoir respecté l'indépendance des Kabyles, nous trouverions en eux des neutres sinon des auxiliaires. Et, c'est seulement au cas où nous aurions commencé nous-mêmes une guerre imprudente, qu'il faudrait redouter la réaction de leur patriotisme comprimé!

N'y a-t-il pas aussi beaucoup d'exagération dans l'espoir d'une facile conquête? Sans doute les Kabyles seraient tôt ou tard vaincus par le nombre, par la force, par la science militaire de l'armée française; mais peut-on croire que ce soit l'affaire d'une ou deux campagnes? Comme toutes les races qui, fuyant de proche en proche les flots de l'invasion, se sont, en divers pays, réfugiées dans les hautes et difficiles retraites, les Kabyles sont animés jusqu'au fanatisme de l'amour de l'indépendance. Voilà plus de vingt siècles qu'ils résistent à toute domination avec une opiniâtreté qui ne s'est jamais démentie. Fixés au sol par la culture, par l'industrie, par toutes les chaînes de la famille, de la religion, de la tradition nationale, ils n'émigreront pas au loin à la manière des Arabes, ils défendront avec acharnement chaque pouce de terrain. Ce sera une guerre de *guerillas*, comme en Espagne, dans un pays tout entrecoupé de gorges et hérissé de montagnes. Et l'on sait quelle énergie donne à la défense le fier sentiment du sol de la patrie, du foyer domestique, du tombeau des ancêtres, de l'autel religieux, protégés contre d'injustes et sacriléges entreprises.

On espérerait envain concentrer la lutte dans le triangle compris entre Bougie, les Bibans et Sétif, où les soldats français n'auraient à combattre que trente mille indigènes, ce qui est bien pourtant quelque chose; la surface ainsi limitée n'est pas le tiers de l'étendue de la Kabylie; à l'ouest vers Dellys, à l'est vers Philippeville, sont de nombreuses tribus, toutes solidaires de destinée par la communauté d'origine et de danger, qui prendront une part active à la guerre. La lutte sera partout, et partout opiniâtre jusqu'à l'héroïsme. Sans doute l'armée française triomphera. Mais la France a mieux à faire du courage de ses enfants que de l'employer sans cesse à ravager, à incendier, à tuer sans absolue nécessité, tout au moins sans ces avantages notables qui excusent les dures pratiques, sinon les horreurs de la guerre.

Qu'allons-nous faire en Kabylie? Nous emparer du pays? Non. La France, donnant au monde un magnanime exemple de générosité, a reconnu le droit de propriété des indigènes, qu'elle venait affranchir de l'oppression des Turcs. Or, la Kabylie est très peuplée, fort bien cultivée; il n'y a donc pas à s'approprier le sol comme dans les plaines possédées par les Arabes, pour cantonner les possesseurs et substituer une culture productive à un parcours vagabond; nos prétentions, sous ce point de vue, doivent se borner à l'occupation pleine et entière du territoire de Bougie, au-

[illegible] guerre qui dévorerait millions sur millions, hommes sur hommes, genre d'économie fort commun en France.

Par cette politique modérée et prudente, que l'avenir prouverait être plus habile que la violence, nous jetterions sur la Kabylie le réseaux de liens qui doivent tôt ou tard l'enchaîner à notre destinée, les liens du commerce. La Civilisation a deux procédés pour rallier la Barbarie, la guerre et le commerce. De nos jours il ne convient d'employer la guerre que lorsque l'impuissance du commerce est bien constatée. Et rien de pareil n'existe à l'égard de la Kabylie. Tout au contraire, les Kabyles, animés par un extrême désir de richesses, et particulièrement par l'amour du numéraire d'or et d'argent, entrent très volontiers avec nous en relations commerciales. Par amour du gain, ils descendent dans nos marchés, même dans nos villes, où ils exercent les métiers les plus pénibles, comme les Savoyards et les Auvergnats à Paris, pour emporter un salaire dans leurs foyers. On les a vus à l'époque de nos conflits avec quelques tribus, braver toutes les défenses et venir furtivement approvisionner, au péril de leur bourse et de leur vie, les marchés d'Alger et de Bougie. La suppression du marché de cette dernière ville, autrefois célèbre chez les Kabyles, est l'objet de leurs regrets, et son rétablissement serait accueilli par une joie universelle.

Tant que le commerce se borne aux bestiaux, aux fruits, à la cire, à quelques tissus, l'importance des routes ne saurait être comprise par les Kabyles, tout disposés à n'y voir que des entreprises sur leur indépendance. Mais que dans le mouvement des échanges entrent des matières très encombrantes, comme les bois, les minerais, les grains, etc., et bientôt, la cupidité dominant la patriotisme, on les verra consentir, coopérer même à des œuvres qui les enrichiront. Le patriotisme, comme la religion, chez ces peuples, se fonde principalement sur la possession traditionnelle et sacrée de la richesse, et la clé d'or ouvre toutes leurs portes, même celles des frontières. Grâce à l'indépendance réciproque des tribus, nous avons l'espoir de négocier avec quelques-unes du moins, et, en cas de résistance de la part des autres, notre cause sera forte de l'appui de celles dont nous servirons les intérêts. C'est ainsi que de proche en proche, par une politique d'habiles ménagements, dont le général Duvivier avait pris l'initiative à Bougie même, lorsqu'il commandait cette place, nous pourrons-nous créer des correspondances au cœur de cette vaste citadelle, tout hérissée d'armes, qu'on appelle la Kabylie, mettre à profit l'incohérence de son organisation sociale pour affaiblir nos ennemis, adoucir leurs antipathies par la séduction toute-puissante du bien-être matériel, flatter leurs instincts par le développement des relations commerciales, devenir les représentants de la justice en protégeant les faibles contre la tyrannie des forts. Et, sans doute, après quelques années de ce système, suivi avec persévérance et habileté, ces peuples se seront donné ou auront accepté les routes qui sont, comme le disent justement les partisans de l'expédition, un instrument de domination politique d'une haute importance pour nous. Ainsi se fera d'abord la conquête commerciale et morale de la Kabylie. Et si plus tard il est nécessaire, pour des raisons supérieures, d'en venir aux hostilités, plus puissants au dehors, moins isolés au dedans, débarrassés du souci de la guerre avec les Arabes, nous entrerons en triomphateurs au sein d'un pays à demi-vaincu déjà par son intérêt à la paix.

Aujourd'hui, nous avons mieux à faire: compléter la soumission des Arabes; anéantir la puissance d'Abd-el-Kader, fortifier nos côtes et nos stations, propager la colonisation, organiser le gouvernement du pays, consolider, en un mot, les fruits de seize ans de combats et de sacrifices. Pendant que s'achèveront ces œuvres capitales, la soumission future des tribus encore aujourd'hui rebelles à notre autorité, se préparera silencieusement, progressivement, dans les cœurs et les esprits, par le spectacle des bienfaits et du prestige de la paix, plus puissants pour rallier la Barbarie que les violences les plus glorieuses de la guerre.

JULES DUVAL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lamastre. — M. S — Compliments et félicitations aux sept. — C'est un noyau qu'enveloppera bientôt un fruit. — Très bien. — Votre lettre nous fait un vif plaisir.

Châlon-sur-S. — M. C. — Notre raison, c'est que le numéro du 8 avril a été adressé à tous les abonnés de 8e, de 15e et de mois — Nous remettons aujourd'hui à la diligence le 8 ouv. — Quand la p. c. suffit, nous devons économiser notre temps.

Verdun-sur-M. — M. A. d'A. — Bravo! vous prenez la voie la plus rapide et la plus sûre. — Nous expédions immédiatement. — Notre ami P. a semé en bonne terre. — Remerciements sympathiques au F. P.

Montbéliard. — M. W. — Nous expédions par roulage accéléré pour rendre

---

3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 [illegible]	77 [illegible]	77 [illegible]	77 90
— — fin courant	78 [illegible]	78 [illegible]	77 [illegible]	78 »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 50	115 50	115 45	115 45
— — fin courant	115 75	115 75	115 [illegible]	115 [illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»»	»»	Banq. de Fr. dr cours	3270	»»
4 0/0 J. »	100	»»	O. V. de Par. »	1300	»»
Emp. 1844. au Ct »	»	»/»	C. hyp. »	330	»»
—— fin Ct »	»	»»	— Goum. »	»»»»	»»
B. du Trés. »	»	»/»	— Goum. »	1112	50

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 20	78 [illegible]	——	78 [illegible]	78 [illegible]
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	115 [illegible]	——	116 [illegible]	116 [illegible]
REPORTS.	du Ct à fin du mois.				D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	15 »/»	»» »/»			[illegible] »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	15 »/»	30 »/»			[illegible] »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM.	Der C.	[illegible]	»/»
Récép. Rotsch.	»	102	23	BELG. 2 1/2	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»»	»/»	— 4 1/2	»	»»	»/»
— — pass.	»	»	»/»	— [illegible]	»	100	»/»
— 3 p. 0/0.	»	»»	»/»	— [illegible]		100	»/»
Dette intérieure	»	»»	»/»	— [illegible]	»	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»»	»/»	— dr Em. [illegible]	»	»»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»»	»/»	PIÉMONT	»	1200	»»
HAITI	»	»	»/»	AUTRICHE	»	»»»	»»

4 Can. [illegible]	[illegible]	»»
Ast. d J. »	405	»»
Ch. S. G. »	»»»	»»
V. r. dr.	»»»	»»
— Ob. [illegible]	»»»»	»»
— — nouv.	»»»»	»»
V. r. gauc.	215	»»
Paris à Sc.	»»»	»»
— à Orléans	[illegible]	»»
— à Rouen.	[illegible]	»»
R.-Havre.	»»»	»»
Avignon...	»»»	»»
Str. à Bâle.	194	25
Paris-Str...	[illegible]	75
Tours-Nant	[illegible]	»»
Orl.-Vierz.	[illegible]	50
C. du Nord	[illegible]	75
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep.-Féc.	230	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	540	»»
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	494	[illegible]
Bord.-Teste	»»	»»
Zinc V. M.	»»»»	»»
Lin Maber.	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	[illegible] »»	Orléans à Vierzon.	560 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	67» »»	— à Bordeaux	»»» »»
Paris à Orléans...	1225 »»	Marseille à Avign.	778 50	Nord	625 »»
— à Lyon.....	430 »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 avril.

8 »|» OPÉRA. —
8 »|» FRANÇAIS. — Athalie.
7 »|» ODÉON. — Le Syrien.
8 »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de L'infante (1re représentation).
7 »|» THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — Garcia del Castagnar, Mi Secretario y yo, la Feria di Mairena, danses et chansons.
7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 »|» VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... une Chaise pour deux, Partie à trois.
6 1/4 GYMNASE. — Simplice, Fumiste, Daranda, Cour de Biberack.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Le Précepteur dans l'embarras, Ether, l'Enfant de l'amour, Mme et M. Pinchon.
6 1/4 PALAIS-ROYAL. — Un Docteur en herbe, une Fièvre brûlante, le Portier, Amour et Biberon, un Bouillon.
7 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Monte-Fiasco, Don César, les 4 Saisons.
6 1/2 GAITÉ. — Jeanne d'Arc (1re rep.)
7 »|» AMBIGU. — La Duchesse de Marsan (1re rep.)
7 »|» CIRQUE. — (Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Edmond Galand).
6 3/4 COMTE. — La Dinde, Perrin et Lucette, Kocoli.
5 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonheur, Argot, la Fille, le Hussard.
6 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
6 »|» BEAUMARCHAIS. — Egill le Démon, l'Appartement (1re représentation), le Pacte d'Amour, Fille et Garçon.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16

PRÉLUDE A L'UNITÉ RELIGIEUSE.

Nous publions avec empressement la lettre que nous adresse sous ce titre M. Lecoq de Boisbaudran. Les nobles sentiments dont cette lettre est empreinte lui vaudront l'approbation [illegible] les âmes généreuses, de tous les esprits élevés et conciliateurs. Pour nous, nous y trouvons en outre la nette intelligence des conditions de l'unité en général, et spécialement de celles de l'unité religieuse. On reconnaît à chaque ligne que l'auteur possède, accepte et se propose d'appliquer à la solution du problème religieux le principe de l'unité dans [illegible] seul capable de fournir des solutions impartiales et [illegible] les grandes questions qui ont divisé les sociétés [illegible] pourquoi nous donnons à ce travail notre entière [illegible]

Aux rédacteurs de la DÉMOCRATIE [illegible]

Messieurs, toutes les religions prétendent à [illegible] cune n'a pu la réaliser encore. La religion chré[illegible] sur la civilisation, dont elle a aidé le développement, [illegible] loin ses conquêtes, et semble prête à atteindre le but suprême; mais l'unité n'est pas dans son propre sein : trois grandes scissions le déchirent, divisées elles-même en une infinité de fractions dissidentes, dont chacune croit porter en elle seule la vérité et l'unité future. En même temps progresse la philosophie, qui, cessant d'être révolutionnaire et négative, devient organisatrice et religieuse, et dont la devise est aussi : *Unité universelle.*

En présence de cet antagonisme dans les moyens d'atteindre un but qui implique l'accord de tous, les sceptiques déclarent l'unité religieuse à jamais irréalisable. Voyez, s'écrient-ils; toutes les tentatives pour atteindre ce but par des voies pacifiques sont venues échouer contre un obstacle infranchissable, car elles demandaient des concessions mutuelles, et la foi religieuse, par sa nature même, n'en peut point accorder. D'ailleurs, le passé, comme le présent, l'atteste, ce n'est en réalité que par la ruse ou la force matérielle que les religions rivales se disputent l'empire. Les désirs de conciliation, de fraternité, de charité, ne sont que des semblants dont elles se parent pour cacher un but unique : leur domination exclusive.

Nous répondons aux sceptiques : Certes, la ruse et la violence doivent être stigmatisées et bannies des luttes religieuses, mais non point la noble ardeur qui procède directement de la vivacité des convictions. Créons des digues à ses égarements, à ses excès, mais n'invoquons pas une inerte indifférence. Que le combat à outrance soit changé en lutte courtoise, que les armes soient émoussées, mais que la lice reste ouverte, et que chacun porte haut sa bannière.

Les religions diverses, en refusant toute conciliation basée sur des sacrifices de croyances, se sont appuyées sur des sentiments justes et honorables, et nul n'a le droit de déclarer ces sentiments faux et hypocrites, tant que n'a point été formulée une proposition d'accord qui leur donne toute satisfaction légitime et sauvegarde toutes les susceptibilités avouables de la conscience. Une semblable proposition aurait seule la propriété de servir de pierre de touche pour reconnaître la sincérité des désirs d'union, ou le mauvais vouloir systématique qui, s'il pouvait exister, perdrait bientôt sa puissance, une fois démasqué et mis à nu.

La méthode d'accord, que nous venons proposer aujourd'hui, possède à la fois, nous le croyons, ces caractères nécessaires d'équité et ces propriétés d'épreuve. Nous tenons compte de toutes les convictions, de tous les préjugés même, et, sans les froisser et les méconnaître, nous cherchons à les concilier dans une affirmation supérieure. Pour mieux faire comprendre et juger notre idée, [illegible] la tout d'abord à une épreuve difficile et essayons-la, [illegible] dans le milieu qui lui semble le moins favorable. [illegible] à introduire l'unité dans la communion re[illegible] de divisions sectaires.

[illegible] naissent et le déplorent, le principe de [illegible] nce d'une hiérarchie fortement consti[illegible] la porte à toutes les interprétations et à [illegible] les églises qui les représentent. Cette [illegible] ne paraît pas avoir de limites. A peine une [illegible] réunissant un certain nombre d'adeptes, s'est-elle constituée, qu'une dissidence éclate dans son sein, source elle-même de scissions et de séparations nouvelles. Les protestants pieux et sincères s'inquiètent et s'affligent. Ils se demandent avec effroi si le protestantisme, justifiant trop son titre, ne fait réellement corps que par opposition aux idées qu'il combat et au nom d'une protestation commune. Mais, repoussant de toutes leurs forces ce symbole négatif, les uns posent les limites d'une orthodoxie qu'ils espèrent devoir donner aux croyances la fixité qui leur manque; d'autres, acceptant le fait comme venant de Dieu, cherchent à y reconnaître le caractère suprême de ses œuvres, et le définissent : la diversité dans l'unité. Oui, sans doute, c'est bien là le double caractère de la loi divine et universelle. Mais si la diversité se montre partout dans l'église protestante, en est-il de même de l'unité? Où en est le signe, où en sont les effets? Hélas! les vœux qui y tendent, les illusions qui la supposent ne font qu'en constater l'absence; au lieu de chercher à se payer d'un mot, ne vaudrait-il pas mieux préparer le fait? Pourquoi deux églises de nuances très peu distantes comme il en existe beaucoup, tout en conservant religieusement leurs convictions particulières et en faisant hautement et loyalement toutes réserves à ce sujet, ne se réuniraient-elles pas un jour dans l'année sur le terrain des croyances qui leur sont communes? Pourquoi, écartant pour un jour le point contesté, mais sans rien renier de leur foi à cet égard, ne se convieraient-elles pas l'une l'autre, consacrant ainsi l'unité, la constatant, la rendant visible, lui donnant une réalité?

Que ce principe si simple continue à être appliqué, et, sans nous arrêter aux nuances intermédiaires, arrivons aux principaux fractionnements de l'église réformée, se présentant déjà chacun comme un corps dont toutes les parties adhèrent par des points consentis; que, dans une première entrevue, des représentants de ces différents cultes, tout en se déclarant calvinistes, anabaptistes, luthériens, etc., etc., reconnaissent des points qui, pour les uns comme pour les autres, sont au-dessus de toute contestation. Qu'un texte soit choisi comme sujet d'un discours approuvé par tous dans une seconde assemblée. Qu'à un jour convenu, chacun sache que, dans le temple qui va s'ouvrir pour la cérémonie définitive, il n'entendra et ne verra rien que selon sa foi et son cœur, et que, sans faire aucune concession, qu'on n'aurait garde non plus de demander, une urbanité hospitalière et chrétienne écartera tout ce qui pourrait blesser des susceptibilités respectables. Ainsi pourrait être réalisée la diversité dans l'unité protestante, devise proclamée mais non encore justifiée; ainsi les protestants pourraient répondre à des adversaires qui triomphent de leurs divisions, par le spectacle d'une union fraternelle et progressive, accomplissement des préceptes de leur divin maître.

La position rivale des deux grandes fractions chrétiennes, catholique et protestante, empêcherait que l'une restât insensible et étrangère à l'application d'une idée qui, en augmentant la puissance de l'autre, soit intérieurement, soit par des alliances, affaiblirait d'autant la sienne propre, si une émulation toute morale et religieuse ne suffisait pas pour déterminer l'imitation. Le catholicisme, préservé du fractionnement indéfini par son organisation hiérarchique et son principe d'autorité, aurait peu de peine à trouver les points de communes croyances de ses dissidents, comparativement peu nombreux et peu tranchés, et ses rapports souvent fraternels avec l'église grecque, dont on voit quelquefois les ministres officier dans les églises romaines, doivent faire présumer qu'il y aurait de faciles rapprochements sur nos bases de simple adhésion à un principe supérieur et commun.

Sans doute il paraît d'une difficulté immense d'opérer quelque ralliement entre les deux grandes divisions du christianisme : le catholicisme et le protestantisme. Cependant il existe entre elles de graves intérêts communs; et d'abord il est de la plus grande importance, d'une importance immédiate, de constituer l'unité chrétienne, en présence des nations sauvages et barbares que l'on veut convertir, afin de se présenter à elles dans des conditions plus favorables et plus dignes. Et en effet, que peuvent penser ces hommes simples ou prévenus, de deux christianismes qui, se prétendant chacun seul vrai, sont forcés de se discréditer l'un l'autre, et arrivent bien souvent à se faire suspecter et mépriser tous les deux. Les plus grands docteurs, les missionnaires les plus fervents gémissent profondément et éprouvent une honte secrète de se sentir arrêtés par ce simple et terrible argument : Commencez par vous accorder vous-mêmes! Chrétiens, écoutez les barbares et les sauvages, et sachez vous entendre d'abord. A ces hommes sensibles surtout aux choses visibles et extérieures, montrez-vous, dans quelques cérémonies religieuses, réunis dans le culte et l'adoration d'un même Dieu. Et lorsque, pour expliquer les divergences qui se produiront encore en dehors de ces réunions, vous direz que la religion est comme l'univers, qui comprend en lui la diversité, vous parlerez au cœur et à l'intelligence, et si l'on objectait encore l'absence d'une union absolue, on ne pourrait nier, du moins alors, l'immense supériorité du christianisme sur les autres religions, livrées toutes à de profonds déchirements, sans aucune voie ouverte au ralliement progressif.

Si l'intérêt conseille l'union, le devoir et la foi l'ordonnent avec

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 18 AVRIL 1847.

KIN-HO.

I.

Ils étaient douze à table, dans un de ces salons somptueux où on ne voyait pas de mesquines murailles cachant leur nudité sous le luxe menteur d'un papier doré, mais bien de lourds panneaux de chêne habilement sculptés, laissant çà et là de petits lacs bleuâtres où folâtraient des amours de Wateau et des bergères de Boucher. Deux torchères d'argent vomissaient six flammes sur une large et haute cheminée de basalte. Un lustre de la plus éblouissante originalité pendait au plafond : c'était le tronc noueux d'un palmier renversé, douze serpents enroulaient leurs queues à son maigre feuillage, tandis que leurs têtes portaient au loin douze effluves lumineuses. Il faisait nuit, mais cette aveuglante clarté était cent fois préférable à la lueur maussade d'un soleil d'hiver. Tout indiquait la joyeuse opulence. C'étaient, palsambleu! de gais et riches gentilshommes qui se prenaient à souper pour causer et rire, et non point pour manger et boire comme de simples bourgeois. Chacun d'eux possédait quelque million, et leurs figures gracieuses, hardies ou sentimentales, n'eussent pas déparé les cadres d'or que remplissaient les portraits de messieurs leurs ancêtres. De pétillantes phrases jaillissaient et rebondissaient avec autant d'esprit qu'en peut donner le champagne, — et cependant les huîtres d'Ostende étaient à peine dégustées. — Vous vous croyez peut-être en pleine régence, ou pour le moins sous les cotillons de Louis XV, vous vous trompez fort. Je vous parle d'hier ou du jour d'avant, si vous le voulez bien. — On soupait chez le comte d'Hardeval.

Deux personnages se distinguaient seuls par leur impassible sang-froid, au milieu de ces gentils muguets. L'un laissait dire, à sa chevelure blonde, à ses favoris rouges et à son air de profonde insouciance, malgré ses vingt-six ans, qu'il était Anglais et de bonne race; il se nommait lord Nath. Le teint basané de l'autre, ses cheveux noirs, ses dents blanches et ses lèvres rose-ponceau accusaient un créole, mais un créole de bon ton; né par hasard sous le soleil américain, parce que le marquis son père y était venu raccommoder sa bourse défoncée à Paris, par quelque coup de pharaon : c'était M. de Senange; il pouvait bien avoir trente ans. Sa tête noble et belle n'avait qu'un défaut, un nuage de mélancolie l'assombrissait comme un voile une fleur.

— Mon cher de Senange, disait une voix franche et joyeuse, nous commençons à croire que ton esprit a revêtu la couleur locale dans ton pays de noirs.

— Non, Messieurs, ajoutait une autre, vous vous trompez : le marquis n'est pas triste par nature, mais bien par contagion : il est à côté de lord Nath; il subit l'influence du flegme britannique!

Lord Nath releva la tête, et, pour la première fois, il sourit, ou plutôt il ouvrit la bouche pour sourire, mais d'un rire froid, sec, presque incisif comme un sarcasme.

— Georges le dit, accentua le marquis de Senange, je ne suis jamais triste. Seulement, au lieu d'accuser notre ami lord Nath, il aurait pu ajouter que la gaieté folle pas plus que la tristesse ne trouvent accès chez moi.

— Ah! milord, et toi, Senange, laissez donc aux poètes et aux fous votre marasme misanthropique. Moi, je n'ai qu'une pensée ce soir, c'est de faire mentir le faquin de rimeur qui m'a aujourd'hui jeté deux méchants vers au visage!

— Lesquels?... lesquels?

— Ecoutez, et jugez si c'est faux :

> Nous avons tout perdu, tout, jusqu'à ce sourire
> Qui s'échappait du cœur comme un flot de vin vieux!

Celui qui citait ainsi Auguste Barbier était un tout jeune homme presque encore enfant. Il mit dans son accent une expression de gaieté si comique et en même temps un larmoyant si drôle, que le rire le plus extravagant accueillit sa déclamation. — L'impassibilité de lord Nath et de Senange faillit même éprouver un léger échec.

Tout à coup le comte d'Hardeval promena son regard dans la salle, puis derrière lui il fit un geste d'impatience, puis de colère.

— Mais, s'écria-t-il, où sont donc ces marauds de valets?

En effet, autour de la table il n'y en avait pas un seul.

— Pardon, mes bons amis, je vous vois suspendre vos appétits à une loque de conversation, et tout cela parce que... parce que ces drôles, ces imbéciles...

A chaque mot, la colère du comte allait croissant, et sa voix devenait plus forte; si bien qu'il prit un verre à pied magnifiquement ciselé, et qu'à défaut de sonnette il le lança dans l'embrasure d'une porte qui bâillait; elle communiquait au corridor de service. Le verre fit un vacarme affreux; il brisa deux glaces; les glaces, en tombant, cassèrent des porcelaines que la négligence des valets avait exposées en cet endroit. — Cependant ce bruit passa sans attirer l'ombre d'un seul servant.

— Pardon de cette inconvenance.

Et le comte se mordit les lèvres jusqu'au sang.

— Ce bon d'Hardeval! s'écrièrent les gentilshommes. Nous attendrons fort bien; ne t'impatiente pas! Cela peut arriver tous les jours. Marauds de valets! drôles, fripons! Toutes les invectives inventées contre la gent domestique furent prononcées.

Senange et lord Nath restaient muets.

D'Hardeval, exaspéré, se leva d'un bond, et, se précipitant vers les cordons de sonnette, il les ébranla avec tant de force, que tous deux lui restèrent dans les mains.

Un immense éclat de rire eût accueilli cet accident, si la fureur du comte ne l'eût rendu inconvenant.

D'Hardeval vint se rejeter sur sa chaise; ses dents craquèrent de rage; il essaya de sourire, mais il y avait sur ses lèvres trop de dépit et de colère.

— Messieurs, dit-il, je me vois forcé de descendre à l'office.

— Nous ne souffrirons pas cela... Nous pouvons attendre.

— Je vous en supplie, permettez-moi d'aller casser cette canne sur le dos de Franc ou de Tom! permettez-moi ce soulagement pour me préserver d'une attaque de nerfs!

Le comte avait pris un jonc qui se trouvait dans l'un des angles du salon, et il venait de disparaître.

Après une minute d'intervalle :

— Entendez donc ces malheureux? fit Georges de Vaustein.

Un éclat de rire strident répondit aux hurlements des valets.

L'instant d'après, Jack, Tom et Franck se hâtaient de parcourir la salle dans tous les sens.

Le comte rentra. Sa canne était brisée; il en rapportait les morceaux. A son apparition, il y eut un mouvement de terreur parmi ces négligents frontins. On eût dit qu'une sueur froide glaçait subitement leur dos encore tout échauffé de la correction.

Le comte reprit sa place. — On faisait silence. — Il demanda à Franck où était le homard. Franck sortit précipitamment comme pour réparer un oubli. Jack fut aussi interpellé : le comte lui fit rudement observer que tous les flacons étaient vides; et Tom reçut l'ordre d'aller chercher du xérès.

Franch revint bientôt, mais en voulant placer le homard sur la table, il le laissa tomber sur la tête de Georges de Vaustein. En même temps, Jack reparut portant quatre flacons; à la porte de la salle il trébucha, et en essayant de retenir les objets qui encombraient ses bras, il s'étendit de son long sur le parquet. Tom le suivait de très près; il ne remarqua pas l'obstacle qui s'opposait à son passage, et, au moment où le malheureux cherchait à se relever, il le heurta si fort que tous deux roulèrent dans des flots de vins, de rhum, de xérès et d'alicante.

Un coup d'œil jeté sur la figure rouge et flamboyante de Franck fit comprendre au comte d'Hardeval la cause de cet étonnant désordre.

— Ses valets étaient ivres.

Georges de Vaustein, tout en réparant le désordre opéré sur sa chevelure, eut bientôt fait la même observation, et presque aussitôt une manière de toast grossièrement articulé, suivi d'un hourra tout à fait incongru, partit du fond des cuisines et monta jusqu'aux oreilles des gentilshommes.

— Je reconnais la voix de mon cocher! s'écria Georges.

— J'ai parfaitement discerné le hurlement du mien, fit le vicomte des Neiges.

Georges s'élança suivi du vicomte.

L'instant d'après ils rentrèrent dans le salon poussant devant eux douze ou quinze cochers, chasseurs et jockeis, qui allaient trébuchant et se heurtant comme un troupeau de bêtes immondes.

— Toi, drôle!

— Toi, maraud!

— Ivrogne!

— Butor!

— Larron!

La pratique, telle que nous l'avons déjà indiquée, est d'une extrême facilité et se prête à des modifications locales et temporaires. Dans une ville ou dans un village qui compte des églises catholiques et protestantes, les prêtres et les ministres, réunis à cet effet, choisiraient parmi les nombreux textes de l'Ecriture qui reçoivent de tous la même interprétation. Un discours serait composé et soumis à l'examen et à l'approbation d'une assemblée spéciale. La solennité pourrait être dignement consacrée par une bonne œuvre accomplie en commun, et, pour toute garantie d'ordre et de concorde, les membres de la fabrique et du consistoire ou des délégués compétents pourraient être consultés. On fixerait d'un commun accord les jours des deux invitations que l'on devrait s'adresser mutuellement. Tout enfin serait réglé et consenti d'avance, en tenant compte de ce que chacun doit d'égard aux convictions des autres et aux siennes propres. Ces principes, étendus du bourg à la ville, des villes aux capitales, créeraient un immense réseau de liens volontaires à la fois puissants et légers. C'est ainsi que, cessant d'être une abstraction, rendue visible et vivante par ces manifestations solennelles, la chrétienté deviendrait une magnifique et imposante réalité.

On l'a déjà compris, le principe que nous proposons consiste essentiellement à rechercher les seuls points d'accord et à les consacrer par la présence même des parties consentantes; ce principe pourrait, pour ainsi dire, remplir la fonction de thermomètre moral pour apprécier les degrés d'avancement de la raison et des sentiments d'unité, et suivant ces degrés d'avancement on pourrait voir se réunir devant Dieu des chrétiens, des juifs, des musulmans et d'autres cultes encore, manifestant ainsi à leurs propres yeux et à ceux du monde bien des points concordants, mis en oubli par la préoccupation jusqu'ici exclusive des dissidences.

L'application de notre principe se prêterait à des essais circonscrits, féconds en cas de réussite, sans dangers en cas de non succès. Elle créerait des rapports nouveaux entre des hommes qui pourraient apprendre à se connaître et à s'estimer, et ces échanges de procédés, ces communications d'idées qui pourraient devenir plus fréquentes et plus intimes prépareraient la fusion successive des croyances elles-mêmes.

Entré dans cette voie féconde, on ne pourrait trouver d'obstacle que *dans la volonté*. Mais cette volonté hostile ne pourrait se produire longtemps après qu'on lui aurait ôté tous les prétextes honorables et avouables sur lesquels elle s'appuyait, et bientôt réduite à des arguments sans valeur ou odieux, elle tomberait dans le discrédit, le mépris et l'abandon. Vienne donc le jour où les volontés hostiles et les intérêts égoïstes réduits au silence feraient place au désir sincère d'accord et de vérité, et l'on trouvera dans les religions et dans les philosophies les plus opposées des principes éternellement justes et divins et éternellement acceptables pour tous.

Déjà se manifestent chez les hommes éminents de la religion et de la philosophie des pressentiments d'unité, des tendances convergentes. Dans les chaires religieuses comme dans les chaires philosophiques, s'élèvent d'éloquentes paroles qui pourraient également retentir dans les unes et dans les autres, et ce sont celles-là dont l'exécution de leurs plans pourrait faire surgir afin de présenter toute idée théorique appuyée de sa méthode et de son moyen.

Que l'on veuille donc examiner si le principe que nous proposons, outre sa généralité comme méthode d'accord, ne serait pas applicable à une association composée de personnes de religions différentes, telles qu'il semble devoir en éclore bientôt en Algérie, au Brésil, aux Etats-Unis, pays de cultes si divers. Ne serait-il pas très désirable d'établir dans ces associations un lien religieux et unitaire en respectant toutes les susceptibilités des sentiments particuliers.

Les progrès déjà accomplis dans les idées religieuses et sociales, les aspirations vers des progrès plus grands encore, mettent les vrais et généreux apôtres de religion et de sociabilité en demeure de s'occuper de cette question. Qu'ils l'élaborent donc et y accoutument les esprits, et, quand le temps sera venu, que leurs voix les plus chaleureuses et les plus éloquentes appellent au ralliement religieux les hommes qui ne demandent qu'un signal; qu'elles stimulent les indifférents, gourmandent et démasquent ceux qui trompent et exploitent! Quant à ceux qui, s'inspirant encore du moyen-âge, veulent toujours la discorde et les batailles, qu'ils se souviennent au moins que, des excès même de ces temps barbares, surgit une institution tutélaire qui, au nom du Dieu de paix, imposait chaque année aux fureurs de la guerre une trêve de quelques jours. Qu'un jour donc, un seul jour dans l'année, suspendant la lutte, déposant leurs colères, les hommes qui parlent de civilisation, de religion et de charité, se regardent sans haine, se reconnaissent frères, et acceptent au moins une trêve de Dieu!

H. LECOQ DE BOISBAUDRAN.

Rapprochement historique.

Le roi de Prusse vient d'ouvrir l'assemblée des Etats à Berlin, dans une salle de son palais.

Dans le discours prononcé par le prince, on remarque de bonnes intentions, mais on y trouve aussi la volonté de n'aliéner aucune partie de l'autorité royale, et de faire tout seul le bien des peuples, si les Etats essayaient de sortir d'un rôle purement consultatif. Telles étaient les intentions et aussi les illusions de Louis XVI lorsqu'il ouvrit à Versailles les Etats-Généraux le 5 mai 1789. Il y a dans ces deux situations des analogies frappantes et qui se retrouvent dans les discours des deux monarques.

LOUIS XVI. 5 mai 1789.	FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV. 11 avril 1847.
Les esprits sont dans l'agitation; mais une assemblée de représentants de la Nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, Messieurs qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentiments [illegible], d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues; elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public; et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul je ferai le bien de mes peuples; seul je me considérerai comme leur véritable représentant, et connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie, et je marcherai vers le but auquel je veux atteindre avec tout le courage et la fermeté qu'elle doit m'inspirer.	Je reporte mes yeux obscurcis, des égarements de quelques-uns, à l'ensemble de mon peuple; alors, mes yeux redeviennent limpides, bien que la joie y fasse naître des pleurs; là, Messieurs, se trouve ma consolation de toutes les tristes expériences de mon règne. Mon peuple continue à être cet ancien peuple chrétien, ce [illegible] que je vous ai convoqués. C'est avec la connaissance intime de ma position et de votre mission, c'est avec la ferme résolution d'agir dans toutes les circonstances, conformément à cette connaissance que je suis venu au milieu de vous et que je vous ai parlé avec une royale franchise. La même franchise m'engage maintenant à vous donner un témoignage de la confiance que j'ai placée en vous, nobles seigneurs et féaux Etats, ma parole de roi que je ne vous aurais pas convoqués, si j'avais eu le moindre doute que vous interprèteriez différemment votre mission, ou que vous pourriez songer à jouer le rôle de soi-disant représentants du peuple. Je ne vous aurais pas convoqués, parce que mon intime conviction aurait vu dans une telle représentation du peuple un danger réel pour le trône et l'Etat, et que je considère comme mon premier devoir de maintenir le trône et l'Etat tels qu'ils sont établis dans toutes les parties de mon gouvernement.

A Dieu ne plaise que nous poussions plus loin le parallèle! La Prusse, nous l'espérons du moins, n'est pas destinée à passer par les mêmes convulsions que la France. Toutefois, pour avoir le droit de repousser avec autant de hauteur que le fait le roi Fréderic le *gouvernement des majorités* et l'idée d'une représentation nationale, il faudrait que ce prince fût en communion parfaite avec les vœux, avec les instincts populaires de l'Allemagne. La prétention de connaître la nation beaucoup mieux que ses mandataires a déjà égaré Louis XVI. Il faudrait pour la justifier que le roi de Prusse fût décidé à entrer dans la voie des améliorations sociales, à reconnaître les droits du travailleur, à en organiser l'exercice. Mais s'il dédaigne les constitutions et les garanties politiques sans offrir à l'activité publique, à l'amour du progrès aucun aliment supérieur, il doit s'attendre à des débats continuels sur les limites de son pouvoir, débats dans lesquels il sera vaincu.

Reste à savoir si le roi de Prusse a compris sa situation. Son discours ne nous l'apprend pas encore.

Un grand mouvement se prépare en Allemagne, il aura des intervalles, mais il ne saurait s'arrêter sans avoir opéré de profonds changements sociaux, des changements dans l'organisation industrielle, dans les rapports du capital et du travail. Le roi, les Etats et le peuple sont trois acteurs qui entrent en scène, l'initiative et la direction du mouvement appartiendront à celle de ces trois puissances qui comprendra la première que l'Europe est lasse de déchirements politiques sans résultats, et qu'elle tend invinciblement à l'association universelle.

Exposition de la Théorie de Fourier

A BESANÇON, EN MARS 1847.

Réponse au *Franc-Comtois*.

La réponse faite par nos amis de Besançon aux critiques dirigées

— Pendard!

Et chaque mot ainsi adressé à son domestique par chaque gentilhomme était accompagné d'un coup de pied quelque part.

Le comte d'Hardeval venait d'ouvrir les fenêtres. En un tour de main tous les valets qui ne purent se sauver par la porte furent jetés dans la cour. — On n'était qu'au rez-de-chaussée.

Cette expulsion, passablement talon-rouge, s'accomplit sans que lord Nath ni M. de Senange y aient en rien participé; ils n'avaient pas un instant perdu leur impassibilité ordinaire. On avait obligeamment, pour eux, jeté leurs valets avec les autres.

— Vrai Dieu! mes amis, dit le comte en se rasseyant, après avoir refermé les fenêtres, je croyais vous offrir à souper, et je ne vous donne qu'un moment d'ennui.

— Tu nous donnes.... tu nous donnes tout le vin de tes caves, et nous saurons bien l'aller chercher! s'écria Georges, qui entrecoupait chaque parole d'une explosion de rire. Mon malheureux John, reprit-il, croyait être précipité d'un quatrième étage. Il a dû trouver le trajet assez court.

Ce petit exercice brachial avait singulièrement diverti l'assemblée. Le comte lui-même riait de la frayeur du groom de lord Nath, qui ne s'était laissé jeter par la fenêtre qu'après avoir fait sa prière.

— Vous avez jeté mon groom, demanda l'insensible Anglais en prêtant un instant l'oreille. Vous avez fort bien fait. Puis il reprit la conversation que depuis un instant il entretenait avec M. de Senange.

— Pourquoi, lui demandait-il, vous qui êtes gentilhomme français, n'avez-vous pas fait comme ces messieurs? J'ai vu votre jockei beaucoup plus ivre que les autres.

— Mylord, répondait le marquis, je me suis fait à tout jamais un devoir de ma modération envers mes valets.

Lord Nath, malgré sa froideur naturelle, était tant soit peu railleur, aussi ne fût-ce pas sans un petit accent de causticité qu'il s'écria:

— Un devoir! Oh! et pourquoi?

M. de Senange sortit de sa poche un petit livre rose, et le remit au lord. Celui-ci, sans même le regarder, le serra dans son vêtement.

— Je vous le rendrai demain, dit-il.

M. de Senange ne répondit que par une légère inclination de tête.

— Comte, ou vous, Monsieur, donnez-moi du rhum, fit lord Nath.

Georges remplit jusqu'aux bords le large verre que lui tendait l'Anglais.

II.

Pour lord Nath, la nuit commençait rarement avant deux heures du matin; elle finissait un peu avant midi. Mais aussi combien son sommeil était beau! Un anglomane modéré eût déclaré en le voyant qu'il fallait être Anglais pour savoir dormir. Figurez-vous une de ces molles torpeurs comme en donne la plus exquise volupté, des lèvres entr'ouvertes, laissant passer un souffle qui fuit lentement, sans annoncer son passage par cet horrible grognement auquel se livre avec frénésie le vulgaire habitant du Marais; une figure d'un calme marmoréen, belle comme une tête de Michel-Ange ou de Titien, et pour compléter ce tableau du quiétisme matérialisé, le quart d'un dédaigneux sourire niché dans chaque coin d'une bouche italienne pour la fraîcheur de ses lèvres. A côté de lord Nath, un Parisien dans le sommeil n'eût été qu'un pauvre homme au travail. Le dieu Jupin a dû dormir comme ce noble Anglais dormait! Du reste, il faut l'avouer, de même que son sommeil ne ressemblait à aucun sommeil, sa chambre ne ressemblait à aucune chambre. Pour en avoir une idée exacte, transformez-vous — pour un instant — en hanneton, et logez-vous au milieu d'une de ces touffes de feuilles vert-tendre que le soleil de mai ne traverse pas. Ainsi la chambre était verte, avec sopha et fauteuils verts, tapis et tentures verts. Le lit paraissait flotter au milieu d'une cataracte de velours vert, qui s'échappait d'un superbe baldaquin de même nuance; tout était donc feuille de lierre, excepté quelques guipures d'or se tordant çà et là.

Une pendule de boule sonnait onze heures. Lord Nath s'éveilla. Il se livra d'abord à une profonde réflexion, dont je ne l'aurais pas cru capable; — c'est l'habitude des gens qui n'ont absolument rien à faire. Au milieu des souvenirs qui passaient dans son cerveau sous forme de vapeur, il vit un petit objet rose. Pour être le plus heureux des hommes, il s'était longtemps étudié à annuler en lui jusqu'au dernier vestige de mémoire; il avait à peu près réussi. Cependant ce nuage, ou ce souvenir rose, fixa un peu son attention par la douceur de sa nuance, et, au bout de quelques minutes, il finit par se rappeler le petit livre que lui avait remis M. de Senange. Il étendit le bras, toucha un cordon:

— Luc, dit-il à son valet de chambre, donnez-moi le vêtement que je portais hier soir.

Luc obéit et sortit.

Lord Nath ouvrit le livret rose. La première page était rose comme la reliure, la seconde entièrement blanche, la troisième portait les armes de la famille Senange, et la quatrième ce seul mot d'apparence sauvage: — Kin-ho, — à la cinquième les mots et les lettres commençaient enfin à s'aligner. L'Anglais adressa un énorme sarcasme à toutes ces pages inutiles qui n'auraient pu charmer qu'un marchand de papier.

Il commença:

La Martinique est une superbe colonie où l'on s'enrichit facilement pour se ruiner aussi bien. M. de Senange père y avait acquis une assez belle fortune que représentaient deux habitations et cent nègres. Quelques jours avant sa mort, un tour de dés le fit débiteur, envers ces voisins, de la valeur presque totale de ses biens. Son fils, alors âgé de vingt deux ans, fit honneur à cette mésaventure de tapis vert; les propriétés furent vendues et la dette payée. Parmi ces esclaves, M. de Senange en conserva un seul, qui avait seize ans, une force de taureau et des traits d'une régularité très irrégulière chez les noirs. Ce qu'il possédait de plus remarquable était ses dents, d'un blanc presque diaphane; à la manière dont elles étaient leur splendeur nacrée, on eût juré qu'elles sortaient des mains de Willam Rogers. — Ce nègre se nommait Kin-ho.

Le négoce avait une fois enrichi M. de Senange père; le fils voulut le tenter aussi, et les minces débris de l'héritage paternel s'engloutirent bientôt dans d'inhabiles opérations. C'est à l'heure où l'énergie devient un besoin impérieux qu'elle manque souvent. Un profond dégoût de la vie s'empara du marquis de Senange, la mort seule semblait lui offrir le repos. Un jour il appela Kin-ho, et, plutôt pour se débarasser d'un témoin inutile que pour faire une bonne action, il lui donna sa liberté. L'esclave se jeta à ses genoux demandant quel mal il avait commis pour être ainsi séparé de son maître. Senange lui répondit avec toute la brutalité du planteur. Puis, se croyant seul dans son habitation, il prit un pistolet dans lequel il avait mis depuis longtemps, et sans doute par fatale préméditation, une charge deux fois suffisante pour tuer un homme; il l'approcha de son front, le coup partit, — mais au lieu d'une balle ce fut une bourre qui frappa. Au même instant le nègre rentra, et, se précipitant vers son maître, le supplia de le tuer aussi, puisqu'il voulait se défaire de la vie. M. de Senange eut honte de l'infériorité de sa position morale vis-à-vis de cet esclave. Il lui dit qu'il ne renouvellerait pas son acte de faiblesse; mais, au fond du cœur il se promettait bien de recommencer au plus vite, après avoir pris des précautions que l'importunité de Kin-ho ne pourrait déjouer.

Le lendemain, une lettre de France vint changer totalement les sinistres projets du marquis. Un de ses oncles lui avait légué une immense fortune, et il en aurait été mis en possession immédiate sans un procès que lui suscitaient de prétendus héritiers naturels. — Heureusement, il lui restait encore plus d'argent qu'il n'en fallait pour effectuer son passage.

M. de Senange avait vu dans l'attachement de Kin-ho une originalité qui ne pouvait que devenir fatigante; il garda son projet de départ secret, et, pour que son nègre ne le regrettât pas trop, il devint envers lui plus dur et plus cruel qu'il ne l'avait été jusqu'alors. Il faut dire pour sa justification que son père l'avait élevé d'une singulière façon. Dès sa première enfance, si le négrillon avec lequel il jouait lui causait le moindre mécontentement, il n'avait qu'à pousser un cri, et le petit malheureux était fouetté jusqu'au sang. Cette cruelle éducation eut tout l'effet qu'on pouvait en attendre. Non-seulement l'enfant devenu homme regardait ses esclaves comme de vils animaux, mais encore leur refusait-il jusqu'au moindre sentiment dont le cœur humain soit susceptible. Chez eux, tout était instinct ou excentricité stupide, rien ne devait être vertu ou sentiment. Et cependant l'affection de Kin-ho pour son maître aurait mérité au moins un peu de considération. Depuis son plus bas âge, il avait bien souvent partagé les jeux du noble blanc; ce triste agrément lui avait été donné ainsi qu'à plusieurs petits esclaves. Par un hasard inouï, jamais il ne fut frappé comme les autres noirs et infortunés menins. Il attribua à de la bienveillance ce qui n'était après tout que le résultat de sa grande douceur et de sa merveilleuse intelligence. Le semblant de compassion qu'à tort il supposa dans le cœur de son maître lui inspira une reconnaissance sans borne; puis, de la reconnaissance, il en vint à l'affection, et, malgré que beaucoup d'écrivains se plaisent à cuire les âmes des nègres au four de Satan, croyez que leur cœur est susceptible d'aimer tout aussi bien qu'un cœur français. Et cet attachement, qui n'avait fait que grandir avec l'âge, était resté méconnu du marquis. Bien plus, c'est à peine si, parvenu à sa vingt-et-unième année, il savait qu'il existât parmi les esclaves de son père un nègre du nom

SUPPLEMENT.

[illegible] pourquoi il n'est pas phalanstérien, il ne pourra donner qu'une réponse bien sincère : *L'Impartial est phalanstérien, voilà pourquoi je ne le suis pas.* Il est impossible que le *Franc-Comtois* se paie de ses propres arguments ; mais il n'a pas encore eu le courage de mettre les grands intérêts de l'humanité au dessus d'une rivalité locale.

O ! Fourier, que tu as sensément décrit les effets de la *cabaliste* dans les sociétés subversives !

Reproduisons maintenant le travail de nos amis :

Dans la lettre qu'a publiée le *Franc-Comtois* du 17 mars, on blâme d'abord Fourier d'avoir une méthode, de vouloir tout réduire en système. — Ce reproche nous étonne, car nous blâmerions Fourier, et nous ne prendrions pas la peine d'examiner la valeur de ses doctrines, si, au lieu de produire un système complet, posé sur des fondements scientifiques, il imitait les soi-disant réformateurs qui n'ont pour régénérer le monde que des inspirations fortuites, des théories vagues et flottantes. — *L'homme*, dit-on, *échappe à toutes les théories ; l'homme n'est pas système.* — Certaines maximes creuses ont une apparence de profondeur philosophique ; elles ont l'air de présenter un grand sens, et, bien analysées, elles n'en présentent aucun. Telle est celle que nous venons de citer. L'univers est-il autre chose qu'un vaste système, autre chose qu'un assemblage d'éléments soumis à des lois déterminées ? Et ne voyons-nous pas dans chaque partie de ce grand tout, dans chaque être, un système dont les combinaisons se rattachent à l'ensemble des choses ? L'homme fait-il exception à cette règle ? Ne trouve-t-on pas en lui toutes les propriétés du système, soit dans ses facultés corporelles, soit dans les opérations de son entendement ? L'homme a une vocation ; il a une mission à remplir dans sa vie terrestre ; la fin que lui assigne la Providence est déterminée ; les rapports qui l'unissent à cette fin le sont aussi. Or, l'ensemble de ces rapports présente tous les caractères d'un système. Pour atteindre le but providentiel, il faut que l'homme se place dans des rapports convenables avec sa fin, c'est-à-dire qu'il doit obéir à des lois, aux exigences d'un système. Dans l'hypothèse que nous combattons, que signifient les lois civiles, les règles de la morale, les institutions religieuses, les formes du gouvernement ? Ne sont-ce pas là autant de systèmes à l'usage de l'homme ?

L'auteur de la lettre adressée au *Franc-Comtois*, — si nous comprenons bien sa pensée, — nous répliquera : « Il faut un système qui accepte l'homme avec sa liberté, avec sa mobilité et ses caprices. Or, le système de Fourier est inconciliable avec notre indépendance ; il ruine la liberté morale. A l'appui de cette thèse, on fera valoir l'argument que voici :

« L'attraction indique une puissance qui entraîne et un sujet qui cède à cette puissance ; mais, si je subis la loi d'attraction, entraîné par une force irrésistible, par une loi de douce ou violente contrainte, je ne suis plus libre. — Voilà ce que nous dit depuis longtemps le sens commun. — Concluons donc que le mot d'attraction est un mot nouveau, mais qui masque une vieille idée que nous trouvons dans les monastères sous le nom plus connu d'obéissance, dans les régiments sous le nom de discipline militaire. — Il y a entre toutes ces idées *équation parfaite*, négation de la liberté. »

Le correspondant du *Franc-Comtois* se forme une idée fausse de l'attraction morale et du rôle assigné, dans le système de Fourier, à ce principe d'activité. L'inventeur de la science sociale n'a pas eu la prétention de changer la nature humaine et le principe de nos actions, de nous offrir des mobiles autres que ceux que nous trouvons présentement en nous ; seulement il s'est proposé de rendre régulier le jeu [illegible] conformes à la règle du devoir, et en plaçant l'homme dans une direction où se révèle le meilleur usage qu'il puisse faire de son libre arbitre, sans violenter ses inclinations. — Pour agir librement, il n'est pas nécessaire de se trouver entre deux tendances opposées ; il suffit de n'être pas contraint, il suffit d'accepter les motifs fournis par l'intelligence.

Concluons qu'un ordre social, organisé de manière à empêcher la manifestation du mal sans gêner les inclinations naturelles, loin de nuire à l'exercice de la liberté, en favorise au contraire l'extension. — Ceci se concilie parfaitement avec les enseignements de la théologie et de la saine philosophie sur la liberté humaine. En effet, les théologiens soutiennent que la faculté de dévier de l'ordre, de faire le mal, n'appartient pas à l'essence de la liberté ; ils prouvent que cette faculté est au contraire une imperfection de la liberté, qu'elle suppose une liberté imparfaite et bornée. Dieu est libre, et Dieu ne peut pas faire le mal. L'intelligence absolue et la liberté absolue excluent la possibilité d'agir contrairement aux principes de la justice ; elles ne sont compatibles qu'avec la nature divine. Mais l'intelligence et l'usage de la liberté humaine sont susceptibles de perfectionnement. On peut influencer nos déterminations et les conformer aux lois de l'ordre, sans méconnaître le libre arbitre. Saint Augustin a dit : *Quid erit liberiùs libero arbitrio, quando non poterit servire peccato ?* (Lib. de Corrupt. et grat., cap. 11.)

La solidarité des intérêts est la base du système de Fourier. L'auteur de la lettre à laquelle nous répondons en conclut que ce système absorbe l'individualisme, et qu'il conduit les associés à l'aliénation de leur indépendance. Quoi ! Fourier propose une forme sociale où chaque individu ne reconnait d'autre loi que sa volonté, et vous accusez ce novateur de n'avoir tenu aucun compte de la liberté ! En vérité, un pareil reproche ne mérite pas d'être sérieusement examiné. Tous les lecteurs, nous en sommes sûrs, partageront notre avis.

Fourier énumère les passions et il enseigne qu'elles ne sont pas mauvaises de leur nature ; qu'elles produisent le bien ou le mal, selon le mécanisme où elles fonctionnent et la direction qui leur est imprimée. En présence de cet enseignement, le correspondant du *Franc-Comtois* affirme que Fourier refait l'homme, remanie les passions, bouleverse les anciennes classifications, et qu'il présente notre nature sous un faux aspect. Le critique aurait bien dû nous apprendre sous quel rapport les classifications établies par Fourier sont vicieuses, nous indiquer ce que le réformateur a omis ou retranché. Si le critique avait fait cela, il nous serait peut-être permis de lui répondre quelque chose. Son silence nous autorise à considérer comme une supposition gratuite ce qu'il dit de la méthode analytique de Fourier.

Après avoir opposé les idées du divin Platon à celles de Fourier sur la rectitude originelle des passions, le correspondant s'adresse cette question : *Et si je nie l'affirmation de Fourier, que me répondront les disciples ? — Ici, disent-ils, nous ne pouvons démontrer ; il faut attendre, il faut croire ; c'est là notre foi.* — Vous vous trompez, les disciples de Fourier ont assez de bon sens pour éviter une réponse ridicule comme celle que vous leur attribuez, et assez de ressources logiques pour en formuler une autre plus solide. — Voici ce qu'il nous répondront : — Le système de nos adversaires, en admettant la perversité radicale, originelle des passions, aboutit à l'absurde, car il représente Dieu comme l'auteur du mal moral.

En effet, tout ce qui existe positivement est l'œuvre de Dieu, et les passions sont des réalités positives ; il s'ensuit que Dieu est responsable du mal qu'elles produisent, si elles sont mauvaises en elles-mêmes, vicieuses dans leur essence. — Dieu ne peut pas être l'auteur du mal ; les passions ne sont donc pas mauvaises de leur nature. Tou-

[illegible] cide, qui ne vivait pas dans une société comparable à la nôtre. Le crime de Caïn ne prouve rien du tout contre la doctrine de Fourier. Caïn ne vivait pas dans un phalanstère, apparemment ; il n'était pas placé sous l'empire d'une forme sociale faite pour équilibrer les passions, pour en régulariser le développement. Il est d'ailleurs facile de montrer que les incidents extérieurs dont l'influence impressionnait le cœur de Caïn furent les causes occasionnelles de son forfait. Si Caïn n'avait pas été témoin des prédilections dont son frère était l'objet, ses instincts d'émulation, de rivalité, n'auraient pas dégénéré en jalousie, n'auraient pas fait naître cette envie furieuse qui le rendit homicide.

En observant attentivement le jeu des passions humaines, on reconnaît qu'elles enfantent des crimes ou des actions louables, selon les circonstances qui influent sur leur développement, et les preuves de fait s'unissent aux raisons *à priori* pour attester qu'aucune de nos passions premières ne contient la fatalité du mal. — On peut expliquer l'existence du mal sans incriminer les passions. Le mal est un effet négatif : il ne faut pas en chercher le principe dans une entité positive. — Tous les jours, l'emploi des meilleures choses ne fait-il pas jaillir le mal ? Ces choses, pourtant, ne changent pas de nature. Le feu d'un incendie produit le mal ; cesse-t-il pour cela d'être du feu ? cesse-t-il d'être un élément utile à l'homme ?

Plus hardi que l'auteur de la lettre dont nous avons apprécié la valeur, le *Franc-Comtois* proclame la nécessité du mal moral, et soutient que la coexistence des deux principes entre comme un élément indispensable dans la composition de nos destinées. Selon ce journal, la lutte à laquelle nous condamne l'invasion du mal est nécessaire au développement de notre moralité. — S'il en était ainsi, il faudrait considérer la vie humaine comme le type achevé du cercle vicieux. — Quelle est l'obligation imposée à tous les hommes, sans exception, par la loi morale, par la loi du Christ, que le *Franc-Comtois* met ici en cause ? — — La loi morale veut que tous les hommes combattent le vice, qu'ils s'abstiennent du mal et qu'ils fassent le bien. Ainsi, dans l'hypothèse établie par notre contradicteur, si tous les hommes évitaient le mal, d'une part ils accompliraient le précepte évangélique, d'autre part ils violeraient la loi qui réclame l'existence du mal pour l'exercice de la vertu. — Cela est-il assez absurde ? — Il faut qu'il y ait du mal en ce monde, nous disent à tous propos nos adversaires. — Mais remarquez donc les abominables conséquences de votre principe. Si le mal est une nécessité, si la production du bien est inséparable de l'existence du mal, il s'ensuit que ceux qui font le mal se rendent dignes d'éloges, puisqu'en violant les principes de la justice ils cultivent et entretiennent l'élément du bien ; il s'ensuit que la vertu n'est pas une chose irréprochable, puisqu'elle amoindrit le mal, le mal nécessaire, le mal sans lequel on ne conçoit pas la possibilité du bien ; il s'en suit, en un mot, que faire le bien c'est faire le mal, et *vice versâ*. — Ainsi, en développant la doctrine de nos contradicteurs, on arrive à un point où le bien et le mal se présentent sous un seul et même aspect. Peut-on imaginer quelque chose de plus insoutenable qu'une pareille doctrine ?

Avant de terminer cette première partie de nos observations sur les critiques adressées à la théorie sociétaire, nous discuterons une des accusations les plus graves qui aient été portées contre le système de Fourier par le *Franc-Comtois*. Ce journal dit : *La loi d'attraction, telle que l'entend Fourier, révèle perpétuellement la volonté de Dieu ; elle entraîne tous les êtres, chacun dans sa voie.* — *S'il en est ainsi, il n'y a plus de mérite, plus de démérite dans les actes de l'âme, conséquemment plus de moralité. Les facultés de l'homme deviennent les rouages d'une pendule auxquels on donne une impul-*

---

de Kin-ho. Lorsqu'il le garda pour le service de sa maison, ce ne fut qu'à un air intelligent qu'il dut cette préférence, tant il est vrai que la fortune forme autour de certains hommes une atmosphère lourde et épaisse que leurs regards ne percent jamais ; et si ce n'était la fortune, ce serait l'intérêt personnel qui les ferait aveugles ; la vue des souffrances d'autrui ne pourrait que jeter un peu de fiel au travers de leurs voluptés, et la rencontre de certaines vertus les obligerait à la reconnaissance ; — pour l'homme riche, la reconnaissance est un fardeau. M. de Senange n'était plus riche, direz-vous, mais il l'avait été, il en est de la fortune comme de ces maladies qui en vous quittant vous stigmatisent.

Le navire sur lequel M. de Senange avait arrêté son passage n'attendait qu'un vent propice pour s'éloigner. Un beau matin, le marquis reçut avis de se rendre à bord sur le champ. Ses dispositions avaient été bien prises, et sans que Kin-ho se soit aperçu de rien il abandonna une maison et un pays qu'il n'avait plus l'intention de revoir. Dès qu'il fut embarqué, le capitaine fit larguer les voiles, et à un faible vent, qui n'avait pas même ridé la face de la mer, le navire commença de se mouvoir, lent dans sa marche comme un voyageur qui ménage ses forces pour accomplir un long trajet. Quatre heures après, on voyait encore la terre. Quelques passagers attachaient leurs regards attristés sur cette île où ils laissaient pour longtemps tout ce que leur cœur avait de joie et d'affection ; d'autres, et parmi ces derniers, M. de Senange, étaient impatients de voir disparaître à jamais cette terre sauvage où ils avaient souffert. Tout à coup on vit sur l'eau, dans la direction de l'île, une boule noire qui avançait vers le navire. La lunette du capitaine fit reconnaître un nègre qui nageait avec la rapidité d'un requin. M. de Senange prononça un juron peu aristocratique. — C'était Kin-ho ! — Il avait découvert le départ de son maître, et, après un premier moment de désespoir, il s'était précipité dans la mer pour atteindre le navire ou mourir. Le vent était si faible que le pauvre nègre atteignit bientôt son but. Il s'attacha à une corde qu'un matelot lui jeta, et là il reçut avec la colère de M. de Senange les imprécations du capitaine. On ne pouvait laisser périr cet homme ; on le hissa sur le pont ; il se roula aux pieds de son maître en donnant libre cours aux sanglots qui lui brisaient la poitrine. Dès que la cause de sa douleur et de l'acte héroïque qu'il venait d'accomplir fut connue, tout le monde intercéda pour lui auprès du marquis, et seul il restait insensible. Il aurait fait reporter Kin-ho sur le rivage, si le capitaine n'eût déclaré que le vent levé avec force depuis un instant empêchait l'exécution d'une semblable volonté. M. de Senange n'eut qu'un mot à prononcer pour faire cesser les éloges qu'on adressait à son nègre.

— Ce n'est pas dévouement, dit-il, c'est paresse ! Ces ineptes créatures croient mourir de faim dès qu'ils n'ont plus un maître chargé de les nourrir !

Lord Nath suspendit sa lecture un instant, après de profondes réflexions et un hochement de tête qui, sur ce point, semblait exprimer le doute le plus parfait, il reprit :

— M. de Senange, arrivé en France, se rendit immédiatement à Paris. Il s'établit dans un modeste logement, et, comme il lui fallait un domestique quelconque, il garda Kin-ho. Le procès qu'on avait intenté contre lui dura beaucoup plus longtemps qu'il ne le prévoyait. Tout ce qui lui restait fut sacrifié au succès de sa cause, et, au bout de six mois, à la veille de posséder deux millions, il vit ce spectre ignoble qu'on appelle la misère heurter à sa porte et entrer chez lui. Un emprunt pouvait être tenté, mais son orgueil se révolta en face des humiliantes garanties qu'exigeaient les usuriers. Privé de ce secours, il fut réduit, pour vivre, à vendre les quelques diamants que lui avait laissés son père. Cette dernière ressource s'épuisa ; alors Kin-ho resta presque malgré son maître dans une maison où le pain même allait manquer.

Dans l'état de dénuement le plus pénible, il est de ces sortes de gens qui préfèreraient mourir de faim que perdre l'apparence de l'aisance si non de la fortune. L'orgueil sait vaincre la nature, et tout homme bien né se résout à vivre de pain et d'eau, pourvu que son salon conserve une table de marbre et un sopha de velours. Kin-ho avait compris tout ce que cette faiblesse peut avoir de respectable, et combien il serait humiliant pour le marquis de recevoir son avocat ou son avoué dans une mansarde. Aussi quel fut son désespoir lorsque M. de Senange, pâle et défait, lui ordonna d'enlever un meuble et d'aller le vendre ! Kin-ho demeura immobile. L'ordre lui fut réitéré avec toute la brutalité que donne l'amour-propre horriblement froissé, et en voyant sa constante hésitation le barbare maître frappa du pied le pauvre serviteur. Kin-ho prit le meuble. M. de Senange pensa que sa volonté allait être exécutée.

Deux heures après, le marquis venait d'avoir, dans son salon, un entretien avec son avoué ; il trouva sur le marbre de sa cheminée une somme suffisante pour vivre au moins huit jours. Il regarda autour de lui, il vit à sa place habituelle l'objet qu'il avait dit à Kin-ho d'aller vendre. Le rouge lui monta au front : Je préfèrerais, pensa-t-il, que cet avoué m'obligeât ouvertement plutôt que de m'humilier ainsi par une sorte d'aumône. Il appela Kin-ho, qui parut gai et souriant malgré les coups que lui avait valu l'injuste colère de son maître.

— Va, lui dit-il en lui donnant une pièce d'argent, et apporte quelque nourriture.

Le nègre ne parut nullement surpris, seulement, quand il partit, il cachait une larme de joie que trahissait le clignotement de ses yeux.

Pendant quelques jours, M. de Senange ne fut préoccupé que de son humiliante position ; mais bientôt, une autre douleur vint chasser celle-ci : la faible somme était épuisée. Il réitéra l'ordre qu'il avait déjà inutilement donné à son nègre ; et, persuadé que cette fois il serait obéi, il sortit.

A son retour :

— As-tu exécuté mes ordres ? demanda-t-il.

— Mon maître, cela m'a été impossible, car dès que vous avez été sorti, une personne que je ne connais pas, et qui ne m'a pas voulu dire son nom, est venue vous demander ; je l'ai introduite dans le salon, et, après vous y avoir attendu longtemps, elle est partie, en disant que bientôt elle reviendrait.

— Mais maintenant tu peux m'obéir, drôle !

La colère saccadait la voix du marquis ; Kin-ho se hâta d'entrer dans le salon, son maître l'y suivit.

— Prends ce meuble.

— Celui-là, maître ?

— Oui,

— Si je prenais plutôt ces vases de fleurs ?

M. de Senange suivit du regard le geste de Kin-ho. A côté des objets qu'il lui montrait, il vit vingt francs placés sur le marbre, à l'endroit où il avait déjà trouvé la première somme. Il s'arrêta immobile, ébahi ; puis, comme toujours, le sang lui monta au visage, et ce fut une explosion de colère qui sortit de sa poitrine.

— Mais quel est donc l'homme qui est venu chez moi ?

— Maître, je ne le connais pas.

— Malheur à qui se prend ainsi le droit de m'humilier !

Kin-ho laissa son maître à des réflexions qui n'exigeaient nullement sa présence.

M. de Sénange allait jeter les vingt francs par la fenêtre, mais l'amour-propre est souvent un brouillard que la misère dissipe fort bien : il s'arrêta subitement, et, se promettant d'éclaircir bientôt cet humiliant mystère, il donna à ce secours l'emploi qui paraissait lui avoir été destiné.

La personne dont Kin-ho avait parlé ne se représenta pas. M. de Senange en conçut un vif mécontentement ; mais il se consola en songeant que désormais son malencontreux bienfaiteur n'échapperait pas à ses observations.

Un jour très voisin de celui où le dernier secours allait entièrement disparaître, l'avoué vint rendre visite à M. de Senange. Cette fois, le marquis examina ses moindres mouvements, et il crut devoir retarder une explication à l'appui de laquelle il voulait un fait. A peine était-il sorti pour accompagner jusqu'à l'escalier cet homme d'affaires, que, rentrant dans le salon, il vit quatre pièces d'argent précisément sur le fauteuil occupé par l'avoué. Le marquis pâlit de rage, il appela Kin-ho, celui-ci parut tremblant et embarassé.

— Cours ! lui dit M. de Senange, rappelle mon avoué, j'ai oublié de lui dire une chose importante.

Resté seul :

— Ah ! s'écria-t-il, cet homme me prend pour un mendiant auquel on fait l'aumône !

Et ses dents s'entrechoquèrent de fureur, d'autant plus que, par convenance, il devait être au moins honnête envers ce sot bienfaiteur.

Ce dernier rentra précipitamment.

— Monsieur le marquis a oublié une chose sérieuse ?

— Asseyez-vous, Monsieur, je vais vous expliquer…

M. de Senange fit signe à Kin-ho de sortir en refermant la porte ; et s'efforçant de paraître calme :

— Je vais vous expliquer, reprit-il. Pardon, Monsieur, vous me voyez ému, mais si vous aviez pu comprendre le caractère d'un gentilhomme, vous n'eussiez pas été la cause de mon émotion.

L'avoué chercha à comprendre, il en fut pour ses efforts.

— Vous avez, continua le marquis, découvert l'état de gêne dans lequel je me trouve.

A ce préambule, l'homme de papier timbré se mordit les lèvres et fronça ses épais sourcils. Le marquis ajouta :

[illegible] la société harmonique, l'accord de nos tendances naturelle avec les indications du sens moral se réalise sans effort, la raison s'identifie avec l'attraction; et voilà pourquoi Fourier n'assigne à l'homme, réconcilié avec l'ordre universel, d'autre loi que celle de l'attraction morale.

Dans les sociétés mal faites, où ne saurait se produire l'équilibre de nos inclinations, la soumission de l'homme aux lois de l'ordre, à la règle morale établie pour exercer sur toutes les facultés de notre âme un souverain empire, demande communément des efforts douloureux, des sacrifices. Pour rester dans des rapports vrais avec sa destinée providentielle, l'homme est obligé d'accepter les sacrifices, de faire violence à ses penchants, de résister à ses *attractions*. S'il n'y résiste pas il est coupable, puisqu'il viole la loi souveraine, la loi de l'ordre. Fourier n'a jamais dit autre chose. Il admet la culpabilité de l'homme qui, placé dans l'alternative d'obéir à l'attraction ou à la règle morale, abuse de son libre arbitre et contrevient aux lois de l'ordre, en cédant à l'attraction; Fourier admet donc aussi le mérite et le démérite, le dogme des récompenses et des peines dans la vie future. Quand Fourier parle du froissement de nos attractions comme d'un châtiment que Dieu nous inflige, il veut dire que la douleur nous sert d'avertissement, qu'elle nous fait comprendre ce qu'il y a de vicieux dans nos relations sociales, et qu'elle nous excite au perfectionnement.

PH. F.

Banquets phalanstériens.

D'année en année s'accroissent le nombre et l'importance des banquets phalanstériens. Les récits qui nous parviennent ne peuvent plus trouver en entier place dans nos colonnes, et nous sommes à regret condamnés à n'en reproduire que des extraits. Dans ce choix nous ferons la plus large place aux nouveau-venus. Nous ne doutons pas que les villes qui ont depuis longtemps fait leurs preuves, et obtenu à leur tour une publicité complète, ne sanctionnent cette amicale transaction. Que ce soit pour elles un motif, tout en nous continuant leurs sympathiques communications, d'insister auprès de la presse départementale pour obtenir l'hospitalité de ses colonnes.

Aujourd'hui, nous faisons les honneurs du journal à des amis qui joignent à la qualité de nouveau-venus, celle d'étrangers; mais d'étrangers qui sont depuis longtemps nos frères et nos concitoyens par le cœur comme par la langue.

BANQUETS DE BRUXELLES.

Nous recevons des détails du plus touchant intérêt sur deux banquets qui ont été célébrés le même jour, dans cette ville, l'un qui réunissait des hommes, des femmes et des enfants, l'autre des hommes seulement.

Dans le premier, nous dit l'un de nos correspondants, c'était une femme, Madame B..... qui présidait cette fête. Sa propagande intelligente et enthousiaste, sa nature supérieure la rendaient merveilleusement propre à diriger ce groupe dont tous les convives étaient phalanstériens. C'était une communauté de pensées sympathiques, une franchise toute phalanstérienne qui faisaient de ce petit monde, un monde à part, [illegible] comme une éternelle victime.

C'est au nom des femmes que Fourier respectait, c'est au nom des enfants dont il comprenait si bien les tendances naïves, et qu'il a essayé de délivrer des chagrins qu'une éducation prise au rebours leur impose, c'est au nom de tous ceux qui souffrent que nous devons rendre hommage à la mémoire du bienfaiteur de l'humanité.

Après ce discours, M. Haeck a formulé le toast suivant : A l'Utopie de Charles Fourier!

Utopie! utopie! utopie! telle est l'exclamation qui retentit de toutes parts à l'apparition de chaque vérité qui vient renverser une opinion reçue et débarrasser l'humanité d'une partie des langes où elle se débat et gémit depuis sa naissance. C'est en vain que l'expérience prouve la témérité de beaucoup de ces jugements, enfants de l'orgueil et de l'ignorance; c'est en vain que les évènements démontrent aux gouvernements et aux peuples, la valeur de ces révélations inattendues du génie, la pauvre humanité accablée de ses maux, désespérée de son sort, plongée depuis 6 000 ans dans un océan de larmes, n'en continue pas moins à maudire et à repousser du pied les hommes éclairés d'une raison supérieure qui viennent lui fournir les moyens d'abandonner la trace de l'erreur et du préjugé.....

Toutes les vérités qui ont renouvelé la face des sciences et inauguré une nouvelle ère de progrès à l'esprit humain, ont subi le baptême de l'utopie, pendant que leurs inventeurs et leurs défenseurs étaient voués aux proscriptions et au martyre.

..... Le Christ lui-même, dont Fourier est le continuateur, le défenseur scientifique, parce qu'il justifie cette double parole : Cherchez et vous trouverez... *Etablissez d'abord le royaume de votre père, et tous les biens vous seront donnés par surcroît;* le Christ, qui révéla au monde païen étonné la loi de la fraternité universelle, ne fut-il pas crucifié pour avoir *prêché la plus grande, la plus monstrueuse de toutes les utopies?*... Oui, et nous rougissons de le dire, à la honte du genre humain, le Dieu de la fraternité *jugé, comme utopiste*, fut cloué entre deux larrons, au gibet de l'infamie! Toutes les libertés dont l'homme est aujourd'hui en possession: la liberté de la presse, la liberté des consciences, la liberté des cultes, la liberté individuelle, la liberté d'association, viennent à peine de n'être plus de *vaines et de dangereuses utopies*.

..... Je propose donc un toast à la prochaine réalisation de l'utopie sociétaire, découverte par Charles Fourier, basée sur la triple utopie du travail attrayant, du travail sériaire et de la bonté des passions natives de l'homme.

Au travail attrayant! Au travail sériaire! A la bonté native de l'homme!

Après cette allocution, Madame H... s'est levée, et s'est ainsi exprimée :

O Fourier! nouveau Colomb, dont la sublime pensée et l'ardent amour de l'humanité ont révélé un monde nouveau à une société corrompue, toi dont la grande voix s'est éteinte avant que tes nobles Théories aient reçu aucune application, nous t'élevons dans nos cœurs un monument de respect et de reconnaissance! Oui! ta parole a germé, car elle est selon Dieu, toute de vérité et d'amour; elle se révèle à l'intelligence et au cœur; aussi les mères, le poète, l'artiste, seront-ils un jour tes plus fervents apôtres; oui, un jour viendra où les généreux instincts de l'homme se réveilleront, et alors, du sein de cette société refaite par toi, Fourier, des milliers de voix s'élèveront, et [illegible]

[illegible] suivi et aimé des femmes avant d'avoir des apôtres, et le premier disciple de Fourier était encore une femme. Ah! une cause qui a l'assentiment des femmes est une cause qui ne peut plus périr! Avec le lait qu'elles donnent, elles transmettent le germe de la vérité dans le cœur de l'enfance, c'est-à-dire de l'humanité future... Et elles ont bien raison, Messieurs, de célébrer la naissance du Maître. Le phalanstère réalise le plus cher de leurs rêves, la dignité de la femme. L'exercice intégral de toutes les facultés donne la santé du corps et la richesse de l'intelligence, et procure, par le travail attrayant, qui crée la fortune, cette indépendance qui permettra à la femme d'atteindre cet autre rêve de sa vie, la liberté de son cœur dans l'amour.

Madame D* s'est ensuite exprimée ainsi :**

Vive Fourier! Que d'autres chantent sa gloire et proclament son génie; moi, je m'incline, fervente et enthousiaste, devant l'œuvre de notre émancipation, que lui seul a comprise et proclamée. La nature a beau diversifier nos caractères, la société les refait tous dans le même moule. L'indolente jeune fille, la femme vive, ardente, passionnée, la calme et active ménagère, comme celle à l'âme énergique et résolue, toutes doivent passer sous le même niveau et se laisser tailler au goût d'une société mal faite, mauvaise, à laquelle nous devons toutes faire la même révérence, pour laquelle nous devons toutes parler le même langage, prôner les mêmes idées, cacher tels sentiments et en afficher tels autres, pour n'être point honnies, calomniées, méprisées. — Cette chaîne d'esclavage moral est si solidement rivée à la femme du monde civilisé, que tout ce qu'on a tenté de loin en loin pour l'affranchir n'a servi qu'à resserrer davantage ses liens, parce que, de toutes ces tentatives, il n'est sorti que du désordre, de l'anarchie sociale, du ridicule et un surcroît de misère pour la femme. En effet, la liberté sans la possibilité de pourvoir à nos besoins est une dérision, une absurdité, un mensonge! — La misère traîne après soi la dégradation et le vice. A ces conditions, la femme devait elle-même repousser sa liberté; car il y a dans le cœur de la femme, à côté d'une fierté courageuse et d'une tendresse toute de dévouement, un profond sentiment de sa dignité. La femme a besoin d'affections et d'estime; elle repoussera toujours, avec dédain, tout ce qui pourrait l'en priver. La femme ne dégénère, ne déchoit, que par l'impérieux entraînement de circonstances fatales, et lorsque les affections lui manquent; car, aimante et aimée, on ne la voit jamais faillir à aucun de ses devoirs; il y a en elle trop d'enthousiasme, trop d'élans et de sublimes aspirations vers la vertu, et une foi trop robuste dans la sainteté de sa mission pour déchoir jamais froidement et par calcul. La misère, l'abandon, l'oisiveté et l'ennui tuent la vertu des femmes. Fourier l'a compris et prouvé. Que la femme soit libre, dit-il, libre d'écouter son cœur et ses goûts; laissez-la travailler à son propre bonheur, mais laissez-lui choisir des occupations en harmonie avec son caractère et avec ses besoins; mettez-la en demeure de se suffire à elle-même, et bientôt vous la verrez courageuse et aimante, secourable et intrépide, travailler sans relâche au bonheur de sa famille, et l'entourer de tant de soins, d'amour et de bien-être, que l'âge d'or tant rêvé par les poètes sera enfin réalisé sur la terre.

Vive Fourier!!! que la première statue que les femmes poseront au faîte d'un phalanstère soit cette liberté chaste et puissante qui, d'une main, tiendra un bouclier sur lequel toutes les vertus couronneront l'amour et le travail, et qui, de l'autre main, étouffera le serpent, éternel emblème de l'astuce et du mensonge.

Vive Fourier! vive la liberté harmonienne!!!

— Je sais, Monsieur, qu'un homme de cœur ne voit pas avec indifférence les souffrances de son semblable.

L'avoué regarda derrière lui; la porte était fermée.

— Je suis tombé dans un guet-apens, se dit-il; le marquis va m'emprunter de l'argent!

— Je sais que la générosité est une de ces vertus qui aime à être muette et voilée.

Celui à qui s'adressait ces paroles se tordait sur son siége; — il suait.

— Je sais tout cela, mais je ne comprends pas que vous vous soyez entouré des vertus de la générosité, lorsque vous n'aviez besoin que de celles de l'obligeance.

Pour le coup l'avoué laissa tomber ses deux bras raides comme des barres, il se redressa, rejeta sa tête en arrière, et ouvrit une bouche d'une grandeur démesurée.

— Je ne comprends pas! fit-il.

— La dissimulation, en pareil cas, est encore une fausse vertu! prononça le marquis en étouffant la colère qui lui brûlait le sang.

— Je vous donne ma parole d'honneur que je ne comprends pas! répéta l'avoué.

— Monsieur, les pièces d'argent oubliées sur votre fauteuil sont-elles à vous?

Avec un empressement très significatif, l'avoué fouilla ses poches; mais, après avoir reconnu ce qu'elles contenaient, il redevint parfaitement calme.

— Non, non! Monsieur le marquis, dit il; cet argent n'est pas à moi!

— Il n'est pas à vous?...

— Mais si cela était, croyez bien que je ne dirais pas non.

— Et ce n'est pas vous qui avez déjà laissé semblable somme sur cette cheminée?

— Monsieur le marquis, permettez-moi de refuser tout le mérite d'une action qui n'entrerait pas dans mes habitudes. Lorsque je prête de l'argent, c'est devant notaire et sur première hypothèque.

Ce ton glacial et spéculateur détruisit à l'instant l'honorable soupçon du marquis.

— Vous pouvez vous retirer, dit-il froidement à un homme devant lequel il venait de s'humilier fort inutilement.

L'avoué salua trois fois un client qui aurait *peut-être* un jour cent mille francs de rente; et il sortit.

— Mais à qui donc dois-je des remerciements ou de la haine!... Il n'y a que Kin-ho qui puisse le savoir! lui seul reste ici tout le jour! Kin-ho! Kin-ho! appela le marquis.

Kin-ho se présenta; il tremblait. On eût dit qu'il venait de faire une mauvaise action.

— Tu sais quelle est la personne qui est venue dans mon salon? dis-moi son nom, où je te chasse!

— Mais je ne sais ce que vous me demandez, mon maître, répondit le nègre. Il s'arrêta pour porter furtivement un mouchoir à sa bouche.

— Je te chasse, prononça le marquis d'une voix tonnante, parce que je ne veux pas d'un serviteur qui laisse insulter son maître!

— Oh, pardon.... pardon!...

Et en disant ces paroles, Kin-ho ne put s'empêcher d'ouvrir la bouche. M. de Senange cherchait à lire la vérité sur la figure de son nègre; tout à coup il aperçut du sang qui s'échappait de ses lèvres; Kin-ho l'étancha, mais il en vint encore, et, regardant d'un peu plus près, le marquis poussa un cri comme s'il eût été frappé mortellement. L'horrible vérité se déroulait à ses yeux : — les plus belles dents du nègre avaient disparu.

Kin-ho pleurait parce que M. de Senange sanglotait. Le pauvre nègre se mit aux genoux de son maître, et, en voulant lui baiser la main, il y mit du sang. — Oh! ce fut pour le marquis un affreux châtiment de sa dureté envers son inestimable serviteur.

Voici ce qu'avait fait Kin-ho :

Le jour où son maître lui avait ordonné d'aller vendre un meuble, en le frappant pour le contraindre à obéir, ce malheureux était sorti pour chercher un travail qui lui procurât de quoi se nourrir lui et M. de Senange. Partout il n'avait recueilli que d'infâmes railleries sur la couleur de son teint. Il allait rentrer, accablé de fatigue et de désespoir, lorsque, dans un des passages de Paris, il vit à la vitrine d'une boutique de magnifiques rateliers enchassés dans cet enduit rosâtre qui imite les gencives. Le nègre fit comme tous ces pauvres gens, qui, l'estomac et la bourse vides, cherchent dans la vue de belles choses, une illusion qui leur fasse oublier les besoins du corps. Il admirait ces mâchoires qui s'ouvrent et se ferment d'elles-mêmes dans un état de mouvement perpétuel. — Un homme qui le regardait depuis un instant s'écria : Voici de belles dents, mais ce nègre, et il désignait Kin-ho, en possède de plus belles; je donnerais deux cents francs d'une semblable mâchoire!

Kin-ho s'approcha de cet homme; ils causèrent ensemble et disparurent. Le même soir il possédait vingt francs, mais il avait perdu ses deux plus belles dents; et trois fois il fit le même échange contre la même somme.

Le petit livret rose finissait ici.

— Le brave marquis, dit lord Nath avec un imperturbable sang-froid, s'il ne s'en était pas aperçu à temps il aurait mangé toutes les dents de son nègre.

III.

Dans le salon à manger d'un hôtel de la Chaussée-d'Antin, des valets disposaient deux couverts sur une table de citronnier.

Un coupé à manteaux bleu s'arrêta dans la cour; lord Nath en descendit, et, posant le pied sur le perron, il demanda si M. de Senange était visible.

On l'introduisit dans un petit boudoir où le marquis fumait paisiblement en parcourant des yeux quelques journaux entassés sur un guéridon.

— Soyez le bien-venu, dit-il à mylord.

— Je vous rapporte votre petit livre, et, comme il m'a donné un excellent appétit, je viens vous demander à déjeuner.

Le marquis eut un instant d'hésitation avant de répondre. Mais, au moment où il allait parler, une porte s'ouvrit, laissant voir une table et deux couverts.

— Deux couverts! fit lord Nath. Marquis, vous ne m'attendiez pas, et je suis un indiscret.

— Indiscret, mylord, non; car si vous saviez avec qui je déjeune...

Un valet entra en annonçant le docteur William Kin-ho.

Ce n'était plus le jeune esclave, mais bien un homme de belle taille et d'excellent maintien; il avait même certain air d'aisance joint à une extrême modestie, qui devait partout le faire remarquer.

En le voyant entrer, lord Nath se tourna vers le marquis.

— Ah! dit-il, je comprends, c'est avec Monsieur que...

Il s'avança vers Kin-ho.

— Monsieur le docteur, lui dit-il, voulez-vous me permettre de déjeuner aussi avec vous?

Kin-ho sourit pour répondre, et en souriant il laissa voir les traces de son héroïque conduite.

— En Angleterre comme en France, dit lord Nath, nous reconnaissons deux noblesses, celle du sang et celle du cœur!

Kin-ho, protégé par M. de Senange, venait, en très peu de temps, de terminer des études complètes. Il était médecin. Mais l'instruction qu'il avait acquise n'avait fait que développer en lui sa délicatesse de sentiment; il avait compris qu'un barbare préjugé le séparait à tout jamais de son ancien maître, et, pour éviter la moindre lutte entre la bienveillance et l'amour propre de ce dernier, il avait feint un attachement pour le sauvage pays qui l'avait vu naître, et il allait partir. Son déjeuner avec le marquis ne précédait que de quelques instants l'heure de son départ.

Lord Nath qui, par nature, ne pouvait s'attendrir ou s'émouvoir de rien, ne parla devant Kin-ho que des pampas que ce dernier allait revoir, et des grandes villes qu'il quittait.

Le déjeuner se prolongea si bien, qu'à son lever de table, le nouveau docteur n'avait plus qu'une heure à rester à Paris.

La voiture du marquis le transporta, ainsi que son protecteur et lord Nath vers le lieu du départ.

Au moment où il allait monter dans la diligence qui devait le conduire au Havre, Kin-ho se retourna vers son maître, et, mettant un genou en terre, il lui baisait la main; mais le marquis le releva presque de force, et, le pressant contre sa poitrine :

— Adieu! dit-il, adieu!

Les sanglots lui coupèrent la voix.

Lord Nath tendit une de ses mains au pauvre nègre, tandis que de l'autre il essuyait une perle qui mouillait son œil; c'était une larme!

— C'est... c'est la première fois que... Bonjour, marquis.

Pour échapper à son émotion, il disparut.

ANDRÉ THOMAS.

CHRONIQUE DES THÉATRES.

Mlle Rose Chéri a d'éclatants succès à Londres. La reine a voulu voir *Geneviève* et le *Changement de main*, et a fait complimenter l'actrice. On a dû jouer mercredi; on devait jouer *Clarisse Harlowe*; mais la susceptibilité britannique s'est effrayée du second acte, où de grands changements ont dû être faits. *Irène* sera jouée lundi. — Le Gymnase annonce pour lundi, la *Femme qui se jette par la fenêtre*, nouvelle pièce de M. Scribe.

[illegible] une pièce de vers. Des affaires très importantes l'ayant empêché de tenir sa promesse, on a lu la belle ode d'Auguste Demesmay : *Assez longtemps régna la loi du sacrifice.....* Cette ode, moins connue qu'elle ne devrait l'être, a fait un grand effet, on en a voté l'impression à un grand nombre d'exemplaires et la distribution parmi les civilisés. Le portrait de Fourier ornait la salle du banquet dans cette réunion comme dans l'autre.

Les toasts suivants ont été prononcés :

Messieurs, l'anniversaire de la naissance de Fourier est fêtée pour la première fois à Bruxelles.

C'est un hommage que nous devions à la mémoire de l'homme dont nous avons aspiré les grandes pensées ; c'est aussi le témoignage de notre sympathique union de cœur et d'esprit avec tous ceux qui, répandus en tant de lieux et dévoués à la cause de la Théorie sociétaire, solennisent cette journée sous l'inspiration d'un même sentiment.

Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous comptons honorablement dans l'École. Chaque jour nous amène des hommes que l'étude rallie à la doctrine de notre Maître. Au futur anniversaire, nos rangs seront pressés et nombreux, si nous continuons à mettre au service de la Théorie un zèle égal, une activité aussi soutenue.

Nous avons bien des préjugés à vaincre, bien des idées erronées à redresser ; on nous juge sans nous connaître ; on nous condamne sans nous avoir entendus. Nous n'avons pas le droit de nous en plaindre : cette conduite était la nôtre avant que nous eussions soumis la Théorie à l'épreuve d'un sérieux examen. Tout récemment encore, un écrivain, non moins célèbre par la versatilité de ses opinions que par les admirables qualités de son style, a fait publiquement confusion du communisme avec la Théorie sociétaire, sans se douter de l'incompatibilité profonde de ces doctrines, sans savoir que la Théorie sociétaire a rationnellement démontré les erreurs du communisme, en tant que donnée spéculative, et signalé ses dangers en tant qu'application.

Nous ne devons pas nous étonner des résistances que nous rencontrons, mais nous ne nous laisserons pas déconcerter par le dédain et la raillerie, car nous aussi nous avons été dédaigneux et railleurs. Si notre tâche est difficile, elle n'est pas au dessus de notre bon vouloir et de notre persévérance ; elle n'est certes pas au dessus de la force et de la puissance de l'Idée conçue par Fourier.

Travaillons sans relâche à montrer la Théorie sous son véritable jour, à prouver que par elle seule peut être résolu le problème de la coexistence de l'ordre et de la liberté dans leurs conditions absolues, et c'est en cela que la Théorie est grande !

« On ne montre pas sa grandeur, a dit Pascal, pour être en une extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois et remplissant tout l'entre deux. »

Cette belle pensée résume la Doctrine sociale de Fourier, qui satisfait à tous les besoins, concilie tous les intérêts, accomplit toutes les espérances, et ne déshérite personne de la part du bonheur dû à chacun dans la sphère naturelle et légitime de ses propres attractions.

C'est pour nous un devoir de conscience de faire pénétrer cette doctrine dans toutes les intelligences et dans tous les cœurs ; nous remplirons un tel devoir comme le plus noble et le plus sincère hommage que nous puissions rendre.

A l'éternelle mémoire de Fourier !

2e toast.

Si la doctrine de Fourier, longtemps méconnue, attire aujourd'hui l'attention des esprits sérieux, si nous pouvons espérer de voir bientôt l'aurore de l'harmonie, nous le devons aux hommes d'intelligence et de cœur qui ont constitué l'Ecole sociétaire, et qui préparent maintenant, avec tant de sagesse, les éléments d'une réalisation expérimentale.

Au comité de direction de l'Ecole sociétaire !

3e toast.

A la propagation des idées phalanstériennes !

Messieurs, l'œuvre à laquelle Fourier a consacré sa vie est, par excellence, une œuvre de charité ; sa Théorie est destinée à faire le bonheur du genre humain. La réalisation du phalanstère exige la sympathie et le concours d'un grand nombre d'hommes ; il n'est pas donné à un individu isolé de profiter à part lui des découvertes de Fourier. Si l'alchimiste, à la recherche de la pierre philosophale, avait un jour réalisé le but de ses espérances, en suprême égoïste il aurait enfoui précieusement son secret dans son sein. C'est qu'il s'agissait ici du triomphe de l'industrie morcelée, triomphe d'ailleurs impossible à atteindre, malgré l'ardeur des recherches, car le règne absolu de l'égoïsme ne peut exister dans aucun ordre de manifestations.

L'application des idées phalanstériennes à la société sera, au contraire, une œuvre toute d'humanité ; mais elle ne deviendra possible que le jour où l'association sera rendue praticable par le désir de tous les individus appelés à la composer. Il faut donc, de toute nécessité, que ces idées se répandent et se vulgarisent.

Que manque-t-il à notre pays pour favoriser cette propagation ? Les maux de la civilisation ne s'y développent-ils pas d'une manière menaçante ? et là où l'organisation est absente, partout où nous pourrions la souhaiter, le paupérisme s'organise et nous découvre avec une régularité terrible des plaies douloureuses. Seraient-ce les dispositions généreuses du cœur qui manqueraient aux Belges ? A Dieu ne plaise que l'on puisse le soupçonner ; notre réunion dans ce lieu, après un temps aussi court d'études et d'efforts, serait, d'ailleurs, une réponse éclatante. Ce ne sont pas davantage les dispositions de l'intelligence qui nous manquent. Partout les idées philosophiques se répandent avec facilité, et dans un établissement placé au sein de la capitale, et auquel plusieurs d'entre nous se font honneur d'avoir appartenu, l'enseignement philosophique prépare admirablement les esprits à recevoir les pensées fécondes de Fourier.

Entourés de tels éléments, placés en face d'un avenir qui nous presse, et dans un présent qui nous favorise, livrons-nous avec confiance, mais en même temps avec ardeur à la propagation des idées phalanstériennes.

J'ai l'honneur de vous proposer un toast à la propagation de ces grandes idées dans notre pays.

Dans le compte-rendu du banquet d'Orléans, que nous avons publié hier, le nom d'un des deux seuls phalanstériens que comptait, il y a dix ans, la ville d'Orléans, a été défiguré. — Au lieu de Gobin, lisez : Gabin ; au lieu de M. R., lisez : M. S.

NOUVEAU [illegible] DE LA LOIRE. — Nous sommes informés que dans la matinée d'aujourd'hui, la Loire avait atteint, au pont de Blois, [illegible] de l'étiage, et que la municipalité faisait

[illegible] parti le moins bon ; c'est ce que n'ont pas manqué de faire nos intelligents législateurs, en rejetant le billet de 100 fr., et en n'apposant le sceau de leur sagesse qu'au billet de 200 fr.

— Le ministre de l'instruction publique a présenté un projet de loi sur l'instruction primaire et celui attendu depuis longtemps sur l'instruction du second degré, texte inépuisable de querelles entre le sacerdoce et le pouvoir laïque.

— Le même ministre a arrêté qu'à partir de l'année scolaire 1847-48, il y aurait deux années de philosophie, la première seulement obligatoire, et qu'il sera établi successivement dans les colléges royaux et communaux, à partir de la *quatrième*, un enseignement spécial, facultatif, qui embrasserait les mathématiques, physique et chimie, géographie physique, dessin, mécanique, histoire naturelle, etc., et, de plus, pour les élèves de la troisième année, des éléments de comptabilité générale, de droit commercial et d'économie agricole. — L'Université s'efforce ainsi de plier aux exigences du siècle son enseignement trop restreint, mais ces louables tentatives échoueront en partie parce qu'elles accumulent en un espace de temps trop circonscrit une foule de connaissances qui écrasent l'esprit et la mémoire de l'élève ; une éducation complète ne pourra être donnée que dans un autre milieu qui, la prolongeant jusqu'à un âge beaucoup plus avancé, permettra à la jeunesse de s'instruire par une pratique active et sociale, beaucoup plus féconde, plus vivante, que l'étude abstraite des livres. Néanmoins il faut encourager ces efforts ; leur insuccès même servira à faire comprendre que le collége ni le séminaire ne sont des demeures bonnes et saines pour la jeunesse, et qu'il lui faut une autre milieu.....

— Nous avons eu enfin connaissance du projet de loi sur les douanes. Il ne touche à aucune des grandes matières : il se contente d'apporter quelques réformes dans des objets tout-à-fait secondaires. Ainsi il supprime absolument du tarif 113 articles qui n'ont produit en recette, au dernier exercice, que 80 000 fr. ; il modifie les droits de 180 autres qui n'ont donné qu'une recette de 3 millions, etc.

Une discussion grave et qui touche à un des points les plus importants de notre droit public s'est élevée entre une commission de la Chambre et le ministère. Celui-ci persiste à vouloir faire la guerre aux Kabyles en Algérie ; la Chambre s'y oppose, sur une note remise par la commission le ministère a répondu que la charte donnait au roi le droit de *faire la guerre* quand il lui plaisait, et que la Chambre attentait à la prérogative royale en voulant s'opposer à la guerre.

Nous dénions formellement, pour notre part, au pouvoir royal le droit de décider la guerre à lui seul, seulement nous ne nous appuierons pas sur le texte de la charte qui, en mettant la disposition des impôts entre les mains des Chambres, décide implicitement la question, mais au texte mort, nous préférons l'esprit vivant, et nous dirons que, d'après cet esprit, l'esprit de la Révolution, notre gouvernement est une république représentative, avec chef héréditaire, et non pas une monarchie plus ou moins entourée d'institutions, de garantie en faveur des sujets contre le monarque. — Que le mot *monarque* est absurde aujourd'hui en France, puisqu'il veut dire *celui qui commande seul*, et que, certes, le roi ne commande pas seul, puisqu'il n'est rien sans les Chambres ; — que ce roi, qui n'est pas un monarque, mais seulement un chef, un chef héréditaire, le premier des chefs et des fonctionnaires, chef élu et choisi par la nation, n'ayant de droit qu'en vertu de cette élection, — que ce chef ne peut avoir le droit à lui seul de décider une des plus importantes affaires qui arrivent dans la vie des nations, la guerre, puisque ce serait lui reconnaître sur ses concitoyens un droit de vie ou de mort, puisque ce serait abandonner à un seul la solution d'une des plus graves questions où la *souveraineté nationale* doive intervenir tout entière.

C'est là l'esprit vrai de nos institutions ; mais les nations traînent encore longtemps après elles les fers de l'esclavage, même quand ces fers sont brisés. Il ne faut donc pas s'étonner que la nation française, qui depuis si peu de temps a ressaisi la souveraineté d'elle-même, mais ne l'a ressaisie qu'à travers les guerres, les pactes, les transactions, les constitutions octroyées ou bâclées, et sans changer la base d'une organisation fondamentalement vicieuse, voie s'élever dans son propre sein des prétentions qui veulent l'inféoder à un homme, ou à une race. L'ambition et la personnalité des uns, la lâcheté et la faiblesse des autres, le servilisme de ceux ci, l'indifférence de ceux-là peuvent sembler des marchepieds faciles à ceux qui osent rêver pour la dynastie nouvelle une restauration monarchique et la pousser dans les voies d'une ingratitude criminelle envers la nation à qui elle doit cette élévation inespérée à laquelle elle est parvenue. Mais si un Napoléon n'a pu justifier son usurpation par les actes les plus éclatants de gloire, d'héroïsme et de sagesse, quelle folie de vouloir asseoir une usurpation nouvelle sur ce misérable échafaudage de bassesses, de corruptions et d'expédients dont se compose la politique des puissants du jour ! Mais c'est ainsi que la Civilisation ajoute sans cesse de nouveaux ferments de discorde et de guerre à ceux qui déjà la dévorent, condamnée à une lutte perpétuelle entre tous ses éléments. Ne cessons donc pas d'aspirer à une forme de société plus parfaite, où chaque jour ne remette pas en question ce qui a été fait la veille, où les intérêts généraux et les intérêts particuliers puissent enfin s'accorder et se fortifier les uns par les autres, au lieu de s'entrebattre sans cesse.

— Cependant le pouvoir royal a perdu une occasion de gagner une approbation universelle : les ministres ont relevé l'échafaud politique, et le sang des condamnés de Buzançais a coulé, non point en expiation du sang qu'eux-mêmes avaient versé, mais pour cimenter un système d'intimidation qui se base sur la force matérielle. On glisse facilement dans le sang et les chutes que l'on y fait sont terribles. Cette exécution de Buzançais a trop douloureusement retenti dans les classes laborieuses de la société française pour ne pas peser d'un poids bien lourd dans les rapports de la portion la plus vivante de la nation avec son gouvernement.

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux anglais de la semaine sont absolument sans intérêt.

[illegible] travailleurs, si ce n'est le peuple ? C'est donc des travailleurs, du peuple, que le gouvernement doit prendre soin, avant même de s'occuper de la propriété.

» On a établi des lois de toutes sortes pour protéger la propriété ; mais aucune pour protéger les classes ouvrières. Le fait même de ces masses de travailleurs réduites à l'inaction, et par suite à la misère, prouve combien elles ont été sacrifiées. Le gouvernement doit, s'il est impuissant pour forcer les manufacturiers à fournir du travail au peuple, lui en donner lui-même.

» Les manufacturiers de Manchester, qui ont fourni chacun 25 livres sterlings pour les distributions de soupe aux pauvres, ont gagné des millions en accaparent les blés. Avant l'année 1554, il existait une loi qui ordonnait d'emprisonner quiconque spéculait sur les subsistances. Il n'en est plus ainsi maintenant, grâce aux économistes, qui disent que le capital doit avoir les coudées franches, et le travail être abandonné à lui-même. Le gouvernement devrait établir de grands dépôts de toutes sortes de provisions, ou forcer quiconque achète du blé à le vendre à un taux raisonnable.

» Dernièrement, un marchand de Belfast a gagné 60 000 livres sterlings en trois semaines, en achetant et revendant du grain. Le même fait se reproduit en beaucoup d'autres lieux.

» Le gouvernement devrait empêcher de tels abus, car c'est un vol indirect, commis au préjudice des travailleurs, dont la position est encore aggravée par l'abaissement des salaires. »

M. Tomas Jones a pris ensuite la parole en ces termes :

« Certains hommes d'Etat nous ont persuadé que si nous pouvions étendre le commerce de l'Angleterre sur toute la surface du globe, le peuple anglais nagerait dans l'abondance et le bonheur.

» Par une étrange fatalité, le peuple, qui a donné son concours aux capitalistes et les a mis à même d'accaparer tout le commerce de l'Europe et du monde, est obligé maintenant d'adresser des pétitions au parlement pour obtenir du travail afin de ne pas mourir de faim ! Ces capitalistes insatiables demandent aujourd'hui la réduction de la taxe sur le thé pour s'emparer du commerce de la Chine, mais le peuple ne se laissera pas prendre à ce piége grossier.

» La résolution dit que le gouvernement doit protéger le peuple. N'a-t-il pas en effet été institué pour garantir la vie, la liberté et la propriété ? Pourquoi dès lors ne protége-t-il pas la vie des travailleurs et leur travail, qui est leur unique propriété ?

» Pourquoi les abandonne-t-il à la merci de tyrans sans entrailles qui croient que tout doit leur appartenir ?

» Si un homme dérobe un objet de la valeur de deux sous, la loi le punit comme un voleur, et lorsque des maîtres indignes réduisent les salaires de leurs ouvriers de deux ou trois shellings par semaine, ce qui est un vol manifeste, la loi ne les atteint pas. Plutôt ce système sera réduit, mieux il en sera pour la race humaine.

» Par les anciennes lois d'Angleterre, avant que l'économie politique ne fût connue, le travail était efficacement protégé.

» Pendant la barbarie du moyen-âge, tout homme spéculant sur la nourriture du peuple était forcé par la loi anglaise d'abandonner au gouvernement le blé qu'il avait accaparé, et de payer une amende de 20 livres sterlings. Lorsqu'il y avait récidive, le blé était confisqué et l'amende était de 40 livres. Si le coupable commettait le délit une troisième fois, non-seulement il avait à payer l'amende, mais il était attaché au pilori et on lui coupait les oreilles. A cette même époque, les travailleurs obtenaient autant de nourriture pour chaque jour de travail qu'ils en obtiennent maintenant par le travail de neuf jours. Une chose à remarquer, c'est qu'en même temps que les classes moyennes se sont élevées en Angleterre, les ouvriers sont tombés de la position de travailleurs libres à celle de pauvres et de mendiants.

» La bourgeoisie s'est engraissée du sang et des sueurs des classes ouvrières, et les a livrées à la misère, à la dégradation et à la faim. Nous demandons que le gouvernement détruise tout ce qui est monopole et donne du travail au peuple. »

Après ces discours, un jeune homme nommé William Nixon, a proposé et fait adopter une résolution ainsi conçue :

« Les machines ont remplacé en grande partie le travail manuel et
» leur accroissement illimité viendra bientôt mettre le comble à la mi-
» sère sociale ; nous appelons l'attention du gouvernement sur la né-
» cessité d'employer le peuple au travail de la terre. Il faut associer
» l'agriculture aux manufactures, unir les propriétaires et le peuple
» par les liens de l'intérêt collectif. »

ALLEMAGNE.

Les journaux et le roi de Prusse.

La presse allemande, qui s'est tant occupée de la patente royale avant l'ouverture de la diète, garde le silence depuis la publication du discours du roi. La *Gazette de Cologne* avertit ses correspondants de Berlin qu'elle ne peut insérer les articles qui lui ont été envoyés à ce sujet, attendu que le discours du roi est personnel et qu'en Prusse la responsabilité ministérielle n'existe pas. La *Zeitungshalle*, qui paraît à Berlin, contient quelques détails sur la séance royale, mais s'abstient de tout jugement. La *Gazette de Weser* raconte que le roi a improvisé son discours, mais que M. de Thiele lui a servi de souffleur. Le même journal dit que bon nombre de députés ont été tellement saisis par les paroles du souverain *qu'ils n'ont plus retrouvé la voix pour crier : Vive le roi !* Somme toute, la presse allemande, intimidée par les menaces contenues dans le discours, ne blâme pas, mais elle ne loue pas non plus. C'est le cas de dire : le silence du peuple est la leçon des rois. Il n'est pas exact, comme le prétend le *Journal des Débats*, que quelques députés aient eu l'intention de quitter Berlin, mais il est vrai que les députés de Kœnisberg, Cologne, Trèves, Naumbourg, ne savent pas, à l'heure qu'il est, ce qu'ils doivent faire. Ils se trouvent en effet dans une alternative fâcheuse et critique. Avant de partir ils ont accepté un mandat impératif qui leur impose le devoir de demander l'extension des droits constitutionnels, la liberté de la presse et l'émancipation des juifs. Or, dans son discours d'ouverture, le roi déclare formellement qu'il ne cédera jamais sur aucun de ces points. D'un côté ils risquent d'être démentis par leurs commettants ; de l'autre, ils s'exposent à être accusés du crime de lèse-majesté et de lèse-droit divin. Force leur sera donc de s'abstenir ou de braver la colère du roi. Plusieurs de ces députés se sont réunis pour délibérer sur la résolution à prendre, un seul d'entre eux a proposé de quitter la ville, mais cette proposition a été rejetée. A l'heure qu'il est, la lutte est engagée sur l'adresse.

On lit dans la *Gazette de Prusse* du 13 :

« Le 12 avril, la séance de la diète, comme première assemblée générale, s'est ouverte à [illegible] heures, sous la présidence du maréchal prince de Solms-Hohen-Solms Lich. Après une courte allocution du prési-

salle. Le maréchal de cette curie, après avoir adressé à l'assemblée une courte harangue d'introduction, a donné lecture des propositions qui lui ont été remises par le commissaire royal et qui doivent être examinées séparément par les deux assemblées. Le maréchal a nommé les sections qui doivent examiner préalablement ces propositions et la séance a été levée.

» Les propositions présentées à l'assemblée générale sont les suivantes : 1° abolition des droits de mouture et d'abattage, réduction de la taxe personnelle et établissement d'une taxe sur le revenu ; 2° projet d'emprunt pour la construction du grand chemin de fer de l'Est ; 3° projet de création de banques foncières avec garantie de l'Etat ; 4° projet de création de caisses auxiliaires avec avances des fonds du trésor sans intérêt ; 5° budget général des dépenses et des recettes pour l'année 1847, communiqué, a dit le roi, pour l'information des Etats, afin que les Etats aient la conviction que les efforts du roi, tendant au bien-être et la prospérité du pays, ont réussi à employer, pour les moyens de communications de toute espèce, ainsi que pour d'autres améliorations, des sommes plus grandes que dans les époques précédentes, et cela malgré les subsides considérables qui, dans les dernières années, ont dû être accordés à plusieurs provinces frappées de calamités extraordinaires.

» L'ordonnance qui renferme ces diverses propositions fixe à huit semaines la durée de la session des diètes réunies. Le budget est évalué, tant pour les recettes que pour les dépenses, à 64 955 697 thalers. »

PORTUGAL.

Les Indes portugaises en nantissement.

On a parlé, il y a quelque temps, de propositions faites au Portugal par la compagnie anglaise des Indes orientales pour l'acquisition de ses possessions des Indes. Les négociations, poursuivies à Lisbonne par des agents de la compagnie, viennent d'avoir, dit-on, un résultat définitif. Après avoir longtemps hésité, surtout en ce qui avait trait à Goa, centre important jadis et aujourd'hui en décadence, la reine doña Maria a pris un moyen terme : elle a donné les Indes portugaises en nantissement d'un prêt de 7 millions qui lui seront versés par l'Angleterre pour soutenir les conséquences de son audacieux coup d'Etat d'octobre dernier.

Le *Trident* a apporté à Londres des Nouvelles d'Oporto du 8. Le *statu quo* durait encore ; l'expédition des Algarves était débarquée à Lagos et devait se mettre en marche pour rejoindre le comte de Mello à Evora.

Le colonel espagnol Buenago était retourné au quartier général de Saldanha, et l'on parlait toujours d'une transaction prochaine entre les parties belligérantes.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

Batailles et soulèvements.

Santa-Anna, à bout de ressources, et ayant épuisé tous les moyens de se procurer des fonds, a emprunté 900 000 francs sur ses propres biens pour venir au secours de son armée ; il s'est décidé le 2 février à quitter San-Luis-de-Potosi, en annonçant qu'il marchait sur Saltillo et Monterey, pour chasser les Américains de tout le pays dont ils se sont emparés. Réduit à la dernière misère, et ne pouvant continuer à rester dans l'inaction, il a pris le parti de jouer enfin la destinée du Mexique dans une bataille, et, profitant habilement de la concentration des forces américaines devant la Vera-Cruz, il a annoncé au congrès qu'il allait vaincre ou s'ensevelir sous les ruines de sa patrie. Son armée, composée, dit-on, de 21 000 hommes, s'est mise en marche immédiatement vers le milieu de février, et elle avait déjà dépassé la ville de Cedral, située à peu près à moitié chemin de San-Luis à Saltillo.

Un journal de New-York du 53 annonce, d'après une dépêche télégraphique, que le général Taylor a été obligé, après un engagement, d'évacuer Saltillo, et de se retirer sur Monterey, où, toutes ses communications ayant été coupées, il se proposait de s'enfermer jusqu'à l'arrivée de renforts qu'il avait demandés en toute hâte. Dans sa retraite, il a perdu six pièces de canon.

Les Mexicains se sont dirigés en forces sur Brazos-Santiago, dégarni de troupes, où l'on a proclamé la loi martiale et fait armer tous les habitants.

Tandis que la position des Américains est assez dangereusement menacée de ce côté, ils continuent de porter toutes leurs forces disponibles à l'île Lobos, pour de là les diriger sur la Vera-Cruz. Malgré la force de l'escadre, armée de 524 bouches à feu, qui doit attaquer le château de Saint-Jean d'Ulloa, tandis que la place sera assaillie du côté de terre par l'armée américaine, les Mexicains ne paraissent pas décidés, comme on leur en avait prêté l'intention, à l'abandonner sans combat ; au contraire, la législature du département a voté une contribution et des levées extraordinaires pour relever activement les fortifications et mettre la ville en état de résister aussi longtemps que possible à un siége. La garnison de Saint-Jean-d'Ulloa a de même été renforcée, et des préparatifs semblables ont été faits pour mettre le port d'Alvarado à l'abri d'un coup de main.

Le gouvernement de Mexico, malgré les difficultés intérieures et financières auxquelles il continue d'être en proie, paraît déterminé à refuser toute offre de conciliation. Une nouvelle tentative faite dans ce but par le président Polk vient, dit-on, d'échouer complètement. Par l'intermédiaire d'un homme de race espagnole, don José Atocha, il a adressé de nouvelles ouvertures au vice-président Gomès Farias, mais elles n'auraient abouti à rien, et le plénipotentiaire, après avoir été renvoyé de la Vera-Cruz à Mexico, de Mexico à Jalapa, sans pouvoir obtenir de réponse, se serait réembarqué pour la Nouvelle-Orléans. Du reste, son arrivée à Washington, annoncée en post-scriptum par les journaux des dernières dates, ne peut manquer de fournir des éclaircissements sur le résultat de sa mission. Il était chargé, assure-t-il, d'offrir au Mexique une somme de 15 à 20 millions de dollars, moyennant la cession volontaire aux Etats-Unis de tout le territoire compris en deçà du 26° parallèle, partant de l'embouchure du Rio-Graude, et en remontant vers l'ouest.

Dans le Nouveau-Mexique, les armes américaines viennent d'éprouver un échec. Des journaux de Saint-Louis, reçus à Pittsburg, annoncent qu'une grave insurrection a éclaté, dans la nuit du 17 janvier, à Taos, ville voisine de Santa-Fé, parmi la population mexicaine. Le gouverneur, ainsi qu'une trentaine d'Américains, ont été massacrés, et les insurgés ont appelé tout le pays aux armes pour chasser les envahisseurs. Les troupes en garnison à Santa-Fé ne s'élèvent pas à plus de 500 hommes, aussi l'on a tout lieu de craindre qu'au milieu de l'exaltation d'un peuple en pleine insurrection sur leurs derrières, elles ne succombent victimes de leur imprudence. La position du colonel Doniphan, qui s'est porté sur Chihuahua avec des forces aussi peu considérables, excite de même les craintes les plus sérieuses.

» Le savant M. de Humboldt a fait connaître cet ouvrage au roi de Prusse et à l'Académie de Berlin. S. M. a écrit, à cette occasion, une lettre autographe à M. de Caligny. »

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« Hier dimanche, M. l'abbé Pintaud, le brillant prédicateur du carême à l'église Saint-Michel, a parlé pour la dernière fois au milieu de cet immense auditoire qui a constamment entouré sa chaire pendant tout le cours de la Station.

» M. l'abbé Pintaud devait, avant de quitter Bordeaux, recommander l'œuvre des *Crèches*, et faire lui-même une quête en cette intention. — On remarquait dans l'auditoire plusieurs femmes du monde haut placées dans le quartier des Chartrons, et dont la présence témoignait hautement de toutes les sympathies que l'œuvre éminemment sociale et charitable des Crèches a rencontrées dans cette portion de la ville.

» M. l'abbé Pintaud a parlé de la paix, et s'est élevé souvent à de hautes considérations ; — arrivant par une transition habilement ménagée à l'œuvre des Crèches, il en a montré en deux mots les bienfaits immenses, et a victorieusement réfuté ces objections, devenues si banales et qui montrent à nu les étranges préoccupations de ceux qui les font ; à savoir que la *Crèche* sépare la mère de l'enfant, et que cette œuvre est inopportune parce qu'elle peut compromettre l'existence de celles déjà fondées ; l'orateur a montré victorieusement que la *Crèche*, loin de relâcher les liens de la famille, les fortifie, au contraire, et que dans le Christianisme toutes les bonnes œuvres se tiennent et sont solidaires les unes des autres. — Toutes les mères qui étaient hier dans l'auditoire doivent être aujourd'hui convaincues.

» M. l'abbé Pintaud a terminé ensuite par de touchants adieux.

» La quête, dont le produit a été fraternellement partagé avec la société de Saint-Vincent-de-Paule, a dû être abondante.

CHARITÉ PHARISIENNE. — Voici un trait que nous trouvons dans le *Messager du Nord*, et que nous signalons à l'admiration de l'*Univers* :

« Au sortir du sermon, une dame de Lille fait appeler une pauvre couturière qu'elle n'avait pas employée depuis plusieurs années. — La saison est rude, le pain est cher, le travail est rare ; la pauvre femme retrouvait une bonne pratique : toute joyeuse elle se hâte, suppute le long de la route le gain de sa journée ; peut-être rêve-t-elle pour le dimanche ce pot au feu devenu si rare. — On l'introduit. — Ah ! c'est vous, dit la dame. — Eh bien ! avez-vous fait vos Pâques ? — La bonne femme interdite, un peu au hasard, peut-être, dit oui. — Et votre mari ? — Oui. — Et votre fille ? — Oui. — Elle aurait toujours dit oui. — Eh bien, maintenant, il faut faire votre Jubilé. — Et qu'est-ce que le jubilé ? — C'est aller à la messe le matin, puis à midi, et le soir au salut, à l'église de... — et pour chacune de ces dévotions vous aurez un *bon de soupe* ; mais prenez-y garde, j'y serai moi-même, et si vous y manquez, pas de *bon*. — Eh quoi ! dit l'autre, pour un bon de soupe, qui vaut quelques centimes, je perdrai la moitié de mon temps. J'aime mieux rester chez moi, j'y gagnerai davantage, et puis qui travaille prie.

» La dame patronesse ne pourra pas montrer à son confesseur la néophyte, mais nous craignons bien que la pauvre femme n'ait perdu pour toujours son ancienne pratique. — Et voilà comme on entend la charité à Lille dans le monde qui s'intitule religieux. »

UN DINER CHEZ LORD NORMANBY. — Nous reproduisons la note suivante à titre de document, et en en laissant toute la responsabilité à l'*Union monarchique*, auquel nous l'empruntons :

« Tous les salons de Paris sont en ce moment dans un inexprimable émoi, par suite d'un événement très singulier.

» Depuis la fameuse soirée, exclusivement *anglaise*, donnée par lord et lady Normanby à la suite de cette autre fête, non moins célèbre, où la société française avait cru devoir, en grande partie, s'abstenir de paraître, aucune grande réunion n'avait eu lieu dans les salons de l'ambassade d'Angleterre.

» Cependant, avec le temps, toutes les anciennes rancunes semblaient avoir été oubliées, et aucune des personnes de la haute société française, ayant des relations avec l'ambassade anglaise, n'hésita à se rendre aux nouvelles invitations adressées par lord et lady Normanby pour mercredi dernier, 14 de ce mois. La réunion fut donc très nombreuse, et aucune marque de souvenir fâcheux et de susceptibilité nationale ne vint troubler les plaisirs de la fête pendant tout le commencement de la soirée.

» A minuit, un magnifique souper fut servi dans la grande galerie, et toutes les femmes présentes furent indistinctement invitées à prendre place à la table ; mais à peine étaient-elles assises, que des rideaux s'entr'ouvrirent à l'extrémité de la galerie, et l'on vit apparaître, dans une espèce de réduit élégamment orné de fleurs, une table de quinze à vingt couverts. En même temps, une invitation faite de vive voix par M. l'ambassadeur d'Angleterre engageait quelques dames de la haute aristocratie étrangère à venir s'asseoir autour de la petite table réservée dont lord et lady Normanby se mirent à faire, en personne, les honneurs.

» Parmi les femmes, objets de cette aimable prévenance, on remarquait Mme la princesse de Lichtenstein, Mme la comtesse de Ditrichstein, Mme la princesse de Ligne, lady Holland, lady Granville, lady Aylesbury, lady Wilton, etc., etc. Par contre, on n'y voyait aucune dame de la société française.

» Le premier effet produit par cette espèce de coup de théâtre fut un mouvement général de stupéfaction mêlée de colère parmi toutes les personnes assises à la grande table de la galerie ; un moment, il fut question d'une désertion en masse ; mais bientôt, toutes réflexions faites, on trouva que le parti le plus spirituel était de rire de l'aventure, et d'aller malignement observer en curieux ce qui se passait à la *table des maîtres*. (*Sic*.)

» Quelques instants après, les dames assises à la malencontreuse table privilégiée s'empressaient l'une après l'autre de quitter la place, très peu soucieuses, comme on peut le penser, de se voir le but de l'examen général. »

L'ÉLECTRICITÉ, AGENT MÉTALLURGIQUE. — Au nombre des découvertes de 1846, il faut compter celle qui consiste à fondre le cuivre par l'électricité. Le nouveau procédé donne, en moins de deux jours, ce qui coûtait trois semaines par l'ancien ; et l'économie de combustible est si grande, que les fondeurs l'estiment, pour Swansea seulement, à cinquante mille livres (12 500 000 fr) par année en charbon ! Il est dès-lors évident que le prix du cuivre sera diminué d'une manière assez considérable pour que ce métal puisse être employé à beaucoup d'usages, dont il est actuellement exclu. La facilité, le bon marché du procédé permettra de le fondre *sur place*. Les propriétaires de mines de Cornouailles attendent avec impatience le moment où le cuivre, qui était *la veille* à l'état de minerai dans la mine, pourra être porté *le lendemain* au marché pour être vendu à l'état métallique, toute

On ne peut se faire une idée des souffrances du peuple.

Le *Largo* doit amener du riz de Lisbonne ; ce sera la consommation d'une huitaine ; mais après ? Les chevaux vivent d'herbe ; dans certains districts, les hommes sont comme les chevaux. Le gouverneur fait tout ce qu'il peut, mais les vivres manquent, et les gens ne sauraient s'accommoder de produits basaltiques en guise de pain. Ce n'est pourtant pas l'argent qui fait défaut pour acheter le froment ; au contraire, et le premier armateur venu trouverait à Funchal l'écoulement immédiat de sa cargaison.

Cette effrayante disette provient de ce que les navires grecs, sardes et américains, qui étaient dans l'habitude d'approvisionner Madère, sont tous mis à contribution pour les besoins de France et d'Angleterre.

Mouvement socialiste de la presse.

La *Voix nouvelle*, organe du protestantisme progressif, continue à se distinguer dans la presse parisienne par le caractère socialiste de sa rédaction.

— L'*Observateur des Pyrénées* (de Pau) proteste avec énergie contre la prétendue inviolabilité du commerce, et demande l'intervention directe de l'Etat dans les règlements commerciaux, et l'institution de toutes les garanties que commande le développement croissant de la fraude et de l'agiotage. — Il cite avec pleine approbation l'exemple de la société d'approvisionnement de Perpignan.

— L'*Emancipation de Toulouse*, dans un compte rendu du livre de M. Vidal, invite les hommes purement politiques à se montrer justes envers les socialistes « qui explorent et déblaient un chemin qu'un jour il faudra parcourir. »

— Le *Breton* (de Nantes) signale le mouvement général de régénération qui se manifeste dans le monde. — Il publie la réponse de M. Jullien à ses critiques du livre sur la question du sel, et conseille à son correspondant de demander seulement la concurrence véridique au lieu de la régie exclusive. — Il publie aussi d'excellents articles sur la loi du travail des enfants, dont nous citerons quelques passages dans la semaine.

— La *Vigie de l'Ouest* (Saint-Malo) annonce que la municipalité de Saint-Servan a organisé par souscription une commission des subsistances, qui a déjà réuni une somme de 150 000 francs.

— Le *Journal de la Somme* proteste contre tout secours à accorder aux compagnies des chemins de fer : qu'elles tiennent leurs engagements, sinon qu'elles liquident « et l'Etat rentrera en possession de » lignes importantes qu'il n'aurait jamais dû aliéner. »

— L'*Echo du Nord* fournit de nouveaux détails sur l'attitude des boulangers, et les essais de la boulangerie communale de Lille.

« Nous avons attendu une seconde épreuve pour nous assurer que les boulangers de Lille refusaient d'acheter les blés exposés sur place par la société de prévoyance de Lille, et préféraient enlever, à un prix plus élevé, les blés apportés par d'autres vendeurs. La question de savoir si les grains étrangers donnent un rendement bien inférieur en poids et en qualité, se simplifie beaucoup par l'habitude que les boulangers ont prise de ne jamais faire de pain avec du blé indigène sans aucun mélange de blé exotique. Il y a donc lieu de croire que cette mesure annonce une détermination arrêtée d'avance, qui porte tous les caractères du mauvais vouloir, et dès lors nous approuvons le conseil donné à la société d'établir en grand une concurrence à la boulangerie elle-même, et de confectionner le pain au-dessous du prix de la mercuriale.

» Déjà, depuis deux jours, des essais ont eu lieu à la boulangerie de l'Hospice-Général, et les résultats en ont été souverainement satisfaisants. De nouvelles expériences auront lieu, ainsi que des appréciations du véritable rendement des grains, sous les yeux et l'inspection des sociétaires, qui emploieront pour ces expériences les boulangers de la citadelle, et au besoin on se servirait des fours eux-mêmes. Tout ceci nous semble parfaitement propre à dérouter les combinaisons de la spéculation, et à rétablir peu à peu le prix des céréales dans un état normal.

» Quelque sincèrement attachés que nous soyons aux droits et privilèges de la liberté commerciale, nous n'hésiterons jamais entre elle et la question vitale de l'alimentation du peuple. »

L'*Avenir national* (de Limoges) publie un travail de M. Léopold Floucaud sur les subsistances, dans lequel l'auteur demande l'intervention de l'Etat dans l'achat et la vente des blés : — « C'est l'Etat » qui nourrit l'armée ou la France militaire, pourquoi ne nourrirait- » il pas aussi la France ouvrière ? » — Ce journal persiste à préférer, contrairement à notre conseil, le système des tours à celui des colonies agricoles. Quand approchera la session des conseils généraux, nous discuterons à fond les deux systèmes ; pour aujourd'hui, nous nous bornons à lui apprendre que la statistique montre que les enfants trouvés figurent pour une forte part dans le chiffre des prévenus, et que les filles trouvées recrutent en grande partie la prostitution. Tel est le double résultat du système des tours, qui, pourtant, est moins mauvais encore que celui de la suppression pure et simple.

Le *Journal de Toulouse* signale des manœuvres de quelques boulangers qui, pour maintenir la hausse du pain, « ne s'adressent, pour faire leurs achats, qu'aux vendeurs dont les prix sont le plus élevés, et leur donnent, sans marchander, ce qu'ils demandent. » — Le remède est bien simple ; au lieu de stériles lamentations, formez une boulangerie sociétaire, qui vendra au prix de revient, et les boulangers cesseront bientôt d'acheter à la hausse.

Le *Quimpérois* publie un article sur le mérite des crèches et des salles d'asile.

L'*Intérêt public* (de Caen) résume, dans une série d'articles signés L. d'O..., les divers plans proposés pour l'organisation du travail. A propos de phalanstère, il déclare que « si la Théorie recevait toute son application, la communauté la plus absolue serait substituée à la famille. » — C'est à peu près comme si l'on disait : « Si le catholicis- » me recevait toute son application, le mahométisme le plus effréné » serait substitué au christianisme. » — Pure logomachie. Est-il permis d'ignorer que *phalanstère* et *communauté* sont deux mots antipodes l'un de l'autre, comme blanc et noir ? Ceci ne nous empêche pas de reconnaître que les articles de l'*Intérêt public* sont inspirés par de bonnes intentions et renferment quelques vues justes.

Le *Journal de Lorient* publie deux lettres de M. Jullien sur le *Sel*, écrites toutes deux sous l'inspiration du plus pur socialisme.

Le *Progrès de Rennes* publie le compte-rendu de l'administration des crèches de cette ville.

Dans l'*Indicateur de Bordeaux*, M. Gout-Desmartres signale le nombre trop considérable et les cupides spéculations des intermédiaires comme la cause de la cherté exagérée des vivres, qui a été toujours l'état normal à Bordeaux.

Le *Courrier de la Côte-d'Or*, journal radical sympathique aux so-

disait : « Que, du moment où l'on mettait en commun ses biens immatériels et incorruptibles, on devait, à plus forte raison, y mettre » ses biens matériels et corruptibles. » Certes, nous ne sommes pas allés aussi loin que le saint en question, en fait de socialisme spéculatif, et il nous serait fort agréable de connaître l'opinion du *Spectateur* sur un homme qui a son trône dans le Paradis, après avoir dit une pareille énormité.

Le *Bulletin d'Escalion* rapporte un passage du mandement de l'évêque de Tarbes, où l'on remarque ce passage : « Avant nous on a compris que la charité la plus utile est celle qui tend au développement des facultés humaines et qui donne le pain par le travail. » Honneur à l'évêque de Tarbes !

L'*Ami de la Charte* (de Clermont) fait connaître les vues de la société philanthropique qui s'est formée à Clermont pour faire des réserves de céréales dans l'intérêt public.

L'*Océan* demande que le gouvernement prenne la haute main dans les approvisionnements de la nation, et qu'il présente aux Chambres un projet de loi qui autorise l'Etat à acheter à l'étranger des blés destinés à des réserves. Il signale avec énergie les coupables manœuvres des marchands.

Le *Courrier du Nord* (de Valenciennes) publie trois articles sur la nécessité de remettre à l'Etat les assurances. Il publie et apprécie fortement une protestation contre une scandaleuse décision du conseil municipal de Valenciennes, qui affranchit du droit d'octroi sur les charbons ceux de Hinsfesses appartenant à la compagnie.

La *Seybouse* (de Bone) fait connaître la prochaine formation à Bone d'une société de colonisation sur des bases analogues à celles de l'*Union agricole du Sig*. Ce journal renouvelle son adhésion, déjà ancienne, au principe d'association, comme condition d'une bonne agriculture en Algérie.

Dans un article signé G., ouvrier boulanger, l'*Enquête sociale* signale les abus qui résultent dans la boulangerie de l'entremise des placeurs, et étend sa critique à tous les intermédiaires parasites. Si ce journal tient à compléter ses études sur cette question, qu'il lise les chapitres de Fourier sur les improductifs civilisés.

L'*Impartial de Bruges* examine par quels moyens on peut venir en aide aux pauvres de la Belgique. Il indique entre autres la canalisation bien entendue, les défrichements de terrains incultes, les reboisements, une *organisation agricole* dans chaque province du pays, les colonies et les asiles pour les orphelins. Enfin le gouvernement doit lui-même se charger des remplacements militaires et des assurances, surtout de celle des récoltes. — Ce journal déplore la décision prise par le conseil de régence de n'avoir pas voulu intervenir dans la question des subsistances, et d'avoir décidé qu'un pouvoir constitué ne devait pas faire concurrence aux négociants et aux cultivateurs ; — *en d'autres termes, la société ne peut exercer le monopole au profit de tous, parce qu'elle entraverait le monopole exercé au profit de quelques-uns*. — La concurrence la plus effrénée, fait-il observer, est permise contre la moyenne industrie, mais elle ne l'est pas dès qu'elle pourrait, au *profit des masses*, diminuer tant soit peu les profits exorbitants des grands fermiers.

La *Libéral liégeois* veut que, préalablement à la suppression des douanes, on donne à l'agriculture des institutions de crédit, qui lui manquent totalement : « Elevons, dit-il, l'exploitation du sol à la » hauteur de l'industrie, au lieu de la laisser languir dans les prati» ques grossières de l'enfance des sociétés. Réformons le régime hy» pothécaire, surtout mobilisons la *propriété du sol*, en ajoutant à » l'exploitation de nouvelles garanties de permanence et de stabilité ; » une meilleure organisation du travail et du crédit, en augmentant » dans une production impossible à déterminer à l'avance les forces » productives du sol, donnera à celui-ci une valeur nouvelle. »

La *Tribune de Liége*, dans un article que nous reproduirons tout entier, oppose avec une grande vigueur le socialisme de Fourier, qu'elle appelle un des plus grands et des plus puissants génies qui aient paru, aux systèmes de pure charité préconisés par M. Lacordaire.

L'*Helvétie* loue le radicalisme de favoriser dans les cantons régénérés de la Suisse l'établissement d'institutions de bienfaisance, qui feront bientôt triompher de l'autre côté du Jura, le principe de l'association.

L'*Osservatore triestino* publie deux articles sur le principe chrétien, comme modérateur des exagérations des systèmes économiques.

REPRODUCTIONS.

L'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* reproduit l'article sur la *provocation révolutionnaire*.
Journal du Loiret : M. Guenon et les Vaches laitières.
Emancipation de Toulouse : Revue d'Allemagne.
Salinois : Le Fou de Saint-Mandé.
Sémaphore : feuilleton de *Dianora*.
Industriel de la Champagne : Règne de la Médiocrité. — Jugement sur M. de Salvandy. — Pétition de trois Prêtres.
Journal d'Elbeuf : Règne de la Médiocrité.
L'*Emancipation belge* : Fou de Saint-Mandé.
Conservateur de la Dordogne : Le *Journal des Débats*, le *National* et le Roi-au-Feu.
Impartial de Besançon : M. Guenon et les Vaches laitières.
Echo de la Charente : Compte-Rendu de la Discussion des Bureaux. — Note sur l'Appareil électro-obstructeur de M. Dupuis-Delcourt.
Homme-Gris (de Bordeaux) : Satire au *Peuple* de M. Fortuné Henry.
Echo de Saint-Omer : Le Fou de Saint-Mandé.
Courrier du Nord : feuilleton de *Dianora*.
Journal de Reims : Les Entreprises des Chemins de Fer.
L'*Océan* : Les Condamnés de Buzançais. — Les Dettes du ministère de la Marine.
Echo de Vesone : Réponse de la *Démocratie* à M. de Lamennais.
Impartial de la Meurthe et des Vosges : Revue de France.
L'*Ordre* (de Limoges) appuie l'opinion de la *Démocratie* dans la question du Timbre des Annonces.
L'*Estafette* : le Règne de la Médiocrité. — Les Dettes du ministère de la Marine. — Les Vétérans et les Travailleurs.
La *Voix nouvelle* : Condamnés de Buzançais (trois articles.) — L'*Univers* et le bas-clergé. — Les Vaches laitières. M. Guenon.
Le *Débat social*. Revue d'Allemagne.
L'*Osservatore triestino* analyse l'article intitulé *Les Présents des Grecs*.

—

Les journaux suivants ont rendu compte d'une manière bienveillante, des banquets phalanstériens de leurs localités ou de celui de Paris : *Courrier du Nord*. — *Courrier de la Moselle*. — *Courrier du Bas-Rhin*. — *Sentinelle des Pyrénées*. — *Glaneur d'Eure-et-Loir*. — *Armoricain*. — *Observateur des Pyrénées*. — L'*Écho du Var* (de Toulon).

de Lyon à Orléans). — Le Phalanstère à table, inscrite. — Travaux des Chambres. — Voyage de l'empereur de Russie. — Nouvelles d'Algérie, de Constantinople, etc. — Faits divers. — FEUILLETON : Revue dramatique. — Concerts pour une salle d'asile, etc. — Salon de 1847 (2 articles). — Un pèlerinage à Besançon (2 articles).

PETITE CORRESPONDANCE.

Philippeville. — M. G. — Reçu les 500. — Merci. — Cordial accueil aux deux nouveaux. — Nous allons expédier à M. M., et nous joindrons un mot.
Landernau. — M. P. de G. — Très bien. — Nous envoyons à Morlaix.
Châteauroux. — M. B. — Reçu les 12, 50. — Remerciements à tous. — Cela se passera.
Besançon. — M. E. O. — Reçu les ép. — Nous n'avions pas attendu votre demande ; nous avons eu le voir. — Veuillez adresser à nous directement les 212, 75. — M. D. vous porte les épreuves de V. H.
Vauvert. — M. V. — Les numéros antérieurs au mois d'avril sont épuisés ; nous ne pouvons donc partir que du 4 avril.
Reims. — M. B. Br. — La chose ne peut s'obtenir que par la voie régulière. — Autrement on peut *lire* et *rien de plus*.
Saint-Etienne. — M. T. — Reçu les 425, 50. — Compliments à tous. — Nous ne trouvons pas M. Bast... parmi les abonn. de 87.
Toulouse. — M. G. — M. A. vous avise qu'il demeure rue Jacob, 37, hôtel du Préau.
Antibes. — M. B. — Reçu les 32 et le man. — Nous vous écrirons.
Clermont-l'Hérault. — M. P.... — Merci de votre communication : elle est appréciée. Un des nôtres est de seconde force sur le patois. Mais faites de votre cru ; ce sera mieux encore.
Toulouse. — M. G... — Enchantés de votre cachet. — Il vient très à propos résoudre un problème qui préoccupait J. D. — Voilà comme se formera le blason phalanstérien.
Bordeaux. — M. M. — Il y a eu, à ce qu'il paraît, razzia sur les journaux de Bordeaux qui rendaient compte du banquet. — Nous n'avons reçu ni le *Mémorial* du 10, ni le *Courrier* du 12. — Envoyez-nous-les. — Vos notes et demandes ne sont pas oubliées.
X. Y. Z. — J. D. nous a transmis, dès son retour, les 154 fr. avec la note détaillée de leur emploi.
Gros. — M. J. D. — Reçu et remis les 72. — Remerciements affectueux et compliments. — On va bien. — Le missionnaire est impatiemment attendu. — J. D.
Milhau. — J. B. — A vous aussi amical souvenir en attendant une lettre.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 8 avril 1847. — Dame PELLETAN, née Sarlandière, tenant maison meublée, rue d'Aguesseau, 12. Juge-comm., M. Chatenet ; synd. prov., M. Pascal, rue Richer, 22.

Du 12 avril. — PEPLON père, terrassier-gravatier, rue des Amandiers-Popincourt, 8. Juge-comm., M. Ferté ; synd. prov., M. Gromort, rue Montholon, 12.

Du 9 avril. — RICHEBOIS, ancien charpentier, actuellement marchand de vins, à Fontenay-sous-Bois. Juge-comm., M. Charanton ; synd. prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

Du 13 avril 1847. — BOISSON jeune, corroyeur, allée des Veuve, rue Bayard, 24. Juge-comm., M. Denière fils ; synd. prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70. — FONDANT, tailleur, rue Valois-Batave, 6. Juge-comm., M. Denière fils ; synd. prov., M. Millet, boulevard Saint-Denis, 24. — LAFOND, commissionnaire en marchandises, rue du Colysée, 7. Juge-comm., M. Halphen ; synd. prov., M. Moncigny, rue Feydeau, 26. — DEMBECK, marchand forain, faub. Poissonnière, 40. Juge-comm., M. Halphen ; synd. prov., M. Héron, faub. Poissonnière, 14. — BLERVACQ, marchand de papiers de fantaisie, à Bercy, rue de Charenton, 4. Juge-comm., M. Denière fils ; synd. prov., M. Bict, rue des Bons-Enfants, 32. — DEBONNEAU, entrepreneur de maçonnerie, à Vaugirard, rue du Parc, 11. Juge-comm., M. Halphen ; synd. prov., M. Héron, faub. Poissonnière, 14. — TOPINARD, ancien carrier, rue Richelieu, 42, demeurant actuellement à New-York. Juge-comm., M. Ledagre ; synd. prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — BRESSON aîné, marchand de vins-traiteur à Belleville, barrière du Combat, 3. Juge-comm., M. Milliet ; synd. prov., M. Hesia, rue Pastourel, 7.

31 mars. — SCHMEYER, tailleur, rue Louis-le-Grand, 29. Juge-comm., M. Plaine ; synd. prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 15.

9 avril. — ROYER, marchand de vins à la Villette, rue de Flandres, 132. Juge-comm., M. Baudot ; synd. prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 35. — JUCHEREAU, fabricant de tissus de soie, passage Sainte-Avoye, 42. Juge-comm., M. Beiss-Lecouteur ; synd. prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-Batelière, 5. — MÉNÉTRIER, voiturier, faubourg Saint-Martin, 239. Juge-comm., M. Barat ; synd. prov., M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21. — LEMONNIER jeune, marchand de châles, rue de Cléry, 12. Juge-comm., M. Denière fils ; synd. prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Bourse du 17 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 90	77 90	77 75	77 80
— — fin courant	77 90	77 90	77 80	77 80
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 55	115 55	115 35	115 35
— — fin courant	115 65	115 65	115 45	115 45

4 1/2 J. 22 s. dr cours	106 » »	Banq. de Fr. dr cours	3275 » »
4 0/0 J. »	100 05	O. V. de Par. »	1200 » »
Emp. 1844. au Ct »	» » »	C. hyp...... »	240 » »
— fin Ct »	» » »	— Gouin.... »	1175 » »
B. du Très. »	» » »	— Gann.... »	1115 » »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 10	78 » »	—	78 50	78 40
5 p. 0/0......	d. 50	115 75	115 70	—	116 45	116 40

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	05 » »	10 » »	10 » »	12 1/2
5 p. 0/0......	15 » »	» » »	20 » »	» » »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» » »	ROM........... Dr C.		102 » »
Récép. Rotsch.	»	102 25	BELG. 2 1/2....	»	55 1/2
ESP. Dette act.	»	» » »	— 5 1/2.....	»	» » »
— — pass.	»	» » »	do 1840.....	»	100 » »
— 3 p. 0/0.	»	» » »	do 1842.....	»	90 3/4
Dette intérieure	»	» » »	— Banque....	»	» » »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» » »	— do Em. 1841.	»	» » »
HOLL. 2 1/2	»	» » »	PIÉMONT........	»	1200 » »
HAITI........	»	» » »	AUTRICHE	»	» » »

Union Ruière... » » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1218 75
Act. d. J. »	105 » »
Ch. S. G. »	» » » »
V. r. dr.	130 » »
— Ob. anc.	» » » »
— — nouv.	1075 » »
Forges Gue.	215 » »
Paris à Se.	» » » »
— à Orléans	1222 50
— à Rouen.	896 75
R.-Havre..	667 50
Avignon...	» » » »
Str. à Bâle.	194 25
Paris-Str...	430 » »
Tours-Nant	412 50
Orl.-Vierz.	562 50
C. du Nord	622 75
Camp-Has.	» » » »
Mop.-Féc..	235 » »
Boul. à Am.	» » » »
Orl.-Bord.	507 50
Mont. à Tr.	297 50
Paris-Lyon	427 50
Bord-Teste	50 » »
Zinc V. M..	» » » »
Lin Maber	» » » »

CHEMINS DE FER À TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» » » »	Paris à Rouen....	897 50	Orléans à Vierzon.	» » » »
— (r.-g.)..	» » » »	Rouen au Havre...	672 50	— à Bordeaux	506 25
Paris à Orléans...	1221 25	Marseille à Avign.	767 50	Nord	624 25
— à Lyon.....	426 25	Paris à Strasbourg	4[illegible]6 75	Boulogne à Amiens	» » » »

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 84 (l'hect.) ; courant du mois, 86 ; mois du milieu, 94 (les 100 k.) ; 4 derniers mois, 100.
Lille. — Colza, 78 ; œillette rousse, » » ; lin, » » ; cameline, » » ; chanvre, » » . — Sans expéditions.
Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 93 à 94 ; mai et juin, 91 à 90 ; juillet et août, 97 ; septembre et octobre, 98.
Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 les 100 kil. ; ordres de livraison, » » » fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 avril.

8 » 1/2 OPÉRA. — La Reine de Chypre.
7 » 1/2 FRANÇAIS. — Notre Fille est Princesse, le Lansquenet.
7 » 1/2 ODÉON. — Les Etourdis, Fronsac à la Bastille, l'Abbé de l'Épée, la Baronne de Blignac.
8 » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur, la Dame blanche.
7 » 1/2 THÉATRE ESPAGNOL (Salle Ventadour). — Garcia del Castagnar, Mi Secretario y yo, la Feria di Mairena, danses et chansons.
7 » 1/2 THÉATRE-HISTORIQUE. — La Reine-Margot.
6 » 1/2 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... une Chaise pour deux.
6 1/4 GYMNASE. — Simplice, Fumiste, Daranda, Cour de Biberack.
6 1/4 VARIÉTÉS. — Les Deux Pierrots, Ether, l'Enfant de l'amour, Ma Femme et mon Parapluie.
6 1/4 PALAIS-ROYAL. — Un Bouillon, une Fièvre brûlante, le Portier, Un Docteur en herbe, Amour et Biberon.
7 » 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Ruy-Blas, Monte-Flasco.
[illegible] — Bertram, Lucie.
[illegible] — La Closerie des Genêts.
[illegible] — La Révolution française.
6 [illegible] — L'Anglais touriste, Perrin et Lucette, la Mère Michel, Kokoo.
5 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonheur, Argot, la Fille, le Hussard.
6 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
6 » 1/4 BEAUMARCHAIS. — Charbonniers, le Pacte d'Amants, l'Appartement

IMPOT — RÉDUCTION — RÉGIE
OU LA QUESTION DU SEL SOUS TOUTES SES FACES.
PAR J.-J. JULLIEN.

MARTIN
L'ENFANT TROUVÉ,
OU LES MÉMOIRES D'UN VALET DE CHAMBRE,
Par Eugène SUE.
L'ouvrage terminé, édition in-8°.

En vente chez PÉTION, éditeur d'Eugène SUE, Frédéric SOULIE, de BALZAC, Charles de BERNARD, etc., etc.

LA TACHE DE SANG
Par le vicomte d'ARLINCOURT.

SATURNIN FICHET
Par Frédéric SOULIÉ.
LES PARENTS PAUVRES
Par H. de BALZAC. — 7 volumes.

En vente, à Paris, au cabinet de l'Auteur, rue Saint-Honoré, 365.

PROTHÈSE DENTAIRE.

Et chez les principaux libraires français et étrangers.

APERÇU sur les dangers des dents à pivots, à crochets et à ressorts, etc., et sur les graves inconvénients des dents minérales, humaines, etc., et principalement des dents minéro-adamantines, aussi fragiles que dangereuses et impropres à la mastication, et qu'un charlatanisme éhonté exploite depuis quelque temps. Brochure in-8°, par FATTET, inventeur des DENTS OSANORES INALTÉRABLES, solidement fixées dans la bouche, sans crochets ni ligatures, qui détruisent toujours les bonnes dents.— Prix : 1 fr.

En vente à la Librairie Sociétaire, quai Voltaire, 25 ; et chez Baillière, rue de l'Ecole de Médecine, 17.

NOTIONS DE PHRÉNOLOGIE
Un fort vol. in-12. 4 fr. 50. Par JULIEN LE ROUSSEAU. **Par la Poste, 5 francs.**

SOCIÉTÉ DES HOUILLÈRES
ET HAUTS-FOURNEAUX DU GARD
MINES DE LALLE. — BASSIN DE LA CÈZE.

Capital social: HUIT MILLIONS DE FRANCS divisé en 16,000 actions de 500 francs chacune.

Premier versement, en souscrivant : un huitième ou 62 fr. 50 c. par action ; un second huitième (62 fr. 50 c.) après la constitution définitive de la société ; les autres versements seront effectués par huitième de 2 mois en 2 mois.

Dans le cas où la société ne pourrait se constituer, le huitième versé sera rendu intégralement à MM. les actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

M. CORDIER, ingénieur, fondateur et ancien admin. des forges de Sireuil.
M. le lieut.-général baron GALBOIS, grand-officier de la Légion-d'Honneur.
M. le vicomte d'ABZAC, propriétaire.
M. le gén. comte FRIANT, aide-de-camp du roi, comm. de la Lég.-d'Honn.
M. le baron PINOTEAU, propriétaire, membre de la Légion-d'Honneur.
M. LESCUYER, ancien directeur d'établissements métallurgiques.

LES FONDS PROVENANTS DES SOUSCRIPTIONS SERONT VERSÉS

A PARIS : chez MM. DELAHANTE-BOYKET et Ce, banq., rue Chauchat, 7.
A LYON : chez M. J. BONTOUX, banquier, place Saint-Clair, 19.
A BORDEAUX, chez MM. A. BAOUR et Ce, banquiers.
A MARSEILLE : chez MM. DECUJIS et Ce, banquiers, rue Mazade, 17.
A NIMES : chez MM. NOURY et DELEUZE, banquiers, boul. de la Comédie.
A ALAIS : chez MM. TASTEVIN et Ce, banquiers.

Agent de change de la Société : M. CHARTIER, ✻, à Paris. — Siége provisoire de la Société: A Paris, boulevart de la Madeleine, 13 (Cité Vindé).

Les demandes de souscriptions seront reçues à dater du 12 avril, au siége provisoire de l'administration à Paris, et chez MM. les banquiers ci-dessus désignés.

HUIT MILLE ACTIONS SONT SOUSCRITES DÈS A PRÉSENT.

Prospectus, renseignements et réponses aux demandes d'emplois et autres, tous les jours, de onze heures à trois heures, au siége provisoire de l'administration. Les lettres devront être adressées FRANCO.

Au Bureau GLOSSAIRE FRANÇAIS-HISTORIQUE, rue Dauphine, 20. A. HERMIETTE et Ce., éditeurs.

LE PASSÉ D'UN GRAND PEUPLE
1 volume in-18. PAR LÉON PLÉE. Prix : 1 fr. 50 c.

Auteur du *Commentaire sur l'Atlas de l'empire Ottoman;* de la *France comparée aux puissances étrangères;* de l'*Histoire de la Langue française*, formant l'introduction au *Glossaire*, etc., etc.

TRÉSOR DE LA POITRINE.
Pâte pectorale balsamique et Sirop pectoral AU MOU DE VEAU DE

DÉGENÉTAIS

PHARMACIEN A PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, 327 ; FAUBOURG MONTMARTRE, 10.

Le soin d'un rhume est une affaire très importante. On sait qu'une seule imprudence peut le convertir en phlegmasie pulmonaire. C'est donc un véritable service à rendre à nos lecteurs que de leur signaler la **PATÉ PECTORALE** et le **SIROP PECTORAL** au mou de veau de Dégenétais, pharmacien, rue Saint-Honoré, 327, à Paris, comme le moyen le plus efficace contre les rhumes, toux, asthmes, enrouements et toutes les affections de poitrine.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

LES AMOURS AU PHALANSTÈRE.
BROCHURE IN-32. FORMAT CASIN. **Par VICTOR HENNEQUIN.** PRIX : 50 CENTIMES.

Les personnes qui prendront douze exemplaires les recevront franco *au prix de* 4 *francs.*

Brochure in-octavo. Prix : 4 fr.

CRACOVIE
Et par la poste 1 fr. 20 c.

OU LES DERNIERS DÉBRIS DE LA NATIONALITÉ POLONAISE.

l'Eau de Sedlitz Concentrée des Gobelins
1 f. la Blle & 20 c. de Verre — à 32 ou 48. Grammes.

Est le PURGATIF le plus actif et le plus doux, surtout pour ceux qui ne peuvent supporter celle en bouteilles. Chez GIRAUDEBU, pharm., directeur, 6, rue de Loursine, à Paris. Remise aux pharmaciens (sans dépôt). Détail, rues J.-J. Rousseau, 20; Ste-Appoline, 23, des Lombards, 28. EAUX de Seltz, Vichy, Sedlitz ordinair.; LIMONADES gazeuses ; SIROPS d'orgeat, groseilles, etc., préparés à la VAPEUR, 2 fr. 25 le litre.

LE CHOCOLAT MÉNIER

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les Médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom de Ménier soit sur les étiquettes et sur les tablettes.

Dépôt, passage Choiseul, 21, et chez un grand nombre de pharmaciens et d'épiciers de Paris et de toute la France.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

PATE PECTORALE
MÉDAILLE d'or en 1845. — à la réglisse **DE GEORGÉ,** Pharmacien d'Epinal (Vosges). — MÉDAILLE d'argent en 1847

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON [illegible]

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. Wagner et Garnier, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

SAVON DE GUIMAUVE
Ce **VÉRITABLE SAVON**, si précieux pour la peau, ne se vend que chez **BLANCHE**, parfumeur, passage Choiseul, 48.— Eviter la contrefaçon. 2 fr. le pain; 5 fr. les 3. — **CRÈME D'HÉBÉ**, infaillible contre les rides. 3 fr.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25, en face du Pont-Roy.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES
de la science sociale DE FOURIER,
par HENRI GORSSE,
auteur de la *Défense du Fouriérisme.* 2e édition. 1 vol. grand in-18. Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 40 c.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE.
PAR CH. HAREL.
Brochure in-8o. — Prix : 2 fr. et par la poste, 2 fr. 70 c.

MIGRAINE
PAR LE PAULLINIA de E. FOURNIER

NÉVRALGIES, GASTRITES, etc. Guérison sûre et **INSTANTANÉE** par l'emploi du **PAULLINIA** de **E. FOURNIER**, ph., 18, rue d'Anjou-St-Honoré. L'emploi de ce précieux remède n'offre aucun dange. (Affr.)

En vente à la Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25.

DES CRECHES
ET DE L'ALLAITEMENT MATERNEL.
LETTRE AU DOCTEUR BARRIER,
Par le docteur F. IMBERT,
Professeur à l'Ecole de Médecine de Lyon, médecin de l'Hôtel-Dieu ex-chirurgien en chef de l'hospice de la Charité de la même ville, etc. — Prix : 50 c.; et par la poste, 60 c.

AU PROFIT DES CRÈCHES.

Les rois, les peuples et les assemblées nationales.

Dans ses *Considérations sur la France*, de Maistre rappelle une pensée profonde de Machiavel. « Une assemblée quelconque » d'hommes, dit de Maistre, ne peut constituer une nation. »

C'est qu'en effet tant que les sociétés ne seront pas assises sur des bases rationnelles et légitimes, il sera impossible qu'une assemblée, toute nombreuse et éclairée qu'elle soit, reflète d'une manière vigoureuse les besoins, les tendances, la pensée intime des masses, de la généralité des citoyens. De là les tiraillements, les secousses, les révolutions qui ont suivi de tout temps la convocation des grandes assemblées.

Certes, si dans les temps anciens et modernes il exista une assemblée politique qui de prime abord parut porter dans son sein la sympathie des besoins de son époque, ce fut la Constituante, issue des doctrines émancipatrices du dix-septième siècle. Eh bien! la Constituante, tout en cherchant la popularité, fut déclarée *aristocrate* par le peuple.

Cette contradiction apparente renferme un haut enseignement. Le peuple voulait instinctivement des réformes sociales qui lui permissent de participer aux avantages de l'association, et la Constituante ne lui donna pas un *code social* basé sur les principes éternels de la justice et de la liberté. L'Assemblée nationale, quoique profondément logicienne, n'accepta pas toutes les conséquences du nouvel ordre de choses qu'elle devait inaugurer et rétablir.

Ces conséquences n'étaient pourtant pas arbitraires; elles découlaient rationnellement du développement historique. Par malheur l'Assemblée nationale n'envisagea pas dans toute leur grandeur les principes de « fraternité et d'association, » qui forment la base de la loi nouvelle apportée au monde depuis dix-huit siècles.

Qu'on le remarque bien, le principe de fraternité et d'association n'exigeait pas nécessairement la destruction de la royauté, de la noblesse et du clergé. Les pouvoirs arbitraires de ces castes auraient pu disparaître sans que les hommes qui représentaient ces pouvoirs devinssent la proie des réactions sanglantes.

Mais le remède aux maux des peuples, à la misère et aux plaies honteuses qu'elle provoque n'était ni dans le *veto absolu*, ni dans le *veto suspensif*, ni dans la constitution civile du clergé, ni dans la *démoralisation* de la noblesse; il se trouvait tout entier dans cette pensée féconde, mais mal comprise et mal appliquée, des *assignations* données par l'État sur les biens territoriaux de la nation.

Car, ces assignations, ces délégations, représentaient réellement la propriété *actionnaire*, la propriété usufruitière du sol, cette propriété qui seule pourra donner à l'humanité l'unité religieuse, morale et sociale, c'est-à-dire la PAIX, vers laquelle elle aspire incessamment.

Ce modèle social pour la reconstitution de toutes les nations *égarées* dans la voie de l'égoïsme, nous le trouvons dans le Deutéronome, où il est dit : « La culture de la terre, propriété nationale, » dont les tribus et les familles n'étaient que les usufruitières, » était la base unique de la fortune publique. »

L'Assemblée nationale n'étant donc pas allée au fond des choses, le peuple, endurant toujours la misère, sentit que la science gouvernementale n'avait pas dit son dernier mot, et traita la Constituante d'aristocrate. Le peuple [illegible] alors dans les profondeurs de l'inconnu, renversant tout ce qu'il trouvait sur son passage.

Les formes gouvernementales se succédèrent avec une étonnante rapidité; la monarchie absolue fit place à la république, à l'empire, aux chartes octroyées de la Restauration, à la Charte de 1830; mais le sort du peuple n'a pas changé; le peuple attend encore la rédemption sociale. Attendra-t-il toujours? Non! Le voudrait-il, il ne le pourrait pas. L'humanité est appelée à jouir des bienfaits du règne de la justice et de la liberté : il faut qu'elle arrive à ce bonheur suprême.

En attendant, les peuples continuent à s'agiter. L'impulsion violente que notre grande révolution leur a communiquée les tient en éveil; ils mesurent leur force et leur puissance.

Ce mouvement s'opère en dehors des assemblées législatives actuelles; ni en Angleterre, ni en France, ni en Espagne, ni en Belgique, ces assemblées ne sont à la hauteur de leur mission; toujours à côté de la question fondamentale, elles croient régner et gouverner, et le monde réel leur échappe.

La réunion des diètes provinciales de Prusse en une *seule* diète, que le roi Frédéric-Guillaume vient de convoquer, comprendra-t-elle mieux le besoin du peuple que les autres assemblées d'Europe et d'Amérique, ses devancières et ses émules? On peut l'espérer si l'opinion publique du nord de l'Allemagne est assez éclairée pour agir sur la *grande diète* avec toute la force d'une pensée sociale bien arrêtée.

Le roi de Prusse, de son côté, et nous l'en félicitons, paraît vouloir accepter franchement les conséquences du développement historique de son peuple.

Tout en repoussant les chartes, les doctrines modernes, Frédéric-Guillaume veut, dit-il, la *satisfaction* du peuple. Il prend pour devise « La confiance fait naître la confiance. »

Certes ce sont là de belles promesses, et si le discours du roi Frédéric-Guillaume n'est pas une amplification de rhétorique, s'il veut sérieusement la satisfaction du peuple par les conséquences du développement historique, si, comme il le proclame, il a parlé devant la diète avec une *royale franchise*, le roi de Prusse n'a plus qu'à instaurer l'ère des réformes sociales. Le développement historique suffit seul pour le conduire logiquement à cette conséquence.

Mais si le roi Frédéric-Guillaume n'a pas compris la haute portée de ses paroles, il appartient à la diète nationale de Berlin de lui en faire entrevoir toute la gravité. Et, si la diète ne sait pas saisir l'arme puissante que le roi lui a livrée en basant la satisfaction de son peuple sur les lois du progrès historique, que l'opinion populaire de l'Allemagne proclame elle-même les principes de l'association et de la fraternité.

On a commencé aujourd'hui, à la Chambre des députés, la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités, cette machine de guerre des ministres tombés contre les ministres au pouvoir, et que ceux-ci s'empressent d'enterrer dès qu'ils n'en ont plus besoin. Deux orateurs seulement ont été entendus : l'auteur de la proposition, qui l'a appuyée par les arguments ordinaires, et M. Duchâtel, qui l'a combattue de toutes ses forces. Le débat continuera demain.

La Chambre des pairs a adopté aujourd'hui au scrutin le projet de loi relatif à l'armement de trois bâtiments à vapeur pour le remorquage des navires de commerce chargés de grains. Elle ne s'est pas trouvée en nombre pour voter le projet relatif à l'établissement d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de la ville de Rouen, qui a été adopté par assis et levé après une courte discussion.

Un contraste.

Un beau jour, le clergé de Rouen, clergé normand, fit une quête pour les victimes de Monville; la quête fut abondante, et monseigneur l'archevêque décida que l'église en garderait une bonne partie afin de soulager ceux qui avaient perdu la vie dans le désastre, en disant des messes à leur intention. Tous les journaux honnêtes et consciencieux se récrièrent. L'archevêque était-il de bonne foi? Pense-t-il que Dieu livre à des tortures dans l'autre monde les malheureux dont les parents manquent d'argent ou de bonne volonté pour enrichir le clergé dans celui-ci? Ce serait concevoir de Dieu l'idée la plus sacrilége et la plus impie, le transformer en bourreau cupide, l'assimiler à ces licteurs tranchant la tête d'un seul coup quand on les payait grassement, et prolongeant les souffrances des malheureux dont la bourse était vide, au bourreau moscovite, qui fait sentir doublement le knout à ses victimes quand il ne trouve pas dans leur bouche la piécette qui doit le désarmer. Si monseigneur de Rouen admet sincèrement ces superstitions déplorables, s'il croit à l'influence des messes et des prières sur la destinée des morts, il devait, ce nous semble, s'associer à une œuvre de charité en faisant dire, pour cette fois, des messes gratuites. La leçon qui lui a été faite par la presse, sans que les journaux pharisiens aient eu le courage de le défendre, lui arrive de plus haut. On écrit de Rome :

> La reconnaissance du peuple pour le saint-père est d'autant plus grande en ce moment, que le pape vient de faire distribuer beaucoup d'argent de sa cassette aux pauvres. *Il a même ordonné que la moitié de la quête faite dans les églises pour les âmes du purgatoire soit distribuée aux malheureux.* Aussi le peuple appelle-t-il Pie IX *l'uomo della carita* (l'homme de la charité).

En Normandie, on prend aux vivants sous prétexte d'améliorer le sort des morts. A Rome, on retranche aux morts une part inutile afin d'améliorer la position des vivants. De quel côté se trouve la charité chrétienne?

Exécution des condamnés de Buzançais.

La presse ne s'était trompée que de quelques jours, et ses réclamations presque unanimes n'ont pu faire naître chez nos gouvernants une pensée de miséricorde, nous dirons même de justice, car l'opinion bravée par les supplices de Buzançais n'admettra jamais que des troubles amenés par la faim, qu'un meurtre provoqué par un meurtre dussent entraîner trois exécutions capitales.

Voici le récit de ces exécutions tel que nous le trouvons dans le *Journal de l'Indre* :

> Aujourd'hui, vendredi, a eu lieu, sur la place du marché de Buzançais, l'exécution de Louis Michot, François Velluet et Baptiste Bienvenu.
>
> Bien que la sanglante nouvelle, inhumainement publiée par quelques journaux, fût connue depuis plusieurs jours, on avait réussi à empêcher qu'elle ne parvînt jusqu'aux condamnés; ils l'ignoraient hier encore.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 20 AVRIL 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉÂTRE-FRANÇAIS. *Un Poète*, drame en 5 actes et en vers, par M. Jules Barbier. — ODÉON. *Le Syrien*, tragédie en 5 actes et en vers, par M. Latour (de Saint-Ybars). — THÉÂTRE ESPAGNOL. *Garcia del Castagnar*, drame en 3 journées et en vers, par Francisco de Rojas. — *Mi secretario y yo*, comédie en 1 acte, par M. Breton de los Herreros. — *La Feria de Mairena*, comédie en 1 acte, par M. Rubi, danses et chansons espagnoles. — GAIETÉ. *Jeanne d'Arc*, drame en 5 actes et 10 tableaux, par M. Charles Desnoyer. — AMBIGU-COMIQUE. *La duchesse de Marsan*, drame en 6 actes, par M. Dennery. — VAUDEVILLE. *Ce que femme veut*..., vaudeville en 2 actes, par MM. Lauzanne et Duvert.

La semaine dramatique a été des plus fécondes, et nous serons obligés de passer rapidement sur les œuvres nouvelles; nous tâcherons cependant de ne rien omettre.

Un jeune écrivain de vingt-deux ans, qui a débuté, il y a quelques mois, au Théâtre-Français, par un petit acte, l'*Ombre de Molière*, vient de faire jouer sur la même scène un grand drame en vers et en cinq actes.

Le rideau se lève; trois jeunes gens sont assis et boivent; l'un est homme d'imagination et de cœur : il boit à la gloire, à l'amour; l'autre est un homme positif et ambitieux : il boit à l'argent et à la fortune; le troisième s'est heurté lourdement au seuil de l'existence; les déceptions l'ont brisé, il ne croit à rien et boit au néant. Cette exposition, bien que d'un ton légèrement crû et annonçant des préoccupations un peu abstraites et juvéniles, est belle et poétique. Les vers en sont charmants.

O vin! s'écrie Richard le poète,

> Inspire en les touchant nos lèvres caressées,
> Fais battre d'un sang pur notre cœur plus parfait,
> Et remonte en chansons vers le Dieu qui t'a fait!
> .... Je bois donc au doux parfum des roses....
> Je bois à la beauté du corps et de l'esprit!...
> A l'homme qui travaille, à la femme qui prie,
> Au printemps renaissant qui parfume le jour,
> Et je bois à la vie, et je bois à l'amour!
>
> .... Le bonheur se pose à chacun de mes pas;
> Tout me l'apporte : un souffle, un songe, une parole,
> Une chanson qui passe, un parfum qui s'envole,
> Quelque route perdue où je marche en rêvant,
> Le murmure de l'onde et l'haleine du vent,
> Le vers inachevé qui le soir me rappelle
> Le printemps plus joyeux, la nature plus belle,
> Et parfois, ...
> Sous les cieux étoilés et dans les nuits profondes,
> Les contemplations des soleils et des mondes. ....
> L'univers rit à Dieu, je ris à l'univers;
> Je pleure avec le soir, je chante avec l'aurore;
> Et dis-moi maintenant si tu croirais encore
> De toute ta richesse avoir trop acheté
> Une heure de ma joie et de ma pauvreté?

L'action est bien posée : c'est la lutte entre la poésie et la prose, entre le dévouement et l'égoïsme; le poète va se briser à une société dédaigneuse, le calculateur réussira; il a de l'esprit, pas de cœur, et il est riche, c'est-à-dire qu'il a tout ce qu'il faut pour devenir un grand homme du jour; il prendra au poète sa maîtresse, sa fortune, ses succès. Quant au sceptique, il aura pour rôle de flageller les vices et les ridicules par l'épigramme tour à tour et par l'invective. Une femme jetée au milieu de ces hommes aimera le poète et épousera l'homme d'argent. Toute une action dramatique, grave ou plaisante, mais féconde en leçons, peut se développer avec ces personnages par le seul jeu des caractères et des circonstances, sans l'intervention de moyens violents ou romanesques. Il en peut résulter une satire sanglante contre une société qui ne sait pas utiliser les vocations, qui comprime les sentiments naturels et ne récompense que ceux qui lui font du mal.

M. Barbier a-t-il craint que ses épaules ne pussent soutenir un tel fardeau; ou n'a-t-il pas compris le parti qu'il pouvait tirer d'un tel sujet? Nous ne savons, mais dès l'abord il s'est jeté dans la fantaisie; ses personnages ne vivent pas, ils planent; son spéculateur n'a pas de caractère, c'est un traître de mélodrame qui assassine et enlève; son sceptique n'a pas à la bouche la plus petite raillerie, il ne paraît guère que pour se démentir, pour sauver le poète, et mourir avec lui. Richard, dont le personnage admettait plus de fantaisie se dément aussi au cinquième acte, alors que, plongé dans l'orgie, mais toujours aimé, il s'obstine à s'empoisonner plutôt que d'épouser la jeune et belle amoureuse qui de l'autre bout du monde revient à lui toujours aimante, toujours fidèle.

Tous ces personnages n'agissent pas d'ailleurs, ils déclament, et cependant ils attachent, leur chant est quelque peu monotone et cependant on aime à les entendre, leur voix est toujours applaudie. C'est que cette comédie n'est pas une comédie, que ce drame n'est pas un drame, c'est une fantaisie poétique, une symphonie gracieuse, un chant d'amour, une ode, une élégie; l'amour, comme une sève vigoureuse, circule dans toute l'œuvre et avive tout ce qu'il y a de mesquin et de vulgaire dans l'action; le rôle de la femme surtout est d'un bout à l'autre admirable de passion et de vérité. Les traits de sentiment, les mots charmants y abondent; c'est toute la verdeur, toute l'ardeur de la jeunesse et de la poésie à vingt ans; c'est le printemps de la vie qui s'épanouit en rimes de bonheur et d'harmonie. Nous regrettons que l'espace nous manque pour citer des fragments plus étendus de ce rôle tout de grâce et de passion.

Si tu savais, dit-elle quelque part à sa nourrice,

> Si tu savais! sentir son âme dans une autre...
> Deviner sans l'entendre un pas qui suit nos pas;
> Toujours, partout chercher un nom qu'on ne dit pas;
> Le cacher dans son sein avec un doux mystère.
> Ne plus rien écouter des vains bruits de la terre,
> Rien que ce nom charmant!.....
> Tu crois que j'ai prié ce matin? Eh bien! non,
> C'était encore ses traits! c'était encor son nom!
> C'est à lui, c'est à lui que volait ma prière.
> Oh! je devrais rougir en te parlant, ma mère.
> Cela doit être mal; hélas! je n'y peux rien;
> Il faut que le bon Dieu fasse que ce soit bien.
>
> J'aime mieux mes amis depuis l'heure où je t'aime.

lui répond Richard.

> J'aime mieux l'univers, plus beau de ta beauté,
> Et je sens vivre en moi toute l'humanité.

M. J. Barbier s'est lassé; le vers est moins soigné aux derniers actes qu'au début, mais il est presque partout vif, chaudement coloré; il n'a rien de commun avec celui de M. Latour (de Saint-Ybars) *et tutti quanti*. Nous ne savons ce qu'il faut penser de l'avenir dramatique de M. Barbier, mais nous pouvons saluer en lui un coloriste distingué, un charmant et gracieux poète.

Mlle Judith a dit le rôle de Lœtice avec beaucoup de chaleur, de naturel et de grâce; Geffroy a donné une physionomie originale au poète, et Régnier a tiré bon parti d'un rôle de valet de comédie impériale. Le nom de M. Barbier a été salué par d'unanimes applaudissements.

Faut-il regarder comme un indice de progrès de la part du Théâtre-Français la retraite opérée par M. Latour (de Saint-Ybars)? Quoi qu'il en soit, l'évolution est accomplie, les deux poètes de l'école du bon sens ont permuté. M. Ponsard a passé aux Français, M. Latour a passé à l'Odéon. Le soleil changeant de foyer, la planète a craint de se perdre dans les rayons de l'astre; elle est allée respectueusement se placer à distance.

Le théâtre de la rive gauche a fait au transfuge le plus engageant accueil; il s'est paré de ses habits de fête, il a orné son escalier d'arbustes comme en un jour de bal, il a renouvelé son musée, fait jouer ses plus splendides décors et tiré de l'armoire ses artistes les plus aimés. Tous les claqueurs étaient à leur poste; les illustrations des lettres, de la tribune et du journalisme avaient été convoquées; ce n'est

et dans la rue du Bourg.

Le cortége arriva à Buzançais vers dix heures et demie. On fit entrer Michot, Velluet, Bienvenu et leurs trois confesseurs dans une maison située sur la place, et dans laquelle eurent lieu les funèbres préparatifs.

Il était midi quand le premier des condamnés, Bienvenu, monta sur l'échafaud accompagné de M. le curé Oudoul et de M. le vicaire de Buzançais; il baisa le crucifix et se livra aux exécuteurs. Michot fut amené ensuite, soutenu par M. le curé de Saint-Christophe ; avant de recevoir le coup mortel, il leva les yeux au ciel et s'écria : *Que la volonté du bon Dieu soit faite!* Velluet fut exécuté le dernier.

L'expiation accomplie, les trois vénérables ecclésiastiques firent une courte prière agenouillés sur les marches de la plate-forme ; puis M. le curé Oudoul, élevant le crucifix sur la foule, lui donna la bénédiction.

Buzançais présentait le plus morne aspect. Toutes les maisons étaient closes, toutes les boutiques fermées; un grand nombre d'habitants avait fui de la ville pour ne pas assister à ce lugubre spectacle. Sur la vaste place de l'exécution, il n'y avait que des gens de la campagne, dont l'attitude exprimait la consternation et la terreur.

La troupe entourait l'échafaud d'une large et quadruple haie ; deux pièces de canon étaient à chacun des côtés. Aucune démonstration n'a eu lieu.

Les suppliciés ont été inhumés à Buzançais ; on assure que la famille de Michot va réclamer son corps, pour qu'il soit placé dans le cimetière de Saint-Christophe.

Ce matin, une messe des morts a été dite par M. Molat, curé de Châteauroux, aux Cordeliers.

Nous n'avons pas lu sans indignation le second paragraphe de ce récit : *Bien que la sanglante nouvelle inhumainement publiée par quelques journaux*, etc.

Le *Journal de l'Indre* aurait dû remarquer que la « sanglante nouvelle » a été donnée par tous les journaux de Paris, y compris ses confrères en ministérialisme; il aurait dû voir encore que les journaux indépendants ont donné cette nouvelle par une erreur involontaire, mais en protestant, et que si le cœur des hommes qui appliquent nos lois pouvait être ému, si leur étroite intelligence pouvait être éclairée, s'ils ne se faisaient pas un jeu de dédaigner la presse impartiale, ces protestations auraient empêché trois supplices.

Vraiment ! avons-nous bien lu ? on est inhumain quand on prend la cause des victimes ? Qu'êtes-vous donc, vous qui faites tomber leurs têtes ? Des hommes pleins de mansuétude et d'attentions délicates, vous ne laissez point parvenir à Michot, à Velluet, à Bienvenu des nouvelles qui pourraient leur causer des impressions désagréables, mais vous n'arrêtez pas le couteau de la guillotine ; quelle humanité bien entendue !

Au surplus, le pouvoir a bien compris qu'il ne décapitait pas des malfaiteurs ordinaires, la foule ne se soulève pas en faveur d'un voleur et d'un assassin, on craignait qu'elle ne montrât aux condamnés de Buzançais trop de sympathie.

Un carré de baïonnettes entourait l'échafaud, l'artillerie même, requise rarement pour de pareilles solennités, avait mis ses pièces en batterie afin de réprimer tout mouvement par la mitraille.

La foule ne s'est pas montrée menaçante, mais elle a fui avec dégoût la vue de ces meurtres froidement exécutés de par la loi. Quelques paysans attirés par le marché ont été les seuls spectateurs des supplices, encore souffraient-ils en y assistant.

comprendra que, si l'on ne discute pas avec lui, c'est à cause de la haute estime qu'il inspire.

Les bureaux de la Chambre des députés ont tenu aujourd'hui une longue séance.

Ils ont examiné d'abord la proposition de M. Crémieux, ayant pour but d'associer les conseils généraux aux préfets pour former la liste annuelle du jury, et de rendre obligatoire la majorité de huit voix pour le verdict de condamnation. La lecture n'a été autorisée que par les 2e et 9e bureaux ; les sept autres l'ont repoussée.

On a ensuite discuté le projet de loi sur la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire. MM. Thiers et Odilon Barrot, qui ont combattu le projet ministériel, ont été nommés commissaires. Plusieurs bureaux ont continué la discussion à demain : ce sont les 6e, 7e et 9e.

Nous lisons dans le *Journal des Débats* :

« Des nouvelles d'Alger, arrivées par voie extraordinaire, annoncent la prise de Bou-Maza. C'est ce fameux chériff qui alluma la révolte qui du Dahra se répandit, en 1845, sur l'Algérie tout entière, et dans laquelle Abd-el-Kader n'eut que le second rôle. Il était aussi gênant pour nous que l'émir lui-même, qui le redoutait comme un rival, après avoir craint de voir apparaître en sa personne l'Antechrist des musulmans, et qui avait fini, assure-t-on, par chercher à le faire assassiner. Après avoir erré depuis plus d'un an parmi les tribus du sud, il venait de rentrer dans le Dahra, où sa présence n'aurait peut-être pas tardé à réveiller le fanatisme des Kabyles de ces montagnes. Il est tombé entre les mains du colonel de Saint-Arnaud, qu'aura sans doute aidé dans cette recherche difficile le capitaine Richard, chef du bureau arabe d'Orléansville. Cette prise est d'une très grande importance. Avec la soumission de Ben-Salem, elle marquera dans l'histoire de notre domination en Afrique.

» On dit que Bou-Maza va être envoyé à Paris. »

Des scènes d'enthousiasme ou de désordre se sont reproduites à Madrid dans la soirée du dimanche 11 avril.

Les rues de Madrid étaient pleines de monde lorsque la reine, au commencement de la soirée, sortit dans un char-à-bancs attelé de six chevaux qu'elle conduisait elle-même. Son oncle la suivait en tilbury, et l'infante dona Josepha était dans le char-à-bancs de la reine. A la porte du Soleil, l'équipage royal avait déjà de la peine à avancer; la foule se jetait devant les chevaux et poussait des cris frénétiques. Lorsqu'elle arriva devant la fontaine de Cybèle, la reine fut obligée de s'arrêter. Un jeune homme du nom de Fuentes s'approcha de sa voiture et lui offrit d'abord une couronne de fleurs, puis quatre compositions poétiques imprimées sur des morceaux de soie, dont un sonnet se terminait par deux vers dont voici la traduction :

> Madame, rompez aujourd'hui votre chaîne,
> Demain vous romprez la nôtre.

L'orateur populaire dit par deux fois à la reine : « N'oubliez pas le peuple! » « Oui, oui, répondit Isabelle, je suis Espagnole! » Au moment où la couronne et les vers lui furent remis, on lâcha des colombes qui portaient des banderolles ornées de devises et d'inscriptions. L'une d'elles fut prise par la reine, qui la confia aux soins de sa cousine et continua sa promenade. Mais alors l'ovation changea de caractère.

Aux cris de vive la reine s'en mêlèrent d'autres : Vive Espartero ! vive la milice nationale ! meurent les afrancesados ! Le peuple devenait plus qu'enthousiaste, sa tendresse allait jusqu'à la familiarité.

fond de tout cela la main du parti modéré.

La reine, lorsqu'elle est montée, le lundi, à la course des taureaux, n'a plus été saluée que par des vivats adressés à elle et à la constitution. A la gauche de sa loge on voyait un énorme éventail où on lisait des deux côtés : Vive la reine constitutionnelle ! Toutes les fois que cet éventail était agité, la multitude éclatait en acclamations. Mais les précautions militaires prises par le général Mazarredo ont arrêté les projets qui, dit-on, avaient été formés pour ce jour-là.

M. Olozaga est arrivé à Madrid le 12.

On a reçu à Londres des nouvelles de Lisbonne du 10, et d'Oporto en date du 11. Le moment d'une crise approche rapidement.

Le vicomte Sa da Bandeira a débarqué avec ses 1,500 hommes, à Faro. De là, après avoir joint le comte de Mello, il a dû se porter sur Evora. Le vicomte Sa da Bandeira, esprit actif et résolu, marche évidemment à une action décisive. La junte d'Oporto lui a donné le commandement en chef des forces insurgées dans l'Alentejo. Il n'aura pas moins de 5,000 hommes sous ses ordres. Avec cela, il peut tenir tête à toutes les troupes du gouvernement que contient la province.

Effrayés de ces progrès de l'ennemi, redoutant à chaque heure de voir un mouvement révolutionnaire éclater à Lisbonne, et d'un seul coup peut-être jeter à bas le gouvernement, les ministres ont dépêché un des leurs, le comte de Tojal, et don Manoel de Portugal auprès de sir Hamilton Seymour, le ministre anglais.

Les deux envoyés ont représenté vivement à sir Hamilton le danger que courait à Lisbonne l'ordre de choses établi ; ils l'ont prié de faire débarquer les marins anglais pour protéger le trône et le gouvernement. A ces instances, le ministre anglais a répondu que les marins de l'escadre débarqueraient pour protéger dona Maria et sa cour contre les attaques qu'elles pouvaient craindre, mais qu'il n'entrait point dans les intentions de l'Angleterre de se mêler d'une lutte engagée entre le pays et le ministère, que c'était là une affaire domestique dont les événements devaient d'eux-mêmes amener la conclusion.

Une telle réponse n'a rien de satisfaisant pour ceux qui l'ont sollicitée. Aussi le découragement à Lisbonne est-il complet.

Des nouvelles venues directement de New-York, jusqu'à la date du 1er avril, rapportent qu'il n'y a eu entre le général Taylor et Santa-Anna qu'une seule bataille à Buena-Vista, espèce d'hacienda ou ferme située à six milles de Saltille. Les Américains ont été vainqueurs, et loin d'avoir fait retraite sur Monterey, le général Taylor occupait encore le champ de bataille le 24 et le 25 février, c'est-à-dire deux jours après l'action. Le bruit courait de plus à New-York, au départ du courrier, que la division américaine aux ordres du général Scott se serait emparée sans coup férir de la Véra-Cruz et de Saint-Jean-d'Ulloa.

Nous recevons la lettre suivante, dont nous nous empressons de faire part à tous les amis de l'Ecole sociétaire, pour laquelle aussi la mort du docteur D. Ordinaire est une perte bien douloureuse.

« Monsieur, l'Institution royale des Sourds-Muets vient de faire une perte douloureuse dans la personne du vénérable M. Désiré Ordinaire, son ancien directeur, décédé près de Besançon, le 7 avril dernier, dans sa soixante-quatorzième année.

» Vous êtes prié de vouloir bien assister au service qui sera célébré pour le repos de son âme, dans la chapelle de l'Institution, mardi 20 avril prochain, à neuf heures précises du matin.

» Les fonctionnaires de l'Institution s'associeront avec empressement à ce dernier hommage rendu à cet homme de bien, dont ils ont conservé un si honorable souvenir.

» *Le directeur*, A. DE LANNEAU. »

---

pas une épreuve que l'on préparait ; c'était une ovation.

La toile se lève, nous sommes sous le portique de la tragédie classique, salle commune quand le rideau est levé, intérieur quand on le baisse ; au fond, on aperçoit la ville au sept collines, tout ornée de temples, de statues, et au-dessus desquels domine le Panthéon, ce symbole de l'unité collective dont Rome allait être le centre. Nous sommes loin, bien loin de la Rome républicaine et impitoyable de Caton, où une aristocratie farouche maudissait les arts, et faisait de l'esclave un animal, et un esclave de tout homme coupable de n'être pas de la caste privilégiée. Toute une révolution a passé par dessus cette austère constitution, les masses sacrifiées, les intérêts comprimés se sont fait jour ; une longue suite de massacres a privé Rome de ses oppresseurs et de son énergie morale ; l'esclave d'hier, les mains encore meurtries de sa chaîne, commande et enchaîne à son tour ; l'homme, astreint aux privations et sevré de tout plaisir, se jette dans les saturnales de la débauche. Nul ne dira plus où est la vertu, à quel caractère on reconnaît le vice ; il n'est plus ni vice ni vertu, l'ivresse des sens a réagi et elle domine maintenant en souveraine. Il n'est plus de guerriers dans Rome officielle, il n'y a plus de conquérants, ni d'hommes d'état, il n'y a plus que des amis du plaisir, occupés tout le jour à boire avec des courtisanes, à inventer des voluptés nouvelles, voluptés de meurtre ou d'amour, de sang ou de boue ; l'empereur se fait gladiateur et joueur de flûte, le sénat délibère sur les préparations culinaires.

Cette invasion de l'art et de la volupté dans Rome stoïcienne, cette décomposition de la société romaine, qui prépara si bien l'avènement du christianisme, peuvent fournir encore plus d'un beau drame, après ceux qui ont déjà été tentés. Le poète qui d'une main puissante pourrait incarner ces éléments divers dans des types vivants, qui montrerait le stoïcisme avec sa préoccupation du devoir, le sensualisme avec sa soif du luxe et du plaisir, le christianisme avec son dogme de la fraternité, de la philanthropie universelle ; qui montrerait ces éléments se transformant, se combinant pour reconstituer une nouvelle société sur les ruines du paganisme antique, celui-là ferait une œuvre grande et magnifique. Mais il faudrait pour cela plus d'originalité et d'élévation que nous n'en avons rencontré jusqu'ici dans M. Latour.

Le grand tort de cet écrivain est de venir répéter ce que d'autres ont dit mieux avant lui, comme ces sténographes qui, à grand renfort de notes et de mémoire, reproduisent l'image affaiblie d'un discours. Nous n'analyserons pas le *Syrien*, c'est à faire à plus habiles. Qu'il suffise de savoir que l'ouvrage se divise en deux parties. Certain traducteur des *Métarmorphoses* d'Ovide, du nom de Saint-Ange, s'est amusé à imprimer à la suite de sa traduction, tous les hémistiches par où il avait passé avant d'arriver au vers définitif. M. Latour a suivi un procédé semblable; il avait été obligé d'élaguer certaines scènes de son *Virginius*; ces scènes il les a reprises pour les enterrer dans le *Syrien*.

Au troisième acte sa Virginie nouvelle va faire un tour de jardin, après quoi l'on n'en entend plus parler. Le reste du drame se passe entre deux frères dont l'un, gredin fieffé, va vendre, pour boire, la vie de son frère. Néron paie cette délation du don d'un quartier de Rome; le traître est dans le délire de la joie, et il envoie promener sa mère qui se permet de lui faire des observations; mais, comme il faut que dans la tragédie le crime trouve toujours son châtiment, contrairement à ce qui se passe dans la société, le délateur est puni par où il avait péché : Néron, en incendiant Rome, met le feu à ses domaines.

Quant au dénoncé, il a reçu l'ordre de mourir, et il se promène incertain sur le choix des moyens qu'il emploira, lorsqu'un personnage que l'on avait à peine entrevu jusqu'alors, un esclave syrien s'approche de lui et lui traduit tour à tour Virgile et *Polyeucte* en langue de Saint-Ybars :

> *Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo ;*
> *Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna ;*
> *Jam nova progenies cœlo demittitur alto, etc.*
>
> Je n'adore qu'un Dieu maître de l'Univers,
> Sous qui tremblent le ciel, la terre et les enfers ;
> Un Dieu qui nous aimant d'une amour infinie,
> Voulut mourir pour nous avec ignominie, etc.

Saint Paul, qui est caché derrière le rideau, achève l'exposition dans la coulisse. Marcellus se fait baptiser, et aux lueurs de l'incendie allumé par Néron, prédit la transformation du monde sous l'influence de l'idée chrétienne.

On aurait tort de juger du drame nouveau par cette analyse ; le plan est mauvais, ou plutôt il n'y a pas de plan ; mais quelques détails, quelques scènes offrent de grandes beautés ; la peinture de la dissolution romaine est, bien que trop prolongée et un peu monotone, tracée avec énergie. Il circule dans le drame un rôle de mère où la force s'allie à la délicatesse, où le sentiment est profond et d'un caractère élevé. M. Latour a trouvé dans ce rôle des accents qui vont au cœur. La scène capitale de l'œuvre est celle où la mère maudit le frère dénonciateur sans pouvoir cependant cesser de l'aimer. *La Ciguë*, le *Gladiateur* et *Polyeucte* ont été largement mis à contribution par M. Latour; ses situations manquent souvent d'originalité, son vers d'élévation et de coloris ; mais, quand il est dans le vrai, il arrive à certaine énergie sauvage qui n'est pas sans poésie.

La seconde partie du drame est de beaucoup inférieure comme exécution. M. Latour retombe dans le prosaïsme à mesure que le sujet devient plus poétique; il reste victorieux dans sa lutte contre son passé, il succombe à la lutte contre Corneille.

Mme Dorval, qui avait un peu fléchi dans *Agnès de Méranie*, s'est retrouvée tout entière dans le *Syrien*. Les rôles où domine le sentiment maternel lui portent bonheur. Elle a été applaudie avec enthousiasme et redemandée après le troisième acte. Mlle Eugénie Corès est une excellente Emilie; avec un peu plus de chaleur dans le geste, un peu plus de fermeté dans la prononciation, elle peut devenir une actrice remarquable. Ballande, que nous n'avions pas vu depuis longtemps, a reparu dans le rôle de Sévère. Cet acteur s'entend assez bien à composer un rôle ; mais il met trop de prétention aux moindres choses ; il dit toujours assez bien, mais il prononce toujours aussi mal. Nous ne voyons qu'un moyen de l'utiliser, c'est de lui donner un interprète qui traduira ses paroles au public, tandis que lui-même fera les gestes. Quant à Mauzin, il n'a eu besoin pour bien jouer que de se souvenir du rôle analogue qu'il remplissait dans la *Ciguë*.

Les costumes et les décors de la pièce nouvelle sont splendides. M. Vizintini ne néglige rien pour rappeler le public à l'Odéon. Chaque jour le spectacle varie ; des acteurs de tous les théâtres, des pièces de tous les répertoires sont appelés à contribuer à de fréquentes représentations extraordinaires ; les œuvres nouvelles s'y succèdent rapidement. Comment se fait-il donc que M. Vizentini se refuse à jouer la *Vie à bord*, de M. Pujol, avec les costumes nécessaires, et qu'un auteur dont l'œuvre a été reçue à l'unanimité par les commissaires se voie obligé d'intenter un procès pour obtenir une mise en scène convenable, lorsque cette mise en scène est indispensable à l'intelligence de l'a comédie?

Après avoir consacré leur première soirée à la duchesse de Montpensier et à la cour, les acteurs espagnols ont fait leur apparition samedi à la salle Ventadour. Une foule nombreuse se pressait pour les entendre. Cette affluence prouve que de maladroites imitations n'ont pas encore discrédité la littérature d'outre-Pyrénées, cette mine féconde où nos écrivains du dix-septième siècle ont si abondamment puisé.

Francisco de Rojas entre autres a été souvent mis à contribution. Il a fourni à Rotrou son *Venceslas*; à Thomas Corneille, *Don Bertrand de Cigazzal*; à Scarron, le *Maître-Valet*, etc. Son *Garcia del Castagnar* est une des plus célèbres productions de la littérature espagnole; il n'a pas été traduit, que nous sachions, mais il figure dans la collection parisienne du Théâtre espagnol, tome IV, sous le titre : *Del Rey abajo, ninguno* (Hors le Roi, personne), *o el labrador mas honrado Garcia del Castagnar*.

Comme la plupart des productions madrilègnes, ce drame est fondé sur le sentiment de l'honneur, que les Espagnols ont porté jusqu'au fanatisme. Il était une fois un roi de Castille qui, allant tenter une expédition militaire, fit appel à ses fidèles sujets, et un courtisan, don Mendo, qui sollicitait du même roi le droit de porter un ruban rouge. Les hidalgos envoyèrent de l'argent et des vivres ; — le roi accorda la décoration. Mais un inconnu, Garcia, contribua pour une part plus forte qu'aucun grand d'Espagne ; — le roi n'avait pas de ruban rouge sous la main ; — il résolut d'aller voir le généreux inconnu ; — il donna sa propre décoration au courtisan, et tous deux partirent

points.

» Le titulaire de la chaire, M. Edgard Quinet, devait être suppléé par M. Damas-Hinard, qu'il avait lui-même désigné à cet effet. On sait qu'il y a quatre mois déjà les réserves faites par M. Edgard Quinet n'ayant point paru à M. Damas-Hinard compatibles avec sa dignité et sa délicatesse, celui-ci s'était retiré, faisant connaître publiquement les motifs de ses scrupules. Depuis, M. Edgard Quinet s'était chargé de lever les scrupules de son suppléant et l'avait décidé à occuper momentanément sa chaire.

» Lorsque le suppléant de M. Quinet a paru dans l'amphithéâtre, il a été accueilli par une ... dont l'immense majorité l'encourageait à commencer son cours. Quelques jeunes gens, venus là dans l'intention bien arrêtée de ne rien entendre, ont cependant réussi, malgré les protestations du grand nombre, à empêcher M. Damas-Hinard de parler. Réduit à donner ses explications par écrit, M. Damas-Hinard a tracé sur le tableau quelques mots qui expliquaient sa situation et les propres désirs de M. Quinet. « Vous ne voulez pas de suppléant, disait-il, » mais M. Quinet en veut un. Il est venu lui-même chez moi m'offrir sa » suppléance. »

» Après cette déclaration si nette, il était à supposer que le silence s'établirait et que le professeur pourrait donner quelques explications qui, sans doute, auraient ramené le calme. Il n'en fut pas ainsi. L'intervention du directeur du Collége de France resta elle-même infructueuse. Les réclamations de tous les auditeurs studieux qu'avait attirés le titre du cours ne parvinrent pas à dominer le tumulte. Des projectiles furent enfin lancés, et l'un d'eux atteignit à la tête le professeur, qui alors, dans l'intérêt de l'ordre, se retira en protestant contre l'abus de la force. Une vive réprobation s'était manifestée contre le coupable auteur de cet excès. La séance n'a pas été reprise. »

Le *Moniteur parisien* publie ce soir le procès-verbal d'une réunion de professeurs du Collége de France, tenue le 28 mars dernier, dans laquelle M. Quinet a désigné M. Damas-Hinard pour son successeur.

SCANDALES DE LA BOURSE. — L'enquête judiciaire ouverte sur l'accident du chemin de fer de Rouen, fera savoir à tous, si on le veut, quelle est la nature des services que rendent souvent les locomotives marchant en estafette sur les railways qu'ont su accaparer les banquiers. Mais tout en attendant patiemment le résultat des recherches de la magistrature à ce sujet, nous pouvons déjà mettre le public en mesure de faire lui-même son enquête. Si l'opinion s'émeut, elle rendra un grand service à M. Comte, celui de le mettre en demeure de faire cesser un état de choses qui l'a déjà compromis gravement, quoique injustement sans doute, dans l'esprit des spéculateurs.

» Les scandales de bourse que nous dénoncions il y a quelques jours continuent, et ils sont devenus sensibles pour les yeux les moins clairvoyants. Il suffit de raconter les faits.

» Vendredi, à midi, au passage de l'Opéra, les agents d'une maison bien connue pour avoir des intérêts considérables dans les entreprises de chemins de fer opéraient à la faveur d'une baisse qu'ils faisaient eux-mêmes, en assurant que l'estafette avait apporté la nouvelle d'une dépression sensible sur les fonds anglais. — A deux heures et demie, à la bourse, les coureurs d'une autre maison qui possède aussi de nombreux titres d'actions de chemins de fer faisaient la hausse en donnant avec non moins d'assurance une nouvelle tout opposée, qu'ils appuyaient également sur l'infaillibilité de l'estafette. Pendant ce temps, les rentiers et les spéculateurs sérieux étaient livrés à l'angoisse de l'incertitude, et ils y sont demeurés jusqu'au lendemain. Nous allons le démontrer.

Ces deux maisons sont-elles rivales ou s'entendaient-elles pour jouer le public de concert au grand jeu des fonds publics? Voilà ce que le procureur du roi de Paris devrait, ce nous semble, se charger d'éclaircir.

[...] sons et coulisses.

M. Conte trouve-t-il son service satisfaisant pour tout le monde? S'il en est ainsi, nous apprendrions avec reconnaissance les motifs de son opinion. (*Patrie.*)

LIBERTÉ PHARISIENNE.—On lit dans le *Populaire* :

» Des amis de l'évêque de Beauvais colportent en ce moment une pétition demandant la *liberté d'enseignement*. Eh bien! savez-vous combien le clergé, qui se plaint de ne pas être libre d'enseigner, possède de maisons d'instruction publique dans le département de l'Oise seulement? Il possède cinq séminaires ou succursales de séminaires, savoir : *le séminaire de Beauvais*,—*l'école secondaire ecclésiastique de Noyon*,—*une autre école secondaire ecclésiastique à Saint-Lucien*,—*une autre à Goincourt*,—*une autre à Saint-Vincent de Senlis*,—*il possède en outre un pensionnat des dames du Sacré-Cœur*,—*un pensionnat des dames Ursulines*,—*deux pensionnats des dames de Sainte-Camille*, et une foule d'écoles dirigées dans les communes par les sœurs de Saint-Joseph.

Il n'y a dans le département que trois colléges communaux. C'est donc la liberté pour eux seuls que veulent Messieurs du clergé.

LA MORALE ET LA LOI. — On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* : « Les amours se sont voilé la face; Vénus a pris le deuil; Cythère ne voit plus que des visages désolés et les tendres échos de Paphos ne redisent plus que des gémissements. Un bill présenté au sénat d'Albany a causé tout cet émoi.

» Ce bill, destiné, comme le dit son titre, à supprimer le commerce illégitime et l'adultère, prononce des peines d'une extrême rigueur contre tout ce qui sort des limites du mariage légal. La séduction d'une femme ou fille au-dessous de 25 ans, serait punie d'une amende de 1 800 à 5 000 sch., ou d'un emprisonnement de trois mois à un an. Tout commerce illégitime serait frappé d'une amende de 500 à 300 sch. d'un côté comme de l'autre. L'adultère entraînerait une amende de 500 à 4 000 sch. et emprisonnement. Toute personne convaincue d'avoir tenu une maison de débauche serait passible d'une amende de 4 à 500 sch. et d'un emprisonnement d'un jour à un an. En un mot, il ne sera plus permis d'aimer que sa femme. Il serait défendu aux gens non mariés d'aimer quelqu'un. Une telle loi serait le triomphe de l'amour platonique sur le matérialisme.

» Sérieusement, de telles dispositions, que les législateurs de l'état de New-York nous permettent de le leur dire, ne sont ni du siècle, ni du pays où nous vivons. Elles ont pu être dictées par des intentions éminemment droites et morales; mais, en se plaçant au point de vue exclusif de la religion et de la vertu, on a négligé d'envisager l'état de la société à laquelle on s'adressait. On est ainsi arrivé à dépasser le but que l'on se proposait d'atteindre, et à faire une œuvre impossible et impraticable.

VOITURES DE DAMES SUR LE CHEMIN DE FER. — On lit dans le *Times* :

« Les directeurs de Great-Western rail-way ont l'intention de réserver, dans chaque convoi, un compartiment d'une voiture de première classe pour l'usage exclusif des dames qui voyagent sans compagnon de route du sexe masculin. Par ce moyen, les dames qui prendront des billets de première classe pourront, si elles le désirent, être ainsi placées à part, et seront à l'abri d'inconvénients auxquels aujourd'hui elles sont parfois exposées sur les lignes les mieux dirigées. »

UN ASSASSINAT vient encore d'être commis dans l'arrondissement de Pontoise.

Le nommé Crépin Legris, âgé d'une soixantaine d'années, cultivateur aisé de la commune de Besançon, épousa, il y a trois ans à peine, une jeune fille de ce village, d'une condition inférieure à la sienne, et qu'il dota par contrat de mariage. Bientôt des relations coupables s'établirent entre celle-ci et le nommé Dardelle fils, cultivateur et mar[...] compromettant pour elle. Ses révélations amenèrent l'arrestation de Dardelle, que la voix publique signalait dès le principe. Tous deux sont entre les mains de la justice.

MM. Dupaty, procureur du roi, et Picard, juge d'instruction, ont fait procéder à l'autopsie cadavérique, et suivent sur les lieux l'instruction de cette grave affaire.

Nous apprenons que la gendarmerie de Marines, dont le zèle est digne d'éloges, a reçu de l'inculpé d'importants aveux que la justice s'est empressée de consigner. L'information continue. (*Gaz. des Trib.*)

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

Demain mardi, le théâtre de l'Opéra-Comique donnera la première représentation de l'ouvrage en trois actes répété sous le titre de *Ginetta*, et qui prendra sur l'affiche celui de : *le Bouquet de l'Infante*. Cet opéra a été monté avec le soin que le public trouve dans toutes les pièces nouvelles du théâtre Favart. — Au troisième acte, une magnifique décoration due à l'habile pinceau de M. Ciceri, a, dit-on, tout le prestige et le charme d'un tableau du Diorama. — Les artistes qui joueront dans l'ouvrage sont les deux demoiselles Lavoye, MM. Mocker, Audran, Emon, Grignon.—Mercredi, troisième exécution de *Christophe Colomb*, de M. Félicien David.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 19 avril.*

M. DE MACKAU, ministre de la marine, présente un projet de loi ayant pour but de reporter de l'exercice 1846 à l'exercice 1847 une portion de crédit non employée de 155 000 fr.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, présente un projet de loi tendant à proroger jusqu'en 1868 le privilége de la banque de Bordeaux, concédé en 1818.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. de Rémusat, relative aux députés fonctionnaires publics, et discussion sur la prise en considération.

Le texte de cette proposition est ainsi conçu :

Art. 1er. Les membres de la Chambre des députés qui ne sont pas fonctionnaires publics salariés au jour de leur élection, ne peuvent le devenir pendant qu'ils font partie de la Chambre ni pendant l'année qui suit l'expiration de leur mandat.

Art. 2. Cette disposition ne s'applique pas aux fonctions :

1° De ministre;

2° D'ambassadeur et de ministre plénipotentiaire;

3° De sous-secrétaire d'État;

4° De procureur-général près la cour de cassation;

5° De procureur-général près la cour royale de Paris;

6° De commandant en chef de la garde nationale de Paris;

7° De gouverneur des possessions françaises en Afrique;

8° De grand chancelier de la Légion-d'Honneur;

9° De gouverneur de la Banque de France.

Art. 3. L'interdiction prononcée par l'art. 1er n'est pas applicable aux députés qui rentreraient dans les fonctions publiques après en être sortis, pendant la durée de leur mandat législatif.

Art. 4. Les députés qui exercent des fonctions publiques salariées au moment de leur élection ne peuvent être promus, sauf les cas prévus en l'art. 2, qu'à des fonctions d'un degré immédiatement supérieur et dans l'ordre hiérarchique et régulier des divers services auxquels ils appartiennent.

Art. 5. Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles :

1° Des fonctionnaires attachés à la maison militaire ou civile du roi et des princes;

2° De procureur-général, d'avocat-général et de substitut du procureur du roi près les cours autres que la cour de cassation, la cours des comptes et la cour royale de de Paris;

3° De procureur du roi et de substitut du procureur du roi près les tribunaux de première instance;

4° D'ingénieurs en chef et ordinaires des départements;

5° De secrétaire-général, de directeur-général, directeur, chef de division et employé des ministères.

Art. 6. Les présidents et juges des tribunaux de première instance ne pourront être élus députés par le collége électoral de l'arrondissement dans lequel ils exercent leurs fonctions.

---

pour le Castagnar, où se préparait un quiproquo, car Garcia avait été averti de la visite du roi, et devait le reconnaître à son ruban.

Garcia est marié à une femme «qu'il aime plus que ses yeux», et avec laquelle, à l'arrivée du roi, il chantait un duo de poésie idyllique. Don Mendo est épris de la beauté de Blanche, qui le repousse; mais il ne se rebute pas ainsi. De retour à Madrid, il apprend d'un valet que Garcia rentrera tard et que l'on peut s'introduire auprès de Blanche par un balcon, et le voilà qui se met en marche au milieu de la nuit. Chemin faisant, il s'égare dans un bois sur une montagne, et au clair de lune il aperçoit un chasseur à l'affût avec lequel il échange quelques mots. — Cette scène a été supprimée à la représentation de samedi. — Ce chasseur n'est autre que Garcia; il indique à Mendo le sentier du Castagnar; mais troublé dans sa chasse il prend le parti de rentrer lui-même, et, lorsque Mendo grimpe au balcon, c'est Garcia qui le reçoit. Il veut tuer ce larron d'honneur, mais la vue du ruban rouge l'arrête; il fait échapper Mendo; mais sa femme est aimée du roi : il n'est plus pour lui de repos possible : que fera-t-il?

Quelques instants après, le comte de Orgaz, celui-là même qui avait averti Garcia de la visite du roi, se rendant à la Chataigneraie (Castagnar), lorsqu'il rencontre en un sentier une femme demi-vêtue qui lui demande son appui; c'est Blanche que son mari a voulu tuer pour se tuer après elle. Le comte rassure la pauvre femme qu'il envoie à la cour sous l'escorte de ses gens. Garcia apparaît alors un poignard à la main, transporté d'amour et de jalousie, mais résolu à tout pour sauver son honneur; le comte lui apprend que Blanche est conduite à la cour; son désespoir redouble, le comte l'emmène à Madrid. Là, tout s'explique, Garcia tue Mendo, et le roi, pour le punir, lui confie un commandement dans l'armée.

Il y a dans ce drame une grandeur sauvage et poétique dont aucune analyse ne peut donner l'idée; toute cette poésie des grands bois, du clair de lune, de la vie champêtre, de la solitude et de l'amour s'y épanouit avec un charme suprême. C'est tout un monde nouveau qui apparaît et se déroule dans cette versification enchanteresse de couleur et de mélodie. L'action en est simple du reste et facile à suivre, ce qui est rare dans les drames de nos voisins, et M. Lombia ne pouvait mieux choisir pour donner aux Parisiens une idée des drames de sa nation.

Mon Secrétaire et moi est l'histoire d'un banquier imbécille et d'un secrétaire homme d'esprit; le banquier paie et le secrétaire fait l'amour; le banquier épouse, mais le secrétaire ne quitte pas la maison.

La gaîté de cette pièce est quelque peu plisée et prétentieuse; mais voici la *Feria de Mairena*, c'est-à-dire la gaîté franche, les danses sans loi, le chant sans entraves, le plaisir sous sa forme naïve et abrupte. L'Espagne a l'instinct de l'art, mais elle n'est pas allée plus loin que l'instinct; sa danse populaire est ravissante de verve et d'entrain, de grâce et de gaîté; elle bondit avec enivrement, avec ardeur, avec délire; sa danse savante est froide et guindée. Rien n'égale le piquant de sa musique de danses et de ses chants populaires; sa musique savante est insipide. Il y a plus de poésie dans un des chants grossiers du Romancero que dans toute la littérature officielle du pays depuis deux siècles. La littérature ne s'est développée en Espagne qu'à l'époque où les règles n'existaient pas, l'apparition des règles a glacé le génie national. L'art de la déclamation y est également resté dans l'enfance; les acteurs récitent leurs rôles, ils ne les jouent pas; le moyen de marier l'art instinctif avec les règles de la logique est encore à trouver pour nos voisins.

La troupe madrilègne a été très bien accueillie à Paris, les danseurs surtout; elle donnera demain une seconde représentation des mêmes pièces.

Nous n'en avons pas fini avec les drames. La Gaîté et l'Ambigu nous ont fourni chacun le leur.

Nous dirons peu de chose de la *Jeanne d'Arc* jouée à la Gaîté. Tout le monde connaît cette poétique existence de la vierge de Domrémy, toute de patriotisme et de souffrance. La poésie, la peinture, la sculpture, le roman et l'histoire nous ont familiarisés avec tous les personnages de cette épopée; le Cirque seul n'avait pas donné asile à l'héroïne; la Gaîté, qui aspire à remplacer le Cirque, s'est hâtée de réparer cet oubli, et samedi elle a déroulé les divers incidents de cette vie aventureuse avec accompagnement de décors, de coups de fusil et d'apothéoses; le dernier tableau est un cours d'histoire qui représente tour à tour la révolution de 89, celle de 1830, et la princesse Marie sculptant sa belle Jeanne d'Arc. L'œuvre a été applaudie d'un bout à l'autre par un public sympathique, toujours prêt à battre des mains quand on lui retrace avec intérêt les fastes de l'histoire nationale. Auteur, M. Charles Desnoyer.

Le drame de l'Ambigu est, au contraire, tout d'invention, et si l'on y entend parler çà et là du cardinal et du grand roi, c'est uniquement pour motiver les costumes et certains procédés que notre époque ne tolérerait pas. La *Duchesse de Marian* est un drame d'amour et de famille, invraisemblable souvent, impossible parfois, mais profondément attachant. Des péripéties, des trahisons, des reconnaissances, des piéges, des victoires de bons sur les méchants et de méchants sur les bons, jusqu'à ce qu'enfin la cause des bons triomphe; du sentiment, des cris partis du cœur, des malédictions et des larmes, un vif intérêt de curiosité, des décors magnifiques et un style déplorable, voilà ce drame pendant les cinq premiers actes. Quant au sixième, il est aussi languissant que les autres sont animés, il ne fait que reproduire des situations connues, il ne se rattache à la pièce que par un incident qu'il est très facile de supprimer. Si M. [...] aspire à un succès durable, succès qui est possible malgré le style, il faut qu'il ait le courage de supprimer cet acte, et de terminer l'action au cinquième.

Mme Guyon est admirable de sentiment et même de retenue dans le rôle de la duchesse. Mme Naptal est charmante dans celui de Gaston. Saint-Ernest tire un excellent parti de son personnage du capitaine de corsaire, brave homme et vaurien. Chilly et Montdidier méritent aussi d'être cités. Le public a rappelé tous les acteurs.

Le Vaudeville vient d'avoir aussi son succès. Ce que femme veut Dieu le veut, dit le proverbe. Mlle Nathalie a voulu réussir et elle a réussi. Son but n'était cependant pas des plus faciles, il s'agissait d'apprivoiser Arnal, transformé en professeur de collége, qui s'est enterré dans ses livres et son petit jardin, et a juré haine aux jeunes et jolies femmes, parce qu'il craint d'être trahi par elles. Les invitations, les avances, les cajoleries ayant été inutiles pour l'attirer chez elle, Mme Delaunay l'y attire par la ruse, l'amène à valser avec elle à force de lui agacer les nerfs et finit par lui avouer qu'elle est son obligée, qu'un jour, pauvre femme, elle mendia dans la rue, et reçut de lui une pièce d'or, tandis que les autres passants l'insultaient. Arnal, reconnaissant qu'on ne se moque pas de lui, tombe aux pieds de sa belle persécutrice et l'épouse.

Ceci n'est que le canevas grossier de la pièce, il est un peu léger sans doute, mais l'ouvrage abonde en jolies broderies sentimentales, et en arnaleries des plus drôles. Il y a entre autres dans le premier acte le récit d'un voyage en chemin de fer qui est d'une ébouriffante bouffonnerie. Mlle Nathalie, quelque peu dépaysée au Palais-Royal, a retrouvé dans cette pièce les inspirations de son rôle d'*Emma* au Gymnase. M. Lokroy a fait une excellente recrue, qui ne contribuera pas peu à rappeler à son théâtre un public qui s'en était détourné.

Nous avons assisté, il y a quelques jours, à un concert donné dans la salle Herz au profit de la maison de Notre-Dame auxiliatrice. Le monde élégant s'était rendu en masse à cette réunion de plaisir et de bienfaisance. Nombre d'artistes aimés du public avaient offert gratuitement leur concours, et le public, pour les applaudir, n'a pas eu besoin de songer au motif qui les avait amenés. Nous regrettons de ne pouvoir citer tous les artistes qui ont pris part à cette fête; mais nous devons mentionner spécialement M. Offenbach, dont le talent comme violoncelliste n'a pas besoin d'éloges; M. Ciardi, qui a exécuté avec une expression et une habileté remarquable deux solos de flûte; M. Lecieux, dont le coup d'archet est si hardi, le jeu si ferme; M. Vartel, qui a dit avec tant de goût et de sentiment l'*Ave Maria* de Schubert; mesdames Strepponi et Bron, MM. Torriglioni, Cacéres Alary, etc.

J. FLEURY.

[illegible] à partir de 1705 ne pouvaient être membres de la Chambre des communes.

Cet état de choses, fruit de l'expérience politique, est-il inapplicable à notre pays? Je ne le crois pas, messieurs, je suis même sûr du contraire. Et si rien d'identique à cette mesure n'avait été fait en Angleterre, je ne serais pas embarrassé pour expliquer cette lacune dans les garanties dont s'entoure la constitution.

En effet, les fonctions publiques qui pourraient avoir accès dans la Chambre sont peu nombreuses, peu rétribuées; elles s'y trouveraient en face des grandes existences, des grandes influences de ce pays. Oui, si ces garanties manquaient, je dirais: c'est que le danger n'est pas prouvé, mais ces précautions existent, messieurs : à plus forte raison doivent-elles être prises par nous.

Il y a deux questions que je crois devoir examiner, et qui sont relatives aux députés qui sont fonctionnaires au moment de leur élection et aux députés non fonctionnaires.

Ceux qui ne sont pas fonctionnaires au moment de leur élection doivent-ils être libres d'accepter les fonctions qui leur sont données sous la réserve de la réélection? Non, d'une manière absolue. Il ne faut pas que les fonctions soient accordées par suite de ces arrangements de famille ou de ces raisons d'Etat, que l'on ne saurait trop combattre.

Quant aux députés qui sont fonctionnaires au moment de leur élection, pour ceux-là, il y a plusieurs incompatibilités écrites dans la loi; les unes sont des incompatibilités relatives, qui doivent faire prononcer l'exclusion d'une manière formelle.

Il y a aussi d'autres fonctions que les convenances politiques doivent faire classer au nombre des incompatibilités : ainsi les fonctionnaires qui appartiennent à l'intérieur des bureaux des ministères, parce qu'ils ne peuvent choisir librement entre leurs devoirs comme employés et comme députés.

Plusieurs objections ont été faites à ma proposition; je demande la permission de les examiner.

Il y en a une qui se présente la première : On nie l'existence du mal dont je me plains. Je ne chercherai pas à prouver que ce mal existe en entrant dans les détails, je ne veux pas soulever ici des questions de personnes, citer des noms propres. Ce que je vais dire est dans la mémoire et sur les lèvres de tout le monde.

A la fin de 1827, il y avait un grand nombre de fonctionnaires dans la Chambre. On demandait un remède à ce mal, et l'on proposa la réélection.

On comptait alors dans la Chambre 184 fonctionnaires sur 430 députés.

Aujourd'hui, sur 459 députés, la Chambre compte de 190 à 200 fonctionnaires publics. Le mal est donc plus grand qu'en 1827, époque à laquelle tout le monde comprenait la nécessité d'un prompt remède à un mal devenu intolérable.

Mais on me dira : Le mal existera toujours..... il y a toujours de la corruption. Dans une discussion récente, M. le ministre des affaires étrangères développait cette pensée et proposait de donner un autre nom à la corruption de l'appeler *l'abus des influences*. (Ah! ah!) Blackstone lui donnait un nom différent : il l'appelait *l'influence persuasive de la couronne*. (Rires et mouvements.)

Quoi qu'il en soit, ceux qui sont le plus enclins à nier le mal, sont aussi le plus disposés à contester l'efficacité du remède. Mais cette objection, on pourrait l'opposer à toutes les lois, à toutes les propositions. Les lois de cette nature ne suffisent pas sans doute pour extirper complètement le mal, mais elles sont les manifestations de la morale publique. (Très bien.) — Elles montrent que la Chambre a un sentiment délicat, sérieux, sévère, de la nécessité de veiller sur l'indépendance de tous ses membres, et tendent à rétablir plus efficacement que ne le feraient des mesures directes, les droits de l'honneur parlementaire trop souvent outragés et abandonnés par les législatures précédentes. (Vive approbation aux extrémités.)

On dira encore : C'est une loi de défiance! Mais quel principe constitutionnel, quelle loi politique ne contient pas une pensée de défiance? La charte elle-même a été faite dans cet esprit. L'honneur des situations s'épure en quelque sorte par la défiance. Plus vous occupez une position élevée, plus il importe que la loi veille sur vous. La royauté elle-même n'est pas à l'abri de la défiance. La responsabilité des ministres est un acte de surveillance contre la royauté. (Sensation.)

L'orateur soutient ensuite que sa proposition n'est pas inopportune, qu'elle n'attente ni à l'indépendance de l'administration, ni à celle de la Chambre, et termine en rappelant que César ne voulait pas que sa femme fût soupçonnée. Il en doit être de même de la Chambre.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, combat la prise en considération.

L'honorable M. de Rémusat a dit tout à l'heure que le mal était grand, qu'on pouvait le voir, qu'on pouvait le reconnaître, et qu'il était difficile d'apporter des preuves à l'appui de la négation ou de l'affirmation, et que chacun pouvait à cet égard conserver son opinion. Il n'est pas allé au-delà.

Quant à moi, je ne crois pas au mal, cela m'est permis. (On rit.) Je ne crois pas non plus à l'exactitude des chiffres qu'il cite devant la Chambre.

En Angleterre, l'organisation de la justice comprend douze juges qui, pour des raisons non politiques mais tirées de leurs fonctions judiciaires, peuvent ne pas siéger dans la chambre des communes. Vous n'avez, en An-

[illegible] élections.

La proposition de l'honorable M. de Rémusat a deux parties : la première interdit l'accès des fonctions publiques aux députés qui ne sont pas fonctionnaires au moment de leur élection; la seconde étend le cercle des incompatibilités.

A voir une proposition semblable, on dirait que les députés auxquels des fonctions ont été conférées sont très nombreux. Eh bien! la proposition ne s'appliquerait ainsi qu'à 14 députés, et sur ces 14 il y en a 3 qui ne se sont pas représentés aux élections, reconnaissant qu'il y avait pour eux des inconvénients dans cette double position de député et de fonctionnaire.

Je demande s'il y a là de quoi porter atteinte à la considération dont la Chambre doit être si jalouse devant le pays, s'il y a de quoi crier à la corruption? (Allons donc! allons donc!)

Les faits parlent plus haut que les discours.

Les chiffres étant ainsi posés, je ne veux pas développer longuement devant la Chambre les raisons qui nous engagent à repousser la proposition.

Messieurs, je crois que la Chambre doit être la représentation exacte de la société. Les fonctionnaires écartés, cette représentation serait-elle exacte? (Bruit.) Si vous les éloignez, si vous vous privez des lumières et de l'expérience des fonctionnaires, dans l'inexpérience des affaires administratives, vous aurez le règne des comités, comme pendant la révolution, et c'est là que vous serez forcés d'aller chercher l'expérience et les renseignements qui vous manqueront.

L'orateur soutient que la dissolution de la chambre serait la conséquence forcée de l'adoption de la proposition; il oppose à M. de Rémusat, en 1847, M. de Rémusat en 1840, et soutient que la proposition n'est qu'une machine de guerre dirigée contre le ministère; il combat surtout les dispositions qui ont pour objet d'éliminer de la Chambre les aides de camp du roi. Ces dispositions lui semblent dirigées contre la monarchie elle-même. Il termine, ainsi :

Il faut de deux choses l'une : ou, comme cela se pratique dans d'autres pays, changer tous les fonctionnaires attachés à la couronne à l'avènement de tout ministère nouveau, ou leur laisser la liberté d'opinion et l'indépendance des votes, comme à tous les autres membres de cette chambre.

Quelle serait la conséquence de la proposition? Atteinte à la considération de la Chambre et au respect que l'on doit à la couronne. Au début d'une législature, s'occuper de cette question, ce serait compromettre ce que nous voulons conserver : les droits de la Chambre et de la majorité conservatrice à l'estime publique. Nous l'aimons trop, nous lui sommes trop attachés pour ne pas repousser de toutes nos forces la proposition qui vous est faite. (Approbation au centre.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Bourse du 19 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 90	78 »»	77 85	78 »»	4 Can. 5 0/0	1215 »»
— — fin courant	77 90	77 95	77 85	77 95	Act. d J. »	[illegible]97 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 55	115 55	115 50	115 55	Ch. S. G. »	»»» »»
— — fin courant	115 50	115 60	115 50	115 60	V. r. dr.	330 »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3270 »»	— Ob. anc.	»»»» »»
4 0/0 J. »	100 10	O. V. de Par. »	»»»» »»	— — nouv.	1075 »»
Emp. 1844, au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	342 50	V. r. gauc.	215 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1175 »»	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés. »	5 0/0	— Gann..... »	1110 »»	— à Orléans	1225 »»
				— à Rouen.	920 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.		R.-Havre.	673 50
3 p. 0/0......	d. 50	78 05	78 15	——	78 50	78 55	Avignon...	770 »»
5 p. 0/0......	d. 50	115 75	115 70	——	116 40	116 45	Str. à Bâle.	190 »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.				D'un mois à l'autre.		Paris-Str...	488 75
3 p. 0/0.....	06 »/»	»» »/»			»» »/»	»» »/»	Tours-Nant	420 »»
5 p. 0/0.....	05 »/»	10 »/»			17 1/2	»» »/»	Orl.-Vierz.	500 »»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM............	Der C. 102 »/»	C. du Nord	625 »»
Récép. Rotsch. »	102 25	BELG. 2 1/2..... »	»» »/»	Famp-Haz.	»»» »»
ESP. Dette act. »	32 »/»	— 4 1/2...... »	95 5/8	Liop.-Féc.	»»» »»
— — pass. »	» »/»	do 1840..... »	99 7/8	Boul. à Am.	»»» »»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	do 1842..... »	100 »/»	Orl.-Bord.	507 50
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque..... »	»»» »»	Mons. à Tr.	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— do Em. 1841. »	»»»» »»	Paris-Lyon	432 50
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIEMONT........ »	1200 »»	Bord.-Teste	»» »»
HAITI.......... »	» »/»	AUTRICHE...... »	390 »»	Zinc V. M..	3830 »»
				Lin Maber	»»» »»

Union minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	917 50	Orléans à Vierzon.	561 25
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	680 »»	— à Bordeaux	5[illegible]6 25
Paris à Orléans...	1223 75	Marseille à Avign.	768 75	Nord.........	625 »»
— à Lyon....	435 »»	Paris à Strasbourg	4[illegible]7 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

Spectacles du 20 avril.

8 »|» OPÉRA. —
8 »|» FRANÇAIS. — Athalie, Georges Dandin.
7 »|» ODÉON. — Le Syrien.
7 »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, le Trompette de M. le prince.
7 »|» THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — Garcia del Castagnar, Mi Secretario y yo, la Feria di Mairena, danses et chansons.
7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 »|» VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... une Chaise pour deux, Partie à trois.
7 1|4 GYMNASE. — 1re repr. de l'Amour, une Femme qui se jette par la fenêtre, Daranda.
6 1|4 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, l'Ether, l'Enfant de l'amour, Madame Pinchon.
6 1|4 PALAIS-ROYAL — Un Bouillon, une Fièvre brûlante, le Portier, Un Docteur en herbe, Amour et Biberon.
7 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Le Démon de la Forêt, Monte-Fiasco, Palma.
6 1|2 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
7 »|» AMBIGU. — La Duchesse de Marsan.
7 »|» CIRQUE. — La Révolution française.
6 3|4 COMTE. — Fanfan, Perrin et Lucette, Kokoli.
5 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Bonheur, Argot, la Fille, le Hussard.
6 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Chambre des Députés. — La Réforme parlementaire.

Après le projet de réforme électorale, patroné par la gauche, voici venir des plans de réforme parlementaire patronés par M. Thiers et ses amis. M. Thiers au pouvoir repoussait la réforme électorale, mais il promettait son appui à la proposition sur les incompatibilités, tout en se réservant de l'enterrer sans bruit dans les bureaux, comme l'écrivait alors M. de Rémusat, qui vient de reprendre aujourd'hui cette proposition pour son compte. Le parti conservateur pose en principe la domination de la classe moyenne et se refuse à toute mesure qui tendrait à élargir le cercle dans lequel le pouvoir politique se renferme ; le parti de M. Thiers est du même avis sur ce point ; mais il se replie sur lui-même, et admettrait volontiers de petites réformes intérieures pourvu que le cercle officiel ne fût pas agrandi, pourvu que la liberté n'obtînt pas une plus grande part d'action. Ce parti est celui des petits moyens, des petites guerres, des petites intrigues, tout s'y mesure à la taille de l'esprit du chef. On trouve dans toutes les propositions qui partent de ce centre, un caractère de mesquinerie que tout l'art du monde ne parvient pas à dissimuler. On se rappelle ce que M. Thiers avait fait du projet de loi sur la liberté d'enseignement. La proposition sur les incompatibilités, qui a pour prétexte de favoriser la liberté parlementaire, a ce même caractère d'étroitesse et d'intolérance.

Que les fonctionnaires qui siégent à la Chambre, soumis à la censure inquisitoriale des ministres, aient aliéné leur liberté d'action ; qu'ils forment une masse compacte qui paralyse tout généreux élan, arrête au passage toute réforme, toute proposition utile, c'est ce que l'on ne saurait nier ; mais est-ce à dire que pour porter un remède à ce mal il faille décapiter l'assemblée de ces fonctionnaires, hommes spéciaux pour la plupart et dont l'expérience est d'une utilité journalière dans la confection des lois ? Est-ce à dire qu'il faille dresser des tables de proscription contre telle ou telle classe de citoyens, et opprimer l'électeur dans son choix sous couleur de donner plus d'indépendance au député dans son vote ?

Le droit de l'électeur est déjà bien assez restreint par la nécessité de choisir entre ceux qui payent un cens d'éligibilité sans qu'on y ajoute encore de nouvelles entraves. Il est tel collége électoral qui n'a pas le choix entre deux candidats connus ; c'est à élargir ce cercle d'éligibilité qu'il faut s'appliquer pour donner accès dans la Chambre aux générations nouvelles, aux idées généreuses et vraiment progressives, et non pas à le resserrer encore en faveur d'une aristocratie étroite et égoïste. Si vous excluez les fonctionnaires de la Chambre, vous faites la place aux hommes d'argent ; ce n'est pas le mérite, le dévouement à la chose publique qui recueilleront l'héritage des proscrits, c'est l'aristocratie financière, c'est cette noblesse bâtarde, qui a des écus pour blason. La corruption dont vous vous plaignez justement, fera place à une corruption plus hideuse encore ; vous aurez vendu la France aux financiers, sacrifié la patrie sur l'autel du veau d'or.

Une réforme parlementaire est urgente ; la Chambre est maintenant condamnée à l'impuissance, et réduite à enregistrer les volontés des ministres ; mais ce n'est pas par la proscription que le pouvoir parlementaire doit se régénérer, c'est par la liberté. Que l'on abaisse, que l'on supprime même le cens d'éligibilité, il y aura moins de fonctionnaires dans la Chambre ; que l'on établisse des règles sur l'avancement des fonctionnaires, les fonctionnaires, avec pour ne voter que d'après leur conscience et dans toute la liberté de leur jugement.

Ce n'est pas cependant que nous repoussions toutes les parties de la proposition que M. de Rémusat a soumise à la Chambre ; nous repoussons le principe des incompatibilités comme contraire à la liberté et au principe même de la représentation intégrale de la nation ; mais quelques parties de la proposition, celle entre autres qui fixe les conditions d'avancement pour les fonctionnaires députés nous semblent mériter toute attention, et nous regrettons qu'elles se trouvent unies à des dispositions oppressives qui les feront rejeter.

La Chambre, du reste, ne s'est pas trompée sur la portée de la proposition. Le plan de réforme électorale proposé par M. Duvergier de Hauranne soulevait dernièrement de vifs et chaleureux débats. La discussion de la proposition de M. de Rémusat est au contraire abandonnée à des orateurs de second et troisième ordre qui prononcent d'interminables discours et réquisitoires pendant que la Chambre cause à haute voix de peur de les entendre. Dans la séance d'aujourd'hui, MM. Saint-Marc Girardin, Demousseaux de Givré, Combarel de Leyval, Salveton, Mathon de Fogères ont parlé tour à tour sans que l'assemblée ait paru remarquer leurs harangues. Elle n'a fait d'exception que pour M. Salveton qu'elle a sommé assez peu poliment de quitter la tribune où il semblait trop se complaire. M. Marie a eu seul l'honneur de soulever quelques réclamations en opposant la couronne au pays, les fonctionnaires choisis par le roi aux députés choisis par la nation.

Sur la demande de M. O. Barrot, la suite de la discussion a été renvoyée à demain.

— —

Au commencement de la séance, la Chambre s'est occupée de l'élection de M. Delangle, élu à Cosne, et de celle de M. Jubelin, nommé en remplacement de M. Drouillard. Cette dernière élection a été l'objet d'une protestation. La sous-préfecture, disent les signataires, avait caché tout un jour le rejet du pourvoi de M. Drouillard, qui, privé de ses droits civils, ne pouvait être élu valablement député, et s'était ainsi réservé, entre M. Jubelin et M. Drouillard, un scrutin de ballottage qui devait tourner nécessairement au profit du candidat du gouvernement. La Chambre n'a pas cru devoir s'arrêter à cette réclamation, et les deux élections ont été validées.

Un coup d'épée dans l'eau.

Sous ce titre : *L'Angleterre et les travailleurs*, l'*Union monarchique* publie un assez bon article dans lequel, fort longtemps après nous, elle attire l'attention de ses lecteurs sur la fondation de lord Morpeth, la maison d'ouvriers bâtie à Londres, au quartier Saint-Gilles. L'étendue seule de cet article nous empêche de le reproduire, car on y trouve des idées conformes aux nôtres sur l'impuissance de l'économie politique et la nécessité de l'organisation industrielle. Mais pourquoi l'*Union monarchique*, après avoir donné ses éloges à une fondation qui dérive des principes socialistes aujourd'hui semés dans le monde, imagine-t-elle de finir en dirigeant contre les socialistes cette attaque imprévue ?

Savez-vous ce qui favorise le plus le progrès des sectes anti-sociales ? Ce sont ces belles images d'hôtels et de châteaux communistes que l'on fait passer sous les yeux de la foule ; fantastiques peintures dont le paysan dans sa tanière et l'ouvrier des villes dans son grenier malsain savourent la séduction ; amorce décevante qui leur dérobe l'illusion ou la perversité des doctrines.

reconnaître dans l'expression de *sectes anti-sociales*, et si nous avions mis en circulation des images de châteaux communistes. Nous n'avons jamais fait dessiner que des phalanstères ou des palais de l'association. Cependant, comme le journal monarchique a confessé que ses études sur les socialistes n'étaient pas encore assez fortes pour lui faire distinguer un phalanstérien d'un communiste, l'*Union* pourrait bien avoir eu l'intention de nous provoquer. Si nous en doutons encore, c'est qu'un journal chevalier, quand il appelle au combat des adversaires, devrait le faire avec plus de décision et de franchise.

Diète prussienne.

Les journaux allemands nous apportent les détails des premières séances de la diète générale de Prusse. Dans le projet d'adresse au roi, la diète réclame la reconnaissance de ses droits *constitutionnels*. Si elle ne demande pas encore l'initiative de la proposition des lois, elle constate le droit pour elle de donner son avis sur toutes les lois générales, ce qui implique le droit de sanction que possédaient les anciennes cortès espagnoles et que s'attribuaient les parlements sous l'ancien régime de la monarchie française. Le projet est donc en opposition directe avec le discours du trône.

« Très gracieux seigneur et roi,

» Votre Majesté, depuis son avénement au trône, n'a cessé de travailler au développement politique de la nation ; le pays est plein de reconnaissance pour ces bienfaits ; le peuple se mêle avec intérêt aux affaires publiques. Nous entrons dans une ère nouvelle. Appréciant l'utilité d'une représentation commune à toute la nation, Votre Majesté a réuni en une assemblée générale les divers Etats provinciaux.

» Par cette résolution, librement et royalement prise, Votre Majesté fait un grand pas ; c'est pour obéir à notre tour à un saint devoir que nous venons déposer au pied du trône l'hommage de la gratitude d'une nation fidèle, l'expression d'un dévouement inaltérable à votre personne et à votre famille royale. La patrie trouve des éléments de grandeur et de prospérité dans l'élévation d'esprit de ses princes et dans la puissance du sentiment public.

» La patente du 3 février a rendu plus manifestes les intentions de Votre Majesté ; elle sert à prouver de nouveau que vous voulez continuer à donner les lois du feu roi pour base à notre édifice politique, que le peuple regarde comme la récompense de sa valeur dans les combats.

» Votre Majesté a trouvé dans la loi du 5 juin 1823 une réserve qu'elle a réalisée en donnant le titre de diète réunie à l'assemblée que cette loi avait qualifiée d'abord d'assemblée générale des Etats.

» Aux termes de la loi du 17 janvier 1820, l'administration de la dette publique doit rendre un compte tous les ans à l'assemblée des Etats du royaume, d'où résulte pour celle-ci la nécessité d'une convocation périodique.

» Les emprunts sont soumis à la même garantie par cette loi du 17 janvier. Les emprunts qui engagent toute la fortune de l'Etat, soit qu'ils aient pour but d'assurer la paix ou la prospérité du royaume, doivent donc être soumis à la sanction de l'assemblée des Etats. Or, cette sanction exige la connaissance entière de la situation financière du pays ; dès lors le droit d'examen, quand il y a lieu de disposer des domaines qui ne sont pas compris dans les dispositions de la loi du 17 janvier 1820, fait nécessairement partie des attributions de l'assemblée des Etats.

» Il est statué par une loi du 5 juin 1823 que, en l'absence des assemblées des Etats, ce sont les réunions d'Etats provinciaux qui doivent examiner les lois qui touchent aux intérêts généraux.

» Cette loi de 1823 est annulée par l'établissement de la diète générale des Etats ; et l'examen de cette dernière est donc désormais requis dans les lois d'intérêt général, dans celles qui modifient la taxe de l'impôt, ou qui changent les droits personnels.

» Sujets fidèles de notre roi, nous respectons sa parole même sé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 21 AVRIL 1847.

UN PÈLERINAGE A BESANÇON [1].

AUX PHALANSTERIENS.

Je n'ai plus rien à dire sur mon séjour à Besançon, si ce n'est que j'y trouvai chez tous nos amis le concours le plus dévoué, le plus unitaire. Comme les paroles s'oublient tandis que les écrits demeurent, ils firent imprimer les leçons, et l'un d'eux, riche et bien posé dans la ville, vendait des brochures à l'entrée de la salle Vernier, acceptant avec dévouement la noble mission de colporteur phalanstérien.

Quand la vente des livres et brochures ne peut pas s'opérer dans de pareilles conditions, il est bon de l'éloigner d'une salle de cours. Tous les civilisés ne savent pas que chez nous un propagateur n'a pas le moindre intérêt personnel à ce commerce, même pour les livres dont il est l'auteur ; tous ne réfléchissent pas que le prix modique de nos livres élémentaires ne peut couvrir que les frais d'impressions (*Solidarité* se vend 1 franc 25 centimes).

Ces livres ne sont pas chers sans doute, mais pourquoi ne pas les donner pour rien ? Pourquoi ? parce que les imprimeurs ont la petitesse de faire payer leur typographie comme les marchands leur papier, comme les brocheurs leur brochage. Pourquoi encore ? parce qu'on ne lit pas un livre qui est donné, surtout s'il traite de science sociale. Un civilisé qui consent à lire, à étudier sérieusement est à moitié vaincu. Le démon de la civilisation le sait bien, aussi entretient-il dans l'horreur des livres phalanstériens et dans l'ignorance volontaire, toutes les âmes qu'il possède encore. Pour décider le civilisé à lire, il faut le décider à faire un achat ; il ne veut pas que son argent soit perdu.

Un exemple vous prouvera combien on s'abuse quand on croit répandre une semence utile en donnant des livres. Un de nos plus zélés partisans, G., qui sacrifierait sa vie pour le phalanstère, imagina, lors d'un baptême, d'offrir à toutes les dames qui assistaient à la cérémonie, des livres publiés par l'École sociétaire. Les ouvrages étaient bien choisis : c'était l'*Éducation attrayante*, c'était le livre charmant de Delbrück, sur les *Crèches*, ce livre qui par ses gravures seules devait obtenir un plein succès. Tous ces opuscules étaient dorés sur tranche, habillés de velours violet, dignes en tout point de recevoir l'hospitalité féminine. Eh bien ! au bout de quelques jours, tous ces livres se retrouvaient dans la maison de M. S., phalanstérien dévoué, notre correspondant à M. — Tenez, lui avaient dit les donataires (sans rien lire), vous êtes socialiste, voilà des ouvrages qui pourront vous intéresser.

Pour que les civilisés lisent, il faut rarement donner, il s'agit d'éveiller leur curiosité et de mettre à bas prix les ouvrages. Nos amis les Lyonnais ont rendu plus de services à la cause en revendant des abrégés à perte que s'ils avaient consacré à de pures distributions de livres le double de la somme ainsi sacrifiée par eux.

Au moment où je quittais Besançon, une liste de nouveaux adhérents arrivait aux bureaux de la *Démocratie*. Nos condisciples bisontins avaient fait mûrir les fruits, j'avais ébranlé l'arbre et la récolte tombait.

Si le *Franc-Comtois*, journal bisontin, qui lit notre petite correspondance, qui même en tire parti dans sa polémique, avait fait plus d'attention aux phrases de félicitations adressées *aux nouveaux* phalanstériens de Besançon, il n'aurait pas imprimé à mon sujet dans son numéro du 24 mars : « Nous pouvons affirmer qu'il n'a pas pris un » seul *civilisé* dans les filets de son éloquence. » Le *Franc-Comtois* sera fort heureux de cette rectification, car il dit ailleurs : « Nous » appelons de tous nos vœux le jour où l'École sociétaire aura en » caisse une dixaine de millions pour tenter une première expérience. »

Un nombre toujours croissant de Francs-Comtois travaillent à réaliser les *vœux* du journal leur compatriote. Seulement ils ne se bornent pas à des vœux, car ils savent que, si l'on avait toujours désiré la liberté, sans rien faire pour elle, nous en serions encore à la féodalité du moyen-âge, ou même à la servitude antique.

Somme toute, je n'ai pas à me plaindre de Besançon. A Montbéliard, les résultats, également préparés de longue main, furent plus décisifs encore.

Montbéliard, où je projetais de faire deux leçons, où j'en fis cinq, est une petite ville fort curieuse. Limitrophe de la Suisse, capitale d'une ancienne principauté qui n'est française que depuis cinquante ans au plus, cette petite ville a conservé des mœurs originales qu'on aperçoit après quelque séjour. Ses environs sont pittoresques ; elle est dominée par le vieux château de ses princes, manoir dont les deux grosses tours semblent couronnées, comme celles du Kremlin, de tulipes renversées. On parle français à Montbéliard, et le système de concentration exclusive, qui règne chez nous depuis un demi-siècle, y imprime déjà ce cachet monotone que nous prenons pour un progrès. Traversez Montbéliard en voiture, cette ville ne vous paraîtra pas différer des autres ; mais restez-y, vous commencerez par apprendre que la ville presque entière est protestante comme aux jours où elle relevait de l'empire d'Allemagne, que, sauf un curé et son vicaire, introduits depuis la réunion, le clergé s'y compose de pasteurs ; qu'on trouve à Montbéliard des piétistes, et même des anabaptistes, comme à Berne. Informez-vous, on vous apprendra qu'il y a peu d'années toutes les fenêtres de Montbéliard étaient garnies de miroirs, comme le sont encore celles de Bâle. On vous découvrira quelques maisons qui ont conservé l'ancienne mode. Demeurez encore, observez la race indigène, vous y trouverez le type du calviniste suisse, modifié légèrement par la vivacité française ; vous apercevrez des tavernes où l'on boit à l'enseigne des treize cantons représentés au-dessus de la porte par leurs armoiries. Voyez passer un enterrement, les cercueils de chêne poli sont portés à bras, sans draperie noire ; un pasteur en robe et en bonnet d'avocat dirige le cortége. Parcourez les environs, partout vous trouverez des ateliers d'horlogerie, comme à Genève. Attendez jusqu'au dimanche avant de partir, les paysannes des environs vont affluer dans la ville. Elles ont cru s'embellir en remplaçant leur corsage noir, leurs manches de linge blanc, leur jupe courte et plissée par des robes de grisette ; mais le vent qui souffle de Paris n'a pas encore enlevé de leur tête ce petit bonnet brodé de paillettes et attaché par des rubans roses.

Malgré des transformations que j'admire peu, car il faut concilier avec l'unité de la nation la liberté, l'originalité de la province, Montbéliard est encore une des villes de France où l'excès de la centralisation se fait le moins sentir, on s'y gouverne en famille, au casino ; le maire et les adjoints s'y accordent avec leurs administrés en fumant la cigarette. (Quel débouché pour les cigarettes que Montbéliard !) Quelques-uns disent que la ville est comprise dans le département du Doubs et qu'il y a un préfet à Besançon, mais tout le monde n'en convient pas. Quant aux ministres, ce sont des mythes.

Si la préfecture et la sous-préfecture tracassent peu la municipalité de Montbéliard, c'est que le fisc est content d'elle, il n'y a point de cité qui consomme dans la même proportion le tabac de la régie. Tout habitant de Montbéliard est muni d'un portefeuille noir doublé de soie rose, renfermant du tabac et de petits cahiers de *papel preparado por cigaritos* ; l'habitant de Montbéliard possède en outre un anneau de plaqué d'un modèle uniforme ; cet anneau est muni d'une pince avec

[1] Voir les numéros des 15 et 18 avril.

Tous les efforts de la discussion porteront sur cet amendement, qui atténue beaucoup les prétentions de l'assemblée en faveur des droits et prérogatives qu'elle revendique.

La *Gazette de Cologne* rapporte, d'après une correspondance de Berlin, les paroles adressées par le roi de Prusse, au banquet du 12, aux députés des diverses provinces.

Le langage du roi a été rempli de prévenance et d'affabilité pour les députés de la province rhénane. « Votre province, a dit S. M. aux députés de Posen, m'a causé beaucoup d'affliction, ainsi qu'à vous; beaucoup de mal que je n'ai pu empêcher, de plus grandes peines se préparent encore; il dépendra de vous de me donner la possibilité de sécher les larmes d'un si grand nombre de vos concitoyens. »

Tableau du Commerce anglais.

Nous trouvons dans le *Journal des Economistes*, qui l'emprunte à *The Economist*, de Londres, un tableau extrêmement intéressant des importations effectuées en ce pays, sous l'empire des dernières lois de sir Robert Peel, avec comparaison aux années précédentes : nous en donnons quelques extraits.

Il a été importé :

En 1842	5 350 bestiaux.
En 1843	2 100
En 1844	8 007
En 1845	34 126
En 1846	110 572

En 1843, 150 000 quintaux de beurre, 179 000 de fromage.
En 1846, 257 000 id. id. 336 000 id.
En 1844, viande salée, lard, etc. 144 000 quintaux.
En 1846 idem idem 264 000
En 1844, céréales 2 533 000 quarters à farines 716 000 qx.
En 1846 idem 4 305 000 idem 3 536 000
En 1845, cacao 4 917 000 livres.
En 1846 2 800 000 —
En 1836, café 31 054 000 livres. Réexporté 10 681 000 liv.
En 1842 41 444 000 idem 9 505 000
En 1846 51 831 000 idem 11 736 000

Sucre.		1844	1846
Indes occidentales.	Quintaux.	2 452 000	2 143 000
Ile Maurice.		540 000	845 000
Indes orientales.		1 101 000	1 425 000
Sucre étranger.		784 000	1 197 000
	Totaux.	4 877 000	5 610 000

Thé, en 1845, 51 056 000 livres. Réexporté, 1 828 000 livres.
En 1846, 54 768 000 — 3 533 000
Laine, en 1844, 65 713 000 livres. Réexporté, 1 972 000 livres.
En 1845, 76 813 000 — 2 662 000
En 1846, 65 117 000 — 3 011 000
Lin, en 1844, 1 583 000 qx. Chanvre, 913 000 qx.
En 1846, 1 136 000 — 880 000
Coton, en 1844, 5 768 000 quintaux.
En 1846, 4 176 000
Soie brute, en 1845, 295 000 livres.
En 1846, 317 000
Etoffes de soie, en 1844, 310 897
En 1846, 410 322
Eau-de-vie, en 1844, 1 509 000 gallons.
En 1846, 2 437 000

Anvers	127 000	86 000	58 000	65 000
Hambourg	170 000	145 000	100 000	115 000
Trieste	107 000	91 000	91 000	72 000
Le Havre	60 000	24 000	18 000	20 000
Angleterre	1 195 000	407 000	857 000	380 000
Totaux	1 884 000	1 473 000	1 381 000	1 331 000

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, que, malgré les notes conciliantes qu'elle a envoyées à Vienne, la Porte-Ottomane n'a point retiré l'ultimatum par elle adressé au gouvernement grec. L'ambassadeur de France avait exposé à ses collègues la gravité de la situation et avait proposé de déférer la décision du différend turco-grec à l'arbitrage d'un souverain de l'Europe. Les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche avaient adhéré à cette proposition, ceux de Russie avaient répondu qu'ils attendraient de nouvelles instructions de leurs gouvernements. Reschid-Pacha avait formellement rejeté la proposition et déclaré qu'il fallait que la Porte-Ottomane fît son devoir, eût-elle même pour adversaires toutes les puissances. Le 1er avril, toutes relations diplomatiques entre la Grèce et la Porte devaient cesser.

EVACUATION DE VERA-CRUZ — CONTRE-RÉVOLUTION AU YUCATAN. — On lit dans le *Franco-Américain* du 31 mars : « Un correspondant du *Commercial Advertiser* écrivait de Washington, à la date du 29 mars, qu'une lettre de M. Campbell, consul américain à la Havane, avait été reçue par le cabinet, annonçant, d'une manière officielle, la reddition par les Mexicains du fort de San-Juan-d'Ulloa, sans coup férir.

» D'autres rapports entraient dans les détails les plus circonstanciés. Les troupes de terre avaient pris position sur une éminence dominant la ville ; — l'escadre s'était rangée autour du fort ; le général Scott, ne voyant aucun signe d'hostilité de la part des Mexicains, avait envoyé demander la reddition sous pavillon de trêve, promettant de traiter généreusement les prisonniers de guerre et de faire respecter les propriétés ; enfin, le général mexicain, *pour éviter l'effusion du sang*, avait rendu la ville et le fort au général Scott.

» Voici ce que dit, à cet égard, le dernier numéro que nous ayons reçu de l'*Union* de Washington :

« Les rues de notre ville ont été, aujourd'hui, remplies de rumeurs « sur Vera-Cruz. Il a été dit que la ville s'était rendue sans coup férir, » et que le château de San-Juan-d'Ulloa avait sauté. Ni l'une ni l'autre » de ces rumeurs n'est exacte, autant, du moins, que le gouvernement en a été informé jusqu'à ce jour ; voici les faits :

» Une lettre que nous avons vue a été reçue aujourd'hui de la Havane ; » elle annonce que dans la soirée qui a précédé cet envoi, le steamer » *Mississipi* était arrivé de Vera-Cruz, ayant pris la place du *Tweed*, » dernièrement naufragé sur la côte.

» Suivant les informations dignes de confiance, apportées par le » *Mississipi*, il paraît que Santa-Anna a donné l'ordre aux troupes » d'évacuer la ville, laissant le fort se défendre lui-même, et en conformité des instructions du général en chef mexicain, les troupes devront s'établir au Puerte-National, à environ 23 milles de Vera-Cruz. » C'est une très forte position, célèbre pour avoir été le théâtre de » nombreux engagements pendant la révolution, et par l'occupation » de laquelle Victoria a souvent empêché le passage des troupes espagnoles et celui des convois transportant l'argent au port.

» L'auteur de cette lettre a également envoyé à Washington des » journaux récents de la Havane. Nous espérons pouvoir en donner » la traduction à nos lecteurs, s'ils contiennent quelque chose d'important.

» Par la même voie, nous apprenons encore de la Havane, qu'une » nouvelle révolution a eu lieu au Yucatan ; que le parti de Campêche, » ou autrement le parti indépendant a été défait ; que le parti favorable au Mexique, réduit à l'impuissance depuis le 17 janvier, a repris

chacun.

En conséquence, M. Decaisne a été proclamé membre de l'Académie dans la section d'économie rurale.

Tous les amis des sciences se réjouiront de ce résultat, et féliciteront l'Académie d'avoir préféré le jardinier au capitaliste, les droits du travail et du talent à ceux de la fortune même rehaussée d'un mérite auquel nous ne refusons point de rendre hommage.

Lundi prochain, l'Académie tiendra sa séance solennelle. M. Flourens prononcera l'éloge de Blumenbach, et M. de Gasparin lira une note sur l'état des subsistances. Il y aura en outre la distribution de prix habituelle.

Un homme dévoué au progrès de l'humanité et qui consacre spécialement son intelligence et son zèle généreux à l'amélioration du sort de l'enfance, l'auteur de la *Crèche modèle*, M. Jules Delbrück vient d'être frappé d'un affreux malheur. Sa jeune femme, à la suite d'une couche heureuse, a été atteinte d'une péritonite aiguë, mal terrible et impitoyable qui, en ce moment, sévit sur Paris et enlève tant de mères à leurs enfants nouveau-nés. Mme Delbrück a succombé hier, 20 avril, à deux heures du matin.

La mort de Mme Delbrück n'est pas seulement un malheur pour son mari et pour ses enfants, c'est une perte à laquelle doivent être sensibles tous les amis du bien social. Mme Delbrück était une de ces femmes simples, nobles et pures qui, sous une apparence de réserve, cachent un cœur profondément sympathique. Chez elle, le calme et la dignité de l'extérieur exprimaient l'élévation parfaite de l'âme. Elle s'était occupée avec son mari de la fondation et de l'organisation de plusieurs crèches, et, toute croyante en la bonté infinie de Dieu, elle attendait avec confiance l'accomplissement des paroles du Sauveur, la consolation promise aux pauvres et aux affligés de ce monde.

Les obsèques de Mme Delbrück auront lieu aujourd'hui mercredi. Le convoi partira à deux heures précises de la maison mortuaire, boulevard des Capucines, 11, pour se rendre directement au cimetière, suivant le rite de l'Eglise Réformée. Que nos amis s'unissent à nous pour rendre un dernier et religieux hommage à une femme de bien, à une femme de bonne et sainte volonté.

Erratum. — Dans notre premier-Paris d'hier, au lieu de *démoralisation* de la noblesse, lisez *démocratisation* de la noblesse.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La Chambre des pairs se réunira demain pour la discussion du projet de loi relatif aux substitutions et remplacements militaires.

— La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire est ainsi composée :

1er bureau, M. le marquis d'Haussonville ; 2e, M. Odilon Barrot ; 3e, M. Liadières ; 4e, M. Bommart ; 5e, M. Thiers ; 6e, M. Rouland ; 7e, M. Ad. Martin ; 8e, M. Daguenet ; 9e, M. Thil.

— La séance publique annuelle des cinq Académies aura lieu le lundi 3 mai.

— L'Académie française se réunira après-demain jeudi, pour procéder à l'élection d'un membre, en remplacement de M. Guiraud, décédé. Les candidats qui se mettent sur les rangs pour remplir cette vacance sont MM. Vatout, Ampère, Pariset, Bignan et Saintine.

— Les éditeurs Furne et Coquebert on mis en vente, hier, le tome 4 de l'histoire des *Girondins*. Ce volume contient le récit de la bataille de Valmy, et de la captivité de Louis XVI et de sa famille dans la tour du Temple. Les *Girondins*, que nous apprécierons prochainement, sont le plus beau livre qui soit encore sorti de la plume de l'auteur.

laquelle on porte la cigarette au doigt comme un chaton de bague. Etes-vous reconnu digne de figurer parmi les citoyens de Montbéliard, on ne vous donne pas le sabre symbolique comme en Hongrie, on ne vous chausse pas les éperons, on ne vous investit ni par la crosse ni par l'anneau, on vous remet solennellement le porteleuille et la pince. Je possède ces deux objets et les ai conservés parfaitement intacts, d'abord parce qu'ils me viennent d'amis bien chers, ensuite parce que je ne fume pas.

Je venais à Montbéliard faire un enseignement, et l'une de mes premières visites fut pour la salle où je devais parler. C'était la salle de spectacle ; mais les piétistes les plus austères ne devaient pas craindre de s'y donner rendez-vous, et si Satan habitait cette grange nue, il n'y avait pas du moins introduit ses pompes. Figurez-vous une halle, un magasin, une chambre quelconque, point de dorures, de boiserie, ni même de papier sur les murs, des gradins en planches pareils à ceux du collège, une scène élevée de quelques pieds au-dessus du sol et fermée par une toile aux peintures sales et brunies. C'était le plus vaste local de Montbéliard, mais non pas le plus brillant. Il y a peu d'années, Mlle Georges, la tragédienne, obligée par la décadence de sa fortune à jouer *Mérope* dans ce triste lieu, pleura, dit l'histoire, en y mettant le pied pour la première fois.

Quant à moi, ce local me plaisait ; il rappelait la grange de Vassy, les prêches des Cévennes, et, dans un pays de protestants, je sympathise avec le protestantisme ; je m'estime heureux de servir une cause assez large pour avoir le droit d'aimer le pape et Luther, la poésie catholique et le rigorisme des prédicants. Le protestantisme, au surplus, malgré son ton grave et méthodique, a sa poésie aussi. Toute classe opprimée s'idéalise. Les martyrs de la Saint Barthélemy et des dragonnades, les frères de Coligny et de Calas, les défenseurs héroïques de La Rochelle, les fils des hommes qui mouraient pour leur foi dans les cachots et sur les galères de Louis XIV commandent l'admiration de l'homme impartial. Un noble côté de la nature humaine s'est manifesté dans chacune des branches du christianisme.

Lorsque j'entrai dans la salle de spectacle pour en faire l'inspection, elle était coupée en deux par une cloison de planches et se trouvait dès lors beaucoup trop petite pour l'auditoire présumé. Il était quatre heures ; je devais parler le soir à sept heures et demie. — Ne pourrait-on pas, dirent nos amis à un menuisier, démonter la cloison d'ici à ce soir ? — Oh ! Messieurs, il est trop tard, ce sera pour demain seulement. — Combien faut-il de temps pour enlever ces planches ? — Il faudrait huit heures environ, trois quarts de journée. — Et si l'on s'y mettait à plusieurs ? — On n'en irait pas plus vite.

Sans interroger l'ouvrier davantage, nos amis commencèrent à déboîter eux-mêmes la cloison ; trois quarts d'heure après tout était fini. Voilà ce que peut un groupe de travailleurs exalté par la *composite*.

Je n'entrerai dans aucun détail sur mon cours à Montbéliard. J'eus en commençant 600 auditeurs, et environ 700 à la fin du cours. Pour une population de cinq mille âmes, c'était un résultat incroyable. Les dames étaient, relativement, plus nombreuses qu'à Besançon. Je sentais qu'aucune influence occulte ne tendait à les éloigner de nous. Le chef des anabaptistes ne perdait pas un seul mot et semblait rayonnant. Ces anabaptistes ne sont plus guerriers comme autrefois, mais cultivateurs. Ils cultivent mieux que les paysans ordinaires, chacun le remarque, et la cause en est simple : ils ne font que la grande culture ; le morcellement leur est antipathique. Partout où ils s'établissent, ils constituent de grandes fermes par association. Un anabaptiste enrichi placera ses fonds dans l'exploitation collective, jusqu'à ce qu'il soit en état d'acheter lui-même un grand domaine à cultiver. Voilà des gens singulièrement préparés par la pratique à l'acceptation de nos idées. Un essaim d'anabaptistes ne nous serait-il pas fort utile dans nos premières expérimentations ?

J'ai vu de près les pasteurs de Montbéliard et les ai trouvés pleins d'humanité, de tolérance, d'indépendance intellectuelle. Ceci ne me détermine pourtant pas à les mettre au-dessus du clergé catholique. Pour qu'on pût juger ce clergé, il faudrait qu'il fût libre.

Montbéliard est pour nos idées une ville conquise, le nombre des adhérents qui était de 27 à mon arrivée, s'élève aujourd'hui à près de 70 ; le chiffre de demain sera plus élevé. A Montbéliard, les phalanstériens tiennent le haut du pavé, on ne les plaisante plus, on les combat rarement. Le civilisé commence à se trouver en minorité. Dans le cercle, qui est le sénat de cette république, il se dissimule, il rougirait de défendre trop hautement la belle société que nous voyons ; on l'épargne, on est généreux à son égard. On sait que sa conversion ne se fera pas trop attendre.

Et cependant, pour les menus plaisirs de la postérité, ne serait-il pas à désirer que l'on conservât quelques douzaines d'anti-phalanstériens bien ardents, de ces hommes qui combattent la Théorie de Fourier comme ils auraient combattu un peu plus tôt la vaccine, la pomme de terre, les diligences, comme ils auraient combattu l'imprimerie sous François Ier. Si l'on avait pu nous garder dans toute la naïveté de sa fureur et de son aveuglement un des inquisiteurs qui *démontrèrent* à Galilée le mouvement du soleil et l'immobilité de la terre, cet homme n'aurait-il pas maintenant un grand succès ? Les détracteurs de la Théorie de Fourier commencent à devenir amusants par leur impuissance, bientôt ils seront précieux par leur rareté.

Quand je réfute les objections de tel individu plein d'ignorance et par conséquent plein de colère, je me dis parfois : Si tu convertissais un pareil homme, ce serait un meurtre, tu détruirais un objet d'art, tu priverais une génération de ses amusements, tu rendrais la maison à Triboulet.

Déjà la municipalité de Montbéliard se distingue par des mesures de *garantisme* assez avancées. Il existe à Besançon une boucherie communale qui s'interdit la spéculation, qui place dans son étal, non pas un commerçant, mais un agent à ses ordres, et qui a maintenu le prix de la viande à un taux assez bas. A Montbéliard, deux sociétés de bienfaisance sont organisées d'une manière permanente ; l'une est régie par des hommes, l'autre par des dames.

La première remplit les fonctions régulières et déterminées de bureau de bienfaisance.

La seconde (*société de secours*) n'a pas de ressources fixes ; des quêtes, une loterie lui fournissent un budget de 2 à 3 000 fr. Elle distribue des aliments, vêtements et autres secours en nature.

Cette année, en présence de la disette, les deux sociétés se sont réunies et ont mis leurs budgets en commun. Il a été formé un comité central, composé par nombre égal de membres des deux administrations. Ce comité s'est adjoint, dans chaque quartier de la ville, deux dames et un homme chargés d'étudier à domicile les besoins des habitants. C'est sur leur rapport que le comité central décide la nature et la quotité des secours accordés à chacun.

La gloire du comité central, c'est d'avoir organisé la *distribution des soupes*. Chaque jour des soupes sont préparées pour les indigents. Elles sont données gratis aux plus pauvres et vendues aux autres pour une somme très inférieure aux dépenses qu'entraînerait chez eux la cuisine morcelée. Deux dames de service dirigent la confection des soupes, chaque matin, *depuis six heures jusqu'à midi*. Un commissaire masculin se joint à elles pour la comptabilité au moment de la distribution.

Depuis que la cherté des vivres s'est fait sentir, une *société d'approvisionnement* s'est constituée entre quelques citoyens aisés. Son but unique était d'abord de former un fonds pour acheter hors de Montbéliard des blés, des légumes secs, assortir convenablement la halle, y déterminer une baisse, et par suite faire ouvrir les greniers particuliers, où l'on accumule les grains et farines, en comptant sur la hausse. Je dirai à ce sujet que l'accaparement des blés dans une vue de spéculation n'est malheureusement pas une illusion populaire. Pendant mon voyage j'ai surpris des dialogues comme celui-ci. — Vous

» M. [illegible], capitaine d'état-major, est nommé pour servir en qualité d'aide-de-camp auprès de M. le maréchal-de-camp Boislecomte, commandant la brigade de cavalerie du Nord.

» M. Lacombe, capitaine adjudant de place à Bone, est nommé à l'emploi d'adjudant de place commandant la Casbah de Bone, en remplacement de M. Delmas de Grammont, admis à la retraite. »

— Le concours annoncé pour le 19 de ce mois devant la Faculté de droit de Paris a été ouvert hier, sous la présidence de M. Giraud, membre de l'Institut et du conseil royal de l'Université.

Ce concours, pour lequel quarante-trois concurrents étaient inscrits, a pour objet la nomination à une chaire de droit romain vacante à Poitiers; à une chaire de droit administratif vacante à Rennes ; à une chaire de droit civil vacante à Strasbourg, et à une suppléance vacante dans la Faculté de droit de Paris.

— C'est auprès de la cour de Vienne, dit le *Siècle*, que notre ministère dirige, à ce qu'il paraît, ses plus pressantes démarches. Cette puissance lui a notifié, dit-on, sa ferme volonté d'intervenir dans les affaires de la Suisse, et le gouvernement français lui proposerait l'*intervention commune*. Il était réservé à notre temps de voir un soldat français et une sentinelle autrichienne monter la garde à la porte du couvent des jésuites à Fribourg.

— On assure que des nouvelles graves sont arrivées d'Egypte et qu'elles annoncent une guerre prochaine entre Méhémet-Ali et Oubie, un des princes les plus puissants de l'Abyssinie. Un des généraux d'Oubie, Nemer, a, dit-on, reçu l'ordre d'envahir le Sennaar. Ces nouvelles ont été apportées à Alexandrie par un courrier extraordinaire.

— Le bateau à vapeur anglais *le Spitfire* est arrivé le 19 avril, à sept heures, à Marseille, avec les dépêches de l'Inde, en date de Bombay, le 14 mars.

La tranquillité la plus parfaite règne dans le Punjab, et rien ne fait présager de nouveaux troubles; ceux du pays de Hazareh ont été apaisés.

Akhbar-Khan, fils de Dost-Mohammed-Khan, est mort.

Le Scinde est parfaitement tranquille, et l'état sanitaire est satisfaisant.

Des mécontentements et des troubles continuaient à agiter les possessions du Nizam et le pays de Goomsor.

INCENDIE D'UN PAQUEBOT A VAPEUR. — On lit dans le *Courrier du Havre* : « Un affreux drame maritime, qui a coûté la vie à un grand nombre de personnes, s'est passé mercredi dernier, au milieu du canal d'Irlande : le bateau à vapeur *Granauile*, faisant le transport des passagers entre Liverpool et Drogheda (comté de Louth) a pris feu au moment où il se trouvait encore fort éloigné de la côte d'Irlande, et le capitaine, ainsi que plus de soixante passagers, ont péri dans ce sinistre.

» Parti de Liverpool mardi dans la nuit, le *Granauile* était chargé de lin et de blé ; il avait à bord une quantité considérable de passagers, émigrants venus à Liverpool s'embarquer pour les Etats-Unis; mais qui, n'ayant pas trouvé de navires, rentraient en Irlande. Ces malheureux étant admis gratis, on n'en connaissait pas le nombre, les uns le portent à 200, les autres à 150, d'autres enfin assurent qu'il ne s'en trouvait pas plus de 100. En outre il y avait encore plusieurs marchands de bestiaux comme passagers.

» La nuit ne fut marquée par aucun incident, mais, dès le point du jour, le cri : Au feu! vint réveiller en sursaut et alarmer les gens du bord. Le feu avait pris dans la soute au charbon, et de là, ayant gagné la cargaison, faisait des progrès latents qui, toutefois, ne permettaient déjà plus de sauver le navire. Bientôt, on vit accourir sur le pont, demi nus, l'effroi peint sur le visage, une foule d'Irlandais, qui, sans vouloir écouter les ordres du capitaine ni aider à combattre l'incendie, se précipitèrent sur les embarcations pour les mettre à la mer. Prières, menaces, tout fut inutile pour les détourner de leur funeste dessein, et le capitaine dût employer la force pour conserver le petit canot, tandis qu'ils s'embarquaient pêle-mêle dans les autres. La mer mettre le pavillon en berne, et donna l'ordre de marcher à toute vapeur vers la côte la plus voisine, pendant que l'on continuait, à l'aide des pompes, à inonder la cale.

» On s'avança ainsi dans la direction de la terre jusqu'à sept heures. Le feu continuait ses ravages, et par des craquements affreux, annonçait son invasion dans les chambres ainsi que dans la machine, que les chauffeurs durent bientôt abandonner. La fumée devenait de plus en plus intense : les mâts, sourdement minés, menaçaient ruine à chaque instant ; la position devenait des plus désespérées, quand, enfin, on signala une barque de pêche à quelques milles de distance. Cependant elle ne parut pas d'abord apercevoir les signaux des naufragés; elle était trop loin pour pouvoir distinguer si la fumée qui enveloppait le steamer provenait de sa cheminée ou d'un incendie. Enfin, le capitaine se dirigeant de ce côté, parvint à faire reconnaître la position dans laquelle il se trouvait, et, tandis que le sloop cinglait vers le *Granauile*, le petit canot, contenant huit ou neuf matelots, fut mis à la mer pour informer l'équipage du *Bessy* des secours que l'on attendait de son humanité.

» A l'aide de l'embarcation et de son propre canot, le patron du bateau de pêche se mit en devoir de sauver les naufragés, et plusieurs voyages successifs en amenèrent un grand nombre à son bord. Toutefois, cette opération prenait un assez long temps, car il était impossible de prendre beaucoup de monde à la fois, et la position des infortunés restés sur *le Granauile* devenait de plus en plus critique. La plupart, suffoqués par la fumée au milieu d'une atmosphère brûlante, ne pouvant pas même attendre le retour des canots, se précipitaient à la mer, où l'on en recueillit quelques uns ; mais d'autres, qui ne savaient pas nager ou avaient éprouvé de cruelles brûlures, périrent sous les yeux même de leurs sauveurs. Dans ce nombre on compte le capitaine Bowden, victime de son zèle à diriger le sauvetage et de son devoir de rester à son bord le dernier. Son corps flottait soutenu par deux bouées de sauvetage, mais les blessures qu'il avait reçues en travaillant ne lui avaient pas permis de se soutenir, et il avait été asphyxié.

» Le nombre des passagers ou matelots recueillis par *le Bessy* s'élève à 69. Il est à remarquer, du reste, que, parmi l'équipage doué du plus grand sang-froid, on n'a aucune victime à déplorer, à l'exception du capitaine. Quant à la perte des passagers, il est impossible de la préciser ; les calculs les moins exagérés la portent à 60, sans y comprendre toutefois ceux qui, dit-on, ont été asphyxiés pendant leur sommeil dans l'entrepont.

» Ceux qui ont échappé au sinistre n'ont rien pu sauver, excepté ce qu'ils avaient sur eux, et beaucoup ont reçu des blessures assez graves. Lorsqu'il se sont éloignés du *Granauile*, la flamme n'avait pas encore fait irruption au-dessus du pont, mais toute la cale était en feu, et il n'a point dû continuer longtemps à flotter.

» Le petit sloop, bien qu'il fût chargé à couler à bas, eut le bonheur de pouvoir atteindre dans la soirée, sans nouvel accident, le port de Dublin où tous ses passagers furent débarqués. Aussitôt en lieu de sûreté, ces infortunés ont fait un appel à l'humanité des habitants, non en leur faveur, mais pour offrir une récompense au patron Pullen et aux trois marins du *Bessy*, à l'admirable dévouement desquels soixante-neuf personnes ont dû la vie. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 20 avril.*

La Chambre prononce l'admission de M. Delangle, élu à Cosne, et de M. Jubelin, élu à Quimperlé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. de Rémusat, relative aux députés fonctionnaires publics.

M. SAINT-MARC GIRARDIN. La proposition qui vous a été soumise par M. de Rémusat se rapporte à deux ordres d'idées différentes ; d'une part, elle crée des incompatibilités nouvelles ; de l'autre, elle a pour but de régler les conditions d'avancement dans les fonctions publiques.

L'envahissement des fonctions publiques par les députés a été pendant longtemps le thème favori de plusieurs députés, et des propositions nom- [illegible] tion ne leur est pas favorable.

L'administrateur est souvent tenté dans le cabinet du ministre de s'appuyer sur l'indépendance du député, et dans la Chambre, le député est souvent tenté de se souvenir de la subordination de l'administrateur. (Très bien !)

Les auteurs de la proposition de 1844 mettaient la barrière contre ces envahissements au sein de l'administration.

M. de Rémusat la met au sein de la Chambre. M. de Gasparin voulait repousser les vocations trop soudaines à l'aide des règles de l'administration, de la hiérarchie ; M. de Rémusat, moins confiant, croit qu'il ne faut pas que l'administration soit attaquée et envahie par les députés. La proposition de 1844 voulait défendre la hiérarchie administrative ; la proposition de M. de Rémusat repousse ceux qui voudraient troubler cette hiérarchie.

Si la proposition était adoptée, point de membre de la Chambre qui pût devenir fonctionnaire, excepté dans l'ordre politique. Mais si ce principe est équitable, il ne faut pas non plus que la députation soit un titre d'incapacité contre un juste et légitime avancement. Il y a là, dans la proposition de M. de Rémusat, une pensée que j'approuve. Les fonctionnaires publics ne sont, en général, ni exclus de la Chambre, ni entravés dans leur carrière.

Ces deux règles sont conformes à l'intérêt bien entendu de l'administration. Nous avons un grand et vaste système de centralisation. Il faut que cette centralisation soit active et honorée. Il faut que les administrateurs croient à leur propre indépendance, à leur propre dignité. Ils y croiront si la proposition de M. de Rémusat est adoptée, et s'il y a des règles qui protègent cette indépendance et cette dignité.

Quant à moi, je ne le cache pas, lorsque, d'accord avec quelques-uns de mes honorables collègues de la majorité, je fis une proposition en 1844, j'étais préoccupé de l'exemple d'un pays voisin, j'avais sous les yeux ce qui se passe en Allemagne. En Allemagne, les fonctionnaires publics jouissent d'une autorité et d'une force morales que la France doit envier. En Allemagne, c'est l'opinion publique qui appelle les fonctionnaires dans l'enceinte des assemblées électorales, et les fonctionnaires, pour venir s'y asseoir, ont besoin de la permission du gouvernement.

Voilà donc formulée l'opinion de l'Allemagne : vous voyez qu'on n'y est pas où nous sommes. Pourquoi ? parce qu'en Allemagne il existe dans les fonctions des règles d'admission et des règles d'avancement, et que pas une des personnes qui en exercent ne risque jamais de perdre le prix de ses services et la position que le travail lui a acquise. Il y a dans cette fixité la base d'une indépendance complète, et c'est ce que l'opinion publique sait bien quand elle se félicite de la présence des fonctionnaires dans les assemblées où se font les lois.

Messieurs, pendant longtemps cette garantie donnée aux situations des charges publiques a fait la seule liberté politique de l'Allemagne ; et en France nous avons un grand, un immense intérêt à ce que le mérite et les droits ne soient pas primés par la faveur parlementaire. Il y a une autre observation que je recommande à vos esprits : la Chambre des pairs, aux termes de notre constitution, se recrute et doit se recruter dans les différentes catégories de fonctionnaires publics, et quel intérêt n'aurions-nous pas à ce que l'indépendance de cette classe de citoyens fût assurée par toutes les garanties dont l'Allemagne, par exemple, environne leur carrière ?

La proposition de l'honorable M. de Rémusat me semble devoir concourir à ce but. Je l'appuierai de mon vote.

MM. DEMOUSSEAUX DE GIVRÉ, COMBAREL DE LEYVAL et SALVETON parlent au milieu du bruit.

M. MARIE. Messieurs, on a parlé beaucoup dans plus d'un discours officiel de l'alliance de la liberté et de la monarchie. Je crois peu à cette alliance. (Explosion de murmures au centre.) Vous ne voulez pas l'équilibre des pouvoirs, vous voulez la prédominance de la couronne. (Interruption. — Cris au centre.) Les fonctionnaires émanent de la couronne (nouveau bruit), et l'on comprend très bien que vous combattiez pour assurer leur maintien ici, car ils vous rendent en complaisances ce que vous leur donnez en grandeur, en richesses, en faveurs de toute espèce. (Bravos à gauche. — Murmures au centre. — Longue interruption.)

Sur la question d'opportunité, quand j'examine cette face de la discussion, quand je passe en revue toutes les raisons qui ont été données, je suis tenté de demander sérieusement s'il est quelqu'un dans cette enceinte qui croie, avec sincérité, à l'opportunité de la mesure. Cette opportunité a même été révélée encore bien mieux par les dernières élections, dans lesquelles il s'est présenté un grand nombre de fonctionnaires ; à tel point, qu'une cour royale tout entière s'est présentée à la députation. (Rire général.)

J'aborde une autre objection : L'atteinte portée au pouvoir électoral et les déconsidérations portées sur le pouvoir parlementaire. J'avoue que mon étonnement redouble. Comment ! on vient reprocher à l'opposition de vouloir attaquer le pouvoir électoral et de déconsidérer le pouvoir parlementaire ! Mais l'opposition puise sa force dans le pouvoir électoral, elle s'appuie

---

ne vendez pas votre blé ? vous en avez pourtant bonne provision. — J'attends et j'amasse, le blé n'est pas encore assez cher.

A Montbéliard, la société d'approvisionnement comprit bientôt que faire baisser le prix du grain à l'état brut, ce n'était pas assez, si les confectionneurs, le meunier et le boulanger pouvaient spéculer encore. A la vente du blé elle a joint celle de la farine et la confection du pain. La boulangerie connue dans le pays sous le nom de *boulangerie communale*, fabrique au prix de revient du pain semblable au pain de munition, quant à l'apparence, mais bien préférable quant au goût.

A côté de ces sociétés, il en existe quelques autres d'une importance secondaire, notamment les *sociétés de couture*. Chacune de ces sociétés est formée d'un groupe de dames ; elles se réunissent régulièrement deux ou trois fois par semaine, et chaque membre du groupe prête son salon tour à tour. On travaille gaîment au milieu des conversations et des lectures à confectionner des vêtements pour la classe pauvre. Sans éclat, sans grandes ressources, ces petites associations soulagent de grandes misères.

Montbéliard possède encore des établissements de charité, tels que l'hospice, renté de 8 à 10 000 fr. ;

La maison dite *de la Croix d'or*, fondation particulière, destinée à l'éducation de douze à quinze orphelins ;

Un grand nombre de fondations particulières, ayant chacune un but spécial. La plupart se consacrent à soutenir des apprentis dans les différentes professions manuelles ;

Deux salles d'asile, dont l'une est en activité, l'autre encore en construction.

Comment les idées sociétaires ne feraient-elles pas des conquêtes rapides au milieu d'une population qui a donné tant de preuves de son intelligente humanité ? Au surplus, il faudrait à Montbéliard avoir le cœur bien dur et les yeux peu clairvoyants pour ne pas tendre à une meilleure combinaison des forces sociales. L'optimisme égoïste est impossible à ceux qui voient tous les jours une population de mendiants flotter sur la frontière de la Suisse. Lequel des deux pays voudra se charger de ces malheureux ? Contestations sans fin sur leur nationalité ; longtemps ils sont repoussés d'un peuple à l'autre comme des bouches inutiles pendant un siége. Il y a dans ces masses des enfants pieds nus, des hommes estropiés, des femmes enceintes. Enfin, la noble et imprévoyante générosité de la France finit presque toujours par les adopter. Mais les habitants de Montbéliard comprendront facilement que leurs associations partielles à côté d'un grand bien produisent toujours un peu de mal, précisément parce qu'elles sont partielles; qu'il faudrait à la mère de l'ouvrage près de la salle d'asile, près de son enfant ; que le meunier et le boulanger, privés par la boulangerie communale de leurs bénéfices habituels, auraient besoin de trouver des compensations dans des branches nouvelles d'industrie ; en un mot, que tous les problèmes sociaux posés devant notre époque ont une seule et inévitable solution : *la réalisation de la* COMMUNE SOCIÉTAIRE.

(*La suite à demain.*) VICTOR HENNEQUIN.

Critique littéraire.

L'ÉPOPÉE DE L'EMPIRE, par M. A. Thévenot (de la Creuse). (1)

J'ignore si une épopée quelconque est possible au dix-neuvième siècle ; quelques-uns l'affirment, beaucoup le nient, et je ne pense pas que le poème de M. Thévenot soit appelé, malgré son titre, à résoudre cette importante question. Du reste, je ne veux pas chicaner pour un titre plus ou moins ambitieux ; pourvu que le poète ait été dignement inspiré, pourvu qu'il ne soit pas resté au-dessous de la grandeur du sujet, je lui pardonnerai volontiers son *Epopée* en faveur de son poème et de ses beaux-vers.

Ce poème, qui est composé de vingt-et-un chants, ni plus ni moins, sans compter un prologue et un épilogue, est tout simplement l'histoire de Napoléon depuis sa naissance jusqu'au retour de *ses cendres* dans la bonne ville de Paris. Cette histoire est racontée, je veux dire chantée avec une exactitude, avec une vérité de dates et d'événements, avec une science guerrière et stratégique à rendre jalouse la prose de M. Thiers.

M. Thévenot suit pas à pas son empereur sur tous les champs de bataille, à Toulon comme à Waterloo ; puis il l'accompagne à Sainte-Hélène, avec une enthousiaste et pieuse fidélité, qui peut rivaliser sans crainte avec celle du général Bertrand. Tous sont là, nul n'est oublié, pas un nom n'est omis de cette merveilleuse et étincelante pléiade qui gravitait autour de l'astre dans le beau ciel impérial, comme disait le *Constitutionnel* dans son bon temps.

Les limites de ce compte-rendu ne me permettent pas, malgré mon vif désir, d'analyser ce long poème, remarquable à plus d'un titre, et par la verve poétique qui ne fait pas défaut au poète un seul instant, et par la noblesse des sentiments qu'il exprime, et par les chaleureuses inspirations d'un patriotisme honorable et sincère.

Je me permettrai seulement quelques légères critiques.

M. Thévenot s'est beaucoup trop préoccupé du fait, de la bataille, du drame, et pas assez de l'idée. Le poète ne doit pas suivre l'armée, perdu au milieu des bagages et de l'arrière-garde ; il doit se placer au sommet de la colline, et de là voir et juger de haut. Pourquoi avoir tout raconté, tout, excepté ce qui, plus que toutes ses victoires, a fait de Napoléon le héros des temps modernes, c'est-à-dire cette merveilleuse puissance d'organisation, ce magnifique sentiment de l'unité politique et sociale qui, éclairés par la science et guidés par l'amour, eussent pu créer le monde nouveau et sauver l'humanité.

Le poète chante l'Empire et Napoléon avec un enthousiasme souvent éloquent, mais parfois aussi plus jeune que réfléchi ; les mauvais plaisants et les vaudevillistes donnent à ce sentiment, lorsqu'il est exagéré, un vilain nom que je me garderai de répéter ici ; car, malgré mon amour pour la paix et mon peu de sympathie à l'endroit de la *culotte de peau*, moi aussi je suis fier d'être Français *quand je regarde la colonne*.

Oh ! c'est que M. Thévenot aime son empereur comme l'amant le plus passionné aime la maîtresse la plus adorée ! Il lui pardonne tout, même son insatiable ambition, même son effrayant égoïsme, même les larmes qu'il a fait verser à tant d'épouses et à tant de mères ! — Je me trompe, il ne lui pardonne pas d'avoir répudié celle qui ne l'eût pas abandonné, lui, lorsqu'il s'en alla, nouveau Prométhée, expier ses fautes et son génie sur son fatal rocher. Le chant dans lequel le poète pleure avec la pauvre délaissée est une touchante élégie, qu'il est impossible de lire sans être profondément ému.

M. Thévenot fait le vers avec une prodigieuse facilité, avec beaucoup trop de facilité. Ses vers ont de l'éclat, de la verve, de l'abondance ; mais ils ont aussi les défauts de l'improvisation. Beaucoup d'incorrections, des longueurs parfois fatigantes, par-ci par-là des rimes peu heureuses, quelques hémistiches tout faits, trop d'énergie déclamatoire ou trop de mollesse. — *Omnis in modo virtus est*, a dit Sénèque. — Ce mot latin, *modus*, qui n'a pas d'équivalent dans notre langue, et qu'il nous est impossible de traduire sans une longue périphrase, ce mot devrait être écrit en lettres d'or chez tout poète, chez tout artiste ; car il est la meilleure poétique que je connaisse.

Que M. Thévenot ne s'alarme pas de la rude franchise de notre critique ; une critique sérieuse vaut un éloge ; elle est souvent, qu'on ne l'oublie pas, le plus sincère hommage que l'on puisse rendre au talent du poète. Or, M. Thévenot est trop réellement poète, dans la plus grave acception de ce mot, son poème renferme assez de beaux vers et trouvera assez de lecteurs bienveillants et sympathiques, pour qu'il puisse se consoler facilement de notre apparente sévérité.

EUGÈNE CAMUS.

(1) Se vend à Paris, chez tous les libraires du Palais-Royal.

DOCTRINE RELIGIEUSE ET PHILOSOPHIQUE FONDÉE SUR LE TÉMOIGNAGE DE LA CONSCIENCE, 1 vol. in-8, Par M. EMILE HANNOTIN.

L'auteur de ce livre s'attribue la mission de dégager le sentiment religieux de toutes ses formes particulières, pour en maintenir seulement le principe et l'essence. Il s'efforce de réduire tous les dogmes à la pure morale, et de les ramener, par cela même, à l'unité la plus absolue. Dans sa pensée, la religion et la morale ont pour unique base la conscience, dont le témoignage est une révélation permanente et infaillible. Ce n'est pas nous qui pouvons méconnaître la force et l'efficacité de la conscience, sans lequelles aucun être ne pourrait prendre possession de lui-même, et comprendre ses relations avec ses semblables, avec le monde et avec Dieu. Seulement il nous est permis de douter que la conscience suffise à tous les individus pour découvrir leur destinée, c'est-à-dire l'ensemble de leurs droits et de leurs devoirs dans la vie présente et aussi dans l'éternité.

M. Emile Hannotin a fait, en quelque sorte, sa spécialité intellectuelle de l'étude de la conscience ; mais, exalté par son sujet, il s'en est plutôt fait l'avocat que le juge impartial ; il l'a exaltée à son tour, il lui a tout sacrifié, comme à l'expression la plus parfaite de la volonté de Dieu. Or, il nous semble que l'esprit qui ne partage pas cette préoccupation, a beaucoup à rabattre de cette exaltation sans mesure, et que, tout en acceptant bon nombre des affirmations de M. Hannotin sur la conscience, il est facile de montrer que l'auteur de cette doctrine morale a méconnu systématiquement tous les caractères de la conscience, dont la constatation eût nécessairement modifié l'absolu de son point de vue.

Pour M. Hannotin, la conscience, c'est, proprement, la voix de Dieu qui parle en nous pour nous donner le discernement du bien et du mal, et, par conséquent, la connaissance exacte de tous nos devoirs. C'est bien cela, mais ce n'est pas tout ; ce n'est là, dirions-nous volontiers, que la moyenne de la conscience ; elle se manifeste dans l'humanité, où elle reçoit son plus haut degré d'épanouissement, tantôt dans un minimum très inférieur à l'idée qu'en donne cette définition, tantôt, au contraire, dans un maximum qui rend cette définition très incomplète. On voit que nous attaquons la pensée de M. Hannotin sur deux points essentiels à la fois ; selon lui, la conscience n'est que le *criterium* du bien et du mal ; selon nous, ce n'est là qu'une seule de ses diverses propriétés. La conscience, dans l'être, c'est la perception intuitive et spontanée de toutes les relations qu'il peut et doit avoir avec la vie universelle ; or, il est évident que la distinction de toutes les choses et de tous les actes en bien et en mal n'est, quelle que soit d'ailleurs son importance, qu'un seul des mille aspects sous lesquels ces relations peuvent être envisagées. La définition de la conscience par M. Hannotin ne comprend donc pas toute la conscience, mais une seule de ses facultés, celle qui correspond à la morale, c'est-à-dire au gouvernement de l'homme par le seul empire de sa volonté. Quant à la conscience, qui déborde l'individualité et rayonne sur le monde en vue de l'entraîner vers un idéal de bien-être et de perfection, elle est, en général, à peu près méconnue des moralistes, et, tout particulièrement, de celui qui nous occupe en ce moment.

Si la conscience est supérieure dans son essence à l'idée que s'en forme un de ses plus fanatiques partisans, en revanche elle n'est pas, il s'en faut, le domaine de tous les hommes, surtout comme M. Hannotin semble se l'imaginer, dans la même proportion et au même degré. La conscience, comme toutes les facultés humaines, est très inégalement répartie entre les hommes : tel individu a de bonne heure une révélation on ne peut plus lucide du sens de la justice ; il est au moins aussi scrupuleux pour lui-même que sévère pour les autres ; il est constamment préoccupé de l'idée du bien et du mal ; cette faculté dominante correspond, sans doute, à une mission particulière ; ces hommes-là sont peut-être les gouverneurs naturels de leurs semblables ; nous n'entendons parler ici que d'un gouvernement purement moral. Indépendamment de cette différence au point de départ de la vie, la conscience est susceptible encore, comme toutes les autres facultés, de se développer par l'exercice et de se fausser par l'inaction. La pratique de la vie est contraire ou favorable à ce développement. Or, M. Hannotin suppose gratuitement, ou plutôt pour le besoin de sa cause, que l'homme est, dans tous les cas, averti par sa conscience

La conscience ne peut donc suffire à l'homme ; elle n'est qu'un des éléments de la certitude, et non pas, comme l'affirme dogmatiquement M. Hannotin, le seul *criterium* que nous possédions. Nous allons plus loin, et, ce qui étonnera bien d'abord l'auteur de cette doctrine morale, nous affirmons qu'il est providentiel que la conscience ne suffise pas à la mission morale de l'être humain. S'il en était ainsi, l'individu pourrait atteindre au sommet de la perfection dont sa nature est capable, indépendamment de ses semblables ; et, dès-lors, où seraient le lien, la dépendance de l'individu avec l'espèce, de l'homme avec l'humanité ? Non-seulement la charité, c'est-à-dire ici l'amour de toutes les créatures de Dieu, est une obligation morale, mais c'est encore la condition absolue du progrès et du salut de chacun. Or, cette influence de chacun sur tous et de tous sur chacun, c'est ce qui reste à apprendre aux moralistes ; c'est ce qu'ils n'ont jamais vu, et, pour beaucoup d'entre eux, on pourrait ajouter, ce qu'ils n'ont jamais voulu voir.

La morale n'est pas assez morale, voilà pourquoi elle n'obtient pas tout le respect et l'admiration qu'elle réclame ; elle reste à son premier développement quand il s'agit pour elle de s'élever à la seconde puissance, quand elle devrait passer de l'individu à la masse, et de l'homme à l'humanité. La morale indique à chaque homme des moyens plus ou moins praticables de se perfectionner, abstraction faite du milieu qui l'environne et de l'état moral de ses semblables ; mais c'est précisément cette abstraction qui fait de la morale une éternelle utopie. La morale suppose l'homme isolé, et l'homme est un être qui n'est pas même *isolable* : elle néglige, ou plutôt elle nie, implicitement ou formellement, le lien qui existe, pour parler un instant le jargon de l'école, entre le moi et le non-moi ; or, ce lien est une réalité morale tout aussi importante que celle dont il plaît à la morale de s'occuper exclusivement. Il n'y aura de morale à l'état de science certaine que lorsque l'homme sera, tout à la fois, connu en lui-même et dans sa communion naturelle avec ses semblables, c'est-à-dire quand on saura tenir compte de l'influence que chacun exerce sur tous, et que tous exercent sur chacun. A ce point de vue, nous sommes une fois de plus l'*homo duplex*, car chacun peut et doit se dire : « Il y a dans tout homme quelque chose de moi, et en moi quelque chose de toute l'humanité ; » il y a solidarité intime entre tous les termes d'une même série, et l'humanité est une immense série par rapport à tous ses membres ; il faut donc tout d'abord établir la modification de chaque personnalité sous l'action incessante de la solidarité ; en d'autres termes, la morale, pour ne plus être seulement la théorie d'un égoïsme supérieur, a besoin de se régénérer aux sources de la science sociale ; c'est seulement de leur accord naturel que résultera la véritable science de la vie.

M. Hannotin n'a su éviter aucun des inconvénients que nous venons de signaler ; sa morale est aussi négative, aussi incomplète que toutes celles qui ont tenté vainement de régénter l'espèce humaine ; c'est toujours la morale individuelle qui attend, pour le salut commun, que l'universalité des hommes se soit soumise à ses prescriptions. Le travail du perfectionnement moral dans l'humanité, comme tout autre travail, est essentiellement collectif, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait là, comme ailleurs, de grands travailleurs, des Hercules qui nettoyent les écuries de nos sociétés fangeuses, des pionniers qui se dévouent ; mais, enfin, le salut du plus grand ne peut atteindre à toute sa splendeur tant que le plus petit de ses frères languit dans les limbes de l'ignorance et de la subversion.

E. ST.

PETITE CORRESPONDANCE.

Donchery.— M. D. Votre lettre nous fait un vif plaisir.— Envoyez-nous d'abord le ma.. dès achevé, et par la voie la plus prompte.— Nous verrons après.

Tullins.— M. R. Avis de notre mandat au 30 courant, de 73, pour R. et ab. à la D. P. et à la Ph.

Auch.— M. S. Avis de notre mandat au 15 mai prochain, de 87 fr. pour R.

Orléans.— M. T. Notre n° du 8 est entièrement épuisé.

Nevers ou ailleurs.— M. A. G. Reçu les 118.— Nous exécutons. Très bien.

Bruxelles.— M. C. Nous avons reçu et fait.— Les n°s du 8 ont été expédiés, et il serait très regrettable qu'ils fussent perdus, car ce n° est épuisé.— Le fait que vous nous signalez nous étonne beaucoup. Etes-vous sûr que la tête du correspondant ne soit pas à Bruxelles et la main seulement à Paris ?

Périgueux.— M. L. Vous avez dû recevoir avis du départ de la mach.

— BOQUILLON, marchand de vins traiteur, logeur, aux Prés-Saint-Gervais, Grande-Rue, 23. Juge-comm., M. Germinet ; syndic prov., M. Baudoin, rue d'Argenteuil, 18. — GROGNET, entrepreneur de bâtiments, à Grenelle, rue du Marché, 4. Juge-comm., M. Germinet ; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — RÉGNIER aîné, marchand de doublures, rue de Richelieu, 48. Juge-comm., M. Belin-Leprieur ; syndic prov., M. Moucin., rue Rameau, 8. — BOINON, marchand de vins-restaurateur, à la Villette, rue de Flandres, 3. Juge-comm., M. Leroy ; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

Bourse du 20 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 85	78 »»	77 85	78 »»
— — fin courant	77 90	78 »»	77 90	78 »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 55	115 55	115 45	115 45
— — fin courant	115 55	115 60	115 55	115 60

4 1/2 J. 22 s. d. cours	»»» »»	Banq. de Fr. d. cours	3265	»»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par.	1300	»»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp.	255	»»
—— fin Ct	» »»	— Gouin.	1177	50
B. du Trés.	» »/»	— Ganr.	1110	»»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	»» »» 78 10	—	»» »» 78 50
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» 116 40

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	05 »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	05 »/»	10 »/»	17 1 2	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct d. cours	» »/»	ROM.	D. C.	102	»/»
Récup. Rotsch.	» 102 33	BELG. 3 1/2	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	»	»»	» »
— — pass.	» 5 1 8	d° 1840	»	99	3 4
— 3 p. 0/0	» »» »/»	d° 1842	»	»»»	»/»
Dette intérieure	» »» »/»	— Banque	»	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»	— d° Em. 1844	»	»»»»	»»
HOLL. 2 1/2	» »» »/»	PIÉMONT	»	1193	»»
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6000

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. 5 0/0	1210	»»
Act. d. J. »	107	50
Ch. S. G. »	»»»	»»
V. r. dr.	290	»»
— Ob. anc.	»»»»	»»
— — nouv.	»»»»	»»
V. r. gauc.	215	»»
Par. à Se.	»»»	»»
— à Orléans	1230	»»
— à Rouen.	927	50
R.-Havre.	680	»»
Avignon.	772	50
Str. à Bâle.	190	»»
Paris-Str.	626	75
Tours-Nant	409	»»
Orl.-Vierz.	»»»	»»
C. du Nord	636	25
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep.-Féc.	215	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	507	50
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	430	»»
Bord-Teste	80	»»
Zinc V. M.	»»»»	»»
Lin Maber	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	926 75	Orléans à Vierzon.	563 75
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	680 »»	— à Bordeaux	510 »»
Paris à Orléans	1232 50	Marseille à Avign.	773 »»	Nord	636 25
— à Lyon	430 »»	Paris à Strasbourg	416 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 84 (l'hect.) ; courant du mois, 86 ; mois du milieu, 94 (les 100 k.) ; 4 derniers mois, 101 à 100.

Lille. — Colza, »» ; œillette rousse, »» ; lin, »» ; cameline, »» ; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 94 ; courant du mois, 93 ; mai et juin, 94 ; juillet et août, 95 ; septembre et octobre, 97.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 avril.

- 8 »/» OPÉRA. — Lucie de Lammermoor, la Péri.
- 8 »/» FRANÇAIS. — La Suite d'un Bal, le Poète.
- 7 »/» ODÉON. — Le Syrien.
- 7 »/» OPÉRA-COMIQUE. — Christophe Colomb, de Félicien David.
- 7 »/» THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — Garcia del Castagnar, Mi Secretario y yo, la Feria di Mairena, danses et chansons.
- 7 »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
- 7 »/» VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... une Chaise pour deux, Partie à trois.
- 6 1/2 GYMNASE. — Phare, Daranda, une Femme, la Cour.
- 7 »/» VARIÉTÉS. — Le Porte-Respect, l'Ether, l'Enfant, Paul et Jean.
- 6 »/» PALAIS-ROYAL. — Un Poisson d'avril, une Fièvre brûlante, le Portier, un Docteur en herbe, Deux Papas très bien.
- 7 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Le Démon de la Forêt, Monte-Fiasco, Palma.
- 6 1/2 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
- 7 »/» AMBIGU. — La Duchesse de Marsan.
- 7 »/» CIRQUE. — La Révolution française.
- 6 3/4 COMTE. — Ricco, Perrin et Lucette, Kokoli.
- 6 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — La reine Argot, le Bonheur en bouteille, une Fille difficile à marier, le Hussard de Felsheim.
- 6 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Éthérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
- 6 »/» BEAUMARCHAIS. — Egill le Démon, l'Appartement, le Pacte d'Amants, Pelle et Garçon.

Imprimerie Lange-Lévy et Cᵉ, rue du Croissant, 16.

PARIS, 21 AVRIL.

Ajournement de la réforme parlementaire.

La proposition sur les incompatibilités parlementaires est enterrée une fois de plus. Arme toujours prête à l'usage des ambitieux et mécontents qui [illegible] la succession des ministres, cette proposition a de plus l'avantage de convenir à la fois aux exclusivistes qui ont la tendance à s'isoler en petits groupes, et aux âmes honnêtes qui se préoccupent surtout de l'indépendance des représentants de la nation, et suspectent la liberté morale d'hommes qui jugent aujourd'hui dans le parlement ce même ministère dont ils recevaient hier, dont ils recevront demain des ordres et des lois. La Chambre en est d'ailleurs arrivée à ce point que tout projet qui aura pour but non pas d'en améliorer, mais d'en changer la composition, doit être assuré de l'assentiment du grand nombre, quels qu'en puissent être d'ailleurs les inconvénients. C'est ce qui explique comment cette proposition écartée chaque année, tantôt après un semblant de discussion, le plus souvent par une fin de non-recevoir, et sous prétexte d'inopportunité, n'en renaît pas moins opiniâtrement de ses cendres, pour reparaître à chaque session sous une forme nouvelle, et comment elle a souvent pour champions ceux qui l'ont le plus énergiquement attaquée dans le passé.

La discussion s'est quelque peu échauffée aujourd'hui. Après un discours spirituel de M. Paillet, mais qui ne contenait aucun argument bien nouveau, la Chambre a entendu M. Larnac. M. Larnac s'est tâté la conscience ; il ne s'en croit pas moins indépendant pour être secrétaire des commandements de M. le duc de Nemours ; il est propriétaire de son vote comme du cens d'éligibilité, et il a la prétention de n'être exproprié ni de l'un ni de l'autre pour cause d'utilité publique. L'honorable orateur ne s'est pas aperçu que sa comparaison tournait contre lui. Une propriété fictive peut le rendre éligible, et des hypothèques morales peuvent grever ses opinions et lui enlever la libre disposition de son vote.

C'est ce qu'aurait pu lui répondre M. Billault, qui lui a succédé à la tribune, mais M. Billault avait mieux à faire qu'une réponse à cette sortie ; il est entré de nouveau dans la discussion du fonds ; il a montré la Chambre réduite, faute d'énergie, à chômer quatre et cinq jours par semaine, parce qu'elle sent en son sein une force d'inertie qui paralyse tout élan, tue toute proposition généreuse ; il a montré, pendant que la disette désole le pays, le gouvernement et la Chambre s'attendant l'un et l'autre, au lieu de profiter des leçons du présent pour garantir et préparer l'avenir. Il a adjuré les conservateurs progressistes de se joindre à la gauche pour appuyer la prise en considération d'une proposition dont quelques-uns des leurs avaient pris l'initiative dans les sessions précédentes, et a reproché à ce jeune parti son irrésolution et sa faiblesse.

Ces paroles vives et chaleureuses avaient produit une certaine impression ; le ministère a cru apercevoir un danger, mais M. Duchâtel était absent et M. Guizot répugnait à condamner catégoriquement une proposition dont il approuve au moins une partie dans le fond de l'âme ; c'est le nouveau ministre, M. Hébert, qui s'est dévoué à continuer le discours prononcé avant-hier par son collègue de l'intérieur.

Et, franchement, il ne s'est pas montré trop indigne de cet honneur ; quelques essais encore, il saura bientôt tout aussi bien que M. Duchâtel, récriminer, faire appel aux petites passions égoïstes, évoquer le fantôme de M. Thiers et de la République, effrayer et cajoler l'assemblée, poser la question de cabinet, et défier les minorités en s'écriant triomphalement : comptons-nous ! Son éloquent collègue ne pourra lui refuser ses cordiales félicitations, lorsqu'il viendra à lire sa harangue dans le *Moniteur*.

M. Hébert a cependant touché un point fort juste. Les partisans de la proposition citent à tout propos l'Angleterre, où les incompatibilités sont fort multipliées. Le ministre n'a pas eu de peine à montrer que ces incompatibilités sont une conséquence de la constitution sociale de l'Angleterre, laquelle est essentiellement aristocratique : ce n'est pas l'amour de l'indépendance parlementaire qui a dicté ces exclusions, mais bien la haine de l'aristocratie territoriale pour tout ce qui se produit en dehors d'elle. La loi sur les incompatibilités est en Angleterre l'œuvre d'une classe privilégiée, elle favoriserait en France le développement du privilége.

M. de Castellane, interpellé par M. Billault, est venu répondre au nom des conservateurs progressistes, et a précisé la position que ce parti entend prendre à la Chambre. Il veut poursuivre l'œuvre de conservation, il croit que les progrès doivent s'accomplir par le gouvernement ; mais il veut au moins l'espoir que le gouvernement s'en occupera, et, quand une question se présente, il n'admet pas qu'on puisse la repousser par une fin de non-recevoir, sans même prendre la peine de l'examiner ; il n'approuve pas toute la proposition, mais il en approuve assez pour désirer qu'elle soit étudiée de plus près. Peu effrayé de l'épithète de renégat qu'un ministre vient de lui jeter, il est décidé à suivre avant tout l'impulsion de sa conscience, et à remplir les engagements qu'il a pris devant les électeurs. Il y va, a dit en terminant le jeune député, il y va de la considération du parti conservateur, que la proposition ne soit pas écartée sans examen.

L'assemblée était ébranlée ; M. Guizot s'est levé alors pour déclarer que la proposition devrait sans doute être discutée à fond dans le courant même de cette législature, mais qu'il ne croyait pas le moment opportun ; c'était un moyen terme entre ce que disait M. Duchâtel il y a deux jours et ce que voulait M. de Castellane. Quelques membres du nouveau parti se sont laissé prendre à cette promesse, mais un assez grand nombre ont persisté, et le ministère n'a obtenu pour le rejet que 49 voix de majorité ; 170 députés ont voté pour la prise en considération et 219 contre.

La proposition sera reprise à la session prochaine.

La Chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion d'un projet de loi sur les substitutions et remplacements dans l'armée. Le débat continuera demain.

Le discours du roi de Prusse.

Nous assistons, nous le croyons du moins, à une épreuve curieuse, décisive peut-être pour l'avenir du système constitutionnel ; c'est assez dire que nous prenons au sérieux la diète générale convoquée à Berlin. En effet, rien de plus important ne s'est passé en Europe depuis les deux révolutions politiques qui transformèrent l'Angleterre et la France. La diète prussienne est autre chose à nos yeux que la convocation des huit diètes provinciales de la Prusse : c'est l'Allemagne qui se réveille ; c'est l'élément germanique tout entier qui tend à se manifester pour la troisième fois dans notre monde civilisé. L'Europe se rappelle Attila et Luther, et c'est parce qu'elle ne peut avoir oublié ni l'invasion barbare qui régénéra par le feu et par le sang notre race décrépite, ni la réformation religieuse qui [illegible] l'esprit humain, qu'attentive à ce qui se passe aujourd'hui à Berlin, elle espère beaucoup de l'avènement de la constitution prussienne.

Frédéric-Guillaume est-il à la hauteur de son rôle, a-t-il bien compris toute l'étendue de son devoir, enfin est-ce bien le cœur de l'Allemagne de l'avenir qui bat dans la poitrine du fondateur de la nouvelle constitution prussienne ?

Evidemment, Frédéric-Guillaume a des inquiétudes. Il y a quelque chose de fébrile dans son discours, bien qu'en le prononçant il ait affecté beaucoup d'énergie. Frédéric-Guillaume redoute le communisme et le rationalisme qui agitent l'Allemagne ; il paraît craindre aussi ses deux puissants voisins ; seulement, on ne sait lequel il redoute le plus du Moscovite ou du Français. Une pagode piétiste et un corps-de-garde teutonique, tel est l'idéal que le petit-neveu du grand Frédéric semble avoir rêvé pour un peuple dans lequel l'Europe entière s'apprête à saluer la grande nation de la race germanique.

Au milieu des inquiétudes qui l'assiègent, le roi de Prusse essaie vainement de se rassurer en répétant mainte fois, avec emphase, qu'il en appelle *à son peuple*. Qu'il y prenne garde, dans la bouche du prince qui repousse la *volonté des majorités*, qui ne reconnaît point de *représentants nationaux*, qui déclare ses sujets voués pour jamais au joug de l'*absolutisme*, un prétendu appel au peuple pourrait bien passer pour un défi. La royauté, aux prises avec le régime représentatif, a été vaincue une première fois en Angleterre par l'aristocratie, elle l'a été une seconde fois, en France, par la bourgeoisie. Faudra-t-il donc que Frédéric-Guillaume apprenne que la royauté peut subir une troisième défaite en Allemagne de la part de la démocratie ? C'est là cependant ce qui arriverait infailliblement si Frédéric-Guillaume ne comprenait pas que, pour avoir droit à l'amour du peuple allemand, il s'agit de venir à son aide autrement que par un verbiage sentimental, tendant à faire croire, chose étrange ! que c'est le peuple lui-même qui *ne veut pas voir briser* le pouvoir absolu de son roi.

Frédéric-Guillaume aura gagné sa cause aux yeux de la démocratie allemande qu'il redoute et qu'il flatte, lorsqu'il aura procuré aux membres de cette démocratie deux choses qui lui manquent et que revendiqueront certainement les députés du quatrième ordre, à savoir *la terre et la liberté*.

L'impression produite par le discours du trône a été profonde. On remarque avec raison que jamais peut-être un monarque n'a soutenu le principe du droit divin et du gouvernement absolu avec autant de vivacité et d'insistance. On assure que, dans les passages où le roi a parlé de l'amour de son peuple, il était visiblement ému.

Tout se prépare à une lutte des plus ardentes.

Plusieurs personnes qui, dans les lieux publics, se sont exprimées avec vivacité sur le discours du trône, ont été arrêtées.

Des correspondances particulières annoncent que si, à Berlin, le peuple paraît calme, les classes élevées y sont au contraire dans une véritable consternation. On ne s'était pas attendu de la part du roi à une volonté réactionnaire aussi franche, aussi énergique. On dit que

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 22 AVRIL 1847.

UN PÈLERINAGE A BESANÇON[1].

AUX PHALANSTERIENS.

Toutes les observations faites par Fourier sur la société actuelle sont si judicieuses et si bien prises sur le fait, qu'en employant dans un cours tous les exemples qu'il donne à l'appui de ses critiques, on a toujours l'air de faire des personnalités, des allusions directes à quelque membre de l'assemblée. Raillez-vous le mariage civilisé, on pourrait croire que vous avez reçu des renseignements particuliers sur la ville qui vous écoute, et des chuchotements, la rougeur de certains visages vous apprennent que vous êtes indiscret sans le savoir. Faites-vous le tableau des *improductifs*, il semble que vous décochiez des flèches sur votre auditoire ; toutes portent coup, et chacun ne se console de sa blessure qu'en voyant son voisin transpercé. Je ne me risquerais pas à développer dans une ville commerçante la *série des banqueroutes*. Pendant ma dernière tournée, j'ai raconté l'anecdote suivante à l'appui des reproches que j'adressais à la fourberie civilisée : Fourier dînait un jour avec un marchand de vins et de liqueurs, qui lui dit : « J'ai dans ma cour une pompe ; elle me rapporte dix mille francs par an. » — Ce Monsieur aurait-il voulu parler de moi ? disait en sortant du cours un marchand de vins très intrigué... Oh ! mais non, ce n'est pas de moi qu'il s'agit, ma pompe n'est pas dans ma cour, elle est dans ma cave.

A Montbéliard, après chaque séance, je me rendais au cercle, attendant les objections : on m'en fit peu. Un jeune homme, que je crois instruit, ne s'adressa pas directement à moi, mais à nos amis, pour contester un des fondements les plus incontestables de la Théorie, le classement des êtres exceptionnels ou ambigus que Fourier place comme transitions aux deux extrémités de chaque série. Ce jeune homme affirmait que tous les groupes naturels étaient nettement tranchés, sans liens avec leurs voisins ; il s'appuyait sur l'opinion des naturalistes, qui ne reconnaissent pas, disait-il, d'êtres intermédiaires entre plusieurs catégories.

L'aveuglement des naturalistes n'aurait aucun poids dans une question qui doit se décider non par les livres, mais par l'examen de la nature ; la mission de Fourier n'était pas de se conformer à la routine des savants civilisés, mais de leur ouvrir une voie nouvelle. Au surplus, Buffon a pressenti la classification lumineuse de notre Maître, et dans l'œuvre de Cuvier, que notre jeune adversaire avait apportée, on lui montra, séance tenante, des passages qui impliquaient la Théorie de la gradation continue et de l'enchaînement universel.

A peine fûmes-nous rentrés que mon hôte, M. M. S., grand amateur d'histoire naturelle, courut à sa collection d'oiseaux, et, les tirant des armoires vitrées, il improvisa en les rangeant sur le parquet, une série parfaitement graduée de palmipèdes. Nous y trouvâmes le *cravan*, qui a les pieds du canard et l'encolure de l'oie : c'est la transition incarnée. A côté du *grèbe*, qui commence à se séparer des palmipèdes, car à chacun de ses pieds un doigt devient libre, tandis que les autres sont encore unis par la membrane, se plaçait la *foulque*, dont tous les doigts sont détachés et conservent pourtant les débris de la membrane sous forme de frange ou de festons. La *poule d'eau* n'a plus vestige de membrane, mais ses doigts sont gros encore comme ceux des palmipèdes. Le *râle d'eau*, dernier anneau de cette chaîne, a les doigts menus.

Quelle série merveilleusement nuancée n'eussions-nous pas constatée, si nous avions possédé toutes les espèces, toutes les variétés d'oiseaux aquatiques, au lieu de quelques individus pris dans une collection incomplète et formée au hasard de la chasse ! Malgré les immenses lacunes de cette collection, la série, loi de l'ordre universel, y était visiblement empreinte.

Au surplus, je ne puis assez admirer les civilisés qui ne peuvent élever aucune objection soutenable contre la *loi sériaire*, base de toute la Théorie de Fourier, et qui, lorsqu'on les a fait passer par un enchaînement de raisonnements indestructibles, croient avoir encore le droit de rejeter la Théorie ou de l'admettre à leur fantaisie. Ecoutez donc, Messieurs, ce qui est démontré est démontré, l'évidence s'impose. Vous êtes catholiques, protestants, légitimistes, républicains, c'est fort bon, mais quels que soient vos préjugés et vos dissidences, la question sociale n'a qu'une solution scientifique. Deux et deux font quatre pour tout le monde, l'arithmétique ne consulte pas les sympathies.

Si nos idées ont fait jusqu'à ce jour plus de progrès relatifs parmi les anciens élèves de l'Ecole polytechnique que dans toute autre classe de la nation, c'est que les mathématiciens connaissent le prix d'une démonstration. Ils savent qu'après avoir fait ses preuves elle a droit de cité dans l'intelligence. On prétend que les élèves de l'Ecole ne portent pas dans les questions sociales la même sagacité que dans leurs calculs, on allègue l'empressement avec lequel ils se jetèrent dans le saint-simonisme. C'est précisément là ce qui fait leur gloire. Les doctrines saint-simoniennes étaient infiniment plus près de la liberté, de la justice, de la vérité absolue que les principes admis et pratiqués dans le monde actuel. Quand l'école saint-simonienne se forma, la Théorie de Fourier existait dans ses livres, sans qu'il y manquât une seule pièce, mais la Théorie de Fourier n'était pas connue ; les doctrines saint-simoniennes étaient les idées les plus justes, les plus progressives, les plus sympathiques aux masses souffrantes qui attirassent l'attention publique ; c'étaient les idées les plus avancées du moment, et les hommes d'intelligence et de cœur doivent toujours courir à l'avant-garde.

Je quittai Montbéliard pour Mulhouse, où je passai quatre jours seulement. Mon cours eut lieu à la Bourse, en présence de quatre cents personnes environ ; la salle ne peut en contenir plus. Je trouvai le terrain de Mulhouse assez neuf. L'Alsace est une excellente province phalanstérienne, mais nos amis s'y trouvent disséminés dans les petites localités. Point de groupe très compact, point de centre puissamment organisé, si ce n'est peut-être à C. Mon séjour à Mulhouse, indépendamment de la curiosité qu'il éveilla, de la sympathie qu'il fit naître, des adhésions positives qu'il a déterminées, a eu l'avantage de relier les phalanstériens, de les mettre en contact ; les moissonneurs sont maintenant rassemblés ; s'ils sont forts et persévérants, la récolte sera belle.

Elle sera belle, car la bourgeoisie de Mulhouse est intelligente et sympathique aux classes laborieuses. A Mulhouse, comme à Montbéliard, une distribution de soupes est organisée ; seulement on a cru devoir se passer du concours des dames. La *cabaliste* agit sur elles avec une extrême puissance ; ardentes à se surpasser en dévouement pour les pauvres, on les voyait à Mulhouse apporter de leurs maisons divers assaisonnements qu'elles prodiguaient trop largement à la marmite collective ; chacune d'elles voulait que l'indigent conservât la mémoire de son tour de garde. On conserve en effet la mémoire d'une soupe qui ne put servir à personne, tant la dame de service l'avait affadie en y jetant une masse de beurre. A Montbéliard, la collaboration des dames est toujours en grand honneur. Toutefois, lors de mon passage, un paquet de poivre précipité par excès de zèle dans le potage du pauvre avait donné fort à réfléchir. Voilà quels sont les effets de la cabaliste individuelle et non pas équilibrée par le jeu des groupes.

Au surplus, je me fais ici un peu légèrement l'écho des médisances masculines, et ce que nul ne conteste, c'est qu'à Mulhouse les salles d'asile ont pris, par les soins des dames et des jeunes filles, un développement très remarquable. Bienfaisantes en tout lieu, les salles d'asile étaient surtout nécessaires à une population industrielle, où le père et la mère sont attachés à l'atelier comme à une glèbe. Je visitai une de ces salles, les enfants y sont l'objet de soins touchants ; à défaut d'exercices agricoles, on tient compte jusqu'à un certain point du besoin d'activité si vif à leur âge, en leur ouvrant des jardins et des cours, et en leur faisant exécuter même pendant les leçons, des mouvements réguliers de bras, de mains et de doigts. Fort heureusement, tout

(1) Voir les numéros des 15, 16 et 21 avril.

[illegible] a été [illegible] par la diète avec plusieurs changements qui ont fait perdre à la rédaction de ce document quelque chose de sa forme primitive.

Le passage suivant du paragraphe 3 a été supprimé :

« L'ordonnance du 17 janvier 1820 oblige l'autorité chargée de l'administration de la dette publique de rendre compte chaque année à l'assemblée des Etats du royaume, et assure ainsi à celle-ci ce qui constitue la condition vitale d'une action utile : sa convocation périodique. »

Les paragraphes 4, 5 et 6 du projet d'adresse ont été modifiés comme suit :

« Nous avons la confiance que V. M. ne considérera pas comme un manque de gratitude si, dans le cours de nos délibérations, nous nous occupons d'une manière plus circonstanciée des points des ordonnances du 3 février de cette année, que beaucoup d'entre nous ne croient pas être parfaitement d'accord avec les lois plus anciennes; car, pour que les fidèles Etats de V. M. puissent être pour le trône un appui véritable, pour que nous puissions aider d'une manière efficace V. M. royale dans ses efforts pour le salut et la prospérité de notre chère patrie, ceux que nous représentons doivent avoir l'intime conviction que de même que l'honneur et la force de la couronne, les droits de représentants à nous accordés par notre roi, nous sont chers; et que nous conservons et sauvegardons les uns et les autres comme de précieux joyaux.

» Si la diète, dans le cours de ses délibérations, si V. M. R., par les motifs que dans ce cas la diète lui exposera respectueusement, se convainquent de l'existence de ces divergences entre les lois anciennes et les lois actuelles, nous ne doutons pas que la sagesse et la justice de V. M. R. n'adoptent les mesures propres à conduire à un accord compatible avec la prospérité de la Prusse, prospérité qui repose sur la force du principe monarchique et sur une législation représentative sûre et bien réglée. »

Le vote qui ouvre une ère nouvelle à la diète serait surtout dû à M. d'Auerswald, de Kœnigsberg, s'il faut en croire l'*Emancipation*, dont le correspondant signale avec douleur que plusieurs membres des provinces rhénanes ont déserté leur drapeau.

EXÉCUTIONS DE BUZANÇAIS. — On lit dans le *Censeur de Lyon* :

« L'arrêt de la cour d'assises a été exécuté dans toute sa rigueur. Jusqu'au dernier moment, nous nous étions refusés à le croire, et nous sommes affligés aujourd'hui de n'avoir plus à en douter. Notre sentiment à cet égard, répondait si bien au sentiment public des localités où les faits s'étaient passés, qu'on a vu une députation des principaux propriétaires de ce pays se rendre à Paris pour demander, non pas qu'on fît grâce aux coupables, mais qu'on ne poussât pas la répression vis-à-vis d'eux jusqu'à la rigueur la plus inflexible et la plus extrême. Cette démarche ne surprendra personne; elle a dû être inspirée par une double pensée : pensée de pitié d'abord, pensée de prudence ensuite...

» De prudence; et, en effet, si nous sommes bien informés, le chef de la députation de Buzançais aurait représenté à M. le ministre de la justice que l'impression produite par l'arrêt de la cour d'assises de Bourges, que ces condamnations aux travaux forcés remplissaient suffisamment le but d'intimidation que la société doit chercher quand elle punit; qu'il n'était pas nécessaire, pour frapper les esprits, de faire tomber trois têtes; que ce triple supplice laisserait de profonds souvenirs et peut-être des pensées de vengeance dans plus d'un cœur; que les circonstances pouvaient encore être difficiles l'hiver prochain, que de nouveaux désordres pouvaient éclater, et qu'il était sage, en prévision de ces redoutables éventualités, de ne pas paraître avoir déclaré aux malheureux que la faim avait égarés, ou qu'elle pouvait égarer encore, une guerre d'extermination. »

— Sur le rapport de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, le roi vient de rendre une ordonnance portant que les provenances des pays suspects de peste ne seront plus rangées que sous le régime de la patente nette ou de la patente brute.

— M. Thil a été nommé président, et M. le vicomte d'Haussonville secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire.

— La commission de la Chambre des pairs chargée d'examiner le projet de loi relatif aux pensions civiles a nommé pour son président et pour son rapporteur M. le comte de Ham.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux terrains domaniaux usurpés a nommé M. le comte de Gasparin pour son président, et M. le marquis de Maleville pour son rapporteur.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au nouveau régime des prisons s'est assemblée et a entendu le rapport de M. Bérenger (de la Drôme).

— Le *Moniteur algérien* du 15, que nous recevons aujourd'hui, confirme la nouvelle de la prise de Bou-Maza.

— Pie IX, touché profondément de la misère de l'Irlande, a ouvert une souscription pour venir au secours de ce malheureux pays.

— M. Forth-Rouen, chef de la nouvelle mission de Chine, parti avant-hier de Cherbourg pour sa destination, a reçu l'ordre de relâcher à Lisbonne, à l'effet de remettre à M. de Varennes, notre ambassadeur auprès de la reine dona Maria, les instructions nécessitées par les circonstances.

L'ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DE ROUEN. — On lit dans le *Journal de Rouen* : « L'état de la jeune femme si cruellement blessée il y a huit jours, lors de l'accident arrivé sur le chemin de fer de Paris, commence à s'améliorer d'une manière sensible. Mme Debruf peut maintenant prendre quelques légers aliments, et tout annonce qu'elle obtiendra une guérison bien lente sans doute, mais qui paraît assurée.

» Quant aux autres personnes qui ont eu à souffrir de fractures très graves, leur mal suit la marche ordinaire, et leur état éprouve aussi un commencement d'amélioration. »

LE PRINCE OSCAR DE SUÈDE EN FRANCE. — On lit dans la *Sentinelle de la marine* sous la date de Toulon, 17 avril : « Hier, à 10 heures, le prince Oscar de Suède, duc d'Ostrogothie, est descendu à terre accompagné seulement de son aide-de-camp, et s'est rendu directement, sans cérémonie aucune, et l'on peut dire *incognito*, à l'hôtel de la préfecture maritime, où l'a reçu M. le vice-amiral Baudin, préfet. S. A. R. a accepté un appartement dans cet hôtel pour le peu de jours qu'elle se propose de passer à Toulon.

» Sans plus de cérémonie, le prince Oscar a voulu visiter notre bel arsenal maritime, conduit par M. l'amiral Baudin et accompagné du ministre, du consul-général, du vice-consul de Suède, et de quelques fonctionnaires qui se sont réunis au cortége dans l'arsenal. Entré à une heure dans ce vaste établissement, qu'il a examiné avec beaucoup d'attention dans tous ses détails, le prince n'en est sorti qu'à cinq heures. Il est resté une heure et demie dans la salle des modèles.

» M. le comte de Lœvenhielm, ministre plénipotentiaire de Suède, a fait accepter au prince Oscar un dîner; il l'a donné hier à l'hôtel de la Croix-de-Malte, où il est logé : M. l'amiral Baudin; M. Galinier, commandant le département du Var; M. Folsch, consul-général de Suède à Marseille; M. Mauric, vice-consul à Toulon; MM. le préfet du Var, le sous-préfet et le maire de Toulon, quelques autres fonctionnaires, en tout 15 ou 20 personnes ont assisté à ce dîner.

» A l'issue du dîner le prince s'est rendu au théâtre. »

LES TITRES DE NOBLESSE. — On lit dans la dernière livraison des *Guêpes*, intitulées : les *Guêpes au Salon* : « M. de *** demande une [illegible] à cette société?

» Pourquoi, puisque le public aime tant les jours réservés, ne fixerait-on pas un jour par semaine où on payerait un prix quelconque? Il serait juste que l'on donnât également à la société des artistes ce revenu qui leur appartient incontestablement, puisque c'est la réunion de leurs travaux qui attire le public. »

Le reste de ce joli volume est consacré à une appréciation du Salon de 1847, illustrée par Bertall.

UNE COMÈTE a été aperçue au commencement du mois de mars dernier, aux Etats-Unis; elle paraissait s'approcher très vite de son périhélie, c'est-à-dire du point de son orbite le plus rapproché du soleil. « Il résulte d'observations faites à l'observatoire de Cambridge, dit à ce sujet le *Courrier des Etats-Unis*, qu'elle était, le 4 mars, près de l'étoile Sigma d'Andromède. Sa queue est à peine perceptible à l'œil nu, quoiqu'elle ait une longueur de six millions de milles, et qu'elle s'avance avec une vitesse d'un demi-million de milles par jour. La vue de la comète, aperçue à travers un télescope de grandeur suffisante, offre un vif intérêt, à cause de l'augmentation rapide de sa grandeur et de son éclat, et des changements fréquents de sa forme. Sa distance de la terre était, le 16, d'environ quatre-vingt millions de milles. Elle atteindra à son périhélie le 30 mars, époque à laquelle sa distance du soleil sera moins grande que la vingtième partie de la distance moyenne de la terre; la vitesse de sa marche sera alors de onze millions de milles par jour. Elle restera seulement deux jours au sud de l'écliptique et en passant les nœuds ou points d'intersection de son orbite avec l'écliptique, elle touchera de très près la ligne de jonction du soleil et de la terre. »

TROIS SUICIDES ont fatalement marqué la journée de dimanche, à Paris.

A l'entrée des Champs-Elysées, une femme d'un âge mûr s'est élancée dans la Seine. Sa misère et celle de ses deux filles l'avaient portée à cet acte de désespoir. Elle a été sauvée, grâce au dévoûment d'un garde municipal.

Une scène à peu près pareille s'est passée au Pont-Marie. La fille unique d'un riche négociant du quartier des Lombards a voulu se noyer pour échapper à un mariage qui lui déplaisait. Mais l'amour de la vie a pris le dessus; elle s'est cramponnée à un des anneaux du quai et a attendu l'arrivée des mariniers.

Un chasseur d'Afrique, qui s'est précipité dans la rivière du haut du pont d'Arcole, a disparu sans qu'on pût venir à son secours.

UNE RÉSURRECTION. — Une feuille d'Argovie rapporte qu'à Langenthal un jeune homme étant mort, tout fut préparé pour l'enterrement. Le cercueil cloué était exposé devant la maison mortuaire, lorsque des passants crurent entendre des gémissements partir de la bière. On avertit les parents du défunt, qui firent ouvrir le cercueil. Hélas! il était trop tard; le malheureux venait d'expirer, cette fois sans retour. Réveillé de sa léthargie, il avait tenté de forcer le couvercle du cercueil; il avait rongé l'extrémité de ses doigts; sa figure et ses cheveux avaient un aspect effrayant. (*Courrier d'Alsace.*)

POUR MES ENFANTS! — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Un pauvre diable, dont la figure honnête inspire tout d'abord l'intérêt, comparaissait aujourd'hui devant la police correctionnelle (6e chambre), sous la prévention de mendicité en s'introduisant dans les maisons. Il est étranger, se nomme Jean Heinrich, et exerce la profession de terrassier.

M. le président : Vous avez mendié en vous introduisant dans les maisons; c'est un délit grave.

Le prévenu : Je suis terrassier, et le mauvais temps m'avait enlevé mon ouvrage. J'ai quatre enfants qui n'avaient pas de pain; alors je suis entré dans une boutique pour expliquer ma malheureuse position; je tremblais, j'étais tout honteux, je pleurais bien fort. On m'a donné quatre sous... ça faisait un sou de pain pour chacun de mes

---

en leur enseignant le français, on n'a pas eu la mesquine pensée de détruire en Alsace la langue allemande; on n'a pas entrepris cette lutte impossible contre les habitudes, les traditions de la race. On n'a pas voulu enlever aux Alsaciens ce privilége de servir de transition entre deux langues, entre deux littératures, de lien entre deux grands peuples faits pour une commune destinée.

Livré à lui-même, l'enfant de Mulhouse parle allemand; le français est, pour lui, une espèce de latin qu'il prononce encore d'une manière un peu teutonique. Pour servir de lien entre deux peuples, il faut être compris de tous les deux, et les petits Mulhousiens n'ont pas encore atteint ce double but. Je sais, pour ma part, qu'après leur avoir entendu chanter des vers allemands, je les vis changer d'exercice, regarder au plafond, au plancher, à droite, à gauche, en prononçant des paroles que je croyais toujours allemandes; c'étaient celles-ci :

> Che r'carte en haut,
> Che r'carte en pas,
> Che r'carte à troite,
> Che r'carte à coche, etc.

C'était du français. Je ne le reconnus pas mieux quand ils désignèrent les parties de leur corps en chantant : *Foissi ma champe, foissi mes choues.*

La dame qui dirigeait l'établissement me parut admirable de douceur, et défrichait très patiemment un sol ingrat. Au surplus, s'il était difficile de donner immédiatement à des Alsaciens l'accent de Blois, l'institutrice avait merveilleusement réussi en tout ce qui dépend de l'intelligence et du cœur. Elle était bien douée du familisme spirituel de la maternité collective. Par ses soins, des morceaux de carton ronds, ovales, carrés, en losanges, en trapèze avaient été découpés de manière à donner aux enfants une idée de toutes les formes. Chaque pièce présentait de chaque côté une couleur différente. Lorsque la petite assemblée avait bien désigné l'un de ces objets par sa couleur et par sa forme, la pièce désignée était fixée au mur à l'aide d'un clou, et tournait au milieu des applaudissements comme un soleil d'artifice. Les enfants semblaient heureux. Ils travaillent déjà, et des chaussettes de bourre de soie, remplissant des paniers, attestaient l'activité des petites filles.

Les salles d'asile, si utiles, si indispensables à la classe laborieuse n'ont pas été adoptées par l'opinion publique sans quelques combats. On a reproché d'abord à cette institution de briser les liens de famille. Apparemment, pendant le séjour des parents à l'atelier, au lieu de confier les enfants d'ouvriers à des surveillantes pleines de vigilance et de douceur, il valait mieux les laisser dans la masure paternelle exposés au feu, aux instruments tranchants, à la chute des meubles, à la morsure des animaux; il valait mieux encore les empoisonner avec de l'opium, comme en Angleterre pour obtenir une tranquillité et un sommeil voisins de la mort. Aujourd'hui, les objections sont vaincues, la salle d'asile est populaire; mais, comment les personnes bien intentionnées qui la patronent activement, peuvent-elles diriger contre le phalanstère l'accusation portée naguère contre elles-mêmes : vous détruisez la famille? En harmonie, le séristère des poupons et bambins n'est pas comme la salle d'asile isolé du domicile paternel; en harmonie, les pères et mères ne sont pas comme nos ouvriers assujettis à de longues séances de travail qui les empêchent de visiter leur progéniture. Il y a plus : dans le phalanstère les réunions composées d'enfants presque exclusivement sont exceptionnelles. En songeant à l'éducation dans le phalanstère, nous ne devons pas nous représenter des salles remplies d'écoliers, parqués par âge et par sexe. Dans l'éducation naturelle ou harmonienne, on rallie autant que possible les enfants à toutes les industries; ils y exercent d'abord des fonctions minimes jusqu'à ce que leur habileté développée par un légitime amour-propre leur permette de prétendre à des emplois plus relevés. Une série de travailleurs artistiques, industriels ou agricoles admet à la fois l'homme, la femme et les enfants. Votre fils et votre fille se forment en travaillant avec vous, sous vos yeux, et ceux qui absolvent la salle d'asile de cette vieille accusation *la famille est détruite*, doivent en absoudre à plus forte raison le phalanstère. »

Toutes les sympathies acquises à la salle d'asile, nous les revendiquerons bientôt pour une œuvre plus complète, et ces sympathies sont à peu près unanimes. Un prélat, Mgr de Cambrai, a dissipé, dans un mandement qui lui fait grand honneur, les derniers scrupules que les âmes pieuses pouvaient conserver contre l'asile. La conclusion seule de Mgr est inacceptable. Il pense que cette institution fructifiera surtout sous la direction des religieuses; l'erreur est funeste. Nous honorons le dévouement des religieuses et les respectons assez pour trouver en elles le germe et l'image du *corps vestalique*; mais, quand la société présente une image d'harmonie, elle la donne mêlée de beaucoup d'ombres. S'il y a chez la sœur de la foi, de l'abnégation, du courage, si elle est la cheville-ouvrière de presque toutes les associations de charité, la médaille n'est pas sans revers. L'éducation du religieux et de la religieuse les porte nécessairement à exiger des enfants une foule de pratiques matérielles qui ne contribuent à former ni leur intelligence ni leur cœur. La dévotion sincère ou simulée devient un titre à leur préférence. Ensuite, la virginité, qui donne tant de charmes aux premières années de la jeunesse, devient dans les années qui suivront un fardeau et une amertume. Ou la religieuse est froide, incomplète, et alors qu'espérez-vous d'une pareille femme? Ou sa nature est aimante; si elle la comprime, si elle résiste héroïquement à la voix du cœur, la souffrance habituelle envenimera son caractère. Pour diriger des enfants qui vivront dans le monde, il ne faut pas nourrir, exalter en soi l'horreur du monde. Pour accepter cette petite famille sans réserve, il faut avoir été mère ou pouvoir l'être.

Sauf exceptions rares, la religieuse qui veut gagner le ciel en se mortifiant voudra mortifier ses disciples avec elle; point de raffinement, point de coquetterie, pas même de recherche hygiénique; les jeunes filles confiées à sa garde iront deux à deux par les rues, pleines de raideur et dans un costume qui est, comme le plain chant, le défi porté au sentiment de l'art. Il y a tel pensionnat religieux où les écolières, au mois de mars, pour faire plaisir à Dieu, se tiendront à l'ombre; au mois de juillet, toujours pour honorer Dieu, elles devront chercher le soleil. J'ai vu quelquefois une jeune fille qui paraît quatorze ans, qui en a vingt; elle fut élevée par charité chez des religieuses de Lorraine. La même maison recevait des pensionnaires payantes. Les filles adoptives de la charité vivaient des restes laissés par leurs condisciples, et travaillaient pour le bien du couvent depuis cinq heures du matin jusqu'au soir. Comme leur aiguille était assez lucrative, elles ne la quittaient pas, et, vu la pétulance du jeune âge qui les portait, en l'absence d'un autre exercice, à faire un bruit incommode avec leurs pieds, une machine de fer blanc rendit bientôt leurs pieds immobiles. La jeune fille dont je parle a les jambes torses. Les plus favorisées de ses compagnes n'ont gagné au couvent que des humeurs froides, par suite du travail excessif, de la nourriture insuffisante et de l'imprévoyance avec laquelle on avait placé leur dortoir au-dessus d'une fontaine.

Je ne renvoie pas la responsabilité de ces faits aux religieuses, mais à l'institution monacale telle que nous l'avons conservée, malgré deux révolutions faites au nom de la liberté. La religieuse ne peut pas attacher grande importance au bien-être des autres, quand elle fait bon marché du sien et mesure son mérite à l'intensité de ses souffrances. Dans les ordres austères elle se martyrise avec une énergie digne d'un meilleur emploi. Voici quelques renseignements sur le régime suivi par les religieuses trappistines à l'abbaye de Mondaye. C'est une sœur qui parle (1).

« Toutes les religieuses couchaient vêtues de leurs habits qu'elles » portaient au chœur. Elles souffraient toutes les horreurs de la plus » affreuse pauvreté, jusqu'à la vermine. Je puis dire, d'après ce que » j'en ai éprouvé, et je pense qu'on n'aura pas de peine à me croire, » que c'est une très dure pénitence.

» ..... Depuis Pâques jusqu'à l'Exaltation de Sainte-Croix (cinq mois), » excepté les vendredis et veilles des fêtes, les religieuses dînaient et » faisaient une légère collation le soir, mais depuis l'Exaltation jusqu'à » Pâques (sept mois), elles ne faisaient *qu'un seul repas*. Je crois » que c'était à deux heures d'après-midi. Voici les mets : du pain bis, » des légumes mal préparés, des fruits, point de beurre. En entrant » dans le réfectoire, l'odeur fade de ces mets aurait suffi pour faire » bondir le cœur à des personnes qui auraient moins aimé la pénitence » que les religieuses trappistines... La lectrice commençait la lecture.

---

(1) *Sœur Sainte-Marie Bénédictine.* — Caen, imprimerie de B. de Laporte. Ouvrage très instructif.

M. le président : Profitez de votre séjour au dépôt pour vous adresser à l'administration, qui vous procurera les moyens de retourner dans votre pays.

— J'aurai faim en Allemagne comme à Paris, ajoute tristement le prévenu en baissant la tête.

RÉCOLTE DES CÉRÉALES, EN 1846, AUX ÉTATS-UNIS. — Les quantités de céréales récoltées sur le sol de l'Union, en 1846, s'élèvent en totalité à 821 967 600 boisseaux (le *bushel* ou boisseau américain équivaut à environ un tiers d'hectolitre), d'une valeur ensemble de dol. 532 551 676, conformément au prix-courant du 1er décembre, et répartis comme suit :

Avoine.........	179 328 800	boisseaux,	valant dol.	69 567 410
Orge...........	5 676 600	—	—	5 434 343
Seigle.........	29 893 500	—	—	23 465 642
Blé............	147 202 800	—	—	121 011 891
Maïs...........	459 666 900	—	—	314 871 820

Dans cet état n'est pas comprise la production des autres denrées servant à l'alimentation, telles que riz, poids, fèves, etc., qui s'est aussi élevée à des quantités considérables : la récolte du riz, par exemple, a atteint, l'année dernière, 97 751 500 livres, d'une valeur de dol. 5 786 485.

La moyenne des récoltes de 1845 et 1846 en céréales donnait un chiffre un peu plus élevé que celui de l'année dernière : cette moyenne est de 824 717 700 boisseaux.

La consommation intérieure des Etats-Unis n'est que de 200 millions de boisseaux, soit environ 15 boisseaux par tête, auxquels il faut ajouter les quantités nécessaires pour les semences, les besoins de fabriques, distilleries, brasseries, etc., montant à un peu plus de 400 millions de boisseaux, dont seulement 7 millions de froment.

Les récoltes, en Europe, pour l'année 1845, ayant été bonnes, l'exportation n'avait pas pris de grands développements, et il restait au commencement de l'année dernière des quantités considérables de céréales, soit environ 110 millions de boisseaux, répartis comme suit : Blé, 14 077 000. — Seigle, 5 624 000. — Maïs, 91 millions, — et 948 millions de riz.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

Grande nouvelle ! Les vers se sont mis au théâtre des Funambules. A la langue des coups de pied a succédé la langue des Dieux. Pour échapper au sommeil qui s'est emparé de vous aux vers de M. Latour ou de M. Hip. Lucas dans les stalles de l'un ou de l'autre Théâtre-Français, vous vous sauvez bien loin, vous entrez au théâtre de Pierrot, là vous retrouvez encore les impitoyables rimes que vous vouliez fuir, la phrase filandreuse qui vous agaçait les nerfs. — La comédie des Funambules s'appelle *Refusée*, parce qu'elle a, dit-on, été repoussée par le Théâtre-Français auquel elle était destinée, et on l'attribue à l'un des célèbres critiques du siècle.

— Certain feuilletoniste, gai de sa nature comme un hibou, bien qu'il porte le nom d'un autre oiseau moins triste de caractère sinon de plumage, s'est mis hier dans une terrible colère à propos du Théâtre-Français. L'aréopage de la rue Richelieu aurait-il refusé quelque comédie de sa façon ou raillé quelque peu ses anecdotes d'almanach racontées en style de grammairien ? Non pas. Un jeune écrivain, un poète, vient d'obtenir sur le Théâtre-Français « un succès prodigieux, mais déplorable au point de vue de la morale. » En vérité, nous ne nous serions jamais douté que la morale était en question dans cette ravissante symphonie d'amour. Quant aux cris de douleur, d'assassinat et d'empoisonnement que l'on entend çà et là dans le *Poète* et assez mal à propos, ce sont des dissonnances qui troublent quelque peu l'harmonie de l'œuvre, mais qui ne peuvent d'autant moins changer le caractère que la fausseté de toute cette partie est évidente. La pièce est tout entière dans cet amour ardent, pur, juvénile des deux amants, dans ce duo d'amour qu'ils chantent pendant les cinq actes, et que Mlle Judith a interprété d'une manière si délicate et si naturellement idéale. M. J. T. annonce qu'il reviendra sur l'œuvre « monstrueusement excentrique » de M. J. Barbier. Nous égaierons nos lecteurs d'extraits de cette déclamation des rides contre la jeunesse et la beauté ; de la poésie des bonbons et de l'*Almanach des Muses* contre la poésie du cœur ; du moralisme effréné d'un coupletier graveleux contre les chastes épanchements d'un virginal amour.

... dans cette pièce. Mlle Annah Chéri, MM. Ferville et J. Deschamps la secondent merveilleusement. — Demain, aux Variétés, un vaudeville en quatre actes, dont le principal rôle sera rempli par Bouffé.

— On annonce la concession d'un nouveau privilége dramatique sous le nom de *Théâtre Etranger*. Cette entreprise serait consacrée spécialement à l'exécution des ouvrages dramatiques étrangers, de différentes langues. L'année théâtrale ne serait que de six mois et comprendrait : quinze représentations allemandes, quinze représentations espagnoles ; quinze représentations anglaises et quinze représentations italiennes.

Chambre des Députés.

Séance du 21 avril. — Présidence de M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Rémusat, relative aux députés fonctionnaires publics.

M. PAILLET. Messieurs, les épreuves successives, disons-le, les échecs que cette proposition a traversées et subis plusieurs fois déjà sans que rien ne l'arrête, nous prouvent que c'est là une question toujours neuve. On a dit plusieurs fois qu'elle avait été enterrée... Oui, elle a été enterrée et vivante même, car elle reparait à nos yeux pleine d'existence et de force. (Très bien ! très bien !)

Pour moi, la proposition de l'honorable M. de Rémusat se justifie d'elle-même par ce que j'appellerai l'un des principes les plus élémentaires de notre droit constitutionnel.

Ce principe, c'est qu'il faut que le gouvernement constitutionnel tire sa force de l'autorité morale de la Chambre.

S'il arrivait un évènement que nous éloignons de tous nos vœux et de toutes nos espérances, mais que la législature a prévu dans la loi de régence, qui ne comprend ce que le pouvoir aurait à emprunter de force à la popularité du parlement pour triompher de ces difficultés qu'il ne faut pas exagérer, mais qui sont inséparables de ces situations transitoires. (Sensations prolongées.)

On a fait une objection tirée du respect qu'on doit au corps électoral.

L'objection n'est pas sérieuse, tout le monde le comprend ; il faut en France défendre l'électeur lui-même contre certains entrainements et certaines influences.

Tenez, messieurs, je ne connais pas de guide plus sûr que le bon sens. J'en ai vu la preuve précisément dans l'élection à laquelle j'ai dû le périlleux honneur de parler à cette tribune. Je causais avec un électeur des affaires électorales ; il me disait : Monsieur, on ne sert pas bien deux maîtres à la fois. Et puis il développait sa proposition, lui aussi. (Rires d'approbation dans toute la salle.) Il me développait son opinion, dont le résumé était qu'il n'est pas bon que le député se trouve placé entre le devoir hiérarchique, qui n'est à proprement parler que le devoir du fonctionnaire envers son supérieur, et puis le devoir du député, qui consiste à examiner, à discuter, à voter les propositions du gouvernement et même à les combattre. (Vive approbation.)

Il procédait ensuite par interpellations, supposant, à tort peut-être, que j'en savais plus que lui. « Mais, ajoutait-il, comment se fait-il donc que ces hommes qui ont de grandes places puissent les abandonner pendant six mois ? Ils ont donc conscience qu'ils ne sont pas bien nécessaires chez eux ? » (Hilarité générale.)

Il est des gens plus matériels dans leur pensée, et qui demandent pourquoi ce traitement est payé en l'absence des titulaires qui ne font pas leur office (très bien !) car cela établit une grande inégalité entre les divers membres de cette Chambre, puisque les députés fonctionnaires ne perdent rien en négligeant leurs fonctions, tandis que les députés non fonctionnaires ne peuvent venir dans cette enceinte qu'au détriment de leurs propres affaires. J'avoue que c'est encore là une objection de mon électeur, à laquelle je n'ai rien eu à répondre. (Hilarité générale. — Approbation marquée aux extrémités.)

Si la proposition était prise en considération, si elle devenait loi de l'Etat, tout le monde y gagnerait ; la Chambre des députés y gagnerait en voyant s'accroître son influence morale dans le pays ; l'administration y gagnerait en reprenant des fonctionnaires distingués, éminents, dont elle a besoin, qu'il lui faut chaque jour, et le ministère y gagnerait lui-même, et l'Etat serait plus libre, car il n'aurait pas la douleur de s'entendre reprocher, avec plus de vraisemblance sans doute que de vérité, ce qu'il a appelé, modestement, l'abus des influences. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

M. DE LARNAC. Je ne viens point répondre au discours de l'honorable préopinant.

... puissante de M. le ministre des affaires étrangères fait quelquefois peur... (Nouvelle interruption. — Dénégations diverses.)

Quant à nous, Messieurs, membres de l'opposition, nous venons dire hautement ce qu'il y a à faire, et nous disons aussi que le moment est venu pour agir. La question ainsi posée ne peut laisser de doute à personne, et c'est sur ces deux points que je demande à ajouter quelques considérations à ce qui a été déjà dit.

Savez-vous ce qui arrive quand on nomme un fonctionnaire député ? Les autres magistrats ou fonctionnaires ont un surcroît de travail ; ils s'en plaignent et ils ont raison, car de la sorte votre administration est affaiblie de jour en jour davantage.

Savez-vous ce qui se passe encore ? L'inquiétude se manifestera parmi les émules des fonctionnaires élus, parce que les hommes qui sont élus ont seuls un immense avantage pour l'avancement.

Cela est très mauvais pour les autres. (C'est vrai ! c'est vrai !) Cela, au fond, est très mauvais pour le pouvoir, car le député fonctionnaire est trop indépendant comme fonctionnaire, et pas assez comme député. Mais ce n'est pas tout : tous les avantages sont pour les colléges qui nomment des fonctionnaires. (Murmures au centre.)

Quant à la question de cabinet, je l'avoue, j'ai admiré, il y a quarante-huit heures, la facilité avec laquelle M. le ministre de l'intérieur faisait de tout une question de cabinet... M. Duchâtel autrefois n'était pas aussi fier, alors il se montrait sobre de ces sortes de bravades. Quelquefois M. Guizot, emporté par les élans de son éloquence, invoquait alors les majorités compactes, et déclarait tout ministère impossible qui ne s'appuyait pas sur des majorités semblables ; et quand la majorité se déclarait chétive, douteuse et rechignée, on s'en congratulait, et l'on se contentait de peu, n'ayant pu avoir davantage. (On rit.)

Si cette réforme est si capitale, si elle doit entraîner des conséquences aussi radicales, M. le ministre de l'intérieur n'en voudra à aucun prix... Loin de là, le ministre a dit à la tribune, il y a quarante-huit heures : « J'avoue que le nombre des fonctionnaires ne doit pas s'élever au-delà d'une certaine limite. »

Comment M. le ministre l'entend-il ? Ils sont ici les deux cinquièmes de la représentation. Sont-ils dans le pays les deux cinquièmes de la population ? Evidemment non. La limite est donc dépassée.

Et quant à l'occasion d'une destitution éclatante, nous entendons M. le ministre des affaires étrangères nous dire qu'on ne peut pas être tout à la fois dans l'armée qui défend la place et dans celle qui l'attaque. Quelle confiance, je le demande encore, pouvons-nous placer dans les députés fonctionnaires ?

Et en effet, depuis trois mois qu'a fait la Chambre ? Rien ou presque rien ; elle a pris trois, quatre et cinq jours de vacances par semaine. Je sais bien que cela ne tient pas seulement à la Chambre, et que cela tient au gouvernement, qui a de son côté abandonné tous les problèmes, qui a renoncé à les résoudre, qui n'a rien fait non plus. Tout cela, messieurs, est le symptôme de la paresse, jointe à l'envie de conserver sa position. (Adhésion aux extrémités.)

Il y a quinze jours, il y a un mois, une question importante s'est présentée : elle a produit un certain mouvement ; mais voyez comment on l'a accueilli : on a cherché à le comprimer par des injures : le nouveau parti amené dans cette Chambre par les élections dernières a été attaqué au dehors de cette enceinte, parce qu'on le supposait favorable à la question de la réforme parlementaire : on a appelé les conservateurs intrigants. (Oui ! oui ! c'est vrai !)

M. DE CASTELLANE, vivement. Je demande la parole. (Longue agitation.)

M. BILLAULT. Quant à l'opposition, elle assiste à ce spectacle gouvernemental sérieusement ; elle regarde avec curiosité les conservateurs progressistes, qui n'ont pas, dit-on, ce qu'il faut pour planter leur drapeau dans cette enceinte. Qui sait si des talents nouveaux ne se révèleront pas ?

Nous n'avons pas la pensée que les conservateurs progressistes se fassent de l'opposition comme nous ; nous n'avons pas cet espoir ; mais nous ne pouvons pas accepter qu'on leur fasse de l'opposition un tableau fantastique, qu'on leur dise que, s'ils quittent la majorité, ils seront désirés par l'autre côté de la Chambre (on rit) ; c'est de l'exagération pure. (Nouvelle hilarité.)

Nous ne demandons pas que ce parti renverse le cabinet. Nous ne lui demandons qu'une chose, c'est qu'il force le cabinet à agir ; c'est qu'il force le cabinet à marcher. (Très bien ! très bien !)

Ce parti est le maître de la situation maintenant. Je suis charmé d'avoir provoqué des explications qui nous éclaireront sans doute sur leurs intentions. Ils ont à prendre un parti. Quant au nôtre, il est tout tracé : appuyer toute réforme de quelque part qu'elle vienne, combattre tout mal où nous le rencontrerons. (Très bien ! très bien !)

» Alors deux religieuses de chœur, chacune de leur côté, servaient de
» la soupe dans des vases de bois ronds sans rebords... Le pain était
» pesé... Pendant le repas, la supérieure sonnait deux ou trois fois
» une petite clochette : c'était pour la recollection. A l'instant, la lec-
» trice cessait la lecture, et toutes les religieuses cessaient de manger.
» Elles ne mâchaient ni n'avalaient même pas le morceau qu'elles
» avaient dans la bouche, et elles demeuraient immobiles, l'esprit
» élevé à Dieu, pendant quatre à cinq minutes, après lesquelles la
» supérieure sonnait la clochette pour annoncer de reprendre la lec-
» ture et de continuer de manger...

» Les cellules... contenaient pour tout meuble un lit. Voici sa for-
» me : deux planches jointes ensemble, portées sur une monture faite
» en tréteaux, de la hauteur d'une chaise ; sur ces planches il y avait
» un oreiller de paille... et une couverture de bourre.

» Toutes les *victimes* (expression des constitutions), en entrant dans
» leur cellule se mettaient à genoux devant cette couche de péniten-
» ce, pendant l'espace de sept à huit minutes, après lesquelles on son-
» nait la cloche. A l'instant même, elles ôtaient leurs souliers, et, ac-
» cablées sous le poids de leurs fatigues et de leurs souffrances, vê-
» tues de leurs habits, elles se couchaient, pour se reposer quelques
» heures, sur ce lit de bois, et se couvraient avec cette couverture de
» bourre, tant les jours de la plus grande chaleur en été, que les jours
» de la plus grande rigueur du froid en hiver. — D'après l'expérience
» que j'en ai faite, j'ajouterai que cette pénitence du coucher n'est pas
» la moindre entre toutes les autres. Je m'étais exercée dans le monde
» à la pratique d'une partie des pénitences que l'on pratiquait dans
» cet ordre. J'avais couché sur des planches nues : en ce temps-là, ma
» tête étant bien garnie de cheveux et ma chambre étant moins froi-
» de, je n'en avais point ressenti de bien grandes incommodités. Mais,
» à Mondaye, après que l'on m'eût coupé les cheveux, l'hiver étant ex-
» trêmement rigoureux, j'éprouvai dans les muscles et dans les mem-
» branes des douleurs rhumatismales incroyables, mais spécialement
» dans la tête. La force de la douleur m'ayant fait carier les dents, je
» fus obligée d'en faire arracher dix-sept, et, depuis vingt-trois ans
» que je suis sortie de la Trappe, j'ai toujours, dans l'hiver et les
» temps rudes, ressenti ces douleurs, mais moins vivement.

» A minuit, les jours de fête, et je crois que c'était à une heure les
» autres jours, une des religieuses... venait au dortoir sonner une pe-
» tite clochette. Incontinent, les victimes se levaient, mettaient leurs
» souliers et se rendaient au chœur. »

Les détails qui suivent sont pleins d'intérêt. On y verra que les inventeurs de ces rigueurs monastiques appréciaient assez justement la nature de l'homme et devinaient la Théorie passionnelle de Fourier. Ils sentaient que la société, que la formation des groupes répand le charme sur les travaux ; mais, s'ils étudiaient ces attractions, c'était uniquement pour les combattre.

« Quand le temps était beau... (les religieuses) allaient travailler à
» la terre.... Elles marchaient toujours les yeux fixés vers la terre,
» *les unes derrière les autres et jamais deux ensemble*. Quand elles
» allaient dans le cloître, elles marchaient de la sorte contre le mur...
» Arrivées au lieu que la supérieure leur avait marqué, elles s'y li-
» vraient au travail sans relâche. Elles ne se reposaient que le
» temps de la recollection, et elles ne portaient jamais les yeux sur
» aucun objet étranger à leur ouvrage....— Quand il pleuvait ou quand
» le temps était peu favorable pour travailler à la terre, elles s'occu-
» paient, les unes à coudre des habits, les autres à tricoter, mais
» elles ne faisaient aucun ouvrage d'agrément qui pût les distraire....
» Elles étaient rangées tout autour de l'ouvroir, *la face tournée vers*
» *les murs, de sorte qu'elles étaient toutes dos à dos*. Leurs siéges
» étaient de petits tabourets de bois...; ils avaient trois pieds et
» avaient été sciés au bout d'un arbre, tout simplement, sans autre
» travail de menuiserie.— Pendant le travail, soit dans le jardin, soit
» dans l'ouvroir, la supérieure ou celle qui régissait à sa place frap-
» pait un petit coup de ses mains ou sonnait une petite clochette, je
» crois que c'était à toutes les demi-heures : c'était la recollection.
» Toutes les religieuses incontinent restaient dans la même position
» qu'elles étaient au coup frappé, recueillies en Dieu, sans faire au-
» cun mouvement, jusqu'au second coup qui annonçait de continuer
» le travail.

» ... Les religieuses gardaient un silence perpétuel... Elles ne par-
» laient aux supérieurs que rarement... Elles devaient d'abord, en
» les abordant, les saluer d'une profonde révérence, se mettre à ge-
» noux, et placer l'index sur les lèvres. S'ils disaient : *Benedicite*, la
» religieuse répondait : *Dominus*, et s'exprimait. Mais s'ils lui fai-
» saient signe de s'en aller, elle devait se lever aussitôt, et s'en aller
» aussi contente, quel que fût le motif qui l'eût conduite à leurs pieds,
» que s'ils lui eussent accordé une longue conférence.

» ... Toutes les religieuses étaient infirmes, toutes souffraient dans
» tout le corps. La supérieure et la sous-prieure, entre autres infirmi-
» tés, boitaient, et, quoique selon le cours ordinaire de la nature, elles
» n'atteignissent pas encore le midi de leurs années, elles semblaient
» déjà toucher à leur couchant. La maigreur de toutes ces victimes et
» leurs faces cadavéreuses annonçaient leur vie languissante. Cepen-
» dant, un saint courage les animait... Leurs fatigues étaient excessi-
» ves..., au point que j'en ai vu, oui je dis vu, dormir debout en
» chantant la sainte messe et en marchant dans [illegible] — J'ai vu
» une religieuse qui, aux portes de la mort [illegible] aux prises avec elle,
» semblait vouloir la vaincre pour prolonger ses souffrances... Un
» jour, dans les efforts d'un saint courage, [illegible] victime [illegible] d'une
» force surnaturelle, après avoir assisté au chapitre [illegible] re-
» ligieux... fut frappée de la mort... pendant [illegible] de
» l'office du jour. Ces cas n'étaient pas rares [illegible] dans
» cette maison. Elle tomba, on la porta dans [illegible] respi-
» rait encore. On la monta à l'infirmerie, et le [illegible] on l'ex-
» posa morte dans le chœur, selon les cérémonies ordinaires. J'ai en-
» core vu exposer de la sorte une autre religieuse et deux novices. »

Ceci se passait en 1824. Sur les réclamations de plusieurs évêques, alarmés de la mortalité qui décimait la communauté, la règle fut mitigée. Mondaye n'est plus habitée par des trappistes, mais l'ordre existe ailleurs presque aussi féroce comme lui-même. Voilà l'idéal de la vie monastique. Celui qui l'admire, qui s'en rapproche, est incapable de former des hommes ou des femmes pour la société d'aujourd'hui.

Est-ce à dire qu'il faille détruire les couvents, comprimer l'amour de la macération, méconnaître la liberté des personnes qui veulent jeûner, saisir la discipline et porter le cilice ? Oh ! mon Dieu, non ; tant que la chose n'atteint pas un degré d'exaltation qui donne au médecin droit d'intervenir, toutes les libertés sont respectables, et je réplique aux partisans de la douleur qui ont peur de trouver en harmonie un bonheur trop complet : « Soyez tranquille, on fera pour » vous des phalanstères où la bastonnade sera distribuée tous les » trois jours aux sociétaires ; seulement, je n'entrerai pas dans ceux-» là, je vous les réserve. » La mortification doit être licite, mais à la liberté d'entrer dans les communautés religieuses il faut joindre la liberté d'en sortir. Celle-là n'est pas complète aujourd'hui, beaucoup s'en faut, et, sans parler des moyens de séquestration matérielle dont disposent les supérieures, il faut bien accepter le pain grossier du monastère, quand ailleurs on n'en trouverait pas d'autre ; il faut bien, malgré toutes les déceptions de l'esprit et du cœur, se monter la tête pour une existence qui est devenue la seule possible.

Quand les religieuses auront un [illegible] assuré indépendamment de l'accomplissement de leurs vœux, quand elles seront *en fait comme en droit* parfaitement libres de rentrer pleinement dans la vie laïque, lorsque le pouvoir arbitraire des supérieures se régularisera, sera soumis à des garanties et mis en harmonie avec nos lois, ces dames communieront avec les idées du siècle, et nous les verrons avec plaisir intervenir dans la salle d'asile et dans la crèche. En attendant cette transformation, nous leur préférons de beaucoup les dames laïques, fussent-elles même protestantes comme à Montbéliard et à Mulhouse.

Après avoir visité dans cette dernière ville une crèche qui ne donne encore que des espérances, le musée de la société industrielle, l'hôtel-de-ville, maison bizarre, entièrement peinte à fresque, et où l'ancienne république de Mulhouse respire encore, je revis Paris, satisfait de mon voyage, comprenant que le progrès de nos idées est continu, irrésistible, que les recrues nous arrivent sans cesse, et que bientôt, les troupes réunies, le moment viendra de livrer bataille.

VICTOR HENNEQUIN.

FIN.

[illegible]

UNE VOIX A GAUCHE. Et que croyez-vous [illegible] aujourd'hui ? (Nouveaux rires.)

M. HÉBERT. Personne ne peut se méprendre sur ma pensée. (Non, non. — C'est convenu. — On rit encore.) Tout le monde ici pourra me rendre cette justice, qu'au pouvoir comme hors du pouvoir, j'ai toujours tenu le même langage; je puise mes inspirations dans ma conscience et non ailleurs. (Au centre : Oui, oui. — Quelques rires.)

Un honorable député de Soissons...

M. LHERBETTE. Pardon ! vous vous trompez ; de Thierry. (On rit.)

M. HÉBERT. Un honorable député de l'Aisne soutenait, il y a un instant, que le nombre des députés fonctionnaires s'était accru. Je le nie; je dis plus, ce nombre a diminué.

Quand vous avez en France 7,000 magistrats titulaires, recevant un traitement, il n'est pas bien étonnant d'en voir 40 ou 45 à la Chambre, auxquels les électeurs ont accordé leur confiance, parce qu'ils les connaissent depuis longtemps comme citoyens dévoués avant de les connaître comme fonctionnaires. (Au centre : Très bien ! très bien !)

On conviendra avec moi que s'il y avait à la Chambre 459 avocats, le besoin et les intérêts du pays ne seraient pas plus satisfaits que s'il y avait 459 fonctionnaires. (Agitation.) Ils pourraient arriver ici animés du même esprit, tandis que les fonctionnaires qu'on vous représente comme une masse compacte et obéissante, se divisent entre eux, non seulement par leur appréciation individuelle, mais par les différences de position.

Quel rapport y a-t-il, en effet, entre un magistrat et un militaire, entre un administrateur et un membre de l'Institut? Ils sont partis de points opposés. C'est vous qui les réunissez, qui les représentez comme une masse compacte dépendante et servile. (Aux extrémités : Oui, oui. — Bruit confus. — Agitation prolongée.)

Je veux aussi dire un mot de ce qui a été dit hier par l'honorable M. Marie, qui a attaqué les fonctionnaires sous un autre point de vue.

Il a dit : Mais après tout, qu'est-ce que les fonctionnaires viennent faire dans cette Chambre? Je vais droit au but, et je dis : qu'ils viennent pour être les défenseurs systématiques de la couronne.

UNE VOIX A GAUCHE. Des empiétements de la couronne. (Bruits divers.)

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. L'honorable M. Marie a parlé des défenseurs systématiques de la couronne, mais non pas des empiétements de la couronne; car si ce mot eût été prononcé, il n'aurait pas passé ici.

Aux centres : Très bien! très bien!

Défenseurs systématiques de la couronne! mais la couronne a donc dans cette enceinte des adversaires systématiques... (Non! non!) Les fonctionnaires sont députés au même degré que tous les autres; ils défendent les intérêts moraux et matériels du pays, sans distinction comme sans acception de personne : à quelque ordre qu'ils appartiennent, militaires, administrateurs, magistrats, les fonctionnaires publics défendent comme nous les droits de la couronne, droits sacrés qui sont la clé de voûte de notre organisation sociale. (Vive approbation au centre. — Murmures non moins vifs à gauche.)

L'honorable M. Paillet a cité un grand nombre de faits; il aurait pu en citer un plus grand nombre, car il l'a fait avec infiniment d'esprit. Qu'il me soit permis d'en citer un à mon tour.

Il y a quatorze ans que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre; j'y suis venu avocat-général. J'ai passé depuis par un assez grand nombre de fonctions.

Eh bien! pourquoi croyez-vous que mes concitoyens m'aient constamment nommé? Est-ce parce que j'étais fonctionnaire? Non, assurément; c'est parce qu'ils ont vu en moi... (on peut bien dire ces choses-là, même en parlant de soi), c'est parce qu'ils ont vu en moi un homme d'honneur, un homme jaloux de faire respecter les prérogatives de la couronne et de défendre les intérêts de mon pays. (Au centre : Très bien! très bien!)

M. DE CASTELLANE se précipite à la tribune. Messieurs, dit-il, les personnes que M. Billault a obligées à venir s'expliquer à cette tribune voteront pour la proposition de M. de Rémusat. (Vive agitation sur tous les bancs.) Elles voteront pour cette proposition, parce qu'elles pensent qu'il s'agit ici d'une question de principe.

Je dirai ensuite que quand on vote la prise en considération d'une proposition, ce n'est pas un motif pour accepter la proposition tout entière. Quant à nous, nous ne voulons pas tout ce que demande M. de Rémusat. (Interruption.)

Quelques voix : Parlez pour vous.

M. DE CASTELLANE. Je ne parle pas pour ceux qui m'interrompent, je parle pour ceux qui partagent mes opinions. Nous ne différons pas de la majorité de cette Chambre, quand nous disons qu'il y a quelque chose à faire; je n'en veux d'autre preuve que le discours qu'a prononcé hier l'honorable M. Desmousseaux de Givré, qui, je crois, est l'un des plus opiniâtres de la majorité. (Rire universel.)

De toutes parts : La clôture, la clôture.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. M. Billault a adressé une interpellation à M. de Castellane, qui s'est empressé de répondre. Hier, j'ai eu l'honneur de faire une question à M. de Rémusat, qui n'a pas répondu.

M. DE RÉMUSAT monte à la tribune.

De toutes parts : Parlez ! parlez !

M. DE RÉMUSAT. Que dirait-on si la prise en considération était adoptée à la majorité de 100 voix, à la même majorité que la réforme électorale? On dirait : Il n'y a rien à faire. — Les ministres viennent de le dire, à l'instant même, à la tribune.

Le rejet de la prise en considération à cent voix de majorité me paraît énorme; qui ne sait que la véritable question est de savoir si la prise en considération est rejetée à 100 ou à 20 voix de majorité? Il n'y a pas d'autre question.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, de sa place. Si la Chambre a [illegible]

M. LE PRÉSIDENT, avec force. La Chambre doit assister avec calme à la délibération, et s'interdire toute marque d'approbation ou d'improbation.

L'appel nominal continue avec régularité.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	389
Majorité absolue	195
Pour la prise en considération	170
Contre	219

La Chambre n'a pas adopté.

Demain à deux heures séance publique.

Discussion du projet de loi sur les fonds secrets. — Discussion de la proposition de MM. d'Angeville et Lafarelle sur les irrigations. — Discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 450 000 fr. pour l'inscription de pensions militaires en 1847.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 21 avril.*

La Chambre reprend le scrutin pour le vote du projet de loi relatif à l'établissement d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de la ville de Rouen.

La loi est adoptée par 94 boules blanches contre 25 boules noires.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux substitutions et remplacements militaires. La discussion, toutefois, sera précédée du rapport de la commission chargée d'examiner la pétition de M. Joffrès, avocat à la cour royale de Paris.

M. LE VICOMTE DE PRÉVAL, rapporteur, rend compte de la pétition de M. Joffrès et de deux brochures déposées à l'appui. Le pétitionnaire émet le vœu qu'on décide en principe que les jeunes gens non compris dans le contingent de l'armée seront soumis à un service pécuniaire proportionné à leurs fonctions, au profit de ceux qui servent personnellement le pays.

Le rapporteur conclut au renvoi au gouvernement du travail de M. Joffrès.

M. PELET (de la Lozère) s'étonne de ce qu'on propose de renvoyer au gouvernement un travail complet sur le remplacement militaire, au moment même où la Chambre va discuter un projet de loi sur le même objet.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE s'oppose au renvoi.

De toutes parts : L'ordre du jour !

M. LE MARQUIS DE LA PLACE insiste pour l'ordre du jour, qui est prononcé.

M. DE FLAVIGNY. Je n'ai trouvé dans l'exposé des motifs de M. le ministre, ni dans le rapport de la commission, la preuve des abus introduits dans les remplacements militaires, et dont la répression nécessiterait le projet de loi qui vous est proposé. J'ai examiné les annales judiciaires de l'armée, j'ai consulté les rapports mêmes de M. le ministre de la guerre de 1834 à 1845; et si, comme on vous l'a dit, l'armée était démoralisée par les remplacements, le nombre des condamnations serait augmenté. Eh bien ! en 1834, les condamnations dans l'armée ont été de 1 sur 73; elles ont successivement diminué, et n'ont plus été, en 1845, que de 1 sur 93, tandis qu'un résultat inverse s'est manifesté dans les condamnations intervenues dans la juridiction civile. L'armée ne va donc pas en se démoralisant de jour en jour. L'orateur critique les dispositions de la loi proposée, et vote contre le projet de loi.

M. DE LA PLACE et M. VILLIERS DU TERRAGE défendent le projet de loi.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nîmes. — M. C. — Compliments et félicitations cordiales. — Nous attendons votre signal pour expédier.

Auch. — M. S. — Notre mandat de 87, dont avis hier, comprend, outre la R. jusqu'à fin juin, les abonn. *D. P.* et *Ph.* jusqu'à la même époque

Besançon. — M. E. O. — L'adresse demandée est 123, faub. St-Ant.

Montiers-sur-S. — M. C. — Nous ferons tout de notre mieux.

Châlons-sur-M. — M. T. — Merci.

Bruxelles. — M. C. — Nous savons maintenant.

Saint-Etienne. — M. T. — C'est une chose sur laquelle nous laissons et devons laisser toute latitude d'appréciation à nos amis.

[illegible] du 21 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
[illegible] p. 100 J. du [illegible] déc. au Ct	78 10	78 15	78 10	78 15
— — fin courant	78 10	78 15	78 10	78 15
[illegible] p. 100 J. du [illegible] sept. au Ct	115 75	115 75	115 75	115 75
— fin courant	115 75	115 80	115 70	115 75

[illegible] Banq. de Fr. [illegible] — [illegible] 410 10 — O. V. de [illegible] 1300 — [illegible] 265 — [illegible] 5 0 0 — [illegible] 1110

[illegible] — au compt. — fin prochain

[illegible] 78 60 — 78 70

[illegible] 116 50

REPORTS [illegible]

[illegible] 05 — 10 — 12 1 2

[illegible] 05 — 15

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »
Act. [illegible]	107 50
Ch. S. G.	[illegible]
V. r. dr.	330 »
— [illegible]	4005 »
— — [illegible]	[illegible]
V. r. gauche	230 »
Paris à St-[illegible]	[illegible]
— Orléans	1240 »
— à Rouen	945 »
R.-Havre	680 »
Avignon	783 75
Str. à Bâle	191 25
Paris-Str.	430 »
Tours-Nant	428 »
Orl.-Vierz.	570 »

[illegible] ordre de livraison, 555 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 avril.

- 8 »|» OPÉRA. — Xacarilla, Charles VI, la Favorite.
- 7 »|» FRANÇAIS. — Le Bourgeois gentilhomme, l'Ambassadrice, intermède de chant, Passé minuit.
- 7 »|» ODÉON. — Le Manchon, Horace, en Province.
- 8 »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, le Chalet. (Débuts de M. Beauce.)
- 7 »|» THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — Garcia del Castagnar, Mi Secretario y yo, la Feria di Mairena, danses et chansons.
- 7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
- 7 »|» VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut..., une Chaîne pour deux, Partie à trois.
- 6 1|2 GYMNASE. — Premières Amours, Daranda, une Femme, la Cour.
- 7 »|» VARIÉTÉS. — Léonard (1re repr.), le Perruquier, Fille terrible, le Dîner de Madelon.
- 6 »|» PALAIS-ROYAL. — Le Lait, une Fièvre brûlante, le Portier, un Docteur en herbe, l'Omelette.
- 7 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Don César de Bazan, le Démon de la Forêt, les Enfants du Délire.
- 6 3|4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
- 7 »|» AMBIGU. — La Duchesse de Marsan.
- 7 »|» CIRQUE. — La Révolution française.
- 6 3|4 COMTE. — Crispin dans l'embarras, Perrin et Lucette, Kokoli.
- 5 1|2 FOLIES-DRAMATIQUES. — La reine Argot, le Bonheur en bouteille, une Fille difficile à marier, Michel.
- 6 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Étourdi, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
- 6 »|» BEAUMARCHAIS. — Egill le Démon, l'Appartement, le Pacte d'Amour, Pelle et Garçon.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Mouvement du parti légitimiste.

Une assemblée de journalistes de Paris et des départements, appartenant à l'opinion légitimiste, tient en ce moment des séances quotidiennes dans les salons de M. de Genoude. Nous savons de bonne source que les mots d'*organisation du travail*, de *réformes sociales* ont été plusieurs fois prononcés dans cette réunion, trouvant à chaque fois plus d'écho et plus de sympathies. La question n'a pas encore été mise à l'ordre du jour, et il serait possible qu'elle n'y fût pas inscrite à cette session. Mais, alors même qu'on n'en ferait pas cette année l'objet d'une discussion spéciale, il n'en reste pas moins certain qu'elle préoccupe la plupart des hommes présents à cette assemblée, qu'elle a envahi leurs intelligences et leurs cœurs; or, une fois qu'une question semblable a pénétré dans une intelligence, dans un cœur, c'en est fait, elle n'en sort plus et bientôt elle y est maîtresse, bientôt elle domine par sa grandeur, par sa sainteté toute autre question, toute autre préoccupation. On n'a plus de repos qu'on ne l'ait résolue, qu'on n'ait étudié, comparé, approfondi tous les systèmes et fait un choix. Nous ne dirons pas l'adhésion des hommes du parti légitimiste à notre cause, mais la seule attention donnée par eux aux questions de réforme sociale et d'organisation du travail nous semble un fait important, considérable. Il est pour nous une preuve éclatante des progrès que fait chaque jour la cause à laquelle nous nous sommes voués, le gage assuré des progrès qu'elle va réaliser.

Débris de notre ancienne noblesse, vous avez une belle occasion devant vous! La bourgeoisie a fait contre vos privilèges iniques et votre influence oppressive les révolutions de 89 et de 1830, toutes deux au nom du peuple, avec son bras et son sang. Maîtresse maintenant et trouvant la domination douce, elle ne songe qu'à consolider la sienne et en accroître les bénéfices. Qu'on la laisse aller, et bientôt la nouvelle et honteuse féodalité du comptoir et du coffre-fort se substituant à l'ancienne, la tyrannie n'aura fait que changer de nature et le peuple d'oppresseurs. Prenez une héroïque et sainte vengeance, débris de notre vieille noblesse, portez-vous en avant des masses, déclarez qu'ayant été faites au nom de tous, les révolutions de 89 et de 1830 doivent profiter à tous, et, soutiens, propagateurs, applicateurs des idées qui peuvent seules améliorer le sort matériel, intellectuel et moral de la classe la plus pauvre, vous redeviendrez les chefs de la nation, mais cette fois les chefs légitimes, au nom des bienfaits dont vous aurez doté la société tout entière, toutes les classes, tous les individus!

Voilà où est votre place, fils des croisés, à la tête de cette croisade de Dieu et de l'humanité souffrante, et non pas à la suite de ces pharisiens qui voudraient usurper le monopole du catholicisme, insidieux et implacables ennemis des lumières, de la liberté, du progrès.

Doutez-vous que la cause que nous vous exhortons à embrasser soit bien celle de Dieu? Ecoutez : C'est vous surtout qui avez conservé la foi catholique, la foi de celui qui a dit : Aimez votre prochain comme vous-mêmes et Dieu pardessus tout, car c'est là toute la loi et les prophètes. Eh bien! répondez : Est-ce sur la fraternité que sont assises les relations des membres de la société [illegible] illimitée, les rapports des industriels, des commerçants, des travailleurs, des consommateurs, en lutte perpétuelle, acharnée, chacun contre tous et tous contre chacun? Est-ce la charité qui règne dans cette arène où 34 millions d'hommes se disputent par la force, par la ruse, par tous les moyens, les uns la fortune, les autres le pain; ceux qui ont la fortune, condamnés à faire de plus en plus petit le pain de ceux qui ne demandent que du pain, ceux qui n'aspirent qu'à vivre condamnés à soutenir les uns contre les autres une lutte fratricide dont le résultat fatal est non de grossir, mais de diminuer le morceau de pain de chacun; où la loi de tous, en un mot, est de s'écraser impitoyablement les uns les autres, ou pour vivre ou pour s'enrichir? Dites, est-ce là une société selon le Christ? Non, c'est une société anti-chrétienne, impie, où le droit antique, païen, *væ victis!* règne seul avec toute sa barbarie, toute sa férocité, une société de Caïn! C'est à la changer, cette société affreuse, que nous vous convions, et ce que nous proposons pour la changer, c'est de substituer à cet horrible combat, à cette mêlée furieuse, la féconde et sereine unité de l'association détruisant la misère et conciliant tous les intérêts par l'équitable répartition des produits *décuplés*.

Dites-nous, maintenant, de quel côté est Dieu?

Prétentions d'une compagnie actionnaire.

La *Presse* annonce que l'assemblée générale des actionnaires du chemin de Paris à Lyon a entendu un rapport constatant que le chemin coûterait 800 millions, soit moitié plus que le capital auquel la société était constituée d'après les devis officiels qui ont servi de base à la concession. La compagnie a déclaré qu'elle ne continuerait pas les travaux, si le gouvernement ne consentait à rétablir, par des modifications au contrat de concession, le rapport indispensable entre les avantages et les charges.

Si les nombreuses compagnies — [illegible] à 20 — qui s'étaient constituées pour concourir à l'adjudication de ce chemin avaient été établies dans un but sérieux, leurs propres études les auraient mises à même de contrôler les devis des agents du gouvernement et de les rectifier; mais, formées principalement en vue de l'agiotage, elles n'avaient fait aucune étude préparatoire. — Est-il une condamnation plus éclatante du mode de procéder qui a été suivi que cette découverte tardive qui fait apercevoir à une compagnie au capital de 200 millions que son capital est d'un tiers trop faible?

Nous ne savons de quel côté est l'inexactitude, si c'est dans les devis des agents du gouvernement ou dans ceux de la compagnie; mais les intrigues des grandes sociétés actionnaires pour relever le cours de leurs actions déprimées par leur abondance même et par la crise commerciale, doivent mettre le public en garde contre cette prétention étrange de faire réviser les conditions des contrats, sous prétexte que, ne songeant qu'à gagner des primes, elles avaient négligé de faire préliminairement des études sérieuses de l'affaire qu'elles entreprenaient.

Au surplus, depuis que les compagnies ont commencé l'exploitation des chemins de fer, le gouvernement doit être assez instruit des inconvénients qu'entraîne ce mode d'exploitation. Il devrait prendre au mot la compagnie de Paris à Lyon et se charger lui-même de la confection et de l'exploitation de ce chemin; il romprait ainsi la ligue des grandes sociétés financières, dont les prétentions s'accroissent chaque jour, et qui, si on les laisse faire, finiraient par le dominer entièrement.

Le Remplacement militaire.

La Chambre des pairs a discuté hier et aujourd'hui un projet de loi sur les substitutions et remplacements militaires.

Le nombre des remplaçants dans l'armée tend à devenir de plus en plus considérable. Ils sont maintenant pour près d'un tiers dans l'effectif. Or, les remplacements s'opèrent presque partout par l'intermédiaire de ces bureaux particuliers, officines d'escroquerie, où le remplaçant et le remplacé sont également rançonnés et volés, — qui jouent auprès du pauvre paysans de l'Alsace ou de la Bretagne le rôle du démon tentateur, et, au moyen de quelques pièces d'or qu'ils savent bien lui reprendre dans son ivresse, le lancent pour huit années dans une carrière pour laquelle il n'avait aucun penchant, — qui ravissent au père de famille, menacé de perdre son fils, le soutien de ses vieux jours, jusqu'au dernier de ses écus, pour disparaître ensuite lorsqu'il viendra exiger l'exécution de leur promesse. Presque tous les marchés sont faits de telle sorte que le remplacé est lié étroitement et doit payer, tandis que l'agent de remplacement peut presque toujours échapper à ses engagements. Nous n'en finirions pas si nous entreprenions de raconter les exploits de ces agents déroulés devant les tribunaux, sans compter tous ceux que la crainte des victimes et le défaut de preuves ont laissés dans l'ombre. Que quelques-unes de ces compagnies tiennent leurs engagements et se fassent remarquer par leur intégrité, nous ne le nions pas; mais combien en est-il de ce genre que l'on pourrait citer?

Il y a longtemps déjà que l'on cherche à mettre un terme à ce trafic. Plusieurs systèmes ont été proposés; le gouvernement a présenté lui-même divers projets à l'approbation des Chambres.

Les uns, frappés de l'inégalité avec lequel l'impôt du sang est réparti, et choqués du privilège qui permet aux riches de s'en libérer moyennant finance, ont demandé l'abolition complète de la faculté de remplacement. Nous ne nous arrêterons pas à combattre cette proposition draconnienne, injuste comme toute théorie absolue dans une société mal organisée, et qui aurait pour effet d'ajouter à toutes les lois tyranniques des vocations, une nouvelle tyrannie plus cruelle encore que les autres.

Il est un autre système tout aussi radical, mais beaucoup plus large et plus fécond, c'est celui qui consisterait à convertir l'impôt de sang en un impôt en argent, proportionnel à la fortune des jeunes gens soumis à la conscription. Le produit de cet impôt serait employé par le gouvernement à assurer un sort plus heureux et une retraite à ceux qui se présenteraient volontairement pour faire partie de l'armée.

Un système de ce genre présenté hier à la Chambre, a été repoussé par M. le ministre de la guerre qui, pour toute réponse, s'est contenté de citer la loi de 1832, dans laquelle on lit qu'aucune prime, ni prix d'argent ne pourront être donnés par suite d'un engagement dans l'armée française. Un texte de loi n'est pas

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 23 AVRIL 1847.

JACQUEMART ET CARILLONNE.

Légende.

> Que je lirais avec plaisir une légende fantastique où la famille Jacquemart jouerait un rôle!
>
> VICTOR HENNEQUIN.

Ces lignes du *Pèlerinage à Besançon* indiquaient à notre curiosité fervente pour les traditions gothiques une source précieuse à explorer. Nous avons obéi à l'impulsion que nous donnait une voix amie, et voici la « plaisante et mirifique hystoire, » résultat de nos recherches.

I.

Il y a longtemps, bien longtemps, un vieux franc-archer des ducs de Bourgogne, à qui l'âge défendait les travaux de la guerre, avait obtenu, comme retraite, le poste peu lucratif, mais honorable, de sonneur d'heures au clocher de Courtrai. On sait qu'avant l'invention des horloges, il était d'usage de placer un homme dans le beffroi des églises ou des hôtels-de-ville, pour frapper avec un marteau les heures que lui indiquait un sablier.

Or, le franc-archer de Courtrai, par amour de son ancien état, conserva dans sa charge de sonneur son costume de guerre appelé *jacques*; il n'y ajouta que le marteau, instrument nécessaire de sa nouvelle profession.

De là vint que le peuple, qui ne savait pas son nom, lui en composa un, — comme il fait souvent en pareille occurrence, — d'après son extérieur : il le baptisa du sobriquet de Jacques-Martel, d'où plus tard Jacquemart, selon l'habitude d'abréger ordinaire au moyen-âge.

Ce n'est pas tout : le franc-archer avait une femme jeune et charmante, conformément à ce gaillard conseil d'un rimeur contemporain :

> Pour soi rajeunir vieil barbon
> Doict espouser jeune tendron.

Le populaire qui la voyait apparaître tous les jours sur la plate-forme du clocher, avec court jupon flamand et caloquet de velours incliné sur l'oreille, chercha pour la désigner un nom joli comme elle, un nom doux et coquet.

Il l'appela damoiselle Carillonne.

Les [illegible] bourgeois de Courtrai eurent d'abord une grande affection pour le couple sonneur. Plus tard ils en conçurent frayeur si grande, qu'ils n'osèrent plus regarder même furtivement la tour de l'église, de peur d'y voir les MAUDITS!

D'où venait ce changement?

Mon Dieu! rien de plus simple... Jacquemart et Carillonne étaient pauvres, et, poussés par la misère, égarés par leur crédulité superstitieuse, ils avaient voulu faire de l'or; de même que Nicolas Flamel et Jacques Pernelle cherchèrent, au quinzième siècle, le *grand œuvre* dans la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, eux aussi s'occupaient d'alchimie, nécromancie, magie blanche et *aultres arts vitupérables*.

Les matrones de Courtrai racontaient en se signant avec effroi de nombreux et funestes sortilèges lancés par les deux époux; plus d'une jeune fille trahie dans ses amours attribuait son abandon à leurs maléfices.

Puis, dans l'épouvante bien légitime que lui inspiraient les suppôts du démon, la foule puisa une violente fureur contre eux.

Une conspiration se trama dans l'ombre, et l'attaque des hôtes du clocher fut secrètement résolue.

Pauvres gens que ces bons bourgeois de Courtrai, qui s'imaginaient pouvoir cacher leurs projets aux sorciers! Les maudits n'avaient-ils pas leur ami Satan pour les en instruire?

Mais les bourgeois ne s'en doutaient pas; aussi, le jour de l'aggression, leur insuccès les frappa d'une surprise pleine d'épouvante.

Ce jour-là une foule turbulente et fanatique se pressait autour de l'église, attendant avec impatience, pour les accabler de traits, le moment où Jacquemart et Carillonne viendraient sur la plate-forme faire tinter la cloche Marie-Jeanne.

Le cadran solaire, placé au frontispice de la basilique, sonna midi.

Jacquemart et Carillonne parurent.

Un hourrah furieux les accueillit : tout aussitôt les flèches volèrent de toutes parts.

Les assiégeants s'attendaient à voir tomber les assiégés... déjà ils se disposaient à traîner ignominieusement leurs cadavres sur une claie dans la boue des ruisseaux.

Mais cette espérance fut trompée.

Car les *sagettes* ne touchèrent ni mons Jacquemart ni dame Carillonne qui continuèrent sans se déranger le moins du monde à remplir de toutes leurs forces la besogne accoutumée.

— Mort aux sorciers! hurla encore la foule.

Et les archers, qui avaient eu le temps d'apprêter leurs arbalètes, lancèrent en blasphémant une sifflante volée de flèches.

Nouveau désappointement! tous les projectiles s'enfoncèrent dans la muraille, sans qu'un seul effleurât les deux nécromans, et firent autour d'eux comme un cercle de rayons.

Ce premier prodige étonna la foule; les cris de fureur cessèrent... quelques-uns des assistants commencèrent à trembler...

Mais, par le ciel! ce fut bien autre chose, quand on vit Jacquemart et Carillonne monter en se donnant la main sur le parapet de la tour, tracer dans l'espace avec leurs bras libres, armés de marteaux, [illegible] signe cabalistique et resplendissant comme une lueur de météore, puis se lancer en avant...

Alors un grand mouvement d'ondulation agita la foule qui reflua en arrière sur le parvis avec un cri d'émoi, chacun des spectateurs craignant d'être écrasé par la chute des maudits.

Vaine terreur! les maudits ne tombèrent point. Ils planèrent un moment suspendus en l'air par une puissance magique, puis s'évanouirent en laissant à leur place un sillon flambant et violâtre.

Le peuple de Courtrai se prosterna involontairement à genoux avec une clameur lamentable, haletante, désespérée.

Durant l'heure suivante tout entière il n'eut pas le courage de se relever, et murmura pour amende honorable, en se frappant la poitrine, les stances propitiatoires du *Miserere*.

Tout à coup un bruit aigu et criard, comme celui que produit une girouette de fer en tournant sur son axe, grinça longuement au faîte du clocher.

Les fronts se relevèrent avec cette anxiété curieuse que prête la ballade germaine aux passants qui voyaient Lénore emportée par le cheval sombre du chevalier noir, le soir où *les morts allaient vite*.

Horreur! Jacquemart était revenu, ou, plutôt, je me trompe, ce n'était pas Jacquemart le franc-archer, mais son image, une image de fer, que faisait mouvoir un sortilège inconnu.

La main qui tenait le marteau se leva lentement, lentement retomba, et frappa un coup.

La vibration de la cloche fit trembler toutes les âmes par un douloureux écho, et les lèvres balbutiantes redoublèrent leurs supplications alarmées.

Une heure encore passa.

— Jacquemart, Jacquemart! me voici! dit alors une voix stridente qui venait d'en haut.

L'ombre du franc-archer répondit :

> — Carillonne, Carillonne!
> Voici l'heure, sonne! sonne!

La foule releva encore les yeux avec une stupeur croissante.

Jacquemart était toujours debout à côté de la cloche, et, de plus, voici que dame Carillonne, — une Carillonne de fer comme son époux, il faut bien le dire — s'apprêtait à ébranler le bourdon sous son maillet rouillé.

Les assistants prièrent de nouveau et se signèrent à plusieurs reprises *moult dévotieusement*... Mais ce fut inutile, Jacquemart et Carillonne restèrent immobiles à la même place.

Un moine expliqua parfaitement bien cet entêtement aux bourgeois de Courtrai, dans un magnifique sermon, où il compara les merveilleux sonneurs à la femme de Loth changée en sel.

« Dieu le grand thaumaturge, disait-il en finissant, a voulu démonstrer par si éclatant prodige comme il chastiait les meschans qui se livrent à Satanas pour opérations magicques, et par ainsy a voulu que lesdicts sorciers demourassent en hault du clochier, comme publicque manifestation de sa vindicte. »

Telle est donc l'origine de ce Jacquemart fameux sur lequel Cha-

pousse si dédaigneusement par M. Moline-Saint-Yon n'est pas autre chose que la revendication pour l'Etat du monopole des assurances contre le recrutement.

Ce système, nous l'avouons, ne serait pas sans quelques difficultés dans la pratique actuelle. Il se fait aujourd'hui peu d'engagements volontaires; le soldat a le minimum que le travailleur n'a pas toujours, et cependant le travailleur préfère son travail incertain aux ennuis du corps-de-garde, sa douloureuse activité, son travail mal payé, à l'activité improductive de la caserne, à la pénible oisiveté des garnisons. Ce ne sont pas les fatigues de la guerre qui répugnent, c'est l'ennui du repos. Qu'une guerre poigne à l'horizon, les demandes d'engagement pleuvent dans les bureaux de la guerre. Que l'armée devienne une carrière, qu'on donne un aliment à son activité, qu'on la rende productive, et cette répugnance s'évanouira. Les carrières ne sont pas si nombreuses qu'aucune puisse être délaissée, si elle offre quelques avantages.

Cette pensée de confier à l'Etat les remplacements et les assurances contre le recrutement avait été mise en avant il y a déjà quelques années, et une commission de la Chambre des députés l'a combattue, en passant, il est vrai, et comme une idée qui ne semble pas encore bien appuyée; mais elle fera son chemin, et il faudra bien que le gouvernement y vienne.

La commission de la Chambre des pairs n'a pas porté ses vues si haut; le projet de loi du gouvernement contient seulement quelques dispositions tendant à restreindre la trop grande influence des compagnies et à exiger des garanties sérieuses des remplaçants acceptés.

L'article capital porte que les actes de substitution et de remplacement seront notariés et que le prix du remplacement ou la grosse du marché sera déposée à l'une des caisses de l'Etat, qui en paiera l'intérêt. Cette mesure a bien quelques inconvénients: elle pourra faire élever le prix des remplaçants, et quelquefois être gênante pour eux, mais elle a l'avantage d'opposer une digue à l'avidité des compagnies, qui n'auront plus le droit de figurer aux contrats, de surveiller l'exécution du marché et d'assurer au remplaçant, à l'issue de son temps de service, un pécule dont les agents de remplacement lui faisaient dépenser d'avance une partie pour lui pouvoir escroquer l'autre.

Un point a divisé le gouvernement et une partie de la commission. Lorsque le prix n'aura pas été versé intégralement, qui sera chargé de poursuivre le paiement du surplus? L'Etat dépositaire? ou le remplaçant propriétaire? Mais ce remplaçant est presque toujours fort loin du domicile de celui qu'il remplace; de l'autre bout de la France, de l'Algérie, du champ de bataille, pourra-t-il veiller à ses intérêts comme l'administration locale? Laisser au remplaçant le soin de poursuivre le paiement de sa solde, c'est le forcer d'avoir recours à ces agents subalternes, des griffes desquels on veut le retirer. La majorité de la commission et les bureaux de la guerre craignent qu'il n'y ait là matière à quelques embarras. On reconnaît bien à cette objection le pouvoir bureaucratique qui tient à sa douce quiétude, et s'effraie de tout ce qui lui impose une ombre d'action. On craint aussi que les poursuites qu'on serait obligé de faire ne mécontentent les remplacés, c'est-à-dire les familles d'é-raire et la grosse; qu'elle opère les recouvrements successifs par les receveurs de finances qui sont ses intermédiaires légaux, ou encore que les grosses soient laissées entre les mains des préfets qui dresseraient les rôles ou les états des sommes à recouvrer par les receveurs des finances en leur qualité de préposés directs de la caisse des dépôts et consignations; enfin que les receveurs de l'enregistrement, qui versent aussi leurs fonds chez les receveurs généraux, soient chargés de ces divers recouvrements; dans tous les cas, la loi serait d'une exécution assurée et facile. Les avances de frais et les déficits, on le comprend, seraient à la charge du remplaçant, et en conséquence il serait peut-être jugé nécessaire de faire payer *comptant* une partie du prix du remplacement. La loi ou le règlement prescrirait de plus que les diligences faites par l'Etat, ce fondé de pouvoir désintéressé, auraient lieu dans les formes usitées à l'égard des contribuables. Il ne serait point à craindre que ces poursuites isolées, en quelque sorte inaperçues, rares même, car la pensée d'avoir l'Etat pour adversaire imposera aux débiteurs, pussent donner lieu à des ressentiments publics. Au surplus, il y aurait encore un moyen de diminuer peut-être le nombre des poursuites, moyen qui a été agité au sein de la commission: il consisterait à prescrire que le remplacé ne sera définitivement *libéré du service qu'après avoir effectué les versements aux diverses échéances*.

Mais tel n'est pas l'avis de M. Moline-Saint-Yon. Le ministre entend laisser au remplaçant le soin d'opérer le recouvrement de la somme qui lui est due, qu'il soit placé ou non dans le voisinage de son débiteur. La Chambre aura-t-elle le courage de faire justice des mesquines considérations qui le retiennent?

La discussion qui a occupé la séance d'aujourd'hui n'a du reste offert aucun incident intéressant. Elle se poursuivra demain.

Discutera-t-on? Ne discutera-t-on pas? Que discutera-t-on? Tel est le résumé de la séance d'aujourd'hui à la Chambre des députés. L'ordre du jour portait qu'on s'occuperait des fonds secrets. Mais M. Duchâtel est malade, et un sursis a été demandé. On a voulu passer à la discussion de la proposition de M. de Lafarelle sur les irrigations; mais on s'est heurté à un amendement de M. Pascalis, que la commission voulait examiner. On a tellement parlé pour et contre le renvoi, sur et contre l'ordre du jour, que, lorsqu'on a voulu discuter le fond de la proposition, on s'est aperçu qu'il était trop tard, et l'on s'est vu obligé de renvoyer le débat à demain.

Samedi on s'occupera des pétitions relatives à l'abolition de l'esclavage. Le projet de loi sur les fonds secrets ne viendra en discussion que lundi.

La Diète prussienne.

La diète générale de Prusse a voté, dans la séance du 16, le projet d'adresse en réponse au discours du roi. La discussion, commencée à neuf heures du matin, ne s'est terminée qu'à six heures du soir, par un vote qui a donné près de 200 voix à la majorité.

C'est la première victoire remportée par l'opposition.

Sans doute le triomphe est loin d'être complet; mais, telle qu'elle est rédigée, l'adresse fera comprendre que la patente du 3 février ne s'accorde pas avec d'autres lois ou concessions antérieures. Les mem-aux défenseurs de la patrie pendant les années 1813-1815.

La troisième, du député conseiller de justice Welter de Munster, demande l'extension à toute la monarchie du système des procédures orales et publiques.

Il est procédé à la nomination des comités chargés de l'examen de ces diverses propositions.

La séance est levée.

La *Gazette de Prusse* du 18 fait suivre ce court résumé de la note suivante:

La mise au net des débats qui ont eu lieu dans les séances de la diète du 15 et du 16 exige tant de temps, que nous sommes hors d'état de faire paraître dès aujourd'hui le compte-rendu de ces deux séances, que nous nous proposons de donner avec toute l'étendue possible.

Le *Moniteur* publie une ordonnance royale du 18 avril sur les quarantaines. Les dispositions principales de cette ordonnance portent qu'à l'avenir la patente suspecte cessera d'exister; les provenances des pays habituellement suspects de peste seront toujours rangées sous le régime de la patente nette, ou sous celui de la patente brute.

Les provenances *en patente brute*, quel que soit le pays d'origine, seront uniformément soumises, dans les ports de France, à une quarantaine de dix jours pleins à compter de l'arrivée. Les hardes et vêtements des voyageurs suivront la condition de ces derniers. Les marchandises ne seront plus assujetties qu'à une quarantaine de trois jours après leur débarquement au lazaret.

Dans le cas de *patente nette*, la quarantaine commencera, pour les provenances de la Turquie et de l'Egypte, à compter du jour du départ, lorsqu'il y aura à bord un médecin sanitaire et des gardes de santé préposés à la purification des effets et vêtements. Cette quarantaine sera de dix jours pleins, y compris la traversée. Lorsqu'il n'y aura pas de médecin sanitaire à bord, les bâtiments venant de la Turquie, la Syrie exceptée, seront assujettis, quelle que soit la durée de la traversée, à une observation de trois jours pleins, et ceux de la Syrie et de l'Egypte à une quarantaine de cinq jours pleins, à compter de l'arrivée. Les marchandises, quelle que soit leur nature, seront affranchies de toute quarantaine et pourront être immédiatement débarquées.

Les provenances de Tunis, qui n'étaient pas immédiatement admises à libre pratique, lorsqu'elles arrivaient directement des ports de la régence, cesseront d'être assujetties à aucune quarantaine, tant qu'elles se maintiendront en patente nette.

On lit dans l'*Echo de l'Aveyron*, journal légitimiste et religieux de Rhodez:

La *Démocratie pacifique* revient en quatre ou cinq colonnes sur la lettre de M. l'abbé de Lamennais, insérée dans le *National*, et recherche les causes de cet acte d'hostilité contre le socialisme.

Cet examen conduit la *Démocratie* à conjecturer que le *National* voit avec douleur son radicalisme miné de toutes parts par le socialisme, et sa tribune aux harangues politiques débordée par les clameurs de ceux qui demandent une autre organisation sociale et non des portefeuilles.

La *Démocratie* déclare au *National* qu'il ne sait pas le premier mot de ce qui convient au peuple; et de plus que, vieilli dans ses routines, il ne reviendra pas à de meilleurs sentiments.

Quant à M. de Lamennais, *prêtre humoriste et rancuneux*, *mécontent de tout hors de lui-même*, un instant appelé aux secours des

---

genet, le naïf poète vigneron, a écrit de curieux vers.

> Jacquemart de rian ne s'étonne:
> Le froi de l'ivar, de l'autonne,
> Le chau de l'étai, du printan,
> Ne l'on su rendre maucontan.
> Qu'y pleuve, qu'y neige, qu'y grole,
> Il a sa tête dans sa caule,
> Et les deu pié dans ses soulai,
> Et ne veut pas sortir de lai.

Nous avons dit la naissance de Jacquemart, poursuivons maintenant le fabuleux récit de son histoire.

II.

La terreur du peuple de Courtrai disparut peu à peu avec le temps, et, par des transformations successives, prit le caractère d'une vénération respectueuse.

Les deux statues de fer, toujours placées sur le clocher comme des sentinelles vigilantes, n'avaient pas cessé un seul moment de remplir leurs fonctions; et le vingtième jour après la célèbre bataille de Rosebecque, leurs marteaux de fer venaient de frapper midi, à l'instant où messieurs les échevins de Courtrai sortaient de la grand'salle de l'hôtel-de-ville.

Ce jour-là, il y avait eu délibération agitée, longue et fort importante.

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, toujours envahisseur et bataillard, avait mis le siège devant Courtrai; il menaçait la ville d'un *saccage* si elle ne voulait pas rendre à Charles VI les éperons dorés des chevaliers français, tués sous ses murs en 1312.

Bien des motifs semblaient devoir engager les bourgeois à souscrire sans résistance à ces conditions de paix, conditions auxquelles ils devaient répondre ce jour-là même après l'*angelus* de midi.

Messieurs les échevins en avaient décidé autrement. Ils oubliaient de réfléchir que courir à une mort certaine et refuser de se soumettre par orgueil ne ressemble en rien au courage utile.

Le digne Jacquemart y avait songé, lui, du haut de son belvédère; il en avait causé tout bas avec dame Carillonne dans une langue mystérieuse, que les passants prenaient pour le cliquetis du fer secoué par le vent.

Mais, quand il vit les échevins sortir, il reprit le langage ordinaire pour leur crier:

> — Braves gens, por saulver Courtrai
> Il ne faut lancer mie ung traict.

La voix de Jacquemart, en jetant cette avis d'une forme étrange, résonna triste et sépulcrale.

Les pauvres échevins émus de cet accent eurent beau regarder autour d'eux, ils ne comprirent pas d'où partait la voix.

Ils s'arrêtèrent un moment, puis voulurent passer outre.

— Par Notre-Dame, dit l'un deux, c'est quelque espion du Hardi qui s'est caché pour nous épouvanter. Mais n'ayons pas peur, mes maîtres, et courons aux remparts.

Jacquemart reprit:

> — Par combats vous perdrez Courtrai
> Ains que moi qui vous quitterai.

Les échevins répondirent par un cri de détresse, mais Carillonne les interrompit:

> — Moi, partout Jacquemart suivrai;
> Adieu, beau pays de Courtrai!

Comme elle parlait encore, un grand fracas d'armes éclata suivi d'un long cri.

C'était l'assaut.

Fatigué d'attendre la réponse des échevins, et voyant d'ailleurs que la garnison était loin de prendre une allure pacifique, le duc avait fait avancer rapidement ses redoutables cottereaux.

Le choc de l'attaque ne dura pas longtemps. Après une lutte inégale, non par le courage, mais par le nombre, les assiégés furent contraints de se rendre, et le duc de Bourgogne franchit en vainqueur les murailles.

Il allait, selon l'usage du temps, livrer la ville à ses soldats, avec la faculté de la piller à discrétion; déjà les habitants apportaient de toutes parts leurs richesses sur la place publique pour essayer de séduire par des présents l'avidité des Brabançons et de les rendre plus traitables, lorsqu'un incident imprévu et merveilleux changea subitement la volonté du terrible duc de Bourgogne.

Jacquemart avait levé le bras comme pour sonner l'heure, et le bourdon, au lieu de chanter, ainsi que les autres jours, un chant harmonieusement sonore, jeta au vent une plainte douloureuse.

Philippe-le-Hardi frissonna involontairement et releva la visière de son casque.

Or, à ce moment le marteau de Carillonne retomba sur la cloche, et fit jaillir un large éclair qui dansa autour d'elle comme ces follets que l'on voit errer la nuit sur les tombes.

Les routiers, glacés d'effroi, s'arrêtèrent...

Le duc de Bourgogne, loin de les pousser en avant par son cri de guerre habituel, toujours puissant à exciter leur faiblesse, remit au fourreau son épée sanglante et demeura immobile.

Un silence de mort régna aussitôt sur cette place où fermentait naguère une ardente agitation.

Et tous courbèrent la tête, comme si le roulement du tonnerre leur eût prédit malheur, en écoutant Jacquemart, qui, le bras étendu vers Philippe, disait:

> — Beau sire duc, à toi Courtrai!
> Garde-toi d'occire personne;
> Fais-moi prendre avec Carillonne!
> Car céans plus ne sonnerai,
> Mais où tu voudras te suivrai!

Et dame Carillonne ajouta:

> — Moi, partout Jacquemart suivrai:
> Adieu, beau pays de Courtrai!

Philippe-le-Hardi ne s'emporta pas en de vaines démonstrations de colère, et donna, d'une voix calme, l'ordre d'exécuter les prescriptions de Jacquemart.

Une volonté supérieure à la sienne dominait son âme fière, et le faisait agir contrairement à ses habitudes.

Au bout de quelques instants, l'attention générale se concentra sur Jacquemart et Carillonne que des routiers audacieux avaient enlevés du clocher.

Confondus par les mêmes sentiments, assiégeants et assiégés oublièrent leurs luttes récentes pour voir de plus près ces merveilleux époux de fer, double palladium que le Hardi allait emporter comme trophée.

Bientôt un char somptueusement orné les reçut tous les deux, et, chose remarquable, on entendit Jacquemart donner le signal de la *départie* en s'écriant:

— Bourgogne! Bourgogne, en avant!

Et voilà comment, dit la légende, le bon sire Jacquemart et dame Carillonne sa femme quittèrent la ville de Courtrai.

Une foule nombreuse les accompagna pieusement à plus de trois lieues de la ville, et Philippe-le-Hardi tint à honneur de chevaucher constamment près du char triomphal jusqu'à ce qu'il fût arrivé dans sa bonne et fidèle ville de Dijon.

Il fit placer Jacquemart et Carillonne à l'une des tours de Notre-Dame, où ils reprirent leurs fonctions d'*horologiers* sonneurs qu'ils remplissent encore de nos jours.

Remarquons seulement, avant de clore ces pages, que les Dijonnais ont donné un enfant aux deux époux, ainsi que le prouvent les paroles suivantes d'un écrivain bourguignon du quinzième siècle:

« Jaiquemar et sai bonne famme n'ont point d'hairai (enfant) pro » frappiai dessu lo dindelle. »

Est-ce par suite de ce regret du poète dijonnais, ou comme emblème symbolique complétant l'image de la famille qu'un serrurier-sculpteur a ajouté cet enfant? je l'ignore.

Toujours est-il que la légende se tait complètement à son sujet, en nous racontant « comme quoi Jacquemart et Carillonne, sonneurs de Courtrai, furent d'abord changés en fer, et puis translatés de Courtrai à Dijon par surprenante adventure. »

GEORGES OLIVIER.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

Le comité a l'honneur de prévenir MM. les artistes dramatiques que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le *mercredi*, 28 avril 1847, à midi précis, à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean.

— La deuxième représentation donnée mardi par la troupe espagnole au théâtre Ventadour, a eu un succès plus brillant encore que la première. M. Lombia nous prépare, pour samedi 24, un nouveau spectacle des plus variés. On jouera *el Pelo de la Dehesa*, charmante comédie en cinq actes, de Breton de los Herreros, et *Las manolas y el Torero*, tableau des mœurs madrilègnes, accompagné de chansons et danses nouvelles.

— Ce soir, au théâtre Comte, les *Jeunes Lions*, *Perrin et Lucette* et *Kokolі*, toutes pièces à succès.

pu organiser ici cette suite de banquets le soir du 7 avril. Les convives n'étaient pas encore bien nombreux, mais il faut un commencement à tout, et, pour l'année prochaine, nous comptons bien nous réunir en nombre fort respectable. Le terrain gagné depuis quelque temps est considérable; vous aurez pu vous en convaincre par les cinq nouveaux renteurs dont les noms vous ont été envoyés de Bruxelles.

Le nombre des renteurs louvanistes est de 9; nous espérons bien vous en envoyer encore d'autres prochainement. Tout marche à souhait. Les étudiants de l'Université commencent à s'occuper beaucoup de la Théorie, et, une fois les idées entrées au milieu de cette jeunesse compacte et ardente, les résultats seront des plus importants. Il faudrait absolument qu'un missionnaire à la parole sympathique et enthousiaste vînt à Louvain l'hiver prochain ; d'ici là, le terrain sera parfaitement préparé.

Les toasts suivants ont été prononcés :

A CHARLES FOURIER! Lorsque nous jetons un regard rétrospectif sur les longues et sanglantes expériences du passé; lorsque nous voyons la génération présente se consumer en efforts impuissants pour apporter un peu d'ordre et de bien être dans nos sociétés tourmentées, on conçoit que le scepticisme et le découragement aient pu s'emparer de presque tous les cœurs. Quelle foi pourrait rester debout au milieu de ces partis, tour à tour vainqueurs et vaincus, s'agitant dans un cercle fatal, également incapables de produire le bien par leurs luttes vaines et irritantes? Le monde est officiellement livré à la *concurrence*, c'est-à-dire à l'individualisme, principe de discorde et de haine. L'aspiration au bonheur vit indestructible au fond des âmes; mais chacun veut tendre isolément au but. Nulle fraternité, plus de foi commune. L'histoire du passé, le spectacle du présent ont inauguré le règne du doute et de la négation. De là ces types des Werther, des Obermann, des Manfred, des Lelia, inconnus avant nous, et résumant les douleurs morales de notre temps.

Mais l'excès du mal devait amener le remède. En même temps que la révolution française cherchait vainement à régénérer l'humanité par le sentiment et la force, un obscur *sergent de boutique* élaborait patiemment la solution pacifique du problème des destinées heureuses par le moyen de l'association. Partant de ces deux principes éternels, écrits partout dans la création entière, *les attractions sont proportionnelles aux destinées, la série distribue les harmonies*, CHARLES FOURIER créa cette magnifique Théorie phalanstérienne, qui révélait à l'humanité un monde nouveau, et qui, comme toutes les merveilleuses inspirations du génie, ne rencontra d'abord que l'ironie et le dédain. Mais, grâce à la persévérance héroïque du Maître, grâce à l'ardeur infatigable de disciples intelligents et dévoués, l'Idée a conquis du terrain, et aujourd'hui nous avons la douce consolation que des milliers d'êtres humains communient avec nous dans une même pensée, et rendent un même hommage au bienfaisant génie dont nous célébrons la naissance. L'avenir de la Théorie sociétaire ne saurait désormais être douteux; partout la doctrine de salut est propagée avec ardeur et étudiée avec empressement, et, vous le savez, amis, l'*étudier*, c'est y être acquis.

Fourier, comme autrefois saint Jean, ne fut pas d'abord compris *et eum non comprehenderunt*; et les déceptions sans nombre que les réformateurs, ses devanciers, avaient laissées après eux, semèrent partout devant ses pas la défiance et la raillerie. Mais le temps, qui balaie d'une main sûre, quoique lente souvent, les erreurs et les préventions injustes, a fini par imposer le respect, et l'étude sérieuse a montré de plus en plus à tous les hommes de bonne foi que la doctrine apportée au monde par Fourier est aussi fondée en raison qu'elle est grandiose et poétique. Les hommes religieux, détrompés de leurs préjugés par la lecture des livres de l'Ecole, sont à la fois étonnés et charmés d'y trouver la réalisation de leurs plus chères espérances, l'accomplissement de leurs désirs les plus généreux; ceux que des doctrines négatives et l'égoïsme du siècle avaient rendus sceptiques ou athées, y reprennent leur foi dans la Providence, et retrouvent la jeunesse de leur cœur; les hommes politiques de toutes les nuances y acquièrent la conviction de la vanité de leurs luttes et de la possibilité de leur accord harmonieux dans une idée supérieure et plus complète.

Hommage donc à Fourier, et puisse sa doctrine d'association et de paix rayonner de plus en plus sur la terre entière pour le bonheur du genre humain!

A Charles Fourier!

A LA FONDATION DE COLONIES AGRICOLES! A mon tour, Messieurs, j'exprimerai un vœu qui, je n'en doute pas, obtiendra vos suffrages. Je désire que l'on fonde le plus tôt possible des colonies agricoles et industrielles. Voici pourquoi :

L'excédant de la population de notre pays et de tous les pays de l'Europe devra périr ou être transporté sur d'autres continents. On devra donc finir par créer des colonies lointaines.

Mais pourra-t-on coloniser avec une population ignorante, étiolée, misérable et dépravée? pourra-t-on coloniser avec la lie, avec l'écume d'un pays? L'expérience et le bon sens ont déjà résolu ces questions par la négative.

Les colonies ne réussiront que lorsqu'elles seront fondées au moyen de bons éléments, avec des hommes laborieux, intelligents et vertueux.

Et ces hommes nécessaires au succès des colonies lointaines, on ne pourra les former que dans des établissements d'éducation et d'instruction à base agricole et industrielle.

Je vous propose de provoquer, dans la mesure de nos forces, la fondation de ces établissements et de boire à leur prospérité.

Un artiste a porté le toast suivant :

« L'amour du bonheur des hommes nous réunit aujourd'hui à l'occasion du jour anniversaire où naquit celui qui consacra sa vie et son génie à l'étude des plaies sociales et à la découverte des moyens d'améliorer le sort de ses frères. Sous ce rapport Fourier se rapproche franchement du divin Nazaréen, dont la bienveillante parole ne manqua jamais pour encourager le concours du puissant et les efforts du faible. Aucun d'eux ne dédaignerait la part, même la plus humble, que l'on peut prendre à l'œuvre sublime et charitable dont ils ont posé les fondements, et dont une courageuse conviction prévoyait la réalisation. L'artiste aussi, je crois, peut revendiquer cette faible part, lui aussi peut apporter une obole au bienfait immense. L'artiste parlant et écrivant une langue qui s'adresse à tous, peut à son tour haranguer la foule, semer les idées généreuses, recommander la vertu et la charité. A qui serait-il plus facile qu'à quelques-unes de ces puissantes voix de consoler les martyrs de la misère et de la faim, tous ceux que la douleur crucifie? Qui mieux que ces voix pourrait dire : Voilà ce qu'on a fait de l'homme, voilà ce qu'il devait être. L'artiste aussi,

AIR : *L'eau coule pour tout le monde.*

Amis, laissons les libéraux
S'agitant dans leur politique,
S'entendre avec leurs saints rivaux
Pour faire assaut d'esprit caustique;
Ces gens, chez les civilisés,
Tour à tour ont un ministère;
D'après leurs penchants mieux classés
Plus tard ils seront bien placés,
Comédiens dans un phalanstère.

Cet orateur dominicain,
Malgré sa profonde éloquence,
Ne pourra pas, j'en suis certain,
Nous rallier à sa science.
Pour que l'homme quitte l'erreur,
Révérend père Lacordaire,
Que votre voix, avec chaleur,
Lui présente tout le bonheur
Qu'on aura dans un phalanstère.

Le Christ vint à l'Humanité
Dire dans son divin langage :
Frères, suivez la Charité,
Du ciel elle ouvre le passage.
Complétant le travail chrétien,
Fourier supprime la misère,
Et dit à l'homme : Le moyen
D'être heureux, d'aimer ton prochain,
C'est de fonder un phalanstère.

Les vers pourraient être plus savants de facture et plus riches de rimes; mais il faut faire la part de l'improvisation.

Pour comprendre la portée de ces vers, il faut savoir que M. Lacordaire fait en ce moment en Belgique une croisade dont le principal objet paraît être d'arrêter, au nom du christianisme, les progrès croissants du socialisme. Mais, comme le socialisme n'est que le christianisme réalisé dans toutes ses grandes lignes, il sert la cause phalanstérienne en croyant la combattre. Plus il démontre les vices anti-chrétiens de la société actuelle, plus il inspire le désir de chercher une société meilleure.

On lit dans l'*Echo d'Oran* :

Quatre chefs indigènes, hommes influents, et qui nous sont tout dévoués, doivent se rendre sous peu en France; ce sont les nommés :

Si-Hamedi-el-Sakad, caïd de Tlemcen;

Hamed-ben-Adri, agha des Ouled-Seliman, neveu du général Mustapha, mort à notre service.

Si-Brahim, fils d'Osman, khalifa de Mascara;

El Chabat, fils de Zen-Bach, ancien agha des Beni-Amer.

Ils sont tous quatre désireux de voir la France, et de s'initier à notre civilisation.

Doué d'une grande intelligence, Si-Hamedi, le caïd de Tlemcen, est un homme instruit et avide de connaissances nouvelles.

Ben-Adri et Si-Brahim nous servent depuis longtemps avec dévouement et bravoure; ce sont des hommes sur lesquels on peut compter.

El-Chabat est un jeune homme actif, intelligent, dont l'imagination ardente trouvera, en France, de ces impressions qui ne s'oublient jamais.

Nous ne pouvons qu'approuver les voyages de tels hommes dans notre patrie; ils iront y admirer tous nos moyens de puissance, et ce qu'ils viendront raconter à leurs tribus, sera une garantie de plus pour leur attachement à notre administration. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'Académie française s'est réunie aujourd'hui pour procéder à l'élection d'un membre en remplacement de M. Alexandre Guiraud, décédé. Voici quel a été le résultat du scrutin :

1er tour. Votants, 38; majorité absolue, 20.

M. Ampère a obtenu 18 suffrages; M. Vatout, 10; M. Saintine, 6; M. Pariset, 2, M. E. Deschamps, 2.

2e tour. (Même nombre de votants.) M. Ampère, 20; M. Vatout, 16; M. Saintine, 1; M. E. Deschamps, 1.

M. Ampère ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre de l'Académie Française.

— Les plus récentes nouvelles d'Athènes annoncent que des événements graves ont eu lieu en Laconie. Une des villes les plus importantes du Péloponèse pour son commerce, le débouché des productions de la riche province de Lacédémone, Gythion, vient d'être saccagée et en partie détruite dans une collision qui a éclaté, à l'occasion des élections municipales, entre les Mavromichalis et les Tzanetakis.

— On dit que Timon va publier dans quelques jours, sur la liberté d'enseignement, un pamphlet qui présente un ensemble de propositions et de vues toutes nouvelles.

— C'est le 26 de ce mois que s'ouvrent devant le tribunal correctionnel de Blois les débats du grand procès intenté à MM. A. Blanqui, Blanc et consorts, pour association illégale ayant eu pour but la propagation des idées communistes. Me Ch. Dain est chargé de la défense de MM. Blanqui, Blanc et Béraud.

— M. le pasteur Boucher donnera dimanche prochain, 25 avril, une troisième conférence évangélique dans l'église de la rue Montholon, 6, à sept heures très précises du soir.

— On assure que Bou-Maza, dont on a annoncé l'arrivée à Paris, habitera un local particulier dépendant de l'Ecole-Militaire. »

— On écrit de la Guadeloupe que la récolte du sucre s'élèvera au moins à 70 000 barriques.

— Le gouvernement britannique a reçu la nouvelle du naufrage du navire de guerre *Thunderbolt* (l'Eclair), qui s'est perdu à l'entrée d'Algoa-Bay (colonie du cap de Bonne-Espérance), dans les premiers jours de février.

— La police de Lyon vient d'arrêter une femme qui depuis longtemps faisait le métier d'exposer les enfants. Elle a été surprise en flagrant délit.

— Le congrès agricole de l'Ouest a ouvert, depuis quelques jours, sa session à Angoulême, et déjà plusieurs questions de la plus haute im-

REVUE ROYALE. — On lit dans le *Moniteur parisien* : « Aujourd'hui, le roi accompagné des ducs de Nemours, d'Aumale et de Montpensier, du duc Alexandre de Wurtemberg et du prince Frédéric de Schleswig-Holstein, ainsi que du ministre de la guerre et des généraux Sebastiani et Aupick, a passé en revue la garde municipale à pied et à cheval, les sapeurs-pompiers de la ville de Paris, les 26e, 55e, 48e et 75e régiments de ligne, le 4e régiment de lanciers, le 8e de hussards, et de deux batteries d'artillerie, dont une à cheval, et l'autre montée.

Ces troupes dont la tenue était magnifique, occupaient la cour des Tuileries, la place du Carrousel et le quai des Tuileries depuis le Pont-Royal juqu'au pont du Carrousel. Elles étaient formées sur six lignes d'infanterie, trois de cavalerie et une d'artillerie.

Le roi, après avoir parcouru les fronts de toutes ces lignes, est sorti par le guichet des Saints-Pères pour voir les hussards qui étaient sur le quai. Il est rentré par le guichet du Pont-Royal.

S. M. s'étant alors placée devant le pavillon de l'Horloge, a assisté au défilé, qui s'est exécuté avec la plus grande précision.

Avant le défilé des troupes le roi avait remis des décorations à divers officiers, sous-officiers et soldats appartenant aux régiments passés en revue.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DU NORD. — On lit dans la *Patrie* : « Ce matin, à quatre heures et demie, un accident est arrivé sur le chemin de fer du Nord; l'administration même de cette entreprise nous communique à ce sujet les détails suivants, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

» Pendant que l'on remisait des wagons vides de marchandises à la station de Saint-Just, le train de Bruxelles est arrivé; les signaux d'arrêt ont ralenti sa marche; il a néanmoins heurté ces wagons de manière à en briser un et en faire sortir deux de la voie. Le train étant presque arrêté, le choc a été à peine senti dans le convoi, et aucun voyageur n'a été même contusionné. Le replacement sur la voie des wagons de marchandises a occasionné un retard de deux heures et demie. Au moment où la voie venait d'être débarrassée, et où l'on se remettait en marche, un employé de l'administration des postes, en voulant, malgré les agents de la compagnie, se mêler personnellement de la manœuvre, s'est trouvé pris entre deux tampons, et il est tombé grièvement, peut-être mortellement blessé. »

UN MIRACLE. A l'*Univers*. — On écrit de Londres, 18 avril : « Les spéculateurs sur les grains ont imaginé, pour opérer une hausse subite au marché de Lancaster, une ruse des plus condamnables et qui malheureusement échappe à l'action des tribunaux. On a prétendu qu'un fermier de Warton, se rendant à Lancaster avec un charriot rempli de sacs de froment, avait tout à coup aperçu au milieu de la grande route un cavalier vêtu à la manière antique et monté sur un cheval couleur café au lait.

» Le cavalier lui aurait adressé ces paroles d'une voix lugubre : « Toutes les récoltes de blé et de pommes de terre seront détruites cette année par l'eau et le feu du ciel, en punition des péchés de la race humaine. Ce que je vous dis est aussi sûr qu'il y a sept moutons dans le pré derrière cette haie. »

» Le fermier se retourna tout tremblant du côté indiqué; il vit sept moutons, mais le fantôme et son cheval avaient disparu.

» Telle est la fable absurde qui a obtenu un crédit extraordinaire parmi les crédules habitants de la ville et de la campagne. Ce qu'il y a de moins merveilleux, c'est que l'auteur du récit primitif n'a pu lui-même être retrouvé. »

LES GRECS DE PARIS. — De même que, depuis la fermeture légale des maisons publiques de jeux, il a toujours existé des maisons clandestines, où, malgré la surveillance incessante de la police et la juste sévérité des tribunaux, d'adroits fripons parviennent à attirer des dupes, de même, malgré l'abolition de la loterie royale, il n'a jamais cessé de se former d'obscurs tripots où les crédules admirateurs de l'invention de Cagliostro vont porter leurs modiques épargnes dans l'espérance d'un gain qui les fuit toujours.

Déjà, depuis quelque temps, l'attention de l'autorité avait été appelée sur une de ces frauduleuses entreprises, et une surveillance spéciale avait été organisée pour surprendre en flagrant délit ceux qui en tiraient profit. Ce matin enfin, au moment où, tous les billets ayant été pris, le tirage s'effectuait rue Saint-Martin, près des halles, un commissaire de police et un officier de paix, assisté d'agents, se sont présentés, et ont saisi tout l'appareil servant à l'opération, boules de loto pour le tirage, listes de souscripteurs, billets, argent, etc.

En même temps qu'il était procédé à cette opération rue Saint-Martin, une semblable descente de justice s'effectuait dans un second domicile, rue de la Poterie, où une partie des joueurs étaient réunis, attendant des nouvelles et impatients de connaître les numéros gagnants.

Ces différents individus, appartenant presque tous à la classe des domestiques, des petits marchands des Halles, des cuisinières et des portiers, ont dû décliner leurs noms et indiquer leurs profession et domicile, pour le tout être consigné au procès-verbal. Les quatre individus qui avaient organisé cette loterie, basée sur des chances identiquement semblables à celles de l'ancienne loterie royale, moins la différence des sommes, car le gros lot ne pouvait excéder 5 à 600 francs, ont été mis en état d'arrestation.

Il a été constaté à la préfecture de police, où ces inculpés ont été conduits, qu'ils avaient déjà été condamnés tous quatre pour des faits de même nature. Une instruction judiciaire a été immédiatement commencée.

UN NAVIRE DOUBLÉ DE ZINC. — On lit dans l'*Océan* de Brest :

« On vient de lancer dans notre arsenal le brick *le Faune*, qui présente cette particularité qu'il est jusqu'à présent le seul bâtiment de l'Etat où l'on n'ait point employé de cuivre et où tous les ferrements soient zingués.

» Il est vraiment extraordinaire que l'on en soit encore à cet essai, après tous ceux tentés jusqu'à ce jour et tous les emplois faits depuis sept ans à propos de la galvanisation des fers, tant à Brest qu'à Toulon. Croirait-on, par exemple, qu'on n'a pas appliqué cet utile moyen de préservation aux fers placés dans le dernier vaisseau lancé ni dans les autres bâtiments, par la seule raison qu'on avait commencé à employer des fers non zingués? »

LES MARONITES. — Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

« En ce moment, les Maronites ont un délégué à Paris : c'est le P. Jean Azar, qui appartient à l'une des plus illustres familles du pays, une de celles qui comptent le plus de martyrs dans la récente persécution. Il vient de publier une Notice historique dans laquelle il établit que les Maronites ont acquis des droits à la protection de la France par des services rendus à nos armées, depuis les croisades jusqu'à la république. Il montre que les Maronites ont été les défenseurs intrépi-

L'Appendice à l'analyse passionnelle est le dernier des manuscrits de Fourier publié en 1846 dans la *Phalange*; il ne finit même pas dans la livraison de janvier 1847.

Ce traité en 58 pages petit-texte est un des plus instructifs que nous ayons publiés. Voici l'ordre des matières : L'arbre, hiéroglyphe du monde social et des passions. — L'arbre passionnel direct et ses rameaux ou puissances graduées. — L'arbre passionnel subversif et ses rameaux gradués. — Les trois rameaux subversifs de première puissance. — Analogie du matériel au passionnel. — Harmonie des nombres sacrés 3, 7, 12. — Analogie tirée du système aromal planétaire.

Il contient un grand nombre d'analogies, mais procédons par citation plutôt que par analyse.

Les racines sont rampantes à fleur de terre par analogie aux 8 sociétés de limbe obscur, dont elles sont l'hiéroglyphe, et dans lesquelles tout essor général des passions est ignoble, rampant, comprimé, obscur. Aussi, les hommes qui connaissent bien la Civilisation donnent-ils pour règle de succès le précepte: *médiocre et rampant*...

Quel emblème nous fournissent les racines saillantes en sortant de terre pour s'élever au séjour de la lumière? Elles représentent les corporations philosophiques et impatientes du joug, ces rabâcheurs des droits de l'homme, qui ont des idées confuses, des projets impraticables sur l'harmonie sociale; ils commettent la faute grossière de vouloir allier la lumière avec la fausseté, comme ces racines qui veulent s'élever au rôle de branches en s'élevant hors de terre. C'est l'image des sociétés maçonniques, illuminiques et autres qui se targuent de sagesse et veulent jouer un rôle ultra-civilisé. Si on les tolère, elles n'aboutissent qu'à faire chanceler et trébucher le roi de la nature, l'homme, qui jouit du titre de roi, quand on l'envisage dans ses rapports avec les règnes de la nature... Une racine qui surgit et entrave les pas de l'homme n'est pas vicieuse pour vouloir s'élever à la lumière, mais pour y tendre par des voies nuisibles à l'homme. Il en est de même de la philosophie; elle n'est pas coupable pour chercher la lumière, mais pour la chercher dans des méthodes évidemment vicieuses comme l'incohérence industrielle...

..... L'Unitéisme ou philanthropie intégrale est un penchant de l'individu à communiquer son bonheur à tout ce qui l'entoure, y faire participer tout le genre humain, aujourd'hui si haïssable. Cette philanthropie illimitée est l'image du cœur communiquant le sang aux plus petits rameaux. Elle ne pourra naître que lorsque le genre humain tout entier sera, par l'effet du lien sociétaire, devenu riche, libre et juste, conformément au vœu des trois passions primaires qui exigent:

Pour le Luxisme, la richesse composée ou essor interne et externe des cinq sens;

Pour l'Amantisme, une liberté absolue des quatre groupes;

Pour le Sérîisme, une pleine justice par l'essor des trois passions distributives...

... C'est un grand problème parmi les controversistes que de savoir si l'homme naît bon ou mauvais, si nos impulsions natives sont vertueuses ou vicieuses... Quels sont les penchants de l'Enfant, quant à la passion de son être, l'Unitéisme? Est-il égoïste ou généreux, défiant ou confiant? Nul doute sur l'alternative. Il est clair que l'enfant est tout à l'esprit philanthropique. Il est sans défiance, redisant ce qu'il a vu chez lui, mais le père lui apprend qu'il faut se défier du monde et ne rien dire des affaires de la maison. Il est sans fierté, se liant avec tous les bambins, mais le père lui apprend qu'il faut fuir les gens pauvres. Il est charitable, et pourvu qu'il ait de quoi se nourrir aujourd'hui, il va donner toutes les provisions de la maison aux pauvres qui lui peindront leur misère; mais le père lui apprend que ces provisions coûtent de l'argent, que l'argent est difficile à gagner et qu'on ne doit donner aux pauvres qu'un *Dieu vous assiste*.... Sans doute le père doit donner ces instructions. Elles ne sont pas moins impulsions factices et fort opposées au franc essor de la nature, qui n'aurait conduit l'Enfant qu'à la philanthropie et à la vérité...

..... La voie de salut et d'harmonie pour l'homme est de faire dominer dans ses relations les sept passions animiques ou nobles qui proviennent de Dieu et des mathématiques. C'est la première leçon que nous donne le rayon de lumière; il nous montre l'emblème d'alliance des 7 passions nobles et leurs 7 couleurs seulement, quoique le rayon en contienne très certainement 12, dont 5, invisibles pour nous, seront aussi bien vues des Harmoniens que les 7 autres.

(*) Prix d'abonnement, 18 fr. pour un an, 9 fr. pour six mois, 5 fr. pour trois mois. — 2, rue de Beaune.

...souler la subversion réduite à 8 touches de gamme mineure. Expliquons-nous.

L'harmonie naît du mouvement composé, la subversion naît du simple. Aussi le rire nous montre-t-il le mouvement composé, les 2 gammes de dents, majeures et mineures. Les pleurs relevant la mâchoire supérieure par un mouvement des fossettes, ne laisse voir que 8 dents supérieures et cache les inférieures. Il montre donc le mouvement simple, borné à une seule gamme...

Toute la nature, dit Fourier en terminant, doit être un tableau hiéroglyphique des passions humaines, qui sont aussi les passions des astres et des créatures supérieures, univers, biniverss, triniverss, etc., jusqu'à Dieu.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 21 avril. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 249 q. 35 k. — Ventes, 2 252 q. 65 k. — Restant, 20 170 q. 88 k. — Cours moyen du jour, 68-23. — Cours-taxe de quinzaine, 70-03. — Ventes en disponibles: Gruaux, »» q. »» k. »»-»» à »»-»» — 1re marque, 67 q. 21 k.; »»-»» à 70-05. — 2e marque, 182 q. 12 k.; 66-25 à 68-15. — 3e marque, »» q. »» k.; 62-»» à 62-40. — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 91 q. 06 k. — Ventes à livrer, 1948 q. 50 k. 63-70 à 70-10. — Cuisson, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 263 q. 76 k. 66-90 à 82-80.

Halle à la viande. — Marché du 21 avril. — Bœufs, 29291; 1re qualité 1,50; 2e, 1,30; 3e, 0,80. — Veaux, 22141; 1re, 1,60; 2e, 1,40; 3e, 1,10. — Moutons, 4163; 1re, 1,60; 2e, 1,40; 3e, 1,10. — Porc frais en gros, 37119; 1re, 1,84; 2e, 1,72; 3e, 1,60.

Bourse du 22 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 15	78 15	78 »»	78 »»
— — fin courant	78 20	78 20	78 05	78 05
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 75	115 75	115 63	115 65
— — fin courant	115 80	115 80	115 75	115 75

4 1/2 J. 22 s.	de cours	»»» »»	Banq. de Fr.	de cours	»»»» »»
4 0/0 J.	»	100 10	O. V. de Par.	»	1300 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp.....	»	270 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1140 »»
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.....	»	1110 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 35	78 15	—	78 65	78 60
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	115 95	—	»»» »»	116 40

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	03 »/»	02 1/2	12 1/2	»» »/»
5 p. 0/0.....	05 »/»	»» »/»	15 »/»	17 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct	de cours	» »/»	ROM...........	Der C.	104 3/4
Récep. Rotsch.	»	102 45	BELG. 5 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	do 1840.....	»	99 7/8
— 3 p. 0/0,	»	» » »	do 1842.....	»	100 »/»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque.....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— do Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIEMONT.......	»	1185 »»
HAITI...........	»	» »/»	AUTRICHE.......	»	390 »»

» Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d. J. »	110 »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	1005 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	322 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1240 »»
— à Rouen.	943 50
R.-Havre..	680 »»
Avignon...	781 50
Str. à Bâle.	190 50
Paris-Str...	431 25
Tours-Nant	422 50
Orl.-Vierz.	601 51
C. du Nord	627 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	317 50
Boul. à Am.	425 »»
Orl.-Bord.	510 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	432 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	3475 »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	935 »»	Orléans à Vierzon.	592 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	678 75	— à Bordeaux.	510 »»
Paris à Orléans...	1235 »»	Marseille à Avign.	777 50	Nord	627 50
— à Lyon.....	432 50	Paris à Strasbourg	431 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 84 à 83 (l'hect.); courant du mois, 85-50; mois du milieu, 94 (les 100 k.); 4 derniers mois, 100.

Lille. — Colza, 80-50 à 80; œillette rousse, »»; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, et courant du mois, 92; mai et juin, 92 à 93; juillet et août, 95; septembre et octobre, 98.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

Suifs. — Les suifs de la boucherie se maintiennent en voie de hausse. A la Bourse de ce jour, on a vendu de 67-50 à 68 fr. Les suifs étrangers et saindoux manquent toujours. A livrer pour les derniers mois, on parle de 70 fr. — Suifs en branche, 52-50 à 54 fr.; chandelle, 71 fr.

Bougie, stéarique supérieure, 1 fr. 50 c. le 1/2 kil. — Oléines de suifs, 80 fr. les 100 kil.; stéarines, 255 à 260.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 avril.

8 »/» OPÉRA. — Robert Bruce.
7 »/» FRANÇAIS. — Un Poëte, la Famille Poisson.
7 »/» ODÉON. — Le Syrien.
8 »/» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la reine, le Sultan Saladin.
7 »/» THÉATRE-HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 »/» VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... une Chaise pour deux, Partie à trois.
6 1/2 GYMNASE. — Une Mère de famille, Daranda, une Femme, la Cour.
7 1/4 VARIÉTÉS. — Le Dîner de Madelon, Léonard, le Perruquier, Deux pierrots.
6 1/4 PALAIS-ROYAL. — Bains à domicile, une Fièvre brûlante, le Portier, un Docteur en herbe, une Chambre à deux lits.
7 »/» PORTE-ST-MARTIN. — Le Démon de la Forêt, Monte-Fiasco, Don César.
6 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
7 »/» AMBIGU. — La Duchesse de Marsan.
7 »/» CIRQUE. — La Révolution française.
6 3/4 COMTE. — Les jeunes Lions, Perrin et Lucette, Kokoli.
5 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — (Représentation extraordinaire).
6 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 90 Moutous, Visite en prison.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 23 AVRIL.

Le Panslavisme et la Constitution prussienne.

Le *Journal allemand de Bruxelles* nous donne sur le prochain voyage de l'empereur Nicolas en Allemagne d'abord, et en France ensuite, des détails qui ne permettent presque plus de douter de l'exactitude de la nouvelle que nous avons donnée à nos lecteurs. Nous reproduisons ces détails extraits d'une lettre de Berlin :

L'ambassade russe vient de recevoir des dépêches de Saint-Pétersbourg. D'après ces dépêches, l'empereur Nicolas arrivera le 22 à Varsovie et y restera trois jours. Le grand-duc, héritier du trône, restera à Saint-Pétersbourg ; le grand-duc Constantin, le benjamin de l'empereur, accompagnera son père à Stuttgardt. S. M. partira de Varsovie le 26.

Le voyage de l'empereur à Paris est aujourd'hui décidé. Il se rattache à la question d'Orient, de Grèce et surtout à la Pologne. L'empereur veut avoir carte blanche en Orient et s'entendre pour cela directement avec Louis-Philippe. C'est un événement européen.

Le duc de Montpensier recevra l'empereur à Strasbourg. Le grand-duc Constantin accompagnera son père à Paris. Des assurances officielles ont déjà été transmises aux Tuileries. A Paris il y aura une grande revue des troupes au Champ-de-Mars, en l'honneur de l'empereur.

On assure que Louis-Philippe aurait dit : Je ferai auprès de l'empereur tout ce qu'il sera possible de faire en faveur de la Pologne. De son côté l'empereur aurait dit : Je ne crains pas l'émigration polonaise, et c'est pour cela que je me montrerai à tous à Paris.

Il paraît arrêté que le czar accordera une amnistie générale aux Polonais. Cette amnistie sera signée à Paris même. Les Polonais amnistiés rentreront en possession de leurs biens confisqués.

A Varsovie on organise une université polonaise et on créera deux légions composées exclusivement de Polonais. Aujourd'hui les Polonais sont disséminés dans toute l'armée russe. Tels sont les moyens que l'empereur compte employer pour venir à bout de l'émigration et de la propagande polonaise.

Le *Journal allemand de Bruxelles* a raison d'ajouter que le voyage du czar, auquel personne ne voulait croire, a un but profondément politique.

Evidemment la constitution prussienne empêche l'autocrate de dormir. A l'idée de l'unité du peuple germain que prépare l'entrée récente de la Prusse dans la carrière du régime constitutionnel, Nicolas veut opposer son idée favorite du panslavisme. S'il est vrai que Frédéric-Guillaume aspire à devenir l'empereur de la nouvelle Germanie, Nicolas, de son côté, se croit aussi destiné à être salué empereur de tous les Slaves. On se rappelle les toasts qui lui furent portés, en cette qualité, dans le duché même de Posen, c'est-à-dire dans la Pologne prussienne. « Que les Polonais aient confiance en moi, disait alors le czar, car seul je puis reconstruire leur nationalité. »

On ne saurait nier aujourd'hui les progrès du panslavisme. Les journaux les plus importants et les mieux informés de l'Allemagne les signalent chaque jour avec inquiétude, et la constitution prussienne, jetée au devant de ces progrès menaçants, serait une sorte de barrière que le czar chercherait maintenant à renverser par une promesse d'amnistie. Une chose étrange, c'est que, tandis que l'esprit d'antagonisme les entraîne ainsi à faire d'importantes concessions à l'esprit du siècle, les deux monarques du Nord n'en continuent pas moins à se croire les représentants de l'absolutisme. Mais on peut dire que, si les rois absolus proposent, le génie de l'humanité seul dispose.

C'est ce génie, marchant sous l'œil de Dieu, qui pousse en avant les deux peuples émules de la France et de l'Angleterre, et c'est aussi devant ce génie, qui n'est autre que l'esprit de progrès, que fléchissent, sans le savoir, le roi de Prusse quand il désigne à son peuple la Grande-Bretagne pour modèle, et le czar moscovite lorsqu'il parle de venir signer en face de la nation française une amnistie qui replacerait la Pologne à la tête des nations slaves.

On le voit, la vieille rivalité de la France et de l'Angleterre va de nouveau se manifester sur un plus vaste théâtre. Malheureusement nos hommes d'Etat sont loin d'être à la hauteur de leur mission. Dans une série de questions où il y va des intérêts du monde, il est à craindre qu'ils ne voient que de misérables intérêts personnels et dynastiques. Pour satisfaire à un caprice du czar, caprice dont Nicolas n'a pas calculé, il est vrai, toutes les conséquences, on nous brouillera avec l'Allemagne, notre alliée naturelle, et on nous séparera plus profondément encore de l'Angleterre.

Mais la voix de la France sera plus forte que celle des hommes qui la gouvernent, et quelle que soit la conduite de la diplomatie au milieu des graves événements qui s'apprêtent, notre pays, toujours sympathique aux faibles et aux opprimés, n'oubliera point que sa cause est essentiellement liée à celle de l'émancipation générale des peuples.

Impudence des Agioteurs.

Nous avons dit hier que la compagnie de Lyon menace de liquider, si on ne lui accorde des conditions plus avantageuses. Et sur quoi fonde-t-elle cette prétention ? Sur ce que le chemin de fer coûtera 300 millions au lieu de 200.

La Chambre et le pays ont encore présent à l'esprit le rapport de M. Dufaure. Dans ce rapport il est déclaré expressément que les compagnies qui se présenteront pour obtenir la concession doivent vérifier le chiffre de 200 millions donné par les ingénieurs du gouvernement. Il est déclaré expressément que l'Etat ne garantit en rien ce chiffre, et que les devis des dépenses et des revenus sont entièrement aux risques des concessionnaires.

Mais, au lieu de procéder à des estimations sérieuses, que faisaient alors les banquiers et les agioteurs ? Ils formaient à la hâte des compagnies, sans examen, sans vérifications, sans études préalables. Tous les banquiers voulaient avoir la ligne de Lyon. C'était une sorte de steeple-chase où vingt compagnies couraient après la concession de cette ligne. On agiotait sur les actions de ces compagnies factices et même sur les promesses d'actions.

Enfin, les plus gros faiseurs, sous le prétexte doucereux de *fusion*, absorbèrent les plus petits. Le jour de l'adjudication, il n'y eut plus qu'une seule compagnie de cent quarante-cinq banquiers, qui s'étaient partagé d'avance le gâteau.

Une fois la concession obtenue, les actions gagnèrent de cent à cent cinquante francs de primes. Les 145 accapareurs, en vendant aux petits capitalistes, réalisèrent d'assez beaux bénéfices. Les épargnes du pauvre travailleur étaient aventurées, mais les loups-cerviers s'étaient engraissés.

Et, aujourd'hui, parce que les actions perdent soixante à quatre-vingts francs, parce que les 145 accapareurs ont encore dans leurs portefeuilles une certaine partie de ces actions, parce qu'ils ne peuvent procéder à une seconde curée, ils viennent dire au pays : DE L'ARGENT, OU NOUS LIQUIDONS !

Et, parmi ces dévorateurs insatiables, il y a des banquiers cosmopolites qui roulent sur l'or, qui sont les plus riches capitalistes de la civilisation ! Et, parmi ces dévorateurs insatiables, il y a des hommes qui ne parlaient naguère que d'améliorer le sort des classes pauvres et nombreuses !

Eh quoi ! ces gens-là prennent-ils le ministère, les chambres, les électeurs et les contribuables, pour des dupes et des poltrons qui se laisseront intimider ou dépouiller sans se plaindre ?

Chose inouïe ! Les agioteurs veulent se faire un titre de leur légèreté et de leur impéritie pour forcer la main au pouvoir, et pour empocher les écus des contribuables. La *Presse* appelle cela du CALME, l'opinion publique l'appellera de l'IMPUDENCE.

En 1845, M. Dufaure s'exprimait dans les termes suivants :

Votre commission ne peut trop répéter qu'elle n'a pas eu, en ce point, la prétention de découvrir la vérité, mais qu'elle s'est arrêtée à la vraisemblance. Au surplus, les hommes sensés et loyaux qui voudront concourir à l'adjudication de cette grande ligne de Paris à Avignon, auront eux-mêmes étudié la situation présente du pays qu'elle doit traverser, et calculé les chances que leur réserve l'avenir. Quant à ceux qui ne s'en seraient pas occupés et qui voudraient abuser des facilités que leur donne une adjudication publique pour se créer des avantages étrangers à l'exploitation du chemin de fer, puissent-ils échouer dans les efforts qu'ils feront pour devenir concessionnaires. Leur succès compromettrait pour longtemps la question des chemins de fer en France, et nous ferait amèrement regretter un jour le projet de loi qu'aujourd'hui nous vous proposons d'adopter.

Chambre des Députés. — Les irrigations.

La Chambre des députés avait à discuter aujourd'hui une proposition sur les irrigations. Nous n'avons pas à montrer à présent l'importance de cette question. Un bon système d'irrigations, en multipliant les prairies naturelles, augmenterait en même temps la production de la viande et des engrais dans une proportion considérable ; la culture des céréales serait plus productive ; la viande pourrait être livrée à plus bas prix et serait plus à la portée des classes pauvres. Les richesses de production perdues par la négligence des possesseurs du sol à profiter des cours d'eau, est vraiment énorme. On peut en avoir une idée en comparant la fertilité de la France avec celle d'autres pays, où, tout en étant plus avancés que nous, on est loin cependant d'avoir tiré tout le parti possible

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 24 AVRIL 1847.

SALON DE 1847.

(8e article.)

ARCHITECTURE ET SCULPTURE.

« L'architecture est le premier des arts, l'art roi ; beaucoup d'artistes hésitent à reconnaître cette royauté, parce qu'ils comparent l'effet relatif des œuvres exposées au Louvre. Il faut distinguer : le tableau, c'est toute l'œuvre du peintre ; le dessin de l'architecte n'est que le projet de son œuvre. L'architecture ne se présente au Salon que sous une forme abstraite. Par ses dessins, plans, coupes, élévations, elle s'adresse principalement à l'étude réfléchie, à la sphère rationnelle (D. Laverdant, *Salon de 1845*). » Voilà pourquoi l'exposition annuelle du Louvre n'est qu'un moyen de publicité que pour les sculpteurs et les peintres ; le public traverse, sans s'y arrêter, la salle où sont réunis les envois des architectes, et les journaux n'en parlent jamais. Nous ne voulons pas nous engager dans des théories générales sur l'architecture, mais, s'il est un fait reconnu aujourd'hui, c'est que cet art, plus que tous les autres, traduit la pensée générale d'une époque. Il ne suffit donc pas, pour qu'une nouvelle architecture soit trouvée, que quelques artistes sachent comprendre et prévoir le mouvement des idées de leur temps, il faut encore que ces idées aient passé dans les faits : l'architecture n'est pas un art individuel, et, tandis qu'on dit l'école de Phidias, de Raphaël, de Rubens, on dit l'architecture grecque, l'architecture gothique. Il serait donc injuste de rejeter sur l'impuissance des architectes l'absence d'architecture originale dont on se plaint aujourd'hui ; lorsqu'une pensée commune agitera les masses, les architectes la traduiront ; jusque-là ils ne peuvent pas même la deviner, et ils se contentent, faute de mieux, de restaurations d'anciens édifices. Le Salon de cette année contient la restauration du théâtre-cirque d'Alzani, en Asie-Mineure, du palais des Tuileries et du Louvre, des châteaux de Chantenceaux, de Pierrefonds, de Carnavalet, du château et de l'église de Lavardin, des églises de Rueil, de Vendôme, de Saint-Nicolas à Caen, du palais-de-justice de Saint-Quentin, des vues du château de Chambord, de l'Erechteum d'Athènes et des intérieurs d'églises d'Italie. Nous n'avons vu que deux projets proprement dits : un projet d'église paroissiale et un projet d'abattoir pour Saint-Germain-en-Laye. Ce dernier est dû à M. Magne. Cet artiste se préoccupe en général des besoins immédiats de la population : dans les années précédentes il avait exposé le projet d'une halle d'approvisionnement, d'un musée de l'industrie et d'un asile des convalescents ; mais l'indifférence du gouvernement réduit les travaux de ce genre à n'être que des œuvres d'art, ce qui en diminue le nombre d'année en année.

Avant d'en venir aux sculptures, nous voudrions bien réparer quelques omissions involontaires. Il y a des tableaux qui déroutent les classifications ; ainsi, la **Chasse au cerf** du prince Raden-Saleh ben Jagya est à la fois un tableau d'histoire et une étude d'animaux. L'exécution malheureusement froide et inexpérimentée de ce tableau contraste avec le choix du sujet. C'est un Indien monté sur un buffle et attaqué par un tigre. Le mouvement du buffle qui baisse la tête pour se dissimuler en quelque sorte sous la griffe de son ennemi, celle de l'Indien qui enfonce sa lance dans les flancs du tigre sont d'une vérité qui montre que l'auteur a peint une scène présente encore à ses souvenirs. Puisque nous en sommes revenus aux animaux, citons le **Loup dévorant une brebis**, de M. Kiorboé, tableau d'une exécution correcte, mais un peu sèche et d'une couleur trop uniforme. Quant aux bœufs de M. Coignard, ils sont au contraire un peu cotonneux. Ce sont d'ailleurs de belles et fortes bêtes, seulement la mode des fronts romantiques les a envahis : l'un d'eux est proprement hydrocéphale. L'espace nous presse, nous ne pouvons que mentionner les paysages de MM. Salzmann, Léon Fleury, Balfourier et Valdaron, les têtes au pastel de M. Borione et de Mlle Nina Bianchi, le portrait en miniature de Dantan, par M. Pommayrac, et celui de M. Emile Augier, par Mme Redelsperger, née Belloc, qui a exposé en outre cinq autres charmantes miniatures. Nous regrettons de n'avoir pas trouvé la **Crèche et les mages**, tableau à l'huile de M. Tourneux, dont nous n'avons vu jusqu'ici que des pastels exécutés avec une grande fermeté.

Descendons enfin dans la cave des sculptures ; une statue entre toutes attire un concours universel ; la foule circule et se presse autour d'elle, l'examinant dans tous les sens, sans en trouver le véritable point de vue ; car cette statue, destinée à figurer au milieu d'un bassin, doit être regardée de haut en bas. Le public, assez calme en général dans son admiration pour la sculpture, montre un véritable enthousiasme pour l'œuvre de M. Clesinger, dont le succès est presque égal à celui de M. Couture ; c'est qu'en effet M. Clesinger a conçu une idée d'une audace extraordinaire, et en a abordé l'exécution avec franchise ; aussi personne ne s'est trompé sur ses intentions, et, malgré le titre de sa statue et le petit serpent vertueux et postiche qui représente ici la morale, **sa femme piquée par un serpent** est baptisée par tout le monde du nom de Volupté. D'ailleurs les mots de douleur et de plaisir ne représentent-ils pas différents degrés d'intensité d'un même phénomène ? N'y a-t-il pas de part et d'autre la même dépense de vie et de force ? Ce frémissement des chairs, cette torsion du corps et des membres qui frissonnent et palpitent, ne traduisent-ils pas aussi bien les convulsions de la mort que la dernière agonie du désir ? Quel que soit le poison, l'issue de la lutte sera la même ; malgré l'énergie fougueuse des mouvements, les crispations du cou, de la taille, des bras, on pressent que la nature ne résistera pas longtemps à ces assauts forcenés, et qu'elle retombera bientôt énervée, brisée, haletante sous ces étreintes intérieures.

Mais ce sentiment puissant de la réalité et de la vie qui fait le mérite principal de la statue de M. Clesinger, par quels moyens est-il obtenu, à quel prix est-il acheté ? Ces détails minutieux, des plis, des méplats multipliés vous rappellent à chaque instant que vous n'avez pas sous les yeux une forme typique et idéale, mais une simple femme ; on serait parfois tenté de prendre cette statue pour un moulage. Un groupe de deux enfants cueillant du raisin fait craindre que ce réalisme ne soit chez M. Clesinger un système arrêté. Il y a surtout dans le corps du plus jeune, une conscience malheureuse dans l'exécution des détails, des chairs tombantes, des plis de graisse, partout une vérité brutale et répugnante. Si ce système venait à prévaloir, les sculpteurs pourraient plier bagage ; il suffirait de trouver un beau modèle, M. Keller donnerait la pose, et un mouleur ferait le reste.

M. Clesinger aurait cependant bien pu se convaincre, par son propre exemple, que la recherche de l'idéal n'empêche pas toujours de donner de la vie et de l'animation à une sculpture. Il a exposé cette année un buste de femme dans le style des bustes du dernier siècle. Sa statue a certainement été faite d'après le même modèle que le buste ; mais ce n'est plus un portrait : le nez un peu moins pointu, les narines un peu moins ouvertes, voilà à peu près la seule différence, la seule du moins qui se puisse exprimer par des mots ; pourtant il y a un abîme entre ces deux têtes, toute la différence d'un portrait à un type.

Ce buste est d'ailleurs exécuté avec un soin extrême. C'est un pastiche de Coustou et de Clodion, mais du moins l'imitation est franchement avouée. Malheureusement M. Clesinger a transporté dans ses autres œuvres le caractère général de cette école de sculpture, et c'est là le second reproche que nous avons à lui faire. Malgré son parti pris de copier servilement la nature, M. Clesinger a certainement un idéal qu'il poursuit à son insu ; mais cet idéal nous semble peu digne d'un art aussi sérieux que la sculpture. Sans doute M. Pradier lui-même n'est que trop enclin à cette afféterie vulgaire, à cette grâce sans dignité ; mais du moins il ne s'est guère livré à ces tendances que dans la statuette, genre bâtard, imaginé pour les besoins de la vie bourgeoise, au milieu de laquelle la sculpture sont bien qu'elle n'est pas à sa place.

On dira peut-être que M. Clesinger ne se rattache pas plus à Coustou et à Clodion que M. Couture à Watteau et à Vanloo ; mais en admettant même ce rapprochement, nous répondrons qu'à côté de M. Couture et des tendances assez manifestes de son école, nous avons M. Ary Scheffer et l'école ultra-spiritualiste de M. Ingres, qui leur servent de contrepoison. Mais en sculpture, les apôtres du style sont rares. A défaut de cette qualité, M. David d'Angers a du moins une énergie qui nous préserverait de cette invasion du joli et du gracieux, si ce n'était chez lui un caractère individuel et non un système transmissible. Mais nous voudrions voir les jeunes sculpteurs se préoccuper un peu plus de Phidias que de Coustou et de Coysevox. Si seulement nous avions Flaxman parmi nous, M. Clesinger ne nous ferait plus peur, et nous oserions l'admirer à notre aise. A Dieu ne plaise cependant que nous demandions pour la sculpture le pendant de ces sottes caricatures dont le théâtre grec est depuis quelque temps victime ; nous avons assez souffert de ces ridicules parodies, faites avec un volume Charpentier et un dictionnaire de rimes, farcies de platitudes écœurantes et de honteux anachronismes, ordures de roquets qui souillent le piédestal de marbre de nos dieux.

M. Clesinger a encore exposé un buste de M. de Beaufort et un enfant assis sur un crocodile, statue en marbre, qu'il intitule, je ne sais pourquoi, ***Jeune Néréide portant des présents.*** Cette petite statue,

d'une irrigation distribuée d'après un plan général. Mais nos propriétaires n'en sont pas encore venus à comprendre que possession oblige; que le monopole de la terre et de la production des choses nécessaires à tous, a pour conséquence l'obligation d'exploiter, de faire rendre aux forces productrices tout ce qu'elles sont susceptibles de donner; et que c'est à ce titre seulement que cette propriété est sacrée et inviolable. L'idée de propriété emporte pour eux l'idée d'abus, et, sans s'en apercevoir, ils servent les doctrines communistes qui, confondant cette prétention avec le droit même, en viennent à nier la légitimité de la propriété personnelle.

C'est à la Chambre des pairs surtout que ces prétentions se réfugient; c'est au Luxembourg que se heurtent toutes les propositions où l'on demande de la propriété abusive quelques concessions au profit de l'intérêt général; c'est à la Chambre des pairs que se brisera la loi, si timide cependant, sur le reboisement; c'est à cette Chambre que s'est brisée la loi si anodine sur les eaux minérales; si la proposition sur les irrigations y a été convertie en loi, en 1845; elle ne l'a dû qu'à son humilité et à la discrétion dans laquelle elle s'était tenue, se bornant à décider que les propriétaires ayant droit direct ou indirect à un cours d'eau auraient la faculté d'en profiter en faisant passer un aqueduc sur le terrain d'autrui, moyennant préalable et juste indemnité.

On craignait tellement la susceptibilité de la noble Chambre, qu'on se borna alors à lui demander la concession du principe, sans lui faire accepter les conséquences plus tard, et l'une après l'autre, comme on fait avaler une médecine, par petites doses. C'est d'une de ces conséquences qu'il s'agit dans la proposition de MM. de Lafarelle et d'Angeville, soumise aujourd'hui à la Chambre des députés.

Les cours d'eau servent souvent de limites à deux propriétés et coulent presque toujours à un niveau inférieur au sol. La faculté d'en profiter pour l'irrigation suppose donc celle d'y établir un barrage; mais, si l'un des riverains veut user de son droit, et que l'autre s'y refuse, que fera-t-on? Il est évident que le propriétaire, qui voudra irriguer doit avoir le droit de construire le barrage, moyennant juste et préalable indemnité à son co-riverain. Mais ce ne sont pas seulement les riverains qui peuvent obtenir une part du cours d'eau, ce sont les propriétaires voisins auxquels la loi de 1845 donne le droit d'établir un canal d'irrigation à travers les terrains intermédiaires; ceux-là doivent donc aussi, sous peine de ne posséder qu'un droit mort, pouvoir établir un barrage, toujours en payant une juste indemnité aux propriétaires riverains. Ces mesures sont le corollaire indispensable de la loi de 1845. Cependant la Chambre a partagé la pilule en deux; malgré les efforts de la minorité de la commission dans laquelle figuraient M. Pascalis, qui a présenté un amendement à ce sujet, et M. Dalloz, rapporteur, l'assemblée n'a adopté que la première de ces deux mesures. Nous avons regret de dire que M. Odilon Barrot a énergiquement attaqué la seconde et qu'il a entraîné dans son vote une grande partie de l'opposition.

... pourra ne nommer qu'un seul expert.

Il n'est nullement dérogé par la présente disposition aux lois qui régissent la police des eaux.

Le vote au scrutin a été renvoyé à demain.

La Chambre entendra ensuite les développements de la proposition de M. de Quatrebarbes sur les chemins vicinaux, et discutera les pétitions relatives à l'abolition de l'esclavage.

La Chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les substitutions et remplacements militaires. Après un débat peu intéressant, l'article 1er a été adopté en ces termes :

Les substitutions de numéros entre les jeunes gens inscrits sur les listes cantonales pourront avoir lieu jusqu'au jour de la clôture des listes du contingent départemental, si le substituant est reconnu propre au service par le conseil de révision.

Ces substitutions pourront aussi avoir lieu après la clôture de la liste du contingent départemental, et jusqu'au jour de départ, mais à la condition que le substituant présentera les conditions exigées pour l'arme dans laquelle le substitué aura été renvoyé.

La *Gazette générale de Prusse* publie les débats qui ont précédé le vote de l'adresse de la diète générale. L'importance de cette discussion, l'intérêt qui s'attache à tout ce qui a trait aux premiers pas d'une des grandes puissances du Nord dans la voie du régime constitutionnel, la hauteur à laquelle ces débats se sont élevés de prime-abord, ont engagé l'*Indépendance belge* a reproduire dans toute son étendue ce compte-rendu, dont nous extrayons quelques-uns des passages les plus importants :

Après l'échange de quelques observations au sujet de la manière dont la *Gazette officielle* a rendu compte de la séance du 12 avril, dans laquelle M. le député comte Schwerin a proposé de voter une adresse au roi en réponse au discours du trône, M. le député Beekerath donne lecture du projet d'adresse tel qu'il a été préparé par la commission de rédaction. (Nous en avons fait connaître le texte.)

M. LE COMTE BODDELSWING, commissaire royal. Je n'ai nullement l'intention de me mêler au débat qui va s'ouvrir pour anticiper sur le contenu, la forme ou l'expression de l'adresse de remerciements, ou de l'adresse de remerciements et d'objections, comme vous voudrez la nommer, que vous allez voter à S. M. le roi. Mais, dans le projet qui vient de vous être présenté par votre commission, se trouve un passage important qui me fait un devoir de vous fournir des éclaircissements, tant sous le point de vue légal que sous le point de vue des faits. Je crois devoir vous donner ces éclaircissements, non seulement en mon nom propre, mais au nom des conseillers de la couronne, dont S. M. s'était entourée pour l'aider dans la réalisation de cette œuvre législative.

Je parle de cette partie du projet d'adresse dans laquelle il est question de prétendus droits lésés. J'avoue que les conseillers de la couronne n'ont pas examiné la question de savoir si une corporation qui n'est pas encore créée, peut posséder d'autres droits que ceux résultant des lois qui lui donnent l'existence. Cette question n'a pas été soulevée. En outre, les conseillers de la couronne n'ont pas eu à examiner la question de savoir si le législateur est obligé, relativement à la partie des lois anciennes qui n'a pas reçu d'exécution, de s'en tenir dans la loi nouvelle exactement à la lettre des lois plus ancien-

pour lesquels la fortune tout entière de l'Etat sert de garantie. Je dois avouer que ce n'est que longtemps après la promulgation de la loi que j'ai compris par les pamphlets et les journaux la signification que l'on veut attribuer à ces paroles. J'ai lu dans des journaux étrangers à la Prusse qu'il suffirait qu'un seul domaine fût excepté de la garantie pour contrôler toute espèce d'emprunts sans l'assentiment des Etats.

Je ne pense pas que personne puisse avoir du roi ou de son gouvernement assez mauvaise opinion pour supposer qu'ils aient voulu recourir à un artifice aussi grossier pour attenter aux droits des Etats. Je puis certifier qu'une semblable pensée ne nous est pas venue à l'esprit.

Si cette haute assemblée, si quelques-uns de ses membres ne sont pas convaincus par mes raisonnements; s'ils croient pouvoir puiser des droits dans d'autres lois que dans celles qui ont donné l'existence à l'assemblée actuelle des Etats, ils sont libres de les porter au pied du trône de la manière légale, c'est-à-dire sous forme de pétition ou de plainte, et de demander à S. M. qu'elle y remédie. Ce serait là, suivant moi, la manière légale; mais je dois laisser à votre jugement de décider si vous suivrez cette voie ou si vous exprimerez vos vœux sous forme de protestation dans une adresse, attendu, qu'ainsi que je l'ai dit en commençant, il ne m'appartient pas de m'immiscer dans votre débat. Mais c'était pour moi un devoir de vous fournir des éclaircissements.

M. LE DÉPUTÉ BEEKERATH. En ce qui concerne la présentation des lois générales aux diètes provinciales, la commission d'adresse n'a aucunement eu l'intention de contester à la couronne le droit de demander l'avis des diètes provinciales pour les lois de cette catégorie. La commission a seulement voulu dire que maintenant qu'une assemblée générale des Etats se trouve instituée, cette assemblée est le point central de la coopération du peuple à la législation. La commission a été pénétrée de la conviction que voici : Si les projets de loi concernant l'Etat tout entier et les intérêts généraux du pays n'étaient pas constamment discutés par la seule assemblée convoquée pour représenter le pays, et qu'au contraire ces projets fussent soumis à la discussion tantôt de la diète réunie, tantôt des comités réunis, tantôt des diètes provinciales, alors non-seulement ce qui est exigé par la notion d'une constitution représentative manque, mais il n'y a pas de coopération constante et régulière de la part du peuple à la législation. C'est pourtant cette coopération constante et régulière du peuple qui seule rend fructueuse une constitution représentative, et ces fruits ne se font sentir que lorsque la convocation périodique et régulière de l'assemblée d'Etats est résolue. La loi du 17 janvier 1820, dans des termes simples et clairs, dit que l'administration de la dette nationale est obligée de rendre *annuellement* compte à l'assemblée des Etats du royaume. Cette disposition implique, on n'en saurait douter, pour la diète réunie, le droit d'être *annuellement* convoquée dans sa qualité d'assemblée d'Etats du royaume.

L'orateur, après avoir cité les paragraphes 2 à 4 de la loi du 21 juin 1842, qui instituait les comités réunis, continue comme suit :

Les droits que les lois antérieures accordent au pays sont son bien le plus précieux, et tant la loi écrite que la loi de la morale exigent que ces droits lui soient conservés sans alternative, sans qu'il y soit porté atteinte. C'est la mission de cette assemblée de faire valoir cette prétention autant dans l'intérêt de la couronne que dans celui du peuple, qui, non moins que la monarchie, peut en appeler à l'histoire, aux faits les plus glorieux, à la grande levée de boucliers nationale. L'assemblée, je le répète, doit faire valoir cette prétention; elle doit le faire avec cette résolution sérieuse qui, dans un moment décisif,

---

d'une exécution un peu indécise, est d'ailleurs assez gracieuse; mais pourquoi avoir donne à un enfant ce geste impératif et ce regard furieux? Malgré ses défauts, sur lesquels nous n'avons tant insisté que parce qu'ils sont unis à de grandes qualités, M. Clesinger a conquis cette année une place parmi nos premiers sculpteurs. Mais il est dans une route dangereuse, et, s'il venait à faire école, ses plus sincères admirateurs pourraient bien regretter les eloges sans restriction qu'ils lui donnent aujourd'hui. Pour lui, s'il obéit à une conviction sincère et non pas à une fantaisie d'un moment, il fera bien de marcher d'un pas ferme, sans s'inquiéter des critiques ni des éloges : la première vertu d'un artiste est la spontanéité; une concession en art est un signe de doute ou une capitulation de conscience. On se défie d'un artiste qui fait des concessions comme d'un marchand qui ne vend pas à prix fixe.

Personne, je suppose, ne songera à féliciter M. Pradier d'avoir voulu sortir cette année de la ligne que son tempérament lui traçait. Il aurait mieux valu pour lui mériter toute sa vie le reproche de matérialisme que quelques-uns lui adressaient, que de se jeter violemment dans un système qui n'est pas le sien. Sa *Pietà* est sans doute une œuvre d'une assez belle exécution; mais cela tient à une habitude manuelle. Mettre son habileté pratique au service d'une idée étrangère, c'est se condamner à créer des formes sans vie; ce n'est pas ainsi qu'on fait des dieux. Sans soutenir qu'il faille être chrétien pour faire de l'art religieux, nous pensons qu'un sculpteur aussi peu spiritualiste que M. Pradier ne peut pas faire une *Pietà* convenable. Aussi la tête de la Vierge, qui devait résumer toute la pensée religieuse de ce groupe, est-elle vulgaire et insignifiante.

Nous aimons mieux deux statues exécutées par M. Pradier pour les tombeaux de deux petits princes à Dreux. Il y a une grâce charmante dans ces deux enfants endormis. Quant aux bustes de MM. Auber et Salvandy, ils sont exécutés avec cette fermeté de ciseau que M. Pradier apporte dans toutes ses œuvres.

La *Leucosis* de M. Ottin est une charmante nymphe qui vogue à fleur d'eau sur une coquille et se fait une voile de son écharpe. La pose est simple et gracieuse, l'exécution est fine sans afféterie. Cette petite statue paraît froide quand on la regarde après celle de M. Clesinger, mais n'éprouve-t-on pas la même impression quand on lit les poésies de Lamartine ou de Laprade en sortant de la Porte-Saint-Martin ou de l'Ambigu? On trouve dans l'*Amour et Psyché* les mêmes qualités que dans la *Leucosis*, mais sous les proportions d'une miniature.

Le groupe de *Daphnis et Chloé*, par M. Gayrard, est d'un mouvement gracieux. L'exécution, un peu commune, porterait à croire que cet ouvrage remonte à une époque où le talent de l'auteur n'avait pas encore acquis une fermeté suffisante; néanmoins, il est infiniment supérieur au petit groupe de famille que M. Gayrard avait exposé l'année dernière, et nous félicitons M. Gayrard d'être revenu à la sculpture sérieuse.

Il y a peut-être aussi un peu de mollesse dans l'exécution de la *Cléopâtre* de M. Daniel, statue en marbre dont nous avons vu le modèle en plâtre l'année dernière. Mais la pose est simple et belle, les formes du corps sont puissantes et majestueuses, et l'expression de la tête ne manque pas de noblesse et de dignité.

Archidamas se préparant à lancer le disque, par M. Lemaire, est une statue presque colossale qui appartient entièrement à la sculpture classique. On hésite à critiquer de pareilles œuvres, qui annoncent toujours une grande conscience et de longues et laborieuses études. Cependant il faut bien considérer les résultats, et la sculpture classique est tout aussi ennuyeuse que la peinture classique.

M. Petitot a cherché à sortir de l'ornière académique; un *mendiant italien avec son fils* est un groupe bien composé, bien exécuté même; mais, quoique le sujet ne soit guère de ceux que la sculpture préfère, il y a là de nombreuses réminiscences; on voit le poncif à chaque instant. Néanmoins quelques parties contiennent un sentiment assez original, par exemple la tête de l'enfant.

Mais il y a quelque chose de bien plus odieux que n'importe quelle sculpture académique, ce sont ces affreuses reines moyen-âge, destinées au jardin du Luxembourg, qui va devenir une sorte d'atlas du Plutarque français, ou de la galerie des femmes célèbres. En voyant la *Velleda* de M. Maindron remplacer une des statues mutilées de ce jardin, nous avions espéré qu'on y placerait successivement les œuvres les plus goûtées du public dans les expositions annuelles; mais, aux yeux de ceux qui sont chargés d'embellir nos jardins publics, une statue est seulement quelque chose de blanc sur un fond vert; de là l'idée triomphante de commander une pacotille de statues qui seraient à peine tolérées dans les galeries de Versailles. De pareilles âneries auraient eu leur excuse il y a vingt ans, à l'époque des dagues de Tolède et des souliers à la poulaine; mais n'est-il pas déplorable que tout le poncif du vieux romantisme, à peine chassé du roman et du théâtre renaisse sous forme de hideux mannequins de pierre, pour nous rendre le séjour des jardins publics insupportable?

Nous pardonnons au *Siegfried* de M. Hartung, d'abord parce qu'il est destiné à partir pour la Prusse, ensuite parce qu'il est beaucoup meilleur que nos reines illustres. Quant à la statue de Laplace, par M. de Barre, elle est aussi belle que peut être une statue de ce genre. Nos costumes sont malheureusement peu conformes aux principes de l'esthétique; ce n'est pas une raison pour refuser à nos grands hommes la consécration du bronze. La statue du Poussin, par M. Brian, est belle et bien drapée dans son manteau; voilà de moins de grands plis et un costume plein d'ampleur et de noblesse.

Le *Christ au Tombeau* de M. Bion est la seule statue chrétienne qui nous plaise cette année; il est exécuté avec fermeté, sans sécheresse, ce qui est rare dans les sujets religieux. Le petit *Christ enfant tenant une couronne d'épines* de M. Robert est une charmante statuette dont nous avions déjà vu le modèle en plâtre. Ce n'est pas de la religiosité de romances, à l'usage des jeunes personnes; l'iée, simple, poétique, est bien rendue, sans aucune prétention. Citons aussi les deux petits moines de M. Pascal, qui sont sculptés avec naïveté et simplicité, sans affectation d'archaïsme.

Nous avons rougi pour notre époque en voyant la noble tête de Carnot flanquée de deux ou trois bustes de députés modernes; ce rapprochement, bien involontaire sans doute, a l'air d'une satire sanglante. Oui, il y a entre nous et nos pères autant de distance qu'entre cette austère figure et le nez camus d'un avocat bavard ou les mâchoires énormes d'un mangeur de budget.

Avec ce beau buste, dû à M. Yon, citons les bustes de M. Samson et de Mlle Rose Chéri, par M. Dantan jeune, et un buste de jeune homme, par M. Simart. Nous avons entendu parler d'un buste de St-Just, par M. David (d'Angers). Sans doute nous le verrons au Salon de l'année prochaine, à moins qu'il ne soit arrêté à la porte comme séditieux. Mais, à ce propos, au lieu de ces niaises statues de reines fleurdelysées, pourquoi ne peuplerait-on pas le Luxembourg des statues des héros de la révolution? Craindrait-on que ce spectacle ne vînt à dégourdir un peu la noble chambre?

L'œuvre la plus remarquable du Salon de sculpture, avec la statue de M. Clesinger, est le vase d'argent repoussé de M. Vechte : les hauts reliefs de ce vase représentent les titans foudroyés par Jupiter. Nous nous sommes rappelés, en les voyant, les beaux vers de notre ami Leconte de Lisle :

> O race d'Ouranos, ô Titans monstrueux,
> O rois découronnés par Zeus, fils de Saturne,
> Pleurez et gémissez dans l'abîme nocturne,
> Du monde aux larges flancs captifs tumultueux!
> Atteste sa grandeur, dieu terrible aux cents têtes,
> Dernier né de la terre, immense Typhoé
> A la bouche fumante, ô père des tempêtes,
> De l'immobile Hadès habitant foudroyé!

Mais Leconte de Lisle déroule lentement ses vers majestueux et calmes; on croit voir passer de blanches théories de prêtresses vêtues de tuniques à longs plis, comme dans la grande frise du Parthénon. Dans la sculpture de M. Vechte, au contraire, il y a une exagération de force, une recherche de mouvement, une énergie ambitieuse qui rappelle le *Jugement dernier* de Michel-Ange. Ce vase, comparable, pour la finesse d'exécution, aux beaux travaux d'orfèvrerie du seizième siècle, est, d'ailleurs, un poème complet; les vices et les passions vaincues occupent les parties inférieures, et la lutte de Jupiter contre les titans symbolise la victoire du bien sur le mal.

Nous voyons avec plaisir renaître l'orfèvrerie, parce que nous espérons qu'elle sera pour la sculpture ce que la peinture de genre est pour la grande peinture; dans une société de calcul et de commerce, un art inutile n'a pas droit de cité; ceux qui veulent bien permettre à l'art de n'avoir point d'utilité pratique exigent au moins qu'il ait une moralité quelconque. Aux uns et aux autres nous conseillerions volontiers d'acheter des bonshommes de pain d'épice ou des hannetons de chocolat, parce qu'après avoir admiré ces objets au point de vue de l'art, on peut les manger au point de vue utilitaire. Cette préoccupation du but pratique en toute chose nous a pourtant déjà fait assez de mal : c'est elle qui a tué la poésie. La peinture est tolérée parmi nous, parce que tout bourgeois veut son portrait et un petit tableau dans sa salle à manger; la sculpture se soutient à grand'peine, mais enfin il faut des statuettes sur les pendules, et c'est la seule ressource des sculpteurs pauvres; la musique sert à occuper les femmes après la messe; mais la poésie!... que fait-on de cela à la maison? — Hélas! où est le temps où Jésus disait : « L'homme ne vit pas seulement de pain? »

L. R. D'ARNEM.

[illegible] de nous rapprocher d'un pas à ce but, dans la recherche duquel tous ces milliers de nobles cœurs se sont jetés avec enthousiasme à la rencontre de la mort.

L'idée d'un nouveau et libre développement, d'une forte vie populaire en Prusse, l'idée d'une unité plus élevée, d'une nationalité plus vigoureuse de la patrie allemande entière, — cette idée s'est de nouveau emparée de tous les esprits, et cette assemblée est appelée à travailler à ce que cette idée devienne une réalité, une vérité.

L'assemblée, pour remplir cette mission, doit être inspirée par les mêmes sentiments qui, lors des guerres soutenues pour la liberté, ont produit de si grands exploits ; les sentiments de la fidélité, de la vérité, de l'unité, que la fidélité envers la dynastie, qui est l'ornement de notre royaume et la plus sublime de toutes les dynasties de l'Europe, que la fidélité envers le peuple, qui a confié à notre sauvegarde ses droits les plus précieux, soit pour cette assemblée un brillant bouclier, que pas le moindre nuage ne devra obscurcir ! Que la vérité soit l'ornement de tout ce que nous faisons, la vérité, telle que la comprend l'Allemand, qui renonce à ce qui fait la base de son caractère national, si, par des considérations, il ne dit pas toute sa conviction, s'il ne dit pas au roi et au peuple la vérité tout entière. L'unité enfin, dans cette brillante époque de notre histoire, a été pour ainsi dire la source des plus grands exploits ; le saint amour de la patrie qui échauffait tous les cœurs a de nouveau réuni toutes les peuplades de l'Allemagne et en a fait un seul peuple de frères. Lorsque les Westphaliens, dans leurs champs féconds, les Rhénans, sur les bords de leur magnifique fleuve, ont salué comme leurs libérateurs les valeureux habitants de la Poméranie, de la Prusse et des autres provinces, c'est alors qu'un lien indestructible a été établi entre les provinces les plus distantes du royaume ; c'est depuis ce moment que les désirs d'une communauté intime, d'une carrière unique et d'un développement politique un pour toutes les provinces sont allés en augmentant.

Messieurs, cette carrière est ouverte. Qu'une confédération de toutes les provinces, que leur réunion dans un grand ensemble basé sur l'amour de la patrie, soit notre premier pas dans cette carrière.

De même que ma voix n'est pas arrêtée par les divisions établies dans cette enceinte entre les diverses provinces, de même je voudrais voir tomber toutes les distinctions du provincialisme là où il s'agit de la grande cause de la patrie, ainsi que de l'honneur et de la prospérité de notre peuple ; que la pensée de l'unité nationale soit la grande artère vitale de cette assemblée ; que celle-ci devienne le cœur d'une Prusse rajeunie qui montre de nouveau au monde comment la monarchie et la liberté s'appuient l'une sur l'autre. Alors la Prusse, entourée des sympathies de tous les Etats de l'Allemagne, conduira la nation allemande à ce rang qu'elle est si digne d'occuper parmi les peuples civilisés.

M. CAMPHAUSEN fait allusion au passage du discours du roi, par lequel S. M. a voulu rendre justice aux institutions d'un peuple voisin, bien que ces institutions soient tout à fait le contre-pied de celles de la Prusse. Donc, s'écrie l'orateur, sachons respecter et honorer l'opinion de chacun de nous. S'il y a un point sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est que toutes nos paroles, toutes nos actions prennent leur source dans le sanctuaire de notre conscience. Ne nous rendons pas suspects les uns aux autres, et croyons à la sincérité de nos convictions. Mais peut-être aussi y a-t-il un autre point, sur lequel nous sommes d'accord ; c'est que nous sommes des partisans fidèles et fermes de la royauté. Quant à moi, je n'hésite pas un instant à le dire : Ce qu'il faut à la Prusse, c'est un roi fort, puissant. Je me range volontiers du côté de ceux qui cherchent à raffermir de plus en plus les bases de la royauté, et de leur donner une durée inaltérable. Quant aux moyens à prendre pour atteindre ce but, il est certain qu'il y aura divergence d'opinions. Mais, quant au but même, quand il s'agit d'être royaliste, je réclame le droit d'être ici l'égal de tous ceux qui sont réunis dans cette salle, et qui veulent sincèrement le bien de leur roi, celui de la monarchie et du pays, que ce soient des princes ou des paysans, des ministres ou des bourgeois.

LE PRINCE LYCHNOWSKI (membre silésien de la curie seigneuriale) commence par rappeler les doutes qui s'étaient manifestés, il y a quelques jours, sur le point de savoir si l'adresse devait être discutée dans l'assemblée plénière ou dans les curies séparées. Beaucoup d'entre nous, dit-il, n'ont pas cru compatible avec la dignité de la curie seigneuriale (Murmures désapprobateurs) d'assister à une discussion à laquelle l'ordonnance d'organisation des deux curies ne lui donnait pas droit de participer, puisque cette ordonnance disait que les assemblées plénières n'auraient lieu que seulement quand il s'agirait de l'augmentation ou de l'établissement des impôts ou d'emprunts à conclure. Mais enfin M. le maréchal a décidé que S. M. le roi, ayant adressé son discours à l'assemblée plénière, l'adresse en réponse à ce discours devait également être discutée et adoptée par l'assemblée plénière.

L'orateur dit ensuite ne pas plus vouloir d'une adresse qui ne ferait qu'exprimer des remerciements, que d'une adresse qui ne contiendrait que des protestations. Car des remerciements seuls et rien que des remerciements feraient croire au roi qui nous juge et au peuple qui nous observe, que nous sommes arrivés au point culminant du bonheur humain et qu'il ne nous reste plus de désirs à former. Et cela n'est pas. D'autre part, une adresse qui ne ferait que protester, ce serait une impiété envers le législateur royal, auquel il nous faut avant tout exprimer notre gratitude, notre respect, notre amour. Il fallait donc que notre adresse remerciât et protestât à la fois. Elle doit être avant tout vraie ; elle doit dire au roi que son peuple forme encore des désirs, mais elle doit lui dire cette vérité sans blesser son grand cœur, sans lui porter un coup douloureux, sans s'exposer au reproche de l'ingratitude. Il faut se tenir dans les formes parlementaires, formes que nous pouvons admirer dans les combats politiques de cette glorieuse Angleterre qui, dans et par ces formes, a victorieusement traversé de graves combats pour la liberté !

Je vous adjure donc, Messieurs, de choisir pour toutes vos convictions les plus intimes, des formes qui, tout en laissant intacte l'indépendance des opinions, permettent que nous nous entendions.

Je me fais un grand plaisir de reconnaître que le projet d'adresse qui nous est soumis a su trouver des formes modérées. Il n'y a que deux passages qui me paraissent devoir être modifiés : c'est d'abord l'allusion au discours du trône, et ensuite la réserve quant aux droits. Que le discours du roi ait *douloureusement* affecté beaucoup d'entre nous, je le sens avec la commission ; mais pourquoi, dès notre premier acte parlementaire, dire au roi des choses qui ne peuvent que le blesser ? Le roi, le pays, l'Europe entière ne peuvent pas avoir un moment de doute sur ce qui a causé notre douleur ; mais faut-il absolument dire cela au roi, qui certes, en nous convoquant, n'a voulu que nous faire plaisir ? Effaçons donc ce mot *douleur*.

Quant à la *réserve* exprimée, je ne saurais point blâmer le mot en lui-même ; il est parfaitement légal, mais il implique de la méfiance, du doute, de l'opposition, et, pour cette cause, je le voudrais voir

procureur du roi l'ordre de faire exécuter les condamnés dans les vingt-quatre heures et à six heures du matin. Mais le procureur du roi a tenu à faire un exemple solennel ; leur agonie a été prolongée jusqu'à vendredi dernier, jour de grand marché, et l'exécution a eu lieu en plein midi.

» Lorsque les victimes sont arrivées au pied de l'échafaud, la guillotine n'était pas prête, et elles ont dû entendre, peut-être voir, les expériences que l'on faisait pour s'assurer du jeu de la terrible machine.

» Tout le monde, à Châteauroux, est d'accord pour blâmer le procureur du roi, et l'on assure que le préfet lui-même l'aurait traité d'insensé.

» Un fait a été remarqué par beaucoup de personnes. Le jour de l'émeute, lorsqu'il aurait suffi peut-être de quatre hommes et un caporal pour empêcher beaucoup de crimes et de malheurs, pas un garde national ne s'est présenté à l'appel. Le jour de l'exécution, on a vu parader de nombreux et brillants uniformes. Ils étaient là sous l'égide d'un fort détachement d'infanterie, de deux pelotons de cavalerie prêts à charger, et de deux pièces d'artillerie en batterie sur la place, envoyées de Bourges sous la conduite d'un lieutenant et d'une escorte de soixante hommes.

» Je m'attendais à voir un grand concours de spectateurs. Il y avait tout au plus 1 500 hommes sur la place, la plupart gens de la campagne, reconnaissables à leurs bourgerons..... »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par ordonnance du 15 avril 1847, le roi a prescrit la formation, à Cherbourg, d'un conseil de guerre maritime, pour juger la conduite de l'ex-commandant de la corvette la *Seine*.

— On écrit de Fécamp, 21 avril : « La pêche du maquereau tient plus qu'elle n'avait promis d'abord. Depuis dimanche, sept bateaux sont entrés avec environ 150 000 poissons, qui se sont vendus en moyenne à raison de 20 fr. le cent. »

— Le courrier de Chine arrivé hier apporte des nouvelles de Taïti du 9 janvier dernier, annonçant que les indigènes se sont enfin rendus et ont fait leur soumission au nouveau gouverneur français peu après son arrivée.

La paix et la bonne intelligence étaient rétablies partout ; cependant la reine Pomarée refusait encore de revenir à Taïti, malgré les offres généreuses du gouverneur, et continuait à habiter l'île de Raïatea, où elle s'était retirée.

Les nouvelles de Chine présentent un grand intérêt. Un revirement grave a eu lieu dans le département des affaires extérieures du Céleste-Empire. Le mandarin Huan a été destitué de son double poste de commissaire impérial adjoint et de lieutenant-gouverneur de la province de Canton. Cette destitution dénote dans la politique chinoise un mouvement rétrograde.

— Emile Prudent vient de recevoir du roi de Prusse, en réponse à la dédicace de sa fantaisie sur la *Juive*, une lettre autographe et la grande médaille du mérite dans les arts.

LA VERTU DU PEUPLE. — Une réunion maçonnique a eu lieu au cirque de Saint-Sever, dimanche dernier, à Rouen.

Les cinq loges dont se compose la maçonnerie rouennaise ont, depuis l'année dernière, conçu un noble projet qu'elles mettaient pour la première fois en réalisation : celui de doter chaque année, par chaque année, un ouvrier entre tous ceux qui, voués incessamment à l'ouvrage depuis l'enfance jusqu'au grabat, ont supporté avec le plus de résignation, de dévouement et de courage, le poids de la fatigue dont ils avaient à verser les fruits sur eux et sur les leurs ; en tout, par années, cinq existences exceptionnelles à distinguer et à récompenser parmi toutes ces existences si rudement éprouvées de la vie du prolétaire. Et quand la classe ouvrière tout entière donne partout un si héroïque exemple de patience et de résignation, le moment pouvait-il être mieux choisi par ceux qui se sont arrogé la généreuse mission de compatir à ses souffrances, pour lui donner le plus moral et le plus éclatant témoignage de leurs sympathies ?

Pour l'édification des gens qui déclament encore contre les vertus du peuple, nous croyons utile d'extraire des discours prononcés la biographie suivante. Il ne s'agit que d'un ouvrier :

« Pierre-Théodore Dehors, tisserand chez M. Gilles, rue Saint-Gervais, a quarante-trois ans et travaille utilement depuis l'âge de quatorze ans. Enfant, il a commencé à soutenir ses père et mère. Il avait dix-sept ans quand son père tomba malade ; il ne voulut pas souffrir qu'il fût transporté à l'hôpital, et, pendant les trois mois que dura la maladie, il le soutint seul par son travail.

» En 1824, il se marie, il épouse la fille d'une trameuse abandonnée de son mari. De ce mariage sont issus treize enfants. Bientôt il lui fallut prendre chez lui sa belle-mère infirme. Il y a quelques années de cela, sa femme était alors malade. Vous voyez ce pauvre ménage : la belle-mère, la femme alitées, de nombreux enfants à pourvoir. Un seul travaille pour faire face à tout, et il ne gagne que 2 fr. 50 c. par jour.

» Dehors engage une lutte courageuse avec la misère. Aux travaux du tissage, qui rapportent si peu, il entreprendra de substituer les travaux du port, qui, dans les bons moments, peuvent lui procurer jusqu'à quelques journées de 5 fr. Mais c'est une rude besogne pour la stature de l'homme élevé dans l'atelier, et qui n'est pas fait au travail du grand air ; c'est un dur apprentissage ; aussi, que de fois, au début, haletant sous le faix, a-t-il senti la courroie s'enfoncer dans ses chairs ! Et après tant de fatigue le jour, la nuit le repos sur la paille. Car il avait engagé au Mont-de-Piété, son linge, ses matelas ; il avait gardé deux chemises, une paillasse.

» Il est venu à bout de tout, et, peu à peu même il a pu tout dégager du Mont-de-Piété. Mais la mort a frappé sa belle-mère et onze enfants, et la mort, en frappant chez l'ouvrier, n'y apporte pas seulement la douleur, elle a aussi pour cortége les frais de la maladie et les frais funéraires.

» C'est ce courage, ce dévouement, cette lutte de vingt-trois ans avec la misère, que la Persévérance-Couronnée va récompenser. »

(*Journal de Rouen.*)

CHRONIQUE DES ARTS ET DES THÉATRES.

M. Adrien Codine, premier prix de piano du Conservatoire en 1828, et qui, depuis cette époque, s'est livré, dans la retraite, à des études sérieuses pour perfectionner et mûrir son talent, donnera, jeudi prochain, 29 avril, dans les salons de M. Pleyel, un concert dans lequel il se présentera au public à double titre d'exécutant et de compositeur. M. A. Codine est digne de l'attention qu'il espère et qu'il sollicite.

— M. Henry Cohen fera exécuter, dimanche 2 mai, dans la grande salle du

PETITE CORRESPONDANCE.

Verdun-sur-M. — M. A. d'A. — Nous expédions à M. L., et lui donnons toute latitude.
Reims. — M. R. D. — Reçu. — Pour les pol. nous trouvons 50 au lieu de 42. — Veuillez nous indiquer les supp.
Port-Louis. — M. E. D. — Toujours bravo. — Nous attendons la lettre de décembre avec les 43. — L'irrégularité des expéditions est vraiment désolante. — Caisses, lettres, rien ne nous parvient donc ? — Nous continuerons d'essayer, et nous enverrons par Bordeaux.
Niort. — M. C. — Reçu les 192. — Merci, et à M. G.
Metz. — M. de B. — Le tout part aujourd'hui. — Compliments affectueux à M. P., de J., et à tous les siens.
Laflèche. — M. B. — Reçu les 35. — Le coupon sera remis à première réquisition.
Lyon. — M. M. — J. D. a reçu et va répondre.
Châlon-sur-S. — M. C. — Reçu les 221. 25. — Merci. — Nous expédions.
— M. F. — On prend bonne note de toutes vos observations.
Saint-Etienne. — M. T. — Vous avez raison en ce qui touche M. Tr. — Nous soldons le c.
Landivisiau. — M. P. — Nous envoyons les deux sol. aujourd'hui.
Cherbourg. — M. B. — Nous espérons que vous avez continué, et que nous recevrons incessamment une bonne partie de la suite.
Aux *plusieurs* de nos lecteurs parisiens. — Un travail se fait en ce moment sur ce sujet. — Nous sommes seulement étonnés qu'on ne se nomme pas quand on n'a que des demandes aussi légitimes à faire.

Bourse du 23 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 »»	78 15	78 »»	78 15
— — fin courant	78 »»	78 10	78 »»	78 10
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 70	115 75	115 70	115 75
— — fin courant	115 70	116 »»	115 70	116 »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	105 »»	Banq. de Fr. dr cours	3260 »»		
4 0/0 J. »	» 100 10	O. V. de Par.	»	»»»» »»	
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp......	»	980 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1180 »»
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.....	»	1107 50

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	»» »» »» »»	—	»» »»	78 60
5 p. 0/0......	d. 50	116 »» 115 95	—	116 40	116 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	02 1/2	»» »/»	12 1/2	10 »/»
5 p. 0/0.....	05 »/»	»» »/»	17 1/2	15 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »/»	ROM.............	Der C.	101 1/2
Récép. Rotsch.	»	102 50	BELG. 2 1/2......	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	22 1/2	— 4 1/2......	»	95 1/2
— — pass.	»	» »/»	d° 1840.....	»	100 »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »»	d° 1842.....	»	100 »/»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque.....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT.........	»	1185 »»
HAITI...........	»	» »/»	AUTRICHE.......	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1202 50
Act. d J. »	110 »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	340 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1235 »»
— à Rouen.	937 50
R.-Havre..	677 50
Avignon...	777 50
Str. à Bâle.	190 »»
Paris-Str...	128 75
Tours-Nant	122 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	631 25
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	325 »»
Boul. à Am.	425 »»
Orl.-Bord.	510 »»
Mont. à Tr.	297 50
Paris-Lyon	431 25
Bord.-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	940 »»	Orléans à Vierzon.	597 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	Bordeaux à Cette..	417 50
Paris à Orléans...	1237 50	Marseille à Avign.	781 25	Nord	631 25
— à Lyon.....	425 »»	Paris à Strasbourg	431 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 84 ; courant du mois, 86 (l'hect.) ; mois du milieu, 95 ; 4 derniers mois, 100 (la tonne de 100 k.)

Lille. — Colza, 80 ; œillette rousse, »» ; lin, 93 ; cameline, 91 ; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, et courant du mois, 88 ; mai et juin, 91 à 92 ; juillet et août, 94 ; septembre et octobre, 95.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 à 102-50 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 avril.

8 »/» **FRANÇAIS.** — Athalie, 1760.
7 »/» **ODÉON.** — Premières Armes de Richelieu, Trois Rois, Trois Dames, la Vendetta, Mlle de Navarre.
8 »/» **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Maçon, Diavolo.
7 »/» **THÉATRE ESPAGNOL** (salle Ventadour). — El Pelo de la Dehesa, Las Manolas y el Torero, chansons et danses.
7 »/» **THÉATRE HISTORIQUE.** — La Reine Margot.
7 »/» **VAUDEVILLE.** — Ce que Femme veut... une Chaise pour deux, Partie à trois.
6 1/2 **GYMNASE.** — Chacun chez soi, Daranda, une Femme, Petit-Fils.
7 1/4 **VARIÉTÉS.** — Le Précepteur, Léonard, le Perruquier, Ether.
6 »/» **PALAIS-ROYAL.** — Une Fièvre brûlante, 1re repr. de l'Avocat pédicure, romances, chansonnettes, scènes d'imitation, symphonie à quatre pattes, un Docteur en herbe, l'Aumônier, la Découverte de la Mère-Ique et la Bataille de Wagram, par tous les comiques.
7 »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — L'Intérieur d'un Bureau, le Démon de la Forêt, la Chambre à deux Lits, Malvina.
6 3/4 **GAITÉ.** — Jeanne d'Arc.
7 »/» **AMBIGU.** — La Duchesse de Marsan.
7 »/» **CIRQUE.** — La Révolution française.
6 3/4 **COMTE.** — Le Soued [illegible] et Lucette, Kokoli.
6 »/» **FOLIES-DRAMATIQUES.** — [illegible]eine Argot, une Femme, Maître de Poste, Empi[illegible]ues.
6 1/2 **LUXEMBOURG.** — [illegible] Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite [illegible].

Imprimerie L[illegible], rue du Croissant, 16.

GARANTIS PAR

CENT MILLE METRES DE TERRAINS

VERSEMENS.

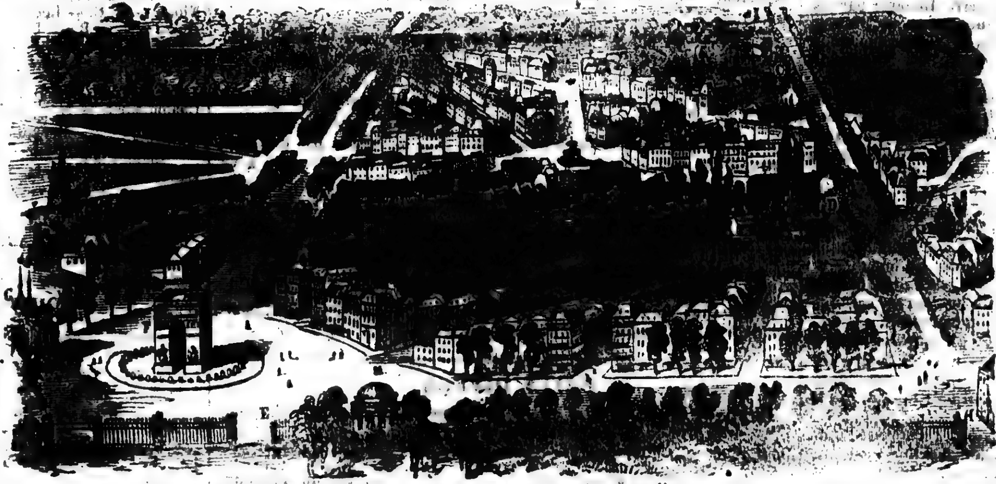
5 FRANCS comptant contre la remise d'un titre provisoire; le surplus de 1 FRANC PAR SEMAINE ou 5 FRANCS PAR MOIS.

On pourra se faire délivrer immédiatement des coupons libérés en acquittant en une seule fois la somme de 25 francs.

Il sera également loisible de se faire délivrer des coupons de 250 fr. sur lesquels 50 fr. seront payés comptant et le surplus 10 fr. par semaine, ou 50 fr. par mois.

Le produit des versemens sera immédiatement converti en rentes sur l'Etat ou en bons du Trésor public, et à partir de la constitution de la Société, employé au fur et à mesure en paiemens de terrains, représentant les sommes versées.

La somme nécessaire pour le service des trois premières années d'intérêts reste déposée en rentes sur l'Etat ou en bons du Trésor.



A B C D Ferdinanville, quartier à construire. E Barrière de l'Etoile. F Arc-de-Triomphe. H Barrière du Roule. I Fortifications. J Bois de Boulogne.

SITUATION.

Les terrains servant de base à la fondation de la Société d'épargne immobilière sont dans une admirable position, ayant leurs trois façades principales sur trois voies de communication importantes : 1° la magnifique avenue de l'Arc-de-Triomphe, conduisant des Champs-Elysées au bois de Boulogne; 2° la vieille route de Neuilly, desservant cette commune par le faubourg du Roule; 3° la rue des Acacias aux Thernes, reliant les deux avenues.

Le nouveau quartier de Ferdinanville, que l'on peut dire situé à la barrière de l'Etoile même, puisqu'il n'en est pas éloigné de plus d'une minute en ligne directe, s'élève sur les terrains traversés par la rue de la Reine-Amélie, qui conduit au parc royal de Neuilly. Une église vient d'être construite dans l'enceinte même; elle a été consacrée le 25 mars dernier.

DIRECTEUR : F. BERAUD, propriétaire, ancien greffier en chef.

COMITÉ DE CENSURE.

Aux termes de l'acte de Société, en attendant la prochaine assemblée générale, dans laquelle le conseil de surveillance devra être nommé, les trois membres du COMITÉ DE CENSURE, choisis entre les propriétaires fonciers les plus notables parmi les premiers souscripteurs, sont :

MM. CRAPEZ, propriétaire;
Comte JOLY DE FLEURY, propriétaire, ancien maître des requêtes au Conseil-d'Etat;
le colonel DE LESPINASSE, propriét., ancien député.

COMITÉ DU CONTENTIEUX.

MM. ANGELLE, notaire à Neuilly;
BOSVIEL, avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation;
LÉON DUVAL, avocat à la cour royale;
DANGIN, avoué à la cour royale;
GUÉRIN, avoué en première instance;
DURMONT, agréé au tribunal de commerce;
MIQUEL, avocat, directeur du contentieux.

JURY D'APPRÉCIATION.

MM. LEHAENNE, architecte-voyer de l'arr. de St-Denis;
DESMARETS, architecte, chef du bureau administratif des bâtimens du roi;
BREY, archit., memb. du cons. municip. de Neuilly.
LETANNEUR, architecte.

AGENT DE CHANGE DE LA SOCIÉTÉ.

M. CUILLIERIE-DUPONT.

EXPOSÉ.

On félicitait un des principaux actionnaires de la Banque de France, dont les actions de 1,000 fr. sont aujourd'hui à plus de 3,260 fr., sur le bonheur qu'il avait eu de souscrire ces actions au pair, lors de la fondation, et de les avoir conservées.

« Hélas ! répondit-il, c'est un bien mauvais placement que je » fis là, car je n'ai gagné en trente ans que deux capitaux ; heu» reusement qu'à la même époque j'avais placé le reste de ma » fortune en acquisitions de terrains qui peuvent me donner au» jourd'hui plus de cent capitaux pour un. »

Cela était vrai. En effet, depuis cinquante ans, à Paris, la valeur des immeubles n'a pas cessé de s'élever d'année en année, et l'exécution des grandes lignes de chemins de fer, indépendamment des causes précédentes, est appelée à accroître encore la population dans les plus vastes proportions.

Mais si, dans toutes les situations, sans exception d'une seule, le prix des terrains s'est successivement accru, il est des quartiers privilégiés où cette plus-value a été hors ligne.

Au nombre de ces quartiers se trouvent les Champs-Elysées. Paris se porte, Paris marche à grands pas de ce côté. Avant dix ans, les terrains des Champs-Elysées seront aussi précieux que ceux des boulevarts et des meilleures rues de Paris.

Aussi, que de fortunes considérables réalisées sur ce point! Un propriétaire, au coin de la rue Marbœuf, a vendu l'an dernier, au prix de deux millions, des terrains qui ne lui avaient pas coûté cinquante mille francs vingt ans auparavant.

Et il faut remarquer ceci : les premières maisons seules sont lentes à venir ; mais une fois qu'il en existe un petit nombre, le reste s'élève comme par enchantement. C'est le spectacle auquel nous assistons chaque jour, en voyant ces constructions des Champs-Elysées sortir de terre comme au signal d'une baguette de fée.

Quels énormes profits feront donc dans l'avenir ceux qui possèdent des terrains bien placés, ou ceux qui pourront en acheter!

Toutefois, jusqu'à présent, ces bénéfices semblaient devoir être réservés aux grands spéculateurs et aux riches; les petits capitaux, qui ont plus que ceux-ci besoin de placemens sûrs d'abord, de placemens productifs ensuite, en étaient absolument déshérités. Jusqu'ici, les bienfaits de l'esprit d'association n'avaient conduit les petits capitalistes qu'à jeter leur épargne à des entreprises industrielles en apparences brillantes et fécondes, mais presque toujours dangereuses et sans garanties.

C'est, en effet, une vérité incontestée que les petits capitaux s'égarent le plus souvent faute d'un emploi sûr et facile. Ne pouvant aborder les affaires sérieuses qui les dédaignent, ou ils se dissipent en superfluités, ou, comme le capital du riche, ils affrontent audacieusement des chances qu'ils ne devraient jamais courir.

Dans les affaires industrielles, c'est tout ou rien ; or, pour l'ouvrier, l'artisan et le possesseur d'une modeste fortune, il doit toujours rester quelque chose.

Aussi, l'institution des Caisses d'épargne a-t-elle été un bienfait immense, en créant un point de ralliement et de produit pour les petits capitaux flottans.

N'y aurait-il pas moyen aujourd'hui de compléter l'œuvre en appelant l'épargne à profiter tout à la fois des garanties et des avantages du placement immobilier? Le placement immobilier est le seul, en effet, qui garantisse réellement le capital contre les chances de réduction, de baisse et de dépréciation.

Pour la première fois, la *Société d'épargne immobilière* vient aujourd'hui, essayer de résoudre ce problème de l'appropriation du placement immobilier aux petits capitaux.

N'est-ce pas là, d'ailleurs, un moyen de les moraliser, en les détournant de l'agiotage et des jeux de bourse, en les préservant de toute entreprise téméraire, en rattachant les classes inférieures à la propriété du sol, en leur inspirant des idées d'ordre, de stabilité, de bien-être, en alliant enfin à la pensée de l'épargne la pensée de la possession, et comme conséquence naturelle, celle de la conservation.

100,000 mètres de terrains, à une minute de l'Arc-de-Triomphe, sur l'avenue même que ce monument domine, telle est la base de l'opération.

Placement sûr, SANS AUCUNE CHANCE DE PERTE et avec éventualités brillantes, tel en est le caractère.

On sait que les terrains à grande proximité des barrières sont souvent plus chers que les derniers terrains *intrà-muros*, par le seul fait qu'on est dispensé des droits d'octroi.

Il en sera de plus en plus ainsi, car depuis l'établissement des omnibus, les Parisiens, comme les habitans de Londres, commencent à comprendre qu'il est bien préférable d'avoir deux domiciles, l'*office* ou simple chambre au centre des affaires, qu'on occupe de 9 à 4 heures; et la maison de famille, la résidence du soir. C'est ce qui explique en partie l'immense succès des Batignolles et des Thernes, où s'est établie une véritable colonie d'employés, dont les commerçans et les gens d'affaires commencent à suivre l'exemple. Or, on sait combien l'exemple est contagieux, surtout en France : déjà maintes petites maisons s'élèvent dans le voisinage des barrières, et nous connaissons une foule d'artistes, de fonctionnaires et de négocians même, qui établissent aujourd'hui de préférence leur domicile dans la plus proche banlieue.

GARANTIES.

Les opérations de la Société d'épargne immobilière se bornent uniquement à la revente avec plus-value des terrains dont elle s'est assuré la propriété, barrière de l'Etoile, au prix de 25 fr. le mètre ; TOUTE PERTE EST DONC IMPOSSIBLE; c'est un véritable placement hypothécaire, sans les inconvéniens de l'hypothèque, et avec la possibilité de doubler, tripler, quintupler et même décupler le capital, en quelques années. — On peut comparer les coupons de la Société d'épargne immobilière à un billet de Banque portant intérêt à 3 fr. 65 p. 0/0 et reposant sur un immeuble.

Pour plus de sécurité, les porteurs de coupons immobiliers sont autorisés, à toute époque de la Société, à payer les terrains qui en composent la propriété avec lesdits coupons immobiliers, en se conformant à la distribution des lots, ainsi qu'aux tarifs dressés par le gérant, les architectes de la Société, et approuvés par le Conseil de surveillance. — Les paiemens faits en coupons de la Société seront même favorisés d'une remise de 10 p. 0/0 sur le prix desdits tarifs.

Tous les trois mois, le gérant, réuni aux architectes de la Société, dressera ou rectifiera les tarifs, d'après la plus-value jugée possible, en présence du Conseil de surveillance, dûment convoqué.

NOTA. La Société, désirant avoir un correspondant dans chaque arrondissement, recevra les propositions qui lui seront faites par des personnes dont la solvabilité et la moralité seront suffisamment garanties. Cette opération devant être suivie de *plusieurs autres*, et étant de nature à former une institution durable, on comprendra l'importance que pourra prendre la position de MM. les correspondans de la **Société d'épargne immobilière**. — Les souscriptions des départemens devront être accompagnées de leur montant en un mandat sur Paris. — Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

On s'inscrit, pour la souscription des coupons, au siége de la Société, rue Richelieu, 92,

où l'on délivre des prospectus, et où les statuts sont communiqués à toute demande. — On peut s'adresser dès à présent pour l'achat des terrains, au siége social et chez Mᵉ Ancelle, notaire à Neuilly.

PARIS, 24 AVRIL.

Les deux camps politiques.

Il y a deux camps dans la bourgeoisie : l'un qui veut des réformes politiques, l'autre qui n'en veut pas. Dans l'un et l'autre camps, on parle de *progrès*, mais on ne s'entend pas sur la signification de ce mot. Pour les réformistes, le progrès serait de conquérir le pouvoir ; pour les non-réformistes, le progrès consiste à s'y maintenir d'abord, à s'y agrandir ensuite, en augmentant le chiffre du budget, le nombre des fonctions disponibles. De part et d'autre, c'est une ambition politique, mais qui n'a pas pour motif une grande pensée, un sentiment démocratique.

Jusqu'à présent, dans les deux camps, il ne paraît pas qu'on ait attaché d'autre signification au mot *progrès*. Ce qui le prouve, c'est que ni les réformistes ni les non-réformistes ne songent à aborder les questions sociales, à s'occuper du sort des prolétaires, de l'intérêt des masses laborieuses, qui ont le plus besoin de progrès. La bourgeoisie de 1847, que ce soit celle du *Journal des Débats*, du *Constitutionnel* ou du *National*, laisse toujours entre elle et les travailleurs salariés un abîme ; elle ne comprend plus, ou elle affecte de ne plus comprendre que le mouvement révolutionnaire commencé en 89 avait pour but de le combler ; et, à ce point de vue, on peut dire qu'elle considère la révolution comme finie. Elle ne voit pas que ce mot de *progrès*, lancé dans la civilisation par les véritables novateurs, par les hommes qui possèdent la tradition chrétienne et révolutionnaire, résume en lui la réalisation pacifique des grandes espérances de 89.

Nous adressons les questions suivantes aux deux fractions de la bourgeoisie, aux réformistes et aux non-réformistes : Croient-ils que le régime du salariat soit le dernier état des sociétés humaines ? Croient-ils juste que les chefs du travail aient la presque totalité de la richesse produite, tandis que les prolétaires végètent dans la misère et vont mourir à l'hôpital ? Croient-ils cette répartition conforme aux principes de liberté, d'égalité et de fraternité ? Croient-ils que ce soit bien là le sentiment du droit tel que le christianisme et la philosophie du dix-huitième siècle l'ont fait germer dans l'âme humaine ?

Bourgeois réformistes, si vous aviez le pouvoir, est-ce donc de ces sortes de questions que vous vous occuperiez ? — Mais alors pourquoi ne vous en occupez-vous pas immédiatement ? N'y a-t-il pas assez de douleurs, assez de souffrances, assez de misères dans les masses laborieuses ? Pourquoi ne proclamez-vous pas leur droit au travail et à l'existence ? Pourquoi n'annoncez-vous pas hautement que leur affranchissement par l'association est le but sacré auquel vous tendez ? Pourquoi ne dites-vous pas que la transformation du prolétariat est la conséquence des principes de 89 ? Pourquoi ne vous unissez-vous pas aux hommes qui, depuis 1830, ne cessent de le dire ?

Bourgeois non réformistes, vous qui tenez tant à garder le pouvoir, pensez-vous que la situation matérielle et morale des masses laborieuses soit bien rassurante ? Pensez-vous qu'un édifice social qui repose sur la misère et la faim soit bien solide ? — Mais alors la prudence ne vous commande-t-elle pas d'aller à la racine du mal ? L'amour de la conservation ne vous conseille-t-il pas, dès maintenant, de chercher des moyens plus efficaces que la répression militaire, les subventions ou les aumônes ? Pourquoi ne songez-vous pas à bâtir les fondations de l'édifice social dans les profondeurs du droit humain ? Est-il sage de vivre au jour le jour, constamment en proie aux angoisses du présent et aux transes de l'avenir ? Est-il raisonnable, quand on tient son pouvoir d'une révolution, de ne pas travailler à la réalisation pacifique et régulière de ses espérances ?

Bourgeois des deux camps politiques ! réformistes et non réformistes ! au lieu donc de tant batailler entre vous, tournez vos regards vers le peuple qui souffre, vers trente millions de prolétaires français qui, malgré les révolutions triomphantes et les constitutions politiques, commencent à mourir de misère et de faim, comme en Irlande, en Belgique et en Gallicie ! Au lieu de vous escrimer sur des questions secondaires, sur des questions qui n'intéressent qu'une poignée de citoyens, abordez, examinez, discutez les questions capitales, les questions de vie et de mort pour les classes les plus nombreuses, les plus pauvres et les plus utiles ! Posez dans vos journaux, à vos tribunes, au sein de la représentation nationale, le grand problème de l'association et de l'organisation du travail.

Alors vos discussions auront une valeur réelle ; alors l'animation et la vie renaîtront dans vos débats qui n'inspirent plus que l'indifférence et l'ennui ! Alors vous montrerez au pays que vous êtes à la hauteur des deux révolutions de 89 et de 1830, et que vous comprenez leurs traditions et leurs espérances ! Alors vous ne tarderez pas à vous entendre sur la signification du mot *progrès*, et vous vous mettrez à l'œuvre pour organiser la société de telle façon que tous ses membres soient associés et rétribués proportionnellement à leur capital, à leur travail et à leur talent ! Alors on pourra annoncer chaque année, avec vérité, *la prospérité toujours croissante de tous les citoyens* ; car les fléaux qui dévorent aujourd'hui les sociétés civilisées, et qui donnent un démenti formel à toutes ces banalités politiques, la misère, la famine, les intempéries, la guerre civile et étrangère, auront disparu pour jamais !

Chambre des Députés. — Pétitions pour l'abolition de l'esclavage.

A peine compte-t-on dix-huit mois depuis que la loi du 18 juillet 1845 est appliquée dans les colonies, et déjà voici qu'arrivent des pétitions pour l'abolition définitive de l'esclavage. La Chambre des pairs a repoussé ces pétitions par un ordre du jour ; mais la Chambre des députés paraît disposée à les mieux accueillir. Le rapporteur de la commission, M. Paul de Gasparin, a proposé le renvoi au président du conseil et au ministre de la marine, et tout semblait annoncer aujourd'hui que ces conclusions seraient adoptées par une grande majorité.

Assurément la Chambre n'entend pas s'associer aux exagérations généreuses des pétitionnaires ; la Chambre ne met pas en doute le droit des colons à une indemnité suffisante, et elle n'ignore pas qu'une émancipation pure et simple, sans préparation, serait funeste aux colonies, ruineuse pour les planteurs, pleine d'inconvénients même pour les affranchis. En votant le renvoi au gouvernement, la Chambre n'adoptera donc pas les conclusions des pétitionnaires ; elle exprimera simplement par ce vote toutes ses sympathies pour la population des noirs esclaves ; elle indiquera qu'elle entend que la loi du 18 juillet soit intégralement appliquée dans sa lettre et dans son esprit, et serve d'acheminement à l'émancipation ultérieure et complète.

Il est bien vrai que certains actes, que certaines dispositions peu conciliantes des conseils coloniaux étaient de nature à justifier, jusqu'à certain point, l'irritation des abolitionnistes. D'un autre côté, les colons sont si mal conseillés, si pauvrement représentés en France et si mal défendus dans les Chambres, que leur cause doit immanquablement être bientôt perdue, s'ils ne prennent d'énergiques résolutions, s'ils ne rompent avec leur passé, s'ils n'adoptent une politique nouvelle, éclairée, franchement libérale.

Aujourd'hui, M. Jollivet a fait son discours ordinaire en faveur de ses clients. M. Jollivet a un certain zèle, une ardeur soutenue sur la brèche ; mais combien il manque de finesse et de tact ! D'ailleurs, M. le délégué de la Martinique ne sent donc pas à quel point sa position est compromise au milieu de ses collègues ? Les colons ne savent donc pas ce qui se passe ici ? Lorsque M. Passy, à la Chambre des pairs, lorsque M. Lherbette, ce matin, à la Chambre des députés, s'écrient qu'il est honteux pour les colonies de ne trouver pour les défendre que des avocats salariés, les colons ignorent donc de quelle stupeur restent frappés sur leurs bancs MM. Dupin et Jollivet, au milieu du silence morne et sévère des pairs et des députés ? Pauvres bons créoles ! si mal renseignés, qui n'ont pas conscience de la déconsidération où tombent leurs représentants appointés !

Après avoir écouté M. Jollivet, comme toujours, avec regret et défaveur, la Chambre a prêté la plus religieuse attention à un long discours de M. Jules de Lasteyrie, discours inspiré par des sentiments vraiment libéraux, mais un peu partial et très habile. M. de Lasteyrie, profitant avec adresse de toutes les fautes commises dans les colonies, est parvenu sans peine à éveiller le soupçon, la méfiance universelle. Il a surtout vivement impressionné l'assemblée par l'exposé de certains acquittements scandaleux, où l'esprit de parti a fait évidemment taire la justice. Il est vrai, nous le disons avec douleur, que des crimes affreux ont pu être impunément commis par un colon, parce que d'autres colons étaient juges, et juges dans leur propre cause. Nous aimons à voir le petit-fils de Lafayette protester avec indignation contre ces monstrueux excès de l'esprit de parti, et nous espérons bien qu'au premier jour le jeune député de la Sarthe saura trouver les mêmes accents passionnés pour flétrir le procès de Buzançais ; car là aussi les bourgeois qui ont condamné des ouvriers égarés par la faim étaient juges dans leur propre cause.

Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas qu'un acte de trois assesseurs d'une colonie retombât sur tous les habitants libres de toutes nos colonies. Il faut, se défiant de ces impressions profondes, interroger avec impartialité l'ensemble des faits accomplis depuis deux ans dans les îles. Nous sommes très peu portés à nous faire illusion sur la parfaite bonne volonté des colons à l'égard des mesures libérales nouvelles ; mais nous croyons qu'il est juste de tenir compte des difficultés de toute transition. En consultant le rapport présenté au Roi et aux Chambres, sur les effets de la loi de 1845, nous remarquons des paroles qui nous inspirent quelque confiance pour l'avenir et qui consolent des torts que d'autres ont reprochés aux planteurs. Nous citons quelques passages :

> Partout j'ai trouvé les habitants animés du meilleur esprit, et protestant qu'ils ne partageaient pas l'opinion exagérée de quelques membres du Conseil colonial, qui ne représentaient nullement la pensée du pays.
>
> (*Lettre du gouverneur de la Martinique.* — 25 avril 1846.)

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 25 AVRIL 1847.

ÉLIHU BURRITT.

Nous avons trouvé dans les journaux anglais les éléments de la courte biographie qu'on va lire. C'est celle d'un ouvrier américain dont le nom sera bientôt aussi célèbre en Europe qu'il l'est déjà de l'autre côté de l'Atlantique. Elihu Burritt est en ce moment en Angleterre ; bientôt il sera en France. En publiant cette notice, nous cédons au désir de rendre un juste hommage à un homme doublement recommandable par les qualités du cœur et celles de l'esprit. Né pauvre, gagnant son pain à la sueur de son front, Elihu Burritt a su trouver le temps d'acquérir une instruction auprès de laquelle pâlirait l'auréole de bien des savants en renom. C'est un homme qui s'est fait lui-même, sans aide, sans protection, sans maître. Devenu célèbre, il est resté ouvrier. Et maintenant, ce qui l'amène dans la vieille Europe ce n'est point le désir d'accroître le bruit de son nom. Il vient en qualité d'apôtre de la paix et de la fraternité universelle, de tels hommes sont l'honneur de l'humanité. On ne les loue pas, on raconte leur vie.

Elihu Burritt est né à New-Britain, dans le Connecticut, le 8 décembre 1811. Il est le sixième fils d'un pauvre cordonnier qui parvint à élever convenablement une famille de dix enfants. Ce fut une dure existence que celle de ce brave homme ; mais aucune épreuve ne parvint à tarir la source de générosité dont son cœur était plein. C'était un homme d'un tempérament nerveux, d'une intelligence vive et sympathique. Sa maison, fort petite et déjà bien remplie, comme on l'imagine, par ses propres habitants, était ouverte à tout venant. Il n'en était pas de plus hospitalière. Cette honnête maison était située près de l'église, et dans l'hiver elle s'ouvrait dans l'intervalle des deux services à nombre de pauvres gens et de vieillards, qui sans cela n'eussent eu d'autre abri que les froids murs de l'église. D'aussi loin que Burritt se rappelle, il se voit aidant à ranger en demi-cercle autour du feu les chaises et les tabourets ; il voit l'empressement bienveillant avec lequel son père conduisait à la meilleure place une vieille pauvresse presque idiote, la *tante Sarah*. Dans cette maison du bon Dieu, les plus fêtés c'étaient les plus délaissés par le monde. La pauvre vieille que les Burritt appelaient leur tante Sarah, n'était point leur parente dans le sens habituel du mot. Ces bonnes gens avaient une multitude d'alliés auxquels ils n'étaient unis que par la consanguinité du malheur. Si quelqu'un dans la ville était victime d'un accident, il devenait pour eux un oncle ou une tante.

Bien souvent, lorsque le cordonnier rentrait fatigué du marché qui se tenait à 10 milles de distance, il lui arrivait d'allonger sa route de deux ou trois milles, pour porter à quelques pauvres malades de petites douceurs dont ils avaient besoin ; la femme de ce vrai chrétien était digne de lui, sa bienveillance égalait celle de son mari, sa douceur était inaltérable.

Sous l'influence de tels exemples il n'est pas surprenant que les enfants du cordonnier soient devenus ce qu'ils sont, bons et vertueux. Elie, le fils aîné, entra chez un forgeron. Pendant les deux ou trois années de son apprentissage il étudia les mathémathiques pour lesquels il avait beaucoup de goût. Un accident l'ayant contraint à suspendre son travail pendant plusieurs mois, il poursuivit ses études favorites avec une ardeur telle que des amis de la famille se cotisèrent pour l'envoyer au collège, dès qu'il put quitter ses béquilles. Il n'avait pas encore vingt-et-un ans, qu'il publia un livre intitulé : ***Logarithmétiques***. A sa sortie du collège, il se rendit dans l'état de Georgie, où il remplit successivement les fonctions de maître d'école et celles d'ingénieur civil, puis il devint rédacteur et propriétaire d'un journal.

Au bout de quelques années, soupçonné d'être favorable à l'abolition complète de l'esclavage, il fut forcé de s'enfuir vers le Nord. Il y allait de sa vie. Les fruits de plusieurs années de travail furent perdus. Il lui fallut recommencer la vie dans sa ville natale. Loin de se laisser abattre, il composa et publia un livre d'astronomie qui devint bientôt populaire.

Le plus jeune des cinq frères fut celui à qui échut la douce tâche de soulager la vieillesse de ses parents. Burritt aime à se rappeler cette époque de sa vie, époque de tendres soins, de respect et de dévouement filial. A seize ans, il avait la taille et la force d'un homme. Ce fut alors qu'arriva la première et la dernière maladie de son père. Elle dura une année entière. Burritt passait ses journées à travailler aux champs ou dans la forêt, et ses nuits à remplacer sa tendre mère au chevet du moribond. Après la mort de son père, il entra, comme son aîné, chez un forgeron. Il n'avait alors d'autre instruction que celle qu'il avait acquise pendant trois mois d'école. Ce qui lui fut bien plus utile que ce maigre enseignement, c'[illegible]ofond amour de la lecture, qui tenait sans cesse son esprit [illegible]altait la grande difficulté qu'il avait à se procurer des [illegible] certaines circonstances contribuèrent à faire naître en lui ce [illegible]. Pendant sa première jeunesse, les compagnons [illegible] étaient nombreux dans la vieille Angleterre. Pour ces [illegible], c'était un plaisir toujours nouveau, et, selon eux, [illegible] un devoir, que de se réunir autour de tout foyer où on [illegible] de raconter à la nouvelle génération l'héroïque histoire [illegible] l'indépendance. Plusieurs de ces braves vétérans venaient fréquemment chez le cordonnier ; Burritt était chargé de leur verser le cidre où ils puisaient un certain degré d'inspiration. Les récits de ces vieillards exaltèrent au plus haut degré l'esprit de l'enfant ; il prit un goût infini à leurs histoires et à toutes celles du même genre. Aussi fût-ce pour lui une ravissante découverte que celle qu'il fit à peu de temps de là que de pareils récits se rencontraient tout au long dans maints et maints livres. Son amour de l'épopée lui fit trouver un charme infini dans la lecture de la Bible. L'attrait qu'elle lui offrit n'est comparable qu'au plaisir qu'une femme du monde se promet de trouver dans le dernier roman nouveau. La Bible fut, après le syllabaire, le premier livre qu'il lut. Il s'esquivait pour dévorer dans le silence ces merveilleuses histoires. Sa bonne mère se plaisait à attribuer un zèle si excessif à ses dispositions religieuses ; elle en parlait avec orgueil aux voisins.

Quand la Bible fut épuisée, ce fut un grand vide. Pour le remplir, toute une bibliothèque n'eût pas été de trop. En fait de bibliothèque, la ville avait la librairie de la paroisse. La librairie ne s'ouvrait qu'une fois en deux mois et pour ses abonnés, et chaque abonné ne pouvait prendre à la fois que deux in-8° ou quatre in-12 ; c'était là le régime commun, — la ration de soixante jours, — diète prudente en ce qu'elle retardait l'époque fatale du dénuement complet ; la librairie se composait en tout d'environ deux cents volumes. Ce fut un évènement marquant dans la vie de ce brave enfant, dont l'esprit était littéralement affamé, lorsque, pour la première fois, il accompagna sa mère à l'une de ces distributions de vivres. Le cœur palpitant d'impatience, il vit le bibliothécaire ouvrir une espèce d'armoire. Il n'y avait pas grand choix : quelques livres d'histoire, beaucoup de livres de sermons. Sous le portail de l'église, une sérieuse consultation s'engagea entre la digne mère et son fils. Il fut décidé à l'unanimité que des quatre petits livres qu'on louerait pour les deux mois à venir, chaque partie choisirait deux livres à son gré. Il va sans dire que le choix de Burritt tomba sur des ouvrages historiques, et que sa mère s'empara de deux volumes de sermons. Hélas ! c'était une bien maigre nourriture que celle de deux petits in-douze, et, malgré la sévère économie avec laquelle il en usait, il ne parvint jamais à les faire durer au delà du premier mois, en sorte que, comme il le dit lui-même, il se trouva régulièrement, pendant trente jours sur soixante, en proie à une famine intellectuelle. Quand venait la dernière semaine du dernier mois, son agitation n'avait plus de bornes, et on ne saurait dire en quels frais d'éloquence il se mettait pour persuader à sa mère qu'avec un ministre aussi excellent qu'était le leur, un seul petit volume de sermons était bien suffisant ; quelquefois il réussissait, mais rarement.

Lorsqu'il fut entré en apprentissage, il établit sa demeure chez son frère Elie, qui avait ouvert une école à New-Britain. Cédant aux conseils de celui-ci, lorsque son terme d'apprentissage fut expiré — il avait alors vingt-et-un ans, — il quitta le marteau et consacra six mois

sibles résultant de la nouvelle législation. Le danger, à cet égard, serait dans une sévérité qui s'annoncerait comme venant brusquement bouleverser l'ordre actuel; car elle provoquerait des résistances d'autant plus insurmontables qu'elles auraient pour principe l'intérêt et l'amour-propre blessé.....

(*Lettre du gouverneur de Bourbon.* — 10 novembre 1846.)

M. le ministre de la marine, qui aujourd'hui a balbutié à peine quelques paroles vaines, essaiera sans doute lundi d'opposer ces témoignages satisfaisants des gouverneurs aux attaques un peu trop générales et excessives de M. de Lasteyrie. Nous avons vu quel serait le véritable caractère du renvoi des pétitions aux ministres. Ce renvoi, s'il était prononcé, aurait pour effet de faire cesser certaines illusions que des hommes aveugles cherchent à entretenir aux colonies. Cependant, comme il pourrait irriter les esprits et causer des inquiétudes au delà d'une juste mesure, peut-être la Chambre agirait-elle sagement en substituant au renvoi un ordre du jour motivé, dont les termes suffiraient pour bien préciser la ferme et libérale volonté du pays.

Nous souhaitons vivement que la discussion de lundi, en éclaircissant les faits, efface l'impression déplorable de la séance d'aujourd'hui, et qu'il soit établi aux yeux de tous que nos frères colons sont dignes de toutes les sympathies de la France.

Au commencement de la séance, la Chambre a adopté la proposition de MM. d'Angeville et de Lafarelle, relative aux irrigations, par 152 votants contre 82.

La Chambre a entendu ensuite les développements de la proposition de MM. de Quatrebarbes, Clappier et Falloux, sur les chemins vicinaux. Cette proposition est ainsi conçue :

L'art. 4 de la loi du 21 mai 1836, sur les chemins vicinaux, est modifié ainsi qui suit :

Paragraphe 1. La prestation sera appréciée en argent, conformément à la valeur, qui aura été attribuée annuellement pour la commune, à chaque espèce de journée, par le conseil général, sur les propositions des conseils d'arrondissement.

Paragraphe 2. Les conseils municipaux pourront voter la conversion en argent, soit d'une journée, soit de deux, soit même de la totalité des journées de prestation. Dans chacun de ces deux cas, le tarif du prix de la journée par le conseil sera réduit d'un cinquième. Les délibérations des conseils municipaux qui useront de cet faculté ne seront obligatoires qu'après l'approbation du préfet.

Paragraphe 3. Dans le cas où les conseils municipaux ne voteraient pas la conversion en argent des journées de prestation, elles pourront être acquittées en nature ou en argent, au gré du contribuable; toutes les fois que le contribuable n'aura pas opté dans les délais prescrits, la prestation sera de droit exigible en argent.

Paragraphe 4. La prestation non rachetée en argent pourra être convertie en tâches, d'après les bases et évaluations de travaux préalablement fixées par le conseil municipal.

Paragraphe 5. Toutes les autres dispositions de la loi du 21 mai 1836 sont maintenues.

La proposition conserve la rédaction des paragraphes 1er et 3 de l'art. 4 de la loi du 21 mai 1836; mais elle substitue le 2e et le 3e paragraphe ci-dessus au 2e paragraphe de l'article, qui est ainsi conçu :

« La prestation pourra être acquittée en nature ou en argent, au gré du contribuable. Toutes les fois que le contribuable n'aura pas opté dans les délais prescrits, la prestation sera, de droit, exigible en argent. »

Les auteurs de cette proposition avaient pour but de convertir la prestation en nature en un impôt qui servirait à entretenir des ateliers de charité. La loi actuelle sur l'entretien et les réparations des chemins vicinaux au moyen de la prestation en nature est mauvaise assurément, dans son principe et dans ses résultats. Mais c'est la législation entière sur les chemins qui doit être refondue,

des pertes énormes qu'elle entraîne à sa suite.

L'extrait suivant de ses statuts, et d'un des articles du dernier numéro de son journal suffiront pour donner à nos lecteurs une idée des travaux de cette société :

Statuts de la société formée le 14 juin 1846, pour l'établissement d'une paix permanente et universelle.

Art. 1er. La société sera désignée sous le titre de *Société pour l'établissement d'une paix permanente et universelle.*

Art. 2. Le but de la société sera de faire imprimer et circuler des traités tendant à montrer combien la guerre est en désaccord avec l'esprit du christianisme, et les véritables intérêts de l'humanité, et de rechercher les meilleurs moyens pour maintenir la paix universelle et permanente sur la base des principes enseignés par le Christ.

Art. 3. Ce but ne devra pas être limité par des considérations de pays, ni circonscrit par des limites géographiques; il devra s'étendre à toutes les parties de la terre habitée.

Art. 4. La société sera composée des personnes de toutes classes qui désireront s'unir pour établir la paix sur la terre et la bienveillance entre les hommes.

Art. 5. Sera membre de la société tout souscripteur qui donnera chaque année 10 sh. 6 d. au plus, et quiconque versera une fois pour toutes 5 liv. sterling, 5 sh.

Art. 6. Les membres et les auxiliaires de la société recevront dans l'année, en publications diverses, la valeur de la moitié du montant de leurs souscriptions.

Art. 7. Les affaires de la société seront dirigées par un comité de trente-six membres qui s'assembleront une fois par mois, ou plus souvent, s'il est nécessaire. Il auront le pouvoir de nommer aux places vacantes, et de désigner tous les délégués de la société, à l'exception du trésorier, et de convoquer des assemblées générales.

Art. 8. Toute personne dont les principes sur la guerre ne seront pas en parfaite concordance avec ceux de la société, ne pourra être choisie comme membre du comité.

Art. 9. Une assemblée générale sera tenue annuellement aux temps et lieu que désignera le comité, pour recevoir les rapports, nommer les trésoriers et statuer sur les affaires qui lui seront soumises.

Art. 10. Les trésoriers, ainsi que les autres délégués dont les fonctions sont purement gratuites, seront considérés comme membres du comité.

FRAIS DE LA GUERRE.

Dépenses occasionnées à l'Angleterre par la dernière guerre continentale qui dura depuis l'année 1793 jusqu'en 1816.

(*Extrait des statistiques anglaises.*)

Guerre de 1793. — Sommes dépensées.

Années.	Taxes.	Emprunts.	Totaux.
1793	17 170 400	4 500 000	21 670 400
1794	17 308 811	11 500 000	21 508 811
1795	17 858 454	18 000 000	35 858 454
1796	18 737 760	25 500 000	44 237 760
1798	20 654 650	32 500 000	53 154 650
1799	30 202 914	17 000 000	47 202 915
1800	33 896 464	20 500 000	53 729 968
1801	35 415 096	28 000 000	54 415 096
1802	37 240 213	25 000 000	62 240 213
	263 714 731	200 500 000	464 214 731
Somme à déduire pour le service particulier de l'Irlande.		13 000 000	13 000 000
		187 500 000	451 214 731

Total général. 1 115 117 150

Durant ces dernières années, les dépenses annuelles de l'Angleterre, quelque considérables qu'elles aient été, n'ont pas dépassé les sommes qui ont été affectées chaque année à la guerre depuis 1800 jusqu'à 1815. Une comparaison minutieuse a démontré que le montant des sommes affectées au service *civil* de l'Angleterre, durant ces dernières années, n'a pas de beaucoup dépassé la somme de 11 millions et demi de livres sterlings par an.

Le système barbare des guerres est un blasphème, une insulte à la sainteté de la vie humaine; il se joue cruellement des souffrances de l'humanité. Lorsque les peuples se seront rendu compte des charges accablantes que la guerre fait peser sur eux, et qu'ils auront rejeté les craintes puériles que leur inspirent les États voisins, ils en viendront bientôt à cette conclusion que la paix entre les nations est le plus précieux des biens, et qu'il faut tout sacrifier pour la conserver inviolable. Qu'ils se le persuadent bien, et qu'ils appellent l'attention de leurs législateurs sur la nécessité d'établir un mode d'arbitrage pour régler les différends qui pourraient s'élever entre les nations.

Progrès des Idées à l'île Maurice.

La question de l'Association est à l'ordre du jour à l'île Maurice; tout le monde s'en préoccupe, et tout le monde entrevoit que là seulement est le salut des colonies.

Nous avons précédemment fait connaître que toutes les familles des anciens colons étaient maintenant ruinées, et que la terre passait rapidement aux mains des banquiers de Londres. Aujourd'hui on fait des efforts généreux pour sauver les pauvres planteurs dont le désastre n'est pas encore consommé. Un correspondant du *Cernéen*, qui signe *un homme d'affaires*, fait des objections contre les larges théories enseignées avec tant d'ardeur par notre ami Evenor Dupont; mais il semble cependant avoir singulièrement profité de cet enseignement, car il conseille l'association comme une *nécessité*. Nous citons quelques passages de sa lettre :

Aujourd'hui je dis aux capitalistes et aux créanciers : l'association n'est pas un plan que je vous propose pour faire des entreprises, pour employer vos capitaux dormants dans vos caisses; c'est une *nécessité* qu'il faut que vous acceptiez, pour sauver ceux que vous avez confiés à la terre, qui reposent sur le sol par hypothèque ou autrement. En dehors de l'association il n'est pas de salut pour vos fortunes; avec elle vous les consoliderez en les augmentant.

Ce langage sera compris, parce que la vérité en a été démontrée par de trop cruelles expériences...

Je dis aux créanciers : Dans votre intérêt, groupez vous autour de votre débiteur, c'est votre frère; au lieu de l'exproprier, de le jeter sur la voie publique, lui et sa famille, sans qu'il vous en revienne autre chose que l'assouvissement de vos passions, comprenez l'association, soutenez-le, soutenez-vous et Dieu vous soutiendra. Évitez la justice, surtout la justice locale; elle est l'ennemie irréconciliable de vos intérêts, sa main les compromet dès qu'elle les touche.

Ne puis-je pas aussi dire à votre intelligent correspondant : quittez les théories... parlez aux créanciers de la meilleure manière de *rattraper leur argent*; faites leur sentir et toucher tous les désavantages de l'expropriation et de toutes ses suites; élevez leurs âmes, attendrissez leurs cœurs endurcis par l'argent et par les honteuses doctrines des hommes qui s'intitulent « hommes d'argent; » faites leur voir qu'en protégeant leurs fortunes, ils peuvent ne pas sacrifier leur frère, et qu'ils en recueilleront de douces récompenses; mais toujours tenez-vous dans les faits pratiques, et pensez à la fin que nous nous proposons.

Il n'est pas un honnête homme dans le pays qui ne désire voir nos efforts communs couronnés de succès. Il y a, on estime, un capital de douze millions de piastres investi dans l'agriculture; l'expropriation va positivement mettre cet énorme capital au *néant*; l'association le conserverait dans l'intérêt des créanciers et du pays entier, et plus tard, l'augmentera indéfiniment.

Le rédacteur en chef du *Cernéen*, M. Charles Castellan, exprime lui-même ses sympathies en termes exprès.

«Un Ami du progrès» et «un Homme d'affaires» traitent au fond le même su-

---

à l'étude. Il voulait apprendre un peu de géométrie, et, le ciel aidant, arriver à lire Virgile en latin. En travaillant à la forge, il pouvait gagner un dollar et demi par jour, dès lors chaque journée passée à l'école lui coûtait environ sept francs cinquante centimes. Cette remarque le rendit doublement laborieux. Six mois après, au printemps, son but était atteint, les mathématiques lui étaient familières, il avait lu Virgile dans sa langue originale, et même plusieurs ouvrages français. Assez satisfait de lui, il l'avoue, et il y avait de quoi, il retourna à sa forge, résolu de rattrapper le temps que l'étudiant avait dérobé à l'ouvrier. Pour atteindre complètement ce but, le courageux jeune homme s'engagea à faire le travail de deux hommes, et, en conséquence, il reçut double gage. Malgré ce rude travail — quatorze heures de forge par jour — Burritt trouvait le temps de lire un peu de Virgile ou quelques pages de français, le matin et le soir. C'est même à cette époque qu'il commença à feuilleter des livres espagnols; à sa grande joie, il lut cette langue sans grande difficulté.

L'esprit de Burritt ne pouvait rester en repos ni se complaire dans la perspective d'un but prochain, il lui fallait quelque chose au-delà de ce qu'il devait bientôt atteindre. Pendant l'été, il se mit en tête d'apprendre le grec. Il se procura une grammaire et un petit livre qu'il fourrait dans son chapeau de paille quand il allait au travail. À cette époque, il moulait des clochettes en cuivre pour le bétail. C'est une opération qui demande beaucoup d'attention, mais il trouvait le moyen de veiller sur les fournaises et d'apprendre un verbe grec.

Malgré tout cela, il arriva que vers l'automne il se fâcha fort contre lui-même. Son ignorance lui fit honte, et il se décida de nouveau à consacrer tout un hiver à l'étude; il quitta donc ses fournaises et se rendit à New-Haven, non pas comme on pourrait le supposer, dans l'intention d'entrer au célèbre collége de Yale, mais possédé de la vague idée que l'atmosphère seule de ce siége de science aiderait à son développement. Le vrai est que ce qu'il trouva moyen de faire dans ce seul hiver, est vraiment miraculeux. A son arrivée dans cette ville, il se logea dans un hôtel, y commença un cours d'étude dont il a raconté le plan en ces termes :

« Aussitôt qu'on avait allumé le feu dans la salle commune, ce qui avait lieu à quatre heures et demie du matin, je me levais, puis j'étudiais l'allemand jusqu'à sept heures et demie, moment du déjeuner. Dès que les pensionnaires de la maison étaient partis, allant à leurs affaires, j'attaquais l'*Iliade*, n'ayant, pour m'aider, ni notes, ni commentaires, seulement un dictionnaire grec-latin. Quelques minutes avant l'heure où l'on rentrait pour le dîner, je mettais de côté grec et latin, et entreprenais l'italien, qui devait moins attirer l'attention des gens bruyants qui remplissaient la salle. Après le dîner, je faisais une petite promenade avant de me remettre à l'*Iliade*, dont j'avais résolu de vaincre les difficultés sans le secours d'un professeur. L'instant de ma vie où je me suis senti le plus fier, est celui où je parvins à comprendre parfaitement les quinze premiers vers de ce grand poème. Je fis une promenade triomphante en l'honneur de cet exploit. Le soir, je lisais de l'espagnol jusqu'au moment de me mettre au lit. Au bout de deux ou trois mois, j'avais lu l'*Iliade* presque entièrement, et fait des progrès considérables dans le français, l'italien, l'allemand et l'espagnol. »

A la fin de l'hiver, il revint à New-Britain et reprit le tablier de cuir, résolu de nouveau à rattraper ce qu'il appelait « le temps perdu. » Cependant le bruit de son savoir l'avait devancé; on lui proposa la direction d'une école dans une ville voisine. Il garda cet emploi pendant une année, s'occupant à la fois de ses propres études et de celles de ses élèves. Mais il n'était pas fait pour cette vie cloîtrée; au bout d'une année, l'étude aidant d'ailleurs, sa santé se trouva fort altérée. Force lui fut d'abandonner son école.

Il ne tarda pas à trouver un emploi plus avantageux. Une société manufacturière de New-Britain l'employa comme voyageur. Ses livres l'accompagnaient partout, et chaque fois qu'il arrivait dans un lieu peu fréquenté il jetait la bride sur le cou de son cheval, tirait un livre de sa poche et poursuivait ses études favorites. Ce fut pendant ces voyages qu'il commença l'étude de l'hébreu. Cette manière de vivre dura une année entière pendant laquelle eurent lieu ses débuts littéraires. Il publia alors une nouvelle intitulée : *la Tombe de mon frère.* Depuis ce temps, Burritt a continué d'écrire.

Peu après il entreprit des affaires à New-Britain pour son propre compte. Malheureusement c'est alors qu'éclata cette grande crise commerciale qui eut un si désastreux écho en Angleterre. Burritt ne réussit pas. D'ailleurs, il n'était point fait pour le commerce, son esprit et son cœur étaient toujours dans ses livres. Il résolut très sagement de s'en tenir aux travaux intellectuels. Il voulut apprendre les langues orientales, mais bientôt il se trouva face à face avec une difficulté qui eût arrêté court tout autre que lui : les livres lui manquèrent. Burritt se décida à venir en chercher en Europe. Il s'embarquerait en qualité de matelot, et ses gages seraient consacrés à l'achat d'une bibliothèque orientale. Boston était le port de mer le moins éloigné, encore cette ville se trouve-t-elle à cent vingt milles de New-Britain. Il partit pour Boston, à pied, portant avec lui toute sa fortune, à savoir : un peu de linge noué dans un foulard, trois dollars et une vieille montre d'argent qui ne marchait plus depuis longtemps, les moyens de la faire réparer manquant complètement. Sa mère, qui ne se doutait guère du but de son voyage, lui donna quelques petites provisions, du pain d'épice entr'autres choses. Il s'était bien gardé de mettre personne dans la confidence de son aventureuse entreprise.

Il arriva épuisé, les pieds meurtris; aucun navire n'était en partance pour l'Europe. Mais il apprend qu'à quarante milles de là, dans la ville de Worcester, il existe une petite bibliothèque de livres anciens; il résolut aussitôt de s'y rendre, espérant y trouver du travail et les moyens de pénétrer dans la bibliothèque. Cependant, un sentiment inaccoutumé de tristesse, presque de découragement, pesait sur cette âme robuste. Il était brisé de fatigue, il boitait, ses finances se trouvaient réduites à un dollar; il longeait les murs se traînant avec peine, et accablé du sentiment de sa pauvreté, de sa faiblesse, dans cette grande ville qui lui semblait, dit-il, une nouvelle Jérusalem. Arrivé au pont de Boston, sur la route de Worcester, il fut rejoint par une charrette que conduisait un jeune garçon. Celui-ci allait justement à Worcester, il consentit à conduire Burritt; au terme du voyage, Burritt offrit sa montre, elle fut acceptée. Presqu'aussitôt, il s'engagea comme forgeron; il recevait 12 dollars par mois, on le nourrissait.

A peu de temps de là, le jeune homme, qui l'avait amené à Worcester, vint le trouver, et, tout souriant, lui présenta quelques dollars. C'était une restitution. La montre avait été réparée, elle allait à merveille, le jeune homme l'avait fait estimer; il retenait le prix du voyage et rendait le surplus. Cette agréable surprise ne fut pas la seule que Burritt dût à sa montre. L'année dernière, allant de Worcester à New-Britain par le chemin de fer, il fut abordé familièrement par un jeune homme bien mis et de manières distinguées qui se trouvait dans le même wagon :

— Vous m'avez oublié, monsieur Burritt, lui dit ce jeune homme; mais moi je me souviens bien de vous.

Burritt demanda qu'on aidât ses souvenirs.

— Vous rappelez-vous, reprit le voyageur, le jeune garçon à qui vous avez donné votre montre? C'est moi; je suis maintenant étudiant au collége d'Harvard.

D'affectueuses poignées de main furent échangées.

— Et à propos de cette montre, dit Burritt, qu'est-elle devenue? Car, pour dire vrai, j'y tenais beaucoup et je serais heureux de la retrouver.

— Vous l'aurez, dit le jeune homme. Je l'ai vendue, mais je sais où elle est.

La montre est maintenant suspendue dans le cabinet de Burritt.

Peu de temps suffit pour le convaincre que la bibliothèque de Worcester ne lui servirait que peu ou point, et cette découverte l'attrista profondément. La bibliothèque n'était ouverte au public qu'à des heures où il ne pouvait quitter la forge; il poursuivit de son mieux ses études hébraïques; il se levait de bonne heure, et, pendant que la maîtresse de la maison préparait le déjeuner à la lumière d'une lampe, il restait debout devant la cheminée, sa bible hébraïque ouverte sur la tablette, et son dictionnaire à la main, étudiant et mangeant à la fois; il faisait de même aux autres repas, nourrissant toujours en même

[illegible] nité, le moyen de garantir à tous sécurité, richesse, bonheur.

Banquet des Ouvriers phalanstériens.

L'institution des banquets phalanstériens acquiert d'année en année, dans toutes les classes de la société, un caractère plus imposant par le nombre, la solennité et l'enthousiasme. Près de quatre cents convives — les dimensions de la salle n'avaient pas permis de faire droit à toutes les demandes — se pressaient, dimanche dernier, 18 avril, dans les salons du restaurateur Taforel, à la Chapelle-Saint-Denis, pour fêter un anniversaire déjà célèbre. On y remarquait, élevé sur un haut piédestal, le buste de Fourier, par Ottin, orné de guirlandes de couronnes impériales et de violettes. Comme dans les précédentes années, les tables étaient parées de bannières aux couleurs variées, symbolisant les diverses passions de l'âme humaine ; et ces couleurs, portées par les commissaires de chaque table, inauguraient un nouveau blason.

Sur le drapeau de la présidence étaient inscrites ces devises :

INDUSTRIE.

Mode sociétaire.	*Mode civilisé.*
TRAVAIL ORGANISÉ.	TRAVAIL MORCELÉ.
TRAVAIL ATTRAYANT.	TRAVAIL RÉPUGNANT.
RICHESSE.	MISÈRE.

Voici les toasts qui ont été prononcés et accueillis par des applaudissements enthousiastes.

Par M. BOISSY, *président du banquet.*

A FOURIER ! AU RÉVÉLATEUR DES DESTINÉES FUTURES DE L'HUMANITÉ ! A l'homme de génie si longtemps méconnu, et dont le nom est maintenant glorifié et béni dans toutes les principales villes du monde. Le jour de l'anniversaire de la naissance de Fourier doit être, et est en réalité, pour tous les phalanstériens, une sainte fête de famille.

Qu'il me soit donc permis, entre nous, de rendre hommage à l'ardeur et au dévouement de nos courageux missionnaires.

A Victor Considerant ! pour ses bonnes promesses de réalisation ; à Victor Hennequin, dont la parole éloquente, qui rappelle si bien le nom qu'il porte, à gagné tant de sympathies à la cause sociétaire ; à notre ami Jules Duval, qui nous laisse à peine le temps de lui presser la main, et déjà s'apprête à partir vers des contrées plus lointaines, accomplir la sainte mission à laquelle il a voué sa vie.

Mais, en quelque lieu qu'il soit, amis, alors que nous porterons ce toast à la mémoire de notre Maître, nous sommes certains qu'il nous répondra, comme aujourd'hui, du fond du cœur.

A Fourier ! A la réalisation du phalanstère !

Par M. JACOB.

A MADAME CLARISSE VIGOUREUX ! à l'auteur de *Parole de Providence* ! La gloire immortelle qui entoure la mémoire de Fourier léguera désormais à la reconnaissance des générations futures le nom de la femme aussi modeste qu'intelligente et dévouée qui rendit de si grands services à la sainte cause de la régénération sociale.

A Madame Clarisse Vigoureux !

Ce toast est salué par les plus vives acclamations. — Placé à côté de Mme Vigoureux, M. CANTAGREL se lève, et, d'une voix émue mais ferme, il prononce les paroles suivantes, qu'interrompent de continuels applaudissements :

Mesdames, Messieurs, — Madame Clarisse Vigoureux me charge de vous dire combien elle est vivement pénétrée de l'accueil affectueux qu'elle reçoit au milieu de vous.

Permettez-moi donc, si toutefois votre président veut bien me laisser [illegible] le vif !

Aux premiers disciples, comme à nous, le Phalanstère dut apparaître à l'horizon prochain, entouré de cette auréole empourprée, *orangée*, qui, lorsqu'elle accompagne le coucher du soleil, nous présage à coup sûr un magnifique lendemain. Sublime illusion des grands cœurs ! providentielle illusion de la foi, qui fortifie les faibles, encourage les forts, et pousse en avant les audacieux !

Cette sainte, cette divine illusion s'est emparée des derniers venus tout en se développant au cœur des premiers qui aient compris la parole du Maître ; et le Phalanstère, tout en paraissant s'éloigner sans cesse, s'est, en réalité, sans cesse et sans cesse rapproché de nous.

Je n'en veux pas d'autre preuve que l'agitation fébrile qui parcourt en ce moment même cette assemblée ; je n'en veux pas d'autre preuve que cette commotion électrique qui s'empare de tout notre être, lorsqu'un des nôtres, tel que la vigie signalant une terre qu'elle croit apercevoir au fond de la brume, s'écrie, dans un moment d'enthousiasme et de bonheur : Phalanstère ! Phalanstère !!

Eh bien ! ce sont ces nobles espérances que vous venez de réveiller; c'est cette émotion d'avenir si longtemps contenue, qui vient de faire explosion ; c'est cet embrasement de la foi que vous venez de ranimer par vos acclamations ; ce sont tous ces sentiments enfin qui ne permettent pas à Mme Vigoureux de vous exprimer, comme elle le voudrait faire, et sa reconnaissance et sa profonde affection.

Ah! Messieurs, rassurons-la pleinement cette femme dont nous sommes tous, ici les enfants intellectuels; disons-lui bien que nos acclamations ne renferment pas de vaines promesses et ne portent pas un faux témoignage ! Que la sincérité comme l'énergie de nos vœux ne puisse laisser aucun doute dans l'esprit de celle qui, faisant appel à tout son sexe, a dit des femmes qu'elles sont la puissance de réserve qui emporte les victoires décisives.

Oui, Messieurs, oui, noble et sainte femme! oui, le Phalanstère est proche ; oui, l'heure de la réalisation arrive, car les puissances de réserve commencent à s'ébranler enfin ; oui, la cause de Dieu et de l'humanité ne peut tarder à triompher, car (ainsi qu'il a été dit il y a peu de jours dans une autre enceinte) Dieu envoie à cette grande cause les enfants et les femmes !

Après cette allocution, on reprend l'ordre des toasts.

PAR M. VICTOR HENNEQUIN.

A LA RÉALISATION DU PREMIER PHALANSTÈRE ! Mes amis, laissez-moi vous dire avec un élan fraternel que je pressens maintenant les joies de l'harmonien qui se retrouve après les fatigues d'une campagne industrielle au milieu de son phalanstère natal.

Le Phalanstère, qui n'en reconnaîtrait le présage dans cette réunion cordiale, dans cette réunion si douce et si pure à la fois de tous les âges et de tous les sexes? A ceux qui nous accuseraient de méconnaître les liens de famille, il suffirait de montrer d'une part tant d'ouvriers civilisés célébrant le dimanche dans l'orgie ; d'autre part, cette imposante assemblée de travailleurs phalanstériens associant la famille à leurs plaisirs modestes, cherchant des joies sans tache comme le foyer domestique ; des joies nobles comme l'enthousiasme et le dévouement à l'humanité.

Cette fraternité qui déjà règne entre nous, cette aurore de bonheur qui brille passagèrement sur nos têtes, ne sauraient être pourtant le dernier but de nos efforts. En sortant d'ici, nous retrouverons les vastes rues de la capitale civilisée, nous retrouverons son peuple d'affamés ; et quand même tous les plaisirs des sens, toutes les jouissances de l'esprit et du cœur vous seraient assurés, quand même vous seriez tous à l'abri de la souffrance, de nobles cœurs comme les vôtres, des cœurs qui ont compris Fourier ne veulent pas d'un bonheur égoïste, il vous faut pour être heureux le bonheur de tous, il vous faut la réalisation de la commune sociétaire, et nos adversaires y seront admis des premiers ; c'est la seule vengeance que nous devions tirer de leurs longues injustices ; il nous faut tuer leur incrédulité par des [illegible] mieux vous dire : Lisez, relisez ses contradicteurs, comparez la négation à l'affirmation, la mort à la vie, le néant et le vide à tout un monde de lumineuses créations.

Retrempez votre ardeur dans ces réunions, dans la vue de ces bannières ; elles vous indiquent votre devoir : que la *composite*, que la passion de l'accord dont vous lisez le nom sur les bannières oranges vous inspire l'enthousiasme pour notre science d'harmonie et de paix. Quant à la *cabaliste*, à la passion de discorde qui vient étaler ici sa livrée d'un bleu sombre, rejetez-la des dissidences intérieures sur son champ de bataille naturel—la lutte avec les fausses doctrines, avec les préjugés monstrueux qui voudraient éterniser l'ignorance et la misère.

La *papillonne*, dont le nom scintille en lettres d'or sur ces étendards verts, aura son emploi dans la propagation, c'est elle qui unit les groupes divers, qui les engrène. Ne vivez donc pas seuls, vous enfermant, comme les anciens hébreux, dans votre foi comme dans un rempart et vous isolant des gentils. Vivez avec les civilisés, soyez patients pour les instruire et ne vous rebutez pas de leur aveuglement. Trois fois Moïse frappa le rocher d'Oreb, mais à la troisième fois il jaillit de la pierre une source de vie.

La récompense de tous nos efforts, elle sera dans le triomphe et dans la pleine satisfaction de l'UNITÉISME, noble passion, dont le nom rayonne sur cette bannière blanche, c'est la passion de la religion et du dévouement. Fourier la place au point culminant de sa psychologie sublime. Signe de royauté pour l'espèce humaine, l'unitéisme éclaire la partie la plus élevée de notre nature. Les autres passions trouvent leur emblème dans les pierreries de couleurs variées qui décorent le diadème d'un empereur ; le rubis y rappelle l'ambition, le saphir l'amour, l'améthyste l'amitié, la topaze le familisme. L'unitéisme, c'est le globe et la croix de diamant qui scintillent au sommet de la couronne. Le diamant symbolise par sa blancheur et par l'arc-en-ciel de ses reflets la passion la plus pure, celle aussi qui résume toutes les autres. Ce diadème transfiguré par un symbolisme rigoureux deviendra le type de la couronne omniarchale.

Continuons à préparer pour l'humanité le grand jour du sacre.

Au moment où la Civilisation, en présence de calamités imprévues, se trouble et s'inquiète, notre confiance doit redoubler dans la Théorie sociétaire, qui renferme le secret du salut social. Ralliez-vous au drapeau en comprenant que la victoire est prochaine, que notre pénible traversée touche à son terme, et que déjà les navigateurs sentent venir les brises et les parfums du nouveau monde. *A la réalisation du phalanstère !*

Par M. JULES DUVAL.

Moi aussi, Messieurs et amis, j'avais voulu, suivant une douce habitude, vous dire en ce jour quelques paroles fraternelles. Mais la douleur d'un ami, dont nous prenons tous notre part, car il est des nôtres par le cœur et l'idée, avait donné à mes pensées une teinte trop austère et peu en harmonie avec le caractère heureux de cette réunion. J'ai dû, sur le conseil de mes amis, renoncer à les exprimer devant vous. Je ne prends donc la parole que sur l'amicale provocation de notre président pour le remercier, pour vous remercier vous-mêmes de ces témoignages de sympathie et vous dire combien de telles preuves de sympathie, en me pénétrant de reconnaissance, récompensent largement mes efforts.

Après ces paroles, M. Baudet-Dulary, dans une allocution chaleureuse, a présenté pour modèle aux amis de la cause sociétaire, le courage de Bernard de Palissy, dévoué à son art, et les a engagés à porter au plus tôt leurs efforts vers l'œuvre de réalisation.

Les toasts suivants ont encore été portés :

Par M. BERTIN.

A LA LITTÉRATURE NOUVELLE ! à Félix Pyat ! à Eugène Sue ! aux créateurs du roman et du théâtre socialistes ! à ces hommes, grands par le cœur et par l'esprit, qui comprennent l'obligation que le talent et le savoir leur imposent ! à tous ceux qui, regardant leur profession comme un sacerdoce, mettent leur plume et leur intelligence au ser-

---

temps son esprit et son corps. Ce travail trop assidu finit par altérer sa santé. Souffrant beaucoup de douleurs de tête, il essaya de se guérir en passant quelques heures de plus à la forge. Voici d'après son journal l'emploi de l'une de ses semaines.

Lundi, 18 *juin*. — Mal de tête. — Quarante pages des *Révolutions du globe*, de Cuvier. —Soixante-quatre pages de français.— Onze heures de forge.—*Mardi*. Soixante-cinq lignes d'hébreu.—Trente pages de français. — Dix pages de Cuvier. — Huit lignes de syriaque. —Dix lignes de danois.— Dix lignes de bohémien.—Neuf lignes de polonais. — Quinze noms d'étoiles. — Dix heures de forge. — *Mercredi*. Vingt-cinq lignes d'hébreu.—Cinquante pages d'astronomie. — Onze heures de forge. — *Jeudi*. Cinquante-cinq lignes d'hébreu. — Huit lignes de syriaque.—Onze heures de forge.—*Vendredi*. Indisposé.—Douze heures de forge.— *Samedi*. Indisposé. — Cinquante pages de philosophie naturelle.— Dix heures de forge.

Ainsi s'écoula l'année 1837. Au printemps suivant, il se mit à ses pièces, et put dispenser son temps de manière à se servir de la bibliothèque. Ayant trouvé une grammaire et un dictionnaire de la langue celto-bretonne, offerts par la société des antiquaires de France, il imagina que ce serait une glorieuse chose que d'écrire dans cette langue au président de la société. Une pareille idée ne pouvait venir qu'à Burritt; il ne savait pas le premier mot de cette langue. Qu'on ne parle pas de difficultés insurmontables. Au bout de trois mois, en août 1838, la lettre était envoyée à Paris. Un an après environ, un habitant de Worcester se présenta à Burritt au moment où il travaillait à l'enclume. Le visiteur tenait à la main un gros paquet adressé au forgeron. Ce paquet lui était envoyé par la société des antiquaires de France. Il contenait une lettre du secrétaire, lui accusant réception, dans les termes les plus honorables, de sa communication en langue celtique, les comptes-rendus de la société, et un grand nombre de documents intéressants. Burritt avoue qu'aucun évènement relatif à ses études ne lui a causé une aussi vive satisfaction. Ce fut vers l'époque de l'envoi de cette lettre qu'il commença l'étude des langues slave et scandinave.

Burritt songea enfin à utiliser ses vastes connaissances ; il espéra augmenter son faible salaire en faisant des traductions de différentes langues, et particulièrement de l'allemand. Il écrivit à un homme qui pouvait lui être utile, racontant brièvement sa vie, exposant simplement ses projets. La lettre fut envoyée au gouverneur Everett. La première nouvelle que Burritt en eut lui fut apportée par un journal. Le gouverneur avait lu sa lettre dans une réunion publique ; elle avait excité un vif intérêt, et le forgeron se trouvait subitement, comme il le dit, sous le poids d'une réputation. Cet évènement, qui eût causé un vif plaisir à un esprit plus faible que le sien, l'effraya d'abord à tel point, que sa première idée fut de fuir et de changer de nom. Quelques jours après, son Excellence lui écrivit en l'invitant à venir la voir. Burritt se rendit de nouveau à Boston ; mais quelle différence entre ce voyage et le premier !

Il fut reçu comme il le méritait. On lui fit toutes sortes d'offres. On lui proposa d'entrer au collége de Harvard. Maintes personnes lui offrirent leur aide. Il fut touché, mais il refusa. L'idée d'un patronage quelconque l'effrayait; il craignit pour sa chère liberté. D'ailleurs il éprouvait une satisfaction profonde à rester ouvrier, il était heureux et fier de vivre du travail de ses mains.

Il revint à Worcester s'appliquer au travail plus assidûment que jamais, et commença en 1839 une publication mensuelle en anglais et en français, destinée principalement à ceux qui étudiaient cette dernière langue. Cette publication n'eut pas de succès ; elle fut abandonnée au bout d'une année. Cependant la renommée de Burritt s'étendait au loin, et, pendant l'hiver de 1840, il fut invité à faire des cours en différentes villes. En 1841, son salaire ne pouvant lui suffire entièrement, il commença à faire quelques affaires à son compte. Il loua une enclume, et consacra ses heures de loisir à la fabrication d'outils de jardinage ; tout ce qu'il gagnait il le dépensait en livres, et il était heureux.

Les choses en vinrent à ce point que les journaux réclamèrent l'honneur de sa collaboration. Il écrivit surtout pour la *Revue ecclectique américaine*, qui contenait des spécimens de la littérature du monde entier. Il traduisit pour cet ouvrage plusieurs sagas d'Islande, et donna une série d'articles sur les langues samaritaine, arabe et hébraïque. Pendant l'hiver de 1842 il fit de nouveaux cours à New-York, Philadelphie, Baltimore, Albany, etc... Le bruit de ses grandes connaissances, l'admiration qu'excitait son caractère lui attirèrent partout un nombreux auditoire. Dans cette seule saison il ne donna pas moins de 68 leçons. Au printemps, il retourna à sa forge à Worcester et entreprit l'étude de l'éthiopien, du persan et du turc.

Les deux années 1843—44, passèrent de cette façon laborieuse ; l'hiver il faisait des cours, l'été il forgeait et étudiait. Etant parvenu à amasser quelques centaines de dollars, il entreprit, en 1844, son journal le *Citoyen chrétien*, ce journal, divisé d'une manière systématique, était consacré à l'étude des questions religieuses, à l'abolition de l'esclavage, à l'établissement de la paix universelle, à l'éducation et à divers sujets d'intérêt général. A propos des principes pacifiques de cette publication, nous devons dire que, peu de temps avant cette époque, Burritt s'était formé sur ce point une inébranlable conviction. Il était naturellement porté à admirer tout ce qui est héroïque. Quiconque avait surmonté de grandes difficultés, le vainqueur en quelque voie que ce soit, était pour lui un objet d'admiration et de respect. Les héros des temps anciens avaient enflammé son imagination ; mais la méditation modifia profondément ses sentiments. Ayant étudié la géographie, ou, comme il l'appelle, l'anatomie du globe, il lui parut évident que Dieu avait voulu rendre les nations dépendantes les unes des autres, et qu'un mutuel échange de bienfaits, une paix générale et inaltérable, la fraternité des peuples et des individus étaient la destinée de l'humanité. Il se fit l'avocat de ces grandes pensées. Or, la partie la plus saine du public américain était si bien préparée à cette nouvelle doctrine, qu'à peine le *Citoyen chrétien* eut paru, qu'une multitude de journaux semblables furent fondés. Malheureusement pour Burritt, en même temps qu'il se faisait le propagateur de plus en plus populaire de la paix générale, il plaidait aussi la cause du nègre : « Dieu fit d'une même chair toutes les nations de la terre, » telle est son épigraphe partout applaudie. « On verra, ajoutait-il, la main noire serrée dans la main blanche, » et cette prédication ne pouvait que nuire au succès pécuniaire de son entreprise ; mais une telle considération n'était pas faite pour arrêter un homme de cette trempe.

A partir de ce moment, le merveilleux linguiste s'efface devant l'apôtre ; Burritt a consacré de longues années à acquérir le *don des langues* ; maintenant il va prêcher l'évangile éternel à toutes les nations. Les colonnes de son journal devinrent bientôt trop étroites. Il publia en brochures ses *Feuilles d'Olivier*. « Comme Noé, renfermé dans » l'arche, il envoyait au dehors la colombe, portant le rameau de » paix en signe du meilleur temps qui approchait, et la colombe ne » revint pas comme celle du patriarche pour annoncer que le temps » n'était pas encore venu. Le temps était venu. Chaque semaine s'é» chappaient de la petite imprimerie de Worcester des compagnies de » plus en plus nombreuses de messagers de paix et d'amour. Dans la » ville et dans la forêt, dans le port de mer et dans *la maison de bois*, » *chez l'habitant des bois lointains*, chez le pauvre esclave et chez le » membre du congrès, partout elles trouvèrent bon accueil. Elles tra» versèrent même l'Atlantique et se répandirent en Angleterre. » (*People's Journal.*)

Elles y vinrent, et sans doute ce furent elles qui, à l'époque où la question de l'Orégon prit son aspect le plus menaçant, suggérèrent à l'esprit d'un habitant de Manchester l'idée de faire adresser par les négociants anglais aux négociants américains un mémoire en faveur de la paix. Le mémoire fut adressé à Burritt, avec prière de le publier dans ses *Feuilles d'Olivier*. A son retour en Europe, le navire qui avait porté ce message en rapporta un autre adressé aux ministres de l'Evangile d'Angleterre par les ministres des Etats-Unis. Burritt engagea chaque classe à s'adresser à une autre classe, chaque ville à une autre ville. Bientôt un bateau à vapeur apporta des lettres de Boston et de Plymouth de la vieille Angleterre au Boston et au Plymouth de la nouvelle Angleterre, et, plus tard, une correspondance fraternelle s'échangea entre Edimbourg et Washington, Manchester et New-York,

et de confusion, les grands commencèrent à craindre pour leur pouvoir tyrannique, les prêtres et les docteurs, pour l'influence qu'un savoir faux et inhumain et les traditions étroites et dénaturées leur donnaient sur les peuples esclaves et ignorants ; ils condamnèrent l'envoyé de Dieu au supplice des voleurs et des meurtriers !

Les pêcheurs se firent les disciples du Maître, et l'accompagnèrent partout, écoutant et gardant religieusement sa parole. Quand le Christ cessa d'être parmi eux, ils allèrent, animés de son esprit, enseigner et régénérer le vieux monde ! Renversant les vieilles idôles et effaçant les dogmes de l'esclavage et de la tyrannie, ils élevèrent une foi et une croyance nouvelles, basées sur la conscience et sur la dignité de l'homme. Les tourments et le martyre furent la récompense que trouvèrent les apôtres dans leur mission sublime et dévouée ! Mais, en mourant, ils laissaient après eux pour testament aux âges à venir un livre duquel on a dit dans notre temps que, si l'on n'osait pas l'attribuer à des hommes, il fallait croire que c'est Dieu lui-même qui l'a écrit : l'Evangile !

Cette triste et douloureuse page de l'histoire de l'humanité a pourtant trouvé sa pareille dix-huit cents ans plus tard ! Malgré ce grand enseignement donné au monde depuis tant de siècles, d'autres puissants, d'autres docteurs et d'autres pharisiens, sourds et aveugles comme leurs aînés, ont accueilli avec le même dédain, avec les mêmes railleries, le génie bienfaisant que le Christ avait promis aux hommes, pour réaliser par la science son œuvre d'amour et de sacrifice, quand les hommes seraient assez forts pour comprendre, assez puissants pour exécuter. Et afin que l'analogie des deux grandes époques soit complète et éclaire les plus aveugles, voilà le même miracle qui se produit aujourd'hui comme jadis. — Quand ceux qui ont charge d'instruire et de diriger les autres, troubles et confondus, recommencent, en invoquant la religion outragée, la morale méconnue, comme l'avaient fait leurs pareils, le même jugement honteux et cruel, quand, chrétiens dans la lettre, mais non dans l'esprit, ils essaient de relever aux vieilles idoles de l'individualité et de l'égoïsme des temples dont ils se font les lévites ; quand leur orgueil et leur impuissance exposent les sociétés modernes, souffrantes et désespérées, à des déchirements peut-être mortels, quelques pauvres d'esprit, quelques prolétaires ont entendu et compris, dans le silence et l'isolement de l'atelier, la parole nouvelle ! Voilà encore une fois les plus humbles, les plus ignorants, les plus pauvres, qui viennent, médiateurs généreux et pacifiques, clore le temps des luttes sanglantes en disant aux uns les devoirs nouveaux de la puissance et du savoir, en donnant aux autres, avec la connaissance entière de leurs droits, l'assurance de la complète satisfaction de leurs aspirations les plus élevées, de leurs espérances les plus chimériques ! Voilà qu'au milieu des discussions et des haines, ils apportent le rameau de la conciliation et de l'harmonie, qu'ils ont été cueillir à l'arbre de la science de l'unité universelle !

Courage et persévérance, amis, nous qui sommes de ces heureux privilégiés chez lesquels la lumière s'est faite ! Rappelons-nous, dans les moments difficiles, le sublime exemple de nos frères les travailleurs, apôtres d'autrefois ! Ils furent plus grands et plus forts que nous ! mais leur tâche était plus aussi lourde et plus difficile. Ils ont défriché, les premiers, le terrain rebelle et ingrat, pour y déposer le germe de l'épi que nous ferons mûrir et que l'humanité va bientôt recolter. Ils étaient seuls et persécutés ! Nous avons, nous, la presse, cette grande propagatrice, qui ne craint ni l'espace ni le temps ! Nous comptons des soutiens ardents et dévoués dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, partout ! Aussi, plus heureux que nos illustres pauvres devanciers, nous voyons déjà le monde, entraîné dans la voie de la justice et de la réparation, revenir des préventions et des erreurs qui avaient accueilli les divines Théories de notre Maître ! Aussi nous savons que Fourier aura été le dernier martyr de l'humanité ! Redoublons d'efforts ! et bientôt le monde entier viendra dire avec nous l'hymne de reconnaissance et d'amour, à la vue des splen-

aussi cordiale de tous les rangs. Nous voudrions bien que ceux qui redoutent pour les classes populaires l'effet de nos enseignements vinssent quelquefois contempler ces réunions ; ils verraient, ils sentiraient par eux-mêmes quelles généreuses et sympathiques pensées remplissent ces âmes éclairées par la Science sociale.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La grande affaire de la semaine à la Chambre des députés a été la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités entre la fonction de député et les diverses fonctions administratives, judiciaires, militaires et d'antichambre dynastique. Un si grand nombre de députés se sont fait de la députation un moyen commode de gagner des places au détriment de la hiérarchie et de toute bonne administration (jamais le pays n'a été plus faible qu'aujourd'hui en administrateurs), que depuis plusieurs années on ne cesse de réclamer une mesure pour exclure de la Chambre les fonctionnaires. Le ministère, qui a érigé en maxime d'Etat la dépendance des fonctionnaires, n'a garde de se démunir de ce moyen commode de gouvernement et d'influence, et les députés-fonctionnaires n'ont garde de se donner à eux-mêmes un camouflet : les uns et les autres s'entr'aidant, la proposition Rémusat a été rejetée à une grande majorité, en dépit du vote d'un certain nombre de conservateurs honnêtes, qui ne comprennent pas encore que l'honnêteté ne suffit pas en politique, et qu'un honnête homme sans but et sans principe est irrévocablement la dupe de son parti.

Il est arrivé quelques détails sur l'exécution de Buzançais. L'autorité a déployé tout l'appareil brutal de la force : quatre canons, mèche allumée, étaient placés au bas de l'échafaud, ce qui ne s'était pas vu depuis le 21 janvier 1793, jour de la mort de Louis XVI. Le même honneur s'est trouvé ainsi rendu au pauvre roi et aux pauvres ouvriers; mais le roi représentait un passé en ruines, les ouvriers et la foule attristée, dont ils étaient entourés, représentaient l'oppression jusqu'ici fatalement subie par le travailleur, et dont un avenir prochain le délivrera.

GRANDE-BRETAGNE.

Le parlement et les journaux anglais ne se sont occupés cette semaine que d'un bill d'éducation. Ce bill a rencontré, avant d'être adopté, beaucoup d'opposition de la part des nombreuses sectes religieuses, qui ne veulent pas que l'éducation des masses soit soumise exclusivement à l'influence du clergé anglican. Ce sont ces déplorables hostilités de sectes rivales qui ont paralysé depuis tous les efforts du gouvernement pour organiser un système général d'éducation populaire.

IRLANDE.

Agonie du peuple irlandais. — Discours d'un prélat pharisien et aristocrate. — Appel à la révolte fait dans un meeting de la Jeune-Irlande. — Rassemblements et émeutes. — De l'ouvrage ou du sang.

Fatigué de consacrer environ 25 millions chaque mois à faire vivre 2 millions de créatures déshéritées, le gouvernement vient d'être forcé par l'opinion populaire d'établir une loi qui met le paupérisme à la charge des landlords irlandais. Le *Journal des Débats* reconnaît que l'établissement de cette loi y opèrera une *révolution sociale*, et qu'il est indubitable qu'il en résultera avant peu d'années *une révolution profonde dans la constitution de la propriété*. C'est à la subversion qui résulterait de cette loi que fait allusion un curieux discours pro-

du pays ne pourrait porter, à tel point que, quand même la terre serait offerte pour rien, avec la seule condition du paiement de la taxe, personne n'en voudrait. Le gouvernement ferait mieux de confisquer d'un seul coup tous les biens des propriétaires irlandais, de les prendre pour lui-même, et de faire sur le trésor, aux propriétaires dépossédés, des pensions suffisantes pour les entretenir pendant le reste de leur vie. »

Mais cette mesure ne serait bonne qu'autant que les pauvres voudraient travailler. Or, l'archevêque de Dublin prétend qu'il n'y eut jamais une idée plus chimérique.

« Je parle, dit-il, d'après ma propre expérience. Je suis habitué à étudier soigneusement l'ouvrier irlandais ; il est toujours sur le bord de la ruine, et se contente purement et simplement de la mesure nécessaire pour vivre. Donnez-la lui, il ne travaillera pas du tout, et ses habitudes d'industrie seront détruites pour toujours. »

L'archevêque ajoute que non-seulement il y aura un refus de travail, mais qu'il se formera des coalitions pour imposer un chômage forcé à quiconque s'avisera de donner le mauvais exemple. Tout travailleur serait assimilé par les tribunaux secrets à *l'ennemi commun*, c'est-à-dire au riche.

Le prélat termine ainsi :

« La proposition à résoudre serait celle-ci : la possibilité d'entretenir un nombre donné d'oisifs sur un certain espace de terrain, ce terrain étant un désert..... L'expérience que vous allez tenter est une des plus aveugles que l'on ait jamais pu imaginer. Vous ne pourrez pas même y renoncer, si elle ne réussit pas ; vous vous engagez sur une voie sur laquelle il n'y a pas de retour possible. Arrêtez-vous avant de commencer, le *facilis descensus* d'où l'on ne revient pas, car une fois que vous aurez déclaré qu'en Irlande tout homme valide qui sera indigent ou voudra se dire tel, et sera sans emploi, aura droit à un secours légal, vous en verrez aussitôt doubler le nombre. Une fois dans cette voie, vous ne pourrez pas vous arrêter avant d'avoir absorbé le revenu entier du pays, et alors vous aurez des jacqueries, des insurrections, des soulèvements des masses, jusqu'à ce que la législature, honteuse et repentante, se voie forcée de rétrograder, si elle le peut, après avoir passé deux fois la mesure de misères et dix fois la somme de dépenses qu'elle voudrait éviter aujourd'hui à l'aide de cette loi désespérée. »

En reproduisant le discours qu'on vient de lire, le *Journal des Débats* fait de l'orateur qui l'a prononcé un singulier éloge. Le docteur Wathely, selon la feuille doctrinaire, possède encore d'autres qualités que celle d'archevêque : c'est un homme de l'esprit *le plus éminent et le plus libéral*, regardé dans son église un peu comme un philosophe et comme un libre penseur. Pour achever de peindre l'archevêque protestant de Dublin, le *Journal des Débats* aurait dû aussi laisser entrevoir dans le digne prélat un disciple quelque peu fervent du grand économiste Malthus. Pour nous, en lisant ce discours empreint du plus détestable égoïsme, il nous a semblé que la principale qualité du docteur Wathely, qui n'a du pasteur irlandais que le titre, a été, en cette circonstance, de se faire l'interprète des intérêts de l'aristocratie conquérante et oppressive de l'Irlande.

Le prélat aristocrate fait presque un crime aux malheureux Irlandais de ce qu'ils ne trouvent pas *attrayant* un travail *excessif*, qui n'a d'autres résultats que d'enrichir leurs oppresseurs, sans les empêcher de mourir eux-mêmes de faim. Le contraire pourrait seul paraître étonnant. Que les maîtres de l'Irlande se décident enfin à intéresser les travailleurs dans les bénéfices qu'ils pourraient retirer de la culture d'un sol naturellement fécond, et l'Irlande, grâce à l'influence

---

Exeter et Philadelphie, Norwich et Norwich, Worcester et Worcester. Ces lettres composèrent de nouvelles *Feuilles d'Olivier*, et Burritt se rendit à Washington, à Philadelphie et à New-York, pour les porter en personne. Au mois de janvier de l'année dernière, il se rendit propriétaire du journal l'*Avocat de la Paix*.

La guerre du Mexique éclata, Cet évènement affecta tristement Burritt, mais ne le découragea pas. Il écrivit un petit ouvrage de quatre pages : *le Lien de la Fraternité*, et le fit distribuer sur les bateaux à vapeur et aux stations des chemins de fer. Cette brochure eut un grand succès.

Enfin, au mois de juin dernier, le célèbre forgeron quitta l'Amérique pour l'Angleterre. Par une coïncidence remarquable, le paquebot sur lequel il s'embarquait, *l'Hibernia*, était celui même qui portait en Europe la nouvelle de l'arrangement de la question de l'Oregon.

Depuis un an ou deux, il agitait dans sa pensée le projet d'une *ligue universelle de tous les peuples* qui serait pour les questions de paix et de libre commerce ce que la ligue anglaise avait été pour l'abolition des céréales. Il venait en Angleterre poser la première pierre de ce grand monument. L'occasion se présenta plus tôt qu'il ne l'avait espéré. Il était en route pour Londres, seul et à pied. Dans la soirée du 29 juillet, il entrait dans la petite ville de Pershore à neuf milles de Worcester. Son intention était d'y rester un jour ou deux et de les employer à écrire. Il rédigea les formules d'engagement auxquelles devaient souscrire les membres de *la Ligue de la paix*. Or, le soir même de son arrivée, un M. Coun, l'ayant invité à venir prendre le thé chez lui, il se trouva au milieu d'une vingtaine de personnes. Il parla de l'engagement qu'il venait d'écrire, il en fit lecture et le signa. Dix-sept bourgeois de Pershore « hommes bons et fidèles écrivirent leurs noms à la suite du sien. » Tel fut le commencement de *la Ligue de la Fraternité universelle*.

Burritt parcourut une grande partie de l'Angleterre, et partout il reçut un cordial accueil. Pendant qu'il accomplit de ce côté de l'Atlantique sa mission de sagesse et d'amour, son digne collaborateur, Ezéchiel, assisté de sincères *amis de la paix*, répand en Amérique le manifeste de la ligue et recueille des signatures. Le 18 août dernier, Burritt envoya aux Etats-Unis, comme première moisson, l'adhésion de 160 personnes. Depuis cette époque, chaque bateau à vapeur, en abordant en Amérique, y a porté un nombre à peu près égal d'adhésions, et déjà les *amis de la paix* se comptent en Angleterre par plusieurs milliers. La ligue ne fait pas de moindres progrès en Amérique, et à l'avenir, quand les navires se croiseront sur l'Océan, chacun portera au pays de l'autre un détachement de l'armée de la paix. Ce ne sera pas comme par le passé un échange de vaincus, mais un échange de vainqueurs et d'amis.

Après avoir fini sa tournée en Angleterre, Elihu Burritt se proposé, ainsi que nous l'avons dit, de traverser la Manche et d'enrôler les nations continentales dans la *société fraternelle* de la paix universelle.

V. M.

BEAUX-ARTS.

A propos des vitreaux de la Sainte-Chapelle.

La commission de peintres et d'architectes nommée par M. le ministre des travaux publics pour examiner les moyens les plus propres à rendre digne de la Sainte-Chapelle la restauration de ses vitraux, après avoir consulté plusieurs verriers habiles et discuté le mérite de leurs procédés, a été d'avis qu'il serait avantageux d'ouvrir un concours sur un programme donné, concours auquel seraient appelés à prendre part tous ceux qui ont fait une étude spéciale de la peinture sur verre.

Cette décision prise par des hommes éminents ne manquera pas de recevoir, nous l'espérons, l'assentiment de M. le ministre, car elle porte avec elle l'évidence de son utilité. Des nombreux mémoires qui seront soumis à l'examen de la commission, il résultera nécessairement bien des révélations précieuses sur l'art des verriers au moyen-âge, et ces lumières nouvelles éclairant certaines parties encore obscures de la science, aideront à reconquérir le *faire* si large et si brillant des treizième, quatorzième et quinzième siècles. Les chroniques locales des monuments religieux s'étendent souvent avec une complaisance prolixe sur la description et l'histoire de leur construction ; elles sont, pour ainsi dire, un journal dans lequel se mentionnait chaque soir le travail de chaque ouvrier ; quelques-unes d'entre elles mettront probablement à même de retrouver d'anciens procédés oubliés à la Renaissance, lorsque l'usage des vitraux tomba en désuétude. Ajoutez à ces renseignements puisés dans les écrits contemporains. Puis l'examen consciencieux des plus belles verrières qu'ont ménagées le temps ou les révolutions, l'ensemble des opinions mettront la commission à même de juger quelles doivent être la nature et la disposition des couleurs les plus conformes à l'art et à l'histoire. Les divers essais tentés jusqu'ici pour la restauration des vitres gothiques dans les fabriques de Clermont et de Choisy-le-Roi, et par M. Maréchal, de Metz, prouvent que les ogives et les rosaces de nos vieilles cathédrales peuvent encore s'illustrer de splendides peintures. Cependant la physionomie de ces essais, quoique très louables sans doute, n'est pas assez complète, soit pour la composition générale, soit pour les détails.

Or, pour que l'exécution atteigne toute la perfection possible, que faut-il ? Une théorie solide, formée de règles certaines, puisée comme les principes de tout art dans l'étude des procédés primitifs et des modèles les plus accomplis. Eh bien ! nous le répetons, rien ne peut fixer l'incertitude actuelle des archéologues et des artistes qu'un appel public à la science de tous ceux qui ont passé de longues heures à scruter par l'analyse nos richesses monumentales.

Et puis, pour la Sainte-Chapelle, ce serait presque remplir une volonté tacite du bon roy saint Loys qui l'éleva ; car ce serait imiter sa manière d'agir et continuer sa pensée. En effet, tout le monde sait qu'au retour d'une croisade le prince mit au concours le plan d'une sainte chapelle où seraient renfermées les reliques de la Passion qu'il devait à la munificence de Baudouin, empereur de Constantinople. Cela se passait en 1246. Des plans furent apportés, mais ils parurent insuffisants. Louis IX ne renonça pas pour cela au mode piquant et plein d'émulation qu'il avait choisi. Ses hérauts d'armes promirent une seconde fois *los et récompense au mieux faisant*, et voilà ce qui nous a valu le délicieux monument de la chapelle du Palais, d'après les plans et devis du moine Pierre Dubreuil. Le même fait, du reste, s'est reproduit pour d'autres édifices, et toujours avec succès. Ainsi l'abbé Vulgrin, constructeur des nefs hardies de Saint-Serge et Saint-Bach, à Angers, des salles de l'hôpital dans la même ville, de l'abside d'Anières et de Saint-Julien, au Mans, l'abbé Vulgrin, disons-nous, mérita par un concours d'être l'architecte de Henri II Plantagenet, dit le Bâtisseur. Ainsi, nous voyons à Rome Bramante, Michel-Ange et d'autres artistes éminents se disputer l'honneur de créer des chefs-d'œuvre, et des chefs-d'œuvre sont toujours le résultat de ces nobles luttes.

En présence de tels exemples, le mieux à faire n'est-il pas de les imiter ? Tous ceux qui portent dans leur cœur le culte religieux de l'art le pensent comme nous ; il suffirait, pour le prouver, de citer le nom des membres de la commission qui en a conçu la première idée. Reste maintenant à attendre la décision d'une volonté supérieure ; nous aimons à croire qu'elle ne fera pas faute à nos espérances.

GEORGES OLIVIER.

CHRONIQUE DES ARTS ET DES THÉATRES. — Ce soir dimanche, à la salle Ventadour, la troupe espagnole jouera : *Mon secrétaire et Moi*, *Garcia del Castanar* et la *Foire de Mairena*, avec les chansons et les danses qui ont obtenu tant de succès aux deux premières représentations.

— Mlle Maxime est rentrée à l'Odéon vendredi par le rôle de Camille dans *Horace* ; elle a été fort applaudie.

— L'administration du Panorama (Champs-Elysées) vient de faire restaurer le tableau de la bataille d'Eylau. Cette opération, qui a réussi complètement, a non-seulement rendu à ce spectacle tout son éclat, mais encore a beaucoup augmenté la magie de l'illusion. On voit les casques briller et reluire ; les cuirassiers du général d'Hautpoul disparaissent dans un ravin couvert de neige, et sur le chemin qui conduit à Eylau. La neige fondue, les verglas, sont d'une vérité frappante ; les grands sapins ont repris toute leur vigueur et leur pureté.

pour eux. Un des plus féconds écrivains de ce temps-ci, a parlé dans un de ses livres du calme profond qu'éprouve un failli le lendemain du jour où il a déposé son bilan. C'est dans un pareil genre de repos qu'est plongé aujourd'hui le peuple d'Irlande.

Cette comparaison de l'Irlande lâchement dépouillée à un failli, a pu sembler pittoresque à une feuille que l'on sait dévouée à l'aristocratie financière; mais elle n'est pas juste. Si profondément désorganisée que l'Irlande soit aux yeux de ceux qui l'ont réduite à un tel excès de misère, il lui reste encore, avec le sentiment de ses droits, assez de force pour maudire ses oppresseurs.

Dans le dernier *meeting* tenu par le parti de la Jeune-Irlande, qui a pris le titre de Confédération irlandaise, M. Meagher, l'un des orateurs, a fait entendre les terribles paroles que voici :

« Quelques hommes voudraient ajourner encore la lutte; mais la famine a déjà assez fait pour l'Angleterre, elle ne doit pas aller plus loin, elle ne doit pas nous forcer à capituler. Une fois abattus, l'Angleterre voudrait nous fouler aux pieds. Que dit-on en ce moment en Angleterre? que dit le *Times?* « L'Irlande est aujourd'hui à la merci de l'Angleterre; après des siècles, l'Angleterre peut enfin régner sur l'Irlande et la traiter comme un pays conquis. » Oui, l'Irlande est à la merci de l'Angleterre; l'Angleterre a gagné sa dernière et décisive victoire! La guerre est finie, et l'Irlande n'est plus qu'une terre conquise! Les lenteurs et l'économie de Russell ont triomphé. Que les lords et les communes votent des remerciements à cet économiste pervers et victorieux!

» Angleterre, la grande difficulté n'existe plus; tes rouges étendards flottent, non point sur Mullaghmast, où tu as joué le rôle d'assassin, non point à Limerick, où tu as joué le role de parjure, non point sur le palais du sénat, où tu as joué le rôle d'escroc, non point sur l'hôtel de la douane, où tu as joué le rôle de voleur, mais ils flottent, semblables à un fantôme sanglant, sur des milliers de cimetières, où les avares titrés de ton cabinet ont gagné la bataille dont tes soldats ne pouvaient venir à bout. L'Amérique a son aigle, que l'Angleterre ait son vautour. Quel emblème plus convenable pour une puissance dont la politique sème la mort, dont le commerce se gorge des profits de la famine? Mais non, elle se hâte trop de triompher; l'Irlande n'est point encore terrassée, Dieu merci! Elle est à genou, mais sa main desséchée est levée contre le géant. Il y a de l'espoir pour l'Irlande tant qu'il y a encore des hommes vivants. Des milliers de victimes ont été emportées, mais le sort de ceux qui ont succombé doit ranimer l'ardeur de ceux qui leur survivent! »

Ce discours de M. Meagher, prononcé devant plusieurs milliers d'auditeurs, a été interrompu à plusieurs reprises par des applaudissements pleins d'enthousiasme. Il n'indique pas seulement l'esprit qui anime le meeting de la Confédération irlandaise, mais il prouve encore que le fléau qui décime l'Irlande n'a pas porté le dernier coup à la cause du rappel. Au reste, les manifestations tumultueuses qui viennent d'avoir lieu tout récemment dans plusieurs comtés prouvent que la léthargie de l'Irlande est plus apparente que réelle. Dans quelques localités, l'émeute a pris des proportions effrayantes. Le *Western Star* raconte ainsi ce qui s'est passé à Banagher.

« Jeudi dernier, vers une heure de l'après-midi, trois cents ouvriers environ s'attroupèrent et se portèrent du voisinage fameux de Rapemills sur la ville. Au moment même où ils y entraient, ils rencontrèrent M. John H. Burdett, président du comité de secours, qui les exhorta dans les termes les plus conciliants à s'abstenir d'excès, à ne pas violer la loi, leur assurant en même temps que le gouvernement et les propriétaires faisaient les plus grands efforts afin de pourvoir aux besoins des classes pauvres. La foule répondit en murmurant: « De l'ouvrage ou du sang! (*work or blood*!) Nous accepterons avec empressement toute espèce de travail qui puisse assurer notre subsistance; mais, si on ne nous le donne promptement, nous ferons n'importe quoi, plutôt que de crever comme des chiens! »

Après ces pourparlers d'une nature si peu rassurante, le ressemblement parcourut les rues en poussant des vociférations épouvantables, et se précipita pêle-mêle dans la cour du magasin des provisions de secours (*relief stores*), où l'on était précisément occupé à servir les rations. Ces furieux eurent bientôt fait évacuer la cour par les malheureux vieillards et par les femmes qui attendaient leur pitance: la consternation se répandit dans la ville, les boutiques furent fermées, la police mise sous les armes; elle était d'ailleurs si peu nombreuse qu'elle ne put contribuer en rien au rétablissement de l'ordre; mais l'apparition d'une compagnie du 85e régiment, sortie des casernes, amena la retraite des émeutiers. Ils se portèrent sur Lusmagh, où ils renouvelèrent les mêmes scènes. On craignait une lutte, une effusion de sang, mais heureusement jusqu'ici on n'a entendu parler de rien de semblable. Cette démonstration et le parti que les masses semblent avoir pris de recourir au besoin à la force matérielle sont des plus inquiétants, comme thermomètre de l'irritation qui règne aujourd'hui parmi les millions de paysans irlandais qui souffrent de la famine. C'est assurément l'avant-coureur de quelque grande catastrophe, dont les conséquences seront incalculables, si gouvernants et gouvernés ne font des efforts de géants. »

ALLEMAGNE.

Projet de chemin de fer en Prusse. — L'Observateur rhénan *et le* Journal des Débats.

Le gouvernement prussien vient de présenter à la diète une loi sur les chemins de fer, c'est-à-dire sur l'emprunt à faire à ce sujet. Ce projet de loi est un véritable réquisitoire contre tout ce qui s'est exécuté en France, en fait de chemins de fer. D'abord le gouvernement prussien déclare que d'ici à quelque temps le réseau entier des voies de fer en Prusse sera terminé. Le roi veut bien autoriser les actionnaires, qui auront un intérêt de 5 pour cent et demi garanti par l'Etat, mais l'Etat se réserve un septième des actions, seul il fixe les tarifs, selon les besoins du public; il se réserve aussi le droit d'expédier sur les voies *hommes et choses* gratis pour les cas de force majeure; hommes en cas de guerre; choses, telles que farines et grains, en cas de disette. La police des chemins est faite par l'Etat; enfin la direction est continuellement contrôlée par l'Etat, sans compter que les employés sont tenus de passer un examen et qu'ils sont considérés comme fonctionnaires publics. La Prusse, plutôt que d'abandonner les chemins de fer à l'agiotage et à l'arbitraire des compagnies, s'est décidée à faire un emprunt national dont elle garantit les intérêts aux souscripteurs. Nous engageons le gouvernement français à en faire autant pour le chemin de Lyon; mais d'avance nous sommes sûrs de prêcher, non à des sourds, mais à des hommes qui n'ont pas con-dence d'une nation; en France il y a des électeurs qui, à la face du monde, se vantent d'être corrompus, comme tous ceux qui viennent encore de voter pour M. Drouillard, privé de ses droits civils par jugement d'un tribunal pour fait de corruption. Le vice ne rend même plus hommage à la vertu en daignant être hypocrite. Les *Débats* sont donc mal venus de morigéner la Prusse et son gouvernement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Le blé a monté subitement aux deux derniers marchés de Cherbourg, de 32 et 36 fr. l'hectolitre, à 42 et 44 fr., bien que des arrivages nombreux eussent eu lieu la semaine précédente. On voit là, à n'en pas douter, une manœuvre de spéculateurs.

— Les étrangers de distinction qui visitent Paris ne manquent pas de payer au Diorama le tribut de leur admiration. Chaque jour, de midi à cinq heures, d'élégants équipages stationnent sur le boulevart Bonne-Nouvelle, vis-à-vis ce bel établissement, dont le propriétaire recueille maintenant le prix de ses travaux, de sa persévérance et de ses sacrifices.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DU NORD. — Une lettre adressée à l'*Echo du Nord* contient de nouveaux détails sur cet accident; nous les reproduisons:

« Un mot à la hâte sur l'accident du jour au chemin de fer du Nord: partis de Lille hier soir 21 avril à dix heures, nous avons perdu, à la sortie de la station d'Amiens, une demi-heure par la faute d'un surveillant d'aiguilles qui a laissé dérailler le tender d'un convoi de marchandises qui nous précédait sur la même voie.

» A quatre heures vingt-cinq minutes du matin, nous entrions en pleine vapeur dans la station de Saint-Just, avec une demi-heure de retard, pendant que le chef était seulement occupé à garer sept wagons sur voie, ayant négligé de nous prévenir de cet incident avant l'entrée en courbe par un fallot rouge. Le choc a été si violent, que les cinq wagons d'avant ont été poussés fort loin. Le dernier a été mis en morceaux par la locomotive dont l'avant s'est abîmé. Pas de blessures, pas de désordre à déplorer; les voitures n'étant qu'à demi-pleines, la plupart des voyageurs, couchés sur les banquettes, n'ont éprouvé que des contusions. Pendant deux heures et demie qu'il a fallu pour débarrasser la voie, quelques voyageurs se chauffaient autour du brasier de la locomotive, que le mécanicien avait aussitôt lâchée sur voie; d'autres, et parmi eux le courrier des dépêches, étaient dans un cabaret voisin.

» Cet accident provient de l'incurie du chef de station; il est aussi imputable aux ingénieurs, qui, comme à Roubaix il y a un mois, n'ont pas distancé le signal d'arrêt à 500 mètres, aux termes des règlements. A Saint-Just, le signal est contre le pont, à moins de 100 mètres de la station, où on arrive en courbe.

» Enfin nous allions partir, et tout le monde était en voiture, quand le courrier, attardé au cabaret, accourut, et monta pendant que le convoi marchait déjà. Il a probablement fait un faux pas, et a été écrasé entre deux voitures. Il y a sans doute beaucoup de sa faute, mais cet événement ne serait pas arrivé en Belgique; car dans ce pays, quand par accident on arrête sur voie, jamais le convoi n'est remis en mouvement avant que la trompette d'avant n'ait prévenu les voyageurs épars, et que celle de l'arrière n'y ait répondu que tout était prêt. Ce malheur a été, vous le savez, l'une de mes premières prévisions dans la série de Lettres sur le chemin de fer, que vous avez bien voulu publier dans votre journal.

» Nous sommes arrivés à Paris à dix heures trois quarts. »

VAUT-IL MIEUX TRAIRE UNE VACHE TROIS FOIS QUE DEUX PAR JOUR? — Quand la belle saison est passée, et qu'il n'y a plus de fourrage vert, il est d'usage, dans beaucoup de localités, de ne faire que deux traites, une le matin et une le soir, et cela pendant tout l'hiver. D'abord, on y regarde le fourrage sec comme moins favorable à la sécrétion du lait, et ensuite on trouve une économie de temps à traire les vaches une fois par jour. L'expérience prouve que c'est là une opinion erronée; en effet, si le fourrage sec est de bonne nature, et que les vaches en reçoivent une ration suffisante et soient en même temps bien abreuvées, il ne diminue nullement l'abondance du lait. A la vérité, le lait, sous l'influence du régime sec, et surtout lorsque la ration se compose en grande partie de paille, est moins gras et n'a pas autant de saveur que le lait obtenu durant la belle saison; mais ce n'est pas une raison pour ne pas traire la vache *trois fois par jour*. L'animal, déchargé plus souvent du trop plein de son pis, s'en trouve mieux et procure plus de profit à son propriétaire. Un agriculteur, ami du progrès, vient de se livrer à des expériences à ce sujet. Pendant le mois de décembre dernier, il a retiré de trente vaches, traites trois fois par jour, 480 litres de lait (16 litres en moyenne par vache); mais alors il commença à ne plus laisser traire que le matin et le soir, et, dès le premier jour, il n'obtint que 449 litres (31 litres de moins); le lendemain, les trente vaches ne rendirent plus que 425 litres; le troisième jour, enfin, 427 litres.

La quantite se maintint la même les jours suivants; et, chose remarquable, quand on fut revenu aux trois traites par jour, le matin, à midi et le soir, la quantité du lait n'augmenta pas d'une manière sensible; elle resta au dernier chiffre indiqué. Cela semble prouver que rien n'est plus contraire à la lactation que le changement dans la manière de traire les vaches. Aussi ne saurait-on trop imiter à cet égard l'exactitude des Hollandais et des Suisses. (*Estafette.*)

AUTOPSIE SUR UNE PERSONNE VIVANTE. — On écrit de Nice au *National*:

« Notre ville vient d'être mise en émoi par un événement affreux. Une demoiselle anglaise d'une rare beauté était sur le point d'épouser un jeune Anglais de distinction. Tout-à-coup, se trouvant légèrement indisposée, elle demande à son médecin, docteur anglais, une potion calmante. Celui-ci lui a, dit-on, fait prendre un breuvage où entraient 8 gouttes d'acide prussique et un grain d'acétate de morphine; ce remède a provoqué à l'instant d'horribles nausées; néanmoins le médecin en aurait fait administrer deux autres doses à la malade, qui a expiré! Sa mère, qui n'avait que cette fille, est devenue presque folle de désespoir.

» La consternation fut générale; des bruits d'empoisonnement circulèrent. Alors le docteur, sans autorisation, assure-t-on, aurait fait aussitôt ouvrir la jeune Anglaise; il n'y avait pas six heures que son pouls avait cessé de battre; le sang jaillit: elle était tombée en léthargie; elle n'était pas encore morte! Le docteur n'en aurait pas moins continué son horrible opération. Le foie, le poumon et le cœur de la jeune fille furent enlevés, lavés et lacérés par morceaux, pour que la cause du décès pût être bien connue, disait-il. Le lendemain arrive l'autorisation légale de faire l'autopsie. Le docteur, sans dire que la chose avait déjà eu lieu, aurait rouvert le corps et déclaré que la jeune fille était morte d'une névralgie tétanique.

« Les naufragés de la nation japonaise ne pourront être ramenés chez eux qu'à bord de navires néerlandais ou chinois; car dans le cas où ces naufragés seraient ramenés sur des navires d'autres nations, ils ne seraient pas reçus.

» Vu la défense expresse, pour les sujets japonais eux-mêmes, d'explorer ou de faire de leur autorité privée des reconnaissances sur les côtes ou sur les îles de l'empire, cette défense, à plus forte raison, s'étend aux étrangers. »

Le ministre des Pays-Bas a fait connaître au gouvernement français que les autorités japonaises avaient exprimé le désir que le gouvernement néerlandais voulût bien se charger de communiquer le contenu de ce décret aux nations qu'il pourrait intéresser.

Il est à remarquer que, depuis deux siècles, et plus, de relations entre les deux peuples, c'est la première fois que le gouvernement néerlandais est invité par celui du Japon à faire une communication diplomatique quelconque à d'autres gouvernements. Le cabinet de La Haye, désirant s'abstenir de toute communication de cette nature, n'a pourtant pu s'empêcher de donner suite au désir du gouvernement japonais, qui n'a pas pour le moment d'autre moyen de parvenir à son but.

S'il n'a pas été donné suite immédiatement en ce qui concerne la France à la demande du gouvernement japonais, c'est que l'opportunité n'en existait pas, par la raison qu'à l'époque où fut déclaré ce décret (en 1845), rien n'annonçait de la part de la France l'intention d'établir des relations avec le Japon, comme il en a été question depuis lors.

La *Librairie sociétaire*, quai Voltaire, 25, met en vente aujourd'hui, au prix de 10 centimes, la remarquable lettre de M. H. Lecoq de Boisbaudran, qui a paru dans notre numéro de dimanche dernier, sous ce titre: PRÉLUDE A L'UNITÉ RELIGIEUSE.

Chambre des Députés.

Séance du 24 avril. — *Présidence de* M. SAUZET.

La Chambre adopte la proposition sur les irrigations, et refuse de prendre en considération la proposition sur les chemins vicinaux.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des pétitions.

M. DE GASPARIN, rapporteur, a la parole.

Des pétitions, revêtues de plus de 19 000 signatures, parmi lesquelles on remarque celles de plusieurs évêques, archevêques, membres du clergé, des consistoires, etc., etc., et envoyées par un grand nombre de départements, demandent l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

L'honorable rapporteur entre dans l'examen des diverses innovations qui ont été introduites dans le système colonial pour améliorer le sort matériel des esclaves, leur instruction morale et religieuse et arriver à l'émancipation. Tout en reconnaissant qu'elles avaient un but louable, l'orateur constate que les décrets nationaux, loin de favoriser ces mesures, leur ont été contraires. Le ministère de la marine, il faut le reconnaître, a rencontré dans les conseils coloniaux, non pas un refus de concours, mais un concours équivoque.

La commission insiste ensuite d'une manière spéciale sur les abus que présente l'administration de la justice aux colonies. L'ordre des juridictions qui attribue la connaissance des affaires criminelles tantôt aux cours d'assises, tantôt aux tribunaux correctionnels, est fréquemment méconnu. Il est à craindre que le contact des intérêts coloniaux n'influe d'une manière fâcheuse sur les intérêts d'une partie de la magistrature aux colonies.

M. le rapporteur exprime enfin, au nom de la commission, cette pensée que le rachat ne peut être bien efficace pour arriver promptement à l'émancipation. L'expérience des colonies espagnoles le prouve.

En résumé, des mesures louables et bien intentionnées ont été prises pour améliorer la condition servile. Mais leur effet n'est pas encore très satisfaisant. Le gouvernement a rencontré de fâcheuses résistances; la commission n'admet pas qu'il soit dans l'impossibilité de les vaincre et de les surmonter. Elle pense qu'il a besoin de recourir au concours des chambres, et que le choix intelligent et libéral de ses agents peut avoir des résultats sérieux.

Quant aux mesures destinées à conduire à l'émancipation, elles n'ont pas produit un effet appréciable.

A la séance du 4 mai 1844, M. le ministre des affaires étrangères, faisait, à la tribune nationale, l'apologie de ces mesures, en proclamant qu'il fallait que tout le monde, aux colonies comme dans la métropole, eussent présentés à la pensée la légitimité et la nécessité de l'abolition des esclaves. La commission a tenu à répéter ces paroles.

Il y a lieu de rechercher si la constitution de la propriété coloniale n'est pas un des principaux obstacles que doivent rencontrer l'émancipation, et si l'on ne doit pas présenter de nouveau à l'examen législatif le régime de l'expropriation forcée dans les colonies.

La commission n'admet pas, dit en terminant M. le rapporteur, toutes les appréhensions, toutes les conclusions des pétitionnaires. Elle n'admet pas que les lois et ordonnances récentes sur les colonies soient une lettre-morte; mais elle n'a pas oublié que ces lois et ordonnances sont préparatoires et transitoires; que la proposition et la transition ont leur temps, et qu'il importe enfin qu'une loi générale sur leur exécution soit apportée à la Chambre. (Très bien! très bien!)

Par ces motifs, la commission propose le renvoi de la pétition au président du conseil des ministres et au ministre de la marine et des colonies.

M. JOLLIVET. Les pétitionnaires demandent l'émancipation immédiate et en masse des esclaves dans les colonies: un rapport sur une semblable demande a été fait dans une autre enceinte, et la Chambre des pairs a passé à l'ordre du jour, parce que l'émancipation immédiate a été considérée comme impossible: c'est d'ailleurs l'opinion exprimée par M. le ministre des affaires étrangères. Le gouvernement jugeait alors que cette émancipation immédiate était en opposition avec l'intérêt des colonies.

Les pétitionnaire demandent encore que si cette émancipation immédiate ne peut avoir lieu, on fixe du moins le moment et les conditions de cette émancipation. Il y a un grand danger à fixer ainsi à l'avance l'époque de l'émancipation, car c'est l'accomplir par avance au moment même où elle est considérée comme impossible.

Le frère de l'honorable rapporteur lui-même, dans une autre circonstance, émettait l'opinion qu'une émancipation en masse était dangereuse; qu'une émancipation dans un temps fixe ne l'était pas moins, et il citait l'exemple de ce qui s'est passé en Angleterre, où l'émancipation des esclaves a été faite longtemps avant l'époque qui avait été indiquée.

On demande le renvoi de ces pétitions à M. le ministre de la marine, et on ne réfléchit pas qu'une semblable proposition tend à compromettre tous les intérêts et toutes les fortunes.

Quels sont les moyens naturels qui doivent concourir à l'émancipation? C'est le pécule et le rachat. C'est ainsi que l'on peut la concevoir, c'est ainsi que l'a entendu la loi du 18 juillet 1845. Mais, si vous mettez incessamment devant les noirs l'espérance et l'attente d'une émancipation immédiate, comment voulez-vous que les noirs travaillent pour amasser le pécule nécessaire à leur rachat, quand ils croiront que, sans rien payer, ils pourront être affranchis dans un délai fixé? (Bruits divers. — Interruptions.)

Un autre motif qui a fait encore repousser la pétition à la Chambre des pairs, c'est le doute qu'il peut y avoir sur la légitimité de l'indemnité que pourraient réclamer les colons dont les esclaves seraient émancipés. Je ne sache pas que, dans le trajet du palais du Luxembourg au palais Bourbon, la question ait pu changer de nature, et comment ce qui a paru alors dangereux pourrait paraître nécessaire et avantageux aujourd'hui.

Ceux qui demandent l'émancipation immédiate des noirs demandent une chose funeste pour les noirs eux-mêmes; et je puis à cet égard citer l'opinion d'hommes dont vous ne suspecterez pas les lumières à cet égard, M. Schœlcher et M. le duc de Broglie.

Quant au principe de l'indemnité que l'on paraît contester, ce principe ne saurait être méconnu. Si on veut supprimer l'esclavage, il faut que la métropole qui l'a créé indemnise ceux qu'elle dépouille. Cette indemnité serait

des plus graves que l'on puisse examiner, car elle touche aux intérêts les plus sacrés de l'humanité. Mais je dois dire tout d'abord que la loi du 18 juillet 1845, qui avait pour but d'en préparer la solution, est continuellement éludée. Rien ne se fait pour l'émancipation future des esclaves ; tout semble devoir, au contraire, maintenir le *statu quo*.

Aussi tout ce qui concerne la moralisation des nègres dans nos colonies est systématiquement éludé par les conseils généraux.

En voulez-vous des preuves ? Dans les colonies anglaises, avant l'émancipation, et je commence par remercier M. le ministre de la marine de nous avoir fait connaître ces faits avant la discussion qui nous occupe, dans les colonies anglaises on donnait à l'esclave au moins 20 ares de terre.

Or, dans ces derniers temps, le conseil colonial de la Guadeloupe a donné 8 ares et la Martinique 6 ares dans certains cas, 3 dans d'autres. Voici 3 ares de terrain pour nourrir toute la famille esclave ! Ce n'est pas tout ! C'est par le produit d'un tel domaine (on rit) qu'il doit fournir le pécule de son rachat.

Quant aux enfants de douze à quatorze ans, savez-vous ce qu'on leur donne pour subvenir à leur nourriture ? Une portion de terre de 10 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur.

Quant au travail, la loi en a fixé les limites de six heures à six heures, avec les intervalles nécessaires pour les repas et pour le repos.

M. le ministre de la marine a rendu une ordonnance par laquelle le temps que demande l'arrachage des herbes pour les bestiaux serait pris sur les heures de travail, et non sur celles du repos. Eh bien ! le conseil colonial de la Martinique a pris celui de décider que les choses, de ce côté, continueraient à se passer comme elles se passent de temps immémorial. Je ne terminerais pas si je voulais vous citer les infractions sans nombre qui sont faites à la loi de 1845.

Le conseil colonial de la Martinique offre son concours au ministre pour assurer les besoins du service et pas pour autre chose. Il ajoute qu'il attendra avec anxiété les résultats d'une loi funeste.

Un point sur lequel il ne peut y avoir deux opinions, c'est que la justice n'existe pas dans les colonies.

Le gouvernement et les chambres avaient été frappés, en 1845, du grand nombre des acquittements scandaleux. Le gouvernement propose de changer la composition des cours d'assises dans toutes les affaires où il s'agirait des sévices des maîtres sur leurs esclaves.

Il y avait naguères 3 conseillers et 4 assesseurs.

La Chambre des pairs renversa l'ordre ; elle proposa quatre conseillers et trois assesseurs. La commission de la Chambre des députés fit remarquer que, comme il fallait cinq voix pour la condamnation, si les trois assesseurs, qui sont des colons, l'entendaient systématiquement, il n'y aurait pas de répression possible contre les maîtres.

Cette crainte n'était que trop fondée. Dans les affaires de sévices qui comprennent les meurtres, les blessures graves, savez-vous combien il y a eu de condamnations aux colonies ? Une seule à la Martinique.

L'an dernier, M. Ternaux-Compans citait un fait scandaleux. M. le ministre de la marine le pria de ne pas aller plus loin, pour que le pays ne connût pas l'énormité de ces injustices. (Sensation.)

Les choses sont arrivées au point que, dans toutes les colonies, les magistrats et le parquet ont été obligés de renverser l'ordre des juridictions. Ils ont *correctionnalisé* les crimes pour qu'il n'y eût pas une parité complète, de sorte qu'un meurtre est puni par quinze jours de prison et 100 francs d'amende. (Sensation prolongée.)

L'orateur cite les conclusions d'un rapport fait par un juge d'instruction, dans une affaire qui s'est terminée par une condamnation à 15 jours de prison : il résulte de ce rapport que l'individu condamné avait maltraité des esclaves au point de les faire mourir par suite de mauvais traitements ; qu'il en avait attaché d'autres deux à deux avec des chaînes, et qu'il s'était enfin livré à une foule d'actes de barbarie ; et, malgré ce rapport loyal et consciencieux, cet individu aurait été condamné seulement à quinze jours de prison ; mais cet individu était l'ami et l'associé du procureur-général. (Sensation.)

L'associé de l'habitation voisine dont il était propriétaire, était le président du tribunal. (Nouveau mouvement.)

Après quelques paroles faiblement essayées par M. le ministre de la marine, pour défendre les colonies et repousser les conclusions du rapport, la Chambre vote le renvoi de la discussion à lundi.

VARIÉTÉS.

Bou-Maza.

La nouvelle de la capture de Bou-Maza, par les soins du colonel de Saint-Arnaud, donne un intérêt tout particulier au travail que le capitaine de génie Richard, chef du bureau arabe d'Orléanville, a publié l'an dernier sur ce fameux rival d'Abd-el-Kader, et sur la trop célèbre insurrection du Dhara, fruit de ses manœuvres. (1)

Si-Mohammed ben Abd-Alla, raconte M. Richard, n'était, au commencement de 1845, qu'un jeune et simple dérouiche, venu on ne sait d'où, qui vivait depuis quelque temps chez une vieille femme, bonne musulmane, qui l'avait accueilli chez elle pour faire une bonne œuvre, et attirer ainsi la bénédiction divine sur ses vieux jours. Cet homme, fanatique ardent, cachait dans un calme contemplatif de vastes projets d'action, menait une vie aussi édifiante que possible, ne parlait à personne, priait du matin au soir, se nourrissait des offrandes qu'on lui apportait, et en enrichissant la pauvre femme qui lui avait donné asile. Sa manière de vivre, ses extases, ses prières continuelles, et même jusqu'à la saleté de ses vêtements, finirent par lui acquérir une certaine réputation de sainteté qui grandit de jour en jour, et s'étendit peu à peu dans le Dhara. Une chèvre qui partageait sa solitude et ses repas d'ermite, et qui exécutait à ses ordres quelques bien simples tours d'adresse, miraculeux pour les grossiers Kabyles qui en étaient témoins, complétait le mystérieux et l'originalité de son existence, et lui valut le surnom de Bou-Maza, mot à mot le père de la chèvre, c'est-à-dire, dans notre langue, l'homme à la chèvre.

Quand le dérouiche eut bien étudié et saisi le caractère de la population qui l'entourait, quand il eut bien arrêté dans sa tête de quelle manière il devait agir sur elle pour l'entraîner à l'exécution de ses desseins, et quand enfin il eut compris que la réputation qu'il s'était faite était un suffisant point d'appui pour soutenir ses premiers pas, il se décida à agir. Un soir d'une nuit obscure et qui promettait un orage violent, à l'heure où il se retirait dans la tente qui lui servait d'asile pour prendre son repos accoutumé, il annonça d'un ton d'inspiré à la vieille femme qui l'avait recueilli, que les temps étaient venus d'agir et de se montrer tel qu'il était ; qu'il allait la quitter, mais que dans peu elle entendrait parler de l'envoyé de Dieu, du sultan Mohammed ben Abd-Alla.

Tels furent les débuts de l'homme qui parvint en quelques mois à soulever contre nous toute une contrée que l'on croyait depuis plusieurs années déjà résignée à notre domination. Ses leviers furent le prestige du merveilleux — la peur et la menace — le goût et l'habitude du brigandage, si familier aux Arabes — le fanatisme

(1) *Essai sur l'Insurrection du Dhara.* — Paris, librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25 ; — à Alger, chez Bastide et chez Dubos et Marest.

était venu rafraîchir ses pieds. — Un autre jour, un incrédule, pour mettre à l'épreuve son invulnérabilité et son caractère divin lui avait tiré trois fois à bout portant un coup de pistolet, et trois fois le pistolet était resté muet. — On avait vu la queue de son cheval s'illuminer tout à coup dans le combat, et lancer des balles sur l'ennemi avec la détonation des armes à feu. — La chèvre qui le suivait portait dans ses mamelles deux sources intarissables de lait pour tous ceux qui suivaient la bannière de son maître.

Comment résister à l'entraînement de miracles aussi éclatants et appuyés d'ailleurs par des intérêts et des violences qui aidaient singulièrement à les faire accroire ?

Les poètes et les moralistes se sont amusés à faire des tableaux enchanteurs de la vie patriarchale, qui serait, à les en croire, le règne de la vertu et des bonnes mœurs. Tel a été l'empire de ces illusions que, vers la fin du dix-huitième siècle, on s'était pris d'un amour sérieux pour les sociétés primitives, telles que la sauvagerie et le patriarchat. Même la barbarie, quoique un peu rude, ne manquait pas de charmes, et, sur la foi de Rousseau, on croyait que la civilisation était le dernier des abîmes où le genre humain fût tombé. Après avoir lu le livre de M. Richard on ne conservera plus cette candide admiration des sociétés inférieures à la civilisation. Comme nous l'avait d'avance démontré la science sociale, si l'une vaut peu de chose, ses aînées valent moins encore ; car elles n'ont pas comme elle, en compensation des maux qui pèsent sur les sociétés subversives, le développement des sciences et des arts, la puissance industrielle et la mesure de paix, de justice et d'ordre dont nous jouissons.

Le cortége de Bou-Maza se recruta bientôt de tous les bandits dont l'Afrique pullule, qui vinrent gagner autour de lui le pardon de leurs crimes, le ciel et des richesses. Et le nombre en est grand dans les tribus arabes. Le brigandage est chose si commune chez ces peuples qu'on a pu imprimer qu'un tribunal de l'Algérie, qui s'ennuierait faute de besogne, n'aurait qu'à prendre le premier venu des Arabes venant au marché, et lui faire son procès pour trouver un coupable digne de mort. C'est une fort petite nouvelle chez eux que celle de l'assassinat d'un homme, qui, chez nous, met en émoi toute une population. Des tribus entières sont renommées pour leurs crimes ; il en est qui font depuis des siècles le métier de recéleuses, et offrent un asile à tous les scélérats qui craignent la vengeance, car de justice sérieuse il n'y a point. Ces troupes de voleurs et d'assassins, trouvant sous la tente de Bou-Maza un lieu d'asile, constituèrent la partie hardie et vigoureuse de ses soldats, et c'est avec ces hommes extraordinaires « qui distinguent un cavalier à la portée de nos longues-vues, soutiennent une conversation à deux lieues de distance, reconnaissent des sentiers inconnus cachés sous la neige ou l'épaisseur des brouillards, voient et entendent encore quand personne ne voit et n'entend plus rien ; » c'est avec ces hommes qu'il put exécuter plus tard ces coups de main qui glacèrent d'effroi tous les Arabes, et les lui livrèrent pieds et poings liés.

Nos amis et agents, qui d'abord avaient gardé une neutralité chancelante et inquiète, obéirent à l'entraînement général, et témoignèrent leur sympathie pour le jeune sultan, non pas ouvertement, mais dans un habile secret. Ceux qui résistèrent furent tués par ses ordres, et leurs tentes furent livrées au pillage. La crainte d'un pareil sort détermina une désertion générale ; deux seulement de nos serviteurs nous restèrent fidèles jusqu'à la fin, et l'un et l'autre périrent victimes de leur dévouement.

Mais la superstition et le fanatisme religieux furent les principaux instruments dont se servit Bou-Maza pour fomenter une révolte qui, envahissant d'abord le Dhara, menaça d'embrasser l'Algérie entière. C'est un point sur lequel le livre de M. Richard fournit des renseignements aussi neufs qu'intéressants.

La religion de Mahomet embrasse toute la conduite de l'homme envers l'homme comme envers Dieu ; il en résulte qu'elle est, chez les musulmans, la science morale universelle. Un taleb, un savant est un homme à consulter pour les affaires particulières comme pour les questions religieuses. Il règle la conscience et aussi les débats judiciaires. Il est à la fois prêtre, magistrat et gouvernant. Aussi exerce-t-il une grande influence sur un peuple profondément ignorant. Il en exerce aussi une très grande sur la tradition, commentaire et complément de la religion chez les musulmans comme chez les chrétiens. C'est lui qui la conserve, et souvent l'altère, quelquefois à son insu, par la confusion que fait le peuple des paroles du savant avec celles de la tradition. Les talebs furent les puissants auxiliaires de Bou-Maza au moyen de diverses prophéties attribuées à Mahomet, et dont le chérif du Dhara sut, par d'habiles manœuvres auprès de ces dépositaires de la science, se faire appliquer le bénéfice.

La première s'applique à l'arrivée de Moule-Saâ, c'est-à-dire le maître de l'heure, ou mieux le dominateur du moment. Voici comme elle est conçue : « Un homme viendra après moi. Son nom sera semblable au mien ; celui de son père semblable au nom de mon père, et le nom de sa mère semblable à celui de la mienne. Il me ressemblera par le caractère, mais non par les traits du visage. Il remplira la terre de justice et d'équité. » — C'est, comme on le voit, un Messie qu'attendent les Arabes. Cette croyance jouit d'un crédit immense ; tout musulman y a foi comme à son existence, et il se sent constamment sous le coup d'une menace terrible, car à l'avènement du Moule-Saâ sonnera l'heure de l'expiation universelle, heure de la vengeance divine. — Une seconde prophétie plus claire, fixe l'année de l'apparition du Moule-Saâ à la 70e année du treizième siècle, c'est-à-dire l'année 1854. Mais on ne peut se rassurer jusque là, parce que les erreurs des copistes sont le moyen commode employé par les musulmans pour corriger les prophéties toutes les fois qu'elles les gênent. — D'autres prédictions annoncent notre arrivée, notre conquête et notre fuite prochaine. Toutes ces croyances fermentent dans la tête de ces peuples comme les fantômes dans celle des enfants ; peu initiés à la connaissance de la nature qui les entoure, ils mar-

[...] par le prophète [...] plus heureux que d'autres, il a été accueilli comme tel par les tribus au milieu desquelles il a levé l'étendard sacré, et il s'en est donné largement les profits. Les modestes offrandes qui soulageaient la misère de l'hermite sont devenues des pluies de douros ; les chevaux, les armes, les munitions de guerre, les bestiaux, ont rempli sa tente, et il a pu s'assurer par l'intérêt la fidélité de ses disciples. L'impunité absolue assurée au Moule-Saâ pour ses actes les plus iniques, pour ses impiétés les plus téméraires, il l'a obtenue. Au mépris des commandements sacrés du Coran, il buvait et mangeait pendant le ramazan, priait peu ou priait aux heures qui ne sont pas prescrites, prenait des femmes dans les razzias, et ne faisait pas mystère de ses amours. Il a dévalisé et fait bâtonner Si-bel-Khassem, marabout très vénéré, a répondu à des gens qui lui réclamaient justice, que pendant quatre ans il abolissait la justice, et ne la rétablirait qu'après ce temps ; en un mot, il s'est moqué de la loi et des prophètes. Et cependant rien n'y a fait, tant était profonde la foi qu'il avait inspirée dans son caractère divin.

Abd-el-Kader seul ne s'y est pas trompé. Alarmé, au premier bruit de l'apparition d'un concurrent, et d'un concurrent qui serait un maître si c'était bien le Moule-Saâ, Abd-el-Kader envoya deux messagers auprès de son rival, pour comparer son signalement avec celui que les prophéties donnent du Moule-Saâ. Le Moule-Saâ doit être jeune, beau de figure ; il aura des petites lèvres fines, un nez un peu retroussé et un signe particulier au front, à peu près comme une lentille. Il sera en outre très instruit et très versé dans les saintes Écritures. Les deux messagers rencontrèrent le chérif au milieu de son camp, et lui exposèrent franchement le but de leur mission. Bou-Maza se prêta de bonne grâce à l'examen qu'ils firent de ses traits, et découvrit son front comme s'il avait été sûr d'un bon résultat. Les deux talebs écrivirent le signalement, se retirèrent et l'apportèrent à marche forcée à Abd-el-Kader. Celui-ci, après l'avoir lu attentivement, sembla revenir d'une anxiété cruelle, et déclara que Bou-Maza n'était pas le Moule-Saâ prédit. Il lui manquait le signe au front, trait caractéristique. Il avait bien un tatouage bleu de sa fabrication en forme d'étoile, mais il lui manquait la mara ou signe inhérent à la peau. Il est probable qu'Abd-el-Kader sut tirer parti de cette légère irrégularité pour informer Bou-Maza que sa fraude lui était connue, car l'émir, au lieu de céder l'empire au nouveau venu, comme il l'eût fait au vrai Messie, conserva toute l'autorité, et, dans l'alliance entre les deux chefs, Abd-el-Kader resta le capitaine, Bou-Maza ne fut que le lieutenant.

Nous arrêterons notre compte-rendu du livre du capitaine Richard à ces détails biographiques sur l'homme qui va devenir dans quelques semaines le héros de la mode en France, car il réunit tout ce qui appelle la vogue, beauté, jeunesse, courage, ambition, origine mystérieuse, vie d'aventures, et un nombre raisonnable de crimes sur la conscience. Dans ce siècle incrédule, les envoyés du ciel sont rares, et surtout des envoyés qui aient tué beaucoup d'hommes, incendié et pillé des tentes, exterminé des tribus, massacré les serviteurs et les fils de la France ; les civilisés profiteront de l'occasion pour offrir au barbare l'hommage de leur admiration. Pour nous, il y aura à étudier dans cet homme une de ces puissantes organisations merveilleusement douées, qui dans les sociétés subversives ne peuvent s'employer que dans de sanglantes et stériles agitations, et qui deviendraient dans des sociétés meilleures les instruments des œuvres les plus grandioses. Ce tribut de curiosité, accompagné probablement d'estime et de sympathie que le sentiment public accordera à celui qui n'est pas comme Abd-el-Kader, le défenseur de la nationalité arabe, mais un héros d'aventures sanglantes, témoignera de cette foi instinctive des peuples à la destinée glorieuse que la nature réservait à de pareils hommes. Et si nos soldats avaient involontairement méconnu la grandeur d'un ennemi, s'il fallait honorer en lui plus que la bravoure, plus que l'audace et l'habileté, si un sentiment sincère d'une haute mission à accomplir avait rempli son âme et guidé son bras, il y aurait encore un beau sujet de méditations et d'études dans l'essor subversif de cette passion patriotique et religieuse qui fut à toutes les époques le fond même de tous les grands caractères et de tous les grands peuples.

Le livre de M. Richard renferme sur ce sujet les plus précieuses études. L'aversion des musulmans pour nous, l'origine des prophéties, que l'on trouve chez tant de nations, à toute époque, leur raison d'être, leur puissance d'action, les étranges concordances des prédictions avec la réalité la plus lointaine dans certains cas, la multitude d'hommes qui chez les peuples primitifs, se disent inspirés, que le peuple prend pour tels, et qui fondent leur renom sur les pratiques les plus austères et des miracles sans nombre ; la prédisposition générale des races peu civilisées aux séductions du merveilleux, sont appréciées par cet officier avec une pénétration où l'incrédulité de notre époque est sagement tempérée par le sentiment de grands problèmes non encore bien résolus. Toute une face de l'humanité, la face mystérieuse des pressentiments et de l'extase, attend encore les lumières de la science, et il convient de ne pas se laisser entraîner trop légèrement à des négations que l'avenir pourrait bien ébranler.

On trouvera encore dans ce livre de précieux documents sur l'organisation des confréries religieuses de l'islamisme qui jouent un rôle plus puissant que nous ne croyons dans les affaires du Maroc et de l'Algérie ; de remarquables jugements sur le système d'administration par les chefs des grandes familles que nous avons inauguré dans la province d'Oran, l'exposé des moyens les plus efficaces pour consolider notre autorité toujours compromise sous l'apparence d'un calme trompeur ; enfin d'intéressants détails sur les premiers évènements de l'insurrection jusqu'au moment où Bou-Maza, chassé du foyer de la révolte, fut obligé d'aller mener dans le Sud une existence vagabonde.

Placé au centre même des évènements, initié par ses fonctions de chef de bureau arabe d'Orléansville à une connaissance appro-

vent ainsi joindre le bénéfice des dotations légales au bénéfice de l'agiotage, nous invitons la presse départementale à se tenir soigneusement en garde contre les communications qui lui viendront de Paris. Il y a pour cela les meilleures raisons, mais un peu délicates à dire.

La *Ruche*, journal mensuel rédigé par des ouvriers, est destinée principalement à indiquer les misères cachées aux riches bienfaisants. Dans un article sur le travail et les travailleurs, elle propose diverses mesures d'améliorations partielles : règlement de l'apprentissage, bureaux gratuits de placement, caisses de secours alimentées par des cotisations fixes des ouvriers, fixation des tarifs par des commissions mixtes de maîtres et d'ouvriers, intervention des ouvriers dans l'élection des prud'hommes.

L'*Armoricain* (de Brest) demande que l'Etat, entrant dans une large voie de concours envers l'industrie nationale, mette ses remorqueurs au service de la marine marchande.

L'*Indicateur* (de Bordeaux) signale de nouveau la funeste influence des intermédiaires :

« Il est évident pour tout le monde que les intermédiaires entre le » producteur et le consommateur sont la cause principale de la cherté des denrées alimentaires dont on se plaint généralement ; une » marchandise qui passe par plusieurs mains et qui laisse des bénéfices » dans toutes, n'arrive au consommateur que portée à un prix excessif » équivalant à quatre et cinq fois sa valeur primitive. Supprimez ces » êtres parasites, ces vers rongeurs qui dévorent le plus pur de la substance du pauvre, vous servirez utilement le producteur, qui vendra » plus cher, et le consommateur qui achètera à meilleur marché. »

Le *Journal de la Somme* rend témoignage de l'excellent effet des opérations de la société philanthropique d'Amiens, qui a réussi à prévenir la hausse factice des grains en intervenant sur le marché avec ses réserves.

Le *Journal du Cher*, l'*Ordre*, l'*Avenir national* et quelques autres journaux parlent en termes sympathiques d'une nouvelle institution de crédit qui se fonderait à Paris avec l'intention de prêter aux agriculteur à *cinq pour cent*, offrant le précieux avantage de remboursements facultatifs qui rapporteraient *quatre pour cent* aux dépositaires. Sans vouloir rien préjuger sur le mérite de cette institution, nous invitons nos confrères à se tenir en garde contre une clause que la jurisprudence a déjà condamnée comme pouvant masquer très facilement et très habilement des conditions monstrueusement usuraires. En règle générale il faut se méfier de la philanthropie qui offre du crédit. Nous reviendrons, du reste, sur cette question.

L'*Echo rochelais* annonce que l'association rochelaise de prévoyance a reçu des grains non-seulement pour la consommation de la ville, mais encore pour celle de la population environnante, et qu'elle en cèdera en petits lots suivants les besoins des demandeurs.

La *Vigie de l'Ouest* (Saint-Malo) publie un premier article d'un correspondant où se trouvent les idées les plus élevées sur la charité obligatoire et la solidarité sociale, sans laquelle, dit-il, de nouveaux périls menacent l'avenir de la France.

Dans l'*Intérêt public* (de Caen), M. L. d'O... continue ses études sur la classe ouvrière et propose diverses mesures qui attestent une sérieuse sollicitude des intérêts du peuple, si non le sentiment bien net des difficultés que présente l'organisation du bien dans les sociétés civilisées. Pourquoi donc M. L. d'O. nous a-t-il précédemment cherché querelle, à nous qui proposons beaucoup plus et beaucoup mieux?

L'*Observateur des Pyrénées* continue la guerre contre le commerce mensonger, dont il signale le dangereux esprit de corps. Il publie l'esquisse d'un projet sur la généralisation et l'*unitarisation* des mesures prises par la société de Perpignan, et par une foule d'autres localités pour arrêter la hausse du blé. Ce serait l'affiliation de toutes les sociétés particulières sous la garantie de l'Etat.

L'*Echo de l'Aveyron*, qui a déjà adhéré cette semaine au principe de l'association, publie un article signé de J. A. Durand, dans lequel cet agriculteur démontre que les spéculateurs éhontés de l'industrie, du commerce et de la finance n'ont pas droit de se plaindre des spéculations des agriculteurs.

« Ah ! monsieur le rédacteur, le mal que vous avez signalé n'est » pas purement local ; il infecte toutes les parties du corps social ; » toutes les relations humaines ne sont, dans notre civilisation, » qu'un combat à outrance dont l'acier et la poudre sont exclus, à la » vérité, mais qui admet des armes plus nobles, la ruse et la fraude. » Le devoir de tous les hommes de cœur et d'intelligence, de tous les » vrais chrétiens, c'est de mettre fin à l'antagonisme général qui désole l'humanité, et use, dans des combats fratricides, des forces qui » répandraient l'abondance sur la terre, si elles étaient appliquées à » leur destination naturelle. »

Le *Courrier du Gard* publie un article en faveur de l'*Union agricole* d'Afrique.

La *Mouche de Mâcon* a ouvert ses colonnes à plusieurs lettres très remarquables de M. P. F. sur la Théorie de Fourier.

Le *Courrier de Saint-Quentin* est du nombre des journaux sympathiques au socialisme qui ont pris la défense de l'école phalanstérienne contre M. de Lamennais, dont la lettre fera, dit-il, plus de tort à son auteur qu'aux systèmes qu'elle prétendait anéantir d'un seul coup.

« Quel triste et étroit sentiment de jalousie trouble donc l'âme de M. de Lamennais ? Que mettra-t-il à la place des idées qu'il veut détruire? Sans doute son style a de la pompe, il le revêt d'une couleur biblique qui ne manque pas de solennité; mais, quelque brillant que soit cet écrivain, a-t-il trouvé le moyen de rendre les hommes plus heureux et meilleurs? N'a-t-il pas trop présumé de ses forces en prenant corps à corps pour l'étouffer, une théorie qui a déjà dans tout pays ses nombreux partisans, ses journaux, ses livres, ses orateurs chaleureux? Le *National*, qui se donne comme l'organe le plus avancé de l'opinion publique, a été fort mal inspiré en sollicitant pour ses colonnes la lettre malencontreuse de M. de Lamennais. Que le *National* y prenne garde : il est toujours bien écrit, mais il montre trop d'antipathie pour les idées nouvelles ; il ne marche plus avec la jeune génération ; s'il s'arrête longtemps, il sera bientôt fort en arrière du mouvement des esprits ; il sera surpassé et effacé, dans son parti même, par la *Réforme*. »

Le *Journal du Cateau* vante les avantages de l'association : « Dans un moment, dit-il, où la misère est si grande, où les classes indigentes endurent tant de privations et de souffrances, il est bien remarquable que la subsistance des soldats ne coûte que 32 centimes par jour, en y ajoutant seulement 750 grammes de pain et 400 grammes de charbon par hommes pour la cuisson des aliments. On ne fait certainement pas cela avec un ordinaire somptueux comme celui des gastronomes qui déjeunent chez Véry et dînent chez Véfour ; mais avec cela enfin on peut vivre et se maintenir dans un état parfait de leurs pensées et de leurs actions qu'un froid égoïsme ; malgré ces ennemis de toute amélioration et de tout progrès qui aiment à se traîner à plat-ventre dans l'ornière de la routine. L'association ! c'est le baume céleste qui doit cicatriser et guérir ces plaies saignantes dont le spectacle douloureux nous afflige ; c'est le levier magique qui doit tôt ou tard remuer le monde, et le faire entrer dans la voie de la régénération, du bonheur et de la prospérité ! »

Le *Quimpérois* appelle l'attention des propriétaires sur les *écoles rurales d'enfants pauvres*, institution toute socialiste, que le journal breton présente avec raison comme le plus sûr moyen de retenir dans les campagnes les populations rurales qui affluent dans les villes.

L'*Impartial de Bruges* signale avec bonheur un premier pas vers l'*organisation du travail*, fait par la commune de Lichterwelde. Cette feuille intelligente démontre que, si le gouvernement ne se hâte de réorganiser l'ancienne industrie linière dans les Flandres, la Belgique, avant deux ans, aura son Irlande.

« Il n'y aura qu'une seule différence, mais elle sera assez grande, c'est qu'entre l'Angleterre et l'Irlande il y a tout une mer, et qu'entre la Flandre et la Belgique il n'y a pas même un fleuve. Le fléau du paupérisme pourra donc, terrible gangrène, suivre librement son cours et s'attacher à la Belgique, comme à une proie que l'égoïsme et l'ineptie de nos hommes d'état lui auront jetée. »

Le *Libéral liégeois*, partisan éclairé du progrès social, dans un article intitulé : ***Les questions sociales posées par M. le bourgmestre de Liège***, félicite ce magistrat d'avoir abordé la question de l'*organisation du travail* dans le discours qu'il a prononcé lors de la distribution des prix aux élèves de l'école industrielle de cette ville. Le journal belge regrette cependant que l'honorable bourgmestre, parlant comme le représentant d'une des plus importantes villes du royaume, n'ait pas fait, de préférence, sa profession de foi socialiste devant les électeurs de l'*association libérale*.

« Du reste, cette question d'opportunité étant vidée, ajoute le *Libéral liégeois*, nous n'hésitons pas à constater dans le discours de M. Piercot cette puissance des idées que nous signalions au commencement de cet article. Les rapports de l'intelligence, du capital et du travail, cette trinité de la production industrielle, ne sont pas dans une situation normale, ne sont pas *organisés* selon la justice, pour arriver au *summum* de la production et à la plus équitable répartition de la richesse. Eh bien ! jusqu'à ce que cette organisation soit trouvée et mise en pratique, le problème se posera devant les esprits, se formulera devant le public, par la bouche même de ceux qui s'étaient le plus opposés dans le principe à ce qu'on le posât et le discutât.

» Nous acceptons donc comme un progrès, comme une véritable victoire pour la cause des idées sociales, le discours prononcé par M. le bourgmestre de Liège. »

Le *Libéral liégeois* posant à son tour le problème de l'organisation du travail, dans un article que nous nous proposons de reproduire, recherche pourquoi les organes du parti catholique se montrent si opposés à tout examen de cette question.

La revue socialiste brésilienne, *O Progresso*, a publié sa troisième livraison, dans laquelle nous remarquons, entre autres articles, les deux suivants. Le premier : Pourquoi le *Progrès* s'occupe de politique? avec cette épigraphe tirée de Fourier : « Le mouvement social est type et pivot des quatre autres. » Le deuxième : De l'activité humaine; ayant pour épigraphe ces lignes reproduites de la *Phalange*. « Nous voulons le plein développement de toutes les invidualités, spontanément et légitimement ordonnées, dans l'unité absolue de l'espèce. »

L'*Attraccion*, nouvelle revue phalanstérienne de Madrid, dont nous avons signalé avec joie l'apparition, s'unit, dit-elle, à ses frères de France, pour célébrer le 7 avril, saluer dans Fourier le génie de l'humanité et provoquer la prompte installation de l'harmonie. « Déjà, le nom de notre Maître, ajoute l'*Attraccion*, est prononcé avec respect et enthousiasme dans toutes les parties de l'Univers, et quiconque a quelque idée de la science sociale, unira en ce jour sa voix à celle de tous les phalanstériens pour crier : Gloire, gloire à Fourier, honneur au libérateur du monde ! »

L'*Osservatore triestino*, dans une série d'articles inspirés par le plus pur socialisme, demande l'union des gouvernements européens pour régler dans une sorte de congrès la question si importante des subsistances en temps de disette.

L'*Illustrirte Zeitung*, revue publiée à Leipsig, expose la Théorie de Fourier, qu'elle accompagne d'un portrait du célèbre Inventeur et d'un dessin représentant le phalanstère.

REPRODUCTIONS.

La *Gazette de France*, la *Voix nouvelle* : Mouvement du Parti légitimiste.

La *Gazette* reproduit aussi : Impudence des agioteurs.
Salinois : Les Vaches laitières et M. Guenon.
Courrier du Havre : Une Mère dénaturée.
Quimpérois : Les Trois Malfaiteurs (feuilleton).
Sémaphore de Marseille : Le Fou de Saint-Mandé (feuilleton).
Echo de la Charente : Les Condamnés de Buzançais et M. Hebert.
Journal de Béziers : Dianora (feuilleton).
Nouvelliste de Marseille : Incompatibilité des Fonctions d'Avocat et de celles de Député.
Impartial de Besançon : La France entre l'Espagne et l'Allemagne.
Le *Progressif cauchois*, le *Messager du Nord* et le *Glaneur d'Eure-et-Loire* : Leçon de Charité donnée par le Pape à l'Archevêque de Rouen.
Journal du Loiret : Exécution des Condamnés de Buzançais.
Emancipation de Toulouse : Les Condamnés de Buzançais.
Journal d'Epernay : Une Mère dénaturée.
Courrier de Saône-et-Loire, la *Dunkerquoise* : Bienfaisance.
Patriote de Saône-et-Loire : Exécution de Buzançais.
Industriel de la Champagne : Expédition de la Kabylie.
Journal du Cateau : Sacatove (feuilleton).
Courrier de la Sarthe : Exécution de Buzançais.
L'*Echo de l'Aveyron* : Projet de loi sur l'Enseignement.
Débat social (de Bruxelles) : Exécution de Buzançais.
Sentinelle des Campagnes (de Bruxelles) : Séance de la Société d'Agriculture.
L'*Impartial de Bruges* : Leçon de Charité donnée par le Pape.
La Attraccion (de Madrid) : Rome et le Progrès social. — Réponse à M. de Lamennais.

L'*Ami de la Charte* (de Clermont), le *Glaneur du Haut-Rhin*, l'*Argus soissonnais*, le *Patriote de Saône-et-Loire*, le *Courrier de Saône-et-Loire*, la *Gazette d'Augsbourg* rendent compte des banquets phalanstériens en termes bienveillants.

bienne. — Nouvelles d'Algérie, d'Espagne, de Portugal, des États-Unis, du Mexique et de l'Equateur, etc. — Les Quarantaines. — Incendie d'un Paquebot à Vapeur. — L'*Echo de l'Aveyron* et les Socialistes. — VARIÉTÉS : Critique. *Doctrine religieuse et philosophique fondée sur le témoignage de la conscience*. — La *Phalange*, revue de la Science sociale. — FEUILLETONS : Revue dramatique. — Un Pèlerinage à Besançon (2 feuilletons). — Salon de 1847. — L'*Epopée de l'Empire*. — Jacquemart et Carillonne, légende. — Chroniques des Théâtres et des Arts.

PETITE CORRESPONDANCE.

Sens. — M. B. V. — Continuez, continuez. — La convergence est telle que nous ne pouvons tarder à nous rencontrer.

Le Cateau. — M. D. — Votre travail sera utilisé mardi ou mercredi, et nous publierons le proj. de L., moins l'art. Ch. M. — Croyez donc à tout l'intérêt que nous portons à vos communic., et ne craignez pas de nous faire conn. vos imp. pers. — P. S. Nous recevons votre lettre du 23. — La précéd. est datée du 9, et ne nous est parvenue que le 11.

Ile Maurice. — M. A. A. — Reçu ta lettre du 22 février. — La *Dém. Pac.* n'a pas cessé d'être adressée à Trianon. — Nous allons réclamer contre ces déplorables inexactitudes de la poste. — Voilà comment les deux nations les plus civilisées parviennent à organiser les communications !... — L.

Orléans. — M. C. — On avait écrit déjà à B. — Nous communiquons à Mme V. — Pense au bull., et n'oublie pas la pet. aff. du pap. de v.

Schirmeck. — M. L. — Nous expédions l'*agr.*, et tenons à votre disposition la Lig. Tour., sur laquelle il y a des notes manuscrites.

Paris. — A une anonyme. — Merci de l'avertissement sympathique : nous avons *droit* à la calomnie. — Nous ne désirons pas connaître les calomniateurs, à moins cependant qu'ils ne se trouvent dans nos rangs.

New-York. — Your letter of the 31 March has been received, but the « communications » have not come to hand. You must have received a parcel containing 12 portraits. Those which you require may be sent on some future occasion. — The sort of articles required are such as relate to social and industrial organisation. No *civilisé* politics. H. D.

Marchés.

La Chapelle, 23 avril. — Veaux : amenés, 1017 ; vendus, 1017 ; prix, le kil. sur pied, 1-50 à 1-60. — Porcs : amenés, 949 ; vendus, 949 ; prix, 2-10 à 2-20.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

15 janvier 1847. — DELPY, marchand de charbon de terre, faubourg Saint-Martin, 164. Juge-comm., M. Chatenet ; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12.

20 avril 1847. — CHERRIER aîné et Ce (société en commandite), compagnie générale française et étrangère pour l'éclairage au gaz ; le sieur Louis Cherrier, seul gérant, rue Richer, 14. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard ; syndic prov., M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18. — DUPUIS père, rue Hauteville, 30. Juge-comm., M. Gallois ; syndic prov., M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14. — BRANDBOURGER, bonnetier et gantier, rue des Déchargeurs, 1. Juge-comm., M. George jeune ; syndic prov., M. Battarel, rue de Bondy, 7. — JULIEN, marchand de couleurs, rue Bourbon-Villeneuve, 14. Juge-comm., M. Couriot ; syndic prov., M. Bidard, rue Las-Cases, 12.

Bourse du 24 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 15	78 »	77 85	77 85
— — fin courant	78 »	78 05	77 90	77 85
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 75	115 75	115 70	115 75
— — fin courant	115 85	115 90	115 65	115 70

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »	Banq. de Fr. dr cours	3250 »
4 0/0 J. »	100 »	O. V. de Par. »	1300 »
Emp. 1844, au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	290 »
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	»»» »»
B. du Trés. »	5 0/0	— Gann.... »	1167 50

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0...... d. 50	»» »» »» »»	78 31 78 10
5 p. 0/0...... d. 50	»»» »» »»» »»	116 45 116 25

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0....	05 »/» »» »/»	40 »/» 12 1/2
5 p. 0/0....	65 »/» »» »/»	17 1/2 »» »/»

FONDS ETRANGERS.

Naples, au Ct dr cours	» »/»	Rom........ Dr C.	101 1/2
Récep. Rotsch. »	»»» »»	Belg. 2 1/2..... »	53 1/4
Esp. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2..... »	»» »/»
— — pass. »	» »/»	— de 1840... »	100 »/»
— 3 p. 0/0 »	»» »	— de 1842... »	»» »/»
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque.... »	»»» »»
Portug. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— de Em. 1844. »	»»»» »»
Holl. 2 1/2 »	»» »/»	Piémont........ »	»»» »»
Haïti......... »	» »/»	Autriche...... »	385 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1203 »
Act. d J. »	110 »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	[illegible]
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1232 50
— à Rouen	930 »»
R.-Havre	675 »»
Avignon	»»» »»
Str. à Bâle	190 »»
Paris-Str.	427 50
Tours-Nant	440 »»
Orl.-Vierz.	387 50
C. du Nord	606 25
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	231 25
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	340 »»
Mont. à Tr.	207 50
Paris-Lyon	431 25
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	927 50	Orléans à Vierzon.	387 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1230 »»	Marseille à Avign.	770 »»	Nord............	625 »»
— à Lyon.....	431 25	Paris à Strasbourg	427 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 84 (l'hect.) ; courant du mois, 86 ; mois du milieu, 95 (les 100 k.) ; 4 derniers mois, 100, 101.

Lille. — Colza, 80 ; œillette rousse, »» ; lin, 93 ; cameline, 91 ; chanvre, 92. — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, et courant du mois, 84 ; mai et juin, 85 ; juillet et août, 92, 90 ; septembre et octobre, 95, 94.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 à 102-50 les 100 kil. [illegible] »» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Lundi 26, les *Spectacles-Concerts* donneront une représentation extraordinaire au bénéfice de JOHN LEES ET DE SES ENFANTS. — La soirée se composera en grande partie de tours et d'exercices nouveaux et inconnus. Tout le monde voudra revoir pour la dernière fois ce merveilleux athlète, surnommé le *Jongleur aux enfants*. — Avis aux retardataires.

Le prix des places ne sera pas augmenté.

On peut se procurer d'avance des loges et stalles au bureau de location.

Spectacles du 25 avril.

- 8 »|» OPÉRA. —
- 8 »|» FRANÇAIS. — Notre Fille est princesse, Faute de s'entendre, Valérie.
- 7 1|2 ODÉON. — Le Jeu de l'Amour, Chatterton mourant, la Closerie des Genêts, par les artistes de l'Ambigu.
- 8 »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Châlet, les Mousquetaires.
- 8 »|» THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — Mon secrétaire et moi, Garcia del Castagnar, la Foire de Mairena, danses et chansons nationales.
- 7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
- 7 »|» VAUDEVILLE. — (Par extraordinaire). Ce que Femme veut...
- 6 1|2 GYMNASE. — L'Article 213, Daranda, une Femme, la Cour, Paul et Jean.
- 6 »|» VARIÉTÉS. — Le Porte-Respect, Ether, l'Enfant de l'Amour.
- 6 »|» PALAIS-ROYAL. — Une Fièvre brûlante, l'Avocat pédicure, le Portier, le Docteur, la Découverte de la Mère-Lune.
- 7 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Tronquette, le Démon, Ruy-Blas.
- 5 1|2 GAITÉ. — Il y a seize ans, un Coup de Vent (1re repr.), les Chevaux du Carrousel.
- 7 »|» AMBIGU. — Hamlet, l'abbé de l'Épée, les Deux Philibert.
- 7 »|» CIRQUE. — La Révolution française.
- 6 3|4 COMTE. — Perrin et Lucette, Histoire de Cendrillon, Kokoli, Riquet à la Houppe.
- 5 »|» FOLIES-DRAMATIQUES. — Une Fille, Bonheur, Jacqueline, la reine Argot, Bonaparte.
- 6 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Éthérée, Jolie Fille du Faubourg, 90 Moutons, Visite en prison.
- 5 1|4 BEAUMARCHAIS. — Un Enfant, Paquita, l'Appartement, Pacte, Fille et Garçon.

Marchés de la Semaine dans la Province.

Airaines (Somme). Froment, 38 à 40. — Pamelle, 19 à 21. — Lentilles, 28 à 29. — Seigle, 30-50 à 32.

Altkirch (Haut-Rhin). Froment, 46-50 à 49. — Méteil, 38 à 40. — Orge, 32 à 34. — Baisse sur le froment, 3 fr.

Andelys (Eure). Froment, 40 à 43. — Méteil, 36 à 37. — Seigle, 29-50 à 30. — Orge, 21 à 22. — Baisse, 2-10.

Arras (Pas-de-Calais). Froment blanc, 40 à 42-50. — Froment roux, 37 à 42. Seigle, 26 à 29. — Escourgeon, 19 à 22-40.

Auzance (Creuse). Froment, 40. — Seigle, 35.

Arcis (Aube). Froment, 40 à 43. — Seigle, 27 à 28. — Orge, 21 à 21-75. — Haricots, 37-50 à 42-50.

Aubigny (Cher). Orge, 26-50 à 27. — Sarrazin, 15.

Bayonne (Basses-Pyrénées). Froment, 37 à 38. — Maïs blanc, 18. — Haricots, 21.

Beaune (Côte-d'Or). Froment, 40 à 42-50. — Seigle, 30. — Maïs, 33-75 à 35. — Hausse, 1-50.

Beauvais (Oise). Froment, 41-40. — Méteil, 37-50. — Orge, 22. — Baisse, 1-80.

Bergues (Nord). Froment, 38-23 à 40-85. — Orge, 21-05. — Fèves, 24-27. — Pois, 23 à 24-65. — Haricots, 30-10. — Hausse, 1-70.

Bernay (Eure). Froment, 41-70. — Méteil, 35-20. — Seigle, 28-20. — Orge, 26-15. — Baisse, 3-45.

Blanc (Indre). Froment, 35 à 40. Orge, 29-60.

Bordeaux (Gironde). Froment, 36 à 39-66. — Seigle, 28-33 à 27-66. — Orge, 23. — Maïs, 19-66. — Haricots, 23. — Pois, 33. — Lentilles, 38.

Bray (Seine-et-Marne). Froment, 40 à 43-72. — Méteil, 34. — Seigle, 34. — Orge, 24. — Hausse, 4 fr.

Brienne (Aube). Froment, 36-75 à 42. — Méteil, 32-50 à 33-50. — Seigle, 21 à 28. — Orge, 20-75.

Brie (Seine-et-Marne). Froment, 40 à 42-67.

Caen (Calvados). Froment, 38 à 42-50. — Orge, 20-50 à 22-50. — Sarrazin, 20 à 22. — Haricots, 34 à 39. — Pois verts, 36 à 38. — Baisse, 1 fr. 50.

Chartres (Eure-et-Loir). Froment, 40 à 46-50. — Méteil, 36 à 42. — Orge, 27 à 30. — Pois, 28 à 30.

Châlon-sur-Saône. Froment, 39-50 à 41-75. — Seigle, 32-50 à 34-50. — Orge, 28 à 30. — Sarrazin, 16 à 17-50. — Maïs, 26-75 à 28. — Fèves, 28-75.

Châtellerault (Vienne). Froment, 39 à 40. — Méteil, 34-50 à 35. — Seigle, 32-50. — Orge, 25 à 26-25. — Haricots, 32-50. — Pois, 30. — Baisse, 2 à 3 fr.

Coulommiers (Seine-et-Marne). Froment, 40 à 43-75. — Orge, 27-19.

Cherbourg (Manche). Froment, 36 à 40. — Orge, 22-50. — Sarrazin, 19-25. — Hausse, 2 fr.

Châteauroux (Indre). Froment, 38-95 à 46-80. — Seigle, 35-75 à 37-25. — Orge, 29-50 à 32-25.

Condom (Gers). — Froment, 37-74. — Maïs, 18-86.

Dijon (Côte-d'Or). Froment, 40 à 42. — Seigle, 27. — Orge, 25 à 26. — Maïs, 30.

Dun-le-Roi (Cher). Froment, 3 -25 à 40. — Seigle, 30. — Baisse, 1 fr. 25.

Dôle (Jura). Froment, 35-75 à 39-50. — Seigle, 26. — Orge, 26. — Maïs, 31-50. — Fèves, 26-50. — Haricots, 36-25.

Dieppe (Seine-Inférieure). Froment, 40 à 43. — Orge, 20 à 22. — Pois, 16. à 18. — Baisse, 1 fr. 80.

Étampes (Seine-et-Oise). Froment, 44 à 46. — Méteil, 39 à 40. — Seigle, 30 à 31. — Orge, 27 à 28.

Gisors (Eure). Froment, 42-25. — Méteil, 39. — Orge, 22-75. — Baisse, 1 fr. 25 c.

Gray (Franche-Comté). Froment, 39-50 à 42. — Orge, 23 à 24-50. — Baisse, 80.

Issoudun (Indre). Froment, 44-50 à 48-25. — Seigle, 36 50 à 37-50. — Orge, 30-50. — Haricots, 40. — Hausse, 2 fr.

Lille (Nord). Froment, 41-12 à 43-80. — Seigle, 25-75. — Haricots, 31. — Pois, 31. — Hausse, 2 fr. 10 c.

La Mure (Isère). Froment, 39 à 41-25 — Méteil, 35 à 37-50. — Seigle, 31-50 à 32-50. — Orge, 23 à 23-75.

Mirebeau (Vienne). Froment, 42 à 43. — Méteil, 40. — Seigle, 37-50. — Orge, 28.

Mulhausen (Haut-Rhin). Froment, 42-55 à 48-20. — Méteil, 36 à 41. — Seigle, 35 à 36-50. — Orge, 31 50 à 33-50. — Sarrazin, 25.

Melun (Seine-et-Marne). Froment, 43-35 à 44-06. — Méteil, 39-66 à 40-33. — Orge, 28 à 29.

Le Mans (Sarthe). Froment, 40-80. — Méteil, 36-85. — Orge, 26-40.

Metz (Moselle). Froment, 43-90 — Orge, 25-50.

Montereau (Seine-et-Marne). Froment, 41 50 à 46. — Méteil, 31 à 37-33. — Seigle, 31. — Orge, 21-65 à 25-33.

Sézanne (Marne). Froment, 40-25 à 41. — Méteil, 32-75 à 37. — Seigle, 26-80 à 29. — Orge, 20 à 23-50.

Saint-Laurent (Ain). Froment, 37-90 à 42-23. — Méteil, 32. — Seigle, 28 à 29. — Sarrazin, 17 à 18. — Maïs, 26-60. — Fèves, 27-30 à 28.

Thouars (Deux-Sèvres). Froment, 39-50 à 40-50. — Méteil, 33 à 34-50.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 26 AVRIL.

Chambre des Députés.—Abolition de l'esclavage.

La belle et noble séance! quel profond sentiment de la justice et de l'humanité! que de frémissements au récit des souffrances du pauvre, quelles protestations énergiques contre l'exploitation du prolétaire! quelle unanimité de réprobation contre les oppresseurs, et quel accord enthousiaste pour l'affranchissement des opprimés! Tous les partis fraternisaient dans les mêmes généreux désirs, et nous avons vu le moment où M. le comte d'Haussonville embrassait un tribun éloquent, M. Ledru-Rollin.

Il est vrai que le prolétaire dont il s'agit c'est le noir des colonies. Ah! que tous ces cœurs émus de charité, que toutes ces âmes vibrant à l'unisson au grand nom de la liberté, se seraient vite fermés et divisés s'il s'était agi de l'exploitation et des douleurs du pauvre prolétaire européen. Le colon nous fait assez bien l'effet du bouc émissaire, que notre bourgeoisie choisit dans son sein pour le charger de toutes les iniquités sociales du moment.

Il est vrai, empressons-nous de le dire, que les faits d'oppression reprochés à quelques planteurs et portés à la tribune, ont un caractère de raffinement barbare; c'est de l'atrocité monstrueuse.

Ces faits sont-ils généraux, sont-ils nombreux? Non assurément, ce sont de pures exceptions. Ces faits sont-ils accueillis par la sympathie, même par l'indifférence, dans les colonies? Non, ils inspirent l'horreur universelle. Quoi qu'on en ait dit, quoi qu'en pensent de braves journalistes et d'honnêtes députés n'ayant jamais perdu de vue leur clocher et restés à l'état d'ignorance enfantine en ce qui regarde les mœurs coloniales, il est certain que les colons, en général, traitent avec douceur leurs noirs, et ont encore avec eux de ces rapports de patronage affectueux, autrefois connus en France, mais que l'on ne retrouve plus à cette heure, entre les maîtres et les domestiques, surtout dans les villes. A cet égard nous en appelons au témoignage d'un homme passionné, exalté, mais sincère, et qui s'est donné la peine d'aller observer les choses sur les lieux, M. Schœlcher.

Il y a donc, même dans les colonies, répulsion vive et dégoût pour les actes de barbarie dont la Chambre s'est indignée; mais voici ce qui se produit, et voici le mal. Lorsque les coupables sont traduits en cour d'assises, ils rencontrent dans les assesseurs, dans les jurés, une certaine indulgence, qui ne s'excuse pas, mais qui s'explique, et par l'état social, et par les influences ordinaires aux petites localités, et par des causes très complexes, dont les esprits éclairés et réfléchis se rendent facilement compte. Il y a là des inconvénients de toute transition, qu'on ne saurait entièrement éviter pour un temps, et nous ne comprenons pas qu'on ait pu espérer que les abus, dont la cause est ancienne et profonde, disparaîtraient tout-à-coup devant la loi de 1845.

S'il s'était trouvé à la Chambre un homme sérieusement versé dans les affaires coloniales, si les esprits philosophiques clair-semés dans les rangs de la députation, avaient daigné se mêler au débat pour l'élever et pour embrasser la question dans sa largeur, on aurait pu apprendre ceci aux gens à courte vue, c'est que l'émancipation complète étant proclamée aujourd'hui, demain encore les mêmes faits exceptionnels de violence auraient lieu et rencontreraient devant les tribunaux une pareille tolérance. En effet, l'affranchissement des esclaves ne ferait pas cesser immédiatement la division en castes et l'antagonisme actuel; elle n'empêcherait pas les blancs, les riches colons d'être jurés, pas plus que la Révolution française n'a empêché les maîtres, en France, de dominer dans tous les conflits qui s'élèvent entre eux et leurs ouvriers, n'a empêché les bourgeois d'être juges dans leur propre cause contre le peuple. C'est ainsi que les jurés de Buzançais ont pu pécher par excès de rigueur, comme les assesseurs de la Martinique ont péché par excès d'indulgence, et que, ici comme là-bas, on peut dire, au nom du vrai droit et de l'humanité, qu'il y a eu justice incomplète.

Les députés qui ont dirigé la discussion dans ces deux séances, ont bien mérité en excitant l'indignation publique contre de monstrueux abus; mais ils auraient complété leur œuvre s'ils avaient indiqué certains remèdes immédiats et ultérieurs. Ils n'en ont rien fait. Encore livrés aux illusions communes sur les merveilleux bienfaits du *laissez-faire* et de la liberté confuse, ils se sont bornés à pincer la fibre sentimentale et libérale de la Chambre. Cette fibre, bien desséchée en apparence, a cependant vibré aux accents de MM. de Lasteyrie et Ledru-Rollin, Grâces leur soient rendues de ce bon mouvement. M. Dupin a mieux indiqué ce qu'il y aurait à faire pour obtenir de meilleures garanties immédiates. Il n'est pas douteux que, quant à la composition des tribunaux, il y a quelque chose à faire, et le gouvernement est, à cet égard, un peu responsable des fautes commises. L'un des moyens proposés par M. Dupin est emprunté à la politique romaine. Il s'agit d'interdire le mariage avec créoles aux magistrats envoyés aux îles. C'est fort bien; mais l'honorable député de la Nièvre oublie peut-être que la politique romaine ne s'inspirait pas aux principes d'abstinence qui ont triomphé depuis dans le christianisme. Les magistrats romains avaient la ressource du concubinat. M. le procureur-général sous-entend-il le même privilége pour nos juges coloniaux?

La Chambre, irritée par la présence à la tribune de M. Jollivet, fatiguée par un long discours de M. Levavasseur, qui n'a pas beaucoup plus de tact que le délégué de la Martinique, inattentive à quelques phrases indécises de M. le ministre de la marine, n'a voulu écouter que les orateurs libéraux et hostiles aux colons. Après quelques paroles simples et justes du rapporteur, M. de Gasparin, le renvoi des pétitions au gouvernement a été prononcé sans opposition.

Puissent les colons comprendre le double avertissement qui leur est donné aujourd'hui! La Chambre, disons-le, la France tout entière veut que la loi du 18 juillet 1845 soit appliquée dans son esprit et rigoureusement; la France tout entière veut que cette loi serve bien réellement de préparation à une émancipation définitive et prochaine. Pour nous, nous répéterons aux colons ce que nous leur avons toujours dit, en cherchant à les préserver d'illusions fatales: Vous n'avez qu'une voie de salut, et hâtez-vous, car elle vous serait bientôt fermée. Il vous faut prendre un parti extrême, adopter une politique toute nouvelle, dépasser en libéralisme ces députés et ces journalistes, si ardents philanthropes contre vous, si oublieux des maux qui accablent chez eux le peuple des salariés. Il faut changer l'esprit de vos conseils coloniaux, et remanier à fond votre délégation. Et tenez, nous allons vous surprendre: savez-vous quels hommes pourraient réussir à ménager, dans votre intérêt, la transformation du régime colonial, quels hommes devraient être par vous sollicités d'accepter votre défense? Ceux-là mêmes que vous avez toujours considérés comme vos ennemis, MM. le duc de Broglie, Agénor de Gasparin, le comte de Montalembert... Ces hommes, sincèrement préoccupés de l'amélioration du sort des noirs, si vous les placez à votre tête, si vous vous confiez à leur loyauté, en viendront peut-être à comprendre bientôt que, pour le bonheur des affranchis, l'abandonnement en liberté ne suffit pas, et que pour tous, blancs et noirs, riches et pauvres, le salut est dans l'organisation du travail par l'association.

Un mot, en terminant, à MM. de Lasteyrie, Ledru-Rollin, Dupin, de Tracy, Ternaux-Compans, d'Haussonville et à tous les honorables qui s'emportent si généreusement contre les violences commises par certains maîtres contre leurs esclaves aux colonies. Nous les engageons tous à lire avec attention le dernier et beau livre de M. Eugène Sue. Ils y trouveront des détails qui valent, dans le genre horrible, ceux que nous avons entendu exposer aujourd'hui à la tribune nationale. Les faits racontés par l'illustre écrivain socialiste sont réels, constatés, et ils se passent tous les jours sur tous les points de notre belle France. Nous espérons que nos honorables philanthropes s'empresseront de profiter de l'émotion qu'ils ont si bien su exciter au sein de la bourgeoisie à l'endroit de l'humanité, et qu'ils aviseront à assurer des garanties contre l'oppression à tous les hommes, noirs ou blancs.

La Chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif aux remplacements militaires, et adopté l'art. 2, portant qu'un jeune homme réformé pour cause d'infirmité, ne pourra être admis comme remplaçant.

Algérie.

Les nouvelles d'Afrique sont des plus importantes. Quel que soit le motif bien difficile à comprendre qui a porté Bou-Maza à se remettre entre les mains du colonel de Saint-Arnaud, comme on le verra plus bas, ce fait, qui atteste son découragement et l'impuissance de ses efforts, permet de croire que cette partie de notre conquête qu'il avait soulevée il y a deux ans, jouira du calme pendant quelque temps.

La grande Kabylie donne des espérances non moins rassurantes. Sa soumission est aujourd'hui un fait accompli qui rend tout-à-fait inutile l'expédition projetée par le maréchal Bugeaud, et justifie la protestation de la commission de la Chambre des députés et nos propres critiques.

Aussi prenons-nous un certain plaisir à reproduire les commentaires des journaux qui, avant de connaître ce dernier événement, accablaient de leurs dédains les adversaires de l'expédition. Voici un curieux extrait du *Nouvelliste* de Marseille:

Il serait singulier que les opérations militaires de l'Algérie fussent dirigées par des avocats, et que les illustres chefs de nos phalanges africaines reçussent de leurs mains des plans de campagnes qu'ils bâcleraient dans leur cabinet, à quatre ou cinq cents lieues du théâtre de la guerre.

Franchement, ces stratégiciens en robe noire, étrangers aux choses de l'Afrique et de l'art militaire nous rassureraient peu sur l'avenir de nos armes et de notre colonie. Nous avons la faiblesse de placer plus de confiance dans les connaissances spéciales de M. le maréchal duc d'Isly, dans son coup d'œil sûr, dans sa bravoure invincible, dans sa vieille expérience, mûrie sous le feu des combats. Nous sommes assez simples pour croire que le vaillant chef qui a illustré nos armes par de nombreux et éclatants succès, que l'organisateur puissant qui est parvenu à étendre notre domination sur le sol africain et à fixer définitivement notre conquête, sait mieux ce qui convient à notre belle colonie, que des avocats qui ne la connaissent que par les journaux, ou qui l'ont visitée à la course.

Nous aimons à croire que le gouvernement, placé entre les aveugles résistances de quelques esprits prévenus et incompétents et les profondes lumières de M. le maréchal, aura l'énergie de maintenir l'approbation qu'il a accordée au projet relatif à l'expédition de la Kabylie; un retour sur sa décision serait une faiblesse qui le déconsidére-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 27 AVRIL 1847.

Demain nous commencerons la publication d'un *Voyage au Sénégal*, par M. Verneuil, plein de curieuses observations.

REVUE DRAMATIQUE.

—

GYMNASE. *La femme qui se jette par la fenêtre*, un acte, par MM. Scribe et G. Lemoine. — VARIÉTÉS. *Léonard le perruquier*, quatre actes, par MM. Dumanoir et Clairville.

Deux pièces nouvelles ont paru cette semaine, ce sont deux succès, toutes deux sont pleines d'esprit et d'imprévu, Voici la donnée de la première en date, *la Femme qui se jette par la fenêtre*. Un jeune mari, nommé Raoul (Deschamps), vit à la campagne, dans un beau domaine, avec sa femme Gabrielle (Mlle Melcy). Les deux époux ne demanderaient qu'à s'aimer. Malheureusement ils ont eu l'imprudence d'enfermer un loup dans leur bergerie. Raoul demeure avec sa belle-mère, une marquise impérieuse (Mme Lambquin).

De pareilles associations sont le principe de bien des orages. A cet âge où l'amour est assoupi, la belle-mère cherche des jouissances dans la *cabaliste*. Elle n'est heureuse que dans les discords et rivalise perpétuellement d'autorité avec le jeune mari. Elle tient à prouver que c'est elle qui commande, qui est la maîtresse dans la maison; elle s'attache à faire déguerpir les serviteurs qui plaisent au jeune homme, à maintenir malgré lui ceux qu'il a pris en aversion. Constamment elle pose la question de cabinet, menaçant de se retirer si on lui résiste et d'emmener sa fille, qui, par une longue habitude d'obéissance, devient l'instrument de la politique maternelle.

Il y a des mères assez prudentes pour ne point engager ces luttes d'amour-propre et de pouvoir; il y a des filles assez dévouées à leurs maris pour ne pas seconder ces cabales, mais enfin la situation que je viens de décrire est fréquente, le Gymnase qui l'avait ridiculisée dans *Chacun chez soi*, vient de la mettre en scène dans *la Femme qui se jette par la fenêtre*. Inutile de dire qu'il y a dans cette pièce beaucoup d'*élan*.

A l'instigation de la marquise, Gabrielle a réduit son mari en servage; il n'oserait sortir seul. Un soir pourtant, un devoir de société l'entraîne, il veut paraître à un bal, et, renonçant à la compagnie de Gabrielle, qui a refusé de le suivre, il met des gants jaunes, une cravatte blanche, il va partir. Gabrielle ne le retient pas, mais elle ouvre une fenêtre basse et se précipite..... sur une meule de foin préméditée avec perfidie.

Grands éclats de la marquise; on a poussé sa fille au désespoir, au suicide; ne reparaissez plus devant nous jusqu'à nouvel ordre, crie-t-elle à Raoul tout ébahi. Le triste époux se résigne. Abandonnant le château à la gent féminine, il va comme un ermite occuper un pavillon au fond de son parc.

Il a déjà passé plusieurs semaines dans cet isolement, dont il souffre ainsi que sa femme, et dont la marquise triomphe seule, lorsqu'un vieil oncle, dont le rôle est parfaitement joué par Ferville, le dissuade de recourir aux sollicitations pour rentrer en grâce, et lui conseille, au contraire, de courir les plaisirs bruyants, d'afficher une insouciance absolue; ce manège réussit. Gabrielle piquée se rapproche de l'oncle, et voudrait savoir à quelles conditions une réconciliation peut s'opérer. —A des conditions extravagantes, répond l'oncle plénipotentiaire. Raoul a dit: Ma femme est sortie de chez moi par la fenêtre, elle n'y rentrera que par la fenêtre.

Après des hésitations, des soupirs arrachés par la crainte d'irriter la marquise, Gabrielle se décide, et, sans avertir sa mère, elle monte avec une échelle au premier étage du pavillon conjugal.

C'est un fort joli tableau que Mlle Melcy accomplissant cette escalade en robe blanche. Nous avons cru voir l'échelle de Jacob; une seule chose contrariait notre illusion: Jacob a vu plus d'un ange.

M. Scribe a signalé un vice réel de la société présente, l'incompatibilité d'humeur entre personnes réunies sous le même toit; mais la conclusion de sa pièce laisse à désirer. Voilà sans doute les époux heureux; que deviendront les belles-mères? Elles comptent aussi dans l'humanité. Faut-il les vouer au système cellulaire, à la réclusion absolue ou à la dépendance dans la maison de leurs enfants? Quel essor donnez-vous à cette ambition, à cet amour de la lutte qui étouffe dans nos ménages morcelés et s'y transforme en manie tracassière? Il est impossible de trouver l'emploi de tous les caractères sans spéculer sur de vastes associations. Comment voulez-vous produire des harmonies sociales avec trois ou quatre natures rassemblées par les hasards du mariage ou de la naissance et condamnées à la cohabitation perpétuelle? Un peintre ferait-il de l'harmonie avec trois ou quatre couleurs sans nuances intermédiaires? Si ces quatre couleurs tirées au sort sont dures et jurent ensemble, n'en espérez aucune alliance heureuse. Le musicien ne saurait ni chanter ni moduler s'il était réduit à trois notes, comme la flûte des sauvages. La difficulté de faire vivre en paix deux ménages est un argument en faveur des grandes associations, et nullement un *à fortiori* qu'on puisse invoquer contre elles. Pour créer l'harmonie des couleurs il faut à Rubens toute la palette, pour l'harmonie musicale il faut à Mozart la gamme entière avec les dièzes et les bémoles; pour l'harmonie sociale, il faut à Fourier tout le clavier des caractères. Multipliez, organisez les liens industriels, groupez les agriculteurs, les savants, les artistes; chacun ayant le choix de ses relations, évitera le contact des natures qui lui sont antipathiques; il y a plus, ces natures cesseront de répugner comme aujourd'hui. N'étant plus obligé de les fréquenter toujours, on trouvera du plaisir à s'en rapprocher quelquefois. La dissonance qui blesse nos oreilles quand elle est prolongée, devient dans les modulations d'un compositeur habile une transition remplie de charmes.

Un auteur socialiste aurait assuré le bonheur de Raoul et de Gabrielle sans immoler celui de la marquise. L'idéal conjugal de M. Scribe nous blesse à un autre égard. A son avis le mari doit commander, par la parole seule dans la classe de Raoul, par le bâton au besoin dans celle de Jeanne Schoppe, paysanne dont le rôle a été gaiement rendu par Mlle Anna Chéri; mais la femme grondée ou battue ressaisit l'autorité par la ruse et se fait adroitement ordonner ce qu'elle a envie d'exécuter.

La femme contrainte à la ruse par la violence, c'est ce qu'on voit aujourd'hui, mais tel n'est pas notre idéal, et tout en reconnaissant que l'homme est conduit actuellement, non pas à battre, mais à sermonner, surveiller, guider son épouse comme il est conduit à morigéner ses enfants, nous savons que sa tendance est de complaire à la femme comme amant, aux enfants comme père; que le ton du gouvernement officiel, fort naturel dans les groupes d'ambition, ne produit en amour et en familisme que des notes fausses. Nous aspirons à l'époque où l'homme pourra comme les anciens chevaliers se dévouer aux volontés de sa belle sans avoir à craindre de sa part intrigue, trahison, manœuvres cupides; où le père pourra gâter ses enfants sans les rendre exigents et présomptueux. Ce temps n'est pas venu malheureusement, et les aveugles partisants du *statu quo* n'en accélèrent pas l'arrivée; mais le secret du mécanisme social est découvert, et quand des idées vraies sont jetées dans le monde, elles y éclatent plus sûrement que la bombe qui tombe dans une ville, mèche allumée.

Léonard est une charmante comédie qui met bien en relief l'enthousiasme naturel à l'homme pour les fonctions les plus subalternes

[illegible] et aveugles de toute occupation militaire, qu'il faut s'empresser de réduire l'armée d'Afrique, puisque la paix est désormais fondée. La solidité de la paix en Afrique est proportionnelle à la force de compression. Réduisez l'armée, et vos ennemis moins intimidés reprendront leurs agitations. Il y a mieux à faire : c'est de tirer parti du calme pour utiliser les bras et l'intelligence de nos soldats en les employant aux travaux si importants qui doivent favoriser et consolider la colonisation.

Ainsi occupés à l'œuvre de paix, quoique toujours prêts à la guerre, ils conserveront toute leur valeur comme force militaire, et en acquerront une nouvelle, à titre de producteurs, ce qu'ils ne font pas en paradant et manœuvrant dans les garnisons de France, seule destinée qui attende les bataillons retirés d'Afrique.

Bou-Maza.—Le ***Moniteur algérien*** publie de curieux détails sur la reddition de Bou-Maza, car Bou-Maza n'a point été pris, comme on l'avait cru d'abord : il s'est livré lui-même, et l'on verra par le récit suivant que cette reddition volontaire ne manque ni de noblesse ni d'une certaine grandeur :

« Le bateau à vapeur ***le Caméléon***, arrivé d'Oran le 19 avril, avait à son bord le chérif Mohammed ben Abdallah, dit Bou-Maza. On peut croire aujourd'hui que les aventures de ce personnage sont terminées. La fin n'en aura pas été moins extroardinaire que le début.

» M. le colonel de Saint-Arnaud, en quittant le pays des Ouled-Jounès, avait laissé près du caïd quatre cavaliers chargés de recueillir l'amende imposée à la tribu.

» Le 15 avril, ces cinq hommes étaient réunis pour s'occuper de l'objet de leur mission, lorsque paraît devant l'entrée de la tente un cavalier qui met pied à terre. C'était Bou-Maza! A sa vue, le caïd, saisi d'une profonde émotion, lui crie de s'éloiguer, que la tribu a déjà subi d'assez grandes calâmités pour sa cause; les quatre mekbraznis se montrent, et profèrent quelques menaces d'un ton mal assuré; mais le chérif, leur imposant silence, « je vous donne mon aman (par-
» don), leur dit-il : il ne s'agit plus de guerre, venez avec moi chez le
» colonel d'Orleansville. »

» Un cavalier avait pris le devant et averti le colonel. Le chérif l'aborda avec assurance, parodiant sans le savoir la fameuse lettre de Napoléon au prince-régent d'Angleterre, il lui dit, non sans grandeur et sans dignité : « Tu es celui des Français contre lequel j'ai le plus souvent combattu, c'est à toi que j'ai voulu me rendre. »

» Soit à Orléanville, soit à Tenez, soit à bord du *Caméléon*, cette dignité ne s'est pas un moment démentie; tout le monde a reçu une vive impression de la physionomie pleine de feu et d'audace de cet homme, âgé de vingt-cinq ans à peine, dont l'enthousiasme s'est communiqué, pendant deux ans, à de nombreuses populations, et leur a fait braver une guerre inégale, supporter d'inexprimables misères. Malgré ces maux, le charme ne s'est pas encore dissipé sur la route de d'Orléansville à Tenez; en présence de l'escorte, les Arabes se pressaient sur son passage pour baiser son cheval ou son burnous.

» De précieux renseignements ont été reçus de la bouche de Bou-Maza, d'autres seront obtenus avec le temps; cet homme, qui considère son rôle comme terminé, sera peut-être cru, malgré l'impatience, malgré les dangereuses illusions qui, après une courte période de repos, commencent de nouveau à se manifester et à déclarer la tâche accomplie, comme si nous n'avions pas été les témoins, il y a un an à peine, d'un découragement aussi peu raisonnable que cette confiance d'aujourd'hui. »

— Nous lisons dans l'***Akhbar*** du 20 : « Bou-Maza affirme avoir été investi du titre de sultan par le chef de la secte de Muley-Abd-el-Kader; il se dit en outre originaire du Maroc et du sang des Drises, dont est descendue la famille régnante du Maroc.

» Bou-Maza est arrivé à Orléansville, suivi plutôt qu'accompagné d'El-Hhaceni, kaid des Ouled-Jounès, et des quatre cavaliers qui avaient assisté à son arrivée dans la tente du kaïd. Il avait conservé les armes qu'il portait habituellement. M. le commandant supérieur de Saint-Arnaud, justement étonné de la complaisance du kaïd, lui demanda pour-

[illegible] ront respectées par les Kabyles, le maréchal gouverneur-général s'engage, au nom de la France, à ne pas faire pénétrer nos colonnes dans cette contrée.

» La vaste contrée qui se soumet aujourd'hui d'elle-même, forme un triangle dont la base s'étend sur la Méditerranée de Dellys à Bougie, et dont le sommet est à Sétif. Bougie et Gigelli, qui sont les deux ports naturels de Sétif, étaient bloqués du côté de la terre depuis quinze ans. Désormais Sétif, qui s'approvisionnait par Constantine, va jouir de ces deux débouchés, et déjà un convoi français a été transporté de Bougie à Sétif par les Kabyles, et fidèlement livré à sa destination. Désormais le commerce européen va pouvoir pénétrer dans cette région jusqu'à présent inaccessible. Les riches mines de fer du Jurjura seront explorées. Peut-être même bientôt nos ingénieurs iront enseigner aux Kabyles les procédés d'exploitation de la science française. L'avenir de l'Algérie a certainement avancé d'un grand pas par cette heureuse convention. »

— Les nouvelles d'Alger donnent quelques explications sur les faits qui précèdent. Bel-Kassem ou Kassi, le second personnage de l'ouest de la Kabylie, est arrivé à Alger le 18. Il était accompagné de Ben-Chareub, son khalifa, qui occupait sous la domination turque un emploi considérable ; de Si-Ami-ben-Hamitouche, son frère ; de Mohammed-Rebiah et de plusieurs autres chefs dont la présence à Alger annonce le changement complet qui vient de s'opérer dans l'esprit des populations indigènes.

Ben-Salem, Bel-Kassem et le khalifa Mahiddin ont terminé le 20 les conférences pour lesquelles ils avaient été appelés ensemble à Alger. Ils devaient, peu de jours après, se remettre en route pour leur pays.

—

On écrit de Constantine, que le cheik Ben-Azzeldin, dont l'influence est dominante dans les tribus kabyles qui avoisinent à l'ouest la route de Philippeville à Constantine, a envoyé l'un de ses neveux auprès de M. le lieutenant-général Bedeau, pour protester de ses bonnes dispositions. Les tribus qui, dans ces derniers temps, ont fait leur soumission à Philippeville, viennent d'y acquitter une forte portion de la contribution qui leur avait été imposée pour condition.

Ab-del-Kader. — Les nouvelles de Tlemcen annoncent le retour de l'émir à la déïra, toujours campée aux environs d'Aïn-Zohra. Le sultan n'a pas jugé prudent d'attendre nos colonnes chez les Ahmyan-Garabas, et les a quittés après avoir perçu chez eux la zekkat et une médiocre contribution en argent.

MM. les généraux Cavaignac et Renault ont dépassé Daya et Saïda le 12 et le 13 avril. On ne sait pas encore si les Ahmyan-Garabas, se voyant abandonnés après tant d'autres, prendront le parti de la soumission, ou s'ils évacueront leurs ksours et chercheront asile dans les profondeurs du désert.

La colonne de M. le général Jusuf est partie de Teniet-el-Hâd le 17, se dirigeant vers le Djebel-Amour, où le général va rétablir le bon accord entre quelques-uns de nos chefs, dont la mésintelligence pourrait devenir nuisible à l'ordre et à la paix.

La tranquillité est complète dans le Tell des trois provinces. La moisson s'annonce partout sous un aspect très favorable : les Arabes paraissent exclusivement préoccupés de l'impatience de voir venir le moment de la récolte, pour sortir de la disette dont ils souffrent encore cruellement dans beaucoup de parties du pays.

Le *Journal des Debats* nous annonçait hier la terminaison de la guerre civile qui desole le Portugal depuis six mois. La reine, à bout de ressources et d'emprunts, a eu recours au gouvernement de France, d'Angleterre et d'Espagne pour leur demander une intervention. Cette intervention a ete accordée à la condition d'une transaction. La reine serait absoute du guet-apens tendu par elle à ses anciens ministres, et les insurgés de leur protestation armée en faveur du droit et de la loi. Voici comment s'exprime le *Journal des Debats* :

[illegible] rejoint les insurgés.

Le vaisseau anglais le ***Canopus*** était embossé devant la place du Commerce ; la ***Sidon*** était arrivée le 11 avril de Londres à Lisbonne.

On parlait plus que jamais du départ du conseiller Dietz ; le vicomte de Carreira le remplacerait dans la direction de l'éducation du prince royal et des infants.

On ne doutait pas que les insurgés n'acceptassent les propositions de la reine.

Quatre mille hommes de troupes espagnoles ont reçu l'ordre de se porter sur la fontière de Portugal.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 avril sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La *Presse* annonce qu'elle a été induite en erreur par son correspondant, et que l'empereur de Russie ne viendra pas à Paris.

— Aujourd'hui a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie des Sciences. La salle de l'Institut a été de bonne heure envahie par un public brillant et nombreux : l'affluence des dames y était égale à celle des hommes.

Un discours de M. le comte de Gasparin sur les ***Subsistances*** empruntait un nouvel intérêt des circonstances actuelles : il a été écouté avec une religieuse attention.

M. Flourens a prononcé l'***éloge historique de Blumembach***, associé étranger de l'Académie. M. Flourens s'est efforcé de prouver l'unité de la race humaine.

L'académie a ensuite proclamé les prix décernés, ainsi que les nouveaux sujets de prix proposés. Nous reviendrons sur cette séance.

— Le ***Moniteur de l'Armée*** publie une lettre portant invitation de faire une souscription pour offrir un sabre d'honneur au lieutenant-colonel Courby de Cognord, et ouvre immédiatement la souscription, dont le montant est fixé à 50 c. par tête.

— La ***Gazette universelle de Prusse*** annonce que les troubles ont éclaté à Berlin, le 21 de ce mois, à l'occasion de la cherté des subsistances. Le peuple a attaqué la maison d'un boulanger et brisé quelques vitres et quelques réverbères; l'intervention de la force armée a été nécessaire pour disperser les attroupements.

Cette émeute paraît se rattacher à une séance tenue la veille par l'assemblée des états, et où l'on a discuté la question de la disette.

— On lit dans le ***Journal de Bruges*** (Flandre-Occidentale) :

« D'après les rapports reçus de la campagne, les pois seraient affectés d'une maladie analogue à celle dont les pommes de terre ont été atteintes. »

— A défaut d'organe quotidien, les conservateurs ***progressifs*** en ont trouvé un hebdomadaire, le ***Portefeuille***, qui adopte décidément cette nuance.

---

quand il les a choisies librement et quand il y excelle. Léonard, célèbre perruquier fort spirituellement représenté par M. Bouffé, voit un jour la comtesse Dubarry s'asseoir dans sa boutique, elle va se rendre à l'Opéra ; il s'agit de lui improviser une coiffure qui ranime les feux du roi. Léonard se met à l'œuvre, il invente une coiffure excentrique, faite, comme toutes les productions du génie, pour enlever l'admiration ou pour exciter les sarcasmes.

Nous sommes au second acte dans les couloirs de l'Opéra, nous voyons les portes des loges qui nous permettent en s'ouvrant d'entrevoir la salle. Des grenadiers, des gardes françaises sont en faction ; costumes, décors, tout est riche, consciencieux, historique. Voici Louis XV précédé de mousquetaires. Notre Léonard épie l'effet que produira sa coiffure. Deux seigneurs l'abordent ; l'un d'eux, ennemi de la favorite, le félicite ironiquement d'avoir rendu Mme Dubary complètement ridicule et lui remet une bourse pleine d'or en échange de son office. — Vous m'insultez, s'écrie Léonard ! Un or ainsi gagné souillerait ma gloire, je ne puis le garder dans mes mains, et.... je le mets dans ma poche.

L'autre seigneur, qui aspire au ministère et qui a la favorite pour appui, trouve également la coiffure désastreuse et met l'épée à la main pour châtier le malheureux perruquier. Pendant cette scène, Mme Dubarry entre en loge, et Louis XV, émerveillé de sa toilette, de sa coiffure surtout, donne en la voyant le signal des applaudissements qui retentissent dans la salle entière.

La scène change alors. Léonard, accablé de félicitations, ne résiste pas à son enthousiasme, il s'élance dans une loge et s'écrie : C'est moi qui suis ***l'auteur***!.... l'auteur de la coiffure ! Le public lui répond par des rires, des bravos et une pluie de bouquets.

Je ne veux pas analyser toute la pièce; la suite est digne de ce joli commencement.

Eh ! mon Dieu, oui, notre nature est ainsi faite, le coiffeur, le tailleur, le tapissier, le cuisinier même, comme Vatel, sont aussi fiers de leurs exploits qu'un général d'armée, et pourquoi la foule rit-elle de cet orgueil, fondé sur des créations, sur des productions utiles, quand elle regarde comme un héros sérieux l'homme qui a laissé pour tout titre de gloire des plaines inondées de sang et des villes incendiées? Aujourd'hui la gloire des artistes et des poètes commence à marcher de pair avec celle des généraux, nouveauté qui eût indigné nos pères, car le gentilhomme, sous Louis XIV, ne manquait pas de dire en publiant ses poésies : ***cela est au-dessous de ma condition, mais je le fais pour donner à gagner aux libraires qui me persécutent***.

Il faut faire un pas de plus dans les voies de la justice, il faut honorer l'industriel, le payer en gloire. Qui s'oppose à ce progrès de l'opinion ? C'est que l'industriel se borne à façonner la matière, que sa profession est un travail physique. La matière est un principe inferieur, elle ne s'ennoblit que par son alliance avec la pensée ; Fourier, que l'on veut travestir en matérialiste, l'a mieux dit et mieux prouvé que personne. Que l'industriel soit en même temps un homme lettré, que l'exercice de la ***papillonne***, que l'alternance introduite dans les travaux, lui permette de cultiver son intelligence comme la dextérité de sa main, de faire entrer la science pour une plus large part dans son œuvre, et les moralistes eux-mêmes seront obligés de s'incliner devant ses triomphes.

Pour ma part, je me suis longtemps buté contre les idées de Fourier sur l'amour. Des préjugés qui pèsent sur tous les cœurs comme un fardeau, sur tous les esprits comme un nuage, m'ont longtemps empêché de voir que cette partie de la théorie phalanstérienne est la plus belle, la plus pure, la plus religieuse de toutes, mais jamais je n'ai vu le mot pour rire dans les honneurs que Fourier réserve aux industries les plus subalternes; la grandeur de cette conception m'a conquis tout d'abord. Des blasons, des grades, des bannières, de brillants insignes pour l'agriculture, pour la fabrique, voilà ce que nous apportera l'avenir, et je n'ai jamais compris le civilisé, ouvrant une bouche fendue jusqu'aux oreilles pour rire de l'étendart des ***choutistes*** surmonté d'un chou doré au lieu de fer de lance. Le combat des pâtissiers de Babylone présenté par Fourier comme un badinage, mais badinage bien plus instructif que ceux de La Fontaine et de Molière, a fourni encore aux civilisés une brillante occasion de montrer à nu leurs préventions et leur mauvaise foi.

Le mot de mauvaise foi ramène ici l'***Univers***, et, puisque nous passons en revue les comédies, citons quelques phrases de ce journal. Il redit ses luttes contre l'Université. « L'impossibilité démontrée de lui
» rien soustraire, pas même les catéchismes, ***pas même les couvents***,
» éloignaient jusqu'à la pensée d'une transaction acceptable et d'une
» amélioration quelconque. »

« ..... Dès lors et de plus en plus, on commença d'abandonner les
» projets d'accommodement et la voie reconnue d'ailleurs si parfaite-
» ment inefficace des ***réclamations confidentielles*** (lisez des intrigues
» et dénonciations dont le parti pharisien ne se fait pas faute). »

Si les pharisiens, convertis subitement à la liberté d'enseignement, qu'ils étouffèrent pendant des siècles, en sont devenus les bruyants défenseurs, c'est en grande partie parce qu'on n'a pas voulu affranchir leurs couvents d'inspections et de surveillance. Les couvents sont, en effet, de précieux monuments pour la liberté.

Nous apprécions les bonnes qualités des religieuses, même des prieures ; mais comment se fait-il qu'on ne puisse pas pénétrer dans un couvent de femme sans y trouver une sœur tenue étroitement en captivité, et sans entendre la supérieure vous donner cette invariable explication : ***Elle est folle***.

Déjà ces faits s'étaient produits dans la ville d'Avignon, chez les sœurs Hospitalières ; ils avaient fait bouillonner tout ce qu'il y a dans le cœur du peuple de haine généreuse pour l'oppression. Cette fois pourtant, l'explication ***elle est folle*** nous avait pleinement satisfaits, d'autant plus qu'elle était appuyée par le témoignage d'un homme qui commande l'estime et la confiance, l'honorable M. Béchard.

Il est affligeant toutefois qu'à Bayeux la même histoire se renouvelle ; ici les pièces produites au nom de la victime, sœur Sainte-Marie, ne laissent à l'hypocrisie aucun subterfuge.

Sœur Sainte-Marie, brisée par les austérités des Trappistines de Mondaye, avait été reçue par les Bénédictines de Bayeux ; on l'avait chargée, comme la plus instruite du couvent, de tenir l'école ; mais elle était plus forte sur l'orthographe que Mme la supérieure ; elle était habile dans le dessin, dans la calligraphie ; on peut même avouer, sans nuire à sa cause, qu'elle était fière de ces petits talents. —Jalousie de la supérieure, qui, pour empêcher sœur Sainte-Marie de s'enfermer et de dessiner dans sa cellule, lui fait enlever sa serrure et la remplace par un verrou ou par ***une clenche*** fermant du dehors.

Sœur Sainte-Marie, choquée de cette exception humiliante et fort irritée de se voir prisonnière tout une nuit, passe cette nuit à frapper sur sa porte et à secouer sa clenche. Le défenseur de la religieuse a contesté le fait, mais il nous semble probable, et nous n'avons nul intérêt à démontrer que sœur Sainte-Marie fût un modèle de patience.

Le matin, vive explication avec la supérieure, qui fait lier les mains à la religieuse indocile; elle est jetée dans un cachot où elle passe plusieurs jours et plusieurs nuits. Comme elle appelait les voisins par la fenêtre, on se décide à la traiter en folle, on l'envoie à la maison de fous du Bon-Sauveur; elle y est séquestrée dix mois, et son couvent refuse ensuite, après seize années de vie monastique, de lui accorder un asile et du pain.

Ces faits ont donné lieu, devant le tribunal de Caen, à une procédure très instructive. Elle a prouvé qu'en 1847, et malgré la Charte, il y a des personnes en France qui ont le droit de mettre au cachot, sans jugement, et de maintenir pendant dix mois, dans des maisons de fous, des personnes auxquelles elles ne peuvent imputer que des torts de caractère.

Elle a prouvé que M. Martin (du Nord) avait communiqué à la magistrature un esprit fort dangereux, à cause des réactions qu'il pour-

députation à l'illustre écrivain dont le nom, étroitement lié à la liberté de la presse, est si cher aux défenseurs des principes monarchiques et des libertés nationales. Cette députation s'est rendue chez M. le vicomte de Châteaubriand, et un échange de paroles de respectueuse admiration du côté des représentants de la presse, de cordiale sympathie du côté de M. de Châteaubriand, s'est établi entre les visiteurs et l'illustre visité, qui a applaudi aux efforts tentés par la réunion pour faire prévaloir les grandes questions de réforme politique, religieuse et sociale, au triomphe desquelles le salut de la France est attaché. »

TROUBLES AU COLLÉGE DE FRANCE. — On lit dans la *Patrie* :

« Le collége de France a été encore aujourd'hui le théâtre de scènes de désordre qui ont eu moins de gravité et de durée que les précédentes. Les jeunes gens qui voulaient empêcher le suppléant de M. Quinet d'ouvrir le cours étaient en si petite minorité qu'ils ont renoncé de bonne heure à l'idée de violenter l'assemblée. Quelques-uns des plus obstinés, desquels on n'avait pu obtenir le silence, ont été expulsés par la force publique; les autres sont sortis de bon gré, et la salle est restée pleine. »

Plusieurs étudiants se sont présentés ce soir dans nos bureaux pour protester contre ce récit. Jusqu'à trois heures et demie, nous disent-ils, on a empêché M. Damas-Hinard de prononcer une parole. A ce moment un grand nombre de sergents de ville et de gardes municipaux s'étant présentés, la plupart des étudiants se seraient retirés, et le professeur aurait fait son cours devant une cinquantaine d'auditeurs sur lesquels on a fermé la porte.

VIOL ET ASSASSINAT COMMIS DANS UNE MAISON DE FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. — Nous avons raconté comment une jeune fille, âgée de quatorze ans, Cécile Combettes, qui s'était rendue avec un relieur, son maître, dans le parloir des frères de la doctrine chrétienne de Toulouse, a été retrouvée quelques jours après, morte dans un champ, après avoir été violée et étouffée.

On avait d'abord soupçonné le relieur de s'être rendu coupable du crime, et il avait été arrêté, mais on l'a relâché quelques jours après. Un profond mystère continue à planer sur les causes de cet horrible attentat.

Le *Journal de Toulouse* s'exprimait ainsi voilà quelques jours : « Jamais peut-être, crime, quelque grand qu'il fût, ne produisit dans aucune ville une émotion plus longue, une sensation plus pénible, que l'attentat dont une pauvre fille vient d'être victime à Toulouse. Depuis vendredi matin, dans les rues, sur les promenades, dans les établissements publics, dans les maisons particulières, ce crime abominable est l'objet des plus douloureux entretiens; on peut affirmer qu'il a remplacé dans les esprits toute autre préoccupation. Pourrait-il en être autrement? Voilà quatre jours et quatre nuits que les magistrats chargés de l'instruction sont sur pied, et rien n'est venu encore donner l'espoir aux habitants que les auteurs du crime seraient atteints. Il est prouvé, dit-on, que les soupçons qu'on avait conçus contre le relieur arrêté, n'avaient aucun fondement; quel est donc le coupable? Espérons qu'enfin la Providence fera luire quelque clarté qui le fera découvrir, et qu'il ne sera pas dit qu'un attentat aussi épouvantable est resté impuni.

L'autopsie du cadavre de la victime a été faite hier. Nous avons jusqu'ici dit peu de chose à nos lecteurs sur cette infortunée : son nom était Cécile Combettes; elle était âgée de quatorze ans et demi. Un journal a prétendu qu'elle était d'une beauté remarquable; un autre journal a contesté cette assertion et a presque présenté Cécile comme laide. Ces deux journaux exagéraient; cette jeune fille n'était pas une beauté, mais elle avait ce qui peut tenir lieu de cette qualité, elle avait de la gentillesse, elle était bien constituée, sa taille était petite, et bien qu'elle eût quatorze ans et demi, on ne lui en aurait pas donné plus de douze.

La plume se refuse à décrire l'état horrible du cadavre de cette malheureuse enfant; les gens de l'art qui ont procédé à l'autopsie se sont retirés le cœur navré; car, malgré tout ce qu'on en avait dit, ils n'avaient pu se former une idée des atrocités qu'ils ont eu à constater.

... pour prier sur le cercueil; mais elle l'a accompagné dans un silence religieux jusqu'au cimetière. Là, jamais spectacle plus solennel n'avait inspiré une plus vive émotion. On pouvait contempler, dans cet immense concours, tout ce que la justice tient caché de sublime dans le cœur des humains. La troupe de ligne et la police avaient de la peine à contenir l'élan de la foule qui venait pleurer sur un cercueil. Les portes du cimetière sont demeurées fermées pendant la dernière cérémonie. On a placé la bière dans un mausolée que M. Bonnefoi a fait préparer pour lui et son épouse, dernier et éclatant témoignage de la mort en faveur de la vertu. Le peuple, après avoir attendu la permission d'entrer, a été faire son dernier adieu à Cécile Combettes! Repose en paix, pauvre fille, on a pleuré ton martyre; puissent tes parents, abattus par la douleur, ne pas succomber à leur désespoir!

On ne peut évaluer à moins de 50 000 âmes la population qui s'est portée sur le trajet ou à la dernière station du convoi solennel de la malheureuse Cécile Combettes. Tous les cœurs étaient émus, tous les yeux mouillés de larmes. Cinq couronnes, dont une d'épines, et deux palmes emblématiques étaient placées sur le cercueil que suivaient 500 jeunes filles, et dont la douleur d'un père et d'un frère inconsolables rendaient le spectacle plus navrant.

Deux fois, ce cercueil, criant justice, a traversé la ville entière, soit pour apporter le corps du théâtre du crime à l'église de la Daurade, soit pour aller de ce lieu au cimetière des Redoutes. La stupeur plus encore que l'indignation régnait sur le passage de ces restes consacrés par la désolation publique. M. le curé Ferradon n'a pu, de saisissement, dire un mot au moment des derniers adieux. Chacun racontait les détails de l'autopsie, qui rappellent une de ces scènes horribles inspirées par l'imagination infernale du marquis de Sade. Le 21e léger, caserné dans le voisinage, a été consigné pendant tout le temps qu'on faisait les funérailles.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY. — *Séance du 26 avril.*

M. LE MINISTRE DES FINANCES présente un projet portant ouverture d'un crédit de 500 000 fr. pour venir au secours des agents des douanes.

M. Guilbert, élu en remplacement de M. Martin (du Nord), par le collége électoral de Marchiennes (Nord), et dont l'élection avait été ajournée, est proclamé député.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion ouverte sur les pétitions relatives à l'abolition de l'esclavage.

M. LACROSSE félicite M. de Gasparin de l'excellent rapport qu'il a fait sur l'abolition de l'esclavage; ce rapport est conforme aux sentiments de la Chambre et a reçu l'adhésion du gouvernement lui-même, qui partage, a-t-il dit, les idées du rapporteur.

La majorité et l'opposition ont rivalisé d'efforts pour faire faire un pas au grand œuvre de l'émancipation des colonies : il ne faut pas s'arrêter dans cette voie, il faut réaliser les espérances que l'on a fait concevoir. A une époque peu éloignée, une proposition avait été faite dans ce but, et cette proposition avait été prise en considération par la Chambre : pourquoi n'y a-t-on pas donné suite?

Les pétitionnaires ne demandent pas précisément l'abolition immédiate de l'esclavage; ils ne demandent pas non plus l'abolition dans un temps déterminé; mais ils demandent que cette grave question devienne l'objet d'un sérieux examen et le motif d'un projet de loi dont le gouvernement doit prendre l'initiative. Si l'émancipation immédiate ou en masse est impossible, ne pourrait-on pas du moins procéder à une émancipation progressive, de manière à ce que la génération qui doit succéder à celle qui existe aujourd'hui, soit complétement affranchie?

M. LEVAVASSEUR. Messieurs, j'ai parlé contre la loi du 19 juillet 1845, car, à mon sens, rien n'avait encore été fait à cette époque pour préparer la liberté des esclaves dans nos colonies. La liberté ne peut pas exister dans un pays où la propriété n'est pas encore régulièrement fixée. A mon sens, la division de la propriété devait précéder l'émancipation.

Si donc l'on voulait que les colons secondassent fortement l'émancipation, il fallait commencer par la constitution de la propriété, et par une organisation du travail qui donnât le désir de l'émancipation et pût la réaliser.

L'honorable M. de Lasteyrie a dit que les colons faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour paralyser les efforts de la métropole. Eh bien! les serfs coloniaux ont été vendus de telle façon que le rachat devient impossible par le pécule : faut-il accuser les colons de cet état de choses?

L'orateur rentre ici dans des détails qui ont pour objet de disculper les frères de Ploërmel et les sœurs de Saint-Joseph de divers soupçons élevés contre eux, relativement aux rapports qu'ils auraient envoyés au ministre de la marine.

Quant au pécule, on vous a dit que l'esclave ne pouvait se racheter; qu'on lui faisait, depuis la dernière loi, des conditions de rachat très rigoureuses. Eh bien, c'est encore là une erreur, les colons ne sont pas aussi intraitables qu'on veut bien le dire. Voici comment les choses se passent dans les colonies.

Les esclaves ont un jardin, un espace à cultiver pour leur maître; au delà se trouve une certaine portion de terrain abandonnée à l'esclave, cultivée par lui et à son profit; cela se voit partout, et il n'est pas de colon qui ne favorise la culture faite par l'esclave pour son propre compte.

M. LE PRÉSIDENT. Les conversations particulières empêchent l'orateur d'être entendu par ceux qui l'écoutent.

L'orateur arrivant au grief invoqué contre la magistrature coloniale, dit qu'il ne veut pas se constituer le défenseur très fervent de cette magistrature; mais il conteste pourtant la vérité de la plus grande partie des allégations produites contre cette magistrature.

Soyez-en convaincus, Messieurs, elle est au fond plus morale qu'on ne le prétend, et les accusations qu'on produit contre elle sont singulièrement exagérées. (Aux voix! aux voix!)

L'orateur termine son discours au milieu des murmures et des cris aux voix, répétés de toutes parts.

M. LEDRU-ROLLIN. Améliorer la condition intolérable des esclaves, et arriver par des moyens transitoires, préparatoires, à une émancipation sérieuse, tel a été, Messieurs, l'esprit et le but de la loi de 1845.

Depuis la promulgation de cette loi, un fait s'est produit. Une pétition, imposante par le nombre des signatures et par le caractère des signataires, vous est soumise, prétendant deux choses : que la loi de 1845 n'est pas exécutée; que, le fût-elle, elle ne serait pas efficace pour arriver à l'abolition de l'esclavage. En conséquence, les pétitionnaires demandent l'émancipation immédiate, en prenant le dernier mot dans son sens raisonnable; que, si un certain espace de temps est nécessaire pour l'opérer, cet espace de temps soit le plus court possible.

Voilà donc une pétition qui demande ce que la loi de 1845 avait voulu, l'abolition de l'esclavage le plus tôt possible, immédiatement, en prenant ce mot sous un sens raisonnable. Tel a été, je le répète, le but de la loi de 1845.

Messieurs, qu'a fait la commission? La commission, dans le rapport qui a été déposé, a reconnu, en partie, la vérité des faits qui étaient allégués. La commission a conclu au renvoi de la pétition à M. le ministre de la marine en ces termes :

« La transition doit avoir un terme, et l'un des devoirs les plus essentiels du gouvernement est d'apporter un terme prochain à l'état actuel des choses, de proposer le plus tôt possible la loi qui doit régler les conditions de l'esclavage. »

Ainsi, Messieurs, le renvoi de la pétition vous est demandé par la commission elle-même, qui reconnaît que la loi de 1845 n'est qu'une loi transitoire préparatoire, et qu'il est imposé au gouvernement le droit impérieux de vous présenter dans le plus bref délai possible une loi d'émancipation.

M. le ministre de la marine répond deux choses à ces observations. Les lois de 1845 ont été exécutées légalement et sincèrement, selon lui; ces lois doivent pour longtemps suffire à la situation des colonies; enfin le renvoi de la pétition aux différents ministres ne pourrait justifier la perturbation dans les colonies, et empêcher l'exécution des lois. Je nie ces assertions de M. le ministre de la marine; je soutiens que les lois de 1845 n'ont pas été exécutées loyalement et sincèrement, et que l'on n'a rien fait, rien, pour résister aux préjugés coloniaux. Administrateurs, magistrats, clergé, ont épousé ces préjugés, et personne n'a prêté à l'exécution de ces lois de 1845 un concours suffisant.

A la Guadeloupe, le gouverneur déclare que le rachat forcé est une mauvaise mesure; à la Martinique, le gouverneur blâme hautement la législation qu'on veut inaugurer aux colonies, il assiste en costume à un dîner donné en l'honneur de l'acquittement d'un colon mis en cause pour avoir maltraité ses esclaves; ailleurs un commissaire de police frappe une femme enceinte. Quant aux conseils coloniaux, tous ils ont résisté...

M. JOLLIVET. Je demande la parole. (Explosion de murmures.)

M. LEDRU-ROLLIN. Oui, tous ils ont résisté dans les termes les plus amers, la commission elle-même a été forcée de le reconnaître; et qu'a-t-on fait pour préparer l'émancipation et pour élever les esclaves à la dignité d'homme? qu'a-t-on fait pour l'instruction des noirs? On a dépensé 4 millions 500 mille francs pour instruire des enfants.

Quant au clergé des colonies, il sort du séminaire du Saint-Esprit; et dans cet établissement religieux, on enseigne que l'esclavage est une chose sacrée (murmures de doute); qu'il ne contrarie pas les lois de Dieu, qu'on peut vendre et acheter des esclaves. (Même mouvement). Réglant leur con-

---

rait entraîner, esprit disparu avec ce ministre, nous l'espérons, du moins.

Le parti pharisien voudrait avoir beaucoup de couvents où l'on pût, loin des surveillants, des inspecteurs, étouffer le retentissement qu'ont aujourd'hui ces petites aventures; la satisfaction d'opprimer sans contrôle étant refusée à ces messieurs, ils ont arboré le drapeau de la liberté, grande conversion dont la liberté sera très fière.

Il y a des catholiques aimant la religion, non pour l'exploiter; la liberté, non pour la confisquer à leur profit; les prêtres et les religieuses pour les affranchir et leur assurer une existence tolérable. Puissent bientôt ces catholiques avoir leur organe dans la presse! Puissions-nous voir apparaître le journal du catholicisme sérieusement libéral, comme la *Voix nouvelle* est celui du protestantisme progressif!

VICTOR HENNEQUIN.

Samedi était jour de grande représentation pour la jolie bonbonnière du Luxembourg, si bien restaurée par son intelligent directeur, M. Colleuille. La salle était littéralement pleine; car désormais le théâtre de Bobino a conquis la faveur du public. Du reste, samedi les artistes ont justifié autant qu'ils le pouvaient l'affection que leur ont vouée leurs joyeux habitués. MM. Bernard, Savigny, Achille, et la gentille Mlle Lecomte dans *Isabelle de Montréal*, MM. Julien-*Richelieu*, et Bernard-*Voltaire*, dans la *Soirée à la Bastille*, ont tour à tour partagé les bravos; de vrais bravos, ma foi! car la civilisation n'a pas encore importé ses claqueurs au Luxembourg (nous ne parlons pas de la Chambre des pairs, bien entendu). Mme Mauriac la débutante sera pour M. Colleuille une bonne acquisition. Somme toute, franc et légitime succès. Nous aimons à croire que ce ne sera pas le dernier.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

La représentation de retraite de Mme Stoltz a eu lieu jeudi dernier, devant un nombreux public qui garnissait jusqu'aux couloirs la vaste enceinte de l'Opéra. Mme Stoltz avait choisi pour cette représentation les trois créations qui ont le plus marqué dans sa carrière dramatique : le rôle travesti de la *Xacarilla*, qui va si bien à la sveltesse de sa tournure, la gracieuse et tendre figure d'Odette de Champdivers qui convient moins à sa nature ardente et résolue, et la *Favorite*, dont le quatrième acte, si plein d'élans passionnés, lui a toujours valu ses principaux triomphes. Mme Stoltz a été saluée jeudi par les applaudissements auxquels elle était habituée.

On a beaucoup dit et beaucoup écrit au sujet de l'influence de Mme Stoltz, sur les destinées de l'Opéra. Artiste remarquable sous plusieurs rapports, son talent n'est point d'une élévation telle que, à ne considérer que cet aspect de la question, sa présence ou son absence pût être une condition fondamentale d'existence pour le théâtre. Quant à ce qui touche à l'intervention plus ou moins directe de Mme Stoltz dans les affaires directoriales, il est bien difficile de connaître exactement le fond des choses; la commission royale seule est, par son mandat, en position de porter un jugement sain et complet sur cette matière. Nous nous abstiendrons donc d'en parler. Beaucoup de médiocrités ont trouvé commode de mettre sur le compte de Mme Stoltz l'insuccès de leurs tentatives à escalader un poste beaucoup trop élevé pour elles. Le public saura bientôt à quoi s'en tenir au sujet des talents qu'elle empêchait, dit-on, d'arriver; car, si avec un peu de mauvaise volonté, on pouvait admettre que le directeur de l'Opéra se privât du concours de cantatrices de vrai mérite, dans la crainte de porter ombrage à celle qui régnait, on ne peut pas admettre qu'il pousse l'abnégation des intérêts de son entreprise jusqu'à écarter de la succession de Mme Stoltz les cantatrices capables de la faire trop promptement oublier. Nous savons que cette ridicule supposition a cours dans le monde des artistes; mais elle est trop évidemment inventée pour la plus grande commodité des ambitions sans titres, qui trouveront là, en cas de mécomptes, une excuse excellente pour leur amour-propre.

P. S. On vient de donner la première représentation d'*Ozaï*, ballet en deux actes de M. Coralli, musique de M. C. Gide. Nous ne pensons pas qu'il soit prudent de compter sur cet ouvrage pour traverser heureusement l'été. Le principal rôle, destiné primitivement à Carlotta Grisi, a été mimé par Mlle Plunkett, qui est charmante, mais n'est point encore de taille à supporter le poids d'un ouvrage.

Concerts.

La Société des concerts a donné dimanche 18 avril une séance très intéressante. La magnifique symphonie en *la* a été admirablement exécutée. Un chœur religieux du seizième siècle, *Alla Trinità*, d'une inimitable simplicité d'harmonie et empreinte du caractère religieux le plus profond, a produit beaucoup d'effet. M. Godefroid a fait entendre trois charmantes fantaisies pour la harpe, *Mélancolie*, *Rêve* et la *Danse des Sylphes*. M. Godefroid réunit à une habileté d'exécution extrême un sentiment musical exquis. Ce n'est pas un harpiste, c'est un artiste qui se sert de la harpe pour communiquer avec le public. La séance a été brillamment terminée par l'ouverture du *Jeune Henri*, de Méhul, interprétée avec les ressources puissantes et non moins secondes dont dispose la Société des concerts.

—Le deuxième concert de M. Vieuxtemps n'a pas été moins brillant et moins satisfaisant que le premier. Son concerto en *la* est une belle et noble composition, où les combinaisons les plus neuves de l'orchestration moderne sont alliées de la façon la plus heureuse avec les développements exigés par le virtuose. L'andante, qui a le caractère d'une hymne grandiose, est accompagné par un effet jeu d'orgue parfaitement rendu. Le rondeau est plein de coquetterie et de *brio*.

M. Vieuxtemps est non-seulement un grand violoniste, c'est encore un compositeur d'un véritable mérite. Comme virtuose, il réunit aujourd'hui à la correction et à la pureté vraiment phénoménales dont il avait fait preuve lors de son premier voyage à Paris, les élans de l'expression et les hardiesses de la fantaisie. Ces élans et ces hardiesses ont bien entraîné quelques petites taches dans le fini de l'exécution, mais c'est là le tout petit côté par lequel le talent de Vieuxtemps se rattache à la nature humaine, imparfaite comme toutes les choses finies. Les intervalles des quatre morceaux exécutés par Vieuxtemps, ont été remplis par M. Wilmers, pianiste dont on parle beaucoup, mais qui n'a pas été heureux ce soir-là; par M. Levasseur, qui a fait penser au temps où il chantait d'une façon si vigoureusement poétique le rôle de Bertram, et par Mme Strepponi, dont l'immense réputation transalpine n'est pas de nature à donner envie de passer les Alpes pour aller chercher de grandes cantatrices.

— M. Luigi Elena, dans le concert qu'il a donné dimanche dernier, a fait preuve d'un brillant talent. Après son morceau intitulé: *Souvenirs de Paganini*, les applaudissements du public lui ont prouvé qu'il avait pu sans trop d'audace évoquer ce grand nom. A ce concert, M. Déjazet a fait entendre l'andante et le rondeau d'un trio pour piano, violon et violoncelle. L'auteur tenait lui-même le piano; l'œuvre et l'interprète ont été justement applaudis. Mme Déjazet, qui porte bien son nom de demoiselle Damoreau, a fait apprécier aussi une voix charmante et une excellente méthode.

— On annonce pour demain la première représentation, à l'Opéra-Comique, de l'ouvrage de A. Boieldieu, qui, depuis si longtemps, attend son tour.

ALLYRE B.

refusent de le délivrer. Il y a là, de la part de la magistrature, un fait de forfaiture qu'il faut dénoncer hautement.

Voulez-vous que nous examinions maintenant ces faits de cruauté et de barbarie, dont une partie vous a été dénoncée par M. de Lasteyrie, et qui ont été déniés par M. Levavasseur?

Une vieille mère a été attachée par les quatre membres et frappée de coups de fouet, au point que son sang a jailli sur son propre fils, que l'on forçait d'être présent à cet affreux spectacle. (Sensation.)

Un commissaire de police a frappé une malheureuse femme après quinze jours de couches, au point que cette femme est rentrée mourante chez elle. (Nouveau mouvement.) L'homme qui a commis cet acte de cruauté est traduit devant la justice... il est acquitté!

Voici d'autres faits: (Ecoutez! écoutez!) Vingt-neuf coups de fouet ont été appliqués à une femme enceinte de 5 mois. Et savez-vous comment on la traite? On la met en croix, on lui place un billot gros et court sous le ventre pour que les coups de fouet portent plus sûrement. (Mouvement prolongé.)

Quand on la descend de croix, elle est presque mourante; plus tard, elle perd un œil, sa santé dépérit; qu'arrive-t-il? L'homme qui l'a ainsi accablée, meurtrie, comparaît en police correctionnelle, et il est condamné à quinze jours de prison. (Nouveau mouvement.)

Tout cela est officiel. Mais ce n'est encore rien; vous allez voir: une femme enceinte reçoit de nombreux coups de fouet qui lui font des blessures; alors on verse du piment et du jus de citron sur ses blessures, et on la fait souffrir plus longtemps. (Mouvement d'indignation sur tous les bancs.) Ce sont des témoins qui déclarent cela. Ecoutez encore: à l'enfant on fait avaler des excréments d'homme. (Mouvement plus énergique.)

Ce n'est rien encore. (Ecoutez! écoutez!) Un jeune nègre cueille quelques fruits dans un verger voisin; on lui coupe l'oreille et on lui fait manger de force le bout de son oreille. (Plusieurs voix: Cela n'est pas possible!) C'est le frère James qui a fait cela. — Ce frère James que M. le ministre de la marine promettait d'expulser sur la dénonciation de M. Ternaux-Compans. Savez ce qui est arrivé à un jeune nègre, soupçonné d'avoir empoisonné un bœuf? Son maître, M. Imbert Dupré, fait couper la tête du bœuf, et cette tête est mise en sautoir autour du cou de ce jeune enfant jusqu'à ce qu'elle tombe en putréfaction. (Mouvement d'horreur.) Ce nègre est mort bientôt. C'est le commandant de la gendarmerie, M. Franc, qui a déclaré cela; le commandant était dévoué à l'émancipation, on a voulu le faire partir.

Arrivé en France, on l'a forcé à prendre sa retraite, pour qu'il ne retournât pas aux colonies. Eh bien! il faut que je vous dise ce qu'on a fait à l'auteur d'un pareil acte: Le procureur du roi et quatre gendarmes sont allés sur les lieux, le 21. Les gendarmes attendaient à la porte; quand le procureur du roi est sorti, il leur a dit: ce n'est rien; et plus tard la chambre des mises en accusation a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre.

Ainsi, vous le voyez, clergé, conseils coloniaux, magistrature, tout concourt, non pas à repousser l'abolition, mais à faire rétrograder la question. (Très bien! très bien!)

Quelles sont donc les raisons qu'on peut produire contre l'émancipation? L'Angleterre, pendant quatre ou cinq ans, a essayé les demi-mesures, elle a vu que ces demi-mesures ne produisaient rien, et elle est arrivée à l'émancipation radicale. Mais, dit-on, les esclaves seront dans une détestable situation une fois libres. Qui vous le fait supposer? Dans les colonies anglaises, leur situation est meilleure que lorsqu'ils étaient esclaves; et, d'ailleurs, croyez-vous que la liberté ne soit pas le bien le plus précieux de la terre?

On dit que nous ne pouvons pas opérer l'affranchissement, parce que nous méconnaîtrions les droits des maîtres.

Voyons ces droits. D'où viennent-ils? Un décret de la Convention a déclaré que tous les hommes des colonies étaient libres et que leur liberté et leur émancipation étaient placées sous l'égide de la constitution.

Ah! je sais bien que Bonaparte, voulant se faire consul à vie...

VOIX DIVERSES: Vous voulez dire Napoléon.

M. LEDRU-ROLLIN. Non, Messieurs, Napoléon n'a jamais été consul. (Rires et applaudissements) Bonaparte, premier consul, voulant se faire consul à vie, a, pour cela, ménagé tous les intérêts, et, dit-on, cédant aux instances d'une femme excellente mais égarée, croyait que le nègre n'était pas un homme et qu'on pouvait ainsi rétablir l'esclavage, Bonaparte déclara que l'esclavage, était rétabli et que la traite devait recommencer.

C'est là, permettez-moi de le dire, une loi votée sans discussion, à peine mentionnée au *Moniteur*, une loi clandestine. Or, je demande si c'est là un droit que les colons puissent réclamer, dont ils puissent se prévaloir?

La France, comme toutes les autres nations, peut avoir intérêt à conserver ses colonies, c'est un intérêt que je ne conteste pas; mais elle peut, dans sa toute-puissance, leur venir en aide autrement que par l'esclavage. (Très bien! très bien!)

M. le ministre de la marine a prétendu aussi que la loi actuelle était suffisante encore pour longtemps. Je suis persuadé que la Chambre tout entière est d'un avis opposé, car lorsque nous avons voté la loi de 1845, nous voulions tous l'abolition de l'esclavage; seulement nous reconnaissons qu'il pouvait être nécessaire de prendre des mesures préparatoires, afin d'éviter des désordres. La loi de 1845 était donc uniquement, exclusivement une loi de transition.

Mais vous dites aujourd'hui, monsieur le ministre, que la loi de 1845 suffit pour longtemps. Comment! lorsque des esclaves périssent sous le bâton d'orgueilleux créoles! lorsque l'assassinat est à l'ordre du jour, et reste impuni! lorsque ces crimes ont lieu sous les yeux d'une magistrature qui les excuse par son silence et ses arrêts! Non, monsieur le ministre, cela n'est pas possible, et vous ne le voulez pas vous-même aujourd'hui, car je vous tiens pour meilleur que vous ne voulez le paraître. (Très bien! très bien!)

Je termine. La loi de 1845 a voulu l'émancipation; elle a été proposée et votée pour préparer et réaliser cette grande mesure, et la commission conclut dans le même sens. A cela, vous répondez que l'émancipation ferait le désordre. De quel côté le craignez-vous? du côté des nègres? Non, de celui des blancs, des colons. Eh bien! ces hommes, dont vous ne pouvez pas, dites-vous, vaincre l'obstination, nous les connaissons, nous avons été les condisciples de la plupart d'entre eux; ils étaient alors, comme nous, pleins d'ardeur et de loyauté. Auraient-ils changé? Vous le dites; il nous est permis de croire que vous les calomniez. (Très bien! très bien!) Nous, nous ne pouvons pas croire qu'ils résistent au but de la loi de 1845.

Vos intentions, monsieur le ministre de la marine, je les crois bonnes; mais elles manquent d'énergie. Quoi qu'il en soit, voilà la situation; il faut exécuter la loi, et la France s'indigne de son inexécution. (Très bien!) Que si vous ne voulez pas exécuter la loi, alors l'émancipation immédiate est au bout. (Très bien! très bien!)

Vous craignez le désordre; je suis d'un avis diamétralement opposé au vôtre. Vous paraissez craindre que l'esclave ne se révolte? Eh! mon Dieu! oui, il se révoltera, s'il croit que son esclavage est définitif, mais à qui la faute? Je ne veux pas, messieurs, prévoir l'avenir; mais souvenez-vous bien de ce refrain d'une chanson chantée par les nègres: « Les nuages d'où sort la foudre sont formés par les pleurs des innocents. » (Sensation. — Applaudissements prolongés.)

M. JOLLIVET paraît à la tribune, les cris aux voix! aux voix! se font entendre.

Messieurs, dit-il, vous avez entendu l'attaque, vous devez entendre la défense. (Aux voix! aux voix!) Les faits dont on vient de vous parler tout à l'heure sont des faits faux; ils ont été appréciés par des chambres d'accusation; sur quoi sont-ils fondés? sur un rapport d'un juge d'instruction (oh! oh!) qui a été repoussé par la chambre d'accusation (bruits divers), ce qui a motivé la destitution de ce juge. (Nouveaux bruits.)

J'adjure M. le ministre de la marine de déclarer si ces faits n'ont pas été solennellement démentis, et s'ils ne sont pas une infâme calomnie, dont l'honorable M. Ledru-Rollin s'est rendu l'organe? (Violente explosion de murmures à gauche.)

M. LEDRU-ROLLIN adresse à l'orateur des interpellations qui ne parviennent pas jusqu'à nous: un long tumulte règne dans la salle.

M. JOLLIVET, au milieu d'un bruit toujours croissant. Je demande à la justice de la chambre de me permettre de continuer. (Aux voix! aux voix! assez!) L'orateur se croise les bras et attend, mais en vain, que le tumulte s'apaise. Enfin, de guerre lasse, il descend de la tribune au milieu des marques d'impatience de la Chambre.)

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Ainsi que j'avais l'honneur de le dire dans une précédente séance, je crois que l'exécution loyale et complète de la loi de 1845 suffit à la situation des colonies.

L'émotion que vous avez tous éprouvée en entendant la dernière partie du discours de l'honorable M. Ledru-Rollin, je l'ai ressentie aussi vivement que qui que ce soit; mais je crois que même les meilleurs sentiments, même le plus grand désir d'arriver à un résultat avantageux, n'autorisent pas à venir dérouler devant vous... (Murmures et interruption) à venir dérouler devant le pays tout entier des faits que je déplore de toutes mes forces. Et croyez-vous donc que si on déroulait aussi le détail des crimes qui se commettent dans notre pays, ce spectacle ne serait pas aussi affligeant?

Je repousse l'accusation que l'on a portée contre les magistrats des colonies...

M. DUPIN. Je demande la parole. (Mouvement.)

M. DE MACKAU. La Chambre se rappelle qu'un projet relatif à l'organisation des colonies avait été présenté par le gouvernement dans une autre enceinte, et que ce projet avait d'autres combinaisons que celles qui ont été adoptées; la Chambre se rappelle aussi par quels motifs le gouvernement a été amené à adopter les modifications présentées par la Chambre des pairs. Nous avons dû accepter ces modifications, parce que le projet de loi était vivement désiré par les colonies.

Je n'hésite pas à dire que si les faits qui ont été signalés par l'honorable M. Ledru-Rollin se reproduisaient (Vive interruption, agitation prolongée), le devoir du gouvernement... (Nouvelle interruption), si les mêmes actes se reproduisaient, nous chercherions alors d'autres combinaisons; pour ma part, je n'hésiterais pas à les proposer.

De graves accusations ont été dirigées contre le clergé des colonies. La Chambre sait que la composition du clergé des colonies est l'objet de toute notre sollicitude. J'ai vu un nombreux clergé à la Martinique et je n'ai eu qu'à me louer de lui.

Quant aux magistrats, je déclare qu'ils sont choisis par le gouvernement avec le plus grand soin. (Dénégations sur plusieurs bancs.) Les gouverneurs et les membres de la magistrature coloniale n'ont manqué à aucun de leurs devoirs. Si les conseils coloniaux n'ont pas toujours suivi la bonne route, je dois dire pourtant qu'il y a somme toute, de leur part, commencement de concours. (Le bruit des conversations couvre la voix de M. le ministre, qui nous paraît depuis un moment perdre le fil de ses idées, et qui parle avec la plus grande difficulté. La Chambre presque tout entière est distraite et bruyante.)

Le ministre termine son discours en promettant que le gouvernement fera exécuter avec fermeté la loi de 1845. (Aux voix! aux voix!)

M. DUPIN. Ceux qui demandent l'émancipation directe, immédiate, doivent être aussi les plus disposés à désirer, et je le dirai même, à exiger l'exécution des mesures que la Chambre a votées en 1845.

On a révélé ici des faits déplorables (Oui! oui!), et l'on a demandé pourquoi... pourquoi donc y a-t-il ici une tribune? (Très bien, très bien!) Plus vos agents sont éloignés de vos regards, plus vous avez besoin que la main de la justice aille les suivre sur la terre étrangère, en Algérie ou dans nos colonies, et qu'elle les atteigne s'ils manquent à leur devoir, s'ils transgressent les lois de la mère-patrie. Il est nécessaire que la justice, que la liberté, fasse entendre ici un langage que tous puissent entendre de loin. (Très bien.)

On vient de nous dire que si de semblables abus se reproduisaient, on aviserait; est-ce à dire qu'aux colonies on ne punit que les récidives? (Très bien. Mouvement prolongé.)

Nous ne connaissons la jurisprudence des colonies que par quelques décisions réformées par la cour suprême; mais, je dois le dire, des tendances fâcheuses se sont révélées dans quelques arrêts portant sur des décisions fondamentales. Il a fallu des arrêts de la cour suprême pour faire reconnaître la liberté de certains individus; et l'on a vu, ce qui est plus grave, des colons résister, sur la question d'affranchissement même, à des arrêts de la cour suprême, toutes les fois que cela a été en leur pouvoir.

Il n'a pas été possible, même à la législation coloniale, quoiqu'elle portât le titre de *Code noir*, de faire respecter les lois les plus élémentaires de l'humanité. Elle n'a pas toujours pu empêcher qu'on ne séparât la mère de son enfant. Il a fallu des arrêts de la cour suprême pour faire juger que l'enfant ne pouvait pas être arraché à la mamelle de sa mère pour être vendu. (Sensation.)

Enfin, sur les questions les plus graves, les plus fondamentales, on pourrait citer par centaines les ordonnances de non-lieu, ou l'application de pénalités dérisoires.

Je ne veux pas chercher les causes de cette situation; mais là où il y a absence de toute justice, et non comme l'a dit M. le rapporteur, seulement justice incomplète, là où il y a absence de toute justice, il est nécessaire de porter un prompt remède.

J'appelle l'attention du ministère, en appuyant le renvoi de la pétition, sur la composition et l'organisation des tribunaux des colonies. (Très bien! très bien!) Cette composition est tellement vicieuse, qu'il faut nécessairement y apporter des modifications, surtout en ce qui concerne les tribunaux correctionnels.

Il y a aussi beaucoup à faire pour l'organisation. Personne ne peut douter qu'il n'y ait un grand nombre de magistrats honorables aux colonies; mais en faisant la part des hommes qui font leur devoir, on trouve que le devoir n'est pas toujours rempli avec une suffisante énergie.

Aujourd'hui, parmi les magistrats créés, on compte 60 métropolitains qui, la plus grande partie, possèdent des esclaves. Sur 36 magistrats nommés, 21 sont mariés à des créoles et 5 à des métropolitaines.

Or, je demande comment vous pouvez faire juger une question d'émancipation par des hommes intéressés au maintien de l'esclavage.

C'est à M. le ministre de la justice à assurer aux colonies comme en France l'exécution des lois, à soutenir les magistrats dans l'accomplissement de leurs devoirs, à les régenter au besoin, à stimuler leur zèle. Je demande que les magistrats coloniaux soient placés sous l'autorité directe de M. le ministre de la justice, et qu'ils soient constamment l'objet de la plus sérieuse attention. (Très bien! très bien!)

M. DE GASPARIN, rapporteur, reproduit en peu de mots les conclusions du rapport, et rappelle, avant de quitter la tribune, les paroles que M. le ministre des affaires étrangères a prononcées en 1845 en faveur de l'abolition de l'esclavage, qui doit être le but de tout pouvoir. (Aux voix!)

M. ODILON BARROT. Nous avons inséré dans la loi de 1845 une disposition importante qui n'est pas exécutée. (Bruit.) Je veux parler de l'affranchissement des esclaves domaniaux, qui n'a pas lieu. (Agitation.) Le domaine public de France possède des esclaves; il dépendait du gouvernement de rendre la liberté à ces esclaves. Je demande que cette disposition soit exécutée. Pourquoi ne l'a-t-elle point été jusqu'à ce jour? Je prie M. le ministre d'éclairer à cet égard la Chambre.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Pas un jour n'a été perdu par le ministère de la marine pour arriver à l'exécution complète des promesses que nous avons faites. L'affranchissement de 493 esclaves des possessions domaniales devait avoir lieu dans l'espace de cinq ans; ils seront tous libres avant que le dernier jour soit écoulé. (Très bien! au centre.)

M. DE LASTEYRIE. M. le ministre vient de dire que dans cinq ans il y aurait 493 esclaves affranchis, mais ce ne sont pas seulement 493 esclaves qui existent dans les établissements domaniaux, c'est 4 293 esclaves.

M. DE MACKAU. Pour rassurer le préopinant, je dirai que tout en nous occupant activement du rachat des esclaves domaniaux, nous faisons aussi nos efforts pour rentrer dans d'autres habitations domaniales qui ont des esclaves. Le gouvernement s'occupe aussi d'une autre question: c'est de donner sur ces habitations l'exemple du travail libre, pour améliorer la position des esclaves affranchis. (Aux voix!)

Les pétitions sont renvoyées à M. le président du conseil, à M. le ministre de la marine, et, sur la demande de M. Dupin, à M. le garde-des-sceaux.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la Chambre que le roi, à l'occasion de sa fête, recevra samedi prochain la députation de la Chambre des députés: il

Lyon. — M. I. Et vous des *Crèches*.

Quimp. — M. S. — J. B. a reçu votre lettre, il va faire ce que vous demandez. — Le port des éch. serait à votre charge.

Bourse du 26 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 80	77 90	77 75	77 85
— — fin courant	77 75	77 85	77 75	77 80
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 70	115 75	115 70	115 75
— — fin courant	115 35	115 80	115 55	115 75

4 1/2 J. 22 s. dr cours	105 »»	Banq. de Fr. dr cours	3255 »»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	1300 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	275 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1175 »»
B. du Trés. »	5 0/0	— Gann..... »	1105 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	»» »»	»» »»	—	78 40 78 50
5 p. 0/0...... d. 50	»»» »»	»»» »»	—	115 75 116 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autr.	
3 p. 0/0.....	05 »/»	»» »/»	12 1/2	10 »/»
5 p. 0/0.....	05 »/»	»» »/»	17 1/2	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	»/»	ROM............. Der C.	101 1/2
Récép. Rotsch. »	»»» »»	BELG. 2 1/2..... »	53 1/4
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2...... »	»» »/»
— — pass. »	5 1/4	do 1840..... »	100 »/»
— 3 p. 0/0. »	35 1/4	do 1842..... »	»» »/»
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque..... »	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— do Em. 1844. »	»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIEMONT......... »	1185 »»
HAITI.......... »	» »/»	AUTRICHE......... »	385 »»

Union minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1205 »»
Act. d J. »	125 »»
Ch. S. G. »	947 50
V. r. dr.	337 50
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	290 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1231 25
— à Rouen.	930 »»
R.-Havre..	670 »»
Avignon...	770 »»
Str. à Bâle.	191 25
Paris-Str...	428 75
Tours-Nant	421 25
Orl.-Vierz.	580 »»
C. du Nord	622 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	510 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	435 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	928 75	Orléans à Vierzon.	585 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	670 »»	Bordeaux à Cette..	515 »»
Paris à Orléans...	1231 25	Marseille à Avign.	770 »»	Nord..............	622 50
— à Lyon.....	435 »»	Paris à Strasbourg	430 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 avril.

- » »|» OPÉRA. —
- 8 »|» FRANÇAIS. — Athalie, les Plaideurs.
- 7 »|» ODÉON. — Le Syrien.
- 8 »|» OPÉRA-COMIQUE. — Prem. rep., le Bouquet de l'infante.
- 8 »|» THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — L'Aragonais à Madrid, les Grisettes de Madrid et le Tauréador, chansonnettes et danses nationales.
- 7 »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
- 6 3/4 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... une Chaise pour deux, Partie à trois.
- 6 1/2 GYMNASE. — Les Trois Péchés, Daranda, une Femme, la Mère de Famille.
- 7 1/4 VARIÉTÉS. — Le Dîner de Madelon, Léonard le Perruquier, Ether.
- 6 1/4 PALAIS-ROYAL — Une Fièvre brûlante, l'Avocat pédicure, le Portier, le Docteur, la Découverte de la Mère-Ique et la Bataille de Wagram.
- 7 »|» PORTE-ST-MARTIN. — Le Démon, Tronquette, Don César.
- 6 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
- 6 3/4 AMBIGU. — La Duchesse de Marsan.
- 7 »|» CIRQUE. — La Révolution française.
- 6 3/4 COMTE. — Les Jeunes Lions, Histoire de Cendrillon, Perrin et Lucette, Kokoli.
- 5 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Maître de poste, la Femme du peuple, les Empiriques, la reine Argot.
- 6 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
- 6 »|» BEAUMARCHAIS. — Egill le Démon, l'Appartement, Pacte d'Amour, Fille et Garçon.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Comp., rue du Croissant, 16.

Chambre des députés. — Petite guerre.

Il s'agissait aujourd'hui du projet de loi sur les fonds secrets. C'était autrefois l'occasion d'un grand débat dans lequel le camp des conservateurs et le camp des opposants joûtaient à toutes armes, un de ces débats qui donnaient à un ministre l'occasion de compter les siens et d'étaler sa majorité quand il en était sûr. Mais les temps sont changés, le pays et la Chambre se sont lassés de perdre leurs forces en ces vains tournois de paroles ; l'intérêt s'est retiré de ces luttes purement politiques entre les partis. On ne passionne d'ailleurs que lorsque la possibilité de la victoire est au bout. Sous la Restauration, alors qu'il s'agissait d'en finir avec l'aristocratie féodale, aux premières années de la révolution de juillet, alors que le parti qui parlait au nom du peuple espérait encore l'emporter sur la bourgeoisie souveraine, les luttes politiques avaient droit d'agiter les esprits. Mais l'évolution est accomplie aujourd'hui ; la féodalité financière règne et gouverne dans la Chambre, et les âmes honnêtes et vraiment libérales qui siégent au palais Bourbon hésitent, incertaines de la voie où il leur faut s'engager. Ces hommes sentent que les vieilles discussions politiques n'ont plus d'écho ; mais ils n'ont pas encore compris sur quel point précis doivent porter celles qui auront pouvoir de passionner ; ils se trouvent dépaysés, le découragement est autour d'eux, ils s'agitent inquiets et inactifs, pressés par la question sociale qui se débat à leurs côtés, mais sans oser encore s'y rallier, de peur de choir et de prêter à rire à leurs ennemis, les hommes des abus et de la féodalité nouvelle.

On sortait d'ailleurs de deux débats où la question de cabinet avait été posée, il ne pouvait plus s'engager qu'une guerre de tirailleurs ; c'est ce qui a eu lieu.

M. Lherbette s'est chargé d'engager le feu ; l'honorable député de l'Aisne est un homme de cœur et de conviction, mais de plus d'ardeur que de mesure, et à qui la passion fait souvent manquer le but. M. Lherbette ne sait maîtriser, ni sa voix qui éclate d'une façon désagréable, ni sa parole quelque peu désordonnée, ni ses souvenirs d'avocat et d'acteur dans les grands débats politiques d'autrefois. Il est souvent taquin, étroit, diffus ; aujourd'hui, il n'a été que spirituel. Il a rappelé la presse subventionnée, il a rappelé les scandales de la défunte *Epoque* et le privilége d'un théâtre lyrique donné à un journaliste trop fameux qui en a retiré 400 000 francs, ni plus ni moins que s'il se fût agi d'un plaidoyer en faveur de l'esclavage des noirs ou du servage des blancs. Il s'est plaint du rapide avancement des princes dans l'armée, de la partialité du ministère pour certaines feuilles dans leurs démêlés avec la justice administrative, et de beaucoup d'autres choses encore ; mais c'est pour M. Lacave-Laplagne qu'il a réservé son plus lourd coup de massue ; il l'a traité d'excellence.

L'excellence ne s'est pas trop déconcertée ; elle a même prouvé qu'un ministre des finances peut avoir de l'esprit une fois par hasard. — Si j'avais reçu de mes ancêtres la fortune de l'honorable préopinant, a répondu M. Lacave, j'aurais pu, comme lui, me borner à donner au gouvernement des conseils sans mettre la main à l'œuvre. Puis l'orateur a déroulé sa vie sous la Restauration et depuis 1830 ; mais la Chambre, qui ne semblait pas attacher à toute cette autobiographie de famille le même intérêt que le héros, a irrévérencieusement interrompu cette harangue personnelle, comme elle interrompt poliment, c'est-à-dire en bourdonnant plus haut que l'orateur.

En descendant de la tribune, M. Lacave-Laplagne emportait du moins cette consolation d'y voir monter un des grands agitateurs … M. Desmousseaux de Givré ; il espérait que cette apologie, qu'il n'avait pu achever, M. Desmousseaux la terminerait pour lui. Point du tout ; la majorité vote encore pour le ministère, mais elle s'émancipe et parle contre. L'honorable de Chartres a reproché très vertement au ministère son inaction, son horreur des réformes, et cela avec une ardeur, si non avec une éloquence à écraser complètement le discours de M. Mauguin, qui a passé inaperçu au milieu des conversations, bien que mettant en cause la littérature et les subsistances, l'état de l'atmosphère, l'agiotage et le communisme. Le temps de M. Mauguin est passé. La séance d'aujourd'hui a dû le lui apprendre, s'il l'ignorait encore.

M. Duchâtel, bien que piqué vivement, s'obstinait à garder le silence. Une interpellation directe de M. Ferdinand de Lasteyrie le lui a fait rompre. Il s'agissait de la réorganisation des gardes nationales. Le ministre a promis sur cette question une loi qui pourra être discutée cette année. L'année dernière, il avait fait la même promesse, et il nous sera probablement donné de l'entendre encore à la session prochaine : *Bis repetita*…

C'était à la droite à faire feu. M. de Larochejacquelein l'a engagé en se plaignant des visites domiciliaires ; puis est venu M. de Quatrebarbes, un député de peu de cheveux et de beaucoup d'onction sacerdotale, qui sera incessamment membre de l'Académie des sciences morales pour ses discours à la Chambre, comme il est député pour ses œuvres littéraires. M. de Quatrebarbes a réclamé au milieu du bruit contre l'arbitraire dont le gouvernement use parfois envers les réfugiés espagnols. Ses observations étaient fondées assurément, mais il avait le tort de se présenter un gros cahier à la main. La Chambre impitoyable, en pareil cas, l'a fort applaudi…. au moment où il s'est décidé à quitter la tribune.

Cette impatience de la Chambre entrait trop bien dans les vues de M. Duchâtel pour qu'il se hasardât de la contrarier en répondant. Il a balbutié quelques vagues paroles, et l'on a procédé au scrutin, qui a donné à la loi 220 voix contre 56.

La Chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif aux remplacements militaires.

Chemin de fer de Lyon à Avignon.

Si nous sommes bien informés, la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon aurait demandé à M. le ministre des travaux publics plusieurs modifications à ses statuts.

Cette compagnie voudrait n'être plus obligée de construire l'embranchement sur Grenoble ; elle implore une concession plus longue et la garantie d'un *minimum* d'intérêt (4 pour cent). Dans le cas contraire, la compagnie liquiderait.

Ces prétentions exorbitantes de la compagnie du rail-way de Lyon à Avignon s'accordent parfaitement avec celles de la compagnie de Paris à Lyon. Il est probable que ces compagnies se ligueront ensemble dans l'espoir de forcer la main au ministre et aux chambres.

L'intérêt public, diront-elles, exige que vous veniez à notre secours. Une ligne aussi considérable que celle de Paris à Avignon ne saurait rester inachevée ou n'être construite que dans quinze ou vingt ans. Nos rapports avec le midi de l'Europe, la Méditerranée, l'Algérie, imposent au gouvernement l'obligation de livrer au plus tôt cette voie au commerce.

Voilà le thème ; les *dévoués* aux compagnies le varieront sur tous les tons : le *Journal des Débats* étendra ses grands bras suppliants pour attendrir nos législateurs ; il fera sonner bien haut le désintéressement des compagnies, les sacrifices qu'elles se sont imposés, et — désolation ! — leur ruine infaillible.

Espérons que ces grands mots et ces lamentations calculées resteront sans effet sur les Chambres. Les compagnies ont déjà donné assez de preuves de leur mauvais vouloir, de leur inhumanité, pour que les députés — victimes, comme les autres citoyens, de ce nouveau despotisme — refusent de le sanctionner et de lui donner de nouvelles armes.

La Porte a rompu ses relations diplomatiques avec la Grèce. Jeudi dernier elle a envoyé signifier par un employé en sous ordre à M. Argyropoulos, chargé d'affaires, qu'il eût à faire disparaître immédiatement les armes du gouvernement hellénique, qui se trouvaient au-dessus de la porte de son hôtel, et celui de la chancellerie.

La position des Grecs à Constantinople commence déjà à n'être plus tenable. Avant-hier, lundi de Pâques, on en avait déjà incarcéré vingt-six au poste de Galata-Sérail, avant midi, sous prétexte qu'ils avaient trop bu, ou que leurs chants étaient trop bruyants. Il va sans dire que ces incarcérations sont toujours précédées, accompagnées et suivies d'une grêle de coups de bâton, qui va redoublant tous les jours depuis les derniers événements.

Samedi dernier, à la tête du vieux pont, construit par l'ordre du sultan Mahmoud, un jeune Hellène de vingt-deux à vingt cinq ans, voulut traverser au moment où le passage était interdit par la police. Il ignorait cette défense, le malheureux ! et bien mal lui en prit ! Il fut sur-le-champ accablé de coups par les soldats.

Sur ces entrefaites, et attiré par ses cris, le capitaine commandant le poste, et qui se trouvait pour le moment occupé à fumer son chibouk dans un café voisin, le capitaine, disons-nous, s'avança et demanda aux soldats pourquoi ils frappaient ce mécréant. A peine eût-il appris la cause de leur colère, qu'il s'empressa de revendiquer l'honneur de le battre lui même à cœur-joie, et il ne s'arrêta, en effet, que quand son bâton fut brisé et ses forces épuisées. C'est un fait entre mille que nous vous citons, parce que nous en avons été témoin oculaire.

Lord Palmerston ayant été informé que Méhémet-Ali se propose l'année prochaine de visiter la France, a écrit à M. Murrey, consul général britannique, de lui faire savoir que la reine Victoria sera charmée de recevoir sa visite en Angleterre. Cette invitation a fait le plus grand plaisir à Méhémet-Ali ; aussi son voyage en Europe aura lieu infailliblement.

Des événements graves viennent d'avoir lieu en Laconie, une des villes les plus importantes du Péloponèse pour son commerce, le débouché des productions de la riche province de Lacédémone, Cythion vient d'être saccagée et en partie détruite dans une collision qui a eu lieu à l'occasion des élections municipales entre les Mavromirkalis et Tyanatekis, deux familles qui comptent également parmi les amis du système actuel.

Le navire *Rainbow*, entré à Liverpool, a apporté des nouvelles de New-York jusqu'au 3 avril :

« Le récit de la bataille de Buena-Vista qui, entamée dans la soirée du 22 février, a recommencé le lendemain et duré toute la journée, est conforme aux rapports déjà publiés. Le général Taylor avait, dit-il, moins de 5 400 hommes sous ses ordres ; l'armée mexicaine en comptait plus de 20 000. La perte des Américains s'élève à 700 hommes environ ; celle des Mexicains est immense.

» L'ennemi, dit le général Taylor, est dans un état de désorganisation complet ; la famine et la désertion détruisent ses rangs ; j'ai donné des ordres pour faire poursuivre et harceler son arrière-garde.

» Le quartier-général américain était établi le 1er mars à Agua-Nueva, position abandonnée par l'ennemi.

» D'un autre côté, les Américains ont investi la Vera-Cruz par terre et par mer. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par ordonnance du roi, en date du 25 avril, M. le marquis d'Audiffret, pair de France, est nommé président de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 28 AVRIL 1847.

VOYAGE FANTASTIQUE.

UN PEUPLE DE SOTS ET DE FOUS.

Nous avions doublé le cap de Bonne-Espérance, et, après une traversée de trente-et-un jours, tourmentée par mille et mille dangers, nous fûmes jetés sur une presque île qu'on appelle l'*Ile du Soleil*. Ce pays, dit-on, est habité depuis plus de quatre mille ans ; il a un roi, une population d'environ trente millions d'hommes, et une capitale de plus de vingt lieues de circonférence, véritable océan de maisons, de palais, de places publiques et de rues. Ce peuple, dont l'histoire est assez curieuse, est très fier de son esprit et de sa raison. Aussi s'appelle-t-il *peuple du soleil* ou *peuple-roi*.

Nous quittâmes le vaisseau naufragé le cœur rempli de joyeux espoir et l'esprit en arrêt. Quel spectacle divin, me dis-je à part moi, de voir une nation qui a une expérience de quarante siècles. Certes, ici ou nulle part, je trouverai la sagesse réunie à la bonté, l'esprit servant de flambeau au cœur et l'honneur donnant la main à la beauté. Ce peuple, fils du soleil, doit être rayonnant d'intelligence et de bonheur !

On n'a pas vécu quatre mille ans pour rien. Après tout, l'histoire d'un peuple c'est à la fois son âge, sa mémoire, son livre de sagesse et ses tables d'airain !

A peine débarqués, on nous casa dans une machine vélocifère partant pour la capitale.

Mon esprit était tellement tendu et troublé, que je ne voyais rien autour de moi. Pour mieux goûter de l'âme, cet œil intérieur, les voluptés qui m'attendaient dans la capitale du soleil, je fermais les yeux extérieurs. Toutes les grandeurs imaginables, toutes les splendeurs fantastiques de cet Eden paradisiaque passaient et repassaient devant mon imagination enflammée. Que l'homme est grand ! m'écriai-je dans un accès extatique, et que ses œuvres sont immenses ! Il est vrai que, chez nous, en Europe, nous sommes petits, malingres, chétifs, méchants, laids et sots ; mais qu'importe ! puisqu'il y a quelque part un peuple spirituel et divin, un pays du soleil, avec une capitale resplendissante de lumières et de félicités ! Et, poussé par la fièvre de mon admiration, je m'exclamai à haute voix : Il est beau d'être dieu, mais il est plus beau d'être homme !

. . . .

Quel désillusionnement ! quel réveil ! quelle commotion ! Ah, Dieu ! que ne suis-je mort, que ne me suis-je endormi pour toujours dans mon rêve ! Les hommes sont donc partout des fous et des sots, des sots et des fous, même dans le soleil !…

Cependant à quoi bon ces exclamations ? Ma tâche est plus sérieuse, et elle grandit avec le travail même. Je me suis proposé d'être l'historien de ce peuple, de décrire ses mœurs et ses lois avec simplicité, avec toute la naïveté ignorante de mon âme.

Les écrivains civilisés qui ont pénétré dans ce pays sont très rares. Aussi ai-je l'espoir que la postérité me saura gré de lui avoir fourni des renseignements exacts et précis sur ce peuple singulier, si peu connu de nos philosophes et de nos touristes.

I.

Qu'on se figure une cité immense avec des rues étroites, boueuses et puantes, bordées de deux côtés, de maisons superposées les unes sur les autres comme les tiroirs d'une commode et dont l'intérieur est aussi sottement mesquin que l'extérieur. A-t-on jamais vu un peuple qui, depuis trente siècles, bâtit des villes, et n'est pas même à l'abri du vent, de la pluie et de la neige ? A quoi lui sert donc l'expérience ? L'homme est donc comme le castor qui, depuis son existence, bâtit sa maison de la même manière avec la queue ! Je me suis figuré des rues vastes, spacieuses, fleuries, dont le milieu serait festonné de galeries vitrées, coloriées, qu'on ouvre et ferme à volonté ; sur les deux côtés il y aurait encore assez de place pour les voitures qui, du reste, seraient presque superflues. Eh bien ! vous allez rire ou sourire de pitié. Comme le dindon, ce peuple regarde le ciel d'un œil quand il pleut, seulement le dindon a une huppe naturelle qui le met à l'abri de la pluie, tandis que l'homme, du soleil, a d'abord inventé un chapeau pour couvrir sa tête et un parapluie pour couvrir son chapeau. Je décrirai d'abord le chapeau, le parapluie ne perdra rien pour ne pas attendre.

Le croira-t-on, dans cette ville, où il pleut presque toujours, les hommes ont inventé une espèce de couvre-chef, qui est complétement gâté, pour peu qu'il soit mouillé une ou deux fois, comme si, semblable à un grain un chapeau trempé ne se décomposait que pour refleurir plus beau et plus neuf que jamais. Cette machine coûte à peu près quinze francs. Pour la protéger, car dans ce pays les hommes soignent mieux leur toilette que leur santé, ils achètent une autre machine nommée parapluie, dont le prix est également de quinze francs. Chapeau et parapluie, m'a-t-on dit, ont besoin d'être renouvelés tous les six mois, de manière que, si j'avais le malheur de rester dans ce pays, je ne saurais pas au juste s'il vaut mieux mettre le chapeau sur le parapluie ou le parapluie sur le chapeau, en tout cas j'alternerais souvent pour essayer.

Eh bien ! ces braves gens n'ont pas même songé que, pour cet argent fou, on ferait dans toutes les rues un parapluie permanent servant en même temps de parasol. C'est alors qu'on pourrait porter de beaux chapeaux.

Chacune des maisons est habitée par plusieurs tribus ou familles, soit l'une sur l'autre, soit l'une à côté de l'autre. On croirait que ce sont des connaissances et des amis qui se groupent par maison, d'abord par attraction, puis par économie. Du tout ! Chaque escalier est l'ennemi naturel de l'autre, il suffit d'être le voisin d'un voisin pour le craindre et en être craint. Chacun ferme sa porte à double tour à la barbe de son co-locataire sans même le connaître. Il faut croire que ces hommes se connaissent mutuellement par sympathie.

Chaque appartement, si petit qu'il soit, a sa cuisine, son âtre et ses cheminées à part. Il s'ensuit que chacune de ces familles, afin d'être à son aise, est très mal logée et paie le triple. Ces malheureux coupent l'air et le soleil en morceaux pour voir plus clair, et, afin d'avoir plus chaud, ils partagent le feu en cent petites parties, ce qui n'augmente que la fumée. Rien cependant ne serait plus facile que d'établir des feux communs et une ou deux cuisines pour toute une maison et même pour toute une rue. Je leur en ai parlé, ils m'ont traité de fou. — Eh ma femme, me répondit un de ces hommes majestueux, si elle ne faisait plus la cuisine, elle s'ennuierait avec moi. — Cet homme, du moins, se connait bien.

Il paraît que les habitants du soleil n'aiment ni le soleil, ni l'air, ni les jardins, ni les arbres. C'est la seule qualité qui les distingue des bêtes. Dans presque tous leurs appartements, on y voit mieux la nuit que le jour, grâce au gaz et aux bougies. Les dames surtout se croient plus jolies quand on les voit moins bien ; quant aux hommes, ils prétendent qu'il faut faire marcher le commerce d'huile et de chandelles.

évaluée à 70 000 dollars (350 000 fr.), et 40 000 dollars (200 000 fr.) en espèces : la perte de la *Caroline*, en opium et en argent, est de 500 000 francs au moins.

LES DÉSORDRES qui avaient éclaté à Berlin dans la journée du 21 se sont renouvelés le 22. La foule s'est portée chez les boulangers et les a sommés de lui livrer du pain gratuitement. Les attroupements s'étaient formés d'une manière si subite que l'autorité n'avait pas eu le temps de faire protéger les établissements menacés; mais, dans l'après-midi, de nombreuses patrouilles ont parcouru les divers quartiers et dispersé partout les rassemblements. 175 personnes ont été arrêtées.

A Landsberg, ville de 14 000 âmes, la tranquillité a également été troublée le 19 et le 20. A défaut de garnison, il a fallu appeler la landwehr sous les armes.

Enfin, à Osterode, petite ville de 3 000 habitants, la populace s'est ameutée le 18, et le *landrath*, après l'avoir inutilement exhortée à rentrer dans l'ordre, l'a fait charger par un escadron de cavalerie. Quelques personnes ont été légèrement blessées, et là, comme à Berlin, de nombreuses arrestations ont été faites.

LES PHILOSOPHES CIVILISÉS. — L'institution Galeron, place de l'Estrapade, 16, vient d'avoir, comme tout récemment le collége Sainte-Barbe, sa petite insurrection. C'est encore à l'occasion d'un maître d'études que ce désordre s'est manifesté.

Du reste, en cette occasion, le pauvre maître d'études avait affaire à forte partie, car c'est toute la section des élèves de philosophie qui s'est soulevée contre lui ; une grêle de dictionnaires est venue tout à coup l'assaillir dans sa chaire, et l'a forcé d'abandonner sa classe.

C'était pour les écoliers un commencement de victoire; ils s'excitent mutuellement, leurs jeunes têtes fermentent, et bientôt ils signalent leur triomphe en cassant les carreaux, les pupitres, les lampes, en lacérant les livres et les cahiers de devoirs, en brisant les bancs, les tables ; tout ce qui peut offrir de la résistance est ensuite traîné contre la porte d'entrée, devant laquelle s'élève bientôt une formidable barrière. MM. Philippon et Salicis, auxquels l'institution Galeron a été cédée tout récemment, essayèrent vainement de parlementer avec les mutins, leurs exhortations se perdirent dans un brouhaha infernal, et les écoliers passèrent ainsi toute la nuit. Le matin pourtant, vaincus par la force d'inertie, et quelque peu embarrassés de leur victoire, ils ont fini par se rendre ; mais en même temps la porte de l'établissement s'est ouverte, et une vingtaine ont été renvoyés. Ces jeunes gens, âgés de dix-huit à vingt ans, se sont réunis, en quittant le collége, chez un restaurateur, où ils ont célébré avec du champagne leur malheureuse échauffourée; quelques-uns, plus raisonnables, ont fini pourtant par apprécier les conséquences de cette insubordination; ils sont venus faire leur soumission, et ont invoqué un pardon qui leur a été généreusement accordé. (*Patrie.*)

FRAUDES COMMERCIALES. — On lit dans plusieurs journaux : « Un nouveau rapport vient d'être adressé à l'administration sur les falsifications qui se font dans le commerce des denrées de première nécessité ; ce rapport signale le trafic de soude de varech, au moyen duquel on introduit de l'iode dans le sel de cuisine ; le mélange d'acide sulfurique dans l'eau-de-vie ; de craie et de terre de pipe dans les farines ; de fécule dans le lait, etc.

Pour le tabac en poudre, on a commencé par le mélange du tan et de la chicorée ; on en est aujourd'hui à la limaille de fer et au verre pilé, sans préjudice de l'altération du poids.

Pour l'huile, au fur et à mesure que les procédés d'épuration se perfectionnent, elle devient plus mauvaise, car la fraude dépasse constamment la science. Il est constaté que le baril parti de Lille est falsifié pour la quatrième fois lorsqu'il est détaillé aux consommateurs.

Ce qui est signalé comme le plus innocent, c'est la recette généralement employée par les fabricants de vins ; mélange d'eau, de vinaigre, d'alcool, de mélasse et de vin blanc commun, coloré avec du bois de Brésil. Les proportions varient suivant le nom qu'il s'agit de donner au mélange.

nement ou de renouvellement.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY. — *Séance du 27 avril.*

M. SAUNAC dépose une pétition de plusieurs propriétaires du département de la Côte-d'Or, demandant qu'il soit établi des règles en matière d'assurance contre l'incendie, surtout en ce qui concerne l'évaluation des immeubles assurés.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au crédit de un million de francs pour complément des dépenses secrètes en 1847. La parole est à M. Lherbette.

M. LHERBETTE. Je ne veux pas examiner l'ensemble de la politique intérieure, je me bornerai à adresser quelques questions à MM. les ministres.

Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer chez M. le ministre de l'agriculture l'absence complète de ce système, la contradiction qui existe entre ses actes et ses paroles, à tel point qu'on ne sait s'il est à désirer qu'il parle comme il agit, ou qu'il agisse comme il parle; je ne parlerai pas du défaut de prévoyance qu'il a montré dans les graves questions des subsistances. Cette question a déjà été traitée à propos de lois spéciales, et se produira sans doute plus tard.

Je n'adresserai aucune question à M. le ministre des travaux publics, si malheureux dans la question du tracé des chemins de fer pour prévenir les dangers de l'agiotage, si peu ferme aujourd'hui pour déclarer aux compagnies qu'il mientiendra les contrats dans leur intégrité.

Je ne dirai rien de M. le garde-des-sceaux, par la raison qu'il n'a encore rien fait. Je ne m'occuperai pas non plus de M. le ministre de l'instruction publique, dont la fécondité stérile s'épuise en projets dont pas un ne naît viable. (Rires et murmures.)

M. le ministre de la marine n'est pas à son banc, mais nous avons eu le bonheur de le posséder hier dans la question de l'esclavage. (On rit.) Nous avons pu apprécier avec quelle fermeté il présidait à une grande administration. J'aurai pu parler aussi des naufrages qui viennent si souvent diminuer les ressources de notre marine à vapeur.

J'arrive au ministre de l'intérieur, naturellement appelé à porter le fardeau de cette discussion. Ici les questions se présentent en foule.

La première est relative à la non réorganisation des gardes nationales. M. le ministre a pris l'année dernière l'engagement de mettre les faits d'accord avec les lois; cette promesse n'est pas encore accomplie : le sera-t-elle? Je n'en sais rien.

Maintenant parlerai-je des subventions aux journaux bien pensants? On les a niées; mais malheureusement des procès sont venus révéler des faits incontestables. Ainsi, après un procès débattu devant la cour royale de Paris, est venu un procès criminel devant la cour d'assises de Rouen, où on a révélé incidemment des oppositions faites à la caisse de M. Gérain, sur les sommes dues au rédacteur en chef d'un grand journal.

Ce n'est pas tout : des rédacteurs de journaux ont imprimé qu'ils avaient été subventionnés. Récemment encore, le rédacteur d'un journal de Laval se confessait honteux d'avoir vendu sa plume. Il n'y a pas pour le ministre d'autre alternative que de poursuivre les diffamateurs ou de courber la tête.

Je ne sais quel motif a pu déterminer M. le ministre de l'intérieur à concéder à un rédacteur de l'*Epoque*, étranger aux entreprises théâtrales, le privilége d'un théâtre lyrique qu'il a vendu 100,000 fr à un compositeur bien connu. Et puis, quand viendra le budget, on nous demandera une subvention pour l'Opéra-Comique, auquel on fait une semblable concurrence.

M. le ministre de l'intérieur essaiera peut-être, selon son habitude, de répondre par des accusations de sollicitations imputées à l'opposition. Je ne sais si l'on peut excuser sa propre faute par la faute des autres. Mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il en est plusieurs d'entre nous dont on chercherait vainement une seule sollicitation dans les cartons de tous les ministères. (Rumeurs diverses.)

Je passe au ministère des affaires étrangères. Je demanderai à M. le ministre quels titres il croit avoir à la confiance de la Chambre ; je n'exigerai pas qu'ils nous rende compte de son empressement à serrer la main encore sanglante de l'Autriche, et à laisser fouler aux pieds le traité de Vienne. Mais je ne puis m'empêcher d'appeler l'attention de la Chambre sur le plus malheureux événement qui puisse condamner une politique, je veux parler des mariages espagnols, qui devaient consolider notre influence au-delà des Pyrénées. On sait ce qui en est advenu.

Ce que je reproche surtout à M. le ministre des affaires étrangères, c'est de faire toujours honneur de sa politique au roi, de sorte qu'on en est venu à croire la politique personnelle. Et c'est ainsi qu'un roi absolu, qui, sous prétexte d'essayer du langage constitutionnel, est parvenu à faire le discours le plus alarmiste qu'on puisse imaginer, a félicité le roi des Français d'avoir su résister aux funestes influences d'une charte écrite. Je crois, Messieurs,

La *Presse* a alors déclaré qu'elle ne timbrerait pas non plus ses numéros. Et comme le ministre ne voulait pas faire payer 80 000 fr. d'amende à l'*Epoque* et 33 000 fr. à la *Presse*, M. le ministre s'est montré d'une générosité superbe : il a déclaré une amnistie générale dans laquelle deux ou trois journaux d'opposition ont profité pour 2 ou 300 fr.

Ce ne sont pas là, Messieurs, les seules faveurs accordées à la presse ministérielle, il y a eu les affranchissements ; mais je ne veux pas insister davantage sur ce point.

J'arrive au ministre de la guerre, et c'est ici que je rencontre les questions les plus délicates; je prie donc la Chambre de ne point interpréter mes paroles, de ne pas leur faire dire ce qu'elles ne disent pas. (Ecoutez ! écoutez !)

Un général ne s'improvise pas, il faut qu'il arrive à la tête d'une armée la tête ceinte d'une auréole de gloire. Je ne conteste pas les qualités de M. le ministre de la guerre, tout le monde rend justice à ses services militaires très réels, à ses talents, à son esprit bienveillant, mais vous vous rappelez dans quelles circonstances il a été fait ministre. En vingt-quatre heures on l'a fait lieutenant-général pour le faire pair et pour le faire ministre. (Interruption.) On me dit qu'il était lieutenant-général depuis plusieurs années. C'est possible, mais il n'en est pas moins vrai qu'en vingt-quatre heures il a fallu improviser une trinité militaire, politique et administrative. (Eclats de rire.) Alors la loi qu'il ne pouvait imposer, on la lui a imposée à lui-même. Ses meilleures intentions restent stériles, et d'un ministre il n'a que le nom. Le gouverneur de l'Algérie n'attend pas d'ordre de lui; et, quand ce gouverneur daigne l'avertir de ses projets, c'est un bon procédé dont le ministre se croit presque obligé de remercier l'auteur. (On rit.) A l'intérieur, c'est encore pire. Se doutait-il de la dilapidation Bénier? Avait-il songé à exiger de ce comptable le cautionnement voulu, dont l'absence va faire perdre à l'Etat cent mille francs, je crois. (Mouvement.)

Mais tout cela c'est peu de chose relativement. La chose principale, permettez-moi de la dire. Et auparavant j'énonce deux points incontestables : le premier, c'est que, sous notre constitution, il n'est qu'un personnage, un seul irresponsable, et, par conséquent, un seul dont les actes soient indiscutables; le deuxième point, c'est que les jeunes hommes qui tiennent de plus près à ce haut personnage n'ont laissé échapper aucune occasion de montrer leur dévouement à la chose publique, leur zèle à l'intérieur, leur courage brillant sur les champs de bataille. Ce n'est donc pas à eux qu'on est disposé à adresser des reproches s'ils sont investis de fonctions qu'ils ne devraient pas avoir. C'est à qui les leur confère : une ordonnance insérée au *Moniteur* vient d'accorder à l'un d'eux le commandement de l'artillerie, personnel et matériel, de la 1re division. A l'un l'artillerie, à un autre la cavalerie, à un troisième l'infanterie, à un quatrième la marine : la force armée n'est plus aujourd'hui entre les mains des ministres, elle est entre les mains des princes. (Vive sensation.)

Attendez un peu, et vous verrez en France renaître la grande maîtrise de l'artillerie et la connétablerie, retour aux traditions de l'antique monarchie, comme au dehors vous verrez s'établir une vice-royauté. (Très bien !)

Cette concentration de l'armée dans les mains des princes est un fait patent, dont chacun se plaint tout bas, et dont il fallait qu'on finît par se plaindre tout haut à cette tribune. C'est ce qu'il y a de plus fâcheux et pour les princes, et pour l'armée, et pour notre avenir constitutionnel. Pour les princes, elle attire sur eux le mécontentement qu'engendrent les passe-droits, les oublis de services, les injustices ; pour l'armée, cet abus tend à y porter le découragement, à y introduire cette croyance que les sollicitations prévaudront sur le mérite, et qu'aux guerriers des champs de bataille seront préférés les guerriers d'antichambre. Pour nos constitutions, cela annihile de fait la responsabilité ministérielle. Il y a presque conscience à attaquer de pauvres innocents qui n'en peuvent mais. Et puis voyez l'ensemble : les grands corps déconsidérés ; l'esprit public démoralisé ; les gardes nationales tombées en inertie et en oubli; la capitale de la France étreinte dans une ceinture de fortifications et de forts détachés; l'armée entre des mains irresponsables de fait ; voilà l'avenir qu'on prépare à nos libertés. (Vives réclamations au centre. Bravos à gauche.)

Les lois de la nature sont inexorables; le temps, dans sa marche incessante et rapide, nous entraîne tous ; il n'est donné à aucun de jeter l'ancre dans le fleuve de la vie ; nous ne pouvons que nous préparer des successeurs. Dans l'ordre le plus élevé de la politique, il en était un dont la perte, si sensible pour tous, le sera peut-être un jour encore davantage, en ce qu'il n'a pu léguer la popularité dont il jouissait. (Mouvement prolongé.) Et, bien qu'une santé forte, dont la conservation, tout le fait espérer, sera longue encore (Interruption), nous laisse du temps devant nous, néanmoins il nous faut, dans nos prévisions d'hommes politiques, songer à toutes les éventualités et nous demander quelles garanties peuvent préparer à la légitime transmission d'une couronne sur la tête d'un enfant.

Ces garanties, je l'ai dit, les uns les cherchent dans la force matérielle concentrée entre leurs mains et dans la corruption, désorganisant toute la so-

---

Souvent on voit dans les rues des hommes écrasés par les voitures, mais ce n'est pas la faute des chevaux, qui sont presque aussi malheureux que les hommes, à l'exception qu'ils ne paient pas d'impôts. La moitié de ces voitures sont employées parce que les rues sont trop boueuses, et c'est justement à cause de l'encombrement de voitures et de chevaux que les rues deviennent de plus en plus sales ; de manière que plus il y a des voitures, plus il y en aura, puisqu'elles empêchent forcément les hommes de marcher ; à la fin, il y en aura tant qu'aucune d'elles ne pouvant avancer, les rues seront pavées de chevaux et de voitures et les passants sauteront d'un véhicule à l'autre pour arriver à leur destination.

Pourtant cet état de choses ne rendrait pas les parapluies inutiles. Et c'est un grand bonheur, car les journalistes prouveraient clair comme un entresol, que les facteurs de parapluies n'auraient plus de quoi vivre. Si seulement il ne pleut pas tous les huit jours, les fabricants de parapluies ne croient plus en Dieu, et, s'il pleut, les chapeliers, les bottiers et les modistes se donnent au diable.

Dans cette ville si originale, vieille de quelques milliers d'années, les habitants n'osent ni sortir ni rentrer après minuit, et restent prisonniers dans leurs maisons. Sur ma demande, on m'a dit qu'ils avaient peur des voleurs. Je croyais d'abord que ce mot *voleur* servait à désigner un insecte malfaisant ou un air qui donne la fièvre; mais mon interprète m'a dit que ce sont des hommes un peu plus jeunes, un peu mieux faits et beaucoup plus courageux que les autres, qui, après minuit, attaquent leurs frères et concitoyens, et les assassinent quelquefois, même sans les connaître et après une première entrevue. Pour le coup, j'étais stupéfait d'étonnement. Comment, m'écriai-je, dans le cœur même d'une ville renfermant un million de corps — que du reste ce peuple fat appelle des âmes, — il y a des voleurs et des assassins? Pourquoi alors bâtissez-vous des villes entourées de murailles. En plein jour vous avez peur de l'étranger, et, après minuit, vous n'êtes plus sûrs de vos voisins. Belle existence!

— Ah! me dit-on, c'est qu'il y a des hommes qui ne pourraient vivre sans voler.

— Comment! il y a dans le Soleil des hommes auxquels la Providence a accordé le privilége de voler?

— Monsieur, me répondit un bourgeois lettré, ce sont d'ordinaire des paresseux, des vauriens qui, n'ayant ni feu, ni lieu, ni Dieu, volent pour manger et ne rien faire.

— Mais, je n'y suis plus. Il y a donc une race de paresseux, qui, au lieu de se coucher et de se reposer, rôde durant une nuit entière dans les rues, par les temps de brouillard et d'orages, afin de se colleter avec le premier venu et de risquer leur vie et leur avenir. Drôles de paresseux!

— S'ils ne volaient pas, ils n'auraient pas de quoi manger.

— Bon, me voilà dans un pays de cannibales. Et pourquoi ne cherche-t-on pas à leur donner du travail et de l'éducation?

— Bah! me répondit-on, à quoi sert chez nous l'éducation, sinon à voler sans être pris. Tenez, monsieur l'étranger, poursuivit cet homme avec un aplomb admirable, dans notre pays tout le monde vole plus ou moins depuis le chiffonnier en descendant jusqu'au ministre. Nous sommes tous des voleurs volés.

— Alors pourquoi arrêtez-vous les voleurs?

— D'abord, nous n'arrêtons que ceux qui se laissent prendre. Mais la cause principale, c'est que nous avons peur qu'ils ne nous arrêtent à leur tour.

A cela, il n'y avait plus rien à dire.

Hier, je suis sorti pour franchir les barrières. Arrivé sur une place publique, je vis une grande foule non armée rassemblée autour d'un échafaudage gardé par des hommes à cheval armés jusqu'aux dents ; curieux de savoir la cause de ce rassemblement, voyant du reste plusieurs croisées à l'entour assiégées par des hommes et des femmes, je m'approchai d'un spectateur. Pressé par mes questions, cet homme me répondit brusquement : — Vous ne voyez donc pas qu'on guillotine le fameux brigand Tinko. — Qu'est-ce qu'il a fait de grand, répondis-je, pour mériter cet honneur? — Vous plaisantez, Monsieur. C'est le brigand le plus téméraire du monde. Il était chef de toute une bande. Depuis deux ans, on était à sa poursuite, impossible de mettre la main sur lui. Il rançonnait tous les riches du soleil. A la fin, le gouvernement a mis sa tête à prix et un des siens l'a livré à la justice. — Et puisqu'on le tient, pourquoi le tue-t-on? — C'est pour le convertir, fit un autre homme en blouse. — Et pourquoi cet homme si fort et si beau s'est-il fait brigand? — Vous êtes bien curieux, monsieur l'étranger, demandez-le lui : parce qu'il est né brigand. — Dieu crée donc des malfaiteurs? Cela valait bien la peine de mettre six jours à ne produire qu'une race de brigands et de voleurs. — Monsieur, me répondit un troisième, c'était un vaurien et un paresseux. — Comment, un paresseux qui se met à la tête d'une bande, un vaurien qui domine une centaine d'hommes. Allons donc! — Mais il était pauvre! et il voulait commander. Or, quand on est pauvre on n'a qu'à obéir. Et puis, il paraît que le gaillard aimait les femmes. — Parbleu! il n'avait pas si mauvais goût. Il me semble, du reste, que bien des femmes pourraient se contenter d'un si beau garçon. — Enfin, Monsieur, vous voyez où cela l'a mené. Le voilà mort pour toute sa vie. — Bon, et pourquoi cette foule autour de cet échafaud? — C'est, Monsieur, pour prendre un exemple sur le coupable. — Depuis quand donne-t-on chez nous de si jolis exemples? — Depuis plus de quatre mille ans. — Et il y a toujours des brigands et des assassins? C'est donc une grande passion que de se faire guillotiner? — Monsieur, si l'on ne tuait pas ceux qui tuent, tout le monde se tuerait mutuellement. — Quel admirable pays et quelle logique! m'écriai-je; on voit bien que c'est une nation de philosophes. On tue un homme de sang-froid pour empêcher qu'un autre ne tue. C'est absolument comme si un général voulant donner un exemple à ses soldats, allait commander une halte, tout en s'avançant à pas accélérés. Mais rien ne m'étonne plus de ce drôle de peuple. Un de ces jours, j'achèterai un malade soigné par un médecin du Soleil, que j'espère anatomiser pour vous rendre compte de son état physique. D'avance, je suis sûr que ce peuple est estropié du cerveau, et qu'en place du cœur il a une éponge imbibée de sang et de métal en fusion.

—

Je l'ai échappé belle. Figurez-vous qu'on a voulu m'arrêter. J'ai été dénoncé pour un homme qui a des idées à lui. Dans le pays du Soleil, le gouvernement est communiste. Il exige que tout le monde pense comme lui, ou plutôt ne pense pas du tout, toujours comme lui. Sa grande devise est : Egalité devant la loi. Il s'entend que cette loi ne pense pas plus que ceux qui l'ont faite, à leur image. Dans ce pays, il n'y a qu'un seul moyen pour répandre quelques idées et avoir des amis, c'est de se taire. De peur que le peuple ne s'enrhume spirituellement, le gouvernement paternel lui bouche les narines. Aussi, quand ce peuple éternue, il fait une révolution. Mais je vous parlerai plus tard du gouvernement du Soleil. C'est très amusant.

ALEXANDRE WEILL.

(*La suite prochainement.*)

des avancements que je n'ai jamais sollicités. Plus tard, la confiance de mes concitoyens m'a appelé sur les bancs de la Chambre. Je m'y suis formé des convictions qui n'ont jamais varié. (Interruption.)

Un moment est venu où la confiance du roi a daigné me proposer le ministère des finances. Je fis remarquer que j'étais sans fortune. Je n'avais pas en effet le bonheur d'avoir reçu de mon père, comme l'honorable M. Lherbette, une fortune toute faite qui permet de n'exercer aucune profession et de critiquer ceux qui en exercent. (Rumeurs diverses.) Je redoutais donc l'honneur qui m'était offert; on me répondit que personne ne s'étonnerait qu'après avoir passé quelque temps aux affaires, je reprisse mes fonctions; on voulut bien me dire que, dans des circonstances données, et conformément à de nombreux antécédents, on consentirait .. (Bruyante interruption.)

J'ai fait entrer dans ma famille le fils d'un homme qui a, pendant quarante ans, rempli de hautes fonctions financières, et qui a été receveur-général pendant vingt ans, le neveu d'un brave général qui a reçu dix-sept blessures à Waterloo. (Sensation.)

On m'a adressé un autre reproche, celui d'avoir confié une mission extraordinaire à un jeune homme qui est mon fils. Il s'agit d'une mission relative à l'organisation des paquebots dans la Méditerranée, dont sont chargés deux inspecteurs généraux des finances. Il y a eu déjà deux missions semblables, et toujours on leur a adjoint comme secrétaire un employé des finances, sans autre augmentation de traitement qu'une indemnité de voyage. J'ai cru pouvoir attacher à la nouvelle mission mon fils, employé sans traitement dans le ministère des finances, et en ne lui allouant que l'indemnité de voyage.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ reproche au ministère de ne vouloir aucune réforme. Les conservateurs, dit-il, veulent aussi le progrès; si ce sont des bornes, ce sont des bornes intelligentes, et ils n'ont pas oublié les promesses du discours de Lisieux; il ne faut pas que ces promesses soient le synonyme du mot : Rien, rien, rien! (Mouvements divers.)

La majorité conservatrice veut qu'on la maintienne dans sa puissance, et, pour y parvenir, honorez-la, cherchez pour elle la popularité sérieuse, honnête; suivez le conseil donné par le respectable M. Laffitte dans de nobles paroles que j'ai entendues dans cette enceinte. M. Laffitte, ministre, disait : La popularité est un trésor qui, comme tous les autres, n'a de prix que quand on le dépense. Eh bien! je vous dirai, moi : Amassez maintenant les trésors de popularité, c'est pour le présent un soin honorable qui vous préparera pour l'avenir la mission non moins honorable de la dépenser. (Mouvement d'adhésion.)

M. MAUGUIN. S'il est un usage auquel les fonds secrets soient surtout destinés, c'est au maintien de la tranquillité intérieure. Cependant nous avons vu dans divers départements, et notamment dans la Côte-d'Or, des incendies multipliés désoler les campagnes; l'action de la police s'est-elle fait sentir? Pas le moins du monde : les populations ont été obligées de s'organiser elles-mêmes en gardes de sûreté.

L'orateur reproche à M. le ministre du commerce de n'avoir rien fait pour échapper à la crise des subsistances; à M. le ministre des travaux publics, de n'avoir pas su éviter les inondations; à M. le ministre des finances, de n'avoir pas conjuré la crise financière.

La devise du gouvernement, c'est l'ordre et la paix. Sans doute, la paix est le premier besoin des peuples, et le maintien de l'ordre est le premier devoir des ministres; mais il faut bien s'entendre sur le sens politique qu'on donne à ces deux mots; car la Restauration aussi a conservé la paix. L'Empire a maintenu l'ordre, mais à quels conditions? A des conditions qui ne peuvent convenir à un pays libre.

La révolution de 1830 n'a profité qu'à quelques parties de la classe moyenne; mais le peuple qui avait combattu, qu'en a-t il retiré?

Sous le rapport matériel, où en sommes-nous? La France qui, sous l'Empire et la Restauration, vendait des céréales à l'étranger, n'en produit plus assez pour sa propre consommation; il lui faut tirer de l'étranger des chevaux pour sa cavalerie et des bois de construction pour ses arsenaux.

Pendant ce temps, le patriotisme s'éteint, une littérature énervante envahit nos journaux, l'agiotage ruine le crédit public, et les classes laborieuses, travaillées par des doctrines nouvelles, émues à la vue de l'or, attendent avec impatience le moment où elles pourront s'emparer de la part qu'elle croient leur être due.

Vous appelez cela de l'ordre; j'appelle cela de l'anarchie, et je ne veux pas m'associer à la responsabilité des catastrophes que doit amener votre imprévoyance.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. L'année dernière, la Chambre avait demandé au gouvernement pourquoi on avait pas réorganisé les gardes nationales qui ont été dissoutes dans les délais fixés par la loi. La réponse de M. le ministre de l'intérieur a été ce qu'elle avait été dans les précédentes sessions, c'est qu'il prenait le fait sous sa propre responsabilité : la chambre, moins bienveillante sans doute l'année dernière que les années précédentes, [...] Duchâtel est dans le cas d'un créancier qui a signé un billet. L'échéance est arrivée; le billet est entre nos mains... lui ferez-vous honneur?

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, de sa place, répond que la loi sera présentée assez à temps pour être mise à exécution avant la fin de l'année.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN proteste contre des visites domiciliaires qui ont eu lieu chez divers légitimistes, soupçonnés de conspiration.

M. DUCHATEL répond que ces visites ont été ordonnées par le pouvoir judiciaire et qu'il n'a pas à en répondre.

La clôture de la discussion est prononcée. La chambre passe à la discussion des articles.

Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire de un million de francs pour complément des dépenses secrètes de l'exercice 1847.

M. DE QUATREBARBES. Messieurs, avant de voter le premier article et de résoudre une question de confiance, j'ai à m'informer auprès de M. le ministre de l'intérieur du sort qu'on réserve aux réfugiés étrangers qui sont venus chercher en France un refuge contre la tempête. J'invoque en faveur de l'exécution d'une législation que vous-mêmes vous avez votée. Lors de la discussion de cette loi, M. le ministre lui-même reconnaissait et admettait le droit des réfugiés partout où ils voudraient s'établir sans l'autorisation du gouvernement.

Sans d'autres motifs que l'évasion du comte de Montémolin, des généraux illustres, des vieillards, des enfants ont été incarcérés dans beaucoup de villes, sur plusieurs points de la France, et c'est un abus du pouvoir contre lequel nous devons nous élever comme nation généreuse et hospitalière.

L'orateur, au milieu des murmures et des marques d'impatience, se plaint de la manière dont la loi a été exécutée à l'égard des réfugiés espagnols; plus de cinq cents réfugiés ont été incarcérés et jetés dans les prisons avec les malfaiteurs. Aujourd'hui c'est ainsi que l'on traite les réfugiés espagnols; demain, on fera de même à l'égard des réfugiés polonais; il est temps de faire cesser un pareil abus; il faut maintenir la législation actuelle, et respecter les droits de l'hospitalité.

Les réfugiés espagnols ne se bornaient pas à réclamer l'hospitalité. Ils préparaient un plan général contre le gouvernement actuel de l'Espagne, entretenaient par leurs correspondances, des projets de révolte, de guerre civile. (Mouvements divers); dans cette situation, nous avons empêché la guerre civile d'envahir l'Espagne, et nous ne pouvions agir autrement dans un moment où de bonnes relations et l'évènement récent que chacun se rappelle, nous imposaient la nécessité de prendre les mesures que nous avons prises. (Aux voix! aux voix!)

M. ODILON BARROT. Je ne vois aucun inconvénient à ajourner cette grave question jusqu'au moment où nous discuterons la loi sur les réfugiés; mais cependant, dès à présent, nous devons protester hautement contre la prétention que vient émettre le gouvernement de s'arroger le droit non pas seulement d'expulsion, mais encore d'incarcération vis-à-vis des réfugiés. Les étrangers en France doivent soumission à la loi, mais aussi ils doivent être protégés par la loi. S'ils violent la loi, ils doivent être jugés et punis. Mais si le gouvernement veut s'arroger un pouvoir discrétionnaire, il faut qu'il fasse insérer dans la loi sur les réfugiés une disposition spéciale, afin de lui donner le droit non pas seulement de les expulser, mais encore de les incarcérer.

Les deux articles sont adoptés, et l'ensemble du projet est voté par 220 députés contre 56.

Demain à deux heures séance publique. Discussion d'un projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit additionnel de 400 000 fr., pour l'inscription des pensions militaires pour 1847; discussion du projet de loi relatif à l'emprunt grec; discussion du projet de loi sur les crédits extraordinaires et supplémentaires.

Les illusions du Franc-Comtois.

L'exposition de la Théorie sociétaire faite à Besançon par notre collaborateur Victor Hennequin, a donné aux journaux de cette ville l'occasion d'exprimer leur opinion sur le système de Fourier. Le *Franc-Comtois*, journal de l'opposition systématique et de la politique exclusive, a, comme de raison, fait cause commune avec l'*Union Franc-Comtoise*, journal pharisien, succursale de l'*Univers*. L'une de ces feuilles crie habituellement *liberté politique*! l'autre s'évertue à prouver qu'elle est sincèrement dévouée à la liberté d'enseignement; mais, quand il s'est agi de la liberté complète, de la liberté sociale, de celle qui prend pour base le minimum et le pain garanti au peuple, les deux journaux se sont montrés également malveillants, également rétrogrades. L'*Union* [...] pour cette erreur, nous sommes obligés de prendre la plume.

Le *Franc-Comtois* commence par reproduire quelques phrases que nous lui avons consacrées, mais en supprimant plusieurs lignes, dans lesquelles était résumé son argument le plus fort : à savoir qu'il existe équation complète entre le régime qui satisfait toutes les tendances naturelles de l'homme et la discipline militaire qui les comprime. Le *Franc-Comtois* ne niera pas qu'il est arrivé à cette conclusion; il ne niera pas davantage qu'elle est absurde.

Notre adversaire affirme très hardiment que Besançon compte au plus *dix phalanstériens*. Dix justes auraient suffi pour sauver Sodome; mais la ville natale de Fourier est mieux partagée. Le *Franc-Comtois* nous permettra d'avoir plus de confiance dans nos registres que dans ses assertions, et de considérer comme des phalanstériens tous les hommes qui s'inscrivent entre nos mains pour concourir à la propagation et à la réalisation de la Théorie sociétaire. Il en est à Besançon un peu plus de dix.

Au dire du *Franc-Comtois*, l'Ecole sociétaire, au lieu de croître en influence à Besançon dans ces derniers temps, y aurait au contraire décliné, et cela par suite des articles victorieux du même *Franc-Comtois*. Nous ne refusons pas à nos adversaires l'imagination, mais ils en abusent.

Quels sont donc ces fameux articles dans lesquels nous aurions été foudroyés? Y aurait-on détruit le principe sériaire, base scientifique de la Théorie? — Non pas; la loi sériaire n'est même pas mentionnée. A-t-on prouvé qu'il est impossible de rendre le travail attrayant? A-t-on nié les économies et les bénéfices immenses qui naissent de l'association? A-t-on contesté la possibilité de transformer l'agriculture et l'industrie, soit par le comptoir communal, soit par la fondation d'une commune sociétaire? — On n'a traité aucune de ces questions, aucune. Que contiennent donc les quatre articles?

Dans le premier, et, malgré une certaine affectation de libéralisme, nous trouvons des reproches adressés au gouvernement, qui tolère la propagande phalanstérienne, et aux phalanstériens, qui sont les compères de la politique du gouvernement. Il va sans dire qu'on fait des réserves, qu'on nous croit des hommes de bonne foi, etc.; l'insinuation perfide n'est pas moins lancée.

La *Démocratie pacifique* ne fait point d'opposition systématique; mais son opposition, pour être dirigée avec plus de justesse et de justice que celle du *Franc-Comtois*, n'en est pas moins vive. Nous voulons, comme toute la presse libérale, une réforme électorale, une réforme administrative, enlevant les fonctionnaires publics à l'arbitraire du pouvoir. Nous défions le *Franc-Comtois* et les journaux de sa nuance de prouver que sur le terrain politique ils aient été plus libéraux que nous. De plus qu'eux nous voulons une réforme sociale, nous voulons l'organisation du travail. De plus qu'eux, et parce que nous avons approfondi une science qui, pour eux, est encore un mystère; nous savons que cette organisation est plus facile à réaliser que les transformations politiques et qu'elle peut les devancer.

Des dénonciations plus ou moins entortillées, pas un mot de discussion, voilà ce que nous trouvons dans le premier article du *Franc-Comtois*.

Qu'y a-t-il dans le second? Des protestations contre la Théorie de l'attraction passionnelle au nom du libre arbitre. Nous voudrions bien que le *Franc-Comtois* pût trouver ailleurs que dans les maisons de fous un acte dont l'attraction ne soit pas le mobile. Vous croyez que la liberté consiste à résister aux attractions? C'est au

---

Courses de la Société d'encouragement.

Le premier jour de ce printemps si lent à venir et si tristement attendu s'est enfin levé dimanche (1). La matinée avait été froide et irritante comme toujours; mais, vers deux heures, le ciel, voyant tout Paris au Champ-de-Mars, a enfin daigné se faire bénin. Le soleil s'est avisé de nous envoyer de la chaleur, et la terre joyeuse s'est soulevée en poussière, que la brise s'amusait à distribuer abondamment au peuple des curieux et aux belles dames des tribunes. Quand donc la ville de Paris sera-t-elle assez riche pour faire arroser le champ de ses fêtes hippiques? Hélas! la grande cité n'a pas même assez pour donner le pain nécessaire à ses pauvres!...

Un accident fâcheux a attristé cette première journée de courses. Sept chevaux étaient engagés pour la *course de haies* : ***Hack***, à M. de Rothschild; ***Waggs fils***, à M. A. Aumont; ***Commodore***, à M. Livingston; ***Discord***, à M. Ganzère; ***Aurung-Zeb***, à M. Stephen Drake; ***Scotsman***, à M. Mac-Donnogh; ***Victress***, à M. Montel. Les sept chevaux ayant franchi de front la première barrière, arrivèrent sur la seconde tellement pressés, que quatre d'entre eux, se heurtant au-dessus de l'obstacle, s'abattirent en bloc. Un grand cri d'effroi et de sympathie s'éleva de la foule, et l'on vit ramener blessés les trois jockeys Michel, Punch et Hardy. Pauvres jockeys, ils n'ont pas l'honneur et ils ont le danger. Nous l'avons déjà dit, il est regrettable que nos jeunes gens dorés n'aient pas la générosité de prendre pour eux le péril; n'est-ce pas assez de laisser les fatigues vulgaires avec le mince salaire aux jockeys de profession? Il n'y avait, cette année, qu'un seul gentleman-rider, M. M'Donnogh; l'an dernier, un seul, M. Ricardo. Tous deux sont Anglais. Les sportsmen français ont-ils moins de courage que ceux d'Angleterre? Sont-ils de pauvres cavaliers, exclusivement habiles à jouer sur les chevaux? Nos gentilshommes du faubourg Saint-Germain et de la Bourse n'ont ils plus même cette ardeur de galanterie, ce besoin de conquérir les sympathies féminines qui distinguaient nos pères? Si, à la place de ces pauvres jockeys, deux ou trois de nos élégants avaient eu quelque membre cassé, ou simplement quelque contusion, il ne serait bruit que d'eux dans les salons; ce serait un concert de condoléances, et Dieu sait que de tendres regards récompenseraient le blessé!

Donc, les jockeys ont eu les blessures, et aucune belle dame ne songera à les consoler. Les pauvres diables sont payés pour avoir du courage.... L'unique gentleman-rider, M. M'Donnogh, sur son vieux ***Scotsman***, a bravement mené la course, serré de près par ***Waggs fils*** et ***Hack***. Au but, où ils arrivaient de front, ***Hack*** a dépassé ses rivaux d'une tête seulement. ***Waggs***, qui a bien disputé la victoire, était, de tous ces chevaux, le seul né en France.

Les courses ont été généralement belles, bien disputées.

BOURSE DE 1 000 FRANCS. Un tour et une distance. ***Stella***, par ***Napoléon*** et ***Midsummer***, à M. le baron de Pierres, pouliche de l'année, a glorieusement lutté contre l'élégante ***Tomate***, à M. Fasquel, et ***Job***, à M. le prince Marc de Beauveau. L'ardent et magnifique alezan ***Job*** a gagné d'une demi-longueur. ***Ulysse***, ***Marcel***, ***Paquerette***, ***Banannier***, non placés.

PRIX DU CADRAN. Deux tours et une distance. Entre ***Liverpool***, à M. A. Aumont, ***Fleet***, à M. de Rosthchild, ***Ultimus***, à M. Lupin, ***Dorade***, à M. Marc de Beauveau. ***Fleet*** a tenu la tête jusqu'au dernier tournant; alors ***Liverpool***, évidemment ménagé, a pris les devants et gagné aisé. ***Dorade*** a été presque distancée; mais elle est arrivée boiteuse. ***Dorade*** avait bien des paris pour elle, mais nous croyons à la supériorité de ***Liverpool***. A part quelques petites imperfections dans l'arrière et dans la tête, les formes de ***Liverpool*** sont admirables, d'une grande finesse. C'est un produit de M. Calenge, qui s'est retiré de la lice l'an dernier, et qui mériterait d'y être rappelé par des encouragements, tant ses débuts ont été précieux pour l'élève du cheval.

PRIX DE L'ADMINISTRATION DES HARAS. Un tour. C'est le premier essai des produits de l'année. Se sont présentés :

Ballerina, par ***Pontchartrain et Miranda***, à M. le comte d'Hédouville; ***Chimère***, par ***Marcellus et Annette***, à M. Fould; ***Creps***, par ***Lottery et Whalebona***, à M. Basly; ***Admiral sir Charles***, par ***Alteruter nat Flighty***, à M. de Rothschild; ***Douteux***, par ***Royal-Oak et Barberix***, à M. de Beauveau; ***Wirthschaft***, par ***Gigès et Weeped***, à M. le duc de Nemours; ***Reine Margot***, par ***Master Waggo et Shirine***, à M. Aumont.

Admiral, ***Douteux*** et ***Reine Margot*** étaient favoris. ***Admiral*** et ***Douteux*** sont des bêtes fortement construites; ***Reine Margot*** a des façons médiocres, mais les élèves de l'entraîneur Tom Hurst sont toujours fort estimés. Le départ a été déplorable; nous ne comprenons pas que M. de Normandie, sportsman exercé et intelligent, ait jugé qu'une défilade si inégale pouvait être acceptée pour un bon départ. ***Ballerina*** a pris la tête, peu à peu rejointe par ***Douteux***, ***Admiral*** et la modeste et courageuse ***Wirthschaft***, partie la dernière. Au tournant de l'Ecole-Militaire, la lutte devenait vive et le résultat paraissait incertain; mais ***Ballerina***, quoique emportée bien loin de la corde et difficilement maintenue par son jockey, est arrivée aisée, battant de deux longueurs ***Admiral***; ***Douteux***, ***Wirthschaft***, ***Reine Margot*** venaient ensuite. M. le comte d'Hédouville, en 1845, présenta un bon produit, ***Saphir***; puisse ***Ballerina*** continuer le succès de ce jour et récompenser le zèle de cet éleveur!

PRIX DE L'ESPLANADE. Les trois quarts de l'hippodrome.—L'issue de cette course n'était pas douteuse. ***Tomate*** avait déjà couru pour la ***bourse de 1 000 francs***. ***Alcyon***, poulain de trois ans, par ***Ibrahim*** et ***Naïad***, à M. Auguste Rivière, et ***Girandole*** pouliche de trois ans, par ***Physicien*** et ***Gloriette***, à M. le duc de Nemours, ne paraissaient pas destinés à effacer la gloire déjà consacrée de ***Club-Stick***. Le cheval de M. de Pontalba a gagné aisé; ***Girandole*** est arrivée seconde.

La Société d'encouragement a agrandi les tribunes; leur distribution nous semble avoir gagné en commodité et en grandeur. Les soins de l'ordonnance dans l'enceinte réservée font honneur aux commissaires.

A peine la dernière haie était-elle franchie, que la foule s'est précipitée vers les tribunes, envahissant le terrain des courses. Ce mépris de la consigne s'expliquait par la sympathie et l'inquiétude excitées par la chute des jockeys; on voulait savoir de leurs nouvelles. Il eût été sage de laisser écouler ce flot, qu'il n'était plus possible de contenir. Malheureusement, l'officier de service a eu l'idée brutale de lâcher ses lanciers sur la foule. Ceci est absurde; car on ne peut espérer que quelques cavaliers feront rebrousser chemin à mille personnes poussées en avant presque malgré elles. La police n'arrive donc à rien, si ce n'est à faire fouler aux pieds des chevaux quelques individus, à écraser dans la foule des enfants et des femmes, et à mécontenter tout le monde, le peuple maltraité, et le soldat condamné à une besogne grossière et digne des barbares.

D. L.

(1) Ceci était écrit il y a deux jours; depuis, l'automne est revenu.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

On annonce pour jeudi à l'Odéon l'ouvrage de M. Viennet. — Le théâtre de la Porte-Saint-Martin promet aussi pour cette semaine le *Chiffonnier*, de M. Félix Pyat. — Jeudi, ouverture de l'Hippodrome, par le *Camp du drap d'or*, dont on dit merveille d'avance. — Tous les soirs, même spectacle au théâtre Comte, tous les soirs aussi même affluence pour voir *Perrin et Lucette*, et *Kokoli*. — Les *Spectacles-Concerts* ont conquis la faveur du public. Parmi les débuts à ce nouveau théâtre, on a remarqué celui de Laiaye, chorégraphe de mérite, qui a joué avec distinction un rôle d'Arlequin dans un pas de sa composition *les Bergamasques*. Il est parfaitement secondé par les deux danseuses chargées des figures d'Albertine et d'Argentine.

[illegible] dans de pareilles limites jouit, ce nous semble, d'une liberté bien complète, il a toute latitude pour mériter ou démériter aux yeux du Créateur qui ne se contente pas d'attacher un plaisir à l'attraction satisfaite, il rapproche plus rapidement de lui dans l'échelle de leurs existences successives les êtres qui ont sacrifié plus complètement à l'unitéisme; ceux-là raffinent leur âme et arrivent dans la hiérarchie universelle aux postes les plus élevés. Cette Théorie des récompenses et des peines vaut bien les brasiers éternels de l'enfer et le purgatoire dont on peut sortir moyennant finance, deux conceptions outrageantes pour Dieu et dont le *Franc-Comtois* s'est fait l'avocat avec beaucoup de naïveté ou beaucoup d'hypocrisie.

La liberté de l'homme, le choix qu'il peut faire entre les jouissances matérielles ou spirituelles, entre son plaisir particulier et l'intérêt général n'empêchent nullement que dans le phalanstère on ne puisse spéculer sur l'attraction passionnelle comme sur une force régulière, et dont les effets seront prévus; car, alors tout plaisir matériel sera combiné avec une jouissance intellectuelle, et la satisfaction de l'individu, loin de nuire au bonheur collectif y contribuera puissamment, toutes les attractions seront ralliées à l'unitéisme. Or, l'homme ne peut pas résister à un plaisir qui est d'accord avec sa conscience, et cette impossibilité de faire le mal dans le milieu harmonien se concilie avec la liberté aussi bien que l'impossibilité de pécher se concilie dans le ciel avec la liberté des élus. Déjà nos amis, dans leur réponse au *Franc-Comtois*, l'avaient démontré d'une manière suffisante.

Nous compléterons incessamment ces explications.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 23 avril.— BOULEMER, fabricant de caisses de pianos, rue de Chabrol, 26. Juge-comm., M. Charenton; synd. prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.— GAULÉ, marchand d'estampes, rue Marie-Stuart, 15. Juge-comm., M. Charenton; synd. prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.— CAHIER, orfèvre, quai des Orfèvres, 30. Juge-comm., M. Odier; synd. prov., M. Duval Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.— PELLETIER, marchand de nouveautés, rue du Martroy, 8, à Nanterre. Juge-comm., M. Charenton; synd. prov., M. Helle, rue de Paradis-Poissonnière, 56.— OUDIN et ROBIN, limonadiers, faubourg Saint-Martin, 22. Juge-comm., M. Odier; synd. prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6.— GOURDAULT, distillateur, rue des Fossés-Saint-Marcel, 36. Juge-comm., M. Sommier; synd. prov., M. Huet, rue Cadet, 1.—Dame FLEURY, lingère, place de la Madeleine, 5. Juge-comm., M. Baudot; synd. prov., M. Colombel, rue Castellane, 12.

Bourse du 27 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 »»	78 »»	77 90	78 »»
— — fin courant	78 »»	78 40	77 90	78 05
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 85	115 90	115 80	115 85
— — fin courant	115 93	115 95	115 85	115 90

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d. J. »	122 50
Ch. S. G. »	947 50
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	1005 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1235 »»
— à Rouen.	932 50
R.-Havre..	670 »»
Avignon...	770 »»
Str. à Bâle.	192 50
Paris-Str...	428 75
Tours-Nant	422 50
Orl.-Vierz.	587 50
C. du Nord	623 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	320 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	510 25
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	432 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	3325 »»
Lin Maber.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»»» »»	Banq. de Fr. dr cours		3260 »»
4 0/0 J. »	»	100 »»	O. V. de Par.	»	1295 »»
Empr. 1844. au Ct	»	» »|»	C. hyp......	»	271 50
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1175 »»
B. du Trés.	»	» »|»	— Gann....	»	1110 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	»» »» 78 »»	——	78 40 78 60
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» 115 93	——	»»» »» 116 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	»» »» »» »»	40 »» 15 »»
5 p. 0/0.....	05 »|» »» »»	17 1/2 20 »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours		»» »»	ROM............	Dr c.	101 3/4
Récép. Rotsch.	»	102 50	BELG. 2 1/2....	»	»» »»
ESP. Dette act.	»	»» »»	— 4 1/2......		»» »|»
— — pass.	»	»» »»	d° 1840....	»	100 »|»
— 3 p. 0/0.	»	35 1/4	d° 1842....	»	100 »|»
Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque....	»	875 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— d° Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »»	PIEMONT........	»	1185 »»
HAITI..........	»	» »|»	AUTRICHE......	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron .. »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	928 75	Orléans à Vierzon.	588 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	Bordeaux à Cette..	517 50
Paris à Orléans...	1235 »»	Marseille à Avign.	872 50	Nord	623 75
— à Lyon....	432 50	Paris à Strasbourg	430 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 84; courant du mois, 86 (l'hect.); mois du milieu, 95; 4 derniers mois, 100 à 100 (la tonne de 100 k.)

Lille. — Colza, »»; œillette rousse, »»; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 83; courant du mois, 83 à 84; mai et juin, 87 à 88; juillet et août, 89 à 90; septembre et octobre, 89 à 90.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 à 102-50 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

Spectacles du 28 avril.

8 h. »|» **OPÉRA.** — Ozaï, l'Ame en peine.
7 h. »|» **FRANÇAIS.** — Un Poète, le Chef-d'œuvre inconnu.
7 h. »|» **ODÉON.** — Le Syrien.
8 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — L'Eclair, Sultana.
8 h. »|» **THÉATRE ESPAGNOL** (salle Ventadour).— L'Aragonais à Madrid, les Grisettes de Madrid et le Tauréador, chansonnettes et danses nationales.
7 h. »|» **THÉATRE HISTORIQUE.** — La Reine Margot.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Ce que Femme veut..... une Chaise pour deux, Partie à trois.
6 h. 1/2 **GYMNASE.**—Philippe, Daranda, une Femme, la Cour de Biberack.
7 h. 1/4 **VARIÉTÉS.** — Le Percepteur, Léonard le perruquier, Ether.
6 h. 1/4 **PALAIS-ROYAL.** — Garde-Malade, l'Avocat pédicure, le Portier, le Docteur, une Fièvre brûlante.
7 h. »|» **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Monte-Fiasco, Enfants du délire, duchesse de Lavaubal 1ère.
6 h. 3/4 **GAITÉ.** — Jeanne d'Arc.
6 h. 3/4 **AMBIGU-COMIQUE.** — La duchesse de Marsan.
7 h. »|» **CIRQUE.** — La Révolution française.
6 h. 3/4 **COMTE.** — Marie, Perrin et Lucette, Kokoli.
5 h. 1/2 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — Le Maître de poste, la Femme du peuple, les Empiriques, la Reine Argot.
6 h. 1/2 **LUXEMBOURG.** — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. »|» **BEAUMARCHAIS.** — Bonne Fée, Egill le Démon, Fille et Garçon, Pacte d'Amour, l'Appartement.
5 h. 3/4 **DÉLASSEMENTS.** — Miel et Vinaigre, la Meunière du moulin à vent, Cantatrice et Marquise.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Piège tendu par les Agioteurs.

L'augmentation du chiffre des dépenses, alléguée par la Compagnie de Lyon, n'est qu'une assertion gratuite. Rien ne prouve, d'une manière certaine, le dire de la Compagnie.

On sait que, dans notre monde civilisé, l'art de traiter les affaires consiste à exagérer les pertes, et à cacher les bénéfices. C'est l'esprit du commerce, c'est aussi l'esprit des Compagnies. Elles ont adopté cette devise : « Demandons, il viendra toujours quelque chose. »

En accusant tout à coup une augmentation de dépenses de 100 millions, la Compagnie de Lyon a voulu attirer l'attention des chambres et du gouvernement, et les entraîner à discuter ce chiffre énorme : elle a compté sur l'esprit de contradiction du public français.

Il est évident que la Compagnie de Lyon n'a aucune donnée certaine sur la différence qu'elle accuse ; l'ampleur et la rondeur de son chiffre le prouvent assez : mais elle a spéculé sur l'énormité même de ce chiffre, afin d'étonner les esprits. La Compagnie a pensé que le gouvernement et les chambres, pour démontrer l'inexactitude de ce chiffre, s'engageraient dans une vérification, dans un débat contradictoire ; et qu'en définitive, il en résulterait quelque changement dans les bases de la concession, quelque faveur, quelque avantage, qui ferait hausser le prix des actions à la Bourse.

L'opinion publique, les Chambres et le gouvernement doivent bien prendre garde de tomber dans le piège tendu par les agioteurs. Etablir un débat contradictoire sur l'assertion de la compagnie, vouloir contrôler et vérifier le chiffre allégué par elle, ce serait reconnaître implicitement le droit de la Compagnie à une modification de son contrat.

Pour déjouer cette ruse, l'opinion publique, les Chambres et le gouvernement n'ont qu'une réponse à faire : « La différence est, en effet, trop considérable pour qu'il vous soit possible de continuer. Liquidez donc ! Nous construirons et administrerons nous-mêmes la ligne de Paris à Lyon, plus économiquement que vous, plus promptement que vous. N'avons-nous pas achevé, en peu de temps, les fortifications de Paris, un ouvrage bien autrement colossal ? L'argent ne nous manquera pas. Nous émettrons des bons spéciaux, avec garantie d'un minimum d'intérêts ; cela offrira aux petits capitalistes un placement aussi sûr qu'avantageux. Merci, messieurs, merci de votre intervention ! Nous avons fermé les maisons de jeux, nous ne voulons pas les remplacer par l'agiotage de la Bourse. »

C'est ainsi que les loups-cerviers seront pris dans leur propre piège.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui, sans discussion intéressante, un projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit additionnel de 450 000 fr. pour l'inscription des pensions militaires en 1847, et un projet de loi sur l'emprunt grec.

La Chambre des pairs a continué à se perdre dans les petits détails du projet de loi sur les remplacements et substitutions dans l'armée.

Le Paupérisme et la Charité.

Sous ce titre, on lit dans la *Tribune de Liége* :

Dans sa dernière conférence à la salle d'Emulation, M. Lacordaire, cédant à d'honorables instances, a touché une des questions les plus graves qui agitent aujourd'hui le monde. On lui avait demandé, si à ses yeux, aux yeux du christianisme, l'homme était condamné à une misère éternelle ; on lui avait demandé si le christianisme pouvait fournir un moyen efficace et pratique de détruire le paupérisme qui dévore les sociétés actuelles. Le célèbre prédicateur a bien voulu nous faire connaître sa manière de voir sur cette double question ; mais la solution qu'il en a donnée a laissé beaucoup à désirer, et pour notre compte, nous l'avons trouvée très insuffisante.

M. Lacordaire croit que l'homme n'est pas condamné à une misère éternelle ; il a foi dans un meilleur avenir ; il pense qu'il arrivera un temps où tout homme trouvera, dans le produit de son travail, ce qui lui est nécessaire pour vivre. Il a hautement proclamé que tout homme a le *droit* de travailler. Par conséquent, il doit exister quelque part une autorité dont le *devoir* consiste à fournir à tout homme le moyen d'exercer ce droit, qui, sans cela, resterait frappé de stérilité dans un grand nombre de cas. Un homme qui meurt de faim, faute d'avoir pu trouver du travail, est une chose *abominable*, a-t-il dit, et nous sommes parfaitement de son avis. Et pourtant, cette chose *abominable* est très commune de nos jours. Elle accuse un vice profond dans l'organisation de la société actuelle, et tous les penseurs, tous les amis de l'humanité doivent chercher le moyen de le faire disparaître. M. Lacordaire attribue l'existence de ce mal à l'égoïsme, et comme la charité est le contraire de l'égoïsme, le célèbre prédicateur pense que la charité seule peut faire cesser cet état de choses.

La charité ! Voilà donc le suprême remède proposé par le christianisme pour extirper, parmi nous, le paupérisme. Ah ! sans doute, la charité est une noble et grande vertu ; mais l'exercice de cette vertu n'a pas empêché, jusqu'à présent, le développement du paupérisme. Malgré tous les secours de la charité, la pauvreté n'a jamais été plus grande qu'aujourd'hui, le nombre des hommes qui meurent de faim, faute de travail, n'a jamais été plus considérable. Non, la charité ne saurait détruire le paupérisme ; elle peut alléger le poids de la misère ; elle peut adoucir les souffrances des classes pauvres ; mais elle ne saurait couper le mal dans sa racine, elle ne saurait prévenir la pauvreté. La charité présuppose l'existence de la misère ; elle n'intervient que pour en corriger l'excès ; il arrive même quelquefois que la charité, élevée à l'état légal, exerce une influence pernicieuse, et augmente la somme de la misère générale, comme cela a eu lieu en Angleterre par l'établissement de la taxe des pauvres. La charité n'est donc pas un moyen de détruire le paupérisme.

Pour le détruire, il faut chercher le moyen d'arriver à une plus équitable répartition des richesses, et ce moyen, avouons-le franchement, ce n'est pas dans les dogmes religieux, même les plus purs, qu'on le trouve. Si la forme sociale qui existe aujourd'hui, ne nous fournipas ce moyen, c'est que cette forme est vicieuse. Il faut donc s'appliquer à chercher une autre forme, et c'est effectivement là le but des efforts de tous les hommes d'intelligence et de cœur ; c'est ce que les socialistes font aujourd'hui ; il en est qui prétendent avoir trouvé cette forme ; de ce nombre sont les disciples de Fourier, un des plus grands et des plus puissants génies qui aient paru. Se trompent-ils, ne se trompent-ils pas ? C'est une question immense qu'il nous est impossible de traiter ici ; mais il suffit qu'ils s'occupent de la solution de ce problème pour avoir droit à la sympathie et au respect de tous. Il ne faut donc pas traiter l'école de Fourier avec cette légèreté ironique qui perce dans quelques passages de la dernière conférence de M. Lacordaire ; la plaisanterie est déplacée dans des matières aussi graves. Il est facile de faire rire, aux dépens d'une doctrine quelconque, un auditoire qui ne la connaît pas ! M. Lacordaire lui-même, nous osons le dire, ne la connaît pas : il ne la connaît pas plus que le code civil dans lequel il a puisé un de ses arguments qui portait complètement à faux.

Nous pourrions même aller plus loin, et nous pourrions contester à M. Lacordaire la connaissance de la nature humaine. N'a-t-il pas dit, en effet, que l'homme aime essentiellement l'oisiveté, l'homme qui a tant besoin de mouvement, d'action, de travail, et qui, s'il en était privé, mourrait d'asphyxie morale ? Si tant d'hommes préfèrent *aujourd'hui* l'oisiveté au travail, c'est parce que le genre de travail, *imposé* à la plupart des hommes, est contraire à leur vocation, à leurs aptitudes ; c'est qu'il est répugnant et rebutant au dernier degré : mais tâchez d'enlever au travail ce caractère, tâchez seulement de le rendre plus doux, plus agréable, plus facilement productif, et vous verrez si le nombre des oisifs de la société actuelle ne diminuera pas.

M. Lacordaire est un homme d'un esprit élevé, il a de nobles instincts et de nobles sympathies ; il aime les hommes ; il voudrait que tous pussent être heureux matériellement et moralement ; il croit également à un avenir meilleur ; il croit qu'il arrivera un temps où tout homme aura le nécessaire, où personne ne sera plus exposé à périr de misère et de faim ; nous le croyons comme lui, mais nous ne sommes plus de son avis quand il croit que la charité, aussi largement appliquée qu'il le voudra, est le seul remède aux maux dont souffre la société actuelle.

Nous venons de faire ressortir l'insuffisance de la charité appliquée à la destruction du paupérisme. Nous aurions pu donner de grands développements à notre thèse, si les limites de notre journal nous l'avaient permis ; mais le peu de mots que nous avons dits a suffi pour faire comprendre la nécessité de chercher ailleurs que dans les dogmes religieux un remède efficace contre la progression effrayante de la misère publique. C'est une question d'économie sociale, et non pas une question de pratique chrétienne. Pour en trouver la solution, il faut modifier les rapports qui existent aujourd'hui entre le capital et le travail ; il faut substituer à l'anarchie industrielle, enfantée par une concurrence aveugle et illimitée, une organisation basée sur un principe d'association équitable. Là est le nœud gordien qu'il faut, non pas trancher par la force ou la violence, mais dénouer pacifiquement, si on veut arriver à un résultat meilleur.

Tout le monde sent et comprend par instinct que l'état de la société où nous vivons, société pleine de luttes et de souffrances, n'est pas l'état normal de la société humaine. Un malaise profond agite toutes les classes ; toutes aspirent à un meilleur ordre de choses ; toutes aussi pressentent l'approche de quelque événement mystérieux et inconnu qui changera les bases des relations matérielles des hommes entre eux. On travaille, on cherche, on explore tous les domaines de l'intelligence, pour trouver le remède si ardemment souhaité. Ce travail d'investigation pénible, d'enfantement douloureux, peut durer longtemps encore ; mais, soyez en certains, on finira par trouver quelque chose ; on finira par découvrir la formule sociale qui guidera l'homme vers l'accomplissement de ses destinées sur la terre. De grands et nobles esprits prétendent déjà l'avoir trouvée ; leur joie est peut-être prématurée ; mais s'ils n'ont pas encore découvert la vérité tout entière, il faut avouer que chaque pas les en rapproche davantage. Le progrès qu'ils font est évident ; nul ne saurait le méconnaître. Le christianisme leur a servi de flambeau ; mais ce n'est pas dans la pratique isolée de ses dogmes, de ses vertus même, qu'ils cherchent la règle des sociétés futures, en ce qui concerne l'organisation industrielle de celles-ci ; ils ont raison ; ils ne l'y trouveraient pas. Nous ne sommes pas les seuls qui pensions ainsi, un journal de Gand, le *Messager*, contient dans son dernier numéro, un article qui n'est que le développement de celui que nous avons publié. Voici comme il s'exprime :

« La charité ne fera jamais tout ce qu'elle peut faire. On aura beau dire aux hommes : donnez aux autres une part de votre propriété ; dans la lutte entre la générosité et l'égoïsme, celui-ci limitera toujours la bienfaisance. Nous en avons la preuve sous les yeux. La bienfaisance s'est montrée bien large ces dernières années, et cependant les premières misères ont-elles été secourues ? Tout le monde répond, c'est impossible. Ainsi l'aumône est un remède impuissant ; c'est-à-dire qu'avec elle, les pauvres souffrent, et que, si leur nombre diminue, c'est par une mortalité hâtive. C'est ce qu'a toujours démontré la courte durée de la vie humaine dans les pays d'aumônes et de couvents, mais où le travail n'était pas répandu. La charité, même abondante, ne remplit donc pas sa tâche.

» Supposons le contraire, supposons que la charité fasse équilibre au paupérisme, qu'en résulterait-il ? Nous avons déjà fait ce calcul-ci. En admettant que le nombre des pauvres soit demeuré stationnaire depuis deux ans, ce qui est d'un absurde optimisme, il s'élèverait en-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 29 AVRIL 1847.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

SÉANCE SOLENNELLE.

Après la publicité hebdomadaire de ses séances et la collection de ses *comptes-rendus officiels* qui sont ouverts à tous les travailleurs, le plus grand moyen d'action sur les progrès des sciences qu'ait l'Académie, c'est sans contredit la distribution de ses prix rendus très importants par les legs libéraux de M. de Monthyon. Toutefois ces prix, malgré leur grande valeur, perdraient beaucoup de leur influence, si les journaux ne donnaient aux noms couronnés par l'Institut de France la publicité, récompense plus enviée souvent des lauréats que la munificence de l'Académie. La presse a donc un devoir à remplir, des encouragements à donner, elle doit faire connaître les couronnes décernées.

Le prix d'*astronomie*, fondé par de Lalande et consistant en une médaille d'or de 655 fr., a été décerné à M. Hencke, de Driessen (Prusse), pour la découverte qu'il a faite le 8 décembre 1845, de la nouvelle planète à laquelle les astronomes ont donné le nom d'*Astrée*.

Un premier prix de *mécanique* (médaille d'or de 600 fr.), a été accordé à M. Pecqueur, et un second prix (médaille de 400 fr.), à M. Cordier, de Béziers.

Le prix de *statistique* n'a pas été décerné, mais une mention honorable a été accordée à M. Ballin, pour son essai sur la statistique du canton de Grand-Couronne (Seine-Inférieure).

Le prix, fondé par Mme la marquise de Laplace et consistant dans la collection complète des ouvrages de l'illustre géomètre à donner *au premier élève sortant de l'Ecole polytechnique*, a été remis à M. Mantion (sorti en 1845), et à M. Varroy (sorti en 1846).

Il a été décerné deux prix sur les *sciences physiques* : 1° le prix relatif aux organes de la reproduction dans les cinq classes d'animaux vertébrés, a été partagé entre MM. Pappenheim et Vogt d'une part, et M. Martin Saint-Ange d'autre part ; un accessit a été accordé à M. Lereboullet ; 2° le prix relatif au développement du fœtus chez les oiseaux et les batraciens a été décerné à MM. Baudrimont et Martin Saint-Ange ; M. Sacc, professeur à Neufchâtel, a obtenu une mention honorable.

Le prix de *physiologie* expérimentale a été donné à M. Bernard pour ses expériences sur les nerfs pneumo-gastrique et spinal. M. Parchappe, médecin de l'Asile des aliénés de Rouen, a été mentionné honorablement pour un travail très étendu et très approfondi sur l'anatomie et la physiologie du cœur, considéré dans l'homme et les mammifères.

La Commission des prix relatifs aux arts insalubres a trouvé un objet digne du prix Monthyon dans les moyens proposés par M. Laignel pour prévenir et empêcher les accidents des chemins de fer. Le frein de M. Laignel est employé depuis 1842 au plan incliné de Liége et a efficacement prévenu, en juin 1844, les effroyables accidents qu'aurait inévitablement entraînés la rupture de l'un des câbles servant à élever les wagons le long de ce plan. Ce frein devrait être réimporté en France, maintenant qu'il a eu la sanction étrangère sans laquelle il semble qu'aucune invention ne puisse réussir dans notre pays. M. Laignel a reçu un prix de 2 500 francs.

Selon l'habitude malheureuse que la Commission des prix de médecine et de chirurgie a prise depuis longues années déjà, elle a proposé à l'Académie de ne point décerner de prix, *ni même de récompense* (textuel), mais seulement un assez grand nombre d'encouragements ou d'indemnités. De cette façon on contente beaucoup d'ambitions de second ordre, on ne récompense aucun grand travail. En conséquence, l'Académie a accordé :

1° A M. Guillon, pour l'invention d'un nouveau brise-pierre, 2 000 francs ;

2° A M. Brière de Boismont, pour son mémoire sur le délire aigu observé dans les maisons d'aliénés, 1 500 fr. ;

3° A M. Boyer, pour ses recherches sur le strabisme, 1 500 fr. ;

4° A M. Morel-Lavallée, pour son travail sur la cystite cantharidienne, 500 fr. ;

5° A M. Maisonneuve, pour ses expériences relatives à l'inosculation intestinale, 500 fr.

Il y a une contradiction manifeste à allouer comme encouragements à des travaux qui ne sont dignes ni d'un prix, *ni même d'une récompense*, des sommes quatre ou cinq fois plus considérables que celles qui sont données en prix. On prend sur les legs Monthyon 1 000 fr. pour deux prix de mécanique décernés par l'Académie à des travaux du premier mérite, selon l'expression du rapport, tandis que l'on prélève 6 000 fr. sur les mêmes fonds pour des recherches médicales ou chirurgicales de quatrième ou cinquième ordre, si l'on doit en croire la section de médecine ou de chirurgie. Nous nous bornons à signaler cette singulière justice distributive ; espérons que l'Académie entrera dans une voie meilleure et ne dépréciera plus ses hautes récompenses par une sorte de gaspillage.

Après la proclamation des prix par M. Arago, M. de Gasparin a lu un discours sur les subsistances. L'honorable académicien a d'abord montré l'imprévoyance actuelle de la société pour tout ce qui concerne l'alimentation des populations ; il a ensuite passé en revue les divers palliatifs, selon son expression, proposés comme remèdes aux disettes, c'est-à-dire les importations de céréales étrangères, les défrichements des terres incultes, les greniers de réserve. Il a montré, et en cela il a eu tout-à-fait raison, que, dans l'état actuel de l'agriculture, aucun de ces moyens n'éviterait le renchérissement des subsistances et les souffrances de la faim pour le peuple dans les années mauvaises. Le véritable remède scientifique consiste dans les progrès de l'industrie agricole, qui, en France, peut être facilement mise en état de produire beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour pourvoir à la subsistance de la population, et même de son excédant annuel constamment croissant. On devrait même arriver au moment où la France, encombrée de produits agricoles, les exporterait. Enfin, l'agriculture serait tellement florissante, tellement organisée, que la disette ne pourrait plus se produire, parce qu'il n'y aurait plus d'années mauvaises. Alors, les greniers de réserve seraient inutiles ; mais, jusqu'à ce moment (le discours de M. de Gasparin prouve le contraire de sa conclusion finale), ils peuvent rendre les plus grands services. En résumé, M. de Gasparin a fait entendre de précieux enseignements pour les gouvernants, pour les penseurs, pour les économistes. Son discours restera et devra être consulté par tous ceux qui s'occupent de la question des subsistances. Seulement, les moyens qu'il y sont proposés pour remédier aux disettes, ont un défaut ou plutôt une grande qualité, c'est d'être irréalisables en *civilisation*, c'est-à-dire en régime morcelé.

A M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie pour les sciences physiques, était réservée la tâche d'impressionner l'assemblée par la lecture de l'éloge historique de Blumenbach, l'un des huit associés étrangers de l'illustre corporation. Blumenbach est le fondateur réel de l'anthropologie. M. Flourens a nettement décrit, dans les lignes suivantes, l'état de cette science avant le célèbre naturaliste allemand, et caractérisé clairement le résultat de ses recherches.

« L'antiquité n'eut jamais, a dit M. Flourens, sur l'homme physique, que les idées les plus confuses. Pline parle sérieusement de peuples qui n'ont qu'une jambe, de peuples dont les yeux sont sur les épaules, de peuples qui n'ont pas de tête, etc. Au seizième siècle, Rondelet, excellent naturaliste, décrit gravement des *hommes marins*, qui vivent dans l'eau, qui portent une barbe limoneuse et des écailles. Au

d'un impôt sur les classes moyennes et supérieures. Au lieu de la transformation sociale par le travail, il en est encore à la décadence sociale par un impôt stérile et des bras sans salaire.

» Ne nous étonnons donc pas d'entendre encore des orateurs et des écrivains nous montrer les ordres religieux, comme les remèdes providentiels au défaut du travail; mais étonnons-nous que le bon sens public ne fasse pas des efforts plus énergiques pour se débarrasser de tous ces partisans systématiques de la misère. »

Diète de Prusse.

L'adresse a été présentée au roi qui l'a acceptée.

Le contenu de la réponse de Frédéric-Guillaume serait en résumé celui-ci, selon le correspondant de la *Presse*, qui donne ces nouvelles sous toute réserve :

Le roi accepte avec plaisir les témoignages de reconnaissance consignés dans l'adresse; il restera, vis-à-vis des États, sur le terrain légal donné par la loi du 8 février, loi susceptible de toutes les modifications dont l'expérience pourra démontrer l'opportunité.

Mais le temps n'est pas encore venu de modifier une institution qui n'existe encore que depuis quelques jours.

Plus tard, au bout de quatre ans, le roi pourra convoquer une nouvelle diète générale, mais sans être contraint et de son libre mouvement royal.

Du reste, *aucun pouvoir de la terre* ne parviendrait à lui faire céder quoique ce soit de ses droits légitimes et héréditaires.

Aussitôt après avoir reçu cette communication, les députés auraient quitté la salle du château et se seraient réunis en conférences particulières.

L'adresse, telle qu'elle a été votée, pèse sur la conscience d'un grand nombre de députés qui la considèrent comme trop bénigne. Environ 70 d'entre eux se sont réunis pour rediger un mémoire au sujet de l'infraction faite aux lois antérieures par les ordonnances du 3 février.

Les députés de la province de Prusse, dit l'*Indépendance belge*, ont perdu de leur ardeur première. Ces députés très ardents disent en parlant de la Diète, qu'elle est entrée à Berlin avec une crinière de lion et qu'elle en sortira avec une queue de mulet.

La curie des seigneurs s'est assemblée, le gouvernement compte sur cette espèce de chambre haute pour diriger le parti conservateur. Le prince royal, qui est à la tête de ce parti, a déclaré, dès la première séance, que « si l'on faisait des propositions qui n'eussent pas pour » but le bien du roi et de la patrie, il se formerait dans l'assemblée » une fraction pour garantir les intérêts du trône, et que certaine- » ment cette fraction trouverait son principal appui dans l'assemblée » des seigneurs. »

Troubles à Berlin.

Quatre émeutes, ou du moins quatre rassemblements, ont eu lieu le 21 avril, dans les différents quartiers de Berlin. La cherté des pommes de terre en était le motif. Au *Molkenmarkt*, il y a eu pendant un instant huit mille hommes de réunis. On a pillé les sacs. Les gendarmes qui étaient sur les lieux ont laissé faire. Peu de temps après, dans le *Wolgasse*, une cave d'épiceries et de comestibles, dont le propriétaire avait protégé une marchande de pommes de terre, a été envahie par le peuple. Là encore, la force publique est restée spectatrice.

Le prince royal de Prusse s'était mis à la tête des hulans, chargés de garder les rues qui avoisinent le marché. Partout les troupes furent accueillies par des huées et des vociférations. Les officiers haranguaient la foule avec un ton de modération qui leur fait honneur. « Rentrez chez vous, mes amis, s'écria l'aide-de-camp du prince de Prusse; rappelez-vous que vous êtes Berlinois, n'imitez pas la stupidité d'autres villes. » Un homme du peuple s'approcha du cheval de l'aide-de-camp et dit : « Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes de Berlin ou de Potsdam. *Il faut manger, et le grain est trop cher.* » Des hourras couvrirent sa voix. Le cheval de l'aide-de-camp fut cerné. Les hulans s'avancèrent alors et occupèrent toute la place du marché. La colonne des émeutiers fut divisée, mais elle se resserra de nouveau; une grande exaspération, l'émeute paraissait apaisée.

Des troubles causés par la cherté des subsistances ont également eu lieu presqu'en même temps à Francfort-sur-l'Oder, à Landsberg, à Osterode, à Merseburg, à Hall, à Ersleben et dans quelques autres villes.

A Landsberg, des magasins ont été saccagés et pillés, malgré les efforts de la troupe; plusieurs officiers ont été blessés, ainsi qu'une vingtaine d'émeutiers.

Les journaux prussiens donnent les plus tristes détails sur ces événements, dans lesquels on mêle à tort ou à raison les sourdes menées de la Russie et les agitations communistes.

Il y a quelque chose de bien significatif dans cette grande voix du peuple se mêlant à celle de ses représentants, à la diète nationale, pour se plaindre de la cherté des grains et demander de quoi manger.

Nous espérons encore que le roi et le gouvernement comprendront leur devoir.

Banquet de Bordeaux.

Le *Courrier de la Gironde* et le *Mémorial bordelais* rendent compte en ces termes du premier banquet phalanstérien de cette ville :

Les socialistes bordelais se sont réunis le 7 avril, à l'hôtel de France, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier.

La réunion se composait de propriétaires agriculteurs, de commerçants, d'ingénieurs, d'artistes, d'officiers de la marine royale et de journalistes. On y remarquait quelques étrangers. L'Allemagne surtout, cette terre classique de la philosophie et du progrès, avait là plusieurs représentants.

M. Ernest Boissière, président du comice agricole des landes et président du banquet, a porté un premier toast à Fourier et à l'établissement de rapports plus équitables, plus sûrs et plus féconds entre les les travailleurs agricoles et les propriétaires fonciers.

M. Léon Maleplane, lieutenant de vaisseau, commandant le vapeur de l'État *le Vigilant*, a porté le toast suivant :

« Aux diverses entreprises qui tendent à réunir les éléments du premier phalanstère!

» Messieurs et amis, l'empressement bien légitime avec lequel nous attendons les merveilles du premier phalanstère, ne doit pas nous laisser indifférents aux institutions et aux entreprises qui se rattachent de près ou de loin à la science sociale. Les crèches, les salles d'asile, les colonies agricoles, les diverses institutions de secours mutuels, simples corollaires de la magnifique conception de Fourier, versent déjà leur baume sur les plaies de la civilisation. Des boulangeries sociétaires, établies dans plusieurs villes par nos amis, dégrèvent dès aujourd'hui la subsistance du peuple des charges que lui imposait la spéculation, et pourront donner plus tard à leurs fondateurs des ressources précieuses pour des tentatives plus importantes.

» Chacun de nous, dans la sphère où le sort l'a placé, doit pousser à l'appplication des principes sociétaires dans toutes les branches de l'industrie, dans l'agriculture, dans le commerce, dans le ménage lui-même. Cette propagande, en apparence si modeste et si limitée dans son action, doit avoir plus tard un effet puissant et général. L'éloquence du succès est, en effet, la plus persuasive et la plus entraînante de toutes.

» Mais, parmi les essais tentés ou à tenter, il en est un sur lequel j'appelle spécialement votre attention : c'est celui de la commune sociétaire fondée en Algérie, dans la plaine du Sig, par la société lyonnaise dite l'*Union agricole d'Afrique*.

» Dans ce fertile et beau pays, vers lequel la France semble avoir été poussée dans un but providentiel, la civilisation ne pouvait ni se faire accepter par la manifestation de ses avantages, ni s'imposer par la force. Elle s'épuisait en vains efforts pour y établir une population européenne, et aux yeux de beaucoup de gens, notre belle conquête ne paraissait qu'une charge bien lourde.

» Quelques-uns de nos amis, hardis pionniers de l'avenir, sont venus y planter le drapeau de l'association, en fondant une commune [...] nous ont montré que, pour nous établir solidement dans notre nouvelle France africaine, l'extermination deviendrait inutile le jour où nous entrerions dans les voies de l'organisation sociétaire.

» Aussi, Messieurs, le succès de cette entreprise éminemment nationale paraît-il assuré. Déjà le sol se couvre de plantations et de cultures, et se dispose à recevoir un premier essaim de colons associés. Là, sous peu d'années, nous en avons le ferme espoir, se trouveront tous les éléments nécessaires à la fondation d'un véritable phalanstère. Hâtons cet heureux moment de tous nos efforts. Que tous les socialistes apportent leur pierre à l'édifice de l'avenir; que tous briguent l'honneur d'avoir coopéré à la création de la première commune sociétaire!

» Au succès de l'Union agricole d'Afrique! »

Plusieurs autres toasts ont été portés ensuite par M. Villegardelle : *A l'union des socialistes*; par M. Eugène Tandonnet : *A la mémoire de Charles Fourier; à la vulgarisation des espérances et des moyens de bonheur que nous devons à son génie!*

La soirée a été terminée par la lecture de quelques pages éloquentes de Fourier qui ont été accueillies par de vifs applaudissements.

Banquet de Lille.

Lille a aussi cette année, pour la première fois, célébré l'anniversaire de la naissance de Fourier par un banquet, le 11 avril. Le docteur Guilmot, de Loos, ancien chirurgien de la garde impériale, dont la sympathie et les services marquent depuis longtemps dans la propagande phalanstérienne, a présidé cette fête où a régné le plus cordial élan, et qui sera le point de départ d'une active propagation en Flandre. Un seul toast a été porté, qui les résume tous : « A Charles » Fourier! à notre illustre Maître. »

Pour faire suite à la Phalanstère.

On lit dans le journal pharisien du *Bas-Languedoc* :

Ainsi qu'à Paris, le jour anniversaire de la naissance de Fourier a été célébré à Montpellier par un grand banquet, où, comme de coutume, les inexprimables merveilles que promet au monde la doctrine phalanstérienne, ont servi de thème aux toasts, aux discours, aux conversations.

Nous avons ouï-dire qu'une petite *église phalanstérienne* se formait à Nîmes, et déjà même l'on cite des noms. — Nous désirons ardemment que ce ne soit pas une vaine rumeur. Pourrait-on se désintéresser assez de l'*avenir humanitaire* pour ne pas battre des mains au développement d'une doctrine qui doit transformer le monde en véritable paradis terrestre! Quel cœur assez dur pour résister aux charmes d'un état de choses, où les champs ne produiront que des roses, où, délivrés des pinsums et des rigueurs de la férule *les jeunes bambins* n'auront qu'à se baisser pour ramasser, toutes chaudes, les tartelettes écloses sous leurs pas, où les ouvriers se rendront aux ateliers au bruit des fanfares et seront dotés d'un service régulier de sorbets, où les marteaux ne tomberont qu'en cadence, où les grenouilles auront un maître de chant, où les chats n'exécuteront plus leur concert Berlioz dans les gouttières, et où, enfin, les coqs et les poules ne prendront plus leurs ébats qu'en *mi bémol*!... Gloire à Fourier!!!

On nous écrit du département de l'Indre :

« Les populations qui, avant l'exécution, condamnaient hautement la conduite des accusés de Buzançais, glorifient aujourd'hui le courage de ceux qui ont succombé et en parlent comme de *martyrs*! Les dispositions d'esprit que de pareils faits révèlent sont bien propres à ouvrir les yeux et à montrer qu'il serait urgent de faire preuve, à l'égard des populations pauvres, de quelque sympathie effective. »

FAITS DIVERS.

Chronique du jour. — Le bruit courait hier à la chambre que le gouvernement venait de recevoir la nouvelle que le grand-duc de

---

dix-huitième, Maupertuis décrit les *patagons*, ces *géants* dont les *idées* devaient répondre à la *taille*, et, ce qui, du moins, est une compensation pour le siècle, Voltaire se moque de Maupertuis.

» Enfin, ce qui dit tout, Linné, le grand Linné, met dans la même famille l'homme et l'orang-outang. *L'homme nocturne*, l'homme *troglodyte*, *l'homme sauvage* de Linné, n'est que l'orang-outang.

» Pour faire sortir la science du chaos, M. Blumenbach pose d'abord trois règles:

» La première est de séparer partout ce qui tient à la brute de ce qui tient à l'homme.

» Un intervalle profond, sans *liaison*, sans *passage*, sépare *l'espèce humaine* de toutes les autres *espèces*. Aucune autre *espèce* n'est voisine de *l'espèce humaine;* aucun *genre* même.

» *L'espèce humaine* est seule.

» Guidé par sa *ligne faciale*, Camper rapproche l'orang-outang du nègre. Il voit la *forme du crâne*, qui fait la ressemblance apparente; il ne voit pas la *capacité du crâne*, qui fait la différence réelle.

» A la *forme* près, le crâne du nègre est le crâne de l'Européen; la capacité de ces deux crânes est la même. Ce qui est bien plus essentiel, leur cerveau est le même, absolument le même. Et, d'ailleurs, que fait ici le cerveau? L'esprit humain est un, l'âme est une...

» La seconde règle de M. Blumenbach est de n'admettre aucun fait qu'appuyé sur des documents certains; et, par là, tout ce qui est puéril, exagéré, tout ce qui est fable, se trouve exclu de la science.

» La troisième règle est le fondement même de la science. On se bornait à comparer les extrêmes : M. Blumenbach a posé la règle de ne passer d'un extrême à l'autre que par tous les intermédiaires, par toutes les nuances possibles. Les cas extrêmes semblent partager l'espèce humaine en races tranchées; les nuances graduées, les intermédiaires suivis ne font de tous les hommes que le même homme. »

Voilà pour les travaux scientifiques de Blumenbach. Le caractère du savant a été spirituellement indiqué par M. Flourens, au moyen de l'anecdote suivante :

Lorsque après la paix de Tilsitt, la ville de Gœttingue fut comprise dans le royaume de Westphalie, l'Université jugea nécessaire de solliciter la protection du grand empereur. M. Blumenbach fut choisi pour cette députation. « Je trouvai, dit-il, tous les savants français » aussi empressés à seconder mes démarches que s'il se fût agi de » sauver une institution française. Je dus à ce zèle généreux le suc- » cès de ma mission. » Admis enfin à prendre congé en audience solennelle, il se rend dans une salle où attendaient les ambassadeurs de plusieurs nations. Napoléon paraît, sur lui se portent tous les regards, excepté ceux de M. Blumenbach; car, comment l'aurait-il pu? « J'avais, dit-il, devant moi les ambassadeurs de Perse et du Maroc, » deux peuples que je n'avais pas encore vus. »

La vie de l'homme privé se passa douce et tranquille. Blumenbach naquit à Gotha, en 1752; il est mort le 18 janvier 1840, ayant vécu près d'un siècle. « Il eut tous les bonheurs, a dit M. Flourens : une grande gloire, une vie calme, une famille tendrement aimée, des élèves illustres, un fils qui porte dignement son nom. »

L'éloge historique prononcé par M. Flourens a été calme comme la vie de l'homme qu'il s'était proposé de faire connaître à l'Académie et au public. M. Flourens a admis toutes les opinions de Blumenbach sur l'unité de l'espèce humaine; il n'a pas été plus loin. Il avait cependant un pas de plus à faire, c'était de montrer l'unité dans la variété, et de dévoiler les rapports de l'homme avec la création. Le problème de la division des races, de leur mission, de leur répartition, n'a pas été abordé, n'a pas été posé. Après le discours de M. Flourens, les oreilles étaient charmées comme après une douce musique; l'esprit n'était point excité, l'âme point émue. Les femmes ont applaudi, car l'orateur avait été sensible, avait fait vibrer le cœur des mères. L'âme d'une mère fait la destinée de son fils, avait-il dit.

B.

Les Échos.

(Chanson inédite de Béranger.)

On pèche au ciel, et c'est un fait notoire
Que les échos sont tous des esprits purs,
Pour leurs péchés, tombés en purgatoire,
Dans nos vallons, dans nos bois, dans nos murs;
Tant qu'ici bas dure leur pénitence,
Tout cri, tout mot est répété par eux.
C'est leur supplice; il est cruel en France.
Les échos sont trop malheureux.

Plusieurs d'entre eux, délivrés de nos fanges,
Pauvres forçats par d'autres remplacés,
Rentrés au ciel, à leurs frères les anges
Parlaient ainsi de leurs tourments passés :
Dans ses salons, ses cafés, ses écoles,
Pour nous Paris est surtout bien affreux :
A tous les vents il y pleut des paroles.
Les échos sont trop malheureux.

L'un d'eux ajoute : A l'Institut, mes frères,
J'eus pour prison des murs retentissants.
Doctes concours, spectacles littéraires,
M'enflaient sans fins de mots vides de sens.
Réglant science, art, vers, morale, histoire,
Là que de nains, au cerveau plat et creux,
Prenaient ma voix pour trompette de gloire!
Les échos sont trop malheureux.

Moi, dit l'écho du Palais-de-Justice,
J'eus part forcée à d'absurdes arrêts.
Des becs-retors et martyr et complice,
Que de cliens j'ai ruinés en frais!
Des gens du roi j'allongeais l'éloquence.
Plus d'un haut rang ils étaient désireux,
Plus leur faconde effrayait l'innocence.
Les échos sont trop malheureux.

Un autre dit : Dans une basilique,
Près de la chaire, hélas! je fus logé.
Des sermonneurs ferai-je la critique
Et de la foi de messieurs du clergé?
Tous en baillant de Dieu chantaient la gloire,
Tous sur l'enfer brodaient pour les peureux;
Et l'orgue seul au Très-Haut semblait croire.
Les échos sont trop malheureux.

Palais-Bourbon, j'ai subi tes séances!
S'écrie enfin de tous le plus puni :
De la tribune, écueil des consciences,
Un Manuel serait encor banni.
Paix! disait-on, quand venait me surprendre,
Dans cent discours, quelque mot généreux;
Écho, paix donc! les rois vont nous entendre.
Les échos sont trop malheureux.

A bas la loi, qui de nous, pauvres anges,
Fait les échos d'un peuple de bavards!
Clament en chœur les célestes phalanges :
L'art de parler est le plus sot des arts.
Nos remplaçants, déjà las du martyre,
Se croient en butte aux esprits ténébreux;
Tous ont crié : De l'enfer Dieu nous tire!
Les échos sont trop malheureux.

— MM. les professeurs du collége de France et de la Sorbonne ont la réputation d'être peu exacts à faire leur cours. Il y a heureusement des exceptions. Nous sommes heureux de constater par exemple que M. Philarète Chasles a recommencé exactement le deuxième semestre de son cours, le mardi 27, par une leçon dans laquelle il a reconnu dans le développement littéraire de l'humanité la grande loi de l'amour, de l'union et de l'harmonie.

— Les journaux de Londres du 26 font remarquer que le débarquement des navires anglais à Lisbonne a été vu à la Bourse d'assez mauvais œil. On craint que cette protection, accordée à dona Maria, ne soit interprétée comme un acte favorable à son gouvernement, et n'ait de la sorte l'apparence d'une intervention réelle de l'Angleterre dans les débats intérieurs du Portugal.

— Le pape Pie IX vient d'adresser une lettre encyclique à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques, pour implorer en faveur du royaume d'Irlande le secours de Dieu.

PROGRAMME DE LA FÊTE DU ROI. — Le 1er mai, à midi, le corps municipal de la ville de Paris, ayant à sa tête le préfet du département de la Seine et le préfet de police, se rendra en cortége au palais des Tuileries, où il aura l'honneur d'être admis à présenter ses hommages au roi.

Distributions aux indigents. — Le même jour il sera fait, dans les douze arrondissements municipaux de la ville de Paris, par les soins de MM. les maires et de MM. les membres des bureaux de charité, une distribution de secours en nature aux ménages pauvres. Cette distribution s'opèrera sur des bons qui auront été d'avance délivrés par MM. les maires.

Réjouissances publiques. — Depuis deux heures jusqu'à la nuit, il y aura des jeux et divertissements publics sur les divers points ci-après désignés :

Champs-Elysées (grand carré). — Deux grands théâtres, sur lesquels seront représentées des pantomimes militaires à grand spectacle.
Quatre orchestres de danse.
Un grand mât de cocagne garni de cinq prix.

Jardin des Tuileries. — A sept heures et demie, concert devant le pavillon de l'Horloge.

Barrière du Trône. — Un théâtre de pantomimes. — Deux orchestres de danse. — Un grand mât de cocagne garni de cinq prix.

Feux d'artifice. — Vers huit heures et demie du soir, il sera tiré simultanément deux feux d'artifice : Le premier sur le quai d'Orsay ; le second à la barrière du Trône.

Illuminations. — Le grand carré et la grande avenue des Champs-Elysées, la place de la barrière du Trône et le jardin des Tuileries seront illuminés dans la soirée, ainsi que tous les édifices publics de la ville de Paris.

Le service des postes aura lieu dans Paris de la manière suivante, le samedi 1er mai, jour de la fête du roi, savoir :

1° Les dépêches partant de Paris seront fermées à *une heure du soir* ; en conséquence, la dernière levée des lettres se fera aux boîtes de quartiers et à celle de la Bourse, *à midi* ; aux boîtes des bureaux d'arrondissement, à *midi et demi* ; et aux boîtes de l'hôtel des Postes, rue Jean-Jacques-Rousseau, et rue Coq-Héron, à *une heure* ;

2° La dernière distribution des lettres se fera de *midi à deux heures* ;

3° Les affranchissements seront reçus dans les bureaux d'arrondissement *jusqu'à midi* ; et les articles d'argent seront reçus et payés dans les mêmes bureaux *jusqu'à la même heure* ;

4° A l'hôtel des Postes, le bureau de l'affranchissement des journaux et imprimés sera ouvert *jusqu'à onze heures* ; la caisse centrale, le bureau de l'affranchissement des lettres et le bureau de la poste restante seront ouverts *jusqu'à midi* ; les autres bureaux seront fermés.

5° Les malles partiront à six heures du soir, et MM. les voyageurs devront se rendre à l'Hôtel des Postes, *à cinq heures et demie précises*.

A l'occasion de sa fête, le roi fera les réceptions ordinaires :

Le 5 mai, à huit heures et demie du soir, il y aura présentation et réception des dames. Les hommes seront admis.

Le 30 avril, toutes les voitures s'arrêteront au pavillon de l'Horloge.

Le 1er mai, les voitures des ministres et des maréchaux s'arrêteront au pavillon de Flore. Tous les corps et députations reçus de midi à deux heures et demie, entreront par le pavillon de l'Horloge et le grand escalier. — Tous les corps d'officiers, reçus à deux heures et demie, arriveront par la porte du Musée, et se réuniront dans la grande galerie du Louvre, qui leur sera ouverte dès onze heures du matin.

BOU-MAZA. — Nous lisons dans l'*Akhbar*, journal d'Ager :

« Bou-Maza part demain 22, par la frégate à vapeur *le Labrador*, pour la France.

» Bou-Maza a été hier reçu par M. le maréchal, et est resté au palais du gouvernement presque toute la soirée. On assure qu'il a fourni de précieux renseignements sur l'état intérieur du pays. Ce qui est certain, c'est que ses réponses prouvent autant d'intelligence que sa conduite pendant la guerre a montré d'énergie.

» On annonce que plusieurs indigènes, appartenant à des familles importantes, et qui paraissent s'être franchement ralliés à notre cause, vont se rendre en France aux frais du gouvernement ; ce sont : Ameur-ben-Farath, bachagha de la subdivision de Milianah ; Ben-Nassar, fils de Si-Ahmed-Ben-Salem, khalifa de Laghouat, et Si-Tahar, frère du khalifa Mahi-el-Din. Ils partent avec cinq chefs de la province d'Oran.

» Ben-Salem, Bel-Kassem ou Kassi, notre khalifa Mahi-el-Din, et les autres chefs de la Kabylie, sont repartis aujourd'hui pour retourner dans cette contrée. »

LA FEODALITÉ FINANCIÈRE A L'OEUVRE. — On nous écrit de Moissac : « Il se passe à Moissac, au sujet du transport des grains venant de la Méditerranée, un tripotage tellement scandaleux, que nous ne pouvons garder le silence. Nous laissons au bons sens public le soin de faire peser sur les auteurs de pareils actes le blâme le plus sévère.

» Afin de favoriser le transport des blés, l'Etat fait la remise entière des droits de navigation sur le canal latéral à la Garonne. La compagnie du canal du Languedoc, d'accord avec l'Etat, fait la remise de 1|5 des droits pour le transport de cette marchandise entre Cette et Toulouse, et de 1|2, lorsqu'elle est destinée pour Moissac.

» Le droit principal par tonneau est de 16 fr. 00 c.

» La réduction fixe ce droit à 10 fr. 67 c. pour le blé à destination de Toulouse ; et à 8 fr. pour celui à destination de Moissac.

» Or, une barque portant 100 tonneaux paiera un droit de 1 067 fr., si elle s'arrête à Toulouse ; mais, si elle descend jusqu'à Moissac, elle ne paiera que 800 fr.

» Cette barque ainsi chargée est remorquée par un seul cheval, et les frais de transport, pour la descente de Toulouse à Moissac, s'élèvent à peine à 30 fr.

à la classe aisée de la société. Le jeune homme avait une physionomie intelligente et agréable ; la jeune femme, dit-on, était remarquablement belle. Ils étaient étrangers au pays. Après s'être promenés pendant une heure environ dans le village, ils entrèrent dans une auberge. Le jeune homme se fit servir du vin, mais il n'en but qu'un demi-verre. Quelques instants après, on les vit reprendre la route de Colmar. Mais arrivés en deçà du pont de l'Ill, ils se dirigèrent le long de la digue, en aval de la rivière. Une demi-heure ne s'était point écoulée que l'on entendit se succéder, à un court intervalle, deux coups de feu. Des gens qui travaillaient dans la campagne accoururent. Un lamentable spectacle était sous leurs yeux. Le jeune homme tenait la femme dans ses bras. Tous deux avaient dans la région du cœur et à la même place une plaie profonde. Les deux infortunés avaient cessé de vivre. Près d'eux était un pistolet à un seul coup, un paletot et un chapeau d'homme ; le châle de la femme, soigneusement ployé, était posé sur le gazon, et son chapeau était fixé au châle par une épingle. Une lettre trouvée dans le chapeau du jeune homme dévoilait le tragique mystère de douleurs d'où s'était élevée la pensée désespérée d'un double suicide. Elle était laconique et écrite d'une main ferme. La voici :

« Le Seigneur nous accordera notre pardon, si telle est sa volonté.
» Nous appartenons tous deux à l'église catholique. L'amour et la dou-
» leur nous ont conduits aussi loin ! Les causes en étaient fatales.
» Hommes, pardonnez-nous, comme nous pardonnons à nos ennemis !
» Notre logement est à l'hôtel des Deux-Clés à Colmar, chambre
» n°...... Dans la commode se trouve notre argent. En voici la clé.
» Que notre cher hôte veuille bien d'abord se payer. »

» Sur ces indices, l'on transporta les cadavres des deux malheureux jeunes gens à l'hospice civil. Des informations furent prises à l'hôtel des Deux-Clés, et il en résulta que les jeunes gens y étaient, en effet, logés, depuis samedi dernier. Ils étaient arrivés par le chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Chaque jour, ils avaient soldé leur dépense, et rien dans leur conduite et leurs habitudes n'avait pu faire soupçonner l'existence des chagrins profonds qui les ont entraînés à une mort volontaire.

» D'après des reconnaissances qui auraient eu lieu, le jeune homme appartiendrait à une famille riche de la ville d'Offenbourg (duché de Bade) ; quant à la jeune femme elle n'a point été reconnue encore. Un amour malheureux, des résistances de famille à un mariage projeté et promis entre ces deux amants infortunés, telles sont les tristes causes qui ont arraché, à la vie, dans la fleur de la jeunesse, ces deux êtres que les liens d'une passion invincible avaient indissolublement liés sur la terre, et qui n'ont trouvé de refuge contre la douleur et l'égoïsme des préjugés sociaux, que dans le sacrifice lugubre de la mort.

» Nous devons le dire, à l'honneur des sentiments humains, la fin tragique de ces pauvres jeunes gens a excité la compassion universelle. Tous les cœurs étaient douloureusement émus à la pensée de cette lamentable catastrophe. Que le sein miséricordieux de Dieu s'ouvre à ces pauvres âmes égarées, et que ce terrible enseignement ne reste pas sans fruit !

» Samedi matin a eu lieu l'inhumation des deux malheureux jeunes gens. Environ cent à cent cinquante citoyens généreux s'étaient donné rendez-vous à l'hospice pour accompagner le convoi funèbre au cimetière. Le cortége a traversé la ville au milieu d'une foule immense dont l'attitude recueillie portait témoignage des sentiments d'intérêt et de tendre compassion qui étaient au fond de tous les cœurs. Quand le convoi fut arrivé au champ du repos, un groupe de jeunes gens se détacha du cortége, se rangea autour des cercueils, et chanta, au milieu de la foule silencieuse et attendrie, un hymne funèbre dont les paroles et la mélodie répondaient à la préoccupation de l'assistance.

» Cet acte de pieuse sympathie accompli, la foule s'est écoulée sous l'impression de la plus vive émotion. » (*Courrier d'Alsace.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY. — *Séance du 28 avril.*

M. BERRYER dépose deux pétitions, toutes deux appuyées d'un grand nombre de signatures, en faveur des habitants du Liban, Druses et Maronites.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit additionnel de 450 000 fr. pour l'inscription des pensions militaires en 1847.

M. DONATIEN MARQUIS. La commission a cru devoir faire observer qu'il était à désirer que M. le ministre de la guerre s'abstînt de proposer au roi, pour les grades de maréchal-de-camp et de lieutenant-général, les colonels et maréchaux-de-camp qui sont sur le point d'atteindre l'âge au-delà duquel ils sont susceptibles de la retraite ou de la réserve.

M. GUIZOT. M. le ministre de la guerre, retenu à la Chambre des pairs par la discussion du projet de loi sur le remplacement militaire, m'a chargé de dire à la Chambre que, dès que les circonstances le permettront, il tiendrait compte du vœu émis par la commission ; mais aujourd'hui il est forcé de prendre, dans le cadre de réserve, des officiers pour des missions extraordinaires, et pour cela il est obligé de tenir les cadres au complet.

Après quelques observations de MM. Oudinot, Beaumont (de la Somme) et Genty de Bussy, rapporteur, la discussion générale est fermée, et la Chambre passe à la discussion de l'article unique du projet de loi, qui est ainsi conçu :

« Il est ouvert au ministre de la guerre un crédit de 450 000 fr., additionnellement au crédit éventuel de 1 050 000 fr. alloué par l'article 6 de la loi de finances du 3 juillet 1846, pour l'inscription au Trésor public des pensions militaires à liquider dans le courant de l'année 1847. »

Cet article est mis aux voix et adopté. — Le projet est adopté à l'unanimité par 235 voix.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'emprunt grec.

M. SAINT-MARC GIRARDIN. Je trouve, dans le rapport émané de la commission chargée de l'examen du projet aujourd'hui en discussion, des déclarations telles et l'expression de sentiments tels, que je me réfère à ce qui se trouve dans cette pièce.

« Ce n'est pas, dit la commission, au moment où la Grèce, d'accord avec son souverain, secondée par un ministère sage et habile, répond le plus dignement à l'attente de ses véritables amis, qu'il peut convenir à la prudence et à la loyauté de la France de faire entendre des réclamations ou des menaces.....

» Nous avons à regretter que quelques-unes de ces légitimes espérances aient été déçues ; nous ne voulons pas croire, toutefois, que de plus sérieux mécomptes menacent le gouvernement hellénique ; nous aimons à penser qu'il ne sera point exposé à subir des épreuves auxquelles ses destinées ne semblaient pas réservées, et qui seraient pour l'Europe entière un sujet de surprise et d'affliction : si graves et si précis que puissent paraître les faits qui préoccupent en ce moment l'opinion publique, nous croyons ne devoir les accepter et prévoir leurs conséquences qu'avec une extrême réserve ; nous nous refusons à tenir pour certain que l'une des trois puissances protectrices, qui a contribué d'une façon si active à l'œuvre de la régénération de la Grèce, se soit irrévocablement décidée à répudier l'honorable patronage qu'elle avait partagé jusqu'à ce jour avec ses augustes alliés. »

Ces phrases, Messieurs, j'aime à les répéter. J'espère que le gouvernement s'associe au sentiment qu'elles expriment.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je remercie l'honorable préo-

Les illusions du Franc-Comtois. (1)

Notre adversaire n'a pas suffisamment réfléchi à l'explication du mal par la *série*, au rôle des transitions dans le mécanisme universel ; il ne voit pas comment le mal est produit par l'incohérence d'éléments utiles, mais qui ne sont pas encore coordonnés. Aussi tient-il beaucoup à cette idée qu'il y a de mauvais penchants natifs. En donne-t-il quelque preuve ? Il raconte l'histoire de Caïn. — Vous voulez rire ? — Non, c'est écrit. Ceci nous rappelle une objection de même force faite à un missionnaire phalanstérien dans une de ses tournées. Un professeur de philosophie qui, du reste, nous a promis la joie de lire un livre de sa façon contre la Théorie sociétaire, prétendait, comme le *Franc-Comtois*, qu'il y a dans l'homme des penchants vicieux natifs. Il s'appuyait sur cet exemple : « Le livre d'Enoch (livre apocryphe) nous apprend qu'il y eut » aux premiers jours du monde des géants qui ne se nourrissaient » que de fœtus. » Je ne veux pas dire par quels moyens les géants s'en procuraient, au dire de notre contradicteur. Il concluait ainsi bravement : « Comment satisferez-vous un tel penchant en harmonie ? » Autant valait nous demander comment nous satisferons les attractions de Bringuenarilles, géant rabelaisien qui ne mangeait que des moulins à vent. — Nous pourrions demander au *Franc-Comtois*, si sa piété ne s'en alarme pas trop, sur quels motifs rationnels il se fonde pour prendre au pied de la lettre l'histoire d'Adam et Eve, de leur chute, du crime de Caïn, récits qui n'en seraient pas moins sacrés pour être symboliques, ainsi qu'un grand nombre de faits retracés dans l'Evangile. Mais enfin admettons l'exemple de Caïn. Vivait-il dans un phalanstère ? ou même dans l'édénisme ? n'est-il pas né, au contraire, hors du paradis terrestre, sous la malédiction de Dieu, sur une terre arrosée de sueurs et de larmes, dans un monde limbique et subversif ? Notre théorie nie-t-elle qu'il y ait des crimes et des malheurs ? Elle se borne à dire que ces crimes viennent du choc des passions non satisfaites ; elle persiste à dire que l'envie n'est pas une passion spéciale, mais la réclamation de toute passion, soit matérielle, soit affective, soit intellectuelle, qui se sent lésée et qui est envenimée par la vue du bonheur d'autrui. Notre Théorie montre que l'envie, la colère, la haine sont des maladies du système passionnel, maladies contre lesquelles la volonté individuelle lutte péniblement, avec des succès douteux, et qui disparaîtraient si la nature humaine était mise à un régime capable de la satisfaire largement. Entre la morale et la vie harmonienne il y a la différence de la médecine à l'hygiène.

» Si les crimes qui se commettent journellement dans notre so-
» ciété actuelle, dit le *Franc-Comtois*, ne sont imputables qu'à
» cette société, et que la conscience particulière de chaque indivi-
» du n'en soit point responsable » (l'Ecole de Fourier ne dit pas cela ; pour elle la responsabilité de la société est la plus grave, mais celle de l'individu n'est pas détruite, pas plus que sa liberté),
» si, en un mot, l'homme n'est pas originairement mauvais, il y a
» une époque de la vie où l'on doit retrouver la trace complète de
» ses bonnes tendances ; cette époque est celle de l'enfance. »

Vous avez raison, *Franc-Comtois*, d'affirmer ceci, mais grand tort d'ajouter que, suivant Fourier, l'enfant doit tendre toujours au bien avec d'autant plus d'élan qu'il sera plus *gâté*. Fourier, que vous n'avez jamais étudié, mais tout au plus parcouru afin de saupoudrer un de vos feuilletons de bouffonneries fort usées, Fourier a soin d'expliquer que le *gâtement harmonique* est possible dans le phalanstère seulement, qu'en civilisation, le père devra résister à l'impulsion qui le pousse à complaire à son fils en toutes choses ; il faudra morigéner l'enfant, comprimer ses instincts, non pas qu'ils soient mauvais, mais parce qu'ils sont incompatibles avec la société où nous vivons. Quelles sont les tendances dont la compression est maintenant nécessaire et que le *Franc-Comtois* appelle des mauvaises herbes ? C'est le désir de se mêler aux bandes de petits polissons, l'amour du tapage, l'envie de jouer avec le feu, la fréquentation de la cuisine, la malpropreté, le tatillonnage, le bavardage, la mobilité inquiète, la gourmandise, qui fait laisser le pain pour les confitures, l'aversion pour le travail, l'indocilité à l'égard des parents ou des précepteurs. Eh bien ! toutes ces dispositions, nuisibles aujourd'hui, révèlent des tendances qui produiront les effets les plus brillants dans la société harmonienne, et c'est sur ces défauts, non pas absolus, mais relatifs, qu'est fondée cette éducation attrayante, dont le publiciste du *Franc-Comtois* ne paraît avoir aucune idée.

Dans le quatrième article, notre adversaire, courtisan de tous les préjugés, se pose en champion de ce mariage civilisé qui s'asservit à l'or, qui froisse les cœurs, et dont l'adultère et la prostitution sont les compensations nécessaires, les compléments indispensables. De son propre aveu, ce système produit *très souvent* des désordres ; cependant le *Franc-Comtois* le trouve bien préférable aux théories amoureuses de Fourier, qui le font rougir jusqu'au blanc des yeux. Notre adversaire ne veut pas voir que la morale a toujours échoué, qu'elle échouera toujours en voulant supprimer absolument l'inconstance et la pluralité dans les amours ; qu'une théorie pratique, sensée, fondée sur l'expérience, doit se borner à en faire disparaître la vénalité et le mensonge ; que la Théorie de Fourier remplit ce but ; que, régularisant l'essor des natures inconstantes, elle les dispense de la trahison, et donne par cette liberté même plus de franchise et de sincérité aux engagements formés sous la loi de constance. Mais le *Franc-Comtois*, après avoir soulevé ces questions, ne les discute pas, il se contente de renvoyer ses lecteurs à la brochure intitulée : *les Amours au phalanstère*. Nous les y renvoyons aussi. Le *Franc-Comtois* cite encore les livres de Fourier, qu'il dit avoir lus et compris. Nous lui adressons sur ces deux derniers points ce que nous appellerons poliment la *rectification* la plus formelle.

Dans son quatrième article, le *Franc-Comtois* met autant de zèle que l'*Univers* à nous refuser la qualité de chrétiens ou disciples de l'Evangile. Il prête à Fourier ce contre-sens, démenti par tout son système : « Fourier ne cesse de redire que toutes les passions

(1) Voir le numéro d'hier.

Préalablement à l'émancipation des passions, Fourier demande l'organisation d'un milieu social, conforme aux lois de la série, notre adversaire ne sait pas à quelles conditions notre Maître admet la liberté des passions, conditions que le Christ eût ratifiée, car il ne prêchait pas la compression pour la compression, le sacrifice pour le sacrifice, mais la compression et le sacrifice, destinés à soulager les maux du prochain, et Fourier tend au même but que le Christ, la fraternité, le bonheur de l'espèce humaine.

Nous voudrions suivre plus loin le *Franc-Comtois*, lui demander par exemple où il a pris le droit d'affirmer que : « la faculté de » reproduction doit logiquement être en sens direct du bien-être » des individus, de l'abondance, de la succulence de leurs ali» ments, — qu'il en est ainsi dans le monde végétal et dans le » monde animal. »

C'est le contraire qui est vrai. Dans tous les règnes, l'excès de force et de vie arrête la fécondité; la fleur bien cultivée devient *double*, ses étamines, organes sexuels, se changent en pétales, elle ne reproduit plus. La jument anglaise, nourrie, pansée avec un si grand soin, a besoin d'être soumise à un régime débilitant pour être fécondée, et, parmi les hommes, les nations pauvres, l'Irlande, les classes pauvres, prolétaires, ouvriers de manufactures, sont plus chargées d'enfants que les nations et les classes riches; les femmes chétives deviennent mères facilement. Voilà ce que disent l'expérience et la vérité dont le *Franc-Comtois* aurait pu tenir plus de compte.

Au surplus, la plume nous tombe des mains. On ne peut discuter avec un adversaire qui prétend juger tout, condamner tout et qui est dans l'ignorance de tout. Le *Franc-Comtois* certifie que ses articles ont fait grande sensation et tué dans Besançon la propagande phalanstérienne. Ceux qui lui ont donné des assurances aussi contraires aux faits constatés pour nous sont des flatteurs ou se moquent de lui. Qu'il fasse quelques études en science sociale, qu'il lise notamment les chapitres de Fourier consacrés à l'éducation, à la répartition des bénéfices, aux récompenses destinées aux inventeurs; qu'il tâche de comprendre un peu mieux l'attraction passionnelle, la loi sériaire, toutes les bases de la Théorie de Fourier, et, s'il discute encore, nous lui ferons une réponse proportionnée à ses progrès.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nimes. — M. E. C. — La fact. montera à 60 fr. — Félicitations cordiales à tous, et remerciements au nom de la cause. — Merci à M. C. — Le numéro demandé sera avec les livres.

Nimes. — M. L. — Des affaires pressantes n'ont pas permis d'étudier encore le projet. — Il y a peut être inconvénient aux communications dont vous parlez. — On agit auprès de qui vous savez.

Constantine. — M. A. — Reçu les 100. — Merci.

Toulouse. — M. G. — Nous avons vu et cordialement accueilli M. B.

Montredon. — M. L. — Reçu le man. — Merci. — Nous avons touché chez M. S.

Nantes. — M. S. — Nous suivrons vos indic. — Merci de l'avert. — Nous serons prudents. — Sympathie cordiale à notre ami L.

Grand-Jouan. — M. R. — Dans la journée de dimanche, vous recevrez un nouvel élève.

Les Brosses. — M. E. C. — C. D. vous rappelle que vous deviez annoncer à v. ami que toutes les comm. conc. l'archéol. et l'architect. seraient accueillies par lui avec empressement.

4 1/2 j. 22 s.	d^r cours	105	»»
4 0/0 j.	»	100	»»
Emp. 1844. au Ct	»	»	»/»
— fin Ct	»	»	»»
B. du Trés.	»	»	»/»

Banq. de Fr.	d^r cours	3260	»»
O. V. de Par.	»	1203	»»
C. hyp.	»	272	50
— Gouin	»	1175	»»
— Gann.	»	1110	»»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	78 55	78 40
5 p. 0/0	d. 50	»»» »»	»»» »»	116 50	116 40

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	05 »/»	12 1/2	15 »/»
5 p. 0/0	05 »/»	»» »/»	20 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct	d^r cours	»	»/»
Récép. Rotsch.	»	102	50
ESP. Dette act.	»	»»	»/»
— — pass.	»	5	1/4
— 3 p. 0/0.	»	25	1/4
Dette intérieure	»	»»	»/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»»	»/»
HOLL. 2 1/2	»	»»	»/»
HAITI	»	»	»/»

ROM.	Der C.	104	1/2
BELG. 2 1/2	»	»»	»/»
— 4 1/2	»	»»	»/»
— d° 1840	»	100	»/»
— d° 1842	»	»»»	»/»
— Banque	»	»»»	»»
— d° Em. 1841	»	»»»»	»»
PIEMONT	»	1185	»»
AUTRICHE	»	»»»	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

— Ob. anc.	»»»»	»»
— — nouv.	»»»»	»»
V. r. gauc.	215	»»
Paris à Sc.	»»»	»»
— à Orléans	1235	»»
— à Rouen.	»»»	»»
R.-Havre.	667	50
Avignon.	»»»	»»
Str. à Bâle.	193	75
Paris-Str.	428	75
Tours-Nant	422	50
Orl.-Vierz.	»»»	»»
C. du Nord	621	25
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep.-Féc.	225	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	518	75
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	435	»»
Bord-Teste	»»	»»
Zinc V. M.	»» »»	»»
Lin Maber.	510	»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»»	»»	Paris à Rouen	925	»»	Orléans à Vierzon.	382	30
— (r.-g.)	»»»	»»	Rouen au Havre	674	25	Bordeaux à Cette.	516	25
Paris à Orléans	1232	50	Marseille à Avign.	770	»»	Nord	621	25
— à Lyon	436	25	Paris à Strasbourg	427	50	Boulogne à Amiens	»»»	»»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 86-50 (l'hect.); courant du mois, 86; mois du milieu, 95; 4 derniers mois, 100.

Lille. — Colza, 80; œillette rousse, »»; lin, 94; cameline, 91; chanvre, 93. — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 83; mai et juin, 81 à 83; juillet et août, 87 à 88; septembre et octobre, 90 à 91.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 à 102-50 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 avril.

8 h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Notre fille est princesse.
7 h. »/» ODÉON. — Le Syrien.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de l'infante.
8 h. »/» THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — Garcia del Castanar, Pacca la Salada, nouvelles danses et chansons nationales.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut..... une Chaise pour deux.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Daranda, une Femme, la Cour de Biberack.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Le Précepteur, Léonard le perruquier, Ether.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — L'Avocat pédicure, un Enfantillage, le Docteur, une Fièvre brûlante, le Portier.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Monte-Fiasco, Enfants du délire, duchesse de La Vauballière.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
6 h. 3/4 AMBIGU-COMIQUE. — La duchesse de Marsan.
7 h. »/» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — La Dinde du Mans, Perrin et Lucette, Kokoli.
5 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Maître de poste, la Femme du peuple, les Empiriques, la Reine Argot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Un Sauveur, Pacte d'Amour, l'Appartement, l'e Loup garou.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Miel et Vinaigre, la Meunière du moulin à vent, la Bouquetière, les Filles d'honneur de la reine.
2 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Ouverture, Camp du Drap d'or, Tournoi.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

De l'Idéal de nos Libertés.

On s'étonne du peu de passion et d'entraînement que trouve aujourd'hui dans l'esprit public la poursuite de l'idéal de nos libertés. On gémit de l'indifférence qui accueille toutes les propositions de réformes politiques. On est à bon droit surpris que le moindre allégement des entraves qui gênent la liberté de la presse, la plus innocente adjonction de capacités électorales, la moindre liberté d'émulation donnée à l'enseignement ou la plus mince réduction de tarifs douaniers, trouvent hostiles ou indifférents les petits-fils des hommes qui décrétèrent, il y a soixante ans, vingt libertés sur les ruines sanglantes de vingt priviléges, et qui lancèrent quatorze armées à la frontière, pendant qu'ils comprimaient mille résistances intérieures.

Il importe de se rendre compte de cet étonnement douloureux, parce qu'il recèle l'enseignement le plus grave de notre siècle. Selon nous, voici les deux raisons principales du discrédit qui frappe les réformateurs modernes.

La première se trouve dans le découragement bien naturel qu'on éprouve en voyant qu'un demi-siècle de discussions, de convulsions, d'essais et d'expériences n'a assuré encore le triomphe complet, normal et définitif d'aucune de nos libertés. N'est-il pas, en effet, bien édifiant de voir remettre en question, dans la pâle session de 1847, les conditions, sinon le principe, de la liberté électorale, de la liberté de la presse, de la liberté de l'enseignement, de la liberté commerciale et industrielle, toutes conquêtes que l'Assemblée Constituante croyait avoir définitivement assurées ! Là se trouve la preuve qu'il y a bien loin du *fiat lux* révolutionnaire d'un principe de liberté à sa création matérielle, à son organisation définitive. De là il appert aussi que toutes les libertés sont sœurs, c'est-à-dire solidaires, et que la réalisation intégrale d'une seule implique une transformation complète de la société elle-même. Ainsi s'explique en bonne partie le désenchantement de l'esprit public, qui, tombé des hautes régions de l'enthousiasme et du dévouement révolutionnaire sur le labyrinthe analytique des faits et des difficultés sociales, a perdu beaucoup de sa ferveur et de sa puissance.

Le second motif de la résistance, ou plutôt de l'indifférence que rencontrent les propositions libérales, est dans la manière même dont ces réformes sont aujourd'hui présentées. Comment veut-on que l'esprit public se passionne au spectacle de ces tâtonnements aveugles et contradictoires? La presse est-elle bien fondée à se plaindre du peu d'appui que le pays lui prête contre les entraves de la fiscalité et de la législation, lorsqu'elle a compromis son crédit par ses propres abus de pouvoir, lorsque quarante années de discussions n'ont pu lui donner à elle-même une conscience tant soit peu nette de ses nouvelles destinées? Peut-on s'étonner que l'opinion publique n'aide pas les journalistes à renverser un pouvoir énervant et à briser l'égoïsme des conservateurs, lorsqu'il n'y a pas trois journaux d'accord sur le plan d'une société meilleure? Peut-on s'indigner que l'extension du droit électoral ne fasse pas fortune, lorsque les partis actuels ignorent par quels moyens le suffrage universel peut s'asseoir sur l'indépendance matérielle et sur l'intelligence spéciale, seules garanties de la vérité représentative? Peut-on reprocher aux pouvoirs politiques d'avoir refusé jusqu'à ce jour une arène plus grande à la liberté de l'enseignement, lorsque ce n'est qu'en faveur de l'esprit de parti que cette liberté plus grande est réclamée ; lorsqu'à l'abus du monopole universitaire on ne présente pour remède que cet autre écueil d'omnipotence catholique où se débat la pauvre Belgique ; lorsque tous les partis ignorent entièrement le moyen de concilier l'autorité et la liberté, l'intérêt social et le droit individuel, la théorie et la pratique, les classes pauvres et les classes riches, dans la même forme d'enseignement social ? Peut-on également se plaindre du peu de succès qu'obtient la liberté commerciale, sous le titre pompeux *d'agitation du libre-échange*, lorsque le premier effet de cette innovation serait d'étouffer notre genie industriel sous l'invasion anglaise; lorsque la libre concurrence, bornée à l'intérieur, est déjà une condition de ruine et de servage pour les faibles, de féodalité et de monopole pour les forts; lorsque les faillites, les falsifications de produits, les dépréciations de salaires, les coalitions, les grèves et la famine, tous produits de la science libérale, réclament par mille cris une organisation nouvelle du travail dans laquelle les principes d'ordre et de sécurité recevront la même application que les principes d'émulation et de liberté ?

Etrange aberration de nos réformateurs modernes ! Ils osent attribuer à la corruption seule du pouvoir des déceptions qui prennent source avant tout dans leur propre ignorance. Ils accusent l'égoïsme bourgeois de paralyser leurs efforts, et ils oublient que la force morale de l'opinion publique, mieux édifiée sur la justice et la vérité d'une cause, a triomphé de bien d'autres résistances ! Ils ignorent où ils vont eux-mêmes, à quel résultat ils doivent aboutir, et ils s'indignent de ne plus être suivis par la foule ! Ils ne présentent aux yeux de la société que les morceaux épars du miroir de l'avenir, et ils se fâchent de ce que la Vérité et l'Espérance ne s'y retrouvent que mutilées et défigurées ! Ils n'acceptent de la logique de la révolution et de l'idéal du progrès que quelques termes insignifiants ou négatifs, et ils sont surpris de ne pas exalter les masses et de ne pas les convaincre ! Tel d'entr'eux agite depuis trente ans la bannière de la libre pensée et du suffrage universel, et ne se croit pas inconséquent en refusant toute extension de la liberté dans le domaine de l'enseignement et de l'Eglise. Tel autre, esprit retardataire ou conservateur, réclame, dans un intérêt de parti, le libre enseignement et le libre-échange, et se croit bien fondé à repousser avec horreur l'adjonction de quelques capacités électorales, ou la moindre réforme parlementaire. Celui-ci nie à droite le principe qu'il proclame à gauche. Celui-là ne trouve plus sensés ou justes dans la politique étrangère les progrès et les maximes qu'il professe à l'intérieur. Tous poursuivent en même temps [illegible] les moyens, les moyens sans le but, les principes sans les faits, les faits sans les principes ; tous servent et combattent à la fois des intérêts, des progrès et des libertés qui sont inséparables, et tous nous traitent de rêveurs et d'utopistes, parce qu'acceptant également les faits, les intérêts et les principes, et les groupant dans une satisfaction commune, nous ramenons l'idéologie politique à la simplicité, à l'enchaînement et à la certitude expérimentale de la science.

Cependant, quel est donc l'idéal auquel nos réformateurs tendent aveuglément, par boutades et par caprices, si ce n'est l'idéal vers lequel nous marchons nous-mêmes résolument, directement, en l'embrassant dans son entière perspective ! Quel est l'idéal de la liberté et de la suprématie morale de la presse, si ce n'est son élévation à ce rôle d'humanité et de justice, d'études sociales, de ralliement de partis, de synthèse d'intérêts et de principes, auquel nous la convions depuis douze ans ! Comment l'idéal de la liberté électorale, du suffrage universel même, est-il réalisable, si ce n'est par cette organisation phalanstérienne, où l'élection fait descendre la liberté et l'autorité dans tous les ordres de fonctions, dans les moindres ramifications de l'activité sociale, pour remonter avec elles jusqu'à l'Assemblée nationale, jusqu'au congrès européen, jusqu'à la représentation centrale de l'unité humaine sur le globe ! Quel est l'idéal de cette liberté de l'enseignement qui divise en ce moment les partis et les consciences, si ce n'est la libre alliance de la vocation de l'enfant, de la vocation du professeur, de l'affection de la famille et de la direction sociale dans cette éducation attrayante de la commune associée, où l'enseignement industriel et professionnel marche de front avec l'enseignement classique et théorique, où la variété s'allie à l'unité, où la religion et la philosophie viennent absorber leurs dissidences dans le sentiment de nos destinées meilleures ; où les classes riches et pauvres, grossières et policées, viennent se confondre au berceau de la crèche, afin de rendre bientôt les mœurs de la société entière plus douces, plus chastes, plus fraternelles et plus éclairées ! Quel est encore l'idéal logique du libre-échange, de la liberté industrielle et commerciale, si ce n'est cette fondation de grands ateliers communaux, agricoles et industriels, qui, reposant sur une association de capitalistes, de directeurs et de travailleurs, réglant avec unité leur consommation et leurs échanges, se met seule à l'abri de la ruine et des excès de la concurrence, et peut seule harmoniser le génie industriel de chaque contrée avec les ressources que lui prodigue la nature !

Les insensés ! ils poursuivent l'idéal du phalanstère dans tous les sens et par mille détours souterrains et tortueux, et ils se moquent du plan d'ensemble que leur offre le génie ! ils cherchent la lumière dans les ténèbres, et ils se refusent à l'accepter de nos mains, parce qu'elle est trop éblouissante ! ils s'aheurtent à vouloir édifier une liberté sans une autre liberté, un principe sans ses conséquences, un droit individuel sans un droit social, tandis que ce sont là les éléments inséparables d'un seul et même édifice ! Ils énervent et découragent l'opinion publique par des tâtonnements aveugles, par des programmes stériles et trompeurs; ils combattent la propagande de la vérité découverte, tandis que, s'ils voulaient puiser la vie nouvelle à la source où nous puisons, ils auraient bientôt la puissance de réveiller l'esprit public et de lui rendre, pour une révolution décisive de paix, d'humanité et de bonheur, un enthousiasme bien supérieur à celui de 89 et 93.

La Chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion du projet de loi sur divers crédits supplémentaires et extraordinaires.

Un seul incident a marqué la séance, l'agitation produite dans les rangs conservateurs par M. de Genoude, qui a porté ses principes à la tribune avec la fermeté qu'on lui connaît. Rappelé deux fois à l'ordre par le président, il n'en a pas moins mené à bonne fin son discours, qui proclamait avec énergie la violation des droits du peuple par la loi électorale.

Comme dans les années précédentes, la Chambre a entendu sans attention sérieuse les nombreux récits de méfaits administratifs relatifs aux ministères de la guerre et de la marine. Mais le mal est passé à l'état chronique; il s'est insinué jusqu'au cœur de la constitution ; toute guérison de détail est désormais impuissante : la réforme sociale seule pourra fonder la réforme administrative.

Progrès du Parti légitimiste.

Les tendances générales de l'opinion publique sont dirigées vers un but de réforme sociale; fatigués par la souffrance morale que leur causent les abus de l'organisation actuelle, les esprits éclairés cherchent à en modifier les principes. Les idées de liberté, d'association se propagent tous les jours ; et ceux-là même qui les combattaient, il y a quelque temps, élèvent aujourd'hui la voix pour les défendre. Ainsi viennent de le faire, réunis en congrès, presque tous les journaux qui représentent le parti légitimiste en France.

Les journaux légitimistes nous font connaître les opinions de ce congrès sur ces graves questions, formulées dans un long article plein d'intérêt. Ainsi d'abord, à propos de la réforme électorale, le congrès a reconnu l'importance de la commune, en disant que, *puisqu'elle est la première des associations politiques, c'est dans son sein que doit se trouver le premier degré de l'élection.*

De là, passant à la réforme administrative, le congrès légitimiste résume ainsi ses opinions auxquelles nous sommes heureux de donner une adhésion complète :

La centralisation politique, cette lente et laborieuse conquête des trois derniers siècles, qui a constitué la grande unité française, doit être défendue avec zèle et persévérance. Mais le principe qui confond, dans les mains de l'autorité centrale, la gestion des intérêts généraux et celle des intérêts locaux, et qui ne reconnaît aux administrations locales que les droits qui leur sont délégués par le ministre et les préfets, ce principe doit être combattu comme faux et dangereux. « Le » droit municipal, dit M. Henrion de Pensey, a sa nature et sa raison » d'être propres et indépendantes ; il existe par la seule force des » choses, il est parce qu'il ne peut pas ne pas être. La commune est » la base de l'organisation administrative. »

Le chapitre consacré à la liberté d'association mérite une reproduction intégrale.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION.

Au principe d'omnipotence ministérielle et d'individualisme, fondement du régime actuel, il faut opposer avec énergie le principe de la liberté d'association.

L'art. 291 du code pénal, et la loi du 10 avril 1834, sont des lois de circonstance dont on abuse pour mettre obstacle à la formation d'associations nécessaires aux progrès de l'industrie, de la science, aux intérêts des bonnes mœurs et à la pratique de la bienfaisance. Il ne faut pas se lasser d'en demander l'abrogation.

La loi d'association est la loi naturelle ; ELLE EST, DANS L'ORDRE MORAL CE QU'EST LA LOI D'ATTRACTION DANS L'ORDRE MATÉRIEL. Tout tend à faire corps dans le monde social : C'est, dit M. de Bonald, la force d'adhérence du monde physique, et l'on peut dire qu'il n'y a d'esprit public ou social que dans les corps publics ; esprit de religion, esprit de patrie, esprit de famille, esprit public enfin, âme de la société, principe de sa vie, de sa force et de ses progrès.

Or, après la famille, cette tige féconde de l'ordre social tout entier, la commune est la première des associations politiques. Il faut l'affranchir d'un joug devenu intolérable; il faut lui rendre sa dignité, sa force, son indépendance dans une mesure convenable; il faut que sans porter atteinte au grand principe de la liberté du travail proclamé en 1789, la commune puisse organiser, dans son sein, ces associations qui sont, pour les citoyens, un principe nécessaire de bien-être et de moralité. Plus on tarde à favoriser l'organisation des classes ouvrières, plus on les expose à subir les influences pernicieuses du communisme et à livrer au vent de l'émeute des forces qui, bien ordonnées, pourraient être utilement employées dans l'intérêt social.

Organisation du travail réalisée par l'association dans chaque commune, tel est aujourd'hui le programme social du parti légitimiste. Puisse-t-il tirer avec logique toutes les conclusions que ces prémisses renferment.

Les opinions auxquelles nous venons d'applaudir ont reçu l'adhésion des journaux suivants :

Gazette de France.	L'Abeille de la Vienne.
Union Monarchique.	L'Orléanais.
Mode.	L'Union Provinciale.
Enquête sociale.	La Gazette du Berry.
Journal du commerce de Dunkerque.	Le Périgord.
	L'Echo de l'Aveyron.
Gazette de Flandre et d'Artois.	L'Avenir National.
Emancipateur de Cambrai.	Le Moniteur de la Propriété.
Feuille de Douai.	La France centrale.
Gazette de Picardie.	Le Mémorial Agenais.
Impartial de Rouen.	La Gazette du Languedoc.
Intérêt public.	L'Echo du Midi.
Journal de Rennes.	Le Réveil du Midi.
L'Hermine.	La Gazette du Bas-Languedoc.
Impartial de Bretagne.	La Gazette de Vaucluse.
Union de l'Ouest.	La Gazette du Midi.
Indépendant de l'Ouest.	La Gazette de Metz.

Ont adhéré :

La Guienne.	Le Journal des Villes et des Campagnes.
L'Ouest.	

Progrès dans le Parti conservateur.

Le *statu quo* n'est plus possible, tous les partis sont en marche. Le gouvernement voudrait rester immobile ; mais les légitimistes, tant de fois accablés du dédain ministériel, comme aveugles représentants du passé, deviennent progressifs et presque socialistes. Quant aux conservateurs, leur majorité, naguère si compacte, est fractionnée. Il y a des conservateurs qui demandent au pouvoir du mouvement, des améliorations, des actes. Le *Journal des Débats* jette l'anathème à ce parti naissant ; mais la *Presse* embrasse aujourd'hui sa cause dans un article dont nous allons reproduire quelques fragments, et auquel nous applaudissons sans réserve :

RIEN! RIEN! RIEN!

Une épigraphe manquait à la *Presse*, depuis le jour, vendredi 26 mars, où M. Guizot, succédant à la tribune à M. Duchâtel, nous força d'effacer au-dessous du titre de ce journal les lignes que nous avions empruntées à son fameux discours d'inauguration de la législation nouvelle, solennellement adressé de Lisieux à toute la France électorale attentive !

Ce vide que M. Guizot avait fait en cédant aveuglément à d'aveugles exigences, M. Desmousseaux de Givré l'a rempli, dans la séance d'hier, en cédant évidemment à l'évidence de nécessités qu'on ne nierait pas si obstinément et dont on ne se raillerait pas avec tant d'amertume, si elles étaient moins impérieuses.

C'était avec joie, c'était avec confiance que nous avions recueilli ces paroles :

« Toutes les politiques vous promettront le progrès ; la politique conservatrice seule vous le donnera. »

(M. GUIZOT, *ministre des affaires étrangères*, 2 août 1846).

C'est avec tristesse, c'est avec regret qu'à la place qu'occupaient ces paroles pleines d'avenir, nous y mettons celles-ci, trop pleines de vérité :

« Rien ! rien ! rien ! »

(M. DESMOUSSEAUX DE GIVRE, 27 avril 1847.)

Il ne dépendra pas de nous qu'elles n'y demeurent que peu de temps !

Ce ne sera pas en vain que ces mots auront été prononcés à la tribune ; ce n'est pas en vain qu'ils auront pris ici la place laissée vide par les paroles de Lisieux. Déjà le déclin de l'immobilité a commencé. Il faut, ou que le ministère se relève, ou qu'il se retire. Fidèles à notre politique, qui ne s'est jamais démentie, nous ne souhaitons pas qu'il se retire ; nous souhaitons qu'il se relève, et qu'enfin il comprenne que, par la raison qu'il n'y a pas d'immobilité sans réaction, il n'y a pas de stabilité sans progrès.

[illegible] que, ne considérant point comme *immuables* les lois du 3 février, il croit au contraire que ces lois contiennent le *germe d'une organisation ultérieure*. Quelle sera maintenant cette organisation ultérieure à laquelle le monarque prussien fait allusion? C'est ce qui ne doit pas être l'objet d'un doute, chacun comprenant parfaitement que les réformes qui attendent un pays aussi éclairé que la Prusse ne peuvent être réalisées que dans le sens du progrès.

Le roi de Prusse, qui se proclamait naguère encore un roi absolu, se sent involontairement entraîné dans la voie du gouvernement représentatif. Tout en répétant souvent que les droits de sa couronne sont inaliénables, et qu'il n'entend point partager sa souveraineté absolue avec de prétendus représentants du peuple, il promet néanmoins d'avoir les plus grands égards pour les pétitions qui parviendront jusqu'à lui. Or, dans l'état de choses où se trouve actuellement la Prusse, on peut dire que toute pétition nettement exprimée par la majorité des députés obtiendra sûrement l'adhésion du souverain, qui voit dans ce mode de manifestation de la volonté nationale le *véritable terrain constitutionnel* sur lequel seront éclaircis tous les doutes qui pourraient exister sur le sens de la nouvelle législation.

Le dernier paragraphe de la réponse à l'adresse, est relatif à la convocation périodique de la diète.

« Comme d'une part, dit le roi, il est à craindre que les motions et » les vœux dont nous venons de parler, émanant de la diète réunie » pour la première fois, ne soient pas basés sur une expérience assez » mûre, et, d'autre part, comme la coopération de la diète, aux termes du paragraphe 12 de la première ordonnance du 3 février, est » nécessaire pour atteindre le but ci-dessus indiqué, nous donnons » *volontiers* à nos féaux Etats l'assurance que nous les rassemblerons de nouveau au grand complet autour de nous d'ici à un délai de » *quatre* ans, et cela, quand même il n'y aurait aucun des motifs commandés par la loi, afin que les fruits d'une expérience meilleure ne » restent point sans être mis à profit. »

Quatre années comptent peu dans la vie des nations; mais, au point où est arrivée la Prusse, ce délai est plus que suffisant pour réaliser pacifiquement la grande révolution que l'invincible force du progrès a nécessitée chez les peuples allemands.

A l'heure qu'il est, le rôle du roi de Prusse n'a encore rien perdu de sa grandeur. Ce prince s'est montré ferme, mais non obstiné.

Dans le petit-fils de Frédéric-le-Grand, dans l'héritier du Louis XIV de la monarchie prussienne, nous n'aurons point à déplorer le sort d'un nouveau Louis XVI, quoique les évènements dont l'Allemagne est témoin, ne soient pas sans analogie avec ceux qui signalèrent en France l'ouverture des Etats-Généraux. Placé entre un empereur despote et un roi constitutionnel, Frédéric-Guillaume participe de ses deux voisins, représentant ainsi un souverain d'un ordre essentiellement ambigu. La liberté règne en France, mais en luttant contre le principe de l'autorité qui triomphe au contraire exclusivement en Russie. Eh bien! c'est l'association de ces deux principes, restés jusqu'ici hostiles, que la Prusse cherche en ce moment à réaliser. Entre l'autocrate qui tient l'invasion barbare suspendue sur l'Occident, et le roi constitutionnel, dont la *main habile* tient enchaîné le *démon des révolutions*, il y a une belle place à prendre, c'est celle réservée à Fréderic-Guillaume, s'il parvient à faire marcher de front l'ordre et la liberté.

La détresse va en s'accroissant en Prusse, où la colère du peuple envers les marchands de grains devient de plus en plus intense, de sorte que beaucoup de négociants ont fait publier dans les journaux qu'ils ne font pas le commerce de grains. A Dantzick, la nourriture ordinaire et quotidienne de la grande masse de la population consiste dans les débris des jeunes harengs que l'on pêche sur la côte. Dans les montagnes de la forêt Noire, on mange du pain fait de la farine d'os moulus. Les propagandistes révolutionnaires redoublent d'efforts pour répandre leurs écrits parmi le peuple. Le docteur Rauschenplast, proscrit allemand qui vivait retiré à Strasbourg, a été arrêté dernièrement à Kehl (duché de Bade), au moment où il distribuait, dit-on, quelques-unes des brochures nouvelles attribuées au comité républicain. De son côté, le gouvernement français a fait dissoudre à Paris plusieurs sociétés composées d'ouvriers allemands, sous prétexte que ces derniers étaient communistes. Les ouvriers ont été reconduits à la frontière par les gendarmes, et le président du club, littérateur prussien, qui servait à Paris de correspondant à la *Gazette de Cologne*, a été forcé de partir pour la Belgique.

Banquet de Rouen.

On nous écrit de Rouen :

Messieurs,

Jaloux de constater les progrès de la science sociale dans leur cité, les phalanstériens de Rouen n'ont pas voulu laisser passer le 7 avril, sans célébrer, eux aussi, l'anniversaire de la naissance de Fourier; des considérations particulières avaient forcé de réduire le nombre des souscripteurs, et de n'admettre, en dehors des renteurs et des abonnés à la *Démocratie*, que les personnes connues pour être déjà initiées à la sublime Théorie du Maître ; néanmoins le nombre des convives était assez important pour donner à cette fête tout l'éclat qu'elle comportait.

Dans ce groupe d'hommes, appartenant aux positions les plus diverses, et, pour la plupart, inconnus les uns aux autres, mais que reliait une commune pensée, une foi commune en un avenir meilleur, la sympathie n'a pas tardé à s'établir, et la plus franche cordialité n'a pas cessé un instant de présider au repas dont chacun aura gardé bon souvenir.

Le premier toast a été porté, par le président du banquet, à la mémoire de Charles Fourier dont, grâce aux soins des ordonnateurs de la fête, le beau portrait en pied, gravé par Calamatta, décorait la salle. Dans une chaleureuse allocution, il a rappelé la vie et les travaux du Maître et habilement résumé les principes sur lesquels repose le système de l'association universelle. Ce toast a été accueilli par d'unanimes applaudissements.

Les autres ont été portés dans l'ordre suivant :

1° A l'éducation.
2° Au travail attrayant.
3° Aux femmes.
4° A l'union des peuples, par un Polonais.
5° A la propagation des idées phalanstériennes.

[illegible] mettre plus d'une fois encore les intérêts généraux. Tout en déplorant la rigueur de ces circonstances, acceptons-les néanmoins comme une arme puissante en faveur de la cause que nous plaidons; car, en mettant à nu toutes les plaies, toutes les misères de la civilisation, elles font faire un immense progrès au développement des idées sociales ; car, en dévoilant la réalité, elles opposent le démenti le plus formel aux rêveries d'optimisme dont les partisans ont été si nombreux jusqu'alors.

En effet, que voyons-nous maintenant autour de nous? Le travailleur, non-seulement privé d'un salaire équitable, mais encore déchu de ce droit au travail que tous les hommes d'intelligence et de cœur reconnaissent comme imprescriptible; le producteur torturé par la spéculation et miné par la concurrence anarchique ; l'industrie se ruinant elle-même par la réduction toujours croissante des salaires, réduction dont la conséquence est, par l'appauvrissement des masses, de rompre tout équilibre entre la production et la consommation ; le commerce restreint à de mesquines proportions, forcé de dénaturer ou de falsifier les produits qu'il exploite, ne végétant qu'à force de fraude et d'astuce; l'agriculture, cette richesse territoriale, appauvrie par les charges de toute nature, anéantie par le régime actuel du morcellement. Enfin, tout au haut de l'échelle, ces heureux du siècle, ces barons de la finance, qui spéculent sur toutes les nécessités et s'enrichissent de la misère publique, tremblant de peur dans leurs somptueux hôtels; oui, tremblant de peur, car ils entendent à chaque instant les sourdes plaintes de leurs frères déshérités, et ils craignent le jour où ces hommes, esclaves nouveaux, comprendront qu'à eux aussi Dieu a marqué une place sur cette terre.

Qu'en face de tant de misères et convaincus de leur impuissance à les soulager, les partisans du *laissez-faire* courbent enfin la tête et gémissent ; ils ne peuvent rien de plus. Pour nous, au milieu de cet océan de larmes, reprenons courage, car nous tenons la boussole qui doit nous conduire au port, car nous avons le secret de cette science consolatrice que le génie de Fourier a révélée au monde.

Mais qu'il ne nous suffise pas de suivre de nos vœux stériles les pieuses pérégrinations de nos amis de l'Ecole, et d'assister de loin aux triomphes qu'ils remportent. Si nous n'avons pas reçu comme eux du ciel le don de cette parole puissante qui porte au loin la semence, ouvriers dévoués, sachons préparer la terre qui doit la recueillir et la faire fructifier. Les esprits, préoccupés des maux présents, fermentent et s'agitent; plus que jamais, ils sont disposés à entrer dans une voie nouvelle, sans savoir à laquelle se résoudre; hâtonsnous de faire briller devant eux les fanaux de l'Ecole sociétaire, et d'éclairer le seul chemin qui puisse conduire les hommes à leur destinée,

Par l'ordre fondé sur l'association du capital, du travail et du talent;

Par la libre fusion des intérêts individuels dans l'intérêt collectif;
Par la solidarité qui de tous les hommes doit faire une grande famille;
En un mot, par l'harmonie générale.

Prenons donc, à partir de ce jour, pour unique mot d'ordre :

A la propagation des idées phalanstériennes!

Par un Polonais.

A L'UNION DES PEUPLES! Durant mon exil, qui déjà remonte à seize ans, je me suis constamment appliqué à rechercher la cause des haines qui divisent les nations, du malaise qu'elles éprouvent, des révolutions qui les déchirent. Le moyen de porter remède au mal, je l'ai cherché aussi et bien souvent, sans le rencontrer nulle part, ni dans la doctrine des théologiens, ni dans les codes qui nous régissent, ni dans les systèmes des philosophes. Partout des jugements contradictoires, partout une organisation artificielle, partout des projets de civilisation qui n'aboutissent qu'à la confusion.

Tous les grands écrivains accusent et condamnent l'ordre ou plutôt le désordre qui règne dans les sociétés modernes; mais pas un n'indique le moyen de tirer les populations de leur égarement. La preuve de l'insignifiance et de la nullité des volumes qu'ils ont publiés, c'est la présence de la misère des peuples, ce sont les persécutions qu'ils endurent, la guerre, la destruction continuelle, les violences dont ils sont si souvent les victimes.

En présence de tant de calamités, j'avais désespéré de trouver jamais des remèdes efficaces aux maux qui affligent l'humanité et particulièrement ma patrie.

Un jour pourtant le hasard me plaça au nombre des auditeurs de M. Hennequin; je recueillis avec avidité sa parole, expression de la science sociale; et, comme cette science répondait aux besoins de mon âme, je me suis mis à la lecture des ouvrages qui s'y rapportent et que j'ai pu me procurer. Après des lectures assidues, après mûr examen, je puis dire avec une profonde conviction que rien n'est plus sublime que la découverte de Charles Fourier, rien de plus juste que ces principes de l'association de communes, de l'organisation du travail, de la répartition de produit entre les associés suivant le capital, le talent et le travail de chacun.

Que l'on réalise ce noble projet! on verra bientôt bannis à jamais les instincts révolutionnaires. Nous verrons tomber nos codes barbares, et toutes les puissances qui font des esclaves et confisquent des âmes, le droit du plus fort, les armes sanglantes, les chaînes des despotes et la hache du bourreau. Ainsi toutes les espèces d'esclavage, tous les supplices qui donnent la mort s'effaceront de l'histoire du genre humain et devant nous s'ouvrira la porte de l'âge d'or.

Oui, en vérité, l'humanité est fatiguée des fausses sciences; elle tourne avec empressement ses regards vers le génie qui fait briller aux yeux la vérité recherchée en vain depuis tant de siècles. A sa voix tous les peuples se considérant comme frères, se serreront fraternellement la main.

Eh bien! Messieurs, pour la gloire des temps qui approchent pour notre bonheur, permettez-moi aujourd'hui de porter le toast :

A l'union des peuples!

Sœur Sainte-Marie, Bénédictine.

Déjà nous avons mis nos lecteurs au courant de cette affaire, qui a pris un caractère judiciaire et qui n'est pas encore terminée. L'avocat de la sœur Marie vient de publier une réponse aux *Observations* signifiées par les adversaires, le 8 avril 1847. Nous trouvons dans cette réponse des détails curieux, et nous allons les reproduire. Il importe à l'honneur du clergé lui-même que de pareils débats ne soient point enveloppés d'ombre. Nous ne cherchons ici que la vérité, et nous rendrions compte des pièces publiées contre la sœur Marie si elles nous étaient adressées.

On lit dans les observations imprimées pour cette religieuse :

Au moins, les adversaires de la Bénédictine ont-ils éprouvé tardive-

» faire le petit ménage du chœur. Sœur Marie ne le voulut pas ; elle » engagea une dispute, injuria la mère, et sa violence fut telle *qu'elle* » *se roula dans l'escalier*. » Or, voici le fait avec ses circonstances et dépendances : Sœur Marie était de service. Elle revenait de porter des flambeaux au chœur, lorsque mère Bernard, qui avait mal à la main, la pria d'entrer dans un petit appartement servant alors de dépôt et aujourd'hui de sacristie extérieure, pour lui écrire une lettre. Ce petit retard lui valut une verte réprimande de la rude mère Placide, alors maîtresse des novices, laquelle saisit sœur Marie par les bras, la jeta violemment à genoux, lui fit baiser la terre et mettre le bras en croix, et la menaça de compléter plus tard la punition. C'était pendant la récréation. Mère Bernard arrive, voit sœur Marie en pénitence, s'informe du motif, et l'emmène devant la prieure Saint-Augustin pour lui exposer le fait et obtenir la remise de la pénitence. Elle obtient plus : sœur Marie sortit alors du noviciat. Remarquons que les religieuses restent au noviciat quatre ans après leur profession. La prieure St-Augustin, à qui la maîtresse des novices (dont le caractère contrastait avec le sien) donnait plus d'un souci, fut émue, dit même à la sœur Marie qu'elle n'eût plus désormais à faire aucun service du noviciat. Sur quoi, mère Placide sortit avec emportement et bouda fort longtemps. Quelques jours après, mère Placide rencontre sœur Marie dans l'escalier : — « Ah! c'est toi qui ne feras pas ton service?... » — Sur la réponse de sœur Marie qui lui rappela l'intervention de la prieure St Augustin, mère Placide, qui était de la taille et de la force de sœur Joseph, saisit violemment sœur Marie par le bras, la secoua rudement, et la *renversa* dans l'escalier en lui disant : — « C'est moi qui ne charge de te le faire faire, « ton service! » — Et voici comment sœur Joseph a pu voir sœur Marie *roulant* dans l'escalier *quelques temps après la profession* de celle-ci. Scènes de femmes irritables, oubliant leur habit : scènes dans lesquelles la folie n'a rien à démêler!...

Autre preuve de folie. Sœur Marie était voisine de sœur Félicité :

Sœur Félicité a été longtemps sans pouvoir digérer le pain et garder les aliments qu'elle prenait. Sœur Félicité, elle, ne se faisait point faute, la nuit, de parler, crier, frapper, tapage que l'on peut toujours dire vaguement, à bonne intention, partir du côté de la cellule de sœur Marie. On avait même recommandé à sœur Marie de lui porter secours si, la nuit, elle en avait besoin. Or, voici une anecdote curieuse; c'est sœur Philomène qui l'édite, avec enjolivements toutefois, comme on va le voir : « Je me rappelle une *singularité* qui *me frappa* » *beaucoup* et qui *m'effraya autant*. J'étais, une nuit, en adoration » dans le chœur. La sœur Sainte-Marie y arriva *en costume de nuit*. » Le petit scapulaire que l'on porte la nuit et la tunique blanche (que » l'on porte également la nuit) ressemblant à une longue chemise, » donnaient à la sœur Sainte-Marie un aspect qui m'épouvanta. » Elle se posa à sa place, y fut quelques minutes, puis elle repartit. » Ajoutez : après avoir allumé une chandelle à la lampe du chœur. Ceci est rigoureusement, littéralement vrai ; mais avec cette explication : Sœur Félicité s'était trouvée indisposée et avait appelé sœur Marie. L'obscurité étant complète et la cuisine fermée, force était d'aller allumer la chandelle au chœur, où une lampe est toujours allumée. Cette explication tient lieu de toutes réflexions!

Autre preuve de folie.

« Je sais qu'une nuit.... Je passais devant la cellule de la sœur » Sainte-Marie. Au bruit que je fis, elle s'écria : — « *Qui va là?* » » Il est vrai que sœur Philomène ajoute, en prêtant ce mot à sœur Marie : « Voyons! » Et, l'histoire finit là! — Ne trouvez-vous pas combien cette spirituelle anecdote est concluante? Et dire que nos adversaires l'ont oubliée dans leurs observations!... Ils ont eu honte de pareil enfantillage, et avec raison.

Bien que cette déposition n'ait pas été exploitée par les adversaires, elle a son mérite ; elle révèle la préoccupation des religieuses qui déposaient et qui s'ingéniaient à trouver des preuves de folie dans les circonstances les plus insignifiantes.

Sœur *Le Moine* (7e t.) : « Je ne me rappelle pas parfaitement ce que j'en ai jugé dans le temps ; mais je crois me rappeler que, *si elle ne* » *me parut pas folle*, D'APRÈS L'IDÉE QU'ON ATTACHE AU MOT DANS » NOTRE MAISON, c'était une tête à qui on ne pouvait pas faire enten- » dre raison, et qui ne voulait pas céder à d'autres volontés qu'à la » sienne... » — Ajoutez : Surtout quand on voulait la retenir prisonnière au milieu des folles illégalement et malgré sa volonté. Que l'on pèse la portée de ces mots dans la bouche d'une partie en cause, et placée entre sa propre condamnation et son absolution : « ..., *pas folle* » *d'après l'idée qu'on attache au mot dans notre maison!....* » — Et c'est *l'idée attachée au mot dans votre maison* qui rendait cependant légitime ou illégitime la séquestration de la sœur Marie parmi les folles!...

La réponse aux observations conclut ainsi :

Nous nous adressons à nos juges ; nous nous adressons aux hommes d'intelligence et de dignité de tous les partis, de toutes les opinions, et nous leur disons : « Ne croyez point que cette cause n'intéresse qu'une pauvre femme ; c'est une cause toute sociale qui s'agite, un cause dans laquelle la liberté du dernier citoyen est en jeu » dans la personne de la victime qui a jeté le cri de détresse. Lisez » les *Observations* de ses adversaires, lisez le volume par nous publié sur les enquêtes, recueillez-vous dans l'impartialité et l'indépendance de l'homme de cœur, et répondez en votre âme, conscience » et dignité, à cette question :

« *Les adversaires de la sœur Marie se sont-ils conduits à son* » *égard d'une manière irréprochable, évangélique?...* »

Pour notre part, sans trouver évangélique la conduite de la supérieure, nous faisons tomber la responsabilité de ces excès beaucoup moins sur les personnes, que sur le régime de compression, d'autorité arbitraire qui est la base du système monastique et qui met nécessairement aux prises les intérêts et les amours-propres. On ne supprime pas impunément la personnalité humaine. Il n'y a d'ordre durable que celui qui est fondé sur l'essor de toutes les libertés légitimes.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La mort vient de frapper l'un des plus jeunes fils de Méhémet-Ali. Le prince Hussein-Bey, l'un des élèves de l'institut égyptien de Paris, a succombé avant-hier soir par une fièvre typhoïde.

— Le prix du blé a haussé de 4 francs par hectolitre au marché de

...uncité, qui, dit-il, n'est pas compatible avec la constitution du pouvoir là où n'existe pas la responsabilité des ministres. On ne peut fournir un meilleur argument pour la réforme de cette constitution.

LES STATUES DU PONT DU CARROUSEL. — Le pont du Carrousel vient de recevoir des embellissements qui s'harmonisent parfaitement avec le quai monumental du Louvre, son voisin. Au lieu des grossières barraques de bois placées à chaque extrémité pour abriter les employés préposés au péage, on a élevé quatre piédestaux de fonte, qui, à la même destination utile joindront un avantage artistique, en servant de supports à quatre statues de pierre dues au talent bien connu de M. Petitot. Les sujets de ces sculptures sont allégoriques et représentent *la Seine*, *l'Industrie*, *la Ville de Paris* et *l'Abondance*. Nous reviendrons plus tard sur le mérite plastique de ces statues, dont la nouveauté attire en ce moment une foule de curieux.

DÉTOURNEMENTS A L'HOTEL DES INVALIDES. — On nous affirme un fait extrêmement grave, déjà dénoncé par plusieurs journaux. Trois sous-lieutenants, remplissant à l'Hôtel des Invalides les fonctions de majors, auraient, pour subvenir à de folles dépenses, vendu le pain, le vin, la viande, etc., des invalides. Depuis longtemps ces actes frauduleux se commettaient avec une telle impudeur, que ceux qui en étaient victimes finirent par se plaindre et dénoncer les coupables. Les chefs examinèrent l'accusation et en référèrent au ministre de la guerre qui vient de révoquer de leurs fonctions de majors les trois sous-lieutenants auxquels il conserve leur grade et leur place à l'Hôtel.

UNE GUERRE CIVILE EN CHINE. — 130 638 *personnes tuées ou blessées*. — Le *Chinese Repository* donne une nouvelle qu'on aurait peine à croire si on n'avait maintenant des renseignements certains sur la densité de la population dans l'empire chinois. Suivant ce journal, publié à Canton par les missionnaires américains, il y a eu dans les deux départements de la province de Gokien, appelés *Chang-Chao* et *Tsuen-Chao*, une guerre civile, ou pour mieux dire une rixe entre pays voisins, dans laquelle 24 515 maisons ont été pillées et livrées aux flammes, 668 chaumières également détruites, et 130 638 personnes tuées ou blessées. Il paraît que des conflits de ce genre ont souvent lieu dans l'intérieur du pays, sans que le gouvernement ait le pouvoir de les empêcher, et peut-être aussi sans qu'il s'en soucie beaucoup; car toutes les fois qu'un soulèvement n'a aucun caractère politique, les autorités chinoises s'inquiètent, dit-on, fort peu des désastres qui vont en résulter pour la population. C'est ainsi que les mandarins de Canton même ont laissé naguère deux villages s'entr'égorger, parce qu'il ne s'agissait que de certaines pertes provenant du jeu. « Le pays est trop peuplé, dirent-ils, ce n'est pas un mal que les turbulents fassent de la place aux gens paisibles. »

HISTOIRE D'UN LIÈVRE ET D'UN DOUANIER. — On lit dans le *Courrier du Nord* : « Une scène assez plaisante se passait un soir dans le bureau de la diligence. Au moment où le douanier portait sur les colis un œil investigateur, il avisa certain panier d'osier dont il souleva le couvercle. Il y avait là-dedans un lièvre, mais un lièvre tout en vie, qui, secouant les oreilles, d'un seul bond s'élança de sa prison et s'enfuit dans la salle. Le douanier (au besoin, ils ont les yeux du lynx et les jambes du lévrier) s'élança à la poursuite du fugitif, l'attrapa et s'écria : Je déclare procès-verbal : il y a une amende de 50 à 200 fr. A qui le lièvre? On comprend que cette invitation n'avait rien d'encourageant. Aucun propriétaire ne se présenta pour revendiquer le lièvre. Aussi, le conducteur de la diligence, Grossetête, a-t-il été traduit en police correctionnelle comme responsable de ce singulier délit, et condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens.

» Ainsi le lièvre vivant est bien et dûment un gibier prohibé. Les saltimbanques sont avertis; ils n'ont plus le droit d'exhiber en public des lièvres savants, disant la bonne aventure et battant du tambour. Nous donnons ce charitable avis aux Bilboquets présents et à venir. »

LIBERTÉ ! ORDRE PUBLIC ! — Le sieur Gévril, mécanicien, rue Rambuteau, 37, revenait avant-hier de Livry, accompagné du sieur Trappier, exerçant la même profession, rue du Cadran, 45. Arrivés à la hauteur du chemin de fer de Strasbourg, entre Pantin et la Folie, vers les huit heures du soir, deux hommes embusqués sur les côtés de la route, l'un armé d'un bâton, l'autre d'un sabre, se précipitèrent vers eux, et les saisirent au collet. M. Gévril avait affaire à l'homme au sabre, qui commençait à fouiller dans ses vêtements, et, supposant que c'était un malfaiteur, il lui dit : J'ai cinq francs sur moi, je vais vous les donner, ainsi laissez-nous tranquilles. Mais, sans répondre à sa proposition, cet individu lui intima l'ordre de le suivre chez un marchand de vins établi dans une barraque à quelques pas de là ; en même temps, il ouvrit sa blouse et fit voir une banderolle garnie d'une plaque de garde.

Les deux citadins obéirent, et, en arrivant chez le marchand de vins, M. Gévril dit au garde de lui apprendre le motif de son arrestation.

— Je vous arrête parce que vous m'avez volé un canard, répondit l'homme à la banderolle.

— C'est vrai, ajouta celui qui portait un bâton, et je suis requis par le garde pour lui prêter main-forte au nom de la loi.

— Vous êtes des misérables ! répliqua M. Gévril, qui ne put maîtriser plus longtemps sa colère; vous inventez un prétexte pour nous rançonner, mais vous perdrez votre temps, et je vous somme de nous laisser continuer notre route.

En disant cela, il se retirait vers la porte, mais le garde le repoussa violemment. M. Gévril, indigné, le saisit par sa banderolle pour le faire reculer, et au même moment son adversaire tira son sabre et lui en porta un coup sur le côté gauche de la tête. La blessure était profonde, le sang jaillit en abondance, et, s'affaissant sur lui-même, M. Gévril alla tomber sur un banc qui se trouvait là. Son compagnon et le marchand de vin s'empressèrent de le secourir, et, pendant qu'on lui donnait des soins, le garde et son acolyte, effrayés d'avoir été si loin, parvinrent à s'échapper.

Dès que sa blessure a été pansée et qu'il s'est senti la force de marcher, M. Gévril a été faire la déclaration au maire de Pantin de l'acte inouï dont il venait d'être victime. Des recherches ont été faites aussitôt, et on a découvert que le coupable était un nommé Frenoix dit Bayard, garde du canal de l'Ourcq.

L'homme qui l'assistait est le nommé Tissier dit Giroflée, journalier, demeurant à Bondy.

Tous deux ont été remis à la disposition du procureur du roi.

(*Droit.*)

Chambre des Députés.

Séance du 29 avril. — *Présidence de* M. SAUZET.

La discussion est ouverte sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires.

...

UNE VOIX. Nous y sommes en vertu de la loi.

M. DE GENOUDE. Oui, mais la loi qui l'a faite? les hommes du double vote. Non, vous n'avez pas l'assentiment populaire. (Nouvelles rumeurs.)

PLUSIEURS VOIX. A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. Ce que vient de dire l'orateur est contraire à la charte, qui établit la base de notre gouvernement et ne permet à personne de l'attaquer. Je le rappelle à l'ordre.

M. DE GENOUDE. Comment! je ne pourrai pas dire dans cette chambre qu'il y a une situation qu'il faut changer si vous ne voulez pas aller aux catastrophes ? (Mouvement.) Comment! je ne pourrai pas venir dire ici que vous êtes menacés des plus grands maux, si vous ne changez votre loi électorale? Je ne pourrai pas dire que cette chambre étant remplie de fonctionnaires n'a point d'autorité sur le pays. (Exclamations au centre.) Et que la Chambre des pairs étant en très grande partie une chambre composée de fonctionnaires, vous avez un gouvernement de fonctionnaires! Je ne pourrai pas dire cela? (Approbation à gauche, dénégations et murmures au centre.)

Je le dirai malgré vous et vous ne me rappellerez pas à l'ordre, parce que je suis dans l'ordre, qui ne peut être que la vérité.

UNE VOIX AU CENTRE. Vous n'êtes pas dans la question.

M. DE GENOUDE. Je suis parfaitement dans la question quand je dis qu'il n'y a pas d'ordre dans un pays, d'ordre matériel, si cet ordre n'est pas soutenu par l'ordre moral, et qu'il n'y a pas d'ordre moral s'il n'est soutenu par un ordre logique. Eh bien! que vous n'avez pas cet ordre logique, je dis que vous avez proclamé la souveraineté nationale et que vous avez dépouillé la nation de tous ses droits. (Au centre : Allons donc !)

C'est la vérité. Où sont les droits de la nation? où donc est la liberté? qu'en avez-vous fait? (Exclamations ironiques au centre.)

PLUSIEURS VOIX. Vous en êtes une preuve de la liberté.

Après quelques développements qui soulèvent à diverses reprises les murmures d'une partie de la Chambre, M. de Genoude termine ainsi :

On l'a dit avant moi, Messieurs, et il faudrait sans cesse le répéter, il y a une route naturelle dans ce pays dont il est fatal de s'écarter, parce qu'une force morale inaperçue, mais toute-puissante, y ramène toujours les hommes et les choses. Cette route, c'est celle que la France a voulu s'ouvrir au commencement de 89, l'égalité politique, et par conséquent la vérité de la représentation nationale. Ce que la France craint, ce qu'elle déteste, c'est l'arbitraire. Ce qu'elle veut, c'est une liberté de droit et non pas seulement une liberté de fait.

Le peuple prend en haine un régime dans lequel les intérêts n'ont plus ni défense, ni protection, où les abus sont des lois de l'Etat, et il confond sans peine la royauté avec le cortège qui la sépare de lui. De là les déplorables révolutions dont nous avons été les témoins et qu'il faut prévenir en revenant aux véritables principes du régime représentatif, c'est-à-dire à la représentation réelle des intérêts nationaux par le roi et par le peuple.

Messieurs, ne vous endormez pas dans un calme qui n'a été obtenu que par des sacrifices immenses de temps et d'argent, de libertés, d'empiétements sur l'avenir : vos ressources se sont épuisées dans ce travail, mais chaque jour qui vient appartient à cet avenir dans lequel vous avez rejeté les embarras passés !

On parle de la nécessité d'avoir dans la Chambre des hommes qui sachent les affaires.

Il faut, avant tout, des hommes qui défendent les droits des citoyens.

Il faut que le pouvoir trouve ici des bornes contre ses empiétements, et non pas des bornes contre le progrès de la civilisation.

Lorsqu'on a une chambre qui n'est pas le résultat de la volonté du pays, et qu'on demande des impôts énormes, comme on n'a pas l'assentiment national, il faut avoir des soldats, des multitudes d'agents; il faut corrompre les électeurs.

Quand, sous les empereurs, le pouvoir n'était soutenu que par les prétoriens, il fallait élever la solde, fouler aux pieds les peuples, l'empire était à l'encan.

Il n'y avait plus ni administration, ni justice. Cette fausse situation produisait des désordres universels, et l'empire ne tarda pas à être livré aux barbares.

Aussi la situation est telle qu'il y a urgence d'en sortir.

Tous les symptômes sinistres se multiplient. On arriverait à des catastrophes dans lesquelles la sagesse humaine ne pourrait plus contenir les mouvements des peuples.

Je finis, Messieurs, en vous rappelant ce mot admirable d'un ministre de l'autre côté du détroit : « Prenez-y garde, en repoussant les innovations qui sont des progrès, vous vous exposez à subir des innovations qui ne seront pas des progrès. » (Mouvements divers.)

Le reste de la séance est consacré à une discussion confuse entre un grand nombre de membres sur les divers abus relatifs aux marchés de vivres et de fourrages pour la marine et la guerre.

Procès Blanqui.

Tribunal correctionnel de Blois (Loir-et-Cher.)

Présidence de M. RIFFAUT, *vice-président.*

Le procès intenté à M. Auguste Blanqui et à ses vingt-sept co-accusés, sous la prévention d'avoir fondé une association illégale de plus de vingt personnes, a commencé à Blois le 26 avril, devant un auditoire très nombreux. Derrière les prévenus, sur le banc de la défense, sont assis Mᵉ Dain, avocat du barreau de Paris, défenseur de M. Blanqui Mᵉ; Anglada, du barreau de Tours, et Mᵉ Julien, du barreau de Blois.

Après un long exposé de M. Myron de l'Epinay, substitut, faisant fonctions de procureur du roi, l'interrogatoire a commencé.

L'accusé OUDIN, révélateur des faits qui ont motivé les arrestations, continue son triste rôle devant le tribunal; il raconte ses relations avec Caillard, Béraud, Blanqui, Viellefond et Lacouture; malgré les vives interruptions et les démentis formels de Bouchet, il prétend qu'on a voulu le gagner au communisme, et de sa déposition résulte visiblement une tendance à aggraver la situation des prévenus.

Mᵉ Dain, avocat, interpelle Oudin pour savoir quel était le sujet des entretiens dans les réunions; Oudin répond qu'on parlait de politique et de toutes choses. Mᵉ Dain fait ensuite remarquer l'étrange conduite d'Oudin qui, après avoir averti l'autorité d'un complot, s'est mis lui-même à la tête des perturbateurs et a tenté même de désarmer un factionnaire.

M. Blanqui explique alors le caractère tout à fait insignifiant de ses relations avec Oudin; puis s'adressant au délateur, l'adjure d'expliquer les motifs qui lui ont dicté ses déclarations mensongères.

A chacune des questions de M. Blanqui, Oudin se détourne sans répondre.

Mᵉ Dain demande lecture des déclarations écrites de l'accusé Oudin. Cette lecture est faite par M. le procureur du roi. Le défenseur y signale des contradictions grossières.

M. le président procède à l'audition des témoins; et, malgré les assertions d'Oudin, la seule charge qui résulte de leurs dépositions, c'est que les prévenus formaient une société chantante, non autorisée à la vérité, mais n'ayant point de caractère politique.

Telle a été, en somme, l'audience du 26. Le 27, l'interrogatoire des prévenus, interrompu la veille par les dépositions des témoins, a été repris devant un public agité, dont l'opinion générale semble favorable aux accusés.

La réponse de tous les prévenus est presque la même. Ils déclarent qu'il n'y avait pas de société formée, mais qu'on se réunissait huit ou dix, tantôt les uns, tantôt les autres, pour chanter des chansons non politiques. Ces réunions avaient lieu le dimanche seulement.

Mᵉ DAIN. Tout dans l'instruction paraît étrange : ordinairement on consigne les demandes et les réponses ; ici on fait faire aux prévenus de longs récits.

VIELLEFOND. En effet, je n'ai pas dit ce qu'on me fait dire dans l'instruction secrète.

Plusieurs des accusés récriminent ici avec force contre le système cellulaire, qui a troublé la raison de Viellefond.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Le système cellulaire est excellent. (Murmures dans l'auditoire.)

Viellefond revient sur sa déclaration écrite et la rétracte complètement. Il dit de nouveau que si on lui a fait dire ce qu'on a voulu, c'est parce qu'on lui avait fait espérer sa mise en liberté.

M. BLANQUI. Les instructions secrètes devraient être bannies de notre code.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Je comprends que vous deviez ne pas aimer les instructions secrètes.

M. BLANQUI, avec énergie. Oui, je suis l'ennemi juré des instructions secrètes, parce qu'elles sont une sorte de torture, et je ne cesserai de les poursuivre tant qu'elles ne seront pas effacées de notre code.

M. l'avocat du roi — le croirait-on? — impute à crime aux accusés d'avoir chanté la *Varsovienne*, cet hymne patriotique à la gloire de la malheureuse Pologne.

Après avoir interrogé MM. Béas et Béraud, le président demande aux autres prévenus s'ils sont communistes, quels livres et quels journaux ils lisaient habituellement.

Mᵉ DAIN. Je remarque depuis le commencement des débats cette question invariable posée à chaque accusé: Etes-vous communiste? quels journaux lisez-vous? Il faut qu'il soit bien entendu ici que chacun est libre de professer telles doctrines qu'il veut, les communistes comme les autres ; que c'est un droit que nul ne peut lui contester. J'entends les murmures que ces questions provoquent dans l'auditoire, et c'est dans l'intérêt de la dignité de ces débats que je fais ces observations.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Les murmures de l'auditoire ne doivent inquiéter personne. Il est bon dans une accusation qui touche au communisme de s'enquérir de l'opinion des accusés.

BLANQUI. Il y a 1600 ans les tribunaux du temps faisaient aussi cette question invariable: Etes-vous chrétien?

Une vive discussion s'engage entre M. l'avocat du roi, M. Blanqui et Mᵉ Dain au sujet de l'instruction secrète de ce procès ; il est cinq heures et demie, les plaidoiries sont renvoyées au lendemain 28.

— *P. S.* Au moment de mettre sous presse, nous recevons une lettre de Blois qui nous donne quelques détails sur l'audience du 28 et sur l'étrange épisode qui l'a signalée.

Mᵉ Dain, dans une plaidoirie énergique et chaleureuse, s'efforçait de repousser les accusations de M. l'avocat du roi contre les théories socialistes. Le défenseur s'efforçait de démontrer que ces doctrines étaient trop pures et trop bienfaisantes pour pouvoir être la cause des désordres que M. l'avocat du roi avait essayé de leur attribuer; mais, interrompu à plusieurs reprises, Mᵉ Dain, après avoir inutilement tenté de lutter contre ces interruptions, s'est vu obligé de s'asseoir en déclarant que, puisque la défense n'était pas libre, il considérait comme contraire à sa dignité de continuer.

Cette déclaration, faite avec une vive émotion, a été accueillie par les *vivat* de la majeure partie de l'auditoire, et un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on remarquait des dames, ont à l'instant quitté l'audience.

Nous reviendrons sur cet incident qui nous paraît devoir motiver des réflexions sévères.

VARIÉTÉS.

L'Éducation et l'Enseignement en matière d'instruction secondaire,

Par TIMON.

Sous ce titre M. de Cormenin publie, en ce moment, une brochure dont nous allons mettre quelques extraits sous les yeux de nos lecteurs. Nous nous réservons d'apprécier plus tard le système présenté par l'auteur.

PLAN.

L'instruction secondaire se divise en deux parties bien distinctes, savoir : *L'éducation* et *l'enseignement*.

L'éducation comprend l'hygiène, la morale, la religion, la philosophie.

L'enseignement comprend toute l'instruction classique, les sciences et les lettres.

L'éducation est donnée par le père de famille ou par ses délégués. — *L'enseignement* est donné par l'Etat.

L'éducation est libre et diverse. — *L'enseignement* de l'Etat est obligatoire pour tous ceux qui aspirent aux emplois de l'Etat.

L'éducation est payée. — *L'enseignement* de l'Etat est gratuit.

L'éducation est particulière. — *L'enseignement* de l'Etat est public.

... Il n'y a pas, en France, sur trente-cinq millions d'hommes, plus de dix mille anciennes familles nobles dont les trois-quarts, besoigneuses, sont continuellement en quête d'emplois.

Le clergé n'a plus ni richesses, ni jugerie, ni patronage, ni pouvoir.

Le peuple des artisans et des cultivateurs ne figure pas dans les rangs de la société officielle.

Ailleurs, règne l'aristocratie de naissance; ailleurs, l'aristocratie de fortune. Ailleurs, le pouvoir descend par étage, dans les cercles provinciaux, les tribunaux judiciaires, les corps d'état, les administrations des villes. Ailleurs, le prince gouverne sans contrôle, sans responsabilité, avec quelques agents dont toute la science est de servir aveuglément.

Mais la France vit sous un régime à part. Il fut un temps où, du petit au grand, elle ployait l'échine et faisait la courbette : c'était du temps de Louis XIV. Un autre temps où, du petit au grand, elle révolutionnait, c'était du temps de la République. Un temps enfin où, du petit au grand, elle se battait, c'était du temps de l'Empire.

Aujourd'hui, elle fonctionne. Toute la journée, la plume à l'oreille, une main sur des sacs d'écus et l'autre sur des paperasses, elle s'arsied devant son bureau et donne audience.

Officiellement parlant, il n'y a plus d'aristocratie, ni de démocratie, ni même de monarchie. Il n'y a plus, de supérieur, d'inférieur, d'absorbant, de privilégié en fait, si ce n'est en droit, qu'une classe incomparablement plus nombreuse qu'en aucun autre pays de l'Europe, et que j'appellerai la haute, moyenne et basse bourgeoisie.

Peut-être à enseigner la pratique de la morale! Est-ce qu'une simple sœur de charité n'en sait pas plus long là-dessus et n'en fait pas cent fois plus que le plus sublime philosophe? Peut-être à démontrer la sagesse par leurs propres exemples! Est-ce que les professeurs et les élèves de philosophie sont plus sages que nous autres, qui ne sommes ni enseigneurs ni enseignés? Peut-être à nous apprendre l'essence de Dieu! Est-ce qu'ils le savent? La nature de l'âme! Est-ce qu'ils le savent? Les secrets de l'univers! Est-ce qu'ils le savent? Les mystères du cœur! Est-ce qu'ils le savent? Les facultés de l'entendement humain! Est-ce qu'ils le savent? Le commencement et la fin de toutes choses! Est-ce qu'ils le savent? Et, pour tout dire, la manière de s'entendre entre eux et de se comprendre quelquefois eux-mêmes! Est-ce qu'ils le savent?

On fait de la philosophie dans les colléges, à coups de *Manuel*, comme on fait des vers latins, à coups de *Gradus*. Son étude sérieuse ne passe point l'aspirant au sixième accessit.

L'année de philosophie est consacrée à l'apprentissage des mathématiques et de la physique, et à la préparation du baccalauréat. On y repasse, on y range, on y catalogue, tant bien que mal, dans les cases de sa mémoire, l'histoire, l'arithmétique, la géométrie, la chimie, le latin et le grec. Mais de pénétrer Kant, pénétrer Kant! Dieu du ciel! comme c'est facile! et quand on aurait pénétré Kant, vous voilà bien avancé! Mais de savoir ce que nous ont appris de mieux sur l'âme, sur la nature, sur Dieu, Platon, Zénon, Spinoza, Reid, Hegel et les autres, allons donc! Vos écoliers, au sortir de vos mains, savent Dieu, l'âme et la nature, n'est-ce pas? Vous vous moquez! je dis et je soutiens qu'ils n'en savent pas là-dessus plus que vous. Et quelle est donc votre prétention d'apprendre aux autres ce que vous ne savez pas vous-mêmes?

Je n'ajouterai plus qu'une question pour clore toutes mes impertinences, par une impertinence plus grande encore: Y a-t-il, à l'exception de ceux qui se destinent à l'enseignement, un seul élève de philosophie qui, après son cours de philosophie, sache un mot de philosophie? Ils n'en savent rien, c'est là la vérité; et le sussent-ils, qu'ils n'en seraient pas plus avancés, puisqu'ils n'en sauraient pas plus que leurs professeurs et que nous.

Faut-il en conclure qu'on ne doive pas enseigner la philosophie? Non, et franchement je ne dis pas cela de peur que Monsieur un tel ne m'appelle un barbare et ne me menace pour ce, de m'ôter *l'estime de l'Europe.*

Voyons, Monsieur l'écolier, savez-vous et dites-nous sans broncher et sans rire, ce que c'est que la subjectivité coefficiente de maître Kant? et ne vous penchez pas pour le demander, à l'oreille de votre professeur en philosophie. Si vous ne me le dites pas tout de suite, je vous déclare, Monsieur l'écolier, que vous êtes à jamais perdu, ainsi que moi, dans l'estime de l'Europe.

Ne voyez-vous pas qu'une religion d'Etat, belle religion, serait une violation de la liberté de conscience, et qu'une philosophie d'Etat, belle philosophie, serait également une violation de la liberté de conscience? On ne peut pas plus imposer aux consciences de ne pas croire, qu'on ne peut leur imposer de croire. On ne doit pas plus contraindre les candidats du baccalauréat à soutenir thèse sur la philosophie, que sur la théologie. De quoi donc se mêle l'Etat, et que vient-il, lui qui ne croit à rien, qui, constitutionnellement, ne doit croire à rien, m'enseigner l'Evangile, le Coran ou le Kantisme?

......On n'a pas d'idée du désordre qui règne dans certaines classes de professeurs, lorsqu'ils ont l'ouïe un peu dure ou la vue un peu basse. On allume du punch dans les pupitres, du punch à la flamme bleue. On joue aux échecs et aux cartes. On lance des bulles de savon, qui retombent sur le nez du professeur, et qui ressemblent, comme deux gouttes d'eau, aux bulles vaporeuses de la philosophie. A peine quatre sur quarante, travaillent. Plus de la moitié des élèves copie ce

[illegible] ans d'études dans le meilleur collége de France, un écolier ordinaire est complétement hors d'état de lire Horace et Tite-Live, à livre ouvert. De grec, qu'en sait-il? des mathématiques, pas les quatre règles sans se tromper. Une ligne de français, correcte et passablement tournée, une seule ligne, ils ne la peuvent écrire.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 28 avril. — Veaux 349, vendus de 1,20 à 1,50. Bœufs, 34; vendus de 1,05 à 1,25. — Vaches 16, vendues de 0,95 à 1,05. — Moutons, 20; vendus de 1,40 à 1,60. — Porcs, 18; vendus de 1,40 à 1,60.

Grains: Blé froment, 35 hectolitres au prix moyen de 40 fr. 65 c. l'hectolitre; avoine, 171 d°, 13 fr. 35 c.; méteil, 12 d°, 32 fr. 65 c.; orge, 25 d°, 26 fr.; pommes de terre, 12 d°, 9 fr. 25 c. — Baisse sur le blé de 2 fr. 70 c. par hectolitre; hausse sur l'avoine de 35 c., id.

Taxe du pain: 1re qualité, 55 c. le kilog.; 2e qualité, 49 c. id.

Marché ordinaire, vente facile.

HALLE AUX GRAINS du 28 avril. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 40-»» à 41-»». — Seigle, 28-»» à 30-»». — Orge, 24-»» à 26-»». — Sarrazin, 14 »» à 16-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 11-65 à 15-»». — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 4-50 à 5-»». — Recoupe, 5-65 à 6-60. — Remoulage, 7-65 à 8-65. — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 40-»» à 46-»» — Id. de Liancourt, 36-»» à 40-»». — Id ordinaires, 26-»» à 35-»». — Id. flageolets, 43-»» à 50-»». — Id. suisses blanc, 30-»» à 36-»». — Id. suisses rouge, 29-»» à 35-»» à »»-»». — Id. rouge de Chartres, »»-»» à »»-»». — Id. nains, 25-»» à 35-»». — Pois verts, »»-»» à »»-»». — Id. gris, 22-»» à 25-»». — Id. jarras, 19-»» à 20-»». — Id. cassés, 45-»» à 60-»». — Lentilles Gaillardon, 80-»» à 100-»». — Id. pays et autres, 50-»» à 80-»». — Lentillons, »»-»» à »»-»». — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 19-»» à 24-»». — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, 12-»» à 14-»». — Senevé, 48-»» à 50-»». Lin, 20-»» à 24-»». — Chenevis, 19-»» à 22-»». — Millet, 18-»» à 20-»». — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sauve, 19-»» à 20-»». — Criblures, 18-»» à 20-»». — Luzerne, les 100 kil, 90-»» à 95-»». — Trèfle, d°, 90-»» à 95-»». — Minette, d°, 34-»» à 36-»».

Bourse du 29 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 90	78 »»	77 90	78 »»
— — fin courant	77 90	78 »»	77 90	78 »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 80	115 90	115 80	115 90
— — fin courant	115 80	115 90	115 80	115 90

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fr. dr cours	3260 »»
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	»» » »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	260 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1177 50
B. du Trés. »	» »/»	— Gann..... »	1110 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0...... d. 50	»» »»	»» »»	——	78 50 78 40
5 p. 0/0...... d. 50	»»» »»	»»» »»	——	»»» »» 116 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	»» »/»	»» »/»	12 1/2	15 »/»
5 p. 0/0......	»» »/»	»» »/»	20 »/»	22 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM............... Der C.	101	1 4
Récép. Rotsch.	»	102 50	BELG. 2 1/2..... »		»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2...... »		95 5 8
— — pass.	»	» »/»	d° 1840.... »		99 7/8
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	d° 1842.... »		100 »/»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque..... »		870 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841. »		1115 »»
HOLL. 2 1/2	»	»» » »	PIEMONT......... »		»»»» »»
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE .... »		»»» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	945 »»
V. r. dr.	337 50
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	218 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1925 »»
— à Rouen.	9x7 50
R.-Havre.	670 »»
Avignon...	770 »»
Str. à Bâle.	195 »»
Paris-Str...	480 »»
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	622 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	330 »»
Boul. à Am.	425 »»
Orl.-Bord.	513 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	437 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron .. »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	931 50	Orléans à Vierzon.	582 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	670 »»	Bordeaux à Cette..	516 25
Paris à Orléans...	1233 75	Marseille à Avign.	772 50	Nord	621 25
— à Lyon.....	438 75	Paris à Strasbourg	430 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 85 (l'hect.); courant du mois, 86; mois du milieu, 95 à 96; 4 derniers mois, 101 (la tonne de 100 kil.).

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 avril.

8 h. »/» OPÉRA. — Le Comte Ory, Ozaï.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Athalie, la Fausse Agnès.
7 h. »/» ODÉON. — Le Syrien, l'Ecole des femme.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de l'infante.
8 h. »/» THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — Garcia del Castanar, Paca la Salada, nouvelles danses et chansons nationales.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut..... une Chaise pour deux.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Plus beau jour, Daranda, une Femme, la Cour de Biberack.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Le Précepteur, Léonard le perruquier, Ether.
6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — L'Avocat pédicure, un Docteur en herbe, le Portier, chansonnette; une Fièvre brûlante, un Poisson d'avril.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Monte-Fiasco, Enfants du délire, duchesse de La Vaubalière.
6 h. 1/2 GAITE. — Jeanne d'Arc.
6 h. 3/4 AMBIGU-COMIQUE. — La duchesse de Marsau.
7 h. »/» CIRQUE. — La Révolution française.
6 h. 3/4 COMTE. — La Dinde du Mans, Perrin et Lucette, Kokoli.
5 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Maître de poste, la Femme du peuple, les Empiriques, la Reine Argot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Egill le Démon, Pacte d'Amour, Loup garou.
5 h. 1/2 DÉLASSEMENTS. — Miel et Vinaigre, la Meunière du moulin à vent, la Bouquetière, les Filles d'honneur de la reine.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, [illegible] AVRIL.

Le Timbre des Journaux.

La commission chargée d'examiner les propositions de MM. Glais-Bizoin, Emile de Girardin et Chapuys-Montlaville, sur le timbre des journaux, est, dit-on, fort en peine au milieu des difficultés qu'elle rencontre ; ses travaux marchent avec une grande lenteur. On ajoute même qu'elle ne fera pas son rapport assez à temps pour que la discussion puisse avoir lieu dans la session présente.

La question est difficile en effet, et elle a le malheur d'avoir été mal posée.

M. E. de Girardin a le tort de vouloir confondre deux choses essentiellement distinctes : le droit de timbre et le droit de poste. Le premier est un impôt, une mesure fiscale, un prélèvement fait au profit de l'Etat sur les produits de la marchandise; le droit de poste est au contraire la rémunération d'un service rendu. La poste est une entreprise de l'Etat, fonctionnant avec des garanties que ne pourrait offrir une entreprise particulière, et qui perçoit un salaire de ceux qui l'emploient. L'impôt du timbre sur les journaux peut être modifié ou aboli ; il peut être remplacé par un autre, mais à la condition que ce sera par un droit de même nature ; du moment où l'on songe à le remplacer par un droit de nature différente, on s'engage dans un labyrinthe d'où il est impossible de sortir d'une manière satisfaisante.

La *substitution* du droit de poste au droit de timbre suppose nécessairement que le transport des imprimés sera fait par l'administration postale; autrement, la plupart des journaux échapperaient complètement au droit, et telle n'est pas la pensée des auteurs de la proposition; de là cette interdiction pour toute personne étrangère à l'administration des postes, de distribuer des imprimés, même dans l'intérieur des villes, sous peine d'une amende de trois cents francs.

Nous n'avons pas besoin de combattre longuement cette disposition ; elle est en contradiction absolue avec toutes nos lois et nos usages. La loi ne doit pas plus interdire aux particuliers de faire distribuer leurs lettres ou imprimés par des hommes à leur service qu'elle ne peut les empêcher d'employer une estafette pour porter une lettre sur une ligne desservie par la poste. Ce serait là une disposition à la fois inapplicable et odieusement tyrannique.

Est-il d'ailleurs sans danger de livrer à l'Etat le monopole absolu de la distribution des journaux ? N'est-il pas à craindre que, dans un moment de fermentation, le gouvernement n'empêche préventivement la distribution de telle ou telle feuille? N'y a-t-il pas là une brèche immense ouverte à l'arbitraire? La liberté de la presse est-elle trop complète qu'on doive attribuer à l'administration et au parquet le droit de la confisquer ainsi lorsque bon leur semblera ?

Les difficultés d'application se multiplient à mesure qu'on étudie de plus près le système de M. E. de Girardin.

Chaque journal de Paris a aujourd'hui ses porteurs, qui n'attendent pour se répandre dans les douze arrondissements que l'apparition d'un nombre suffisant de numéros. Si quelque retard a eu lieu dans la nuit, ces porteurs, en se pressant un peu plus, n'en arrivent pas moins à opérer leur distribution à l'heure accoutumée. Si la poste est chargée de ce service, elle devra nécessairement fixer une heure après laquelle il sera trop tard. Il arrivera chaque jour que, pour une perte de quelques minutes, un journal ne sera distribué qu'à une heure où l'abonné ne sera plus disposé à le lire. Il est impossible que ces retards n'aient pas lieu, parce que le travail d'expédition sera beaucoup plus long qu'il ne l'est dans le mode actuel.

La difficulté de la distribution augmenterait pour les journaux du soir. Les feuilles du matin sont distribuées à la même heure ; mais il importe fort à chaque feuille du soir de devancer ses concurrentes. Le *Messager* a succombé principalement parce qu'il paraissait trop avant dans la soirée. Comment fera la poste pour satisfaire à ces exigences ? Aura-t-elle des porteurs spéciaux et en nombre suffisant pour chaque journal ? Alors où sera l'avantage du Trésor ? N'aura-t-elle qu'un même service pour tous? Alors les journaux du soir seront privés de cette émulation, qui fait leur principal intérêt, celle de donner les nouvelles avant les autres.

Ces feuilles ont d'ailleurs comparativement peu d'abonnés; leur produit principal est dans la vente au numéro, Supprimera-t-on cette industrie ? On ne peut y songer. Chargera-t-on l'Etat d'opérer la vente ? Cela ne se peut pas davantage. Ces journaux échapperont donc à l'impôt ? il y aura donc aux yeux du fisc deux poids et deux mesures pour les écrits périodiques, selon qu'ils paraîtront le soir ou le matin ?

Pour tourner la difficulté, le *Commerce* proposait, il y a quelques jours, la conservation du timbre et la suppression du droit de poste. Mais alors la rétribution cesse d'être proportionnelle au travail. L'Etat reçoit le même prix, soit qu'il opère ou non la distribution, et le journal qui voudra conserver son service de porteurs paiera pour la distribution de son journal à Paris plus cher que pour le transport dans la commune la plus excentrique.

La proposition de M. de Girardin n'est pas plus heureuse dans la répartition du droit proportionnel.

Elle porte que chaque feuille de la dimension de 40 décimètres carrés et au-dessous, paiera 4 centimes à la poste; le port sera augmenté d'un centime par chaque dix décimètres excédant.

Pourquoi choisir la feuille de 40 décimètres pour minimum? Quarante décimètres, c'est le format du *Courrier français*, de la *Gazette des Tribunaux*, et de deux ou trois autres feuilles; mais ce format n'a aucun titre sérieux à être considéré comme unité. Il y a des journaux de 15 décimètres carrés, il y en a de 25, c'est la majorité des journaux de province; il y en a de 30, c'est la majorité des journaux de Paris. Pourquoi placer tous ces journaux au-dessous du point de départ de l'impôt, et prendre pour format minimum cette dimension que l'on appelait le grand format avant l'apparition de l'*Epoque*? Il y a sans doute des avantages à l'agrandissement du format pour les journaux qui ont des idées; mais combien peu en ont, et n'a-t-on pas remarqué que certaines feuilles géantes sont devenues de plus en plus vides, à mesure qu'elles multipliaient leurs colonnes? L'augmentation du format, d'ailleurs, et la Chambre ne doit pas l'oublier, n'a pas eu pour but de faire plus de place à l'intelligence, à l'enseignement, mais de fournir plus d'espace aux annonces, d'ouvrir un plus vaste étal à la marchandise. C'est au nom de l'intelligence qu'on réclame l'abolition du timbre, il ne faut pas que ce soit la spéculation qui en profite, et c'est ce qui arrivera immanquablement si l'on donne une prime au grand format, si l'on exonère de l'impôt les suppléments, quelle qu'en soit la composition. Les annonces envahiront l'espace laissé libre par l'augmentation du format ou le supplément.

Il y a dans cette prime accordée aux journaux géants le danger qu'entraînent tous les priviléges. Les annonces et la proscription des feuilles inférieures aidant, il ne tarderait pas à se former une féodalité de la presse, composée d'un petit nombre de hauts barons du journalisme, disposés à se vendre à qui serait assez riche pour les payer. Tous les efforts de la presse qui se croit chargé d'âmes et se voue à la propagation des idées, viendraient se briser contre ce rempart formidable d'intérêts, comme les réclamations du salarié se brisent aujourd'hui contre la ligue intéressée de la féodalité industrielle.

L'auteur de la proposition est journaliste, et l'intérêt de boutique s'y trahit à chaque ligne. Il n'a pas osé choisir son format comme minimum, on se fût récrié; mais il a pris le format immédiatement inférieur. Le *Journal des Débats* est resté forcément dans la catégorie de la *Presse*; mais le *Constitutionnel*, qui fait ombrage à la *Presse*, se trouve astreint à un timbre supérieur, ainsi que toute résurrection possible de la défunte *Epoque*. Quant aux journaux d'un format inférieur à 40 décimètres, *Siècle*, *National*, *Réforme*, *Démocratie*, *Commerce*, *Patrie*, on les astreint, avec tous les journaux de province, si minime que soit leur format, au même droit que le *Courrier français*.

Il est évident que, sous l'empire d'une pareille loi, une partie des journaux ne pourraient soutenir la concurrence contre des feuilles qui, à égalité de prix, pourraient fournir le double et le triple de matière. — Nous ne parlons pas de la *Démocratie pacifique*, dont la publication, reposant sur des ressources toutes spéciales, trouverait son profit à l'adoption de l'échelle proposée par M. de Girardin. — Les journaux de province surtout seraient écrasées. La presse départementale en est encore aux petits formats. Sur plus de 600 journaux qui se publient dans les départements, dix ou douze au plus sont au-dessus du minimum fixé par M. de Girardin. Or, un journal de province, paraissant tous les jours, excepté le lundi, sur papier timbré à 4 centimes et dont le prix d'abonnement sur les lieux est de 48 francs, comme celui de la *Presse*, ne serait dégrevé que de 12 fr. 50 c. par suite de l'adoption de la proposition, tandis que la *Presse* paierait, par an, dix-huit francs de moins au fisc. Ainsi, la *Presse* rendue en province pourrait ne coûter que trente francs, tandis qu'un journal de la localité, d'un format trois fois moindre et ne paraissant pas le lundi, ne pourrait être donné à moins de 36 francs. Un journal de vingt-cinq décimètres, paraissant trois fois par semaine, ne pourrait réduire son prix au-dessous de vingt-deux francs, prix d'un journal quelconque de Paris, pris à Paris.

Avons-nous besoin de défendre la presse départementale ? Devons-nous dire quels excellents travaux s'élaborent dans son sein; combien elle renferme d'hommes de talent, d'intelligence et de dévouement; combien on trouve chez elle d'impartialité et de généreuses sympathies pour les idées élevées? Il n'est personne qui nie l'utilité de cette presse, ni les services qu'elle peut rendre, soit en pénétrant chez des lecteurs où ne vont pas les feuilles parisiennes, soit en élucidant les questions locales, en servant d'écho aux populations des divers points de la France, en surveillant les abus et en adaptant ses enseignements aux habitudes, aux préoccupations de ceux au milieu desquels elle vit et s'inspire. Il n'est pas un député qui ne lui ait des obligations personnelles, et nous espérons que la Chambre ne s'associera pas à une mesure qui aurait pour résultat de ruiner toutes les feuilles provinciales.

Ainsi, en ce qui regarde les journaux, la proposition de M. E. de Girardin est, dans sa teneur actuelle, vexatoire, tyrannique, d'une application à peu près impossible; la proportionalité qu'elle prétend fixer n'est qu'un masque dont elle se couvre pour cacher son véritable caractère; elle n'est autre chose qu'une arme de plus à mettre aux mains de la féodalité industrielle.

Est-ce à dire cependant qu'il n'y ait rien à faire sur la question du timbre? Non, assurément. Une législation à ce sujet est urgente. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à tirer de la proposition de M. E. de Girardin? A Dieu ne plaise! Nous n'avons voulu pour aujourd'hui que montrer les inconvenients du système proposé par le rédacteur en chef de la *Presse*. Nous continuerons cet examen dans un prochain article.

Sophisme des Agioteurs.

Les agioteurs et leurs avocats stipendiés sentent que l'opinion n'est pas pour eux, et ils voudraient bien lui donner le change. Ils voudraient bien persuader au public que leurs doléances ne sont pas inspirées par un cupide égoïsme, mais par un généreux dévouement aux intérêts de l'actionnaire.

Les intérêts de l'actionnaire ! c'est là un prétexte bien vieux, bien usé. L'avidité des spéculateurs aura bien de la peine à se cacher sous cette défroque de Robert-Macaire.

Vous prétendez travailler pour les actionnaires ! Mais de quels actionnaires s'agit-il donc ? Il faut s'expliquer. Une distinction anéantira votre sophisme.

Les actions de chemins de fer se trouvent entre les mains de deux sortes d'actionnaires : les actionnaires *sérieux*, et les actionnaires *fictifs*; les actionnaires qui gardent leurs actions, et les actionnaires qui en trafiquent.

La première espèce d'actionnaires est encore peu nombreuse. Ce sont les moutons que l'imprévoyance du gouvernement et des Chambres a livrés à la dent des loups-cerviers ; ce sont les victimes du faux système adopté pour les chemins de fer en France, victimes résignées et qui ne demandent rien aux contribuables.

En effet, ces actionnaires sérieux n'ont eu d'autre objet que de faire un placement de fonds. Leur petit capital, fruit de leurs économies, se trouvait à leur disposition. Ils ne sont donc point embarrassés aujourd'hui pour effectuer leurs versements.

Ce ne sont pas les actionnaires de cette espèce qui ont intérêt à faire hausser les actions à la Bourse. Ils peuvent attendre que ces valeurs se relèvent et se fixent par l'achèvement et l'exploitation des lignes.

Il n'en est pas de même des actionnaires fictifs, des actionnaires qui spéculent et agiotent. Ce sont ceux-là qui sont embarrassés pour effectuer leurs versements ; car ils ne se sont distribué les actions, ou ils ne les ont achetées de seconde main, que pour les revendre avec de fortes primes. Ce sont ceux-là qui menacent de liquider, si les faveurs pécuniaires qu'ils tentent d'arracher à la faiblesse du gouvernement et des Chambres, ne leur permettent pas de sortir d'embarras. Ce sont ceux-là qui, après s'être jetés sur les affaires de chemins de fer comme sur une proie, non afin de donner à la France plus promptement et plus économiquement des voies de communication rapide, mais afin de s'enrichir aux dépens du producteur, du consommateur et des contribuables ; ce sont ceux-là, disons-nous, qui cherchent aujourd'hui à abriter leur insatiable égoïsme derrière l'intérêt des actionnaires honnêtes et sérieux, et à les exploiter encore moralement, après les avoir exploités financièrement !

Oui, ce sont ces actionnaires agioteurs, ce sont ces actionnaires dévorateurs de la fortune des particuliers et de l'Etat, dont nous avons signalé l'impudence à l'indignation de tout ce qu'il y a d'honnête dans notre pays.

Nous le répétons, il faut que ces gens-là comptent grandement sur la crédulité et l'inintelligence du public français, des Chambres et du gouvernement!

Eh quoi! ils osent demander que la France leur octroie des moyens d'agiotage; ils osent demander que le gouvernement français, avec l'argent du budget, les aide à réaliser une seconde curée ; ils osent demander que la représentation nationale, qui a aboli les maisons de jeu, encourage le jeu de la Bourse!

Et quel moment choisissent-ils pour forcer le pouvoir à devenir ainsi, par ses faveurs pécuniaires, complice de leur agiotage éhonté? Le moment où le trésor public est obéré, le moment où la disette des céréales agite les populations affamées, le moment où une crise financière pèse sur toutes les classes de la société!

Oui, nous accusons de s'être laissés entraîner par ce torrent fangeux de l'agiotage des hommes forts qui auraient pu s'y opposer, des hommes qui ont souffert pour la cause populaire, et dont le devoir était de protester contre cet abaissement moral de la France au nom des classes pauvres et nombreuses qu'ils ont défendues.

Mais nous ne désespérons pas de voir s'opérer un retour aux véritables principes en matière de travaux publics. Nous avons foi dans les destinées de la France, nous avons foi dans le bon sens du peuple et de la bourgeoisie. Une cruelle expérience a été faite, on en profitera. Sur tous les bancs de la Chambre, les députés honnêtes s'uniront pour soustraire le gouvernement et le pays à cette oppression des agioteurs, à ce despotisme de la féodalité financière, qui fait la honte, l'abaissement et la ruine de la France.

La Chambre, M. Dumon et les Compagnies.

On s'occupait aujourd'hui, au Palais-Bourbon, de ces comptes de tutelle nommés crédits extraordinaires, comptes fort embrouillés comme chacun sait, et où les initiés seuls peuvent mordre. Quelques paroles s'échangeaient donc de çà, de là, presque à mi-voix, pour ne pas troubler les conversations particulières : de temps à autre on votait sans trop savoir quoi. Beaucoup de députés avaient même quitté la salle de guerre lasse, lorsqu'un incident est venu ranimer l'attention.

Le dévouement inébranlable de M. le ministre des travaux publics aux compagnies financières est suffisamment connu. Dans les couloirs de la Chambre, on caractérise même sa facilité à leur endroit par un sobriquet un peu cru, mais énergique. Son désir d'être agréable aux barons de la finance qui s'est traduit tant de fois à la Chambre par des discours et des projets de loi, vient, à ce qu'il paraît, de se manifester par un nouveau sacrifice.

Des agents de l'Etat sont chargés de surveiller la police des chemins de fer, et dépendent à la fois de l'autorité administrative qui les choisit, et de l'autorité judiciaire pour laquelle ils fonctionnent. Il n'est sorte de moyens que les compagnies n'aient employés pour neutraliser cette surveillance et celle du parquet; ; mais ces tentatives ne réussissent pas toujours ; des rapports ont été plus d'une fois adressés à l'autorité judiciaire pour constater des contraventions, des imprudences qui pouvaient devenir ou sont devenues funestes aux voyageurs. Les compagnies ont eu recours au ministre lui-même, pour le prier de modérer le zèle de ses agents. Le ministre, qui jamais n'a su leur rien refuser, s'est empressé de les satisfaire, et un journal analysait, il y a quelques jours, une circulaire qui vient, disait-il, d'être adressée aux agents chargés de la police des chemins de fer, pour leur enjoindre d'adresser désormais leurs procès-verbaux aux préfets, *avant* de les [illegible] judiciaire, les poursuites *devant être subor-* [illegible] des préfets, que l'on croit plus facilement [illegible]

Un cri répond de tous les points de la salle ; M. Barrot prend sa voix la plus tonnante, M. Dupin son accent le plus saccadé, M. Chegaray son timbre le plus métallique : il n'est pas jusqu'à M. Sauzet qui n'intervienne et n'accable le pauvre ministre, qui consent enfin à s'exécuter. Il ne se rappelle pas les termes de l'ordonnance ; mais il la relira, et, si elle n'est pas conforme aux principes, si elle ne dégage pas complétement l'initiative du pouvoir judiciaire, il la modifiera. S'il a refusé le dépôt d'abord, c'est qu'on lui en a fait la demande en termes irrévérencieux et avec trop de vivacité.

La Chambre s'est déclarée satisfaite de cette amende honorable, et a passé outre au vote d'une foule de crédits plus ou moins extraordinaires dont elle n'a pas même daigné entendre l'énumération.

L'Organisation du travail.

Le *Libéral liégois*, qui félicitait dernièrement le bourgmestre de Liège d'avoir abordé publiquement les questions sociales dans un discours prononcé à l'école industrielle, examine à son tour la question de l'*Organisation du travail*, dans un article remarquable que nous allons reproduire :

L'organisation du travail est non seulement *une* question sociale, elle est *la* question sociale tout entière. Si les hommes vivent en société, dans les villes et les campagnes civilisées, plutôt que d'errer à l'aventure, dans toute la liberté, mais en même temps avec toutes les misères de la vie sauvage ou barbare, c'est parce que, dans l'état de société, ils ont trouvé le travail en partie organisé. — La *division* du travail, l'usage d'outils perfectionnés, l'éducation professionnelle et enfin des institutions de secours pour les invalides, sont un commencement d'organisation du travail ; — et de plus ils ont trouvé dans la société un moyen de parfaire cette organisation du travail. Le peuple, dans son admirable bon sens, ne dit-il pas que *nous sommes sur cette terre pour nous entr'aider* ? Sondez la profondeur de ce mot *s'entr'aider*, et vous y trouverez, sinon la formule définitive de l'organisation du travail, du moins l'esprit de cet organisation. *S'entr'aider* ce n'est pas dépouiller celui qui a pour donner à celui qui n'a pas ; ce n'est pas prendre les fruits du travail du laborieux pour les faire consommer par le paresseux ; ce n'est pas non plus faire que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'espèce humaine travaillant pour que le centième se repose et jouisse.

Mais on s'entr'aide alors que tout le monde travaillant, chacun selon ses forces et ses aptitudes, celui-ci des bras, celui-là de la tête, les produits du travail sont équitablement répartis dans la proportion du travail, de manière que celui qui a fait beaucoup gagne beaucoup, celui qui a fait peu gagne peu, mais de telle sorte pourtant que le nécessaire soit toujours assuré à tous, soit par le travail, soit par la prévoyance sociale.

Le travail ne sera pas organisé tant qu'il pourra se rencontrer un seul homme, qui, *voulant* travailler, ne trouvera pas de travail ; ou *ne pouvant* pas travailler pour cause indépendante de sa volonté, ne trouvera pas des secours autres que ceux de la charité privée.

Le travail sera organisé alors que toute capacité quelle qu'elle soit trouvera un emploi et son cercle d'action dans la société ; alors que les profits du travail seront répartis équitablement entre tous les producteurs dans la proportion de la part qu'ils auront prise à la production ; alors enfin que la plus grande capacité aura la plus grande part dans tous les bénéfices sociaux.

Maintenant, voulons-nous savoir pourquoi les organes du parti catholique ne veulent pas laisser discuter les questions sociales, et en particulier celle de l'organisation du travail ? La raison en est bien simple. L'idée dominante des socialistes, c'est que le pouvoir social doit exercer sur tous les membres de la société et surtout sur les faibles, les ignorants, les infirmes, un patronage plus ou moins direct, personnifier pour eux la providence, les protéger contre l'oppression des forts, et leur fournir dans l'Association, dont il est le centre et le pivot, un appui qui fasse cesser cet isolement plus à redouter pour le faible que l'oppression même. Les catholiques peuvent-ils nier la nécessité d'un patronage pour les faibles ? Non certes : ce serait blasphémer Dieu et l'évangile qui n'est qu'une sorte de protestation permanente en faveur des pauvres, des petits. Mais ce patronage dont ils ne peuvent nier la nécessité, ils entendent l'exercer seuls, par leurs institutions de charité, de secours, d'instruction. Lorsque nous voyons le parti catholique en Belgique réclamer en tout et pour tous, la liberté allant jusqu'à l'anarchie, ne croyons pas qu'ils veulent la liberté pour elle-même : ce serait leur faire injure : ils veulent tout simplement que la société civile se déclare incompétente en tout ce qui tient au gouvernement moral des hommes. C'est toujours pour eux la distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, ou plutôt il n'y a aux yeux des catholiques qu'un pouvoir véritable, le pouvoir spirituel ; la société civile, c'est le *bras séculier* et rien de plus. Que la société civile pave, éclaire et balaie les rues, qu'elle ait des gendarmes, des prisons et au besoin des douaniers, voilà tout ce que les catholiques politiques lui permettent d'avoir ; quant au gouvernement des intelligences et des cœurs, l'Eglise s'en charge et le réclame exclusivement : c'est là, prétend-elle, son droit divin.

Mais, comme les temps sont quelque peu changés, les défenseurs de la théocratie savent bien qu'ils ne pourraient sans danger afficher nettement ces prétentions hautaines et exclusives. Aussi ont-ils pris un biais ingénieux : ils se sont pris à prêcher la liberté, la liberté illimitée. Ils savent bien que la liberté est une chose purement négative, et que les sociétés ne vivent pas plus de négation que l'homme ne vit d'air, bien que l'air lui soit indispensable ; mais ils ont pensé que plus la société s'enfoncerait dans cette négation, plus le besoin d'un élément positif de vie morale et intellectuelle se ferait sentir, et plus elle serait près de se jeter dans les bras de l'Eglise pour lui demander de cette vie de l'âme, ces institutions morales qui font de l'homme un être intelligent et perfectible, alors que la liberté seule n'en fait qu'un être apte à tout, mais habile à rien.

Reste à savoir si le catholicisme est en mesure de résoudre ce problème de la vie sociale, et s'il est bon que l'humanité lui laisse le soin exclusif de cette solution. Quant à nous, nous ne le pensons pas : aussi appuyons-nous de toutes nos forces toutes les tentatives qui seront faites pour constituer à la tête de la société un pouvoir moral, régulateur, ne se bornant pas à faire la police de nos villes et de nos campagnes, mais exerçant un patronage efficace, s'interposant entre le fort et le faible pour empêcher le fort d'être oppresseur et préserver le faible d'être écrasé. Nous n'entendons certes pas contester aux

descendre le paradis sur la terre ; il n'y aura plus de pauvres, plus de malheureux, toute l'humanité nagera dans des fleuves de miel ; les chemins de fer transporteront les peuples dans les plaines de Babylone, et, au lieu d'un trône superstitieux dans l'autre monde, on offrira à chaque homme une pyramide de petits patés ; les petites hordes prendront leurs ébats, le monde aromal versera sa lumière, son électricité et sa musique sur les champignons, qui grossiront comme des montagnes ; le grand-prêtre phalanstérien dirigera le culte gastronomique ! Entre les 8 repas quotidiens promis à cet âge de petits pâtés, les doux républicains chanteront l'éloge de Voltaire et de Robespierre, et, pour accompagner ces voix harmoniennes, la guillotine sacrifiera au bonheur de l'humanité tous les propriétaires ennemis du communisme et tous les jésuites, sacristains, catholiques, qui ont l'insolence de croire à une autre vie.

Nous ne perdrons pas notre temps à répliquer d'autant plus qu'un excellent journal, le *Courrier de la Côte-d'Or*, nous en a dispensés. Voici sa réponse :

Le *Spectateur*, qu'un journaliste de Paris baptisait, tout dernièrement, du nom *d'écrevisse inoffensive*, voudrait bien trouver le moyen de donner un démenti à son parrain ; mais c'est impossible : il n'a plus de ressort aux articulations, et nous nous ferions, en vérité, un cas de conscience de le tourmenter un peu trop fort. Quand nous le serrons de près, il ne répond pas à nos attaques, il feint de ne pas nous comprendre et cherche à se tirer de la difficulté en nous parlant de fouriérisme, de communisme, de guillotine, de Voltaire et de Robespierre. Toute cette macédoine de grands mots à petits effets ne prouve rien, si ce n'est que le journal en question prend ses lecteurs pour des pauvres d'esprit. Que le *Spectateur* prêche la résignation de la brute aux hommes qui croient au progrès, qu'il enregistre des miracles, qu'il en fasse même dans ses moments perdus, qu'il déclare, si bon lui semble, avec l'*Univers religieux*, qu'il faut maintenir la pauvreté dans le monde afin d'y maintenir la charité ; qu'il se fasse le continuateur de Basile ; mais qu'il ait au moins la décence de ne pas se déclarer chrétien, car il n'y a rien de commun entre le christianisme et les doctrines qu'il cherche à faire prévaloir. Autant nous vénérons les grands principes chrétiens et les hommes de dévouement qui les ont propagés, autant nous prenons en profonde pitié ces avocats de l'ancien régime qui, au lieu de comprendre la belle mission du prêtre, recommandent la misère éternelle sur terre, s'opposent à tout progrès, et tendent à crétiniser les populations par des récits mensongers, indignes d'une religion de liberté et d'égalité.

Troubles de Berlin. — Travaux de la Diète.

Les troubles de Berlin ont été plus graves qu'ils ne l'avaient paru d'abord. Le 23 avril on s'est battu sérieusement dans plusieurs quartiers. Le fort de la lutte a été dans la *rue de Francfort*. Là, un sous-officier s'avança vers la foule, la baïonnette baissée. Un homme du peuple tira un pistolet de sa poche, et lui cria : « Si tu avances, tu es mort ! » Le sous-officier n'en tint pas compte, le coup partit, et il tomba mortellement blessé.

A minuit, l'agitation s'était quelque peu calmée, mais le bruit se répandit alors que les émeutiers chassés de la *rue Royale*, étaient allés envahir les villages voisins de Berlin. En effet, des paysans arrivèrent bientôt après, pleurant et demandant du renfort.

Le lendemain toutes les troupes étaient sur pied et gardaient les endroits menacés. Une proclamation affichée parlait d'excès graves, et exprimait les craintes les plus sérieuses. Elle conjurait les bourgeois d'aider l'autorité à réprimer les désordres.

Aux portes de la ville qui s'ouvrent sur le Vaigtland, pépinière de vagabonds et de malheureux prolétaires, des canons furent braqués.

Ce qui prouve bien que ce n'est point le désœuvrement mais la nécessité qui a fait éclater ces troubles, c'est que dans le Trausenstrasse, un boulanger qui n'avait plus de pain, ayant voulu offrir de l'argent pour sauver sa maison du pillage, la foule lui cria : *Nous ne sommes pas des brigands, nous ne voulons que manger*.

Pendant toute l'émeute on n'a pas entendu un seul cri qui eût trait à la politique. Devant les magasins des boulangers, les meneurs vociféraient : « Dehors le pain ! » Les soldats ont été souvent injuriés. On les appelait *commiser*, par allusion au pain de munition : en allemand *commisbrod*. Des femmes criaient : « Faites-donc de la musique, *hommes de parade*, vous en marcherez plus droit ! »

Il y a eu, comme toujours, des actes de générosité chez le peuple. Lorsque les hulans, conduits par le prince de Prusse, chargèrent dans la rue Royale, un cavalier tomba. Ce sont des hommes du peuple qui l'ont relevé.

Quant aux bourgeois, plusieurs d'entr'eux raillaient aussi les soldats qui passaient. D'autres disaient : « *C'est la faute du gouvernement*. Si, lors des bonnes récoltes on avait emmagasiné pour un million par an, tout cela ne serait point arrivé. »

Depuis le 24, la ville de Berlin est rentrée, en apparence du moins, dans son repos accoutumé. Cependant, il ne faut pas croire que tout soit fini. Les émeutes allemandes ont leurs allures à elles. Elles s'évanouissent aujourd'hui pour éclater quelques jours après avec une force nouvelle.

La tranquillité peut d'autant plus facilement être troublée à Berlin, que des masses d'ouvriers y sont sur le pavé, sans travail.

Les journaux disent que le nombre des personnes arrêtées par suite des derniers troubles, s'élèvent à près de 240.

Les nouvelles des provinces continuent à être peu satisfaisantes. La cherté des subsistances jette l'alarme dans l'esprit des populations. A Stettin, ainsi qu'à Holberg et à Posen, il y a eu des désordres graves. La *Gazette de Prusse* dit que cette agitation, qui se manifeste à la fois dans toutes les grandes villes de l'Allemagne du nord, paraît être une maladie endémique.

La *Gazette de Cologne* annonce que, par suite des troubles, les autorités communales de la capitale ont résolu d'employer une somme de 60 000 thalers (225 000 fr.), afin de fournir aux classes nécessiteuses des pommes de terre à des prix proportionnés à leurs ressources. En outre, le gouvernement a suspendu jusqu'au 1er août l'impôt de mouture et d'abattage, et, pour réaliser dans cette époque de détresse toutes les économies possibles, il a donné ordre de ne pas faire faire cette année à la *landwehr* les six semaines d'exercices militaires pour lesquels elle est ordinairement réunie chaque printemps. Une autre conséquence des troubles a été la formation d'une garde communale, improvisée par les citoyens des différents quartiers dans le but de maintenir l'ordre par la persuation et les bons conseils. Cette garde communale recevra probablement plus tard une organisation qui en fera une institution permanente.

La diète, vivement impressionnée par les tristes événements qui

donne, mais qui ne songeront pas à en profiter.

Banquet de Brest.

On lit dans l'*Océan* :

Monsieur le Rédacteur,

Les socialistes phalanstériens ont fêté, dimanche dernier, dans un banquet, l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier, leur Maître. Quarante-cinq convives se pressaient autour de la table du festin. La plus grande cordialité, la plus touchante union n'ont cessé de régner un instant dans cette agape fraternelle.

Voici les toasts qui ont été portés ; nous espérons que vous voudrez bien les transmettre à tous nos amis absents, par l'organe de votre impartial et estimable journal :

1° A Fourier ! à cet homme immortel ! à ce révélateur de nos destinées futures !

2° Aux femmes, aux enfants et aux vieillards ! honneur aux femmes ! hommages aux nobles sœurs de la mère du Christ ! respect et protection pour l'enfance et la vieillesse !

3° Au centre de notre école ! reconnaissance et sympathies au foyer rayonnant des lumières !

4° Aux travailleurs ! aux déshérités ! courage et espérance ! Ils auront, au lieu d'un salaire insuffisant et péniblement gagné, une rémunération équitable. Aux travailleurs ! aux déshérités !

5° A l'union des nations ! à ce vœu de tous les peuples, réalisable aujourd'hui, grâce à la science de Fourier !

6° A tous nos amis absents !

7° Au ralliement prochain du christianisme à la cause phalanstérienne ! hommages, estime, respect et sympathies pour les bienfaits que lui doit l'humanité ! à Pie IX, réformateur intelligent, aux vues généreuses !

Des vers de circonstance ont été chantés et ont produit sur tous les convives une agréable impression.

Voilà, Monsieur le rédacteur, l'analyse succincte d'une fête qui a laissé de profonds souvenirs dans l'esprit de tous ceux qui y ont assisté.

Veuillez agréer, etc.

14 avril 1847. N.

Banquet de Salins.

On lit dans le *Salinois* :

L'anniversaire de la naissance de Fourier a été célébré à Salins, comme nous l'avions annoncé, mercredi 7 avril, au soir. La réunion, sans être nombreuse, comprenait parmi ses membres quelques-unes des honorables notabilités de notre ville, nous ne dirons pas toutes complètement acquises de conviction à la science sociale, mais du moins d'une généreuse sympathie pour une doctrine, qui, en ces temps de détresse, vient offrir au monde les moyens d'en sortir et d'arriver au bonheur pour tous, par l'association.

Une douzaine de toasts ont été portés : à Fourier, à la science sociale, au sentiment religieux, à la famille, à la propriété, aux arts, aux sciences, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, à l'organisation du travail, à tous les amis de la cause, etc. Un court exposé des progrès du système a été fait par un des membres, et la séance s'est terminée par la lecture d'une lettre de participation à la fête, de notre ami M. Max. Buchon, et d'un rendez-vous arrêté pour le 7 avril prochain. Au moment de se séparer, il a été, comme les années précédentes, fait une collecte dont le chiffre sera versé au bénéfice des pauvres.

Viol et assassinat de Toulouse.

L'instruction relative à la mort de la malheureuse Cécile Combettes se poursuit activement. Nos lecteurs n'ont pas oublié que cette jeune fille, conduite au parloir des Frères de la doctrine chrétienne par un relieur qui l'employait comme ouvrière, a disparu depuis son entrée dans cette maison, et qu'on a retrouvé quelques jours après dans un cimetière son cadavre portant les traces des derniers outrages. Ne voulant pas devancer les investigations de la justice, nous avons omis de signaler avec plusieurs journaux des indices qui faisaient présumer la culpabilité des Frères. Nous n'avons même pas voulu annoncer, sur la seule foi d'une correspondance particulière, que plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés ; mais aujourd'hui ces arrestations sont un fait notoire.

On lit dans l'*Emancipation* :

L'instruction ouverte à la suite de l'attentat du cimetière Saint-Aubin, et dont l'indignation publique inassouvie suit les pas avec tant d'anxiété, paraît avoir fait un progrès important. De nouvelles arrestations auraient été pratiquées dans la journée d'hier.

Et dans le *Journal de Toulouse* :

Hier, plusieurs Frères de l'école chrétienne ont été appelés à la chambre d'instruction, où étaient réunis tous les magistrats qui suivent l'affaire Cécile Combettes depuis qu'elle a commencé. A six heures du soir, deux frères ont été écroués à la maison d'arrêt et mis au secret ; ce sont, dit-on, le frère procureur de la communauté et le frère pourvoyeur.

L'Opinion d'Auch, du 27 avril, ajoute :

On nous assure que deux commissions rogatoires sont arrivées à Auch pour recueillir des témoignages qui ont trait à l'affaire d'assassinat de la fille Combettes de Toulouse. On sait que, le jour même de l'assassinat, le relieur, qui avait conduit cette malheureuse fille au noviciat des Frères, prit la diligence et se rendit à Auch, où il vit plusieurs personnes. Ce sont ces personnes qui ont dû être interrogées.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — *Prix du pain* : A compter de samedi prochain, 1er mai, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit :

Le pain de 1re qualité à 58 cent. le kilogramme.

Le pain de 2e qualité à 50 cent. le kilogramme.

On continuera à distribuer aux indigents et aux familles malaisées des bons, au moyen desquels ils pourront obtenir, chez tous les boulangers, du pain à 40 c. le kilogramme.

Cette distribution aura lieu, dans les arrondissements de Paris, par les soins des bureaux de bienfaisance, sous l'autorité de MM. les maires et conformément à l'avis publié par M. le pair de France, préfet de la Seine.

[illegible]

— Le Pont-aux-Doubles, près de l'Hôtel-Dieu, que l'on démolit en ce moment, sera remplacé par un pont d'une seule arche.

— M. le préfet de police vient de publier un avis par lequel chacun est invité à prendre la droite sur les trottoirs des rues de Paris.

— On nous écrit de Cahors (Lot) : « Vu les circonstances malheureuses où nous nous trouvons et pour répondre au vœu général des militaires placés immédiatement sous ses ordres (1er bataillon et l'état-major), le colonel du 65e régiment vient d'ouvrir, en faveur d'une partie des pauvres de la ville, une souscription qui a produit une somme de 300 fr., au moyen de laquelle il pourra être distribué, le 1er mai, 1 000 kilogrammes de pain ou de viande à 250 indigents.

» Officiers, sous-officiers et soldats ont souscrit avec le plus vif empressement pour une journée de solde environ, et le colonel a pris une large part à cette bonne œuvre.

» Il y a quelques jours, les officiers de ce régiment ont eu à déplorer la perte de leur camarade, officier marié, qui, après 29 ans et 11 mois d'honorables services, vient de succomber à une longue et douloureuse maladie. Il ne manquait à cet officier qu'un mois pour avoir droit à la pension de retraite, et cependant il est mort en laissant une veuve éplorée et deux enfants, bien jeunes encore, seuls, sans appui, n'ayant en perspective que la misère, puisque la loi imprévoyante ne leur accorde, dans ce cas, aucun secours.

» Les officiers, après avoir pourvu aux besoins de leur camarade pendant une partie de sa maladie, se sont fait un devoir de venir, après sa mort, en aide à sa famille.

» Le cœur se serre et la rougeur monte au front en songeant que des veuves et des orphelins de militaires qui peuvent avoir trente ans, moins un jour, d'honorables services vont souvent mourir dans la plus affreuse misère.

» Quand donc cet état de choses cessera-t-il pour ceux qui prodiguent tous les jours leur sang pour l'honneur et la sécurité de la France ?..

» Nous sommes heureux d'apprendre que M. le lieutenant-général, commandant la division militaire, et le colonel du 65e régiment font d'actives démarches en faveur de la malheureuse famille dont nous venons de parler ; espérons que leur paternelle sollicitude aura un heureux résultat. »

— On lit dans le *Courrier de Marseille* :

« Bou-Maza, le fameux schérif dont nous avons annoncé la reddition est arrivé hier au soir à Marseille, il est descendu à l'hôtel des Empereurs.

» Bou-Maza est accompagné de M. le capitaine Richard, qui est chargé de le conduire à Paris. A deux heures, il s'est rendu en voiture chez M. le lieutenant-général commandant la division.

» Bou-Maza montre une parfaite aisance dans la position qu'il vient de se faire d'une manière aussi étrange qu'inattendue. Son maintien est fier et noble, il est d'une taille élevée. Son regard est vif et d'une mobilité extraordinaire ; ses traits, assez réguliers, offrent beaucoup d'expression. Le spectacle de notre civilisation paraît faire une vive impression sur lui ; il accable sans cesse de questions M. le capitaine Richard qui l'accompagne. »

— Une correspondance anglaise nous annonce que l'amiral Parker, en apprenant le départ de la division des troupes espagnoles qui, sous le commandement du général Concha, devait intervenir en Portugal, a signifié au gouvernement de dona Maria que l'escadre anglaise mettrait à la voile le jour où cette division franchirait la frontière.

— Le *Journal des Débats* convient aujourd'hui de l'erreur qu'il a commise dans le compte-rendu des derniers événements survenus en Portugal.

« Nous avions annoncé, dit la feuille semi-officielle, qu'à la suite de la demande de médiation faite par le gouvernement de la reine de Portugal, des forces anglaises et un détachement des forces françaises en rade de Lisbonne avaient été débarqués pour protéger la personne de la reine et la sûreté de la capitale. Cette nouvelle était prématurée, et n'est point confirmée par les informations postérieures que nous avons reçues. »

— On a reçu par voie extraordinaire des nouvelles d'Athènes du 19 avril.

Une ordonnance du 18 avait fait subir au cabinet présidé par M. Coletti d'assez grandes modifications.

M. Ligas-Palamidès, président de la Chambre des députés, a été nommé ministre de l'intérieur ;

M. Corpbiotaki, député de Sparte, ministre des finances, en remplacement de M. Ponyropoulos ;

M. Constantin Colocotroni, député de Caritène, ministre de la justice ;

M. Glarakis, sénateur, ministre des cultes et de l'instruction publique ;

M. Boulgari, sénateur, ministre de la marine, en remplacement de l'amiral Canaris ;

M. Coletti conserve le portefeuille du ministère des affaires étrangères avec la présidence du conseil.

Le général Tzavellas conserve le portefeuille de la guerre.

— On a reçu de New-York des nouvelles d'un jour plus récentes que celles qui ont été publiées hier.

Le bruit de la prise de la Vera-Cruz ne se confirme pas. On a des rapports en date du 19 mars ; aucun fait capital ne s'est produit depuis le débarquement des Américains. Le général Scott a complètement investi la place et a coupé toutes les communications avec l'intérieur. On a mis à terre 40 mortiers, les autres sont restés à bord.

Le vaisseau Yazoo, qui avait à bord tout un escadron de dragons, s'est perdu près d'Anton Lizardo : un soldat, trois matelots et plus de cent chevaux ont été noyés. Un second escadron embarqué sur un autre bâtiment n'a pas reparu non plus, et l'on craint qu'il n'ait subi le même sort.

Le secrétaire de la trésorerie des Etats-Unis vient de publier un nouveau tarif des droits à percevoir par les Américains dans les ports du Mexique occupés par eux. Ces ports sont ouverts aux navires de toutes les nations, excepté aux Mexicains. La plupart des articles sont frappés d'un droit plus fort que le droit correspondant du tarif américain, plus faible que celui du tarif mexicain. Il n'y a de prohibé que les munitions et armes de guerre de toute espèce, et l'acier en barres, en feuilles ou en toute autre forme, excepté les petites barres de moins d'un pouce carré pour l'exploitation des mines.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

L'Odéon fait aujourd'hui relâche à l'occasion de la fête du roi. Incessamment la reprise des *Templiers* et *Un Député*, par l'auteur de *En Province*. — Au Théâtre-Historique, l'*Ecole des Familles* succédera à *la Reine Margot*.

[illegible] de blé qu'elle possède.

M. JUBELIN, commissaire du roi, répond que, dans les circonstances actuelles, l'administration a cru devoir n'acheter que les quantités nécessaires aux approvisionnements de l'année.

Les crédits demandés pour le ministère de la marine s'élevant à 800 000 fr., sont mis aux voix et adoptés.

M. ÉTIENNE demande quelques explications sur le transport du bois de la marine qui est fait par l'administration, sans avoir obtenu auparavant l'approbation de l'administration des forêts.

M. LEGRAND (Oise), directeur de l'administration des forêts, répond que jamais des transports de bois n'ont eu lieu sans que l'administration des forêts y ait donné son consentement.

M. ALLARD, rapporteur, ajoute que l'administration de la marine avait ordonné des expériences sur l'emploi des bois résineux, et que c'est la commission chargée de faire ces expériences qui a fait faire ces transports, et non pas l'administration.

M. GLAIS-BIZOIN appelle l'attention de la Chambre sur les dépenses faites pour les transports des dépêches par les chemins de fer ; il cite le passage du rapport de la commission sur cette nature de dépense.

M. LACROSSE se plaint de ce que le transport des dépêches par les chemins de fer soit plus cher que par les anciennes malles-postes.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, répond que cette augmentation de dépense provient de ce qu'il a fallu traiter avec certaines compagnies, non seulement pour le transport des dépêches, mais encore pour le transport des malles-postes qui desservent des localités éloignées des chemins de fer. Dans les derniers cahiers des charges, on a imposé aux compagnies concessionnaires l'obligation de transporter les dépêches ; mais cette obligation n'avait pas été prévue dans les anciens cahiers des charges, et c'est l'omission de cette clause qui a nécessité une augmentation de dépenses.

M. BEAUMONT (de la Somme) fait observer que les administrations des messageries ont obtenu, des compagnies de chemins de fer, des conditions avantageuses pour le transport de leurs voitures ; il demande pourquoi le gouvernement n'a pas fait de même pour le transport des malles-postes.

Le ministre répond que le gouvernement n'a pu avoir les mêmes avantages que les compagnies des messageries, parce qu'il a dû fixer lui-même l'heure du départ et de l'arrivée des dépêches, et que cela a nécessité l'emploi de convois spéciaux.

M. DEMARÇAY se plaint de ce que les dépêches arrivant d'Angleterre par le chemin de fer du Nord mettent trente-six heures pour arriver, tandis qu'il serait facile de les obtenir en dix-huit heures.

M. LE MINISTRE DES FINANCES répond qu'il faut à cet égard s'entendre avec l'administration des postes en Angleterre : c'est une mission délicate dont le gouvernement s'occupe en ce moment, et l'administration fera tout ce qui dépendra d'elle pour porter remède à un état de choses dont elle reconnaît l'inconvénient.

M. DURAND (de Romorantin) propose le rejet de 35 000 fr. demandés pour faire face à des travaux et à des acquisitions pour le mobilier de différents bureaux, et surtout pour le mobilier et les dorures des appartements du ministre.

M. LARABIT rappelle que, sous la restauration, la Chambre a laissé au compte de M. de Peyronnet une somme de 70 000 fr., qui avaient été employés pour les décorations de sa salle à manger.

Le crédit est voté.

M. GARNIER-PAGÈS se plaint qu'en Algérie les travaux ne soient jamais faits en temps utile ; les lenteurs qu'on y apporte proviennent des bureaux, mais il en résulte que les travaux, au lieu d'être faits en temps opportun, ne sont jamais faits que dans la saison pluvieuse. Je demanderai pourquoi cet abus existe, et pourquoi le gouvernement n'y a pas porté remède.

M. DELARUE, commissaire du gouvernement, répond que les travaux sont commencés aussitôt que les crédits sont accordés et les devis approuvés.

M. LARABIT, de concert avec MM. Garnier, Boutin, Jacques Palotte, propose un amendement ayant pour but d'augmenter la somme inscrite à ce chapitre, de 100 000 fr., à distribuer aux victimes des incendies qui ont ravagé tant de départements l'année dernière.

Cette proposition est combattue par M. le ministre des finances.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, dit qu'il y a pour l'incendie des compagnies d'assurances ; il n'y en a pas contre les inondations. (Aux voix.)

L'amendement n'est pas adopté.

M. LUNEAU demande des explications sur une circulaire adressée par M. le ministre relativement aux attributions des employés des chemins de fer qui sont chargés de constater les contraventions.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dit que l'autorité administrative a le droit de connaître des contraventions.

M. LUNEAU. Personne ne le nie, et rien n'empêche qu'on ne lui adresse un double du procès-verbal ; mais le premier doit être pour l'autorité judiciaire, qui seule a le droit de décider s'il y aura ou non des poursuites.

MM. Gustave de Beaumont, Durand (de Romorantin), Guyet-Desfontaines, Bureaux de Puzy, Chegaray, Feuillade-Chauvin, Odilon Barrot, Dupuy parlent dans le même sens.

M. HÉBERT, ministre de la justice, dit que rien ne peut empêcher l'autorité judicaire.

M. DUMON reproduit ses premières explications.

M. LUNEAU demande le dépôt de la circulaire.

M. DUMON refuse. (Explosion de réclamations à gauche. Silence au centre.)

M. HÉBERT. Tout le monde est d'accord sur les principes : ces principes ont été proclamés par moi et par l'honorable représentant de l'autorité judiciaire, du consentement même de M. le ministre des travaux publics. (Ah ! ah !) Mais vous ne pouvez pas, à cette occasion, insister sur la communication d'une pièce émanée de l'autorité administrative, et que l'autorité administrative a le droit incontestable de refuser. (Bruits confus.)

M. ODILON BARROT. Nous reconnaissons que le ministre a le droit de refuser le dépôt de la circulaire dont il s'agit, mais sous sa propre responsabilité, et cette responsabilité deviendra grave le jour où ce ministre aura fait usage du droit exorbitant que lui donne cette circulaire, si toutefois elle est conçue dans les termes que l'on suppose.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Je ne me rappelle pas dans quels termes cette circulaire est conçue : si ces termes sont tels qu'on le prétend, je suis prêt à les retirer. (Mouvement.) On en a demandé le dépôt dans des termes qui me semblent de nature à entraver le droit de l'administration, et je ne puis adhérer à ce dépôt.

La Chambre vote divers crédits, après quoi la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

VARIÉTÉS.

La Question algérienne.

Par M. BRUNET, Capitaine d'artillerie.

Voici un des beaux livres qui aient été écrits sur cette grande question algérienne, destinée à devenir dans peu le centre de toute la politique française. Avant de dire ce qu'il contient, que l'on nous permette de céder au sentiment de haute estime que nous avons éprouvé pour l'officier et pour l'écrivain en parcourant ces pages, où toutes les faces importantes du problème sont abordées avec une vigueur et jugées avec une élévation tout à fait remarquables. Il serait impossible de dire plus et mieux en moins de feuilles. Nous entendons moins louer des solutions de détail dont le mérite a souvent échappé à notre incompétence, que l'esprit véritablement organisateur qui les a inspirées, et qui éclate à chaque [illegible] à lire le livre même.

Toute l'Algérie, depuis la mer jusqu'au grand désert, depuis Tunis jusqu'au Maroc, doit devenir un Etat français, vigoureusement constitué, attaché à la métropole par des liens d'affection, d'intérêt et de direction générale, capable non seulement de se suffire à lui-même, mais encore de coopérer avec la France d'Europe aux grands évènements dont la Méditerranée deviendra le théâtre. Ainsi l'occupation doit être intégrale comme la domination, et l'Algérie doit être considérée comme une scène entièrement disponible. Les points d'occupation doivent être déterminés par l'ensemble des conditions géographiques, politiques, militaires, industrielles, qui doivent entrer dans la constitution d'un Etat dont la population comprendrait une bonne armée de terre et de mer, une masse d'individus envoyés par la France et par d'autres Etats européens, enfin les diverses classes d'indigènes. La colonisation, au lieu de s'étaler d'une manière confuse et continue sur toute la surface du pays, doit se restreindre à des centres déterminés d'avance, en raison de leurs avantages naturels. Mais elle doit embrasser l'Algérie entière, et non seulement, comme on est trop porté à le croire, les côtes et les zônes les plus voisines du littoral, d'où elle pousserait en avant ses ramifications. Par ce dernier système, on attaque de front et par un seul côté l'ensemble des territoires et des populations indigènes, méthode où les efforts sont paralysés par l'inertie, sinon étouffés par l'hostilité de la masse à ébranler. Le succès même n'est pas sans graves compensations ; car il entraîne l'extermination ou le refoulement des indigènes. En rayonnant, au contraire, autour de centres multiples, capables de se suffire à eux-mêmes, doués d'une force vive et naturelle, on enlace dans un vaste réseau la masse indigène, on l'aborde sur divers points de sa circonférence, on la décompose en fragments isolés, enfin, l'on met à profit les liens de relation et de dépendance qui fortifient par un concours mutuel des localités diverses, souvent fort distantes l'une de l'autre, avantage qui disparaît dans la colonisation progressive par bandes parallèles au littoral.

L'attention du gouvernement et les forces dont il dispose doivent se concentrer le plus possible sur l'organisation et l'entretien de ces centres de colonisation. Les grands intervalles situés entre eux seront remplis plus tard, et au moyen principalement de la population indigène et des exploitations agricoles et industrielles.

M. Brunet, entrant dans le détail du plan, indique ces foyers primitifs. Disposés sur neuf lignes parallèles à la côte, leur nombre s'élève à soixante-quinze ; leur force varie, ainsi que leur rapprochement, suivant la valeur des terrains et la difficulté de gouverner les populations environnantes. La zône entre la côte et la ligne du Tell en aurait cinquante-deux ; celle entre la ligne du Tell et la ligne de l'Atlas en recevrait quatorze ; et toute l'Algérie méridionale ou saharienne n'en compterait que neuf. Chaque centre, au lieu de former un tout indivisible, se décomposerait en sous-centres, fractions de l'unité, assez forts eux-mêmes pour permettre l'installation progressive de la colonisation, sans en livrer aucune partie à un isolement dangereux.

Les diverses parties d'un même centre, et aussi les divers centres du réseau général d'occupation seraient reliés le plus tôt possible entre eux par de grandes voies de communication, routes, chemins de fer et canaux. « Sur ce sol entièrement sauvage depuis des siècles, dit M. Brunet, ces grands travaux trouveront un théâtre magnifique pour se développer. »

Dans quel temps l'œuvre pourra-t-elle s'accomplir ? Cinq ans au moins seraient nécessaires, à ne supposer aucun obstacle venant de circonstances graves ou des exigences des opinions. On y emploiera le temps qu'il faudra ; on fera suivant l'urgence et l'importance ; l'essentiel est d'arrêter au plus tôt un plan intégral de colonisation, afin de ne plus marcher à l'aventure, afin d'opérer avec unité, vigueur et persévérance, en liant les efforts, en ajoutant d'année en année aux travaux accomplis une valeur nouvelle. Ainsi, de proche en proche, s'organisera la solidarité générale de tous les éléments du réseau colonisateur et dominateur.

Dans cette œuvre d'expansion, la France rencontre sur ses pas des populations indigènes envers lesquelles elle doit adopter et suivre le meilleur plan de conduite. Quel est-il ?

M. Brunet, d'accord en cela avec le maréchal Bugeaud, avec tous les esprits qui ont vu de haut la question algérienne, repousse avec énergie l'idée d'exterminer les indigènes, ou de les refouler avec violence loin de leurs terres : « Travaillons, dit-il, au contraire, à les attirer vers nous, et à les améliorer pour les faire entrer dans notre mouvement colonial. »

Les agitations intérieures provoquées par l'ambition des chefs, l'instabilité des habitations et l'extrême mobilité des personnes, l'amour de la guerre et le fanatisme religieux, le génie d'Abd-el-Kader qui souffle la résistance et la dirige, la simplicité de vie qui rend indifférent aux trésors de la civilisation, l'inertie musulmane qui se montre partout antipathique aux changements et aux progrès, toutes ces causes rendent les Arabes difficiles à maintenir : aussi, faudra-t-il un ensemble de mesure qui pèsent constamment sur cette société patriarchale, que notre installation sur le sol aura brisée en fragments saisissables. On doit espérer le succès, car les Arabes sont intelligents et impressionnables, et, bien loin d'avoir une antipathie naturelle contre nous, ils se lient rapidement avec les Français, sympathisent avec leur esprit et en apprennent aisément la langue. Pourvu que l'on ne cesse d'être vigilant et fort en même temps qu'habile et insinuant, on viendra à bout de leur résistance et de leur inertie.

Les Kabyles sont plus saisissables que les Arabes par nos armes et par notre civilisation. Sans prévoir le fait si prochain et si imprévu de la soumission de la Kabylie, M. Brunet inclinait évidemment dans son livre pour le parti de la modération, et il invitait à développer surtout les relations commerciales pour exciter l'intérêt de ces peuples.

Les nègres, au nombre de 50 000 environ, forment une partie intéressante de la population de l'Algérie, qui peut, en nos

qu'elles en sont plus privées, reçoivent le contre-coup de nos influences de voisinage; que l'enfant indigène, saisi de bonne heure par notre éducation, désapprenne la barbarie paternelle, et devienne le camarade de l'Européen; que la domesticité, enfin, en créant des liens presque intimes entre des sociétés si différentes, contribue à amortir les haines et à dissiper les préjugés.

M. Brunet attend beaucoup du concours intelligent et si bien apprécié par les Arabes des médecins, des prêtres et surtout des sœurs de charité et membres des sociétés hospitalières.

A ces diverses influences doivent enfin s'ajouter, pour les compléter et les régulariser, l'administration et le gouvernement. Priver rigoureusement les tribus de tout instrument de guerre, et en même temps choisir dans leur sein quelques individus à qui on présentera comme récompense et comme signe de considération élevée le droit de figurer dans des corps militaires, où ils seront encadrés par une solide organisation; créer des chaires mixtes et indigènes largement développées où s'enseigneraient la langue arabe aux Français, aux Arabes la langue française; favoriser les voyages en France et en Algérie; introduire des prisonniers indigènes dans le mouvement de notre pays; travailler sans relâche à user la rigide âpreté des croyances; surveiller toutes les menées des hommes religieux et des corporations, leur enlever tout pouvoir politique et temporel; maintenir la simplicité de la justice musulmane en y introduisant la loyauté de la justice civilisée; tendre à simplifier le système compliqué des impôts et les convertir tous en argent, remplacer au plus tôt les personnages qui nous représentent auprès des tribus, et dont les spoliations nous compromettent, par des chefs français, formant un corps organisé hiérarchiquement et divisé en quatre degrés correspondant aux fonctions des kalifas, des aghas, des kaïds et des adjoints; enfin, comme dernier et tout puissant moyen de gouvernement et de civilisation, un large emploi de la presse, qui repandrait au sein de la race arabe des renseignements, des nouvelles, des instructions : tels sont nos devoirs. Les Anglais dans les colonies font une infatigable propagande au moyen de la presse; ce moyen ne serait pas moins efficace dans « la société arabe, qui, dans sa vie paresseuse et avec sa vive intelligence, est causeuse et avide de nouvelles, écoute, croit, discute, colporte tout ce qu'on lui rapporte. »

Le chapitre sur l'état militaire et maritime est remarquable par un grand nombre de faits et d'idées importants. Après avoir raconté comment les Turcs, avec une armée de 16 000 hommes à peine, avaient réussi à dominer une contrée aussi vaste, aussi turbulente que l'Algérie, grâce à des prodiges d'audace, de calme et de persévérance, l'auteur nous dit ses vues personnelles sur l'organisation et les fonctions de l'armée en Afrique. Quoique militaire, il convient de bonne grâce qu'une armée trop nombreuse est ruineuse pour le pays dans lequel elle opère militairement, et qu'elle opprime et ravage par son but, par l'exigence impérieuse de ses besoins, par la violence de son action; que les avantages qu'elle procure, irréprochables au point de vue militaire, ne sont pas toujours au point de vue colonial au niveau des dépenses qu'ils coûtent. Aussi pense-t-il qu'il y aurait abus à augmenter le chiffre de l'armée constituée militairement, sous prétexte des services coloniaux qu'elle peut rendre. Le chiffre des troupes ne doit être déterminé que par la seule condition de donner à la colonie toute la force militaire dont elle a besoin. Il n'a garde du reste de blâmer l'emploi des troupes aux travaux publics, et rappelle les immenses services qu'elles ont rendus dans cet ordre d'activité. « Pas une route, pas » une fortification, pas un grand travail hydraulique, pas un mo-« nument public, pas une grande culture qui ne soient l'œuvre » des troupes, souvent réduites à leur seule force. On peut même » assurer qu'il n'est guère d'exploitation particulière à laquelle » n'aient contribué d'une manière officielle, secrète ou volontaire » les hommes de l'armée. » Nous prenons plaisir à rappeler ce témoignage d'une incontestable vérité, au moment où les colons civils nous paraissent un peu trop disposés à faire fi de l'armée.

On a bien raison de s'étonner avec M. Brunet que le gouvernement de ces proconsuls les maîtres redoutables de la puissance publique, à la bonne heure! nous souscrivons pour notre part à ces sollicitudes, et croyons que la vie civile seule doit devenir la vie normale, en Algérie comme en France, sauf la teinte légèrement militaire que lui imposera longtemps encore la situation exceptionnelle du pays. Mais civils pour civils, en quoi les soldats libérés valent-ils moins que les paysans de France? Ne sont-ils citoyens de la même patrie? N'ont-ils pas conquis par leur sang et leurs sueurs le privilège d'une récompense nationale autant que les vagabonds et les bandits de toute l'Europe? N'y aurait-il pas économie de ressorts à supprimer ces inutiles et coûteux déplacements du soldat qui revient en France, et du laboureur français qui, faisant un voyage inverse, passe en Algérie? Depuis quinze ans, 120,000 de ces hommes sont rentrés isolement dans leur foyer, au lieu de devenir, comme beaucoup y auraient consenti, de précieux colons.

Mais telle est la marche ordinaire des choses dans nos sociétés sans cœur et sans prévoyance : l'agioteur récolte où le soldat a semé. Et celui-ci, au moment de sa libération, regarde autour de lui, il ne voit ni installation faite, ni argent pour le secourir, ni terrain préparé; il quitte cette contrée où rien n'existe pour le retenir, et, revenu en France, il regrette souvent ce rêve de fortune et d'indépendance qu'il avait fait en Algérie, et que réalise un spéculateur.

M. Brunet signale avec une généreuse énergie cette insouciance de la nation pour l'élite de ses fils, et nous nous associons pleinement à ses critiques et à ses vœux.

Dans un prochain et dernier article nous terminerons l'analyse de son livre, et nous émettrons en même temps quelques doutes sur le petit nombre de points où son livre n'a pu obtenir de nous une adhésion sans réserve.

JULES DUVAL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nîmes. — M. C. — Nous remettons aujourd'hui chez M. A.. et nous vous écrivons. — Reçu les 180. — Merci. — Vives félicitations. — Cordial accueil à M. D., que nous inscrivons. — Voilà Nîmes en mouvement.
Marseille. — M. A. — Ce qui précède vous prouvera que vous étiez informé ce qui fait qu'en ce qui touche M. D. vous aviez raison et nous n'avions pas tort.
Verdun. — M. C. — Reçu les 60. 60. — Merci.
Strasbourg. — M. S. — Nous faisons les réab.
Rio de Janeiro. — M. N. — Reçu les 240. 60. — Nous transmettons à M. R. les 28. 50. — Nous vous écrivons, et prenons dès à présent la très bonne mesure que vous nous indiquez pour l'envoi du journal. — Merci.
Blois. — M. G. — Merci pour l'accueil fait à notre ami. — Vous nous enverrez à l'occasion les 23. 50, ou nous attendrons que la somme soit plus forte pour faire traite.
Montpellier. — M. T. — Reçu les 4 906. 65. — Merci. — Vous êtes attendu avec impatience.
Périgueux. — M. L. — Fait. — On vous écrit.
Vienne. — M. C. — Reçu les 80. — Merci. — Compliments à tous.
Grandvillars. — M. R. — Vos titre, reçu et grav. seront joints au premier envoi que nous ferons à Besançon, avec prière à M. E. O. de vous les faire passer. — Sans doute, ce serait un excellent moyen.... mais un peu coûteux.
Lyon. — MM. B. et S — B. M. vous prie de garder les 131. 55 que vous avez entre les mains ; vous allez avoir pour lui l'emploi de 150, dont il nous parfera le solde à votre crédit.
Alger. — M. J. de S. L. — Prière de nous faire adresser l'*Akhbar*, à qui nous envoyons de ce jour la *D. P.*

Bourse du 30 avril 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 »»	78 »»	78 »»	78 »»	4 Can. 5 0/0 »»»» »»
— — fin courant	77 95	78 05	77 95	78 »»	Act. d J. » 420 »»
p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 90	115 90	115 85	115 85	Ch. S. G. » 943 20
— — fin courant	115 85	115 95	115 85	115 90	V. r. dr. 337 50

4 1/2 .. 22 s. dr cours »»» »»	Banq. de Fr. dr cours 3235 »»	— Ob. anc. »»»» »»
4 0/0 .. » »»» »»	O. V. de Par » 1 95 »»	— — nouv. »»»» »»
.. 1844, au Ct » »»	C. hyp...... » »»» »»	V. r. gauc. »»» »»
— fin Ct » »»	— Gouin.... » 1177 50	Paris à Sc. »»» »»
.. du Trés. » »»	— Gann..... » 1440 »»	— à Orléans »»»» »»
		— à Rouen. 932 50

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er mai.

8 h. 1/2 OPÉRA. — Relâche.
» h. » FRANÇAIS. — Relâche.
» h. » ODÉON. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, le Châlet.
8 h. 1/2 THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — Garcia del Castanar, Paca la Salada, nouvelles danses et chansons nationales.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut..... une Chaise pour deux, Heur et Malheur.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Diplomate, Daranda, une Femme, une Vie en Partie double.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Le Précepteur, Léonard le perruquier, Ether.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Enfantillage, l'Avocat pédicure, le Portier, un Docteur en herbe, une Fièvre brûlante.
7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Bourgmestre, Louise Bernard, les Quatre Saisons.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
7 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — La duchesse de Marsan.
7 h. 1/2 CIRQUE. — Aux Champs-Elysées.
6 h. 3/4 COMTE. — Le Flageolet enchanté, Perrin et Lucette, Kokoli.
5 h. 1/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Maître de poste, la Femme du peuple, les Empiriques, la Reine Argot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Matou et Minette, le Soldat, Pacte d'Amour, Loup garou.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — La Bouquetière, Miel et Vinaigre, la Meunière du moulin à vent, Cantatrice et Marquise.
3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Ouverture, Camp du Drap d'or, Tournois.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 1er AVRIL.

La Fête du Roi.

La fête du roi a été célébrée aujourd'hui avec le cérémonial accoutumé. Le soleil, si rare cette année, en a fait les honneurs. On a quelque peu rogné sur les dépenses, et réduit au minimum les spectacles offerts à la foule; mais il ne faut pas trop s'en plaindre, si l'excédant doit être consacré au soulagement de la misère. Le pain d'abord, le spectacle ensuite. L'un ne dispense pas de l'autre cependant. Il est dans les quartiers infimes de Paris des population de travailleurs, de travailleuses surtout, qui aspirent depuis longtemps après cette journée où l'on respire le grand air, où l'on jouit du jour, du soleil, de la verdure, du spectacle gratis, où l'imagination et le sentiment obtiendront une maigre mais indispensable pâture. Si vous en doutez, regardez toute cette foule qui se presse aujourd'hui dans les rues, jeunes filles au visage pâli ou bouffi par la douleur, adolescents rongés par l'ivresse ou les occupations abrutissantes, ouvriers vieillis avant l'âge par des travaux sédentaires, insalubres, accomplis sans relâche, loin du soleil et dans un air vicié. Contemplez toute cette population qui surgit tout à coup de dessous terre, que l'on a jamais vue peut-être et qui ne reparaîtra qu'en de semblables journées; voyez ces visages amaigris et usés d'avance, resplendir de joie, ces yeux cernés s'illuminer d'enthousiasme à la pensée d'une fête, à la vue de la foule, du bruit, de la musique. La fête du roi, la fête de l'Etat, c'est la fête du peuple. C'est pour lui le dédommagement de longues privations, une halte dans cette rude voie qu'il gravit sans relâche; c'est à la fois une mesquine satisfaction donnée à ces goûts d'art et de luxe que la pauvreté ne l'empêche pas de porter dans son cœur, plus impérieux pour être plus refoulés, — et une occasion de jouir de ces biens que la nature a faits pour tous, l'air, le soleil, mais que l'homme mesure avarement à l'homme, nécessités de la vie, qu'une société marâtre refuse à une partie de ses enfants.

Il est impossible d'errer un moment au milieu de ces groupes sans se sentir le cœur navré. La douleur, la misère, mère du vice, ont miné et atrophié presque tous les corps; les hommes sont souffreteux ou abrutis, les femmes sont laides, la difformité matérielle est fréquente, mais le regard est rarement hébété, l'œil brille presque toujours intelligent; la matière a subi l'influence énervante des privations, l'esprit vit encore, prêt à se relever pour peu qu'on l'encourage. A ceux qui vantent la prospérité et le bonheur du peuple, comme à ceux qui arguent de son abaissement pour refuser de s'inquiéter de son sort, il n'y a qu'à dire : Passez quelques heures au milieu de la foule qui se presse pour jouir des fêtes publiques, regardez les visages, écoutez les paroles, et si vous n'êtes pas converti, si vous ne brûlez pas du désir de relever ces parias que notre organisation sociale proscrit et sacrifie, c'est que vous manquez du plus bel attribut de l'homme, c'est que vous n'avez pas de cœur.

Une innovation a caractérisé la fête d'aujourd'hui; c'est un déploiement extraordinaire de forces, un luxe inouï d'uniformes; c'était, dans certains quartiers, à se croire dans une ville occupée militairement. Nous ignorons si quelque complot avait été signalé à la police; ce qu'il y a de certain, c'est que tout est resté calme, et que la foule s'est silencieusement écoulée après avoir joui des spectacles disposés pour elle, mâts de Cocagne, concerts en plein vent, Bédouins rossés par les Français, flamboyantes guirlandes disposées sous la verdure naissante des Tuileries et des Champs-Elysées, et après avoir admiré au bruit enivrant du canon des Invalides, ces belles gerbes d'étoiles qui vont s'épanouir dans le ciel obscur, et retombent en pluie de diamants, de rubis, d'améthystes et de saphirs, qu'on appelle un feu d'artifice. Ajoutons cependant que la plupart ont été réduits à admirer sur parole, ce spectacle étant réservé à ceux qui ont acheté leur droit par trois heures d'attente sur le quai ou la terrasse des Tuileries.

Nous n'avons pas appris qu'il soit survenu d'accident.

Incapacité des Compagnies.

Le *Journal des Débats* reconnaît que les Compagnies de chemins de fer sont dans leur tort. Voici comment ce journal s'exprime :

Les compagnies doivent avant tout s'en prendre à elles-mêmes de leurs mécomptes, car c'est très volontairement qu'elles ont soumissionné leurs entreprises. On a pu leur dire, dans des projets de loi et dans des rapports de commission, qu'elles n'auraient à dépenser que 200 millions ou que 110 millions; elles étaient libres de n'en rien croire. Elles pouvaient faire les calculs comparatifs qu'elles produisent aujourd'hui, et desquels il résulte que tout chemin de fer qui traverse des localités peu commodes, et qu'on tient à exécuter en vue d'une grande vitesse et d'une sécurité parfaite, autant que possible, coûte de 550 000 à 600 000 fr. par kilomètre; non-seulement elles le pouvaient, elles le devaient. Les compagnies donc, en droit, n'ont rien à demander. Le gouvernement et les Chambres ont le droit de dire à la compagnie de Lyon que pour 300 millions, comme pour 200 millions, elle est tenue d'exécuter le chemin de Paris à Lyon; à la compagnie de Lyon à Avignon qu'elle s'est engagée librement, et qu'ainsi il faut qu'elle mène l'entreprise à bonne fin, à ses risques et périls. Si les Compagnies s'arrêtent, on est rigoureusement en droit, le cas est prévu par le cahier des charges, de confisquer les cautionnements, et même les travaux déjà effectués.

Ces déclarations sont précieuses à recueillir. Nous en prenons acte. D'après l'aveu de leur principal défenseur, les Compagnies ont fait des fautes. Elles doivent *s'en prendre à elles-mêmes de leurs mécomptes*. Elles *pouvaient faire les calculs comparatifs qu'elles font aujourd'hui*. Non seulement elles le pouvaient, [illegible] ELLES LE DEVAIENT.

On le voit, l'incapacité des Compagnies est solennellement proclamée. L'accusation que nous avons portée contre elle, l'accusation de légèreté et d'impéritie est formulée par le *Journal des Débats* lui-même.

Cette accusation en comprend implicitement une autre, plus grave, plus capitale. D'où vient que les Compagnies n'ont pas fait ce qu'elles pouvaient, ce qu'elles devaient faire ? D'où vient qu'elles ont montré une légèreté coupable ? D'où vient tout cela ? Evidemment cela vient de ce que les compagnies n'avaient d'autre mobile que l'égoïsme, la cupidité et la frénésie de l'agiotage. On ne peut assigner d'autre cause à des fautes qui retombent aujourd'hui sur elles-mêmes. Les Compagnies ont été aveuglées sur leurs propres intérêts par la passion du jeu, par l'amour du lucre. C'est ce que le *Journal des Débats* aurait dû dire; c'est ce qui est compris implicitement dans ses paroles.

Mais, si les Compagnies ont commis des fautes, quelle garantie avez-vous qu'elles n'en commettront pas encore? Si les Compagnies n'ont pas rempli leurs devoirs, quelle garantie avez-vous qu'elles les rempliront désormais ? Si les Compagnies ont montré tant d'incapacité à leur début, quelle garantie avez-vous qu'elles n'en montreront pas davantage pendant la durée et vers la fin de leur privilége ?

Nous le demandons aux publicistes du *Journal des Débats* et à tous les défenseurs des compagnies : Quelle confiance est-il permis d'avoir dans de pareilles corporations financières, qui n'ont d'autre souffle, d'autre âme qu'un égoïsme sordide ? Comment croire à leur esprit de prévoyance, lorsqu'elles en ont manqué à leur origine? Comment croire qu'elles exécuteront les chemins de fer promptement et économiquement, lorsqu'elles n'ont pas su seulement poser des bases rationnelles pour ces grandes entreprises? Comment croire à leur esprit d'ordre, à leur ponctualité, à leur rectitude mathématique, lorsqu'elles viennent confesser qu'elles ont commis des erreurs par centaines de millions ?

En présence de faits aussi graves, il est clair que le *Journal des Débats*, s'il était conséquent, demanderait que l'on revînt au principe de la construction et de l'exploitation par l'Etat; que l'on profitât des circonstances actuelles pour rapporter la loi de 1842, restituer au ministère des travaux publics les attributions que les compagnies lui ont enlevées, et à la représentation nationale la surveillance directe sur l'emploi de cet instrument de locomotion rapide si important pour toutes les fonctions sociales. Malheureusement, le *Journal des Débats* joue ici le rôle d'avocat; et les avocats, on le sait, sont souvent obligés de donner des entorses à la logique.

Après avoir confessé l'incapacité des Compagnies, après avoir reconnu qu'elles sont en faute, et qu'elles n'ont aucun droit aux avantages qu'elles sollicitent, le *Journal des Débats* engage le gouvernement et les Chambres à agir avec cet *esprit de ménagement qui est le caractère de notre temps*. Le *Journal des Débats* verrait avec peine que le gouvernement et les Chambres voulussent *se prévaloir de la loi, et faire un exemple sur les Compagnies*. Ce serait là un acte de *sévérité, et l'on se gardera de ces allures draconiennes* ou *napoléoniennes*.

Voilà donc des publicistes qui conseillent au gouvernement l'indulgence, qui la lui imposent même, alors qu'il s'agit de riches banquiers, alors qu'il s'agit de compagnies financières qui sont en faute, alors qu'il s'agit de spéculateurs qui n'implorent les faveurs du pouvoir que pour mieux agioter à la Bourse! Et ces mêmes publicistes n'ont pas eu un mot de miséricorde à prononcer, pas une parole d'indulgence à faire entendre, lorsqu'il s'agissait de trois têtes qui allaient tomber sur l'échafaud, lorsqu'il s'agissait de la vie de trois pauvres travailleurs égarés par la faim, et qui n'avaient pas de pain à donner à leurs femmes et à leurs enfants ! C'était bien le cas pourtant de pousser le gouvernement vers cet *esprit de ménagement qui caractérise notre temps*, et de détourner des *allures draconiennes et napoléoniennes*. Un article de [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 2 MAI 1847.

LES TRAVAILLEURS ILLUSTRES.

I.

JEAN GUTTEMBERG.

Un de nos grands poètes, méditant sur la magnifique découverte qui sert à populariser les enfantements du génie, a écrit une page énergique et profonde :

« L'invention de l'imprimerie, dit M. Victor Hugo (1), est le plus grand évènement de l'histoire. C'est la révolution-mère, c'est le mode d'expression de l'humanité qui se renouvelle totalement, c'est la pensée humaine qui dépouille une forme et qui en revêt une autre, c'est le complet et définitif changement de peau de ce serpent symbolique qui, depuis Adam, représente l'intelligence.

» Sous la forme IMPRIMERIE, la pensée est plus impérissable que jamais; elle est volatile, insaisissable, indestructible. Elle se mêle à l'air.

» De solide qu'elle était (2) elle devient vivace. Elle passe de la durée à l'immortalité. On peut démolir une masse, comment extirper l'ubiquité? Vienne un déluge, la montagne aura disparu sous les flots, que les oiseaux voleront encore; et qu'une seule arche flotte à la surface du cataclysme, ils s'y poseront, surnageront avec elle, assisteront avec elle à la décrue des eaux, et le nouveau monde qui sortira de ce chaos verra en s'éveillant planer au-dessus de lui, ailée et vivante, la pensée du monde englouti. »

A ces vastes et hautes considérations, nous en joindrons une autre oubliée par le poète. Il n'a fait ressortir que le caractère indélébile donné à la pensée par l'imprimerie, négligeant de la faire voir, resserrant par une forte étreinte les liens de la fraternité humaine. Et cependant c'est là une de ses relations les plus admirables avec le monde. Le livre, à quelque point du globe que ce soit, unit les intelligences et les cœurs dans une communion universelle d'idées ou de sentiments. Par lui la vérité se fait jour en tous lieux : c'est un soleil bienfaisant dont les rayons échauffent le pauvre comme le riche, le puissant comme le faible, sans distinction et sans préférence. Or, le livre qui certes existait bien avant l'imprimerie, n'a dû qu'à cette découverte sa diffusion et sa publicité d'où résulte son effet social.

Gloire donc à Jean Guttemberg ! C'est bien à lui, en effet, que revient l'honneur d'avoir fait secouer au monde les langes de la barbarie. A défaut de preuves authentiques, la voix imposante de la tradition le proclame créateur de l'art typographique, à Strasbourg comme à Mayence, les deux cités rivales qui se disputent le berceau de la presse.

Une troisième ville, à la vérité, Harlem, revendique le même titre pour un de ses enfants, Laurent Coster, et voici l'histoire ou plutôt la légende qu'elle raconte pour appuyer sa maternelle assertion.

Laurent Coster avait deux neveux orphelins auxquels il servait de père. Un jour qu'il était allé passer avec eux quelques heures à promener dans la campagne aux environs de Harlem, les deux enfants l'entraînèrent par leurs folles courses dans un petit bois de hêtres.

Coster s'assit au pied d'un arbre, et, par désœuvrement, tandis que ses petits compagnons poursuivaient joyeusement les roitelets effrayés, il ramassa un fragment d'écorce desséchée, le tailla pendant quelque temps sans but, et finit par sculpter une lettre en relief à l'une de ses extrémités. Cette lettre achevée, il en fit une seconde, puis une troisième... Il allait continuer sans doute, lorsque ses neveux, lassés de vagabonder sous le feuillage, revinrent près de lui.

Laurent Coster les accueillit avec une caresse, et leur donna, au retour, pour jouet les lettres qu'il venait de faire.

Wilhem, l'aîné des enfants, regarda curieusement le morceau d'écorce ciselé par son oncle, et, comme il y trouva un certain rapport avec les cachets dont il avait maintes fois vu tirer des empreintes sur la cire molle, il appuya la lettre sur le sable de la route.

Laurent Coster l'observait; en voyant le résultat obtenu, il tressaillit, courut vers Wilhem et l'embrassa plein de joie.

— Mon enfant, lui dit-il, tu viens de découvrir un merveilleux secret.

Il parlait ainsi, disent les chroniqueurs de Harlem, parce qu'une illumination subite lui avait inspiré l'art de l'imprimerie.

En effet — ce sont toujours les chroniqueurs qui parlent, — aussitôt de retour à la ville, son premier soin fut de couvrir d'encre la lettre et de tirer une épreuve sur papier. Le lendemain, il termina son alphabet, en fit faire plusieurs autres, et voulut composer des lignes... Mais à l'impression les mots se présentèrent en sens inverse. Cela lui fit comprendre la nécessité du renversement des caractères.

Pendant que des ouvriers ciseleurs lui préparaient les éléments de cette seconde tentative, Thomas Pierre, son gendre, qu'il avait pris pour confident et associé de son projet, composa une encre plus tenace que l'encre ordinaire : le succès de la seconde expérience fut complet.

Cependant Coster n'allait que lentement dans la mise en œuvre de sa découverte. Ne soupçonnant pas que la feuille de vélin pût être imprimée des deux côtés, il tirait chaque page à part sur deux feuilles différentes, qu'il unissait ensuite par le collage.

Il rectifia plus tard cette erreur.

De même il sentit les défauts de ses lettres en bois de hêtre et les changea par le moulage et la fonte, d'abord en plomb, puis en étain, ce métal moins malléable offrant plus de résistance que le premier.

Complétée alors par ces perfectionnements successifs, la découverte de Laurent Coster devint pratique entre ses mains, et en peu de temps lui fit une condition très lucrative.

Mais le désir d'accroître son commerce et sa fortune le perdit. Il s'associa par malheur pour l'aider un domestique appelé Jean, lequel, selon la tradition de Harlem, ne serait autre que Fust ou Faust, dont nous parlerons plus longuement tout à l'heure.

Ce domestique, une fois instruit dans l'art typographique, déroba une partie des caractères employés par son maître, s'enfuit à Mayence, où bientôt il établit une imprimerie de concert avec Jean Guttemberg.

Telle est la légende ingénieuse par laquelle la ville de Harlem veut entrer en lice avec Strasbourg et Mayence. L'opinion générale des savants en a fait justice; en effet, l'authenticité du récit que nous venons de rapporter dans toute sa simplicité naïve n'est rien moins qu'avérée, puisque les faits qui s'y trouvent consignés ne furent livrés à la publicité que cent dix ans après leur prétendu accomplissement.

C'est plutôt à Strasbourg, selon toutes probabilités, que fut conçu, élaboré, mis au jour, le premier résultat d'un art inconnu jusqu'alors. Jean Gensfleich de Sulgeloch, dit Guttemberg, était venu demeurer à Strasbourg en 1424; il y resta jusqu'en 1443 seulement, quoique des registres de la ville le comptent encore comme citoyen en 1444.

Guttemberg avait le caractère qui fait les grands hommes. Sa volonté constante bravait avec énergie les obstacles qui s'opposaient à ses desseins, et la mauvaise fortune ne ralentissait jamais sa persévérance active et patiente. Noble de naissance, il sut jeter de côté, comme un vêtement mal ajusté à ses épaules, les préjugés de sa caste contre les lettres pour chercher à leur donner l'essor le plus rapide. Pauvre, il manqua de tout, hors de courage. Vingt fois il vit approcher le moment du triomphe pour sa pensée; vingt fois l'or nécessaire à payer les éléments constitutifs de son projet fit défaut à ses espérances. Rien de tout cela ne l'arrêta. Qu'importent les ruines à l'homme fort? Prêtes à crouler sur lui, elles ne l'épouvantent pas. Le monde chancelant et fracassé menacerait son front, qu'on le verrait attendre debout, sans pâlir, la foudroyante avalanche.

Guttemberg était une de ces âmes d'acier que ne peut entamer la douleur, un de ces rocs vivants de la mer du monde que nul souffle de tempête n'ébranle. L'histoire de sa vie en offre à chaque instant la preuve.

Il naquit à Mayence en 1400, comme si la Providence eût voulu qu'il marquât par sa naissance la naissance du siècle dont il devait être le premier. Les années de son enfance et de sa jeunesse nous sont peu connues. Ses contemporains, si prolixes souvent pour des faits inutiles, se taisent presque totalement à son égard.

[illegible] est le même sur les premières années de son [illegible] le plus [illegible] porté pour l'histoire.

(1) Notre-Dame de Paris, livre V, chap. II.

(2) Par l'architecture.

Les socialistes, les hommes qui ne s'arrêtent pas à des modifications politiques superficielles, et qui veulent une meilleure organisation, une plus juste rétribution du travail, se divisent en deux camps principaux : les phalanstériens et les communistes.

Comme nous, les communistes réclament l'*association*, bien qu'il n'y ait pas association sans spoliation et contrainte là où l'État enlève à l'homme le fruit de son travail et accumule arbitrairement toutes les valeurs, pour en faire une répartition qui ne tiendrait pas compte du concours de chacun dans la création des produits.

Comme nous, les communistes invoquent l'*organisation du travail* ; mais l'organisation que nous voulons est le résultat de la liberté : la leur ôterait à l'ambition légitime presque tous ses mobiles, découragerait le talent, et ne se maintiendrait pas plus que la société actuelle sans législation compressive et sans force armée.

Comme nous, après nous, les communistes paraissent accepter maintenant cette formule qui longtemps excita leur risée : le *travail attrayant*. Mais ce n'est là qu'une aspiration, qu'un désir, et les procédés par lesquels on peut rendre le travail attrayant, de pénible et répugnant qu'il est aujourd'hui, sont nécessairement ignorés de tous les communistes, qui n'ont pas compris et admis le système passionnel de Fourier, ainsi que les propriétés découvertes par lui dans la *Série*.

Il y a diversité entre l'École phalanstérienne d'une part et toutes les écoles communistes de l'autre, quant au sens attaché aux trois formules que nous venons de signaler ; mais c'est dans la question de la *répartition* que réside la divergence principale.

Les écoles communistes concentrent dans les mains de la république ou de l'État la propriété de toutes les valeurs créées. C'est l'État qui les distribue aux consommateurs, pour leur usage seulement, et d'après quel principe, suivant quelle règle ? Ici les communistes se divisent.

Le principe de l'égalité absolue dans le partage, soutenu énergiquement par Babœuf, est généralement abandonné comme injuste. Il y a maintenant peu d'égalitaires, mais beaucoup d'hommes qui réclament une répartition *proportionnelle aux besoins*.

D'autres comprennent que la répartition proportionnelle aux besoins, ne tenant pas compte des inégalités de travail et de mérite, paralyserait la production et priverait la société d'un ressort précieux, en ôtant aux hommes la certitude d'être récompensés dans la proportion de leurs efforts. Ces communistes, moins éloignés que les autres, de notre point de vue, demandent que la répartition, après avoir assuré à tous la satisfaction des premiers besoins, tienne compte, pour le surplus, du travail et du talent, mais ils nient que le capital doive entrer en ligne de compte et que la société doive des intérêts ou un dividende quelconque à celui dont le seul titre serait l'apport d'une valeur inerte.

Un dernier groupe de communistes est encore plus voisin de nous ; ceux-là, sauf la grave dissidence que nous allons signaler, acceptent la plupart des idées phalanstériennes. Ils estiment qu'il faut reconnaître *actuellement* les droits du capital, afin de ménager la transition, de ne pas déclarer la guerre à ceux qui possèdent, et d'opérer au lieu d'une révolution sanglante une transformation pacifique. [illegible]

[illegible] terre qu'il n'a pas créée, dont la Providence a seulement donné l'usufruit au genre humain. Aucun individu ne peut soustraire indéfiniment une parcelle du globe à l'exploitation collective ; l'appropriation individuelle ne s'étend avec justice qu'aux fruits et à la plus-value donnée au terrain par la culture.

En outre, tout homme apporte en naissant le droit de vivre, et le sentiment de la philantropie ou de la fraternité nous pousse à organiser pour notre prochain l'exercice de ce droit. Un individu quel qu'il soit, succombant à la faim, dénonce l'incohérence et l'imprévoyance sociales; une société, telle que nous la voulons, assurerait à tous les membres de l'humanité, pendant l'enfance, une éducation destinée à faire éclore intégralement leurs aptitudes; pendant toute la vie, le *minimum*, c'est-à-dire le nécessaire en nourriture, logement, vêtement, transport, etc. L'importance de ce minimum accroîtrait avec le temps, et suivrait une progression ascendante comme la prospérité sociale.

Ces deux principes, exploitation collective de la terre, minimum assuré à tous les membres de la famille humaine, satisfont à tout ce qu'il y a de juste et de fondé dans le programme du communisme.

La propriété individuelle demande que la transformation de la culture morcelée en culture combinée ou sociétaire, n'ait pas lieu par voie de spoliation et de violence, et qu'un équivalent soit accordé à ceux qui possèdent aujourd'hui des lots de terre d'une manière exclusive et individuelle. Ce mode de propriété, garanti par les lois actuelles, représente des travaux accumulés que la société a rétribués comme le comportaient ses institutions, et qui ne doivent pas être méconnus.

Le sentiment et le droit de la propriété individuelle exigent encore que les valeurs dépassant le minimum, que les objets trop rares pour être généralisés dans l'espèce humaine, excitent l'émulation et soient attribués à ceux qui ont créé le plus de produits ou les produits de l'ordre le plus élevé.

La justice et la liberté veulent de plus que, si l'homme ne consomme pas immédiatement les valeurs qui lui appartiennent et qui représentent son concours dans la production, que, s'il fait des réserves, que, si la société a besoin de mettre en usage ces réserves, elle détermine le propriétaire, non par violence, mais par attraction à les lui prêter. La société doit lui en rendre l'équivalent quand il le réclame, et, en outre, afin de compenser le non usage auquel le propriétaire se résigne, elle doit lui assurer une part dans les produits, à la création desquels il a contribué par son capital. Cette part est réglée par le besoin que l'association éprouve de capitaux et par le degré d'attraction qu'il faut employer pour tirer ces capitaux des mains du propriétaire.

Pour satisfaire à ces exigences du droit et de la liberté individuelle, nous déclarons que la transformation de la propriété morcelée du sol en exploitation collective sera volontaire. Nous ne demandons pas une loi d'expropriation, mais les moyens de faire une expérience locale, partielle. Réalisée avec des capitaux avancés par le dévouement, elle doit démontrer aux propriétaires du sol que leur premier intérêt est d'échanger leurs lots de terrains contre des actions hypothéquées sur une exploitation sociétaire. Ce sont eux qui doivent opérer eux-mêmes la transformation, et l'homme qui, dès à présent, aliène un l'immeuble pour placer des fonds dans

[illegible] pital ; mais ils nient qu'en fait ce besoin puisse exister dans une société régulière, opulente, heureuse.

Comment donc comprenez-vous qu'à aucune époque la société puisse fonctionner sans capital, c'est-à-dire sans accumulation de valeurs destinées à pourvoir aux besoins de l'homme ? Vous répondez : Si le travail est attrayant, l'homme ne se fera pas payer pour l'accomplir. — Il faudra pourtant bien que l'homme soit nourri, vêtu, et le canton qu'il cultive de ses mains ne lui fournira pas tous les objets nécessaires ; il devra conserver, accumuler des objets d'échange pour acquérir les productions des autres climats. Il aura besoin d'approvisionnements de toute espèce, de matériaux pour entretenir les ateliers, les instruments de travail et réparer les édifices. Direz-vous que, dans une société bien organisée, ce n'est pas l'individu, c'est l'association qui doit pourvoir à l'approvisionnement, à l'entretien des instruments de travail et des édifices ? Assurément, c'est l'association qui, dans la personne de ses agents les plus capables, dirige tous les services d'un intérêt collectif ; mais quelles valeurs a-t-elle entre les mains ? Quels sont ses objets d'échange ? Croyez-vous qu'une phalange soit propriétaire comme être abstrait ; comme possèdent aujourd'hui les hôpitaux, comme possédaient les couvents ? Pas le moins du monde. Un pareil système réduirait promptement les sociétaires à l'état de serfs et de mains mortables. Toute répartition qui a lieu dans une phalange est faite à tous les associés individuellement, d'abord à titre de minimum, puis dans une quotité proportionnelle au concours de chacun en capital, en travail et en talent. Si l'agence communale emploie des fonds à un service collectif, elle a les moyens de le faire, parce que des individus, au lieu de consommer leur part ou de la placer ailleurs, ont consenti à ne pas en disposer et à la prêter à leur phalange. C'est en rémunération de ce service et en compensation du non-usage qu'un dividende leur est attribué.

Tout en admettant ces bases on persiste à croire que la réalisation du travail attrayant amènera l'extinction des droits attribués au capital, parce que des travailleurs fonctionnant avec enthousiasme créeront une telle quantité de produits que les réserves seront sans valeur, et que la phalange obtiendrait des fonds en offrant aux possesseurs une rétribution de plus en plus minime et imperceptible. Cette supposition est encore erronée.

Le travail attrayant multipliera les produits énormément, mais il n'augmentera pas seulement leur quantité, il agira aussi sur la qualité par voie de raffinement indéfini. L'air est aujourd'hui dans le domaine public, l'eau est fort commune, mais le pain et les vêtements chauds sont rares. Dans la société telle que nous la comprenons, telle que nous la voulons, rien de plus commun que le pain et les vêtements de laine, mais les aliments recherchés, le cachemire et la soie ne sont pas encore à la portée de tous ; l'humanité, tranquille quant aux premières nécessités de la vie, devient plus exigeante, plus désireuse du perfectionnement dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les arts.

Il y aura donc toujours une rareté relative, la société fera autant d'efforts pour améliorer un produit, qu'elle en fait aujourd'hui pour le créer à l'état brut. Les objets de luxe que le progrès industriel devra généraliser, et qui finiront par être compris dans le minimum, apparaîtront d'abord en petit nombre, comme les chemises au temps de saint Louis, comme les carrosses sous Henri IV,

---

C'eût été une étude curieuse de suivre dans leur progression continue les développements de la pensée de Guttemberg. C'eût été un noble spectacle de le voir tourmenté comme la Pythonisse antique, par un Dieu inconnu, par son génie qui préparait en silence dans la fermentation involontaire de ses rêves une conception sublime autant [illegible].

Bergellanus a tenté de nous en donner une idée dans un poëme latin sur l'œuvre de Hans Gensfleich ; mais les haillons de sa poésie vont mal à cette gloire souveraine.

Il n'a d'autre mérite que d'avoir recueilli les traditions populaires sur Guttemberg. C'est lui qui attribue les premières méditations du grand et laborieux Mayençais à l'observation qu'il fit tour à tour des effets de son cachet et d'un pressoir à vin.

Quoi qu'il en soit de cette explication qui n'est peut-être qu'un caprice de l'imagination de Bergellanus, interrogeons comme lui, avec plus de véracité, sinon avec plus d'amour, l'histoire de Guttemberg.

C'est vers l'an 1436 qu'il fit une première association avec Andréas Dreschenn et quelques autres bourgeois de Strasbourg afin d'exploiter son projet. Ces hommes devinrent pour lui ce qu'on appellerait aujourd'hui des *commanditaires* ; car, sacrifiant à la science son petit patrimoine, il avait consumé, depuis 1424, ce qu'il possédait, en essais infructueux.

Trois ans se passèrent sans produire encore des résultats bien positifs : Andreas Dreschenn mourut alors, et la société se trouva rompue, parce que Guttemberg ne voulut pas admettre Georges, frère d'Andréas, aux droits de succession dans l'association.

Georges intenta un procès à Guttemberg qui le perdit et fut contraint de donner à son adversaire le contingent social versé par Andréas.

Cette perte détermina Hans Gensfleich à quitter Strasbourg, non pas qu'il renonçât à son projet, mais parce qu'il espérait trouver à Mayence les secours nécessaires pour l'exécuter.

En effet, il ne tarda pas à se lier avec un bourgeois nommé Meidenbach, un riche orfèvre appelé Fust, et six ans après, en 1450, il leur fit part de ses idées, et les rendit témoins de quelques expériences.

— C'est bien, dit un jour Fust à Guttemberg, voilà un secret qui peut nous rendre plus riches que le roi de France et l'empereur..... Puisez à mon coffre tant que vous voudrez, maître Hans, notre association me rendra mon argent au centuple.

— Prenez aussi chez moi tant qu'il vous plaira, continua Meidenbach, je suis de l'avis du compère Fust.

Guttemberg, sans répondre, pressa d'une main éloquente la main des deux bourgeois, et le lendemain ils commencèrent à utiliser leur union après s'être mutuellement juré sur le Christ un silence inviolable.

Ils furent fidèles à leur parole, et cependant au bout de quelques semaines leur secret fut découvert. Un des domestiques de Fust, Pierre Schœffer, jeune homme intelligent et curieux, s'était inquiété du mystère dont s'enveloppait son maître pour travailler de concert avec

Guttemberg et Meidenbach. Il se mit donc à épier habilement toutes les démarches des trois associés, écouta leurs entretiens, parvint même à se cacher dans le laboratoire de façon à voir sans être vu tout ce qui s'y faisait.

Guttemberg et Fust, se croyant seuls, passèrent plusieurs heures à imprimer quelques pages.

Pierre Schœffer suivait avec anxiété chacun de leurs mouvements. Il les vit d'abord prendre une planche de hêtre sur laquelle des lignes étaient gravées en relief comme le sont encore les traits principaux d'une vignette sur bois, la poser sur une table au-dessus de laquelle était une vis entre deux montants; puis Fust prit un pinceau et passa une couche d'encre sur cette planche. Guttemberg à son tour y déposa une feuille de vélin qu'il recouvrit d'une seconde planche non gravée, fit tourner la vis qui descendit, et, un instant après, enleva de l'appareil le vélin couvert de caractères.

Pierre Schœffer sentait son cœur battre à briser sa poitrine. Au moment où Guttemberg montrait avec orgueil à Fust le glorieux résultat de leur travail, il fut sur le point de jeter un cri... mais il se contint, ouvrit la porte mal jointe du cabinet qui lui avait servi d'asile, et s'avança froidement vers les deux associés.

Une surprise amère plissa le front de Guttemberg... Fust pâlit...

—Mes maîtres, dit Pierre Schœffer, je viens vous demander si vous voulez m'associer à vos travaux, j'ai des bras et du cœur; puis, je ne sais quoi me dit que je vous serai utile.

—Sors d'ici, misérable, s'écria Fust hors de lui, brandissant un marteau.

Guttemberg l'arrêta.

—Ne frappez pas inutilement, Fust, lui dit-il. Certes, il est malheureux qu'on ait surpris nos secrets ; mais il nous aurait fallu tôt ou tard des ouvriers ; Pierre est intelligent, qu'il soit notre associé.

—Merci, maître, répondit Schœffer, je n'apporte rien comme part aujourd'hui, mais je tâcherai de ne pas tarder à le faire.

Pierre Schœffer disait vrai : car, un an après son admission dans la société, il avait inventé les lettres mobiles, ainsi que les matrices propres à les fondre.

Guttemberg accueillit ce perfectionnement avec transport, sans jalousie : c'est le propre des grandes âmes de rester inaccessibles aux sentiments vulgaires.

Il renonça dès lors aux tables gravées de bois, de cuivre ou d'étain, pour adopter le nouveau procédé.

Fust, qui d'abord s'était montré le plus hostile à Schœffer, s'enthousiasma d'une telle admiration pour lui en voyant le mouvement de progrès immense communiqué par sa découverte à l'art typographique, qu'il lui donna pour femme Christine Fust, sa fille.

Alors commencèrent des travaux plus sérieux et plus longs que ceux qui avaient été précédemment entrepris.

On le comprend : c'était une tâche effrayante de faire graver un nombre de planches suffisant pour reproduire les ouvrages d'une longue dimension.

Déjà sans doute Fust et Guttemberg avaient songé à multiplier les exemplaires fort rares de la Bible, le livre par excellence, mais les difficultés de la préparation matérielle les avaient arrêtés.

Maintenant, au contraire, que la pensée de Pierre Schœffer avait simplifié la difficulté, le labeur, qui paraissait impossible à terminer faute de [illegible] années.

Ils se [illegible] à la besogne, et c'est à cette époque que fut commencée la fameuse Bible achevée en 1462, et connue par les bibliophiles sous le nom de ***Bible aux 42 lignes***.

C'est encore à la même époque que remonte la composition des premières pages du ***Catholicon***.

Qu'on ne croie pas cependant, d'après ce que nous venons d'écrire, que les presses de Mayence n'avaient enfanté aucun livre avant la substitution des caractères mobiles aux planches gravées.

On serait dans l'erreur.

Les hommes de l'art, les archéologues et les érudits conviennent d'un commun accord qu'il faut attribuer à la première manière de la typographie naissante l'***Abécédaire*** et la grammaire désignée sous le titre de ***Donat***.

Ces livres sont donc sortis des mains de Guttemberg, et cependant aucun d'eux ne porte son nom. Ceux de Fust et de Schœffer s'y trouvent seuls.

La pauvreté de Jean Guttemberg fut la cause injuste de cette exclusion : ainsi du moins l'assurent deux hommes qui ont fort étudié ce qui a trait à l'origine de l'imprimerie, Jehan Mentel et Struvius.

Lorsqu'on replie son âme pour réfléchir sur ce fait, une pensée amèrement douloureuse vient la traverser.

Serait-il donc dans la destinée du génie d'être le plus souvent déshérité de sa gloire ? Non, car il faudrait alors croire à l'injustice de la Providence.

Et cependant c'est une chose bien étrange de songer aux misères qui ont tant de fois privé les inventeurs du bienfait de leur découverte.

Ainsi Colomb découvre un nouveau monde, et c'est Americo Vespucci qui lui donne son nom.

Salomon de Caus trouve l'emploi de la vapeur, et c'est à lord Worcester qu'on l'attribue !

Guttemberg crée la typographie, et les premiers livres portent les noms de Fust et de Schœffer.

Triste résultat des conditions sociales qui n'ont organisé jusqu'à présent que la fraude, le mensonge et l'injustice.

La misère pesait donc comme une fatalité sur le noble Guttemberg ; mais, loin de perdre l'espérance, il chercha un nouveau moyen de parer les coups incessants du malheur.

Il pensa que la vente des livres terminés ramènerait en France quelques ressources au fond social, et Fust quitta Mayence pour se rendre à Paris.

Voyage inutile, périlleux même !

Les copistes des couvents, qui avaient eu jusqu'à ce moment le mo-

Comme nous l'avions prévu, la Chambre a ordonné le renvoi des pétitions pour l'abolition de l'esclavage au président du conseil et au ministre de la marine. Jamais la légitime répulsion du pays contre le régime servile, ne s'est manifestée d'une manière plus éclatante que dans ce dernier débat. Les colons n'ont trouvé dans la Chambre, pour défendre leur cause, que M. Jollivet, avocat et délégué des colonies, lequel a tout intérêt à entretenir des préjugés et des illusions funestes, et M. Levavasseur, armateur et capitaliste, lequel nous paraît tenir un peu à la conservation de l'esclavage, mais beaucoup à l'expropriation forcée. A part ces voix trop personnellement intéressées, il y a eu unanimité de réprobation contre l'état présent des choses, et, ajoutons-le, unanimité de vœux pour l'abolition complète et prochaine.

La question est donc clairement posée : l'affranchissement des noirs est décidé, et des pétitions de plus en plus nombreuses vont venir chaque année solliciter une conclusion, que la Chambre désire et que la France attend avec impatience.

Dans une situation aussi grave, que vont faire les colonies ? Recommencer une politique de résistance absolue, au moyen de gages payés à des avocats et à des journalistes sans vergogne et sans autorité, ce serait un métier de dupes, que des roués ou des aveugles peuvent seuls conseiller. Continuer la petite politique de menues chicanes, sur laquelle on semblait s'être replié depuis deux ans, ce serait un jeu d'enfants.

Nous l'avons dit, nous, qui méritons d'être écoutés, car les colons le savent bien, nos sympathies constantes ne sont pas de celles qui ont été soldées, et elles ne sauraient jamais être produites en vue d'un salaire ; nous l'avons proclamé depuis longues années : Les colons ne peuvent être sauvés qu'à la condition d'entrer eux-mêmes franchement et activement dans la voie où jusqu'à ce jour ils se sont laissé pousser de mauvaise grâce par la volonté de l'Europe. Ils ne peuvent être sauvés qu'en se montrant plus libéraux réellement que les abolitionnistes, en proposant eux-mêmes, en mettant à l'étude des solutions d'un ordre supérieur à celles qu'un libéralisme confus a enfantées dans les métropoles.

L'œuvre de la Révolution française, préparée par le long labeur des siècles, a été l'émancipation de l'individu et l'abandonnement de chacun en liberté. Le résultat, comme chacun sait, n'a pas répondu à l'attente ; l'individualisme excessif n'était pas apparemment le dernier mot du problème social, puisque jamais l'agitation des esprits n'a été plus grande qu'aujourd'hui, jamais le malaise des âmes plus profond. Au milieu de ce beau fruit du libéralisme enfantin, tout le monde convient enfin qu'*il y a quelque chose à faire*, tout le monde cherche. A cette heure, quelques mots magiques sont sur toutes les lèvres, quoique bégayés encore ; une main cachée semble révéler aux yeux de tous cette devise qui contient toute espérance et tout soulagement : ORGANISATION DU TRAVAIL, ASSOCIATION !

Ces paroles, dont le sens pénètre chaque jour davantage les âmes, dans le vieux monde, Colons, recueillez-les avec bienveillance, avec empressement. L'intérêt personnel, à cet égard, vous presse bien autrement qu'il ne fait des bourgeois européens. Ici, le prolétariat a pu servir de transition entre le passé et l'avenir ; dans vos îles, le prolétariat c'est la mort de l'industrie, c'est la ruine du riche, c'est l'abrutissement du pauvre noir.

Ne l'avez-vous pas répété sans cesse ? « Le noir libre renoncera au travail régulier, et tout atelier de production sera inévitablement état transitoire indéfiniment prolongé. Ainsi toujours on vous a bercés d'illusions, ainsi toujours on cherchera à vous amuser de vaines paroles et de promesses folles. Et qu'était-ce donc qu'on voulait vous conserver ? Un état faux, chancelant, pénible, où tout est anxiété, angoisse, où vous ne sauriez éviter la ruine complète pour vos enfants, et pour vous-mêmes l'appauvrissement graduel, le chagrin, la déconsidération. Colons, fermez l'oreille à ces mauvais conseillers, et désormais, non plus moroses ou désespérés, mais pleins de résolution et de courage, armés de patience, réhabilités aux yeux du monde entier, entreprenez l'œuvre nouvelle, l'œuvre de l'organisation du travail libre par l'association.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante que nous adresse aujourd'hui un créole dont la famille occupe un rang élevé aux Antilles.

Appel aux colons français.

I.

Il est des circonstances difficiles et périlleuses où tous les membres de la grande famille, atteinte ou menacée, doivent se réunir pour se concerter entre eux sur le mode de défense, où chacun, quelle que soit sa position, quelque soit son degré d'intelligence, doit élever la voix pour donner son avis. C'est le devoir de tous, du plus humble comme du plus fort, c'est un devoir sacré.

Compatriotes, amis, parents, c'est dans cette conviction profonde que je viens à vous ; c'est avec toutes les forces de mon cœur et de mon âme que je vous crie : arrêtez, arrêtez, car vous êtes sur le bord d'un abîme. Eh ! quoi, vous voulez lutter encore ; vous voulez encore résister au courant qui vous entraîne ! Mais, je vous le demande, à quoi bon cette lutte ? Ne serez-vous pas brisés par la force des choses ? Que sommes-nous, quel est le poids de nos volontés auprès du poids de toutes les volontés européennes ? Ne sommes-nous pas un grain de sable, et pourrons-nous jamais enrayer l'essor de cette formidable machine qui s'avance et marche sans cesse ?

La voie dans laquelle nous persistons est fausse et misérable. Tout homme qui résiste quand même au courant des choses, tout homme qui ne veut pas marcher à la suite de son siècle est un homme perdu ; il est l'auteur de sa ruine et de la ruine des siens.

Cessons de résister, la lutte est inutile, mesquine ; elle est même dangereuse. Inutile, parce que nous sommes les plus faibles ; mesquine, parce que nous agissons comme des enfants boudeurs qui n'acceptent jamais franchement les volontés de leurs pères ; dangereuse, parce qu'en nous opposant quand même à la volonté générale, nous indisposons contre nous, ceux dont nous aurons le plus besoin pour notre protection future.

La perspective de l'émancipation vous effraie donc bien, que vous préférez à son avènement l'état déplorable au milieu duquel vous vivez ! Vous vous sentez un manteau de plomb sur les épaules, et vous ne faites pas le moindre effort pour secouer le poids qui vous écrase !

Je crois qu'une pareille disposition d'esprit n'est pas du courage, ce n'est même pas de la résignation.

L'avenir vous effraie, et vous vous cramponnez au présent comme le naufragé s'attache à la planche délabrée qui ne le soutiendra qu'un instant. Ne serait-il pas plus sage, ce naufragé, si au lieu d'attendre la mort immobile et résigné, il cherchait des yeux la terre et se confiait à de l'émancipation. — Il faut que l'émancipation soit, et elle sera, — bon gré, malgré. — C'est à vous de voir s'il est plus avantageux pour vous de combattre jusqu'à la fin, de ne céder qu'à la force, d'aigrir l'esprit public par la lutte et la résistance, et d'exciter contre vous les hommes les mieux disposés à vous prouver leurs sympathies au jour de l'émancipation.

Quant à moi, je pense le contraire. — J'ai la conviction profonde que si, dès le principe, nous étions entrés comme tout le monde dans la voie salutaire du progrès, bien des hommes au cœur généreux qui aujourd'hui en sont venus à des sentiments d'hostilité contre nous, ne seraient jamais sortis des bornes de la modération. Quant à ceux, en petit nombre, de qui l'âme trop étroite semble n'avoir pu s'ouvrir à l'amour pour les noirs qu'en se fermant à toute sympathie pour les blancs, et qui, dès l'abord, se sont faits systématiquement nos ennemis acharnés, qu'importaient leurs exagérations, si nous avions su conquérir la bienveillance des hommes justes !

Nous avons malheureusement irrité tout le monde.

Est-il temps encore de ramener ceux qui se sont éloignés de nous ?

Oui, je vous l'affirme ; les hommes ne sont pas cruels froidement. — On irrite un homme lorsqu'on lui oppose une résistance mal entendue, mais sitôt que cesse la résistance, l'homme rentre dans son calme, et la voix de son cœur se fait entendre à lui.

Cessons donc de résister au pays. — Entrons franchement, noblement dans les idées de tous, et nous verrons la France entière s'intéresser à nous.

Par la résistance aveugle, nous avons éloigné de nous les sympathies du pays ; elles se sont toutes portées sur la classe noire, — rien de plus naturel, rien de plus logique. — Tâchons aujourd'hui de prouver par notre participation loyale au travail du siècle, que nous ne sommes pas indignes non plus de l'intérêt de nos frères ; faisons comprendre, enfin, que le manteau de la charité doit recouvrir indistinctement de ses plis et l'enfant blanc et l'enfant noir.

Est-il possible d'échapper à la désorganisation et à la ruine en acceptant les idées nouvelles ? Les colonies peuvent-elles, sans faire le sacrifice de tous leurs intérêts, renoncer promptement et définitivement au régime servile ? — J'en ai la conviction. — Je me réserve de développer dans un second article quelques idées sur l'émancipation et sur l'organisation du travail dans les colonies.

LOUIS DE LUCY,
Créole de la Martinique.

Banquet de Lorient.

On nous écrit de Lorient :

Le 9 avril 1847.

Messieurs,

L'anniversaire de la naissance de Ch. Fourier vient d'être célébré pour la première fois à Lorient, par un banquet auquel ont assisté vingt-cinq personnes, toutes plus ou moins acquises à la doctrine phalanstérienne.

Le portrait de Fourier décorait la salle. Le regard du grand homme semblait planer sur l'assemblée, presque honteuse d'avoir tardé si longtemps à rendre hommage à sa mémoire.

M. le docteur M. Villers présidait la réunion. Il a ouvert les toasts par une courte, mais pathétique improvisation.

Il nous a dit ses souffrances morales pendant dix ans qu'il a ét[é]

---

nopole des livres par leurs manuscrits, s'émurent d'une concurrence aussi active que celle qui allait envahir le domaine de la librairie. Les couvents prirent cause pour leurs copistes, parce qu'ils craignaient de voir s'épuiser une des sources de leurs revenus, et tous ensemble déclarèrent haine et guerre à Fust.

Le prétexte ne fut pas difficile à trouver. La barbare ignorance du temps voyait la sorcellerie partout où il y avait de l'extraordinaire ; ceux dont les œuvres sortaient de la ligne commune passaient pour magiciens et nécromans.

Fust devint tel en quelques jours dans l'opinion populaire.

On traita ses livres « de grimoires diaboliques et vitupérables » et comme les épreuves offraient un mélange de lettres rouges et noires, on prétendit que son encre écarlate était composée avec du sang d'enfant nouveau-né, cuit sur un feu d'ossements humains.

Cette accusation, partie des monastères, se répandit et s'accrut dans le peuple. Il en est de la calomnie comme d'une tache d'huile, elle s'étend toujours.

Fust, poursuivi par la réprobation générale, menacé d'être livré à des juges inquisiteurs, prit le parti le plus sage, et s'enfuit.

Il s'arrêta en passant à Strasbourg, où, dit-on, il se lia d'amitié avec Jehan Mentel, et lui donna quelques notions sur son art.

Ce Jehan Mentel devint en effet dans la suite un typographe assez renommé.

Quant à Fust, de retour à Mayence, il fut froidement accueilli par Guttemberg, qui lui reprocha d'avoir manqué de courage.

— Vous deviez, lui dit-il, braver avec énergie la conjuration formée contre nous, parvenir, si cela était nécessaire, jusqu'au roi Louis XI, lui exposer nos idées, demander enfin une consultation aux docteurs de la Sorbonne, hommes savants et dignes de nous comprendre. Vous avez failli à notre œuvre et au devoir par votre fuite.

Fust, vivement blessé de cette grave admonestation, résolut de s'en venger, et concerta avec son gendre, Schœffer, le moyen de rompre avec Guttemberg.

La pauvreté du grand homme avait exclu son nom des premiers livres imprimés. Cette même pauvreté donna encore à Fust et Schœffer la facilité qu'ils cherchaient pour l'attaquer.

Leur égoïsme ne comprenait pas les bienfaits nouveaux qui pouvaient résulter pour eux d'une association constante.

Guttemberg devait 2 000 florins à Fust pour le reste de sa part sociale : celui-ci les réclama. Mais Guttemberg n'avait plus rien en propre depuis bien longtemps ; d'ailleurs, il se crut autorisé jusqu'à un certain point à refuser la restitution que Fust demandait impérieusement ; car Fust, disait-il, avait à plusieurs reprises détourné des fonds communs pour son usage particulier, diverses sommes qui excédaient de beaucoup les 2 000 florins en litige.

Jean Fust assigna Guttemberg le contraire, et, sur un nouveau refus de Guttemberg, le fit citer devant les juges, et pour preuve prêta le serment suivant dans le grand parloir des Religieux déchaussés, pardevant Ulrich Helmasperger, notaire, et Henri Gunter, échevin.

Fust ainsi parla, la main sur l'Evangile.

Nous copions sur le procès-verbal.

« Moi, Jean Fust, ai emprunté 1 550 florins, que j'ai remis à Jean Guttemberg, qui ont été employés à notre commun travail et dont j'ai payé la rente et l'intérêt annuel comptant, pour chaque 100 florins 6 d'intérêt. J'en demande le remboursement, ce que je prouverai en droit être légitime, contre Guttemberg. »

Ce serment devint une arme entre les mains des juges de Gensfleich pour l'accabler ; on n'écouta pas même ses récriminations au sujet des détournements commis par Fust, il fut condamné. Comme il lui était impossible de solder les deux mille florins, l'association se trouva rompue par le jugement.

Ainsi donc, le voilà encore une fois sans ressources, pauvre d'or mais riche de génie, découronné des premiers rayons de sa gloire, lorsqu'il touchait peut-être à la complète réalisation de ses espérances.

Pourtant n'allez pas croire que cet insuccès l'arrête. Il saura s'expatrier, puisque la mauvaise fortune l'exile de Mayence, et il ira demander à Strasbourg, la première confidente de ses pensées, si elle veut l'entendre encore.

Strasbourg refuse. Ville ingrate ! un jour elle sera toute fière d'emprunter le talent d'un grand sculpteur pour élever dans ses murs une statue au grand inventeur.

Au quinzième siècle, elle fut bien loin d'admirer Guttemberg. L'atelier qu'il essaya d'y former se démembra au bout de quelque temps ; des indiscrétions étendirent l'art dans le domaine public, et l'ignorance populaire lui jeta, comme à Faust, l'accusation de magie.

Guttemberg voulut résister en face ; mais tous ceux qui l'avaient soutenu jusqu'alors dans son entreprise l'abandonnèrent.

Sur ces entrefaites, des bourgeois de Harlem, poussés par la spéculation, firent à Guttemberg des offres assez avantageuses.

Il crut devoir en profiter et quitta Strasbourg pour Harlem.

Mais l'amertume d'une lutte incessante l'y attendait encore. Ce ne fut qu'après deux longues années de sollicitations, qu'il parvint à constituer un atelier d'imprimerie, capable de réussir selon ses idées.

Alors commencèrent des travaux bien précieux sans doute, — mais dont l'histoire ne nous a pas transmis le souvenir.

Tout ce qu'on sait du séjour de Guttemberg à Harlem, après qu'il fut parvenu à y établir les moyens d'utiliser sa découverte, c'est qu'une trahison infâme vint encore lui faire perdre tout le fruit de sa vie laborieuse, et une fois encore remplir son âme de douleur.

Parmi ses ouvriers, était un homme appelé Frédéric de Corselles, dont le jeu avait corrompu le cœur, et qui, pour obtenir l'argent propre à servir sa passion, descendit au rôle infâme de Judas.

Voici le fait.

Thomas Bourchier, chancelier de l'université d'Angleterre, vivement préoccupé de la découverte nouvelle qui commençait à soulever l'attention du continent européen, voulut faire jouir l'Angleterre du bienfait immense de l'imprimerie.

En conséquence, il envoya comme députés à Harlem, Robert Tournour, valet de chambre du roi Henri VI, et William Kaxton, bourgeois de Londres, depuis imprimeur célèbre.

Thomas Bourchier donna beaucoup d'argent, et la plus grande latitude d'action à ses deux ambassadeurs qui, dès les premiers jours de leur arrivée dans Harlem, comprirent l'impossibilité de séduire un homme tel que Guttemberg.

Un autre moyen de réussir bien vulgaire et non moins immoral s'offrit naturellement à eux.

Puisque le maître était une de ces âmes contre lesquelles se brise la corruption impuissante, il ne restait plus qu'à s'adresser à ses ouvriers initiés par lui dans l'art typographique, mais qui, moins intègres peut-être, ne sauraient pas résister à l'appât étincelant de quelques sacs bien remplis de couronnes.

Tournour et Kaxton se mirent donc en quête de l'un de ces ouvriers, et ils se firent bientôt comprendre de Frédéric de Corselles, qu'ils avaient rencontré plusieurs fois au cabaret, son séjour habituel.

Il lui firent de brillantes promesses qu'ils accompagnèrent, comme garantie d'un *pot-de-vin* palpable et bien sonnant. Le marché fut conclu. Frédéric de Corselles vendit Guttemberg et le livra le lendemain.

Dans la nuit qui suivit l'odieuse transaction, l'ouvrier traître à l'honneur et à son bienfaiteur, trouva moyen de se glisser dans l'atelier, y déroba la majeure partie des caractères, et les porta à ses complices.

Le lendemain un cri de douleur ébranla l'atelier à l'aurore. C'étaient les ouvriers qui se lamentaient épouvantés du vol commis pendant la nuit.

Guttemberg accourut ; et, quand il sut l'affreuse nouvelle, il promena un regard scrutateur sur ceux qui l'entouraient.

Tous ses ouvriers étaient présents, hors Frédéric de Corselles.

Alors un vague soupçon passa dans son âme.

— Qu'on aille, dit-il, chercher Frédéric à sa maison. Tout espoir n'est pas perdu, peut-être.

Vaine illusion, hélas ! Guttemberg eut bientôt l'effrayante certitude de son nouveau malheur.

Frédéric de Corselles avait quitté Harlem avant le point du jour en compagnie des deux riches Anglais.

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Guttemberg. Son énergie qui jusque-là n'avait jamais plié se sentit brisée.

Peu de temps après le vol de Frédéric de Corselles, il retourna à Mayence, appelé par l'électeur Adolphe, dont il était le sujet, ainsi que nous le dit une charte contemporaine. *Erat inter aulicos Adolphi electoris.*

Cet électeur — nous devons le dire à sa louange — plein de respect et de bienveillance pour Guttemberg, essaya de lui faire oublier, par des honneurs les misères de la vie ; mais il était trop tard, une fièvre lente minait le corps du grand homme depuis son départ de Harlem. Les soins de la science furent inutiles pour en prévenir le résultat funeste, et Guttemberg mourut, encore plein d'intelligence, capable encore de nobles travaux, le 24 février 1468.

GEORGES OLIVIER.

[illegible] tant un toast :

A CH. FOURIER ! *Au révélateur des lois de l'Harmonie sociale* !

Après ce toast un des convives a lu une pièce de poésie intitulée le *Blasphème*, due à la plume de M. E. M., éloquente réplique aux calomniateurs du savant le plus rempli de foi dans la toute-puissance et dans la toute-bonté du Créateur. Elle a été saluée de deux salves d'applaudissements ; le héros et le poëte partageaient l'honneur de l'enthousiasme excité dans l'assemblée.

M. N. J., capitaine d'artillerie, a ensuite porté un toast à L'UNION DU RICHE ET DU PAUVRE ! — « Puisse l'école phalanstérienne, a dit M. J., hâter par sa généreuse et féconde propagation l'avènement d'un ordre de choses où la paix nécessaire à tous soit, comme la lumière et l'eau, la propriété de tous ; puisse-t-elle persuader aux riches qu'une insouciante et injurieuse aumône ne suffit pas pour s'acquitter de leurs devoirs envers leurs frères pauvres ; puisse-t-elle en même temps inspirer à ceux-ci l'espoir et la confiance qui donnent le pouvoir d'attendre ! »

Enfin M. L.-B., lieutenant d'artillerie, après avoir rappelé combien sont grandes les difficultés de l'apostolat pour les propagateurs d'une idée nouvelle, quelque sublime, quelque féconde qu'elle soit, a proposé un toast à celui des disciples de Fourier qui a poursuivi son œuvre avec le plus d'énergie et de persévérance :

A Victor Considerant !

Le corps municipal, la médecine, la marine royale, l'artillerie de marine, le génie maritime, le barreau, le professorat, le commerce, étaient représentés à cette fête phalanstérienne célébrée pour la première fois à Lorient. Les convives se sont séparés avec la consolante certitude que l'école phalanstérienne est définitivement fondée dans notre ville, et que désormais la mémoire de Fourier y recevra tous les ans l'hommage d'un nombre toujours croissant de disciples.

Banquet de Toulon.

On lit dans l'*Entr'acte* de Toulon (1):

Pour la première fois Toulon a fêté l'anniversaire de la naissance de Ch. Fourier. Le 7 avril au soir 39 convives étaient réunis dans un banquet commémoratif où l'effusion des cœurs n'a cessé de régner, unie à la dignité que comportait une telle solennité. Le nombre aurait été plus considérable si nous avions voulu y appeler tous les hommes sympathiques de toutes les opinions, mais nous avons pensé que, pour une première fête de ce genre, il ne fallait admettre que les vrais partisans de la doctrine sociétaire.

L'escadre en ce moment en rade et tous les services à terre de la marine y étaient représentés par les officiers de toutes les armes. Des artistes et d'autres membres de la population civile y figuraient, ainsi que des avocats et des étudiants en médecine.

Le portrait de Fourier rehaussait encore l'éclat de cette agape fraternelle : on a pu contempler ce noble front empreint des caractères du génie, cette expression d'amertume répandue sur ses traits et qui rappelait les longues souffrances de notre Maître.

Ce qui ajoutait encore à la solennité grandiose de cette fête, c'est qu'elle n'était qu'une des mille manifestations de l'idée sociétaire qui à la même heure planait sur le monde entier : en effet sur tous les points du globe les phalanstériens étaient réunis pour célébrer ce glorieux anniversaire et communiaient dans une même pensée de foi, d'espérance et d'amour.

Comme toutes les assemblées de croyants, l'idée phalanstérienne consacre ses sentiments par des repas communs. C'est l'expression la plus antique de l'union fraternelle des cœurs.

Une magnifique *couronne impériale* décorait la table du banquet, fleur amère et respectée, symbole du sort qui attend ceux qui se vouent au bonheur de l'humanité.

Cette première célébration d'un si mémorable anniversaire est une des preuves les plus concluantes de la popularité croissante de la doctrine phalanstérienne ; elle a montré le concours chaque jour plus imposant des adhésions nouvelles ; c'est encore une promesse riche et consolante pour l'avenir.

Après une chaleureuse allocution d'un chirurgien de la marine, les toasts suivants ont été portés : A Charles Fourier, — à l'Ecole sociétaire, — aux officiers de l'armée, — aux femmes, — à la franc-maçonnerie, — au prolétaire.

Nous reproduirons les suivants :

AUX OFFICIERS DE L'ARMÉE, à toute l'armée elle-même ! — Au réveil de toutes les jeunes et fortes intelligences qui dissipent aujourd'hui dans des frivolités, dans des travaux inutiles et trop souvent destructifs, les facultés que Dieu leur a départies ! — A l'emploi immédiat et utile de toutes ces belles facultés à la création d'immenses richesses sociales, pour que dans un avenir peu éloigné, tous, soldats et peuples, nous puissions communier ensemble dans un splendide banquet.

A LA FEMME ! — Réunis aujourd'hui dans une solennelle communion, associons à cette fête intime du cœur tous les déshérités de ce monde, et à ce titre convions aussi par la pensée la compagne de notre existence, celle qui donne à notre berceau le premier sourire heureux et confiant de la mère, aux déceptions et aux douleurs de la vie les joies et les consolations de l'épouse ou de l'amante, et souvent à notre tombe les larmes les plus douces et les plus vraies du regret le mieux senti.

Pour nous, qui savons que l'attraction est la seule loi du nouvel ordre social que nous préparons, ayons foi en elle pour la propagation rapide des idées et des sentiments qui sauveront la société, appliquons-nous à révéler à la femme la science des destinées générales ; elle saura conquérir et rallier à notre cause, qui est celle de l'humanité entière, toutes les intelligences et toutes les sympathies : amour et religion, [illegible] justice, pudeur, beauté et poésie, tout est en elle ; saluons la donc comme un auxiliaire puissant pour la transformation sociale et la fondation de l'harmonie universelle.

A LA FRANC-MAÇONNERIE ! Celui dont nous fêtons aujourd'hui la glorieuse naissance a fait entrevoir, dans un passage de ses immortels [illegible] et presque avec succès déjà, à faire pénétrer dans les autres ateliers maçonniques les germes de progrès et prêche chaque jour, comme seule vraie, la doctrine qui se résume ainsi : *Association du capital, du travail et du talent.*

AU PROLÉTAIRE ! La plus triste, la plus sombre figure du tableau de notre société, qui ne s'y détache en relief que pour montrer les plaies saignantes de ses membres et les déchirements affreux de son âme.

Le prolétaire, c'est la grande personnification du travail sous toutes ses faces : ouvrier par la pensée qui féconde, par la science qui éclaire, par l'art qui perpétue ; ouvrier aussi par ses millions de bras qui accomplissent les labeurs les plus rudes et en même temps les plus utiles !

Sublimes inspirations du génie, efforts incessants et progressifs de l'esprit par la littérature et les arts, productions innombrables du sol, richesses tirées des entrailles de la terre, gloire de nos armées, prospérité de nos industries, voilà l'œuvre immense du prolétaire... et cependant cette classe est maudite, déshéritée de toutes les joies !

C'est elle qui se débat partout dans le servage du salaire, le salaire qui n'est point une reconnaissance du droit de vivre et qui n'est pas même bien souvent un moyen de vivre !... C'est cette classe qui meurt de faim en Irlande, et que l'ingratitude des privilégiés, l'obscurantisme de nos gouvernants vouent aux gémonies de l'humanité !...

Mais le prolétaire attend dans la souffrance, le silence et le travail, trois mots qui ne devraient jamais aller de concert, le prolétaire attend le jour de la rédemption sociale, la consécration du droit au travail ; ce jour, il l'a entrevu, non point dans les prédications menteuses des économistes, non point dans les promesses impuissantes des dogmes religieux si mal interprétés, mais bien dans la science révélée au monde par Fourier, dont nous fêtons aujourd'hui la mémoire sacrée.

Association du travail, du capital et du talent, voilà la formule sociale dont la magnifique réalisation amènera les destinées heureuses du prolétaire, et arrachera de son rocher de douleur ce Prométhée de notre siècle !

A l'œuvre donc, soldats de la pacifique phalange, foi et courage, que le vautour rongeur soit terrassé, et que son dernier cri lugubre commence les chants de funérailles du vieux monde... alors le prolétaire aura vaincu !...

La chanson de Béranger, intitulée les *Fous*, a été chantée par un commis de marine, avec un sentiment profond des sublimes vérités qu'elle renferme. Les applaudissements les plus enthousiastes ont salué l'œuvre du poëte et son interprète dans cette réunion.

Un chant phalanstérien de *Louis Festeau*, très bien exprimé par un chirurgien de marine, et écouté avec admiration par tous les convives émus, a terminé cette fête de famille que nous considérons comme un heureux augure pour la généralisation rapide et complète de la science dans notre ville.

(1) La *Sentinelle* a donné aussi un compte-rendu bienveillant de cette fête.

Union agricole d'Afrique.

On lit dans l'*Echo d'Oran* :

Le voyageur qui se rend à Mascara aperçoit, à quelque distance de Saint-Denis, sur la droite de la route, une ferme composée de trois grandes baraques en planches et entourée d'une haie morte de jujubiers et de caroubiers. A côté est un jardin ; au milieu de la plaine, des champs d'orge et de blé ; en face de la ferme et adossée contre la montagne, se dresse une maison blanche à persiennes vertes. Un peu plus loin, plusieurs hectares sont défrichés et plantés de vignes. Çà et là, disséminés dans la plaine, un grand nombre de travailleurs fauchant un fourrage épais et élevé. Tel est l'aspect général de l'établissement de l'Union Agricole.

Si nous voulons ensuite examiner de près et en détail, nous trouverons de nombreux sujets d'étonnement et d'admiration.

En effet, l'Union Agricole s'est plu, la première année, à ramasser et à concentrer ses forces, elle a songé à l'avenir, et en vue de cet avenir, elle a rassemblé en silence des ressources immenses. Ces ressources consistent en plants de toute sorte, légumes, semis d'arbres, boutures, etc. La compagnie compte, l'année prochaine, mettre en pépinière 600 000 pieds d'arbres, et son jardin potager sera assez étendu pour verser chaque semaine, des chargements de légumes sur le marché d'Oran. Aujourd'hui, pour une première année, l'Union fait déjà des largesses aux indigents. La première chose que l'on voit en entrant à Saint-Denis, c'est une affiche appliquée contre les mûriers qui servent de barrière et donnant avis que M. le directeur de l'Union met à la disposition des colons une grande quantité de plantes de toute espèce, carottes, betteraves, choux, laitues, tabac, poireaux, ognons, céleri, etc., à des prix très modérés pour les colons qui peuvent ou veulent payer et *gratis* pour les colons peu aisés.

Assurément c'est un beau début ; c'est bien commencer que de commencer par de bonnes œuvres ; et puisque dans une si belle plaine deux villages naissent l'un à côté de l'autre comme deux frères dans un même berceau, qu'ils donnent aux tribus qui les entourent l'exemple de la concorde et de la fraternité. Une pensée toute différente a présidé à leur formation : l'un est fondé sur le morcellement, la division ; l'autre sur l'association, sur l'union ; mais ces deux systèmes contraires ne doivent rien avoir d'hostile, ce sont deux systèmes de paix. L'avenir les jugera.

Nous dirons donc aux associés de l'Union : Courage, vous avez bien commencé, persévérez, et l'année prochaine nous irons voir vos ombrages naissants, nous mangerons vos légumes ; et puis, sans doute, vos baraques disparaîtront, vous construirez, mais en construisant, songez à l'avenir.

Vous êtes maîtres d'une terre riche et féconde, des ruisseaux la sillonnent dans tous les sens, vous allez la couvrir de fruits et d'ombrages. Ce sera un grand et magnifique domaine, et puisque vous êtes tous unis, tous associés, votre habitation doit être un palais.

La *Fraternité*, journal rédigé par des ouvriers, fait appel aux sympathies des classes populaires, pour qu'elles fondent une rente de dévouement qui puisse assurer son existence compromise par la crise actuelle, comme ont fait pour la *Démocratie pacifique* les partisans de l'idée sociétaire. — Quelque différence radicale qui nous sépare des rédacteurs de la *Fraternité* sur la question capitale de la propriété, nous ouvrons bien volontiers nos colonnes à leur appel, parce que nous les avons toujours trouvés avec nous dans la ligne du progrès pacifique, et que dans la tendance générale de la presse à subir le joug du capital et de la féodalité financière, il importe de conserver le plus grand nombre possible d'organes honnêtes et indépendants.

[illegible] la France à un emprunt fait par le gouvernement grec.

La Chambre a en outre commencé la discussion d'un projet de loi sur divers crédits supplémentaires et extraordinaires, où deux autres ministres, celui de la guerre et celui des travaux publics, ont encore été sacrifiés.

— La Chambre des pairs perd son temps depuis une quinzaine de jours à discuter quelques dispositions sur le remplacement militaire.

— Les compagnies financières emploient le leur à chercher de nouveaux moyens de relever le cours des actions, que leur abondance même et la crise monétaire ont fait descendre au-dessous du pair. Celles de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon ont procédé à de nouvelles évaluations des travaux à exécuter, et trouvent des différences de centaines de millions avec les devis primitifs ; armées des nouveaux devis, elles somment le ministère de venir à leur secours, soit en leur donnant une concession plus longue, soit en leur accordant une garantie d'intérêt, etc. Elles menacent, si on ne les écoute pas, de jeter sur le pavé une multitude d'ouvriers.

Le ministère qui, après avoir donné 339 millions et prêté 49 autres millions à faible intérêt aux compagnies financières, se croyait quitte envers elles, commence à s'apercevoir que plus les marchands obtiennent et plus ils demandent ; il commence aussi à s'apercevoir qu'en créant ces colossales compagnies à 100 et 200 millions, il a érigé dans l'Etat des corps aussi puissants que lui. Mais ne s'appuyant ni sur les idées, ni sur les sentiments, et ne vivant que d'égoïsme, où irait-il chercher une défense contre les agioteurs ? Il leur cèdera ; car, après tout, ce n'est pas son bien qu'ils demandent, c'est celui de la France ; et qui est chargé de veiller aux intérêts de la France ? Personne apparemment, car c'est un pillage et une démoralisation universels.

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux de l'Irlande nous apprennent que la famine et la fièvre continuent leurs ravages dans ce malheureux pays.

Le député de Galway, M. Martin, vient de succomber victime de la fièvre. Sa fille unique, en apprenant la mort de son père, a pris du poison pour ne pas lui survivre.

M. Martin était un des plus grands propriétaires de l'Irlande. Sa principale propriété a une étendue de plus de vingt lieues de long sur douze lieues de large. Il n'était pourtant pas extrêmement riche, car cette propriété, située dans un pays de montagnes, est en grande partie inculte. Il y a pourtant une population de plus de 10 000 âmes sur ces domaines, mais l'hypothèque absorbait la plus grande partie des revenus.

La plupart des propriétés en Irlande étant grevées d'hypothèques au delà des revenus, le gouvernement anglais vient de proposer au Parlement une nouvelle loi qui aura pour objet de faciliter la mutation des propriétés immobilières. On espère beaucoup de bien de cette mesure, elle rendra la position des landlords plus libre en leur permettant de vendre leurs terres en détail aux petits cultivateurs qui pourront ainsi appliquer leur industrie et leur capitaux à l'amélioration du sol, tout en fournissant du travail à un plus grand nombre de prolétaires.

Les journaux anglais rapportent que, la misère et la fièvre font presque autant de ravages dans le nord de l'Angleterre qu'en Irlande. A Manchester, à Halifax et dans beaucoup d'autres grandes villes manufacturières, les familles pauvres sont en proie à des souffrances horribles.

Le *Manchester-Courrier* rapporte que, dans les six plus grandes villes manufacturières, sur 518 filatures, 212 ne travaillent que la moitié du temps, et 44 chôment complètement. Il n'y en a donc que 172 qui travaillent d'une manière régulière. Sur 71 215 personnes employées dans ces filatures, il n'y en a que 34 564 pleinement occupées : 26 540 ne le sont que partiellement ; et plus de 10 000 travailleurs chôment entièrement, ne vivant que d'aumônes et de privations. Il fait remarquer aussi, que ceux qui ont du travail sont menacés d'une baisse de salaire, bien que les vivres soient partout plus chers. Ce récit est suivi d'un tableau détaillé de l'effroyable misère et des souffrances des familles sans travail et sans ressources dans la seule ville de Manchester.

Le principal sujet de discussion dans le parlement et les journaux anglais est un projet d'éducation primaire pour tout le royaume. Les dissidents de toutes les sectes religieuses ont fait beaucoup d'opposition au projet du gouvernement. Ils l'accusent de vouloir monopoliser toute l'influence de l'instruction publique au profit de l'église anglicane et du système corrupteur de la centralisation politique. Les extraits suivants du journal l'*Univers* feront comprendre la nature des plaintes articulées par les catholiques.

« On s'est trompé en annonçant que le bill relatif à l'enseignement en Angleterre a subi l'épreuve de la seconde lecture à la chambre des communes ; aucun bill n'a été présenté sur cette question.

La première discussion a eu lieu sur l'ordre du jour qui portait que la Chambre se formerait en comité pour voter le crédit de 2 500 000 francs demandé par le ministère. Après quatre jours de débats, l'allocation a été votée, et c'est lorsque la Chambre a dû entendre le rapport sur la résolution prise en comité, que la discussion s'est engagée de nouveau à l'occasion d'une motion de sir Molesworth, demandant que le bénéfice de la loi fût étendu aux catholiques. La motion a été repoussée, et aussitôt M. Ewart en a présenté une autre qui aura le même sort, mais qui a forcé la Chambre à un nouvel ajournement.

UNE PROTESTATION PUBLIQUE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES D'ANGLETERRE.

Le meeting tenu à Londres est une page importante de l'histoire de la lutte des catholiques pour la liberté ; nous nous en faisons les fidèles historiens.

Le meeting avait été convoqué par les soins et au nom de l'Institut catholique de la Grande-Bretagne ; il s'est réuni le 21 avril.

Le révérend docteur Fergusson, secrétaire de l'Institut, a ouvert la séance par la lecture d'un rapport sur la situation de la société ; il a rendu compte des efforts faits dans l'année, pour établir des écoles. Les faibles ressources dont dispose le comité de l'enseignement [illegible] [illegible] dans l'abandon 40 000 enfants catholiques qui grandissent dans l'ignorance et l'oubli de la religion. [illegible]

sa réponse, en ajournant la réception des évêques catholiques, s'engageait à ne rien faire avant de s'être entretenu avec eux. Le premier ministre n'a tenu aucun compte de l'engagement qu'il avait pris. L'épiscopat et le corps catholique ont été vivement blessés d'un pareil procédé.

Mgr Briggs, évêque de Tracis, a pris la parole en ces termes :

« Je dois le dire, *nous avons été trompés* par les ministres actuels de Sa Majesté ; ils ont flatté nos espérances. Ils se sont engagés à nous traiter absolument comme les autres citoyens qui n'appartiennent pas à l'église établie. Et maintenant que l'heure est arrivée de tenir ces promesses, ils déclarent que les catholiques formeront une exception parmi leurs concitoyens. Toutes les sectes religieuses auront leur part des **2 500 000 fr.** destinés à l'éducation nationale. Chacun aura sa part dans cette somme, à l'exception de ceux qui sont restés fidèles à la foi de leurs ancêtres. En vain chercherai-je à éviter les expressions sévères, je dois dire que nous avons été l'objet d'un marché ; on nous a vendus à ceux qui ne sont que d'hier. Les splendides monuments du zèle et de la piété catholiques qui couvrent le pays ont été humiliés devant le conciliabule qui hier seulement a levé la tête. On nous a refusé la justice. Nous devrions être placés sur un pied de parfaite égalité comme les autres. Nous ne demandons que la justice ; nous ne voulons pas de faveurs ! »

Mgr Sharples, évêque de Samaria, coadjuteur du district de Lancashire, s'est exprimé ainsi :

« On nous dit que nous ne pouvons prétendre à rien sur les **2 500 000** francs votés pour l'enseignement. On nous exclut en nous donnant l'espérance que plus tard on *examinera* les prétentions des catholiques. Mais, en attendant, nos enfants sont abandonnés dans les rues, et la raison invoquée par lord John Russell est simplement qu'il y aurait *inconvénient pratique* à ce que les catholiques eussent leur part de cette allocation. Cet inconvénient, c'est qu'au jour des élections le ministère aurait à lutter avec les prétentions des dissidents contre les catholiques.

» Je dois ajouter que je suis étonné du procédé dont les ministres ont usé envers les évêques, et plus encore de l'apathie du corps catholique devant cet affront. »

Mgr Wiseman, évêque de Mélipotame, coadjuteur du district central :

« Ce n'est pas sans quelque difficulté que je prends la parole dans cette circonstance, non que je n'approuve la justice de la censure qui a été faite de la conduite du ministère, mais parce que depuis fort longtemps je me suis abstenu de tout acte qui pût avoir une apparence politique....

» Un point de la question qui nous réunit n'a pas encore été traité. Le public catholique a été trompé comme les évêques. Le procédé des ministres envers le corps épiscopal est d'autant plus blessant que, pour la première fois, on nous a désignés officiellement par nos titres. Jamais un ministère n'avait exprimé le désir de connaître l'opinion des évêques catholiques avant de présenter une mesure au parlement. Aujourd'hui on affecte des égards, et pour se mettre à l'abri de toute censure dans la conduite qu'on a tenue, on jette le blâme sur les évêques et sur leurs tardives réclamations. J'éprouve le besoin de justifier mes confrères de ce reproche. Bien des assertions ont été émises sur la conduite de l'Institut. Lord John Russell a dit : « Quand les catholiques auront exprimé leur opinion au sujet des inspections, il sera temps alors de s'occuper d'eux. » Cela veut dire : Pourquoi le gouvernement se presserait-il ? les évêques catholiques ne paraissent pas le désirer. Quand ils auront manifesté leur impatience, il sera temps de songer à eux. Lord Morpeth a dit que le corps catholique n'avait témoigné aucune anxiété, et qu'il ignorait les vues des prélats catholiques sur la question. Sir G. Grey a exprimé le même sentiment. Il ne sait si les prélats catholiques ont jamais adressé de demande précise au conseil. Vous avez entendu la correspondance. Vous connaissez la lettre des évêques au président du conseil ; elle prouve que nous ne sommes pas restés inactifs. Lord John Russell ne connaissait pas moins nos sentiments. Aussitôt que nous avons été réunis à Londres, une note lui a été adressée par le docteur Griffiths, le priant de désigner le jour où il pourrait recevoir une députation des évêques catholiques. La note était datée de lundi, et la discussion n'a été engagée que le samedi suivant à la Chambre. Vous savez ce que lord John Russell a répondu. Comment qualifier cette conduite ?

» Les wesleyiens, eux aussi, se sont réunis à Londres. La nouvelle n'en a pas plus tôt été connue que lord Ashley s'est rendu auprès d'eux et leur a proposé une entrevue avec les ministres. Une députation a été choisie. Lord Ashley l'a accompagnée et l'a présentée à lord John Russell et au marquis de Lansdowne. Tout ce qu'ils ont demandé leur a été accordé.

» Les évêques catholiques demandent une audience, et on se borne à leur promettre d'en fixer plus tard le jour. Je donne à l'assertion de lord John Russell le démenti le plus formel. Pouvait-il, deux jours après avoir reçu la note du docteur Griffiths, dire que les évêques n'avaient témoigné aucun désir de s'entendre avec le gouvernement ?

» Les faits mis en lumière par la correspondance réfutent les assertions du ministère et éloignent du corps épiscopal et des catholiques le reproche de négligence et d'indifférence.

» Sir Grey a dit dans son discours que le gouvernement doit se guider d'après l'opinion publique, et il a ajouté [illegible] très fortes appréhensions au sujet des progrès du catholicisme, et j'avoue que je partage ces appréhensions. Est-ce que ceci nous révélerait le secret de la conduite du ministère ? Le catholicisme avance trop rapidement. On craint ses progrès, et un ministre de la reine avoue qu'il partage les appréhensions du public ! Quel droit a-t-on de parler des craintes de voir se développer une communauté religieuse qui est tolérée par la loi ? Quel droit un ministre de la couronne — dont toutes les paroles doivent être pesées — de dire qu'il craint les progrès d'une doctrine religieuse ? Pourquoi ne s'effraie-t-il pas des développements du méthodisme, qui a déjà gagné le tiers des membres autrefois attachés à l'église établie par la loi ? C'est la première fois que des Anglais entendent déclarer, par un homme qui a en main le pouvoir, que les progrès d'une forme reconnue du christianisme ont affecté ses résolutions et l'ont conduit à commettre un acte d'injustice !... »

Mgr Ullathorne, évêque de Hetalona, vicaire apostolique du district occidental :

« L'exclusion dont nous frappe le ministère est un acte de tyrannie. Tandis que nous jouissons de toutes les libertés que nous donne la constitution, on nous priverait de la liberté de conscience ? La liberté des familles protestantes est intéressée dans la question comme la nôtre ; car nous voyons souvent des parents protestants conduire leurs enfants à des écoles catholiques, en les priant de les instruire dans la religion catholique. Est-ce que le ministère [illegible] une barrière contre les désirs des parents ?... Ralliez-vous, sachons montrer que nous avons à cœur la grande et sainte cause de la religion, et nous ne tarderons pas à recouvrer [illegible]

» spéculateurs riches de l'Allemagne, société qui s'est formée il y a quatre ans avec un capital de deux millions de florins, et qui, dit-on, ne compte pas plus de deux cent cinquante actionnaires. Cette société entretient plus de *trois cents agents* dans tous les ports de mer pour accaparer le blé et les pommes de terre, ou du moins pour en faire hausser et baisser le prix à volonté.

» Déjà cette année cette société a acheté d'avance et à forfait les récoltes de l'an **1847**, afin de rester maîtresse du marché. Un de ses agents achetant des récoltes à forfait vient d'être arrêté. Ce ne sont malheureusement pas les petits spéculateurs qui sont en cause, ce sont au contraire des hommes haut placés. On cite parmi eux des banquiers et des diplomates de Berlin, de Hambourg, de Francfort et de Paris. Le sénat de notre ville s'occupe jour et nuit de cette affaire. »

La voilà donc cette liberté du commerce, cette concurrence tant prônée qui s'associe pour affamer tous les peuples, au risque de provoquer des guerres civiles.

Le même journal ajoute :

« Voilà cinq mois que nous demandons une enquête officielle sur la quantité de grains qui se trouvent dans chaque pays. Au point où en est arrivée cette question brûlante, une *enquête européenne* est le seul remède efficace. Puisque les gouvernements se font des communications et se concertent pour le mariage d'une princesse, il nous semble qu'ils devraient bien se consulter un peu, et s'entr'aider s'il le faut, pour empêcher des malheurs immenses. Comprend-on que nos hommes d'état ne sachent même pas s'il y a dans leur maison de quoi manger afin de ne pas mourir de faim ? Comment, vous n'osez pas faire recenser la quantité de blé qui est chez vous, et vous faites des visites domiciliaires pour une misérable brochure lue par deux douzaines d'hommes ? Vous n'osez pas entrer dans la maison du spéculateur et vous entrez grossièrement dans celle du penseur ? »

Les scènes de désordre et de pillage continuent dans différents endroits de l'Allemagne. L'Allemagne du nord ne se nourrit presque que de pommes de terre. A Berlin, la pomme de terre est de rigueur à tout repas. Les autorités inférieures ne peuvent, et souvent ne veulent pas réprimer ces désordres dirigés contre les accapareurs.

C'est ainsi qu'à Stettin le peuple a sévi contre deux marchands de pommes de terres en gros, et pillé leurs magasins sans que la police soit intervenue.

A Weimer, à Gotha, le gouvernement craignant des troubles, a avancé des fonds pour faire des achats de grains. Palliatif, et mauvais palliatif ; car, par ces achats immédiats mêmes, le prix des grains augmentera. A Berlin, le magistrat vend le sac de pommes de terre 7 fr. au-dessous du prix d'achat. Palliatif ! car les provisions ne dureront que pour une quinzaine de jours, et ce sont des marchands mêmes qui les rachètent. Du reste, les émeutes de Berlin ont été plus sanglantes qu'on ne le croyait. On compte 70 soldats, 8 officiers blessés et quelques morts. 220 individus sont arrêtés préventivement. A Nuremberg il y a eu une émeute plus sanglante encore. Le peuple a démoli plusieurs maisons appartenant à des marchands de grains, et, comme la force armée a voulu l'en empêcher, il a sévi avec brutalité contre celle-ci. Des soldats ont été terrassés et foulés au pieds, d'autres ont été massacrés sans miséricorde ; le peuple était armé et un peloton de chevau-légers a été reçu par lui avec une décharge de mitraille bien nourrie. A Darmstadt la police est sur le qui-vive, à Stuttgardt il en est de même ; l'Allemagne est à la veille d'une avalanche d'émeutes sanglantes et révolutionnaires.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

Les dernières nouvelles du théâtre de la guerre sont du 15 mars. A cette date, la ville de Véra-Cruz était encore assiégée par les Anglo-Américains. Les journaux de New-York, des premiers jours d'avril, avaient annoncé prématurément la capitulation.

La capitale du Mexique a été témoin d'un nouveau mouvement insurrectionnel. Le parti libéral, à la tête duquel se trouvait le vice-président, M. Gomez-Farias, a été renversé par le parti contre-révolutionnaire, patroné par le haut clergé de Mexico. Gomez-Farias a été destitué, le congrès dissous ; le pouvoir exécutif confié au grand-juge de la cour suprême. Mais le parti clérical ne s'est point attaqué à Santa-Anna ; celui-ci a même été confirmé dans ses doubles fonctions de président provisoire et de général en chef de l'armée.

La haine du haut clergé mexicain contre les libéraux et Gomez-Farias s'explique facilement ; on se rappelle que, pour parer aux désastres de la guerre actuelle, le gouvernement de Mexico avait imposé des sacrifices pécuniaires à l'aristocratie cléricale. C'était toucher à la corde sensible. Le clergé s'est alors coalisé contre l'iniquité des temps, et la *rapacité* des patriotes. Malheureusement le fanatisme religieux trouve encore de nombreux échos au Mexique, et le haut clergé est resté vainqueur.

FAITS DIVERS.

Une lettre de Bucharest nous donne la triste nouvelle que dans la journée du 4, au milieu des réjouissances de Pâques, un terrible incendie, favorisé par un vent d'ouest violent, a réduit en cendres une notable portion de cette grande et populeuse cité.

— A partir du 1er mai, le Diorama restera ouvert chaque jour jusqu'à 5 heures 1/2. Exposition permanente des deux tableaux de l'*Église Saint-Marc*, à Venise, et de l'*Inondation de la Loire*, rue du Clocher de l'Eglise Saint-Marceau, à Orléans.

— M. Félicien David, auteur des deux odes symphoniques le *Désert* et *Christophe-Colomb*, vient, par une ordonnance royale, en date du 28 avril, d'être nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

UN MARQUIS SALTIMBANQUE. — On lit dans un feuilleton du *Siècle* :

« Le doyen et le plus étrange des saltimbanques de France est mort dans les premiers jours de cette année. C'était un homme moins célèbre qu'il ne méritait de l'être ; un talent apprécié de quelques rares observateurs ; une existence inconnue, dont les aventures auraient composé une histoire pleine d'intérêt et d'amusement.

» Cet homme, dont la physionomie, le carrick et le style rappelaient le type populaire de Bilboquet, et qu'Odry avait peut-être étudié [illegible] produit, était né pour figurer dans les plus hautes sphères de la société. Les premières années de sa jeunesse s'écoulèrent au sein d'un monde brillant, dans les salons aristocratiques de Paris et de Versailles, où il entrait de plain-pied, par le droit [illegible] privilège d'une noble origine. — Le saltimbanque [illegible]

révolutions.

» Le jeune marquis avait parfaitement débuté dans le monde où il entrait par la porte dorée. Jeune, beau, riche et noble, il avait été parfaitement accueilli à la ville et à la cour ; on avait fêté sa bonne mine et sa fortune, son blason et ses saillies. Enivré de ses succès, il avait mené grand train toutes ses heureuses qualités, tous ses brillants avantages ; si grand train, qu'en peu d'années il en était arrivé à une ruine complète.

» La révolution survint tout à point pour dissimuler cette déchéance. Le jeune marquis trouva dans les événements de l'époque une distraction à ses malheurs ; il se jeta dans toutes sortes d'excentricités aristocratiques et de bravades si violentes, que ce fut un miracle si sa tête resta sur ses épaules. Ce miracle fut opéré par un déguisement et une fuite. Serré de près par les agents républicains, le marquis se faufila dans une troupe de comédiens ambulants, traversa la France en jouant tant bien que mal de petits rôles appropriés à ses moyens, et parvint ainsi à la frontière, d'où il passa sain et sauf en Allemagne. Raconter sa vie vagabonde, serait l'affaire de plusieurs volumes. — Le marquis avait vingt-six ans lorsqu'il commença cette existence nouvelle ; il y prit goût, et d'ailleurs, privé de ressources, réduit à la misère la plus profonde, il n'avait pas le choix ; tout lui était bon pour gagner sa vie. — Lorsque vint l'époque où il aurait pu rentrer en France sans danger, le gentilhomme errant avait quitté l'Allemagne, il était allé chercher la fortune en Amérique, où il ne l'avait pas trouvée. Ce fut seulement après la restauration qu'il revit son pays ; il rentra en France, non pas avec des ailes de pigeon, en culotte courte et l'épée au côté, comme tant d'autres émigrés ; il reparut comme il était parti, en artiste voyageur, en habit de Pierrot et en perruque rousse. Il avait alors passé la cinquantaine. C'est l'âge où l'on tient à ses vieilles habitudes, et le ci-devant marquis, dont la modestie se déguisait sous le nom de Lazarin pour ne pas compromettre ses illustres aïeux, était habitué à faire la parade et à montrer des figures de cire. Il avait pris les mœurs de son état. Qu'eût-il fait dans un monde oublié ? quel visage, quelle tournure y aurait-il apportés ? Il aurait eu beau dire : « Je suis le marquis de P..., » nul ne se serait avisé de le reconnaître, et les preuves lui manquaient pour établir son identité. D'ailleurs, le marquisat, revenus et capital, avait été mangé avant la révolution ; c'était donc un rang sans fortune à reconquérir. La chose n'en valait pas la peine. Lazarin resta bateleur d'autant plus volontiers qu'alors il entrevoyait un avenir opulent. Son directeur lui avait donné un intérêt dans le spectacle qui venait de mettre en figures de cire le fameux drame de Fualdès. Il y gagna beaucoup d'argent, en effet ; puis vinrent les revers, et Lazarin continua de mener cette existence accidentée, montrant ses personnages de cire, paradant sur le tréteau pour appeler le public, débitant à la foule de vieux lazzis, et imaginant d'incroyables histoires pour expliquer son spectacle. Les habitués des Champs-Elysées le connaissaient bien, et il se plaisait à leur raconter ses aventures. A chaque fête on voyait revenir le saltimbanque Lazarin avec de nouvelles figures et de nouveaux lazzis ; il reparaissait triomphant sur son tréteau et dans sa baraque. — Cette fois, il n'est pas revenu.

LA FÊTE DE PAQUES EN ORIENT. — *Pendaison de Judas Iscariote.* — Des troubles assez graves, mais qui ne touchent nullement à la politique, ont éclaté à Athènes, le jour de Pâques. Nous en empruntons le récit à la correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* :

« Depuis que les israélites ont acheté le corps du patriarche et l'ont traîné dans les rues de Constantinople, il est d'usage ici, le jour de Pâques, de pendre et de brûler, dans l'après-midi, à quatre heures, Judas Iscariote, dans une petite église de la ville. M. Pacifico, ancien consul de la ville et israélite, demeure vis-à-vis de cette église. Il avait, dit-on, payé la police pour qu'elle empêchât cette manifestation, qui lui eût été désagréable. La populace irritée, qui voulait d'autant moins se passer de ce spectacle, que les menaces du divan lui rappelaient la mort cruelle du patriarche, exigea du sonneur le mannequin de Judas, et lui extorqua, par de mauvais traitements, l'aveu de ce qui avait lieu. Alors plusieurs voix s'écrièrent : « Cherchons le Juif lui-même ! » Aussitôt la population, armée de pierres, attaqua la maison de M. Pacifico, brisa les portes, les volets et les fenêtres, ainsi que les meubles, et en jeta les débris dans la rue. Tout cela fut fait dans quelques minutes. Quelques soldats accourus, et les patrouilles ordinaires, sauvèrent la famille du consul et dispersèrent la populace. Les voleurs ont profité de l'occasion et ont enlevé à M. Pacifico des valeurs pour 400 drachmes. M. Pacifico sera indemnisé. Mais, par ce qui s'est passé, on peut se faire une idée de ce qui arriverait si M. Musurus revenait en triomphe à Athènes.

Immolation d'un enfant. — Des nouvelles de Beyrouth, en date du [illegible] avril, [illegible] petite ville à trois lieues de distance de Beyrouth, un fait qui rappelle la triste affaire du père Thomas. Une procession [illegible] le dimanche des Rameaux dans toute la ville, en mémoire [illegible] Christ dans Jérusalem. [illegible] orage terrible, qui dispersa tout le monde, [illegible] enfants cherchèrent un refuge dans les maisons [illegible] quartier des juifs. Un jeune enfant chrétien, de six ans, ne revint pas. Vainement on fit des perquisitions dans les maisons juives. [illegible] père Thomas, [illegible] à la vengeance [illegible] tous les ans, du sang chrétien [illegible] Pâques. Il ajouta que le père Thomas avait été tué dans ce but, [illegible] sang recueilli et employé [illegible] champs, [illegible] au cou. La mère est devenue folle de douleur [illegible] à Beyrouth [illegible] déposition. Il accuse [illegible] les juifs, dont plusieurs ont été saisis et emprisonnés.

MUSULMANS ET CHRÉTIENS. — On écrit de Beyrouth, 6 avril, au *Portafoglio Maltese* : « Il vient de se passer à Tripoli de Syrie des scènes très graves, où il ne s'agissait de rien moins que de tuer tous les chrétiens, aussi bien ceux de l'intérieur que ceux de l'extérieur de la ville. Cet attentat a eu pour cause l'enlèvement par ses parents d'une femme [illegible] qui, séduite par un mahométan avec de belles promesses, s'était faite musulmane et s'était enfuie avec lui dans le district d'A[illegible], territoire de Tripoli. Mais elle se repentit de cette fuite ; elle manda à ses parents de venir la délivrer ; ceux-ci se rendirent en effet sur les lieux avec un certain nombre de leurs amis, l'enlevèrent, et la jeune femme rentra dans le christianisme. Mahmoud Rifaÿ, un des plus fanatiques et turbulents santons de Tripoli, en apprenant le fait, déploya dans sa mosquée l'étendard vert [illegible] prit les armes et appela les musulmans à un massacre général des chrétiens. Des cris [illegible] répondent [illegible]

[illegible] correctionnel comme quoi, Jean Yonguer n'est pas un Bon Pasteur, comme quoi il pouvait fort bien se dispenser de porter le mouton qui marchait fort bien; comme quoi enfin, en voleur plein d'audace et d'effronterie, il avait choisi dans le troupeau qu'on menait à la boucherie le plus gros mouton, le plus gras, le plus blanc, le plus riche en laine et en chair. Ce choix avait été fait pendant que le conducteur était à la tête du troupeau. C'est encore à la race canine qu'est due la découverte de cet enlèvement en plein vent. Le chien du berger courut après l'homme et le mouton, aboya, fit un tel vacarme que le conducteur se retourna et comprit.

M. le président : Vous avez fait preuve d'une audace bien coupable en enlevant un mouton sur une route, en plein jour et à quelques pas de l'homme préposé à sa garde ?

Yonguer : Je ne savais pas ce que je faisais, je ne pouvais pas me tenir de boisson.

Le conducteur : Faut encore se tenir un petit peu pour descendre un mouton de 110 kilos.

Yonguer : On dit que c'est moi qu'a effarouché le mouton, j'en sais absolument rien.

M. le président, au conducteur : Vous reconnaissez bien le prévenu pour l'homme qui enlevait le mouton; vous étiez seul sur la route.

Le conducteur : J'étais pas seul; il y avait Papillon qui était avec moi et qui le reconnaîtrait bien aussi.

M. le président : Est-il ici ce Papillon ?

Le conducteur : Ah ! Monsieur ! j'ai pas osé l'amener ici, n'étant pas assigné; il est en bas à l'attache.

M. le président : C'est votre chien ?

Le conducteur : Une fine bête, allez, qui prend les voleurs en perfection.

Le tribunal ne juge pas à propos de déranger Papillon, qui apprendra sans doute avec plaisir la condamnation de Youguer à trois mois de prison. (*Gazette des Tribunaux*.)

EXCOMMUNICATION ÉPISCOPALE. UN AUTRE HENRI VIII.—On écrit à la date du 22 avril, de Breslau (Prusse) :

« Le prince archevêque de Breslau vient de faire un acte qui nous transporte en plein moyen-âge. Ce prélat a lancé les foudres de l'excommunication contre le prince de Hatzfeld de Trachembourg et de Jaschkowitz, membre de l'ordre des seigneurs de la diète générale, actuellement assemblée à Berlin, et l'un des personnages les plus riches et les plus influents de notre province.

» Voici la série de faits qui a provoqué cette mesure de rigueur.

» Il y a environ cinq ans, M. Germain de Hatzfeld, qui appartient au culte catholique romain, devint amoureux d'une protestante mariée, Mme la duchesse de Reichembach. Par des motifs que nous ne connaissons pas, Mme de Reichembach fit prononcer son divorce. Bientôt après, en vertu d'une ordonnance royale qui abrégea le délai qui, selon nos lois, doit exister entre le divorce et le *remariage* de l'un des époux divorcés, il fit bénir son union avec Mme de Reichembach par un pasteur luthérien de Breslau.

» Plus tard, M. de Hatzfeld voulut faire valider son mariage par l'église catholique, et à cet effet il s'adressa à divers ecclésiastiques, qui tous refusèrent de le faire, en se fondant sur les décisions du concile de Trente, et plus spécialement sur un bref adressé en 1845 par le feu pape Grégoire XVI aux évêques de Bavière, et dans lequel le souverain pontife qualifie de mariage très adultère (*concubinum adulterinum*) toute union entre un catholique et un protestant divorcé. M. de Hatzfeld ne perdit pas courage; il se rendit à Rome, se jeta aux pieds du pape et le supplia de valider son mariage avec Mme de Reichembach. Grégoire XVI se laissa émouvoir, et après avoir reçu de M. de Hatzfeld la promesse solennelle qu'il prendrait en main les intérêts de l'église catholique, Sa Sainteté valida le mariage des époux Hatzfeld, et chargea le prince-archevêque de Breslau de leur donner la bénédiction nuptiale catholique, ce qui eut lieu.

» M. de Hatzfeld tint d'abord sa promesse envers le souverain pontife; il se plaça à la tête de notre puissante aristocratie catholique, et se fit le protecteur du clergé, qui, grâce à son intercession, ne tarda pas à obtenir de grands priviléges et des immunités considérables, zèle qui valut à M. de Hatzfeld, de la part de Grégoire XVI, des décorations et diverses autres marques de distinction.

» Au bout d'environ deux années, l'amour de M. de Hatzfeld pour sa femme se refroidit peu à peu! Enfin un jour il la chassa de chez lui et fit prononcer son divorce. En même temps, il se lia intimement avec une autre protestante divorcée, Mme de Bac, née Nimptsch, et le 6 de ce mois d'avril il l'épousa publiquement à la cathédrale luthérienne de Breslau.

» Le lendemain, le prince-archevêque de Breslau a rendu contre M. de Hatzfeld une sentence d'excommunication majeure, dans laquelle ce prélat, après avoir énuméré les faits que nous venons de citer, dit en substance ce qui suit :

« Attendu que le sérénissime prince Germain de Hatzfeld de Trachembourg et de Jaschkowitz, s'est rendu coupable de polygamie, puisque, du vivant de son épouse légitime, il s'est marié à une autre femme;

» Qu'un pareil acte doit être puni d'autant plus sévèrement qu'il a été commis par une personne aussi haut placée que l'est ledit prince de Hatzfeld par sa naissance, son rang et sa fortune, et dont l'exemple doit nécessairement avoir une grande influence sur le peuple;

» Que le prince de Hatzfeld s'est montré au suprême degré ingrat envers feu le pape Grégoire XVI, qui l'a comblé de grâces et d'honneurs;

» Que le comte de Hatzfeld, qui se trouvait à la tête des catholiques de la Silésie, a, par sa scandaleuse conduite, couvert ceux-ci de honte;

» Qu'il est notoire qu'il a dit partout qu'il s'inquiétait peu de ce qu'il avait fait, et que, moyennant de l'argent, il obtiendrait du clergé la validation de son second mariage, comme il avait obtenu celle de sa première union;

» Qu'il est nécessaire de prouver au public d'une manière éclatante que c'est une opinion erronée qui s'est répandue dans notre pays, que le clergé est toujours indulgent pour les puissants de la terre;

» Nous, Melchior, par la grâce de Dieu, etc., etc., prince-archevêque de Breslau, en vertu de nos fonctions archiépiscopales, et conformément aux saints canons, mais à notre grand regret et avec une douleur profonde, excommunions ledit sérénissime prince Germain de Hatzfeld comme contempteur et transgresseur (*verachter und übertreter*) public et opiniâtre des lois et des doctrines de l'Eglise, et le frappons de l'anathème ecclésiastique avec toutes les suites légales de cette mesure, et ce au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il ! »

» Les journaux de Breslau assurent que M. le prince Germain de Hatzfeld, immédiatement après avoir reçu la signification de la sentence d'anathème, avait manifesté l'intention d'embrasser le culte luthérien, mais que, d'après les conseils de ses amis, il a renoncé à ce projet, parce qu'un tel acte pourrait lui faire perdre deux des plus riches ma-

[illegible] gitude, un peu au dessous des Paracels, la chute rapide du baromètre, l'accroissement progressif du vent au nord-ouest; tout le ciel, enfin, recouvert d'un voile épais de nuages ayant un aspect particulier et ne laissant échapper que quelques rayons d'une lumière blafarde et incertaine, annoncèrent l'explosion imminente d'un de ces affreux ouragans auxquels les marins ont donné le nom de *typhons*; et il fallut pour la facilité de la manœuvre, aussi bien que pour la sûreté du navire, faire descendre tous les Chinois dans l'entrepont et fermer soigneusement les écoutilles. Tout ce qui s'est passé d'horrible à bord depuis ce moment ne saurait être décrit avec plus d'énergie et de concision que par le journal même du navire, le *livre de loc*, dont voici quelques passages :

« Le 26 au soir, le vent souffle avec violence, l'horizon est très circonscrit par des nuages noirs et par une brume épaisse, la mer est déjà grosse, mais il y a apparence que le mauvais temps augmentera pendant la nuit; en conséquence, on a serré la grande voile, les perroquets et la brigantine, et on a pris deux ris dans les huniers. A minuit, nous sommes enveloppés dans le plus effroyable ouragan, accompagné de pluie et d'une profonde obscurité. Le bruit du vent est tel que, même avec le porte-voix, il est impossible de faire entendre les moindres ordres pour la manœuvre. La mer déferle avec fureur et embarque de tous côtés; le navire ne peut plus gouverner, on est forcé de mettre en panne.

» Le 27 au point du jour, la mer roule des montagnes d'eau qui menacent à chaque instant de nous engloutir. On s'aperçoit que, pendant la nuit, la drome, la cuise et le canot de tribord ont été enlevés par des coups de mer qui ont brisé des bastingages. L'eau entre à grands flots par deux sabords de derrière qui n'étaient pas fortement fixés. Le mât du petit hunier éclate, le clinfoc se déchire, on en jette les restes à la mer. Les hommes de l'équipage sont obligés de se cramponner partout où ils peuvent, car l'ouragan emporte tout, et à chaque coup de roulis le navire se couche sur le flanc. — A deux heures du soir, la tempête paraissant fléchir, on largue la misaine et le grand hunier, avec trois ris dedans, et on met le navire au vent; mais cette manœuvre, faite contre les indications du baromètre, qui descend au-dessous de 28 pouces (anglais), cause la perte du grand mât de hune, de la grande vergue, qu'on fut forcé de couper pour sauver le grand mât, du mât de beaupré, enfin, et de plusieurs étais. — A la tombée de la nuit, la fureur de l'ouragan est plus grande que jamais. Nous sommes perdus si Dieu ne fait un miracle en notre faveur, car la mer balaie le navire dans tous les sens, et dans la cabine nous avons de l'eau jusqu'au-dessus du genou. Les passagers chinois, abandonnés dans l'entrepont, doivent se trouver dans l'état le plus déplorable. »

L'officier de quart qui écrivait ces lignes avait certes bien raison de s'apitoyer sur le sort des passagers, car quelles cruelles angoisses ne devaient pas torturer ces pauvres malheureux entassés dans l'entrepont au nombre de trois cents et plus, privés d'air, de lumière, d'eau et de nourriture depuis deux jours, et s'attendant à chaque instant à être ensevelis au fond de l'abîme dans un même cercueil ! La rage du désespoir devait naturellement s'emparer d'eux et finir par quelque horrible catastrophe. Mais laissons parler le journal du bord :

« Le 28. La violence de la tempête dépasse toute expression; le navire roule dans tous les sens sous l'action des vagues et des coups de mer qui se succèdent rapidement. L'obscurité de la nuit est profonde. Tout d'un coup, on entend un grand bruit, mêlé de cris aigus, qui semble venir de l'entrepont et qui dure près d'une demi-heure; il était impossible d'en rechercher la cause, car si on avait ouvert les écoutilles, la mer, qui recouvrait sans cesse tout le pont, aurait envahi la cale, et nous étions perdus sans ressource. On crut un instant qu'une large voie d'eau s'était déclarée dans l'entrepont, et que les passagers luttaient déjà avec la mort; mais le navire continuant de flotter avec légèreté, nos craintes se dissipèrent de ce côté-là.

» A six heures du matin, on ouvrit la grande écoutille avec beaucoup de précautions, et on ne vit dans l'entrepont que des monceaux de morts et de mourants qui roulaient d'un bord à l'autre du navire dans des flots de sang. Les cadavres étaient horriblement broyés et mutilés; la plupart avait la tête fendue ou écrasée. Ceux des passagers, en petit nombre, qui n'avaient pas de blessures graves, étaient défigurés par le sang dont les cadavres les avaient couverts en roulant sur eux.

» Il paraît que, pendant la nuit, soit par suite d'une altercation survenue entre des Chinois de villages différents, soit par un mouvement de désespoir causé par les privations et les souffrances qui pesaient depuis trois jours sur ces trois cents malheureux, une lutte générale s'engagea dans l'obscurité, et produisit l'effroyable carnage que nous venons de dire. Chacun s'était emparé des morceaux de bois, de fer ou de poteries qu'il avait trouvés sous sa main, et avait frappé aveuglément à droite et à gauche, jusqu'à ce qu'il eût succombé de fatigue ou sous les coups d'un adversaire inconnu. Suivant le récit fait devant la justice de Singapore par un des acteurs de ce drame sanglant, qui porte le nombre des victimes à 80, le massacre a causé dans l'espace étroit et renfermé de l'entrepont une altération de l'air telle, que plusieurs passagers sont morts d'asphyxie ou des coups qu'ils se donnaient par l'effet du roulis, après avoir perdu leurs sens.

» On se hâta de jeter les cadavres à la mer et de donner quelques soins aux blessés, dont plusieurs expirèrent en revoyant le jour. La rage de la tempête n'est en rien diminuée; impossible de mettre un pouce de toile dehors, le baromètre est à 27 pouces 8 dixièmes. On distribue du biscuit aux passagers survivants, qui n'ont rien mangé depuis la matinée du 26. Le soir, à la brume, le baromètre remonte; l'espoir renaît dans tous les cœurs : en effet, quelques heures après, l'intensité du vent est moins grande; on range à larguer la misaine. Pendant la manœuvre, le boute-hors casse, et un matelot tombe à la mer, nous avons le bonheur de le sauver. Le 29, le vent tombe, mais la mer est plus haute que pendant l'ouragan. On largue la misaine. Tous les efforts de l'équipage sont employés à conserver les mâts, que la violence du roulis menace de faire tomber. D'autres blessés meurent et sont jetés à l'eau. »

» Nous ne suivrons pas les détails du restant de la traversée jusqu'à Singapore, où une enquête faite par la justice coloniale sur le massacre *en gros* (*wholesale manslaughter*) du *Sophia Fraser*, a eu pour résultat la décision singulière que tout acte de barbarie commis en pleine mer par des sujets de l'empereur de Chine, à l'égard de leurs compatriotes, n'est pas du ressort des lois anglaises ! Qu'on s'embarque maintenant sur des navires anglais pour y jouir de la sécurité personnelle et de la protection des lois : on est tout aussi bien à bord des négriers ! »

Le tribunal de police correctionnel de Blois avait à juger ces jours derniers une affaire d'association illégale, dans laquelle était impliqué M. Blanqui jeune, qui avait subi pour ce fait cinq mois de détention préventive. Plusieurs audiences ont été consacrées à l'audition

Histoire des Girondins

Par M. DE LAMARTINE.

Nous savions que M. de Lamartine méritait sa gloire d'écrivain. Il vient de la justifier une fois de plus et de l'agrandir. *L'Histoire des Girondins* est un chef-d'œuvre devant lequel la critique impartiale peut se livrer à la jouissance aujourd'hui si rare d'une admiration sans réserve.

Trois hommes d'un talent supérieur viennent d'écrire l'histoire de la révolution française, et tous trois l'ont saluée de leurs applaudissements. Dans leur ame s'est ranimé l'enthousiasme des vainqueurs de la Bastille. Ils ont dit, ils ont prouvé que la révolution, résultat d'une oppression séculaire, avait été légitime, et que si les soulèvements d'un peuple entier sont des crimes, ce sont les crimes des gouvernements aveugles qui les provoquent et qui épuisent en prodigues ce riche trésor, la patience des opprimés.

La révolution française fut sacrée; aujourd'hui le dix-neuvième siècle, personnifié par ses grands écrivains, par ses intelligences d'élite, la juge et l'absout. Ce n'est pas assez, il la bénit, il la remercie, et, tout en regrettant les excès où ses ennemis la poussèrent, il est décidé à conserver, à étendre même l'héritage qu'il a reçu d'elle.

L'enthousiasme révolutionnaire est commun aux écrits de MM. Blanc, Michelet, de Lamartine; on trouve encore dans ces livres unanimité à d'autres égards. Si la nation y grandit, quelques personnalités y sont abaissées. Mirabeau est sacrifié partout. Il était vénal comme le sont souvent les grands orateurs, comme l'était Démosthènes, payé par les Perses pour exciter les Athéniens contre la Macédoine. Alexandre en trouva les preuves en Asie. Mais Démosthènes était subventionné par un intérêt qui n'était pas contraire alors à celui de sa patrie, tandis que Mirabeau extorqua de la royauté des sommes énormes, en se faisant fort d'arrêter un mouvement dont il connaissait la légitimité et la toute-puissance : « Quoique ces gens-là ne soient guère estimables, écrivait » Louis XVI à M. de Bouillé, et que j'aie payé Mirabeau très cher, » je crois qu'il peut me rendre service. »

En effet, Mirabeau, outre 600 000 francs une fois payés, recevait de la cour 50 000 francs par mois. Barnave, un peu plus tard, se laissa non pas corrompre, mais séduire. Pendant le retour de Varennes, chargé de ramener aux Tuileries la famille royale, il fut touché par ses malheurs, et, comme le dit M. de Lamartine avec beaucoup de grâce : « Mirabeau se vendit et Barnave se donna. » Des monceaux d'or achetèrent l'homme de génie. Un regard séduisit l'homme de cœur. »

Les trois historiens nouveaux de la révolution française s'accordent encore à démontrer la part à peu près nulle de Philippe-Egalité dans ce grand événement. Expliquer par les intrigues et par l'ambition d'un homme, une crise qui change les institutions d'un peuple, c'est à peu près aussi intelligent que d'attribuer aux systèmes socialistes la disette actuelle et les troubles qu'elle vient d'enfanter.

M. de Lamartine adopte franchement les principes de la révolution française, il l'adopte même et la justifie dans sa personnification la plus radicale : Robespierre. Il y a là un grand courage d'esprit. Robespierre, chargé d'anathèmes par toutes les victimes de la terreur, est devenu dans l'opinion générale le symbole de toutes les rigueurs révolutionnaires; sa mémoire est restée responsable de tous les excès. Préjugé ou non, l'horreur de ce nom était si forte qu'un écrivain moins honorable et moins pur que M. de Lamartine se serait souillé en essayant, à l'égard de Robespierre, une appréciation impartiale. Sous peine d'être comme lui traité de monstre, il fallait en parler comme on parle de Mandrin et de Cartouche. Maintenant le charme est rompu. Nous ne savons sous quel jour M. de Lamartine présentera le rôle de Robespierre au Comité de salut public, mais dans les quatre volumes des *Girondins* déjà publiés, Robespierre nous apparaît comme un homme dévoué au peuple, à la liberté, beaucoup moins personnel et moins ambitieux que les Girondins ses rivaux, désintéressé, sensible même, car il ne peut dormir pendant la nuit qui précéda les massacres de septembre, crime odieux ordonné froidement par Danton seul.

Dans le cours de ces quatre volumes, Robespierre ne s'est pas encore taché de sang. Plus tard, il se trouvera mêlé à cette lutte ardente où la guerre continentale, appuyée de l'émigration, des troubles et conspirations intérieures, ne permettait pas les demi-mesures aux défenseurs de la patrie; mais, s'il fait tomber des têtes, pour enjeu d'abord il aura posé la sienne. Il pourra mourir en se rendant cette justice, que seul peut-être parmi les agents révolutionnaires il apportait à la France des idées d'organisation politique, religieuse, sociale, et qu'il entrevoyait les horizons de l'avenir.

Les *Girondins* sont l'œuvre littéraire la plus complète que nous connaissions; elle réunit des mérites habituellement séparés. L'histoire instruit, le roman cause des émotions, la poésie électrise; ce livre instruit, émeut, élève l'âme tout ensemble; une fois qu'on la touche, on ne s'en sépare pas avant d'être arrivé à la dernière page, et, si on le pose alors, c'est en regrettant que l'auteur ne se charge pas d'écrire avec la même plume les annales du monde entier.

Aussi clair et moins sec que M. Louis Blanc, aussi chaleureux que M. Michelet et se possédant mieux, l'auteur des *Girondins* rencontre à chaque page des expressions frappées comme des médailles. En voici quelques exemples :

Les séditions naissent en bas, les révolutions naissent en haut; les séditions ne sont que les colères du peuple, les révolutions sont les idées d'une époque.

Après le retour de Varennes, Marie-Antoinette se montre au théâtre avec ses enfants.

Tous les regards tournés vers la loge royale semblaient vouloir porter au roi et aux princesses les muettes réparations de tant d'insultes. La foule ne résiste jamais à la vue des enfants; il y a des mères dans toutes les foules.

Voici le portrait de Vergniaud :

Tel était l'homme que la nature avait donné aux Girondins pour chef.

Voici quelques mots empruntés à la biographie de Barbaroux :

On le fit avocat; il plaida avec talent quelques causes publiques. Mais la puissance et la sincérité de son âme répugnaient à cette éloquence souvent mercenaire qui simule la passion.

Portrait de Mme Roland :

Il n'est donné ni au devoir ni à la liberté de remplir tout entière l'âme d'une femme belle et passionnée comme elle. Le devoir glace le cœur, la politique le trompe, la vertu le retient, l'amour le remplit.

..... Péthion avait avait acheté sa popularité, d'abord par ses vertus privées, *que le peuple confond presque toujours avec les vertus publiques.*

L'architecture savante et logique de l'Italie, qui harmonise les lignes comme le musicien harmonise les notes, et qui fait de ses monuments la musique des yeux.

Au surplus, l'immense mérite littéraire des *Girondins* ne sera contesté par personne. Ce livre est digne de M. de Lamartine ; il faut dire mieux, c'est la plus belle chose que M. de Lamartine ait encore écrite. Devrons-nous, après avoir loué la forme, accuser le fond, reprocher à l'auteur qu'il ne conclut pas, que son œuvre ne renferme pas d'utiles conseils à l'adresse de notre époque? Ce serait injuste ; on se résume et l'on conclut en terminant, l'œuvre de M. de Lamartine n'est pas finie ; on reconnaît même qu'à son avis la révolution française est inachevée aussi. Elle a détruit, elle n'a pas encore fondé. Elle ne s'arrêtera, suivant notre auteur, qu'après avoir vaincu la tyrannie, le privilége, l'égoïsme, non-seulement sur le trône, mais dans la loi civile, dans l'administration, dans la distribution légale de la propriété, *dans les conditions de l'industrie, du travail, de la famille et dans tous les rapports de l'homme avec l'homme, et de l'homme avec la femme.*

M. de Lamartine n'attendra pas sans doute que la révolution soit close, qu'elle ait parcouru sa phase organique comme sa phase destructive, pour nous donner, lui, son programme social. Des lumières ainsi présentées seraient tardives, et l'on n'allume pas des flambeaux après le lever du soleil ; mais il faut au moins, avant d'être mis en demeure de formuler le sens qu'il attache à la révolution, que M. de Lamartine ait achevé le récit de la période qu'il a choisie.

Nous nous abstiendrons jusque-là d'interroger M. de Lamartine sur ses pensées d'avenir, sur ses plans de régénération pour notre patrie. Au surplus, dans le courant même de son récit, des traits de lumière s'échappent ; ne se bornant pas à critiquer telle ou telle forme politique, il accuse la société tout entière de croupir dans les préjugés et le mensonge ; il retrace complaisamment l'apothéose décerné à Voltaire par l'assemblée nationale, mais il demande pour remplir le cœur de l'homme une foi plus substantielle et plus féconde qu'un déisme négatif ; il salue de loin l'unité des cultes résultant du libre accord des religions diverses ; il demande par la voix d'André Chénier que tout culte soit indépendant et rétribué par ses fidèles. En politique il émet cette idée ingénieuse que le gouvernement de l'avenir, le gouvernement définitif de l'humanité participera de la monarchie et de la république à la fois ; mais que ces deux formes doivent se succéder, dominer alternativement pendant la période de lutte qui nous conduit au but. Au repos ou en marche, l'homme a deux attitudes ; pour les peuples, la monarchie est le gouvernement des haltes, des instants de repos, la république doit correspondre aux époques de mouvement et de progrès accéléré. La féodalité, les institutions du moyen-âge ne pouvaient être sapées radicalement que par un roi. Le tort de l'assemblée constituante, et surtout de l'assemblée législative, fut de ne pas régner franchement en déposant Louis XVI. La république, installée régulièrement, n'eût pas coûté le sang du 10 août, du 2 septembre et du 21 janvier.

On ne contente pas les partis ; ils refusent la qualité d'impartial à l'écrivain qui n'épouse pas leurs querelles ; l'impartialité de l'auteur des *Girondins* a été contestée, elle est cependant admirable. M. de Lamartine fait revivre tous ses personnages avec leurs vertus et leurs qualités, leurs intérêts, leurs passions ; il se pénètre si bien de la situation de tous que le lecteur comprend les motifs de tous les actes, qu'il est prêt à avouer toutes les actions, à excuser tous les hommes, [illegible]. On est [illegible] le [illegible] parce que la lutte une fois engagée, les moyens de conciliation sont ignorés de tous les partis, la cause de la nation française, celle [illegible] de la liberté [illegible] cause d'une famille et d'une caste, mais on sent que les ennemis de la révolution [illegible] de leurs torts, qu'eux aussi, sauf de rares exceptions, croyaient remplir un devoir, et [illegible] noblement leur vie. M. de Lamartine nous fait aimer Louis XVI sans nous cacher combien ce prince fut inférieur à sa destinée, Marie-Antoinette sans déguiser l'aversion de cette princesse pour les nouvelles idées, les Suisses même qui périrent au 10 août, pauvres soldats victimes de la consigne et de l'honneur militaire.

Ainsi jusqu'à ce jour la cause [illegible] ne s'est pas présentée dans le monde avec des signes [illegible] qui la fissent reconnaître à tous ; l'émancipation des uns a été payée de l'oppression des autres. Profitons du [illegible] qui s'est opéré dans ces convulsions [illegible], mais travaillons de tous nos efforts pour épargner à notre patrie le retour d'une semblable crise. [illegible] La proscription s'expliquait en 93 [illegible] intérêts se trouvant aux prises, le plus large était préféré. On ne savait ouvrir carrière à la foule qu'en la faisant passer sur le corps des privilégiés. Aujourd'hui des priviléges presque aussi monstrueux que ceux de l'ancien régime se sont rétablis, l'argent opprime comme opprimait la race, mais les hommes d'avenir doivent étouffer dans leur âme toute pensée de recommencer 93 ou même 89. Les violences explicables à cette époque ne le seraient plus aujourd'hui. Aujourd'hui nous pouvons, mieux que les acteurs de ces tristes scènes, apprécier l'innocence de leurs victimes et la pureté du [illegible] eur du massacre, les pages consacrées par M. de Lamartine aux égorgements de septembre le développement avec énergie.

Mouvement socialiste de la presse.

Le *Courrier de Marseille*, reproduisant un article de la *Revue nouvelle*, pousse des cris désolés sur l'inaction du parti conservateur, qui ne fait plus rien dès qu'il n'a plus personne à combattre. « Croit-on » que, si le parti conservateur entreprenait les réformes administrati» ves et tentait d'établir sur des bases logiques la politique financière » et commerciale du pays, les questions sociales, ces questions qui » préoccupent sourdement les masses, demeureraient longtemps la » proie des utopies démagogiques ? Croit-on qu'au milieu des pro» blèmes économiques si intéressants et si profonds que ces réformes » susciteraient, il resterait place encore pour les théories socialistes » et communistes? Croit-on enfin que le parti conservateur puisse » laisser s'égarer plus longtemps sans danger, dans ce labyrinthe de » folies, les seuls esprits qui donnent en France des signes d'activité » intellectuelle? » A merveille! Mais essayez donc un peu de titre du progrès et d'aborder les problèmes économiques sans entrer dans le socialisme !

— Le *Journal de la Vienne* fait connaître une association fondée à Toulouse pour l'observation du dimanche.

Les associés prennent l'engagement :

1° De ne faire personnellement et de ne commander, ni permettre aux personnes qui leur sont soumises, les jours de dimanche et autres fêtes chômées, hors le cas d'une absolue nécessité, aucun travail ni aucun acte prohibé par l'église en ces saints jours ;

2° De s'adresser de préférence, pour leurs achats et leurs travaux, aux marchands et ouvriers qui s'abstiennent de vendre ou de faire vendre, de travailler ou de faire travailler dans ces mêmes jours ;

5° Etc.

« Nous n'avons point, dit le *Journal de la Vienne*, à apprécier cette œuvre en l'envisageant au point de vue religieux. Considérée seulement au point de vue social, elle nous paraît devoir rendre à la classe ouvrière un immense service.

» Il n'y a pas, en effet, de précepte qui ait plus contribué à améliorer la condition des travailleurs que celui du chômage du dimanche.

. . . .

» D'où vient donc que, malgré de si évidents avantages, le chômage du dimanche est généralement si peu observé?

» On pourrait en énumérer bien des causes. Une des principales, à notre avis, est l'exigence despotique des chefs d'ateliers, des accapareurs d'ouvrages. Une cupidité insatiable, le besoin de faire promptement fortune les tourmente sans relâche ; ils exploitent le malheureux ouvrier comme un fonds dont il faut tirer toute la substance, et le condamnent à travailler pendant tant d'heures le dimanche, souvent même pendant la journée tout entière !

» Et pour ne pas manquer de pain, l'ouvrier subit la dure loi qu'on lui impose, et de travailleur libre, le voilà devenu travailleur serf, et se rapprochant de jour en jour de la condition des esclaves !

. . . .

» Contre ce mal qui envahit de plus en plus la classe ouvrière, quel moyen efficace employer? L'association. Par l'association, tous les travailleurs, se prêtant un secours mutuel, défendront leurs droits par une résistance commune et par conséquent insurmontable.

» Qu'ils s'associent donc pour prendre d'honneur l'engagement de conserver leur droit à un jour de repos ; que les chefs d'ateliers, que les consommateurs eux-mêmes, s'ils prennent intérêt à la classe ouvrière, se joignent à l'association, s'obligent à ne jamais exciter ni consentir à la violation de la loi du dimanche, et nous ne craignons pas de le dire, au fur et à mesure qu'une telle association s'étendra, les travailleurs verront s'améliorer leur position si digne d'intérêt, et acquerront la juste considération qui s'attache partout et toujours à l'homme honorable de quelque condition qu'il soit. »

— Le *Précurseur de l'Ouest* rapportant l'initiative des loges maçonniques de Rouen pour la fondation de prix en faveur des ouvriers, ajoute :

« Nous nous associons pleinement à l'œuvre de la maçonnerie rouennaise ; nous désirons qu'elle soit pratiquée dans les quelques quatre cents loges qui sont établies en France. Si la maçonnerie ne peut plus avoir à notre époque l'initiative des pensées d'émancipation politique et religieuse, qu'elle se rattache du moins à l'éducation et à la moralisation des masses, c'est la seule occupation digne d'elle qui puisse compenser l'action et l'influence qu'elle a perdues. »

— Le *Journal* et l'*Echo de l'Aveyron* signalent l'heureuse influence de la concurrence véridique des communes [illegible].

« Il y a cinq mois, la classe indigente [illegible] la plus grande détresse, on lit une [illegible] somme énorme pour une petite ville de trois mille âmes. Depuis quelque temps notre marché [illegible] grains [illegible] quantité que les paysans y apportaient avec regret était vendue à un prix très élevé : qu'a fait l'autorité? Sur la proposition de M. le maire, auquel se sont jointes quelques personnes charitables, on a écrit à Cette, à Marseille, pour faire venir [illegible] à prix coûtant. Samedi 17 du courant il y avait [illegible] 2 [illegible] et cependant les grains ne sont [illegible]. Je m'abstiens de tout éloge, les faits seuls parlent assez. »

— Le *Courrier de Nantes*, dans un article signé F. Cantagrel [illegible] Bobier, combat les objections contre les greniers d'approvisionnements, et déclare « que la sécurité des populations sera en raison directe de la quantité des céréales mises en réserve. »

— Le *Journal de Lorient* rend compte avec approbation du livre de Jules [illegible] sur le [illegible]

L'[illegible] (Republicain) [illegible] trielle :

Ce sont, dit-il, vos maîtres, ces hauts [illegible] de l'industrie!! Pliez le genou devant eux, [illegible] ouvriers, et leurs [illegible] travailleur chôme, le métier de l'ouvrier [illegible] pas de cuisine, le dernier sou est dans [illegible] l'argent, et l'argent se livre par eux au poids de l'or. En temps prospère, vos banquiers, vos maîtres vous le donnent à [illegible] et à [illegible] p. 100 ; dans ces temps calamiteux, lorsque la nécessité commande et ne permet pas la discussion, ces juifs, les rois de l'époque et les vôtres, le vendent à 10 et à 12.

» Tels sont les hommes du monopole, toujours le privilége est leur élément, toujours la ruine de la prospérité générale fait leur prospérité particulière, toujours et en tous lieux les misères de la patrie sont le fondement de leurs fortunes colossales. »

— Les journaux de Bordeaux citent un mandement de M. l'archevêque de cette ville déclarant que l'homme n'est pour rien dans les fléaux atmosphériques et qu'il est impuissant à les prévenir [illegible] les tempérer par l'emploi intelligent de son activité. — Nous [illegible]

[illegible] social, de restreindre la liberté humaine dans les limites arbitraires, car toute espèce de restriction de cette nature tourne au détriment de la société tout entière. Un poète populaire l'a dit avec autant de raison que d'esprit : « *Il s'agit d'allonger les vestes, et non de raccourcir les habits.* »

— Le *Populaire*, journal communiste, devient hebdomadaire, de mensuel qu'il était précédemment. Dans un article consacré à défendre le socialisme, qu'il partage en deux écoles principales, les *Phalanstériens* et les *Icariens*, le *Populaire* proteste du caractère éminemment pacifique de la grande majorité des communistes français. Les *Icariens*, dit-il, repoussent la violence, et adoptent avec les *Phalanstériens l'association*, la *propriété collective*, et même le *travail attrayant*. Enfin, l'école icarienne veut qu'on considère sa doctrine non plus comme une simple formule, mais comme une science.

JOURNAUX ÉTRANGERS.

— L'*Eco del Comercio* (de Madrid) cite avec approbation un livre de M. Bigeon, dont nous avons parlé, où il est proposé de payer les médecins en raison de la santé et non des maladies des populations.

— La *Tribune de Liége* a débattu à différentes reprises sur l'opportunité d'établir à Liége une boucherie et une boulangerie (communale), mais chaque fois que cette idée a été émise, elle a rencontré de nombreux contradicteurs ; les uns, partisans effrénés de la libre-concurrence, repoussent l'intervention de la commune dans l'exercice d'une branche d'industrie quelconque ; les autres opposent à l'organisation des établissements que nous réclamons, des objections tirées des embarras et des difficultés que la commune pourrait rencontrer dans la mise à exécution de ces projets. Les premiers ne se préoccupent nullement des intérêts de tous à la défense desquels la commune est cependant préposée ; les seconds, mieux disposés en faveur de la classe la plus nombreuse, se créent des chimères et n'osent agir dans la crainte de rencontrer des obstacles insurmontables.

La *Tribune*, après avoir répondu à ces derniers par l'exemple de la boulangerie de Montbéliard et de la boucherie de Besançon, termine son article par l'appel suivant :

« Nous demanderons maintenant à notre conseil communal si ce qu'on a réalisé et établi à Besançon et à Montbéliard est impossible et impraticable à Liége? Nos magistrats municipaux ont trop de bon sens pour répondre : *Non*. Ce qui se fait en France peut se faire chez nous. Qu'ils se mettent donc à l'œuvre ; qu'ils se procurent les renseignements nécessaires, en demandant aux administrations de Besançon et de Montbéliard les règlements qui servent de base aux établissements d'utilité publique organisés par elles. C'est là qu'ils trouveront toutes les données qui leur manquent. S'ils parviennent à nous doter, même au prix de quelques sacrifices, d'établissements semblables, ils auront rendu un immense service non-seulement à la ville de Liége, mais au pays tout entier. Toutes les autres villes voudront suivre leur exemple, et au bout de fort peu de temps on parviendra à avoir raison des obstacles que l'intérêt particulier ne manquera pas de leur susciter. C'est une honorable et belle initiative à prendre ; elle est digne de piquer l'amour-propre d'administrateurs intelligents et capables qui ont déjà donné plus d'une preuve de sympathie pour les souffrances des classes laborieuses. Nous adressons donc à notre conseil communal la prière de tenter au moins un essai. »

La *Tribune de Liége*, le *Libéral liégeois*, le *Messager de Gand*, l'*Impartial de Bruges*, le *Débat social* de Bruxelles, défendent énergiquement le socialisme contre les attaques récentes auxquelles il a été en butte, dans la chaire catholique [illegible]. Nous avons reproduit cette semaine deux excellents articles publiés à cette occasion par la *Tribune de Liége* et le *Libéral liégeois*.

Le *Young america*, organe des agrariens américains, publie dans son numéro du [illegible] de [illegible] *commune rayonnée*, tracé d'après le système garantiste, et qui formerait une sorte de transition entre le [illegible] et le monde civilisé.

Le *Grenzboten*, l'une des principales revues [illegible] de l'Allemagne, rend compte d'une manière [illegible] du banquet phalanstérien de Paris. « Un peuple, [illegible] des hommes pleins d'[illegible] tent des manifestations aussi généreuses, est vraiment un [illegible] peuple. »

Le deuxième numéro de la [illegible] contient les articles suivants :

1° Deux [illegible], par M. Garrido ;

2° La [illegible] exposition du système de Fourier, par M. Huarte ;

3° La défense de l'école phalanstérienne attaquée par M. de la [illegible] ;

[illegible] de Fourier [illegible] ;

[illegible] sur les *Caisses d'épargne* ;

6° Les trésors de [illegible], ou l'aumône et le travail, par M. F. Alonso ;

7° Analogies. — Botanique passionnelle ;

8° Les misères [illegible]

Emancipation de Toulouse.

[illegible] (Montpellier).

Journal de la Somme.

Mémorial de Rouen.

REPRODUCTIONS.

[illegible] : L'esclavage aux colonies.

[illegible] l'exécution de Buzançais.

[illegible]

La [illegible] Sainte-Marie. — Réflexions sur la pétition contre l'esclavage. — Société de la paix. — Piége tendu par les agioteurs. — Réponse du roi de Prusse à l'adresse de la Diète.

La *Gazette de France* : Discours de M. de Genoude. — Progrès dans le parti légitimiste. — Progrès dans le parti conservateur.

Le *Courrier de la Côte-d'Or*, l'*Impartial de la Meurthe*, le *Précurseur de l'Ouest*, *Courrier de la Sarthe* : Un Contraste entre Louis [illegible] et l'archevêque de Rouen.

L'*Emancipation* de Toulouse : Louis XVI et Frédéric-Guillaume.

[illegible] *Observateur des Pyrénées*, *Guetteur de Saint-Quentin*, *Courrier* [illegible], *Courrier de la Sarthe* : Exécution de Buzançais.

[illegible] de Reims, [illegible] *Argus soissonnais* : Projet [illegible] des irrigations.

[illegible] Nous reproduisons [illegible] sur l'organisation du travail, et la [illegible] de l'association opposée au morcellement. [illegible]

[illegible] Aux Communes; [illegible] du travail. [illegible] Chemin de fer de Lyon à Avignon. — Piége tendu par les agioteurs. — Sophismes des agioteurs. [illegible] et la charité. — [illegible] — Progrès dans le parti légitimiste. — Progrès dans [illegible] — La question algérienne. [illegible] — Une polémique divertissante. [illegible] à Lille, à Rouen, à Brest, à Saumur [illegible] — L'éducation et l'enseignement [illegible] d'instruction secondaire, par Timon. — Nouvelles d'Algérie, de Portugal, des États-Unis, d'Orient, de Grèce, d'Italie, de Prusse, etc. — Procès de [illegible] — Travaux des Chambres. — Faits divers. — Chronique des théâtres et des arts. — FEUILLETONS : Revue [illegible] — Académie des Sciences ; séance [illegible] — Un peuple de sots et [illegible] voyage [illegible] — Les Échos, chanson de Béranger.

CORRESPONDANCE.

Port-Louis. — M. [illegible] reçu votre lettre du 20 décembre, avec the second of 43—3—7 [illegible] [illegible] dans le cours annuel, par le Planeur [illegible] — M. R. recevra ce qu'il demande dans votre caisse.

Orbe. — M. C. — Reçu les 100. — Nous passons écritures conformes ; ce reste est bien [illegible]

[illegible] — M. D. — Reçu les 50. — Merci.

Dijon. — M. B. — Reçu les 40. — Nous conformons nos écritures.

Orléans. — M. C. — Nous accusons réception des 1,880, net des 2,000. — Merci. — [illegible] l'interprète de la sympathie cordiale de nous.

[illegible] tant en son nom personnel que comme gérant, demeurant au siége, rue Neuve-Saint-Eustache, [illegible] — M. Barthelot ; syndic prov., M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18. — HALLET, mécanicien, rue des Amandiers-Popincourt, 12. Juge-comm., M. [illegible] ; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, r. de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

ŒUVRES DE FOURIER. Six volumes in-8° compactes, prix 28 fr.

Chaque ouvrage se vend séparément, savoir :

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL, 1 vol., au lieu de 6 fr., 5 fr.

LA FAUSSE INDUSTRIE [illegible], 1 vol., au lieu de 7 fr. 50, 6 f.

LA THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, 2e édition augmentée du sommaire, d'un chapitre de Fourier sur le libre arbitre, du plan du traité de l'attraction passionnelle, et de 4 vignettes. 4 forts vol. Au lieu de 24 fr., 18 fr.

SOUSCRIPTION UNIVERSELLE, A LA THÉORIE DE L'UNITÉ par CH. FOURIER. — 40 livraisons à 50 c., avec vignettes et le portrait de Fourier. L'ouvrage entier coûtera 20 fr. — Nous mettons en vente aujourd'hui la 36e livraison. Les nouveaux souscripteurs ont la liberté de ne prendre les livraisons qu'une à une, chaque semaine, à partir de la première.

ÉTUDE SUR **L'INSURRECTION DU DHARA** en 1846, par CHARLES RICHARD, capitaine du génie, chef du bureau arabe d'Orléansville, ancien élève de l'École Polytechnique. — Contenant la BIOGRAPHIE de **BOU-MAZA.** 1 vol. in-8°. Prix : 3 fr. 50 c., et par la poste, 4 fr. — Se vend aussi à ALGER chez BASTIDE et chez DUBOS et MAREST.

NOTIONS DE PHRÉNOLOGIE, par JULIEN LE ROUSSEAU. 1 fort vol. in-12 de plus de 600 pages, orné d'une gravure. Prix : 4 fr. 50 c., et par la poste, 5 fr. 75 c.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LA **SCIENCE DE L'HOMME**, considéré sous tous ses rapports, enrichi de figures, par GABRIEL GABET, ancien avocat. 3 forts vol. in-8°. Prix : 18 fr. ; par la poste, 23 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

PRÉPARATION AU BACCALAURÉAT ès-lettres et ès-sciences. Les cours du troisième trimestre sont ouverts depuis le 20 avril, à l'École auxiliaire de droit et de médecine, *fondée en 1837*, avec autorisation de l'Université, place de l'Estrapade, 30.

[illegible] Le ROB de LAFFECTEUR [illegible] le conduit [illegible]

» 2° Le remède et la *Méthode Laffecteur* peuvent guérir les maladies syphilitiques confirmées, etc., etc. »

Cette précieuse méthode a traversé soixante-sept ans sans avoir subi d'altération, conservée qu'elle est par une même famille, dont le [illegible] le patrimoine.

On perdra son temps et son ARGENT *quand on prendra le rob sans connaître et suivre la* MÉTHODE LAFFECTEUR. C'est uniquement et toujours [illegible] *des Petits-Augustins*, 11, que l'on trouve à Paris, depuis 1793, le VÉRITABLE ROB ANTI-SYPHILITIQUE DE LAFFECTEUR.

LE PRIX DE 25 FRANCS par *chaque bouteille de Rob* n'a pas varié depuis 1778. (*Voir l'Almanach de Bottin* de 1847, page 1,848.)

Ce livre se trouve dans toutes les maisons de Commerce de la France et de l'étranger. Il donne quatre pages d'explications sur le Rob et la marque de la fabrique *Laffecteur*, dont les nombreux détails sont exposés au dos de la facture qui accompagne chaque caisse. Les bouteilles [illegible] *cachets en verre* sur le ventre). — Remise aux exportateurs.

Spectacles du 2 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. —

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Le Poëte, l'Avare.

7 h. 1/2 ODÉON. — Le Syrien.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la reine.

7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.

6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut..., une Chaise pour deux, Heur et Malheur.

6 h. 1/2 GYMNASE. — Diplomate, Daranda, une Femme, une Vie en Partie double.

7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Le Précepteur, Léonard le perruquier, [illegible]

6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Enfantillage, l'Avocat pédicure, le Portier, un Docteur en herbe, une Fièvre brûlante.

7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Bourgmestre, Louise Bernard, les Quatre Saisons.

6 h. 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.

7 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — La duchesse de Marsan.

7 h. 1/2 CIRQUE. — Aux Champs-Élysées.

6 h. 3/4 COMTE. — Le Flageolet enchanté, Perrin et Lucette, Roboli.

5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Maître de poste, la Femme du peuple, les Empiriques, la Reine Argot.

6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Éthérée, Jolie Fille du Faubourg, le Mouton, Visite en prison.

6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Maton et Minette, le Soldat, Pacte d'Amour, Loup garou.

5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — La Bouquetière, Miel et Vinaigre, la Meunière du moulin à vent, Cantatrice et Marquise.

3 h. 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Ouverture, Camp du Drap d'or, Tournoi.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Marchés de la Semaine dans la Province.

Altkirch (Haut-Rhin). Froment, 49 à 50 fr. — Méteil, 42 à 43. — Orge, [illegible]

Amiens (Somme). Froment, 40 à 41. — Baisse, 1 fr.

Angoulême (Charente). Froment, 43-50 à 44-50. — Maïs, 21 à 22.

Arras (Pas-de-Calais). Froment, 40-71 à 41-05. — Seigle, 25-30. — Escourgeon, [illegible] — Hausse, 1 fr. 20 c.

[illegible] Froment, 44 à [illegible] — Seigle, 27 à [illegible] — Orge, 20. — Haricots [illegible]

[illegible] Froment [illegible] — Orge, 18 [illegible]

[illegible] (Calvados). [illegible] — Orge, 20-43. — Sarrazin, 20-60. —

[illegible] Froment [illegible] 70 c.

[illegible] — Orge [illegible] — Fèves, 23-85. [illegible] — Haricots, 31-60. — Hausse, [illegible]

Bordeaux (Gironde). Froment, [illegible] à 38-62. — Seigle, 27-25 à 29-50. — Orge, 20-75. — Maïs, 18-50. — Lentilles, 38.

[illegible] (Eure-et-Loir). Froment, 39 à 42-50. — Méteil, 26-75 à 28. — [illegible]

Caen (Calvados). Froment, [illegible] — Orge, 20 à 21-50. — Sarrazin, [illegible] — Pois, 26 [illegible]

Carcassonne (Aude). Froment, 30-30. — Seigle, 21-60. — Maïs, 18-50. — Baisse, 50 c.

Charleville (Ardennes). Froment, 38-50 à 44. — Méteil, 30-50 à 32. — Seigle, 24 à 27-50. — Orge, 24 à 25. — Baisse, 1 fr.

Charmes (Vosges). Froment, 45-75. — Seigle, 33-34. — Orge, 26-28. — Hausse, 1 fr. 70.

Condom (Gers). Froment, 39-54. — Maïs, 19-37. — Hausse, 2 fr. 40.

Coulommiers (Seine-et-Marne). Froment, 39-28 à 42-81. — Orge, 25-63.

Dourdan (Seine-et-Oise). Froment, 42 à 44. — Méteil, 31 à 32. — Seigle, 27 à 28. — Orge, 26 à 28.

Dun-le-Roi (Cher). Froment, 35 à 43-50. — Hausse, 60 c.

Domfront (Orne). Froment, 40 à 43. — Méteil, 35 à 38. — Seigle, 27 à 29. Sarrazin, 19 à 21. — Hausse, 5 à 12 fr.

Epinal (Vosges). Froment, 45-77. — Méteil, 41-60. — Seigle, 37-37. — Sarrazin, 22-60.

Evreux (Eure). Froment, 41-10. — Méteil, 34-40. — Seigle, 32. — Orge, 22-60. — Hausse, 1 fr. 64.

Gonesse (Seine-et-Oise). Froment, 40-67 à 42. — Baisse, 67 c.

Houdan (Seine-et-Oise). Froment, 44 à 46-33. — Méteil, 42 à 45-33. — Seigle, [illegible] — Orge, 26 à 27-33.

Jargeau (Loiret). Froment, 43. — Seigle, 34. — Orge, 20. — Sarrazin, 16. — Baisse, 1 fr.

Lille (Nord). Froment, 39-90 à 45-70. — Seigle, 29. — Haricots, 30-60. — Pois, 34. — Hausse, 1 fr. 10 c.

Lunéville (Meurthe). Froment, 41-58 à 44-17. — Seigle, 38-40. — Hausse, 2 à 4 fr.

Lyon (Rhône). Froment, 46 à 50. — Seigle, 28-50. — Orge, 24. — Baisse, 1 fr.

Luçon (Vendée). Froment, 33-50 à 35. — Orge, 22 à 23. — Fèves, 18-60 à 19.

Marseille (Bouches-du-Rhône). Blés de Pologne, 31-25 à 32-40. — Romagne, 30 à 30-62. — Ancône, 28-75 à 29-37. — Pologne, 25-65 à 28-75. — Marianopoli, 27-50 à 28-12. — Odessa, Ghirka, 25 à 26-87. — Galatz, 25 à 25-62. — Ibraïla, 25 à 25-62. — Romélie, 24-37 à 26. — Alexandrie, 24-25 à 24-37. — Tangarock dur, 28-12 à 28-75. — Marianopoli, 27-50 à 28-12. — Seigle, 18-75 à 19-37. — Orge, 12-50. — Avoine, 10-41 à 10-63.

Montargis (Loiret). Froment, 40 à 40-50. — Méteil, 33-50 à 31-50. — Orge, 26 à 30. — Baisse, 1 fr. 85.

Montluçon (Allier). Froment, 42 à 46. — Seigle, 31 à 33. — Baisse, 1 fr. 50.

Mirebeau (Vienne). Froment, 42 à 43. — Méteil, 33-75. — Seigle, 35. — Orge, 27-50.

Mulhausen (Haut-Rhin). Froment, 48 à 48-37. — Méteil, 35 à 42. — Seigle, 36 à 38. — Orge, 31-75 à 38. — Sarrazin, 36. — Pois, 40. — Lentilles, 44. — Hausse, 46 c.

Nantes (Loire-Inférieure). Froment, 42 à 43. — Seigle, 29 à 30. — Sarrazin, 16. — Fèves, 22. — Baisse, 2 à 3 fr.

Nevers (Nièvre). Froment, 38 à 40. — Méteil, 30. — Orge, 22-75.

Paimpol (Côtes-du-Nord). Froment, [illegible] — Seigle, 26-85. — Orge, 21-25. — Sarrazin, 18-25. — Baisse, [illegible]

Redon (Ile-et-Vilaine). Froment, 32-55. — Seigle, [illegible] — Sarrazin, 31-07.

Saumur (Maine-et-Loire). Froment, 42 à [illegible] — Orge, 25-50 à 26. — Haricots, 28-75 à 30.

Toulouse (Haute-Garonne). Froment, 29-10. — Seigle, 21. — Maïs, 19-28. — Haricots, 25. — Pois, 20.

PARIS, 3 MAI.

Chambre des Députés.

ENCAN GÉNÉRAL.

La corruption, toujours la corruption; chaque jour révèle de nouveaux actes de vénalité dans l'ordre politique comme dans l'ordre civil; ici on achète les suffrages à beaux écus comptant; ailleurs ce sont les députés qu'on achète, là les juges, là les journaux, là les ministres.

Voici d'abord une affaire qui fait le pendant de celle de M. Drouillard, un capitaliste qui achète les votes à beaux deniers; le collège est peu nombreux, les électeurs sont pauvres et peu éclairés; le candidat parcourt les campagnes, il offre à l'un de solder les bestiaux qu'il vient d'acheter, il paie les dettes d'un autre, il prête de l'argent à un troisième, au quatrième, il éblouit la femme à qui il fait accepter un billet de mille francs, et la femme, suivant l'expression de l'électeur, vend son mari au candidat. Tels sont les faits que nous révèle l'arrêt de renvoi devant la cour d'assises, les faits que racontent les témoins dont les dires sont reproduits par les lettres qui nous arrivent de Guéret.

La corruption financière tient à ne pas être devancée par la corruption administrative; toutes deux se donnent la main; mais la corruption administrative sera vaincue dans cette lutte; elle s'en tient souvent à des promesses, à des espérances; la seconde paie comptant, et ce ne sont pas seulement des électeurs qui s'y laissent prendre. Un procès qui va se vider devant le tribunal de la Seine nous donne la preuve que les ministres eux-mêmes ne sont pas inaccessibles à la corruption. Le fait était bien connu, mais une constatation éclatante ne sera pas inutile. Quand le masque sera arraché à toutes les hypocrisies, notre ordre social apparaîtra si difforme que la cause des socialistes sera gagnée.

En 1842, M. le général Cubières, ex-ministre de la guerre, sollicitait pour M. Parmentier la concession d'exploitation des mines de sel de Gouhenans. Que cette demande fût motivée ou non, ce n'est pas ce qui importe; ce qu'il y a de curieux, ce sont les moyens employés pour réussir.

M. Cubières s'adresse d'abord au sous-secrétaire d'état des travaux publics.

Quand nous étions direction générale, lui répond M. Legrand, les droits des tiers étaient suffisamment garantis par notre impartialité; mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi; nous tenons à un ministère, et par conséquent à la politique. *Une concession peut être l'objet d'une décision du conseil des ministres.* Je vous engage donc à prendre vos précautions.

M. Cubières, en effet, s'adresse aux ministres :

Il n'y a pas un moment à perdre, écrit-il à son correspondant, il n'y a pas à hésiter sur les moyens de nous créer un appui *intéressé au sein même du conseil.* C'est à vous d'aviser aux moyens... N'oubliez pas que le *gouvernement est dans des mains avides et corrompues; que la liberté de la presse court risque d'être étranglée sans bruit un de ces jours, et que jamais le bon droit n'eût plus besoin de protection.*

La société se décide alors à *intéresser ces appuis* dont elle a besoin, car « le temps presse; *la négociation* peut échouer; un député, M. K......, est sur les rangs; et il *a un espoir mieux fondé que celui qui reposerait uniquement sur le bon droit.* » A la corruption parlementaire, il faut opposer la corruption financière. La compagnie offre d'abord pour pot-de-vin VINGT CINQ *actions, purement gratuites*; l'administration en demande QUATRE-VINGTS. On marchande, un encan s'établit; la société monte jusqu'à TRENTE, on se rabat à CINQUANTE, et l'on finit par s'arranger pour QUARANTE-CINQ. Les preuves de ce marché sont contenues dans des lettres autographes de l'ex-ministre de la guerre et pair de France, le général Cubières, déposées au parquet.

Voilà comment se décident les concessions au ministère des travaux publics.

M. Muret de Bord a dénoncé aujourd'hui le fait à la Chambre des députés. M. Crémieux, dans une chaleureuse et éloquente sortie, a stigmatisé cette vente d'influences, et a annoncé qu'il déposerait de nouveau, dans la séance de demain, sa proposition tendant à interdire aux membres du gouvernement et des deux Chambres toute participation dans les compagnies financières créées pour exploiter les chemins de fer, les canaux et le pays; il a rappelé les scandales de l'agiotage, les grands personnages exécutés à la Bourse et des noms haut placés dans le gouvernement ignoblement compromis dans les sales tripotages de l'agio. MM. Lherbette et Garnier-Pagès ont appuyé énergiquement le courageux député en rappelant cette séance où le ministre de la marine déclara en pleine tribune qu'il avait reçu d'une compagnie financière « cinquante actions, pas une de plus, pas une de moins. » M. Dumon, successeur du ministre accusé de prévarication, a hautement condamné l'auteur des lettres dénoncées, et a déclaré qu'il serait poursuivi comme de droit. Pourquoi diable aussi M. Cubières a-t-il été assez maladroit pour livrer des pièces aussi compromettantes! Haro sur le baudet! C'est bien la peine d'avoir été ministre pour ignorer ce vieil adage à l'usage des femmes légères et des ministres prévaricateurs : *Scripta manent.*

Après le ministre des travaux publics, c'est le ministre de la guerre que l'on a interpellé pour expliquer certaines irrégularités de son administration dans les affaires de l'Algérie, mais M. Moline était absent, et, après une discussion confuse et assez oiseuse, on a passé au ministère de la marine.

Ce ministère, on le sait, c'est le chaos enfermé dans un cercle, le désordre le plus complet sous un semblant d'organisation. Il est aussi facile de voir clair dans l'administration de la marine que dans un discours de M. de Mackau ou dans un recueil de chiffres groupés dans les bureaux du ministre des finances.

M. Benoist Fould a, dans un discours d'une heure, dénoncé quelques-unes des fraudes de cette administration; il a montré quelques-uns des gaspillages, des déperditions de forces, de matériaux, il a rappelé ces inutiles conflits qui s'élèvent entre des administrateurs et des agents dont les fonctions sont mal définies, conflits qui se résolvent toujours en dépenses considérables dont on grève le budget, etc.

A ces accusations annuellement portées à la tribune, M. le ministre de la marine fait toujours la même réponse :

« Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur!

L'administration de la marine est la plus sage des administrations; les officiers et employés de la marine sont les plus braves, les plus habiles et les plus probes qui se puissent voir sous le soleil, et le ministre de la marine le plus grand homme de tout le système planétaire : Vivent le roi et ses ministres! »

Quand M. de Mackau a prononcé ces paroles ou l'équivalent en écorchant quelque peu cette pauvre langue française, qui ne se plaint pas, il redescend radieux de la tribune persuadé qu'il a répondu. Il y a cependant ajouté aujourd'hui quelques enjolivements qui lui vaudront les félicitations de M. Duchâtel. Ainsi il s'est évertué longuement à prouver que le budget de la marine en Angleterre est fort supérieur au budget français. Il s'est gardé de dire que le budget anglais comprend les dépenses de l'artillerie et des colonies, qui figurent à part dans le nôtre. Le ministre a même ajouté, sans se déconcerter le moins du monde, que, si la Chambre veut le maintien de l'effectif de la marine actuelle, il lui faudra voter de nouveaux crédits. L'appétit est venu en mangeant à l'honorable amiral. La Chambre jusqu'ici n'a rien refusé pour la marine; les fonds votés ont été absorbés dans cet insondable barathrum qu'on appelle l'administration navale, sans arriver à destination, et l'on en sollicite aujourd'hui de nouveaux. La Chambre, sans doute, avant de voter une augmentation de crédits ou une réduction de forces navales, voudra voir clair dans l'emploi des fonds; mais, en un compte aussi adroitement compliqué, il est si facile d'égarer une assemblée souvent distraite et facilement complaisante!

La discussion continuera demain.

La Chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les remplacements et substitutions dans l'armée. Les compagnies de remplacement ont trouvé un chaud défenseur en M. Persil; ce qu'il y a de singulier, c'est que l'honorable pair a invoqué en leur faveur les principes de la morale. Tout est dans tout, comme disait M. Jacotot.

Fête du roi. — Compliments officiels.

Nous ne savons pas si les discours officiels, débités aux Tuileries le 1er mai ont été prononcés *en faveur du peuple français*; quant à nous, *en faveur de nos lecteurs*, nous nous dispenserons de reproduire ces harangues toujours les mêmes. Citons-en seulement quelques passages :

M. LE NONCE APOSTOLIQUE.

Le Tout-Puissant, qui, dans ses desseins impénétrables, afflige les peuples et les console, couronnera vos généreux efforts pour soulager tant d'infortunes, et ce malheur lui-même, qui coûte tant à votre cœur royal, fera grandir votre gloire.

M. PASQUIER.

Sire,

L'honneur qui appartient à la Chambre des pairs de se présenter la première alors que tant d'hommages et de félicitations se pressent autour de cette enceinte, a toujours dû m'inspirer le vif désir de n'être pas, dans les paroles qu'il m'est permis de vous adresser, trop au dessous d'une telle situation. Je suis loin d'y être suffisamment parvenu.

Le roi a répondu :

Il m'est doux de recevoir par votre organe cette nouvelle manifestation des sentiments de la Chambre des pairs. Je ne puis mieux y répondre qu'en vous disant combien j'apprécie ses efforts et combien je désire qu'elle les continue dans le même esprit, dans celui de l'accord de tous les pouvoirs, accord qui fait la force comme la garantie de tou[s]

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 4 MAI 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. ***La Course à l'héritage***, comédie en cinq actes et en vers, par M. Viennet. — ***Agnès de Méranie et les drames de M. Hugo étudiés et comparés***, par M. Alexandre Dufaï, brochure in-8°. — Le vicomte d'Arlincourt, la ***Presse*** et le droit de réponse. — HIPPODROME. Ouverture. ***Le Camp du drap d'or***. — Une chanson.

C'est dans l'histoire littéraire une singulière destinée que celle de M. Viennet. Il y a quarante ans et plus qu'il rime, et pourtant sa valeur n'est reconnue que d'hier. Républicain ardent, il flatta Napoléon, tout en le raillant de ses prétentions aristocratiques; sous la Restauration, il mérita le titre de poète ministériel, et fustigea impitoyablement les courtisans du passé. Il luttait en 1827 en faveur de cette même liberté de la presse contre laquelle il tonna si énergiquement depuis 1830. Ardent ennemi de l'école romantique, il est allé demander à un théâtre romantique et populaire un triomphe qui lui avait été refusé sur les scènes classiques. Plastron des petits journaux pendant dix ans, il prit de guerre lasse le parti de se retirer dans le commerce des bêtes, et il en revint avec ces fables charmantes qui font le charme des séances de l'Institut. L'hostilité a cessé dès lors; on a loué sans réserve le spirituel épigrammatiste, le charmant épistolier.

De l'épître à la comédie en vers la distance n'est pas énorme, quant au style du moins. M. Viennet, qui a toujours eu pour le théâtre un amour malheureux, a cru le moment venu, et de son gros portefeuille dramatique il a tiré une comédie, œuvre d'actualité, lardée d'épigrammes imperceptibles contre les ridicules du jour, et il a bravement abordé la rampe de cette scène qui semble vouloir vivre des miettes de la table, si maigre déjà cependant, du Théâtre-Français. Mais l'optique de la scène diffère fort de celle d'une séance de l'Institut. A l'Institut on se rattache avec ardeur à tout ce qui a l'apparence d'une plaisanterie, l'ennui y est si intense! Mais au théâtre on exige quelque chose de plus vif et de plus en relief, il faut surtout une action, des scènes, des caractères, et par malheur M. Viennet s'est contenté de jolis mots épars çà et là et de spirituelles tirades plus ou moins rimées.

La pièce s'appelle la ***Course à l'héritage***, titre excellent et sous lequel M. E. Sue nous promet un de ces drames philosophiques qu'il sait si bien faire. L'œuvre a cinq actes; mais l'auteur semble s'être trouvé à l'étroit dans ce cadre, car sa course à l'héritage est une véritable course au clocher; les personnages ont bien autre soin, ma foi, que de filer des scènes, un vertige s'est emparé d'eux, qui se traduit par un mouvement perpétuel. Chaque personnage écoute d'abord derrière une porte, saisit un mot au bond, échange quelques paroles et disparaît par une autre porte, pour faire place à un autre qui apparaît et disparaît de la même façon. L'auteur a couru en traçant son plan et en écrivant ses vers, les acteurs courent sur la scène, et débitent à la course un rôle appris à la course. Il en est même qui ne le débitent pas du tout, Baptiste, par exemple, et laissent ce soin au souffleur. Le public n'a pas cru devoir prendre cette comédie au sérieux, il s'est quelque peu ennuyé aux premiers actes et a beaucoup ri aux derniers, mais de ce rire qui tue, et ce n'est pas sans peine que le régisseur a pu jeter au public le nom de M. Viennet.

On annonce que la pièce a été émondée et améliorée à la seconde représentation, et qu'elle peut maintenant fournir une honorable carrière. Nous le désirons; mais c'est là un de ces succès qui ne remplissent pas la caisse de l'Odéon. Ce théâtre joue de malheur dans le choix des pièces qu'il donne. Il ne se décourage pas cependant, et nous promet successivement la reprise des ***Templiers***, de Raynouard, un ***Comte d'Egmont*** imité de Gœthe, un ***Poète***, qui n'est pas celui du Théâtre-Français; le ***Député***, comédie; ***Don Sébastien de Portugal***, tragédie, etc. Espérons que tant d'efforts seront couronnés de succès, et que surtout la Chambre ne refusera pas au nouveau directeur une subvention qu'elle a si généreusement allouée à son prédécesseur.

Une correspondance adressée à un journal de province raconte ainsi les impressions de M. Viennet pendant la première représentation de sa pièce.

M. Viennet avait prié des amis de le tenir au courant de la marche de l'ouvrage, car il n'avait pas jugé à propos d'assister à la représentation. Après le premier acte, on est venu lui annoncer chez M. le ministre de l'instruction publique, que le public était resté froid; après le second, chez M. le ministre de l'intérieur, que le public s'ennuyait et commençait à témoigner de l'impatience; après le troisième, chez M. le ministre des travaux publics, que quelques sifflets s'étaient fait entendre; après le quatrième, chez M. le ministre de l'agriculture et du commerce, que les sifflets étaient devenus plus nombreux; après le cinquième enfin, chez M. le ministre de la guerre, que sa pièce avait fait une horrible chute.

Tous les salons ministériels de la rive gauche, qui étaient ouverts jeudi, ont été ainsi témoins du long martyre de M. Viennet.

De M. Viennet à M. Ponsard il n'y a que la distance d'une héroïde à une tragédie. Dès 1820 M. Viennet avait inventé la plaintive épouse de Philippe-le-Bel. Il lui fait décrire ainsi dans une lettre à son père les effets du fatal interdit :

Sur Philippe et sur moi l'anathème est lancé;
A ses devoirs sacrés le peuple a renoncé,
Un légat fanatique a prêché le parjure.
Les morts abandonnés restent sans [illegible].
Par notre souffle impur nos pal[illegible]
Les temples sont muets, les a[illegible]
L'airain n'appelle plus le pe[illegible]
Et le pain consacré sèche da[illegible]

M. Ponsard et son système littér[illegible] mis en cause par une brochure ou plutôt par un « Mémoire à consulter pour Ponsard contre Victor Hugo. »

L'auteur de cette brochure, M. Dufaï, ne croit pas que la gloire de Victor Hugo soit compatible avec celle de M. Ponsard; et il entreprend de démolir la première au profit de la seconde. Il discute à peine, il proscrit; ce sont tour à tour des coups d'encensoir et des coups de pied. Il y a dans ce procédé un danger grave. L'auteur d'***Hernani*** est au dessus de l'attaque, mais l'auteur d'***Agnès*** pourrait bien être écrasé par le pavé de l'imprudent ami.

M. Ponsard et M. Hugo ont un idéal différend, des procédés opposés, des natures antipathiques. Hugo est un poète d'instinct; il sent plutôt qu'il ne pense; il chante, parce que le chant est en lui; l'image lui arrive avant l'idée; ce qu'il voit d'abord dans la nature, ce sont les formes, les couleurs, le concret; l'abstraction, l'idée lui viennent après et par déduction. C'est avant tout un peintre, un coloriste à la palette magnifiquement nuancée, admirable à faire contraster et miroiter les objets, les mots, les idées, saisissant l'âme par le corps, allant au cœur par les sens.

M. Ponsard, au contraire, est né raisonneur et homme de sens; ce qui le frappe c'est l'idée; il écrit parce qu'il le veut; l'image ne lui vient que par réflexion; il dessine d'abord pour colorier ensuite; il enlumine; aussi son coloris est-il souvent terne, sa phrase abstraite et prosaïque. Il calcule d'avance son élan, mais il perd haleine; il ne tombe pas, mais il s'élève peu. Il est moins artiste que Hugo; mais il travaille davantage, et arrive ainsi à produire des effets moins saisissants d'abord, mais parfois plus durables que les poètes d'instinct.

Tous deux ont les qualités de leurs défauts. M. Ponsard pèche par le manque d'élévation et le prosaïsme; M. Hugo n'a pas toujours un but bien net, et manque parfois de philosophie, bien que son instinct l'ait presque toujours merveilleusement servi. Il manque aussi de goût quelquefois, préférant les ***Burgraves*** à ***Ruy-Blas***; mais on trouve dans ses œuvres une haute manifestation de l'art et de larges tendances d'avenir. M. Ponsard, au contraire, regarde le passé, et figurerait mieux au Luxembourg que l'auteur du ***Roi s'amuse***. Victor Hugo plaît mieux aux poètes, aux artistes, aux hommes de sentiment. Ponsard a pour lui les avocats, les savants, les hommes d'affaires et toute cette partie du public que les artistes désignent sous le nom de bourgeois. Comme c'est, en somme, la plus nombreuse, le poète viennois n'a pas à se plaindre de sa part.

M. Dufaï a le malheur de ne pas comprendre Victor Hugo; ce n'était pas un motif pour le poursuivre avec tant d'acharnement et consacrer plusieurs pages à critiquer ce beau vers de Marion de Lorme:

Son amour m'a refait une virginité.

En revanche, il comprend fort bien M. Ponsard; il aurait plus sagement fait de s'en tenir à l'étude comparée de ***Lucrèce*** et d'***Agnès***, la première trop vantée, la seconde trop ravalée quoique supérieure; M.

[illegible], la sagesse calme des citoyens et l'accord dévoué des pouvoirs publics viennent prouver une fois de plus la force de nos institutions.

Chaque jour, sire, nous attache à ces institutions salutaires qui réunissent enfin, dans un même faisceau, la puissante unité de notre monarchie nationale et les glorieuses libertés conquises par nos pères; nous goûtons avec une égale joie ce double fruit de leur courage et de leur expérience. Egalement éloignée des agitations qui dépassent le but *et des essais qui le cherchent encore*, la France, assise désormais sur une révolution accomplie, poursuit avec confiance le développement généreux et régulier de ses destinées. Elle assiste avec une profonde sympathie à cette propagande pacifique et libérale qui, en ce moment même, élève au delà de nos frontières de nouvelles tribunes, et semble conduire les princes et les peuples vers ce port de la monarchie constitutionnelle où elle a choisi son abri, et où elle aspire, après tant d'exemples de grandeur, à donner au monde celui de la durée.

Le roi a répondu :

Il m'a été bien pénible de voir les souffrances des classes laborieuses auxquelles vous avez fait allusion; mais j'ai trouvé une grande consolation dans les soulagements qui leur ont été si généreusement distribués, et j'aime à vous dire combien j'en ai été touché. Nous avons lieu d'espérer que ces souffrances approchent de leur terme. Il en restera un grand exemple, c'est qu'elles n'ont remué aucune de ces passions politiques qui ont trop souvent envenimé les souffrances publiques. L'opinion populaire, mieux éclairée, a reconnu tout ce qu'il y avait à perdre par ces agitations, sans qu'il fût possible d'en rien espérer. Grâce au ciel, l'heureux accord qui règne entre nous ne permet pas de dire de nos institutions :

Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble.

Troubles au collège de France.

De nouveaux troubles ont eu lieu aujourd'hui au cours de M. Damas-Hinard, au collège de France; des étudiants en grand nombre se sont présentés dans nos bureaux, et l'un d'eux, au nom de ses camarades, nous a remis la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Nous ne définirons plus la question de principe; elle a été assez nettement posée et développée par plusieurs journaux que nous nous plaisons à nommer, la *Réforme*, le *Courrier français* et les journaux des Ecoles, qui contenaient des manifestes qu'on a jamais voulu comprendre. On a dit : « Le droit de ceux qui ont besoin de la parole est indépendant du droit de celui qui la possède. Celui-ci viendrait à l'abdiquer que le droit de tous n'en subsisterait pas moins. » Nous raconterons donc les faits tels qu'ils se sont passés aujourd'hui dans l'intérieur du collège de France.

Dès deux heures et demie l'amphithéâtre était rempli. Des hommes étrangers aux écoles étaient répandus çà et là. A trois heures, M. Damas-Hinard monte en chaire. Au même instant un murmure s'élève; on crie, comme dans les cours précédents, *Quinet ou la chaire vide* ! *Point de suppléant* !

Et les nombreuses voix qui font entendre ces cris prouvent que la majorité de l'auditoire et tous les jeunes gens des écoles sont mus par la même pensée, défendent le même droit, et protestent ensemble contre l'arbitraire ministériel. Chaque fois que M. Damas-Hinard a voulu prendre la parole, les cris ont redoublé. Après une demi-heure, des agents de police, commissaire en tête, ont fait irruption dans la salle, arrêté deux étudiants et les ont fait passer dans une salle voisine où ils ont été gardés à vue (1).

(1) Cette première irruption de la force armée devait naturellement donner une nouvelle impulsion à la protestation, et c'est ce qui est arrivé. (Note des étudiants.)

que nous vous prions d'insérer dans votre journal.

Agréez, etc.

En insérant cette lettre, nous regrettons qu'un homme de talent comme M. Damas-Hinard soit victime d'une pareille situation; mais nous ne pouvons nous associer aux journaux qui se bornent à faire de la morale aux étudiants interrupteurs. En mutilant le programme du cours de littérature méridionale, en enlevant à la jeunesse un enseignement sur lequel elle avait droit de compter, le pouvoir est sorti le premier des voies régulières, et l'on ne peut récolter l'ordre et la tranquillité quand on a semé l'arbitraire.

Attentat du cimetière Saint-Aubin.

L'instruction relative à l'assassinat de Cécile Combettes se poursuit activement. En l'état actuel de l'affaire, toute réflexion serait prématurée de notre part, et nous nous bornerons à emprunter quelques détails aux journaux de Toulouse.

Nous lisons dans l'*Emancipation* du 28 avril :

On savait que les magistrats ne quittaient pas, pour ainsi dire, la Maison des frères de la Doctrine Chrétienne; que des recherches de toute nature étaient opérées dans l'établissement; que des frères avaient subi de longs interrogatoires ou avaient été confrontés avec le relieur Conte. D'un autre côté, mille versions circulaient, dans lesquelles on faisait figurer, soit des témoins venus de Lavaur pour déclarer que la jeune fille était sortie de la maison, soit un élève ou un luthier, accidentellement dans l'établissement, qui aurait entendu les cris de la victime. Des récriminations, nous devons le constater, n'ont cessé de s'élever aussi contre l'indifférence primitive de la police : en effet, lorsque l'infortuné père de Cécile vint lui communiquer ses trop justes angoisses par rapport à la disparition de son enfant, elle aurait peut-être pu obtenir un résultat immédiat, en allant sur-le-champ pratiquer des perquisitions aux lieux où, d'après l'expression d'un journal de l'autorité, « l'on avait perdu les traces de la pauvre créature, pour ne la retrouver que le lendemain, morte dans le cimetière ! »

Tous ces bruits, tous ces commentaires, en maintenant l'attention tendue sans relâche, démontrent que l'impression produite par cet odieux attentat n'est pas de celles qui s'effacent en un jour, et prouvent, en l'honneur de notre ville, une sincère et vive aspiration vers la justice.

Il est certain que, dans la journée de lundi, deux frères de la Doctrine ont été écroués et mis au secret. Ce sont le frère pourvoyeur, c'est-à-dire chargé des approvisionnements, et le frère procureur, qui est une espèce d'économe. Jusqu'ici quatre personnes sont donc sous la main de la justice : le relieur Conte, la brocheuse Marion et les deux frères. Il ne paraît pas que l'instruction soit près d'être close. Toute conjecture serait par conséquent hasardée et inconvenante.

Avant-hier a été célébrée, dans l'église de la Daurade, la *neuvaine* de l'infortunée Cécile Combettes. Un brillant catafalque s'élevait dans la nef en l'honneur de la pauvre ouvrière, et l'on y remarquait la couronne emblématique d'épines et de lys, qui avait figuré sur le cercueil dans lequel ses restes ont été conduits au dernier séjour. Un nombre considérable de filles vêtues de blanc assistaient à la cérémonie. M. le curé Ferradou, accompagné de ses vicaires, est allé, dans la même journée, visiter l'humble famille dont la douleur a été partagée par une ville entière.

Le même journal adresse à ses lecteurs un plan *topographique* du cimetière où a été trouvé le cadavre de Cécile Combettes et des localités environnantes. Ce plan constate que *l'établissement des* frères où Cécile fut introduite, est séparé du *pensionnat* des frères par la rue Caraman, mais qu'un passage souterrain prati-

Les magistrats qui l'ont prise, auront pris sans doute la grande responsabilité qu'ils ont assumée sur eux. Nous ne devons encore ni accuser, ni défendre; la justice a des devoirs et des droits que nous devons respecter en elle jusqu'à ce qu'elle soit appelée à en rendre compte devant l'opinion. Alors juges, accusateurs et accusés seront jugés à leur tour et auront à répondre de leur conduite devant les grandes assises du pays. Nous attendons les uns et les autres, à ce jour solennel, pour leur dire notre pensée avec connaissance de cause, avec fermeté et avec impartialité.

Voici comment l'*Emancipation* du 30 avril répond à ces insinuations :

Pourquoi donc ces arrestations n'auraient-elles pas eu lieu? Le crime se commettait le jeudi. Le vendredi matin, la fille Marion était au secret; samedi matin, Conte était saisi à son retour d'Auch. Quelles charges pesaient donc sur eux? Et le *Réveil du Midi* a-t-il songé à réclamer, à les plaindre, à citer l'autorité judiciaire devant « les assises de l'opinion publique? » Non, apparemment. Il a eu alors assez de sang-froid pour penser que la justice devait s'assurer, non pas seulement des individus reconnus coupables, mais de tous ceux dont l'isolement, dont les dépositions hors de toute influence pouvaient lui être utiles. Qu'il en soit ainsi cette fois encore.

Nous ne comprenons pas certaines appréhensions. Des crimes ont été commis par des hommes recouverts d'un saint habit. Parce qu'ils ont déshonoré cet habit, ont-ils nui au clergé? Si des individus appartenant à un ordre respectable, étaient jamais reconnus pour des misérables souillés de deux crimes atroces, l'ordre n'en resterait pas moins ce qu'il était. Un seul fait pourra lui nuire, ce serait un effort tenté pour entraver l'action de la justice, pour embarrasser la marche des juges instructeurs.

Les frères Jubrien et Léonade sont toujours au secret le plus rigoureux. Le bruit s'était répandu que de nouvelles arrestations avaient été opérées parmi les membres de la communauté : le fait est inexact.

Au reste, nous devons constater que, depuis lundi, la population semble avoir éprouvé un soulagement d'esprit, et que l'anxiété, dont elle était généralement saisie, a fait place à une sorte de repos moral que sa confiance en la justice explique et justifie.

Citons maintenant le *Journal de Toulouse* du 30 avril :

La *Gazette du Languedoc* publiait hier un article dans lequel on lisait le passage inconcevable que voici :

« Une mesure qui aurait dû être prise le premier jour, a été prise » dans la journée d'hier. Un conseil composé de quatre noms, pris » parmi les plus considérés de notre barreau, *sera désormais chargé » de suivre tous les détails de l'instruction et d'assister les supé» rieurs du noviciat* dans leurs rapports avec le parquet, etc. »

On le voit, c'est une contre-instruction que l'on prétend faire; on déclare en état de suspicion les magistrats chargés d'investigations dont on n'a aucun détail; ensuite ce sont *les supérieurs du noviciat* et non les prévenus que le conseil doit assister, comme si les vénérables chefs de l'école chrétienne étaient en cause.

Nous ne ferons pas ressortir l'inconvenance de cette démarche, qui ne tend à rien de moins qu'à rendre toute la communauté des Frères solidaire de deux de ses membres placés entre les mains de la justice; grâce à Dieu, et quoi qu'il arrive, l'Ecole chrétienne est trop haut placée dans l'estime publique, elle rend trop de services à la population pour avoir rien à craindre des démarches de ses imprudents amis.

— —

Hier, la *Gazette du Languedoc* parlait d'une personne de Lavaur, M. V....., fils d'un imprimeur de cette ville, qui aurait vu, dans la matinée du 15 avril, Cécile Combettes sortir de la maison des Frères, et gourmandait les magistrats instructeurs de ce qu'ils n'avaient pas fait appeler ce témoin. Or, pendant que la *Gazette* publiait ces lignes, M. V..... se trouvait auprès de M. le juge d'instruction. Le résultat de

---

Dufaï avait là une occasion excellente de donner à M. Ponsard d'utiles conseils pour ses œuvres à venir. Telle qu'elle est cependant, la brochure a de l'intérêt et mérite d'être lue par ceux qui s'occupent encore de littérature en ce siècle utilitaire.

Un autre écrivain qui, sous la Restauration, a fait aussi son *Agnès de Méranie*, mais sous forme de roman, M. le vicomte d'Arlincourt, va publier et faire jouer la *Tache de Sang*. Les journaux légitimistes ont annoncé le fait sous forme dithyrambique. C'est là une de ces réclames dont ils ont le monopole, comme celles de M. Aymès, l'épicier provençal et dévot; c'est une innocente satisfaction pour l'auteur, qui ne tire pas à conséquence, le public ne se donnant guère la peine de comparer l'ouvrage à la réclame. Un critique s'en est ému cependant, et la semaine dernière tout un feuilleton de la *Presse* était consacré à l'appréciation du talent et des œuvres du noble vicomte. Cette critique, spirituelle du reste, était exagérée et injuste à quelques égards. M. d'Arlincourt a réclamé par une lettre fort polie à M. Jules Sandeau, l'auteur de l'article. La *Presse*, dont on connaît les doctrines sur le droit absolu de réponse... dans le *Constitutionnel*, a refusé l'insertion de cette lettre; le signataire nous l'adresse, et nous la reproduirions de grand cœur si nous n'eussions été devancés par la *Gazette*; nous nous contenterons d'en citer quelques lignes qui font honneur au savoir-vivre de l'auteur du *Solitaire* :

Vous avouez, Monsieur, la popularité de mon nom, et la renommée européenne de mes livres; mais cela ne vous paraît *qu'un sujet d'étonnement et de pitié*, soit. Néanmoins, il y a bientôt trente ans que ces choses-là, si *honteuses à dire, et si dignes de pitié*, ont eu lieu sans interruption. Vous en concluez que la France et l'Europe se sont trompées *pendant trente ans* sur la valeur de mes écrits; c'est être absurdes bien longtemps! Permettez-moi de désirer qu'on traite partout vos publications comme les miennes, tant parmi nous qu'à l'étranger; et je ne dirai pas qu'on s'abuse.

Je ne vous reproche point votre hostilité; mais ne soyez pas étonné que je m'en plaigne! Au surplus, vous aurez donné ici une nouvelle preuve que si, parfois, vous savez peindre avec une grace charmante, parfois aussi vous savez frapper avec une intrépidité singulière.

Je regrette sincèrement, Monsieur, que ma vie ne vous soit pas entièrement connue : j'ai cru voir dans vos livres que vous aviez reçu du ciel une âme noble et élevée, faite pour apprécier une carrière sans tache et des actions généreuses. Or, si les circonstances nous eussent rapprochés, vous m'auriez mieux jugé peut-être; et je n'aurais pas à déplorer en ce moment d'avoir rencontré un adversaire hostile, là où j'aurais été heureux de trouver un bienveillant ami.

Peu d'écrivains, en effet, si l'on en excepte Pigault-Lebrun, ont obtenu un succès plus *européen* que M. d'Arlincourt. Ce succès est dû à des qualités réelles sans doute, mais les circonstances y sont pour beaucoup plus encore. Sous la Restauration, une vive agitation régnait dans le monde politique et littéraire. On avait dévoré Ossian et les poésies du Nord; on s'était épris à la fois de la Gaule musquée et mignarde inventée par M. de Marchangy, et des sombres fantasmagories évoquées par Lewis et Anne Radcliffe; le parti politique dominant poussait à la réhabilitation d'un moyen-âge factice, et le besoin d'un mariage entre le mélodrame et le poème en prose se faisait vivement sentir. M. d'Arlincourt s'empara de tous ces sentiments, et fit ses romans-mélodrames poétiques, d'une sensibilité vraie mais dégénérant souvent en sensiblerie, d'un coloris faux mais en rapport avec les idées du jour, d'un style, caricature de la manière de Châteaubriand, mais chaleureux et sympathique, et de tendances aristocratiques et royalistes prononcées qui auraient suffi à lui rallier le monde officiel d'alors; il fut le poète de la légitimité, comme M. Viennet, à la même époque, était le poète de la bourgeoisie.

La révolution de 1830, les recherches de l'école historique, le développement de la nouvelle école littéraire, sapèrent par la base la renommée de l'habile romancier. Il se rejeta alors sur le roman allusionnel; il découpa dans l'histoire des évènements d'un rapport plus ou moins marqué avec les évènements contemporains, et se mit à en faire ces écrits en partie double, jeux d'esprit où chaque mot a ce double sens que Swedemborg voulait trouver dans la Bible, et qui ne peuvent avoir ni l'intérêt du roman ni le piquant du conte satirique. Le public se lassa vite de ce fatigant exercice, et depuis dix ans les romans de M. d'Arlincourt ont encore des prôneurs, mais non des lecteurs. Il pouvait être utile de constater le fait, pour tenir le public en garde contre les réclames de trop complaisants amis; mais ce n'était pas une raison pour la *Presse* de refuser l'insertion de la spirituelle et digne réponse de l'auteur de la *Tache de Sang*.

L'Hippodrome a rouvert jeudi son spectacle en plein air, mais non pas en plein vent. Sept à huit mille personnes se pressaient sur les gradins de cette immense ellipse, avides d'admirer un spectacle dont l'incendie subit du local ne leur avait pas permis de jouir l'année passée. Il s'agissait de retracer le plus grand fait de royale magnificence dont l'histoire ait conservé le souvenir, cette entrevue de François Ier et de Henri VIII, entre Ardres et Guines, connue sous le nom de Camp du drap d'or. Les costumes étaient d'une richesse sans égale, et plusieurs seigneurs, dit la Chronique, « y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules. » Des passes d'armes, des tournois et des fêtes occupèrent les dix-sept jours de conférences et firent oublier les affaires sérieuses la nécessité d'opposer un contre-poids à l'ambition conquérante de Charles-Quint.

L'Hippodrome n'a rien négligé pour donner une idée de ces fêtes. Le velours, le satin, les plumes, les panaches, les bannières, tout est d'une richesse éblouissante et d'une scrupuleuse fidélité. La cour des deux rois s'avance d'abord et va se reposer sous un dais préparé pour elle, puis on voit défiler tour à tour chevaliers bardés de fer avec des chevaux semblablement caparaçonnés ou couverts de housses éclatantes, hérauts d'armes, pages vêtus de riantes couleurs, porte-bannières et varlets; les hérauts d'armes donnent le signal, la musique résonne, et les combats commencent, à la lance, à l'épée, à la masse d'armes. Tout cela est magnifique de costumes et d'exécution, Il y a là un spectacle à attirer tout Paris pendant l'été, si tant est que Paris doive jouir de l'été cette année.

A ce propos nous avons sous les yeux une chansonnette, la *Planète Le Verrier*, où l'on prétend que, dans l'astre nouvellement découvert, les habitants sont exempts de la plupart des fléaux qui affligent l'humanité, les avocats, la pluie, les juges, les orgues de Barbarie, les tragédies en cinq actes, la croix, les agioteurs, la misère, etc. Là, nous dit-on :

Le vin est produit par la treille,
Le lait n'est point fait d'amidon.

La croix sert d'éclatant insigne,
Et non, comme sous notre ciel,
A marquer par un rouge signe
Chaque bélier officiel, etc.

L'auteur s'appelle Achille Eyraud; la musique est de M. Doche.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.—*Ozaï*, ballet en deux actes de M. J. Coralli, musique de M. C. Gide; décors de M. Cicéri.

Par la nature même de ses fonctions, M. Coralli a été toute sa vie en contact avec les scénarios de ballets dans toute leur nudité, puisqu'il était chargé de les revêtir des draperies chorégraphiques destinées à les rendre présentables au public. La contemplation assidue de la plupart de ces mannequins n'était pas de nature à lui inspirer une grande vénération pour ce genre de produit intellectuel, et M. Coralli a dû en venir à penser que le moindre *substratum*, fût-ce un simple manche à balai, lui serait un support bien suffisant pour l'arrangement de ses draperies; que tout résidait dans leur luxe, dans le bon goût qui présidait à leur choix et à leur agencement; que, par conséquent, il était tout simple ou de se passer de poupée ou d'en fabriquer une soi-même qui, après tout, aurait de la peine à être plus informe que beaucoup de ses sœurs aînées; d'ailleurs, l'intérêt chorégraphique n'est-il pas tout dans un ballet, aux yeux d'un maître de ballets? Peu importait donc le reste pour M. Coralli, et pourvu que les pas fussent bien dessinés et bien dansés, les groupes bien distribués, les costumes bien dessinés, les tableaux bien disposés et les localités bien choisies pour la mise en scène, toutes choses pour lesquelles M. Coralli peut s'en remettre avec sécurité à sa grande et longue expérience, il lui semblait naturel de regarder le succès comme assuré.

A quoi bon s'embarrasser de l'intérêt dramatique, tout au plus bon

Achat de votes. — La cour d'assises de la Creuse est saisie en ce moment d'une affaire qui fait le pendant de celle de M. Drouillard.

M. Boutmy est prévenu, a dit le procureur du roi dans la première audience, d'avoir acheté, dans les élections départementales de Pontarion, en septembre 1846 : 1° le suffrage de l'électeur Bouyer, moyennant une somme de 600 fr., payée comptant ; 2° le suffrage de l'électeur Villard, en s'obligeant par écrit à lui prêter pour dix années une somme de 8,500 fr. à 2 1/2 p. 100 d'intérêts, et en lui faisant provisoirement remettre une somme de 200 fr.

Les sieurs Bouyer et Villard sont prévenus d'avoir, dans les mêmes élections, vendu leur suffrage aux conditions qui viennent d'être exprimées.

Enfin, les sieurs Rioublanc et Baraige sont prévenus de s'être rendus complices des sieurs Boutmy et Villard, en les aidant et assistant, avec connaissance, dans les faits qui ont préparé, facilité et consommé le délit qui leur est imputé.

Les témoins vous diront que Bouyer avait annoncé, avant les élections, l'intention bien arrêtée de vendre son suffrage ; que le jour des élections il a déclaré l'avoir vendu à M. Boutmy, et en avoir reçu le prix, en ajoutant que, s'il n'avait pas reçu d'argent, il n'aurait pas voté pour lui.

Les témoins vous diront que le 25 septembre, quatre jours avant les élections, les sieurs Boutmy, Vincent Gillard et Rioublanc se réunirent au village de Soulier, chez Baraige, où ils s'étaient donné rendez-vous la veille ; que là Villard accepta les offres faites par M. Boutmy de lui prêter 8 500 fr. à 2 1/2 pour 100, et de lui donner de suite 200 fr. ; qu'une déclaration dans ce sens fut écrite par Rioublanc et déposée entre les mains de Baraige, avec convention que celui-ci recevrait le vote de Villard, et lui remettrait ensuite la déclaration écrite et les 200 fr. : ce qui fut ponctuellement exécuté le jour du vote.

Accessoirement à ces faits viendront se grouper plusieurs autres faits non incriminés, parce qu'ils ne constituaient que de simples tentatives, mais qui se lient si étroitement aux faits incriminés qu'ils doivent nécessairement, et pour la moralité de la cause, faire parti intégrante du débat.

Nous avons sous les yeux le compte-rendu des trois premières audiences, qui contiennent des détails confirmatifs des faits articulés dans l'arrêt de renvoi. Les témoins à décharge n'avaient pas encore été entendus.

Nous recevons trop tard, pour être imprimée ce soir, une lettre d'un créole sur la lettre que nous avons publiée dimanche dernier, intitulée : *Appel aux Colons*.

FAITS DIVERS.

Chronique du jour. — M. Dubois, directeur de l'École normale supérieure, et membre de la Chambre des députés, se trouvant indisposé, la séance d'inauguration de la nouvelle École normale se trouve forcément ajournée.

— Par ordonnances royales rendues sur le rapport de M. le ministre des finances, ont été nommés dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur :

Grand-officier : M. de Gascq, pair de France, président de chambre à la Cour des comptes ; M. Sauzet, président de la Chambre des députés.

Commandeurs : M. Dutilleul, procureur-général près la Cour des comptes ; M. Vernes, sous-gouverneur de la Banque de France.

Officiers : MM. Lesne, receveur général des finances du département de l'Ain ; Fallery, payeur du département de l'Isère ; Dupré, sous-caissier central du Trésor public ; Bergerot, directeur des contributions indirectes du département de la Seine ; Teyssier, inspecteur gé-

« Nous sommes, dit-il, en mesure d'annoncer, sur la foi de renseignements certains, que l'intervention de la confédération germanique dans le grand-duché de Bade est un évènement auquel il faut s'attendre d'un moment à l'autre. L'Autriche et la Prusse ont déclaré à la diète que le gouvernement badois n'est pas assez fort pour réprimer les complots et les conspirations qui se trament sur son territoire pour troubler la tranquillité de la Suisse et de l'Italie. L'Autriche a de plus fait connaître son intention d'intervenir en Suisse en cas de besoin, et le comte d'Appony a remis à M. Guizot une note dans laquelle on demandait quelles étaient, à cet égard, les intentions du gouvernement français. M. Guizot a répondu que la France admettait pleinement la valeur des motifs qui lui avaient été soumis, et qu'elle était disposée à opérer avec l'Autriche lorsque le moment d'agir serait venu.

— Les journaux espagnols annoncent que la reine dona Maria s'est rendue aux sollicitations de l'Angleterre ; que la médiation de l'Angleterre seule a été acceptée le 22, dans les termes où elle était offerte, et que le baron de Renduffe, porteur des propositions de la reine, a été envoyé à Oporto. Le ministère Saldanha est destitué, mais on n'indique pas encore les membres du nouveau cabinet.

— On lit dans le *Moniteur parisien* : « Un affreux évènement jette dans la désolation deux familles qui se préparaient à célébrer, avec la solennité d'usage, un mariage réunissant au plus haut degré toutes les conditions du bonheur. Hier dimanche, quelques heures après l'arrivée de Mlle Rose Chéri, revenant de Londres avec sa mère, M. Chéri père, qui était plein de santé, radieux de joie, qui avait pris part à un gai repas de famille et avait assisté avec les siens à la représentation du Gymnase, a tout à coup ressenti les premières atteintes d'une congestion cérébrale. Il s'est mis au lit vers onze heures et demie ; dès ce moment, les soins les plus actifs, les plus éclairés lui ont été prodigués. Tout a été inutile. Ce matin, à neuf heures et demie, il était mort. M. Chéri n'était âgé que de quarante-quatre ans.

Ce soir lundi le Gymnase-Dramatique a fait relâche. Il va de soi que le mariage annoncé pour le 6 du courant est ajourné. De nouvelles lettres de faire part diront ultérieurement l'époque à laquelle il aura lieu. »

Chambre des Députés.

Présidence de M. Sauzet. — *Séance du 3 mai.*

Suite de la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1846 et 1847, et sur les crédits supplémentaires pour les dépenses des exercices clos.

M. Muret de Bort. Je voudrais interpeller le ministère sur un fait grave. (Ecoutez ! écoutez !) Nous avons lu, dans les journaux d'hier et d'aujourd'hui, un récit qui doit contrister tous les cœurs honnêtes au dedans et au dehors de cette enceinte ; quant à moi, j'en ai éprouvé un sentiment pénible qui m'oppresse. La Chambre comprend que je veux parler d'un fait relatif à une concession de mine de sel gemme. Le gouvernement ne peut garder le silence sur les faits qui ont été signalés sans compromettre son honneur et sa dignité. Je demande donc ce qu'il y a de vrai dans le récit que nous avons lu dans les journaux ; je demande au gouvernement ce qu'il en pense, et la suite qu'il entend donner à cette affaire.

M. Dumon, ministre des travaux publics. Le gouvernement n'a pas attendu les interpellations qui viennent de lui être faites par l'honorable préopinant pour se préoccuper de la question qu'il a soulevée ; mais, avant d'entrer dans le fond même de la question, je demande à la Chambre la permission de lui dire ce qui s'est passé à l'occasion de l'adjudication dont il s'agit. Cette adjudication a eu lieu avec toute la solennité, avec toute l'impartialité possible : elle avait été précédée d'une enquête solennelle, qui a été la presse elle-même a pu surveiller ; les résultats de cette enquête ont pu être appréciés : une ordonnance, par suite de cette enquête, a été préparée et soumise au conseil-d'Etat réuni en assemblée générale, et le conseil-d'Etat a donné un avis conforme.

Depuis que le ministère des travaux publics existe, il n'y a pas d'exemple

des mines jusqu'à l'assemblée générale et solennelle du conseil d'Etat, je me demande comment cette décision peut être attaquée, et ce qu'il faut penser des insinuations contenues dans la lettre qu'on a citée.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement en a délibéré, et il veut que les faits soient complètement éclaircis, et qu'ils aient la conséquence qu'ils doivent avoir.

M. Legrand (de l'Oise), sous-secrétaire d'Etat. J'ai l'honneur d'affirmer que jamais, depuis que je suis sous-secrétaire d'Etat, aucune concession de mines n'a été faite en conseil des ministres. Je n'ai donc pas tenu le langage qu'on m'a fait tenir. Mais à deux reprises on m'a posé la question de savoir si une concession pouvait être délibérée en conseil des ministres, et j'ai répondu négativement.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai toujours dit. Je repousse tout autre langage et toute autre responsabilité.

M. Lherbette donne lecture de lettres produites dans le procès pendant devant le tribunal de la Seine, et il exhorte M. Crémieux à renouveler la proposition sur les membres du gouvernement actionnaires de chemins de fer.

M. Crémieux. Je renouvellerai ma proposition. Avant l'initiative de M. Lherbette je m'y étais décidé, et j'ose espérer que les épouvantables scandales qui ont surgi depuis deux ans seront un commentaire suffisant à ma résolution. Nous attendrons la décision que les tribunaux feront intervenir, et nous sommes heureux d'avoir entendu les ministres nous annoncer qu'ils mettraient la justice à même de se prononcer à ce sujet.

Un mot encore : où en sommes-nous donc, messieurs, je ne dirai pas en matière de corruption, mais en idée de corruption? En sommes-nous arrivés à ce degré d'avilissement désespérant que le pouvoir lui-même soit atteint dans la pensée de son honnêteté? (Rumeurs au centre. — Approbation à gauche.) En face de ces atteintes portées à la probité, à la pureté de l'administration intérieure, il ne suffit pas de venir dire à cette tribune qu'on cherchera, qu'on verra ce qu'il importe ou ce qu'il convient de faire...

Non, messieurs, car il ne s'agit plus de malheureux plaideurs qui cherchent en effrayant à obtenir des concessions plus favorables... Non ; il s'agit ici d'un ancien ministre, d'un ancien ministre du roi, comme s'intitulent ces messieurs, car il n'y a plus de ministres de la nation, qui s'indigne à juste titre de ces dilapidations et pourrait en demander justice; oui, c'est un ancien ministre du roi qui a écrit ces mots : « Le gouvernement est dans des mains avides et corrompues. (Sensation prolongée.)

Ah ! messieurs, vous poussiez de grands cris d'indignation quand, naguère, on traitait devant vous la question de corruption ; qu'en dites-vous, aujourd'hui? répondez ! répondez ! car il ne s'agit pas seulement d'une accusation, le fait est bien précisé. Eh bien ! que pensez-vous de cette suprématie que vous avez voulu donner aux intérêts matériels sur les intérêts moraux ? Tout cela n'est-il pas beau? n'êtes-vous pas satisfaits? qu'avez-vous à demander encore? Le reproche, le soupçon s'élèvent jusqu'à vous. (Dénégations au banc des ministres.) Oui, jusqu'à vous. (Nouveau mouvement.) Jusqu'à vous, car la personne de l'un de vos anciens collègues est mise en cause. (Interruption.) Je ne parle pas de celui qui écrit, mais de celui dont on a dit les paroles que j'ai citées, comprenez-moi bien !

M. Crémieux cite le passage de la lettre dans lequel on parle des exigences de ceux dont on espère l'appui, et où l'on relate le nombre d'actions promises.

Voilà, ajoute l'orateur, ce qui a été demandé d'après M. de Cubières. (Exclamations au centre.) Messieurs, il n'y a rien, il ne peut y avoir rien de caché dans cette affaire, et, croyez-le bien, si j'avais pensé que véritablement le ministre accusé fût coupable, je n'aurais pas hésité à formuler une demande de mise en accusation. (Rumeurs prolongées.)

Messieurs, il y a ici en présence deux hommes dont l'un est pair de France, ancien ministre et lieutenant-général, et l'autre pair de France, l'un des présidents de la cour de cassation, ancien ministre du roi. (Interruption.)

De quel côté est le mensonge? de quel côté est la corruption ? (Très bien ! très bien !) Ah ! messieurs, nous devons trouver dans le fait dont il s'agit un grand et utile enseignement! Montrons-nous ce que nous devons être, c'est-à-dire au-dessus de ces intrigues d'intérêts auxquels on nous a reproché de concourir; car, ne vous y trompez pas, à côté du ministre attaqué se trouve le député compromis... (Mouvement.) On a dit que M. K..., député, était intervenu dans cette affaire ; parlons franchement, messieurs : quel est ce M. K..., député? Il n'y avait à cette époque dans la Chambre que deux députés dont le nom commençât par un K : c'étaient M. Kaiser et M. Kœchlin ; c'est donc l'un d'eux que l'on a voulu signaler en disant qu'il était intervenu et avait voulu faire prévaloir, non pas son bon droit, mais son influence de député.

C'est cette accusation, sur laquelle j'ai cru devoir appeler l'attention de

---

à préoccuper nuisiblement l'esprit qui, pour un maître de ballet, doit se concentrer tout entier dans les yeux. La précision d'une pointe, la vivacité d'un jetté-battu, le développement moelleux d'un rond de jambe, la légèreté et le bien lancé d'un parcours, la prestesse d'une pirouette, l'abandonnement gracieux d'un joli torse cambré en arrière, le cercle élégant de deux jolis bras, sans compter les ensembles où sont mis en œuvre tous les moyens de séduction dont dispose la partie féminine du corps de ballet, n'y a-t-il pas là surabondance d'éléments pour captiver et charmer le public pendant une séance de quelques heures? Que ceux qui ont besoin des émotions grossières de l'intelligence et du cœur aillent chercher ailleurs un enchaînement vraisemblable d'évènements intéressants. Il ne manque pas à Paris de théâtres où l'on se préocupe, avec plus ou moins de succès, de la satisfaction de ce genre de désirs. L'Académie Royale de Musique, dans ses jours de ballets, peut bien se renfermer dans l'idéalisation de la beauté et de la grâce matérielles.

Nous n'irions pas trop à l'encontre de cette théorie un peu matérialiste, bien que les plaisirs simples ne soient pas trop de notre goût, quand ils doivent surtout durer quelques heures, et lorsqu'ils ont pour but de servir de relai aux ennuis très composés dont est généralement remplie une journée de civilisation; mais encore faudrait-il que ce plaisir rachetât son *simplisme* par beaucoup de finesse, eût toute la dose d'élévation compatible avec sa sphère, et que, demeurant toujours de la même couleur, il présentât au moins une habile variété de nuances. Quand on ne veut occuper que l'œil, il faut le charmer assez pour qu'il n'ait ni le temps ni le désir de regarder en dedans et d'apercevoir le vide de l'esprit et du cœur. Or, nous craignons que cette condition n'ait pas été suffisamment remplie par le ballet d'*Ozaï*, car plus d'une fois nous avons eu le temps du nous apercevoir que l'ennui nous gagnait, et il nous a même fallu quelques efforts dictés par notre conscience de critique pour ne pas laisser se fermer nos yeux mal occupés. D'après ce que nous venons de dire, on peut comprendre qu'il est assez difficile de résumer en une historiette l'œuvre chorégraphique de M. Coralli. Nous ne pouvons pas entreprendre la description des différents tableaux dont elle se compose, et qui nous font passer successivement d'un rivage de l'Océanie dans la chambre d'arrière d'un navire royal ; puis, à l'hôtel de M. de Bougainville, représenté sous ses deux aspects : interne par un cabinet de toilette assez grand pour qu'on y puisse prendre des leçons de gavotte; externe par les jardins accommodés et illuminés pour une fête ; ensuite, dans le cabinet du roi, à Versailles ; enfin, pour clôture, sur le port de Marseille, d'où part un navire reconduisant Ozaï dans l'île dont elle aurait mieux fait de ne jamais sortir. Nous nous bornerons à quelques remarques générales.

Le premier tableau, riche d'un très beau décor, présente quelques jolis ensembles; mais pourquoi donc avoir soumis toutes ces insulaires océaniennes à l'uniformité du costume le plus uniforme que l'on pût imaginer ? une jupe blanche, un corsage blanc garni d'une légère colerette de corail et une coiffure à la chinoise ! On abuse beaucoup de l'uniforme à l'Opéra. En vérité, il semble que, dans cet établissement, qui devrait être le temple de toutes les harmonies, on ne soupçonne pas qu'il existe une gamme des couleurs aussi riche que la gamme des sons ; qu'il y a là une source inépuisable et variable à l'infini d'accords et de discords à combiner, engrener, contraster, ordonner en un mot. Quand l'uniforme est joli, coquet, varié en lui-même, passe encore, surtout quand il est commandé par le sujet : mais un jupon blanc, et qui n'a pas même le mérite d'être court, en pays sauvage de fantaisie ! Le milieu du premier tableau est égayé par la promenade fantastique d'un navire qui jette l'ancre au milieu d'une baie resserrée entre des rochers énormes, et toutes voiles dehors.

Le second tableau se passe dans la chambre d'arrière du susdit navire, coupée par un plan perpendiculaire à la quille. A droite et à gauche, les flots bleus de la mer. Ce décor est assez maladroitement peint et de plus sa disposition oblige les acteurs à sortir à chaque instant de l'espace fictif qui leur est réservé, et à se montrer en dehors des lignes marquées par les murailles du navire.

Le boudoir de Mme de Bougainville n'est qu'un décor de transition.

Quant aux jardins illuminés, on est habitué aux splendeurs de ce genre à l'Opéra, qui ne peut d'ailleurs rien offrir de plus saisissant que sa propre salle accommodée pour les bals masqués. La dernière toile qui représente le Port de Marseille est digne des plus grands éloges.

Le rôle principal de ce ballet, le personnage d'*Ozaï*, devait être rempli par Carlotta Grisi. Une indisposition de la charmante danseuse ayant retardé la mise au théâtre jusqu'au moment de son congé, on a risqué Mlle Plunkett, qui a justifié sous beaucoup de rapports la confiance que l'on avait mise en elle. Elle a mimé avec beaucoup d'intelligence et de finesse, et déployé beaucoup de talent dans sa danse. Mais ce n'aurait pas été trop des talents réunis de Carlotta Grisi et de Petipa pour soutenir cet ouvrage, et encore aurait-il été bon de grouper autour de ces deux premiers sujets toutes les ressources de grâce et de gentillesse dont dispose le corps de ballet de l'Académie Royale de Musique : les sœurs Dumilâtre, Mlles Maria, Robert, Fuoco, etc., etc., Mlle Plunkett, avec sa mine éveillée, sa jolie tournure et son jarret souple et vigoureux, peut parfois empêcher que l'on ne pense à Carlotta Grisi ; mais M. Desplaces, que l'on peut accepter à la rigueur pour quelques pas épisodiques dans un ouvrage, sera toujours déplacé dans un premier rôle d'amoureux.

Mlle Maria est charmante en marquis et plus charmante encore en mousquetaire de la permission de dix heures.

La musique écrite par M. Gide pour ce ballet, doit plaire aux danseurs par la régularité et le bien marqué de son rhythme ; mais elle laisse beaucoup à désirer aux auditeurs sous le rapport de l'originalité, de la couleur et de la distinction du style.

— L'espace nous manque pour rendre aujourd'hui compte du *Bouquet de l'infante*, opéra-comique en trois actes, de MM. de Planard et Adrien Boïeldieu, représenté cette semaine. Nous en parlerons lundi prochain.

Allyre B.

Séance publique des cinq Académies.

Les cinq Académies ont tenu aujourd'hui leur séance publique annuelle, sous la présidence de M. de Tocqueville, directeur de l'Académie-Française.

Cette solennité a réuni, dans la grande salle du palais de l'Institut, une nombreuse assemblée, au milieu de laquelle on remarquait les principales notabilités dans les lettres, les sciences et les arts.

M. le président a ouvert la séance par un discours qui a été accueilli par des marques unanimes d'approbation : il a donné lecture ensuite du rapport sur le concours de 1847, et proclamé le prix.

Le sujet de ce concours était un ouvrage sur *la Philologie comparée*; le prix, une médaille d'or de la valeur de 1 200 fr.

Huit mémoires, tant imprimés que manuscrits, ont été envoyés au concours.

La commission a particulièrement remarqué deux de ces ouvrages, celui de M. Ernest Renan (Essai historique et théorique sur les langues sémitiques), et celui de M. Pillon. (Synonymes grecs). Conformément à ses conclusions, la médaille d'or annoncée pour 1847 a été décernée au premier. Disposant en outre d'une somme de 1 200 fr., restée libre sur les précédents concours, la même commission a proposé, pour le second, une médaille d'or de même valeur, qui lui a été décernée.

Après la proclamation du prix et l'annonce du concours de 1848 (même sujet et même prix), on a entendu plusieurs lectures, entre autres celles d'un *Fragment d'histoire sur la politique chrétienne de Constantin*, par M. A. Thierry ; de quelques *Lettres écrites en français* au treizième siècle, par M. V. Leclerc ; ces diverses lectures, écoutées avec beaucoup d'attention, ont été accueillies avec faveur par les auditeurs.

M. Viennet a terminé la séance par la lecture de quelques fables inédites. Cette lecture a été souvent interrompue par des applaudissements, et a vengé le poète de son insuccès à l'Odéon.

Chronique des beaux-arts. — Le dimanche 16 mai, à 2 heures, il sera donné un grand concert dans la salle de la conservation du mobilier de la couronne, rue Bergère n° 2, au profit de la souscription ouverte pour l'érection de la statue de Le Sueur à Abbeville. Entre autres compositions de cet habile maître, on exécutera divers morceaux de son opéra inédit d'*Alexandre à Babylone*.

On se procure des billets rue du Faubourg-Poissonnière n° 41, au Conservatoire, bureau de M. Réty, et chez M. Brandus, éditeur de musique, rue Richelieu, 97.

bières déclare avoir toujours ignoré si l'affaire dont parle sa partie adverse concernait M. Kœchlin, mais ajoute qu'en le supposant il n'a pas pu douter un seul instant que la rivalité de M. Kœchlin n'e fût avouable sur tous les points et conforme à la considération dont son nom jouit en France.

PLUSIEURS VOIX. Vous ne dites pas s'il est ou non question de vous.

M. Kœchlin garde le silence.

On passe aux crédits demandés par le ministère de la guerre.

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Dufaure, Delarue, Léon de Malleville, Gustave de Beaumont, Bureaux de Puzy, de Salvandy, Allard, rapporteur, etc., il est décidé qu'on attendra pour discuter les crédits la présence de M. le ministre de la guerre. On passe aux crédits demandés pour la marine.

M. B. FOULD. Je dois avant tout exprimer à la Chambre mon étonnement de ne voir que 3 000 hectolitres d'approvisionnements dans un port qui renferme une armée nombreuse. Les céréales étaient à un prix assez peu élevé encore au mois de septembre; pourquoi avoir attendu un renchérissement pour songer à augmenter les approvisionnements? Ainsi les journaux nous annoncent trois nouvelles adjudications considérables; on conviendra que le moment aurait pu être mieux choisi.

Si l'on compare la marine anglaise avec la nôtre, on arrive à reconnaître, malgré tout ce que cela a de pénible pour le sentiment national, que la marine anglaise, qui au reste dispose d'un budget de 420 millions, tandis que nous n'en avons qu'un de 140 millions, est bien supérieure à la nôtre sous tous les rapports, qu'elle sillonne toutes les mers, qu'elle a des colonies nombreuses et productives.

Et cependant, si l'on ajoute aux 176 000 stères de bois de construction que nous avons trouvés en 1830 les 465 000 que nous avons achetés depuis, il faut reconnaître que nos approvisionnements devraient être plus considérables que ceux d'aucune autre puissance. Eh bien! vous le savez, quand on amène un navire dans un port pour quelques réparations, on ne peut les y achever, et il faut l'envoyer dans un autre port pour compléter ces réparations. C'est ainsi qu'il y a quelques jours on vous disait qu'on n'avait pu trouver dans tout un port des tôles convenables pour la réparation d'une cheminée à vapeur.

Permettez-moi, Messieurs, d'entrer dans quelques détails au sujet du gaspillage qui diminue nos richesses d'approvisionnements. On accepte, permettez-moi l'expression, on accepte la monnaie des madriers exigibles, c'est-à-dire qu'on [illegible], comme si c'était la même chose, deux madriers de 15 mètres pour un de 30. On débite d'excellent bois pour en avoir les copeaux. On dépense des sommes considérables pour disposer l'aménagement suivant les caprices de son capitaine. C'est ainsi, Messieurs, que nos richesses se perdent.

Veut-on savoir dans quel état sont nos bateaux à vapeur? Je ne parlerai pas des deux qui ont péri récemment; mais les autres auraient, dit-on, besoin de 60 000 fr. de dépenses pour être appropriés au service de la marine royale. Eh bien! nous venons d'en céder à une compagnie pour le service transatlantique; il a fallu, pour les approprier au service de la marine marchande, dépenser le double de ce qu'on réclamait pour le service de la marine royale.

Vous parlerai-je du crédit demandé pour les frais d'impression, 340 000 francs? Où allons-nous donc, mon Dieu! On veut faire de l'argent par tous les moyens. Nous ne demandons pas mieux d'en donner, mais c'est à la condition qu'il sera bien employé, et sur terre et sur mer. Mais, je le déclare, on nous donne beaucoup de papier; en lit-on beaucoup? Il vaudrait mieux nous en donner moins et consacrer le temps et l'argent à des améliorations sérieuses.

Vous savez, Messieurs, que nous avons perdu plusieurs navires; est-ce donc que notre marine n'est pas capable? Non, nous avons des officiers distingués; mais le ministre oublie les sages prescriptions de la loi pour ce qui concerne le droit de commandement. Ainsi, il doit y avoir sur une frégate un capitaine de vaisseau: *la Persévérante* n'avait qu'un capitaine de frégate; *la Caraïbe* aurait dû avoir et un capitaine de corvette et un capitaine de vaisseau: on ne lui avait donné non plus qu'un capitaine de corvette. Ce sont là des infractions graves dont le ministre de la marine est responsable aux yeux du pays. Nous ne sommes pas assez riches en matelots pour sacrifier leur vie aussi légèrement. (Approbation.)

La véritable source du mal, c'est l'antagonisme qui règne entre les diverses catégories de fonctionnaires de la marine, les officiers les contrôleurs et employés du commissariat et les constructeurs. Par esprit de corps, on ne seconde pas les autres corps. Je crois savoir que M. le ministre a essayé de dominer cet esprit de corps si fâcheux, et qu'il n'y a pas réussi. Il y a toujours et partout une rivalité funeste aux intérêts de la marine.

Il faut bien reconnaître aussi que les plus grands ministres de la marine n'ont pas été les ministres marins, et, sans remonter plus haut, je puis citer Portal, sous la Restauration. J'ajouterai que sans doute le conseil de l'amirauté est composé d'hommes supérieurs; mais la nature de ces fonctions ne se comprend pas bien; il n'a pas d'attributions définies, et c'est encore là un mal sur lequel j'appelle l'attention de la chambre.

Je ne rappellerai pas le désastre du Mourillon. On a envoyé la police à Toulon, elle n'a rien pu découvrir. Il faudrait cependant que la chambre pût espérer que de pareils désastres ne se renouvelleront pas, encouragés par l'impunité.

L'intérêt de la marine est un des plus grands intérêts du pays: il importe que le gouvernement s'en préoccupe, qu'il entre dans une autre voie, et qu'il assure à la France une marine digne d'elle.

M. DE MAKAU, ministre de la marine. Je vais répondre aux observations qui vous ont été présentées, et il me sera facile, si la Chambre me prête sa bienveillante attention, de justifier les détails si nombreux et si compliqués de l'administration qui m'est confiée.

L'honorable préopinant a dit que le ministre de la marine avait procédé à cette organisation avant d'avoir obtenu de la Chambre les crédits nécessaires; c'est une erreur. Le département de la marine s'était préparé par des demandes de crédits portés à divers budgets successifs à cette organisation, qui a donné plus de force et introduit de nouvelles garanties d'ordre au sein de l'administration centrale.

L'honorable membre a comparé le développement de notre marine au développement de la marine anglaise. Je n'hésite pas à dire que les reproches qui nous sont adressés à cet égard ne sont pas fondés; avec des ressources inférieures, nous donnons à notre marine un plus grand développement que le gouvernement anglais.

Le budget de la marine anglaise, en y comprenant certaines recettes qui chez nous entrent au trésor public, s'élève à 189 millions. Le budget français n'est que de 115 millions. Si l'on retranche de l'un et de l'autre certaines dépenses qui peuvent être considérées comme accessoires plutôt qu'essentielles à la marine, nos ressources sont de 70 millions et demi, le budget anglais est de 142 millions, presque le double du nôtre.

assez pour abattre la poussière réservée aux amateurs des courses, daigna s'arrêter à peu près complètement vers les deux heures. C'était un assez aigre temps d'automne, mais peut-on raisonnablement demander mieux au printemps, dans ce siècle où la nature semble épuisée et bouleversée?

Empressons-nous d'annoncer que l'accident du premier jour n'a pas eu de suites très graves. Michel en est quitte pour de douloureuses contusions, et ses camarades Punch et Hardy reparaissaient dimanche dernier pour courir encore les chances des sauts de haies. Tous deux sont arrivés sans encombre; mais les haies ont eu leur quatrième victime. *Mary Jane* s'est abattue en franchissant l'avant-dernier obstacle, et son jockey est revenu au pesage légèrement boiteux. Il n'y avait pas un seul gentleman-rider. *Hack* a encore gagné cette course, battant aisé *Déodora* et *Victress*. *Waggs* fils, fort et vaillant cheval, à M. Aumont, avait mené la course brillamment, jusqu'au quatrième obstacle, laissant loin derrière lui ses rivaux; mais alors, trouvant apparemment le métier un peu rude, il prit le parti de se dérober et de franchir la corde intérieure.

PRIX DE L'ÉCOLE MILITAIRE. Chevaux de trois ans et au-dessus. Deux tours. — L'an dernier, pour ce prix, *Cavatine*, âgée de 5 ans, battait des poulains de l'année; aujourd'hui, les jeunes ont pris leur revanche. La *Reine Margot* a très aisément vaincu des aînés de quelque valeur, *Tomate* et *Fleet*. Le petit Tom Hurst, malin comme son père, qui montait la *Margot*, riait fort en dépassant au but ses anciens, Flatman et Walter.

PRIX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. Pour chevaux de trois ans et au dessus. Un tour en partie liée. Ce prix, si longuement disputé à *Souvenir*, l'an dernier, par *Dona Sol* et *Fosse-aux-Lions*, a été lestement enlevé aux deux épreuves par *Club-Stick*, à M. de Pontalba; ont le plus approché du prix (comme on dit au collége) *Admiral Sir Charles*, *Tibi*, *Partisan-Filly*, *Tom-Pouce*. *Admiral* a bien couru, et les efforts généreux de cette journée relèveront peut-être un peu ses actions.

PRIX DU PRINTEMPS. Chevaux de l'année. Un tour. — *Bataclan*, à M. le duc de Nemours, a mené la course à fond de train, toujours pressé par *Morok*, à M. Aumont, qui a gagné d'une longueur. *Glands*, *Ballerina* non placés; *Marron* distancé. *Bataclan*, par *Lanercost* et *Bassinoire*, est un joli cheval; *Morok*, par *Beggarman* et *Vanda*, est très bien fait, bien suivi dans ses formes; son père est un étalon de valeur que le duc d'Orléans avait fait venir d'Angleterre.

PRIX DE LA VILLE DE PARIS, 6 000 francs. Chevaux de trois ans et au-dessus, nés et élevés en France ou en Belgique. Un tour et une distance.—Cette course a été particulièrement intéressante et par le mérite des chevaux engagés et par l'ardeur de la lutte. Le départ est magnifique, les huit chevaux s'élancent en bloc. Le petit Tom a le mot, et *Miss Waggs*, qu'il monte, fait le jeu à son frère d'écurie *Liverpool*; elle prend la corde et mène la course à toute vitesse, ayant sur ses talons *Wirthschaft*, à M. le duc de Nemours, et *Philip-Shah*, à M. de Pontalba. A la descente du pont d'Iéna, *Miss Waggs*, *Wirthschaft* et *Philip-Shah* sont tête à tête; *Liverpool* suit derrière, puis vient *Job*, l'ardent et noble *Job*, qui faiblit peu à peu; plus loin *Miss Villeflix*, *Oddity*, *Palomo*. Vers les trois quarts de l'hippodrome, le jeune Edwards, pensant le moment venu de soulager le petit Tom et *Miss Waggs*, pousse *Liverpool* en avant. Il semble qu'en sentant à ses côtes ce redoutable rival, *Wirthschaft* a compris que ses efforts seront désormais inutiles: nous la voyons reculer; quant à *Miss Waggs*, entendant le souffle de son camarade, elle lui cède l'honneur de la lutte principale, et se maintient seulement pour tenir tête aux écuries du duc de Nemours. Buckle, guidant son glorieux *Philip-Shah*, espérait bien avoir raison de *Miss Waggs*; mais à peine était-il parvenu à la dépasser, à peine voyait-il s'effacer à sa droite les couleurs tricolores de M. Aumont, qu'elles apparaissaient plus brillantes et plus menaçantes à sa gauche! Cependant *Philip-Shah* ne perdait rien de son élan et de sa force, mais *Liverpool* croissait en vitesse, et *Liverpool* devait gagner laissant beaucoup de gloire à son rival. *Miss Waggs*, troisième; puis *Wirthschaft* fort honorablement placée.

Jeudi, la troisième journée des courses de la Société d'encouragement. C'est la belle partie de la *Poule d'essai* entre les produits de l'année; ce sont les grandes luttes entre les rois du turf, pour les *prix extraordinaires d'Orléans et d'Iéna*. On promet que l'invincible *Fitz-Emilius* trouvera son maître dans *Wagram*. Il y a déjà de l'honneur dans cette audace, car depuis longtemps aucun cheval n'essaie plus de disputer la victoire au célèbre fils de *Y. Emilius* et de *Miss Sophia*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bruxelles.—M. C.—Nous inscrivons les cinq nouveaux. Félécitations.—Nous vous expliquerons la *surprise*; mais soyez sans inquiétude.—Nous ne pouvons, malheureusement, combler la lacune du 8 avril. Le n° est entièrement épuisé.

Valence.—M. C.—Compliments affectueux à M. B., en attendant que nous lui écrivions.—Il est probable que le désir exprimé dans votre lettre sera bientôt satisfait.—Ce n'est pas nous qui pouvons expédier 10 quand on nous demande 1.—Nous avons envoyé *leur demande* pour 19 fr. 60 c., le 8 avril. C'est à nos amis de faire que les demandes soient proport. aux besoins.

Valenciennes.—M. D.—Reçu les 9.—Nous vous en avons une double obligation, pour la cause.

Besançon.—M. E. O.—Nous exécutons.—Rappelez donc encore à H. R. que nos amis de Metz attendent toujours le croquis promis. Voici l'année qui marche, et l'on commencera bientôt à se préoccuper de 1848.

Châlon-sur-Saône.—M. F.—Nous ferons bon accueil au ballot.

Oran.—M. C.—Cordial accueil à MM. R. et C.

Lyon.—M. B. Reçu les trois valeurs, ensemble 1 500. — Merci. — Message

4 1/2 J. 22 s. d[r] cours	» »	Banq. de Fr. d[r] cours	3265 »		— ch. anc.	6000	» »
4 0/0 J.	101 25	O. V. de Par.	1295 »		— — nouv.	[illegible]	» »
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp.	255 »		V. P. gauc.	» »	» »
— fin Ct	» »	— Gouin.	1177 50		Paris à Sc.	» »	» »
B. du Très.	» »	— Ganil.	1110 »		— à Orléans	1221	50
					— à Rouen.	961	25

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	78 65	78 50	— » » » »
5 p. 0/0	d. 50	116 45	116 55	— » » » »
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0	12 1/2	15 »		» » » »
3 p. 0/0	27 1/2	25 »		» » » »

R.-Havre.	» »
Avignon.	» »
Str. à Bâle.	192 50
Paris-Str.	427 50
Tours-Nant.	416 25
Orl.-Vierz.	» »
C. du Nord.	620 »
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	287 50
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	515 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	430 »
Bord-Teste	90 »
Zinc V. M.	3900 »
Lin Maber.	» »

FONDS ÉTRANGERS

NAPLES. au Ct d[r] cours	» »	ROM.	D[r] C.	104	1/4
Récép. Rotsch.	102 50	BELG. 3 1/2	»	» »	
ESP. Dette act.	» »	— 4 1/2	»	» »	
— — pass.	» »	d° 1840	»	100	» »
— 3 p. 0/0.	» »	d° 1842	»	100	» »
Dette intérieure	» »	— Banque	»	» »	
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— d° Em. 1844.	»	1115	» »
HOLL. 2 1/2	» »	PIÉMONT	»	» »	
HAITI	» »	AUTRICHE	»	» »	

Union linière... » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » » »

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» » »	Paris à Rouen	912 50	Orléans à Vierzon.	361 75
— (r.-g.)	» » »	Rouen au Havre	667 50	Bordeaux à Cette.	» »
Paris à Orléans	1235 »	Marseille à Avign.	772 50	Nord	620 »
— à Lyon	435 »	Paris à Strasbourg	» »	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 mai.

» h. » 1/2 OPÉRA. —
8 h. » 1/2 FRANÇAIS. — (Repr. extraordinaire). — Phèdre (Mlle Rachel), les Premières Armes de Richelieu (Déjazet), Estelle (Mme Volnys), intermèdes de chant.
7 h. » 1/2 ODÉON. — M. Musard, le Syrien, En Province.
8 h. » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — (Repr. extraordinaire). — Le Poisson d'avril, Riche d'amour, la Dame blanche.
8 h. » 1/2 THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — Garcia del Castanar Paca la Salada, nouvelles danses et chansons nationales.
7 h. » 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut..... une Chaise pour deux, Partie à trois.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Phare, une Femme, une Vie en Partie double, Daranda.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Roch et Luc, Léonard le perruquier, une Fille terrible.
6 h. » 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Avocat pédicure, un Docteur en herbe, une Fièvre brûlante, le Portier, Rue de la Lune.
» h. » 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
7 h. » 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — La duchesse de Marsan.
7 h. » 1/2 CIRQUE. — Aux Champs-Elysées.
7 h. » 1/2 COMTE. — Les Jeunes Lions, Perrin et Lucette, Kokoli.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Maître de poste, la Femme du peuple, les Empiriques, la Reine Argot.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Sans Tambour, Concert, En Sibérie, Haine aux Femmes, Dîner de Madelon.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—La Bouquetière, Miel et Vinaigre, la Meunière du moulin à vent, Cantatrice et Marquise.
3 h. » 1/2 HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap d'or, Tournois.

Imprimerie LANGE LÉVY et C[e], rue du Croissant, 16.

Séances des deux Chambres.

SCANDALES ET GASPILLAGES.

La séance d'aujourd'hui dans les deux chambres n'a été qu'un pâle reflet, un écho affaibli de celle d'hier. Les curieux s'étaient postés en foule au Luxembourg. On annonçait déjà que les deux membres de la noble Chambre, accusés, l'un d'avoir corrompu, l'autre de s'être laissé corrompre, devaient échanger des explications de nature à dévoiler bien des hypocrisies. M. Teste, le ministre incriminé, avait déjà, disait-on, une proposition toute préparée pour demander la mise en accusation de son ex-collègue, M. Despans-Cubières, coupable de calomnie à son endroit, et le Moline du 12 mars ne pouvait pas moins que dégainer son épée et terrasser son provocateur sous un amas de preuves plus ou moins convaincantes. Mais les amis du scandale et de la sincérité du gouvernement représentatif avaient compté sans les habitudes de la pairie. On échange tout au plus quelques épigrammes au Luxembourg, mais on ne discute pas :

Et jusqu'à : « Je vous hais, » tout s'y dit tendrement.

On n'y éclaircit pas des faits scandaleux surtout. Pour cela il faudrait se passionner et cela fatigue, il faudrait fouiller dans le passé, et le passé effraie ces vieillards blanchis pour la plupart dans les tripotages des révolutions.

La curiosité a été trompée. Hier, à la Chambre des députés, M. André Kœchlin s'est contenté, pour toute justification, de lire une lettre de M. Despans-Cubières,— un prévenu,— qui le déclarait blanc comme neige de tous ces ignobles marchés. M. Teste s'est contenté de moins encore à la Chambre des pairs ; il s'est donné à lui-même un certificat de moralité, il s'est borné à lire une protestation d'innocence, soigneusement pesée et écrite, n'osant s'en fier sans doute aux hasards d'une improvisation qui l'eût pu emporter trop loin. M. Cubières s'est gardé de prendre la parole pour se justifier, et tout en est resté là; c'est un scandale d'enterré, mais pour quelques jours seulement. Si M. Teste a prévariqué, M. Despans-Cubières est son complice; sinon, l'ex-ministre de la guerre est un calomniateur et un escroc; il est impossible que cette affaire ne soit pas éclaircie; nous espérons bien que la justice, comme l'a dit M. Barthe, aura son libre cours et atteindra qui de droit. Il doit y avoir encore des juges à Berlin.

En attendant, il paraît qu'on a exécuté le maladroit général ; le ministère l'a, dit-on, rayé des cadres de l'armée.

Cet incident vidé, la Chambre des pairs a continué la discussion du projet de loi sur les remplacements militaires. Ce projet avait pour résultat de restreindre les bénéfices, c'est-à-dire la propriété des compagnies d'assurance et de remplacement. C'était un titre à l'animadversion de la Chambre que son origine condamne à défendre la propriété même abusive. Il a été rejeté à une immense majorité (116 voix contre 40), malgré la tentative de conciliation faite par M. d'Argout entre les exigences trop absolues du projet et les répugnances de l'assemblée.

A la Chambre des députés c'était encore le tour de M. le ministre de la marine. M. d'Angeville et M. J. de Lasteyrie ont repris un à un les arguments déjà présentés hier ; ils ont fait de nouveau ressortir les désordres de l'administration navale; ils ont demandé où vont s'engloutir les crédits votés par la Chambre, puisque rien n'est fait, et que l'on parle déjà d'en demander de nouveaux.

M. de Mackau aurait pu répondre facilement à ces questions, pour peu qu'il se soit enquis de ce qui se pratique dans les ports ; il aurait dit que là il est d'usage de laisser dépérir ou de gaspiller les meilleurs matériaux ; qu'il y a lutte entre ceux qui prendront le plus ou dépenseront davantage ; que les commandants s'amusent à leur arrivée à bord à faire changer jusqu'à deux ou trois fois tout le mobilier et la distribution intérieure de leur bâtiment; il aurait pu dire que, si l'on ne presse pas plus les constructions navales, c'est que les administrateurs trouvent mieux leur compte à diriger des armements, etc., etc. Ce sont là des aveux que M. le ministre de la marine pourrait se permettre surpris à l'improviste. Mais il a été prévenu, il arrive à la Chambre bien déterminé à ne rien dire et il tient la promesse qu'il s'est donnée à lui-même ; lui fallût-il comme il l'a fait, aujourd'hui, s'accuser d'ignorance.

Cette ignorance, après tout, n'est peut-être pas aussi feinte qu'elle en a l'air. M. de Mackau semble passer sa vie à se mirer dans un verre très convexe qui le grossit à ses propres yeux et rapetisse les objets environnants, qu'il voit se grouper et s'ordonner par rapport à lui. Le sentiment de sa valeur personnelle le possède à tel point, que les réclamations et les murmures de la Chambre se transforment pour lui en marques d'approbation, qu'il inscrit d'office au *Moniteur*. Plusieurs députés ont réclamé aujourd'hui contre cette façon cavalière de « se faire l'article. »

M. de Mackau a fini, du reste, par obtenir son bill d'indemnité, c'est le principal pour lui. Il ne reste plus à examiner que les crédits extraordinaires, demandés pour le ministère des affaires étrangères.

Les bureaux de la Chambre sont convoqués demain à midi pour examiner la proposition de M. Crémieux. Elle est ainsi conçue :

Aucun membre des deux Chambres ne peut être adjudicataire ou administrateur d'aucune concession de chemins de fer ou autre concession faite par la loi ou par le gouvernement.

Les droits de la défense.

Les détails qui nous parviennent sur le regrettable incident du procès de Blois (incident sur lequel on se rappelle que nous avions promis de revenir) sont de nature à éveiller l'attention de la presse indépendante. Que deviendraient parmi nous les droits de la dé[illegible] le fâcheux exemple que vient de donner le tribunal de Blois devait être suivi par les autres tribunaux de France? On ne saurait le nier, le communisme était en cause au procès de Blois; la qualité de communiste était pour chaque prévenu comme une circonstance aggravante ; le communisme a été défini, apprécié, jugé, d'abord par le tribunal de Tours, puis par la cour royale d'Orléans, puis enfin, devant le tribunal de Blois, par l'avocat [illegible] le communisme devait donc être admis à faire entendre [illegible]

On comprendra que nous n'avons, en nous exprimant ainsi, d'autre intérêt que celui de la justice et de la vérité. En prêchant l'association, nous repoussons la communauté ; ce sont là, pour nous, deux termes antipathiques : nous nous sommes maintes fois expliqués à cet égard.

Constatons maintenant l'accusation dont le communisme a été l'objet.

« Attendu, porte l'ordonnance de non lieu du tribunal de Tours,
» qu'il n'est pas suffisamment prouvé que les doctrines communis-
» tes, *subversives de tout ordre social*, aient été professées dans
» les réunions dont il s'agit. »

« La ville de Tours, porte l'arrêt de la cour royale d'Orléans,
» paraît être l'une de celles où les partisans du communisme ont
» le plus spécialement tenté de répandre leurs doctrines. Des émis-
» saires sont venus, au nom de cette secte nouvelle, colporter ou
» distribuer des journaux et romans développant des *théories qui,*
» *sous le prétexte de regénérer la société, tendent à son boule-*
» *versement.*

» *L'espoir du partage des biens*, plus que l'esprit de fraternité,
» porte encore le même arrêt, séduisit des intelligences faciles. »

Ces appréciations, ces critiques ont été reproduites devant le tribunal de Blois par l'avocat du roi, M. Miron de Lépinay, qui n'a pas craint de les étendre au socialisme tout entier. Suivant lui,
« la politique se serait servie longtemps de la misère publique
» pour exploiter l'émeute. A cette époque, le socialisme était dé-
» daigné, témoin le saint-simonisme, qui a expiré sous le ridicule.
» Mais, après la politique, est venu le socialisme, notamment le
» communisme, *qui tend à tout partager*. Les socialistes veulent
» ramener la société à son origine. Ils allument par leurs rêveries
» la tête des ouvriers ; ils les jettent sur la voie publique en proie
» à l'émeute et aux peines qui en sont la conséquence ; ils se tien-
» nent comme derrière le rideau, prêts à recueillir les fruits du
» combat. »

On se rappelle l'importance que le tribunal de Blois semblait attacher à connaître l'opinion des prévenus. « Etes-vous commu-
» niste? quel journaux lisez-vous? Blanqui ne vous a-t-il pas
» conseillé d'embrasser le communisme? » Telles étaient les questions invariablement posées à chacun d'eux.

Veut-on enfin une preuve à la fois décisive et cruelle de l'incrimination des doctrines communistes et de la nécessité où se trouvait le tribunal de Blois, s'il voulait être juste, d'en écouter la défense? Cette preuve, la voici. De tous les prévenus, celui qui a encouru la peine la plus forte, celui qui a été condamné à un emprisonnement de six mois, c'est Béasse... Béasse, qui, pour obéir à ses convictions autant que pour gagner sa vie, s'était fait le colporteur dans les ateliers et les mansardes du *Voyage en Icarie* et de quelques autres écrits communistes; Béasse qui, à cette question du président : « Avez-vous vendu beaucoup de ces ouvrages? » répondait : « J'en ai vendu le plus que j'ai pu. » Et cependant Béasse n'avait été vu qu'une fois, qu'une seule fois, le dimanche soir, au café du Change. En revanche, Villefond, le créateur, l'organisateur de la réunion bachique qualifiée d'association illicite, n'a été condamné qu'à trois mois d'emprisonnement. Qu'on n'en soit point surpris. Villefond n'est pas communiste; il a déclaré ne pas l'être.

En présence de tous ces faits, nous avons regret à le dire, mais nous le disons avec franchise, avec calme, le tribunal de Blois, en refusant d'entendre la défense des opinions communistes, a commis un déni de justice. Quand on accuse des doctrines, ces doctrines doivent pouvoir se défendre. Lorsque, dans une prévention d'association illicite, au lieu de se borner à constater le fait matériel d'association et le but que se proposaient les associés, on va jusqu'à leur demander compte de leurs opinions; lorsqu'on apprécie ces opinions, qu'on les juge, qu'on les censure, qu'on les flétrit, qu'on les qualifie de *subversives de tout ordre social*; lorsque, par des définitions erronées, et au moment même où l'on formule un jugement aussi sévère, on prend soin de constater sa propre ignorance; lorsqu'on appelle *partage des biens* ce qui devrait être appelé communauté des biens; quand on se montre enfin, disons-le, à la fois si ignorant et si disposé à la sévérité, on devrait (c'est là un impérieux devoir) prêter l'oreille aux explications les plus étendues, aux justifications les plus complètes. Exposer leurs doctrines, en faire ressortir le caractère pacifique, établir qu'elles sont honnêtes, inoffensives, qu'elles constituent un idéal respectable, alors même que la réalisation en serait impossible, tel était incontestablement le droit des communistes de Tours. Ce droit faisait partie du droit sacré de la défense. Le tribunal aurait dû se garder d'y porter la moindre atteinte.

Nous regrettons beaucoup, en ce qui nous concerne, que Me Dain se soit vu dans la nécessité de renoncer à la parole. Indépendamment de ce qu'il avait à dire en faveur du communisme, Me Dain, nous en sommes persuadés, eût considéré comme un devoir de repousser les attaques si légèrement dirigées contre le socialisme par M. l'avocat du roi. Nous avons lieu d'être surpris que ces attaques soient parties de Blois, d'une ville située à quelques lieues de Tours, où l'un des rédacteurs de cette feuille faisait, l'an passé, une exposition publique des doctrines socialistes. S'il eût été donné au substitut de Blois d'assister à quelques-unes des leçons de M. Considerant, il eût pu, comme ses collègues de Tours, constater le caractère à la fois pacifique et progressif de nos enseignements; il ne se fût pas exposé au ridicule, en prêtant aux socialistes, sans distinction, des vues et des projets que, pour notre part, nous repoussons avec indignation.

Mais d'où vient, dirons-nous en terminant, cette horreur de nos assemblées judiciaires pour les discussions élevées? Ne serait-il pas utile qu'elles laissassent quelquefois pénétrer dans leur sein les grandes idées qui animent et caractérisent notre époque? On a tout dit sur le mur mitoyen et sur la servitude *de altius non tollendo*. On devrait, quand la matière y prête, s'entretenir un peu, dans nos tribunaux, des diverses combinaisons sociales que le génie humain a, depuis l'invention du mur et du fossé mitoyens, recherchées et découvertes. Nous verrions peut-être nos luttes judiciaires se féconder au contact de ces grandes questions; la magistrature et le barreau de notre siècle accompliraient alors une mission analogue à celle des grands jurisconsultes du seizième siècle, qui, en introduisant dans la théorie et la pratique de la jurisprudence la discussion des problèmes politiques et religieux de leur époque, ont marqué et facilité le passage de la théologie catholique du moyen-âge à la philosophie des temps modernes.

Question coloniale.

A Monsieur le Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur,

Votre feuille du 2 de ce mois contient un article intitulé : *Appel aux Colons*, sur lequel vous voudrez bien, je l'espère, admettre quelques observations. Rien n'entre davantage, ni avec plus d'actualité, dans les questions dont l'Ecole sociétaire s'occupe avec tant de zèle et *de bonne volonté*.

L'appel aux colons est une effusion de nobles et chaleureux sentiments, mais son jeune auteur, par la forme qu'il a employée, laisserait supposer que ses compatriotes s'entêtent volontairement et par conviction, au maintien d'une institution malheureuse qui a fait son temps. Cela n'est pas. Les colons, tous élevés en France, ont les mœurs, les habitudes, les idées de la mère-patrie. Ce qu'ils demandent, c'est d'être traités en Français, d'être respectés dans leur caractère et sauvegardés dans leurs droits.

Ils s'indignent d'être outragés à propos de l'esclavage, parce que l'esclavage a été imposé aux colonies par la France; c'est la France qui a porté des esclaves aux colonies. C'est son gouvernement qui, par toutes sortes de moyens, en a favorisé l'introduction, et notamment en accordant des primes aux marchands des ports, afin de leur faciliter cet étrange commerce. C'est lui qui a formulé et décrété toute la fatale législation dont elles subissent aujourd'hui les conséquences. Que la France défasse son œuvre sans nous l'imputer.

Qu'elle soit juste envers nous. En nous expropriant d'une propriété qu'elle nous a créée, qu'elle nous accorde une préalable et équitable indemnité. C'est notre droit ; c'est celui de nos créanciers. Ce n'est pas, comme on l'a dit, une charité que ferait la force à la faiblesse.

Qu'elle organise et garantisse le travail libre, afin qu'il soit substitué sans trouble et sans une ruine générale, au travail contraint. Autrement, que deviendrait le colon propriétaire? Que deviendrait la population affranchie?

Je suis court, Monsieur le rédacteur, pour ne pas abuser, et parce que je suis certain que la question coloniale sera traitée à fond, dans votre journal, et qu'elle y sera traitée avec autant d'équité que de lumières.

Veuillez agréer l'expression de ma sincère estime.

UN CRÉOLE.

Le 3 mai 1847.

Nous respectons le sentiment qui dicte cette réclamation d'un créole. On sait que nous n'avons jamais imité les exagérations de certains négrophiles exclusifs; nous avons toujours rendu justice aux qualités aimables des créoles de la classe libre, nous avons toujours reconnu ce qu'il y a de ressources généreuses dans leur cœur. Mais en même temps, pleins de sympathie pour le pauvre noir esclave, nous avons regretté que l'intérêt mal entendu et mal conseillé empêchât une manifestation plus éclatante de l'esprit libéral aux colonies.

Il est bien vrai que l'introduction, la consolidation, l'aggravation du régime servile dans les colonies furent l'œuvre de la métropole; il est bien vrai que les préjugés de couleur et l'antagonisme des races furent introduits, enseignés, développés par le gouvernement métropolitain. Plusieurs dispositions que l'édit de 1685 (*Code noir*) avait empruntées au droit romain des derniers siècles, et qui devaient être fécondes pour l'amélioration de la condition des esclaves et pour la fusion progressive des races, furent paralysées, abrogées, de 1713 à 1780, par des édits successifs et par les instructions envoyées aux gouverneurs et aux magistrats coloniaux, et ce mouvement illibéral s'accomplit le plus souvent contre les tendances, contre les vœux exprimés des colons (1).

Quoi qu'il en soit, la Révolution française, brisant la vieille royauté épuisée et ruinant les dogmes compresseurs, a proclamé enfin le principe chrétien de l'émancipation individuelle et de la liberté. Ce principe, douloureusement conquis par la France, est consacré politiquement devant le monde depuis soixante ans bientôt. Il y a soixante ans que la métropole a renié l'ancien droit et l'ancien régime; il y a soixante ans que la société coloniale a reçu de la métropole un avertissement. Les colons se sont-ils suffisamment mis en mesure de réaliser chez eux ce qui était accompli par leurs frères métropolitains? C'est là la question. Si les priviléges féodaux, si les liens oppressifs des corporations ont disparu depuis 1789, est-il juste que le droit de l'esclavage, que le régime servile durent encore en 1847? Et si ces traces des sociétés barbares subsistent, est-ce faute d'appels et de sollicitations de la part de la métropole? Qui donc fait résistance aux tendances libérales de l'Europe?

Le colon demande à être traité en Français.— C'est une prétention très légitime, à condition que le noir, lui aussi, soit traité en Français.

Le créole demande à être respecté dans son caractère.— La noblesse, le clergé, aux temps de la révolution, n'abondaient-ils

(1) Consulter pour les documents l'intéressant ouvrage de M. Lepelletier de Saint-Remy sur *Saint-Domingue*; t. 1er, pages 96 et suiv.

[illegible] travail libre. — La question est assez délicate. La France libérale n'a pas su encore trouver le moyen d'organiser le travail libre; elle a simplement proclamé le *laissez-faire* et réalisé la concurrence anarchique. Le prolétaire en Europe travaille contraint par la nécessité, et pressé par de nombreux besoins il subit les conditions de salaire que le maître impose. Ce que la France n'a pas su faire pour elle-même, comment le ferait-elle pour les colonies?

Que les plus éclairés d'entre les colons comprennent donc toute l'étendue de leur mission. Ils pressentent les grandes difficultés économiques de la transformation coloniale, et, pour parer à ces difficultés, ils ne trouvent de secours efficace ni dans le gouvernement, ni dans les chambres. Qu'ils cherchent donc eux-mêmes le secret d'un ordre nouveau, qu'ils prennent l'initiative de mesures fécondes qui garantissent l'ordre et la production sans gêner le développement nécessaire de la liberté. Il y a quinze ans que l'Ecole sociétaire appelle les colons sur le terrain des réformes pacifiques et leur dit qu'il n'est point pour eux de salut hors de l'association.

Nous concevons sans doute que les habitants des colonies aient hésité un moment avant d'aborder leur tâche nouvelle, si grande et si délicate; mais il y aurait péril à garder plus longtemps une attitude indécise et passive, et il y aurait folie à vouloir essayer encore de la résistance. Quelques vieux conseillers ont peut-être la manie de vouloir jouer à l'héroïsme, et seraient bien aises de se voir frappés sur leurs chaises curules; quelques avocats et journalistes continueraient volontiers à exploiter le système des subventions; cela se conçoit: les premiers sentent que leur carrière est achevée, les seconds font leur métier. Le temps est passé des fausses doctrines et des méchants moyens. La cause coloniale est bien compromise; mais les créoles peuvent encore être sauvés, si, ne consultant que leur générosité naturelle, ils proclament et pratiquent au grand jour une politique libérale et loyale, et si, pour vaincre ce libéralisme bien intentionné, mais infécond, qui enfanta l'insolidarité et qui enseigne le *chacun chez soi chacun pour soi*, ils écrivent sur leur drapeau cette devise de la science nouvelle, devise vraiment chrétienne: Liberté et association.

Assemblée des notables dans les Etats-Romains.

La vive sollicitude du saint-père pour les populations qu'il est appelé à gouverner vient de se manifester d'une manière éclatante. Par une circulaire en date du 19 avril, Pie IX a convoqué à Rome une assemblée des hommes les plus marquants des différentes provinces. Cette assemblée devra s'occuper de l'amélioration du sort des populations, et débattre avec le gouvernement central, toutes les affaires administratives.

Voici comment s'exprime à ce sujet le cardinal Gizzi dans la circulaire adressée aux préfets, le 19 avril dernier:

S. S., toujours animée du désir de régler la marche de l'administration publique dans l'ordre le plus satisfaisant, se propose de choisir et d'appeler à Rome une personne de chaque province qui, par sa position sociale, par sa fortune et par ses connaissances, réunisse les qualités de bon sujet du gouvernement pontifical, et possède la confiance et l'estime de ses concitoyens.

Des dispositions ultérieures régleront le service de cette assemblée, soit pour coopérer à l'administration publique, soit pour s'occuper d'une organisation mieux entendue des conseils provinciaux et d'autres matières analogues.

Les personnes qui sont ou qui seront par la suite choisies à cet effet par le saint-père résideront dans la capitale pour deux ans au moins.

Vous comprendrez facilement combien il est important que le choix des personnes en question réponde aux intentions du saint-père. Ces députés ne doivent avoir d'autre mobile que le bien public, ni d'autre but que l'avantage commun. Il vous plaira, en attendant, de me proposer deux ou trois de ces personnes appartenant à cette province, afin que S. S. puisse fixer son choix.

Le zèle éclairé dont vous avez fait preuve pour seconder les intentions bienfaisantes du saint-père me sont un sûr garant qu'elles se reproduiront dans une circonstance comme celle-ci, où il s'agit d'une mesure qui peut apporter les plus grands avantages à l'Etat et à chaque province.

Ce *motu-proprio* de Pie IX, empreint d'un véritable esprit de progrès, a produit une explosion générale d'enthousiasme. On conçoit, en effet, qu'une nation qui a tant souffert, qui a ployé si longtemps sous un despotisme aveugle, fasse retentir bien haut les acclamations de sa reconnaissance, lorsqu'elle obtient si libéralement des institutions pour lesquelles elle a fait les plus grands sacrifices. La population de Rome s'est portée tout entière au Quirinal dans la soirée du 22 avril. Une illumination pour ainsi dire vivante a été improvisée, des flambeaux brillaient dans toutes les mains et produisaient un merveilleux effet. Des gerbes de feu étincelaient sur les croisées des maisons. Les fêtes populaires de Rome, toujours si pittoresques et si entraînantes, devaient en cette circonstance revêtir un caractère de grandeur inaccoutumée; l'âme de tout un peuple reconnaissant se reflétait dans une manifestation aussi solennelle.

Ainsi donc le peuple romain est à la veille de jouir d'une bonne administration provinciale, d'une institution qui manque même dans les pays constitutionnels. C'est là un grand progrès, et nous croyons qu'il s'accomplira avec succès dans les Etats de l'Eglise, parce que le choix de Pie IX ne peut tomber que sur les hommes les plus capables et les plus dignes par leur caractère et par leur talent.

On assure que Pie IX vient de sanctionner une mesure relative à l'institution d'une garde nationale pour tous ses Etats.

Deux lois importantes vont, dit-on, être promulguées en Toscane: l'une modérant la censure préventive de la presse, l'autre établissant un conseil d'Etat que le grand-duc consultera dans toutes les matières importantes.

[illegible] s'élevant à 40 millions de roubles d'argent, seraient garantis pour 1/6e par des espèces dans le cas où le remboursement serait demandé, l'Etat restant d'ailleurs garant de la valeur totale.

» Voici l'état de ces billets de crédit:

» Etat de la caisse au 1er janvier 1847: 105 667 149 roubles. Sur cette somme la caisse est tenue de garantir, rouble par rouble, les billets de crédit émis contre argent comptant et les certificats de dépôt 68 420 811 R. Le 6e des assignats de banque et de banque de crédit et des bons de Mont-de-Piété, ensemble 157 [illegible] R., ce 6e étant de 26 291 129 R. Ainsi restaient en sus du capital à garantir 10 935 209 roubles disponibles, à partir du 1er janvier 1847, et il n'est pas douteux que cette somme n'ait augmenté depuis lors et n'ait été suffisante pour consommer l'opération. En voilà assez pour prouver à quelle source on pouvait puiser. En supposant même que l'on n'y ait pas puisé, d'autres ressource se présentaient; les récoltes de 1846, celles de 1847, qui sont assurées, et le commerce d'exportation très actif dans ces derniers temps, ont non seulement donné aux propriétaires fonciers la possibilité de payer leurs termes aux banques auxquelles ils avaient hypothéqué leurs biens, mais ont encore restreint les demandes d'emprunts nouveaux; en sorte que des capitaux sans emploi se sont accumulés dans la banque de crédits et dans le Mont-de-Piété, sans parler des capitaux placés à intérêt par les particuliers, qui étaient également disponibles pour l'opération. Ainsi, la question de savoir où la Russie aurait pris l'argent, serait résolue sans qu'il fût besoin de parler des ressources particulières de l'empereur.

» Maintenant, examinons la question commerciale, car l'opération est commerciale et n'a reçu une couleur politique que par la manière dont elle a été faite et aussi par les motifs qu'on lui suppose, mais qu'il faut laisser de côté. Sous ce rapport, on peut dire que l'empereur a agi comme un commerçant qui facilite à ses acheteurs solvables les moyens de lui acheter à lui et non à d'autres. Ainsi, dans le cas actuel, l'empereur a mis la France en état de tirer ce dont elle avait besoin, de la Russie, avec plus de facilité, avec moins de sacrifices et d'une manière plus large; et l'empereur devait avoir en vue un but d'économie politique, savoir: d'assurer à sa population agricole et aux propriétaires fonciers un écoulement plus considérable de leurs produits. »

Vandalisme et désordre.

Bien que notre grande préoccupation soit d'agir sur le présent en vue de préparer dans l'avenir un ordre de choses fondé sur la raison et la justice, nous sommes cependant animés d'un trop profond respect pour tout ce qui se formule au nom de l'unité pour méconnaître l'importance des monuments et des traditions historiques, qui résument l'expérience des peuples.

M. Didron, le directeur des *Annales archéologiques*, nous communique une lettre que vient de lui adresser un architecte, membre du conseil municipal de Toulouse, et nous prie d'en donner connaissance à nos lecteurs, dans l'espoir que MM. les ministres de la guerre et de l'intérieur, ainsi avertis, se hâteront d'arrêter un acte de vandalisme déplorable qui a déjà reçu un commencement d'exécution.

Sans pouvoir sympathiser avec l'esprit des *Annales archéologiques*, qui voudraient sacrifier le présent et l'avenir de l'art à son passé, et qui critiquent très rudement tous les artistes qui cherchent leurs inspirations ailleurs que dans les œuvres du treizième siècle, cependant nous lui prêtons volontiers le secours de notre publicité pour contribuer à sauver un monument digne à plus d'un titre d'intéresser les hommes de cœur et les hommes de goût.

Il existe à Toulouse un très bel édifice du treizième siècle, entièrement construit en brique et connu sous le nom d'église des Jacobins. Ce beau monument, une des vieilles gloires de Toulouse, sert depuis de longues années déjà d'écurie, de magasin à fourrage et de caserne militaire. Cette magnifique construction, qui compte bien une centaine de pieds sous clef, et dont la voûte a une soixantaine de pieds de largeur, a déjà subi de fâcheuses atteintes. Pouvait-il en être autrement? D'une église à une écurie il y a loin, et pour approprier l'édifice sacré au service des chevaux, il fallait bien franchir un grand intervalle, et il est plus facile de déshonorer un bel édifice que d'élever en dignité un escadron d'animaux.

« Le conseil municipal, dit le correspondant des *Annales*, dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire la lettre entière, le conseil municipal, sur les instances de quelques amis généreux des arts et dans un espoir de rétrocession, a voté des fonds pour la construction d'une caserne monumentale. Eh bien! tandis que la caserne monstre s'élève, le génie militaire fait un nouvel acte de propriété, sinon en détruisant (jusqu'ici, par respect pour le monument, il n'avait fait que pratiquer des étages), du moins en mutilant ce bel édifice dans ses parties les plus précieuses. Par cet acte, il témoigne assez haut qu'il est peu disposé à abandonner son usurpation. Emue de ces entreprises, la Société archéologique du Midi s'est transportée sur les lieux, qu'il nous a été enfin permis de visiter. Six des nombreux arcs-ogives qui éclairent la nef, en s'élançant à une hauteur que l'œil ne mesure qu'avec étonnement, étaient déjà dépouillés de leurs meneaux et de leurs réseaux; une foule d'ouvriers étaient en devoir de spolier les suivants. Là, on tranchait les colonnettes intérieures; ici, des bases; plus loin, on jetait sans pitié ces énormes segments sur le sol; enfin, partout, la dévastation impitoyable. Je n'ai nul besoin de vous exprimer notre saisissement et nos indicibles regrets à cette vue. Mais que faire? que résoudre? Il fallait, disait-on, établir de nouveaux étages dans la nef immense, pratiquer des croisées de caserne dans ces baies si belles, si hardies. On alléguait qu'il était impossible de soutenir les meneaux et les réseaux; il fallait donc les détruire.

« Je n'essayerai pas de vous exposer ce qui a été dit et proposé par des amis généreux des arts et de notre vieille nationalité, afin d'obtenir quelques concessions. Après avoir effectivement démontré, en vertu des règles de l'art, que l'on se faisait fort de concilier la conservation du monument et de toutes ses parties avec les exigences du génie militaire, les travaux de destruction ont été aussitôt suspendus! Honneur, sans doute, au généreux et intelligent officier qui n'a pas craint d'assumer sur lui la responsabilité de cet acte; mais, hélas! n'est-il pas à craindre que des ordres supérieurs ne viennent, avant que nos réclamations soient entendues, prescrire de continuer ces dévastations? Vos *Annales archéologiques* n'ont-elles pas trop souvent enregistré de pareils actes de vandalisme, pour que nous ne redoutions encore des

---

[illegible] auprès de MM. les ministres de l'intérieur et de la guerre, pour sauver les Jacobins de Toulouse de toute nouvelle mutilation.

Le paquebot à vapeur *le Tage*, capitaine Verspecke, venant de Marseille, est arrivé hier au Havre. Ce bâtiment avait touché à Lisbonne, d'où il n'est parti que le 27 avril. Voici, d'après le *Journal du Havre*, le résumé des nouvelles qu'il apporte.

« Les affaires de Lisbonne sont toujours fort tristes et la misère y est extrême. La banque est en faillite; son papier s'escompte à 50 pour cent de perte.

» Le bateau à vapeur anglais *le Royal-Tar*, que le gouvernement portugais avait acheté 40 000 livres sterling à la compagnie péninsulaire, et fait armer, a été capturé par les insurgés le 21 avril, au moment où, avec dix mille fusils et quarante mille cartouches, il allait donner dans le Tage. Le 23, un sloop de la reine, venant de Gibraltar, est tombé de même en la possession des insurgés. Au moment où il passait en vue de Sétubal, trois bateaux pêcheurs sont sortis et l'ont ramené au port.

» Le 27 avril, jour de mon départ, on s'occupait à passer de la grosse artillerie de l'autre côté du fleuve, pour éloigner les bateaux à vapeur de la plage de Sétubal, afin de pouvoir commencer le bombardement de la ville. Cependant, au moment où le paquebot *le Tage* a quitté Lisbonne, on assurait que la reine s'était enfin décidée à faire des concessions en faveur du peuple, et que tout était arrangé. Ces conditions ont été signifiées au général Sa da Bandeira, qui commande à Sétubal; mais il a tout refusé, disant qu'il était sous les ordres de la junte d'Oporto.

» La reine a changé son ministère. Voici comment était composée la nouvelle administration:

» Affaires étrangères, M. Bayard; justice, M. Leitao; intérieur, M. Proense; finances et marine, M. Tojal; guerre, M. le baron da Ponte da Barca. »

EMPLOI JUDICIAIRE DU MAGNÉTISME. — On nous communique la note suivante, dont nous laissons l'appréciation à qui de droit et la responsabilité à l'auteur: « Bien que les phénomènes et les lois du magnétisme soient encore enveloppés d'incertitude et de mystères, on a cependant lieu de penser que le somnambulisme artificiel pourrait être utilement employé dans la recherche des crimes, lorsqu'il serait possible de mettre un somnambule exercé à ce genre de vision en rapport avec les lieux où auraient été commis les attentats, les objets qui auraient servi à leur perpétration, les personnes qui s'en seraient trouvées les témoins. Des faits analogues permettent de croire que le contact de ces lieux, de ces personnes, de ces objets, fourniraient à un somnambule lucide de subtils indices au moyen desquels on pourrait retrouver les personnes, les objets, les *incidents même* restés jusqu'alors inconnus. Un horrible forfait vient de consterner la ville de Toulouse. Si l'on n'est pas encore en droit d'affirmer, on est du moins autorisé à espérer que la justice obtiendrait de précieuses indications d'un somnambule amené, soit dans le dernier endroit où l'infortunée jeune fille a été laissée vivante au parloir des Frères, où la malheureuse enfant a été vue pour la dernière fois, soit, et plus encore, à la place où a été enfin retrouvé son cadavre.

» Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'un sujet bien préparé et puissamment magnétisé parvînt à la suivre *à la trace* jusqu'aux lieux inconnus où a été consommé l'attentat. Mais il y aurait plus de chances encore pour que du cimetière où a été découvert le corps inanimé, le somnambule remontât, conduit par les fortes et abondantes émanations que la victime encore chaude a dû laisser sur son passage, jusqu'au repaire mystérieux où sa vie s'est épuisée dans les convulsions de la plus épouvantable lutte. L'autre, témoin de l'horrible drame est, sans aucun doute et pour *longtemps chargé, imprégné* d'exhalaisons, de fluides qui échappent à nos sens, mais qui frapperaient vivement, douloureusement, les organes surexcités d'un somnambule.

» Nous soumettons ces réflexions à la justice, à la société.

» Un grand crime attend aujourd'hui son châtiment, mais que de forfaits épargnés à l'avenir, si la passion frénétique et la perversité avaient à redouter dans le secret le plus absolu et le plus habilement préparé, dans l'ombre la plus épaisse, la projection soudaine et rétrospective d'une lumière dont les clartés divines, perçant tous les voiles, même ceux du passé, seraient, comme l'œil et le témoignage de la Providence, mis au service de la justice! »

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, 4 mai, en l'étude de Me Potier, notaire, rue Richelieu, 47 bis, a eu lieu l'adjudication de la propriété de LA PATRIE, *journal de l'esprit public*. La mise à prix était de 30 000 fr. M. Poulet a été déclaré adjudicataire au prix de 20 200 fr.

— M. Clesinger, sculpteur, épouse Mlle Gabrielle Solange Dudevant, fille de Mme George Sand.

— La société paternelle qui a fondé la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, près Tours (Indre-et-Loire), tiendra sa huitième séance annuelle dimanche prochain 9 mai, à midi précis, au siége de l'Académie royale de médecine, rue de Poitiers, 8, sous la présidence de M. Hébert, garde-des-sceaux, ministre de la justice.

MM. les membres fondateurs et souscripteurs sont priés de vouloir bien y assister.

— M. Robertson ouvrira un nouveau cours d'anglais jeudi 6 mai, à 8 heures du matin, rue Richelieu, 47 bis. —

FUNÉRAILLES DU GÉNÉRAL BERTRAND. — Les restes mortels du général Bertrand sont arrivés à Paris lundi soir, vers cinq heures, par le chemin de fer d'Orléans. Un char mortuaire frangé d'argent a reçu le cercueil, qui a été transporté sur-le-champ aux Invalides. Les lettres d'invitation pour la cérémonie funèbre annoncent qu'elle aura lieu aujourd'hui mercredi à onze heures et demie précises.

UNE AMNISTIE. — Dans l'affaire de Blois, MM. Blanqui et Béraud ont été acquittés, comme nous l'avons annoncé; les autres prévenus ont été condamnés de cinq jours à six mois de prison.

Après le prononcé du jugement, M. Béraud a été mis en liberté. Quant à M. Blanqui, on lui a remis une lettre du préfet, datée du 26 avril, jour du commencement du procès, dans laquelle ce fonctionnaire lui a fait connaître que, par suite d'une décision du ministre de l'intérieur, du 7 mars dernier, le séjour de la ville de Tours et du département d'Indre-et-Loire lui sera interdit quand il aura cessé d'être l'objet des poursuites de la justice. Il l'invitait en même temps à faire connaître le lieu de la résidence qu'il choisirait. M. Blanqui ayant refusé

» déjà passées. »

Toute réflexion serait oiseuse; nous demanderons seulement aujourd'hui ce que nous demandions il y a six mois : Où finit le commerce licite, où commence l'accaparement ?

NOUVEL INCENDIE D'UN NAVIRE EN MER. — La catastrophe du *Granaulle* a failli se renouveler ces jours derniers sur les côtes d'Angleterre. Le paquebot de la compagnie générale de navigation à vapeur le *Clarence*, arrivé vendredi soir d'Edimbourg à Londres, a apporté la nouvelle de la perte du steamer l'*Expériment*, incendié en mer, le matin même.

L'*Experiment* était parti de Sunderland pour Londres avec une cargaison de houille et ayant à bord une grande valeur en glaces et verreries; il portait 80 personnes, y compris son équipage. Au moment où le *Clarence* arrivait en vue de Aldborough, une embarcation l'accosta pour le prévenir qu'un autre bateau à vapeur, suivant la même route que lui, se trouvait à quelques milles à l'avant, avec le feu à bord et réclamait instamment ses secours. Le capitaine du *Clarence* fit aussitôt route dans la direction indiquée et ne tarda pas à s'approcher du bateau incendié. Les passagers déjà presque asphyxiés par la fumée, furent transbordés sur le *Clarence*, qui prit l'*Experiment* à la traîne, tandis que le capitaine avec son équipage, resté sur le navire, s'efforçait encore de combattre le fléau par tous les moyens possibles.

Pendant plusieurs heures, le *Clarence* continua ainsi sa marche; mais tous les efforts ayant été vains pour éteindre l'incendie, le capitaine de l'*Experiment*, les flammes envahissant déjà la mâture, héla son sauveur pour le prier de le recevoir aussi à bord, car il lui était désormais impossible de sauver le navire. Tout le monde se trouvant enfin en sûreté, le steamer largua la remorque et s'éloigna, laissant la masse embrasée voguer et se consumer au milieu des flots. On pense que l'épave aura dû brûler encore sept à huit heures avant de s'engloutir. (*Journal du Havre*.)

LE BARRAGE DU NIL. — A Alexandrie, Méhémet-Ali est venu inaugurer en grande pompe les travaux du barrage du Nil. Les détails de cette cérémonie sont vraiment imposants. « Il est impossible, dit un témoin oculaire, de rendre l'effet produit par ce spectacle d'un prince posant, sous les invocations de la religion, la première pierre d'un monument qui, bien autrement utile que les pyramides des Pharaons, est destiné à répandre la fertilité et l'abondance sur la surface de tout un pays, et à faire bénir par les générations futures le nom de son bienfaiteur. »

En même temps, une autre cérémonie non moins caractéristique de notre époque s'accomplissait aussi à Alexandrie. Une cérémonie religieuse y a été célébrée en grande pompe à l'occasion de la pose de la première pierre de la nouvelle église catholique. La plupart des consuls généraux, accompagnés de leurs officiers consulaires, assistaient, au milieu d'un nombreux concours de personnes, à la messe qui a été dite par M. le vicaire apostolique.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT. — *Séance du 4 mai.*

M. Teste a la parole pour des explications personnelles. (Mouvement général. — Profond silence.)

M. TESTE. Messieurs, je me dois à moi-même, comme pair de France, comme ancien ministre du roi, comme magistrat, de devancer tout appel à la tribune sur un fait qui, dans une autre enceinte, a été l'objet de récentes interpellations.

Bien que mon nom ne fût pas écrit dans les documents qui ont obtenu le déplorable honneur d'une publicité judiciaire, ces documents se rapportent à un acte de mon administration dont la responsabilité m'appartient tout entière; d'ailleurs, mon caractère n'est pas fait à l'incertitude, en pareille matière, et la chambre elle-même me saura gré, j'en suis sûr, de l'empressement que je mets à interrompre un moment, un seul moment, ses travaux réguliers, et de suspendre moi-même l'accomplissement de mes devoirs, pour repousser péremptoirement devant elle les insinuations ou les doutes dont pourrait être touché, en ma personne, l'honneur d'un de ses membres, qui n'a cessé et ne cessera jamais d'attacher le plus haut prix à son estime, et, permettez-moi d'ajouter, de la mériter. (Très bien! très bien!)

La correspondance publiée dans les journaux judiciaires, et à laquelle je fais allusion, signalait l'existence de certaines pratiques qui auraient été employées pour arriver à l'obtention d'une concession de mine de sel gemme accordée en 1842 par une ordonnance royale que j'ai contresignée.

Mon premier besoin est de désavouer nettement, énergiquement, je ne dis pas toute participation (ma conscience s'en indignerait), mais la plus légère connaissance de ces pratiques, si elles ont eu l'ombre d'une réalité.

En effet, le cadre qu'on leur a donné en exclut non-seulement la vérité, mais même la vraisemblance. On l'a dit ailleurs, mais je suis conduit à le répéter ici : il n'y a pas un acte de la vie ministérielle qui implique plus complètement, plus nécessairement, l'absence de toute volonté, de toute influence de la part des chefs de l'administration.

Tout le monde sait, et les intéressés eux-mêmes n'ont pu l'ignorer, que ces sortes de demandes sont assujetties à des épreuves successives, à des formalités sévères, auxquelles il n'a été dérogé qu'une seule fois depuis vingt ans, et qui, en même temps qu'elles ne laissent de place qu'à la justice, absorbent complètement la responsabilité du ministre.

Après une longue instruction, ces sortes d'affaires sont portées d'abord devant le conseil-général des mines, dont la composition serait seule une haute garantie; ensuite, et sur l'avis de ce conseil, un projet d'ordonnance est rédigé dans les bureaux et transmis avec toutes les pièces au conseil-d'Etat, qui l'examine en comité, puis délibère en assemblée générale, et ce projet, converti en ordonnance royale, est alors soumis à la signature du roi.

Cependant il pourrait se présenter des cas fort rares où le rôle du ministre responsable deviendrait moins neutre et moins passif : si, par exemple, l'avis du conseil d'Etat était contraire à celui des mines, le ministre aurait à faire un choix, et son avis pourrait alors avoir un caractère décisif. Si les deux avis étaient conformes entre eux, mais contraires à l'opinion personnelle du ministre, il pourrait arriver que le ministre crût consciencieusement devoir s'en écarter. Mais ces suppositions ne sont heureusement que des hypothèses; la seconde de ces suppositions ne s'est même vérifiée qu'une seule fois depuis l'accomplissement du régime constitutionnel et, de plus, dans un cas tout à fait exceptionnel, qui a été expliqué hier à l'autre Chambre par mon honorable successeur, et qui est d'ailleurs de beaucoup antérieur à mon administration.

Mais, Messieurs, dans l'affaire spéciale dont le sentiment public s'est ému, depuis l'ouverture de la demande de concession jusqu'à la consommation de l'œuvre par ordonnance royale, il n'y a pas eu même l'apparence d'un conflit d'opinions : tout le monde, ingénieurs, autorités locales, conseil des mines, conseil d'Etat, ont été d'avis que la concession devait être accordée à ceux qui l'ont obtenue, et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que les limites en ont été considérablement restreintes.

Dans cette série d'opérations qui s'accumulent et se contrôlent mutuellement, on cherche vainement la place où la faveur pourrait s'exercer, où des motifs mauvais pourraient se faire jour, et où le droit et la justice pourraient être méconnus.

La Chambre comprend que, pour mon compte, et dans l'état actuel des choses, je n'ai pas d'autres explications à lui fournir. Il ne m'appartient pas de rechercher ici quel est le sens, quel a été le but de la correspondance qui vient d'acquérir une si triste publicité. Je n'ai sur ce point d'autres lu-

[illegible] verture d'un crédit pour la gendarmerie et divers projets de loi d'intérêt local.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 4 mai.*

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre de la guerre l'informe qu'il vient de prier M. le président de la commission des comptes de 1845 de tenir à la disposition des membres de la chambre qui désireront en prendre connaissance le rapport de la haute commission administrative chargée de l'examen des faits relatifs au déficit constaté dans les magasins du sieur Besnier. Il en sera de même des marchés passés en 1841 et en 1842 pour la vente des braises de la manutention de Paris. Je viens de les faire adresser à M le baron Duprat, conformément à la demande qui en avait été faite par l'honorable M. Lanjuinais.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les crédits extraordinaires et supplémentaires.

M. D'ANGEVILLE. Le développement de notre marine militaire est tout à fait hors de proportion avec celui de notre navigation marchande. Dès que notre commerce envoie une expédition à droite ou à gauche, il faut qu'aussitôt il soit suivi ou précédé d'un vaisseau de l'Etat : il y a là abus. La marine américaine, qui a à protéger un commerce beaucoup plus considérable que le nôtre, reçoit cependant un développement moins considérable.

Il est un problème dont on cherche depuis longtemps la solution, je veux parler du moyen d'évaluer le travail des machines à vapeur au delà de 450 chevaux. Ce moyen a été trouvé par un ingénieur civil français, qui s'est adressé le 14 octobre 1842, au département de la marine. Après 39 jours, on lui a répondu que le comité des travaux de la marine avait examiné son projet, et qu'il avait cru nécessaire que l'Académie des sciences fût consultée.

L'invention de l'ingénieur fut examinée par une commission composée de MM. Poncelet, Robert et Coriolis : leur conclusion fut que le projet de l'inventeur devait être expérimenté. Celui-ci écrivit au ministère une seconde lettre à laquelle on fut trois mois sans répondre, pour faire ensuite une réponse dilatoire; une troisième lettre fut adressée, point de réponse.

L'inventeur s'adressa alors à l'amirauté anglaise. Sa première lettre est du 8 mai; le 19 il recevait un rendez-vous pour l'échange de premières explications; le 29, il avait une conférence avec plusieurs membres de l'amirauté; de nouvelles lettres sont écrites, de nouvelles conférences ont lieu, le 15, le 16 juin, et le 21 juin l'invention était complètement adoptée et soldée.

Voilà comme procède l'amirauté anglaise, tandis que chez nous on met trente-neuf jours à répondre à une première lettre, on prend trois mois pour répondre à la seconde; à la troisième on ne répond pas du tout; et c'est ainsi que d'importantes découvertes nées parmi nous y sont méconnues et nous reviennent ensuite de l'étranger, accueillies et expérimentées. (Mouvements divers.)

En 1845 et 1846, la marine anglaise a perdu deux misérables navires, l'un de 30, l'autre de 100 chevaux. Dans les mêmes années nous avons perdu *le Colibri, le Sphinx, la Doris, le Papin, le Groënland, l'Eridan, la Chevrette, la Seine, l'Etna* et *le Caraïbe*.

M. le ministre a cherché à expliquer hier l'inobservation des règlements, mais je pourrais citer à cet égard des faits positifs. J'ai sous les yeux l'ordonnance qui prescrit la manière dont on doit composer les équipages des bâtiments en armement, et il me serait facile de citer plusieurs bâtiments, *le Labrador*, par exemple, et *le Caraïbe*, où tout récemment encore cette ordonnance n'était pas exécutée; c'est à ce point que dans les ports les règlements sont considérés comme lettres mortes.

M. le ministre a parlé de l'ordre qui règne dans l'administration de la marine : comment l'ordre peut-il se concilier avec cette inexécution des règlements? Je pourrais citer des faits d'autre nature, des faits que j'ai tout lieu de croire certains, mais sur lesquels je ne veux pas insister, cependant, parce que je ne puis en donner immédiatement les preuves. Ainsi, on m'a assuré que des matelots composant l'équipage d'un bâtiment, n'avaient pu coucher à bord faute de hamacs. A Rochefort, un fournisseur avait fourni de la toile qui a été refusée; il lui fit subir une préparation et la présenta de nouveau; elle fut refusée comme la première fois; mais il intervint une décision du ministre qui ordonna aux commissaires de l'accepter.

L'orateur termine en demandant une enquête sur l'administration de la marine.

M. J. DE LASTEYRIE. Hier, M. le ministre de la marine nous disait que la cause de la perte de tant de bateaux à vapeur, c'était qu'ils étaient trop parfaits; je crains bien que l'administration de la marine ne soit comme ces bâtiments à vapeur, ils ont sombré; elle est trop parfaite, c'est ce qui la perd.

Nous avons entendu M. le ministre de la marine nous dire que, depuis qu'il est au service, il n'a vu partout qu'une union parfaite, et cependant nous avons vu depuis deux ans des hommes placés dans un rang élevé du service maritime publier des mémoires dans lesquels ils disent hautement que l'administration de la marine n'est que désordre, et que ses comptes ne sont que des contes.

L'honorable M. Fould a critiqué hier l'institution de notre conseil de l'amirauté, et l'a comparé à l'amirauté anglaise. M. le ministre en lui répondant, a prétendu que l'amirauté anglaise était une institution surannée et anormale; selon lui, des Anglais sont convenus de ces faits; ces Anglais-là ne savent pas l'histoire, autrement ils se seraient souvenus qu'il y a dix-sept ans, cette institution a été régénérée et rajeunie, et pour la laver des reproches que lui a adressés M. le ministre de la marine, il suffit de voir toutes les choses admirables que l'amirauté anglaise a faites dans la paix et dans la guerre.

En regard du budget anglais de 1846-1847, M. le ministre a placé non pas le budget français de 1847, le premier où figurent les accroissements votés l'année dernière, mais le budget de 1846. Si à ce budget il eût opposé le budget anglais de 1845-1846, il aurait trouvé que la dotation de la marine n'excédait celle de la nôtre que de 500 000 fr. Y a-t-il là une disproportion suffisante pour expliquer celle qui existe entre le développement qu'a reçu la marine des deux pays?

Je n'ai pu, je l'avoue, me défendre hier d'une sorte de surprise en entendant M. le ministre de la marine nous déclarer qu'il fallait ou augmenter nos dépenses ou renoncer à une flotte aussi considérable; mais j'ai été plus surpris encore en voyant ce matin dans le *Moniteur* à ce passage du discours de M. le ministre cette parenthèse : (Approbation marquée) Il m'avait semblé, je l'avoue, que la Chambre avait accueilli cette déclaration avec un tout autre sentiment, et je le comprenais beaucoup mieux.

Comment en serions-nous là? Par les désordres, par les abus qui se perpétuent dans l'administration. Ainsi la marine entretient dans nos ports 2 [illegible] écrivains. (Mouvement.) On arrive par là à accumuler des in-folios et à dépenser 116 millions pour entretenir 186 bâtiments à la mer.

La Chambre a voté l'année dernière des crédits considérables pour imprimer une nouvelle activité à nos constructions navales; j'ai entre les mains les comptes produits par le ministre, et j'y trouve la preuve que, sauf pour les petits bâtiments, les promesses faites à la Chambre n'ont été tenues sur aucun point. Nous sommes, et pour notre marine à voile et pour notre marine à vapeur, en arrière de ce qui vous avait été annoncé comme le résultat du vote de la loi des 93 millions; je le répète, M. le ministre n'est au pair que pour les petits bâtiments.

Si nous n'avons pas la quantité, avons-nous au moins la qualité? M. le ministre nous disait hier que dans l'escadre de la Méditerranée les meilleurs vaisseaux étaient de 100 canons. Tous les hommes du métier ont signalé, depuis longtemps, les inconvénients graves que présentent ces bâtiments, qui ne peuvent pas évoluer avec facilité, et dont la batterie basse plonge au moment de certaines manœuvres. Présentent-ils au moins l'avantage de l'économie?

Le Trident, vaisseau de premier rang de 120 canons, a coûté 2 309 000 francs; *l'Hercule*, vaisseau de 100 canons, a coûté [illegible] 113 000 francs, et *le Jemmapes*, autre vaisseau de 100 canons, 2 [illegible]. Voilà comme les inconvénients sont compensés par l'économie.

Et pourtant, M. le ministre de la marine trouve dans [illegible] à

[illegible] La *Virginie* était portée comme représentant une valeur de 800 000 fr. On y a dépensé 178 000 fr., et cependant elle ne figure plus sur les comptes que pour 731 000 fr.

M. le ministre nous a parlé de la visite qu'il avait faite à Indret; je ne crois pas que nous ayons à nous applaudir des développements donnés à cet établissement. On avait demandé à l'industrie privée de se pourvoir de l'outillage nécessaire à la construction des grandes machines; on a créé dans nos ports des ateliers pourvus d'un outillage complet; à Indret on a également un outillage complet qui fait concurrence à ceux du commerce et de la marine. Avec ce système, nous aurons trois outillages et point de machine.

M. DE MACKAU. Nous avons voulu être outillés pour toutes les circonstances. Il y a à Indret des hangars qui peuvent être agrandis de telle sorte qu'au lieu de fabriquer 2 000 chevaux de vapeur on pourrait en fabriquer au besoin 4 000 : au lieu de 1 200 ouvriers on pourrait en employer 2 400.

M. GUYET-DESFONTAINES. M. le ministre n'a pas répondu aux observations de M. de Lasteyrie relatives à l'état d'avancement de nos constructions navales.

M. DE MACKAU. Je ne saurais répondre en ce moment; je n'ai pas les chiffres présents à la mémoire.

M. JULES DE LASTEYRIE. Il résulte des comptes-rendus imprimés que les travaux n'ont pas été faits et que les crédits votés par la Chambre ont été détournés de leur destination.

M. DE MACKAU garde le silence.

M. D'ANGEVILLE interpelle le ministre sur l'exécution de l'ordonnance relative aux officiers qui doivent monter chaque bâtiment.

Cour d'assises de la Creuse (Guéret).

Audience du 1er mai.

AFFAIRE BOUTMY. — VENTE ET ACHAT DE SUFFRAGES.

M. LÉONARD-ÉTIENNE NIVEAU DE VILLEDARY, juge d'instruction de Chambon. Le [illegible] septembre dernier, je passais par Pontarion. J'appris qu'on procédait à l'élection d'un membre du conseil-général. On parlait d'un billet de banque de 1 000 francs donné par M. Boutmy à un nommé Barret. M. Lavaud me conduisit dans un café où Barret buvait. M. Lavaud lui dit : « Voulez-vous montrer votre billet à M. de Villedary? » Barret répondit : « Volontiers. » Il me fit voir le billet. Il portait : « *Banque de France*, 1 000 *francs*. » Il était revêtu de la signature *Garat*. Barret nous dit que M. Boutmy l'avait donné à sa femme après beaucoup de sollicitations inutiles. Je lui demandai pourquoi il pensait que ce billet avait été donné par M. Boutmy. « Evidemment, répondit-il, pour avoir ma voix; mais il ne l'aura pas. »

Barret, craignant que M. Boutmy, qui était, disait-il, fort adroit, ne reprît le billet, l'avait confié à M. Tixier de Pontarion. Plus tard, j'appris que M. Boutmy avait trouvé le moyen de reprendre ce billet au moyen d'un pari.

Le témoin dépose ensuite relativement au prêt fait à Villard, qui avait reçu, dit-il, de grands services de la famille Lachapelle. Villard lui a dit que ce prêt était la cause déterminante de son vote; que M. Boutmy lui en avait fait une condition, et que sans cela il voterait pour M. Lachapelle.

M. JEAN-BAPTISTE SIMONNET, huissier et cafetier à Pontarion. Le 13 septembre 1846, Villard vint chez moi; j'étais absent. Il dit à ma femme qu'il y avait pour moi un commandement à signifier. Il revint le lendemain; après m'avoir fait recommander de ne pas manquer de l'attendre, il me dit que deux personnes lui avaient proposé de lui faire prêter 3,000 francs à 2 1/2 pour 100 pour dix ans par M. Boutmy, et me demanda : « Que me conseillez-vous de faire? — Mon cher, lui dis-je, en pareille circonstance on ne prend conseil que de soi-même... Si vous ne vous trouviez pas bien de ce que je vous conseillerais, vous m'en feriez des reproches; agissez comme bon vous semblera. »

Le jour de l'élection, je le vis dans un groupe d'électeurs, au milieu du jardin de Marteau, *gardé à vue par un nommé Vincent*. Je marchai vers lui, je lui fis des reproches; il convint qu'il s'était engagé à voter pour M. Boutmy. Je lui répondis : « Mon pauvre Villard, vous auriez mieux fait de ne pas vendre votre liberté. Quelles sont donc les conditions que vous avez faites? — M. Boutmy, dit-il, offre de me prêter 8 500 fr., payables dans dix ans, à raison de 2 1/2 pour 100 d'intérêt, à la condition que je voterai pour lui.

Quant à Barret, un jour de foire, sa femme entre chez moi, et pendant qu'elle attendait son mari, elle nous raconte que M. Boutmy était venu à leur maison, demandant : « Où est votre mari? » Qu'elle avait répondu qu'il était allé acheter une paire de sabots, et qu'alors il lui avait remis un papier en lui disant : « Prenez ceci, c'est un billet de banque... vous le remettrez à votre mari, ça le rendra content, et il votera pour moi. »

M. LE PRÉSIDENT. Villard, aux précédentes élections, vous avez voté pour M. Lachapelle?

VILLARD. Oui, oui, la première fois, j'ai voté pour M. Lachapelle.

Me BAC. On l'avait pris au collet pour ça.

M. LE PROCUREUR DU ROI. Il avait toujours voté pour M. Lachapelle.

Me BAC. Le pistolet sur la gorge!

Villard raconte qu'à la foire de Maisonnisses, avant l'élection, Simonnet l'a pressé de voter pour M. Lachapelle. Il a tant fait, ajoute-t-il, que je lui ai dit : « Vous avez donc une grande *attention* pour M. Lachapelle? »

Me BAC, à M. Simonnet. Pourquoi, Monsieur, vous êtes-vous embusqué dans un champ pour empêcher les électeurs de se rendre à l'auberge Marteau le jour de l'élection?

SIMONNET. Parce que j'avais la procuration de M. Lassarre, propriétaire de ce champ, et que je voulais empêcher les électeurs de passer par là.

M. LE PROCUREUR DU ROI. De quel Lassarre aviez-vous procuration? — De M. Lassarre de Paris.

Me BAC. Le témoin n'a-t-il pas usé de toute son influence dans l'intérêt de la candidature de Lachapelle?

M. SIMONNET. Je ne pouvais rien faire, car je n'ai pas [illegible] maître Bac. Mais je déclare que si j'avais eu de l'influence, je l'aurais employée dans l'intérêt de M. Lachapelle.

Me BAC. Il dit qu'il n'a pas fait de démarches.

M. SIMONNET. J'ai fait les démarches qu'il m'a plu de faire.

Me BAC. M. Simonnet a sollicité la confiance de Villard pour le trahir. Je demande si c'est un acte d'honnête homme... C'est la trahison de Judas.

M. LÉONARD PERRICHON, maire de Thoroi. M. Boutmy est venu à la maison la veille des élections pour demander ma voix. Par conséquent, je lui ai dit que je ne pouvais pas la lui promettre, que je ne l'engagerais à personne, que j'étais maître de ma voix, et que, le lendemain, je dirais hautement pour qui je voterais. Par conséquent, M. Boutmy insista, et je refusai... Par conséquent, il me dit : « Je sais ce qui vous empêche de voter pour moi; vous êtes caution d'un de vos enfants de Paris pour 2000 fr.; vous payez 100 fr. l'intérêt; si

cheval, et a dit à ma femme, en lui remettant un papier : « Tenez, Madame Barret, voilà un billet de banque, ça vaut 1 000 fr.; vous le donnerez à votre mari. Je pense que cela le contentera, qu'il votera pour moi, et que moi aussi je serai content de lui. »

Après cela, il se dirigea du côté de la Maison-du-Bois, conduit par mon fils. Il me rencontra en chemin, me pria de causer un moment, et me dit : « Etes-vous fixé. » Je répondis que non. Il me raisonna, me fit remarquer que M. Lachapelle était un homme rusé, sans poids, et que lui était un homme capable, au contraire, de me rendre bien des services.

Il me quitta en me disant : « Allez, je vois que vous êtes un entêté ! allez-vous-en chez vous, vous trouverez quelque chose qui vous fera plaisir, qui vous changera et vous amènera à voter pour moi. »

Je rentrai. Ma femme me conta ce qui s'était passé, et me montra le billet de M. Boutmy. Je dis à ma femme : « Je ne l'ai pas demandé; je vais le rendre. »

Dans ce but, le lendemain je montai à cheval, j'allai à Sardas, M. Boutmy n'y était pas. J'allai à Pontarion. Enfin je parvins à le rencontrer. Je lui dis : « Monsieur Boutmy, je vais vous rendre votre billet, je ne veux pas voter pour vous. » Il me répondit : « Non, c'est un cadeau que j'ai fait, je ne le reprends pas. » Nous nous quittâmes. Un moment après je le retrouvai dans la maison Marteau. « Mais malheureux que vous êtes, s'écria-t-il, voyez donc les sacrifices que je fais... Je suis sûr d'être nommé... Il ne me faut qu'une voix... » De propos en propos, il me dit : « Combien donc voulez-vous? » Je réponds : « Donnez-moi quatre autres billets de banque. » (Mouvement.) Il arriva enfin à me les promettre. Messieurs, je vous avoue franchement que si M. Boutmy s'était trouvé sur lui les quatre autres billets de banque, j'aurais voté pour lui malgré mon opinion. (Nouveau mouvement. Murmures dans l'auditoire.)

Mais je changeai de dessein. Dans la journée, M. Boutmy me voyant passer, me fit signe de monter chez M. Leteix pour prendre les quatre billets. Je lui dis : « Allez-vous-en avec votre argent. » J'ai vu M. Tixier, de Pontarion ; je lui ai tout raconté. Je suis allé voter. Il a écrit mon vote.

Après l'élection, M. Boutmy m'a demandé : « Vous me rendrez mon billet? » Je lui ai dit : « Oui, je vous le rendrai. — Il faut me le rendre. — Oui, oui ! — Je vous parie 500 francs que vous ne me le rendrez pas. — C'est inutile; vous n'avez pas besoin de faire de pari. Je n'ai pas 500 francs pour tenir votre gageure. »

A la fin, j'allai prendre le billet chez M. Tixier, à qui je l'avais laissé. Je revins. Je dis : « Monsieur Boutmy, voulez-vous tenir encore le pari de 500 francs que je vous rends votre billet? — Non, plus 500 francs, dit-il, mais 400 francs. » Et ce qui fut dit fut fait.

M. LE PRÉSIDENT. Barret, je dois vous dire que vous eûtes bien tort d'accepter ces 400 francs. Ce n'est pas délicat.

BARRET. Le jour de l'élection j'ai vu, dans la rue, Bourbon qui traitait Bouyer de vendu. Je me suis approché de ceux qui étaient là; j'ai pris Bouyer à part ; je lui ai dit : « Dites donc, Bouyer, moi aussi je serais dans l'intention de me vendre; dites-moi donc combien vous vous êtes vendu. — Mon pauvre Barret, je me suis vendu bien bon marché. (Hilarité générale.) — Mais enfin bien bon marché, combien ça fait-il? — Pour rien. — Mais vous vous êtes bien vendu 1 000 francs? — Oh ! non. — Est-ce 800 francs? — Non. — Est-ce 600? — C'est bien à peu près cela. » (Rumeur prolongée dans l'auditoire.)

Mme BARRET commence en patois sa déposition, et la voilà partie... Elle parle, parle avec toute la volubilité imaginable.

M. LE PRÉSIDENT, en patois. Parlat doucament (parlez doucement).

Mme Barret, pour répondre à cette invitation, s'exprime avec une volubilité telle qu'il devient impossible de saisir une seule syllabe. Pourtant, Me Bac et Lasnier déclarent l'avoir comprise. Mme Barret tourne le dos à la Cour, et attache sur l'auditoire un regard assez effaré.

M. LE PRÉSIDENT, toujours en patois. Vira ! vira vous, filiote. (Tournez, tournez-vous, jeune fille ou jeune femme.)

Mme Barret regarde alors la Cour et le jury.

M. LE PRÉSIDENT. C'est mot pour mot sa déposition écrite qu'a répétée cette femme.

M. LE PROCUREUR DU ROI. A la bonne heure, car je n'y ai rien [compris. Cette femme a dit qu'il était allé acheter une paire de sa]bots. Il lui dit : « Madame Barret, voilà un billet de 1 000 francs; vous le donnerez ce soir à votre mari. Il votera pour moi. » (Hilarité dans l'auditoire.)

BONENFANT, cultivateur à Mazeaud, commune de Lachapelle-Saint-Martial : Barret est venu me trouver à mon ouvrage. Il m'a fait voir un billet de 1 000 fr. Il m'a dit : « Ça vaut 1 000 fr. ; c'est un cadeau. »

M. LE PRÉSIDENT : La séance est levée et renvoyée à demain dix heures précises.

Bourse du 4 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 »»	78 05	78 »»	78 05
— — fin courant	78 20	78 20	78 10	78 15
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 75	116 75	115 70	115 70
— — fin courant	116 »»	116 »»	115 95	115 95

4 1/2 J. 22 s. dr cours		101 25
4 0/0 J. »	»	100 25
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»
— fin Ct	»	» »»
B. du Trés.	»	5 0/0
Banq. de Fr. dr cours		3250 »»
O. V. de Par.	»	1295 »»
C. hyp.	»	255 »»
— Gouin....	»	1177 50
— Gann.....	»	1110 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	78 30	78 45	——	»» »» »» »»
5 p. 0/0	d. 50	116 20	116 30	——	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	10 »/»	15 »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	27 1/2	35 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»
Récép. Rotsch.	»	102 50
ESP. Dette act.	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»
Dette intérieure	»	»» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» » »
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»
HAITI......	»	» »/»
ROM............	Der C.	104 1/2
BELG. 2 1/2......	»	»» »/»
— 4 1/2......	»	95 3/4
do 1840...	»	100 »/»
do 1842...	»	100 »/»
— Banque....	»	800 »»
— do Em. 1844.	»	1115 »»
PIÉMONT........	»	»»»» »»
AUTRICHE	»	»»» »»

Union linière... 100 »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d J. »	115 »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	1010 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	215 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1231 25
— à Rouen.	942 50
R.-Havre..	665 »»
Avignon...	770 »»
Str. à Bâle.	193 75
Paris-Str...	426 25
Tours-Nant	417 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	615 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	431 25
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	3730 »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	946 25	Orléans à Vierzon.	501 25
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	667 50	Bordeaux à Cette..	512 50
Paris à Orléans...	1232 75	Marseille à Avign.	767 50	Nord	615 »»
— à Lyon.....	432 50	Paris à Strasbourg	426 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 93 (l'hect.); courant du mois, 93 ; mois du milieu, 95 (les 100 k.); 4 derniers mois, 100.

Lille. — Pas de courrier.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 82 ; juin, 84; juillet et août, 87; septembre et octobre, 89.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 à 102-50 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

Spectacles du 5 mai.

8 h. »|» OPÉRA. — Robert-Bruce.
8 h. »|» FRANÇAIS. — Marion de Lorme.
7 h. »|» ODÉON. — Iphigénie en Aulide, la Course à l'Héritage.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, l'Eau merveilleuse.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut..... une Chaise pour deux, les Intimes.
6 h. 1|4 GYMNASE. — Une Femme qui se jette par la Fenêtre, Daranda, Moiroud, Diplomate.
7 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Léonard le perruquier, une Fille terrible, le Dîner de Madelon.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Un Docteur en herbe, une Fièvre brûlante, l'Avocat pédicure, le Portier, Amour.
6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Repr. extraordinaire.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
7 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — La Closerie des Genêts.
7 h. »|» CIRQUE. (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation, danses et voltiges à cheval.
6 h. 3|4 COMTE. — Perrin et Lucette, Kokoli, le Sourd.
5 h. 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Maître de poste, la Femme du peuple, les Empiriques, la Reine Argot.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Le Roit boit, le Pacte d'amour, Fille et Garçon, Loup-Garou.
5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — La Bouquetière, Miel et Vinaigre, la Meunière du moulin à vent, Cantatrice et Marquise.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap d'or, Tournois.
» h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Promenades, danses, jeux, illuminations. L'orchestre de 70 musiciens.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Chambre des députés.

DÉCOURAGEMENT.

Il s'agissait aujourd'hui de nos relations avec l'extérieur.

Le monde entier s'agite dans l'enfantement d'une ère nouvelle. La Russie et l'Angleterre, par un travail incessant, projettent leur action sur tous les points qui les touchent comme ces arbres géants des tropiques leurs longues branches qui s'enfoncent dans le sol pour devenir troncs à leur tour; mais les centres nouveaux, en s'implantant chez d'autres peuples, rayonnent ou acceptent le progrès; les éléments anglais civilisent et les éléments russes s'imprègnent des idées de la civilisation. L'Italie se relève à la voix du pape et poursuit sous la protection de l'Eglise l'œuvre de son émancipation. La Péninsule est dans l'enfantement du gouvernement représentatif. L'Allemagne s'agite sourdement comme la France en 1787. Pendant que la diète prussienne délibère, les peuples délibèrent aussi. Ils forment des sociétés secrètes et des émeutes publiques, comme faisaient nos pères voilà soixante ans. Mais l'Allemagne a de plus qu'eux la science et l'expérience de nos fautes. On peut déjà prédire, sur les premiers symptômes, que la transformation qui se prépare dans son sein sera plus sociale encore que politique. La question sociale est posée partout d'ailleurs, et dans la Belgique, qui dépérit sous les étreintes de la misère, et surtout dans cette malheureuse Irlande, affamée par d'avides propriétaires et réclamant de ses oppresseurs le sol qu'ils lui ont ravi.

Si des questions sociales nous descendons aux questions politiques, nous y trouverons des situations qui méritent bien aussi notre intérêt. Où en sont nos rapports avec l'Angleterre, avec l'Espagne, avec la Grèce, avec le bey de Tunis, avec l'Afrique, avec l'Amérique, avec ce pauvre Portugal, que cette excellente mère de famille dona Maria veut jeter pieds et poings liés à la féodalité anglaise, et qui se débat sous les griffes du vautour? Où en sont tant d'autres questions plus ou moins importantes qui restent pendantes encore dans nos relations extérieures?

Toutes ces questions méritaient un examen approfondi.

La tribune a été occupée exclusivement par MM. Guizot, Billault et Odilon Barrot, trois orateurs de mérite et d'éloquence, quoique d'un genre différent. Tout se réunissait donc pour donner lieu à un débat grave et d'une nature élevée. Il n'en a rien été. Un profond sentiment de fatigue et de découragement semblait s'être emparé des orateurs et de la Chambre. Dès qu'un grand scandale n'est plus là pour les galvaniser, la vie se retire de nos assemblées politiques. Il est vrai que depuis quelque temps surtout ces stimulants ne leur manquent pas.

M. Guizot n'a retrouvé que par moments son éloquence d'autrefois, lorsqu'il a peint, par exemple, la France étendant son bras protecteur sur les 600 mille chrétiens de la Chine, et préparant la réconciliation des Druses et des Maronites, grands faits dont il faut lui savoir gré, s'il est vrai que sa politique les ait produits. Mais à part quelques éclairs, l'orateur est resté faible et sans énergie, il s'est traîné péniblement de récits en mauvais raisonnements. Il a prétendu, par exemple, que nos intérêts seront mieux défendus près du gouvernement espagnol, si nous laissons à Madrid le champ libre à ce même ambassadeur anglais dont la passion contre nous est si connue. M. Guizot n'a pas même dédaigné d'emprunter à son collègue de l'intérieur son argument favori : Nous avons la majorité.

Ce discours nous a attristés pour M. le ministre des affaires étrangères. Le découragement perçait à chaque mot. Désespère-t-il de pouvoir arrêter les conservateurs progressistes, dont la force augmente chaque jour, et dont nous voulons croire qu'il partage en secret les aspirations? Rencontrerait-il de graves résistances au dehors ou auprès de ses collègues? Les bruits de dislocation ministérielle que l'on fait courir seraient-ils fondés, et serait-il dans les douleurs d'enfantement d'un nouveau cabinet? Nous l'ignorons; nous constatons un fait qui a pu être remarqué de toute la Chambre.

Au reste, M. Billault semblait également en proie au découragement. Pour lutter avec ardeur il faut l'espoir du triomphe. M. Billault se lasse de parler devant cette masse inerte des centres, dont l'immobilisme donne froid. Parmi les membres fidèles à la majorité, les uns votent par conviction ou par habitude, beaucoup par intérêt, la plupart en haine de l'opposition. M. Guizot a exploité aujourd'hui ce sentiment en exagérant encore la dissidence qui sépare les deux camps politiques, et en montrant un abîme entre ses théories et celles de l'opposition. C'est la vieille maxime à l'usage de tous les pouvoirs qui ne s'appuient pas sur l'amour des peuples : diviser pour régner.

Nous espérons que la majorité et l'opposition cesseront enfin d'être les jouets de cette tactique, et que les hommes de tous les partis qu'anime un véritable amour de l'humanité, s'apercevront de la faiblesse de ces barrières qu'on élève entre eux, et se réuniront pour former le parti national, ou plutôt le parti du progrès.

La discussion continuera demain.

La lecture de la proposition de M. Crémieux sur les pairs et députés administrateurs des chemins de fer, a été autorisée à l'unanimité par cinq bureaux, et à une grande majorité dans les quatre autres.

Cette lecture aura lieu demain au commencement de la séance.

Une importante question de presse vient d'être soulevée par le *Courrier de Saint-Etienne*; elle est ainsi posée : « Une personne désignée dans un document officiel publié par un journal, peut-elle obliger ce dernier à insérer les réclamations qu'elle veut produire contre ce document? »

Voici les faits :

L'emplacement à choisir pour le théâtre occupe vivement la ville de Saint-Etienne. Le conseil municipal a chargé un de ses membres, M. Escoffier, de faire un rapport sur cette question. Ce rapport a été publié dans le *Courrier*. Un conseiller municipal, M. Soviche, se croyant intéressé à protester contre ce document, a fait signifier par huissier au *Courrier de Saint-Etienne* une longue épître dont il réclame l'insertion. Le *Courrier* refuse, et ce refus est pleinement légitime à notre avis. Nous sommes partisans du droit de réponse dans les journaux, et portés à donner à ce droit l'extension la plus large; mais encore faut-il, pour imposer à un journal l'insertion d'une réponse, qu'on ait un grief à formuler contre ce journal.

Or, le *Courrier*, sans attaquer M. Soviche le moins du monde, a publié un acte emprunté aux délibérations du conseil municipal, et M. Soviche, conseiller lui-même, est tout-à-fait désintéressé par la proposition du *Courrier*, qui l'invite à soumettre au conseil ses réclamations contre le rapport, promettant de les reproduire quand le procès-verbal les aura mentionnées.

L'absence d'attaques contre M. Soviche émanées de la rédaction du *Courrier*, le recours naturel ouvert à M. Soviche devant le conseil municipal, ôtent à ce dernier toute qualité pour exiger l'insertion d'une réponse.

Les Vassaux de la Féodalité financière.

Le *Mémorial de Rouen* se plaint que nous l'ayons compté parmi les soutiens de la féodalité financière; et, à cette accusation, il oppose ses constants efforts pour conjurer les envahissements d'une centralisation exagérée, surtout en ce qui concerne les pouvoirs financiers. Que le *Mémorial* ne croie pas servir la cause féodale en se faisant le champion des compagnies de chemins de fer, soit; on s'aveugle si aisément! mais, pour nous, c'est le signe d'après lequel nous établissons notre classement. Quiconque appuie les prétentions des compagnies est le serviteur de la féodalité financière; quiconque les repousse est le serviteur du peuple. — Ce sera, dans l'examen attentif que nous ferons des opinions de la presse départementale, le critérium de nos jugements.

Du principe passons à l'application. Pour toute preuve à l'appui de notre opinion sur le *Mémorial*, nous lui indiquons son article du 28 avril, dont nous reproduisons les principaux passages.

. . . . Il y a des gens qui voudraient que l'Etat, fort du contrat qui lie les compagnies, les contraignît à l'exécution sans venir à leur secours. Nous ne méconnaissons pas que ce soit là un droit extrême; mais tous les droits extrêmes ne sont pas bons à exercer, et nous craignons sincèrement que, si le gouvernement se laissait aller à suivre des conseils trop sévères, il n'en subît bientôt la peine, non pas seulement par la crise financière qui ne pourrait manquer d'en résulter, mais encore par la non-exécution des chemins que l'intérêt public réclame.

. . . .

Nous nous trouvons donc, en tout ce qui touche les chemins de fer, en face des compagnies adjudicataires qui réclament des secours avec une vive insistance. Il nous paraît bien évident que si l'Etat usait de ses droits avec rigueur, il ne saurait parvenir à l'exécution des chemins adjugés; car les compagnies n'ont, pour la plupart, qu'un capital reconnu insuffisant, et encore ce capital est-il loin d'être réalisé; pour qu'il le fût, il faudrait des appels de fonds devant lesquels les actionnaires se montreraient d'autant plus récalcitrants, si même ils n'étaient complètement impuissants; que l'opération serait, en définitive, démontrée mauvaise. Nous savons que l'état jouit de la garantie des premiers actionnaires; mais cette garantie, qui n'est que partielle et qui est déjà complètement ou jusqu'à un certain point épuisée, peut être regardée comme illusoire, si l'on songe que, dans presque toutes les compagnies, les capitalistes solvables ont consenti à payer une légère prime, pour échapper à cette garantie, en faisant primitivement souscrire les actions par des hommes n'offrant pas de responsabilité sérieuse. L'état reste donc en face des compagnies, dont les porteurs de titres se trouvent mis à l'abri de toute obligation solidaire par leur qualité de commanditaires. Il ne peut donc compter que sur le capital, et encore sur le capital réalisé, et non pas sur le capital nominal. Dans cette situation, user de rigueur, ce serait ruiner les porteurs actuels d'actions, sans même rendre possible l'exécution des chemins, ce serait imiter l'inintelligente sévérité de ces créanciers qui, au lieu d'aider leur débiteur dans un intérêt commun, épuisent ses dernières ressources au profit des huissiers.

Que doit donc faire l'Etat? Il doit avant tout se demander quelles lignes sont plus vivement réclamées par l'intérêt public, concentrer ses efforts et ses ressources vers celles-ci, et négliger momentanément celles qui ne sont que secondaires. Ainsi, il est évident que le chemin de Lyon, qui paraît gravement compromis si le gouvernement ne vient à son aide, est d'une bien plus grande importance que celui de Bordeaux à Cette, par exemple; car il fait partie de la grande artère du Nord au Midi réclamée par tous les intérêts et acceptée par tout le

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 6 MAI 1847.

DU SYMBOLISME DANS L'ARCHITECTURE.

L'antique et le moyen-âge.

DIALOGUE.

Par un beau jour d'été, il y a plusieurs années de cela, j'étais assis devant l'imposant et splendide portique qui décore d'une façon si magistrale le côté nord de la cathédrale de Chartres : l'âme pleine d'émotions en face de cet immense poème religieux, je m'efforçais d'en reproduire l'image, en lui conservant ce caractère particulier de naïveté dans le détail et de pompe dans l'ensemble qui en fait une œuvre si étonnante.

La grande chaleur du jour avait passé sur moi sans troubler l'extase où me plongeait une juste admiration; et les curieux qui m'avaient entouré pendant une grande partie de la journée, s'étaient peu à peu retirés d'auprès de moi. Seul enfin, avec mes pensées, mon esprit obéit aux sollicitations du chef-d'œuvre que j'étudiais, et mon imagination peupla bientôt le vide qui s'était fait autour de moi. Je voyais sortir par la porte centrale une procession d'hommes voués à Dieu et de petits enfants, dont le chant, d'un style large et simple, semblait faire tressaillir jusqu'aux immobiles figures assises dans les voûtes. Devant ce cortège sacré, la foule qui encombrait le portique, qui s'étageait sur le perron et se pressait sur le parvis, ouvrait ses rangs et s'écartait respectueusement; les têtes se courbaient, les genoux fléchissaient; tout était solennel, grave et religieux; une foi profonde harmonisait les hommes et les choses de ce tableau; les sentiments des assistants concordaient avec l'idéal artistique d'où était sorti le beau monument que je dessinais.

— Mais, au nom de quel démon, ennemi du beau, te donnes-tu un mal si effrayant pour copier les infirmités de ce saint Jean-Baptiste?

Ce brusque propos me fut adressé par un ancien ami, camarade d'étude, que je ne m'attendais guère à rencontrer devant la belle basilique chartraine. Je lui tendis la main.

— Tu fus toujours un peu sceptique, lui dis-je, et tu es en outre sculpteur. Détachée de l'ensemble du portail, cette figure de saint Jean-Baptiste peut offrir, en effet, quelque prise à la critique, à la tienne particulièrement; car tu aimes et tu respectes surtout les beautés du corps, ce sont les splendeurs du tabernacle qui te séduisent. Pour moi, architecte et quelque peu poète, j'avoue que c'est d'abord l'ensemble d'une œuvre qui m'impressionne : c'est l'esprit générateur de la composition, et les grandes lignes de la forme plastique dans lesquelles cet esprit s'est incarné; et vraiment, je trouve ici beaucoup à admirer.

Regardez bien, ne semble-t-il pas qu'un fluide vital circule à travers ces pierres; que ces murs, ces piliers, ces trumeaux, ces voûtes que couvrent de célestes phalanges, s'animent sous le regard mental de celui qui sent l'influence d'une foi profonde? Quant à moi, ce spectacle me transporte à travers les espaces et les siècles : tenez, ici, en avant du trumeau de la porte centrale, est la vierge Marie tenant doucement embrassé son enfant divin; au-dessus de la porte vous voyez sa glorification : elle est assise à la droite du Seigneur. N'y a-t-il pas là l'expression du fait capital de notre civilisation moderne : la glorification de la mère, le respect de la femme, l'ennoblissement de la chasteté?

Rappelez-vous la Vénus antique; son éblouissante nudité fit-elle jamais vibrer les cordes intimes de l'âme, comme cette figure drapée de la Vierge? Aussi, l'une enfante *Cupidon*, le désir brutal, désir qui n'a que soi pour objet, tandis que l'autre donne le jour au Sauveur du monde, à celui qui annonça la grande loi de fraternité et de solidarité humaines.

Suivez-moi encore; à droite et à gauche de la mère du Christ, je vois des personnages de l'Ancien Testament; au-dessus de ma tête, je trouve des chapitres de la Genèse : la création du monde et l'histoire d'Adam et Eve; là on peut voir la parabole des vierges sages et des vierges folles, et, en regard, les travaux des douze mois de l'année — les douze signes du zodiaque, d'où le soleil éclaire successivement les efforts variés de l'industrie humaine.

Dans ce portique, je vois tout à la fois le royaume de Dieu avec ses cohortes célestes; les poétiques traditions de la Bible, qui forment la base du christianisme, et l'existence terrestre de l'homme, que rappellent les divers travaux de l'année. Il y a donc là le Ciel, l'Eden et la Terre; l'espoir de l'avenir, le regret du bonheur perdu, la volonté de le reconquérir par le travail. Ce portique n'est plus pour moi une masse de pierres plus ou moins savamment assemblées, c'est quelque chose de vivant, d'animé, qui me parle et me traverse d'une émotion indéfinissable.

— Toi qui vois tant de choses, mon cher... Erwin Steinbach, ou... Robert de Luzarche, — car vraiment je ne sais plus quelle étiquette mettre à la place de ton nom beaucoup trop romain; — comment se fait-il que tu n'aies pas encore vu que saint Jean-Baptiste est affecté d'un cruel torticolis? que l'air béat de son voisin est d'un comique des plus irrespectueux? que les cordons de personnages assis sur la tête les uns des autres, et qu'on dirait embrochés, occupent des positions impossibles? que sous les pieds des grandes statues sont taillées d'ignobles figures qui choqueraient tout homme d'un goût délicat et sans prévention; figures qui dénotent un dévergondage d'imagination et un laisser-aller peu d'accord avec l'idéal poétique enfanté par ton esprit exalté?

Moi aussi j'aime la poésie, moi aussi j'adore le beau, et c'est pour cela même que je condamne le laid et l'absurde partout où je les rencontre. A la porte royale de l'église je viens de voir des figures d'une longueur si démesurée qu'elles m'ont fait supposer que les laminoirs sont une très ancienne invention; près de la vieille tour, sur le côté sud de l'édifice, on m'a montré un âne jouant d'un instrument de musique, et on m'a parlé d'une figure de truie qui file.

Crois-moi, de tels écarts ne peuvent correspondre qu'à des sentiments fort grossiers, à un idéal peu élevé. Le génie du beau doit seul recevoir les hommages d'un véritable artiste, et, puisque tu as cité les Ecritures, je te dirai qu'on ne peut servir à la fois Jehova et Mammon, le beau et le laid. Le spectacle habituel de la laideur et des monstruosités dégrade l'âme, et tout en accordant que ce monument (et il désignait d'un mouvement de main l'ensemble de l'église) révèle de la puissance et de l'imagination, cependant je ne saurais m'enthousiasmer d'une œuvre dont les beautés sont encadrées haut et bas par des rangées d'êtres hideux que le cauchemar le plus affreux serait impuissant à créer; en haut, ce sont des gargouilles à têtes monstrueuses, aux formes sans nom; en bas, ce sont des supports à figures grimaçantes ou des combinaisons hybrides toujours repoussantes, quelquefois horribles. Quand je regarde une œuvre d'art, c'est dans l'espoir d'éprouver une jouissance, et ce que je vois ici me rappelle les rêves qui m'ont parfois assailli après m'être endormi sur une indigestion.

Mais tu fermes ton portefeuille, tu ramasses tes crayons, t'aurais-je déjà converti?

— Non, le jour baisse, et tu viens de prononcer un mot qui contient toute ta doctrine, toute la doctrine de l'art antique; tu l'as dit : le but de l'art pour toi, son but immédiat, c'est la *jouissance*; pour les artistes du moyen-âge, l'art avait une plus haute destinée, celle de perfectionner l'état moral des hommes. Tout est renfermé dans cette distinction. Car le but de l'art une fois déterminé, la meilleure théorie sera celle qui le guidera le plus promptement et le plus sûrement à ses fins. Tu es certainement de mon avis sur ce point : nous avons donc un terrain où nous pourrons toujours nous retrouver. Je vais chez notre ami de B., tu devrais m'accompagner. Homme d'esprit lui-même, tu sais combien il sera heureux de te recevoir.

— Mille fois merci, cher, avant une heure j'aurai quitté Chartres; et franchement je ne suis pas mécontent de ne pas dormir à l'ombre de

[illegible] compagnies le monopole de la locomotion ; le pouvoir séduit, les Chambres aveugles, le pays indifférent prêtent les mains à l'organisation du despotisme financier ; et l'on constitue une féodalité nouvelle, maîtresse des routes et des transports, qui doit faire peser un jour sur le travail une domination redoutable. C'est là certainement une des fautes les plus graves qui aient été commises depuis quinze ans.

Nous avons déjà subi, nous devons subir encore, bien des exigences de la part des hauts barons financiers. Les compagnies, fortes de la faiblesse du pouvoir, ne mettent plus de bornes à leurs prétentions ; les conditions auxquelles elles ont obtenu leurs monopoles ne suffisent plus à leur avidité ; elles demandent à changer les clauses de leurs contrats, et il est à craindre que le gouvernement ne cède encore avec la même complaisance aux volontés des grands seigneurs de la banque.

Ces deux compagnies puissantes (Lyon et Avignon) se réuniront sans doute pour forcer la main aux ministres et aux chambres, et leur exemple encouragera les autres compagnies à solliciter de nouvelles faveurs. On ne manquera pas d'apitoyer le public sur le sort des pauvres financiers qui se sont imposé tant de sacrifices et qui ont poussé le désintéressement jusqu'à réaliser d'immenses fortunes par dévouement pour le pays ; les ministres qui ne sont guère que les commis des banquiers, viendront demander humblement les moyens de consolider cette aristocratie d'agioteurs ; les chambres, habituées à se soumettre aux volontés ministérielles, n'oseront point arrêter le pouvoir dans cette voie de concessions ; le pays laissera faire comme toujours et paiera sans rien dire.

Ce serait pourtant une excellente occasion de faire rendre gorge à ces bandes de loups-cerviers qui nous exploitent et qui nous dépouillent ; ce serait pour le pouvoir une excellente occasion de rentrer dans la possession des grandes lignes qui sont les artères de la circulation commerciale et qu'on aurait jamais dû abandonner à l'exploitation particulière ; mais le pouvoir ne saura point profiter de cette circonstance pour vaincre l'aristocratie qui le domine et pour rendre à l'Etat ses droits aliénés.

Si le *Mémorial de Rouen* veut signer ces lignes ou les reproduire pour son propre compte, nous sommes prêts à lui rendre justice, et nous serons heureux de le classer désormais parmi les adversaires de la féodalité nouvelle.

Le *Nouvelliste* de Marseille tient absolument à réhabiliter l'expédition de la Kabylie, et il relève, en très bons termes d'ailleurs, notre dernière critique de l'un de ses articles. Nous serions tout disposés à continuer le débat, si nous savions à quoi nous en tenir sur la soumission que le télégraphe a bien annoncée, mais dont les journaux d'Alger n'ont pas encore dit un mot. Quand le récit officiel et détaillé sera connu, alors seulement nous saurons quelle part il convient de faire à l'influence militaire et à l'influence diplomatique. Jusque-là, nous nous abstiendrons, ainsi que nous l'avons fait, de toute censure comme de tout engouement envers les hommes, laissant à notre adversaire le soin de refuter les objections nombreuses que nous avons développées contre l'expédition.

Mais le *Nouvelliste* revient sur un second point, celui du droit de la presse et des Chambres à apprécier la convenance de pareilles entreprises. Comme un principe est en cause, la discussion est facile. Ce journal avait dénié à tout autre qu'au maréchal Bugeaud et au roi le droit d'intervenir dans la décision relative à l'expédition projetée. C'est oublier l'essence même de notre constitution, qui est la libre discussion, la libre protestation même envers les actes du pouvoir royal. Sans doute, aux termes de la charte, le roi peut dé-

[illegible] qui troublent la sérénité et l'impartialité du jugement.

On écrit d'Alger, le 26 avril, au *Moniteur parisien* :

« La colonne expéditionnaire dirigée sur la Kabylie, sous le commandement de M. le maréchal duc d'Isly, se mettra en marche le 7 du mois prochain ; le rendez-vous général, qui servira de point de départ, est le lieu dit le Gué-de-Constantine, où seront réunis à cet effet : un bataillon du 6e d'Orléans, un bataillon du 51e de ligne, deux bataillons du 58e de ligne, un bataillon du 5e léger, un bataillon du génie, deux bataillons du 13e léger, un bataillon du 5e d'Orléans, un bataillon de zouaves et quatre compagnies de tirailleurs indigènes : total, 11 bataillons, plus deux escadrons de chasseurs d'Afrique, sous les ordres de M. le colonel Richepanse, deux sections d'artillerie de montagne et des détachements de gendarmerie à pied et à cheval. »

Dans un article intitulée : *la Manie des Conquêtes*, en réponse au *Journal des Débats*, le *National* fait les justes réflexions suivantes :

Quel est donc aujourd'hui le véritable intérêt de la France ? C'est de posséder non les terres, mais l'amitié des populations répandues sur l'une et sur l'autre rive du Rhin. En 1813, on les a soulevées contre nous, en leur parlant de leurs droits violés, en leur rappelant que tous les fils de la Germanie appartiennent à la même race, et se doivent, au jour du péril, une mutuelle assistance contre des maîtres étrangers. Et elles ont compris ce langage, et elles ont combattu même les armes libératrices de la France, pour retrouver une patrie. Mais depuis qu'avec l'intention bien arrêtée de tenir cette solennelle promesse, nous avons pris l'engagement de ne jamais attenter à l'indépendance des peuples, depuis ce temps, au lieu de nous craindre, au lieu de nous maudire, les peuples ne voient plus en nous que leurs protecteurs naturels, et c'est là ce qui est le nœud de cette alliance qui, ayant compromis la fortune des gouvernements absolus, leur defend d'exécuter jamais aucun des desseins qu'ils peuvent encore former contre la France.

Voilà ce que nous avions à cœur de répondre au malencontreux commentaire annexé par le *Journal des Débats*, au discours du député d'Aix-la-Chapelle. Si des éventualités que nous ne saurions prévoir amenaient un jour les concitoyens de M. Hensemann à séparer leurs intérêts de ceux des autres provinces prussiennes, et à réclamer leur introduction au sein de la famille française, nous les accueillerions assurément avec une grande joie ; mais toute pensée de conquête désormais est bien loin de nous. Quel rôle joue donc en cette occasion le journal qui fait ainsi la chasse à de vains fantômes ? Il calomnie la France ; c'est ce qui s'appelle, en d'autres termes, travailler dans l'intérêt des rois.

Agitation générale en Allemagne.

Les troubles les plus sérieux continuent à éclater sur tous les points de l'Allemagne. Le nombre des blessés, à Berlin, pendant les trois jours où cette capitale s'est trouvée en insurrection, est considérable. Il s'élève, du côté des troupes, à 92, savoir : 8 officiers, 76 simples soldats et 10 gendarmes. On ne connaît pas au juste le nombre des gens du peuple qui ont reçu des blessures, aucun ne s'étant présenté à l'hôpital pour se faire panser.

Selon un journal de ce matin, de nouveau les troubles auraient recommencé dans la capitale prussienne, et, dans une lutte sanglante, une trentaine de dragons auraient été tués.

La capitale de la Bavière n'est pas moins agitée que celle de la Prusse. Le 28 avril, les autorités de Munich ont jugé nécessaire de faire parcourir les rues de la ville par de fortes patrouilles d'infanterie et de cavalerie. La cause de cette mesure est due à de nombreux placards qu'on a trouvés affichés sur les murailles de beaucoup d'édi-

On ne connaît pas encore exactement le nombre des tués et des blessés, mais on dit qu'il est considérable de part et d'autre.

A Schœningen (Brunswick), le peuple, exaspéré par la cherté des subsistances, après s'être livré à de graves excès, aurait mis, dit-on, les domaines du duc au pillage.

Dans plusieurs localités de la Bohême, on a pillé les grains et menacé de mort les marchands.

En Gallicie, les paysans se font incendiaires. Chaque jour, ils brûlent des maisons, et les excès auxquels ils se livrent augmentent avec la misère, la famine et les maladies.

Ces différents troubles ont amené de nombreuses arrestations et donneront lieu à des procès où l'on annonce que les gouvernements feront tous leurs efforts pour mettre en cause le *communisme*, et la *propagande révolutionnaire*.

On a déjà prêté aux propagandistes le dessein de soulever les populations affamées de l'*Odenwald* et du *Schwartzwald*. Une conspiration était ourdie, disait-on, qui devait avoir pour but de mettre toute l'Allemagne à feu et à sang. Aucune tête couronnée ne devait être épargnée dans cette Saint-Barthelémy destinée à amener le triomphe de la démocratie germanique et l'établissement de la république universelle.

La cour de Rastadt a fait justice de ces bruits absurdes en faisant mettre en liberté le docteur Rauschenplat, arrêté dernièrement à Kehl, comme prévenu d'avoir conçu, dès 1834, le projet de tenter une invasion à main armée dans le duché de Bade.

Les docteurs Dronke et Mayen ont été moins heureux. Arrêtés l'un et l'autre, ainsi que l'étudiant Schaible, pour avoir répandu des écrits regardés comme révolutionnaires, ils ont été condamnés par la cour de Coblentz, à une réclusion de deux ans dans une forteresse et à la perte de la cocarde nationale.

Attentat du cimetière Saint-Aubin.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

D'après ce qui transpire de l'instruction, de nouveaux résultats auraient été obtenus. On parle de révélations importantes, d'une descente sur les lieux. Nous ne pouvons être plus explicites encore ; la réserve que nous nous sommes imposée nous en fait un devoir.

La *Gazette du Languedoc* nous apprend que Mgr l'archevêque de Toulouse a visité les Frères de la Doctrine chrétienne dans leur établissement, pour les consoler dans leur infortune. Ce journal ne nous apprend pas si monseigneur s'est transporté ensuite chez les parents de Cécile Combettes, pour les consoler dans une infortune plus grande encore.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR.—Bou-Maza est arrivé ce matin à Paris par la malle-poste de Saint-Etienne.

— Aujourd'hui, à cinq heures et demie, la cour de cassation a terminé la délibération qu'elle avait commencée hier dans l'affaire de MM. Achille Marrast et Lamaignière contre MM. Lescun et Clavérie. Malgré les conclusions de M. le procureur-général Dupin, tendant à la cassation de l'arrêt attaqué, la cour a rejeté le pourvoi.

— La cérémonie funèbre pour la translation des restes mortels des maréchaux du palais Bertrand et Duroc a eu lieu ce matin dans l'église des Invalides. Des officiers et des détachements de toutes armes y assistaient.

AFFAIRE DESPANS-CUBIÈRES.—Divers bruits couraient aujourd'hui à la Chambre sur la manière dont M. Despans-Cubières a supporté la publication des lettres qui le placent entre l'accusation de complicité dans un fait de corruption ou celle d'escroquerie. On assurait qu'il

---

cette colossale construction, d'où je vois saillir à chaque étage tant de figures étranges auxquelles la nuit tombante prête déjà quelque chose de plus mystérieux, qui me jettent en plein au milieu des histoires d'esprits et de revenants, dont ma nourrice berça mon enfance. Je crois que le bruit de la diligence écrasant les pavés de la route et les claquements du fouet du postillon m'impressionneront moins péniblement que le silence solennel de ces milliers de statues de pierre qu'on entrevoit dans l'ombre et dont on ne distingue plus les imperfections. Tu te rappelleras que tu me dois une réponse à la bonne et vigoureuse critique que je viens d'infliger à l'une de tes idoles. Je te somme de m'adresser cette réponse par la poste, si mieux tu n'aimes faire amende honorable, et renoncer au culte de Belzébuth et de ses légions. Dans quinze jours je serai transporté au milieu de la ville de saint Pierre et des Césars. Adieu, plus la soirée avance et assombrit cet immense édifice, et moins je l'aime ; je m'étonne qu'un peuple gai et spirituel, comme le peuple français, ait jamais toléré un art aussi lugubre ; si quelque Hippocrate moderne voulait faire des recherches sérieuses, je suis certain qu'il trouverait que nos ancêtres du treizième siècle étaient souvent affectés du spleen. Allons, encore adieu, et guéris-toi au plus tôt, car cette maladie du gothique te conduirait droit... à la Trappe.

Je voulus répondre quelques mots, mais il s'était déjà éloigné, et l'angle d'une maison le déroba bientôt à ma vue.

Opinion d'un classique sur le moyen-âge.

Je reçus de ses nouvelles peu de mois après cette causerie. Il était à Rome. Il m'écrivit ensuite successivement de Palerme, d'Athènes, de Constantinople, de l'Asie mineure, de la Syrie et de l'Egypte. Ses lettres m'apportaient chaque fois quelque chose des parfums et de la couleur du pays où il se trouvait ; mais, au-dessous de cette influence locale, se rencontrait toujours la même admiration passionnée et exclusive pour l'art antique. Il me reprochait de ne joindre mes louanges aux siennes, qu'en faisant quelques réserves en faveur d'un idéal supérieur. De plus en plus émerveillé des chefs-d'œuvre épars sur sa route, il supportait impatiemment de lire dans une même lettre, à quelques lignes seulement de distance, que j'entrais parfaitement dans ses émotions ; que ses descriptions si pleines de goût me ravissaient ; et que, dans le temps où il gravissait le cap Sunium à la recherche des souvenirs du grand Platon, et pour admirer les débris du temple de Minerve, j'avais fait de mon côté une excursion pédestre le long des rives de la Seine, depuis Paris jusqu'à la mer, recherchant avec ardeur les beaux souvenirs artistiques que le moyen-âge y a semés d'une main si souverainement libérale.

Son affection pour moi pouvait seul me sauver dans son esprit ; mais, parfois, son mécontentement l'entraînait dans de longues dissertations, où il s'efforçait de me démontrer qu'on ne devait pas, qu'on ne pouvait pas admirer tout à la fois l'art antique et l'art du moyen-âge. « Ce sont deux génies qui se contredisent, m'écrivait-il, et qui vont la plupart du temps dans des sens opposés. Pour les bien juger, rappelle-toi que l'objet de l'art est de contribuer au bonheur des hommes ; que, par conséquent, c'est le beau seul que l'art doit encenser. Le moyen-âge s'est égaré, soit par ignorance, soit par impuissance et mauvais goût. Ses plus importants monuments en fournissent mille preuves ; car partout on y reconnaît la volonté manifeste d'étaler aux regards les créations les plus abominables, les plus hideuses ; et quand, par une espèce de ressouvenir des temps plus anciens, ou bien par suite de cet instinct de la vérité que l'homme ne perd jamais complètement, les artistes de cette époque ont voulu entrer dans un monde supérieur, en reproduisant les figures du Christ, de la Vierge et de la hiérarchie sainte, alors ils se sont trouvés impuissants à revêtir leur pensée d'une forme digne d'elle. Avec la bonne intention peut-être de reconnaître les droits légitimes du beau, ils n'ont pas su créer des figures qui pussent entrer en comparaison avec les moindres œuvres du ciseau antique. Presque toujours, sur les visages de leurs saints, est répandu un air de souffrance indéfinissable, qui attriste le spectateur. »

Il ajoutait bien d'autres considérations encore, tantôt pour justifier son enthousiasme en faveur des anciens, et tantôt pour attaquer le moyen-âge. La renaissance, c'était le réveil du goût après un long et pénible sommeil ; mais c'était un réveil agité, où se reconnaissaient encore les fatigues d'une nuit douloureuse ; on n'y retrouvait pas cette puissance calme qui naît de la conscience de sa propre force.

Je répondais longuement à ces lettres ; je rendais justice au goût, au sentiment exquis des formes extérieures qui distinguent le plus souvent les jugements de mon ami ; mais je réagissais de toutes mes forces contre ses aveugles négations, contre son esprit exclusif et contre ses théories systématiquement hostiles à tout ce qui sortait de la voie antique.

Je voudrais rapporter ici de longs extraits de notre correspondance ; peut-être le ferai-je un autre jour ; mais, pour le moment, je dois me borner à en donner quelques fragments, où se trouvent consignées mes propres idées. Les voici :

Génie de l'art antique. — Génie de l'art du moyen-âge.

Cher ami,

..... ***Se conserver et jouir***, voilà le vœu de l'antiquité ; accomplir le ***devoir*** par le ***sacrifice***, afin de gagner le ciel, voilà l'aspiration du moyen-âge. Bien entendu, ces règles offrent de part et d'autre des exceptions, mais elles expriment très exactement le caractère général des deux époques. Il serait facile de le prouver par de nombreuses citations des écrivains de chacune de ces phases historiques, et par des faits encore plus nombreux et plus concluants ; mais je suis persuadé que nous nous accordons parfaitement sur ce point.

Donc, d'un côté ***le bien-être***, le ***plaisir*** ; de l'autre, le ***devoir***, ***le sacrifice***. Avec des buts si opposés, l'art de ces époques devait nécessairement, comme tu le dis, prendre des routes très différentes.

« ***Allez par tout le monde ; prêchez l'Evangile à toute créature***, » avait dit le Christ ; et selon ce commandement, la ***propagation de la foi chrétienne*** était devenue, au moyen-âge, le but principal de toute grande activité, et par conséquent celui de l'art, de l'art religieux surtout.

Dans les législations humaines, la loi n'a qu'une sanction assurée : le châtiment, rien que le châtiment. La législation divine est moins simple ; les lois de Dieu ont une double sanction : si elles tiennent en réserve le châtiment pour le méchant, elles assurent également une récompense au juste. Aussi la prédication de l'Evangile s'est-elle faite à la fois au nom de la ***crainte*** et au nom de l'***amour*** ; par le spectacle des ***tourments de l'enfer*** et par celui des ***joies du paradis***.

L'art, dans sa vérité, a reflété, instinctivement peut-être, mais nettement, ce double caractère de la propagation chrétienne ; au dessous des anges, figurent les démons ; en regard des vierges sages se rencontrent les vierges folles ; à l'opposé des bienheureux, se voient les damnés ; l'espoir et la crainte, le ciel et l'enfer, le bien et le mal, la vertu et le vice, voilà ce que l'art chrétien présente constamment aux yeux des fidèles, avec le symbolisme de la beauté et de la laideur.

En dehors de ces deux manières de propager le christianisme par la ***crainte des démons*** et par l'***amour de Dieu***, il ne restait aucun moyen d'agir énergiquement sur les âmes en intéressant puissamment la personnalité. Mais dans les prédications et les sermons, qu'ils fussent parlés ou écrits, sculptés ou peints, on pouvait, on devait même compter, tantôt davantage sur l'influence de la crainte, tantôt davantage sur l'influence de l'amour, suivant l'état de rudesse ou de raffinement des populations. Instinctivement l'art traduit toujours l'état du sentiment public ; et, de même qu'on peut dire d'avance, lorsqu'on connaît le degré d'abrutissement ou de progrès social d'un pays ou d'une époque, quelle a dû être la couleur générale de la prédication chrétienne dans ce pays ou à cette époque, si c'était le ***timor Dei*** ou l'***amor Dei***, la crainte de l'enfer ou l'espoir du ciel, qui en faisait le fond ; de même, on peut prédire sûrement si l'art hiérarchique a dû étaler au regard plus de légions de démons que d'anges, de damnés que de bienheureux.

Ceci se conçoit de reste, puisque plus les natures sont grossières et plus il est nécessaire, pour les impressionner vivement, d'étaler à leurs yeux des tableaux effrayants, le spectacle de la béatitude et de l'extase étant impuissant à les émouvoir.

(***La suite à demain.***)

CÉSAR DALY.

pour aller prendre le portefeuille de M. Lacave-Laplagne, dont la succession est définitivement ouverte. M. de Montalivet qui a, comme on sait, à la Chambre une phalange toute dévouée, prendrait le ministère de l'intérieur ; enfin, on profiterait de l'occasion pour donner des successeurs à MM. de Mackau, Moline-Saint-Yon et Cunin-Gridaine. La *Presse*, ce matin, en effet, brodait sur ce thème. »

UN DUEL, dont les salons de Paris vont être appelés à s'occuper et dont la justice elle-même aura sans doute à connaître, a eu lieu hier. Voici en quelle occasion :

M. le duc de Vicence avait été présenté par M. de Larochefoucauld aux membres du *jockey-club*, comme désirant faire partie de leur réunion. Lorsqu'il s'agit de voter sur l'admission de M. de Vicence, M. de Pommereux aurait déclaré que les membres du club feraient ce qu'ils voudraient, mais que, quant à lui, il ne donnerait jamais sa voix au fils de l'un des assassins du duc d'Enghien. On sait que le général Caulaincourt fut envoyé par l'empereur à la recherche du duc d'Enghien, et que si ce ne fut pas lui qui l'arrêta, c'est qu'une autre personne qui avait reçu la même mission découvrit avant lui la retraite où le duc d'Enghien se tenait caché.

Le propos de M. de Pommereux ayant été rapporté à M. de Vicence, celui-ci s'en offensa avec raison et envoya aussitôt à M. de Pommereux des témoins chargés de lui demander, en son nom, une satisfaction. Une rencontre ayant été arrêtée et toutes les conditions du combat ayant été réglées à l'avance, c'est hier que les deux adversaires se sont trouvés en présence, l'épée à la main. M. de Vicence a, dit-on, blessé M. de Pommereux d'une manière fort grave. On assure qu'il lui a porté au côté gauche, un peu au-dessus du cœur, un coup tellement violent, que l'épée est allée ressortir par derrière, au-dessous de l'épaule.

On ajoute que M. de Vicence n'a pas cherché à se soustraire par la fuite aux conséquences de sa conduite, et qu'il se constituera prisonnier aussitôt que la justice lui en demandera compte.

COURSES DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. — Jeudi 6 mai, à deux heures. — Prix des Pavillons : 7 000 fr. Quatre chevaux engagés, parmi lesquels Fitz-Emilius, Prédestinée et Philip-Shah. — Distance, deux tours et une distance.

Prix d'Orléans : 5000 fr., pour chevaux de tout âge et de tous pays; six chevaux engagés. — Distance, deux tours.

Prix d'Iéna : 1 200 fr. — Distance un tour ; quatre chevaux engagés. Les jockeys français peuvent seuls monter dans cette course.

Poule d'essai : 5 000 fr. ajoutés à une poule de 1 000 fr., moitié forfait, pour poulains et pouliches de trois ans. Il y a onze engagements. Distance, trois quarts de tour environ.

Prix extraordinaire : 3000 fr. Huit chevaux engagés. Distance, deux tours et demi.

BIENFAISANCE. — On lit dans le *Journal de la Haute-Saône* :

« Dans ce temps de cherté des subsistances, l'un des grands propriétaires de notre département, M. de Troyes s'est acquis de bien honorables et de bien nombreux titres à la reconnaissance des pauvres. Après leur avoir livré tous ses blés à 2 fr. 75 c. le double décalitre, il vient encore de faire remettre aux communes de Breurey, de Mersuay et de Val des sommes qui devront y être distribuées aux plus nécessiteux. Breurey a reçu 600 fr., Mersuay 250 fr. et le Val 250 fr. Quant aux pauvres d'Equevilley, lieu de sa résidence, M. de Troyes s'en est fait remettre la liste, et il a traité avec un boulanger pour que tout le pain nécessaire à leur consommation leur soit fourni largement jusqu'au 20 juillet prochain.

MISÈRE IRLANDAISE. — Deux jeunes Irlandaises sont amenées devant le magistrat de Marlboroug-Street, accusées d'avoir tenté d'obtenir frauduleusement des secours de la charité publique. Les traits amaigris de ces pauvres femmes déposent tristement en leur faveur.

M. Dore, inspecteur, déclare que depuis longtemps un nombre effrayant d'Irlandais surcharge la paroisse de Saint-James, et que le besoin de défendre contre des fraudes trop nombreuses les ressources destinées aux indigents, l'a engagé à conduire devant la justice ces deux pauvres Irlandaises.

Il y a quelques jours les deux prévenues se sont présentées aux officiers de la paroisse, réclamant quelques secours pour apaiser, disaient-elles, la faim qui les tourmentait depuis deux jours. Accueillies avec charité, elles allaient recevoir quelques aliments, lorsque le châle qui cachait les haillons dont l'une d'elles était couverte, vint par hasard à s'écarter et laissa voir un morceau de pain que la malheureuse tenait caché. Probablement elle venait de le recevoir de la bienfaisance publique.

Interrogées par le magistrat, M. Bingham, les prévenues déclarent être venues d'Irlande, il y a un mois, chassées par l'excès de la misère. Des milliers d'Irlandais sont jetés ainsi, constamment, sur les côtes d'Angleterre par les autorités irlandaises, impuissantes à combattre le fléau terrible de la famine.

M. Bingham exprime le regret d'avoir à sévir dans une situation si digne de pitié, mais la tentative de fraude lui paraît démontrée, et il condamne ces malheureuses femmes à quelques jours de prison. Elles entendent la décision sans réclamer : elles auront au moins pour quelques jours du pain et un abri.

Chambre des Députés.

Séance du 5 mai. — Présidence de M. Sauzet.

L'ordre du jour est la suite de la délibération de la Chambre sur les crédits extraordinaires et supplémentaires de 1846 et 1847.

M. BILLAULT. Il vous semblera, messieurs, que la demande d'un crédit supplémentaire de 880 000 francs devrait appeler d'une manière toute particulière l'attention de la Chambre. Je ne dirai rien de la question financière proprement dite, quoique la question ait pourtant bien sa gravité, car, dans le budget ordinaire, ce chapitre est porté à 150,000 fr., et il se trouve que le supplément est de 880 000 fr. Ce chiffre aurait bien en lui-même une certaine importance, et quant à lui-même et quant à l'attitude des crédits supplémentaires.

Autrefois les crédits supplémentaires étaient destinés à faire face à une dépense non prévue, et qui ne devenait qu'un accessoire assez peu important. On voulait forcer les ministres à se renfermer dans le cadre du budget, afin de savoir, au fond, ce que l'on faisait. Aujourd'hui les choses sont complètement changées. Les crédits supplémentaires ont été graduellement en augmentant, et dans des proportions telles, que la Chambre ne sait plus où on la conduit financièrement. Après avoir voté un budget de 14 à 1,500 millions, elle croyait, avec 40 ou 50 millions supplémentaires, avoir pourvu à tout. Il n'en est rien ; et, chose plus fâcheuse, je dirai plus désespérante, nous-mêmes nous ne paraissons nullement émus d'un tel état de choses.

Dans le vieux langage, on se servait encore du terme *corruption* ; ce terme, de nos jours, est malhonnête, et on l'a changé. Mais suffit-il de changer une expression pour annuler la responsabilité?

Permettez-moi, Messieurs, de vous présenter, sur le ministère des affaires étrangères, quelques considérations dans un but analogue à celui que s'est proposé, il y a quelques jours, un membre de la majorité, un membre du [illegible] ont été entamées avec un petit sultan dans l'Océanie, qui prétendait avoir des droits sur cette île, il l'a cédée à la France, moyennant une indemnité qui excédait de beaucoup la valeur de l'île. Je ne prétends pas cependant dire que cette possession soit mauvaise ; je la crois, au contraire, meilleure que les îles Marquises ; mais, outre les sacrifices que nous avons faits pour l'obtenir, nous n'avons pu l'avoir qu'en y envoyant une forte escadre et en payant des sommes énormes. Ceci n'est qu'un épisode de notre mission en Chine, et je ne sache pas que nous en ayons jusqu'ici retiré aucun avantage.

Un autre objet sur lequel je crois aussi devoir appeler l'attention de la chambre, c'est la multiplicité des agents qu'on a envoyés les uns après les autres dans les différentes missions. Ainsi, dans la mission de la Plata, il y a eu une série d'agents qui ont coûté des sommes énormes.

Ce qui s'est fait pour la Plata s'est fait également pour la Chine, dans laquelle on a envoyé successivement plusieurs agents ; et à cette occasion, messieurs, permettez-moi de vous rappeler un fait grave.

Il y avait à Canton un lieu spécial pour le commerce des nations extérieures, et où flottaient simultanément les pavillons étrangers, et entre autres le pavillon français. Eh bien! sur l'ordre de notre chargé d'affaires, au moment où il a quitté la Chine, on a vendu le drapeau français pour seize piastres, et le mât qui portait le pavillon de la France a été abattu. Ne pensez-vous pas, Messieurs, que, quand une grande nation, comme la France, laisse abattre son pavillon, qui doit protéger les nations, elle perd, aux yeux de l'étranger, sa prépondérance et son crédit ? (Très bien !)

L'Angleterre, en 1844, retirait de son commerce avec Canton 300 millions, l'Amérique 54, et la France 397 fr... (Mouvement.) 456 navires sont entrés au port de Canton : nous en avons eu, nous, 4 ou 5, pas davantage ! Vous le voyez, c'est un intérêt parfaitement insignifiant qui vous a attirés sur les côtes de Chine. Il y a plus, la mission a été tout à fait superflue et dérisoire, car ce qu'elle a obtenu par la dernière négociation avait été accordé d'avance.

Le gouvernement britannique, en traitant une première fois avec le gouvernement chinois, avait obtenu que les autres puissances européennes seraient traitées dans le pays sur le même pied que l'Angleterre. Une mission française avait, en 1843, obtenu la ratification de ces avantages. Un document officiel adressé à M. Guizot, *grand ministre de France* (légers rires), portait textuellement que le commerce français y serait traité comme le commerce anglais et comme le commerce américain. Cela ne suffisait-il pas, cela ne répondait-il pas à l'importance de nos intérêts dans ces parages ? Pourquoi donc cette mission de M. Lagrenée ? Qu'avons-nous obtenu de plus en 1844 ? Le traité qu'elle en a rapporté est le même que celui de 1843. Et l'on peut trouver bon que l'on gaspille ainsi les finances de l'Etat quand le déficit est à nos portes, quand des embarras de toute espèce surgissent de tous côtés ! Non, Messieurs, cette mission n'est autre chose qu'une comédie diplomatique, une véritable parodie dont nous payons les frais. Tout cela prouve qu'on se préoccupe beaucoup plus de l'apparence que de la réalité.

A supposer même que la France établisse dans ces contrées un protectorat religieux et civilisateur, je ne cacherais pas mon inquiétude en nous voyant suivre cette voie des protectorats. On sait où ce chemin nous a conduits ; et d'ailleurs, si vous aviez tant envie de vous poser en défenseurs du catholicisme, ce n'était pas en Chine qu'il fallait aller, c'était en Syrie, en Syrie où se trouve une population toute sympathique à la France, une nation qui, de tout temps, a compté sur elle, et dans ses malheurs n'a qu'un cri, qu'un vœu : la France ! Ce peuple malheureux, livré aux désordres de tout genre, abandonné à l'oppression, a envoyé naguère deux pétitions à la Chambre. Elle les a fait remettre aux mains de l'un de nos plus éloquents orateurs, dans l'espérance que ses paroles, appuyées par les sympathies de la Chambre, forceraient le gouvernement français à leur prêter enfin un appui depuis si longtemps invoqué vainement pour lui.

Oui, si vouliez montrer votre ardeur généreuse pour vos co-religionnaires, c'est là que vous deviez envoyer vos forces et vos millions ; car là il ne s'agit pas seulement de conquérir, mais de conserver ! Mais non ; vous savez trop bien d'où soufflent les tempêtes qui bouleversent ce malheureux pays ; elles ne viennent pas de la Méditerranée ; elles partent de l'autre côté de la Manche. (Mouvement.) Aussi l'on vous voit successivement vous adresser à la Prusse, à l'Autriche, et pour arriver à la fin à abdiquer votre protectorat en Syrie.

De la Syrie, l'orateur passe à la Grèce, et prouve que la politique du ministère, avec ses indécisions et ses faiblesses, est tout-à-fait au-dessous des complications et des embarras que l'Angleterre fait surgir sous les pas de cet État naissant.

Et d'ailleurs, en fait de protectorat, nous en avons un autre. Dernièrement, nous avons reçu le bey de Tunis comme un monarque ; mais l'on dit qu'on a protesté contre cette réception, et je ne serais pas étonné que cette flotte, dont l'arrivée était tant annoncée dans les eaux de Tunis, n'y arrivât enfin au mois de mai, mais sous d'autres auspices. (Bruit.) Attendons, l'avenir nous apprendra bien des choses.

Un traité de commerce a été fait en 1844 avec le Maroc, mais n'a pas été ratifié. Nous avons défrayé l'Europe de ce pays, et rien n'a été fait ; heureusement que la frontière marocaine n'est pas suffisamment gardée, et que c'est comme s'il y avait un traité. (On rit.) Toujours est-il que ce traité n'a pas été fait, et que nous avons payé au Maroc des dommages résultant de la guerre, ce qui est le comble de la faiblesse.

Ici comme partout, il y a absence complète de volonté de la part du gouvernement.

J'aborde la question espagnole. Les crédits supplémentaires que nous discutons nous ont été demandés, en 1846, pour des négociations considérables.

Quand cette question est venue ici pour la première fois, je n'ai pas hésité à en dire mon opinion. J'ai trouvé que les mariages étaient bons en politique ; mais, à côté de cette opinion, j'ai vu des difficultés que je n'ai pas approuvées. Eh bien ! que s'est-il donc passé ? Notre ambassadeur est revenu, les difficultés politiques s'amoncèlent, les ministres sont tombés. Nous avons vu un parti hostile à nos intérêts arriver au pouvoir et renverser tout ce que nous avions cru édifier.

L'orateur se plaint ensuite des dépenses faites à Taïti, et rappelle que les prophéties de l'opposition ont été accueillies avec le plus grand dédain. Pendant ce temps-là l'Angleterre a fait des conquêtes ou des achats de terrains considérables. Nous avons pratiqué l'alliance anglaise de la manière la plus déplorable, et, quand nous prévoyions tout cela, on nous répondait : vous voulez des portefeuilles. (Très bien !)

Voilà sept ans que le calme règne à l'intérieur et à l'extérieur ; et, pendant ce temps, qu'avez-vous fait ? Si la moindre difficulté survenait aujourd'hui, vous seriez gravement compromis. Dans quel état sont vos finances ? Elles sont engagées pour longtemps encore. Il y a quatre années que cela dure ainsi : vous croyez que tout cela est bien ? Continuez. Vous pensez que votre système est bon ? Allez toujours. Mais, je vous le dis, vous arrivez finalement à l'impuissance la plus absolue ; il arrivera un jour de réaction, et vous vous trouverez en face des sentiments publics corrompus, en face de vos alliances perdues ; vous serez complètement isolés, vous n'aurez plus d'appui nulle part : c'est là une situation déplorable ; mais c'est vous qui l'aurez faite ainsi, et c'est vous qui devrez en supporter les fatales conséquences. (Très bien !)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Messieurs, l'honorable préopinant a eu une idée dominante dans tout son discours, et je ne crois pas qu'il la désavoue : « L'administration des affaires étrangères dépense beaucoup et produit peu ; elle ne vaut pas ce qu'elle coûte. »

L'honorable M. Billault a commencé par les missions extraordinaires. C'est, a-t-il dit, un chapitre qui va toujours croissant, d'une manière démesurée. Comment ! dit-il, ce chapitre est porté à [illegible]000 fr. dans le budget ordinaire, et vous demandez 880 000 fr. de crédits supplémentaires ?

Il y a ici une erreur de fait. Ce qui est arrivé cette année-ci est arrivé en 1840 et à d'autres époques.

Vous savez combien toute l'Europe a été frappée lorsque l'Angleterre s'est fait ouvrir les portes de la Chine. Quelque temps après, les [illegible] contents de la concession générale faite à tous les peuples, [illegible] avoir un traité particulier avec cet empire, et ont envoyé une mission spéciale chargée de le négocier et de l'obtenir.

Nous avons fait ce que nous devions faire, en faisant une enquête sur les [illegible] cien que la France exerçait en Chine en faveur des chrétiens, protectorat que les malheurs des temps nous avait fait abandonner. Ce protectorat, par la nouvelle négociation, est sanctionné d'une manière plus formelle, et les faits ont suivi cette déclaration. Nous avons repris les églises abandonnées, nous les avons rouvertes aux six cent mille chrétiens de la Chine. (Rumeurs diverses.) Est-ce que vous croyez que les 5 millions que coûtera la mission, par vous taxée d'inutilité, sont trop pour cette œuvre de réparation, de liberté et de protection ? (Très bien !)

Messieurs, la France, protectrice en Chine, n'abandonne pas, pour cela, son protectorat en Syrie. La France est assez puissante pour se montrer partout bienveillante et généreuse pour les opprimés. Au reste, j'ai été interpellé plusieurs fois au sujet de la Syrie, et j'ai refusé d'accepter le débat, dans l'intérêt des populations chrétiennes de ce pays. Je me contenterai de dire aujourd'hui à la Chambre que, d'après les renseignements que j'ai reçus, renseignements émanés de gens qui ont toute ma confiance, il s'opère, en Syrie, un travail dans les esprit qui doit amener la fin des misères des chrétiens. Oui, une métamorphose s'opère en ce moment, qui tend à détruire le pouvoir de la feodalité druse, pouvoir qui est le plus onéreux aux maronites.

En présence de ces modifications, que la force des temps et des choses fera aboutir, tous les missionnaires venus de ce pays demandent et souhaitent que l'Europe s'abstienne en ce moment de toute démonstration qui pourrait envenimer les esprits et retarder la métamorphose que j'ai signalée. Je suis, au reste, en rapport avec des hommes qui ne se sont pas bornés à parler ici en faveur des chrétiens de Syrie, mais qui sont allés leur faire offre de leurs services. Ces honorables défenseurs, interrogés par moi, vous diront si, en effet, il convient de garder le silence sur ce qui se passe en ce pays, et j'attendrai leur rapport pour rompre ou continuer le silence où je me suis renfermé jusqu'à présent. (Rires et bruit à gauche.)

La situation de la Grèce est si tendue, qu'il est très grave d'en parler en ce moment. Messieurs, ce qui m'a étonné, c'est le reproche de faiblesse adressé au cabinet actuel, relativement à sa politique au sujet des affaires de Grèce ; s'il y a un point sur lequel nous soutenons une lutte vive, ardente, pour l'indépendance d'un gouvernement, c'est la Grèce. (Mouvements divers.) Et, je le dis hautement, si le glorieux chef du cabinet d'Athènes pouvait entendre les reproches que M. Billault nous adresse, je m'en rapporterais à son opinion pour les juger, et je tiendrais la bouche close.

Nous avons toujours prêté notre appui, je ne dis pas notre protection, ce mot serait inconvenant pour un gouvernement constitué comme la Grèce ; nous avons toujours prêté notre appui à la Grèce. Cet appui lui sera continué. Quand la Grèce est née, trois États se sont coalisés pour l'appuyer, le mot protection ne convient pas. (Très bien ! très bien ! au centre.)

Quant au bey de Tunis, je suis obligé de témoigner l'étonnement que j'ai manifesté tout à l'heure pour la question d'Espagne. Comment ! le bey de Tunis est la preuve de notre faiblesse, de notre mauvaise politique ! Comment ! il y a dix ans que le gouvernement a déclaré qu'il entendait que la régence de Tunis restât dans sa situation, que si on tentait pour la régence du bey de Tunis ce qui avait été fait pour le bey de Tripoli, la France ne le supporterait pas ; qu'elle repousserait la force par la force. Voilà ce qu'on a déclaré il y a dix ans, avons-nous manqué à cet engagement ? Nous ne demandons rien de nouveau pour le bey de Tunis, nous demandons le *statu quo*.

M. Billault a d'abord parlé des mariages espagnols ; il a commencé par reconnaître qu'il y avait d'abord donné lui-même son adhésion, et il a ajouté qu'il s'en repentait amèrement aujourd'hui. J'avoue que c'est là de sa part un acte de contrition plus grand que la faute, et je suis convaincu que ses honorables amis lui en donneront volontiers l'absolution. (Rumeurs aux extrémités. — Rires aux centres.)

Jamais nous n'avons eu aucune prétention d'intervenir dans les affaires d'Espagne ; jamais nous n'avons eu l'intention de nous mêler à ses affaires intérieures ; nous respectons son indépendance ; c'est aux Espagnols seuls qu'il appartient de régler les affaires intérieures de leur pays. J'ajoute qu'il ne serait pas de la dignité de la France de s'y immiscer, et d'en prendre, à son compte, la responsabilité.

Quand un grand intérêt a exigé l'intervention du gouvernement français dans les affaires de l'Espagne ; quand les affaires d'Espagne se sont trouvées liées aux nôtres et aux affaires de l'Europe, nous n'avons pas hésité, et nous avons dû intervenir.

On nous a accusés d'ambition, d'ingérence, de prépotence, et nous avons cru, en face de ces accusations, qu'il était bon que notre attitude fût un démenti éclatant à ces suppositions, surtout quand la conclusion poursuivie était obtenue. Notre ambassadeur a donc été retiré. (Exclamations aux extrémités.) Nous n'avons pas cru qu'il fût d'une prudente et intelligente politique de laisser un aliment aux passions, aux ressentiments mal à propos suscités. Nous avons pensé, au contraire, qu'il était bon que le soupçon d'ingérence, de prépotence, d'envahissement, se portât ailleurs (Approbation au centre), et qu'un autre eût les embarras et les ennuis de ce fardeau. Après cela, croyez-le, si quelque grand intérêt, si quelque question importante surgissaient de nouveau, notre activité, notre puissance n'y manqueraient pas. Nous avons pour nous, en Espagne, le droit et le fait, nous n'abdiquerons pas cette position.

Messieurs, depuis bien longtemps l'Europe a vécu dans un état stationnaire ; le *statu quo* a été pour ainsi dire la règle de sa conduite. Un grand changement s'y opère depuis quelque temps, un changement plus grand que ne le disent ceux qui en parlent.

En Europe il y a des gouvernements constitutionnels qui se fondent, il y en a d'autres qui se modifient. Ainsi, le pape en Italie et la Prusse en Allemagne, entrent dans cette voie de régénération... (Mouvement d'attention.) Je ne dirai rien de plus. (Rires à gauche.) Mais croyez-vous que la conduite de la France, depuis 1830, soit étrangère à ces changements ? Croyez-vous que la politique conservatrice ne joue pas un grand rôle dans ces métamorphoses ? (Interruption.) Oui, cette politique a rassuré beaucoup d'hommes contre la crainte des révolutions (très bien au centre) ; elle leur a prouvé que les gouvernements libres pouvaient marcher avec l'ordre et sans la propagande révolutionnaire. Voilà la cause véritable du mouvement que je signalais tout à l'heure, voilà l'effet du rôle que vous avez joué. Ne le changez pas, Messieurs ; soyez plus conservateurs que jamais ! (Très bien au centre. — Rires ironiques à gauche. — Interruption.)

UNE VOIX. Et le progamme de Lisieux ! (Bruit prolongé.)

M. GUIZOT. Soyez plus que jamais fidèles à la politique de non intervention dans les affaires d'autrui, et croyez bien que votre crédit et votre influence y gagneront immensément. (Interruption à gauche.) Je sais fort bien que ce que je dis est contraire, tout à fait contraire aux sentiments, aux opinions, aux instincts, aux prophéties de l'honorable opposition. (C'est vrai ! c'est vrai !) Toutes les fois que je monte à cette tribune, c'est un de mes regrets les plus vifs de penser aux différences qui nous séparent. (Nouvelle interruption à gauche.) Si j'entendais distinctement les interruptions, je pourrais répondre à chacune, mais il est impossible de répondre au bourdonnement des mots interrupteurs. (Chut ! chut ! écoutez ! au centre.) Je disais, messieurs, que nous sommes si séparés de l'opposition, qu'il n'y a aucune espérance de nous réunir. (C'est vrai !) Je sais très bien qu'il faut renoncer à l'espoir de vous convertir (c'est vrai !), et je puis bien vous assurer que vous ne me convertirez pas. (Nous le savons bien !)

L'honorable M. Billault disait tout à l'heure qu'il fallait attendre, que la majorité, aujourd'hui compacte, pourrait changer.

La majorité a un moyen certain d'influer sur le cabinet qui siège sur ces bancs : c'est de se retirer de lui. Ce moyen est complètement à sa disposition ; et elle peut en être assurée, le cabinet, à cet égard, ne se méprendra pas sur le moindre signe.

M. DE MARMIER. Il faudrait avoir des motifs. (Hilarité générale. — Mouvement prolongé.)

M. GUIZOT. Je pense précisément..... (Nouvelle hilarité.) Je pense précisément comme M. de Marmier ; je pense qu'il faut des motifs, des motifs sérieux pour qu'un dissentiment se fasse entre une majorité et un gouvernement. Je pense que ce n'est pas sur des embarras momentanés, sur des tentatives plus ou moins habilement concertées, que de pareils résultats peuvent s'accomplir. Pour le compte du cabinet, je n'hésite pas à dire qu'il ne voit dans les sentiments, dans les intentions, dans les convictions de la

des triomphes de tribune auxquels vous attachez beaucoup de prix ; mais le lendemain le mécontentement éclate au sein de votre majorité, et vous n'osez dire ici, à vos amis mécontents, ce qu'on leur a dit souvent ailleurs : c'est une intrigue. (Bruit.)

Votre majorité, monsieur le ministre, pourra se laisser prendre une fois, deux fois, à votre langage, à vos promesses, mais, quand elles seront appréciées, on n'y croira plus.

Comme dernière ressource, on vous dit : « Voyez ce qui se passe en Europe, voyez ce magnifique développement des institutions ; c'est à nous qu'on le doit (rire général), c'est le ministère qui depuis sept ans a tout fait. »

Pouvons-nous admettre cela ? Non, messieurs, car nous, nous ne connaissons comme progrès que les développements de la liberté, et nous ne voyons nulle part que ces développements aient été obtenus. Nous répétons en terminant ce que nous disions tout à l'heure : nous demanderons au ministère qu'il nous explique si depuis sept ans nos prévisions ne se sont pas réalisées et si ses prophéties n'ont pas été complètement démenties. (Très bien !)

M. O. BARROT demande s'il est vrai qu'on ait traité le bey de Tunis en prince souverain.

M. GUIZOT répond que non.

M. GUIZOT. Nous avons accordé au bey de Tunis le traitement dont sa famille jouissait depuis longtemps dans les rapports diplomatiques.

M. BUREAUX DE PUZY revient sur ce qui a été dit de la multiplicité des agents envoyés sur le même point. Il cite un extrait d'un journal de Macao, relatif au conflit qui s'est élevé entre MM. de Jaucigny et Ratti-Menton. Il demande à M. le ministre des affaires étrangères si cette publication lui est connue et s'il l'a autorisée.

M. GUIZOT. C'est complètement sans mon assentiment et sans que j'en fusse informé.

M. TERNAUX-COMPANS demande des explications sur les titres dont s'affublent certains bourgeois chargés de missions diplomatiques. Cela nous couvre de ridicule à l'étranger, et il serait difficile d'indiquer dans quel ordre d'idées la France peut gagner à être représentée par le marquis de Mascarille et le vicomte de Jodelet. (On rit.)

M. ISAMBERT se plaint du rétablissement de la charge d'auditeur de la rote ; c'est là une institution du moyen-âge dont rien ne justifie la résurrection.

M. GUIZOT donne lecture d'une lettre de M. Rossi, ambassadeur de France à Rome, qui explique l'importance du rétablissement de la charge d'auditeur de la rote par l'accroissement toujours progressif du nombre d'affaires jugées par le tribunal de la rote entre Français ou entre Français et étrangers.

M. ISAMBERT persiste à regarder comme un pas rétrograde le rétablissement de la charge d'auditeur de la rote.

M. GUYET-DESFONTAINES voudrait, puisqu'il s'agit d'une création permanente, qu'on attendît, pour voter cette création, la discussion du budget ordinaire.

M. BUREAUX DE PUZY conteste l'utilité de l'institution.

M. DE QUATREBARBES défend l'allocation.

M. LUNEAU. Il n'est pas possible de créer ainsi des charges permanentes par une loi de crédits extraordinaires qui ne doit s'occuper que du passé.

M. ALLARD. Aussi ne s'agit-il aujourd'hui que du passé. Le gouvernement a jugé bon de profiter de l'élection du nouveau pontife pour rétablir la charge d'auditeur de la rote. La Chambre, lors de la discussion du budget, pourra examiner s'il a bien fait et si la charge doit être maintenue. Mais aujourd'hui il s'agit des honoraires d'une charge rétablie en 1846.

M. GUYET-DESFONTAINES insiste pour que le crédit soit ajourné jusqu'à la discussion du budget et propose de réduire le crédit de 10 000 fr.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Sans doute, quand une dépense peut être ajournée jusqu'au budget, il convient de le faire ; mais, quand elle est urgente, il faut bien qu'elle soit portée aux crédits extraordinaires.

M. ACH. FOULD. M. le ministre des finances a bien établi les principes ; je regrette qu'il ne les applique pas mieux pour sa propre administration. (Rumeurs diverses.)

La réduction proposée par M. Guyet-Desfontaines est mise aux voix et rejetée. Le chapitre est adopté.

Demain à une heure et demie séance publique. Lecture de la proposition de M. Crémieux. Suite de la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1846 et 1847, et sur les crédits supplémentaires pour les dépenses des exercices clos.

Cour d'assises de la Creuse (Guéret).

Audience du 2 mai.

AFFAIRE BOUTMY. — VENTE ET ACHAT DE SUFFRAGES.

M. J.-B. LAVAUD, maire à Aulon. Je vis M. Mazerat, M. Boutmy, M. de Girardin, je crois : je ne puis pas bien l'affirmer, mais il me semble qu'il y était, et un nommé Barret, qui disait : « Laissez-moi, je veux parler à Lavaud. » On cherchait à le retenir ; il se dégagea, accourut vers moi, et me dit : « On veut me faire voter pour M. Boutmy, c'est de la f... canaille..., et je ne veux pas. C'est ma vieille canaille de beau-père qui veut me faire voter : on a remis à ma femme un billet. — Quel billet ? Signé de M. Boutmy. — Non, voyez. » Et je vis un billet de banque.

Me LÉON DUVAL. M. Barret, qui parle sans cesse de son honneur, a dit au témoin qu'il se vendrait pour 40 000 fr.

M. LAVAUD. Barret disait : « Pour quatre billets de 1 000 fr. je ne me déciderai pas... Si l'on me donnait 10 000 fr. je voterais. »

Me TH. BAC. Ce qu'a dit Barret peut se résumer ainsi : Je suis trop honnête homme pour me vendre bon marché. (Longue et vive hilarité.)

M. LAVAUD. Je ne puis pas tout dire à la fois. On parlait de tant de choses... on parlait même de certain lavement que M. Boutmy aurait donné à un électeur. (Hilarité générale.)

MARQUET. Je vais vous raconter ce qui s'est passé. Au mois de mai dernier, Barret me dit : « Voisin, j'ai besoin d'argent, rendez-moi service ; je vous ferai un billet et vous le *commerceriez* à Limoges. » C'est ce que nous fîmes. Il me remit le billet et je le *négocia* chez M. Pouyat, à Limoges, qui fournit les fonds

M. JACQUES-CHRISTOPHE LÉTANG, maire à Thaurot. M. Lachapelle vint chez moi avec un huissier de Sardent. Il me dit : « Père Létang, vous avez eu beaucoup de visites dans ces derniers temps ? Vous avez bien vu ces messieurs de Paris. Mais je pense que vous aimerez mieux voter pour vos amis. Ces Parisiens sont éloignés de vous, et vous avez bien entendu dire que M. Boutmy n'est pas un bien brave homme, qu'il a passé deux fois à la police correctionnelle. — Je répondis : Ça ne me regarde pas. Chacun peut bien avoir quelque chose dans sa famille. » (On rit.)

M. BOUTMY. Je vous prie de demander au témoin s'il n'a pas fait à M. Lachapelle des reproches très sanglants au sujet d'une fable odieuse et ridicule qui avait été imprimée dans le journal *l'Eclaireur*, et dont il aurait été le héros. (Longue rumeur dans l'auditoire. Mouvement prononcé d'attention.)

Nous entendons dire de toutes parts qu'il s'agit d'une anecdote qui a égayé longtemps Guéret et Bourganeuf, et qui nous rappelle que nous sommes, après tout, près de Limoges, patrie de M. de Pourceaugnac.

M. LÉTANG, qui, à cause de son grand âge, est assis sur un fauteuil, répond avec embarras : On dit que M. Boutmy est venu chez moi.... et... et...

M. LE PRÉSIDENT. Ah ! c'est l'histoire du lavement.

LE TÉMOIN, avec un redoublement de pudeur. Oui, monsieur.

C'est mon fils qui a adressé des reproches à M. Lachapelle pour cette histoire qu'a contée un journal.

M. Lachapelle rencontra mon fils à Bourganeuf. Il lui dit : « Votre papa n'est pas ici ? — Non, monsieur. » Mon fils ajouta vivement : « Mon père se trouve indigné contre vous ; il a cru que vous aviez fait mettre dans un journal que M. Boutmy était venu un jour à la maison, il avait trouvé mon père seul, malade, et que mon père s'était fait donner comme vous savez... la seringue... et tout ça. » (Longue et bruyante hilarité dans l'auditoire.) M. Lachapelle répondit : « Ce n'est pas moi. »

On appelle Louis Colas.

L'HUISSIER, en riant : Louis Colas n'y est pas. On ne peut pas les tenir. (Vive hilarité. — Nous devons dire que sur la promenade on danse à *la musette* ; les sons de cet instrument harmonieux arrivent jusqu'à nous. Nous comprenons à merveille que les témoins fassent l'école buissonnière.)

LOUIS COLAS, qui est précisément joueur de cornemuse, rentre en cet instant et dépose : Meunier lui a dit que son gendre avait fait une grande sottise de ne pas voter pour M. Boutmy, qu'on lui offrait 14 000 fr. à 2 1/2 pour cent, et un billet de 1 000 fr.

M. LE PRÉSIDENT. Barret est-il présent ?

L'AUDIENCIER. Il cherche sa femme. (On rit.)

UNE VOIX au fond de l'auditoire. Il l'aura vendue en route. (Nouveaux rires.)

M. et Mme Barret ne reviennent pas ; on envoie courrier sur courrier pour les quérir, mais l'audiencier ne voit rien venir.

L'audience reste suspendue pendant quelques instants.

M. le président demande de nouveau où est Barret.

L'AUDIENCIER. Il cherche encore sa femme... On ne trouve plus maintenant ni l'un ni l'autre. (Hilarité générale.)

M. LE PRÉSIDENT. Où est la mère Barret ?

L'HUISSIER. Sortie ; elle se promène avec sa fille. (Rires dans tout l'auditoire. — Cet appel de témoins absents et en promenade jette la confusion dans l'auditoire et interrompt à chaque instant l'audience en provoquant des rires et des quolibets.)

FRANÇOIS FELINGEAS, meunier à Saint-Eloy. M. Boutmy et M. Lachapelle sont venus chez moi. N'osant pas refuser, j'ai promis à tous deux. (Hilarité générale.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous ont-ils fait des promesses ? — R. M. Lachapelle m'a dit : « Si vous avez besoin de quelque chose, je vous le ferai prêter. »

D. Et M. Boutmy ? — R. Il m'a offert de me faire prêter 2 ou 3 000 francs, si mes créanciers me tourmentaient.

LA FILLE SYLVANTON. C'est moi qui ai dit à M. Boutmy par la fenêtre : « Barret n'y est pas. » La femme Barret est descendue, et je n'ai plus rien vu.

LE PRÉSIDENT. Vous parlez bien français ! Hier, vous prétendiez que vous ne parliez que patois.

LA FILLE SYLVANDON, avec finesse. Oh ! Monsieur, depuis hier *je me suis apprise* à parler le français... (Longue et vive hilarité, à laquelle prennent part M. le procureur du roi et la cour.)

M. LE PRÉSIDENT. L'audience est continuée à demain dix heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris. — M. J. D. — Nous nous conformerons pour les deux adresses. — Vous auriez pu lire la même phrase dans trois journaux ; mais nous savons ce qu'en vaut... la ligne.

Gisors. — M. D. — C'est bien ; nous attendons votre conven. — Vous avez bien fait de ne pas céder. — Ce n'est pas quand presque partout la demande excède l'offre qu'il faut laisser avilir les prix.

Nantes. — M. S. — Nous faisons partir à votre adresse une caisse que nous vous prions d'acheminer à Port-Louis, île Maurice. — Valeur à déclarer, 380 fr.

Châlon-sur-Saône. — M. F. — A. C a reçu votre réponse et votre envoi ; il vous remercie et vous rappelle l'art. promis.

Arles. — M. E. L. — Nous adhérons pleinement à votre *post-scriptum*.

Paris. — M. B. — Accordé.

[illegible] fin C.	»	» »|»	— Goüin....	»	[illegible]
B. du Trés.	»	» »|»	— Gann.....	»	1110 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 40	78 25	—	78 60	78 65
5 p. 0/0......	d. 50	116 »»	115 90	—	»» »»	»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois				d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	20 »»	10 »|»			»» »|»	»» »|»
5 p. 0/0......	10 »|»	10 »|»			»» »|»	»» »»

FONDS ÉTRANGERS

NAPLES. au Ct de cours	»	»|»	ROM........	De C. 102	» »
Récep. Rotsch.	»	102 50	BELG. 3 1/2.....	»	[illegible]
ESP. Dette act.	»	»» »|»	— 4 1/2......	»	»» »|»
— — pass.	»	» »|»	d° 1840.....	»	»» »|»
— 3 p. 0/0.	»	»» » »	d° 1842.....	»	400 »|»
Dette intérieure	»	»» »|»	— Banque....	»	880 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» » »	— d° Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »|»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI........	»	» »|»	AUTRICHE......	»	»»» »»

Union linière... »» »» — Fourneaux de l'Aveyron .. »»»»

[illegible]	[illegible]
[illegible] Rouen.	9?6 50
R.-Havre..	665 »»
Avignon...	761 77
Str. à Bâle.	[illegible]
Paris-Sceaux	[illegible]
Tours-Nant	416 25
Orl.-Vierz.	600 »»
C. du Nord	[illegible]
Famp-Haz.	»» »»
Diep.-Féc..	227 50
Boul. à Am.	»» »»
Orl.-Bord.	512 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	[illegible] 50
Bord.-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	913 75	Orléans à Vierzon.	592 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	666 25	Bordeaux à Cette..	543 75
Paris à Orléans...	1235 »»	Marseille à Avign.	765 »»	Nord..........	611 25
— à Lyon.....	425 »»	Paris à Strasbourg	437 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 mai.

8 h. »|» **OPÉRA.** —
8 h. »|» **FRANÇAIS.** — Athalie (Mlle Rachel).
7 h. »|» **ODÉON.** — Le Syrien, le Paquebot.
8 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Bouquet de l'infante.
7 h. »|» **THÉATRE HISTORIQUE.** — La Reine Margot.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Ce que Femme veut... Partie à trois, les Intimes.
6 h. 1/4 **GYMNASE.** — Une Femme, Daranda, Diplomate, Mère de famille.
7 h. 1/4 **VARIÉTÉS.** — Léonard, Fille terrible, la Veuve de quinze ans.
6 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Un Docteur, une Fièvre brûlante, l'Avocat, Portier, la Rue de la Lune.
6 h. »|» **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Relâche.
6 h. 3/4 **GAITÉ.** — Jeanne d'Arc.
7 h. »|» **AMBIGU-COMIQUE.** — Mme de Marsan.
7 h. »|» **CIRQUE.** (Champs-Elysées).
6 h. 3/4 **COMTE.** — Perrin et Lucette, Kokoli, M. Vautour.
5 h. 3/4 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — Le Maître de poste, Infortunés, Empiriques.
6 h. 1/2 **LUXEMBOURG.** — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
9 h. »|» **BEAUMARCHAIS.** — Le Roi boit, Loup-Garou, le Pacte d'amour, Fille et Garçon.
5 h. 3/4 **DÉLASSEMENTS.** — La Bouquetière, Miel et Vinaigre, la Meunière du moulin à vent, Cantatrice et Marquise.
3 h. »|» **HIPPODROME** (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap d'or, Tournois.
» h. »|» **CHATEAU-ROUGE.** (Barrière Rochechouart). — Soirées musicale et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. ; Jeudi, 3 fr. Feux d'artifices.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Séance des deux Chambres.

SCANDALES.

C'est un bien triste et bien désolant spectacle que celui qu'ont offert aujourd'hui les deux Chambres.

Au Luxembourg, un ministre est venu déposer une ordonnance qui constitue la Chambre des pairs en cour de justice pour juger un de ses membres, un ancien ministre de la guerre, qui allait redevenir ministre au moment où le scandale s'est fait autour de lui. L'ordonnance n'énonce pas clairement la prévention qui pèse sur lui, mais, devant le tribunal de la Seine, son avocat n'a cru pouvoir mieux l'excuser d'avoir écrit les fameuses lettres dont nous avons donné des extraits, qu'en le représentant comme complotant, de concert avec son accusateur, une escroquerie qui devait leur valoir un million.

Au Palais-Bourbon, c'est le successeur, ou si l'on veut, le prédécesseur de M. Despans-Cubières qui était en cause. Il s'agissait de savoir s'il y a ou non en France un ministre de la guerre ou même un ministère quelconque : après un débat contradictoire, il a été établi qu'il existe bien un général qui siége à l'hôtel de la rue Saint-Dominique et qui figure en nom à la tête de l'administration militaire du pays; mais de ministre point.

Toutes les fois que les affaires de notre colonie d'Afrique ont été discutées, il est un point qui a toujours soulevé de vifs débats. Il existe en Algérie, à côté des Arabes un peuple cultivateur et industriel, les Kabyles qui ne s'étaient pas jusqu'ici soumis à la France, mais dont la conduite n'a jamais été hostile pour nous. Une expédition dans ce pays a toujours tenté fort le maréchal Bugeaud, mais depuis dix ans et plus, il a rencontré une opposition si vive à la Chambre et dans le gouvernement, que l'expédition a été constamment ajournée. Cette année, la chose était préparée de longue main. Au mois de septembre dernier, rien de nouveau ne se passait en Algérie, et cependant l'effectif des troupes était augmenté de plus d'un cinquième. M. Moline Saint-Yon, interrogé sur la cause de cette augmentation, gardait le silence qui lui est habituel. M. Bugeaud prenait ses précautions, et un beau jour, voilà six semaines de cela, il annonça hautement qu'il tenait à faire l'expédition et qu'il l'entreprendrait dans les premiers jours de mai.

Grand émoi à la Chambre et au ministère : la commission nommée pour examiner le projet de loi relatif à l'Algérie se rend auprès des ministres pour protester contre cette expédition, qui lui semblait plus inopportune que jamais. La commission fut assez mal reçue, à ce qu'il paraît ; on contesta la légitimité de sa démarche ; mais, quelques jours après, le ministre de la guerre lui faisait distribuer des pièces pour prouver qu'il avait toujours été opposé à l'expédition projetée, bien qu'il eût semblé l'approuver quelques jours auparavant dans la commission.

La Chambre était un peu plus rassurée ; elle le fut tout à fait, il y a huit jours, lorsque M. Guizot donna connaissance à l'assemblée d'une dépêche télégraphique annonçant la soumission de la Kabylie. Cette nouvelle, qui mettait fin à tous les dissentiments, fut saluée par d'unanimes transports de joie, et un pacte d'amitié fut scellé entre le ministère et la commission des crédits supplémentaires.

Mais hier une nouvelle foudroyante tomba dans Paris avec les journaux d'Alger. La Kabylie est soumise, les versants nord et sud du Jurjura au moins ; mais le maréchal-gouverneur a juré de faire l'expédition, il la fera, et c'est demain, le 7 de ce mois, qu'il se prépare à partir, c'est-à-dire que, pour éviter d'être retenu par des [illegible] qui pourraient lui être faites, par les ordres qui pourraient venir de Paris, il prend le parti de ne pas les attendre.

Cette nouvelle a eu dans la Chambre le retentissement qu'elle devait avoir. On s'est enquis auprès des ministres de ce qu'il y a de vrai dans les articles des journaux d'Alger. M. Moline Saint-Yon a répondu qu'il a en effet reçu ce matin une lettre dans laquelle on lui annonce que l'expédition va avoir lieu. Cette expédition sera faite en armes, bien entendu, non pas chez les peuplades soumises, qui ont stipulé formellement qu'on ne se présenterait pas en armes chez elles, mais chez les Kabyles du centre, qui ne sont pas hostiles, mais qui n'ont pas opéré leur soumission.

On veut faire une promenade pacifique, soit, ont objecté quelques membres, mais qui répond que les Kabyles, poursuivis chez eux, ne recevront pas les colonnes françaises à coups de fusil? nos soldats riposteront, et la promenade pacifique se changera en une guerre coûteuse au moins, sinon désastreuse. Le maréchal d'ailleurs n'est pas pour les promenades pacifiques. Il écrivait, il y a quelques mois, que la soumission de la Kabylie se pouvait à toute force opérer sans un coup de fusil ; mais il ajoutait que cela serait fort regrettable. Si l'on commence l'expédition avec des dispositions pacifiques, il y a mille chances qu'on ne l'accomplira qu'au prix de beaucoup de sang versé, d'argent dépensé, au prix peut-être de la tranquillité d'une partie de nos possessions africaines.

M. Guizot est venu en aide à son silencieux collègue.

— La discussion, s'est-il écrié, manque d'opportunité. Attendons quinze jours.

— Mais l'expédition commence demain. Dans quinze jours, il ne sera plus temps de rien empêcher.

— La Chambre n'a pas le droit d'empêcher une expédition militaire.

— Elle a le droit de ne pas en payer les frais ; cela revient au même.

— Eh bien ! vous refuserez de les payer s'il vous en prend fantaisie. (M. Guizot riait dans sa barbe en prononçant ces mots ; il sait bien que cela ne s'est jamais fait, et que sa Chambre n'osera pas prendre l'initiative d'un tel refus.)

— Mais cette expédition, en prenez-vous la responsabilité? a demandé M. Dupin. L'avez-vous autorisée ? l'avez-vous ordonnée ?

M. Guizot garde le silence ; M. Jules de Lasteyrie insiste ; la Chambre interroge à son tour. M. le ministre de la guerre se tait comme toujours. M. le ministre des affaires étrangères se lève enfin. Il n'ose pas dire que l'expédition soit une bonne chose, mais il n'ose pas dire que c'en soit une mauvaise ; il n'a ni le droit ni le devoir de s'expliquer à cet égard; le gouvernement n'a pas encore suffisamment délibéré. Il refuse tout autre éclaircissement.

— Vous ne voulez pas répondre, s'est écrié M. Dufaure avec cette logique serrée qu'on lui connaît, donc vous avez répondu. Vous ne savez pas si l'expédition est bonne ou mauvaise, donc vous ne l'avez pas ordonnée, vous ne l'avez pas autorisée.

Et la Chambre entière d'applaudir, un seul membre excepté, M. Pascalis, qui a tenté une timide apologie de l'expédition pacifique; M. Moline Saint-Yon a baissé la tête et M. Guizot s'est tu, écrasé sous la conséquence de ses propres paroles.

Nous n'avons pas besoin de commenter cette séance, les actes parlent d'eux-mêmes. Le monde officiel s'affaisse. De mémoire de gouvernement parlementaire un pareil fait ne s'était pas encore produit : un ministère qui avec une majorité immense se décompose et meurt. La machine gouvernementale se meut toujours, mais la force cesse de s'y produire ; on sent que la vie s'en est retirée.

Le Timbre des Journaux.

Dans un premier article sur le timbre des journaux, nous avons dit que les feuilles paraissant six fois par semaine sur papier timbré à 4 c., et dont l'abonnement sur place coûte 48 fr., pourraient réduire ce prix à 36 fr. Des journaux de province ont déclaré qu'ils pourraient en effet abaisser leur abonnement à ce prix, mais ils ont fait une erreur de calcul.

Sous l'empire de la loi actuelle, ces journaux sont distribués dans la ville où ils paraissent par des porteurs à leur compte, qui se font payer environ 3 fr. par abonnement. L'administration n'a donc à payer à l'Etat que le timbre de 4 c. par numéro, soit pour les 313 numéros de l'année 12 fr. 52 c. Si l'on ajoute à ce chiffre les 3 fr. pour le port, on aura pour les deux droits que la proposition de M. de Girardin tend à confondre 15 fr. 52 c. Ces droits, dans la législation proposée, seraient convertis en un droit de 4 c., réduit à 2 dans le département, payé à la poste, laquelle se chargerait de faire la distribution. Ce droit s'élèverait pour les 313 numéros de l'année à 6 fr. 26 c. Le dégrèvement ne serait donc que de 9 fr. 26 c. par année, et l'abonnement fixé à 48 fr. ne pourrait être abaissé sans perte au dessous de 38 fr. 74 c. ou 39 fr., tandis que *la Presse*, journal quotidien, triple en étendue, rédigé avec plus de soin et contenant des nouvelles plus fraîches, pourrait être distribuée dans la même ville pour un prix inférieur de près du quart, pour 30 fr.

Ces observations viennent donner plus de force encore à ce que nous avons dit sur la situation des journaux de département. Dans ces conditions, il est évident que pour eux il n'y a plus de concurrence possible avec la presse de Paris.

Un droit de poste de 4 centimes au minimum aurait pour résultat de supprimer presque complètement les prospectus, circulaires, cartes, etc., annonçant des entreprises commerciales, distribués ou envoyés par la poste. Ces prospectus ne paient aujourd'hui pour la plupart qu'un centime de timbre, et ils sont admis à la poste moyennant un demi-centime. Quand ce double droit s'élèvera à 4 centimes, quelque minime que soit le format, les expéditeurs restreindront considérablement leurs envois.

C'est bien, du reste, le résultat que poursuit M. E. de Girardin. Le rédacteur de la *Presse* espère que l'industrie, le commerce, les arts, privés de ce moyen de publicité, s'adresseront aux journaux, aux grands journaux surtout, dont ils grossiront les bénéfices. C'est même pour faire place à ce surcroît d'annonces qu'il demande l'exemption du timbre pour les suppléments consacrés à la reproduction de documents divers. Comme ces documents devraient toujours trouver place dans le journal, on les insérera dans le supplément, et la plus grande partie de la feuille *encartante* pourra dès lors être consacrée aux annonces, sans que l'abonné ait le droit de se plaindre. — Mais les annonces dans les journaux coûtent cher ; le prix s'élèvera même à mesure que la féodalité de la presse deviendra plus puissante. La nécessité de payer chèrement des annonces a déjà ruiné un grand nombre d'entreprises industrielles. Le petit commerce, la petite industrie se trouveront dans l'impuissance d'y avoir recours, et on les verra disparaître écrasés par les grandes entreprises, et succomber dans la lutte contre la féodalité des capitaux. C'est toujours le même système d'écrasement du petit par le grand, du faible par le fort, qu'on retrouve dans toutes les parties de la proposition de M. de Girardin ; c'est l'acheminement vers le règne absolu et tyrannique de l'argent.

M. de Girardin semble croire que la mesure qu'il propose accroîtra considérablement le transport des livres par la poste. Le prix du port est, dans l'usage actuel, fixé à 5 centimes par feuille ; il serait réduit à 4. Cette différence d'un cinquième n'est pas assez

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 7 MAI 1847.

DU SYMBOLISME DANS L'ARCHITECTURE.

L'antique et le moyen-âge. (1)

Tendance symbolique de l'art au moyen-âge.

J'ai dit que la propagation de la doctrine et des sentiments chrétiens était, à l'époque du moyen-âge, le but de toute grande activité ; et qu'entre les mains de l'église, l'art était devenu une prédication permanente. Quoi de plus simple? Dans ces temps, il n'y avait guère d'instruction que parmi les membres du clergé ; les populations ne savaient ni lire ni écrire : l'imprimerie n'était pas encore inventée ; les artistes comptaient dans leurs rangs un très grand nombre de moines et de prêtres : la décoration des églises pouvait-elle ne pas servir à l'enseignement religieux? Evidemment non. Aussi la peinture des murs et des vitraux, la sculpture et toute l'ornementation, ont-elles dû tenir à un système d'enseignement général, d'accord avec ce que les fidèles recueillaient chaque jour de la bouche du prédicateur parlant en chaire. Je ne prétends pas, dès aujourd'hui, pouvoir donner l'interprétation de toutes ces formes symboliques ; mais je reste convaincu, par les raisons qui précèdent, et par beaucoup d'autres encore, que dans toutes ces œuvres il y a une pensée et un ordre dont le système complet échappe encore à mes recherches ; que là, le symbolisme s'unit dans une merveilleuse harmonie avec les formes que réclamaient la science du constructeur et le service de l'église, avec les couleurs qui flattent nos regards, avec les statues, les monstres et jusqu'aux végétaux qui enrichissent et varient l'aspect de l'édifice. Je vois le monde minéral, le monde végétal et le monde animal, la terre entière, concourir à la formation d'une vaste unité architectonique, qu'éclaire la lumière du ciel diffractée en ses éléments de couleur. Lorsque j'assiste au spectacle de la foule agenouillée dans l'enceinte sacrée, que la note vibrante de l'orgue jette une harmonie sonore le long des grandes voûtes, mon âme s'élève, et j'ai besoin de communier avec tout ce qui m'entoure, avec toutes ces formes, avec toutes ces couleurs, et alors je sens, et ma raison me dit que ce vaste corps a une âme, et qu'en la cherchant on la trouvera.

Répétons-le, afin que ce soit bien compris : pour les anciens, qui ne voyaient dans l'art qu'une jouissance, ~~le beau~~ seul était acceptable ; mais il en était autrement pour les artistes du moyen-âge. Préoccupés de sauver les âmes, et travaillant la plupart du temps sous l'influence du clergé, ils devaient faire vibrer la double corde de la terreur et de l'espoir, mais surtout la première. Au lieu de t'abandonner aux délicatesses de ton sybaritisme à l'aspect de ces myriades de monstres que les hommes saints écrasent sous leurs pieds, ou qui du haut des corniches et des tourelles regardent le passant d'un œil féroce ; au lieu de n'y voir que les fantaisies d'une imagination en délire, ne serais-tu pas plus raisonnable, en supposant que chacune de ces hideuses créations renferme dans le secret de sa laideur mystérieuse quelque leçon profonde digne de la méditation des chrétiens ?

La nécessité d'assurer le facile écoulement des eaux pluviales qui tombent sur les édifices, et de lancer ces eaux loin des murs qu'elles dégradent, conduisit à l'emploi des gargouilles ; et, comme la pluie fut toujours plus abondante dans le Nord que dans le Midi, nos ancêtres leur donnèrent une saillie très considérable. Un jet d'eau pluviale n'a rien de répugnant en soi ; mais lorsqu'il se fait par la gueule d'un animal, le jet d'eau ressemble à un vomissement et excite une impression désagréable. Dans les monuments antiques cependant, les gouttières se terminent par des têtes de lion, de loup, etc., à la vérité toujours d'un grand style, et plus ou moins idéalisé. Dans les édifices du moyen-âge, les gargouilles deviennent d'horribles monstres. Est-il à supposer que les artistes-prédicateurs du moyen-âge aient créé ces formes repoussantes, sans y attacher aucune signification ?

Dans leurs figures de démons ils ont bien traduit la laideur morale par la laideur physique ; n'est-il pas vraisemblable qu'en voyant ces gargouilles se dégorger sur les passants, ils ont été conduits à en faire des monstres symbolisant des difformités morales ? Cette marche nous semble parfaitement conforme au génie particulier du moyen-âge. Cette appropriation des gargouilles ne serait que la contre-partie de ce qui s'était fait pour les démons : à ceux-ci, ils avaient donné une enveloppe répugnante pour exprimer une laideur morale, tandis que pour les gargouilles il s'agissait d'attacher une idée de laideur morale à un effet matériel déplaisant.

Tu me diras, sans doute, que si ce ne sont pas là tout simplement les horribles fantaisies d'une imagination déréglée et grossière, ces monstres sont au moins des hiéroglyphes, dont le sens est aujourd'hui complètement perdu.

Je suis bien forcé de reconnaître, mon ami, que nous trouvons en France, en Angleterre, en Allemagne, et même en Italie, sur la plupart des édifices du moyen-âge, de nombreux hiéroglyphes chrétiens, dont le sens est aujourd'hui à peu près perdu. Nous avons aussi, dans toutes ces contrées, des savants, des académies entières, qui travaillent et qui veillent dans l'espoir de découvrir le sens d'anciens caractères cunéiformes, runiques, etc. ; mais aucun d'eux, que je sache, ne s'occupe de déchiffrer la pensée déposée par nos pères dans ces milliers de figures qui étonnent les artistes modernes par leur aspect étrange et par leur nature complexe...

Il est même des personnes, et de celles qui admirent le plus sincèrement l'art du moyen-âge, qui, faute d'être entrées assez avant dans l'esprit de cet art étonnant, en sont encore, comme toi, à n'y voir que les caprices fantastiques d'un ciseau habile. Mais celles-là ne touchent que l'écorce, que l'enveloppe matérielle de l'art chrétien. Les esprits ne se voient pas avec les yeux du corps ; aussi, pour contempler la vie intérieure qui anime ces œuvres d'un autre temps, pour y retrouver le sentiment de ceux qui les ont créées, il faut commencer par avoir une âme au dedans de soi-même, une âme vivante, qui sente et comprenne ce que c'est qu'une foi et qui en sache trouver les accents. Cette âme découvrira, comme d'instinct, la vie dans toutes ces pierres ; elle découvrira un sens, un enseignement à chacune de ces étranges laideurs.

Mais, sans en demander autant, un sceptique pourrait encore arriver à la conviction que ces monstres ont une signification particulière. Pour cela il suffirait d'employer le procédé si aimé de nos savants depuis la fin du seizième siècle, le procédé expérimental : il lui suffirait d'étudier les monstres de quelques-unes de nos églises gothiques, de les analyser dans leurs formes, dans leurs attitudes, dans leur orientation ; de grouper ensuite toutes ses observations, et de les classer d'après leurs rapports d'identité et d'analogie. Il en sortirait à coup sûr une révélation. Ce serait là, sans doute, un procédé fort long ; mais l'excès de fatigue qu'entraînerait ce mode de recherche serait la juste punition de ceux qui sacrifient si complètement le sentiment à la raison pure, la synthèse à l'analyse. Ce ne furent pas des considérations *à posteriori* qui illuminèrent l'esprit de Képler et lui donnèrent la première notion des lois sublimes qui règlent les évolutions planétaires.

(1) Voir le nº d'hier.

merce et à la petite industrie, serait à peu près complètement sans effet pour la librairie.

Tout cela provient de ce que l'auteur de la proposition a pris un faux point de départ. Pour échapper aux difficultes et trouver la solution complète du problème, il suffit de remonter aux principes, sans préoccupation d'intérêt personnel.

L'impôt qui pèse sur la pensée, sur les manifestations de l'intelligence est vexatoire, tyrannique; il est en contradiction avec tout notre système politique et social, fondé sur l'intelligence et le développement des lumières.

L'impôt, pour être juste, doit porter sur le revenu, sur ce qui rapporte un benefice quelconque à son possesseur.

Or, un journal est compose de deux parties :

La partie où l'on enseigne, tribune destinee à faire prevaloir des principes et à raconter des faits ;

La partie ouverte à la spéculation, celle où tous ceux qui fondent sur la publicite le succès d'une opération mercantile, sont admis, moyennant finance, à attirer l'attention sur eux et sur leurs produits, — poteau d'affiches, etal de marchandises, attaché au journal et pénétrant partout à sa suite.

Le journal paie pour les insertions de la première partie, il est payé pour les insertions de la seconde.

La première, loin d'être une spéculation, lui coûte beaucoup plus qu'elle ne lui rapporte.

La seconde est, au contraire, une source de benéfices. Non-seulement elle compense, quand elle est considérable, la perte eprouvée par le journal sur la première partie, mais souvent elle est une spéculation et fournit aux actionnaires d'assez beaux dividendes.

Voilà les conditions actuelles du journalisme. Il suffit de les avoir rappelées poser nettement le problème.

Le gouvernement a contre la partie enseignante du journal la garantie du cautionnement. C'est là une charge fort lourde et qui suffira toujours à retenir les écarts des journaux et à en empêcher la multiplication. Il n'est aucune raison qui puisse justifier l'etablissement d'une charge nouvelle sur cette partie des journaux.

Il en est tout autrement de la partie consacree aux annonces. Il y a là une entreprise commerciale, une spéculation greffee sur le journalisme. C'est une industrie qui rentre dans la catégorie de toutes les industries patentables. Elle n'a aucun droit à être exemptée de l'impôt.

Avec un droit sur les annonces, toutes les difficultés disparaissent. Un journal qui n'aura pas d'annonces et qui par consequent, dans les conditions actuelles de l'abonnement, sera en deficit, n'aura pas à payer au Trésor le même droit qu'un journal qui fera pour un million d'annonces en une année, — cela n'est pas rare en Angleterre. — L'impôt deviendra rigoureusement proportionnel au revenu Il augmentera avec le nombre des abonnements, puisque la quantite des annonces et les prix d'insertion sont proportionnels à ce nombre, et une feuille qui ne voudra pas recevoir dans ses colonnes l'annonce de spéculations industrielles, en sera dédommagée par une exemption de timbre. Les intérêts de tous seraient sauvegardés, et la presse consciencieuse se trouverait dans des conditions de nature à lui permettre la concurrence avec la presse commerciale.

Quant aux difficultés d'exécution contre lesquelles on s'est recrié, nous voyons qu'elles peuvent être facilement surmontées. On n'a que le choix des moyens. Nous en proposerons deux également simples, entre lesquels on pourra se prononcer. Il serait probablement facile d'en indiquer d'autres.

Chaque feuille porte en tête le tarif qu'elle fait payer pour les annonces et réclames qu'elle insère. Ce tarif varie suivant les journaux [illegible] nombre de décimètres carrés consacrés aux annonces dans chaque numéro. Ainsi tel journal du format de la *Démocratie*, tiré à 10 000 exemplaires, qui aurait consacré une page aux annonces, c'est-à-dire environ 7 décimètres carrés, paierait un droit dont la base serait 7 déc. × 10 000. Le compte serait fait à la fin de chaque mois et l'impôt payé comme dans le premier mode, et le timbre n'aurait ni à changer un seul de ses bureaux, ni à renvoyer un seul de ses agents.

Quant au droit de poste, il est évident qu'il pourrait alors être très considerablement réduit, l'Etat n'ayant plus à recouvrer sur ce droit ce qu'il perdrait par la suppression du timbre. Les dispositions vexatoires, proposées par M. E. de Girardin, relativement à la distribution des journaux, n'auraient plus aucune utilité. Rien d'important ne serait change à ce qui existe, il n'y aurait de plus qu'une repartition équitable et proportionnelle de l'impôt sur la presse.

Tout cela est d'une simplicité de mécanisme qui se retrouve rarement dans nos lois fiscales.

Que la commission de la Chambre des députés accepte ou non l'impôt sur les annonces, il est impossible qu'elle n'abaisse pas le minimum fixe par M. E. de Girardin. Le format de 40 ou plutôt de 49 décimètres, — car on ne commence à payer le droit de 5 centimes qu'à 50 décimètres, — est évidemment beaucoup trop élevé pour un minimum et n'a aucun droit à l'honneur qu'on lui fait. Le format minimum naturel serait la feuille ordinaire d'impression d'environ 20 decimètres carres, que l'on devrait astreindre au droit de 2 centimes; les journaux de format ordinaire pourraient être soumis au droit de 3 centimes. En réduisant ce droit de moitié pour l'intérieur du departement, comme le propose M. E. de Girardin, on rendrait la position tenable aux feuilles de province. Sans ces amendements, cette proposition qu'on présente comme une mesure favorable au développement de l'intelligence, n'aurait d'autre effet que d'etablir un monstrueux monopole en faveur des journaux mercantiles.

— —

On lit ce soir dans la *Patrie* :

La commission chargée d'examiner la proposition de MM. Glais-Bizoin et Emile de Girardin, relative à l'abolition du timbre des journaux, continue lentement ses travaux. Elle devait recevoir dans son sein, vendredi dernier, M. le ministre des finances ; mais M. Lacave-Laplagne, qui a probablement d'autres soins plus importants, a fait prévenir le president de la commission qu'il lui était impossible de se rendre à la reunion. Toutes ces lenteurs donnent à croire que M. le ministre, malgre ses affirmations, ne se soucie pas de voir la proposition de M. Glais-Bizoin discutee cette session.

Hier nous publiions un extrait de l'*Akbar*, annonçant le départ de la colonne destinée à la conquête de la Kabylie, aujourd'hui le *Moniteur algérien* contient des nouvelles de pacification et de conservation. Voici ce qu'on y lit :

Le public se rappelle que tous les chefs de la grande Kabylie de l'ouest, etaient réunis à Alger, où ils ont eu de nombreuses conferences avec M. le gouverneur-general. Il en est résulté le réglement de nos relations avec toutes les tribus du revers nord et du revers sud de la grande chaîne rocheuse du Jurjura. Ces territoires ont été divisés en deux gouvernements, celui de Bel-Kassem ou Kassi, pour le revers nord et le grand bassin du Sebaou, et celui d'Omar-ben-Salem, frère de l'ancien kalifa, pour le revers sud.

Ces deux chefs et quelques chefs secondaires ont été investis au nom du roi. Ils s'obligent à payer un tribut annuel à la France, à ne recevoir sur leur territoire aucun de nos ennemis avances, à maintenir la liberté du commerce et la sécurité des routes pour les voyageurs, à [illegible] du commerce avec les montagnes, on aura une communication beaucoup plus courte que toute autre avec toutes les contrées qui entourent Bou-Çada. Il peut se faire par là un trafic de laines et de moutons assez considérable.

Nous pensons qu'immédiatement après l'arrivée de nos colonnes sur Bougie, nos négociants pourront ouvrir des relations avec l'intérieur. Ici, nous leur devons un avis important.

Quand ils voudront se rendre sur les marchés ou voyager dans le pays pour leur instruction et leurs affaires commerciales, ils devront se pourvoir, près de l'autorité militaire, d'une lettre de recommandation pour les chefs dépositaires de la part d'autorité que nous nous sommes réservée sur le pays.

Au moyen de cette précaution, ils voyageront avec sécurité, parce que les Kabyles ont un respect religieux pour l'hôte qu'ils ont pris sous leur protection, et ils savent se battre, au besoin, pour le faire respecter de leurs voisins.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'instruction relative à l'accident arrivé le 11 avril dernier, sur le chemin de fer de Paris à Rouen, est terminée. La chambre du conseil vient de rendre une ordonnance qui renvoie devant le tribunal correctionnel les nommés Whitmill, mécanicien, et Twis, contre-maître chez MM. Allcard et Buddicom.

— Notre collaborateur, M. Alexandre Weill, vient de se marier avec Mlle Agathina Marx.

— La chambre des communes, en Angleterre, a adopté le bill des *dix heures* (travail dans les manufactures), sans beaucoup de difficulté, quoique les deux premières lectures eussent donné naissance à de longs et importants débats. On sait qu'un pareil bill avait renversé le cabinet wigh, il y a trois ans.

BRUITS DE DISLOCATION MINISTÉRIELLE. — On lit dans un journal :

L'échec que le cabinet a fait subir à M. Moline de Saint-Yon, en faisant rejeter par la chambre des pairs son projet de loi sur le remplacement militaire, semble prouver que le portefeuille de la guerre va changer de mains, et on désigne déjà parmi les successeurs possibles de M. Moline, les généraux Préval et Schramm.

M. Cunin serait remplacé par M. Muret de Bort.

M. de Mackau ne doit point avoir, à ce qu'on assure, pour successeur un personnage appartenant à la marine, et M. Charles Dupin, qui n'a jamais été marin, mais qui est membre du conseil d'amirauté, deviendrait ministre de la marine, poste qu'il a déjà occupé pendant quelques jours. »

ACTIONNAIRES ET COMPAGNIES. — Nous lisons la lettre suivante dans le *Journal du Loiret* :

« L'administration du chemin de fer d'Orléans à Nantes vient de faire un nouvel appel de fonds à ses actionnaires. Elle nous demande 75 fr. par action, ce qui, avec les 125 fr. déjà versés, fait les deux cinquièmes. Nous désirerions savoir où en sont les approvisionnements sur les chantiers qui puissent exiger ces deux cinquièmes, c'est-à-dire 16 000 000. Selon toutes les prévisions, la ligne n'ira pas à Saumur cette année. A quoi bon alors cet appel de fonds dans un moment où le numéraire est si rare et où les actions de chemins de fer sont en baisse?

» A la première assemblée générale des actionnaires, celle qui a eu lieu l'an dernier, les actionnaires n'étaient pas représentés par leur tuteur légal, le commissaire du gouvernement.

» On a fait voter par assis et levé contre le règlement, qui donne un maximum de dix voix aux possesseurs de 200 actions. Je suis de la categorie des actionnaires qui ont plusieurs voix, et je n'ai pu voter que pour UN, contrairement à mon droit. Ne serait-il pas juste, à propos de ce nouvel appel de fonds, de convoquer une seconde assemblée générale, pour que les actionnaires sérieux puissent débattre leurs intérêts et demander des explications sur l'emploi de l'argent et sur les dépenses faites.

» 27 avril 1847. *Un actionnaire du chemin de fer de Nantes.* »

Un tel travail n'est plus aujourd'hui indispensable pour convaincre tout homme raisonnable que le symbolisme était pratiqué par les artistes du moyen âge sur une échelle très étendue. En lisant les pères de l'Eglise, on est frappé du système d'interprétation par la voie du symbolisme qui s'y manifeste à chaque instant. D'après Origène, qui ne suivait en cela qu'une route déjà frayée par saint Clement et d'autres, tout ce qui, pris à la lettre dans les saintes Ecritures, paraît absurde, impossible, immoral ou indigne simplement de la majeste de Dieu, doit être consideré uniquement comme *symbolique*.

Beaucoup de narrations de l'Ancien-Testament n'ont-elles pas été interpretées par les apôtres comme purement figuratives de ce qui devait arriver ultérieurement?

Saint Paul ne dit-il pas, en parlant des évènements qui accompagnerent et suivirent la sortie des Israélites de la terre d'Egypte : « Or, toutes ces choses ont été des *figures* de ce qui nous regarde » (1re *Ep. aux Cor.*, chap. X, v. 6)? Ne dit-il pas encore que le récit relatif aux deux enfants d'Abraham est une *allégorie* (*Ep. aux Gal.*, chap. IV, v. 24)? Que Melchisedech est une « *image* du Fils de Dieu » (*Ep. aux Héb.*, chap. VII, v. 3); que les cérémonies de l'ancienne alliance étaient *figuratives* de l'alliance nouvelle (*Ep. aux Héb.*, chap. IX)? Saint Pierre ne voit-il pas dans l'arche de Noé la *figure* du bapteme (1re *Epitre* de saint Pierre, chap. III, v. 20, 21)? L'Apocalypse de saint Jean n'est-elle pas pleine de symboles, et n'est-ce pas Dieu lui-même qui se charge d'en expliquer plusieurs d'entre eux (*Apoc.*, chap. I, v. 20)? Saint Jean n'en explique-t-il pas plusieurs lui-même, tels que l'agneau égorgé, avec sept cornes et sept yeux (chap. V, v. 6); les vingt-quatre vieillards avec des harpes et des parfums (v. 8), etc., etc.?

Jésus-Christ lui-même ne parla-t-il pas par paraboles? N'a-t-il pas recours aux figures symboliques? Ne dit-il pas, que les scribes et les pharisiens sont semblables « à des sépulcres blanchis (S. Mathieu, ch. XXIII, v. 27)? » Qu'au jour du jugement, Dieu mettra « les brebis (les *justes*) à sa droite et les boucs (les *méchants*) à sa gauche (S. Mathieu, ch. XXV, v. 33)? N'a-t-il pas dit : « Je vous serai à tous cette nuit une occasion de scandale; car il est écrit : Je frapperai le pasteur (le *Christ*), et les brebis (les *apôtres*, les *disciples*, les *justes*) seront dispersées? »

Et si les pères de l'Eglise, si les apôtres et Jésus-Christ lui-même ont usé de symboles dans la prédication de la foi, comment supposer que les artistes chrétiens, la plupart appartenant aux corporations religieuses, n'aient pas profite avec empressement d'un moyen qui seul pouvait donner de la grandeur à l'art, et servir puissamment à frapper l'esprit et le cœur des populations? Comment le supposer, lorsqu'on voit sur toutes les cathédrales les quatre animaux dont parlent S. Jean et le prophète Ezéchiel, la hiérarchie céleste telle qu'il en est parlé dans l'Apocalypse et en tant d'autres endroits, avec les vases à *parfums* symbolisant les *prières* qui montent au trône de l'Eternel, etc., etc.?

L'art tout entier est symbolique de l'état matériel, moral et intellectuel de l'humanité aux diverses époques de son développement.

La Géométrie fournit des symboles à l'Architecture.

Les païens n'avaient-ils pas symbolisé toutes les énergies de la nature? Les Egyptiens ne mettaient-ils pas tantôt des têtes d'animaux sur des corps humains, tantôt des têtes humaines sur des corps d'animaux, et tantôt la tête d'un animal sur le corps d'un autre animal, en vue de préciser une signification symbolique? ***L'art lui-même est-il autre chose que l'expression du sentiment humain par le moyen du symbole?*** Cette dernière observation t'étonne peut-être, car probablement, avec tes idées, tu ne comprendras pas, par exemple, que dans les lignes géometriques d'un édifice, dont les combinaisons sont nées des besoins de la construction et de l'état de la science, il puisse y avoir une valeur symbolique. Cela est néanmoins strictement exact. En effet, quand on examine le développement historique de l'architecture, on voit que le sentiment humain s'exprime dans la langue architectonique, par des combinaisons de lignes. Il s'ensuit que l'idéal architectonique d'un peuple doit être l'expression de son sentiment, et qu'entre les lignes caractéristiques adoptées par les divers peuples et leur sentiment religieux et social, il y a une relation nécessaire qui fait de celles-là l'expression visible, le signe ou le symbole de celui-ci.

Sans doute, en raison de sa nouveauté, cette these, qui donne à toutes les créations de l'art une valeur symbolique, aurait besoin d'être longuement developpée, et il me serait très possible de le faire, car voici bien des années déjà que j'en réunis les preuves, et que j'en élabore la demonstration. Pour te faire entrevoir ce monde nouveau, je retire de mon album une note très abregée, que voici :

—

Note. — Les Egyptiens, dit Diodore de Sicile, ne considéraient cette vie que comme un voyage rapide conduisant à la mort; pour eux, leurs maisons n'étaient que comme des ***hôtelleries*** où le voyageur s'arrête un moment, avant d'atteindre sa véritable demeure, ***le tombeau***. Leurs plus importants monuments étaient, en effet, des tombeaux; leurs plus anciens temples, creusés dans la terre, rappellent encore des tombeaux. La mort était leur continuelle preoccupation; l'étranger, trouvé mort par suite d'un accident, recevait de pompeuses funerailles aux frais de la localité où son cadavre avait été découvert; le fils donnait parfois en gage à son créancier, à défaut d'une hypotheque sur un bien ou d'un bijou précieux, le cadavre momifié de son père, et il était réputé infâme s'il ne le retirait pas. Enfin, jusque dans la salle des festins, on trouvait la figure de la momie destinée à rappeler aux convives cette idée de la mort.

Examinons quelle a dû être nécessairement sur l'art l'influence de cette disposition religieuse et sentimentale.

Dans sa notion générale, la ***mort***, c'est l'***immobilité*** absolue. L'idée de la mort est donc une idée essentiellement ***simple***. La vie, au contraire, correspond à une notion ***complexe***, car la vie se manifeste par le ***mouvement***, et les mouvements se modifient indéfiniment comme les divers aspects de la vie. Un cadavre se ***roidit*** et n'a qu'une attitude, tandis que le corps vivant, sous l'influence des émotions de l'âme, réalise dans sa flexibilité les mouvements les plus variés.

Evidemment, l'idéal de l'architectonique egyptien devait reposer sur une base ***simple*** comme la notion de la ***mort***, afin de présenter aux ***yeux*** un caractère analogue à celui qu'offre à l'***esprit*** la notion de l'***immobilité***.

Or, de tous les éléments géométriques, la ***ligne droite*** est la plus simple : c'est donc la ligne droite, et la ligne droite presque exclusivement, qui exprimera l'idéal égyptien ; c'est elle qui formera comme la ***tonique*** de toutes les harmonies artistiques de la vieille terre des ***Pharaons***.

—

Je ne te donne ici qu'une ***note*** ; je pourrais t'adresser un long mémoire où toutes les faces de la question seraient examinées. Je n'ai parlé que de l'Egypte, mais je tiens à ta disposition des explications analogues sur toutes les combinaisons géométriques des divers styles d'architecture créés depuis la periode egyptienne jusqu'à nos jours. Je pretends justifier de cette manière les formes géométriques qui constituent la ***tonique*** des combinaisons architecturales du moyen-âge.

En un mot, pour moi ***l'art tout entier n'est qu'un vaste symbole, c'est le signe de l'état matériel, sentimental et intellectuel de l'humanité aux diverses époques de son développement.***

(*La fin à demain.*) CÉSAR DALY.

UN MARIAGE CIVILISÉ. — On se préoccupe fort à Londres, dans *West-End* (le quartier aristocratique), du triste parti auquel vient d'être réduite à recourir la comtesse Mornington, l'épouse d'un neveu de lord Wellington (le fils de son frère aîné).

Lady Mornington, séparée depuis quatorze ans de son mari, devait recevoir chaque année une rente de 1 000 livres sterling à titre de pension alimentaire ; cette pension n'a jamais été payée. Cette dame, qui a longtemps habité Paris, s'est décidée à se rendre à Londres, il y a six mois, afin d'activer le procès qu'elle a intenté à son mari pour toucher cette rente. Mercredi dernier, elle s'est présentée devant le tribunal de police, avec un conseil qui a déclaré qu'elle se trouvait sans asile et sans argent.

« Le but de ma requête, dit au magistrat le conseil de lady Mornington, est de savoir si vous n'avez pas en votre pouvoir les moyens de citer lord Mornington devant vous pour lui faire expliquer les causes qui l'empêchent de soutenir sa femme. Lorsque lady Mornington était à l'hôtel d'Hatchett, M. Thomas fit une démarche auprès de son mari pour en obtenir des secours. « Apportez moi la nouvelle que » cette femme est morte, répondit-il, et je vous paierai votre note. » Jusque-là, vous n'obtiendrez pas un sou de moi. » J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien indiquer à cette malheureuse femme ce qu'il lui reste à faire. »

» Je ne vois aucune difficulté légale dans cette situation, répond le juge. Les procédés à suivre sont parfaitement clairs. La comtesse de Mornington se plaint que son mari ne lui fournit aucun moyen d'existence. Sans ressources aucunes dans ce moment-ci, elle se trouve dans la position ordinaire des pauvres. La loi l'autorise à s'adresser aux autorités de sa paroisse pour obtenir des secours. Le mari est obligé de donner à sa femme des moyens d'existence, et les autorités municipales ont le pouvoir de l'y contraindre. C'est donc à elles que doit s'adresser lady Mornington. »

Le conseil de lady Mornington a remercié le juge au nom de sa cliente, et tous deux se sont retirés. Deux jours après, le *Times* annonçait que la comtesse de Mornington s'étant conformée à l'avis du magistrat de police, un *warant* a été signé par le juge, M. Bingham, à l'effet *de saisir et conduire devant lui le corps du comte Mornington.*

Lord Mornington a 1 200 000 francs de rentes.

(*Courrier du Havre.*)

PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES. — M Ducos, député de la Gironde, a déposé, hier, son rapport sur la seconde loi des paquebots transatlantiques. Voici les conclusions de ce document, dont la lecture a duré pendant deux heures et demie, à la commission :

Trois lignes sont imposées, mensuellement :

1° Nantes ou Saint-Nazaire sur Rio-Janeiro, avec faculté d'escale à Pernambuco et Bahia ;

2° Bordeaux sur la Havane et New-Orléans, avec faculté de changer de bateau à la Havane ;

3° Marseille à la Martinique ou à la Guadeloupe.

Pour ces trois lignes, dites principales, le gouvernement est autorisé à accorder une subvention dont le maximum est fixé à 5 millions. Cette somme est mise, par un crédit spécial, à la disposition du ministre.

Les lignes secondaires, au nombre de quatre, sont tracées par la loi :

De Rio à Montévidéo et Buénos-Ayres ;

De la Martinique ou de la Guadeloupe à la Côte-Ferme espagnole et à Porto-Rico, Haïti, San-Yago de Cuba ;

(On émet le vœu d'une ligne de nos Antilles à la Guyane ; cette ligne est recommandée à la sollicitude du gouvernement.)

De la Havanne à Tampico et Véra-Cruz.

La commission recommande aussi une ligne de Gorée à Madère. A cet effet, elle demande que le paquebot allant au Brésil touche à Madère.

Pour les lignes secondaires, il n'y a pas de chiffre de subvention fixé. Celui que le ministre proposerait et qu'une compagnie accepterait serait la matière d'un nouveau crédit à demander.

Il y aura pour les lignes principales, comme pour les lignes secondaires, adjudication avec publicité et concurrence.

Six mois après une adjudication nulle, il sera facultatif au ministre des finances de procéder par concession directe.

Point de grande vapeur, le système mixte est préféré (par économie).

CHRONIQUE DES THÉATRES.

Le *Christophe Colomb* de M. Félicien David sera exécuté samedi à deux heures, à l'Opéra-Comique, pour la septième fois.

—Samedi, à la salle Ventadour, représentation au bénéfice de M. Sompia, premier acteur et directeur de la troupe espagnole.

Chambre des Députés.

Séance du 6 mai. — Présidence de M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires réclamés par le ministre de la guerre.

M. BEAUMONT (Somme), en critiquant quelques crédits, demande s'il y a un ministre de la guerre.

M. MOLINE DE SAINT-YON répond que dans toutes les occasions il fera voir à M. de Beaumont qu'il y a un ministre de la guerre. (Hilarité.)

M. DUFAURE interpelle le ministre pour savoir comment on a fait, en dehors des lois de finances et sans circonstances urgentes, une dépense de 60 millions.

M. MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre. Par suite des troubles qui avaient éclaté dans la province de Constantine, trois mille hommes d'infanterie et un régiment de cavalerie ont été envoyés en Afrique.

M. le ministre donne lecture de différents documents qui établissent que le gouvernement, depuis le mois de juin dernier, a constamment cherché à renfermer notre effectif en Algérie dans les limites exigées par les lois de finances.

M. DUFAURE se plaint que la réduction mensuelle de notre armée n'ait pas été assez considérable. Il ajoute qu'il craint qu'on ne veuille faire de la loi annuelle de crédits un véritable budget, avec cette différence que dans le budget on vote les dépenses avant de les faire, tandis que dans des lois de crédits supplémentaires on vient demander aux chambres de valider, de sanctionner des dépenses déjà faites.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT appuie les observations de M. Dufaure ; il se plaint qu'on fasse en Algérie des choses qui n'ont pas l'assentiment de M. le ministre... Ainsi, on va entreprendre ces jours-ci une campagne qui sera longue et coûteuse, et que n'approuve certainement pas M. le ministre de la guerre. La chambre, dans toutes les occasions, s'est prononcée contre les expéditions, et pourtant ces expéditions ont eu lieu. Des lettres ont été communiquées à la commission chargée d'examiner les cadres d'Afrique par M. le ministre de la guerre ; ces lettres, soit qu'elles émanent de M. le ma-

[illegible] ractère pacifique qu'elle doit conserver ! Mais celui qui la commande aurait franchement, sincèrement cette intention, est-ce qu'il sera maître des événements, est-ce qu'il pourra répondre de maintenir dans des limites pacifique l'ardeur de ses soldats ?

Non, Messieurs, il faut conserver à l'expédition son véritable caractère, c'est une expédition militaire et pas autre chose. L'opinion du maréchal Bugeaud est bien connue, il vous l'a dite ici : assurément on pourrait, à la rigueur, s'engager dans ces montagnes sans tirer un coup de fusil, mais il a ajouté que ce serait vraiment bien regrettable. En face de ce souvenir, quel sens prêter aux paroles de M. le ministre de la guerre ? Je demande qu'il nous montre à présent qu'il est véritablement et sera toujours ministre de la guerre. (On rit.)

M. ODILON BARROT. La question soumise en ce moment à la Chambre est grave : il s'agit de savoir, non pas seulement quelle doit être l'influence du gouvernement sur les affaires d'Afrique, quelle peut être sa liberté d'action, quelle doit être la limite de la hiérarchie des pouvoirs, mais il s'agit encore de ce qui nous touche de beaucoup plus près ; il s'agit de la part d'influence que la Chambre elle-même peut avoir sur les affaires d'Afrique, qui intéressent à un si haut degré les finances et la prospérité du pays.

Dès le moment que la commission intervient auprès du gouvernement, sans faire intervenir la Chambre, elle intervient d'une manière officieuse, et elle ne méritait pas le reproche d'inconstitutionnalité. Or, si la commission est impuissante, il faut dire que la Chambre intervienne elle-même, afin d'établir les limites de sa puissance et de les faire respecter. (A gauche : oui ! oui.)

Messieurs, nous avons à voter un crédit pour 1846, débat préliminaire ; bientôt, à l'occasion des crédits d'Afrique, nous aurons à discuter cette grande question.

M. PASCALIS. La Chambre a le droit d'exprimer son opinion par des votes ; ce n'est pas le cas, elle a le droit aussi de faire connaître d'avance son opinion ; mais il faut qu'elle redoute les conséquences de ce système. (Interruption.)

Je ne puis admettre que toute expédition dans la Kabylie soit dangereuse. (Interruption aux extrémités.)

M. DUPIN. Ce n'est pas là la question.

M. PASCALIS. C'est parfaitement la question, et je déclare que je regrette que de semblables paroles puissent avoir du retentissement au delà de la Méditerranée. (Interruptions bruyantes.) Voilà les raisons qui me font désirer que cette discussion n'ait pas d'autre suite.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. L'honorable M. Odilon Barrot a indiqué lui-même, en terminant, que ce n'était pas le moment de traiter ces questions. Il y a là et des questions de principes et des questions de conduite, qui doivent être examinées à fond. Je ne contesterai pas à la Chambre le droit de les examiner et d'en dire son opinion lorsque le moment sera venu ; mais, comme l'a dit l'honorable préopinant lui-même, ces questions ne doivent pas être traitées incidemment et d'une manière inattendue ; nous aurons très prochainement une occasion naturelle de les discuter. (Interruption.) Le rapport sur les crédits extraordinaires ou supplémentaires demandés pour l'Algérie sera incessamment soumis à la Chambre, et alors viendra naturellement la question soulevée aujourd'hui, et le gouvernement sera prêt alors à la discuter.

On pourrait croire, d'après quelque confusion dans les paroles qui ont été prononcées, que des colonnes françaises sont sur le point de pénétrer dans les contrées où tout récemment le gouverneur général lui même a promis, au nom du gouvernement du roi, que nos colonnes n'iraient pas. (Agitation.)

Il ne s'agit en aucune façon des mêmes contrées ; les portions de la Kabylie avec lesquelles M. le gouverneur général d'Algérie a traité, et auxquelles il a promis que, moyennant certaines conditions, nos colonnes ne pénétreraient point, ces contrées seront respectées ; ce n'est point contre elles qu'on fait, en ce moment, une expédition. L'expédition est-elle bonne, est-elle mauvaise ? Je ne l'examine en aucune façon en ce moment. (Agitation.)

Je répète encore une fois que ce n'est pas le moment d'examiner la question. Le gouvernement, sous sa responsabilité, dispose des forces de terre et de mer en Algérie comme en France, mais il ne vient pas, et il ne doit pas soumettre préalablement aux Chambres les expéditions qu'il croit ou ne croit pas nécessaires. Ce sont des principes sans lesquels tous les pouvoirs et tous les devoirs du gouvernement seraient confondus. Nous maintiendrons ces principes ; nous les maintiendrons en Algérie comme en France, envers le gouverneur-général de l'Algérie comme envers notre honorable collègue (Interruption.) Encore une fois, comme je ne crois pas que le moment soit venu de traiter cette question, je demande à la Chambre de vouloir bien remettre cette discussion au moment où elle viendra naturellement. (Bruits divers.)

M. DUPIN. Dans la discussion de l'adresse, lorsqu'il s'est agi de cette question, on nous a dit : « Attendez les crédits supplémentaires. » Nous voici aux crédits supplémentaires, on nous renvoie au budget. Ceci prouve qu'il n'est jamais temps pour nous de traiter certaines questions importantes. (C'est vrai !)

La commission a demandé des renseignements à ce sujet, elle a demandé si le gouverneur-général et trop général de l'Algérie (on rit) agirait, malgré la Chambre et malgré le gouvernement, contre la Kabylie, et si cette expédition était en effet commencée ? Cette question serait inutile aujourd'hui. Le ministère a reçu, ce matin, la nouvelle du commencement de l'expédition. (Sensation prolongée.) Maintenant, cette expédition, le gouvernement l'a-t-il autorisée, oui ou non ? Voici la question, toute la question. (C'est vrai ! c'est cela !) Or, si le gouverneur-général a agi de son propre mouvement, sans l'autorisation de la Chambre et du gouvernement, le gouvernement et la Chambre ont été réellement violentés. (Oui, oui.)

La Chambre a le droit d'exiger qu'on dise à M. le gouverneur-général : « Obéissez quand la France vous en donne l'ordre, mais n'agissez pas sans que cet ordre vous arrive ; si elle vous commande de combattre, vous vous montrerez ce que vous avez toujours été, un vaillant soldat, et vous vaincrez l'ennemi parce que vous en avez l'habitude. (Mouvement.) Mais n'oubliez pas que le ministre de la guerre, fût-il un simple colonel, doit être obéi, parce qu'il parle au nom de la Chambre et de la France. (Agitation prolongée. M. Guizot garde le silence.)

M. J. DE LASTEYRIE. On a adressé au gouvernement des questions auxquelles il n'a pas répondu : si le ministre ne répond pas, quelle conclusion devons-nous en tirer ? On a demandé au ministre s'il était, oui ou non, de l'avis de l'expédition de Kabylie (Bruits divers.), il n'a pas répondu aujourd'hui : une première fois, il avait déclaré qu'il l'approuvait ; une autre fois, il avait déclaré qu'il ne l'approuvait pas. Si aujourd'hui le ministre refuse de répondre à la question qui lui est adressée, la conclusion que nous devrons tirer de son silence, c'est qu'aujourd'hui il n'y a pas de gouvernement. (Rumeurs aux centres. — Adhésion aux extrémités.)

Permettez-moi de le dire, il y a dans cette conduite, non-seulement un manquement envers la Chambre, à laquelle le gouvernement doit faire connaître la vérité, mais encore un manquement envers le gouverneur-général de l'Algérie (nouveaux bruits) ; car, si l'expédition réussit, on dira qu'on l'a autorisée (vive rumeur aux centres. — A gauche : Oui ! oui !) et si elle ne réussit pas, on viendra devant la Chambre déclarer que l'on ne l'a pas autorisée.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Messieurs, comme le disait l'honorable préopinant, il n'y aurait pas de gouvernement si tous les pouvoirs étaient confondus, si tous les débats arrivaient pêle-mêle et sans être prévus. (Rumeurs à gauche.)

Il est clair pour tout le monde que la dépêche télégraphique qu'on montrait, il y a quelques jours, n'a aucun rapport avec le fait dont il est question ; j'ai dit que le gouverneur-général de l'Algérie, qui fait aussi l'expédition de la Kabylie, a annoncé avec bonheur la soumission d'une partie de la Kabylie.

Il n'est pas vrai de dire que M. le maréchal Bugeaud ne rêve qu'expéditions et triomphes ; cela ne veut pas dire que toutes les expéditions soient bonnes, que celle qu'on entreprend aujourd'hui soit bonne, je ne la juge pas. (Exclamations à gauche.—Ah ! ah !) Il est de mon devoir de ne pas la juger. (Exclamations plus bruyantes.) Je répète que je ne fais, pour mon compte, aucun cas des discussions confuses qui viennent à propos des crédits de 1846.

[illegible] ment aux jours où M. le ministre de la guerre nous avait annoncé, il y a deux mois, qu'elle commencerait, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois de mai ; lorsqu'on nous apprend les numéros des bataillons et des escadrons qui la feront, nous ne devons pas nous étonner que cela puisse être vrai ; nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer qu'il y a là un renversement de toutes choses.

Eh quoi ! vous vous étonneriez qu'un cri général s'élevât de toutes les parties de cette enceinte en présence d'une expédition qui nous conduit dans des pays inconnus, à travers des tribus qui ne nous accueilleront peut-être qu'à coups de fusil ! Et c'est dans une telle conjoncture que vous nous promettez que l'effectif de 94 000 hommes sera suffisant !

Il est vrai que vous ne l'avez pas justifié cet effectif ; voulez-vous que je vous dise pourquoi ? C'est parce que vous aviez des projets que vous teniez secrets, et qui sont révélés par la dépêche télégraphique arrivée aujourd'hui.

Je dis que M. le ministre des affaires étrangères élude les questions qui lui sont faites, en disant que nos colonnes ne traverseront pas les contrées qu'on a promis de respecter. Je n'en sais rien. Mais quelles que soient les contrées qui seront traversées, elles sont habitées par des populations qu'il eût mieux valu soumettre par les relations pacifiques que par la guerre. Or, c'est lorsque tout cela est démontré que vous allez entreprendre une expédition avec 4 ou 5 000 baïonnettes. (Très ! bien très bien !)

Il reste une question à adresser au gouvernement :

Avez-vous autorisé, n'avez-vous pas autorisé ? (C'est cela ! très bien ! très bien !) M. le ministre de la guerre vous répond : « Je ne veux pas répondre. » (On rit.)

Vous ne voulez pas répondre ? Je vous en demande pardon, vous avez répondu (Très bien ! très bien !), lorsque vous avez dit que vous n'examiniez pas si l'expédition était bonne ou mauvaise. Si vous n'avez pas encore résolu la question de savoir si l'expédition est bonne ou mauvaise, c'est que vous ne l'avez pas examinée. (Très bien ! très bien !)

Je fais trop d'honneur au chef du cabinet et au cabinet tout entier, pour croire qu'ils ont autorisé une expédition avant de s'être demandé si elle était bonne ou mauvaise.

La réponse a été faite : il est clair que l'expédition commence sans que le cabinet l'ait autorisée. Je n'entends pas dire pour cela que, quant à nous, la responsabilité pourra résider ailleurs. Les hommes, quels qu'ils soient, qu'emploie le gouvernement, ne sont pas sous votre responsabilité, c'est toujours le gouvernement qui répond de leurs actes, et ici il aura tout à la fois et la responsabilité des événements désastreux que l'expédition peut amener, et encore la responsabilité de sa faiblesse, puisqu'il l'a laissé commencer sans son autorisation. (Vive approbation dans toutes les parties de la Chambre. — Silence au banc des ministres.)

Une longue agitation succède à ce discours. La séance est longtemps suspendue.

M. le président agite en vain sa sonnette et réclame le silence. Les cris des huissiers et la sonnette du président sont impuissants à dominer le tumulte qui règne dans toute la salle.

M. LE PRÉSIDENT. Si la Chambre ne veut pas faire silence, je serai obligé de lever la séance et de renvoyer la discussion à demain.

Un demi-silence se rétablit.

M. BUREAUX DE PUZY se plaint des châtiments corporels infligés aux soldats en Algérie.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. Ces châtiments n'étaient employés que dans les compagnies disciplinaires, et parce qu'on n'a pas en Afrique, sur le lieu où les régiments travaillent, des prisons et des cachots comme en France. Au reste, depuis une circulaire du ministre de la guerre faite à la suite des observations du préopinant dans la dernière session, ces châtiments ont été abolis.

MM. ISAMBERT et G. DE BEAUMONT se plaignent de la profusion avec laquelle sont distribuées les croix d'honneur.

Le nombre des légionnaires monte en ce moment à 50 000. Combien le ministère actuel a-t-il distribué de croix d'honneur depuis qu'il existe ? 23 000.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. Sur le chiffre total des croix accordées aux services civils, qui représentent un quart du chiffre total, le département de l'instruction publique ne compte que pour un sixième.

Or, j'ai la prétention, peut-être erronée, de croire que les intérêts intellectuels, dont j'ai l'honneur d'être l'administrateur, comptent pour plus d'un sixième dans la grandeur morale de la France. Voilà ma prétention.

Et vraiment, à une époque où l'on se plaint, peut-être non sans raison, de l'envahissement des appétits grossiers, on nous ferait un crime d'accorder des encouragements honorifiques à cette classe d'hommes que les travaux ne conduisent jamais à la fortune !

Quand une fois les services civils comptent pour un quart dans la distribution des décorations, les lettres n'entrent que pour un sixième dans ce quart ; cet argument répond à toutes les critiques.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 6 mai.*

M. HÉBERT, garde-des-sceaux. Nous avons l'honneur de présenter à la Chambre, et de remettre aux mains de M. le président, une ordonnance royale en date d'hier, qui constitue la Chambre des pairs en cour de justice, et la charge de procéder au jugement de M. le lieutenant-général Despans-Cubières, à raison des inculpations dirigées contre lui.

M. LE COMTE DARU donne lecture de l'ordonnance. Elle est ainsi conçue :

« Louis-Philippe, etc.

Considérant que le lieutenant-général Despans-Cubières, pair de France, se trouve en ce moment inculpé à raison de faits qualifiés crimes et délits par les art. 179 et 405 du code pénal ;

Vu l'art. 29 de la charte constitutionnelle ;

Sur le rapport de notre garde-des-sceaux, etc. ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La cour des pairs est convoquée. Les pairs absents de Paris seront tenus de s'y rendre immédiatement, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement légitime.

Art. 2. Cette cour procédera sans délai au jugement du général Despans-Cubières, inculpé de faits prévus et punis par la loi pénale.

» Art. 3. Elle se conformera, pour l'instruction et le jugement, aux formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour.

» Art. 4. M. Delangle, notre procureur-général à la cour royale de Paris, remplira les fonctions de notre procureur-général près la cour des pairs.

» Il sera assisté de M. Glandaz, avocat-général en la même cour, comme faisant les fonctions d'avocat-général et chargé de remplacer le procureur-général en son absence.

» Art. 5. Le garde des archives de la Chambre des pairs et son adjoint rempliront les fonctions de greffiers près notre cour des pairs.

» Art. 6. Notre président du conseil des ministres et notre garde-des-sceaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*, etc. »

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, la Chambre donne acte à M. le garde-des-sceaux de l'ordonnance dont lecture vient d'être faite, et pour son exécution se constitue demain en cour de justice.

M. DESPANS-CUBIÈRES. Messieurs, éloigné de vos séances par une assez grave indisposition, je devais attendre, avec une vive impatience, le moment de paraître devant vous. Je regrette de n'être plus à temps de porter à cette tribune quelques explications sur les faits si graves qui ont occupé et qui occupent encore l'attention publique. Mais, en présence de la communication qui vient de vous être faite, je n'ai point à devancer les informations que vous ordonnerez de prendre.

Personne n'est plus intéressé que celui qui vous parle à ce que la vérité se fasse connaître, à ce qu'elle apparaisse dans tout son jour.

[illegible]

vre et qu'en [illegible] les témoins qui entrent ou qui sortent, troublent complètement l'audience.

M. LE PROCUREUR DU ROI : C'est une véritable foire. (Bruyante hilarité.) Il est impossible de rien entendre.

M. LE PRÉSIDENT : C'est, en effet, jour de foire, et il est fort difficile de maintenir le bon ordre.

Me BAC : Il faudrait prendre la mesure, Monsieur le président, de faire ôter leurs sabots à tous ceux qui entrent à l'audience ; c'est une mesure que l'on prend toujours à Limoges.

Me LÉON DUVAL (au témoin) : N'avez-vous pas prêté ou fait prêter de l'argent à Barret?

M. TIXIER-LACHAPELLE : Je n'ai jamais prêté d'argent à Barret, et je ne lui en ai pas fait prêter.

Me LÉON DUVAL : J'ai en main la preuve du contraire.

M. TIXIER-LACHAPELLE : Ce n'est pas possible.

Me LÉON DUVAL : Remarquez que, dans tous les cas, je ne reproche pas à M. Tixier-Lachapelle d'avoir prêté de l'argent à Barret. Je ne vous reproche pas cela. Mais précisément c'est ce que l'accusation reproche à M. Boutmy.

M. LE PROCUREUR DU ROI : L'accusation ne reproche point à M. Boutmy des tentatives, mais des faits consommés.

Me LÉON DUVAL : Eh bien! puisque vous voulez des faits consommés, je vais vous en donner. Au mois de mai l'élection d'octobre 1845 avait été annulée. Dès lors, comme pour M. Tixier-Lachapelle, l'électeur Barret était à vendre. L'honnête Barret! Eh bien! M. Tixier Lachapelle l'a acheté... (Vives rumeurs dans une partie de l'auditoire.)

M. LE PROCUREUR DU ROI, vivement : Je ne souffrirai pas qu'on aille jusque-là... jusqu'à accuser ainsi...

Me LÉON DUVAL : MM. les jurés me tiendront compte de cela. Ils voient dans quel situation est la défense...

M. LE PRÉSIDENT : Evitons le scandale, maître Duval.

Me LÉON DUVAL : Je répète que M. Lachapelle a acheté Barret...... J'ai le titre en main...

M. LE PROCUREUR DU ROI : Messieurs les jurés, ne tenez aucun compte de ces insinuations, de ces allégations. Elles sont en dehors de la cause.

Me LÉON DUVAL : Soyez tranquille; si vous trouvez un moyen de m'empêcher de dire cela dans ma défense, je vous avoue que cela m'étonnera.

M. LE PROCUREUR DU ROI : Je demande à M. le desservant s'il ne se serait pas mêlé un peu trop d'élection.

M. MONEYRAT, curé de Sardent : J'ai décidé M. Lafaye à voter pour M. Boutmy.

M. LE PROCUREUR DU ROI : Ne lui avez vous même pas donné une lettre, en lui disant qu'avec cette lettre son fils entrerait à l'Ecole centrale des Arts et Metiers, et obtiendrait bourse entière?

M. LE CURÉ : Je lui ai dit : « Si vous votez pour M. Boutmy, voilà une lettre pour M. de Girardin. (Mouvement.) Je l'ai remise décachetée.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le curé, avez vous lu l'affaire Drouillard, les débats relatifs à l'élection de Quimperlé?

M. LE CURÉ, timidement : Non, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT : Vous y auriez lu les paroles d'un digne curé qui donnait un conseil bon à suivre par tous les ecclésiastiques, qui leur disait de ne pas se mêler d'élections et de politique.

M. LE CURÉ : Je ne suis jamais sorti pour m'occuper de politique, mais quand on est venu me trouver au presbytère...

M. LE PRÉSIDENT : Vous ne seriez pas là si vous ne vous étiez jamais occupé de politique.

Me LÉON DUVAL : Il faut bien qu'il donne des conseils à ceux qui viennent lui en demander.

M. LE PRÉSIDENT : Il ferait bien de moins de ne pas donner de lettres de recommendation pour M. de Girardin. (Sensation.)

La fille Marie Servière se présente pour être entendue en vertu du pouvoir discrétionnaire.

D. Votre profession?—R. Témoin. (On rit.)

D. Où demeurez-vous?—R. Chez moi. (Nouveaux rires.)

M. J. BROUSSE, conducteur des ponts-et-chaussées. Un jour, sur les sept heures du soir, je venais de me promener avec ma petite nièce. J'étais en face de la chapelle du Puy; ayant entendu du bruit, je m'arrêtai. Je compris la voix de Barret, que je reconnus, ainsi que la voix de sa femme, qui était avec lui. Barret la maltraitait. Il la jeta par terre en lui disant : « P... b... ss., tu n'as pas dit la vérité; tu n'as pas dit ce que je te disais de dire. Tu as suivi les leçons que t'avait faites ton vieux coquin de père, et tu vas me suivre chez le procureur du roi. » Un moment après, je les vis entrer chez le procureur du roi.

On rappelle la femme Barret.

LA FEMME BARRET : Ce que dit ce monsieur n'est pas vrai... Nous n'avons pas rencontré M. Brousse... Il en veut à mon mari; il lui a fait un procès-verbal. Ils ont eu un procès, et M. Brousse a eu le dessous.

M. LE PROCUREUR DU ROI : Et un fameux dessous encore!

M. LE PRÉSIDENT : Avez-vous fait un procès-verbal à Barret?

M. BROUSSE : Oui, Monsieur... C'était en 1841, et il y a un arrêté du préfet...

M. LE PROCUREUR DU ROI : Oui, Monsieur, et vous ne rougissez pas en disant cela?

M. BROUSSE : Non, Monsieur.

M. LE PROCUREUR DU ROI : Je vous demanderai si vous n'avez pas été révoqué?—R. Non, Monsieur.

[illegible], et presque toujours injustement.

M. LE PRÉSIDENT : C'est de l'avancement qu'on lui a donné?

M. L'INGÉNIEUR : Par le fait on lui a donné une meilleure résidence.

D. Est-ce là ce que vous demandiez contre lui? — R. Non; nos conclusions avaient été très sévères.

D. Pourquoi cela, Monsieur? — R. Parce qu'il y avait des faits assez graves contre lui; il avait employé des cantonniers dans ses propriétés privées, et les reproches dont les conducteurs sont l'objet, à cause de leurs procès-verbaux, avaient été plus fréquents contre lui que contre les autres, assez fréquents pour nous faire penser qu'il y avait quelque chose de fondé.

LA FEMME BONNEYRAT, demeurant à La Chapelle-du-Puy. Barret, en revenant de Bourganeuf, est entré chez nous. Il criait, se fâchant, cherchait, furetait partout. Il est entré, ressorti, puis rentré encore, en prononçant des mots extrêmement durs pour sa femme qui l'attendait dans la rue.

M. BOUTMY : Madame n'a-t-elle pas entendu dire que Barret avait battu sa femme?

LE TÉMOIN. Oui, Monsieur.

D. Par qui? — Par beaucoup de monde... On m'a dit : il la tapait, la tapait.

MATHIEU COURAUD, cantonnier à Pontarion. Trois jours après les élections, ma belle-sœur, qui est servante chez Pizet, m'a dit que la veille au soir, les trois huissiers, M. Lachapelle, Barret et une autre personne vinrent. On but du punch, on dansa en rond en se tenant par la main. (Nouveaux rires.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Lachapelle dansait-il?

LE SIEUR COURAUD. Oui, Monsieur. (Longue hilarité.)

D. Que faisait-on? — R. On chantait.

D. Quelles chansons? — R. Des chansons grivoises.

D. Le refrain n'était-il pas : « Lachapelle triomphera... Boutmy périra ou crèvera! » N'était-ce pas ça? — R. Je crois que oui.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez vu danser? — R. Oui.

Me BAC : N'était-ce pas autour d'une table? — R. Oui.

Me BAC : N'y avait-il pas quelque chose qui brûlait dessus? — R. Oui.

D. Quoi? — R. Une chandelle. (On rit.)

Me BAC : C'était un punch.

LA FEMME FAURE, femme de l'aubergiste qui a déposé à l'audience de vendredi. On a envoyé chercher mon mari au nom de M. Boutmy, en l'invitant à souper avec plusieurs autres personnes. Mon mari était à dîner. Il répondit comme le Gascon : « Quand je dîne, je ne soupe pas. » M. Boutmy est venu me prier de faire voter mon mari pour lui. M. de Girardin est venu aussi quelques jours après, il m'a appelée à part et m'a dit : « Madame, votre mari a un procès pour les élections. Si votre mari veut voter pour M. Boutmy, nous paierons tous les frais de ce procès. » (Mouvement.) Il ajouta : Gardez-en le secret. » Je l'ai bien gardé... (bruyante hilarité) jusqu'à présent. Quand mon mari est rentré, je lui ai fait part de cette conversation. Il m'a répondu qu'il ne voulait pas accepter.

M. PEYNOT, nouveau maire de Lachapelle. Barret m'a conté qu'il avait rencontré M. Legrand sur la grand'route; M. Legrand mit ses mains dans les siennes et lui dit qu'il était l'électeur le plus beau de l'arrondissement, (Bruyante hilarité). Il lui dit encore qu'il lui ferait obtenir 10 000 fr.

M. LE PRÉSIDENT. Parce qu'il était le plus beau garçon de l'arrondissement! (Nouvelle hilarité.)

L'audience est continuée à demain pour le réquisitoire et les plaidoiries.

P. S. On assure que le ministère a appris ce matin, par le télégraphe, le verdict du jury de la Creuse : M. Boutmy et ses coaccusés sont déclarés non coupables des faits de corruption dont ils étaient accusés ; la cour a, en conséquence, prononcé leur acquittement. Cette nouvelle était aujourd'hui l'objet de toutes les conversations à la Chambre.

Courses de la Société d'Encouragement.

3e JOURNÉE.

Nous avons eu une douce et belle journée de printemps, et des courses admirables. Laissons de côté le PRIX D'IÉNA, fort mal disputé, et gagné sans honneur par *Bonne-Chance*.

PRIX EXTRAORDINAIRE. Deux tours et demi. Se présentaient *Wagram*, à M. Jules Rivière, *Club-Stick*, à M. de Pontalba, *Admiral sir Charles*, à M. de Rothschild, *Job*, à M. de Beauveau, *Miss Waggs*, à M. Aumont. *Job* prend la corde et mène, ayant à ses côtés *Club Stick* et *Wagram* ; à deux longueurs derrière, *Miss Waggs* et *Admiral*. Les chevaux font dans cet ordre de plus en plus serré quatre kilomètres environ. Vers la moitié du deuxième tour, *Miss Waggs* se laisse passer par *Admiral*, et *Club-Stick* commence à faiblir. *Job*, qui un moment avait semblé diminuer d'ardeur, avance, se maintient à une encolure en arrière de *Wagram*, et, depuis l'Ecole-Militaire, les deux vaillants chevaux arrivent tête à tête. Au dernier moment, *Job* et son jockey font un suprême effort; un instant le public du premier pavillon croit que la victoire est à M. de Beauveau ; mais *Wagram* a suivi l'élan de son rival, tous deux touchent en même temps le but ; la course est déclarée nulle.

Cette lutte avait été merveilleuse ; la seconde manche n'eut pas moins d'intérêt. *Wagram* a pris la corde et l'a gardée jusqu'au but,

belles chances contre *Hawkesbury*? Pourquoi faire courir trois principaux prix de fond dans la même journée, et écarter ainsi d'un concours où l'honneur national est intéressé *Wagram*, *Philip-Shah*, *Prédestinée*, *Fitz-Emilius*, déjà engagés pour le *prix extraordinaire* et pour *le prix des pavillons*? Quoi qu'il en soit, *Hawkesbury*, par *Liverpool* et *Corumba*, à M. le prince de Croï, a gagné aisé, suivi de *Aureng-Zeb*, à M. Drake ; les autres non placés.

PRIX DES PAVILLONS. Deux tours et une distance. 7 000 francs, et 600 francs d'entrée. Ceci était affaire aux grands seigneurs : *Wagram*, *Philip-Shah*, *Prédestinée*, *Fitz-Emilius*. *Wagram* avait assez de ses lauriers et surtout de ses cinq tours d'hippodrome ; il a été retiré. Tout le monde pensait bien que *Fitz-Emilius*, l'invincible, resterait maître du champ de bataille ; mais on ne s'attendait pas à une lutte aussi soutenue. La belle *Prédestinée* et *Philip-Shah* ont suivi si constamment et de si près leur rival, que l'émotion, l'incertitude, l'anxiété ont tenu le public agité jusqu'à la fin. *Philip Shah* est arrivé second.

Fitz-Emilius a fait ses deux tours et une distance, en 4 minutes 59 secondes. *Hawkesbury* a fait deux tours en 4 minutes 30 secondes. *Tronquette* a parcouru les trois quarts de l'hippodrome en 4 minute 30 secondes.

A dimanche, la dernière journée des courses du printemps pour Paris.

Bourse du 6 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 90	77 90	77 90	77 90	4 Can. 5 0/0 1000 »»
— — fin courant	77 90	78 05	77 85	78 »»	Act. d J. » 100 »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 80	115 80	115 80	115 80	Ch. S. G. » ... »»
— — fin courant	115 65	115 80	115 60	115 80	V. r. dr. ... »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours 101 25	Banq. de Fr. dr cours 3250 »»		— Ch. gau. ... »»
4 0/0 J. » » 100 25	O. V. de Par. » 3600 »»		— — oblig. 1000 »»
Emp. 1844. au Ct » » »/»	C. hyp. ... » 960 »»		V. r. gauc. ... »»
— fin Ct » » »»	— Gouin.... » 1110 »»		Paris à St. ... »»
B. du Trés. » 5 0/0	— Gann.... » 1110 »»		— à Orléans 1220 25
			— à Rouen. 925 »»

PRIMES. fin cour. fin proch. R.-Havre. 662 75

3 p. 0/0...... d. 50 78 10 78 20 — 78 30 78 70 Avignon... 700 »»

5 p. 0/0...... d. 50 ... »» 116 »» — 116 50 116 70 Str. à Bâle. 193 75

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre. Paris-Str... 436 25

3 p. 0/0..... 15 »» 20 »/» 15 »/» »» »/» Tours-Nant 412 50

5 p. 0/0..... 30 »/» »» »/» 25 »/» »» »/» Orl.-Vierz. 387 50

FONDS ETRANGERS. C. du Nord 600 »»

NAPLES. au Ct dr cours » »/»	ROM.......... Der C. 99 1/2	Famp-Has. ... »»
Récép. Rotsch. » 102 75	BELG. 3 1/2..... » »» »/»	Diep.-Féc... 283 »»
ESP. Dette act. » »» »/»	— 4 1/2..... » »» »/»	Boul. à Am. 408 75
— — pass. » » »»	do 1840.... » 99 3/4	Orl.-Bord. 341 60
— 3 p. 0/0. » 35 1/4	do 1842.... » »» »/»	Mont. à Tr. ... »»
Dette intérieure. » 30 1/2	— Banque.... » 800 »»	Paris-Lyon 432 50
PORTUG. 5 0/0 1837 » »» »»	— do Em. 1841. » ... »»	Bord.-Teste 80 »»
HOLL. 2 1/2 » 58 3/4	PIEMONT........ » ... »»	Lins V. M... ... »»
HAITI.... ..... » » »/»	AUTRICHE ...... » 390 »»	Lin Maber 500 »»

Union linière... ... »» — Fourneaux de l'Aveyron... ....

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.).. ... »»	Paris à Rouen.... 965 »»	Orléans à Vierzon. 387 50
— (r.-g.).. ... »»	Rouen au Havre.. ... »»	Bordeaux à Cette. 546 25
Paris à Orléans... 1236 25	Marseille à Avign. 770 »»	Nord.......... 640 »»
— à Lyon..... 432 50	Paris à Strasbourg ... »»	Boulogne à Amiens ... »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 93 (l'hect.); courant du mois, 90 ; mois du milieu, 95 (les 100 k); 4 derniers mois, 100.

Lille. — Colza, 79-60 ; œillette rousse, »» ; lin, 94-50; cameline, »» ; chanvre, 95

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 mai.

8 h. »|» OPÉRA. — Ozaï, le Philtre.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Début de Mme Jobet.
7 h. »|» ODÉON. — Iphigénie en Aulide, la Course à l'héritage.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, le Trompette.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. »|» VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut.. Partie à trois, Chasse pour deux.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Mère de famille, Daranda, Une Femme, Nocente.
7 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Le Dîner de Madelon, Léonard le perruquier, Fille terrible.
6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — L'Avocat, une Fièvre brûlante, la Portier, le Docteur, Amour.
» h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc, un Coup de Vent.
7 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — L'Abbaye de Castro, les Chevaliers du Temple.
7 h. »|» CIRQUE. (Champs-Elysées.)
6 h. 3|4 COMTE. — Le Sourd, Perrin et Lucette, Kokoli.
5 h. 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. —Les Infortunes, la Femme du peuple, les Empiriques.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Le Roi boit, Loup-Garou, le Pacte d'amour, Fille et Garçon.
5 h. 3|4 DELASSEMENTS. —La Bouquetière, Miel et Vinaigre, la Meunière du moulin à vent, les Filles d'honneur.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap d'or, Tournois.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr.; Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Le beau rôle que M. Guizot n'a pas voulu jouer.

Le cabinet est en pleine dissolution morale. Ce fait est évident, et il est affirmé, on le sait, par le journal conservateur qui portait depuis huit mois, gravées en lettres d'or sur son fronton, les promesses de M. Guizot. La *Presse* désespère aujourd'hui de ce ministre et l'abandonne décidément à son mauvais ange : le *Journal des Débats*. M. Guizot, même en sacrifiant cinq de ses collègues, ne paraît plus pouvoir justifier les espérances de ses amis les plus ardents. Frappé de cet arrêt et criblé dans tous les sens par la logique incisive du député d'Ancenis, le grand ministre du règne a voulu, il y a deux jours, se défendre et prouver au moins qu'il n'avait rien perdu de son assurance parlementaire, de son talent oratoire, de son orgueil majestueux. En conséquence, il a prononcé un de ces habiles discours qui couvrent d'un manteau parsemé de riches théories la nullité désespérante des actes et qui concluent plus que jamais au maintien du *statu quo*, à la perpétuation de la grande politique conservatrice, empirique et expectante.

C'est ce discours même qui, pour notre part, nous fait désespérer de M. Guizot. Nous y voyons la preuve manifeste qu'il n'a pas compris ce que tout le monde sent autour de lui, à savoir que la rupture de l'entente cordiale à l'occasion des mariages et la protestation de la France contre l'attentat de Cracovie, étaient les points de départ forcés d'un changement de politique à l'extérieur, comme la situation actuelle du pays et la majorité produite par les dernières élections, rendent également indispensable une autre manière d'administrer à l'intérieur. Loin de nous convaincre, le discours de M. Guizot nous a confirmé ce triste axiôme qu'on tombe toujours par où l'on penche, et nous a fait considérer comme fatale cette loi qui a fait abîmer la République dans l'excès de la liberté, l'Empire dans l'abus de la gloire, la Restauration dans l'exagération de son retour aux traditions. Notre gouvernement se perd à son tour dans la ridicule manie de vouloir *conserver ce qui n'est plus menacé*, de vouloir embaumer ce qui doit se modifier longtemps encore, sous l'initiative des ministres de France, pour devenir stable et régulier.

Et ceci se passe au moment où jusques dans l'opinion conservatrice pénètre la conscience de plus en plus nette de la situation avantageuse de la France dans le monde, de la grandeur nouvelle qu'elle doit trouver dans une paix active, et des admirables circonstances qui se présentent pour la mieux gouverner!

Cette lutte entre l'abdication systématique du pouvoir et le zèle gouvernemental du pays n'est-elle pas bien étrange! N'est-il pas édifiant de voir que c'est du sein du parti le plus modéré que sortent aujourd'hui les critiques les plus amères de l'immobilisme politique, et que nos ministres sont débordés par leurs amis pour la conduite de nos idées et de nos intérêts dans le monde, comme ils étaient déjà débordés par les banquiers pour l'exploitation désordonnée de la fortune nationale et des grands travaux publics! N'est-il pas remarquable que le pouvoir ne gouvernant pas, tout le monde le nargue, et fasse mine de gouverner pour lui!

Cela prouve éloquemment que la tâche gouvernementale n'a jamais été si belle et si facile; que jamais le pays n'a été plus disposé à la confiance, plus désireux de s'associer à de grandes œuvres, à une action constante de progrès, de force et de grandeur. Hier, ce pays, dépouillant le pouvoir pour revêtir sa propre liberté, semblait dire à ses gouvernants : « Je me défie de vous, craignez » de m'entraver, et, pendant que j'agis, restez impuissants et im» mobiles. » — Aujourd'hui, rassuré sur l'exercice de ses premiers droits, il paraît leur dire plutôt : « Je vous rends les coudées fran» ches pour gouverner plus dignement en mon nom et sous mon » contrôle, soyez forts de toute ma force, éclairés de toute ma » lumière, grands comme ma grandeur, hardis et courageux » comme mon génie; investis des pouvoirs de la grande associa» tion française, représentant dans le monde ses intérêts, sa gé» nérosité et sa justice, vous devez être les plus aimés et les plus » respectés parmi les plus puissants! »

Or les ministres déclinent un tel honneur et n'acceptent du pouvoir que ses petitesses, c'est-à-dire l'égoïsme et la circonspection outrée.

Il a fallu trente années pour transformer le génie guerrier de la France en génie pacifique, trente années pour expier par une politique d'abnégation et de modestie les excès militaires de la République et de l'Empire; mais ces trente années sont écoulées, et il n'est pas de peuple qui ne soit aujourd'hui plus rassuré sur la nature de notre ambition que sur les vues de l'Angleterre et de la Russie. Tous les petits états commencent même à comprendre que leurs nationalités et leurs libertés auraient autant à gagner à notre suprématie morale qu'ils auraient à perdre aux empiétements de nos rivaux. Les gouvernements absolus eux-mêmes ne pouvant plus se targuer de nos violences pour tromper leurs peuples sur nos intentions, se voient forcés de rendre hommage à notre désintéressement et à notre sagesse. Eh bien! c'est à ce moment même où il suffirait de proclamer ouvertement et énergiquement cette politique de paix active et généreuse, de progrès européen, d'égalité de droits entre nations, pour exciter les sympathies des peuples et conjurer les coalitions des gouvernements; c'est en ce moment que les ministres français arborent l'immobilisme de la Chine, flottent indécis, à chaque incident, entre les rois et les peuples, et s'abstiennent de tout choix d'alliances, de toute manifestation.

Il y a cinq mois, M. Guizot ne dut son succès diplomatique contre l'Angleterre qu'à l'appel énergique et éloquent qu'il fit à l'opinion du monde. C'est en démontrant publiquement à l'Europe le bon droit de la France qu'il a facilement neutralisé le mauvais vouloir du cabinet anglais. C'est également en en appelant à la conscience européenne de la violation des traités à Cracovie, et en la prenant pour juge de la modération de la France, qu'il a obtenu un triomphe moral sur les puissances du Nord. En agissant ainsi, M. Guizot paraissait avoir compris que l'opinion du monde est devenue de nos jours la plus forte des puissances, qu'elle constitue l'alliée la plus sûre, la plus cordiale, et que la France, en s'appuyant sur elle, n'a rien à craindre de son isolement. Dès lors, la voie nouvelle de notre politique paraissait toute tracée : gagner, par de grands actes, l'appui de cette puissance morale au dedans comme au dehors, arborer hautement la bannière du progrès en Europe, à côté de celles de la paix et du respect des traités; faire sentir à l'absolutisme que notre ambition est toute morale désormais, toute en faveur du droit commun et de la protection des faibles contre les forts, mais que la France aura sans cesse recours aux sympathies des peuples contre les menaces et les iniquités des gouvernements.

Cette attitude nécessaire, cette situation imposante commandaient donc à M. Guizot une conduite diamétralement opposée à celle qu'il a tenue. Qu'on en juge : à l'intérieur, par exemple, qu'avait-il à faire pour conquérir une force immense et gouverner sans périls? Précisément le contraire de ce qu'il a fait. Sa majorité venait de doubler afin de doubler son courage. L'opposition, déjà vaincue par le nombre, allait perdre toute valeur morale à l'instant où M. Guizot se serait décidé à prendre l'initiative de toutes les reformes mûres, de toutes les améliorations désirées et praticables. En apportant à la tribune une extension du droit électoral, sagement mesurée sur le développement des intérêts et des lumières depuis dix-sept ans, M. Guizot pouvait conquérir dans le pays une majorité plus morale et plus solide que celle des Chambres, une popularité même d'autant plus grande qu'il a été longtemps impopulaire et honni. — Au lieu de cette conquête, M. Guizot a préféré nier le progrès de l'intelligence publique et s'aliéner la partie la plus saine de l'opinion.

En accordant à la conscience du pays une satisfaction de réforme administrative et parlementaire, ayant pour objet d'arrêter le trafic des places et des suffrages, de l'électeur au député et du député au ministre, M. Guizot n'aurait pas seulement remédié, comme il le devait, au scandale des derniers procès électoraux, il aurait prouvé encore la moralité de ses propres intentions et purifié son administration du reproche de corruption qui lui enlève tout prestige aux yeux du monde. — En forçant au contraire sa majorité à repousser toute amélioration dans ce sens, M. Guizot a diminué encore son pouvoir moral et assumé sur son administration entière la fâcheuse renommée qui accablait déjà son collègue M. Duchâtel.

Si, prenant lui-même sa promesse de Lizieux pour autre chose que pour un expédient électoral, M. Guizot eût considéré des améliorations telles que la réduction de l'impôt du sel et la réforme postale comme les plus simples, les plus urgentes, les plus légitimes, comme celles que la sanction de la discussion, de l'expérience et des votes parlementaires ne permettent plus de différer, et qui doivent rendre avec usure ses sacrifices au Trésor, il eût prouvé qu'il a quelque souci du sort des masses et produit une diversion heureuse aux douleurs de cette double crise de l'hiver et des subsistances dont les classes laborieuses ont tant souffert. — En prenant au contraire texte de ces douleurs pour refuser tout allégement d'impôts, pour grever cependant le Trésor d'un surcroît de force répressive et pour faire tomber à grand bruit sur la place publique les trois pauvres têtes de Buzançais, M. Guizot a perdu sciemment et volontairement un moyen de plus de force et de confiance sur la conscience du pays.

Aux yeux de tous, l'Afrique entière appelle l'expansion et la civilisation de la France, comme l'Amérique appelle celle des Etats-Unis, comme l'Asie immense attire l'Angleterre et la Russie. Proposer à l'Europe continentale, à toutes les marines secondaires surtout, de s'associer avec la France pour réaliser cette grande conquête sur la Barbarie, ce serait non-seulement garantir notre propre conquête et notre sécurité sur la Méditerranée, mais encore rallier à nous toute l'Europe et remplir un rôle tout providentiel. Débuter en cela par une mesure législative ayant pour objet d'assimiler graduellement l'Algérie à la France, de la diviser en départements, d'y étendre nos institutions et d'y appeler hautement tous les capitaux et tous les bras inactifs, c'eût été répondre aux vœux des commissions spéciales, à l'attente du pays, à la nécessité de réparer mille fautes, la perte d'un milliard, la mort de cent mille soldats et la détresse de cent mille colons; c'était agrandir de moitié la France, sans conflit ni guerre; c'était lancer dans une bienfaisante carrière toutes ses ambitions inquiètes, toutes ses vaines agitations. — A cette gloire sans péril, M. Guizot a dérisoirement préféré un échec et un ajournement nouveau. En proposant et en faisant échouer au sein de la commission le maladroit projet de colonisation militaire du maréchal Bugeaud, ce ministre n'a fait que prouver encore une fois sa propre impéritie, et ajouter un grief de plus à ceux du pays.

A l'extérieur, comme l'a démontré M. Billault, la mystification est encore plus frappante, et les excuses ou explications données par M. Guizot sont vraiment des prodiges.

Tout le monde avait la sottise d'imaginer que l'Espagne, dont l'alliance dynastique nous vaut la rupture de l'entente cordiale, allait marcher désormais unie à nous et se régénérer sous

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 8 MAI 1847.

DU SYMBOLISME DANS L'ARCHITECTURE.

L'antique et le moyen-âge. (1)

Discuter, comme on l'a fait si souvent, sur la question de savoir si dans tel monument il faut voir une signification symbolique, est donc une puérilité; car, si l'art est toujours l'image d'un besoin physique, d'un sentiment ou d'une idée, toute œuvre d'art renferme nécessairement une valeur symbolique. Seulement, il est des symboles, des emblèmes, dont le sens a été explicitement reconnu, et en employant ces emblèmes, l'artiste fait *sciemment* du symbolisme, tandis que d'après la théorie que j'expose, il lui arrive le plus souvent d'en faire *instinctivement* et sans s'en rendre compte; il est sous l'influence d'une idée ou d'un sentiment, il l'exprime dans son œuvre; et celle-ci, devenue le signe de cette idée ou de ce sentiment, en est nécessairement le symbole, que l'artiste en ait la conscience ou non.

Ouvre la Bible, au deuxième chapitre de la Genèse : au verset 7, tu liras que le Seigneur Dieu forma l'homme (Adam) du limon de la terre, et que sur le visage de cette figure inerte « il répandit un souffle de vie, » et que l'homme devint *vivant* et *animé*.

L'art tout entier est exprimé dans ce récit de l'*argile* fait *homme*; car l'art ne peut avoir pour objet direct que de donner *la vie, une âme* à la matière; or, quelle est l'*âme* d'une œuvre d'art si ce n'est la *pensée* ou le *sentiment* dont cette forme matérielle est le signe extérieur, le *symbole*?

Dès que l'artiste, laborieusement penché sur son travail, a effleuré de son souffle le bloc grossier de la carrière, ce bloc s'est transformé, il est devenu animé et vivant; car, dès ce moment, il exprime un sentiment et fait naître une émotion; il est devenu un mot de cette langue universelle dont l'intelligence instinctive est au fond de toute âme humaine.

Je répéterai souvent, car il faut réagir contre ces tendances exclusivement matérielles qu'on rencontre jusque dans les rangs des défenseurs du moyen-âge, je répéterai : L'art plastique n'est qu'une langue par laquelle les hommes expriment leurs idées et leurs sentiments. J'affirmerai que les monuments, les tableaux et les images taillés sont des discours qui s'écoutent avec les yeux; que ce sont des symboles qui représentent les divers états de l'âme.

N'y a-t-il pas une langue mimique, et n'est-elle pas plus universellement comprise que n'importe quelle langue parlée? Eh bien, les arts plastiques constituent une langue analogue à la mimique; toutes deux s'adressent au sens de la vue, et les seuls éléments qu'elles emploient sont la forme et la couleur.

On pourrait dire qu'elles ont la même syntaxe; car les combinaisons de lignes qui correspondent aux mouvements par lesquels le *mime* exprime le sentiment qui le domine, se retrouvent dans les arts plastiques comme symboliques de ce même sentiment. Peut-être cette dernière idée aurait-elle besoin de développement pour être parfaitement appréciée. Ce sera l'objet d'une autre lettre. Cependant, penses-y; car, pour l'artiste qui veut saisir la loi des secrètes relations qui existent entre le sentiment humain et les formes matérielles, il y a dans ce rapprochement toute une révélation.

D'après la théorie que j'expose, le symbolisme serait tantôt *instinctif* et tantôt *réfléchi*. La première espèce de symbolisme tient aux rapports nécessaires et naturels des choses; et, ces rapports étant invariables, le symbole instinctif est toujours vrai : un poing fermé ne sera jamais pris pour un symbole de paix et d'affection. La seconde espèce de symbolisme est exposée à tomber dans l'erreur. Ainsi, dans l'antiquité comme au moyen-âge, certains animaux avaient été adoptés comme emblèmes de telle ou telle idée ou qualité, parce que l'on attribuait à ces animaux des propriétés ou des mœurs qui ne leur appartenaient pas. Toutefois, la plupart des symboles réfléchis sont aussi fondés en raison; le symbolisme réfléchi n'est que le symbolisme instinctif passé à l'état de conscience. Je me suis occupé beaucoup à constituer la théorie du symbolisme instinctif, parce que dans cette langue naturelle sont comprises toutes les énergies de l'art; et que, cette théorie connue, on ne confondra pas plus les combinaisons géométriques de mode majeur avec les combinaisons qui sont de mode mineur, qu'on ne confond, dans une partition d'orchestre, les combinaisons majeure et mineure des sons musicaux; qu'on ne confond les lignes heurtées de l'Hercule avec les ondoyants et gracieux contours de la Vénus.

Je m'en suis beaucoup occupé encore, parce que tu trouveras la raison curieuse peut-être, parce que cette belle étude a fait sur mon esprit une impression analogue à celle que ferait sur mon cœur la vue d'un admirable enfant abandonné; j'y ai vu tant de beautés actuelles, tant de promesses pour l'avenir, que je me suis arrêté, et que j'ai partagé mes efforts entre lui et les autres enfants de mon esprit.

Mais tandis que je cherchais les lois du symbolisme en général, et que j'observais les diverses expressions architectoniques, picturales, sculpturales, mêmes musicales et dramatiques, par lesquelles l'art exprime les mouvements de l'âme humaine, pour en comparer les expressions les unes avec les autres et en saisir les rapports, d'autres s'occupaient sans relâche de ce symbolisme *intentionnel*, dont les éléments s'empruntent à la tradition aussi bien qu'à la nature.

Dans le livre monumental consacré par les savants archéologues, les PP. Martin et Léon Cahier, à l'explication des vitraux de Bourges, il y a des pages sur le symbolisme chrétien qui ont dû projeter une lumière dans les esprits ténébreux (1). Dans un mémoire plein d'intérêt, de M. l'abbé Texier (curé d'Auriol), sur les travaux des émailleurs et des argentiers de Limoges, il y a un chapitre consacré à la symbolique générale des reliquaires. D'autres encore ont publié des livres utiles sur la matière ou s'occupent à en préparer.

Ce sont les croyants et les poètes qui seuls paraissent comprendre l'importance et l'intérêt de cette étude. Aussi n'ai-je pas été surpris d'entendre dire que parmi ces natures d'élites figurait une noble femme, qui réclamait à la fois la poésie, la science et la religion. Mme Félicie d'Ayzac, dame de Saint-Denis, s'occupe depuis bien des années déjà à compulser les écrivains sacrés, les docteurs de l'Eglise et les auteurs du moyen-âge, pour découvrir tout le symbolisme que les artistes gothiques ont introduit *avec intention* dans leurs œuvres. Femme, poète, et pleine de foi religieuse, elle comprend à la fois les

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

(1) Nous sommes bien en retard avec les auteurs de ce magnifique travail, car il y a longtemps que nous aurions dû en publier un compte-rendu. Mais qu'on veuille bien être indulgent envers nous. D'un côté, le désir de donner à notre appréciation tout le développement que mérite le livre de MM. Martin et Léon Cahier, et, d'un autre, la grandeur matérielle des volumes, ce qui rend leur maniement très difficile (nous ne parlons pas de nombreuses occupations qui nous ont absorbé), ont été les seules causes de notre retard.

réaliser enfin cette liberté de voix et cette égalité proportionnelle de voix à la diète qui peuvent seules régulariser sa vie nationale. — M. Guizot a trouvé que la grande politique consistait à s'accorder avec l'Autriche pour y proclamer l'indifférence et le *statu quo*.

Tout le monde espérait que l'Italie, grâce aux tendances libérales d'un pape vraiment chrétien, échappant à l'influence de l'Autriche et concevant l'espoir d'une régénération toute morale et toute pacifique, allait trouver dans notre gouvernement un puissant concours d'encouragements, de sympathies et de lumières. — Il n'est trace là comme ailleurs, depuis six mois, que de l'abdication complète de M. Guizot.

L'Allemagne enfin, l'Allemagne qui, par toutes les voix de nos sympathies et de celles de sa jeunesse, par tous les besoins de liberté et de sécurité de ses petits États, réclamait notre attention et devait interpréter nos protestations contre l'attentat de Cracovie, comme le signe d'une alliance morale avec la France, comme le début d'une intervention pacifique d'émancipation, de justice et d'affranchissement ; l'Allemagne a vu M. Guizot implorer le pardon des injures auprès du despote russe et essayer de substituer à une entente cordiale qui froissait tous nos intérêts, une autre alliance unique et monstrueuse qui blesserait tous nos principes politiques et tous nos sentiments d'humanité. M. Guizot reconnaît qu'il s'opère en Allemagne des changements heureux et des progrès immenses, et pourtant, par une aberration inouïe, c'est dans nos relations avec l'Allemagne qu'il propose surtout de maintenir la politique de *statu quo* et de conservation ! Il pourrait, par une action légitime d'influence morale, par de loyales et généreuses manifestations, favoriser ces changements, ces progrès, et nous susciter d'intimes alliances, et il préfère conseiller à l'Europe du haut de la tribune la politique de l'immobilité !

Sont-ils donc si téméraires et si inconséquents les jeunes conservateurs qui jettent la pierre à ce grand ministre, et qui redoutent les complications terribles que son aveuglement peut produire ? Faut-il donc s'étonner si l'opposition, que M. Guizot croyait voir devant lui vaincue par la corruption et la force du nombre, surgit au sein même de sa majorité divisée, pénètre comme l'ongle dans la chair, circule comme un virus dissolvant dans ses veines, et rend désormais inévitable une chute que la plus facile attitude de dignité et de progrès pouvait à jamais prévenir.

Hélas ! nous ne savons ce qu'il adviendra de ce schisme du parti conservateur, mais nous dirons qu'il est impossible de voir des ministres-orateurs gaspiller ainsi la richesse, le temps et le génie de la France, et manquer aussi misérablement à leur propre gloire, sans se prendre à désirer de nouveau quelque grande secousse de réaction.

Où sont les garanties judiciaires ?

En ce moment, où tout se flétrit et se décompose, où les suffrages des électeurs sont mis à l'encan, où nous entendons un général, ancien ministre, déclarer, d'après son expérience personnelle, que *le pouvoir est dans des mains avides et corrompues* ; lorsque le monde politique prend à tâche de justifier par des scandales de chaque jour les portraits les plus désolants que le socialisme a tracés de la société actuelle, l'honnête homme pouvait espérer du moins que tant d'abus trouveraient une barrière dans les cours et tribunaux.

On ne craignait pas que ce sanctuaire fût envahi ; c'est là que la justice et la vérité devaient trouver leurs dernières garanties ; et si quelquefois les tribunaux inférieurs, les cours royales elles-mêmes paraissaient accessibles à des influences politiques, ou céder

Ainsi M. Marrast verra sa fortune absorbée par des indemnités énormes, l'exercice de sa profession lui sera interdit, parce qu'il a eu le courage de dénoncer à l'opinion des juges qu'il considérait comme incapables. On ne lui a même pas permis de porter sa cause devant le jury, où du moins elle eût été librement débattue. Ce sont des magistrats seuls qui, sans admettre l'audition des témoins et la production des pièces nécessaires à la défense de M. Marrast, ont prononcé dans une affaire de corps, dans une affaire intéressant la magistrature.

Ce n'est pas seulement l'avocat d'Orthez qu'il faut plaindre ici ; nous devons déplorer le sort de tous les hommes d'indépendance et de cœur auxquels une jurisprudence évidemment contraire à l'esprit de la loi interdira désormais de poursuivre les fonctionnaires incapables ou prévaricateurs. La loi de 1819 sur la presse punit la diffamation ; elle punit l'allégation de tout fait *vrai ou faux* qui porte atteinte à la considération d'un citoyen ; sollicitude excessive pour la considération des hommes qui n'en ont pas. On a vu, armés de cette loi, des gens d'une vénalité notoire, des gens la honte et le fléau du pays, faire conduire en prison les écrivains qui les avaient dénoncés dans l'intérêt de la pudeur publique. Mais la loi de 1819 avait du moins son correctif ; elle déclarait que l'attaque portée contre un fonctionnaire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions n'était justiciable que de la cour d'assises, et qu'elle était innocente, honorable même, si elle pouvait y produire ses preuves.

Cette exception relative aux fonctionnaires publics n'avait besoin que d'être étendue, appliquée aux journalistes, aux administrateurs de chemins de fer, à tous les hommes dont la moralité intéresse le public, pour que la loi devînt bonne, de mauvaise, de favorable à la corruption qu'elle était d'abord. Eh bien ! voici que, loin d'élargir cette disposition bienfaisante, on l'élude ; les fonctionnaires ont trouvé une échappatoire ; ils n'ont plus à s'occuper de la cour d'assises ; distinguant subtilement l'action publique de l'action civile, le délit du quasi-délit, ils traîneront leur accusateur devant les tribunaux ordinaires et le feront condamner à des indemnités écrasantes, pour dommage porté à leur réputation, alors même que cette réputation ne serait fondée que sur leur hypocrisie, alors même que les démasquer serait pour chacun le premier des devoirs.

La cour de cassation a souvent contredit sa propre jurisprudence, nous désirons, dans l'intérêt de sa puissance morale, qu'elle revienne promptement sur le parti qu'elle a pris dans l'affaire de M. Marrast.

Quant à l'acquittement de M. Boutmy par les jurés, cette issue du procès pouvait être prévue. On n'avait pas eu, comme dans l'affaire Drouillard, la précaution de faire juger l'affaire loin du pays où s'étaient exercées les influences électorales. Nous ne voulons rien dire de plus sur une décision que la loi rend sacrée. Que la *Presse* célèbre cet acquittement comme une victoire, nous le comprenons ; M. Boutmy, ancien gérant de ce journal, est encore l'un de ses propriétaires commanditaires. Cependant la *Presse* aurait dû triompher avec modestie, en pensant que la liberté de répondre n'existe pas pour les journaux très nombreux qui ne partagent en cette circonstance ni son opinion, ni sa joie.

Chambre des Députés.

BROUTILLES.

La Chambre des députés est rentrée aujourd'hui dans sa situation habituelle. On y a beaucoup causé à mi-voix, quelque peu dis-

pour la répression de la traite sur les côtes du Sénégal. Ces cent mille francs étaient destinés à conclure des traités avec les chefs des nègres pour les intéresser à ne pas favoriser la traite. Nous ne savons jusqu'à quel point cette mesure est efficace, ou même comment la somme a été employée, car il n'en a pas été rendu compte ; ce qui nous ferait croire cependant que le moyen n'est pas sans effet pour la répression de la traite, c'est que l'allocation a été combattue avec acharnement par M. Levavasseur, riche armateur, comme chacun sait.

L'autre crédit a été refusé. Il s'agissait de la création de nouveaux substituts à la Martinique, à la Guadeloupe et à Bourbon. Divers membres ont saisi cette occasion de revenir sur ce qui a été dit de la magistrature coloniale, et sur les acquittements scandaleux prononcés par elle en diverses circonstances. M. Ternaux-Compans a rapporté qu'un ordre donné par le ministre de la marine d'expulser deux frères de la Martinique, accusés de sévices atroces contre une esclave, n'a pas été exécuté par l'opposition du procureur général. Il y a plus, a ajouté M. Ternaux, l'esclave maltraitée a été rachetée 1 700 fr. à l'assassin ; elle n'en valait pas 1 200, et le coupable s'est trouvé recevoir une prime pour sa cruauté. M. le ministre de la marine a confessé la vérité des faits.

Les divers articles du projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires de 1846-47 ont été adoptés. Le scrutin sur l'ensemble aura lieu demain au commencement de la séance. La Chambre s'occupera ensuite de divers projets de loi d'intérêt local.

M. Crémieux développera lundi sa proposition sur les membres des deux Chambres qui se mettent à la tête des compagnies concessionnaires de chemins, canaux, etc.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui en séance secrète, à l'effet de délibérer au sujet de l'ordonnance du roi qui lui a été communiquée hier.

M. Delangle, procureur général, assisté de M. Glandaz, avocat-général, ont été introduits.

Après avoir entendu le réquisitoire du procureur-général, la Cour s'est formée en chambre du conseil.

La cour a rendu un arrêt qui ordonne une instruction sur les faits dénoncés par M. le procureur-général. Cet arrêt est ainsi conçu :

« La Cour des pairs,

» Vu l'ordonnance du roi en date du 5 de ce mois ; vu l'article 29 de la charte constitutionnelle ; ouï le procureur-général du roi en ses dires et conclusions ;

» Et après en avoir délibéré, donne acte audit procureur-général du dépôt par lui fait sur le bureau de la cour d'un réquisitoire ainsi conçu :

» Nous, procureur-général près la Cour des pairs ;

» Vu l'ordonnance du 5 de ce mois ;

» Attendu que de la correspondance précédemment analysée, résultent des indices, soit des crimes de corruption ou de tentative de corruption d'un fonctionnaire de l'ordre administratif, soit des délits d'escroquerie ou tentative d'escroquerie ;

» Crimes et délits prévus par les art. 177, 179 et 405 du code pénal,

» Requérons qu'il plaise à la cour nous donner acte du contenu au présent réquisitoire, portant plainte contre M. le lieutenant-général Despans-Cubières, pair de France, et, par voie de connexité, contre tous autres auteurs et complices desdits crimes et délits, lesquels, à raison de la qualité de la personne susnommée, seraient de la compétence de la cour des pairs, aux termes de l'art. 29 de la charte constitutionnelle.

» Le procureur-général DELANGLE. »

» Ordonne que, par M. le chancelier de France, président de la Cour, et par tels de MM. les pairs qu'il lui plaira commettre pour l'assister et le remplacer en cas d'empêchement, il sera sur-le-champ procédé à une instruction sur les faits énoncés audit réquisitoire, pour, ladite instruction faite et rapportée, être par le procureur-général requis et par la Cour statué ce qu'il appartiendra ;

---

nuances délicates et les aspirations puissantes. Familière avec les langues savantes, et infatigable au travail, ses recherches se sont immensément étendues. On prétend qu'elle a retrouvé la signification symbolique qu'on attachait, au moyen-âge, aux diverses pierres précieuses, aux couleurs des verrières, des costumes et des peintures, à celles des nombres, etc., etc.

Encore un dialogue, suivi d'une conversion motivée.

Apprécies-tu bien l'importance de ces études ? Comprends-tu bien de quel secours sera cette lumière nouvelle pour l'intelligence et la restauration des monuments gothiques ? Conçois-tu l'importance artistique que vont prendre ces « horribles fantaisies d'une imagination dévergondée et corrompue, » comme tu les appelais, si Mme F. d'Ayzac vient à nous prouver que ce sont les abominables habitants de quelque monde satanique ? De quelle ressource inappréciable sera pour tous ceux qui voudraient refaire aujourd'hui des églises gothiques, ce « *retrouvement* » de ce que volontiers j'appellerais la grammaire du symbolisme pratiqué au moyen-âge ? Quand les mots de cette langues seront connus, quel sens offriront ces édifices gothiques modernes, dans lesquels, en effet, le sculpteur s'est livré aux divagations d'une imagination déréglée, tout en reproduisant par-ci par-là quelque imitation littérale d'une gargouille historique, jetant ainsi au hasard, sur une œuvre sans âme, quelques mots arrachés d'un grand poème religieux, mais dont on chercherait vainement la pensée ou l'image complète ? . . . .

. . . .

Il y avait bien longtemps que je n'avais plus reçu de nouvelles de mon ami. Dans sa dernière lettre, il me parlait de l'ancienne Éthiopie, et laissait entrevoir le désir de visiter ce prétendu berceau de la civilisation égyptienne. Avait-il poussé en effet son excursion jusqu'en Nubie ou même au delà ? Loin de nous qui l'aimions, lui était-il arrivé de succomber à quelque maladie, à quelque accident ? J'y pensais souvent, et je relisais de temps en temps sa dernière lettre. Il y disait aussi quelques mots de l'Inde, et de l'influence que ce pays avait également pu exercer sur le mouvement progressif de l'ancienne Égypte : était-il allé dans l'Inde ? y était-il mort ? pauvre ami.

Il était à peu près neuf heures du soir, il y a de cela un mois : je m'étais établi dans mon voltaire, près de ma cheminée, qu'un feu négligé semblait plutôt assombrir qu'égayer. Sur une table, devant moi, était étalée une collection de dessin que j'examinais attentivement, à la lumière de deux lampes, et j'écrivais mes observations au fur et à mesure, pour les adresser à l'auteur de ces dessins qui devaient paraître dans ma *Revue*. Au milieu de mon travail, il me parvint comme un léger tintement de sonnette. Avait-on réellement sonné chez moi, ou était-ce une illusion ?

Absorbé dans mes réflexions, j'avais bien reçu une impression, mais elle restait en moi à l'état latent.

Je continuai d'examiner mes dessins et d'écrire.

Quelques instants après, j'entendis rentrer ma domestique. Je me replongeai de nouveau tout entier dans mon travail. Cependant, mon oreille saisit comme le craquement d'une botte, mais si faible et si rapide, que ce bruit, si bruit il y avait eu en effet, ne parvint pas à me tirer de mon absorption.

Je me souviens cependant d'avoir eu la pensée, en ce moment, que je n'étais plus seul chez moi ; mais cette pensée me traversa l'esprit, sans troubler un moment l'ordre et la progression des idées qui s'y développaient sous l'influence de ma préoccupation.

Une tête s'avança au dessus de mon épaule, et au même moment : « Ah ! c'est trop fort, s'écria à mon oreille une voix connue : Encore des monstres gothiques ! »

Au même instant, je me trouvai dans les bras de mon ami.

— Tu es donc bien encore de ce monde ? lui dis-je.

— Et toi, tu n'es pas encore à la Trappe ?

— Quel magnifique portefeuille tu dois avoir ! Quelles belles soirées nous allons passer ensemble à examiner tout cela ! que j'aurai de plaisir à entendre le récit de tes impressions !

— A la bonne heure, cher, mais comment se fait-il que, tout en rendant justice à l'antiquité, je te trouve toujours en contemplation devant ces caprices diaboliques du moyen-âge ? La dernière fois que nous nous embrassâmes, ce fut en face d'un saint Jean Tortocoli dont le souvenir m'a fait rire plus d'une fois, et maintenant je te trouve en admiration devant une trentaine de figures hybrides qui font vraiment d'affreuses grimaces !

— Humilie-toi, ami, car il y a pour toi, à la fois une leçon morale et une révélation artistique ; car là tu trouveras la condamnation de ton esprit exclusif pour tout ce qui ne relève pas de la beauté physique, et l'explication de l'emploi utile du laid dans les arts.

Ces figures hybrides couronnent les [illegible] placées aux angles des transsepts de l'église Saint-Denis ; et ce qui t'étonnera peut-être, c'est qu'elles constituent une œuvre des plus dramatiques. Tu remarqueras que la première figure est celle d'un jeune bénédictin, voué à la vie monastique, à une existence de sacrifice et de travail. Ce religieux aura de rudes assauts à supporter ; il sera assailli successivement par tous les appétits charnels, par toutes les sollicitations des sens, par tous les essors mondains des affections. Ce sont là les redoutables ennemis que le jeune moine devra vaincre ; et ce n'est qu'à la suite de nombreuses victoires, et lorsque les années lui seront venues en aide pour amortir l'ardeur des ennemis de son salut, qu'il pourra commencer à goûter la récompense d'une vie de combats et de travail. Aussi la dernière figure de la série représente-t-elle un moine d'âge, qui tient écrasé sous une pression énergique l'affreux symbole du génie du mal. Toutes les figures intermédiaires symbolisent les caractères des divers ennemis que le religieux bénédictin aura successivement à vaincre, avant d'avoir obtenu la paix de l'âme.

Ces laideurs physiques, mon ami, ce sont les vices, ennemis du salut ; cet ensemble, c'est le drame de la vie. L'aspect repoussant de ces animaux hybrides, en offrant le spectacle du vice, en inspire une juste horreur, et contribue à la beauté de l'âme, à la victoire de la vertu. C'est la ***beauté morale*** que prêche l'artiste chrétien par ces ***images hideuses*** du vice.

— Je conviens que cette idée est chrétiennement belle ; mais était-elle réellement celle de l'auteur de ces images ?

— Rappelle-toi tout ce que je t'ai écrit sur l'art gothique considéré comme moyen de propagation des sentiments et des idées du christianisme ; et ensuite lis le mémoire que voici ! C'est une œuvre empreinte de foi religieuse et de poésie ; une œuvre fondée sur une science rigoureuse et une érudition qu'on admirerait même chez un bénédictin.

Si, en le lisant, des objections graves se présentent à ton esprit ; si tu trouves les preuves insuffisantes ; si les textes ne te semblent pas assez explicites, dis-le moi ! C'est Mme d'Ayzac elle-même qui aura la grâce d'effacer tes doutes. En me remettant son mémoire, elle prévoyait, disait-elle, que beaucoup de personnes hésiteraient avant d'adopter ses explications ; mais je suis tellement convaincue de leur exactitude, ajouta-t-elle, et ma conviction est fondée sur des recherches si sérieuses, que j'offre volontiers de répondre à toutes les objections que pourront vous adresser vos lecteurs.

CÉSAR DALY.

lui a adressé toutes les pièces des enquêtes administratives qui a eu lieu à propos du déficit laissé par le manutentionnaire Bénier.

» M. Boissy-d'Anglas, député et ancien intendant militaire, qui a été mis à la retraite à la suite de ces fâcheuses affaires, se propose, dans ces circonstances, de provoquer à la Chambre une discussion approfondie, afin de prouver qu'il a été complètement étranger aux tripotages qui ont eu lieu dans l'administration de la guerre. Cette discussion, facilitée par les pièces de l'enquête, fournira des renseignements aussi édifiants que ceux que va dévoiler au pays le procès de M. le général Despans-Cubières. »

Banquet de Montpellier.

On lit dans l'*Indépendant* de Montpellier :

Mercredi dernier, à sept heures du soir, dans les salons du restaurant Larguier, a eu lieu le troisième banquet annuel fondé par les phalanstériens de Montpellier, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier. Plus de quatre-vingts personnes, soit complètement acquises à la science sociale, soit attirées avec bienveillance par les idées dont l'influence va croissant, assistaient à cette réunion. Toutes les professions, toutes les positions sociales étaient représentées à ce banquet. Une partie de la jeunesse des écoles et plusieurs personnes étrangères à la ville ou même au pays ont chaleureusement sympathisé avec les disciples de Fourier, jaloux de rendre hommage à la mémoire d'un homme de genie dont la France aurait déjà dû inscrire le nom parmi ses titres de gloire.

Voici la liste des toasts qui ont été prononcés : *A Fourier ! à l'Ecole Sociétaire ! à l'union des travailleurs ! à la jeunesse des Ecoles ! à l'art médical et à ses progrès dans la vie sociétaire ! à l'agriculture ! à l'Afrique ! à la Pologne ! à l'amitié dans les âges d'association ! à l'union des socialistes !*

Après ces toasts, l'un des commissaires a prononcé sous ce titre : *A l'âge viril de l'humanité !* une allocution dans laquelle a été établie et développée l'analogie frappante remarquée par tous les penseurs entre la vie de l'humanité et celle de l'homme, entre l'organisme social et l'organisme humain. L'orateur a dit que la découverte de Fourier indiquait l'approche de l'âge viril de l'humanité. Il a exposé les théorèmes essentiels qui sont la base de la science sociale, et dont l'application peut seule réaliser dans la société l'Ordre par la Liberté elle-même. Une vive adhésion a accueilli ce vœu de l'orateur : A l'avènement des temps de la réalisation !...

Un autre commissaire du banquet, M. B** D** a prononcé une seconde allocution sur l'état actuel de la propagation phalanstérienne. Après avoir motivé le choix de l'anniversaire de la naissance de Fourier pour une fraternelle réunion des partisans de la science sociale, l'orateur a déclaré que les idées nouvelles grandissaient, tandis que tout se transformait autour d'elles et s'en rapprochait.

Voici quelques fragments de cette allocution, qui avait surtout pour but d'établir nettement la position prise par l'Ecole Sociétaire :

« Tous ceux qui veulent sérieusement s'en rendre compte, comprendront que le parti nouveau rend à la société actuelle des services d'une double nature.

» Dans l'œuvre commune à tous d'amélioration générale, nous poursuivons laborieusement et patiemment notre tâche. Les applications que la conscience de la loi sériaire a dictées à l'Ecole touchent à toutes les questions du jour, et partout le caractère conciliateur et ordonné s'unit à l'aspiration ardente vers l'avenir.

» Entre autres exemples, nous signalerons avec une légitime satisfaction des adhésions nombreuses données à nos plans de politique générale, qui determinent le rôle de la France en Europe et le rôle de l'Europe dans la constitution de l'Unité future de la famille humaine.

» Messieurs, tout publiciste, tout penseur invoque cette merveilleuse et puissante Unité, l'idée Sériaire seule a fourni le moyen de la réaliser. La politique de l'alliance franco-germaine qui en est l'expression, grandit chaque jour dans l'opinion, dans la presse, dans la vie diplomatique, en France comme à l'extérieur.

» Eh bien ! nous en sommes témoins, c'est dans un banquet phalanstérien, il y a déjà plusieurs années, que des voix enthousiastes ont proclamé l'inauguration de cette politique nouvelle ainsi formulée :

» France et Allemagne pour la paix du monde, pour l'indépendance et la libre association des nationalités !

Et les publicistes des deux nations présents à ce banquet, se sont renvoyés les cris de : Vive l'Allemagne ! Vive la France !

» Mais le caractère spécial de notre doctrine s'explique surtout dans une œuvre d'un ordre nouveau.

» Vous le savez, regardant la commune comme l'élément alvéolaire de la société, nous établirons, quand le temps en sera venu, un large champ d'expérience pour organiser l'industrie dans une commune et déterminer dans un fait éclatant les lois naturelles de l'association de tous les éléments humains.

» Qui pourra contester, avec raison, la valeur d'une pareille recherche et nier la légitimité, l'opportunité, la fécondité d'un pareil effort ?...

» Donc, Messieurs, nous pouvons le déclarer avec une assurance bien entière.

» Nous sommes désormais un élément régulier dans la société.

» Nous sommes un élément d'ordre et de stabilité aussi bien que de liberté et de progrès.

» Que pouvons-nous craindre dans une position pareille, avec des tendances qui satisfont aussi bien les meilleurs désirs du cœur, avec un but si précis et si lumineux ?

» Serait-ce les détractions qui s'élèvent encore autour de nous, et pouraient-elles, ces détractions qui se contredisent elles-même, altérer la sérénité de notre conscience ?

» Non, Messieurs, nous nous sommes mis en marche avec une volonté forte, des convictions éclairées, une science fixée dans ses bases. Serions-nous troublés par la poussière que soulèvent nos pas ? ou ne saurions-nous voir avec calme grimacer le Zoïlisme moderne ?

» Loin de là, Messieurs, la Science sociale nous a appris que, dans le milieu actuel, les grandes découvertes qui présagent les temps nouveaux, ne devaient pas être acclamées par la faveur des contemporains. C'est un effet d'association et d'harmonie, que la bienveillance spontanée pour l'inventeur chez les représentants de la science du jour. Nous n'avions pas le droit de l'espérer !

» Mais ce que nous pouvons espérer avec raison, c'est le retour de faveur de l'opinion quelque temps égarée. Ils ne savent pas, ceux qui nous combattent par l'allégation gratuite et la négation passionnée, le ricanement ou l'outrage, quels trésors d'adhésions nous sont ménagés par eux, lorsque le sens public, toujours juste dans ses ten-

Dans une lettre publiée par le *National*, M. Damas-Hinard déclare qu'après avoir par trois fois rencontré une violente opposition dans une partie de son auditoire, il renonce à suppléer M. Quinet dans la chaire de littérature méridionale. Voici le passage le plus important de cette lettre :

Je tenais ma mission du libre choix de M. Quinet. Je comptais m'appuyer surtout du concours de M. Quinet. Aujourd'hui il est clair que M. Quinet ne m'a point suffisamment recommandé à la confiance de cette partie de son ancien auditoire sur laquelle il a conservé le plus d'influence : je remets donc entre ses mains les pouvoirs équivoques qu'il m'avait délégués, et cette fois, en m'éloignant, je me sépare pour jamais de M. Quinet.

Attentat du cimetière Saint-Aubin.

Les journaux de Toulouse ne nous apportent aucun détail nouveau sur le crime dont leur ville a été le théâtre. Nous recevons du directeur de la maison des Frères une réclamation légitime, et nous nous empressons de publier sa lettre ainsi qu'il en exprime le désir.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre chronique du 26 et du 27 avril vous reproduisez un article du *Journal de Toulouse*, et un autre de l'*Emancipation*, relatifs au crime atroce dont notre ville a été le théâtre, et qui a si justement ému la population tout entière. Vous faites précéder cette citation, irréprochable en elle-même, d'un titre imprimé en caractères saillants qui semble la résumer, et qui est ainsi conçu : « *Viol et assassinat commis dans une maison de frères de la Doctrine chrétienne.* » Je dois protester, Monsieur, contre une affirmation aussi imprudente, dont je n'ai pas à rechercher les motifs, mais dont je veux croire que vous n'avez pas mesuré toute la gravité. Il y a un fait certain dans cette horrible affaire, et il n'y en a qu'un seul, c'est qu'un cadavre a été trouvé dans le cimetière Saint-Aubin, à l'angle formé par deux murs, dont l'un enceint le cimetière du côté de la rue, et l'autre sépare le cimetière du jardin des frères ; toute autre conjecture est une coupable témérité.

Je ne répondrai, Monsieur, à votre accusation que par une protestation, sans entrer dans des détails qui seraient aussi prématurés que vos conjectures. J'ai la ferme conviction que l'instruction donnera un éclatant démenti aux suppositions dont vous vous êtes fait l'écho. Nous savons nous résigner et attendre le jour de la vérité et de la justice ; mais la presse, directrice de l'opinion publique, devrait s'abstenir de répandre dans l'esprit des masses des hypothèses préconçues, qui peuvent obscurcir d'avance la lumière d'une instruction judiciaire dans laquelle tout le monde a une pleine confiance.

Votre loyauté, Monsieur, nous donne l'assurance que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro et réparer ainsi le mal que vous nous avez fait sans le vouloir.

Je suis avec respect, etc.

F. IRLIDE, directeur.

Toulouse, 3 mai 1847.

L'Emeute dans le Wurtemberg.

L'agitation sociale continue en Allemagne. Munich est toujours dans l'inquiétude, et à Berlin, la voix de tout un peuple affamé a presque fait oublier la question politique. Des correspondances particulières nous annoncent que le nombre des ouvriers tués ou blessés pendant les *trois lugubres journées d'avril* est au moins de mille. Les cavaliers qui avaient commencé à frapper à coups de plat de sabre avaient fini par s'exaspérer, et il est heureux que l'infanterie n'ait pas été appelée pour repousser l'émeute.

De la Prusse et de la Bavière les troubles ont passé dans le Wurtemberg. Stuttgardt est agité, et Ulm vient d'être le théâtre de graves excès. Dans cette dernière ville trois maisons ont été entièrement pillées et dévastées, et la troupe a été longtemps impuissante contre les émeutiers. La population, après avoir pillé les pommes de terre qui se trouvaient au marché, s'est rendue au grenier de la ville, où elle a enlevé, non seulement le grain, mais le mobilier des bureaux, les livres. De là elle s'est portée dans la maison d'un brasseur, qu'elle a démolie de fond en comble en moins d'une demi-heure. Cet acte de vengeance a été motivé par quelques paroles brutales et inhumaines du brasseur : « Il y a tant de pauvres cette année, avait dit cet homme, qu'on pourrait nourrir les cochons avec leurs cadavres. »

Plusieurs soldats et un officier ont été blessés, et il a fallu un déploiement de troupes assez considérable pour rétablir l'ordre, car la foule avait construit des barricades. Plusieurs d'entre les émeutiers ont été blessés, d'autres ont été arrêtés ; mais il a fallu toute l'énergie du général commandant pour empêcher que les prisonniers ne fussent délivrés.

Les journaux s'accordent à vanter l'humanité de la conduite des troupes. Le 2, l'ordre n'avait pas été troublé, mais la ville continuait à être parcourue par de nombreuses et fortes patrouilles.

A la vue de ce mouvement de révolte qui s'étend dans toute l'Allemagne, les hommes qui avaient eu jusqu'ici le plus de confiance dans l'avenir de leur patrie se demandent si ce n'est pas là le commencement d'une révolution sociale, qui ne se maintiendra probablement pas entre les Carpathes et le Rhin.

Les journaux de Londres d'hier, reçus aujourd'hui à Paris par voie extraordinaire, nous apportent des nouvelles de Lisbonne jusqu'à la date du 29 avril. Les conditions de l'arrangement proposé par sir Hamilton Seymour ont enfin été acceptées sans réserve par la reine dona Maria et par son royal époux. Le colonel Wylde devait partir dans la soirée du 29 avril pour Saint-Ubes, quartier général des insurgés. Le nouveau ministère portugais est formé, comme nous l'avons annoncé il y a trois jours ; seulement le baron da Ponte da Barca n'a pas accepté le portefeuille de la guerre, qui est confié par intérim à M. Bayard, ministre de la justice.

Il paraît que c'est à la suite d'une défaite essuyée devant Saint-Ubes par le baron de Vinhaes, que la cour, voyant s'évanouir son dernier espoir de résistance, s'est décidée à céder.

Dona Maria n'a[illegible] donc [illegible] même le bon esprit de se résigner de bonne grâce.

le le 25 mars, à la suite d'un bombardement qui a duré trois jours et demi.

La ville et le château de Saint Jean-d'Ulloa ont été immédiatement occupés par les Américains ; la ganison, forte de 4,000 hommes a mis bas les armes et a été renvoyée dans ses foyers sur parole.

Le général Scott a écrit au gouvernement américains qu'il se proposait de marcher sur Jalapa et de là à Mexico.

— Nous trouvons, dans une correspondance particulière, des détails sur la situation de la flotte russe dans la mer Noire. Cette flotte, que l'empereur tient en quelque sorte cachée dans une mer retirée dont il veut faire un lac russe, se compose de quatre-vingt-six bâtiments de guerre de toute grandeur ; leur quartier général est à Sébastopol. Jamais les forces navales de la Russie dans la mer Noire n'ont été si considérables. (*Courrier.*)

— Le chef du plus bel établissement lithographique de Paris, M. Lemercier, dont nous aurons prochainement occasion d'apprécier les produits, vient d'obtenir la croix de la Légion-d'Honneur.

— Dimanche prochain 9 mai, les grandes et petites eaux du parc de Versailles, y compris celles de Trianon et le bassin de Neptune, joueront, à l'occasion de la fête du roi.

HORRIBLE ACCIDENT A LA VILLETTE. — Ce matin, à neuf heures, la machine à vapeur d'une fabrique de ressorts de voitures, à La Villette, a éclaté. Le chauffeur a été lancé à plus de 150 mètres du lieu d'explosion, un ingénieur du chemin de fer du Nord, M. Hartman, a eu le crâne fracassé ; deux autres ouvriers sont restés sur la place ; huit blessés ont été dirigés sur l'hôpital St-Louis, où ils reçurent les soins éclairés de M. Malgaigne, qui finissait sa leçon de clinique. — L'un d'eux, dont le cerveau sortait entre les fragments d'une énorme fracture du crâne, doit être mort actuellement. Les sept autres sont grièvement blessés. D'autres ouvriers blessés ont été portés à leur domicile. — Il y a donc certainement cinq morts et douze à quinze blessés. Par bonheur encore le plus grand nombre des ouvriers etaient à déjeuner au moment de l'accident. La chaudière, lancée à plus de 15 mètres, a brisé le volant en plusieurs fragments, et fait écrouler les murs et le toit, dont les débris mêlés aux différents objets que renfermait la fabrique offrent le plus désolant spectacle.

LES ANTIQUITÉS découvertes à Korsabad (antiquités de Ninive) en 1845, et qui sont arrivées à Paris au commencement de cette année, sont maintenant placées dans deux salles au rez-de-chaussée du Louvre, où le public a été admis à les voir le jour de la fête du roi. Elles resteront encore publiques pendant quelques jours, avant qu'on ne s'occupe des travaux définitifs dont ces monuments doivent être l'objet.

Toutes les antiquités de la Grèce, de l'Algérie, de l'Asie-Mineure, de l'Egypte vont être successivement disposées dans des salles au rez-de-chaussée du Louvre, de manière à remplir tout l'espace qui se trouve entre le péristyle du côté de la rue du Coq et celui du pont des Arts. La partie du rez-de-chaussée du Louvre qui fait face à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois est destinée à recevoir les antiquités recueillies dans l'Asie-Mineure, dans la Grèce et dans l'Algérie, et les monuments égyptiens seront classés dans la partie du rez-de-chaussée faisant face à la rivière.

SPORT. — Les dernières courses du printemps auront lieu au Champ-de-Mars, dimanche prochain 9, à deux heures. Quatre prix, dont deux très importants, seront d'abord courus. Dans la poule des produits on verra reparaître *Tronquette*, qui a gagné jeudi dernier la poule d'essai (10 500 fr. avec les entrées), et ses concurrents *Laura*, *Mi-Carême*, etc. Les entrées, ajoutées au prix, produiront pour le gagnant de cette poule au moins 10 000 fr. Pour le prix spécial de 4 000 fr. donné par le ministère de l'agriculture et du commerce, sont engagés : *Wagram*, vainqueur du prix extraordinaire après une double course si brillante ; *Job*, son concurrent, *Club Stick*, *Philip Shah*, *Prédestinée*, *Tomate*, *Gustave* et quatre autres chevaux. Tout annonce une lutte du plus grand intérêt entre ces dignes rivaux.

La journée sera terminée, pour la première fois, par deux courses de haies. Dans l'une, quatre chevaux sont engagés ; l'autre est un pari de 4 000 fr. entre le *Hack*, déjà tant de fois vainqueur, et *Commodore*, cheval de cinq ans : tous deux ont couru à Berny, et la victoire sera vivement disputée cette fois.

BOU-MAZA A PARIS. — Le chérif Bou-Maza est arrivé hier à Paris, accompagné par M. le capitaine Richard, chef du bureau arabe d'Orléansville. Voici quelques traits de son caractère et de sa physionomie, observés à la hâte dans une première entrevue.

Bou-Maza est âgé de vingt-cinq ou vingt-six ans ; il est d'une taille au-dessus de la moyenne ; sa physionomie respire l'audace et l'énergie ; ses yeux sont beaux, noirs et souvent pleins d'un feu sombre ; son nez est aquilin, ses lèvres épaisses comme celles d'un mulâtre. L'ensemble du visage est allongé ; sur chacune des joues, près du nez, on remarque un petit tatouage bleu, qu'on dit être le signe distinctif de la noblesse chérifienne. Ses mains sont larges et un peu décharnées.

Bou-Maza porte le même costume qu'Abd-el-Kader ; il est vêtu d'un haïk en laine et soie d'une éclatante blancheur, et qui, comme un léger nuage, entoure son visage basané. Une petite corde brune en poil de chameau fixe ce vêtement autour de sa tête. Son burnous est noir, de l'espèce qu'on nomme *zourdahi* ; il est chaussé de *toumak* (sortes de bottes) en peau orange, comme un cavalier qui vient de mettre pied à terre.

La conversation de ce jeune chérif révèle un caractère énergique et résolu. « Lorsque je vous combattais, dit-il, si le maréchal Bugeaud était tombé entre mes mains, je l'aurais dévoré pour assouvir ma rage ; aujourd'hui, après la réception cordiale qu'il m'a faite à Alger, je me ferais tuer cent fois pour lui épargner le moindre mal. » Bou Maza attend avec impatience [illegible] la France accepte ses services ; il ne demande qu'à être employé à poursuivre Abd-el-Kader, dont il a reçu de sanglants affronts.

En effet, au mois de décembre dernier, lorsqu'il était à la deira, l'émir a voulu le faire assassiner, et il n'a pu se sauver qu'en abandonnant ses femmes et tout son bagage. « Abd-el-Kader, dit-il avec fierté, est un traître ! Vous lui avez donné de la poudre, des armes, des canons, et il s'est révolté contre vous ; moi, je prouverai que ceux que mon cœur a choisis, je sais les aimer et les servir. Je vous ai fait la guerre avec des hommes que j'ai rassemblés moi-même, avec des ressources que je me suis créées, et la main que je vous tends a été ennemie, mais elle n'est pas, elle ne sera jamais parjure. »

Bou-Maza est couvert de blessures ; ses bras, ses jambes sont lar-

... aussi entreprenant, ne pouvait être toléré par Abd-el-Kader aussi près de lui, et le jeune chérif n'aurait pas impunément prolongé son séjour à la déira. Bou-Maza a demandé à voir M. le colonel Courby de Cognord.

Bou-Maza a été installé, par les soins du ministre de la guerre, dans un appartement élégamment meublé, situé aux Champs-Elysées. Il sera prochainement présenté aux principaux dignitaires du gouvernement, et visitera ensuite les monuments de Paris. (*J. des Débats.*)

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mai sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulon. — M. A. — Cordial accueil aux trois nouveaux. — Bravo! — Il y en a un autre que nous vous ferons connaître. — Nous allons expédier aux deux.

Toulon. — M. Z. — Nous n'attendrons vraisemblablement pas jusqu'en octobre, et vous recevrez bientôt sans doute l'avis de vous préparer.

Saint-Maximin. — M. C. — Nous inscrivons M. B c. — Remerciements et félicitations. — Reçu les 30. — Nous envoyons la *Th. de l'U.*

Beaune. — M. J. P. — Nous acceptons, et mettons au service.

Marseille. — M. T. — Nous prenons note, et aviserons notre corr. — Cordial accueil à M. T.p. — Nous espérons bien voir le porteur de votre lettre, qui nous est arrivée par la pet. poste.

Nogent-le-R. — M. H. — Nous rectifions. — L'erreur venait des mess.

Decize. — Mme J. — Votre abonn. allait jusqu'au 31 octobre. — Il ira maintenant jusqu'au 31 mars 1848.

Meaux. — M. K. — Nous expédions aujourd'hui le comm. — Vous nous renverrez ép. et cop. par la même voie. — Nous empl. la poste pour les deuxièmes.

Decize. — M. M. — Compliments sympathiques au nom de tous.

Roanne. — M. W. — Nous avons lu les *adieux* également honorables pour l'un et pour les autres. — Nous profiterons de la bonne volonté de M. F. — On va vous écrire.

Lorient. — M. J. — Bravo! l'anecdote est excellente. — Nous serons heureux des rapports qui vont s'ensuivre.

Houdan. — M. L. — M. M. est venu nous voir. — Nous avons dû le renvoyer au retour de C.. que nous attendons d'un moment à l'autre. — Reçu l'art.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 23 mars 1847. — VARLET, négociant, place du Trône, 3. Juge-comm., M. Couriot; syndic prov., M. Pellerin, rue Montpellier, 16.

Du 29 avril. — Dlle BARRA, marchande lingère, rue Neuve-Saint-George, 7. Juge-comm., M. Ferté; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, — Dame de MONTFLEURY, marchande de nouveautés, rue de la Gaîté, 14, à Montparnasse. Juge-comm., M. Germinet; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — DUHAMEL, loueur de voitures, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 10. Juge-comm., M. Leroy; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

Du 29 avril 1846. — LESURIER, marchand de vins, rue de Vaugirard, 2. Juge-comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Tiphagne, faubourg Montmartre, 61.

Du 3 mai. — JAHAN et SIRUGUE, marchands de papiers, rue Hautefeuille, 22. Juge-comm., M. Letellier-Delafosse; syndic prov., M. Gromort, rue Montholon, 12. — DOUET, marchand de vins traiteur et logeur en garni, rue de Lévis, 19, aux Batignolles. Juge-comm., M. Plaine; syndic prov., M. Pelle-

---

... — Pois verts, »»-»» à »»-»». — Id. gris, 16-»» à 20-»». — Id. jarras, 20-»» à 22-»». — Id. cassés, 45-»» à 50-»». — Lentilles Gaillardon, 70-»» à 100-»». — Id. pays et autres, 40-»» à 80-»». — Lentillons, »»-»» à »»-»». — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 18-»» à 26-»». — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, 14-»» à 15-»». — Senevé, »»-»» à »»-»». Lin, »»-»» à »»-»». — Chenevis, 20-»» à 22-»». — Millet, »»-»» à »»-»». — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sauve, 17-»» à 20-»». — Criblures, »»-»» à »»-»». — Luzerne, les 100 kil, 90-»» à 95-»». — Trèfle, d°, 90-»» à 95-»». — Minette, d°, 34-»» à 36-»».

Halle à la viande. — Marché du 5 mai. — Bœufs, 30485; 1re qualité, 1,60; 2e, 1,40; 3e, 0,90. — Veaux, 21204; 1re, 1,70; 2e, 1,50; 3e, 1,20. — Moutons, 4679; 1re, 1,70; 2e, 1,50; 3e, 1,10. — Porc frais en gros, »»»»»; 1re, »,»»; 2e, »,»»; 3e, »,»».

Bourse du 7 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 »»	78 »»	77 83	77 90
— — fin courant	78 10	78 10	78 »»	78 »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 75	115 75	115 70	115 70
— — fin courant	115 85	115 90	115 85	115 85

4 1/2 J. 22 s. dr cours	101 »»	Banq. de Fr. dr cours	3250 »»		
4 0/0 J. »	100 25	O. V. de Par. »	1300 »»		
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp...... »	567 50		
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1177 50		
5 du Tres. »	» »»	— Gann..... »	»»»» »»		

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	78 25	78 20	—	78 70	78 65
5 p. 0/0...... d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »»	»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	15 »»	10 »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0......	25 »»	»» »»	»» »»	»» »»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	» »»	ROM.............. Der C.	99 5 8	
Récep. Rotsch. »	102 75	BELG. 2 1/2...... »	54 1/2	
Esp. Dette act. »	»» »»	— 4 1/2...... »	» »»	
— — pass. »	» »»	d° 1840.... »	99 3 4	
— 3 p. 0/0. »	»» »»	d° 1842.... »	100 »»	
Dette intérieure »	»» »»	— Banque..... »	800 »»	
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »»	— d° Em. 1841. »	»»»» »»	
HOLL. 2 1/2 »	»» »»	PIEMONT......... »	1175 »»	
HAITI.......... »	» »»	AUTRICHE........ »	»»» »»	

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1305 »»
Act. d J. »	110 »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ch. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	315 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1235 »»
— à Rouen.	947 5
R.-Havre..	462 50
Avignon...	765 »»
Str. à Bâle.	193 75
Paris-Str...	423 75
Tours-Nant	410 »»
Orl.-Vierz.	390 »»
C. du Nord	610 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	322 50
Boul. à Am.	405 »»
Orl.-Bord.	512 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	431 25
Bord-Teste	80 »»
Zinc V. M..	3675 »»
Lin Maber	»»» »»

Union linière... 110 »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6000

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	947 50	Orléans à Vierzon.	390 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	461 75	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1215 »»	Marseille à Avign.	767 50	Nord	608 75
— à Lyon.....	431 25	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 93 à 94; courant du mois, 94 (l'hect.); 3 suivants, 95; 4 derniers mois, 101 (la tonne de 100 k.)

Lille. — Colza, 79-50; œillette rousse, »»; lin, 95; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expédition.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 81 à 82; juin, 84; juillet et août, 86 à 87; septembre et octobre, 89.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 à 102-50 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

Suifs. — La vente des suifs de la boucherie a été fort calme à 67 fr., et à la fin du marché les fabricants n'offraient guère que 66 fr. 50; chandelles, 11 fr.; bougie stéarique, 1 fr. 50 le 1/2 kil.; stearine, 255 à 250 fr.

Spectacles du 8 mai.

- 0 h. »/» OPÉRA. —
- 8 h. »/» FRANÇAIS. — Athalie, la Fausse Agnès
- 7 h. »/» ODÉON. — Les Templiers (reprise).
- 8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de l'infante, le Caquet.
- 7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
- 7 h. »/» THÉATRE ESPAGNOL (salle Ventadour). — Le Chevalier caché et la Dame voilée, de Calderon, Alo hecho pecho, Pacala Salada, danses et chansons nouvelles.
- 6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... Trois Rois trois dames.
- 6 h. 1/2 GYMNASE. — Une Femme, Pharo, Philippe, Daranda.
- 7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — La veuve de quinze ans, Léonard, Fille terrible.
- 8 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Père et Portier (prem. repr.).
- » h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Spectacle extraordinaire.
- 6 h. 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc, un Coup de Vent.
- 7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — La Closerie des Genêts.
- 7 h. »/» CIRQUE. (Champs Elysées).
- 7 h. »/» COMTE. — Crispin dans l'embarras, Perrin et Lucette, Kokoli.
- 5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Tribulations, la Femme du peuple, les Empiriques.
- 6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
- 5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Pauvre idiot, Fronsac, Interdiction, Deux papas très mal.
- 5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — La Bouquetière, Miel et Vinaigre, les Filles d'honneur, l'Officier de marine.
- 3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap d'or, Tournois.
- 7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée: Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

de gré ou de force il faut que le pays obéisse aux injonctions de ces puissants seigneurs, et qu'il se laisse spolier légalement.

Les deux Fléaux et la Situation.

La philosophie du dix-huitième siècle avait fait naître dans les âmes de puissantes convictions. Il est vrai que ces croyances philosophiques avaient plutôt pour objet de détruire que d'édifier. Toutefois rien n'a résisté à leur élan, et deux grandes révolutions en ont été le résultat. La féodalité militaire et cléricale a été vaincue, la civilisation a été ébranlée jusque dans ses fondements.

Aujourd'hui ces puissantes convictions sont éteintes; elles ont fait place, non seulement au scepticisme et à l'indifférence, mais encore à la corruption la plus effrénée. En politique, en religion, en morale, la notion du bien et du mal semble effacée dans les âmes. On trafique de tout, de ses votes, de son pouvoir, de son talent, de sa réputation, de son honneur. Descendue de haut, cette gangrène a pénétré tous les corps politiques.

Mais, parallèlement à la corruption politique et électorale, voici venir le despotisme de la féodalité financière.

Au milieu des ruines accumulées par le mouvement révolutionnaire, le germe de cette féodalité nouvelle avait été apporté par quelques banquiers étrangers. Sous la Restauration ce germe s'est développé; il a profité de la Révolution de 1830 pour grandir encore, et, grâce à la corruption actuelle, le voilà qui prend des proportions gigantesques.

Sous prétexte d'être utile à l'Etat dans l'exécution des travaux publics, la féodalité financière a mis la main sur toutes les grandes entreprises de ce genre; et, avec l'argent, avec les actions, avec les places et les faveurs de toutes sortes que la direction de ces entreprises met à leur disposition, les barons du coffre-fort ont corrompu, acheté, dominé la plupart des hommes qui peuvent s'opposer à leurs envahissements.

A l'heure qu'il est, les grandes compagnies des modernes routiers ne dissimulent plus leurs prétentions; elles affichent une impudence cynique; elles marchent, le front levé, à l'assaut du budget. Elles tiennent en servage le ministre des travaux publics, et lui font écrire des circulaires... qu'il n'ose pas communiquer aux Chambres.

Qu'importent aux compagnies les contrats passés entre elles et le gouvernement? Y a-t-il des contrats pour ces souverains de la finance? Alors qu'ils contraignent le ministre à leur fournir le moyen de soustraire leurs méfaits à la poursuite des tribunaux, peut-on croire qu'ils se regardent comme liés par les statuts que les pouvoirs publics ont discutés, sanctionnés et transformés en loi de l'Etat.

Allons, vite! Qu'on leur accorde toutes sortes de faveurs! Qu'on leur prodigue l'argent des contribuables! Qu'on leur ouvre le Trésor public, et qu'on les y laisse puiser à pleines mains! Qu'on leur fournisse amplement les moyens de relever leurs actions, d'agioter à la Bourse!

Les barons de la féodalité financière commandent en maîtres; ils ont acheté les journaux; ils ont distribué des actions jusque dans les Chambres: la proposition de M. Crémieux en est la preuve. Ils défient le gouvernement d'avoir à leur égard des allures napoléo-

Voyez le progrès! Autrefois, sous le régime de la royauté absolue, du temps de l'Empire et de la Restauration, quand les traitants contractaient avec l'Etat, ils couraient les chances de leurs spéculations. Aujourd'hui, sous le régime de la charte-vérité, les barons de la féodalité financière déclarent hautement que, quand ils font des affaires avec l'Etat, ils ne doivent courir aucune chance de perte. Il déclarent hautement que, quand la chance leur est momentanément défavorable, ils ont droit de contraindre la nation à relever leurs spéculations par de nouveaux sacrifices. En d'autres termes, ils avouent effrontément qu'ils font leurs affaires, et non celles de l'Etat, et qu'ils ne traitent avec lui que pour le dévorer.

Eh quoi! le laboureur est exposé aux intempéries des saisons; le manufacturier et le commerçant sont exposés aux crises industrielles; le capitaliste, en plaçant ses fonds, est exposé à bien des chances de ruine; l'ouvrier lui-même, le travailleur qui gagne son pain à la sueur de son front, est exposé à l'abaissement du salaire, au chômage, à la misère... Les agioteurs seuls feraient donc exception à cette règle générale! Pour ces privilégiés d'une nouvelle espèce, plus rien d'incertain, plus rien d'aléatoire! L'Etat doit leur garantir des bénéfices par centaines de millions!

N'est-ce pas là la prétention la plus audacieuse au despotisme? N'est-ce pas là l'insulte la plus outrageante au bon sens du pays, à toutes les traditions libérales, aux sentiments d'honnêteté et de justice? Entre toutes les corruptions de notre temps, entre toutes les inspirations d'un égoïsme bas et sordide, n'est-ce pas là la plus insolente, la plus dévergondée?

Oui, la corruption politique et la féodalité financière sont les deux fléaux de la situation; ils s'engendrent l'un l'autre; ils menacent la fortune, la liberté, l'existence de la nation française. Oui, la corruption vient de ce que l'on voit des hommes qui, sans travailler, sans produire, gagnent des millions. Oui, la féodalité financière, aidée par la corruption, marche à l'envahissement de tous nos droits, de tous nos biens, et finira, si l'on n'y prend garde, par faire de la France une autre Irlande.

Alerte donc, honnêtes gens de tous les partis! Deux ennemis sont à nos portes; ils nous pressent, ils nous envahissent! Il ne s'agit plus de disputer sur les formes politiques; il ne s'agit plus de savoir si l'on rétablira la république ou la légitimité; il ne s'agit plus d'un tournoi parlementaire entre M. Thiers et M. Guizot! La véritable question du moment est de savoir si les rênes de l'Etat resteront entre des mains *avides et corrompues!* La véritable question du moment est de savoir si la nation française, qui a détruit la féodalité nobiliaire et cléricale, se laissera corrompre, dominer, anéantir par les barons du coffre-fort!

Nous l'avons dit depuis longtemps, on n'arrêtera la corruption politique et la féodalité financière que par des convictions nouvelles, par des idées sur l'organisation de la société et du travail, par une foi et une espérance raisonnées dans la réalisation des grandes aspirations de la Révolution française et du Christianisme. Ce sont ces convictions que nous ne cessons de répandre, ce sont ces idées que nous ne cessons de propager.

Tous les hommes de cœur et de dévouement, tous nos frères intellectuels, doivent redoubler d'ardeur et de zèle. La vieille société civilisée agonise dans la vénalité et la corruption; la féodalité financière lève le masque; ce sont les signes des temps: l'avènement de la Justice et de l'Organisation du Travail est proche!

Mais, dès maintenant, et en dehors de toutes convictions nouvelles sur l'avenir des sociétés, nous conjurons tous les hommes honnêtes, dans quelque rang, dans quelque position qu'ils se trouvent, à quelque parti, à quelque opinion qu'ils se rattachent, de s'unir dans le sentiment de la probité, de la dignité individuelle et nationale, de la sécurité pour eux et pour tous, afin d'opposer une digue insurmontable à ce double torrent de la corruption politique et de la féodalité financière, qui menace de tout emporter dans les abîmes d'une révolution sociale.

On écrit d'Odessa, le 19 avril:

« Du 16 de ce mois à ce jour, il est parti pour les ports de France 32 bâtiments avec des chargements de blé, qu'on peut évaluer l'un dans l'autre à 4 500 hectolitres, ce qui fait un total de 144 000 hectolitres. 27 autres navires sont également partis à destination de Livourne, Gênes et Marseille, mais, selon toutes les probabilités, ils se rendront dans ce dernier port. »

La Chambre des députés, réduite au minimum numérique, a entendu aujourd'hui des rapports de pétitions. Sur le plus grand nombre, il a été passé à l'ordre du jour sans débat. Trois seulement ont obtenu quelque attention.

La première demandait une législation sur le duel; elle a été renvoyée au garde-des-sceaux, malgré les vives protestations de M. Dupin.

Les deux autres avaient trait au timbre des journaux; elles ont été renvoyées à la commission chargée d'examiner les propositions sur ce sujet soumises en ce moment à la Chambre. Nous ne reviendrons pas sur les observations que nous avons présentées sur cette question; nous nous contenterons de donner l'analyse des pétitions telle que nous la trouvons dans le *feuilleton* de la Chambre. Le petit nombre de députés présents conversaient si haut qu'il nous a été impossible de suivre les rapporteurs.

Le sieur MANGIN, gérant et rédacteur en chef du *National de l'Ouest*, à Nantes, demande que l'obligation d'affranchir les journaux soit abolie, ou considérablement restreinte, et que l'administration des postes adopte un mode de perception qui permette aux entrepreneurs de déposer leurs journaux dans les bureaux d'expédition, peu d'instants avant le départ des courriers. Il demande, en outre, qu'on n'adopte qu'un seul timbre pour les journaux de quelque dimension qu'ils soient, et qu'à l'instar de ce qui se pratique pour les cautionnements, on proportionne la taxe de ce timbre à l'importance des localités.

— Le sieur DUMESNIL, imprimeur au Cateau (Nord), soumet à la Chambre un projet de loi sur le timbre extraordinaire et le port des imprimés adressés aux députés.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 9 MAI.

LA POLITIQUE ET LA LITTÉRATURE.

LA CORRUPTION. — M. DE BALZAC.

Voilà bientôt dix ans que les journalistes civilisés, non encore corrompus, déplorent la décadence de la Comédie-Française. A les entendre, il n'y a plus ni comédie ni comédiens, l'art s'en va et avec lui le rire, le frisson et l'enthousiasme. Eh bien! ces braves gens se trompent. Jamais à aucune époque la France n'a possédé tant et de si grands comédiens que depuis 1830; seulement les mauvais vont sur la scène, tandis que les bons prennent le chemin des chambres où restent en laquais dans le vestibule des journaux repus.

Y eût-il jamais une comédie plus saisissante, plus mouvementée, plus accidentée que celle qui vient de se jouer dans le département de la Creuse? Gœthe a raison de dire que la vérité vraie a toujours l'air d'avoir été inventée. Il faudrait presque être Molière pour trouver les traits qui se sont présentés dans ce procès mirobolant et vaudevillesque.

Il s'agit d'un homme qui veut être conseiller général. Rien de plus simple ni de plus facile. Cet homme se connaissant soi-même, n'espérant pas être élu ni aimé pour lui-même a recours à des procédés. En effet, pourquoi M. Boutmy ne serait-il pas conseiller général, député même, tout aussi bien que 400 autres, qui digèrent dans le Palais-Bourbon? Qu'a-t-il fait d'utile et de grand, quelles idées a-t-il émises, quel institut a-t-il créé, quel livre a-t-il fait pour n'être pas conseiller et député? Qu'a-t-il besoin, le malencontreux, candidat de se donner des airs de protecteur? Ne suffit-il pas qu'il se présente seul dans sa brillante nullité? Ah! c'est que M. Boutmy ne manque pas de quelque esprit; c'est qu'il a un concurrent qui est encore plus nul, plus effacé, plus digne enfin d'être conseiller. Il n'a rien fait lui, c'est une excellente recommandation. Mais il a voulu faire, mais il aurait pu faire, tandis que son concurrent n'a jamais eu seulement l'idée d'avoir une idée. M. Boutmy s'est bien scruté, il s'est dit: « Une fois nommé, je pourrais bien avoir des velléités en faveur du bien commun, mon concurrent au contraire n'a ni idées, ni liberté, ni velléités. Décidément je ne serai pas élu. »

Et, en effet, si M. Boutmy n'a pas réussi, ce n'est pas parce qu'il a voulu corrompre, mais c'est parce qu'il n'a eu que des velléités de corruption. Or, les votes doivent se payer comptant et d'avance, et c'est à juste titre qu'il a été condamné à être acquitté. Un corrupteur qui ne paie pas comptant ne mérite pas l'honneur d'être condamné.

Ils sont jolis les civilisés! Ils croient que c'est une honte d'être corrupteur, mais c'est un grand honneur dans notre société, que de jeter son argent aux pauvres corrompus! Ah! vous condamnez M. Drouillard, vous le stigmatisez comme corrupteur; mais c'est un excellent garçon, un véritable bienfaiteur des populations, un homme qui dépense cent cinquante mille francs pour des fonctions que je n'achèterais pas cinquante centimes. Ah! vous accusez M. Boutmy d'avoir voulu prêter de l'argent à 2 pour 100, tandis que vous ne prêtez qu'à 5 pour 100; vous le flagellez pour avoir voulu acheter des voix 1000 fr., qu'il aurait pu avoir pour rien, et vous croyez le condamner; mais c'est lui rendre service, c'est annoncer que M. Boutmy est riche, et que, par exception, il n'estime pas beaucoup l'argent; c'est faire qu'il y aura devant sa maison queue de gens qui ne demandent pas mieux que d'être corrompus; à moins toutefois que vous n'admettiez implicitement que toute députation en général est un trafic, un commerce, un achat en détail de votes à revendre en gros, avec 50 pour 100 de bénéfices; mais cela n'est guères imaginable. Vous savez aussi bien que moi que la députation est une chose sacrée, qu'un conseiller, qu'un député est un mandataire, un missionnaire législateur, un homme inviolable, un demi-héros, un Achille sans talon, un Hercule sans Omphale!

Le monde est injuste! On décerne 10 000 fr. à la meilleure comédie, et on oublie le procès Boutmy, qui abonde en traits ingénieux. Voyons, y a-t-il dans Rabelais un coup de génie de la force de celui-ci: Pour corrompre un père, on lui promet d'exempter de la conscription son fils, âgé de douze ans. L'imagination de Cervantes eût-elle inventé un homme qui, pour convertir un votant, lui dit: « Monsieur, il y a eu un incendie chez vous. Si vous ne votez pas pour tel ou tel, je vous dénoncerai à la compagnie d'assurance. » Et cet autre qui appelle son gendre canaille pour n'avoir pas vendu son vote 500 fr. Quel bon sens! quelle admirable franchise! quelle justesse de jugement! Non pourtant! Un homme qui ayant à voter entre M. Boutmy I et M. Boutmy II n'accepte pas 500 fr. est non pas une canaille, mais un sot. Or, dans notre société être canaille, c'est quelquefois bon genre, mais être sot... c'est bon tout au plus pour devenir conservateur.

Ce qu'il y a de plus joli encore, c'est l'indignation de nos journaux constitutionnels, qui, à chaque procès de corruption, ameutent les oiseaux dans l'air et les poissons dans les ruisseaux des rues pour crier à la corruption et à l'abomination de la désolation! Mais, trompeurs trompés que vous êtes, où donc est la corruption? quels sont donc les titres de vos abonnés électeurs dont vous défendez les principes! quelle est donc la loi qui vous fait député? Cette loi dit-elle qu'il faut avoir de l'esprit, du talent, du patriotisme et du génie pour être électeur? Non; elle dit, par votre bouche, qu'il faut payer 200 fr. ou (les réformistes) 100 fr. d'impôts. Il suffit pour cela de posséder quelques ânes, quelques mulets ou quelques chiens qui paient impôt, un journal sans idées même y suffit. Quoi d'étonnant alors que l'argent cherche à faire des petits? Puisque je suis électeur, grâce à mon argent, donc mon vote est une valeur, et cette valeur, j'en trafiquerai à votre barbe. Vous m'accordez un droit parce que j'ai de l'argent, donc je ne *suis* quelque chose que parce que *j'ai* quelque chose; ayons donc davantage, nous *serons* davantage.

En effet, quand on est électeur, on aspire à être éligible. Que faire? Faut-il servir son pays, répandre des idées généreuses, faire le bien, être vertueux, avoir du talent? Eh non, il faut payer 500 fr. d'impôts. La première chose donc à faire, c'est d'arriver là. Eh bien! pourquoi ne vendrais-je pas mon droit de 200 fr. pour en avoir un de 500? Vous demandez qu'un pourceau produise des agneaux, vous voulez que l'argent crée le talent, le génie, la probité, le beau et le vrai! Impossible! Si vous voulez être logiques, voici la loi que je vous propose:

« Art. 1er. *Tout homme payant 200 fr. d'impôts est électeur.*

» Art. 2. *Tout homme payant 500 fr. est éligible.*

» Art. 3. *Tout homme payant 1 000 fr. est élu.* »

En voici un autre grand comédien. Celui-ci s'appelle M. de Balzac. Depuis quinze ans, M. de Balzac fait des romans de mœurs où il peint des escrocs, des voleurs, des lorettes, des filles, des dupes et des charlatans. On croirait que M. de Balzac s'occupe à améliorer cette société, à approfondir les véritables causes de la misère, des duperies et des crimes? Non pas. Comme le médecin malgré lui, M. de Balzac, en peignant la société, vit de son ménage, et, semblable à Thonder-tentronk, il s'écrie en voyant un pendu: « Dieu merci, nous sommes dans un pays civilisé! »

Ah! je me trompe, M. de Balzac, lui qui calomnie les socialistes, a trouvé deux remèdes éprouvés contre tous les maux de notre société, y compris les Vautrin. Ces remèdes les voici: *Le catholicisme et la légitimité!*

C'est simple comme bonjour et neuf comme bonsoir.

Il est des écrivains qui, trompés dans leur route, reculent plutôt qu'avancer, de peur de s'égarer. Mais du moins, en reculant, ils marchent, et en marchant ils conservent la santé et la bonne humeur. M. de Balzac n'a pas même cet avantage. Depuis quinze ans il n'avance ni ne recule; il engraisse, voilà tout!

Dans un article précédent, à propos de la *Cousine Bette* de M. de Balzac, nous avons prouvé que les caractères tracés par cet écrivain sont tous autant de démentis donnés aux non-idées développées dans les mêmes romans.

Mais ce défaut n'est rien à côté d'un vice horrible qui se traîne à travers tous les ouvrages de M. de Balzac, et qui prouve jusqu'à l'évidence que, de tous les romanciers, l'auteur de la soi-disant *Comédie humaine* est l'homme le plus spirituellement futile de notre époque.

Cet homme, en effet, n'a de l'élan que pour le ridicule, de poésie que pour le vice, de dévouement que pour la sottise.

Parcourez les ouvrages de nos grands écrivains et littérateurs, depuis Montaigne jusqu'à M. Süe; étudiez les penseurs et les poètes de toutes les nations, vous verrez que le dévouement de leurs personnages de fantaisie s'exerce toujours pour le vrai et le beau, pour une grande idée ou pour un grand caractère; vous verrez que le sacrifice demande un autel, comme l'autel exige un Dieu. L'âme humaine et divine à la fois comprend le sacrifice de Cordelia pour Léar, de Roméo pour Juliette, d'Ophélia pour Hamlet, du marquis de Posa pour

[illegible] on peut nous accuser.

Vous désirez l'émancipation ; certes, je n'en doute pas ; mais pourquoi ne pas la demander ? pourquoi ne pas nous réunir afin de rédiger entre nous une petition ? Avons-nous, pour cela, besoin de nos conseils coloniaux ; nous faut il pour cela payer ligne par ligne la prose nonchalante d'un journal mercenaire ?

Amis, croyez-moi, notre salut est dans l'action, dans le mouvement.

Et d'ailleurs, sans parler de nos propres intérêts si gravement engagés dans la question qui se débat aujourd'hui, l'humanité ne nous fait-elle pas un devoir d'y porter nos lumières ? Qui mieux que nous connaît le noir, son caractère, ses habitudes, ses goûts, ses besoins ? Qui mieux que nous peut donner sur toutes ces choses des notions exactes et précises, notions si nécessaires à connaître, lorsqu'il s'agit d'organiser pour lui tout un nouveau genre de vie ?

Personne, en France, et c'est incontestable, n'est plus en état que nous de résoudre la question si délicate de l'organisation du travail aux colonies. Cette tâche nous revient de droit, c'est Dieu qui nous l'impose, et nous devons la réclamer.

Mettons-nous donc à l'œuvre, et que chacun de nous, heureux et fier de sa sainte mission, apporte au travail commun tous les trésors de son cœur et de sa pensée.

Pour moi, je vais continuer jusqu'au bout la tâche bien lourde peut-être que je me suis imposée, heureux si ma parole parvient à réveiller dans vos âmes quelque pensée d'espoir, quelque doux sentiment de sympathie.

Entrons maintenant pleinement dans la question de l'émancipation, et examinons s'il est possible d'arriver sans désordre à cette fin tant désirée.

Dans quel but voulons-nous abolir l'esclavage ? C'est sans doute, et avant tout, dans le but d'améliorer le sort des noirs. Or, voyons si l'acte simple qui consiste à dire à l'esclave : tu es libre, nous conduit au but que nous cherchons. Evidemment non, et quand l'expérience ne serait pas là pour nous le prouver, la connaissance que nous avons du noir suffirait pour nous dicter la réponse.

Il faut considérer le noir, et surtout le noir de la campagne, comme un enfant dont l'intelligence n'est qu'à l'état d'ébauche, et dont toutes les idées sont vagues et confuses. Le noir, comme l'enfant, a donc besoin d'un tuteur ; mais ce n'est pas tout. Etudions ses coutumes, et nous verrons que le système du prolétariat, en brisant d'un seul coup toutes ses vieilles habitudes, jette le désordre dans sa pauvre pensée, et blesse même chez lui des sentiments précieux qu'il serait important pour tous de protéger et de développer.

Le noir est essentiellement, et par-dessus tout, un être d'habitude. Or, il a contracté dès son enfance l'habitude de travailler en société. Le travail en commun est un besoin pour lui, l'isolement du prolétaire ne peut que lui être funeste.

Ainsi donc, tutelle provisoire, travail commun, voilà pour l'intérêt du noir.

Mais ce travail, comment l'organiser ? Comment amener le noir à faire de bonne volonté ce que la contrainte ne peut obtenir de lui ? La question me paraît facile à résoudre.

Tout homme qui est forcé de faire un travail le fait avec dégoût, lors même qu'il en retire un salaire ; que sera-ce donc si ce travail contraint, obligatoire, ne laisse entrevoir jamais ni profit ni récompense ! Non, de ce que le noir abhorre aujourd'hui le travail, je ne crois pas que l'on puisse en conclure qu'il le fuira toujours. C'est à nous à l'intéresser à son œuvre par un espoir légitime de profit et de richesse ; c'est à nous de l'admettre chaque année au partage fraternel du produit de nos travaux communs.

[illegible] velopperez l'émulation : prodiguez les grades, les honneurs, tous ces riens qui coûtent si peu et qui ont tant d'action sur l'esprit futile et enfantin du noir, et en face de ce système vraiment libéral et fécond, qui songera à regretter les nécessités du fouet ?

Voici maintenant dans quel ordre doivent s'offrir tous les éléments divers que je viens de présenter à vos yeux :

Abolition immédiate de l'esclavage.

Substitution au droit de propriété et à l'autorité du maître d'un régime transitoire de tutelle par l'Etat, régime mixte qui doit préparer la liberté absolue.

C'est sous ce régime que se constituera peu à peu cette association du capital, du travail et du talent, qui doit assurer la richesse aux colonies et réaliser cette union des classes, que le prolétariat est bien loin d'opérer en France. C'est ainsi que seront écartées pour nous les hostilités et les attaques auxquelles la métropole est sans cesse exposée.

Or, remarquez-le bien, le noir, en passant par cette phase transitoire de tutelle, parvient rapidement à une émancipation complète, à un état de bien-être et de moralisation, supérieur sans aucun doute à l'état du prolétaire en Europe.

L'esclave arrive à la liberté sans aucun trouble dans ses habitudes, sans aucune interruption dans ses travaux. Il n'a point acheté la liberté par les souffrances de l'isolement, de l'abandon et du prolétariat. Il se retrouve encore aux lieux qui l'ont vu naître et grandir ; voilà toujours sa case, son jardin ; il n'a jamais quitté ses frères et ses compagnons de travaux ; esclave il s'endort, il se réveille libre, voilà tout.

En résumé, on ne peut douter que les colons, en adoptant sur leurs habitations le système de l'association, n'aient à se féliciter de leurs nouveaux rapports avec les travailleurs.

Maintien de l'ordre sur chaque habitation, compacité des ateliers, intérêt de tous au succès de l'entreprise, travail doublé par l'attrait du profit, surveillance mutuelle, police régulière.

Je crois qu'avec de pareils éléments de succès nos habitations ne peuvent que doubler de valeur. Certes, je ne me fais pas d'illusions ; je sais qu'avant d'arriver à cet état de paix et de prospérité, nous devons éprouver une crise pénible ; mais je ne crois pas qu'il faille pour cela désespérer des colonies. Ce moment critique qui nous effraie aura sa fin, comme toute chose ; c'est à nous de provoquer la crise et de hâter les événements ; c'est à nous de prévoir l'orage et de chercher quelque part un refuge assuré. Ce refuge, pour nous, c'est l'association.

Du reste, les faits sont là pour venir à l'appui de mon opinion.

Il est encore parmi nous des vieillards qui se souviennent d'avoir vu la Guadeloupe entrer dans une voie d'ordre et de prospérité, grâce au principe de la participation aux bénéfices ; mais ce qui doit surtout nous faire réfléchir et nous encourager, c'est que les créoles de l'Ile Maurice, ruinés en 1839 par une brusque émancipation, ne trouvent, après huit années de gêne et de privations, d'autre salut que dans l'organisation sociétaire. Songeons bien à cela, et que le malheur de nos frères puisse du moins nous servir à quelque chose.

Je dirai, en terminant, qu'il est un acte de générosité bien entendue que les colons peuvent accomplir.

Non-seulement ils doivent maintenir dans la combinaison nouvelle le *minimum* qu'ils accordaient au noir sous le régime servile, régime bien supérieur, sous ce rapport, au système prolétaire en Europe ; mais encore, ils doivent dire à la France : Une indemnité nous est due ; les métropolitains trouvent facile d'être généreux à peu de frais, et débattent avec lésinerie le taux de cette indemnité ; eh bien ! nous

L'anniversaire de la naissance de CHARLES FOURIER a été fêté pour la dixième fois, dans sa ville natale, le mercredi 7 avril 1847. Une table de cent couverts était dressée dans la salle Vernier, où naguère un missionnaire phalanstérien exposait oralement la Théorie sociétaire. Sept commissaires, ayant pour marque distinctive des rubans de couleur orangée, veillaient aux détails du service. Un ordre parfait, la cordialité la plus franche, l'animation la plus heureuse, ont régné pendant toute la durée du festin. Six assistants ont pris successivement la parole dans l'ordre suivant :

M. Just Muiron.

AU GÉNIE DE FOURIER ! « La vérité chemine ; tôt ou tard elle arrive, » dit la sagesse des nations.

« Plus une vérité neuve est inouïe, importante, féconde, ajoute l'histoire, plus long est le chemin qu'elle doit franchir, plus tardive est son arrivée. »

En ce moment même trois quarts de siècle s'accomplissent du jour où, à quelques pas de cette enceinte, naissait l'enfant qui, homme, a donné au monde la théorie mathématique des destinées générales. L'initiative de cette immense découverte remonte à un demi-siècle. — Sa première annonce publique date de quarante ans. — En 1822, il y a un quart de siècle, parut à Besançon le ***Traité de l'Unité universelle***. — Depuis quinze ans l'Ecole sociétaire milite et progresse. — Dix années déjà ont passé sur la tombe du grand inventeur.

La condition des temps pour le triomphe de la vérité nouvelle est donc remplie ou près de l'être.

Chaque jour voit se multiplier et grossir nos groupes d'adhérents. Chaque jour voit décroître le nombre de nos contradicteurs.

Il fallait, il faut toujours éclairer les esprits routiniers qu'aveugle la prévention. — Il faut amener à conviction ce qui reste d'hommes du préjugé et d'hommes d'affaires encore hostiles à l'idée de l'association industrielle.

Aux hommes du préjugé nous continuerons de prouver, en fait de mouvement social, que le sophisme a fait son temps et n'est plus viable ; que la controverse subtile et creuse est une arme usée, désormais impuissante ; que l'hypothèse dépourvue de démonstration positive n'a plus de chance d'autorité, que son règne s'en va ; que la science sociale certaine offre le seul moyen efficace de faire passer la parole en acte, la morale, la charité, la justice, toutes les nobles aspirations de l'âme chrétienne. — Un avantage marquant nous est acquis sur les hommes du préjugé : ils sont violents, et nous sommes calmes ; ils sont colères, et nous sommes patients. Ils condamnent nos doctrines qu'ils ignorent ou méconnaissent, et nous respectons les maximes qu'ils préconisent de bonne foi. — Notre but est de convertir les sceptiques, d'inspirer la piété aux incrédules, en leur rendant palpable, dans toutes les œuvres de la création, la manifestation des grands attributs de Dieu, attributs si nettement précisés par Fourier dans sa belle formule : « Universalité de Providence. — » Justice distributive. — Economie de ressorts. — Unité de système. » Tout ce que nous avons de volonté et de force est voué à faire accepter pour base, à faire appliquer pour véhicule des sociétés humaines, l'Unité de système, l'Economie de ressorts, la Justice distributive, l'universalité de Providence. — Controversistes qui, soit erreur, soit malveillance, vous obstinez à dénier nos propositions et nos vœux, vous viendrez à nous, vous y viendrez bientôt, car, avec la paix, sont en nous la foi, l'espérance et l'amour, élevés à leur plus forte énergie ; car nous devons, nous pouvons, nous voulons faire votre bien, et nous le ferons, dût-ce être malgré vous.

---

don Carlos, de Gretchen pour Faust, de Didier pour Marion repentie, du chourineur pour Rodolphe, de Martin pour Just et Regina ; il y a du feu divin dans ces cœurs, et de plus, en se sacrifiant pour l'homme, on se voue corps et âme à une idée, à un principe, à un sentiment digne, élevé, vrai, pur et céleste. Voyez maintenant les personnages pour lesquels M. de Balzac crée des héros de dévouement et de résignation. C'est tout ce qu'il y a de plus sot, de plus nul et de plus vicieusement vaniteux. Voyez plutôt le père Goriot qui se sacrifie pour ses deux filles lorettes ; et cette pauvre Eugénie Grandet, qui se dévoue à un sot lion ruiné du Jockey-club ; mais la fleur de ce dévouement faux et menteur, de cette sottise maximée, c'est la baronne Hulot, dans la *Cousine Bette*, qui sacrifie toute une vie de privations, de négations et de mortifications, à un mari mauvais sujet, qui, après s'être ruiné pour une courtisane éhontée et dévote, débauche encore, à l'âge de soixante-dix ans, de jeunes filles pour des lions moins chauves et tout aussi bêtes que lui. Voilà les dévouements créés par ce grand homme qui s'appelle Balzac.

M. de Balzac appelle cela du dévouement catholique. Parce que la vertu catholique d'ordinaire consiste dans la négation et dans la privation, M. de Balzac, qui louche du cerveau, a cru que le dévouement catholique consistait également dans l'abnégation, et cela pour le premier venu, pourvu qu'on fût épouse ou mère.

Erreur ! calomnie ! mensonge ! Le dévouement même catholique est spirituel et se fait au nom d'une idée. On devient saint en subissant le martyre pour l'idée divine et régénératrice de Jésus-Christ, mais on n'est qu'un sot en se sacrifiant pour des filles adultères, méchantes et dénuées de toute idée, fût-on sûr d'en être le père ; on n'est qu'une sotte en pleurnichant comme Mme Hulot, et en s'imposant comme elle des sacrifices continuels pour un panier percé sans tête ni cœur comme M. le baron. Le catholicisme ne va pas jusque-là, et si M. de Balzac y est allé c'est qu'il lui manque justement la qualité qui élève l'homme au-dessus de ses semblables ; qualité que Fourier appelle *Unitéisme*, et qui veut dire : « Etincelle sacrée, amour du beau et du grand, enthousiasme divin qui élève l'homme vers Dieu, et qui, en embrasant toutes les âmes, les réunit dans une flamme sainte, dont les gerbes lumineuses éclairent les zones les plus éloignées et réchauffent les cœurs les plus endurcis.

Or, je vous le demande, où sont les grandes idées que M. de Balzac a répandues, quels sont les disciples qu'il a élevés ? quel service a-t-il rendu à la France et à l'humanité ? quelles sont les œuvres qu'il a produites ? que restera-t-il de la *Comédie humaine*, qui soit grandement humain ? M. de Balzac a fait beaucoup de bruit ; il s'est créé un nom, il a prouvé qu'avec de l'étude et de la sincérité il aurait pu produire des chefs-d'œuvre éternels. C'est un génie manqué, un grand écrivain avorté. Deux pièces d'or font plus de bruit dans une boîte que cinquante et cent pièces. Il est temps encore ! que M. de Balzac remplisse sa boîte d'idées d'avenir ; il fera peut-être moins de bruit, mais sa musique en sera du moins plus harmonieuse !

ALEXANDRE WEILL.

LES TRÉSORS DE BEN-ALI

OU L'AUMONE ET LE TRAVAIL (1).

Le vieil Ali laissa en mourant une immense fortune. Commerçant rusé et habile, il avait accumulé richesses sur richesses. Jamais il n'avait fait de dépenses inutiles, vivant au contraire de privations au milieu de ses trésors. Quoique Ben-Ali, son fils unique, s'attendît à hériter de biens immenses, la réalité néanmoins surpassa ses espérances. Dans les vastes souterrains qui contenaient le produit des fatigues et des économies de son père, il découvrit des coffres pleins d'or, de diamants et de toutes sortes de pierres précieuses. Il eût pu, avec tant de richesses, acheter des villes et des provinces.

Cependant Ben-Ali n'était pas heureux ; il ne pouvait sortir de la maison, soit pour se livrer à ses affaires, soit pour se récréer, sans qu'à ses oreilles ne retentissent des paroles malveillantes. Souvent les petits garçons qui le suivaient le désignaient du doigt en s'écriant : « Voilà le fils du vieil avare ! »

— Je me vengerai ! dit Ben-Ali.

Il faut savoir que le fils était aussi généreux que le père avait été égoïste, aussi religieux que l'autre impie, et que son cœur sensible avait souffert cruellement à cause de la dureté du vieil Ali. Au reste ce fut une singulière vengeance que celle qu'il médita.

— Je suis riche, puissant, se dit-il ; je peux voyager somptueusement, me procurer les femmes les plus belles, goûter de toutes les joies et passer de plaisir en plaisir... Eh bien ! je ne ferai rien de tout cela ; je rechercherai les pauvres et les malheureux, et je m'efforcerai de les secourir. Je veux que dans Alep, ma ville natale, on ne rencontre aucun homme obligé de demander l'aumône.

A cette fin, il sortait tous les jours, déguisé en pèlerin, pénétrait dans les rues les plus obscures, visitant les huttes les plus misérables ; et, s'il rencontrait un pauvre qui ne pouvait nourrir ses enfants, ou un enfant incapable d'entretenir son vieux père, il leur distribuait des pièces d'or et les invitait à partager avec lui un frugal repas.

Il arriva qu'un jour, satisfait de soi-même et content de l'usage qu'il faisait de sa fortune, il sortit de la ville. Il avait fait environ un quart de lieue, lorsqu'à l'entrée d'une forêt, il rencontra un vieillard occupé à couper du bois et dont les fatigues épuisaient les forces. On voyait bien que la seule nécessité pouvait l'engager à se livrer à un travail si pénible.

— Ami, laisse cette tâche, qui est au-dessus de tes forces. Prends cet or, qu'on m'a chargé de placer entre les mains du premier malheureux que je rencontrerais en avoir besoin.

— Garde ton or, ami, répondit le vieillard ; je ne veux pas vivre autrement que du produit de mon travail.

— Tu m'affliges, répliqua Ben-Ali ; je suis riche, et j'ai plus d'or et de diamants que n'en possède le plus puissant des monarques. Au lieu de dissiper ma fortune en plaisirs, j'ai résolu d'alléger la misère de ceux qui ne possèdent rien ; je vivrai de privations tant qu'il y aura des pauvres à Alep. Ainsi, je t'en prie, si ce n'est pas pour toi, que ce soit pour moi que tu acceptes cette petite somme, que tu me rendras quand tu n'en auras plus besoin.

— Merci, répondit le vieillard avec un sourire ironique et en continuant son travail sans même se détourner de son occupation.

Ben-Ali comprit alors que le vieillard non-seulement rejetait ses offres, mais qu'il avait encore du dédain pour sa manière d'agir en cette circonstance.

— Que tu n'acceptes point le secours que je t'offre, je le conçois, parce que je l'attribue à ta force d'âme, mais que tu te prennes à rire de mes bonnes intentions, voilà ce que je ne puis comprendre.

— Je ris, répondit le vieillard parce que tu t'imagines pouvoir secourir tous les pauvres.

— Je te l'ai dit je suis riche, et mes trésors sont immenses.

— Dans ma jeunesse, répliqua le vieillard, j'ai entendu parler d'une île lointaine, dans laquelle se trouvent, dit-on, des seigneurs si riches que chacun d'eux pourrait acheter un royaume. Eh bien ! quand tu posséderais à toi seul tous les trésors de ces opulents insulaires, jamais tes aumônes ne suffiraient pour venir en aide à tous ceux qui sont dans la nécessité.

— Si je ne puis les secourir tous, au moins j'en aiderai une grande partie, de sorte que le nombre des infortunés diminuera.

— Au contraire, l'année prochaine on comptera dans la ville d'Alep un nombre de pauvres double de ce qu'il est aujourd'hui, et ce sera par ta faute.

— Il n'y a rien à faire avec un homme aussi singulier, se dit en lui-même Ben-Ali, et, le recommandant à Dieu, il regagna la ville.

Le jeune héritier continua la tâche qu'il s'était imposée. Aussi actif que compatissant, il ne passait pas un seul jour dans l'oisiveté. Il se dirigeait de maison en maison, semant l'or de toutes parts. Ni le mauvais temps ni la fatigue ne pouvaient le retenir. Il ne vivait que pour les pauvres.

Cependant une chose contrariait Ben-Ali. C'était que, loin de diminuer, le nombre des pauvres paraissait augmenter, et que, parmi les nécessiteux, s'introduisaient plusieurs fainéants. Craignant néanmoins de priver de secours ceux qui en avaient réellement besoin, il préféra se laisser tromper par quelques fripons, plutôt que de repousser une seule personne nécessiteuse. La renommée publia rapidement ses bienfaits, et des pays les plus éloignés accouraient des mendiants et des vagabonds, dans le but de profiter de la prodigalité du *jeune seigneur*, car c'était ainsi qu'ils appelaient alors le *fils de l'avare*.

SUPPLEMENT.

(1) Ce conte, de M. Alonso Faustino, a été publié en espagnol dans la *Atraccion*, journal phalanstérien de Madrid.

Comme partout et toujours, il s'agit d'agriculture, de fabriques et de commerce. Pour cette exploitation trinaire, qui subvient à tous les besoins matériels, fonder, avec l'étendue de territoire convenable, un ménage combiné de 800 à 1 500 individus, hommes, femmes et enfants, se garantissant mutuellement les aisances de la vie, se livrant librement, sans promiscuité aucune, à leur activité productive : toute la grande difficulté prétendue est là.

Or, voici comment s'annulle cette grande difficulté.

Incessamment un plan technique complet des constructions, des agencements, cultures, ateliers, manutentions économiques, avec évaluation très détaillée des impenses et des produits, une démonstration rigoureusement arithmétique, et dès lors incontestable des données de l'entreprise, vous convaincra, hommes d'affaires et hommes du préjugé, qu'il n'y a dans la fondation du phalanstère aucun risque de leurre ; qu'outre un minimum d'intérêt de 6 pour cent, le doublement en quelques années du capital actionnaire est pleinement garanti.

Et quand cette conviction d'énormes bénéfices assurés aura été acquise à l'Ecole sociétaire, nécessairement les fonds lui viendront en abondance. Déjà ses membres seront assez nombreux pour les fournir ou les obtenir sans qu'aucun d'eux ait à s'engager pour plus d'un vingtième de ce qu'il possède.

Le premier phalanstère, l'avènement de l'ordre combiné, sont donc facilement réalisables. — Dans l'année peut-être ils se réaliseront !

Au triomphe imminent de la vérité, de la liberté, de la justice, de la fraternité dans l'harmonie sociale ! Au génie de Fourier, qui en a découvert et enseigné les voies !

M. Ledoux, fondeur.

A L'ORGANISATION DU TRAVAIL ! C'est avec une vive émotion que les ouvriers phalanstériens assistent au banquet du 7 avril, pour fêter avec vous l'anniversaire de la naissance du plus transcendant des génies, du révélateur des destinées sociales. Nous sommes heureux de pouvoir vous exprimer notre reconnaissance et les sentiments de haute estime que nous professons pour vous, car vous avez vaillamment défendu la cause phalanstérienne ; vous êtes les premiers propagateurs, les nobles soutiens de la cause sainte de l'organisation du travail.

Comment la cause sacrée de l'humanité ne triompherait-elle pas, quand elle a pour propagateurs et défenseurs des hommes de cœur et d'intelligence, des hommes dont le zèle et l'ardeur ne se refroidissent jamais ?

Amis, suivons-les sur leur terrain, marchons avec intrépidité comme eux dans le champ de la discussion; signalons et combattons les préjugés de cette civilisation mensongère qui traîne à sa suite le désordre et le crime.— Honte aux indifférents qui, ne se ralliant pas sous le drapeau de l'unité et de l'organisation du travail, redoutent le débat, s'enfouissent dans l'ignoble inertie.—Nous, ouvriers phalanstériens, fiers de la mission que nous voulons remplir, redoublons d'efforts et d'ardeur, serrons nos rangs : notre bataillon grossit chaque jour; répandons autour de nous la parole de l'école, ses journaux et ses livres ; que tous les ouvriers phalanstériens concourent à la propagation, qu'ils se tiennent prêts pour l'œuvre de réalisation. La tâche est facile; vous le savez, messieurs, il s'opère en ce moment une évolution sociale; les vieux partis politiques se désorganisent et s'effacent; une politique nouvelle va bientôt régénérer le monde et faire disparaître les préjugés, le fanatisme abrutissant, tous les fléaux qui ravagent et désolent l'humanité.

A l'œuvre, jeunes soldats de paix ! Perpétuons l'élan que M. Victor Hennequin a naguère imprimé aux idées sociales dans notre ville ; c'est à nous de hâter le jour de délivrance et de crier à nos frères en retard, de leur faire comprendre que de l'organisation du travail attrayant dépend le salut de l'humanité.

Le mensonge ne peut vivre que dans les ténèbres; il succombera promptement dans une lutte au grand jour.

Ayons donc bon courage, phalanstériens, ce que nous voulons, Dieu le veut ! Ne nous laissons pas détourner de notre œuvre par la critique, par les conseils de ces prétendus prudents et sages qui, depuis les temps les plus anciens, se sont toujours attelés au char de l'humanité, mais pour le retenir, l'arrêter, le tirer en arrière. Paralytiques, à demi morts, ils se traînent aux pieds des vivants pour encombrer la route. Impuissants à se mouvoir, ils ont horreur du mouvement.

Que m'est-il donné d'évoquer devant vous cette pléïade de magnifiques génies qui ont illustré, enrichi, illuminé l'humanité. Ils vous raconteraient comment toujours ils ont eu pour adversaires, pour persécuteurs, les sages de leur époque, et vous reconnaîtriez dans ceux-ci les mêmes hommes qui attaquent aujourd'hui l'Ecole de Fourier, avec les mêmes armes, la même tactique, la même ignorance de la question, la même nullité vaniteuse.

Les armes de ces sages consistent dans certaines phrases creuses qui ont en apparence quelque chose de vénérable et dont ils font un usage continuel.

C'est ainsi qu'ils ont tenté de retenir l'humanité dans les langes du paganisme, en disant aux premiers chrétiens : ***Respectez la foi de vos pères.***

Si les sages et les prudents avaient été écoutés, les deux parties de la terre seraient aujourd'hui étrangères l'une à l'autre ; et, dans la création, pour les hommes hébétés, notre petite planète serait encore l'œuvre principale, le pivot, à peu près le tout, et Dieu serait réduit, dans notre intelligence, aux proportions étroites de son œuvre mesquine.

Arrêter, entraver, importuner, conseiller la stupide résignation du fataliste, prêcher une lâche subordination au mal que l'homme doit attaquer et vaincre, par droit et par devoir, tel a été, tel est encore le triste rôle de ces hommes qui se donnent comme les seuls sages, seuls savants, seuls religieux. Pas un progrès qu'ils n'eussent empêché, s'ils avaient eu puissance, et si les hautes intelligences auxquelles ils se sont attaqués n'avaient trouvé dans la conscience de la grandeur de leur œuvre une invulnérable cuirasse, et s'ils n'avaient repoussé les attaques avec ce froid dédain dont l'humanité hérite un peu plus tard, et sous lequel leurs Zoïles, leurs persécuteurs, seront à jamais écrasés.

A la confusion de la fausse sagesse !

M. Grimes.

A LA TRINITÉ COSMOGONIQUE ! A DIEU CRÉATEUR ET MOTEUR ÉTERNEL ! qui crée de toute éternité ! A Dieu, qui commande à ses créatures par l'attrait, qui se révèle par les affections et par la jouissance ! A Dieu, qui met la douleur et la répugnance en sentinelles pour faire détester la désobéissance à ses lois !

A LA MATIÈRE ÉTERNELLE ! A cet élément tant calomnié de toute manifestation belle et charmante ! A la matière, qui donne à Raphaël les couleurs pour peindre ses suaves tableaux ; à Démosthènes et à Mirabeau, la parole pour entraîner les peuples ; à l'architecte, les marbres et les métaux pour édifier des temples ; à Rossini, à Meyerbeer, les sons harmonieux pour nous ravir, pour nous communiquer les plus enivrantes émotions !

AU PRINCIPE RÉGULATEUR ÉTERNEL ! auquel l'artiste et le savant, favoris de Dieu, empruntent toujours les lois du beau, en acceptant avec transport un tel servage ! au principe régulateur qui dirige sous les mains de Michel-Ange les proportions gigantesques de Saint-Pierre de Rome et les lignes de la coupole audacieuse que l'architecte sublime a suspendue dans les airs ! Au principe immuable qui règle dans les cieux l'ordonnance des planètes et le nombre de leurs sa-

La haine et la récrimination ne siéent point aux phalanstériens. Mais, entre les bienfaiteurs et les oppresseurs des peuples, il n'y a pas à hésiter : le bon sens des nations exalte les premiers, exècre les seconds.

Nous, phalanstériens, nous saluons nos vrais aïeux dans les glorieux prédécesseurs de notre maître, dans tous les hommes qui, avant lui, ont voulu le bien social et en ont ouvert les voies. Sans leurs admirables travaux, la route dans laquelle nous marchons serait moins accessible et moins sûre.

Fourier a résumé en lui les tendances de toutes ces grandes âmes; de tous ces rayons épars il a formé un faisceau puissant, un astre nouveau qui déjà nous donne la lumière, qui bientôt nous donnera la vie !

Je voudrais, moi ouvrier, que tous les hommes de ma condition fussent ici présents, pour joindre leur voix à la mienne et pour unir à mes transports leurs acclamations de reconnaissance et d'amour !

A tous les bienfaiteurs de l'humanité !

M. E. Ordinaire.

Parmi les grands hommes dont notre ville fut le berceau, celui dont nous fêtons la naissance fut le plus grand par la puissance de son génie et par son amour de l'humanité. Une tâche sublime était imposée à cette sublime intelligence, celle de découvrir et annoncer au monde le code de son bonheur, les lois de justice et d'harmonie que Dieu a prévues pour ses enfants de la terre.

Cette tâche, Messieurs, il l'a accomplie ; nous sommes ici pour le proclamer, et partout en ce jour nous avons des amis, des frères qui le proclament avec nous. Unis par la même pensée et pour le même hommage, comme nous, dans toute la France et par-delà les mers, ils répètent avec enthousiasme le nom de celui qui a déchiré le voile d'airain qui cachait les destinées, le nom de Charles Fourier, de Besançon.

Longtemps ce nom fut ignoré, longtemps l'ironie et le dédain furent la couronne d'épines qui s'attacha au front de notre maître, longtemps l'œuvre proscrite de son génie n'eut d'asile que dans l'intelligence de quelques rares disciples.

Oh ! que celui qui l'accueillit le premier ait sa part dans nos hommages, et à côté du nom de Fourier plaçons celui de Just Muiron ; la postérité ne les séparera pas.

Aujourd'hui, mes amis, ces temps mauvais ne sont plus, et le jour de justice est arrivé. De toutes parts surgissent des hommes de foi et de bonne volonté pour combattre dans leurs derniers retranchements les préjugés et l'erreur. Près de succomber, ces fils des ténèbres font de suprêmes mais vains efforts pour étouffer la pensée lumineuse de charité et de paix qui rayonne de plus en plus.

Courage donc, courage ! Cette vérité qui vient de Dieu, que le génie de Fourier a découverte, que notre travail propage avec ardeur, cette vérité marche et ne recule pas ; bientôt les obstacles qui se dressent encore devant elle tomberont dans la poussière, et l'erreur et la calomnie ne prévaudront pas contre elle.

Cette science sociale, dont la raison démontre la rigoureuse exactitude, bientôt l'expérience la démontrera à son tour. Cet essai, le but de tous nos efforts, et que notre maître n'aura pas eu le bonheur de voir, dessillera les yeux des plus obstinés aveugles, et aux ennemis de la vérité il ne restera que la honte de l'avoir méconnue et persécutée.

Courage donc, phalanstériens de tous pays, qui combattons pour l'affranchissement et le bonheur des hommes ! nous apercevons d'ici le terme de la lutte. Encore quelques efforts, et la victoire est à nous.

Compatriotes de Fourier, c'est à nous surtout de faire notre devoir.

Faibles naguères, sachons faire un usage digne et modéré de notre

---

Cette affluence de pauvres affligea Ben-Ali ; mais, sans se décourager, il continua son œuvre. Il lui arriva un jour de se rappeler les paroles du vieillard, et, se trouvant comme fasciné par le souvenir de sa prédiction, il résolut de retourner le voir.

Il sortit donc de la ville, et, s'approchant de la forêt, il rencontra le même vieillard, au même endroit et dans la même position qu'il l'avait trouvé la première fois ; on eût dit que depuis ce moment-là il n'avait pas bougé.

— Mon ami, lui dit Ben-Ali, je n'ai pas voulu croire à vos paroles, et, je vous le confesse, je les ai prises pour l'expression de la mauvaise volonté de ces êtres méchants qui se plaisent à dénigrer tout ce qui n'émane pas d'eux ; mais l'expérience m'a démontré l'estime que dorénavant je dois faire de vos avis et de vos prévisions. Quittez cette forêt et venez avec moi à la ville. Vous serez mon ami et vous m'aiderez de vos conseils ; je veux le bien, vous m'enseignerez comment je dois le faire.

Le vieillard dirigea alors un regard affectueux sur le jeune homme, et, l'appelant par son nom, il lui dit d'un ton prophétique :

— Ben-Ali, tu veux que je quitte ma forêt ; mais il n'en est pas temps encore. Il est nécessaire que plus d'expérience te fasse reconnaître ton erreur. Retourne à la ville, accomplis jusqu'à la fin la mission que tu t'es donnée, et, quand il ne te restera plus de tous tes trésors qu'un seul coffre plein d'or, quand dans la ville que tu auras cru rendre heureuse, on ne verra plus que maladies, crimes et misères ; reviens une dernière fois vers le vieillard, et il tâchera de te consoler.

En vain Ben-Ali le sollicita-t-il de l'accompagner ? En vain lui promit-il de lui obéir aveuglément ? Le vieillard ne répondit rien et continua son travail accoutumé.

Le jeune héritier rentra sombre et triste dans la ville. Il se demandait comment le vieillard avait pu savoir son nom et lui parler avec tant d'assurance de ce qui devait lui arriver. Il commençait à ne plus dédaigner ses prédictions, parce que l'avenir dans lequel il avait eu tant de confiance, lui paraissait alors incertain. Néanmoins, il n'en continua pas moins à distribuer son or aux pauvres qui l'attendaient chaque jour dans un lieu indiqué. Mais, si Ben-Ali était toujours également généreux jusqu'à la prodigalité, il n'éprouvait plus autant de plaisir à faire part de ses trésors, car il voyait bien qu'il ne marchait pas au but qu'il s'était proposé.

Triste, pensif, et ne sachant que faire, il résolut enfin d'examiner par ses propres yeux quels fruits avait produits sa bienveillance. Un jour, après avoir distribué ses aumônes accoutumées, il retourna dans sa maison, se déguisa sous les habits d'un mendiant, et se rendit dans la taverne où se réunissaient d'habitude les pauvres qu'il avait secourus. Quelle douleur s'empara de son cœur ! Les mendiants se moquaient de leur bienfaiteur. L'un imitait sa voix, l'autre ses mouvements, un autre ses gestes. Les vagabonds et les prostituées s'enivraient avec des liqueurs fortes, buvant à la santé du fou qui payait les frais de leurs orgies. Quand les sarcasmes ne gardèrent plus de terme, et que le désordre fut à son comble, Ben-Ali se fit reconnaître, et s'écria avec indignation :

— Me connaissez-vous, misérables ! Je suis Ben-Ali, cet insensé qui, pour alimenter votre misère, vivait de privations. Vous outragez mon nom et mes œuvres, je vous abandonne, ingrats. Souffrez la faim, puisque vous ne savez ni respecter ni bénir la main qui vous nourrit.

Il rit et sortit de la taverne.

Le lendemain matin les pauvres attendirent en vain ; la nuit arriva et leur bienfaiteur ne s'était point présenté. Affamés et désespérés, ils crurent que la générosité était un devoir pour Ben-Ali, et résolurent d'un commun accord de se jeter sur sa maison et d'obtenir de lui par la force ce que la bonne volonté leur refusait.

Mais Ben-Ali, qui avait prévu les conséquences de leur exaspération, avait placé autour de sa maison une garde nombreuse qui les força de s'éloigner, ce qu'ils firent en maudissant Dieu et les hommes, et en vociférant mille imprécations contre celui qui leur refusait l'aumône accoutumée.

Ben-Ali demeura enfermé dans sa maison. Son âme était agitée par des pensées tumultueuses ; son cœur souffrait, et des larmes coulaient de ses yeux. Quelquefois il dirigeait ses regards vers le ciel, comme pour le prendre à témoin qu'il avait fait tout ce qu'il avait pu, afin de remplir son devoir, tandis que l'injustice du monde le récompensait par l'outrage et l'insulte. Cependant sa conscience l'accusait. Ces mendiants, se disait-il, comptaient sur moi. Dois-je les méconnaître, parce que, dans leur ivresse, ils ont blasphémé ? Dois-je les condamner à mourir de faim, parce qu'ils ont abusé de ma bonté ? Vaincu par les reproches qu'il s'adressait ainsi à lui-même, il se disposa à secourir encore ces hommes désespérés. Mais, quelle fut sa tristesse, quand, visitant ses coffres, il les trouva tous vides, à l'exception d'un seul, qui était le plus petit. Ses trésors avaient été immenses, mais les besoins des pauvres avaient été encore plus grands.

L'infortuné Ben-Ali se rappela alors le vieillard de la forêt, et courut en toute hâte à la recherche du seul être qui pût ranimer son âme abattue.

— Je t'attendais, dit le vieillard en apercevant Ben Ali. Viens, mon fils, suis moi, parce qu'il faut que je te montre ton œuvre dans toute sa splendeur.

Et il le conduisit au sommet d'une colline.

— Regarde, vois-tu la ville ?

Ben-Ali dirigea sa vue vers Alep, et il vit les maisons qui brûlaient, et un bruit semblable au choc de deux armées ennemies retentit à ses oreilles.

— Voilà ton ouvrage, continua le vieillard ; les masses affamées se sont jetées sur les marchands, et ceux-ci ont défendu leurs propriétés. Les maisons brûlent, le sang coule, et ceux que la guerre épargne périront par les maladies qu'entraînent avec elles la misère et la guerre.

Ben-Ali tremblait de tous ses membres en contemplant les terribles résultats de son œuvre.

— Tu as voulu secourir les pauvres, s'écria le vieillard, et tu les as démoralisés avec l'aumône. Tu as transformé en fainéants des hommes laborieux ; et d'honnêtes pères de famille tu as fait des mauvais sujets et des ingrats, qui passent leurs nuits en orgies infâmes ! Dieu a destiné l'homme au travail ; ***ce n'est pas l'aumône mais le travail productif*** qu'il faut ***assurer*** aux malheureux. Regarde ce terrain inculte qui s'étend depuis le bord de la forêt jusqu'à la rivière. Si, au lieu de distribuer aveuglément ton or, tu eusses fait un appel aux fils du travail pour cultiver ces champs, il y a longtemps que cette vallée stérile serait transformée en un riant jardin, où l'homme, se livrant à un labeur utile, trouverait à la fois la nourriture et la distraction, la satisfaction du cœur et la santé. Tu étais riche, et tu pouvais construire un magnifique palais, qui serait devenu l'asile de tous les travailleurs sans occupation. Tu eusses pu faire élever de nombreux troupeaux d'animaux qui auraient aidé l'homme dans son travail. Il y a plus, tu pouvais appeler à toi les savants et les artistes ; des premiers tu aurais appris les moyens de tirer de la terre tous les produits qu'elle peut donner, tandis que les autres auraient communiqué de nouveaux charmes à la nature, et embelli la vie des autres hommes par la puissance de leurs talents et de leur génie. Ainsi, tu serais devenu la Providence des pauvres, heureux tous de pouvoir vivre du produit de leur travail ; et, tandis que l'aumône démoralisait les infortunés et épuisait tes trésors, un sage emploi de ta fortune eût pu assurer le bien-être des travailleurs, tout en augmentant tes propres richesses. Dieu eût béni ton œuvre. Jaloux de ta gloire, les autres riches auraient voulu t'imiter, et bientôt le monde entier eût été couvert de palais magnifiques et de riants jardins créés par le travail.

Ben-Ali écoutait ces paroles avec le plus vif intérêt. Son imagination lui faisait former une idée enchanteresse du tableau plein de félicité réservé aux nouvelles colonies qu'il projetait alors de fonder.

— Malheur à moi qui apprends de grandes vérités quand il est trop tard ! Mes trésors sont épuisés ! Que puis-je faire maintenant que je suis malheureux ?

— Tu possèdes encore un coffre plein d'or, lui dit le vieillard ; il est suffisant pour acheter le terrain et faire le bonheur d'un grand nombre de travailleurs. Les produits de la nouvelle population te permettront d'ici à quelque temps de faire de nouvelles acquisitions. Alors tu compteras par milliers le nombre de ceux qui te béniront ; et les citoyens d'Alep te décréteront une couronne et élèveront à ta mémoire un somptueux monument.

Ben-Ali ne fut pas maître de son allégresse. Il voyait déjà la colonie s'élever comme par enchantement ; les travailleurs contents animer cette nouvelle création ; les savants et les artistes enrichissaient et ornaient l'œuvre que Dieu a confiée au génie de l'homme. Transporté de bonheur, Ben-Ali voulut exprimer sa reconnaissance au vieillard... mais celui-ci avait disparu.

CLOVIS GUYORNAUD.

Et comment est-il satisfait dans la société actuelle? Quelle est la vie, quel est le travail du plus grand nombre de ses membres?

Pour eux, vivre c'est végéter dans la misère et dans les maladies, privés souvent d'air et de soleil aussi bien que de pain; vivre, c'est s'agiter au milieu de toutes les corruptions physiques et morales; c'est se débattre contre les agents de mort qui ne cessent d'assaillir une déplorable existence; travailler, c'est consacrer toutes ses forces matérielles à l'exercice d'une fonction matérielle, fonction délétère qui trop souvent dégrade le corps, pendant que les facultés de l'âme, privées du temps et des moyens que leur développement exige, s'atrophient et se perdent!

Le règne de la pauvreté est donc aussi le règne tyrannique de toutes les pauvretés du corps et de l'âme; règne impie du matérialisme et de l'immoralité, puisque la culture des nobles facultés de l'esprit et du cœur y est le privilége d'un petit nombre.

Champions bien nourris de la morale et de la pauvreté, pourriez-vous brandir vos lances si votre bras était émacié par la misère? Pourriez-vous manier contre nous votre plume ou votre langue si vous étiez en proie aux tortures de la faim? Rentrez un instant en vous-mêmes; si vous êtes réellement chrétiens, n'avez vous pas quelquefois désiré pour tous vos frères ce minimum d'existence et même ce superflu que votre travail ou votre fortune vous assure? Ne vous êtes-vous pas écrié, dans vos moments lucides: Qu'il soit fait aux autres ainsi qu'à moi! Je voudrais pour tous comme pour moi le pain quotidien, le pain du corps et le pain de l'âme! Heureux de les posséder, vous seriez plus heureux encore, n'est-ce pas? de trouver les moyens qui les assureraient à tous vos frères. Pourquoi donc fulminer vos anathèmes contre celui qui a cherché et trouvé; qui, confiant en la bonté de Dieu, a découvert cette admirable organisation sociale qui provoque et détermine l'essor harmonique et intégral de toutes les aptitudes, de toutes les virtualités de l'homme?

Examinez comment elle a puissance de créer cette aisance générale qui vous offusque.

Au phalanstère, le travail pour tous, c'est l'action des forces de l'âme autant que de celles du corps, appliquée à la production et à l'usage des richesses matérielles et intellectuelles. Là, la tyrannie de la matière est impossible, puisque le mécanisme sériaire implique nécessairement l'essor harmonique de toutes les facultés du cœur et de l'esprit, et alors le corps et l'esprit produisent tout ce que la Providence leur ordonne de produire.

Là, dans une harmonienne association de tous, chacun contribue par ses propres volontés à l'harmonie générale. Là, le travail, c'est l'aisance, c'est la liberté, c'est la moralité, c'est le bonheur.

L'éducation, l'instruction, ne sont plus un privilége de la naissance et de la fortune; la pureté de mœurs est pour l'enfant du pauvre comme pour celui du riche, car la dure nécessité n'est plus là pour pousser aux choses honteuses; la providence sociale veille également sur tous, distribuant à chacun tout ce que sa nature réclame de beau et de bon. Dès qu'une faculté existe, qu'elle soit dans l'âme du prolétaire ou du millionnaire, la société a charge de la reconnaître et de la cultiver. Elle n'a pas le droit d'en négliger une seule, car toute passion, toute faculté de l'âme est une voix qui révèle à l'homme sa destinée; c'est Dieu qui lui imprime une de ses volontés; et ne faut-il pas que les volontés de Dieu soient faites?

Quand l'homme, quand l'humanité seront arrivés à les connaître et à les accomplir toutes, c'est alors seulement qu'ils entreront en possession, en pleine jouissance de leur vie et de leur liberté; alors ils posséderont cette part de bonheur qui leur est réservée en ce monde.

Et nous disons qu'il a bien mérité de Dieu et des hommes, celui qui a su se mettre en dehors des antiques préjugés, pour chercher les voies de ce bonheur terrestre, celui qui a découvert la société providentielle qui établit l'ordre par la liberté, qui donne à chacun le plus de perfection possible, par l'activité la plus grande de toutes les forces de son être, qui met enfin l'homme en unité avec lui-même, avec ses semblables, avec la nature, avec le Créateur!

Nous disons qu'elle n'est point impie, mais profondément religieuse, cette doctrine de Fourier, qui seule a puissance d'inaugurer sur la terre le règne du beau et du bon, le règne de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Vainement les sceptiques, les partisans du mal, nous répètent leurs décourageantes maximes; notre foi, notre espérance, notre charité sont inébranlables, parce qu'elles ont pour base une science positive et certaine. Lors donc qu'ils nous disent: C'est impossible, parce que c'est trop beau! nous leur répondrons: Cela est trop beau pour n'être pas possible, parce que, encore une fois, la Divinité possède, par son essence, l'économie de ressort, la justice distributive, l'universalité de providence et l'unité de système; parce que, sur la terre comme au ciel,

La série distribue les harmonies,
Et les attractions sont proportionnelles aux destinées;
Et il faut bien que dans toutes les parties de l'univers infini les destinées s'accomplissent!

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La corruption est devenue un moyen de gouvernement si étendu, que l'habile sophiste placé à la tête du conseil des ministres, a jugé qu'il était temps de la réhabiliter par un changement de nom; et cette chose hideuse s'est transformée dans sa bouche en un objet assez agréable, sous le titre modeste d'*abus des influences*. Mais, si les ministres s'efforcent de corrompre, ils ne veulent pas passer pour corrompus; ils propagent la gangrène morale dans tout le pays, ils ne veulent pas passer pour se gangréner eux-mêmes. Et cependant il existe peu de différence entre le métier de corrupteur et le rôle de corrompu. Quand une matrone fait métier d'acheter des jeunes filles et de les livrer à la prostitution, l'opinion la flétrit plus énergiquement que ses victimes. De quel droit les ministres, qui ne vivent dans les élections et le parlement que par le trafic des faveurs, par les achats de conscience, par les fraudes électorales et du jury, par la dilapidation des deniers publics, par des concessions honteuses aux financiers leurs maîtres, de quel droit viendraient-ils se proclamer purs et singer la vertu offensée?

Voici le fait qui donne lieu à ces réflexions et a achevé, cette semaine, de jeter la déconsidération sur nos hommes d'Etat. — M. le lieutenant général de Cubières, pair de France, ancien ministre du 1er mars, a écrit, en 1842, dans des lettres devenues publiques par suite de honteuses manœuvres, qu'il avait *donné* à M. Teste, alors

[illegible] commune dans ce parti; c'est tout simple, les ministres achètent les députés, les députés doivent acheter les électeurs, mais à la condition que dans ce trafic ils n'emploieront que les faveurs et l'argent du gouvernement et non par leur argent propre; s'ils paient de leur poche, ils sont punis.

— M. Crémieux a soumis à la Chambre une proposition tendant à exclure pairs et députés de toute immixtion dans les grandes compagnies actionnaires. Proposition utile en une seule chose: à démontrer la démoralisation des hautes classes.

— La discussion a continué à la Chambre sur les crédits supplémentaires. Le gaspillage des deniers publics a été mis dans tout son jour à propos du ministère de la marine. A la suite de cette discussion si malheureuse, les ministres, en obtenant leurs crédits, ont été couverts de confusion. On parle de remplacer trois ou quatre des ministres de second ordre.

— Dans la même discussion, il a été annoncé que le maréchal Bugeaud *commencerait* son expédition militaire contre la Kabylie; la Chambre s'oppose fortement à cette expédition, les ministres s'y sont opposés longtemps, mais elle a été décidée par M. le maréchal Bugeaud, de concert avec un éminent personnage, et malgré les ministres, ainsi que l'a prouvé la délibération de la Chambre. Trop faible pour résister à la couronne, M. Guizot a rendu la Chambre complice de sa faiblesse, en déclarant que le roi avait le droit de déclarer la guerre sans le concours et malgré l'opinion des deux Chambres. La Chambre a accepté cette interprétation abusive d'un des articles de la charte. Nous avons hautement protesté dans un numéro précédent contre cette interprétation, nous maintenons notre protestation.

— La Chambre des pairs a achevé de perdre son temps, comme nous le disions dans notre dernier numéro, en rejetant, après quinze jours de discussion, un projet de loi sur les remplacements militaires.

— La loi est commode pour persécuter les gens, quand il se trouve d'accommodants exécuteurs des lois. M. Blanqui, le républicain, avait été détenu préventivement cinq mois sous prétexte de participation à une association défendue; l'accusation était si ridicule, que le procureur du roi fut forcé de l'abandonner à l'audience, même avant jugement. Néanmoins, après le jugement, qui prononçait plein acquittement, M. Blanqui a été retenu un jour entier en prison par ordre du préfet d'Indre-et-Loire, en attendant que ce préfet eût reçu des ordres de Paris, pour savoir ce qu'il devait faire de la personne de l'ex-accusé. Nous signalons ce fait comme indice du respect qu'ont eux-mêmes pour la loi les gens qui invoquent la loi à chaque instant, et ne vivent que par elle.

GRANDE-BRETAGNE.

Le parlement anglais vient de voter définitivement le bill qui limite le travail à dix heures par jour pour tous les ouvriers, hommes et femmes, dans les manufactures.

Les journaux annoncent que la Banque d'Angleterre et la plupart des grandes maisons de Londres éprouvent de grands embarras financiers. Le contrecoup de ces difficultés se fait vivement sentir dans les diverses branches d'industrie qui laissent chômer un très grand nombre d'ouvriers.

L'Irlande est toujours dans le même état de misère et de malaise. La famine continue ses ravages parmi les classes pauvres, et la fièvre parmi toutes les classes. Le nombre des victimes de la fièvre, qui n'était que de 4 0/0 par semaine dans les hôpitaux, vient de s'élever à 10 0/0; et on remarque que, sur 100 personnes parmi les classes aisées attaquées de cette épidémie, il en meurt au moins 60. Cinq magistrats dans le seul district de Galway sont morts en une semaine victimes de la fièvre.

Le *Limerick Chronicle* rapporte des faits nombreux de vol à main armée et de bandes organisées pour enlever en plein jour le bétail et piller les boutiques et les magasins de vivres. L'anarchie et le pillage se propagent d'une manière inquiétante, et la guerre civile est pour ainsi dire tout organisée. Dans un seul district de Tipperary, le tribunal a eu à juger 8 000 procès à la fois, et à prononcer 282 évictions.

Au milieu de tous ces malheurs, les journaux de Londres annoncent chaque jour l'arrivée d'immenses quantités de vivres apportés d'Irlande pour être vendus sur les marchés de l'Angleterre. Le *Times* donne une liste incroyable de provisions de toute nature qui sont venues d'Irlande en une semaine et dans le seul port de Liverpool.

BELGIQUE.

La misère prend tous les jours des progressions de plus en plus effrayantes dans les communes de Flandres. On voit des familles entières de la campagne, hâves et exténuées, parcourir les rues des villes pour implorer le morceau de pain que plusieurs d'entr'eux ne peuvent plus digérer, tant l'estomac de ces malheureux est délabré par les privations, la mauvaise qualité des aliments et la faim.

« Voir chanceler et tomber sur le pavé un de ces infortunés, dit l'*Impartial de Bruges*, apprendre que dans tel endroit la faim a fait une nouvelle victime, sont devenues choses tellement communes, que les journaux pourraient journellement remplir une demi-colonne à enregistrer de pareils malheurs, qui cependant devraient être inconnus, surtout dans nos Flandres et sous un gouvernement né du peuple. »

Dans la seule commune de Meulebeke, 258 individus de la classe pauvre sont décédés pendant les quatre premiers mois de l'année; il n'y a eu que 64 naissances.

L'herbe vulgairement appelée *pissenlit* ou dent-de-lion, est la nourriture habituelle des pauvres; ils la mangent presque toujours sans pain et sans le moindre assaisonnement, pas même du sel.

La plupart des fermiers ne sont plus en état de secourir les indigents. La récolte du seigle ne s'étant élevée qu'à la moitié d'une récolte ordinaire, ils doivent acheter des grains au lieu d'en vendre.

Le nommé De Meyer, cultivateur à Nazareth (Belgique), s'étant aperçu que l'on déterrait des pommes de terre qu'il avait plantées, se mit à surveiller son champ et y surprit un garçon en flagrant délit de vol. Voyant qu'il avait affaire à un malheureux poussé par le besoin, le cultivateur le mena à sa ferme où il lui donna de quoi assouvir la

Nous lisons les passages suivants dans une lettre d'une dame belge:

« ..... Nous vivons décidément à une époque de crise; tous la pressentent, excepté peut-être ceux qui auraient la puissance de l'empêcher. Quand il sera trop tard, ils déploreront leur aveuglement. Mais il est triste de voir la misère décimer les populations. Ce ne sont plus seulement les paysans des Flandres qui souffrent; tous les jours on me désigne une autre famille où l'on manque de pain... et partout il en est ainsi...

» ..... J'ai entendu l'abbé Lacordaire: c'est un magnifique orateur. Dans la première partie de son discours, où il a montré le pauvre déshérité de toutes les joies, il a été sublime; il s'est montré plus faible dans la seconde. Toujours est-il que je retournerai l'entendre avec bonheur. Les cartes d'entrée à l'église se payaient 10 francs; on en a distribué quinze cents. »

ALLEMAGNE.

Travaux de la diète, troubles. — Garde civique de Berlin. — Loi sur l'émigration à Bade. — Le czar Nicolas contre les ouvriers prussiens.

La diète poursuit régulièrement ses travaux. Après la loi relative à la défense d'exportation des pommes de terre, elle a été saisie d'une loi qui exclurait de la diète des personnages mal famés. Cette loi, présentée par le gouvernement, a été presque totalement changée par les *Etats*. Le gouvernement s'était réservé le droit de récuser tout membre frappé par une condamnation politique ou civile; la diète n'a admis que la condamnation criminelle. En ce moment, elle s'occupe de l'organisation des Etats provinciaux. Bientôt elle sera saisie d'une loi relative à la justice patrimoniale (*patrio manialgerichte*) des provinces. En attendant, le nombre des pétitions déposées augmente sensiblement. Celle relative à l'extension des droits politiques, et signée par plus de 120 députés, attire en ce moment l'attention du gouvernement. Une autre pétition qui a pour objet l'émancipation des juifs rencontrera beaucoup d'obstacles dans le sein du gouvernement.

Chose curieuse! la Prusse où réside la noblesse des juifs allemands est imbibée de préjugés contre cette classe de citoyens. La loi proposée à cet égard par M. Bodelschwingh est un modèle d'intolérance et de préventions, malgré les avantages qu'elle paraît leur accorder. Il est juste de dire que la diète ne partage pas les préjugés du gouvernement et qu'elle élève chaleureusement sa voix en faveur d'une émancipation complète des israélites.

Des troubles au sujet de la disette ont eu lieu à Brunswik, à Cassel, à Schœningen, à Hanovre; partout le peuple s'élève contre les spéculateurs et les accapareurs; partout la force armée, obligée d'intervenir, arrive trop tard pour empêcher des scènes de désordre. Le préfet de police de Berlin a publié une circulaire qui autorise les bourgeois de la ville à former une espèce de garde civique pour défendre leurs propriétés en cas d'attaque. Ce qu'il y a d'humiliant dans cette circulaire c'est que le préfet autorise les citoyens à *se défendre eux-mêmes sans attendre du secours de la police*; mais, après cette défense, la garde civique n'a plus le moindre droit.

Cette semaine on a achevé le chemin de fer de Hambourg à Berlin.

Le gouvernement de Bade vient de prendre des mesures sévères contre les compagnies franco-allemandes d'émigration pour l'Amérique. Dorénavant il est défendu, dans le duché de Bade, d'exciter les habitants à l'émigration et de stipuler les conditions du voyage, à moins d'une autorisation expresse du gouvernement. Les personnes chargées de ces fonctions sont forcées de garantir le voyage et de déposer un cautionnement; enfin les consuls badois ont reçu l'ordre de procéder judiciairement contre toute personne qui aurait frustré un émigré badois.

L'empereur Nicolas fait savoir par une circulaire que le nombre des ouvriers prussiens en Russie *augmente dans une proportion trop considérable*; que beaucoup d'entre eux sont sans ouvrage. *Il les engage donc à rester chez eux.* Par cette circulaire le czar fait savoir d'une manière indirecte qu'il craint pour ses fidèles sujets russes le contact des ouvriers prussiens. Un de nos amis, rédacteur du *Tageherold*, M. Strohmeyer, vient de mourir à Constance. M. Strohmeyer a publié un ouvrage allemand sur l'organisation du travail. En ces derniers temps il a été le champion du progrès pacifique dans le duché de Bade.

ÉTATS ROMAINS.

Réforme administrative. — Fêtes populaires. — Fatale influence de M. de Metternich. — Le pape et la nationalité italienne.

Les 21 et 22 avril dernier ont été deux grands jours pour Rome et pour les Etats du pape.

L'anniversaire de la fondation de la ville éternelle a été célébré le 21 avril. Le caractère donné à cette solennité en fait un évènement politique. Un grand banquet a eu lieu aux Thermes de Titus, près du Colysée. Une statue colossale de Rome avait été placée au milieu de l'assemblée. Elle portait sur le piédestal l'inscription suivante: « Je suis Rome, la ville éternelle, deux fois reine. J'accomplis aujourd'hui le vingt-sixième siècle de mon existence; mais je possède une jeunesse immortelle. »

Les convives étaient au nombre de 800, hommes et femmes. Le Colysée et la colline Esquiline, garnis de plus de 30 000 spectateurs, répondaient aux accords de deux musiques militaires et d'un chœur composé de 200 chanteurs, exécutant une cantate nationale que l'assemblée entière accompagnait.

Les cris de joie et d'allégresse étaient à leur comble; des discours chaleureux et patriotiques furent prononcés par les hommes les plus populaires de l'Italie, le professeur Orioli, le comte Massimo d'Azeglio, le marquis Dragonetti, Guérini, etc. L'antique gloire de l'Italie fut évoquée avec enthousiasme, et les destinées nouvelles auxquelles Pie IX appelle ses concitoyens, saluées par de vives et unanimes acclamations.

L'impression de cette fête était encore toute vivante dans l'âme du peuple romain, lorsque apparut la circulaire du cardinal Gizzi, annonçant que chaque province serait désormais représentée dans la capitale par un délégué nommé *ad hoc*.

Cette réforme est d'une haute importance pour les Etats romains, et

au gouvernement romain, cette menace significative : « Le peuple romain doit être plus réfléchi, il doit prendre en sérieuse considération la position du pape vis-à-vis de l'Europe ; il doit se convaincre *qu'il a encore besoin d'être guidé* (CHE ANCORA HA BISOGNO DI ESSERE GUIDATO). » L'ambassadeur d'Autriche à Rome se mit en devoir d'accomplir cette menace ; il s'opposa à la publication du compte-rendu de la fête et des discours qui y avaient été prononcés ; il déclara que, si la publication avait lieu, il demanderait immédiatement ses passeports, et le supplément du *Contemporaneo*, dans lequel on avait réuni ces discours, fut saisi à la poste et dans les lieux publics.

On le voit, la théorie est ici corroboré par la pratique. Le journal de la police autrichienne de Venise affirme que le peuple romain a *encore besoin d'être guidé*, et l'ambassadeur autrichien à Rome s'empresse de modérer l'enthousiasme pour Pie IX ; s'il n'a pu empêcher une fête populaire, il veut au moins que la publicité ne puisse répandre la bonne nouvelle parmi les populations !

Un Pie IX avoir besoin d'être guidé par un Metternich !

Non, Pie IX, en s'inspirant de la pensée chrétienne, n'a besoin d'être guidé par personne ! Comme ses concitoyens dévoués, nous lui dirons, nous aussi : « *Courage*, *Saint-Père*, *courage* ! Comme roi, vous êtes l'égal de tous les autres potentats de la terre ; comme pape, et sentant profondément la suprême position que vous occupez à la tête de 200 millions de chrétiens, vous êtes, par votre influence morale, le roi des rois. — Repoussez donc avec indignation le système intimidateur de Vienne ; que la crainte des puissants de ce monde ne vous arrête pas. Vous êtes fort de vos œuvres, fort du dévouement de vos peuples, fort de leur enthousiasme et de l'esprit de régénération qui les agite. N'ayez aucune crainte ; les *formidables* armées de l'Autriche n'oseront pas s'aventurer dans le cœur même de l'Italie tant que vous serez, comme vous l'êtes, la personnification la plus brillante de la nationalité italienne. Les armées savent ce qu'il en coûte lorsqu'une guerre devient nationale. Des Alpes à la mer de Syracuse il n'est qu'une voix pour stigmatiser la politique de l'Autriche, qu'une voix pour maudire l'ennemi de l'indépendance italienne : c'est là une puissance immense. C'est à Pie IX à savoir s'il la mettra en œuvre pour le triomphe de la sainte cause qu'il défend.

PORTUGAL.

L'incertitude que laissaient planer encore, sur la solution des affaires du Portugal, les nouvelles apportées par le *Tage*, en date de Lisbonne 27 avril, est dissipée. La reine a commencé, par le changement de son ministère, l'exécution des conditions a elle imposées par l'intervention anglaise. Ce résultat, qui confirme les préliminaires de l'arrangement, est mentionné en ces termes par une correspondance de Lisbonne, en date du 29, et publiée par le *Times* :

« Les conditions proposées par lord Palmerston, au nom de l'Angleterre, ont été acceptées par la reine et par son gouvernement. Dona Maria semblait même disposée à faire encore plus, si on le lui avait demandé.

» Le colonel Wylde part ce soir pour St-Ubes, afin de conclure un armistice jusqu'à ce qu'il ait pu conférer avec la junte, et lui faire part des conditions posées par l'intervention. Si les insurgés n'acceptent pas les conditions qu'il est chargé de leur porter, il a ordre d'intervenir à main armée dans les affaires du Portugal, avec toutes les forces dont peut disposer l'Angleterre dans ces parages, pour soutenir la prérogative royale. L'amnistie qui va être proclamée amènera les chefs de la junte à Lisbonne, ainsi que les prisonniers de Torres Vedras, et la reine s'est décidée à assembler les cortès à l'époque prescrite. C'est d'après les avis de ses nouveaux conseillers, et dans la persuasion que ni St-Ubes, ni Oporto ne pourraient être réduits, que donc Maria s'est enfin soumise à tout ce qu'on exigeait d'elle. »

Après avoir donné la composition, déjà connue, du nouveau ministère, dont le caractère est modéré et conciliateur, le *Times* ajoute :

« Nos lettres d'Oporto sont de même date, du 29. Les troupes de la reine ont définitivement été forcées d'abandonner les provinces de Tros-os-Montes et de Minho. Elles ont établi leur quartier-général à Lamego, sur la rive gauche du Douro.

» La capitale de la junte est, du reste, fort tranquille, et les forces de Saldanha restent campées à Oliviera. »

MEXIQUE.

La Vera-Cruz vient d'être prise par les Américains. Cette prise n'a coûté ni grands efforts, ni grandes pertes aux Américains. La ville s'est à peine défendue, et Saint-Jean-d'Ulloa s'est rendu avant d'avoir été attaqué. Le siége n'a duré réellement que quatre jours, pendant lesquels les batteries flottantes et les mortiers des Américains ont lancé sur la ville une multitude de bombes et boulets.

Deux à trois cents personnes ont été tuées ou blessées dans l'intérieur de la ville.

Il est certain maintenant que Santa-Anna, après la bataille d'Agua-Nueva, a battu en retraite sur San-Luis de Potosi, et qu'il a quitté cette ville pour marcher sur Mexico. A-t-il l'intention de s'emparer de la dictature et d'imposer la paix à ses concitoyens, comme l'espèrent les journaux américains ; ou veut-il seulement défendre la capitale sur laquelle le général Scott annonce l'intention de se diriger ? C'est là ce que nous apprendront les prochains arrivages.

La ville de Chihuahua, capitale de l'état de ce nom, a été occupée par un détachement composé de 1 000 hommes environ, qui aurait mis en déroute les troupes commandées par le général mexicain Garcia-Conde, qui s'était porté à sa rencontre. Aucun détail n'était parvenu sur cette affaire à New-York, où la nouvelle y est arrivée par la voie du journal mexicain *Republicano*, du 13 mars.

Des avis de Campêche, allant jusqu'au 12 mars, et parvenus à Washington, annoncent aussi une nouvelle révolution dans l'Yucatan, où elles se succèdent périodiquement.

Le but de ce nouveau pronunciamiento était de remettre toutes choses en l'état où elles se trouvaient avant le triomphe des insurgés de Campêche. Le gouverneur Barbachano a été proclamé de nouveau, et, en attendant son retour, le général Sebastian-Lopez de Llergo devait remplir les fonctions de gouverneur provisoire. Le nouveau parti, pour se concilier les populations, a réduit la contribution mensuelle à un réal, et a déclaré en outre que tous ceux qui prendraient les armes pour le soutenir, seraient à perpétuité exempts de cette contribution.

L'organe officiel du gouverneur Barret du 12 mars, date à laquelle s'arrêtent nos nouvelles, annonce que les troupes de ce gouverneur

[illegible] lance ; 3° d'approuver les comptes.

Aux termes des statuts, modifiés par l'assemblée générale du 12 mars 1843, pour faire partie de l'assemblée générale, il faut être propriétaire d'actions ou de coupons d'actions nominatives pour une somme de cinq cents francs.

L'assemblée générale de 1846 a en outre adopté les dispositions suivantes :

« Art. 1er. Tout souscripteur à la Rente de l'Ecole sociétaire, porteur de reçus faits en son nom, dont le montant, cumulé avec celui de ses actions, s'il en a, dans la Société Considerant, Paget et Cie, atteindrait le taux de 500 francs, a droit d'assister à l'assemblée générale.

» Art. 2. Tout souscripteur à la Rente, dont les cotisations personnelles, cumulées avec le montant de ses actions, s'il en a, atteindraient 250 francs, peut être élu membre du Comité de surveillance.

» Art. 3. Tout souscripteur à la Rente, propriétaire soit d'un demi-coupon nominatif, soit de reçus de Rente faits en son nom et atteignant le chiffre de 25 francs seulement, sera apte à représenter un ou plusieurs actionnaires à l'assemblée générale. »

SOCIÉTÉ DE 1843. — L'assemblée générale annuelle de la Société du 10 juin 1843 (*Démocratie pacifique*), est fixée au dimanche 16 mai. La séance sera ouverte à midi, au siége de la Société, rue de Beaune, 2. Elle a pour objet : d'entendre le rapport de la gérance sur la situation de la Société ; 2° d'entendre le rapport du Comité de surveillance sur les opérations de l'année ; 3° d'approuver les comptes ; 4° de pourvoir au remplacement des membres sortants du Comité de surveillance.

Pour assister aux assemblées générales, il faut posséder ou représenter, en actions ou coupons d'actions nominatives, une somme de 300 francs au moins.

Les actionnaires fondés de pouvoirs devront avoir déposé les titres d'actions ou de coupons qu'ils représentent, et les pouvoirs y correspondant, au siége de la Société, huit jours avant l'époque fixée pour l'assemblée. Quant aux titulaires, ils seront admis à l'assemblée sur l'exhibition de leur titre.

Les actionnaires qui voudront se faire représenter devront adresser leurs titres à leur mandataire, avec un pouvoir *qui devra être spécial à l'assemblée du 18 avril* 1847. Une simple lettre suffit pour donner pouvoir.

L'assemblée générale de 1846 a adopté, pour ce qui concerne les souscripteurs à la Rente, des dispositions conformes à celles des art. 1, 2 et 3 mentionnés ci-dessus.

CHANGEMENT DE MINISTÈRE. — On lit ce soir dans la *Gazette de France* :

« Deux ministres, MM. de Mackau et Moline de Saint-Yon, ont donné leur démission, et M. Lacave-Laplagne a déclaré qu'il voulait être destitué.

» M. Lacave-Laplagne, appelé au conseil, a refusé de donner sa démission qui lui était demandée, en disant que, s'il se retirait, on l'accuserait de tous les désordres des ministères, et que ces désordres il s'y était sans cesse opposé.

» MM. Guizot et Duchâtel n'ont pas paru à la Chambre, non plus que MM. de Mackau et Moline de Saint-Yon.

» M. Lacave-Laplagne disait tout haut, dans les groupes qui se formaient dans les couloirs, qu'il était impossible d'employer des procédés plus singuliers que ceux dont on se servait à son égard.

» On disait que MM. de Laplace, Bussières, Dumon et Daru prendraient les portefeuilles de la guerre, de la marine, des finances et des travaux publics. »

La *Patrie* ajoute : « On a offert à M. Muret de Bort la succession de M. Cunin-Gridaine ; mais elle a été péremptoirement refusée, parce qu'il est très difficile de pouvoir parer aux éventualités créées par l'incapacité du ministre actuel. M. de Montalivet a décidément accepté le ministère de l'intérieur : cette nomination sera rendue officielle après le procès du général Despans-Cubières. M. Duchâtel passerait alors aux finances, et M. Lacave-Laplagne résignerait son portefeuille, qui lui a valu de si vives attaques, pour reprendre les paisibles fonctions dont il a eu soin, avant d'entrer dans le cabinet, de stipuler la conservation.

« Ainsi se trouverait complètement restauré le ministère du 29 octobre, qui s'infuse de temps en temps du sang nouveau, et qui prolonge ainsi son existence phénoménale au-delà des limites de la vie ordinaire des cabinets. Quand cette restauration sera achevée, il ne restera plus au pouvoir que deux des hommes qui ont pris part à la fondation du 29 octobre : M. Guizot et M. Duchâtel.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mai sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Voici l'ordre du jour pour lundi à la Chambre des députés : Discussions de projets de loi d'intérêt local. — Reprise du scrutin sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires. — Développement de la proposition de M. Crémieux sur les députés adjudicataires ou intéressés dans les entreprises de travaux publics et discussion sur la prise en considération. — Discussion d'un projet de loi portant demande de crédits extraordinaires et supplémentaires pour 1846 et 1847.

— M. le ministre des finances a fait prendre à la Librairie sociétaire,

[illegible] dater d'hier, dans la température.

AFFAIRE DESPANS-CUBIÈRES. — On lit dans le *Siècle* : « On sait que les lettres du général Cubières, qui ont eu un si grand retentissement, sont extraites d'un mémoire publié dans un procès engagé devant le tribunal civil de la Seine entre M. Parmentier, actionnaire des mines du Gouhenans, et les intéressés de la société formée pour l'exploitation de ces mines. M. Parmentier demandait à ces divers intéressés et à M. le général Cubières, notamment, le versement dans la caisse sociale, de sommes importantes. C'est dans le cours de ce procès qu'il publia le mémoire contenant les lettres du général.

» La première chambre du tribunal civil de la Seine a statué aujourd'hui sur cette contestation. Par un jugement longuement motivé, elle a mis hors de cause tous les défendeurs, et spécialement le général Cubières, par le motif qu'il était complètement étranger aux faits qui avaient amené le procès ; il a, de plus, ordonné la suppression du mémoire de M. Parmentier comme diffamatoire et calomnieux, et comme s'appuyant sur des moyens que ne motivait nullement le besoin de la légitime défense. M. Parmentier a en outre été condamné à tous les dépens. »

UN PLAIDOYER NAIF. — On lit dans le *Courrier français* :

« Lors du procès de M. Boutmy devant la cour d'assises de la Creuse, on parlait à un avocat de cette corruption qui se glisse partout, qui franchit jusqu'aux seuils les plus humbles, cet avocat, M. Léon Duval, n'a rien imaginé de mieux que de répondre : « N'est-ce que cela? chez les Romains on en voyait bien d'autres ! *les historiens nous apprennent qu'il y avait des agents d'élections chargés de distribuer au peuple les largesses du candidat. Il y avait des paniers d'argent d'espace en espace et ils étaient gardés par des séquestres; il y avait des diviseurs qui venaient y puiser et qui semaient parmi le peuple.* » Et ce M. Léon Duval ajoutait : « *A la bonne heure ! voilà de la corruption !* » Parce qu'il n'y a pas encore chez nous de *diviseurs qui sèment l'argent parmi le peuple*, et sans doute parce que l'on prend encore la peine de se cacher pour consommer des marchés honteux, M. Duval ne craignait pas d'absoudre l'époque tout entière !

» Nous livrons au public cette justification des scandales qui, aujourd'hui, nous révoltent : le public, nous en avons l'espoir, ne sera pas, lui, de si facile composition. »

LE DROIT DE RÉPONSE. — Le Tribunal de première instance (1re chambre) a jugé aujourd'hui une question fort intéressante pour les journaux, et qui se rattache à l'exercice du droit de réponse.

M. de Genoude avait obtenu contre le journal *le Siècle* un jugement par lequel ce journal était condamné à insérer *dans les trois jours du jugement* une lettre à lui adressée, sous peine de 5 fr. par jour de retard. Près de huit mois s'écoulèrent sans que le *Siècle* fît l'insertion, et M. de Genoude intenta contre le journal une demande en paiement de 1 200 fr. calculés d'après le chiffre de 5 fr. par jour pour tout le temps qu'avait duré l'inexécution du jugement.

Dans l'intérêt du *Siècle*, on a soutenu que les dommages-intérêts ne pouvaient courir que du jour de la signification du jugement, et que, dans l'espèce, cette signification n'ayant pas été faite, il n'y avait pas lieu à application de dommages-intérêts.

Mais le tribunal, considérant que le jugement qui ordonnait l'insertion a dit qu'elle serait faite dans les trois jours du jugement et non de la signification, a condamné le gérant du *Siècle* à payer à M. de Genoude la somme de 1 200 fr. à titre de dommages-intérêts.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — L'assemblée générale annuelle des directeurs et administrateurs de la caisse d'épargne de Paris a eu lieu aujourd'hui, sous la présidence de M. François Delessert, député, nommé récemment président de la caisse d'épargne en remplacement de M. Benjamin Delessert, son frère, décédé. Après le rapport fait par le président sur les opérations de la caisse pendant l'année 1846, et celui de M. Morier au nom du comité de censure, M. le comte d'Argout, l'un des vice-présidents, a retracé dans une notice pleine d'intérêt la vie et les travaux de Benjamin Delessert, ce modèle des hommes de bien, dont la France entière a déploré la perte, et dont les caisses d'épargne reconnaissantes conserveront à jamais le souvenir.

La notice de M. le comte d'Argout, entendue avec l'attention la plus soutenue, a été couverte à plusieurs reprises d'applaudissements unanimes.

On a procédé ensuite à la nomination de deux membres du comité de censure ; M. Morier a été réélu et M. Benjamin Delessert fils a été nommé censeur.

PHÉNOMÈNE MARITIME. — On écrit de Constantinople : « Un phénomène bien singulier, et qui a failli avoir des conséquences désastreuses, s'est produit dans la mer Noire. Le bateau à vapeur de la compagnie du Lloyd autrichien, *Stambol*, faisait route pour Constantinople par un temps calme, et se trouvait à une heure environ en deçà de Sinope, lorsque tout à coup la mer s'entr'ouvrit sous lui ; il se forma comme un vaste entonnoir : les vagues, en se refermant, le couvrirent presque en entier, balayèrent le pont et causèrent de notables avaries.

La commotion fut si violente, que plusieurs voies d'eau se déclarèrent, et le navire fut quelque temps à se dégager de cette terrible étreinte pour se remettre à flot. Il se releva cependant après quelques oscillations, mais tellement endommagé que, si une seconde secousse pareille avait eu lieu, il se serait inévitablement perdu corps et biens. Il dut regagner à grand'peine le port de Synope pour y réparer ses avaries, après quoi il reprit sa route pour Constantinople, où il est arrivé sain et sauf mardi dernier.

» Les personnes témoins de cet accident avaient pensé d'abord qu'il avait pu être produit par une forte secousse de tremblement de terre ; mais ici on n'a rien ressenti de semblable, et les informations prises quelques heures après à Synope, l'où on n'avait également éprouvé aucune secousse, contredisent évidemment cette explication. Il faut donc admettre que quelque éboulement sous-marin aura creusé sous les flancs du navire un abîme dans lequel les vagues se sont précipitées, et ont ouvert ainsi un gouffre dans lequel il a failli être broyé et submergé.

RIZIÈRE EN FRANCE. — La société fondée pour la création de rizières dans la Camargue, poursuit son œuvre avec activité, elle espère pouvoir dès cette année ensemencer au château d'Avignon 400 à 500 hectares de riz. Une centaine de riziers romagnols se sont depuis quelque temps rendus sur les lieux pour commencer les travaux, en même temps d'autres bandes de rizoculteurs italiens, dont l'émigration a été déterminée, se rendaient, dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, où des rizières vont également se créer sur une échelle assez large.

NAUFRAGE. — *Cent soixante-deux personnes noyées.* — Un fort brick de Londondery, avec 165 passagers, s'est perdu corps et biens,

qui succombent sous les atteintes de la faim, assurés qu'il se croient de bientôt les rejoindre au lieu du commun repos.

En annonçant dernièrement la mort d'une jeune et belle fille tombée d'inanition sur la place publique, le *Messager de Gand* ajoutait que de telles tragédies sont devenues vulgaires, et que les rues de Gand tendent à se transformer en Morgue. « Où s'arrêtera le mal? s'écrie une autre feuille libérale, quand le gouvernement voudra-t-il enfin comprendre que nous marchons à l'anéantissement graduel et fatal de la population ouvrière de nos campagnes? »

A cette grande misère causée surtout par son incurie, le parti théocratique qui domine, comme on sait, dans les régions gouvernementales, n'a eu jusqu'ici d'autre remède que l'aumône. C'est pour soutenir cette théorie caduque de l'aumône, mise en pièce par le socialisme, que les théocrates belges semblaient avoir appelé auprès d'eux l'un des plus grands orateurs de l'église catholique, le R. P. Lacordaire.

En effet, il ne faut pas se tromper sur le but de ceux qui ont attiré en Belgique le célèbre dominicain. On a compté sur son éloquence pour contrebalancer chez nos voisins l'influence de plus en plus croissante des diverses écoles socialistes.

Mais l'évènement n'aura pas répondu à l'attente de ceux qui voyaient d'avance dans le moine français l'exterminateur des *nouveaux païens*, comme certaines feuilles pharisiennes appellent aujourd'hui les socialistes. Appelé pour répéter dans la chaire l'anathème que son ancien maître a fulminé tout récemment dans une feuille républicaine, nouveau Balaam, M. Lacordaire a, si non béni les socialistes, du moins béni, au nom de l'Église, les efforts de ces mêmes réformateurs pour extirper le paupérisme.

Evidemment, M. Lacordaire est en progrès. On se rappelle que l'année dernière les socialistes lui reprochèrent, non sans raison, d'avoir voulu sanctionner au nom du Christ l'existence de la misère, et par conséquent tous les excès et tous les abus qui naissent de ce fléau. Signalant les tendances des diverses écoles sociales, dont le but est d'essayer une répartition plus équitable des richesses de ce monde, M. Lacordaire avait condamné à une stérilité complète ces mêmes écoles, pour n'avoir pas fait attention, disait-il, à un mot de l'Evangile. Jésus-Christ, qui fut le premier père des pauvres, n'avait-il pas annoncé *qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous!*

Revenant sur l'interprétation de ce texte, auquel la *Démocratie pacifique* avait donné une explication bien différente de celle de M. Lacordaire, les socialistes belges ont profité du séjour de l'orateur catholique à Liége pour le sommer courtoisement d'avoir à s'expliquer devant eux sur l'idée qu'il avait de la pauvreté admise par lui comme une condition normale de la société. M. Lacordaire a répondu que le christianisme ne confond pas la *pauvreté* avec la *misère*, qu'il faisait comme le socialisme du *travail* une condition normale de la société, que tout homme a le *droit* de travailler, que c'est une chose *abominable* qu'un homme meure de faim faute de travail, et que la source de ce mal se trouvant dans l'égoïsme, la charité chrétienne, qui est le contraire de l'égoïsme, peut seule faire cesser cet état de choses.

Restait à savoir par quelle manifestation le P. Lacordaire entendait que se révélât la charité chrétienne, qui ne s'est guères fait connaître jusqu'ici que par l'*aumône*. C'est à la définition de la charité chrétienne que l'orateur a consacré, à Bruxelles, dans l'église de Notre-Dame, l'un des plus brillants et certainement le meilleur discours qu'il ait jamais prononcé.

Le texte de ce discours, déjà assez significatif par lui-même, était celui-ci : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.* Bienheureux celui qui comprend l'indigence et la pauvreté.

Selon M. Lacordaire, l'égoïsme a jusqu'ici empêché les hommes d'avoir cette intelligence que le Christ a voulu nous communiquer, en nous apprenant par son exemple à aimer les pauvres, les humbles et ceux qui souffrent. L'intelligence de la pauvreté n'est autre que la révélation de ce sentiment intime qui nous porte à aimer tous les hommes comme des frères, et à faire pour ceux qui sont dans le besoin ce que nous voudrions qu'étant nous-mêmes à leur place ils fissent pour nous. Celui-là seul qui a l'intelligence de la pauvreté sait aussi pratiquer la charité, et mérite de gagner le ciel. Un jeune homme demande à Jésus-Christ ce qu'il faut faire pour obtenir le royaume des cieux. Il accomplit tous les devoirs, il obéit à tous les commandements de la loi divine, mais ce n'est pas assez. Jésus-Christ lui dit : « Allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, faites-vous pauvre vous-même. »

Envisageant sous ce point de vue la pauvreté, qui donne au riche le moyen de se dévouer pour son frère pauvre et de lui prouver ainsi chrétiennement son amour, M. Lacordaire n'hésite pas à proclamer la pauvreté une bénédiction céleste. C'est parce que les riches, ne se conformant pas au précepte de l'Evangile et entraînés par leur égoïsme au culte exclusif du veau d'or, se sont regardés comme les maîtres absolus et non comme les simples détenteurs des biens mis en leur possession, qu'à la pauvreté, fille du ciel, s'est substitué un monstre vomi par les enfers : le paupérisme. Lorsque le Christ, qui a si souvent béni les pauvres, s'écria : *Malheur aux riches!* c'est que son regard prophétique, plongeant dans l'avenir, entrevoyait déjà comme fruit de l'égoïsme de ceux qu'il maudissait, le mal qui ronge aujourd'hui nos sociétés : la misère, le pire des fléaux, celui qui entraîne tous les autres.

Si la pauvreté est une *bénédiction*, a dit M. Lacordaire, la misère est un *châtiment*.

L'orateur a tracé un tableau touchant du sort des malheureux que l'égoïsme des adorateurs du veau d'or a condamnés à la misère. Il a montré que le pauvre ne vit pas; car il est privé de tout ce qui constitue la vie. Au moral, il reste étranger à la science et à l'art; à la science, ce besoin de connaître, à l'art, ce besoin de deviner le beau et d'en jouir. Au physique, il est dénué de tout au milieu de cette opulente création dont l'homme est le roi. Tandis que les petits des oiseaux n'ont pas à s'inquiéter de leur nourriture; tant... mal. Si l'antiquité a fait quelque chose pour les pauvres, ce n'était pas l'homme qu'elle songeait à secourir, c'était seulement le citoyen. Le citoyen pauvre, elle le faisait libre, et, pour tout secours, elle lui donnait *panem et circenses*, le pain et les jeux du cirque.

Les sociétés modernes ont donné naissance aux philantropes, autre espèce de matérialistes égoïstes, qui veulent à la fois jouir de la vie à la manière des anciens, et faire parade des vertus et des maximes que l'Evangile a fait connaître au monde.

Les efforts des sociétés modernes pour combattre la misère par des moyens philantropiques ont été vains. La concurrence commerciale et les machines ont plus fait de nos jours pour écraser les classes pauvres, que ne l'avaient fait dans les temps anciens l'esclavage et la guerre.

Les contrées industrielles sont celles où la misère est la plus grande. Le règne des machines a amené l'avilissement de l'homme et le triomphe de la matière. Le prix des objets manufacturés a diminué, mais celui du pain a toujours augmenté, et la misère s'est toujours accrue. En Angleterre, on a été forcé d'en venir à la taxe des pauvres. Cette institution est due à une pensée généreuse. La taxe des pauvres, c'est déjà plus et mieux que l'aumône. C'est en quelque sorte le partage. La loi dit au pauvre : Tends la main, mais tends-la sans rougir. Ce n'est pas l'aumône qui tombe dans ta main, c'est la justice. Et cependant, malgré cela, la taxe des pauvres n'a pas été un remède au mal. L'Angleterre est le pays du monde où la misère est la plus profonde, la plus horrible.

La misère, telle qu'elle existe dans les sociétés modernes, a donné naissance au prolétariat, nouvelle forme de l'esclavage antique. C'est la misère qui contraint le prolétaire à offrir ses bras au rabais et à subir les exigences du capitaliste. C'est elle qui attache le travailleur à la glèbe industrielle, comme, sous l'ancien régime, le paysan était attaché à la glèbe territoriale. C'est la misère qui asservit le prolétaire, qui ôte à la femme du peuple la libre disposition d'elle-même. La plus fière, la plus noble de cœur, ne sait jamais si pendant le chômage, pendant la morte saison, elle ne sera pas obligée de se vendre. *Malheureuses les femmes affligées de ces trois maux : jeunesse, beauté, misère.*

Ce noble langage, ces éloquentes paroles, que les journaux belges mettent dans la bouche du moderne dominicain est absolument le même que celui que tiennent les socialistes, et l'*Observateur de Bruxelles* a raison de dire que les disciples de Fourier auraient applaudi le P. Lacordaire. Il y a plus, les phalanstériens reconnaîtront volontiers avec l'orateur catholique que la misère, telle qu'il l'a dépeinte, est un châtiment providentiel. La misère est le fait des hommes, et pas plus que le mal elle ne vient de Dieu. M. Lacordaire dit qu'elle est une conséquence du péché, et il a encore raison, si par le péché il entend l'ignorance et l'égoïsme. Mais, puisqu'il admet que la misère peut être combattue, et que les hommes qui l'ont produite par leur égoïsme, ont puissance pour la détruire par la charité, il doit reconnaître aussi qu'en triomphant de la misère, conséquence fatale du péché, ils vaincront le péché lui-même, et anéantiront le mal, ce serpent que le pied de la femme doit un jour écraser.

Pour se délivrer du mal, l'homme possède la science. Eh bien! c'est à cette science inspirée par la charité que l'orateur catholique reconnaît aujourd'hui la mission d'extirper le paupérisme. La religion enseigne aux hommes à s'aimer, elle leur fait un précepte de la *charité*, ou, si l'on veut, de l'*amour chrétien*. Inspirée par cet amour (l'*attraction morale* des socialistes), la science, née de la raison sœur de la foi, peut trouver une combinaison qui relève l'homme de la misère, et inaugure enfin parmi les hommes le règne de la fraternité.

Tel serait, en résumé, le discours prononcé par M. Lacordaire, dans l'église de Notre-Dame de Bruxelles. Les journaux belges, qui en rendent compte comme d'un évènement remarquable, ont raison de dire que l'orateur a plutôt fait une leçon chrétienne de science sociale qu'un sermon. En écoutant le P. Lacordaire, ses auditeurs ont compris qu'il était moins encore inspiré par une généreuse et touchante pitié, que par *ce sentiment profond des devoirs sociaux qui détermine l'initiative des réformes favorables aux classes laborieuses.*

En effet, dès aujourd'hui, M. Lacordaire n'est plus seulement un prédicateur catholique. Si le langage qu'on lui attribue est véritablement celui qu'il a tenu, et s'il doit persister dans les sentiments que ce langage révèle, il est devenu tout à coup un grand orateur socialiste. Il ne pense plus, comme la plupart des économistes catholiques, que l'on pourra cicatriser les plaies de la misère au moyen d'abondantes aumônes; car il sait que le nombre des pauvres s'accroît avec les ressources destinées au soulagement de la pauvreté. M. Lacordaire est socialiste, car ce qu'il demande avec les socialistes ce sont des réformes. « Il veut autre chose que soulager la misère, il veut, dit l'*Observateur belge*, la combattre comme on combat le péché, l'Evangile à la main; il veut pousser le monde dans des voies nouvelles, pour répondre aux exigences de la société moderne, fondées sur ces principes d'égalité et de fraternité qui s'étaient emparés des esprits sous l'empire des idées chrétiennes, et que la révolution a fait entrer dans les lois, dans les constitutions des peuples libres. M. Lacordaire, l'orateur chrétien, s'est trouvé souvent d'accord avec Fourier, le réformateur qui a eu sur l'organisation des sociétés des aperçus pleins de justesse, mais qui avait sur l'application de ses principes des idées fort excentriques. Bien sûr les disciples de Fourier auraient applaudi M. Lacordaire. »

« Telle est la situation actuelle! ajoute l'*Observateur*, c'était un beau spectacle que ce prêtre, d'un talent si élevé, racontant aux puissants du jour les maux du peuple comme Pierre l'Hermite, revenant de la Terre-Sainte, racontait à l'Occident les maux des pèlerins opprimés par les infidèles. Ses récits émurent les auditeurs; on prit la croix; on jura de vaincre les Sarrasins; on partit pour la Terre-Sainte. Aujourd'hui, l'illustre moine somme les hommes, chez qui le sentiment de l'humanité vit encore, de se croiser aussi, de ...

Les vieux du parti théocratique, épouvantés de la nouvelle allure si progressive, prise par l'illustre moine, lui auraient déjà donné, dit-on, un surnom caractéristique. Ils l'appellent, en gémissant, *le nouveau Savonarole*.

Pour nous, M. Lacordaire, le grand orateur, est tout simplement un homme d'une haute intelligence, qui commence à comprendre qu'à une époque éminemment sociale, le rôle d'un prédicateur tel que lui était d'aborder courageusement les questions sociales. M. Lacordaire finira mieux, nous l'espérons, que M. de Lamennais. Le rôle du disciple sera bien différent de celui de son ancien maître. L'un vient d'anathématiser le socialisme; que l'autre le glorifie au contraire en le christianisant! Alors l'église catholique, ayant Pie IX pour pape et le père Lacordaire pour prédicateur, ne tardera pas à devenir *vraiment* universelle.

C. G.....D.

Mouvement socialiste de la presse.

L'*Observateur des Pyrénées* reproduit avec approbation un article du *Siècle* sur les greniers de consignation considérés comme moyen de prévenir les disettes, et fait remarquer combien toutes les institutions de garantisme tendent à se multiplier dans la société. — Notre confrère apprendra avec plaisir que la question des greniers de consignation et de réserve sera portée au congrès agricole de l'année prochaine par la commission du crédit foncier. L'un des rapporteurs de cette commission, M. Jules Duval, a déposé son rapport, expression du vœu de ses collègues, tendant à l'adoption de cette mesure, sous le nom de **comptoir agricole ou communal**.

— Le **Breton** publie un article de M. Isnard de Langlade, qui rend compte avec pleine adhésion de l'ouvrage de M. Jullien sur le sel. Le **Breton**, dont les tendances socialistes sont bien connues, fait néanmoins précéder cette lettre d'un article de réserves sur un système qu'il croit être une exagération du socialisme. — Le **Breton** reproduit la citation de l'**Echo d'Oran** sur l'Union agricole, et un article du **Moniteur industriel** contre le morcellement de la propriété.

— Le **Journal de Perpignan** combat le système des approvisionnements par les municipalités et les sociétés de bienfaisance. Ses critiques très superficielles prouveraient tout au plus que l'intervention accidentelle d'une concurrence véridique ne suffit pas pour réparer tous les maux de l'imprévoyance sociale; mais, loin d'en repousser les bienfaits passagers quoique incomplets, il faut conclure à une organisation régulière et permanente. L'expérience heureuse de plusieurs centaines de villes et de sociétés répond suffisamment aux inquiétudes du **Journal de Perpignan**. Qu'il lise les lignes suivantes que l'**Echo de la Dore** reproduit de l'**Album de Thiers** :

« Aujourd'hui, nous pouvons dire avec certitude que la **Société philanthropique de Thiers** a atteint son but en culbutant la hausse factice des blés occasionnée par l'avidité de quelques spéculateurs, qui achetaient sans marchander pour pouvoir vendre à des prix exagérés. Nous croyons que ce trafic honteux ne se renouvellera plus, et que le commerce des blés, pour notre ville, reprendra son cours ordinaire.

» La baisse de prix dans les grains qu'avait entraînée l'apparition des blés de la Société à notre marché du 15 courant, s'est fait également sentir aux marchés de Lezoux et Maringues; aussi pouvons-nous donner pour certain qu'au marché de Lezoux du 17 avril, le froment blanc avait diminué de 5 fr. 87 cent. par hectolitre, et le seigle de 4 fr. 55 cent.; et, au marché de Maringues du 19 avril, le froment blanc avait aussi baissé de 4 fr. 55 cent. par hectolitre. Nous espérons que la nouvelle baisse de 4 fr. par hectolitre qui a eu lieu à notre marché de jeudi passé, produira le même résultat sur les prochains marchés de Lezoux et Maringues. »

— Le **Journal de la Somme** constate que les ventes de grains effectuées par la Société philanthropique d'Amiens ont eu pour effet de paralyser la tendance à la hausse sur les marchés de la ville.

— Le **Progressif cauchois** signale les effets de la spéculation sur le prix des grains :

« Est-il possible d'expliquer ce fait sans mettre sur le compte de la spéculation ce qui ne peut plus être aujourd'hui attribué à la rareté des céréales. Nous le pensons pas; et c'est parce que nous croyons qu'il serait dangereux de laisser plus longtemps à la spéculation toute sa liberté d'action, que nous venons prier le gouvernement de vouloir bien user enfin des moyens qu'il a de la combattre. A Dieu ne plaise que nous demandions qu'on entrave en rien les transactions commerciales tant qu'elles n'auront pas le caractère de coalition qui seul pourrait permettre à la loi et aux magistrats de les atteindre, à Dieu ne plaise que nous demandions qu'on force les détenteurs de grains d'apporter des grains sur le marché, ce qui, cependant, serait une exigence très légitime si le peuple était sérieusement menacé de mourir de faim. Ce que nous voulons, ce que nous demandons, c'est que le gouvernement prenne dès à présent toutes les mesures nécessaires pour assurer, au moins pendant une année encore, une large importation de blé étranger. Si le blé étranger n'abonde pas l'hiver prochain sur tous nos marchés, si dans la plupart de nos villes il ne se forme pas des sociétés de prévoyance pour en assurer l'approvisionnement et faire obstacle aux prétentions exagérées des détenteurs indigènes, il faut s'attendre à des jours plus que difficiles. »

— M. L. d'O. continue dans l'**Intérêt public** la série de ses travaux sur la classe ouvrière. Le numéro du 5 mai contient un article sur les colonies agricoles, où la commune est proposée comme base primitive de l'organisation du travail. Le même article renferme des détails intéressants sur l'institution de M. l'abbé Le Veneur à Caen.

— L'**Echo de la Nièvre** rend compte des résultats satisfaisants des examens faits à l'Institut agricole de Poussery, colonie d'éducation agricole.

— L'**Adour** de Bayonne s'explique ainsi sur l'association.

« Quant à appliquer l'association volontaire à l'économie politique, à la constitution du travail, à l'émancipation progressive des travailleurs, à la transformation du salariat, ces grandes nécessités de notre siècle, le gouvernement français n'en a pas même le plus obscur pressentiment, la notion la plus vague pour l'avenir le plus éloigné. Tout ce qui préoccupe le plus les esprits lui est étranger, antipathique. Les besoins les plus saillants de la société sont pour lui lettre close. Dans l'ordre politique, rien; dans l'ordre moral, rien; dans l'ordre économique ou social, rien. Qu'est-ce donc que ce gouvernement? Un budget qui fait des élections, solde son innombrable armée de fonctionnaires, maintient sa majorité et repose en équilibre sur le tranchant d'un glaive ou la plume d'un scribe. Combien faut-il de places pour payer les suffrages et combien de millions pour maintenir ces places? Toute la science gouvernementale repose sur ce calcul. Quel degré d'abaissement!

« Il est vrai, dit-il, que l'extrême division des propriétés est un obstacle à l'emploi régulier des ressources de l'irrigation ; la loi nouvelle n'est pas assez puissante pour assujettir l'aménagement des eaux aux combinaisons les plus utiles. L'association des possesseurs du sol pourrait seule réaliser tous les avantages désirables. »

— Le *Journal de l'arrondissement du Havre* signale les fâcheux effets de la petite propriété et du morcellement, en émettant le vœu qu'en agriculture on ait le bon esprit de réunir aux avantages de la petite propriété les bénéfices des grandes exploitations.

Le progrès, ajoute-t-il, ne se fera qu'à cette condition.

— Le *Journal de Lille* combat également le morcellement de la propriété, en reproduisant un article du *Moniteur industriel*.

« L'agriculture, dit-il, vit de routine, elle souffre, se débat et reste en arrière, quand autour d'elle tout obéit à la loi suprême du progrès. Son infériorité relative réagit en outre puissamment sur les autres sources de prospérité nationale. Et pourtant que faire? Question sans cesse à l'ordre du jour, et dont la solution est sans cesse ajournée. Retourner au passé? Impossible ; on ne refait pas les mœurs d'une grande nation par des lois qui naissent des mœurs et ne les créent pas. L'égalité est entrée dans la moelle de nos os, il ne dépend d'aucune puissance de l'en chasser. Le remède aux souffrances produites par le morcellement infini de la propriété est ailleurs; un auteur croit l'avoir trouvé, et nous croyons avec lui. Pour que l'égalité dans la division des propriétés n'enfante pas à la longue le marasme et l'épuisement, adjoignons à ce sentiment de la propriété égale entre tous, le sentiment non moins précieux de l'association, et l'agriculture retrempée rendra tout ce dont un morcellement trop étendu l'avait dépouillée, c'est-à dire l'initiative et l'aspiration vers le progrès qui comporte toutes les grandes améliorations. »

— Le *Guetteur de Saint-Quentin* s'élève contre la prétention des économistes d'empêcher les communes d'intervenir pour faire des approvisionnements de blé. « La seule chose, dit-il, qu'ils permettent, c'est que les communes s'obèrent par le vote des centimes additionnels de sorte qu'en fin de compte c'est le peuple qui paie la plus large part des subsides puisés par lui dans les ressources présentes et futures des localités. »

— Le *Libéral du Nord* fait sur le même sujet les réflexions suivantes:

« On traite les communes comme si elles possédaient le superflu des riches, elles qui pour la plupart ne possèdent plus un pouce de sol, on leur dit : Faites comme les gros propriétaires, comme les grands seigneurs; empruntez. Empruntez toujours, vous paierez de gros intérêts avec des centimes additionnels.

» Pour supporter ces impôts extraordinaires, les communes ne possèdent que les octrois, qui frappent sur les objets de consommation alimentaire ou sur des matériaux ou instruments de travail. Perpétuer les surtaxes de ce côté, c'est ruiner les pauvres, tandis que les riches sont épargnés. C'est, en un mot, consacrer l'inégalité de l'impôt. »

La *Sentinelle du Jura*, journal conservateur de Lons-le-Saulnier, qui en est encore à tourner en ridicule l'organisation du travail, annonce cependant la formation, à Lons-le-Saulnier, d'une association de secours entre les ouvriers de cette ville.

Le *Courrier de Loir-et-Cher* explique de la manière suivante, les conséquences du procès des communistes de Blois.

« Il n'y a qu'une voix parmi les douze ou quinze cents personnes qui ont plus ou moins suivi les débats : cette affaire a été une immense imprudence. Le communisme était sans puissance; les uns l'accueillaient comme une utopie et en riaient ; les autres ignoraient même son existence. Cette utopie, le pouvoir vient de la mettre en relief et presque en exercice. L'indifférence des uns, l'ignorance des autres ont cessé. Hier il n'y avait pas à Blois un seul homme qui s'occupât des doctrines communistes ; aujourd'hui elles ont leurs partisans. Si on a cru frapper de terreur la classe ouvrière, on s'est gravement trompé, c'est l'effet contraire que ce procès a produit.

» Nous ne sommes pas communistes; mais nous défendons ici un principe inviolable et conservateur des droits de tous. Si l'on proscrit aujourd'hui les doctrines communistes, demain on en proscrira d'autres. Nous avons conquis la tolérance religieuse, nous croyions avoir conquis aussi la tolérance politique ; il paraît qu'il n'en est rien, puisque, au sein même des tribunaux on exerce une sorte d'inquisition sur la conscience humaine qui devrait être profondément respectée. Nous regrettons qu'un pareil fait ait pu se passer dans une ville qui, comme la nôtre, est essentiellement modérée.

» En résumé, nous pensons avec les hommes impartiaux de toutes les opinions que le but que le pouvoir s'est proposé dans ce procès a été complètement manqué. Il n'aura servi qu'à propager les doctrines communistes et à leur imprimer une sorte de cachet de persécution toujours dangereux pour les opinions au pouvoir. »

— L'*Homme-Gris*, de Bordeaux, publie sur la misère et la charité publique, un article empreint d'une couleur socialiste. Déjà précédemment ce petit journal, qui souvent élève la plaisanterie et l'épigramme à la hauteur de la critique sociale, avait percé de ses traits les spéculateurs et les agioteurs, et réclamé la fondation à Bordeaux de boulangeries communales, de greniers municipaux, de magasins véridiques. Aussi ferons-nous des vœux pour qu'il puisse devenir politique, ainsi qu'il le fait espérer dans un appel adressé à ses amis. Nous remarquons dans son programme, au nombre des progrès à réaliser, l'organisation du travail, ce qui permettrait au socialisme d'espérer un nouveau propagateur.

— La *Voix nouvelle* fait des réflexions très judicieuses sur le procès des communistes de Blois :

« Les doctrines communistes, dit cette feuille, font chaque jour plus de progrès dans les classes ouvrières; le peuple puise dans ces illusions des consolations morales qui l'enivrent, des espérances chimériques qui l'exaltent... Avant que de nouvelles leçons de malheur lui soient données, il semble qu'un pouvoir qui ne serait pas purement et simplement négatif, devrait saisir avec le plus grand empressement toute occasion de désabuser les multitudes de cette erreur, qui est véritablement un danger commun. Or, il ne pouvait y avoir d'occasion plus favorable pour cet enseignement que le cas d'un procès comme celui qui vient d'avoir lieu à Blois.

» L'attaque des idées, comme celle des personnes, implique le droit de légitime défense. Après avoir accablé la doctrine communiste des épithètes les plus injurieuses, comment soutenir qu'on n'a pas à s'en occuper ? »

— L'*Eco del Comercio* de Madrid rend compte du banquet d'avril, et reproduit entièrement le discours de M. Considerant.

« L'Ecole sociétaire, ajoute l'*Eco*, a de grands titres à la considération de tous les amis de l'humanité. Nous sommes heureux de voir les progrès de sa propagation, et nous acceptons les espérances qu'elle manifeste d'offrir bientôt un essai de la réalisation de son système. »

Journal des Pyrénées-Orientales, *Courrier de Saint-Quentin*, *Courrier du Cantal*, *Phare de la Manche*, *Mémorial d'Aix* ont reproduit : les Irrigations.

Echo rochelais, *Journal de l'Aveyron* : Biographie de Bou-Maza.

Le *Propagateur des Ardennes*, *Argus soissonnais* : Troubles à Berlin.

L'*Echo du Nord*, *Gazette de Cambrai* : Sophismes des Agioteurs.

Journal de Valognes : Les Vaches laitières et M. Guenon.

Impartial de la Meurthe : Expédition de la Kabylie.

Echo de l'Aveyron : Le Remplacement militaire.

Journal de la Côte d'Or : Réponse du Roi à la Diète prussienne.

Journal des Pyrénées-Orientales : Société de la Paix.

Guetteur de Saint-Quentin, *Nouvelliste de Marseille* : Kin-ho.

L'*Eclaireur de Saint-Omer* : Un peu d'or (feuilleton).

National de l'Ouest : Services de la Presse départementale.

Conservateur de la Dordogne : Les Travailleurs en Algérie.

Le *Propagateur des Ardennes*, le *Courrier du Nord* : La Fête du Roi. — Des deux Bêtes et de plusieurs philosophes (feuilleton).

Le *Messager du Nord* : Incapacité des Compagnies.

Union provinciale : Impudence des agioteurs.

Emancipation de Toulouse : Conseils aux colons.

Messager de la Haute Marne : Timbre des Journaux.

Le *Débat social* : Revue d'Irlande.

L'*Emancipation belge* : Kin-ho (feuilleton).

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : *Séances des Chambres* : Encan général. — Scandales et gaspillages. — Découragement. — Scandales. — Broutilles. — Le beau rôle que M. Guizot n'a pas voulu jouer. — Le timbre des journaux. — Question coloniale. — Les droits de la défense. — Assemblée des notables des Etats romains. — Les vassaux de la féodalité financière. — Où sont les garanties judiciaires. — Vandalisme et désordre. — La Kabylie. — Fête du roi, compliments officiels. — Le droit de réponse dans les journaux. — Troubles au Collège de France. — Agitation générale en Allemagne. — Emeute dans le Wurtemberg. — Cour des pairs (affaire Despans-Cubières). — Procès Boutmy. — Séances des Chambres. — Courses de la société d'encouragement (deux articles). — Attentat du cimetière Saint-Aubin. — Le sept avril à Montpellier. — Emploi judiciaire du magnétisme. — La manie des conquêtes. — Nouvelles d'Algérie, d'Amérique, du Portugal. — Faits divers, etc. — FEUILLETONS : Revue dramatique. — Revue musicale. — Séance des cinq Académies. — Du symbolisme dans l'architecture (trois feuilletons).

PETITE CORRESPONDANCE.

Meaux. — M. K. — Deux paquets d'épreuves sont déjà partis. — Hâtez le renvoi, car il faudra tirer les premières feuilles pour dégager des caractères.

Lyon. — M. I. — Reçu les 100 cr. — Comme vous dites, il faut la prop. au mod. comp. — Nous prenons note pour l'ex. de *Phrén.* que vous demandez.

Châlon-sur-Saône. — M. F. — Reçu le ballot conforme à la note. — Merci.

Alger. — M. J. — Votre lettre arrive en temps utile. — Notre ami M. vous portera quelques ex. — Très bien ! continuez. — Poignée de main.

Périgueux. — M. S. — Donc, bon espoir! — La Provid. ne peut nous refuser longtemps l'ing. demandé.

Londres. — M. T. P. — Your fourth art. has come duly to hand. The proofs shall be sent to you, if possible. Your third has presented some typographical difficulties. Affectionate regards.

Bourse du 8 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 90	78 »»	77 90	77 95
— — fin courant	77 95	78 10	77 95	78 »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 75	115 75	115 70	115 75
— — fin courant	115 85	116 »»	115 85	115 95

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»»» »»	Banq. de Fr. dr cours		3245 »»
4 0/0 J. »	»	100 25	O. V. de Par.	»	1300 »»
Emp. 1844, au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	267 50
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	1177 50
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.	»	1110 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	78 25 78 30	—	78 60 78 65
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» 116 20	—	»»» »» 116 65
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0		15 »» »» »/»		15 »/» »» »/»
5 p. 0/0		25 »/» »» »/»		25 »/» »» »»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours		» »/»	ROM.	Der C.	99 1/2
Récop. Rotsch.	»	102 75	BELG. 2 1/2	»	»» » »
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	93 3/4
— — pass.	»	» »»	do 1840	»	99 3/4
— 3 p. 0/0	»	35 1/4	do 1842	»	100 »/»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— do Em. 1844	»	1115 »»
HOLL. 2 1/2	»	»» » »	PIÉMONT	»	1175 »»
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

Union linière... 105 »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	1080 »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1236 25
— à Rouen.	940 »»
R.-Havre.	»»» »»
Avignon	763 »»
Str. à Bâle.	193 75
Paris-Str.	[illegible] 50
Tours-Nant	110 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	605 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	325 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	510 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	432 50
Bord.-Teste	80 »»
Zinc V. M.	5325 »»
Lin Maber	490 »»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	937 50	Orléans à Vierzon	591 25
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	637 50	Bordeaux à Cette	»»» »»
Paris à Orléans	1235 »»	Marseille à Avign.	763 75	Nord	[illegible] 25
— à Lyon	430 »»	Paris à Strasbourg	[illegible] 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 93 à 94; courant du mois, 94 (l'hect.); 3 suivants, 95; 4 derniers mois, 101 (la tonne de 100 k.)

Lille. — Colza, 79-50; œillette rousse, »» ; lin, 95 ; cameline, »» ; chanvre, »». — Sans expédition.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 81 à 82; juin, 84; juillet et août, 86 à 87; septembre et octobre, 89.

Savons — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 à 102-50 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 6 mai. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 8 902 q. 10 k. — Ventes, 9 302 q. 64 k. — Restant, 16 729 q. 93 k. — Cours moyen du jour, 79-33. — Cours-taxe de quinzaine, 69-75. — Ventes en disponibles: Gruaux, 1 q. »» k. 82-80 à 86-80 — 1re marque, 553 q. »» k.; 71-40 à 73-65. — 2e marque, 1022 q. »» k.; 65-90 à 70-70. — 3e marque, 3 q. »» k.; »»-»» à 59-50. — 4e marque, 30 q. »» k. »»-»» à 50-»». — Cuisson, »»» q. »» k. — Relevé, 34 q. »» k. — Ventes à livrer, 7376 q. »» k. 54-80 à 73-90. — Cuisson, »» q. 59 k. »»-»» à »»-»». — Revente, 884 q. »» k. 67-50 à 82-80.

Marché aux chevaux, 5 mai. — Chevaux de selle et de cabriolet, amenés 108 ; vendus 20; prix, de 215 à 960 fr. — Id. de trait, amenés [illegible], vendus

Juge-comm., M. Gallais; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Besançon, 20-50 à 23-50.

Bayonne (Basses-Pyrénées). — Froment, 36 à 38. — Maïs, 19 à 20.

Bergues (Nord). — Froment, 44-45 à 46-35. — Seigle, 27-16. — Orge, 22-49. — Fèves, 25-59. — Pois, 21-66 à 23-16. — Haricots, 34-33. — Hausse, 1 fr. 92 c.

Beaugency (Loiret). — Froment, 43-62 à 47. — Méteil, 38. — Seigle, 32-50. — Orge, 29-50. — Sarrazin, 16. — Pommes de terre, 12. — Hausse, 2 fr. 10 c.

Bordeaux (Gironde). — Froment de Hambourg, 36-25; — de Pologne, 37; — d'Espagne, 33-50 à 34. — Seigle, 27 à 29. — Orge, 20 à 21. — Maïs, 17 à 20.

Brienne (Aube). — Froment, 39-50 à 42-75. — Seigle, 28-75 à 30. — Orge, 22-75. — Hausse, 50 c.

Bléré (Indre-et-Loire). — Froment, 46-50 à 47-50. — Méteil, 36. — Seigle, 31-50. — Orge, 31-50. — Haricots, 34. — Pois gris, 40.

Bourg (Ain). — Froment, 30 à 42-50. — Méteil, 31. — Seigle, 28-40. — Orge, 26-60. — Maïs, 25-45. — Fèves, 30-50. — Pommes de terre, 12-50. — Baisse, 55 c.

Brie (Seine-et-Marne). — Froment, 41-33 à 43-33. — Hausse, 2 fr.

Caen (Calvados). — Froment, 39 à 45. — Orge, 23 à 25-50. — Sarrazin, 22 à 25. — Haricots, 32 à 40. — Pois gris et verts, 25 à 37. — Fèves, 59 à 60.

Cette (Hérault). — Froment de Romélie, 25 à 26; — de Pologne, 28 à 29.

Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — Froment, 38 à 40. — Seigle, 32-50 à 33-75. — Orge, 25 à 26-25. — Maïs, 26 à 27. — Sarrazin, 17-50 à 20. — Orge, 24-62.

Condom (Gers). — Froment, 39-67. — Maïs, 19-42.

Dieppe (Seine-Inférieure). — Froment, 40 à 43-50. — Orge, 21 à 22.

Dijon (Côte-d'Or). — Froment, 40 à 42. — Seigle, 27 à 30. — Orge, 25 à 26. — Maïs, 28 à 30 — Haricots, 26 à 35. — Pois, 13 à 16.

Dôle (Jura). — Froment, 35-50 à 39-50. — Orge, 25. — Maïs, 27 à 31-25. — Fèves, 27-50 — Haricots, 35. — Hausse, 75 c.

Dun-le-Roi (Cher). — Froment, 42-50 à 44. — Marsèche, 30. — Hausse, 3 fr. 50.

Evreux (Eure). — Froment, 43-13. — Méteil, 36-40. — Seigle, 31-70. — Orge, 24-66.

Gonesse (Seine-et-Oise). — Froment, 40-67 à 42.

Grand-Lemps (Isère). — Froment, 34 à 38. — Seigle, 28-50 à 29-50. — Orge, 24-50. — Sarrazin, 14-50.

Grasse (Var). — Froment, 31-25 à 31-87.

Gray (Haute-Saône). — Froment, 38-85 à 41-85. — Baisse, 28 c.

Hennebont (Morbihan). — Froment, 37-32 à 38-66. — Seigle, 31-66 à 32-50. Mil, 27. — Hausse, 1 fr. 78.

Issoudun (Indre). — Froment, 47 à 49-50. — Méteil, 42-50 à 44. — Seigle, 35-75 à 36-50. — Orge, 30-50 à 31-50. — Haricots, 44 à 45. — Hausse, 2 fr.

Jargeau (Loiret). — Froment, 45. — Seigle, 32. — Orge, 32. — Sarrazin, 15.

Lille (Nord). — Froment, 42-14 à 40. — Seigle, 26-50. — Haricots, 31. — Pois, 32.

Mirebeau (Vienne). — Froment, 44 à 45. — Méteil, 40-25. — Seigle, 36. — Orge, 29. — Haricots, 33-75. — Pois blancs, 33-75.

Montmédy (Meuse). — Froment, 41-70 à 42-20. — Orge, 24. — Baisse, 70 c.

Malesherbes (Loiret). — Froment, 44-58 à 47-24. — Méteil, 41-75. — Seigle, 31-50. — Orge, 30-58. — Hausse, 3 fr. 20.

Mulhausen (Haut-Rhin). — Froment, 43 à 49-24. — Méteil, 40 à 44. — Seigle, 31 à 36. — Orge, 31 à 33. — Sarrazin, 25. — Haricots, 45. — Pois, 40. — Lentilles, 35. — Hausse, 1 fr.

Nantes (Loire-Inférieure). — Froment, 42-50 à 43. — Seigle, 30. — Sarrazin, 14 à 15. — Hausse, 1 fr.

Nevers (Nièvre). — Froment, 35 à 40. — Mouture, 33. — Orge, 28-75.

Pontoise (Seine-et-Oise). — Froment, 41-33 à 45-33. — Méteil, 38 à 39-33. — Seigle, 33-33. — Orge, 24-67. — Sarrazin, 17-33. — Hausse, 2 fr.

Soissons (Aisne). — Froment, 41-50 à 42-30. — Méteil, 34. — Seigle, 28-84. Orge, 23. — Hausse, 1 fr. 08.

Saumur (Maine-et-Loire) — Froment, 42 à 43. — Méteil, 36-25. — Orge, 25 à 26.

Strasbourg (Bas-Rhin). — Froment, 45 à 50. — Maïs, 35 à 36. — Haricots, 45. — Hausse, 1 fr.

Troyes (Aube). — Froment, 43-50 à 44-50. — Seigle, 28-50 à 30. — Orge, 22-50 à 24-50.

Vouziers (Marne). — Froment, 41-79 à 43-22. — Seigle, 26-44. — Orge, 21-44. — Hausse, 1 fr.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

IN-OCTAVO. Prix. . . . . . 4 fr.

LE SEL

IN-OCTAVO. Par la Poste, 4 fr. 50 c.

IMPOT — RÉDUCTION — RÉGIE

OU LA QUESTION DU SEL SOUS TOUTES SES FACES.

PAR J.-J. JULLIEN.

Paraîtra le Lundi, 10 Mai, la Cinquième Livraison du Tome V (Mai 1847) de

On s'abonne :

A Paris, au Bureau de la PHALANGE, rue de Beaune, 2. Dans les départements, chez tous les directeurs des messageries et chez tous les Libraires.

LA PHALANGE

PRIX D'ABONNEMENT A PARTIR DE JANVIER 1847 :

POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.

UN AN. . . 18 fr. — 6 mois. . . 9 fr. — 3 mois. . . 5 fr.

Pour les pays à surtaxe.

UN AN. . . 22 fr. — 6 mois. . . 11 fr. — 3 mois. . . 6 fr.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE, publiant les manuscrits de FOURIER.

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE; BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 6 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Table des Matières contenues dans la 5e Livraison du Tome V (Mai 1847.)

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER.

Nous publierons, en juillet prochain :

Le manuscrit 18, cote 9, intitulé : *Du clavier puissanciel des caractères*, dont suit le sommaire :

— Appréciation des sciences en abstrait et concret.
— Des degrés caractériels et de leurs dominatifs.
— De l'intégralité de l'âme.
— Gamme intégrale de l'âme et distribution numérique du clavier puissanciel des 810 caractères. — Distribution typique des caractères de tons de grés. — Grades et titres des passions dans l'individu.
— Définition des monogynes des 3 ordres. Parallèle d'emploi des monogynes. Aperçu sur les monogynes d'harmonie. — Contresens de la morale en régie des monogynes.
— Notions sur les caractères ambigus ou polymixtes.
— De l'essor composé des polygynes. — Des polygynes transcendants et de leurs emplois.
— Des omnigynes comme pivots de mouvement infinitésimal. — Fonctions et bizarreries apparentes des omnigynes.
— Des caractères de gamme bi-puissancielle.
— Les bégueuleries sociales et les chrysalides passionnelles.
— Des préjugés et indices relatifs aux sympathies et antipathies.

AVIS. — Les Abonnés sont prévenus que les livraisons ne seront envoyées qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.

Chacun des quatre tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

1 demi-feuille in-8°. **PRÉLUDE A L'UNITÉ RELIGIEUSE** Prix : 10 centimes.

Lettre aux rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, par H. LECOQ DE BOISBAUDRAN.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Les Ministres et la Féodalité financière.

LE NOUVEAU MINISTÈRE.

La majorité votait toujours, tout aussi dévouée, tout aussi peu curieuse d'aller au fond des discussions ; c'est à peine si quelques membres disséminés, quelques conservateurs dits progressistes s'agitaient ça et là en paroles, les votes donnaient toujours gain de cause au cabinet, et le cabinet se mourait cependant, il s'affaissait sous sa propre faiblesse. M. Duchâtel se disait malade pour n'avoir plus à répondre, et se tenait dans son hôtel de la rue de Grenelle. M. Lacave-Laplagne se faisait d'avance une épitaphe qui le déclarait bon époux et bon père. M. Guizot lui-même ne parvenait plus à passionner sa majorité, et ne trouvait rien de mieux que de s'abriter derrière le roi. Un ministre seul semblait n'avoir rien perdu de sa foi en lui-même, et se répétait toujours du même accent qui lui est particulier : « Je suis ministre du roi. » Quant à M. Moline de Saint-Yon, il avait toujours l'air aussi ennuyé, et ce n'est que poussé à bout qu'il s'écriait : « Je montrerai bien que je suis ministre de la guerre. »

Au fond, il n'en croyait rien, non plus que la Chambre ; il s'est empressé de donner sa démission, voilà deux jours, et il est allé sous les lilas se délecter en fredonnant les couplets de ses anciens vaudevilles. M. de Mackau s'est fait prier davantage, mais il a fini par résigner son gouvernail aussi.

M. Lacave-Laplagne s'est montré moins complaisant. On était décidé à le sacrifier : en plus d'une occasion, il s'était permis des idées de réformes; il avait promis la conversion des rentes, le dégrèvement du sel, la réforme postale, l'abolition du timbre des journaux. Réduire les recettes ! c'est là un crime aussi impardonnable que celui de vouloir réduire les dépenses ou de montrer les dents à la féodalité financière. On l'a pressé de se démettre, d'abord le maréchal Soult, et puis le roi lui-même, il a refusé; on lui a offert de le faire procureur général à la cour des comptes, intendant du duc d'Aumale et pair de France, il a refusé encore; il ne pouvait consentir, disait-il, à se faire le bouc émissaire de collègues aux exigences desquels il avait trop complaisamment cédé. Il voulait être destitué; il l'a été. Les ordonnances consignées ce matin au *Moniteur* mentionnent la démission de M. Moline de Saint-Yon et de M. de Mackau, mais elles se taisent sur celle de M. Lacave-Laplagne.

Les deux nominations importantes sont celles qui portent M. Dumon au ministère des finances et le remplacent par M. Jayr, préfet du Rhône. M. Dumon est connu pour son infatigable dévouement à la féodalité industrielle et aux compagnies de chemins de fer; il paraît cependant qu'une fois, une seule fois, il a osé leur résister. Il paraît, il l'a assuré aujourd'hui à la Chambre, qu'il était en dissentiment avec la compagnie de Lyon et reculait devant la subvention qu'elle exige de l'État. La féodalité financière l'en a puni en lui reprenant son portefeuille, qu'elle a remis aux mains de M. Jayr, dont elle espère mieux.

Voilà pourquoi on est allé chercher un ministre à Lyon par le télégraphe, tandis qu'il y a dans Paris tant de ministres en expectative. Les autres choix, du reste, ont été faits de la même façon. On est allé chercher à Nantes le général Trézel pour en faire un ministre de la guerre, et jusqu'à Naples M. le duc de Montébello pour en faire un ministre de la marine. Si l'on demande quel [illegible] nous répondrons qu'il est diplomate et qu'il se fit le bras droit de M. Thiers à l'époque où M. Thiers, ministre de l'intérieur, envoyait chez les Suisses cet espion dont l'histoire fit tant de bruit. On ne peut pas dire d'ailleurs que M. de Montébello n'a jamais vu la mer. Il s'est rendu de Marseille à Naples sur un bateau à vapeur. M. Guizot remplira jusqu'à son retour les fonctions de grand-amiral de France.

Telle est la liste des nouveaux ministres. M. de Salvandy et M. Hébert conserveront leur poste, M. Cunin-Gridaine continuera à faire de l'agriculture en fabricant de draps ; M. Soult à toucher son traitement et à présider du fond de ses terres le Conseil qui s'assemble à Paris. Quant aux ministres dirigeants, à ceux qui sont les plus compromis, ils continueront à diriger la politique. M. Duchâtel, qui représentait au sein du cabinet les tendances basses, l'immobilisme et la corruption, s'est réconcilié avec M. Guizot, et il entend être l'âme de la nouvelle combinaison.

On se plaignait de ce que les ministères se mouvaient dans un même cercle, et qu'aucun nom nouveau ne surgissait jamais. On ne pourra pas adresser ce reproche à la combinaison qui vient de se faire. Les noms des nouveaux ministres étaient complètement imprévus. Il est vrai que les chefs du cabinet n'ont pas eu le choix. Il paraît que la plupart des hommes haut placés à qui l'on s'était adressé ont refusé péremptoirement. Pendant deux jours M. Duchâtel et M. Guizot ont frappé à toutes les portes sans trouver personne qui voulût s'asseoir à côté d'eux sur les bancs du ministère. Ce serait beau de la part de ceux qui ont refusé, si ce refus n'était pas un acte de prudence. Le sans-façon avec lequel on a usé avec M. Lacave-Laplagne donnait à chacun sujet de réfléchir.

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ET LES COMPAGNIES.

On s'attendait aujourd'hui à une chaude séance au Palais-Bourbon ; l'attente a été dépassée.

Le débat n'a pas porté sur le ministère cependant. M. Lacave-Laplagne, qui a promis de faire de curieuses révélations sur les causes de sa destitution, est venu s'asseoir sur les hauteurs du centre où nombre de députés l'ont félicité, mais il n'a pas trouvé occasion de prendre la parole.

Le débat s'est engagé entre les partisans et les ennemis de la féodalité financière. La nouvelle puissance s'est essayée aujourd'hui, et bien qu'elle n'ait pas remporté une victoire complète, elle doit être satisfaite de l'essai ; elle est assez forte dans la Chambre pour y donner la loi.

Il s'agissait de faire décider par l'assemblée « qu'aucun membre de la chambre des pairs et de la chambre des députés ne pourra être adjudicataire ni administrateur dans les concessions faites par le gouvernement ou par la loi. »

Pour développer sa proposition, M. Crémieux s'est contenté de rappeler les scandales donnés par les compagnies ; il a montré les noms de membres haut placés dans les deux Chambres, servant d'enseignes à l'agiotage et d'appât pour les actionnaires. Il a représenté le ministre des travaux publics obligé de se faire l'instrument ou la victime de ces sociétés, à qui l'on a fait la faute de confier l'exploitation des chemins de fer. Il a rappelé les compagnies anglaises imposant silence aux ministres dans la chambre des communes ; il a montré les compagnies françaises s'infiltrant de plus en plus dans les assemblées politiques, la corruption admi- [illegible] ties de la population, et, au nom de l'honnêteté, de la moralité, il a prié l'assemblée de ne pas rejeter une proposition destinée à sauvegarder son honneur.

M. Dumon, le nouveau ministre des finances, est venu au secours du ministre des travaux publics attaqué. M. Dumon n'est pas fort riche en arguments, le même lui sert plusieurs fois. Il a répété aujourd'hui avec un souriant aplomb, que c'est l'opposition qui, en demandant l'exploitation par l'État, a favorisé l'agiotage et donné au pays la fièvre des chemins de fer.

M. Bineau lui a répondu que près de 460 millions avaient pu être réalisés sans bourse délier par les agioteurs, sur le seul chemin du Nord, et cela au détriment des actionnaires sérieux ; le gouvernement a su le fait, il connaissait — M. Dumon l'affirme — la folie des acheteurs à la hausse, et il n'a trouvé aucun moyen d'empêcher cette folie qui a donné une fortune scandaleuse à quelques parasites, et ruiné tant d'honnêtes familles.

A ces calculs, M. Dumon a continué de sourire dédaigneusement ; il a soutenu que « l'honnêteté n'a pas été inventée par M. Crémieux », et qu'après tout des députés de l'opposition se sont jetés dans le jeu des chemins de fer aussi bien que les députés du centre. — Autre argument fort neuf comme chacun sait, et sans réplique ; M. Duchâtel le pense, du moins, car il n'en emploie jamais d'autre. — On est mal venu, du reste, a-t-il ajouté, de prétendre qu'il n'a jamais résisté aux compagnies. Il a légué à son successeur un dissentiment avec la compagnie concessionnaire du chemin de Paris à Lyon.

Quant à la proposition, elle est si mauvaise en soi, qu'elle ne peut que perdre à être examinée, a dit le ministre en terminant ; le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération.

Toute cette discussion restait dans les limites ordinaires, et l'on pouvait supposer qu'elle allait finir, lorsque M. Grandin est monté à la tribune.

La féodalité financière n'aime pas M. Grandin, non que ce soit précisément un grand orateur, mais il a toujours en réserve une collection nombreuse de faits et gestes des compagnies ; or, lesdites compagnies n'aiment pas qu'on parle d'elles, et pour cause. Aujourd'hui le député de Rouen s'est présenté à la tribune avec une liste de 89 compagnies fondées ces dernières années, et dans lesquelles figuraient, a-t-il dit, 69 députés. — Les noms ! les noms ! s'est-on écrié de toutes parts. — Je ne les lirai pas, parce que mes notes sont en désordre, mais je les ferai imprimer. — Non pas ! les noms ! — L'orateur insiste pour prononcer le discours qu'il a préparé en faveur de la proposition ; les cris du centre augmentent et couvrent sa voix ; le tumulte est au comble ; les interpellations se croisent; tout le monde parle à la fois; MM. Guyet-Desfontaines, Morny, Liadières essaient de se faire entendre au milieu du bruit ; le président agite sa sonnette; les cris redoublent; on joue des castagnettes avec les couteaux de bois ; l'hémicycle, les couloirs se remplissent de députés causant, criant, hurlant ; des garçons de salle en uniforme à revers rouges apparaissent auprès des portes ; des huissiers, sur l'ordre du président, circulent dans les groupes, exhortant chacun à reprendre sa place. Mais les cris continuent de plus belle. Le président, M. Lepelletier d'Aulnay, se désespère ; il envoie chercher son chapeau, annonçant qu'il va se couvrir si le bruit continue ; les cris se ralentissent un peu, et l'orateur reprend son discours, mais il n'est pas entendu davantage ; à la lutte agressive on substitue la lutte d'inertie, on cause à haute voix sur

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 11 MAI 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON, reprise des *Templiers*. — FOLIES-DRAMATIQUE. *Les Infortunes conjugales*. — Le Perroquet phalanstérien. — Le Corsaire. — Un énergumène.

Toutes les voyageurs en Espagne attestent que le palais de l'Escurial semble consacré à l'ennui, à la mélancolie, que la tristesse y suinte avec l'humidité des murailles ; telle est l'impression que produit le théâtre de l'Odéon, c'est l'Escurial de Paris : il est habité, non par les ombres des rois, mais par les mânes d'une foule de tragédies défuntes et de comédies non moins lamentables qui vous apparaissent la couronne en tête, le poignard en main sur le seuil de ce mausolée. Pourquoi l'Odéon, malgré les efforts de tant de directeurs, est-il demeuré sombre et glacial, si hostile au mouvement et à la vie que l'atmosphère y semble composée d'azote exclusivement et qu'on s'étonne d'y voir brûler les bougies ?

C'est qu'il n'y a point de vie sans liberté, et que l'Odéon n'est pas libre. Un théâtre de province, et l'Odéon, seul sur la rive gauche, est un théâtre de province, ne peut se soutenir qu'en abordant à la fois tous les genres, tragédie, comédie, drame, vaudeville, charge à la manière du Palais-Royal, et surtout musique, opéra-comique ou grand opéra. Or cet Odéon, qui doit suffire aux besoins dramatiques d'une moitié de Paris, vous le condamnez à un seul genre et au genre le plus ennuyeux, celui du Théâtre-Français, genre trop dédaigné pour alimenter même cette salle de la rue de Richelieu, dont l'Odéon n'est que la doublure !

Cette situation est fatale, et l'Odéon n'en saurait sortir ; car dans notre société subversive, organisée au rebours de l'attraction, l'ennui seul est honoré, protégé, subventionné. La Chambre vote 100 000 fr. par an à l'Odéon à condition qu'il entretiendra chez la jeunesse des écoles le culte de la saine littérature, c'est-à-dire de la littérature narcotique. Si l'Odéon jouait des vaudevilles amusants, des drames émouvants, s'il faisait de la musique, la Chambre lui retirerait infailliblement la subvention ou la restreindrait de beaucoup.

Rien n'est beau que l'ennui, l'ennui seul est aimable.

Ne voyez-vous pas que tout auteur amusant se discrédite, que si l'un des hommes qui ont émis le plus d'idées impartiales, courageuses et saines, que si M. Alphonse Karr était éligible et se mettait sur les rangs pour la députation, chacun lui rirait au nez, et considérerait sa candidature comme une nouvelle facétie !

Faites des livres sur *la Symbolique de la philosophie dans ses rapports avec la psychogonie palingénésiaque*, à la bonne heure ! Vous obtiendrez tous les honneurs qui vous conviendront, sans compter une de ces réputations indestructibles, qui sont fondées sur l'absence de lecteurs ; que, par impossible, l'Odéon devienne amusant, la Chambre des députés l'abandonne ; qu'il persévère dans la tragédie classique, et s'il ne vit pas on le gaudalisera du moins, on votera cent mille francs d'aromates pour l'embaumer.

Dans le répertoire classique auquel il est condamné, l'Odéon pouvait plus mal choisir que *les Templiers*, pièce héroïque, un peu déclamatoire, mais qui offre un intérêt soutenu dans les derniers actes, et qui abonde en vers bien frappés. La rentrée de Mlle Maxime attirait le public à cette reprise, mais *les Templiers* sont une pièce en *mode majeur*, toute virile, excluant l'amour. Le rôle d'Adélaïde n'y est qu'un accessoire et même un hors-d'œuvre ; ce personnage est complètement effacé. Nous attendons pour apprécier Mlle Maxime qu'elle rencontre une meilleure occasion de manifester ses qualités énergiques.

Un des caractères les plus saillants de la société où nous végétons, c'est l'absence d'unité, ou, pour employer l'expression de Fourier, c'est la *duplicité sociale*. Le civilisé a deux morales, celle qu'il professe, au nom de laquelle il se gendarme et s'indigne, et celle qu'il pratique en secret ; deux vérités, la vérité officielle, qui se pavane dans les discours d'apparat, dans les ouvrages couronnés à l'Académie, et la vérité *vraie*, qui se dit quelquefois au théâtre. C'est ainsi que nous trouvons à la Chambre la politique de tribune faite pour amuser les badauds, et la politique des couloirs qui décide toutes les affaires.

Suivant la vérité officielle, le mariage indissoluble est une loi naturelle et divine, qui fait le bonheur des hommes et des femmes, et devant laquelle tous les fronts doivent s'incliner comme devant la volonté de la Providence.

Suivant la vérité vraie, le mariage indissoluble est un lien qui ne tient aucun compte de la diversité, de la mobilité des caractères, qui ne saurait être voulu par Dieu, puisqu'il est contraire à la nature, un lien qui fait beaucoup de malheureux, et que la majorité des Français trouve odieux ou ridicule; telles sont du moins les dispositions du public qui applaudissait naguère au Vaudeville *Trois Dames, trois Rois*, puis la *Partie à trois*, et du parterre moins raffiné, qui rit aux éclats en voyant les *Infortunes conjugales*, traduites sur la scène des Folies-Dramatiques.

La liste des infortunes conjugales est loin d'avoir été épuisée par les auteurs au nombre desquels nous remarquons M. Clairville; la trivialité de leurs plaisanteries va fort loin, et nous aimons peu cette scène dans laquelle le mari tient dans ses bras un enfant *humide*; mais, quand on se moque du mariage, le succès devient facile, on a la foule pour soi. Après avoir vu bafouer l'union conjugale pendant toute une soirée, les titis du boulevart du Temple en étaient venus à un tel dédain pour le livre 1er, titre 5 du code civil, qu'au sortir du spectacle ils regardaient sous le nez les honnêtes bourgeois se retirant avec leurs épouses, et s'écriaient en riant : « Un marié ! un marié ! Voilà monsieur qui est marié ! N'êtes-vous pas marié, Monsieur ?

Bien que les *Infortunes conjugales* ne soient pas une œuvre d'art, on y trouve de bonnes situations ; celle-ci par exemple : *La belle mère à son mari*. « Monsieur, j'entends que l'innocence de notre fille soit » respectée, vous en êtes le gardien ; si avant trois mois notre gendre » franchit le seuil de la chambre nuptiale, je vous ôte votre taba- » tière... » Impossible de retracer la scène burlesque qui se passe à la porte de la mariée entre l'époux invoquant ses droits, et le beau-père veillant en sentinelle dévouée sur sa tabatière et sur l'honneur de sa fille. Les auteurs baissent ici le rideau, nous ferons comme eux.

En attendant *le Chiffonnier* de Félix Pyat, et faute de nouveautés dramatiques, nous vous dirons un mot d'un poète franc-comtois qui a pris la Théorie de Fourier pour muse. Il est vrai que le poète est coupable, envers les phalanstériens, de malice, au moins intentionnelle; il ne nous chante pas, il nous siffle, mais sa voix est un gazouillement tellement inoffensif que nous serions heureux de donner à ses accents le retentissement qui lui a manqué, et de faire partager à notre public le plaisir que nous a causé son premier apologue intitulé *le Perroquet phalanstérien*. Cet oiseau socialiste annonce l'harmonie, et prêche de fort belles choses :

> A la maternité tout deviendra facile ;
> Nous mettrons tous les œufs dans un même panier ;
> Cela s'appellera la corbeille d'asile.
> ..... A la garde des œufs rien n'empêchera même
> Qu'on ne prépose le coucou.

La proposition fait d'abord un sensible plaisir aux dindons et aux bécasses,

> Mais du monde la vieille horloge
> Continua d'aller de son train déréglé.
> Linots, pinsons, merles, fauvettes,
> Se remirent à faire isolément leurs nids,
> A couvrir, abriter les fruits de leurs couchettes,
> A se plaire en famille, à nourrir leurs petits.

Il n'est pas très étonnant que la parole du perroquet n'ait point

M. de Morny est venu enfin lire une liste de quarante noms ; on la trouvera plus loin. Quelques députés ont dit leur *meâ culpâ* ; d'autres se sont défendus avec chaleur ; plusieurs enfin, et M. Benoist est du nombre, ont déclaré qu'ils se vantaient de leur position. En effet, administrateurs de chemins de fer et membres de la Chambre, ils se votent d'une main ce qu'ils reçoivent de l'autre ; c'est une situation des plus commodes, sinon des plus morales.

Cette réclamation avait été précédée de celle d'un député qui s'était avancé à la tribune l'œil baissé, la lèvre pincée, pour déclarer modestement qu'on le poursuit impitoyablement depuis le commencement de la session. C'est pour lui faire pièce que M. de Rémusat avait présenté sa proposition sur les incompatibilités ; c'est pour lui faire pièce encore que M. Crémieux invente la sienne. Mais on ne le lassera pas ; quoi qu'on fasse, il continuera à siéger à la Chambre, à toucher son traitement de fonctionnaire, et à exercer dans la compagnie du Nord des fonctions qui n'exigent de lui qu'une chose, l'intervention de son nom et son émargement mensuel sur le registre des appointements ; il a stipulé formellement cela avec la compagnie. Ce député naïf se nomme M. Delbecque.

La prise en considération de la proposition de M. Crémieux n'a été ostensiblement combattue que par un député, M. Chegaray ; les autres se sont contentés de voter contre. Ils étaient quatre-vingts au plus. Ce sont ces quatre-vingts membres, le cinquième de la Chambre à peu près, qui sont parvenus à paralyser la voix de M. Grandin.

Une grande majorité s'est levée pour la prise en considération ; beaucoup, il est vrai, ont foi dans les bureaux pour l'enterrer.

La Chambre des pairs a entendu aujourd'hui des rapports de pétitions, parmi lesquelles était la suivante, qui a été renvoyée au ministre de l'agriculture et du commerce après une assez longue discussion, dans laquelle le ministre a déclaré qu'il était prêt à prendre toutes les mesures possibles pour approvisionner la France de céréales, mais qu'il regardait l'approvisionnement en viande comme inutile.

Deux cent vingt-deux habitants du Havre demandent une loi qui, dans l'intérêt de la religion, de l'humanité et de l'ordre public, accorderait l'entrée en franchise des céréales, des bestiaux, des viandes salées et, en général, de toutes les denrées qui servent à la nourriture des classes ouvrières.

La Chambre des pairs continue de s'occuper de l'affaire de M. Despans-Cubières. Le général a subi un long interrogatoire dans la journée de dimanche, et l'interrogatoire a continué aujourd'hui. Une descente a été faite à son domicile, et l'on a saisi tous les papiers qui se rapportaient à l'affaire.

On annonce que la commission de la Chambre est effrayée ; de quelque côté qu'on sonde on entrevoit des révélations compromettantes, et il s'agit, assure-t-on, pour ne pas remuer toute cette corruption, de mettre l'honneur des intéressés à l'abri d'une ordonnance de non-lieu.

Voici à ce sujet les réflexions du *National* :

Il est probable que le procès de M. Cubières se terminera par une ordonnance de non-lieu. Ces lettres ne sont qu'une imprudente ba-

Le prévenu, qui était administrateur dans la compagnie du chemin de fer de Strasbourg, a donné sa démission.

Ce procès va du reste en réveiller d'autres du même genre. Nous avons annoncé que M. Boissy-d'Anglas est décidé à faire luire la lumière sur l'affaire Benier.

D'un autre côté, nous lisons dans la *Patrie* d'hier :

On commence à parler tout haut de certains faits qui se rattachent à la juxta-position de deux grandes sociétés houillères.

Pour lutter contre sa rivale, soutenue de tout temps par de hautes influences administratives chèrement achetées, la compagnie la plus jeune fut obligée à d'énormes sacrifices, et l'on pourrait citer entre autres une fortune dont la révélation a naguère excité un vif sentiment de surprise, et qui n'a dû son origine qu'à l'antagonisme en question.

M. Quinet répond aujourd'hui dans le *National* à la lettre de M. Damas-Hinard. Nous reproduisons les principaux passages de cette lettre :

Tout ce que j'ai pu pour M. Damas-Hinard, je l'ai fait, quoique je le connaisse seulement depuis cet hiver. Sur la recommandation de personnes graves, j'aurais désiré pouvoir lui ouvrir immédiatement ma chaire ; du moins, je publiai dans le premier semestre une lettre dont le seul but était de louer son mérite et ses titres.

Au semestre d'été, je présentai officiellement M. Damas-Hinard à l'assemblée du collége de France. Je lui offris ma suppléance, de préférence à l'un de mes amis, non certes comme une réparation, mais comme une compensation des difficultés qu'il avait traversées. D'ailleurs, je ne lui dissimulai pas les inconvénients de la situation ; j'ajoutai que s'il croyait devoir ne pas accepter, une autre personne avait été également agréée par l'assemblée et pourrait accepter à sa place.

L'intérêt sincère, persévérant, public que j'ai montré à M. Damas-Hinard, et qu'il reconnaissait lui-même il y a peu de jours encore, sera ma sauvegarde contre toute insinuation. S'il devait en être autrement, je ne pourrais ni m'en affliger ni m'en étonner, après tant de conséquences fâcheuses que la mesure prise à l'origine par le ministre a déjà entraînées après elle.

Adieux de Famille.

On nous communique la note suivante :

Voici, à peu près, ce qui s'est passé au ministère des finances, la veille de l'accident arrivé à M. Lacave-Laplagne.

M. Persigol, neveu du ministre, attaché au cabinet de M. Laplagne, est nommé chef du bureau des cautionnements, au mépris des droits incontestables d'un vieux et honorable serviteur, M. Serrurier, sous-chef de 1re classe, qui depuis plusieurs années remplissait avec distinction les fonctions de chef de bureau.

Dans la direction de la dette inscrite, dont le chef, M. Andrey, est un familier de la maison de M. Laplagne, on nomma quatre chefs de bureau de première classe à 9 000 fr. de traitement, quand, d'après les dispositions formelles de l'ordonnance réglementaire organique du ministère des finances, il ne doit y avoir qu'un seul chef de première classe par division.

Dans la même direction, un chef de bureau de 3e classe franchit deux degrés de l'échelle hiérarchique, et est nommé chef de 2e classe à 8 000 fr., malgré le même règlement qui exige deux années de service dans une classe pour la promotion à la classe immédiatement supérieure.

Un inspecteur des finances, M. Vandal, attaché au cabinet de M.

caïd, Si-Ahmed-Ould-Cadi, vient de donner une nouvelle preuve de fidélité et d'intelligence par l'arrestation de Si-Caddour-ben-Djelloul, l'un des fauteurs de l'insurrection de 1845, qui jusque-là avait réussi à se soustraire aux recherches et à se cacher dans les montagnes où naguère il s'était fait proclamer *sultan*. — Cet homme dangereux sera sans doute envoyé aux îles Sainte-Marguerite. »

La *Gazette d'Augsbourg* a reçu des nouvelles de Constantinople du 28 avril. Conformément aux instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, M. Argyropoulos avait demandé ses passeports, et s'apprêtait à quitter Constantinople.

La Porte a ajourné toute mesure ultérieure jusqu'à la réception des réponses au mémorandum qu'elle a fait remettre aux représentants des grandes puissances. L'Angleterre paraît aussi avoir changé d'attitude dans cette affaire ; il se confirme que les dernières dépêches de lord Palmerston à M. Wellesley sont beaucoup moins belliqueuses que les précédentes.

Quant au représentant de la Russie, il a assez ouvertement pris sous sa protection les Grecs de Constantinople. On a remarqué que beaucoup de Phanariotes et de Grecs de Péra, exclus précédemment de ces sortes de solennités, ont assisté à un banquet officiel qu'il a donné dans la semaine de Pâques. Toutes ces circonstances réunies font espérer que le différend gréco-turc pourra encore se terminer d'une manière pacifique.

FAITS DIVERS.

On écrit de Madrid, le 5 mai, que par décret de ce jour, la reine a prorogé les cortès sans durée déterminée.

LES CONSERVATEURS BORNES ET LES CONSERVATEURS PROGRESSISTES. — La rupture est accomplie. Le *Journal des Débats* jetait hier le défi suivant :

« Que ceux qui pensent que la politique constitutionnelle et conservatrice n'a rien fait en France depuis dix-sept ans ou même depuis trente-deux ans ; qu'avoir fondé le gouvernement représentatif et la liberté en maintenant l'ordre ce n'est rien ; qu'avoir renoué au dehors les plus glorieuses traditions de notre histoire en maintenant la paix ce n'est rien, que ceux-là aillent dans l'opposition, leur place y est marquée depuis longtemps, et il ne leur manque plus rien aujourd'hui pour y être bien reçus, pas même le triste courage d'insulter grossièrement le premier homme d'état et le premier orateur de notre pays, le ministre que ses adversaires eux-mêmes dans le secret de leur âme honorent et admirent, M. Guizot ! Qu'ils aillent dans l'opposition. Nous ne leur reprochons qu'une chose, c'est d'y aller trop tard. Ils auraient dû s'apercevoir plus tôt qu'il y a et qu'il y aura toujours un abîme entre le parti faiseur et le parti conservateur. »

REINE ET CHIFFONNIER. — Nous empruntons au feuilleton du *Siècle* d'hier l'anecdote assez piquante que l'on va lire : « Il paraît que le drame de Félix Pyat, qui doit nous présenter Frédérick-Lemaître dans un nouveau rôle, et que le théâtre de la Porte-Saint-Martin promet pour les premiers jours de la semaine prochaine, a déjà vivement impressionné la reine Victoria. Pendant son dernier congé, Frédérick avait emporté à Londres le manuscrit que l'auteur venait de lui remettre. Les Anglais professent une admiration profonde pour le grand comédien ; le bruit de ses succès arriva jusqu'au palais Buckingham ; la reine voulut prendre sa part des plaisirs de son peuple ; elle alla plusieurs fois au théâtre, et elle se passionna si bien pour le talent de Frédérick, qu'elle fit inviter l'inimitable acteur à venir charmer par de dramatiques récréations les soirées du palais, où quelques courtisans intimes sont seuls admis à rompre le royal tête-à-tête de S. M. et du prince Albert.

Après avoir donné à ses nobles spectateurs des fragments choisis dans ses plus beaux rôles, Frédérick eut l'idée d'essayer devant cet

---

suffi pour bâtir un phalanstère et n'ait pu mettre, comme la lyre d'Amphion, des pierres en branle. Il en est de même après les prédications des disciples de Fourier. Ils touchent l'homme de cœur et font réfléchir l'homme sérieux ; c'est le seul effet immédiat de leur parole ; ils ne remuent ni les pierres, ni les âmes des égoïstes ; mais on ne voit pas, après leur départ, la gent civilisée continuer à *se plaire en famille*, comme les linots de notre fabuliste, attendu qu'elle ne s'y plaisait pas avant ; on ne la voit pas *couvrir, abriter ses petits* : elle les met en pension, les expédie au collége, les envoie étudier à de lointaines facultés ; souvent le fils ne revient pas, et n'écrit à son père que pour lui subtiliser de l'argent sous des prétextes ingénieux.

L'histoire des oiseaux repoussant le phalanstère et continuant à se plaire en famille, n'a donc rien de commun avec les mœurs de la société actuelle : c'est un tableau complétement fantastique, mais tracé avec une plume vive, alerte, sémillante. Voici d'ailleurs un passage vrai d'observations et résumant fort bien certains côtés de la société civilisée. Remarquez surtout le dernier trait :

> Hélas ! ce ne fut point toujours, dans toute espèce,
> Jeux d'innocence et de tendresse,
> Empressements d'amour, soins de maternité ;
> Il s'y mêla, comme l'on pense,
> Coups de bec et de rivalité,
> De jalousie et de vengeance ;
> Des becs crochus surtout s'évertua l'engeance
> En exploits de rapacité ;
> On revit pulluler vermisseaux et chenilles,
> Qui même s'engraissaient aux dépens des oiseaux ;
> *Et bien des femelles gentilles*
> *N'obtinrent pour maris que de vilains moineaux.*

Tout en constatant ces maux, l'auteur conclut qu'il faut bafouer les hommes qui cherchent à les prévenir et puis se croiser les bras, *se résigner à son sort*, ou, ce qui revient au même, faire *de l'opposition constitutionnelle*. Le vide et le décousu de ses pensées ne nous empêchent pas de rendre justice à sa forme, et le *Franc-Comtois* ferait une fortune plus brillante si, dans son désert littéraire, on trouvait plus souvent de semblables *oasis*.

Plus tard, oubliant la maxime : *Qui ne sut se borner*....., l'auteur a voulu retourner à la charge contre l'Ecole sociétaire ; il s'est répété, sa facétie est devenue lourde. C'est par générosité seulement que nous nous abstiendrons de citer le *Brochet fouriériste*, et surtout la grosse bouffonnerie intitulée : *Défends ta queue, Loulou*. L'auteur a ressassé en neuf couplets cette fade plaisanterie qui attribue aux harmoniens une queue de trente-deux pieds, ornée d'un œil, d'un lorgnon, notre fabuliste y ajoute trois mains et des rubans tricolores. C'est faire tort à la province, c'est donner des armes à cette outra-

geante opinion que les départements sont habillés de nos défroques, et que les plaisanteries dont Paris ne veut plus depuis dix ans sont encore neuves pour des Francs-Comtois. Nous avons regretté cette chute, car, dans le *Perroquet phalanstérien*, son chef-d'œuvre, l'auteur avait dit de la queue phalanstérienne tout ce qu'un homme d'esprit pouvait en dire.

> « Les générations de nos races croisées
> » Seront de merveilleux produits :
> » On aura... des plumes frisées,
> » Lumineuses pendant les nuits,
> » Et même l'on prétend que les oiseaux à naître
> » Grands, moyens et petits, porteront avec goût,
> » Longue au moins de trois fois un mètre,
> » Une superbe queue avec un œil au bout.
> » Mais ce n'est qu'un propos qu'on prête à notre maître,
> » Et comme il n'est pas constaté,
> » Il reste au moins fort contesté. »

Puisque nous passons en revue ceux de nos ennemis qui ne nous font aucun mal, disons un mot du *Corsaire-Satan* et de M. Pierre Leroux. La *Démocratie* a récemment exprimé de l'indignation contre le *Corsaire*. Elle a été trop vive, le *Corsaire* ne comporte pas l'indignation. Une attaque de M. de Balzac contre les socialistes nous avait paru peu sérieuse à cause de la légèreté de son auteur, (légèreté intellectuelle, bien entendu). En passant par l'organe du *Corsaire* l'offense ne devenait pas plus grave, et l'on aurait tort de s'irriter contre un journal où la fantaisie occupe tant de place qu'il est capable de dire tout, même de bonnes choses. En voici une excellente empruntée au *Corsaire* du 30 avril :

RÉFLEXIONS INTIMES D'UNE PAUVRE FILLE. — Je travaille nuit et jour quand j'ai de l'ouvrage ; mais comme je n'en ai pas toujours, et que le peu que j'ai est très faiblement rétribué, je gagne à peine de quoi mettre les deux bouts ensemble ; je mange à peu près la moitié de mon saoûl ; dans l'hiver, je gèle dans ma chambre ; je suis toujours mal habillée, et quoique étant assez gentille, je le parais à peine, tant ma mise est simple ; je n'ai aucun plaisir ; pour moi, il n'y a ni fêtes, ni dimanches ; je suis toujours seule ; seule, si je reste ; seule, si je sors ! — Au contraire, ma voisine ne fait rien, elle a tout à profusion : beaux chapeaux, belles robes, bonne table, bals, fêtes, spectacles ; elle est moins jolie que moi, mais comme elle est plus élégamment vêtue, on la regarde toujours quand elle passe, et on ne fait jamais attention à moi : il y a donc un moyen d'être heureuse, c'est-à-dire de ne pas souffrir continuellement des privations ? — Mais ce moyen est honteux, dit-on ! — Qui dit cela ? — Le monde, la société. Mais quand je n'ai pas de pain, de feu ou d'ouvrage, ce monde m'en donne-t-il ? S'inquiète-t-il de mes souffrances ? Pourquoi donc m'inquièterais-je de ses jugements ? — Je ferai comme ma voisine.

Une réparation est également due à M. Pierre Leroux. Sa *Revue sociale*, qui annonce une solution pacifique des problèmes du prolé-

tariat, n'est pleine depuis longtemps que d'invectives incohérentes contre Fourier. Ce procédé nous avait blessés d'abord ; nous y avions vu l'effet d'une basse et impuissante envie. C'est bien ainsi qu'il faudrait apprécier la conduite de M. Pierre Leroux, s'il se possédait lui-même et s'il jouissait de toutes ses facultés, mais nous savons qu'il est malade et que, récemment, une conversation sur Fourier a suffi pour l'obliger à garder le lit. Nous plaignons un homme qui eut autrefois du talent, et qui se recommande, assure-t-on, par des qualités privées, d'être arrivé à ce triste état. Nous lui pardonnons de tout notre cœur ses fureurs involontaires, d'autant plus qu'en s'abstenant d'écrire lui-même dans sa revue, et en la remplissant de citations empruntées à Fourier, il fait l'affaire de ses lecteurs et la nôtre.

V. H.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — Le *Bouquet de l'infante*, trois actes, paroles de MM. de Planard et Leuven, musique de M. Adrien Boïeldieu.

Quand on a affaire à M. de Planard, on peut toujours compter sur une pièce bien conduite, une action claire et se déroulant facilement. On peut aussi être assuré que rien, dans la fable, ne sera de nature à provoquer des émotions trop pénibles ; que si dans la péripétie quelque danger terrible semble menacer un ou plusieurs personnages, le dénouement dissipera tous les nuages, fera disparaître toutes les terreurs et renverra les amants époux, tous ceux qui les entourent contents et les spectateurs satisfaits. M. de Planard n'emploie même presque jamais le personnage traditionnel du traître, afin de ne pas avoir un motif de frapper, tant il est naturellement porté à combler les souhaits de tous les êtres que son imagination crée et fait agir. Une seule fois peut-être il a fait périr un homme de mort violente ; c'est le terrible comte de Comminges dans le *Pré aux Clercs*, le plus sombre des drames aimables dont il a doté le répertoire de l'Opéra-Comique. Aussi, n'avons-nous conçu aucune inquiétude lorsque nous avons vu dans le *Bouquet de l'infante*, dont Fabio de Silva, impliqué dans une conspiration, coupable d'attentat sur la personne du prince royal, condamné bien et dûment à mort et conduit jusqu'au lieu de son supplice. La mort de Fabio, indépendamment du désagrément personnel qu'elle devait lui causer, livrait au désespoir Ginetta, sa jeune épouse, et deux ou trois autres personnages importants. Dans le *Pré aux Clercs*, au contraire, la mort de Comminges était une condition *sine quâ non* du bonheur des deux amants, et cette considération seule avait pu décider M. de Planard à

se sont complètement vidés en quelques heures.

On suppose qu'il faudra près de deux mois pour rétablir complètement les choses dans l'état où elles étaient auparavant ; mais, comme mesure provisoire, on a décidé la pose d'une immense conduite d'environ un mètre de diamètre entre les deux parties du canal qui se trouvent momentanément séparées, et l'on espère que mercredi prochain le service des eaux sera rétabli. D'ici là, le service sera fait uniquement au moyen de la pompe à feu de Chaillot ; mais les réservoirs de cette usine sont loin de suffire, même quand elle fonctionnerait nuit et jour et sans accident, aux besoins de la capitale.

LA POLICE DU CHATEAU. — On racontait autrefois que le gouvernement autrichien n'ayant pas confiance dans l'affection de ses sujets italiens, avait placé dans les rues de Milan une sentinelle de cinquante en cinquante pas. Le même phénomène se reproduira d'ici à peu de temps autour du palais des Tuileries. Non content de l'immense déploiement de forces portées chaque jour aux alentours de ce palais, la police du château redoutant les conspirateurs qui pourraient se cacher derrière les bouquets de lilas, vient de parsemer le jardin de soldats qui montent la garde avec sabre et bretelles, mais sans fusils, moitié sentinelle, moitié espions, autour des bassins et des plates-bandes. Nous signalons le fait à la curiosité publique.

AUX ACCAPAREURS. — Nous avons annoncé que, dans certaines parties de la Normandie, des spéculateurs achètent déjà des blés, qui sont à peine sortis de terre, ce qui doit nécessairement entretenir et même augmenter la hausse du prix des grains. La même spéculation s'exerce sur beaucoup d'autres points. Il est probable que les vendeurs et les acheteurs qui se livrent à ce genre de commerce ignorent qu'il est interdit par la loi du 6 messidor an III. Les cours de Montpellier et de Bourges, par arrêtés des 4 mai 1842 et 6 janvier 1844, ont décidé que cette loi n'était pas abrogée, et elle punit ces sortes de ventes de la confiscation, qui doit être supportée moitié par le vendeur et moitié par l'acheteur.

LES BALANCES DE THÉMIS. — On écrit de Guéret, le 6 mai au *Siècle* :

« A la suite de l'affaire Boutmy et consorts, la cour d'assises de la Creuse en a jugé une autre fort grave. C'était un père accusé d'avoir tué sa fille. Il avouait son crime, et l'on invoquait en sa faveur des circonstances atténuantes. Le jury ne les a pas admises et son verdict a entraîné la peine de mort. Après les réquisitions du ministère public, le président a demandé à ce malheureux s'il avait quelque chose à dire. Alors il s'est levé, et d'une voix ferme :

» On m'a donc condamné à mort ? a-t-il dit. — Oui, a répondu le président. »

» L'accusé. — « Je suis condamné à mort parce que je suis pauvre ; » si j'étais riche et que je me fusse appelé M. Boutmy, on m'aurait » acquitté. »

» Puis il s'est assis sans rien ajouter et il a écouté son arrêt avec calme.

» On juge de l'effet qu'ont dû produire de telles paroles prononcées dans un tel moment. »

Chambre des Députés.

Présidence de M. LEPELLETIER-D'AULNAY, vice-prés. — *Séance du 10 mai.*

Le projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires pour 1846 et 1847, et relatif aux crédits supplémentaires pour les dépenses des exercices clos, est voté par 197 voix contre 44.

Ce projet, discuté dans les dernières séances, n'a pu être voté, la Chambre n'étant pas en nombre.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce et de l'agriculture, donne lecture du projet de loi suivant :

« Art. 1er. Les lois des 28 janvier et 24 février derniers, relatives à l'importation et au transport des céréales, seront prorogées jusqu'au 31 octobre prochain.

» Les bâtiments chargés de grains, gruaux, farines, riz, légumes secs ou ... qu'il n'y a pas de ... parlementaires. (Nouveaux rires.) Eh bien ! j'avoue que mon embarras est grand. Mon adversaire le plus constant dans le ministère, c'était M. le ministre des travaux publics. M. Dumon n'est plus ministre des travaux publics ; il est ministre des finances, et j'avoue qu'au moment de porter la parole, ce changement extraordinaire, qui s'explique peut-être dans la situation même des compagnies de chemin de fer, m'embarrasse considérablement, en ce sens que le ministre qui a demandé la dépense, doit être chargé de la payer. (On rit.) L'ancien ministre des travaux publics n'a plus qu'à ouvrir ses caisses. (Allons donc ! allons donc ! — Sourdes rumeurs.)

Je prie la Chambre de vouloir bien me permettre une observation. Ce n'est pas moi qui ai fait la situation ; je déclare que je ne l'ai pas faite, mais que je la subis telle qu'elle s'est présentée. Il est vrai que la sagesse de la Chambre ne la tolérera pas longtemps. Permettez-moi donc, en présence du ministère qui vient de se constituer, de vous rappeler la proposition que je vais avoir l'honneur de développer devant vous.

En 1844, dans un débat relatif au chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, je proposai un amendement dont ma proposition actuelle est la répétition. Un pareil amendement ne devait pas se développer, il suffisait de l'annoncer à la Chambre.

L'amendement était grave : nous allions frapper quelques-uns de nos collègues dans une situation où ils avaient plus d'un avantage, et où il était difficile de prévoir les épouvantables scandales dont nous venons d'être témoins. La Chambre savait qu'elle allait peut-être diminuer la fortune de quelques-uns de ses membres, et pourtant la proposition fut acceptée sous la forme d'un amendement.

Le ministre, qui l'avait attaquée faiblement ici, trouva de l'énergie et de l'indignation quand ma proposition arriva à la Chambre des pairs.

On attaqua moins l'amendement que son auteur, et la proposition fut rejetée. Quand le projet revint dans cette enceinte, je reproduisis l'amendement que venait de rejeter la Chambre des pairs, et, je ne crains pas de le dire, mes paroles furent accueillies avec une bienveillance qui sera un souvenir précieux dans ma vie politique.

Cependant de tous les côtés me venait cette recommandation : retirez votre amendement, la Chambre n'osera pas l'adopter ; — présentez votre amendement sous la forme d'une proposition, et il sera adopté ; car si vous persistez à soutenir l'amendement à propos du projet actuel, la Chambre n'osera pas l'adopter dans la crainte de voir le projet de loi relatif au chemin d'Orléans à Bordeaux rejeté par la Chambre des pairs. La Chambre aura peur ainsi de voir ajourner la confection de ce chemin de fer.

Je bornai mon développement à quelques mots prononcés de ma place ; l'amendement ne fut pas voté.

L'orateur rappelle diverses propositions qui ont été présentées successivement dans le même but.

Est-ce que vous croyez, continue-t-il, que la Chambre n'aurait pas tout à gagner en se mettant au-dessus et hors de la portée de tous les soupçons qui planent, qui ont toujours plané sur ces tristes affaires de chemins de fer, et en cessant de se poser en arbitres de ces contestations, n'est-il pas temps que nous fassions enfin sortir le corps législatif de cette situation déplorable où l'a mis le ministère, et de lui rendre cette confiance publique qui lui assure le respect et l'obéissance du pays.

On a fait contre ma proposition diverses objections.

Je répondrai d'abord à la première, quelque peu importante qu'elle soit. On a dit que cette proposition était tout à la fois trop large et trop restreinte ; qu'elle n'atteindra pas ce qu'elle veut atteindre. Messieurs, ne perdez pas de vue que cette proposition est encore à cet état qu'elle attend que la Chambre l'examine pour devenir un projet de loi : ce que je demande à la Chambre, c'est qu'elle manifeste les sentiments d'honneur et d'honnêteté dont elle a toujours fait preuve, en prenant ma proposition en considération.

On me dit que je fais planer le soupçon et l'injure sur les membres des deux Chambres en soupçonnant qu'ils ne peuvent entrer, sans être soupçonnés de corruption, dans les concessions de chemins de fer ou autres. A cela je réponds qu'il ne peut y avoir aucune injure contre les membres des deux Chambres, parce que je suppose qu'il peut y avoir quelques mesures à prendre dans l'intérêt public. Et, sous ce point de vue, je ne connais pas de position grande et importante qui ne soit frappée du même blâme par nos lois ; car, depuis la charte jusqu'aux plus petits articles du code pénal, tout est réglé en prévision de tous les crimes et délits possibles ; les magistrats mêmes ne sont pas épargnés, et cependant vient-on dire que le code pénal discrédite les magistrats ! Il y a plus ; ce que je demande aujourd'hui contre les pairs et les députés, la loi le prononce elle-même contre les magistrats, qui ne peuvent se rendre adjudicataires des biens vendus devant le tribunal dont ils font partie.

L'orateur donne lecture d'une opinion émise dans le parlement anglais par lord Campbell, qui pensait qu'aucun des membres des deux chambres ne ... que ... ce que le ministre des travaux publics a fait d'inconstitutionnel et d'illégal va être régularisé par le ministre actuel des finances, ce qui est le comble du scandale.

Mais tel n'est pas, ajoute l'honorable orateur, le but total de ma proposition : je vous supplie de vouloir bien m'entendre encore un instant.

Ce dilemme est-il clair ? Ai-je raison ? Si c'est oui, comment ne pas accepter la prise en considération ?

Quand je vois le pays couvert de lignes de chemins de fer, et les administrateurs pouvant venir à la Chambre, je songe que le ministre des travaux publics et des finances n'aura plus de volonté, qu'il sera à leur discrétion. Où sera alors la tutelle du trésor ? où sera la tutelle de l'Etat ? Que si ces administrateurs ne font pas la majorité, qu'arrive-t-il ? On cherche des intéressés, et alors la Chambre se trouve pleine d'actionnaires qui ont les mains pleines d'actions. (Rumeurs au centre.)

Le jour où un grand ministre, sir Robert Peel, développait une proposition semblable devant le parlement, les murmures couvraient sa voix ; Robert Peel s'écria alors : « Vous ne m'empêcherez pas de continuer, car j'ai pour moi la vérité et la moralité. » (Très bien ! très bien !) Alors un membre du parlement se leva et s'écria : « Vous vous étonnez d'être corrompu ; mais ce parlement est plein d'actionnaires ; j'aperçois de tous côtés, devant moi, derrière moi, à côté de moi, plus de 150 membres qui ont les poches remplies d'actions. » (On rit.) Voilà ce qu'on déclarait alors ; faites qu'on ne puisse pas le dire ici.

Voulez-vous savoir, Messieurs, comment est composé un conseil d'administration d'un chemin de fer ? Un document que je reçois à l'instant, et qui annonce la prochaine séance de la compagnie de Paris à Lyon, fait connaître la composition du conseil d'administration. Ce conseil se compose de trente-trois membres, tous personnages éminents, tous honorables. Je vois que le chef est un député dont je m'honore d'être l'ami, et que les deux vice-présidents sont deux pairs de France. C'est peu, sans doute ; mais attendez que ces hommes, qui sont en petit nombre dans la Chambre, veuillent y arriver en grand nombre ; rien ne leur sera plus facile, et alors vous verrez ce qui arrivera.

La puissance d'une pareille administration est immense. (Bruit au centre.) Ce sont des places à donner aux fils d'électeurs influents dans les bureaux, ce sont des travaux à donner aux communes qui ont le plus d'électeurs, ce sont enfin des faveurs qui consistent à porter la robe de madame et la layette de l'enfant. (Hilarité.)

Ainsi, soit que vous regardiez le ministère comme l'allié ou l'adversaire des compagnies, vous aurez ici un esclave ou un agent de corruption. Messieurs, je n'entrerai point dans d'autres développements de ma proposition. Tout ce qui s'est passé avait depuis longtemps attiré l'attention de la Chambre. Ma proposition est l'expression de cette préoccupation, la Chambre prouvera en l'accueillant que je n'aurai pas fait vainement un appel à son patriotisme et à sa propre dignité. (Très bien !)

M. DUMON, ministre des finances. Je demande la parole. (Sensation.) Messieurs, l'honorable préopinant n'a pu vouloir attaquer le nouveau ministre des finances. (On rit au centre.) Il n'a pas encore eu le temps de faire des fautes. Et si c'est l'ancien ministre des finances qu'il met en cause, la Chambre trouvera bon que ce soit l'ancien ministre des travaux publics qui le défende.

M. D'HAUBERSAERT, langoureusement. Très bien. (Longue hilarité.)

M. DUMON. L'honorable préopinant a reproduit, en faveur de sa proposition, les arguments qu'il met en avant depuis trois ans ; mais, depuis trois ans, bien des faits se sont passés, qui minent la force de ses raisonnements ; je demande à la Chambre de les lui rappeler. Je demande qu'elle me permette de lui expliquer la conduite du gouvernement vis-à-vis des compagnies et dans la question des chemins de fer.

M. Dumon revient sur la loi de 1844 et sur l'application que le ministère en a faite. M. Dumon soutient le système que cette loi a posé en fait de travaux publics, et passe en revue les différentes objections dirigées contre le système par l'opposition ? Que disait-elle alors aux ministres ? Vous accordez des concessions trop longues, vous sacrifiez les intérêts du Trésor aux intérêts des compagnies, vous les enrichissez et vous ruinez l'Etat. Tout cela était bon à dire il y a trois ans ; mais depuis trois ans l'expérience a produit ses leçons. Il y a des rapports imprimés tous les jours qui constatent les dépenses, qui établissent le chiffre des recettes.

Lisez ces pièces, instruisez-vous, et dites-nous si, dans cette question des dépenses et des recettes, vous n'êtes pas tombés dans les plus complètes erreurs. (C'est vrai ! au centre.) Les chiffres parlent, et rien n'est entêté comme les chiffres. Vous vous plaignez de l'agiotage ! Oh ! certes vous avez raison. Mais quel est l'élément de l'agiotage ? n'est-ce pas le vague ? n'est-ce pas sur les produits incertains, sur les valeurs sans chiffres positifs qui les fixent ? Eh bien ! qui a jeté cette incertitude dans les esprits ? qui les a troublés en ouvrant devant eux des horizons illimités ? qui parlait de mines d'or ouvertes

---

sortir de ses habitudes ; nous devions donc être bien tranquille sur le sort de Fabio qui, en effet, non-seulement ne meurt pas, mais se trouve conduit, par le chemin qui devait le mener au supplice, à l'accomplissement de tous ses vœux les plus chers, et même des désirs latents ceux qu'il n'aurait jamais osé formuler.

Tous ceux donc qui recherchent les émotions douces et calmes, et redoutent pour leur sensibilité les ébranlements trop violents, pourront aller voir le *Bouquet de l'Infante*. Ils aimeront cette excellente nature de Michel Pascalez, pauvre écrivain public, enlumineur de manuscrits, qui trouve moyen, nonobstant le produit chétif de sa pauvre industrie, d'adopter et d'élever la petite Ginetta, abandonnée dans une mansarde voisine de la sienne ; en faveur de son bon cœur, ils lui pardonneront la naïveté un peu niaise de ses conversations amoureuses avec son espiègle cousine Gabrielle, et ils partageront sa joie en voyant Ginetta passer au rang des plus grandes dames du royaume, par son mariage avec le marquis de Silva, réintégré au dénouement dans tous ses biens et honneurs héréditaires. Ils aimeront encore ce jeune prince royal, nature chevaleresque et généreuse qui, comme Lusignan de Chypre, rencontrant un homme attaqué par des spadassins, met bravement l'épée à la main et se range à côté du faible ; qui, plus tard, toujours comme le même Lusignan, attaqué par un agent de l'Espagne qui veut l'enlever pour le livrer à ses ennemis (nous sommes en Portugal, sous le règne du premier des Bragance), et reconnaissant dans cet agent audacieux l'homme qu'il a sauvé la veille, emploie tout son crédit pour le sauver encore. Ils seront émus par le courageux dévouement de Fabio qui, regardant sa condamnation comme irrévocable, demande comme grâce suprême de pouvoir épouser sa fiancée, afin de pouvoir lui laisser son nom et ses biens, et simule héroïquement les joies d'un hymen désiré, lorsqu'il sait qu'après le prêtre doit venir pour lui le bourreau. Enfin, ils suivront avec intérêt les développements de ce petit drame qui les remuera doucement, sans jamais leur faire éprouver d'angoisses.

Leurs jouissances seront d'ailleurs favorisées par la musique fraîche et gracieuse de M. Adrien Boïeldieu qui, lui non plus, n'a pas cherché les grands effets, mais s'est contenté d'écrire des mélodies faciles et d'un tour élégant, soutenues par une orchestration simple et sans tapage ; ils ne feront pas attention aux quelques réminiscences parsemées çà et là, et qui n'enlèvent rien au mérite de la partition, et applaudiront de grand cœur au premier acte, la jolie romance : *Vous voyez bien qu'il est mon père*, un charmant rondeau : *L'amour console* ; au deuxième acte, un très joli quatuor syllabique, un rondeau-valse qu'ils prieront Mlle Lavoye de recommencer, et un air bouffe de l'écrivain Pascalez ; au troisième acte enfin, le duo : *On dansera, on chantera*, plein de légèreté et de grâce naïve.

Ils admireront un magnifique décor de M. Cicéri, représentant une île du Tage au clair de la lune, véritable tableau dioramique dont le charme et la fraîcheur invitent aux plus douces et aux plus mystérieuses rêveries. L'aspect seul de cette toile les rassurera contre tout dénouement tragique. Ce n'est pas M. de Planard qui aurait la cruauté de ménager de si terribles contrastes entre la beauté de la nature et la laideur des actions humaines.

Les auteurs n'ont qu'à se louer des interprètes. Le rôle très peu chargé de don Fabio est bien rendu par Audran. Mocker a donné une physionomie originale à Michel Pascalez, dont il exagère un peu trop (seulement la naïveté. Mlle Lavoye chante comme à son ordinaire, et sa gentille sœur joue avec esprit et finesse.

Au résumé, le *Bouquet de l'Infante* nous paraît répondre parfaitement au but que beaucoup de personnes assignent au théâtre : il procure un doux délassement des fatigues et des ennuis d'une journée d'affaires, et il prépare bien à une nuit calme et sereine.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — Débuts de Mlle Mondutaigny.

Mlle Mondutaigny, qui s'était produite à l'Opéra, il y a trois ans, après avoir obtenu le premier prix du Conservatoire, a reparu hier, dimanche, dans la *Reine de Chypre*. C'est une des aspirantes à la succession de Mme Stoltz. L'administration, qui a jugé bon de l'engager pour cet emploi, ce dont nous sommes loin de la blâmer, aurait pu, ce nous semble, choisir un meilleur jour pour la soumettre à l'épreuve des débuts. Prendre un deuxième dimanche de mai, un jour de grandes eaux à Versailles, un jour de villégiature forcée pour les neuf dixièmes de la population de Paris, c'était mettre la débutante dans le cas de paraître devant les banquettes, et la priver, en tous cas, de l'élément puissant d'inspiration que l'artiste puise dans le magnétisme des grandes foules ; car on pouvait bien être assuré que, dans de pareilles circonstances, la salle ne serait pas garnie. Mlle Mondutaigny méritait mieux que cela. Il y a trois ans ses débuts n'avaient pas été sans quelque éclat ; mais aujourd'hui elle arrive avec un organe développé par l'âge et un talent mûri par des études consciencieuses et bien dirigées. Elle a, dans toutes les parties importantes de son rôle, au deuxième et au cinquième acte, mérité les applaudissements de tous les spectateurs. Nous attendrons, pour la juger définitivement, une nouvelle épreuve réalisée dans des conditions meilleures ; nous pouvons vous dire dès aujourd'hui que nous augurons très bien de son avenir au théâtre ; nous l'engageons seulement à se tenir en garde contre la tension dramatique constante. La valeur d'une phrase, d'un mot, d'une note est une chose de relation et non point une chose absolue, et pour qu'un point soit lumineux, il faut qu'il soit entouré d'ombres. En cherchant l'effet partout, on arrive à ne le rencontrer nulle part ; l'exemple de Mme Stoltz, sous ce rapport, est excellent à ne pas suivre. Un artiste habile et exercé ne cherche jamais qu'un grand effet dans une même scène, quelquefois même dans tout un rôle.

Concerts.

M. Henri Cohen a fait exécuter, dimanche 2 mai, dans la salle du Conservatoire, une œuvre lyrique inspirée par le *Faust* de Goëthe. On a beaucoup applaudi et avec raison les parties légères, gracieuses et tendres de cette œuvre. Ainsi, l'introduction symphonique destinée à peindre le sommeil de Faust, l'air avec chœur, *Marguerite à la fête*, le chœur des jeunes filles à la fontaine. Mais le pacte entre Faust et Méphistophélès, l'imprécation de ce dernier et la terrible scène de la prison n'ont pas aussi bien inspiré le compositeur, ce qui tendrait à prouver que le thème de Faust n'était pas précisément celui qu'il aurait dû choisir comme convenant le mieux à la nature de son talent, qui se rapproche beaucoup de la manière italienne moderne. Cette œuvre annonce du reste chez l'auteur un talent réel d'orchestration et une inspiration facile.

— M. Codine, qui avait obtenu en 1828 le premier prix de piano au Conservatoire, a soumis au public la semaine dernière, dans la salle de M. Pleyel, un talent mûri depuis cette époque dans la retraite. M. Codine a acquis une perfection et une netteté de mécanisme qui lui permettent de se mettre au rang des premiers virtuoses. Ses compositions sont généralement élégantes, gracieuses et très pures ; quelques-unes présentent des qualités réelles d'énergie et de puissance ; mais elles manquent un peu de cette originalité propre qui caractérise le maître. Nous aurions été heureux de l'entendre mettre au service des grandes œuvres de l'école allemande la netteté et la précision de son exécution brillante ; toutefois, nous nous sommes associé de grand cœur aux applaudissements qu'ont provoqués ses différents morceaux, et nous constatons avec plaisir qu'il a recueilli dans cette soirée le fruit de ses longues et patientes études. Le degré qu'ont atteint les pianistes depuis l'élan extraordinaire donné à cet instrument par Liszt, Thalberg, Prudent, Alkan, etc., permet à M. Codine de s'enorgueillir légitimement du succès qu'il a obtenu.

ALLYRE B.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

Un journal annonce que M. Duchâtel vient de défendre la représentation, au Théâtre-Français, d'une pièce intitulée la *Corruption*. M. le ministre de l'intérieur n'admet pas qu'on lui fasse concurrence. — Le comité de lecture de l'Odéon vient de recevoir, à l'unanimité, une tragédie en 5 actes, *Spartacus*, sur laquelle on fonde de grandes espérances.

[illegible] M. BINEAU. M. le ministre cherche à rejeter sur la chambre (réclamations), sur l'opposition du moins, la gravité de la situation actuelle. Nous ne pouvons accepter cette responsabilité. Je n'hésite pas à reconnaître que le chemin de fer du Nord a été adjugé dans de bonnes conditions, ni trop ni trop peu favorables. (Mouvements divers.)

Cependant, le jour même de l'adjudication, les actions, qui étaient de 500 fr., se vendait 900 fr., et comme il y en avait 400 000, c'est 160 millions de bénéfice que se sont partagés les spéculateurs au préjudice des malheureux porteurs. Eh bien, le jour où le gouvernement a traité avec la compagnie, qui n'avait pas de concurrente, ce jour-là il a causé tout le mal, car il savait que les actions ne valaient que 500 fr., et il les laissait vendre 900 fr. (Interruptions diverses.)

UNE VOIX. Comment l'aurait-il empêché?

M. DUMON. L'honorable M. Bineau a répondu, si je ne me trompe, mieux que je ne saurais le faire moi-même. (On rit.) Le chemin de fer a été concédé dans de bonnes conditions, il le reconnaît, ni trop dures ni trop favorables.

Le devoir du gouvernement était donc accompli : il devait assurer à la compagnie une juste rémunération de son concours et avoir soin que cette rémunération ne fût ni insuffisante ni exagérée. Eh bien ! c'est ce qu'a fait le gouvernement. Quant aux porteurs qui ont payé des primes exorbitantes, ils doivent s'en prendre aux honorables membres par les calculs desquels ils se sont laissé tromper. (Mouvements divers.)

Aujourd'hui, l'honorable M. Bineau déclare que les conditions de l'adjudication ont été convenables. En vérité, je ne m'attendais pas à un aveu si flatteur pour moi. (Très bien ! au centre.) Les évènements m'ont d'ailleurs justifié, et j'aurais cru manquer à mon devoir si j'avais constitué une compagnie dans des conditions impossibles. Je n'ai pas ménagé les avertissements au public, et, s'il y a eu des malheureux qui ont été victimes de l'agiotage, est-ce à moi qu'il faut s'en prendre, ou aux honorables membres qui, involontairement, je le reconnais, les ont trompés par de faux calculs. (Rumeurs diverses.)

J'arrive à la proposition de l'honorable M. Crémieux ; qu'il me permette de lui dire que l'honnêteté publique était au monde avant sa proposition. (Rires et murmures.)

M. le ministre rappelle qu'en 1842 M. Laffitte obtint la concession directe, sur le rapport du frère de l'honorable M. Garnier-Pagès, d'un chemin de fer qui ne fut pas l'objet d'une adjudication. Quant aux administrateurs dont M. Crémieux paraît tant redouter l'influence, ils siégent auprès de lui. (Mouvements divers.)

Il entre ensuite dans quelques explications sur la fermeté dont il dit avoir fait preuve toutes les fois que les intérêts de l'Etat l'ont exigé. Au moment où il a quitté le ministère des travaux publics, il était en dissentiment avec la compagnie du chemin de Paris à Lyon. Quant à la proposition de M. Crémieux, il est persuadé qu'elle ne résistera pas à un débat approfondi. En conséquence il ne s'oppose pas à la prise en considération.

M. GARNIER-PAGÈS essaie de parler. Il est interrompu plusieurs fois et quitte la tribune en s'écriant : Ce n'est pas l'opposition qui a produit l'agiotage, ce sont ceux qui ont créé les compagnies. (Bruyante interruption.)

L'honorable M. Muret de Bort, qui n'est pas ministre encore... (On rit), l'honorable M. Muret de Bort a déclaré lui-même que la lutte soutenue par l'opposition avait épargné 300 millions au trésor.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN appuie vivement la prise en considération.

M. GRANDIN. Il y a quatre-vingt-neuf compagnies dans lesquelles soixante-neuf de nos collègues ont accepté des places d'administrateurs. (Mouvement.) C'est un fait grave d'entendre dire partout que ceux qui ont été envoyés à la Chambre pour s'occuper des affaires du pays, s'occupent de leurs propres affaires. Voulez-vous que je cite un exemple qui vous édifiera sur certains députés administrateurs de compagnies. (Ah ! ah ! Oui ! oui ! Non !)

Il y a un homme dans cette Chambre chez lequel on fait antichambre trois ou quatre heures quand on veut le voir, et il faut aller huit fois de suite chez lui pour être reçu : il est fonctionnaire du gouvernement, il est député, et il est administrateur d'une compagnie ; comment voulez-vous qu'il accomplisse tous ses devoirs?

M. DELEBECQUE. Je demande la parole.

AU CENTRE. Son nom. (Bruit.)

M. GRANDIN. Je ne le dirai pas.

Un tumulte inaccoutumé règne dans la salle et va peu à peu en augmentant. M. Grandin cherche à se faire entendre, mais le bruit va toujours croissant et couvre ses paroles.

M. LE PRÉSIDENT. Je réclame le silence ; l'orateur ne doit pas être interrompu.

VOIX DU CENTRE. Les noms! les noms! lisez-les.

M. DE MORNY, placé au centre, gesticule avec force, et adresse à l'orateur des paroles que nous ne pouvons saisir.

Le tumulte redouble; de toutes parts des interpellations confuses se croisent et se confondent; le président agite en vain sa sonnette, il ne peut parvenir à dominer ce bruit.

M. GUYET-DESFONTAINES, avec force. Je demande la parole pour le rappel au règlement. (Un demi-silence s'établit.) Il n'est pas possible que ce qui se passe dans cette enceinte se perpétue. Il est question de savoir si nous prendrons en considération la proposition. (Vive interruption.)

VOIX CONFUSES. Il ne s'agit pas de cela.

AUX CENTRES. Les noms! lisez les noms...

M. GUYET-DESFONTAINES. A l'occasion de cette proposition, un de mes collègues a insinué qu'il y avait soixante-neuf membres de cette chambre qui faisait partie des compagnies de chemins de fer...

AUX CENTRES. Lisez les noms, lisez-les! (Le tumulte recommence.)

M. LE PRÉSIDENT, au milieu du bruit. Il n'y a pas d'exemple de ce qui se passe actuellement. L'orateur qui est à la tribune ne doit pas être interrompu.

AUX CENTRES. Qu'il lise les noms.

M. LE PRÉSIDENT. Les interruptions sont contraires au règlement ; ceux qui voudront répondre à l'orateur demanderont la parole.

AUX CENTRES. Les noms ! les noms.

L'agitation devient telle, qu'il nous est impossible de rien saisir de ce qui se passe au milieu des cris confus et des interpellations violentes qui partent à la fois de tous les points de la salle.

M. DE MORNY, de sa place, adresse à l'orateur des mots qui sont dominés par le bruit ; d'autres membres échangent également avec l'orateur des interpellations qui se perdent dans le tumulte qui règne sur tous les bancs.

M. GRANDIN, saisissant un moment où, de guerre lasse, le bruit diminue, continue : En 1842, j'avais déposé un amendement tendant à stigmatiser tous les actes d'agiotage qui ont eu lieu à l'occasion des chemins de fer : je disais alors qu'il y avait 80 compagnies dans lesquelles il y avait un grand nombre de membres de cette chambre. (Les noms ! les noms !) J'avoue que j'éprouve quelque embarras à m'expliquer devant tant de collègues. (Rumeurs prolongées.)

AUX CENTRES. Dites les noms ! dites les noms !

M. GRANDIN. J'ai fait là-dessus un travail que voici. (L'orateur montre un manuscrit assez volumineux.) Je compte le livrer à l'impression.

AUX CENTRES. Ah ! ah ! Eh bien ! dites ces noms. (Le tumulte recommence avec une nouvelle force, et la Chambre présente un spectacle d'anarchie que nous n'avons jamais vu.)

M. LIADIÈRES gesticule avec force en s'adressant à l'orateur.

M. GRANDIN. Vos interpellations ne me feront pas quitter la tribune.

AUX CENTRES, avec une force toujours croissante. Les noms! les noms! les noms! les noms!

M. LE PRÉSIDENT cherche à dominer le bruit ; mais voyant que ses efforts et sa sonnette sont impuissants, il finit par se rasseoir avec des signes non équivoques d'impatience.

AUX CENTRES. Les noms ! les noms! Lisez les noms!

M. DE MORNY s'approche de la tribune et adresse de nouveau quelques mots à l'orateur. M. Grandin, après avoir causé un moment avec lui, lui remet le manuscrit qu'il tient à la main.

M. de Morny retourne aussitôt à sa place et se met à compulser cet écrit. Aussitôt une foule nombreuse se presse autour de lui pour y lire les noms des députés dont a parlé M. Grandin.

Pendant ce temps, le tumulte, qui n'a pas cessé d'augmenter, est à son [illegible]

Je parle du chemin du Nord. (M. le président éloigne son chapeau.— Non ! non ! allez !) Vous voulez donc que je passe ici la nuit. (Rires bruyants.) Eh bien ! comme il vous plaira. (L'orateur reste immobile, les bras croisés.)

VOIX DIVERSES : Mais, monsieur le président, levez la séance! (M. le président adresse des exhortations à l'orateur. — M. Crémieux monte au fauteuil et semble adresser à son tour une prière à M. le président. — Le désordre continue.) — Si la chambre... si les membres... si les partisans des compagnies... (L'orateur est dans une agitation extrême. Nous entendons ses cris, mais pas un seul des mots qu'il articule. Les députés sont presque tous debout, ou groupés dans l'hémicycle. M. le président pose sa sonnette pour prendre son chapeau, et son chapeau pour reprendre sa sonnette. Le bruit des couteaux de buis, qui tombent en cadence sur les pupitres, imite un roulement de tambours.)

L'orateur fait un nouvel effort, et s'écrie que la liste qu'on lui demande avec tant d'obstination n'est plus dans ses mains ; que par conséquent il ne peut pas la produire, mais qu'elle a existé, et qu'elle contenait plus de 80 noms de députés intéressés dans les chemins de fer. (M. Grandin parle toujours, mais nous ne distinguons plus rien.)

M. GRANDIN. Il ne faut pas que ceux qui font les lois les fassent dans leur intérêt... Respectez-vous vous-mêmes... (Allons donc ! allons donc ! — Mais, monsieur le président, levez donc la séance! — M. Grandin continue de parler, autant du moins que nous puissions en juger par sa pantomime agitée. La chambre, qui paraît fatiguée, est toujours bruyante, mais moins animée; enfin l'orateur se décide à descendre de la tribune.)

M. DE MORNY. Quand on apporte devant la Chambre et devant le pays une accusation contre ses collègues, il faut les nommer tous, et avoir une liste bien faite. (Longue agitation —De toutes parts : Nommez ! nommez !— L'agitation est excessive et va toujours croissante.) Eh bien ! la personne que M. Grandin a chargé de relever les noms, a fait une liste inexacte... (Ah ! ah ! — Chuchotements. — Réclamations sur tous les bancs.) Au lieu de 69, nous en avons trouvé 40. (Bruyantes exclamations.—Agitation tumultueuse.)

Maintenant, permettez moi d'ajouter un mot pour que le pays ne croie pas que le monopole de la vérité soit tout d'un côté. Dans cette liste, l'opposition, contrairement à ses habitudes depuis quelque temps, a presque la majorité. (Eclats de rire au centre. — Des interprétations confuses se croisent dans tous les sens.)

Quant à la liste des pairs, je pense qu'il est peu convenable de la publier ici. . (Bruyante interruption.) Voulez-vous que je lise les noms des députés?

M. de Morny lit chacun des noms au milieu d'un profond silence, qui est suivi pour chacun d'eux de tumultueuses interpellations. Cette lecture dure dès lors plusieurs minutes. Voici les 40 noms :

MM. de Richebourg, Benoist, Cordier, Marchant, Lacondrais, Lespinasse, comte Bessières, Barbet, Cibiel, Lavocat, Bernadou, André Kœchlin, de Parcey, Vejux, duc d'Uzès, Béchard, Ch. Laffitte, Gouin, Delbecque, de Larochejacquelein.

MM. Edmond Blanc, Ternaux-Compans, de Mornay, d'Hauterive, Cotelle, Jacques Lefebvre, Paul de Ségur, Lafressange, Croissant, Champanhet, de Kell, Genty de Bussy, de Preigne, Lahaie-Jousselin, Laurence, Hozereau, Schutzenberger, de Lespée, Léon Faucher, Garcias. (Des interpellations, des interruptions inouïes courent sur tous les bancs. En réponse à quelques-unes de ces interruptions, M. Grandin adresse au milieu du bruit les apostrophes les plus véhémentes à quelques-uns de ses collègues. Le tumulte est tel qu'il nous est impossible de saisir un mot.)

M. DE MORNY. Je dois donc dire à la Chambre que ces noms figurent dans des compagnies qui se sont fondues les unes dans les autres, et qu'en définitive il n'y a là que des intentions d'être administrateurs.

M. DELBECQUE. L'homme accusé par M. Grandin éprouve le besoin de s'expliquer devant vous. Cet homme est fonctionnaire depuis trente-deux ans et administrateur de chemin de fer depuis dix mois. (Ecoutez !) Depuis que je siège dans cette enceinte, ma position a été sans cesse menacée ; ainsi j'ai été sous le coup de la proposition de M. de Rémusat. La proposition de l'honorable M. Crémieux me menace aujourd'hui, et en outre, je sens suspendues sur ma tête les foudres de M. Grandin qui me menacent d'un anéantissement complet. (Allons donc!)

Eh bien ! cette surabondance de menaces et d'attaques ne me déconcerte pas. (Bruit.) Ce qui fait ma confiance, Messieurs, c'est celle de mes commettants ; tant que leur suffrage m'enverra et me maintiendra ici, j'y resterai. (Ah ! ah !), et je ne me laisserai exclure de cette enceinte par aucune loi, par aucune mesure d'incompatibilité. (Oh ! oh !) Je resterai ici pour concourir au triomphe et au développement des institutions de notre pays. J'ai dit que je suis fonctionnaire depuis trente-deux ans. (Assez !) J'ai commencé par les plus humbles fonctions (assez !) et mon avancement a été lent et gradué. (Assez ! assez !)

J'ai apporté dans l'administration du chemin de fer du Nord le zèle que méritait l'importance de cette entreprise et l'intérêt de mon département, que le chemin de fer traverse. (Légers rires.) Depuis, plusieurs compagnies, formées pour soumissionner d'autres lignes, ont fait des démarches auprès de moi pour me prier de m'associer à elles. (Ah! ah !)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je n'ai jamais voulu être administrateur de chemin de fer. J'ai imaginé quelque chose de plus grand. J'avoue que j'ai eu tort ; c'est une erreur que je confesse. (On rit.) Il n'était pas question d'un chemin de fer, mais d'une association de capitaux (Ah ! ah !) pour venir en aide aux risques des travaux publics. J'en appelle au ministre lui-même.

M. le ministre des travaux publics me dit à cette époque : Véritablement, il faut que vous ayez toute la candeur que vous avez pour oser faire une chose semblable. (On rit.) On nous a appelés la compagnie des vestales, et j'en étais le grand-prêtre. (Hilarité générale.)

MM. Edmond Bland, Croissant et Laurence réclament contre l'insertion de leur nom sur la liste. M. Demarçay proteste au nom de M. Schutzemberger.

M. BENOIST. J'ai été administrateur de deux compagnies de chemins de fer, et je crois avoir été utile à mon pays en consentant à venir en aide non-seulement à l'administration, mais presque à l'invention de ces chemins, et je plaindrais mon pays s'il blâmait de pareilles choses.

M. CHEGARAY. Après ce qui se passe depuis une heure dans cette enceinte, la Chambre ne doit pas, pour son propre honneur, prendre actuellement une délibération. Vous avez entendu la liste des membres de cette Chambre qui ont employé leur fortune et leur industrie pour la création des chemins de fer; il ne peut y avoir de déconsidération à jeter sur eux, et la Chambre devra rejeter la prise en considération de la proposition. (Aux voix ! aux voix !)

La prise en considération est mise aux voix et adoptée à la presque unanimité.

Courses de la Société d'Encouragement.

La dernière journée des courses a été favorisée par un temps magnifique. Les luttes ont été belles, bien que le chevaux fussent peu nombreux. De dix chevaux engagés pour le *prix du ministère de l'agriculture et du commerce*, deux seulement ont couru, *Philip-Shah*, à M. de Pontalba, et *Wagram*, à M. Jules Rivière. *Philip-Shah* a gagné d'une demi-longueur, en 4 minutes 59 secondes.

Pour la *poule des produits*, trois chevaux ont été retirés, quatre ont couru : *Glands* et *Laura*, à M. de Rothschild ; *Girandole*, à M. le duc de Nemours ; *Tronquette*, à M. de Pontalba. *Tronquette* s'est laissé battre ; *Glands* est arrivé premier.

Le *Hand cap* n'avait que deux concurrents, *Tomate* et *Mariquita*. La lutte a offert de l'intérêt. *Mariquita*, à M. Fould, habilement menée, a gagné d'une longueur.

Le *prix des tertres*, vivement disputé par *Narvaez*, *Gloria* et *Bonne-Chance*, est resté à *Gloria*, à M. le baron de la Rochette.

Il y a eu deux courses de haies. *Huck*, qui avait gagné contre *Commodore* le prix de 200 francs, s'est encore présenté pour le prix de 4 500 francs. Mais le brave sauteur s'étant dérobé à la troisième barrière et péniblement ramené par l'habile jockey Smith, n'a pu re-

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 p. 0/0.....	20 »/»	25 »/»	27 1/2	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM..............	Der C.	99 1/2	Orl.-Vierz.	»»» »»
Récép. Rotsch.	»	102 75	BELG. 2 1/2......	»	»» »/»	C. du Nord	606 25
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.......	»	95 3/4	Famp-Haz.	»»» »»
— — pass.	»	» »/»	d° 1840.....	»	99 7/8	Diep.-Féc..	»»» »»
— 3 p. 0/0.	»	35 1/4	d° 1842.....	»	»» »/»	Boul. à Am.	»»» »»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque.....	»	»»» »»	Orl.-Bord.	510 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1844.	»	»»»» »»	Mont. à Tr.	»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT..........	»	1175 »»	Paris-Lyon	432 50
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE........	»	»»» »»	Bord-Teste	»» »»
						Zinc V. M..	»»»» »»
						Lin Maber	480 »»

Union minière... 105 »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6000

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	936 25	Orléans à Vierzon.	590 »»
— (r.-g.)..	»»» »	Rouen au Havre...	655 »»	Bordeaux à Cette..	511 25
Paris à Orléans...	1237 50	Marseille à Avign.	760 »»	Nord............	605 »»
— à Lyon.....	»»» »»	Paris à Strasbourg	440 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 93 à 94 ; courant du mois, 94 (l'hect.); 3 suivants, 95 ; 4 derniers mois, 101 (la tonne de 100 k.)

Lille. — Colza, 79-50 ; œillette rousse, »» ; lin, 95 ; cameline, »» ; chanvre, »». — Sans expédition.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 81 à 82 ; juin, 84 ; juillet et août, 86 à 87 ; septembre et octobre, 89.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 à 102-50 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 mai.

8 h. »/» OPÉRA. —
» h. »/» FRANÇAIS. — Repr. extr.
7 h. »/» ODÉON. — Le Syrien, Tartuffe.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet, le Caquet.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... (Arnal), une Chaise, Trois Rois.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Une Femme qui se jette par la Fenêtre, Daranda, Cour, Petit-Fils.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Les Paysans, Léonard, Ether.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Père et Portier, un Docteur en herbe, les soucis de veuve Poireau, Fièvre brûlante.
5 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — 1re. repr. : le Chiffonnier.
9 h. 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Mme de Marsan.
7 h. »/» CIRQUE. (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation, danses et voltiges à cheval. — Prix d'entrée : 1 et 2 fr.
7 h. »/» COMTE. — Perrin et Lucette, Kokoli, Marie.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — La Fille, Hussard de Felsheim, Pension, Canaille.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
5 h. 3/4 BEAUMARCHAIS. — Sans Tambour, le Pacte d'Amour, Fille et Garçon, le Pauvre idiot.
5 h. 3/4 DELASSEMENTS. — La Bouquetière, Miel et Vinaigre, les Filles d'honneur, l'Officier de marine.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap d'or, Tournois.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr.; Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Du droit écrit.

On s'est figuré qu'écrire des droits dans des lois ou des chartes c'était leur donner une existence réelle, corporelle pour ainsi dire. On a eu tort; les droits écrits sont ce que les font la volonté, l'intelligence, la capacité des individus et des nations.

En d'autres termes, ils n'ont pas d'existence propre, puisque demain ils peuvent tomber à rien ou s'élever beaucoup, suivant les temps et les hommes.

Les lois écrites ne règlent pas, ne satisfont pas, n'accordent pas les intérêts divers; ils sont les barrières qui les séparent, qui les délimitent, rien de plus. Aussi ces barrières sont-elles continuellement assiégées par ces intérêts qui veulent sans cesse les briser, les renverser, ou sauter par-dessus, pour faire réciproquement invasion les uns chez les autres.

Les chartes sont faites pour être violées.

Tantôt c'est un pouvoir qui les viole, tantôt c'est un autre, cela dépend du caractère des gens, de leur position, de mille circonstances ambiantes.

En ce moment, en France, le pouvoir exécutif, poussé par son expansion propre continue avec vigueur l'attaque de cette barrière. Des deux pouvoirs législatifs l'un, la Chambre des pairs, endormie dans un profond sommeil, ne s'en soucie; l'autre, la Chambre des députés, tient faiblement la défense.

Nous pensons que le pouvoir exécutif finira par l'emporter; il a pour lui l'avantage d'une pensée unique, constante, d'un intérêt personnel bien dessiné, bien arrêté, bien évident; il tient à sa disposition une multitude de places payées ou honorifiques; il a depuis quinze ans infiltré goutte à goutte dans les veines du corps social la pensée d'une démoralisation dont les progrès sont effrayants; les classes supérieures et moyennes en sont infestées. Si la classe tout à fait inférieure a échappé à cette action corrosive, elle le doit à ce qu'elle n'a pas semblé digne d'être prise en sérieuse attention. Elle ne fait pas partie du *pays légal*.

Entre le pouvoir exécutif et le pouvoir électif la lutte ne peut rester indécise. Car, d'un côté la source d'où émane ce pouvoir est en partie corrompue, comme on sait, par les faveurs au prix desquelles les électeurs bourgeois et censitaires vendent leur voix, et d'un autre côté, la portion de la bourgeoisie, restée pure et indépendante, n'envoie guères à la Chambre que des hommes sans idées et sans énergie.

La séance de la semaine dernière sur l'expédition contre la Kabylie peut servir d'exemple sur ce que deviennent des droits écrits en contact avec les faits et les hommes.

La charte, article 13, dit que « le roi déclare la guerre. » Quel est le sens de cette disposition?

Textuellement, elle signifie que c'est le roi qui, comme pouvoir exécutif, surveille immédiatement toutes les démarches, toutes les négociations, tous les événements qui amènent une guerre, et qui, quand elle est résolue, *fait la déclaration de guerre*.

Mais qui décidera que la guerre se fera ou ne se fera pas? qui [illegible] la déclaration de guerre?

La charte n'en parle pas, par une raison toute simple: c'est qu'évidemment, sous un gouvernement représentatif, émanant de la souveraineté du peuple, une telle décision comme toutes les autres décisions importantes, ne peut émaner que du concours des trois pouvoirs. Il serait absurde de supposer que, dans une circonstance aussi grave que celle où il s'agit de verser le sang de milliers de citoyens et de dépenser des sommes toujours extrêmement considérables, un seul pouvoir, celui du roi ou chef héréditaire, pût décider une pareille question.

Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de dire que, quand le pays est attaqué par un ennemi extérieur, le chef exécutif attendra les délibérations des Chambres pour résister; nous ne parlons que des déclarations de guerre à faire aux étrangers, et non pas de celles faites par les étrangers.

Eh bien! un ministre, un agent du pouvoir exécutif, est venu tranquillement déclarer à la Chambre que le pouvoir exécutif n'avait pas besoin du consentement de la Chambre pour déclarer la guerre, — bien plus que la Chambre n'avait pas même le droit de délibérer pour donner un conseil au pouvoir exécutif.

La Chambre a accepté cette absurdité, et, s'il s'est élevé un grand brouhaha, ce n'est pas parce que le droit de la chambre était ridiculement méconnu, mais parce qu'une fiction constitutionnelle était violée: la discussion a effrayé la pudeur constitutionnelle de la Chambre, parce que les ministres avaient *découvert* le roi, comme on dit en ce langage parlementaire, si menteur et si sophistique; c'est-à-dire qu'ils avaient laissé voir que l'expédition de Kabylie avait été résolue et ordonnée malgré les ministres.

La Chambre, disons-nous, a accepté la déclaration de principes du ministre. Elle a donc reconnu implicitement que le roi avait le droit de décider *seul* la question de paix ou de guerre, c'est-à-dire qu'elle a implicitement renoncé au droit que la charte, d'accord avec la raison, lui conférait, de délibérer sur ce sujet, et au besoin d'apposer son *veto*.

Et, en même temps, elle a accepté implicitement la doctrine qui tend à ne considérer les Chambres que comme des machines à faire des lois, et non point comme une portion intégrante de la souveraineté, à laquelle incombent le droit et le devoir de diriger les affaires intérieures et extérieures du pays.

Nous signalons ce fait d'abandonnement d'une partie de la prérogative de la Chambre consenti par elle-même, d'abord pour constater que les droits écrits n'ont pas de valeur réellement propre, qu'ils dépendent des hommes et des circonstances; puis pour réserver à d'autres hommes et à d'autres circonstances la faculté de rentrer dans ces droits dont l'oubli total romprait trop fortement l'équilibre qui, à défaut d'accord, maintient un peu d'ordre dans nos sociétés subversives, — et, en troisième lieu, pour montrer par ce nouvel exemple de l'instabilité des institutions de la société actuelle, combien il est urgent de jeter la base d'une société nouvelle où règne la justice, où règne le droit, — non pas le droit écrit, mais le droit naturel et divin.

Séance de la Chambre.

Sur la motion de M. Odilon Barrot, il a été décidé qu'il sera adressé vendredi au gouvernement des interpellations sur le changement qui vient de s'opérer dans le ministère. M. Guizot et M. Dumon ont déclaré qu'ils sont aux ordres de la Chambre.

L'assemblée s'est ensuite prise à voter après une ombre de discussion divers projets de loi réglementaires de crédits.

Un projet de loi relatif à des régularisations ou allocations de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1846 et 1847, à divers ministères, a été voté par 212 députés contre 33.

Un second projet concernant le transport, de l'exercice de 1846 à 1847, d'une partie du crédit extraordinaire de 2 817 000 fr. ouvert par la loi du 19 juillet 1845, pour la station navale des côtes occidentales d'Afrique, a été adopté par 204 voix contre 38, après quelques observations présentées par M. Lacrosse au milieu du bruit.

On a passé à la discussion du projet de loi relatif à un appel de 80 000 hommes sur la classe de 1847.

MM. Bureaux du Puzy, Subervic et de Courtais ont insisté pour la création d'une réserve expérimentée qui permette de décharger l'État d'une partie de ses dépenses et d'adoucir l'impôt du sang pour les familles. M. Guizot, qui paraît vouloir gérer par intérim le ministère de la guerre comme il gère celui de la marine, a répondu que le gouvernement s'en occuperait, et qu'il examinerait aussi s'il ne lui est pas possible de rendre à leurs foyers une partie des jeunes soldats levés à l'occasion des troubles survenus à la suite de la disette.

La loi a été votée sous le bénéfice de ces observations. La Chambre ne se trouvant pas en nombre, le scrutin a été renvoyé à demain.

On s'occupera ensuite du projet de loi sur les comptes de 1844, du projet de loi relatif à un crédit demandé pour secourir des agents des douanes, puis de la proposition sur la réforme postale.

Au commencement de la séance, M. Genty de Bussy a déclaré qu'il n'avait jamais été administrateur d'aucune compagnie de chemin de fer, et M. Cordier a expliqué sa position spéciale. Il a fait à ses frais des études de chemins de fer; la place qu'il occupait dans l'administration des compagnies qui auraient accepté ses plans n'était pour lui qu'un moyen de rendre sa responsabilité efficace.

Le *National* publie aujourd'hui la circulaire que le ministre des travaux publics a refusé de communiquer à la Chambre, et qui ordonne à ses agents de lui transmettre préalablement les contraventions constatées contre les Compagnies de chemins de fer. Nous insérons cette pièce importante, qui prouve la pression énorme opérée par les Compagnies sur le gouvernement.

CHEMIN DE FER. — *Circulaire n° 2.*

Paris, le 31 mars 1847.

Monsieur le préfet, divers faits signalés à l'administration ont dû appeler son attention sur le mode qu'il convient de suivre pour saisir

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 12 MAI 1847.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LES CONTES DE NOËL, par CHARLES DICKENS, traduits de l'anglais, par Mme SWANTON BELLOC. 2 jolis vol. in-12 avec 4 gravures. (1)

En 1812, naissait, dans une honnête famille de Londres, un enfant qui reçut le prénom de Charles. Son père, qui était payeur de la marine, lui fit donner l'éducation de la bourgeoisie; Charles ne foula pas le seuil des grandes universités, mais il suivit dans Londres même les divers cours préparatoires aux professions libérales. Richardson enfant et adolescent s'amusait à écrire des correspondances vraies ou fausses pour autrui ou pour lui-même, et récréait ses camarades de ces lectures. Charles écrivait aussi pour l'amusement d'autrui, non pas, il est vrai, des épîtres remplies de morgue et de puritanisme; il ne cherchait pas à deviner ce qui se passait dans la ***high life***, dont il était exclu: il errait dans les rues en flâneur, observant les lieux et les faits, se délectant à contempler les boutiques, à se perdre dans ce brouillard qui pèse les trois quarts de l'année sur la capitale de l'Angleterre, se faisant redire les vieux contes fantastiques, curieux de toutes les joies et de toutes les douleurs, de toutes les excentricités, de toutes les misères. Les rixes surtout l'attiraient; du plus loin qu'il entendait le bruit d'une querelle, il y courait, observant les personnages, les gestes, les coups, les jeux de la passion. Contemplateur enthousiaste, il ne se rassasiait pas de ce spectacle de la vie populaire et familière, de cette mise en action des individualités. Au retour, il écrivait tout ce qu'il avait vu dans ses promenades, et de ses récits il faisait rire et pleurer tour à tour un petit auditoire qu'il s'était composé de ses sœurs et de quelques enfants du voisinage.

Plus tard, il songea à utiliser ces récits, il en fit part aux journaux, et les journaux s'empressèrent de l'encourager; nul ne savait comme lui rédiger un fait, enchâsser dans un récit attachant ou follement burlesque, un incident qu'un autre eût à peine remarqué. Or, il se trouva qu'un de ses oncles publiait un journal, le ***Mirror of Parliament***; il offrit à Charles de l'employer. Cette feuille, il est vrai, ne contenait guère que les débats des assemblées politiques; il s'agissait de remplir les fonctions de ***reporter***, c'est-à-dire d'analyser à mesure les discours des orateurs politiques, de manière à leur conserver, autant que possible, leur couleur propre, et leur verve d'improvisation. Ce travail correspond à peu près à celui d'un peintre, qui s'obligerait à reproduire dans une miniature tout l'effet d'un grand tableau; il ne pourrait employer les procédés du peintre, car la perspective du tableau est différente de celle de la miniature et les moyens matériels ne diffèrent pas moins. Il lui faudrait donc trouver des équivalents de manière à produire un effet semblable aux yeux.

On s'imagine généralement que, pour accomplir cette tâche, il suffit de sténographier; on ne réfléchit pas que l'emploi de la sténographie doublerait et triplerait un travail qui tire tout son prix de la rapidité avec laquelle il s'accomplit; la transformation à faire subir au discours, doit être instantanée, et s'opérer sous la plume du ***reporter*** à mesure que l'orateur parle, de manière à ce que le discours écrit, se termine à peu près en même temps que le discours prononcé.

Le caractère français s'accommode assez peu de ce travail. Le sentiment du juste et de l'injuste prédomine chez nous; presque toujours le sténographe prend parti pour ou contre un orateur; il fait ressortir l'un et caricature l'autre. Chez nos voisins d'outre-Manche on arrive plus facilement à se désintéresser, à se considérer comme un témoin indifférent de la lutte, à voir dans toutes ces discussions une œuvre d'art, un tournoi d'esprit; à garder sa sympathie, non plus pour celui qui est dans le vrai, mais pour le plus habile ou le plus éloquent. Le jeune Charles accepta l'offre de son oncle et parvint à se mettre complètement dans son rôle et à reproduire les débats de l'assemblée avec une verve et une impartialité qui ne tardèrent pas à le faire distinguer d'entre ses confrères. Il était parvenu à rendre les débats avec une fidélité telle qu'un orateur qui avait l'habitude d'écrire après coup ses discours pour les journaux, en venant à comparer son travail à celui du ***reporter***, s'empressa de déchirer son œuvre, pâle et faible écho de son discours de la tribune, tandis que celle de Charles, beaucoup plus courte cependant, avait conservé toute la verdeur et l'entrain de l'improvisation.

Le ***Morning-Chronicle*** s'empressa de s'attacher l'habile sténographe pour rendre compte des débats de la Chambre des communes et recueillir les discours prononcés dans les meetings et banquets. Ce travail ne l'empêchait pas du reste d'apporter à divers journaux son contingent d'adultères, d'assassinats et d'anecdotes judiciaires. Il publia aussi quelques critiques de théâtres et de livres.

Entre temps il écrivait ses promenades d'autrefois dans la ville de Londres, tableaux colorés, quelque peu timides encore, mais étincelants de gaieté, attachants d'observations vraies. On y eût cherché vainement, il est vrai, une idée d'ensemble, une pensée philosophique, un jugement; c'était le tableau pour le tableau, l'art pour l'art. Charles Boz (c'est le nom qu'il avait pris) était toujours le sténographe du ***Morning-Chronicle***.

Les ***London Sketches*** furent réunis en un volume qui eut un certain succès, et Boz trouva un éditeur qui lui offrit 500 fr. par livraison mensuelle d'un voyage charivarique à travers l'Angleterre, entrepris par quelques-uns de ces personnages fantasques comme Albion en produit tant. L'ouvrage est une suite de scènes bouffonnes, burlesques, attendrissantes, un long éclat de rire et de sanglots, profondément anglais, du reste, et qu'on n'a pu faire comprendre en notre langue; c'était éblouissant de verve, d'observations, de bonne humeur: le succès dépassa toutes les espérances. La première livraison fut tirée à mille exemplaires; dès la quatrième le tirage était porté à vingt mille, et l'éditeur offrait à l'écrivain 2 500 fr. par mois. Applaudi par toute l'Angleterre, fêté par l'aristocratie, présenté à la reine, Boz abandonna son pseudonyme, et en tête de la seconde édition de son livre il inscrivit son nom véritable, Charles Dickens.

L'époque vraiment intéressante de la vie d'un homme célèbre, c'est celle qui précède sa célébrité. Ce moment venu, la vie de tous se ressemble, au siècle présent surtout. Nous ne poursuivrons pas la biographie de Charles Dickens, fort simple d'ailleurs. Il a écrit des romans qui lui ont valu une popularité immense, non pas seulement en Angleterre, mais dans tous les pays civilisés; il est même telle de ses œuvres qui a été traduite en turc. Pour lui, il a voyagé en divers pays du monde, en Amérique, en France, en Suisse, en Italie. Aux États-Unis on lui a fait des ovations, dont il ne s'est pas montré fort reconnaissant dans les livres qu'il a faits sur les mœurs américaines.

Ces voyages, du reste, ont peu profité à son talent. Dickens est Anglais jusqu'à la moelle des os. Tout ce qui s'écarte des mœurs, des habitudes, des traditions de la vieille Angleterre, lui inspire une répulsion qu'il ne parvient pas toujours à maîtriser. Ses notes de voyage sont maussades et amères. Les excentricités britanniques l'amusent, il les comprend, il les aime; il ne comprend pas des coutumes beaucoup moins étranges cependant, quand elles se produisent chez d'autres nations. L'insulaire n'est pas parvenu à dépouiller son écorce et à se placer dans le milieu où vivent les autres peuples.

Il est surtout un côté de l'art et de la vie qui est complètement étranger à Dickens, antipathique même. C'est la nature, c'est l'art du Midi. Dickens a visité l'Italie, et il a publié son voyage, boutade d'un esprit chagrin qui s'ennuie pour ne pas vouloir regarder. Toute cette nature plantureuse du Midi, ce culte de la beauté plastique, cet art sensuel de la Grèce et de l'Italie, cet amour de la jouissance et du plaisir, l'antiquité, le paganisme, tout cela existe à peine pour lui. Les Italiennes sont belles, mais elles parlent haut, et cela suffit pour lui gâter l'Italie.

C'est en Angleterre qu'il faut chercher Dickens; là il est dans son milieu, il parle, il cause, il s'ébat à l'aise; avec quelle vigueur il trace ses pittoresques figures! Quelle verve de langage, de couleur, de sentiment et de comique! Comme tous ses personnages sentent, vivent, agissent! Tout cela n'est pas l'idéal, mais c'est le vrai, le vulgaire bien souvent, mais le vulgaire poétisé. Si M. de Balzac décrit la boutique d'un épicier, il fera voir dans le moindre objet l'âme du possesseur; cette peinture sera pour lui un mode d'analyse de l'homme. Dickens, lui, décrit pour décrire, il peint, parce qu'il trouve du plaisir à peindre, il ne comprend pas la poésie d'un temple grec, mais nul ne comprend comme lui la poésie de l'étal d'une fruitière. C'est absurde, mais c'est charmant. Les mâsures, les toiles d'araignées, la bouilloire qui bout dans le feu, le grillon qui chante dans l'âtre, le vieux marteau de la porte qui s'anime, les glaces d'oignons qui rient en regardant passer les jeunes filles, les cloches qui jettent leurs sons joyeux ou tristes selon que l'âme est joyeuse ou attristée lui fournissent des pages ravissantes. La misère qui se cache, le bon cœur sous la grossière enveloppe; le vieil avare qui calcule et prête à gros intérêts, la jeune fille qui se dévoue; le grotesque dans le costume, la poésie dans le cœur, voilà ce que Dickens comprend, ce qu'il aime, voilà ce qu'il peint avec amour, avec volupté.

[illegible] surtout à reproduire les figures populaires; il aime le

---

(1) Paris, Renouard, 6, rue de Tournon.

s'il y a lieu ou non à poursuivre.

Les commissaires spéciaux de police des chemins de fer et les agents de surveillance relèvent directement du ministère des travaux publics; ils ne sauraient donc rester en dehors de l'action et de la direction administrative. *J'ai décidé, en conséquence, Monsieur le préfet, que tous les agents chargés, dans la circonscription de votre département, de la police des chemins de fer seront tenus désormais de vous adresser, aussitôt la formalité de l'affirmation accomplie, les procès-verbaux qu'ils auront été dans le cas de dresser. Vous voudrez bien en prendre connaissance immédiatement et les transmettre à M. le procureur du roi*, LORSQU'IL NE SERA PAS DOUTEUX POUR VOUS QUE LA JUSTICE DOIT ÊTRE SAISIE. S'il arrivait que vous éprouvassiez quelque incertitude, l'administration s'empresserait de vous éclairer de son avis.

Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de la présente, et de la porter à la connaissance des agents qu'elle concerne.

Recevez, etc.

Un de nos amis nous adresse, sur le timbre et le port des journaux et imprimés, un projet de loi qui pourrait remplacer le texte de la proposition de MM. Emile de Girardin et Glais-Bizoin. Nous le publions à titre de document.

Article premier. Le port des imprimés de toute nature : journaux recueils, écrits périodiques, livres, prospectus, avis, affiches, lettres de naissance, de mariage, de décès, cartes d'adresse, de visites, etc., quelle que soit la distance à parcourir par toute la France, la Corse et l'Algérie, est fixé à 2 centimes pour les feuilles de 20 décimètres et au-dessous.

Au-dessus de cette dimension, le droit augmente d'un centime par chaque 10 décimètres.

Art. 2. Les suppléments aux journaux, quelles que soient leurs matières, sont assujettis aux droits proportionnels comme les autres feuilles du journal.

Art. 3. Le port devra toujours être acquitté d'avance.

Les journaux et imprimés ne pourront être expédiés que sous bandes, et ces bandes devront être disposées de manière que le contenu puisse en être facilement vérifié.

Ils ne devront contenir ni chiffres, ni signes quelconques, ni caractères imprimés après coup, ni aucune espèce d'écritures à la main, si ce n'est les mémoires, circulaires, annonces et avis divers, la date et la signature de l'envoyeur.

Les faire-part de naissance, de mariage, de décès, de soirée ou autres du même genre, pourront être présentés à l'affranchissement sous forme de lettres, pourvu qu'ils soient pliés de manière à être facilement vérifiés.

En cas d'infraction, ces objest seront taxés comme lettres.

Art. 4. Toute personne étrangère au service des postes qui s'immiscera dans le transport ou la distribution des imprimés, de quelque nature qu'ils soient, ayant en total moins de 200 décimètres carrés, sera passible d'une amende de 100 à 300 fr.

Art. 5 Les droits de timbre sur les journaux, leurs suppléments, écrits périodiques, prospectus, affiches, avis et tous imprimés destinés à la publicité, sont abolis.

Art. 6. Les polices d'assurances et les titres d'actions de compagnies financières, commerciales ou industrielles, seront désormais assujetties à un timbre fixe de 50 centimes.

De plus, il sera perçu un dixième sur le produit brut des annonces

---

Préliminaires de paix entre les Etats-Unis et le Mexique.

Le paquebot *le Zurich*, parti de New-York le 21 avril, a apporté les conditions de paix sur lesquelles on délibère entre le Mexique et les Etats-Unis. Nous les reproduisons en entier :

« Une commission sera nommée pour arrêter les conditions. Elle sera composée de MM. Benton et Buchanan, d'un membre du congrès de l'opposition américaine, et de deux commissaires mexicains. Elle s'assemblera dans l'endroit que désignera le gouvernement du Mexique.

» Les Etats-Unis demandent le 26e degré de latitude, du golfe du Mexique au Pacifique, comme ligne de division.

» Les Etats-Unis paieront 15 millions de piastres comptant pour le territoire occupé, s'engageant solennellement à ne formuler aucune réclamation pour les dépenses de la guerre. Ces dépenses sont estimées à 13 millions de piastres; en conséquence, les Etats-Unis considèrent qu'ils paieraient 28 millions de piastres le territoire dont il vient d'être question.

» Les Etats-Unis garantissent qu'ils ne consentiront jamais à ce qu'aucun territoire ou Etat du Mexique soit annexé à l'Union américaine; ils garantissent également la souveraineté du Mexique, et spécialement de la partie du pays sise au sud du 26e degré parallèle.

» Les Etats-Unis placeront 10 000 hommes, infanterie et cavalerie, sur la ligne frontière, pour empêcher la contrebande et les incursions des Indiens.

» Les Etats-Unis s'engagent à vider tous les différends relatifs à leurs anciennes réclamations, pour territoire cédé, dette étrangère, etc., etc.

» Une alliance offensive et défensive sera signée entre les Etats-Unis et le Mexique, pour repousser toute intervention européenne dans les affaires d'Amérique,

» M. Atocha est autorisé, par le gouvernement des Etats-Unis, pour convenir des conditions du traité de paix.

Tels sont, suivant le journal de Guadalajara, les termes posés par M. Atocha, dans une lettre écrite à Gomez Farias et à Rejon. Il y a deux mois, dit le *Courrier du Havre*, la presse mexicaine se serait refusée à pareille insertion, ou tout au moins l'aurait accompagnée des déclamations les plus furibondes; aujourd'hui, le *Diario del Gobierno* la reproduit presque sans commentaires; il perce dans ce changement d'allure un symptôme pacifique incontestable.

Si les bases posées dans la communication de M. Atocha étaient adoptées par le gouvernement mexicain, la ligne de division formée par le 26e degré parallèle, couperait le Rio-Grande presque à son embouchure, laissant Pointe-Isabelle, Palo-Alto, Resalca de la Palma au nord, et Matamoras au sud. Monterey, la passe de la Rinconada, Saltillo, le champ de bataille de Buana-Vista, seraient également compris dans la limite mexicaine, mais les Etats-Unis acquerraient la partie supérieure de Tamaulipas, du Nouveau-Léon, de Cohahuila, de Durango, et de Sinaloa, avec toute la haute Californie, la Sonore et la basse Californie jusqu'au cap Santo-Domingo.

» Des lettres de Mexico annoncent un prochain consentement à la reprise des négociations; elles affirment même que l'armée victorieuse du général Scott n'aura pas atteint Jalapa, dans sa marche sur la capitale, avant que des propositions d'arrangement soient faites par Santa-Anna.

» Au reste, la question la plus difficile à résoudre en cette circonstance, ce n'est pas celle du territoire, c'est celle de mettre à couvert l'amour-propre des contractants.

» Aujourd'hui, le Mexique a une administration régulière, légale avec laquelle on peut traiter; mais les choses changent si rapidement de face dans ce pays de révolutions, qu'il est à craindre que la tranquillité dure peu; on parle même déjà du renversement de Santa-

politique commis depuis [illegible]. Du reste, la prise de Vera-Cruz et de Saint-Jean d'Ulloa avait jeté la consternation dans Mexico, et le Congrès mexicain commençait à transporter le siége et les archives du gouvernement à Celaya, dans la direction de San-Luis-di-Potosi. La crainte de rencontrer le général Taylor a fait renoncer à prendre cette direction.

» Tout fait présumer, ou que le général Taylor aura occupé Mexico militairement, ou qu'il y sera entré par suite du traité de paix. Mais dans l'un ou l'autre cas, on peut considérer comme certaine la terminaison de la guerre. »

Révolution et émigration, en Allemagne.

La nouvelle de l'émeute qui avait eu lieu à Ulm, seconde ville du royaume de Wurtemberg, s'étant répandue dans Stuttgardt, avait causé une certaine agitation dans le bas peuple.

Le gouvernement, craignant que l'exemple d'Ulm ne vînt atteindre la capitale, avait appelé sous les armes 600 hommes de la garnison de Stuttgardt qui étaient en congé, et avait pris d'autres mesures de précaution, afin d'étouffer dans son germe toute tentative de désordre. Malgré cela, des troubles ont éclaté dans la soirée du 5 mai. La maison du doyen des boulangers, Maïer, qui avait été le premier à demander une hausse dans le prix du pain, a été attaquée à sept heures et demie du soir, et en un clin-d'œil toutes les fenêtres, ainsi que les volets, jusqu'au troisième étage, furent cassés.

De nombreux détachements de troupes, s'élevant à près de deux mille hommes, arrivèrent successivement et réussirent d'abord à chasser la foule de la place qui se trouve devant la maison attaquée. Mais elle se reforma bientôt dans les rues adjacentes, et la troupe fut attaquée à coups de pierres et de bâtons. Des barricades furent formées pour se défendre contre la cavalerie, et l'émeute s'étendit bientôt dans plusieurs quartiers.

Après huit heures, la garde bourgeoise parut, et bientôt après arrivèrent le gouverneur de la ville, comte Leppe, et le prince Frédéric de Wurtemberg, à la tête de la cavalerie et de détachements d'infanterie. Ils firent des exhortations qui ne servirent qu'à augmenter le tumulte. On se borna d'abord à empêcher les rassemblements dans les rues; mais bientôt une grêle de pierres, un coup de feu et la construction de barricades parurent être le signal de violences plus graves. Plusieurs officiers et soldats avaient été blessés. Alors la cavalerie fit des charges à l'arme blanche, l'infanterie renversa les barricades et les séditieux prirent la fuite; mais les attroupements se formèrent de nouveau sur d'autres points, et des pierres furent lancées sur les soldats du haut des maisons.

A six heures et demie, le roi s'était rendu en personne sur le théâtre des désordres, accompagné du prince royal et de son état-major. Il a été témoin, en partie, des efforts des perturbateurs. Il faisait nuit; une obscurité complète régnait dans les rues où il n'y avait plus un seul réverbère, et des pierres furent lancées sur le groupe où se trouvait le roi. On prétend même que des propos insultants pour Sa Majesté ont été proférés par les émeutiers, dont plusieurs entonnèrent la *Marseillaise*, tandis que d'autres criaient : *La liberté et du pain.*

Après avoir assailli plusieurs boulangers, les perturbateurs attaquèrent la maison du banquier Federer, et même celle du juge criminel. Des barricades avaient été formées *avec un tact tout parisien*, à l'aide de voitures renversées au milieu de la rue; une pluie de pierres tombait sur les soldats, dont un grand nombre ont été contusionnés et même blessés; la troupe commença alors à faire feu; les

---

pauvre, il le relève et le venge des dédains du riche. Il est railleur, mais une profonde bienveillance se traduit en toutes ses créations; l'indulgence est sa loi, une indulgence réelle et qui va au fond des choses, et non cette indulgence superficielle qui craint d'agacer les nerfs des lecteurs et prend garde de pousser trop loin le pathétique. Il ne recule devant aucun tableau, et, presque seul parmi les écrivains ses compatriotes, il ose ne pas regarder comme le *nec plus ultrà* de la perfection humaine la féodalité territoriale et mercantile, et le puritanisme de la vieille Angleterre.

L'auteur de *Martin Chuzzlewitt* n'est pas un écrivain philosophe, il aime à raconter et il raconte, il ne se hasarde pas en dehors de la réalité ordinaire, il idéalise peu, il copie; c'est un peintre de genre de l'école hollandaise; son dire, qui manque un peu d'élévation, est plein de verve, énergique, souple, varié, propre à rendre les nuances; il est merveilleusement adapté à son genre de talent, inégal, prime-sautier, humoriste. Il ne s'embarrasse et ne se contourne que dans un cas, c'est lorsqu'il lui faut exprimer un jugement. Dickens est toujours le sténographe de la Chambre des communes, il reproduit, il dramatise, il ne pense pas.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ces observations, les lecteurs de la *Démocratie* ont eu trop souvent occasion de se familiariser avec l'habile romancier pour que nous ayions rien à leur apprendre à son égard. *Martin Chuzzlewitt*, son chef-d'œuvre, remplissait nos colonnes il y a quelques mois encore. Les principaux romans de Ch. Dickens sont les *Pickwick Papers*, ce voyage fantasque et sentimental dont nous avons parlé; — *Olivier Twist*, dont le héros est un pauvre orphelin élevé dans ces *Workhouses*, critique profonde et navrante de ces maisons, œuvre d'une menteuse philantropie, qui s'essaie à masquer l'épouvantable développement du paupérisme au sein du royaume féodal de la Grande-Bretagne; — *Nicholas Nickleby*, vaste cadre qui réunit les membres du parlement et les cabotins, le lord et la modiste enrichie; — *Barnaby Rudge*, roman plus régulier que ses frères, qui n'est pas exempt de gêne, mais dont plusieurs caractères sont admirablement bien frappés; — *Humphrey's Clock*, gracieuse élégie, chant d'amour et de douleur, pastorale de la misère, où apparaît comme loup dévorant l'impitoyable créancier Quelp, qui poursuit les pauvres brebis et les fait mourir de douleur. Le dernier roman complet de Dickens est *Martin Chuzzlewitt*; un autre paraît en ce moment par livraisons; il a pour titre : *Affaires commerciales avec les maisons Dombey et fils*. Ces ouvrages ont tous été traduits en français.

Chaque année, à cette époque de la *Christ mass*, qui est pour la Grande-Bretagne ce que ce sont à la fois, chez nous, le premier jour de l'an et la fête des rois, Charles Dickens publie un conte dans un recueil périodique. Noël est la fête nationale de l'Angleterre; ce jour là, il n'est si pauvre cabane qui ne se pare de branches enlevées à ceux des arbrisseaux que respecte l'hiver, le buis, le lierre, le gui; mais surtout le houx, dont les baies rouge-vif ressortent si bien sur un feuillage d'un vert sombre. Le romancier apporte sa part d'*humour* à la fête générale. Les contes ainsi publiés sont chaque année mis en français. Mme Swanton-Belloc, qui les a traduits et publiés à part, vient de les réunir en deux jolis volumes, ornés de gravures.

De ces quatre contes, nos lecteurs en connaissent deux : le *Grillon du foyer*, le *Carillon du nouvel an*. Il n'est personne d'entre eux qui ait oublié ni le bon Jean, le roulier, ni le fabricant de jouets, ni sa fille aveugle, pour laquelle il crée un monde de fantaisie, afin de lui dérober une partie des douleurs de la réalité, ni la charmante Mme Perybingle. — Aucun n'a oublié non plus le brave Trottin, le commissionnaire, le protégé des cloches, dont il comprend si bien le langage, ni l'alderman philantrope, ni ce songe terrible, où l'on voit la misère entraîner le pauvre au vice, au crime, fatalement, irrésistiblement, et sans responsabilité possible de la victime.

Les deux autres contes, *les Ombres de Noël*, *le Combat de la vie*, qui n'ont pas été publiés dans nos colonnes, ne sont pas moins attachants; au contraire, moins bizarres et plus rapprochés de la vie habituelle, ils n'en ont que plus de charme pour le lecteur français, le dernier surtout, où le surnaturel n'est pour rien, est un récit enchanteur de fantaisie et de pathétique. Ce n'est autre chose cependant qu'une simple histoire de dévouement et d'amour, mais d'où l'on ne peut s'arracher une fois qu'on en a commencé la lecture, où l'on rit et où l'on pleure à la fois de pitié, de plaisir et de ravissement.

Ajoutons que Dickens a trouvé pour ses contes un merveilleux interprète en Mme Belloc. Rien de plus capricieux, de moins facilement saisissable que la phrase du romancier anglais. La délicatesse des nuances est chez lui presque imperceptible, et cependant si l'on néglige un mot, une idée, un fantôme d'idée, tout le charme s'évapore. C'est le papillon sur l'aile duquel on pose une lourde main. Pour faire comprendre tous ces idiotismes, pour transporter en français toute la couleur, tout le parfum de l'original, il fallait un admirable instinct, une délicatesse exquise, une flexibilité incroyable de style. Plus d'un l'a essayé avant Mme Belloc; la plupart se sont brisés aux écueils; ils ont rendu la pensée; le parfum de poésie, qui fait la valeur de Dickens, s'est perdu dans le trajet. Il n'est resté de ses créations qu'un squelette décharné qui n'est pas plus l'œuvre originale qu'un portrait de cire n'est une âme vivante. En lisant les autres traductions, on sent qu'on n'a devant les yeux qu'une copie; en lisant celle de Mme Belloc, on oublie qu'on lit une œuvre traduite; l'interprète a disparu, on est face à face avec l'original. Traduire ainsi, c'est créer.

Les *Contes de Noël* en sont en Angleterre à leur quatorzième édition.

J. FLEURY.

Revue dramatique.

PALAIS-ROYAL. *Père et Portier*, vaudeville en deux actes par MM. Bayard et Werner. — DÉLASSEMENTS COMIQUES. *Claude le Riboteur*, comédie en deux actes, par MM. E. Nus et Ch. Desnoyer.

Le sujet de *Père et Portier* ne comportait pas deux actes. Sainville, déguisé en portier, tire le cordon toute la journée et l'aiguille quand il en a l'occasion, sans songer à se plaindre du sort. Mais il n'en est pas de même de son fils, dont il a fait un saute-ruisseau, et qui se sent des dispositions pour être baron. Il éprouve ce besoin surtout depuis qu'il a rencontré certaine jolie Hollandaise, qui ne reçoit pas trop mal ses avances, et, le hasard aidant, il succombe à la tentation, il prend le titre convoité et va même jusqu'à en affubler son père. Le père s'emporte contre une injure aussi peu méritée, et, de colère, va faire irruption dans le bal où trône son fils, M. le baron du Marteau. Mais il se trouve que la dame elle-même est une ancienne femme de charge, qui prend l'honnête portier pour un baron de la bonne fabrique; elle échange avec lui d'agaçants coups d'œil, auxquels Sainville riposte en avalant autant de verres de punch; la dame s'attendrit, le portier devient entreprenant et... marie son fils à une des nièces de la baronne, pendant qu'une autre nièce épouse le propriétaire de la maison où trône l'honnête portier.

Tout cela est entremêlé de bon nombre d'épigrammes, calembours et jeux de mots, parmi lesquels on en distingue quelques-uns, en petite quantité, il est vrai, qui n'avaient pas encore servi. On a sifflé. Cependant quelques coupures peuvent empêcher une chute; mais le Palais-Royal est habitué à des succès.

Au reste, il n'a pas tenu à Sainville que la réussite ne fût complète. Il est impossible d'avoir plus de verve et de vérité qu'il n'en met dans son rôle. Mme Lemenil a donné une physionomie très originale à Mme Vandertromp.

Le théâtre des Délassements a donné samedi dernier, *Claude le Riboteur*. Au lever du rideau, nous assistons au dernier moment du plus beau jour de la vie de Claude et de Mariette; tandis que la noce se livre à ses derniers ébats, le gendre, fidèle à son sobriquet, excite son beau-père à des libations par trop prolongées; celui-ci refuse et confesse que lui aussi a été riboteur, joueur même, mais qu'il y a douze ans, pris d'une fureur bachique, et le bras levé sur sa pauvre femme, sa petite Mariette s'est offerte à ses coups; de là, réforme complète dans ses mauvaises habitudes, obéissance absolue aux volontés de son enfant chérie, qui est devenue son ange gardien et félicité parfaite sous le toit conjugal. Claude suivra l'exemple de Marcel, et les nouveaux mariés pressentent un avenir couleur de rose.

Au deuxième acte, le père Marcel qui, depuis six mois, n'a plus auprès de lui sa chère protectrice, est retombé dans la monotonie du ménage civilisé et du travail abrutissant; aussi le retrouvons-nous dans une guinguette, faisant la cour aux grisettes, buvant le vin frelaté, et jouant avec des escrocs. Claude, guéri de l'ivresse du vin par l'ivresse de l'amour, s'est promis, à l'insu de sa petite femme, d'appliquer à son beau-père un traitement homœopathique, il simule donc auprès de lui un goût effréné pour le vin, le jeu et les femmes. Les épouses, inquiètes à bon droit de la conduite de leurs maris, se présentent. Fureur de Marcel, fureur simulée de Claude; la main de Marcel se lève sur sa femme, le poing de Claude va frapper Mariette; au cri de frayeur poussé par la jeune femme, l'amour paternel reprend son empire, tout s'explique, on se pardonne, on s'embrasse, le public acclame et pour qu'à l'avenir l'ange tutélaire exerce en tout temps sa bienfaisante influence, les deux ménages habiteront sous le même toit.

La scène du dénouement a été vivement et justement accueillie par le public. M. Sévin s'est acquitté du rôle du père avec entrain et sentiment, et les noms des auteurs, MM. Ch. Desnoyer et Eug. Nus, ont été proclamés au milieu d'unanimes applaudissements.

[illegible] des bourgeois armés, et à un très grand nombre d'étudiants.

Les étudiants, divisés en sections, au nombre de 600, avait pour commandant le professeur Vo'z, ancien militaire.

Il est à remarquer que, tandis que les populations urbaines se soulèvent de toutes parts, en demandant *le pain* et *la liberté*, les peuplades rurales non moins inquiètes, mais plus pacifiques, protestent de leur côté contre les vices de l'organisation sociale, en s'exilant volontairement d'un pays où l'on ne s'occupe pas plus à satisfaire les besoins du corps que ceux de l'esprit.

Jamais l'émigration allemande, qu'on a vue s'élever annuellement à plus de 100 000 personnes, n'aura été aussi nombreuse qu'en 1847. Au moment où nous écrivons, les ports de Brême, de Hambourg, d'Anvers et du Havre sont encombrés d'émigrants venus d'outre Rhin. Partisans de la liberté politique, les uns aspirent à vivre dans le gouvernement républicain des Etats-Unis, tandis que les autres, voués à la liberté de conscience, vont essayer de transplanter le catholicisme allemand dans l'Ohio et le Wisconsin, deux nouveaux Etats de l'Union, presque exclusivement peuplés de colons appartenant à la race germanique. Enfin un certain nombre d'émigrants, et ce ne sont pas les moins enthousiastes, sont des socialistes qui espèrent trouver à appliquer les doctrines plus ou moins réalisables de leurs maîtres dans le Texas.

Il y a quelques jours, une flottille, emportant un millier de personnes, descendait joyeusement le Rhin. Embarqués ainsi sous les auspices du mois des fleurs, la plupart de ces passagers, appartenant aux deux sexes, étaient eux-mêmes dans le printemps de la vie, les uns nouvellement mariés, les autres fiancés seulement; au reste, uniformément vêtus, les femmes de robes et de châles assez élégants, les hommes du chapeau blanc et de la veste verte des chasseurs de leur pays. A voir cette troupe jeune et chantante, animée de la plus parfaite cordialité, on eût dit des amis et des parents allant célébrer une noce dans quelque île du vieux fleuve. C'était en effet une grande famille, mais dont les membres, unis seulement par le lien des idées, sont autant de communistes qui espèrent bientôt inaugurer en Amérique le principe de la communauté.

Si ce premier essaim réussit à se fixer, d'autres déjà prêts à partir ne tarderont pas à le suivre, et la vieille Allemagne, privée de la partie la plus ardente, la plus active et la plus énergique de sa population, reconnaîtra peut-être un peu tard que la principale richesse d'un pays consiste dans ses travailleurs, et que le premier devoir des gouvernements serait d'assurer à tous *le droit au travail*.

On lit dans les journaux anglais de dimanche, 9 mai :

« Il est aujourd'hui certain que le parlement britannique sera dissous d'ici un mois au plus tard : la décision en a été prise dans le conseil de cabinet qui s'est tenu hier au Foreign-Office. On attribue cette mesure à l'échec que l'administration a éprouvé cette semaine à la chambre des lords, où le parti anti-irlandais, malgré l'opposion du gouvernement, est parvenu à faire limiter les distributions de secours aux pauvres valides. — D'autres amendements hostiles au bill doivent encore être présentés : s'ils étaient adoptés ou si le ministère ne parvenait pas à faire rejeter par la chambre la limitation des secours déjà votés par elle, il est décidé à dissoudre immédiatement la chambre des communes pour faire un appel au pays.

» Lord John Russell a déclaré péremptoirement qu'il ne pouvait accepter le bill avec les mutilations que la chambre haute y fait subir et la chambre des communes paraît disposée à le seconder. Déjà dans cette prévision, on s'occupe activement dans tous les clubs politiques de préparer les prochaines élections; on calcule même le nombre des membres qui seront remplacés : les uns le portent à 180, d'autres à 250. »

Les journaux de Londres du 10, venus à Paris par voie extraordinaire, confirment cette nouvelle. Il paraît que cette mesure a été décidée en conseil des ministres.

Les correspondances dénoncent une véritable crise sur la place de Londres.

Il paraît qu'une panique presque générale resserre les escomptes et paralyse les opérations commerciales.

Aux dernières bourses, tout le monde offrait, personne ne prenait. Si cette situation se prolonge, dit notre correspondant, de nombreux sinistres financiers sont à craindre avant peu.

La Chambre des députés de Grèce a été dissoute par ordonnance royale du 26 avril. L'ordonnance porte que les collèges électoraux seront convoqués dans les deux mois qui auront suivi l'ordonnance. Le jour même où la dissolution a été décrétée, le ministère a publié une proclamation dans laquelle il explique les motifs de cette mesure.

Le Sept Avril à Colmar.

On lit dans le *Glaneur du Haut-Rhin* :

Comme les années précédentes, la célébration de l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier réunissait dimanche dernier à un banquet phalanstérien au-delà de soixante personnes, venues de différents points du département pour fêter la mémoire du savant qui a découvert la loi des destinées. Une fraternelle expansion présidait à cette réunion. La salle avait été décorée du portrait de Fourier, relevé de guirlandes de verdure, et flanqué de deux inscriptions qui exprimaient les principes fondamentaux de sa doctrine. Une bonne musique a fait entendre sa symphonie pendant le repas. Nous donnons ci-après les discours et les toasts qui ont été prononcés, et que tous les assistants ont accueillis avec enthousiasme.

Le président de l'assemblée s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Vous êtes réunis de nouveau à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Ch. Fourier, pour rendre hommage à une grande idée. Vous voyez avec une vive satisfaction que cette manifestation devient chaque année plus imposante. Elle nous donne la mesure de la marche progressive des idées sociétaires et la garantie certaine de nouveaux succès. Le temps est déjà loin où la science sociale ne trouvait que quelques admirateurs solitaires. La vérité se fait jour, elle projette ses rayons sur tous les pays civilisés, et en France des populations entières sont saisies et ébranlées par la parole entraînante d'hommes puissants par leur talent et leur dévouement. C'est que l'homme ne saurait réprimer ses élans au contact d'une science qui vient lui révéler la légitimité de ses aspirations au bonheur, et qui lui met en main les moyens de le réaliser. Voyez combien le principe l'homme a la plus large part. C'est que, dans les vies aux degrés inférieurs, l'accomplissement de la loi se fait par instinct, par impulsion spontanée et non réfléchie. L'homme a une mission plus élevée; représentant de Dieu sur la terre, il a reçu en partage une faculté d'ordre supérieur, l'intelligence, qui l'élève au-dessus de tous les êtres, le met en communion avec la volonté divine par la science, et lui confère la fonction d'associé et de coopérateur de Dieu dans la direction des choses créées. Son rôle est immense, mais aussi sa responsabilité a les mêmes proportions; régisseur du globe, il est le tuteur de tous les êtres qui meublent son domaine.

Dès lors vous comprenez que, pour se placer à la hauteur de sa mission et exercer sa fonction directrice, l'homme doit préalablement s'élever par son intelligence à la connaissance de la loi providentielle en vertu de laquelle il doit gouverner. Dans l'ordre hiérarchique, Dieu est en première ligne et établit la loi; à l'homme de la comprendre, de l'accepter et de l'appliquer dans la sphère de ses attributions. Tant que son intelligence n'a pas fait cette conquête, l'homme ne peut remplir régulièrement sa fonction; son action est incohérente, désordonnée, sa vie est une lutte contre la douleur et la misère : c'est sa condition passée et présente.

La révélation chrétienne avait mis l'homme sur la voie pour découvrir le code social; elle dit : *vous êtes frères, soyez un*! cherchez donc le chemin du bonheur collectif. Mais la science imparfaite des conducteurs des hommes n'a pas su élever le dogme à la hauteur du sentiment proclamé par la *bonne nouvelle*. L'homme a continué à poursuivre le salut individuel; il n'a pas su aspirer au bonheur collectif; il n'a pas compris que la destinée de l'individu est solidairement liée à la destinée de l'espèce; ce n'est qu'en accomplissant celle-ci que l'homme peut s'acquitter de la fonction qui lui est assignée dans l'ordre général, car la domination du globe a été confiée, non à l'individu, mais à l'humanité : et celle-ci ne prendra en main le sceptre de la royauté que lorsqu'elle aura trouvé et appliqué la loi qui organisera l'unité de l'espèce.

Un formidable problème est donc posé à la science : l'humanité doit arriver à la connaissance lucide et positive de la loi qui régit sa fonction dans les plans préétablis par Dieu; d'après cette loi elle doit calculer le mécanisme en vertu duquel elle pourra organiser son activité dans un accord général et constituer une puissante unité ralliant les hommes entr'eux, et l'humanité avec la nature et le Créateur. Cette loi combinant l'ordre et la liberté, doit permettre le plein essor des facultés individuelles dans l'activité générale de l'espèce. Alors l'humanité réintégrée dans la fonction normale et collective, s'acquittera dignement de la haute mission de gérance du domaine terrestre, et le bonheur collectif de l'espèce entraînera le bonheur particulier de l'individu.

C'est en face de ce problème que s'est placé le génie de Fourier. Portant un regard profond sur l'ordonnance des choses créées, il a découvert que, dans leur harmonie, elles sont disposées d'après l'ordre sériaire; par une savante analyse des ressorts de la nature humaine, il a démontré que la série est le seul mécanisme qui leur permette un essor complet et équilibré pour la réalisation du bien. Dès lors la loi sériaire, expression de la volonté divine appliquée à la création, est proclamée par la science loi constitutive de l'ordre social, et régulatrice de toutes les manifestations de l'activité humaine. C'est ainsi que la même loi doit régir à la fois et l'univers, création de Dieu, et la société, création de l'homme, et que dans l'ordre universel s'établit l'unité de système.

L'humanité est aujourd'hui en possession de la loi d'harmonie; il dépend de sa volonté de la faire régner sur la terre. C'est dans la commune, l'élément social le plus infime, que cette loi doit recevoir la vérification pratique; car c'est dans la commune que l'homme vit, c'est là que s'accomplissent ses destinées.

L'organisation sériaire appliquée aux travaux aujourd'hui incohérents de la commune divisée en mille intérêts opposés, devra y introduire l'ordre et la convergence des efforts par l'association du capital, du travail et du talent, et la transformer en brillant phalanstère. Ce premier noyau d'harmonie deviendra un point d'attraction et d'imitation pour les communes qui s'organiseront sur le même plan. Le bonheur devenant contagieux changera la face des provinces, des empires, et l'harmonie reliant les nations dans un accord unitaire constituera ce magnifique corps humanitaire auquel a été inféodée la royauté terrestre.

Alors l'homme ne sera plus la créature déchue, ni cet humble vermisseau qui se cache dans la poussière, ni cet être malfaisant bridé dans ses désordres par des lois d'intimidation et de contrainte. Non! l'homme aura été relevé de son indignité; le Lazare social aura fait sa résurrection glorieuse; l'humanité transformée par l'organisation du travail sociétaire prendra sur la terre son poste d'honneur, et dans l'effusion de son amour, inondée de bonheur, elle bénira le ciel d'où vient sa mission.

Un autre convive a prononcé une allocution relative à la propagation phalanstérienne.

Après ce discours ont été portés les toasts :

Aux classes laborieuses et déshéritées, à leur émancipation par l'organisation du travail et l'association.

A la réalisation du phalanstère!

Un ouvrier allemand, qui a représenté à cette réunion fraternelle la classe des prolétaires d'une manière aussi digne qu'intéressante, après avoir récité une pièce de poésie traduite du français, *l'Apparition de Fourier*, par Festeau, porta un toast *au grand homme qui a cherché et trouvé dans le livre de la nature la loi éternelle de la vérité et de la justice*. Il a développé quelques considérations sur le *travail morcelé*, qu'il appelle un ver rongeant la classe des travailleurs, le véritable noyau de la société, et qui ne saurait être détruit que par l'association du capital, du travail et du talent, ainsi que l'a enseigné le fondateur de l'Ecole sociétaire.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Chereau, président, et M. Bréou, trésorier du cercle général d'horticulture, ont déposé aujourd'hui entre les mains de M. le préfet de la Seine 3 500 fr. pour être répartis entre les bureaux de bienfaisance de Paris. Cette somme provient des entrées de l'exposition du Cercle général de l'horticulture, que les membres de ce Cercle ont eu l'heureuse pensée de rétribuer légèrement cette année, dans l'intérêt des indigents. Elle se compose en outre des produits de la loterie qui a été faite dans le même but, avec une partie des fleurs exposées.

— Dimanche 16, à deux heures, solennité musicale dans la salle du Conservatoire, au bénéfice de la souscription ouverte pour le monument de Lesueur. Musique sacrée, fragments d'opéra, compositions inédites du maître, grands chœurs. Billets chez M. Rety, au Conservatoire, et chez Brandus, éditeur, rue Richelieu, 97.

— Hier matin, vers onze heures, un jeune homme de 25 à 27 ans, s'est précipité dans le canal Saint-Martin. Malgré les prompts secours qui lui ont été portés, on n'a pu le rappeler à la vie, et son corps a été transporté à la Morgue.

A PROPOS DE LA MODIFICATION MINISTÉRIELLE. — On lit dans divers journaux :

« M. Lacave-Laplagne faisait entendre samedi ses plaintes dans la salle des conférences contre l'injustice de ses collègues à son égard. L'ex-ministre des finances, parlant de M. Duchâtel et de ses relations avec les autres ministres, disait : M. Duchâtel n'est pas bien avec M. Guizot, notamment depuis deux ou trois mois, mais il lui parle, il dissimule son antipathie. A mon égard, il est plus franc. Croira-t-on que *depuis plus de quatre ans M. Duchâtel ne m'a pas adressé une seule fois la parole*.

— Les conservateurs eux-mêmes s'égaient sur le compte du ministère replâtré. « De quoi vous plaignez-vous? disait aujourd'hui M. d'Angeville; on vous donne pour ministre de la marine un vaisseau à trois ponts, le *Montebello*. »

— La *Presse* prétend que l'on n'a choisi M. de Montebello que pour donner sa place d'ambassadeur à M. Bresson, lequel serait remplacé à Madrid par M. Napoléon Duchâtel.

— On annonçait ce matin à un pair de France que c'était un de ses collègues, M. Jayr, qui remplaçait M. Dumon aux travaux publics. « M. Jayr... M. Jayr! dit le pair de France : voilà dix ans que je siège au Luxembourg, et je n'ai jamais entendu parler de ce nom-là! »

EXPLOSION D'UNE POUDRIÈRE. — Une épouvantable explosion a eu lieu, le 14 avril, dans une poudrière, près de Wilmington (Etats-Unis). La commotion s'est fait sentir à trente milles de distance. Le séchoir et l'atelier d'empaquetage ont été complètement détruits, ainsi que six cents livres de poudre. Dix-huit personnes ont perdu la vie dans ce désastre; elles ont été littéralement brisées en morceaux. Heureusement que les familles de ces malheureux auront du pain assuré pour le reste de leurs jours, car le propriétaire de la poudrière a pris la louable habitude de faire des pensions aux veuves et aux enfants de tous ceux de ses ouvriers qui succombent par accident, en se livrant au dangereux métier de la fabrication de la poudre.

BIZARRE LÉTHARGIE. — On écrit de Vironchaux (Somme) au *Journal de Doullens* : « Un singulier phénomène attire dans notre commune un grand nombre de curieux. Une fille âgée d'une trentaine d'années, atteinte depuis longtemps d'épilepsie, tomba tout à coup dans une sorte d'insensibilité qui ressemble à une longue léthargie. Depuis trois ans qu'elle est dans cet état, elle n'a fait aucun mouvement ni manifesté aucun besoin. Assise sur son lit, la bouche et les yeux entr'ouverts, le teint livide, elle présente à ceux qui la voient le spectacle de la mort, et cependant elle respire toujours. Cette existence singulière, qui met en défaut les secrets de l'art, ne se soutient qu'au moyen d'une goutte d'eau mêlée de sirop, prise d'heure en heure. Sans nous arrêter à tous les contes plus ou moins ridicules que l'on fait circuler sur cette mystérieuse agonie, nous pensons qu'elle présente des circonstances assez extraordinaires pour être offertes aux méditations des hommes savants. »

TROUBLES PAR SUITE DE LA DISETTE. — Un propriétaire du village de Bertholène, qui passait pour avoir une provision de blé assez considérable et auquel on imputait d'avoir refusé d'en délivrer au prix courant à ses voisins, aurait vendu, dit-on, tout son excédant à un marchand de grains, au prix qui lui avait été offert pour le détail. Cette circonstance avait exaspéré les habitants de Bertholène, et au moment où l'acheteur a voulu enlever sa marchandise, il s'est fait un attroupement et un grand tumulte. Le maire est intervenu pour faire rentrer les choses dans l'ordre; mais à grande peine il est parvenu à empêcher le pillage, en faisant rentrer les grains vendus.

A la suite de ce désordre dans lequel les femmes avaient joué le rôle le plus bruyant, trois d'entre elles ont été arrêtées et conduites par la gendarmerie à Millau. Malheureusement, l'une d'elles, veuve et mère de quatre enfants en bas âge, a été l'occasion d'une scène déchirante qui a rempli d'émotion tous les assistants. Ces malheureux orphelins, voyant leur mère entraînée par la gendarmerie, s'attachaient à leur mère avec des cris déchirants; et ce n'est qu'avec peine qu'on a pu parvenir à les séparer d'elle. L'autre, portant un enfant à la mamelle, donnait à cette scène un caractère de sévérité dont les agents de la force publique eux-mêmes étaient émus. (*Echo de l'Aveyron*.)

SOPHISTICATION DES SUBSISTANCES. — Dans plusieurs communes du canton de la Villedieu, on a vendu à des malheureux journaliers des farines d'une qualité telle qu'il est impossible de donner le nom de pain aux produits qu'elles ont fournis, produits qui n'ont d'autre apparence que celle d'une boue à moitié durcie. Plusieurs de ces pauvres gens ont, après de vives réclamations, obtenu d'abord de l'individu qui leur avait vendu ces farines la restitution de la moitié de leur argent; puis, d'après les conseils de personnes justement indignées, ils ont fait de nouvelles et plus vives instances, et ont obtenu une restitution totale.

Nous savons que ces faits ont été portés à la connaissance de l'autorité. Elle saura, nous n'en doutons pas, réprimer et punir de si coupables tentatives. Les malheureux habitants de la campagne sont, dans trop de localités, privés des secours abondants que ceux des villes trouvent dans la charité publique et les institutions de bienfaisance; ils n'ont qu'une part relativement bien faible dans les crédits votés par les chambres. Il serait déplorable qu'une criminelle industrie abusât de leur position pour la rendre plus désastreuse encore.

(*L'Abeille de la Vienne*)

— Lundi dernier, la police de Millau apprit qu'on venait de mettre en vente environ 53 hectolitres de blé gâté, dont la consommation pouvait être dangereuse; sur les ordres de M. le procureur du roi, elle en opéra immédiatement la confiscation et le fit jeter dans le Tarn. On vendait ce blé 23 fr. l'hectolitre; il avait coûté 2 fr. 50 c. On ne saurait trop flétrir de telles spéculations, alors surtout qu'elles frappent une classe qui, cette année, est soumise à de si cruelles épreuves.

(*Echo de la Dourbie*)

UN MARI ARABE. — Nous avons déjà combattu le préjugé populaire, suivant lequel un mari aurait le droit de tuer sa femme quand il la surprend en flagrant délit d'adultère. Ce droit sauvage n'est pas consacré par nos lois, elles déclarent seulement le mari excusable et lui appliquent l'emprisonnement d'un an à cinq ans.

il conçut un premier soupçon, qui devint plus violent lorsqu'il vit que Mobrouka, parvenue à une certaine distance, s'écartait du chemin. Le premier mouvement de l'accusé fut de se lever, de sortir de sa tente, et, prenant la direction qu'il avait vu prendre à sa femme, il arriva près de la fontaine, où il trouva la cruche de Mobrouka pleine d'eau, mais abandonnée. Ses soupçons augmentèrent ; il s'avança vers un fourré de broussailles ; bientôt il acquit la certitude du motif pour lequel Mobrouka avait changé de route, abandonné sa cruche : un homme était avec elle. Saffi-ben-Amera leur jeta des pierres sans pouvoir les atteindre ; l'homme se sauva et la femme reprit le chemin de la tente, où l'accusé la suivit.

» Là eut lieu une explication ; Mobrouka fit l'aveu de sa faute en disant que Dieu l'avait voulu. Aussitôt, Saffi-ben-Amera s'armant d'un bâton, la frappa à coups redoublés. Son autre femme lui faisant remarquer qu'il tuerait Mobrouka en la frappant ainsi, il lui répondit : « C'est là ce qu'il me faut, il faut qu'elle meure, Dieu et ma loi l'ordonnent. » Cependant il abandonna son bâton ; mais remarquant en elle encore quelques signes de vie, il s'empara d'une corde qu'il tordit en quatre, puis il continua de frapper jusqu'à ce que l'insensibilité d'un cadavre lui eût appris qu'il était vengé.

» Le bureau arabe, averti, fit constater le crime et arrêter Saffi-ben-Amera.

» Devant le conseil, l'accusé se présente avec le calme d'un cœur satisfait ; il avoue les faits ; il rend compte avec détail des circonstances déjà connues ; puis, s'adressant aux juges, il leur dit : « Que » Dieu vous inspire ce que vous avez à faire, quant à moi j'ai satisfait » à ma religion. »

» L'accusation a été soutenue par le capitaine de Saint-Allais, rapporteur.

» Mᵉ Gechter, défenseur de l'accusé, a soutenu très habilement le fait d'excuse résultant du flagrant délit d'adultère ; puis, rapprochant la loi indigène et le pouvoir exorbitant qu'elle donne au mari en pareil cas, de l'article 324 du code pénal, il établit que, si la maison conjugale n'avait pas été violée, l'outrage fait à la puissance et à l'honneur du mari n'en avait pas moins été commis avec des circonstances telles qu'elles avaient légitimement, dans les idées musulmanes, armé la main de Saffi-ben-Amera.

» Ce système, présenté avec beaucoup de ménagement d'expressions et de force dans le raisonnement, a prévalu.

» Saffi-ben-Amera, déclaré coupable de meurtre prémédité, mais excusable, a été condamné à une année d'emprisonnement, minimum de la peine. »

Encore un naufrage. — Le *Herald*, de Glascow, a apporté au Havre des détails pleins d'un douloureux intérêt sur la perte du brick l'*Exmouth*, naufragé, ainsi que nous l'avons déjà rapporté, sur la côte de l'île d'Islay, l'une des Hébrides.

« L'équipage de l'*Exmouth*, y compris le capitaine, se composait de onze hommes, et il y avait en outre à bord, comme passagers d'entrepont, deux cent quarante émigrants, la plupart petits fermiers ou commerçants, qui se rendaient au Canada avec leurs familles. Il se trouvait aussi parmi eux beaucoup de femmes et d'enfants, partis pour rejoindre leurs parents déjà établis de l'autre côté de l'Atlantique.

» Le navire perdit la terre de vue dans la soirée du dimanche 25 avril. La brise, qui jusque-là avait été assez faible, commença de souffler avec une violence croissante, et dans la soirée elle avait dégénéré en véritable tempête, accompagnée de torrents de pluie. Le vent, qui d'abord venait de l'ouest, varialt au nord, en redoublant de fureur, et bientôt les deux perroquets, arrachés de leurs ralingues, volèrent en lambeaux. Le capitaine les fit aussitôt remplacer et serrer ; mais vers trois heures du matin ils furent de nouveau enlevés. La tempête continua avec la même violence les lundi et mardi suivants, et fit éprouver les plus graves avaries au gréement : toutes les voiles furent mises en pièces, ainsi que le grand canot de l'embarcation de sauvetage.

» Vers onze heures, dans la nuit du mardi, on aperçut la côte et un feu à tribord : c'était le phare d'Oransay, sur la pointe des Rhinus d'Islay, au nord-ouest de l'entrée de Lochindault, la terre reconnue était la côte occidentale de l'île. Le capitaine, voyant alors dans quelle position il se trouvait, résolut de faire tous ses efforts pour amener le brick plus au nord-ouest, afin d'atteindre le port en rasant la côte ; mais la manœuvre n'était plus possible, tous ses efforts furent inutiles, et à une heure du matin l'*Exmouth*, entraîné au milieu des brisants, vint donner en plein sur les rochers, où par trois fois il talonna ; au quatrième coup le grand mât se rompit et alla tomber dans une anfracture de la grève.

» Depuis une heure et demie, le capitaine, prévoyant le sort qui le menaçait, était monté dans les haubans, afin de mieux saisir le gisement de la côte et de diriger les manœuvres nécessaires pour éviter une perte totale ; c'est de là qu'il donnait ses ordres à l'équipage. Aussitôt que le brick eut touché, le maître John Cleat et tous les matelots, au nombre de huit, montèrent rejoindre le capitaine, en laissant son fils, à peine âgé de quinze ans, en bas dans son hamac. Après être restés quelques minutes dans le grand mât, cinq d'entre eux pensant que du mât de misaine ils auraient plus de chance de gagner la terre, redescendirent, et un sixième s'avança sur la grande vergue avec une bouée de sauvetage autour du corps. Il ne restait plus dans les haubans que le capitaine et trois matelots, les nommés Stevens, Coulthard et Lightforp, tous appartenant à Southsbields.

» Au moment de la chute du mât, les trois marins, se cramponnant aux agrès, parvinrent à toucher la falaise ; le capitaine était resté en arrière ; il les appela en leur demandant leur nom et les pria de l'aider tant plus que trois.

» Le jeudi au soir, à la date des dernières nouvelles d'Islay, vingt cadavres avaient été jetés sur le rivage ; c'étaient en majeure partie des femmes ainsi que quelques petits enfants. Comme la plupart étaient en chemise, il est probable, comme l'ont pensé les matelots, qu'ils auront été surpris pendant leur sommeil, et se seront précipités sur le pont à demi-nus. La mer les ayant jetés au milieu des rochers, plusieurs étaient horriblement mutilés ; on en voyait d'autres, à une petite distance de la côte, qui flottaient accrochés à des fragments de mâts ; mais la mer était encore trop forte pour qu'on ait essayer de recueillir leurs cadavres. On suppose que la plus grande partie des émigrants, dont on n'a trouvé encore aucune trace, se sont réfugiés dans l'entrepont au moment du danger, et qu'engloutis dans cet étroit espace ils y ont trouvé la mort et leur tombeau. »

M. Eugène de Tierceville, artiste peintre, vient de mourir à l'âge de 34 ans. Il ne laisse ni un grand nom ni une grande réputation ; mais ses camarades, ceux qui ont vécu de sa vie, connaissaient la droiture et la simplicité de son cœur, la distinction de son esprit et de son talent. Encore un qui n'a pu trouver sa place au soleil... Encore un qui a usé de belles facultés dans une lutte inégale contre la pauvreté. Ses amis le pleurent parce qu'ils l'aimaient, parce qu'il était digne d'être aimé.

PETITE CORRESPONDANCE.

Fougères. — Nous réparons l'oubli. — Nous avons reçu les div. broch. qui seront exam. avec int.

Pirée. — M. M. — Reçu les 27. — Nous expédions. — Cela va bien maintenant à T..... — Merci pour les deux pièces.

Genève. — M. A. L. — Très ingénieux et très exact. — Félicitations.

Clermont. — M. G. — Reçu les 100 ex. du banq.— Merci.—Nous allons vous écrire.

Saint-Etienne. — M. T. — D. nous a remis votre broch. — Merci.

Meaux. — M. K. — Reçu les 22 feuillets. — Remarquez que cela n'est pas encore mis en page.

Tournus. — M. B. — Reçu les 150, sur lesquels il reste 44 à compte sur la R. de 1847.

Toulon. — M. B. — Continuez. — Ce sera peut-être pour la *Ph.*, et nous jugerons d'après l'ensemble, si un tir. à part ne serait pas opp.

Dijon. — M. P. P. M. — Nous sommes en possession de l'idée depuis si longtemps ; mais c'est une grande affaire, et qui exigerait plus de forces que nous n'en devons détourner aujourd'hui de la principale.

Perpignan. — M. B. — C'est très bien ; courage, et ne nous laissez plus si longtemps sans nouvelles.

Dijon. — M. D. — Nous apprécions et comptons toujours sur votre concours cordial.

Palma. — M. P. B.—Les livres sont partis le 26 janvier, par la voie que vous indiquiez. — Compliments et félicitations cordiales pour vous et tous ceux que vous avez amenés.

Nîmes. — M. G. — Mention a été faite de votre recomm.— Nous avons bien reçu l'apol. ; mais reportez-vous à la première phrase de votre lettre d'envoi. — Nous avons fait droit à votre réclam. fondée.

Nogent-le-R. — M. H — On s'occupe activement de l'une et de l'autre.

Vaux. — M. C. — C'est seulement le 13 avril que votre abonn. a été renouvelé.

Bordeaux — M. M. — Reçu les 189 fr. à votre crédit. — Les 11 fr. restants ont été employés par J. D. à solder l'abonn. semestriel à *la Flotte*.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 29 avril. — Demoiselles REMY sœurs (Hyacinthe et Joséphine), marchandes de modes, rue Geoffroy-Marie, 14. Juge-comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Tiphagne, faubourg Montmartre, 61.

Du 4 mai. — La société Th. PARQUIN et Cᵉ, fabricants de plaqué, rue Popincourt, 74. Juge-comm., M. George jeune ; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

BONNERAT, boulanger à Belleville, rue des Couronnes, 5. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard ; syndic prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

Du 5 mai. — DESSIAUX, marchand de vins, rue de la Michodière, 25. Juge-comm., M. Gallais ; syndic prov., M. Breuillard, rue Trévise, 6.

VION, négociant en vins, rue d'Enghien, 22 bis. Juge-comm., M. Leroy ; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

POULAIN (Auguste-Marie), marchand de nouveautés, rue Saint-Victor, 78. Juge-comm., M. Charenton ; syndic prov., M. Battarel, rue de Bondy, 7.

Du 7 mai 1847. — BÉGUY, marchand de vins-traiteur, rue des Couronnes, 19, à Belleville. Juge-comm., M. Charenton ; syndic prov., M. Blet, rue des Bons-Enfants, 32.

VERMONT-DEVAUX, loueur de voitures, rue de Laborde, 7. Juge-comm., M. Charenton ; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

DENIS fils, marchand de vins, rue de la Cité, 19. Juge-comm., M. Sommier ; sindic prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9.

GRIOLET, manufacturier, rue Albouy, 11. Juge-comm., M. Baudot ; synd. prov., M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

KERCHOVE, menuisier, cité Valadon, Gros Caillou. Juge-comm., M. Odier ; syndic prov., M. Lefrançois, rue Louvois, 8.

BOUCHÉ, limonadier, rue de Bretagne, 3. Juge-comm., M. Sommier ; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

LEGOST fils, décorateur en porcelaine, faubourg Saint-Denis, 111. Juge-comm., M. Odier ; synd. prov., M. Henin, rue Pastourel, 7.

Veuve FLEURET et fils (société composée de ladite dame veuve Fleuret et de Fleuret fils), entrepreneur de serrurerie, passage Saulnier, 4. Juge-comm., M. Odier ; synd. prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

BLONDELLE, maréchal-ferrant-vétérinaire, rue d'Allemagne, 8, à La Villette. Juge-comm., M. Odier ; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Mlle DEBOUY, marchande de modes, passage du Havre, 56. Juge-comm., M. Charenton ; syndic prov., M. Clavery, rue du Marché-Saint-Honoré, 21.

DESPLACES fils, boulanger, rue Feydeau, 14. Juge-comm., M. Sommier ; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	d° 1842...	»	400 »/»	Mont. à Tr.	»» »»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque...	»	»»» »»	Paris-Lyon	433 75
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— d° Em. 1844.	»	»»»» »»	Port-Teste	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	58 3/4	PIÉMONT...	»	1175 »»	Zinc V. M..	»»» »»
HAÏTI...	»	» »/»	AUTRICHE...	»	»»» »»	Lin Maber	470 »»

Union linière... 400 »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	936 25	Orléans à Vierzon.	390 »»
— (r.-g.)..	»»» »	Rouen au Havre...	642 50	Bordeaux à Cette..	511 25
Paris à Orléans...	1235 »»	Marseille à Avign.	761 25	Nord	646 25
— à Lyon.....	433 50	Paris à Strasbourg	4?? 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 94 ; courant du mois, 94 (l'hect.) ; 3 suivants, 96 ; 4 derniers mois, 101 (la tonne de 100 k.)

Lille. — Colza, »» ; œillette rousse, »» ; lin, »» ; cameline, »» ; chanvre, »». — Sans expédition.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 83 ; courant du mois, 82 à 83 ; juin, 84 ; juillet et août, 86 à 87 ; septembre et octobre, 89.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 mai.

8 h. »|» OPÉRA. — Robert le Diable.
8 h. »|» FRANÇAIS. — Athalie, les Plaideurs.
7 h. »|» ODÉON. — La Loge, les Templiers, le Paquebot.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse, Sultana.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Prem. représent. de la Vicomtesse Lolotte.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Une Femme qui se jette par la Fenêtre, Daranda, Maître Jean, la Vie.
7 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Les Paysans, Léonard, Ether.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Père et Portier, l'Avocat, Docteur, Amour et Biberon, les Soucis de la veuve Poireau.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc, un Coup de Vent.
6 h. 1|2 AMBIGU-COMIQUE. — La Closerie des Genêts.
7 h. »|» CIRQUE. (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation, danses et voltiges à cheval — Prix d'entrée : 1 et 2 fr.
7 h. »|» COMTE. — Perrin et Lucette, Kokoli, le Marin.
5 h. 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Infortunes conjugales, le Maître de Poste, les Empiriques.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
5 h. 3|4 BEAUMARCHAIS. — Matou, le Pacte, Fille et Garçon, le Pauvre idiot.
5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — La Bouquetière, Miel et Vinaigre, les Filles d'honneur, l'Officier de marine.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart.)— Soirées musicales et dansantes.— Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie Lange-Lévy et Cᵉ, rue du Croissant, 16.

Rien partout !!!

La scission qui s'est manifestée dans le parti conservateur, devient chaque jour plus profonde. Dans ce parti qui, depuis six années, soutenait au pouvoir le cabinet du 29 octobre, il y a désormais deux camps ennemis. Cette majorité qui paraissait si entière, si compacte, si impénétrable, la voilà aujourd'hui fractionnée, flottante, incertaine.

Les conservateurs pur sang, les conservateurs qui se sont glorifiés de l'épithète de *bornes*, se plaignent hautement ; ils accusent les scissionnaires ; ils rejettent sur eux toute la responsabilité de la situation. Ils ont pourtant essayé de se maintenir au pouvoir, en imaginant une distinction superbe entre les *grands* ministres et les *petits* ministres. C'est sur cette distinction qu'ils ont basé leur remaniement ministériel.

Mais ce replâtrage du cabinet, loin d'amener une réconciliation entre les deux camps, n'a fait qu'envenimer la scission et redoubler les hostilités. Les jeunes conservateurs, qui s'appellent eux-mêmes *indépendants* et *progressifs*, ont cru qu'on voulait leur donner le change. Ils ont bien senti que le vieil esprit de conservation borné persiste dans le cabinet, et que les trois nouveaux-venus ne représentent pas l'esprit de conservation progressive. Ils ont compris que ce sont trois commis plutôt que trois ministres. Aussi attaquent-ils, avec plus de violence que jamais, l'impuissance et le nihilisme du 29 octobre.

Le *Journal des Débats*, l'organe des bornes, jette à ses nouveaux adversaires les épithètes les plus méprisantes, les plus injurieuses ; il les appelle des *faiseurs*, des *intrigants*, des *traîtres* ; il se félicite de les voir pris sur le fait, de les voir démasqués ; il les renvoie aux derniers rangs de l'opposition, et leur préfère M. Odilon Barrot, M. Thiers, M. Duvergier de Hauranne. Ceux-là, du moins, dit le *Journal des Débats*, ont de la franchise, de la loyauté, de l'esprit, du talent ; mais les conservateurs progressistes ne sont que des *charlatans* ; et, après avoir comprimé l'anarchie, le parti conservateur ne sera pas assez insensé pour se laisser tomber dans leurs mains !

Dans le camp des jeunes conservateurs, il n'y a pas moins de colère et d'emportement. La *Presse*, qui aspire à devenir leur principal organe, ne cesse de présenter le ministère du 29 octobre comme une réunion d'égoïstes qui sacrifieraient un gouvernement pour sauver leurs portefeuilles ; elle ne cesse de leur lancer au visage les appellations flétrissantes d'*incapables*, d'*impuissants*, d'*eunuques politiques* ; elle ne cesse d'opposer aux promesses emphatiques du discours de Lisieux, à l'éloquence pompeuse de M. Guizot, ces trois mots avec lesquels M. Desmousseaux de Givré a stigmatisé la politique du 29 octobre : Rien ! rien ! rien !

Puis, afin de se donner des allures de positivisme, la *Presse* essaie de formuler le programme de ce qu'il y aurait à faire. Mais, sur ce nouveau terrain, quelle mesquinerie de vues ! N'est-il pas dérisoire de prétendre arrêter une *révolution terrible* par de petites réformes administratives qui profiteraient surtout à une minorité déjà bien assez privilégiée ? Aussi le *Journal des Débats* verse-t-[il]... ne des conservateurs par sang :

Que faudrait-il faire pour éviter cette révolution terrible ? Oh ! une foule de choses dont l'énumération compose un long prospectus rédigé de main de maître : réparer les églises, donner de l'air et de la clarté aux écoles communales, combler les ornières des chemins vicinaux, abattre les fortifications de Paris, diminuer l'armée de terre, augmenter l'armée de mer, faire des dépenses utiles, supprimer les dépenses inutiles, mettre dans toutes les places des hommes à idées et des hommes d'initiative, en d'autres termes, des faiseurs, etc., etc., etc.
Le voilà ce plan admirable que les bavards du gouvernement représentatif ne seront jamais capables de remplir ! Qu'est-ce que M. Guizot ? Un assembleur de phrases. Il parle pour l'art, comme Mlle Rachel déclame une scène de Racine. Mais des idées politiques, M. Guizot n'en a pas une. Il nous faudrait pour combler nos ornières et donner du jour à nos écoles communales, des Turgot, des Colbert, des Sully ; où sont-ils ? La race en est elle perdue en France ? Non, mais la tribune les étouffe ; la tribune est la peste des grands ministres. Nos Turgot, nos Colbert et nos Sully en sont réduits à intriguer dans la coulisse pendant que M. Guizot parle et qu'on l'admire ; ils ont tout, excepté le talent de la parole. Quel malheur !

Nos Turgot et nos Colbert avaient espéré entraîner M. Guizot dans leur politique de mouvement et d'action ; et effectivement, quand on a été capable, comme M. Guizot l'a été, de maintenir la paix et l'ordre en fondant la liberté, ne semble-t-il pas qu'on devrait l'être d'ouvrir des fenêtres dans une école communale ? Nos Turgot et nos Colbert étaient prêts à mettre modestement leur génie au service de M. Guizot. C'est pour cela qu'ils s'étaient rangés dans le parti conservateur. M. Guizot aurait eu la parole ; ils auraient eu l'initiative et l'idée. La politique de conservation se serait transformée insensiblement en une politique de progrès. M. Guizot a résisté. Pour commencer par quelque chose, on proposait au parti conservateur d'adopter deux idées favorites de l'opposition : la réforme électorale et la réforme parlementaire. Le parti conservateur a refusé. C'est alors que nos Turgot et nos Colbert ont vu qu'il n'y avait rien à tirer de ce parti de bornes et de ce ministre qui ne sait faire que de beaux discours ; ils se sont fâchés, et les voilà qui nous menacent d'une révolution terrible, tout juste comme M. Odilon Barrot et comme le journal le *Siècle*. C'est neuf, en vérité.

Témoin de cet avortement moral, l'opinion publique n'est-elle pas fondée à répondre à la *Presse* par la devise qu'elle inflige aux conservateurs bornes : Rien ! rien ! rien !

S'il faut les juger par ce premier essai, on peut dire que les conservateurs indépendants ne sont guère plus avancés que l'opposition, et qu'ils ne possèdent pas plus qu'elle la science du progrès, la connaissance des besoins de notre époque. Du moins, l'opposition a la prudence de se taire ; elle ne formule pas de programme. L'opposition a le souvenir et la conscience de deux grandes fautes qu'elle a commises : le vote des fortifications de Paris, et l'abandon des chemins de fer aux compagnies. Elle est donc réservée et circonspecte. La scission du parti conservateur est un phénomène qui semble l'étonner. En présence de ce phénomène, elle est restée jusqu'à présent sans pensée et sans voix. Cependant, elle paraît vouloir dire enfin une parole sur cette scission et sur le remaniement ministériel qu'elle a entraîné. M. Odilon Barrot a annoncé des interpellations pour vendredi. Mais n'est-il pas probable qu'après comme avant ces interpellations, on devra appliquer à l'op[position la devise de M. Desmousseaux de Givré : Rien ! rien !] rien !

Ainsi donc, à l'heure qu'il est, la bourgeoisie officielle se trouve divisée en trois camps : les conservateurs pur sang, les conservateurs indépendants, l'opposition ; et dans chacune de ces divisions de l'armée politique, même nullité, même incapacité, même ignorance. Ces trois divisions se tiennent réciproquement en échec ; elles démontrent très bien leur impuissance, leur vanité, leur ridicule ; mais aucune ne sait ce qu'il faut faire pour donner à la France grandeur et prospérité.

En face des immenses problèmes sociaux dont la solution trop différée provoquerait infailliblement cette révolution terrible dont parle la *Presse* ; en face des maux que l'anarchie industrielle fait peser principalement sur les classes salariées ; en face du paupérisme qui envahit nos villes et nos campagnes ; en face de la féodalité financière, qui menace de spolier légalement le trésor public et de dominer tous les pouvoirs de l'Etat ; en face de toutes les souffrances du présent, de toutes les aspirations vers un meilleur avenir, les trois camps de la bourgeoisie officielle sont également muets. Ils méritent tous trois qu'on grave sur leur écusson la devise de M. Desmousseaux de Givré : Rien ! rien ! rien !

Ces bourgeois parvenus ont donc oublié les grands principes de la Révolution française ! Ils ont donc oublié qu'une œuvre de régénération sociale avait été commencée par leurs pères, et que cette œuvre est demeurée suspendue, inachevée ! Ils ne voient pas que la nation française, que l'humanité entière, souffrent cruellement de cette suspension, de cet inaccomplissement ! Ils ne songent pas que c'est par le sang du peuple, par la force de deux révolutions, qu'ils ont été élevés au pouvoir ! Ils ont oublié ce peuple qui est rentré dans ses ateliers, qui travaille et paie les impôts !

Nous affirmons, nous, au nom de notre patrie et de l'humanité, que la nation française n'a pas perdu de vue l'œuvre de régénération sociale à laquelle elle s'est dévouée. Nous affirmons que la nation française, qui paraît aujourd'hui sommeiller, médite sur les moyens d'achever cette œuvre commencée il y a un demi-siècle. Nous affirmons que la nation française a pour mission de délivrer le monde de toutes les servitudes et de tous les despotismes ; qu'elle saura bien abolir la dernière de toutes les servitudes, le prolétariat, cet esclavage collectif des masses laborieuses ; qu'elle saura bien faire disparaître le dernier des despotismes, la féodalité financière, cette tyrannie collective des capitaux.

Oui, tandis que les partis qui ne savent rien, qui ne peuvent rien, tomberont d'eux-mêmes dans leur néant, la nation française, se mettant en possession de l'idée qui lui a manqué en 89 et en 1830, montrera au monde qu'elle sait, qu'elle peut achever l'œuvre de la régénération sociale, l'œuvre de la fraternité universelle !

La Chambre et le nouveau Ministère.

La grande majorité de la Chambre a saisi aujourd'hui l'occasion de protester contre la destitution de M. Lacave-Laplagne. Voici à quelle occasion :

On avait à discuter aujourd'hui un projet de loi sur un arriéré de comptes du budget de 1844. La commission chargée d'examiner

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI 13 MAI 1847.

LOI D'UNION,

PAR ANTOINE-ROSE-MARIUS SARDAT.

La *Démocratie pacifique* a reçu, comme tous les journaux de Paris probablement, une circulaire lithographiée ainsi conçue :

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous envoyer deux exemplaires de l'ouvrage dont je suis l'auteur, et qui vient d'être imprimé, intitulé *Loi d'union*. S'il vous convient de le publier en feuilleton dans votre journal, je vous donne ici l'autorisation nécessaire, et je vous prie, en tel cas, de recevoir mes remerciements pour m'avoir aidé à la publicité de cet ouvrage.

Nous ne publierons pas intégralement la *Loi d'union*, mais nous lui consacrerons un compte-rendu, et nous profiterons de l'autorisation qui nous est donnée pour emprunter plus d'un extrait à cet ouvrage.

La *Loi d'union* renferme le plan d'une société nouvelle, et, s'il ne venait pas si tard, l'auteur prendrait rang, mais un rang modeste, dans cette série de penseurs qui, se plaçant en dehors des agitations politiques, des questions qui passionnaient leurs contemporains, ont voulu construire de toutes pièces un monde rationnel, classe illustrée par les noms de Platon, de Thomas Morus, de Campanella, de Morelly, de l'abbé de Saint-Pierre, et dans laquelle Rétif de la Bretonne a mérité de s'inscrire avec honneur.

Rétif était un homme exempt de préjugés, aimant les hommes, et qui avait bien le sentiment de la vie universelle. Dans son ouvrage intitulé la *Philosophie de monsieur Nicolas*, il développe cette thèse que les astres sont animés, qu'ils naissent, qu'ils se développent, qu'ils meurent, qu'ils sont produits par une génération et non pas, comme l'eût voulu Buffon, par des chocs, par des brisures, par une action purement mécanique. La vie des astres est organique. « Les hommes, dit très bien Rétif, se sont trop accoutumés à considérer la terre comme une masse de matière morte, idée absurde, puisque la terre produit tout ce qui est vivant, puisque ses sucs sont homogènes à l'homme et aux animaux qui s'en nourrissent. » Il fait observer que les cirons, habitant sur le corps de Buffon, ont le droit de croire que ce grand naturaliste est inanimé à aussi juste titre que Buffon proclame l'inertie de la terre.

On trouve dans la cosmogonie de Rétif de très graves erreurs, comme la négation des âmes individuelles, comme l'idée de voir dans les hommes une race de singes perfectionnés. Cette opinion manquait de bases chez Rétif, puisqu'il n'avait pas vu certaines assemblées délibérantes, et, d'ailleurs, les singes humains qu'il pourrait voir aujourd'hui sont plutôt dégénérés que perfectionnés. Le système social de Rétif n'est pas plus irréprochable que sa cosmogonie. On y trouve la puissance dévolue aux vieillards sans autre condition que le nombre de leurs années, les castes séparées et distinguées par leurs costumes comme à Salente, la noblesse vêtue de rouge, etc. Les détails que nous donne l'auteur sur les insignes et ornements employés dans son monde idéal sont d'un mauvais goût fort remarquable ; mais enfin il y avait dans ces ébauches de grandes pensées, la foi dans l'unité universelle, la soif de la justice, l'aspiration vers le règne de Dieu, et tous les hommes que nous venons de nommer, fort inférieurs à Fourier sous tous les rapports, ont cependant la gloire d'avoir été ses précurseurs.

Nous ne pouvons mettre au même rang M. Antoine-Rose-Marius Sardat, qui vient, en 1847, dix ans après la mort de Fourier, près de trente ans après la publication de la *Théorie des Quatre Mouvements*, décrire, lui aussi, sa commune idéale et produire avec beaucoup de lacunes, beaucoup d'erreurs, beaucoup de concessions aux préjugés civilisés, quelques idées utiles, toutes contenues et absorbées dans la Théorie sociétaire.

Ou M. Sardat a lu Fourier, ou il ne l'a pas lu.

S'il ne l'a pas lu, il traite les questions sociales avec une grande légèreté, puisqu'il néglige les écrits des hommes qui les ont abordées avec le plus d'éclat, puisque volontairement il se prive d'un foyer de lumières.

S'il a lu Fourier, M. Sardat est moins excusable encore, car, dans ce cas, il aurait emprunté au fondateur de l'Ecole sociétaire tout ce qu'il y a de bon dans la *Loi d'union*, le tout en modifiant quelques mots, en disant *château* pour phalanstère, *bambinet* pour bambin, et en gardant un silence absolu sur Fourier et sa Théorie.

L'auteur établit d'abord avec raison que le gouvernement doit être la providence de chaque individu, qu'il faut assurer le *minimum* à tout le monde.

« Dans le but de rendre plus facile l'exposition de la Loi d'union, » l'auteur suppose qu'elle est adoptée en vertu d'une loi qui accorde » annuellement, sur le budget, les millions nécessaires pour son exé» cution. Sans doute, cette supposition a son mauvais côté. »

Oh ! très mauvais, et sur ce chapitre vous ne trouverez pas M. Dumon plus accommodant que M. Lacave-Laplagne ; on donne des millions pour un bastion, pour un fort détaché, pour un essai de canons-carabinés, on n'en donne pas pour des essais d'organisation sociale ; la guerre est admise comme dépense, mais l'agriculture est considérée au budget uniquement comme une source de rentrées. Dépenser des millions pour elle !... M. Sardat reconnaît cette supposition assez malséante, néanmoins il continue :

« Une commission de deux cents membres serait nommée pour met» tre à exécution la Loi d'union. Cette commission commencerait par » créer des Unions agricoles, organisées ainsi qu'il sera dit dans ce » livre. Elle créerait ensuite des Unions industrielles, scientifiques et » savantes, dont l'organisation intérieure serait entièrement sembla» ble à celle des Unions agricoles, sauf changement de mots, dans ses » règles écrites, nécessité par le genre d'ouvrage. »

Voici déjà, Monsieur Sardat, un défaut capital dans votre idée. Vous faites des unions agricoles distinctes, des unions industrielles distinctes, etc. ; mais dans une association bien entendue, l'agriculture, l'industrie, la science et l'art sont nécessairement combinés. Voulez vous avoir des associations de laboureurs et de bouviers dans un canton, de poètes et de savants dans une autre résidence ? Ce serait le régime des castes poussé plus loin qu'il ne le fut jamais dans l'Inde ; car là, du moins, le brahmane, le kchatrya, le soudra peuvent habiter le même village. Comment empêcheriez-vous les savants et les artistes de mépriser les colonies de porchers ? Ces porchers de jalouser les artistes et de les traiter d'aristocrates ? Quelle belle agriculture d'ailleurs que celle qui ne serait pas éclairée par la géologie, la chimie, l'histoire naturelle, exaltée par la poésie, idéalisée par tous les arts ! Vos savants n'auront-ils pas quelque envie de chasser, de pêcher, de manier la bêche ? Vos agriculteurs, en hiver surtout, quand la terre est nue, ne voudront-ils pas faire de l'industrie pour employer leurs journées et utiliser les matériaux que la terre leur fournit ? Leur défendrez-vous tout développement intellectuel ? Allons, Monsieur Sardat, reconnaissez que l'association modèle doit combiner sur le même lieu l'agriculture, la manufacture, le travail domestique, l'enseignement, le commerce, les sciences, les arts, et, de votre union agricole exclusive, élevez-vous à l'idée de la commune sociétaire. Poursuivons.

« Aussitôt que cette commission aurait ainsi à sa disposition des » terres d'une étendue jugée suffisante pour nourrir cent familles. »

C'est peu pour produire de larges économies et de brillants effets d'harmonie sociale.

« La commission ferait bâtir, sur ces terres et au lieu le plus con» venable, cent quatre maisons. »

De petites maisons séparées comme celles des chartreux.

« Des salles de réunion, un temple sur le frontispice duquel serait » écrit : TEMPLE DU BONHEUR, et tous autres locaux nécessaires » pour l'exploitation de ces terres. »

Si l'on est heureux dans votre établissement, il sera dans son ensemble le temple du bonheur. Pourquoi réserver une salle spéciale au bonheur ? Qu'y fera-t-on ? Voulez-vous contraindre au culte exclusif du bonheur les habitants qui réclameraient une chapelle catholique, un temple protestant, une synagogue, une mosquée ? Il nous semble qu'il faudrait les laisser libres ; la religion ne se décrète pas.

« Toutes ces bâtisses, prises ensemble, seraient dénommées LE » CHATEAU.

» Tandis que le château serait en construction, la commission pu» blierait, au nom du gouvernement, cette proclamation :

HOMMES !

Les lois de votre patrie ont enfin pris pour but de donner bonne nourriture, bon logement dans un château, et beaux vêtements à tous les Français sans aucun avoir, qui voudront travailler de leurs bras pour sustenter

[illegible] sait, le désordre est au comble.

Cette proposition a été vivement combattue, et pour cause, par le commissariat de la marine, dont M. Lacoudrais est le représentant à la Chambre. Or, il s'est trouvé que M. Lacoudrais a été nommé rapporteur de la loi sur les comptes de 1844. Il s'est empressé de profiter de l'occasion pour accuser d'impuissance l'institution des inspecteurs des finances, et une phrase de son rapport porte que des faits graves et nombreux montrent assez que l'espoir conçu par la précédente commission ne s'est pas réalisé. M. Lacave-Laplagne l'a sommé de citer les faits qui se sont produits depuis la nouvelle organisation, M. Lacoudrais a balbutié ; M. Dumas, membre de la commission a dit que, pour sa part, il n'avait pas eu connaissance de la phrase accusatrice, les autres membres de la commission ont appuyé par leur silence l'assertion de M. Dumas, que M. Lacoudrais n'a pas contestée. M. Laplagne a insisté, divers membres de la gauche lui sont venus en aide. Il en est même un qui a demandé que la Chambre votât la suppression du paragraphe ; les moins passionnés ont proposé le renvoi à la commission, qui a été prononcé à une immense majorité. Les membres du centre qui entouraient les ministres se sont levés contre ; quant aux ministres députés, ils n'ont pas voté. Il était facile de voir, à l'attitude des divers partis et à la passion qui se mêlait au débat, que l'opposition voyait dans ce vote une victoire, la majorité des conservateurs l'occasion d'une protestation en faveur du ministre destitué, et les membres restants du cabinet un échec.

C'est le second de ce genre depuis deux jours. Hier c'est malgré M. Guizot que les interpellations sur le remaniement du ministère ont été fixées à vendredi. Les ministres auraient voulu avoir jusqu'à lundi pour préparer leur justification.

Avant cet incident, la discussion s'était engagée sur divers détails de comptabilité. M. de Courtais avait critiqué les souscriptions trop nombreuses prises au nom de l'Etat, et M. Demarçay la distribution des pensions et secours aux artistes et gens de lettres, dont quelques-uns, arrivés à l'opulence, n'en continuent pas moins à émarger les registres du ministère. M. de Salvandy et le rapporteur ont répondu que cette liste a été soigneusement révisée et purgée ; que cependant toutes les réformes ne sont pas faites, mais qu'on y arrivera par degrés, soit par la mort des titulaires, soit par la conversion pour les artistes et gens de lettres enrichis, de la pension en une médaille, qui deviendra un témoignage de la récompense méritée autrefois par eux.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi. Le projet de loi relatif à l'appel de 80 000 hommes de la classe de 1846 a été adopté au début de la séance par 234 voix contre 4.

M. Arago a été nommé président et M. Léon Faucher secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 25 millions.

M. Vayson a été nommé président et M. Hochet secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à modifier les circonscriptions électorales pour la nomination des membres du conseil général du département de Saône-et-Loire.

Capital social	150 000 000	Jouissance :	44 ans.
Versement opéré	37 500 000	Cautionnement	8 000 000

Les actions, après avoir joui d'une prime de 50 fr., se négocient actuellement avec une perte de 50 (450 fr. pour 500).

Il est à remarquer que les actions de ce chemin, sur lequel les travaux n'ont pas encore commencé, perdent plus que le montant du cautionnement, c'est-à-dire 15 millions.

Ligne de Bordeaux à Cette avec embranchement sur Castres, 520 kilomètres.

Capital social	140 000 000	Jouissance :	66 ans 1/2.
Versement opéré	28 000 000	Cautionnement opéré	11 000 000

La prime sur les actions a été de 60 fr. et elles perdent aujourd'hui 55 fr. (445 pour 500). L'Etat donne à la compagnie une subvention en argent de 15 millions. Les études faites par la compagnie sont achevées, les travaux n'ont pas encore commencé.

Ligne de Paris à Strasbourg, embranchements sur Reims et Metz, 600 kilomètres.

Capital social	125 000 000	Jouissance	44 ans.
Versement opéré	31 250 000	Versement à opérer	93 750 000
Cautionnement	11 000 000	— à faire en 1847	18 750 000

La prime sur les actions a été de 50 fr., la perte est aujourd'hui de 73 fr. (427 fr. pour 500 fr.).

L'Etat accorde à la compagnie une subvention, en travaux, que l'on a évaluée à 100 millions ; mais qui peut s'élever beaucoup plus haut.

Ligne d'Orléans à Bordeaux, 500 kilomètres.

Capital social	65 000 000	Jouissance :	28 ans.
Versement opéré	19 500 000	Versement à effectuer	
Cautionnement	6 000 000	en 1847,	500 000 fr.

La prime de 250 fr. dont ces actions ont joui, n'est plus aujourd'hui que de 10 fr. (510 fr. pour 500 fr.).

Ce chemin est construit en totalité par l'Etat d'après la loi de 1842. La compagnie n'a qu'à poser les rails, placer le sable, et fournir le matériel. C'est une compagnie fermière. Les travaux se poursuivent avec activité entre Tours et Poitiers.

Ligne de Tours à Nantes, 192 kilomètres.

Capital social	40 000 000	Jouissance	34 000 000
Versement opéré	10 000 000	Versement à opérer	30 000 000
Cautionnement	4 000 000	Versement à faire en 1847,	6 000 000

Les actions qui gagnaient plus de 100 fr. sont en perte de 80 fr. (420 pour 500).

L'Etat accorde une subvention en travaux ; les travaux s'exécutent sur toute la ligne.

Embranchement de Montereau à Troyes, 102 kilomètres.

Capital social	20 000 000	Jouissance :	75 ans.
Versement opéré	16 000 000	Versement à opérer en	
Cautionnement	2 000 000	1847	4 000 000 (2)

	2e trimestre.	3e et 4e trimestres.
Paris à Lyon		20 000 000
Paris à Strasbourg	18 750 000	
Orléans à Bordeaux		6 500 000
Tours à Nantes	6 000 000	
Montereau à Troyes	2 000 000	2 000 000

(1) L'avancement des travaux permet, dit-on, à la compagnie de réclamer de l'Etat cette année-ci les neuf dixièmes de son cautionnement.

(2) Il est bon de récapituler tous les versements qui doivent être faits dans les *trois* derniers trimestres de cette année.

Lignes			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lyon à Avignon	300 000	150 000 000	165 000 000
Bordeaux à Cette	280 000	140 000 000	154 000 000
Paris à Strasbourg	250 000	125 000 000	137 000 000
Orléans à Bordeaux	130 000	65 000 000	97 500 000
Tours à Nantes	80 000	40 000 000	48 000 000
Montereau à Troyes	40 000	20 000 000	24 000 000
	1 480 000	740 000 000	888 400 000

Ainsi, on peut dire que les agioteurs, en spéculant sur un capital de 740 000 000 représenté par 1 480 000 actions de 500 fr. chacune, ont su lui donner une valeur de 880 000 000, c'est-à-dire de près de 150 000 000 de plus.

Opposons à ces jeux de bourse à la hausse, les pertes actuelles sur ce même capital d'émission de 740 000 000.

Lignes.	Nombre d'actions.	Capital d'émission ou réel.	Capital avec perte ou d'agiotage.
Paris à Lyon	400 000	200 000 000	172 000 000
Lyon à Avignon	300 000	150 000 000	135 000 000
Bordeaux à Cette	280 000	140 000 000	124 600 000
Paris à Strasbourg	250 000	125 000 000	106 150 000
Orléans à Bordeaux	130 000	65 000 000	66 300 000 (1)
Tours à Nantes	80 000	40 000 000	33 600 000
Montereau à Troyes	40 000	20 000 000	11 880 000
	1 480 000	740 000 000	650 130 000

Le rapprochement de ces deux tableaux prouve donc :

1° Que le capital d'émission des 740 millions ne représente plus aujourd'hui qu'un capital de 650 millions ; — *différence en moins,* QUATRE-VINGT-DIX MILLIONS ;

2° Que le capital avec prime, ou d'agiotage, porté par les manœuvres de bourse à 888 millions, est tombé maintenant à 650 millions ; — *différence en moins,* DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLIONS.

Ou, en d'autres termes, en comparant la hausse EXTRAORDINAIRE de 148 millions à la baisse *momentanée* de 90 millions, il ressort que les bénéfices qu'on fait ou *qu'auraient pu faire* les gros agioteurs représentent encore la somme assez ronde de CINQUANTE-HUIT MILLIONS.

Nous disons baisse *momentanée*, puisqu'il est évident que ces actions remonteront, au moins au pair, dès que quelques parties de ces chemins seront en état d'être exploitées. — On en trouve une preuve dans le chemin d'Orléans à Bordeaux : la prime de 10 fr. dont il jouit est due incontestablement à l'exploitation du tronçon entre Orléans et Tours.

Ainsi, si quelques-unes des grandes compagnies financières dont nous parlons crient à la misère, à la ruine, et viennent imposer à l'Etat de nouveaux sacrifices, c'est qu'elles craignent de perdre les millions qu'elles gagnent encore et veulent faire de nouveaux bénéfices.

Nous ne contesterions pas à ces compagnies le droit de se plaindre, surtout si elles le faisaient avec une certaine réserve ; mais leur impudeur est par trop criante pour que nous ne cherchions pas, dans l'intérêt public, à dévoiler la *misère* dont elles font parade, et à démasquer leurs révoltantes prétentions.

Nous verrons dans un prochain article en quoi consistent ces prétentions.

(1) Nous avons remarqué plus haut que le chemin d'Orléans à Bordeaux était le seul de ceux que nous examinons qui fût en hausse.

---

leurs femmes, leurs enfants et eux-mêmes, selon les conditions prescrites dans le livre intitulé : LOI D'UNION.

L'homme reste donc chargé de sustenter sa femme et ses enfants. Est-ce que la femme et les enfants n'auront pas leur compte spécial et ne seront pas mis en état de se sustenter eux-mêmes ?

Ce livre est publié en cette année 1847. Lisez-le ; et que ceux d'entre vous qui accepteront l'offre que la patrie leur fait de pourvoir à tous leurs besoins, moyennant travail de leurs bras, s'unissent ainsi qu'il suit.

Décidément nous sommes en plein communisme, en terre d'Icarie. Le gouvernement accapare toutes les valeurs et pourvoit aux besoins des hommes en les contraignant au travail. Belle société ! Que faites-vous de la liberté et du droit de tout créateur sur ses œuvres ?

La fin de la proclamation ne fait honneur ni à la commission, ni au gouvernement qui voudrait la subventionner, ni à M. Sardat. On y engage les hommes nés en France (pourquoi nés en France ?) à se réunir par groupes de neuf ayant pour chef un vieillard de 70 ans au moins (pourquoi 70 ans ?) ; ils emmènent leurs femmes et leurs enfants, total dix familles réunies formant une tribu.

Si les vieillards de 70 ans manquaient en France, le guide et un homme de la tribu qui n'aura pas son vieillard, iraient ensemble le chercher dans les nations voisines.

Si les hommes de cette tribu n'ont pas les moyens de pourvoir aux frais de ce voyage, le gouvernement y pourvoira sur un certificat du conseil municipal du lieu, fixant la somme nécessaire qui sera immédiatement payée par le percepteur des contributions.

Pourquoi ce voyage à la recherche des Allemands et des Anglais septuagénaires ? Puisqu'il vous faut des chefs de 70 ans, ni plus ni moins, on en trouvera suffisamment aux Incurables et à l'Hospice des Ménages.

Aussitôt qu'une tribu aura été formée, elle s'unira, à son choix, avec d'autres tribus exactement formées selon les mêmes prescriptions, pour être ensemble au nombre de huit tribus ou quatre-vingts familles, ne formant alors qu'un seul corps commandé par les vieillards de ces tribus réunies.

Ce corps, destiné à travailler la terre, et qui, par le mariage de ses enfants ou par d'autres familles proposées à ce corps par le gouvernement, ne tardera pas à se compléter à dix tribus ou cent familles, sera dénommé : UNION AGRICOLE.

Destiné par qui ? à travailler la terre, à la terre seulement ?

La proclamation se termine ainsi :

Votre union, au nombre de huit tribus, étant formée, présentez-vous au membre de la commission arrivé dans votre pays pour vérifier si chaque tribu est formée selon qu'il vient d'être prescrit. En tel cas, vous serez formés en union agricole aussitôt que possible.

En attendant, vivez entre vous tous comme vous pourrez.

Bel organisation et beau conseil !

Que ceux qui ont quelque chose donnent à ceux qui n'ont rien.

Enfin le bâtiment est construit, habitable ; arrive le premier jour de la fondation d'une union agricole.

« LE FONDATEUR était, à six heures du matin, sur la place du château, devant la porte triomphale, entourés de dames et d'amis venus de Paris avec lui pour l'aider en tout ce qu'il avait à faire pendant la journée, attendant l'arrivée de la population de la future union.

» Le ciel était bleu, le soleil bon, la terre parée, et tous respiraient avec délice l'air pur de la campagne. *Le fondateur était joyeux et se promenait en sautillant sur la pointe des pieds.* Quelques-uns de ses amis lui dirent, non sans quelque malice, qu'ils étaient curieux de voir si, ainsi qu'il le disait sans cesse lui-même, un attrait était attaché à toutes les prescriptions de la Loi d'union. Le fondateur lui répondit aussitôt : *Attendez et vous verrez.* »

Le fondateur admet que les fonctions naturelles sont accompagnées d'un plaisir, mais sans préciser cette formule : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées*. Inutile d'ajouter qu'il ne sait pas en déduire les conséquences, et que son mécanisme social laisse malgré lui une grande place à la discipline monastique et à la routine civilisée.

« Le fondateur était debout sur le péristyle du temple, et, quand le silence fut établi, chose assez difficile, parce que tous les membres de la future Union, sachant ce que le fondateur allait leur dire, en riaient d'avance (ils avaient bien raison), le fondateur leur dit :

Vous êtes sales et couverts de haillons, et pourtant aujourd'hui c'est DIMANCHE ! Je vois même bon nombre d'entre les hommes et les garçons qui ont les cheveux crasseux et trop longs. Il faut les porter courts, surtout par derrière, afin de pouvoir les approprier avec facilité, lorsque vos travaux les auront couverts de sueur ou de poussière. D'adroits perruquiers, venus de Paris avec moi, vont vous les couper, et ce sera joliment fait. Immédiatement vous irez tous vous râcler, vous laver dans les salles de bain préparées pour vous, afin de prendre dignement l'uniforme de l'UNION.

« En prononçant pour la première fois devant ceux qui l'écoutaient le mot UNION, le fondateur salua ce mot, et tous le saluèrent également. »

Au sortir des bains, continua le fondateur, vous passerez dans les pièces voisines, où d'adroits tailleurs, tailleuses, modistes, cordonniers, chapeliers, venus de Paris avec moi, vous habilleront, chose étonnante, *gratis !* et vous serez habillés. Le budget se charge avec plaisir de la dépense, selon moyen à lui connu.

Nous voudrions bien connaître ce moyen.

Paris ! Paris ! voilà le refrain de M. Sardat ; il n'a pas senti combien l'importance exclusive de Paris est aujourd'hui fatale, et combien il est essentiel de rendre de la liberté, de la vie, de l'initiative aux résidences rurales. On verra le même défaut se reproduire dans sa conception tout entière.

« Les vieillards et les supérieures étaient arrivés le matin à 6 heures, vêtus déjà du costume de l'Union. Les vieillards avaient pris chapeau blanc, *en signe de vieillesse* et de commandement, plus, un bâton blanc en érable, gros comme le bout de l'index, de hauteur convenable, poignée tête de cheval en or, virole en fer au bout, pour le prêter aux petits qui voudraient y monter dessus en guise de cheval. »

Que dites-vous du chapeau blanc porté *en signe de vieillesse* ? Il paraît que dans l'Union les chapeaux blanchissent en même temps que la barbe. Du reste, il est utile de constater la vieillesse dans les Unions, puisqu'elle est dans cette gérontocratie la preuve de capacité et le titre au commandement suprême. Cela est ridicule, parce que c'est faux ; c'est l'âge mûr et non l'extrême vieillesse qui doit avoir la direction des groupes actifs. Les civilisés riront davantage d'une autre idée que nous trouvons moins risible pour notre part, c'est la canne à tête de cheval destinée aux petits enfants qui voudront

Equitare in arundine longâ.

Faire jouer les enfants est en effet conforme à la mission et à l'attraction des vieillards.

« HOMMES ! dit le fondateur, vous voilà propres et gentils ; maintenez-vous toujours en cet état. Soyez toujours bien dans votre manière d'être. Toujours, pour vos repas, appropriez vos vêtements et lavez vos mains avant de vous asseoir à table. »

La population de l'union agricole est ainsi classée :

« Les filles, aussitôt qu'elles savent marcher, au rang des PETITES.
» Les garçons, aussitôt qu'ils savent marcher, au rang des PETITS.
» Les petites, aussitôt à six ans, au rang des BAMBINETTES.
» Les petits, aussitôt à sept ans, au rang des BAMBINETS.
» Les bambinettes, aussitôt à treize ans, au rang des DEMOISELLES.
» Les bambinets, aussitôt à seize ans, au rang des JEUNES GENS.
» Les demoiselles, aussitôt leur mariage, au rang des DAMES.
» Les jeunes gens, aussitôt à vingt-et-un ans, au rang des HOMMES.
» Les dames, aussitôt à soixante ans, au rang des SUPÉRIEURES.
» Les hommes, aussitôt à soixante-dix ans, au rang des VIEILLARDS. »

Cette classification par âges est bien loin d'être suffisante ; elle omet les enfants à la mamelle et ne trace aucune distinction de groupes dans la période immense qui s'étend de 21 à 60 ans. Il valait beaucoup mieux copier tout simplement la gradation établie par Fourier.

(*La suite à demain.*) V. H.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

La censure vient d'arrêter à l'Odéon la représentation d'une comédie de M. Ernest Serret, déjà connu par deux succès, intitulée : *Un Député*. M. Duchâtel ne veut pas que les députés donnent la comédie ailleurs qu'à la chambre. Il paraît que le héros de la pièce, nommé par des électeurs qui ne l'ont élu que dans leur intérêt, donne sa démission en apprenant les manœuvres employées en sa faveur. M. le ministre de l'intérieur pouvait être tranquille, le député de M. Serret n'aurait pas fait école.

Le début de Mlle Darcier au Vaudeville, dans la *Vicomtesse Lolotte*, a été une véritable ovation.

Le *Chiffonnier*, drame en cinq actes, par M. Félix Pyat, a été représenté à la Porte-Saint-Martin avec un immense succès. Rien de plus émouvant que ce beau drame où les questions sociales sont abordées avec une grande profondeur. La soirée a été un triomphe pour l'auteur et pour Frédérick-Lemaître, chargé du principal rôle. Cet artiste a été redemandé trois fois.

L'affluence du public est toujours la même au théâtre Comte pour voir les deux charmantes pièces de *Perrin et Lucette* et de *Kobold*.

[illegible] l'influence qui était jadis l'apanage des coteries, c'est d'empêcher autant que possible la formation de ces coteries, en mettant toutes les administrations publiques sous la dépendance directe des représentants de la nation.

Le canton de Berne marche à grands pas dans la voie du progrès que lui a frayée la constitution de 1846. Cette constitution ayant aboli tous les anciens droits féodaux qui subsistaient encore, tels que la dîme, le cens foncier, etc., il fallait aviser à d'autres moyens d'alimenter le trésor public.

En dépit des efforts de l'opposition rétrograde, le corps législatif vient d'adopter un projet de loi fixant un impôt sur les immeubles, sur les capitaux et les revenus, de sorte que chacun y contribuera proportionnellement à sa fortune. La loi suit un système progressif, et chaque année le grand-conseil sera appelé, dans la discussion du budget, à fixer le chiffre de l'impôt. Une commission nommée par les conseillers municipaux taxera les individus, et l'impôt sera reçu par ces mêmes conseillers municipaux, moyennant une indemnité de 2 p. 100.

Cette loi ne sera pas en vigueur dans le Jura, qui conserve l'impôt foncier dont il a hérité de la France pendant qu'il faisait partie de cette nation.

Les journaux de Madrid du 7 confirment la nouvelle que les insurgés portugais refusent de poser les armes avant d'avoir obtenu des garanties. Ces journaux annoncent en outre qu'un courrier extraordinaire venu de Portugal, aurait apporté le 6 au gouvernement espagnol des dépêches d'après lesquelles un mouvement en faveur de la junte aurait eu lieu à Lisbonne. On se serait battu dans les rues, le sang aurait coulé, il y aurait eu de nombreuses victimes.

A la suite de cette émeute, la cour aurait cédé à toutes les prétentions de Sa da Bandeira et de la junte.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le marquis d'Aligre, pair de France, est mort cette nuit. M. le marquis d'Aligre, depuis la mort récente du comte Roy, était le particulier le plus riche de France.

La mort ne ménage pas, depuis quelque temps, les fortunes colossales. M. d'Aligre ne passait pas pour être prodigue. Nous devons être justes d'ailleurs en rappelant qu'il fut du très petit nombre des pairs qui ne voulurent pas prendre part au meurtre juridique du maréchal Ney. Dieu lui en tiendra compte, et les héritiers du défunt peuvent se féliciter au moins de ce qu'il ne leur lègue pas un nom taché de sang.

— Un journal a annoncé, et plusieurs autres feuilles ont répété que M. le sous-secrétaire d'état au département de la guerre se retirerait pour raison de santé.

Ce bruit et celui de son remplacement sont dénués de toute espèce de fondement.

— On lit dans la *Patrie* :

« Nous sommes heureux d'annoncer que M. Achille Marrast vient de gagner son second pourvoi devant la cour de cassation.

» Le courageux publiciste qui a rendu un si grand service à ses concitoyens en dénonçant tout haut des abus que personne n'osait signaler, et qui a, pour ainsi dire, restauré tout un tribunal, pourra donc reprendre sa place accoutumée dans un barreau dont il est l'honneur. »

— Les nouvelles qu'on reçoit des environs de Paris sur l'effet déjà produit par quelques jours de chaleur, sont excellentes. Les blés, qui commençaient à jaunir, se relèvent sous l'influence des alternatives de la pluie et du soleil, et présentent un aspect magnifique. Il en est de même dans nos départements du nord.

— Le pain sera augmenté, pour la seconde quinzaine de mai, de 2 centimes par kil., ce qui le porte à 60 centimes.

— M. le lieutenant-général de Trézel, ministre secrétaire d'état de la guerre, est arrivé à Paris hier, à onze heures du soir.

M. le ministre a pris possession ce matin du ministère.

— Une statue va être élevée à Nancy à la mémoire du général Drouot. Une souscription est ouverte à cet effet.

— Le *Portefeuille* dit avoir reçu des nouvelles de Taïti qui annoncent que la reine Pomaré est enfin revenue à Papeïti.

— On écrit de Carpentras au *Mémorial de Rouen* :

« Dimanche, 25 avril, est mort à Carpentras, dans un âge avancé, un des descendants du grand Corneille, M. J.-B.-Antoine Corneille. Il était né à Carpentras, où son père était venu se fixer, à la suite d'un revers de fortune. J.-B. Corneille eut l'honneur d'être présenté à Louis XVIII, lorsque, en 1834, la ville de Rouen éleva une statue à l'immortel auteur du *Cid*, il fut invité par le gouvernement à assister à l'inauguration de ce monument dû au ciseau de David. Le grand Corneille était le quatrisaïeul de celui à qui nous consacrons ces quelques lignes. Il avait aussi l'honneur de compter dans sa famille l'illustre Charlotte Corday, qui, comme on sait, était petite-fille de Pierre Corneille.

AFFAIRE DESPANS-CUBIÈRES. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « L'interrogatoire de M. le général Despans-Cubières, a été clos mardi par une séance qui a duré trois heures.

» Après cet interrogatoire, un mandat de comparution a été immédiatement décerné contre M. Parmentier, conformément à l'article 61, 1er alinéa du Code d'instruction criminelle.

» C'est aujourd'hui qu'a comparu, devant la commission d'instruction, M. Parmentier qui déjà, avant que la Cour des pairs ne fût saisie par l'ordonnance royale du 5 mai, a été, sur le réquisitoire de M. le procureur du roi, près le tribunal de la Seine, entendu par M. le juge d'instruction de Saint-Didier.

» On présume, d'après le nombre des personnes désignées dans la correspondance et dans les pièces produites au procès, que l'information prendra de grands développements. »

Le *Droit* ajoute que des perquisitions ont été faites par ordre de la commission d'instruction de la cour des pairs, au domicile de M. Despans-Cubières et à celui de M. Parmentier.

TROUBLES A BRUXELLES. On lit dans l'*Indépendance* :

« Des désordres [illegible] ont eu lieu à Bruxelles la nuit dernière. Voici quelques détails dont nous garantissons la complète exactitude :

» Dans la soirée, cinq individus se présentèrent chez M. Vereyden, boulanger, rue d'Anderlecht, et le sommèrent de leur livrer ses clefs, le menaçant en cas de refus, de saccager sa maison. M. Vereyden envoya un de ses domestiques prévenir la police à la permanence, d'où [illegible]

Ils exigèrent du cabaretier qu'il leur livrât du pain et du genièvre. Celui-ci obtempéra à leur demande, ce qui ne les empêcha pas de briser les carreaux de la maison ; puis ils se rendirent de nouveau devant la boutique d'un boulanger de la rue des Tanneurs. Le rassemblement pouvait être alors de 50 à 60 individus. Ils brisèrent la vitrine, se précipitèrent dans la boutique, s'emparant de tout le pain, renversant les sacs, les coffres, etc. La gendarmerie arrivant alors, les perturbateurs se retirèrent précipitamment ; mais ils furent poursuivis et atteints à la porte de Ninove, où les gendarmes s'emparèrent de six d'entre eux.

» Cinq avaient déjà été arrêtés dans les tumultes de la soirée, ce qui porte à onze le nombre des arrestations opérées.

» Ce matin tout est tranquille. Un détachement de gendarmes, chevaux sellés et bridés, stationne dans la cour intérieure de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'un fort détachement de pompiers. »

Bulletin scientifique.

SUR LE RÔLE DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LA FÉCONDATION.

M. le docteur Auguste Rapon vient de publier, sous le titre d'*Histoire de la doctrine médicale homœopathique*, un livre consciencieux et savant dont nous rendrons compte très prochainement. Nous voulons en extraire aujourd'hui un fait curieux, très considérable à le supposer vrai. Si nous détachons ce fait du livre du docteur Rapon, c'est parce que nous désirons le donner *in extenso* à nos lecteurs, et parce qu'il offre un intérêt direct et indépendant de la question homœopathique.

Le fait en question a été découvert par un savant lyonnais, M. Beckensteiner, et communiqué par lui à la *Société linnéenne* de la ville qu'il habite. On a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas eu un plus grand retentissement ; c'est pour nous une raison de plus de mettre notre publicité à son service.

On admet en physique que l'électricité se répand à la surface des corps, M. Beckensteiner croit pouvoir établir que ce fluide se répand aussi entre leurs molécules, et qu'il en entraîne toujours quelques-unes lorsqu'il est en mouvement. Cette dernière hypothèse rentre dans la classe des phénomènes découverts par Fabroni ; sur eux repose la galvanoplastie.

Selon le savant lyonnais, l'étincelle électrique a, comme l'étincelle ignée, un support matériel, une particule détachée du corps d'où s'échappe le fluide vitrée. Il cite des faits : Des tiges de cuivre de deux lignes de diamètre au plus, après avoir servi pendant plusieurs années de conducteurs ou d'excitateurs, présentent, dans toute leur étendue, de petits pertuis ou canaux bien déliés que l'art ne peut former. Il les attribue à l'action usante de courants électriques, interstitiels. Deux morceaux d'un même métal étant plongés dans une solution légèrement alcalisée l'un grossit aux dépens de l'autre, par le jeu répété et longtemps prolongé d'un appareil électrique dont les conducteurs sont mis en rapport avec eux. En communiquant le fluide par un excitateur en cuivre, et dans certaines conditions il produit chez des personnes en santé l'ensemble des phénomènes qui caractérisent la colique de cuivre ; avec une boule en fer, il donne à l'eau une saveur ferrugineuse. S'il fait passer les branches multicuspèdes d'un excitateur à travers une petite boîte en verre pleine d'une substance odorante réduite en poudre, il en dégage l'arome d'une manière très sensible, etc.....

Ces faits servent de fondement à la théorie de M. Beckensteiner. La conclusion est que l'électricité exerce sur la matière une action détériorante ou pour mieux dire transposante, qui, combinée à l'attraction physique et à la vie, constitue la cause première de tous les mouvements soit dans le monde organisé, soit dans la nature brute. De ces faits sont issues deux séries de recherches, l'une est celle sur laquelle nous voulons appeler particulièrement l'attention ; l'autre est relative à l'homœopathie. Nous en dirons quelques mots.

D'après cet électrophile l'électricité entraînerait les molécules des corps dans un état de ténuité comparable à celui où les réduit la dilution hahnémannienne, le fait est probable. M. Beckensteiner en conclut que l'électricité peut être substituée à cette opération manuelle. Il ajoute même que le transport des médicaments opéré par ce moyen remplacerait avantageusement le procédé habituel de dynamisation ; il donnerait des résultats mieux calculés, plus constants, peut-être serait-il plus efficace, parce que par l'excitation qu'elle provoque l'électricité rendrait l'organisme plus sensible aux effets de l'agent médicamenteux. M. le docteur Rapon répond, non sans raison sans doute, que certains remèdes ne pourraient être introduits par l'électricité sans altération dynamique, etc. C'est une question que nous n'avons pas à examiner ; disons cependant que M. Beckensteiner ne s'en est pas tenu à la théorie ; il a tenté par voie électrique l'administration de diverses substances médicamenteuses, telles que le soufre, l'iode et les principaux métaux. L'or est celui qu'il emploie le plus fréquemment. Chez les individus affectés de diathèse syphilitico-mercurielle, il a obtenu de très bons effets de potations abondantes d'eau aurifère préparée simplement en électrisant de l'eau avec une boule d'or. L'or, au dire de cet expérimentateur, exerce une action spéciale sur l'organe central de la circulation ; c'est un excitant tonique de l'organisme en général et du système sanguin en particulier ; l'argent modifie d'une manière plus particulière la tête et les organes des sens ; le fer convient surtout pour calmer l'orgasme sanguin chez les individus pléthoriques à constitution apoplectique. Une série d'étincelles administrées aux membres inférieurs avec une simple tige de fer doux, amène bientôt la décoloration de la face, qui va même quelquefois jusqu'à une pâleur morbide. Le cuivre produit des entéralgies et les dissipe ; l'étain relâche la fibre musculaire, son action est opposée à celle de l'or. L'antimoine est un calmant spécial, très puissant pour l'appareil pulmonaire ; les phthisiques éprouvent une amélioration marquée d'une électrisation de quelques minutes avec une tige d'antimoine. Ce résultat est encore plus évident dans les catarrhes pulmonaires, et il n'est pas rare de voir survenir au bout de peu de jours une guérison complète sous l'influence de ce moyen. Le plomb a fait disparaître en assez peu de temps plusieurs couperoses invétérées, etc.

[illegible] mètre, il en suspendit une à un fil de soie d'une vingtaine de centimètres de longueur ; ayant pris l'extrémité du fil entre les doigts et ayant électrisé positivement cette boule en la mettant en contact avec le conducteur d'une machine électrique en fonction, il l'approcha doucement des parties génitales d'une chatte. A peine la boule était-elle arrivée à la distance de cinq à six centimètres qu'elle fut fortement attirée, et donna lieu à une petite étincelle. La chatte quitta sa position et ne recommença ses cris qu'un moment après.

L'expérience sur le chat ne fut pas moins décisive. Les parties génitales attirèrent une boule électrisée négativement, tandis qu'elles repoussèrent celle qui l'était positivement.

Après l'accouplement il ne restait plus aucune trace d'électricité libre.

Ces expériences furent répétées pendant plusieurs années sur un grand nombre de sujets et toujours avec le même succès. Le savant lyonnais en conclut :

1° Que l'électricité joue un grand rôle dans l'acte de génération ;

2° Que l'électricité positive transporte la semence du mâle dans la matrice de la femelle, et contient probablement en elle la puissance vitale ou fécondante ;

3° Que la fécondation ne pourrait s'opérer si le fluide de la femelle était de même nature, car alors il repousserait celui du mâle. La différence dans l'état électrique des sexes est donc une condition essentielle de la fécondité.

M. Beckeinsteiner a observé des faits analogues pris jusque chez les insectes. Il cite, à cet égard, une curieuse expérience. On sait qu'aussitôt après l'éclosion des vers à soie, les mâles s'unissent avec ardeur aux femelles, et qu'au bout de huit à quinze heures d'accouplement ils s'en détachent. Les œufs pondus, mâles et femelles tombent d'inanition et meurent.

L'été passé, sur une quantité de vers à soie, M. Beckeinsteiner prit une partie de mâles et autant de femelles qui étaient près de périr ; il électrisa les mâles positivement durant quinze minutes ; pendant que le fluide arrivait d'un côté, on le soutirait de l'autre de manière à former ainsi un courant continu. Après cinq à six minutes d'électrisation, les mâles sortirent de leur engourdissement léthargique et remuèrent les ailes ; leur vigueur s'accrut constamment, et, au bout d'un quart d'heure, ils avaient acquis autant de vigueur qu'au moment de leur éclosion. L'expérimentateur les réunit ensuite aux femelles qui avaient déjà pondu leurs œufs ; un nouvel accouplement partiel eut lieu. Les femelles, presque expirantes, se ranimèrent et vécurent encore pendant trois jours avec les mâles électrisés.

Assurément ce sont là des faits curieux, l'application thérapeutique que l'auteur en a déduite n'est pas moins digne d'attention. Il entreprit de traiter directement par l'électricité quelques cas de stérilité que n'expliquait aucune lésion organique ou fonctionnelle de l'appareil génital. Il paraît que les résultats répondirent à ses prévisions. « Je triomphai pleinement, dit-il, de la plupart des cas rebelles aux traitements suivis ; je pourrais citer à ce sujet un assez grand nombre d'observations, entr'autres celle d'une dame qui, après plusieurs années de stérilité, devint mère d'une nombreuse famille et me reprochait dans ses moments de fatigue de n'avoir que trop bien réussi... » Ce qui prouve que l'électricité a les défauts de ses qualités.

M. le docteur Rapon remarque que la découverte récente des corpuscules de Pacini, chez l'homme, donne un nouveau degré d'importance à l'électricité animale. Ce sont de petits corps arrondis, traversés par un filet nerveux, et formés de lames concentriques de tissu médullaire qui sont séparées les unes des autres par un léger suintement séreux. Ces corpuscules sont à l'état rudimentaire chez l'enfant, et desséchés chez le vieillard. Ils paraissent n'exercer d'action qu'aux époques de la vie où se produisent les grandes et vives sympathies, et où le consensus vital est dans toute sa plénitude. Les corpuscules de Pacini offrent beaucoup d'analogie avec l'appareil électrogène de la torpille.

Il est désirable que les curieuses expériences de M. Beckensteiner soient promptement répétées ; elles sont de nature à l'être facilement.

On a lieu de s'étonner que des recherches de cette importance demeurent si longtemps dans l'oubli : rien ne démontre mieux les vices de notre organisation scientifique. Dans une bonne organisation, les faits de ce genre, aussitôt découverts, seraient portés à la connaissance des gens compétents, soumis par eux à une prompte épreuve, et chacun saurait bientôt ce qu'il en doit penser. V. M.

Bourse du 12 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 90	77 90	77 90	77 90
— — fin courant	78 ..	78 05	77 90	77 90
3 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 75	116 90	116 60	116 60
— — fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Valeur		Cours	Valeur		Cours
4 1/2 J. 22 s. dr cours		[illegible]	Banq. de Fr. dr cours		[illegible]
4 0/0 J.	»	100 25	O. V. de Par.	»	1365 ..
Emp. 1844. au Ct	»	» ..	C. hyp......	»	560 ..
—— fin Ct	»	» ..	— Gouin....	»	1177 50
B. du Trés.	»	» ..	— Gann.....	»	.... ..

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0......	d. 50	78 00	78 20	——	78 30	78 60
3 p. 0/0......	d. 50	... ..	... ..	——	... ..	116 85

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.....	10 » »	12 1/2	15 »	.. »
3 p. 0/0.....	25 »	.. »	27 1/2	.. »

FONDS ÉTRANGERS.

Valeur		Cours	Valeur		Cours
NAPLES, au Ct dr cours	»	»	ROM................	Der C.	99 1/4
Emp. Rotsch.	»	103 60	BELG. 2 1/2......	»	53 1/2
ESP. Dette act.	»	.. ..	— 4 1/2.......	»	95 3/4
— — pass.	»	» ..	do 1840....	»	99 7/8
— 3 p. 0/0.	»	35 1/4	do 1842....	»	100 ..
Dette intérieure	»	.. ..	— Banque.....	»	.... ..
PORTUG. 5 0/0 1837	»	.. ..	— do Em. 1844.	»	.... ..
HOLL. 2 1/2	»	58 3/4	PIÉMONT.........	»	1075 ..
[illegible]	»	» ..	AUTRICHE........	»	.... ..

[illegible] 400 .. — Fourneaux de l'Aveyron... [illegible]

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1250 ..
Act. d J. »	[illegible]
Ch. S. G. »	[illegible]
V. de dr.	[illegible]
— — [illegible]	[illegible]
— — nouv.	[illegible]
V. r. gauc.	[illegible]
Paris à Se.	[illegible]
— à Orléans	1025
— à Rouen.	987
R.-Havre.	... ..
Avignon....	[illegible]
Str. à Bâle.	190
Paris-Str...	441
Tours-Nant	410
Orl.-Vierz.	... ..
C. du Nord	606
Famp-Haz.	... ..
Diep.-Féc.	420
Boul. à Am.	... ..
Orl.-Bord.	511
Mont. à Tr.	... ..
Paris-Lyon	432
Bord.-Teste	90
Zinc V. M..	.... ..
Lin Maber	670 ..

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r. d.)	... ..	Paris à Rouen...	985 ..	Orléans à Vierzon.	... ..
— (r. g.)	... ..	Rouen au Havre...	650 ..	Bordeaux à Cette..	540 ..
Paris à Orléans..	1232 50	Marseille à Avign.	755 ..	Nord	625 25
— à Rouen..	988 00	Paris à Strasbourg	421 25	Boulogne à Amiens	... ..

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 mai.

» h. »|» OPÉRA. —
8 h. »|» FRANÇAIS. — Les Héritiers, Marion Delorme.
7 h. »|» ODÉON. — Le Syrien.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de l'Infante, le Trompette.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — La Vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut....
6 h. 1|2 GYMNASE. — Le Plus beau Jour, une Femme qui se jette par la Fenêtre, la Cour.
7 h. 1|4 VARIÉTÉS. — Les Paysans, Léonard, Ether.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Père et Portier, l'Avocat, Docteur, Amour et Biberon, les Soucis de la veuve Poireau.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc, un Coup de Vent.
6 h. 1|2 AMBIGU-COMIQUE. — La Closerie des Genêts, les Chevaliers.
7 h. »|» CIRQUE. (Champs-Élysées). — M. Baucher, le Nain espagnol, Mlle Palmyre, Anatole.
7 h. »|» COMTE. — Les Chasseurs et la Laitière, la Dinde du Mans, Kokoli, Riquet à la Houppe.
5 h. 1|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Infortunes conjugales, le Maître de Poste, les Empiriques.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste l'Ethérée, Jolie Fille du Faubourg, 99 Moutons, Visite en prison.
5 h. 1|2 BEAUMARCHAIS. — Beaumarchais, son Portrait, le Pacte d'Amour, Fille et Garçon.
5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — La Bouquetière, Miel et Vinaigre, les Filles d'honneur, l'Officier de marine.

Imprimerie Lange-Lévy et C°, rue du Croissant, 16.

Les partis en Belgique. — Le parti épiscopal.

Les traités de 1815 avaient rivé la Belgique à la Hollande. Malgré les liens puissants que les intérêts matériels formaient entre les deux pays, la différence de mœurs, de religion, de langage, et surtout l'idée d'indépendance, devaient amener une disjonction.

Les traités de 1815, ces actes stupides d'incohérence politique et d'iniquité sociale, imposés aux peuples de l'Europe, le jour de l'affaiblissement momentané de la France, reçurent, par la révolution de septembre 1830 une de leurs plus graves atteintes.

Quelques années avant cette époque, en ces temps où l'esprit public était constamment en éveil, où l'on voulait fortement, les deux partis qui existaient en Belgique, les catholiques et les libéraux, s'étaient donné fraternellement la main pour renverser Guillaume de Nassau. Dès 1828, cette ligue était forte et compacte, elle ambitionnait la conquête de toutes les libertés.

La constitution belge préférable à la nôtre sous plusieurs rapports, consacra ces droits précieux, et la Belgique conquit son indépendance.

Malheureusement il ne suffit pas d'inscrire sur une charte le mot de liberté, pour que les heureux effets de cette sainte parole pénètrent dans la société. La liberté dépourvue des moyens pratiques de la réaliser, c'est-à-dire de l'association, sera toujours monopolisée au profit des plus forts.

La Belgique en offre un exemple frappant.

Le haut clergé belge, qui avait si puissamment contribué au renversement de la maison d'Orange-Nassau, se sentit maître de la situation et tendit à exploiter la victoire dans le seul intérêt de ses principes.

Ne relevant que de lui-même et de la sanction de Rome, n'étant soumis, dans son élection, qu'au bon vouloir des chapitres des églises cathédrales (1), le haut-clergé belge voulut gouverner l'Etat, tout en restant en dehors de l'Etat.

Certes, nous sommes loin d'incriminer les intentions du haut clergé belge. Nous connaissons sa vie exemplaire. Il doit, nous le savons, une grande partie de son influence à la distribution qu'il fait de ses revenus aux pauvres. Mais, s'il pratique la charité matérielle, il ne possède pas ce large esprit de charité morale et cet ardent amour de fraternité évangélique, qui élève l'homme aux plus généreuses pensées religieuses et sociales.

L'intolérance devint donc le cachet du règne et du gouvernement des six évêques de la Belgique (2). De là les dissensions profondes qui séparent sa politique de celle du parti libéral.

Attaqué dans ses prétentions au monopole de l'enseignement et de la presse, l'épiscopat belge, fort de l'appui de la noblesse, soutint vigoureusement la lutte, dirigé par l'illustre auteur *des Vrais principes sur l'enseignement public*, Mgr Corneille Van Bommel, évêque de Liège (3).

(1) A la mort d'un évêque, le chapitre se réunit, choisit un candidat et le fait approuver et nommer par le pape.

(2) Les six évêchés de la Belgique sont ceux de Malines, de Liége, de Tournay, de Namur, de Gand, de Bruges.

(3) L'ouvrage sur l'Enseignement de M. Van Bommel se résume ainsi : L'enseignement doit avoir pour base la morale et la religion, l'enseignement de la morale et de la religion appartient de droit au clergé, donc, etc.

[illegible] presque impossible que l'on ne [illegible] pas ses adversaires et que l'on n'exalte pas trop ses amis. Les évêques surent tirer parti des anciennes dénominations de catholiques et de libéraux; libéral, progressiste, socialiste, devint dans leur langage synonyme d'esprit fort, d'impie, d'égalitaire; — catholique signifia fidèle, saint, juste.

Il y a plus : dans un pays attaché aveuglément à toutes les traditions bonnes ou mauvaises de l'église de Rome, le haut clergé parvint à faire de la profession de foi politique une sorte d'acte religieux, passible des peines de l'enfer, et même de celles de ce bas monde. Voici comment. L'aristocratie, après être devenue la *chose* de l'épiscopat belge, livra les colons de ses immenses propriétés au bon plaisir des évêques. Pendant que les curés, obéissant aux mandements épiscopaux, faisaient des prières publiques à l'effet d'obtenir du ciel de *bons* représentants et lançaient l'anathème sur les *mauvais*, M. le comte, M. le baron, propriétaire de la commune, ordonnait à tous ses fermiers de voter pour les mêmes bons représentants, sous peine d'expulsion ou de poursuites pour arrérages, etc. Ces arguments étaient péremptoires et de force majeure; aussi fournissaient-ils à volonté de bons députés selon le cœur des barons et des évêques.

Dans les Flandres, dans ce malheureux pays dévoré par le paupérisme, le zèle des curés alla beaucoup plus loin; non seulement ils se firent chefs de bande d'électeurs, mais avant le jour solennel du scrutin on les vit monter en chaire et nommer nettement à leurs paroissiens les candidats qu'il fallait élire, les pervers qu'il fallait repousser, rattachant continuellement le vote électoral au salut de la religion catholique. Cette double pensée est tellement enracinée dans l'esprit du haut clergé belge, que les évêques ordonnèrent souvent des neuvaines à saint Joseph pour obtenir le triomphe des représentants qu'ils protégeaient.

C'est ainsi que les serviteurs de Dieu, usurpant le pouvoir temporel, devenaient hommes de parti; ils ne voyaient pas — les imprudents — qu'en se faisant hommes politiques, ils créaient dans les diocèses, dans les paroisses, une minorité sur laquelle ils n'allaient plus avoir d'influence, même sous le rapport des besoins spirituels, qu'ainsi leur ministère devenait illusoire pour une partie du troupeau qui leur était confié; l'esprit de concorde et de paix chrétiennes disparut; l'esprit de représaille se réveilla dans tous les cœurs.

Le ministère actuel est dévoué à l'épiscopat. L'aristocratie est liguée avec lui. La majorité des représentants de la bourgeoisie, arrivée à la chambre par les menées du haut clergé, suit et professe la politique cléricale. Mais la minorité libérale est ardente à l'attaque; elle triomphera, suivant toute probabilité, aux prochaines élections du mois de juin. S'il en était autrement, la Belgique serait à la veille de subir de violentes commotions, sous le double rapport politique et social.

En effet, depuis seize ans que le parti épiscopal, sauf quelques rares intervalles, a continuellement gouverné la Belgique, qu'a-t-il fait en faveur du peuple, comment a-t-il cherché à arrêter les ravages du paupérisme?

Forcés de lutter contre l'esprit émancipateur de notre époque, les six rois mitrés de la Belgique n'ont même pas songé un seul instant à améliorer largement le sort des masses. Livrés aux préoccupations ambitieuses du sceptre temporel, ces évêques politi-

[illegible] Eglise; ils n'ont pas pensé à sanctifier le travail en l'honorant, à le relever, à l'affranchir en l'associant au capital.

Les plaines désolées des Flandres témoignent des conséquences désastreuses d'une politique sans avenir, d'une politique négative. Et pourtant la misère des Flandres s'est développée peu à peu dans ces dernières années : le métier et le mince capital du tisserand campagnard ont été brisés et confisqués au profit des puissantes machines des ateliers et des grands capitaux. Pourquoi le clergé de la Belgique n'est-il pas intervenu dans cette lutte aveugle de la force brutale, contre la chair des membres de Jésus-Christ? Pourquoi n'a-t-il pas protégé le faible contre le fort? Pourquoi a-t-il permis la spoliation industrielle et collective, lorsqu'il condamne, au nom de la morale, le vol civil et particulier? C'est qu'il ne suffit pas pour se dire chrétien d'être fidèle observateur des formes et des dogmes religieux, il faut aller au fond de la parole évangélique, il faut y puiser le souffle vivificateur de l'association et de la fraternité.

Dans les premiers siècles de l'Eglise cette auréole divine brillait au front du clergé. Il était le seul pouvoir émancipateur, seul avec l'ardent amour de charité qui l'animait; il excitait à l'affranchissement populaire.

Pourrait-on dire, aujourd'hui, sérieusement que le peuple des Flandres est affranchi, lorsqu'il tombe sous les angoisses de la faim, lorsqu'il est dégradé et abruti sous la pression honteuse de la misère. Non! Eh bien! que faisait le clergé dans des temps encore plus difficiles que les nôtres, lorsqu'il sentait dans son cœur battre l'esprit de charité? Après la messe, l'abbé, revêtu de sa chappe, la crosse en main, s'adressait avec expansion au peuple et l'appelait à la liberté par cette formule émancipatrice : « Tel ou tel tu es libre, de serf tu deviens colon. »

De nos jours le colon est redevenu serf par la misère, le régime sous lequel il ploie est affreux. Evêques! voulez-vous diriger la société dans les voies du salut, inspirez-vous aux grandes traditions de la primitive Eglise : que le peuple puisse entendre de votre bouche, après l'office divin, une seconde formule, complément de la première : « Peuple, tu es libre, de salarié tu es devenu associé. »

Certes, un miracle ne serait pas nécessaire pour rendre vraie et praticable cette formule : le travail bien ordonné, et les immenses ressources qu'il procure par l'association, résoudraient ce problème comme par enchantement.

Evêques de la Belgique, soyez les bienfaiteurs de votre pays, prêchez l'association, l'unité, dirigez vos ouailles vers ce but sublime; donnez-en vous-même l'exemple, placez vos biens temporels dans des établissements agricoles ou industriels, où le travailleur, après avoir reçu un salaire fixe formant *minimum*, ait le droit à un dividende dans les bénéfices; rappelez à la vie, par cette réforme sociale, les Flandres qui se meurent.

Voilà votre mission, si vous comprenez la parole de charité et d'amour, si vous savez ce que vaut la PAIX parmi les hommes. Le parti libéral vous suivra dans cette voie du progrès social, sous peine de devenir rétrograde à son tour. Vous aurez préparé et cimenté la concorde publique. Votre pouvoir sera immense, parce que vous aurez excité dans le cœur du peuple une reconnaissance infinie.

Avisez, le temps presse, car il est dit : « Comme des flèches en-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 14 MAI 1847.

LOI D'UNION,

PAR ANTOINE-ROSE-MARIUS SARDAT (1).

Le fondateur donne aux jeunes gens des chevaux, aux bambinets des charriots.

« Ces charriots étaient beaux, tous en bronze, ornés de cuivre jaune » et à quatre roues. Chaque charriot portait trois siéges.

» Les bambinets, les petits et les petites, accourus avec joie et » empressement à la vue de ces beaux charriots, étaient placés, par » deux ou par trois selon leur nombre, sur les deux siéges de devant; » sur celui de derrière étaient, autant que possible, deux petits âgés » de cinq à six ans.

» Chaque charriot était attelé de quatre bambinets, marchant de » front et placés par rang d'âge ou de taille de manière à les égali- » ser autant que possible. »

Au lieu d'atteler les enfants eux-mêmes et de les dresser à un métier de bête de somme, il fallait profiter de leur penchant pour les animaux, et les habituer à conduire de gros chiens, puis des chèvres, en attendant qu'ils puissent atteler et diriger de petits-chevaux, sous une surveillance convenable.

« Les charriots étant organisés, le Fondateur se proclama lui-même » CAPITAINE DES CHARRIOTS.

» Pendant le temps employé pour l'organisation des charriots, les » chars des dames avaient été amenés dans la cour du château, et les » jeunes gens y avaient attelé leurs chevaux, par quatre à chaque char, » marchant par deux de front et montés par leurs maîtres, vêtus de » leur costume d'honneur.

» A la vue de ces chars, les dames et les demoiselles, sachant déjà » que ces chars leur étaient destinés, étaient sorties de leur salle de » réunion pour les voir. »

MESDAMES! dit le Fondateur, nous allons déjeuner au lieu du rendez-vous. Mais, pour manger, vous n'avez pas le sou, puisque, en entrant ici, vous avez donné à la patrie tout ce que vous possédiez en or, argent et bijoux, ne vous réservant, comme souvenir, que les bijoux des personnes mortes regrettées par vous.

Ces pauvres dames n'ont pas le sou; les communistes sont enragés pour réduire tout le monde à cet état dans l'intérêt de la patrie. Leur intention est fort bonne; mais un individu qui n'a pas le sou et qui ne peut donner, dépenser à sa fantaisie, un individu attendant de la chose publique la satisfaction de ses besoins jugés légitimes, sans aucune part faite à ses caprices, est plus asservi que le domestique touchant ses gages, que le noir admis du moins à se créer un pécule. Pour Dieu! laissez à chacun ce qu'il possède, donnez-lui même les moyens d'augmenter son avoir individuel; s'il juge dans son intérêt d'exploiter cet avoir par le mode combiné ou sociétaire, ne l'y contraignez pas du moins, et donnez-lui dans les bénéfices une part proportionnée à son apport. L'association présuppose la propriété personnelle et la liberté. Quant à votre communauté spoliatrice, concentrant tous les produits du travail et répartissant arbitrairement d'après les besoins estimés par elle, ce serait un joug abrutissant, contre lequel il faudrait lutter, non pas la plume à la main, mais à coups de fusil, s'il en venait jamais à vouloir s'imposer de par la loi.

O fondateur! vous ne laissez à ces pauvres dames que les bijoux des personnes mortes. — Et les souvenirs des personnes vivantes? confisqués. Il est probable cependant que ces dames y tiennent un peu.

Vous n'avez pas le sou, mesdames?

En conséquence, la patrie pourvoit à votre déjeuner. Allez dans le temple du bonheur, vous y trouverez des corbeilles pleines de vivres que vous mettrez sur vos chars, et vous ensuite, mesdames, y prendrez place avec vos demoiselles.

Les vieillards suivaient à pied, car les vieillards de l'Union ne sont pas seulement les meilleures têtes, ce sont aussi les meilleurs marcheurs. On les a fait faire exprès.

Voilà toute la population en marche; et pourquoi ce voyage pendant lequel un des charriots verse? — Pour aller dîner sur l'herbe, ou plutôt dans un entonnoir, dans un trou.

« L'heure du déjeuner étant venue, chaque Union, unie à une autre » Union, se mit à table; et voici quelle était cette table.

» Un fossé artistement fait, exactement circulaire, d'un développe- » ment suffisant pour contenir assis les membres de ces deux Unions, » et d'une profondeur convenable, pour qu'en mettant les pieds de- » dans on fût commodément assis sur le bord extérieur du fossé » couvert de nattes en paille, était creusé sur le sol bien uni et cou- » vert de verdure du rendez-vous. »

On est servi par groupes de dix, car le fondateur a le préjugé civilisé du système décimal. Il n'a pas observé que la nature compte habituellement par trois, quatre, sept et douze.

Voici maintenant de jolis détails, des aperçus fort heureux sur le lien qui unit les enfants aux patriarches, et les [illegible] l'enfance rendrait avec plaisir, avec dévouement dans une association bien entendue :

« Quand les enfants avaient soif, ils allaient [illegible] vieillards » et des supérieures, sur le bord de laquelle [illegible] ligne » de verres à moitié pleins pour eux. Ils [illegible], et lorsque, en » quittant le verre, les petits ou petites disaient : *Merci, grand-père!* » ou *merci, grand-mère!* ces bons vieux étaient tous contents de » s'entendre nommer ainsi par tous les enfants des Unions.

» Vers la fin du déjeuner, les bambinettes allaient voir la grande ta- » ble où étaient les hommes, les dames, les jeunes gens et les demoi- » selles; et, si quelqu'un de cette table, trop éloigné d'un mets qu'il » souhaitait, disait : *Bambinette, s'il vous plaît, tel mets*, la bambi- » nette aussitôt l'apportait avec empressement et grâce; et, lorsque, en » le remettant, on lui disait : *Merci, bambinette*, la bambinette était » heureuse d'avoir servi à table. Elles étaient toutes là, sur cette ta- » ble, comme des fleurs ambulantes. »

Voilà un agréable aperçu; l'ordre établi par le seul attrait sans discipline et sans violence.

Les attelages enfantins en allant au déjeuner ont montré une vivacité dangereuse pour les petits voyageurs; après le repas des accidents seraient à craindre à plus forte raison.

« Ils étaient pis que des chevaux fougueux qui ont mangé trop d'a- » voine. »

Le fondateur eut une bonne idée.

« Il pria deux Unions du rendez-vous de mettre leurs musiques en » tête des charriots des deux Unions nouvellement formées, et qui, » pour ce motif, n'avaient pas encore formé les leurs.

» Aussitôt, voilà deux musiques qui, pendant notre marche vers le » château où nous allions, jouent leurs airs les plus jolis et les plus » variés.

» Les bambinets, écoutant avec plaisir, suivaient les musiques avec » leurs charriots, n'ayant nullement en tête l'idée de bousculer les » musiciens avec leurs charriots pour aller en avant. Ce coup ci, se » disait le Fondateur, j'ai réussi avec eux, et pris ma revanche du » matin. »

On inaugure la statue du bienfaiteur qui a constitué l'Union.

« Elle était couverte d'un voile en soie bleu de ciel, auquel était at- » tachée une corde descendant jusqu'à terre. Cette corde fut mise en- » les mains de tous les petits et petites présents pour les amuser, et, » au signal donné par l'air national joué par les musiques, le voile » tomba.

» Aussitôt la statue de ce bienfaiteur fut saluée de tous par les plus » vives acclamations.

» Elle était, vue du sol, de grandeur naturelle, et portait sur le so- » cle, selon l'intention de ce bienfaiteur, cette inscription : *Bonjour,* » *frères! et l'ouvrage, comment va-t-il?*

» Le fondateur, jugeant qu'il serait agréable aux demoiselles de sa- » voir de quelle manière se font les mariages dans les Unions, s'offrit » de la leur dire. »

L'attraction du cœur, qui, seule dans les Unions, détermine les mariages, se forme au jeu des charriots. Là, les bambinets ont grand soin des petites; ce sont leurs voyageuses! et les petites les aiment déjà un peu par recon-

(1) Voir la *Démocratie* d'hier.

du chemin de fer de Lyon à Avignon.

Mais quelques porteurs d'actions émises par les quatre compagnies, pressés d'agioter, et comptant sans doute sur la complaisance de M. Dumon, l'ont sollicité de permettre la cote du chemin de Lyon à Avignon. Vainement les douze autres compagnies ont-elles fait observer que le conseil d'administration de la compagnie adjudicataire a seul le droit de prendre l'initiative d'une pareille mesure, et que, s'*il* la réclamait, il devrait justifier de la délivrance des titres à tous les actionnaires, afin que la position de tous fût égale; vainement ont-elles représenté que le sort de la compagnie adjudicataire étant problématique et dépendant de modifications profondes au cahier des charges, la cote des titres n'aurait pour résultat que de donner ouverture à des opérations essentiellement empreintes d'agiotage et de déception; vainement le syndicat des agents de change a-t-il fait valoir les principes, les usages et les précédents en pareille matière; vainement s'est-il efforcé de montrer toute la déconsidération qui rejaillirait jusque sur lui si un pareil piége était tendu à la bonne foi des petits capitalistes, qui, croyant faire un placement sérieux, se trouveraient exposés à n'avoir plus entre leurs mains qu'un chiffon de papier. Rien n'a pu toucher M. Dumon; il a été inflexible, tenace, entêté, absolu, comme le jour où il refusa de communiquer à la Chambre sa fameuse circulaire qui soustrait à la connaissance des tribunaux les délits des compagnies.

Monté désormais au rang des *grands* ministres, M. Dumon aurait-il été bien aise de débuter par un petit coup d'état en faveur de l'agiotage? Ce qu'il y a de certain, c'est que, contrairement à l'opinion de son prédécesseur, contrairement à l'opinion du syndicat des agents de change, et sans tenir compte de la protestation des douze compagnies fusionnaires, M. le ministre des finances a donné l'ordre formel et impératif de porter sur la cote officielle de la Bourse le chemin de Lyon à Avignon. Ce chemin figure aujourd'hui dans le *pallas* de tous les journaux.

Ainsi donc, entre une immense majorité d'actionnaires sérieux et quelques spéculateurs avides, M. Dumon se détermine en faveur de ces derniers! M. Dumon a un faible pour les joueurs! Il ne veut pas voir que les dés sont pipés! Il place lui-même un appât à l'hameçon des agioteurs! Il se pose en *ministre de l'agiotage!*

Mais si, trompés par cet appât menteur, quelques honnêtes capitalistes emploient le fruit de leur labeur et de leurs économies à acheter des actions de Lyon à Avignon, et si la compagnie adjudicataire vient ensuite à liquider, M. le ministre sera-t-il responsable, sur son avoir personnel, du remboursement de ces actions? La chambre devrait lui infliger cette responsabilité. Ce serait une juste punition pour le *ministre de l'agiotage!*

Nouvelles de Bourbon.

Un ouragan a dévasté notre colonie de Bourbon. Après six semaines de pluies torrentielles et de bourrasques menaçantes, le coup de vent a éclaté le 8 février. A Saint-Denis, chef-lieu de l'île, presque toutes les maisons particulières et plusieurs monuments publics ont été endommagés. Les quartiers de Sainte-Suzanne, de Sainte-Marie, de Saint-Benoît, de Saint-André et de Sainte-Rose, ont particulièrement

Quoi qu'il en soit, nous le félicitons du zèle qu'il met à détourner les planteurs des voies mauvaises et des méchants moyens.

OURAGAN A MADRAS. — La ville de Madras a été également dévastée par un affreux coup de vent. *Huit mille cinq cents* maisons, cases et murailles ont été submergées et renversées. Beaucoup d'Indiens ont péri.

Les intérêts provinciaux en Prusse et en France.

Nous ne sommes pas de ceux qui se trouvent scandalisés parce que la diète prussienne n'a point suivi les errements de notre parlement français. Nous ne voudrions pas plus voir la Prusse copier servilement la France, que la France elle-même suivre à la remorque l'Angleterre, ou toute autre nation plus ou moins constitutionnelle du monde civilisé. Ce que Fourier a dit des individus doit également s'appliquer aux peuples; pour ces derniers aussi, *les attractions sont proportionnelles aux destinées*. Etudier et reconnaître ces attractions dans l'ordre politique, religieux et social, les développer et les satisfaire, tel est le devoir des chefs des nations, telle est aussi la mission des représentants des peuples.

La Prusse aspire à devenir une très grande nation. Elle veut l'unité allemande; mais son gouvernement recherche avant tout l'unité de la monarchie prussienne. Or, il ne réalisera cette unité nationale qu'à la condition de lui donner pour base les nationalités secondaires des peuples qui composent la monarchie.

On commence à comprendre en France que la *concentration* n'est point la *centralisation*, et le jour n'est peut-être pas éloigné où les provinces françaises réclameront chacune sa vie individuelle, trop exclusivement absorbée jusqu'ici par le centre.

Dans un Etat bien organisé, il faudrait que les intérêts provinciaux fussent étroitement liés à l'intérêt général, et que l'intérêt général lui-même ne fût que l'association des intérêts secondaires harmonisés.

La Prusse, qui a conservé les diètes provinciales, est, sous ce rapport, supérieure à la France, qui a remplacé les Etats particuliers des provinces par les conseils-généraux des départements, assemblées tronquées et impuissantes, qui ne sont qu'une ombre bien pâle des anciens Etats, mais qui peuvent devenir le germe de nouvelles chambres provinciales.

Notre parti légitimiste, qui a une grande analogie avec l'Ecole historique de Prusse, tend aujourd'hui à faire triompher une idée qui fait la force de M. de Genoude, l'idée de l'émancipation des provinces.

Cette émancipation, de plus en plus urgente, sera certaine, dès qu'il sera reconnu que les provinces, pupilles devenues majeures, n'ont plus besoin d'une tutelle, que la corruption, qui est à l'ordre du jour, rend de plus en plus avilissante.

Il serait à souhaiter que la conduite du parlement central pût être jusqu'à un certain point contrôlée par des assemblées provinciales fortement constituées, et du sein desquelles les députés de la nation ne sortiraient qu'après avoir fait une éducation politique suffisante.

Si les membres de notre parlement étaient comme en Prusse les délégués des assemblées provinciales, ils ne seraient plus considérés comme *les hommes d'affaires* des électeurs qui trafiquent

me IV, la vie nationale pourrait-elle être aussi fortement enracinée que dans une monarchie *vieille de quatorze siècles?*

La Prusse a raison de profiter des leçons que nos déchirements et nos révolutions politiques n'ont que trop données au monde; Frédéric-Guillaume agit sagement en détournant de son peuple les dures épreuves que nous avons subies; mais si ce monarque sait profiter de nos fautes, qu'il ne les imite pas en froissant chez les Rhénans et les Posnaniens, deux nationalités secondaires, qui peuvent devenir entre des mains habiles les remparts de la nationalité prussienne, jusqu'au moment où l'unité germanique et l'émancipation des Slaves seront constituées.

La féodalité territoriale, qui n'a pas réussi à faire avorter à la chambre des communes le bill proposé par le gouvernement anglais dans le but de mettre les pauvres de l'Irlande à la charge des propriétaires de cette île, a pris sa revanche à la chambre des lords. Plusieurs dispositions du bill ont été considérablement restreintes et mutilées. Cependant l'amendement de lord Stanley, qui proposait de faire porter sur les fermiers l'obligation de nourrir les pauvres, a été retiré, et le principe a été maintenu; mais, restreint comme il l'est, c'est une mesure sans portée efficace et qui ne sera probablement acceptée ni par le ministère ni par la chambre des communes.

La commission de la Chambre des députés, chargée d'examiner la question du timbre, a entendu avant-hier la commission de la librairie parisienne et les délégués de l'imprimerie. M. Pagnerre a vivement protesté contre la pensée d'élever le timbre de certains prospectus de 1 liard à 4 centimes, et de soumettre au timbre les prospectus de librairie. C'est là, a-t-il dit, une mesure qui n'a pour but que d'augmenter les annonces des grands journaux.

Le Sept Avril, à Montbéliard.

Les toasts et discours prononcés dans le banquet de Montbéliard ont été précédés d'une touchante allocution du président du banquet, se réjouissant que ses cheveux blancs lui aient valu l'honneur de porter le toast à Fourier. Parmi ces toasts et discours, nous citerons les suivants:

Par M. ..., représentant du groupe de Colmar.

A L'ASSOCIATION PHALANSTÉRIENNE! Gloire à cette association qui, selon le vœu de la Providence, assure à tous les enfants une éducation conforme à leur vocation naturelle et développe intégralement toutes leurs facultés physiques, intellectuelles et morales. Elle leur rend ainsi le travail facile, agréable, attrayant même. En retrempant les caractères, elle fait naître chez l'homme une déférence respectueuse pour la femme, et celle-ci, à son tour, relevée de son état d'abaissement, en récompense l'homme par un pur et véritable amour. Par l'éducation attrayante, la joie renaît au cœur des travailleurs, et le respect des vieillards qui ont vu blanchir leurs cheveux au service de l'humanité redevient une noble coutume! L'économie dans les ressorts, c'est-à-dire le temps bien employé, la terre mieux cultivée, feront plus que quadrupler le revenu et permettront de donner au pauvre sans prendre au riche.

Gloire donc à cette association qui fait de la science l'hygiène contre le mal, et, préservant la société de tous les maux, même des maux politiques, dont elle est encore accablée, établit l'unité de système

---

naissance. Mais quand, tout à coup, les passions de l'amour viennent à gronder en eux, les mariages s'accordent aussitôt avec un entraînement jusqu'alors inconnu.

Ce commencement est séduisant, mais le fondateur commet ensuite une foule d'hérésies en science sociale, reproduisant, en variant quelque peu les mots, tous les errements du Code civil, méconnaissant la diversité des natures et se bornant à donner au mariage actuel le divorce pour soupape de sûreté.

Et chaque dame, ainsi que la nouvelle, bien entendu! court à la cuisine de l'Union, prendre sa soupière pour la porter dans sa maison, où son mari attend pour dîner.

Arrivée près le seuil de sa maison, la nouvelle mariée se trouble et laisse tomber la soupière. Tous les membres de l'Union, chacun devant sa maison, applaudissent à ce grand malheur arrivé à la nouvelle mariée.

Pourquoi voulez-vous que la nouvelle mariée porte la soupe, si elle n'est pas née femme de ménage? Fer[illegible]vous porter la soupe à George Sand? — Faut-il encore que la soupière se casse à tous les mariages, cette circonstance fait-elle partie du cérémonial, comme dans la pièce intitulée *le Désespoir de Jocrisse?*

Si elle ne casse pas, il est certain dans tous les cas que la soupe sera froide à cause de votre obstination à faire des petites maisons de chartreux sans communication couverte avec la cuisine.

Le soir, toute l'Union dîne dans la salle des hommes. Chaque famille apporte sur la table commune ce que elle-même aurait mangé dans sa maison. Les bambinettes restent debout et servent à table.

Il y a donc des circonstances où vous admettez des repas collectifs, mais alors pourquoi faire apporter à chacun son petit plat au lieu d'organiser le service sur une grande échelle? Avez-vous lu Bonaventure Desperriers, monsieur Sardat? Ce contemporain de Rabelais nous raconte qu'un chantre en *haute-contre* ayant invité à dîner les chanoines de sa cathédrale auxquels il faisait la cour pour obtenir un bénéfice, les prélats, peu confiants dans les fourneaux du pauvre chantre, envoyèrent chacun leur potage; mais notre hôte se vengea bien de cette humiliation en mêlant toutes leurs soupes ensemble dans une grande marmite, il leur servit dans leurs écuelles le résultat de cette combinaison. Je vous laisse à penser quelle macédoine et quel salmis! Ainsi devront faire vos mariés si on les traite aussi mesquinement le jour de leurs noces.

Ensuite tous passent dans la salle des dames qui ont préparé la réfection en l'honneur des nouveaux mariés, et l'on danse dans la salle des petites.

Il est très mauvais d'installer le bal dans la salle de petites; pourquoi faire veiller ces pauvres enfants qui ont besoin de se lever tôt, de se coucher de même? leur place est-elle à un bal, à un bal de noces surtout?

Le bal finit à minuit.

Le lendemain, à neuf heures du matin, toute l'Union, encore en costume d'honneur, déjeune avec les nouveaux mariés, qui sont en costume ordinaire, sur la place du château. Des tables y sont dressées dans ce but. Si le temps ne permettait pas de faire ce repas dehors, on le ferait dans la salle des dames.

Exhibition du marié et de la mariée devant toute la population de l'Union le lendemain de leurs noces! C'est renchérir sur l'impudeur de la civilisation, qui, le lendemain des noces, renferme du moins dans un cercle d'intimes ces expositions et les plaisanteries qu'elles provoquent.

Ce repas, qui n'est composé que de fruits, confitures, pain et vin, se fait tous étant debout.

Voilà des gens bien reconfortés! Et pourquoi les faire tenir debout? Craignez-vous que le repas ne soit trop substantiel?

Lorsqu'il est achevé, les vieillards annoncent aux nouveaux mariés qu'ils ont un mois d'exemption de tout ouvrage dans l'Union.

Autre coutume plus inconvenante que les précédentes. Cette belle déclaration se fait-elle en présence des bambinets et bambinettes?

Aussitôt les nouveaux mariés partent pour aller faire leurs trois visites aux trois Unions les plus rapprochées de la leur.

Visites des noces civilisées!

La mariée y va assise sur un âne dont le bât est en forme de fauteuil, avec planche suspendue pour servir d'appui aux pieds. Son mari la suit à pied.

Les hommes, dans les Unions, ont fait ce choix de l'âne, parce que cet animal a le pied tellement sûr en tout chemin, quelque mauvais qu'il soit, qu'un homme peut lui donner à porter, en toute confiance, la femme qu'il aime.

Beaucoup de femmes aimeraient mieux aller à cheval, en voiture ou en ballon. Vantez-nous l'âne, c'est bien; mais ne l'imposez pas. Quel intérêt y avez-vous?

A l'arrivée des nouveaux mariés dans l'Union qu'ils viennent visiter, toute cette Union accourt pour les recevoir sur la place du château. Tous sont prévenus de l'arrivée des nouveaux mariés par les cris: Les voici! les voici! que font entendre les bambinets et bambinettes, les petits et petites de cette Union, aussitôt qu'ils les voient sur leurs terres, et courent aussitôt au devant d'eux en criant: Vivent les nouveaux mariés!

La seule crainte de subir cette parade empêchera certainement bien des mariages dans les Unions agricoles.

Ils dînent avec le vieillard dans la maison duquel ils sont logés. Ce repas se faisant toujours à midi, les nouveaux mariés ont soin d'arriver en visite à l'heure convenable.

Les nouveaux mariés sont logés, par honneur, dans une maison habitée par un vieillard.

S'ils arrivent trop tard, jeûneront-ils? Et pourquoi leur imposer ce vieillard? Pourquoi ne dîneraient-ils pas à leur choix, en tête à tête ou en réunion nombreuse?

Les trois visites achevées, les nouveaux mariés rentrent chez eux, et, réunis à d'autres mariés pour être ensemble seize, partent pour Paris sur des chars d'honneur, pour y aller passer vingt jours.

Toujours des ordonnances pour réglementer le plaisir. Le génie, Monsieur, ne réglemente rien, il observe. Pourquoi supposez-vous que tous les nouveaux mariés voudront aller à Paris par bandes? Je conviens que dans l'affaire [illegible]... non, je me trompe, dans l'affaire Despans Cubières... oh! non pas, dans l'affaire Drouillard, on a voulu séduire la femme d'un électeur en lui proposant le voyage à Paris; mais pensez-vous que Paris, en supposant une régénération sociale, soit un séjour aussi désiré qu'aujourd'hui, et qu'on s'y rende ainsi, comme les hirondelles, à époques fixes, afin de subir tout le long de la route des ovations qui ressembleraient fort à des charivaris?

Au passage des nouveaux mariés sur la route, les populations voisines accourent pour les voir. Elles prennent plaisir à voir que tous les hommes sont beaux, que toutes les femmes sont jolies, et que tous sont bien dans leur manière d'être.

A leur passage, les musiques jouent l'air national, et les populations accourues font entendre le cri de: Vivent les nouveaux mariés! les nouveaux mariés répondent à ce cri par celui de: A Paris! à Paris!

C'est le cri des conducteurs de coucous, soit dit sans mauvais calembour sur la caravane nuptiale.

A leur entrée dans Paris, chaque nouveau marié met en liberté un pigeon, portant, attaché à son cou, un ruban bleu de ciel, que son Union lui a donné au moment du départ; et aussitôt que ces pigeons sont arrivés dans l'Union d'où ils sont partis, tous les bambinets de cette Union se réunissent, et vont, en courant, aux trois Unions que les nouveaux mariés ont visitées avant leur départ, leur dire avec fierté: Nos mariés ont fait bon voyage!

Si un pigeon retournait portant, au lieu de son ruban bleu de ciel, un ruban noir avec portion de la clé brisée de la femme, ce serait signe d'un grand malheur. Si le nœud était simple, le mari serait mort; s'il était double, ce serait la femme. Mais un tel malheur n'est point à craindre; les routes sont bien bonnes, et les jeunes gens bien adroits pour conduire leurs chevaux.

Ecoutez une naïveté qui a bien son mérite:

Si un pigeon ne rentrait pas, il serait supposé qu'on lui a fait mal pendant sa route.

Le lendemain de leur arrivée à Paris, les nouveaux mariés, vêtus d'un nouveau costume d'honneur, vont faire une visite au CHEF DE LA PATRIE, GÉNÉRAL DES CHARRIOTS. Ces deux titres sont inséparables.

Voilà un système social qui offre un bel avenir aux conducteurs des messageries.

(La fin à demain.) V. H.

CHRONIQUE DES THÉATRES.

La première représentation de l'*Antiquaire*, de M. Antony Thouret, a lieu définitivement samedi au second Théâtre-Français. C'est le début, comme auteur dramatique, d'un homme connu par plusieurs travaux littéraires et par les persécutions politiques qu'il a subies.

[illegible] de celui qui, le premier, nous a révélé la sublime loi des harmonies universelles.

A nos amis des groupes voisins ! Puissions-nous bientôt voir des relations amicales s'établir entre eux et nous !

A tous les phalanstériens, quels que soient d'ailleurs la bannière sous laquelle ils marchent et l'autel sur lequel ils sacrifient !

Par M. ..., architecte.

A LA PROCHAINE RÉALISATION DU PREMIER PHALANSTÈRE ! C'est en ce moment, c'est quand notre idée marche à pas de géant et conquiert tous les jours du terrain sur l'ancien monde, c'est à la veille de la victoire que tous les dévouements doivent redoubler.

Courage donc, amis, courage et persévérance, que chacun, dans sa sphère, redouble d'activité et d'efforts !

Par la parole, par nos actes, par les sacrifices pécuniaires venons tous et de toute notre force en aide à nos amis du centre ; dans un an, demain peut être, nous poserons la première pierre du premier phalanstère, et, ne l'oubliez pas, messieurs, de ce jour le monde est à nous.

On a encore porté des toasts : Au Comité de direction de l'Ecole sociétaire ! — Aux amis morts au service de l'humanité ! — A l'éducation ! — A l'agriculture ! — A l'amélioration physique et morale du sort des paysans ! Ce dernier toast a été développé dans une pièce de vers qui a été vivement applaudie, ainsi qu'une ode en l'honneur de la naissance de Fourier.

CÉRÉALES. — On nous écrit de Thann (Haut-Rhin) :

« La grande majorité des fabricants s'était approvisionnée depuis l'automne dernier de céréales étrangères, de peur d'être obligée d'augmenter la main d'œuvre dont il est toujours difficile de faire baisser le prix quand il a une fois subi une augmentation. Ces fabricants s'arrangent pour donner le pain aux ouvriers au même prix qu'aux années ordinaires. Quelquefois leurs provisions leur deviennent inutiles, c'est ce qui est arrivé à Wesserling il y a un an ; mais alors ils les revendent sans pertes. C'est ainsi qu'on est parvenu à donner jusqu'à présent dans toutes les fabriques la miche à 1 fr. 20 c., tandis qu'elle est payée à Mulhouse et ailleurs 1 fr. 60 c., les fabricants à ce compte ne perdent pas.

» Maintenant on peut admettre, sans crainte de se tromper, que le commerce n'a pas acheté le blé plus cher que les fabricants, et il en résulte que, s'il eût fait son devoir, nous n'aurions en cette année ni misère, ni disette, car le pain n'aurait pas été sensiblement plus cher que dans les autres années. En d'autres termes, le commerce a empoché le quart de la valeur totale des blés qui ont été importés en France cette année. »

CAUSERIES POLITIQUE. — Serait-il vrai, comme on le dit, que le remaniement du cabinet n'aurait d'autre but que d'amener le renversement de M. Guizot, qu'il s'agirait de sacrifier à l'Angleterre, comme l'autre négociateur des mariages espagnols, M. Isturitz, l'a été à Madrid ? Dans cette supposition qui obtient un certain crédit à la Chambre, M. Lacave-Laplagne se serait laissé destituer bénévolement, et c'est ce qui expliquerait sa persistance à refuser toutes les places qui lui ont été offertes. Quoi qu'il en soit, il n'a pas cessé de correspondre avec les Tuileries, et hier encore, un officier d'ordonnance est arrivé au Palais-Bourbon portant une lettre très pressée pour l'ex-ministre des finances, qui l'a reçue et parcourue, du reste, avec un grand air de froideur.

M. E. de Girardin ne désespère pas de devenir incessamment ministre. On lisait hier dans la *Presse* :

« Le chef du parti progressiste n'aura pas l'estime du *Journal des Débats*, mais il fera comme ont fait MM. Guizot et Duchâtel, il s'en passera, sauf à se contenter plus tard de son concours, si la situation, ce qui n'est pas improbable au train dont vont les choses, s'aggravait assez *pour enlever le pouvoir aux hommes de tribune et le donner aux hommes d'action.* »

— On lit ce soir dans la *Patrie* :

« Il paraît que les deux centres, partis ainsi chacun de points opposés avec la même idée de fusion et de concession, sont bien près de se renconter, et l'on songe sérieusement à préparer les voies à un *cabinet des centres*, dans lequel entreraient l'élément conservateur et l'élément de l'opposition.

» MM. Molé, Bugeaud, Dufaure, Rémusat, Maleville, Billault, Muret de Bord, tel est le personnel putatif de cette combinaison, qui arriverait au pouvoir avec une mission toute conciliatrice, et qui trouverait, dans les rangs de l'opposition modérée, toute la force qu'elle perdrait du côté des ultra-conservateurs. On ajoute que, par un compromis tacite, M. Thiers, momentanément satisfait par la présence de MM. Maleville et Dufaure, promettrait son appui au nouveau ministère. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le docteur Lisfranc, chirurgien en chef de l'hôpital de la Pitié, un de nos plus habiles praticiens, vient d'être enlevé à la science et à ses amis par une longue et douloureuse maladie.

— Le château de Lucienne, qui appartint à Mme Dubarry, sera vendu par les héritiers de Pierre Laffitte, le 19 de ce mois, aux enchères publiques.

— Nous lisons dans l'*Intérêt public* de Caen :

« Chacun peut voir placardée aux murs de l'Hôtel-de-Ville, sur la place Royale, une affiche portant annonce d'une société industrielle fondée à Paris, avec ramification dans notre ville, sous le titre de *Compagnie des Familles*, — *Société d'assurances mutuelles pour l'établissement des enfants.*

» Au bas de l'affiche, en post-scriptum, et tracés en caractères très apparents, on remarque ces mots : *Mgr le comte de Paris est assuré par cette compagnie.*

» Qu'est-ce à dire ? Craint-on que le pays ne se charge pas un jour de l'*établissement* du prince ? »

— On écrit de Marseille, le 9 mai :

« Il est entré dans notre port, pendant les deux journées du 7 et du 8 de ce mois, par soixante bâtiments, 147 577 hectolitres de blé et plus de 25 000 hectolitres d'avoine. »

— On écrit d'Alexandrie, le 28 avril :

« La récolte de l'année courante est magnifique ; elle est rentrée déjà

[illegible] nous l'avons dit ce matin, en vertu d'un mandat de comparution qui n'a reçu aucune modification de la part de la commission d'instruction, qui seule aurait eu le pouvoir de le convertir en mandat de dépôt. A six heures un quart, à l'issue de l'interrogatoire, M. Parmentier est sorti du Luxembourg.

» La commission s'est ajournée à vendredi. »

LA REINE D'ESPAGNE. On lit dans l'*Heraldo* du 7 mai :

« Il y a quelques jours, au moment où la reine passait par la rue d'Alcala, on avait entendu deux détonations provenant de pétards placés sous une voiture. C'était ce qui résultait des recherches faites sur le moment. Hier on a prétendu que ces détonations étaient deux coups de pistolet et qu'une balle avait traversé le bord du chapeau de S. M. M. Durant a commencé une instruction à ce sujet, et M. Angel de la Riva, avocat et collaborateur du *Clamor publico*, a été arrêté.

» Le prévenu nie le fait qui lui est imputé. On a reçu aussi les révélations d'autres personnes. Nous attendons le résultat de l'instruction pour parler des faits, mais nous espérons que la première version que nous avons donnée sera la seule exacte.

» La reine a quitté Madrid pour se rendre à Aranjuez.

» *El Tiempo*, après s'être exprimé favorablement sur le caractère, sur la bonne réputation du prévenu, montre moins de réserve quant aux présomptions qui s'élèveraient contre lui. « De funestes indices, dit-il, compromettent fortement M. La Riva. Il résulterait de l'instruction qu'il avait loué, le mardi, la voiture d'où partirent les détonations ; que ce jour même, il avait tiré quelques coups de pistolet dans un tir ; qu'il avait fait charger deux de ces armes avec un soin tout particulier, et qu'en revenant du tir, il s'était placé sur le point où l'événement est arrivé. Enfin, au moment du départ du courrier, le bruit courait, en outre, que le juge d'instruction avait en son pouvoir un écrit, de la main du prévenu, rempli de sinistres présages et de tristes prévisions, mais, à la vérité, sans rapport visible avec la tentative dont on l'accuse. »

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE. — Nous lisons dans les journaux de Marseille du 10 : « L'escadre française sous le commandement du prince de Joinville, venant des îles d'Hyères, qu'elle a quittées le 8 courant, a mouillé hier en rade d'Endoume. On sait que cette escadre est composée des vaisseaux *le Souverain*, commandé par M. Chardes, capitaine de vaisseau ; *l'Océan*, commandé par M. Pellion, capitaine de vaisseau ; *le Jupiter*, commandé par M. Cugeol, capitaine de vaisseau ; *l'Iéna*, commandé par M. Penneau, capitaine de vaisseau, et la frégate à vapeur *le Descartes*, commandée par M. de Verninac, capitaine de vaisseau.

» M. le prince de Joinville a arboré son pavillon-amiral sur le vaisseau *le Souverain*. La nouvelle de l'arrivée dans les eaux de Marseille de cette belle escadre a produit une vive sensation ; à peine cette nouvelle a-t-elle été connue, que la foule s'est portée sur les hauteurs d'Endoume, attirée par le beau spectacle de ces majestueux vaisseaux à l'ancre.

BOU-MAZA, accompagné de M. le capitaine Richard, a été reçu en audience particulière par M. le duc de Nemours. Le séjour de Paris et le bienveillant accueil qui lui a été fait ont déjà exercé une salutaire influence sur l'esprit du jeune chérif. Il a exprimé à M. le duc de Nemours combien il était touché de l'hospitalité confiante qu'il recevait en France. « En Algérie, a-t-il dit au prince, j'avais deviné la générosité des Français à la vigueur des coups que frappait leur bras ; je sens ici qu'il faut que je les aime plus que ceux qui leur sont le plus dévoués, en regrettant de les avoir connus si tard. » Nos soldats, qui pendant deux années ont lutté contre le farouche et intrépide chef de l'insurrection du Dahra, seront bien surpris en apprenant ce changement de plus en plus favorable des dispositions de leur ancien ennemi.

DEUX MAJESTÉS. — Maria de Gollyna, un roi africain, a adressé à la reine d'Espagne une lettre dans laquelle il lui donne le nom de *sœur*, et l'assure de ses vives sympathies pour elle et pour tous les Espagnols, qui sont, dit-il, les seuls étrangers auxquels il permette de séjourner dans ses vastes Etats. Dans cette lettre, assez curieuse du reste, il demande à S. M. un chapeau à cornes orné d'un très grand plumet rouge, un habit avec deux queues très longues, une canne avec une pomme d'or de la grosseur d'une orange, et un pantalon rouge avec un galon large en or. S. M. a résolu d'envoyer au roi africain tout ce qu'il demande, et d'y joindre un manteau écarlate avec un galon d'or autour du cou.

... POURVU QU'ON TUE. — Le gouvernement des Etats-Unis vient de conclure une négociation pour l'achat de l'arme de destruction la plus formidable qui soit encore connue : c'est une espèce de fusée volante qu'un seul homme peut lancer, et qui pourra porter la destruction et le ravage à plus de trois kilomètres. Ce projectile a été inventé par un Anglais qui l'avait offert au gouvernement britannique, mais il n'a pas été adopté, et un Américain, ayant été témoin de ses propriétés destructives, a acheté le droit de brevet moyennant 25 000 f. Il est venu ensuite aux Etats-Unis et a offert ce projectile au ministre de la guerre, qui l'a soumis à des expériences minutieuses devant les officiers de la marine et de l'armée. Le gouvernement américain a ensuite acheté le brevet moyennant 20 000 dollars (100 000 fr.), et il a déjà donné des ordres pour exercer une compagnie d'artilleurs munis exclusivement de ce projectile, qui doit être envoyée prochainement au Mexique sur le théâtre de la guerre.

MOUVEMENTS INSURRECTIONNELS EN CATALOGNE. — La situation de la Catalogne, parcourue en tous sens par les bandes carlistes, devient de plus en plus grave. Mosen Benet (Tristany) a fait savoir au gouverneur de Solsona que si l'on décimait les prisonniers montémolinistes, il ferait, lui, fusiller les prisonniers tombés entre ses mains à l'affaire toute récente de Calaf.

Les troupes du gouvernement sont harcelées par les guérillas comme les troupes françaises l'étaient dans la guerre de l'Indépendance.

Un fort détachement d'infanterie, revenant d'escorter d'Olot à Vich, un convoi d'artillerie a été attaqué près de Hostal par la bande du cabecilla Estarius, et s'est ouvert à grand'peine un chemin à travers les insurgés, en laissant sur le champ de bataille plusieurs morts et plusieurs blessés, entre autres l'officier commandant.

« Tout annonce, dit une lettre particulière de Cervera, publiée par l'*Eco*, tout annonce que nous sommes à la veille d'une guerre semblable à celle qui a fini à Vergara. »

UN ENLÈVEMENT MYSTÉRIEUX vient d'être commis à Bordeaux. Un enfant de 16 ans, appartenant à une famille juive, a subitement disparu. La justice est sur les traces des auteurs de cet enlèvement. L'enfant a dû être dirigé sur Lyon, où l'ordre a été porté par le télégraphe de l'arrêter à la descente de diligence.

[illegible] *[illegible] concessionnaires des chemins de fer*, présente dans le texte le tableau récapitulatif des versements à faire par les actionnaires aux compagnies, dans les trois derniers trimestres de cette année. Ce tableau devait être mis en note. Il se trouve intercalé, dans le texte, après les détails sur l'*embranchement de Montereau à Troyes*.

Dans le paragraphe relatif à la *ligne d'Orléans à Bordeaux*, lisez 6 500 000 au lieu de 500 000 francs, au chapitre : Versement à effectuer en 1847.

— L'auteur du livre sur la Doctrine homœopathique, dont nous avons rendu compte hier, est M. Rapou, et non M. Rapon, comme on l'a imprimé.

La Question algérienne (1).

PAR M. BRUNET, CAPITAINE D'ARTILLERIA.

(Deuxième article.)

L'installation d'une population civile, qui, à la différence de l'armée, se reproduise et s'attache au sol, est devenue aujourd'hui le nœud de la question algérienne. Ce sujet fournit à M. Brunet le texte de développements importants, et qui attestent une rare impartialité d'esprit. Point de système exclusif, mais large concours ouvert à tous dans les limites de l'ordre, tel est son principe. Admettons à bras ouverts la population étrangère et française, officielle et indépendante, propriétaire et fermière : la grande affaire est de peupler le pays. Il suffit d'assurer à chaque élément son libre essor dans un cadre d'action bien tracé d'avance, pour que les résultats témoignent suffisamment du mérite respectif de chaque système, et fassent prévaloir le plus digne. Que l'Etat se réserve seulement les influences générales et supérieures qui lui sont propres et que la science sociale résume en trois mots : initiative, direction, réglement, — et la vie coloniale se tiendra à égale distance de la licence et de la servitude.

Fort de son expérience personnelle, car M. Brunet a été chef des affaires civiles arabes et coloniales de la province d'Oran pendant l'année 1846, l'auteur signale les fatales conséquences d'un excès de centralisation et des habitudes bureaucratiques qui constitueront bientôt en France toute la science administrative. Appliquées à un pays nouveau, ces tendances, si nuisibles déjà en France, y paralysent tout effort et toute volonté. Aussi entrent-elles pour beaucoup dans les embarras de la colonisation. Quiconque veut se rendre en Algérie doit subir un nombre si considérable de formalités que les neuf dixièmes des solliciteurs perdent patience avant la fin. Un fait entre mille. Sur plus de 200 familles de colons qui ont été dans une certaine période annoncées officiellement à M. le lieutenant-général commandant la province d'Oran, comme ayant obtenu du ministre des permis de passage pour se rendre de France dans cette province, une douzaine seulement avaient paru au mois de décembre dernier. Les autres avaient sans doute renoncé à un projet dont il avait fallu trop longtemps attendre l'issue. Que de forces inutilement dépensées par les administrations de France et d'Afrique pour instruire la demande de ces 190 familles qui n'ont pas émigré ! Le remède proposé par M. Brunet est aussi simple qu'efficace. Que dans chaque province, dans chaque canton, l'Etat dresse le tableau de toutes les terres à distribuer, avec une exploration approximative sous les rapports de la topographie, de l'agriculture, des constructions, des communications, des travaux hydrauliques et des conditions hygiéniques ; qu'il mette à la disposition des colons les terres ainsi étudiées, et qu'ensuite la publicité officielle la plus complète soit donnée à des informations dont chacun pourra venir réclamer le bénéfice, moyennant un certificat du maire de sa commune, constatant la composition, la moralité, la capacité et les ressources de l'individu ou du groupe émigrant. Les époques et les lieux de débarquement étant seuls réglés, les émigrants s'arrangeront comme et quand ils le voudront, pour se présenter aux époques et aux lieux indiqués. L'admission se fera par une commission composée des autorités locales et d'un employé de la direction générale des affaires de l'Algérie. Au lieu d'user des forces à des préliminaires de colonisation qui n'aboutissent pas, l'Etat les réservera pour organiser le classement des colons débarqués. Après quelques jours passés dans un dépôt spécial, il les dirigera par convois isolés ou collectifs sur les quartiers disponibles, où seront aussi prises des mesures pour une rapide installation. Que ce service soit bien organisé, et en peu d'années des courants de colons, venus de tous les points d'Europe, se dirigeront vers l'Algérie, et lui fourniront cette population normale dont elle a besoin. A ces excellents conseils se joignent des critiques très justes de ce qui a été fait pour l'installation des colons : partout il constate, avec beaucoup d'énergie dans les efforts, l'absence complète de ces vues simples et supérieures d'organisation qui en multiplient les effets.

Nous passons à travers un chapitre sur les travaux matériels, plein de faits et d'idées qui ne se prêtent guère à une analyse, pour dire quelques mots des opinions de l'auteur sur l'application des institutions sociales de la France à l'Algérie. Quoique militaire, il est d'avis que les institutions civiles n'affaiblissent pas les Etats, et il demande le bénéfice de celles de la France, les plus avancées qui soient en Europe, non-seulement pour les Français qui vont chercher dans notre conquête une nouvelle patrie, mais aussi pour d'autres populations qui souffrant dans leur pays sous un régime de contrainte, accueilleraient avec bonheur la justice vivifiante des institutions françaises. Il signale à ce sujet, comme très-remarquable, la tranquillité dans laquelle y vivent auprès de nous les aventuriers misérables et souvent criminels que nous envoient les côtes de la Méditerranée. Peut-être au lieu d'en rapporter le mérite à l'influence civilisatrice exercée par une force militaire bien constituée, serait-il exact d'en faire honneur à une condition matériellement meilleure. Le même fait s'est passé à l'origine de tous les

(1) Voir le numéro du 1er mai.

confus et misérables il a fait une population bien assise, et qui paraît vivre heureuse dans une petite ville qui contribue à l'embellissement de la province d'Oran. Aujourd'hui « ces indigènes, assure-» t-il, ont le sentiment de la propriété bien limitée, l'habitude et » le désir des habitations en maçonnerie, le sentiment des aligne-» ments, de la propreté, de la police et du travail. Enfin ils com-» mencent à comprendre le système des travaux d'utilité publique, » et y coopèrent par contributions et par corvées. » Voilà comme on fait d'honnêtes gens avec la lie des populations. Un peu de bien-être et d'ordre!

Mais revenons aux institutions sociales qui, jusqu'à présent, ont demandé beaucoup plus de temps pour atteindre ces simples résultats. Il est vrai que M. Brunet demande pour les colons les lois françaises. Mais les partisans de l'assimilation pure et simple de l'Algérie à la France, à la façon de l'Alsace et de la Corse, — et l'on sait que nous ne sommes jamais tombés dans cet égarement, — ne pourraient, malgré quelques phrases un peu équivoques légitimement invoquer un témoignage qui serait d'un grand poids, s'il leur était acquis. M. Brunet veut bien, et nous le voulons aussi, les principes et les cadres de nos lois, mais non tous les détails d'application tels qu'ils sont formulés dans les textes. Le code civil, pense-t-il, doit être donné, mais *perfectionné et autant que possible simplifié*. Comment en serait-il autrement dans un pays où les livres du code civil qui règlent l'état des personnes et des biens doivent être complètement refondus pour être applicables à une situation politique et naturelle toute différente? — Une organisation agricole, industrielle et commerciale doit être donnée à l'Algérie; mais ce n'est pas la France qui servira de modèle, car la France n'en a point. — Le recrutement doit y fonctionner, mais sur une autre base qu'en France, base tellement défectueuse, qu'après quelques années d'essai il faut la remplacer: que serait-ce pour l'Algérie, où l'état civil et les nationalités ont été si incertains et le sont encore, où l'état de guerre a des exigences toutes particulières? — Le commerce devrait y recevoir l'encouragement d'une grande liberté d'échanges: justement la France ne peut offrir à sa colonie que de mauvaises lois douanières dont on s'est beaucoup trop empressé de faire *jouir* celle-ci. — Les institutions de crédit ne font pas défaut à l'Algérie plus qu'à la France, car celle-ci n'a rien de bon à donner en ce genre. — Les postes, ni les forêts, ni les contributions, ni le domaine, ni l'enregistrement, ni aucun service public, ne peuvent, sans d'innombrables difficultés, être soumis dans le détail des applications au régime de la France, adapté à de tout autres mœurs et un tout autre état social. — Serait-ce la justice que l'on voudrait y importer? Le beau progrès que de doter nos colons des lenteurs et des tarifs ruineux de notre code de procédure, et de l'innombrable personnel des agents d'affaires, parasites sociaux qui pullulent déjà en Algérie, depuis le recors jusqu'à l'avocat! Par exemple, nous ne comprenons pas que M. Brunet demande trois cours royales pour l'Algérie qui n'a jusqu'à présent qu'environ cent mille justiciables civils, c'est-à-dire le tiers ou le quart de la population d'un département français. Il nous semble que l'Algérie a déjà bien assez de tribunaux, et, s'il est vrai qu'ils soient surcharges de besogne, cela prouve que notre législation et notre constitution ne sont pas si admirables qu'on le pense. Sur elles doit porter la réforme. Il est mieux fondé à demander l'extension des justices-de-paix, et le remplacement des officiers ministériels de tout grade par de véritables fonctionnaires publics, ainsi que la réduction des lenteurs, des formalités et des frais de la procédure, toutes choses incompatibles avec l'annexion pure et simple de l'Algérie à la France, sous le régime des mêmes lois. Sur les cultes, l'instruction publique, l'administration intérieure, les idées de M. Brunet nous paraissent des meilleures. A ce dernier sujet signalons encore une autre cause légitime de différence. La France a renoncé aux provinces: faudra-t-il aussi, en l'honneur de l'uniformité qui n'a rien de commun avec l'unité, supprimer les provinces en Algérie, à titre de divisions administratives, et se contenter du département avec ses subdivisions? Nous protesterions de toutes nos forces contre une faute que n'excuse peut-être pas en France la nécessité de briser d'anciennes et rebelles institutions. — Nous ne remarquons de lacune dans les rapides développements de M. Brunet qu'au sujet des lois de presse. Nous eussions été très curieux de savoir la pensée d'un officier aussi distingué sur ce point délicat de la constitution politique de l'Algérie. Ce qu'il met en relief avec une faveur marquée, et à bon droit, c'est la convenance des institutions municipales. L'organisation de la commune, pour lui comme pour nous, doit être la base de toute l'organisation algérienne, mais bien loin qu'il conseille l'adoption pure des lois françaises, lois matériellement inapplicables en Algérie, comme on peut s'en convaincre en parcourant leur texte, il assure que la constitution du douar et de la tribu arabe pourrait offrir de bons exemples à de [...] établissements et agrégements, il faut créer une législation spéciale, supérieure en tous points, laquelle s'accommodera bien mieux du système mobile et progressif des ordonnances que de l'immobilité de la loi.

L'ensemble de ces institutions doit se résumer dans deux grands centres d'action, l'un en Afrique, l'autre à Paris; le premier faisant pénétrer l'esprit français dans la colonie; l'autre faisant aimer et comprendre la colonie à la France. Nous renvoyons au livre même pour le détail de l'organisation de ces deux centres; il y a beaucoup à apprendre et à désapprendre sur ce point, comme sur tous les autres.

Nous avons annoncé quelques réserves; elles se résument toutes en une phrase de critique. Dans la question algérienne, M. le capitaine Brunet n'a envisagé que le premier plan et il a laissé les autres dans l'ombre, au lieu d'en montrer les rapports et la dégradation successive. De là, dans son œuvre, une appréciation parfaite des besoins de la réalité actuelle, mais une grave lacune sur les besoins de l'avenir. Le présent est bien en relief, mais l'idéal un peu lointain manque, et c'est bien regrettable dans un travail d'un tel prix.

De cette lacune résultent deux inconvénients. Le premier, c'est une tolérance poussée jusqu'à l'indifférence envers tous les systèmes de colonisation. L'Algérie, nous le savons, doit être un champ d'essai, et il convient d'admettre la libre concurrence pour tous les systèmes, mais en conservant une préférence au cœur pour celui qui réunit le mieux les conditions de l'ordre, de la justice et du succès. Le gouvernement ni les écrivains ne peuvent abdiquer ainsi toute foi dans la supériorité d'un système, sans renoncer à vouloir et à poursuivre la réalisation du bien. Aussi ne pouvons-nous, comme M. Brunet, réduire le problème colonial à l'installation d'une population; faut-il encore que cette population y soit aussi heureuse que les circonstances le permettent. Et pour procurer cette dose légitime de bien-être, l'intervention du pouvoir est essentielle. En s'exilant de son pays, le travailleur ne doit pas retomber sous un nouveau joug, que l'éloignement du sol natal rendrait intolérable; sur une terre conquise par les prolétaires français, il doit trouver avec la liberté la propriété, sinon toujours la propriété immédiate, du moins la facile accession à la propriété par le travail. Les garanties qui doivent être imposées par l'Etat aux concessionnaires en faveur du peuple des émigrants, nous regrettons de ne pas les trouver indiquées dans le livre dont nous rendons compte.

Ce défaut d'idéal se fait également sentir dans les vues relatives à la conduite à tenir envers les indigènes. Préoccupé surtout de leur soumission, M. Brunet signale, comme d'une vertu puissante, la dislocation de la tribu et la création de la propriété morcelée, mesure bonne incontestablement au point de vue rapproché, celui de la conquête, mais mauvaise à celui de l'avenir, car la France doit viser, non à démoraliser les Arabes, mais à élever leur condition matérielle et sociale; or, pour ceci la solidarité collective de la tribu, quelque distante d'ailleurs qu'elle soit d'une véritable association qui assure à chacun le plein essor de sa personnalité, y conduira mieux que le régime du morcellement, et nous ne devons pas créer un état de choses dont les vices sont manifestes, en Algérie surtout.

Un second inconvénient, et celui-ci, pour être moins évident, est peut-être plus grave, c'est qu'à défaut de ces perspectives d'un avenir un peu lointain, mais d'une beauté qui séduit les âmes, on ne passionnera pas la France pour la question algérienne. On sait toutes les difficultés de l'entreprise, tous les motifs de résistance et de découragement, l'irrésolution du pouvoir, les incertitudes des Chambres, les attaques de beaucoup de publicistes, les contradictions de la presse. La nation seule a soutenu et fait triompher, par l'obstination de sa foi, la cause algérienne. Mais cet enthousiasme, qui a ressemblé à de l'engouement, mais cette popularité seront-ils de longue durée, si on ne propose à la France que la fondation d'une nouvelle Irlande sur les rives de la Méditerranée par le déplacement de toutes les misères du prolétariat français? Non, certainement. Le temps approche où les sacrifices, dépassant toute prévision, le découragement gagnera les âmes, si on ne les remplit d'une héroïque ambition. Apôtres dévoués et intelligents de la cause algérienne, voulez-vous enflammer notre imagination et exciter notre dévouement pour la sœur africaine de la France? Montrez-nous-la, non plus cultivée et peuplée par des armées de soldats et de prolétaires, non plus exploitée par des nuées d'agioteurs et de parasites, mais belle, prospère et puissante par les efforts associés d'hommes libres et heureux, qui soient à la fois travailleurs, propriétaires et citoyens, au sein d'une patrie adoptive plus généreuse et plus juste que la mère-patrie. Le concours durable de la France est à ce prix.

JULES DUVAL.

[...] hectolitre; baisse sur l'avoine de 40 c., id.

Taxe du pain: 1[re] qualité, 60 c. le kilog.; 2[e] qualité, 54 c. id.
Marché ordinaire, vente facile.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 mai.

7 h. » » OPÉRA. — Ozaï, Lucie de Lammermoor.
8 h. » » FRANÇAIS. — Athalie, le Jeune Mari.
7 h. » » ODÉON. — Le Syrien.
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — Gibby la Cornemuse, le sultan Saladin.
7 h. » » THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La Vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut....
6 h. 1/2 GYMNASE. — Daranda, une Femme, Noémie, Mère de Famille.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Les Paysans, Léonard, Ether.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — 1[re] repr.: Le Trottin de la Modiste.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc, un Coup de Vent.
6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Duchesse de Marsan.
7 h. » » CIRQUE. (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
7 h. » » COMTE. — Les Chasseurs et la Laitière, la Dinde, Kokoli, Riquet.
5 h. 1/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Infortunes, le Maître, les Empiriques.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Son Portrait, le Pacte, Fille et Garçon.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — La Bouquetière, Miel, les Filles, l'Officier.
3 h. » » HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap d'or, Tournois.
7 h. » » CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée: Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Inqualifiable !

Les scandales d'argent défraient en ce moment la vie parlementaire ; rien ne doit étonner en ce genre, puisque le monde officiel s'est fait l'antichambre de la Bourse.

Le scandale le plus récent et qui efface tous les autres est l'ordre donné par le nouveau ministre des finances de coter à la Bourse les actions du chemin de Lyon à Avignon.

Seize compagnies se sont fusionnées pour se rendre adjudicataires de ce chemin. En ce temps-là la fureur du jeu avait atteint son paroxysme, et — notez ce fait, car c'est la base de l'opération à laquelle le ministre des finances a prêté les mains, — il s'était vendu un grand nombre de *promesses* d'actions à 100 et 150 fr. de prime.

Ces ventes, évidemment, ne pouvaient être valables, et les vendeurs ne devaient gagner leurs 100 et 150 fr. de prime qu'à une condition, — c'est que ces *promesses* d'actions devinssent des actions, c'est-à-dire qu'il y eût constitution *définitive* de la compagnie adjudicataire.

Or, c'est ce qui n'a pas encore eu lieu. — Bien plus, non seulement la société n'est pas encore constituée, mais elle a l'intention de se dissoudre avant toute constitution.

Du moins cette intention est-elle celle de la majorité des compagnies fusionnaires, de douze contre quatre, suivant une déclaration rendue publique.

Qu'arriverait-il donc si la société ne recevait pas une constitution définitive ? Les vendeurs originaires ne toucheraient pas leurs primes de 100 et 150 francs, ou seraient obligés de restituer à leurs acheteurs de promesses les primes déjà perçues.

Première perte, perte d'un bénéfice.

En outre, ces vendeurs, ces souscripteurs originaires, seraient tenus de subir sur leurs actions une retenue pour les frais d'administration faits jusqu'à ce jour.

Quatre des compagnies, sur les seize fusionnées, n'ont pu se résoudre à accepter tranquillement cette double perte, et elles ont profité de leur influence sur le ministre, pour le forcer à faire coter ces actions à la Bourse, parce que, suivant les conventions faites entre acheteurs et vendeurs, la cote à la Bourse doit équivaloir à la constitution définitive de la société, — comme si dans cette stipulation il n'était pas tacitement convenu que la cote correspondrait à la constitution définitive de la société.

Voici donc pourquoi, étant dans l'intention de liquider demain, la minorité de la société a fait aujourd'hui inscrire cette cote ; elle espère ainsi garder ses primes.

Aucune parole assez sévère ne peut qualifier une pareille opération. La Bourse elle-même s'en scandalise.

Quels ministres ! quels ministres !

Chambre des Députés. — Une Comédie.

Il y avait aujourd'hui une immense affluence aux abords du Palais-Bourbon ; les tribunes étaient encombrées par une foule brillamment parée ; toutes les places spéciales avaient été envahies [illegible] regorgeaient de curieux, auxquels place ne pouvait être faite, les billets d'entrée étant épuisés depuis deux jours. Les bancs réservés à la pairie n'avaient pu suffire aux membres de la noble chambre qui refluaient jusque dans les couloirs. Pas un député ne manquait à son poste. Une vive agitation circulait dans tous les groupes ; on avait l'espérance qu'un débat solennel était sur le point de s'élever. M. Lacave-Laplagne devait faire des révélations, M. E. de Girardin allait continuer à la tribune, contre M. Guizot, la polémique qu'il soutient dans sa feuille contre le *Journal des Débats*. Enfin l'on s'attendait à voir se soulever un coin de ce voile qui couvre ce monde officiel sur lequel les lettres de M. Despans-Cubières s'expriment d'une manière si peu flatteuse.

M. Odilon Barrot se lève, il se fait un profond silence. On s'attendait à une vigoureuse attaque, et l'on pesait religieusement chaque parole. On a été étonné de ne trouver, sous quelques formes brillantes, qu'un texte heureusement disposé pour amener une apologie de M. Lacave-Laplagne.

M. Guizot monte à son tour à la tribune, pas un souffle ne se fait entendre. L'orateur prend de grandes précautions oratoires ; il se défend de discuter les noms propres. Il prononce l'éloge de la politique conservatrice, qui a fait la *fortune* du parti conservateur, et comme on rit il déclare qu'il est des idées qui ne lui viennent pas ; on rit davantage. Il ajoute qu'il a pour maxime de ne jamais céder rien à l'opposition ; mais qu'il est tout disposé à compter avec ses amis, à la condition toutefois de ne pas leur céder davantage ; il veut que la majorité et le gouvernement s'entendent pour gouverner, abstraction faite de toutes les autres parties de la Chambre ; puis, après s'être longuement étendu sur ces considérations préliminaires, il a dit en deux mots que M. Lacave-Laplagne, condamné par ses collègues, n'a pas voulu donner sa démission parce qu'il eût considéré cet acte comme un aveu, qu'il a eu tort dans le passé ou qu'il a désespéré de la situation. M. Guizot trouve le scrupule tout à fait légitime, et il espère que la Chambre en jugera de même.

M. Lacave-Laplagne se lève alors et déclare qu'il n'a pas voulu donner sa démission parce qu'il eût considéré cet acte comme un aveu qu'il a eu tort dans le passé, ou qu'il a désespéré de la situation, et que la Chambre doit considérer son scrupule comme tout à fait légitime.

Et l'ex-ministre de se rasseoir, et la majorité d'applaudir, et le président de dire : achevons la discussion de la loi sur les comptes de 44. Chacun savait merveilleusement son rôle.

Un membre de la majorité a tenté cependant de relever la discussion que les opposants désappointés avaient laissé tomber. M. E. de Girardin s'emparant de l'exemple d'un ministre destitué, allégué par M. Guizot, a demandé si la destitution de M. Lacave-Laplagne et l'arrivée de M. Dumon aux finances, doivent inaugurer une nouvelle politique. La majorité a trouvé M. E. de Girardin bien curieux : elle l'a souvent interrompu par des murmures. Quant aux ministres ils ont gardé le silence. M. Sauzet est venu à leur secours en rappelant son éternelle loi des comptes, et il a raconté comment la commission n'avait pu s'entendre sur le passage du rapport qui lui a été renvoyé, et demandait encore un moment.

La Chambre, qui en avait assez de la petite comédie jouée devant elle, a profité de la suspension de la séance pour se retirer.

C'est ainsi que s'est terminée cette discussion annoncée avec tant de fracas. La séance est ordinairement de quatre heures. Aujourd'hui, elle a duré une heure et demie.

Continuation de la crise sociale en Allemagne.

Les journaux d'Allemagne sont loin de dire toute la vérité sur les troubles qui affligent ce pays. Il paraît certain que le nombre des blessés, sinon celui des tués, pendant les trois journées d'avril à Berlin, est plus grand qu'il ne l'a été à Paris lors des journées de juillet. A Stuttgardt, le caractère des troubles offre quelque chose de plus grave encore. On y a vu un roi ordonner lui-même, nouveau Charles IX, de tirer sur le peuple. Une pierre avait failli l'atteindre ; son aide-de-camp, blessé d'un coup de couteau à ses côtés, a eu son cheval tué sous lui, pendant qu'un autre officier supérieur se voyait arracher ses décorations en présence même du souverain. Partout une populace abrutie et couverte de haillons parcourait la ville en vociférant et en pillant les boulangeries. Dispersés par les fusillades de l'infanterie et les charges de cavalerie, les assaillants se reformaient à l'instant dans les petites rues, élevant des barricades et recommençant un combat inégal.

« Et pendant ces scènes, écrit un témoin oculaire, que faisait la partie saine de la population, les bourgeois ? Ils ne prêtaient ni secours effectif ni appui moral au gouvernement ; ils se taisaient ou ils murmuraient ; ils accusaient la cour. Il était évident que, sans la crainte du communisme, qui paraît avoir fait des progrès en Allemagne, *et qui n'était pas étranger au mouvement*, la bourgeoisie se serait peut-être mise elle-même en révolution. »

Dans la Hesse électorale, le gouvernement est tellement effrayé, qu'il est question de faire dresser un état exact de tout le blé qui existe dans le pays, et de procéder à cet égard par *Expropriation forcée*. Ce qui dépasse les besoins reconnus sera enlevé, et on paiera les blés suivant les prix du marché.

En Bohême, le peuple a pris le parti de châtier les accapareurs ou ceux qu'il prend pour tels en leur coupant les oreilles.

Les nouvelles qui arrivent des petites villes du grand-duché de Posen sont très fâcheuses. Les granges, les magasins sont pillés. La ville de Gnesen a de nouveau été le théâtre de grands excès. A Rogasen, les émeutiers se sont vengés de ce qu'on avait fait des prisonniers, en mettant le feu, de sorte que toute la ville, à l'exception des églises, de la synagogue et de huit maisons, est devenue la proie des flammes.

Il est à craindre que l'incendie s'exerçant bientôt sur un plus vaste théâtre, ne gagne les grandes villes, maintenant que le peuple réprimé par les soldats et les bourgeois a reconnu partout son impuissance. Les brandons incendiaires n'ont été que trop souvent l'*ultima ratio* des peuples poussés à bout par l'égoïsme des gouvernants. Nous savons que depuis quelque temps des lettres remplies des plus affreuses menaces, et portant pour signature : *les Crève-Faim*, sont envoyées aux autorités des principales villes allemandes. De quoi n'est pas capable un peuple qui vient d'être partout témoin de scènes sanglantes, et qui s'imagine que la cherté des grains étant produite à plaisir, on tient en réserve de grandes quantités qu'on ne veut pas vendre afin de l'affamer ?

Mais la crise sociale qui tourmente l'Allemagne est générale en Europe. Si l'année qui vient de s'ouvrir est encore mauvaise, si lors même qu'elle serait plus que médiocre, on laisse le champ libre aux accapareurs, qui niera que la société européenne ne soit exposée à être victime de la plus terrible catastrophe ?

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 15 MAI 1847.

LOI D'UNION,

PAR ANTOINE-ROSE-MARIUS SARDAT (1).

« A cette narration achevée, toutes les demoiselles furent si joyeu-
» ses, que le fondateur, voyant leur joie, leur demanda la permission
» de les embrasser.

» Elles y consentirent aussitôt : qui pourrait en douter ? et voilà
» mon fondateur, joyeux et content, les embrassant toutes comme
» pain bénit.

» — Que faites-vous, monsieur le fondateur ? s'écrièrent les mères
» du haut de leurs chars, vous embrassez nos filles sans notre per-
» mission ! Il fallait au moins nous la demander.

» A ce reproche mérité, le fondateur cessa de les embrasser ; car
» il y prenait si bien goût, qu'il est probable qu'il les aurait embras-
» sées, si on l'eût laissé faire, jusqu'au moment de l'arrivée. » (*On était en route pour aller danser.*)

Il y a danse au rendez-vous des Unions les dimanches et les jours de fête.

Voici comment se font les danses au rendez-vous.

Les deux Unions, qui, le matin, ont déjeuné ensemble, dansent ensemble *sur la table même où elles ont déjeuné.*

Il fallait dire qu'elles dansent *dans la table*, puisque cette table est un fossé.

Si le temps l'empêchait, elles danseraient dans les salles du rendez-vous.

Voici un cortège qui passe.

C'est le char national, dit avec respect le fondateur, qui passe sur la route, portant la statue en argent personnifiée de la France tenant suspendue à sa main la couronne nationale en diamants, qu'elle porte au plus vieux des vieillards de toutes les Unions.

C'est dans cette société qu'on pourra dire :

Les vieux, les vieux
Sont des gens heureux.

Il faut sans doute honorer la vieillesse, aujourd'hui indignement délaissée, mais en faire, comme dans la société patriarchale et comme en Chine, le pivot du mouvement social, c'est aller beaucoup trop loin ; c'est flatter les académies.

M. Sardat admet la renaissance plusieurs fois répétée du même individu sur la terre. Nous ne combattrons point cette idée, mais elle n'était pas neuve au temps des pharisiens, sous Hérode, et notre auteur a peu de mérite à la reproduire, d'autant plus qu'elle a reçu de nos jours, ailleurs que dans la Loi d'union, son développement complet.

Cette statue, avec sa couronne, ne va que dans les Unions formées depuis cent ans. Ainsi donc aucun de vous, probablement, ne la verra arriver, de sa vie actuelle, dans son Union qui se forme aujourd'hui ; mais, dans sa vie suivante, il se peut qu'il la voie dans son temple.

Hommes ! s'écrie avec raison le fondateur, votre postérité peut s'étendre sur toute la surface de la terre jusqu'au nombre que Dieu a marqué ; car il a tout prévu, et jamais il ne placera sur notre planète plus d'habitants qu'elle n'en peut nourrir.

Dans l'Union, chaque dame a la clef de sa petite maison ; on ne dit pas si les hommes ont un passe-partout.

« Quand les dames, qui, naguères, vivaient sans aucun avoir, eu-
» rent vu la propreté de leurs maisons et le bon et joli mobilier
» qu'elles contenaient, leur joie fut bien grande.

» Elles coururent vers leurs maris pour leur donner le numéro de
» la maison. Elles appelèrent leurs filles pour leur montrer la mai-
» son ; les petites y trouvèrent un berceau pour leurs poupées, et fu-
» rent aussitôt contentes de la maison. Elles appelèrent leurs petits
» pour leur faire connaître la maison ; mais qu'importait aux petits la
» maison ? ils étaient déjà s'amusant dans leur salle de réunion, et
» ce n'est qu'à la nuit qu'ils auraient fièrement demandé où il fallait
» aller se coucher ; et si l'on eût trop tardé à leur répondre, ils au-
» raient été capables de se coucher au bivouac dans leur salle de réu-
» nion, pour être plus matinals à reprendre leurs jeux. »

Les dames sont aussi contentes du fondateur que s'il avait bâti et meublé leurs petites chartreuses à ses frais personnels.

« Ce fondateur avait beau dire que la commission dont il faisait
» partie avait pourvu à tout cela avec l'argent du *budget*, que ces
» bonnes dames, dans leur naïveté, appelaient le *butin*. »

Synonyme bien trouvé. N'est-il pas vrai, excellences ?

Voici l'organisation du travail telle que la comprend le fondateur :

Tous les soirs, et à l'heure fixée par vos vieillards, vous viendrez ici, dans votre salle de réunion ; vos guides passeront dans la chambre des vieillards ; et là, ils recevront les ordres des vieillards pour les travaux à faire le lendemain.

Vos vieillards diront à vos guides, par exemple, ceci :

Telle tribu, *telle* tribu, iront demain, à *telle* heure, labourer et piocher *tels* champs, et ensemencer *tels* autres. Les guides de ces tribus nous rendront compte de l'exécution de ces travaux aussitôt qu'ils seront faits.

Pendant le travail, vous travaillerez en bonne volonté, en bonne conscience, pour mener à bonne fin les travaux ordonnés. Vous vous reposerez quand votre guide se reposera, vous travaillerez quand votre guide travaillera. Ainsi donc, vos guides deviennent, par [illegible] ordre de travail, responsables envers les vieillards de l'exécution [illegible] travaux ordonnés. En conséquence, chaque guide a *droit* [illegible] sur les hommes de sa tribu, et chaque homme de sa [illegible] *doit* obéissance.

Quelle liberté ! Mais pour [illegible] il faut s'intéresser au succès de l'œuvre collective [illegible] confiance dans le talent des chefs qui la dirigent [illegible] appréciés puis élus. Une perruque n'inspire pas nécessairement la confiance. Fait-on commander l'armée par les invalides ? les pairs de France sont-ils à la tête de la science politique et sociale ?

HOMMES ! dans une telle organisation sociale, vous vivrez entre vous tous, sans besoin d'or ni d'argent monnoyés. L'or vous appartient, et vous l'aurez pour en faire des charrues pour vos terres et des bijoux pour vos femmes.

Avec des charrues en or : et la terre, notre mère commune, est bien digne de cet hommage, puisqu'elle nous nourrit tous ! vos terres seront sans cesse plus fertiles, car, telle est la propriété, encore inconnue, de ce métal réellement précieux.

La propriété fertilisante des charrues en or ne nous est pas encore démontrée ; mais il est vrai qu'un large système d'association, sans supprimer, comme le voudrait M. Sardat, la propriété individuelle, réduirait singulièrement l'emploi de l'or et de l'argent comme monnaie.

Le fondateur adresse aux dames cette harangue :

Il reste maintenant à vous, mesdames, la tâche de donner l'apprêt nécessaire à tout ce qui doit être mangé, c'est-à-dire à faire la cuisine.

Mais, voulez-vous la faire, mesdames ? veuillez, je vous prie, me répondre.

Oui, nous ferons la cuisine, répondirent aussitôt toutes les dames en se levant, DIEU *nous l'a dit.*

Un moment, fondateur ; Dieu n'a dit de faire la cuisine qu'aux dames à qui cette besogne plaît ; il en est qui l'aiment fort peu ; elle répugne à un grand nombre ; elle attire singulièrement les enfants à qui vous négligez de donner un emploi près des fourneaux. Vous faites faire la cuisine par les dames à tour de rôle, comme une corvée de régiment.

Tous les jours, vos supérieures nommeront, ici, dans votre salle de réunion, les deux dames, par rang d'âge, qui, le lendemain, seront de cuisine ; et recevront d'elles la note des aliments à apprêter.

Le lendemain, à l'heure convenable, ces deux dames seront à la cuisine ; tablier blanc, fleur à la ceinture, et feront le dîner et le souper de toute l'Union. Elles seront dénommées ce jour-là, *cuisinières du jour*.

Il y aura certainement des jours où la cuisine sera fort mauvaise ; on fera bien de faire connaître d'avance aux intéressés les noms des corvéistes. Je me défierais *à priori* des soupes de Mesdames de Girardin et Ségalas.

A présent, Mesdames, continue le fondateur, je vais m'expliquer avec vous avec entière franchise.

Mais, dans une telle organisation sociale, pouvez-vous me dire, nous serons obligées de laver nos assiettes, et convenez que nos mains ne s'en trouveront pas bien et, qu'en tel cas, un attrait n'est pas attaché à cela.

Oui, Mesdames ! je conviens que, en tel cas, un attrait n'est pas attaché à cela ; mais la loi d'union ne sera pas longtemps en défaut à ce sujet ; et voici comme :

Aussitôt que toutes les Unions agricoles, industrielles, scientifiques et savantes seront organisées en France, le gouvernement proposera récompense nationale à celui qui découvrira la machine la plus simple, la plus intelligente pour laver vos assiettes, de telle manière que vous n'aurez qu'à les donner sales, et qu'aussitôt elles seront rendues propres.

(1) Voir la *Démocratie* d'hier et d'avant-hier.

[illegible]
Du travail! du pain! Dans la rue de Paris, cette colonne grossie considérablement par une multitude provenant du quartier Saint-Sauveur, au milieu de laquelle les femmes étaient en majorité, se scinda en plusieurs parties, qui prirent toutes des directions différentes en criant : *Aux boulangers!* en proférant en même temps les cris les plus bizarres, les plus incohérents, tels que : *A bas Louis-Philippe! vive Henri V! vive la république! vive le roi d'Angleterre!* bien que dans la Grande-Bretagne il n'y ait que le mari de la reine. On le conçoit facilement, nous ne pouvons rapporter tout ce qui s'est passé au milieu de ces groupes d'émeutiers, tous les désordres qu'ils ont commis dans les divers quartiers de la ville ; mais en moins de deux heures, presque toutes les boutiques des boulangers de Lille avaient été livrées au pillage. On commençait par briser les carreaux de vitres à coups de pierre et de bâtons, on enfonçait les portes et les volets, puis on distribuait le pain que l'on trouvait en poussant de grands hourras. Les comptoirs ont été forcés et vidés dans quelques maisons qui ont soutenu le siège. Plusieurs boulangers pour éviter le pillage de leurs magasins et le bris de leurs vitres, ont distribué eux-mêmes le pain qu'ils possédaient. En même temps que l'on enfonçait les portes d'un boulanger rue Neuve, les mêmes violences avaient lieu au quartier Saint-Sauveur, où trois boulangeries étaient forcées, et l'une d'elles réduite littéralement aux quatre murailles. La police, occupée sur trois ou quatre points à la fois, n'a pu arriver à temps pour prévenir ces excès.

» Cependant l'autorité n'était pas inactive ; à la nouvelle des premiers désordres commis, nos magistrats municipaux se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville pour aviser aux moyens les plus prompts d'empêcher ces pillages. Il était de toute nécessité de mettre la garde nationale sous les armes, et le rappel ne tarda pas à se faire entendre.

» Ce n'est pas sans quelques dangers que les tambours ont pu battre le rappel ; l'un d'eux a été arrêté par un groupe d'individus dans la rue de Ban-de-Wedde ; on lui a ordonné de ne plus battre, et il a été en quelque sorte prisonnier pendant vingt minutes à peu près ; un autre a eu sa caisse défoncée : on aurait dû leur donner une escorte. A une heure aussi avancée (neuf heures et demie), on ne pouvait guères espérer de réunir grand nombre de gardes nationaux ; néanmoins, à dix heures et demie, de forts détachements de notre milice citoyenne circulaient déjà dans les rues ; malheureusement il était trop tard, le pillage était consommé, et ils n'ont pu que dissiper peu à peu les restes de l'émeute.

» Plus de trente individus, parmi lesquels il y en a trois ou quatre de gravement compromis, ont été arrêtés. Un détachement de la garde nationale, après avoir dissipé un rassemblement rue Saint-Michel, près la rue de la Vignette, a arrêté un homme qui sortait de la maison d'un boulanger qu'on venait de piller. Cet homme a opposé une forte résistance ; il a traité de lâches, d'infâmes ses compagnons qui le laissaient arrêter sans essayer de le délivrer.

» A une heure et demie du matin, les rapports de police ayant constaté que les rues étaient calmes ; que tout symptôme de désordres avait disparu, M. le colonel de la garde nationale a réuni MM. les officiers pour les remercier eux et leurs camarades de l'empressement qu'ils avaient montré, et leur a ordonné de rompre leurs rangs. La troupe de ligne a fourni aussi quelques détachements. Un escadron de cuirassiers a longtemps stationné sur la Grande-Place ; il a regagné la caserne vers deux heures.

» Quelques conflits ont eu lieu entre la garde nationale et les rassemblements. Dans la rue Saint-Sauveur, les canonniers de Lille ont été reçus à coups de pierre, et leur capitaine frappé à la tête de sa compagnie : il a fallu croiser la baïonnette pour déblayer la rue. D'autres très graves ont éclaté avant-hier, 12 mai, à Cambrai. On a promené un drapeau noir dans les rues, aux cris de : *Le pain à 20 sous, ou la mort!*

» A six heures du soir, rien n'était encore terminé. »

— Des troubles ont eu lieu aussi à Cambrai, pour les mêmes causes, dans la journée du 12. Quelques arrestations ont été opérées.

TROUBLES EN BELGIQUE. — Les désordres qui avaient éclaté à Bruxelles dans la soirée du 10 se sont reproduits le 11 et le 12. Des brigades de gendarmerie, appelées des villes voisines, sont venues en aide à la force publique dans la capitale ; une partie de la garde civique a été également mise en réquisition. La troupe de ligne est consignée dans les casernes, et l'autorité a pris toutes les mesures nécessaires pour disperser au besoin les attroupements.

Jusqu'ici la foule s'est bornée à des manifestations plus bruyantes que criminelles. Une vingtaine d'arrestations ont été opérées.

TROUBLES EN ANGLETERRE. — Une émeute sérieuse a eu lieu à Walsall, à huit milles de Birmingham. Les ouvriers des mines et des chemins de fer ont voulu expulser les ouvriers irlandais et leurs familles par la raison qu'ils travaillaient à meilleur marché. Mille huit cents ouvriers ont été chercher les Irlandais dans tous les ateliers où l'on savait qu'il s'en trouvait, et ils se sont promenés dans les rues, proférant des paroles menaçantes. Le détachement de police, qui ne comptait que neuf hommes, n'a pu résister. Cependant quatre hommes ont eu des mandats d'arrêt décernés contre eux.

— La stagnation du commerce et le prix élevé des vivres ont déterminé une agitation insolite à Nottingham. Lundi, un grand nombre d'hommes convoqués par les chartistes ont tenu un meeting sur la place du marché pour parler de la grande détresse des classes ouvrières. A l'issue du meeting, un certain nombre d'hommes se sont attelés à un wagon qui avait servi de plate-forme pour la lecture des adresses. Suivis par la populace, ils ont traîné ce wagon dans les rues de la ville, entrant chez tous les boulangers et les marchands de comestibles pour demander du pain, de la nourriture et de l'argent. Trois hommes qui étaient dans le wagon rangeaient les pains à mesure qu'on les donnait ; bientôt le wagon s'est trouvé à demi-rempli. Les boutiquiers étaient très effrayés. La police était sur pied. On craignait pour la soirée.

TROUBLES EN IRLANDE. — Le *Limerick-Chronicle* donne des détails sur une émeute qui a eu lieu dans le voisinage du comté de Clare (Irlande). Les paysans de Ballingbarry se sont révoltés au bruit des cornets qui se répandaient de toutes parts. Plus de mille personnes se sont trouvées bientôt rassemblées sur la colline de Knockfierna : au haut d'une perche a été arboré un drapeau noir en signe de détresse. Lorsque le rassemblement est arrivé à Ballingbarry, qui avait été indiqué comme lieu du rendez-vous, il était fort de 5 000 hommes bien armés de fusils. A l'entrée du village étaient les autorités avec la force armée et la police. Après s'être d'abord dispersés, sur les observations de M. Cox, l'une des autorités locales, le rassemblement est revenu, chassant devant lui 50 têtes de bétail enlevées à plusieurs fermes du district ; il paraît que beaucoup de femmes portaient elles-mêmes des fusils et des pistolets. Toute la journée et pendant une grande partie de la soirée, il a été tiré des coups de feu, mais sans que personne fût blessé. Heureusement on est parvenu à faire entendre raison à la multitude qui a rendu les bestiaux.

Deux mille individus armés ont paradé dans les rues de la ville d'Ennis ; les boutiques ont été fermées. L'autorité a fait venir le 55e régiment du château de Clare. L'ordre n'a été rétabli que d'après la lecture du riot-act. Le clergé catholique romain a puissamment contribué à apaiser l'agitation.

établir des batteries. Un feu très nourri et très bien dirigé des assiégés contraria, sans les arrêter, ces opérations.

Le 22, après une simple sommation, et sans autre avertissement, les assiégeants commencèrent le bombardement, qui se prolongea sans interruption jusqu'au 27.

Toute communication entre les bâtiments français et la ville fut suspendue pendant le bombardement.

Le 27, la garnison capitula. Elle déposa les armes, et les hommes qui la composaient furent laissés libres à la condition de ne plus prendre part à la guerre.

Dès le 9 mars, et pendant les jours suivants, les embarcations du *Pylade* et du *Mercure* furent en mouvement pour recevoir les sujets français qui désiraient trouver refuge à bord des bâtiments français. Ces réfugiés étaient très nombreux, et ce ne fut que le 30 mars, toutes les hostilités terminées à la Vera-Cruz, qu'ils furent remis à terre.

Pendant le siège, à la demande du consul de France, un détachement de marins, commandé par un officier, veilla à la sûreté du consulat et préserva de toute atteinte les valeurs considérables qui y étaient déposées. »

Le gouvernement a reçu de M. le contre-amiral Bruat, gouverneur de Taïti, un rapport adressé à M. le ministre de la marine et des colonies, sous la date du 1er janvier dernier, qui annonce la soumission complète des insurgés et l'entière pacification de l'île. Nous publierons demain des extraits de ce rapport.

Exposition phalanstérienne.

M. VICTOR CONSIDERANT A BEAUGENCY.

Le *Journal du Loiret*, qui, sans être phalanstérien, s'est toujours montré sincèrement dévoué aux idées libérales et progressives, a publié la lettre suivante dans son numéro de mercredi dernier :

Beaugency, le 6 mai.

Dans cette année malheureuse où la misère est venue frapper d'une manière si cruelle la classe des travailleurs, la ville de Beaugency s'est fait remarquer par le zèle que ses habitants ont mis à secourir les personnes nécessiteuses ; mais plus encore que son zèle, puisque sur tous les points de la France on a fait plus ou moins preuve de sollicitude, l'intelligence avec laquelle on a disposé ici des ressources et des moyens de secours nous engage à applaudir aux soins des personnes qui ont présidé à ces distributions. On ne s'est pas contenté de donner des bons de pain, on a distribué des soupes aux pauvres jusqu'à 600 ou 700 par jour ; on a même proposé l'établissement d'une boulangerie communale. On voit que les habitants de Beaugency ne restent pas sourds aux gémissements de la misère, et qu'ils ne sont pas non plus tout-à-fait étrangers aux questions sociales. Déjà même on cherche plus qu'à pallier le mal, on ose l'attaquer en face ; on dit que quelques propriétaires s'occupent d'organiser le travail dans leurs exploitations agricoles ; on parle d'association entre le maître et les ouvriers.

Aujourd'hui ce ne sont plus quelques individus épars, c'est la ville entière qui s'occupe de ces hautes questions sociales ; toutes les discussions roulent sur l'association. Nous devons cet élan, cette espèce de révolution intellectuelle, à la présence de M. Victor Considerant, membre du conseil général de la Seine, que des sympathies particulières avaient appelé dans notre ville. M. Considerant nous a fait une exposition brillante de la science sociale, dans la salle de la mairie, que

---

Soyez tranquilles, Mesdames! cette machine sera bientôt découverte, et vous ne laverez plus vos assiettes.

A cet espoir donné par le fondateur aux dames de l'Union qu'elles ne laveraient pas longtemps les assiettes, les dames, enthousiasmées, crièrent aussitôt : *Vive le Fondateur!*

Nous approuvons cet enthousiasme et nous sommes persuadés qu'on trouverait facilement, dans une grande association, des moyens mécaniques très expéditifs pour le lavage des assiettes. Mais pourquoi porter ces assiettes dans les petites chartreuses, au lieu d'avoir des salles de repas voisines de la cuisine. Dans les voyages nécessités par cette mauvaise disposition, beaucoup d'assiettes partageront le sort de la soupière des nouvelles mariées. Au surplus, le lavage des assiettes est une fonction de gamins et gamines auxquels il ne déplaira pas trop de tripoter un peu en attendant la mécanique nouvelle.

Quant aux jeunes gens, leur mission dans les Unions est fort simple : ils sont cochers, palefreniers, ils soignent les chevaux, entretiennent les chars, et se montrent dignes d'avoir pour chef un général des charriots ; c'est tout. Les demoiselles se feront aides de cuisine, fonction qui devrait être dévolue au caractère, aux penchants industriels, et non pas à tel sexe et à tel âge.

Les bambinets ont quatre devoirs, dont le principal est de s'atteler à des charriots.

Bambinets! Le jour même de votre naissance, votre père, aidé des hommes de sa tribu, a planté un chêne gros comme votre bras, et vous l'a montré le lendemain de votre entrée au rang des bambinets.

Cet arbre est à vous. Nul ne peut l'abattre sans votre consentement. Lorsque vous apprendrez à jouer d'un instrument, vous irez vous exercer au pied de votre arbre, afin de ne pas écorcher les oreilles des membres de votre Union.

» Le fondateur sortit de la salle des bambinets, et il en sortit sain
» et sauf ; car il faut tout dire. Quand il dit aux bambinets qu'ils
» avaient quatre devoirs à remplir, les bambinets, furieux, par fausse
» interprétation du mot devoir, lancèrent vers lui tous leurs dictionnaires grecs ou latins.

» Cet acte prouve, dit le fondateur aux vieillards, que ce que, nous,
» hommes, appelons de fortes études, ne sont pour eux que de fortes
» bêtises.

» Ils ont raison, chacun doit étudier pour le métier de son Union.
» Si, plus tard, il sent en lui vocation autre, il le dit, et on le place
» où il désire.

» Le fondateur dit :

PETITS!

Je viens vous prévenir que le règlement de l'Union porte que vous ne devez étudier que lorsque vous serez au rang des bambinets. Si, malgré ce règlement, vos pères et vos mères veulent vous faire étudier, croyez-moi, révoltez-vous, et si vous n'êtes pas les plus forts, adressez-vous aux vieillards, ils vous donneront raison.

Petits! Courez, sautez, amusez-vous ; vous n'en deviendrez que plus forts, plus beaux et plus généreux.

Dans les citations que nous avons faites, on a pu remarquer un véritable amour de l'enfance. En parlant d'elle, M. Sardat prend un langage naïf et gracieux. Voici pour nous le meilleur morceau de son livre :

« Les petites étaient, comme les petits, s'amusant dans leur salle de
» réunion. Le fondateur voulait aussi leur faire un discours ; mais les
» réunir et les rendre attentives lui parut chose difficile. Pour réussir, il usa de ruse : il prit une corbeille pleine de biscuits et de poupées, et il entra ainsi dans la salle des petites.

» Les petites, voyant les biscuits et les poupées, accoururent aussitôt auprès du fondateur, et, joyeux d'avoir réussi dans sa ruse, le
» fondateur dit :

PETITES!

Je vous apporte des biscuits et des poupées ; mais, avant de les recevoir, écoutez, j'ai quelque chose à vous dire.

» Mais les petites, se jetant tout à coup et sans permission sur les
» biscuits et les poupées, me plantèrent là mon fondateur avec sa ruse
» et son discours.

» Elles ont raison, dit le fondateur un peu confus, aux supérieures
» qui l'entouraient ; pour s'en faire aimer et tracer leur avenir, il
» n'y a rien de mieux à dire que de leur donner des biscuits et des
» poupées.

» Cependant, Mesdames, je tiens à mon discours, et, puisque je ne
» puis pas le faire à ces petites audacieuses qui ne veulent pas m'écouter, je veux, pour me venger, le faire à vous-mêmes.

MESDAMES!

Le jour même qu'une fille vous naîtra dans l'Union, vous irez aussitôt, aidées de toutes les dames de l'Union, planter un rosier dans le parterre de votre château ; et quand cette fille, au rang de petites, viendra un jour d'elle-même demander à sa mère où est son rosier, la mère le lui montrera aussitôt.

Si, plus tard, cette petite demandait à sa mère d'où viennent les enfants, sa mère lui dirait : Je t'ai trouvée dans le calice d'une rose de ton rosier, voilà pourquoi ce rosier est à toi ; et ton frère, son père l'a trouvé au haut d'un chêne, voilà pourquoi ce chêne est à lui.

ENFANTS AUX BERCEAU!

Il vous faut, dans l'Union, de la propreté, des soins intelligents et de bon lait. Si cela vous manque, croyez-moi, révoltez-vous, n'allez pas vous plaindre aux vieillards ; faites-vous vous-mêmes justice, *pleurez! criez!* vos mères vous comprendront et vous obéiront.

M. Sardat n'a pas pris pour devise *les attractions sont proportionnelles aux destinées*. En effet, pour lui toutes les attractions ne sont pas bonnes et divines ; il distingue des bons et des méchants un Dieu du bien et un Dieu du mal, dont l'existence nous est révélée dans ce passage fort obscur.

Enfants! aussitôt que vous saurez marcher, vous entrerez, par droit de naissance et sans aucune formalité, au rang des petits ou des petites, selon votre sexe. Jusqu'à ce jour, vous serez dénommés ANGES envoyés par le ciel.

Si l'enfer vous envoie, vous serez dénommés CANARDS, jetés et enterrés dans l'eau.

« Les paroles du chant national sont celles-ci : *La patrie? La
» patrie, c'est nous tous ensemble qui la constituons, c'est la fa-
» mille nationale qui, par ses lois, offre à chacun amitié, appui
» et bonheur.*

» Dans les Unions formées depuis longtemps, les petites ont eu
» l'audace de faire un changement aux paroles du chant national. Au
» lieu de dire *appui*, elles disent *biscuit*. Il a fallu consentir à leur
» laisser former un cinquième groupe qui chante seulement le mot
» *biscuit*, à la troisième reprise des mots : *amitié*, *appui* et
» *bonheur*. »

L'auteur exprime dans sa conclusion ces idées fort justes :

« Que fait parmi nous notre organisation sociale actuelle, pour
» qu'elle mérite d'être conservée? Les uns ont tout, les autres n'ont
» rien ; tant mieux pour les uns, tant pis pour les autres. Elle nous
» dit : Voilà de l'or et de l'argent, luttez entre vous à qui en aura le
» plus. A ceux qui en auront beaucoup : le luxe et l'abondance de
» tous les meilleurs produits de la terre et de l'industrie. A ceux qui
» en auront peu, un bien-être modeste et les soucis pour le conserver
» et le transmettre à ses enfants. A ceux qui n'en auront pas, et ce
» sera le plus grand nombre!! le travail dur, permanent et ingrat ;
» et souvent les haillons, la crasse et la misère.

» Une telle organisation sociale ne peut se soutenir que par la force
» et de nombreux impôts. Elle croulerait à l'instant même, si cette
» force ou ces impôts venaient à manquer. Ce n'est pas là de la civilisation. C'est la loi de l'enfer, c'est la loi du génie du mal, c'est la
» loi des méchants. Elle fait régner parmi nous l'inégalité des conditions, l'inimitié, et des luttes incessantes pour acquérir des distinctions. »

Nous en avons fini avec M. Sardat. En lisant son œuvre un sourire est venu souvent sur nos lèvres ; mais il n'y avait dans ce sourire ni malveillance ni dédain. Bien que nous ne soyions nullement partisans de cette gérontocratie communiste, bien que la *loi d'union* renferme beaucoup de lacunes et d'erreurs, qu'elle ne puisse faire avancer d'un pas la science sociale, nous en avons signalé avec plaisir les côtés doux, ingénus, gracieux, et nous saluerions dans l'auteur un esprit original, s'il avait pu vivre dans une cloche, à l'abri de tout contact avec les idées socialistes dont notre atmosphère est imprégnée.

A défaut de pensées neuves ou même bien digérées, il y a chez lui des sentiments louables ; qu'il étudie consciencieusement la Théorie sociétaire, il y trouvera pour la réalisation de ses intentions généreuses des moyens bien supérieurs à l'organisation d'une armée de charriots. S'il préfère au culte de la vérité l'honneur d'être chef d'école, d'avoir inventé la *Loi d'union*, nous le plaindrons, et lui montrerons, comme des navires échoués, des hommes d'un talent supérieur au sien qui ont refusé de se rallier à d'autres bannières que la leur, et qui expient leur vanité dans la solitude, M. Proudhon, l'abbé Lammenais et M. Pierre Leroux, écumant à Boussac, comme Prométhée sur le Caucase.

Que Prométhée nous pardonne la comparaison. Si M. Pierre Le-

[illegible] pour ont été inventées, a-t-on eu besoin de forcer les fabricants à les substituer aux machines imparfaites qu'ils employaient alors? Loin de là, l'inventeur a provoqué un essai, et cette expérience seule lui assurait le succès de son invention. Les partisans de la théorie sociétaire ne prétendent pas agir autrement : ils sollicitent un essai de leur procédé, bien persuadés que cette expérience seule assurera le succès de la réforme sociale ; mais pour faire cet essai, faut-il donc changer toute la face du monde? Pas le moins du monde. Les inventeurs des machines à vapeur ont essayé leur mécanisme sur une très petite machine, et nous pouvons de même faire l'essai des procédés sociétaires sur un très petit espace, une à deux lieues carrées. Il ne s'agit donc pas du tout de détruire les lois ; il est bien entendu qu'il ne s'agit nullement ici d'une école qui s'impose par la violence, il n'est pas davantage question de prendre aux uns pour donner aux autres, mais bien d'appliquer les procédés particuliers pour accroître la richesse générale, concilier tous les intérêts, et vivre en harmonie, procédés parfaitement applicables avec les lois actuelles, sous toutes les formes de gouvernement et en respectant toutes les convictions religieuses.

Ainsi rassurés sur les intentions de cette réforme et réconciliés avec les réformateurs sociétaires, nous avons pu suivre avec calme M. Considerant au milieu du Phalanstère où nous avons vu cette organisation ingénieuse, copie exacte de cette grande organisation qui préside aux mouvements de l'univers. Nous avons vu les membres de l'association augmenter leur richesse d'une manière prodigieuse, en économisant les moyens de production et en multipliant cette production elle-même. Nous les avons vus jouir d'un bien-être digne d'envie même pour les personnes fortunées de notre société, et vivre dans une harmonie parfaite, à l'abri des luttes et des guerres intestines qui entretiennent la misère dans notre état social. Tout cela est admirable, magnifique, mais comment arriver à réaliser un état social si parfait? c'est une chose impossible ; voyez à quoi ont abouti toutes les prétendues réformes sociales! celle-ci ne tardera pas à avoir le même sort. Vous doutez, c'est très bien, puisque vous n'avez pas étudié les ressorts employés par la Théorie sociétaire, pour arriver à l'organisation de cet état social ; cette organisation doit être bien compliquée. Etudiez-donc, et vous serez sans doute étonné de voir que le procédé qui doit amener un état de choses si merveilleux, consiste simplement à favoriser le développement des tendances natives données à l'homme par le Créateur. Singulière éducation, direz-vous ; jusqu'à présent les moralistes nous avaient enseigné qu'il fallait comprimer les tendances de l'homme, le façonner, en un mot, pour le milieu dans lequel il doit vivre ; nous pensons que l'homme est bien fait comme Dieu l'a fait, et que si de ces deux termes qui entrent en jeu dans l'organisation sociale, la nature de l'homme sortant des mains de Dieu et la forme sociale sortant des mains de l'homme, si l'un de ces deux termes est bon et doit rester invariable, c'est sans contredit l'œuvre de Dieu ; si l'autre doit varier, être adapté au premier, c'est l'œuvre de l'homme, la forme sociale. Telle est la réforme que Charles Fourier a introduite dans l'éducation et dans l'organisation de la société. L'exposition de la Théorie sociétaire que M. Victor Considerant nous a faite en trois leçons a attiré à chaque séance un grand nombre d'auditeurs, parmi lesquels nous avons remarqué M. Eugène Sue, tout dévoué aussi à la propagation de la réforme sociale.

Un exposé de trois leçons, quelque clair et brillant qu'il soit, ne suffit pas sans doute pour faire connaître une science et pour permettre de la juger, mais il donne le désir de s'éclairer davantage, et M. Considerant a réussi au moins à dissiper ici les préjugés, les préventions qui existent dans plusieurs esprits contre la Théorie sociétaire.

X.

[illegible] dres, qui nous envoie, par réciprocité, des lingots d'argent. Aussi le prix de l'or a-t-il beaucoup haussé à Paris. La prime est de plus de 2 0/0 en ce moment.

— La séance annuelle de la Société paternelle, annoncée pour le dimanche 9 mai, a été remise au dimanche 16. Elle aura lieu sous la présidence de M. Hébert, garde-des-sceaux, ministre de la justice, dans la salle du Trône, à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

— On lit dans le *National* : « M. Damas-Hinard, en nous adressant la lettre dans laquelle il fait connaître sa renonciation à la suppléance de M. Quinet, a remis en même temps à notre bureau, pour être distribuée en bons de pain, la somme de 125 fr., qu'il avait touchée en sa qualité de suppléant. »

— On a reçu à Toulon, le 10, par dépêche télégraphique, l'ordre de faire partir pour Marseille, dans la journée, le *Panama*, qui est mis à la disposition de la reine Christine.

— Une lettre particulière de Pise (grand-duché de Toscane) annonce que le peuple de cette ville s'est livré, le 5 mai, à quelques démonstrations anti-autrichiennes à l'occasion des obsèques du professeur Carmignani, connu pour ses opinions rétrogrades. Les rassemblements n'ont commis aucun excès, mais ils ont fait retentir à diverses reprises les cris de : Vive le souverain pontife! vive l'indépendance de l'Italie! vive la liberté de la presse! mort aux Autrichiens!

— Le gouvernement hessois songe, dit-on, à une singulière mesure pour remédier à la crise des subsistances : il fera dresser un état exact de tout le blé qui existe dans le pays, et procédera, à cet égard, par expropriation forcée. Tout ce qui dépasse les besoins reconnus sera enlevé, et on paiera les blés suivant les prix du marché.

ACCIDENT SUR UN CHEMIN DE FER.—LA REINE DES BELGES.—On lit dans la *Tribune de Liége* du 13 mai : « Un accident grave est arrivé, hier, à la station d'Ans. S. M. la reine avait été conduire, jusqu'à la frontière prussienne, le roi, parti le matin pour Wiesbaden. Elle revenait dans l'après-midi, par un convoi spécial, accompagnée de Mme de Stassart, une de ses dames d'honneur, du comte de Marnix, maréchal du palais, des généraux d'Hane de Steenhuyse, grand écuyer, et Chazal, aide-de-camp du roi. Arrivé vers trois heures à la sortie de la station d'Ans, près du pont de Loncin, à un endroit où existent diverses bifurcations, le convoi royal, précédé d'une locomotive-éclaireur, avait dépassé en partie le point de bifurcation, lorsque le convoi de voyageurs de Bruxelles vint atteindre, par sa locomotive, trois voitures du convoi royal.

» La première voiture a été littéralement broyée ; la seconde a été très fortement endommagée dans toutes ses parties, et la troisième a eu la paroi droite du premier compartiment entièrement brisée. S. M. la reine se trouvait dans cette dernière voiture. Elle n'a heureusement éprouvé qu'une émotion vive sans autre accident. Toutefois les médecins, arrivés sur les lieux, ont cru devoir pratiquer une saignée.

» Le général Chazal se trouvait dans la seconde voiture et reçut le choc qui lui fractura une côte et lui occasionna diverses contusions. Après avoir reçu les premiers soins que réclamait son état de la part de MM. les docteurs Vankeer, d'Ans, de Lavacherie, Dewildt, Tombeur, Vedrine et Zoude, arrivés sur les lieux, il a été transporté à l'Hôtel de l'Europe à Liége. Un valet de pied de la reine, qui a reçu diverses blessures fort graves, a été transporté à l'hôpital de Bavière. Le sieur Carbonel, fourrier de la cour, a eu le bras cassé; toutefois il a pu être transporté par le convoi royal.

» Le convoi de voyageurs a reçu une violente secousse, la locomotive a été jetée hors de la voie, et les voitures ont presque toutes plus ou moins été endommagées ; toutefois, les voyageurs n'ont éprouvé

[illegible] pôt de [illegible] fr.; ce sont : l'Aisne, 112 520 fr.; le Nord, 107 578 ; la Somme, 101 562 fr.; le Pas-de-Calais, 98 180 fr.; les Ardennes, 30 667 f.

Sept des départements de la deuxième classe subiraient une surtaxe de 71 555 fr. Enfin, trente-cinq de la troisième classe supporteraient ensemble 54 697 fr. d'augmentation.

Cette surcharge d'impôt tombe sur la classe la moins aisée, et M. Degeorge prouve qu'elle ne sera que très peu avantageuse au fisc, tandis qu'elle consacrera une inégalité choquante, une injustice en matière d'impôt non-seulement sous le rapport de la valeur relative des deux bières, mais encore à l'égard des départements qui sont divisés en trois classes. Enfin, le projet du ministre tendra à diminuer la consommation de la bière, sans favoriser celle des autres boissons.

La consommation de la bière était, en 1838, de 5 896 537 hectolitres; en 1845, de 4 697 046, et elle s'est élevée, en 1846, à 4 850 000 hectolitres.

Nous remarquons, dans un petit tableau annexé à la note de M. Degeorge, que dans certains arrondissements du département du Nord, la consommation de la petite bière a été dans la proportion de 3/8 à 5/8, et en moyenne du tiers.

CONCOURS ACADÉMIQUE. — L'Académie des sciences morales et politiques avait proposé pour sujet d'un prix d'histoire, à décerner cette année, la question suivante : *Retracer l'administration monarchique depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement*, etc. Six mémoires ont été adressés sur ce sujet à l'Académie, qui, sur la proposition de la section d'histoire et sur le rapport de M. Miguet, secrétaire perpétuel, vient d'accorder le prix à l'auteur du mémoire n° 3, ayant pour épigraphe : *Un roi, une loi* ; et une médaille de 800 fr., *à titre d'accessit*, à l'auteur du mémoire n° 4, ayant pour épigraphe : *C'est comme dépositaire et protecteur de l'ordre public*, etc.

L'auteur du mémoire n° 3, qui a remporté le prix, est M. Cléophas Dareste, professeur d'histoire au collége Stanislas, qui a obtenu, l'année dernière, un accessit à l'Académie-Française, dans le concours ayant pour sujet *l'éloge de Turgot*. L'auteur du mémoire n° 4 ne s'étant pas fait connaître, son nom n'a pu être proclamé.

L'Académie des sciences morales et politiques tiendra sa séance publique annuelle le samedi 5 juin, sous la présidence de M. Troplong. M. Miguet, secrétaire perpétuel, lira une notice sur la vie et les travaux de M. Ancillon, associé étranger.

GITE INÉPUISABLE DE GUANO DANS L'ILE DE CHINCHA. — Nous lisons dans une lettre écrite au journal la *Flotte*, des côtes d'Afrique, qu'un capitaine de commerce anglais a fait un calcul curieux sur la quantité de guano que pouvaient fournir les îles Chincha, situées sur la côte du Pérou, par 13° 56' sud, près de la ville de Pisco, renommée par ses eaux-de-vie de riz. On sait que le guano n'est autre chose que de la fiente d'oiseaux de mer ; c'est l'engrais le plus chaud que l'on connaisse, et l'on verra, d'après le calcul ci-dessous, que la production en est inépuisable. On aurait même lieu de s'étonner de cette production énorme et continue, si les navigateurs des mers du Sud n'avaient pas vu souvent dans ces parages la mer couverte d'une si immense quantité d'oiseaux de mer, que la surface n'était plus visible. Les îles Chincha sont la propriété du gouvernement péruvien ; il vend à fort bon compte le tonneau de guano, et ce même tonneau ne paie que deux réaux de droit d'entrée en Angleterre ; aussi les navires de commerce anglais naviguant dans les mers du Sud font-ils souvent leurs retours en guano. Le capitaine Peacok a donc calculé ceci :

Il y a trois îles et quelques îlots dont la superficie totale est estimée à trois lieues carrées (1 760 yards chaque lieue). Le guano y est à une profondeur de 20 yards, ce qui fait 557 568 000 yards cubes de guano.

Chaque yard cube pesant 4 quintaux, l'on trouve 2 230 272 000

---

roux a dérobé quelque chose, ce pourrait bien être sa réputation, mais ce n'est pas certainement le feu du ciel.

On pourra trouver que nous avons traité M. Sardat avec trop d'égards, qu'il y avait complaisance excessive à discuter ses vues, à remplir trois feuilletons d'une fantaisie que beaucoup jugeront par un seul éclat de rire ; on dira, on a déjà dit que nous avons eu tort d'accorder à M. Sardat une part d'éloges. Mais, à notre avis, pour un disciple de Fourier, la justice est un devoir plus rigoureux que pour tout autre ; un disciple de Fourier ne peut employer à l'égard d'un socialiste, quel qu'il soit, cette méthode outrecuidante contre laquelle nous protestons chaque jour quand on l'applique à notre maître. Assurément M. Sardat n'est pas un Fourier, il s'en faut de la distance de l'étincelle au soleil ; assurément encore nous avons le droit de juger et même de rire, puisque nous, du moins, nous avons lu d'un bout à l'autre l'ouvrage que nous critiquons, mais notre époque a été témoin d'un grand scandale : Charles-François-Marie Fourier, né à Besançon, le 7 avril 1772, a passé sa vie entière à travailler pour le bonheur des hommes ; il n'a été payé que d'insultes. Dix ans après sa mort, on a vu dans la lie du journalisme, dans l'*Univers*, dans l'*Epoque*, dans les couloirs mal balayés de la presse, de pauvres écrivains qui n'ont pas l'ombre d'un remède à proposer à la misère des masses, chercher dans Fourier le libérateur du genre humain des phrases choquantes, excentriques, et les livrer à la risée des badauds, sans tenir compte de ces pensées fécondes, lumineuses, qui feront à jamais la gloire du roi des génies. — Or, vous saurez que chez nous l'horreur du mensonge redouble, par la fréquentation des menteurs, l'horreur de la corruption par la vue des corrompus, l'aversion pour un journalisme indigne et de mauvaise foi par le spectacle de ses pratiques ; nous ne pouvons cacher qu'il y a dans la Loi d'union des choses très ridicules, mais nous ne dissimulerons pas davantage qu'on y découvre avec de jolis détails plus d'une intention méritoire, et nous aimons mieux pécher par excès de bienveillance pour l'auteur que d'imiter, fût-ce envers lui, la conduite de ces journaux qui seront la honte de notre siècle.

V. H.

Crise des Subsistances.

Adresse à la législature nationale, à tous les pouvoirs politiques et moraux, publics et privés (1).

La crise des subsistances dure toujours. Après un léger mouvement de baisse, le prix des céréales remonte de nouveau, et il se rapproche déjà beaucoup du chiffre le plus élevé qu'il ait atteint dans cette année de cherté homicide. Les populations souffrent, mais avec calme et résignation désormais, du moins dans notre pays. Dès-lors, le monde officiel ne s'émeut guère de leurs souffrances. Tout entier au soin de panser, ou plutôt de dissimuler de son mieux aux regards de la foule la plaie hideuse récemment faite à son honneur par la main d'un ancien ministre, c'est des moyens d'étouffer cet inouï scandale qu'il est préoccupé, beaucoup plus que de l'idée de porter soulagement aux douleurs de ceux qui pâtissent de la faim.

Heureusement qu'il existe en dehors de ce monde sans entrailles, pourri jusqu'à la moëlle, des cœurs sympathiques qui se sentent vivement touchés de la détresse des classes pauvres. Pendant que nos gouvernants restent dans l'inertie au milieu d'une crise qu'ils n'ont su ni prévoir, ni conjurer, de simples particuliers trouvent dans l'esprit de charité et de philantropie sincère qui les anime, l'inspiration de mesures qui, si elles étaient appliquées comme ils le demandent, avec le concours de l'autorité, pourraient contenir le fléau de la disette et en amortir les effets désastreux. Tout le monde admet que la crise, née de l'insuffisance de la récolte dernière, a été aggravée, envenimée par les manœuvres de la spéculation et aussi par la panique, par les alarmes exagérées d'une partie du peuple. Ce ne serait donc pas un médiocre service à lui rendre que de neutraliser, autant que possible, l'influence de ces deux causes sur l'enchérissement démesuré des denrées alimentaires de première nécessité. Si, en outre, on se concertait pour assurer du travail et un salaire proportionné aux besoins de l'existence par ces temps d'excessive cherté que nous subissons, l'humanité serait satisfaite et la tranquillité publique beaucoup mieux garantie que par le déploiement de forces militaires et par les répressions sanglantes auxquels a trop exclusivement recours un pouvoir impopulaire, ami systématique de l'intimidation, et qui n'a de confiance que dans ce moyen de gouvernement arriéré et barbare.

Voilà des considérations qui paraissent avoir frappé un certain nombre de propriétaires pères de famille et chefs d'établissement des cantons de Ploubalay, Plancoët et Matignon, dans le département des Côtes-du-Nord. Ils se sont réunis entre eux dans le courant du mois de mars dernier, à l'effet de délibérer sur les mesures de prévoyance et de charité sociale que commandent les circonstances actuelles. Nous allons donner un extrait des résolutions qui ont obtenu l'assentiment général, dans cette réunion d'hommes de bien, tous intéressés au bon ordre, et mus uniquement par le désir d'apporter un soulagement efficace aux souffrances dont ils sont témoins.

1° Une souscription serait ouverte dans le but de créer des travaux qui suppléeraient au manque de travail dans les ateliers privés ;

2° Une pétition serait adressée au gouvernement et à la législature nationale à l'effet d'obtenir qu'on fasse du moins, dans les localités précitées, le recensement des grains destinés à la vente, afin de connaître les ressources, de pourvoir aux besoins ultérieurs, de régulariser les prix ainsi que la fourniture des marchés et de mettre obstacle à un agiotage effréné qui compromet l'existence de l'Etat et la sûreté des personnes ;

3° Dans le but d'éviter les mouvements de hausse et de baisse factices, l'autorité administrative, assistée d'une commission de notables habitants, choisis dans les trois classes de la société, riche, aisée et pauvre, appellerait avec mesure et en quantité suffisante, sur les marchés de la circonscription, les blés destinés à la vente et reconnus n'être pas nécessaires à l'approvisionnement de la famille du propriétaire détenteur.

Telles sont en substance les principales résolutions admises par l'assemblée. Celui de ses membres qui a été choisi pour les formuler, ajoute, en son propre nom, ce qui suit :

« De plus et comme complément, le rédacteur de cet écrit, considérant que la méconnaissance des droits légitimes ou le refus de les admettre, a toujours été la source des violentes commotions et révolutions politiques, prend sur lui de proposer à ses compatriotes, ainsi qu'aux honnêtes gens de toutes les classes et de toutes les opinions, un acte d'association où le pauvre reconnaîtrait la validité imprescriptible du droit de propriété ; pendant que, par réciprocité, dans ce même acte d'association, la classe riche et aisée reconnaîtrait la validité inaliénable du droit au travail. Le pouvoir social, s'appuyant sur l'Edit de Louis XVI (1), confirmé par l'Assemblée constituante, serait tenu de garantir à chacun la jouissance de ce droit, de même qu'il est et demeure tenu de garantir à chacun la jouissance paisible du droit de propriété. »

Ce principe fondamental de toute justice dans les rapports sociaux, on a raison de le rappeler incessamment et d'en faire la base des mesures, soit de soulagement temporaire, soit de garantie permanente, qu'on réclame en faveur des diverses classes de la société. Jugées du point de vue de la science sociale, les dispositions qui ont obtenu la sanction d'une assemblée de propriétaires bretons appartiennent à l'ordre *garantiste*. Ce fait prouve que là où se rencontre, pour prendre une généreuse initiative, un homme animé de l'amour du bien, éclairé des lumières de la science, et que recommandent en même temps à la considération publique sa position et son caractère, il est possible d'amener des manifestations collectives en faveur de l'esprit de charité et de prévoyance sociale, qui doit remplacer désormais, dans les sociétés chrétiennes, le principe égoïste du *laissez faire, laissez passer*, en d'autres termes, *laissez souffrir, laissez mourir*. L'honneur d'avoir provoqué, fait adopter et formulé la manifestation dont nous venons d'entretenir les lecteurs de la *Démocratie pacifique*, revient à notre ami, M. Hippolyte de la Morvonnais. Noble exemple donné par un poète à ses condisciples en science sociale ! En adressant, au sujet de la douloureuse crise, un vif et chaleureux appel à la sollicitude des pouvoirs publics et des volontés particulières, M. de la Morvonnais a fait un acte de bon citoyen ; il a aussi donné une nouvelle preuve de cette ardente passion d'humanité qu'allume dans les cœurs généreux l'union du sentiment chrétien et de l'esprit socialiste.

C. P.

---

(1) Brochure in-8°. A la Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25. Prix : 75 c.

(1) Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme ; et cette propriété est la première, la plus imprescriptible de toutes. *Édit de suppression des jurandes et maîtrises, 1776.*

C'est là, Dieu merci, un principe qui n'est plus contesté depuis la révolution de 1830. Je suis heureux que le devoir que je viens remplir devant vous ne rencontre aucune objection, aucune opposition.

Un événement grave s'est passé. Au moment où la majorité venait de se dessiner sur les questions politiques et où ce qu'on appelle la session des affaires allait commencer, à ce moment le cabinet a subi une transformation profonde. Quatre ministères ont changé de titulaires. Trois anciens ministres ont été remplacés par de nouveau-venus. Sans prétendre devancer le jugement de la Chambre, je dirai qu'au moment de leur nomination ces trois ministres étaient absents, et, je leur en demande pardon, inconnus dans le parlement.

C'est là un fait considérable, et notre devoir, comme députés, est d'en connaître les causes, d'en apprécier la portée.

Il faut que nous sachions si les causes de ce changement de quelques ministres ne sont que des antipathies personnelles, si elles ne se rattachent pas à des causes politiques, si la disparition de trois ministres est gravement motivée; il faut que nous sachions si c'est au profit du cabinet ou de certaines idées qu'il y a eu une modification au sein du cabinet; si c'est au profit de certains projets de moralité, de bonne administration, ou si, au contraire, c'est un misérable expédient de la politique ministérielle.

Il faut que nous sachions si les anciens ministres qui restent dans le nouveau cabinet ont senti le besoin de se régénérer, ou si c'est un caprice de malades incurables qui s'abusent et qui ne savent plus ni vivre ni mourir.

Une scission s'est manifestée au sein de la majorité; des députés nommés comme conservateurs ont pris leurs engagements au sérieux; ils ont pris au sérieux les engagements du cabinet, et ils voient chaque jour davantage que le ministère ne veut pas tenir ses engagements, et qu'il cherche à neutraliser la réalisation de leurs propres engagements. Voilà ce qui se passe.

Ils ont eu le malheur de prendre au sérieux les promesses de progrès qui ont été faites, et que l'on a cru accomplir par les lois sur les douanes et sur la liberté de l'enseignement; dans leur conscience ils ont cru que de telles mesures ne suffisaient pas pour accomplir ce progrès. Est-ce là le motif de la scission qui s'est déclarée au sein du cabinet; ou, au contraire, cette scission n'a-t-elle eu lieu que par suite d'un dissentiment politique entre les divers membres du ministère? S'il en était ainsi, il n'y aurait rien que de parfaitement légal dans la modification qui vient d'avoir lieu dans le cabinet.

Mais, dans ce cas, le jour où ce changement aurait eu lieu, le jour où cette division se serait manifestée dans les opinions politiques des ministres, le jour où il fallait aller chercher aussi loin des successeurs aux ministres dissidents, ce jour-là, le principal organe du cabinet ne devait-il pas monter à la tribune pour annoncer ce fait, pour en faire connaître les causes, sans attendre que des interpellations lui soient faites à cet égard?

Non, Messieurs, ce n'est pas une cause politique qui a amené la crise ministérielle: en trouverons-nous l'explication dans deux circonstances qui ont profondément affecté la situation du pays, je veux parler de la disette alimentaire et du déficit financier? (Adhésion à gauche.) Circonstances qui sont de nature à affliger profondément le pays et à engager sérieusement la responsabilité des ministres.

Si un ministre, dans les meilleures intentions du monde, avait été amené à entraîner le pays dans une fausse sécurité; s'il n'avait pris que trop tardivement les mesures nécessaires pour tempérer la crise alimentaire; si ce ministre avait eu le malheur de prendre une telle responsabilité, nous ne serions pas étonné qu'il dût expier sa funeste imprévoyance par sa retraite; mais, loin de là, le ministre dont je parle fait partie du cabinet; il est devant vous.

Quant au déficit, à l'accroissement des dépenses et à la crise financière, a-t-on voulu faire expier ce résultat au ministre qui n'a pas eu assez de force pour résister aux exigences de ses collègues? Ah! messieurs, ce ne serait pas là une expiation, ce serait un véritable caprice, ce seraient là faiblesse et une condescendance inexcusable sans doute, soumises à la punition qui devrait atteindre avant tout les véritables coupables.

Devons-nous chercher ailleurs et dans des faits plus rapprochés de nous, dans les complications du dernier débat sur les crédits extraordinaires, la cause de cette modification ministérielle?

Il est vrai, Messieurs, que cette discussion a étalé le triste spectacle de la désunion et de l'anarchie dans les organes du pouvoir. Nous avons vu, alors que nous nous préoccupions de cette campagne entreprise en Afrique, et que nous demandions des explications à ce sujet, nous avons vu, dis-je, le ministère responsable venir déclarer ici qu'il n'avait pas d'avis arrêté sur cette expédition, où la fortune et le sang de la France étaient engagés et compromis. Pas d'avis! Mais la Chambre ne l'avait-elle pas désapprouvée? En face de ces tiraillements, de ces contradictions, de ces hésitations, n'avais-je pas raison de dire tout à l'heure que c'était l'anarchie et le désordre dans l'administration et le désaccord entre les pouvoirs de l'État?

Trois ministres se sont retirés, et je remarque par la diversité des formules que deux de ces ministres sont démissionnaires volontaires, et que le troisième, M. le ministre des finances, est démissionnaire forcé. Sa volonté n'est pour rien dans sa retraite.

Qu'un ministre des finances soit ainsi brisé le lendemain d'un débat sur les crédits supplémentaires et à la veille de la discussion du budget, c'est un fait grave au point de vue des plus simples convenances parlementaires.

Il faut, pour justifier un tel fait, une cause bien sérieuse. Je ne puis pas même faire de conjectures; il m'est même impossible de devancer à cet égard les explications que je demande; mais je ne puis supposer qu'un ministre des finances ait été renvoyé pour une de ces deux causes: ou pour avoir déserté les intérêts du Trésor, ou pour les avoir trop bien défendus. (Sensation.)

Et quand je vois que la Chambre tout entière est profondément alarmée de l'état de nos finances, que le public s'émeut, quand il murmure que le ministre a repoussé les magnifiques propositions qui lui étaient faites; quand, au contraire, on soutient d'un autre côté qu'il ne se serait retiré que parce qu'on lui aurait refusé telle ou telle position, qui croire? (Agitation prolongée.)

Ce n'est pas seulement l'intérêt politique, c'est l'honneur des personnes qui est en cause.

L'opposition ne triomphe pas de cette situation; elle en est profondément attristée. (Bruyante hilarité au centre. — Interruptions diverses.)

Elle en est attristée: car, croyez-moi, ce n'est pas seulement l'existence du cabinet des ministres qui sont devant nous qui s'affaiblit, c'est le pouvoir. (Approbation marquée aux extrémités.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères (Profond silence.) Messieurs, j'ai accepté sans difficulté les interpellations de l'honorable préopinant: je n'avais rien à y opposer, mais j'aurais manqué à mon devoir si je les avais devancées. Quand la couronne use de son droit, elle en use avec une pleine liberté, et elle attend d'être interpellée dans la personne de ses conseillers pour donner la raison des actes qu'elle fait.

Pour répondre à ces interpellations que je ne devais pas devancer, il faut, avant tout, en déterminer avec précision et l'objet et la limite.

Il ne s'agit point, il ne peut s'agir de discuter des noms propres, de peser leur mérite personnel. A la couronne appartient le choix de ses conseillers, leur conduite, leurs actes, leur politique. Voilà ce qui est incontestable, voilà l'unique chose soumise au débat; les personnes, les noms propres ne sauraient y entrer.

Je ne pense pas non plus que ce soit le plaisir de la Chambre de faire de ce débat une occasion de petits récits anecdotiques plus ou moins tournés en malice et en amusements personnels: nous parlons et nous répondons sérieusement.

La politique du cabinet ne sera point altérée, changée par les choix que nous avons faits.

Il ne serait pas plus vrai de dire que cela a eu lieu pour désavouer tel ou tel acte, telle ou telle partie de cette politique pour en faire un exutoire expiatoire de telle ou telle responsabilité. Non, ce n'est pas plus vrai. Tout ce qui a été fait a été fait en commun, accepté pour tous, sous la responsabilité commune de tous, responsabilité que nous acceptons encore, après comme pendant.

Messieurs, il y a certainement dans la Chambre beaucoup de membres, surtout sur les bancs de l'opposition, qui me croient dans un très grand embarras, n'est-il pas vrai? (Hilarité.) Ils sont dans l'erreur; je n'éprouve point d'embarras, mais de la tristesse vraie, beaucoup de tristesse. Il y a

A une autre époque, dans une situation tout à fait analogue à celle-ci, ces membres du cabinet se sont séparés de leurs collègues exactement dans les mêmes termes et de la même manière que ce qui vient de se passer.»

J'ouvre le *Moniteur* du 16 avril 1837, et j'y trouve «M. Lacave-Laplagne, membre de la Chambre des députés, est nommé ministre des finances en remplacement de M. Duchâtel.» Les expressions de cette ordonnance sont les mêmes que celles de l'ordonnance du 9 mai; et cependant, à cette époque, l'honorable membre de l'opposition auquel je réponds n'a fait entendre aucunes plaintes.

J'ai répondu aux interpellations de l'honorable membre. Je demande maintenant à la majorité la permission de lui adresser quelques mots (écoutez!) La majorité n'est pas douteuse; elle veut, sans aucun doute, la politique conservatrice; elle l'a soutenue depuis sept ans; elle a fait le salut du pays et la fortune du parti conservateur. (Interruptions. — Rires dans toute la salle.)

J'en demande pardon à la Chambre, il y a des idées qui ne me viennent pas. (Nouvelle et plus bruyante hilarité.) J'ai voulu dire que la politique conservatrice pratiquée depuis sept ans avait fait dans le pays, dans la pensée du pays, de grands projets; voilà ce que j'ai voulu dire, ce que deux faits, des faits récents ont confirmé.

Voici une Chambre nouvelle; cette Chambre, j'en suis convaincu, veut la politique conservatrice; mais voici qu'une question surgit dans la majorité, comment le ministère doit-il se conduire pour laisser cette politique se développer devant une Chambre nouvelle?

Je commencerai par rappeler une maxime, une règle de conduite que j'ai toujours pratiquées, car je les crois bonnes et utiles. Cette maxime est celle-ci: il ne faut point faire de concessions à ses adversaires (rumeurs prolongées); il ne faut point transiger avec eux (mêmes acclamations); il faut se rapprocher de ses amis; il faut se concerter avec eux, étudier leurs opinions, tenir compte de leur situation. (Bruit sur quelques bancs du centre.) Ce n'est pas à dire qu'on doive leur céder aveuglément, je crois au contraire qu'il est bon de leur résister. (Bruit.) Voilà, messieurs, la ligne de conduite que le pouvoir doit suivre, et je conseille à la majorité de la pratiquer. (Rumeurs en sens divers.)

C'est ainsi que l'on pourra déjouer les efforts de l'opposition pour porter la désunion et l'affaiblissement dans les rangs de la majorité.

En un mot, messieurs, il faut que ni le ministère, ni la majorité ne perdent jamais de vue le fond de la politique conservatrice (Faibles signes d'approbation au centre. — Rires ironiques aux extrémités. — Marques de désappointement dans les tribunes publiques.)

M. LACAVE-LAPLAGNE. (Mouvement général de curiosité.) Avant de soumettre à la Chambre les très courtes observations que j'ai à lui présenter, je lui déclare que c'est uniquement en mon nom personnel que je parle.

M. le ministre des affaires étrangères vient de déclarer ici la cause qui a porté mes anciens collègues à se séparer, notamment de moi. Je ne m'étais pas aperçu que ma présence dans ce cabinet était un inconvénient pour le pays et une cause d'affaiblissement pour le cabinet lui-même.

Il y avait peut-être de ma part quelque présomption; mais, comme l'a donné à entendre M. le ministre des affaires étrangères, j'aurais été coupable si, m'en étant aperçu, j'étais resté une minute de plus au pouvoir.

Mon Dieu! les illusions sont naturelles en pareille situation; la mienne l'était d'autant plus qu'aucun de mes bons amis personnels, dont un grand nombre se rencontrent heureusement dans cette Chambre, n'avait songé à m'avertir de cette situation, qu'ils n'avaient pas aperçue eux-mêmes. Mon illusion était naturelle, car, jusqu'au dernier moment, je n'avais tenu aucun discours qui pût, à ce que je crois, nuire en quoi que ce soit à ceux de mes anciens collègues, dont l'autorité est très puissante.

Mes collègues ont pensé le contraire; ils ont pensé qu'il y avait profit pour le pays et pour le cabinet que je ne fisse plus partie du cabinet. Je ne puis qu'approuver la bénignité avec laquelle le cabinet a pris ce parti. (Hilarité générale.)

Mes collègues ont d'autant mieux fait, que cette mesure ne pouvait pas avoir d'inconvénient. (Mouvement.) Ils savaient que, quelque mesure qu'on prît à mon égard, on ne parviendrait pas à faire de moi un adversaire des principes d'ordre et de vrai libéralisme.

M. D'HAUBERSAERT. Très bien! très bien!

M. LACAVE-LAPLAGNE. Je répète que si je n'ai pas donné ma démission, c'est parce que je me trompais sur ma situation. Je ne pouvais pas admettre que ma situation personnelle avait des inconvénients, et puis je ne désespérais pas de l'avenir.

Cet acte aura le résultat qu'il doit avoir. Quant à moi, je désire sincèrement (et tous ceux qui me connaissent savent si je suis sincère), qu'il ait pour résultat de remédier au mal qui nous afflige tous profondément depuis quelque temps. Je ferai tous mes efforts pour arriver à ce but.

Mais quelles que soient les conséquences, il est bon que la responsabilité revienne à qui de droit.

Ce n'est pas moi qui demandai à me retirer; ce sont mes collègues qui ont voulu me faire sortir du cabinet, c'est à eux que doit en revenir la responsabilité.

Je demande à la Chambre la permission de profiter de la position que l'on m'a faite de pouvoir donner des conseils désintéressés, pour en adresser quelques-uns aux différentes parties de la majorité.

Je la supplie de changer de conduite. (Oh! oh!) C'est le spectacle qu'elle a offert qui a été cause du mal. (Chuchotements. — Rumeurs.)

Je demande aux uns de montrer plus de patience; aux autres d'avoir plus de tolérance et de conciliation; à tous, d'oublier les questions de personnes pour ne s'occuper que des intérêts généraux du pays. (Approbation au centre.)

Je regrette d'avoir quelque chose à ajouter; je regrette surtout que M. le ministre des affaires étrangères ne m'en ait pas épargné le soin.

L'honorable M. Odilon Barrot a dit qu'il y avait des murmures dans l'opinion publique; que les uns croyaient que je m'étais retiré parce que je ne voulais pas favoriser certains engagements au prix d'une position; les autres parce qu'on avait refusé de satisfaire à mes exigences.

Je n'ai pas à répondre à cela. Je ne puis qu'exprimer de nouveau le regret que M. le ministre des affaires étrangères n'ait pas répondu.

M. GUIZOT. J'ai dit que les bruits auxquels a fait illusion l'honorable M. Odilon Barrot était trop au-dessous de l'honorable M. Lacave-Laplagne et du cabinet, pour que j'aie cru devoir en parler.

M. ODILON BARROT. Je n'attendais ni mieux ni davantage de ces explications. Je savais bien que, dans une circonstance de cette gravité, il n'y avait que le ministre des affaires étrangères d'une part, et une victime expiatoire de l'autre.

Mais M. le ministre des affaires étrangères le sait mieux que personne, et lui-même en est un grand exemple, il y a des victimes expiatoires qui portent malheur à celui qui les sacrifie. Dans tous les cas, n'est-il pas étonnant que, dans un ministère solidaire, il y ait des ministres dévoués qui soient ainsi sacrifiés au moment de l'orage pour conjurer le danger. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle.....

M. ÉMILE DE GIRARDIN. Je demande la parole.

J'ai demandé la parole pour concilier un fait. M. le ministre des affaires étrangères a cité tout à l'heure un article du *Moniteur* du 16 avril 1837, qui portait la nomination de M. Lacave-Laplagne en remplacement de M. Duchâtel; mais à cette époque, il y a eu un changement dans la politique du cabinet; devons-nous en conclure aujourd'hui que le changement de trois ministres devra également amener une modification dans la politique actuelle; M. le ministre des affaires étrangères vient de nous dire que ce changement de ministère n'en amenait aucun dans le système; il vient de nous dire qu'il continuerait à combattre ses adversaires: nous avons donc le droit de nous étonner qu'un cabinet change sans que sa politique change également; c'est là un fait grave; d'un autre côté, si la situation des finances a nécessité la destitution de M. Lacave-Laplagne, il me paraît extraordinaire qu'on lui donne pour successeur M. le ministre des travaux publics; c'est à ce sujet que je demanderai quelques explications (Silence au banc des ministres.)

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi des comptes de 1844.

La Chambre, dans la séance de mercredi, a renvoyé ce projet à la commission. M. le rapporteur me fait prévenir que la commission délibère encore en ce moment et qu'il ne peut, en conséquence, faire son rapport à la

toilette, rue des Fontaines-du-Temple, 7. Juge-comm., M. Milliet, syndic prov., M. Monciny, rue Rameau, 8.

Du 11 mai. — FASQUELLE, marchand de cornes de buffle, rue Aumaire, 49. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17. — PERNIN, serrurier en voitures, rue du Faubourg-Saint-Denis, 162. Juge-comm., M. Denière fils; sydic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16. — BOURDENS, marchand de vins, rue Rivoli, 18. Juge-comm., M. Halphen; synd. prov., M. Hérou, rue du Faubourg-Poissonnière, 14. — VOISIN, marchand de vins, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 70, passage du Chantier, 10. Juge-comm., M. Denière fils; synd. prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — BRAILLON, négociant en bonneterie, rue Saint-Louis, 69, au Marais. Juge-comm., M. Milliet; syndic prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70. — CAVILLON, maître maçon, passage de l'Industrie, 10. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12.

Bourse du 14 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 »»	78 »»	78 »»	78 »»	4 Can. 5 0/0	1200 »»
— — fin courant	78 »»	78 05	77 90	77 95	Act. d J. »	78 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 40	115 45	115 35	115 40	Ch. S. G. »	»»» »»
— — fin courant	115 75	115 75	115 65	115 70	V. r. dr.	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 »»	Banq. de Fr. dr cours	3237 50	— Ob. anc.	»»» »»
4 0/0 J. »	100 25	O. V. de Par. »	1300 »»	— — nouv.	»»» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	260 »»	V. r. gauc.	315 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1177 50	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés. »	3 1/8	— Gann..... »	»»»» »»	— à Orléans	1231 50
				— à Rouen.	933 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.		R.-Havre.	638 75
3 p. 0/0......	d. 50	78 95	78 10	—	78 35	78 35	Avignon...	»» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »»	»»» »»	—	115 85	116 50	Str. à Bâle.	186 75
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.			Paris-Str...	131 25
5 p. 0/0.....	40 »»	»» »/»		»» »/»	»» »/»		Tours-Nant	413 50
3 p. 0/0.....	25 »/»	30 »/»		30 »/»	27 1/2		Orl.-Vierz.	590 »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM............ Der C.	99 1/8	C. du Nord	605 »»
Récep. Rotsch. »	102 75	BELG. 5 1/2..... »	» »/»	Famp-Haz.	»»» »»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2...... »	»» »/»	Diep.-Féc.	433 75
— — pass. »	» »/»	de 1840.... »	99 3/4	Boul. à Am.	»»» »»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	de 1842.... »	100 »/»	Orl.-Bord.	510 »»
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque.... »	»»» »»	Mont. à Tr.	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— de Em. 1844. »	»»»» »»	Paris-Lyon	411 50
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT....... »	1170 »»	Bor.-Teste	60 »»
HAITI.......... »	» »/»	AUTRICHE...... »	387 50	Zinc V. M..	»»»» »»
				Lin Maher	»»» »»

Union Mini..... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	933 75	Orléans à Vierzon.	545 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»» »»	Bordeaux à Cette..	510 »»
Paris à Orléans...	1232 50	Marseille à Avign.	735 »»	Nord..............	646 25
— à Lyon.....	412 50	Paris à Strasbourg	432 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 95 (l'hect.); courant du mois, 96; mois du milieu, 96 (les 100 k.); 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 80; œillette rousse, »»; lin, 50; cameline, »»; chanvre, »». — Sans expédition.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 83 à 84; courant du mois, 83; juin, 84 à 85; juillet et août, 87; septembre et octobre, 89 à 90.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: P. CANTAGREL.

Spectacles du 15 mai

» h. »/» OPÉRA. —
8 h. »/» FRANÇAIS. — Marion Delorme.
7 h. »/» ODÉON. — 1re repr. de l'Antiquaire, comédie en 4 actes, 1re repr. de: Au Petit Bonheur, com. en un acte, le Roman d'une Heure.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de l'Infante, le Trompette.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — 1re repr. de l'École des Familles.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La Vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut.....
6 h. 1/4 GYMNASE. — 1re repr. du troisième Larron, Daranda, une Femme,
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Les Paysans, Léonard, Ether.
6 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — La Trottin de la Modiste, Père et Portier.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Duchesse de Marsan.
7 h. »/» CIRQUE. (Champs Elysées). — Soirée équestre.
7 h. »/» COMTE. — Les Jeunes Lions, Perrin et Lucette.
6 h. 1/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Infortunes, le Maître, les Empiriques.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 90 Moutons, Visite en prison.
5 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Bouquetière, Claude, la Demande, intermèdes.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — La Bouquetière, Miel, les Filles, l'Officier.
3 h. »/» HIPPODROME (Barrière de l'Étoile). — Camp du Drap d'or, Tournois.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée: Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Avis aux Actionnaires

de la Société du 10 juin 1843 pour la publication de la Démocratie pacifique, *et de la Société du 15 juin 1840 (Phalange, Librairie sociétaire, etc.).*

Nous rappelons que les assemblées générales annuelles de ces deux Sociétés se tiendront au siége social, rue de Beaune, 2, savoir :

L'assemblée générale de la Société de 1843, — demain, dimanche, 16, à midi ;

L'assemblée générale de la Société de 1840, après-demain, 17, à midi.

Tout souscripteur à la Rente de l'Ecole sociétaire, porteur de reçus faits en son nom et montant à 500 fr., peut assister à l'une et à l'autre de ces assemblées générales.

Tout actionnaire possédant ou représentant une somme de 500 fr. d'actions nominatives, ou complétant cette somme par la production de reçus de Rente faits en son nom, peut assister à l'assemblée générale de la Société à laquelle correspondent les titres d'actions dont il est porteur.

PARIS, 15 MAI.

Situation extrême.

Quelle est la cause du remaniement ministériel ? Voilà ce qu'on se demande encore, malgré les prétendues explications de M. le ministre des affaires étrangères et de M. Lacave-Laplagne. Il semble que ces deux hommes d'Etat aient eu pour objet de dépister la curiosité publique, plutôt que de la satisfaire. Il semble qu'ils aient pris à tâche de justifier le mot de Talleyrand : « La parole a été donnée à l'homme pour cacher sa pensée. »

Pourquoi donc ce changement à vue ? Par quelle nécessité a-t-il été amené ? Quelle scène présage-t-il ? Est-ce le commencement, le prélude d'une péripétie politique ? Est-ce une intrigue qui doit préparer, amener quelque dénouement inattendu à la situation ? Personne ne peut le dire.

Jusqu'à présent, dans le mécanisme représentatif, le public avait du moins la satisfaction de pénétrer, de connaître le secret de la comédie. La Chambre et le pays voulaient savoir, et savaient en effet pourquoi l'on faisait et l'on défaisait les ministres ; la raison des créations et des modifications ministérielles était nette, évidente, claire comme le jour. L'appréciation de ces changements était le droit de la Chambre, le droit du public. Depuis 1830, en suivant la série des ministères qui se sont successivement formés, modifiés ou détruits, il est facile de constater la cause de ces évènements politiques.

A l'heure qu'il est, la Chambre et le corps électoral ne sont plus admis à connaître, à juger les motifs de la chute ou de l'élévation des ministres. A l'heure qu'il est, le gouvernement représentatif a ses mystères d'Etat, ainsi que les gouvernements absolus. Ce n'est plus dans une maison de verre, c'est dans une cave bien noire que les affaires ministérielles s'arrangent.

Le public y verra ce qu'il voudra : un jeu, un colin-maillard de portefeuilles, n'importe ! C'est bien assez qu'on soit témoin de l'effet, sans vouloir remonter à la cause. Il faudra désormais attendre que les mémoires du temps révèlent le secret de ces revirements politiques. La postérité seule saura le mot de l'énigme ; mais nous croyons pouvoir prédire qu'elle ne s'en souciera guère.

Oui, la situation actuelle est étrange, inouie, extrême ! Nous avons la forme d'un gouvernement représentatif, le fond manque ! Il n'y a plus de base morale pour appuyer un pouvoir ministériel ! Il n'y a plus de pensée commune qui puisse servir de lien à une majorité, et par conséquent à un cabinet ! Il y a au Palais-Bourbon quatre cent cinquante citoyens fort honorables, mais ce sont quatre cent cinquante citoyens ! Ils ne représentent que cette idée négative : « Pas de déchirements révolutionnaires ! »

M. le ministre des affaires étrangères lui-même en a fait l'aveu : il n'a qu'une politique négative. Cette politique consiste à combattre ses adversaires, à faire de l'opposition à l'opposition. C'est avec cette pensée qu'il prétend gouverner. Quant aux affaires, quant aux questions de chaque jour, M. le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il n'avait pas de règle, pas de principe fixe, mais qu'il les traiterait et les résoudrait pour le mieux. N'est-ce pas confesser qu'on en est réduit à l'arbitraire quotidien ? N'est-ce pas demander à la Chambre et au pays carte blanche ? N'est-ce pas poser le principe du bon plaisir ?

Eh quoi ! c'est M. Guizot, l'homme de la doctrine, le professeur en Sorbonne, le pivot du mouvement intellectuel de la restauration, c'est M. Guizot qui en est réduit à de pareilles hérésies philosophiques et politiques ! Ne voit-il pas qu'il n'y a de liberté possible, qu'il n'y a de gouvernement représentatif possible, que dans un ensemble d'idées sur l'avenir vers lequel il faut marcher, sur la direction que l'homme d'Etat doit donner aux affaires quotidiennes ? Eh ! comment une nation serait-elle libre si elle n'a pas la notion générale de ce qui est le bien, de ce qui constitue sa destinée politique et sociale ? Comment peut-on gouverner librement cette nation, si on ne communie pas avec elle par la pratique et les actes quotidiens du gouvernement, aussi bien que par la parole de la tribune et des journaux, dans cette notion supérieure ?

M. Guizot est donc venu abdiquer aujourd'hui, en face de la France et de l'Europe, toute force intellectuelle et morale ? Il est venu prononcer l'oraison funèbre de la liberté et de la pensée, en avouant qu'il n'avait aucune règle pour résoudre les questions de chaque jour !

Voilà pourtant où vous en êtes, philosophes qui n'avez que des idées négatives, hommes d'Etat qui ne songez pas aux masses laborieuses, politiques qui ne vous occupez pas des transformations dont la société a besoin ! Vous avez fait la révolution libérale de 1830 ; vous en avez profité pour monter au pouvoir ; et, au bout de dix-sept années, vous voilà arrivés au gouvernement du bon plaisir, au despotisme ministériel, à l'impossibilité de communier intellectuellement avec le pays, avec la Chambre, avec vos collègues du ministère ! Vous voilà sans lien avec la nation, sans force morale et politique, dominés, subjugués par la féodalité financière, ce vampire qui vous embrasse pour vous étouffer, et qui s'attache à vous pour sucer les trésors et le sang de la patrie ! Vous voilà condamnés à couvrir de mystère ces influences dévorantes, et à cacher derrière vos personnes la curée des loups-cerviers !

Ah ! n'attendez pas que la nation de 89 et de 1830 aperçoive, à travers vos ombres ministérielles, les dents avides de ces loups-cerviers ! N'attendez pas qu'elle sente leurs morsures, dissimulées en vain par vos précautions oratoires, par vos mystères prémédités ! Hâtez-vous de sortir de cette situation extrême qui touche à un cataclysme révolutionnaire ! Ce n'est pas dans le passé qu'il faut regarder, c'est dans l'avenir, dans un avenir qui sera peut-être demain ! Vous combattez l'opposition ? A quoi bon ? Elle est discréditée dans l'opinion. Ce n'est pas vous qui l'avez vaincue, c'est le bon sens public. Ce que vous avez à faire, ce n'est plus de combattre la mort, c'est de faire naître la vie !

Hâtez-vous de proclamer que vous avez trouvé une boussole politique ! Osez dire à la France et au monde que votre boussole, c'est l'amélioration physique, morale, intellectuelle de la société entière, et surtout des classes pauvres et nombreuses ! Osez dire que vous voulez gouverner dans l'intérêt des travailleurs, comme dans celui des capitalistes ! Osez dire que vous voulez continuer, que vous voulez achever l'œuvre de la régénération sociale, que la révolution française et le christianisme ne firent qu'ébaucher ! Osez dire que vous voulez transformer le prolétariat en association ! Osez proclamer la nécessité, l'urgence de l'ORGANISATION DU TRAVAIL ! Osez prendre enfin l'initiative éclatante, l'initiative officielle de toutes les idées de progrès vraiment pacifique et conservateur, qui se forment, qui s'élaborent, d'une manière latente, dans la nation, et surtout dans les classes laborieuses !

Vous ne serez plus forcés alors de vous envelopper de mystères ! Vous ne serez plus obligés à cacher les secrets mobiles de vos actes ministériels ! Votre parole, terne aujourd'hui et sans portée, redeviendra lumineuse et puissante ! Vous parlerez haut et ferme à la féodalité financière ! Vous gouvernerez selon la liberté, parce que vous gouvernerez selon la pensée de tous ! Vous aurez l'assentiment, l'adhésion, l'appui, non seulement de la Chambre, mais encore de la France, de l'Europe, du monde entier !

Le sept avril, à Marseille.

On nous écrit de Marseille :

Les phalanstériens de Marseille auxquels s'étaient joints quelques étrangers qui partagent leur conviction, se sont réunis le 7 avril dans une salle du restaurant Garnier, pour rendre hommage à la mémoire du grand homme à qui les générations futures devront leur bonheur, et pour constater la présence à Marseille de son idée régénératrice.

Le nombre des convives, double de celui de l'année précédente, a prouvé les progrès qu'a faits à Marseille la cause phalanstérienne. Toutes les classes de la société s'y trouvaient représentées ; on y comptait des avocats, des médecins, des propriétaires, des professeurs, des ouvriers, des officiers, des employés d'administration, etc. L'ordre le plus parfait et un calme décent qui n'excluait pas l'enthousiasme n'ont cessé de présider à cette réunion ; il était impossible qu'un banquet phalanstérien ne fût pas un modèle d'harmonie. La disposition de la table pouvait donner une idée vague de la forme du phalanstère, et, pour se conformer à la loi du groupe, on avait placé ensemble d'un côté les hommes mûrs, de l'autre côté les jeunes gens.

L'image de Fourier brillait au-dessus des assistants et sur le mur opposé se retraçait la perspective du phalanstère.

Au dessert, M. S., président du banquet, dans un discours où la logique du cœur se joignait à celle de l'intelligence, a rappelé que le génie qui devance son siècle est toujours méconnu et que Fourier ne pouvait échapper au sort de Colomb et de Galilée. Il a réfuté en quelques mots les injustes et banales accusations d'immoralité qui ont été lancées contre la doctrine du rédempteur social, et il a donné un résumé court et lumineux de la Théorie de l'organisation du travail, première base de la réforme proposée par l'Ecole sociétaire.

Après ce discours accueilli par de vifs applaudissements, M. G., un des propagateurs les plus ardents de la doctrine a porté le toast suivant :

A CHARLES FOURIER ! Il a consacré sa vie à la recherche d'un mi-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 16 MAI 1847.

MARCIE.

I.

Marc-Honoré de Rabastens, marquis de Villefranche, issu d'une vieille famille du Languedoc, était, en 1780, un des derniers représentants des émigrations nobilières que le désir de réédifier une fortune dérangée avait amenées aux colonies, lors de la fondation par Louis XIV, en 1710, de la compagnie des Indes françaises. M. de Villefranche, père du marquis actuel, ruiné à Pondichéry, par suite des désastres survenus dans la lutte malheureuse soutenue contre l'Angleterre, s'était retiré à Bourbon, où d'importantes concessions lui furent faites, à la partie sous le vent, entre les ravines de Saint-Gilles et de Bernica. Puissamment favorisé par la fécondité d'une terre vierge et par le grand nombre d'esclaves qu'une traite active multipliait dans la colonie, il ne tarda pas à se créer une fortune considérable qu'il laissa à son unique héritier, le comte Marc-Honoré, devenu marquis de Villefranche. Ce dernier avait pris part dans sa jeunesse, de même que l'élite des créoles de l'île de France et de Bourbon, à la brillante expédition de M. de la Bourdonnaye contre Madras. Le seul épisode romanesque qui se rencontrât dans la vie peu accidentée du marquis, datait de la nuit où Dupleix viola la capitulation de Madras et livra au pillage et à l'incendie la ville noire et la ville blanche. Au milieu des cris et de la flamme, tandis qu'il s'efforçait à la tête de sa compagnie de volontaires de réprimer la fureur dévastatrice des soldats de Dupleix, un vieillard arménien et sa fille avaient imploré sa protection. La chaleur du moment, les supplications du père qui succomba devant lui aux blessures qu'il avait reçues, la beauté, l'effroi, les larmes de la jeune Arménienne troublèrent de telle sorte le cœur de Marc-Honoré, et d'un autre côté le grand air du comte et sa généreuse conduite émurent tellement sa protégée, qu'il s'ensuivit une union qui mécontenta fort M. de Villefranche père, mais qu'il finit par sanctionner, comme il est d'usage. De ce mariage insolite entre l'héritier des Rabastens du Languedoc et la fille d'un marchand arménien de Madras résulta la naissance d'un enfant, quelques vingt ans après.

Depuis la mort de son père, le marquis avait passé de longs jours pleins de calme et de monotonie. Une seule, mais une grande douleur l'avait frappé ; ce fut la perte de sa femme, qui lui laissa Marcie de Villefranche, sa fille, sur laquelle il reporta exclusivement toutes ses affections.

Au mois de juillet 1780, nous retrouvons le marquis, vers les six heures du matin, assis sous une large varangue, dans son habitation du Bernica, et fumant une longue pipe à godet d'argent. C'était un homme de cinquante-six à soixante ans, d'une haute taille, hâlé par le soleil, et revêtu d'une large robe de chambre à ramages, de pantalons à pieds et d'un chapeau de paille de dattier tressée à la manière des noirs. Il portait ses cheveux encore bruns, sans poudre ni queue. Ses traits grands et nobles avaient une expression bienveillante qui attirait tout d'abord. En face, debout devant lui, dans une attitude de respect et de confiance, un noir semblait attendre que son maître l'interrogeât. Cet esclave n'avait rien des signes de dégradation dont sa race est frappée. Le front était haut, ses traits énergiques mais proportionnés, l'œil noir et hardi. On devinait, sous le léger vêtement de toile bleue qui les couvrait, la vigueur et la souplesse des bras et de la poitrine. La couleur de sa peau disait qu'il était né dans la colonie.

Le marquis secoua lentement les cendres de sa pipe en la frappant par petits coups sur le bras de son fauteuil indien, puis il se renversa en arrière, et se mit à regarder le noir de l'air d'un homme qui réfléchit profondément.

— Tu as mal vu, mal entendu, Job, dit-il enfin. C'est égal, tu es un bon noir, tu aimes tes maîtres, et nous ferons de toi un homme libre dans quelque temps.

Ici le marquis prit, dans une des poches de sa robe de chambre, une belle blague de peau de pingoin, en tira avec le bout des doigts réunis du tabac à fumer, et l'offrit au noir, qui le reçut respectueusement.

— Tiens, mon garçon. Il faut que tu aies rêvé cette nuit dans ta case au lieu de faire ta tournée.

— Non, non, maître, dit Job avec un ton de certitude qui parut réveiller les craintes du marquis ; Job a de bons yeux et de bonnes oreilles ; il a vu et entendu. Mamzelle Marcie même s'est éveillée, car Rite est venue à la fenêtre avec une lampe. Mais l'homme était déjà sorti par la grille, et, quand il m'a entendu courir, il a détaché son cheval de ce grand manguier là-bas, et il est parti au galop.

— Tête-bleue ! s'écria le marquis, quel peut-être le coquin qui se permet d'entrer chez moi pendant la nuit et de vouloir escalader la fenêtre de ma fille ? Ecoute, mon garçon, ce soir, tu viendras veiller dans ma chambre, et tu auras soin de charger ma carabine à chasser le cabri. S'il reparaît, je le tue comme un chien enragé. C'est entendu. Donne moi du feu. Mène la bande à la caférie. Tu es un bon commandeur et un bon serviteur, Job. Ne parle pas de tout ceci à M. de Gaucourt ; il serait capable de faire sentinelle et de pourfendre le premier venu à l'aveugle. Après tout, tu t'es peut-être trompé. Enfin, nous verrons.

Job quitta son maître, qui se remit à fumer de plus belle.

L'habitation de Villefranche, comprise du nord au sud entre les ravines de Saint-Gilles et de Bernica, était bornée, dans sa partie basse, par la route de Saint-Paul à Saint-Leu, qui séparait les terres cultivées de la savane du Boucan-Canot. C'était une vaste lisière qui, d'après la concession faite au premier marquis de Villefranche, devait s'étendre de la mer aux sommets de l'île ; mais les défrichements s'étaient arrêtés à cette époque bien au-dessous de la limite où ils sont parvenus aujourd'hui ; la forêt du Bernica couvrait alors de son abondante et vierge parure les deux tiers de la concession. L'emplacement où s'élevait la demeure du marquis était situé sur la cime applanie d'un grand piton, d'où la vue embrassait la baie de Saint-Paul, la plaine des Galets et les montagnes qui séparent le quartier de la Possession de Saint-Denis. Vers l'ouest, en face de la varangue sous laquelle fumait M. de Villefranche, la mer déroulait son horizon infini. C'était un vaste tableau où resplendissait aux premières lueurs du soleil cette ardente, féconde et magnifique nature, qui ne s'oublie jamais. M. de Villefranche, né dans l'Inde, élevé à Bourbon, sans se douter beaucoup de l'attrait invincible qu'exerçait sur lui cette nature luxuriante, la seule qu'il connût, s'y rattachait pourtant par des liens si nombreux et si forts, que l'idée de réaliser sa fortune et de gagner la France ne lui était jamais venue. Ne vivant que pour sa fille, prêt à tout faire pour peu qu'un désir quelconque fût exprimé par cette enfant si chère, image vivante d'une femme qu'il avait passionnément aimée, il prévoyait dans son cœur les moindres fantaisies de sa fille, choses sérieuses pour lui ; mais il n'avait jamais supposé qu'elle voulût un jour quitter Bourbon.

Marcie de Villefranche avait dix-huit ans en 1780, époque où se passe notre drame. Douée de la grande beauté de sa mère, elle avait plus de fermeté dans les traits et dans la démarche. L'air vif et pur de la montagne avait légèrement doré la blancheur native de sa peau ; l'énergie calme de ses yeux noirs n'en excluait pas un charme d'attraction irrésistible. Bonne et accessible à tous, la bienveillance partait la première en elle ; mais son estime ou son admiration ne résistait pas à une parole mauvaise, à une action qu'elle blâmait. Ses affections étaient inexorables. Celui qui n'atteignait pas l'idéal préféré, ou qui, l'ayant atteint, faiblissait un instant, celui-là mourait dans son

Après cette lecture, les toasts suivants ont été portés :

Par M. A., correspondant de l'École à Marseille.

A MARSEILLE! A la cité phocéenne qui, commençant il y a vingt-cinq siècles son rôle initiateur, vint, comme un phare brillant au milieu d'une nuit profonde, dissiper les ténèbres qui couvraient les rivages liguriens et faire briller aux yeux étonnés de l'Occident le flambeau des sciences, des lettres et des arts qu'elle avait emprunté à la Grèce et à Rome. *A Marseille!* A la cité chrétienne qui, la première des cités de la Gaule, recueillant la parole de vie apportée par un des acteurs du grand drame dont l'Orient venait d'être témoin, la scella du sang de ses martyrs, et fit courber le front de ses savants et de ses docteurs devant un morceau de bois. Il est vrai que ce bois portait écrits en lettres de sang, les mots : Amour, fraternité.

A Marseille! à la cité des temps nouveaux! Il y a un an aujourd'hui que quelques-uns de ses enfants, en petit nombre, se réunirent à la même heure et en ce même lieu pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Fourier. Ce nom leur avait été révélé, il y a peu d'années par un de ses disciples les plus dévoués et les plus intelligents; mais ce nom était couronné d'une auréole de feu au milieu de laquelle brillaient ces mots : Solidarité, bonheur, harmonie.

Ces mots ont été compris, et si, en jetant les yeux autour de cette table, je vois quelques convives que le désir de connaître le nouvel Evangile a seul amenés au milieu de nous, je n'en vois pas moins un présage heureux pour la cause de la régénération de l'humanité.

Non, messieurs, Marseille n'abdiquera pas son rôle. Après avoir ceint son front de la double couronne de la civilisation païenne et de la foi chrétienne, elle se lèvera à l'appel de la foi nouvelle. Honte à elle et honte à nous, mes amis, si elle se laissait devancer dans la voie du progrès, et si l'idée phalanstérienne, jetée dans son sein comme une semence dans un champ fertile, ne germait et ne se développait sous l'influence de nos efforts combinés.

Oui, que Marseille continue à remplir le rôle initiateur que la Providence lui a imposé à son berceau, et bientôt, je l'espère, elle justifiera le toast que je porte à Marseille! à la cité de l'avenir!

Par M. R., docteur en médecine.

AUX PUBLICISTES ET AUX POÈTES DE LA CLASSE OUVRIÈRE! Parmi les signes avant-coureurs de la régénération sociale, que nous appelons de tous nos vœux et de tous nos efforts, il en est un que nous saluons avec une vive sympathie. Ce signe, c'est l'avènement de la classe ouvrière dans le domaine de la pensée. Nous la voyons tour à tour publiciste et poète. Publiciste, elle dit avec intelligence et modération les droits et les devoirs de l'homme; poète, elle inspire ses chants des plus ardents sentiments de fraternité et de dévouement. Nos félicitations à cette classe sont d'autant plus grandes, qu'elle a compris sa double mission de pensée et de travail, elle a compris qu'il est beau et grand de tenir d'une main ferme l'instrument du travail, en même temps que par ses écrits elle instruit et dirige ses frères. Désormais, Gilbert, tu n'iras plus à l'hôpital y mourir de la fièvre, de la misère et du désespoir. Vigoureux athlète, tu ravis au repos et au sommeil de la fatigue de précieux instants, pour marcher en éclaireur sur la voie de la destinée heureuse de l'homme. Tu sais que l'intelligence élevée ne saurait affranchir du travail, et que c'est par le travail que tu atteindras le but de toutes les aspirations, le bonheur de l'humanité.

Par M. S., ouvrier allemand, délégué par 30 de ses compatriotes.

A L'ALLIANCE FRANCO-ALLEMANDE! Si vous, Messieurs, dont le plus grand nombre vit dans des conditions bien préférables à celle de la classe ouvrière, si vous saluez la naissance du grand homme, notre maître, comme un jour de fête, un jour de bonheur, quel langage l'ouvrier qui a été assez heureux pour apprendre et pour comprendre tout ce que Fourier a fait pour lui et ses confrères souffrants, quel langage, dis-je, devrait-il parler à cette occasion pour exprimer dignement son admiration et sa gratitude? Il n'y en a, je crois, qu'un seul : c'est la promesse solennelle et publique de joindre ses efforts à ceux de tous les hommes dévoués à la cause, pour promouvoir sans relâche ... matie étroite et à jamais incapable d'une pensée sociale. Non, il faut qu'elle apparaisse à l'horizon de l'avenir de ces deux peuples de frères, sous les auspices de Fourier et de sa doctrine régénératrice. Ainsi, Messieurs, *à l'accomplissement prochain de l'alliance franco-allemande sous les auspices de Fourier!*

Chacun de ces toasts a été précédé et suivi d'un des morceaux des plus grands maîtres, exécutés sur un harmonium par une main habile.

Après ces toasts, M. de G., officier de marine, a demandé en termes chaleureux que l'assemblée fît parvenir au centre directeur le témoignage de sa profonde sympathie en dédommagement des déboires dont l'ignorance, la calomnie et l'ingratitude n'ont cessé de l'abreuver.

Avant de se séparer, un convive s'est levé et a demandé au nom de l'assemblée qu'on fît parvenir au centre le vœu qu'un des missionnaires de la cause phalanstérienne vînt faire à Marseille une exposition depuis longtemps promise. Des applaudissements unanimes ont manifesté la vive adhésion des assistants.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Le ministère a été modifié en partie. Les ministres influents, savoir MM. Guizot et Duchâtel, ont décidé qu'il était convenable de sacrifier en expiation des fautes du cabinet MM. de Mackau et Moline de Saint-Yon, ministres de la marine et de la guerre, et Lacave-Laplagne, ministre des finances; le marin et le militaire ont obéi à la consigne de leurs chefs, mais le financier a résisté; il a prétendu que si les finances étaient en mauvais état, c'était la faute du cabinet tout entier, et il a tant fait que ses collègues l'ont littéralement mis à la porte. M. Dumon, ministre des travaux publics, a été nommé à sa place; M. le lieutenant-général Trézel à celle de M. Saint-Yon; M. Jayr, préfet du Rhône, à celle de M. Dumon; et M. le duc de Montebello, ambassadeur à Naples, à celle de M. de Mackau. Ces nouveaux ministres, tous trois pairs de France, étaient absents de Paris lors de leur nomination, et le télégraphe a été chargé de leur apprendre leur élévation au poste subalterne que leur assignent les autres ministres.

— Le premier acte de M. Dumon, comme ministre des finances, a été un scandale inouï. La compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon est sur le point de procéder à sa liquidation, avant d'avoir rien fait. Par conséquent, les ventes de *promesses* d'actions sont nulles, puisqu'il n'y aura pas d'actions réelles ni constitution définitive de la société. Mais dans les premiers temps ces *promesses* s'étaient vendues avec des primes de 100 et 150 francs que les vendeurs seraient obligés de restituer aux acheteurs, faute de pouvoir leur livrer des actions définitives. Pour éviter cette restitution, quelques personnages influents ont obtenu cette semaine du nouveau ministre des finances, malgré la majorité de leurs co-actionnaires, qui ne veut pas participer à ce tripotage, l'autorisation de faire coter à la Bourse les actions de cette société; au moyen de cette cote officielle, ils prétendent acquérir le droit de garder leurs primes et de donner en échange à leurs acheteurs des titres d'actions définitives, c'est-à-dire des morceaux de papier sans valeur, puisque la liquidation de la société est résolue. — On le voit, la démoralisation fait chaque jour des progrès, et cette semaine elle a l'avantage d'être soutenue par une signature ministérielle. Cette démoralisation a donné lieu à la proposition de M. Crémieux, qui demandait que les membres des deux Chambres fussent exclus de toute participation aux grandes entreprises industrielles. La proposition a été *prise en considération*, c'est-à-dire qu'elle a été admise à être discutée plus tard; mais la séance ...

Le *Moniteur algérien* contient les nouvelles suivantes :

« M. le maréchal gouverneur-général a quitté Alger le 7 du courant pour se mettre à la tête de la colonne qu'il va diriger sur Bougie. M. le maréchal se rend d'abord à Bordj-Hamza, point désigné pour la concentration des forces qui doivent concourir à cette opération. — On sait que Bordj-Hamza est situé vers les sources de l'Oued-Sahel, dont la colonne expéditionnaire doit descendre la vallée pour atteindre Bougie.

» Le commandant supérieur de Dellys a profité de la solennité du 1er mai pour inaugurer la mosquée construite par l'Administration française, en échange de celle qui sert d'hôpital depuis les premiers jours de l'occupation.

» Cette fête a ajouté la puissance d'un fait important à nos bonnes relations et aux impressions de justice et de protection qui ont jeté de profondes racines chez les Kabyles de ce cercle. — Nos alliés se pressaient autour du commandant supérieur; les marabouts, les tolbas, nos aghas, nos kaïds, tout ce qui porte un nom dans le pays, trois cents cavaliers du maghzen, des goums et un concours considérable d'indigènes, voulaient assister à la remise des clés de la nouvelle mosquée.

» Cette cérémonie accomplie, le muphti de Dellys a prié M. le commandant Périgot de transmettre au gouvernement les vifs remerciements de la population musulmane. — Une brillante fantazia a terminé cette solennité, dont on parlera longtemps dans le pays.

» M. le maréchal gouverneur-général, avant de se porter sur Bougie, a adressé une proclamation à toutes les tribus kabyles de la grande vallée de l'Oued-Sahel et de la Souman, ainsi qu'à celles du nord de Sétif et des environs de Bougie.

» Voici le texte de cette proclamation :

Le gouverneur-général, à tous les Kabyles des deux rives de l'Oued-Sahel et des environs de Bougie.

» Avant de pénétrer dans votre pays, l'humanité, qui doit caractériser le représentant du grand roi des Français, me porte à vous faire connaître une fois de plus quelles sont nos intentions.

» Vous savez que depuis longtemps nous vous exhortons à ne pas attendre les maux de la guerre pour reconnaître l'autorité de la France, qui s'est établie dans ce pays par la volonté de Dieu. Nous vous avons invités souvent à chasser de vos montagnes les prédicateurs de la guerre. Grand nombre d'entre vous ont écouté notre parole; presque toutes les tribus de la rive gauche de l'Oued-Sahel et de l'Oued-Souman, jusqu'à l'Isser, ont accepté notre suprématie. En vertu de nos arrangements, elles jouiront de la paix et du commerce, et nous ne conduirons plus nos armées sur leur territoire, tant qu'elles observeront les obligations qu'elles ont contractées envers nous.

» Si, comme elles, vous aviez manifesté des intentions pacifiques; si, comme leurs chefs, les vôtres étaient venus à Alger, traiter avec moi, nous nous serions abstenus d'entrer dans votre pays. Quelques tribus, quelques chefs ont voulu le faire; d'autres, moins sages, s'y sont opposés, et ont continué d'obéir à la voix du prétendu chérif Mouley-Mohammed, qui les pousse à la guerre et les arme, non-seulement contre les Français, mais encore contre ceux de leurs frères qui veulent la paix. Plusieurs combats ont déjà eu lieu entre nos amis et les dissidents. Nous ne pouvons laisser durer cette anarchie; nous ne pouvons pas permettre à des aventuriers, qui vous prêchent la guerre pour satisfaire leur ambition déréglée, de rester au milieu de vous. Voilà pourquoi nous entrons dans votre pays.

» Ce n'est pas avec le désir de vous combattre et de dévaster vos propriétés. Nous ne demandons que la paix, l'ordre et la liberté du commerce. Chassez de vos montagnes Mouley Mohammed et tous les autres instigateurs de troubles; que vos chefs viennent à l'un de nos camps lorsque nous paraîtrons; ne commettez contre nous aucun acte d'hostilité, et vous pouvez être assurés que nous respecterons vos personnes, vos biens et votre religion.

» Si, malgré mes avis et contre mes vœux, que Dieu connaît, parce qu'il lit dans le fond des cœurs, il en est parmi vous qui veuillent la guerre, ils nous trouveront prêts à l'accepter, et vous en connaissez les conséquences. »

---

cœur pour ne plus revivre. On eût dit que son père, en lui donnant toute liberté, lui avait commis la garde de la pureté de son âme et de l'élévation de son esprit. Elle veillait comme une vestale dans l'ombre de son cœur le feu sacré des nobles pensées et de l'amour des belles actions. Sachant peu de choses, elle avait le *mens divinior* de tout ce qui est grand et juste. Au mois d'octobre suivant, elle devait épouser son cousin, le chevalier de Gaucourt, qui, depuis une année, était arrivé dans la colonie, sur la demande expresse du marquis.

Quant au chevalier, son histoire et son portrait exigent peu de peine. Cadet de famille, ardent au plaisir et peu à l'aise du côté de la fortune, couvert de dettes et menaçant fort d'en faire de plus belles, brave comme il faut l'être, incapable de songer à autre chose qu'aux amours d'un jour ou d'une nuit, et aux duels hebdomadaires, le chevalier désespérait Mme de Gaucourt, sa mère, cousine germaine du marquis. L'un et l'autre reçurent avec une grande joie les offres qui leur furent faites par M. de Villefranche. La perspective du riche mariage que les laissaient entrevoir au chevalier, ne lui permit pas d'hésiter. Il partit et arriva. Sachant le monde et passablement spirituel, sans trop comprendre la nature élevée de Marcie, il s'était tout d'abord plié aux fantaisies un peu sauvages, à son sens, de la belle créole. Marcie, pleine de confiance et de droiture, l'avait accepté pour ce qu'il se donnait. Mais cette contrainte d'une longue année commençait de fatiguer cruellement le chevalier; il se débattait contre le rigorisme de ses mœurs nouvelles, tout en aimant sa cousine à sa manière, c'est-à-dire d'une façon fort différente d'elle; et nul doute qu'il n'eût été très effrayé de l'amour sérieux et profond de Marcie, s'il l'eût soupçonné. C'était, du reste, un beau jeune homme fort élégant, dont raffolaient les petites blanches du quartier et qu'enviaient les jeunes créoles à deux lieues à la ronde.

A l'heure où le marquis fumait matinalement sous sa varangue, un homme, un blanc, courait à cheval le long de la ravine de Bernica. Ses traits pâles et fiévreux, ses vêtements en désordre, les saccades qu'il imprimait au mors de sa monture, témoignaient d'une violente agitation. Cet homme avait de grands yeux bleus, le front large, les lèvres fines et les cheveux blonds; il était grand et mince comme la plupart des jeunes créoles. Parvenu à un affaissement subit du terrain, sur le bord de la ravine, il arrêta brusquement son cheval, mit pied à terre, et, nouant les rênes au tronc d'un petit arbre voisin, il alla s'asseoir au penchant du précipice qui descendait à deux ou trois cents pieds au-dessous de lui; puis il posa son front entre ses mains et resta immobile.

Georges Fleurimont descendait d'une de ces familles d'ouvriers qui furent les premiers habitants français de l'île Bourbon. Moins favorisés que leurs égaux, les Fleurimont étaient restés dans un rang inférieur d'où la fortune même n'avait pu les faire sortir. C'était une famille de *petits blancs*. Cette étrange démarcation entre colons s'est perpétuée de telle sorte que les *petits blancs* forment aujourd'hui une race à part, ni blanche, ni noire, qui se dit créole par excellence et habite les ilettes au milieu des ravines intérieures de l'île. Georges n'eût pas été homme à s'inquiéter de cette position inférieure. Propriétaire de deux cents noirs et d'une belle habitation plantée en caféyers, libre de ses faits et gestes, orgueilleux et indolent, il eût accepté sans daigner s'en plaindre toute aristocratie qui ne l'eût pas borné dans sa liberté d'action. Mais une passion d'autant plus violente que sa nature normale était apathique, s'était allumée dans son cœur, et ses désirs inassouvis le dévoraient. Si Marcie de Villefranche avait pu deviner que cet homme pâle qu'elle rencontrait si fréquemment dans ses promenades, et qui, à sa vue, se hâtait de fuir ou de se cacher pour la suivre à la dérobée, nourrissait pour elle un amour sauvage qu'il ne pouvait plus contenir, à coup sûr elle se fût gardée d'affronter un danger devenu terrible; mais à peine la fière créole avait-elle prêté une attention passagère à ces rencontres aussitôt effacées de sa mémoire.

Les souffrances de Fleurimont étaient d'autant plus profondes, qu'elles ne pouvaient cesser que par l'oubli ou un crime. L'oubli était impossible, mais le crime l'effrayait. Le mélange de vénération et d'ardeur qui l'entraînait vers Marcie brisait sa volonté; le sentiment de son infériorité sociale le terrassait. C'est par suite de ces mouvements contraires qu'il s'était aventuré jusque sous les fenêtres de Mlle de Villefranche, au risque de tout perdre, elle et lui. Il s'était donc enfui à l'arrivée de Job, et depuis ce moment il n'avait cessé sa course fiévreuse qu'à l'endroit où nous l'avons laissé, sur les bords de la ravine. Deux heures s'étaient écoulées en silence, quand des pas de chevaux et un bruit de voix le réveillèrent brusquement de sa morne préoccupation. Il tourna lentement la tête de côté, et devint pâle comme un mort en reconnaissant M. de Villefranche, sa fille et le chevalier de Gaucourt, suivis de Job, qui portait deux fusils de chasse, et d'une jeune négresse, favorite de Marcie, d'où lui était venu le diminutif de Rite. Il se cacha précipitamment derrière le quartier de roche sur lequel il était assis, et laissa passer les nobles créoles; puis il détacha son cheval, et les suivit de loin sans jamais les perdre de vue.

II.

Marcie était heureuse de la nouvelle affection survenue dans sa vie. Le sentiment qu'elle éprouvait pour son jeune parent la pénétrait d'une sorte de quiétude religieuse fort différente sans doute d'une émotion violente, mais qui, en s'évanouissant, n'eût pas moins laissé un vide mortel dans son cœur. M. de Gaucourt était jeune, aimable, et pris en grande affection par le marquis. C'en était assez pour que Marcie, comme toutes les âmes vierges et passionnées, vît en lui l'idéal qu'elle s'était créé, et qu'il était si loin de réaliser. La perspective de vivre et de mourir à Bourbon ne plaisait que fort médiocrement au chevalier, et son intention bien arrêtée, aussitôt son mariage, était d'engager vivement son oncle et sa femme à partir pour la France. Le chemin que suivait la petite cavalcade conduisait au sommet des défrichements, à l'entrée de la forêt. C'était la promenade préférée de Marcie quand elle était accompagnée du marquis. Ils eurent bientôt atteint la limite cultivée de l'habitation, et entrèrent sous l'épaisse voûte des arbres, à travers laquelle la clarté du soleil filtrait en mille rayons multipliés, mais espacés par les impénétrables couches du feuillage. L'abondante et vigoureuse végétation de la forêt s'épandait autour d'eux et sur leur tête avec la profusion magnifique de sa virginité. Une innombrable quantité d'oiseaux voletaient et chantaient dans les feuilles, et la brise de terre qui descendait des cimes de l'île balançait comme des cassolettes de parfums les riches fleurs des lianes enroulées autour des branches et des troncs.

— Voyez, mon cousin, dit Marcie avec admiration, comme notre pays est beau! N'est-ce pas un paradis? Vous pouvez dormir sur l'herbe sans craindre les serpents et les animaux féroces de l'Inde; elle ne nous a donné que ses oiseaux, qui sont les plus richement vêtus du monde. Ah! c'est ici qu'il faut vivre et mourir, sous l'œil de Dieu, entre ceux qu'on aime, en face de la nature éternelle!

— Le chevalier pense que tout ici est bien un peu sauvage, y compris les jeunes filles enthousiastes, dit M. de Villefranche en riant. N'est-ce pas, de Gaucourt? Les grandes dames de Versailles aimeraient-elles à s'aventurer dans les bois pour le seul plaisir de respirer un air plus pur et d'admirer ces vieux arbres qui enchantent Marcie?

— Ces dames n'aiment guère que le demi-jour de leurs boudoirs, mon oncle; et je doute que l'amour de la nature ait jamais avancé de cinq minutes le moment de leur lever. Pour moi, je pense comme Marcie: voici une noble forêt et un ciel royal. C'est grand dommage que vous n'ayez ni cerfs ni chevreuils; on dit que l'Ile de France en regorge.

— Nous avons la vieille chasse créole, le cabri marron. Tu verras bientôt, chevalier, que cela vaut la peine de faire un tour dans la montagne. En attendant, si tu veux tirer aux merles et aux pieds-jaunes, tu n'as qu'à le dire. Voici Job qui s'y connaît et qui nous mènera aux

SUPPLEMENT.

aux besoins de la population. D'autres journaux prétendent que ni l'argent, ni les vivres, ni les vêtements ou étoffes ne manquent dans le pays, mais bien une meilleure distribution de toutes ces richesses sociales.

Nous pensons que le *Times* a raison en partie, pour ce qui concerne les vivres au moins ; mais dans un pays qui fabrique de si immenses quantités d'étoffes de toute nature, nous avons de la peine à concevoir qu'il puisse y avoir pénurie de ce genre de richesse sociale. Force est donc de conclure que la distribution est vicieuse, et que, tandis que les uns manquent du nécessaire, les autres sont gorgés et surchargés de ces richesses en nature. On sait du reste le contraste hideux que présentent la misère des masses et le luxe des privilégiés chez nos voisins. Tandis que le grand nombre languit dans la gêne et le dénuement, le petit nombre s'étourdit dans la dissipation plus ou moins élégante des millions et des centaines de millions dépensés tous les ans. Tandis que telle famille ou tel individu pauvre gagne péniblement 10, 20, 30 sous par jour, pour se loger, se nourrir et se vêtir, telle famille ou tel individu riche dépense 2, 4, 6 millions par an à dissiper la vie en splendeurs équivoques ou à monopoler d'autres richesses sociales par l'énormité de ses économies de réserve. Ce sont de hideux excès en tous sens, qui doivent aboutir à des révolutions terribles.

L'état de l'Irlande empire de jour en jour. D'après le *Cork-Examiner*, il y a des paroisses où la moitié des habitants sont malades de la fièvre typhoïde. (Dans la commune rurale de Aghaballogue, dont la population ne dépasse pas 3 500 âmes, il y en a 2 500 malades de la fièvre, et de ces malheureux, il en meure 200 par mois.)

Tous les journaux de l'Irlande rapportent que le pillage et l'égorgement des troupeaux sont organisés et se multiplient d'une manière effrayante.

La chambre des lords n'a pas moins refusé de laisser passer intact le bill sur la loi des pauvres en Irlande que la chambre des communes avait voté. Le *Times* accuse les grands propriétaires irlandais de vouloir forcer l'Angleterre à nourrir leurs prolétaires affamés, tandis qu'ils continuent à absorber tous les fruits du travail. Le *Times* oublie ou semblerait ignorer que les nobles de l'Irlande sont les parents et les alliés de ceux de l'Angleterre, et que la première loi de la confédération aristocratique et nobiliaire des trois royaumes unis, c'est que les premiers et les meilleurs et les plus nombreux fruits du travail et de l'industrie du pays, leur soient donnés par le privilége de la position sociale et du monopole du territoire.

En vertu de cette féodalité nobiliaire, les membres de l'aristocratie de la Grande-Bretagne et de l'Irlande sont solidaires en intérêts, en politique, en privilége et en responsabilité. Si l'intérêt des uns succombe, les autres sont menacés ; et quels que soient les malheurs qui attaquent le pays, c'est toujours sur les bourgeois et le peuple qu'en tombe le poids ; car ceux qui possèdent toute la terre et tous les priviléges, savent bien se faire une part et une position privilégiées en tout état de cause. Il est donc tout au moins étonnant que le *Times* qui veut faire peser sur la noblesse territoriale de l'Irlande, toute la lourde responsabilité des misères publiques, ne dise rien des priviléges écrasants de la noblesse anglaise, qui affament les travailleurs tout aussi bien que les priviléges nobiliaires de l'Irlande.

ALLEMAGNE.

Enquête sur les grains. — Stérilité de la Diète.

Misère, famine, révolte, voilà les mots qu'on rencontre dans toute la presse allemande. Il est vrai qu'à côté de ce cri de détresse, les journaux allemands ajoutent : *Enquête* ! Il y a déjà trois mois que ... la *Gazette de Carlsruhe*, toutes feuilles de nullité gouvernementale ; mais que fera-t-on jusqu'à ce que Dieu vous aide? Avez-vous le pouvoir de faire le temps? Eh ! la Providence fait assez pour vous ; tant pis si vous ne savez pas en profiter. Il y a en Europe des grains pour quatre ans, qu'en faites-vous? Ils sont dans les mains des spéculateurs, qui en profitent pour réaliser d'énormes bénéfices. Mais pourquoi abandonnez-vous le pain à la fureur de la spéculation? pourquoi votre liberté n'est-elle que de la licence et de l'anarchie? pourquoi n'admettez-vous cette prétendue liberté que pour le commerce, tandis que vous tendez depuis des siècles à monopoler les idées, en defendant aux penseurs de vulgariser les leurs? »

La presse allemande commence à être frappée de la stérilité de la diète de Berlin, qui produit beaucoup de paroles, mais qui au fond ne fait rien. Les cérémonies réglementaires de cette assemblée sont si compliquées, qu'il faudra encore quinze jours pour que ces Messieurs stipulent quand et à quelle heure ils peuvent penser et s'occuper du bien de l'Etat. La discussion sur les subsistances qui a eu lieu dans la diète, prouve, du reste, que le parlement prussien, tout neuf qu'il est, n'a pas d'autres idées sur la société que celles de tous les hommes ignorants et soi-disant politiques du reste de l'Europe. Or, comme dit le *Journal de Stettin*, les idées ne deviennent pas, comme le vin, meilleures en vieillissant, et si la diète n'a pas d'autres moyens à proposer que la concurrence illimitée, elle est venue cinquante années trop tard, ou, ce qui est pis, elle est superflue. Or, en fait de superfluités, le luxe et le plaisir seuls amusent ; mais les discours de la diète, pour être du luxe, ne sont guère amusants.

PORTUGAL.

Une nouvelle grave est arrivée à Bordeaux, dit le *Courrier de la Gironde* du 12. On a appris que la reine de Portugal avait positivement quitté Lisbonne, et qu'elle s'était réfugiée à bord d'un bâtiment de guerre anglais en station dans le Tage.

ESPAGNE.

Misère et troubles. — Guerre civile. — Les modérés progressistes. — Attentat commis sur la personne de la reine. — Don Angel la Riva.

La misère et les troubles augmentent et s'étendent de plus en plus en Espagne : la Catalogne, la Galice, la province de Léon, celles de Séville et de Grenade, sont tour à tour désolées par la disette et les répressions sanglantes. A Léon, le pain a manqué le 5 de ce mois ; des rassemblements nombreux ont eu lieu composés en grande partie de femmes, et c'est à grand'peine qu'on a pu prévenir de plus grands malheurs.

Des troubles d'une certaine gravité, occasionnés par la disette, ont éclaté dans la ville de Carmona, province de Séville. On a fait feu sur le peuple : un homme a été tué et quelques autres ont été blessés.

S'il faut en croire certaines lettres particulières, des rencontres assez sanglantes auraient eu lieu de nouveau entre les bandes carlistes et les isabellistes. Le colonel Baxeras aurait livré un combat fort vif à la bande de Tristany, dans les environs de Fonollosa, et les pertes auraient été à peu près égales de part et d'autre. Enfin, le même Tristany ou des troupes de sa bande auraient attaqué, non loin de Cervera, le colonel Figueroa, qui se trouvait à la tête de deux compagnies et de quelques chevaux, et l'auraient battu.

Les députés modérés non ministériels, au nombre de 87, ont tenu une réunion pour s'entendre sur la marche à suivre pendant la suspension indéfinie des séances des cortès. Ils ont nommé une commission où figurent Arieta, Martinez de la Rosa, Bravo Murillo, Mon, Gonzalez Bravo, Seijas, etc. Ce comité agira au nom du parti modéré et en sera le représentant.

Don Angel la Riva qui a été arrêté comme soupçonné d'être l'auteur de la tentative de meurtre faite sur la personne de la reine, est née en Galice d'une famille honnête : licencié en droit, il se rendit à Madrid où, après avoir exercé quelque temps la profession d'a... vit rien. Tout resta calme ; mais un moment après on vit la Riva sortir la tête et dire au cocher : à la *Plazuela del Progreso*. Voilà la version telle qu'elle est présentée dans le public et que nous n'entendons nullement affirmer.

La même version ajoute que la Riva avant de se porter au devant de la reine, s'était rendu au tir de pistolet d'Arnaud, qu'il s'y était exercé pendant assez longtemps et avait chargé deux coups avec le plus grand soin. Quoi qu'il en soit, tous les journaux sans exception, *el Tiempo*, *el Faro*, *la Union*, et *Clamor Publico*, etc., s'accordent à louer les antécédents de la Riva et à rendre justice à son caractère.

TAITI.

PACIFICATION. — Le *Moniteur* contient de longs rapports de Taïti qui annoncent la soumission complète et le désarmement des insurgés.

Cette soumission a été obtenue à la suite de la prise du fort de Fautahua, qui passait pour inexpugnable et qui a été enlevé, le 17 décembre 1846, par nos troupes et nos indiens auxiliaires.

Voici l'extrait le plus important du rapport de M. Bonnard, capitaine de corvette, sur l'enlèvement de ce fort :

« Le fort de Fautahua est situé sur le piton d'une montagne très escarpée. Par le côté qui fait face à la vallée de Fautahua, que nous occupions, il n'y a d'autre moyen de monter que par des trous pratiqués dans le roc vif, dans lesquels on peut à peine poser le pied. Au-dessous, un précipice de plus de deux cents mètres ; au-dessus, une muraille droite, élevée aussi de deux ou trois cents mètres. Ce sentier, si je puis lui appliquer ce mot, est pris en flanc et en tête, pendant toute sa longueur, qui est de deux ou trois cents pas, par une redoute crénelée qui se trouvait occupée par l'ennemi. Le sommet de la muraille de roche au-dessus du sentier, était aussi occupé par l'ennemi et des masses de pierres et de roches. C'est là que devait monter la colonne pour prendre l'ennemi à revers, pendant qu'on simulerait une attaque par l'autre côté. Aussitôt les bivouacs établis, je fis demander des hommes de bonne volonté par compagnie. Je ne leur dissimulai point le danger et les privations qui devaient les attendre pour monter d'abord et occuper ensuite ce piton, pendant que je disposerais tout pour leur porter des renforts. Aucun de ceux qui se sont présentés n'a senti son courage mollir ; au contraire, j'ai été obligé de refuser beaucoup de volontaires pour cette dangereuse expédition, commandée par le deuxième maître Bernard.

» Ces hommes sont allés immédiatement rejoindre l'Indien Tarûrû, qui avait 25 hommes, et qui, avec le charpentier civil Henriot, qui m'a demandé de partager le danger des soldats, formaient un total de 62 hommes.

» Ces braves ont tout laissé au pied de la montagne, sacs et habits. Ils sont montés tout nus, n'ayant que des cartouches et leurs fusils. Après des peines inouïes, ils sont parvenus, à onze heures du matin, à se hisser au haut de la montagne. Ce premier obstacle surmonté, nous avions chance de succès, mais il pouvait être chèrement acheté.

» Pendant que ces hommes gravissaient, le commandant Masset, avec la 31e et les voltigeurs, s'avançait avec précaution contre le fort, feignant une attaque sérieuse. Toute l'attention des Indiens était portée de son côté, et des avalanches de pierres ne cessaient de crouler du haut de la montagne aussitôt qu'il s'en approchait.

» La 3e compagnie de l'*Uranie*, prenant le chemin des volontaires, s'occupa immédiatement de rendre praticable la route aérienne pour la compagnie de voltigeurs qui devait, avec la compagnie de l'*Uranie*, prendre l'ennemi à revers. Presque toute la journée fut employée à cette opération. Seulement, l'après-midi, craignant de voir nos volontaires compromis, j'expédiai M. Brue (qui jusqu'à cette heure avait travaillé, avec le zèle et l'intelligence que vous lui connaissez, à tout préparer), avec une section de l'*Uranie* en renfort, gardant l'autre section pour finir le travail commencé.

» Des cordes et des échelles en cordes amarrées aux plantes sortant des fissures des roches, tel était le chemin que devait suivre toute la colonne. Le pic a à peu près six cents mètres d'élévation, et cent cinquante mètres devaient être faits en se hissant à force de bras, n'ayant pour appuyer les pieds que les roches nues ou quelques touffes de jonc.

---

bons endroits.

— A vos ordres, mon oncle ; mais ne viendrez-vous point avec nous, Marcie ?

— Non, non, Louis, dit la jeune fille en sautant à bas de son cheval ; je resterai ici avec Rite. Allez tous deux, faites bonne chasse, et ne m'oubliez pas tout-à-fait.

Le marquis et son neveu s'éloignèrent sur les pas de Job qui frayait le chemin. Marcie les suivit du regard jusqu'à ce qu'ils eurent disparu sous les feuilles et s'assit sur la mousse, tandis que Rite, jeune négresse de quinze à seize ans, aux yeux brillants, aux belles dents étincelantes, s'amusait à courir autour de sa maîtresse en cueillant des cascavelles et des fleurs de lianes.

Etre jeune, belle, aimée, c'est le bonheur, pensait Marcie, et ce bonheur est le mien. Que puis-je désirer? Quel rêve puis-je former qui ne soit aussitôt exaucé? Mon mariage sera aussi heureux que ma jeunesse aura été douce et calme. Louis a un noble cœur ; il m'aime sincèrement. Mon père est plein de santé et de gaieté... Oh ! je suis reconnaissante à Dieu d'être née !

Elle leva les mains au ciel dans un mouvement de plénitude de cœur ; mais ses bras retombèrent aussitôt, sa figure prit une expression de frayeur vague et elle se dressa debout en s'appuyant contre l'arbre au pied duquel elle s'était assise.

En face d'elle, deux yeux grands ouverts se fixaient sur elle à travers es feuilles. Rite s'était éloignée en furetant dans les buissons ; elle était seule et sans défense : Fleurimont écarta vivement les branches qui le cachaient et s'avança vers elle avec violence. Mais il s'arrêta bientôt, pâle et tremblant, en face de la dignité calme sous laquelle la noble fille dissimulait ses mortelles appréhensions.

— Que voulez vous de moi, Monsieur? lui dit-elle d'une voix émue. Fleurimont cacha sa tête dans ses mains et ne répondit pas.

— Si vous désirez parler à mon père, vous pouvez tendre de ce côté ; il y chasse en compagnie de mon cousin, M. le chevalier de Gaucourt.

Le *petit blanc* se jeta les deux genoux en terre, la main étendue vers elle, et il lui dit avec toute l'énergie d'une ardente passion :

— Oh ! que vous êtes belle ! je vous aime, je vous aime !

— Vous êtes fou, Monsieur, dit Marcie en reculant avec dégoût ; retirez vous, ou j'appelle.

— Si vous poussez un seul cri, si votre père et votre cousin reviennent ici, je les tue, murmura Fleurimont en se levant et en mettant la main dans sa poitrine. N'appelez pas, si vous tenez à la vie de votre père. Ecoutez-moi ; je serai bref. Je vous aime tant que ma vie est un supplice. Il faut que cette torture ait un terme ; elle en aura un. Vous êtes en mon pouvoir, et vous ne m'échapperez pas. Suivez-moi ; j'ai là un cheval, voici le vôtre ; dans une heure nous serons en sûreté.

— Vous n'êtes pas seulement un fou, monsieur ; vous êtes un lâche. En quoi ai-je mérité que vous m'insultiez? que vous ai-je fait? qu'avez-vous à reprocher à mon père?

— Je vous l'ai déjà dit : je vous aime, et ne puis vivre sans vous. Venez, ne m'obligez pas à employer la force ; ma résolution est immuable.

Marcie hésita un instant ; puis elle s'enfuit droit devant elle en criant :

— Rite ! mon père !

Un coup de fusil lointain répondit seul à ses cris. Fleurimont s'élança sur ses pas, la saisit dans ses bras et l'emporta vers son cheval.

— Misérable ! s'écria-t-elle en se débattant, lâche ! O mon Dieu ! je suis perdue.

Elle réussit à se dégager de l'étreinte du *petit blanc*, par suite de la crainte instinctive qu'avait celui-ci de la blesser ; mais la colère, la passion, le péril, bannirent de son cœur un reste de respect, et il se préparait à en finir, quand une main de fer le prit à la gorge et le renversa suffoqué.

— Job ! s'écria Marcie avec un cri de joie ; ô mon brave noir, tu m'as sauvée !

Job appuya son genou sur la poitrine du *petit blanc*, et, saisissant le couteau de chasse que celui-ci cachait dans sa veste, il dit gravement à sa jeune maîtresse :

— C'est M. Fleurimont, du Piton-Rouge.

Là dessus, il leva le couteau en l'air, et allait le plonger dans la gorge de son prisonnier, avec un grand calme, si Marcie n'eût poussé un cri de terreur.

— Job ! Job ! que fais-tu?

— Chien de nègre ! murmura Fleurimont avec mépris, lâche-moi, où je te ferai mourir sous le bâton.

— C'est bon, dit Job en jetant le couteau ; si mamz'elle voulait... mais enfin, c'est bon !

En moins de cinq minutes, Job remettait sur ses pieds Fleurimont dont les mains et les bras étaient solidement liés derrière le dos.

— Détache-le, dit Marcie avec dignité ; qu'il parte. Cet homme est fou.

Job coupa d'un coup de couteau les liens du *petit blanc* qui disparut sous les arbres.

III.

La colère et l'indignation de MM. de Villefranche et de Gaucourt furent grandes, comme on peut le croire. D'actives poursuites furent dirigées contre le propriétaire du Piton-Rouge, mais toutes furent vaines. Fleurimont n'avait point reparu dans son habitation ; nulle trace de sa retraite ne fut reconnue. Marcie s'était remise de l'alarme inattendue qui l'avait assaillie, et le calme ordinaire de sa vie chassait peu à peu de son esprit le souvenir du petit blanc.

Deux mois après ces événements, par une chaude et lourde soirée, vers les dix heures, Marcie venait de quitter son père et son fiancé et de rentrer dans le pavillon qu'elle habitait. L'époque de son mariage était prochaine, et les émotions qu'excitait dans son cœur cet acte solennel de sa vie lui faisaient rechercher la solitude. N'est-il pas vrai de dire que l'attente du bonheur, pour être d'une tout autre nature que l'appréhension d'un événement malheureux, n'en est pas moins oppressante? Marcie, accoudée sur le rebord de sa fenêtre, tout entière au sentiment nouveau qui la possédait, contemplait avec une joie profonde et mélancolique cette belle terre natale où avait fleuri sa jeunesse à l'ombre de l'amour paternel, amour protecteur qui avait si longtemps rempli son cœur et qui s'effaçait aujourd'hui devant une tendresse plus vive et plus absorbante. La lune qui se levait large et éclatante au dessus de la chaîne de Benard, paraissait suspendue comme une lampe gigantesque à la voûte sombre du ciel. De grands nuages noirs flottant çà et là, et quelques éclairs d'orage commençaient de luire dans leur masse épaisse.

— Comment, Marcie, tu veilles encore ! dit M. de Villefranche en sortant à demi de la varangue, en face des fenêtres de sa fille ; rentre donc, mon enfant. La pluie commence à tomber, et je crains que ce pauvre chevalier ne soit affreusement trempé pendant la route.

— Que dites-vous, mon père? s'écria Marcie, mon cousin est-il donc sorti de l'habitation ?

— Mon Dieu, oui ; il a voulu bon gré malgré se rendre au quartier pour hâter d'un jour les préparatifs de ton mariage.

— Mais le temps est affreux ! quelle imprudence ! oh ! je le gronderai bien fort.

— Allons, ne t'effraie pas ; il a emmené Job avec lui, et dans une demi-heure il sera à Saint-Paul. Couche-toi, mon enfant.

Marcie se retira de la fenêtre que Rite ferma avec soin, et bientôt on n'entendit plus dans l'habitation de Villefranche que le bruit sourd des larges gouttes de pluie qui frappaient les toits de bardeaux.

Pendant ce temps, M. de Gaucourt et Job galopaient sur la route de Saint-Paul, route tortueuse et grossièrement pavée de galets fendus en deux, bien différente de la belle et large voie qui entoure l'île aujourd'hui. La pluie tombait à torrents, et des bouffées d'un vent chaud et lourd passaient par intervalles avec une sorte de gémissement à travers les bois noirs et les dattiers qui bordaient le chemin. Bientôt

gagea et un homme de l'équipage du *Grampus*, ayant réussi à s'emparer du sabre de l'un des gendarmes, le lui passa au travers du corps et le tua. Tous les matelots finirent toutefois par être conduits en prison, et le capitaine même du *Grampus*, qui se trouvait dans le voisinage du tumulte, fut arrêté par les militaires français, qui le menèrent au bureau de police.

Cette affaire a donné lieu à des explications entre les amiraux des deux nations à Valparaiso.

TROUBLES A LILLE. — L'*Echo du Nord* publie de nouveaux détails sur les troubles survenus à Lille :

« Les émeutiers d'avant-hier sont revenus à la charge hier soir, bien que leur nombre fût considérablement diminué. La résistance a été nulle ou à peu près. Les craintes que l'on avait conçues de voir les ouvriers du dehors donner la main aux mécontents de Lille ne se sont heureusement pas réalisées. Pendant que la garde nationale, déjà réunie en partie à onze heures du matin à la Bourse, maintenait les groupes nombreux qui couvraient la Grande-Place, l'autorité supérieure prenait des mesures qui ont paru réellement gigantesques. Deux régiments de ligne, le 65ᵉ et le 50ᵉ, arrivaient musique en tête sur la Grande-Place et sur la place du Théâtre. La gendarmerie était sur pied, les cuirassiers parcouraient les rues avec rapidité. On avait distribué des cartouches.

» A cinq heures, le reste de la garde nationale prenait les armes, et un quartier général s'établissait au poste de la Grande-Place. Des curieux en grand nombre et très inoffensifs écoutaient la musique des régiments. Pendant ce temps les véritables émeutiers se portaient au coin de la rue des Vieux-Murs et des Trois-Mollettes, où ils emportaient de force la boutique d'un boulanger. Puis ils se portaient à la Croix-Sainte-Catherine, chez un autre boulanger qui leur donnait ce qu'il avait de pain ; de là ils se faisaient faire une nouvelle distribution au coin de la rue Saint Jean, puis ils envahissaient la paroisse Saint André ; ils menaçaient la maison de M. Hermon, que les canonniers et les cuirassiers venaient défendre. Dans la rue du Grand-Magasin, ils engageaient un combat à coups de pierre avec la garde nationale pour délivrer leurs prisonniers.

» Les rassemblements étaient en grande partie composés d'enfants : des femmes s'y trouvaient aussi ; l'une d'elles s'était collé un as de cœur au front, et criait à ses compagnes de montrer qu'elles avaient du courage, en marchant vers la Grande-Place. On a pu remarquer parmi les premiers pillards des gens réellement affamés ; mais, vers sept heures, leurs tentatives avaient pris un caractère de désordre prémédité et sans profit, car ils étaient les premiers à crier : Assez ! aux boulangers qui leur remettaient du pain ; dans la rue du Grand-Magasin, des enfants offraient des pains de deux kilog. pour 50 centimes. Une autre bande s'était réunie dans la rue de Tournai, et s'était portée vers le débarcadère intérieur. L'intention de ces hommes était de s'emparer des matériaux qui s'y trouvent déposés, d'élever une barricade, et de s'armer avec les pierres destinées aux constructions. Les cuirassiers les ont dispersés, et il ne reste ce matin que deux barrières renversées pour marquer leur passage. Une pluie battante est encore venue aider l'action de la force publique, et à dix heures et demie il n'y avait plus dans les rues que des patrouilles de ligne et de garde nationale horriblement trempées. Une vingtaine de meneurs ont été arrêtés ; ce sont des gens du même acabit que ceux de la veille : l'un d'eux, escorté par des canonniers, disait qu'il n'avait pas été en si bonne compagnie à Brest qu'à Lille. Aujourd'hui, les ouvriers sont rentrés dans les fabriques. Nous avons cru remarquer parmi les émeutiers des figures bronzées et des tournures de campagnards. Tout est calme aujourd'hui.

» Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que des troubles graves viennent d'éclater à Wazemmes, l'un des faubourgs de Lille, [...] mans ; ils s'étaient introduits dans la boutique, et s'étaient emparés de 120 à 130 pains, de deux pains de sucre et d'une petite montre en argent. Une brique fut lancée à la tête de la boulangère, mais elle ne fut pas atteinte ; plusieurs vases, bocaux et carreaux de vitre furent brisés. De là les émeutiers se dirigèrent vers la place Royale, où ils se dispersèrent.

» Des patrouilles, composées de sergents de ville et de gendarmes, parcouraient le quartier. Sur la place de Louvain, une douzaine d'individus aux allures suspectes furent cernés ; mais tous parvinrent à se sauver, et, arrivés dans la rue des Cailles, ils se mirent à pousser de violentes clameurs. Un seul de ces hommes put être arrêté et conduit à la Permanence.

» Vers dix heures et demie, des groupes nombreux d'ouvriers se formaient sur la Grande-Place ; ils restaient sourds à toutes les exhortations qui leur furent adressées de se retirer sans bruit. Alors les agents de police, ainsi que les pompiers et un détachement de gendarmes à cheval, reçurent ordre de faire évacuer la place ainsi que les rues adjacentes. Il y fut procédé ; mais la foule se mit à huer, à crier et à injurier la police ; l'un des perturbateurs engagea ses camarades à ramasser des pierres et à les lancer à la tête des agents ; il fut arrêté au moment où il se baissait pour ramasser une pierre. Quatre autres ouvriers furent également arrêtés et conduits à l'Amigo.

» Vers onze heures et un quart, de nouveaux rassemblements se formèrent sur la place, devant la grand'garde ; un ouvrier menuisier se mit à insulter le factionnaire et fut encore arrêté.

» Quelques minutes plus tard, la foule s'est dissipée et tout est rentré dans l'ordre.

» Les arrestations faites dans la soirée de mercredi sont au nombre de huit. Outre les sept mentionnés ci-dessus, un vieillard a été arrêté par un commis d'octroi comme ayant fait partie de la bande de malfaiteurs qui, dans la soirée du 11, avaient dévasté un cabaret.

» Hier jeudi, à midi, ces huit individus arrêtés ont été conduits devant le juge d'instruction ; cinq d'entre eux ont été mis en liberté après leur interrogatoire ; les autres ont été écroués aux Petits-Carmes.

» Dans la matinée de mercredi, les individus arrêtés la nuit précédente, et qui étaient au nombre de onze, avaient été interrogés par les juges d'instruction, et tous ont été mis en liberté, sauf un seul, prévenu de rébellion envers les agents de la force publique.

» Pendant toute la journée, la ville a été parfaitement tranquille, seulement les curieux ont circulé en grand nombre devant les maisons où des dégâts avaient été commis pendant la nuit. Il y a dans ce moment douze individus sous les verrous aux Petits-Carmes comme impliqués dans les affaires concernant les désordres. »

TROUBLES A TOURNAY. — « Des désordres graves, continue l'*Indépendant*, ont éclaté à Tournay, à cause de la cherté des subsistances et du renvoi de quelques ouvriers de fabriques par suite du manque d'ouvrage.

» Mardi, vers neuf heures du soir, un rassemblement de 4 à 500 hommes du peuple s'est formé sur la Grande-Place, et ils se sont rendus chez plusieurs boulangers et marchands de farine, où ils ont brisé les vitres après avoir forcé les volets. La foule a été ensuite au couvent des jésuites, où elle a répété ses cris séditieux et renouvelé ses actes de violences.

» Les troupes de la garnison, de concert avec la gendarmerie et la garde municipale, sont parvenues à rétablir l'ordre. Cinq des principaux meneurs ont été arrêtés.

» Le lendemain, mercredi, il y a eu encore quelques rassemblements ; quelques cris ont été proférés, mais les scènes de la veille ne se sont point renouvelées.

» Tous les journaux de Tournay sont d'accord pour rendre justice au zèle et au dévouement des troupes et de la gendarmerie ; mais aussi [...] *Carmelita*, de 198 tonneaux, capitaine Edwin, venant de Ponce, avec quarante jours de mer, et chargé de café pour Trieste.

L'Unico était parti de la Vera-Cruz depuis trente-quatre jours.

AFFAIRE DESPANS-CUBIÈRES. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* d'aujourd'hui : « La Commission d'instruction de la Cour des pairs a commencé aujourd'hui, à deux heures, l'audition des témoins relatifs à la poursuite dont elle est saisie. M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, a été entendu le premier. A trois heures un quart a commencé la déposition de M. Pelaprat, ancien receveur général, vieillard presque octogénaire. La Commission s'est séparée à plus de six heures, en s'ajournant à demain pour continuer l'audition des témoins. »

POUR FAIRE SUITE A L'AFFAIRE CUBIÈRES. — *Une curieuse révélation*. — Dans sa polémique avec le *Journal des Débats*, la *Presse* publiait il y a deux jours la phrase suivante :

« On a suscité à la *Presse* une concurrence qui a vécu pendant quinze mois au prix de onze cent mille francs, sans y comprendre *le trafic des priviléges de théâtre, qui se vendaient* 100 000 f., *des promesses de pairie qui se vendaient* 80 000 fr., *des titres de noblesse, des croix d'honneur, des audiences et même des sourires de ministres !* »

LE DROIT DE CRITIQUE. — Une foule empressée et nombreuse se pressait ce matin dans l'enceinte de la 7ᵉ chambre ; elle venait assister aux débats d'un procès en diffamation intenté par M. Frédérick Lemaître, le grand acteur de la Porte-Saint-Martin, à la *France théâtrale*, à raison de cinq articles publiés par ce journal, relativement aux représentations que cet acteur a données à Marseille tout récemment.

M. Frédérick Lemaître a indiqué lui-même, en quelques mots, la portée et le but de sa demande.

Mᵉ Paillard de Villeneuve, son avocat, l'a développée en fait et en droit.

Mᵉ Auguste Avond, avocat du rédacteur en chef du journal incriminé, a combattu la demande du plaignant, et a revendiqué avec chaleur les droits de la critique.

M. l'avocat du roi Lafauiotte a conclu au rejet de la demande de M. Frédérick-Lemaître.

Le tribunal, à cause de l'heure avancée, a remis à samedi prochain pour rendre son jugement.

UNE EXISTENCE DE MILLIONNAIRE. — On lit dans le feuilleton du *Siècle* d'aujourd'hui (*Revue de Paris*) :

« M. Roy et M. d'Aligre étaient riches également à peu près et au même degré. Ils avaient l'un et l'autre un revenu d'environ deux millions ; — plutôt plus que moins ; — et le revenu présentait un capital énorme en terres, en maisons, en fermes, en châteaux, en forêts. Chaque année, ces deux grandes fortunes étaient augmentées par le fruit de l'épargne, car M. Roy et M. d'Aligre pratiquaient l'un et l'autre les règles de la plus stricte économie.

» Ils n'avaient aucun faste. On aurait dit qu'ils craignaient d'humilier leurs contemporains en déployant toute la splendeur que leurs moyens leur permettaient. Ils menaient une vie exempte d'éclat ; ils fuyaient le luxe ; — c'étaient des riches honteux.

» Jamais la chronique n'eut à citer de leur part un acte de magnificence. Les grandes manières et la profusion n'étaient ni dans leurs goûts ni dans leur caractère. Avez-vous jamais entendu citer les équipages de M. Roy ? les fêtes de M. d'Aligre ? Non. Ils ne donnaient pas dans ces vanités-là ; ils vivaient modestement ; ils aimaient à recevoir du monde ; ils se plaisaient à philosopher en tête à tête avec leurs écus.

» Noblesse oblige, dit-on ; mais on n'a jamais dit : Richesse oblige. C'est un préjugé que les sages de la finance ont eu soin de ne pas laisser s'ériger en aphorisme. M. Roy et M. d'Aligre ne se croyaient

---

la nuit devint tellement épaisse que les chevaux cessèrent instinctivement de galoper.

— Sacredieu ! dit le chevalier, quel abominable temps ! J'ai eu là une sotte idée. Au reste, il ne s'agit pas de se plaindre, mais d'avancer. Dis donc, Job !

— Monsieur ?

— Tu dois connaître un chemin de traverse par ici.

— Oui, Monsieur, il y a celui qui passe devant la case de M. Fleurimont.

— Le vil coquin ! si jamais je le rencontre... Eh bien ! où est-il, ce chemin ?

— Par là, Monsieur, à gauche, mais il est plein de roches ; les chevaux ne voudront pas marcher, il faut aller à pied.

— Que le diable t'emporte ! j'aurai de la boue jusqu'aux genoux.

— Il n'y a que cinq minutes de marche, dit Job en insistant, et pas de boue sur les rochers.

— Allons ! je me fie à toi ; mais gare les épaules si tu me trompes.

Cette menace du chevalier ne tirait pas à conséquence, quant à l'esclavage de Job ; il en eût dit autant à son laquais blanc. Job, accoutumé aux traitements les plus doux de la part de son maître et de M. de Gaucourt, savait à quoi s'en tenir sur les menaces de ce dernier.

Le chevalier descendit donc de cheval, ainsi que le noir, et tous deux s'engagèrent dans l'étroit sentier qui coupait en ligne droite sur Saint-Paul, en passant à travers l'habitation de Fleurimont. Le noir marchait en avant avec les chevaux en lesse ; le chevalier suivait. Ils arrivèrent bientôt en face d'une solide maison de bois élevée d'un étage, comme toutes les maisons créoles. Il régnait une grande obscurité autour de cette demeure qu'on eût dit abandonnée. Job s'arrêta et dit au chevalier :

— C'est la case de M. Fleurimont. Tous les noirs sont partis pour Saint-Paul, mais Job sait bien qu'il est là.

— Comment sais-tu cela ? s'écria M. de Gaucourt avec vivacité ; si tu le savais, pourquoi ne l'avoir pas dit ?

— Ah ! Monsieur, parce que....

Mais le chevalier n'entendit pas le reste de la réponse de Job. Une assez forte commotion dans le dos et une vive sensation de froid le privèrent de toute connaissance, et il tomba la face contre terre.

En ce moment la porte principale de la maison s'ouvrit lentement, et un homme tendit la tête dehors pour reconnaître ceux qui causaient. N'entendant plus aucun bruit, mais distinguant le groupe que formaient les deux chevaux, cet homme s'avança avec précaution vers ces objets qui le préoccupaient. Il trébucha contre le corps du chevalier, se sentit à son tour frappé profondément à la gorge, et se renversa sans mouvement. Job s'élança à cheval, abandonnant l'autre monture et les deux cadavres, et courut à toute bride vers l'habitation de Villefranche.

Il était onze heures environ ; le marquis veillait encore, et compulsait, tout en fumant sa dernière pipe du soir, quelques papiers relatifs au mariage de sa fille. Le galop d'un cheval dans l'avenue de la maison retentit tout à coup à ses oreilles. Il s'approcha vivement d'une fenêtre qu'il ouvrit à la hâte, s'imaginant que M. de Gaucourt avait jugé à propos de remettre au lendemain une course empêchée par le mauvais temps. On frappa à la porte de sa chambre.

— Entre, entre vite, mon pauvre Louis, s'écria-t-il ; tu dois être bien arrangé !

Job se précipita au devant de son maître et se laissa glisser sur le plancher, comme un homme saisi de vertige.

— Tête-bleu ! s'écria le marquis avec une surprise pleine d'effroi ; qu'y a-t-il donc ? Pourquoi es-tu couvert de sang, Job ? Job ! réponds-moi donc, malheureux ! Où est M. de Gaucourt ?

— Ah ! Monsieur, mon maître... répondit le noir en balbutiant ; M. le chevalier...

— Eh bien ! le chevalier... que lui est il arrivé ?

— Le blanc du Piton-Rouge l'a tué ! continua Job d'une voix lente et sombre.

— Tué ! dit M. de Villefranche en reculant ; tué par Fleurimont, dis-tu ? Tu rêves, Job ! où ? quand ? Pourquoi ne l'as-tu pas défendu ? Tête-bleu ! me répondras-tu, misérable chien ! Comment as-tu laissé assassiner ton maître ?

Job se releva et répondit avec un air effrayé et des regards fixes, comme s'il voyait ce qu'il décrivait :

— M. le chevalier a voulu passer par le chemin de Fleurimont... Il faisait noir... M. le chevalier marchait derrière Job et les chevaux : Voilà que nous arrivons devant la maison... M. le chevalier pousse un cri et dit : — Au secours, Job ! — Le blanc du Piton-Rouge était dessus M. le chevalier avec un couteau qu'il lui enfonçait dans le dos. Et puis... voilà que M. Fleurimont s'est coupé la gorge aussi en criant : — Il ne l'aura pas non plus ! — Job n'a pas eu le temps, maître ! Ah ! mon Dieu, mon Dieu !

Le noir se roula sur le plancher en gémissant, tandis que le marquis, pâle, les bras pendants, s'affaissait sur son fauteuil, sans larmes et sans voix. Mais l'énergie de son caractère prit bientôt le dessus :

— Allons ! debout ! dit-il rudement à Job ; va au triple galop à l'Etang Salé, chez M. de Lanoue, le capitaine de la paroisse. Dis-lui tout en deux mots. Je l'attends.

Job sortit précipitamment. Une heure après, les deux cadavres étaient trouvés étendus devant la maison de Fleurimont. Celui-ci était couché sur le dos, la tête presque séparée du tronc, avec un couteau plein de sang à ses côtés. Plus loin, M. de Gaucourt, étendu sur le ventre, avait une profonde blessure entre les épaules. Les faits donnaient raison au récit de Job. L'assassinat du chevalier s'expliquait par la haine que lui portait Fleurimont, et le suicide de ce dernier par le désir d'échapper à une mort infamante.

Nous ne décrirons pas le morne et profond désespoir de Marcie. Sa vie fut longtemps en danger ; mais la jeunesse et l'amour filial eurent le dessus. Cependant le souvenir de son cousin ne s'effaça jamais de son cœur, et elle ne voulut point rompre le vœu intérieur qu'elle avait fait de vivre et de mourir Marcie de Villefranche. Cette catastrophe fut non moins sensible au marquis. Outre l'affection qu'il portait à son neveu, il souffrait des douleurs de sa fille plus que des siennes propres. Ces violentes émotions ruinèrent sa santé, et, le grand âge aidant, Marcie le perdit une dixaine d'années après la mort de M. de Gaucourt. Elle resta maîtresse d'une grande fortune et seule dans son habitation, se reposant sur la fidélité dévouée de Job de la direction de ses noirs. Sa vie fut longue et austère. Plainte et respectée de ses voisins, elle vécut jusqu'en 1817, et beaucoup de créoles de Saint-Paul encore vivants l'ont connue dans la dernière partie de sa vie. Pourtant Job, le noir fidèle, mourut avant sa maîtresse d'une attaque de tétanos, résultant d'une piqûre au pied. Quelques minutes avant sa mort, il fit supplier Marcie de venir le voir. Elle se hâta d'accourir et lui adressa de douces et compatissantes paroles ; mais le noir, l'interrompant du geste, lui dit d'une voix sourde :

— Maîtresse ! c'est Job qui a tué M. le chevalier et le blanc du Piton-Rouge.

— Tais-toi, mon pauvre noir, tu délires.

— Non, non, maîtresse, c'est Job ! Ils vous aimaient trop tous les deux !

Cela dit, Job mourut avec un sourire de triomphe. L.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

L'*Ecole des familles*, annoncée pour ce soir au Théâtre-Historique, n'aura lieu que jeudi.

Le même jour une matinée musicale en faveur de la *Ruche populaire* aura lieu dans la salle de M. Henri Herz, à deux heures précises. Des artistes distingués ont bien voulu promettre leur concours. — Prix des billets : Stalles d'orchestre et de parquets, 10 fr. ; stalles de pourtour, 5 fr. S'adresser, pour avoir des billets, au bureau de la *Ruche*, rue Vieille-du-Temple, 75, et à la salle de M. Herz, 38, rue de la Victoire.

— La représentation donnée le 12 courant au Théâtre-Historique par la troupe espagnole, au profit des pauvres du 6ᵉ arrondissement, avait attiré un public choisi et nombreux. Néanmoins, M. Lombia, loin de se laisser éblouir par le succès, a demandé de nouveau l'autorisation de réduire le tarif des places à la portée de toutes les fortunes. C'est à partir de jeudi prochain (20 mai) que le nouveau tarif sera mis en vigueur. On jouera ce jour-là *Garcia del Castañar*, *Paca la salada* et les danseurs et danseuses exécuteront leur brillantes danses nationales.

— Le tableau de l'inondation de la Loire va prochainement cesser de faire partie de l'exposition du Diorama. C'est un bel ouvrage qui joint à l'intérêt puissant que font naître ces tristes souvenirs, le mérite d'une exécution brillante et facile, et en même temps d'une consciencieuse vérité.

Les amateurs de bonne peinture s'empresseront, avant leur départ pour la campagne, de voir cette œuvre remarquable, qu'ils ne retrouveraient plus à leur retour.

chose sous un côté plaisant. La surprise surpasse la déception, et les buveurs déçus disent tout bas : — C'est un bon tour à raconter.

» Ce même avare donne à son valet de chambre un chapeau râpé, piteux, délabré, — tel enfin qu'est un chapeau lorsqu'un avare le quitte, ou plutôt lorsqu'il quitte un avare. Quelques jours après, le millionnaire voit son valet coiffé d'un chapeau passable, et il s'étonne tout haut de cette élégance inaccoutumée. — « Qu'est-ce que cela, demande-t-il. — C'est le chapeau que vous m'avez donné, Monsieur, et que le chapelier a ainsi restauré moyennant la somme de vingt sous. — Vraiment ! dit le maître en mettant sur sa tête le chapeau du valet ; ce chapeau est trop bon pour toi ; je me suis trompé en te le donnant : voici tes vingt sous ; je le reprends et je le garde. »

» On raconte une foule d'anecdotes pareilles à celles-là, sur M. d'Aligre particulièrement ; mais il y a dans la plupart de ces historiettes beaucoup d'invention exagérée.

» Le trait distinctif du caractère parcimonieux de M. d'Aligre était son aversion pour le rôle de créancier. Il eût mieux aimé gagner une maladie que se créer un débiteur. Prêter de l'argent était la dernière chose qu'il eût faite volontairement.

» Cependant les emprunteurs ne manquaient pas ; ils accouraient vers cette éblouissante fortune comme des moucherons autour de la flamme d'une bougie. De même que tous les heureux et tous les puissants de la terre, M. d'Aligre avait beaucoup d'amis et une foule de courtisans. Or, il advenait souvent qu'un de ces amis ou un de ces flatteurs se détachait du groupe, prenait à part M. d'Aligre, lui révélait une situation embarrassée et le priait de lui prêter une certaine somme pour se tirer d'affaire et sortir de cette difficulté momentanée.

M. d'Aligre avait, pour ces occasions-là, un plan de conduite qu'il suivait toujours avec une exactitude méthodique. — Vous me demandez de l'argent à emprunter ? disait-il. — Oui. — Combien ?

» L'emprunteur disait le chiffre de la somme, et ajoutait ordinairement : — C'est une misère pour un homme aussi riche que vous. — Très bien, reprenait froidement M. d'Aligre.

» Et allant à son secrétaire, il en retirait un énorme registre qu'il ouvrait au dernier feuillet entamé par l'écriture. Puis prenant une plume, il inscrivait le nom de l'emprunteur, en se faisant quelquefois dicter les prénoms et l'orthographe du nom propre. L'emprunteur était secrètement charmé de cette formalité de bon augure.

» M. d'Aligre inscrivait ensuite la date de l'emprunt ; puis il se faisait répéter le chiffre. — Je vous demande pardon de ces détails fastidieux, disait-il, avec sa politesse de marquis. — Comment donc ! reprenait l'autre, en affaires on ne saurait mettre trop d'ordre et de ponctualité.

» L'inscription faite, M. d'Aligre disait à l'emprunteur, avec un admirable sangfroid : — Il m'est impossible de vous rendre le service que vous me demandez. — Ah bah ! s'écriait l'emprunteur, tombant du faîte de ses espérances dans l'abîme de la consternation. — Absolument impossible, reprenait M. d'Aligre. — Comment ! avec votre fortune ? — Je suis riche, il est vrai, mais.... — Vous pourriez, sans vous gêner, me prêter une somme cent fois plus forte. — Vous croyez ? Examinez ce registre. — Où vous m'avez inscrit ? Mais pourquoi cette inscription, si vous ne prêtez pas ?

— Comment trouvez-vous ce grand livre ? Sa dimension ne vous semble-t-elle pas respectable ? Eh bien ! il est entièrement consacré aux inscriptions semblables à celle que je viens d'y mettre, et j'en suis arrivé à ses derniers feuillets. Voyez, la première ligne date de l'émigration, à Londres. J'étais riche déjà, riche dans l'exil, et les emprunteurs abondaient. J'eus dès lors l'idée de commencer cet ouvrage pour me servir de titre justificatif et m'absoudre des refus que j'étais contraint de faire. Toutes les sommes qui m'ont été demandées à emprunter avec la date de l'emprunt et le nom de l'emprunteur sont exactement inscrites sur ce livre. L'addition marche et se poursuit de page en page, et le total, si consolant pour moi, prouve que si j'avais prêté tout l'argent qu'on a voulu m'emprunter, je serais aujourd'hui réduit à la mendicité ; — car je n'ai pas besoin de vous dire que la plupart de ces prêts auraient été faits sans espoir de retour, les emprunteurs étant à tout jamais dans l'impossibilité de s'acquitter.

» En effet, M. d'Aligre a conservé précieusement jusqu'à son dernier jour ce registre, qui avait plus de mille pages in-folio couvertes de lignes serrées. Le total des prêts refusés s'élevait l'année dernière à une somme qui dépassait de beaucoup le capital des deux millions de rente que le prudent marquis laisse à ses héritiers. »

OU L'ON VA EN CONFIANT DES MONOPOLES A LA FÉODALITÉ INDUSTRIELLE. — La *Gazette de Brême* du 7 courant annonce que différents états d'Allemagne se joignent à la Prusse pour racheter le privilège de la poste aux lettres, qui appartient aujourd'hui au prince de La Tour et Taxis. On propose d'échanger ce privilège contre une rente perpétuelle. Par ce moyen, on espère pouvoir introduire quelques modifications dans le tarif du transport des lettres et quelques réformes administratives reconnues essentielles. Il paraît qu'un des états du sud de l'Allemagne a déjà fait quelques démarches dans le but d'obtenir cette transaction, mais on désire que l'affaire soit traitée en commun, c'est-à-dire par une commission composée de personnes autorisées par tous les gouvernements respectifs, et qui pourrait, dans le cas d'opposition de la part du prince de La Tour et Taxis, saisir de cette affaire la diète générale d'Allemagne.

LA GLACE DANS L'INDE. — On écrit de Batavia que le commerce de la glace, tenté depuis peu dans les contrées brûlantes de l'Inde et de l'archipel indien, est déjà devenu, pour les Etats-Unis, qui l'exploitent, une des branches les plus lucratives de leur exportation. Par une température à peu près constante de 26 à 28 degrés Réaumur, on prend maintenant des glaces et on boit du champagne frappé à Calcutta, à Madras, à Bombay, à Batavia, à Manille et à Canton, où l'*alcaraza* était naguère le seul réfrigérant en usage. Pour donner une idée de l'importance de ce nouveau commerce équatorial, nous citerons une maison de Boston qui, dans une seule année, a expédié en Asie 401 navires avec des cargaisons de glace.

Chambre des Députés.

Présidence de M. F. DELESSERT, vice-président. — *Séance du 15 mai.*

L'ordre du jour est le rapport de la commission des pétitions.

M. DE MÉRODE, rapporteur : « Des instituteurs de diverses localités demandent une augmentation de traitement. » — Ordre du jour.

« Des habitants de la commune de Saint-Sorlin-de-Cosnac demandent que l'obligation d'avoir un instituteur ne soit point imposée aux communes qui ont moins de douze cents âmes de population. »

M. BEAUMONT (de la Somme) demande le renvoi à la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'instruction primaire.

[illegible] leur soient consacrés, et que les ministres de ces religions soient salariés par l'État. — Ordre du jour.

— Le sieur Borie, entrepreneur de travaux publics, à Sarlat, demande que l'autorité civile respecte la volonté des personnes qui ont manifesté l'intention que leur corps ne soit pas présenté à l'église après leur mort. — Ordre du jour.

M. DELACOUR, autre rapporteur. Le sieur Lalourcey, à Paris, demande qu'il soit pris des mesures pour éviter les pertes auxquelles sont exposées les personnes obligées de se servir de l'intermédiaire des agents de change près la Bourse de Paris. — Renvoi au garde-des-sceaux.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un crédit de 500 000 fr. affecté à secourir les agents inférieurs du service des douanes.

M. BLANQUI. Depuis quelque temps, en raison même des efforts contraires faits par la Chambre, il semble qu'il y ait une sorte de recrudescence dans l'application des lois draconiennes qui régissent les douanes. Ainsi, il se fait à Paris des visites domiciliaires qui rappellent les plus mauvais jours de 93 ! La Chambre sait ce que je veux dire.

Je veux dire que les plus mauvaises lois de douanes datent de la Terreur, et qu'elles sont appliquées aujourd'hui de la manière la plus rigoureuse. Plus de soixante ou de quatre-vingts visites domiciliaires ont été faites depuis un mois. Vous avouerez que cela est un peu violent. Qu'un navire entre dans une rivière ou dans un port, les scellés sont mis sur la cargaison ; le propriétaire ou l'armateur est exposé à la confiscation. (Murmures.)

Je veux faire observer que la plupart de ces abus naissent de cette mesure consacrée par nos lois de douane, et qui concède aux employés inférieurs, même à ceux qui remplissent les fonctions de dénonciateurs, fonctions qu'on a cherché à relever sous le titre d'indicateurs, le tiers de la prise qu'ils ont aidé à faire. Et ce qu'on aura de la peine à faire croire, c'est que les employés supérieurs eux-mêmes partagent avec les espions. Sous la Constituante, le prix total des saisies faisait retour à l'État ; ce fut la Convention, en 93, qui alloua des encouragements aux dénonciateurs. Cette loi draconienne, remplie des mesures les plus révolutionnaires, est, je le répète, la source des abus dont nous nous plaignons.

Messieurs, Colbert, dans ses instructions aux employés des douanes, n'oubliait jamais de leur recommander de se montrer plus bienveillants et plus protecteurs qu'exacteurs envers les personnes soumises à leur surveillance. Nous sommes loin de Colbert, messieurs, en face de ces rigueurs, et, disons-le, des exactions conventionnelles. (Sensation.) Ces rigueurs, ces exactions, sont consacrées par une loi, par une seule loi qui n'est pas abrogée, qui menace toujours et en tout lieu le commerce, et fait de nos douanes l'inquisition la plus complète et la mieux organisée qui jamais ait existé. Aucune puissance, de ce côté, n'a rien à nous envier. (Rumeurs diverses. Interruption.) J'entends dire que l'Autriche est mieux partagée que nous encore. C'est vrai ; je l'avais oubliée ; car elle fait la guerre aux marchandises et à la pensée : et le pays qui fait arrêter à sa frontière l'*Annuaire* du bureau des longitudes comme livre dangereux, est encore au dessus de nos précautions douanières.

Je me bornerai, quant à présent, à engager M. le ministre et M. le directeur des douanes à traiter aujourd'hui les voyageurs et le commerce comme Colbert voulait qu'ils fussent traités de son temps, et je soutiendrai qu'une loi qui sacrifie la tranquillité des citoyens au faible avantage de faire pour 550 000 fr. de saisie par an, est une loi mauvaise qu'il faut ou modifier ou remplacer par une autre. (Bruits divers.)

M. DUMON, ministre des finances. L'honorable préopinant s'est plaint de la rigueur avec laquelle se fait le service de surveillance des douanes, et il a demandé à quoi servait cette rigueur : à faire trouver 500 000 fr. de marchandises prohibées sur un million de marchandises imposées....

M. BLANQUI. Sur deux milliards.

M. DUMON. Il s'agit seulement de savoir si le service est bien fait, et si réellement les vexations que l'on a signalées ont eu lieu.

L'honorable préopinant, pour prouver que le système actuel est mauvais nous a cité l'exemple de la Convention, qui avait rendu un décret qui condamnait les contrebandiers à 20 ans de fers, mais il sait bien qu'aujourd'hui ce décret n'est pas exécuté, et que nous n'avons ni l'intention, ni le droit de l'exécuter. Je me contenterai de dire à la Chambre que le service de surveillance se fait aujourd'hui d'une manière parfaitement régulière, et qu'il produit de bons résultats. (Aux voix, aux voix.)

M. LESTIBOUDOIS. Je ne suis pas plus qu'un autre curieux de voir mon domicile envahi par les agents des douanes, mais je me soumets aux lois de mon pays ; il faudrait d'ailleurs prouver que les visites domiciliaires se font sans aucun résultat, car sans cela elles ne sont pas inutiles. Les arguments qui vous ont été présentés ne peuvent donc avoir aucune influence sur l'esprit de la chambre.

M. BLANQUI. Je demande à citer un seul fait : il y a un chef de maison de commerce honorable qui a été dénoncé comme se livrant à la contrebande. On s'est transporté chez lui ; on a visité sa maison, de la cave au grenier ; et comme ce chef de maison avait pour ami, dans le voisinage, un maître d'hôtel garni, on a visité également la maison de ce dernier, et violé ainsi le domicile de citoyens arrivés à Paris pour prendre l'air du pays ou pour faire leurs affaires. Vous conviendrez, messieurs, que cela est intolérable dans une grande ville.

M. DUMON. Modération, réserve et équité, telles ont été les prescriptions du ministère des finances.

M. CLAPPIER. Je comprends que, dans un esprit de liberté, on puisse attaquer et défendre le système protecteur ; mais que l'État entretienne une armée de... surveillants..., d'indicateurs, comme on les appelle honnêtement, et cela pour obtenir 500 000 fr. de plus, voilà ce que je trouve peu moral. Pour ma part, je n'aime pas les dénonciateurs, de quelque nom même qu'on les couvre, et je ne vois pas ce que le gouvernement gagne à les employer. (Très bien !) C'est de l'immoralité, et cette immoralité produit toujours un effet détestable. (Très bien ! très bien !)

M. DUMON, ministre des finances. Ce n'est pas l'importance des choses qui fait employer au gouvernement les précautions qu'on vient de blâmer, c'est la nécessité de prévenir la fraude.

L'orateur développe cet ordre d'idées, et trouve que le système employé est le meilleur de tous.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Il m'a semblé que M. le ministre avait prononcé quelques mots qui ne pouvaient rester sans réponse. L'honorable M. Clappier a signalé deux vices dans notre système de douanes : les visites domiciliaires et les dénonciations salariées ; d'après la législation des douanes, les dénonciateurs que l'on a appelés des indicateurs, pour ne pas rappeler la flétrissure morale qui s'attache à la dénonciation, reçoivent une récompense, un salaire.

On a cité l'exemple de l'Angleterre où, dans certains cas, a-t-on dit, la dénonciation est salariée ; il est de l'honneur de la législation française de ne pas suivre, à cet égard, l'exemple de l'Angleterre, car, selon moi, ce moyen n'est pas nécessaire, car il est immoral. En abolissant ce moyen, on serait privé de quelques mille francs peut-être, mais cet inconvénient serait moindre que celui qui résulte des dénonciations salariées. J'espère donc que M. le ministre des finances, après un mûr examen, modifiera nos lois de douanes dans quelques-unes de leurs dispositions.

La Chambre passe à la délibération des articles.

Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire d'État au département des finances, sur l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de 500 000 fr.

Ce crédit, spécialement affecté à secourir les sous-officiers et préposés du service actif des douanes, nécessiteux, sera porté au chapitre 52 du budget des dépenses de l'exercice 1847. — Adopté.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble de la loi ; mais la Chambre n'est pas en nombre, le scrutin est annulé et renvoyé à lundi.

A deux heures séance publique. — Suite de la discussion du projet de loi sur les règlements des comptes de 1844.

Notions de Phrénologie.

PAR JULIEN LE ROUSSEAU (1).

La Théorie de l'*Unité universelle*, découverte par Fourier, ne borne pas son ambition à la réforme de la société par l'organisation, résumer toute la connaissance du passé, constater tous les pressentiments du présent, et léguer aux générations futures l'héritage d'un monument autrement grandiose que l'Encyclopédie de Diderot et de d'Alembert.

Entre toutes les sciences, celles qui ont pour objet l'Humanité sont d'une importance particulière. Comme une langue-mère donne la clef de toutes les langues dérivées, l'homme, pivot de la création terrestre, image de toutes les puissances supérieures, type sur lequel se modèlent, à des degrés inégaux, tous les êtres inférieurs, l'homme en qui le monde entier se reflète, nous ouvre le secret de tous les organismes qui se rapportent à lui, comme à une source commune. Aussi convient-il de refaire au plus tôt, au point de vue de l'Attraction et de la Série, toutes les sciences qui le concernent. Psychologie, Physiologie, Anatomie, Médecine, Phrénologie, Physiognomonie, Histoire, Politique, attendent les travaux phalanstériens pour se constituer avec certitude, se coordonner avec vérité, en un mot, se régénérer.

Cette œuvre de rénovation, déjà tentée sur quelques points par nos amis, M. Julien Le Rousseau vient de l'entreprendre pour la Phrénologie, dans un livre plus considérable que ne l'annonce la modestie du titre. Les *Notions de Phrénologie* ne se bornent pas, comme les livres sur le même sujet, à la description des organes que les phrénologues assignent pour instruments des diverses facultés ; c'est même, à vrai dire, la partie secondaire de ce travail : ce qui le caractérise et le signale principalement à l'attention de l'École, c'est tout un système d'idées sur l'homme, ses forces, ses facultés, ses organes, les relations du corps avec l'esprit, système établi d'après les lois suprêmes de l'Attraction et la Série et confirmé par les découvertes de la Phrénologie. C'est, comme il le dit, la conciliation de la science sociale et de la science phrénologique.

Le plan se prêtait, on le pressent, à de vastes développements devant lesquels M. Le Rousseau n'a point reculé. Dans la première section consacrée aux considérations générales et aux principes, l'auteur traite de l'homme en général et des races humaines, et il touche incidemment aux grands et mystérieux problèmes de la Chute et de la Rédemption, — il traite ensuite de l'histoire et de l'objet de la Phrénologie, — des lois de la vie (attraction et série), — des facultés humaines (instinct, sentiment, connaissance), — des phénomènes intellectuels généraux (raison, folie, inspiration, pressentiment, somnambulisme, magnétisme, hallucination, extase), — des passions, — de l'influence de la société sur l'individu. Vient ensuite, dans une seconde section, la physiologie de l'encéphale, avec tous les détails convenables sur la substance qui le constitue, sur le crâne, le volume et les formes de la tête. La troisième section est consacrée à la description analytique de chacune des facultés qui ont leur siége dans le cerveau, depuis les instincts les plus inférieurs jusqu'aux sentiments les plus élevés. L'ouvrage se termine par la comparaison de la théorie phrénologique avec les théories psychologiques et sensualistes, et la supériorité que l'auteur constate en faveur de la première le conduit à des considérations finales d'une grande élévation sur les conséquences philosophiques et pratiques de la phrénologie, désormais inaugurée, si ses convictions ne l'abusent point, au nombre des sciences certaines et exactes.

Après avoir lu ce livre, on peut bien encore conserver quelques doutes sur l'exactitude de certaines observations, sur la portée qu'on leur attribue, sur la valeur du classement des facultés et la certitude de la topographie crânienne ; tous les scrupules d'un esprit sévère et difficile à convaincre ne sont pas levés, tant s'en faut ; mais on a pour toujours répudié les préjugés vulgaires à l'endroit des *bosses du vol et du meurtre* ; mais on reste convaincu qu'il existe une science de la Phrénologie, fondée sur des principes vrais et de nombreuses observations, fixée déjà dans ses traits généraux, et qui ne demande plus, comme toute science, que de nouvelles et plus profondes études, pour acquérir la même certitude dans tous les détails. En même temps que le phalanstérien en vient à croire à la Phrénologie, le phrénologue se laisse convaincre que tous les progrès à accomplir soit pour la constitution inébranlable de sa science, soit pour des découvertes de faits et de rapports nouveaux, doivent invoquer le secours des lois d'Attraction et de Série, double boussole des inventeurs comme des observateurs.

Si de tels résultats peuvent satisfaire l'ambition de M. Le Rousseau, il doit se tenir pour satisfait ; il les a atteints.

Dégagé de toutes les erreurs que lui attribuent les préventions ou qu'accrédite un fanatisme aveugle et ignorant, le principe de la Phrénologie se réduit à ce théorème d'une haute et magnifique vérité :

« Il y a proportionnalité entre les forces qui constituent l'âme humaine, et les organes qui manifestent ces forces. »

Les premières déductions de ce principe ne sont pas moins éclatantes de vérité.

« Tout organe est proportionnel à l'énergie de la faculté à laquelle il sert d'instrument. — Toute manifestation de faculté est proportionnelle 1° à l'étendue ; 2° à la qualité constitutive ; 3° à la situation relative de son organe propre. — Le volume et la qualité de l'organe témoignent de la puissance de la faculté ; l'harmonie générale des organes témoigne de la variété des aptitudes et de leur accord dans l'unité, avantage qui compense quelquefois et au delà celui de la masse. »

Vraies pour tous les organes, ces règles s'appliquent particulièrement au cerveau qui les résume tous dans sa virtualité, comme tout pivot résume un groupe. Ce que reconnaît la phrénologie en déclarant :

« 1° Que la somme des facultés est, sauf exception, proportionnelle à la masse totale du cerveau ; 2° que la faculté est, sauf exception, proportionnelle au développement de la partie ou de l'organe qui lui correspond ; 3° que l'unité des facultés et leur équi-

(1) Librairie phalanstérienne. — Voir aux annonces.

forces nullement matérielles. C'est l'âme qui préexiste au corps, qui le crée pour son usage, afin de communiquer avec la nature, et le façonne à ses besoins. Mais ce vêtement matériel révèle l'âme, à la manière de nos vêtements qui manifestent les corps tout en les voilant; et comme la réalité, la vigueur et la beauté des corps ne sont pas amoindris quand les vêtements en dessinent les formes, pourquoi l'âme serait-elle amoindrie et avilie par la fidélité du corps à reproduire ses traits? Ces dédains aristocratiques de l'âme envers le corps sont parfaitement absurdes, et il est au moins étrange que les mêmes hommes qui bénissent les cieux parce qu'ils *racontent la gloire de Dieu*, flétrissent le corps parce que lui aussi raconte la gloire de l'âme.

Quand une doctrine est difficile à ébranler, en tant que fausse, les savants du jour ont un procédé bien connu : ils la déclarent immorale, et la méthode réussit souvent, une apparence de danger étant plus difficile à établir qu'une preuve d'erreur. Donc la Phrénologie a été proclamée dangereuse, et dénoncée à l'opinion publique comme violant les droits de la liberté humaine, comme supprimant la responsabilité, etc., etc. — Comédie que tous ces grands mots et ces grandes peurs! La Phrénologie est vraie ou elle est fausse. Vraie, elle vient de Dieu, et n'est redoutable que pour vos erreurs et vos sociétés menteuses; fausse, qu'elle s'évanouisse au jour d'une vérité plus lumineuse, et non plus par une vaine fantasmagorie. Les doctrines qui enseignent que l'homme est mauvais dans sa nature, dans son âme, dans ses penchants, qu'auraient-elles à se scandaliser quand il serait établi que cette perversité native, au lieu d'être recelée dans les profondeurs invisibles de l'être, se trahit au dehors sur le crâne par des signes sensibles? Si quelqu'un est intéressé à constater la réalité des bosses du *meurtre et du vol*, ne sont-ce pas les docteurs, qui professent que l'homme a un penchant naturel pour le *meurtre et le vol?* C'est alors que leurs tristes théories reposeraient sur des bases solides, trop solides!

Heureusement, il n'en est rien. La Phrénologie, rectifiant de bonne heure quelques témérités de langage, qui visaient plus au pittoresque qu'à l'exactitude, n'a pas tardé à montrer que tous les penchants dont les organes du cerveau étaient le siége matériel, et les protubérances du crâne le signe visible, peuvent être des agents du bien, et que, si trop souvent ces penchants conduisent au mal, ce n'est pas en vertu d'aucune propriété fatale, mais par un concours de circonstances qui, de près ou de loin, se rapportent à des influences sociales. Aussi la bonté native de l'homme reçoit-elle de la Phrénologie une éclatante confirmation, et M. Julien Le Rousseau était trop bon phalanstérien pour manquer de le constater.

En même temps, elle aide puissamment à résoudre ce fameux problème du péché originel, sur lequel l'École chrétienne et l'École phalanstérienne ne sont séparées, nous le croyons, que par un mal-entendu. L'importance de la question excusera quelques lignes.

L'homme qui vient au monde en ces jours de subversion n'y vient point tel qu'il sortit il y a six mille ans des mains de Dieu. Soixante siècles d'un passé corrompu matériellement et moralement ont altéré son corps et son âme. La Phrénologie constate sur une immense quantité de crânes la proéminence des penchants qui, sans être mauvais par eux-mêmes, le deviennent facilement sous les plus faibles excitations, à défaut de contrepoids dans des penchants d'un ordre plus élevé. Les têtes développées latéralement et sans élévation au vertex sont dans ce cas, et il paraît qu'elles sont très nombreuses. Sans être prédestinées nécessairement au vice et au crime, il est certain que ces natures y sont prédisposées bien plus que les natures où dominent les nobles sentiments! Pourquoi les phalanstériens protesteraient-ils contre de telles vérités? Doutent-ils qu'après six mille ans d'harmonie, les hommes naîtront plus beaux, plus aimants, plus intelligents qu'aujourd'hui? Méconnaissent-ils la solidarité des générations et le pouvoir des transmissions héréditaires dans le mal comme dans le bien? Puisqu'un de leurs dogmes les plus consolants est la régénération future de l'Humanité dans son corps et dans son âme par l'influence de la vie harmonienne, ils peuvent accepter sans crainte la dégénération passée de l'humanité dans son corps et dans son âme par l'influence de la vie subversive. Et si c'est à cela seulement que tiennent les chrétiens sous le nom de péché originel, que le mal-entendu disparaisse et qu'ils se tendent une main fraternelle. Ils ont tous la même foi.

Or, y a-t-il autre chose dans le dogme du péché originel? Non, si on laisse de côté toutes les paraphrases des théologiens pour s'en tenir à la vérité essentielle et de foi. L'homme a été créé dans un état d'innocence et de bonheur, dont il est déchu parce qu'il s'est écarté des volontés divines. Rompant avec Dieu, il est tombé d'abîme en abîme dans tous les vices et a éprouvé tous les maux; histoire lamentable tachée de sang et de boue depuis la chute, esclavage qui appelle une rédemption. La rédemption a été inaugurée par le sang du Juste, victime d'une fausse science et d'un mauvais pouvoir; elle s'accomplira par le ralliement volontaire de l'homme à Dieu. Jusque là, l'homme en naissant porte non un crime, mais un malheur originel; il participe, comme membre de l'humanité, aux suites de la déviation primitive; ses sens, son intelligence, son cœur, sans être pervertis dans leur essence, sans avoir perdu la conscience du bon, du vrai et du juste, sont bien loin néanmoins de la subtile délicatesse qu'ils avaient dans les premiers humains, et au milieu d'un monde subversif qui pèse sur eux de tout son poids, il faut un effort incessant pour les empêcher de s'égarer, effort qui constitue le combat de l'homme contre lui-même.

Telle est, j'ose l'affirmer, la substance de la foi chrétienne, qui n'exclut pas l'espoir d'une rédemption ultérieure sur la terre, grâce à laquelle, l'homme rentrant dans les harmonies primitives par le retour à sa vraie destinée et aux volontés divines, retrouverait toute l'excellence première de sa nature, où la passion s'accordait avec la raison.

peu connu des rapports du physique et du moral; il nous conduit dans ce labyrinthe à l'aide des fils de l'Attraction et de la Série dont nous savons toute la solidité; il nous fournit, au nom de la science, des armes offensives et défensives, et prépare en même temps la conciliation des esprits et des cœurs de bonne volonté. Une habile méthode, alternant avec bonheur de la synthèse à l'analyse, de l'abstraction au récit et à l'image, permet de suivre sans effort le développement de son système depuis le principe générateur jusqu'aux moindres détails.

Comme un livre, pour être phalanstérien, n'est pas nécessairement exempt de fautes, nous reprocherons à M. Le Rousseau, quelques longueurs et quelques redites, pas assez de concision dans le style. Par le temps qui court, le temps est précieux, la vie brève, l'éternité proche, comme disent les mystiques. Nous avons besoin d'apporter en tout les habitudes de la locomotion à la vapeur. Il faut impitoyablement sacrifier tout mot superflu, toute idée secondaire, aller droit au fait, et une fois le but atteint ne plus y revenir.

C'est pour mettre en pratique notre théorie que nous n'insistons pas davantage sur le mérite des *Notions de Phrénologie* que tout phalanstérien, comme tout phrénologue, doit posséder dans sa bibliothèque.

JULES DUVAL.

Mouvement socialiste de la presse.

L'*Indicateur bordelais* publie une pièce de vers sur les crèches, par M. G...-Desmartres, digne de l'élégant auteur des *Gerbes de poésie* : chaque strophe se termine par ce gracieux refrain :

> Comme en leurs nids sommeillent les oiseaux,
> Petits enfants! dormez dans vos berceaux.

— Le *Courrier de Bordeaux* déclare dans un article de fonds qu'il est aussi déraisonnable de se fier aux eaux du ciel pour laver les rues qu'à la *momie Phœbé* pour les éclairer. — Ce langage sent terriblement le fouriérisme, nous en prévenons notre confrère.

— L'*Emancipation* de Toulouse conseille au *Réveil du Midi* qui menaçait d'un procès la *Démocratie pacifique*, de nous battre dans une discussion en forme et au moyen d'une théorie plus vaste et plus élevée que la nôtre, ce qui, laisse entrevoir l'*Emancipation*, ne sera pas facile.

—Le *Journal de Bergerac* rend compte d'une séance de la Société des secours mutuels des ouvriers de cette ville, et constate les excellents résultats de cette institution, bien supérieure à la caisse d'épargnes.

— Le *Journal de la Somme* rend ainsi compte des bienfaits de la Société philanthropique d'Amiens :

« Encore une hausse aujourd'hui. Hausse de un franc par hectolitre. Le marché d'Amiens est entraîné par les cours des places environnantes, et encore est-il celui où les blés se vendent le moins cher. Sans nul doute il faut attribuer ce dernier résultat aux opérations de la commission de ventes et achats de la Société philanthropique. Sans elle nous en serions aujourd'hui aux prix de 90 fr. ou 95 fr. la somme (les deux hectolitres.)

» Ses opérations ont consisté cette semaine à jeter sur la place environ 1 500 hectolitres, dont 500 mercredi et 1 000 aujourd'hui. Dès les premières transactions de ce jour, les achats se faisaient avec une telle précipitation que les cours augmentaient de plus en plus. C'est alors qu'ont eu lieu les livraisons de la Société, qui s'est déterminée à vendre à 81 fr. 50 c. les deux hectolitres. A partir de ce moment, elle a fourni tout le marché, qui était, du reste, assez mal approvisionné, et a fixé la moyenne du cours.

» Désormais et jusqu'à la fin de la crise, nous nous empresserons de tenir nos lecteurs au courant des actes de cette société, dont nous nous sommes faits pour ainsi dire le *Moniteur*, 1° parce que nous croyons utile de montrer l'influence d'une spéculation, désintéressée il est vrai, mais enfin d'une spéculation, sur la variation des prix; qu'ainsi l'on pourra mesurer sur la puissance des spéculateurs philanthropes que l'on doit honorer, celle des accapareurs que l'on devrait réprimer; 2° parce qu'il est bon, avantageux et louable de mettre au grand jour les bonnes œuvres d'une association qui s'est formée spontanément, hors du pouvoir, sans son appui ou ses instigations, et qui, à elle seule, remédie dans la ville à plus de maux que toutes les administrations réunies n'en sauraient soulager. En effet, quel est le préfet, quel est le maire qui pourraient arrêter la progression de cours et dire à la valeur d'une denrée : *Tu n'iras pas plus loin?* La société philanthropique peut seule avoir cette influence et elle l'a déjà exercée. Qu'elle continue donc dans la voie qu'elle s'est ouverte; la reconnaissance publique ne saurait lui faire défaut. »

Avis au *Journal des Pyrénées orientales*, au *Journal du Cher*, et *tutti quanti*, qui trouvent mauvais que l'on s'avise de faire aux agioteurs une loyale concurrence.

— L'*Impartial de l'Oise* se rallie au système de la concurrence véridique par les communes :

« La *Tribune de Liége* insiste toujours sur la nécessité d'établir dans sa ville, comme on l'a fait à Montbéliard et à Besançon, une boucherie et une boulangerie communales. Partout les magistrats municipaux devraient demander aux administrations de ces deux villes considérables les règlements qui servent de base aux établissements publics organisés par elles. Là ils trouveraient les données qui peuvent leur manquer. Si Versailles parvenait à se doter d'établissements semblables, on aurait rendu un grand service à une ville qui a besoin qu'on puisse y vivre à peu de frais, afin d'y attirer des rentiers, qui ne trouveront nulle part un séjour aussi agréable. »

— L'*Hermine* se rallie au même avis, et provoque la concurrence par l'Etat, en signalant un danger des plus graves, dans un article signé du comte de Coetlogon.

« Et qui nous dit, car ce n'est plus ici qu'une question de gros capitaux et les gros capitaux sont fort intelligents lorsqu'il s'agit d'enlever aux pauvres jusqu'aux plus petites fractions monétaires; qui nous dit qu'une vaste association ne s'est pas déjà formée ou ne se formera pas demain pour faire arriver chez nous, non-seulement le pain du jour, mais celui de l'avenir; alors dans l'espoir d'un bénéfice futur et certain ils s'efforceraient de maintenir le plus longtemps possible, par l'accaparement même, cette hausse qui leur ouvre nos ports jusqu'à ce que leurs entrepôts soient suffisamment repus pour tout le temps qu'exige la compensation de leur prix de revient avec le bénéfice à opérer sur le prix de vente d'une année commune, en admettant encore qu'avec une telle quantité de grains entre les mains de quelques hommes, ils ne produiraient pas à volonté des hausses et des baisses factices et partielles qu'ils sauraient mettre à profit.

» Un gouvernement national, institué par tous et dans l'intérêt de la masse, ainsi que le veut la justice.

» Ce serait une bonne loi, en un mot, que celle qui décréterait que le pauvre vivra toujours à bon marché.

» Cette loi peut et doit être faite.

—Le *Journal de l'Indre* constate de son côté des faits intéressants à l'appui de la même thèse.

« On nous écrit de La Châtre, le 9 mai

» Hier, les apports des propriétaires consistaient en 252 doubles » décalitres de froment, 220 doubles décalitres de seigle et 120 d'orge; » le bon froment s'est vendu de 9 50 à 10-25; le seigle 7 fr. 80, l'orge » 6 fr. 50.

» La Société de prévoyance a livré aux consommateurs 80 doubles » boisseaux de froment au prix de 9 fr. Elle a restreint les ventes aux » seuls habitants de la ville dans la crainte que les achats ne soient » insuffisants. Il serait à désirer que les conseils municipaux des » communes rurales prissent des mesures pour l'approvisionnement » de leurs localités; ils le feraient sans s'imposer de grands sacrifi» ces, attendu que le prix de revient des blés achetés sur les grands » marchés ne dépasserait pas le cours actuel des marchés de l'arron» dissement de La Châtre. »

— L'*Indépendant du Midi* fait connaître la fondation à Pézenas du *Tarivari* (le Charivari), dont le nom indique suffisamment l'esprit, — et qui sera écrit en langue romane, afin de circuler dans les classes ouvrières. — Comme nous savons que Pézenas possède des poètes socialistes qui cultivent le patois avec succès, nous comptons bien que ce sera une nouvelle porte ouverte au socialisme.

— Le *Mémorial de Rouen* se fâche tout rouge que nous le maintenions parmi les vassaux de la féodalité financière, lui qui fut *autrefois* adversaire des compagnies! Les *Débats* et la *Presse* aussi soutenaient *autrefois* l'exécution par l'Etat! Vous n'êtes que plus coupable, puisque vous connaissez les dangers dont la souveraineté des compagnies menace la France, de ne pas profiter de l'occasion pour les culbuter!

— L'*Echo de l'Aveyron*, dans un article signé *Pierre Pradié*, apprécie l'École phalanstérienne au point de vue catholique avec une sévérité mêlée de tolérance et une élévation d'idée remarquable.

« Rien de beau comme votre phalanstère, d'où le crime sera banni, » parce qu'on y aura intérêt à pratiquer la vertu, et où toutes les » jouissances du corps et de l'âme resteront constamment renfermées » dans les bornes du devoir; rien de beau comme les peintures vrai» ment féeriques de la vie harmonienne qui sont exposées par vos apô» tres. Goûter tous les plaisirs imaginables, bannir la pauvreté de la » terre avec tout son cortége de vices et de misères, établir solidement » ici-bas le règne de Dieu, et réaliser tout cela par l'application à la » société de la science sociale formulée par Fourier; c'est là, il faut » en convenir, un but louable, si ce n'est pas une illusion.. »

M. Pradié compense ces éloges par des critiques dont nous aurons occasion de relever les erreurs en rendant compte de ses *Essais sur l'Etre divin* dès que nous aurons reçu le second volume qu'il vient de publier. Nous le prions, en attendant, de lire l'article *Variétés* d'aujourd'hui.

— L'*Enquête sociale* croit un peu légèrement que l'unique moyen de préparer *l'association dans le temps présent*, c'est *l'éducation publique*.

« La classe ouvrière, considérée en masse et à part les exceptions, n'éprouve point le véritable sentiment de la fraternité; la triste et dégoûtante maxime du *chacun pour soi et chacun chez soi*, n'a pas moins d'empire dans les classes prolétaires, que dans la haute et basse bourgeoisie; il est très difficile d'associer jusqu'à trois ouvriers, et depuis 1830, on a fait, sous diverses formes, de nombreux essais d'association, et pas un n'a réussi.

» Il n'y a qu'un moyen de préparer les hommes pour l'association, c'est l'*éducation publique*. Etablissez d'abord un grand système d'enseignement national. C'est par les bonnes qualités du cœur, bien plus encore que par le développement des facultés intellectuelles, que les individus parviendront à former entre eux des associations fortes et permanentes. La simple similitude d'opinion est un lien beaucoup trop faible pour tenir les hommes longtemps unis. »

— L'*Atelier*, dans un article intitulé *Ça va bien*, montre que le gouvernement n'ose opposer aucun obstacle à la spéculation, par respect sans doute pour le grand principe du *laissez-faire*.

« Pour couper l'herbe sous les pieds de ces malfaiteurs, le gouvernement pouvait, entre autres mesures, faire acheter des céréales aux frais du Trésor sur les marchés étrangers et faire vendre; il pouvait même déterminer les communes à moudre et à cuire pour leur propre compte. Mais cela n'est pas conforme aux règles de la saine économie politique qui veut que l'Etat regarde faire, et n'agisse de rigueur que contre ceux qui ne voudraient pas laisser faire les spéculateurs. Aussi, comme ça va bien! »

—La *Revue indépendante* publie dans son dernier numéro un article remarquable de M. le docteur Lallemand, sur l'éducation. Le système de l'auteur applicable aussi bien aux plantes et aux animaux qu'aux hommes, nous a semblé avoir pour idée fondamentale cet axiome posé par Fourier, que *les attractions sont proportionnelles aux destinées*.

« S'il est incontestable, dit M. Lallemand, que la prospérité générale est d'autant plus grande et mieux assurée que toutes les fonctions depuis les plus importantes jusqu'aux plus infimes, sont remplies par ceux qui s'y trouvent les plus propres, il n'est pas moins évident que chaque membre profite, pour sa part, de la prospérité publique, et que l'homme le plus heureux, est celui qui peut satisfaire ses goûts, ses penchants naturels, celui, par conséquent, dont les occupations habituelles s'accordent le mieux avec ses dispositions prédominantes. Le plus grand malheur de la vie est sans contredit une vocation manquée. »

La *Réforme*, l'*Emancipation de Toulouse* et l'*Observateur des Pyrénées* ont rendu compte de l'ouvrage de M. Julien Le Rousseau sur la Phrénologie.

REPRODUCTIONS.

Voix nouvelle : Revue de France. — M. Grandin à la Chambre. — Le droit écrit. — Revue allemande. — Rien partout.

Estafette : Compagnies concessionnaires.

Enquête sociale : La force, le capital et le droit.

Gazette de France : Inqualifiable! — Les légitimistes et l'école historique en Prusse.

Courrier français : La police du château.

National : Les adieux de famille.

Atelier : les condamnés de Buzançais.

Argus soissonnais, le *Progressif cauchois*, *Echo de la Charente*, *Indépendant de la Moselle* : Agitation générale en Allemagne.

Emancipation de Bruxelles: Trésors de Ben-Ali. (Feuilleton.)
Impartial de Bruges: Trésors de Ben-Ali. (Feuilleton.)
Il Contemporaneo (de Rome): Sur le discours du roi de Prusse.
Osservatore triestino: Biographie de Bou-Maza.
Courrier des Etats Unis (New-York): L'Archevêque de Rouen et les victimes de Monville.

La *Democratie* a publié cette semaine les articles suivants: Les Ministres et la Féodalité financière. — Le nouveau Ministère. — Les Députés et les Compagnies. — Du Droit écrit. — Le Ministre de l'agiotage. — Rien partout! — La Chambre et le nouveau ministère. — Une Comédie. — Inqualifiable! — Discussion de la loi des comptes de 1844. — Les Partis en Belgique. L'Episcopat. — Révolution et émigration en Allemagne. — La Crise sociale en Allemagne. — Situation financière des compagnies de chemins de fer. — Les intérêts provinciaux en Prusse. — Adieux de famille. — Troubles par suite de disette en France, en Angleterre, en Irlande, en Belgique, en Allemagne, en Espagne, etc. — Circulaire de M. Damon sur les chemins de fer. — Projet de loi sur le timbre des journaux. — Préliminaires de paix entre les Etats-Unis et le Mexique. — Le 7 avril à Colmar. — Id. à Mulhouse. — Exposition de M. V. Considerant à Beaugency. — Affaire Despans-Cubières devant la cour des pairs. — Courses de la Société d'encouragement. — Nouvelles d'Angleterre, des Etats Unis, de Bourbon, de Taïti, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, d'Algérie, de Suisse, etc. — Faits, Chroniques des théâtres et des arts. — Travaux des Chambres. — CRITIQUE. Sur le rôle de l'électricité dans la fécondation. — La Question algérienne (2e article). — Crise des subsistances. Appel à tous les pouvoirs. — FEUILLETON. Revue dramatique (2 articles). — Revue musicale. — Les *Contes de Noël*, traduits par Mme Belloc. — *Loi d'Union*, par Antoine-Rose-Marius Sardat (3 articles).

PETITE CORRESPONDANCE.

Rochefort. — M. M. — Reçu les 90. — Merci. — Nous expédions.
Châlon-sur-Saône. — M. F. — Nous ne pouvons pas en ce moment. — Veuillez dire à C. que nous expédions.
Val de l'Argueuon. — M. H. M. — Au grand ouvr. maintenant.
Grenoble. — M. R. — Notre ami V. M. attend toujours les trois brochures que vous aviez annoncées. — Ni lui ni nous n'avons vu rien venir.
Bourges. — M. W. — C'est fait — Nous écrirons à R. dès que vous nous aurez appris ce que vous y avez fait.
Saint-Hippolyte. — M. J. M. — Reçu les 30. — Nous portons à la R. les 6 de surplus.
Alger. — M. J. — Nous envoyons aux quatre adresses et à vous — Reçu les 100. — Merci.
Landernau — M. B. — Nous avons 2 fr. de reste sur l'abonn. de Jersey, qui n'est que de 12. — Nous portons ces 2 fr. en compte à votre R.
R.... — M. X. Y. — Reçu les 35 et les 51. — Excuses et remerciements de tous vos bons soins. — Autorisé la vente à 55 fr. — Je vous écrirai longuement sous peu.
En voyage. — M. S. — M. G. de Ménilmontant vous prie de donner de vos nouvelles.
A R. — M. L. T. R. — Reçu les 161 fr. pour la R. du 2e trim. — Merci à tous.
Paris. — M. Av. — Les assemblées générales empêchent le cours de J. D. pour demain; il reprendra dimanche 23. — Jeudi soir comme à l'ordinaire.
Paris. — M. L. — Ce ne peut être que vendredi — Vous vous concerterez d'ici là.
Laon. — M. G. — La rép. est nég — Veuillez donc ne pas vous en occuper. — Nous corrigeons les épr. desdites notes.

Bourse du 15 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	77 80	77 70	77 70
— — fin courant	77 90	77 95	77 90	77 90
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 35	115 55	115 35	115 45
— — fin courant	115 70	115 70	115 65	115 65

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 » »	Banq. de Fr. dr cours		3235 » »
4 0/0 J. »	» » » »	O. V. de Par.	»	1300 » »
Emp. 1844. au Ct	» » »	C. hyp.	»	» » » »
— — fin Ct	» » »	— Goum.	»	1180 » »
B. du Trés.	» » »	— Gann.	»	» » » »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	» » » »	d. [illegible]	78 53
5 p. 0/0	d. 50	» » » »	d. [illegible]	» » » »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	22 1/2	40 » »	17 1/2	» » » »
5 p. 0/0	25 » »	15 » »	» » » »	» » » »

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» » »	ROM.	Der C.		99 3/8
Récép. Rotsch.	102 75	BELG. 2 1/2	»		53 3/8
ESP. Dette act.	» » »	— 4 1/2	»		93 7/8
— — pass.	» » »	d° 1840	»		99 3/4
— 3 p. 0/0.	» » »	d° 1842	»		100 » »
Dette intérieure	» » »	— Banque	»		835 » »
PORTUG. 5 0/0 1837	» » »	— d° Em. 1844.	»		» » » »
HOLL. 2 1/2	» » »	PIEMONT	»		1175 » »
HAITI	» » »	AUTRICHE	»		387 50

Union minière... 105 » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 » »
Act. d J. »	» » »
Ch. S. G. »	902 50
V. r. dr.	330 » »
— Ob. anc.	» » » »
— — nouv.	» » » »
V. r. gauc.	215 » »
Paris à Sc.	» » » »
— à Orléans	1228 75
— à Rouen.	932 50
R.-Havre.	645 » »
Avignon	722 50
Str. à Bale.	190 » »
Paris-Str.	1.2 50
Tours-Nant	110 » »
Orl.-Vierz.	580 » »
C. du Nord	603 » »
Famo-Haz.	» » » »
Diep.-Féc.	320 » »
Boul. à Am.	» » » »
Orl.-Bord.	506 25
Mont. à Tr.	» » » »
Paris-Lyon	432 50
Bord.-Teste	60 » »
Zinc V. M.	6050 » »
Lin Maber	» » » »

CHEMINS DE FER A TERME. (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» » » »	Paris à Rouen	928 75	Orléans à Vierzon.	580 » »
— (r.-g.)	» » » »	Rouen au Havre	645 » »	Bordeaux à Cette.	507 50
Paris à Orléans	1225 » »	Marseille à Avign.	721 25	Nord	603 75
— à Lyon	431 25	Paris à Strasbourg	421 25	Boulogne à Amiens	» » » »

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 94 à 94 50 (l'hect.); courant du mois, 94 50; juin, 95; juillet et août, 97; derniers mois, 101 demandé, 102 tenu (la tonne de 100 k.).

Lille. — Pas de courrier.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 92 à 93; courant du mois, 91; juin, 93; juillet et août, 91; septembre et octobre, 95.

Savons — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 les 100 kil.; ordres de livraison, » » » fr.

Suifs. — Calmes. A la bourse de mercredi dernier, les suifs de la boucherie se sont vendus de 66 à 67 fr. Les affaires n'ont pas été fort animées. 4 derniers mois, 69 à 70

Chandelle, 71. — Bougie stéarique supérieure, 1 50. — Oléines, 82 à 84. — Stéarines, 255 à 260.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

On lit dans le *Commerce* d'aujourd'hui:

« L'industrie du cachemire français est enfin sortie victorieuse de tous les procès qu'elle a eu à soutenir contre plusieurs marchands de nouveautés qui avaient eu recours à la fraude et trompaient le public de la manière la plus indigne en lui vendant pour châles cachemires rien moins que de fort mauvais châles de laine. Indigné de ces manœuvres coupables, un courageux filateur, représentant cette belle industrie, l'une des gloires de la France, a dénoncé la fraude et traîné les fraudeurs devant les tribunaux qui, en lui rendant la justice qui lui était due, ont sanctionné de la manière la plus solennelle les sympathies de l'opinion publique qui, toujours, quoi qu'on puisse faire, ne manquera jamais à quiconque soutient avec courage et persévérance la cause de la justice et de l'équité. »

Douze mille exemplaires de l'*Histoire des Girondins*, de M. de Lamartine, épuisés en un mois, n'ont pas suffi à l'empressement du public pour ce magnifique ouvrage. Quel livre, en effet, s'est jamais emparé à un tel point de l'âme du lecteur? Une nouvelle édition, tirée à 15,000 exemplaires, est mise en vente aujourd'hui chez les éditeurs Furne et Coquebert. Pour la mettre à la portée de tout le monde, cette nouvelle édition paraîtra par petites livraisons à 50 centimes, et sera ornée de 36 magnifiques portraits des *Girondins* et des *Montagnards*; l'exécution de ces portraits a été confiée à M. Raffet, et l'on sait combien cet habile artiste sait donner aux physionomies de l'époque révolutionnaire d'expression et de vérité.

Spectacles du 16 mai.

» h. » » OPÉRA. —
8 h. » » FRANÇAIS. — Marie Stuart.
7 h. » » ODÉON. — Les Templiers, Clotilde.
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche, Richard.
7 h. » » THEATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut..... Le Fantôme, Trois Rois, Intimes.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Un 3e Larron, une Femme, Daranda, Babiole.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Les Paysans, Ma Maîtresse et ma Femme, Phœbus, Geoti-Bernard.
6 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — Trottin de la Modiste, Docteur, Père et Portier, Fioli.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Tronquette, Lucrèce, Royaume des Légumes, Trilby.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Alar-Gull, Chambre ardente.
6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Closerie des Genêts.
7 h. » » CIRQUE. (Champs Elysées). — Soirée équestre.
7 h. » » COMTE. — Kokoli, Riquet, Ma brunette, le Diorama, Pierrot.
5 h. 1/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Maître, les Empiriques, Infortunes, Deux Pigeons.
6 h. 1/2 LUX-MBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Fille, Loup, Portrait, 1 lot.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — La Bouquetière, Miel, les Filles, l'Officier.
3 h. » » HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap d'or, Tournois.
7 h. » » CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée: Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Châlon (Saône-et-Loire). — Froment, 38 à 39-50. — Seigle, 32-75 à 33.— Orge, 26. — Sarrazin, 19 à 20. — Maïs, 25. — Haricots, 30-75 à 31-75. — Fèves, 27-50 à 28.

magne, 30-62. — Ancône, 29-37. — Pologne, 27-50 à 30. — Marianopoli, 28-75 à 29-93. — Odessa et Ghirka, 25-62 à 27-50. — Galatz, 25 à 25-62. — Ibraïla, 24-37 à 25. — Romélie, 24-37 à 25. — Alexandrie, 20 à 21-87. —

Troyes (Aube). Froment, 43 à 45. — Seigle, 27-50 à 30. — Orge, 27-50 à 24. Vouziers (Marne). Froment, 41-44 à 44-29. — Seigle, 25-72. — Orge, 21-44. — Hausse, 1 fr. 07 c.

EN VENTE : chez FURNE, rue St-André-des-Arts, 55; COQUEBERT, rue Jacob, 48, la 1re LIVRAISON de l'HISTOIRE DES

GIRONDINS

PAR M. A. DE LAMARTINE.

100 Livraisons à 50 Centimes.

Il en paraît une tous les huit jours.

8 volumes grand in-8° cavalier

AVEC 36 PORTRAITS.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

ÉTUDES SUR L'INSURRECTION DU DHARA EN 1846,

Par CHARLES RICHARD, capitaine du génie, chef du bureau arabe d'Orléansville.

CONTENANT LA BIOGRAPHIE DE BOU-MAZA.

Un volume in 8°. Prix : 3 francs 50 centimes; et par la Poste, 4 francs. — Se vend aussi à ALGER, chez BASTIDE et chez DUBOS et MAREST.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE,

Par un Officier de l'armée d'Afrique.

PRIX : 75 CENTIMES. BROCHURE IN-8°. — PARIS 1847. PAR LA POSTE, 90 CENTIMES.

En vente à la Librairie Sociétaire, quai Voltaire 25; et chez BAILLIÈRE, rue de l'Ecole de Médecine, 17.

NOTIONS DE PHRÉNOLOGIE

Un fort vol. in-12. 4 fr. 50. Par JULIEN LE ROUSSEAU. Par la Poste, 5 francs.

SIROP de DIGITALE de LABELONYE

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE PH... A PARIS

Il résulte des déclarations des médecins les plus recommandables, que ce sirop a des avantages incontestables sur les autres préparations de Digitale, entre autres celui de ne pas fatiguer l'estomac, et qu'il est employé avec succès non seulement dans les MALADIES du COEUR, l'HYDROTHORAX ou hydropisie de poitrine et toutes les HYDROPISIES essentielles, où il agit d'une manière prompte et si énergique, mais encore dans les AFFECTIONS DE POITRINE, Rhumes, Asthmes, Catarrhes, etc., contre lesquelles son action est également très-remarquable. Chez LABELONYE, pharmacien, rue Bourbon-Villeneuve, 19, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville. Prix 3 fr. et 3 fr. la bouteille. Le bouchon est recouvert d'une capsule portant l'empreinte ci-contre.

L'ÉCONOMIE,

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES, autorisée par Ordonnance Royale du 29 juillet 1841, *et administrée sous la surveillance du Gouvernement.* **Bureaux à Paris, 18, rue Laffitte.**

PLACEMENT EN RENTES SUR L'ÉTAT. — EMPLOI DES FONDS PAR LE TRÉSOR.

Les *Associations*, gérées par l'Économie, se composent d'un nombre illimité de souscripteurs de tout sexe et de tout âge. Elles se partagent en 25 classes, distinctes seulement par l'époque de leur liquidation, et qui présentent une série non interrompue de répartitions annuelles. — Chaque classe, accrue journellement de nouveaux sociétaires, arrive successivement à son terme, et se liquide, tandis qu'une classe nouvelle s'ouvre pour une durée de 25 ans. L'ensemble des associations déjà constituées comptait, au 31 mars 1847, 23,500 souscripteurs; 18 millions de capitaux souscrits et près de 3 millions de capitaux placés en rentes sur l'État; le chiffre des souscriptions s'accroît sur le pied de 600,000 francs par mois en moyenne.

Cette combinaison heureuse, que l'ÉCONOMIE possède seule aujourd'hui, offre au père de famille la faculté de pourvoir, par des épargnes annuelles, *aux frais d'éducation de ses enfants, à la dot de sa fille, à l'établissement de son fils*, en déterminant à son gré le chiffre et la durée du placement.

Rentes mutuelles viagères. — Par une distribution rigoureusement calculée de leur capital dans un nombre de classes en rapport avec la durée probable de leur vie, les personnes qui placent en viager peuvent obtenir avec une complète sécurité, *un revenu plus élevé que celui des rentes viagères ordinaires;* — ce placement convient à tous les âges, et donne la probabilité des produits suivants, qui, déduits d'une table de mortalité lente, ont été déjà et peuvent être fréquemment dépassés :

à la naissance	6.68 p. %.	à 20 ans...	5.52 p. %.	à 45 ans...	7 27 p. %.	à 70 ans...	16.52 p. %.
à 1 an......	5.68 »	à 25 ans...	5.66 »	à 50 ans...	8.07 »	à 75 ans...	21.10 »
à 5 ans.....	5.14 »	à 30 ans...	5.90 »	à 55 ans...	9.21 »	à 80 ans...	26.95 »
à 10 ans.....	5.15 »	à 35 ans...	6.24 »	à 60 ans...	10.87 »	à 85 ans...	32.06 »
à 15 ans.....	5.32 »	à 40 ans...	6.68 »	à 65 ans...	13.09 »	à 89 ans...	37.45 »

Ces chiffres suffisent pour faire apprécier le revenu des âges intermédiaires. On peut se constituer une rente *différée* en versant, soit un capital immédiat, soit des annuités. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'administration, ou à ses représentants en province et à l'étranger.

En vente à la Librairie sociétaire, quai Voltaire, et rue du Pont-Roy.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

de la science sociale DE FOURIER,

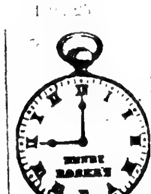
par HENRI GORSSE.

Défense du Fourierisme, 1 vol.

ORGANISATION UNITAIRE DES

ASSURANCES,

... 1840



MONTRES PLATES ... PENDULES ... de 55 à 150 fr. Mouvements supérieurs. Rue du Coq, 8, pr. du Louvre.

20c. 120 FEUILLES Papier à lettre, GLACÉ SUPERFIN, 4f, 60 et 75 c.; **ENVELOPPES**, 50 c. le cent; **GLACÉES**, 6 c. Papier écolier, 2 fr. 50 c. la rame; satiné, 3 fr. Boîte de cire très fine, 6 bâtons, 40, 5 et 75 centimes. **CRAYONS**, 3 c. la douzaine. Plumes métalliques, 10 c. la douzaine. — 112, rue Montmartre, au coin de celle Saint-Joseph.

MALADIES DE LA PEAU.

Guérison des **DARTRES, SYPHILIS, SCROPHULES, ULCÈRES, CANCERS** ... **VICE DU SANG**, par un traitement végétal, dépuratif et rafraîchissant.

Par le Docteur BELLIOL.

... 5 fr.; ... par la poste, chez **LORET**, libraire, ... 40 bis, et chez l'Auteur, rue des Bons Enfans, 32. Paris (Aff.)

CAPSULES MOTHES

Les seules qui ... BAUME DE COPAHU pur, c'est-à-dire ... tel que le produit la nature ... la Boîte, RUE SAINTE-ANNE, ... et dans toutes les pharmacies d'Europe. (App ...)

RACAHOUT DES ARABES

... des dames, des enfants et des personnes ... de l'estomac. — DELANGRENIER, fournisseur de la maison du Roi, rue Richelieu, 26.

L'ENGRAIS PHÉNIX-GUANO DE PARIS.

8 p. 0/0 d'azote, 500 kil. par hectare à 13 fr. les 100 kil. De Saint-Étienne, fab., 36 et 50, quai de la Gare d'Ivry (Paris) banlieue.

COUVERTS ARGENTÉS, LA DOUZAINE.

Unis	72 fr.
A filets	78
Demi-riches	104
Riches	132

De **DESSERT** unis et filets, de 66 fr. et et demi-riches, de 8 à 12 fr.
POTAGES unis et filets, à 14 et 15 fr.
CAFÉS unis, filets, demi-riches, de 47, 49, 28 et 56 fr.
RAGOUTS unis, filets, 8, 9 et 12 fr. — Poêlis, 1 fr. de plus. — Plats ronds et ovales, de toutes grandeurs, théières, cafetières, fontaines à thé, huiliers, bouts de table, saucières, soupières, réchauds.

BOISSEAUX, DETOT

ET COMPAGNIE,

RUE VIVIENNE, 26, AU COIN DE CELLE FEYDEAU,

Première Maison spéciale de

DORURE ET ARGENTURE

PROCÉDÉ DE MM. DE RUOLZ ET ELKINGTON.

COUVERTS DORÉS, LA DOUZAINE.

DESSERT à filets	99 fr.
Demi-riches	120
Riches	133
CAFÉS unis	24
A filets	27
Riches	42

COUTEAUX, lames ... argenté, de 36 à 52 fr.
— dorés, de 45 à 85 fr.
Bijoux, chaînes, broches, épingles, dés, bracelets, boutons, lorgnons, lunettes, ciseaux, flacons, tabatières.

Pour éviter la contrefaçon, tous les couverts sont marqués du poinçon d'argenture représentant une balance garantie de 60 gram. d'argent fin par douzaine et de notre poinçon de fabrique B. D. Ceux contrefaits, quoique ayant le même aspect, se détériorent promptement à l'usage. — Écrire franco, rue Vivienne, 26, à Paris.

PATE PECTORALE

à la réglisse

DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Épinal (Vosges).

MÉDAILLE d'or en 1845. MÉDAILLE d'argent en 1843.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 36. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Chambre des Députés.

Dans la séance de mercredi dernier, M. Lacave-Laplagne, ex-ministre des finances, avait, à propos du règlement des comptes de 1844, réclamé contre une assertion du rapport de la commission. Après mûre délibération, celle-ci a autorisé son président à rectifier le rapport sur le point attaqué, mais ce rapport contenait des critiques très vives, que la discussion d'aujourd'hui n'a point affaiblies.

Au milieu d'une conversation un peu confuse, M. Dumon, le nouveau ministre des finances, a hasardé une opinion que la majorité ministérielle elle-même n'a pas osé soutenir. M. Dumon prétendait que le ministre avait le droit de *se jouer*, suivant son expression, dans les limites d'un chapitre du budget, en ce sens qu'il pouvait bouleverser à son idée toute l'économie de ce chapitre, à la seule condition de ne pas dépasser le chiffre alloué; de telle sorte qu'il pouvait augmenter le traitement des employés, — bien entendu des employés les plus élevés en grade, — supprimer des emplois ou en accroître le nombre, et par suite cumuler sur un seul plusieurs traitements ou répartir ces traitements sur un plus grand nombre de personnes.

Cette opinion de M. le ministre ruinait à fond le contrôle qui appartient à la Chambre sur l'administration; aussi a-t-elle été énergiquement combattue par M. de Morny et M. de Lasteyrie. Ils ont eu raison de ne pas laisser s'implanter une doctrine pernicieuse; mais nous devons excuser M. Dumon, sa hardiesse n'était au fond que de la légèreté; il ne songeait guères à ce qu'il disait lorsqu'il a émis cette idée, et lorsque de grosses attaques sont venues tomber sur son aventureuse théorie, il s'est bien gardé de la defendre, un peu supris de ce qu'on attachait tant d'importance à ses moindres paroles. Le pauvre homme avait oublié un instant son élévation quasi miraculeuse.

La Chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif au chapitre de Saint-Denis.

Dans le courant de la séance M. Guizot a déposé un projet de loi relatif au régime hypothécaire et à l'expropriation forcée dans nos colonies d'Amérique.

Les Compagnies ruineront le Trésor.

Deux causes épuisaient le Trésor public : la paix armée, la corruption politique. L'engouement en a ajouté une troisième : les compagnies de chemins de fer.

Les fausses combinaisons de la loi de 1842 ont porté le dernier coup aux finances de l'Etat.

La *Presse* elle même ne peut plus résister à l'évidence. Voici dans quels termes elle constate le fait que nous signalons : « Le budget est mal etabli, de là le désordre de nos finances et *notre mauvais système de travaux publics*, lequel énerve et restreint [illegible] contraire pour effet de le forti[illegible] de l'étendre. »

L'esprit des compagnies, c'e[illegible]sprit du commerce mensonger; c'est la ruse, la fourberie, l'ex[illegible]tion du producteur et du consommateur; c'est l'âpreté au [illegible] le lucre par tous les moyens possibles; c'est la tendance [illegible]traire aux obligations contractées, à se plaindre sans cesse, [illegible]jeter constamment sur l'Etat, à lui arracher le plus possible [illegible]cessions et d'argent.

Quand on livra les voies de [illegible]nication rapides aux compagnies, on se figurait qu'une fo[illegible]ancées elles allaient voler de leurs propres ailes; qu'elles allaie[illegible]construire rapidement ces voies tant désirées; qu'elles exécutera[illegible] ponctuellement leurs obligations; qu'elles ne viendraient pl[illegible]emettre tout en question et se ruer sur les finances de l'Etat co[illegible]me des oiseaux de proie. On se figurait que, conformément aux [illegible]incipes mêmes du commerce, les compagnies supporteraient cou[illegible]ageusement toutes les chances bonnes ou mauvaises de leurs ent[illegible]prises.

Dans quelle erreur n'était-on p[illegible]s! Quelle bonhomie de croire qu'il y avait une limite possible à l'avidité des agioteurs! Quelle naïveté de s'imaginer que ces agglomérations fortuites de gens rapprochés par l'amour du lucre, se contenteraient des chances que les événements pourraient présente[illegible] à leurs spéculations, et avoueraient jamais que leurs bénefices sont en rapport avec leurs charges!

Ah! que c'était peu connaître l'esprit du commerce, l'esprit des compagnies! N'était-il pas évident, que, si les loups-cerviers n'avaient pas assez de moutons à devorer, ils se rejetteraient sur le berger? N'était-il pas évident que les compagnies nourrissaient l'arrière-pensée de faire modifier leurs contrats, et d'exiger de l'Etat de nouveaux avantages si les actions venaient à baisser? N'était-il pas évident que les agioteurs se disaient en eux-mêmes : « Une fois en possession, nous menacerons de liquider, et à l'aide de cette menace nous puiserons à pleines mains dans le trésor public? »

Voilà ce que nous annoncions alors, nous qui savions ce que valent ces parasites industriels qu'on appelle des *compagnies*. L'expérience démontre assez l'exactitude de nos prévisions. Cette expérience cruelle frappe aujourd'hui tout le monde, même les avocats des compagnies. Dieu fasse que les Chambres et le pays en profitent!

Monsieur le rédacteur,

Je crois devoir appeler l'attention du public et des fonctionnaires administratifs que cela concerne, sur l'imprévoyance obstinée et incompréhensible de l'administration du chemin de fer du Nord, pour ce qui regarde le service des stations d'Enghien et de Saint-Denis, et j'espère que vous voudrez bien prêter à ma réclamation le concours de votre publicité. Mes plaintes seront ici, d'ailleurs, l'expression du mécontentement profond de tous les voyageurs qui se portent en si grand nombre, chaque dimanche, vers les jolies campagnes dont Montmorency est le centre.

On aurait pu croire que l'expérience des retards, du tumulte et de l'encombrement, occasionnés les dimanches 2 et 9 mai aux stations de la vallée de Montmorency, par l'insuffisance des moyens de retour, [illegible] avertissement aux administrateurs du chemin de fer du Nord. Il n'en a rien été. Dimanche 16, le convoi dont le passage à Enghien est annoncé pour 8 heures 52 minutes, n'a paru qu'à 9 heures et un quart. Plus de 500 personnes qui l'attendaient avec impatience ont été singulièrement surprises en voyant que ce convoi ne se composait que de cinq voitures entièrement pleines, car il y avait des voyageurs jusque dans le wagon des bagages.

Il a fallu ajouter à ce convoi une quinzaine de voitures. Cette opération a duré près d'une heure, et, comme les voitures étaient ajoutées une à une, on peut se faire une idée de la confusion, des cris, des contusions, des rixes qui se sont élevés dans cette foule, dont chaque membre redoutait de ne pas trouver place. Les wagons étaient littéralement pris d'assaut et non sans combat entre les assaillants, car le nombre des employés était insuffisant pour régler le placement et prévenir le désordre. Enfin, le convoi est parti à 10 heures et un quart, ayant une heure 20 minutes de retard.

A Saint-Denis, de nouveaux désordres ont eu lieu et nombre de voyageurs ont été laissés à ce dernier embarcadere, bien qu'ils eussent payé leurs places et qu'ils dussent par conséquent compter sur leur départ.

Ce qu'il y a de déplorable, c'est que les pauvres voyageurs traites avec un sans façon si incroyable, ne trouvent même pas à qui se plaindre dans les bureaux de la station. Inspecteurs, chefs, commissaires, tout le monde est absent; et les employés balbutiant des réponses plus ou moins évasives ne peuvent que se renfermer dans leur irresponsabilité.

L'administration du chemin de fer du Nord dira-t-elle que l'affluence des voyageurs était pour elle un fait imprevu? mais elle doit bien savoir que les voyageurs qu'elle a conduits à Saint-Denis et à Enghien dans la journée du dimanche, reviendront tous à très peu pres le soir; et puis n'a-t-elle pas par devers elle l'expérience des trois lignes de Versailles et de Saint-Germain où jamais de pareils inconvenients ne se produisent?

Nous voudrions pouvoir penser, Monsieur le rédacteur, qu'il aura suffi de signaler ces faits pour qu'ils soient redressés; malheureusement il est trop bien établi que les hauts et puissants seigneurs du chemin du Nord ne reconnaissent aucune autorité supérieure, et soit qu'ils dédaignent les intérêts de la vallée de Montmorency, soit qu'ils aient l'intention formelle (et beaucoup de personnes la leur prêtent) d'éloigner les voyageurs de cette direction, ces rois, par la grâce du coffre-fort, continueront à agir selon leur bon plaisir.

Agréez, etc.

Le Sept Avril à Gannat (Allier).

On nous écrit de Gannat :

Le 7 avril, nous avons célébré ici l'anniversaire de la naissance du Maître. Quoique la fête n'ait été préparée que deux jours d'avance, les convives étaient assez nombreux au banquet. L'année prochaine, nous ferons un appel régulier, et j'ai tout lieu d'esperer qu'il y sera répondu d'une manière très satisfaisante.

Des toasts ont été portés à Fourier! à l'organisation du travail! au peuple!

Ils ont été suivis d'une allocution dont nous reproduisons les principaux passages :

A l'aspect affligeant des misères qui rongent la société, au bruit produit par la lutte des intérêts divergents et au développement fatal

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 18 MAI 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

PORTE-SAINT-MARTIN. *Le Chiffonnier*, drame en cinq actes et en 12 tableaux, par Félix Pyat. — ODÉON. *Au petit Bonheur*, comédie en un acte, par M. Prosper Poitevin; *l'Antiquaire*, comédie en quatre actes, par M. Antony Thouret.

Il n'y a pas aujourd'hui d'esprit public; l'opinion est mate et découragée, l'activité de la France est sans but. Il semblerait que rien ne réveillera chez elle cette indignation, si vive autrefois, contre l'oppression et contre la honte; l'acquittement de M. Boutmy, les révélations de M. Cubières, la *Presse* attestant que l'*Epoque*, un journal conservateur, a vendu quatre-vingt mille francs des promesses de pairie, les scandales plus ou moins dévoilés qui désorganisent le ministère, l'humiliation de vivre sous un pouvoir qui rappelle les plus mauvais jour du Directoire, un pouvoir accusé par les siens d'être avide et corrompu, d'accepter *rien*, *rien*, *rien* pour programme, tout ce qui devrait couvrir de rougeur le front des contemporains amène tout au plus des protestations dans la presse. Quant au pays, il ne s'émeut pas. On le dirait indifférent à ces craquements d'une société qui se disloque parce qu'elle est pourrie.

Et cependant l'esprit national n'est pas mort, le feu couve sous la cendre. Notre situation est celle de l'armée française en 1792. Les premiers détachements qui aperçurent l'ennemi sur les frontières de Belgique, lâchèrent pied honteusement et tirèrent sur leurs officiers qui voulaient les retenir. Il n'y avait pas dans cette armée de puissance morale, et, comme le fait très bien observer M. de Lamartine, le vieil honneur, l'ancienne discipline, le prestige attaché au drapeau de Fontenoy, n'existaient plus, l'enthousiasme républicain n'était pas encore allumé. Bientôt il embrâsa Paris, les bataillons de volontaires nationaux le portèrent dans les camps avec la *Marseillaise* : une longue suite de triomphes commença.

Tel est aujourd'hui l'état de la France, elle n'a plus de foi dans ses vieilles idées politiques. Le fétichisme de la légitimité? il est mort; le fanatisme républicain? il se meurt; la foi dans la politique conservatrice? — les conservateurs en rient dans les couloirs de la Chambre. Serviles imitateurs du prince de Metternich, ils ont longtemps conservé non pas un corps vivant, mais une momie appelée le *statu quo*. Aujourd'hui, malgré leurs efforts, la momie est gagnée par les vers, nul aromate n'y peut rien faire, il faudra s'en débarrasser.

Les croyances des vieux partis n'existent plus, et la foi nouvelle, le socialisme, ne régenère pas encore l'esprit national. Introduit en trop petite dose jusqu'ici dans les veines du corps social, il ne l'a pas régénéré, mais c'est là qu'est le salut. Honneur aux écrivains qui accélèrent une crise bienfaisante et nécessaire; honneur à ceux qui, par le roman populaire, par le drame, viennent en aide à la prédication socialiste! La postérité conservera leurs noms à cause de leur talent, et plus encore à cause de l'usage qu'ils en ont fait. Honneur à Félix Pyat, l'auteur de *Diogène* et du *Chiffonnier*!

En changeant de titre et d'époque, M. Pyat n'a pas changé de sujet, Diogène, c'est le chiffonnier d'Athènes; le Chiffonnier, c'est le Diogène de Paris, ces deux personnages sont également déguenillés, portent lanterne, et la distance n'est pas grande du mannequin au tonneau.

C'est une bonne manière de juger la société que d'interroger ses parias, et l'on porterait une terrible condamnation contre elle, s'il était vrai que ces hommes dont elle ne sait pas assurer l'existence, que ces hommes contraints à végéter dans le dénuement et le cynisme, avaient autant et plus d'intelligence et de cœur que les privilégiés du hasard ou les parvenus du crime.

Le *Chiffonnier* pose devant le public cette formidable question, et ce n'est pas la seule qui jaillisse de cette œuvre profonde. Analysons les situations du drame, chaque enseignement viendra s'offrir à son tour.

La toile se lève, Nous sommes sur un quai de Paris, il se fait tard, deux chiffonniers sont en scène. L'un d'eux est un homme de plaisir, ruiné par la débauche, et qui ne peut accepter sa misérable situation; l'autre, le père Jean (Frédérick-Lemaître), est un vrai chiffonnier, enfant de Paris, qui a vagabondé toute sa vie, et qui, grâce au vin, se résigne aux amertumes de son état. Le premier chiffonnier a des habits jadis élégants et une hotte toute neuve; Frédérick, tout en haillons, est obligé de rapporter les conquêtes de son crochet dans un sac.

L'homme ruiné, Pierre Carrousse, deviendra le traitre et le scélérat de la pièce. Cependant il n'aime pas le mal pour le mal; s'il le commet, ce sera sous la pression de la misère, d'une misère que des habitudes luxueuses lui rendent intolerable; encore sa première pensée sera-t-elle de se tuer, et non pas d'attenter aux jours et à la propriété d'autrui. — *Conclusion*, et cette conclusion est fort juste, il n'y aurait pas de crimes si la société pouvait garantir tout homme de la faim qui conseille mal.

Le vieux dogme de la perversité native voit chaque jour diminuer le nombre de ses partisans. La nature humaine est bonne au fond, tout le monde le sent instinctivement, car, pour trouver l'auteur d'un crime, on recherche tout d'abord quel individu avait intérêt à le commettre. — Que si, au contraire, un incendie se déclare, une inondation renverse des maisons, vous verrez des populations entières braver l'eau et le feu pour porter secours à des familles inconnues; l'homme fait le bien sans calcul, tandis qu'il faut un intérêt pour le décider au mal.

Vaincu par sa détresse, Pierre Carrousse a voulu se jeter dans la Seine; le père Jean l'a retenu; mais bientôt passe un commis de [illegible]se, appelé Didier, porteur d'une forte somme. Tenté par le [illegible] l'argent, Pierre s'élance sur lui et lui fend la tête à coups d[illegible], puis le meurtrier disparaît avec une riche proie. Le père J[illegible] nait de s'enivrer, n'a pas eu la force d'empêcher le crime.

Voilà le prologue. Nous ferons parcourir au lecteur les autres scènes, sans observer bien scrupuleusement peut-être l'ordre suivi par l'auteur, mais sans perdre du moins le fil de l'intrigue.

Vingt ans se sont écoulés; Marie (fille de Didier) veille dans sa chambrette. Marie est une pauvre couturière qui ne gagne pas de quoi manger. — Ne l'oubliez jamais, vous qui demandez où est la misère, et qui trouvez le travail bien organisé aujourd'hui, les ouvrières ne gagnent pas de quoi manger! Livrées aux ressources que leur produit leur aiguille, elles n'ont bientôt que trois partis à prendre : se tuer, se prostituer, ou *se faire entretenir*. Ce n'est pas là une déclamation, c'est un fait; ce n'est pas un fait exceptionnel, mais général : c'est le sort de toute une classe.

En se privant de tout plaisir, en ne satisfaisant son estomac qu'à moitié, en travaillant jour et nuit, Marie l'orpheline a conservé son cœur et sa vie, mais elle souffre; un chagrin de plus la pousserait au suicide, une goutte qui tomberait dans son calice d'amertume ferait déborder le vase.

Marie vient de terminer une robe de dentelle noire et l'essaie. Nous sommes en carnaval, soudain retentit le refrain de larifla, cet air qui restera comme une des créations caractéristiques de notre époque. De jeunes amies de l'ouvrière, travesties en debardeurs, entrent en chantant :

> Napoléon Musard
> Et son ami Chicard
> Commencent sans retard
> A minuit moins un quart.

Marie leur paraît charmante dans sa belle robe; un masque noir compléterait la toilette; il faut aller au bal de l'Opéra. La jeune fille résiste longtemps, puis elle cède; c'est une si belle chose que la musique et la danse; l'inconnu a tant d'attrait pour une enfant toujours seule et sevrée de toutes les joies!

Nous voici à la maison d'Or ou dans tout autre restaurant voisin de l'Opéra; un souper se prepare, on attend évidemment des femmes; quelques hommes sont les premiers au rendez-vous. Il y a là, sous des costumes de pierrot, des journalistes défenseurs de la morale, des *Nini Moulin*; un jeune homme en habit bourgeois, de Berville (Clarence), dont les traits et les manières sont d'une distinction remarquable, raconte comme quoi il est riche et pourtant dégoûté de la vie, comme quoi tout l'a trompé, tout lui a fait défaut, à commencer par l'amour; il est mort au bonheur, à l'espérance, et va chercher dans le mariage la paix d[illegible]tombeau.

Entrent les femmes, ce sont nos debardeurs. Clarisse est au milieu du groupe; tout ce qu'elle voit lui répugne et l'effraie; elle prend place d'un air contraint sans ouvrir la bouche; un jeune insolent, Laurent, la serre de près, lui arrache son masque, mais il est provoqué en duel par M. de Berville; Marie se retire désolée. Dans cette scène, on a déchiré sa robe de dentelle noire, la robe qui ne lui appartenait pas.

Nous revoyons la chambrette de la jeune fille; une femme à la phy-[illegible]omie basse, ignoble, monte l'escalier à pas de loup, c'est Mme Po-[illegible]ard, sage-femme, qui pratique en secret, moyennant bonne récompense, [illegible]vor[illegible]ement et l'infanticide. Ce personnage odieux a été rendu parfai-te[illegible] par Mme Génot, qui a prouvé, dans cette création, toute la

qu'un principe, celui de l'harmonie, celui qui accorde les êtres [illegible] hiérarchiquement distribués en groupes et série de groupes.

L'étude la plus vaste, qui embrasse toutes les autres, est celle de l'analogie universelle de tous les mouvements, en prenant pour pivot et pour foyer le mouvement passionnel dans l'homme.

. . . .

Oui, Messieurs, Dieu dispense le bonheur à grands flots dans l'univers, à tous les êtres qui marchent dans leur destinée, qu'il leur révèle par le désir et par le bonheur, il les attire à l'ordre, il les éloigne des voies fausses en plaçant la souffrance en sentinelle à l'entrée de ces voies. Dieu ordonne par le bonheur et défend par la souffrance; le bonheur est dans la loi, la souffrance est hors de la loi. Tout ce qui souffre a désobéi à Dieu, et tout ce qui obéit à Dieu est associé à l'ordre, communie avec Dieu et jouit. S'il n'en était pas ainsi, Dieu serait le mal, Dieu ne serait pas Dieu.

A nous donc, amis généreux, à nous qui souffrons des souffrances de nos frères déshérités; à nous de prêter notre concours aux apôtres de la doctrine harmonienne, et de faire tous nos efforts pour hâter la propagation et l'application des principes qui doivent sauver le monde et faire descendre ici-bas la vérité, la vertu, le bonheur, la dignité morale et la liberté.

Je termine, Messieurs, en vous proposant un toast à Fourier! à l'universalité de sa doctrine!

A la perpétuation de cette solennité!

Les journaux des Etats-Unis du 1er mai donnent les articles de la capitulation de la Californie.

Jusqu'à ce qu'un traité de paix intervienne entre les deux nations, les habitants de la presqu'île s'abstiendront de porter les armes contre les Etats-Unis. Ils sont mis sous la protection des autorités américaines, et ils jouiront des mêmes privilèges que les citoyens des Etats-Unis.

Santa-Anna a publié à Mexico, le 31 mars, une proclamation, pour établir que la Vera-Cruz n'est pas tombée aux mains des ennemis par suite de la valeur qu'ils ont déployée, mais par une conséquence du bonheur qui s'attache à leurs armes. Mais, dit-il, la nation mexicaine ne périra pas. Il engage ses concitoyens à persévérer dans l'enthousiasme et le patriotisme qu'ils ont montrés jusqu'ici, et qui doit incontestablement sauver leur pays.

De son côté, le général Taylor déploie la plus grande activité pour s'opposer aux exactions et aux pillages des bandits mexicains qui mettent à contribution leurs propres concitoyens de Tamahulipa, Nouveau-Léon et Coahuila.

La terreur inspirée par le succès des armes américaines est telle, au Mexique, que la petite ville d'Alvarado, située à dix lieues de Vera-Cruz environ, a capitulé après deux ou trois bordées de canons, en présence du *Scourge*, petit steamer, commandé par le lieutenant Hunter, qui d'ailleurs a déployé dans cette circonstance une valeur et un zèle dignes d'éloges. La soumission d'Alvarado a eu lieu le 4 avril.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR.—La Société paternelle qui a fondé la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, pour les jeunes détenus acquittés [illegible] d'expropriation ont été immédiatement commencés, et déjà l'on peut lire, sur la façade, le titre de *Théâtre de l'Opéra-National*. Ces travaux seront terminés, dit-on, vers le milieu de juillet, époque à laquelle commenceront les répétitions, et l'ouverture du théâtre aura lieu le 1er septembre.

— L'amiral sir Charles Napier est désigné par le gouvernement britannique pour prendre un commandement dans la Méditerranée. Il doit arborer son pavillon sur le *Saint-Vincent*, de 120 canons, en ce moment à Portsmouth, et partir sur-le-champ pour Lisbonne. Il ne tardera pas à être suivi par deux autres vaisseaux de 120, *le Howe* et *le Caledonia*, dont le premier [illegible] à Sheerness, et le second à Devonport. D'autres renforts seront encore ajoutés à l'escadre anglaise de la Méditerranée, où le cabinet anglais paraît avoir en vue quelque expédition importante.

L'HÉCLA. — On craint une prochaine éruption volcanique en Islande. Depuis le 20 avril, une fumée intense sort du cratère du Skapta-Jœkull, volcan le plus important de l'île après l'Hécla. Sa dernière éruption eut lieu en 1783; elle fut terrible: non seulement la montagne vomit à cette époque des flammes immenses, mais elle rejeta de son sein des quartiers de roches volcaniques et des scories de métal en fusion. Les premiers symptômes de l'éruption qui eut lieu au mois de mars se firent sentir en janvier.

ENCORE UN MIRACLE. — On lit dans l'*Emancipation de Toulouse*:

« Nous avons sous les yeux une lettre illustrée, publiée à des milliers d'exemplaires, écrite par le frère Marie, religieux de la Trappe, adressée à Mlle Polymnie de St-Salvy, à Sorèze (Tarn) et contenant le récit de l'apparition de la Vierge à deux petits bergers, près de la ville de Corps, récit dont nous avons parlé plusieurs fois et qui circule chez les gens dévots avec diverses variations. Voici quelques extraits de cette lettre:

« La sainte Vierge, ayant entamé la conversation avec les deux bergers, Germain Geraud, âgé de onze ans, et Mélanie Mathieu, âgée de quatorze ans, leur tint ce langage:

» Je suis ici pour vous annoncer une grande nouvelle. Si mon peuple ne veut pas se convertir, je suis forcée de laisser tomber le bras de mon fils; il est si fort et si pesant que je ne puis plus le soutenir. On ne voit guère assister à la messe que les personnes avancées en âge. Les jeunes gens n'y vont, à proprement parler, que quand ils ne savent plus que faire, et encore n'est-ce que pour offenser Dieu et se moquer de mon fils. Si les récoltes dépérissent, ce sont vos péchés qui en sont la cause. L'année dernière, la maladie de la pomme de terre était un avertissement dont vous n'avez pas profité. Au lieu de reconnaître la main de Dieu, on a blasphémé; c'est pourquoi cette plante qui vous est si nécessaire va continuer de tomber en pourriture, et bientôt il n'y en aura plus. Que celui qui a blé ne le mette pas en terre, car l'année prochaine les insectes le dévoreront et le grain qui leur échappera tombera en poussière entre les mains de celui qui froissera l'épine. Une grande famine surviendra, et avant la famine les petits enfants au-dessus de sept ans mourront d'un petit tremblement, et les autres feront leur pénitence par la faim.

» Mais si l'on revenait à Dieu avec un cœur repentant, les pierres et les rochers seront changés en montagnes de blé, et la pomme de terre croîtra d'elle-même dans les champs où l'on ne l'aura pas semée. »

— La sainte Vierge s'adressant à chacun des deux petits bergers en [illegible] quel un feuilletoniste de bonne humeur a fait une célébrité grotesque.

Il est rare que les solennités de ce genre se passent sans quelque évènement notable; cette soirée devait avoir son épisode.

Mimi Pinson, au bras d'un jeune homme qui lui sert de cavalier, s'élançait joyeuse et pimpante au milieu des brillantes illuminations du jardin. Elle avait dîné au Minaret; elle avait bu du champagne Montebello; elle était en verve... Elle ne s'attendait à aucune mauvaise rencontre; elle en fit une, cependant.

La voilà tout à coup face à face avec Mlle Elodie Dupasquier, la marchande de modes. Or, elle doit à cette artiste en chapeaux une somme de 275 francs. Mlle Elodie fut-elle poussée à faire de l'éclat par une simple rancune de créancière? Avait-elle quelque autre motif caché et que nous ne voulons pas approfondir? Quoi qu'il en soit, elle s'avança sur Mimi Pinson, et lui fit une véritable scène. En vain l'impresario Bobœuf, dont l'éloquence est connue, se jeta entre ces deux amazones, et leur chanta de sa voix de ténor manqué: « La paix, la paix, mes sœurs! » la dispute s'envenima, et Mimi-Pinson, qui a le jupon court et la main leste, porta un soufflet à son adversaire.

Mlle Elodie a cité la trop vive polkeuse devant la police correctionnelle, où elle comparaît aujourd'hui. Mimi Pinson est toujours au bras du même cavalier. Sa toilette a quelque chose de pittoresque et d'osé qui est remarqué dans l'auditoire, émaillé de jolies femmes et de petits barons.

Mlle Elodie: Madame me doit une somme assez conséquente...

— Quand je l'ai vue au Château-Rouge avec des panaches et des bijoux superbes, j'ai cru qu'il m'était permis de réclamer ma note... Madame m'a répondu des injures; c'est à peine si j'ai eu le temps d'ouvrir la bouche, j'avais déjà mon soufflet.

— Demandez-vous des dommages et intérêts?

— Je demande de la prison pour madame.

M. Oscar Vieuxblanc, rentier: J'étais avec Mlle Jenny Borrel (Mimi Pinson), je vis qu'elle était abordée par la plaignante et j'ai entendu presqu'aussitôt retentir un soufflet.

M. le président: Qui l'a donné? — Mlle Jenny. — L'avait-on insultée? — Je n'ai rien entendu. — Mimi Pinson, bas: Imbécille!

M. Oscar retourne à sa place, et Mimi Pinson lui dit tout bas: — C'était bien la peine de venir ici!..

M. le président: (A la prévenue) Qu'avez-vous à dire?

Mimi Pinson: Madame s'est servie envers moi de mots bannis de la bonne société; elle m'a appelée voleuse, fille perdue, voiture du désert.

Elodie: C'est faux!

Mimi Pinson, avec gravité: Madame, jamais le mensonge n'a eu l'honneur de mes lèvres!

Le tribunal condamne Mimi Pinson à 50 fr d'amende et aux frais.

Nous remarquons qu'en sortant elle ne prend pas le bras de M. Oscar Vieuxblanc. C'est une rupture en règle. A qui le tour?

Ce dernier mot un peu risqué est de Mlle Elodie. (*Droit.*)

Chambre des Députés.

Présidence de M. LEPELLETIER D'AULNAY, vice-président.

Séance du 17 mai.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'un de MM. les secrétaires donne lecture du procès-verbal.

L'ordre du jour est la reprise du scrutin sur le projet de loi relatif à un

---

souplesse de son talent. Dans les *Inondés de la Loire*, elle représentait une honnête paysanne, mère de famille, et la franchise, la bonté se peignaient alors sur son visage.

Mme Potard a été chargée par une riche famille de détruire un enfant naturel; pour la première fois le cœur lui manque. Au lieu de tuer l'enfant elle le dépose dans un cabinet dépendant du logement de Marie, puis elle se retire; mais, hélas! elle avait reçu pour commettre le crime dix mille francs en billets qui sont tombés de sa poche, impossible de les retrouver. Il faudra employer les trompettes de la renommée, en d'autres termes les petites affiches.

L'escalier que Mme Potard vient de descendre sépare le théâtre en deux parties; à droite du spectateur est la chambre de Marie; à gauche la soupente où vient dormir père Jean, le chiffonnier; le voici dans sa retraite; il ne boit plus, il a juré de ne jamais boire depuis le jour où l'ivresse l'a empêché d'arrêter le bras d'un meurtrier. Cette protestation contre les excès abrutissants de l'ivresse a du prix chez un auteur sympathique aux écoles socialistes, à ces écoles que des ignorants ou des sots accusent de prêcher l'orgie. Père Jean est beaucoup mieux mis qu'il y a vingt ans; il a hérité de la hotte de Carrousse; ses cheveux ont blanchi, mais sa blouse est propre.

La récolte de la nuit a été bonne; vidons la hotte, elle renferme tous les rebuts de la grande ville, tous les résidus de la civilisation, papiers et débris: prospectus d'une société en commandite, *chiffon*, discours de réception à l'Académie française, *gazon* (c'est-à-dire perruque), défense aux chiffonniers d'arracher les affiches, un paquet d'affiches arrachées. Ah! voici dix billets de banque. Le chiffonnier ne considère pas ce trésor comme sa propriété, donnant au public qui l'écoute une leçon fort utile, il s'écrie tristement: ***Ah! pauvre homme qui les a perdus!***

Ce passage a dû charmer la censure; elle tient beaucoup à moraliser le peuple à l'endroit de la propriété. Quant à moraliser le monde officiel, ou du moins à lui inspirer quelque pudeur, c'est trop difficile, on y renonce.

L'inventaire de la hotte est plein de verve comique, et le sérieux s'y mêle au rire. Voyez cet os, il fut un jambon servi sur une table bourgeoise. Le domestique y mit les dents après le maître, le chien après le valet; le prolétaire, le chiffonnier, en hérite après tous les autres. Ces loques, ces chiffons de papier seront restitués à l'industrie, la machine en fera du papier blanc, des étoffes neuves qui circuleront dans le monde savant, dans le monde à la mode, pour retomber encore dans la hotte du chiffonnier; toujours ainsi, cette roue tourne toujours; c'est la loi sériaire appliquée aux miettes du festin civilisé, la hotte représente les limbes obscurs, les moments transitoires de désordre, d'incohérence, qui recueillent les éléments disjoints d'une ancienne harmonie, et qui les conservent pour les harmonies futures.

L'ouvrière Marie est aussi rentrée chez elle. Jamais elle ne pourra payer sa robe déchirée. Voilà le malheur qui met le comble à tous les autres. Marie va se tuer; mais qui frappe à sa porte? le jeune de Berville, son défenseur; il a frappé Laurent dans un de ces duels qu'on nomme *heureux*, et veut offrir à l'ouvrière une bourse en compensation de la robe déchirée. Ce n'est pas de Berville qui a déchiré la robe; Marie est trop fière pour accepter de l'argent d'un jeune homme inconnu, elle refuse; Berville se retire plein d'admiration et déjà d'amour.

Rien ne peut empêcher la mort de Marie; elle ferme sa croisée, allume un réchaud, l'air se charge d'exhalaisons délétères. Déposé dans un cabinet voisin, l'enfant nouveau-né ressent un malaise, il pousse des cris, Marie l'aperçoit. « Ciel! cet enfant étouffe, de l'air! de l'air! » et la jeune fille oublie sa robe déchirée, son désespoir, ses projets de suicide, elle ne calcule pas les sacrifices qu'amènera l'entretien de cet enfant venu du ciel ou de l'enfer; elle brise les carreaux, elle éteint le charbon avec un élan qui a provoqué des applaudissements unanimes. Cet enfant, Marie le gardera, que deviendrait-il sans elle? la Providence le lui a donné; pour subvenir à deux existences, elle trouvera plus de courage que pour elle seule.

La décoration change. Nous sommes dans un très riche salon, c'est la demeure du baron Hoffmann, l'ancien chiffonnier Carrousse; il a su dissimuler son crime; une fille, Claire, lui est née. Le vol qu'il a commis a frappé la famille de Berville dont le malheureux Didier était commis. Pour étouffer toute plainte et toute recherche, le baron voudrait que sa fille épousât le jeune de Berville, seul intéressé à poursuivre les coupables, mais Claire n'aimait pas Berville; elle a donné son cœur au jeune Laurent qui l'a rendue mère. D'abord indifférente pour Berville, elle le hait depuis qu'en duel il a frappé son amant. Pour arracher à Claire son consentement au mariage projeté, il faut que le baron lui révèle le secret sanglant qui plane sur eux. Déjà le baron l'avait décidée à se défaire de son enfant illégitime; cet enfant avait été remis à Mme Potard après une faible résistance de la mère, nouveau crime enfanté par le premier.

Le baron et sa fille causent tristement comme deux coupables. Depuis son forfait, le baron ne vit plus; il est étranger à toutes les joies, sans cesse inquiet. Son opulence est celle de Tantale; ce n'est plus Didier, c'est lui-même qu'il a tué. Tout à coup survient Marie; c'est pour Mlle Claire qu'elle faisait une robe de dentelles. On est entré en arrangement; depuis l'accident, l'ouvrière paie chaque mois une petite somme. Cette fois, elle vient demander un délai: pendant la nuit du 12 février, un enfant s'est trouvé chez elle, cet enfant est devenu son fils adoptif, elle l'a mis en nourrice; mais, faute de paiement du mois, la nourrice a rapporté cette petite créature. Marie a besoin d'argent pour continuer sa bonne œuvre.

Le baron comprend toute la portée de ces mots; il ne veut pas que l'enfant retourne en nourrice, car cet enfant découvert perdrait sa fille; il faut que Mme Potard remplisse son rôle plus exactement que la première fois. Marie est durement congédiée. Claire se retire.

— Approchez, madame Potard; vous avez mal gagné mon argent.

— Il est vrai que le cœur m'a manqué; mais je n'ai rien gagné, les billets sont perdus.

— Vous en aurez dix autres si l'enfant meurt.

Chambre de Marie. Elle cause avec le vieux chiffonnier, qui l'aime beaucoup, et la regarde comme sa fille. Le pauvre homme avait grand besoin d'aimer; depuis son enfance, il n'a vu que des rues et des passants. Il aurait bien voulu vivre en famille, mais *il n'en avait pas les moyens*, mot cruel et trop vrai que le public a vivement senti. Enfin, au soir de la vie, le père Jean trouve dans Marie une enfant qui se laisse aimer. Rien de plus touchant que cette scène.

En sa qualité de père, le chiffonnier moralise; il ne faudrait pas recevoir ce jeune homme, M. de Berville, qui vient trop souvent, ni garder cet enfant qui fait jaser. — Mon enfant! hélas! pour le nourrir, il faut que je vende l'anneau de ma mère; j'y cours, veillez pendant mon absence sur cette petite créature.

Le père Jean devient une bonne attentive, il veille longtemps, puis il remonte dans sa soupente quand il voit le marmot endormi; il a tort de le quitter, car la Potard s'insinue comme un serpent dans l'ombre; elle emporte l'enfant. On ne le reverra plus.

Retour de Marie. Elle a vendu l'anneau. Comment va le petit? — Très bien; il dort.

Le visiteur assidu, M. de Berville se présente, grimace très significative du père Jean. Vaincu par l'amour, M. de Berville fait à la jeune fille des promesses brillantes, mais il n'épousera pas; Marie refuse d'abord le sort humiliant qui lui est offert, mais enfin le cœur l'entraîne, elle aussi; elle renonce à l'égoïste pensée d'exiger le mariage. Elle s'abandonnerait, elle se perdrait, si le jeune homme, qui lui sait gré de cet abandon comme de sa résistance première, ne lui déclarait qu'elle sera sa femme légitime. Voilà trois personnes dans l'enthousiasme et le bonheur.

A peine l'amant s'est-il retiré, qu'un commissaire de police est dans la mansarde. Fille Marie, votre enfant a été trouvé mort dans le puits de cette maison; Marie, vous êtes accusée d'infanticide! — Stupeur complète. L'ouvrière est emprisonnée.

Allons maintenant chez la Potard. Bien qu'elle n'en soit pas à son coup d'essai, qu'elle vive à Paris sous un faux nom, en état de contumace, et qu'elle ait été condamnée à plusieurs années de travaux forcés, cette femme n'est pas un monstre inexplicable; elle aussi elle eût voulu être honnête: elle soupire après l'époque où elle pourra se retirer du commerce et se fixer à Montrouge, où elle épouserait le brigadier de gendarmerie. Elle a fait afficher des billets de banque perdus, en promettant une récompense honnête à celui qui les retrouvera.

Au désespoir depuis l'arrestation de Marie, le père Jean a lu l'affiche; elle lui a donné beaucoup à réfléchir: dix mille francs perdus à quatre heures du matin, par une sage-femme, dans le voisinage de Marie; un enfant déposé la même nuit chez la couturière; cet enfant tué mystérieusement un peu plus tard!... Mme Potard doit savoir quelque chose. Le père Jean va la trouver et la force à parler, en brûlant devant elle deux des billets qu'il rapporte et en la menaçant de détruire le reste. — Quel est votre intérêt à tout savoir? — Faire *chanter* les parents de l'enfant. — Et nous partagerons les bénéfices? — Cela va sans dire.

Mme Potard se confesse alors; elle nomme la jeune mère, elle nomme le baron. — Mais, pour les faire chanter, il me faut une preuve. — En voilà une (c'est une lettre de Claire; cette femme, subjuguée par son père et craignant la honte, n'est pas toutefois absolument dépourvue de sentiments maternels. Elle priait Mme Potard de lui

En exécution de la décision de la Chambre, votre commission s'est réunie afin de procéder à un nouvel examen de la question sur laquelle son attention était plus directement appelée.

Cet examen et les renseignements qu'elle a reçus directement de l'honorable M. Lacave-Laplagne, qui à cet effet s'est rendu dans son sein, ont conduit votre commission à reconnaître :

1° Que les faits sur lesquels s'était fondée la critique du rapport, et dans la partie consacrée aux observations générales, page 9, étaient pour la plupart antérieurs à la circulaire du ministre des finances du 17 août 1844. On sait que cette circulaire, qui défend aux receveurs particuliers de faire office de banquiers, qui réglemente toutes les conditions, pose les limites dans lesquelles ils doivent accepter et négocier des effets sous la responsabilité des receveurs-généraux, constate l'existence du mal contre lequel s'élève le rapport; 2° que, depuis la mise en pratique de cette mesure, il n'y a eu qu'un sinistre dans la gestion de ces comptables, et qu'un autre a éclaté, précisément par suite de la ponctualité avec laquelle les mesures prescrites par la circulaire ont été exécutées; 3° que la pensée du rapport de votre commission, sous l'influence de ces faits fâcheux, a été entraînée à les signaler, pour en chercher le remède dans l'indication de moyens plus efficaces en faveur d'une bonne gestion des comptables, et que le rapport n'a pas assez clairement distingué les faits antérieurs à la circulaire du 17 août 1844, de ceux qui sont survenus malgré les instructions impératives contenues dans la circulaire. En conséquence, la commission a décidé, à l'unanimité, de modifier en ces termes le paragraphe de son rapport, page 9 :

» Votre commission pense que le ministre des finances doit maintenir avec vigilance et fermeté la stricte exécution des dispositions de la circulaire ministérielle du 17 août 1844, afin qu'on ne voie plus, comme antérieurement à cette circulaire, l'affligeant spectacle des faillites des comptables de l'Etat; car si ces faillites n'ont pas fait éprouver des pertes au Trésor, l'équité nous commande de le reconnaître, elles n'en ont pas moins atteint la fortune des citoyens qui ont pu être conduits à accorder leur confiance à des fonctionnaires publics, à raison de celle dont ils jouissaient auprès du gouvernement. (Chuchotements divers.)

M. LACAVE-LAPLAGNE. La rédaction nouvelle que la commission propose de substituer au paragraphe du rapport qui avait été l'objet de ma réclamation, est considérée par moi comme une satisfaction à laquelle je n'ai rien à ajouter.

M. LACOUDRAIS, rapporteur. Dès l'instant qu'il y a eu ambiguité (Rires à gauche), la commission et le rapporteur s'empressent de déclarer que ni la commission ni le rapporteur n'ont eu l'intention d'adresser des reproches à l'honorable M. Lacave-Laplagne (Ah! c'est trop fort, à gauche. — Interruption.) C'est simplement à titre d'enseignement pour l'avenir que les phrases dont il s'agit ont été insérées dans le rapport. (Allons donc! Agitation vive et prolongée.)

A la suite d'une interpellation de M. Lherbette, une discussion confuse s'élève sur les diverses critiques contenues dans le rapport à l'adresse des divers ministres.

M. GARNIER-PAGÈS. Il me semble qu'il faut revenir au point de départ dont nous nous sommes écartés, car une question a été posée et elle n'a pas été décidée. La commission a semblé croire que nous voulions attaquer son rapport; nullement, nous avons demandé des explications sur des faits. A qui devons-nous demander des explications? au ministre ou à la commission. Si le ministre ne répond pas, s'il ne se justifie pas des faits articulés par la commission, il en résulte que les faits articulés sont acquis.

Maintenant, permettez-moi de les préciser : On a dit qu'il n'y avait qu'un seul fait; mais la commission a parlé, dans son rapport, de plusieurs faits; il faut donc que la Chambre les connaisse; je vais les examiner successivement; si je me trompe, ce sera à M. le rapporteur à me rectifier. Voici ce qu'on lit dans le rapport :

« Il avait été accordé au chapitre premier, *Administration centrale* (*personnel*), un crédit de 180 500 fr., lequel, comparé au chiffre de 1843, présentait un accroissement de 6 000 fr., somme destinée à rétribuer quelques nouveaux commis qui avaient été demandés comme nécessaires aux besoins du service. Dans le cadre tracé au budget, les appointements du directeur des [illegible] avait pas en présentant ce budget, qu'on pourrait faire cette économie de 5 000 fr., et l'on avait porté seulement le traitement du directeur à 15 000 fr. Mais, comme on avait pu élever ce traitement à 18 000 fr. au moyen de l'économie dont j'ai parlé, c'est à ce chiffre de 18 000 f. qu'il a également été porté dans le budget de 1845 et qu'il a été voté par la Chambre.

M. DUMON, ministre des finances. J'ai dit et je répète que la dépense avait été régulière et convenable. Quant à la régularité, je me bornerai à faire remarquer que cette dépense a subi le contrôle de la cour des comptes. S'il était vrai que la dépense eût été irrégulièrement faite, elle n'aurait pas été approuvée par la cour des comptes. (Allons donc! allons donc!)

Le principe de la spécialité du chapitre justifie la dépense. Il est d'usage constant et, selon moi, excellent de disposer des fonds disponibles à titre de gratification. Jamais on a attaqué la régularité de cet usage.

La séance est renvoyée à demain pour entendre les explications financières de M. Lacave-Laplagne.

VARIÉTÉS.

CAUSES ET EFFETS, par M. AUG. BARBET, ancien receveur-général. 1 vol. en 2 parties. — Paris, 1847. Au Comptoir des Imprimeurs-Unis.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du vaste projet de banque proposé par M. Barbet. Son plan nous paraît supérieur à tous les autres plans de ce genre, en ce que, reconnaissant toute l'importance de la Commune, il indique la nécessité de placer le crédit entre les mains d'une administration communale convenablement instituée, qui distribuerait ce crédit autour d'elle, tout en se reliant, par des communications suivies, aux autres administrations municipales dont l'ensemble formerait la plus vaste des banques d'Etat.

Après avoir publié la seconde partie de son premier volume, M. Barbet en publie aujourd'hui la première partie; mais il ne se contente pas d'insister sur le but spécial de son ouvrage, il aborde en même temps toutes les questions de politique contemporaine, qui se rattachent en effet à son plan, puisque le problème social est toujours et partout le même : trouver le moyen de faire vivre les masses dans une liberté plus réelle et une aisance convenable.

L'ouvrage de M. Barbet, entre autres documents curieux, contient le rapport complet adressé en octobre 1827 au roi Charles X par M. de Clermont-Tonnerre, alors ministre de la guerre, sur la conquête d'Alger. On y voit que la Restauration avait le projet de fortifier les casernes de Paris, pauvre projet en face de celui réalisé par la branche des Bourbons élevée en remplacement de celle déchue, et qui est parvenue non seulement à fortifier Paris dans l'intérieur, mais à l'entourer complétement d'immenses murailles.

On voit aussi dans ce rapport que la branche aînée s'éloignait vivement de l'Angleterre, et qu'elle se portait vers la Russie, en engageant celle-ci à s'accroître du côté de l'Asie, c'est-à-dire vers les Indes anglaises. L'auteur attribue la grande joie causée en Angleterre par notre révolution de 1830 à la connaissance exacte des desseins arrêtés entre la France et la Russie pour leur agrandissement commun, desseins que cette révolution a fait avorter, et qui ont été remplacés dans le nouveau cabinet des Tuileries par une entière soumission aux intérêts anglais.

[illegible] avoir une bonne rade à Marseille pour le cas où votre flotte ne pourrait sans danger continuer sa route vers Toulon, et, avec des escadres moitié moins fortes que les nôtres, il vous serait facile de vous multiplier, d'attaquer tous les points de nos côtes, ou de fuir, sans qu'il nous fût possible de vous éviter ou de vous atteindre. »

M. Barbet impute aussi à la même condescendance envers la politique anglaise, les tentatives faites pour amener un traité de commerce favorable à l'Angleterre. Il a rapporté une lettre à lui adressée en 1834 par un ministre, pour lui recommander, lorsqu'il était receveur-général à Montpellier, M. le docteur Bowring, Anglais, qui voyageait alors dans le midi de la France, *avec une commission du gouvernement anglais* (suivant l'expression de cette lettre), afin de prendre des notes sur l'état de notre production, et de prêcher la doctrine du libre-échange, comme la prêche aujourd'hui un autre missionnaire anglais, M. Cobden (1).

Dans mes conversations journalières avec le docteur, homme d'esprit, de savoir et doué d'une grande franchise, je pus apprécier, dit M. Barbet, ce qu'un traité de commerce immédiat, sans que le pays y fût préparé, aurait de funeste pour la prospérité de nos produits industriels; il n'y avait aucune compensation pour nous, pas même l'espoir de rendre la vie matérielle de nos travailleurs plus facile, ni de voir augmenter la richesse de nos départements vinicoles. Je fis part de mes pressentiments au docteur, lui déclarant en même temps que si j'avais rempli mes devoirs de subordonné à une des grandes administrations du pays, en lui ouvrant mes salons, je saurais, comme citoyen, en remplir un autre avec courage, en combattant ses démarches par une suite d'articles dans les journaux, destinés à éclairer le public et les chambres législatives. Le premier article parut, et M. Bowring s'éloigna du midi de la France.

La pensée dominante du livre de M. Barbet est qu'il ne faut pas laisser chacun se débattre au hasard au milieu de l'antagonisme universel, mais qu'il est nécessaire de créer de nouveaux organes sociaux pour assister, soutenir, fortifier toutes les individualités et les arracher à l'oppression. Mais, pour faire comprendre combien le sentiment intime de la mauvaise organisation sociale a pénétré dans toutes les classes, nous ne pouvons mieux faire que citer quelques passages de l'ouvrage de M. Barbet :

Les mœurs sociales, dit-il, sont aujourd'hui ce qu'elles étaient au temps d'Hérode, de Tibère et de Jésus; l'Evangile, si le sens n'en était torturé par les hommes chargés de l'enseigner, serait considéré comme une production dangereuse, républicaine. Il n'est pas une seule forme gouvernementale, un seul intérêt privé, une seule position élevée qu'il ne blesse et ne stigmatise. Ce livre, je le répète, est plus, c'est le sentiment socialiste éclatant partout, ayant conscience de lui-même, c'est la constante aspiration vers un meilleur avenir pour le peuple. Le style n'est pas commun non plus; populaire sans trivialité, sans bassesse, il s'élève en maint endroit jusqu'au lyrisme.

(1) « Le commerce, dit fort bien M. Fauvety dans son excellent *Catéchisme d'Economie politique et industrielle*, a fait comprendre au peuple anglais la loi de solidarité qui unit entre eux les hommes de tous les pays. Jamais l'Angleterre n'avait pensé à faire profiter les autres nations de ses progrès politiques. Jamais ses hommes d'Etat, jamais même ses réformateurs n'avaient cherché à aller prêcher aux autres peuples la liberté sociale et individuelle qu'ils avaient fait triompher dans leur patrie. Cette propagande que les Anglais n'ont jamais faite pour la liberté politique, ils vont la faire avec ardeur pour la liberté commerciale. »

---

conserver son fils).

Le chiffonnier est enchanté de posséder un document de cette importance. Il va trouver aussitôt le baron pour lui imposer la délivrance de la pauvre captive; mais il ne produit pas encore la pièce décisive. Le baron inquiet, voulant désarmer le chiffonnier par l'ivresse, le laisse seul avec des valets qui le font boire. Père Jean se défend longtemps pour être fidèle à son vœu de tempérance. Mais enfin on le séduit, il boit par complaisance, puis par goût; le champagne se révèle à lui pour la première fois. Finalement, le vieux buveur, dont l'âme n'a pas été développée, raffinée par l'éducation, retrouve son ancienne ardeur pour la bouteille et s'enivre avec frénésie.

Cette scène devient belle en finissant. Elle renferme une analyse du cœur humain qui se fera lire avec plaisir, mais au théâtre elle est trop longue. L'impatience du public a dû prouver à M. Pyat la nécessité d'y faire une coupure considérable.

Père Jean est gris; le baron se présente, obtient toutes les confidences dont il a besoin, se fait donner la lettre de sa fille et la brûle. Ce n'est pas tout; sans être reconnu de son ancien collègue, il a parfaitement reconnu Jean, et compris qu'il serait facile d'impliquer le pauvre chiffonnier dans l'affaire du commis Didier, assassiné d'un coup de crochet. — Voici, dit-il à ses domestiques, l'assassin de Didier!

Frédérick est alors admirable; il comprend à moitié sa position et lutte contre l'ivresse, comme Tisserant, dans *Clarisse Harlowe*, lutte en vain contre le sommeil. Frédérick devine le tort que son arrestation va faire à la pauvre ouvrière désormais sans protecteur; il songe à la lettre détruite, à la difficulté de trouver une autre preuve, et, dans un paroxysme de colère, il s'écrie en renversant la table encore chargée de flacons : *Où est-il le vin que je l'extermine?*

Frédérick a été redemandé après cette scène.

La prison de Saint-Lazare, le parloir. — De Berville a obtenu la permission de visiter Marie; il croit à l'innocence de la couturière et l'épousera, quoi que le monde puisse dire.

Après le départ du jeune homme, autre visite; c'est le baron, qui ne craint plus le père Jean, et qui, loin de travailler dans l'intérêt de Marie, veut la rendre infâme, afin de détacher d'elle le prétendu qu'il destine à sa fille. Marie est sollicitée d'avouer par écrit l'infanticide. Jamais! je suis innocente! Cependant la voix d'un crieur public apprend à la pauvre couturière que son nom est déjà un objet d'horreur pour tous dans Paris; désormais elle ne sera plus digne de Berville... Nous renonçons à développer les raisons qui conduisent Marie à signer l'aveu d'un crime qu'elle n'a pas commis, car nous ne les avons pas comprises, le public non plus, il a murmuré. Ce passage est à modifier, comme la scène de l'ivresse.

Rendons-nous dans le cabinet du juge d'instruction, nous y trouverons le chiffonnier avec deux municipaux, deux municipaux au naturel. Interrogé sur l'assassinat du commis Didier, le père Jean ne veut parler que de Marie. Cédant à son obstination, la justice finit par l'écouter. — Cette jeune fille est innocente. — Mais elle vient d'avouer! — C'est égal, je prouverai son innocence; prêtez-moi trente mille francs.

Survient Berville, fort démoralisé par l'aveu de Marie, mais la confiance du chiffonnier le gagne, il prêtera les trente mille francs dont on a besoin, et, pour éclairer la magistrature, le père Jean sera conduit où il le demandera par un agent de sûreté.

Retournons chez la sage-femme; elle a rêvé araignée, c'est de l'argent qui va venir. Le chiffonnier paraît suivi d'un mouchard (Saint-Amand) qui, malgré ses gants jaunes, a si bien les allures de la rue de Jérusalem, qu'il est difficile de se tromper sur sa qualité. C'est le policier daguerréotypé. Le paradis a fort applaudi ces favoris, cette canne et cette tournure.

Mme Potard est défiante, et le nouveau-venu ne lui plaît guère. Pour qu'elle se décide à parler franchement, il ne faut rien de moins que les trente mille francs, premier résultat du chantage. On a exploité par l'intimidation la famille du baron. — Mais pourquoi ce monsieur? — Pour conduire une affaire aussi délicate dans le beau monde il fallait un *gants jaunes*. — Allons, c'est bien, partageons. — Chacun dix mille francs? — Non, quinze mille; je n'étais pas convenue du gants jaunes, arrangez-vous pour le reste avec votre associé. — Voilà quinze mille francs.

Après les avoir palpés, Mme Potard n'a plus de crainte; l'appétit même lui vient en mangeant. Comment vous n'avez eu que trente mille francs, des gens si riches! un secret de vie et de mort! — Ma bonne, répond le père Jean qui attendait ce mouvement de cupidité, nous avons peut-être mal travaillé, mais il est impossible de retourner à la gamelle, j'ai été obligé de lâcher la cuiller. — Il vous faudrait encore une preuve? Tenez, avant d'abandonner l'enfant, j'ai coupé le coin de ses langes, où se trouvait la marque de la famille Hoffmann. Ce coin vaut beaucoup d'or, le voici.

— Allons, reprit le père Jean, nous allons faire une excellente affaire, mais cette fois, nous sommes trois associés, il faudra partager par tiers. Qu'en pense Monsieur?

— Mme Potard, s'écrie l'agent prenant part pour la première fois au dialogue, je vous arrête au nom de la loi!

Dès lors, vous le sentez, lecteur, le dénouement s'avance à grands pas; revenons chez le baron Hoffmann. Le chiffonnier y pénètre seul, laissant la police et la force armée dans le vestibule; il reproche au baron tous ses crimes, découvre en lui l'assassin de Didier, et finit par tirer un rideau, derrière lequel apparaît la garde municipale; Claire est arrêtée comme complice de l'infanticide; elle avait déjà revêtu la toilette de mariée; d'un coup de crochet terrible, père Jean lui enlève ce voile, emblème trompeur d'innocence. A la hotte! à la hotte! Marie est justifiée; malgré la différence des rangs, elle va s'unir à celui qu'elle aime. La toile tombe.

Parmi les situations de ce drame, il en est quelques-unes qui ont déjà servi et qui rappellent plusieurs pièces du genre noir, notamment *les Mystères du carnaval*, les mots ne sont pas tous non plus d'une entière fraîcheur, et nous n'aimons pas trop que Frédérick ouvre son rôle par cette vieille plaisanterie : *On dit qu'un verre de vin soutient, j'en ai bu plus de trente, et je ne peux pas me soutenir.* Nous reconnaissons toutefois que les lieux communs, soit dans le fond, soit dans la forme, sont moins graves dans cette pièce que dans toute autre; ils contribuent à la couleur locale : est-ce qu'un chiffonnier ne doit pas utiliser toutes les vieilleries? Ce qui est neuf, au sur-

plus, c'est le sentiment socialiste éclatant partout, ayant conscience de lui-même, c'est la constante aspiration vers un meilleur avenir pour le peuple. Le style n'est pas commun non plus; populaire sans trivialité, sans bassesse, il s'élève en maint endroit jusqu'au lyrisme.

Nous avons donc la satisfaction de constater, pour un auteur qui a toutes nos sympathies, un grand succès et un succès mérité. Frédérick-Lemaître s'est montré le premier acteur de notre époque. Nous cherchons vainement qui pourrait lui contester ce titre après une pareille création; naturel, sensibilité, intelligence, enthousiasme poétique, il a tout déployé, en donnant à chaque faculté son juste emploi. Le public l'a redemandé trois fois.

La première représentation du *Chiffonnier* a été accompagnée de quelque désordre, à cause de l'habitude où sont les théâtres du boulevard de terminer les entr'actes au moment où la salle est encore dégarnie. Il ne suffit pas de prévenir les promeneurs du foyer, il faudrait, quelques minutes avant chaque lever de rideau, faire agiter une clochette aux environs du théâtre et devant les cafés qui l'avoisinent. Autrement vous prenez le public en traître, et, pendant la première scène de chaque acte, la voix des acteurs est couverte par le bruit des arrivants. A la première représentation du *Chiffonnier*, on a dû recommencer trois fois une scène.

L'Odéon, cette semaine, a donné une jolie comédie en un acte dans le genre agréable de Marivaux, elle est intitulée : *Au petit bonheur!* L'auteur s'appelle M. Poitevin. Quant à l'*Antiquaire* de M. Antony Thouret, nous en parlerons le moins possible. M. Antony Thouret, écrasé d'amendes, emprisonné pendant les premières années qui suivirent la révolution de juillet, comme publiciste radical, a conquis par ses qualités de cœur des sympathies dans la presse, et nous aurions aimé à constater pour lui un succès. La soirée de samedi dernier ne saurait porter ce nom. Bornons-nous à dire qu'au milieu des rires, des sifflets, des voix imitant le miaulement du chat et le chant du coq, nous avons remarqué plusieurs beaux vers, entre autres celui-ci :

Le savant n'a point d'âge et voit naître le monde.

Cependant notre sympathie pour M. Thouret nous empêche elle-même de croire qu'il y ait eu cabale contre sa pièce, et nous cherchons en vain pour quelle raison il aurait des ennemis. V. H.

Il sera rendu compte prochainement des autres pièces jouées la semaine dernière.

CHRONIQUE DES THÉATRES.

L'*Éclair* sera précédé demain à l'Opéra-Comique de la première représentation du *Malheur d'être jolie*, ouvrage en un acte sur lequel l'administration compte beaucoup.

— Jeudi aura lieu, au théâtre de l'Ambigu-Comique, une représentation au bénéfice de l'Association des artistes dramatiques. Un spectacle composé de pièces à succès de tous les théâtres de vaudevilles. La reprise de *Paris la Nuit*, pièce qui n'a pas été jouée depuis sept ans, et des intermèdes de musique, feront de cette soirée une des plus curieuses qui puissent être offertes au public parisien.

Les Folies-Dramatiques donnent demain mardi une représentation au bénéfice de Dumoulin, un de ses acteurs le plus aimés. Elle se composera : 1° de *l'Ile d'amour*, comédie-vaudeville en trois actes; 2° de la première représentation de l'*Ecole des Jobards*, en un acte; 3° de *Kabri le Sabotier*, grande féerie en plusieurs tableaux.

social : « Rien pour rien ! » Devant les premiers, je hausserai les épaules ; je dirai aux derniers que je connais trop bien la philanthropie des possesseurs pour ne pas leur assurer, en tranquillité et bonheur matériel, six fois la valeur de ce qu'ils pourront perdre en faisant ou laissant faire les améliorations que je réclame.

« A chacun selon ses œuvres, » est un point essentiel de notre morale religieuse et sociale. Si vous voulez voir l'homme définitivement responsable de ses actes, placez-le donc dans des conditions justes et naturelles, conformez-vous à la parole du Christ : « Rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, » veut dire : Rendre à l'Etat ce qui est à l'Etat, et au peuple la part du peuple. La responsabilité de l'homme ne cessera-t-elle pas lorsque le libre arbitre est dominé par les besoins de la matière ?

Travaillez, est votre réponse ; mais j'ai faim, et je suis né aveugle ; — j'ai faim, et je suis né sans bras ; — j'ai faim, et mes facultés physiques ou intellectuelles sont trop faibles pour entreprendre ; — j'ai faim, et je suis né ou trop timide ou trop honnête pour lutter avec avantage contre la ruse, la méchanceté et la mauvaise foi ; — j'ai faim, je possède force, courage et éducation ; cependant, toutes ces facultés, séparées ou réunies, ne trouvent pas d'emploi.

On m'objectera que, pour ce qui concerne les quatre premières catégories, l'organisation du travail n'améliorerait pas leur position. Erreur ! toute société bien organisée repose sur ces deux bases : la famille individuelle et la famille sociale. *Lorsque la première s'abstient vis-à-vis un de ses membres, la seconde doit intervenir.* Une fois le travail suffisamment rétribué et fortement constitué par le crédit, la possibilité de bien faire rendra l'accomplissement des devoirs facile ; car si l'aisance n'inspire pas toujours la vertu, la charité du cœur, du moins *elle oblige.* Si on ne ferme pas entièrement les portes de nos hôpitaux et de nos maisons de charité qui vont s'élargissant chaque jour, on devra les rétrécir considérablement.

Mais, à moins d'un travail constant et convenablement rétribué, je ne me crois pas responsable du dualisme. Je ne puis rien sur une nature souffrant d'un besoin naturel qui surexcite le mécanisme général de mon être ; ce besoin enfante chez moi le vertige, le découragement, des idées de vengeance et de mort ; je suis entraîné, j'hésite... mais je n'y vois plus... Esaü, dans ce combat, dans cette lutte, ne s'est-il pas fait l'esclave de son frère, ne lui a-t-il pas vendu son droit d'aînesse ?

La responsabilité tout entière est donc pour celui qui n'a pas rendu au peuple ce qui appartenait au peuple.

Heureux de la terre, après avoir organisé la société, commençant par accaparer à votre profit tout ce qui pouvait être pris, l'eau et l'air seuls échappant à votre rapacité, vous vous êtes empressés de graver effrontément sur les tables de la loi : « Tu ne convoiteras pas les biens de ton prochain. »

. . . .

Peut-on croire que le peuple ait combattu en 1830 pour un changement de drapeau ! fiction qui s'est toujours résumée pour lui par quelques déplacements de fortune, d'insolence et d'honneurs ! Pense-t-on qu'il ne se soit pas aperçu que ces prétendues conquêtes de liberté et d'égalité devant la loi n'avaient eu d'autre résultat que d'en étendre les bienfaits de la famille des comtes et des barons au vilain, possesseur de l'argent : noblesse hideuse, la plus dangereuse, puisque son genre d'aptitude étouffe en elle les plus nobles sentiments, même ceux qui nous portent à donner notre sang et nos richesses à la patrie. L'accapareur, le financier, se sont emparés de positions sociales desquelles il faut les chasser, sous peine de voir la religion, nos mœurs, nos forces sociales s'affaiblir encore. Avant 1790, la France était livrée aux abbés et aux nobles ; aujourd'hui, elle gémit sous la presse des agioteurs et des marchands.

Pense-t-on honorer dans le millionnaire l'ouvrier, l'artiste, le savant, le législateur, le jurisconsulte, le chimiste, l'agriculteur, le marin, l'armateur, l'astronome, l'habile mécanicien, le poète, le chef de l'industrie, catégories humaines qui, à elles seules, représentent l'honneur, la gloire, l'influence et la richesse du pays ? Oh ! non, car l'homme moral, de courage, de science, de génie, se trouve trop heureux d'arriver à une modeste aisance ; et malheur à celui qui veut [illegible] tion du crédit, et souvent à des dispositions honorables, vous les flétrissez ! Songez donc que ces accidents (reconnus faits simples devant la loi) sont, aux entreprises agricoles et industrielles de toutes espèces, et même à celles d'un général d'armée, ce que la maladie est au corps humain, une conséquence de l'imperfection organique de la société. Vous punissez de par la loi celui qui succombe dans le combat du travail, et vous couvrez de votre protection de par la loi celui qui fait des dupes pour faire métier de paresse et d'immoralité.

..... Mais puisque l'Etat devient responsable du travail constant, il est indispensable d'ajouter à l'action gouvernementale le levier d'impôt pris sur l'esprit et la matière, ce dieu *capital* auquel tous les peuples rendent le même hommage, démoralisateur des masses sociales dans les mains de l'individualité, mais action bienfaisante dans celles de la Commune.

E.

PETITE CORRESPONDANCE.

Grenoble. — M. C. — V. H. part jeudi soir par les mess. gén., et passera par Châlon-s.-S. et Lyon.

Besançon. — M. E. O. — Continuez d'envoyer ici les épreuves de V. H.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 14 mai. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 6 619 q. 60 k. — Ventes, 6 751 q. 29 k. — Restant, 15 929 q. 62 k. — Cours moyen du jour, 71-52. — Cours-taxe de quinzaine, »»-»». — Ventes en disponibles : Gruaux, » q. »» k. »»-»» à »»-»» — 1re marque, 238 q. »» k.; 71-30 à 74-50. — 2e marque, 1031 q. »» k.; 68-80 à 72-60. — 3e marque, 24 q. »» k.; 58-60 à 60-50. — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »»» q. »» k. — Relevé, 58 q. »» k. — Ventes à livrer, 4551 q. »» k. 65-»» à 74-70. — Cuisson, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 771 q. »» k. 60-50 à 75-15.

Bourse du 17 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	77 75	77 60	77 75
— — fin courant	77 80	77 90	77 80	77 90
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 35	115 40	115 35	115 40
— — fin courant	115 60	115 65	115 55	115 60

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»		Banq. de Fr. dr cours	3237 50	
4 0/0 J. »	»	100 25	O. Ve de Par.	»	1310 »»
Emp. 1844, au Ct	»	» »/»	C. hyp.......	»	»»» »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	5 0/0	— Gann.....	»	»»»» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	78 »»	77 95	—	78 40	78 50
5 p. 0/0......	d. 50	»» »»	»»» »»	—	116 5)	116 30

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	17 1/2	13 »»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	20 »/»	25 »/»	30 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »/»	ROM.............	Der C.	99 1/2
Récap. Rotsch.	»	102 75	BELG. 2 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	93 7 8
— — pass.	»	» »/»	do 1840....	»	»» »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »»	do 1842....	»	100 »/»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque....	»	830 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »»	— do Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »»	PIÉMONT.......	»	»»»» »»
HAITI...........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	»»» »»

Union linière... 105 »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	905 »»
V. r. dr.	330 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	215 »»
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1220 »»
— à Rouen.	915 »»
R.-Havre..	»»» »»
Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	187 50
Paris-Str...	118 75
Tours-Nant	107 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	596 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	505 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	430 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	930 »»	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	610 »»	Bordeaux à Cette..	303 75
Paris à Orléans...	1225 50	Marseille à Avign.	712 50	Nord..............	596 25
— à Lyon......	431 25	Paris à Strasbourg	405 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 91 à 94 50 (l'hect.); courant du mois, 94 50; juin, 95; juillet et août, 97 ; derniers mois, 101 demandé, 102 tenu (la tonne de 100 k.).

Lille. — Pas de courrier.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 92 à 93 ; courant du mois, 91 ; juin, 93; juillet et août, 91; septembre et octobre, 95.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Une innovation industrielle des plus importantes appelle en ce moment l'attention des capitalistes sérieux. Il s'agit de la *Blanchisserie générale de la Seine* qui s'établit sur le modèle de la grande blanchisserie de Londres, et qui remplacera avec avantage toutes les blanchisseries disséminées dans la banlieue ou sur la partie de la Seine qui traverse Paris. La *Blanchisserie générale* appliquera, dans son magnifique établissement, situé sur le prolongement du quai de la Gare, et dans cinq succursales à l'intérieur de Paris, des procédés et des appareils conservateurs du linge, qui doivent lui assurer la plus riche clientèle. La combinaison financière sur laquelle repose la *Blanchisserie générale de la Seine* est des plus ingénieuses. Elle garantit tous les intérêts et assure des avantages de tous genres aux personnes qui y participeront. (Voir aux annonces.)

Spectacles du 18 mai.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — L'Ecole des Vieillards, le Jeune Mari.
7 h. »/» ITALIENS. — Représentation extraordinaire. — Britannicus (Mlle Rachel), Philippe, Indiana et Charlemagne, romances et chansons: MM. Ponchard, Levassor et Mlle Dinah Félix.
7 h. »/» ODÉON. — Le Syrien, le Dépit, au Petit Bonheur.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — 1re repr. de : Malheur d'être Jolie, l'Eclair.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut....
6 h. 3/4 GYMNASE. — Daranda, le Larron, une Femme, Tirelire.
7 h. 1/1 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse et ma Femme, Léonard, les Paysans.
6 h. »/à PALAIS-ROYAL. — Le Docteur, le Lait d'ânesse, Trottin de la Modiste, Père et Portier.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc, la Chasse aux millions.
6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — La duchesse de Marsan.
7 h. »/» CIRQUE. (Champs-Elysées). — Soirée équestre.
7 h. »/» COMTE. — Fanfan Mignonnet, Kokoli, Gentil Hussard.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Ile d'Amour, la Chasse, l'Affiche de Nanterre, Gabriel le sabotier, la Planète.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Pacte, Portrait, Intérieur, Coiffeur.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — La Bouquetière, Claude, Miel.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap d'or, Tournois.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Une Déclaration loyale.

Aujourd'hui, à la Chambre des pairs, M. le comte d'Alton-Shee a prononcé ces paroles : *Je ne suis ni chrétien ni catholique.*

La noble Chambre, vivement scandalisée, a demandé, par l'organe de son président, qu'on respectât la religion de l'immense majorité des Français. — « Immense majorité ? a répondu le » jeune orateur. Je n'appelle pas catholiques des vieillards qui » marmottent des prières, parce qu'ils ne peuvent plus commettre » de péché. Je ne veux pas que mon pays soit le pays des appa- » rences. »

Ces paroles ont amené du trouble et même quelques cris à l'ordre. Nous ne sommes scandalisés pour notre part que de cette indignation feinte.

La question n'est pas de savoir si un membre de la Chambre des pairs a raison d'admettre telle ou telle croyance ou de la repousser, mais de savoir s'il a pleine liberté d'exprimer son opinion en matière religieuse.

Ce n'est point manquer de respect envers une croyance que de dire : Je ne la partage pas ; autrement il faudrait rappeler à l'ordre tout membre qui dirait : Je ne suis pas protestant, je ne suis pas israélite, et à cette tribune de la Chambre des pairs, où M. de Montalembert s'est écrié tant de fois : *Je suis catholique*, comment un orateur n'aurait-il pas le droit de répondre : *Je ne le suis pas?*

M. d'Alton-Shee n'aurait manqué aux convenances que dans le cas où il aurait formulé cette négation sans motif, sans occasion légitime ; mais la Chambre avait à voter sur une question religieuse, sur la résurrection du chapitre de Saint-Denis, création de sinécures ecclésiastiques, ingénieux moyen d'étendre au clergé *l'abus des influences*. Où donc en serions-nous, grand Dieu ! si dans une question de cet ordre un législateur ne pouvait, sans scandaliser ses collègues, dire : Je crois ou je ne crois pas?

Après avoir défendu le droit qu'a certainement M. d'Alton-Shee de n'être pas catholique et de le dire ; après avoir maintenu ce droit comme nous maintiendrions le droit contraire à M. de Montalembert dans une assemblée où les catholiques seraient opprimés, nous ajouterons que M. d'Alton n'a pas assez développé sa pensée pour que nous puissions prendre sous notre responsabilité cette pensée tout entière. Nous ne sommes ni chrétiens ni catholiques, si l'on désigne par ces mots la croyance des hommes qui veulent éterniser la misère, qui nous peignent un Dieu affamé de souffrances humaines, de ceux qui quêtent pour les âmes du purgatoire en interceptant l'offrande, de ceux qui énervent la religion par le nénuphar et le moine par la saignée, de ceux qui s'isolent et se mettent en cellule pour arriver au salut individuel, cette apothéose de l'égoïsme.

Mais nous sommes chrétiens, si l'on est chrétien quand on adore à deux genoux la bonté du Christ, quand on a confiance en sa parole, quand on demande avec lui le règne de Dieu sur la terre et le pain quotidien pour tous ; chrétiens, si pour l'être il suffit de croire que les plus sublimes harmonies sociales ne seront que l'accomplissement des promesses de l'Evangile ; nous sommes catholiques ... tolérante, assez conforme à tous les besoins de l'humanité pour devenir vraiment universelle.

Séance de la Chambre des Députés.

La Chambre a continué aujourd'hui la discussion du règlement définitif du budget de 1844, après quelques discussions de détail qui ont offert peu d'intérêt.

Voici la marche habituelle de ces sortes de discussions. Un membre attaque une dépense, la trouve mal faite, mal justifiée ; il s'appuie sur le bruit public ou sur quelques documents authentiques, mais il ne prouve rien, n'ayant pas, ne pouvant pas avoir en main les éléments nécessaires d'une démonstration complète. La tâche du ministère est alors assez facile.—Nous ne parlons pas des circonstances où le député attaquant a tort, ce qui peut bien arriver quelquefois ; nous parlons seulement de celles où il a raison.—Le ministre oppose documents à documents, affirmations ou négations à affirmations, et tout est dit. Encore une fois, le député attaquant n'a à sa disposition ni police, ni procureur du roi, ni droit, ni possibilité de faire une enquête approfondie.

Après la discussion chaque auditeur reste habituellement sous la même impression qu'auparavant ; ministériel, il pense que le ministre a raison ; opposant, que le ministre a tort.

Ainsi aujourd'hui, un rapport de la cour des comptes constatait que des charbons fournis par M. Talabot, député, l'un des agents de M. de Rothschild, avaient été reçus sans les formalités habituelles. L'ancien ministre des finances a donné des explications très longues, mais qu'en est-il résulté ? que les charbons avaient en effet été mal reçus dans la forme ; mais étaient-ils réellement mauvais ? Y avait-il eu faveur, corruption ? Qui oserait le dire ? On peut bien se rappeler que tout récemment au ministère de la guerre il avait été ordonné, par une circulaire rendue publique, de recevoir des *blés mauvais* fournis par M. de Rothschild ; mais est-ce une raison de croire que M. de Rothschild fournisse toujours de mauvaises marchandises, et paie toujours des gens pour fermer les yeux sur ses irrégularités ?

Ainsi encore M. Jubelin, député, l'un des principaux employés de la marine, affirmait et niait certaines choses, au nom de M. de Mackau, ex-ministre de ce département. En l'entendant on ne pouvait s'empêcher de se rappeler que maintes fois M. de Mackau, ainsi au surplus que d'autres ministres, a émis en séance publique des affirmations et des négations peu conformes à la vérité (il y a quelques temps nous avons constaté en une seule séance quatre allégations fausses sur des faits à notre connaissance personnelle). Mais encore une fois est-ce une raison de penser qu'aujourd'hui M. Jubelin n'ait pas été sincère ?

Que faut-il donc croire ?

Il faut croire que l'histoire du passé nous montre dans tous les temps et dans tous les pays des fraudes plus ou moins coupables, à tous les degrés de l'échelle sociale, parmi les gouvernants comme parmi les gouvernés.

Il faut croire que l'argent étant devenu, plus que jamais, le mobile des actions humaines, il doit y avoir encore moins de probité que jamais dans les divers ordres de relations sociales.

... ni sur l'honneur, ni sur la religion, ni sur le patriotisme, mais uniquement sur l'intérêt égoïste de certaines classes, et ayant ouvertement fomenté la corruption, doit être elle-même plus corrompue qu'en aucun temps.

Il faut croire que cette même Administration qui s'est ainsi placée dans une condition tout-à-fait subalterne vis-à-vis de l'aristocratie d'écus, a tellement perdu tout sentiment de dignité, qu'elle accepte sans rougir le prix des services qui lui sont imposés.

Il faut croire comme la commission de la Chambre des pairs, chargée de l'examen de l'affaire de MM. Despans-Cubières et Teste, que plus on pénètre dans ces secrets ténébreux, plus on découvre de plaies honteuses, plus on redoute d'aller en avant, et plus, si on a l'esprit faible, on doit dire, comme on le dit dans la même commission : La journée est bonne, nous n'avons rien découvert, — la journée est mauvaise, nous avons découvert quelque chose.

Il faut croire enfin que l'ordre social qui enfante tant de turpitudes est mauvais, radicalement mauvais, — et, le croyant, il faut en poursuivre la réforme sans un jour de repos, et se vouer à l'instauration d'une société où puissent régner l'honneur, l'indépendance réelle et le bonheur.

Les partis en Belgique. — Le parti libéral.

En esquissant les principaux traits qui caractérisent le parti épiscopal en Belgique, nous n'avons pas été amenés à citer des noms propres. Le parti catholique présente dans ce pays une imposante unité.

Le haut clergé n'y est point, comme en France, fractionné en plusieurs camps. En Belgique il répond tout entier et d'ensemble au mot d'ordre de Mgr Corneille Van Bommel, évêque de Liége. Les hommes les plus considérables du parti épiscopal qui siégent aux Chambres, MM. de Theux, Dechamps, B. Dumortier, Malou, F. Mérode, J.-B. Brabant, de Garcia, etc., ne sont, à vrai dire, que les metteurs en œuvre de la politique épiscopale.

Malheureusement cette unité de vue et d'action, digne des plus grands éloges, ne s'applique pas largement au soulagement et au bien-être du peuple. En un mot, le parti catholique n'est pas assez *chrétien* ; il n'a pas su introduire dans les faits les principes d'association qui découlent de la pensée évangélique.

Nous déplorons vivement ce manque d'initiative sociale de la part du clergé belge. Il serait assez puissant pour prononcer le *fiat lux*, et les brillants horizons du travail sociétaire apparaîtraient dans toute leur splendeur ; et la Belgique, malgré l'exiguïté de ses dimensions géographiques, imprimerait une irrésistible impulsion aux plus grands États et à l'humanité entière.

Le parti libéral, l'antagoniste du parti catholique, se différencie en Belgique, comme en France, en une infinité de nuances, depuis ceux qu'on appelle *doctrinaires purs*, jusqu'aux radicaux qui admettent la nécessité d'une réforme dans les conditions du travail.

Les doctrinaires de Belgique sont les partisans du vieux libéralisme ; ils demandent un gouvernement franchement parlementaire et débarrassé de toute domination cléricale. Ils jurent par la constitution, veulent toute la constitution, rien que la constitution. Les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 19 MAI 1847.

REVUE LITTÉRAIRE.

POÈTES CONTEMPORAINS. — Libres Paroles, par LAURENT PICHAT, 1 vol. grand in-8°. — **Les Fugitives**, par JULES GAUTHIER, 1 vol. in-8°. — **Les Oasis**, par J. LANGERON, 1 vol. in-8°. — **Les Étoiles**, par ALFRED DE MARTONNE ; *la Mort*, in-8°. — **A M. Michelet**, par GEORGES OLIVIER, in-8°.

Au dernier siècle encore il n'était si petit rimailleur de quatrains ou d'énigmes qui ne trouvât son admirateur, ou, au moins, ses lecteurs. Aujourd'hui, au contraire, le seul aspect de lignes uniformément rangées fait fermer le livre ; la seule vue de ce mot : *En vers*, sur une affiche de spectacle, arrête au seuil du théâtre.

Nos poètes ne manquent pas, à ce propos, d'invectiver le siècle, de déclamer contre les tendances bourgeoises et anti-artistiques de notre époque, qui, à son tour, les accuse de fadeur et d'ennui. Les poètes et le public ont raison. La fièvre de la richesse et des jouissances matérielles s'est emparée des âmes, le luxe, rendu plus abordable par les progrès de la science et de l'industrie, devient le but de toutes les ambitions, et cette disposition des esprits s'accorde peu avec les hautes pensées poétiques. On se préoccupe avant tout de l'action, de la pratique, le bon sens prédomine ; on ne rêve pas, on calcule, on agit.

Cette tendance au luxe n'est pourtant pas aussi ennemie de l'art qu'on le prétend. Le développement poétique de la Grèce, de Rome, de notre poésie sensuelle pendant le dix-huitième siècle, comme celui de la poésie italienne au seizième, est contemporain du développement du luxe. La poésie alors est d'ordre inférieur, à la vérité ; elle n'a pas l'élévation et la haute portée de celle des époques graves ; il y a entre elle et la poésie spiritualiste la différence de notre statuaire voluptueuse et païenne à celle du moyen-âge ; mais elle n'en est pas moins belle et légitime. Si nos poètes d'ailleurs veulent réformer notre époque, ils doivent s'en imprégner d'abord, recevoir leur inspiration d'elle pour la lui rendre agrandie et renouvelée. Qu'ils s'emparent de ces tendances voluptueuses soit pour les chanter, soit pour réagir contre elles ; mais qu'ils prennent parti dans cette grande agitation qu'éprouve notre monde malade à la veille d'une transformation ; qu'ils se fassent les échos de ces voix qui surgissent de toutes parts, voix d'en bas, voix d'en haut, voix de la nature qui souffre de l'ignorance de l'homme, voix du pauvre qui gémit, voix du monde officiel ivre de corruption et que la corruption dévore et tue ; voix des corrupteurs et voix des corrompus, des élus et des réprouvés, le poète peut choisir, mais qu'il soit de son siècle, qu'il se passionne pour ce qui passionne les esprits, que ses chants de douleurs et de volupté, que son rire, que son enthousiasme et ses larmes s'harmonisent avec les préoccupations de ceux qui l'écoutent ; autrement on passera à côté de lui sans le voir. On vit si vite aujourd'hui ! Et pour les cœurs affamés de poésie, ils aimeront mieux en chercher où le poète a pris la sienne ; ils préféreront un paysage réel à ses paysages factices, à ses amours rêvées, l'amour de la femme qu'ils aiment.

L'art du vers, la science rhythmatique, l'élégance sont des qualités communes aujourd'hui. On ne sort pas de la foule pour les avoir. Ce qui tue nos poètes contemporains, c'est l'absence de passion et d'originalité. Qui en lit trois ou quatre les a tous lus. Il n'y a tout au plus entre eux que des variantes.

Les uns en sont encore aux traditions du siècle dernier ; ils font de la poésie académique ; on les couronne aux jeux floraux et à l'Académie ; mais personne ne les lit, pas même leurs juges. On joue leurs comédies anodines au Théâtre-Français ou bien à l'Odéon ; là, on les laisse à l'aise enchâsser dans leurs vers des plaisanteries qu'on redit depuis cent ans, fiers des scènes qu'on a cent fois écrites et mieux ; çà et là un trait d'esprit, bien inoffensif, fait sourire entre deux bâillements : les journaux enregistrent leur gloire, et l'on n'y pense plus.

D'autres ne voient dans la nature que la forme et la couleur, et dédaignent l'idée. Ils drapent admirablement leurs figures ; ils élèvent de magnifiques édifices et composent des paysages splendidement contrastés ; leur vers a l'harmonie d'une musique forte et gracieuse et le modelé d'une statue antique ; mais l'émotion est absente de leurs poèmes. Ils ont une riche palette dont l'éclat et la variété rient à l'œil ; ils combinent des sons qui caressent l'oreille, on s'arrête un moment à les écouter, mais on passe bientôt et sans désir de retour.

Ce n'est pas ainsi que la nature compose les choses même où l'émotion semble devoir rester le plus étrangère. Un paysage n'est pas une simple juxta-position d'arbres verts, d'horizons bleus, de fleuves transparents, de murs neufs ou rongés par le temps, d'élévations et de dépressions capricieuses. Le vent qui courbe onduleusement les cimes feuillues dont il varie les teintes ; les bouquets de fleurs qui couvrent l'arbre et l'humble plante, s'éparpillent en odorantes senteurs, puis en joyeuse pluie sur toute la campagne ; les mille jeux de lumière dans les nuages, les eaux, les arbres, les vapeurs flottantes, les vieux monuments, la dégradation des plans sur les montagnes et dans les vallées ; ce spectacle, qui se traduit surtout aux yeux, n'arrêterait pas longtemps le rêveur si tout était mort, si dans cette nature pittoresque on ne sentait s'agiter la vie. Si l'on rêve devant un riche paysage, si l'on s'arrête sur la pente d'une colline à écouter les mille bruits de l'air, de la terre et des eaux, c'est qu'on ne se sent pas seul à vivre, c'est que l'on comprend la loi qui unit tous ces objets, c'est que l'on songe aux êtres aimés, aux mystères d'amour qui peuvent s'accomplir sous ces ombrages ; ce n'est pas la brise chaude et parfumée qui donne un voluptueux frisson, c'est le souvenir, c'est le désir, c'est l'espoir, c'est l'amitié, c'est l'amour, c'est la passion débordant en nous qui se trouve en sympathie avec ce qui l'entoure. Le plaisir que donne la contemplation de la nature physique est beaucoup plus moral que matériel. Borner ce plaisir à ce qu'il a de sensuel, ne le voir et ne le reproduire que de ce côté, c'est trop réduire le rôle de la poésie. Un mot parti du cœur, sous une forme colorée, sera plus véritablement poétique que des volumes de vers écrits dans cet esprit, quelque magnifique qu'en puisse être la forme. On ne peut pas exiger du poète des idées, mais il doit produire l'émotion.

Victor Hugo se rattache à cette école de l'art pour l'art, mais il est varié, grand, ému. Il est peintre aussi, mais non pas exclusivement, il est en même temps poète dramatique et de ceux qui passionnent le plus vivement. L'image est magnifique chez lui, mais elle n'exclut pas l'idée, elle n'étouffe pas le sentiment, elle leur sert d'enveloppe. Ses imitateurs de près ou de loin, qui n'ont pris que son coloris, n'ont pas le droit de se mettre à l'abri de son nom.

A côté de ceux-là on peut placer les poètes fantastiques et dévergondés, amoureux de l'imprévu, qui font chatoyer le vers et le paradoxe. Ceux-là n'ont pas à se plaindre de l'indifférence, on les accueille, on les écoute, on les gâte même quelquefois, mais à la condition qu'ils auront de l'esprit, beaucoup d'esprit, de verve, et pas de prétentions exagérées, toutes qualités qui ne sont pas communes. Quant à ceux qui affectent ces qualités, le lecteur a droit de se montrer féroce à leur égard, rien n'est insupportable comme un bon mot qui rate, un paradoxe qui n'est qu'une vieillerie remise à neuf.

Il est d'autres poètes qui cherchent l'effet, non dans l'éclat, mais dans la recherche de la forme ; chez eux le vers est pénible, maniéré, le style tourne au précieux. Il y a préoccupation de la couleur, mais cette couleur est terne et se perd en des recherches infinies de nuances. Tout y est discret et restreint, les horizons, les images, l'émotion ; un ciel gris, non d'orage, mais de pluie donne à tous les objets une teinte uniforme, qui n'est pas sans charme pourtant aux heures de mélancolie et d'ennui. C'est la manière de M. Ingres transportée dans la poésie.

Ce procédé peut réussir à un écrivain, mais non à plusieurs. Ce genre est trop voisin du genre ennuyeux pour ne pas se confondre avec lui quand le poète n'a pas des qualités originales et vraies. On peut concevoir des disciples de M. Victor Hugo. On ne conçoit guère des disciples de M. Sainte-Beuve.

La plupart de nos jeunes poètes procèdent de l'auteur des *Méditations*. Rêveries, douleurs, désespoirs, enthousiasmes, plaintes, colères, on a copié de lui tous ses titres, tous ses sujets, tous ses vers. Cet admirable poème du *Lac*, entre autres, que les virtuoses de concerts finiront par faire prendre en haine si l'on n'y met ordre, a été refait des millions de fois, sous toutes les formes et dans tous les rhythmes. Les douleurs, les joies personnelles sont susceptibles d'un grand charme sans doute, mais c'est aux deux conditions de n'être pas vulgaires et de prendre la forme concrète du récit. C'est surtout en poésie qu'il faut du nouveau. Le monde est en travail de rénovation ; chacun a tout autre chose à faire qu'à se bercer de redites sonores, et à écouter un écho lointain des poésies passées. Le temps manque pour lire les vers médiocres.

Il est encore une autre classe de rimeurs dont on pouvait croire la race perdue : c'est celle de ces écrivains qui, à d'autres époques, mettaient en vers le code civil ou des traités de grammaire—François de

vain, Malines, Mons, Namur, Verviers, etc., reliées entre elles par des chemins de fer, on comprend, disons-nous, que les luttes politiques doivent revêtir un caractère énergique, expressif, bien plus tranché que les nôtres. Aussi est-il à craindre, comme nous l'avons déjà dit, que des collisions très sérieuses ne s'engagent entre les catholiques et les libéraux.

Il y a plus, la misère des Flandres et du Brabant, dont les populations peuvent s'évaluer à plus de la moitié de celle de la Belgique, complique la situation d'une manière effrayante, change la question, et la rend sociale d'exclusivement politique qu'elle a paru longtemps.

Deux camps se forment l'un à côté de l'autre; dans le premier, se trouve la minorité des hauts barons de la finance qui exploite les travailleurs; dans la seconde, une masse compacte d'hommes demandant du pain pour du travail, et ne trouvant ni travail ni pain. Les machines, ces puissants et muets auxiliaires d'un capital aveugle, monopolisent le travail au profit de la féodalité financière.

L'industrialisme, livrant ainsi à la misère des milliers et des millions de travailleurs, multiplie d'une manière menaçante le nombre des hommes sur lesquels sauront s'appuyer les partis politiques pour faire triompher par la force, s'il le faut, les principes ou les intérêts qu'ils défendent.

De quelque côté, que l'on tourne les regards, on ne voit dans l'avenir que révolutions sanglantes, vengeances et proscription!

Heureusement pour la Belgique que l'idée sociale la plus parfaite, celle qui fonde les réformes sur la solidarité pondérée du capital, du travail et du talent, fait de rapides progrès dans ce royaume.

Ce n'est point à nous à rappeler les noms des personnes influentes qui, par leur position et par leur savoir, préparent à la Belgique des jours meilleurs; qu'il nous suffise d'affirmer que l'unité si compacte et si forte du clergé n'a pas pu résister à l'envahissement de cette idée sociale. La brèche est ouverte, c'est un grand progrès d'accompli.

Quoique, en constatant la puissance du parti épiscopal en Belgique, nous ayons formé des vœux pour qu'il l'applique dans des voies sociales progressives, nous ne nous dissimulons pas qu'il serait fort hasardé de fonder sur ce parti de prochaines espérances. Aussi nous paraît-il très désirable que le parti libéral triomphe définitivement aux élections de juin. Le parti libéral, même la fraction dite doctrinaire ou purement constitutionnelle, comprend en Belgique, beaucoup mieux que chez nous, la haute importance des études sociales. Tout porte à croire qu'arrivé au pouvoir, ce parti se mettrait énergiquement en présence du problème du paupérisme belge, et l'attaquerait par des tentatives et des institutions basées sur des combinaisons plus ou moins avancées des trois éléments de l'économie sociale.

Et qu'on le remarque bien, en entrant dans cette voie féconde, en adoptant ces principes de réforme sociale, les libéraux belges ne feraient que suivre les aspirations sublimes des hommes de la Constituante, les libéraux belges resteraient entièrement dans la tradition des libres penseurs du dix-huitième siècle.

C'est là le problème à résoudre; qu'on le sonde dans tous ses corollaires, et l'on sera continuellement ramené à cette conclusion: substituer l'association à l'antagonisme, combiner de telle sorte les trois forces productives, capital, travail et talent, que le capitaliste, le travailleur manuel et le travailleur intellectuel trouvent dans la distribution des produits une juste récompense de leur apport volontaire.

Que demandait le peuple en 89 lorsqu'il prononça le mot de *collaborateur* pour remplacer celui d'ouvrier? Evidemment il aspirait à cette combinaison; il se considérait, justement, en tant qu'ouvrier comme le collaborateur du maître dans la création de la richesse. En dehors de cette transformation, on ne voit que réaction sanglante, guerres et cataclysmes sociaux.

Il faut donc que le règne de l'industrialisme cesse, que les grands capitaux par lesquels il gouverne en maître absolu et inexorable n'exploitent plus à son *seul* profit le travail de l'ouvrier et le pécule des petits capitalistes.

Hommes du parti libéral de la Belgique, c'est là votre mission, redoutez pour vous et pour votre pays que les prophétiques paroles d'un des plus illustres membres de l'Assemblée législative ne se vérifient trop cruellement. Il écrivait en 1799:

Le mécanisme des entreprises, par compagnie, n'est favorable qu'à l'oisif capitaliste, et froisse encore plus la foule industrieuse. Ainsi, la classe moyenne se voit déshéritée des spéculations premières et productives, une nécessité implacable la repousse dans un trafic subalterne, sorte de cabotage qui ne se trouve plus en proportion avec les besoins du commerce et la commodité des consommateurs, école de mauvaise foi qui tourmente les produits de l'industrie, sans jamais y rien ajouter. De ce seul déplacement doit naître, avec le temps, une monstrueuse inégalité dans la distribution des richesses et dans celle des lumières une confusion choquante des nuances douces et graduées dont se forme l'harmonie sociale, une altération funeste dans le caractère moral de l'esprit d'une nation chez un peuple ainsi déformé; un égoïsme mercantile envahirait le droit des gens et la morale privée. Un homme y serait évalué parce qu'il possède. Les vertus seraient tarifées dans l'opinion, comme les crimes dans les codes barbares. Les impôts des peuples seraient aliénés à des marchands. Des guerres civiles se feraient par souscription. Des souverainetés éloignées seraient morcelées en coupons et vendues à la Bourse. C'est là que le commerce deviendrait, non pas l'objet, mais l'arbitre des honneurs, et que, par ce contre-sens politique, au lieu de rendre le commerce glorieux, c'est la gloire qui deviendrait commerciale.

Si l'imagination visait à pousser jusqu'aux derniers termes cette déviation des principes, on trouverait à la fin une nation où toute la science se renfermerait dans vingt têtes et tous les capitaux dans cent comptoirs.

Nous marchons à grands pas vers les conséquences extrêmes d'une exploitation générale par quelques barons du coffre-fort, c'est-à-dire vers l'époque des réactions violentes. Lorsque les rois ou les peuples croient n'avoir que quelques centaines de têtes à couper pour reconquérir leur liberté de roi et de peuple, ces têtes attirent fatalement la hache royale ou la hache populaire. Ainsi furent emportées les anciennes familles patriciennes de Rome, et les riches traitants de l'empire disparurent par l'ordre des Césars;

s'adresser aujourd'hui à la France par ses représentants.

A la fin de ma carrière, sur le bord de la tombe, je viens remplir un devoir sacré, un devoir de citoyen et de père, en faisant tout ce qui dépend de moi pour retrouver une patrie que j'aime par dessus tout, *en ne reculant* devant aucune démarche pour y faire entrer mes enfants et les mettre à même de servir leur pays. C'est la première fois, depuis que j'ai quitté le champ de bataille de Waterloo, que je m'adresse au pays; si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est qu'ayant des frères, je n'étais pas seul arbitre de ma conduite; c'est qu'enfin je croyais que le temps amènerait lui-même cette réparation! Malheureusement il n'en est pas ainsi. Le gouvernement a tout dernièrement encore montré qu'il était décidé plus que jamais à user des armes dangereuses qu'on lui a données dans des moments de crise.

En 1814, avec l'étranger, vinrent les lois d'exil, de proscription, de spoliation; les parents de l'empereur partagèrent ses malheurs et ceux de la France; on ne nous jugea pas, on nous frappa comme chefs, comme individus, de toutes les façons et bien au delà des limites que les lois de tous les pays civilisés reconnaissent.

En 1830 la France se souleva; sa révolution promettait de réparer toutes les injustices! Cependant l'ostracisme des Napoléon fut maintenu; c'était, disait-on, une mesure temporaire que l'état d'agitation de la France nécessitait; le gouvernement ne voulait qu'une arme pour s'en servir au besoin et avec ménagement. En effet, plusieurs membres de la famille de l'empereur vinrent en France et y circulèrent librement. A cette époque cependant le roi de Rome, le fils de l'empereur, vivait encore! et la *raison d'Etat* aurait pu être invoquée avec une apparence de bonne foi. Aujourd'hui, après dix-sept années de règne, au milieu du plus grand calme, non seulement on maintient les mesures de rigueur, mais on les aggrave, puisque le gouvernement vient de refuser au plus jeune de mes fils la permission de passer quelques jours à Paris pour y régler des affaires d'un intérêt tout privé.

Rien ne saurait justifier un tel refus; car je déclare ici de la façon la plus formelle, et sous la foi de mon honneur, que jamais, en aucun temps, de près ni de loin, moi ou mes enfants n'avons été mêlés aux dissensions politiques de la France; le dernier de mes fils est né dix ans après la promulgation de la loi qui le frappe.

Je ne demande qu'à rentrer dans la loi commune et à jouir de tous mes droits de citoyen français, étant prêt à en remplir *tous les devoirs*. Du moment où, par cette demande, je me soumets à la loi générale en la reconnaissant, on ne peut raisonnablement invoquer ni position exceptionnelle ni danger politique; on ne pourrait s'appuyer que sur l'injustice ou sur un sentiment de peur aveugle et incroyable.

Les antécédents de la Chambre, dans cette question, me sont favorables; elle s'est, à plusieurs reprises, montrée disposée à abolir l'exil des parents de l'empereur. En 1845 notamment, des pétitions qui demandaient notre rentrée en France furent renvoyées aux ministres *à l'unanimité*, après un rapport favorable, et les membres du cabinet actuel, qui étaient présents à la séance, ne s'y opposèrent point. Ce que je vous demande est juste; je m'adresse à toutes les opinions indistinctement; et sur le terrain inviolable du droit commun et de l'équité, il ne saurait y avoir de partis dans des Chambres françaises.

Le rapport de la loi qui m'exile exige sans doute l'accord des trois pouvoirs; mais je ne puis douter qu'une manifestation favorable des Chambres n'entraîne l'adhésion du pouvoir exécutif.

Citoyen, soldat ou roi, comme proscrit et exilé, j'ai toujours été prêt à faire tous les sacrifices, hormis celui de renoncer au culte de la patrie.

M'empêcherez-vous de mourir en France, au milieu de mes concitoyens, de mes anciens frères d'armes! Me refuserez-vous la consolation de guider mes fils dans les services qu'ils peuvent rendre à leur pays! Sera-t-il constaté, enfin, que jamais justice ne me sera rendue par la seule raison que je suis le frère de l'empereur?

Je viens demander à la Chambre des Députés, pour moi et mes enfants, de provoquer, par la prise en considération de ma demande, le rapport de la loi qui nous exile.

JÉROME.

Florence, le 18 avril 1847.

Le sept avril, à Blois.

On nous écrit de Blois:

Pour la deuxième fois à Blois, les disciples de Fourier se sont

---

Neufchâteau a écrit en vers un traité sur les tropes.—Il en existe encore aujourd'hui qui font des poèmes sur le mécanisme de l'*horlogerie* (nous en avons un sous les yeux), ou qui, épris d'un système scientifique, s'amusent à en exposer, non pas les conséquences sociales, mais la partie technique, et remplissent leurs vers de toutes les rimes en *ion* qu'ils trouvent dans le dictionnaire, au grand dommage des oreilles et de la langue imagée de la poésie. Ceux-ci, le public ne les lit pas, à la vérité, mais c'est un bonheur: ils feraient prendre à dégoût les théories qu'ils prétendent propager.

L'auteur des *Libres Paroles* n'appartient à aucune de ces catégories. Bien que son faire rappelle quelquefois Victor Hugo, il a bien son originalité et sa force propre. Il ne croit pas que l'art puisse rester indépendant des idées qui se débattent dans le monde, et cependant il ne s'est pas fait le poète d'un parti; il sait que l'art a une mission sociale, et il s'y voue. Son style est ferme et vigoureux, sa poésie pittoresque. Il colore vivement avec énergie cependant, plutôt qu'avec éclat; souvent la pensée est à l'étroit dans son vers et semble vouloir le briser; sa rime est d'une richesse fabuleuse, et cependant on n'y sent jamais la recherche ni la peine. La strophe, quand elle apparaît, chez lui se déroule sonore, harmonieuse, riche d'images et de pensées. Ses grands vers, plus sobres et moins colorés, sont d'une remarquable vigueur.

M. Laurent Pichat commence par protester contre ceux qui veulent repousser les poètes en dehors du monde de la lutte et de l'action. Parce qu'ils ont parfois, dit-il,

> Parce qu'ils ont parfois, près des lacs pacifiques,
> Répandu sur les flots des strophes magnifiques;
> Parce qu'ils ont, à l'heure où le soleil s'éteint,
> Sentant leur âme triste alors, pleuré d'instinct,
> On croit qu'ils ne sont bons qu'à la plainte éternelle
> De l'oiseau qui s'endort la tête sous son aile;
> On leur laisse chanter le monde dans leurs vers,
> Et les banalités de l'immense univers,
> La nature et l'amour; mais il est une corde
> Que l'on n'écoute point lorsque la main l'accorde,
> Corde de sympathie et de sévérité,
> Vibrant pour le malheur et pour la vérité!
> On leur laisse le ciel et tout ce qu'on envie,
> On leur permet le monde, on leur défend la vie.
> Dans cette liberté dont on fait leur prison,
> Ils ont âme, esprit, tout, excepté la raison.
> De sorte que c'est là le plus étrange rôle:
> Des chants, de l'harmonie, et pas une parole....
> Qu'ils chantent! Il leur est défendu de s'offrir
> Pour suer sous le faix commun et pour souffrir...
> Qu'ils chantent! parias que le travail renie,
> Ce sont des bras qu'il faut et non pas du génie!

L'auteur des *Libres Paroles* pose très bien le problème social.

> Chacun veut, dans la lutte où son instinct l'attache,
> De la terre son pain, et du travail sa tâche.
> Et, comme on voit souvent le maître en embarras,
> Ayant peu de besogne et trouvant trop de bras,
> Dire aux derniers venus: — Allez-vous-en! courage!
> Allez chercher ailleurs, car je n'ai pas d'ouvrage!
> Comme on voit une mère encor qui ne peut pas
> Partager à ses fils un trop pauvre repas,
> Dire aux jeunes: — Allez! cette vie est féconde!
> Je n'ai pas à manger ici pour tout le monde!
> Ainsi, tous deux ont trop, maître et mère impuissants,
> Le travail d'ouvriers, et la terre d'enfants!
> De là cette mêlée, incessante bataille,
> Où celui qui n'a pas son morceau se le taille;
> Où ceux qui sont partis reviennent, las enfin,
> Comme le premier jour, sans ouvrage, ayant faim,
> Disant à ceux qui sont à l'œuvre et qui possèdent:
> — Que Dieu juge entre nous; il aide ceux qui s'aident!
> Puisque vous n'avez pas, à nous qui l'attendons,
> De travail à donner aux bras que nous tendons,
> Ne nous demandez pas le but qui nous amène:
> Nous voulons notre part de la besogne humaine;
> Nous voulons vivre aussi! Ne soyez pas surpris,
> Si, las de demander, enfin nous avons pris!
>
> Et c'est de ce jour-là que le combat commence.
>
> Et pourquoi cette haine et cette lutte immense?
> En se taillant leur part d'une telle façon,
> Qu'auront-ils du travail ou bien de la moisson?
> Un peu de pain! — Voilà la plus belle victoire!
> Et de chacun des jours, c'est la commune histoire.

Plus loin, il montre le travailleur trop occupé du soin de vivre pour sentir la poésie de son œuvre. Tu ne lui montres pas, dit-il, en s'adressant au pain,

> Tu ne lui montres pas tes épis rassemblés,
> Ta poésie au temps des moissons, ni tes blés,
> Car il n'a pas le temps de voir ta paille blonde
> Se courber sous le vent et rouler comme l'onde!
> Pour lui, tu pèses lourd, pour lui tu coûtes cher,
> Liberté de sa vie et sueur de sa chair!
> Il te mange, aveuglé par la faim qui l'anime,
> Assaisonné souvent de viande anonyme!
> Il n'a qu'une heure à lui, trop courte en gais propos
> Pour prendre ensemble l'air, le pain et le repos!
> Car jamais l'air des champs n'enivra sa narine,
> Et son œil ne connaît du blé que la farine!

Ailleurs, en présence des maux de la nature et de la société, le poète prend Dieu à partie et le maudit de son impuissance; mais, dans une pièce suivante il montre que le Dieu qu'il a maudit est celui que les hommes ont fait. Il s'écrie:

> Si nous pouvions, un jour, inventer, ô Seigneur!
> Une société de paix et de bonheur,
> Et faire, en écrasant nos haines assoupies,
> Une réalité de nos mille utopies!

Il ajoute plus loin:

> Et les premiers penseurs, pléiade humanitaire,...
> Nobles cœurs qui rêvaient le bonheur sur la terre,
> Méconnus et maudits par leurs contemporains,
> Sont morts — vers l'avenir tournant leurs yeux sereins,
> Notre siècle les a tués sous les murmures! —
> Car pour nous les moissons n'étaient pas encore mûres.
> Mais l'avenir verra le germe encor latent,
> Comme fait l'aloès, grandir en éclatant!
>
> . . . .
>
> Dieu n'a pas pu vouloir que l'homme sans abris
> Fût abandonné seul dans ce monde en débris;
> Qu'il y vécût maudit, dans cette prison sombre,
> Traînant le doute au cœur, se débattant dans l'ombre,
> Triste, sous le soleil qui pend à son plafond,
> Lampe du prisonnier dans ce cachot profond!
>
> Le Seigneur n'a pas dit à l'homme: — Je t'oublie!
> Sois sur terre enchaîné, ma volonté t'y lie.
> Tu ne reviendras plus à moi, j'en suis bien sûr,
> Car j'ai mis à ta cage un treillage d'azur,
> Car j'ai cloué tes pieds à ton globe d'argile,
> Car j'ai mesuré l'air à ton poumon fragile,
> Et, si tu voulais fuir, ton vol audacieux
> N'en aurait pas assez pour atteindre mes cieux.
> Bois ton air lourd; — attends, pleure, souffre, travaille:
> Comme un gueux étendu sur une vieille paille,
> Dans la nature, assis à côté de tes morts,
> Dors sur le fumier vert que j'ai fait pour ton corps....
>
> *Dieu* veut que les enfants de la famille humaine,
> Travaillent comme lui, tous, toute la semaine;
> Puis le septième jour, à tous bons et dispos,
> Il leur sera permis d'entrer dans son repos;
> Et notre âme sera semblable à l'arche sainte,
> Dieu la recouvrira d'un voile d'hyacinthe,
> Et chacun trouvera, de ses haines vainqueur,
> Dans un travail béni, la santé de son cœur.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire les strophes ravissantes, et que V. Hugo eût voulu trouver, sur les îles Maldives, les peuplades océaniennes et la découverte de l'Amérique.

L'auteur a commencé son volume par une histoire de la poésie et une appréciation des grands poètes, il la termine par un aperçu rapide et vigoureux sur l'histoire de l'humanité. Il détermine ainsi le rôle de la France aujourd'hui:

> Franchir les monts, passer les mers et sans repos,
> Avec des bataillons promener des drapeaux,
> Et vainqueur, au milieu de son camp, sous sa tente,
> Arrêter en suspens la terre palpitante,
> De trônes culbutés se faire un escabeau;
> On a fait tout cela, tu l'as fait, et c'est beau!
> Et ton épée à toi, — que quelqu'un la remue,
> Sa lame est encor tiède et sa poignée émue!
> Mais tout cela n'est rien pour ta gloire; en effet,
> Tu le fis, — mais plusieurs avant toi l'avaient fait.
> Il ne s'agit plus d'œuvre ou de bronze et de cuivre,
> C'est un chemin nouveau, plus grand, que tu dois suivre,

puisque l'Egypte est maintenant sa patrie, croyons que l'arrivée d'un phalanstérien sur cette terre des grands souvenirs n'y sera pas stérile ; espérons que cette contrée qui prend aujourd'hui son essor, se transformera sous l'influence socialiste, et, franchissant les crises de la civilisation, arrivera d'un bond de la barbarie au phalanstère !

A notre ami ! à l'Egypte !

Au milieu de ces toasts, notre ami Ch. Fromont, qui lui aussi n'est plus au milieu de nous, et qui avait voulu nous faire ses adieux en assistant au banquet, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs et amis,

« Nous grandissons ! Chaque jour voit un de nos succès, chaque jour enregistre un nom de plus parmi nous ! et, au milieu de la décrépitude de la civilisation, nous seuls purs et fermes nous marchons en avant !

Voyez plutôt l'année qui vient de se passer !

Les vieilles sociétés dans leur agonie se torturent horriblement ! La crise financière, les révolutions, les débordements, les régicides, la famine, tous les fléaux semblent s'être conjurés pour fondre à la fois sur notre malheureuse France ! Que de leçons dans cette dernière année ! Que de leviers entre les mains des hommes de l'avenir ! Qu'ils viennent donc ces philosophes, ces économistes, tous ces gouvernants de la pensée et des choses civilisées, qu'ils viennent nous vanter leur monde et nous leur répondrons : « Voyez 1846 ; » qu'ils nous bafouent et nous traitent d'utopistes et de rêveurs, et nous leur dirons : « Voyez 1846 ; y a-t-il plus insigne folie que de croire à la durée possible d'une société qui ne peut se soutenir que grâce à l'impunité pour les banqueroutiers, grâce au bourreau pour les régicides, grâce à l'échafaud pour les malheureux égarés par la faim ! »

Je m'arrête, Messieurs, la douleur pourrait m'égarer ; ces hommes sont aveugles ! pardonnons-leur ; c'est à nous qui possédons le flambeau de marcher en avant pour éclairer la route ; c'est à nous de rallier au drapeau phalanstérien les intelligences et les cœurs que la société n'a pas encore flétris ; c'est à nous de transformer le monde par la voie de la propagande et des expériences pacifiques !

Voilà notre tâche ! elle est grande, mais nous en sommes dignes, nous persévérerons, et l'année qui s'ouvre, j'en suis sûr, sera non moins féconde que celle qui vient de se clore.

En 1846, nous avons fondé la rente de l'Ecole sociétaire ; en 1846, nos amis de Lyon ont jeté en Algérie les éléments de grandes associations agricoles ; en 1846 a été conçue la belle idée de créer à Paris une salle d'asile phalanstérienne où l'enfance façonnée à l'ordre nouveau, s'apprêtera à passer dans les séries plus complètes du phalanstère.

Nous avons donc fait un grand pas depuis le dernier banquet ; au retour du prochain anniversaire, il sera plus grand encore ! Peut-être alors aurons-nous gravi le sentier aride de la montagne ; peut-être toucherons-nous au jour fortuné, où le monde ébloui saluera le nouveau soleil et bénira le nom de Charles Fourier !

Après divers autres toasts, l'assemblée s'est séparée tout émue par deux couplets, pleins de sentiment et de grâce, composés et chantés par un de nos nouveaux amis, M. de Postel.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Hier a eu lieu, au Louvre, la double clôture du salon de 1847 et de l'exposition des vitraux, produits de la manufacture de Sèvres.

— M. le général Narvaez, ambassadeur d'Espagne en France, est arrivé à Paris.

AFFAIRE DESPANS-CUBIÈRES. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « Dimanche, à une heure, M. le chancelier Pasquier et les pairs instructeurs se sont réunis au Luxembourg. M. Pellaprat, entendu vendredi dernier pendant trois heures, a été de nouveau interrogé pendant près de cinq heures. Hier, avant la séance législative de la Chambre des pairs, la commission a entendu comme témoin, M. Teste, dont l'audition commencée à onze heures, a duré jusqu'à deux heures après-midi.

M. Teste a été interrogé par la cour des pairs. La noble cour a sans doute voulu donner une leçon aux cours de justice du royaume qui usent de mesures préventives si sévères envers les accusés. Aucune arrestation n'a été faite.

LA SANTÉ DE M. DUCHATEL. — On lit dans le *Journal du Havre* : « M. le ministre de l'intérieur est arrivé samedi au Havre, et s'est logé à l'hôtel Frascati avec sa famille. M. Duchâtel doit, assure-t-on, y séjourner une semaine et s'y consacrer entièrement au soin de sa santé, dont l'état réclame, sinon des bains de mer un peu prématurés par la saison qui court, au moins des ménagements et l'air salubre de nos côtes.

Un journal faisait remarquer hier les nouvelles contradictions publiées par les journaux sur la santé du ministre de l'intérieur. Suivant les uns, il a besoin d'exercice ; il a besoin de repos suivant les autres ; il a une fièvre intermittente, dit un troisième journal également bien informé. — Non pas, il a mal à la jambe, riposte un quatrième.

UN GREC DU GRAND MONDE. — Le monde officiel est préoccupé d'un nouveau scandale. C'est à Chantilly, dans le château de M. le duc d'Aumale, en présence d'une assistance très nombreuse et très choisie, qu'il a éclaté. Le lansquenet est admis à la cour, et on le jouait à Chantilly comme on le joue aux Tuileries, avec cette différence toutefois que les enjeux y étaient plus forts. On avait remarqué que M. G..., officier d'ordonnance du roi, gagnait beaucoup. La veine lui était si favorable, qu'on finit par soupçonner que le hasard pouvait bien ne pas être la seule cause du bonheur qui semblait s'attacher à lui. On le surveilla, et bientôt on acquit la certitude qu'on avait affaire à un *grec* de première force.

M. G... fut invité à quitter la table de jeu et les salons de Chantilly. On nous assure que, depuis ce moment, le roi lui a retiré ses fonctions d'officier d'ordonnance, et qu'il l'a invité à aller passer quelques mois à l'étranger. Reste à savoir si M. le procureur du roi de Senlis consentira à signer le passeport dont il a besoin pour aller ainsi voyager.

AGITATION EN VENDÉE. — La *Chronique des Deux-Sèvres* rapporte que des bandes armées, composées d'individus déguisés et masqués, ont parcouru, pendant la nuit, les fermes d'un grand nombre de communes de ce département et des départements voisins. La gendarmerie a arrêté quelques individus faisant partie de ces bandes ; d'anciens chouans de 1840 se trouvaient parmi eux.

LE MAIRE DE LILLE. — Les journaux de Lille insèrent sans commentaires l'avis suivant publié par la mairie à propos des troubles de cette ville :

« Le maire de la ville de Lille invite MM. les fabricants à lui faire remettre tous les jours, avant midi, jusqu'à ce que l'ordre soit entièrement rétabli, la liste de ceux d'entre leurs ouvriers qui ne se seraient pas présentés le matin dans leurs ateliers, ou qui les auraient quittés dans la matinée ou dans la journée de la veille. Il faudrait, autant que possible, que ces listes indiquassent la demeure des hommes qu'elles signaleront.

» Lille, le 14 mai 1847. BIGO. »

Séez (Orne) :

« Voici un fait que nous croyons devoir signaler à l'opinion publique : Quelques heures avant l'ouverture d'un de nos derniers marchés, un des riches fermiers de ce pays rencontra un marchand de grains, son ami, et lui tint ce langage : — On assure que le prix du blé va baisser aujourd'hui ; mais j'ai trouvé un excellent moyen de faire monter le cours. Dès que la halle sera ouverte, tu viendras à moi ; quelqu'élevé que je te fasse le prix de mon blé, tu l'achèteras et tu l'enlèveras aussitôt. — C'est facile à dire, répondit en riant le spéculateur ; mais je t'avoue ne pas comprendre. — Niais ! reprit le rusé Normand en se penchant à son oreille. Au lieu de quatre mesures, chaque sac en contiendra cinq... La halle s'ouvre, et le tour est joué ; mais, hélas ! un ouvrier, caché derrière les deux fripons, a tout entendu. Grande rumeur ! la police intervient, et la fraude est constatée. Que va-t-elle faire du fermier et de son complice ? Il est évident qu'ils doivent être conduits sur-le-champ en prison, livrés au procureur du roi, et traduits pour le moins en police correctionnelle. Nullement, on les renvoie chez eux avec toutes sortes de politesses. Ce fermier ne serait-il point quelque peu électeur ? Cependant, comme il faut un exemple, la semaine suivante le pauvre homme est appelé devant le juge de paix, et la justice le condamne, en gémissant sans doute, à... deux jours de prison.

Ce fait s'est passé le jour même, où, sur la place publique de Buzançais, les têtes de trois pauvres ouvriers tombaient sous le couteau fatal. »

UN COMPLOT. — Par suite d'arrestations opérées samedi, la justice se trouve saisie d'une prévention de complot, dans laquelle paraissent être impliqués douze individus, dont plusieurs auraient déjà figuré dans des procès politiques.

Voici, d'après les renseignements recueillis par des témoins oculaires, comment la police aurait été mise sur la trace de cette grave affaire.

Il y a quelques jours, des agents placés en surveillance à la barrière de La Chapelle, ayant remarqué les allures suspectes de trois individus qui se disposaient à entrer dans Paris, et dont l'un paraissait porteur d'objets qu'il cherchait à dissimuler aux regards, les invitèrent à entrer au poste pour y être visités. Ces individus répondirent par un refus ; on insista, ils cherchèrent à fuir, puis enfin, lorsque l'on voulut s'assurer de leur personne, ils opposèrent une vive résistance. Un rassemblement s'étant formé, et la force publique étant intervenue, ces trois hommes furent conduits au poste.

Interrogés sur leurs noms, qu'ils refusèrent de décliner, ils furent fouillés. Sur l'un d'eux, on trouva, outre divers objets et papiers de nature à le compromettre, une sorte de bombe, de la grosseur d'un boulet de canon, intérieurement chargée de poudre, et dont il refusa de faire connaître la destination.

Ces individus ayant été mis en état d'arrestation et conduits à la Préfecture de police, une enquête eut lieu, des perquisitions furent opérées, et il fut bientôt démontré qu'ils appartenaient tous trois à une association secrète dont les menées étaient depuis quelque temps l'objet d'une active surveillance.

Des mandats ayant été immédiatement décernés contre neuf autres individus contre lesquels s'élevaient des présomptions de la nature la plus grave, leur arrestation fut opérée simultanément sur différents points de la capitale. Au domicile de la plupart d'entre eux, on trouva aussi différentes pièces qui ont été saisies, des écrits et des lettres de nature à dévoiler les projets ultérieurs d'une association dont les principaux membres sont désormais placés sous la main de la justice.

(*Gazette des Tribunaux*.)

Une route sans fin où l'œil ne trouve pas,
Pour encouragement une trace de pas,
Un sentier lumineux sur un abîme sombre,
Une idée au-dessus de l'erreur pleine d'ombre.
Où tu vas, nul ne put encore y parvenir ;
Tu vas à l'utopie, au rêve, à l'avenir !

Le temps est passé des molles amours, la lutte sociale est commencée : *En avant* !

Ce mot est le dernier du livre. Chemin faisant l'auteur a lancé un hymne à la Pologne, ridiculisé les hommes qui [illegible] qu'à la guerre, réhabilité Voltaire, malmené quelque peu trop le clergé du moyen-âge et raillé l'Italie, la courtisane vieillie, qui vit en montrant les présents de ses amants.

Nous ne ferons qu'un reproche à M. Laurent Pichat, c'est d'avoir donné trop d'entendue à ses pièces. Il semble parfois se répéter ou hésiter sur ses conclusions ; le lecteur a peine quelquefois à suivre son plan, et peut supposer qu'il n'en a pas. L'auteur eût dû apporter à chacun de ses poèmes le procédé de concision qu'il applique si bien à chacun de ses vers.

L'idéal social du poète nous paraît aussi un peu vague ; il semble hésiter sur la voie en plus d'un endroit ; on sent que le sol vacille sous ses pas. Il pousse au progrès, il appelle une transformation sociale imminente ; mais il ne se forme pas une idée bien nette de ce que peut et doit être cette transformation. Rien d'étonnant à cela. Un poète a tout autre chose à faire qu'à se créer une philosophie ; il peut tout au plus choisir entre les divers systèmes d'économie politique et sociale qui circulent dans l'air ; M. Laurent Pichat, avec la tournure particulière de son talent, gagnerait beaucoup à étudier Fourier.

L'auteur des *Libres Paroles* procède de Victor Hugo ; l'auteur des *Fugitives*, M. Jules Gauthier, relève plus directement de Lamartine, et encore plus de ses prédécesseurs dans la douce et molle élégie, Malfilâtre et André Chénier. Son volume s'ouvre par une imitation du *Lac*, *la Montagne*. Le reste se compose de gracieuses cantilènes en mode mineur. Ce sont des souvenirs d'amour, de suave amitié, de tendres rêveries, des plaintes douces et sans fiel. Ame tendre, aimante, incapable de haine, M. Gauthier se peint dans ses vers. Sa poésie rappelle ces campagnes des environs de Paris, avec leurs pentes faciles, leurs cours d'eau transparents, leurs gracieux édifices encadrés dans une riante verdure. La vie de M. Gauthier a dû être assez calme et traversée tout au plus de ces infiniment petits romans que permet la vie bourgeoise. L'amour élégiaque et les sentiments de famille occupent la plus large place dans son livre. Des jeunes filles qui pleurent, des enfants qui prient, des amis qui conseillent et consolent, le plus souvent des chants tels que la musique en réclame, sonores, cadencés, d'un sentiment facilement saisissable, des vers un peu faibles, tel est ce recueil, œuvre de cœur, élaboré à des heures choisies dans les intervalles d'autres travaux moins souriants.

Nous citons quelques fragments d'une élégie intitulée : *Le dernier Soleil*, écho lointain de Malfilâtre, d'A. Chénier et de Lamartine, qui donne une idée assez exacte du faire de M. Gauthier.

Le soleil s'éteignait dans les vagues muettes,
La mer en feu n'avait ni vagues ni roulis ;
Nul esquif n'y glissait, et l'esprit des tempêtes
Dormait sur les flots recueillis.

On n'entendait au loin que le cri monotone
De quelque oiseau des mers, arrêté sur l'écueil,
La feuille qui, cédant au souffle de l'automne,
Tombait des arbustes en deuil.

Ecoutant de ces voix le lugubre présage,
Ou fixant sur la mer ses yeux voilés de pleurs,
Une jeune malade, à genoux au rivage,
S'abandonnait à ses douleurs...

« A mes regards pourquoi voiler si tôt l'aurore ?
» J'ai si peu savouré la coupe de l'amour !
» Laissez-moi vivre assez pour le revoir encore,
» Je veux l'aimer encore un jour.

» Oh ! je n'entendrai plus les amoureux murmures
» Des échos dans les bois, des sources dans les prés ;
» Je ne sentirai plus à ces clartés si pures
» Se couvrir mes yeux enivrés !

» L'aube d'un jour de fête, ô mes jeunes compagnes !
» Ne verra plus mon front sourire et se parer ;
» Je n'irai plus, le soir, chercher sur les montagnes
» Un air plus pur à respirer, etc., etc. »

L'auteur des *Oasis*, M. Langeron, reconnaît aussi plus d'un maître. Le reflet de Lamartine prédomine chez lui ; mais on trouve à côté, dans son livre, l'imitation du pittoresque de Hugo, du vers terne et laborieux de Sainte-Beuve, et même quelques souvenirs de l'éclatante sonorité de J.-B. Rousseau.

Pourquoi le poète a-t-il appelé son livre les *Oasis* ? S'il a voulu faire entendre que, pour quelques pages douces et fraîches que l'on y rencontre, il faut supporter beaucoup de sables arides, il s'est traité trop sévèrement. On peut considérer comme sables les quelques amplifications sur la pauvreté et autres sujets semblables, éparses dans le volume ; mais elles n'y sont qu'en minorité. M. Langeron est moins ému et plus à la surface que M. Gauthier, mais son vers est plus vif, et son recueil plus varié parcourt tout le clavier des passions affectives. Il a son *Bonaparte*, comme le poète des *Méditations* et le poète des *Orientales* ; il a ses pages d'amour et d'amitié, ses colères, ses imprécations, ses plaintes, et surtout ses chants de famille. M. Langeron tient à mériter le titre de bon époux et de bon père.

Les vers suivants, sur l'Enfance, peuvent donner une idée de sa manière.

L'enfant, c'est l'ornement, le charme,
La providence du foyer ;
Dès qu'il s'y répand une larme,
C'est sa main qui va l'essuyer.
C'est lui, quand votre front se voile,
Et qu'on ne voit pas une étoile
Scintiller à son firmament,
C'est lui qui va sur vos tristesses,
Les deux mains pleines de caresses,
Se pencher amoureusement.

C'est lui dont les lèvres vermeilles,
Plus souriantes que les fleurs
Où se suspendent les abeilles,
Où l'aurore verse ses pleurs,
Vous parlent un plus doux langage
Que les oiseaux sous le feuillage,
Que les ruisseaux dans le vallon ;
C'est lui qui voltige à toute heure
Et qui remplit votre demeure
Du bruit de son gai tourbillon, etc.

M. Langeron est souvent négligé, ses vers ne sont exempts ni de chevilles ni de remplissages ; l'image est abondante chez lui, mais son haleine est courte, il en rejette une trop vite pour passer à l'autre, et il en résulte un entassement de métaphores parfois fort étonnées de se trouver ensemble. Quelques-unes de ses pièces lyriques pourraient devenir de très jolies romances.

M. Alfred de Martonne a été étreint par cette maladie morale de notre civilisation qu'on nomme le spleen, et qui fait désirer la mort. On a beaucoup plaisanté de cette maladie, mais un peu comme on plaisante de ses transes pendant un danger auquel on vient d'échapper. Nous avons tous passé par là ; seulement, le mal a duré plus ou moins longtemps. Pour la plupart, il s'est évanoui sous le sourire d'une femme aimée ; M. Alfred de Martonne a vu disparaître le sien sous un sourire de sa mère.

Cet épisode de sa vie lui a inspiré son petit poème lyrique intitulé : *la Mort*. Le fond n'a pas grande nouveauté, après tous les désespoirs dont les poètes élégiaques nous entretiennent depuis tant d'années ; mais le ton du vers est ému, la douleur est vraie, le rhythme heureusement choisi, surtout dans ce passage où chaque strophe se termine par ces mots : *Je vais mourir*. La mort est une sorte de symphonie suave et douce, empreinte d'une mélancolique rêverie, écho affaibli de cette ravissante mélodie dont on a fait le chant du cygne de Weber.

N'oublions pas dans cette rapide revue un opuscule de M. Georges Olivier, qui s'est fait connaître par quelques feuilletons aux lecteurs de la *Démocratie*. C'est une adresse à M. Michelet, prononcée au nom des étudiants au moment de la rentrée du célèbre professeur, allocution chaude, pleine de nobles sentiments et de vers énergiques, qui fait autant honneur au bon sentiment qu'au talent poétique du jeune écrivain.

J. FLEURY.

[illegible] sur les chiens.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice de 1844.

M. LACAVE-LAPLAGNE donne des explications au sujet des fournitures de charbon de terre faites à Marseille par la compagnie de la Grand'Combe, substituée au sieur Cohen fils, adjudicataire primitif pour le service des bateaux à vapeur de la Méditerranée. La cour des comptes, qui a examiné cette affaire, a reproché à la commission nommée pour procéder à la vérification des matières fournies, de n'avoir constaté que la provenance du combustible sans vérifier la qualité de ce même combustible. Cette commission temporaire n'a exprimé son avis qu'après treize livraisons, et sur la quatorzième livraison elle a émis l'avis suivant : le charbon est de mauvaise qualité et impropre au service. Malgré cette déclaration, toujours d'après la cour des comptes, le ministre a prescrit l'admission et le paiement des 50 000 kil. de charbons rejetés. L'ex-ministre explique cette dérogation aux conditions du marché par les motifs que ces charbons étant achetés pour tenter un essai, il suffisait d'en connaître la provenance et d'en éprouver la qualité par leur usage dans le service des paquebots. La substitution du charbon français au charbon étranger pour la navigation à la vapeur, était aux yeux de M. Lacave-Laplagne d'un intérêt réel, et il insiste sur les efforts qu'il a faits pour appliquer l'emploi de nos charbons aux bateaux à vapeur dans la Méditerranée.

La marine, consultée, avait répondu que le combustible français avait des avantages qui l'emportaient sur les inconvénients. Armé de ces renseignements, l'ancien ministre a cru voir dans les rapports de la commission temporaire l'intention arrêtée de rejeter le charbon de la Grand'Combe, non parce qu'il était inférieur au charbon anglais, mais parce qu'il provenait de la Grand'Combe. C'est pour cela qu'il a ordonné la continuation des expériences et l'admission du combustible condamné par la commission.

Je me félicite, ajoute l'honorable M. Lacave-Laplagne, d'avoir procédé comme je l'ai fait. Grâce à ces expériences, il est prouvé désormais que le charbon français peut fort bien remplacer le charbon anglais ; il ne faut pour cela que former des chauffeurs et les mettre au courant des expédients à employer pour en accélérer la combustion. L'économie pour l'Etat sera un avantage de plus ; il y a une grande différence dans le prix des deux combustibles ; en admettant même, ce qui est fort douteux, qu'on eût besoin d'employer plus de charbon français pour chauffer les bâtiments, ce qui ne paraît pas encore prouvé, il y aurait encore un bénéfice de 38 centimes par quintal métrique.

M. LANYER. Je n'ai point à rechercher si le charbon de la Grand'Combe vaut moins que les charbons anglais ; j'accorderai volontiers qu'ils valent mieux. Toujours est-il que les procès-verbaux n'ont pas été de cet avis, qu'on devait en tenir compte et qu'on ne l'a pas fait. Voilà ce que j'ai blâmé.

Mais qu'on ne croie pas que je me déclare ici l'ennemi de l'ancien ministre des finances. Je l'ai défendu au commencement de cette législature ; j'ai soutenu que la plupart des attaques dirigées contre lui étaient injustes, et je le soutiens encore. On sait fort bien que ce n'est pas après coup que j'ai l'habitude de dire mon opinion ; malheureusement nous avons le rapport de la cour des comptes, le rapport de la commission actuelle ; nous aurons bientôt celui de la commission du budget ; tout le monde est d'accord sur les mêmes faits, et j'avoue que, dans une telle situation, il m'est difficile de douter de leur réalité. L'ancien ministre des finances sait bien que tout notre système de gouvernement repose sur ces trois mots : contrôle, publicité, responsabilité. Lorsque vous en sortirez, vous n'aurez plus le gouvernement représentatif, et vous pourrez fermer les portes de cette chambre.

M. BUREAUX DE PUZY se plaint que dans les fournitures de charbon on se soit contenté d'indiquer la provenance et non la qualité ; car des charbons de la même provenance diffèrent quelquefois essentiellement sous le rapport de la qualité. C'est là-dessus que la cour des comptes a exprimé un blâme, et elle a eu parfaitement raison.

Les divers chapitres sont adoptés, ainsi que l'art. 1er du projet de loi, qui fixe à 1 411 122 092 fr. 71 c. les dépenses de l'exercice 1844.

L'art. 2 fixe à 4 214 614 fr. les crédits alloués pendant ce même exercice pour couvrir les dépenses effectuées au-delà des crédits ouverts par le budget voté en 1843.

M. LANYER appelle l'attention de la Chambre sur des irrégularités commises à l'occasion de l'établissement du chemin de fer du Nord, irrégularités qui auraient eu pour objet de cacher des fraudes dans la constatation de divers travaux. Il demande ce qu'a fait l'administration à l'égard des fonctionnaires qui ont laissé passer ces fraudes et quelles mesures on a prises pour en empêcher le retour.

M. LE MINISTRE DES FINANCES explique dans quelles circonstances ces irrégularités ont eu lieu.

L'article 2 est adopté, ainsi que les articles 3, 4 et 5, relatifs aux résultats de l'année 1844.

L'article 7 fixe l'excédant de la dépense sur la recette à la somme de 43 372 425 fr. 99 c. — Il est adopté.

Les articles suivants, jusqu'à l'art. 10 inclusivement, sont adoptés sans discussion.

L'art 11 traite du règlement du service colonial pour l'exercice 1843.

M. BUREAUX DE PUZY se plaint des augmentations de dépenses occasionnées par suite de l'envoi dans les colonies de matériaux impropres au service auquel ils étaient destinés, et qu'il a fallu remplacer.

M. GALOS, commissaire du gouvernement, répond que des précautions ont été prises pour que, dans l'achat des matériaux, on n'admît que ceux qui seraient reconnus propres au service. Une commission a été nommée pour procéder à la réception des matériaux. Si des abus se sont glissés dans les livraisons, c'est parce que la commission ne s'est pas montrée assez sévère ; mais le ministre lui en a témoigné son mécontentement formel.

M. LUNEAU signale les fraudes qui se font à l'occasion des réceptions des fournitures ; on a soin de ne les présenter que lorsqu'on sait qu'il y a une commission disposée à les recevoir. C'est là la plaie la plus grave de l'administration.

M. JUBELIN, commissaire du gouvernement. Je nie formellement que des faits de cette nature aient jamais eu lieu dans l'administration centrale. Si l'honorable M. Luneau connaît quelques faits, je le supplie de les faire connaître, et les auteurs, quels qu'ils soient, seront immédiatement punis et renvoyés de l'administration. (Mouvement.)

M. LUNEAU. Je ne veux pas me faire dénonciateur. (Exclamations ironiques aux centres.) Mais j'ai le droit de signaler les abus sans nommer les personnes, et c'est ce que je fais.

L'honorable membre se plaint de la réception de mauvaises farines à Nantes, et du prix excessif d'autres farines, le tout ayant eu lieu par la coupable connivence d'un employé de l'administration.

Il y a plus, poursuit l'orateur, lorsqu'un fournisseur de l'Etat n'a pas réussi, et qu'il a fait de mauvaises affaires par incapacité ou autrement, il devient contrôleur de l'administration dont il a fait partie. Je dois le dire, le contrôle d'un tel homme est très peu rassurant.

Si on examinait de près une foule de faits de cette nature, on verrait qu'il y a, sinon connivence, au moins négligence coupable.

M. JUBELIN. L'erreur, je l'admets, mais la connivence je la nie. Tant que certains faits ne seront révélés que d'une manière générale, il ne sera pas possible d'atteindre les coupables. Je ne provoque pas la délation, mais du moment que des faits précis et des noms de personnes lui seront signalés, je promets que l'administration, qui a les yeux ouverts, ne manquera à aucun de ses devoirs.

M. GLAIS-BIZOIN. Il y a des abus nombreux et graves qui ont été vainement signalés à l'administration. Si elle a les yeux ouverts, il faut convenir qu'elle ne voit pas. (On rit.)

M. JUBELIN. Je nie qu'elle ferme les yeux. L'administration n'a jamais hésité à livrer à la justice du pays les fonctionnaires prévenus de malversations.

M. LUNEAU. Quand des agents se sont trompés plusieurs fois et qu'ils ont continué à faire partie de l'administration, l'administration ne peut pas se targuer de beaucoup de susceptibilité dans sa confiance. Il ne s'agit pas de [illegible] demande aussi des explications sur des achats considérables de riz faits par le ministère de la marine, et qui auraient été payés beaucoup au-delà de leur valeur.

M. GALOS répond que, quant au premier grief, il remonte à plusieurs années, et qu'il a déjà été l'objet des plus vives critiques de la part des chambres : au surplus, cette affaire a été l'objet d'une liquidation actuellement terminée.

Quant à l'achat du riz, il devra se représenter quand la chambre aura à examiner le règlement du service colonial de 1844. Cette opération, d'ailleurs, remonte à une époque déjà éloignée. Elle a eu lieu sur la demande même des habitants, qui craignaient une pénurie pour l'avenir ; au surplus, elle a été blâmée par l'autorité, et il est à espérer qu'elle ne se représentera pas à l'avenir.

M. JANVIER rend compte de ce qui s'est passé dans la commission. La commission s'est ingéniée pour arriver aux moyens de faire rentrer les sommes si indignement dilapidées. La question est encore entière. Si l'on pouvait trouver ce que nous avons vainement cherché, l'on pourrait encore poursuivre les délinquants. Mais, je le répète, c'est impossible, ou du moins fort difficile.

M. ODILON BARROT soutient que l'action pour la réparation du dommage commis et pour la punition de ceux qui s'en sont rendus coupables, est toujours ouverte. Elle ne peut se clore, selon lui, que par une décision de la justice qui prononce répression et réparation.

M. LHERBETTE. Il n'y a pas prescription, trente années ne sont pas écoulées, et d'ailleurs il y a eu des actes interruptifs de la prescription.

M. JANVIER. Je supplie l'administration de la marine de vouloir bien communiquer aux honorables MM. Lherbette et Barrot le rapport de la commission.

M. GALOS. Le ministère de la marine n'a aucune objection à opposer à la communication demandée, je veux dire au rapport qui lui a été présenté par le président de la commission instituée par le ministre de la marine. Nous y joindrons même une note qui établit l'état actuel de cette affaire.

M. DE CASTELLANE. Parmi nos colonies, il y en a deux, Mana et Sainte-Marie de Madagascar, qui n'ont aucun revenu et qui ne vivent que des subventions allouées par la métropole. Or, les excédants de ces subventions rentrent dans les caisses de réserve de la marine, comme si elles étaient des revenus coloniaux, tandis qu'elles devraient rentrer au Trésor. Je demande si cette prétention de M. le ministre de la marine peut être admise par la chambre sans examen.

M. GALOS reprend qu'aux termes de l'ordonnance de 1838, les sommes provenant des colonies, à quelque titre que ce fût, devaient entrer dans la caisse de réserve de la marine. Au surplus, la question soulevée par l'honorable M. de Castellane est maintenant soumise à une commission ; quand elle aura fait connaître son avis, le ministre de la marine s'empressera de s'y conformer.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — *Séance du 18 mai.*

La Chambre continue la discussion du projet de loi relatif au chapitre de Saint-Denis.

M. MÉRILHOU prononce un discours en faveur du projet.

M. D'ALTHON-SHEE. Messieurs, il y a deux choses qui ont disparu, le droit divin des rois et les religions d'État. Les conséquences de ces principes sont dans un avenir plus ou moins éloigné ; la liberté complète de l'enseignement, la renonciation du pouvoir au droit de conférer des dignités et des franchises religieuses, ainsi que la cessation de tout traitement au clergé.

Ne voyez pas en moi, Messieurs, l'un de ces chrétiens politiques de nos jours. Je ne suis ni catholique ni chrétien (Rumeurs confuses) ; j'ai pour but de bannir de France l'hypocrisie, qui a constitué parmi nous le parti des apparences ; j'ai pour but d'obtenir un gouvernement constitutionnel vrai et sincère. Sur le double terrain de la vérité et de la liberté, je puis me rencontrer avec tous les catholiques de bonne foi. Quant aux chrétiens politiques, ils me rencontreront partout et toujours pour les combattre.

L'orateur retrace à grands traits l'histoire religieuse de la France sous l'ancienne monarchie et dans nos temps modernes.

Il arrive à 1830. Après trois jours de révolution, dit-il, il fallait nous sauver de l'anarchie. Il a donc été nécessaire de rédiger et d'adopter une charte sans discussion ; le temps manquait ; or, on ne pouvait reconnaître que la religion catholique était la religion de l'État. On ne pouvait non plus se dispenser de s'en occuper ; on a cherché une formule, la plus insignifiante, et on l'a trouvée dans les traditions de l'impérialisme. Il a suffi de lui emprunter cette formule toute faite, savoir : la religion catholique est la religion de la majorité des Français.

Mais quand vous dites dans la charte que la religion catholique est la religion de la majorité, je pourrais vous demander : Qu'en savez-vous ? (Rumeurs, dénégations.)

Messieurs, je suis comme vous tous convaincu qu'il en est ainsi ; et si vous le voulez, je l'affirme tout le premier. Mais ce n'est point là un fait authentique ; vous ne faites pas chaque année le dénombrement des catholiques, et alors qu'en savez-vous légalement ? (Nouvelle interruption. — Agitation.)

Je l'admets comme vous, Messieurs, si vous comptez comme catholiques tous ceux qui ne vous disent pas le contraire, tous ceux qui ont été baptisés et qui après cela ne s'en sont plus guère préoccupés, tous ceux qui, comme le dit Montaigne, sont catholiques de la même manière qu'ils sont Allemands ou Périgourdins ; ceux qui, arrivés à leur dernière heure, sur leur lit de mort, consentent à balbutier quelques paroles. (A l'ordre ! à l'ordre !)

La séance est un instant interrompue par les rumeurs et les cris : à l'ordre, c'est inconvenant.

M. LE PRÉSIDENT, d'une voix émue. Je ne puis tolérer que vous parliez ainsi des sentiments qui portent un homme arrivé au terme de sa vie, et au moment où il va paraître devant Dieu, à se repentir et à chercher dans le sein de la religion des consolations et des espérances. Les paroles que vous venez de prononcer portent atteinte aux sentiments de toute âme honnête et de tout bon chrétien. (Très bien.)

M. D'ALTHON-SHEE. Ma déférence pour M. le président est profonde, et ce n'est point ici une locution oratoire. Je ne peux accepter néanmoins les paroles sévères qu'il vient de prononcer, j'ai besoin d'expliquer que mon blâme ne s'adressait qu'aux mauvais catholiques, aux catholiques hypocrites. Mais je respecte les catholiques sincères, et je demande à mon honorable ami, à M. le comte de Montalembert lui-même, s'il ne repousse pas les catholiques hypocrites. (Nouvelles rumeurs, interruption, cris à l'ordre ! à l'ordre !)

M. DE MONTALEMBERT. Je n'ai à juger personne ; mais je crois qu'il doit être permis de manifester à cette tribune son opinion tout entière, sans être interrompu.

M. LE PRÉSIDENT proteste de nouveau, dans les termes les plus énergiques, contre les paroles de l'orateur.

M. D'ALTHON-SHEE continue à combattre le projet, qui est défendu par M. Hébert, garde-des-sceaux.

La discussion générale est fermée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris. — M. L., off. de mar., dont nous avons perdu l'adresse. — Prière de passer à la *D. P.* demain, mercr., au soir, ou un de ces jours.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 14 mai 1847. — DESQUARTS jeune et Ce, marchands de nouveautés, rue des Coquilles, 1 (société composée de H. Napoléon Desquarts, demeurant au siége, et de J. Alexandre Desquarts, 5, tant en leurs noms personnels que comme gérants de la société.) Juge-comm., M. Germinet ; syndic prov., M.

— fin Ct	»	» »»	— Genin....	»	1120 »»	Paris à So. [illegible]
B. du Trés.	»	3 1/2	— Gann.....	»	1095 »»	— à Orléans [illegible]
						— à Rouen. »»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	77 95 78 »»	—	78 30 78 35
5 p. 0/0......	d. 50	115 75 115 70	—	»»» »» 116 30

REPORTS.	du Ct à fin au mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	15 »/»	17 1/2	15 »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	23 »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »/»	ROM............ Der C.		90 1/2
Récép. Rotsch.	»	102 75	BELG. 2 1/2......	»	53 1/2
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	94 »/»
— — pass.	»	» »/»	d° 1840.....	»	99 3/4
— 3 p. 0/0.	»	35 1/4	d° 1842.....	»	100 »/»
Dette intérieure	»	29 3/4	— Banque.....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»	1100 »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT.........	»	1175 »»
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE	»	390 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

Actions	
R.-Havre..	632 50
Avignon...	700 75
Str. à Bâle.	167 50
Paris-Str..	416 25
Tours-Nant	305 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	593 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	503 75
Mont. à Tr.	250 »»
Paris-Lyon	431 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	6100 »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	932 50	Orléans à Vierzon.	577 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	632 50	Bordeaux à Cette..	[illegible] 75
Paris à Orléans...	1025 »»	Marseille à Avign.	702 50	Nord..............	[illegible] 50
— à Lyon.....	433 75	Paris à Strasbourg	417 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 95 ; courant du mois, 95-50 ; 3 suivants, 96-50 ; derniers mois, 101-50 à 102.

Lille. — Colza, 81-50 ; lin, 94 ; cameline, »» ; chanvre, »». — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 93-50 à 94 ; courant du mois et juin, 95 ; juillet et août, 96 ; septembre et octobre, 97.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 mai.

8 h. »/» OPÉRA. — La Reine de Chypre.
8 h. »/» FRANÇAIS. — Athalie, la Fausse Agnès.
» h. »/» ODÉON. — Relâche.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Malheur d'être Jolie, le Bouquet de l'Infante.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — La vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut.....
6 h. 1/2 GYMNASE. — Le Larron, une Femme, Diplomate, Jean.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Les Paysans, Léonard, Bernard.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Docteur, Trottin de la Modiste, Père et Portier, Avocat.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc, le Fils d'une grande Dame.
6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — La duchesse de Marsan.
7 h. »/» CIRQUE. (Champs-Elysées). — Soirée équestre.
7 h. »/» COMTE. — Ricco le Sourd, Kokoli.
6 h. »/» FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Infortunes, la Fille, la Chasse, l'Ile d'Amour.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Pacte, Coiffeur, Portrait, l'Intérieur.
7 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Un Trait de Lumière, la Bouquetière, Claude le Riboteur, les Conditions de Mariage.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Correspondances transatlantiques.

Lignes de la Havane et du Mexique ; — du Brésil et de la Plata.

On sait que les Chambres ont concédé à une compagnie la ligne des paquebots transatlantiques entre le Havre et New-York. Pour compléter la loi du 16 juillet 1840, il restait encore à établir deux grandes lignes : la première, se dirigeant sur les Antilles françaises, Saint-Thomas, Porto Ricco, Haïti, Cuba, la Vera-Cruz et la Nouvelle-Orléans, tout le golfe du Mexique ; — la seconde, allant sur Rio-Janeiro, Gorée, Fernambouc, Bahia, Montevideo et Buenos-Ayres.

Il n'existe encore, pour relier tous ces pays à l'Europe, que la ligne anglaise de Southampton aux Antilles. L'établissement des paquebots transatlantiques est donc pour la France une question de haute importance. Il est essentiel de rendre ce service le plus parfait possible, afin de prévenir ou de soutenir la concurrence étrangère.

La majorité de la commission s'est perdue dans une foule de divagations et de faits erronnés, qui n'ont servi qu'à obscurcir la question, et pourtant il y a sept ans qu'elle est à l'ordre du jour.

Le rapporteur, M. Ducos, au lieu de considérer l'intérêt maritime et commercial de la France, s'est plu à opposer des intérêts de localité. L'établissement des paquebots transatlantiques est devenu sous sa plume une question de clocher. La question n'est pas de savoir quelle est la prospérité relative de Nantes, de Bordeaux, de Marseille ou du Havre, il s'agit avant tout de connaître où se trouve le *centre actuel* du mouvement commercial entre l'Europe et les côtes de l'Amérique centrale et méridionale.

Or, ce centre se trouve sur les rivages de la Manche, de la mer du Nord et de la Baltique.

Les pays à proximité de ces bras de mer sont les centres manufacturiers de l'Europe : ce sont eux qui fournissent aux traversées d'outre-mer les plus nombreux contingents en voyageurs, en lettres et en marchandises ouvrées.

Le midi de la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, ne sont pas des pays manufacturiers ; ils ne livrent au commerce que des matières premières ne supportant que de faibles frêts, comme vins, huiles, fruits secs, etc.

Le point de départ de nos lignes transatlantiques doit être établi là où se fait le commerce d'outre-mer, là où les mœurs et les usages ont façonné les habitants aux traversées océaniques.

Qui ignore d'ailleurs que le commerce ne se déplace pas facilement ? Or, Nantes, Bordeaux, Marseille, les ports entre lesquels on voudrait subdiviser ce service, sont à 200, à 400, à 600 kilomètres plus éloignés du centre commercial et manufacturier de l'Europe, que Paris, le Havre, Anvers, Amsterdam, Londres, etc. Le commerce connaît trop la valeur du temps et de l'argent pour se faire touriste. Il ne se déplacera pas en faveur de nos ports de l'ouest et du midi.

La *seule* compagnie qui se présente a parfaitement senti que le choix de ces ports serait ruineux et pour elle-même et pour l'État qui paie une subvention.

Si l'on centralise ces lignes au Havre, dit-elle, la subvention annuelle ne sera que de *trois* millions, dans le cas contraire, elle sera de cinq millions. Certes si les deux millions que la compagnie demande en plus devaient établir une sorte d'équilibre entre nos ports de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée, nous serions les premiers à demander à l'État cette nouvelle [illegible] d'autres services s'établiraient nécessairement dans l'un ou l'autre des principaux ports de l'Angleterre, de la Hollande, de la Belgique ou de l'Allemagne, et ces services seraient en position de nous rendre la concurrence très difficile, sinon impossible.

Nous aurions voulu que M. Ducos, au lieu de se perdre à la recherche d'arguments aventureux pour amoindrir l'excellente position géographique du Havre, se fût élevé à des considérations d'un ordre général sur l'avenir de notre marine et de notre commerce. Il eût compris le développement considérable que le commerce des Antilles et des côtes baignées par le golfe du Mexique est à la veille d'acquérir et a même déjà acquis. La ville de la Nouvelle-Orléans n'est-elle pas la rivale de New-York ? Située sur le Mississipi, elle voit affluer dans ses entrepôts les innombrables denrées apportées par tous les affluents de ce grand fleuve. La Vera-Cruz deviendra aussi bientôt le centre d'un commerce considérable, etc.

Si M. Ducos eût étudié la question sous ce point de vue, il aurait reconnu qu'une vitesse moyenne n'est pas suffisante pour desservir une ligne aussi importante que celle des grandes Antilles, du Mexique et de la Nouvelle-Orléans ; il eût réclamé la plus grande vitesse possible et un système de paquebots marchant à toute vapeur.

Nous convient-il d'établir des bateaux de marche inférieure, quand les Anglais et les Américains sont toujours prêts à profiter de nos fautes pour agrandir leur influence ? Autant vaudrait établir des coches pour lutter contre des chemins de fer.

Faisons donc largement les choses ; fondons sur des bases solides notre influence commerciale dans ces pays où notre nom est encore aimé, où les traditions françaises sont encore vivantes. L'Angleterre, les États-Unis possèdent, il est vrai, d'immenses contrées qui nous appartenaient jadis dans ces parages, mais le nom de la France plane encore sur ces horizons lointains, et il ne faut rien épargner pour rattacher ces pays, par la France, au centre du commerce européen.

Est-ce à dire que l'on ne doive pas penser à rappeler à la vie Nantes et Bordeaux, à accroître l'importance de Marseille ? Non, certes. Travaillons à donner à la Méditerranée une partie de son ancienne puissance commerciale, et Marseille aura plus tard ses paquebots transatlantiques ou océaniques pour desservir les contrées méridionales. Travaillons à accroître les productions des départements de l'ouest, et Bordeaux et Nantes auront leur navigation à vapeur ; relions même ces ports à celui du Havre par des services à vapeur spéciaux. Mais dans les circonstances actuelles ne faisons pas du sentiment là où il faut procéder avant tout avec le tact commercial ; ne repoussons pas la logique des chiffres ; n'oublions pas la science pratique de nos voisins. Donnons donc au Havre les paquebots transatlantiques, et demandons que la ligne des Antilles soit servie à grande vitesse.

La Chambre des députés a terminé aujourd'hui sans discussion l'examen du règlement définitif du budget de 1844.

Car nous ne pouvons regarder comme une discussion les clameurs poussées par les innombrables fonctionnaires siégeant à la Chambre contre les observations très sensées portées à la tribune par M. de Genoude.

Cet honorable député avait pensé qu'avant le vote définitif, il était bon de faire ressortir la *morale* de l'action qui se passe depuis un mois dans la Chambre à propos des divers règlements de compte. S'emparant d'un passage du rapport de la commission, [illegible] n'étaient plus que des programmes que les ministres bouleversaient à leur guise, il a accusé l'Administration de réduire la Chambre au rôle de chambre consultative, sans autorité, sans indépendance, sans initiative ; et il a fait pressentir la nécessité d'une dissolution de la Chambre, et d'un nouvel appel à l'opinion ; il a indiqué la convenance d'étendre le cercle des droits électoraux.

Cette déclaration a soulevé la colère des centres, qui ont étouffé sous leurs cris la voix de l'orateur ; et le ministre des finances levait les bras et les yeux au ciel, comme pour le prendre à témoin de la pureté de ses intentions, et les fonctionnaires ne trouvaient pas de terme assez fort pour manifester hautement leur indépendance et leur patriotisme.

Après quoi la loi a été votée par 209 voix contre 27.

La gauche, cette gauche si intelligente, si avancée, si énergique, n'a pas dit un mot.

La franchise, dont M. d'Alton-Shee a fait preuve à la Chambre des pairs pendant la séance d'hier, est diversement appréciée par les journaux. L'*Union monarchique* s'indigne encore plus que le saint M. Pasquier ; elle déclare que le jeune pair a dépassé toutes les bornes connues du cynisme voltairien, puis elle conclut en ces termes : « C'est peu d'arriver à la décadence, nous y arrivons par » le cynisme et par la sottise. » Imprudente accusation dont les malveillants pourraient retourner *une moitié* contre son auteur. Il va sans dire que l'*Union monarchique* ne sera jamais taxée de cynisme.

L'*Univers*, sachons le reconnaître, a été fidèle en cette circonstance à son programme de liberté. Hier, M. de Montalembert demandait à la Chambre des pairs qu'elle écoutât M. d'Alton sans murmure. Ce matin, le journal catholique, tout en réprouvant et en déplorant comme il a le droit de le faire, les opinions religieuses de M. d'Alton, s'exprime ainsi à l'égard de cet orateur : « Avec » une grande vigueur de pensée et d'expression, ce jeune pair a » produit les idées de liberté les plus larges et les plus généreuses. »

Le journal de MM. Boutmy et de Girardin fait de la morale ; il reproche à M. d'Alton « une digression malheureuse contre la déclaration de la charte, que la religion catholique est la religion » de la majorité des Français. »

Les autres organes de la presse ne font sur cet incident aucune observation saillante.

A la Chambre des pairs, le rapporteur, M. Portalis, a renouvelé la protestation du président dans la séance d'hier. M. de Montalembert a ensuite prononcé un discours en faveur de la création du chapitre de Saint-Denis, qu'il approuve par cela seul qu'elle est attaquée par les gallicans.

La discussion continuera demain.

Le Favoritisme et les Chaires de droit.

On nous communique la note suivante :

Le décret fondamental des écoles veut que les chaires vacantes soient mises au concours devant les Facultés auxquelles elles appartiennent. Ce décret qui a toujours été en vigueur, même sous la restauration et après 1830, n'ayant point été abrogé par le pouvoir compétent, a force de loi. Malgré cela, M. de Salvandy a dans ces années dernières changé plusieurs fois le siège légal des concours, et dernièrement encore il a transféré à Paris le concours de la chaire de droit administratif de Rennes.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 20 MAI 1847.

ACADÉMIE DES SCIENCES

La dernière séance de l'Académie a présenté un incident qui mérite d'être raconté pour l'édification du public et aussi pour la gouverne de quelques illustres membres de l'assemblée, dont le zèle en faveur de leurs amis va jusqu'à faire bon marché des droits d'autres personnes et peut-être même des intérêts de l'humanité, pourrait-on dire. Dans une des séances précédentes, un chimiste, connu par des travaux estimés et que recommande une position élevée dans l'enseignement, M. Bussy, directeur de l'École de pharmacie, adressa un Mémoire dans lequel il annonçait avoir reconnu dans la magnésie, à un certain degré de calcination, un antidote sûr contre l'empoisonnement par l'arsenic. C'était là une découverte précieuse assurément, mais de la réalité de laquelle il importait d'autant plus de s'assurer, avant de la recommander aux praticiens, qu'il y allait d'un intérêt plus grave, d'une question de vie ou de mort.

Lundi dernier, M. Dumas apporte et lit le rapport de la commission chargée d'examiner le Mémoire de M. Bussy. Ce rapport fait valoir, avec tout le talent que l'on connaît à M. Dumas, l'importance de la découverte. Tous les faits annoncés par M. Bussy sont sanctionnés par la commission, qui répète, d'après l'auteur, comment un homme, soumis depuis 24 heures à l'action d'une quantité énorme d'acide arsénieux (15 grammes, si nous avons bien entendu), avait été sauvé, grâce à l'administration de la magnésie que M. Bussy lui avait fait prendre. Les accidents toxiques, qui avaient marché jusque-là de la façon la plus alarmante, s'étaient trouvés enrayés tout-à-coup et bientôt dissipés par la salutaire influence de la magnésie.

Voilà certes qui méritait d'être soumis au contrôle de l'expérience. On a déjà tant sacrifié de chiens pour apprendre comment agissent l'arsenic et les autres poisons, et quelle foi l'on peut ajouter à l'efficacité des substances considérées comme antidotes, qu'on aurait bien pu, qu'on aurait même dû, dans la circonstance actuelle, expérimenter la recette de M. Bussy, avant de la recommander avec toute l'autorité qui s'attache à un jugement de l'Institut.

Cependant il n'en a été rien fait. Le rapport de M. Dumas n'était qu'une véritable paraphrase du Mémoire soumis à l'examen de la commission. Après force éloges donnés à l'auteur, il concluait à l'insertion dans le *Recueil des savants étrangers*.

Les choses allaient peut-être se passer ainsi. Mais M. Arago s'est souvenu qu'il avait été adressé, précisément à l'occasion du Mémoire de M. Bussy, une réclamation de priorité en faveur d'un pharmacien de Nancy, aujourd'hui décédé, mais qui aurait employé avec succès, il y a près de 40 ans, la magnésie calcinée pour combattre les empoisonnements par l'arsenic. A l'appui de cette réclamation, mentionnée dans le Compte rendu d'une des dernières séances, il a été envoyé un Recueil des travaux de l'Académie libre de Nancy, pour l'année 1809, Recueil constatant que M. Mandel avait, dès cette époque, publié vingt-trois cas dans lesquels il aurait donné avec succès la magnésie comme antidote de l'acide arsénieux. M. Arago a témoigné son étonnement de ce que cette réclamation n'était pas même indiquée dans le rapport de la commission.

M. le rapporteur a objecté que les pièces ne lui avaient pas été transmises, et il a insisté pour que les conclusions du rapport fussent votées, nonobstant les droits de priorité revendiqués.

Les deux secrétaires perpétuels (car M. Flourens n'a pas mis moins d'empressement que M. Arago à repousser le reproche adressé au bureau) ont répliqué, avec toute raison, que la commission ne pouvait pas alléguer l'ignorance d'une pièce citée dans le Compte rendu, et que c'était à elle de prendre connaissance des documents relatifs à la question dont l'examen lui était confié.

Le vote sur les conclusions a été suspendu.

Mais M. le rapporteur, qui voulait à toute force emporter ce vote séance tenante, est allé chercher à la bibliothèque le Recueil académique de Nancy. Puis, après avoir parcouru ce qui concernait l'emploi de la magnésie par M. Mandel, et avoir fait passer la page sous les yeux des autres membres de la commission, il a vite ajouté à son rapport une phrase mentionnant la prétention des amis de M. Mandel, mais avec la restriction que les titres du savant lorrain ne pouvaient en rien porter atteinte à ceux de M. Bussy, attendu qu'il n'avait pas indiqué à quel degré de calcination il employait la magnésie, et que c'était là un point essentiel pour l'efficacité de cette substance contre l'arsenic, un point qui suffisait pour établir l'originalité de la découverte de M. Bussy.

MM. Arago et Poinsot ont insisté pour un ajournement qui ne compromettait rien, et qui mettrait la commission à même de juger en connaissance de cause. C'est alors que M. Dumas, entraîné contrarié des obstacles que le vote immédiat rencontrait, s'est laissé aller à une de ces allégations qui ne devraient jamais se rencontrer dans la bouche d'un homme tel que lui, et contre lesquelles les corps académiques ne sauraient trop se tenir en garde. « Si la recette du » pharmacien de Nancy avait été bonne, a dit M. Dumas, on aurait » continué d'en parler ; elle aurait passé dans la pratique, au lieu de » tomber dans l'oubli. »

Ces paroles ont été relevées par M. Liouville avec tout l'ascendant de la vérité et de la raison sur le préjugé et l'erreur. Il aurait pu citer vingt exemples qui démentaient d'une façon éclatante l'assertion de M. Dumas. Quoi qu'il en soit, M. Liouville en a dit assez pour faire sentir combien il serait étrange de juger la découverte de M. Mandel par quelques lignes d'un rapport annuel qui se bornait à mentionner, parmi les travaux des membres de la compagnie, quelques Mémoires publiés par ce pharmacien, dès avant 1809, sur l'emploi de la magnésie comme antidote de l'arsenic. « Qui vous dit, a ajouté M. Liouville, que l'auteur n'avait pas consigné dans ces Mémoires toutes les indications que vous supposez qu'il a omises ? »

Il était impossible que l'esprit de justice de l'Académie ne se rendît pas à des raisons si péremptoires. Si l'ajournement avait pu rester encore douteux, un mot de M. Regnault l'aurait enlevé. « Il y a d'autant plus motif d'ajourner, a dit M. Regnault, que tous les membres de la commission n'ont pas eu connaissance du rapport. »

Cette révélation, qui a causé une pression des plus vives, évitera, nous l'espérons, qu'à l'avenir aucun rapporteur, de quelque autorité qu'il jouisse, engage la responsabilité de ses collègues sans même les avoir consultés.

Force a bien été à M. Dumas de reprendre son rapport et d'attendre jusqu'à un autre jour pour que l'Académie se prononce sur les conclusions.

Mais pourquoi cette impatience singulière d'emporter le vote de la savante assemblée, qui n'a pas pour habitude de se presser beaucoup dans ses décisions sur les questions graves ; témoin la question des chemins de fer et tant d'autres. Voici ce que tout le monde se disait à ce sujet : Une place d'académicien libre se trouve vacante par suite de la mort de M. B. Delessert ; la nomination aura prochainement lieu, et M. Bussy s'est mis sur les rangs. C'est très bien, nous ne contestons pas que ce candidat ait des titres ; mais pourquoi ses amis veulent-ils le faire triompher par un coup de main, par une surprise en quelque sorte ?

Chirurgie. — M. Jobert, de Lamballe, donne lecture d'un Mémoire sur la cure des fistules vésico-vaginales, par un procédé de son invention, qu'il désigne sous le nom d'*autoplastie par glissement*. Cette triste infirmité, jusqu'ici rebelle à tous les traitements mis en usage, fait le désespoir des femmes qui en sont atteintes, au point que plusieurs sont devenues folles sous l'influence du chagrin qu'elles en ressentaient. C'est une affection d'autant plus digne de sympathie qu'elle n'est pas le fruit de la débauche, mais une lésion contractée

[illegible] légal pour concourir. L'un d'eux est le gendre d'un professeur de Paris qui siège au concours.

Le ministre a donné dispense à ces deux jeunes gens, sans cela il n'y eût eu personne pour concourir, tandis que la Bretagne possède plusieurs hommes éminents dont tout le monde estime le caractère et le mérite, et qui se proposaient de venir à Rennes disputer une chaire promise au plus digne par l'institution des concours.

La *Réforme* il y a deux jours, et le *National* aujourd'hui, ont signalé en termes énergiques la décision du ministre de l'instruction publique.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Plusieurs amendements ont été déposés aujourd'hui sur le projet de loi relatif à la correspondance transatlantique, dont la discussion commencera après demain. Quelques-uns de ces amendements tendent à concentrer pour le départ toutes les lignes au Havre, et à retrancher la subvention par le gouvernement. L'État abandonnerait à la compagnie concessionnaire le produit des postes.

Les députés inscrits pour prendre la parole dans cette discussion sont : MM. Boumart, de Lasteyrie (Jules), Muret de Bort, comte d'Angeville, Lanjuinais, Clapier (de Marseille) et Berryer.

— La reine Christine est arrivée le 15 au soir à Toulon. Comme nous l'avons dit, la frégate à vapeur *le Panama* sera mise à sa disposition.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« M. Duchâtel a repris inopinément ce matin la route de Paris par le convoi de dix heures. On pense que ce qui se passe dans les régions ministérielles n'est pas étranger au départ hâtif de M. le ministre de l'intérieur, et que sa présence a été d'ailleurs jugée nécessaire à Paris, par suite des discussions qui surgissent chaque jour dans les deux chambres. »

— Nous avons annoncé hier la disparition de M. Giroux-Mollier, notaire à Versailles. D'après les nouveaux renseignements qui nous sont transmis, le passif s'élève, quant à présent, à plus de deux millions. L'actif se compose d'immeubles dont le prix s'élève, dit-on, à peu près au même chiffre, mais dont la valeur sera insuffisante pour désintéresser tous les créanciers, car l'on ne connaît pas encore tous les créanciers chirographaires.

L'instruction à laquelle se livre la justice fera connaître sans doute la cause de ce désastre, que l'on impute généralement à des spéculations auxquelles ce notaire se livrait depuis plusieurs années.

—C'est à M. le juge d'instruction de Saint-Didier qu'a été confiée la mission de suivre sur l'affaire d'association et de complot dont nous avons parlé.

Parmi les individus arrêtés on compte un médecin, deux peintres, un serrurier-mécanicien. Le surplus des prévenus se compose d'artisans, cordonniers, menuisiers et autres. Le sieur Considère, dont le nom a déjà figuré dans plusieurs procès politiques, exerçait, au moment de son arrestation, la profession de nourisseur.

D'après ce qui se disait hier au Palais, cette affaire se rattacherait à celle des communistes dits *matérialistes*, qui devaient comparaître le mois prochain devant les assises, et à l'égard desquels les nouvelles découvertes de la justice paraîtraient de nature à motiver un supplément d'instruction. (*Gazette des Tribunaux*.)

— Le tome 6 de l'*Histoire des Girondins* est en vente aujourd'hui chez les éditeurs Furne et Coquebert. Ce volume contient la chute des Girondins au 31 mai, l'épisode si touchant de Charlotte Corday et la mort de la reine Marie-Antoinette.

Les deux derniers volumes paraîtront le 5 juin prochain. —

LA LÉGISLATION ET LES JOURNAUX. — On lit ce soir dans la *Gazette* :

» La *Gazette de France* vient de recevoir sommation, par huissier, d'avoir à payer l'amende à laquelle elle a été condamnée, les frais du

» C'est le fils du général de division G… mort au champ d'honneur pendant la campagne de Russie. Son oncle paternel a été nommé lieutenant-général sous la Restauration ; son frère est maréchal-de-camp ; ses deux sœurs sont mariées, l'une à un officier général, l'autre à l'un de nos grands capitaines, les plus honorables et les plus justement considérés.

» Le commandant G… faisait partie du Jockey-Club ; depuis assez longtemps, plusieurs membres de cette réunion, frappés des bénéfices considérables que M. G… réalisait au jeu, et qui s'étaient élevés dans une seule occasion jusqu'à 700 louis, avaient conçu des soupçons sur sa loyauté.

»On attendait, pour les confirmer, les courses de Chantilly. Pour les courses, le Jockey-Club loue à Chantilly un hôtel tout entier, où les membres du club entrent seuls, et où s'engage ordinairement une partie de lansquenet, que l'on ne joue pas habituellement au club, à Paris.

» Le jeudi de la semaine dernière, premier jour des courses, un lansquenet fut organisé au club (et non chez M. le duc d'Aumale, comme on l'avait dit par erreur). M. G… y gagna 500 louis. Ce qui avait été reconnu, ce soir-là, de ses manœuvres, ne laissait plus de doutes. Cependant on voulut en avoir une preuve matérielle. Le lendemain, des membres du club furent chargés de compter, avant que la partie commençât, les cartes qui devaient servir au lansquenet.

» La partie engagée, M. G… gagna. Il prétendit que son service, qui l'appelait auprès des princes, l'obligeait à quitter la partie, et sortit avec son bénéfice. On s'empressa de compter les cartes qui étaient sur la table : on en trouva vingt et quelques de plus qu'il ne devait y en avoir.

» Peu d'instants après, M. G… rentra. Il dit que, son service le laissant libre, puisqu'il avait la veine, il venait se remettre au jeu. Après cette seconde séance, dans laquelle M. G… réalisa encore un bénéfice, on trouva de nouveau un nombre de cartes supérieur à celui qui avait été constaté. En outre, chaque joueur, en faisant la banque, avait eu soin de ne prendre, au fur et à mesure, qu'un petit nombre de cartes, de manière à n'en passer à M. G… qu'un très mince paquet lorsque la banque revenait à lui ; et l'on avait remarqué plusieurs fois qu'il avait dans la main un paquet plus fort que celui qu'on lui avait remis, sans qu'il eût repris de cartes.

» M. G… faisait ce qu'on appelle, en termes de lansquenet et d'escroquerie, des *poses*, c'est-à-dire qu'il arrangeait d'avance un certain nombre de cartes qui lui assuraient plusieurs coups de bénéfices, et posait ces cartes sur celles que son voisin de gauche lui passait après avoir fait sa banque. Il prenait, pour cela, d'anciennes cartes du club même, qu'il faisait acheter par son domestique, de sorte que l'on ne pouvait remarquer aucune différence entre les cartes qu'il avait apportées et celles qui avaient servi à la partie du jour.

» Les membres du club qui avaient assisté à cette sorte d'enquête cessèrent de se contraindre, après avoir acquis ainsi la preuve à la charge de M. G… ; les faits furent racontés, bientôt connus de tous, et on laissa voir à M. G… les griefs que l'on avait contre lui.

» Cependant, le lendemain samedi, M. G… se présenta en costume pour accompagner la chasse. Mais M. le duc de Nemours avait été averti. L'accusation portée contre M. G… ne pouvait plus rester secrète. Le prince envoya deux officiers de la maison du roi, MM. de C… et de M…, inviter M. G… à se retirer, et lui déclarer qu'il eût à se justifier ou à donner sa démission de ses fonctions d'ordonnance du roi, s'il ne voulait pas être destitué.

» A la suite de ce message, M. G… resta encore quelques heures à Chantilly ne sachant quel parti prendre ; mais un de ses parents, indigné de sa conduite, vint le trouver, s'empara en quelque sorte de lui, le fit monter en voiture, l'amena en poste à Paris, et ne le quitta que le dimanche matin, lorsqu'il l'eût vu monter dans un convoi du chemin de fer du Nord. M. G… s'est rendu en Belgique, d'où il partira, dit-on, pour l'Amérique.

» Le jour même, M. G… a été destitué.

» Quelles tristes réflexions ne fait pas naître le déplorable événement qui plonge dans la consternation toute une famille honorable !

» Placé à l'un des degrés les plus élevés de l'échelle sociale, jouissant d'un revenu qui, avec les émoluments de son grade et de son em-

[illegible] tres nommés par les deux compagnies, vient de statuer sur les comptes et inventaires devant servir de base à la fusion, après un examen qui n'a pas duré moins de cinq mois.

La sentence, délibérée par MM. Béhic, député, directeur de la comptabilité au ministère de la marine ; Lemasson, député, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées ; Herson, sous-directeur de la dette inscrite ; Bourceret, directeur de la compagnie royale d'assurances, et Achille Guillaume, agent général du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, a été déposée samedi dernier au greffe du tribunal civil.

(*Moniteur parisien*.)

CONDAMNATIONS PRONONCÉES CONTRE LES AGIOTEURS. — Il y a quelques semaines, la justice a opéré l'arrestation des sieurs Jean Beaury, boulanger au Breil, et Pierre Guiet, cultivateur à Louplon, canton de Montfort, tous deux prévenus d'agiotage. La justice a frappé les coupables.

Au marché de Montfort du 10 avril, Pierre Guiet avait amené du froment ; des acheteurs se présentèrent ; le sieur Guiet le laissait à 8 fr. 75 c., on ne lui offrait que 8 fr. 25 c., et le débat continuait sur le prix, lorsque le sieur Jean Beaury, boulanger au Breil, s'approcha, disant bien haut qu'il lui fallait du blé, beaucoup de blé. Il prit le sieur Guiet à part, lui parla tout bas à l'oreille, et tous deux se tournèrent immédiatement vers les acheteurs, déclarant que le blé était vendu.

Ils furent ensuite déclarer au gendarme chargé de recueillir les prix pour établir la base de la mercuriale, que ce froment était vendu au prix de 9 fr.

Fort heureusement les acheteurs qui avaient offert 8 fr. 25 c. de ce blé qu'on leur laissait à 8 fr. 75 c., entendirent cette déclaration, et l'autorité avertie par eux saisit le procureur du roi de cette affaire.

Le tribunal de police correctionnelle du Mans, dans son audience du 6 mai, reconnaissant que Jean Beaury avait, par des moyens frauduleux, cherché à opérer la hausse des blés au marché de Montfort du 10 avril, et que Pierre Guiet s'était prêté à ces frauduleuses manœuvres, a condamné le premier à quatre mois de prison et 300 fr. d'amende, et le second à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

LES LOIS DE PRESSE AU-DELA DU RHIN. — On croit que les propositions de l'Autriche et de la Prusse, concernant les changements à introduire dans la presse fédérale, reposeront sur les bases suivantes :

« Les lois en vigueur sur la presse seront abrogées, mais chaque gouvernement sera libre d'adopter le système répressif ou de conserver le système préventif.

» Dans le premier cas, on établira des règles générales que les États devront admettre dans leur législation.

» On demande des garanties, des cautionnements et l'on veut que les concessions soient toujours révocables.

» Dans aucun cas, un État ne pourra être attaqué impunément par un journal d'un autre État, et la censure sera maintenue pour tous les articles concernant la politique extérieure.

» Certaines règles de procédure seront établies.

» On ne veut pas du jury, mais on admettra plutôt la publicité. »

Malgré ces restrictions, ces propositions rencontreront une vive opposition ; mais cette opposition n'aura pour organe qu'une minorité.

L'OR DE LA RUSSIE. — Un rapport qui vient d'être publié en Russie sur la production des mines d'or des monts Ourals, a été, à Saint-Pétersbourg, l'objet d'une attention sérieuse, et les résultats qu'il présente sont assez curieux pour que nous en entretenions nos lecteurs. Ces mines, découvertes en 1819, sont beaucoup plus productives qu'on ne l'avait cru d'abord, et, grâce aux nouveaux procédés employés pour leur exploitation, elles sont devenues une fort belle source de revenus pour le trésor impérial. L'année dernière, elles ont donné 68 880 livres d'or, ce qui, calculé à 1 250 francs la livre, donne un total de 86 millions de francs.

On obtient aussi de nombreuses parcelles d'or en lavant le sable des rivières qui découlent des monts Ourals, et ces derniers produits sont d'autant plus avantageux que l'extraction n'exige, pour ainsi dire, ni frais, ni main-d'œuvre. On porte en somme à 717 millions de

---

au service de l'espèce, on peut le dire, puisque c'est dans la pénible fonction de l'accouchement qu'elle se produit d'ordinaire. La pression excessive et prolongée de la tête de l'enfant détermine parfois la gangrène de quelques points des parois de la vessie et du vagin ; de là une fistule, qui laisse passer continuellement l'urine par ce dernier canal, et que la présence du liquide empêche de se refermer. Après avoir donné une certaine laxité aux parties, en détachant le canal vulvo utérin à son insertion au col de l'utérus, préalablement abaissé par une traction graduée, M. Jobert avive les lèvres du trajet fistuleux et les réunit par quelques points de suture entrecoupée. Six guérisons, que M. Jobert a déjà obtenues, recommandent le procédé nouveau dont il a enrichi la médecine opératoire.

Puisque nous voilà dans le domaine de la chirurgie, disons un mot de l'éther, dont nous n'avons point parlé depuis longtemps, et qui, malgré les prédictions sinistres et les railleries de ses détracteurs, n'est point tombé dans l'abandon, tant s'en faut. Chaque jour, grâce à l'emploi de ce précieux agent d'indolorisme, on épargne à une foule de malheureux des souffrances atroces. Assurément cela est bien quelque chose, quoi qu'en puissent dire certains apologistes de la douleur qui en conçoivent fort mal le rôle utile, quand ils la jugent indispensable au succès de toutes les opérations de chirurgie. On ne remarque point que, par suite de l'éthérisation, ces opérations soient devenues plus fréquemment funestes dans nos hôpitaux. Aussi les malades bénissent-ils l'éther, et les poètes le chantent comme un bienfait du ciel. Mais, à ce propos, on a trouvé assez plaisant dans le monde médical que M. Barthélemy ait dédié sa pièce en l'honneur de l'éther à un de nos chirurgiens les plus tardifs à en apprécier les avantages, à un professeur qui s'est montré plus jaloux de restreindre l'emploi du moyen nouveau que de l'étendre judicieusement et d'en tirer tout le parti dont il est susceptible. Justice distributive de civilisé, dira plus d'un de nos amis phalanstériens. — Passons.

Il est une application de la vapeur d'éther dont les essais ne paraissent pas avoir été continués, bien que les premiers cas aient semblé favorables. Nous voulons parler de l'application aux accouchements. Pourquoi, lorsque les faits communiqués par M. P. Dubois à l'Académie de médecine, étaient propres à faire concevoir tant d'espérances ; lorsqu'un des anciens chefs de clinique de ce professeur, M. Chailly, a aussi publié un cas d'un emploi avantageux de l'éthérisation ; lorsqu'en Angleterre, M. Symson a obtenu de nombreux succès, pourquoi ne parle-t-on d'aucunes nouvelles tentatives ? S'il en a été fait qui aient donné lieu à des résultats fâcheux ou même funestes, ce serait un devoir de les faire connaître. Jusque-là on ne comprend guère qu'une question d'un intérêt si général sommeille pendant plusieurs mois. Dira-t-on que c'est par un scrupule d'humanité qui honore les médecins ? Nous ferons volontiers la part de ce scrupule ; mais il y a encore d'autres considérations moins nobles qui retardent la solution des problèmes de la médecine pratique. Par la concurrence intéressée qui règne et avec la disposition charitable que l'on sait exister chez beaucoup de médecins à interpréter, à commenter, aux dépens d'un confrère, les faits malheureux de sa pratique, chacun se tient sur la réserve par souci de sa réputation et de sa clientèle, il faut bien l'avouer, plus encore que par un scrupule d'humanité poussé jusqu'à ce degré extrême de pusillanimité qui compromettrait les intérêts de la science et par suite ceux de l'humanité elle-même.

En attendant qu'il se produise de nouvelles lumières sur les applications diverses dont la vapeur d'éther est susceptible pour diminuer la somme des souffrances humaines, on s'occupe d'en rechercher le meilleur mode d'administration. Un physicien de mérite, M. Doyère, a commencé à cet égard des études approfondies, dont il a communiqué les premiers résultats à l'Académie des sciences et qu'il continue avec un zèle consciencieux. Déjà, par ses observations, M. Doyère a contribué à écarter des malades le danger de l'asphyxie et à déterminer les quantités d'éther qui se volatilisent dans des conditions données de température, de pression atmosphérique, etc. Nous parlerons avec les détails convenables des travaux de M. Doyère, quand il aura achevé ses communications à l'Académie.

On a proposé de substituer à l'inhalation éthérée l'injection d'un mélange d'éther et d'eau par l'anus. On a éthérisé ainsi des animaux, mais il en est résulté des irritations de l'intestin et des diarrhées. Aussi l'éther n'a-t-il point encore été administré à l'homme par cette voie dans le but de produire l'insensibilité. Le poumon conserve la préférence.

Après avoir essayé de bien des façons de faire respirer la vapeur d'éther, on est arrivé, d'appareil en appareil, devinez à quoi ?… Tout bonnement à l'emploi d'une blague à tabac, d'une de ces blagues à tabac les plus primitives qui soient restées à l'usage des fumeurs du commun. Nous voulons parler d'une simple vessie de porc. On y pratique l'ouverture qui doit s'adapter à la bouche, et dont on peut garnir les bords avec un tissu de toile ou de coton, pour qu'ils soient moins sujets à se déchirer. On met dans la vessie deux ou trois cuillerées d'éther, avant d'en appliquer l'ouverture sur la bouche du malade. Celui-ci, dont on tient le nez fermé, aspire par la bouche l'air chargé de vapeur d'éther contenu dans la vessie, et l'y renvoie ensuite, au moment de l'aspiration, pour le reprendre encore à l'inspiration suivante. Cet air, dira-t-on, cessera bientôt d'être respirable. Sans doute ; mais l'éthérisation se produit assez rapidement pour que le danger de l'asphyxie ne soit pas tel qu'on pourrait le craindre. Pour peu d'ailleurs qu'on surveille attentivement le malade ou qu'on charge un aide intelligent de le surveiller, afin de lui laisser le nez libre, si quelque symptôme d'asphyxie se manifeste ou si seulement une toux opiniâtre accuse la gêne de la fonction respiratoire ; moyennant ces précautions, disons-nous, l'emploi de la vessie n'offre pas plus de danger que celui d'un autre appareil. C'est un procédé venu d'Italie, et introduit dans la pratique par M. Porta, de Pavie, le successeur de Scarpa. Nous l'avons vu appliquer avec succès par M. Rognetta, dans le service de M. Jobert, de Lamballe, à Saint-Louis.

Chimie. — Dans la séance du 3 mai, M. Regnault a communiqué deux Notes de M. Barral, notre collaborateur, l'une d'un intérêt exclusivement scientifique, l'autre d'un intérêt général et pratique au point de vue de l'industrie et de l'hygiène.

La première de ces Notes est relative à la *nicotine*, ou principe alcaloïde du tabac. C'est une observation détachée du grand travail que M. Barral continue sur cette plante, et dont la première partie a été présentée à l'Académie, il y a dix-huit mois environ. L'envoi de cette Note est motivé par la publication d'un Mémoire récent, dont l'auteur, M. Schlœsing, a conclu de ses propres expériences qu'il faut admettre, pour représenter la composition de la nicotine, la formule proposée par M. Melsens, et qui indique deux atomes de carbone de moins que celle qu'a donnée M. Barral en 1842. Dans sa Note actuelle, M. Barral commence par montrer, au moyen du rappel des chiffres de son analyse, que cette différence tient uniquement à l'emploi qu'il fit, dans ses calculs, des anciens poids atomiques, dont l'inexactitude n'a été signalée et rectifiée que plus tard. En se servant des nouveaux équivalents, on conclut de l'ancienne analyse de M. Barral rigoureusement les mêmes nombres que donnent MM. Melsens et Schlœsing. Leurs recherches, au lieu d'accuser les résultats de celles de M. Barral, viennent donc, au contraire, en confirmer la justesse.

La Note se termine par quelques détails nouveaux sur les propriétés de la nicotine.

L'autre travail de M. Barral porte sur les différences qui existent entre les dorures au mercure et les dorures électro-chimiques.

L'auteur annonce qu'il a été appelé un grand nombre de fois à résoudre cette question : Par quel procédé un objet donné, en cuivre ou en argent, avait-il été doré ? L'état physique ne pouvant fournir, même à l'œil le plus exercé, aucune indication décisive, M. Barral a cherché un caractère fondé sur une réaction chimique. Il a [illegible] qu'en attaquant à froid ou à une douce chaleur, par l'acide nitrique étendu, les objets dorés soumis à l'épreuve, on obtient toujours des pellicules

Chambre des Députés.

Présidence de M. LEPELLETIER D'AULNAY, vice-président.

Séance du 19 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au règlement des comptes de 1845.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le rapport de la commission instituée pour faire une enquête sur les abus qui ont eu lieu dans nos possessions de l'Inde, ainsi que les documents qui s'y rattachent ont été déposés sur le bureau.

M. LACROSSE. Ces documents se rattachent à des questions de responsabilité fort graves ; nous n'avons pas eu le temps de les examiner. Je demande que ces questions soient réservées jusqu'à l'examen des autres lois de finances, que nous examinerons d'ici à la fin de la session.

MM. GLAIS-BIZOIN et LHERBETTE parlent dans le même sens.

Tous les articles du projet sont successivement votés.

M. DE GENOUDE. J'ai été extrêmement frappé du résumé et des conclusions du rapport de votre commission des comptes de 1844. Ce rapport contient ces paroles :

« Là où il n'y a pas de loi de règlement définitif, et, ce qui revient au même, là où ce règlement tombe dans le domaine habituel de l'arriéré, puis inévitablement en une sorte de désuétude, *il ne saurait y avoir, à vrai dire, de budget dans l'acception sérieuse et parlementaire, mais seulement des programmes succédant à d'autres programmes.*

» C'est à la condition de voter chaque année la loi de règlement avant la loi du budget, que nous maintiendrons l'ordre dans nos finances ; c'est à cette condition-là seulement, que la Chambre conservera avec plénitude le vote libre et éclairé de l'impôt. »

Et le rapporteur, après ces réflexions, place celle-ci : « La crise financière, de proche en proche, est devenue universelle, par une réunion de circonstances qui sont aujourd'hui de notoriété publique. »

Messieurs, rien ne prouve mieux combien les désordres politiques sont la cause des désordres financiers que le résumé du rapporteur de votre commission.

En effet, quand les budgets ne sont pas véritablement discutés, quand on apporte ici d'abord un budget ordinaire, puis un budget extraordinaire, puis des crédits supplémentaires, extraordinaires, complémentaires, puis des exercices clos, il est bien évident qu'il n'y a pas possibilité d'examiner un budget, et, comme le dit très bien le rapporteur, les budgets primitifs ne sont que des programmes.

Aujourd'hui, où en sommes-nous? Le rapport de la loi des comptes de 1845 nous viendra-t-il en temps utile? L'aurons-nous avant que la commission du budget de 1846 apporte son rapport ?

On discute depuis plusieurs jours ici les comptes de 1844, et nous en sommes au budget de 1848.

Messieurs, il résulte de là des accusations qui ne portent plus sur personne, car, comme vous l'avez vu hier dans des discussions qui regardent 1848, on a été très embarrassé d'avoir un ministre pour répondre ; il en sera de même aujourd'hui ; lorsqu'on vous présentera le rapport de la loi des comptes de 1845, et si c'est l'année prochaine, qu'est-ce qui vous dit que les ministres actuels seront encore ici? qu'est-ce qui vous dit que la Chambre même y sera ? (Exclamations.)

UNE VOIX. Bien n'est pas celle-ci, ce sera une autre.

M. DE GENOUDE. Une autre! je l'espère bien ; il serait fort à désirer qu'il y eût une Chambre qui représentât mieux l'opinion publique (Rumeurs au centre), l'opinion de la France ; car, Messieurs, quand on voit des scandales comme ceux dont nous sommes tous les jours les témoins, il est évident que ce n'est plus le système représentatif que nous avons, mais le système consultatif....

AU CENTRE. Allons donc ! allons donc !

M. DE GENOUDE. Et nous tombons dans le gouvernement domestique... (Exclamations bruyantes au centre.)

M. D'HAUBERSAERT. A l'ordre ! c'est intolérable !

M. DE GENOUDE. J'ai dit et je répète que le système actuel du gouvernement est un système consultatif et pire encore. (Agitation.) Le but du ministère, le but du pouvoir est de faire de cette chambre une chambre d'enregistrement. (Allons donc ! allons donc ! A l'ordre ! à l'ordre ! — Cris confus. — M. d'Haubersaërt, dans une agitation extrême, frappe à coups redoublés sur son pupitre.)

Vous avez beau m'interrompre, j'ai dit et je répète qu'on veut faire de cette Chambre une chambre d'enregistrement. On le voit à ne pas s'y tromper, dans la manière dont on discute les budgets, je me trompe, ce sont des programmes et non pas des budgets ; il n'y a plus de vote libre et éclairé de l'impôt (Allons donc ! allons donc ! — Cris assourdissants.)

Eh ! Messieurs, je ne vous dis rien de nouveau, rien qui ne soit consigné dans votre rapport qu'apparemment vous n'avez pas lu, puisque vous m'interrompez.

Messieurs, la loi qui se discute en ce moment à la chambre des pairs est certainement une loi qui vous prouve qu'on poursuit le gouvernement repré-[illegible] cris au centre. — A l'ordre! à la question !)

Oui, vous marchez à la destruction du gouvernement représentatif, et c'est tellement là votre tendance, que vous portez ce même esprit dans l'Eglise, et vous voulez détruire dans cette grande institution le gouvernement représentatif. Là, vous n'admettrez pas même le pouvoir consultatif, mais le pouvoir absolu. (Exclamations au centre.)

Ce que je dis est vrai : c'est l'Eglise qui a fondé sur la terre le gouvernement représentatif, et son gouvernement c'est le pape uni aux évêques ; et vous, au lieu d'aller au pape par les évêques, vous négociez avec le souverain pontife pour venir ensuite, avec une loi, détruire la juridiction des évêques.

Quand on veut détruire la représentation quelque part, il faut la détruire partout. (Nouvelle interruption.) On ne veut pas de la liberté représentative dans les chambres, et dans les colléges on ne veut pas de la liberté des évêques.

On ne veut du droit commun nulle part, on veut la servilité partout, afin de détruire partout le contrôle, et le contrôle détruit, on voit ce qu'on fait des budgets.

Croyez-vous que les attaques qui ont eu lieu dans cette Chambre depuis plusieurs jours contre l'administration, ne montrent pas le défaut véritable de vos institutions ? (Nouvelles protestations au centre.)

Qui est-ce qui fait vos budgets? Des fonctionnaires qui en vivent. Eh bien ! est ce que des fonctionnaire peuvent voter le budget. (Allons donc ! allons donc ! Les centres se lèvent en masse et s'efforcent, par leurs cris, de couvrir entièrement la voix de l'orateur.)

Il me semble que le moindre sentiment de pudeur devrait déterminer ceux qui vivent du budget à s'abstenir de le voter. Les parties prenantes au budget doivent évidemment se récuser quand il s'agit du budget. Le budget doit être fait par les représentants du pays. (Réclamations au centre.)

VOIX AU CENTRE. Et qui sommes-nous donc ici?

M. DE GENOUDE. Vous êtes les représentants de 200 000 électeurs, mais vous n'êtes pas les représentants de la France.

(A l'ordre ! à l'ordre ! — Dans ce moment, la voix de l'orateur est entièrement couverte par les vociférations des centres, les trépignements des pieds et le roulement des couteaux de bois.)

L'administration ne doit pas entrer dans la représentation, parce que la représentation et l'administration ont chacune un rôle différent. Vous avez une Chambre des pairs comme intermédiaire entre le roi et la Chambre des députés. (Réclamations bruyantes au centre.) La Chambre des députés doit donc représenter le peuple. (Réclamations itératives au centre.)

Où est donc le peuple dans vos institutions? Il ne paraît nulle part. Vous l'avez repoussé de partout. Vous avez dit que vous aviez vaincu en son nom ; mais où est-il? Vous avez pris sa place. Le peuple n'est nulle part représenté, et il devrait l'être surtout dans cette Chambre.

M. DESSAURET. La charte n'est pas en discussion !

M. DE GENOUDE. Il n'y a pas de représentation quand le peuple n'est pour rien dans le choix des députés. Il n'y a pas d'administration quand l'esprit de sacrifice n'est pas au fond des services publics.

Autrefois, on appelait les fonctions une charge ; mais on n'entendait pas que ce fût une charge pour le peuple ; on croyait que c'était un fardeau pour celui qui les remplissait.

Nous n'avons ni le gouvernement représentatif de l'Amérique, ni le gouvernement parlementaire de la Grande-Bretagne, bien moins encore la monarchie représentative de la France ; nous avons le pouvoir de M. Guizot en trois branches, et ce pouvoir, il l'a défini lui-même : le pouvoir de l'intimidation et de l'abus des influences.

Un gouvernement représentatif ainsi constitué est un bazar de consciences. La monarchie absolue était moins mauvaise, car, du moins, elle ne trompait personne, et elle coûtait moins cher.

Supposez une administration véritable, est-ce que vous auriez une situation aussi difficile?

Le pouvoir doit être représenté par le gouvernement, le peuple par l'assemblée élective ; mais si l'assemblée élective ne représente que le gouvernement, où est le peuple ? où est la liberté?

Dans le parlement d'Angleterre il y a un million d'électeurs seulement qui nomment les membres de la chambre des communes. Mais au moins les voix ne sont pas achetées par le gouvernement, et les hommes qui sont nommés peuvent contrôler les actes du pouvoir, parce qu'ils ne dépendent pas de lui pour leur existence.

M. DUMON. C'est un discours sur la réforme électorale.

M. DE GENOUDE. C'est la manière dont vous gérez les finances qui met partout la réforme électorale à l'ordre du jour. Si vous comptiez réellement avec les contribuables, je n'aurais pas à attaquer les ministres sur la manière dont ils rendent leurs comptes.

On procède au scrutin sur l'ensemble de la loi, qui est adopté par 200 voix contre 27.

Tous les rapporteurs chargés de présenter des rapports sur les pétitions étant absents, la séance est levée après le scrutin.

Demain discussion des projets de loi sur les relais de poste et sur les paquebots transatlantiques.

[illegible] de sa protection tout ce qui se rattache au culte.

Les hommes ne se sont pas mis en société seulement pour défendre leur existence physique, améliorer leurs intérêts matériels ; la civilisation a pour base essentielle les croyances religieuses, et vous ne voudriez pas donner au monde le spectacle d'une nation arrivée au plus haut degré de la puissance bannissant la religion de ses lois. Je prie Dieu de préserver mon pays d'un semblable malheur.

Et quel en serait le prétexte? C'est que la majorité des Français ne professe pas la religion catholique ; la statistique, du moins, ne le démontre pas. Qui aurait pu croire, Messieurs, que de nos jours les citoyens seraient sommés de déclarer quelle est leur religion ? qu'ils seraient astreints à révéler le secret de leur conscience ?

S'il fallait, pour compter parmi les catholiques et se laver du reproche d'hypocrisie, n'avoir jamais fait défaut à ses principes, quel serait celui qui oserait se flatter d'avoir une foi religieuse? Je préfère encore absoudre l'homme qui, entraîné par ses passions, oublie un moment son devoir, que de professer un cynisme qui ajoute au mal un grand scandale. (Très bien !)

Le devoir le plus sacré des parents est de faire baptiser leurs enfants et de leur donner une religion dès leur naissance. Et voilà pourquoi on naît catholique comme on naît Périgourdin. Ces principes, sucés avec le lait, peuvent s'oublier un moment, mais le germe en reste gravé dans la conscience pour se réveiller un jour. Messieurs, ne croyez pas facilement à l'absence de religion parmi les hommes. Tous conservent ce feu sacré qui se rallumera dans les occasions solennelles ; tous aiment à y trouver au lit de la mort la source du repentir qui expie, de l'espérance qui console, de la clémence qui nous sauve (Très bien !)

Je rentre maintenant dans la question. On nous accuse d'avoir abandonné les libertés gallicanes ; cette accusation est sans aucun fondement raisonnable. L'orateur continue à résumer la discussion et termine en insistant pour l'adoption du projet de loi.

M. D'ALTHON-SHEE. La Chambre m'excusera si... (Rumeur. — M. le président maintient la parole à l'orateur.) La Chambre m'excusera si je réponds en peu de mots aux attaques de M. le comte Portalis à mon égard, attaques qui ont été violentes, puisqu'il a été question de *scandale*.

M. PORTALIS. Cette expression ne s'applique point à votre personne ; mon intention a été seulement d'incriminer le système actuel de la société.

M. D'ALTHON-SHEE. Je m'étonnais d'autant plus des attaques de M. le rapporteur, que j'avais été très-modéré... (Rumeurs), que j'avais été très modéré sur plusieurs points, et qu'ayant à citer un monument historique d'idolâtrie dont l'empereur avait été l'objet, par égard pour M. le rapporteur, je me suis abstenu d'en dire un seul mot.

Hier, mes paroles ont été mal interprétées, je demande à les expliquer. Je n'ai jamais eu l'intention d'attaquer la religion, ni de contester que la majorité des Français ne fût chrétienne, parce qu'elle a reçu le baptême. C'est là une vérité banale. Mais si je sais qu'un enfant qui a reçu le baptême est chrétien, je sais aussi que, s'il ne fait pas un acte de christianisme dans le reste de sa vie, ce sera un mauvais chrétien ; c'est là ce que j'ai voulu dire.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 1er, amendé par la commission, ainsi conçu :

Art. 1er. Le chapitre royal de Saint-Denis, fondé par le décret du 20 février 1806, tel que l'établissement en a été concerté, et qu'il est canoniquement institué par la bulle donnée à Rome le 3 avril 1843 ;

Les édifices dépendants de cet établissement;

Ainsi que l'établissement royal d'éducation de la Légion-d'Honneur, situé dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Denis;

Sont et demeurent exempts de la juridiction de l'archevêque de Paris.

Ils seront, sous l'autorité du Saint-Siége, soumis à la juridiction attribuée au primicier du chapitre royal de Saint-Denis.

M. DE MONTALEMBERT. Messieurs, je viens combattre l'art. 1er modifié par la commission. Sans aller aussi loin que M. d'Alton-Shee, je pense qu'il y avait, en 1830, quelque chose à faire. Deux routes s'ouvraient alors, l'une, franche, directe, naturelle, l'incompétence mutuelle de l'Etat en matière de religion, et de la religion en matière d'Etat ; l'autre était un vieux chemin de traverse, où tous les gouvernements antérieurs s'étaient embourbés ; et, chose étrange ! c'est justement cette route impraticable que le gouvernement de 1830 a prise ; de là, la situation ridicule où nous sommes arrivés : un gouvernement, d'une part, censurant et condamnant des mandements d'évêques, de l'autre sollicitant des bulles du saint-siége.

Cette situation, je la déplore comme Français, comme citoyen ; en attaquant les actes du gouvernement, je crois le servir. Je suis le sujet du gouvernement, mais avec indépendance. Partisan de la liberté religieuse, je suis sûr que nous l'obtiendrons un jour plutôt par des luttes que par des concessions. La liberté vaut bien la peine qu'on l'achète au prix de quelques efforts.

Je trouve les doctrines du rapport de M. le comte Portalis des plus étranges ; mais je déclare qu'elles aboutissent à un résultat heureux, et je les accepte. Je m'empresse de déclarer que je n'accepte pas cette loi à titre de bienfait, car ce que vous accordez, l'Eglise ne vous le demande pas.

Ce que l'Eglise vous demande, je l'ai dit souvent, et des voix plus écoutées

---

d'or conservant, quand l'attaque ne se fait pas trop énergiquement, la forme primitive des surfaces recouvertes. Ces pellicules sont jaunes d'or sur les deux faces quand elles proviennent de dorures faites, soit par le procédé de simple immersion dans une dissolution alcaline d'or, soit par le procédé du courant galvanique appliqué à la décomposition des sels appropriés ; au contraire, les pellicules provenant de bronzes ou de bijoux dorés au mercure sont toujours d'une couleur rouge-brun plus ou moins foncée sur la face interne, qui était appliquée sur les objets recouverts.

M. Barral s'est assuré, par des expériences directes, que la couleur brune qui se remarque dans le second cas tient à ce qu'ici les pellicules ne sont plus de l'or pur, mais un alliage présentant 5 0/0 environ de cuivre ou d'argent, selon qu'elles proviennent de dorures sur bronze ou sur argent. Voici l'explication que l'auteur donne de ce fait :

Quand on applique l'amalgame d'or sur un bijou, il se forme à la surface un amalgame double d'or et de cuivre ou d'argent. Quand on soumet ensuite la pièce à l'action de la chaleur, le mercure se volatilise, et il reste un alliage qui établit l'adhérence entre le métal précieux et le métal recouvert. Si l'on vient alors à attaquer le bijoux doré par l'acide nitrique, le métal dont il est formé se dissout intégralement, et l'acide mord sur l'alliage ; il enlève le cuivre ou l'argent près de la surface interne où l'or est en petite quantité. Mais la proportion d'or augmentant à mesure qu'on approche de la face externe, elle préserve bientôt l'autre métal de la dissolution, comme on sait que cela a lieu pour tout alliage dans lequel l'or domine. On comprend alors que les pellicules provenant d'un objet doré au mercure doivent être recouvertes sur leur face interne, après l'attaque par l'acide nitrique, d'une petite couche d'or très divisée qui la colore en brun.

Quand il s'agit, au contraire, d'objets dorés par les procédés électro-chimiques, les pellicules d'or recouvrent le cuivre ou l'argent sans qu'il y ait pénétration de l'or, sans qu'il se soit formé d'alliage ; elles sont comme une sorte de peinture simplement superposée à la surface des objets. Aussi l'acide nitrique les laisse-t-il intactes.

Cette explication démontre que les nouvelles dorures doivent être moins solides que les anciennes, à quantité d'or égale. Une couche simplement superposée ne peut avoir la même adhérence qu'une couche soudée à l'objet par un alliage des deux métaux pénétrant jusqu'à une certaine profondeur. Mais par compensation, les nouvelles dorures ont sur les anciennes un avantage qui est également ressorti des expériences de M. Barral. Les pellicules provenant de la dorure au mercure étant interposées entre l'œil et la lumière, paraissent comme criblées d'un grand nombre de trous, ce qui provient de ce que le mercure a été obligé de s'évaporer et a laissé une couche discontinue, tandis que les couches d'or déposées par la galvanoplastie ont une continuité très prononcée. Il suit de là que dans l'usage domestique, particulièrement pour les vases ou les ustensiles destinés à être mis en contact avec des aliments acides, les objets de cuivre offriraient moins de danger avec les dorures du nouveau mode qu'avec celles au mercure.

Cette remarque mérite d'être prise en considération. Elle s'ajoute à une foule d'autres motifs qui tendent à faire prévaloir la galvanoplastie sur l'ancien procédé de dorure.

Mécanique appliquée. ***Bateau à air construit par M. de La Gournerie, ingénieur des ponts et chaussées, pour l'exécution des travaux sous-marins.*** Une commission, composée de MM. Morin, Poncelet et Lamé, a présenté, par l'organe du premier, un rapport des plus favorables sur un Mémoire de M. de La Gournerie relatif à un appareil dont cet ingénieur a fait usage pour enlever des rochers sous-marins, situés dans la passe du port du Croisic. La cloche à plongeur n'eût pas permis d'employer à la fois un assez grand nombre d'ouvriers ; l'usage des caisses sans fond était impraticable sur un roc aussi irrégulier, au milieu d'un courant rapide et d'un chenal qu'il faut débarrasser à chaque marée. M. de La Gournerie a mis à exécution un appareil dont Coulomb, en 1779, dans un Mémoire approuvé par l'Académie, avait émis l'idée fondamentale, mais qui était restée à l'état de projet et qui exigeait, pour être réalisée, plusieurs perfectionnements.

Le nouveau bateau à air de M. de La Gournerie est construit en tôle de fer et divisé en trois parties : celle du milieu forme la chambre à air, partagée par une grille horizontale en chambre de travail et chambre d'attente ; elle a une capacité de 44 mètres cubes et une hauteur de 3 m. 45. Les deux autres, appelées *chambres de lest*, exactement fermées en dessus et en dessous, sont destinées à recevoir le lest fixe, qui donne au bateau un tirant d'eau de 1 m. 90, et le lest variable formé par l'eau qu'on introduit à volonté pour échouer le bateau. Dans l'espace réservé à la chambre des lests de l'arrière se trouve la chaudière d'une machine à vapeur de la force de deux chevaux, destinée à faire mouvoir des pompes qui servent alternativement à refouler l'air dans la chambre du milieu, lorsque le bateau est échoué sur le rocher, et pour l'assèchement et l'assainissement pendant [illegible] retirer une partie de l'eau du lest, quand on [illegible] au à flot.

Sans entrer dans de plus grands détails sur [illegible] construit par M. de la Gournerie, nous dirons [illegible] avec un plein succès. L'enveloppe en tôle qui ferme [illegible] chambre de travail empêchant les ouvriers de percevoir [illegible] lumière diffuse de l'atmosphère, l'eau leur paraît d'une transparence parfaite, et ils y voient distinctement à une assez grande distance. S'il s'agit de faire des trous de mine, seize hommes peuvent travailler à la fois, et pour extraire les rochers ébranlés par la mine, neuf ouvriers peuvent travailler simultanément au pic.

Après avoir mentionné diverses précautions, soit de sûreté, soit d'hygiène, prises ou signalées par M. de la Gournerie, le rapport de la commission se termine ainsi :

« Dès la première campagne, l'emploi de ce bateau à air a produit dans les frais d'extraction une réduction énorme, puisqu'il a fait baisser les dépenses, par mètre de rocher extrait, du prix de 200 fr. environ, à celui de 20 à 30 francs.

» L'art de l'ingénieur se trouve donc enrichi d'un nouveau moyen à la fois simple et commode de travailler sous l'eau. Les heureux résultats obtenus au port du Croisic, où des difficultés de différents genres se trouvaient réunies, ne doivent laisser aucun doute sur le parti avantageux que l'on pourra tirer d'appareils du même genre, tant pour les travaux des ports que pour ceux qu'on pourrait avoir à exécuter en lit de rivière. Dans ce dernier cas, le bateau à air, muni d'un sas, permettrait de fonder des piles de ponts, et de maçonner sous l'eau avec facilité, sans épuisement, et sans recourir à l'usage long et dispendieux des batardeaux et autres moyens du même genre.

» Vos commissaires sont d'avis que M. de la Gournerie, en réalisant dans des circonstances difficiles et avec succès, l'idée ingénieuse émise par Coulomb, qu'il a complétée et perfectionnée par l'exécution, a rendu un véritable service à l'art de l'ingénieur, et, par suite, à la navigation. Le Mémoire, accompagné de dessins, qu'il a présenté à l'Académie, contenant l'étude approfondie de la marche à suivre pour établir de semblables appareils, ils vous proposent d'accorder votre approbation au bateau à air construit et employé par cet ingénieur, et d'ordonner l'impression de son Mémoire dans le *Recueil des Savants étrangers*.

» Les conclusions de ce rapport sont adoptées. »

Dr P.

ERRATA. Plusieurs fautes très graves défigurent notre feuilleton de ce matin. Ainsi, on y fait dire quelque part : Que l'on ne peut pas demander au poète des idées ; l'auteur avait écrit et corrigé : On peut ne pas demander au poète des idées. Plus loin, vers la fin, on a imprimé : La mort est une sorte de symphonie ; lisez : *La Mort*, titre d'un petit poème de M. Alfred de Martonne : dans la seconde colonne de la première page, on a imprimé *rhythmatique* pour rhythmique, etc.

[illegible] même que j'habite.

Il trouvera dans cet exemple une leçon dont il profitera, et il ne tentera certainement plus de recommencer la politique de la restauration. Ce serait un grand malheur, mais je ne crois pas à ce danger.

Le seul organe qui reste aujourd'hui au gallicanisme, la *Gazette de France*, a blâmé le projet de loi le lendemain de sa présentation, en déclarant que c'était l'acte de l'ultramontanisme le plus outré depuis 1830. Ce pauvre gallicanisme n'a eu ici que deux appuis : M. de Boissy et M. de Crouzeilhes. Quant à M. de Boissy, qu'il me permette de dire qu'il eût été moins gallican si le ministère se fût montré moins ultramontain. M. Hébert, garde-des-sceaux, a proclamé l'infaillibilité du pape.

Messieurs, il y a un homme placé à la tête de la magistrature française qui a essayé, si j'ose le dire, l'arome de son talent, à embaumer la momie du gallicanisme. (Rire général auquel s'associe M. Dupin aîné, présent à la séance.) Cet homme, dans un écrit devenu célèbre, a formellement condamné les exemptions. Il a composé un autre ouvrage pour mon usage personnel, intitulé : *Réfutation des opinions de M. de Montalembert*, livre dont j'ai fait mon profit ; là encore il fulmine ses foudres contre les exemptions ; il y prétendait qu'elles seraient la destruction de l'Eglise.

Il y déclare que les exemptions sont des oasis, des forts détachés recevant garnison étrangère ou recevant leur consigne de l'étranger.

Chose étrange ! il écrivait ce livre en 1843, alors que la bulle était rendue, que le fort détaché était élevé, la consigne étrangère acceptée. (Rire général.)

L'Eglise est d'autant plus libre que l'autorité pontificale est plus puissante ; c'est par ce motif que j'adopte le projet de loi, comme j'aurais adopté le concordat de 1801, qui a porté au gallicanisme un coup dont il ne s'est point relevé. Le gallicanisme, dans l'Eglise de France, est anéanti.

Les doctrines de M. de Bonnet et de M. d'Hermopolis seraient repoussées aujourd'hui par tous les vrais catholiques. A aucune époque le clergé de France n'avait été soumis plus complètement au saint-siége : c'est sa gloire.

Que le projet soit adopté ou rejeté, cela m'est indifférent. Adopté, ce sera un solennel hommage rendu par le pouvoir au saint-siége ; rejeté, ce sera pour l'Etat une bonne et solide leçon. Il y apprendra le danger qu'il y a pour lui à étendre une main incompétente et sacrilége sur l'arche sainte. Dans l'un comme dans l'autre cas, je me consolerai. Je répète que je voterai le projet de loi.

M. HÉBERT, garde-des-sceaux, combat les raisons données par M. de Montalembert, comme motifs de son approbation du projet de loi. Le gouvernement n'accepte pas le brevet d'ultramontanisme que l'honorable pair lui décerne ; il n'admet ni l'omnipotence, ni l'infaillibilité du pape ; il restera gallican, pour rester citoyen et Français.

M. AUGUSTE DE SAINT-PRIEST. M. le comte de Montalembert a défendu le projet de loi en véritable fils de croisé ; ce projet ne s'en relèvera pas ; ou, s'il s'en relève, ce ne sera pas la faute de son chevalier. Après quelques nouvelles observations de M. de Boissy, l'art. 2 est adopté.

La discussion des articles additionnels présentés par M. de Barthélemy, est renvoyée à demain.

PETITE CORRESPONDANCE.

Vincennes. — M. T. — M. S., de Strasbourg, réclame réponse à sa lettre du 2 courant.

Meaux. — M. K. — Il sera fait comme vous le désirez.

Neuf-Brisach. — M. C. B. — Vous nous attendiez et nous vous attendions.— Vous recevrez régulièrement les quit. — C'est non-seulement à continuer, mais à élargir le plus possible.

Grenoble. — M. G. — Nous réabonnons M. T. pour sept mois. — Nous ferons bon accueil à M. L. — Vous vous tenez prêts, sans doute ?

Grenoble. — M. C. — V. H. part demain. — Veuillez préparer tout et faire impr. les cartes.

Auch. — M. S. — Nous expédions par la poste. — La fact. monte à 4 f. 50 c.

Bordeaux. — M. C. — Nous prenons bonne note de tout. — Nous vous laissons toute latitude pour l'usage à faire des alm.

Châlon-sur-S. — M. C. — Reçu les 96. — Merci. — Nous allons vous écrire. Cordial accueil aux quatre nouveaux.

Reims. — M. H. K. — Ed. emporte une belle épr. — Quand vous voudrez ce sera bien venu.

Dijon. — M. F. G. — Reçu les 72. — Merci.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 14 mai 1847. — VALLÉE, tapissier, rue Miromesnil, 7, actuellement avenue de Labourdonnaye, 49. Juge-comm., M. Leroy ; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 6.

FÉLIX MALTESTE et Ce, imprimeurs, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 18. Juge-comm., M. Belin-Leprieur ; syndic prov., M. L. François, rue Louvois, 8.

Bourse du 19 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 75	77 90	77 75	77 90
— fin courant	77 90	77 90	77 70	77 90
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 40	115 50	115 40	115 50
— fin courant	115 60	115 60	115 60	[illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours [illegible]	Banq. de Fr. dr cours [illegible]	
4 0/0 J. » 100 25	O. V. de Par. [illegible]	
Empr. 1844. au Ct [illegible]	C. hyp. [illegible]	
— fin Ct [illegible]	— Goun. 1160	
B. du Trés. 3 1/4	— Gann. [illegible]	

PRIMES. fin cour. — fin proch.

3 p. 0/0 d. 50 77 85 77 95 — 78 20

5 p. 0/0 d. 50 [illegible] — 116 10 116 10

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.

5 p. 0/0 [illegible]

3 p. 0/0 [illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours [illegible]	ROM. Der C. [illegible]
Récép. Rotsch. 102 75	ESPAG. 3 0/0 [illegible]
Esp. Dette act. [illegible]	— 5 0/0 [illegible]
— — pass. [illegible]	dº 1840 [illegible]
— 3 p. 0/0 [illegible]	dº 1842 100 [illegible]
Dette intérieure [illegible]	— Banque [illegible]
PORTUG. 5 0/0 1837 [illegible]	— dº Em. 1844. 1025
HOLL. 2 1/2 [illegible]	PIÉMONT [illegible]
HAITI [illegible]	AUTRICHE [illegible]

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.: [illegible] — V. r. gauc. 312 50 — Paris à Sc. [illegible] — à Orléans 1210 — à Rouen 980 — R.-Havre 653 — Avignon [illegible] — Str. à Bâle [illegible] — Paris-Str. 417 50 — Tours-Nant. [illegible] — Orl.-Vierz. 570 — Ch. du Nord 592 50 — [illegible] — Dieppe.-Féc. [illegible] — Boul. à Am. 400 — Orl.-Bord. [illegible] — Mont. à Tr. [illegible] — Paris-Lyon 438 75 — Bord.-Teste [illegible] — Zinc V. M. [illegible] — Lin Maber. [illegible]

Union linière... [illegible] — Fourneaux de l'Aveyron [illegible]

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	[illegible]	Paris à Rouen....	977 50	Orléans à Vierzon.	575
— (r.-g.)..	[illegible]	Rouen au Havre...	653 50	Bordeaux à Cette.	505
Paris à Orléans...	1212 50	Marseille à Avign.	727 50	Nord.........	585
— à Lyon.....	440	Paris à Strasbourg	418 75	Boulogne à Amiens	[illegible]

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 95 ; courant du mois, 95-50 (l'hect.) ; 3 prochains, 97 ; 4 derniers mois, 102.

Lille. — Colza, 82 ; lin, » ; cameline, » ; chanvre, ».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 93 à 94 ; juin, 94 ; juillet et août, 96 ; septembre et octobre, 93 à 97 ; novembre et décembre, ».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil. ; ordres de livraison, »» fr.

L'un des gérants : V. CANTAGREL.

Spectacles du 20 mai.

» h. »|» OPÉRA. —

7 h. »|» FRANÇAIS. — Marion Delorme.

7 h. »|» THÉATRE ESPAGNOL. — Garcia, Paca, danses et chansons.

7 h. »|» ODÉON. — Repr. extr. au bénéfice de Mlle Fernand.

8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la Reine.

7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — L'Ecole des Familles.

7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — La vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut....

7 h. 1|2 GYMNASE. — 1re repr. des Nuits blanches.

7 h. »|» VARIÉTÉS. — Les Paysans, Léonard, Gentil-Bernard.

7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Avocat, Pédicure et Portier, Grattin de la Modiste, l'Ombre.

7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.

6 h. 3|4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.

6 h. 1|2 AMBIGU-COMIQUE. — Représentation extraordinaire.

7 h. »|» CIRQUE. (Champs-Élysées). — Soirée équestre.

7 h. »|» COMTE. — Le Flageolet, le Lézard, Kobold.

5 h. 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Ile d'Amour, la Chasse, les Tribulations conjugales, la Fille.

6 h. 1|2 LUX. [illegible] — Alcovie, Jolie Fille, [illegible]

6 h. 1|2 BEAUMARCHAIS. — Beaumarchais, le Portrait, l'Intérieur, Fille et Garçon.

5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — Un Trait de Lumière, la Bouquetière, Claude le Riboteur.

3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.

7 h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart.) — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 20 MAI.

Qui trompe-t-on ici?

Quand parut dans les colonnes du *Journal des Débats* cet incroyable plaidoyer en faveur de la compagnie de Paris à Lyon, dans lequel l'auteur, nous voulons dire l'avocat, commençait par reconnaître les torts de sa cliente, et finissait par soutenir qu'il fallait lui accorder tout ce qu'elle demandait, M. Jullien, l'ingénieur, qui avait été désigné par cet article comme ayant fait les premiers devis, crut devoir réclamer sur ce point.

De la réclamation même de M. Jullien, il résulte que cet ingénieur n'a pas dirigé les études qui ont servi à faire les premiers devis, mais qu'il y a concouru seulement pour un quart.

La position de M. Jullien est donc nettement définie : il a été d'abord coopérateur pour un quart dans les études qui ont donné le chiffre de 200 millions de francs; il est aujourd'hui ingénieur en chef de la compagnie, qui élève le coût du railway à 300 millions.

En l'état, l'opinion publique et les Chambres doivent naturellement se demander lequel des deux a raison. Est-ce M. Jullien, ingénieur, pour un quart? Est-ce M. Jullien, ingénieur, pour la totalité? Est-ce M. Jullien évaluant, avec ses collaborateurs, le coût du railway à 200 millions? Est-ce M. Jullien estimant tout seul le même travail à 300 millions?

Il semble, au premier abord, qu'il y ait là un problème insoluble. Nous allons essayer pourtant de le résoudre. Peut-être, de nos observations, résultera-t-il que M. Jullien a raison dans les deux cas.

Suivons M. Jullien sur le terrain où il s'est placé lui-même. Dans son dernier rapport, cet ingénieur prend souvent pour terme de comparaison la ligne d'Orléans. Acceptons cette base de raisonnement; elle est solide, inébranlable. Comparons donc.

Le chemin d'Orléans a 130 kilomètres de longueur, et le chemin de Lyon en a 520. Le chemin de Lyon est par conséquent quatre fois plus long que celui d'Orléans.

Le chemin d'Orléans était estimé 40 millions de francs. Les premiers devis du chemin de Lyon, auxquels M. Jullien a participé pour un quart, ne portaient pas seulement le coût de cette ligne à 160 millions (ce qui eût établi la parité exacte avec le chemin de Lyon), mais à 178 millions. Ces 18 millions en sus avaient été portés dans les devis, à cause des tunnels, viaducs et travaux d'art particuliers à la ligne de Lyon. Pour donner plus de marge encore, on ajouta la somme à valoir de 22 millions.

Ainsi, primitivement, le capital de la compagnie d'Orléans étant de 40 millions de francs pour 130 kilomètres, et le capital de la compagnie de Lyon étant de 200 millions de francs pour 520 kilomètres, il est évident que tout l'avantage était du côté de cette dernière compagnie.

Or, qu'est-il advenu pour le chemin d'Orléans?

A la fin de 1845, ce chemin coûtait 50 millions; à la fin de 1846, il en coûtait 55; à la fin de 1847, il en coûtera 65. Voilà donc une augmentation de 25 millions de francs!

Reproduite sur une longueur quadruple, cette augmentation de 25 millions pour le chemin d'Orléans donne une augmentation de 100 millions pour le chemin de Lyon.

Ce calcul est assurément d'une grande rectitude arithmétique, et on ne peut adresser aucun reproche à l'ingénieur. Toutefois, en examinant de plus près la chose, on s'aperçoit qu'il y a là une donnée administrative et financière laissée dans l'ombre, et qui est pourtant la clé du problème.

Oui, le coût de la ligne d'Orléans est, en effet, augmenté de 25 millions! Mais à quoi correspond cette augmentation? Ne correspond-elle pas à une augmentation du chemin de fer lui-même? Ne correspond-elle pas à un développement du matériel roulant, gares, débarcadères, etc.? Et ce développement n'est-il pas expliqué par un accroissement constant et régulier de la circulation? Qu'on jette un coup d'œil sur les chiffres suivants :

En 1845, le chemin d'Orléans a produit. . .	7 500 000 fr.
En 1846.	9 000 000
En 1847, il produira plus de.	10 000 000

Il faut donc faire une distinction entre le coût de premier établissement et l'installation définitive, entre le début de l'entreprise et son apogée. Toute la question est là. Si l'on veut avoir le coût de premier établissement, il est évident que le chiffre de 40 millions pour la ligne d'Orléans, et celui de 200 millions pour la ligne de Lyon, seront les chiffres véritables. Mais, si l'on veut avoir le coût de l'installation définitive, on comprend que ces chiffres s'élèvent à 65 et à 300 millions.

Que prétend aujourd'hui la compagnie de Paris à Lyon? Elle prétend que ses charges ne sont pas en rapport avec ses bénéfices, parce que le capital de 200 millions, résultant des devis primitifs, est insuffisant. Mais que signifient ces doléances? Faut-il croire que la compagnie se trompe elle-même, ou bien qu'elle cherche à induire en erreur l'opinion publique et les Chambres? Est-ce que des banquiers et des commerçants ne sont pas assez habiles pour s'apercevoir qu'à un maximum de développement correspond un maximum de produits? Est-ce qu'un pareil résultat a pu échapper à nos rois de la Bourse, à nos princes de l'agiotage? Pourquoi donc n'en disent-ils rien? Pourquoi sont-ils muets sur ce point? Pourquoi laissent-ils peser sur leur ingénieur en chef la responsabilité de ce singulier mutisme?

Certes, M. Jullien, ingénieur en chef du chemin de Lyon, a raison aujourd'hui d'estimer ce chemin comme devant coûter un jour 300 millions; mais il a eu raison aussi, conjointement avec les autres ingénieurs de l'Etat, et pour son quart de coopération, de fixer la dépense à 200 millions pour frais de premier établissement.

Mais vous, financiers, banquiers et agioteurs, pourquoi ne dites-vous pas que l'excédant de 100 millions, indiqué par votre ingénieur en chef, suppose un maximum d'exploitation, et par conséquent de produits?

En effet, si les produits de la ligne de Lyon sont équivalents à ceux de la ligne d'Orléans, leur chiffre devra être de 40 millions, puisque ceux d'Orléans sont de 10 millions aujourd'hui. Mais on peut affirmer que ce chiffre de 40 millions sera rapidement dépassé par la ligne de Paris à Lyon, surtout quand on voit le chemin de Londres à Manchester et Liverpool, sur une longueur de 438 kilomètres environ, donner plus de 50 millions par an.

Toutefois, en cavant au minimum et en supposant que la ligne de Lyon ne soit pas dans de meilleures conditions que la ligne d'Orléans, il est certain que la compagnie de Lyon ne tardera pas à percevoir 40 millions de produits annuels. En prélevant sur cette somme 40 pour cent pour frais d'exploitation, il restera 24 millions de bénéfices nets, qui, pour 300 millions de capital, font 8 pour cent de dividende à distribuer aux actionnaires.

Eh bien! il est impossible que les administrateurs de la compagnie de Paris à Lyon n'aient pas vu cela. Il est impossible qu'ils ignorent que, pour arriver à son maximum de développement et au coût total de 65 millions, le chemin d'Orléans a dû contracter des emprunts. Il est impossible qu'ils ne comprennent pas ce qui se passe dans toutes les opérations de cette nature; c'est-à-dire qu'à mesure que l'entreprise donne des revenus plus considérables, on l'augmente, on la développe, on l'améliore, afin d'augmenter encore les revenus eux-mêmes. Si les administrateurs de la ligne de Lyon n'avaient pas vu cela, ce seraient des hommes incapables auxquels il faudrait se hâter bien vite de retirer leurs pouvoirs.

Il est évident qu'on a voulu donner le change à l'opinion publique, afin de faire une bonne affaire. On a compté sur la complaisance des ministres, sur la bonhomie des Chambres. On a caché la vérité sous des chiffres dans l'espoir que l'Etat s'ennuierait d'aller l'y chercher. C'est, du reste, l'esprit du commerce; c'est ce que pratiquent chaque jour les négociants, banquiers, gens d'affaires, les mieux famés.

Nous avons rempli notre devoir de publicistes en apportant la lumière là où les banquiers et les agioteurs avaient fait les ténèbres. A l'aide de cette obscurité habilement préméditée, les banquiers et les agioteurs voulaient plonger leurs mains avides dans les coffres de l'Etat, c'est-à-dire dans la poche des contribuables. Espérons que la majorité de la Chambre, si le ministère est assez faible pour se laisser gagner, saura également remplir son devoir, en serrant les cordons de la bourse publique, et en répondant aux administrateurs de la ligne de Lyon : « Liquidez, messieurs, liquidez, et rendez à l'Etat la ligne centrale dont vous êtes en possession! Si c'est une mauvaise affaire, nous ne voulons pas vous l'infliger! Si c'est une bonne affaire, le pays doit en profiter! »

Chambre des Députés.

L'établissement des chemins de fer a jeté une grande perturbation parmi les relais de poste. Ceux qui desservaient des lignes parallèles aux railways se sont tout à coup trouvés abandonnés par les voyageurs et les diligences. Les maîtres de poste ont réclamé. Ils ont d'abord prétendu que leur exploitation était un privilège, une propriété, et qu'on leur devait une indemnité pour raison du tort que le gouvernement leur causait en autorisant les chemins de fer. Cette prétention, complètement erronée, nous l'avons combattue dès 1842 (*Phalange*, 4 mai), et nous avons démontré, de la manière la plus péremptoire, que les maîtres de poste n'étaient que des ***agents commissionnés*** du gouvernement et rien de plus, ce qui a été aujourd'hui pleinement reconnu par M. le ministre des finances.

Mais la question de l'indemnité écartée, restait à prendre un parti sur les relais qui, faute de voyageurs en suffisante quantité, ne pouvaient plus se soutenir. Fallait-il les abolir, fallait-il, au moyen de subventions fournies par l'Etat, leur allouer les sommes nécessaires pour les faire marcher?

Le ministère a commencé par leur accorder ces allocations; mais doit-on persister dans ce système? ne doit-on pas plutôt réorganiser complètement ce service? Cela semblerait plus raisonnable, mais on préfère rester dans le provisoire, et le projet de loi, discuté aujourd'hui à la Chambre des députés, proposait d'allouer aux relais en souffrance, pour 1847, 375 000 fr. et pour 1848, 750 000 fr. La commission a réduit le crédit pour 1847 à 175 000 fr., et à 370 000 fr. pour 1848, applicables seulement aux lignes parallèles aux chemins de fer en construction, à l'exclusion des lignes aboutissant aux chemins de fer qui ne semblent pas avoir besoin de secours. Le projet, ainsi amendé, a été adopté par 199 votants contre 42. Il faudra bien cependant arriver à supprimer une charge aussi lourde pour entretenir des relais, inutiles sans doute, puisque leurs revenus ne suffisent pas à leur entretien.

L'ordre du jour appelait ensuite le projet de loi sur les paquebots transatlantiques; mais le nouveau ministre ne semble pas adhérer au projet de la commission, que nous avons critiqué dans notre dernier

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 21 MAI 1847.

LE MAITRE D'ÉTUDES.

Souvenirs.

I

Les fonctions qui se rattachent à l'éducation de la jeunesse, constituent un sacerdoce. Le maître d'études devrait, à ce titre, occuper dans la société un rang consacré par l'estime de ses supérieurs, l'affection de ses égaux, le respect de ses élèves. En est-il ainsi? Non. Il n'est peut-être pas, au contraire, de position dans le monde, plus précaire, plus infime, plus honnie. Paria de la civilisation, le maître d'études est conspué par tous, rejeté en dehors du cercle de la vie ordinaire, comme un flétri. Qu'il ait de l'esprit, de l'instruction, de la probité, de la conscience, qu'importe! Il est avant tout cela maître d'études! ce titre suffit au vulgaire pour le juger. Arrière le lépreux, son contact aurait des périls... Arrière le forçat, ne voyez-vous pas qu'il est marqué? *Vade retro*, pauvre hère, avec ton cœur, si tu en as un, pleure à l'écart, proscrit, mais surtout cache bien tes larmes; on s'en raillerait encore. Les gens de ton espèce sont comme les pitres des théâtres forains qui doivent toujours grimacer le rire devant les huées de la foule, mais ne jamais se plaindre sous peine d'être lapidés.

D'où vient cette misère des maîtres d'études? Eh! mon Dieu, d'où viennent toutes les misères de l'humanité, sinon des vices de l'organisation sociale? Là, comme partout, il faut une réforme. Puisse-t-elle ne pas tarder!

Si nous parlons ainsi avec sympathie de la vie de ces hommes que tant d'autres méprisent et repoussent, c'est que nous avons bu notre part à leur calice d'amertume. Pendant huit années, longues comme des siècles, nous avons exercé, par besoin, la profession malheureuse dont nous parlons. Le même joug a écrasé nos épaules, la même douleur a brisé notre âme. Instruit par une cruelle expérience, nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt d'apprendre à nos lecteurs ce que c'est que la vie de ceux que l'argot collégien a souillés d'un sobriquet bien connu, diminutif du titre infâme d'espion, et nous avons pris la plume pour écrire les souvenirs tracés dans notre cœur par huit années de souffrances. Nous dirons tout avec sincérité : seulement une raison de convenance qui sera, nous en sommes sûr, justement appréciée, nous impose la réserve de taire et le nom des personnes avec lesquelles nous avons eu des relations, et celui des différentes villes que nous avons habitées. Puisque nous voulons porter nos plaintes au tribunal du public, nous ne devons exciter celles de qui que ce soit, par des personnalités blessantes. Les initiales qu'on trouvera dans ce récit, n'ont même aucune valeur, étant prises au hasard, et dans le seul but de rendre la narration plus facile.

II.

J'avais quitté le collége, où j'ai fait mes études, au mois d'août 1838, à l'âge de seize ans, riche d'espérances, d'illusions et de mon diplôme de bachelier ès-lettres. Destiné au barreau, je commençai mes cours de droit au mois de novembre suivant; mais, après quelques semaines, la mort d'un oncle de ma mère, mon bienfaiteur et mon seul protecteur en ce monde, me força d'abandonner la carrière que je voulais parcourir. Je n'avais plus aucune ressource d'existence; ma famille était pauvre : on m'offrit un moyen de vivre; je le pris, et j'entrai comme suppléant d'études au collége semi-ecclésiastique de M... Jeune comme je l'étais, j'aurais eu droit, ce me semble, à quelque indulgence pour les fautes de service que me fit commettre ma légèreté. Je n'en trouvai aucune. On me dit que du moment où j'étais professeur, (de silence probablement), je cessais d'être adolescent, que je devenais un homme, et qu'enfin je devais toujours et partout me conduire comme tel.

Ainsi, pour donner un exemple de la tyrannie avec laquelle on me traitait, un matin je n'entendis pas la cloche du réveil; un travail intéressant m'avait entraîné la veille et je ne m'étais couché que fort avant dans la nuit. Or, il était de règle que chacun se levât pour aller à la messe tous les jours. Cette fois j'y manquai. Je dormais encore paisiblement lorsque la porte de ma petite chambre s'ouvrit avec [illegible] C'était le directeur de l'établissement qui avait quitté la ch[illegible] et venait lui-même dans un saint transport de colère m'éveil[illegible] avec des reproches mêlés de menaces d'expulsion. En vain, je vo[illegible] ser mes excuses : il ne m'écouta pas, et dès lors devenu [illegible] pour lui, je fus l'objet de mille petites persécutions qui m'o[illegible] au bout de l'année scholaire à quitter le collège. D'ailleurs, les conditions de la vie matérielle n'étaient pas supportables. Le croira-t-on? j'avais pour tout salaire 300 francs d'appointements, le logement et la table, sans feu, blanchissage, ni lumière, et j'étais obligé de donner chaque jour huit heures de mon temps, trois d'études et cinq de répétitions dont l'administration du collége empochait grassement le prix. C'était la règle! Mot suprême auquel on ne devait rien répondre et qui servait de réponse à toute objection. Ainsi du mors que la colère du cavalier tord dans la bouche du cheval jusqu'à lui briser les dents.

Après avoir quitté le collége de M..., j'allai chez ma mère où je passai les vacances, non sans m'inquiéter de chercher une nouvelle place. Des amis officieux vinrent m'offrir un emploi dans le commerce; mais hélas! j'ai toujours ressenti une répulsion invincible pour cette branche de l'activité humaine. Tout ce qui sent les chiffres de près ou de loin me répugne. Les sollicitations de ma mère et de mes conseillers furent donc vaines pour me faire embrasser un état, qui certes aurait été plus lucratif et moins affligeant que l'enseignement, mais duquel m'éloignait mon goût exclusif pour la littérature et la philosophie. Je refusai l'offre qui m'était faite, et, à la rentrée des classes, je m'installai comme professeur de huitième et surveillant dans la principale institution privée de l'une de nos grandes villes de province. La position était un peu plus sortable qu'à M...., mes appointements s'augmentaient de 200 francs. Quant à la question de temps, c'était à peu près la même chose, avec cette différence cependant que je perdais complètement la liberté de mes soirées, étant obligé de monter au dortoir chaque jour avec les élèves sans possibilité de m'exempter de ce pénible service. Néanmoins je pouvais encore disposer de quatre ou cinq heures pour mes études particulières dans ma petite chambre contiguë au dortoir. Puis, dans cette maison, la nourriture était supportable. Somme toute, j'ai regretté plus tard ce pensionnat, quant au côté matériel. Pour le reste, j'y ai souffert comme ailleurs. Le chef de l'institution, sorte de rustre arraché par des études classiques à la charrue de son père, avait toute la sottise et l'insolence d'un parvenu. Il croyait faire beaucoup pour les sous-maîtres en les honorant, lorsqu'il les rencontrait, d'un regard protecteur. C'est la seule marque de bienveillance que j'aie jamais reçue de lui pendant quatre ans que je suis resté attaché à son entreprise. Mais en revanche, il était beaucoup moins parcimonieux de reproches. Esprit vétilleux, [illegible]oit, tracassier, il nous agaçait continuellement pour des misères. Une minute de retard à descendre quand sonnait la cloche suffisait pour nous valoir une admonestation fort peu paternelle.

Au lieu de chercher à nous grandir aux yeux de ses élèves par un prestige d'estime, ce qui pourtant lui aurait été utile à mon avis, il

Les chanoines évêques ne seront point astreints à la loi de la résidence; le primicier et les chanoines prêtres y seront seuls obligés.

La charge de primicier est incompatible avec toute autre fonction; le primicier ne pourra être investi d'autres attributions que de celles qui sont déterminées dans la bulle ci-dessus visée.

Ces articles, combattus par M. le garde-des-sceaux, ont été rejetés.

Subsistances.

On lit dans l'*Echo de l'Aveyron* :

A la crise des subsistances nous appliquerons notre antidote universel et infaillible : L'ASSOCIATION.

Parlons d'abord des moyens préventifs de la disette. Il est pitoyable de voir ce qu'on appelle *notre société* en proie à la famine, avec un territoire qui excède de tant les besoins de ses habitants. La disette opprime nos populations, et nous laissons en friche plusieurs demi-douzaines de millions d'hectares de terres cultivables; et nous avons l'ignoble jachère dont l'empire s'étend sur le tiers des terres en culture; et les poètes seuls font arroser nos vallées par les rivières et les fleuves : nos cultivateurs restent impassibles spectateurs des ravages périodiques de ces cours d'eau, sans se douter que des dérivations intelligentes assureraient d'abondantes récoltes à ces plaines ravagées tour à tour par la sécheresse et par l'inondation. Les terres et les forces destinées à les féconder semblent étrangères, hostiles même les unes aux autres : les propriétaires voient dans leurs valets leurs plus cruels ennemis; et ces derniers considèrent leurs maîtres comme des tyrans. Le sol se morcelle par l'influence de nos lois et par suite des aspirations de chacun à la propriété. Le défaut de vue d'ensemble enfante le plus déplorable égoïsme; au lieu de se tendre cordialement la main, dans l'intérêt commun, les propriétaires se jalousent, ils s'usent à se barricader chacun dans son coin de terre et ne trouvent que misère dans ce gaspillage de forces. Le morcellement rend illusoires les progrès de la science; il tient les instruments perfectionnés pour non avenus; il tend à bannir de la culture les races chevaline, bovine et ovine, et à ne laisser à son héros que quelques poules pour tout bétail, que la pioche et la bêche pour tous instruments, et la pomme de terre pour nourriture.

Est-il étonnant qu'un sol rendu incultivable par le morcellement, abandonné à l'ignorance et à la misère, ne puisse pas nourrir ses habitants? Est-il étonnant que le peu de domaines qui peuvent recevoir l'application d'une partie des principes de la culture rationnelle, ne procurent qu'angoisses et ruine à leurs propriétaires, alors que les forces que ces derniers emploient à leur exploitation sont inertes, hostiles même au but qu'ils se proposent, à la production? — La triste réalité commence à faire soupçonner que notre ordre social n'est pas à l'abri de tout reproche; il commence enfin d'être de mauvais goût de traiter d'utopistes ceux qui proposent de modifier l'industrie, le commerce et la consommation par l'association. Voyons si l'application des principes sociétaires peut nous offrir quelque chose de mieux que ce qui est, et s'il y a moyen de tirer l'humanité, et en particulier notre France, de la détresse où elle se trouve.

Certes, ce n'est pas la terre qui manque à la population de France; les douze millions d'hectares de landes que le soc n'a pas encore effleurés, détruiraient victorieusement l'assertion contraire. Ce n'est pas non plus la science technique : la mécanique, la théorie des assolements et des soins à donner à chaque nature de végétaux et d'animaux, ont déjà fait des progrès satisfaisants. Ce qui manque à la prospérité de notre pays, c'est l'organisation normale de l'atelier rural, qui lui donne puissance, à l'égal des autres grandes industries, de fournir la plus forte somme possible de produit, avec la moindre somme possible de dépense. Ce qui nous manque, c'est le règlement des rapports de l'ouvrier avec le possesseur des instruments de travail, de telle sorte que les forces s'appliquent à l'instrument avec l'énergie capable de lui faire produire tout l'effet possible. Ce qui nous manque,

du travail peut doubler les ressources de la population, pourquoi n'adopterait-on pas un procédé si merveilleux au moment surtout où les ouvriers sont menacés de mourir de faim, et où les propriétaires ne sont pas sans crainte de tomber victimes du désespoir des affamés?

Mais, dira-t-on, ce système, quelle que puisse être sa valeur, est au dessus de l'intelligence vulgaire, et personne ne voudra se risquer dans une organisation qu'on ne comprendra pas.

Prévention : le système sociétaire n'offre rien d'étrange; ce n'est qu'une réunion harmonique d'établissements qui existent épars dans notre société imparfaite. Quelques lignes vont suffire pour donner une idée claire de la chose; et, après les avoir lues, chacun dira : certes, il n'y a là rien de nouveau, rien qui puisse exciter la défiance de qui ce soit; et les avantages de la méthode sont incontestables. — Un moment d'attention : l'usine de Decazeville vaut plus qu'aucune commune rurale de notre département, et compte plus de propriétaires. Que produirait cette usine, si elle était divisée en valeur? Rien du tout, et par conséquent, tous ces lambeaux épars seraient de nulle valeur, c'est-à-dire que le morcellement de l'usine équivaudrait à son anéantissement. La propriété actionnaire d'un objet indivis n'a donc rien d'étrange; au contraire, il est évident que dans certains cas il est avantageux d'être co-propriétaire par indivis de certain objet, et qu'il serait ruineux d'en avoir chacun sa part séparée.

D'après ce précédent qui frappe tous les yeux, il est clair pour tout le monde, que, s'il est démontré qu'une commune rurale peut doubler son produit par l'exploitation unitaire, il n'y aura pas de difficulté insurmontable à faire de toute la commune un seul corps d'exploitation, et à convertir la part de chacun en un nombre d'actions proportionné à sa valeur.

Dans chaque commune rurale, il y a quelque genre d'industrie qui s'exerce à l'abri des intempéries; il ne faudra pas un grand effort d'intelligence pour comprendre qu'il serait extrêmement avantageux pour les cultivateurs qu'il y eût, à portée de leur habitation, un atelier couvert où chacun pût se livrer à un travail profitable, à l'abri des intempéries qui lui interdiraient l'accès des champs.

Chacun concevra sans peine que, si une commune ne formait qu'un seul domaine, la charrue exécuterait le travail de la bêche, avec le tiers de la dépense : tous les troupeaux fondus en un seul n'exigeraient pas le dixième des frais de garde; les transports s'exécuteraient économiquement par charrettes, au lieu de se faire fort dispendieusement et péniblement à dos d'homme ou d'âne, etc., etc.

Personne n'ignore l'avantage qu'il y a à se faire servir à volonté dans un restaurant ou dans un café des rafraîchissements qu'on désire : un restaurant et un café, qui seraient administrés pour le compte de la commune, procureraient en sus l'avantage de ne payer la consommation qu'au prix de *revient*, c'est-à-dire au plus bas prix possible.

Chacun connaît l'apathie proverbiale des salariés, et on sait combien l'intérêt développe les forces et excite l'activité de l'ouvrier; la comparaison d'un salarié et d'un travailleur à forfait dispense de toute dissertation à cet égard : ça justifierait suffisamment la mesure qui aurait pour objet de donner aux travailleurs une quote-part du produit, au lieu d'un salaire fixe.

Chaque habitant de la commune, figurant dans son exploitation unitaire, n'aurait besoin ni de cave, ni de grenier, ni de cuisine, etc.; une habitation personnelle lui suffirait, et il conviendrait que toutes les habitations individuelles fussent groupées de manière à communiquer entre elles et avec les ateliers, le restaurant, etc., etc., par des galeries couvertes qui garantiraient des intempéries. Ce mode d'organisation domestique, qui substituerait une seule cave, un seul grenier, une seule cuisine à cent caves, cent greniers, cent cuisines, offrirait d'énormes économies sur l'habitation morcelée, et délivrerait en outre des soucis du ménage, dont les détails fatiguent la plupart des gens.

Ce qui vient d'être dit donne l'idée d'une commune sociétaire, dans laquelle chacun figure comme actionnaire ou comme travailleur, ou

Nous ferons remarquer que ce travail, dont les vues concordent si parfaitement avec les nôtres, est publié dans un journal d'une orthodoxie éclatante en catholicisme et légitimité.

Troubles occasionnés par la cherté des subsistances.

EN ANGLETERRE. Samedi, la ville de Taunton (comté de Sommerset) a été troublée par de graves excès. Au milieu du marché qui se tient tous les mois dans cette ville, une foule tumultueuse s'est ruée sur les marchands de grains, s'est emparée de leur marchandise et l'a vendue à des prix très inférieurs à ceux du jour. Les émeutiers ont attaqué ensuite les étaux des bouchers et ont également vendu la viande à bas prix. La plupart ont rendu l'argent aux marchands. Pour mettre un terme à ces scènes de désordre, le bailli, assisté d'un grand nombre de constables spéciaux, a lu le riot act. Les perturbateurs se sont alors dispersés par la ville pillant les boutiques et brisant les fenêtres.

Le même jour des scènes tout aussi fâcheuses se sont passées à Exeter. Une bande de malheureuses femmes a attaqué des fermiers et des marchands de grains au marché avec une violence telle que ceux-ci ont dû quitter la place. Plusieurs négociants en grains ont été l'objet de démonstrations menaçantes et des boulangers ont dû jeter du pain à ces affamées pour éviter qu'on ne leur fît un mauvais parti. Il y a eu là encore pillage de magasins, bris de fenêtres, etc.

A Wadebridge, dans le comté de Cornwallis, les ouvriers des mines se sont rendus au marché et y ont fait la loi. Ils ont ensuite parcouru la ville pour faire main basse sur le blé en magasins et s'opposer à son embarquement. Des troupes ont été expédiées de Devenport à Wadebridge.

En Irlande on signale de nouveaux désordres dans les comtés de Clare et de Limerick. A Ennefotimon (Clare), le 13, une foule de malheureux a voulu pénétrer de force dans une cour où était établie la marmite à soupes du bureau de secours; repoussé par la police, le peuple a jeté des pierres aux officiers; ceux-ci ont riposté à coups de fusil, et deux femmes ont été blessées. Alors l'émeute se dispersa dans toutes les directions. Une rencontre entre une bande de quinze vagabonds et des officiers de police a eu lieu le 14 à Rathkeale (Limerick). Il y a eu des coups de fusil échangés; deux des émeutiers ont été blessés, un troisième tué sur le coup. Les officiers de police ont eu un des leurs blessé, mais légèrement.

Au dernier marché le blé a enchéri à Dublin de 5 à 6 shell. sur les prix du marché précédent.

EN BELGIQUE. — On lit dans le *Messager de Gand* : « La ville de Gand vient à son tour d'être le théâtre de scènes de désordres.

» Vers midi des attroupements se formèrent sur plusieurs points de la ville, notamment dans la rue des Foulons et sur la place du Vendredi.

» Vers six heures et demie du soir, un rassemblement, composé d'une centaine d'individus, se porta devant la demeure du boulanger Pieus. Quelques-uns d'entre eux pénétrèrent dans la boutique et s'y emparèrent du pain, des gâteaux et des autres comestibles qui s'y trouvaient. On se rendit de là à la demeure du boulanger Goetgeluck, dans la même rue, où du pain fut distribué volontairement aux malveillants.

» La bande, grossissant à chaque instant, se dirigea vers le marché aux grains. La boutique du boulanger Desmet, au coin de la rue de l'Etoile, fut envahie et l'on fit main basse sur le pain qu'elle renfermait. On remarqua que ce pain fut foulé aux pieds. Deux gamins, restés dans la boutique, s'y livraient à un commencement de dévastation, lorsqu'un commissaire de police opéra leur arrestation.

» L'un des gamins, retenus dans la boutique, réussit à se soustraire à la surveillance dont il était l'objet en s'élançant au travers d'une croisée dans la rue. Il fut saisi presqu'au même instant par un agent de police, et tous deux furent dirigés vers la prison de la ville. Arrivée en face de l'église de Saint-Nicolas, la voiture fut arrêtée par

---

aimait à montrer en tout et partout notre dépendance de sa volonté. Ainsi, je me souviens de rapports pleins de charme qui s'étaient établis entre la famille de l'un de mes élèves et moi. J'étais invité souvent à dîner dans cette famille, j'allais passer mes jours de congé dans une délicieuse campagne où j'oubliais le pensionnat pendant toute la journée. Je supportais mon esclavage avec plus de patience. Eh bien! le chef d'institution me défendit ces rapports sous le prétexte que l'enfant de M. L.. deviendrait malgré moi l'objet de mes préférences, au détriment de ses condisciples.

Un autre maître d'étude, mon collègue, ayant reçu, pour sa fête, un volume illustré de l'un de ses écoliers, fut sommé pour la même raison de rendre ce livre au donataire.

— Mais, Monsieur, répondit mon collègue, il me semble que je ne puis agir ainsi que vous me l'ordonnez sans faire injure aux parents de Victor.

— C'est possible, Monsieur, mais rendez le volume aujourd'hui même, ou bien ne comptez pas rester plus longtemps *chez moi*. (Ces derniers mots prononcés avec une emphase impossible à décrire.)

— Oh! mon Dieu! Monsieur, le choix est facile, repartit le sous-maître, je pars à l'instant même.

Deux heures après ce colloque, mon ami, qui n'était pas rivé à la chaîne par les nécessités du moment, quitta l'institution avec joie. Ce départ me rendit plus triste encore, j'aurais tant voulu, moi aussi, reconquérir ma liberté.

Ce moment vint; car, vers la fin de la quatrième année, il me fut impossible de tolérer plus longtemps l'abus odieux que le directeur faisait contre nous de son autorité. Non content de nous opprimer par l'arbitraire de ses caprices, ne s'avisa-t-il pas alors d'organiser pour lui rendre compte de nos faits et gestes une police en règle? Oui, vraiment, une police. Des élèves furent chargés par lui, je ne sais à quel prix, d'épier en tous lieux notre conduite, de lui rapporter nos actions et nos paroles. J'ai plus d'une fois réfléchi depuis à ce que ce fait renfermait de bas et de pernicieux. En vain j'ai cherché un motif plausible pour l'excuser. Le désir même de pouvoir pleinement juger de l'exactitude et de la moralité de ses sous-maîtres, dans un but d'intérêt général, ne compense pas le double mal qui en résulte. La confiance est brisée par là entre le maître et les élèves qui nécessairement ne doivent avoir ni respect ni estime pour un homme qu'on les charge de surveiller. Puis, n'est-ce pas les habituer à la délation que de la leur faire pratiquer comme chose utile? De ce que la pénalité de nos lois incomplètes n'a pas prévu ce cas, peut-on dire pour cela qu'il soit moins digne de réprobation?

Quant à moi, il me parut impossible de l'accepter; je voulus, comme on dit vulgairement, en avoir le cœur net; je provoquai dans le tête-à-tête une explication avec le directeur de la pension, explication franche, mais très vive, trop vive même, car elle fut suivie de mon renvoi. Du reste, mes cinq collègues en tirèrent une sanglante vengeance en donnant tous leur démission le jour de mon départ, de sorte que trois semaines avant la distribution des prix l'institution se trouva subitement sans maîtres.

On m'a dit, il y a quelques mois, que le chef d'institution dont je viens de parler avait fait faillite, et qu'il était aujourd'hui sous-maître à son tour. Dieu l'a châtié! Qu'il lui pardonne maintenant ce qu'il m'a fait souffrir! cet homme serait trop malheureux, s'il rencontrait un directeur qui se conduisît envers lui comme il l'a fait envers moi.

III.

Et pourtant, jusque-là encore, je ne connaissais pas la moitié des déboires attachés à la déplorable profession de maître d'études; il fallait que je vinsse à Paris pour les connaître tous. Oh! la différence est bien grande entre les pensions de province et celles de Paris, au désavantage de la ville vantée. Les élèves de nos départements n'avaient point encore, il y a trois ans du moins, cette fièvre d'orgueilleuse indépendance qui fait que tout bambin à peine échappé des lisières se croit un homme, ni plus ni moins que s'il portait moustaches. Mes élèves de province m'avaient toujours témoigné une certaine estime; ils montraient pour moi quelque amitié, m'entouraient de charmantes prévenances, obéissant plutôt à l'affection qu'à la crainte. Messieurs les écoliers de Paris m'ont semblé beaucoup plus avancés. Cela est naturel, ils sont au centre de la civilisation. Insolents pour la plupart, égoïstes assez souvent, paresseux toujours, ils sont le fléau des maîtres d'études. D'abord ils les détestent tous en général et chacun en particulier, de parti pris, sans les connaître, sans même se donner la peine de les apprécier. Dès qu'un nouveau maître survient dans une pension, il est l'objet d'une curiosité railleuse, on le *tâte*, et malheur à lui s'il ne montre pas les dents le premier jour. Sans cela il est perdu. Grâce à cette précaution, il pourra conquérir une influence de terroriste; mais encore qu'il prenne bien garde de ne pas l'exagérer. On se venge des *pensums* par une révolte, et un beau soir, les quinquets s'éteignent, les pupitres, les livres, les bouteilles d'encre volent et se croisent de toutes parts dans la salle d'étude, vers un but unique, le maître. On peut l'assommer, il est vrai, d'un coup de dictionnaire : on peut lui fendre le crâne avec un tesson de bouteille; mais qu'est-ce que cela fait? Cet homme assommé ou fracassé n'est

qu'un *pion*. Je ne décris pas ici un fait personnel; jamais, il est vrai, rien de semblable ne m'est arrivé. Des élèves se sont bassement vengés des punitions que je leur avais infligées, mais jamais contre ma personne. Les uns m'ont accablé pendant un temps de lettres anonymes, pleines des injures les plus grossières, les autres ont cherché par de faux rapports et des calomnies à me mettre en mauvaise intelligence avec mes collègues : l'un d'eux, enfin, plus méchant ou plus furieux, guetta un jour l'instant où je venais de déposer mes vêtements les plus beaux sur mon lit, pour aller déchirer mon habit et fouler aux pieds mon chapeau. Je n'ai jamais pu savoir le nom du coupable, et tel est l'intérêt accordé par les hauts et puissants seigneurs les maîtres de pension à leurs humbles valets les maîtres d'études, que mon chef d'institution, malgré mes prières, ne fit aucune démarche pour découvrir l'élève qui m'avait causé un dommage si notable.

Je pourrais citer encore vingt faits du même genre, très authentiques : en voici quelques-uns qui ont eu pour théâtre un collége royal de Paris.

Dans ce collége, le linge d'un maître d'études a été complètement souillé d'encre à plusieurs reprises. Au réfectoire, on s'est amusé à jeter dans sa bouteille des soldats de plomb brisés par morceaux. Un autre a été gravement malade par suite d'empoisonnement; ses élèves n'avaient pas trouvé de jeu plus spirituel que de jouer avec la vie du pauvre diable en mêlant à sa part de vin une quantité assez grande de laudanum. Pendant la révolte d'un quartier, un maître d'études fut à moitié assommé; si on ne l'acheva pas, c'est qu'il eut la prudence de faire le mort.

Au reste, ce collége passe pour être un des meilleurs de Paris.

Or, en conscience, n'est-ce pas une grande misère que d'être condamné à vivre avec des émeutiers si précoces? Si l'on ne reçoit pas de blessures, du moins est-on parfaitement assuré d'être souvent l'objet des injures les plus grossières. Encore, si le chef d'institution prêtait toujours main forte au maître! Il est tel cas d'injure où l'élève coupable devrait être puni par l'expulsion immédiate. Cela n'arrive jamais dans les pensions, et parfois les proviseurs des colléges ont une indulgence tout aussi blâmable que celle des chefs d'institution.

Ah! je conviens que ces messieurs ont d'excellentes raisons pour agir de la sorte. *Marchands de soupe* universitaire, pour la plupart ils considèrent leur profession comme une spéculation industrielle et non comme une sainte mission qui les engage vis-à-vis de la société. Donc, leur but est d'avoir au réfectoire le plus d'élèves qu'ils peuvent autour de la gamelle. Le grec, le latin, le français, les mathématiques ne sont que des accessoires de peu d'importance. On flatte la vanité

les divers quartiers de la ville.

« La foule de curieux a sillonné les rues de la ville jusque bien avant dans la nuit. »

EN ESPAGNE. — On écrit de Grenade au *Clamor publico* :

« Le public connaît l'affreuse misère qui pèse de toute part sur la malheureuse Espagne ; il sait aussi, parce que les journaux l'ont signalé maintes fois, le déplorable état de cette ville. Il sait que les ouvriers réunis en grand nombre imploraient la charité chrétienne, sans que les autorités ni le gouvernement aient rien fait depuis plus de six mois que sévit la famine.

» Or, D. Juan de Toledo y Mugnoz, chargé du gouvernement politique en l'absence du titulaire, promit à la multitude d'ouvriers qui pullulaient dans la ville qu'en se présentant ce matin à huit heures chez leurs commissaires de quartiers, ils recevraient de l'ouvrage. Ils s'y présentèrent inutilement. La foule remplissait les rues voisines de celles qu'habitent ces autorités. Mais les supplications de ces malheureux furent inutiles. Ils se mirent alors à crier avec frénésie : « Le pain à huit quartos, et qu'on nous donne de l'ouvrage. » Ils parcoururent ainsi quelques rues et se dirigèrent vers la petite place des Capucins ; ils voulaient y piller un magasin désigné par la foule affamée et qui renfermait effectivement plus de 20 000 fanègues de froment, que l'accapareur, conseiller de préfecture, gardait pour les vendre seulement à une hausse de prix considérable.

» Aussitôt que le capitaine-général fut instruit de cette circonstance, il fit prendre les armes à la troupe, dont une partie marcha incontinent sur la place des Capucins. La boucherie fut horrible ; ils laissèrent le sol jonché d'une foule de morts et de blessés.

» Pendant que cette exécution se faisait sur un point de la ville, dans la rue Zazatin, un fou dont le tumulte avait exaspéré l'état mental s'était enfermé dans sa chambre et y avait mis le feu à des papiers et hardes qu'il avait rassemblés. Comme la fumée le suffoquait, il s'en fut, pour prendre l'air, sur le toit. Les flammes, la fumée, attirèrent l'attention des voisins, qui allèrent prévenir l'autorité.

» La garde civique, la ligne arrivèrent, et dès que le jeune fou reconnut qu'on s'apprêtait à monter sur le toit pour l'en enlever, il prit quelques tuiles et les leur jeta. On lui tira des coups de fusil. Un premier coup n'ayant pas suffi, on lui en tira un second, qui l'acheva. Son cadavre resta étendu sur le toit jetant du sang.

» A quatre heures de l'après midi, la ville fut déclarée en état de siége. »

SÉVILLE. — Dans cette ville l'avidité des accapareurs a fini par faire manquer le pain. Cet événement, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, a excité partout une vive agitation. Les quartiers habités par la classe pauvre, frappés les premiers et plus immédiatement, se sont émus ; de nombreux rassemblements en sont partis et se sont répandus dans l'intérieur de la ville. A leur approche, les établissements industriels et les magasins se sont fermés ; la troupe s'est mise sous les armes. Le chef politique a voulu arrêter la foule ; et il allait périr sans le général Chacon qui l'a enlevé du milieu du tumulte en donnant sa parole d'honneur au peuple qu'on allait lui donner du pain. Le général Puzuela, à pied et suivi de son état-major, s'est présenté à son tour et a offert de faire distribuer du pain à deux réaux. Les femmes, qui étaient les plus nombreuses dans les rassemblements, ont poussé des vivats et ont embrassé le général.

Cependant le pain n'arrivait pas, et la foule, considérablement grossie et devenant de plus en plus furieuse contre le chef politique, se mit à pousser des cris de mort contre lui et à assaillir à coups de pierre la maison où il s'était retiré ; les vitres ont été brisées et une pierre a frappé le chef politique au milieu du salon. On a parcouru les rues en lançant des pierres contre les maisons de ceux qui sont désignés comme accapareurs et brisé tous les réverbères. Toutes les forces militaires disponibles s'étaient rendues pendant ce temps sur la place de la *Constitucion*, où l'on avait établi des canons et le général Puzuela avait fait publier un *bando* qui met la ville en état de siége, suspend la presse, et ordonne d'illuminer les maisons à la tombée de la nuit.

Monsieur,

Mercredi 7 avril, soixante et quelques personnes (hommes, femmes et enfants), ont célébré à Genève l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier. La salle était ornée de portraits du Maître et de deux vues du phalanstère ; une magnifique couronne impériale décorait la cheminée ; c'était là tout notre luxe.

Au commencement du dessert, M. Vacher, président de la fête, a prononcé les paroles suivantes :

Comme vous le savez, mesdames et messieurs, l'Ecole sociétaire est destinée à propager la théorie de Charles Fourier, afin d'obtenir le concours d'un certain nombre d'hommes intelligents et dévoués, et avec leur appui fonder le premier phalanstère.

En 1832, Fourier, entouré de quelques rares disciples, jugea que la seule publication des œuvres de son génie était insuffisante pour attirer l'attention de ses contemporains. Il créa à cette époque le journal la *Réforme industrielle*, et c'est dans les colonnes de ce journal que se trouvent les premiers actes de propagation de sa Théorie au point de vue des masses. Depuis 1832 la propagation n'a cessé de prendre un nouvel accroissement. Aujourd'hui l'École sociétaire est constituée, et ses forces ont tellement augmenté que maintenant la réalisation de nos espérances n'est plus qu'une question de temps. Le temps ! c'est beaucoup, dira-t-on, pour le prolétaire dont la journée se compose de vingt-quatre heures de douleur. Oui, mais c'est peu, eu égard à la grandeur du but à atteindre. Pour nous en rapprocher il suffira de vouloir, et nous voudrons. — Sans parler de la noble et grande tâche que s'est imposée le centre phalanstérien, sans parler du mépris avec lequel notre civilisation a accueilli Fourier et ses disciples, nous pouvons faire l'éloge de l'École sociétaire par des chiffres. L'Ecole a su, par son activité intelligente et par des sacrifices de tout genre, acquérir le concours libre d'environ 2 000 amis et disciples qui la soutiennent au moyen d'une rente, et aujourd'hui, en cet instant, près de *cent* groupes phalanstériens communient avec nous dans l'hommage que nous rendons au génie de Fourier. Reconnaissons l'éloquence de ces chiffres.

Honneur au centre phalanstérien, que notre dévouement lui soit acquis à jamais !

M. Faydey oncle a porté le toast suivant :

AUX FEMMES ! A vous qui êtes la Providence de l'enfance et de la vieillesse ! C'est par vos soins, votre tendresse et votre inépuisable dévouement que se maintient le lien de la famille. N'est-il pas honteux qu'au plus haut degré de la civilisation la femme soit encore opprimée ? A vous, phalanstériennes, appartient l'avenir, à vous à propager activement dans le cœur de vos enfants la science d'amour et d'harmonie, car ils recueilleront les fruits de vos nobles efforts, et votre dévouement recevra ainsi la plus précieuse récompense pour le cœur des bonnes mères, et vous réaliserez la loi qui nous fut révélée par Charles Fourier.

L'***Harmonienne***, le ***Temple de l'humanité*** et la ***Phalanstérienne*** ont été chantés, cette dernière fort agréablement par une dame. M. Barral a récité le ***Prophète***, belle poésie de F. Henry, et les ***Réflexions d'un passant au sujet du passage d'un roi***, de Victor Hugo. Pour terminer la soirée nous avons bu ***au premier phalanstère***.

Ces toasts et ces chants ont été fort applaudis. La plus parfaite convenance a régné dans cette soirée. Nous n'avons eu qu'à nous féliciter de l'admission des dames qui, du reste, n'était une innovation que pour nous. Plusieurs sociétés de Genève, entre autres la Société d'instruction mutuelle, cercle des ouvriers démocrates, les a depuis longtemps conviées à ses soirées musicales et de récitation. M. Galeer, président de la société fédérale de secours mutuels (1 800 membres), M. Janin, président de la Société d'instruction mutuelle, qui tous deux ont pris une part active à notre dernière révolution, et M. Morhard, l'ardent promoteur de la colonisation aux Etats-Unis d'Amérique, avaient été invités.

[illegible] le chiffre de deux cents convives aurait été dépassé. Si nous avions eu parmi nous un seul homme doué du talent oratoire, nous aurions osé insérer un avis dans les feuilles publiques, et notre fête aurait acquis l'importance d'un événement. Au lieu de cela, réduits à nos faibles moyens, et placés au milieu d'une agitation politique qui, par moment, coupe le courant de nos idées, nous n'avons pu que répandre verbalement l'annonce du banquet. Plusieurs d'entre nous l'ont ignoré.

Nous vous relatons tous ces détails parce qu'il nous semble que Genève n'occupe pas dans la propagation la place qui devrait lui appartenir, et que nous voudrions trouver une explication à ce fait, explication que nous ne croyons pas devoir être attribuée à un défaut de zèle de notre part, parce qu'enfin nous voyons combien de belles facultés s'usent dans nos stériles débats politiques.

Nous appelons de tous nos vœux un second cours phalanstérien, et à sa suite une discussion contradictoire pendant plusieurs soirées, telle que M. Considerant le projetait en quittant Genève.

Il a donné son premier cours le lendemain d'une révolution. Dans ce moment, tout ce que Genève contient d'intelligences actives, de passions vivaces, était occupé d'élections. Les circonstances étaient très défavorables, et il a pourtant plusieurs fois, le souvenir en est vif, transporté son auditoire. Eh bien ! qu'il revienne dans quelques mois, l'œuvre de notre *régénération* sera accomplie, son auditoire sera plus sympathique et plus nombreux, il profitera des désillusions de la victoire et des regrets des vaincus ; tout ce qu'il y a de bon et de sain dans Genève l'applaudira, et la Rome protestante pourra peut-être devenir la Rome socialiste.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. La Chambre des députés chômera demain et samedi faute de rapports présentés.

On pense que la session sera close vers le 20 juillet.

— On dit que la direction générale des postes va être donnée à M. Dejean.

— On lit dans un journal :

« L'affaire de M. Gudin (grec du grand monde, et gendre de M. le duc de Trévise) et l'affaire Cubières sont toujours l'objet des préoccupations du monde politique. On dit que cette dernière affaire prend une extension inattendue, et que plusieurs personnes sont assez compromises ; par suite des investigations de la commission d'instruction de la pairie, pour qu'on doive s'attendre à voir plusieurs accusés figurer sur les bancs au procès dont les débats s'ouvriront sans doute le mois prochain. »

— De nombreux témoins, dit la *Gazette des Tribunaux*, ont été entendus hier et aujourd'hui, dans l'affaire d'association et de complot dont la justice est saisie. Il paraîtrait que le plan, dont les premières opérations de l'instruction ont permis de constater l'existence, aurait été presque identiquement le même que celui qui fut tenté le 12 mai.

Sans ajouter une foi entière à cette version, qui nous semble révéler plutôt les projets insensés de quelques esprits malades, que dévoiler les combinaisons d'un complot sérieux, et surtout praticable, nous devons dire que de nombreuses pièces de conviction ont été saisies, et, qu'en présence des charges qui s'élevaient contre eux, plusieurs individus arrêtés ont fait des aveux.

— Le valet de pied de la reine des Belges, blessé dans l'accident du chemin de fer, a succombé.

Le machiniste Mortier, du convoi de Bruxelles, et le chef de ce convoi, M. Vantricht, ont été arrêtés à la suite de l'accident survenu au convoi spécial qui transportait la reine des Belges.

— Selon un journal, un Anglais a réussi à rendre l'eau de mer potable, au moyen d'un procédé dont l'électricité forme la base.

---

des parents avec de magnifiques prospectus, on les éblouit par de splendides promesses, on les invite même à dîner, s'il le faut, pour les décider, et le soir il y a un élève de plus dans la pension.

Il est facile de voir, d'après ce qu'on vient de lire, quelle serait la conduite d'un chef d'établissement mis dans l'alternative de sévir en faveur de la discipline ou de perdre un élève. Le professeur est obligé de céder, ou, s'il s'entête, on le renvoie.

— Pour un surveillant qu'on perd, fût-il même bon, disent MM. les maîtres de pension, il s'en trouve le jour même dix autres ; mais un élève !... ils deviennent tous les ans plus rares.

D'autres fois, le chef d'institution vous donne pour consigne de ne pas punir tel polisson qu'il vous désigne ; sa mère le défend. Le drôle, qui le sait, gambade, rit, cause, fait du bruit, répond avec insolence, trouble ses camarades et les excite contre le maître. Il y aurait le cas grave de punition... Allons donc ! sa mère le défend. Tel autre a mérité une privation de sortie ; vous, maître d'études, vous l'avez porté sur la liste de retenue ; vous vous attendez à le voir rester à la pension. Mais, quand vient l'heure où le concierge ouvre la porte à cette volée de moineaux criards, votre captif passe triomphalement devant vous en jetant comme un défi ces mots avec sa voix la plus aiguë :

— M'sieu, j'sors.

Si vous êtes encore novice dans le métier, vous vous en étonnez, bien entendu. Vous avez tort. Une fête à souhaiter rend nécessaire la présence de votre gamin dans sa famille. Sa mère est malade, son père a exigé qu'il sortît, etc., etc. Telles sont les belles raisons que vous donne le chef d'institution. Avec un peu d'expérience vous devinez sans peine le vrai motif. C'est encore la même crainte de perdre un élève. Ajoutez ici, pour être sûr de ne pas vous tromper, que le paternel maître de pension, toujours et de plus en plus marchand de soupe avec brevet de l'Université, s'est débarrassé de son drôle avec la plus grande joie, pour avoir deux repas de moins à lui fournir.

Tristes repas cependant que ceux qu'il donne à ses professeurs comme à ses élèves ; repas si déplorables qu'il a parfaitement soin de faire table à part et de se gorger de bons aliments, tandis qu'il jette aux autres leur part dégoûtante de mets indigestes.

J'ai eu la curiosité de noter pendant une semaine, sur une page de mon portefeuille, la carte de chaque repas d'un dimanche à l'autre. Cette note me paraît aujourd'hui fort curieuse. J'y vois que nous avons mangé sept fois de la salade, quatre fois des lentilles et des haricots, trois fois du bœuf et des pommes de terre. Quant aux déjeuners, c'était un mouvement de bascule entre six noix et six pruneaux.

Il serait difficile de composer un ordinaire moins varié. Ah ! si du moins la qualité faisait oublier la monotonie ! mais elle ne fait que la rendre plus sensible. La cuisine des pensionnats est le ***nec plus ultra*** de l'infériorité gastronomique. L'arlequin de la Cité, décrit par la plume célèbre d'Eugène Sue, peut seul donner une idée approximative de ce ragoût douteux, fabriqué avec un ramas de viandes, de navets, d'oignons, de poireaux, de carottes et de pommes de terre, qu'on appelle ***ratatouille***.

Et pourtant ce sont des mets tout aussi peu engageants, tout aussi salement préparés qu'on est obligé de manger, si l'on ne veut mourir de faim, trois cent soixante-cinq fois par an.

Plaisanterie à part, cette nourriture est-elle véritablement suffisante, raisonnable même, pour soutenir des hommes qui ont à parler pendant dix, douze et même quatorze heures par jour ? Quatorze heures ! me direz-vous, cela n'est pas possible. — Parfaitement au contraire, je vous l'assure ; j'en sais quelque chose, et, dit la logique, ***ab actu ad posse valet consecutio***, du fait au possible la conséquence est bonne.

Voici quelle était ma besogne de chaque jour dans une des pensions de la banlieue de Paris, où, comme on le sait, les maîtres d'études sont en même temps professeurs. Ma classe était composée de [illegible] élèves répartis ainsi qu'il suit en quatre divisions : trois élèves à préparer au baccalauréat, cinq élèves de seconde, huit de quatrième et le reste de sixième. Il fallait donc que chaque jour je fisse quatre classes différentes. J'en venais à bout en distribuant ainsi mon temps. Le lever sonnait à six heures ; depuis ce moment jusqu'au déjeuner (à neuf heures), je faisais réciter toutes les leçons à chaque élève ; le maître de pension l'exigeait. J'allais surveiller au réfectoire ; après le déjeuner, je présidais à la récréation ; à dix heures, je faisais la classe de ma quatrième division jusqu'à onze heures et demie. Alors, je reprenais la troisième. Cela me conduisait jusqu'à une heure, instant du dîner. Ma présence était encore obligatoire au repas ainsi qu'à la récréation suivante. De deux heures et demie à quatre heures et demie, je corrigeais les devoirs de mes élèves de seconde. Puis venait une récréation de vingt minutes, après laquelle je faisais expliquer Virgile, Tacite, Euripide et Sophocle à mes futurs bacheliers. A sept heures, on soupait, et je montais ensuite de deux jours l'un au dortoir pour y surveiller le coucher et le sommeil de cinquante bambins.

Est-il, dites-moi, une vie plus monotone, plus ennuyeuse, plus fatigante ? Il me semble que je bâille rien qu'à la raconter. Encore si pour délassement, j'avais joui de deux jours de congé par semaine ! Point, je n'en goûtais qu'un. Encore si, pour travailler pendant les trop courts instants où j'étais libre, j'avais eu, je ne dis pas une chambre, mais une mansarde ! Je ne l'avais point. Il me fallait ou me résigner à aller écrire sur la table placée près de mon lit, au milieu des miasmes délétères et assoupissants du dortoir, ou bien me résoudre à perdre mon temps en flâneries ou au café.

En hiver, le café était de nécessité première : le froid me glaçait jusqu'aux os dans le dortoir quand je n'étais pas couché ; la salle commune, chauffée par un poêle, près duquel allaient s'abriter les domestiques, m'était proscrite à moi, maître d'études, à cause de je ne sais quelles bonnes d'enfant laides, édentées, sexagénaires.

IV.

Telle a été en abrégé ma vie durant huit années. Le supplice durerait encore, si, par une résolution énergique, je ne m'y étais soustrait il y a trois mois, cherchant pour vivre une autre place au soleil. Si parmi mes lecteurs il s'en trouvait d'assez malheureux pour avoir des velléités d'aller s'enfermer dans une pension avant qu'une réforme sage ait détruit tous les abus que je viens de signaler, qu'ils profitent de mon exemple. Puis, qu'ils me permettent, en finissant, de leur donner un conseil. La pénible expérience qui m'a vieilli de dix années me donne le droit de leur dire : « Si vous avez faim, si la misère vous écrase, soyez plutôt maçon, portefaix ou décrotteur, que maître d'études. » Pour moi, si la nécessité me posait ce dilemme : Pends-toi, ou reprends ton ancien métier, j'avoue que je me passerais à l'instant la corde au cou. Dieu veuille pourtant que cela ne m'arrive jamais !

GEORGES OLIVIER.

CHRONIQUE DES ARTS.

ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS. — Concours de composition musicale. — *Concours d'essai.* — Entrée en loge : le samedi 5 juin, à neuf heures du matin. — Sortie de loge : le vendredi 11 juin, à neuf heures du matin. — Jugement : le samedi 12 juin.

Concours définitif. — Entrée en loge : le samedi 26 juin, à neuf heures du matin. — Sortie de loge : le jeudi 22 juillet, à neuf heures du matin. — Jugement préparatoire : le vendredi 6 août, à midi. — Jugement définitif : le samedi 7 août, à midi. — Les cantates devront être remises avant le 19 juin.

[illegible] M. Vizentini répond qu'il reconnaît l'engagement pris par son prédécesseur, et que son intention est de l'exécuter; mais que le tour de M. Pujol n'est pas arrivé, qu'il ne peut même dès à présent fixer l'époque de la représentation, à cause des mille incidents qui peuvent survenir. Il invoque le traité fait par la direction de l'Odéon avec la société des auteurs dramatiques, qui n'accorde d'indemnité aux auteurs que s'il s'est passé une année entière entre la réception et la représentation d'une pièce.

Le tribunal, présidé par M. Bertrand, après avoir entendu Me Dain, avocat de M. Pujol, et Me Durmont, avocat de M. Vizentini,

Considérant qu'il est de principe qu'un auteur a droit à la représentation de sa pièce, lorsque son tour est arrivé, et qu'en cas d'inexécution, il a droit à une indemnité; qu'à défaut de conventions formelles entre les parties, il est juste de prendre pour base celles qui sont généralement suivies entre les auteurs et les directeurs de théâtre, a condamné M. Vizentini à représenter la pièce de M. Pujol, du 1er octobre prochain au 31 mars suivant; sinon, et faute de ce faire, à payer à l'auteur la somme de 2 000 francs d'indemnité, avec faculté par M. Pujol de disposer de son œuvre, dépens partagés.

Le tribunal nous semble avoir mal compris la situation de M. Pujol. Le théâtre de l'Odéon est un théâtre royal. Le cahier des charges imposé par l'Etat au directeur porte que les pièces seront jouées dans l'ordre de leur réception. La société des auteurs dramatiques a pu faire avec le directeur des conventions différentes, mais M. Pujol, qui n'est pas de cette société, devait être jugé d'après le seul cahier des charges.

BOU-MAZA. — Le gouvernement paraît décidé à mettre à profit les offres de service et le dévoûment de fraîche date de Bou-Maza. Il est même permis de croire qu'on ne tardera pas à donner une position importante en Algérie à cet habile chérif, qui sera ainsi arrivé au but qu'il tendait son ambition en prenant une route différente de celle qu'ont suivie Abd-el-Kader et Bel Kassem. Le récit suivant, extrait du *Journal des Débats* de ce matin, fait assez connaître quelles sont les intentions du ministère à l'égard de Bou Maza :

« Le roi, la reine et la famille royale ont reçu aujourd'hui, à midi, au château de Neuilly, Bou-Maza et M. le capitaine Richard. Le roi a fait un accueil bienveillant au jeune chérif; S. M. a daigné lui dire que la France savait honorer ceux qui avaient montré de la bravoure en combattant contre elle, et que désormais c'était à lui, par son zèle et son dévoûment pour notre cause, à conquérir la position de considération et de confiance qu'il ambitionne.

» Lorsque Bou-Maza a été présenté à la reine, à Mme la duchesse d'Orléans et à M. le comte de Paris, on a pu remarquer sur son visage une vive émotion. Il a dit au jeune prince royal : « Si vous venez en Algérie, j'espère que vous me permettrez de me présenter encore devant vous; et, lorsque le ciel vous aura élevé plus haut encore que vous l'êtes aujourd'hui, n'oubliez pas que c'est en ami que je suis venu vers les Français. » En sortant du château de Neuilly, Bou-Maza a prié M. le capitaine Richard de le conduire à la chapelle Saint-Ferdinand. A la vue du tableau qui représente la famille royale en pleurs autour du lit de mort du duc d'Orléans, il s'est écrié avec attendrissement : « La mort est une gloire lorsqu'on est ainsi regretté ! »

» Hier dans la soirée, Bou-Maza s'est rendu à Vincennes, et a été présenté à M. le duc de Montpensier au milieu d'un grand concours d'officiers de tous grades et de toutes armes. Cette réunion a paru l'impressionner fortement, et il a été quelques minutes avant de se remettre complètement. « Ici, disait-il aux personnes qui le questionnaient sur ce qu'il éprouvait, je sens que je suis au milieu de mes frères ; le courage établit un lien entre tous les braves. » M. le capitaine Richard, qui l'accompagnait, a raconté plusieurs épisodes très curieux de la vie aventureuse de ce personnage religieux. Ce serait une épopée des plus intéressantes à écrire, car Bou-Maza n'a pas eu seulement à lutter contre nos troupes, mais à chaque pas, pour ainsi dire, dans sa carrière, chaque jour, au retour du combat, il trouvait des compétiteurs religieux qui lui disputaient la qualité d'inspiré et le titre de sultan. Lorsque son éloquence ne suffisait pas à lui assurer la victoire, il en appelait au courage. « Que celui que l'esprit de Dieu anime se révèle au moins en présence de l'ennemi. » Jamais personne n'a pu lui disputer le prix de la bravoure.

» Parmi toutes les richesses élégantes et artistiques réunies avec profusion à Vincennes par M. le duc de Montpensier, Bou-Maza a surtout admiré les présents que le prince a rapportés de son voyage en Orient. Le luxe et le bon goût étaient là de sa compétence. On a été frappé d'une très adroite flatterie qu'il a adressée à nos officiers. En voyant une armure complète de nos anciens chevaliers, il a dit : « Lorsque les hommes de guerre se couvraient ainsi de fer, ils ont vainement tenté de pénétrer en Afrique ; vos soldats qui ont conquis l'Algérie n'avaient pas besoin de cuirasses; c'était leur cœur luimême qui était de fer. »

UN ÉPISODE DE LA GUERRE DE TAITI. — Nous avons dit, d'après une lettre de Taïti, que la prise du fort de Fuetahua par nos soldats était due à un indigène qui avait indiqué à nos troupes un sentier pour arriver jusqu'à ce fort. Nous lisons dans une autre lettre :

« Cet homme, qui est un Canaque de 36 à 40 ans, se présenta le 18 décembre au gouverneur et lui dit : Je sais un chemin qui conduit au sommet de la montagne la plus élevée ; il n'est connu que de moi seul, et je me fais fort d'y conduire vos troupes ou du moins ceux de vos soldats qui seront assez courageux pour tenter l'escalade avec moi. »

au 5 juillet prochain.

Marchés.

MARCHÉ DE NANGIS du 19 mai. — Veaux 363, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 31; vendus de 1,10 à 1,25. — Vaches 13, vendues de 1,00 à 1,10. — Moutons, »»; vendus de »,»» à »,»». — Porcs, 24; vendus de 1,40 à 1,60.

Grains : Blé froment, 36 hectolitres au prix moyen de 43 fr. 65 c. l'hectolitre; avoine, 120 do, 13 fr. 90 c.; méteil, » do, »» fr. »» c.; orge, 20 do, 24 fr. 35 c.; seigle, »» do, »» fr. »» c.; haricots, 7-25 do, 60 fr.; lentilles, 1-50 do, 45 fr.; pommes de terre, » do, » fr. »» c. — Baisse sur le blé de 85 c. par hectolitre; hausse sur l'avoine de 40 c., id.

Taxe du pain : 1re qualité, 63 c. le kilog.; 2e qualité, 57 c. id.

Marché ordinaire, vente facile.

Bourse du 20 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 85	77 90	77 80	77 80
— — fin courant	77 90	77 90	77 80	77 80
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 40	115 40	115 35	115 35
— — fin courant	115 60	115 60	115 50	115 55

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3132 50
4 0/0 J. »	» 100 25	O. V. de Par.	» »»» »»
Emp. 1844. au Ct	» » »/»	C. hyp.	» »»» »»
— fin Ct	» » »»	— Goum.	» 1160 »»
B. du Trés.	» » »/»	— Gann.	» 1090 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	»» »» »» »»	—	»» »» 78 20
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» 115 80	—	»»» »» 116 25

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	10 »/»	03 »/»	15 »/»	17 1/2
5 p. 0/0	20 »/»	12 1/2	30 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM.	Der C. 99 3/8
Récép. Rotsch.	» 102 75	BELG. 2 1/2	» »» »/»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2	» »» »/»
— — pass.	» » »/»	do 1840	» 100 »/»
— 3 p. 0/0.	» 35 1/4	do 1842	» 100 »/»
Dette intérieure	» 29 1/2	— Banque	» 880 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» » »	— do Em. 1844.	» »»» »»
HOLL. 2 1/2	» »» » »	PIEMONT	» 1194 »»
TAITI	» » »/»	AUTRICHE	» 393 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6050

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1200 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	210 »
Paris à Sc.	»»» »
— à Orléans	1210 »»
— à Rouen.	935 »»
R.-Havre.	631 25
Avignon	720 »»
Str. à Bâle.	165 »
Paris-Str.	418 75
Tours-Nant	407 50
Orl.-Vierz.	575 »
C. du Nord	591 25
Famp-Haz.	»»» »
Diep.-Féc.	215 »»
Boul. à Am.	360 »»
Orl.-Bord.	502 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	435 »»
Bort-Teste	»» »»
Zinc V M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	938 75	Orléans à Vierzon.	578 »»
— (r.-g.)	»» »»	Rouen au Havre	632 50	Bordeaux à Cette.	5»» »
Paris à Orléans	1218 75	Marseille à Avign.	714 50	Nord	590 »»
— à Lyon	436 25	Paris à Strasbourg	417 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 95; courant du mois, 95-50 (l'hect.); 3 prochains, 97; 4 derniers mois, 102.

Lille. — Colza, 82; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 93 à 94; juin, 94; juillet et août, 96; septembre et octobre, 96 à 97; novembre et décembre, »».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 mai.

8 h. »|» OPÉRA. — Ozaï, l'Ame en peine.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Andromaque, George Dandin.
7 h. »|» ODÉON. — Relâche.
7 h. »|» THÉATRE ESPAGNOL. — Garcia, Paca, danses et chansons.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, Cendrillon.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — L'Ecole des Familles.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — La vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut....
7 h. »|» GYMNASE. — Le Larron, Nuits blanches, Femme.
6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Les Paysans, Léonard, Gentil Bernard.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Le Trottin de la Modiste, Père et Portier, un Docteur, l'Avocat.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Représentation extraord. au bénéfice de M. Surville.
6 h. 1|2 AMBIGU-COMIQUE. — La duchesse de Marsau.
7 h. »|» CIRQUE. (Champs Elysées). — Soirée équestre.
» h. »|» COMTE. — Relâche pour la répétition générale de Barbe-Bleue.
5 h. 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Kobry sabotier, la Chasse, les Tribulations conjugales, la Fille.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. 1|2 BEAUMARCHAIS. — Beaumarchais, Coiffure, Portrait, l'Intérieur.
5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — Un Trait de Lumière, Claude le riboteur, les Conditions de mariage.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Les Agioteurs.

COMPAGNIE DE PARIS A LYON.

Le cabinet du 29 octobre fit naguères frapper une magnifique médaille d'or en l'honneur de la loi de 1842, constitutive de l'agiotage des chemins de fer. Cette loi a produit tous les fruits désirables, mauvaise direction, complication, double emploi des travaux, — aggravation de la dette publique, dilapidation des ressources du Trésor au profit des grands banquiers, — agiotage effréné, déviation des capitaux de toute la France sur le marché de la Bourse, — vols, scandales, démoralisation, etc.

Mais tout n'est pas fini, car les agioteurs n'ont pas encore épuisé la veine, et ils savent que la faiblesse du gouvernement et la bonhomie du peuple français leur permettent d'exploiter jusqu'en son dernier filon cette vaste mine de duperies aurifères.

Chaque pas, chaque geste des compagnies financières décèle leur origine; c'est l'agiotage qui leur a donné naissance, c'est d'agiotage qu'elles se préoccupent constamment. Formées en vue de gagner des primes, c'est-à-dire de faire des bénéfices non par l'exploitation réelle des chemins, mais par les ventes et reventes d'actions, leur principale préoccupation a été constamment de soutenir, de surexciter le cours de ces actions, mais l'exagération même des entreprises de ce genre qui en définitive avaient besoin de capitaux *réels*, et d'immenses capitaux, a amené forcément la baisse des innombrables actions offertes en vente, et elles sont restées engorgées entre les mains d'un certain nombre de hauts spéculateurs.

Il n'est donc pas étonnant que ces spéculateurs, ne pouvant se défaire des actions souscrites par eux en vue de la vente immédiate, et non en vue d'un placement sérieux, emploient tous les efforts dont ils sont capables pour amener à bien leur spéculation, pour relever les cours et se débarrasser de ces papiers qui commencent à les incommoder.

Ainsi, ils ont mené grand bruit de la mauvaise situation des compagnies, des conditions onéreuses, impossibles, que l'État leur avait imposées. Ils ont offert cette alternative : « Faites-nous de bonnes conditions, ou nous mettrons les sociétés en liquidation. »

Hier nous avons expliqué un des artifices de calcul à l'aide desquels la compagnie de Paris à Lyon exagérait le capital qui lui était nécessaire. Aujourd'hui, nous démontrerons par une simple analyse du nombre et de la qualité des actionnaires de cette même compagnie, quel est l'intérêt qui met en jeu ces grands moyens d'intimidation et d'influence sur le Cabinet.

Le capital de cette société est de 200 millions, divisé en 400 000 actions de 500 fr. Entre combien de personnes, et dans quelles proportions est réparti ce capital? Le rapport adressé à l'assemblée générale le 19 avril dernier, dit, pag. 14 :

« Le nombre de nos porteurs d'actions dépasse dix-sept mille, » sur lesquels il y en a quinze mille deux cent quatre-vingt-quatre » possédant moins de sept actions en moyenne. »

Faisons ressortir les conséquences de ce chiffre.

Il y a 400 000 actions, ci.	400 000
15 284 personnes en possèdent, en moyenne, moins de sept; mettons sept, cela fait 106 988 actions; mettons en chiffre ronds.	107 000
Il reste donc 293 000 actions, ci.	293 000

...portant, le nœud de l'affaire.

Le rapport dit que le nombre des actionnaires dépasse dix-sept mille ; si ce chiffre était dépassé de beaucoup, on l'aurait indiqué; nous le prendrons donc pour chiffre constant, au surplus l'erreur sur ce point ne peut être que minime.

Or, si des 17 000, ci.	17 000
on déduit les 15 284 actionnaires possédant 107 000 actions, ci.	15 284
on trouve.	1 716

actionnaires partageant à eux seuls les 293 000 actions de surplus.

En moyenne chacun de ces actionnaires posséderait donc un peu plus de 170 actions, c'est-à-dire aurait souscrit pour un capital de 85 000 fr. Mais ici, plus qu'ailleurs, les moyennes sont trompeuses, et on peut hardiment affirmer que, sur ces 1716 actionnaires, 14 à 1 500 possèdent chacun au plus 100 actions, ensemble 150 000 actions, et que les 143 000 actions de surplus sont réparties entre les 216 actionnaires restants, ce qui donnerait pour chacun de ces 216 actionnaires une moyenne de 662 actions, ou un capital de souscription de 331 000 fr. Mais il faut faire attention que ce n'est encore là qu'une moyenne, et l'on sait que plusieurs de ces 216 personnes possèdent 1 000, 2 000, 3 000 et, dit-on, même 4 000 actions.

Ainsi sans être à même de préciser le nombre d'actions possédées par telles et telles personnes, nous pouvons tenir ceci pour constant : parmi les 1716 actionnaires possédant à eux seuls 293 000 actions, un certain nombre ont souscrit pour des sommes si considérables que la baisse de ces actions les place dans une condition extrêmement fâcheuse. Car d'un côté elles ne peuvent verser leur capital de souscription, parce qu'elles ont souscrit au-dessus de leurs moyens effectifs; — de l'autre, la baisse des actions et la pénurie d'argent, qui s'oppose à ce que ces actions remontent promptement et *d'elles-mêmes* à un cours plus élevé, ne leur permettent pas de les vendre, car il ne se trouverait pas acheteurs suffisants pour ces 293 000 actions, et des offres de vente trop considérables feraient certainement descendre au-dessous de 400 fr., le prix de l'action, qui est en ce moment de 435 f., et par conséquent causeraient aux vendeurs une perte qu'ils ne pourraient supporter.

Que faire donc? — Voici ce que l'on a imaginé.

Il faut ou rompre la société ou obtenir du gouvernement des conditions qui, donnant une belle perspective de bénéfices, relèvent les cours ET PERMETTENT AUX 293 000 ACTIONS DE S'ÉCOULER. (La même opération s'effectuerait sur le chemin de fer de Lyon à Avignon.)

En rompant la société, les 1716 personnes qui détiennent ces 293 000 actions subiront sans doute une perte, à raison des frais de toute nature que la société aura causés; mais cette perte sera limitée : 25 francs de perte par action sur 400 000 actions font 10 millions. — Une perte de 10 millions suffit pour liquider l'affaire. Il vaut donc mieux liquider que vendre, car liquider, c'est vendre l'action à 475 fr.; or, elle ne vaut aujourd'hui que 435 fr., et de fortes ventes la feraient descendre plus bas.

En arrachant au gouvernement des conditions qui relèvent les cours, on obtiendrait un plus beau succès. Ainsi, la concession est faite pour 42 ans, les hauts agioteurs demandent qu'elle soit portée bénévolement par le gouvernement à *quatre-vingt-dix-neuf ans*. Le seul bruit que le ministre avait reçu dans son cabinet les per-

six francs, les actions à la bourse de jeudi dernier, ainsi que l'expliquent tous les journaux des banquiers. Que serait-ce si cette proposition était agréée? Les actions de Paris à Lyon, manégées avec l'intelligence des boursiers, atteindraient bientôt le pair, reverraient le beau temps des primes, *et les 293 000 actions s'écouleraient*.

Tel est le véritable sens des démarches de la compagnie de Paris à Lyon. Elles ont moins pour objet l'intérêt particulier des 15 284 personnes à 7 actions, formant la plèbe actionnaire, que l'intérêt d'agiotage des 1 716 actionnaires à 293 000 actions. Ce sont ces 1 716 actionnaires, ou plutôt ce sont 2 à 300 personnes sur ce nombre de 1 716, et peut-être 40 ou 50 seulement qui, dans leur intérêt propre et pour échapper aux conséquences graves qu'entraînerait pour eux l'engorgement en leurs mains d'une énorme quantité d'actions, poussent d'indécentes clameurs pour obtenir de nouvelles faveurs du gouvernement et à défaut la liquidation de la société.

Il s'agit donc aujourd'hui de savoir si la France doit encore venir au secours de ces agioteurs, et si elle doit payer d'une concession onéreuse pour elle les hasards de leur jeu sur le tapis vert de la Bourse.

Non! elle doit ressaisir la possession qu'elle n'aurait jamais dû abandonner de ces chemins de fer, et, par l'exploitation directe par l'État, mettre fin à ces scandales et aux pillages de Bourse.

A propos du vote par la Chambre des communes d'une motion ayant pour but de faire nommer un comité pour examiner s'il ne conviendrait pas de suspendre momentanément la concession de nouvelles lignes de chemins de fer, le *Times* s'exprime ainsi :

Les bills déjà passés sont comme autant de talismans funestes au moyen desquels ces génies impérieux qu'on appelle directeurs de chemins de fer ont le pouvoir d'exiger en tributs périodiques, non pas de l'or, de l'argent, mais des denrées alimentaires, mais toutes les ressources du pays.

Peu importe que l'on meure de faim, ces génies doivent être satisfaits. La nation, fascinée sous le charme, ne peut refuser.

Les puissances mystérieuses auxquelles nous avons vendu notre liberté mettent l'embargo sur nos ressources.

Les manufacturiers, les commerçants ont à lutter contre la concurrence de compétiteurs envers lesquels ils se sont placés, *à priori*, dans un état de vasselage.

Ils ont eux-mêmes assigné aux chemins de fer un fatal privilège de premier ordre.

Banquet de Dijon.

On nous écrit de Dijon :

Les phalanstériens de Dijon se sont réunis le 7 avril dans un banquet, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Fourier. Nous étions 48; nous aurions pu être 70 à 75, mais plusieurs étaient absents, d'autres retenus par leur grand âge, par des maladies, par des motifs de stricte économie, etc. La réunion a été des plus cordiales, et animée par une gaîté calme et digne.

Le président du banquet, dans un chaleureux discours que son étendue ne nous permet pas de reproduire, a esquissé à grands traits les progrès de l'École sociétaire depuis son origine, et a puisé dans le tableau des succès obtenus le présage de nouvelles victoires.

Un membre de la réunion s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Dans notre époque de transition, les idées et les faits marchent rapidement. Chaque année apporte des modifications dans la politique des gouvernements, dans la constitution des partis, dans les senti-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 22 MAI 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE FRANÇAIS reprise de *Marion de Lorme*. — VAUDEVILLE. *La Vicomtesse Lolotte*, trois actes, par MM. Bayard et Warner. — PALAIS ROYAL, le *Trottin de la Modiste*, folie en 2 actes, par MM. Clairville et ***. — GYMNASE. Le *Troisième Larron*, vaudeville en 1 acte, par MM. Fournier et Lubize.

La semaine dernière a vu s'accomplir dans le monde dramatique un événement qui ne manque pas d'importance. Le Théâtre-Français a repris *Marion de Lorme*.

Marion est l'aîné des drames de M. Victor Hugo, la première par la date de toutes ces pièces dans lesquelles on a, depuis dix-huit ans, rompu avec les vieilles traditions de la littérature impériale. *Hernani*, représenté deux ans auparavant, a été composé quelques mois après. On sent, du reste, en la revoyant, que cette *Marion* a dû être une première née. Comme tout en est soigné, varié, contrasté! c'est une œuvre d'amour accomplie dans toute la verdeur de la jeunesse, dans toute la ferveur d'un premier enthousiasme; les caractères ont quelque chose d'audacieux et d'entier; taillés hardiment dans le roc vif, ils ont conservé quelques arêtes un peu trop durement accusées; mais comme ils vivent, comme ils ont leur double physionomie à la fois réelle et idéale, personnages historiques et poétiques créations! Comme tous ces groupes se posent, s'appellent, se complètent, s'entrecroisent, toujours beaux de la beauté poétique! Comme ils sont amoureux ce Didier et cette Marie, ce pauvre étudiant allemand et cette belle fille jetée par le hasard, par l'attrait de la volupté aux bras des courtisans, et qui se régénère dans un candide et chaste amour! Quel fier et extravagamment insouciant personnage que ce Saverny qu'on maudit pour le mal qu'il fait à Didier sans le savoir, et qu'on ne peut s'empêcher d'aimer, d'admirer même, malgré ce qu'il y a de théâtral dans son rôle! Et puis ce Louis XIII, ce pauvre roi pusillanime, enfant craintif qui tremble sous la verge de Richelieu, bonne nature au fond peut-être, qu'une éducation de couvent a conduite à un demi-idiotisme. Et ce marquis de Nangis, comme il se relève bien au quatrième acte de ce que sa situation a de vicieux au troisième; et jusqu'à ce Richelieu, cet homme rouge qu'on ne voit

pas, mais dont la main de fer plane sur tout le drame, et qui ne paraît que pour jeter du fond de sa litière ce cri terrible! « Pas de grâce! » Comme tout cela est vigoureux, poétique et vrai!

Qu'on ne nous dise pas qu'il y a dans ce drame des puérilités, des invraisemblances, des digressions oiseuses, des coups de théâtre maladroitement préparés! Qu'on ne nous dise pas que cette Marie n'est pas Marion de Lorme, que ce Didier était impossible il y a deux siècles! Que nous importe après tout? C'est de la poésie qu'il nous faut et non pas de l'histoire. Ce n'est pas l'absence des défauts qui fait la beauté d'une œuvre, c'est la présence de qualités puissantes. Si au sortir d'un drame on est attendri, si l'on a pleuré en sentant s'élever son âme, si à l'intérêt du fait s'est joint le charme d'un style vif, pittoresque, poétique dans son essence plus encore que dans sa forme, le poète a atteint le but de son art, quelques fautes qu'on puisse lui reprocher d'ailleurs. Dans l'état actuel des choses, les pièces sans défauts sont des médiocrités, les hommes sans défauts sont des crétins.

Voilà seize ans qu'on jouait pour la première fois *Marion de Lorme* à la Porte Saint-Martin. On en était encore à la foi dans l'art et dans la politique; Bocage et Mme Dorval, qui faisaient les principaux rôles du drame, avaient alors toute leur force, tout leur enthousiasme, et une jeune génération était là toute palpitante, se passionnant pour chaque mot, pour chaque larme, pour chaque sourire, pour beaucoup moins même, pour chaque détail historique d'ameublement et de costume. Le monde où le poète transportait ses auditeurs était tout nouveau en effet après la tragédie froidement allusionnelle de l'empire et de la restauration. Plus de cette dignité tendue et monotone, plus de ces décors éternellement les mêmes, de ces aventures invariablement semblables! L'action était bizarre, aventureuse, elle semblait aller au hasard de la fantaisie, sans pourtant rien perdre de son unité, de la petite et modeste chambre de Marion à la grande place de Blois, au château de Nangis, où se déroulait tout un chapitre du *Roman comique*, mêlé à une scène terrible d'amour et de mort; chemin faisant, on écoutait les causeries joyeuses de cette jeunesse qui préparait la Fronde; on assistait à ces luttes littéraires qui signalaient les premiers pas de Corneille, et tout en voyant se dérouler ces merveilles, on aimait à saisir à la volée ce vers vif, alerte, souple, amoureux, tour à tour profond, tapageur ou solennel; où la chanson se mêle à l'élégie, le quolibet à la prière, la coquetterie naïve aux cris de douleur et aux larmes; on se plaisait à voir cette pauvre Marion [illegible] par le vice, retrouvant sa virginité dans l'amour. Ceux [illegible] ces luttes doivent se souvenir avec bonheur de [illegible] passion et de jeunes colères, qui se communiquaient [illegible] dont l'écho venait nous réveiller, nous autres pa[illegible] nos provinces.

Nos comédiens ne jouaient pas encore ces œuvres, mais l'impression les apportait aux cabinets de lecture, où l'on se les disputait, et jusque dans les colléges. Je me souviens, pour ma part, d'une lecture de *Marion de Lorme* en plein air, par une journée de boue, d'ondées et de vent. Assis sur des brins de fougère desséchée arrachés dans une haie, à l'abri d'un buisson qui me préservait un peu de la tempête, mais non de la pluie, grelottant de froid, mais réchauffé par le feu de la poésie, je passai sans manger la plus grande partie de la journée à lire et relire plusieurs fois ce drame que le courrier venait d'apporter, trésor avec lequel je m'étais enfui le matin du collége, au risque de me casser le cou en franchissant deux murailles fort élevées et dont l'eau du ciel avait détrempé le ciment. — Cette fièvre poétique, tout le monde l'éprouvait autour de moi.

La reprise de *Marion* ne réveillera pas l'enthousiasme des premiers jours. Ce qui était alors audace, hardiesse, est apprécié maintenant suivant sa valeur propre. Les imitations sont venues d'ailleurs qui ont défloré ces types, parodié ces situations, ces personnages, fané toute cette poésie; l'auteur lui-même s'est souvenu de ses premières œuvres dans des œuvres nouvelles. Aux premières représentations de *Marion de Lorme*, on assistait à un art nouveau, à la reprise, on devait craindre de se trouver dans un monde trop vieux. Mais ce sentiment n'a pas eu le temps de se faire jour. Le drame s'empare si bien de l'âme qu'on ne s'en détourne plus.

Malgré la double circonstance contraire d'un jour de fête et du beau temps, la reprise du drame a eu lieu devant un public nombreux et sympathique. Quelques rôles ont perdu à passer de la Porte-Saint-Martin au Théâtre-Français. Beauvallet compose bien son personnage de Didier; mais il a le tort de trop crier. Mme Mélingue, fort touchante aux scènes pathétiques, est faible dans les scènes de grâce et de charmante coquetterie du premier acte. Mais, en revanche, le rôle de Louis XIII est admirablement rendu par Geffroy. La pièce a été montée avec le plus grand soin.

Le Théâtre-Français va être fermé, nous dit-on, pendant trois mois d'été. On veut élargir le foyer qui, en effet, est ridicule d'étroitesse, et opérer quelques modifications dans la salle. Cette fermeture, coïncidant avec le congé de Mlle Rachel, le théâtre y trouve un double avantage. Espérons qu'au moins il profitera de ces vacances pour se rendre digne d'être, comme il en a la juste ambition, la première scène du monde.

Les théâtres secondaires se recrutent et se réorganisent. Après Mlle Nathalie, le Vaudeville vient d'engager Mlle Darcier, une transfuge de l'Opéra-Comique. Le vaudeville dans lequel elle a débuté la semaine dernière s'appelle la *Vicomtesse Lolotte*.

Cette vicomtesse n'est autre que Mlle Bertin, cette célèbre mo-

quelles que soient les réserves dont ses doctrines sont l'objet de la part de ceux qui en adoptent seulement quelques parties, il est certain que le monde gravite à son insu vers l'organisation sociale dont notre Maître a découvert les lois dans la nature humaine et dans l'univers. Eh! pourrions-nous en douter, lorsque nous voyons tous les jours se réaliser les prévisions de Fourier sur l'avenir historique de l'humanité, — soit par la constitution de la féodalité industrielle et mercantile, produit de la civilisation en délire, de cette féodalité qui abuse de ses trésors et de son influence pour agioter, pour dominer les gouvernements, pour s'emparer des grandes voies de communication, et pour maintenir les travailleurs sous le servage du salaire et de la concurrence anarchique; — soit par la création des institutions de prévoyance qui caractérisent la période sociale du *garantisme*, ou même une période plus avancée, telles que la crèche et la salle d'asile, premiers anneaux, encore imparfaits, de l'organisation du phalanstère?

Le génie de Fourier plane sur les soixante siècles écoulés, et sur les siècles futurs. Son admirable Théorie résume dans une harmonieuse unité les travaux des hommes illustres qui l'ont précédé, tout ce qu'il y a de beau, de grand et de vrai dans les religions, les philosophies et les sociétés qui ont régné ou règnent sur la terre. Ce n'est pas qu'il ait procédé à la formation de son système par voie d'érudition et d'éclectisme: non; mais il a pénétré le plan de l'univers, il a saisi les plus hautes lois de la nature, et, dans le vaste cadre où se jouait son intelligence, il a fait entrer, comme conséquence de ses prémisses, en les mettant à leur place et en les dégageant de l'erreur, toutes les vérités éparses dans les diverses manifestations de l'esprit humain.

Grâce à la sublimité de sa découverte et à la puissance de sa logique, il a pu soulever le voile de l'avenir et nous en tracer un tableau magnifique. Quelque brillantes que soient ses promesses, elles n'ont rien d'exagéré; car il faut bien comprendre que, si les fléaux de toute espèce qui frappent aujourd'hui les sociétés civilisées dérivent du morcellement, vraie boîte de Pandore, tous les biens que l'on peut concevoir, toutes ces félicités décrites par Fourier, et qui semblent des rêveries, doivent découler rigoureusement, dans un temps donné, mais assez court, des combinaisons de l'association intégrale. Ce qui doit nous rassurer sur les craintes d'illusions, c'est que, d'une part, nous n'avons pas adopté légèrement nos convictions, comme semblent le croire nos adversaires, habitués à tout préjuger; elles sont entrées dans notre esprit plus ou moins lentement, après de mûres réflexions et une lutte intérieure; et journellement elles résistent aux épreuves du raisonnement, de la contradiction et de l'injure.

C'est que, d'autre part, si nous mettons en parallèle les phases de la transformation intellectuelle qui s'est opérée graduellement en nous, et les phases de la transformation que subit depuis quelques années l'opinion publique, telle qu'on peut la résumer en prenant les journaux de toutes les nuances, nous reconnaîtrons que le mouvement moyen de la pensée des phalanstériens est l'image anticipée du mouvement général et providentiel des esprits; de sorte que, si l'on représentait par une ligne géométrique la série d'idées que nous avons parcourue, on verrait que l'opinion progressive du pays a déjà décrit une portion de cette même ligne, et qu'elle tend à continuer sa marche d'un pas accéléré. Ainsi, les questions politiques et personnelles ont perdu de leur importance, elles cèdent le pas aux questions sociales; la vieille économie politique voit la désertion se mettre dans ses rangs; on préconise les avantages de l'association des capitalistes et des travailleurs; on demande enfin l'organisation du travail. Sans doute ces formules n'expriment encore chez la plupart de ceux qui les prononcent qu'un désir et le sentiment vague d'un besoin social; elles n'indiquent pas pour eux, comme pour nous, un plan précis et complet d'organisation de toutes les branches de l'industrie. Mais, après avoir longtemps parlé d'association et d'organisation du travail, on sentira

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On lit dans la *Gazette de France*:

« Des bruits de dissolution complète du conseil des ministres se sont répandus dans Paris, à la suite de l'arrivée inopinée de M. Duchâtel.

La froideur qui s'était montrée d'abord entre ce ministre et M. Guizot, et sa disparition soudaine, annonçaient des discordes intestines. Les propos si divers des membres de la majorité, le *statu quo* admis par les uns, le progrès par les autres, la situation de la presse *conservatrice*, tout annonce la nécessité d'un dénoûment, et ce qui était dans tous les esprits est aujourd'hui, dit-on, dans les faits. »

— La commission d'instruction de la cour des pairs a entendu aujourd'hui en témoignage M. Grillet, dont le nom figurait dans la raison sociale de la compagnie qui avait demandé la concession des mines de Gouhenans, et M. Guemiveau, inspecteur-général et membre du conseil général des mines. L'audition des témoins continuera demain.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé aujourd'hui à l'élection d'un membre en remplacement de M. Jaubert. M. Edouard Biot a été élu au second tour de scrutin par 19 voix sur 36 votants.

— Nous publierons, dans le numéro de huitaine, de nouveaux détails et des extraits des rapports adressés au gouvernement sur les affaires de Taïti.

— O'Connel, le grand agitateur irlandais, est mort à Gênes, samedi dernier, 15 mai.

— La reine Christine s'est embarquée le 17 pour Naples à bord du *Panama*.

SPORT. — Les courses de Versailles, sous le patronage de la Société d'encouragement, auront lieu, dans la plaine Satory, les dimanches 30 mai et 6 juin, à deux heures de l'après-midi.

Le 30 mai, quatre prix seront courus, savoir: prix de 1 200 f. donné par la ville de Versailles; prix de 1 500 f. donné par le ministre de l'agriculture et du commerce; prix de 1 000 f. donné par M. le comte de Paris; handicap de 5 000 f. donné par le Jockey-Club.

Le 6 juin, prix de la Société d'encouragement, 3 000 f.; grand prix de Versailles, 2 400 f.; prix du conseil général, 1 000 f.; course de haies, 1 200 f.

UN GREC DU GRAND MONDE. NOUVEAUX DÉTAILS. — On lit dans le *Haro*:

« Nous n'avons aucune raison de ne pas nommer en toutes lettres M. le capitaine Gudin, officier d'ordonnance du roi, comme étant l'homme qui a été chassé du château de Chantilly, pour avoir été pris en flagrant délit de filouterie au jeu du lansquenet. Nous regrettons que ce nom soit celui d'un brave général qui perdit la vie à la Moskowa; mais ce n'est pas notre faute si un exemple de plus vient prouver que l'honneur n'est pas héréditaire dans les familles, plus que l'intelligence et le talent.

Hier à la chambre, M. V..... racontait à ses collègues que M. le capitaine Gudin avait été l'objet de soupçons depuis un certain temps déjà. Un jour, un adjudant de service aux Tuileries avait frappé à la porte de l'officier d'ordonnance pour un détail de service, celui-ci n'ayant pas entendu ou n'ayant pas répondu, l'adjudant ouvrit sa porte et le vit non sans étonnement entouré de jeux de cartes, et seul.

« Ordinairement la reine et ses belles-filles s'occupent, le soir, à faire de la tapisserie et à broder; mais quelquefois on sort de ces habitudes silencieuses, et on aborde les petits jeux, on se permet

[illegible] pour instruire ce délit? Nous l'ignorons. Ce que nous savons fort bien, car on le racontait encore à la Chambre, c'est que le jockey-club a forcé M. Gudin qui faisait partie de ce cercle, comme le prince de Berghes, à donner sa démission; c'est que M. le duc de Nemours a dit au même homme: Justifiez-vous ou disparaissez. L'officier d'ordonnance ne pouvait prendre que ce dernier parti, soit en fuyant, soit en se faisant lui-même justice. Il a fui, dit-on; c'est fort bien. Mais il nous semble que les magistrats ne peuvent se rendre complices de cette commode manière de supprimer les scandales judiciaires. Il y a quinze jours, un grand personnage disait aussi à M. de Cubières: « Général, ce que vous avez de mieux à faire, c'est de quitter la France pour quelque temps! » Et nous devons, à la vérité, de dire que M. de Cubières aurait pu suivre cet avis charitable, et que s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas voulu. De tels conseils ne tendent à rien moins qu'à soustraire à la justice les hommes haut placés. Ce n'est pas ainsi qu'on agit pour les hommes du peuple qu'on commence par emprisonner préventivement, sauf à les relâcher ensuite quand on reconnaît leur innocence. »

TROUBLES A GAND. — Les désordres qu'on supposait terminés à Gand ont continué, et voici le récit qu'en fait le *Journal des Flandres*:

« Mardi, notre ville a été toute la journée en deuil. Les pillards, qui paraissaient avoir leurs espions, se soustrayant à l'activité de la police et des troupes, ont continué à se répandre dans plusieurs quartiers de la ville, où ils ont assailli différentes boutiques de boulangers. C'est ainsi qu'ils se sont présentés de nouveau chez les boulangers Desutter et Roelant, rue des Remouleurs, mais la police est arrivée à temps pour les mettre en fuite. Chez un autre boulanger, M. Quiet, rue des Chartreux, ils ont poussé l'audace jusqu'à exiger de l'argent d'un ton menaçant. Cet industriel leur a jeté quelques pièces de monnaie par une fenêtre du deuxième étage. Les quartiers d'Akkergem, de Saint-Pierre et de Saint-Anne n'ont pas été épargnés par les brigands.

» Hors les portes de Bruxelles et de Saint Liévin, des boulangers ont été pillés, et une boulangerie près la chapelle de Notre-Dame des Douleurs, rue de Courtray, a été littéralement saccagée. Dans quelques estaminets, aux environs de la station, les perturbateurs ont commencé par exiger de la boisson; c'est alors que la police a pris la sage mesure de faire fermer les cabarets à 6 heures du soir.

» A huit heures, des troupes stationnaient sur la place d'Artevelde; quelques pierres leur ont été lancées, on dit même qu'un cuirassier est assez grièvement blessé. Près de la station, un individu, refusant de poursuivre son chemin, a reçu un coup de sabre au bras; voilà les tristes détails que nous avons encore à mentionner, et que nous espérons être les derniers.

» A neuf heures, le centre de la ville était calme, et nous n'avons pas appris que sur d'autres points l'ordre ait encore été troublé.

» Toute la garnison a été sur pied; sur différents points de la ville stationnaient de forts piquets de cavalerie. De nombreuses patrouilles, composées de troupes de ligne, de cavalerie et de la garde bourgeoise, ont parcouru les rues.

» Plusieurs arrestations ont été opérées. »

Le *Messager* ajoute:

« A la place Van Artevelde, ces attroupements étaient plus nombreux et plus hostiles que partout ailleurs. Sommés à diverses reprises de se retirer, les imprudents qui en faisaient partie, persistaient à ne point quitter la place. Dispersés sur un point, les rassemblements se reformaient sur un autre. Quelques malveillants insultaient et menaçaient la troupe, des pierres furent même lancées; les femmes du peuple surtout se distinguaient dans ces bagarres par leur audace et leur effronterie. Poussée à bout, la troupe fut obligée d'en venir à des mesures de rigueur. Quelques coups de fusil furent tirés dans la direction de la rue

---

diste que Delille a chantée à propos de jardins, conjointement avec les épingles,

> Ces dards, dont les pointes légères
> Fixent le lin flottant sur le sein des bergères...

le jeu de trictrac, les échecs, et autres choses aussi peu champêtres. Mlle Lolotte Bertin a un adorateur, — elle a même deux, trois, quatre adorateurs; elle en a de tous les âges et de tous les rangs; un vieux baron, séducteur suranné qui offre une petite maison, un carrossier qui offre des voitures, un mystérieux personnage qui offre des fleurs et des billets doux, un aventurier qui offre plus encore, son cœur — c'est tout ce qu'il a. — Il n'est pas même jusqu'au roi qui ne s'éprenne de la jolie modiste et ne lui donne un baiser. Louis XV, du reste, en plaça souvent plus mal.

En semblable cas la Jeune Fille aux yeux noirs choisit l'aventurier; Mlle Lolotte choisit un vicomte, le vicomte d'Hérouville, — pas moins, — un cadet de famille qui a failli l'épouser lorsqu'elle vivait encore dans sa patrie, une petite cité vers la Loire, et ne prévoyait guère sa future célébrité. Mais le vicomte est affligé d'une tante qui s'est imposé la tâche de stigmatiser tout noble qui déroge, et de faire effacer des voitures les armoiries apocryphes. On comprend que la tante se montre inexorable à l'endroit de l'amour du neveu. Le vicomte l'ose braver; il se promène avec Lolotte dans une voiture où les armes fantastiques de la modiste se marient à celles de la famille d'Hérouville.

Les armes sont effacées par la main de l'exécuteur de ces hautes œuvres, et une lettre de cachet est lancée contre Lolotte. On intrigue, on se querelle, on se chamaille, on complote pour et contre, des mariages se font qui se déferont un quart d'heure plus tard, des lettres sont interceptées, des femmes aussi. Mlle Darcier... je veux dire Lolotte, coquette à droite et à gauche; elle lance à l'un un coup-d'œil, à l'autre un sourire, un couplet au troisième; tout cela se complique d'un enfant trouvé ou perdu, fruit d'un encanaillement de la marquise, et qu'elle a en conséquence oublié dans ses œuvres complètes; si bien que d'enlèvements en sourires, de chansons en menaces, de baisers d'amour en pochades de mauvais sujet, tout le monde finit par s'embrasser et par se marier, le vicomte à Lolotte, le comte son frère, l'amoureux aux billets doux, — à une petite duchesse qui commençait à regarder Lolotte d'un fort vilain œil. L'enfant trouvé seul ne se marie pas, mais on lui assure une pension, et tout le monde est heureux, même le public, qui applaudit à tout rompre à ce tourbillonnement en trois actes, et rappelle la débutante pour l'inonder de bravos et de fleurs.

Mlle Darcier est en effet charmante. Son jeu a quelque chose de vif, de frais, de coquettement enivrant. Une certaine afféterie dont elle ne se défend pas assez devient presque une qualité dans son rôle de Lolotte. Les cordes du sentiment, de l'émotion vraie sont encore un peu faibles chez elle cependant, et sous ce rapport il y a loin d'elle à Mlle Rose Chéri, à qui un journal l'a prématurément comparée. Sa voix sonore, vibrante et hardiment posée a électrisé un auditoire peu habitué à rencontrer ces talents place de la Bourse, quoi qu'elle soit restée dans le cercle des airs connus. L'administration a bien été pour quelque chose dans l'ovation qu'on lui a décernée; mais le public s'y est associé de fort bonne grâce. Un autre débutant, Paul Bondois, a des qualités, et ne doit pas borner son ambition à doubler Bressant.

Le Palais-Royal, qui cédait dernièrement Mlle Nathalie au Vaudeville, vient de lui enlever Mlle Ozy et Mme Lecomte; il n'y a pas compensation. Il vient également d'adjoindre à sa riche collection de types comiques le nez d'Hyacinthe, provenance des Variétés. — On dit qu'Alcide Tousez sent baisser sa mémoire. — Pour ses débuts Hyacinthe a été condamné au rôle de trottin. — Le trottin est cet être amphibie que l'on voit marcher sur les pas de la modiste, porteur de son carton et gardien de sa vertu. — La modiste qu'Hyacinthe accompagne a nom Aphanasie dans la pièce et Alice Ozy dans le monde dramatique, et Dieu sait les charges qu'elle impose à son cavalier servant, qui ne l'est pas seulement pour les courses, mais aussi pour l'amour. Le pauvre garçon est soumis à une foule de tribulations. Les cartons qu'on lui fait porter contiennent de tout, excepté des chapeaux; il en est un surtout, vrai carton de Robert Houdin, qui se trouve renfermer tour à tour une layette, un enfant, un homard et un chapeau, sans que le trottin puisse dire comment cela s'est fait. Ajoutez à tout cela un atelier de modiste où les demoiselles jouent au volant, aux petits jeux, lisent des romans ou médisent du prochain, entremêlez le tout de quelques scènes où interviennent une modiste émérite, forte sur le homard et les sentiments, un gendarme jaloux, un père qui cherche sa fille, un mari qui cherche sa femme, une nourrice qui cherche son poupon; saupoudrez le tout de calembours-Clairville, de coq-à-l'âne, de plaisanteries de goût équivoque, et vous aurez une idée suffisante de ces deux actes qu'on a intitulés le *Trottin de la Modiste*.

Hyacinthe est au Palais-Royal aussi comique qu'aux Variétés, et Mlle Ozy y joue aussi peu ses rôles qu'au Vaudeville, ce qui ne l'a pas empêchée d'être fort applaudie, de compagnie avec sa co-débutante.

J. FLEURY.

—

Le Gymnase a joué la semaine dernière le *Troisième Larron*.

Ce larron n'est pas un fonctionnaire, la cour de cassation s'y opposerait, ce n'est pas un député, la censure ne le permettrait pas, elle ne permet même plus qu'un député mari soit remplacé gratis par un jeune auditeur; la députation le rend inviolable jusque dans le domicile conjugal. Cependant M. Pommereau est à la fois sur le point d'être couronné comme député et comme mari. De peur d'être trompé comme il le mérite, car comme candidat politique il a la conscience de sa faiblesse, il fait venir son ami Boisard pour qu'il tente, *anima vilis*, une épreuve sur le cœur de sa femme. M. Boisard a le malheur de s'appeler Alfred, absolument comme le concurrent de Pommereau, qui fait la cour à Madame et qui lui envoie des vers où Alfred rime avec Caroline. De là des quiproquos, des velléités de séduction de M. Boisard, et finalement une promesse de vertu de la part de madame.

Il y a cependant une morale au bout de cette bluette. M. Boisard fait beaucoup pour son ami, il voudrait même en faire davantage, et séduire sa femme. Jusque-là l'ami est dans son rôle; il est franchement fourbe et trompeur: la morale n'a aucune prise sur lui. Dès le moment cependant où il apprend qu'il n'est pas le véritable Alfred, il devient vertueux. La morale parle par sa bouche, et il fait son possible pour sauver la femme de son ami et l'empêcher d'aimer un Alfred quelconque. C'est là le rôle naturel des moralistes civilisés. Il n'est pas un journaliste vertueux et catholique qui se refusât d'aimer une femme mariée, et tel juge qui vient de condamner une femme adultère, commettrait le même crime s'il était sûr de sa sûreté; car notre morale repose, comme chacun sait, sur ce principe antichrétien. Fais à ton prochain ce que tu ne permets pas qu'il te fasse. Ce que M. Tisserant a parfaitement démontré par la rondeur de son jeu et la verve de son débit. M. Numa aussi a contribué de son mieux à ridiculiser ce pauvre Pommereau, qui, quoi qu'il en dise, est destiné à devenir député, ministre et encore autre chose.

A. W.

CHRONIQUE DES THÉATRES ET DES ARTS.

Demain, à l'Odéon, première représentation du *Comte d'Egmont*, drame imité de Schiller; — à la Gaîté, première représentation des *Chauffeurs de Londres*, drame à grand spectacle; — au théâtre Comte, la *Barbe-Bleue*, féerie à grand spectacle.

Le *Précurseur de l'Ouest* annonce que Mme Stoltz, dans sa visite à la colonie de Mettray, a versé entre les mains de MM. les directeurs une somme de 8 000 fr., à l'effet de faire élever une maison destinée à une famille. On sait que chaque famille est composée de quarante enfants, divisée en deux sections, et que le nom du donateur est écrit en grosses lettres sur le fronton du pignon.

La matinée musicale en faveur de la *Ruche populaire* est remise au dimanche 30 mai, deux heures précises. Elle est organisée par M. François Delsarte, professeur de chant classique et d'art oratoire. — Prix des billets: stalles d'orchestre et de parquet, 10 fr.; stalles de pourtour, 5 fr. — S'adresser, pour avoir des billets, au bureau de la *Ruche*, rue Vieille-du-Temple, 75; et à la salle de M. Henri Herz, 38, rue de la Victoire.

un arrêt de la cour de Montpellier du 4 mai 1842, et un autre arrêt de la cour de Bourges du 6 janvier 1844. Ces lois n'autorisent pas seulement les tribunaux civils à annuler ces sortes de ventes, elles permettent encore au ministère public de déférer aux tribunaux correctionnels ceux qui y ont participé, non-seulement l'acquéreur, mais le vendeur lui-même. C'est sous l'un et l'autre rapport que M. le procureur-général de la cour royale de Rouen paraît avoir appelé l'attention des procureurs du roi du ressort en ce qui concerne l'application de ces deux lois. »

UN BARON ET UNE REPASSEUSE. — Il y a quelques jours, un beau jeune homme, affectant les manières et le parler d'un étranger de distinction, se présenta dans la loge de la portière d'une maison de la rue Saint-Lazare, dont le rez-de-chaussée est occupé par une blanchisseuse de fin qui occupe de jeunes ouvrières en assez grand nombre. Après avoir fermé la porte derrière lui, et s'être assuré qu'il ne pouvait être entendu par des oreilles indiscrètes : « Je viens vous proposer, dit-il à la portière, de faire votre fortune. Je suis le baron de Schonolock, attaché à l'ambassade de.... J'ai remarqué dans l'atelier de votre locataire la blanchisseuse une jeune fille dont je suis devenu éperdument amoureux. Pour la posséder, rien ne me coûtera. Vingt mille francs; quarante, cent s'il le faut ; je suis riche, et c'est vous qui fixerez le chiffre. Je reviendrai demain ; ayez une réponse à me faire. »

Le prétendu baron laissa sans doute, à l'appui de sa proposition, quelque chose de plus positif que des promesses, car la portière se mit aussitôt à l'œuvre, et lorsque, le lendemain, il revint, elle l'introduisit dans le logement particulier de la blanchisseuse, avec laquelle elle s'était entendue, et qui ne tarda pas à lui amener sa jeune ouvrière. Que se passa-t-il alors ? C'est ce que ne manquera pas de découvrir l'instruction judiciaire à laquelle il va être procédé ; car, sur la plainte des parents de la malheureuse enfant, et en vertu d'un mandat décerné par M. le juge d'instruction, la maîtresse blanchisseuse, une de ses ouvrières repasseuses, logée rue des Trois-Frères, et la portière, ont été arrêtées.

Le mandat décerné contre le prétendu baron Schonolock n'a pu être exécuté encore faute de renseignements précis, car les trois femmes prévenues, tout en avouant la part odieuse qu'elles ont prise à l'accomplissement du crime qu'il a commis, s'accordent à déclarer ne pas le connaître et ne l'avoir jamais vu avant le jour de sa proposition et du rendez-vous qui l'a suivie. (*Gazette des Tribunaux.*)

UNE HUILE NOUVELLE. — Un animal amphibie, qui a reçu le nom de *youngon*, a été découvert dans la baie de Moreton (Nouvelle-Hollande) ; il a donné une énorme quantité d'huile d'un excellent goût, et qui a été immédiatement employée aux usages culinaires. On s'est mis à la recherche d'autres individus de la même famille, qui feraient ainsi concurrence à nos oliviers.

LA CHIENNE MESSAGÈRE. — Sous la rubrique d'Oporto, 4 mai, *el Clamor publico du 14* publie la nouvelle suivante :

« Le château de Viana, d'après une lettre du gouverneur au général de Valenza, interceptée par les troupes de la junte, n'avait plus de vivres que pour deux jours. Le gouverneur déclarait donc que si la place n'était ravitaillée aujourd'hui même (le 4) au plus tard, il serait forcé de capituler. La manière ingénieuse dont le château correspondait avec le dehors depuis plus d'un mois mérite d'être racontée. On avait accoutumé une chienne qui avait mis bas dans le fort, à sortir chaque jour deux fois pour aller chercher sa pitance, qu'une femme lui tenait préparée à endroit et heure fixes. C'était dans le collier de cette chienne que l'on enfermait les lettres et les réponses. Les assiégeants remarquèrent les allées et les venues de l'animal, et la ruse fut découverte. »

LA VICTOIRE PAR ORDRE. — L'empereur de Russie est très mécontent de ses officiers supérieurs dans le Caucase ; il veut absolument les obliger à gagner des batailles. Par un ukase du 7 avril dernier, il a ordonné de réunir à Saint-Pétersbourg un conseil de guerre composé des plus anciens généraux résidant dans la capitale, pour y juger les lieutenants-généraux Trischatny et Dobruchkin, ainsi que plusieurs colonels actuellement incarcérés dans la forteresse de Petre-Pawlowski. Le conseil siége depuis quelques jours dans le palais d'hiver de l'empereur. Le czar a voulu assister lui-même à l'ouverture de la première audience.

UN PRISONNIER FRANÇAIS EN RUSSIE. — Le sieur François-Marie Rault, jeune officier français, tomba entre les mains des Russes lors de la retraite de Russie, et fut immédiatement dirigé sur la Sibérie. Les cosaques, ses conducteurs, le traitèrent comme de véritables barbares, et excitèrent de sa part des plaintes vives et généreuses, au nom de l'humanité outragée en sa personne. Les cosaques, peu habitués à un si fier langage, s'en émurent, et le bruit en vint aux oreilles du czar Alexandre, qui se fit présenter le jeune officier.

— Vous vous êtes permis des propos très audacieux ? lui dit l'empereur.

— Oui, je les avoue et suis prêt à les redire. C'est une honte pour une nation civilisée et pour son chef de permettre que des ennemis vaincus soient traités comme des bêtes fauves. Je ne crains pas et j'accepte les conséquences de mes paroles. J'ai dû à moi-même et à l'humanité outragée en ma personne de protester comme je l'ai fait. Faites maintenant de moi ce que vous voudrez. Ce langage noble et fier émut l'âme naturellement noble du czar. Les traitements de l'officier français furent considérablement adoucis, et bientôt il fut mis en liberté.

Rendu à la liberté et à son pays, le jeune Rault assista aux désastres de la fin de l'empire. Il prit une part active aux derniers efforts de la France, mais il dut céder avec elle, et en 1814 il brisa son épée, ne voulant pas changer son drapeau contre l'immaculée couleur des lys.

Rendu à la liberté, il se demanda ce qu'il avait à faire. Il n'avait pas de fortune, il fallait vivre. Le souvenir lui vint à propos du noble accueil qu'il avait reçu de l'empereur Alexandre. Il pensa que la fortune et la protection du souverain l'attendaient en Russie ; il avait raison. Grâce au soutien si puissant du czar, il fonda en Russie un commerce de vin qui prospéra et devint bientôt fort important ; bref, il fit fortune et rentra en France pour essayer des ressources souvent puissantes de l'air natal ; il mourut en 1840, en laissant une fortune de près d'un million.

Par son testament, il distribuait sa fortune entre ses parents et ses amis. Il nommait pour exécuteurs testamentaires deux avocats, M. Pierre Rault, son oncle, avocat à Brest, et M. Guérin Villaubreil, avocat à Nantes, et leur recommanda surtout, ainsi qu'à ses héritiers, de s'arranger à l'amiable et sans procès..... Depuis, on n'a pas cessé de plaider.

autres dans sa servitude ... S'était répandu que l'amiral Cécille voulait s'emparer de Soulou, le gouverneur-général de Manille crut devoir revendiquer la propriété de l'île comme appartenant à la couronne d'Espagne, et les choses en restèrent là. Cependant les habitants de Soulou, qui ne vivent que de piraterie, obéissent à un chef ou sultan qui ne reconnaît aucune autorité.

Les Anglais sont partis en force pour explorer le pays ; il est probable que leur expédition cache une arrière-pensée d'établissement dans ces parages, où, instruits par notre exemple, ils ne s'aventureront pas légèrement.

VARIÉTÉS.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE, par un officier de l'armée d'Afrique (1) ; — **DE L'EMPLOI DES ARABES ET DE LEUR RÉFORME**, comme moyen de domination en Algérie, par M. V. Thomas.

Nous rapprochons ces deux brochures dans un même compte-rendu, parce qu'elles sont inspirées par le même sentiment : le désir de régénérer les Arabes de l'Algérie, et de les associer aux bienfaits de la paix après les avoir domptés par la guerre.

On sait les diverses opinions qui ont eu cours sur la conduite à tenir envers nos ennemis vaincus. Les uns, philanthropes inintelligents, prenant au sérieux ce que les Rollin et les Rousseau, et tous les philosophes de l'églogue et de l'idylle ont écrit sur les vertus des peuples sauvages et patriarcaux, se sont plus à exalter le peuple arabe ; ils auraient crié, s'ils l'avaient osé, à l'injustice et à la barbarie de la France, qui allait troubler sous la tente les douces joies de la famille, et, si on eût pris au sérieux leurs lamentations, la France aurait abdiqué lâchement et presque avec le remords de son audace, le magnifique rôle que la Providence, guidant la victoire, lui avait assigné. Heureusement que ces publicistes pleureurs ont fait leur temps ; nous avons gardé notre conquête, et, s'il y a quelque chose que le sentiment public soit prêt à regretter dans le sort des indigènes, ce n'est pas assurément l'oppression de leurs vertus méconnues. Il est trop clair que tous ces braves gens d'Arabes sont infectés des vices des sociétés subversives ; que la fourberie et la cupidité, s'élevant à la moindre occasion à la hauteur du brigandage et de l'assassinat, sont le fond de leurs habitudes ; qu'il n'y a parmi eux ni paix, ni ordre, ni justice, ni fraternité, ni piété ; que, pour tout dire en un mot, ils sont pires que les civilisés : sur ce terrain, le moralisme philanthropique a reçu de l'observation et de la science sociale des échecs dont il ne se relèvera pas.

Est-ce une raison pour exterminer les indigènes ou les chasser de leur pays, parce qu'ils ne sont pas très vertueux? A ce compte-là, combien de civilisés seraient dignes de leur succéder ? — Parce qu'ils nous résistent ? C'est vraiment bien étrange que ces populations ne se retirent pas poliment devant nos désirs, et osent défendre le champ qu'elles ont labouré, la tente qu'elles ont plantée, la fontaine où boivent leurs chevaux, les pâturages où paissent leurs troupeaux, le sol que dès l'enfance leurs pas ont foulé, et que consacrent les tombeaux de leurs ancêtres et de leurs saints ! — Parce qu'ils nous menacent ? Sachez les vaincre, sachez les dominer et les gouverner, ou, mieux encore, sachez les amener à une sûre alliance avec vous, en les régénérant par le bien-être, l'éducation et la paix.

Ainsi répondent, comme l'a toujours fait l'École sociétaire, les deux auteurs dont nous analysons les travaux, aux partisans de jour en jour plus rares de l'extermination et du refoulement des indigènes. Et l'on peut affirmer que, sauf quelques fanatiques du sabre, l'esprit public en Algérie comme en France, chez les militaires comme chez les civils, est aujourd'hui généralement fixé dans ce sens. Il faut *engrener* avec les Arabes et non les supprimer. Dangereux ennemis si on les traque jusqu'à extinction, ils peuvent devenir d'utiles voisins, précieux à la colonie naissante, si on sait les rallier.

En ouvrant notre cœur à des sentiments humains et dignes de la France, gardons-nous cependant d'une illusion à peu près universelle. Presque tous les écrivains qui traitent des choses d'Algérie s'étonnent fort que le prestige des merveilles de notre civilisation ne séduise pas les Arabes ; mais, au lieu de pénétrer le sens profond de ce fait si bien constaté par l'expérience, ils accusent le préjugé et l'ignorance ; ils s'obstinent à proposer toujours, comme puissante amorce, le tableau de la société civilisée, et, comme moyen de conversion, l'imitation de plus en plus complète à nos habitudes et à nos sentiments.

Cette conduite annonce beaucoup de candeur d'âme. Et qu'a donc de si admirable la morale civilisée, telle qu'elle se pratique en Algérie particulièrement, pour éblouir les Arabes ? En dehors des dévouements militaires, dus à l'esprit de corps, à la discipline et au patriotisme, quoi donc pourrait leur faire une salutaire impression en leur inspirant l'estime ? Agiotage des spéculateurs, fraudes des marchands, incapacité de certains fonctionnaires, concussions de certains autres, corruption générale des mœurs, oubli ou mépris des choses religieuses, scandaleux tripotages de tout genre et de tout calibre, exécutions et razzias, anarchie et misère, tel est le résumé succinct des vertus que nous offrons à l'admiration des Arabes, et l'on s'étonne qu'ils ne soient pas subjugués par tant de grandeur !

Qu'on le sache bien, la forme sociale que nous appelons Civilisation n'a jamais eu, en aucun temps, en aucun lieu, chez aucun peuple, envers aucune race, le pouvoir de rallier les sociétés inférieures, Sauvagerie, Patriarchat, Barbarie. L'histoire de toutes les colonisations civilisées, est, *sans aucune exception*, l'histoire de l'extermination et de l'oppression des faibles par les forts. Caraïbes, Peaux Rouges, Indous, Nègres, subissent partout la mort ou l'esclavage ; en Asie comme en Amérique, en Afrique comme

(1) Librairie phalanstérienne. (*Voir aux annonces.*)

charmant par le résultat. Dans ces étroites barrières légales et matérielles qui entourent le citoyen, le barbare et le pasteur méprisent la servitude plus qu'ils n'admirent la sécurité. Destin pour destin, ils préfèrent le leur, et souvent avec raison. Je déclare sur l'honneur que, si le hasard de la naissance m'eût fait arabe, j'aimerais mieux vivre sous ma tente, avec mon cheval ou mon chameau, flairant les senteurs sauvages de la forêt, et aspirant à grands flots l'air pur de la montagne, entouré de mes femmes — pluralité qui n'est pas un avantage — et de mes enfants, au milieu de mes frères d'armes et de sang, pauvres mais libres comme moi, plutôt que de m'enfermer, prolétaire affamé, dans des ateliers infects où je travaillerais quinze heures par jour pour vivre et mourir misérable, en faisant la fortune d'un maître insolent. Et, si on veut rehausser la comparaison pour mieux niveler les conditions, que peut avoir de séduisant pour le pasteur arabe le sort du marchand, enfermé dans sa tanière, tout le jour et tout l'an, passant sa vie à mentir et à tromper, devint-il dans l'apogée de sa gloire capitaine de la garde nationale ? Que l'on passe en revue toutes les conditions civilisées, et l'on comprendra que l'Arabe leur préfère la fraternité de la tribu et la liberté du désert. Ce n'est pas moi qui le blâmerai, ni, je l'espère bien, aucun de ceux que la Civilisation n'a pas encore crétinisés.

On poursuit donc une chimère, toutes les fois qu'au nom de la Civilisation on fait appel à la Barbarie ou au Patriarchat. Voulez-vous les convaincre et les transformer? Mettez sous leurs yeux le tableau d'une société supérieure où la richesse, l'ordre, la justice, la puissance, la paix, le bonheur en un mot, remplacent la misère, le désordre, l'iniquité, la faiblesse, la lutte, le malheur. Quand l'association des intérêts et des cœurs succédera chez vous-même au morcellement et à l'anarchie, vous n'aurez plus à vous inquiéter des Arabes. Ils sont hommes, ils aiment le bien-être, leur âme n'est pas inaccessible à la grandeur morale et intellectuelle ; ils se rallieront spontanément et avec enthousiasme, au charme d'une société meilleure. Hors de là tout est déception et vain sacrifice.

Tout, excepté néanmoins les mesures préparatoires qui peuvent dans un délai plus ou moins long faciliter cette régénération, et c'est à cette thèse spéciale que sont consacrées les brochures dont le titre figure en tête de cet article. De celle de M. Thomas, nous dirons peu de chose. Elle apporte au débat algérien un témoignage plutôt qu'une science. Chef de bataillon, commandant les tirailleurs indigènes de la province de Constantine, cet officier rend hommage à tout le fonds de bonnes qualités qui sont dans la nature arabe comme dans toute nature humaine, quoique voilées par les vices nés de l'éducation et de mille influences diverses. Habitué depuis longues années à vivre au milieu de ses soldats, familier avec leur langue, il leur accorde des éloges éclairés par une parfaite compétence et qu'il étend à toute la race. Il espère beaucoup de diverses mesures qui peuvent ainsi se résumer : choix de jeunes gens arabes à élever dans un collége royal musulman à Alger ou à Paris, pour les préposer plus tard à l'administration du pays ; enseignement multiplié de la langue arabe en Algérie et en France ; fixation dès aujourd'hui d'une époque à laquelle tous les fonctionnaires nouveaux de l'Algérie devront posséder les deux langues ; publication et distribution dans les tribus d'un journal et d'ouvrages élémentaires rédigés en arabe ; voyages des indigènes en France ; action des agents français dans les pays environnants comme protecteurs des émigrants et voyageurs arabes ; développement du commerce dans le Tell et dans les régions sahariennes ; organisation meilleure et extension successive du corps des troupes indigènes ; répartition des terrains entre les populations, et concessions soumises à des redevances et charges. Incidemment, M. Thomas jette quelques idées sur le parti qu'on peut tirer des nègres de l'intérieur pour la culture des terres. Nous relevons avec plaisir cette tendance à faire de l'Algérie un théâtre d'émancipation pour les races esclaves et inférieures comme pour les classes prolétaires, asile généreux ouvert à toutes les infortunes ; c'est digne de la France.

Il est regrettable que le succès des excellentes vues de M. Thomas soit compromis par un style trop négligé, des considérations trop vagues, des digressions trop nombreuses, qui rendent un peu difficile la lecture d'un travail excellent au fond et digne d'un bon accueil.

La *Colonisation de l'Algérie*, par un officier de l'armée d'Afrique, réunit les mérites divers qui font un bon livre, et l'on regrette, après l'avoir lu, que l'auteur lui ait donné seulement les proportions d'une modeste brochure. Les saines idées sur l'Algérie comptent un nouveau défenseur.

L'auteur passe en revue les quatre principaux systèmes qui sont proposés de divers côtés, et en signale les inconvénients avec beaucoup de justesse. 1° *Système du général Lamoricière*, qui livre le sol algérien à des compagnies d'entrepreneurs capitalistes, agents de la féodalité financière : il le repousse absolument ; — 2° *Système militaire du maréchal Bugeaud*, par la fondation de camps agricoles : il l'approuve en principe, mais le rectifie considérablement sur un point capital ; — 3° *Système de l'administration*, par petites concessions morcelées : l'auteur en montre l'absurdité ruineuse ; — 4° le système des grandes concessions : il le défend contre les injustes critiques du maréchal Bugeaud, et en montre la supériorité industrielle et morale sur celui des petites cultures, et sur tout autre, lorsque l'exploitation se fait au nom du principe d'association.

Après cet examen, l'auteur fait remarquer que personne jusqu'à présent n'a présenté un plan pour la colonisation indigène, qui doit cependant jouer un grand rôle dans la transformation de l'Algérie, car « l'élément arabe est le plus puissant, le plus fécond de tous. Comment ! s'écrie-t-il avec une généreuse indignation, vous avez là, sous la main, une population de trois ou quatre millions d'hommes que vous voulez modifier, améliorer, régénérer, et vous ne songez pas à l'utiliser pour la colonisation ! Vous n'en prenez sou-

particuliers au nombre des tentes; — attribution au domaine public du surplus des terrains; — indemnité de l'expropriation par la construction des maisons, ponts, routes, mosquées, caravansérails, écoles, fontaines, bains, étables *pour le troupeau de la tribu*, plantations et dons d'outils aratoires; — invitation aux chefs d'envoyer les enfants aux écoles où la langue française sera toujours enseignée; — prohibition de clore le terrain autrement que par un simple fossé; — admission au titre de *tribus françaises* de celles qui accepteront ces conditions, et affranchissement d'impôt pendant cinq ans; — expropriation du terrain non nécessaire envers les tribus qui refusent, et réserve du prix évalué en rentes annuelles; — enfin, imposition du régime colonial à toute tribu qui offrira sa soumission; éducation gratuite des fils aînés âgés de moins de dix-huit ans; et en cas de prise d'armes contre la France d'une tribu soumise, radiation du nom de tribu française, confiscation de son territoire, déportation au Sénégal des individus qui sont saisis.

« Surtout, dit avec une haute raison l'auteur de la brochure, qu'on se garde bien de s'immiscer dans la répartition du territoire de la tribu entre les familles qui la composent. Laissez les Arabes faire eux-mêmes leurs affaires; et, s'il leur convient d'exploiter leur domaine en commun, n'allez pas les en détourner. Laissez aux Arabes leur association agricole. Si c'était là tout ce qui les différenciât des sociétés européennes, je ne proposerai pas de les faire à notre image : ils vaudraient mieux que nous...... »

Nous préférons ces conseils à ceux de M. le capitaine Brunet, dont nous parlions récemment. Ils attestent dans l'auteur le sentiment raisonné des mérites de l'association, comme le prouvent surabondamment les pages pleines d'intérêt qu'il consacre à l'*Union agricole* du Sig. On y trouve l'état des travaux et du personnel à la fin de décembre 1846, après quelques mois d'installation et 60 000 francs de dépenses. « Eh bien! je le demande, ajoute-t-il, tout ce travail fait en aussi peu de temps et avec aussi peu de frais, n'est-il pas une garantie pour l'avenir? Qu'on cite mieux et même aussi bien. Ainsi, la colonie agricole du Sig réunit toutes les conditions : attrait de la propriété, sécurité parfaite, garantie de travail et par conséquent garantie de salaire en tout temps, exécution rapide et assurée, enfin économie entière pour l'État... Aussi, je n'hésite pas à proclamer que le système de colonisation adopté, proposé et pratiqué par l'Union agricole d'Afrique, est, de tous, le meilleur, et qu'il laisse bien loin derrière lui tous ceux proposés jusqu'à présent, voir même celui de M. le général de Lamoricière, si attrayant par son apparente économie, si funeste, si désastreux pour l'avenir des malheureux qui se laisseront séduire par les promesses dorées de messieurs les capitalistes-entrepreneurs-adjudicataires-concessionnaires. »

Certaines sévérités de conclusions, qui s'appliquent à divers plans de colonisation, ont été, de la part de l'École sociétaire, qui a édité la brochure, l'objet de quelques réserves, qu'il nous paraît convenable de reproduire. — « Les systèmes de grandes et de petites concessions doivent être essayés, quand ils sont patronés par des noms aussi considérables que ceux du général Lamoricière ou du maréchal Bugeaud, sauf à faire l'expérience en petite échelle. Il n'y a pas à craindre en notre temps le triomphe prolongé d'un mauvais principe dans un pays neuf comme l'Algérie, pourvu que l'on permette aux principes supérieurs de montrer à côté leur excellence. Jusqu'à ce jour, les chefs éminents qui ont présidé au mouvement de la colonisation ont fait acte de tolérance, et quelques-uns même de haute et généreuse bienveillance envers des entreprises inspirées par l'esprit d'association. Ne soyons pas moins larges envers [illegible] vil, qui a soulevé de vifs scrupules et fait échouer au sein de la commission de l'Algérie les propositions du gouvernement.

En résumé, nous dirons en terminant, avec les éditeurs, dont le sentiment est le nôtre, « l'auteur de ce travail est un esprit distingué, sans préjugé et sans passion, dont les bons désirs se sont mûris au contact si utile des choses et des hommes de l'Algérie; son œuvre sera lue et acceptée comme une pièce importante du grand débat sur l'Afrique, qui préoccupe déjà la presse et sera bientôt porté devant les Chambres et le pays tout entier.

JULES DUVAL.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 20 mai. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 3 574 q. 71 k. — Ventes, 3 861 q. 31 k. — Restant, 15 240 q. 07 k. — Cours moyen du jour, 71-80. — Cours-taxe de quinzaine, 71-88. — Ventes en disponibles : Gruaux, 4 q. »» k. 80 60 à 82-80. — 1re marque, 312 q. »» k.; 72-00 à 75-20. — 2e marque, 188 q. »» k.; 68-80 à 71-05. — 3e marque, 3 q. »» k.; »»-»» à 68-60. — 4e marque, 11 q. »» k. 52-25 à 61-80. — Cuisson, »»» q. »» k. — Relevé, 61 q. »» k. — Ventes à livrer, 2253 q. »» k. 64 75 à 78 90. — Cuisson, 31 q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 991 q. »» k. 63 70 à 76-40.

La Chapelle, 19 mai. — Taureaux : amenés, »»; vendus, »»; prix, le kil. sur pied, »,»»-»,»». — Vaches grasses : amenées, »»; vendues, »»; prix, »,»»-»,»»-»,»». — Veaux : amenés, 1026; vendus, 1026; prix, 1,60-1,80. — Vaches laitières : amenées, »»; vendues, »»; prix, »»» fr. à »»». — Porcs : amenés, 786; vendus, 786; prix, 1,80-2,00.

Bourse du 21 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 85	77 95	77 80	77 80	4 Can. 3 0/0 1100 »
— — fin courant	77 85	77 95	77 65	77 90	Act. d J. » 97 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 70	115 70	115 50	115 55	Ch. S. G. » »»» »»
— — fin courant	115 75	115 75	115 65	115 75	V. r. dr. 327 50

4 1/2 J. 22 s. dr cours 104 50	Banq. de Fr. dr cours 3232 50	— Ob. anc »»»» »»
4 0/0 J. » »»» »»	O. V. de Par. » 1325 »»	— — nouv. »»» »»
Emp. 1844, au Ct » » »|»	C. hyp...... » 85? »»	V. r. gauc. 210 »»
— fin Ct » » »»	— Goum.... » 1177 50	Paris à Se. »»» »»
B. du Trés. » » »|»	— Gann.... » 1070 »»	— à Orléans 1248 50

PRIMES. — fin cour. — fin proch.
3 p. 0/0...... d. 50 »» »» »» » — 78 40 78 30 — à Rouen. 935 75
5 p. 0/0...... d. 50 »»» »» 115 50 — »»» » 116 25 — R.-Havre. 635 25
REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre. — Avignon... 717 50
3 p. 0/0.... 15 »|» »» » » 17 1/2 »» »|» — Str. à Bâle. 183 »
5 p. 0/0.... 20 »|» 12 1/2 20 »|» »» »|» — Paris-Str... 810 »»

FONDS ÉTRANGERS.

Naples, au Ct dr cours » »|»	Rom....... Dr C. 99 3/8	Tours-Nant 443 »»
Récep. Rotsch. » »»» »»	Belg. 2 1/2... » »» »|»	Orl.-Vierz. 577 50
Esp. Dette act. » »» »|»	— 4 1/2..... » 96 »|»	C. du Nord 592 50
— — pass. » » »|»	do 1840.... » 100 »|»	Famp.-Haz. »»» »»
— 3 p. 0/0. » »» »»	do 1842.... » 100 »|»	Diep.-Féc. 315 »»
Dette intérieure » 29 3/8	— Banque.... » »»» »»	Boul. à Am 405 »»
Portug. 5 0/0 1837 » »» »»	— de Em. 1841. » »»»» »»	Orl.-Bord. 505 »»
Holl. 2 1/2 » »» »»	Piémont....... » »»»» »»	Mont. à Tr »»» »»
Haïti...... » » »|»	Autriche....... » [illegible] 75	Paris-Lyon 437 50
		Bord.-Teste »» »»
		Zinc V. M. 6140 »»
		Lin Maber »»» »»

Union min. ... »»» »» — Fo... de l'Aveyron .. »»»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	917 50	Orléans à Vierzon.	575 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	615 »»	Bordeaux à Cette..	565 »
Paris à Orléans...	1221 75	Marseille à Avign.	712 50	Nord	591 50
— à Lyon.....	436 25	Paris à Strasbourg	420 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 95; courant du mois, 95-50 (l'hect.); 3 prochains, 97; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 81-50 à 81; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 85 à 86; juin, 85 à 86; juillet et août, 86 à 87; septembre et octobre, 88 à 90; novembre et décembre, »».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 98 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

[illegible] que l'École sociétaire a fait toutes réserves, mais qui n'en est pas moins, pour quelques esprits, une cause de préjugés contre la nature de notre mouvement.

Cette brochure est donc une nouvelle arme à l'usage de nos amis; nous les engageons à la mettre entre les mains de toutes les personnes qui produisent contre l'École sociétaire des objections tirées de l'ordre moral.

Le prix est de 50 centimes. En prenant douze exemplaires à la fois, on les obtient pour 4 francs.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 mai.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Athalie, les Fourberies de Scapin.
7 h. »|» ODÉON. — Egmont, le Jeu de l'Amour.
7 h. »|» THÉATRE ESPAGNOL. La Cloison, Garcia del Castagnar, boleros, fandagos, cachuchas.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — L'Éclair, le Malheur d'être jolie.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — L'École des Familles.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut.....
6 h. 3/4 GYMNASE. — Le Larron, Nuits blanches, Femme.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Les Paysans, Léonard, Gentil Bernard.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Un Docteur, Père et Portier, le Trottin de la Modiste, le Garde-Malade.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITÉ. — 1re repr. des Chauffeurs de Londres.
6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Paris la nuit.
7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/2 COMTE. — 1re repr. de Barbe-Bleue.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Île d'Amour, la Chasse aux Jobards, les Tribulations conjugales, la Fille difficile à marier.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — (Repr. extr.) Monte-Fiasco (Porte-Saint-Martin), Brelan de Pierrots (Folies), Je fais mes Farces, l'Affiche de Nanterre. Intermèdes, Loup-Garou et une pièce du répertoire.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Un Trait de Lumière, la Bouquetière, Claude le riboteur, les Conditions de mariage.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 22 MAI.

Le Sentiment démocratique.

En détruisant les anciennes croyances, la philosophie du dix-huitième siècle alluma dans les cœurs une flamme nouvelle, le sentiment démocratique. Quand la Révolution de 89 éclata, le sentiment démocratique avait pénétré dans tous les rangs de la société française ; il avait atteint jusqu'aux classes féodales elles-mêmes.

Mais qu'est-ce donc que le sentiment démocratique moderne? Qu'est-ce donc que cette foi politique, religieuse et sociale, qui animait nos pères, il y a un demi-siècle à peine? Qu'est-ce donc que cette passion ardente, ce délire, cette fièvre du cœur, qui compta tant de martyrs, qui enfanta tant de miracles?

Le sentiment démocratique n'est pas la charité chrétienne ou musulmane aboutissant à la miséricorde et à l'aumône ; ce n'est pas le patriotisme grec ou romain ayant pour objet de combattre, de subjuguer les ennemis du pays, de les réduire en esclavage ; ce n'est pas non plus cette inspiration réfléchie du révélateur, de Moïse ou d'Orphée, de Solon ou de Numa, qui le détermine à travailler, à se dévouer au salut d'un peuple, à la fondation d'une société.

Le sentiment démocratique moderne, c'est la passion collective des masses aspirant à transformer les conditions politiques et sociales, à refaire le monde, à établir la justice et le bonheur pour tous. Le sentiment démocratique c'est cette effervescence générale, ce bouillonnement unanime, qui font vivre chacun de la vie de tous, qui font que tous se lèvent, s'unissent, s'entraînent pour délivrer l'opprimé, enrichir le pauvre, instruire l'ignorant. Le sentiment démocratique, c'est l'âme entière d'une nation s'épanchant comme un torrent de feu où vont se retremper l'humanité et le monde.

Divin fanatisme de l'humanité, où es-tu maintenant? Sublime délire de la réhabilitation du peuple, qu'es-tu devenu? Saint enivrement qui poussais toutes les classes dans une commune étreinte de fraternité, quel souffle mortel t'a dissipé? Magnanimes élans de liberté et de régénération sociale, êtes-vous pour jamais ensevelis dans la tombe de l'histoire?

Hélas! aujourd'hui, le scepticisme et l'indifférence ont envahi toutes les âmes. Dans le monde officiel, la corruption est à l'ordre du jour. Chaque matin voit éclore un nouveau scandale, une nouvelle infamie. On ne croit plus à la patrie, à l'Etat, à la fortune publique. On ne croit plus qu'à soi, à sa famille, à sa fortune. Le bonheur du peuple, l'amélioration du sort des masses laborieuses, sont des formules qu'on prononce encore quelquefois du bout des lèvres, mais qu'on se garde bien de pratiquer. Non-seulement on ne donnerait pas un cheveu de sa tête, pas un écu de sa bourse pour le bien du pays, mais on regarde comme très licite de s'enrichir aux dépens de l'Etat. L'amour de l'or et des jouissances qu'il procure, telle est la passion de notre temps. Pour la satisfaire, rien ne coûte, rien n'arrête, pas même l'opinion publique, pas même le code pénal. Le bon ton, l'héroïsme du jour, c'est de ne plus rougir de rien. Les gens d'affaires, les banquiers, les hommes de Bourse, ont mis à la mode cette impudence qu'on décore du nom de calme, cette rouerie effrontée qu'on appelle de l'habileté. La richesse n'est plus la rémunération du travail, c'est la récompense de l'intrigue. Le hasard de la naissance et le hasard de la fortune se sont donnés la main pour peser plus fortement sur la société. Le jeu s'exerce sur de vastes proportions ostensiblement, légalement. Les joueurs, les agioteurs, les tripoteurs forcent l'Etat à leur donner des primes d'encouragement. Le trésor public est au pillage. Pervertis par ces exemples, les commerçants et les industriels n'ont plus ni conscience, ni probité, ni honneur; ils trompent, ils volent, ils falsifient; ils empoisonnent le consommateur; ils se haïssent, se déchirent entre eux. L'industrie n'est plus qu'un brigandage organisé. Les partis, les majorités politiques, ferment les yeux sur ces désordres. L'opposition est épuisée ; elle n'a plus de souffle ; elle est aussi sceptique, aussi indifférente, aussi discréditée que le pouvoir. Les journaux sont des affaires de commerce; sous prétexte d'acheter leur publicité, les banquiers les ont achetés eux-mêmes. Tout le monde déserte la cause du peuple, ceux-là mêmes qui ont souffert pour elle. La plupart des disciples du démocrate qui a dit : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration des classes les plus nombreuses et les plus pauvres, » sont devenus les compères des gros faiseurs, et sont occupés à exploiter, à agioter, à s'enrichir.

Voilà le tableau de la situation actuelle! Voilà où nous ont conduits les politiques prétendus positifs, cœurs secs, esprits faux, qui ont ôté au corps social la chaleur et la vie! La France avait un lien moral ; elle avait le sentiment démocratique, cette loi moderne, qui faisait sa force, sa gloire, son avenir. Eh bien! les politiques et les réacteurs, de leur souffle glacé, ont éteint cette flamme divine. Ils se sont donnés comme les héritiers des philosophes du dix-huitième siècle, qu'ils ne comprenaient pas; ils ont méconnu tous ces grands génies qui s'étaient dévoués à la cause du peuple et de l'humanité, et dont la France avait porté triomphalement les cendres au Panthéon. Ils ont peint la Révolution sous des couleurs fausses; ils ont présenté les martyrs de la démocratie comme des monstres, comme des scélérats. Au lieu de redresser, par la science, les aberrations du sentiment démocratique, ils ont voulu l'anéantir dans son germe. Ils ont cru pouvoir le remplacer par les anciennes croyances; ils ont ressuscité le moyen-âge; ils ont remis à la mode l'aumône, la bienfaisance, la philanthropie. Vaines tentatives! Tous ces revirements n'ont profité qu'à l'indifférence, à l'hypocrisie, à l'égoïsme. Dès lors, une large voie a été ouverte à toutes les corruptions, à toutes les infamies. On s'est habitué à jouer la comédie avec les choses saintes; on s'est habitué à mentir à Dieu et aux hommes. De là, tous les désordres du monde industriel; de là, l'exploitation et l'oppression des masses laborieuses. De là, le despotisme des hommes d'argent, la suprématie des banquiers et des agioteurs.

Et il y a des gens qui veulent conserver une pareille désorganisation sociale! Ils érigent en principe le maintien de cette orgie! Ils cherchent à voiler la corruption des âmes sous d'austères paroles! Ils s'écrient : « Est-ce que la corruption n'était pas plus grande sous les règnes de Louis XV, de Louis XIV, de Henri III! » Non, certes; car c'était alors de l'orgie matérielle, tandis que c'est aujourd'hui de l'orgie morale. Il y avait encore alors, dans la société française, des croyances, des convictions; il n'y en a plus aujourd'hui. Il reste un lien matériel, mais la dissolution morale a atteint sa limite extrême.

Et c'est là ce qui doit rendre quelque espoir aux cœurs découragés par le spectacle des infamies de notre époque. Depuis la réaction contre le sentiment démocratique, la France a roulé, de chute en chute, au fond de l'abîme fangeux; elle ne tardera pas à se relever par un effort intellectuel et moral, et à remonter l'échelle mystérieuse du progrès. La corruption officielle n'a pas atteint la France au cœur; le sentiment démocratique, l'amour du peuple et de l'humanité, s'y rallumeront encore; trente millions de Français qui travaillent et souffrent n'attendent que l'étincelle électrique pour fraterniser de nouveau dans une pensée de régénération sociale. Le sentiment démocratique a eu sa phase révolutionnaire, sa phase de réaction contre le passé; il aura sa phase organisatrice, sa phase d'action vers l'avenir.

Non, non, elles n'auront point été vaines les promesses de celui qui a racheté les prolétaires, aussi bien que les esclaves! Non, non, elles n'auront point été vaines les tentatives de la France révolutionnaire pour réaliser la fraternité universelle, pour établir sur la terre le royaume de Dieu et sa justice! Non, non, la corruption et l'égoïsme ne prévaudront pas contre le sentiment démocratique! Nous vous en attestons, mânes des hommes religieux et incorruptibles qui avez tout donné, fortune, vie, réputation même, pour affranchir les masses opprimées et continuer l'œuvre du Christ, et qui sont encore abreuvés d'outrages comme lui! Non, non, la génération présente ne vous a point reniés; vous êtes ses pères, ses auteurs; elle veut ce que vous voulez; elle rentrera dans la carrière que vous lui avez ouverte, sans craindre désormais les écarts et les faux pas; car elle possède le flambeau de la science sociale!

La Réforme postale.

Dans toute l'Europe, les gouvernements ont apporté des modifications très graves dans le tarif des lettres portées par la poste, et partout l'abaissement des tarifs a produit un énorme accroissement de correspondance.

Le gouvernement français est le seul qui n'ait pas osé entreprendre une réforme analogue et qui persiste à percevoir des droits ridiculement élevés. A défaut du ministère, un député de l'opposition a mis en avant une proposition tendant à abaisser à un prix uniforme de 20 centimes le tarif des lettres de bureau à bureau, quelle que soit l'étendue du parcours. (En Angleterre, il n'est payé que 10 centimes — un penny — par lettre.) Cette proposition doit être discutée lundi prochain.

Nous empruntons quelques considérations et quelques chiffres sur ce sujet, à la *Voix nouvelle*, qui les tire d'un ouvrage de l'infatigable M. Grasset; cet ancien directeur des postes s'occupe depuis quelques années de cette réforme avec une activité sans égale, et avec d'autant plus de mérite qu'il n'est assuré de recueillir de tous ses efforts que l'animadversion des gens en place.

En 1842, dit la *Voix nouvelle*, le nombre annuel des lettres de nos soldats et de nos marins était de six cent mille; la taxe a été abaissée

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 23 MAI.

LOCOMOTION AÉRIENNE.

Projet de M. le docteur Van Hecke.

S'il vous en souvient; mais peut-être ne vous en souvient-il plus? Rappelons donc que nous n'élevions pas nos méditations jusqu'aux projets magnanimes de ceux qui prétendent douer le ballon d'une force motrice; tels que manége attelé de plusieurs chevaux (invention de MM. Sanson père et fils); batteries d'artillerie (invention de M. Ciuli), etc., etc. C'était en 1840. Le besoin s'était fait sentir de répandre le bruit d'une guerre prochaine; MM. Sanson proposèrent d'aller chercher à Sainte-Hélène M. le prince de Joinville, et de le ramener par dessus la flotte anglaise, conformément aux principes de l'hippo-aéronautique. Les ministres ne répondirent pas; ce que les inventeurs laissent à deviner. Modestie extrême! car le silence n'est-il pas une forme proverbiale de consentement? — Nous ne nous occupions donc que de ceux qui cherchent humblement en dehors du ballon une force motrice et directrice; et même, cette recherche, nous la faisions à l'occasion du docteur Van Hecke, qui, loin de prétendre à diriger les ballons contre le vent, veut se mettre tout bonnement à la recherche des courants convenables, et se laisser emporter par eux. « Ce qui, selon l'héroïque pensée de M. Jobard, est très prudent au physique comme au moral. »

Et peut-être dois-je encore vous rappeler que nous étions en quête du point d'appui de M. Van Hecke et de ses émules; déjà même nous avions établi un fait tout à leur avantage. A la demande générale, j'en répète ici l'énoncé. Donc nous constations qu'en quelque lieu que vous soyiez, à Saint-Cloud comme à Belleville, il peut arriver que des courants opposés sillonnent l'air à des hauteurs différentes au-dessus de vos têtes. Si bien que l'aéronaute trouve ou pourrait trouver des courants aériens dont l'un le mènerait ici et l'autre là, à droite ou à gauche, devant ou derrière, et que monter et descendre ce serait sinon naviguer, comme on l'a dit, du moins *être navigué*.

A titre de pièce justificative nous citions une observation vulgaire : la direction des girouettes, si souvent différente de celle que suivent les nuages. Nous faisions plus, nous mentionnions de nombreuses observations recueillies par Charles Guyton de Morveau, Blanchard, Vincent Lunardi et MM. Monk, Masson, Green et Holland.

Ces faits ne sont pas les seuls qui militent en faveur de M. Van Hecke et de ses émules, et je veux énumérer les autres avec autant de soin que si l'invention présumée était le fruit de mes propres rêveries.

Nous avons été des premiers en France à parler de l'invention du docteur belge. Nous ignorions alors en quoi elle consistait. Peu de temps après la publication de notre article, un rapport de l'Académie des sciences est intervenu. La voix de cette antique compagnie a eu de l'écho en Belgique; la chambre des représentants a adopté une proposition tendant à consacrer par une récompense nationale la découverte de l'heureux médecin. Une société à million, s'est, dit-on, mise à sa disposition. Un instant les journaux de Bruxelles ne se sont pas occupés d'autre chose. Nous ne saurions dire qu'ils ont eu tort, car quelle révolution que l'annexion des airs à l'empire de l'homme! En France, au contraire, les journaux ont laissé la chose passer à peu près inaperçue, et nous ne saurions les en blâmer, car en matière de locomotion aérienne on a tant de fois vendu la peau d'ours pleins de vie, qu'il ne faut pas s'étonner si dorénavant il ne se rencontre plus d'acheteurs pour livraisons à terme.

Si vraiment il y a découverte, le temps seul en révèlera les incalculables conséquences. Cependant il est certains résultats évidents dès aujourd'hui, et tels que c'est à ne pas comprendre comment un gouvernement intelligent pourrait honorer d'une récompense l'auteur d'une innovation aussi radicalement révolutionnaire.

Je ne sache point qu'on ait décerné de récompense à l'auteur de cette invention qui, le cas échéant, permettrait à chacun de transformer un exemplaire du discours du trône en l'honneur de la prospérité croissante ou d'un mandement épiscopal, sur l'excellence de la pauvreté, voire même un bon de pain et une reconnaissance du Mont-de-Piété en formidables munitions de guerre? Cette bruyante découverte retentissait encore en tous lieux, et déjà on comprenait que par elle la société filait littéralement un bien vilain coton. Se rencontrant dans les voies de la sagesse, plusieurs gouvernements décidèrent que, puisque la fabrication de la nouvelle poudre pouvait se faire en secret, même par les plus pauvres et les plus ignorants, c'était prévenir ses funestes effets qu'en interdire la vente publique. Ainsi fut-il.

A-t-on fait preuve de moins de sagesse à l'occasion de la galvanoplastie, cette découverte qui semble faite en vue de perfectionner l'art du faux-monnoyeur? Qu'on n'ait pas puni l'auteur, il faut bien l'avouer, du moins n'a-t-on pas de faute plus grande à regretter.

Si l'on a agi autrement envers M. Daguerre, assurément ce n'est pas en considération de l'éminent service qu'il a rendu à quiconque voudra imiter à s'y méprendre les billets des banques de France et autres lieux. Après tout, cette première erreur eût dû en éviter une seconde.

Certainement, aucune Chambre ne s'est occupée et nulle ne s'occupera de l'impression anastatique, art sublime qui ne laissera plus rien inventer aux successeurs des faussaires présents et passés.

C'étaient là de sages précédents. Par quel aveuglement est donc frappé le gouvernement, qui, comptant l'invention de la locomotion aérienne, se hâte de patronner cette incroyable invention?

Anarchique est le mot. M. Van Hecke propose de former des convois de ballons pour le transport des voyageurs et des marchandises. Réussit-il, du même coup il enlève le pays, et la police, et la douane, et la gendarmerie, et tout le gouvernement, et que ne s'ensuit-il, grand Dieu!

Si M. Van Hecke a droit à une récompense, c'est aux partisans du *free trade* de la lui décerner.

Cobden et les ligueurs, à qui sept ans ont suffi pour faire une révolution, ont pris peut-être, et de beaucoup, le chemin le plus long. La véritable solution du problème du libre-échange est dans l'invention de la locomotion aérienne; j'entends la solution catholique, l'universelle abolition des douanes et de tous les droits quelconques, et non le mesquin abaissement des tarifs sur telle ou telle provenance du globe.

Cela ne fait pas le plus léger doute. Plus de frontières, partant plus de douanes! Examinons la chose avec calme, s'il est possible. Voilà l'air est sillonné dans tous les sens et à toutes les hauteurs de convois de ballons. — Que regarder? où aller? que faire? comment le faire? Organiser des convois de douaniers. Voilà qui est bientôt dit! Où stationneront-ils? à l'entrée de quelle gorge? à la tête de quel pont? sur quelle route? à quelle hauteur? à quelle latitude? à quelle longitude? — Invitera-t-on MM. les contrebandiers à passer aux bureaux suspendus et retenus en place par cet ingénieux procédé de M. Transon dont nous parlerons plus tard? Les priera-t-on de ne point se dérober derrière les nuages à la surveillance de leurs amis les douaniers et de ne jamais profiter des ombres de la nuit pour traverser une province, un royaume, un bras de mer? Quelle probabilité qu'ils se rendent à une telle invitation, si poliment qu'elle soit faite? Poursuivra-t-on les contrevenants suivant les vieilles méthodes, à coups de fusil? Quelle imprudence! Rien de tout cela n'est pratique. Et qu'est-ce que ces difficultés cependant auprès des autres! et la gendarmerie? et la police? et l'armée? — Qu'est-ce que cette ligne de points noirs qui s'enfoncent et qui maintenant ont disparu dans les profondeurs de l'espace? d'où viennent-ils, où vont-ils? et là-bas, au nord, au midi, à l'ouest et à tous les points cardinaux! rapides comme la tempête, nombreux comme les étoiles par une nuit sereine! d'où viennent-ils et où vont-ils? ils viennent, ils sont passés. — A ceux qui sont passés d'autres succèdent, et toujours... semblables aux nuées d'oiseaux voyageurs! d'où viennent-ils et où vont-ils? — Ils viennent de l'Italie, de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'ancien et du nouveau monde, de partout où des cœurs battent au nom de liberté, et ils volent, ils volent portant à Cracovie les contingents de toutes les nations qui souffrent et espèrent. — Qui s'opposera à leur marche rapide? où les attendre? où dresser l'embuscade? en quels lieux de la Gallicie descendront-ils? — Les gouvernements n'avaient qu'une chose à faire : exproprier l'inventeur pour cause d'utilité despotique et l'indemniser magnifiquement : un prix Monthyon, un livret à la caisse d'épargne, l'ordre de Charles III et autres pailleteries. Hélas! il eût fallu que tous les gouvernements s'entendissent, il suffirait, pour rompre les sages combinaisons des plus puissants Etats, que la république d'Andorre ou celle de Saint-Marin, Monaco ou la seigneurie de Kniphausen, dont la population est d'un demi-cent d'âmes, monarchie absolue, s'il vous plaît! — il suffirait, dis-je, qu'un de ces infiniment petits laissât l'invention dans le domaine public pour que de ce foyer d'infection la contagion se répandît

[illegible]

Les lettres pour 1846 se sont ainsi composées :

90,470,000	lettres de bureau à bureau ayant produit, à la taxe moyenne de 42 c. 6/10es	38,995,000 »

AUTRES LETTRES.

13,070,000	lettres de l'intérieur des arrondissements, à 10 c.	1,307,000 »
8,575,000	lettres de Paris pour Paris, à 15 c.	1,286,000 »
980,000	— adressées à des militaires à 25 c.	245,000 »
6,800,000	— des pays étrangers, à 46 c.	3,120,000 »
1,020,000	— des Colonies, à 55 c.	547,000 »
30,445,000	— ayant produit.	6,505,000 »
90,470,000	— portées plus haut.	38,995,000 »
120,915,000	— ayant produit à 37 c. 7/10es.	45,500,000 »

L'augmentation moyenne des lettres en France, depuis cinq ans, est de 3,500 lettres par an; il faut les ajouter, il y aura donc en 1847 :

1°	93,300,000	lettres de l'intérieur.
2°	31,015,000	autres lettres.
	124,315,000	lettres.

C'est ce nombre et ces espèces de lettres qui doivent servir de base aux calculs d'appréciation du produit des recettes en lettres de 1848, avec la nouvelle taxe substituée à l'ancienne. Cette taxe nouvelle serait de 20 c. uniformement pour toute lettre simple au-dessous de 7 grammes 1/2.

1° 5,598,000	lettres dites *pesantes* ; cette catégorie de lettres dont le poids, de 7 grammes 1/2 à 100 grammes (dernière limite du poids des lettres), serait invariablement fixée à 1 fr. ; ci.	5,598,000 »
2° 87,702,000	lettres simples à 20 c.	17,540,400 »
93,300,000	lettres de l'intérieur produisant.	23,138,400 »
	à quoi il faut ajouter :	
31,015,000	lettres diverses (dont les lettres militaires à 20 c. au lieu de 25).	6,618,350 »
124,315,000	lettres produisant.	29,756,750 »
	Mais la réduction à 20 c. de la taxe moyenne actuelle à 42 c. 6/10es amènera une augmentation *du double* des lettres dont la taxe est réduite, *et de la moitié en sus* pour les lettres de la première zone à 20 c., *et cela en* 1848. (En Angleterre, en 1840, 1re année, on a été de 75,000,000 de lettres à 171,000,000, avec 26,000,000 d'habitants ; en France on compte 35,500,000 habitants.)	
	Ce serait à ajouter :	
73,202,000	lettres à 20 c. produisant.	14,640,400 »
197,517,000	lettres produisant.	44,397,350 »
	Il faut ajouter :	
	1° Pour le produit des journaux.	2,338,000 »
	2° Pour le produit des imprimés. (Voir le rapport.)	453,000 »
	En chiffres ronds.	2,791,000 »

Nous avons sous les yeux les deux amendements présentés sur la proposition de M. Glais-Bizoin.

Le premier de M. Paul de Gasparin est ainsi rédigé :

« Toute lettre non affranchie paiera le double de la taxe. » Ce serait ainsi 40 cent. ; nous trouvons que c'est trop rigoureux. Si M. Rowland-Hill a fixé un supplément de 10 cent. (un penny) pour cause de non affranchissement, c'est que sa taxe uniforme à 10 cent. succédait à un tarif exagéré en moyenne de 80 à 90 cent. Comme M. Grasset l'a demandé, une surtaxe de 10 cent. est bien suffisante puisqu'elle produirait plus de 8 000 000 fr.

Le second amendement de M. de Renneville ne peut être admis ; il rétablit l'inconstitutionnalité reprochée à la loi du 15 mars 1827, en maintenant quatre zones de 15 à 50 cent. C'est à peu de chose près le même projet que celui de la commission de 1845, qui aurait été rejeté si M. Dupin ne s'était pas empressé de supposer que la Chambre pouvait et devait ajourner la discussion. M. Grasset, pages 47 et suivantes de son écrit ayant pour titre *Appel à la France et à la Belgique*, avait prouvé par les chiffres des lettres du rapport de M. Chégaray que le projet du ministre d'alors, M. Lacave-Laplagne, était celui qui apporterait le plus de perturbation dans les recettes de la poste.

Chose singulière ! aucun travail de l'administration n'établit le chiffre précis d'augmentation des lettres pour arriver au montant qui figure au budget. Il faut rendre justice à M. Grasset, il n'y a pas un seul de ses ouvrages où l'on ne trouve une appréciation probable de l'augmentation des lettres nécessaire pour niveler la différence résultant de la taxe uniforme, succédant à notre tarif actuel.

La Chambre sera assez éclairée pour maintenir sa décision du 7 février 1845 : la taxe à 20 cent. de toute lettre simple circulant en France.

La Chambre des députés a consacré une partie de sa séance à la discussion d'une pétition adressée par M. le vicomte de Melun, qui appelle l'attention du gouvernement sur les réformes à introduire dans les Monts-de-Piété, la direction des Enfants-Trouvés et celle des caisses de ressources et de prévoyance fondées par les ouvriers. Il a été prononcé quelques discours où les orateurs ont montré de très bons sentiments, mais sans aborder un seul instant les questions palpitantes que cotoyait la pétition. On a fait des phrases philanthropiques; le ministère, à qui la pétition a été renvoyée, fera aussi de la philanthropie... en phrases.

M. Guizot a présenté un nouveau projet de loi tendant à modifier la composition des cours criminelles des colonies, lorsqu'elles auront à juger des crimes imputés aux libres contre les esclaves et aux esclaves contre les libres. Le but de cette loi est de donner plus de garanties aux esclaves.

Les bureaux de la Chambre ont repoussé à l'unanimité une proposition de M. Berville tendant à ce que toute action civile de la part des personnes qui se prétendaient diffamées soit suspendue jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'action publique.

La proposition de M. Crémieux, tendant à interdire aux pairs et aux députés toute participation aux affaires de chemin de fer, a été vivement combattue. Il y a trop de députés dans la Chambre intéressés à [illegible] hauts barons de la [illegible] populaire, et peut-être un châtiment terrible.

Nous n'avons point de raisons d'être aussi indulgents que M. Lacave-Laplagne, et nous osons soulever un coin du voile qui enveloppe les réticences ou les demi-aveux de l'ex-ministre des finances.

Les disettes d'argent ou de grains et les calamités publiques ont fait dans tous les temps la joie et la richesse des banquiers. La crise actuelle les a trouvés fidèles à leur noble devise, qui est d'exploiter toutes les détresses, toutes les misères à leur profit. Voyant un ministère faible, sans décision, accablé du poids de ses fautes, ils se sont littéralement rués sur ce malheureux cabinet comme sur une proie assurée ; ils ont prétendu lui imposer, de gré ou de force, le large emprunt qu'ils soumissionnent déjà dans la pensée et dont ils se répartissent les primes. Blâmé de n'avoir pas contracté cet emprunt avant le développement de la crise monétaire, M. Lacave-Laplagne a été du moins conséquent avec lui-même ; il a refusé, non sans raison, de se prêter à cette opération, lorsqu'elle ne pouvait plus avoir lieu sans grave préjudice pour le Trésor. Il s'y est refusé, parce que l'emprunt ne lui était pas nécessaire, parce que les bons royaux, portés à 5 0/0, et les avances fournies en compte courant au même taux par les receveurs-généraux lui procuraient, et au-delà, l'argent dont il avait besoin pour faire face aux services publics ; il s'y est refusé enfin, parce qu'il soupçonnait véhémentement ses prêteurs si obligeants et si zélés d'avoir depuis longtemps vendu dans les hauts cours une masse énorme de rentes que la soumission de l'emprunt leur eût tout simplement fourni l'occasion de racheter à 3 ou 4 fr. au-dessous, réalisant ainsi, sans bourse délier, d'incalculables bénéfices.

De là, comme il le dit lui-même, l'*intrigue extra-parlementaire* qui l'a renversé du pouvoir. Il ne faut pas chercher d'autre cause à la *virilité* que ses collègues ont mise à se séparer d'un ministre tombé dans la disgrâce des hauts financiers, plus que jamais rois de l'époque. Ces messieurs, qui se sont entendus à merveille avec M. Dumon, ministre des travaux publics, aiment à penser que la même intelligence édifiante continuera de régner entre eux et M. Dumon, ministre des finances. La grande *comédie* des chemins de fer est *jouée* : au tour de l'emprunt maintenant.

Néanmoins, comme le ministère paraît hésiter et reculer — il y a bien de quoi ! — devant la grave responsabilité qu'il assumerait en contractant, sans nécessité absolue, un emprunt dans des conditions désastreuses pour le Trésor, ces messieurs se flattent de lui forcer la main au moyen d'une petite opération philanthropique en partie double, et qui consisterait, dit-on :

1° A écraser les cours de toutes les valeurs, rentes, chemins de fer et autres. (C'est ce qui se passe à la Bourse depuis le milieu du mois dernier.)

2° A spéculer en même temps, mais en sens inverse, sur les grains et les farines, de façon à amener tout à la fois la chute des effets publics, c'est-à-dire la ruine du crédit et la hausse du pain, c'est-à-dire la famine.

C'est au moyen de ces deux ressorts ingénieusement combinés que la coalition financière compte bien obtenir, avant qu'il soit peu, de la *grande politique*, ce qu'elle a, mais en vain, exigé de M. Lacave-Laplagne.

On voit que ce n'est pas tout-à-fait sans raison que M. Lacave-Laplagne, homme doux et humain, persiste à tenir sa main fermée sur les vérités qui la brûlent.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Chaque semaine a son scandale, scandale d'argent, présenté par la haute société à ce qu'elle appelle la basse société. Cette fois, c'est un

---

sur le globe entier et décimât douaniers et gendarmes diptères de la rue de Jérusalem.

Quos vult perdere Jupiter dementat !

En d'autres termes, quand Jupiter a de trop, ou même quand il a assez d'un gouvernement civilisé, il lui inspire le goût des sciences !

Espérons cependant que rien n'est perdu. De courageux citoyens se sont jetés entre l'abîme et le char de l'Etat si ce néologisme m'est permis. Une pétition dont les termes ont été discutés dans une assemblée des hommes les plus considérables du parti conservateur a été présentée à la Chambre, lue au milieu d'applaudissements unanimes et recommandée au conseil des ministres; les signataires ont pris la question de haut, de si haut, que la locomotion aérienne n'en est plus qu'un détail. Ce sont toutes les sciences et leurs applications qu'ils prennent corps à corps et dont à mon avis ils ne font qu'une bouchée. Cette pétition est une pièce historique. Le temps nous manque pour la transcrire, mais on ne perdra pas pour attendre.

C'est avec bonheur, on le croira facilement, que je me suis rendu à l'honorable invitation d'y apposer ma signature; mais tout conservateurs que nous sommes, nous ne saurions mieux faire que regarder en face le danger présent, je veux dire l'invention du docteur Van Hecke. Je crois que nous en serons quittes pour la peur, et, afin de donner à nos raisonnements la base solide des faits, voici *in extenso* le rapport présenté à l'Académie.

En le relisant je trouve qu'il suffira d'en donner l'extrait suivant :

« M. Van Hecke a cherché, dans un moteur artificiel, une force capable d'élever ou de déprimer l'aérostat à volonté, et il s'est adressé naturellement à l'un de ces moteurs qui, tels que les ailes du moulin-à-vent, l'hélice, les turbines, etc., transforment, sans réaction latérale, un mouvement rotatoire en mouvement rectiligne suivant l'axe, ou réciproquement. Un appareil analogue, à ailes gauches, a été mis sous les yeux de notre commission, et, par sa réaction sur l'air, a produit facilement une force ascensionnelle ou descensionnelle de deux à trois kilogrammes, ce qui, avec les quatre moteurs pareils, que M. Van Hecke a adapté à sa nacelle, constituerait une force d'environ dix à douze kilogrammes. Ajoutons que cet effet, loin d'être exagéré, a été obtenu sans grand effort, avec des ailes à peu près carrées, dont la dimension était seulement d'un demi-mètre de côté. Ainsi, rien n'empêche d'admettre qu'avec une puissance suffisante on pourrait arriver à se procurer par ce procédé cinquante, soixante, ou même cent kilogrammes de l'est a-cendant ou descendant.

» Il reste à savoir si la force obtenue sera, dans tous les cas, suffisante pour faire monter au descendre l'aérostat. Or, dans un ballon ordinaire, c'est l'action des rayons solaires qui détermine les plus subites variations de légèreté spécifique. Notre aéronaute expérimenté, M. Dupuis-Delcourt, n'estime pas que l'action du soleil puisse dépasser 10 à 12 kilogrammes, et encore dans un espace de temps assez long. Ainsi, le moteur de M. Van Hecke serait suffisant dans ce cas extrême ; et d'ailleurs, le procédé d'ascension et de descente facile de l'auteur, en permettant de faire osciller le ballon de bas en haut et de haut en bas, renouvellerait le contact de l'enveloppe avec l'air ambiant, et préviendrait en grande partie l'effet de l'échauffement direct produit par les rayons solaires. »

Voici maintenant les conclusions du rapport :

« La commission, qui a constaté l'efficacité du moyen employé par M. le docteur Van Hecke, nous propose de donner acte à l'auteur du résultat favorable de ses expériences, sans rien préjuger d'ailleurs sur toute question de priorité d'invention ou d'application de son mécanisme (1). »

Ces conclusions ont été adoptées.

Moi aussi j'ai vu l'appareil du docteur Van Hecke.

Il y a quelque temps, je rencontrai un candidat à l'Institut — C'était un lundi, dans la cour du Louvre ; l'horloge marquait 3 heures 5 minutes. — Ce contemporain allait lire à l'Académie un brillant mémoire sur un genre nouveau d'insectes — de sa façon. Il paraît que cet insecte — la chose se vérifie à un grossissement de 75 fois et 9/10es — a l'avantage de posséder des antennes formées de sept articles, et non de six, comme on l'a cru jusqu'à présent !!! La bévue avait été commise par des *Yankees* ; c'est donc une quasi-revanche de Waterloo ! Sur cette invention repose l'espoir de sa candidature à la première place vacante dans la session de mécanique. Tout est dans tout et l'Académie est le miroir du monde ! Donc, un lundi, à 3 heures 5 minutes et dans la cour du Louvre, entre autres choses, ce Colomb me dit : « J'ai lu votre article sur la locomotion aérienne... cette affaire... ce ballon dont vous avez parlé... un Belge... p...r...e...n...e...z garde ! » Et il me dit cela d'un air qui m'eût donné beaucoup à réfléchir si... Mais c'était un savant. Les savants sont les douaniers de la pensée. D'ailleurs, je soupçonne cet entomologiste de s'occuper un peu des ballons, — en l'air, il est vrai, et seulement pour se préparer les abords de la section de botanique, dans le cas où ses relations avec les insectes ne lui ouvriraient pas les portes de l'astronomie. Or, quand un savant un peu au-dessus de ses affaires étudie une question, c'est comme quand les paveurs restaurent une rue : BARRÉE AVEC LA PERMISSION DE L'AUTORITÉ.

Le conseil de mon illustre ami ne m'empêcherait pas de dire ma pensée sur l'invention du docteur Van Hecke, alors même que l'Académie ne serait pas intervenue. J'avoue d'ailleurs que suivre un tel conseil serait marcher sur les traces des maîtres avec la précision des sauvages de Cooper quand ils forment la *queue des bois*. Le premier sentiment qu'une invention nouvelle excite en un savant, qui a quelque chose à perdre, ce n'est pas ce qu'on croit. Aussi, lorsqu'une commission fut nommée, j'offris de parier qu'elle ne ferait pas de rapport. Je ne rencontrai pas de contradicteurs. J'eusse gagné mon pari. Entendons-nous. Je savais qu'ils parleraient, mais qu'ils ne diraient rien. Et, en effet, M. Van Hecke n'a mis sous leurs yeux qu'un appareil fonctionnant à poste fixe et destiné uniquement à démontrer le principe sur lequel il se fonde. Par une fiction toute constitutionnelle, ces messieurs devaient donc séparer l'invention du but en vue duquel elle est faite, et déclarer « *ne rien préjuger sur toute question d'application du mécanisme.* » De sorte qu'après comme avant leur rapport on se demande si l'art royal de la locomotion aérienne est inventé. Ah ! si, à la face de tout Paris, l'inventeur s'était mille et mille fois perdu dans les nuages et mille et mille fois de suite avait effleuré le sol et s'il avait exécuté cette manœuvre sans perdre un atome ni de gaz, ni de lest, il est possible que ces messieurs n'hésiteraient pas à déclarer, après la presse entière, que M. Van Hecke a tenu tout ce qu'il a promis. Mais d'ici là la prudence, les traditions imposent l'obligation d'une savante réserve. Vous me direz qu'une telle conduite répond assez mal à l'idée que vous vous faites d'une Académie, que le risque d'encourager une erreur vous paraît moins à redouter que la chance d'étouffer une vérité, vous ajouterez que la politique suivie par l'Académie, lui a été tant de fois funeste, qu'elle devrait essayer d'une politique contraire, et que d'ailleurs elle s'est assez compromise pour être radicalement guérie de la crainte de se compromettre. Je ne prétends pas le contraire, mais que voulez-vous que j'y fasse ?

Si bien qu'il reste à faire un rapport où l'on se proposerait cette question académiquement accessoire : l'appareil de M. Van Hecke est-il, oui ou non, propre à l'usage auquel il le destine ?

Chers lecteurs,

Chargé par moi-même de vous faire un rapport sur cette question, je me hâte de vous rassurer, et avec vous tout le parti conservateur, dont vous êtes le plus bel ornement. En mon âme et conscience, non, sur toutes les questions l'accusé n'est pas coupable. L'ordre public peut dormir sur ses deux oreilles, et MM. les économistes continuer à huis-clos à jouer au *free trade*. Quelque intéressante que soit l'invention du docteur Van Heck, l'art de la locomotion aérienne n'est pas encore créé. — Sur quoi vous fondez-vous ? — Je trouve la question légitime et j'y réponds.

Mais avant d'aller plus loin, et afin d'éviter toute digression, je dois vous dire que le jour même où je recevais l'invitation du docteur Van Hecke, on m'engageait à prendre connaissance d'une autre solution du problème de la locomotion aérienne. Cela court les rues. On avait eu soin de ne pas me donner le temps de la réflexion : c'était pour le jour même, à prendre ou à laisser, à l'Hôtel-de-Ville. Me voilà donc dans l'immense salle Saint-Jean, en tête-à-tête : 1° avec l'inventeur, et 2° avec des ailes de moulin suspendues à une corde tendue horizontalement. Ces ailes appliquées à la propulsion de ballons (il s'agit de ballons), prennent dans ce système le nom d'*hélice aérienne*. Mises en mouvement à tour de bras, elles s'engagent à pousser l'aérostat, que l'inventeur, en veine de néologisme, m'a dit appeler *aéronef*. Sur quoi je lui ai fait remarquer que ce nom est celui que M. Transon a donné déjà à son ingénieux système de ballons conjugués. Cet inventeur ne m'a pas dit le contraire. Dans l'expérience où j'avais l'honneur de représenter la foule, cette force de poignet que l'inventeur se propose d'appliquer vaporeusement aux ailes de moulin dont il est l'auteur, est par lui emmagasinée dans un certain ros-

SUPPLÉMENT.

(1) Comptes-rendus, t. XXIV, n° 5, p. 152. Séance du 1er février 1847.

ville.

Quoi qu'il en soit, il est honteux pour les cabinets de Saint-James et des Tuileries que les choses en soient venues à cette terrible extrémité. Protéger Montevideo pendant *quatre* ans et le laisser torturer dans une agonie sans fin, n'est-ce pas un témoignage de la déloyauté ou de la faiblesse des deux plus grandes puissances européennes? Aussi trouvons-nous très justes les réflexions suivantes d'une correspondance de Montevideo :

« Une triste expérience nous démontre clairement aujourd'hui qu'en Europe on n'a pas compris la question de la Plata, et nous sommes à nous demander s'il n'eût pas mieux valu nous abandonner à nous-mêmes que de nous offrir un secours étranger, pour nous laisser ensuite à la merci d'un ennemi rendu plus cruel encore par le temps.

» Que voulaient donc la France et l'Angleterre, lorsqu'elles sont intervenues dans la Plata? Elles ont paru d'abord avoir franchement pour but le maintien de notre république, garanti par les traités ; leur puissance a été mise au service de notre cause, le sang français et anglais a coulé pour nous. Puis, au moment où l'on venait presque d'atteindre le but, tout a été changé. Les troupes de l'intervention ont été successivement obligées de fuir devant les ennemis qu'elles avaient vaincus la veille et qu'il ne leur fallait plus combattre. Ensuite, voyant la force des armes inutile contre Rosas, on a eu recours aux négociations, qui n'ont pas abouti. A quoi maintenant l'intervention franco-anglaise va-t-elle se déterminer? Quel moyen employer aujourd'hui pour obtenir une solution? Nous le cherchons en vain, et craignons, pour l'honneur de la France et de l'Angleterre, qu'elles n'aient plus d'autre parti à prendre que de se retirer, après un double échec, devant le président de la république Argentine. »

TAITI.

Le *Moniteur* publie ce matin des nouvelles de Taïti. La reine Pomaré est rentrée et a accepté le gouvernement du protectorat.

La reine Pomaré étant revenue à Papeïti, M. Bruat, gouverneur, s'est rendu auprès d'elle et lui a demandé une entrevue particulière. Le temple a été choisi pour lieu de rendez-vous, et M. Bruat a exprimé à la reine le plaisir qu'il éprouvait de son retour et le désir de cimenter une paix durable.

La reine a répondu qu'elle était décidée à contribuer de tout son pouvoir à la prospérité du protectorat et qu'elle se confiait entièrement au gouverneur. M. Bruat, après avoir protesté de ses bonnes intentions, a dit à la reine qu'elle devait maintenant connaître la source des malheurs qui l'avaient frappée, et l'a engagée à ne plus prêter à l'avenir l'oreille aux influences étrangères qui lui avaient été funestes.

A la suite de cette entrevue, M. le gouverneur a accompagné la reine Pomaré au lieu où se trouvait réunie la population, et l'a rétablie, au nom du roi, dans ses droits et son autorité, qu'elle exercera dorénavant sur toutes les terres du protectorat.

Cette conclusion assure la constitution définitive des affaires de notre établissement à Taïti.

Il paraît que la soumission de la reine, qui peut sembler heureuse au premier aspect, comme devant mettre fin aux désordres qui empêchaient le développement de la colonie, n'est pas aussi favorablement jugée à Taïti qu'elle pourra l'être ici. Voici ce que disent à cet égard des correspondances adressées au *Journal du Havre* :

« Cet événement, qui termine enfin les longues et sanglantes difficultés de notre établissement à Taïti, est la suite naturelle du coup de main du 17 décembre. L'entreprise hardie et presqu'invraisemblable [illegible] des malheurs qui s'en sont suivis.

» Toutefois, quelque avantageuses que fussent ces conditions, imposées à la faiblesse du gouvernement français par le désir de ménager une susceptibilité jalouse, Pomaré s'est constamment refusée à les accepter. Encouragée par de secrètes influences, tant qu'elle a vu l'autorité française tenue en échec par l'insurrection en armes, elle a résisté à toutes les instances. Vainement on a fait agir auprès d'elle, pour l'engager à se soumettre, tous les moyens de persuasion : ni les conseils de ses amis les missionnaires, ni l'intervention du commandant de la frégate anglaise *le Grampus* n'avaient pu l'y déterminer, et dans son puéril entêtement de ne pas céder au gouverneur Bruat, elle prolongeait sa résistance, espérant que l'arrivée d'un nouveau gouverneur lui permettrait de trouver un biais pour sauver son amour-propre.

» Les événements militaires du mois de décembre, qui ont rangé l'île entière sous la domination française, ont complètement changé cette situation. On a vu que les naturels, après avoir fait leur soumission, ont solennellement abandonné la cause de Pomaré, qui désormais livrée à elle-même, et privée des ressources qu'elle tirait des populations insurgées, a compris la nécessité de céder. A-t-elle été sincère dans cette résolution, ou n'y voit-elle qu'un moyen détourné de reprendre son empire sur ses sujets pour susciter de nouveaux embarras au protectorat? c'est une question qui est diversement résolue sur les lieux. Mais toujours est-il qu'une dernière tentative de rapprochement l'a trouvée plus docile. Après avoir consolidé l'occupation des postes enlevés aux insurgés et remplacé par des chefs amis ceux que leur attachement à la cause de la reine rendait suspects, le gouverneur Bruat a envoyé à Raiatéia, où Pomaré restait confinée, le bateau à vapeur *le Phaéton* avec mission de renouveler ses propositions et l'offre de ramener immédiatement la reine à Taïti. Le capitaine Pradier, chargé de cette mission, s'en est occupé avec succès, et le 5 février Pomaré a quitté Raiatéia pour se rendre à Moréa ou Eyméo, petite île située à quelques milles et en vue de Papéïti, où elle avait sollicité une entrevue avec le gouverneur pour régler les dernières formalités de son retour à la tête de son gouvernement.

» M. Bruat est allé la trouver immédiatement. Son premier acte a été de la faire délivrer de la surveillance dont on l'avait entourée dans le premier moment, et il est resté en conférence avec elle jusqu'au 7 février, date du départ du *John-Cockerill*, qui probablement apporte au gouvernement les dépêches annonçant la conclusion intervenue. »

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Echo de l'Aveyron* : « La cour d'assises de l'Aveyron a eu à juger M. Lefranc, directeur-gérant de l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, comme s'étant rendu coupable d'avoir appelé, dans une circulaire publiée à l'occasion des dernières élections générales, le mépris et la haine de ses compatriotes sur un certain nombre d'électeurs de Perpignan, en les accusant d'avoir escompté leurs suffrages à beaux deniers comptants.

Bien que, depuis quelque temps surtout, le public sache à quoi s'en tenir sur cette corruption toujours croissante, qui transformerait bientôt l'arène électorale en un marché aux bestiaux, corruption qui, des bancs des cours d'assises, s'est révélée hideuse dans les dernières séances de la Chambre des députés, l'affluence a été immense.

C'est d'ailleurs le premier délit de presse sur lequel le jury de l'Aveyron avait à se prononcer. On voulait connaître quels étaient les moyens mis en usage pour combattre l'élection du célèbre Arago, une des gloires du Roussillon, pour ne pas dire de la France.

[illegible] des interrogatoires de MM. Parmentier et Pellaprat. Il est possible que, par suite de la marche de l'instruction, la Commission juge nécessaire de mettre les inculpés en présence les uns des autres et de confronter le général Cubières et M. Parmentier avec M. Pellaprat, contre lequel M. le chancelier a, dans le cours de l'information, décerné un mandat de comparution qui enlève à M. Pellaprat la qualité de témoin en laquelle il avait été d'abord entendu. La Commission doit encore se réunir demain à midi et demi.

L'instruction a révélé, dit-on, des faits accablants pour certains fonctionnaires haut placés. « L'un d'eux, dit le *Courrier français*, est tellement compromis par une correspondance particulière et des actes sous seing privé, qu'il se trouve en ce moment en état de prévention. »

Le *Commerce* ajoute : « Les interrogatoires et les visites domiciliaires se sont succédé sans interruption, et MM. les pairs qui font partie de la commission d'instruction gardent vis-à-vis de leurs collègues une discrétion complète, sans dissimuler cependant que les faits sont beaucoup plus graves qu'on ne les avait d'abord supposés. On dit qu'entre autres pièces curieuses trouvées dans les visites domiciliaires qui ont été dirigées par les magistrats instructeurs, figure un dossier assez compromettant pour quelques personnes ; c'est un marché passé en 1842 ou 1843 pour une vente considérable de chevaux faite à l'armée d'Afrique, et qui aurait produit au vendeur, par chaque cheval, un bénéfice net de 200 fr.

» Il est probable que le procès commencera devant la cour des pairs dès les premiers jours du mois prochain. »

LOLA MONTÈS ET LE JOCKEY-CLUB. LE ROI DE BAVIÈRE DANSEUR. — On lit dans le feuilleton du *Siècle* :

« Il est une gageure qui a excité dernièrement un assez vif intérêt dans le monde fashionable. On soupait chez M. le comte de L... Après une brillante et orageuse partie de lansquenet, la conversation, qui effleurait tous les sujets et passait en revue tous les personnages célèbres ou curieux du moment, ne pouvait manquer de rencontrer Mlle Lola Montès. Un des convives lut une lettre de la favorite bavaroise, — lettre qu'il avait reçue la veille. On s'est aperçu que Mlle Lola, depuis qu'elle est dans la grandeur, a la manie d'écrire : elle est dévorée d'une véritable soif épistolaire ; elle écrit à ses anciens amis de tous les pays, elle écrit aux journaux de toutes les nations, pour relever et discuter tous les bruits et toutes les nouvelles qu'on débite sur son compte. — Il faut que le roi de Bavière lui laisse d'assez grands loisirs pour qu'elle trouve le temps de noircir tant de papier.

La lettre était émaillée de hardiesses grammaticales et de témérités philosophiques. Le fond et la forme furent trouvés si divertissants, que de propos en réflexions, on en vint à regretter l'absence de la semillante danseuse qui sait figurer si agréablement dans un souper de garçons.

— Quel dommage que cette aimable fille se soit expatriée volontairement pour se consacrer à chasser les soucis qui rident un front couronné par les ans et par la royauté !

Ce regret eut de l'écho dans l'assemblée, et amena tout naturellement les causeurs à désirer le retour de l'ambitieuse transfuge.

— Ne serait-ce pas, dit quelqu'un, une action d'éclat que de l'arracher à son aventureuse fortune et de la ramener parmi nous? Il y aurait là, sans contredit, de quoi faire la réputation de celui qui obtiendrait un pareil sacrifice. Mais quel est le lion qui pourrait avoir assez de crédit sur le cœur ou sur l'esprit de Lola Montès pour la faire descendre des marches d'un trône et la décider à reprendre sa vie bohémienne de Paris?

---

action de la chaleur solaire. Construit en taffetas verni et rempli aux trois quarts d'air commun, ce ballon eût été exposé aux rayons du soleil dans un jour d'été.

Ce point considérable bien constaté, la vérité de notre proposition brille d'un éclat éblouissant. Que fera M. Van Hecke pour se soustraire au danger terrible d'une explosion à quelques mille mètres au dessus du globe ; aura-t-il eu le soin de joindre à son appareil une soupape de sortie semblable à celle à laquelle l'aéronaute a recours lorsqu'il veut alourdir sa machine? Alors il viole les conditions du problème tel qu'il l'a posé et qu'il s'est targué de le résoudre. La prudence voudra qu'il se munisse d'une telle soupape, mais comme moyen de sauvetage et seulement pour les occasions désespérées, car autrement le cas dont nous parlons se présentera si souvent, que M. Van Hecke se trouverait bientôt comme un aéronaute vulgaire, forcément ramené à terre... ou à l'eau, suivant les lieux. Que fera-t-il alors? Eh bien ! il montera ou descendra au-dessus de la couche d'air où le ballon menace de se rompre. Fort bien. Mais voilà la régularité de notre marche singulièrement entravée. Faites-y attention ; nous étions dans un courant favorable ; il nous menait à notre destination, nous nous y abandonnions en toute sécurité, et il nous faut la quitter? Or, que rencontrerons-nous soit au-dessus soit au-dessous? Des courants différents, cela est certain, opposés souvent et qui nous reporteront rapidement au point de départ. Qui sait? la tempête peut-être. Avouons donc que sous ce rapport l'invention de M. Van Hecke ne nous offre pas toute la sécurité désirable, et que sa solution, si solution il y a, est bien inférieure à celle qui nous donnerait les moyens de proportionner la tension du gaz interne à celle de l'air ambiant.

2° Avec l'invention du docteur Van Hecke, on a l'inconvénient d'aller descendre à une distance quelconque du terme de son voyage.

Il est vrai qu'on a la consolation de suivre une direction parallèle à celle qui y mènerait directement. Mais enfin vous allez pour affaires ou pour votre plaisir à Mexico par exemple, et voilà qu'on vous descend à Quito, à 20 degrés bien comptés de longitude et 20 degrés de latitude en deçà. Si vous y tenez, on vous mènera plus loin et juste sur le parallèle qui passe par Mexico, au milieu du grand océan austral. La longitude est l'âme damnée du docteur Van Hecke, mais la latitude résiste.

Rien de plus simple ; vous vous êtes abandonnés aux vents alisés. C'est bon. Ils règnent sans partage sur l'Atlantique. C'est bon encore. Mais ils s'étendent à 30 degrés de chaque côté de l'équateur, et si vous n'avez nul moyen de dévier de la direction qu'ils suivent, vous voilà obligé d'écrire à un ami au Mexique : « Mon cher, attendez-moi prochainement, j'irai descendre soit dans l'Amérique du nord, soit dans celle du sud en deçà ou au delà de Mexico, entre 10 degrés au nord et 20 degrés au sud. » Or, M. Van Hecke, dont tout l'art consiste à s'abandonner aux courants favorables, n'a nul moyen de vous faire aller ni de droite ni de gauche, il va droit devant soi. Cependant, la nécessité de moyens de direction a été comprise dès l'origine de l'aéronautique, et Guyton de Morveau a si bien à l'avance démontré l'insuffisance des procédés de M. Van Hecke que nous ne pouvons faire mieux que de le citer.

« Il ne faut pas se dissimuler, dit-il, que..... il reste encore bien des difficultés, et, pour en prendre une juste idée, supposons que l'on veuille faire route de Dijon à Chanceaux, qui n'en est éloigné, à vol d'oiseau, que d'environ seize mille toises ; ce bourg étant situé au nord-ouest de cette ville, on cherchera à profiter du vent de sud est ; supposons encore que le vent souffle exactement dans la ligne de ce rumb, chaque rumb de la rose divisée en 32 airs de vent occupe 11 degrés 1/4 du cercle, ce sera donc pour un rayon de 16 000 toises un arc de 3 141 toises, dans lequel il faudra choisir le point d'arrivée ; que l'on prolonge la ligne de ce rumb jusqu'à Paris, l'arc qu'il est censé occuper, dont tous les points se trouvent en effet compris dans sa division, sera d'à peu près 11 lieues 3/4. CONCLUONS DONC QU'IL N'Y A POINT DE VENT QUI MÈNE PRÉCISÉMENT A UN POINT DONNÉ A 60 LIEUES, PAS MÊME A 8. »

D'où Morveau déduit l'indispensable nécessité de moyens de direction.

M. Van Hecke n'en a point.

Voilà à notre sens deux objections assez graves. Nous avouons qu'elles l'emportent de beaucoup sur les autres, celles-là cependant ne sont pas à négliger.

3° Nulle régularité dans le service. On ne sait ni où attendre le convoi ni à quelle heure il passera là où il passera.

Et j'ajouterais qu'on ne sait davantage où il descendra, s'il en était encore besoin.

Cette proposition n'a pas besoin de démonstration.

Si la machine de M. Van Hecke était douée d'une force propre, elle pourrait jusqu'à un certain point aller contre un vent contraire ; elle pourrait surtout profiter du calme. Mais la machine de M. Van Hecke ne va pas, elle est poussée. Et, va comme je te pousse ! la machine de M. Van Hecke réalise la fiction de l'inertie. Pas de vent, pas de ballon ; vent contraire, mouvement rétrograde. Le calme qui serait si favorable à de véritables locomotions aériennes et leur permettrait d'effectuer avec régularité, en toute sécurité, leurs sublimes voyages, ce calme paralyse M. Van Hecke. Si l'hypothèse de Guyton de Morveau est vraie, si le calme règne dans les régions supérieures, les régions supérieures sont à retrancher des cartes aéronautiques. C'en est assez sur ce point, j'imagine.

4° M. Van Hecke a trouvé l'art d'allonger autant que possible la durée des voyages aériens.

Ceci n'est pas clair, mais c'est vrai. Je dis que ce n'est pas clair en l'absence de figures. Essayons cependant de nous faire comprendre.

Qu'est-ce qui vous séduit dans cette idée de la locomotion aérienne? N'est-ce point l'espoir de vous diriger à vol d'oiseau vers le but de votre voyage. Qu'il faille en rabattre dans la pratique, c'est plus que probable ; mais qu'on doive y renoncer tout-à-fait ! ce serait à faire passer au camp des chemins de fer tous les amis du progrès. M. Van Hecke veut qu'on y renonce. Eh bien ! M. Van Hecke a trouvé le moyen de faire de l'air quelque chose d'encombré comme une grande ville. Vous croyez que vous irez directement du Panthéon à la Madeleine? pas du tout. Prenez la première à droite, la quatrième à gauche, la septième à droite, etc... Voilà. Vous allez au sud, prenez ce courant. Mais il marche vers le nord ! Justement, à cent lieues, vous monterez six cents mètres, et vous trouverez un courant nord-ouest. Suivez-le pendant vingt-quatre lieues. Montez 1 500 mètres, et vous rencontrerez un courant venant de l'ouest. Allez toujours tout droit pendant un nombre quelconque de lieues, descendez un kilomètre, et vous trouverez votre affaire, un vent du nord qui vous mènera à votre destination à 150 lieues près.

Dressez contre le mur une carte de Paris, et vous aurez quelque chose d'analogue à une carte aérienne à l'usage de M. Van Hecke.

A cet égard, M. Van Hecke se fait une illusion qu'il me semble utile de lui signaler : il croit que les courants aériens n'ont toujours qu'une faible épaisseur. Je ne citerai qu'un fait. Dans le voyage qu'ils effectuèrent le 19 décembre 1784, les frères Robert rencontrèrent un courant qui se trouva toujours le même, depuis la hauteur de 600 pieds jusqu'à celle de 4 200.

5° L'invention de M. Van Hecke remplacerait avantageusement les *tread mills*.

Je proposerais d'y atteler des forçats. M. Van Hecke ne se maintient à la hauteur qu'il veut occuper qu'en tournant une roue. Il faut deux hommes pour la tourner. Vous allez de Paris à Calcutta ; eh bien ! de Paris à Calcutta, il faudra que, sans relâche, nuit et jour, deux hommes tournent la roue! Il y a à cela un remède, c'est d'atteler le manège de MM. Sanson aux hélices de M. Van Hecke.

Pour ces motifs et pour d'autres, conservateurs, dormez tranquilles. La locomotion aérienne est encore à inventer. M. Van Hecke a fait une bonne chose, mais rien n'est fait, puisqu'il reste à faire. L'un des éléments du problème est peut-être résolu, mais les autres sont à résoudre, et qui sait si la solution de ceux-ci n'entraînera pas une solution nouvelle de celui dont M. Van Hecke s'est occupé? M. Van Hecke, nous le croyons, a attaché une importance exagérée à cette question, il a cru que tout était là, il n'en est rien. Si les ballons n'ont pas été employés encore à des voyages réguliers, ce n'est pas parce qu'il fallait perdre du lest ou du gaz. Même dans ces conditions, la durée des voyages était assez considérable pour qu'on pût aller loin. Le voyage dont je viens de parler et que les frères Robert firent en compagnie de M. Collin-Hullin fut de 50 lieues et dura 6 heures 40 minutes. Quand les voyageurs descendirent, il restait encore 200 livres de sable. MM. Green-Holland et Monk-Mason ont fait plus de 200 lieues en quinze heures. Partis de Londres à 4 heures 48 minutes du soir, ils allèrent descendre le lendemain à 7 heures et demie du matin dans le duché de Nassau et selon leur témoignage « il leur restait assez de force pour continuer leur course s'ils l'eussent voulu autour du globe entier. » Le ballon du couronnement a été de Paris à Rouen en quelques heures.

Finalement, aujourd'hui comme lors de notre premier article nous ne voyons dans l'invention de M. Van Hecke qu'un moyen nouveau utile, précieux d'acquérir une connaissance plus exacte de l'état de l'atmosphère. Par elle peut-être on apprendra si l'espérance que les aéronautes mettent depuis cinquante ans dans l'existence de courants réguliers et de calme constant a quelque fondement ; courants et calme auxquels tout le monde croit et dont personne n'a démontré l'existence.

VICTOR MEUNIER.

l'histoire amoureuse de l'Olympe mythologique. Voulant que la musique fût digne de l'œuvre royale, il a confié à l'illustre Listz le soin d'écrire la partition. Les rôles ont été distribués aux plus grands personnages de la cour; le roi, — jetant sa couronne pardessus les moulins, — a déclaré qu'il danserait lui-même, en personne, le rôle de Jupiter, et que Mlle la comtesse Lola danserait avec lui le rôle de Vénus. »

ACCAPAREMENTS. — Plusieurs individus viennent de comparaître devant le tribunal correctionnel de Caen, pour manœuvres frauduleuses, tendant à opérer la baisse sur le prix des grains.

Voici l'ensemble des faits résultant de l'instruction et qui ont été établis à l'audience :

Palais, boulanger à Caen, avait acheté au Havre 25 sacs de blé qui lui furent expédiés à Caen. Ce blé était de médiocre qualité : le 3 mai, il le fit porter à la halle, où il fut en mis en vente, mais il ne put être vendu à cette halle ni à la halle suivante.

A la halle du 7 mai, Palais remit 12 sacs de son blé à un facteur, nommé Marie, auquel il donna commission de les vendre au prix de 80 fr., et il chargea Maillard, son garçon, de faire la vente des 13 autres sacs au même prix. Il ne trouva pas d'acheteurs sérieux. Alors Palais convint, avec Hallot, son meunier, de lui faire une vente simulée, par suite de laquelle il enlèverait le blé, afin de le moudre pour le compte de Palais, auquel il remettrait la farine qui en proviendrait : en conséquence, Hallot alla marchander les 13 sacs remis à la garde de Maillard; celui-ci en demanda 85 fr., Hallot en offrit 83 fr. et les 13 sacs lui furent accordés à ce prix par Maillard.

Pendant ce temps, Palais allait dire au facteur Marie qu'il venait de vendre à Hallot, au prix de 85 fr., six sacs du blé qu'il lui avait confié.

Marie, croyant Palais sur parole, déclara au commissaire de police chargé de constater toutes les ventes pour déterminer le prix moyen qui sert de base aux mercuriales et à la taxe du pain, la vente de six sacs à 85 fr., et, de son côté, Palais déclara au même commissaire la vente de treize sacs à 85 fr. Ces déclarations furent admises comme si les ventes avaient été réelles et sérieuses : mais quelques circonstances révélées à la police les ayant fait regarder comme simulées, un procès-verbal fut rédigé le lendemain 8 mai, et, sur ce procès-verbal, des poursuites ont été dirigées contre Palais, Maillard et Hallot. Alors la mercuriale de la ville était arrêtée; les ventes fictives faites par Palais avec la complicité de Hallot, acheteur faussement prétendu, avaient contribué à l'augmentation établie par cette mercuriale.

Palais a été condamné à trois mois d'emprisonnement et 1 000 fr. d'amende; Hallot à un mois d'emprisonnement, comme complice de Palais, mais avec des circonstances atténuantes; Maillard a été acquitté, par le motif qu'il n'était pas constant qu'il eût connaissance de l'accord frauduleux intervenu entre Palais et Hallot.

Nous croyons savoir que le ministère public, qui avait conclu contre les prévenus au maximum des peines spécifiées par la loi, a porté appel du jugement intervenu.

TRISTE EXEMPLE DE MISÈRE. — Un journal de Bruxelles raconte le fait suivant, qui s'est passé dans la province de Groningue :

« Une famille se composant des époux et de leurs six enfants allait mourir de faim... oui, mourir de faim !

» Le père, sachant qu'un des boulangers du village était occupé en ce moment à faire cuire son pain, et qu'il ne pouvait donc surveiller sa boutique, proposa à sa femme d'aller voler un pain pour apaiser la faim des enfants qui se mouraient; la femme recula devant ce moyen illicite; mais l'amour maternel étouffa le cri de la conscience... elle alla donc avec son mari.

» Mais quand le malheureux couple se trouva devant la boutique, l'homme eut horreur de ce qu'il allait faire, et il dit à sa femme ces paroles sublimes : « Je ne le puis, cela m'est impossible; je n'ai jamais volé!... »

» Mais la femme répondit, — car elle était mère : « Tu as raison; ni moi non plus, je n'ai jamais volé; mais cette nuit même nos pauvres petits vont mourir de faim, et il y a là tant de pain! Personne ne nous voit... J'oserai répondre de cette action devant Dieu... Moi, qui meurs de faim moi-même, j'oserai... pour l'amour de mes enfants. » Elle entra précipitamment dans la boutique et prit la moitié d'un pain, qu'elle courut porter à ses enfants.

» Mais le garçon du boulanger avait été témoin invisible de cette scène, qu'il rapporta le lendemain à son maître; et celui-ci, digne homme, pour toute réponse remit à son garçon un pain entier, qu'il lui ordonna de porter sur le champ à la pauvre famille.

» Le garçon s'empressa d'obéir. Mais quel fut le spectacle qui s'offrit à ses yeux!

» Le père et la mère étaient agenouillés devant le grabat de leurs enfants... ils sanglotaient...

» Des cinq petits infortunés, quatre étaient morts de faim pendant la nuit!... »

—

M. le docteur Campardon vient de faire paraître, chez Germer-Baillière, libraire-éditeur, rue de l'Ecole de Médecine, 17, une Monographie sur la Couperose; si les bornes d'un article de journal n'étaient point trop restreintes, nous donnerions avec plaisir un extrait des idées de l'Auteur sur la matière, et nous démontrerions facilement que ces idées générales [illegible] régénération des maladies de la peau sont séduisantes et déduites d'une logique parfaitement juste : contentons-nous de dire que M. Campardon a ouvert une nouvelle voie pour la cure des affections cutanées en général, et pour la couperose en particulier. —

— Un monument découvert en Algérie, par le duc d'Orléans lors de son expédition des Portes-de-Fer, l'arc de Djemmilh, va, si nous en croyons une publication par livraison intitulée les *Monuments de Paris* (Hermitte et compagnie, 20, rue Dauphine), être transporté à Paris et placé sur la place de la Concorde, entre les deux terrasses. On a trouvé que ce n'est pas assez pour obstruer la vue sur cette place que l'obélisque apporté de Louqsor avec tant de frais et si peu de profit.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON DE MALEVILLE, vice-président. — *Séance du 22 mai.*

L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions.

M. MARTIN (DU NORD), rapporteur. Le sieur de Melun, propriétaire à Paris, soumet à la Chambre un Mémoire sur diverses questions de charité publique. Il demande une révision de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures; il signale l'intérêt exagéré du Mont-de-Piété et critique le mode d'opération de ces établissements. Il se plaint de la suppression des tours

le pauvre est obligé de s'adresser; 1 0/0 pour le dégagement, et puis enfin 1 0/0 pour le réengagement, ce qui fait 13 0/0.

Je demande si c'est pour cela que les Monts-de-Piété ont été créés. (Mouvement.) Quand l'Etat prête, il doit prêter à des conditions charitables et non pas faire l'usure.

Les art. 274 et 275 du code pénal punissent la mendicité comme un délit. Le code pénal fait très bien; mais la mendicité n'est souvent que la ressource extrême de la misère, et il faudrait soulager la misère.

La société est obligée de créer des moyens de travail qui sauvent les malheureux de cette alternative, ou de mendier ou de mourir de faim.

Il y a chez nous des institutions de bienfaisance qui sont incomplètes, sans harmonie, sans efficacité, distribuées d'une manière arbitraire; il y a treize ou quatorze cents hospices, mais ils sont inégalement répartis; ils ont des dotations différentes. Presque tous sont dans les villes, et les pauvres des campagnes ne peuvent y être admis.

Il y a aussi des bureaux de bienfaisance : sur 36 000 communes, il y a 6 000 bureaux de bienfaisance. La Chambre voit ce qu'il reste encore à faire sous ce rapport.

Il y a aussi des dépôts de mendicité qui ont été créés par Napoléon; ils sont au nombre de quarante, et on y admet quelques nécessiteux le plus souvent impropres au travail, après en avoir fait passer par la prison. (Sensation.) Ce sont là des questions graves qui doivent vivement préoccuper l'attention du gouvernement et les Chambres. (Très bien! très bien!)

Le pétitionnaire demande qu'on institue une commission pour étudier ces questions et apporter aux Chambres le fruit de ses études. Nous sommes en droit d'attendre du gouvernement qu'il défère au vœu du pétitionnaire.

Lors de la création des dépôts de mendicité, Napoléon adressait au ministre de l'intérieur une lettre dont je demande à placer sous vos yeux quelques expressions :

« Il ne faut pas, écrivait-il, passer sur cette terre sans laisser des monuments qui recommandent notre mémoire à la postérité.

» N'allez pas demander encore trois ou quatre mois; vous avez de jeunes auditeurs, des sous-préfets actifs, des préfets éclairés : faites courir tout cela... » (Sensation en divers sens.)

Je ne demande pas, ajoute M. Pommier, qu'on fasse à nos modernes gouvernements des injonctions aussi péremptoires. Ce que je demande, c'est qu'il étudie ces grandes questions avec un désir sincère d'amélioration. S'il ne le fait pas, je déclare, quant à moi, quelque difficile que soit en cette matière l'intention d'un député, que je n'hésiterai pas à déposer une proposition. (Marques nombreuses d'approbation.)

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. Le sujet de la pétition qui vient d'être rapportée a constamment occupé la sollicitude du gouvernement. Les études sur le régime des prisons prouvent qu'il n'a rien plus à cœur que de résoudre ces grandes questions qui intéressent tout l'ordre social.

M. GLAIS-BIZOIN dit que l'on promet beaucoup, que l'on dit de belles paroles, mais qu'en définitive on fait très peu de chose, et même qu'on ne fait rien.

M. A. PASSY répond que les conseils généraux se sont constamment occupés du sort des enfants pauvres, et que le gouvernement a toujours suivi les avis donnés par les conseils généraux, tant pour cet objet que pour l'extinction de la mendicité.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT ne conteste pas que le gouvernement ne se soit occupé de la question; mais il n'a pas fait ce qu'il devait faire pour arriver à des améliorations désirables. Depuis sept années une enquête a été ordonnée pour résoudre la question relative aux enfants trouvés, et rien n'a encore été fait; le gouvernement n'a pris aucune mesure. Est-ce que par hasard les préfets auraient négligé de répondre aux demandes qui leur auraient été adressées par le gouvernement? S'il en était ainsi, le gouvernement aurait dû se montrer sévère vis-à-vis de ceux de ses agents qui auraient refusé d'exécuter ses ordres.

Pourquoi ne cherche-t-on pas à améliorer le sort des ouvriers, des industriels? Pourquoi ne cherche-t-on pas à leur assurer une retraite pour leurs vieux jours, au moyen de la création de caisses de secours et de prévoyance?... Il y a aujourd'hui les invalides de la guerre? Pourquoi n'y aurait-il pas aussi les invalides de l'industrie? Mais, non; en cela, comme en tout, la devise du gouvernement est la même : Rien! rien! rien! (Mouvement prolongé.)

M. PASSY. Les caisses de secours et de prévoyance existent, et rien n'entrave la liberté de leur administration. Il en doit être ainsi.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT insiste sur la nécessité de l'intervention du gouvernement dans la direction des caisses, comme garantie pour les capitaux qui y sont engagés.

M. DURAND (de Romorantin) présente des considérations nouvelles sur la nécessité de pourvoir à l'extinction de la mendicité et de s'occuper de l'avenir des enfants trouvés qu'on abandonne à eux-mêmes dès l'âge de dix à douze ans.

M. BENOIT. Messieurs, je m'associe complètement aux considérations que vient de présenter notre honorable collègue; mais il me semble, lorsqu'une pareille pétition se produit, qu'il est bon qu'un élan spontané se manifeste sur tous les bancs de la Chambre pour la recommander à la vigilance du gouvernement.

Qu'il me soit permis de dire un mot de l'homme qui a signé cette pétition, de M. le vicomte de Melun. C'est un homme dont la jeunesse, dont l'âge mûr, dont la vie tout entière, dont la fortune, dont toutes les pensées ont été consacrés à la charité. Eh bien! cet homme vient vous dire : voyez ce que sont vos monts-de-piété, ce que deviennent les enfants trouvés, ce qu'on fait pour remédier à la mendicité. Il est l'avocat des pauvres. Quand une telle cause est ainsi défendue, je vous demande si vous ne voudrez pas tous vous associer aux vœux du pétitionnaire.

Conformément aux conclusions de la commission, la pétition de M. le vicomte de Melun est renvoyée à M. le ministre de l'intérieur.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. J'ai l'honneur de présenter à la Chambre un projet de loi portant modification de la loi du 8 juillet 1845, relative aux crimes commis dans les colonies.

Ce projet est ainsi conçu :

Art. 1er. Dans les colonies de la Martinique, de la Guyane française et de Bourbon, les individus accusés de crime envers les esclaves, et les esclaves accusés de crime envers les libres, seront traduits devant une cour criminelle composée de six membres de la cour royale, dont deux conseillers auditeurs au plus pourront faire partie.

Tous les arrêts seront rendus à la majorité de quatre voix au moins. Il en sera de même quant à la déclaration de culpabilité.

Art. 2. L'art. 14 de la loi du 8 juillet 1845 est et demeure abrogé.

Les ordonnances d'organisation judiciaire et les codes coloniaux et d'instruction criminelle, déterminés par l'art. 1er ci-dessus, continueront d'être exécutés dans toutes les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi.

M. LE COMTE DE SALVANDY, au nom du ministre de l'intérieur, présente :

1° Huit projets de loi d'intérêt local;

2° Un projet de loi portant annulation d'un crédit, et demande d'un crédit nouveau pour agrandissement du Palais-de-Justice de Rouen;

3° Réduire à 5 0/0 l'intérêt à payer par les départements pour les emprunts qu'ils contractent.

A propos d'une pétition sur l'emplacement de la gare du chemin de fer de Lyon, dont le rapport a été ajourné, M. Lherbette demande des explications sur les prétentions de la compagnie de Lyon. Le prédécesseur du ministre actuel voulait exiger de cette compagnie la stricte exécution des contrats; il serait fâcheux que M. le ministre actuel se départît de cette résolution. M. Jayr garde le silence.

La séance est renvoyée à lundi.

Courses de la Société d'encouragement.

Voici le résultat des courses du printemps, à Paris et à Chantilly :

MM. Alexandre Aumont, par *Fitz-Emilius*, *Liverpool*, *Me-*

chéance. Les onze prix remportés par M. Aumont lui valent plus de *soixante-sept mille francs*. Les chevaux de cet heureux éleveur sont à l'entraînement de Tom Hurst.

Notre hippodrome ne compte pas en ce moment des chevaux de premier ordre, si ce n'est peut-être *Fitz-Emilius*, dont on ne connaît pas toute la vitesse; mais nous avons plusieurs bêtes de seconde ligne d'une grande valeur : après *Fitz-Emilius*, *Prédestinée*, *Wagram*, *Job*, *Philip-Shah*, *Liverpool*, *Club-Stick*.

Il serait à désirer que le *Bulletin officiel des courses* fît connaître la vitesse donnée dans chaque course, le nom des jockeys vainqueurs et le nom des entraîneurs.

Mouvement socialiste de la presse.

Dans le *Mémorial bordelais*, M. Just Albert rend compte de l'ouvrage de M. Villegardelle, intitulé : *Histoire des Idées sociales avant la Révolution française*. Tout en faisant des réserves au nom de théories plus complètes que celles qui ont inspiré ce livre et dont il est aisé de deviner le caractère, le critique constate par l'histoire la tendance des grands esprits de tous les temps vers un idéal supérieur à la réalité.

« Insistons sur ce point, qu'à toutes les époques, sous tous les régimes, il s'est trouvé des hommes pour protester contre les vices de la société officielle, et pour essayer de réaliser, dans la mesure de leurs forces, l'idéal, le type toujours entrevu d'une société meilleure. Voilà un fait dont tous les arguments du monde n'obscurciront pas la claire et consolante signification. Cherchons donc comme nos pères, et nous nous rapprocherons de ce but que d'éternels pressentiments promettent à l'humanité. Surtout ne rions pas trop des *utopies*, et ne nous montrons pas trop dédaigneux envers ces plans d'organisation dont quelques mains hardies nous tracent de loin en loin les grandes lignes. L'erreur du jour est souvent la vérité du lendemain, et les îles flottantes du présent deviennent quelquefois les terres *fermes* de l'avenir. »

— Le *Breton* annonce la discussion sur le *Comptoir agricole ou communal*, qui aura lieu dans le prochain congrès central, sur le rapport de M. Jules Duval, et il appelle sur ce sujet l'attention du *Siècle* qui avait proposé des greniers de consignation. Nous devons dire au *Breton* que le *Siècle* en est pleinement informé, et depuis longtemps, car le talent de l'un des rédacteurs de ce journal, membre de la commission du crédit foncier, et auteur probable de la note sur les greniers de consignation, a beaucoup contribué à faire mettre cette question à l'ordre du jour, et à faire adopter les conclusions du rapporteur.

Le *Breton* termine son article par cet appel :

« Les idées de progrès véritable font leur chemin : que les hommes qui ont des idées d'avenir redoublent donc de courage, la transformation qui s'apprête dans le monde agricole doit leur faire concevoir les plus légitimes espérances. — Nous appelons tous les *comices* sur le terrain nouveau où la commission du crédit foncier vient de placer la question vitale du *crédit* agricole. »

— Le *Progrès* de Rennes rend compte en ces termes d'une assemblée de l'*Association des secours mutuels* :

» La première assemblée des membres de l'*Association de secours mutuels* a eu lieu dimanche matin à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Pongerard, maire.

» Il en est résulté du rapport que le nombre des sociétaires bienveillants s'élève à 406, et celui des sociétaires participants à 105, dont [illegible] hommes et 43 femmes.

» Les recettes de la société se sont élevées dans la première année à 5 656 fr., les dépenses n'ont pas excédé 1 450 fr. C'est là un premier fonds de réserve qui produira intérêt, et que les années suivantes ne manqueront pas de grossir.

» Il est des ouvriers qui, proportionnellement à leur souscription de 12, 15, 18, et 24 fr., ont reçu en secours, 30, 40, 80, 140 fr., et même l'un d'eux 214 fr. Ces chiffres parlent plus haut que tout ce que nous pourrions dire. En participant à l'*Association des secours mutuels*, les ouvriers peuvent voir sans effroi venir la maladie, qui toujours laisse sur son pasage la misère et le désespoir, quand des mesures de prévoyance n'ont pas été prises pour en atténuer les effets désastreux. »

— Le *Journal du Cher* rend compte de l'heureuse influence des opérations d'une société de prévoyance sur le prix des farines :

« La Société de Prévoyance de Saint-Amand, voulant seconder les efforts que fait l'administration municipale pour réduire la taxe du pain, a fixé le prix des farines d'Amérique, première qualité, à 66 fr. le baril de 88 kilos, pour celle de froment, et à 36 fr. pour celle de seigle, baril compris. Ces prix correspondent à 117 fr. 77 c., et 99 fr. 92 c. le sac de 157 kilos.

» A ce taux, les boulangers peuvent livrer, avec avantage, le pain blanc, dit *bis-blanc*, à 35 c. le kilogramme, et le pain de troisième qualité, à 45 c.

» Si l'exemple de Saint-Amand était suivi par quelques petites villes de l'arrondissement où le prix du pain est plus élevé, on ne verrait plus, à peu de distance, cette anomalie d'une différence de 10 à 15 c. par kilogramme, et les populations trouveraient un soulagement dans la fabrication du pain de troisième qualité. » (*Echo.*)

Il nous semble que le *Journal du Cher* avait jusqu'à présent nié l'avantage de la concurrence véridique des sociétés et des municipalités. Est-ce un mot entendu ou une rétractation?

— Le *Journal de l'Indre* et l'*Union provinciale* (Clermont) signalent les coupables manœuvres de l'agiotage et de l'accaparement dans le commerce des grains, par l'achat en herbe des prochaines récoltes :

« Il est temps de mettre un terme aux spéculations sordides qui se pratiquent sans pudeur sous les yeux du pays. Si l'on en croit des correspondances des départements de l'Est, des spéculateurs parcourent en ce moment les campagnes et achètent à un taux élevé les blés de la récolte prochaine. Ils paient comptant; en sorte que les cultivateurs, séduits par l'appât de l'argent qui leur manque cette année, abandonnent volontiers leurs espérances, et s'engagent à livrer, après le battage, les céréales de la moisson de cette année.

» Si ce commerce s'étend, la crise des subsistances pourra bien ne pas avoir de fin, et la liberté des transactions commerciales, si respectable en principe, ne serait qu'un abus déplorable et amènerait des résultats effrayants. »

Mais ces journaux ne proposent que le remède bien insuffisant du recensement des blés ou les poursuites légales. Il faut hardiment conclure à la concurrence véridique par les sociétés et les communes.

— L'*Impartial de Besançon* défend, contre certains *puritains* de la république et du pharisaïsme, les socialistes dont le vœu est d'établir

— Mais pourquoi poursuivre en justice des manœuvres répréhensibles, quand, à la clarté du ciel, la Bourse étale sans déguisement les manœuvres destinées à accroître, par des enrichissements scandaleux, le nombre des gens formant la haute société ? Un rapport émané de la compagnie de Paris à Lyon constate que sur les 400 000 actions de ce chemin, 295 000 sont possédées par 1 716 personnes seulement, tandis que les 107 000 actions de surplus sont possédées par une populace financière de 15 284 souscripteurs. Cette noblesse de 1 716 agioteurs n'a pas, il est vrai, le moyen de payer ses 295 000 actions, mais voulant faire honneur à ses affaires et ne pas tomber en faillite, elle sollicite avec une insistance des plus remarquables auprès du gouvernement pour obtenir, aux dépens de l'Etat, des conditions telles que les cours des actions se relèvent et qu'elle puisse vendre sans perdre, peut-être même avec profit les 295 000 actions sur lesquelles le jeu ne lui a pas été jusqu'ici favorable.

La compagnie de Lyon à Avignon n'a pas donné officiellement ses chiffres d'actionnaires, mais la noblesse financière s'y trouve dans une proportion analogue et est également hors d'état de payer ses souscriptions : ne faisant qu'une avec la compagnie de Paris à Lyon, elle appuie dans le même sens de toute son influence sur le Cabinet. L'ancien préfet de Lyon, M. Jayr, n'a été appelé, dit-on, au ministère des travaux publics que pour signer les conditions qui permettraient à cette noblesse d'agioteurs de s'enrichir aux dépens des contribuables.

— La Chambre des députés a terminé la loi des comptes définitifs de 1844, après de pénibles explications qui ont achevé de révéler l'état de dislocation où se trouve l'administration par l'abus des influences de toutes sortes.

Elle a ensuite accordé aux relais de poste situés sur les lignes parallèles aux chemins de fer une indemnité de 175 000 fr. pour 1847 et de 350 000 fr. pour 1848.

— La Chambre des pairs a adopté un projet de loi créant à Saint-Denis un chapitre de chanoines exempts de la juridiction de l'archevêque de Paris et relevant directement du pape. Ces chanoines seraient tous d'anciens évêques. On n'a pas encore determiné le chiffre de leur traitement.

— Les affaires commerciales continuent à être fort lourdes ; le prix du blé reste toujours le même.

— Le ministère n'est pas encore complétement rassis ; M. Duchâtel, qui était malade, dit-on, a dû revenir des bains de mer, où il était allé prendre quelque repos. On parle d'un nouveau cabinet, composé de lui, de M. Molé et de M. Thiers. M. Guizot serait remercié et invité à employer les loisirs qu'on lui ferait à composer à son tour une histoire de la révolution française.

Cette décomposition du ministère, au milieu de ses triomphes électoraux, de ses succès de majorité à la Chambre, en pleine jouissance d'un pouvoir qui n'est attaqué par personne, n'est-elle pas la représentation exacte de cette autre décomposition qui mine les hautes classes de la société, et qui, les surprenant entourées d'un faste inouï et enivrées de leurs jouissances égoïstes, fait tomber en lambeaux les restes de leur honnêteté, de leur moralité, et ne leur souffle d'autre énergie que celle de la peur. — Civilisation, veux-tu donc périr dans une honteuse décadence, en tenant toujours le genre humain séparé en deux camps ennemis ? Ne vaudrait-il pas mieux te transformer, te régénérer, par un appel sincère, à la réalisation de la fraternité, de l'Unité humaine ?

... sociale ... qui ... l'Irlande.

Le trésor public est à peu près vide, et le ministre des finances est obligé de faire des sacrifices énormes pour obtenir par anticipation les versements de l'emprunt de 200 millions contracté récemment pour faire face aux difficultés de l'Irlande.

Il a été question, dans le parlement, de suspendre pour quelque temps toute nouvelle concession de chemins de fer, afin d'arrêter la fièvre de construction qui absorbe déjà une somme de 75 millions par mois.

Les difficultés de la situation actuelle sont telles que les ministres et les hommes d'Etat y perdent tous leur latin. Ils ne savent que faire, et ils avouent leur insuffisance et leurs craintes pour l'avenir.

La malheureuse Irlande est toujours dans le même état, ou plutôt son état empire tous les jours, malgré tous les secours qu'elle a reçus de l'Angleterre, de l'Amérique et de beaucoup de pays étrangers. La mort enlève de nombreuses victimes ; d'immenses hordes de paysans émigrent en Amérique, et beaucoup de ceux qui ne peuvent émigrer s'organisent en bandes de pillards, qui enlèvent le bétail en plein jour pour le tuer et le dévorer.

Au milieu de ces difficultés croissantes, l'Irlande vient de perdre à la fois O'Connell et le vice-roi, le comte de Besborough, tous deux morts en même temps, presque le même jour, l'un à l'âge de 73 ans, l'autre à 67 ans.

La mort du vice-roi entraîne un remaniement du ministère, et la mort d'O'Connell laisse dans l'influence politique une place vide en Irlande, qui sera mieux remplie, nous l'espérons, par quelque homme plus avancé dans le mouvement des idées nouvelles de l'époque.

Il a, nous n'en doutons pas, fait du bien par son agitation politique, depuis trente ans ; mais, comme tous les hommes politiques de l'Europe, parvenus, en 1830, à posséder l'influence gouvernementale pour leurs idées de libéralisme bourgeois, il était tombé dans une espèce de fanatisme systématique contre les idées nouvelles qui se manifestent sur les questions sociales et l'organisation du travail. En 1842, il enjoignait à ses partisans de ne s'occuper que d'idées politiques, et de résister à tous les efforts faits pour introduire la discussion de la question sociale. Il s'est même oublié, dans sa colère de suprématie bourgeoise, jusqu'à conseiller à ses compatriotes de jeter à la rivière quiconque viendrait leur parler de questions sociales et d'organisation du travail.

On comprendra facilement, d'après cela, que nous ne regrettions pas la mort d'O'Connell, bien que nous respections sa mémoire pour le bien qu'il a fait dans son temps et à sa manière. Ayant fait sa tâche, il était devenu plutôt nuisible qu'utile aux développements du progrès social et politique.

Daniel O'Connell est mort à Gênes, le 15 de ce mois.

Né en 1774, près de Cahirsiveen, dans le comté de Kerry, en Irlande, O'Connell eut pour premier précepteur un prêtre de campagne. Daniel O'Connell avait seize ans, lorsque son père, Morgan O'Connell, propriétaire aisé, l'envoya continuer ses études d'abord à Louvain, chez les dominicains, et, plus tard, à Saint-Omer, chez les jésuites.

Ce fut en 1793 qu'il revint s'asseoir au foyer domestique, au moment même où le gouvernement anglais, effrayé du retentissement de la révolution française, entrait enfin dans la voie des concessions envers l'Irlande, et où le parlement rendait le mémorable acte 33 du règne de Georges III, ouvrant aux catholiques les portes du barreau, qui leur ... était ... protestant ... tyran, du catholique ...

Une puissante association (les loges orangistes), organisée par les protestants, veillait avec une jalousie inquiète au maintien de cette grande iniquité.

A cette association, O'Connell opposa le comité catholique (*catholic board*), dont le but était de défendre la liberté de conscience et d'obtenir le redressement de tous les griefs de l'Irlande : c'est ce comité qui servi de noyau à la grande association catholique qui se forma plus tard (en 1823).

Dès 1815, O'Connell jouissait parmi ses compatriotes d'une popularité qui semblait ne pouvoir s'accroître. Mais, si le parti opprimé voyait en lui son idole, le parti oppresseur l'*honorait* d'une haine à mort. L'animosité en vint même à ce point contre lui, qu'un membre de la corporation municipale de Dublin, nommé Desterre, et descendant d'une famille de protestants réfugiés, lui envoya un cartel. Le champion de l'Irlande, après avoir consulté ses amis, accepta la rencontre, et l'agresseur fut tué ; mais, ayant ainsi *fait ses preuves*, O'Connell résolut de ne plus se laisser entraîner par personne sur le terrain, et il fut fidèle à cette détermination.

En 1829, O'Connell fut élu au parlement par le comté de Clare : son élection précéda de quelques mois seulement l'émancipation des catholiques, dont le bill fut promulgué le 15 avril de la même année. Lorsqu'il se présenta pour siéger, il se passa une scène qui n'a d'analogue que dans la fameuse séance de la Chambre des députés de France, où Manuel fut arraché de son banc par la gendarmerie.

Ayant refusé de prêter les serments voulus et qui répugnaient à sa conscience de catholique, O'Connell vit son élection annulée par un vote solennel ; mais les électeurs du comté de Clare lui donnèrent de nouveau leurs suffrages à l'unanimité, et il prit enfin possession de son siége parlementaire en avril 1830.

A partir de cette époque, la vie d'O'Connell appartient tout entière à la politique, et elle est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus grands détails.

ALLEMAGNE.

Le roi de Prusse et le roi de Hanovre. — La diète de Berlin. — Une université à Hambourg. — Question des subsistances. — Uhlich et le roi. — Les Juifs de Kœnigsberg.

Tandis que le roi de Prusse, de gré ou de force, ouvre une voie nouvelle au principe constitutionnel, le roi de Hanovre, dans une réponse adressée aux Etats, déclare que le droit constitutionnel est contraire aux principes de la confédération germanique, qu'il n'accordera jamais aux Etats le droit de critiquer les actes du gouvernement, que les ministres sont irresponsables, et que les Etats n'ont été convoqués que pour donner les conseils que le roi veut bien leur demander. Cette lettre a provoqué un sourire général dans toute la presse allemande, surtout dans la presse prussienne qui y voit une mercuriale adressée au roi de Prusse.

Les Etats de Berlin ont rejeté une loi de finances proposée par le gouvernement. Plusieurs journaux français prennent ce rejet pour une fin de non-recevoir opposée à toutes les lois d'impôt que le gouvernement proposerait aux Etats. Nous ne partagerons pas cet avis, et l'avenir prouvera bien que la diète de Berlin, en rejetant la loi sur les *lettres de rentes*, n'a pas eu cette intention. Seulement, la diète est pressée d'arriver à la discussion des questions de principes, telles que

---

sort en spirale, dont j'ignore s'il est l'inventeur. Le ressort, en se distendant, fait, chose remarquable, tourner la roue, et celle-ci, reposant au moyen d'une poulie adaptée par l'inventeur sur la corde tendue par lui, glisse, chose plus remarquable encore ! le long de cette corde, *turbo ruit*, et on arrive à l'autre bout de la carrière ; je remarque que M. Monk Mason a déjà fait cela, et plus encore, dans le local de l'institution Polytechnique, mais c'était à Londres. L'inventeur donne à son aérostat une forme allongée, semblable à celle du *Pneumodromon* du capitaine Patridge, mais le capitaine Patridge est anglais. Cette forme est également celle du ballon qui fut enlevé le 19 septembre 1784 par les deux Robert et M. Collin Hullin ; mais cela date de 55 ans. Tout, dans cette invention, et les noms et les choses, est donc neuf et ingénieux. Après cela l'inventeur m'ayant prié de tenir son secret secret, je ne puis rien dire de plus, sinon qu'il m'a recommandé de lui envoyer toutes les personnes de ma connaissance, qui sont en état d'apprécier l'efficacité de l'invention dont il est inventeur ; et comme je lui appris que j'allais le lendemain à la Grande-Chartreuse, visiter l'appareil du docteur Van Hecke, il me fit observer que le docteur Van Hecke est belge, ce que je compris fort bien, et j'espère lui donner satisfaction sur ce point comme sur l'autre.

J'en reviens maintenant au docteur Van Hecke, et pour ne plus le quitter ; et afin de lui faire sa part aussi belle que possible, je m'en vais continuer l'énumération des chances favorables du problème de l'aéronautique tel qu'il l'a posé. Au fond ce serait une histoire entière des vents. Malheureusement la météorologie n'est pas encore arrivée à cet éminent degré de connaissance où l'on a la notion exacte de ce qu'on ne sait pas. Nous ne citerons donc que des faits isolés.

Toutes les causes des vents sont loin d'être connues. Il en est une cependant qui explique un phénomène fort surprenant au premier abord. Dans un grand nombre de cas, le vent se propage dans une direction opposée à celle dans laquelle il souffle. Supposez, par exemple, que le vent souffle de Versailles sur Paris, eh bien! peut-être, ce vent ne viendra s'abattre sur Versailles qu'après avoir régné à Paris. Voici des faits : En 1814, un effroyable ouragan se fit sentir aux Etats-Unis, il soufflait du nord au midi avec une vitesse de vingt lieues à l'heure ; le vent était si froid que le thermomètre descendit de 17°, des troupeaux, des hommes furent gelés. Cependant cet ouragan s'avançait du midi au nord, et la preuve c'est qu'il fit d'effroyables ravages à Watteras, huit heures avant de fondre sur Boston. Or, cette ville est 160 lieues plus au nord. Wargentin a constaté que le vent d'ouest ne se fait sentir à Abo qu'après avoir passé sur Moscou, et Moscou est 375 lieues à l'est d'Abo. Un fait très vulgaire explique cette apparente anomalie. C'est Franklin qui en a fait la remarque. Faites du feu dans une cheminée, les couches d'air les plus rapprochées du foyer, dilatées, échauffées, s'élèveront dans la cheminée, les couches voisines viendront prendre leur place ; ainsi, de proche en proche, le mouvement se propagera jusqu'à l'autre extrémité de la chambre et dans une direction opposée à celle où il souffle. Cette petite expérience nous donne la clef d'un fait considérable, celui de tous qui a les droits les plus certains à la reconnaissance des naturalistes, je veux parler des vents d'est.

Les vents d'est ou les vents alisés sont des vents constants, qui règnent dans les deux hémisphères, à partir d'une certaine distance de l'équateur jusqu'au 30° degré de latitude et parallèlement à lui. Leur cause est très générale ; elle réside dans le soleil (faisant l'office de la cheminée dont nous parlions), et dans le mouvement de rotation du globe. Le soleil, étant dans le plan de l'équateur, ou, en d'autres termes, dardant verticalement ses rayons sur les contrées que traverse cette ligne fictive, les échauffe fortement, et par suite dilate la couche d'air qui les recouvre. L'air dilaté s'élève au-dessus de la masse atmosphérique, et par suite vers les pôles. Mais, pendant que cette colonne d'air se déplace, des couches d'air voisines viennent à la surface de la terre prendre la place qu'elle occupait. Ces couches forment donc un courant qui marche vers l'équateur ; de proche en proche le mouvement se communique jusqu'aux pôles ; de sorte qu'on a deux courants, l'un supérieur, formé d'air chaud et marchant de l'équateur aux pôles ; l'autre inférieur, formé d'air froid, marchant des pôles à l'équateur.

Les choses se passeraient comme nous venons de le dire, si la chaleur solaire était seule en cause, et alors, au lieu d'un vent d'est, nous aurions donc un vent du nord au sud dans notre hémisphère ; l'hémisphère austral ressentirait contrairement l'influence d'un vent marchant du sud au nord ; mais le mouvement de rotation du globe vient tout déranger.

Le globe, comme on sait, tourne sur lui-même. Chaque point de sa surface, prise à l'équateur, est animé d'une vitesse égale à celle d'un boulet de canon. On comprend tout de suite quelle doit être l'influence de ce mouvement sur les courants dont nous venons de parler. Et tout d'abord il est bien entendu que la masse atmosphérique participe au mouvement de rotation du globe. D'un autre côté, il est évident que la vitesse du globe est plus grande à l'équateur que dans les régions voisines des pôles. Donc, le courant d'air qui vient des pôles, rencontre des couches d'air, animés d'un mouvement de plus en plus rapide à mesure qu'il marche vers l'équateur, et, ne pouvant acquérir immédiatement la vitesse dont ceux-ci sont doués, il leur oppose une résistance. Or, la terre tourne de l'ouest à l'est ; cette résistance doit produire sur nous la même impression que si le vent soufflait de l'est ou plutôt du N.-E. dans notre hémisphère et du S.-E. dans l'hémisphère austral.

Voilà donc des vents constants, des vents réguliers qui se tiennent à la disposition des aéronautes. Grâce à eux, l'aéronaute peut faire dans les deux hémisphères une bonne partie du tour du globe : il va sans dire cependant que les vents alisés ne sont pas aussi réguliers dans la pratique que dans la théorie. Le soleil se rapprochant tantôt du tropique du Cancer et tantôt du tropique du Capricorne, il en résulte une variation dans la force des vents alisés ; de plus, jusqu'à une assez grande distance des côtes, le vent, au lieu de venir de l'est, souffle du nord (dans notre hémisphère), et c'est un phénomène dont l'explication sera donnée tout à l'heure. Une foule d'obstacles naturels, les chaînes de montagnes, par exemple, font dévier en maintes circonstances les vents alisés de leur direction normale. Mais l'océan Pacifique et la mer du Sud, l'Atlantique et la mer des Indes restent en grande partie soumis à leur influence, et les perturbations dont nous venons de parler, bien loin de faire obstacle aux desseins des aéronautes peuvent être utilisées par eux.

Les vents alisés étant permanents occupent la première place à l'actif des aéronautes ; il en est de périodiques et dont ils tireront un éminent parti. Tels sont entre autres les vents qui, pendant deux mois, soufflent de la mer du Nord dans la Baltique et qui facilitent le passage du Sund. Il y a également, à d'autres époques, des vents qui soufflent de la Baltique dans la mer du Nord. D'autres vents sont soumis à une périodicité plus rapprochée, mais en échange ils se font sentir dans des limites beaucoup plus étroites. Tels sont les vents de terre et de mer. Les premiers se font sentir pendant le jour, les autres règnent la nuit. Leur explication découle de ce qui précède. Il suffit d'ajouter que la mer conserve toujours à peu près la température moyenne, tandis que la terre se trouve au dessus de cette température pendant le jour, au dessous pendant la nuit. On comprend dès lors que, pendant le jour, le vent doit souffler vers la terre, et qu'il doit souffler la nuit dans un sens opposé. Les vents du nord qui règnent dans la zone septentrionale des vents alisés, ceux, par exemple, qui soufflent vers la côte d'Afrique, n'ont pas d'autre cause.

Après les vents périodiques, il reste à citer les vents accidentels, et dans cette classe se rangent sans doute certains vents, dont la météorologie n'a pas constaté la périodicité. Ces vents ne pouvant être prévus, n'offrent pas les mêmes secours que les vents périodiques ou perpétuels. Il est vrai qu'en ceci il y a à compter sur les progrès futurs de la science. Dès aujourd'hui, les aéronautes peuvent en tirer le même parti que les navigateurs ; ils peuvent, comme eux, attendre les vents favorables à leurs desseins.

Ils peuvent plus. Le voyageur aérien aura sur le marin cet avantage, que, dans plus d'un cas, l'existence d'un vent contraire lui sera l'indice de l'existence actuelle d'un vent favorable existant à une certaine hauteur dans l'atmosphère. Une expérience de la dernière simplicité en fait foi. Soient deux chambres inégalement chauffées, établissez entre elles une communication, un double courant se produira, l'un d'air froid, à la partie inférieure entrant dans la chambre chaude ; l'autre, d'air chaud, à la partie supérieure, et se rendant dans la chambre froide. Donc l'existence d'un vent allant dans une certaine direction pourra être l'indice d'un vent supérieur marchant dans une direction opposée. Peut-être pendant que les vents facilitent l'entrée de la Baltique, s'en trouve-t-il à une certaine hauteur qui en faciliteraient la sortie. Certainement les vents de terre et de mer sont accompagnés de courants opposés. Sans doute, c'est là le cas du vent qui souffle sur la côte algérienne.

Si donc l'aéronaute veut se diriger vers le nord et que le vent régnant vienne du nord, il se pourra qu'il n'ait qu'à s'élever dans les

et de calcul. Par la création d'une université libre, cette ville acquerrait une nouvelle importance pour toute l'Allemagne.

La question des subsistances occupe toute l'Allemagne. L'Autriche vient de défendre l'exportation des grains et des fruits secs. Le gouvernement badois a fait faire une enquête générale sur la quantité de blé qui se trouve dans le pays. A Francfort, le sénat, pour faire distribuer des bons de pain aux pauvres, a frappé d'une surtaxe le pain vendu aux riches et aux étrangers. Le prix du pain a atteint un chiffre qui dépasse celui de 1817.

Plusieurs juifs de Kœnigsberg se sont enfin résolus à célébrer la fête du sabbat le dimanche au lieu du samedi. Plusieurs autres communes, dit-on, sont prêtes à suivre ce bon exemple.

ESPAGNE.

La correspondance suivante, adressée le 14 des frontières de la Catalogne au *Phare des Pyrénées*, n'est guère d'accord avec la nouvelle de la prise et de l'exécution de Tristany, ainsi que de la déroute complète des carlistes :

« Le mouvement du général Paiva sur Calaf et Solsona ne paraît avoir eu qu'un résultat négatif. Il a fait tout ce qu'il a pu pour contre-balancer l'effet moral produit par la présence des factieux dans ces districts et les différents succès qu'ils y ont obtenus, il a passé les troupes en revue, convoqué le clergé et les alcades du pays pour remonter l'esprit public et l'éclairer. Il est probable que son apparition dans ces contrées fera peu d'effet. On n'improvise pas la confiance; ce n'est pas en courant qu'on fait naître la sympathie dans un pays où la guerre civile a laissé de profondes blessures, que la négligence et l'imprévoyance de l'administration ont laissé subsister.

» Les bandes, voyant l'impossibilité de résister aux forces réunies par le gouverneur-général, se sont retirées dans les montagnes de la province de Gironne; elles se trouvent maintenant en contact avec une partie des populations, qui ont couru sus au Pénitent de Finestras, et il est à craindre qu'en passant elles ne retirent d'affreuses vengeances de ceux qui se sont montrés les ennemis de leur cause. Déjà un drame épouvantable s'est passé dans une maison isolée, située à un jet de pierre du bourg de Massanet, à environ cinq heures de Gironne; car dans ce malheureux pays rien ne se perd, et je puis vous assurer que les fusillades du général Pavia ont fait un grand tort à la cause qu'il sert.

» Un homme, une femme et un enfant de cinq à six ans habitaient cette maison; ils s'étaient levés de très bonne heure pour aller entendre la première messe à Massanet, et ils étaient au moment de partir, quand survinrent trois hommes, qui entrèrent sous je ne sais quel prétexte, et s'assirent au coin du feu. Peu de temps après un quatrième individu se présenta, mais masqué. A sa vue l'enfant eut peur et se sauva. Rencontré par un voisin, celui-ci lui demanda où il allait. L'enfant étant trop effrayé pour pouvoir lui donner une explication suffisante, il se décida à aller jusqu'à la maison, pour savoir au juste ce qu'il y avait. En y arrivant, il vit le corps de la malheureuse femme, affreusement égorgée, étendu dans une mare de sang sous la porte de la cour. Il s'éloigna rapidement, et fut prévenir l'alcade de ce qu'il avait vu. Quand on arriva, les assassins avaient pris la fuite, et l'on trouva le métayer pendu, le corps à moitié brûlé, sous le porche. La femme était enceinte; elle avait reçu deux coups de couteau dans le flanc, indépendamment des larges blessures qui lui avaient ouvert la

manquant absolument, les hommes ne manquent pas aux bandes. D'un autre côté, le peu de stabilité dans la politique du gouvernement inquiète les Catalans. L'armée a bien reçu des recrues qui ont été incorporées dans le corps; mais la force physique seule est impuissante; on sent l'absence de la force morale, surtout quand il s'agit de principes politiques. Ce n'est pas avec des articles de journaux qu'on acquiert de l'ascendant sur les populations; c'est par des actes, des faits. Malheureusement, en tenant la Catalogne sous le régime de l'état de siége, on ne s'est pas assez préoccupé de lui procurer les avantages qui pouvaient ramener l'opinion publique et l'attacher. Il est à craindre que ce malheureux pays ne soit porté à épuiser dans une lutte désespérée les dernières ressources qu'il possède. Châtier sans merci, c'est facile, c'est le moyen vulgaire des hommes qui n'ont aucune portée dans les vues : améliorer, éclairer, pousser au progrès, s'occuper du bien-être des masses, les moraliser, telles devraient être les seules vues d'une véritable administration, et l'on n'a rien fait de cela. Les impôts payés par le pays l'ont été sans profit pour lui.

» On pense que le gouverneur-général remontera la Sègre jusqu'à la Seu-d'Urgel. C'est une course renouvelée du général Breton; seulement le temps est plus favorable.

» *P. S.* J'apprends à l'instant qu'un engagement sérieux a eu lieu le 12 près d'Olète. Les troupes de la reine auraient éprouvé quelques pertes, entre autres celle d'un capitaine. »

La reine a éprouvé deux accidents qui ont mis deux fois sa vie en danger : d'abord, dans une promenade, ses chevaux se sont emportés et ont failli la précipiter dans le Tage; dans une autre circonstance, sa voiture s'est heurtée contre le tronc d'un arbre et a versé. Dans ces deux circonstances, S. M. n'a éprouvé aucun mal.

PORTUGAL.

Amnistie. — Intervention.

Voici les termes en lesquels est conçue l'amnistie que dona Maria da Gloria propose de donner aux révoltés :

1° Amnistie complète et générale de tous les crimes politiques commis depuis le 6 octobre 1846;

2° Liberté aux prisonniers détenus pour lesdits crimes, et rappel de tous les exilés en leur procurant les moyens de rentrer dans leur pays et dans leurs familles;

3° Restitution de tous les grades, honneurs et décorations, en conservant de plus ceux accordés par les révolutionnaires eux-mêmes.

Nous lisons ce matin dans le *Journal des Débats* :

« Par de récentes nouvelles du Portugal, nous apprenons que la junte d'Oporto a définitivement refusé les propositions d'accommodement que l'envoyé anglais, le colonel Wylde, était allé lui porter de la part du gouvernement de la reine d'Angleterre. Tant que la guerre civile engagée depuis plusieurs mois en Portugal ne menaçait point directement l'autorité royale et le trône de la reine dona Maria, il n'y avait point lieu d'appliquer les stipulations du traité de la quadruple alliance; mais d'après les derniers événements, nous avons des raisons de croire que ces stipulations seront mises à exécution, et que des mesures seront concertées entre les puissances signataires du traité pour mettre un terme à la guerre civile et rétablir l'autorité de la reine. »

GRÈCE.

La question grecque est loin de prendre une tournure favorable, et chaque jour elle s'aggrave et prend des proportions plus vastes, qui menacent de renouveler pour la France les difficultés de la question égyptienne en 1840. On avait espéré que les cabinets de Russie et

escadre française. Mais lorsqu'on se reporte à 1840 et 1841, on doute fort que la présence de notre marine change rien aux résolutions des cabinets confédérés.

LA PLATA.

Les affaires de la Plata traînent toujours en longueur. Il importe pourtant de retracer rapidement les principaux événements qui ont eu lieu dans ce pays depuis le départ de M. Hood, envoyé extraordinaire du gouvernement anglais.

M. Hood a quitté Montevideo dans le mois de septembre 1846. On sait que ce diplomate était chargé de présenter à l'acceptation de Rosas les bases d'un traité qui, tout en garantissant l'indépendance de l'État oriental était également favorable aux intérêts de la république Argentine. Le gouvernement de Montevideo et le lieutenant de Rosas, Oribe, acceptèrent ces bases; mais le traité définitif ne put être signé parce que Rosas, en s'appuyant sur la promesse que lui avait faite M. Hood, insistait pour que le blocus du littoral argentin fût définitivement levé *avant* que les troupes d'Oribe se retirassent du territoire montévidéen. La paix qui aurait pu être établi depuis huit mois fut donc encore une fois ajournée.

Pendant cet intervalle de nouveaux événements se succédèrent :

1° A la rentrée du général Rivera sur le territoire montévidéen, ses anciens soldats se groupèrent autour de lui; à la tête de ces troupes, il protégea pendant quelque temps la campagne contre les attaques d'Oribe et de ses aides-de-camp, les colonels Servando Gomez, Barrios et Ignacio Oribe. Le 27 décembre dernier, Rivera attaqua et prit d'assaut un point fort important occupé depuis longtemps par Oribe, la ville de Paysandu, sur les bords de l'Uruguay. Dans cette affaire se distingua un bataillon de basques français sous les ordres du chef de bataillon Brie. Le brick de guerre commandé par le capitaine Fournier prit part aussi à cette action.

2° Depuis que le commerce de la Plata est protégé par les escadres de France et d'Angleterre, les affaires ont pris un certain développement à Montevideo, les encaisses de la douane montent à un million de francs par mois. C'est le revenu ordinaire en temps de paix.

3° Le général Urquiza, gouverneur de la province argentine d'Entre-Rios, a accepté le rôle de pacificateur entre le gouvernement montévidéen et celui de Rosas. Le *Times* a publié, dans le mois d'avril dernier, la correspondance officielle qui se rattache à cette médiation.

4° Dans le message que Rosas a adressé au corps législatif de Buenos-Ayres (*junta de los representantes*) en décembre 1846, il fait observer que les revenus de la douane des ports argentins ont diminué considérablement, et que si le blocus se prolongeait pendant l'année 1847, la perte serait de 44 millions de piastres de papier (1).

5° Le 30 janvier dernier, il y a eu un changement de ministère. MM. Magarinoz, Martinez et Perez ont donné leur démission et ont été remplacés par MM. Chucarro (affaires étrangères); — Munos (guerre et marine); — et Bejar (finances). — Pour protéger plus efficacement la ville de Montevideo contre les attaques d'Oribe, le nouveau ministère a porté la garnison à 5 000 hommes de troupes régulières. — On attendait avec impatience le résultat diplomatique de la mission de M. Hood en Europe.

6° M. le baron Deffaudis et M. Gore-Ouseley, ministres plénipotentiaires de France et d'Angleterre dans la Plata, sont remplacés par M. le comte Waleski et M. Howden.

On ne connaît pas la teneur des instructions que M. Guizot et lord

(1) La piastre de papier vaut de 50 à 70 centimes selon les cours de la place.

---

airs pour rencontrer un courant qui le serve à souhait.

Ajoutons que l'expérience citée nous porte à penser que l'aéronaute trouverait en outre de véritables ports aériens, c'est-à-dire des régions comparativement calmes où il pourrait au besoin chercher un refuge; ces couches d'air en repos seraient comprises entre les deux courants opposés; c'est du moins ce qui a lieu dans l'expérience que nous venons de rapporter.

Nous nous arrêterons là sans avoir la prétention d'avoir tout dit. Peut-être est-ce sur l'inconnu qu'il y a le plus de fonds à faire. L'état actuel de la météorologie rend la supposition probable. Sans doute tout ce qui se passe dans l'atmosphère n'a pas, à la surface de la terre, un écho perceptible pour nous. Certains physiciens ont supposé que les régions supérieures restaient constamment calmes. Guyton de Morveau inclinait vers cette opinion (1). On peut s'appuyer sur ce fait que l'agitation de la mer ne se fait sentir qu'à une très faible profondeur. Mais ce n'est là qu'une analogie. Dans tous les cas, il y a des calmes prolongés dans toutes les latitudes, et il est des contrées où les orages sont inconnus. Et tout cela est plus qu'il n'en faut pour démontrer que les espérances de ceux qui spéculent sur l'existence de courants favorables, ne sont pas à beaucoup près dépourvues de fondement.

Et maintenant nous n'avons plus qu'à chercher si l'invention de M. Van Hecke réalise toutes les conditions requises. Je déclare de suite qu'à mon sens il n'en est rien. Mes observations se classent sous cinq chefs principaux.

1° M. le docteur Van Hecke n'a pas obvié à l'inconvénient de voir le ballon éclater dans les airs et parcourir des espaces proportionnels au temps, en tombant d'une hauteur variable entre O et x lieues, mais toujours trop considérable au gré des voyageurs.

Ceci a besoin d'explication.

J'ai dit dans mon précédent article que le ballon, recevant l'action des rayons solaires s'échauffe au contact de ces rayons, et que le gaz dilaté à l'excès romprait son enveloppe si l'aéronaute ne s'empressait de lui donner une issue.

Sur quoi on m'a fait observer que je me suis trompé du tout au tout. La dilatation que j'attribue à la chaleur solaire est, m'a-t-on dit, le résultat de la raréfaction de l'air ambiant. Quant à la chaleur, elle ne brille que par son absence, à l'instar d'un académicien qui a signé le registre de présence. Le froid qui règne dans les régions de l'air est connu. Pour n'en rien savoir il faudrait n'avoir jamais monté sur les pics des environs de Paris, etc., etc.

Il est vrai qu'en énonçant ce fait je ne l'ai point donné comme une découverte qui m'en fût propre, et que personne ne peut dire que j'aie voulu m'en assurer la priorité par le moindre paquet cacheté. Je me suis fait l'écho des relations de Guyton de Morveau, de Blanchard et de Cavallo. C'est d'après ceux que j'ai dit et que je répète que « la dilatation produite par la chaleur solaire était considérable, »—« que dilaté par les rayons solaires le ballon se gonfla avec une telle violence qu'il craquait de toutes parts, »—« qu'un coup de vent ayant porté le ballon au-dessus des nuages, la chaleur solaire produisit tout à coup une dilatation extrême. » Néanmoins je conviens volontiers que, si erreur il y

(1) Aérostats. Académie de Dijon, p. 115 à 119.

a, elle n'est moindre pour avoir été faite en bonne compagnie. Aussi n'est-ce pas à titre de circonstance atténuante que je cite ces noms honorables.

D'ailleurs Blanchard n'était pas un savant, c'était tout simplement un homme qui avait acquis à ses risques et périls l'expérience du sujet qu'il traitait, et dès lors sa parole n'a point une autorité suffisante quand il dit « il fait chaud ou il fait froid. » Cavallo, non plus, ne fait pas autorité. Et quant à Guyton de Morveau, nous avons changé bien des choses depuis le temps où il changeait la chimie en compagnie de Lavoisier.

La question est donc tout bonnement de savoir si, à la hauteur où ces aéronautes sont parvenus, la chaleur solaire peut oui ou non avoir pour résultat de dilater le gaz au point de mettre en péril la vie du voyageur aérien.

Et cette fois je cite en témoignage des noms et des observations dont personne ne songera à contester la valeur.

Tout le monde connaît l'expérience aérostatique de MM. Biot et Gay-Lussac. Ces SAVANTS partirent du Conservatoire des arts et métiers le 24 août 1804, à dix heures du matin. Le baromètre était à terre à 28 pouces 3 lignes, le thermomètre à 16°5. Arrivés à une hauteur de 3 724 mètres :

« Nous fûmes surpris, raconte M. Biot, de ne pas éprouver de froid; au contraire, le soleil nous échauffait fortement. Nous avions ôté les gants que nous avions mis d'abord et qui ne nous ont été d'aucune utilité. » En ce moment, le baromètre était à 20 pouces 8 lignes et le thermomètre à 15°. Ces savants avaient emporté des animaux, ils ne parurent pas souffrir de la rareté de l'air. Une abeille violette s'envola très vite et partit en bourdonnant; le pouls des voyageurs était fort accéléré cependant, leur respiration n'était nullement gênée; nous n'éprouvions aucun malaise, et notre situation nous semblait extrêmement agréable. »

D'où je conclus qu'on a tort d'attribuer exclusivement à la raréfaction de l'air la dilatation observée dans les ascensions dont j'ai précédemment parlé.

Après tout, on n'a pas tellement changé, depuis Guyton de Morveau, la partie de la physique relative à la pesanteur qu'une dépression à peine sensible de la colonne barométrique ne coïncide plus aujourd'hui comme alors avec une très faible élévation au dessus du niveau de la mer; or, Guyton de Morveau dit :

« L'abaissement du mercure dans le baromètre était à peine sensible, que la dilatation était déjà considérable. » Et il ajoute : « La dilatation par la chaleur du soleil était si forte, que la continuité de l'écoulement du gaz par la soupape supérieure comme une fumée épaisse fit juger que le ballon s'était ouvert en cette partie. Nous devons à la bonté de nos soupapes et à l'attention continuelle que nous y portons d'avoir évité ce danger (1). » Guyton de Morveau remarque en outre que cette distraction fréquente a beaucoup nui à ses projets de direction, en donnant le temps, au vent, quelque faible qu'il fût, de gagner sur lui.

Assurément, si MM. Biot et Gay-Lussac ont pu éprouver fortement l'action de la chaleur solaire quand le baromètre était à 20 pouces

(1) Ouv. cit. pages 199 et 200.

8 lignes, rien ne s'oppose à ce que cette même chaleur ait pu dilater l'aérostat de Guyton de Morveau quand l'abaissement de la colonne barométrique était à peine sensible.

On ne peut nier non plus que ces faits donnent une certaine valeur aux observations de Blanchard et à celles que rapporte Cavallo. Rien n'indique que Blanchard fut très haut quand « la chaleur solaire ayant dilaté l'air inflammable, il oublia tout espoir de direction pour s'occuper du terrible danger qui le menaçait. » Quant au duc de Chartres et aux frères Robert, il est probable qu'ils n'atteignirent également qu'une médiocre hauteur, car ils n'aspiraient qu'à descendre.

Il nous suffit de constater la chose, et l'occasion serait mal choisie pour en chercher l'explication. Toutefois, nous ne quitterons pas ce sujet sans rappeler que les gaz renfermés dans des enveloppes enduites de résine s'échauffent beaucoup plus fortement que l'air ambiant; l'histoire de l'aérostation en fournit des exemples.

Un jour, Morveau, voulant réparer son aérostat, le fait transporter dans son jardin et remplir d'air commun à l'aide d'un soufflet. Mais le soleil s'étant montré dans la matinée, voilà que le ballon se met à rouler dans le jardin, et qu'une fois même il passe sur la tête de deux personnes qui se présentaient pour l'arrêter. Le savant jugea avec raison que la chaleur de l'intérieur du ballon devait être supérieure à celle du dehors. Pour s'en convaincre, il ouvrit la soupape; l'air qui en sortit fit sur ses yeux une sensation vive et presque douloureuse. Il prit alors un thermomètre, et, l'ayant présenté à l'ouverture de la soupape, il reconnut que l'air du ballon était de 4 degrés plus chaud que l'air ambiant, « quoique le soleil eût passé derrière un nuage plus d'une demi-heure auparavant (1). »

Dans une autre circonstance le même observateur constata une différence de température beaucoup plus considérable. Le ballon enflé d'air commun accusa une température de 50 degrés, tandis qu'à l'air libre le baromètre exposé au soleil se tenait à 25 degrés.

Le lendemain de cette observation, ce même ballon s'échauffa si fortement que voici ce qui arriva : Un vent un peu vif ayant commencé à agiter le ballon, deux hommes laissés à sa garde voulurent le retenir par les mailles du filet; les morceaux leur restèrent à la main. Il s'éleva d'abord à une hauteur de 45 pieds, emportant le filet, le cercle équatorial et les cordes, du poids de plus de 65 livres, ce qui, avec son enveloppe, faisait près de 125 kilogrammes. Toutefois le ballon ne s'en tint pas là. Il était retenu par trois cordeaux passés sur une grosse corde tendue entre deux perches; il en cassa deux, et emporta le piquet du troisième, puis sortit de la cour en escaladant un bâtiment. Arrivé dans une cour située derrière ce bâtiment, il s'abaissa un instant; un jeune homme, espérant le retenir, saisit une des cordes et la tourna autour de son poignet. Mais en un instant il fut entraîné pardessus un mur de clôture de 9 pieds de haut et retomba de l'autre côté. Le ballon continua sa route, traversa une promenade publique, au grand étonnement du peuple qui accourait pour le voir, et alla tomber à plus de 250 pas (2).

M. de Virly avait eu le projet de faire enlever un ballon par la seule

(1) Ouvr. cit., pages 20 et 21.
(2) Ibid., p. 191.

[illegible] pas avec un cortége de désordres et de [illegible] aux [illegible] du régime des privations. »

— La *Tribune lyonnaise* recherche quelles sont les causes du malaise social, et signale dans les termes suivants les progrès de l'École sociétaire.

« Chaque jour voit grandir l'impulsion donnée à la société par la doctrine phalanstérienne; Lyon n'est pas en arrière de ce mouvement et le nombre des personnes sympathiques augmente chaque jour. Mais le nombre de ceux qui, sans faire acte d'adhésion, subissent à leur insu le contact des idées du Révélateur de la science sociale est incalculable. On peut dire que le fouriérisme a pris possession de la société. La chambre de commerce de Lyon, qui le croirait! vient de voter 5,000 francs pour aider aux études du percement de l'isthme de Suez; l'on sait que c'est la *Démocratie pacifique* qui, la première, a émis l'idée de ce projet gigantesque. L'Union agricole du Sig, dont le but est la formation d'une commune sociétaire, est un premier jalon pour entrer dans la phase du *garantisme* qui doit précéder celle de l'harmonie, suivant la parole du maître; cette tentative admirable a des chances de réussite telles, que les capitalistes, sans distinction d'opinion, s'empressent d'y concourir. Enfin, la *Démocratie pacifique*, organe avoué des disciples de Fourier, a conquis une place importante dans la presse, et à son appel des milliers d'individus sont venus lui offrir une cotisation pour poursuivre sa marche, liste civile d'un nouveau genre et qu'aucun autre journal certainement n'obtiendrait. La création d'une rente en faveur de la *Démocratie pacifique* a été plus qu'un moyen d'administration, elle a été un acte politique d'une haute signification. Enfin, aujourd'hui la doctrine sociétaire a triomphé du dédain avec lequel on accueille en France toutes les nouvelles; elle a non-seulement des partisans nombreux et éclairés, mais elle a, ce qui l'honore, des détracteurs passionnés. Faut-il donc s'étonner que la civilisation qui s'en va, trouve, comme le paganisme à son déclin, des défenseurs aveugles? »

— Le *Courrier de Nantes* publie une lettre qui confirme la réalité de ces manœuvres :

« Nantes, 14 mai 1847.

» Monsieur le rédacteur,

» Il paraît que décidément certains hommes, poussés par cette avidité qui tourmente même les sommités sociales, ont formé le condamnable projet d'accaparer tous les blés de la prochaine récolte. Des agents parcourent les campagnes, et, profitant de l'état de gêne où se trouvent la plupart des fermiers, achètent, au prix de 25 fr. l'hectolitre, tout ce que ces malheureux espèrent retirer de leurs champs. Devenus maîtres, par là, de la majeure partie de la production, les spéculateurs le seront du prix de revente, et comme les appétits de leur conscience sont insatiables, il faut s'attendre à payer le pain encore fort cher l'année prochaine, d'autant plus cher, qu'ainsi que cela se pratique cette année, des fraudes de toutes sortes en altéreront sans doute la qualité. »

L'auteur de la lettre compte sur la sagesse et la vigilance de l'autorité publique. — C'est par trop candide : les spéculateurs sont de puissants électeurs qu'on se gardera bien d'atteindre. Allez droit au mal : faites-leur, par la coalition honnête et loyale des communes et des sociétés, une concurrence qui les refoule. Hors de là point de salut. Ou plutôt lisez attentivement ces lignes du *Journal de la Somme* :

« Nous dirons aujourd'hui ce que nous disions il y a huit jours : la société philanthropique a réagi heureusement sur notre marché, plus heureusement même que la semaine dernière, car cette fois il n'y a pas eu de hausse appréciable — les cours sont restés les mêmes, entraînés à la fois par deux forces qui se sont équilibrées. Bien menée la première, celle des spéculateurs poussant vers une augmentation que faisait craindre le mouvement général de hausse; la seconde, celle de la société, qui mettait ses céréales en vente dès qu'elle voyait poindre cette augmentation.

» La société a vendu pendant cette semaine 800 hect. de grains. Ses approvisionnements sont bien loin d'être épuisés, et même ils vont être augmentés, nous l'apprenons avec plaisir, par l'arrivée d'un navire chargé de blé de Hambourg et que l'on décharge à l'heure qu'il est à Abbeville.

» A cette communauté de prévoyance que nous avons été les premiers à signaler, et dont nous avons toujours approuvé la fondation, nous [illegible] ainsi à la modération, à la patience, à la résignation si exemplaire et si méritante de nos ouvriers, et afin de rendre justice à tous, grâce aux dernières mesures de l'administration municipale, nous ne verrons pas se produire chez nous les désordres qui viennent d'ensanglanter une ville voisine. »

— L'*Ordre*, de Limoges, publie sur les [illegible] un éloquent article, dont nous citerons prochainement quelques passages.

— L'*Avenir national*, de Limoges, publie une pétition du jury de la Haute-Vienne, protestant contre les désastreux effets de la suppression des tours dans ce département. Dans une seule session d'assises on a eu à juger cinq affaires d'infanticide, dans l'une desquelles M. Vouzeland, avocat du barreau de Limoges, a combattu les mesures administratives dans une plaidoirie de la plus haute éloquence. [illegible] bien que les jurés protestent; mais qu'ils ne s'en tiennent donc pas à demander le rétablissement des tours, qui crée dans la société des pépinières de parias, de malfaiteurs et de prostituées; qu'ils demandent la fondation de colonies agricoles, seule solution convenable de ce grand problème social.

— La *Voix nouvelle* trouve dans l'égoïsme la source unique du mal qui ronge notre société en pleine décadence. Selon cette feuille protestante, [illegible], l'idée chrétienne, largement entendue, doit présider à une transformation sociale devenue imminente.

« Ce changement, dit la *Voix nouvelle*, s'étendra, on n'en peut plus douter, à tous les éléments constitutifs de la société. Des signes avant-coureurs [illegible] partout à l'œil de l'observateur sérieux. Autour de nous, tout s'agite dans une sorte de surexcitation fiévreuse, qui énerve la force de la nation et des individus. Cet état dénote malheureusement bien plutôt de la souffrance et du marasme, qu'il n'est l'indice du mouvement régulier des institutions actuelles. Si l'on examine attentivement la situation politique, morale, religieuse de la France, on est encore frappé au cœur d'un sentiment douloureux à la vue du spectacle qui *[illegible]*, une pensée navrante [illegible] quoi qu'on fasse pour [illegible], elle revient [illegible] pour la formuler d'une seule parole, que ce mot « Décadence! »

REPRODUCTIONS.

Voix nouvelle reproduit : Socialistes et catholiques.

Union [illegible] : Extrait du feuilleton le *Maître d'études*.

Gazette de France : Discussion de la Chambre sur la loi des comptes.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : Discussion de la Loi des Comptes de 1844 (5 articles). — Les Compagnies ruineront le Trésor. — Une Déclaration loyale. — M. D'Althon-Shee à la Chambre des Pairs. — Correspondances transatlantiques. — Qui trompe-t-on ici? Les Agioteurs. Compagnie de Paris à Lyon. — Les Partis en Belgique. Le Parti libéral. — Le Favorisisme et les Chaires de droit. — Les Relais de Poste. — Subsistances. — Troubles occasionnés par la Cherté des Subsistances en divers pays. — Le Chemin de Fer du Nord et les Voyageurs. — Pétition du prince Jérome. — Le 7 avril à Blois, à Gannat (Allier), à Genève et à Dijon. — Nouvelles des Etats-Unis, de l'Inde, etc. — Faits divers, etc. — VARIÉTÉS. *Causes et Effets*, par M. Aug. Barbet. — *Colonisation de l'Algérie.* — *De l'Emploi des Arabes et de leur Réforme* comme moyen de domination en Algérie. — FEUILLETON. Revue dramatique (2 articles). — Revue littéraire. Poëtes contemporains. — Revue scientifique. — *Le Maître d'études.*

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. A. — Cordial accueil aux onze nouveaux. — Nous avons toujours considéré Marseille comme une de nos villes cardinales. — [illegible] bien [illegible] Mme G. — [illegible].— Nous [illegible] de [illegible] pour [illegible] — [illegible] pour vo[illegible] [illegible] — Prenez [illegible]

R. — [illegible] Très bien. — Compliments à [illegible]. — La [illegible] portera [illegible] — Nous ex[illegible]. — Reçu [illegible]

[illegible]. — Nous recevons [illegible]

Lyon. — MM. B. et S. — Nous avons omis de vous dire que le paq. d'impr. au liv. remis chez vous, venait bien de notre part.

Rouen. — M. D. — Nous servons M. R.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 21 mai. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 1652 q. 80 k. — Ventes, 1 187 q. [illegible] k. — Restant, 15 104 q. [illegible] k. — Cours moyen du jour, 71-30. — Cours-taxe de quinzaine, 71-84. — Ventes en disponibles : Gruaux, 1 q. »» k. »»-»» à 86-00. — 1re marque, 188 q. »» k.; 72-00 à 73-[illegible]. — 2e marque, 163 q. »» k.; 69-30 à 71-35. — 3e marque, 37 q. »» k.; 60-50 à 63-70. — 4e marque, »» q. »» k. 00-00 à 52-85. — Cuisson, »»» q. »» k. — Relevé, 94 q. »» k. — Ventes à livrer, 673 q. »» k. 68-00 à 71-60. — Cuisson, 00 q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 220 q. »» k. 66-35 à 73-[illegible].

Marché aux chevaux, 19 mai. — Chevaux de selle et de cabriolet, amenés 125; vendus 27; prix, de 220 à 1260 fr. — Id. de trait, amenés 317; vendus 42; prix, de 400 à 1230. — Id. hors d'âge, amenés 227; vendus 19; prix, de 75 à 106. — Id. vendus aux enchères, amené 1; vendu 1; prix, de »» à 300.

Bourse du 22 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 90	78 »»	77 90	78 »»
— — fin courant	77 90	78 05	77 90	78 »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 80	115 [illegible]	115 80	115 70
— — fin courant	115 75	115 [illegible]	115 75	115 [illegible]

4 1/2 J. 22 s. dr cours		104 50
4 0/0 J.	»	100 25
Emp. 1844, au Ct	»	» »/»
— fin Ct	»	» »»
B. du Trés.	»	[illegible]

Banq. de Fr. dr cours		»»»» »»
O. V. de Par.	»	1330 »»
C. hyp.	»	[illegible] »»
— Comm.	»	1172 »»
— [illegible]	»	[illegible]

PRIMES. fin cour. fin proch.

3 p. 0/0 d. 50 »» »» »» »» — 78 40 78 50

5 p. 0/0 d. 50 »»» »» 116 »» [illegible] 116 [illegible] 116 60

REPORTS. du Ct à fin du mois. [illegible]

3 p. 0/0 »» »/» »» »/» 15 »/» »» »/»

5 p. 0/0 65 »/» »» »/» 20 »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » »/» — ROME [illegible] — [illegible]

Rècép. Rotsch. » 103 »» — BELG. 2 1/2 » 53 1/2

[illegible] » [illegible] — [illegible] » [illegible]

— 3 p. 0/0. » »» »» — [illegible] 1842 » 100 »/»

Dette intérieure » »» »» — [illegible] Banque [illegible]

PORTUG. 5 0/0 1827 » »» »» — — d. Em. 1844. » [illegible]

HOLL. 2 1/2 » »» »» — PIÉMONT » 1160 »»

HAITI » » »/» — AUTRICHE » »»» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.

4 Can. 5 0/0 [illegible] »» — Act. d J. » »» »» — Ch. S. C. » »»» »» — V. r. dr. [illegible] — Ob. anc. 1000 »» — — Nouv. [illegible] — V. r. gauc. 210 »» — Paris à Sc. [illegible] — Orléans 1200 »» — [illegible] — R.-Havre. »»» »» — Avignon 718 75 — [illegible] 25 — Paris-Sc. [illegible] 25 — Tours-N. 406 73 — Orl.-Vierz. 380 »» — du Nord 598 »» — Camp-[illegible] — Diep.-Féc. 222 50 — [illegible] à Am. [illegible] — [illegible]-Nord [illegible] — Mont. à Tr. [illegible] — [illegible] 50 — Zinc V. M. »»»» »» — Lin Maber »»» »»

Union [illegible] — Fourneaux de l'Aveyron [illegible]

CHEMINS DE FER ANGLAIS (dernier cours).

Versailles (r.-d.) [illegible] — Paris à Rouen [illegible] — Orléans à Vierzon [illegible]
— (r.-g.) [illegible] — Rouen au Havre [illegible] — Bordeaux à Cette [illegible] 75
Paris à Orléans [illegible] — Marseille à Avignon [illegible] — Niort [illegible]
— à Lyon [illegible] 25 — Paris à Strasbourg [illegible] 25 — Boulogne à Amiens [illegible]

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 95; courant du mois, 95-50 (l'hect.); 3 [illegible], 97; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 81-50 à 81, [illegible]; [illegible], »»; chenevis, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, [illegible] à [illegible]; juin, 85 à 86; juillet et août, 86 à 87; septembre et octobre, 88 à 90; novembre et décembre, »».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 98 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

ŒUVRES DE FOURIER. Six volumes in-8° compactes, prix 28 fr.

Chaque ouvrage se vend séparément, savoir:

Le NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL, 1 vol., au lieu de 6 fr., 5 fr.

La THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 vol., au lieu de 7 fr. 50, 6 f.

La THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, 2e édition augmentée du sommaire, d'un chapitre de Fourier sur le libre arbitre, du plan du traité de l'attraction passionnelle, et de 4 vignettes. 4 forts vol. Au lieu de 24 fr., 18 fr.

SOUSCRIPTION UNIVERSELLE, À LA **THÉORIE DE L'UNITÉ** par CH. FOURIER. — 40 livraisons à 60 c., avec vignettes et le portrait de Fourier. L'ouvrage entier coûtera 24 fr. — Nous mettons en vente aujourd'hui la 30e livraison. Les nouveaux souscripteurs ont la liberté de ne prendre les livraisons qu'une à une, chaque semaine, à partir de la première.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN DE FOURIER, suivi de l'Étude sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale, par V. CONSIDERANT. Br. in-32 de [illegible] Prix [illegible] c. Par la poste, [illegible] — Le même ouvrage non suivi des [illegible] Prix : 30 c. Par la poste, 40 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, [illegible] dialogue familier sur l'éducation, extrait du [illegible] DU PALAIS-ROYAL par [illegible] 1 vol. in-32. Prix : 40 c. Par la poste, 50 c.

VOYAGE EN ANGLETERRE [illegible] par VICTOR HENNEQUIN [illegible] Prix : 6 fr.; par la poste, 7 fr. 50 c.

[illegible] financière, parfaitement conçue, qui doit assurer le succès de cette entreprise industrielle. Nous ne sommes donc pas étonnés d'apprendre que les capitalistes s'occupent sérieusement de cette affaire, et que le nombre des actions souscrites est déjà si considérable, que la société sera prochainement constituée. Une autre fois, nous entretiendrons le public des améliorations que la nouvelle compagnie introduira dans le blanchissage du linge et des avantages dont elle fera jouir le public. Dès aujourd'hui nous pouvons dire que le linge sera blanchi plus économiquement, et surtout qu'il ne sera plus exposé à être rapidement détérioré. Au point de vue financier et au point de vue économique, la *Blanchisserie générale de la Seine* doit donc appeler l'attention du public. (*Voir aux annonces.*)

Spectacles du 23 mai.

» h. »|» OPÉRA. —

8 h. »|» FRANÇAIS. — Marion de Lorme, le Médecin malgré lui.

7 h. »|» ODÉON. — Pierre de Portugal, Alceste, Il ne faut jouer avec le Feu.

8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires, le Trompette.

7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — L'École des Familles.

7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut, Partie à trois, une Chaîne, Quand l'Amour s'en va.

6 h. 1|2 GYMNASE. — Le Phare, le Larron, Nuits blanches, Femme.

6 h. 3|4 VARIÉTÉS. — Les Paysans, 1re repr. de Mlle Grahutat, la Lisette, Léonard.

6 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Un Docteur, Père et Portier, le Troïla, de la Modiste, l'Avocat.

6 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Trompette, la Tour de Nesle, Dilsy.

6 h. 3|4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.

6 h. 1|4 AMBIGU-COMIQUE. — Tremplin, Chatterton mourant, concerto de violon par le jeune Bovrie, chansonnette, duchesse de Marsan.

7 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.

7 h. »|» COMTE. — La Dinde du Mans, la Sirène, Perrin et Lucette, l'Anglais touriste, Kokoli.

6 h. 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — La Femme, le Bonheur, les Infortunes, la Chasse aux Jobards.

6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 20 Moutons, Visite en prison.

6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Beaumarchais, le Pacte, le Pauvre Idiot.

5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — Un Trait de Lumière, la Bouquetière, Claude le riboleur, les Conditions de mariage.

3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.

7 h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Bayeux (Calvados). Froment, 44-18. — Orge, 23-56. — Sarrazin, 22-16. — Avoine, 16-10. — Pain, le kil., 1re, 64 c.; — 2e, 59 c.

Bergues (Nord). Froment, 1re, 46-04; — 2e, 45-47; — 3e, 44-52. — Orge, 22-82. — Avoine, 15-46. — Fèves, 23-93. — Pois jaunes, 24-66; — de bleus, 22-16. — Haricots, 22-10. — Pommes de terre, 9-64.

Beaugency (Loiret). Froment, l'hect., 1re, 45-90; — 2e, 44-90; — 3e, 42-54. — Méteil, 32. — Seigle, 31. — Orge, 28-50. — Sarrazin, 16. — Avoine, 12-58. — Haricots nouveaux, 46; — vieux, 36. — Mouture, 33.

Blanc (Indre). Froment, 36-50 à 46-60. — Orge, 31-65. — Avoine, 13-65. — Pommes de terre, 8-00.

Bordeaux (Gironde). Froment, l'hect. 1re, 40; — 2e, 38-33; — 3e, 37. — Seigle, 28-80 à 27-50. — Orge, 20. — Maïs, 19-16. — Avoine, 14-33 à 12. — Haricots, 24. — Pois, 32. — Lentilles, 37. — Pain, le kil., 1re, 58 c. 3/4; — 2e, 53 c. 3/4; — 3e, 48 c. 3/4. — Farine, 1re, 35; — 2e, 27-25; — 3e, 25-68; 4e, 23-56.

Seigle, 1re, 37; — 2e, 36. — Orge, 1re, 33; — 2e, 32-50. — Avoine, 1re, 14-25; — 2e, 14; — 3e, 13-75. — Pain, le kil., 1re 84 c.; — 2e, 67 c. — Farine, les 150 k., toile comprise, 1re marque, 125; — 2e, 123; — 3e, 114. — Foin, les 500 kil., 45. — Id. artificiel, 37-50. — Paille, 25.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Froment, 40 à 45. — Seigle, 32 50 à 38. — Orge, 28 à 30. — Pain, 72 c. 1/2 le kil.

Coulommiers (Seine-et-Marne). Froment, l'hect., 1re, 41-88 à 44-35; — 2e, 41-25; — 3e, 40. — Prix moyen, 42-47. — Orge, 24-38. — Avoine, 13-50. — Pois tardifs, 20-63. — Vesces, 21-25. — Trémois, 15-25. — Pain blanc, le kil, 59 c.; bis, 54 c.

Dijon (Côte-d'Or). Froment, 40 à 38 l'hect., ou les 100 kil., 51 à 48. — Seigle, 27 à 26. — Orge, 25 à 24. — Maïs, 27 à 26. — Avoine, 1re, 12; — 2e, 11-50; 3e, 20. — Haricots, 35 à 25. — Son, recoupette, mouture, les 100 kil., 15 à 16. — Farine, les 125 kil., 1re, 90 à 88; — 2e, 87 à 85

Charleville (Ardennes). Froment, l'hect. 1re, 42-75; — 2e, 41-50; — 3e, 40.

Seigle, 25-88. — Orge, 23-08. — Avoine, 1re, 10-30; — 2e, 9-60. — Pain, le kil., 1re, 60 c.; — 2e, 57 c.; — 3e, 51 c.

Saumur (Maine-et-Loire). Froment, l'hect., 1re, 45-50; — 2e, 45; — 3e, 44-50. — Méteil, 38-75. — Orge, 28-80 à 28-30. — Avoine, 16. — Haricots blancs, 29-60; — rouges, 28. — Lin, 53. — Chenevis, 42. — Trèfle, 32. — Luzerne, 36. — Son, 80 c. — Mouture, 36-90. — Pain, le kil., 1re, 65 c. 18, blé de 76 kil. 83; — 2e, 56 c. 58, blé de 74 kil. 89; — 3e, 51 c. 96, blé de 73 kil. 78.

Tonnerre (Yonne). Froment 1re qualité, 42-68; — 2e, 41-25; — 3e, 38-50. — Méteil, 29 à 33-50. — Seigle, 25-50 à 26-50. — Orge, 19-50 à 24. — Avoine, 1re qualité, 12-35; — 2e, 12; — 3e, 10-50. — Graine de trèfle, 50 à 80; — de luzerne, 47 à 50. — Haricots, 25 à 39. — Vesces, 21 à 26. — Pois, 25 à 30. — Foin le quintal métrique, 8 à 14-40. — Paille, 7-20 à 8-20. — Pain, le kil., 1re, 60 c.; — 2e, 55 c.

Vouziers (Marne). Froment, l'hect., 1re, 42-50; — 2e, 41-44; — 3e, 40-36. — Seigle, 24-29. — Orge, 20-36. — Avoine, 10. — Pain blanc, le kil., 57 c. 1/2; bis, 55 c.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Les agioteurs.

ILS INTRIGUENT... ILS MENACENT.

Les manœuvres des compagnies financières de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon redoublent d'intensité. Un intérêt pressant pousse les principaux agioteurs à peser de toutes leurs forces sur le ministère pour lui arracher au plus tôt des concessions favorables à leurs spéculations : car c'est au 5 juin prochain qu'est fixé le versement des 100 francs formant le troisième cinquième de la compagnie de Paris à Lyon.

Or, nous avons constaté samedi dernier, d'après un rapport officiel, lu en assemblée générale le 19 avril dernier, que, sur les 400,000 actions de ce chemin, 107,000 actions appartiennent à 15,284 personnes. C'est une somme totale de 10,700,000 fr. à verser par ces 15,284 actionnaires sérieux, qui ne possèdent en moyenne que 7 actions. Ces actionnaires sérieux n'éprouveront aucune difficulté à verser cette somme de 10,700,000 fr. répartis en un si grand nombre de mains, et qui ne constitue pour chacun d'eux qu'un débours de 700 fr. en moyenne.

Mais les 293 000 actions de surplus sont possédées par 1 716 personnes seulement : toute la difficulté viendra de ces 1 716 actionnaires agioteurs; car ils n'ont pas et ils ne peuvent pas payer la somme de 29 400 000 francs formant la portion, exigible au 5 juin, de ces 293 000 actions, et qui pour chacun constitue un débours de 17 000 fr. à raison d'une moyenne de 170 actions.—Mais surtout il ne faut pas oublier que sur ces 1 716 personnes, un certain nombre d'entre elles possèdent dans ces 293 000 actions une part qui dépasse cette moyenne de 170 actions et qui pour quelques-unes s'élève à 500, 1 000, 2 000 et 3 000 actions, dont elles n'ont pu se défaire, c'est-à-dire porte leur part de versement au 5 juin à 50 000, 100 000, 200 000, 300 000 fr.

Il n'est pas surprenant qu'ils emploient tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir dans les conditions de leur concession des changements qui, relevant subitement le cours de leurs actions, leur donnent la facilité de les vendre au plus tôt. Leur administration ne saurait se montrer rigoureuse envers eux sur l'époque exacte du versement du troisième cinquième, il leur suffirait de faire passer la loi de sauvetage en juin, pour éviter les désagréments du naufrage.

Ils circonviennent le cabinet et veulent y pénétrer par la force. *Le Journal des Chemins de fer*, un de leurs nombreux organes, après avoir dit dans un premier article : « les choses ne sont pas tout à fait aussi avancées qu'on les a supposées; il reste encore des difficultés à lever, des *répugnances* à vaincre, » fait sentir aux ministres, dans les termes suivants, à quels maîtres ils ont affaire : « Dans un gouvernement représentatif, dit-il, les ministres sont les délégués, les hauts serviteurs *de la grande famille* qui les emploie, les change de place ou les congédie à son gré. »

Il est difficile d'exprimer plus brutalement la dépendance où les financiers agioteurs entendent réduire le ministère, car ici *la grande famille* n'est pas la nation, dont le *Journal des Chemins de fer* ne s'est jamais montré très soucieux, mais seulement la *tribu* des spéculateurs, ainsi que le fait voir le reste de l'article, où M. Dumon, ex-ministre des travaux publics, est tancé fortement de n'avoir pas assez fait en faveur de l'agiotage, et où l'on promet d'indiquer prochainement à son remplaçant, M. Jayr, *ce qu'il doit faire*.

Mais les agioteurs, aux intrigues ajoutent la menace, la menace contre le repos et l'ordre public : ils veulent obtenir de l'insurrection et des émeutes, ce que l'argent et les abus d'influence ne leur amènent pas assez vite.

Ecoutez le *Journal des Chemins de fer* : « Il est urgent d'en finir, car le conseil d'administration de Paris à Lyon va être, si l'on tarde encore, dans la nécessité de donner ordre à ses ingénieurs de suspendre les travaux sur toute la section de Paris à Tonnerre et au souterrain de Blaizy. » — Quelle est donc cette prétendue nécessité? Ce n'est pas le manque d'argent, car il y avait encore en caisse et en portefeuille au 31 décembre dernier, suivant le rapport du 19 avril, 36 millions de francs, et le troisième cinquième fournira immédiatement au 5 juin, près de 11 millions de francs assurés, puisqu'ils seront versés par les 15,284 petits actionnaires.

« *Il paraîtrait*, continue ce journal, qu'une lettre sera adressée » à ce sujet au conseil des ministres, pour qu'il puisse *inviter à* » *temps les préfets des départements traversés* à se concerter avec » les ingénieurs de la compagnie, *sur les mesures de prudence* » *nécessaires dans une occurrence aussi grave* : près de 20 000 » ouvriers se trouveraient en effet tout à coup sans ouvrage, par » suite de la cessation des travaux sur cette partie de la ligne, et » il faut prévoir les troubles que la cherté des subsistances, jointe » à la privation de salaires, pourrait occasionner dans les localités » où ces *malheureux* sont cantonnés. »

Il *paraîtrait* que la lettre annoncée a été déjà écrite, car M. Jayr a déclaré à la Chambre samedi dernier, que « la Compagnie avait annoncé l'intention, *si des mesures n'étaient pas prises dans le cours de cette session*, de licencier une partie de ses ateliers, peut-être même de suspendre tous ses travaux. »

Ainsi, c'est à l'aide de menaces contre l'ordre public que les agioteurs comptent réussir : ils calculent froidement le renvoi de 20 000 malheureux, les troubles, les révoltes, les meurtres, les emprisonnements, qui pourraient s'ensuivre, et ils portent tout cela à l'actif de leurs spéculations.

Et pourquoi! est-ce que réellement la Compagnie de Paris à Lyon est dans une mauvaise situation, comme affaire industrielle? nullement. L'exagération des devis, qu'elle a fait précédemment dresser, n'a pas d'autre but que d'obtenir un changement de conditions *qui relève les cours*, et facilite l'écoulement des 293 000 actions engorgées dans les mains des spéculateurs.

Ecoutez encore *le Journal des Chemins de fer* : « La situation » de la compagnie de Paris à Lyon va se compliquer à l'époque » du versement fixé au 5 juin prochain. Il nous semble évident que » *pas un actionnaire ne sera porté à faire son versement* dans un » moment où *l'inaction* du gouvernement laissera les esprits dans » l'incertitude la plus complète sur le sort de la Compagnie. »

Qu'en dites vous? Le gouvernement est accusé *d'inaction* parce qu'il tarde à satisfaire aux exigences des agioteurs, des agioteurs qui menacent de laisser eux-mêmes dans l'inaction leurs 20 000 ouvriers, quoique la caisse de la Compagnie soit suffisamment garnie d'argent pour les faire travailler.

« Pas un des actionnaires ne sera porté à faire son versement. »

Ne croit-on pas entendre le renard, qui a la queue coupée, disant à ses camarades :

> Que nous sert cette queue? Il faut qu'on se la coupe ;
> Si l'on m'en croit chacun s'y résoudra.
> —Votre avis est fort bon, dit quelqu'un de la troupe :
> Mais tournez-vous, de grâce, et l'on vous répondra.

Tournez-vous donc, messieurs les agioteurs, qui voulez persuader à vos 17 284 petits co-actionnaires de ne pas accomplir leurs engagements. Eux ils ont l'argent à la main et sont tout disposés à verser leur cinquième, car ils sont des actionnaires sérieux et non pas des joueurs. Mais vous, vous détenteurs de la plus forte partie des 293 000 actions, qu'avez-vous dans les mains? Tournez-vous, tournez-vous, de grâce.—Eh! vos mains sont vides, votre bourse est à sec, vos poches ne sont pleines que de chiffons de papier.

Nous le croyons parbleu bien *qu'ils ne sont pas portés à faire leur versement*, ILS N'ONT PAS D'ARGENT, et c'est parce qu'ils n'ont pas d'argent qu'ils font tout ce bruit, tout ce scandale, qu'ils intriguent et qu'ils menacent. Ils n'ont pas d'argent, et ils ne peuvent pas vendre leurs actions. Ils n'ont pas d'argent, et le 5 juin prochain un certain nombre doit verser 20 000, 50 000, 100 000, 200 000, 300 000 francs. Ils n'ont pas d'argent, et ils auront encore deux fois à payer 20 000, 50 000, 100 000, 200 000, 300 000 francs pour les deux derniers cinquièmes.

Concevez-vous maintenant pourquoi la Compagnie de Paris à Lyon, et nous pouvons dire également celle de Lyon à Avignon, dans lesquelles les agioteurs sont tout puissants, pourquoi elles se révoltent? C'est que la faillite est suspendue sur la tête, non pas des Compagnies, dont la situation n'a rien d'extraordinaire, mais des gros agioteurs qui ont les poches pleines d'actions, mais pas d'argent pour les payer.

Il est donc bon de leur arracher devant la France entière le masque dont ils se couvrent. Ce ne sont pas les intérêts de leurs Compagnies qui les poussent, c'est leur intérêt personnel ; ce n'est pas la ruine de leurs Compagnies qu'ils veulent éviter, car les Compagnies ne sont nullement menacées de ruine, c'est la leur propre. Ce sont des faillites personnelles, individuelles qu'ils cherchent à esquiver.

Eh bien! malgré leurs intrigues, malgré leurs menaces, malgré tous les procédés par eux employés et que nous n'avons plus besoin de qualifier, nous ne demandons pas leur ruine, nous ne voulons pas les mettre en faillite. Il est bien constaté qu'ils ne peuvent pas payer et ils détiennent la majeure partie des actions. C'est là une situation grave, et certes l'intervention du ministre nous paraît appelée fort à propos sur cette difficulté ; mais il ne faut pas détourner cette intervention au détriment de la France et des contribuables et au profit d'agioteurs insolvables. On doit être équitable, mais non pas complaisant.

On parle de présenter une loi à la Chambre. Elle devrait rendre à l'Etat la propriété et l'exploitation des chemins de fer. Ne veut-on pas prendre ce parti? Voici alors la loi qu'il faut faire :

ARTICLE UNIQUE.

Le gouvernement est autorisé à acheter dans les six mois, au cours de 450 fr. (les cours actuels sont 438 et 442), toute action des chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon, dont les termes exigibles n'auront pas été versés par les détenteurs d'actions. Il en paiera le prix dans un délai de sept ans pour Paris à Lyon, et de dix ans pour Lyon à Avignon, avec intérêt annuel à 3 p. 100, à partir du 22 décembre prochain.

Réforme postale.

La discussion sur la réforme postale a commencé aujourd'hui à la Chambre des députés. Sauf un discours bien dit et bien pensé de M. de Falloux, elle n'a rien offert de remarquable que la résistance ridicule et stupide de certains conservateurs-bornes. Que nos lecteurs veuillent bien nous pardonner si nous employons de telles expressions, mais, en vérité, cette horreur de tout mouvement, de toute amélioration, de toute innovation, qui caractérise un grand nombre de ces représentants de la nation, ne saurait être qualifiée trop sévèrement, et on a le cœur navré quand on pense que de pareils hommes ont une influence considérable dans les affaires du pays.

La question est bien simple. Les tarifs des lettres sont trop élevés, il faut les réduire. Tous les esprits éclairés demandent une taxe uniforme pour toutes les distances de bureau à bureau. On

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 25 MAI 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. *Egmont*, tragédie en six actes, imitée de Goethe, par M. A. Rolland. — GYMNASE. *Les Nuits blanches*, vaudeville en deux actes, par MM. Bayard et de Bieville. — THÉATRE HISTORIQUE. *L'Ecole des Familles*, comédie en cinq actes, par M. Adolphe Dumas.

Une tragédie en six actes! six actes de conversations, et de vers, c'est-à-dire peu d'action, peu de mouvement,—et un sujet connu! C'est vraiment abuser du public. Et cependant, le public ne se fâche pas : il est si facile de ne pas aller à l'Odéon un jour de première représentation. Eh bien! samedi il y avait foule, stalles et loges étaient pleines, on venait *pour son plaisir*! Qu'on dise donc que la poésie n'a plus de fanatiques et ne recueille que des dédains en 1847!

Voici de quoi il s'agit dans ces six actes.

Au temps où le sombre Philippe II décrétait la terreur et l'inquisition du fond de son palais solitaire de l'Escurial, au temps où les nobles Flamands venus réclamer à Madrid, recevaient pour réponse cette épithète injurieuse de *gueux*, qu'ils lavèrent si glorieusement dans le sang de leurs oppresseurs, plusieurs hommes, illustrés au service de la patrie espagnole, s'associèrent aux mécontents et protestèrent hautement contre les ordres et les hommes venus de Madrid. Dans le nombre, étaient le comte de Horn, de cette même famille de Nassau, qui devait donner l'indépendance aux Flandres, et le comte d'Egmont, un jeune et valeureux guerrier, vainqueur des Français à Gravelines et à Saint-Quentin, un parfait gentilhomme du reste, aventureux, mais quelque peu indécis, et qui eut le tort de faire trop ou pas assez. Le duc d'Albe, l'impitoyable exécuteur des œuvres ténébreuses de Philippe II, fit arrêter Egmont, dont il était l'ennemi personnel d'ailleurs, et, malgré les sollicitations de plusieurs villes, malgré l'intervention de l'empereur Maximilien d'Autriche, et même de la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, il lui fit trancher la tête sur l'échafaud. Cette exécution fut le signal de cette guerre de trente ans, qui brisa le duc d'Albe, et émancipa les Provinces-Unies du joug des Espagnols.

Goethe s'est emparé de ce personnage d'Egmont, il s'est plu à répandre sur lui des flots de poésie. Egmont, chez lui, c'est l'enthousiasme de la patrie, de l'indépendance, de la liberté : son intérêt lui conseille la modération ; il n'en tient compte : il a des amis dévoués qui le prient de céder, il reste ferme; il est amoureux d'une belle jeune fille qui l'aime d'un profond amour, il résiste à ses larmes et meurt héroïquement. Ce spectacle de l'homme enthousiaste est fort ; de la passion de l'unitéisme en lutte avec toutes les autres passions secondaires, est noble, grand et poétique, quoique un peu monotone et infiniment trop prolongé pour des spectateurs français ; mais la situation est peu dramatique en elle-même, parce que le drame suppose de l'action et que le comte d'Egmont n'agit pas ; du moment où il est arrêté d'ailleurs, il ne peut plus rester d'espérance ; le duc d'Albe ne faisait pas grâce.

Cette pièce cependant a souvent été ajustée pour la scène française. Voilà deux ans à peine que le public de l'Odéon sifflait impitoyablement une de ces imitations que l'auteur avait eu pourtant le tact de réduire à trois actes. Pourquoi la première pièce a-t-elle été sifflée, pourquoi la seconde applaudie, c'est ce qu'il serait difficile de dire. Le style de l'une vaut le style de l'autre. Il y a dans toutes deux de longues conversations politiques entre Egmont et Nassau, et entre Egmont et le duc d'Albe ; dans l'une comme dans l'autre on voit une jeune fille qui, ayant répudié l'amour d'un artisan pour celui du comte d'Egmont, met tout en œuvre pour sauver son nouvel amant, même l'amour survivant de l'ancien, et tombe morte à l'heure où Egmont meurt sur l'échafaud ; il y a dans l'une comme dans l'autre absence complète de péripéties, d'intrigue et peu d'intérêt. Toute la différence pour nous c'est que la nouvelle est de moitié plus longue que l'ancienne. Est-ce une circonstance atténuante?

Les amis de l'auteur étaient en majorité dans la salle, et ils ont applaudi que c'était une bénédiction; ils ont applaudi les vers, les mots, les scènes, les tirades, les acteurs, voire même une parodie des stances de Polyeucte [illegible] dans la bouche d'Egmont, qui ne meurt nullement pour l'amour de Dieu cependant. Ils ont même rappelé Ballande et Mlle Maxime. Il est vrai qu'on n'a pas rappelé, et qu'on a à peine applaudi Delaunay qui a dit avec chaleur le seul rôle vraiment dramatique et les meilleurs vers de la tragédie. Quant au public, il faisait comme le public des théâtres d'Italie, il causait, écoutant de temps à autre et redemandant au voisin qui ne le savait pas, ce qui motivait des triples salves d'applaudissements, qui assurément n'étaient pas dus au jeu des acteurs.

Somme toute, la tragédie nouvelle n'est ni meilleure ni plus mauvaise que celles que l'on joue d'ordinaire à l'Odéon. Il y a çà et là de nobles sentiments, de beaux vers, mais l'ensemble a le ton et la couleur du genre impérial, et mérite toute l'admiration des admirateurs de la *Jeanne d'Arc*, de d'Avrigny, ou des *Templiers*, de Raynouard. C'est Goethe traduit dans la langue de l'école du bon sens.

On nous apprend que le comité de l'Odéon vient de recevoir à l'unanimité une comédie en trois actes, *Intrigue et vanité*, début d'un jeune écrivain sur lequel on compte beaucoup.

Nous avons laissé la guerre civile à l'Odéon, nous la retrouvons au Gymnase, avec les *Nuits blanches*; nous sommes au déclin de la Fronde, à l'heure où les jeunes frondeurs commençaient à se lasser, et le conseiller Broussel, un digne membre du parlement, à être porté en triomphe par le peuple. Ce brave personnage, qui, sans s'en douter, a sauvé la patrie, possède une fille, charmante pensionnaire, qui a la mauvaise habitude d'entendre toutes les nuits des bruits étranges, d'écouter une voix douce et fraîche qui lui parle d'amour on ne sait d'où. Cette voix qu'elle entendait au couvent, elle espère y échapper en rentrant à la maison paternelle ; il n'en est rien, la voix la poursuit chez son père, elle la suit dans un voyage, elle la suit dans son nouveau logement ; les transes vont en croissant, toute la maison est en désordre, le peuple s'agite dans la rue, le père Broussel chez lui et dans l'hôtel où il est descendu.

Tout s'éclaircit enfin, la voix mystérieuse, le lutin de la nuit, est un lutin de chair et d'os, il s'appelle le vicomte de Navailles, et il est proscrit; mais la paix se fait, il dit son nom, il déclare son amour. Mlle Broussel l'épouse, et le père Broussel retourne à sa charge du parlement, considérablement blasé sur le rôle de grand homme.

Le premier acte de cette pièce est un peu froid et exhale certaine odeur de moisi. Mais le second est vif et assez gai, grâce à Mlle Désirée, la pensionnaire peureuse, et aux yeux éveillés de Mlle Marthe, fort jolie en cabaretière.

On représentait à huis-clos, voilà quelque jours, au Théâtre cellulaire, dit Théâtre Historique, la fameuse comédie de M. Adolphe Dumas, refusée au Théâtre-Français et garantie bonne à représenter par un aréopage de journalistes et d'auteurs dramatiques. Les initiés,

On nous écrit de Toulouse :

Le groupe phalanstérien de Toulouse, auquel s'étaient adjointes plusieurs personnes sympathiques, s'est réuni le 7 avril, dans les salons de M. Dauphin, hôtel des Ambassadeurs, pour fêter la naissance de Charles Fourier.

Le nombre des convives, trois fois plus considérable que celui de l'an dernier ; les sentiments délicats et élevés qui ont présidé à cette réunion, nous donnent pour l'avenir les plus belles espérances.

Cette fête, qui laissera de bien doux souvenirs à ceux qui ont eu le bonheur d'y assister, s'est terminée par une quête au profit des salles d'asile, qui a produit plus de 100 fr.

Nous donnons quelques-uns des toasts prononcés :

Par M. C. P., président du banquet.

La naissance de l'homme de génie dont nous glorifions la mémoire, ne s'est manifestée au monde par aucun de ces phénomènes surnaturels, qui, en frappant l'imagination des peuples, les disposent à recevoir aveuglément les dogmes mystérieux destinés à les régir.

L'âge de raison, dans lequel entrent les sociétés modernes, par suite du développement de l'intelligence et du sentiment moral obtenu par les efforts du christianisme, a acquis assez de puissance pour faire naître en nous la foi raisonnée, qui, moins ardente et passionnée que la foi aveugle, n'en poursuit que mieux et plus sûrement le but qu'elle veut atteindre.

Dieu se plaît à prendre les hommes qu'il destine à remuer le monde dans les conditions les plus humbles de la société, pour mieux confondre l'orgueil des faux savants.

C'est l'enfant-trouvé Moïse que la Divinité charge de conduire le peuple hébreu et de lui dicter ses lois.

Dieu fait homme choisit une étable pour naître au milieu des animaux et des laboureurs, afin de sanctifier l'industrie agricole, nourricière du corps de l'homme.

Il se fait charpentier pour honorer et recommander par son exemple le travail industriel, qui élève un abri à l'homme, l'embellit et lui procure toutes les jouissances du luxe intérieur.

Venu au milieu des saturnales du paganisme, la mission spéciale de Jésus fut de soumettre la matière à l'esprit, de révéler les grandes vérités morales qui doivent régénérer le monde. C'est par la parole, par le travail spirituel que cette transformation doit s'opérer. Aussi commence-t-il par confondre la science des docteurs de son époque ; il fait surgir des couches les plus infimes et les plus ignorantes de la société les apôtres destinés à la conquête du monde. Ce sont les pauvres d'esprit qui vont éclairer par les sentiments et les pensées les plus élevés, les puissants en richesses et en savoir.

Jésus fait clairement comprendre que sa mission se borne à mettre l'humanité dans la voie de sa destinée spirituelle. Quant à la loi des rapports purement matériels, c'est une œuvre que l'intelligence humaine a pour tâche de découvrir. Ainsi, il répond à un de ceux qui l'écoutaient et qui le priait de décider son frère à partager avec lui son héritage : « *Hommes, qui est-ce qui m'a établi sur vous pour être votre juge et faire vos partages?* » Il dit encore : « *Cherchez et vous trouverez; frappez, il vous sera ouvert. — Rien de caché qui ne se découvre. — J'ai encore à vous dire plusieurs choses, mais elles sont au-dessus de votre portée.* »

On voit que Jésus excite constamment l'homme à exercer son jugement, à développer son intelligence pour découvrir le royaume de Dieu.

Près de deux mille ans se sont écoulés depuis ces exhortations, et les chrétiens, torturés sur leur lit de douleur par toutes les misères morales et matérielles, montrent assez qu'ils ont méconnu et négligé les enseignements du Christ.

Il était réservé au *sergent de boutique* Charles Fourier de résoudre le problème social de l'association indiqué par les prophètes, posé de nouveau par Jésus! Vous le voyez naître dans un comptoir, au milieu du trafic mercantile, passer sa vie à étudier les crimes et les fraudes du commerce mensonger, à chercher dans toutes les institutions les causes du *vice caché* qui agitent sans cesse les sociétés modernes.

Armé de sa puissante analyse, il flagelle les docteurs de la fausse [...] marcher bravement vers la terre promise, où tout homme en naissant dans un monde bien organisé ne sera jamais de trop sur la terre, et trouvera, comme l'a dit un de nous, *son couvert mis au grand banquet de la nature.*

A Charles Fourier, le rédempteur social !

Par M. F. G.

A L'ORGANISATION DU TRAVAIL ! Le toast que j'ai l'honneur de proposer a été souvent présenté par des voix éloquentes : mais ma position personnelle m'encourage à le renouveler, car je suis plus pénétré chaque jour de la nécessité qu'il y a de mettre au plus tôt en pratique l'organisation du travail basé sur la théorie de Fourier notre maître.

Nous vivons sous l'empire du salariat et de la libre concurrence : aussi, l'antagonisme s'est posé comme un mur d'airain entre les maîtres et les travailleurs ; et l'antagonisme traîne à sa suite les révolutions sociales plus terribles encore que les révolutions politiques.

C'est à nous, messieurs, à nous, disciples de Fourier, à nous, fervents propagateurs de sa doctrine, qu'il appartient d'indiquer aux travailleurs et aux chefs de l'industrie les moyens de prévenir le cataclysme dont la société est menacée ! à nous, messieurs, d'introduire les éléments d'ordre et de liberté dans le travail, à nous de faire connaître comment le travail peut devenir attrayant, et comment il est possible de garantir au capital, au travail et au talent, une juste répartition.

L'association est le levier puissant qui renversera le salariat. Concourons donc de tous nos efforts à réaliser cette association. N'oublions pas que, pour atteindre ce but, nous avons à nous ouvrir des routes sur le terrain civilisé, et que nous aurons plus d'une fois à lutter contre l'ignorance et le mauvais vouloir. Serrons nos rangs et appelons à notre aide tous les hommes de bonne volonté.

En attendant la réalisation si désirée de l'association intégrale, cherchons, nous tous qui sommes sympathiques à la classe laborieuse, cherchons à améliorer par des germes d'association sa condition présente.

Que votre dévouement s'exerce non-seulement sur l'enfance par la fondation des crèches, des salles d'asile, des écoles professionnelles, mais encore sur les travailleurs victimes de la *féodalité industrielle*.

A cet effet, élargissons le cadre des sociétés de secours mutuels ; organisons dans chaque ville une vaste société de maîtres et d'ouvriers garantissant à ceux-ci tous les secours en cas de maladie, leur assurant, en cas de chômage, le pain de chaque jour ; une vaste société enfin procurant à tous les sociétaires les objets de consommation au plus bas prix possible, et exempts des fraudes commerciales. — Ces sociétés porteront dans tous les rangs le germe de la solidarité humaine, et dès lors, il n'y aura qu'un pas à faire pour arriver au but indiqué par Fourier.

A l'organisation du travail !

Par M. J. G.

AUX ARTS MÉCANIQUES ! Le spectacle des découvertes, que le génie de la mécanique donne au monde nouveau, n'est pas un fait isolé, dont l'activité de l'esprit humain suffise à rendre raison ; il est la manifestation la plus sensible du développement vital de l'humanité, le signe matériel de sa marche vers les destinées heureuses.

S'il n'est pas donné à l'homme de créer de la force, il lui appartient (et c'est son devoir) d'accumuler et de distribuer utilement toute ce le que Dieu a mise à son service.

Souhaitons, messieurs, que les recherches scientifiques et pratiques de la mécanique s'effectuent désormais suivant une méthode combinée, unitaire.

Souhaitons encore que l'apparition des instruments de travail ne soit plus dans l'atelier le prétexte de luttes intérieures ou d'une malédiction impie; et que ces nobles intelligences, à qui Dieu a donné mission de vaincre la matière, soient accueillies et honorées dignement.

Sans doute il en sera ainsi, dans cette société que le génie de Fourier nous a révélée, dans ce grand atelier humanitaire où nulle force ne peut diverger, où tout travail a son effet utile.

Déjà, malgré les obstacles qui encombrent sa route, le génie des arts mécaniques ne vous apparaît-il pas sous des traits plus puissants et plus dominateurs que par le passé; et, tandis que les outils de la vieille agriculture témoignent encore, hélas ! de cette conception simple [...] bilité, n'est-ce pas encore ce qui se passe chez l'enfant qui, ayant assez de force pour se tenir debout, se livre spontanément à ses premiers pas en quittant les bras de sa mère? Enfin, et pour terminer cette analogie, la brillante découverte des télégraphes électriques n'est-elle pas comme les premières paroles que bégaie sa bouche, paroles pleines de charme puisqu'elles semblent appartenir à une langue universelle?

Puissent, messieurs, ces deux grandes conquêtes de l'esprit humain être en effet le signal d'un âge nouveau, de cet âge où, grand ouvrier, l'homme ira résolument poser les pierres de sa majestueuse demeure !

Aux arts mécaniques, à leur développement unitaire !

Par M. G. D.

A L'AVENIR DES BEAUX-ARTS ! Il est de la nature des beaux-arts de jouer un rôle brillant dans l'avenir phalanstérien.

L'ordre social dans lequel la misère et les privations doivent être inconnues, dans lequel toutes les aspirations de l'esprit et du cœur doivent trouver un plein essor et une complète satisfaction, ne saurait exister sans eux ; ils y sont nécessaires, indispensables ; c'est par eux que l'intelligence atteindra son plus haut degré de développement.

Mieux compris par les races futures, les beaux-arts feront la joie et les délices de l'humanité, lorsque l'homme les verra sans cesse intimement liés à toutes ses fonctions, embellir toutes ses productions et répandre leurs charmes ineffables sur toute sa vie entière, pourra-t-il se défendre de les aimer passionnément, et cet amour ne doit-il pas nécessairement l'entraîner à les cultiver ?

Si l'on conservait encore des doutes sur la possibilité du travail sociétaire, par séries et par groupes, dans la pratique des beaux-arts, les admirables et innombrables chefs-d'œuvre de Raphaël (c'est-à-dire de son immense série d'élèves agissant sous sa puissante et pivotale direction), ces chefs-d'œuvre nous diraient les merveilles qui seront le résultat de l'association dans la culture des lettres, des sciences et des beaux-arts.

La musique, ce prototype de l'harmonie sociale animera tous les travaux, tous les plaisirs; elle exaltera jusqu'à l'enthousiasme l'ardeur des armées industrielles dans l'accomplissement de leurs saintes entreprises.

L'architecture, art pivotal, unitéique, qui embrasse et contient tous les autres, assignant à chacun la place où son action deviendra plus puissante, l'architecture exercera son influence sur toutes choses, depuis la construction du phalanstère jusqu'aux plus humbles ustensiles de ménage, substituant partout des formes élégantes et gracieuses, amies de l'œil et de la main, aux formes âpres et rustiques de nos instruments de travail.

La peinture, la sculpture et la gravure rivaliseront de zèle et de talent, de luxe et de richesse pour orner et pour embellir la magnifique et riante habitation de l'homme. Les vastes cours d'honneur, les champs, les prés, les vergers, les jardins et les bois auront aussi leurs ornements ; ce seront des autels, des bustes, des statues consacrant le souvenir des vrais grands hommes, des bienfaiteurs de l'humanité.

Mais c'est à nous seuls, c'est à notre époque qu'appartient l'honorable tâche de transmettre à la postérité la noble image du Révélateur social, du sublime génie dont nous célébrons aujourd'hui la naissance.

Nous devons également laisser à nos successeurs les portraits des disciples qui, par leur zèle, leurs talents et leur dévouement à la cause de l'humanité, auront contribué à la propagation ou à la réalisation de cette harmonique et sainte doctrine qui fera naître un jour la vérité, la liberté, la justice, le bonheur, toutes choses qui jusqu'à ce moment sont demeurées à l'état d'utopies.

Unissons-nous, Messieurs, dans un sentiment de consolante gratitude, pour offrir à l'auteur du buste de Charles Fourier, une *couronne impériale*, symbole hiéroglyphique du savant et de l'artiste tels que les fait la civilisation, car, dans l'avenir, la fleur qui sera leur emblème n'aura plus de larmes dans le cœur.

A l'heureux avenir des beaux-arts !

Parmi les personnes sympathiques, M. L..., riche propriétaire, a porté un toast à la régénération de l'humanité ; M. F..., docteur en médecine, aux progrès de l'art médical ! Un jeune étudiant en droit a prononcé un chaleureux discours sur la destinée de la femme et des enfants; un militaire a célébré la transformation des armées destruc-

---

admis à la célébration du mystère, assurent que la pièce a été applaudie, mais les avis sont partagés sur la cause du succès, les uns disent qu'on l'a applaudie *parce que*, les autres *quoiqu'*elle ressemble à toutes les comédies passées et présentes.

Il s'agit en effet de deux pères ayant chacun un fils et un système d'éducation; le père indulgent gâte sa progéniture qui devient un mauvais sujet, dépensier, membre du Jockey-Club, fréquentant les agioteurs, les gens de bourse et autres mauvaises compagnies, délaissant sa femme, fabriquant de fausses lettres de change et se donnant un coup de pistolet pour échapper aux galères. Quant à l'autre fils, élevé dans le respect de Dieu et de la férule, il devient l'honneur de sa famille et la gloire de son pays. Le tout est entremêlé de grandes tirades sentimentales et de grandes maladresses scéniques.

Tout cela n'est ni neuf ni vrai, et nous ne nous expliquons pas le *veto* du Théâtre-Français, qui a souvent représenté pis. On ajoute que la pièce est mal jouée, cela nous surprend peu, M. Hostein ayant composé la plus grande partie de sa troupe d'artistes qui semblaient insuffisants même à l'Odéon.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — Le *Malheur d'être jolie*, un acte, paroles de M. Ch. Desnoyer, musique de M. F. Bazin.

Le *Malheur d'être jolie!* Ce titre, qui a l'air d'un paradoxe, peut être pourtant, et bien souvent, une vérité très vraie, et l'on en prouverait facilement autant, à peu près, de toutes les qualités physiques, intellectuelles et morales dont l'homme peut être doué. Combien de déboires en effet ne sont-ils pas réservés à l'ami sincère qui livre tout son cœur en échange des faux semblants d'affection dont le monde est parsemé? A combien de déceptions cruelles ne conduit pas l'amour le plus pur, le plus sincère et le plus dévoué? La fortune elle-même, que l'on considère aujourd'hui comme le gage le plus certain du bonheur, car sur ce point les moralistes eux-mêmes ont dû abandonner leur vieille thèse vermoulue et démantelée, la fortune n'a-t-elle pas, elle aussi, son cortége de tribulations, d'inquiétudes et de souffrances? Le meilleur arbre dans un mauvais terrain voit ses fruits se détériorer, s'il ne meurt pas ; sa racine pompe le poison qui se mêle à la sève et a bientôt fait de la vicier. Mais, pour cela, une femme désirera-t-elle être laide, un homme voir toutes les affections mortes dans son cœur, et en viendra-t-on à faire fi des richesses? Mon Dieu non ; car, pour échapper aux inconvénients que peuvent entraîner ces qualités, on en rencontrera bien plus sûrement encore d'autres et de plus graves.

Au surplus, ce que nous venons de dire nous entraîne bien loin de la pièce de M. Ch. Desnoyer dont le titre seul offre quelque chose de piquant. M. Ch. Desnoyer parle dans ce petit acte d'un *élixir de laideur* dont il suffit de boire quelques gouttes pour défigurer aussitôt le plus joli visage. Aurait-il par hasard éprouvé trop vivement le ma heur d'avoir de l'esprit, et, pour y échapper, aurait-il eu recours à un *élixir de niaiserie*? Nous espérons en tout cas que l'effet en sera bientôt dissipé; M. Desnoyer renoncera bien vite aux priviléges de la bêtise qu'il n'a pu désirer que pour les avoir ignorés jusqu'ici.

Nous plaignons M. F. Bazin d'avoir été victime du caprice inexplicable et passager de son collaborateur ; nous avouons, pour notre part, ne pouvoir trouver aucun plaisir à de la musique dramatique écrite sur une série de platitudes sans intérêt d'aucune espèce. Nous dirions bien à M. Bazin que mieux vaudrait écrire de pures fantaisies instrumentales que de perdre son temps, sa science et ses efforts d'imagination sur de mauvaises paroles ; mais M. Bazin nous répondrait qu'il lui faudrait, comme à M. Onslow, beaucoup de mille livres de rentes pour pouvoir se passer la fantaisie d'écrire des quatuors, des quintettes ou des symphonies, qui, valussent-ils les œuvres de Beethoven ou de Mozart, resteraient infailliblement au fond de son carton et ne lui vaudraient par conséquent ni honneur ni profit. Nous souhaitons de tout notre cœur à M. Bazin, qui a du talent et l'a déjà prouvé, que les représentations du *Malheur d'être jolie* le dédommagent un peu des nausées qu'il a dû avoir en travaillant un si piètre sujet. En tous cas, le seul tort qu'on puisse lui reprocher, c'est d'avoir consenti à écrire de la musique sur un semblable canevas. Il a manqué une belle occasion d'en attendre une meilleure. Nous n'avons rien à dire contre cette partition nouvelle de M. Bazin, mais nous avons regret de n'y pas trouver non plus le motif d'un éloge.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — M. Alizard. — M. Bordas. — Mlle Dameron. — Mlle Mondutaigny.

La rentrée d'Alizard à l'Opéra est un fait important. La voix magnifique, la belle éducation musicale et l'intelligence dramatique de cet artiste en font un sujet précieux pour notre première scène lyrique. En prenant le rôle de Bertram, il a donné une nouvelle vie au chef-d'œuvre de Meyerbeer. Aucun chanteur ne laisse l'oreille plus à l'aise qu'Alizard ; on le sent maître absolu de son organe, dont les vibrations sonores éclatent sans aucun effort, s'adoucissent et se renforcent à son gré dans toute l'étendue d'une magnifique échelle. Il serait question, dit-on, de reprendre, avec lui, *Moïse*, et nous ne doutons pas qu'il n'y obtienne un éclatant succès.

M. Bordas s'est présenté avec avantage dans plusieurs rôles de Duprez. Il est doué d'un beau physique, d'une voix agréable et forte. Sa manière ne dénote pas une bien haute école, mais elle ne manque ni de franchise ni de charme.

Mlle Dameron, dans *Robert Bruce* et dans Alice de *Robert-le-Diable*, a mérité l'accueil favorable que lui a fait le public.

Mlle Mondutaigny continue ses débuts avec un succès croissant. Devenue plus maîtresse d'elle-même, elle gouverne mieux ses efforts et distribue plus sagement l'expression. Il y a beaucoup à espérer d'elle.

M. Nicou-Choron a fait exécuter hier, dimanche, à Saint-Eustache, sa troisième messe solennelle à grand orchestre. On reconnaît dans la musique de M. Nicou-Choron, le faire d'un homme habile et expérimenté. On n'y sent point l'apprêt et les efforts. Les idées sont largement, simplement et sagement développées. Le premier *Kyrie*, le verset *qui tollis* du *Gloria in excelsis* et l'attaque du *Credo*, dialogué entre une basse récitante et le chœur, sont de belles pages que ne désavouerait aucun maître. On ne peut que louer le curé et le conseil de fabrique de Saint-Eustache du soin avec lequel ils font concourir les splendeurs de l'art à la glorification de l'Eternel, qui ne peut être mieux honoré que par les émanations du génie et de l'intelligence que l'homme tient de lui. Le plus beau don que Dieu nous ait départi en nous créant, c'est le pouvoir de créer nous-mêmes dans une certaine mesure ; c'est l'attribut divin, et c'est par là que nous sommes *semblables à Dieu*. Le plus noble hommage que nous puissions lui rendre, c'est de lui offrir les prémices de nos créations de tous ordres, et les temples de la religion devraient résumer en eux les plus sublimes manifestations de l'intelligence et de l'activité humaines, magnifiques foyers où viendraient converger toutes les émanations les plus pures du génie de l'humanité et d'où rayonnerait incessamment la gloire du créateur et de sa créature.

ALLYRE B.

M. Conte obtiendrait la recette générale de l'Indre.

— Quelques conservateurs se sont réunis dernièrement dans le but de reconstituer l'*Epoque*. Ils trouvent que ce journal ne les a pas encore assez déconsidérés.

— M. le marquis d'Aligre, dont nous avons annoncé la mort, a fait à la ville de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), un legs d'une munificence toute royale. Il donne à l'hospice de cette ville une somme de deux millions, pour construire un établissement pareil à l'hôpital de Chartres, dont lui-même a été le fondateur. Il donne, en outre, une somme de cent mille francs, pour annexer à cet hospice une chapelle, dans laquelle reposeront son corps et celui de Mme d'Aligre.

— Il résulte des recherches faites par un médecin de Paris que, depuis l'année 1826 jusqu'en 1846 inclusivement, c'est-à-dire dans une période de vingt-et-un ans, trente-trois étudiants en médecine de la faculté de Paris sont morts de la fièvre purulente, suite de piqûres anatomiques.

— M. Demesmay, le promoteur de la réduction de l'impôt sur le sel, donne parmi nous l'exemple de cette persévérance à laquelle en Angleterre toutes les grandes réformes et les principaux bills ont dû leur triomphe. Il vient de publier, sous le titre d'*Annexes aux développements de sa proposition*, des documents nouveaux qui équivalent à un fort volume.

— Sir Charles Napier va entrer dans la Méditerranée cet été, avec une escadre de gros bateaux à vapeur, et entr'autres le *Terrible*, de 800 chevaux; l'*Avenger*, de 650; *Dragon*, de 560; le *Centaur*, de 540, et la *Rétribution*, de 800.

— L'archiduc Constantin, de Russie, est arrivé à Londres vendredi dernier.

BALANCES DE THÉMIS. — On lit dans le *Messager du Nord* :

« Les condamnés pour les troubles de Lille sont immédiatement expédiés sur Douai. Il paraît que la prison de la Citadelle est très peu salubre, surtout à cause de la vermine qui y pullule. Nous nous étonnons donc qu'on y ait jeté sans pitié une vingtaine de jeunes enfants de 8 à 15 ans, enlevés par la police à leurs parents, six jours après que l'ordre était parfaitement rétabli. Parmi ces enfants, plusieurs appartiennent à des familles respectables, à d'honnêtes ouvriers, à des bourgeois établis, à des sous-officiers de la garde nationale, qui, certainement, présentaient toutes les garanties désirables pour assurer la présence de leurs fils, le jour du jugement, si jugement il y a.

» La loi dit que les prévenus de certains délits *pourront* être mis en prévention, elle ne dit pas *devront*; ce qui explique pourquoi l'escroc Cleemann a pu gagner la frontière après sa condamnation; pourquoi M. le général de Cubières, poursuivi maintenant par la cour des pairs, reste libre aussi; pourquoi M. Gudin, l'intime des Tuileries, vogue en paix vers l'Amérique. Des enfants de huit ans mériteraient bien autant d'égards que le banquier escroc, que l'ex-associé de M. Parmentier, ou que le *grec* de la bonne société; la justice aurait-elle en France deux mesures distinctes : l'une, celle de l'indulgence, pour les grands coupables; l'autre, celle de la sévérité, pour ceux qui ne sont ni pair de France, ni banquier, ni officier d'ordonnance de S. M. »

TROUBLES DE JERSEY. — Un journal anglais de Jersey publie le récit d'une émeute qui a éclaté lundi dans cette île, par suite du manque de vivres. La populace a forcé les ouvriers de divers ateliers à les déserter, et bientôt plus de mille personnes ont été réunies. La police s'étant emparée d'un homme qu'elle a livré à la justice, la populace s'est ruée sur le moulin de M. Lequesne. Là tout a été pillé par des femmes et des enfants. Des sacs de blé ont été renversés sur le sol. On a mis la farine sur une charrette qui avait été amenée dans ce but. Neuf sacs de farine et dix sacs de blé ont été chargés sur cette charrette. Un des meneurs se fourrait du blé dans la bouche, il disait qu'il n'avait pas mangé depuis deux jours. Le lieutenant-gouverneur, prévenu de ce qui se passait, a dirigé un détachement considérable sur les lieux. Le corps des vétérans a reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher. Le procureur-général de la reine, M. Thomas Lebreton, a vainement engagé la multitude à se retirer; on lui a répondu par des vociférations. Il a été forcé de donner lecture du *riot act*. Dans la soirée, l'ordre était rétabli. Heureusement la troupe n'a pas été forcée de donner.

UN ÉPISODE DES TROUBLES DE GAND. — On lit dans la *Tribune de Liége* du 21 :

« Avant-hier après-midi, une femme demeurant place des Fabriques (*Groenenbriele*), éprouva des velléités tellement guerrières, qu'elle ceignit l'épée et orna son chef d'un chapeau à cornes posé à la Napoléon. Dans cet accoutrement elle ameuta les commères du quartier et les harangua en ces termes :

» Braves citoyennes,

» Nos maris se qualifient de descendants de Van Artevelde; le fait est qu'ils ne sont que de grands vauriens, des Gantois dégénérés, des hommes sans cœur, des va-nu-pieds, des poules mouillées. Montrons-nous plus courageuses qu'eux. Poursuivons l'œuvre commencée par nos sans-culottes et menons-la à bonne fin. »

» Un sergent de ville, témoin de cette excitation à la révolte, appréhenda l'héroïne au corps; celle-ci, fidèle aux principes de liberté qu'elle venait d'émettre, mit flamberge au vent, et tous les Van Artevelde en jupon lui prêtèrent main forte. L'agent de police dégaina à son tour, et la virago du *Groenenbriel* fut atteinte et blessée au poignet de la main gauche. Seul contre trente, que voulez-vous que fît le sergent? Qu'il mourût! Non, les représentants de la force municipale ne meurent que dans leur lit; le successeur de Pruyenbroeck se décida à la retraite, et le champ de bataille resta au *sexe enchanteur*.

» Rapport ayant été fait à la Permanence, une vigilante partit pour le *Groenenbriel*, et la moderne Jeanne Hachette fut conduite en lieu de sûreté. »

La maison H. Ganneron et Cᵉ vient d'adresser à ses correspondants de la province et de l'étranger, la lettre suivante :

« Paris, 24 mai 1847.

» Monsieur,

» Nous avons la douleur de vous annoncer la perte que nous venons de faire de l'honorable M. H. Ganneron, l'un de nos gérants.

» Ce triste évènement n'altère en rien les bases de la constitution organique de notre comptoir.

» Le § 1er de l'art. 48 des statuts est ainsi conçu :

« Le décès d'un associé gérant ne pourra, en aucun cas, entraîner la » dissolution de la Société. »

» Nous avons donc l'honneur de vous informer que les affaires de notre maison vont suivre leur cours ordinaire. » —

---

posé, par lequel il conserve les zones en réduisant les tarifs. Voici cet amendement :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1848, la taxe des lettres sera perçue conformément au tarif ci-après :

1° Pour les lettres simples, parcourant de 1 à 40 kilom. inclusivement, 15 c.

2° Pour les lettres simples, parcourant de 41 à kilom. à 150 inclusivement, 25 centimes.

3° Pour les lettres simples, parcourant de 151 à 400 kilom. inclusivement, 40 centimes.

4° Pour les lettres simples, parcourant de 401 kilom. et au-dessus, 50 c.

Art. 2. Le port des lettres simples adressées aux sous-officiers, soldats et marins présents sous les drapeaux et pavillons, est fixé à 10 c., quelle que soit la distance que les lettres auront à parcourir. L'affranchissement sera facultatif.

M. DE FALLOUX. Ce n'est peut-être pas sans quelque surprise que la Chambre voit deux membres, siégeant sur les mêmes bancs, parler en sens contraire. Le discours et l'amendement de l'honorable M. de Renneville me prouvent que d'excellents esprits, des hommes considérables dans le pays, peuvent en être encore, sur quelques questions, aux idées de 1827.

Ce qui servira le trésor, ce sera une réforme radicale et complète. Une réforme incomplète et partielle jetterait la perturbation dans nos ressources financières, sans amener aucun des avantages qui pourraient entrer en ligne de dédommagement. Voyez ce qui s'est passé dernièrement. La réforme du droit de transport de l'argent a bénéficié au Trésor : c'est une vérité acquise. Toutes les fois qu'on a baissé les prix des objets de consommation générale, le Trésor a obtenu des résultats plus avantageux. Je pourrais citer l'exemple du tabac.

Je pourrais citer encore l'exemple d'une innovation toute populaire, celle des omnibus. (On rit.)

Lorsqu'on parla d'établir dans Paris ces voitures économiques qui transportent les voyageurs d'une extrémité de Paris à l'autre pour la somme modique de 30 centimes, les entrepreneurs de voitures de places, des cabriolets, crurent leur industrie compromise. Eh bien! les omnibus ont été adoptés par les classes populaires; ils sont en pleine prospérité, et cependant, loin de diminuer, le nombre des cabriolets a considérablement augmenté depuis la création des omnibus. (Mouvement.)

Lors de la guerre entre la France et l'Angleterre, le gouvernement de la Grande-Bretagne éleva la taxe sur les sucres; immédiatement le revenu public diminua. L'année suivante, la taxe fut réduite, et le revenu public augmenta.

La même expérience a été faite en France en l'an IV.

Je crois pouvoir dire que, dans l'état actuel de la société française, il ne doit pas plus y avoir de zones pour les correspondances, qu'il n'y a de zones pour les intérêts et les affections.

Rien de plus simple que l'analyse de la position de la classe moyenne en France.

Tous les Français sont déclarés par la charte également admissibles aux emplois publics. Ce principe est éminemment équitable. Rien de plus juste, mais qu'en résulte-t-il? Dès qu'un jeune homme a 17 ou 18 ans, on l'envoie dans nos écoles, à Paris surtout.

En outre, avec notre centralisation politique et administrative, tout le monde est condamné à venir à Paris, près des ministères, du conseil d'état, de la cour de cassation, etc., etc.

Or, il est bien évident que ceux qui habitent Bayonne ou Brest, sont, sous le rapport de leur éloignement de Paris, dans une position plus défavorable que ceux qui habitent Orléans ou Rouen.

Voulez-vous vous préoccuper des classes ouvrières? Il est incontestable que les grands centres de travaux attirent les ouvriers sans acception de zone.

Parlera-t-on des classes agricoles? Elles sont plus sédentaires, il est vrai. Mais chaque année le recrutement vient enlever 80 mille jeunes gens à leurs familles et aux travaux agricoles. Est-ce que les conscrits d'Alsace ne sont envoyés en garnison qu'à Strasbourg, et les conscrits bretons à Brest? Ils sont disséminés sur tous les points du territoire; ils vont en Algérie. On a, l'an dernier, diminué le prix du port des lettres pour les soldats, mais leurs parents ne jouissent pas de la même faveur, et cependant la réciprocité ne serait-elle pas juste?

Un honorable membre de la commission nous a cité un fait remarquable. Une pauvre mère habitant le département de la Somme reçut une lettre de son fils qui était à Blidah! Elle n'avait pas la somme de 1 fr. 80 c. nécessaire pour payer cette lettre.

La malheureuse famille laissa la lettre à la poste et travailla pendant trois jours et demi afin d'économiser la somme nécessaire pour la dégager... Par cette lettre, son fils, qui était à l'hospice, demandait certains papiers, grâce auxquels il aurait pu venir en France se rétablir peut-être. Le même jour où la mère ouvrait la lettre, le fils mourait à Blidah! (Mouvement.)

UNE VOIX AU CENTRE. Une exception ne prouve rien.

M. DE FALLOUX. On me dit qu'il ne faut pas conclure d'une exception à la règle générale. Alors vous m'obligez à faire des calculs généraux.

Pour le malheureux ouvrier qui gagne 2 fr. par jour, le prix minimum du port d'une lettre est à son salaire ce qu'est une somme de 137 fr., au traitement du fonctionnaire qui gagne 10,000 fr. par an.

Annuellement trois millions de lettres environ sont mises au rebut. Sur ce nombre, un million deux cent mille sont rebutées pour fausses indications; un million huit cent mille sont refusées, quoique toutes les indications soient régulières. Pourquoi une si grande quantité de lettres sont-elles refusées? Parce que le petit négociant, l'ouvrier, l'agriculteur, qui recevront une lettre au prix de 20 c., ne jugent pas que leur curiosité ou leur intérêt est en rapport avec le prix de 20 c.

Beaucoup de lettres sont refusées aussi par suite d'une fraude qui est fréquemment employée, notamment par les réfugiés étrangers : « Ecrivez-nous, disent les parents à leur fils.... on nous présentera la lettre.... quand nous aurons reconnu l'écriture, nous dirons : la personne qui nous écrit se porte bien et nous refuserons la lettre. »

La fraude se fait aujourd'hui par le commerce; et, de quelque manière qu'elle se fasse, elle est un grand mal. Le consommateur souffre dans ce qu'il demande, le négociant dans ce qu'il accorde et qu'il aimerait mieux refuser.

L'orateur répond à l'objection tirée de l'état de nos finances. La prétendue perte qui résulterait pour nos finances de l'abaissement de la taxe des lettres disparaîtra du jour où le transport des lettres sera élevé de 1 à 2 1/2.

Il voudrait qu'on prît un juste milieu entre ce qu'ont fait les Anglais et ce que nous pourrions faire nous-mêmes; et pour cela il n'y a qu'à adopter la proposition telle qu'elle est faite.

Quant à la question d'opportunité, il n'est pas vrai que l'embarras de nos finances et l'ensemble de la situation ne permettent pas l'amélioration demandée. A cet égard, continue l'honorable membre, je vous demande la permission de lire quelques lignes du rapport de M. de Girardin, sanctionné par la commission.

« En matière d'impôt, si l'on attend jamais qu'une réduction soit opportune, on l'attendra toujours, car les dépenses ont une tendance naturelle à s'élever constamment au dessus des recettes. Il y a des réductions d'impôts qui sont judicieuses, il y en a qui ne le sont pas; on peut citer des impôts qui ont succombé sous le poids des réclamations dont ils étaient l'objet, on n'en pourrait pas citer un seul qui ait poussé l'abnégation jusqu'à s'offrir lui-même en holocauste à l'opportunité.

» Si les découverts de nos budgets vont toujours se grossissant, la cause en est-elle à des dégrèvements de taxe irréfléchis dont le gouvernement aurait pris l'initiative, ou à des changements témé[illegible] apportés dans l'assiette de l'impôt par l'esprit d'innovation?

» Non, il faut exclusivement attribuer ces découverts à la confection de nos budgets, qui n'est pas ce qu'elle devrait être, et l'exagération de nos dépenses, qui tendent incessamment à s'élever, comme l'eau qui monte quand déborde le fleuve prêt à tout submerger.

» Quel est le moyen de mettre une digue à ce débordement de dépenses, en compensation desquelles on ne voit jamais le gouvernement vous proposer aucune économie sérieuse? Quel est le moyen efficace de s'arrêter sur cette pente où il est facile de se laisser entraîner par les exigences individuelles et les réclamations locales? Il n'en est qu'un, c'est de ne pas craindre plus

---

prononce un discours en faveur de la proposition et M. Deslongrais un discours contre; la chambre leur prête peu d'attention.

Après quelques mots de M. de Gasparin, qui déclare être partisan de la proposition, mais invoque les circonstances pour la rejeter, la séance est levée à cinq heures et demie et renvoyée à demain.

VARIÉTÉS.

MUSÉE D'ANATOMIE COMPARÉE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

La Faculté de médecine de Paris est dotée depuis bientôt dix-huit mois d'un musée d'anatomie comparée. La création de ce musée est un fait sans précédents, chez nous du moins, dans l'histoire de la médecine. Rien de semblable n'existe dans aucune autre faculté de France. Jusqu'à présent, l'anatomie et la physiologie comparées ont été bannies de la médecine. Cette nouvelle création indique que dorénavant elles y tiendront une place, et l'éclat avec lequel elle s'est produite prouve assez que la place qu'on leur destine est une place d'honneur. Il convient d'apprécier un fait qui exercera une considérable influence sur les études d'une partie de la jeunesse française.

Bien des personnes se demanderont sans doute quels rapports peuvent exister entre la médecine humaine et l'organisation animale, et si le musée de l'Ecole de Paris sera d'une véritable utilité. Certains journaux ont très lestement tranché la question dans le sens négatif. A notre avis, cette nouvelle création est l'un des évènements scientifiques les plus considérables de notre temps, et nous le regardons comme aussi honorable pour son auteur qu'aucune des importantes découvertes qui lui sont dues.

Le cadre des études médicales est immense. A ne considérer que le nombre des matières enseignées dans les écoles de médecine, celles-ci l'emportent de beaucoup sur toutes les écoles spéciales. Mais la portée philosophique de la médecine n'est pas en rapport avec l'ampleur du champ qu'elle explore; la médecine est loin de jouer dans le mouvement intellectuel de notre temps, le rôle élevé qui semble lui revenir, et, il faut le dire, elle ne jouit pas dans la société scientifique, de toute la considération à laquelle elle a droit. S'il est vrai que la plupart des grands naturalistes de ce siècle ont porté le titre de médecins, on sait qu'il s'en sont tenus au titre, et le petit nombre de médecins de profession qui ont imprimé sur leurs travaux un cachet vraiment philosophique, ont tous abandonné plus ou moins la pratique de la médecine.

Comment s'expliquer cette disproportion entre l'étendue du champ et la valeur de la récolte? Rien de plus facile si l'on considère que les études médicales sont à la fois très larges et très resserrées : larges, puisqu'elles renferment un grand nombre de sciences; étroites, parce que de ces sciences elles n'embrassent qu'un rameau particulier et dans un but tout à fait spécial. Ainsi la médecine comprend l'anatomie, la physiologie et la pathologie, mais de ces sciences elle exclut rigoureusement tout ce qui n'appartient pas à l'homme; c'est de l'anatomie humaine, de la physiologie humaine, de la pathologie humaine qu'elle s'occupe. Or ces sciences ne sont certainement que des branches particulières de la science et de l'organisation. L'anatomie et la physiologie de l'homme ne sont que des chapitres et même de très courts chapitres de l'anatomie et de la physiologie générales, et la pathologie humaine n'est sans contredit qu'un cas particulier de la pathologie comparée. En isolant l'homme de l'ensemble dont il fait partie, la médecine s'est fermé l'accès de la philosophie. Elle a dû demeurer dans les régions inférieures de la science et de la pratique, dans les bas fonds de la description et de l'empirisme. Et c'est pour cela que, suivant les paroles d'un savant médecin sur le haut témoignage duquel nous aimons à nous appuyer, « le caractère de l'école de médecine de Paris a été jusqu'à présent exclusivement pratique, et que son enseignement n'est pas sorti du domaine du diagnostic. Les travaux les plus remarquables des professeurs actuels roulent exclusivement sur des problèmes de symptomatologie et de séméiologie. En quoi consiste telle ou telle lésion matérielle, quels en sont les caractères sur le cadavre et les expressions sur le vivant? Voilà la formule des travaux de l'Ecole depuis vingt ans. C'est la science de l'art et de la pratique, pas autre chose (1). »

On se tromperait cependant si l'on voyait dans mes paroles une condamnation absolue de la voie que la médecine a jusqu'ici suivie. En s'isolant et en se bornant à la description des faits, la médecine s'est soumise à la loi qui régit le développement de toutes les branches de la connaissance humaine. Pour employer un langage qui ne saurait être déplacé en semblable circonstance, les sciences, avant d'entrer dans la sphère des relations, doivent vivre de la vie végétative. Ce n'est qu'après avoir assuré son individualité qu'une science peut se mettre en contact avec les autres sciences sans s'exposer à être absorbée par elles; enfin, avant de remonter à l'étude des rapports, des lois et des causes des faits, il faut observer, il faut décrire, il faut pratiquer ces faits. La médecine a glorieusement rempli cette première phase de l'histoire de toute science; le temps est venu pour elle de se porter en avant, « d'aller à l'origine des choses, à leur cause (1). » Et elle ne peut le faire qu'à condition de se mettre en contact avec certaines sciences qui lui sont jusqu'à présent demeurées étrangères. En entrant dans cette nouvelle carrière, la médecine y marchera accompagnée de toutes les sciences contemporaines; elle ne fera qu'obéir à l'esprit de notre temps; de toutes parts, en effet, les sciences, jusqu'à présent isolées, tendent les unes vers les autres, et marchent vers une association universelle.

Le moment est donc venu pour la médecine de se mettre en rapport avec des sciences dont elle a dû se tenir longtemps séparée, soit à cause de sa propre infériorité, soit parce que ces sciences, étant d'origine récente, n'étaient point encore en position de lui rendre une réciprocité de services. Le moment est venu pour elle d'établir un système d'échanges avec les sciences physiologiques. Elle a beaucoup à en recevoir, elle a beaucoup à leur donner. Elle apprendra d'elles la signification d'une multitude de faits dont la valeur reste douteuse, la loi et la cause de faits qu'elle n'a su que décrire et constater. Ces sciences la dirigeront sûrement dans des voies où elle n'a eu d'autre guide jusqu'à ce jour que les lueurs douteuses et fugitives de l'empirisme. Et en échange, la médecine contribuera pour une large part à résoudre le grand problème des sciences naturelles : la recherche des causes, du caractère des êtres, des moyens de les faire varier. — En histoire naturelle non plus il ne s'agit pas de toujours décrire, mais d'expliquer et de créer.

Il n'est aucune des sciences médicales qui ne puisse être vivement éclairée par la physiologie générale, et qui, en l'absence de celle-ci, ne demeure ténébreuse, incertaine, inexplicable. Cela est de toute évidence par cela seul que l'homme n'est point un être isolé, mais par-

---

(1) M. le docteur Jules Guérin. *Gazette médicale* du 1er novembre 1846.
(1) *Ibid.*

dans l'existence des principaux groupes zoologiques, de telle sorte que l'*embryogénie humaine est toute une zoologie en raccourci.* A un certain point de vue, les différents groupes de la série animale ne sont que le fonds même de l'organisation humaine arrêtée à différentes époques de son développement, et nous pouvons dire que la *série animale est l'embryogénie humaine amplifiée.* Etudier l'animalité, c'est prendre sur le fait le développement mystérieux de l'organisme humain. Comme pour en faciliter l'étude, la zoologie frappe d'immobilité les phases fugitives d'un développement d'autant plus rapide que l'homme occupe un rang plus élevé. Dans sa perfection dernière, l'organisation humaine est comme un chef-d'œuvre d'architecture dont on admire les formes et les proportions sans pouvoir se rendre compte des moyens mis en œuvre pour sa construction. L'anatomie comparée est une reproduction de ce monument aux différentes époques de sa construction; elle montre encore en place les échafaudages dont on s'est servi, les procédés qui ont été employés.

Non seulement l'anatomie comparée est une anatomie et une embryogénie de l'homme, mais elle offre les plus complètes, les plus admirables préparations d'anatomie générale. La fine structure des organes de l'homme n'est appréciable qu'à l'aide du microscope, mais la nature a réalisé dans l'animalité ces énormes grossissements que le médecin demande à l'optique; *l'anatomie zoologique générale* est dans toute la rigueur du terme *une collection d'anatomie microscopique de l'homme démesurément grossie.*

Voilà pour l'anatomie. Sous le rapport physiologique, la médecine peut attendre de services non moins étendus de la science générale de l'organisation. Tenons-nous à un seul fait. Quand, pour étudier les fonctions de certains éléments organiques, le physiologiste les sépare à l'aide du fer de ceux avec lesquels ils sont naturellement en rapport, que fait-il? Il ne fait que reproduire avec beaucoup moins de sûreté un travail que la nature s'est chargée d'accomplir. Les éléments unis ici, sont séparés ailleurs. Obscures chez l'homme, leurs fonctions sont nettes et distinctes à un certain point de la série. De sorte que *l'anatomie comparée est une vivisection toute faite.*

La pathologie est-elle plus que l'anatomie et la physiologie, étrangère à la science générale de l'organisation? Non, sans doute. Car comme la monstruosité, la maladie n'est souvent que la production chez un être donné de conditions organiques et dynamiques qui sont normales et permanentes à divers points de la série animale.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la thérapeutique même qui ne puisse emprunter des lumières à la comparaison par l'étude des rapports qui existent entre la physiologie des êtres et les particularités de leur régime diététique.

Cette rapide énumération suffit sans doute pour lever les scrupules de ceux qui, faute d'une étude suffisante, ne pouvaient se rendre compte de la haute utilité du musée de l'Ecole de Médecine. On comprend maintenant quelle influence devra exercer sur la médecine et par suite sur la physiologie générale, toute innovation qui aura pour but d'étendre du côté des sciences naturelles le champ d'exploration de la médecine. La philosophie des sciences repose tout entière sur l'observation et l'expérience. La philosophie des sciences est le couronnement d'un édifice dans la composition duquel il ne doit entrer que des faits; chercher les faits, les comparer, démêler ce qu'ils renferment de commun, formuler leurs rapports généraux, telle est la voie qui mène à une saine philosophie scientifique. D'un fait isolé, nulle généralité ne peut être déduite; toute généralité ressort de la comparaison. Si une science s'attache à l'étude exclusive d'un fait, il n'y a point pour elle de philosophie; qu'elle rapproche ce fait de ses congénères et alors seulement elle pourra aborder la recherche des lois et des causes. Bornée à l'étude de l'homme, la médecine ne pouvait que décrire; si elle fait rentrer la science de l'homme dans la science générale, elle cessera d'être ce qu'elle est au su et au vu de tout le monde, un art et une pratique plus ou moins empiriques. Tel sera le résultat de la création du nouveau musée, si, comme on peut le supposer, cette belle création n'est que le prélude d'une série de mesures qui tendront à consolider l'alliance de la médecine et de la physiologie générale. A partir de ce moment, cette alliance est constituée; une ère nouvelle pour les études médicales date du jour de la fondation du musée d'anatomie comparée.

S'il importait de dissiper des doutes sincères, il est beaucoup moins urgent de répondre à des critiques dont le motif est évidemment puisé en dehors de la science. Certains journaux ont contesté l'utilité de la nouvelle création; à leurs yeux le musée d'anatomie s'est transformé en acte politique. Un journal surtout s'est fait remarquer par la violence de ses attaques, et c'est un journal qui se pique d'idées progressives. Il en est de la politique comme de la jaunisse, elle déteint sur tout. Les gens affectés de la jaunisse voient tout en jaune, les gens affectés de la manie politique ne voient partout que questions politiques. Un homme est-il peintre, poète, sculpteur, musicien ou savant, s'il touche par un point quelconque à la politique, il n'est plus ni peintre, ni poète, ni sculpteur, ni musicien, ni savant; c'est un homme politique, un ami ou un ennemi. Toile, bas-relief, partition, ode ou découverte chimique, ce sont là des manifestations politiques et qui doivent être jugées au point de vue des principes de la saine politique. C'est là le criterium unique, l'universelle pierre de touche, l'infaillible baguette divinatoire qui révèle le génie artistique et scientifique. Le journal dont nous parlons est profondément atteint de cette triste maladie. Ce journal ne connaît que deux classes de savants: les uns siègent au conseil d'Etat et au Luxembourg, les autres à l'extrême gauche du palais Bourbon. Il n'y a pour lui que deux sortes de travaux scientifiques: ceux du savant qui réclament la réforme électorale et ceux qui préconisent le *statu quo*. Veut-il juger les travaux scientifiques d'un homme, il s'informe de ses opinions politiques. Cette feuille a donc éprouvé, à l'occasion du musée, une crise d'une extrême violence. Mais discute-t-on avec les maniaques?

Il est, au contraire, une objection sérieuse qu'on ne manquera pas de faire, si déjà on ne l'a faite, et dont nous devons apprécier la valeur. On avouera que les plus étroites relations existent entre la médecine et la physiologie générales, et dès lors on reconnaîtra la haute utilité du musée d'anatomie comparée. Mais on dira que cette utilité si grande en théorie, sera de beaucoup restreinte dans la pratique. Et cela par la raison bien simple que le temps manquera absolument pour en tirer tout le parti qu'on en attend. A peine les années consacrées aux études médicales suffisent-elles pour en embrasser le cadre déjà si vaste, que sera-ce si on songe encore à l'étendre?

Si cette objection était aussi solide qu'elle est spécieuse, nous serions des premiers à blâmer l'innovation à laquelle nous applaudissons. Tout en admirant un monument unique en France et qui n'a de rival dans le monde entier que le musée de Hunter, nous craindrions que la vue seule de ce musée n'apportât à la jeunesse de trop vives

[illegible] Un appareil, un organe, un élément organique de l'homme étant donné, le professeur ira chercher dans la série animale les exemples les plus propres à bien faire comprendre la nature de cet appareil, de cet organe, de cet élément.

Ce ne sera point à vrai dire un cours d'anatomie comparée, mais un *cours d'anatomie philosophique de l'homme.* Le professeur d'anatomie descriptive racontera les faits, le professeur d'anatomie comparée en donnera la philosophie. Les deux cours devront être distincts, tant en raison de l'extrême complication de l'anatomie descriptive et de son importance pratique, que de la difficulté qu'il y aurait à satisfaire dans une même chaire à l'enseignement d'une science qui aurait deux points de vue si distincts. Rarement, du reste, trouverait-on un homme qui pût allier à la minutieuse et patiente exactitude nécessaire au professeur d'anatomie descriptive l'ampleur de vues qui doit caractériser le professeur d'anatomie philosophique; mais, pour être distincts, ces deux enseignements ne s'en prêteront pas moins un solide appui, et, en particulier, l'anatomie comparée facilitera les études purement descriptives, en appelant la mémoire de l'esprit au secours de celle des yeux.

L'état actuel de l'anatomie comparée facilite beaucoup son introduction dans le programme des études médicales. Il y a vingt-cinq ans, la création du musée de la Faculté eût été sans doute prématurée; elle ne pouvait être opportune que venant après les admirables travaux qui, en élevant l'anatomie zoologique au rang de science, en ont en même temps simplifié l'étude. Même au naturaliste, il n'est pas besoin aujourd'hui, pour acquérir une connaissance philosophique de l'organisme animal, de passer en revue tous les détails de la zoologie. Un petit nombre de types bien choisis lui suffisent; les rapports qu'on ne pouvait établir autrefois entre des types éloignés qu'à condition de passer par toute la série de faits qui établissent la transition entre ces types, ces rapports on peut les découvrir, les étudier sans recourir à aucune transition, grâce au principe de connexion (1).

J'ajouterai une considération qui me paraît importante. On se tromperait si l'on pensait qu'en recourant à l'anatomie comparée, le professeur appellera au secours de l'anatomie descriptive une science distincte de celle-ci. Il n'en est rien. L'homme passant dans le cours de son développement par des états qui rappellent l'organisme animal, l'embryogénie est un lien qui soude l'anatomie descriptive à l'anatomie comparée. L'embryogénie appelle naturellement l'anatomie comparée. Selon toute apparence, l'ordre à suivre dans un cours d'anatomie comparée, à l'usage des élèves en médecine, sera l'ordre embryogénique. La comparaison n'aura pas lieu entre l'animal et l'homme adulte, mais entre l'animal et l'homme en voie de développement. Exemple: l'os frontal est unique en apparence chez l'homme adulte, il est double dans la série. Pour faire comprendre que cet os est la réunion de deux os ira-t-on invoquer directement le témoignage de l'anatomie comparée? Non, sans doute; on remontera le cours des âges et l'on fera voir que l'os frontal est primitivement double chez l'homme lui-même; ceci fait la transition établie entre l'homme et l'animal, et en cherchant dans la série animale tous les cas de structure, de connexion de fonction, qui peuvent jeter de la lumière sur l'os frontal humain on ne sortira pas de l'anatomie humaine: on la commentera, rien de plus.

Ceci suffit déjà pour montrer combien est peu fondée l'objection à laquelle nous répondons, que sera-ce donc si, avec la simplicité de la belle science dont il s'agit, on fait entrer en considération les utiles et nécessaires réformes qui pourraient être introduites dans l'emploi du temps consacré aux études médicales. Ce n'est pas sans regret qu'on pense à tout ce qui se gaspille de ces belles années qui pourraient être si fructueusement employés. Ce qui manque évidemment à la jeunesse des écoles, c'est une direction supérieure toujours présente pendant la durée entière de ses études. Elle-même en souffre, et nous sommes convaincus qu'elle applaudirait de grand cœur à toute mesure, si rigoureuse qu'elle fût en apparence, qui aurait pour résultat de la contraindre à l'étude. Il y a certainement peu d'étudiants auxquels le casernement lui-même fît peur, et assurément la mesure la plus avantageuse pour la jeunesse elle-même serait celle qui la soumettrait à un régime analogue à celui de l'Ecole polytechnique par exemple ou de l'Ecole normale.

On ne peut donc douter que l'homme qui a pris l'initiative de la fondation d'un tel établissement ne soit un homme profondément pénétré des besoins de son temps. Ajoutons que les circonstances qui ont accompagné cette création, y ajoutent un prix singulier.

Si un homme avait dit: Je veux doter la France d'un monument nouveau, unique, sans terme de comparaison, et du même coup, combler une vaste lacune dans nos richesses scientifiques et ouvrir une voie nouvelle aux études médicales. Dans une salle que je ferai construire, je réunirai des modèles de toute l'organisation animale; ce ne sera point comme le cabinet d'anatomie du muséum une simple collection d'ostéologie, toute l'anatomie s'y trouvera, et non-seulement l'anatomie comparée, mais aussi l'anatomie générale et l'embryogénie. Il y aura des pièces molles rendues inaltérables par des procédés nouveaux, des pièces artificielles encore en plâtre, des dessins représentant dans des dimensions considérables des objets qui ne sont visibles qu'au microscope. Pour rendre cette collection vraiment utile, je veux descendre jusqu'aux plus minutieux détails, et, pour la première fois, une collection publique offrira un ordre irréprochable, les pièces se succéderont comme les descriptions dans un devis bien ordonné. Pour accomplir cette œuvre hors ligne, je vais mettre en mouvement toute une armée de travailleurs, je veux remplir mes cadres des noms les plus célèbres. Dans ce bataillon d'élite, tout soldat sera un général illustre, et, pour ajouter aux richesses de la France une richesse sans pareille, je me donne huit mois. Il faut qu'à la rentrée prochaine, que le 4 novembre, le nouveau musée soit ouvert au public. Assurément, si un homme avait fait tout haut un tel rêve, vous vous seriez dit: A moins qu'il n'ait le don des miracles, cet homme se propose une œuvre impossible; s'il n'a point à sa disposition quelque baguette féerique qui lui donne la puissance de faire sortir de terre un musée tout entier, il demande des mois là où il faudrait des années. Nous l'attendons à huit ans d'ici.

Le musée d'anatomie comparée était en effet un de ces projets qu'un homme qui a l'expérience du monde n'avoue que lorsqu'il l'a déjà réalisé. Le projet fut tenu secret. Grande fut la surprise de cette jeunesse, lorsque, pour la première fois, elle se porta dans ce musée improvisé, qui a toute la grandeur et la perfection d'un travail longtemps mûri. La nouvelle du projet conçu par leur doyen leur arrivait en même temps que celle de l'exécution.

(1) Geoffroy Saint-Hilaire a signalé cette précieuse conséquence des grands travaux dont nous parlons. Voyez la préface du t. 1er de la *Phil. anat.*

[illegible] Jardin-des-Plantes. Chaque étiquette porte la description de la pièce, elle vous apprend pourquoi cette pièce est là et ce qu'elle offre de remarquable. On ne rencontre point de pièces entassées les unes derrière les autres, comme dans la boutique d'un marchand ou dans un muséum; chaque préparation est placée de la façon la plus commode pour l'étude, il y a même des pièces devant lesquelles on a pris la peine de disposer une loupe, afin qu'on en pût apprécier la structure. Ces soins ne sembleront insignifiants qu'à ceux qui n'ont jamais mis le pied dans une collection scientifique. Tout habitué du Jardin-des-Plantes avouera que les petites précautions prises au musée de la Faculté doublent le prix de cette inappréciable collection.

Nous ne savons si la description du musée a été publiée; il est désirable qu'elle le soit. C'est une occasion d'écrire un bon et utile livre. Une telle description ne devra pas être une sèche nomenclature, mais un véritable traité auquel le musée lui-même servira d'illustrations. Bien conçu, ce livre formera, pour son auteur, un véritable titre scientifique. La tâche sera, du reste, aussi facile que belle.

L'ordonnateur du musée l'a singulièrement simplifié. Ce musée est distribué comme doit l'être un livre. Chaque groupe est un chapitre, chaque pièce une page étroitement liée à la pièce qui précède, menant rigoureusement à la pièce qui suit. Une œuvre si savamment ordonnée donne la mesure exacte de la capacité de son auteur; professeur, le créateur de ce musée doit être d'une lucidité singulière; écrivain, ses livres sont sans aucun doute des modèles d'ordre et de clarté; administrateur, il est évident qu'il allie ces deux facultés qui, si rarement marchent ensemble: largeur de vues et capacité des détails.

Mais nous n'avons voulu que faire entrevoir l'utilité de cette création nouvelle et aussi l'influence considérable qu'elle devra exercer. Résumons nous. Il existait une grave lacune dans les richesses scientifiques de la France. Cette lacune est comblée; le temps était venu pour la médecine d'entrer dans une voie nouvelle, cette voie est ouverte; la physiologie générale attendait le secours de la médecine, la médecine vient à elle; la France était en un point inférieure à l'Angleterre, elle marche aujourd'hui son égale. «Au musée de Hunter elle peut désormais opposer le musée Orfila (1). Ce grand monument exécuté avec une rapidité digne d'un temps dont les nouvelles voies de transport semblent symboliser l'activité intellectuelle, suffirait sans doute pour mériter à son auteur l'estime publique, la reconnaissance de la jeunesse et le respect des hommes de science; mais il ne fait que confirmer une réputation déjà acquise au prix de services dont le souvenir durera aussi longtemps que durera elle-même l'Ecole de Paris.

VICTOR MEUNIER.

(1) Le docteur Jules Guérin, loc. cit.

Bourse du 24 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 40	78 40	78 40	78 40
— — fin courant	78 40	78 45	78 05	78 40
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 85	115 85	115 80	115 80
— — fin courant	115 95	115 05	115 95	115 93

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	»	3232 50
4 0/0 J. »	» »	O. V. de Par.	»	1330 »
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp.	»	» »
— fin Ct	» »	— Gouin	»	» »
B. du Trés.	» »/»	— Gann.	»	1035 »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	» »	78 45	—	78 60 78 50
5 p. 0/0	d. 50	» »	» »	—	» » 116 70

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	» »/»	» »/»	15 »/»	17 1/2
5 p. 0/0	10 »/»	» »/»	30 »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM.	Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch.	»	103 »	BELG. 2 1/2	»	53 1/2
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 4 1/2	»	96 »/»
— — pass.	»	» »/»	do 1840	»	99 7/8
— 3 p. 0/0.	»	» »/»	do 1842	»	» »/»
Dette intérieure	»	29 1/8	— Banque	»	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	— do Em. 1841.	»	» »
HOLL. 2 1/2	»	» »	PIÉMONT	»	1160 »
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	» »
Act. d. J. »	» »
Ch. S. G. »	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	312 50
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1236 25
— à Rouen.	940 25
R.-Havre.	640 »
Avignon	» »
Str. à Bâle.	187 50
Paris-Str.	616 25
Tours-Nant	340 »
Orl.-Vierz.	548 75
C. du Nord	600 »
Famp.-Haz.	» »
Diep.-Féc.	232 50
Boul. à Am.	305 »
Orl.-Bord.	505 »
Mont. à Tr.	» 70
Paris-Lyon	432 75
Bord.-Teste	» »
Zinc V. M.	6000 »
Lin Maber.	400 »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	948 75	Orléans à Vierzon.	582 50
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	641 25	Bordeaux à Cette.	» »
Paris à Orléans	1233 75	Marseille à Avign.	745 »	Nord	600 »
— à Lyon	436 25	Paris à Strasbourg	427 50	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 mai.

» h. »/» **OPÉRA.** —
7 h. »/» **FRANÇAIS.** — La Ciguë, l'Avare, Crispin rival de son maître.
7 h. »/» **ODÉON.** — L'Antiquaire, Clotilde.
8 h. »/» **OPÉRA-COMIQUE.** — L'Eclair, le Veuf du Malabar.
7 h. 1/2 **THÉATRE HISTORIQUE.** — L'Ecole des Familles, (prem. repr.); le Mari de la Veuve.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — La vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut...
6 h. »/» **GYMNASE.** — Le Larron, Nuits blanches, Femme.
6 h. »/» **VARIÉTÉS.** — Les Paysans, Léonard, Gentil Bernard.
7 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Père et Portier, 2e repr. Croquignole, le Trottin de la Modiste.
7 h. »/» **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 **GAITÉ.** — Prem. repr.: Les Etouffeurs de Londres.
6 h. 1/2 **AMBIGU-COMIQUE.** — Paris la Nuit, les Etudiants.
8 h. »/» **CIRQUE.** — Soirée équestre.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Barbe-Bleue.
5 h. 3/4 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — L'Ile d'amour, Chasse aux Jobards, les Infortunes, le Bonheur.
6 h. 1/2 **LUXEMBOURG.** — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. »/» **BEAUMARCHAIS.** — Beaumarchais, Portrait, le Pacte, Fille.
5 h. 3/4 **DÉLASSEMENTS.** — Claude le riboteur, un Trait de Lumière, Miel et Vinaigre, les Filles d'honneur.
3 h. »/» **HIPPODROME** (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» **CHATEAU-ROUGE.** (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée: Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 25 MAI.

—

L'Intervention en Portugal.

Le *Journal des Débats* y revient; il paraît décidément que nous allons intervenir en Portugal de concert avec l'Angleterre et l'Espagne. La reine de Portugal s'est amusée à faire de l'arbitraire, elle a tendu un guet-apens à ses ministres; sous prétexte de les réunir en conseil, elle les a fait jeter en prison; elle a suspendu toutes les garanties constitutionnelles et mis tout son royaume en état de siège. Le royaume s'est révolté; on a longtemps combattu à armes courtoises, à coups de menaces et de proclamations, dans ce tournoi où les Anglais s'étaient adjugé le rôle de juges du camp. La reine a fait ressources de tout; elle a engagé les revenus de l'Etat pour longues années, épuisé son crédit, aliéné même ce qui ne lui appartenait pas, vendu à l'Angleterre les possessions portugaises des Indes. Pendant ce temps elle se traînait par l'intermédiaire de ses ambassadeurs aux pieds de ses sœurs d'Espagne et d'Angleterre et auprès du gouvernement français, demandant partout à l'étranger un appui pour asservir sa patrie, elle, la reine élue par le peuple.

Prières, menaces, efforts, tout est resté inutile: la cause populaire l'a emporté. La junte d'Oporto, maîtresse de la situation, refuse d'accepter les conditions que propose la reine. Celle-ci s'est fait un jeu de ses serments; elle n'a pas reculé devant la perfidie et la violence pour servir quelques misérables ambitions, et, dans l'intérêt d'un égoïsme familial, elle livre à la guerre, au pillage et à l'anarchie le pays qui s'était réfugié sous sa protection; la junte ne veut pas sa déchéance cependant; mais elle insiste pour l'éloignement de la cour de tout ce personnel hostile aux idées libérales, qui gouverne sous son nom, et dirige les affaires pendant qu'elle se borne à veiller sur sa famille. La junte exige en outre des garanties, la convocation des collèges électoraux, et des ôtages qui lui assurent l'exécution des promesses de sa souveraine, et l'on conviendra que ce n'est pas sans raison après tout ce qui s'est passé depuis quelques années sur les bords du Tage; la junte exige aussi dans le décret la suppression du mot « amnistie, » qui semblerait impliquer de la part des insurgés un aveu qu'ils ont eu tort de protester en faveur des lois.

La reine refuse de souscrire à ces conditions, et la junte est bien déterminée à n'en rien rabattre, dût crouler le trône de dona Maria. C'est dans le cas où l'on ne s'entendrait pas qu'aurait lieu l'intervention, et elle se ferait en faveur de la reine. Le *Journal des Débats* invoque à ce sujet le traité de la quadruple alliance? Mais depuis quand ce traité est-il applicable aux querelles intestines des peuples avec leurs rois? S'il est applicable au Portugal aujourd'hui, pourquoi ne l'a-t-on pas appliqué à la France en 1830? Il est évident que, s'il donne à la France, à l'Angleterre et à l'Espagne le droit d'intervenir en faveur de dona Maria contre le parti libéral portugais, le Portugal, l'Espagne et l'Angleterre eussent pu de même intervenir en 1830 et intimer à la France par les armes l'ordre de respecter la royauté de Charles X. La situation est identique. Il n'y a qu'une différence, c'est que la France est une grande nation et qu'il y aurait eu une certaine audace à l'attaquer, tandis qu'il ne peut y avoir que lâcheté à intervenir dans le Portugal, pays faible et ruiné à qui la force manquerait pour se défendre.

Nous comprenons que le gouvernement espagnol désire intervenir. La présence aux affaires d'un ministère libéral à Lisbonne serait une menace constante pour un cabinet réactionnaire à Madrid. Nous concevons aussi que l'Angleterre désire intervenir. Des sujets anglais sont possesseurs d'une partie importante du sol portugais, la plus grande part du commerce et de l'industrie du Portugal est entre leurs mains, le gouvernement anglais a tout intérêt à peser puissamment sur le gouvernement de Lisbonne, afin de faciliter à ses compatriotes la conquête industrielle de ce fertile et inculte pays. Mais la France doit protester de toutes ses forces contre ces velléités; la France doit veiller au respect et à la persistance des nationalités; il serait indigne à elle de se faire la complice de ces misérables calculs de l'égoïsme, il serait lâche et infâme de prêter l'appui, ne fût-ce que de son nom, à une expédition qui courberait de nouveau sous le joug de l'absolutisme un peuple fier et libre, qui n'a fait que suivre son exemple en se soulevant contre l'arbitraire et la tyrannie de ses chefs héréditaires.

Réforme postale.

Le ministère a déclaré s'opposer à l'adoption actuelle d'une réduction quelconque dans les tarifs des postes. Si donc, la proposition de M. Glais-Bizoin passe à la Chambre des députés, il la fera échouer au Luxembourg. Après cette déclaration, toute discussion devient presque oiseuse, mais enfin il est important de connaître à fond toutes les faiblesses de ce gouvernement pour donner aux peuples un enseignement utile.

Après avoir gaspillé des sommes immenses dans les fortifications de Paris et dans l'entretien permanent d'une armée de terre au-dessus des besoins réels du pays, après avoir donné aux banquiers et agioteurs plus de 800 millions dans les chemins de fer, après avoir contracté emprunt sur emprunt et surchargé le budget pour couvrir toutes ces dépenses mal faites, le ministère du 29 octobre fait l'économe, et, prétextant que l'adoption de la réforme postale *peut* causer quelque diminution dans les recettes du trésor, il ajourne indéfiniment toute amélioration.

Ainsi, tant qu'il a été question de dépenser l'argent des contribuables dans un intérêt purement dynastique ou de Bourse, le ministère a brillé par les prodigalités; mais s'agit-il d'un intérêt général, d'un intérêt qui touche de plus près les classes les moins aisées et surtout les classes pauvres (dont la seule mention excite sur les bancs du centre des murmures constants), le gouvernement jette les hauts cris et prétend qu'on veut ruiner le budget.

Voici dans quel état comparatif avec les autres pays il veut nous laisser sous le rapport des tarifs des lettres.

Angleterre, taxe unique. . . .	10 centimes.
Prusse, 8 zones.	26 (en moyenne).
Espagne, taxe unique.	27
Etats-Unis, 3 zones.	29
Sardaigne, 7 zones.	34
Autriche, 2 zones.	34
Russie, taxe unique.	40
France, 11 zones (tarif de 1817).	43 (en moyenne).

Quelle réduction dans les recettes ferait subir à notre budget l'adoption d'une taxe unique à 20 centimes pour toute distance de ville à ville?

Pour arriver au même chiffre que la recette actuelle, il faudrait cent millions de lettres de plus. M. le ministre des finances a admis à peu près aujourd'hui que cette augmentation énorme pourrait s'effectuer « Mais, a-t-il ajouté, vous ne comptez pas en déduction les frais d'augmentation de service qu'un si grand surcroît de lettres occasionnera. En Angleterre, si le nombre des lettres a atteint des chifffres prodigieux, les frais se sont accrus dans une proportion presque égale. »

Il a été répondu avec raison au ministre qu'en Angleterre, lors de la réforme postale, les administrations étaient en mauvais état et les services mal distribués. L'énorme accroissement de frais est provenu de ce que depuis la réforme, on avait amélioré et pour ainsi dire renouvelé tous ces services; en France, au contraire, les cadres de services sont tout disposés pour une manutention beaucoup plus considérable, et, par conséquent, il n'y a plus rien à faire aujourd'hui que de chercher à augmenter le nombre des lettres; ce résultat ne peut être atteint que par une réduction de la taxe.

On aurait encore pu répondre au ministre, qu'en Angleterre les chemins de fer les plus importants étaient construits, avant qu'on eût songé à imposer aux concessionnaires l'obligation de porter les correspondances à un taux raisonnable, et que ceux-ci ont abusé de leur position légale pour faire payer leur service à un prix exorbitant, ce qui ne peut arriver en France, où cet oubli fâcheux n'a été commis qu'à l'égard du chemin d'Orléans qui, comme ceux d'Angleterre (dans tous les pays, les marchands sont un peu voleurs), a exigé du gouvernement, pour le transport des dépêches, une rémunération excessive, que, par parenthèse, on aurait dû lui refuser, en le forçant, par une loi expresse, de faire un service public et obligé à prix raisonnable.

Et au surplus à quoi donc servirait au Trésor ce coûteux établissement des chemins de fer, s'il ne devait pas au moins opérer quelques économies sur le transport des dépêches?

En définitive, il y a tout lieu de croire que la diminution, si diminution il y a, ne serait ni très sensible ni de longue durée; mais les bornes ont peur du mouvement. La réforme postale doit-elle nuire ou servir directement à la dynastie ou au ministère? — Non. — Eh bien! alors à quoi bon s'en occuper?

Ne terminons pas sans mentionner les quelques paroles pleines de lucidité et d'énergie prononcées par M. Léon Faucher. Il a bien voulu réfuter les chiffres de ce fâcheux, appelé M. Muret de Bord, et, en passant, il a aussi renversé quelques-uns des pénibles échafaudages de raisonnement élevés par M. le ministre des finances. La Chambre presque entière, il faut lui rendre cette justice, a accueilli avec faveur ce très-bon petit discours. — Si tous les orateurs savaient faire des discours courts, comme tout le monde y gagnerait, et eux les premiers!

La commission formée pour examiner le projet de loi relatif aux livrets d'ouvriers a nommé aujourd'hui M. Salveton pour son rapporteur. Elle a introduit, dit-on, plusieurs modifications importantes dans le projet ministériel.

Une lettre de Constantinople, du 5 mai, annonçait que le Divan, après un conseil tenu à la suite de l'arrivée d'un bateau à vapeur français, venant d'Athènes, aurait décidé d'employer des mesures coërcitives pour contraindre la Grèce à lui donner satisfaction. Voici quelques détails donnés aujourd'hui par la *Gazette d'Augsbourg*, à ce sujet:

« Le bateau à vapeur français qui, venant de la Grèce, est arrivé à Constantinople le 4 mai, n'a apporté aucune nouvelle d'Athènes, aucune résolution sur le différend existant, pas même une communication, sur l'impression que les vues de la Russie, au sujet de ce différend, ont pu produire dans la capitale de la Grèce. Le Grand-Visir, qui s'attendait à d'autres résultats, a assemblé immédiatement un conseil dans

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 26 MAI 1847.

REVUE LITTÉRAIRE.

—

POÈTES CONTEMPORAINS. — LES CHANSONS LOINTAINES, 1 vol. in-32, par Juste Olivier. — POÉSIES FUGITIVES, 1 vol, in-18, par Gustave Levavasseur. — GERBES DE POÉSIE, 1 vol. in 8, avec portrait, par Gout-Desmartres.

Les ouvrages poétiques s'entassent autour de nous. Mais l'été est venu couvrir de feuillages et de fleurs souriantes les maronniers des Tuileries, semer les allées du jardin d'ombrages, d'enfants joueurs et de susurrants murmures; les lilas y balancent encore leurs thyrses joyeux et jettent au vent leurs parfums; toute campagne a son gazon, tout bosquet a son concert d'oiseaux, sa pluie de fleurs et ses mystérieux sentiers; il est doux de laisser son âme se bercer aux enchantements de la muse. Nous parlerons encore aujourd'hui de poésie.

L'auteur des *Libres Paroles*, dont nous analysions l'ouvrage la semaine dernière, a les yeux tournés vers l'avenir. Voici en revanche deux poètes qui ne s'occupent guère que du passé, l'un Suisse, M. Juste Olivier, l'autre Normand, M. Gustave Levavasseur.

Au siècle dernier et au commencement de celui-ci, la Suisse nous a donné une série d'écrivains politiques, toute une école. J.-J. Rousseau, Necker et sa fille, Mme de Stael, Bonnet le naturaliste, Benjamin Constant, etc. Aujourd'hui, le mouvement philosophique de la Suisse s'est quelque peu ralenti; mais, au lieu de la pléiade de philosophes, c'est une pléiade de poètes et de conteurs qui nous y apparaît, Topfer en tête, tout inspirée des larges horizons des montagnes, imprégnée de la poésie des chalets et de la senteur des sauges alpestres; les œuvres de ces écrivains ont deux caractères fort tranchés, c'est quelque chose de doux, de propret, de joli, adossé à des sommets neigeux et inaccessibles, une paysanne coquettement parée dans un site de Salvator Rosa.

M. Juste Olivier appartient à cette école, qui se rapproche quelque peu du faire de M. Ste-Beuve. Il est dans le volume de ses *Chansons lointaines*, plus d'un sonnet et d'une pièce de vers qui pourraient être signés Joseph Delorme, sans qu'un nez médiocrement exercé s'aperçût de la supercherie; mais ordinairement M. Olivier a plus d'éclat et de verve facile, c'est toute la Suisse souriante qui se mire dans ses vers, c'est le bord des lacs bleus, les chants lointains qu'on distingue d'une hauteur à l'autre, les bruits vagues aux endroits désolés, les monts neigeux qui sortent tout à coup de la brume et apparaissent comme des volées d'aigles au blanc plumage, les cloches qui chantent, le vent qui carde les nuages, la fontaine qui babille, le ruisseau qui baise ses rives, la lune qui éveille les lutins et tout leur gracieux cortège, les pâtres, les laboureurs, les enfants surtout, les « coquins d'enfants, ces chers petits bien aimés, » qui mettent tout en désordre et que l'on embrasse malgré soi, que l'on gronde et que l'on adore. Ajoutez à tous ces échos un sentiment profond d'amitié, la passion qui vibre le plus énergiquement dans le cœur du poète, un vif amour du pays, des chants de patriotisme, et aussi quelques notes dissonnantes, quelques pages trop empreintes des discordes civiles, et dans lesquelles la muse a puni le poète de son erreur, en lui refusant ses inspirations, vous aurez une idée assez exacte de la plus grande moitié du recueil de M. Juste Olivier.

Mais ce n'est pas là qu'est l'originalité propre de l'écrivain. Elle est dans la pensée qu'il a eue de s'emparer de la poésie populaire pour la renouveler, d'arracher à l'oubli ces rondes, ballades, chansons de nos pères qui se trouvent à la fois et avec le même ton en Espagne et en Suisse, dans les chants des Ecossais, des Bretons et des Normands, sauf les influences accidentelles du climat et du caractère spécial de chaque peuple, vieux airs dont on fut bercé et que l'on n'entend pas sans rêver, mineurs pour la plupart, dialogues ou récits, longs dans les parties accessoires, brefs sur le fait principal, légendes gracieuses, terribles, inintelligibles souvent, fantaisies étranges de poètes incultes, qui semblent évoquer tout un passé à jamais disparu, dont la raison est souvent absente, et qui pourtant, vous font tour à tour rire ou fondre en larmes.

M. Juste Olivier a souvent reproduit ces chants de la manière la plus heureuse, avec leurs défauts et leurs qualités, leur poésie naïve et leur mystérieuse couleur, plus le style facile, le vers souple et bondissant. On retourne avec lui aux souvenirs de l'enfance et des bois; on voit apparaître tour à tour le loup qui dort, le chamois qui fuit, le grillon qui chante, l'écureuil qui grimpe au haut des chênes et s'enfonce dans les ravines, la cuirasse du serpent, la lanterne du ver luisant, le vieillard qui s'obstine à raconter pendant que l'enfant brûle de courir après les papillons et les fleurs nouvellement écloses, le lutin qui sonne du cor dans la nuit, prend la cloche du beffroi pour capuchon et en tire des sons à faire grincer les dents, tourne avec les girouettes et grimpe sur les rayons de la lune. Tout le monde des créations fantastiques de notre enfance revit dans ces pages; nous y suivons la belle au bois rêvant, qui rencontre tour à tour un seigneur, un chevalier, un moine, un fils de roi, ou bien encore nous écoutons le dialogue des amoureux qui descendent de la montagne à la plaine.

Tout cela est dit en vers pleins de prestesse et de mélodie dans ces rhythmes antiques auxquels nos grands poètes contemporains sont revenus. Comme exemple de désinvolture dans la phrase poétique, nous citerons quelques couplets d'une ronde de M. Olivier, qui tient le milieu entre la chanson populaire et la chanson savante:

O toi qui t'en vas,
Jeune fille
Dont l'œil brille!
O toi qui t'en vas,
Un beau jeune homme à ton bras;

Jeune fleur d'un jour,
Qui voltige,
Sur sa tige,
Jeune fleur d'un jour,
Jeune fille, et fleur d'amour;

Ainsi font, font, font
Les follettes,
Marionnettes;
Ainsi font, font, font
Trois p'tits tours,... et puis s'en vont.

Enfants [illegible]
Têtes blondes,
Mines rondes!
Enfants si joyeux
D'une fleur dans vos cheveux!

Marchand très expert
Qui t'amuses
De tes ruses,
Marchand très expert
A gagner où chacun perd;

Dames qui menez,
Ah! comtesses!
Ah! duchesses!
Dames qui menez
Trois, quatre amants par le nez;

Banquiers qui dînez
Comme quatre,
Sans vous battre,
Banquiers qui dînez
D'un peuple ou deux ruinés;

Héros ou sieurs,
En moustaches,
En panaches,

On dit que l'ordre a été envoyé par le télégraphe à M. le prince de Joinville de faire voile avec l'escadre pour Athènes. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La Chambre des pairs a tenu aujourd'hui une séance de pétition. — Aucun intérêt : MM. Fulchiron et de Boissy ont parlé.

— Par ordonnance du 25, M. Delapalme est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Chardel, décédé ; — M. Bouland, procureur général à Douai, est nommé avocat général à la cour de cassation, en remplacement de M. Delapalme.

— M. Cousture a été nommé président, et M. de Beyramont, secrétaire de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Crémieux, relative aux membres des deux chambres adjudicataires ou administrateurs dans les concessions de chemins de fer ou autres entreprises industrielles.

— L'Académie des sciences a procédé lundi dernier à l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. B. Delessert. La commission chargée de former une liste de candidats, a présenté en première ligne M. Duvernoy ; en seconde ligne, MM. Bussy, Largeteau, Jean Reynaud, Vallée. Sur 58 votants, M. Duvernoy a réuni 51 suffrages, M. Largeteau 15, M. Bussy 10, et M. Vallée 2. En conséquence, M. Duvernoy a été déclaré membre de l'Académie, et tous les amis des sciences applaudiront à ce résultat qui récompense enfin le digne collaborateur de Cuvier.

— Le concours ouvert devant la Faculté de médecine depuis le 2 janvier, vient de se terminer ; sont nommés professeurs agrégés MM. Vigla, Becquerel, Noël Gueneau de Mussy, Roger (Henri) et Hardy.

— Le *Moniteur* publie l'état suivant de l'importation des grains depuis le 1er juillet 1846 :

Du 1er juillet au 31 décembre 1846.	2 542 229 hect.
Janvier, 716 925 hect. ; février, 756 848 hect. ; mars, 1 004 575 hect. ; avril, 1 655 054 hect.	
Ensemble.	4 133 202
Première quinzaine de mai : Océan, 331 815 hect. ; Méditerranée, 240 859 hect. ; frontière de terre, 40 201 hect.	
Ensemble. . . .	612 875
Total depuis le 1er juillet 1846.	7 308 306

— La compagnie du chemin du Nord a commandé pour le roi, qui est du reste un des plus forts actionnaires de cette ligne, un wagon disposé et orné avec un luxe tout royal.

— M. Gudin, ex-officier d'ordonnance du roi et *grec* du grand monde, vient de s'embarquer à Anvers, sur un trois-mâts américain, se rendant à New-York, chef-lieu du Rhode-Island (Etats-Unis d'Amérique).

— M. Parmentier a publié dans la *Réforme*, et distribué aux membres des deux chambres, un écrit intitulé : *Courtes observations*, dans lequel il disait que M. Cubières cherchait en vain à le noircir, qu'il ne parviendrait pas à se blanchir lui-même. M. Cubières vient de déposer, entre les mains de M. le procureur du roi, une plainte contre M. Parmentier, à l'occasion de cet écrit. Il paraît que l'instruction devient de plus en plus compromettante pour les sommités du monde officiel. Le procès ne pourra commencer avant la mi-juin.

CHUTE D'UNE AVALANCHE. — Un horrible accident vient de répandre l'effroi dans la commune du Freney. Voici les détails qu'on adresse à ce sujet du Bourg-d'Oisans au *Courrier de l'Isère* :

« Le 11 mai, à sept heures du soir, une avalanche épouvantable de terre, de pierres et de bois, s'est abattue sur le versant de la montagne, ... davantage, si l'inondation continue. Les travaux de sûreté menacent d'être fort longs, car il a été impossible, jusqu'à ce jour, de les commencer, à cause de la violence des eaux. Cet affreux événement a jeté la consternation dans le pays. Depuis un temps immémorial, on n'avait rien vu de semblable. Cela rappelle presque le fameux éboulement qui intercepta le cours de la Romanche à Givet, et qui s'étant rompu le 14 septembre 1219, causa la grande inondation de la plaine de Grenoble. »

UN ÉPISODE DE LA GUERRE SOCIALE EN IRLANDE. — La famine et la misère, qui règnent en Irlande, poussent les malheureux Irlandais à tous les excès. Comprimés dans l'intérieur par des forces imposantes, ils refluent sur les côtes et vont jusqu'en mer attaquer les navires pour chercher les aliments qui leur manquent. Voici les faits que nous trouvons consignés à cet égard dans les journaux anglais :

« Le *Frances*, se trouvant à 6 ou 7 milles de l'île d'Achill, sur la côte nord-ouest d'Irlande, neuf canots partis du rivage se dirigèrent vers ce bâtiment : ils contenaient en tout trente-six hommes, qui montèrent de force à bord du *Frances*, et demandèrent à examiner la cargaison, qu'ils espéraient être, au moins en partie, composée de denrées alimentaires.

» Le capitaine Elliott vit qu'il serait inutile de résister : les assaillants avaient l'air féroce et déterminé, et ils étaient armés de longs couteaux et autres instruments meurtriers.

» Ils paraissaient reconnaître pour chef un des leurs, qui prit aussitôt le commandement du navire, et ordonna à quelques uns de ses hommes de s'emparer du gouvernail pour le jeter à la côte ; mais ils n'avaient pas l'expérience nécessaire pour manœuvrer le navire, et comme il soufflait d'ailleurs un vent de sud défavorable à leur projet, force leur fut d'y renoncer.

» Le capitaine Elliott leur offrit de la mélasse et du rhum ; mais ils n'en voulurent point.

» Tout ce qu'ils demandaient, c'était du pain ou de la farine, et voyant que la cargaison, toute composée de sucre et de mélasse, ne leur était bonne à rien, ils forcèrent le capitaine à exhiber ses provisions. A peine les eut-on apportées sur le pont qu'ils se jetèrent, comme autant de loups affamés, sur le biscuit, et en laissèrent à peine assez pour la nourriture de l'équipage jusqu'à son arrivée dans la Clyde.

» Après avoir assouvi leur soif dévorante, ils quittèrent paisiblement le navire. Le capitaine Elliott dit qu'il n'a jamais rien vu d'aussi misérable et d'aussi déguenillé que ces forbans d'une nouvelle espèce. Ils avaient un peu de poisson dans leurs embarcations. Le capitaine Elliott leur en prit et offrit de le payer ; mais ils refusèrent son argent ; tout ce qu'ils voulaient, c'étaient des aliments, et ils parurent fort désappointés de voir que le bâtiment n'était chargé ni de farine ni de maïs. »

RÉVÉLATIONS. — On lit dans la *Semaine* : « A propos de découvertes curieuses, en voici une qui fait considérablement jaser.

» Il s'agit de deux mémoires prodigieusement instructifs, qui viendraient d'être détérrés d'une bibliothèque particulière où on se flattait qu'ils resteraient enfouis jusqu'à la consommation des siècles. L'un et l'autre sortirent de la plume d'un baron, devenu depuis ministre, pair, duc et beaucoup d'autres choses. Le premier porte la date du 17 mars 1815 et est adressé à S. M. Louis XVIII ; le second, la date du 26 avril suivant, et est adressé à S. M. l'empereur Napoléon. Le premier a pour objet de soumettre au roi un plan pour enlever tous les membres de la famille Bonaparte ; le second, d'offrir à l'empereur le moyen de s'emparer, à un jour donné, de tous les princes de la maison de Bourbon. Le mémoire du 17 mars fut trouvé aux Tuileries après le départ pour Gand, celui du 26 avril, à l'Elysée-Bourbon, après le départ pour Rochefort : tous les deux, écrits et signés de la même main, sont, dit-on, déposés en lieu sûr, et feront incessamment leur apparition dans le monde. »

— Les obsèques de l'honorable M. Ganneron auront lieu jeudi pro-

... examiner rapidement devant vous.

Mais la réforme produira une multiplication merveilleuse dans les correspondances. Des millions, des centaines de millions de lettres naîtront de cette diminution du tarif. Messieurs, comme je le disais tout à l'heure, c'est le chapitre des conjectures opposé au chapitre plus impitoyable des faits. Ici, je l'avoue, je recule devant l'obligation de discuter des conjectures. Des conjectures ne peuvent se combattre que par analogie ; et où trouver des analogies avec la mesure qu'on vous propose d'adopter ? L'Angleterre nous les fournira. Au moment où M. Rawland-Hill proposa et obtint la réforme postale, on calculait que les lettres circulant en Angleterre montaient à 76 464 000. La taxe était très élevée ; elle s'élevait de 45 centimes à 85 ; mais la fraude s'exerçait de toutes parts et empruntait toutes les formes. Le réformiste se flatta qu'il augmenterait le nombre des lettres d'un chiffre en rapport avec la diminution opérée dans la taxe. C'était une erreur ; le prix des lettres n'est pas un obstacle à l'accroissement de la circulation des lettres ; le besoin des affaires, ou les rapports d'affection ou d'amitié, n'augmentent pas par le fait de la diminution de la taxe. En 1839, en Angleterre, 76 millions de lettres circulaient et produisaient une recette de 1 722 mille livr. sterling ; en 1840, cette recette n'était plus que de 240 000 livres sterling.

M. le ministre des finances discute les chiffres que la commission a fait figurer dans les tableaux qu'elle a joints à son rapport, et il rejette sur la prospérité des temps, sur l'activité des affaires, et non sur la réforme de la taxe, cet accroissement que l'on remarque dans la multiplication des lettres, sur les tableaux que la commission a publiés.

L'Angleterre, depuis 1839, a fait d'immenses sacrifices pour développer sa correspondance par bateaux à vapeur ; elle a multiplié sur toutes ses côtes l'importance de ce service, et les résultats qu'elle a obtenus ne peuvent pas être contestés : de 1839 à 1846, sa correspondance s'est accrue de 3 millions de lettres.

En Angleterre, le grand centre de la population existe à des distances rapprochées ; il n'en est pas de même en France. Vous ne pouvez donc pas établir d'analogie entre les deux pays.

M. le ministre entre ici dans divers calculs desquels il résulte, selon lui, que la proposition occasionnerait une diminution de 7 millions 500 000 fr. par an dans le revenu de la poste, et en augmenterait les dépenses au point d'atteindre une différence fiscale de 10 millions.

Mais, nous dit-on, la réforme augmentera la correspondance de 100 millions de lettres. Or, 100 millions de lettres, à 20 c. donneront 20 millions ; c'est justement le bénéfice que nous vous avons enlevé.

Ces calculs ne sont pas exacts, et voici pourquoi :

Vous ne pourrez pas augmenter la circulation des lettres de 100 millions, sans multiplier les employés et tous les frais généraux d'administration. (Interruption.) Je ne comprendrai pas qu'il pût en être autrement sans miracle, et si j'avais à combattre ce miracle, je m'appuierais encore sur l'Angleterre, qui a vu tous ses frais généraux augmenter dans des proportions considérables. Quand on a un courrier tous les jours, on veut en avoir deux ; quand on a deux distributions, on veut en avoir quatre. C'est ce que vous avez vu pour les chemins de fer, qui, au lieu de réduire les frais de transport des lettres, les ont singulièrement accrus.

Ainsi le résultat de la proposition serait une augmentation certaine des recettes et l'éventualité très incertaine d'une augmentation de recettes pour faire la part la plus large aux partisans de la proposition.

L'orateur tire du perfectionnement des voies de communication un nouvel argument contre la réforme postale. Depuis l'établissement des chemins de fer, dit-il, le nombre des voyageurs a augmenté dans des proportions gigantesques, il n'en est pas de même de la correspondance, qui semble au contraire avoir diminué.

Je crois, ajoute M. le ministre, que si la Chambre était, comme en 1820, en présence d'une réduction de 10 millions, qui serait le résultat de la mesure proposée, elle n'hésiterait pas à voter pour les améliorations avec le maintien de la taxe, et non contre le progrès avec abaissement du tarif des lettres.

Le gouvernement est resté fidèle à cette pensée, et elle a été le mobile de sa conduite. Il a cherché à améliorer le service des postes tant que le besoin de perfectionnement s'est fait sentir, et dès qu'il le pourra, sans rien compromettre, il avisera à l'abaissement du tarif des lettres. Quant à la taxe uniforme proposée par la commission, je m'y oppose formellement. Il est peut-être quelques amendements auxquels j'aurais pu consentir, mais ce n'est pas dans une situation financière comme celle où nous nous trouvons que le gouvernement peut consentir à une réduction considérable dans les revenus de l'Etat.

M. DESSAURET dépose le rapport sur la proposition de M. Demesmay relative au dégrèvement de l'impôt du sel. (Agitation extrême.)

M. DE GIRARDIN, rapporteur. Messieurs, on a eu raison de dire que le changement dans le cabinet n'amènerait aucune modification dans la politi-

---

Héros en atours,
Vite, allons !... trois petits tours !
Ainsi font, font, font, etc.

Toutes les chansons populaires de M. Olivier sont loin d'être aussi bien réussies ; il en est quelques-unes de peu de valeur, mais il en est de ravissantes. Nous en analyserons une qui, pour nous, a un charme tout particulier. Le sujet de cette ballade, dit M. Olivier est un fait arrivé au pays de Vaud ; cela est possible, mais la même tradition existe en Normandie, où je me rappelle avoir entendu chanter dans mon enfance une chanson toute semblable.

LA MÈRE DU SOLDAT.

Elle me prit sur ses genoux !
Si bonne était ma mère !
Elle avait le regard si doux,
Le plus doux de la terre !......

— Mon fils, il faut te marier ?
Nous la rendrons heureuse,
Heureuse à nous remercier,
Notre belle amoureuse.

— Ma mère, vous avez bien dit !
Commandez les carrosses,
Le tailleur me fait un habit,
Un bel habit de noces.

— Ton habit est-il rose et blanc ?
La mode en est passée.
— Ma mère, il est couleur de sang,
Comme ma fiancée.

— Elle est vermeille, en vérité,
Comme, au miroir des ondes,
Le ciel par un matin d'été...
Et le bal, et les rondes ?

— Le bal est au son du tambour :
Mon épouse est la Guerre,
Demain, je pars au point du jour,
Embrassez-moi, ma mère !

C'est bien assez, vous, de vous voir
Sans repos, sans ressource,
Vous tuant du matin au soir !
Prenez donc cette bourse.

Le fils part, il prie les oiseaux d'aller consoler sa mère qui pleure loin de lui ; il est même blessé dans une bataille, mais il ne meurt pas ; les oiseaux sont allés près de la vieille qu'ils ont trouvée filant encore, mais usée par le chagrin, la maladie et l'isolement. Quant au soldat, on le voit revenir :

J'ai ma retraite, un peu d'argent
Déjà vieille moustache,
Vieille épaulette de sergent,
Et ce ruban sans tache.

Un peu de vin vous fait du bien,
Nous en aurons, ma mère...
. . . .

— Bonnes gens, d'où revenez-vous ?
Pourquoi cette civière ?
— Soldat ! d'un lieu d'où l'on est tous !
Soldat ! du cimetière.

Une vieille sur son grabat
Est morte solitaire,
Et veuve et mère de soldat :
Nous l'avons mise en terre.

— C'est ma mère ! je suis son fils ;
Sur moi le malheur tombe.
Eh ! retournons, ô ! mes amis !
Retournons à sa tombe.

Je veux la voir, eh ! mes amis,
Je veux revoir ma mère
Et l'embrasser ; je suis son fils,
L'embrasser dans sa bière.

Toi qui, sans larme et sans frayeur,
T'en vas avec la pelle,
O ! fossoyeur ! bon fossoyeur !
Reviens ! un mort t'appelle. —

La noire fosse, en un moment,
Rouvre son noir abîme ;
La noire bière, lentement,
Gagne la verte cime.

— Ma mère, pour me recevoir
(J'arrive tard, n'importe !),
Ma mère, venez vous asseoir,
Hélas ! à quelle porte ! —

Il soulève le blanc linceul,
Puis la coiffe abaissée,
Et, s'écriant : « Me voilà seul ! »
Il la tient embrassée.

La mère se mit à trembler,
Remua la paupière...
Dieu venait de la rappeler
De son sommeil de pierre.

Car elle n'avait que dormi,
Mais si fort, que son âme
Déjà s'essayait à demi
Sur ses ailes de flamme.

Déjoignant les mains, elle dit :
— C'est mon fils qui m'appelle.
Pourrai-je sortir de mon lit,
Rallumer la chandelle ? —

Il l'emporta sur le gazon :
— Mère, qu'on se dépêche
De regagner notre maison,
Car la nuit sera fraîche.

— Pourquoi restons-nous, mon ami,
Si tard loin du village ?
— Ma mère, vous avez dormi
Là-bas sous cet ombrage.

— Mon enfant, pourquoi passons-nous
Le long du cimetière ?
— Ma mère, tranquillisez-vous,
Faites votre prière.

L'auteur des *Poésies fugitives*, M. Gustave Levavasseur, est presque aussi habile que M. J. Olivier à faire manœuvrer des escadrons de rimes et de petits vers ; il s'entend aussi fort bien au vers facile de la stance, témoin les suivants dans lesquels il trace facétieusement son portrait :

Je suis Normand d'origine,
Mais je n'ai de mes aïeux
Gardé que la bonne mine
Et j'ai pris ailleurs mes yeux.

Deux prunelles assez brunes
Sous un double sourcil noir
Sont, aux heures opportunes,
Hôtesses de mon miroir.

Un barbare et vieil usage
Semble exiger que les nez
Soient au milieu du visage
Dans les minois bien tournés ;

[illegible] de la taxe qui a accru le nombre des lettres.

Après cela, je ne le cache pas, je crois bien qu'en Angleterre on a exagéré la réduction, et qu'il y a dans les chiffres un juste-milieu qu'il faudrait adopter pour la France. L'on nous reproche de nous étayer sur des conjectures, mais nous n'avons pas que des conjectures à notre service, nous avons des faits. De même qu'en baissant le prix des journaux, nous avons accru le produit du timbre et de la poste, nous augmenterions encore le produit de la poste par l'abaissement de la taxe, nous en avons la certitude. Il ne faudrait qu'un temps très court pour arriver à remplir les lacunes que l'adoption de la mesure pourrait momentanément causer dans le Trésor.

L'orateur continue l'examen des objections dirigées contre la proposition.

On nous dit que la réforme postale a occasionné en Angleterre des dépenses extraordinaires et considérables. J'en conviens; mais en savez-vous la raison? C'est que l'Angleterre n'avait rien fait jusque-là pour améliorer son service des postes. Tout a été à faire en 1840, pendant qu'en France vous avez énormément fait depuis longtemps. Mais, permettez-moi de vous le dire aussi, nous avons labouré, et nous ne semons pas.

Aussi, qu'arrive-t-il? Que nous-mêmes, qui siégeons dans cette Chambre, nous recourons tous les jours à la fraude pour correspondre avec nos commettants. (Vives réclamations au centre. — Rires à gauche.)

Si on nie, Messieurs, je produirai les chiffres officiels de l'administration des postes, où l'on verra que le nombre des lettres expédiées pour cette Chambre en contravention (Bruit) est de 225 000, ce qui occasionne au Trésor la modeste perte de 900 000 fr.

Voilà le dire de l'administration des postes! Je ne suppose pas que M. le ministre des finances le conteste. Ainsi, nous qui devrions donner l'exemple de la soumission aux lois (Murmures au centre), nous faisons pour 900 000 fr. de contraventions. (Nouveaux murmures au centre.)

Il a paru, il y a quelque temps, un écrit qui a servi d'élément à la plupart des calculs consignés dans le rapport. Il résulte de cet écrit que le chiffre des lettres frauduleusement transportées s'élève, sans compter les correspondances des Chambres (Rires et murmures), de 45 à 50 000.

Si le nombre des lettres ainsi envoyées en France est si considérable, il est certain que l'abaissement du tarif le ferait disparaître et accroîtrait d'autant les revenus de la poste.

Si donc le nombre des lettres expédiées en fraude est si considérable, vous voyez, Messieurs, que nous n'avons pas un très grand effort à faire pour porter le nombre des lettres au chiffre qui doit faire disparaître la contrebande.

Quel est le nombre de lettres nécessaires pour compenser la réduction de la taxe?

Ainsi qu'on vous l'a dit, les lettres doivent être divisées en trois catégories: il y a 30 millions de lettres qui sont en dehors de la réforme, ce sont les lettres pour Paris; il y a 28 millions de lettres dans un rayon de 40 kilomètres que la proposition n'atteint pas non plus; enfin la troisième catégorie est de 70 millions de lettres, en tout 128 millions.

Il suffit, par conséquent, d'élever ce chiffre de 128 millions à 218 millions, pour qu'il n'y ait pas de déficit.

En 1837, le nombre des lettres, en Angleterre, n'était que de 80 millions, tandis qu'en France il était de 90 millions. Vous voyez quel a été l'accroissement de ce chiffre en Angleterre: vous ne devez donc pas douter qu'il ne s'élève promptement en France à 218 millions.

Messieurs, toutes les fois qu'il s'agit ici d'une réduction d'impôt, on vous oppose cet argument:

Quel que soit l'accroissement des recettes que vous espérez, jamais il ne s'élèvera à un chiffre suffisant pour compenser la perte que vous aura occasionnée la réduction. Cet argument devrait être usé, car il est bien vieux.

En 1836, on nous disait: Messieurs, vous réduirez le prix des journaux sans augmenter le nombre des abonnés.

Sans m'arrêter à cette objection, j'ai réduit les frais des journaux et j'ai augmenté le nombre des abonnés.

L'honorable M. Deslongrais a combattu hier la taxe unique, et cependant c'est ce qui se passe pour les imprimés, qui sont expédiés suivant la même taxe dans les départements.

Ainsi, ou la taxe unique est équitable, et c'est mon opinion, ou elle est injuste, et alors il faut réformer ce qui existe et assujettir les journaux à une taxe semblable à celle qui pèse sur les lettres.

L'orateur invoque l'abaissement de la taxe à 20 centimes, au nom des classes pauvres. N'y a-t-il pas, dans les départements les plus éloignés du centre, une multitude de familles pauvres dont les enfants sont venus à Paris pour y chercher du travail, y exercer une profession, ou satisfaire aux prescriptions de la loi qui les a appelés à servir sous les drapeaux? A courte distance, le pauvre n'écrit pas: il se rend à pied là où l'appellent ses affaires et ses affections de famille. A longue distance, à moins d'une nécessité impérieuse, il n'ose pas écrire, car ce serait s'exposer à recevoir une réponse [illegible] chemins de fer étaient loin d'avoir acquis tout leur développement. (Adhésion.)

L'honorable membre a insisté sur une idée qu'il avait déjà développée hier, à savoir que l'accroissement du nombre des lettres était en rapport avec le développement de notre commerce. Les chiffres qu'il a cités lui-même suffisent pour démontrer qu'à cet égard il s'est trompé.

Puisque la Chambre a bien voulu m'entendre, je lui demanderai la permission d'ajouter quelques mots en réponse à une assertion de M. le ministre des finances. (Parlez! parlez!)

La commission établit qu'il suffira d'une augmentation de 100 millions dans le nombre des lettres que la poste distribue pour combler la diminution que l'adoption de la proposition opérerait dans les recettes du Trésor. M. le ministre a dit qu'il ne croyait pas à cette augmentation que la commission regarde comme certaine. Il craint que cette lettre de change tirée sur le public ne soit point acquittée. Mais M. le ministre a pris soin de nous rappeler lui-même qu'à une autre époque il avait annoncé que l'établissement des chemins de fer accroîtrait de cent pour cent le nombre des voyageurs. Je lui demande si cette autre lettre de change tirée par lui n'a pas été complètement remplie. Si je ne me trompe, il vient de vous dire que ses prévisions s'étaient réalisées.

UNE VOIX. Pour les petites distances.

M. LÉON FAUCHER. On a dit dans cette discussion qu'en pareille matière il fallait se défier de notre initiative. Mais il faut bien cependant que cette initiative de la Chambre s'applique aux matières financières comme aux matières politiques. (Marques d'adhésion.)

Il faut bien, quand l'initiative est abandonnée par le pouvoir, que la Chambre s'en saisisse. Et je le demande, depuis 1830, qu'a fait le gouvernement sous ce rapport? Depuis dix-sept ans il n'a rien changé à nos impôts, dont quelques-uns sont si onéreux et si inégalement répartis. Dans une telle situation, il faut que la Chambre agisse, et j'ai la confiance qu'elle ne se laissera pas arrêter par les arguments qu'on invoque sans cesse contre toute réforme. (Très bien! très bien!)

La Chambre passe à la délibération des articles, qui est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le département du Tarn.

(Suite.)

Au-dessous du prolétaire ouvrier et du prolétaire paysan, nous trouvons l'indigent. — Ici, les moyens d'existence n'ont plus rien de fixe: l'aumône intervient dans des proportions différentes.

Cette classe est extrêmement nombreuse. Le chiffre où elle arrive est dans un rapport assez exact avec la bonté du sol, il s'amoindrit en raison de sa fertilité. Dans la commune que j'habite, pays de coteaux argilo-siliceux ou schisteux très maigres, les indigents atteignent le huitième de la population totale.

Celui qui ne les a pas vus de près n'a aucune idée de tout ce qu'ils souffrent.

Ils ne mangent guères d'autre pain que celui qu'ils ont reçu devant les portes. En hiver, ils consomment quelques châtaignes... dois-je dire volées?... Le fonds de leur nourriture se compose de choux, de porreaux et de petites pommes de terre noyées dans des flots d'eau salée: ils appellent cela de la *soupe*... Encore s'ils en avaient à satiété! Mais il est rare qu'ils apaisent complètement leur faim. Ordinairement, en hiver, sur trois repas, ils en suppriment un. Quelquefois la journée se passe presque sans alimentation. Et, comme par une amère ironie de la fortune, ces gens-là sont affligés d'un remarquable appétit, on peut assurer que le jeûne est leur état habituel. Voici un exemple capable de faire comprendre l'extrême pénurie de cette classe. — Le fait est trop grave pour que je l'eusse affirmé, si je n'en avais été plusieurs fois le témoin. — J'ai vu de pauvres femmes *étiques* prolonger l'allaitement de leur enfant jusqu'à **30** *mois et plus* pour *économiser* leur nourriture...

Je dirai peu de chose de l'habillement, il est partout le même; partout on rencontre des enfants portant des habits faits pour des hommes et des hommes des habits d'enfant; ceux-là perdant leurs chausses, ceux-ci montrant à nu la moitié de leurs bras, la moitié de leurs jambes, quand ils ne montrent rien de plus. Tous ayant pour uniforme les trous et la variété des couleurs, et cet immense bouton de cui- [illegible]

Quand on entre dans ces demeures, l'odeur de la fumée et celle des animaux frappent par un fumet caractéristique. A côté de chaque porte est un tas d'ordures produites dans le cloaque qui embarrasse l'entrée ou ramassées *à la main* sur les grand' routes par les enfants de la maison.

Telles sont les habitations isolées du pauvre. Quand elles se groupent en hameaux, les rues, toujours étroites, sont transformées en fumiers.

Mentionnons ici la classe des *domestiques* fournie par celle des colons et des prolétaires. Elle est à l'abri de toute souffrance, et peut même, avec de l'économie, réaliser pour sa vieillesse un petit fonds de réserve. Les gages des hommes varient de 50 à 150 fr.; ceux des femmes, de 30 à 100. Mais cette classe a deux écueils à redouter: le renvoi et le mariage. De ces deux dénouements, le plus funeste n'est pas celui qu'on pense.

Les *repasseuses* gagnent 50 cent. par jour et la nourriture: soit 144 fr. pour 288 jours ouvrables.

Les *couturières*, 40 cent. et la nourriture: soit 115 fr. par an.

Les *tricoteuses*, 35 à 40 cent. par jour sans nourriture, ou 3 cent. par heure: c'est 100 fr. par année.

Mais pour ces états, *comme pour tous les emplois dans notre contrée, le manque de travail est fréquent.*

Citons aussi les *enfants-trouvés*. Dans les parties les plus pauvres des montagnes du département, ils sont l'objet d'une *industrie*. Les femmes prennent à l'hospice un nourrisson moyennant un salaire de 8 fr. par mois.

Malgré la visite annuelle d'un inspecteur consciencieux, ces enfants sont fort mal tenus. Ils souffrent de la faim, du froid, de la malpropreté. Objets d'une spéculation, ils ne réveillent guères d'affection chez leur nourrice, et sont soignés tout juste ce qu'il faut pour qu'ils vivent, c'est-à-dire pour rapporter 8 fr. par mois. Aussi ces enfants sont maigres, et le défaut d'alimentation, à un âge où elle a la plus grande influence sur le développement ultérieur de l'homme, les laisse toujours chétifs. Il nous est arrivé de prendre des enfants de trois ans pour des nourrissons de dix mois. A peine aussi on leur en accorderait douze. Ils ne sont pas toujours pubères à vingt, et ils atteignent rarement la taille de soldat. — Cette partie de la population est véritablement détériorée.

Tout ce désordre serait très facile à prévenir.

Du reste, les enfants-trouvés qui demeurent dans les campagnes, arrivés à l'état d'homme, sont traités par les prolétaires sur un pied d'égalité parfaite. Ils se marient aussi facilement que les autres: nul ne songe à faire peser sur eux la faute de leurs parents. En est-il de même pour les bâtards de la classe riche? Ne sont-ils pas l'objet d'une stupide prévention, sinon d'une réprobation véritable? C'est qu'ici nous trouvons la manie des distinctions aristocratiques; chez le pauvre, au contraire, la misère comme la mort égalise tout.

Reprenons maintenant toute la classe des paysans, pour esquisser rapidement quelques caractères généraux.

Les paysans du Tarn sont de taille moyenne, châtains ou bruns, hâlés; plus vifs, plus vigoureux au travail dans la plaine où ils boivent du vin et mangent du blé et du maïs, que dans la montagne où ils se nourrissent de seigle et de pommes de terre et ne boivent que de l'eau.

Jusqu'à 30 ou 40 ans, ils sont droits et robustes. Passé cet âge, ils se voûtent et maigrissent définitivement. Ils atteignent la vieillesse plus vite que dans la classe aisée. La majorité tousse à cette époque par suite de rhumes négligés. Presque tous souffrent de rhumatismes; beaucoup meurent de l'asthme et de l'hydropisie. Or, nous pouvons affirmer — parce que nous avons été appelé à faire des recherches sur ce point — que toutes ces maladies chroniques proviennent d'affections aiguës que les travaux ou le mauvais logement ont provoquées, et que la misère a empêché de guérir, ou par défaut de secours, ou par la précipitation qu'a mise le paysan à abandonner les ménagements d'une convalescence ruineuse.

Mais les nez, surtout en France,
S'en vont de tous les côtés.
— La France est par excellence
Le pays des libertés, etc.

Ailleurs M. Levavasseur se délecte en des rhythmes rares et mélodieux, nouveaux ou renouvelés; il a même une pièce de vers de onze syllabes, — 5 et 6.

Bien des pieds mignons, bien des bouches rosées,
Bien des doigts coquets ont tenté mon regard,
Mais j'ai dédaigné ces splendeurs d'épousées, etc.

L'auteur des *Poésies fugitives* possède même, et à un très haut degré, une qualité qu'on ne trouve pas chez M. Juste Olivier; il a la vigueur, la rime neuve et merveilleusement riche, un style vif et chaud qui rappelle tour à tour les tableaux de Murillo et ceux de Ribera. Nous pourrions comme exemple puiser presque au hasard dans son recueil. Nous indiquerons entre autres une épître sur la rime, d'où nous tirerions quelques citations, si l'espace ne nous manquait. Il manie aussi fort bien le vers satirique. Ecoutez plutôt:

Quand le fier Juvénal lança jusques au flanc
La meute de ses vers tous de race et de sang
Dans le sinistre égout caché sous la colline,
C'est qu'il était bien sûr d'y forcer Messaline.
Les molosses souillés bravèrent le dégoût.
Qu'ils étaient beaux à voir au sortir de l'égout,
Quand, en pleurs sous leurs dents, mourante, fut venue
Pour la curée, au bord, l'impératrice nue!
Mais qu'on les eût hués, ces fiers et nobles chiens,
S'ils n'avaient fait sortir, comme faisaient les miens,
De l'égout que je dis, qu'une fille attardée,
Pauvre bête nocturne, aveugle et mal fardée!

On le voit, M. Levavasseur possède un admirable instrument, il a assoupli la langue à ses caprices, il possède la forme, la couleur, la concision énergique d'où le vers surgit éclatant; mais il lui manque un but, une foi, une idée, quelque chose à dire enfin. La poésie qui est en lui n'a pas à quoi s'attacher, son amour de l'art ne sait à quoi se prendre; son cœur est plein, sa main est sûre, mais non sa tête; il chante moins parce qu'il est ému que parce qu'il s'ennuie; faute d'une idée directrice, il se réduit au rôle d'agenceur de mots, de tailleur de phrases, et gaspille en riens un talent qui pourrait enfanter des merveilles.

Que peut importer au lecteur si peu oisif de nos jours, la comparaison de la cloche qui sonne l'office à l'église, et de la clochette qui sonne le dîner au château? Qui s'inquiète de savoir que l'Arnette, un ruisseau normand, tire son nom de ce que Jean le Houx, le poète Virois, se souvenait d'elle sur les bords de l'Arno; qui peut s'intéresser à ces échos d'un voyage monotone en Espagne, à une foule de triolets, tierces rimes, odes à la terre, à la lune ou à des moralités en quatrains, des dissertations sur une rime ou une étymologie, fantaisies à qui l'on peut faire place au coin d'un recueil, mais qui n'en doivent pas composer la substance, trésors d'art perdus pour la vileté de la matière? Le recueil de M. Levavasseur ressemble à un tableau de grand maître, peint en détrempe sur une feuille d'arbre exposée aux vents, à la pluie, à la caducité.

Cette futilité du fond jointe à une forme remarquable tient à plusieurs causes. M. Levavasseur doit appartenir au parti légitimiste; il est frais sorti d'une école religieuse; on le sent plutôt qu'il ne le dit. Il vit le plus souvent à la campagne, dans un cercle restreint d'amis où l'on professe un suprême dédain pour les chercheurs de causes, les rêveurs, les réformateurs. Pour lui — et il a cela de commun avec M. Juste Olivier — le beau, c'est le passé; il ne lit guères de livres que les vieux, étude excellente pour se renouveler le style, mais fort insuffisante pour s'éclairer l'esprit, et de parti pris il se renferme dans ce petit horizon. Aussi est-il profondément étranger à notre monde actuel et n'ose-t-il l'esquisser que timidement et de profil. Une des pièces qui composent le volume porte le titre de *Satire*. Le vers en est ferme et énergique, mais à quels misérables ridicules l'auteur va-t-il s'attacher! Lorsque tant de vices, tant de désordres, tant d'infamies et de corruption pullulent dans tous les rangs de la société, n'est-ce pas abdiquer que d'aller dans une courte satire parler des poètes crottés de la province, ou du bourgeois qui rêve le ministère pour son fils au berceau?

M. Gustave Levavasseur nous semble jeune encore, fort jeune même; qu'il se mêle à la vie, qu'il voie notre société du dix-neuvième siècle, qu'il ose contempler notre chaos social et politique, qu'il s'informe des idées qui courent le monde, qu'il observe et étudie, puis, qu'initié à son siècle il retourne, s'il le veut, sur les bords de l'Arnette, « près des pommiers que son père a plantés, » et là, qu'il chante ses amours et ses colères, qu'il bénisse ou flétrisse d'un trait vengeur, de ce vers facile ou vigoureux que nous lui connaissons, et la Popularité, cette dédaigneuse dont il fait fi, mais qu'il sera bien aise de rencontrer à quelque détour, l'ira chercher elle-même sur les bords de sa rivière chérie et deviendra la Gloire.

L'amitié occupe une très grande place dans les *Poésies fugitives*; un ami de l'auteur a même orné quelques pages du livre satiné de plusieurs remarquables eaux fortes. Il en est une entr'autres, Jean le Houx jouant de la mandoline aux sources de l'Arnette, qui est d'une charmante fantaisie. — L'amour apparaît à peine dans le livre de M. Levavasseur. La chanson suivante, gracieuse anacréontique, est presque la seule pièce où il figure.

Sous la fenêtre de ma mie,
Pour l'enchanter,
Le rossignol venait chanter
Pendant qu'elle était endormie;
J'ai dit au charmant rossignol:
Reprends ton vol.

Sur les lèvres de mon amie,
Pour butiner,
L'abeille venait jardiner
Pendant qu'elle était endormie;
J'ai dit à l'abeille au long col:
Reprends ton vol.

Sur le beau front de mon amie,
Pour l'admirer,
La lune venait se mirer
Pendant qu'elle était endormie;
J'ai dit au rayon curieux:
Remonte aux cieux.

Autour du cœur de mon amie,
L'amour narquois
Lançait les dards de son carquois
Pendant qu'elle était endormie;
J'ai dit au dieu malicieux:
Descends des cieux.

Oh! pendant qu'elle est endormie,
Enfant moqueur,
Reprends ta flèche dans mon cœur,
Pour percer le cœur de ma mie;
Et puis, après, si tu le veux,
Remonte aux cieux.

L'auteur des *Gerbes de poésie*, M. Goût-Desmartres, est moins artiste que M. Levavasseur, mais il a pour lui l'élégance, la pureté, l'harmonie. Echo lointain de M. de Lamartine, il a comme lui des chants d'amour et des chants religieux. Il est d'ailleurs l'un des poètes les plus populaires de la province, l'enfant gâté de toutes les sociétés littéraires, et il le dispute à M. Bignan pour la quantité de ses succès académiques. Fêté, couronné, populaire, auteur d'un recueil de poésies qui en est à la seconde édition, M. Goût-Desmartres n'a pas le mauvais goût de se plaindre de rien de ce qui est: l'amour, la société, tout lui rit, il est forcément et naïvement optimiste. — Le volume que nous avons sous les yeux est orné de son portrait.

J. FLEURY.

[illegible] misérables chaumières, de magnifiques enfants demi-nus, jouant sur la neige et mordant gaillardement dans un gros morceau de pain, sans plus s'inquiéter de la bise qui siffle dans les trous de leurs habits, que des poux qui courent sur leur tête.

Ce fait a deux explications : pendant l'allaitement, il meurt beaucoup d'enfants de pauvres ; de sorte qu'il ne reste à peu près que les plus robustes. Ensuite, il est réel que le père et la mère prélèvent sur leur part de nourriture un supplément pour leurs enfants ; aussi, autant ceux-ci sont roses et frais, autant leurs parents sont maigres.

Jusqu'à six ou huit ans, l'enfant est vigoureux ; mais, à cette époque, où pour lui le travail commence, où souvent il dépasse ses forces, il s'étiole et languit en grandissant jusqu'à la puberté.

Le nombre moyen des enfants dans les familles est de 4 ; il arrive jusqu'à 10.

Les *vieillards* et les *infirmes* sont toujours à charge.

Le paysan du Tarn est grossier, surtout dans les montagnes. Il est égoïste, astucieux, dissimulé sous un bonhomie apparente, avare, entêté, d'une méfiance extrême ; il suppose toujours dans les autres le désir de le tromper et friponne à son tour sans scrupule de conscience Quand son intérêt le demande, il ment, il s'humilie, il s'avilit. Il s'enivre le dimanche, surtout dans les cantons qui ne produisent pas de vin. Il est querelleur, il joue du bâton dans les foires et manque de loyauté dans ses différends. Malgré cette humeur batailleuse, il craint la guerre au point de se mutiler et de jeûner pour éviter d'être soldat. (1)

Mais le point le plus curieux de leur étude morale est celui des affections. On peut avancer comme résumé qu'elles sont toutes chez eux au minimum de développement. Par exemple : ils sentent l'amour, sans doute ; ils ont même l'heureux privilége d'épouser la femme qu'ils aiment ; mais on chercherait vainement un cas de désespoir par les amants brusquement éconduits par les caprices de leur belle.

Une fois mariés, ils se donnent si peu de témoignages d'affection, ils acceptent avec tant de philosophie le veuvage, — supputant quelquefois avant la mort du malade le résultat de cet événement sur les intérêts de la maison et calculant les chances d'une union nouvelle (2), — qu'il est permis de ne pas porter bien haut le thermomètre de leurs amours.

L'enfant à la mamelle est soigné avec sollicitude ; car nous n'imputerons pas à la pauvre mère l'abandon qu'elle en fait chaque jour pour vaquer à ses travaux. Jusqu'à 6 ou 8 ans, il reçoit de ses parents les preuves d'un dévouement réel ; peu de caresses, pourtant. Passé cet âge, il n'entend guère qu'une voix de commandement. Souvent il est battu, toujours humilié. — Il y a quelque chose ici de la femelle des animaux, élevant ses petits le temps voulu, et les abandonnant dès qu'ils peuvent se passer d'elle.

Quand un enfant meurt, les regrets qu'il inspire se fondent et se mesurent avant tout sur sa valeur propre comme instrument de travail. Un être chétif ou infirme obtient pour oraison funèbre ces paroles qui résument les sentiments de la famille : « Dieu lui a fait grâce en l'appelant à lui : il eût été toute sa vie misérable et à charge aux autres ! »

Du reste, ceci est de règle générale : tout individu de cette classe est entouré de soins pendant sa vie et de regrets à sa mort *en raison de son utilité*. Médecin du pauvre, nous avons mille fois constaté ce triste fait. Et il est si vrai que l'intérêt est ici l'unique boussole, que nous avons vu, autour du lit de mort d'une malheureux, les parents et les voisins s'entretenir à voix haute du pronostic fatal que le médecin avait eu l'imprudence de leur dire, parler de prières pour son âme, et discuter sur l'inutilité de nouvelles dépenses en remèdes qui seront impuissants, tout cela sans s'émouvoir de l'inexprimable angoisse écrite sur les traits du moribond qui écoute.

Malgré ces défectuosités, le paysan a des qualités précieuses : il est hospitalier et fait preuve au besoin de charité sincère et de dévouement sans arrière-pensée ; il est serviable. Quand un voisin est malade, nul ne refuse pour le servir son temps et ses bras. Quand une nourrice perd son lait ou succombe, l'enfant reçoit le sein des voisines. Quand un malheureux est sans travail, un prolétaire, un *rival*, on demande pour lui. D'autres fois, il signale à la bienfaisance du riche la détresse ignorée de quelque pauvre honteux.

La *religion* des classes que nous avons décrites consiste avant tout dans la scrupuleuse observance des pratiques ; mais il est rare qu'elle parvienne à développer la véritable charité, la tolérance réciproque, l'absence de médisance et d'envie. Sous ce rapport pourtant, les campagnes valent mieux que les villages.

Mais un résultat frappant de l'influence religieuse chez le paysan, c'est la résignation absolue. Profondément convaincu de la réalité d'une vie à venir, il accepte sans murmurer toutes les misères de celle-ci. Il passe à côté du riche sans envie et sans regrets, persuadé qu'il est d'ordre voulu et nécessaire qu'il y ait des pauvres, et ne maugréant jamais que la mauvaise chance lui soit échue. Aussi, nulle étincelle n'annonce en lui le réveil social, et, quand la féodalité financière aura tari les sueurs du prolétaire industriel, je lui indique dans les campagnes une riche mine à exploiter sans péril.

On se tromperait pourtant si l'on généralisait à toute la classe prolétaire agricole cet esprit de longanimité : il n'existe que dans les campagnes ; dans les villages c'est différent. Placé tout près du riche, en face de lui chaque jour, connaissant tous les secrets de sa vie et ne pouvant pas l'honorer toujours, le pauvre se compare à lui : il se trouve son égal, et, dès lors, convoite ses jouissances, envie sa fortune, devient son *ennemi par esprit de corps*, vole ses fruits, gâte ses bois et réalise ainsi contre la classe aisée une ligue tacite... ligue redoutable, car, contre ses atteintes, le propriétaire dont les récoltes sont ravagées reste sans action et sans moyen de défense. La loi lui accorde bien des dommages et l'emprisonnement du délinquant, mais cela est complètement illusoire ; comment faire payer des amendes à des gens qui n'ont rien ? Et, si on les emprisonne, on en sera encore pour les frais d'entretien.

Signalons cette ligue comme une des questions qui doivent le plus fixer l'attention du gouvernement. *Elle pousse droit à la désorganisation sociale, car elle ruine notre agriculture.*

Donc, loin de se courroucer vainement ou de hausser dédaigneusement les épaules, comme le font trop de gens, devant cette *association de va-nu-pieds*, reconnaissons en elle un des premiers symptômes de la lèpre qui ronge le corps social de l'Angleterre et de la Belgique, l'envahissement du paupérisme.

Chez ces prolétaires des villages, il y a peu de tolérance : le despotisme ne prend pas, l'injustice appelle toujours des représailles sour[illegible] [illegible] dérisoires aux yeux clairvoyants de ses compagnes. Aussitôt, repoussée — avec dureté toujours, souvent avec injustice — elle accepte son isolement, la rage au cœur, désolée pourtant, mais cachant à elle-même son désespoir sous son amour-propre.

(1) Dans notre commune, cette année, sur 90 jeunes gens, on a observé quatre cas d'infirmité volontaire. Il y en avait le double d'exténuation par privation de nourriture.

(2) Historique.

Mais voici que le travail lui manque ; que partout, sur son passage, elle recueille le rire sardonique et les paroles blessantes... Alors, vaincue, elle s'affaisse sous la réprobation générale, et mesure toute l'étendue de son malheur.

Alors, le moment serait propice pour la sauver, si quelqu'un lui tendait une main charitable ; mais rien de semblable autour d'elle. Sans doute, on lui présente bien quelquefois un refuge (1), mais l'accepter, n'est-ce pas accepter la honte que le titre seul inflige et qu'avant tout, dans sa soif insensée de réhabilitation, elle voudrait éviter? Ce qu'il faudrait à la jeune fille déchue, ce serait la *charité sociale* et elle lui manque absolument. Elle ne trouve plus de travail, et si elle implore, loin de chez elle, la plus humble place de servante, le moindre renseignement pris dans son pays en fera descendre contre elle un déluge de témoignages infamants, car il est reçu par le monde une morale qui établit la solidarité contre ces malheureuses filles. — Sans doute, vous devez la vérité à qui vous la demande ; mais si, à vos accusations, vous ajoutiez quelques paroles de charité qu'inspirent assez, je suppose, la jeunesse, la misère et le repentir ; si vous aidiez ainsi à relever cette âme déchue, si, mieux encore, vous en donniez l'exemple vous-mêmes, auriez-vous peur d'être moins moraux ? — Vous craignez d'encourager le vice? Eh ! grand Dieu ! ne voyez-vous pas que vous appelez directement le repentir? Le vice ne trouverait là aucune amorce. La jeune fille qui succombe ne calcule pas de si loin ! Elle cède à l'amour, au besoin ou à la vanité! Trêve donc de palabres! Votre conduite ici n'est qu'intolérance et hypocrisie. Demandez plutôt à ce riche qui refuse du travail *à une prostituée*, lui qui a dans ses ateliers trois ou quatre concubines ; demandez à cette vertueuse femme, qui, par ses renseignements, empêche le placement d'une *mauvaise fille*, elle qui viole tous les jours la foi jurée et fait nourrir à son mari les enfants de son amant ; demandez à ce bigot impudent, qui n'a pas assez de colère contre une *fille luxurieuse*, lui, grotesque imitateur d'un maître qui défendait de jeter la pierre à la femme adultère.

Donc, à la jeune fille déchue et misérable, la société ne laisse que deux partis : la *prostitution* et le *vol*.

Elle accepte le premier d'abord ; le second vient ensuite par besoin ou par imitation ; car elle ne fréquente plus que le rebut de la société.

Ainsi s'effacent une à une toutes ses nobles qualités natives : la pudeur d'abord, puis le respect du bien d'autrui, la loyauté, la franchise ; et à leur place viennent l'hypocrisie, l'envie, la haine, le mensonge, l'ivrognerie même.

Souvent alors, ces malheureuses ramassent dans la lie du peuple quelque homme perdu qui les épouse ou s'accouple avec elles, pour dissiper ensemble l'ignoble dot qu'elles ont amassée. Et de ces unions sortent des enfants scrofuleux qui, nés dans le vice, élevés dans le vice, arrivent à l'état adulte, l'âme pétrie de tout ce qu'il y a de plus ignoble et de plus révoltant, — éternelle pépinière des bagnes et des cours d'assises. — J'ai vu de ces enfants sourds, complètement sourds à la voix délicate de la bonté ou de la compassion, rire à se pâmer de la justice et de la morale ; mais, en revanche, s'animer au récit d'un vol hardi ou d'un coup adroitement porté.

C'est ainsi que, dévorée de vermine et quelquefois de maladies, battue par son mari et ses enfants, pour vivre essayant de tout, même de l'infâme métier qui la perdit, elle arrive à la vieillesse, formant ce qu'il y a de plus vil, de plus abject dans les bas-fonds de la société, entièrement dénuée de sens moral..... Souvent alors elle ébahit le monde par un retour aux choses de la religion..... Ne sondons pas les consciences et ne nous enquérons pas si elle cherche à s'assurer ainsi auprès des dévots et des prêtres son dernier morceau de pain, ou si elle a retrouvé le fil de sa dévotion perdue, dans la médaille de la Vierge, suspendue à son cou dès son enfance et restée depuis cachée sur son sein jusques dans les cabinets du lupanar...

(*La fin prochainement.*) B. LAVERGNE, D. M.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. A. — Le ballot doit partir demain 26 et devra vous arriver en 13 jours ; soit vers le 9 juin. — Lettre partie.
Nantes. — M. M. — Veuillez nous envoyer des *Rév.*
Nantes. — M. D. — Nous manquons également d'*Ag. d'o.*
Châlon-s.-S. — M. C. — Ami, nous n'avons point à intervenir. — Nous expédions.
Strasbourg. — Nous acceptons l'éch. avec le nº de 8e provisoirement.
Saint-Etienne. — Nous expédions. — Nous aurons égard.

(1) Les couvents des *Repenties*.

Bourse du 25 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 10	78 20	78 10	78 20
— — fin courant	78 15	78 15	78 10	78 10
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	115 95	116 10	115 95	116 05
— — fin courant	116 05	116 [illegible]	116 05	116 05

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 50	Banq. de Fr. dr cours	3252 50
4 0/0 J. »	»»» »»	O. V. de Par. »	1335 »»
Emp. 1844, au Ct »	» »|»	C. hyp....... »	»»» »»
—— fin Ct »	» »|»	— Gouin.... »	1180 »»
B. du Trés. »	» »|»	— Gann.... »	1063 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0.....	d. 50	»» »» 78 20	——	78 50	78 60
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	——	»»» »»	116 70

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0....	»» »|»	»» »|»	17 1/2	15 »|»
5 p. 0/0....	05 »|»	»» »|»	27 1/2	»» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

Naples. au Ct dr cours »	»|»	Rom.......... Dr C.	100 »|»
Récép. Rotsch. »	102 »»	Belg. 2 1/2.... »	»» »|»
Esp. Dette act. »	20 3/4	— 4 1/2.... »	»» »|»
— — pass. »	4 7/8	— do 1840.... »	100 »|»
— 3 p. 0/0. »	35 »|»	— do 1842.... »	100 1/8
Dette intérieure »	29 »|»	— Banque.... »	880 »»
Portug. 5 0/0 1837 »	»» »|»	— do Em. 1844. »	»»» »»
Holl. 2 1/2 »	56 3/4	Piémont........ »	1160 »»
Haïti.......... »	»» »|»	Autriche...... »	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	317 50
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	212 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1236 25
— à Rouen.	947 50
R.-Havre.	645 »»
Avignon...	738 75
Str. à Bâle.	187 50
Paris-Str...	427 50
Tours-Nant	411 25
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	601 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	222 50
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	437 50
Bord.-Teste	50 »»
Zinc V. M.	6000 »»
Lin Maber	477 50

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	880 »»	Orléans à Vierzon.	[illegible] »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans...	1233 »»	Marseille à Avign.	735 »»	Nord..........	602 50
— à Lyon.....	438 75	Paris à Strasbourg	437 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La famille de M. Ganneron a fait appeler M. Gannal pour procéder à l'embaumement de ses dépouilles mortelles.

Spectacles du 26 mai.

8 h. »|» OPÉRA. — Lucie de Lammermoor, le Diable à quatre.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Marion de Lorme.
7 h. »|» ODÉON. — Le Syrien, le Paquebot.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon, le Déserteur.
7 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE. — L'École des Familles.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — La vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut...
6 h. »|» GYMNASE. — Le Larron, Nuits blanches, Femme.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Mlle Grabulot, les Paysans, Léonard, Gentil Bernard.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Croquignole, le Trottin de la Modiste, Père et Portier.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
6 h. 1|2 AMBIGU-COMIQUE. — Paris la Nuit.
8 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre, M. Amodio, le Nain espagnol.
7 h. 1|2 COMTE. — Barbe-Bleue.
5 h. 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'île d'amour, Chasse aux Jobards, les Infortunes, le Bonheur.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Avocat Loubet, le Portrait, Beaumarchais. Fille et Garçon.
5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — Claude le riboteur, un Trait de Lumière, Miel et Vinaigre, les Filles d'honneur.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Les Agioteurs et le Journal des Débats.

Nous avons expliqué les véritables motifs des instances et des menaces dont les banquiers et les agioteurs ne cessent d'accabler ce pauvre ministère aux abois. Nous avons montré que ces messieurs exigent du gouvernement des avantages, des subventions, des faveurs de tout genre, dans l'espoir que le cours des actions atteindra le pair, et qu'ils pourront ainsi, en vendant les titres dont ils ont les mains pleines, opérer les versements qui vont échoir.

Ces titres, nous l'avons prouvé par des chiffres incontestables, auraient pu, auraient dû être distribués à des actionnaires sérieux, à des actionnaires qui auraient aujourd'hui les moyens de faire leurs versements, et qui n'importuneraient pas le gouvernement pour se soustraire à des obligations contractées. Mais les banquiers et les agioteurs ont gardé pour eux la plus grande partie de ces actions, alléchés qu'ils étaient par l'appât des primes.

Et voilà que ces insatiables accapareurs, parce qu'ils se sont trompés dans leurs spéculations, veulent contraindre le gouvernement à venir à leur secours, veulent le rendre complice de leur agiotage, souteneur de leurs manœuvres de Bourse! Voilà qu'ils poussent l'insolence jusqu'à menacer de jeter vingt à trente mille ouvriers sur le pavé! Voilà qu'ils font mine de s'insurger, si le ministère et les Chambres ne se hâtent pas de leur ouvrir la bourse des contribuables!

Il paraît que les banquiers et les agioteurs comptent beaucoup sur l'effet de cette menace ; ils savent le ministère faible et disloqué; ils n'ignorent pas que les dernières révoltes, causées par la cherté des subsistances, ont laissé de profondes impressions dans le monde officiel ; en conséquence, ils spéculent sur les craintes et les frayeurs du pouvoir pour lui forcer la main.

Le *Journal des Débats*, l'avocat ordinaire des compagnies, abonde aujourd'hui dans ce sens. Lui, si optimiste en matière de subsistances, il se fait pessimiste dans l'intérêt des agioteurs. Il s'efforce de prouver que la crise des subsistances n'est pas finie ; que le péril est encore imminent ; que, pendant deux ou trois années encore, le blé sera cher. Il prétend que, puisque les choses se sont passées ainsi après les mauvaises récoltes de 1811 et 1816, elles se passeront encore de la même manière en 1847. Pauvre raisonneur, qui ne tient pas compte de la différence des temps, et qui ne voit pas qu'en 1811 et 1816 il y avait épuisement de population et de ressources, ce qui ne permit de rétablir l'équilibre qu'au bout de plusieurs années ; tandis qu'en 1847 les travailleurs sont nombreux, les capitaux moins rares, et que, de plus, les connaissances techniques et les méthodes agricoles ont pénétré dans les masses qui cultivent le sol national !

Mais qu'importe au *Journal des Débats* d'étayer sur une erreur son pessimisme en matière de subsistances, dès l'instant que ce pessimisme lui paraît un argument favorable aux banquiers et agioteurs? Il y a encore des dangers de révolte pendant deux ans; donc, il faut voter des crédits extraordinaires pour faire des travaux qui profiteront à nos barons de la finance, concessionnaires de chemins de fer; donc, il faut accorder à ces messieurs des prolongements de concessions et des minimums d'intérêt, afin de les encourager à poursuivre leurs entreprises. Hâtez-vous! s'écrie l'avocat des agioteurs, hâtez-vous de présenter un projet de loi qui donne aux détenteurs des actions de Paris à Lyon et de Lyon [illegible] s'ils se sont mis eux-mêmes [illegible] cet embarras par leur faute, par leur égoïsme, par leur insatiable avidité! Prenez, prenez l'argent dans la poche des contribuables, pour le porter dons la poche de ces messieurs ! C'est ainsi que vous préviendrez les révoltes que pourrait causer encore la cherté des subsistances ! C'est ainsi que vous maintiendrez la tranquillité du pays! C'est ainsi que vous sauverez l'ordre social, compromis par la liquidation des compagnies! Ne lésinez pas avec elles; accordez-leur largement tout ce qu'elles demandent ; car il vaut mieux donner aux agioteurs 25 ou 30 millions que de consacrer la même somme à accroître la force publique ! Ne savez-vous donc pas que *ces deux compagnies dépenseraient ensemble plus de 60 millions par an, qui se résoudraient presque entièrement en salaires? C'est une assez belle prime à la cause de l'ordre!*

Ainsi donc, peuple français ! apprends, de la bouche grave et quasi-officielle du *Journal des Débats*, apprends que tu dois tout aux banquiers et agioteurs, le travail, le pain quotidien, l'ordre et la tranquillité, la certitude que tu ne mourras pas de faim dans les années 1848 et 1849 ! apprends que c'est la nouvelle féodalité financière qui *garantit aux populations leur existence, pour laquelle elles avaient des craintes, et sert ainsi aux nécessités du présent en préparant la prospérité de l'avenir !* apprends, en un mot, que, si les banquiers et agioteurs ne peuvent vendre leurs actions de chemins de fer et opérer leurs versements, toutes les calamités viendront fondre sur toi, et qu'il te sera impossible de *traverser sûrement* l'année 1848 ! Mais, en attendant que ces messieurs te donnent travail et salaire, donne-leur tes plus beaux écus! Enrichis-les d'abord ; saigne-toi pour leur procurer des primes à la Bourse ; et, en t'exploitant comme producteur et comme consommateur, ils apporteront ensuite leur *assez belle prime à la cause de l'ordre!*

C'est à l'aide de ces sophismes d'avocat, de ces exagérations intéressées, que le *Journal des Débats* espère gagner la cause des banquiers. Espérons, de notre côté, que le bon sens public fera justice de toutes ces intrigues. Espérons que le gouvernement et les Chambres ne seront pas les complices et les souteneurs de l'agiotage.

La liberté du travail et les communautés religieuses.

A part les cultivateurs de la Trappe, les compilateurs de saint Benoît, et quelques autres ordres, les communautés religieuses des deux sexes bornaient autrefois leurs travaux à des œuvres stériles, et les moines croyaient avoir rempli leur tâche quand ils avaient récité leur bréviaire.

Mais, depuis quelques années, la fièvre de production qui s'est fait sentir partout a saisi à leur tour les communautés ; elles ont compris que c'est forfaire que de ne pas employer toutes les forces à la production, alors que tant d'êtres humains manquent du nécessaire ; ils ont fait au travail manuel une place à côté de la prière, et la plupart des couvents se sont transformés en petites fabriques. On a confectionné d'abord les objets nécessaires à la maison. On n'a pas tardé à s'apercevoir que la fabrication en grand et la consommation en commun avaient pour résultat de réduire considérablement les dépenses ; le travail manufacturier est devenu ainsi une spéculation qui n'a pas tardé à prendre des proportions plus [illegible] pour les communautés ses sœurs, puis pour le public.

C'est ce qui s'est fait dans un grand nombre de villes. Il est des communautés qui possèdent des distilleries; les maisons des Frères de la Doctrine chrétienne vendent des livres. Une maison de Frères à Lyon vient d'établir dans son enceinte une fabrique de tissus de soie pour ornements d'église. Elle fait en outre, toujours pour les objets d'église, le commerce des draps, des rouenneries, des toiles de coton et de fil, etc. C'est du moins ce qui résulte d'un article publié, il y a quelques jours par le *Censeur de Lyon*, et reproduit ce matin avec commentaires par le *Constitutionnel*.

Ces deux journaux se montrent fort irrités de cet empiètement des communautés religieuses sur le domaine industriel. Ils invoquent même l'intervention du gouvernement pour faire interdire le travail productif à ces sociétés religieuses. Et cependant ces feuilles invoquent tous les jours les principes de la liberté et de la libre concurrence !

Qu'un riche capitaliste, ou plutôt, pour rendre la comparaison plus exacte, qu'une société en commandite aille établir dans Lyon une vaste manufacture ; que, grâce aux économie qui résulteront de la fabrication sur une grande échelle et de l'association des capitaux, elle fournisse les marchandises à un prix tel que les autres fabricants ne puissent soutenir la concurrence, le *Constitutionnel* requerra-t-il l'intervention de l'Etat pour suspendre cette fabrique? Et si cette société se trouve, par ses actionnaires et la nature de ses opérations, disposer d'une clientèle nombreuse, le journal de M. Thiers verra-t-il là une spéculation illégale? Evidemment non. Les autres fabricants et commerçants seront ruinés, un grand nombre d'ouvriers resteront sans emploi, il est vrai; mais le *Constitutionnel*, tout en déplorant les souffrances des commerçants et des travailleurs, ne verra dans cette situation qu'un des résultats de la concurrence illimitée, et ne s'en préoccupera pas davantage.

La concurrence faite au commerce et à l'industrie par les Frères de Lyon est exactement la même que celle qui résulterait de l'établissement d'une nouvelle manufacture fabriquant à des prix inférieurs, grâce à une machine nouvelle ou à des procédés nouveaux. Comment ce qui serait légal dans un cas, cesse-t-il d'être légal dans l'autre ?

— Mais les frères ne sont pas astreints à la patente ! — Ceci c'est différent; du moment où ils font acte de commerçants et d'industriels, l'impôt doit les frapper comme il frappe tous les citoyens. Sur ce point, mais sur celui-là seul, nous sommes d'accord avec le *Censeur* et le *Constitutionnel*.

— Mais les ouvriers de Lyon se trouvent sérieusement menacés dans leur existence ; le taux des salaires sera considérablement diminué. — D'accord. Mais ce mal ne serait-il pas le même si les fabriques et le commerce de Lyon avaient à lutter contre une puissante concurrence purement commerciale? Ce n'est donc pas le travail dans les communautés religieuses qui est mauvais en soi, c'est le principe de la concurrence illimitée qui finira toujours par constituer un monopole en faveur du plus riche : c'est la féodalité industrielle, conséquence fatale de cette libre concurrence si vantée des économistes.

Une pétition, qui vient d'être adressée à la Chambre par un grand nombre d'ouvriers lyonnais, conclut, avec le *Constitutionnel*, à l'interdiction du travail productif dans les communautés religieuses.

Une telle proposition n'est pas un progrès, c'est un recul, c'est

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 27 MAI 1847.

LA PART DES FEMMES.

I.

GERMES PRÉCIEUX.

Un soir du mois d'août de cette année-là, deux jeunes gens s'arrêtèrent sur le quai d'une petite ville de Bourgogne, devant la dernière maison qui bordait la Saône.

— Voici Juanna à sa fenêtre, dit l'un d'eux ; regarde-la, Louis : c'est une fleur hybride, le résultat d'un mélange de race française et italienne. Qu'en dis-tu?

— Qu'elle est belle ! murmura celui-ci. Mon Dieu, mon Dieu, qu'elle est belle !

Devant eux, en effet, une jeune fille était accoudée gracieusement sur l'appui de sa fenêtre ; une de ses mains, d'un blanc rosé, soutenait son frais menton. Sa brune chevelure était nouée à la romaine en touffe épaisse retombant sur un cou de vierge, frêle encore, bien qu'harmonieusement formé. La courbe régulière de ses sourcils noirs faisait ressortir la blancheur et la pureté de son front. Ses cils longs et soyeux se miraient dans des yeux d'un bleu de lac, et son buste, d'un galbe enchanteur, respirant librement à l'abri d'un léger peignoir de mousseline de laine, se détachait voluptueusement sur le fond obscur de l'appartement. Ainsi encadrée, la rêveuse fillette rappelait, moins le *bambino*, la Vierge de Murillo du palais Pitti.

Pendant qu'appuyés sur le parapet de la rive, les deux jeunes gens étaient plongés dans une muette admiration, vint à passer un groupe de travailleurs dont la journée était finie. Ces hommes simples furent frappés à leur tour par l'éclatante apparition sur laquelle étaient attachés les regards d'Adelstan et de Louis René.

— Seigneur Dieu, la belle fille ! dit l'un d'eux.

— Quel bonheur pour qui l'épousera ! dit un autre.

— Ma foi ! je donnerai huit jours de mon travail seulement pour l'embrasser.

— Quelle santé ! quelle fraîcheur !

D'autres, plus hardis, ne se gênèrent même pas pour ajouter tout haut, dans le feu de l'admiration :

— Elle n'est pas *maigrotte*, la belle enfant.

— Quelle belle crinière noire ! Dieu ! qu'elle doit être amoureuse !

— Oh ! les fameux yeux, pour vous mettre en train !

Ici Juana, qui avait entendu ces éloges mérités, mais un peu crus, rougit de cette verte franchise et détourna un instant la tête pour laisser le groupe enjoué s'éloigner en riant. Un moment après, elle reprit son adorable position, et son regard attentif se reporta de nouveau sur le bord opposé de la rivière, où la belle enfant semblait avoir en ce moment quelque intérêt ou quelque espérance!

— Nous ne sommes pas les seuls à l'admirer comme tu vois, dit Adelstan en reprenant le bras de son ami.

— Qui ne se sentirait ému devant une aussi noble création? répondit Louis René. Heureux et bien heureux celui que cet œil limpide distinguera !

— Bah ! reprit le premier, le mari de cette charmante vierge sera quelque sexagénaire bien laid qu'on ne saurait aimer.

Louis-René se retourna pour revoir encore Juanna.

— Est ce possible? dit il ironiquement ; un aussi riche butin d'amour pour un vieillard !...

— Hélas ! oui ; pour un vieillard ou pour personne.

— Comment! je te prie, une aussi fraîche jeune fille serait-elle destinée à un malheur pareil ?

— Et si la chance lui tourne encore ! ajouta froidement Adelstan.

— Mais pourquoi cela enfin? A-t-elle déjà aimé... un peu plus que?...

— Oh ! non ; c'est presque un enfant.

— A-t-elle un vilain côté dans le caractère? colère, impérieuse, prodigue, bigotte?...

— Point du tout ; elle est parfaitement élevée, bonne, spirituelle, raisonnable, gracieuse. C'est [illegible] perle de la Bourgogne assurément.

— En ce cas, que lui manque-t-il pour faire [illegible] bonheur, le mien, celui de Léonce ou de tout autre jeune homme de vingt à trente ans?

— La dot, dit Adelstan en affectant une voix sinistre ; la dot, mon très cher, il ne lui manque que la dot pour être heureuse et rendre heureux.

— Ainsi, s'écria avec amertume l'affectueux Louis René, cette pauvre enfant qui est à elle seule un inestimable trésor de bonheur et d'amour, voilà la part de joie que l'on prépare à son existence. Ce chef-d'œuvre offert aux hommes par l'ouvrier divin, voilà le cas qu'ils en font. O athées, qui vous croyez chrétiens ! O *porci*, qui préférez aux perles les ordures et le fumier !

En ce moment pourtant cette sinistre prévision était à coup sûr bien loin de l'esprit de Juanna. La persistance moitié joyeuse, moitié inquiète qu'elle mettait à sonder la rive gauche de la paresseuse rivière, pouvait même faire croire à l'attente d'un *amant*. Or, en supposant cela, on ne se serait pas tout à fait trompé.

Mais, avant d'apprendre quel était celui qu'attendait cette suave rêveuse, analysons un peu les germes des *dangereuses* attractions déposées imprudemment en elle par la folle nature pour tailler de l'ouvrage à la compression moralisatrice de la société.

Les premiers essors du caractère de Juanna annoncèrent la sensibilité la plus vive. Rieuse et pensive à la fois, douce, bonne et caressante à l'excès, elle aimait tout le monde et embrassait tout ce qui tombait sous ses jolies lèvres. A chaque instant du jour elle se précipitait dans les bras de ses parents et de sa bonne Marguerite. Elle allait avec joie et confiance présenter sa charmante tête blonde et rose aux personnes qui venaient visiter sa famille et s'emparait avidement des bambins étonnés qui les accompagnaient. La perruche de sa mère, son petit serin huppé, les moineaux francs qu'on lui achetait, tout jusqu'à Azor et Minette avaient leur part de ses baisers.

Quand on allait à la campagne, elle se faisait hausser pour mettre sa joue sur les naseaux veloutés du cheval de son père et pour friser de ses petites mains la laine des taureaux qui se laissaient faire avec leur [illegible] et effarouché. Bien plus, lorsqu'elle n'avait à caresser près d'elle aucune créature animée, la gentille petite se prenait à baiser avec de délicieuses [illegible] les pommes ou les oranges dont on la comblait.

Jugée par les gens grognons et bourrus, cette naïve expansion de Juanna était un véritable défaut ; mais, ce qui n'en était pas un moins grand aux yeux des gens économes, la mignonne donnait irrésistiblement tout ce qui lui appartenait.

— Cette petite fille sera difficile à garder, disaient les bougons.

— Elle manquera du jugement qui fait les ménagères, disaient les avares.

Juanna s'occupait très peu de ces sots jugements. Elle n'en continuait pas moins à prodiguer ses baisers, ses bonbons et ses joujoux à ceux qui l'approchaient.

Mais ce qui faisait son bonheur le plus grand, ce qu'elle aimait par-dessus tout, c'était de *jouer au mari* avec ses cousins. Ses poupées, qu'elle idolâtrait, étaient pour elle les enfants des gracieuses unions qu'elle formait avec ces malins petits garçons. Aussi en prenait-elle grand soin. Il fallait voir avec quelle élégance les petites mains de cette mignonne maman leur fabriquaient des robes, des chapeaux et des châles ; avec quel soin elle dressait pour elles de petits repas de fruits, de gâteaux et de confitures, avec quelle sollicitude elle les couchait dans leur berceau fabriqué à Liliput, et comme elle chantait gentiment en les berçant avec un ruban attaché à son pied.

C'était un tableau à égayer les fronts les plus sombres de la voir se préparer à cette vie d'amour que Dieu a préparée à ses chères créatures, vie bien heureuse vraiment, si le monde n'apportait pas à l'encontre des projets du maître ses intérêts égoïstes, et ne leur préparait une part si mesquine de ses privilèges en échange d'une telle destinée.

O Juanetta mia ! que vous étiez gracieuse à voir embrasser vos petits hommes à pleines mains, sur les deux joues, et recevoir leurs baisers rouge de plaisir, ne soupçonnant pas encore qu'un jour viendrait où la société mettrait la honte entre la bouche de ces chers vauriens et vos joues veloutées.

O poveretta! pourquoi avez-vous grandi? pourquoi êtes vous devenue belle et désirable? Vous ne saviez donc pas que, sans fortune, la beauté et un cœur aimant sont deux tortures morales qui brisent les facultés de l'âme, digne pendant de ces tortures phy-

... la fusion de tous les intérêts dans l'exploitation sociétaire. Toute autre solution est incomplète, oppressive et impuissante.

Séance de la Chambre.

LA RÉFORME POSTALE.

M. Dufaure a prononcé, en faveur de la taxe uniforme à 20 centimes, le discours le plus remarquable par la netteté et la solidité des raisons, qui ait été entendu depuis longtemps dans la Chambre. Il a démoli pièces à pièces, avec une logique irrésistible, l'échafaudage de sophismes et de faux calculs, élevé par le ministère et ses tristes adhérents, contre une réforme facile, urgente, et qu'il serait honteux pour la France de retarder plus longtemps, et en même temps préjudiciable, puisque ce retard la placerait dans une condition d'infériorité commerciale et morale vis-à-vis des autres nations européennes.

L'ex-ministre des finances, M. Lacave-Laplagne, n'a cependant pas hésité à venir appuyer ses anciens collègues comme pour leur montrer qu'il leur pardonnait avec magnanimité de l'avoir chassé du ministère. Dévouement héroïque! car il était impossible, après le discours si net, si plein, si vigoureux de M. Dufaure, de présenter un contraste plus désolant que le langage empâté de l'ex-ministre.

Donnons deux petits échantillons de sa manière d'argumenter.

Il a soutenu ceci : On a tort de dire que la taxe pèse plus lourdement sur le pauvre que sur le riche ; puisque le riche écrit plus souvent que le pauvre, il paie beaucoup plus que ce dernier; — C'était déjà pas trop mal. Il est certain, en effet, qu'un riche qui possède pour un million de terres paie plus d'impôt que le pauvre qui ne possède pas un sou vaillant. Mais le riche ne devient pas pauvre en payant ses impôts, et le pauvre ne devient pas riche en n'en payant pas; de même un riche peut payer cent ports de lettres sans se gêner, et un pauvre n'a pas même quelquefois assez pour en payer un seul. Mais M. Lacave n'a pas trouvé ce raisonnement encore assez fort, et il a ajouté : Les relevés dressés par l'administration constatent que, dans les rayons de petites distances, il y a neuf dixièmes de lettres écrites par des gens pauvres ou peu aisés, et un dixième seulement par les gens aisés ou riches, et que, dans les rayons à longues distances, il y a, au contraire, un dixième seulement écrit par les pauvres, et neuf dixièmes écrits par les riches, donc... a ajouté l'*ex*-excellence, vous voyez bien que les pauvres ne s'écrivent pas et n'éprouvent pas le besoin de s'écrire à longue distance.

La conclusion est ridicule, c'est vrai, car les prémisses indiquaient parfaitement que, si les pauvres ne s'écrivent pas à longues distances, c'est qu'ils ne peuvent pas payer des ports de lettres trop chers ; mais il faut pardonner à M. Lacave-Laplagne en faveur de l'intention, il voulait assurément donner une preuve de bonne volonté en faveur de M. Dumon, son successeur, qui avait fait triste mine pendant le discours écrasant, aplatissant de M. Dufaure. L'amendement de juste-milieu, c'est-à-dire insignifiant, incomplet, bâtard de M. Muret de Bort a été rejeté, et on votera seulement demain sur le fond de la proposition.

M. JAYR ET LES COMPAGNIES.

Le ministère a pactisé avec les compagnies. Voulant atténuer l'effet du discours de M. Dufaure sur cette mobile assemblée, M. ... contraires innovations. Nous appelons sur ce point la pensée des petits capitalistes qui seraient tentés d'acheter des actions sur ces chemins. Ils devront faire attention qu'ils sont complètement à la merci des administrateurs qui, en acceptant les conditions de la loi, se sont montrés tout disposés à les sacrifier.

On pourra dire que la loi proposée est dure pour la compagnie de Paris à Lyon. Mais il faut remarquer que, dans ce moment où le ministère est ébranlé, il eût été difficile de demander trop à la Chambre, que le point important était de faire une première brèche aux contrats qui lient les compagnies, que le principe de la révision des contrats obtenu, il sera facile plus tard d'arracher successivement d'autres modifications, et que le projet lui-même ouvre une large porte à cette extension des modifications par le second paragraphe de l'article 1er. Mais nous reviendrons sur ces divers points.

La Chambre des pairs a adopté aujourd'hui, après une discussion sans importance, les projets de loi sur la coupure des billets de Banque, et sur un crédit pour l'amélioration de divers établissements d'instruction publique, déjà votés par la Chambre des députés.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le chancelier et la commission de la Chambre des pairs, chargée de l'assister dans l'instruction du procès du général Cubières, ont entendu hier M. Pellaprat. L'interrogatoire a duré quatre heures et demie. (*Moniteur parisien*.)

— Mardi, à six heures du matin, ont commencé, dans le grand carré Marigny, aux Champs-Elysées, les manœuvres de la garde nationale de Paris et de la banlieue, sous le commandement supérieur de M. le colonel Biffeld, gouverneur du palais des Tuileries. Beaucoup de soldats d'infanterie étaient réunis; mais, malgré la convocation faite depuis plusieurs jours, fort peu d'officiers se sont rendus à cet exercice, qui aura lieu tous les mardis et samedis.

— La *Réforme* dit que la rue Saint-Dominique-d'Enfer va se nommer rue Royer-Collard. Le célèbre doctrinaire demeurait dans cette rue.

— Les journaux et les correspondances de Madrid du 21 nous apprennent qu'un ministère progressiste a failli être formé sous les auspices du général Serrano, et grâce aux manœuvres actives et adroites du représentant d'une puissance étrangère (M. Bulwer), qui n'a pas quitté un seul instant la cour; mais les ministres, qui ont déployé de leur côté une grande activité, tenant conseil sur conseil, disputant le terrain pied à pied et défendant leurs portefeuilles avec toute l'énergie du désespoir, sont, à ce qu'il semble, parvenus une fois encore à conjurer l'orage.

— La défaite et la mort de Tristany, le fameux chef carliste espagnol, annoncées, il y a quatre jours, par le télégraphe, sont aujourd'hui confirmées par les documents officiels publiés le 18 par le *Fomento*.

Le bulletin est daté du quartier-général de Ardebol, le 16 mai.

On a aussi reçu la nouvelle de la triste fin d'un autre chef carliste, Ros de Eroles.

— On écrit de Naples, le 7 mai :

« On vient de découvrir près de Teramo, capitale de l'Abruzze ultérieure première, une mine de houille dont la qualité égalerait, dit-on celle de Newcastle en Angleterre.

... mal à M. le curé.

» Le jeune Preczinski persiste dans cette déclaration. Il a été mis au secret et la justice informe.

» Le crime dont cet enfant s'est rendu coupable constitue, selon nos lois, un sacrilége de premier degré, et elles le punissent de la peine capitale. »

BRUIT DE REMANIEMENT. — On lit dans le *National* : « Quelques démarches secrètes de certains conservateurs, *grands amis de M. Guizot*, n'avaient pas réussi d'abord auprès de M. Molé.

On assurait aujourd'hui que celui-ci s'était décidé à se dévouer à la chose publique, et qu'un cabinet nouveau était formé et prêt à recueillir la succession des agonisants. Nous donnons la liste qu'on nous a transmise, en nous bornant à la trouver vraisemblable, sans rien affirmer au-delà :

M. Molé, président du conseil, aux affaires étrangères ;
M. Dufaure, à l'intérieur ;
M. Hipp. Passy, aux finances ;
M. Dode de la Brunerie, à la guerre :
M. Billault, à la marine ;
M. Vivien, à la justice ;
M. Daru, aux travaux publics ;
M. Saint-Marc Girardin, à l'instruction publique ;
M. Bignon (ou un équivalent), au commerce.

M. Rivet deviendrait sous-secrétaire d'Etat, à la place de M. Antoine Passy, à l'intérieur ; M. Bineau remplacerait M. Legrand aux ponts-et-chaussées ; les directions générales des postes, des contributions directes, etc., seraient données à des conservateurs progressifs ; plusieurs d'entre ceux-ci seraient également désignés pour succéder aux sous-secrétaires d'Etat qui suivraient le sort des ministres actuels. Enfin, on réserverait à certains membres modérés de la majorité actuelle les postes les plus importants dans l'administration; au besoin, on en créerait de nouveaux pour fortifier, dès le premier jour, ce qu'on appelle déjà : *Le ministère des deux centres*. »

— La *Patrie* ajoute : « M. Duchâtel s'est de nouveau retiré sous sa tente, il a quitté la rue de Grenelle pour aller habiter son hôtel de la rue de Varennes, où il ne reçoit que ses amis les plus intimes. Cette retraite a pour cause ostensible une maladie qui, si elle empêche M. Duchâtel de suivre les travaux de la Chambre, n'est pas assez grave pour lui interdire les distractions. Un de ses *partners* les plus fidèles est M. le comte de F.

» La scission avec M. Guizot devient de plus en plus marquée, le ministre des affaires étrangères s'obstinant à ne pas vouloir reconnaître chez le frère de son collègue de l'intérieur des talents *diplomatiques* du premier ordre.

» On prétend, à propos d'ambassade, qu'il faut ranger M. de Salvandy parmi les candidats qui s'agitent le plus pour obtenir celle de Naples. »

ENTENTE CORDIALE DE DEUX ÉPOUX. — La séparation *de fait* qui existe entre la reine d'Espagne et son époux continue d'occuper à Madrid le monde officiel.

L'*Heraldo* et le *Tiempo* annoncent que les ministres ont représenté au roi, resté au Pardo, qu'il conviendrait qu'il occupât le même palais que la reine, afin d'éviter que le bruit d'une mésintelligence entre les royaux époux ne s'accréditât, et qu'il n'en résultât une division du pays en deux partis et des murmures chez les populations.

Les ministres auraient d'ailleurs assuré au roi que sa dignité n'aurait nullement à souffrir des circonstances dans lesquelles aurait lieu le rapprochement; mais S. M. a refusé de céder aux instances de M. Pacheco et de ses collègues. On parle de divorce.

LE BANDEAU DE LA JUSTICE. — On lit dans le *Journal de Lille* du 22 mai :

« Hier soir, à Lille, après la condamnation de Fournier, compromis

---

siques qui, autrefois, brisaient les os.

Juanna grandissait cependant et gardait sa douce naïveté. Seulement, en approchant de l'adolescence, ses faveurs devenaient plus partiales, plus exclusives au profit de Léonce, chérubin de son âge ou à peu près. Cette préférence déclarée n'enleva pas cependant tout-à-fait leur part de douces flatteries félines à tous ceux qui n'étaient pas Léonce; mais Léonce eut désormais la meilleure part au partage de son affection. Chacun d'eux avaient appris à lire, et, quand ils ne jouaient pas, ils lisaient ensemble de petites historiettes de Berquin, qui les faisaient beaucoup rire ou beaucoup pleurer. Quand elle allait chez Léonce, c'était Léonce qu'elle embrassait le premier, même avant Ernestine, la sœur de son ami, et son amie aussi. Quand Léonce venait la voir en compagnie d'autres camarades, c'était Léonce qu'elle allait prendre par la main pour l'embrasser avant tous les autres, et lui faire une petite confidence d'un air grave ou rieur, selon ses dispositions du moment.

C'était donc bien réellement de l'amour sur un petit modèle, rien n'y manquait. Plusieurs fois même, la mignonne qui ne boudait jamais, eut des velléités passagères de bouder son préféré par motif de jalousie.

Un jour vint cependant où il fallut quitter Léonce, jour triste de la fin d'octobre où les feuilles quittent leurs rameaux en pleurant. Il devait s'embarquer pour aller continuer au collége ses études ébauchées chez ses parents. Juanna pleurait en regardant la mère du pauvre néo-lycéen préparer sa petite malle, elle allait le quitter et elle l'aimait. C'était le premier adieu qu'elle eût jamais compris, première affection qui s'éloignait, premier fragment de mort dans la vie. Aussi ne pensa-t-elle guère à retenir ses larmes.

Mais sa douleur ne fut pas entièrement passive. Lorsque Mme Lachaumelle eut fini de classer le plus symétriquement possible l'équipement de son fils, Juanna s'approcha de la petite valise, symbole de départ, dont le seul aspect la faisait fondre en larmes. Puis, sans s'occuper d'en respecter l'harmonie, la mignonne se mit à y glisser furtivement des pastilles, des fruits et des bonbons, provisions de ses poupées qu'elle commençait du reste à négliger.

Il faut le dire, Léonce méritait cela. Le cher enfant, gêné pour la première fois dans un uniforme qu'il avait tant désiré, il n'en admirait seulement pas le drap bleu et les boutons brillants, il sanglotait en regardant autour de lui, et ses yeux humides de chagrin s'arrêtaient surtout sur sa bonne Juanna.

Avant de monter en voiture, ils se prirent les mains et se jurèrent bien sincèrement de s'aimer toujours. Ils se promirent de penser l'un à l'autre et de mettre toujours des baisers l'un pour l'autre dans la correspondance avec les parents.

Longtemps après ce départ, Juanna fut triste, plus longtemps qu'on ne l'est à son âge. Elle n'avait que treize ans. Treize! nombre depuis longtemps mis à l'index et réputé fatal, serait-il bien vrai que tu ne permets jamais au hasard de changer les tristes destinées que tu contiens. Elle n'avait que treize ans, et sa tristesse se soutint obstinément pendant plus de huit jours. C'était sa première douleur à elle, qui devait tant en avoir. Elle semblait comprendre que son enfance allait faire place à l'âge où elle deviendrait femme, et, tout inexpérimentée qu'elle était, elle en avait déjà vu beaucoup pleurer. Car elle avait vécu jusqu'à ce moment dans une société intime de tantes, de mères, de cousines, et l'on ne se gêne pas devant les enfants.

Pendant quatre ans Léonce revint du collége à l'époque des vendanges, et repartit aux premières gelées blanches. Les joies du retour étaient chaque fois aussi vives que les adieux étaient tristes. Mais, comme les choses vont changer, il faut nous enquérir des maîtres de ces charmantes destinées.

II.

PHYSIONOMIES VARIÉES.

M. Lachaumelle, père de Léonce, avait hérité successivement de tous les biens de ses proches. On le citait comme excessivement heureux. Cependant tous ces héritages improbables qui s'étaient accumulés sur lui indiquaient bien larmes et bien des malheurs. Tous ces fragments de sa grande fortune entretenaient la joie et l'espérance au sein de familles éteintes.

Un de ses frères, qui s'était marié par amour à une jeune fille frêle et trop délicate pour les travaux de la maternité, avait, après dix ans de mariage, perdu sa femme et successivement ses trois enfants. Lui-même était mort d'un coup de feu reçu dans une chasse au sanglier. Un autre frère avait succombé aux suites de blessures gagnées dans les guerres de l'empire. Enfin, l'aîné de sa famille était devenu fou et sa femme, qui vivait encore, se trouvait trop âgée maintenant pour lui donner des héritiers en cas de guérison. Outre ces trois collatéraux du second degré, dont deux avaient déjà laissé leur part, d'autres parents plus éloignés, tant du côté paternel que du côté maternel, avaient également payé tribut à cet homme heureux. Il avait largement récolté successions et fragments d'héritages. Aussi les bourgeois ses compatriotes disaient en le montrant avec jalousie :

— Ce Lachaumelle est né coiffé; il ne fait pas mentir le proverbe : L'eau va toujours à la rivière.

M. Lachaumelle, vous le voyez, était donc très riche. Pensait-il l'être assez, je ne le crois pas. Il se savait pourtant très bon gré d'avoir su réunir enfin sur sa tête la fortune de son bisaïeul. — D'avoir su réunir! et quelle science voyait-il donc là? — Cette science était peu de chose, je l'avoue, mais enfin il voyait, lui, beaucoup de mérite et d'adresse dans le fait seul d'avoir survécu à tous ses parents; il s'en estimait fort, et la majorité de ses voisins pensait comme lui à cet égard.

C'était un gaillard qui avait bien mené sa barque; — un adroit compère qui avait bien retiré son épingle du jeu; — un habile homme dont le pain était cuit pour le reste de ses jours. On lui appliquait encore une foule d'autres traits aussi piquants, préparés depuis des siècles pour aider à cette admiration jalouse dont l'homme, qui fait de *bonnes affaires*, est immanquablement l'objet.

Or, le trésor du bisaïeul se trouvant en ses mains, complet et même augmenté des économies de deux générations, M. Lachaumelle avait sagement pensé qu'il ne fallait plus le disperser follement sur la tête de plusieurs descendants. Dans cette prévoyance, il ne s'était donné pour héritiers qu'un fils, c'était Léonce, et une fille, Ernestine, amie intime de Juanna. Léonce devait donc soutenir seul l'éclat de sa race. Pour cela, il avait été résolu qu'on l'avantagerait de tout ce que la loi permettait d'enlever à Ernestine, et, afin d'y arriver plus facilement, on avait déjà dirigé sur lui les successions de deux oncles défunts, sauf l'usufruit, bien entendu, réservé à son excellent père, qui ne l'eût guères compris autrement.

Pour terminer cet aperçu sur la famille de l'amant de Juanna, disons un mot de Mme Lachaumelle. Cette dame était d'origine flamande, riche au moins autant que son mari. Son caractère était doux et placide, toujours égal. Sa mère, pendant sa grossesse, s'était assurément frappée de *Mme Shandy*, à qui elle ressemblait à s'y tromper. Jolie femme d'ailleurs, ses formes harmonieuses, un peu chargées d'embonpoint et sa figure à fossettes pleine, calme et bienveillante, lui auraient valu dans la phraséologie léonine le nom légèrement trivial de *boulotte*. Toujours prête à céder à la moindre contradiction de son mari, elle n'avait point de volonté, ou plutôt la volonté de Mme Lachaumelle était la sienne.

Et tenez, pour vous donner une idée bien nette de la placidité de cette bonne nature flamande, permettez que je vous renvoie tout simplement au fameux lit de justice tenu sous Guillaume de Hollande, par M. et Mme Shandy, sur l'épineuse question de *mettre Tristram en culottes*.

Après tout, je vous en prie, n'allez pas croire que cette condescendance fût chez elle l'effet de la bêtise, oh non! c'était une nature indolente et timide. Ses idées à elle avaient un côté précieux et délicat que tout autre que M. Lachaumelle, avec son caractère sec et tyrannique, eût apprécié et développé. Mais il aimait à être maître chez lui, et il avait pris à la lettre l'article de loi qui ordonne à la femme le respect et l'obéissance. Il avait donc refoulé les délicates folioles de cette sensitive au point que la vie semblait s'en être retirée. On eût dit bien souvent que la douce mère de Léonce ne pensait plus.

Rien ne manquait, on le voit, au bonheur de M. Lachaumelle : richesse et tranquillité, omnipotence dans son intérieur, bonheur présent, espérance à venir; mais je compte assez sur lui pour changer, quand il sera temps, en éléments de chagrin ces éléments de félicité.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain*.)

l'appel du jugement qui le condamne, en prenant lui-même l'engagement d'aller devant la cour royale déposer des faits que nous rapportons ici. »

GRAINS ÉTRANGERS. — On écrit de Bucharest, le 22 avril : « Le commerce des grains n'a rien perdu de son activité. Du 12 au 19 avril, plus de 400 navires sont entrés dans les deux ports du Danube, et il en part tous les jours une quinzaine avec des chargements de blé et de maïs pour la France et l'Angleterre.

» Il existe entre le prix des céréales à Ibraïla et à Galaz une différence de 50 0/0 qui tient aux circonstances suivantes. Les droits d'exportation sont plus modérés en Valachie qu'en Moldavie, de 100 0/0 pour le froment et de 150 0/0 pour l'orge et le maïs.

» En second lieu, la Valachie produit plus de grains que la Moldavie, et il en arrive en outre facilement à Ibraïla de la rive bulgare du Danube. Puis les grains de Moldavie n'arrivent à Galatz que par le roulage, tandis que ceux de Valachie sont conduits à Ibraïla sur de grandes barques (kerlacks), moyennant un fret très modique. Enfin l'accès du port d'Ibraïla étant plus difficile que celui du port de Galatz, le commerce valaque est forcé d'offrir des conditions plus modérées. Mais ces différences seront considérablement modifiées, selon toute apparence car l'union douanière que la Valachie et la Moldavie viennent de conclure, et qui doit commencer en 1848. »

LES TRIOMPHES DE JASMIN. — On lit dans l'*Echo de Vésone* : « Depuis un mois, Jasmin remplit de ses succès les journaux de la Charente, de la Haute-Vienne et de la Corrèze. Il n'était pas connu dans ces diverses contrées, où il a conquis tous les cœurs, subjugué toutes les admirations, fait taire toutes les préventions, galvanisé les natures les moins poétiques.

» Trois départements, leurs trois évêques, leurs trois préfets, les hautes autorités, le commerce, le peuple, toutes les positions sociales, sont accourus aux charmes de ses poésies, aux appels de sa noble et sainte mission, et l'ont entouré d'hommages et d'ovations.

» A Angoulême, les jeunes gens lui ont fait don d'une tabatière en vermeil ; à Limoges, il a été chargé de couronnes ; à Tulle, les dames lui ont offert une corbeille de fleurs des champs, dans laquelle repose un rossignol sur deux branches enlacées d'immortelles et de jasmin. A Brive, cavalcades, députations, discours ; on a crié : Vive Jasmin ! On était fou. Et le poète a eu pour tous ces trophées des à-propos, des impromptus, brillants de poésie, de tact et d'esprit. Son voyage n'a été enfin qu'une succession non interrompue de séances poétiques, de triomphes pour le poète, de profits pour le prêtre qui l'accompagne. Jasmin avait couvert l'église de Vergt il y a trois ans ; cette année, il la surmonte d'un clocher et en pose les dalles. La muse de Jasmin fait plus de miracles que la lyre d'Orphée ; elle en fait de plus utiles surtout que les trompettes de Josué, puisqu'elle édifie des murailles au lieu de les détruire.

» Dès son entrée dans la Dordogne, où le barde agenais aspirait au repos, il lui a fallu céder à de vives sollicitations et se faire entendre, non pas, comme ailleurs, parce qu'il n'y était pas connu, mais par la raison contraire, parce qu'on l'avait applaudi une fois et qu'on voulait le revoir, l'applaudir encore, s'initier à ses nouvelles compositions. A Terrasson, il a eu une superbe ovation, des chants et des couronnes que lui ont offerts les religieuses de l'école normale de jeunes filles de cette ville. A Périgueux, M. l'évêque s'en est emparé le premier, M. le marquis de Moneys ensuite ; le collége royal le possédait hier ; il le possède encore aujourd'hui.

» C'était comme par accident : le collége royal fêtait son évêque, qui avait donné la première communion. Mais Jasmin, s'il ne détrône pas, sait bien vite partager les royautés. On aurait bientôt été embarrassé de dire qui on fêtait du prélat ou du poète. Jasmin a récité plusieurs de ses poésies, et tous les yeux, tous les cœurs étaient appendus à sa bouche, à ses yeux, à ses moindres gestes...

» La séance a été magnifique : magnifique pour le poète, qui y a conquis un de ses plus beaux triomphes ; magnifique pour le curé de Vergt, qui y a fait une ample collecte, magnifique pour le public, qui en est sorti heureux par le cœur et par l'esprit.

» Jasmin nous quitte aujourd'hui ; il va revoir l'église de Vergt, qui lui doit tout, et qui l'attend.

» Demain, il quitte la Dordogne. — Pour se reposer, sans doute ? — non, — pour courir encore à une bonne œuvre. L'église de Vergt n'a plus besoin de lui ; les *crèches* de Bordeaux le réclament, et il va à Bordeaux, où de nouveaux succès l'attendent, où il ajoutera un nouveau fleuron à la couronne du poète, une nouvelle satisfaction au cœur du philanthrope. »

INCENDIE EN MER. — Mardi dernier, trois matelots et une femme, couverts de blessures, les bras affreusement brûlés, sont arrivés à Inverness (Écosse), venant du port de Wick. Ces malheureux appartenaient au navire américain *le Swan*, de Baltimore, brûlé en mer, non loin des côtes de la Grande-Bretagne, au commencement de ce mois. Voici les détails que le *Courrier d'Iverness* dit tenir de la bouche même des naufragés sur cet événement :

« Le trois-mâts *le Swan*, du port de 400 à 500 tonneaux, se rendait de Valparaiso à Leith avec un chargement de suif et de cuirs. Son équipage, y compris l'état-major, le capitaine Williamson et la fille de chambre, se composait de quinze personnes : il n'avait que trois passagers.

» Le 3 ou le 4 (ces pauvres gens ne se rappellent pas précisément la date), le navire se trouvait au large des Hébrides, quand le maître-d'hôtel descendit dans l'entrepont tirer du rhum pour quelques matelots qui étaient malades. Malheureusement, au moment où il débondait la barrique, sa chandelle se renversa sur un paquet d'étoupes, placé entre deux tonneaux, et le feu se communiqua presque instantanément à la liqueur qui inondait le plancher. Il était une heure du matin. La flamme, activée par les matières combustibles renfermées dans l'entrepont, se répandit en un moment par tout le navire, où la cargaison lui offrait de nouveaux aliments. L'embrasement fut si rapide qu'à peine quelques matelots eurent-ils le temps de monter à demi-nus sur le pont. Tous ceux qui se trouvaient couchés, à cet instant terrible, furent asphyxiés dans leurs lits.

» Le capitaine vit bien du premier coup-d'œil que tout espoir de sauver son navire était perdu ; aussi s'occupa-t-il d'organiser le sauvetage, qui devenait de plus en plus difficile. Les flammes, en effet, poussées par un vent assez violent, sortaient en masses énormes par les écoutilles et allaient embraser les agrès, qui retombaient en pluie de feu sur le pont. Ce ne fut que vers une heure et demie du matin qu'on parvint, non sans peine et sans de cruelles blessures, à mettre le grand canot à la mer. La fille de chambre et six matelots s'y embarquèrent ; ils n'attendaient plus que le capitaine et le second pour s'éloigner du navire incendié ; mais ceux-ci, espérant sauver les papiers du bord, voulurent tenter encore de pénétrer dans la chambre ; ce-

leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Députés.

Présidence de M. SAUZET. — *Séance du 26 mai*

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour est la suite de la discussion de la proposition de M. Glais-Bizoin sur la réforme postale.

M. LE PRÉSIDENT. L'article unique du projet présenté par la commission est ainsi conçu :

« A partir du 1er janvier 1848, toute lettre au-dessous du poids de 7 grammes et demi, circulant dans l'intérieur de la France de bureau de poste à bureau de poste, sera soumise à une taxe uniforme de 20 centimes. »

M. GLAIS-BIZOIN. J'y adhère complètement.

M. LE PRÉSIDENT. Plusieurs amendements ont été présentés :

Le premier est l'amendement proposé par MM. Muret de Bort et Vuitry, qui tend à réduire à la taxe unique de 50 centimes les zones de tarif gradué qui dépassent ce taux, en maintenant pour les autres zones les autres dispositions de la loi de 1827.

Le quatrième amendement est celui présenté par M. Muteau, qui admet la taxe unique proposée par la commission, mais qui retarde l'exécution de la la loi au 1er janvier 1849, au lieu du 1er janvier 1848, ainsi que le demande la commission.

M. VUITRY développe l'amendement qu'il a présenté de concert avec M. Muret de Bort.

M. DUFAURE. Pour apprécier la question qui nous est soumise, il faut examiner successivement trois questions qui se rattachent à la justice de la taxe des lettres, à l'utilité d'une modification à apporter dans la perception de cette taxe et aux résultats financiers que doit amener cette modification.

Je le demanderai d'abord : est-il juste que la taxe soit différente, selon la proportion des distances parcourues, et qu'elle soit plus forte quand la distance est plus longue : évidemment cela ne peut être l'objet d'un doute ; c'est le principe même qui a été proclamé par la loi de 1827.

On a cru longtemps que la taxe des lettres était la rémunération du service rendu par l'Etat pour le transport des lettres. Ce n'est que depuis 1837, qu'en Angleterre, et depuis 1838 en France, on a analysé les dépenses réelles occasionnées à l'Etat par le transport des lettres, et on a vu avec étonnement que ces dépenses étaient beaucoup au dessous de la taxe perçue ; on a fait encore d'autres recherches, et on s'est convaincu que, d'après le système actuel, le port d'une lettre qui est adressée dans un lieu rapproché du point de départ était beaucoup plus cher que celui d'une lettre envoyée à une distance fort éloignée : ainsi, en Angleterre, par exemple, il en coûte beaucoup moins pour envoyer une lettre à Edimbourg, à 400 lieues de Londres, que pour envoyer une lettre à 100 et 150 lieues. Je sais bien qu'il est impossible de fixer d'une manière positive le coût du port de chaque lettre, parce que ce coût varie suivant la quantité de lettres transportées ; mais cependant on peut arriver à un résultat certain et que personne ne pourra contester.

Je prends pour exemple non pas les grandes lignes de circulation, parce que là les dépenses des malle-postes se composent de plusieurs éléments, car ces malles ne transportent pas seulement des lettres, elles transportent aussi des voyageurs.

Prenons donc les petites malles ou les services à leur reprise : Quel est le prix moyen du transport par entreprise ? De 38 centimes par lieue, ou de 9 cent. par kilomètre.

Je maintiens que tous les jours il y a, terme moyen, 10 000 lettres. A combien revient la dépense faite par l'État pour chacune des dépêches transportées ? Le calcul est facile, L'Etat dépense deux centimes par kilomètre, et, par conséquent, pour chaque lettre, la dépense est de 9/1000e de centimes. Ainsi, une lettre partant de Poitiers pour arriver à Rochefort, coûte à l'Etat un peu moins d'un centime.

Quelle est l'origine du transport des lettres ? On vous l'a dit bien des fois, mais il faut le répéter. L'Etat a besoin de faire transporter ses dépêches. Ces dépêches sont assez importantes pour qu'il ne les abandonne pas au premier venu et qu'il ait ses agents spéciaux. Après avoir pris ses agents pour lui-même, il s'est dit : Mais je pourrais transporter aussi les lettres des particuliers, et il a offert aux particuliers de se charger de ce transport, moyennant tarif. Il trouvait à cela deux avantages : de rentrer dans tous les frais qu'il était obligé de faire, et de se faire payer une taxe en sus.

Remarquez bien que l'Etat ne demandait pas cette taxe à raison des distances ; il disait aux particuliers : Je vous rends un service, vous me paierez un impôt. Ce sont là les idées admises en Angleterre, ce sont celles que l'administration des postes a elle-même justifiées en 1838. C'est un impôt.

Je ne le critique pourtant pas, mais je demande 1° que cet impôt soit égal ; 2° qu'il soit modéré.

Je veux d'abord que l'impôt soit égal. Je sais bien que M. Muret de Bort me dira que chaque localité peut envoyer et recevoir des lettres de toutes distances. Cela est vrai en droit. Aussi je ne combats pas l'amendement de M. Muret de Bort comme inconstitutionnel ; mais, en fait, cette égalité existe-t-elle ?

Supprimez donc ce grand et admirable système de centralisation que vous avez créé ; supprimez ces établissements d'intérêt public que vous avez placés à Paris ; supprimez toutes ces maisons de banque, d'industrie, toutes ces écoles ; supprimez ce vaste mouvement qui se fait autour d'eux. Mais tant que tout cela existera, ne dites pas que toutes les localités de France sont dans une position égale. (Très bien ! très bien !)

Reconnaissez donc qu'il y a une inégalité nécessaire entre ces localités, qu'il y a un intérêt dans la taxe réduite pour certaines localités.

Quel est le résultat de cette inégalité ? C'est que la localité éloignée de Paris paie une taxe plus forte que celle qui en est rapprochée. (C'est évident ! c'est vrai !) Pourquoi, maintenant que le principe du prix rémunératoire de ce service est écarté, laisser subsister cette inégalité ? (Nouvelle approbation.)

J'ai dit, en second lieu, que l'impôt devait être modéré. Lorsque nous avons établi laborieusement des tarifs pour les voyageurs, nous avons fait la part de toutes les conditions sociales ; nous avons eu les tarifs de luxe pour les grandes fortunes, nous avons eu des premières classes pour les fortunes ordinaires, des deuxièmes classes pour les fortunes moins élevées, des troisièmes classes pour le reste des populations. Relativement aux lettres, on ne doit pas, on ne peut pas faire cette distinction. La loi ne s'occupe pas de celui qui envoie ou qui reçoit une lettre.

Mais, je vous le demande, qu'en conclure ? Que la taxe est la même pour le riche et pour le pauvre. C'est la taxe du pauvre qui doit être payée par le riche. Il y a bien moins d'inconvénient à cela qu'à faire payer par le pauvre la taxe du riche. (Vive approbation sur un grand nombre de bancs.)

Taxe égale, taxe modérée, voilà donc ce que je veux.

L'impôt avec ce système est inégalement réparti. Quant au prix de 50 c. ! c'est la moitié du prix d'une journée de travail en France ; cela est trop lourd, cela est trop cher. J'aime mieux la taxe proposée par M. Glais-Bizoin et par la commission.

M. le ministre des finances a rappelé hier avec raison ce que nous avons fait dans ces dix-sept années par les communications des hommes et l'é-

tomber le premier, il y a beaucoup [illegible] papiers, pour faire tomber le second.

On vous a dit que ceux qui payaient trop cher le port des lettres en grandes distances, souffraient de cet état de choses. Il est une autre classe qui souffre bien plus, ce sont ceux qui auraient besoin de se servir fréquemment de ce moyen de communication, et qui cependant ne le peuvent pas, parce que l'état de leur fortune ne le leur permet pas. (Très bien ! très bien !)

Il faut ne pas connaître les habitudes du commerce pour ne pas comprendre combien de préjudice le commerce éprouve du défaut de correspondance, et cependant on est obligé de s'abstenir d'écrire ; on est obligé de dire aux correspondants de n'écrire que le moins possible ; on envoie la correspondance dans les marchandises elles-mêmes, et tout cela à cause de l'élévation de la taxe. Soyez-en certains, plus la taxe sera moindre, plus le commerce écrira, et, par conséquent, plus vous accroîtrez les produits de cette branche de service.

Je suis, pour ma part, fermement convaincu que la diminution de la taxe des lettres amènera un grand accroissement dans les affaires du commerce, et, sous ce rapport, je diffère d'avis avec M. Muret de Bort.

J'aurais voulu que M. le ministre des finances examinât la question sous le rapport des grandes ou petites distances ; il aurait vu que les communications à courtes distances s'augmenteront dans une quantité proportionnellement beaucoup plus grande que les communications à distances éloignées : l'expérience est là pour le démontrer.

Après quelques autres considérations très justes que le défaut d'espace nous empêche de reproduire, l'orateur ajoute :

Il ne me reste plus qu'à envisager le projet sous le rapport financier.

Ai-je besoin de dire que nous votons continuellement des crédits supplémentaires s'élevant à plusieurs millions, sans qu'on prenne la peine de nous dire l'emploi qu'on en fait ? Ai-je besoin de dire que, dans les années normales, les recettes excédant les dépenses de 30 à 35 millions, sont encore absorbées par les crédits supplémentaires ? Certes, le gouvernement trouverait là bien au delà de ce qu'il faudrait pour abaisser la taxe, mais le gouvernement ne fera rien de semblable.

L'orateur, après quelques autres développements, déclare approuver l'amendement de M. Muteau, en ajournant l'application en 1849 au lieu de 1848. Il s'attache ensuite à démontrer que l'accroissement de la correspondance qui résultera de l'abaissement des tarifs, produira des bénéfices au lieu d'occasionner un déficit.

D'ailleurs, dit-il, c'est là le résultat de toutes les conjectures qui ont été faites. Mais, dit-on, ce ne sont là que des conjectures. — Eh ! sans doute ; mais que faisons-nous ici, si ce n'est des conjectures ? Lorsque vous avez rejeté les coupons de 100 fr. pour les billets de banque, vous conjecturiez que la mesure aurait des inconvénients. Lorsque vous avez concédé des lignes de chemins de fer à des compagnies, vous [illegible]. Permettez-moi donc de conjecturer à mon tour (on rit), car, en matière d'économie sociale, les conjectures sont permises. Il faut seulement bien indiquer les bases sur lesquelles on assied ses conjectures.

M. le ministre des finances nous a parlé hier de l'augmentation des lettres ; je crois, pour mon compte, qu'il y a beaucoup d'exagération dans ce qu'a dit M. le ministre ; il a cité l'exemple de l'Angleterre, où les frais ont considérablement augmenté par suite de l'accroissement des lignes ; mais il faut considérer qu'en Angleterre il n'y a pas, comme en France, une institution admirable qui fonctionne avec tant de régularité : et de plus, il faut remarquer aussi qu'au moyen des lignes de chemins de fer, les frais de transport doivent diminuer de plus en plus, et je le prouve.

Nous nous sommes plaint d'avoir été imprudents avec les chemins de fer. En 1840, lorsque le gouvernement a concédé les lignes d'Orléans et de Rouen, nous nous sommes bornés à dire que le gouvernement aurait le droit d'expédier la correspondance par tous les convois ordinaires, et cela, sans aucune indemnité. Mais il y a un convoi qui doit nécessairement partir de Paris vers sept heures du soir, au moment où les affaires sont terminées ; et les compagnies de chemins de fer ont eu le soin de mettre leur dernier convoi ordinaire à une heure moins avancée ; de sorte que, pour faire partir les dépêches le soir, le gouvernement a été dans la nécessité de traiter de gré à gré avec les compagnies, et de subir leur volonté puisqu'elles étaient maîtresses de refuser.

On s'est aperçu de cet inconvénient ; aussi dans les autres cahiers des charges on a imposé aux compagnies l'obligation de faire partir des convois extraordinaires pour le transport des lettres, moyennant 75 centimes par kilomètre pour la première voiture, et 25 centimes pour la seconde, et par les autres convois le gouvernement n'a rien à payer.

Maintenant, comment est-on en Angleterre ? On n'y a pas pensé. Dans les contrats passés avec les compagnies, il n'y a pas de stipulation relative au transport des dépêches. Je trouve, dans un excellent ouvrage de M. Bérard sur les chemins de fer belges et anglais, qu'en Angleterre la moyenne du transport des dépêches sur les chemins de fer est de plus de 2 c. par kilomètre. Nous, par les convois ordinaires, nous ne payons rien ; par les convois spéciaux nous payons 75 centimes. Comparez les frais que la poste anglaise est obligée de faire à ceux que nous faisons.

L'Angleterre, disait M. le ministre, a trois ou quatre départs par jour. Cela est vrai, mais elle les paie 8 fr. Nous, nous pourrons avoir quatre départs sur la ligne du Nord ou sur toute autre : trois dans la journée par les convois ordinaires, sans frais, et celui de sept heures du soir pour 75 cent. En Angleterre, quatre départs par jour coûtent 8 fr. ; en France, ils ne coûtent que 75 cent. (Mouvement.)

Messieurs, je vous prie de bien y réfléchir, nos lettres peuvent doubler, elles peuvent tripler, et leur transport par les chemins de fer ne coûterait pas un sou de plus, excepté les frais d'un wagon et d'un employé.

Parlerait-on des frais du maniement des lettres. Je lis dans un ouvrage publié par un employé supérieur en 1838 :

« La taxe unique produirait dans l'administration d'immenses bienfaits :

1° La taxation des lettres deviendrait plus facile ;

2° Le compte de taxation et la vérification des dépêches se feraient plus sûrement et plus rapidement ;

3° Enfin, il pourrait être dressé dans chaque bureau de poste un compte numérique des lettres précieuses et recommandées.

L'auteur de l'ouvrage développe ces propositions et ajoute que l'obligation de taxer entre dans la manipulation des lettres pour les quatre cinquièmes.

L'augmentation du nombre des lettres à la substitution de la taxe unique à la taxe graduée n'entraînerait donc aucun frais pour le maniement des lettres.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que vous diminueriez le nombre des affranchissements, le nombre des refus. Je ne veux plus dire qu'un mot relativement à la fraude.

Il serait très important de se rendre compte de la fraude.

Je suis obligé d'emprunter des chiffres à l'enquête anglaise et au seul document que j'aie sous les yeux pour ce qui concerne la France.

M. Richard Cobden déclare que le nombre des lettres de Manchester et Londres était pour un sixième confié à la poste, pour les cinq sixièmes à la fraude. La chambre de commerce de Glasgow envoya un de ses membres faire une déposition à peu près semblable.

Maintenant, nous dira-t-on que les Anglais se livrent volontiers à la fraude, et que nous sommes plus scrupuleux ? (Rires et mouvements divers.) Je voudrais bien pouvoir le croire, mais, sans entrer dans plus de détails, je déclare que je ne le crois pas.

L'auteur du seul ouvrage que j'aie sous les yeux dit que vingt ans avant l'époque où il écrivait, c'est-à-dire en 1818, le nombre des lettres transportées en fraude était de la moitié. Il croit qu'il se monte aujourd'hui aux quatre cinquièmes des lettres transportées par la poste. (Rumeur prolongée.)

Il y aurait donc dans le nombre des lettres transportées en fraude telle qu'il serait possible, si on les confiait à la poste, de couvrir jusqu'à concurrence de plusieurs millions les réductions que la réduction de la taxe entraînerait dans le revenu public.

Les reproches que je fais à l'amendement, c'est de n'être pas équitable, de n'être pas modéré, de satisfaire dans une trop faible proportion l'utilité sociale ; c'est de ne se prêter que médiocrement à l'augmentation du nombre de lettres, et de laisser subsister, quant aux frais de transport et de maniement, les vices du système actuel ; c'est de lutter très faiblement contre la

[illegible] produits nets distribués aux actionnaires, à titre de dividendes, auraient excédé 7 0/0 du capital engagé dans l'exécution de la ligne.

Le gouvernement pourra néanmoins, à toute époque, avant l'expiration des cinq années mentionnées au paragraphe précédent, reprendre la faculté de faire exécuter ledit embranchement d'après le mode qui serait déterminé par une loi spéciale.

Art. 2. Dans le cas où, avant le 1er juin 1848, la compagnie viendrait à renoncer à la concession, le montant intégral du cautionnement restera acquis au Trésor public. Le surplus des dépenses utiles faites par la compagnie, lesquelles devront atteindre au moins le chiffre de dix millions en travaux incorporés au sol ou approvisionnements de matériaux à pied d'œuvre, et non compris les indemnités de terrains, lui sera remboursé par le gouvernement.

Le mode et les époques du remboursement seront déterminés par une loi spéciale.

Les contestations qui pourraient s'élever entre l'État et la compagnie sur la fixation de la somme à rembourser, seront jugées conformément à l'art. 57 du cahier des charges.

Art. 3. En cas de retard ou d'abandon des travaux après ladite époque du 1er juin 1848, les dispositions de l'art. 31 du cahier des charges recevront leur pleine et entière exécution.

Art. 4. Le délai d'exécution de la ligne principale, fixé par l'art. 1er du cahier des charges, est prorogé d'une année.

Le délai d'exécution de l'embranchement de Grenoble sera de cinq années, et la durée de la concession de cet embranchement ne courra qu'à partir de l'expiration de cette cinquième année.

La Chambre donne acte de la présentation de ces projets, qui seront imprimés, distribués et renvoyés à l'examen des bureaux.

Une discussion très tumultueuse s'élève sur quelques paroles de M. Lherbette qui demande à connaître les noms des députés actionnaires et administrateurs des chemins, afin que, dans son ignorance, la Chambre ne soit pas exposée à les nommer pour membres des commissions chargées d'examiner les lois proposées.

Après quoi M. Lacave-Laplagne prononce un long discours contre la pro-

Bourse du 26 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 25	78 35	78 25	78 35
— — fin courant	78 20	78 30	78 20	78 30
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 30	116 50	116 30	116 50
— — fin courant	116 20	116 65	116 20	116 60

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3235 »»
4 0/0 J. »	100 40	O. V. de Par. »	»»»» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp. »	260 »»
— fin Ct »	» »»	— Gonin »	1150 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann. »	1085 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	»» »» 78 25	—	78 60 78 70
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» 116 45	— —	116 80 117 15

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	15 »/»	17 1/2
3 p. 0/0	10 »/»	»» »/»	30 »/»	27 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	» »/»	ROM. Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch. »	103 »»	BELG. 2 1/2 »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2 »	»» »/»
— — pass. »	» »/»	do 1840 »	100 »/»
— 3 p. 0/0. »	»»/»/»	do 1842 »	»»» »/»
Dette intérieure »	29 1/2	— Banque »	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» » »	— do Em. 1844. »	1120 »»
HOLL. 2 1/2 »	56 3 4	PIÉMONT »	»»»» »»
HAITI »	» »/»	AUTRICHE »	395 »»

Union linière... »» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	957 50	Orléans à Vierzon.	387 50
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	» »»	Bordeaux à Cette.	»»» »»
Paris à Orléans	1238 75	Marseille à Avign.	737 50	Nord	607 50
— à Lyon	440 »»	Paris à Strasbourg	430 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	222 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1287 50
— à Rouen.	955 »»
R.-Havre.	648 75
Avignon	735 »»
Str. à Bâle.	167 50
Paris-Str.	430 »»
Tours-Nant	415 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	608 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	232 75
Boul. à Am.	403 »»
Orl.-Bord.	507 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	440 »»
Bord-Teste	80 »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

[illegible] lection des auteurs latins, publiée par les libraires J. J. Dubochet, Lechevalier et Ce. Ces trois volumes se composent des *OEuvres de Pline*, traduites par M. Emile Littré, membre de l'Institut, et d'un volume contenant *Ammien Marcellin* et *Jornandès*.

Spectacles du 27 mai.

» h. »/» OPÉRA. —
6 h. 1/2 FRANÇAIS. — Rep. extr. : Un Poisson d'avril, la Lisette de Béranger, le Bourgeois gentilhomme, l'Aumônier du régiment.
7 h. »/» ODÉON. — Egmont, Musard.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche, l'Eau merveilleuse.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — L'Ecole des Familles.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut...
6 h. 1/2 GYMNASE. — Nuits blanches, Femme, le Larron, Philippe.
6 h. »/» VARIÉTÉS. — Les Paysans, Léonard, Gentil Bernard, Mlle Grabulot,
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Croquignole, le Trottin de la Modiste, Père et Portier.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Les Etouffeurs de Londres.
6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Paris la Nuit.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/2 COMTE. — Barbe-Bleue.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Ile d'amour, Chasse aux Jobards, les Infortunes, le Bonheur.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
7 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Deux Papas très mal, les Horaces, Intermèdes, Un Souvenir (par Debureau fils.)
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Claude le riboteur, un Trait de Lumière, Miel et Vinaigre, les Filles d'honneur.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 27 MAI.

Chambre des Députés. — Rejet de la réforme postale.

La Chambre est digne du ministère, et le ministère est digne de la Chambre. L'activité de l'un est à la hauteur de la critique de l'autre. Parmi les députés qui composent la nouvelle législature, il n'en est pas cinquante qui n'aient pris envers les électeurs l'engagement positif de voter pour une réforme postale; il n'en est pas vingt qui n'appellent cette réforme de tous leurs vœux. Eh bien! aujourd'hui, il a suffi au ministère de montrer quelque opposition à l'endroit de la taxe uniforme pour que 182 membres se soient convertis, et aient voté contre le principe. Le ministère sacrifiera tous les intérêts du pays de crainte d'accepter une nouveauté; la majorité de la Chambre oubliera ses promesses et ses désirs secrets pour ne pas désobliger un ministère qu'elle n'estime pas.

Lorsqu'il s'est agi de faire des chemins de fer, le gouvernement a longtemps hésité — toujours la même horreur du mouvement — mais comme il y avait de l'argent à gagner, les banquiers et industriels se sont mis en tête de faire marcher nos gouvernants, et ils ont fini par y réussir.

Mais les banquiers, les agioteurs n'ont aucun intérêt à la réforme postale; là, pas de millions à remuer, pas d'immenses bénéfices à réaliser, pas de fortunes à faire. Il s'agit simplement de faciliter, d'accroître, de multiplier les correspondances, d'alléger un impôt sur la pensée; l'intérêt public est seul en jeu, et qu'est-ce que l'intérêt public pour la féodalité financière, qui règne et gouverne sous le couvert des neuf ministres responsables? Une utopie qui ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe.

Ce ne sont pas assurément les raisonnements des partisans de l'immobilisme qui ont décidé le vote de la Chambre. La discussion a duré quatre jours, et un seul argument a été produit par eux. « Il y aura une diminution dans les recettes. » Mais le gouvernement n'hésite pas chaque jour à se jeter dans de nouvelles dépenses. Il a déjà jeté de vastes bribes de la fortune publique aux agioteurs; s'il n'était retenu, — M. Dumon l'a fait entendre aujourd'hui, — il jetterait encore une nouvelle et immense curée aux spéculateurs en chemins de fer, — cela dans l'intérêt de quelques spéculateurs éhontés, — et il craint de réduire quelque peu ses recettes dans une question où tous les citoyens sont intéressés, de perdre quelque peu sur un impôt qui pèse principalement sur les classes les plus nombreuses!

Augmenter les dépenses ou diminuer les recettes n'est-ce pas la même chose? Pourquoi tant de facilité pour l'augmentation des dépenses et une si grande répugnance pour la diminution des recettes? Vous avez accru dans des proportions colossales vos dépenses pour arriver à construire les chemins de fer, et vous ne pouvez vous résoudre à accepter une diminution de quatre ou cinq millions dans vos dépenses, une diminution purement temporaire pour procurer d'immenses avantages à la grande majorité du pays!

La discussion a été aujourd'hui, comme dans les séances précédentes, très longue, très monotone, très confuse. Si hier, après le rejet de l'amendement de M. Muret de Bord, l'art. 1er de la commission eût été mis aux voix, il eût été probablement accepté. La séance d'aujourd'hui n'avait pour but que de gagner du temps et de laisser au ministère la faculté de rassembler toutes ses forces. Aussi personne n'a-t-il pris la peine d'écouter. Le vote n'a eu lieu qu'à six heures cependant, et par scrutin de division, sur la demande de la gauche. Le petit groupe des conservateurs progressifs a voté avec l'opposition pour la taxe uniforme à 20 centimes; un seul membre de la gauche s'est fait remarquer par l'acharnement avec lequel il a combattu cette mesure, et, à ce titre, il mérite d'être cité, c'est M. Deslongrais.

Le ministère l'a emporté de 25 voix. L'urne blanche contenait 162 noms et l'urne noire 187.

Le ministère ayant combattu la mesure, on pouvait être sûr que la pairie ne l'accepterait pas; les députés ont manqué là une belle occasion de se rendre populaires à bon marché. Si les électeurs avaient de la mémoire, ils pourraient en faire repentir plus d'un; il est vrai que les candidats auront toujours pour avoir raison des scrupules de nos privilégiés à 200 fr. d'impôt ce que M. Guizot a euphémiquement appelé *l'abus des influences*.

Demain la Chambre discutera l'impôt sur les chiens.

Insurrection des Agioteurs.

Nous avons réuni sous ce titre en une petite brochure, au prix de *cinq centimes*, les trois articles publiés dans la *Démocratie pacifique* les 22, 23 et 25 mai, sur les manœuvres des compagnies financières des chemins de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon.

Cette brochure de huit pages se vend au bureau du journal, à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, n° 25, et chez tous les marchands de nouveautés.

La commission du budget de la Chambre des députés d'accord avec le ministre des travaux publics, qui toutefois n'y a consenti qu'à regret, propose de réduire:

1° 44 millions 300 000 fr. sur l'allocation de 66 millions qui avait été proposée au chapitre concernant l'établissement des lignes de chemins de fer;

2° 17 millions sur l'allocation de 49 millions concernant les ports maritimes, phares et fanaux;

3° 2 millions sur l'allocation de 15 millions applicables à l'achèvement des lacunes et aux rectifications des routes royales;

4° 9 millions sur l'allocation de 14 millions portée pour construction de nouveaux canaux;

5° 14 millions sur l'allocation de 45 millions concernant l'amélioration des rivières.

Ainsi, sur le chiffre de 151 millions portés au budget de 1848 pour les travaux publics extraordinaires, la commission demande une réduction de 86 millions, ce qui réduirait à 45 millions les allocations pour les travaux publics extraordinaires! Mais cette somme doit s'accroître de la masse des reports de l'exercice 1847 et de 45 millions 600 000 fr. qui viennent d'être demandés à la Chambre pour les chemins de fer du Nord, de Vierzon et d'Avignon: ce qui donnerait une somme de 74 millions à dépenser sur les chemins de fer pendant l'exercice de 1848. La commission s'occupera ultérieurement de la répartition de cette somme sur les différentes lignes. Elle doit être saisie à cet égard de nouvelles propositions du ministre des travaux publics.

Des réductions considérables ont été aussi adoptées par la commission en ce qui concerne les travaux extraordinaires de la guerre. Les propositions d'allocations relatives à ces travaux s'élevaient, aux termes de la loi de 1841 et de 1842, à 22 millions 380 000 fr. La commission a résolu provisoirement que ces allocations seraient réduites de 10 millions. Enfin 1 500 000 fr. seraient retranchés de la somme de 6 500 000 fr. demandée pour les travaux de la marine.

La commission a décidé que, par un article additionnel, ou par un amendement inséré dans la loi de finances, il serait proposé à la Chambre de supprimer la faculté de reports, d'un exercice à l'autre, accordée aux ministres, en exceptant toutefois, pour les travaux extraordinaires, le cas où un crédit n'aurait été ouvert que pour une seule année.

La suppression de la faculté de reports n'aurait d'effet qu'à partir du 1er janvier 1849. (*Journal des Débats.*)

— On écrit de Constantinople, 11 mai, au même journal: « D'après les dernières nouvelles d'Athènes, le gouvernement se serait décidé à entrer dans la voie des concessions pour mettre un terme au différend pendant entre la Grèce et la Porte. Cette résolution aurait été prise dans une réunion du cabinet grec. La nouvelle n'en est pas encore officielle, mais elle a acquis assez de consistance, et il n'est guère permis de la mettre en doute. La note adressée au chargé d'affaires de Russie à Athènes, M. Persiani, par le cabinet de Saint-Pétersbourg, a dû contribuer à ce résultat. Les trois membres du parti nappiste qui siégent aujourd'hui dans le cabinet auront dû nécessairement tenir grand compte des recommandations de la Russie, et il ne serait pas impossible que cet incident, qui s'était produit sous des apparences si menaçantes, ne tournât à l'établissement de relations plus régulières et plus durables entre les deux pays.

» La Grèce avait contre M. Mussurus de justes motifs de plainte. Cette situation a amené l'incident du bal de la cour, et c'est alors la Porte qui s'est trouvée être la partie lésée. Les embarras et les complications qui en sont résultés pour le divan lui-même ont dû lui faire comprendre la nécessité d'écarter les influences du Fanal, le danger de mêler dans des affaires aussi délicates des hommes qui, pour racheter leur origine grecque, sont obligés de pousser le zèle jusqu'à l'exagération, et qui n'ont d'autre ressource, pour se donner quelque importance, que de grossir les événements et d'envenimer les questions. Le jour où la Turquie accréditera à Athènes un représentant musulman, actif, intelligent, les rapports entre les deux pays tendront à se modifier d'une manière favorable aux intérêts communs. Jusque-là il n'y aura des deux côtés ni confiance ni sincérité. »

Une pétition, signée par un grand nombre de colons de la Martinique et de la Guadeloupe, résidant en France, doit être présentée demain à la Chambre des pairs, par M. le duc de Broglie. Après avoir reconnu que le moment est enfin arrivé d'arrêter les bases et les conditions du régime qui devra succéder à l'esclavage, les signataires de cette pétition demandent pour les colonies la représentation directe dans le parlement.

Nous nous sommes plus d'une fois expliqués sur le droit incontestable, selon nous, des colons français à envoyer des députés à la Chambre. C'est surtout au moment où va se discuter la question de l'émancipation des esclaves et de l'organisation du travail libre, qu'il est non-seulement de la plus stricte équité, mais de l'intérêt le plus urgent, que les colons soient appelés à apporter dans cette discussion le concours inappréciable de leur expérience.

La pétition est conçue d'ailleurs dans des termes qui annoncent un changement favorable dans les dispositions des colons. Nous ne tarderons pas à la mettre sous les yeux du public.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les obsèques de M. Ganneron, député, ont eu lieu aujourd'hui à onze heures, à l'église Notre-Dame-de-Lorette.

— Dimanche prochain, 30 mai, les courses de chevaux commenceront à Versailles, à une heure, et les grandes eaux joueront à Saint Cloud, de quatre à six heures.

— Au moment de mettre sous presse, dit l'*Echo du Nord*, nous apprenons qu'un père de famille, arrêté dans les dernières émeutes, s'est coupé la gorge en plein tribunal, en s'entendant condamner à deux ans de prison et cinq ans de surveillance.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 28 MAI 1847.

LA PART DES FEMMES (1)

II.

(*Suite.*)

Juanna n'avait pas, il s'en fallait, d'aussi riches parents. Son père était mort, laissant à Mme Dusablé, sa femme, trois mille francs de rente viagère. C'était le seul débris d'une fortune assez belle qui s'était fondue dans de hasardeuses spéculations sur les vins.

Il avait longtemps hésité à ruiner ainsi sa Juanna en augmentant les revenus placés sur la tête de sa femme. Mais il s'était décidé à cela dans l'espérance que cette petite rente, haussée au taux de mille écus (vieux style), par cette combinaison viagère, suffirait à donner à Juanna une éducation distinguée et tous les talents qui contribuent encore à embellir une jeune fille déjà belle et désirable.

Cet excellent homme avait pensé dans son aveuglement de père que Juanna serait aimée par un homme désintéressé pour qui les talents et la beauté compenseraient largement la perte de la dot. Il s'était trompé; et qu'y avait-il là d'étonnant? M. Dusablé passait pour avoir été bon et spirituel, mais chacun avouait, en haussant les épaules, qu'il avait toujours manqué de jugement. Mon Dieu, oui, cet homme dont les aperçus en toute question étaient pleins de tact et de finesse, dont les prévisions étaient pleines de justesse et de soudaineté; cet homme au parler affectueux, spirituel et souvent profond, dont l'âme était d'un titre bien supérieur à celui de la plupart des gens de son entourage, cet homme manquait de jugement.

Le jugement, voilà un mot qui peut avoir bien des acceptions. *C'est l'appercevance des rapports*, dit Helvétius; *c'est la lumière de l'esprit*, dit Larochefoucauld. Locke le définit: *la faculté de connaître en quoi les objets diffèrent*. Mais ces acceptions ne valent rien pour notre cas, sans cela M. Dusablé en eût eu plus que ceux qui le jugeaient. Celle que lui donnent les gens graves et jouissant d'une certaine considération, n'a été devinée par aucun philosophe. Elle ne se trouve dans aucun dictionnaire. La voici:

Le jugement est cet instinct exclusif qui, s'emparant de toutes nos facultés, les dresse comme une portée de chiens couchants à un arrêt perpétuel, dont le but unique est de dépister à notre profit le gibier des intérêts matériels.

Un coup d'œil rétrospectif sur la vie du père de Juanna va nous prouver qu'il manquait bien réellement de ce flaire de marchand, absolument nécessaire dans l'état actuel de notre société.

Il s'était engagé comme volontaire à l'âge de seize ans, et avait fait les rudes campagnes de la République, pendant que ses amis restaient à spéculer sur les biens nationaux. Plus tard, en 1814, il avait épousé à Palestrina une jeune Romaine, orpheline et sans fortune, et en donnait naïvement comme raison qu'il avait pour elle un amour ardent. Enfin, en 1821, il avait hébergé de pauvres réfugiés italiens qu'il avait connus autrefois à Rimini.

Ajoutez à ces trois folies majeures que M. Dusablé ne pouvait s'empêcher de croire à la bonne foi des gens dans la peine. Il prêtait, ou ce qui est plus grave encore, il engageait pour eux sa signature. Etonnez-vous après cela que le commerce qu'il entreprit pour réparer un peu ses échecs ne lui fût pas avantageux. Cet homme n'était pas né commerçant, ou le voit bien; il faut pour cela *plus de jugement*. Aussi mourut-il le cœur bien gros de laisser ses deux bien-aimées si pauvres, elles qui jusqu'à présent n'avaient jamais manqué de rien.

Une chose le consolait, c'est qu'il savait que Juanna et Costanza, sa mère, s'aimeraient bien et ne se quitteraient jamais, et il espérait que cette union durerait longtemps. On n'eût su dire en effet, à ce moment, qui de la fille frêle encore, ou de la mère forte et dans tout l'éclat de sa beauté romaine, quitterait l'autre la première. Mme Dusablé avait à cette époque trente-six ans et sa fille quinze.

Ce fut donc deux ans après la mort du père de Juanna que le bien désiré Léonce, qui dépassé ses dix-huit ans, allait revenir du collége pour la quatrième fois.

Tous deux avaient bien changé depuis leurs premiers serments. D'enfant Léonce était devenu jeune homme, sa voix avait pris un timbre plus mâle, sa figure avait gagné en expression ce qu'elle avait perdu en mobilité, sa démarche incertaine de collégien s'était assurée; enfin sa lèvre supérieure commençait à s'ombrer d'une moustache douteuse, qui faisait ressortir la fraîcheur juvénile de sa figure, encadrée de cheveux franchement blonds.

Quant à Juanna, par un charmant contraste, ses cheveux à elle avaient pris cette magnifique teinte des chevelures romaines, véritables couronnes de ces reines de la forme; elle les portait lissés avec soin et retenus en masse brillante sur le cou par une lame effilée à tête d'argent, en souvenir du pays de sa mère. Ses formes s'étaient voluptueusement développées en quelques mois. Jusqu'à seize ans la belle enfant avait eu une apparence frêle et amaigrie, et, tout à coup, par un beau soleil de mai, pendant les vagues et poétiques rêveries de la puberté, la fleur répondant à la promesse mystérieuse du bouton avait éclaté fraîche et double. De fillette elle était devenue femme accomplie. Le sang romain circulait ardent sous cette peau fine et légèrement bilieuse, et les yeux bleus de sa race paternelle, doux et pleins de promesses, s'animaient parfois chez elle de chauds reflets italiens, d'un éclat splendide. Tout dans cette belle nature indiquait aux esprits intelligents qu'en elle, jeune et vierge, se trouvaient tous les charmes du corps, tous les attraits de l'âme, toutes les qualités précieuses, qu'un de nos grands romanciers n'accorde guère aux femmes ordinaires avant l'âge de trente ans.

Ce soir donc, jour de l'arrivée de Léonce, Juanna était seule avec sa mère.

Il serait peut-être à propos d'indiquer ici le lieu où va se passer ce drame intime. Mais ne serait-il pas à craindre que la vérité des détails ne fît de ce renseignement une véritable indiscrétion? Que chacun se reporte donc, en pensée, à sa ville natale, que chacun se rappelle les jeunes filles qu'il a connues dans son enfance, car le lieu de la scène est partout où il y a réunion d'hommes.

Le lecteur sait déjà d'ailleurs que nous sommes dans une petite ville de Bourgogne sur les bords de la Saône. La maison habitée par Mme Dusablé et sa fille est à l'extrême partie de l'un de nos faubourgs, ses fenêtres ouvrent sur la rivière dont l'eau verte dort en été comme au temps de César, sans faire entendre le moindre bruit. Au delà de la rivière la vue domine une immense échappée de plaine uniformément cultivée et monotone, mais qui ne manque pas d'un certain charme ni de quelque grandeur à la lumière décroissante et dans la pénombre indécise du crépuscule. Aussi loin que l'œil puisse atteindre, rien ne borne l'horizon, si ce n'est quelques clochers aigus, dont on entend, quand le temps est calme, la voix mélancolique dans le lointain.

Allons maintenant retrouver Juanna dans la pittoresque position où nous l'avons surprise en commençant. Elle était encore accoudée sur le bord de la fenêtre, son œil rêveur et plein de cette molle poésie des premiers jours de la puberté, regardait s'enrouler d'épaisses nuées d'orage, dont la sombre draperie empruntait une bordure fauve aux derniers rayons du soleil couchant. Sa belle figure était souriante, elle songeait au plaisir qu'elle aurait dans un instant à revoir son ami. La route qu'il suivait longeait un instant la rive opposée, avant d'entrer en ville. Dans une heure au plus Léonce allait passer devant elle, aussi ne perdait-elle pas de vue la berge qu'il avait à parcourir pour arriver vers elle.

Dans l'intérieur, sa mère semblait très occupée à un point de broderie fort à la mode cette année-là; mais le travail des femmes a cela de bon qu'il laisse la pensée presque libre. Elles pensent donc beaucoup; de là la finesse de leurs pensées, de là l'étendue de leur imagination, de là leurs joies, de là leurs maux.

Or, Mme Dusablé pensait en travaillant; mais à quoi pensait-elle? Etait-ce à son veuvage, au souvenir railleur des joies passées, à son mari, à la longue phase de privations où elle était entrée depuis deux ans? Etait-ce à l'avenir de sa fille, au sort incertain de la pauvre Juanna qui s'avançait avec tant

(1) Voir le numéro d'hier.

[illegible] écus. Les employés reçoivent en rentes les appointements dont ils jouissaient au moment du décès. Les legs sont désignés d'une manière tout-à-fait délicate. Mlle Falcon doit recevoir un diamant de 30 000 fr ; Mme Paillet, femme de l'avocat, une bague de 40 000 fr. Le testament contient plus de deux cents noms de personnes auxquelles le marquis laisse des souvenirs de son amitié et de sa reconnaissance pour des soins et des services de toute nature.

— On dit que deux bâtiments et un brick vont aller renforcer la station de Bourbon et de Madagascar. La *Belle-Poule*, par suite des avaries graves qu'elle a éprouvées, a reçu l'ordre de rentrer en France ; quant au *Berceau* que l'on a dit disparu, le gouvernement fait annoncer dans le *Moniteur* qu'il n'a reçu aucune nouvelle qui puisse justifier cette supposition.

— On parle de la cession par la couronne de Portugal à l'Angleterre, d'un de ses établissements de la côte d'Afrique, moyennant une somme d'argent considérable.

— On écrit de Venise, le 15 mai, à la *Gazette de Cologne* :

« Le projet du gouvernement sarde, d'établir des Etats délibérants à l'imitation des institutions prussiennes, fait une grande sensation.

» Nous apprenons que le grand-duc de Toscane a l'intention de suivre l'impulsion du gouvernement sarde, et de fonder aussi des institutions d'Etat, avec voix délibérative dans les travaux législatifs. »

EXPÉDITION DE LA KABYLIE. — On lit ce soir dans la *Patrie* :

« Le gouvernement a, dit-on, reçu la nouvelle que les hostilités ont commencé dans la Kabylie. Quelques tribus n'ayant pas voulu se soumettre aux conditions beaucoup trop dures que M. le maréchal Bugeaud voulait leur faire subir, nos troupes sont entrées sur leur territoire. Les Kabyles ayant tenté de s'opposer à l'invasion, nos troupes ont été un instant arrêtées dans leur marche, et la résistance a été vigoureuse. Le sang a coulé, nous avons perdu quelques hommes, et les Kabyles ont été mis en fuite. Tout le pays est dans une fermentation difficile à rendre, et tout annonce que l'expédition pourra être longue et périlleuse.

» La nouvelle de ce premier engagement et de l'état des esprits dans la Kabylie, est arrivée le lendemain même du jour où le ministre de la guerre donnait à la commission des crédits de l'Algérie l'assurance que l'expédition aurait un caractère pacifique, et qu'une démonstration armée n'avait d'autre but que d'en imposer à des populations remuantes. »

LE BANQUIER PHILANTHROPE. — Quand M. de Rothschild faisait, il y a quelques mois, ses magnifiques offres de grand seigneur à la ville de Paris, et qu'il lui proposait des grains et des farines à prix coûtant, une partie de la presse s'est empressée de célébrer la générosité du riche banquier On affectait de croire alors que le prince de la banque, ému d'une compassion profonde à la vue de la misère du peuple, avait voulu déposer un moment la cuirasse d'argent qui gênait les mouvements de son cœur. Il en est même qui nourrissent encore cette croyance, heureux de trouver ainsi l'occasion de se réconcilier avec cette haute banque, avec ces capitalistes puissants qu'on leur avait représentés comme cupides, sans cœur, égoïstes au suprême degré. Hélas! qu'ils renoncent à l'illusion! M. de Rothschild recherchait seulement un peu de popularité au début de ses *nouvelles entreprises*. A la veille de se faire *spéculateur en grains*, le banquier songeait à faire accepter les grandes opérations auxquelles il allait se livrer pour la première fois.

Nous avons lu, il y a huit jours, quelques lignes du *Bulletin des Halles et Marchés*, où ce journal, qui doit être bien renseigné, appréciait à son juste mérite les propositions du banquier devenu spéculateur *par occasion* dans une année de disette.

Depuis, M. de Rothschild a eu recours à certains journaux pour essayer de se justifier, et la *Presse* publiait l'autre jour un hymne en sa faveur sous la forme d'un *fait-Paris communiqué*.

[illegible] lateur peut répondre que *ses entrailles*, comme son nom, *sont européennes*, et que, s'il a revendu en Angleterre, comme on le dit, des vivres destinés à la France, c'est que son cœur saignait à la vue des malheureux Irlandais affamés… S'il a vendu avec un peu plus de profit, c'est un accident dont on ne saurait lui faire un crime, à lui qui offrait au peuple de Paris sa marchandise sans bénéfice. (*Réforme*.)

CORSAIRE MEXICAIN DANS LA MÉDITERRANÉE. NOUVEAUX DÉTAILS. — On écrit de Barcelone, 18 mai : « Le 2 de ce mois, le corsaire mexicain *l'Unico*, armé d'un canon, ayant 34 hommes d'équipage, capitaine Sisa, entrait dans ce port, y conduisant la corvette nord-américaine *la Carmelite*, capitaine F. Littlefield Edwin, venant de Ponce (Porto-Ricco), ayant 34 jours de mer, chargée de café pour Trieste, et capturée par ce corsaire dans les eaux de l'île d'Ivice.

» Le capitaine du corsaire déclara à son arrivée qu'il était sorti de la Vera-Cruz 34 jours auparavant.

» Cette prise a paru suspecte à l'autorité, qui en rendit compte au gouvernement à Madrid.

» Le 14, le capitaine et l'équipage du corsaire furent conduits en prison, et on a instruit une procédure criminelle contre eux. On a mis à bord du corsaire des marins des bâtiments de l'Etat.

» Le capitaine portait une lettre de marque que l'on suppose avoir été délivrée par le consul mexicain de cette ville. Il était sorti d'Oran peu de jours avant cette capture. Il n'a jamais été à la Vera-Cruz, et l'on dit même qu'un mois auparavant, il était allé charger de la contrebande à Gibraltar et était venu faire des versements sur la côte de la Catalogne. Le capitaine Sisa est connu commme contrebandier ; il est de Vibassoa, village maritime à quatre lieues est de Barcelone. L'équipage se compose en totalité d'Espagnols, gens de mauvais antécédents ; il n'y a pas un seul Mexicain parmi eux. Le corsaire est une balancelle catalane, qu'on appelle *la Rosita*.

» Il paraît que la justice n'a encore recueilli que les déclarations de quelques individus de l'équipage ; mais l'on regarde leur position comme mauvaise. On pense que la corvette américaine ne sera autorisée à partir pour sa destination, qu'après la procédure terminée contre le corsaire et la preuve acquise qu'il n'était pas en règle pour la capture, afin que le gouvernement espagnol soit à l'abri de toute réclamation de la part du gouvernement mexicain.

» M. de Lesseps, notre consul-général, a, dit-on, écrit au ministre des affaires étrangères à Paris, pour détruire toutes les appréhensions que cette affaire aurait pu donner au commerce.

» Les journaux de Barcelone publient un avis du consul mexicain dans cette ville pour annoncer la décision du ministère espagnol relativement aux corsaires mexicains. Le cabinet a décidé que les prises conduites par les corsaires de la république seront admises, tant à l'île de Cuba que dans les ports d'Espagne; mais qu'il ne tolère en aucune manière l'armement de corsaires; et ne permettra pas le déchargement, la vente ou le dépôt des effets capturés. »

MEETING D'OUVRIERS. LA LIBERTÉ DE LA PAROLE EN ANGLETERRE. — Un verdict rendu par le jury des assises de Liverpool vient de condamner neuf forgerons de Newton pour coalition. Cette sentence a produit parmi les ouvriers de Liverpool et de Manchester une vive impression.

La société de bienfaisance des ouvriers forgerons et mécaniciens s'est assemblée à Manchester, pour aviser aux mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières.

Sept à huit cents ouvriers, appartenant à divers corps de métiers, se sont réunis sous la présidence de M. Benjamin Hansfield, qui, dans un manifeste écrit, a insisté sur la nécessité de s'unir pour la défense des droits des travailleurs. L'orateur a déclaré que les ouvriers n'auraient pas de justice à attendre tant qu'on ne leur reconnaîtrait pas des droits égaux à ceux de la bourgeoisie, et parmi ces droits celui de siéger dans les rangs du jury.

Une approbation unanime accueillit ces paroles, et M. Roberts, solliciteur, qui avait défendu les accusés devant les assises, fut admis aux honneurs de l'assemblée. Il exposa les détails du procès et rap-

» Le domaine de Diaglin a été dévasté par les paysans des villages des environs. Le vaste domaine de Winiez, appartenant au baron de Seidlitz, a été envahi par cinq cents individus, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de déserteurs russes. M. de Seidlitz a réuni sur-le-champ et armé, autant que possible, tous ses employés et ses domestiques, lesquels ont lutté très longtemps en vain contre les factieux, et ils auraient certainement eu le dessous, si par bonheur ils n'avaient été renforcés par un détachement de dragons, avec le secours duquel les factieux ont été expulsés du domaine. Dans ce combat il y a eu de chaque côté environ cinquante hommes tués et blessés.

» Le président supérieur du grand-duché de Posen se concerte, en ce moment, avec les autorités militaires pour faire établir, dans tous les chefs-lieux des districts, des colonnes de troupes mobiles, qui, au premier signal donné, se porteraient sur les points menacés.

» Les garnisons de toutes les grandes villes ont déjà été renforcées, et une ordonnance vient de rendre les perturbateurs justiciables des conseils de guerre. »

MOEURS AMÉRICAINES. — Une singulière bataille a eu lieu le 21 du mois dernier à George-Town, dans la Pensylvanie. Un individu, nommé Burr, ayant battu sa concubine, nommée Stately, les voisins prirent le parti de cette dernière et résolurent de groudronner et emplumer son brutal amant. Ils se rendirent, en conséquence, au nombre de quinze, à la maison qu'il habitait et l'attaquèrent. Mais, comme la femme de Sganarelle, Stately prit la défense de Burr et lui amena le secours de cinq ou six amis, un siége en règle s'ensuivit, et le sang coula de part et d'autre. Six personnes ont été mortellement blessées. Burr est de ce nombre, ainsi que le père de sa concubine. Celle-ci combattit une hâche à la main et blessa divers assaillants. La police n'a, dit-on, fait aucune arrestation et est restée spectatrice paisible de cette lutte. C'est le dernier coup de pinceau de ce petit tableau de mœurs. (*Courrier du Havre.*)

LES MOMIES EGYPTIENNES. — On a calculé que le linge employé à l'inhumation des corps, actuellement encore existant en Egypte, s'élève à 4 millions 200 000 quintaux métriques. Ce linge est un tissu de lin de première qualité, et préférable à tout autre pour la fabrication du papier. Les chiffons employés maintenant à cette fabrication, se vendent 50 fr. le quintal métrique ; en défalquant les frais d'extraction, de recherche et de transport de ces tissus improductifs, il en résulterait que l'Egypte pourrait se créer une ressource presque immédiate de plus de 100 millions de francs.

EXPLORATIONS EN AUSTRALIE. — On vient de découvrir dans le golfe de Spencer plusieurs havres dont jusqu'à ce jour les navigateurs avaient seulement soupçonné l'existence. Il en est un principalement dans lequel les navires du plus haut tonnage peuvent facilement opérer leur chargement et leur déchargement. Il est situé à 32° de latitude nord et 57° de longitude (méridien de Greenwich). Ce port naturel est protégé vers le sud par un banc de sable s'étendant de façon à ne laisser qu'un chenal de plusieurs brasses de profondeur, et son accès facile le destine à rendre de grands services aux navires qui vont dans ces parages.

La malle de Chine a apporté des journaux de la Nouvelle-Hollande jusqu'à fin février. Sir Thomas Mitchell était de retour à Sidney de son voyage d'exploration à travers le continent australien, et confirmait la possibilité, déjà reconnue par le courageux voyageur Leichaardt, d'ouvrir des communications par terre avec Port-Essington. Le manque d'eau, seul obstacle vraiment sérieux qu'on eût rencontré dans des expéditions antérieures, peut facilement être évité en faisant dans le tracé de la route quelques sinuosités peu importantes qui se rapprochent des montagnes ou des plateaux élevés où l'eau est moins rare que dans les plaines arides en tout comparables aux déserts d'Afrique. Encore quelques expéditions de ce genre, et nous serons bientôt fixés sur la nature de ce pays si intéressant dans ses produits.

---

de confiance dans cette vie? Toujours est-il que son sein se soulevait souvent, et, par intervalles, elle avait des étouffements nerveux et spasmodiques après lesquels sa paupière s'humectait et ses yeux semblaient près de pleurer.

C'était en effet une soirée d'août chaude et chargée d'électricité, où le corps est abattu et l'âme saturée d'une invincible mélancolie.

— Maman, dit en se levant la charmante rêveuse, Léonce ne doit pas être loin d'ici maintenant? N'est-il pas temps de nous préparer à aller au-devant de lui?

Mme Dusablé sortit en sursaut de ses mystérieuses pensées de veuve ou de mère. Elle posa sa broderie sur ses genoux, puis regarda sa fille qui reprit :

— N'est-il pas vrai, chère mère, que nous allons nous habiller pour aller toutes deux au devant de Léonce?

— Au devant de Léonce, ma Juanna, y penses-tu!

— Eh oui vraiment ! c'est ce soir même, dans une heure, plus tôt peut-être, qu'il va arriver.

— Je le sais bien. Mais cette année il faudra attendre sa visite chez nous, ma chère enfant.

— Eh pourquoi cela, maman? s'écria Juanna étonnée. Que dirait-il s'il descendait de voiture sans me rencontrer?

— Je n'en sais rien, Juannetta mia ; mais tu ne penses pas que Léonce a dix-huit ans maintenant, et toi dix-sept bientôt, que c'est un jeune homme et toi une jeune femme.

— Eh bien, chère mère!

— Eh bien, ma chérie, il n'est plus convenable que tu ailles à sa rencontre : l'usage et la décence le défendent désormais.

Pour la première fois, Juanna s'aperçut qu'il y avait des convenances et que ses élans instinctifs allaient en être souvent froissés. Elle rougit, car elle venait de pressentir la cause de ce premier froissement. Puis elle se révolta, et insista quelque temps pour amener sa mère à trouver une raison suffisante à cette malencontreuse tyrannie sociale.

Mme Dusablé avait bien souvent pensé que l'usage n'est le plus ordinairement que la restriction du droit d'user, que les convenances sont des prescriptions fort peu convenables à l'expansion de la vie. Il lui coûtait bien aussi de froisser sa chère enfant par des phrases glacées, premières gouttes d'eau sur l'étincelle du sentiment ; mais, sachant combien sont impitoyables les colères de la société, elle se sentit obligée, dans l'intérêt de sa Juanna, de lui présenter comme un code respectable ces froides règles de refoulement, ces mots vides qui remplacent des idées.

Aussi le fit-elle, malgré les révoltes naïves de son charmant auditeur ; puis elle reprit sa broderie, et Juanna se remit tristement à regarder la route où se portaient ses espérances et les vapeurs d'orage qui se condensaient sous les derniers rayons du soleil couchant.

III.

LES CONVENANCES.

Pendant la petite discussion de ces deux natures d'élite, la diligence de Paris, débouchant d'un coude de la route masqué par un bouquet de pommier, avait rapidement parcouru les quelques centaines de mètres qui la séparaient de la partie ouest de la petite ville. Elle s'engageait dans les faubourgs, traversait le pont, et, pendant que Juanna l'attendait encore sur la berge, elle déposait Léonce auprès de ses parents.

Toute la soirée Juanna l'attendit en vain. D'où venait ce retard? la voiture qui le portait aurait-elle versé? A cette pensée la pauvrette se sentit défaillir. Serait-il arrivé pendant un des courts intervalles où son regard avait quitté la route? en ce cas pourquoi n'était-il pas venu l'embrasser? l'aurait-on empêché de se rendre auprès d'elle comme elle l'avait été elle-même de voler auprès de lui? Mais c'était peu probable, on n'avait pas pour cela, pensait-elle, les mêmes raisons. Quelle aurait donc été la cause d'une pareille volonté? Et puis ses terreurs la reprenaient.

Pendant toute la nuit, elle ne dormit guères; son pauvre esprit inquiet roula bien des craintes et supposa bien des choses; mais il ne supposa pas un seul instant que Léonce pût l'avoir oubliée.

Le lendemain, elle alla, comme il lui arrivait souvent, travailler chez Ernestine. Mais, cette fois, son but secret était de savoir si son préféré était arrivé sans accident. A peine eut-elle ouvert la porte du salon qu'Ernestine s'écria joyeusement :

— Ah! voici Juanna! Léonce, vois donc comme elle est devenue belle depuis l'an dernier.

— Bonjour, Juanetta, dit en même temps Mme Lachaumelle ; regarde, ma chère enfant, comme notre Léonce a grandi.

La gracieuse fille était rouge d'émotion et de joie contenue ; cependant, elle n'osait pas s'approcher de Léonce, de peur de céder à sa violente envie de se jeter dans ses bras. La leçon de convenances de la veille l'avait rendue timide. Léonce, lui, fit un cri de plaisir en la voyant, et il allait se précipiter à son cou, quand son père le prit gravement par le bras, et, le ramenant à sa place, lui dit :

— Léonce, vous faites rougir Mlle Dusablé. Songez donc, mon fils, qu'entre une jeune fille de seize ans et un jeune homme de dix-huit, il ne doit plus y avoir de pareilles familiarités.

— Eh ! mon père, dit Léonce en riant, pour moi, Juanna n'est pas une demoiselle, c'est comme une sœur. N'est-ce pas, Juanna, que je suis un frère pour toi?

La pauvre Juanna, ainsi interpellé affectueusement, eût bien voulu répondre comme autrefois à son ami. Mais elle avait réfléchi depuis la veille. Son tact de vierge avait senti l'impudeur des empêchements de la société. Son amour pour Léonce, cette vive affection que sa naïveté comparait aussi à une affection de sœur lui était apparue dans la vérité de l'avenir; aussi, la belle enfant, dont les joues s'étaient déjà colorées chaudement, rougit-elle encore davantage aux douces paroles de celui qu'elle aimait. Elle ne répondit rien. Heureusement pour elle, M. Lachaumelle vint au secours de son embarras en répondant presqu'immédiatement aux paroles de son fils.

— Ce que je vous dis, Léonce, est très grave. Désormais ce serait de votre part une inconvenance impardonnable de tutoyer Mlle Dusablé et de l'appeler simplement Juanna. Rappelez-vous aussi que l'on ne doit embrasser les femmes *qui méritent nos égards* que lorsqu'elles sont nos parentes.

— Ou qu'elles veulent bien le permettre, dit étourdiment Ernestine, pour obliger son frère et son amie. Or, Juanna te le permet, Léonce, et de bon cœur, j'en suis sûre.

— Est-ce vrai, Juanna… mademoiselle? reprit-il en regardant son père.

— Oui, monsieur Léonce.

Cette fois Léonce embrassa sa chère effarouchée sur les deux joues pendant que M. Lachaumelle disait à sa fille :

— Ernestine, vous êtes une folle. Il n'est pas davantage permis aux femmes et surtout aux jeunes filles d'accorder ces privautés, qu'il n'est convenable aux jeunes hommes de les demander. C'est fort heureux pour vous deux, Léonce, que tout ceci se soit passé entre nous.

— Bah! hasarda Mme Lachaumelle, un baiser de bien-venue après un an d'absence ne peut scandaliser personne.

— Eh! ma chère amie, il faut toujours respecter les convenances, reprit le père d'un ton aigre-doux ; ce sont les sauvegardes de l'honneur.

— Vous avez raison, mon ami, dit encore Mme Lachaumelle.

Ce baiser avait été bien disputé. M. Lachaumelle, digne représentant de la civilisation, n'avait rien oublié pour faire comprendre aux deux jeunes gens qu'il devait avoir une signification autre que l'attrait naïf qu'ils y avaient vu autrefois. Aussi Juanna fut-elle vivement émue au contact des lèvres et de la fine moustache de Léonce; elle se sentit tressaillir, et ses sens, presque muets jusqu'ici ou se développant sans tumulte à l'ombre de sa pudeur de seize ans, lui révélèrent mystérieusement alors le secret ardent de l'amour; secret ineffable, mais tourment sans trêve à qui doit regarder comme *honteux* de suivre ses enivrantes inspirations.

L'émotion n'avait pas été moindre du côté de Léonce, bien que son esprit ne fût pas, il s'en fallait, aussi naïf que celui de Juanna ; c'était la première impression de volupté sérieuse qu'il éprouvait. Disons-le, grâce aux discours licencieux de ses condisciples, il n'avait matériellement déjà plus de secrets à ap-

Mlle Plessy n'est plus Mlle Plessy; par le mérite, par la taille, par le poids, elle a pris place entre Mlle Georges et Mlle Mante. (*Siècle.*)

— Mme Rose Chéri fera sa réapparition vendredi prochain, au Gymnase, dans une représentation au bénéfice de Ferville.

— L'Odéon prépare en ce moment une comédie en 1 acte, intitulée : *Une aventure de Panurge*, dont on dit beaucoup de bien.

— Aujourd'hui, aux Français, la première représentation de *Scaramouche et Pascariel*, comédie bouffe en un acte, en vers, par Samson et Mlle Brohan. — Samedi, la première représentation de *Robert Bruce*, tragédie en cinq actes. — Le même soir, à l'Odéon, première représentation des *Notables de l'endroit*, comédie en trois actes, en prose ; première représentation de *Pythias et Damon*, ou *l'Oreille de Denys*, comédie en un acte, en vers, et les *Templiers*.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET, président. — *Séance du 22 mai*

M. LUNEAU se plaint de la manière dont la séance d'hier a été levée.

Messieurs, nous nous plaignons de la longueur des sessions, et nous n'avons pas toujours tort. Lorsque les discussions sont épuisées, il y a, pour ainsi dire, un sentiment général qui se manifeste dans la Chambre pour indiquer qu'on veut en finir. Tel est, si je ne me trompe, le sentiment unanime qui a été manifesté par la Chambre; telle est, du moins, mon impression personnelle, et je crois pouvoir affirmer que jamais la Chambre n'a été plus apte à voter qu'elle ne l'était hier au soir.

C'est donc dans l'intérêt de la liberté et de la dignité de la Chambre, aussi bien que dans celui de ne pas prolonger démesurément les sessions, que j'ai dû présenter ces observations, afin qu'elles soient consignées au procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre avait statué sur l'amendement de MM. Muret de Bort et Vuitry; il était environ cinq heures trois quarts, c'est-à-dire l'heure habituelle à laquelle la Chambre termine ses séances.

La veille, dans une circonstance absolument identique, le vote une fois acquis, j'avais levé la séance sans la moindre difficulté. Cela se fait toujours ainsi à une pareille heure, lorsqu'un vote est acquis. Je l'ai fait hier sans hésitation, car il ne pouvait pas venir dans ma pensée que, lorsqu'il restait à délibérer sur trois amendements, sur l'article lui-même, et à procéder au scrutin, la discussion pût continuer. J'ai donc levé la séance, conformément aux précédents, conformément à ce que j'avais fait la veille.

Voilà les observations que je voulais présenter à la Chambre. Je suis convaincu qu'elle verra que, dans cette circonstance comme dans toutes, j'ai voulu concilier les égards que je dois à mes collègues, et la juste déférence que nous devions tous à notre honorable collègue M. Ganneron, dont nous voulions accompagner les dépouilles mortelles. (Très bien.)

L'art. 1er de la proposition est ainsi conçu :

« A partir du 1er janvier 1848, toute lettre au dessus du poids de sept grammes et demi, circulant dans l'intérieur de la France, de bureau de poste à bureau de poste, sera soumise à une taxe de 20 centimes. »

M. MUTEAU propose de reporter l'exécution de la loi au 1er janvier 1849, au lieu du 1er janvier 1848.

UN MEMBRE DU CENTRE déclare que, pour faire voter la suppression de l'impôt du sel, il repoussera la réforme postale, qui n'importe pas aux classes agricoles. Il adjure tous ceux qui veulent la suppression de l'impôt du sel de repousser la réforme postale.

M. DEMESMAY. Comme auteur de la proposition sur le sel, je désire, plus que personne, cette réduction; cela ne m'empêchera pas de demander la réforme postale; je voterai pour la réforme postale. (Très bien ! très bien !)

M. DE MORNY. Cette question doit être résolue au point de vue général de notre situation financière.

A côté de la réforme postale que propose la commission du budget, elle propose une réduction de 44 300 000 fr. sur les allocations aux chemins de fer. (Vives exclamations.) Elle propose d'autres réductions s'élevant à 18 millions. (Nouvelles interruptions.)

Une voix : Vous violez le secret de la commission du budget.

M. DE MORNY. Les délibérations de la commission du budget ne sont pas un secret. Je demande à M. le ministre des finances s'il a pu consentir sans regrets aux réductions que propose la commission du budget. (Nouvelles et plus vives interruptions. — L'agitation est extrême.)

A gauche : Ce sont des économies que propose la commission du budget.

M. DE MORNY. Ah ! ce sont des économies!.. Vous appelez des économies, les réductions sur les travaux publics. (Oui ! oui ! non ! non !) Vous voulez des réformes pour les classes pauvres et vous diminuez le travail des pauvres. (Au centre : Très bien !) L'impôt des postes est en quelque sorte un impôt négatif, tandis que quand vous supprimez le travail des pauvres, vous supprimez leur vie, leur pain. (Agitation.)

[illegible] ministre des finances. (Aux voix ! aux voix !)

La citation faite par l'honorable orateur se perd au milieu des cris aux voix.

M. DE LAFARELLE parle de sa place en faveur de l'amendement de M. Muteau.

M. MURET DE BORT. La commission suppose que, dans la zone où elle a réduit la taxe de 40 à 20 c., les lettres doubleront; que dans la zone où elle les réduit de 80 c. elles quintupleront. Ce sont ces résultats que je conteste. (Bruit confus.)

Vous supposez que le négociant de Toulouse qui écrit aujourd'hui à Bordeaux pour demander une marchandise écrira au Havre quand la lettre ne lui coûtera plus que 20 c. De sorte que, pour avoir le plaisir de payer 20 c. un port de lettre, ce négociant paiera pour le port de sa marchandise 40 fr. au lieu de 7 fr. (Allons donc ! allons donc ! — Rires et murmures sur un grand nombre de bancs.)

L'orateur fait remarquer que, d'après le tableau de la commission, le nombre des lettres deviendrait plus considérable dans les zones éloignées que dans les zones rapprochées. C'est là, s'écrie-t-il, un contresens, une anomalie. (Aux voix ! aux voix ! assez ! assez !

M. ÉMILE DE GIRARDIN, rapporteur, repousse les reproches adressés à la commission par M. Muret de Bort : la commission a fait son travail sur des documents qui lui ont été remis par l'administration des postes elle-même, et à moins qu'il n'y ait des erreurs dans ces documents, on ne saurait en reprocher à la commission.

L'honorable membre persiste à penser que la diminution de la taxe des lettres amènera une augmentation qui aura bientôt ramené les recettes au taux actuel. On dit que ce sont des illusions; mais qu'a-t-on dit aussi quand la vapeur a été découverte? que c'était une illusion. Aujourd'hui cette illusion est depuis longtemps une réalité.

Citant l'exemple de ce qui se passe en Angleterre, l'orateur dit que les lettres sont envoyées d'Angleterre en Suisse pour 20 centimes, et on refuse d'admettre cette taxe pour la circulation des lettres dans l'intérieur de la France ! Il y a assurément une anomalie choquante dans ces deux taxes.

Ce n'est pas la seule, au reste, que renferme la loi actuelle. Un journal, qui ne coûte que 4 centimes de port pour aller à Marseille, coûterait 11 fr. s'il était envoyé dans une lettre.

Quant à l'amendement de M. Muteau, ajoute M. le rapporteur en terminant, la commission a considéré qu'il importait, avant tout, que le principe de la taxe unique soit proclamé; elle se serait opposée à tout amendement qui aurait prorogé indéfiniment l'adoption de la réforme postale, mais l'amendement de M. Muteau est sérieux, il ne propose qu'un ajournement assez court, la commission déclare ne pas s'y opposer. (Aux voix ! aux voix !)

M. DE VUITRY, de sa place, insiste de nouveau pour obtenir des explications sur les chiffres inscrits au tableau qui figure au rapport. Il profite de l'occasion pour nommer chimériques et illusoires les espérances données par les défenseurs de la proposition.

M. DE GIRARDIN, rapporteur. On demande des explications sur les chiffres d'un tableau qui accompagne le rapport de la commission. Je tiens là entre mes mains ce tableau manuscrit. (Murmures.) C'est l'œuvre de l'administration des postes!

MM. DE MORNY et VUITRY. Est-il signé?

M. DE GIRARDIN, appliquant son lorgnon à son œil. Qu'est-ce qui demande si le tableau est signé ? (Oh ! oh !) Il est signé par ma parole, et cela suffit. (Oh! oh!)

M. D'HAUBERSAERT. On ne demande pas si ce tableau est signé, on demande par qui il est signé. (Rumeurs.)

M. DE GIRARDIN. C'est la même chose. La question que M. d'Haubersaert m'adresse m'engage à en adresser une autre au ministère : Pourquoi n'y a-t-il pas de directeur-général des postes ? (Rumeurs diverses.) Il n'y en a pas.

S'il y en avait un, ce serait lui, et pas un autre que lui qui aurait signé cette pièce. (Nouvelle interruption.) Elle n'est pas signée du directeur-général des postes, par la raison que j'ai effleurée. (On rit.) Mais elle émane du sous-directeur de l'administration, de M. Dubosq, que l'on peut nommer, sans crainte d'être démenti, l'homme le plus versé en matière postale. (Agitation.)

Croyez-le bien, je n'ai donné mon appui à la question que parce qu'elle intéresse la bonne économie et la bonne administration. Est-elle praticable? je le crois. Est-elle de nature à amener un résultat avantageux pour le Trésor? j'en suis persuadé. Ce n'est pas moi qui ai établi à cette tribune l'antagonisme entre cette question et celle de l'impôt du sel. (Aux voix !)

Mais puisqu'il est question de la réduction de cet impôt, je ne crois pas que le surcroît de la consommation suffise pour couvrir le déficit dont souffrira le Trésor; je n'en voterai pas moins ce dégrèvement sans illusion sur son résultat. Quant à la réforme postale, je suis également convaincu de ce qu'elle produira. La taxe sera couverte bien au delà par le produit de la circulation des lettres. (Rumeur de doute au centre.)

encore à examiner.

Suivant notre honorable rapporteur, la taxe unique, en multipliant les lettres, fera recouvrer, et au-delà, les 20 millions de perte que nous prévoyons.

Il nous a cité un tableau fort bien fait, je l'accorde, mais basé sur des hypothèses. Or, des hypothèses ne sont pas des chiffres. Je reconnais avec M. de Girardin que l'auteur de ce tableau est l'un des hommes les plus distingués de l'administration des postes; mais il ne faut pas perdre de vue non plus qu'il est l'adversaire le plus persévérant de la taxe unique. (On rit.)

Ici M. le ministre reproduit les détails dans lesquels il est entré hier pour prouver que la taxe unique n'augmentera pas la circulation des lettres dans une proportion suffisante, et que, le fît-elle, l'accroissement du personnel auquel cette augmentation donnerait lieu, consommerait et au-delà l'excédant de recettes qui en résulterait.

Il continue : Trois impôts sont attaqués en ce moment : l'impôt de la poste, il est en discussion; l'impôt du timbre, une commission est chargée de vous en proposer la réduction; l'impôt du sel, qui est dans le même cas ; et rien n'empêche qu'il n'en soit successivement ainsi de toutes les branches de vos recettes. C'est un malheur très grand. Il n'y a pas d'impôt si bien établi, si équitablement réparti qu'il soit, contre lequel il n'y ait des plaintes à exprimer et des réductions à demander.

Mais si vous laissez attaquer successivement tous vos impôts, et dans des propositions qui n'ont pas de responsabilité du mal qu'elles font, aucun de vos impôts ne restera, et vous arriverez à la démolition complète de vos finances. (Approbation au centre. — Rires et murmures sur tous les bancs.)

M. FÉRIGNON. Vous ne voulez rien faire, c'est convenu !

Voix à gauche : Rien ! rien ! rien ! (On rit.)

M. DUMON. On nous disait hier : Renoncez aux crédits supplémentaires; supprimez les réserves de l'amortissement. Tout cela, messieurs, est fort aisé à dire quand on n'a pas sur les bras le poids des affaires.

Messieurs, la Chambre et le gouvernement, dans les questions de cette nature, n'ont pas des positions différentes. Ils ont la même position et les mêmes devoirs. C'est à vous comme à nous qu'est confiée l'administration de la fortune publique. Si nous avons l'initiative, vous avez le contrôle ; et si nous sommes responsables devant vous, nous sommes les uns et les autres responsables devant le pays. Ne croyez donc pas que vous puissiez rejeter sur nous les déficits. Les déficits retombent sur tous. (Mouvements divers.)

J'espère que si l'état actuel des finances n'a pas permis à mon honorable prédécesseur le travail dont il a parlé hier, je serai plus heureux, et grâce à des circonstances favorables je pourrai le représenter. (Approbations aux centres. — Rires et murmures ironiques aux extrémités.)

Il est procédé au scrutin de division, dont voici le résultat :

Nombre des votants	349
Majorité absolue	175
Pour	162
Contre	187

La Chambre n'a pas adopté.

Demain à une heure et demie, séance publique. Discussion de la proposition de M. de Remilly, relative à l'établissement d'une taxe sur la race canine.

Marchés.

Halle aux grains et farines, 24 mai. — Arrivées : lundi, 623 quintaux 65 kil.; mardi, 1275-54; mercredi, 815-03.

Ventes : lundi, 584-34; mardi, 944-12; mercredi, 602-88.

Il reste en magasin : 15392 quintaux 91 kil.

Cours moyen du jour : lundi, 71-79; mardi, 71-99; mercredi, 71-89.

Cours de taxe : Lundi, 71-93; mardi, 71-93; mercredi, 71-93.

Prix du froment nouveau au marché de samedi dernier, 37 à 42; du seigle nouveau, 27 à 30; de l'orge nouvelle, 23 à 25.

La Chapelle, 26 mai. — Taureaux : amenés, 24; vendus, 24; prix, le kil. sur pied, 0,90-0,74. — Vaches grasses : amenées, 81; vendues, 51; prix, 1,20-1,02-0,84. — Veaux : amenés, 461; vendus, 461; prix, 1,60-1,80. — Vaches laitières : amenées, 96; vendues, 29; prix, 230 fr. à 460. — Porcs : amenés, »»»; vendus, »»»; prix, »,»»-»,»».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 16 mars 1846. — Dlle CHOMEL, marchande à la toilette et marchande de meubles, rue Papillon, 7. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14.

Du 24 mai. — BERGERET, tapissier, rue des Tournelles, 44. Juge-comm., M. Barthelot; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

---

prendre.

Il était demeuré quatre ans dans une de ces serres chaudes qui se nomment indifféremment collège ou séminaire, dans un de ces cloîtres malsains où tant de germes précieux respirent en se développant des émanations délétères, où ces plans humains acquièrent leur croissance sous l'influence d'une atmosphère lourde et étouffante, son imagination excitée avait préparé avant le temps l'essor de la partie sensuelle de son âme, et ce développement précoce n'avait pas attendu les désirs du cœur. Léonce avait perdu la pudeur de sa parole et de sa pensée au contact de ses condisciples, et cependant, chose incompréhensible et toutefois commune, il avait conservé pure et chaste la meilleure part de son cœur. La nature est vraiment merveilleuse dans la multiplicité des réserves que cette vigilante gardienne de l'avenir a disposées en prévision de l'imprévoyance obstinée de la race humaine.

Si, dans les désœuvrements et les ennuis trop fréquents du collège, il avait souvent parlé d'amour comme un vieillard corrompu par cinquante ans de débauches, c'était pour faire du bruit et du scandale; c'était pour occuper le besoin impérieux à cet âge de mouvement et de distractions audacieuses. Il profanait ainsi ses lèvres de jeune homme par le même motif sans doute que, presque en présence de ses professeurs, il jurait comme un athée, lançait aux passants des pierres ou des encriers par dessus les murailles, brisait les vitres, fendait les tables et les bancs. C'était une soif de briser des obstacles, de se heurter contre des résistances, d'employer une activité vigoureuse que le prétexte stupide de passer huit ans et dix heures par jour à étudier deux langues mortes empêchait absolument d'employer.

Or, Léonce, malgré les phrases et les pensées d'orgie apprises dans ces derniers temps était toujours le même par le cœur. Un pas de femme le faisait tressaillir, un regard de jeune fille l'intimidait; il était encore si étonné de l'audace de ses désirs qu'il n'aurait osé pour rien au monde les exprimer.

Juanna cependant lui était jusqu'à ce jour apparue comme une sœur bien-aimée; elle était si folle, si enfant, si carressante, qu'une autre pensée sur elle lui eût semblé un crime. Néanmoins les paroles de son père lui avaient fait remarquer le changement immense qui s'était opéré dans sa vieille amie. L'harmonie et la richesse de ses formes le frappèrent et la timidité inaccoutumée de la jeune fille le remplit lui-même de trouble. Lors donc que la gentillesse de sa sœur lui eut permis de l'embrasser franchement comme autrefois, Léonce sentit courir en lui un frisson de volupté, mais de volupté sérieuse, prélude magnétique d'un amour véritable et complet.

Après ce baiser, le premier qui, entre eux, eût été donné et reçu gravement, Léonce et Juanna sentirent qu'ils s'aimaient toujours l'un et l'autre, qu'ils s'aimaient plus vivement que jamais.

Eh bien ! au lieu de se prendre par la main ou sous les bras, comme les autres années, et de descendre au jardin avec Ernestine, au lieu de babiller gaiement tout ce qu'ils avaient à se dire depuis si longtemps, en s'interrompant souvent pour se rembrasser, les pauvres enfants durent s'asseoir en face l'un de l'autre, se traiter de mademoiselle et de monsieur et se dire *vous*, comme s'ils eussent parlé à des étrangers : cela leur semblait bien dur.

Il y avait à ce moment, je n'en doute pas, de cruelles rancunes contre les convenances dans leurs deux cœurs endoloris. Ils maugréaient bien en eux-mêmes contre cet usage malhonnête et impudent qui venait de leur enlever tout-à-coup leur joie, leur franchise et leur liberté. La conversation était languissante et contrainte; la sévérité de M. Lachaumelle avait même annulé la gaieté inaltérable d'Ernestine. Quant à Mme Lachaumelle, elle n'osait intervenir, de peur de déplaire à son mari. Chacun se livrait donc sur sa chaise à l'occupation habituelle des visiteurs et des visités ; tous s'ennuyaient.

En ce moment, la porte s'ouvrit, et l'on annonça M. Pernon.

Cette visite n'était pas de nature à électriser la compagnie. M. Pernon était un homme d'une quarantaine d'années environ, correct de mise et de manières, portant sur sa figure l'aplomb austère et la gravité suffisante d'un homme de robe en toge ou d'un pontife officiant, mine qui, aux yeux des sots, a toujours indiqué l'habitude de la pensée. M. Pernon était député *extra-muros* de la petite ville qu'habitait M. Lachaumelle, et celui ci se proclamait l'un de ses plus zélés partisans. Ce qui avait mérité à cet homme grave l'honneur du mandat, ce n'était pas, à coup sûr, ses idées de progrès et d'améliorations; il était de l'espèce des conservateurs nommés *bornes*; c'est-à-dire que, trouvant sa part assez bonne, il tenait à la conserver.

Il s'indignait souvent à l'idée que le peuple ne partageât pas d'aussi saines doctrines.

— Parbleu ! lui dit un jour Léonce, vous voulez conserver, vous, c'est fort bien ; mais, je vous prie, quel intérêt celui qui n'a rien aurait-il à s'opposer à un changement de principes dans le gouvernement?

M. Pernon s'étant contenté de regarder Léonce avec ce mépris dû aux premières idées consciencieuses d'un adolescent, M. Lachaumelle s'adressa sévèrement à son fils :

— A votre âge, Léonce, on doit se borner à écouter les personnes qui sont plus âgées que nous, et ne pas s'aventurer à émettre des idées incendiaires dont on n'est pas à même d'apprécier le danger.

Un ami de la famille, avocat de trente-cinq ans, dont la jeunesse avait été orageuse et qui était devenu raisonnable après avoir, disait-on, jeté sa gourme, s'écria en riant :

— Bah ! laissez donc parler Léonce. En rhétorique, on est républicain, c'est dans l'ordre ; en philosophie, communiste ; plus tard, on est, selon la mode, sectaire de Saint-Simon ou de Fourier. Je connais ça, moi, j'ai tâté de tout.

Au reste, nous retrouverons cet ingénieux avocat, revenons à M. Pernon. Cet homme austère avait la prétention de n'émettre que des idées saines. Peut-être même avait-il celle plus exorbitante encore d'en émettre seul. Dans la conversation, il pesait les avis avec un grand sérieux, disait pédamment quelle était [illegible] préférable et se scandalisait fort si [illegible] en doute ce qu'il venait de r[illegible]. S'il arrivait à ceux qui l'entour[illegible] plus ou moins spirituellement, [illegible] qui n'avait jamais ri de ce bon rire [illegible] pour les interlocuteurs, [illegible] de complaisance qui voulait dire :

— Je comprends la plaisanterie comme un autre, bien que je ne daigne pas m'y abaisser.

S'il se trouvait avec des femmes, il affectait sottement de se mettre à leur portée, et cette lourde indulgence était fort bien appréciée par elles à sa ridicule valeur. Voilà quel était le personnage qui venait d'entrer au milieu de cette petite société, déjà si mal à l'aise avant son arrivée.

Après quelques phrases banales, la conversation s'engagea solidement, ou mieux s'épaissit d'éléments pour le moins indifférents aux deux jeunes filles et à Léonce. Quant à Mme Lachaumelle, elle était habituée à ces lourdes épreuves, et, nous l'avons dit, elle souffrait moins à s'annuler, car sa vie était faite à l'abnégation.

Ernestine profita de l'admiration que chacun de ces estimables phraseurs puisait pour lui-même dans ses propres paroles. Elle fit signe à Léonce, et, prenant Juanna par le bras, elle gagna le perron de la salle à manger, et descendit au jardin. Léonce se leva pour les suivre, mais son père l'arrêtant :

— Où vas-tu, Léonce? Laisse courir et bavarder ces folles.

— Pardon, mon père, je crains de vous gêner vous et M. Pernon.

— Nullement, mon ami; tu n'es plus un enfant, et tu ne dois plus désormais t'enfuir quand il nous vient d'aussi honorables visites.

— Mais, mon père.., dit Léonce en regardant la porte avec convoitise.

— Mais, mon fils, revenez près de nous, notre conversation ne peut que vous instruire et vous intéresser.

Léonce revint tristement à sa place, en maudissant ses dix-huit ans, qui lui procuraient ce triste honneur. Sa pensée le portait irrésistiblement dans l'allée de platanes que suivaient les jeunes filles. Il trouvait bien dur ce premier apprentissage de la raison auquel il sacrifiait l'invincible désir qui l'attirait vers ces deux natures jeunes et sympathiques.

ANTONY MERAY.

(*La suite à demain.*)

4 1/2 J. 22 s.	d^r cours	»» »»	Banq. de Fr.	d^r cours	3345 »»
4 0/0 J.	»	100 40	O. V. de Par.	»	1340 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. Hyp.	»	»» »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	»» »»
B. du Trés.	»	5 1/8	— Gann.	»	1090 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	78 95	78 65
5 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	117 05	117 25

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	15 »/»	»» »»
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	27 1/2	30 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct	d^r cours	» »/»	ROM.	Der C.	100 1/4
Récép. Rothsch.	»	103 »»	BELG. 5 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840	»	100 »/»
— 3 p. 0/0	»	»» »/»	— de 1842	»	100 »/»
Dette intérieure	»	29 3/16	— Banque	»	»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— de Em. 1841	»	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	»» »»
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	»» »»

Union linière... »» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

V.-r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	225 »»
Paris à Sei	»»» »»
— à Orléans	1240 »»
— à Rouen.	937 50
R.-Havre.	645 »»
Avignon.	722 50
Str. à Bâle.	167 50
Paris-Str.	447 50
Tours-Nant	412 50
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	603 50
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	215 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	507 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	434 75
Nord-Test	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	» » »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	953 25	Orléans à Vierzon	580 »»
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	643 75	Bordeaux à Cette	450 »»
Paris à Orléans	1235 »»	Marseille à Avign.	725 »»	Nord	601 25
— à Lyon	433 75	Paris à Strasbourg	427 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 91; courant du mois, 92-00 (l'hect.); 3 prochains, 93; 4 derniers mois, 96 à 97.

Lille. — Colza, 77-00 à 76; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 83 à 82; juin, juillet et août, 85 à 86; septembre et octobre, 86 à 87; novembre et décembre, »».

M. Fattet, l'inventeur des dents sans crochet, dites *Osanores*, que le public ne désigne plus que sous le nom de DENTS FATTET, vient de publier, sous le titre de PROTHÈSE DENTAIRE, un ouvrage dans lequel il fait ressortir les inconvénients de tous genres, les dangers mêmes qui résultent de l'emploi des dents ordinaires employées encore par les dentistes.

Nous avons appelé plusieurs fois l'attention de nos lecteurs sur la *Blanchisserie générale de la Seine*, et nous avons donné un aperçu de l'opération financière, parfaitement conçue, qui doit assurer le succès de cette belle entreprise industrielle. Nous ne sommes donc pas étonnés d'apprendre que les capitalistes s'occupent sérieusement de cette affaire, et que le nombre des actions souscrites est déjà si considérable, que la société sera prochainement constituée. Une autre fois nous entretiendrons le public des améliorations que la nouvelle compagnie introduira dans le blanchissage du linge et des avantages dont elle fera jouir le public. Dès aujourd'hui nous pouvons dire que le linge sera blanchi plus économiquement, et surtout qu'il ne sera plus exposé à être rapidement détérioré. Au point de vue financier et au point de vue économique, la *Blanchisserie générale de la Seine* doit donc appeler l'attention du public. (Voir aux annonces.)

Le vaste et brillant hôtel Vantini vient d'établir un remarquable restaurant et café pour y recevoir le public parisien, qui pourra visiter l'hôtel et jouir du beau salon de lecture. Le directeur a fait dresser des tentes élégantes dans les jardins. Cette maison immense, la plus remarquable dans ce genre, est meublée dans un goût tout-à-fait moderne : elle possède deux entrées magnifiques, l'une rue Saint-Honoré, et l'autre rue de Rivoli. Des bains y sont attachés.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES. La Société des nu-propriétaires, rue Louis-le-Grand, 33, achète d'après des tarifs les nu-propriétés de rentes sur l'État, d'actions de la Banque de France, de créances hypothécaires et d'immeubles.

... père, inventeur des bandages à pelotes médicamenteuses, exchirurgien du duc d'Orléans, des hôpitaux, membre de plusieurs sociétés savantes, etc. 23e édit., toujours au cabinet, où l'on trouve toute espèce de bandages, rue Vivienne, 23, à Paris.

Spectacles du 28 mai.

8 h. »/» **OPÉRA.** — Les Huguenots.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — L'Hôtel garni, la Belle-Mère et le Gendre, première repr. de Scaramouche et Pascariel.
7 h. »/» **ODEON.** — Représentation extr. au bénéfice de M. Octave.
8 h. »/» **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Bouquet de l'Infante, l'Eau merveilleuse.
7 h. »/» **THÉATRE HISTORIQUE.** — L'École des Familles.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — La vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut...
6 h. »/» **GYMNASE.** — Représentation extr. au bénéfice de M. Ferville.
7 h. »/» **VARIÉTÉS.** — Ma Maîtresse et ma Femme, les danseurs espagnols, Léonard, Mlle Grabulot.
7 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Croquignole, le Trottin de la Modiste, Père et Portier.
7 h. »/» **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 **GAITÉ.** — Les Etouffeurs de Londres.
6 h. 1/2 **AMBIGU-COMIQUE.** — Duchesse de Marsan, Chatterton mourant.
8 h. »/» **CIRQUE.** — Soirée équestre.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Barbe-Bleue.
5 h. 3/4 **FOLIES-DRAMATIQUES.** — L'Ile d'amour, Chasse aux Jobards, les Infortunes, le Bonheur.
6 h. 1/2 **LUXEMBOURG.** — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
» h. »/» **BEAUMARCHAIS.** — Relâche.
5 h. 3/4 **DÉLASSEMENTS.** — Claude le riboteur, un Trait de Lumière, Miel et Vinaigre, les Filles d'honneur.
3 h. »/» **HIPPODROME** (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» **CHATEAU-ROUGE.** (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Histoire des derniers Projets sur les Chemins de fer.

En même temps que le ministère s'opposait à l'adoption d'une mesure, la réforme postale, qui était d'un intérêt général et dégrevait les classes pauvres d'un impôt très lourd et restrictif pour elles des communications de famille et d'affaires, il apportait à la Chambre deux projets de loi dans l'intérêt des agioteurs insolvables de la Bourse.

Nous avons manifesté précédemment l'impression ressentie par nous à la première lecture de ces projets ; un examen plus approfondi a affermi notre opinion.

La position des compagnies de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon est celle-ci :

Lorsque les diverses compagnies, aspirant aux concessions, se fusionnèrent, c'était le temps de la grande fureur des primes. Une action de chemin de fer *montait* par cela seul que c'était une action de chemin de fer, et sans qu'on s'inquiétât ni des charges, ni du prix, ni de la durée des concessions, ni même de la situation des chemins. Un chemin de fer de la Terre à la Lune eût trouvé des acheteurs. Un grand nombre de souscripteurs se présentèrent aux bureaux des compagnies, les uns comme joueurs, les autres comme capitalistes sérieux, mais on ne leur délivra, surtout à ces derniers, qu'un assez petit nombre d'actions. Les personnes les plus influentes de ces compagnies voulurent profiter de l'engouement universel et se dirent tout naturellement : « Puisque ces actions se vendent si bien, pourquoi céderions-nous à cette masse de souscripteurs le bénéfice qu'on peut en retirer? Pourquoi ne les revendrions-nous pas nous-mêmes à la Bourse? »

Ils gardèrent la majeure partie des actions et c'est ce qui a fait, comme l'a révélé le rapport officiel cité par nous, que sur 400 000 actions de Paris à Lyon, 300 000 sont encore entre les mains de 1716 personnes, tandis que 15 284 autres n'en possèdent à elles toutes que 100 000.

L'opération obtint d'abord un grand succès; les gros détenteurs d'actions en vendirent un certain nombre avec bénéfice de 100 à 150 fr. de prime; mais la debâcle arriva bientôt, l'engouement se refroidit, il ne se trouvait pas assez d'argent pour payer toutes ces actions. Elles baissèrent, elles baissèrent, elles revinrent au pair, elles descendirent au-dessous du pair, et voilà tous nos gros agioteurs qui ne trouvent plus à se défaire, même avec perte, de leurs actions; car il y en a encore tant à vendre que, si on les jetait toutes sur la place, elles tomberaient à moitié de leur valeur nominale.

On se trouva fort embarrassé, car ces gros joueurs n'avaient pas seulement une main dans l'un des chemins, ils avaient trempé les deux mains dans l'un et l'autre, et peut-être dans plusieurs encore.

Que faire? Les termes exigibles arrivaient et pas d'argent pour payer ces masses énormes d'actions. — La compagnie de Lyon à Avignon enraya tout court, elle ne fit aucuns travaux. Celle de Paris à Lyon avait commencé, elle fut obligée de continuer.

Dans ces circonstances, les agioteurs virent que le gouvernement pourrait seul les sauver. Puisque leurs actions ne remontaient pas d'elles-mêmes, il fallait obtenir des conditions nouvelles de concession et d'exploitation qui opérassent une réaction sur les cours.

On se rabattit sur une révision des devis qu'on n'avait pas encore examinés sérieusement; s'appuyant sur de prétendues erreurs dans les devis primitifs, on somma le ministère de réparer la faute dont on l'accusait, et d'octroyer soit des concessions plus longues, soit des garanties d'intérêt, soit la décharge de certaines obligations onéreuses.

De ces négociations, soutenues avec hauteur et menace par les compagnies, acceptées avec humilité et faiblesse par le ministère, sont sortis les projets de loi présentés mercredi dernier.

On permet à la compagnie de Lyon à Avignon de ne pas faire l'embranchement sur Grenoble, auquel elle s'était engagée, ce qui équivaut à un cadeau d'une vingtaine de millions, et on lui accorde un délai nouveau pour réparer le temps qu'elle a perdu à ne rien faire.

De plus, il est stipulé que, si d'ici au 1er mai 1848 pour la compagnie de Paris à Lyon, au 1er juin suivant pour celle de Lyon à Avignon, les compagnies déclarent renoncer aux concessions, le gouvernement leur remboursera les travaux à prix d'estimation, en retenant 24 millions à la première de ces deux compagnies et 10 millions seulement, montant de son cautionnement, à la seconde.

Cette dernière est la plus favorisée, puisqu'on la décharge bénévolement d'une portion de travaux à faire, et qu'en outre on se contente de lui retenir son cautionnement dans le cas où elle n'exécuterait pas ses travaux.

Disons d'abord qu'en ce moment il était difficile d'accorder davantage aux compagnies, parce que le ministère ébranlé pourrait se compromettre en leur faisant de plus larges concessions. Le point important pour elles était de faire prévaloir le principe que leur contrat peut être révisé et modifié. Ce point obtenu, il leur sera facile plus tard d'*ajouter* à ces mesures ou d'en faire prendre d'autres, et, dans notre conviction intime, les projets de loi ne sont qu'une pierre d'attente destinée à servir l'année prochaine de support et d'engrènement à d'autres changements.

En l'état actuel, les lois présentées pourront empêcher les actions de descendre au dessous de 440 fr., sur Paris à Lyon, et de 467 fr. sur Lyon à Avignon, puisque l'Etat s'oblige à les racheter à ce prix au moyen de la retenue de 24 et 10 millions sur le capital de 200 et 150 millions.

Par conséquent, ces lois donnent aux agioteurs, aux mains de qui les actions sont restées engorgées, la facilité de les vendre aux cours sus-indiqués, en se résignant à une perte déterminée; et la multiplicité des ventes n'avilira pas les prix, puisque le gouvernement *semble* les *assurer* à 440 et 467 fr.

En outre les caisses des deux compagnies se trouvant suffisamment garnies par les versements antérieurs, les agioteurs obtiendront facilement de leurs compagnies respectives les délais nécessaires pour ne pas verser immédiatement les portions exigibles; par suite, ils ne seront pas forcés de vendre en masse les actions, et ils pourront les écouler plus lentement.

Si pourtant au 1er mai et au 1er juin 1848 les agioteurs n'avaient pu encore se débarrasser de leurs actions, alors on leur délivrera également de nouvelles facilités ou on expropriera les compagnies.

Mais l'expropriation présenterait une anomalie très plaisante qui servira de prétexte à des facilités nouvelles. En effet, les actionnaires sérieux et solvables, les 15 284 petits actionnaires à sept actions, de Paris à Lyon (et proportionnellement dans la compagnie de Lyon à Avignon), se trouveraient aussi expropriés et perdraient 60 fr. et 33 fr. par action, parce que leurs confrères les gros actionnaires agioteurs n'auraient pas été en mesure de payer.

Notre projet publié dans le numéro de ce journal du 25 mai, était plus équitable, car il ne proposait de racheter à 450 fr. que les actions de ceux des souscripteurs qui ne verseraient pas les termes exigibles.

Il avait en outre l'avantage d'établir une parité exacte entre les deux compagnies, parité à laquelle il est dérogé par les projets, pour servir de prétexte à d'autres arrangements.

Sa supériorité sur les projets du gouvernement consistait surtout, si nous ne nous trompons, à ne pas introduire le principe funeste de l'instabilité des contrats, et à terminer immédiatement une affaire qui, d'après les projets ministériels, donnera nécessairement ouverture l'année prochaine à d'autres combinaisons, à d'autres intrigues, à d'autres faveurs.

En résumé, les financiers et agioteurs font et défont les lois. Ils ont bien raison, puisqu'on les laisse faire.

Encore quelques réflexions sur les calculs des habiles marchands qui traitent avec le gouvernement.

Nous avons dit plus haut que la faculté éventuelle de rachat des travaux avec perte de 24 et 10 millions, *semblait* assurer le cours de ces actions à 450 et 467 fr. (sauf perte d'intérêts), mais l'affaire présente toujours un côté plaisant quand il s'agit des rapports entre gros et petits actionnaires; ces compagnies sont de véritables sociétés constitutionnelles et parlementaires; ici les petits sont sacrifiés aux grands avec les meilleures formes possibles.

L'*assurance* du gouvernement n'est qu'apparente et limitée jusqu'aux 1er mai et 1er juin 1848; plus tard il ne garantit plus rien. Si donc cette assurance temporaire est mal appréciée par le public, et qu'elle aide à vendre les actions engorgées, il arrivera que les administrateurs, quand leur responsabilité personnelle ne sera plus engagée pour paiement d'actions, ne seront pas assez sots pour renoncer à leurs concessions, dussent les chemins coûter trois et quatre fois plus qu'ils n'ont été estimés. Ils trouveront d'excellentes raisons pour ne pas profiter de la faculté de renonciation aux concessions contenues dans le projet de loi; afin d'achever les chemins, ils créeront de nouvelles actions, ils emprunteront, ils arracheront au gouvernement de nouvelles conditions, plutôt que de perdre, outre leurs émoluments, cette magnifique position de directeurs d'une branche importante du mouvement social, de *souverains industriels*, créée en leur faveur par la prudence de l'Etat.

Telles sont les diverses alternatives toutes en faveur des agioteurs, et la plupart contraires aux actionnaires sérieux, que présentent les nouveaux projets de loi.

Les chiens devant la Chambre.

La Chambre des députés était aujourd'hui en joyeuse humeur. Elle avait à discuter la proposition de M. de Rémilly sur les chiens. En pareille matière les quolibets naissent d'eux-mêmes; la Chambre ne s'est pas refusé cette innocente distraction. On a cité, parmi les fameux exécuteurs de chiens, M. Barbet, pair de France et maire de Rouen. On a parlé des chiens d'électeurs, des chiens d'éligibles; on a évoqué le fantôme du chien de Montargis et du chien d'Alcibiade. Il est même un député qui a vu dans ce genre d'impôt une atteinte portée aux libertés conquises en juillet 1830.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 28 MAI 1847.

LA PART DES FEMMES (1)

PREMIÈRE PARTIE.

IV.

EFFET PRODUIT PAR UN HOMME AUSTÈRE.

C'était un joli groupe à admirer que celui formé par ces deux enfants de seize ans, femmes déjà par la grâce et la beauté. L'œil eût suivi avec amour ces petits pieds faisant plier à peine les feuilles flétries dont commençait à se tapisser le sable de l'allée des platanes.

Ernestine, avec sa chevelure d'un blond argenté retombant en boucles gracieuses le long de sa figure vive et fraîche, aux traits fins et délicats, semblait une de ces délicieuses créations de Tony Johannot, où les contours paraissent indécis à force de vitalité. Un de ses bras, dont la manche plate faisait ressortir la forme ronde et potelée entourait affectueusement la taille élégante de Juanna.

Celle-ci avait depuis quelque temps changé sa vivacité, au moins égale à celle de son amie, en une mélancolie pensive, qui donnait à sa tête méridionale l'amoureuse apparence d'une Vierge brune de l'école espagnole.

Ce jour-là, surtout, malgré l'excitation de sa compagne, la démarche de Juanna lente et pleine de molesse indiquait que la pauvrette eût préféré s'asseoir à l'écart, sous le mystère de quelque massif ombreux pour récapituler ses premiers mécomptes, et rêver à son aise aux soudaines révélations d'amour qu'elle y avait puisées.

Mais elle était si bonne et si aimante, Ernestine était si franchement joyeuse, qu'elle faisait tous ses efforts pour cacher son chagrin à son amie. Sa bouche mignonne aux lèvres voluptueusement retroussées souriait même de temps en temps aux charmantes folies qu'elle entendait.

— Quel bonheur que mon père n'ait pas eu aussi l'idée de nous retenir au salon, dit Ernestine. Léonce doit faire là une triste figure. L'aperçois-tu, Juanna, se tenant convenablement cambré sur sa chaise, obligé de faire de temps en temps avec la tête, des signes de perspicacité et d'approbation, n'osant du reste remuer ces bras ni croiser ses jambes de peur de rompre le fil de ces phrases sensées, destinées à lui former le cœur et l'esprit. Vraiment ce cher Léonce doit être tout abasourdi; il n'est pas encore fait à tant d'honneur et d'agrément.

Et disant cela, la folle enfant se prit à rire aux éclats.

— Pauvre garçon! murmura Juanna.

— Oh! oui, tu as raison : pauvre garçon! Au lieu d'en rire il faut le plaindre. C'est si triste d'être obligé d'écouter les beaux discours d'un homme aussi honorable que ce cher M. Pernon, au lieu de venir ici rire et causer avec nous, librement et en plein air.

— Au lieu de venir me faire oublier cette réception glacée et presqu'hostile qu'on l'a contraint de me faire, pensa Juanna.

— Tiens, chère mignonne, veux-tu que je te conte ce que disent en ce moment les lèvres pincées de notre député?

— Voyons, dit Juanna.

Ici Ernestine essaya de représenter, avec ses jolis traits si mobiles, la longue et grave figure de l'homme public. Elle courba son nez si délicat, pinça ses lèvres brillantes, fronça légèrement l'arc régulier de ses sourcils et tendit ses joues rosées en abaissant légèrement le menton. Mais en se grimant ainsi, il lui fut impossible de paraître laide, quelque peine qu'elle y employât. Elle parvint cependant à se donner, non sans avoir été interrompue par de fréquentes envies de rire, une apparence austère et tranchante aux yeux d'un juge de bonne volonté.

— Regarde-bien, Juanna, dit-elle; voici d'abord sa physionomie trait pour trait.

— Trait pour trait, dit Juanna en souriant; mais son nez a un pouce de plus que le tien, il est jaune et saupoudré de petits points noirs; mais ses lèvres sont d'un violet clair et fané; le blanc de ses yeux est teinté de citron; ses joues...

— Ah assez, Juanna, tu es vraiment trop difficile; mais, tiens, écoute bien, tu vas l'entendre parler.

Et d'une voix qu'elle s'efforçait de rendre nazale et désagréable, Ernestine déclama :

— Que peut vouloir l'opposition, aujourd'hui que nous avons imposé notre charte? L'opposition cherche à troubler l'ordre public sous le vain prétexte des droits et des souffrances du peuple. Eh, messieurs, que sommes-nous vous et moi? N'appartenons-nous pas à la nation française, au peuple français? Eh bien! je vous le demande, de quoi souffrons-nous? Ne jouissons-nous pas, au contraire, de la plénitude de nos droits et de notre liberté?

— Ah! cette fois, dit Juanna, c'est très bien réussi; mais tu t'essouffles, chère folle, laissons là, si tu veux, l'honorable M. Pernon.

— Oh non, Juanna, laisse-moi finir sa période, tu vas voir comme il arrange les malheureux.

Et, reprenant sa mine renfrognée et sa voix de fausset, Ernestine continua :

— Ah si vous entendez par le peuple cette canaille fainéante ou débauchée qui ne demande que nos dépouilles, je vous répondrai : Je refuse ma pitié à une pareille engeance; je n'ai de sympathie que pour les gens comme nous, qui avons reçu ou nous sommes créé des positions honorables et à l'abri du besoin. Quant aux autres, je nie leurs souffrances puisqu'ils semblent s'y plaire, et ne leur reconnais des droits qu'à la selette de la police correctionnelle et à la prison.

— Qu'en dis-tu, n'est-il pas bien amusant? ajouta-t-elle en riant de tout son cœur.

— Amusant! dit Juanna dont la sensibilité se développait avec son amour, amusant, Ernestine. Oh! non, ce discours ne l'est guère. Heureusement pour ton député que tu as inventé toutes ces vilaines choses pour te moquer de lui.

— Je n'en ai rien inventé, ma chère bonne.

— Alors c'est un homme affreux, reprit Juanna indignée de tels sentiments.

— Tiens! tu as raison, Juanna, pardonne-moi d'avoir ri de cette indigne manière de traiter les pauvres gens. Je ne pensais dans ce moment qu'à la rogue figure de ce laid déclamateur.

— Oh! oui, cet homme-là a une bien vilaine manière de traiter les malheureux. C'est un lâche qui insulte les faibles. Je plains bien celle qu'il épousera s'il se marie jamais.

— Y penses-tu? ma chère, lui, se marier, il a plus de quarante ans, et il affecte de nous mépriser, nous autres femmes, qui n'entendons rien à ses belles déclamations politiques.

— Il est vrai qu'il se commet rarement à nous parler, à moi, par exemple, c'est à peine s'il a jamais daigné m'adresser un seul mot.

— Aussi sommes-nous bien bonnes de nous occuper si longtemps de lui. Que nous fait à nous deux qu'il aime ou non les femmes. S'il se marie, il est toujours bien assuré que ce ne sera pas à l'une de nous.

— Oh! oui, cela est bien sûr, ajouta Juanna.

Après ce petit dialogue, Ernestine s'éloigna et courut gaiement cueillir quelques grappes de raisin à une treille en espalier qui tapissait l'un des murs du jardin. Puis, se retournant, elle appela Juanna qu'elle s'étonnait de ne pas voir, à son ordinaire, lutter d'agilité avec elle. Mais Juanna s'était assise sur un banc de l'allée.

Elle avait toujours sur le cœur sa première entrevue avec Léonce, elle pensait à l'effet étrange de ce dernier baiser si affectueux, si ardent, si sensuel peut-être, malgré ou plutôt parce qu'on avait cherché à le leur interdire comme un fruit défendu. Enfin, comme il est des moments d'émotion où une chose presque indifférente à l'état ordinaire, nous affecte vivement et fait déborder l'amertume, les dures paroles de M. Pernon contre les malheureux, bien qu'elles eussent été comiquement rendues par Ernestine, lui revinrent à l'esprit.

Elle aussi serait pauvre un jour, et, si l'amour de Léonce venait à lui être interdit, que deviendrait-elle dans son isolement? Ces idées se présentèrent à sa réflexion plus vagues peut-être, et plus indécises, mais plus décourageantes que l'expression ne peut le faire concevoir. Alors la pauvre te. hier encore si vive, si gaie, si confiante dans ses affections et dans son amour, ne put retenir quelques larmes.

Elle sentait bien, et c'était pour elle une pensée amère que MM. Lachaumelie et Pernon, loin d'être deux anomalies dans la société, étaient au contraire deux de ses plus honorables représentants.

A ce moment, Ernestine revint auprès d'elle les

(1) Voir les numéro d'hier et avant-hier.

[illegible] elle laissait l'impôt facultatif, à la volonté des conseils généraux et des communes. Réduit à ces proportions, il eût été adopté sans doute. Mais M. Vivien a cherché à lui rendre un caractère plus absolu, et a proposé de ne laisser aux communes que la faculté de fixer la quotité de l'impôt. Le gouvernement et la commission se sont ralliés à cet amendement; M. Léon de Maleville l'a combattu, surtout sous le côté somptuaire. Puis il s'est établi un feu roulant de quolibets où M. Vatout, que nous ne savions pas si facétieux, a fait sa partie avec honneur.

La plaisanterie s'est prolongée même dans le vote. Deux épreuves par assis et levé n'ont donné aucun résultat. On a eu recours au scrutin, et l'on s'est aperçu que la Chambre s'était partagée en deux fractions absolument égales. L'urne noire contenait 129 boules tout comme l'urne blanche.

C'est une année de gagnée pour les possesseurs de chiens.

Intervention en Portugal.

Un journal publie le protocole de la conférence tenue à Londres le 24 mai, entre les représentants de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne et du Portugal, relativement aux affaires de ce dernier pays. Les conventions conclues entre les quatre puissances se résument en deux points :

1° Intervention des forces navales de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne ;

2° Intervention d'un corps d'armée espagnol.

Nous extrayons quelques passages de ce document :

Le baron de Moncorvo a déclaré que les conditions ainsi communiquées à la junte d'Oporto de la part de S. M. T. F. étaient :

Premièrement, une amnistie pleine et générale pour tous les délits politiques commis depuis le commencement du mois d'octobre dernier, et le rappel immédiat de toutes les personnes qui, depuis cette époque, avaient été contraintes de quitter le Portugal pour des motifs politiques;

Deuxièmement, la révocation immédiate de tous les décrets promulgués depuis le commencement du mois d'octobre dernier, qui sont en conflit ou en opposition avec les lois établies et la constitution du royaume ;

Troisièmement, la convocation des cortès aussitôt que les élections, qui doivent avoir lieu sur-le-champ seront terminées ;

Quatrièmement, la nomination immédiate d'une administration composée de personages qui n'appartiennent point au parti de Cabrals et ne soient point membres de la junte d'Oporto.

Le plénipotentiaire anglais a confirmé la déclaration du baron de Moncorvo, et a dit que le gouvernement britannique avait reçu également ce matin même, du colonel Wilde, des dépêches annonçant que la mission à laquelle il s'était employé, conjointement avec le marquis d'Espana, avait échoué, et que la junte avait refusé de mettre fin à la guerre civile moyennant les termes proposés par S. M. T. F., ou même de consentir à une simple suspension d'armes. . . . .

Persuadés de l'urgence de la conjonture, les plénipotentiaires des trois puissances se sont résolus en commun à accéder à la demande du plénipotentiaire portugais, et il a été arrêté, en conséquence, par les plénipotentiaires des quatre puissances, que l'assistance promise à la reine de Portugal lui serait prêtée immédiatement ; et, d'après cette détermination, les plénipotentiaires d'Espagne, de France et de la Grande-Bretagne s'engagent à ce que les forces navales de leurs gouvernements respectifs actuellement stationnées sur la côte du Portugal, prennent part conjointement et sur-le-champ avec les forces navales de S. M. Très-Fidèle à toute opération jugée nécessaire ou opportune, par

[illegible] qu'autant qu'il s'agit de laisser écraser un peuple par l'absolutisme, et cesserait de l'être quand c'est le mouvement libéral qui l'emporte ? Les gouvernements de France, d'Espagne et d'Angleterre, sortis d'une insurrection victorieuse, doivent-ils être rangés dans la catégorie de ces parvenus honteux qui, pour faire oublier leur origine par les esclaves des vieux préjugés, se font les oppresseurs de leurs frères non encore émancipés ?

Depuis longtemps le roi et la reine d'Espagne sont comme le soleil et la lune, se levant l'un quand l'autre se couche, le prince allant prier dans les églises de Madrid quand la princesse va se divertir à Aranjuez. Mais il paraît que l'antipathie va chaque jour en augmentant; il ne s'agit de rien de moins que d'un divorce, nécessaire, dit-on, si l'on veut que la couronne d'Espagne se continue dans la ligne d'Isabelle. Le principe de ce divorce serait même accepté par le ministère actuel, qui n'aurait dû qu'à cette promesse de n'être pas remplacé par un ministère progressiste avec M. Olozaga pour chef. L'ambassadeur anglais, M. Bulwer, apparait comme l'âme de toutes les intrigues qui se croisent à ce sujet autour de la jeune reine. Et pendant ce temps nous n'avons pas d'ambassadeur à Madrid !

Notre gouvernement va intervenir en faveur de la reine de Portugal, pour laquelle il n'éprouve aucune sorte de sympathie, et manquer à la règle politique qu'il s'était faite. En Espagne, M. Bulwer défait sans opposition cette grande œuvre des mariages accomplie avec tant de peine par M. Guizot ; voilà que notre politique extérieure vient de recevoir un nouvel échec en Grèce.

Au début du différend greco-turc, notre ambassadeur, M. de Bourqueney, offrit la médiation de la Hollande, qui fut refusée. Il paraît que la Grèce, pressée à la fois par l'Angleterre et la Russie, et ne pouvant compter sur nous, vient de se jeter dans les bras d'un gouvernement qui est notre ennemi naturel; elle a, dit-on, invoqué la médiation de l'Autriche auprès de la Turquie.

Expédition de Kabylie. — On nous écrit d'Oran : « Le général Bedeau est parti de Sétif le 16. Des bruits courent ici, mais sans grand fondement : on dit qu'il y a eu une certaine résistance, 2 tués et 14 blessés, et que le général est arrivé à Bougie sans difficulté. »

— Le blé augmente rapidement par suite de la manœuvre des spéculateurs. On fait courir le bruit que les récoltes sont perdues, tandis que les Arabes indiquent cette année comme une des bonnes dans un grand nombre de localités. Il est vrai qu'ici la sécheresse a empêché le blé de grossir, mais ceci est local.

— Le vent est toujours aux grandes concessions, la commission consultative est occupée sans relâche à examiner les pétitions.

— Le nouveau plan du faubourg vient d'être déposé au commissariat civil pour être montré au public pendant quinze jours.

L'*Union*, de Washington, journal officiel, donne les détails suivants, sur la position des affaires sur le Rio-Grande, aux dernières dates :

« Les lettres du général Taylor vont jusqu'au 28 mars : depuis la retraite de Santa-Anna, il avait pu rétablir ses communications avec tout le pays, et depuis le 20, elles étaient complètement et régulièrement reprises. La cavalerie d'Urrea, qui était restée dans ces para-

[illegible] Lemoine-Lacherat, Gisquet, Lafond, Truelle, juges, il tint l'audience à une heure.

» Après un plaidoyer fort court, mais énergique, de M. Mérilhou, mon avocat, et mon imprimeur s'en rapportant à la justice, le tribunal se retira dans la chambre du conseil pour délibérer et rédiger son jugement.

» Il ne le fit pas attendre longtemps, et rentrant à l'audience avec les autres juges, M. Ganneron commença le prononcé de ce jugement mémorable. Bien que sa voix fût très ferme et très accentuée, le bruit de la canonnade et de la fusillade l'atténuait au point que nous avions peine à l'entendre. Ce fut alors que M. Ganneron ordonna de fermer les fenêtres, et il reprit son prononcé d'un ton plus mâle encore, pesant sur les termes qui déclaraient les ordonnances illégales, attentatoires à la charte et aux lois. Sa parole semblait ainsi jeter fièrement, au nom de la justice, un défi aux détonations qui éclataient incessamment autour du tribunal. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. de La Grange a déposé sur le bureau de la Chambre des députés une pétition de M. Hippolyte Faure, sur le projet de loi relatif à l'emprunt de 25 millions et à la prorogation de la surtaxe des boissons à l'octroi de Paris, jusqu'en 1859. Cette pétition tend à prouver qu'au moyen de mesures nouvelles et de modifications aux tarifs de l'octroi, le conseil municipal peut faire face à tous les besoins, satisfaire à l'accroissement des travaux publics et dégrever à la fois les boissons et la viande. La pétition a été renvoyée à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi.

— M. le duc de Montebello, ministre de la marine, est arrivé à Marseille dimanche. Il est parti lundi pour Paris.

— L'Académie des sciences de Naples a élu MM. Le Verrier et Mignet, membres associés étrangers. Ces élections, qui ont été faites à l'unanimité des voix, ont été approuvées par un décret royal du 12 de ce mois.

— Plus de dix-huit cents femmes, toutes portant un enfant, ont passé l'Escaut lundi au matin, dit le *Courrier d'Anvers*, pour aller en pèlerinage à Zwyndrecht, afin d'y prier saint Machutus, que l'on invoque pour les enfants rachitiques.

— Le nouveau projet de constitution de la république de Genève, rédigé sur les bases les plus démocratiques, a décidément été voté lundi dernier par 5 547 suffrages contre 5 487. Tout s'est passé avec le plus grand ordre, malgré les émotions d'une lutte qui mettait en présence des partis qui naguère encore en étaient venus aux mains.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, marquait 20 degrés 8|10 au-dessus de zéro ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 20° ; à midi, 29° 9|10 ; à deux heures, 32° 4|10.

— Nos imprimeurs nous ont fait commettre ce matin une lourde bévue géographique. Ils ont retiré la Nouvelle-Hollande du lieu où elle a surgi, du sein du grand océan, pour la placer dans l'hémisphère boréal, en plein océan Atlantique, à douze jours de vapeur des côtes de France. Ils ont indiqué le golfe de Spencer, ou plutôt l'un de ces hâvres, par 52° NORD et 51° OUEST de Greenwich. Ce vaste golfe est estimé vers le centre de la côte de l'Australie méridionale : latitude, depuis environ 32° SUD jusqu'audelà de 35 ; longitude, depuis environ 136° EST (de Greenwich), jusqu'à environ 137 1|2. Ce sont presque les antipodes du point fantastique indiqué.

L'ADMINISTRATION DE LA FRANCE A L'ENCAN. — On lit tous les jours les lignes suivantes dans les AVIS publiés par la *Presse* :

« On offre 300 fr. à celui qui procurera une place sûre dans les

---

yeux étincelants et les joues pourpres d'ardeur juvénile et de plaisir. Sa tête était parée avec un goût tout à fait pittoresque de grappes de muscat à teinte rosée dont l'éclat, contrastant avec celui de leurs feuilles, se mêlait joyeusement aux tresses de ses cheveux cendrés. Un de ses bras relevé sur sa poitrine soutenait d'autres grappes d'un beau vert doré choisies par elle, afin d'en orner à son tour la brune chevelure de Juanna.

L'idée de cette gracieuse coiffure et de l'effet de ces frais rameaux de vigne sur chacune de leurs têtes rieuses, enchantait la sœur de Léonce. Il faut avouer, pour lui rendre justice, que coiffées ainsi nos deux amies eussent été les deux plus poétiques bacchantes qu'ait pu inventer l'art antique dans les temps de sa plus haute perfection.

— Mon Dieu ! s'écria-t-elle en apercevant les larmes qui tremblaient dans les noires paupières de sa compagne, qu'as-tu, ma pauvre Juanna? Que t'est-il donc arrivé ?

Et, ayant déposé les raisins sur le banc, elle prit les mains de la douce affligée.

— Je n'ai rien, dit celle-ci, ne t'inquiète pas ; c'est plutôt un spasme qu'une idée triste, qui m'a fait pleurer ainsi.

— Ah ! reprit Ernestine, étourdie que je suis, j'aurais dû le deviner plus tôt. Non, non, ce n'est pas un spasme, c'est bien une idée triste, et j'y pense maintenant, mon père seul est la cause de tes larmes. Pauvre Juanna ! Il savait pourtant que c'est toi que Léonce préfère, et que tu l'as toujours aimé toi-même au moins comme s'il était ton frère. D'où lui est donc venue la bizarre idée de vous forcer à vous traiter en étrangers?

— C'est vrai, avoua naïvement la charmante amoureuse en essuyant ses larmes et embrassant Ernestine pour sa sagacité, c'est bien vrai, ma bonne, j'étais si gaie hier en pensant que j'allais le revoir.

— Et aujourd'hui, dit Ernestine, ta gaieté...

— Oh ! hier soir déjà, reprit Juanna, je l'ai attendu inutilement.

— Mais pourquoi donc aussi n'es-tu pas venue avec nous au devant de lui.

— Tu penses bien que s'il n'avait tenu qu'à moi, je n'y eusse pas manqué. Depuis si longtemps je m'en étais fait une fête. Oh ! j'ai été bien triste de me voir forcée d'y renoncer.

— De t'y voir forcée, chère, et pourquoi?

— Ce que ton père a dit tout à l'heure un peu rudement à Léonce, maman me l'avait dit hier plus doucement, il est vrai ; elle est si bonne ! Mais c'est par elle que j'ai appris qu'il ne fallait plus laisser voir mes préférences et que les convenances s'opposaient désormais à ces épanchements affectueux que Léonce et moi avions autrefois l'un pour l'autre.

— Vraiment ! Eh bien ! il me semble à moi, que si je préférais quelqu'un qui m'aimât de son côté, je me moquerais bien de l'usage et des convenances ; tout le monde le saurait bientôt, car je ne me gênerais guères pour le lui témoigner.

— Mais maintenant ne préfères-tu donc encore personne entre tous ceux que tu aimes ?

— Si ; toi, par exemple, ma chère Juanna ; mais je ne sais vraiment pas qui je choisirais si je voulais me marier. En revanche, je sais fort bien que je ne choisirais pas un vieux, par exemple, comme le mari de Laure, ou bien un homme honorable comme M. Pernon, surtout un homme honorable comme M. Pernon.

Elle n'avait pas achevé que l'on vit le député lui-même, marchant gravement en compagnie de M. Lachaumelle et de Léonce, déboucher dans l'allée des platanes.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

On nous communique une brochure qui sera publiée prochainement sous ce titre : *Les Temps sont bien changés* ! conte fantastique. Nous en extrayons deux chapitres, qui contiennent une critique piquante de quelques travers de notre organisation politique et sociale.

Un Parlement.

.. .. Il y avait beaucoup de partis qui occupaient des places distinctes dans la salle des séances ; l'extrême gauche, la gauche, le centre gauche, le centre droit, la droite et l'extrême droite, ou, en allant du rouge au blanc, crête de coq, cerise, rose de Bengale, incolore, blafard, blanc de lis, blanc de neige.

En définitive, cela ne formait que trois camps distincts : ceux qui regrettaient le passé, ceux qui jouissaient du présent et ceux qui soupiraient après l'avenir. Ce qui peut se traduire encore par ces mots : J'ai brouté, je broute, je brouterai.

1er PARAGRAPHE. Nous sommes charmés que les affaires extérieures aillent très bien.

DISCUSSION. *La gauche et la droite*, aux ministres : Vous êtes des couards.

Les centres gauche et droit. Si nous étions au pouvoir, nous ferions d'admirables prouesses.

Les ministres. Vous n'entendez rien, ni les uns, ni les autres, à la grande politique.

Le centre. Eh ! grand Dieu ! laissez-nous donc brouter en paix.

2e PARAGRAPHE. Nous sommes plus charmés encore que les affaires intérieures aillent mieux.

DISCUSSION. *La gauche et la droite.* Le peuple est on ne peut plus malheureux.

Les centres gauche et droit. Si nous étions au pouvoir, nous ferions son bonheur.

Les ministres. Jamais la prospérité n'a été si grande.

Le centre. Tant mieux, l'herbe n'en sera que plus drue.

3e PARAGRAPHE. Nous tuerons le temps avec les lois que vous nous donnerez à faire.

DISCUSSION. *La gauche et la droite.* Donnez-en peu, mais qu'elles soient bonnes.

Les centres gauche et droit. Mettez-nous au pouvoir, et vous n'en aurez que d'excellentes.

Les ministres. Les nôtres sont délicieuses.

Le centre. Il semble qu'en fait de lois, le budget et les dotations devraient suffire maintenant.

Après ces brillants discours, l'assemblée, ainsi qu'elle en était convenue, s'amusait à faire des lois. Ce peuple en avait trente mille, et l'axiome fondamental de sa constitution voulait que nul ne fût censé les ignorer.

Des falsifications et du macairisme commercial.

...... En ce temps-là, le meunier mêlait des féveroles et du plâtre à la farine ; le boulanger augmentait le poids du pain au moyen d'ingrédients malfaisants. On vendait du vin fabriqué sans vin, des tissus de laine et des tissus de fil fabriqués avec du coton, du lait fabriqué avec du son, etc.

On rapporte à ce propos l'anecdote suivante :

Un faux monnayeur se présente chez un marchand et demande douze mouchoirs de fil ; on lui en montre qui ne contiennent pas un atôme de coton, à ce qu'on lui assure ; il les paie trois francs pièce, et s'en va.

Le soir, le marchand s'aperçoit qu'il a reçu douze écus faux ; chaque écu, essayé par un joaillier, fut reconnu ne contenir que pour un sou d'argent. Mais, à l'heure même où se faisait la vérification, l'acheteur découvrait que les mouchoirs ne contenaient chacun que pour un sou de fil.

Plainte fut portée des deux parts. Le faux-monnayeur fut pendu ; mais le marchand ne fut pas inquiété, et son commerce prospère toujours.

Une ondée chamarrait de mille couleurs les vêtements *garantis bon teint* ; on vendait de la chicorée pour du café, de l'huile de pavot et de colza pour de l'huile d'olive, des os de charogne s'additionnaient au poids de la viande et se vendaient au même prix, etc. Quand on se plaignait aux marchands, ils répondaient : « Vous dites vrai, mais la concurrence !... Si je ne fraude pas, mon voisin va me ruiner en donnant à plus bas prix.

» Si je ne lutte avec lui par les annonces et la publicité, un grand luxe de magasins, je serai écrasé ; le public, en définitive, paiera les frais que nous faisons, soit par l'infériorité des produits qu'on lui délivrera, soit par l'élévation des prix. Le marchand qui ne fait pas de bruit et vend à un prix raisonnable est abandonné; on lui préfère le voisin, parce qu'il se fait vanter par l'affiche ou la presse, ou même simplement parce qu'il vend deux fois plus cher. »

Vous êtes bien fait, vous avez le goût du luxe, vous écorchez quelque peu l'anglais, vous lancez agréablement l'epigramme et la fumée de cigare ; soyez tranquille pour votre existence : un tailleur vous habillera, un marchand de chevaux vous montera, un fabricant de voitures vous fera rouler, un restaurant vous hébergera; pour tout cela, vous n'aurez rien à faire, vous donnerez leur adresse à qui s'en enquerra ; on ne vous demande qu'une chose, jouer le rôle du poteau aux affiches...

se trouvaient pas, assure-t-on, plus de douze ou quinze voyageurs. Il marchait comme à l'ordinaire sur la ligne, et avait déjà traversé deux arches du pont de fer, quand celui-ci a tout-à-coup cédé sous le poids du convoi et s'est abîmé, avec un fracas infernal, dans la rivière, qui compte à cet endroit cent vingt pieds de profondeur. La machine et son tender avaient déjà quitté le pont au moment de l'évènement et ils continuèrent leur route de l'autre côté. Quelques cris ont été entendus par les témoins de la catastrophe, mais la chute fut si rapide qu'ils ne purent rien distinguer et tout rentra bientôt dans un morne silence.

» On se porta immédiatement au bord de la rivière, d'où l'on retira, non sans difficulté, quatre cadavres, et douze ou treize voyageurs plus ou moins grièvement atteints, qui furent portés à l'hôpital voisin.

» C'est une des énormes barres de fer qui soutiennent la dernière arche qui, ayant cédé sous le poids du convoi, a fait fléchir les rails, entraîné un déraillement et l'écroulement de l'une des piles. Heureusement, il paraît que rien n'est tombé sur les voitures; mais lancées les unes contre les autres avec violence, elles ont été néanmoins broyées. Un seul voyageur, qui a eu la présence d'esprit de s'élancer par la portière, dès qu'il a senti la chute, a échappé sans blessure; s'étant trouvé après le premier étourdissement, la tête en bas dans l'eau, au fond de son wagon, il a fait tant des pieds et des mains qu'il a trouvé une ouverture, et a pu gagner le bord à la nage.

» Il est impossible d'assigner, jusqu'ici, aucune cause à l'accident. Le mécanicien a tellement été impressionné, par le danger auquel il venait d'échapper, que, saisi de terreur, il a continué sa marche à toute vapeur, pendant une distance de deux milles. L'un des conducteurs a été tué sur le coup. »

INHUMATION PRÉCIPITÉE. — La femme d'un fondeur en cuivre, de Lyon, étant tombée en léthargie, dans les premiers jours de cette semaine, on la crut morte et on procéda à son ensevelissement. Jeudi, le mari inconsolable voulut voir une dernière fois les restes de celle dont il allait être entièrement séparé. On ouvrit le cercueil et l'on s'aperçut que cette infortunée, après des efforts inouïs pour se débarrasser de son linceul, s'était rongé les mains de désespoir. La planche sur laquelle elle reposait était disjointe par suite des efforts désespérés dans lesquels s'était consumé le reste de ses forces. On suppose que la personne chargée de la veiller avait cédé au sommeil, et que par suite elle n'a rien entendu.

LES INVALIDES DU PAUVRE. — Une vieille femme toute courbée par les ans comparaît devant la police correctionnelle. Elle s'appuie au bras de deux gardes municipaux pour s'asseoir sur le banc. Au moment de l'interroger, M. le président lui dit de rester assise.

— Votre nom? — Louise Malpinçon, veuve Durand. — Votre âge? — Quatre-vingts ans, mon bon juge, quatre-vingts ans. — Avez-vous un état? — Je n'y vois plus, je ne marche plus, c'est un vilain état, allez. — Enfin, vous ne travaillez plus? — Je ne peux pas.

— Vous avez mendié devant une église? — C'est vrai, et l'on m'a fait prendre. — Qui vous a donc fait prendre? — Les pauvres de M. le curé, qui sont jaloux de moi, parce qu'on me donne plus qu'à eux. Est-ce donc ma faute si je suis plus vieille que tout le monde!

— Pourquoi ne demandez-vous pas la permission de stationner sous le porche de l'église, comme les autres.

— Je l'ai bien demandée, on n'a pas voulu... Il y a un petit bossu de mendiant qui est bien avec le sacristain, et qui m'en veut parce qu'il n'a que soixante-deux ans et que ses cheveux ne sont pas assez blancs. Est-ce ma faute si je suis si vieille?

— Que vous a-t-on répondu lorsque vous avez sollicité cette faveur?

— Qu'il n'y avait plus de place. Ah! bon Dieu! il ne faut pourtant pas beaucoup de place pour tendre la main.

— Vous n'avez aucun moyen d'existence? — J'ai la bonté de Dieu.

— Vous n'avez plus de famille? — Tous morts!... J'aurais bien dû mourir avant eux!

— Le tribunal va faire pour vous tout ce qu'il peut faire.

— Je vous remercie bien, mon bon monsieur, et je prie Dieu qu'il vous le rende. (On rit.)

Le tribunal condamne la vieille mendiante à vingt-quatre heures de prison, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine elle sera conduite au dépôt de mendicité.

Une brave femme, présente à l'auditoire pour déposer dans une affaire entre parties, s'approche de la veuve Durand et lui glisse dans la main le produit d'une petite collecte qu'elle vient de faire sur son banc. « Allons, allons, dit la prévenue, il y a encore de bonnes âmes du bon Dieu. »

(*Droit.*)

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mai sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Députés.

Présidence de M. SAUZET. — *Séance du 28 mai*

M. HÉBERT, garde-des-sceaux, dépose sur le bureau le projet de loi adopté par la Chambre des pairs relatif au chapitre royal de Saint-Denis.

L'ordre du jour est la discussion de la proposition de M. de Rémilly, relative à l'établissement d'un impôt sur la race canine.

M. MAURAT-BALLANGE combat le projet : l'auteur de la proposition, dit-il, a voulu venir en aide aux besoins du Trésor, et il n'a rien trouvé de mieux à faire que de frapper d'un impôt le chien du berger. Ce n'est pas une loi somptuaire qu'on vous propose, c'est l'établissement d'un nouvel impôt, sous le nom de charge de police; mais les faits ne changent pas, parce qu'on change les mots; la commission a modifié la proposition, mais les résultats n'en seront pas moins les mêmes.

L'impôt que l'on veut établir frapperait principalement les cultivateurs,

La commission, dans son art. 3, a fait une distinction : elle a exempté de l'impôt les jeunes chiens encore au berceau (on rit) et qui sont encore au sein de leur mère. (On rit plus fort.) Il faudra donc une police toute particulière pour constater le changement d'état du chien et fixer le moment où il devra être soumis à l'impôt.

La commission propose aussi de frapper d'une amende le propriétaire qui n'aura pas fait la déclaration qu'il a un chien. Il y a dans cette mesure quelque chose d'immoral, quelque chose d'injuste. Le système qui nous est présenté contient en lui-même un principe désorganisateur qui aurait des conséquences désastreuses et entraînerait à des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les revenus. Je vote contre la proposition.

M. VIVIEN. J'ai hésité à prendre part à ce débat. En effet, on ne se pose pas en adversaire des chiens sans faire rire ou sans froisser des sentiments bien respectables. (On rit.) Oui, Messieurs, grâce aux poètes et aux artistes, s'attaquer aux chiens, c'est s'en prendre à l'emblème de la fidélité, à la consolation du pauvre, à la lumière de l'aveugle. Il faut bien en prendre son parti, c'est ce que je fais, en me déclarant en faveur de la proposition de M. de Rémilly. Cette proposition a l'autorité des précédents et de certains exemples. Deux fois la Chambre a examiné la question.

Depuis, les conseils généraux, consultés à ce sujet, ont répondu : 56 ont provoqué les mesures, 27 ont regretté, en les repoussant, de ne pouvoir en indiquer d'autres.

Maintenant, examinons les inconvénients du régime actuel. Ces inconvénients sont : 1° la destruction du gibier par les chiens sans maîtres; 2° la consommation de substances qui pourraient être appliquées à la nourriture de l'homme; enfin, la propagation de cette horrible maladie, la rage, qui jette la terreur dans nos populations.

Messieurs, ce n'est pas le caractère d'un impôt somptuaire qu'il faut donner à cette mesure, on doit l'envisager comme une mesure de sûreté publique et de police.

Et qu'on ne dise pas que la taxe ne remédiera pas aux inconvénients signalés de tous côtés. Dans le pays de Bade, le nombre des chiens recensés a toujours suivi le plus ou le moins d'élévation de la taxe.

Je le déclare, en approuvant l'esprit de la proposition, le travail de la commission me paraît devoir subir de profondes modifications.

La commission a eu tort de donner à la taxe un caractère facultatif, les communes ne doivent pas rester maîtresses de l'appliquer ou de la retirer. La taxe doit être obligatoire pour toutes. Enfin c'est au gouvernement à régler le mode de perception et les cas d'exception. Voici la rédaction que je proposerais :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1848, il sera établi dans toutes les communes, à leur profit, une taxe annuelle sur les chiens.

Le montant de cette taxe sera fixé, dans chaque commune, par une délibération du conseil municipal, et approuvée par l'autorité chargée d'arrêter le budget.

Art. 2. Un règlement d'administration publique déterminera :

1° Le mode de perception de la taxe; 2° les cas d'exemption.

Art. 3. Les contraventions aux ordonnances prises en vertu des articles précédents, seront punies d'une amende de 1 à 15 fr., qui sera versée dans la caisse municipale et attribuée par moitié aux agents qui auront constaté la fraude.

Je crois, Messieurs, que les amendements complètent la loi, et je prie la Chambre de vouloir bien les adopter.

Le gouvernement adhère à la rédaction proposée par M. Vivien, ainsi que M. de Rémilly.

M. LÉON DE MALEVILLE. L'honorable M. Vivien manifestait tout à l'heure quelque hésitation à prendre part à cette délibération; il craignait l'espèce de ridicule qui, selon lui, s'attache à la matière imposable.

Si cette matière n'était que ridicule, je me serais abstenu moi-même de monter à la tribune; mais je ne la trouve pas ridicule, moi, je la trouve très sérieuse, je vais dire le mot juste, très abusive. (Oui! oui!)

Si l'on nous avait proposé un impôt somptuaire, nous aurions eu peut-être certaines dispositions à l'adopter; mais dans ce cas, nous aurions demandé, pour éclairer notre délibération, des études un peu plus sérieuses que celles qui ont été faites; nous aurions demandé ce qu'était la matière imposable, si le produit de l'impôt serait en rapport avec les frais de perception. Mais il ne pouvait pas être question d'impôt somptuaire dans le cas qui nous occupe. Aussi, nous dit-on qu'on a voulu rassurer les familles et aller au-devant d'un danger terrible.

S'il ne s'agit que de faire disparaître les chiens dangereux, les chiens errants, les chiens *sans aveu*, comme on les appelle (on rit), la loi proposée est inutile, les lois existantes suffisent. Si nous avions encore parmi nous un maire de grande ville qui est passé dans une autre chambre, il vous dirait le nombre de chiens qu'en sa qualité de maire prudent il avait soin de faire abattre tous les ans.

QUELQUES VOIX. Quel est ce maire?

M. MAURAT-BALLANGE. M. Barbet, (hilarité bruyante), maire de Rouen, ancien député, aujourd'hui pair de France (Nouveaux rires.)

M. LÉON DE MALEVILLE. On avait dit d'abord qu'il ne s'agissait que d'une taxe facultative au profit de la commune qui l'établira. Réduite à ces proportions, la loi était peu dangereuse et je me voyais désarmé. Mais l'amendement de l'honorable M. Vivien la rend plus sérieuse. Ce n'est plus une taxe sur les chiens que les communes auront la faculté d'imposer ou de ne pas imposer; c'est bien désormais une mesure générale qui sera établie partout sur chaque possesseur de chien.

Maintenant, sur qui va tomber la part la plus lourde de l'impôt? Pour les quatre cinquièmes, sur les citoyens les plus pauvres du pays. (Réclamations diverses.)

Savez-vous quelle est, au fond, l'importance de l'impôt qu'on vous propose? Il y a là une prestation. Or, les conseils municipaux ont toujours refusé de voter le maximum de la prestation en nature. Si donc il s'agissait de la doubler, soyez sûrs qu'ils s'y refuseraient. Eh bien! c'est précisément ce que vous faites en établissant un impôt sur chaque possesseur de chien. (Bruit.)

En résumé, l'impôt que l'on veut créer est impolitique; il est vexatoire, et je supplie la Chambre de ne pas l'adopter. (Aux voix!)

M. ETIENNE, rapporteur. La commission a déjà apprécié toutes les objections que vous venez d'entendre; mais ce qu'elle a considéré, c'est l'expérience de ce qui se fait dans certains pays étrangers, en Belgique, en Hollande, en Bavière. (Aux voix!)

M. DE MORNAY. On a présenté la proposition comme attentoire aux droits populaires. (On rit.) C'est au contraire, selon moi, dans l'intérêt de la classe malheureuse, de la classe populaire, qu'il faut diminuer le nombre des chiens.

M. PARÈS. On dit que c'est dans l'intérêt du pauvre; mais si le pauvre, pour ne pas payer l'impôt, est obligé de vendre son chien, il en accusera le gouvernement de Juillet. (Longue agitation.)

La chambre consultée décide qu'elle passera à la discussion des articles. Un long tumulte succède à ce vote.

La commission adhère aux amendements de M. Vivien.

M. MAURAT-BALLANGE propose un amendement ainsi conçu :

« A partir du 1er janvier 1848, les maires, avec l'autorisation du conseil municipal, pourront exiger que les propriétaires de chiens leur attachent un collier portant un numéro qui leur sera donné à la mairie de la commune. Les chiens qui ne porteront pas de colliers seront abattus par le garde-champêtre. (Bruits divers.)

Le moyen que j'indique, dit-il, n'est pas nouveau, il est pratiqué dans quelques cantons de la Suisse. On remet à chaque habitant qui veut avoir un chien, un collier avec un numéro. (Assez! assez! M. Maurat-Ballange quitte la tribune.)

M. VATOUT. Je demande à la commission si l'impôt comptera comme la prestation en nature, au cens électoral. (Rumeurs.) C'est fort bon à savoir; aussi si vous payez 150 fr. d'imposition, et si vous voulez devenir électeur vous achèterez deux bouledogues. (Interruption.)

Vous voulez changer de domicile politique; eh bien! vous envoyez votre chien dans un autre arrondissement.

Une voix : Très joli.

M. VATOUT. Où reconnaître qu'il est très nécessaire que la commission

ques, soit par la grandeur, soit par l'utilité. Le barrage du Nil est un immense système hydraulique, qui permettra d'arroser toute la superficie du Delta et une grande partie des déserts situés sur la rive droite de la branche de Damiette et sur la rive gauche de la branche de Rosette. L'idée en appartient à Napoléon, qui savait apprécier avec la même justesse de coup d'œil un plan de bataille contre la nature et un plan d'attaque contre l'ennemi. Le barrage du Nil est une entreprise aussi hardie que colossale; car, si le fleuve qui fertilise l'Egypte a été souvent contenu par des chaussées, jamais aucun pont n'a été jeté sur son lit mobile et vaseux. La difficulté n'est pourtant point insurmontable, et l'on doit avoir pleine confiance dans le talent éprouvé de Mougel-Bey. Le génie de l'Europe est là représenté par cet habile ingénieur français, qui dirige ce grand travail, et, nous sommes fiers de le dire, par quelques-uns des nôtres qui ont été appelés à y concourir. Nous pensons donc que tous nos amis liront avec plaisir les détails suivants publiés par le *Courrier de Marseille* :

La vallée du Nil a été formée, comme toutes les vallées des grands fleuves, par les dépôts successifs du Nil. Ce fait était bien connu des anciens prêtres égyptiens, lorsqu'ils disaient à Hérodote, dans leur langage figuré : La vallée d'Egypte est un don du fleuve. Les sources du Nil étant situées dans la région équatoriale, s'alimentent et se grossissent par les pluies périodiques et régulières qui ont lieu dans ces climats, de sorte que ce fleuve présente le phénomène des crues périodiques et régulières; ainsi, il commence à croître du 20 juin au 4 juillet et à décroître du 1er au 15 octobre de chaque année. Tout le terrain que peuvent atteindre les crues est fertile et produit les plus riches moissons. En dehors de ces limites, il n'y a plus que le désert avec ses sables brûlants et ses dunes mobiles, qui viennent former comme une enceinte à la partie cultivée.

Supposez un instant que le fleuve ne s'étende plus hors de ses rives, ou que l'incurie des hommes laisse une partie de la contrée en dehors des effets bienfaisants de l'inondation, et, au lieu d'une vallée, vous n'aurez plus que le désert. C'est ainsi que s'expliquent et l'enthousiasme des Arabes qui donnent au Nil le nom de fleuve béni, et la présence des dunes qui se remarquent sur le bord de ce fleuve dans plusieurs points qui autrefois étaient cultivés. Il y a lutte acharnée et incessante entre le Nil et les sables du désert; partout où le Nil passe, les sables disparaissent; mais aussitôt que le fleuve se retire de quelques points, les sables accourent, chassés par les vents, et semblent poursuivre le fleuve jusqu'à ce qu'ils l'aient atteint.

Aussi les anciens Egyptiens avaient-ils divisé la vallée par des digues longitudinales et transversales, formant comme les cases d'un échiquier; et, lorsque le Nil commençait à déborder ses rives, on l'introduisait dans ces cases, soit directement, soit par des canaux ménagés pour cet objet. Après que les eaux avaient suffisamment stationné dans ces bassins pour y déposer leur limon et humecter le terrain à une grande profondeur, on les écoulait de nouveau dans le fleuve, qui était rentré dans son lit. Sur le terrain boueux du bassin, on semait sans aucune préparation le blé, l'orge, les fèves, etc., et trois mois après on commençait la récolte. Le terrain restait alors inculte, à part quelques exceptions, jusqu'à la nouvelle crue du Nil. Cette méthode de culture est encore adoptée aujourd'hui dans la Haute-Egypte avec d'heureuses modifications apportées par S. A. R. le vice-roi dans la distribution des eaux. On récolte ainsi de 40 à 50 hectolitres de blé par hectare tous les ans et sur le même terrain sans frais de culture et pour ainsi dire sans peine.

Le même système est aussi adopté pour une partie de la Basse-Egypte, mais il a l'inconvénient de ne s'appliquer qu'aux cultures communes, et de laisser le terrain inculte pendant la plus grande partie de l'année.

Les riches cultures qui fournissent la canne à sucre, le coton, le sésame, le riz et l'indigo, ne peuvent s'accommoder à ce système, puisqu'elles se font en été, c'est-à-dire quand le fleuve est abaissé bien au-dessous du niveau des terrains. On est obligé pour ces cultures d'élever l'eau au moyen de machines qui sont mues par des bœufs et n'ont reçu aucune modification depuis les temps les plus reculés. Le nombre de ces machines est évalué à 30 000 pour la Basse-Egypte, ce qui, à raison de 5 bœufs par machine et d'un homme par 6 bœufs, exige 150 000 bœufs et 25 000 hommes, rien que pour l'irrigation d'une très faible partie de la Basse-Egypte : 400 000 hectares sur 1 470 000.

Mehemet-Ali, appréciant toute l'importance de ces riches cultures, et voulant les augmenter, tout en diminuant les dépenses et surtout les chances de mortalité des bestiaux, a ordonné la construction du barrage.

Pour se rendre compte des résultats de cette entreprise, qu'on imagine un pont établi à la tête du Delta sur chacune des deux branches du fleuve, et en amont de ces ponts trois grands canaux parcourant dans leur longueur les trois provinces de l'Est, du Centre ou Delta, et de l'Ouest. Si on vient à boucher les arches de ces ponts, les eaux du Nil, refoulées, produiront un remou en amont tel, qu'elles viendraient inonder la vallée si elles ne rencontraient les canaux destinés à les recevoir et des digues pour les maintenir. Les eaux, ainsi élevées et forcées à s'écouler dans les trois grands canaux dont on vient de parler, se répandront sur les terrains de la vallée partout où l'on voudra, au moyen d'ouvertures faites dans les digues. Lorsque la crue du Nil commencera à se faire sentir, on débouchera peu à peu les arches du pont, de manière à le rendre tout-à-fait libre à l'époque des grandes eaux.

Par ce système, on peut régler la hauteur des grandes crues comme on l'entend, augmenter la hauteur des crues trop faibles, prolonger l'action de celles qui sont trop courtes, et diminuer un peu l'effet désastreux des crues trop fortes en ouvrant les trois grands canaux. »

Le projet approuvé par le pacha, et en cours d'exécution, consiste :

1° A fixer la tête du Delta par un quai en maçonnerie établi suivant une courbe régulière appropriée à la forme du terrain;

2° A appuyer contre les flancs de cette courbe deux ponts-barrages, l'un sur la branche de Rosette et l'autre sur la branche de Damiette;

3° A creuser en tête des ponts-barrages trois canaux de navigation et d'irrigation destinés à recevoir les eaux du Nil à l'époque des crues soit naturelles soit artificielles de ce fleuve, pour les répandre ensuite au moyen de canaux secondaires déjà construits dans toute la Basse-Egypte.

Le quai a 1550 m. de développement; il est fondé sur un massif en béton de 2 m. 50 de profondeur au-dessous de l'étiage, garni de pieux jointifs à l'extérieur et d'un enrochement au pied des pieux. Sa

formées au moyen de poutrelles creuses en fonte garnies de bois, qui seront descendues par un mouvement parallèle à l'aide de crémaillères et d'engrenages placés sur les parapets du pont.

La navigation sera maintenue au moyen, 1° d'une arche marinière avec pont tournant de 15 mètres de largeur, placée dans le milieu de chaque pont. Cette arche sera ouverte pendant les hautes eaux et fermée par un bateau-porte à l'époque où on commencera à former la retenue du barrage; 2° d'une écluse double de 10 mètres de largeur et de 127 mètres de longueur totale, divisée en deux bassins, pour racheter la chute de 5 à 6 mètres qui existera entre l'amont et l'aval du barrage pendant les basses eaux.

Les canaux de navigation et d'irrigation auront 100 mètres de largeur, à l'exception de celui de l'ouest, qui n'a que 60 mètres. Le seuil de ces canaux est à 2 mètres 50 au-dessus de l'étiage, de sorte qu'avec une retenue d'eau de 5 mètres de hauteur, la section liquide dans les canaux sera également de 2 mètres 50, ce qui est plus que suffisant pour les besoins de la navigation.

L'observation a fait reconnaître qu'il faut une moyenne de 20 mètres cubes d'eau par jour pour l'arrosage d'un feddan de terre (0 hect. 42) disposé à recevoir les cultures d'été. Pour le riz il en faut 50 mètres cubes, mais pour les autres cultures il en faut moins, ce qui établit une moyenne variable avec la proportion des diverses cultures. En fixant cette moyenne à 20 mètres cubes par feddan, on se rapproche beaucoup de la réalité actuelle des choses.

A ce taux, si on devait arroser toute la Basse-Egypte, qui contient 2 500 000 feddans de terre cultivables (1 470 000 hectares), il faudrait 70 000 000 mètres cubes d'eau par jour, et le Nil, à l'époque des basses eaux, n'en fournit qu'environ 50 000 000, soit 672 mètres cubes par seconde; mais il ne s'agit pas de réaliser un tel résultat qui, outre son impossibilité, n'aurait encore aucune utilité pratique; car on ne peut faire sur le même terrain les cultures d'hiver et les cultures d'été, attendu que les récoltes d'hiver sont en avril et mai, tandis que les semailles d'été commencent en mars et avril. On ne cultive actuellement que 250 000 feddans de culture d'été, et, en portant ce chiffre à un million de feddans, on fait une part très large aux circonstances à venir, car la population actuelle de la Basse-Egypte est insuffisante pour cultiver la moitié de ce terrain.

La section des canaux a donc été déterminée par la condition de pouvoir arroser un million de feddans et afin de perdre le moins d'eau possible; ces canaux seront établis avec des biefs de retenue, au moyen de ponts-barrages éclusés qui maintiendront les eaux à la hauteur la plus convenable pour l'irrigation.

Le radier du barrage est commencé et doit être terminé dans l'espace de 400 jours, si les circonstances sont favorables.

Les moyens mis à la disposition de l'ingénieur qui dirige les travaux sont les suivants :

4 dragues à vapeur de 25 chevaux chacune ;
2 sonnettes à vapeur et 60 autres mues à force de bras ;
4 machines à vapeur de 12 chevaux pour la construction des mortiers et du beton ;
2 machines à vapeur présentant 50 chevaux de force et faisant mouvoir 16 manéges qui broient et criblent la pouzzolane ;
4 machines à vapeur présentant une force de 50 chevaux et mettant en mouvement 16 machines à faire les briques ;
En tout 16 machines à vapeur ;
6 000 soldats de terre ;
2 000 soldats de la marine ;
1 000 manœuvres ;
400 charpentiers ;
600 autres ouvriers d'art.

11 000 ouvriers.

Le creusement des canaux végétaux va également commencer dans le courant de ce mois, et le pacha a décidé qu'on ferait pour ce travail une levée de 75 000 manœuvres qui seraient enrégimentés, en ce sens que dix ouvriers auront pour chef un soldat.

En combinant ainsi, les soldats et les officiers des régiments avec les ouvriers civils, on obtiendra plus de régularité et plus d'activité.

La durée des travaux de terrassement est également fixée à 400 jours par année, de manière que, dans le délai de 5 ans, tout soit terminé, et que l'Egypte jouisse du bienfait de cette grande et glorieuse entreprise.

CHRONIQUE DES THÉATRES.

A l'Opéra-Comique, ce soir, l'*Eclair*, pour l'avant-dernière représentation de Roger, qui va passer deux mois à Londres.

La salle du théâtre Comte ne saurait contenir tous les soirs les nombreux spectateurs qui viennent applaudir la charmante féerie de *Barbe-Bleue*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lyon. — MM. B. et S. — Reçu les 1 422. — Remerciements a M. G.
Reims. — M. L. B. — Reçu les 440. — D'accord.
Constantine. — M. L. — Reçu les 200. — Merci. — Nous prenons note pour M. B.
Abbeville. — M. V. B. — Reçu les 55. — Merci. — Nous aviserons notre corr. de Lille.
Meaux. — M. K. — N'oubliez pas de nous retourner les feuillets de copie envoyés à Meaux pendant que vous veniez à Paris.
Landerneau. — M. B. — L'abonn. de Jersey est comme celui de France,

(l'hect.) Son, 4-50 à 5-50. — Recoupe, 6-»» à 7-»». — Remoulage, 7-35 à 8-35. — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 40-»» à 45-»». — Id. de Liancourt, »»-»» à »»-»». — Id. ordinaires, 24-»» à 35-»». — Id. flageolets, 44-»» à 50-»». — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»» à »»-»». — Id. rouge de Chartres, »»-»» à »»-»». — Id. nains, 23-»» à 28-»». — Pois verts, »»-»» à »»-»». — Id. gris, 20-»» à 24-»». — Id. jarras, 18-»» à 20-»». — Id. cassés, 45-»» à 55-»». — Lentilles Gaillardon, 80-»» à 100-»». — Id. pays et autres, 50-»» à 70-»». — Lentillons, 30-»» à 32-»». — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 18-»» à 24-»». — Id. d'hiver, 17-»» à 23-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à »»-»». Lin, 28-»» à 35-»». — Chenevis, 18-»» à 20-»». — Millet, 20-»» à 23-»». — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sauve, »»-»» à »»-»». — Criblures, 15-»» à 20-»». — Luzerne, les 100 kil, 80-»» à 90-»». — Trèfle, d°, 80-»» à 90-»». — Minette, d°, 32-»» à 38-»».

Marché de la barrière d'Enfer du 25 mai. — Foin 1re qualité, 57 à 59; 2e 52 à 55; 3e 45 à 51. — Luzerne, 1re, »» à 58; 2e »» à 54; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re q., 48 à 51; 2e »» à 47; 3e »» à 45. — Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

Marché Saint-Martin du 25 mai. — Foin 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »»; 3e »». — Paille de blé 1re »» à 41; 2e »» à »»; 3e »» à »» — Paille de seigle, 1re »» à »». — Paille d'avoine, 2e »».

Marché Saint-Antoine du 25 mai. — Foin, 1re »» à »»; 2e »» à 58; 3e, »» à 52. — Luzerne 1re 60 à 64; 2e 54 à 58; 3e »» à 51. — Trèfle 1re »» à 50; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re 44 à 48; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de seigle 1re »» à 50; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à »»; 2e »» à 60; 3e »» à »».

Halle à la viande. — Marché du 25 mai. — Bœufs, 25687; 1re qualité, 1,60; 2e, 1,40; 3e, 0,90. — Veaux, 13843; 1re, 1,90; 2e, 1,70; 3e, 1,40. — Moutons, 3139; 1re, 1,70; 2e, 1,50; 3e, 1,10. — Porc frais en gros, 2243; 1re, 1,88; 2e, 1,80; 3e, 1,74.

Marché de Poissy, 27 mai. — Bœufs : amenés, 1501; vendus, 1401; poids moyen, 349; 1re q., 1,36; 2e, 1,22; 3e, 1,10. — Vaches : amenées, 80; vendues, 80; poids moyen, 229; 1re, 1,20; 2e, 1,06; 3e, 0,90. — Veaux : amenés, 1052; vendus, 1022; poids moyen, 62; 1re, 1,86; 2e, 1,68; 3e, 1,52. — Moutons : amenés, 6447; vendus, 6447; poids moyen, 22; 1re, 1,76; 2e, 1,52; 3e, 1,34.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 25 mai 1847. — DERROIS, fabricant de colle, rue du Vertbois, 6. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Lefrançois, rue Louvois, 8.

HORRY, fabricant de cordes d'instruments, rue du Petit-Hurleur, 2. Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

DAVID, fabricant de chandeliers, rue Louis-Philippe, 45, cour Cailar. Juge-comm., M. Milliet; syndic prov., M. Clavery, Marché-Saint-Honoré, 21.

OPIGEZ, édit., rue Hauteville, 4. Juge-comm., M. Ledagre; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

Dame BEAURAIN, épouse de Louis-Marc, marchande de broderies, rue Louis-le-Grand, 6, Juge-comm., M. Denière fils; syndic prov., M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56.

Du 29 mars 1847. — MEURS, agent d'affaires, rue Sainte-Anne, 54. Juge-comm., M. Ferté; syndic prov., M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

Bourse du 28 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 35	78 55	78 35	78 25
— — fin courant	78 35	78 50	78 50	78 25
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 45	116 45	116 30	116 35
— — fin courant	116 65	116 70	116 55	116 70

4 1/2 J. 22 s. dr cours		104 50	Banq. de Fr. dr cours		3160 »»
4 0/0 J. »	»	100 50	O. V. de Par.	»	1250 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	260 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin	»	1100 »»
B. du Trés.	»	5 1/4	— Gann.	»	1090 »»

PRIMES. fin cour. — fin proch.
3 p. 0/0 d. 50 »» »» 78 35 — 79 »» 78 80
5 p. 0/0 d. 50 »»» »» »»» »» — 117 15 117 25

REPORTS. du Ct à fin du mois. — D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0 »» »/» »» »/» — 17 1/2 18 »»
3 p. 0/0 »» »/» »» »/» — 30 »/» »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM. Der C.		100 »»
Récép. Rotsch.	»	103 »»	BELG. 2 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	do 1840	»	100 »/»
— 3 p. 0/0.	»	25 »/»	do 1842	»	»»» »/»
Dette intérieure	»	29 1/4	— Banque	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1827	»	»» »»	— do Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT	»	»»»» »»
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

Union linière... 425 »» — Fourneaux de l'Aveyron... 5150

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1205 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	907 50
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	1007 50
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	224 25
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1240 »»
— à Rouen.	958 75
R.-Havre.	»»» »»
Avignon.	730 »»
Str. à Bâle.	167 50
Paris-Str.	425 »»
Tours-Nant.	445 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	606 25
Famp-Has.	»»» »»
Diep.-Féc.	315 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	540 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	432 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	6025 »»
Lin Maber	»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	957 50	Orléans à Vierzon.	»»» »»
— (r.-g.)	»»» »	Rouen au Havre	647 50	Bordeaux à Cette.	450 »»
Paris à Orléans	1241 25	Marseille à Avign.	730 »»	Nord	607 50
— à Lyon	433 »»	Paris à Strasbourg	427 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 91; courant du mois, 93-00 (l'hect.); 3 prochains, 93; 4 derniers mois, 98 à 97.

Lille. — Colza. 76-50 à 00; lin, 91; cameline, 89; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 83 à 82; juin, juillet et août, 85 à 86; septembre et octobre, 86 à 87; novembre et décembre, »».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 98 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Dans la séance de l'Académie des sciences du 17 mai, M. Arago a présenté l'ouvrage qui a pour titre : *Patria*, en accompagnant l'annonce de cet hommage des auteurs et des éditeurs à la savante compagnie, de quelques explications dont l'objet était de faire ressortir l'utilité et la grandeur de ce beau travail destiné à faire connaître la France sous tous les aspects, à satisfaire à tous les genres de recherches et de curiosité dont la patrie peut être le sujet. M. Arago avait déjà apprécié de la même manière un autre livre publié par une partie des auteurs de *Patria* et par les mêmes éditeurs, le *Million de Faits* dont le succès a depuis justifié les éloges de l'illustre secrétaire perpétuel. *Patria*, qui est le *Million de Faits* relatifs à la France, en obtenant la même approbation, a droit à la même faveur de la part du public, à une faveur plus grande de la part du public français, initié d'une manière complète, par ce grand travail, à tout ce qui enseigne à connaître notre pays.

Spectacles du 29 mai.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Robert Bruce.
7 h. »/» ODÉON. — Les Templiers, 1re repr. de Pithias et Damon, 1re repr. des Notables.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, le Malheur d'être Jolie.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — L'Ecole des Familles.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — La vicomtesse Lolotte, Ce que Femme veut...
6 h. 1/2 GYMNASE. — Nuits, Clarisse, Troisième Larron.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Les Paysans, les danseurs espagnols, Léonard, Mlle Grabutot.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Croquignole, le Trottin de la Modiste, Père et Portier.
» h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Les Etouffeurs de Londres.
6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Paris la nuit, les Etudiants.
8 h. »/» CIRQUE. — L'Eléphant, le Nain, M. Amodio, Turbau.
7 h. 1/2 COMTE. — Barbe-Bleue.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Ile d'amour, Chasse aux Jobards, les Infortunes, le Bonheur.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Fille, le Chiffon nié, les Fifres de la Garde, Intermède.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Claude le riboteur, un Trait de Lumière, les Conditions de Mariage, les Filles d'honneur.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 29 MAI.

Le Problème social.

Le système actuel a eu pour mission providentielle de contenir l'essor faux, violent et illibéral du principe révolutionnaire; il a servi aussi à habituer les puissances européennes à voir en France un gouvernement basé sur la souveraineté populaire. Sous ce double rapport le système actuel a eu une incontestable utilité; et voilà pourquoi l'opinion publique l'a soutenu dans cette œuvre de transition. Mais le bon sens national commence aujourd'hui à comprendre que ce système n'a qu'une valeur négative, et qu'il ne peut gouverner, diriger, conduire la société française vers ses destinées, parce qu'il n'en a aucune notion.

C'est sans haine que l'opinion publique voit l'impuissance du système actuel; la bourgeoisie et le peuple ne s'insurgeront pas pour forcer le pouvoir à avoir des idées, à faire quelque chose, à marcher en avant; ils sentent que cela n'aboutirait à rien. L'insurrection est bonne pour renverser un pouvoir absolu et rétrograde; mais elle ne peut créer un pouvoir progressif et libéral. L'expérience de 1830 est là. La France ne veut plus tourner dans un cercle vicieux; elle comprend qu'elle finirait par devenir la risée de l'Europe. Le bon sens national accepte aujourd'hui la distinction enseignée par les diverses Ecoles socialistes, la distinction entre la phase révolutionnaire proprement dite et la phase de réorganisation politique et sociale. Le système actuel est un pont jeté entre ces deux rives.

Voilà pourquoi la France est calme, patiente, résignée en face de l'impuissance constatée du pouvoir sorti des barricades de juillet, en face de la corruption des classes officielles, en face de la dissolution morale qui a atteint tout le corps politique. A quoi serviraient l'irritation, la colère, l'emportement? Cela donnerait-il au pouvoir des idées, des sentiments qu'il n'a pas?

Les conservateurs progressistes ont infligé au système actuel cette devise: *Rien! rien! rien!* Le système actuel n'a pas protesté; il reconnaît qu'il ne veut rien faire, qu'il ne peut rien faire; il continue à repousser les réformes les plus insignifiantes; il avoue ainsi que son rôle est tout négatif, et par conséquent transitoire. Eh bien! ne serait-ce pas une absurdité que de vouloir se révolter contre le néant? Ne serait-ce pas une folie que de vouloir détruire ce qui tombe en poussière?

Oui, ceux-là mêmes qui souffrent le plus de l'impuissance, de la nullité du système actuel, ne nourrissent pas contre lui une haine vigoureuse. Les prolétaires et la moyenne bourgeoisie, toutes ces couches sociales qui travaillent, produisent, paient l'impôt, et sur lesquelles pèse le plus lourdement l'anarchie administrative et industrielle, n'ont qu'une indifférence profonde pour ce gouvernement qui ne sait rien faire, rien améliorer. Les prolétaires et la moyenne bourgeoisie, tous ces hommes forts et intelligents qui font vivre la société et qui ne participent pas au pouvoir, sentent que la corruption politique ne saurait descendre jusqu'à eux, et ils regardent d'un œil impassible ce qui se passe en haut. Ils ont l'instinct de grandes réformes industrielles et sociales; mais ils ne les attendent plus du système actuel; ils n'ont plus confiance en lui pour les opérer. Ils contemplent donc sans colère ce pouvoir qui se déconsidère lui-même, qui constate sa propre impuissance, son propre néant. Le spectacle de la mort est toujours triste.

D'ailleurs on ne doit à une chose que ce que sa nature contient. Demande-t-on au chardon de porter des roses? Demande-t-on à l'olivier de produire des raisins, à la vigne des olives? N'exigeons donc pas que le pouvoir actuel sorte de sa nature; qu'il abandonne son rôle de gendarme et de préfet de police pour se faire novateur; n'exigeons pas qu'il réalise les grandes aspirations de la Révolution française, qu'il régénère l'industrie et la société; car cela n'est pas dans sa nature, dans son principe.

La plupart des hommes politiques de 1830 qui n'ont pas voulu faire partie du système actuel, ne cessent, depuis dix-sept ans, de le harceler, de le poursuivre de leurs reproches, de le sommer d'agir et de tirer les conséquences de Juillet. Mais quelles sont ces conséquences? Ceux qui se plaignent n'ont jamais pu le dire. Qu'avait mis dans les esprits l'enseignement libéral de la Restauration? Des idées négatives au point de vue industriel et social, des idées d'équilibre et de pondération au point de vue politique. Quelles devaient être les conséquences de ces prémisses? L'accord des trois pouvoirs pour maintenir l'ordre, pour conserver ce qui existe; rien, rien, rien, en fait de réformes, d'améliorations, d'innovations.

Tout cela est très logique. L'esprit public ne pouvait se passionner pour ce qu'il ne connaissait pas, et il devait tomber dans l'indifférence, dans le scepticisme, dans la dissolution. Dès que sa mission de lutte contre la violence révolutionnaire a été achevée, le gouvernement n'a plus été uni par une pensée collective, et il a dû être envahi par l'égoïsme et la corruption. Cette corruption a gagné le corps électoral, malgré les vains efforts de l'opposition. Telles ont été, telles devaient être les conséquences des prémisses qui ont amené la révolution de 1830.

Et, qu'on le remarque bien! ce n'est pas nous qui tenons un pareil langage; ce sont les faits, c'est l'expérience de dix-sept années, c'est la presse entière, c'est le chef lui-même du ministère, M. Guizot, qui a été le pivot du mouvement théorique antérieur à la révolution de 1830, et qui est encore le pivot du mouvement pratique postérieur à cette révolution.

C'est donc aujourd'hui une chose démontrée: le gouvernement est encore fort et puissant contre la violence révolutionnaire; il est de toute faiblesse, de toute nullité en face des améliorations dont la société a besoin. Ces deux mots résument toute la situation.

Mais n'est-il pas possible de tirer parti de cette situation singulière? N'est-il pas possible de réaliser le progrès en dehors de la sphère politique? Toute la vie nationale est-elle donc entre les mains du gouvernement, comme en Turquie? N'y a-t-il pas des éléments libres à l'aide desquels on pourrait innover pacifiquement et transformer la société même?

Et, d'abord, il est certain que l'on peut, en dehors du système politique, réaliser le progrès intellectuel et moral. Il est certain que l'on peut faire l'éducation de l'opinion publique et la préparer à une pratique sociale meilleure. Il est certain que l'on peut créer des convictions nouvelles, donner aux esprits un idéal dont ils sont dépourvus, susciter une foi et une espérance raisonnées dans un avenir de justice et d'harmonie. C'est ce que les diverses écoles socialistes ont essayé de faire depuis 1830. C'est ce que la presse éclairée et les oppositions honnêtes seront tôt ou tard entraînées à imiter.

Il y a déjà là un fait important sur lequel la vieille politique n'a pas de prise, et qui est entièrement indépendant de ce qui se passe dans les régions officielles. Pendant que la partie élevée de la société est atteinte par la corruption, les classes moyennes se retrempent dans des croyances nouvelles. Les prolétaires eux-mêmes participent de plus en plus à cette régénération intellectuelle et morale; la conscience des destinées de l'homme et de l'h[illegible] s'éveille dans les masses laborieuses; et c'est ainsi que [illegible] le feu sacré qui purifiera toutes les souillures actuelles.

Le problème de notre époque est désormais posé: tr[illegible] le salariat en association; donner à tous le droit à l'éd[illegible] au travail. Voilà le but! Le moyen est celui-ci: organi[illegible] plan une commune modèle; car la commune est l'élément alvéolaire de toute société. On le voit, cette solution a la double propriété de conserver et d'innover. Rien n'est bouleversé dans la vieille civilisation; mais, au milieu du chaos actuel, une issue est ouverte vers l'harmonie, et la pensée révolutionnaire qui épouvante tant encore les gouvernements de l'Europe, se trouve ainsi neutralisée et absorbée.

Eh bien! croit-on que, dès maintenant, il ne soit pas possible d'aborder pratiquement cette solution? Qu'importent l'impéritie, l'impuissance, l'inaction du pouvoir? Pense-t-on que, si deux ou trois millions de Français voulaient fonder la commune sociétaire, s'ils n'en auraient pas le droit? Quelle est la loi qui s'oppose à l'association du capital, du travail et du talent? Quelle est la loi qui interdit les combinaisons du travail agricole et domestique, par groupes et par séries? Ne fonde-t-on pas tous les jours des associations pour exploiter des mines, des canaux, des chemins de fer? Pourquoi ne pourrait-on pas en fonder une pour exploiter une lieue carrée de terrain?

Ah! si tous les hommes honnêtes qui accusent le pouvoir politique d'impuissance et de néant, se joignaient à nous pour entreprendre l'œuvre de salut; s'ils comprenaient enfin l'inutilité de leurs plaintes et de leurs accusations; s'ils reconnaissaient, comme l'expérience le leur démontre, que le gouvernement de 1830 n'a qu'un rôle de conservateur, et qu'il n'est pas dans sa nature d'innover, d'améliorer, de réaliser les grandes aspirations de la Révolution française; s'ils s'unissaient entre eux pour constituer le gouvernement social de l'avenir, et pour faire ce que le gouvernement politique ne peut pas faire; qui peut douter alors que l'élan général vers la solution du problème de notre époque ne déterminât des faits mille fois plus éloquents que toutes nos paroles!

Eh quoi! nous avons vu des banquiers et des agioteurs s'entendre, se concerter, se livrer à toutes sortes de manœuvres et d'intrigues, non pour donner à la France des voies de communication rapides, mais pour assouvir un égoïsme sordide et un désir de lucre immérité! Ne verrons-nous donc pas les hommes honnêtes de tous les partis, cédant aux nobles instincts de [illegible] de l'humanité et de l'affranchissement des [illegible] d'un commun accord pour réaliser l'innovation capitale de notre époque: la fondation de la commune dont tous les membres seront associés et auront droit à une part proportionnelle et progressive!

La Sainte-Alliance constitutionnelle.

A l'extrémité occidentale de l'Europe, il existe une nation faible par le nombre de ses habitants, déchirée, rançonnée, amoindrie par la cupidité des marchands de la Cité de Londres; une nation qui a été puissante et glorieuse; une nation à laquelle la civilisation moderne doit la découverte de la route maritime des Indes; une nation qui a donné il y a un siècle, à l'époque du ministère Pombal, une preuve éclatante qu'elle se ressouvenait de sa grandeur, qu'elle savait être elle-même, qu'elle possédait encore assez de sang généreux pour se dire: « Je suis maîtresse de ma

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 30 MAI.

LES TRAVAILLEURS ILLUSTRES.

II.

BERNARD PALISSY.

Un jour d'été de l'an de grâce 1509, un arpenteur juré du baillage de Montpazier travaillait à lever un plan géométrique à quelque distance du bourg de Biron-en-Agenais, un petit paysan, à la physionomie intelligente, au regard curieux et pénétrant, suivait avec une attention avide chacun des mouvements de l'arpenteur, et semblait chercher à comprendre le but de ce travail. Le géomètre ne tarda pas à remarquer la préoccupation de son jeune observateur, et, séduit sans doute par ses traits pleins d'énergie et de vivacité, il l'appela d'un ton bienveillant:

— Mon enfant, lui dit-il, est-ce que tu serais clerc d'église, que tu comprends le divin art géométrique?

— Non, Messire, répondit l'enfant, je ne suis que le berger des troupeaux de mon père qui est laboureur, je ne comprends point ce que vous faites, mais je cherche à le comprendre.

— Pâques Dieu! bien répondu, mon mignon, reprit l'arpenteur, et tu serais fort content alors si je t'apprenais à lever des plans.

— Oh! je crois bien, Messire, dit l'enfant les yeux resplendissant de joie et d'espérance.

— Eh bien! nous verrons. Sais-tu lire et écrire?

— Un peu. Mon père, à force de prières, a consenti à me faire donner quelques leçons.

— Et tu serais prêt à me suivre à Montpazier?

— Partout, si mon père y consent.

— Il consentira, je l'espère. Conduis-moi vers lui, mon enfant. Mais lors même que ta famille me refuserait de t'emmener, je veux me souvenir de toi, comment t'appelles-tu?

— Bernard Palissy, Messire.

L'arpenteur le suivit à la métairie de son père, et, comme le laboureur avait neuf autres enfants à nourrir, il consentit sans beaucoup de peine à se séparer de Bernard. Celui-ci partit le lendemain pour Montpazier. Tourmenté d'une soif immense d'apprendre, il se livra aux études géométriques avec une persévérance infatigable, et bientôt son maître, dont la science n'était pas très profonde, n'eut plus rien à lui enseigner. Bernard se mit ensuite à étudier Euclide, et ses progrès furent tels, qu'à peine adolescent, il fut employé comme juge-expert des plans et devis, dans les questions d'arbitrage territorial. Plus tard, sa science géométrique acquit tant de renommée que les commissaires du roi, près les gabelles, le chargèrent de lever la carte topographique des îles et pays circonvoisins des marais salants de Saintonge, en vertu de l'édit donné au mois de mai 1543 à Saint-Germain-en-Laie.

Bernard Palissy ne borna pas à la géométrie l'incessante curiosité de son esprit. Un sentiment irrésistible l'entraînait vers la peinture; seul, sans conseils, sans maître, il apprit le dessin et le coloris. Albert Durer, Léonard de Vinci et Raphaël remplissaient alors l'Europe de leur gloire; Bernard se prit à contempler celles de leurs œuvres qu'il pût rencontrer, cherchant à s'approprier les qualités puissantes de ces grands peintres par une étude analytique plutôt que par l'imitation. Les hommes supérieurs, comme l'était Palissy, savent toujours rester eux-mêmes: ils ne s'abaissent jamais au rang servile des copistes.

Pauvre, et n'ayant pour vivre que le fruit de ses travaux, Bernard utilisa le savoir qu'il avait acquis dans l'art iconographique; et ses enluminures lui font en peu de temps une réputation que rejette sa modestie:

« L'on pensait en nostre pays, dit-il, que je fusse plus savant en l'art de peindre que je n'estois, je peindais des images. » Ce labeur, presque mécanique, dont Palissy nous fait si naïvement la confidence, était certainement trop peu pour le satisfaire; aussi tourna-t-il ses études vers un autre but. Il réfléchit aux moyens de perfectionner la peinture sur émail et sur verre qu'il appelle *vitrerie*. Cet art, que la Grèce avait [illegible] moyen-âge, s'était peu à peu amoindri en passant à travers les [illegible], romane, byzantine et ogivale. Mais la Renaissance [illegible] splendeur nouvelle. Lucca della Robbia, Léonard de [illegible] exécutèrent, d'après les dessins des premiers artistes [illegible] Primatizzio, Raphaël, Jules Romain, Jehan Cousin, il Rosso, Léonard de Vinci, Holbein et Albert Durer, des vases, des aiguières, des portraits et même des tableaux. Malgré les admirables émaux sortis de la manufacture fondée à Limoges par François I[er], Palissy, grâce à l'exquise délicatesse de son jugement, comprit que l'art n'avait pas dit encore son dernier mot.

Chevalier errant de la science, il sillonna la France et les pays voisins, des Pyrénées à la mer de Flandres, des bords pittoresques du Rhin aux rivages rocheux de la Bretagne. Il parcourut tour à tour, à petites journées, la Basse-Allemagne, les Ardennes, le Luxembourg, les duchés de Clèves et de Bruges, non pas comme un promeneur oisif qui veut amuser sa vie par des voyages, mais comme un poète philosophe qui demande à tout ce qu'il voit des inspirations et des pensées. L'art ne le préoccupait pas seul, l'histoire, les merveilles de la nature l'attiraient tour à tour, et chaque jour augmentait le vaste trésor de son intelligence.

Enfin, après s'être arrêté près d'une année à Tarbes, capitale de la Bigorre, il revint se fixer à Saintes pour faire des expériences sur le perfectionnement de l'émail. L'histoire naturelle l'avait conduit à l'étude de la chimie, science encore indigente et barbare alors, et dont il fut pour ainsi dire l'inventeur. Les alchimistes apothicaires et autres faisant métier de magie blanche étaient alors les seuls chimistes, et c'est à eux qu'il se vit forcé de recourir pour apprendre les premiers éléments de la chimie. Les livres de nécromancie et d'hermétique, les traités écrits par Averroès, Guillaume de Paris et Nicolas Flamel, lui devinrent bientôt familiers. Au bout d'une année, il était assez docte pour n'avoir plus à s'occuper des choses faites, mais des choses à faire.

Il débuta par une croisade passionnée contre les abus et les absurdités de l'alchimie et de l'astrologie judiciaire. Cette sortie souleva de violents orages de colère. Sébastien Colin, qui passait aux yeux du vulgaire pour un homme d'une science sans rivale, répondit au réformateur par une dissertation hérissée de citations grecques, hébraïques et syriaques. Dans une réplique vigoureuse Bernard réduisit à néant les arguments de Colin, comme le géant Ferragus l'armure du chevalier nain Lancelsot. Sébastien Colin ne se releva jamais de cette défaite en champ clos, et le règne de l'or potable fit place au règne de la chimie. Le nom de Colin s'éclipsa devant celui de Bernard Palissy.

Mais sa gloire il la paya cher.

Il venait de se marier à la fille d'un bourgeois de Saintes, en 1539, lorsqu'une coupe émaillée d'un rare travail tomba entre ses mains. Le voilà aussitôt broyant et mélangeant mille substances que les verriers avaient négligées dans le passé, les appliquant sur des pots de

[illegible] quelque sympathie en faveur des peuples qui voulaient passer du régime despotique au régime constitutionnel; aujourd'hui il jette le masque et se prononce ouvertement pour les exploits et les tendances liberticides des gouvernements despotiques qui veulent l'être. Est-ce peut-être que l'Angleterre et l'Espagne n'étaient pas assez fortes pour river les chaînes du Portugal? Loin de là! mais les marchands de Londres avaient besoin de faire sanctionner leurs nouvelles acquisitions des établissements portugais dans les Indes, et ils ont sommé le gouvernement français de se rendre à leurs vœux. Il a obéi pour se faire pardonner son courage matrimonial d'un jour.

Voilà donc où nous en sommes : au dedans, la France est livrée au pillage de la féodalité financière, Protée aux mille bras qui sait faire argent de tout; — au dehors, les marchands anglais exploitent si cruellement l'honneur de notre pavillon, qu'ils réduisent la France glorieuse de 89, de 1800, de 1830, à renier le principe sacré de la souveraineté des peuples, et le droit imprescriptible que Dieu leur confère de châtier des parjures, ceux-ci fussent-ils couronnés!

Ces hommes, qui ont dévoué la *sainte-alliance* à la colère des peuples durant la comédie de quinze ans, la refont eux-mêmes aujourd'hui. Les rois de la *sainte-alliance* étaient du moins conséquents à leurs principes.

La Suisse devant l'Absolutisme

Que serait devenue la liberté européenne, si la nature ne lui eût pas donné au centre de l'Europe, dans la République helvétique, un asile inviolable? Cette citadelle de la liberté affronte depuis quatre siècles tous les efforts de l'absolutisme. Autrefois, du moins, lorsqu'il était dans toute sa vigueur, l'absolutisme attaquait la Suisse à front découvert, et, s'il était repoussé, ce n'était pas toujours sans gloire. Mais aujourd'hui qu'il a atteint l'âge de la décrépitude, il n'emploie plus pour combattre la démocratie helvétique que l'arme odieuse de la calomnie, et sur quoi s'appuie-t-il encore? Sur l'aristocratie financière qui, pour se relever, compte sur l'intervention des gouvernements despotiques, et tous ensemble agitent devant l'Europe le fantôme du communisme, qu'ils peignent sous les couleurs les plus affreuses, et qu'ils s'efforcent sans cesse de confondre avec le républicanisme. La plume se refuse à répéter les horreurs inventées par les oppresseurs et les obscurants contre les hommes regardés à tort ou à raison comme les représentants officiels des nouvelles idées démocratiques.

Les chefs de la jeune Suisse, si l'on en croit leurs adversaires, sont autant de *brigands* qui ont juré une haine implacable à tous les pouvoirs constitués en Europe, et, sous la domination tyrannique de ces hommes, la Suisse, cette terre classique de la liberté, n'est plus qu'une caverne ouverte à la licence la plus effrénée, une officine impure où la *jeune Europe* distille les poisons destinés à faire périr les mœurs, les croyances, l'ordre, la liberté. Sous le patronage des gouvernements de Genève et de Vaud, dont les chefs leurs sont affiliés, les propagandistes travaillent avec ardeur à leur œuvre de destruction. Ces *cannibales* ne sont pas tous des hommes obscurs et sans ressources pécuniaires, car ils disposent d'une imprimerie, et traduisent dans plusieurs langues leurs pamphlets abominables, qu'ils font ensuite circuler à grands frais. Parmi ces écrits incendiaires, les *amis de l'ordre* citent surtout ceux que l'on attribue à Karl Heinzen, aventurier politique de l'espèce la plus dangereuse, au dire de ses ennemis, qui l'ont surnommé le *massacreur des princes*.

Les conservateurs suisses, en représentant leur pays comme un [illegible] en France, au moins en Allemagne, où les teutomanes, oubliant leur propre décrépitude, recommencent à tonner contre les Suisses, qu'ils traitent de rebelles au saint-empire, et d'enfants dénaturés de la nation allemande. La Suisse, dit un journal de Leipzig est un pays misérable, plus bas de cent coudées que le plus misérable état de la confédération germanique. Dans cette contrée, où toutes les libertés individuelles et publiques sont foulées aux pieds, on chercherait vainement ce respect de la propriété, cette liberté de conscience, ce développement universitaire, qui font l'orgueil et le plus bel ornement de la terre germanique.

Après une peinture exagérée et ridicule des maux dont souffre la Suisse actuelle, et dont l'Allemagne, en proie aux émeutes, a sa bonne part, le journaliste saxon offre aux Suisses le remède qui guérira tous les maux et fermera toutes les cicatrices que leur a faites l'esprit révolutionnaire. « O Suisse, s'écrie-t-il, rameau détaché du grand arbre germanique, laisse-toi greffer de nouveau sur l'arbre maternel qui seul peut te rendre la sève et la vie! Suisse, rentre dans le giron allemand, et convertis-toi à l'union douanière, où tu trouveras, avec un grand avantage matériel, les biens intellectuels et moraux qui te sont indispensables pour mener une vie grande et honorée parmi les peuples. »

L'écrivain teutomane y pense-t-il bien, quand il veut donner pour compatriotes aux *vieux* Allemands les *jeunes* Suisses, véritables loups qui ne tarderaient pas à ravager la bergerie du saint-empire.

Supposons un moment, avec un autre publiciste d'outre-Rhin beaucoup plus clairvoyant, qu'il existe en Europe une coalition puissamment favorisée par les discordes intérieures de la Suisse; supposons encore que l'Autriche s'empare des Grisons; la France, de la Suisse française, et l'Allemagne, du reste; les difficultés d'une telle entreprise ne tarderont pas à se présenter à nos yeux.

Tout état qui s'incorporerait une partie de la Suisse, introduirait nécessairement dans son organisation tous les éléments du désordre et de la destruction. Il y aurait à combattre les intérêts locaux, les mœurs républicaines et toutes les habitudes puissantes d'une vie politique libre et tumultueuse. L'Allemagne, par exemple, verrait se multiplier au centuple les maladies qui la rongent aujourd'hui, par la raison toute simple que la partie incorporée de la Suisse se jetterait avec ardeur sur toutes les matières révolutionnaires qu'elle est loin d'avoir épuisées dans ses nombreuses révolutions. L'Allemagne serait bientôt lasse d'une semblable conquête.

La Suisse ne peut pas renoncer non plus à sa neutralité pour s'unir plus étroitement à l'Allemagne. Elle renferme des éléments français et même italiens, qui composent une des parties vitales de son organisation, et qui s'opposent à une pareille union.

La Suisse est l'image de l'Europe.

De même qu'elle offre sous un même ciel les climats les plus divers, elle réunit dans son organisation sociale les formes politiques les plus variées.

Le seul pays républicain de l'hémisphère que nous habitons, la Suisse, est destiné par la Providence à être le type, le modèle, la représentation de la vie européenne.

La Suisse absorbe tous les éléments de l'esprit germanique et français, leur imprime pour ainsi dire le sceau de sa propre individualité, en compose un tout plus parfait et plus net, et les réduit à leur plus juste expression. L'Europe tout entière se révèle dans la Suisse où, comme un miroir qui réfléchit tous les objets, elle peut contempler incessamment sa propre image.

[illegible] riser le ministre des finances à porter à 275 millions le montant des bons royaux fixé à 206 par le budget de 1847.

La Chambre a délibéré ensuite sur une pétition de divers électeurs du neuvième arrondissement de Paris, demandant que la gare de départ du chemin de fer de Lyon soit établie à Paris, non au boulevart Mazas, mais sur le boulevart Contrescarpe, en face du bassin de la Bastille.

La commission proposait le renvoi au ministre des travaux publics. Le nouveau ministre, M. Jayr, a vivement combattu ce renvoi, et l'assemblée, malgré l'éloquence de M. Larabit, a passé à l'ordre du jour.

Les autres pétitions étaient sans importance.

Dans le cours de la séance, M. Bignon a déposé le rapport de la commission chargée d'examiner le budget de 1848.

La Chambre des pairs a adopté aujourd'hui, à la majorité de 122 voix contre 12, le projet de loi sur les fonds secrets.

La commission du buget s'est réunie hier; elle a entendu la lecture du rapport de M. Bignon sur les ministères de la guerre et de la marine. Le rapport sera déposé demain en séance publique. On pense que la discussion du budget des dépenses s'ouvrira vers le 25 juin.

On lit dans le ***Moniteur parisien*** :

» Par une dépêche télégraphique, datée d'Alger le 28 mai, le maréchal duc d'Isly mande au ministre de la guerre :

» Tout le centre de la grande Kabylie, de Bougie à Sétif et à Hamza, a été organisé le 24 dans une assemblée solennelle des représentants d'environ 80 tribus. Nous avons nommé et investi les chefs.

» Les Kabyles sont soumis à un impôt modéré; ils doivent assurer les communications et opérer les transports.

» Les deux colonnes vont retourner, à petites journées, à Sétif et à Alger, en faisant exécuter les conditions imposées.

» Je suis arrivé à Alger aujourd'hui. »

Le mouvement qui se passe dans toute l'Europe doit exciter au plus haut point l'attention des hommes politiques. La liberté en Prusse marche à grands pas. L'Espagne, le Portugal, l'Italie s'ébranlent; L'Autriche ne tient qu'à un homme. L'Europe attend la France. La France semble dormir; mais elle dort à la manière du lion, les yeux ouverts, comme dit le Dante :

A guisa di leon quando si posa. (*Gazette de France.*)

Le *Times* publie des correspondances du Levant dans lesquelles on représente le commerce grec comme très irrité contre M. Coletti, à cause des pertes dont ce commerce est menacé par le différend avec la Turquie. On jugera de l'importance des relations commerciales entre la Grèce et l'empire ottoman, par ce fait qu'il constate du relevé officiel des navires qui ont passé les Dardanelles en 1846, que sur un chiffre total de 6 739 bâtiments, 2 365 étaient grecs, 697 russes, 604 sardes, 727 autrichiens, 782 anglais, 242 ioniens, 469 français, et 455 de tous les autres pavillons réunis. — Le nombre des vaisseaux grecs surpasse dès lors dans cette énumération celui des vaisseaux russes, anglais et autrichiens réunis, et il forme à lui seul plus des 3/5 du chiffre total des navires de Russie, de Sardaigne, d'Autriche, d'Angleterre, des îles Ioniennes, et de France, ensemble.

Peut-être cette circonstance suffit-elle pour donner la clef de l'attitude du cabinet anglais dans l'affaire turco-grecque. Il est certain que les îles Ioniennes, placées sous le protectorat de la Grande-Bretagne auraient intérêt à ce que les échanges entre la Turquie et la Grèce fussent interrompus, sinon détruits, attendu que ces îles attireraient nécessairement à elles une partie commerce ainsi détourné de ses voies primitives.

---

terre qu'il soumit à l'action des fourneaux construits par lui-même, et employant sans trêve à découvrir le degré de feu nécessaire à chaque substance pour obtenir un émail épais, opaque, d'un ton de coloris égal, et qui cependant pût rendre la dégradation de la lumière et des ombres.

La solution du problème était difficile, et les premiers efforts de Palissy ne parvinrent pas à la découvrir.

« Car, nous dit-il, m'estant ainsi abusé plusieurs fois, avecques
» grands frais et labeurs, j'estois tous les jours à piler et broyer ma-
» tières nouvelles et construire nouveaux fourneaux, avecques grande
» dépense d'argent et consommation de bois et de temps. »

Il crut que l'insuccès provenait de ses fourneaux, et il envoya ses vases préparés à des potiers de profession. Mais, après la cuisson, ces vases étaient ridicules. Cinq années passèrent en infructueux essais; et Palissy fut souvent obligé d'interrompre ses expériences pour subvenir par des travaux de peinture ou de géométrie aux besoins de sa famille.

C'est en 1544 seulement, qu'une tentative plus heureuse vint ranimer son courage défaillant. Ecoutons-le parler lui-même dans son livre de l'*Art de terre*.

« Dieu voulut qu'ainsy que je commençois à perdre courage, et que,
» pour le dernier coup, je m'estois transporté à une verrerie, ayant
» un homme avec moi chargé de plus de trois cents sortes d'épreuves,
» il se trouva une desdites épreuves qui fut fondue dedans quatre
» heures, laquelle épreuve se trouva blanche et polie, de sorte qu'elle
» me causa une telle joie que je pensai être devenu une nouvelle créa-
» ture, et pensai dès lors avoir une perfection entière de l'émail
» blanc. Mais cette épreuve estoit fort heureuse d'une part et bien mal-
» heureuse de l'autre; heureuse en ce qu'elle me donna entrée à ce
» que je suis parvenu; malheureuse en ce qu'elle n'estoit mise en do-
» se ou mesure requise. Je fus si grande beste en ces jours-là, que
» soudain que j'eus fait ledit blanc, qui estoit singulièrement beau,
» je me mis à faire des vaisseaux de terre. Combien que je n'eusse ja-
» mais connu terre, et ayant employé l'espace de sept à huit mois à
» faire les dits vaisseaux, je me pris à ériger un fourneau semblable à
» ceux des verreries, lequel je bâtis avec un labeur indicible; car il
» falloit que je maçonnasse tout seul, que je détrempasse mon mor-
» tier, que je tirasse l'eau pour la détrempe d'iceluí; aussi me falloit
» moi-même aller quérir la brique sur mon dos, à cause que je n'a-
» vois nul moyen d'entretenir un homme pour m'aider en cette affaire.
» Je fis cuire mes vaisseaux en première cuisson; mais, quand ce fut
» à la seconde cuisson, je reçus des tristesses et labeurs telles que
» nul homme ne voudroit croire; car, combien que je fusse six jours
» et six nuits devant mon fourneau, sans cesser de brûler bois par les
» deux gueules, il me fut impossible de fondre l'émail, et estois comme
» un homme désespéré; et, combien que je fusse tout étourdi du tra-
» vail, je m'avisai que dans mon émail il y avoit trop peu de la matière
» qui faisoit fondre les autres. Ce que voyant, je me pris à piler et
» broyer de la dite matière, sans toutefois laisser refroidir mon four-
» neau. Par ainsi, j'avois double peine : piler, broyer, et chauffer le
» dit fourneau. Quand j'eus ainsi composé mon émail, je fus contraint
» d'aller encore acheter des pots, d'autant que j'avois perdu tous les
» vaisseaux que j'avois faits; et ayant couvert les dites pièces du dit
» émail, je les mis dans le fourneau, continuant toujours le feu en sa
» grandeur. Mais sur cela il me survint un autre malheur, lequel me
» donna grande fâcherie, qui est que, le bois m'ayant failli, je fus
» contraint brûler les étapes qui soutenoient les treilles de mon jar-
» din, lesquels estant brûlés, je fus contraint brûler les tables et plan-
» chers de la maison, afin de faire fondre la seconde composition.

» J'estois en une telle angoisse que je ne saurois dire, car j'estois
» tout tari et desséché à cause de la chaleur du fourneau. Il y avoit
» plus d'un mois que ma chemise n'avoit séché sur moi; encore, pour
» me consoler, on se moquoit de moi, et même ceux qui devoient me
» secourir alloient crier par la ville que je faisois brûler le plancher,
» et par tel moyen on me faisoit perdre mon crédit et m'estimoit-on
» être fol. »

« Quand je me fus un peu reposé, et que j'eus reconnu que nul n'a-
» voit pitié de moi, je dis à mon âme : Travaille à présent! »

Après ce cri d'enthousiasme, Palissy, à demi brûlé par la chaleur de la fournaise, *les doigts enveloppés de drapeaux* pour remédier aux saignantes blessures que lui avaient faites les aspérités de l'émail, oubliant les angoisses de l'insomnie et de la faim, reprit ses douloureux essais. Trop pauvre pour payer un ouvrier qui l'aidât, il fit mouvoir seul un moulin à broyer, auquel d'ordinaire deux hommes étaient employés. Seul encore, il construisit un fourneau, prépara de nouvelles poteries, alluma un vaste brasier. Le succès de la cuisson allait être complet, déjà luisait et fondait sur les vases l'émail préparé par Bernard, mais le malheureux avait oublié de remarquer que des cailloux entraient pour une bonne part dans la composition de son fourneau. Or, la violence du feu mit en fusion toutes les matières siliceuses, et ce fleuve de verre bouillant coulant au milieu du brasier se mêla aux poteries, les unit entre elles et se confondit avec l'émail que Palissy venait d'achever laborieusement.

Mais Bernard, dans cette circonstance, qui rendait encore une fois inutiles six mois de travail et de privations, loin de maudire sa destinée, recommença en silence à poursuivre le résultat qui lui avait tant de fois échappé. Le ciel bénit enfin sa persévérance. Ecoutons-le encore :

« J'ai été plusieurs années que, n'ayant rien de quoi couvrir mes
» fourneaux, j'estois toutes les nuits à la merci du temps sans avoir
» aucun secours, aide ni consolation, sinon des chats-huants qui chan-
» toient d'un côté ou des chiens qui hurloient de l'autre. Parfois il se
» levait de vents et des tempêtes qui souffloient de telle force le des-
» sus et le dessous de mes fourneaux, que j'estois contraint de quitter
» le tout avecques la perte de mon labeur, et me suis trouvé plusieurs
» fois qu'ayant tout quitté, n'ayant rien de sec sur moi à cause des
» pluies qui étoient tombées, je m'en allois coucher à la minuit ou au
» point du jour, accoutré de telle sorte comme un homme ivre que
» l'on auroit traîné par tous les bourbiers de la ville, et en m'en al-
» lant ainsi retirer, j'allois bricollant sans chandelle et rempli de
» grandes tristesses, d'autant qu'après avoir longuement travaillé, je
» voyais mon labeur perdu. »

C'est ainsi que Palissy, après quinze années de recherches, trouva enfin son secret, et dès lors s'échappèrent de ses mains des chefs-d'œuvre sans nombre, toutes ces belles poteries que se disputèrent les palais de ses contemporains, et que n'ont pas surpassées encore les fabriques de faïence les plus renommées.

Les vases faits par Bernard Palissy se reconnaissent facilement à la grâce exquise des formes, aux reflets brillants des couleurs, à la délicatesse du fini dans les moindres détails. Les potiers italiens peignaient simplement leurs dessins sur la terre unie, Bernard modela ses sujets en plein relief avant de les émailler, joignant ainsi un talent réel de sculpteur à ceux de peintre et de potier. Tantôt il jette au fond d'un plat mille arabesques variées, tantôt il y fait revivre un récit mythologique à personnages; mais là où il excelle surtout, c'est à représenter des feuillages, des herbes, des coquilles, des écrevisses, des poissons, des serpents. Bernard avait étudié avec une attention sérieuse les phénomènes et curiosités de l'histoire naturelle; ses poissons frétillent, ses grenouilles coassent, ses huîtres bâillent, ses couleuvres sifflent. Dans une épître adressée à Palissy, Pierre Sauxay, après avoir vanté différents travaux d'émaillerie, s'exprime ainsi :

Mais cela n'approche point
Des rustiques figulines,
Que tant et tant bien à point
Si dextrement imaginées.

SUPPLEMENT.

[illegible] de la capitale. La reconstruction [illegible] de ces quartiers eût été la conséquence naturelle de la vie que nous proposions d'y rappeler, et la capitale du monde civilisé eût été régénérée comme par enchantement.

Les idées que nous avons développées à ce sujet n'étaient pas prises au hasard ; conséquences logiques d'un principe vrai, celui de l'assainissement, elles trouvaient leur réalisation financière dans un principe non moins vrai, celui du concours de la vente des biens des hôpitaux et des hospices à cette grande transformation sanitaire.

La ville de Paris, déjà débitrice de la somme de 12 millions envers l'administration des hospices, eût porté sa dette à 150 ou 200 millions, et ces millions eussent servi à assainir la capitale. La vente des biens des hôpitaux et hospices eût été une excellente opération, car, nous l'avons dit — et il est bon de le répéter — ces biens sont si mal gérés que les frais d'administration et de réparations montent à 25 et même à 33 0|0 (1).

La ville de Paris eût au contraire servi un intérêt *net* de 5 0|0, comme elle le fait déjà pour les 12 millions provenant de la vente de maisons urbaines qui appartenaient aux hospices en 1807. Cette vente, d'ailleurs, eût également servi les intérêts de l'administration communale, car, dans notre projet, la ville de Paris eût accru le nombre de ses *établissements communaux,* qui lui rapportent déjà plusieurs millions de rente, et elle eût pu donner aux hospices toutes sortes de garanties hypothécaires ou autres, pour assurer le bien des pauvres contre toute chance de pertes.

Parmi ces établissements communaux, nous n'avions pas oublié ceux qui pouvaient avoir une heureuse influence sur le bien-être et la moralité des ouvriers. Aussi, nous demandions que de vastes et salubres habitations fussent disposées pour les travailleurs, où ils eussent trouvé économie, comfort, instruction, amusements honnêtes, avantages bien faciles à réaliser lorsque l'on veut fortement l'amélioration d'une classe de citoyens, surtout lorsque l'administration municipale elle-même se place à la tête des réformes.

Nous appelions aussi en passant la sollicitude de la préfecture de police sur les *chambrées*, où s'entassent la nuit des multitudes d'ouvriers, et les réduits de *logeurs à la nuit*, où se retire cette partie de la population sans nom qui perpétue de nos jours les truands d'autrefois. Nous savons que la préfecture de police surveille ces lieux, mais la surveillance ne suffit pas là où il faut une paternelle sollicitude, là où il faut venir au secours des personnes [illegible] à la capitale et ne savent où se loger, comme une institution municipale fort importante.

Pour prouver l'urgence de cette institution, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs la description *officielle* des *chambres et des logements à la nuit.* Quoique nous ayons visité ces repaires infects, antres de troglodytes plutôt que demeures humaines, nous craindrions que le lecteur nous accusât d'exagération si nous en tracions le tableau nous-mêmes.

Voici ce que l'on trouve dans l'excellent rapport de la commission chargée de constater les ravages du choléra en 1832 :

... Il faut rendre les maisons de Paris plus saines, l'existence de leurs habitants meilleure.

... Bien que la capitale ait éprouvé, comme la commission s'est empressée de le reconnaître, de grandes et utiles améliorations, personne ne doutera que les habitudes, les mœurs, l'existence d'une grande partie de sa population, n'en appellent encore d'importantes. Non-seulement il existe dans son sein une classe nombreuse occupée tout le jour à pourvoir, par un travail pénible, à sa subsistance, et sur laquelle les soins de l'administration doivent s'étendre en tous temps pour la garantir des dangers qu'elle ne peut ou ne sait pas combattre ; mais au-dessous de cette classe utile et laborieuse, il en existe une autre partout reconnaissable à son dénuement absolu, à sa dégradation profonde.

Placée dans l'échelle sociale au degré le plus bas, cette classe incessamment créée dans nos villes populeuses et manufacturières par les revers de l'industrie, les fautes de l'imprévoyance, les désordres de l'inconduite, cette classe n'est nulle part plus nombreuse qu'à Paris, où elle s'augmente encore de la foule de gens sans aveu qu'y attire sans cesse l'appât d'un gain quelconque. Sans domicile fixe, sans travail assuré, cette classe, qui n'a rien en propre que sa misère et ses vices, après avoir erré le jour sur la voie publique, se retire pendant la nuit dans les maisons garnies des différents quartiers de la capitale, qui semblent avoir été de tous temps destinés à la recevoir. La commission ne croit pas s'écarter de son sujet en entrant ici dans quelques détails sur ce qu'on appelle à Paris, *maisons garnies*.

.... 954 maisons garnies reçoivent dans des *chambres communes* des journaliers, des balayeurs, des chiffonniers, des ramoneurs, et des maçons surtout, qui séjournent dans ces maisons pendant la saison des travaux, dont la durée est ordinairement de huit mois. Rappelés dans leur pays par la morte saison, une partie de ces ouvriers y rapportent l'argent que leurs habitudes d'ordre et d'économie ont épargné sur leurs salaires, et que la rétribution de cinq à six francs par mois qu'ils paient dans ces maisons a peu diminué. Sur les 954 garnis de cette espèce existant à Paris au moment du choléra, plus de la moitié ont été attaqués.

Enfin, 256 logeurs à la nuit donnent asile aux vagabonds, aux mendiants des deux sexes, ainsi qu'aux gens sans aveu et sans profession.

Les femmes entrent pour un tiers dans la population de ces derniers garnis, tandis qu'elles forment à peine un quatre-vingt-dixième des chambrées, etc. (1).

Cette population toujours errante, pour échapper à l'œil de la police toujours ouvert sur elle, ne passe guères plus d'une nuit dans ces maisons, et le prix de ce court séjour y varie depuis cinq sous jusqu'à quinze.

Dans quelques-unes de ces maisons, quand on a le courage d'y pénétrer, on se trouve tout à coup transporté au milieu de chambres [illegible]

Quelque repoussants que soient ces tableaux, et bien qu'il semble qu'on ne puisse rien ajouter au dégoût de cette peinture, cependant elle ne représente pas encore le dernier degré d'une misère profonde ; et cette misère, on a dû la montrer parce qu'elle est plus commune à Paris qu'on ne pense, et qu'elle est peu connue ; mais la commission craindrait de faire monter la rougeur au front de ses lecteurs, si elle les introduisait dans les gîtes où se retirent pendant la nuit des mendiants, des vagabonds, des voleurs, repaires infâmes, effrontément déguisés sous le nom de garnis, et dont l'enseigne trompeuse :

Ici on loge à la nuit,

qu'éclaire une perfide lanterne, attire à son arrivée dans la capitale l'honnête et crédule ouvrier qui, victime du piége adroit que lui tend la débauche, y tombe sans le savoir, y reste par faiblesse, et n'en sort que pour aller pleurer dans un hôpital la perte de sa santé, de son argent et de son temps.

Nous le demandons, est-il possible de lire une description plus affreuse ; et encore — nous l'affirmons — elle ne renferme pas tous les détails qui la rendraient plus navrante. La commission dit qu'elle craindrait de faire monter la rougeur au front de ses lecteurs, elle aurait dû dire la honte. Oui, la honte, car il est honteux pour le gouvernement, pour la municipalité, pour les habitants riches et aisés de Paris, de permettre que des hommes qui vivent dans la même ville, s'abritent dans ces tanières, s'y abrutissent et s'y perdent. Oui, et nous ne nous mettons pas en dehors des reproches que nous adressons aux autres, nous sommes tous coupables de cette incurie sans nom, de cette négligence criminelle envers nos semblables.

La commission ajoute :

Au reste, quelque dépravée que soit cette population, la commission n'a point à juger ses mœurs. Mais, s'il est vrai qu'une conduite meilleure amène toujours un sort plus heureux, (en indiquant les moyens qu'elle croit propres à en faire jouir ces classes malheureuses, elle aura pu servir la morale et rester encore fidèle à son mandat.

Après cette sage réflexion, la commission pose nettement, et avec un grand bonheur d'expression, le principe supérieur de l'influence réciproque de l'habitation sur l'habitant et *vice versâ* :

C'est une vérité de tous les temps, de tous les lieux ; une vérité qu'il faut redire sans cesse, parce que sans cesse on l'oublie ; il existe entre l'homme et tout ce qui l'entoure, de secrets liens, de mystérieux rapports dont l'influence sur lui est continuelle et profonde. Favorable, cette influence ajoute à ses forces physiques et morales, elle les développe, les conserve ; nuisible, elle les altère, les anéantit, les tue.

Mais son action n'est jamais plus redoutable que lorsqu'elle trouve à s'exercer sur une population entassée, quelle qu'elle soit d'ailleurs, et voilà pourquoi l'on observe dans certains arrondissements une mortalité plus grande ; voilà pourquoi le germe des maladies s'y développe plus constamment, pourquoi la vie s'y éteint plus rapidement.

.... Cette déplorable destruction des hommes a eu lieu dans ces seuls quartiers, parce que nulle autre part aussi l'espace n'est plus étroit, la population plus pressée, l'air plus malsain, l'habitation plus dangereuse, et l'habitant plus misérable.

Ici la commission ne recule pas devant le remède à tant de maux :

Eh bien, il faut élargir ses réduits pour qu'il y respire plus à l'aise, il faut les rendre plus salubres pour qu'il y vive plus longtemps. Aussi n'était-ce pas sans raison, comme sans intérêt pour les classes laborieuses, que des hommes recommandables émettaient il y a quelques années devant l'autorité le vœu que l'on construisît des maisons de moyennes et petites dimensions, en rapport avec la condition, les besoins et la fortune des individus. Ce genre d'habitations manque à Paris, disaient-ils, et l'on en sent la nécessité.

---

(1) Voici un calcul que l'administration des hôpitaux et hospices de Paris ne pourra pas réfuter.

Depuis 1813, époque à laquelle ont été faites les dernières ventes de maisons en vertu du décret de 1807, jusqu'à 1847, on compte 34 ans. En chiffres ronds, l'administration des hôpitaux a reçu de la Ville 600 000 fr. par an pour intérêts de 12 millions capital, c'est-à-dire .... 20 400 000 fr.
Plus, en comptant les intérêts des intérêts, et en ne les portant qu'à .... 3 600 000 fr.

Total encaissé par les hôpitaux 24 000 000

Comme nous l'avons dit, si les hôpitaux eussent conservé ces maisons, ils auraient perdu 33 0|0 du revenu des 20 400 000 fr. (frais d'administration et de réparations) ; c'est-à-dire qu'ils n'auraient encaissé que 13 millions et demi au lieu de 24 millions ; — perte, 11 millions et demi.

Quant à l'observation que l'on pourrait faire, que ces maisons auraient une valeur bien plus grande aujourd'hui, on comprend que ce raisonnement ne prouverait pas la bonne administration des biens des hôpitaux. D'ailleurs, nous ne voyons pas, dans les comptes-rendus de cette administration, que les frais de gestion décroissent en raison de la vente des biens. — Il n'y a qu'un moyen de réformer ces abus, c'est la vente même de tous les immeubles et la concentration de tous les capitaux des hospices dans la caisse communale ; car, en définitive, la ville subventionne cette administration de plus de 6 millions, c'est-à-dire plus de la moitié de ses dépenses.

(1) Dans les importants mémoires que M. le docteur Bayard a publiés sur la *Topographie médicale de Paris,* nous trouvons la description suivante d'une chambrée :

« Dans une pièce, au quatrième étage, ayant à peine cinq mètres carrés, je trouvais *vingt-trois* individus, hommes et enfants, couchés pêle-mêle sur *cinq* lits. L'air de cette chambre était tellement infect que je fus pris de nausées. La chandelle qui m'éclairait faillit s'éteindre. Les souliers et les vêtements de ces individus exhalaient une odeur aigre et insupportable, qui dominait les autres exhalaisons. »

Le lizard sur le buisson
N'a point un plus naïf lustre,
Que les tiens en ta maison,
D'œuvre nouveau toute illustre.

Les herbiers ne sont point mieux
Par les champs et verdes prées,
D'un esmail plus précieux
Que les tiennes diasprées.

Le roi Henri II avait accordé un brevet à l'inventeur de ces rustiques figurines dont nous parle Sanxai, et plus tard il lui donna un logement près du Louvre avec le titre de Bernard des Tuileries.

Ce que nous avons rapporté de Bernard a dû le faire apprécier comme un esprit hardi, progressif et novateur. Aussi accueillit-il avec enthousiasme le calvinisme à son apparition en Saintonge. Non seulement il se fit calviniste, mais il réunit un groupe d'artisans et leur annonça deux fois chaque semaine, dans une fraternelle réunion, la *parole de semence et de vérité.*

Palissy ne fut pas inquiété d'abord pour son changement de religion. Les seigneurs de la cour, même les catholiques, lui accordèrent leur protection et leur amitié. Le duc de Montmorency le chargea de décorer plusieurs de ses jardins et de ses châteaux, celui d'Ecouen-les-Paris en particulier. Le comte de Maulévrier, grand écuyer de France, fut, à ce qu'il paraît, le premier Mécène de l'illustre émailleur.

Mais en 1559 et en 1562 parurent des édits par lesquels la vie des réformés était livrée au caprice des juges royaux de chaque localité qui avaient la faculté de condamner à mort sans appel. Bernard Palissy, protestant et ministre, obtint contre les justiciers-inquisiteurs une sauve-garde du duc de Montpensier. Le comte de Rochefoucauld, général de l'armée royale en Saintonge, déclara lieu de franchise l'atelier de Bernard, déclaration qui imprimait à l'immeuble un caractère d'inviolabilité sacrée. Palissy n'en fut pas moins traîné en prison par les juges de Saintes. Les soldats catholiques qui l'arrêtèrent détruisirent son atelier, construit en grande partie aux frais du connétable. Des menaces de mort furent même proférées contre l'artiste par une populace en délire, et ce ne fut pas sans peine que ses protecteurs, le seigneur de Burie, le comte de la Rochefoucauld, le sire de Pons et le baron de Jarnac, parvinrent à le sauver. Mais ils ne purent faire pour Palissy tout ce que leur dictait la générosité de leur âme. Les ennemis du potier le firent partir secrètement, pendant la nuit, et l'envoyèrent à Bordeaux.

La haine des catholiques contre les huguenots était à son comble dans la Guyenne, et Bernard ne devait espérer aucune grâce des Bordelais. Heureusement pour lui, le connétable de Montmorency avait un accès facile près de la reine-mère qui régnait alors plus que le roi son fils. Il lui remit un placet en faveur de Bernard. Catherine accorda la grâce de l'artiste, non par sympathie pour lui, mais par politique et pour faire une gracieuseté au connétable, dont elle avait besoin. Quelques heures après un courrier partit pour Bordeaux, porteur d'un ordre du roi qui mit Bernard en liberté.

Charles IX appela Palissy près de lui, lui donna un logement dans cette fabrique de tuiles qui a légué son nom au palais bâti depuis par Philibert Delorme.

C'est dans cet asile qu'il put, pour la première fois de sa vie, se livrer tout entier à ses chères études. Il recueillit et consigna par écrit le fruit de ses longues observations, et en 1557 il publia un premier essai sur l'Art de Terre, qui fut suivi d'un second en 1563, intitulé le *Jardin délectable.* C'est d'après cet ouvrage sur la disposition la meilleure à donner aux jardins que fut tracé le plan du parc de Chaulnes, parc célèbre qui entendit les premiers champs de Gresset écrivant sa *Chartreuse*, et les rimes amoureuses de l'abbé de Boismont.

Outre les livres qu'il publia, Palissy continua de produire en grand nombre ces remarquables vases historiés dont le musée de l'hôtel de Cluny possède plusieurs échantillons.

Cette paix dans ses labeurs dura pour lui jusqu'au mois d'août 1572. Alors le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois lui rappela les malheurs de Saintes. Le cri de « Mort aux parpaillots » éclatait de toutes parts mêlé aux arquebusades, cette fois encore il dut son salut à la protection de la cour. Une femme jeune et belle, compatissante autant que spirituelle, la sœur de Charles IX, Marguerite de Navarre, le fit introduire au Louvre, et il resta caché pendant tout le temps des massacres dans la chambre contiguë à celle où le roi Charles avait offert un abri sûr à Ambroise Paré, son médecin, poursuivi aussi comme huguenot.

Palissy s'était plu à recueillir un grand nombre d'objets d'histoire naturelle qu'il disposa dans un muséum, le premier de ce genre qui ait été fait en France. Le premier encore, il ouvrit un cours public d'histoire naturelle et de physique ; commencé en 1575, il ne cessa qu'au moment où Palissy fut jeté par les Seize à la Bastille, d'où le duc de Mayenne ne put parvenir à le tirer.

Bernard était bien vieux, et pourtant l'énergie de son caractère ne se démentait pas un seul moment.

Il avait alors 90 ans ; il se trouvait à la Bastille, et dans la prison voisine de la sienne étaient deux belles jeunes filles, protestantes comme lui.

Henri III vint rendre visite à Palissy, et voici comme d'Aubigné en rend compte dans sa fameuse *Confession de Sancy* :

« Que diriez-vous du pauvre potier, monsieur Bernard, à qui
» Henri III parla ainsi :
« — Mon bonhomme, il y a quarante-cinq ans que vous êtes au ser-
» vice de la reine ma mère et de moi ; nous avons enduré que vous
» avez vescu en votre religion parmi les feux et les massacres ; main-
» tenant je suis tellement pressé par ceux de Guise et de mon peu-
» ple, qu'il m'a fallu malgré moi mettre en prison ces deux pauvres
» femmes et vous ; elles sont demain brusiées et vous aussi, si vous
» ne vous convertissez.
» — Sire, respond Bernard, le comte de Maulevrier vint hier de
» votre part promettre la vie à ces deux sœurs si elles voulaient vous
» donner chacune une nuict. Elles ont respondu qu'encore elles se-
» raient martyres de leur honneur comme de celui de Dieu. Vous
» m'avez dit plusieurs fois que vous aviez pitié de moi, mais moi j'ai
» pitié de vous, qui avez prononcé ces mots : *J'y suis contraint.* Ce
» n'est pas parler en roy. Ces filles et moi, qui avons part au royaume
» des cieux, nous vous apprendrons ce langage royal, que les *Gui-*
» *sarts*, tout votre peuple ni vous ne sauriez contraindre un potier à
» fléchir les genoux devant des statues.
» Voyez l'impudence de ce bélitre, ajoute d'Aubigné, vous diriez
» qu'il aurait lu ce vers de Sénèque : *Qui mori scit cogi nescit.* On
» ne peut contraindre qui sait mourir. »

Palissy expira dans sa prison en 1590, toujours fier, toujours inflexible dans ses principes, comme il avait vécu, laissant à la fois un modèle de courage à l'avenir et un triste exemple de l'ingratitude des rois.

Bernard Palissy, le père de la chimie au moyen-âge, mourut à la Bastille ! Lavoisier, le père de la chimie moderne, porta sa tête à l'échafaud !

Palissy avait pris pour devise ces mots pleins d'angoisse : PAUVRETÉ EMPÊCHE LES BONS ESPRITS DE PARVENIR.

Hélas ! aujourd'hui, comme au seizième siècle, notre société civilisée laisse tous les jours bien des Palissy s'étioler et mourir au souffle dévorateur de l'indigence.

GEORGES OLIVIER.

une hauteur si démesurée, et dont un grand nombre n'ont point de cours ou n'en ont que d'étroites, la multiplicité des étages contribue encore à rendre les appartements trop bas. Leurs plafonds abaissés, leurs distributions intérieures trop resserrées parce qu'elles sont trop nombreuses, ne permettent ni mouvement à l'air ni accès au jour.

Il serait encore à désirer que l'on introduisît un meilleur système d'écoulement des eaux ménagères, que les plombs fussent écartés des escaliers qu'ils infectent et que l'on apportât plus de soin et d'attention dans l'emplacement des latrines et dans le nombre des fosses d'aisance; mais il faudrait surtout ne pas oublier dans la construction des loges de portier que *l'homme a besoin* pour respirer librement d'une certaine quantité d'air donnée, et qu'il y a *plus que de l'insouciance* à la lui refuser.

Ce sont là des conseils et des paroles dignes de la plus haute attention.

Or, ces pensées datent de 1832 : il y a *quinze ans* qu'elles ont été formulées par les hommes les plus recommandables de l'administration, et il y a quinze ans qu'elles sont laissées dans le plus profond oubli.

Rien n'a été fait pour améliorer ces sortes d'habitations, les quinze années qui viennent de s'écouler les ont rendues encore plus insalubres.

Et pourtant l'administration supérieure a gaspillé plus de cent millions en forts détachés ; — l'administration municipale a voté des dépenses de beaucoup moins urgentes, des dépenses même qui ne la regardaient en rien, comme les magnificences de l'avenue de Neuilly.

Il faut donc réveiller l'attention publique, faire un appel aux hommes généreux et de dévouement qui s'occupent des améliorations sociales, leur signaler le mal, leur montrer le remède. Nous venons de le faire. C'est à eux à aiguillonner les administrations insouciantes, à les pousser dans la bonne voie ; c'est à eux à offrir des prêts *spéciaux* pour cet usage ; c'est à eux à crier aux administrations : agissez et encouragez !

L'argent peut-il manquer dans une ville comme Paris, lorsqu'on veut l'appliquer à des améliorations de cette importance ? Non. Les capitaux afflueront de toutes parts, si l'on sait profiter des ressources et des merveilles qu'offre la capitale, et dont jouissent seulement les personnes *riches ou aisées*.

S'agit-il de transformer l'habitation de la classe ouvrière et de trouver les capitaux pour exécuter cette réforme ? Rien de plus facile et de moins lourd sous le rapport financier.

Dans la classe ouvrière, la catégorie la plus mal partagée est celle des manouvriers et des travailleurs infimes. Les signes distinctifs de cette classe sont le bourgeron ou la blouse et la casquette.

Cette catégorie d'ouvriers rentre spécialement dans celle sur laquelle M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine sous la Restauration, a fait des recherches très judicieuses. M. de Chabrol a trouvé qu'elle gagnait 700 fr., c'est-à-dire, *trois cents* fr. DE MOINS qu'il ne lui serait nécessaire pour atteindre le chiffre moyen de la dépense annuelle d'un habitant de Paris, femmes et enfants compris.

Eh bien ! puisque ces citoyens en blouse et en casquette ont besoin qu'on leur vienne en aide ; — puisqu'il leur est défendu de fréquenter certains jardins, certains parcs, certains châteaux publics ou princiers de Paris et des environs ; — puisqu'ils ne visitent ni les bibliothèques, ni les musées qui ornent la capitale ; — puisque ce ne sont pas eux qui peuvent brûler, en équipage ou à cheval, les allées des Champs-Elysées et du bois de Boulogne ; — pourquoi dans un sentiment élevé de justice n'établirait-on pas en principe que tous les endroits d'où sont exclus les citoyens en blouse, en bourgeron et en casquette, seront soumis temporairement à un prix d'entrée ?

Les recettes provenant de la jouissance de ces promenades, de la visite de ces monuments seraient appliquées à la réforme des habitations fétides de ces mêmes ouvriers en blouse et en casquette. La salubrité de la capitale, utile à TOUS, trouverait ainsi un nouvel et puissant élément

PROJET DE PRIX D'ENTRÉE POUR QUELQUES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

	fr.	c.
Jardin des Tuileries. Toutes les heures de la journée, à l'exception de la première qui suit l'ouverture et de la dernière qui précède la fermeture des grilles.	»	5
Parc de Monceaux. (On n'entre qu'avec des billets).	»	5
Jardin de l'Infante au Louvre. (Il faut une permission).	»	15
Avenues des Champs-Elysées et du bois de Boulogne pendant 9 mois de l'année, de midi à 9 heures du soir :		
Equipages à deux chevaux.	»	50
Equipages à quatre chevaux.	1	»
Cavaliers.	»	25
Visites aux musées et bibliothèques, jours publics.	»	15
id. jours réservés	2	»
Personnages titrés s'adressant directement à la liste civile pour obtenir la permission de visiter ses établissements.	5	»

Des centaines de mille francs afflueraient bientôt dans la caisse municipale. Et comme ces encaisses ne sauraient manquer, puisque la classe riche et aisée a contracté l'habitude de ces plaisirs ; l'Hôtel-de-Ville trouverait dans cette rente certaine des revenus suffisants pour payer les intérêts d'un emprunt affecté aux constructions nécessaires à la réforme que nous avons indiquée.

A l'œuvre donc, et que la ville de Paris possède enfin, comme le dit le Rapport sur le choléra : « des maisons salubres en rapport avec la condition et les besoins des ouvriers. » A l'œuvre donc, car le problème insoluble, jusqu'à présent, d'une large application des crèches, des salles d'asiles, des écoles, des gymnases communaux, sera financièrement et pratiquement résolu. Dans l'ensemble de ces constructions nouvelles, rien ne sera plus facile que de ménager ses différents services d'utilité publique.

[illegible] gistrature, armée, barreau, industrie, commerce, travail, tous y était dignement représenté ; nous devons pourtant avouer que ce qu'on est convenu d'appeler en civilisation la classe élevée y dominait. Quelques-uns de nos amis avaient pourvu à la décoration allégorique de la salle ; sur les murs figuraient toutes les bannières aux couleurs symboliques, portant sur leur fond étoilé d'or le nom des diverses passions en caractères or ou argent ; au centre figurait le portrait de Fourier, surmonté de la bannière blanche de l'Unitéisme, et dominait l'inscription, en grands caractères, des deux principes pivotaux sur les attractions et la série.

Nous avions mis à la droite du portrait de Fourier la strophe où Béranger, notre poète national, rend hommage au génie du Maître, et, de l'autre côté, nous avons placé cette strophe de Lamartine, extraite des *Recueillements poétiques*, dans laquelle le chantre de l'Ange déchu prouve la concordance des intérêts et de la vertu :

> Là, nul n'absout ni ne condamne,
> Mais chacun porte dans un cœur,
> Dont la conscience est l'organe,
> La loi, le juge et le vengeur.
> La loi, de rature en rature,
> A si bien écrit la nature,
> Dont la révolte s'est tu,
> Que semblable à la Providence,
> Elle a trouvé la concordance
> Des instincts et de la vertu.

Un artiste de nos amis, s'aidant de l'admirable gravure due au burin de Calamata et puisant ses renseignements dans la *Vie de Fourier*, du docteur Pellarin, avait réussi à reproduire sur la toile le portrait grand comme nature de Fourier ; le trop de modestie de l'artiste ne nous a pas permis d'exposer son œuvre en remplacement de la gravure ; l'auteur de cette peinture attend, du reste, des renseignements sur le tableau de Gigoux pour terminer le sien. Le plus grand ordre, la gaieté la plus décente et la plus franche, les sentiments les plus élevés n'ont cessé de régner pendant toute la durée du banquet que sont venus terminer les toasts ci-joints chaleureusement prononcés et applaudis ; notre Jasmin cadurcien, qui est dévoué à nos idées, nous a récité quelques fables dans le patois du pays, fables pleines de verve, de sentiment et de poésie, que de vifs applaudissements venaient souvent interrompre. M. N., dont vous connaissez le dévouement sans limite, a composé et chanté avec âme une chanson phalanstérienne qui, avec les fables de M. L. A., a eu les honneurs de la soirée ; quelques autres de nos amis ont rendu avec bonheur et talent certains chants de Béranger et de notre excellent poète phalanstérien L. Festeau.

Comme toujours, une fructueuse collecte a été faite au profit des pauvres, et nous nous sommes séparés en nous promettant de nous revoir souvent, soit pour assister à des conférences et à des lectures périodiques que nous devons organiser, soit pour resserrer les liens sympathiques créés entre nous par l'idée phalanstérienne.

Le président du banquet a porté un toast à la naissance de Fourier, dans les termes suivants :

Le modeste banquet qui nous réunit aujourd'hui a pour objet de fêter l'anniversaire de la naissance d'un bienfaiteur de l'humanité, du fondateur de la doctrine phalanstérienne. Je regrette vivement l'absence forcée de l'ancien président du banquet offert à M. Duval ; il vous eût exposé avec le talent qui le caractérise, les données générales de cette doctrine, son importance et les réformes qu'elle doit nécessairement réaliser, un peu plus tôt, un peu plus tard, dans notre société si nombreuse.

Je ne saurais avoir la prétention de remplacer M. A., et c'est seulement pour satisfaire aux désirs de quelques amis, que j'occupe au milieu de vous la place réservée à un plus digne que moi. Qu'il me suffise en ce moment de constater la tendance générale des esprits vers des améliorations que les institutions anciennes n'ont pu réaliser jusqu'à présent, et les sympathies plus ou moins vives qu'inspirent les nobles efforts de Fourier pour régénérer notre organisation sociale.

J'ai parlé de tendances, Messieurs, parce que plusieurs d'entre nous, et moi tout le premier, ne connaissons qu'incomplètement l'œuvre de Fourier ; notre indépendance répugnerait à l'accepter autrement que sous bénéfice d'inventaire et après une étude réfléchie.

Mais ces tendances sont réelles ; elles éclatent partout, elles résultent du sentiment qui nous fait aspirer vers une vie nouvelle, au sein d'une société si misérable et si opprimée, comme aussi de l'exposition qu'a faite Fourier de la loi du progrès, appelée à conduire l'homme à de meilleures destinées. Honneur aux savants qui, en agrandissant le monde physique, agrandissent Dieu et l'humanité, honneur à Fourier qui, dans le monde moral, a découvert des lois nouvelles, et nous fait entrevoir un avenir plus prospère. Je résume mon toast :

A la naissance de Fourier !

Le correspondant de l'Ecole a porté un toast à tous les hommes de bonne volonté : nous en extrayons les principaux passages :

..... L'Ecole phalanstérienne est encore bien jeune, Messieurs ; la voie sage et modérée qu'elle suit en ne s'adressant qu'à la raison, à l'esprit d'examen, sans jamais exciter les passions et les intérêts qu'elle ne veut que calmer et concilier, n'est pas seulement la voie des progrès rapides ; c'est la voie des progrès rapides et sûrs. Les grandes idées qui doivent transformer le monde et avoir une éternelle durée doivent mettre longtemps à s'en emparer. Nous le savons, et le courage et la persévérance ne nous manqueront pas. Les résultats de notre propagation sont d'ailleurs de nature à nous encourager.

Il n'y a pas encore deux ans l'Ecole ne comptait à Cahors aucun phalanstérien ; ses journaux et ses livres n'y paraissaient pas, et déjà, comme cette nombreuse réunion l'atteste, ses idées y ont poussé de nombreuses et profondes racines ; plusieurs d'entre nous qu'un hasard heureux a conduits les premiers dans la voie de ces études, se disent hautement phalanstériens ; un beaucoup plus grand nombre, encore dans la période d'examen, témoignent déjà de leur estime et de leurs sympathies, et jusque dans la masse entière de nos concitoyens ont pénétré de vagues instincts socialistes, bien faibles encore, mais que le temps développera. — Le centre de l'Ecole, qui consacre un zèle et une abnégation admirables à organiser la propagation avec vigueur, à en créer et renouveler les éléments, a dû demander à l'Ecole les ressources nécessaires, et son appel a été entendu à Cahors. Un certain nombre de personnes, qui augmente tous les jours, se sont imposé, suivant leurs ressources, une cotisation mensuelle, qui grès-

---

[illegible] Messieurs, par un dernier appel à tous les hommes de bien, à leur union puissante, active et dévouée pour conduire l'humanité dans la voie de ses grandes destinées.

Les autres toasts ont été portés : à l'Ecole sociétaire ; — à la propagation de la science sociale ; — aux progrès de la rente sociétaire. — Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, reproduire de la jolie fable de M. Léon Armand que les derniers vers :

> Tous hommes qué Diou coousiguet
> Chomay son morts que de miséro.
> Tous qui son bious n'oun rizén, n'oun truffén,
> Ço que dizon z'espudissén ;
> Mais to plo gagno lour pensado ; .
> Res n'ou l'y fo : car Diou l'o delorgado !...
>
> Omits, lou tens n'es pas bien escortat
> Qu'un homme de forto pensado
> O nostro terro desoulado
> Pourtabo lou bounbur : diguéron qu'ero fat !...
> Paoure FOURIÉ ! tout soul es mort, pecayre !
> Mais dayssas fa, debon que siasque gayre
> Seras coumpres, seras aymat
> Pus naou qu'el cel tobé seras pourtat,
> Car morses tus, touto lo terro
> Nou sero plus qu'uno grando frayriéro !

Nous mentionnerons enfin une notice biographique sur Fourier, qui été lue au milieu de la plus sympathique attention.

L'envoi du compte-rendu de Cahors était accompagné du nom et de la profession des 67 convives, liste très intéressante. On y trouve 5 médecins, — 2 pharmaciens, — 4 notaires, — 9 professeurs, — 4 avocats, — 1 avoué, — 3 ingénieurs, — 5 conducteurs des ponts et chaussées, — 1 bibliothécaire, — 8 officiers, — 1 magistrat, — 1 sculpteur, — 7 fonctionnaires et employés de l'ordre administratif, — 1 maître de poste, — 1 vétérinaire, — 4 négociants ou employés de banque, — 1 prote, — 1 maître serrurier, — 1 marchand tanneur, — 1 entrepreneur, — 1 directeur d'assurances, — 6 propriétaires.

Banquet des Brenets (Suisse).

On nous écrit des Brenets :

Les phalanstériens du Jura Neuchâtelois ont fêté l'anniversaire du 7 avril dans un banquet que nous avons donné aux Brenets : les députations amies de Morteau et de Saint-Imier ont accouru à cette fraternelle agape. Comme partout nos rangs grossissent ; le génie qui veille sur Berne nous a montré que l'œuvre régénératrice s'incarne dans ses vallées. Ce canton ne manque pas de cœurs nobles et généreux, bientôt il marchera, *car il est la patrie du progrès*. Nous avons été heureux de serrer la main à des confédérés et d'échanger sur le terrain social où tous les systèmes et toutes les croyances communient sympathiquement, de bien affectueux rapports, rehaussés par le plaisir de voir réunis sous la bannière phalanstérienne des catholiques, des protestants calvinistes et luthériens, des Français et des Suisses, tous unis par le même sentiment religieux qui fait des fils des hommes les enfants du même Dieu, et partageant tous les aspirations de cette foi chrétienne qui est le gage de la venue du règne de Dieu et de l'harmonie. Les toasts suivant ont été portés :

Premier toast :

Mesdames, messieurs, c'est la seconde fois que la même pensée nous rassemble pour fêter la naissance du génie révélateur qui a découvert les lois des destinées humaines. Il y a soixante-quinze ans que naquit Charles Fourier, et c'est de 1798 que date sa plus importante découverte, sublime auréole de l'œuvre humanitaire, qui, comme l'aube, inonda le monde de lumière, de chaleur et de vie. Amené par le mouvement intellectuel et les pensées rénovatrices de l'époque, à chercher un remède aux maux d'une société en proie à d'affreux déchirements, où la lutte des intérêts faisait du mal un état chronique et permanent, notre Maître sentit que Dieu, l'auteur des lois d'harmonie qui régissent les mondes, n'avait pas créé l'humanité, cette grande image de son essence, pour être malheureuse à toutes les phases de son développement. C'est le désir d'arrêter la crise sociale qui inspira au commis-marchand la foi en la justice divine, et lui révéla les vérités organiques de son système.

Elle est belle la doctrine qui sanctifie le travail et lui donne l'organisation et l'attrait ; de son application découleront l'abondance et la satisfaction légitime des besoins humains. L'homme ne se tordra plus dans les convulsives et douloureuses étreintes de la faim ; il participera au grand banquet que lui offre une nature aussi riche que généreuse...

A Charles Fourier ! à la venue de l'ère bienheureuse qui fut sa plus chère espérance !

Après cette allocution un chœur dirigé par notre ami Baillard a chanté un hymne intitulé *Paix*, *Amour*, *Travail*.

Le second toast a été porté aux propagateurs de la science sociale, à l'Ecole phalanstérienne. — Le troisième, à la propriété phalanstérienne.

Le quatrième toast : au sentiment religieux, tirait une importance toute particulière de la présence à cette fête des divers cultes qui divisent la Suisse.

AU SENTIMENT RELIGIEUX !

Au lien mystérieux qui unit l'homme à l'homme et l'homme à Dieu, à l'unitéisme, à l'Eglise une et universelle ! A la transformation de toutes les nations de la terre en une seule et même famille, solidaires les unes des autres ! transformation voulue et prédite par le Christ et réalisable par le système d'association calculé par Fourier ; A l'accomplissement de ce grand précepte de l'Evangile : Aime ton prochain comme toi-même ! Christ a donné le précepte au monde, Fourier seul jusqu'à ce jour a trouvé le moyen de le mettre en pratique en conciliant tous les intérêts antagonistes, en les coordonnant et les faisant converger tous vers un but unitaire ; but fécond en richesses comme en accords sympathiques, comme en amour fraternel ; oui, Messieurs, au sentiment religieux ! à la charité envers tous ! charité tant recommandée par saint Paul, et que la doctrine de Fourier fait naître, si vive, si profonde et si éclairée dans tous les cœurs vraiment phalanstériens. A la paix ! à la joie ! à l'union ! à la fraternité parmi les hommes, les familles et les peuples de notre globe ! au sentiment religieux !

a été dressé pour constater la marche et les progrès de la cause, ce que le groupe a fait d'important pendant l'année écoulée, la visite de M. Considerant et la formation d'une société ou caisse d'épargne phalanstérienne.

Notre chœur est d'un bon effet comme moyen de propagation : tous les amis du chant y sont attirés et amenés par l'étude à nos idées. Ce moyen nous a valu plusieurs adhésions ; le terrain se prépare insensiblement : nous espérons voir le jour où nos apôtres exposeront publiquement et sans entraves la bonne nouvelle.

Banquet de Châlon-sur-Saône.

Le compte-rendu de ce banquet, publié d'abord d'une manière partielle dans le *Courrier* et le *Patriote* de Saône-et-Loire, a été réuni en une brochure; nous empruntons à ces trois sources le récit suivant :

La salle de banquet de l'une des loges maçonniques de notre ville (celle des *Vrais-Zélés*) présentait, dans la soirée du mercredi 7 avril, un spectacle inusité et vraiment imposant. Soixante personnes, appartenant à toutes les classes et représentant toutes les professions de la société : les unes, et pour la plus grande partie, dévoués disciples de Fourier, les autres tout au moins sincèrement sympathiques à l'idée phalanstérienne; soixante personnes, parmi lesquelles on remarquait un noble vieillard à cheveux blancs, ayant fait deux lieues à pied, malgré la pluie, pour assister à la solennité du 7 avril, se trouvaient là réunies pour célébrer dans un banquet l'anniversaire de la naissance du grand Socialiste.

La cordialité la plus franche, l'effusion la plus vive, la convenance la plus parfaite, n'ont cessé de régner dans cette réunion, qui avait pour digne président M. Constantin, maire de la ville de Verdun-sur-Doubs. Pas une seule discussion irritante, pas un seul éclat de bruyante hilarité. A la sérieuse attention, à la dignité grave des convives, on devinait la grandeur de l'idée, objet de la réunion.

Vers la fin du repas, M. Constantin, président du banquet, a porté ce toast :

A CHARLES FOURIER ! au grand génie qui a découvert, avec les lois de l'unité universelle, les moyens de réaliser le bonheur et la fraternité sur la terre !

Comme la vie de tous les grands bienfaiteurs de l'humanité, sa vie fut un long martyre. Mais voici qu'enfin son esprit commence à pénétrer ce monde qu'il doit régénérer ; voici que le jour approche où les vérités qu'il a émises seront acceptées par tous les nobles cœurs, par toutes les intelligences élevées ; voici que le jour approche où son nom, naguère l'objet des railleries et des dédains de la foule, sera universellement béni et glorifié !...

Au génie de Fourier! au bonheur de l'humanité!

Immédiatement après ces paroles, accueillies par l'assemblée avec une religieuse émotion, M. P. Forest s'est levé et a prononcé d'une voix ferme et sonore un discours d'une haute éloquence. Il a retracé l'historique de l'Ecole phalanstérienne, représentée en 1830 seulement par trois disciples : une femme, un sourd et un écolier. Après avoir parlé de ses progrès, de sa puissance, progrès et puissance prouvés actuellement par les attaques passionnées dont elle est l'objet, M. Forest a terminé par une exhortation chaleureuse adressée à l'assemblée pour la propagation des idées phalanstériennes.

M. Roth, vénérable d'une loge maçonnique, a pris ensuite la parole pour remercier avec effusion les phalanstériens de leur bon accueil, et leur témoigner toute sa sympathie dans l'accomplissement d'une œuvre que ses efforts poursuivent également.

Après divers toasts, M. Bazin a su captiver l'attention par un exposé rapide des maux qui désolent l'humanité. Il a stigmatisé l'impuissance des économistes, qui refusent au plus grand nombre des hommes, non seulement les jouissances morales, mais encore la vie physique. Sa parole incisive a taillé dans le vif de la société et a montré la misère et la disette incurables sans une réforme radicale. Après avoir enfin combattu les objections, les obstacles opposés à l'établissement du nouvel ordre social, l'orateur a tracé en termes chaleureux et émouvants les devoirs de l'Ecole.

Les toasts suivants ont été portés :

Aux enfants, aux femmes, aux prolétaires !

Au développement des sciences et des arts !

Aux villes de France qui ont réuni le plus de souscripteurs à la rente annuelle de l'Ecole sociétaire !

Aux amis d'Amérique, d'Angleterre, d'Allemagne, à tous les amis étrangers !

Aux chefs de l'Ecole phalanstérienne !

Au prochain avènement du premier phalanstère !

A l'établissement d'une crèche et d'un ouvroir dans la ville de Châlon-sur-Saône !

Après ces discours et toasts, qui ont été constamment écoutés avec le plus grand intérêt et couverts d'applaudissements, plusieurs chants, composés pour la plupart en l'honneur du héros de la fête et choisis pour la circonstance, ont été exécutés par des voix sonores et exercées qui ont vivement et agréablement impressionné la réunion.

Les couplets suivants, composés et chantés par M. Benjamin Theuriet, ont notamment été applaudis avec chaleur et redemandés :

A FOURIER.

Air : *Vous vieillirez, ô ma belle maîtresse.*

Du haut des cieux où ton âme réside,
Daigne, Fourier, sourire à nos transports ;
A ce banquet que ton ombre préside,
Viens de ma muse inspirer les accords.
Tous, nous rendons hommage à ton génie,
L'humanité te devra son bonheur,
Et l'homme, un jour, entrant en harmonie,
Te bénira comme son bienfaiteur.

Fourier, salut : vers une nouvelle ère,
Grâce à tes lois, l'univers marchera ;
Pour le guider ton flambeau nous éclaire,
A nos efforts le succès répondra.
Oh ! c'est de Dieu la grandeur infinie
Qui t'inspira, sublime novateur,

et digne manifestation à laquelle il venait de prendre part.

Banquet de Perpignan.

On nous écrit de Perpignan :

Perpignan n'avait pas encore figuré parmi les villes où les disciples de Fourier célèbrent l'anniversaire de la naissance du génie qui sauvera le monde. Cette année, le premier banquet a eu lieu. Les convives étaient peu nombreux, plusieurs de nos amis, dont les convictions et le dévouement sont acquis à l'Ecole sociétaire n'ayant pu se rendre à l'invitation qui leur avait été faite.

Deux toasts ont été portés : l'un à Fourier, révélateur de la Série, de la Loi de l'Unité universelle, l'autre à l'Ecole sociétaire et à ses propagateurs. Tous se sont promis de faire leurs efforts, afin d'amener d'ici à l'année prochaine, tous les hommes de cœur et d'intelligence, à comprendre et à accepter nos idées.

Banquet de Saint-Etienne.

Nous empruntons à la brochure publiée par nos amis de Saint-Etienne les détails suivants sur la fête du 7 avril :

Cette année, comme les précédentes, les disciples de Fourier et ceux qui ont quelques sympathies pour la grande œuvre de l'humanité, se sont réunis pour célébrer l'anniversaire de la naissance de ce grand et sublime génie.

La confiance dans l'avenir prochain d'une transformation sociale pacifique, qui doit donner à tous une sécurité complète, un bonheur parfait, donnait à cette fête le calme, la dignité, l'ordre, la gaîté qu'on ne peut rencontrer ailleurs que dans une communion d'idées.

L'exiguité des salles de notre ville n'ayant pas permis de réunir, dans un même local, toutes les personnes qui y ont pris part, il a fallu, à notre grand regret, se diviser.

Dans l'un on a chanté un chœur composé par M. Juenin, professeur de musique, qui a été vivement applaudi.

Une pièce de vers vivement sentis, et débités par un noble cœur, a produit un enthousiasme remarquable ; nous regrettons de ne pouvoir la donner ici.

On a porté les toasts suivants :

A Fourier ! — A l'humanité ! — A l'ordre ! — A l'organisation de l'industrie ! — A la Pologne ! — A l'Union agricole d'Afrique ! — A l'Italie ! — Aux faibles ! — Aux armées industrielles ! — A l'agriculture !

Dans un des discours qui ont été prononcés, nous remarquons le passage suivant :

C'est nous surtout, prolétaires, fils de l'industrie, qui représentons ici l'élément le plus vital, l'élément actif de la production, le travail ! nous, qui fertilisons la terre de nos sueurs, qui façonnons la terre, le bois, les métaux, qui tissons les fils de soie et d'or, qui produisons la richesse réelle, à qui la société impose les charges et les fardeaux les plus lourds, et à qui elle alloue une part insuffisante et la plus minime.

Notre état est précaire, nous sommes esclaves par le salaire et la pauvreté; car le salariat est, comme le servage, une reproduction et une transmission de l'esclavage antique; il en est la dernière forme.

Nous, dont le dur labeur atrophie les belles facultés physiques et intellectuelles dont nous avons été doués par Dieu, et qui n'avons en perspective, quand le chômage, des infirmités ou un accident inhérent à notre industrie, ou encore la vieillesse, viennent nous enlever la faculté du travail, que l'hospice ou la mendicité—nous enfin, pauvres déshérités, victimes d'une fausse organisation sociale et de l'ignorance de nos pères, de leur foi aveugle dans les doctrines erronées des faux savants; — c'est bien nous qui devons nous distinguer parmi tous dans ce glorieux anniversaire, par notre reconnaissance envers le génie libérateur, car c'est bien nous qui avons le plus grand intérêt à cette grande œuvre de transformation sociale.

Ainsi, nous respectons et acceptons toutes les positions de rangs, d'honneurs, de fortunes acquises ; mais nous connaissons les moyens d'élever la production, de manière à donner à tous ceux qui possèdent. Nous ne pouvons non plus servir d'instrument à des menées politiques et révolutionnaires ; la science sociale, en nous dessillant les yeux sur nos véritables intérêts, a aussi ravivé dans nos cœurs le sentiment chrétien de la charité et de la fraternité universelles.

Nous avons aussi à nous distinguer par l'étude de la science sociale et par son organisation large et active dans notre classe laborieuse, enfin par notre zèle et notre dévouement à la cause sociétaire, la cause de l'humanité, et hâter ainsi l'heure de notre délivrance, de notre émancipation.

Nous venons d'esquisser à grands traits le tableau de notre position : les couleurs en sont bien tristes, et cependant nous sommes restés en dessous de la réalité. Nous craindrions pourtant que, si nos paroles parvenaient à des personnes de la classe riche, qui ne soient point initiées à nos idées, elles ne se méprissent sur la nature de nos sentiments, si nous ne les leur faisions plus amplement connaître. Nous nous expliquons.

Par l'étude de la science sociale, nous avons acquis la connaissance de nos droits et de notre dignité. Mais nous avons aussi dépouillé nos cœurs de tous sentiments de haine et de vengeance envers nos semblables, notamment envers les détenteurs de la fortune, malgré l'oppression dont nous sommes accablés; nous savons qu'elle n'est pas le fait des personnes, mais bien celle du milieu incohérent et subversif dans lequel nous vivons.

Nous avons compris cette grande et sublime loi de solidarité! loi de justice, qui relie tous les membres de la grande famille humaine en un seul et même corps, et qui ne permet pas que quelques parties de ce corps éprouvent un bonheur complet, tant qu'il aura des parties souffrantes. En effet, nous savons que, si les riches sont à l'abri des besoins matériels, s'ils ne craignent pas, comme nous, les horreurs de la faim, ils sont constamment lésés dans leurs affections les plus chères, et que, dans cette société désordonnée, anarchique et mensongère, il y a même des maux, des tourments qui sont inhérents à la possession de la fortune. Nous savons aussi qu'aujourd'hui la production générale est très limitée, et que, si par une répartition égale, nous recevions chacun notre part intrinsèque de cette production, elle serait encore bien minime. Mais nous savons aussi que, par l'association, la fortune publique doit s'accroître dans des proportions gigantesques, et qu'alors il y aura pour rétribuer largement tous et chacun dans la proportion de son mérite et de sa capacité.

Ce que nous poursuivons, avec tous les amis de la cause sociétaire, c'est la régénération sociale et pacifique par la science et par l'intelligence.

fait éclater les joies bruyantes dans les cœurs pétulants de l'enfance, qui éveille les joies pures et enivrantes des premières amours dans les âmes adolescentes, et chez les hommes faits, les joies fortes des grandes entreprises et de l'activité puissante ; chez les femmes, les joies pleines de dignité d'une émancipation conquise par l'exercice des plus hautes fonctions sociales ; chez les vieillards enfin, les joies calmes et sereines des souvenirs glorieux d'une belle vie, et des respects que commandent des cheveux blanchis au service de l'humanité.

Saintes amitiés, vous fleurirez sans troubles ! Amour, tes autels ne verront plus de victimes désespérées et sanglantes ! Famille, tes liens sacrés ne seront plus brisés par les conflits qui les anéantissent si fréquemment au sein de nos sociétés mauvaises ! Puissantes ambitions, emportées dans les champs infinis des carrières fécondes, au lieu d'ébranler ce lien et de dévaster le monde, vous le couvrirez des magnificences inconnues que réserve à l'avenir le développement des sciences, des beaux arts et de l'industrie humaine !

Banquet de Clermont.

L'Ami de la Charte a donné une courte analyse de ce banquet, dont le récit a paru avec tous les détails désirables dans une brochure. Nous en extrayons les faits les plus intéressants.

Le 8 avril 1847, Clermont a célébré, pour la deuxième fois, l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier.

Le Banquet a eu lieu, comme l'année dernière, dans la salle de l'hôtel de la Paix, disposée en conséquence.

Le portrait de Fourier, surmonté d'une couronne d'immortelles et entouré d'une guirlande de beaux camélias, dominait la réunion ; à chaque extrémité de la table, la couronne impériale, cette fleur aimée du Maître, attirait les regards et disposait les âmes à une religieuse et douce mélancolie, en rappelant la touchante analogie du génie méconnu.

Des remerciements sont dus au jeune horticulteur qui a gracieusement fait hommage de ces deux belles fleurs, ainsi que des guirlandes qui ornaient la salle du banquet.

Le nombre des convives (28) était encore plus considérable que l'année précédente, ce qui témoigne suffisamment de la marche progressive de l'idée sociale en Auvergne. Une harmonie digne et calme a constamment régné entre les membres de cette assemblée, réunis par un sentiment de vive sympathie pour tout ce qui est généreux et par une ardente sollicitude pour l'avenir de l'humanité.

La présidence a été dévolue, à bien juste titre, à M. L...., le plus ancien des disciples dans le Puy-de-Dôme, qui a eu le rare bonheur de connaître personnellement le sublime Fondateur de la science sociale. C'est en cette qualité que M. L... a provoqué l'expression des sentiments des convives en portant lui-même le toast suivant :

A FOURIER !

A la réalisation de ses idées !

Au premier phalanstère !

Au bonheur de l'humanité !

Parmi les toasts, nous citerons les suivants :

Par un habitant d'Ambert : AU MAINTIEN DE LA PAIX !

Que tous nos efforts tendent à l'affermir !

Pour que la grande voix de l'Ecole retentisse jusqu'au bout du monde, il faut que le canon soit muet et que l'émeute soit apaisée !

A quoi d'ailleurs nous conduiraient de stériles combats comme ceux qui se succèdent depuis tant de siècles, si ce n'est à prolonger l'existence du paupérisme et à étouffer la semence de vie ? Quelques hommes privilégiés étudieraient encore, il est vrai, la science rédemptrice de notre Maître, mais combien de cœurs généreux, absorbés par les chances de la lutte, ne songeraient plus qu'à la gloire de la patrie, et ne feraient d'autre vœu que celui de la voir triompher sur le champ de bataille !

Heureusement les hommes de mérite ne manquent point à une si noble cause. Glorifions ces hommes qui, par leurs talents, pourraient, mieux que personne, exploiter la civilisation à leur profit. Soyons reconnaissants envers eux de lutter à leur préjudice, contre les maux qui accablent l'humanité, de se vouer comme Simon le Cyrénéen, à porter ici-bas une partie de la croix du Christ : leur œuvre est une œuvre de rédemption. *Eux seuls sont les vrais continuateurs et disciples de Jésus-Christ.* Leur existence est consacrée à préparer non point un bonheur égoïste, personnel ou restreint, mais un bonheur universel. Secondons-les de tous nos efforts ; quand la tempête gronde et que les peuples meurent de faim, hâtons-nous de proposer des établissements de garantisme, contribuons à organiser les crèches, à fonder la salle d'asile, le refuge pour les vieillards, l'atelier de travail ; car, tous les peuples pourraient bien ne pas avoir la patience et la longanimité des malheureux Irlandais, et là où la terre est échauffée par un soleil plus ardent, là aussi les cœurs sont plus robustes, les bras plus forts, les volontés plus énergiques. Crions aux gouvernements de prendre garde que l'excès du mal n'enfante un remède plus terrible que le mal lui-même. Efforçons-nous de leur faire adopter la solution pacifique des questions brûlantes qui dévoreraient tout sans être résolues, car elles ne peuvent l'être que par la science et par la paix.

Le même convive a récité ensuite une pièce de vers dont chaque couplet se rapporte à un des sept fléaux lymbiques, sans oublier les deux pivots : égoïsme et duplicité d'action.

Toast porté par un montagnard auvergnat : A LA PROPAGATION PHALANSTÉRIENNE EN AUVERGNE !

Il n'y a que deux ans encore, le nom et les doctrines de Fourier étaient à peine connus en Auvergne ; aujourd'hui notre nombreuse réunion, composée en grande partie d'enfants du pays, témoigne hautement de l'heureuse transformation qui, depuis cette époque, s'est opérée dans les idées.

En nous ralliant à cette doctrine, à laquelle appartient certainement l'avenir de l'humanité, nous protestons contre cette espèce d'engourdissement intellectuel dont une injuste prévention s'est plue à gratifier les enfants de l'Auvergne. On nous croit arriérés ! Les progrès accomplis nous permettent d'espérer que le temps n'est pas éloigné où nous serons au niveau des localités les plus avancées. Déjà le drapeau phalanstérien a été arboré par l'un de nous, M. Charles Maudet, ce frère au cœur dévoué qui, dans sa brochure, intitulée : *Contre-Critique*, a victorieusement repoussé les accusations injustes portées contre la Théorie sociétaire.

Messieurs, le christianisme a mis quatre siècles à pénétrer dans nos montagnes; nous sommes à quelques années seulement de l'apparition des idées phalanstériennes, et déjà un certain nombre d'hommes dévoués leur sont acquis. Si la mission d'Austramoine phalanstérienne est

[illegible] triées de Fourier. Il est donc de toute évidence que le phalanstère n'est pas plus une communauté que la suppression de la famille, mais que le phalanstère, en les réunissant, est le développpement de toutes les passions, ralliées et convergentes au grand foyer d'activité humanitaire, ayant pour résultat la justice, l'ordre, et sans borne la liberté.

Qu'avons-nous donc besoin de nous mettre en souci d'où vient la science? à nous de la mettre à profit! et en présence des calamités qui sèment cette année la désolation sur toute l'humanité, ne songeons donc plus, Messieurs, qu'à réunir tous nos efforts pour apporter le remède que nous reconnaissons le seul efficace au soulagement de toutes les douleurs et de toutes les souffrances; c'est dans ce but, Messieurs, que je me trouve heureux d'utiliser toutes les économies qu'il m'a été possible de faire cette année. Je ne pense pas, non plus, pouvoir mieux terminer notre banquet qu'en m'inscrivant pour 300 fr., afin de subvenir au fonds de roulement nécessaire à la *Démocratie pacifique*, tout en abandonnant à la rente les 15 fr. d'intérêts qui doivent en être le produit.

Ensuite M. L... V..., de Cahors, a récité d'une voix pleine d'onction une pièce de vers intitulée *la Samaritaine et la femme adultère*, extraite d'un recueil inédit : les *Evangéliques*. Cette composition qui révèle un talent poétique du premier ordre, a été applaudie par toute l'assemblée avec un enthousiasme difficile à décrire; vivement impressionnés, les membres de la réunion, après avoir remercié et félicité l'auteur, se sont ensuite séparés en se donnant réciproquement des marques bien sincères d'estime et de sympathie.

Banquet de Mâcon.

On nous écrit de Mâcon :

Nous étions 22 à table, tous plus ou moins attachés à la cause phalanstérienne. Notre doyen d'âge, le vénérable M. Poncet, a porté le toast à la mémoire de Fourier. Un discours sur le but de l'Ecole phalanstérienne, a été prononcé. Puis on a donné lecture du beau discours de M. Considerant, qui a été vivement applaudi. D'autres toasts ont été portés, enfin la *Phalanstérienne*, de Festeau, et les deux belles chansons de Béranger : *les Fous* et *les Quatre âges historiques*, ont été chantés par nos amis, presque tous membres de la Société orphéonique, qui ont terminé la soirée par de beaux chœurs fort bien exécutés.

Banquet de Semur.

On nous écrit de Semur :

Le 7 avril, les phalanstériens de l'arrondissement de Semur se sont réunis à Précy comme point plus central : la plus franche et la plus intime cordialité a régné au banquet et chacun de nous a puisé de nouvelles forces dans cette fraternelle réunion.

Banquet de Nantes.

On nous transmet de Nantes les deux principaux toasts : l'un à l'organisation du travail et à l'harmonie par un ouvrier phalanstérien ; l'autre à l'Ecole sociétaire et à ses propagateurs. Nous reproduisons quelques passages de ce dernier :

La découverte de Fourier, ou du moins la première publication qui la constate, date de 1808. — En 1816, Just Muiron adopta les idées du grand socialiste, il fut son premier disciple. — De 1824 à 1832, Mme Clarisse Vigoureux et Victor Considerant formaient avec Just Muiron et quelques personnes très peu nombreuses, toute l'école de Fourier. — En 1837, à l'époque de la mort du Maître, le nombre des disciples s'était lentement accru et l'Ecole possédait pour tout organe un journal paraissant une fois par semaine.

Ainsi, dans un espace de trente années, les idées d'organisation et d'émancipation, d'ordre et de liberté, avaient tracé bien péniblement leur sillon.

Que de progrès depuis lors! une Ecole constituée, un journal quotidien et une revue mensuelle au centre, des feuilles ou franchement phalanstériennes ou du moins sympathiques dans la plupart des villes de France, dans beaucoup de royaumes étrangers et jusque dans les profondeurs de l'Amérique!

Les sociétés de l'avenir donneront une belle place dans leur reconnaissance, à ceux qui ont continué d'une façon si vigoureuse et si sûre, l'œuvre commencée par le Maître. L'Ecole sociétaire a le droit d'être fière des progrès accomplis; mais il ne faut point cependant qu'elle ralentisse son zèle : dépositaire d'une doctrine sociale qui doit sauver le monde, une grande obligation, un devoir suprême lui sont imposés; ce devoir, c'est la réussite de son *acte de réalisation*. Tous les efforts doivent tendre à la création de la première *commune sociétaire*, du *premier phalanstère*; mais l'Ecole n'a pas le droit de compromettre l'idée par trop de précipitation, elle ne doit aborder la pratique qu'après s'être assurée de toutes les conditions du succès.

Ces conditions, quelles sont-elles?

La première, c'est la possession d'un projet d'exécution complètement étudié dans ses bases architecturales, agricoles, administratives et financières. Les travaux considérables qu'entraîne la rédaction d'un projet aussi complexes sont à peu près terminés.

En second lieu, il faut des *ressources financières réalisées* supérieures aux prévisions des devis estimatifs. Les expériences industrielles les plus simples entraînent toujours des dépenses qui dépassent les calculs, il y aurait folie à ne pas tenir compte de cette considération dans l'expérimentation d'un grand mécanisme social.

Enfin, il faut que, par sa masse compacte, l'Ecole soit un encouragement vivant, un bouclier contre les mauvais vouloirs extérieurs qui pourraient entraver les premiers fondateurs dans leur marche.

Donc, soyons puissants par les ressources financières, par la masse et par la foi, avant de donner le premier coup de pioche dans le coin de terre où nous livrerons la bataille pacifique, qui doit être le signal de la transformation sociale.

Quelques-uns ont dit : « Nous pouvons, dès aujourd'hui, réunir les fonds nécessaires pour l'essai de réalisation, à condition, toutefois, que l'Ecole suspende les sacrifices qu'elle s'impose dans l'intérêt de la propagation. Ne nous occupons donc plus que de la grande expérience décisive; son succès fera plus en un jour que tous les efforts de parole et de plume pendant des années. »

L'immense majorité de l'Ecole pense qu'en agissant ainsi elle compromettrait la cause. — Renoncer à la propagation, ou seulement lui enlever quelques-uns de ses moyens d'action, ce serait se condamner à un échec immense si, par malheur, les ressources réunies ne suffisaient pas pour mener à bonne fin l'entreprise. — Si, au contraire, la propagation continue, pendant les travaux de réalisation, des convic-[illegible]

[illegible] Inférieure, à Nantes particulièrement, la propagande a-t-elle eu toute l'activité que nous aurions pu lui imprimer, chacun a-t-il contribué aux progrès de la cause, en proportion de ce qu'il pouvait faire pour elle? Nous sommes bien forcés de le dire, non, il n'en a point été ainsi; car depuis une année, et malgré le passage de Victor Hennequin, c'est à peine si le nombre des phalanstériens dévoués s'est accru. Comprenons mieux nos devoirs, qu'une noble émulation s'empare de nous; que Lorient, Mulhouse, Besançon, Montbelliard et tant d'autres villes qui nous ont devancés, soient au prochain anniversaire de Fourier, dépassées par nous! Il y a bien des esprits incertains qui ne demandent qu'à se fixer; il y a bien des convictions hésitantes... que ce jour soit pour nous le point de départ d'une campagne utile pour la cause.

Rappelons-nous l'exemple du Maître, rappelons-nous son dévouement et ses souffrances; sa vie entière fut un martyre, ne nous plaignons pas de la part qui nous est faite. Les plus impatients puiseront dans leur activité, dans les résultats qu'ils obtiendront, la patience qui leur manque; les timides ne tarderont pas à penser que le grand jour de l'épreuve victorieuse est plus proche qu'ils ne l'avaient cru; tous éprouveront la joie intime et profonde qui ne manque jamais aux hommes qui ont la conscience d'accomplir un devoir religieux.

Promettons-nous donc d'être dignes de notre Maître et de ceux qui, les premiers, ont apporté leur concours à l'œuvre de l'émancipation générale.

A Charles Fourier! A ses trois premiers disciples : Just Muiron, Mme Clarisse Vigoureux, Victor Considerant!

Banquet de Lamastres (*Ardèche*.)

On nous écrit de Lamastres :

Je suis heureux de pouvoir vous demander un abonnement d'un an à l'édition quotidienne de la *Démocratie pacifique* pour le cercle de Lamastres (Ardèche). Ce seul fait prouve un progrès notable de la doctrine dans les Cévennes. Il n'y a pas un an que les seuls mots de *phalange*, *phalanstère* suffisaient pour exciter le rire et les sarcasmes de ceux qui les entendaient, depuis les publications de l'Ecole se sont répandues dans nos montagnes, les ouvrages de Fourier et de ses disciples circulent partout, on a lu, on a étudié, et l'on commence à donner à ces idées l'importance qu'elles méritent. Déjà notre misérable chef-lieu de canton recevait l'édition hebdomadaire de la *Démocratie*; aujourd'hui le cercle s'abonne à l'édition quotidienne, c'est un pas de fait, et nous espérons que le progrès ne s'arrêtera pas là.

Hier 7 avril nous avons voulu aussi célébrer par un banquet l'anniversaire de la naissance de Fourier... Le mot de banquet est bien ambitieux, car nous n'étions que sept— juste le minimum — mais c'est beaucoup dans un chef-lieu de canton qui n'a pas 1 200 âmes, et où la doctrine n'est connue que depuis quelques mois. Il y avait dans les sept convives trois avocats, un médecin, un commerçant et deux propriétaires. Nous avons porté, avec de l'hermitage de 1822, des toasts à Charles Fourier et à la propagation des idées phalanstériennes.— Nous espérons que notre tout petit groupe augmentera rapidement, et que bientôt nous pourrons apporter à l'œuvre commune un concours plus utile que nous ne le pouvons en ce moment.

Banquet de Boulogne-sur-mer.

On nous écrit de cette ville :

Notre banquet a eu lieu le dimanche 11 avril dernier. Bien que nous ne fussions que treize convives, cette fête de famille a produit le meilleur effet et à l'issue du banquet on nous a demandé une conférence qui aura lieu demain. Nous en avions déjà eu plusieurs avant le 11, et maintenant il est certain que nous avons formé ici un petit centre vers lequel se dirigeront toutes les nouvelles recrues de notre pacifique armée.

Des toasts ont été portés : *A Charles Fourier! à la propagation de la science sociale! aux nouveaux phalanstériens*, etc. Le *centre de Paris* n'a pas été oublié : il était juste que nous donnions notre marque de sympathie à ceux dont le dévouement a fait apprécier la science, et l'a portée au point où elle est aujourd'hui.

Banquet des Ouvriers.

Le dernier banquet des ouvriers phalanstériens de Paris a dû à la présence de Mathieu Briancourt l'auteur de l'ouvrage si populaire sur l'*Organisation du travail*, un intérêt tout particulier. M. Cantagrel s'est fait l'organe des sentiments de toute la réunion dans une courte allocution, qui a été accueillie par des explosions multipliées, de vifs transports et de sympathiques applaudissements.

Mesdames et Messieurs, a-t-il dit, l'Ecole phalanstérienne parcourt une phase de son développement dans laquelle il importe bien moins pour elle de glorifier les soldats de la Cause que de combattre pour les progrès de l'Idée. Le temps n'est pas venu de faire notre histoire, et ce n'est pas nous qui devons la faire. — A ce titre, les toasts qui ont trait aux grandes aspirations de la Théorie sociétaire conviennent mieux peut-être que ceux qui s'adressent spécialement aux personnes. Pourtant, à toute règle il y a exception, et c'est, vous le savez, l'exception qui confirme la règle.

C'est une exception qui se justifiera tout-à-l'heure, et par la considération de la personne que j'ai en vue, et par le caractère particulier de cette réunion; c'est une exception de cette nature que j'invoque pour vous proposer un toast à un homme et à un livre.

Cet homme, qui a rendu déjà un immense service à notre cause, cet homme, dont le livre vous est aussi connu que sa personne vous l'est peu, cet homme, aussi modeste que son livre est simple, — si modeste, qu'il sera tout étonné de l'accueil que vous allez lui faire; — cet homme, qui a eu l'insigne bonheur de conquérir, je ne dirai pas les sympathies populaires (ce mot peut être pris dans un sens restreint), mais les sympathies universelles de l'Ecole sociétaire; cet homme, enfin, qui se glorifie avec raison de vivre du travail de ses mains, et qui pourrait, en pressant les vôtres, vous prouver qu'il se livre à un travail quotidien, à un travail pénible; cet homme... il est assis pour la première fois à votre table.... c'est Mathieu Briancourt! (Explosion de bravos. — M. Briancourt se lève et remercie du geste l'assemblée, qui redouble ses applaudissements.)

Messieurs, reprend M. Cantagrel, en portant un toast à Briancourt, en portant un toast à son livre : l'*Organisation du travail et l'as-*[illegible]

[illegible] de la destinée avait passé dans les cœurs, et c'est dans l'amour des hommes autant que dans l'amour divin que s'exaltait souvent jusqu'au martyre l'héroïsme du dévouement et de la souffrance. Fondateurs nous-mêmes d'une société nouvelle, apôtres d'une œuvre difficile comme un triomphe, mais belle comme la vertu et sainte comme la justice, suivons ces généreuses traditions du Christianisme naissant, et que dans les épreuves de la vie, les âmes phalanstériennes s'unissent au sein des mutuelles affections.

Par un dessein plein de sagesse, les disciples de Fourier ont résolu de transformer le monde en vivant quelque temps encore de sa vie, sans former de secte particulière. Quels que soient les avantages de cette conduite, et personne ne les apprécie plus que moi, il en résulte que nous ne pouvons communiquer entre nous et échanger nos sentiments que dans de trop rares solennités. Ne permettons pas à cet éloignement où nous vivons d'attiédir la chaleur de nos affections; aimons-nous les uns les autres même à distance; informons-nous avec sympathie de nos mutuelles destinées; comprenons bien qu'en nous isolant de plus en plus de la civilisation par le cœur, ce doit être pour donner au cœur un nouvel et meilleur aliment. Dans tout phalanstérien saluons un ami, un frère; dans toute phalanstérienne saluons une sœur bien-aimée. Ainsi se formera, au sein d'une société livrée à l'égoïsme et qui tombe en dissolution, une société nouvelle, que les liens d'une même foi et d'une même espérance relieront plus solidement que les liens du sang; société pleine de charme, parce que la confiance y régnera; société pleine de puissance et de glorieuses promesses, parce que l'union et l'amour furent toujours des principes de force et des gages de victoire.

A la fraternité dans la famille phalanstérienne!

M. Boissy, président du banquet, a porté un toast : A Fourier. M. Brissac en a porté un : Au règne de la vérité dans les relations sociales. Mmes Fleury et Couières, M. Lachambeaudie, Festeau, Fortuné Henry ont lu ou chanté des pièces de vers qui ont été, comme les toasts et les discours, vivement applaudis.

La fête s'est terminée, comme à l'ordinaire, par un bal où la plus joyeuse cordialité s'est alliée à la dignité la plus convenable.

Au moment de terminer ce compte-rendu, nous recevons les journaux des Etats-Unis, qui contiennent des détails pleins d'intérêt sur la célébration de la fête du 7 avril à New-York et à Boston. Le nombre des convives y était plus considérable qu'à aucune année précédente.

Statistique des banquets phalanstériens.

Le tableau suivant, que nous regrettons de ne pouvoir donner plus complet, fournira d'instructifs renseignements sur le nombre des banquets phalanstériens. Nous nous mettrons en mesure dès l'année prochaine de donner des chiffres comparatifs qui en indiquent les développements progressifs. — La lettre *N* (nouveau) indique les villes où la fête se célébrait pour la première fois.

	Nombre des souscripteurs.
PARIS. . . . . environ	900
LYON.	150
Besançon.	100
Montpellier.	80
Genève (N).	75
Orléans.	75
Colmar	60
Cahors (N).	67
Dijon.	48
Brest.	45
Toulon (N)..	39
Clermont.	28
Lorient (N)..	25
Bordeaux (N)	25
Mâcon (N).	22
Boulogne (N).	13
Lamastre (N(.	7

Chiffre non connu.

Lille (N).	Liége (N).
Rouen (N).	Nantes.
Montbéliard (N).	Châlon-sur-Saône.
Marseille (N).	Blois.
Gannat (N).	Salins.
Perpignan (N).	Saint-Etienne.
Semur (N).	Toulouse.
Bruxelles (N).	Les Brenets.
Louvain (N).	

Notre intention étant de reproduire ce document dans l'Almanach de 1848, nous prions nos amis de nous envoyer, quand l'occasion se présentera, les chiffres qui le rendraient plus complet.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

L'impôt des ports de lettres pèse inégalement sur le riche et le pauvre, parce qu'il est si élevé qu'il représente une forte partie du prix de la journée de travail de ce dernier, surtout lorsque les lettres viennent de quelque distance. Une proposition faite par un député, M. Glais-Bizoin, fixait un tarif uniforme de 20 centimes pour toutes distances. Le ministère s'y est fortement opposé, et 182 députés, la plupart fonctionnaires vivant sous la dépendance du gouvernement et des banquiers et en espérant des faveurs, de l'avancement et de l'enrichissement, ont rejeté une proposition utile, surtout aux classes pauvres, — sous le prétexte que la diminution de la taxe actuelle diminuerait de 5 à 6 millions le budget, pendant deux ou trois ans.

— Et, au moment même où cette réforme postale se discutait, le ministère a apporté deux projets de loi par lesquels il fait cadeau d'une vingtaine de millions au moins à la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon, en la déchargeant de l'obligation qu'elle avait prise de construire un embranchement sur Grenoble, et en outre donne plus de facilité aux joueurs insolvables de la Bourse, engagés dans les opé-

et il n'y a que deux partis à prendre; accepter le mal, rester volontairement dans ce bourbier civilisé, et s'y vautrer avec délices, — ou changer radicalement la constitution intime des sociétés humaines pour amener le triomphe de la justice et de la vérité.

—Une proposition de M. de Rémilly, tendant à établir un impôt sur les chiens, a été rejetée par la Chambre.

—La reine de Portugal a violé la charte de son pays, excité une guerre civile; elle est battue, obligée de céder à ses sujets insurgés; mais elle prétend les *amnistier* et ne leur donner aucune garantie contre ses velléités de despotisme. Les insurgés ont dû refuser ces propositions dérisoires, et voilà que le cabinet des Tuileries a l'infamie de prêter son concours à une intervention armée en Portugal, combinée avec l'Angleterre et l'Espagne, à l'effet de maintenir les droits prétendus de cette reine qui devrait être chassée du Portugal, parce que les fictions constitutionnelles disparaissent comme de vains mots, le jour où les chefs des nations prétendent devenir les maîtres de leurs concitoyens, parce que Charles X a été chassé, malgré son inviolabilité, le jour où il conçut ses folles et criminelles pensées. — Voilà à quel degré d'abaissement descend le cabinet du 29 octobre; il enrôle nos soldats dans une nouvelle *sainte alliance* contre les peuples. Et pourquoi? pour reconquérir les bonnes grâces et quelques sourires de la reine Vittoria et de ses ministres, brouillés avec lui par suite des mariages espagnols. C'est le 21 mai, à Londres, au *foreing-office*, dans l'hôtel du ministre des affaires étrangères d'Angleterre, qu'un ambassadeur de la France, foulant aux pieds tout respect pour nos propres droits et notre propre histoire, n'a pas rougi, pour un intérêt dynastique mal entendu, de signer un pacte abominable, par lequel il prend pour la France l'engagement de combattre les citoyens portugais défendant leurs droits et leurs libertés contre l'oppression et les fantaisies de leurs maîtres couronnés. Que de hontes étaient réservées à la France de Juillet! Quels tristes combats pour nos marins et nos soldats! condamnés à verser leur sang pour le despotisme, plus honteux de leurs victoires que de leurs défaites. Un ministère corrupteur payera leurs blessures de grades et de rubans, mais la France gémira de leur triomphe et maudira ces ambitieux du 29 octobre qui, pour garder un portefeuille avili, ont voulu l'avilir avec eux, et n'ont pas hésité à sacrifier son honneur à leur pouvoir éphémère.

ALGÉRIE.

Expédition de la Kabylie.

Le gouvernement annonçait à la Chambre, il y a peu de temps, que l'expédition de Kabylie serait une *démonstration purement pacifique*. Une lettre, en date du 21 mai, que nous recevons de Bougie, dit le *Siècle*, dément cette rassurante prophétie.

Le 14, le duc d'Isly ainsi que le général Bedeau avaient eu un engagement avec les Kabyles. Aucun détail relatif à cette affaire n'était encore parvenu à Bougie. On savait seulement d'une manière officielle que le corps du maréchal Bugeaud avait eu quatre officiers blessés. On ignorait les résultats de l'opération du général Bedeau. Ces deux généraux ont fait leur jonction le 20, et ils arriveront le 22 à Bougie.

Ainsi, une expédition désapprouvée par le gouvernement et condamnée par la Chambre se poursuit contre des populations qui restaient paisibles: le sang a déjà commencé à couler, et cependant la discussion sur les crédits extraordinaires de l'Algérie est indéfiniment retardée.

On assure qu'une dépêche télégraphique reçue hier à Paris annonce l'arrivée de l'expédition à Bougie, après un combat dans lequel nos troupes auraient eu 125 morts.

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux anglais parlent d'une dissolution du parlement pour la lutte des nouvelles élections.

La seule question importante qui occupe les chambres et la presse est celle des embarras du commerce et de la finance, qui continuent toujours. Les manufactures chôment dans beaucoup de localités, et les populations souffrent du manque de travail et de vivres.

Les agitations politiques et sociales recommencent avec vigueur; des troubles sérieux ont éclaté sur plusieurs points.

Les chartistes préparent une campagne d'agitation systématique pour l'abolition des dîmes, et pour la restitution aux pauvres d'une grande partie des biens dont s'est emparée l'église.

C'est une question très scabreuse, de nature à exciter beaucoup de malveillance contre le clergé anglican qui jouit d'immenses revenus légués autrefois pour subvenir, par égales portions, aux besoins du clergé, de la fabrique et des pauvres dans chaque commune. Cette agitation pourra bien envenimer les haines des partis et des classes en Angleterre; surtout aujourd'hui, que tous les ouvriers souffrent de l'exploitation du travail par le capital, et du manque de subsistances causé par le monopole et l'accaparement.

L'Irlande est toujours dans le même état de souffrance et d'épuisement. La famine et la fièvre marchent plus terribles et plus générales que jamais. Les fermiers possesseurs de quelques ressources quittent le pays en nombre immense, et ceux qui souffrent le plus appellent la mort comme un bienfait et une délivrance. Tel est du moins le dire de l'archevêque de Fuam dans sa dernière lettre à lord John Russell.

Les bourgeois et les privilégiés supérieurs regardent cette dépopulation rapide comme un mal temporaire de peu d'importance, comparativement au bien qu'elle doit produire en réduisant le nombre des travailleurs aux proportions du travail que le sol peut fournir. Aussi la bourgeoisie et ses organes dans la presse ne s'émeuvent pas de cette calamité; ils craignent cependant que le repos public et les intérêts de la propriété ne soient menacés pendant les deux mois qui vont précéder la nouvelle récolte, et pendant lesquels la rareté et la cherté des vivres se feront cruellement sentir.

ALLEMAGNE.

La question sociale dans la curie des seigneurs. — Symptômes à Stuttgard.

Tandis que la chambre française, composée de bourgeois, se pétrifie au point de ne plus faire un mouvement, la *curie des seigneurs* de Berlin s'occupe depuis huit jours de la misère du peuple et propose

merce, pas plus que le système différentiel prôné par le prince Adalbert ne remédiera aux maux profonds de la société civilisée. Il y a que l'organisation du travail, basée sur l'association du capital et du travail qui puisse faire disparaître à fond les causes morbides de cet horrible état de choses. Que le prince de Prusse étudie sérieusement ces questions brûlantes, qu'il se fasse expliquer les solutions de la science sociale qui gagne en importance à mesure que ses prédictions s'accomplissent, et l'avenir, au lieu d'être gros de tempêtes, sera pour lui et ses peuples rempli de joie et de bonheur.

Autres symptômes: Pendant l'émeute sanglante de Stuttgardt, le peuple a brisé les vitres des maisons appartenant à plusieurs députés de l'opposition qui se croyaient très populaires.

— « Allons briser les vitres à quelques-uns des *demis* », a dit un homme du peuple. — Les Allemands appellent l'opposition libérale *les demis*, attendu qu'elle ne s'occupe jamais du véritable bien-être du peuple, et ne combat que dans un but purement bourgeois.

Parmi ces *demis*, cependant, se trouvent des noms très respectables et très distingués, et près desquels les députés de l'opposition Thiers ne seraient que des *quarts*. Le fait est que partout les masques tombent, que partout on est las de luttes oratoires stériles et de velléités de progrès, partout les questions politiques se transforment en questions sociales, partout enfin la scène s'élargit, et le peuple lui-même, assez instruit pour comprendre ses besoins, demande des garanties sûres pour son existence et son avenir.

SUISSE.

Vote de la constitution par le peuple genevois.

La constitution vient d'être votée par le peuple genevois, à une majorité de 5 547 voix contre 5 487. C'est la première fois qu'un si grand concours de citoyens se présente à la votation. La constitution de 1842 ne fut votée que par 5 426, et il n'y avait pas grande différence dans le chiffre général des électeurs inscrits au tableau. Dans ce moment, le nombre des acceptants seuls dépasse celui de la totalité des votants de cette époque. C'est ainsi que déjà, lors de l'élection du grand conseil actuel, ensuite du décret du conseil général tenu au Molard, il s'était présenté plus de six mille électeurs, chiffre plus élevé qu'à toutes les élections qui avaient précédé. Il est donc bien constaté, maintenant, que, depuis le 7 octobre, les citoyens de Genève prennent un bien plus grand intérêt à leurs affaires publiques qu'à aucune autre époque.

La votation qui vient d'avoir lieu est significative en ce que son résultat a été aussi largement et aussi vivement disputé, par le côté conservateur, qu'il puisse l'être.

De quelque manière que l'on décompose la majorité actuelle, on trouvera le parti conservateur battu partout. Dans la ville, dans la vieille cité, siége véritable de cette antique nationalité dont on faisait tant parade, 2 758 acceptants ont appris aux 4 435 rejetants que ce n'est pas dans les vaines fantasmagories soulevées pour leur faire combattre le retour à la sincérité démocratique qu'ils placent les intérêts des vieux Genevois.

La votation actuelle, nous l'espérons, dissipera bien des illusions et fera mieux étudier une constitution qui, au fond, tout en établissant sur une base solide les institutions démocratiques, n'a fait que mieux consolider la vieille nationalité genevoise, tout en la revêtant de la civilisation du dix-neuvième siècle.

La majorité du peuple, de l'ancien territoire comme du nouveau, a compris ce que Genève, jadis toujours en tête des peuples, devait être à présent.

A dater d'aujourd'hui, les deux territoires sont unis d'une manière indissoluble, l'égalité règne entre les communes comme entre les hommes, et c'est d'un consentement mutuel que l'œuvre s'est opérée. La vieille cité a consenti, à une immense majorité, ce que les nouvelles communes ont accepté de même. Le pacte est indissoluble et formera une nation compacte et serrée, où il sera difficile d'introduire de nouveau les brandons de discorde qu'une vieille rouerie aristocratique ne cessait d'y lancer.

ITALIE.

Les regards des patriotes italiens se tournent aujourd'hui vers le pape Pie IX d'abord, puis vers le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane. La *Gazette de Cologne* publie, sous la rubrique de Venise et la date du 16 mai, une lettre assez curieuse relativement à cette triple espérance de la jeune Italie:

« Le projet que le gouvernement sarde aurait formé, dit cette correspondance, d'établir des états délibérants à l'instar des institutions prussiennes, fait une grande sensation, et l'on dit que cette mesure sera prise d'accord avec la France et le pape. Le saint-père pourrait avoir besoin de l'initiative d'une puissance temporelle d'Italie, plus indépendante, pour réaliser son œuvre de réformes sans l'opposition de la diplomatie, et nous apprenons que le grand-duc de Toscane a l'intention de suivre l'impulsion du gouvernement sarde, et de fonder aussi des institutions d'état, avec voix délibérative dans les travaux législatifs. Il en résulterait une réaction inévitable sur l'Italie autrichienne, et il pourrait aisément arriver que les manifestations des Etats que l'on a vues dans la Basse-Autriche, en Bohême, etc., dans ces derniers temps, commençassent dans la partie méridionale de l'empire, et déterminassent le gouvernement à prendre quelques mesures décisives, en ce qui concerne l'institution des Etats. »

ESPAGNE.

Intrigues de la diplomatie. — Bruit d'une insurrection militaire. — Désunion entre la reine et son époux. — Guerre civile. — Détails curieux sur l'exécution de Tristany.

Les intrigues de toute espèce continuent à s'entre-croiser à Madrid.

L'infatigable Bulwer semble se multiplier, décidé qu'il est à prendre aussi complète que possible sa revanche de l'échec éprouvé par la diplomatie anglaise lors du double mariage.

On assure, d'ailleurs, que le mot d'insurrection militaire ayant été prononcé devant S. M., la jeune reine se serait écriée: « Eh bien! au premier bruit de révolte, je me revêtirai de l'uniforme du régiment qui porte mon nom; je monterai à cheval, et je me mettrai à la tête du premier bataillon que je rencontrerai dans les rues de Madrid en faisant appel à sa fidélité et à son courage. »

Il est toujours question d'un divorce dans le royal ménage.

Le 13 mai 1847 a été pour la ville de Solsona un de ces jours dont le souvenir restera longtemps. Pavia, qui s'était proposé de frapper de stupeur les habitants de cette ville au moyen d'un de ces drames sanguinaires qui restent gravés dans l'esprit des populaires, avait ordonné d'épargner la vie de Tristany pendant quelques heures. Tristany

Pavia a voulu que cet acte terrible fût encore plus imposant par la pompe funèbre dont il l'a accompagné; c'est ainsi qu'il a fait déployer un luxe d'apparat extraordinaire et inaccoutumé. La ville a été morne et silencieuse, les portes et les boutiques fermées, les rues désertes; on n'y entendait d'autre bruit que le cliquetis des armes et le pas monotone et mesuré des innombrables patrouilles qui les parcouraient; les églises étaient remplies de monde. Six heures ont sonné, et c'est alors qu'on a vu sortir processionnellement des églises quelques personnes en pleurs pour accompagner les victimes jusqu'au lieu du supplice. Tristany est mort calme et résigné. Don José Rossel et Valero Roca, gendres de Ros d'Eroles, ont subi le même sort. Tristany qui avait fait plus de cent prisonniers aux troupes de la reine, les avait épargnés tous jusqu'à présent; pas un seul n'avait été fusillé.

Pavia a porté la barbarie jusqu'à faire promener sa victime par toutes les rues de la ville avant de la conduire au lieu du supplice.

Aussitôt que Tristany a été fusillé, Pavia a fait publier un *bando* dans lequel il promet la grâce de l'indult à tous les carlistes, les chefs exceptés, qui se présenteraient avec leurs armes aux autorités de la reine dans le terme de huit jours. Nous doutons fort que les Catalans ajoutent une grande foi aux promesses de leur capitaine-général.

Le colonel Baixeras a été élevé à l'emploi de brigadier, en récompense de la capture de Tristany. Le pays cependant continuait à être dans le même état, rien n'était changé malgré cette capture.

TAÏTI.

On lit dans une lettre adressée au *Times*:

« Les Français ont élevé plusieurs forts qui commandent les approches de la ville, des corps-de-garde et des tours sur les collines, en arrière de Papeete, pour prévenir toute surprise; ils continuent encore de fortifier la place. Les soldats sont préposés à la garde d'une partie de la ville, les matelots maintiennent l'ordre dans l'autre: ils attendent incessamment un renfort de 1 200 hommes.

» Quelques tribus indigènes sont venues se rendre aux Français; mais David Thomas, l'ancien maître canonnier déserteur de *la Vindictive*, tient encore dans les montagnes, où il s'est fortement retranché avec 1 500 mécontents. Il veille avec tant de soin, que les Français n'osent pas s'avancer à portée de ses canons; souvent ses partisans tombent sur les sentinelles ou les postes avancés, pendant la nuit, et en font un horrible massacre. Au commencement de décembre, 400 Français ont marché pour l'attaquer; mais, dans une seule escarmouche, ils ont perdu plus de cinquante hommes, et David les a tellement pourchassés, que bien peu ont pu regagner Papeete. Leur intention est de diriger une nouvelle expédition contre lui, dès que les renforts seront arrivés. Les Français arment et équipent les naturels qui viennent de se soumettre: ce sont tous des hommes superbes, de plus de six pieds; cependant, mon opinion est que *les Français ont tort de mettre trop de confiance dans les Kanacks*.

» Le gouverneur a fait offrir une forte récompense à qui lui livrerait le déserteur anglais Thomas, mort ou vif, ainsi que vingt de ses compatriotes qui le reconnaissent pour chef; mais Thomas se moque d'eux; souvent il vient déguisé en ville, et comme les Français ne le connaissent pas, ils ne peuvent le prendre.

» Depuis qu'ils sont ici, leur établissement a coûté beaucoup de monde; la frégate *l'Uranie* seule a perdu 400 hommes. Les provisions continuent d'être chères et rares. Les vivres frais qu'on peut se procurer ici se bornent à quelques porcs ou des volailles; il y a bien abondance de bétail dans l'île, mais les Français sont incapables de s'en procurer, car ils n'ont réellement d'autorité que là où peuvent atteindre leurs canons. Quand leurs renforts arriveront, je crois qu'ils seront obligés de se manger entre eux. Un officier français disait l'autre jour: « C'est ici une seconde Algérie, qui nous coûte plus » d'hommes et d'argent qu'elle ne vaut. »

A la date de cette lettre, l'escadre anglaise, mouillée en rade de Papeete, se composait de la frégate *Grampus* de 50, de la corvette de 26 *la Juno* et du brigantin *Spy*.

Bourbon.

Naufrage du Berceau.

Le *Moniteur*, et après lui la *Flotte*, mus par le louable désir de rassurer les familles de nos marins, ont cherché à jeter des doutes sur la perte de la corvette *le Berceau*, que les avis de Bourbon annonçaient avoir naufragé, corps et biens, dans les parages situés entre les Seychelles et Madagascar. Le *Moniteur* a déclaré que le gouvernement n'avait reçu aucune nouvelle sur ce sujet, et *la Flotte* fonde son espoir sur une lettre datée du bord du *Berceau*, le 9 décembre, et mentionnant son départ pour une tournée hydrographique qui devait se prolonger plusieurs mois.

Malheureusement, il n'est plus possible, aujourd'hui, de se livrer à ces consolantes conjectures. Il est arrivé à Nantes, par la voie de Suez, des nouvelles de Bourbon, en date du 26 avril, qui lèvent tous les doutes. Deux navires, *l'Archimède* et *le Coterce*, venant de Sainte-Marie-de-Madagascar, ont apporté dans la colonie des renseignements positifs, d'où il résulte qu'ils ont rencontré en mer des débris de navires reconnus pour provenir de la corvette *le Berceau*. Il est probable que le sinistre a eu lieu dans le coup de vent qui a ravagé ces parages et mis en danger la frégate *la Belle Poule*. Le *Berceau* avait, dit-on, à son bord un équipage de 250 hommes et plusieurs passagers. A moins que quelques individus n'aient échappé à cette catastrophe, et l'en peut encore l'espérer, on ne connaîtra sans doute jamais les détails de la nouvelle perte qui afflige notre marine.

Les avis de Bourbon, par la même voie, ne présentent pas sous un jour meilleur la situation de la colonie. L'interruption des relations avec Madagascar, aussi bien que le manque de numéraire, continuaient à aggraver la crise à laquelle elle est en proie. Plusieurs navires ne trouvant pas de fonds pour aller dans l'Inde, s'étaient expédiés pour Maurice, afin d'en emprunter; mais n'en ayant pu trouver, ils avaient dû revenir sur rade.

L'auteur de l'*Adresse à la législature et à tous les pouvoirs publics et privés*, touchant la crise des subsistances, M. Hipp. de la Morvonnais, nous prie d'annoncer que c'est à M. Félix de Brégerac, son voisin de campagne, qu'appartient l'honneur d'avoir convoqué la réunion de propriétaires dans laquelle ont été adoptées les généreuses résolutions dont cet écrit rend compte.

« M. de Brégerac, ajoute notre ami, a véritablement la vertu sociale, le désir et l'énergie du bien public. Dans la crise si douloureuse que nous traversons, M. de Brégerac n'a jamais fait défaut à cette charité obligatoire qu'il considère comme un devoir incombant aux particuliers, tant que le gouvernement ne la prendra pas en main de son côté: ce que le gouvernement doit faire le plus tôt possible, s'il ne veut encourir l'anathème religieux et voir la nature [illegible]

[illegible] à nos amis de répandre par douzaines et par centaines. C'est la collection des articles publiés il y a peu de jours par la *Démocratie pacifique*, à propos des manœuvres des compagnies de Lyon et d'Avignon. Ce *tract*, comme disent les Anglais, a pour titre : *Insurrection des agioteurs*. Il se vend 50 centimes la douzaine.

Nous publions aujourd'hui les *Trois Malfaiteurs*, cette intéressante légende d'Auguste Constant, qui a paru dernièrement dans le feuilleton de ce journal, et qui forme comme une annexe des *Légendes évangéliques* du même auteur, qui ont obtenu un si légitime succès sous le titre de DERNIÈRE INCARNATION.

Pendant les quatre premiers mois de 1847, les ventes de la *Librairie phalanstérienne* se sont élevées d'un tiers en sus de ce qu'elles ont été pendant les mêmes mois de 1846. Ce progrès, dont il faut attribuer la plus grande part aux progrès mêmes des idées d'association, impose à la *Librairie phalanstérienne* un redoublement d'activité. Aussi, en ce moment, et sans compter les réimpressions de ses ouvrages clichés et de vente courante, ne compte-t-elle pas moins de huit ouvrages en voie d'exécution, dont six entièrement nouveaux.

En attendant la mise en vente et l'annonce successive de ces publications, la *Librairie phalanstérienne*, encouragée par les succès de la souscription ouverte l'année dernière à l'ouvrage capital de Fourier, la *Théorie de l'unité universelle*, établit pour cet ouvrage une SOUSCRIPTION PERMANENTE en 40 livraisons à 50 centimes. — Les souscripteurs peuvent prendre une ou plusieurs livraisons, par semaine, à leur choix ; ceux qui souscriront à douze exemplaires à la fois, les recevront à domicile avec le treizième.

Outre les publications qui lui sont propres, la *Librairie phalanstérienne* reçoit en dépôt les ouvrages de statistique, de critique et d'économie sociale, dont la pensée concourt plus ou moins directement au but de l'École sociétaire. Ainsi, elle a mis en vente, il y a peu de temps, la *Statistique des assurances* de M. J. Moreau, le *Catéchisme d'économie politique*, par M. Ch. Fauvety ; et plus récemment l'*Adresse à la législature nationale*, par M. Hipp. de la Morvonnais, etc. Aujourd'hui elle annonce une brochure intitulée : *De l'octroi de Paris*, par M. Lanquetin, membre du conseil-général de la Seine. (Voir aux Annonces.)

FAITS DIVERS.

Le prix du pain sera encore augmenté pour la première quinzaine de juin. Il sera fixé à 61 centimes le kilogramme.

— Un accident terrible est arrivé le 24 au soir sur le chemin de fer de Chester à Holyhead. A un mille un quart de la station de Chester, une des poutres du pont sur la rivière Dee a manqué au moment du passage du convoi. Un des wagons a été précipité dans la rivière ; quatre personnes sont tuées, cinq ou six plus ou moins grièvement blessées. Le chauffeur a été tué.

ESCROQUERIE-CUBIÈRES. — La commission d'instruction de la cour des pairs, présidée par M. le chancelier Pasquier, a hier entendu de nouveau, en témoignage, M. de Cheppe, chef de la division des mines au ministère des travaux publics. Elle a ensuite fait subir à M. le général Despans-Cubières un interrogatoire qui, prolongé pendant près de quatre heures, s'est terminé par une confrontation avec M. Parmentier.

LA MORALITÉ PUBLIQUE. — Si nous sommes bien informés, dit la *Gazette des Tribunaux*, le nombre des vols déclarés par des plaignants dans les divers commissariats de Paris serait de vingt environ par jour ; si l'on ajoutait à ce nombre celui des plaintes et déclarations adressées directement au parquet, et celui bien plus grand des méfaits passés sous silence par tous ceux qui redoutent les dérangements et les comparutions en justice, on trouverait un chiffre de plus de mille vols par mois.

ENCORE LE GRAND MONDE. — Le *Siècle* donne les détails suivants sur M. Gudin : « Déjà depuis longtemps, le soupçon avait l'œil ouvert sur lui. On avait remarqué le bonheur étrange qui lui faisait fidèle compagnie toutes les fois qu'il maniait les cartes. Ce bonheur l'avait rendu suspect partout et même chez les princes, où il jouait avec son habileté accoutumée. On prétend même qu'une des princesses, Mme la duchesse d'Aumale, avait fait tout haut la remarque de cette prospérité si singulièrement assidue, et avait dit un jour au capitaine, de ce ton qui renferme un avertissement sévère, sous l'apparence d'une plaisanterie : « Vous êtes bien heureux, monsieur ; mais prenez-y garde, je vous surveille ! »

On le surveillait en effet. Le samedi de Chantilly, il fut invité à une grande séance de lansquenet dans un hôtel qui avait été loué par l'élite des sportsmen. Lorsque ce fut à son tour de tenir les cartes, on lui remit entre les mains un paquet de cartes comptées. Il fit sa banque et gagna trois cents louis ; puis il se retira en disant que son service l'appelait auprès du prince, mais qu'il reviendrait aussi tôt qu'il serait libre.

Dès qu'il fut sorti, on compta les cartes dont il s'était servi, et on reconnut qu'il en avait ajouté plusieurs. C'est en ajoutant des cartes que l'on triche au lansquenet de la façon la plus simple et la plus sûre.

Il n'y avait plus de doute sur la fraude ; — restait à saisir le coupable sur le fait, afin qu'il ne pût nier. Un autre paquet de cartes fut compté, et on le mit en réserve pour une seconde épreuve.

Une heure après, le capitaine rentra.

—Messieurs, dit-il, mon projet n'est pas de faire charlemagne. Je suis beau joueur, et je viens vous donner votre revanche.

On lui remit les cartes comptées, dont le nombre était écrit sur un espèce de procès-verbal signé par tous les assistants.

Il joua avec son bonheur ordinaire ; il épuisa les cartes, toujours gagnant, et quand il eut retourné la dernière, celui qui était chargé de porter la parole lui dit :

—Monsieur, voici sur le tapis les cartes dont vous vous êtes servi ; ces cartes étaient comptées ; en voici le nombre écrit d'avance : nous allons les recompter, car on vous soupçonne d'en avoir ajouté.

On compta les cartes ;—il y en avait vingt-six de plus.

Le coupable n'avait plus qu'à baisser la tête et à se retirer.

Aussitôt après cette scène, on fit avertir le prince de ce qui venait de se passer. Le lendemain matin, l'officier d'ordonnance eut la hardiesse de se représenter au château pour faire son service. C'est alors que le prince lui dit : — Sortez ; envoyez-moi votre démission dans un quart-d'heure, et partez immédiatement pour l'Amérique.

L'histoire de ce malheureux rappelle celle du prince de B..., qui, riche aussi, entouré de parents opulents et dévoués, s'est perdu si misérablement.

Dans l'affaire des faux jetons du jockey-club, on a plaidé la faiblesse d'esprit de M. de B... ; — l'affaire du lansquenet de Chantilly ne sera

» Les hommes de l'art appelés pour lui donner des soins, ayant reconnu chez le malade les symptômes les plus caractérisés de l'affection hydrophobique, prescrivirent tous les moyens de curation et de sûreté usités dans ce cas désespéré. Mais bientôt, et malgré les soins assidus dont il était entouré, le malheureux limonadier a succombé en proie aux plus atroces souffrances.

» La mort de ce malheureux, qui s'était fait estimer dans son voisinage où il comptait beaucoup d'amis, a produit une douloureuse sensation, augmentée encore par cette absurde croyance populaire que, dans cette horrible maladie où il y a peu de chance de guérison, une mesure de sûreté publique autorise les médecins à faire étouffer entre deux matelas le malade atteint d'hodrophobie. En présence de ces irréparables malheurs, il importe que la police fasse exécuter avec plus de sévérité et de vigilance qu'elle ne le fait les sages règlements qui sont rendus sur les chiens errants non muselés. »

SUPPRESSION PARTIELLE DU SERVAGE EN RUSSIE. — Nous lisons dans l'*Union monarchique* :

« On nous écrit de Saint-Pétersbourg, à la date du 15, que l'œuvre de l'abolition de l'esclavage en Russie, cet objet des plus vives sollicitudes de S. M. l'empereur Nicolas, vient de faire un pas immense, grâce à une démonstration aussi éclatante qu'inattendue de générosité faite par M. Ruminn, un des principaux propriétaires de ce pays. Cédant à un noble élan de cœur, ce riche particulier a subitement accordé un affranchissement complet à huit mille serfs des deux sexes qui lui appartenaient dans les gouvernements de Nijni et de Riazan, et, ce qu'il y a de plus admirable dans la conduite de M. Ruminn, c'est que, complétant son œuvre de charité, il a voulu, moyennant une faible redevance, abandonner à cette population, rendue par lui à la liberté, la jouissance des domaines sur lesquels elle se trouve répandue. Ce double acte de charité s'est, du reste, accompli avec une simplicité qui en a encore relevé le mérite.

» Au moment où M. Ruminn a quitté les domaines dont il venait de faire si généreusement la cession, tous les serfs libérés, à l'exception seule des malades, ont voulu accompagner en masse celui qu'ils appelaient jadis leur maître et que maintenant ils nomment leur père, bien au delà du territoire où se trouvent situés ses domaines.

» Lorsque l'heure de la séparation fut enfin venue, ce n'est pas seulement à huit mille personnes que M. Ruminn dut adresser ses remerciements et ses adieux, mais à plus de vingt mille personnes appartenant aux populations des villages étrangers, qui toutes, soulevées par l'écho de ce grand bienfait, étaient venues se grouper autour du généreux libérateur.

» Si l'on joint ce nouveau fait aux efforts déjà tentés, pour l'abolition du servage en Russie, par le prince Woronzoff, le comte Protassoff et M. Kologrivoff, et surtout aux puissants encouragements donnés par le souverain lui-même, ne doit-on pas espérer de voir enfin luire avant peu le jour de la liberté pour tant de milliers d'hommes qui donnent encore l'odieux spectacle de l'esclavage au sein d'une nation chrétienne et civilisée. »

CHRONIQUE DES ARTS.

Demain, à deux heures, aura lieu, dans la salle du Conservatoire de Musique, l'exécution des morceaux couronnés dans le concours de compositions musicales, ouvert par M. de Salvandy, pour l'enseignement du chant dans les écoles primaires.

— M. Boisselot, l'un de nos facteurs de pianos les plus distingués, et dont les instruments ont souvent lutté avec avantage aux grandes expositions quinquennales de l'industrie, avec ceux des Erard, des Pleyel et des Pape, vient de mourir à Marseille où était le siége de sa maison. M. Boisselot, dont le noble cœur était plein de sympathies généreuses pour toutes les souffrances, emporte les vifs regrets de tous ceux qui l'ont connu, et la haute estime de toute la ville. L'association des artistes musiciens avait trouvé en lui un correspondant plein de zèle et d'activité. M. Boisselot aura eu du moins la joie d'entendre avant de mourir, les premiers éclats de la renommée à laquelle peut légitimement prétendre son fils Xavier, si les promesses renfermées dans la partition de *Ne touchez pas à la Reine*, se réalisent.

LES UTOPIES.

Dialogue.

HIÉRON, ARCHIMÈDE.

HIÉRON.

Te voilà fort à propos, rêveur. Je commençais à m'ennuyer, tu vas me conter tes utopies, et cela me rendra ma gaieté.

ARCHIMÈDE.

Je ne fais pas d'utopies, roi, je prédis l'avenir, non à la manière des devins, par l'inspiration qui trompe souvent, mais par le calcul qui ne ment pas.

HIÉRON.

Je ne nie pas ta science des choses présentes, mon Prométhée, et je sais t'apprécier à ta valeur ; mais tes rêves scientifiques et tes distractions ne laissent pas d'être fort plaisantes.

ARCHIMÈDE.

Quand tu cherchais la quantité d'or qu'un orfève avait soustraite de ta couronne, tu ne te doutais guère que la solution du problème était dans un bain.

HIÉRON (éclatant de rire).

Par Apollon et Mercure ! tu me rappelles une de tes plus amusantes distractions. Il me semble te voir encore courant tout nu dans le palais et criant : *J'ai trouvé ! j'ai trouvé !* C'était si drôle, un philosophe tout nu, que je n'euspas la force de défendre l'hilarite à mes esclaves, bien que ce soit la plus mauvaise race d'êtres humains qui vivent sous le soleil.

ARCHIMÈDE.

Elle est mauvaise parce qu'elle est esclave ; elle est rétive au travail parce qu'elle n'a aucun intérêt à travailler. C'est encore là une de ces choses qui disparaîtront.

HIÉRON.

Allons donc ! une société sans esclaves est tout aussi impossible que des orateurs sans voix, des chars sans chevaux, des vaisseaux sans rames ni voiles, des lampes sans huile ou substance grasse. Avant que l'on puisse se passer d'esclaves l'homme sera parvenu à voler dans les airs, sans se noyer comme Icare.

ARCHIMÈDE.

Tu dis vrai, ô roi ! toutes ces impossibilités sont de même ordre. Si, dans vingt siècles, on pouvait savoir ta conversation, on se

HIÉRON (riant).

Ah ! ah ! Tu abuses de la permission de me faire des contes. Tu me diras bientôt que de mon palais de Syracuse, je pourrai entendre tout ce que dit dans le sien le tyran d'Agrigente, et converser avec lui.

ARCHIMÈDE.

Je ne te dirais que la vérité. Non-seulement on pourra causer de Syracuse à Agrigente, mais de Syracuse à Athènes, à Rome, à Babylone, aux deux bouts du monde. Il faudra moins de temps pour entretenir une conversation à cette distance qu'il ne nous en faudrait pour écrire les mêmes mots sur nos tablettes.

HIÉRON (riant plus fort).

Par Pollux ! Tu comptes donc sur l'éclair pour messager ?

ARCHIMÈDE.

Précisément. L'éclair un jour se fera le distributeur des lettres. Tu as entendu parler de Salmonée, qui autrefois imitait la foudre, au grand dépit de Jupiter. Eh bien ! les hommes feront mieux ; ils désarmeront Jupiter, tout simplement, en hérissant leurs maisons de piques. Ils renfermeront la foudre dans un tube et la lanceront à volonté ; la longueur de quelques-uns de ces tubes ne dépassera pas celle de la moitié de ton glaive. Pour produire cette foudre, qui éclatera avec le bruit de l'Etna, il leur suffira d'imbiber d'un certain liquide les aigrettes d'une plante, le résidu de vieux tissus de lin, ou encore de combiner du charbon, du soufre et du salpêtre.

HIÉRON.

Tu es fou, mon pauvre philosophe, et je le regrette, car tu as plus de science à toi seul que tous les sages qui parlent notre langue hellénique.

ARCHIMÈDE.

Un jour viendra, roi, où ces copistes, qui emploient plusieurs jours à copier 64 pages d'écriture, céderont la place à une machine qui fera ce travail en moins d'une seconde ; un jour où il suffira de se placer devant un de nos miroirs métalliques pour que le portrait y reste imprimé ; que dis-je ! un portrait, mais tout le panorama que l'œil peut embrasser à la fois restera empreint sur ces miroirs. Les chars franchiront l'espace sans chevaux, avec la rapidité du vent du nord ; les vaisseaux, de fer ou de bois à volonté, braveront, sans voiles ni rameurs, tout l'effort des vagues soulevées ; un jour l'on traversera les airs avec plus de facilité qu'on ne traverse le détroit de Sicile.

HIÉRON.

Je t'arrête, mon cher Archimède. Je craindrais qu'un indiscret ne t'entendît et n'allât écrire ta conversation pour le plus grand amusement des badauds. Toutes ces utopies se réaliseront alors que le voisin ne sera plus jaloux du voisin, le potier du potier, comme dit Hésiode.

ARCHIMÈDE.

Ce jour viendra, ne t'en déplaise ; un savant naîtra dans la Gaule, aux pays des Séquanes, qui enseignera aux hommes les lois de l'harmonie sociale. Lui aussi, on le traitera d'utopiste, mais, comme moi, l'avenir le vengera.

G.

Abolition de l'Esclavage en Egypte.

Transformation de la famille orientale.

Nous trouvons de curieux détails sur la situation des esclaves en Egypte, et leur affranchissement prochain par le décret du pacha dans un article, publié par M. Auguste Colin, dans le dernier numéro de la *Revue indépendante*. De mystérieux liens unissent les Mameloucks à leur maître, et l'on ne peut parler qu'avec une extrême réserve de l'organisation du harem mâle. L'enfance du Mamelouck est honteuse, et pourtant il acquiert une élévation politique au moment de la puberté par son mariage avec une des odalisques du sérail.

L'état social des femmes en Egypte, fournit aussi le sujet de plus d'une remarque singulière. « Chaque femme du harem a un grade militaire, et jouit des émoluments attachés à ce grade. Il y a des femmes lieutenants, capitaines, lieutenants-colonels, colonels, généraux de division, et qui reçoivent le traitement de leur grade. » Une fois mariées, elles ne se présentent plus devant le pacha : toute relation même innocente, avec lui, leur semblerait immorale. Toutefois elles ne cessent pas de voir leurs anciennes compagnes restées au harem : et c'est-là un des mystères de la politique intime de Mehemet-Ali. Les femmes mariées font à leur bonnes amies encore esclaves mille confidences qui, plus tard, rapportées au pacha, lui apprennent par un espionnage réglé tout ce qu'il veut savoir de la conduite de ses fonctionnaires. Ce système est empreint à un haut degré du despotisme mâle. « Il avilit et dégrade les Mameloucks, ces espèces d'hybrides, femmes pendant la première période de leur vie, hommes pendant la seconde, et qui conservent toujours vis à vis de leur maître quelque chose de la soumission de la femme, Il donne aux femmes elles-mêmes des habitudes subalternes d'espionnage et de délation qui paralysent en elles les sentiments généreux. »

Le système du pacha contient cependant le germe de l'émancipation des femmes en Orient, et même de leur élévation sociale. « En les faisant servir d'instruments à sa puissance, Mehemet-Ali a donné aux femmes des harems une importance et un rang qu'elles n'avaient pas auparavant. Elles exercent une action indirecte sur la politique, elles sont initiées à tous les mystères du pouvoir et influent sur les déterminations du souverain, qui ont cessé par là d'être absolues. »

Après ces considérations sur l'organisation de l'esclavage dans les harems égyptiens, l'auteur fait ressortir la transformation familiale qui sera le résultat nécessaire de la détermination récente par laquelle le pacha autorise tous les esclaves à abandonner leurs maîtres. Des intérêts personnels empêcheront les odalisques mères ou non mères, les eunuques et les Mameloucks, de quitter le harem, et par conséquent leur co-habitation deviendra volontaire. Cette transformation influera sur l'épurement des mœurs, puisque le harem, au lieu d'être fondé sur le rapt et la violence, le sera désormais sur l'élection et l'attrait.

M. Colin termine son article en demandant la fondation de l'*état civil* dans les pays mahométans, et s'étonne que la France ne prenne pas l'initiative de cette institution en Algérie.

mieux vaut celui de l'Etat, qui tourne au profit de tous, que celui de quelques compagnies d'accapareurs; et ce système dût-il créer des places, — ce qui n'est pas puisque M. Jullien propose de confier la vente du sel aux débitants de tabac, — mieux vaudrait encore qu'elles fussent à la disposition de l'Etat que des accapareurs.

L'Armoricain annonce que la commune de Brest a acheté 800 barils de farine et 235 000 kil. de blé qu'elle tiendra en réserve pour parer aux éventualités. Elle se propose de faire de nouveaux achats et de fonder une boulangerie communale pour la confection du pain bis.

Le Progrès de Rennes rend compte des opérations de la caisse de secours mutuels, et constate qu'à la fin de l'année, elle a un encaisse de 2 495 francs.

Le Populaire appelle l'attention des communistes sur un projet d'émigration générale. « Puisqu'on nous persecute en France, dit-il, puisqu'on nous refuse tout droit, puisqu'on nous laisse sans travail et sans pain, exposés aux horreurs de la famine, puisque nous ne voyons que malheurs pour nos femmes et nos enfants, allons chercher en *Icarie* nos droits de citoyens, le travail et l'abondance, le bonheur pour nos familles comme pour nous. Ce ne sera pas une petite émigration, un petit essai partiel... Nous pouvons compter sur vingt mille Icariens qui pourront partir, et bientôt nous en compterons cent mille, et peut-être des millions. »

Le *Courrier de la Côte-d'Or* regarde le projet de l'émigration icarienne, comme un fait d'une grande importance.

« Notre concitoyen M. Cabet, ancien député de la Côte-d'Or et directeur du journal communiste le *Populaire*, vient d'adresser un appel à ses co-religionnaires en socialisme, afin de réaliser en Amérique un projet resté jusqu'à ce moment à l'état de théorie. Les communistes français, las de la persécution et de la calomnie auxquelles ils sont en butte, répondent avec enthousiasme à l'appel de M. Cabet, et il est probable que l'émigration aura lieu prochainement. Quelle que soit l'opinion des hommes de bonne foi des différents partis sur les théories que propage notre concitoyen, tous témoigneront de leur respect et de leurs sympathies pour ces milliers de nouveaux croyants qui espèrent, à tort ou à raison, donner au monde l'exemple d'une société parfaite. Dans ces temps d'ignominie et d'égoïsme, il n'est pas permis de laisser passer inaperçue l'abnégation d'hommes qui se sacrifient sans réserve à leur foi. »

La *Voix nouvelle*, en signalant les contradictions de l'Ecole libérale, montre que, si cette école se dégage de jour en jour de ses préjugés politiques, il n'en est pas de même à l'égard de ses aberrations économiques. Partisans *quand même* de la concurrence anarchique, les libéraux basent leur économie sur un optimisme desespérant, lequel consiste à attendre la plus grande harmonie du libre jeu des forces les plus hétérogènes et les plus incohérentes :

« En face d'une féodalité de nouvelle espèce qui pénètre dans la société moderne à la faveur des licences réelles d'une liberté fictive, et constitue ou tend à constituer des monopoles sur tous les points, dans toutes les directions de l'activité humaine; en face d'une misère toujours croissante provenant de l'exploitation régulière et progressive des masses par le système économique lui-même, indépendamment de toute volonté particulière; en face de tant de périls, de si hautes leçons, l'école libérale, cent fois plus incorrigible que le parti auquel elle infligea magistralement cette épithète, l'école libérale persiste à proclamer son abominable axiôme : chacun pour soi, ayant pour corollaire en économie politique : laissez faire, laissez passer. Laissez faire, en effet, ces hommes en qui la cupidité fait de si grands ravages qu'elle ne laisse plus rien de l'homme; laissez passer l'agiotage qui travaille à détruire les bienfaits de Dieu, après avoir empiré les effets de sa justice; qui s'évertue à neutraliser l'abondance qui nous est promise, après avoir exploité cruellement la gêne qu'il a fallu traverser; criez : chacun pour soi! dans cet effroyable déchaînement de tous les égoïsmes qui doit promptement organiser la destruction des faibles et la dictature des forts! Il y a dans cette obstination un symptôme de folie; les croyances qui ne se développent pas sous l'empire d'une telle expérience sont de celles dont on ne peut rien attendre, jusqu'à ce qu'il leur plaise d'ouvrir les yeux. »

La *Fraternité* ne partage point l'opinion du *Courrier de la Côte-d'Or* sur l'émigration icarienne, et proteste avec une grande énergie contre le cri de découragement et de désespoir que, selon cette feuille, l'appel du *Populaire* aurait jeté dans les rangs du socialisme, au nom des principes communistes.

« Ah! croyez-le, si une semblable entreprise avait lieu, si les socialistes, les démocrates de toutes les nuances, tous les amis de la justice, de l'égalité et de la fraternité en embrassaient l'idée et voulaient la réaliser, ce jour-là serait un beau jour pour l'aristocratie, pour les exploiteurs du peuple; ce jour-là, soyez-en sûr, il y aurait fête au camp des privilegiés, de ceux qui, par droit de naissance, par le droit divin de l'argent, prétendent exclusivement à la domination, au commandement, au monopole de la richesse, des lumières, de l'autorité et des bienfaits sociaux; oui, pour tous ces frélons de la ruche sociale, il y aurait grande joie, car le génie du mal ou de l'inégalité pourrait espérer rasseoir et raffermir sa puissance chancelante, le privilége triompherait. Nous allons plus loin : que, par impossible, un pareil vertige entre, comme de concert, dans la tête de tous les communistes, de tous les démocrates, de tous ceux qui militent pour la cause du peuple contre le privilége et le despotisme; que vingt mille, cinquante mille artisans du progrès et de l'affranchissement populaire veuillent abandonner le foyer où s'élaborent toutes les grandes idées qui, de ce point, rayonnent et se répandent sur le monde qu'elles doivent régénérer; qu'ils brisent ce faisceau redoutable pour se mettre à la recherche d'un bonheur égoïste et chimérique, qu'ils s'expatrient sous l'inspiration de cette funeste pensée; oh! alors, nous leur garantissons l'appui du vieux monde et les ressources nécessaires pour mener à fin cette entreprise de lèse humanité. Trop heureux, à ce prix, d'acheter la jouissance paisible de ses priviléges, le vieux monde les seconderа, n'en doutez pas.

» Telle n'est pas votre pensée, sans doute, mais telles seraient les conséquences de votre projet d'émigration, s'il pouvait être adopté par les hommes de progrès et d'égalité.

» Mais, dites-vous, on nous persécute, on calomnie nos doctrines, la misère nous étreint d'une main impitoyable, plus d'espoir. Quoi! des communistes, des hommes d'avenir, des hommes animés d'une foi profonde désespèrent, reculent devant la persécution, se déclarent vaincus par la misère? Ah! la misère pèse-t-elle moins lourdement sur nos frères les travailleurs que sur nous; les abandonnerons-nous en emportant, comme des égoïstes, la doctrine qui, par l'espérance, peut leur en alléger le poids? Nous aussi, dans le cours de notre vie, nous avons eu notre bonne part des souffrances qui sont le triste apanage des hommes de labeur, mais nous ne désespérons pas, nous avons une foi inébranlable dans toute la puissance de nos principes, aussi nous mettons-nous résolument en travers pour crier : Arrêtez! »

5. Poésie, par M. ......
6. Roman, par George Sand.

REPRODUCTIONS.

Voix de la Vérité, *Gazette de France*, *Union monarchique*, reproduisent : La Liberté du travail et les Communautés religieuses.
Gazette de France : Intervention en Portugal.
Voix nouvelle : Sentiment démocratique; O'Connell.
Le Populaire : Emigration allemande; Troubles dans le Wurtemberg.
Impartial de la Meurthe : Une déclaration loyale.
Industriel de la Champagne : Relais de poste; Réforme postale.
Echo de la Charente : Marcie (feuilleton).
Echo du Nord : Mort d'O'Connell.
Journal de Lille : Correspondance transatlantique.
Journal de Reims : Proposition Crémieux.
Courrier de Nantes : La Cité maudite (feuilleton).
Messager du Nord : Les agioteurs.

Argus soissonnais, *Courrier de l'Eure*: la Réforme postale.
Conservateur de la Dordogne : les Trésors de Ben-Ali (feuilleton).

Helvétie : Marcie; Projets de M. le docteur Van Hecke (feuilletons).
Galignani's Messenger : Reforme postale.
Libéral liégeois : Décomposition du Ministère.

Le *Journal des Pyrénées-Orientales* s'étonne que la *Démocratie* l'ait classé au nombre des journaux qui ne voulaient pas que l'on fît aux agioteurs une concurrence loyale. Il proteste de ses bonnes intentions, et assure que sa pensée a toujours été hostile aux abus du commerce et favorable aux institutions qui pouvaient le modérer. — S'il y a eu erreur de notre part, nous sommes prêts à le reconnaître, et, comme nous n'avons pas conservé le numéro qui avait provoqué notre critique, il nous est difficile de la maintenir. Nous nous souvenons toutefois parfaitement d'avoir lu un très long et très violent article contre les achats faits par les communes et les sociétés de bienfaisance, et, cela alors qu'il était question de suivre cet exemple dans le département des Pyrénées-Orientales. C'est là ce que nous appelons, jusqu'à preuve contraire, repousser au profit des spéculateurs une concurrence loyale. Qu'il conclue comme nous au commerce communal, et nous nous rétracterons.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : Les Agioteurs. — Les Agioteurs et le *Journal des Débats*. — M. Jayr et les Compagnies. — Histoire des derniers projets sur les chemins de fer. — Réforme postale (4 articles). — L'intervention en Portugal. — Conférence de Londres sur cette intervention. — La Liberté du travail et les Communautés religieuses. — Les Chiens devant la Chambre. — Le 7 avril à Toulouse. — M. Ganneron. — Travaux des Chambres. — Pétition des colons. — Nouvelles de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal, des Etats-Unis, de la Suisse, de l'Algérie. — Faits. — Chronique des arts. — VARIÉTÉS : Musée d'anatomie comparée. — Le Département du Tarn. — Le Barrage du Nil. — FEUILLETONS : Revue dramatique. — Revue musicale. — Revue littéraire, poètes contemporains. — La *Part des Femmes*, roman en deux volumes, par M. Antony Méray (trois feuilletons). — Un parlement. Le Macairisme commercial (extraits d'une brochure).

PETITE CORRESPONDANCE.

Metz. — M. de B. — Nous nous en rapportons à M. P. pour le format. — Oui, double teinte. Mais pour la tombe, il faudrait un croquis? — Cordial accueil à M. G. Les bull. pour lui sont joints au dernier envoi. —
Dunkerque. — Mme M. M. — Nous espérons vous rép. lundi. — Nous avons touché les 48; merci. —
Constantine. — M. L. — Les livres réclamés par notre ami V. ont été emportés par un voyageur. Il les a sans doute reçus à présent.
Sentheim. — M. R. — Nous avons vu avec peine qu'aucun de vos 10 numéros n'avait été favorisé.
Wissembourg. — M. H. — Nous avons reconnu l'exactit. des rectif. de v. c. —
Wissembourg. — M. L. — Notre p. o. du 14, accusant récept. de 292 60, et indûment apressée à Mulhouse, concernait votre rem. du 10 mai.
St-Pourçain. — M. G. — Nous n'avons rien reçu de M. C. sur votre R. de 1847. Notre prochain mandat sera donc de 36.
La Courtine. — M. A. — Nous changeons v. adr. et vous réab. d'off. à dater du 1er juin.
Bagnères-de-Luchon. — M. D. L. — Avez-vous retourné mon feuillet (relat. à Venasque)? — Que j'envie votre sort! — A. B. — Mlle W. vous prie de ne pas l'oublier.
Neufbrisach. — M. C. B — Nous fournissons sur vous au 30 juin, 210 fr. pour les 6 premiers mois de la R. de N. — B. —.
Perpignan. — M. B. — Je n'y vois aucun inconvénient, au contraire. J. D.

Bourse du 29 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 50	78 50	78 50	78 50
— — fin courant	78 40	78 60	78 40	78 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 80	116 80	116 60	116 60
— — fin courant	116 75	116 85	116 70	116 70

4 1/2 J. 22 s. dr cours	[illegible]	Banq. de Fr. dr cours	3270	[illegible]
4 0/0 J.	100 60	O. V. de Par.	1350	[illegible]
Emp. 1844, au Ct	[illegible]	C. hyp.	355	[illegible]
— fin Ct	[illegible]	— Gouin.	[illegible]	
B. du Trés.	5 1/8	— Gann.	[illegible]	

PRIMES. fin cour. fin proch.
3 p. 0/0 ...... d. 50 — 79 »» 78 80
5 p. 0/0 ...... d. 50 116 75 — 117 20 117 40
REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0 ...... [illegible] 15 [illegible]
3 p. 0/0 ...... 05 [illegible] 07 1/2 27 1/2 [illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct d. cours	[illegible]	ROM	Der C.	100 1/8
Récép. Rotsch.	103	BELG. 2 1/2		[illegible]
ESP. Dette act.	[illegible]	— Emp. 1831		95
— — passive	[illegible]	do 1840		100
— 3 p. 0/0.	[illegible]	do 1842		[illegible]
Dette intérieure	[illegible]	— Banque		[illegible]
PORTUG. 5 0/0 1837	[illegible]	— do Emp. 1841.		[illegible]
HOLL. 2 1/2	[illegible]	PIÉMONT		[illegible]
HAITI	[illegible]	AUTRICHE		1070

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	1200
Act. d. J.	[illegible]
Ch. S. G.	[illegible]
V. r. dr.	[illegible]
— Ob. anc.	[illegible]
— — nouv.	[illegible]
V. r. gauc.	222 50
Paris à Sc.	[illegible]
— à Orléans	1212 50
— à Rouen	965
R.-Havre.	645
Avignon	[illegible]
Str. à Bâle.	167 50
Paris-Str.	437 50
Tours-Nant.	400
Orl.-Vierz.	555
C. du Nord	605
Boulog.-Am.	[illegible]
Dieppe-Féc.	[illegible]
Boul.-à-Am.	[illegible]
Orl.-Bord.	567 50
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon	431 75
Nord-Vente	[illegible]
Zinc V. M.	3025
Lin Maber.	[illegible]

Union linière ... 475 »» — Fourneaux de l'Aveyron ... 1050

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	[illegible]	Paris à Rouen	951 25	Orléans à Vierzon.	555 »»
— (r.-g.)	[illegible]	Rouen au Havre	645 »»	Bordeaux à Cette.	[illegible]
Paris à Orléans	1217 50	Marseille à Avignon	731 25	Nord	606 25
— à Lyon	432 50	Paris à Strasbourg	436 25	Boulogne à Amiens	[illegible]

Huiles. — Colza disponible [illegible] du mois, 93-00 (l'hect.); 3 prochains, 93; 4 derniers mois, [illegible]

Marchés.

HALLE DE PARIS, 28 mai. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 0 773 q. 02 k. — Ventes, 0 616 q. 67 k. — Restant, 15 682 q. 07 k. — Cours moyen du jour, 71-79. — Cours-taxe de quinzaine, 71-65. — Ventes en disponibles : Gruaux, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, 189 q. »» k.; 71-80 à 73-30. — 2e marque, 50 q. »» k.; 69-75 à 70-08. — 3e marque, » q. »» k.; »»-»» à »»-»». — 4e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, 70 q. »» k. — Relevé, » q. »» k. — Ventes à livrer, 113 q. »» k. 70-10 à 72-40. — Cuisson, 20 q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 157 q. »» k. 70-10 à 70-70.

La Chapelle, 27 mai. — Taureaux : amenés, 24; vendus, 24; prix, le kil. sur pied, 0,90-0,74. — Vaches grasses : amenées, 51; vendues, 51; prix, 1,20-1,02-0,84. — Veaux : amenés, 461; vendus, 461; prix, 1,60-1,80. — Vaches laitières : amenées, 96; vendues, 28; prix, 280 fr. à 400. — Porcs : amenés, »»»; vendus, »»»; prix, »,»»-»,»».

DE L'OCTROI DE PARIS, de son influence sur la falsification, et le prix des vins, et des moyens de prévenir la falsification. RÉPONSE à une brochure de M. le marquis de La Grange, député de la Gironde, intitulé : PARIS ET SON OCTROI, par M. LANQUETIN, négociant, membre du conseil général de la Seine et de la chambre de commerce de Paris. Broch. in-8 ; prix : 1 fr., par la poste, 1 fr. 25 c.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

A BELLEVUE, avenue de Meudon, 3, à proximité du château et des bois, appartements meublés ou non meublés à louer pour l'année ou pour la saison. On a la vue de tout Paris et du magnifique bassin de la Seine. S'adresser sur les lieux, ou à Paris, chez M. Rey, rue de Seine-Saint-Germain, 14.

HORLOGERIE, pendules, montres, bijoux, etc. — M. Dechevaux-Dumesnil, quai des Orfèvres, 58.

LIBRAIRIE ET CABINET DE LECTURE. M. PRUDHOMME achète et vend tous livres ayant trait au Socialisme. — Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 177.

CHAPEAUX de tous prix et de toutes qualités. Gaspart, fabricant, rue du Coq-Héron, 3.

M. GRUB, TAILLEUR, rue du Faubourg-Montmartre, 42.

M. LAVIGNE, TAILLEUR, rue du Roule, 11.

M. WASMER, tailleur. Assortiment de draps et nouveautés. Rue de Richelieu, 51.

BOTTERIE ET CORDONNERIE pour hommes. Carpentier, rue Coquillère, 3.

M. FÉLIX BECKER, Tapissier et colleur de papier, travaille à façon, rue de la Tour-d'Auvergne, 9.

CAFÉ D'APOLLON, rue du Roule, 3, avec billard au premier. On y trouve en lecture tous les journaux allemands, la *Démocratie pacifique* et les principaux journaux de Paris.

HOTEL DE NANTES ET DE VENDOME, A PARIS, rue Neuve-des-Petits-Champs, 78, près celle de la Paix, entièrement restauré, tenu par Mlle Blanchet. — Appartements et chambres confortables.

VINS DE BORDEAUX, SAINT-ÉMILION, ayant 3 à 4 ans, à céder à 110 fr. pris à Bercy, ou à 155 fr. rendu dans Paris, ce qui fait revenir la bouteille à 50 ou 52 c., prix qui convient à tous les ménages. On se charge, au besoin, de four-

vue depuis sa fondation en octobre 1834 jusqu'en décembre 1846.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE, rue Bourbon-Villeneuve, 29, Paris :

1° QUI PAIE L'IMPOT ? par un électeur.

Cette question économique est traitée et ses conséquences sur le principe de la réforme électorale sont déduites de telle sorte que cet ouvrage est appelé à un immense succès. — Prix : 1 fr. 50 c.

2° Il en sera assurément de même de l'ÉMANCIPATION DE LA FEMME, par FLORA TRISTAN, complété par A. Constant. — Prix : 75 c.

3° Tous les OUVRAGES DE FOURIER ET DE SON ÉCOLE, et la *Démocratie pacifique.*

On donne aussi en lecture à cette Librairie tous les ouvrages ci-dessus.

CRAYONS HARDTMUTH de Vienne reconnus supérieurs à tous les crayons pour le dessin et l'architecture, 12 fr. la grosse. GOUJON, dépôt rue Bourbon-Villeneuve, 29.

M. ÉMILE CHEVÉ ouvrira, le mardi 1er juin, à huit heures du soir, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie. Chez lui, rue Saint-André-des-Arts, n° 60.

ÉLOFFE, NATURALISTE, FOURNISSEUR DES MUSÉES, COLLÈGES, SÉMINAIRES, ETC., rue de l'École de Médecine, 10, à Paris.

Collections d'Histoire naturelle de toute espèce, et particulièrement de ROCHES (25 fr. le cent et au-dessus); de MINÉRAUX (30 fr. le cent et au-dessus), de FOSSILES (25 fr. le cent et au-dessus); de PLANTES (20 fr. le cent et au-dessus); COQUILLES (25 fr. le cent et au-dessus) ; d'INSECTES (20 fr. le cent et au-dessus); d'OISEAUX (150 fr. le cent et au-dessus), etc., de tout nombre, de tout format, de tout prix ; *nommés et classés par des professeurs de chaque spécialité.*

Collections spéciales des *environs de Paris* de toute espèce.

Minéraux rares, roches nouvelles, fossiles inédits, plantes, insectes, coquilles, etc., de France et de l'étranger.

Plantes au choix, de Paris, des Pyrénées, de toute la France et de l'étranger. Plus de 40 000 échantillons, de 20, 25 et 30 fr. le cent.

Plantes fossiles, ossements fossiles, polypiers, etc.

Minéraux et cristaux choisis pour les expériences de *physique* et de *chimie*, pour l'*optique*, etc.

DEUX MAISONS A VENDRE, A PARIS, rue de Seine-Saint-Germain, à l'amiable. Ces deux maisons contiguës comprennent, avec leurs dépendances, une superficie de 555 mètres et sont d'un rapport brut de 12 400 fr., susceptible d'augmentation. S'adresser à Me GOSSART, notaire à Paris, rue Richelieu, n° 20.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES. La Société des nu-propriétaires, rue Louis-le-Grand, 33, achète d'après des tarifs les nu-propriétés de rentes sur l'État, d'actions de la Banque de France, de créances hypothécaires et d'immeubles.

GUY-D'AMOUR, DENTISTE, 4, faubourg Montmartre, à Paris, inventeur breveté (sans gar. du gouv.), du STUC PLOMBAGE, pâte blanche comme la dent, qui s'y adhère complètement et durcit en cinq minutes. Son emploi est surtout d'une utilité précieuse pour les dents du devant, qu'il évite souvent de limer, en leur rendant leur blancheur primitive. — Inventeur des dents OSANOCRISTALLINES, se posant sans extraction des racines et sans plaques, pivot, ni crochets métalliques.

[illegible] — Il dit :

« 1° Le *Rob de Laffecteur*, tel qu'il a été préparé ne contient pas de mer- » *cure ;*

» 2° Le remède et la *Méthode Laffecteur* peuvent guérir les maladies sy- » philitiques confirmées, etc., etc. »

Cette précieuse méthode a traversé soixante-sept ans sans avoir subi d'altération, conservée qu'elle est par une même famille, dont le *Rob* est le patrimoine.

On perdra son temps et son ARGENT *quand on prendra le* ROB *sans connaître et suivre la* MÉTHODE LAFFECTEUR. C'est uniquement et toujours *rue des Petits-Augustins*, 11, que l'on trouve à Paris, depuis 1793, le VÉRITABLE ROB ANTI-SYPHILITIQUE DE LAFFECTEUR.

LE PRIX DE 25 FRANCS par *chaque bouteille de Rob* n'a pas varié depuis 1778. (*Voir l'Almanach de Bottin* de 1847, page 1,840.)

Ce livre se trouve dans toutes les maisons de commerce de la France et de l'étranger. Il donne quatre pages d'explications sur le *Rob* et la marque de la fabrique *Laffecteur*, dont les nombreux détails sont exposés au dos de la facture qui accompagne chaque caisse. Les bouteilles n'ont jamais porté de *cachets en verre* sur le ventre). — Remise aux exportateurs.

Spectacles du 30 mai.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — L'Avare, le Légataire.
7 h. »|» ODÉON. — Les Notables, Pithias et Damon.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche, le Caquet.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — L'Ecole des Familles.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Ce que Femme veut... les Habits d'emprunt, Quand l'Amour s'en va, les Intimes.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Nuits, Clarisse, la Femme.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Les danseurs espagnols, M. et Mme Pinchon, Gentil-Bernard, ma Femme et mon Parapluie.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Frisette, Père et Portier, Croquignole, le Portier, le Trottin de la Modiste.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Deux Serruriers, les Quatre Saisons, les Enfants du délire.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc, Stella.
6 h. 1|2 AMBIGU-COMIQUE. — La duchesse de Marsan, l'Elève de St-Cyr.
8 h. »|» CIRQUE. — L'Eléphant, le Nain, M. Amodio, Turban.
7 h. 1|2 COMTE. — Fanfan Mignonet, Cendrillon, Perrin et Lucette, Gentil hussard.
5 h. 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Ouragan, les Infortunes, Kadri.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Alceste, Jolie Fille, 99 Moutons, Visite en prison.
6 h. 1|2 BEAUMARCHAIS. — Pacte, les Fifres de la Garde, le Chiffon nié, Intermède.
5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — Claude le riboteur, un Trait de Lumière, les Conditions de Mariage, les Filles d'honneur.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Marchés de la Semaine dans la Province.

Argences (Calvados). Froment, 43 à 47 fr. l'hectolitre. — Orge, 22 à 25. — Avoine, 13 à 16. — Baisse sur le froment, 1 fr. 12 par hect.

Arcis (Aube). Froment, 38 à 41. — Seigle, 25 à 27. — Orge, 20 à 21-25. — Avoine, 11-25. — Baisse, 2 fr. 50.

Arpajon (Seine-et-Oise). — Froment, 45-67 à 46-35. — Baisse, 1 fr.

Arras (Pas-de-Calais). Froment blanc, 42 à 45-25. — Id. roux, 40 à 44. — Seigle, 26 à 28. — Escourgeon, 20 à 22-50. — Avoine, 10 à 11-50.

Bar-sur-Aube (Aube). Froment, 33 à 37-50. — Seigle, 30. — Orge, 20 à 22-50. — Avoine, 10-50 à 11. — Haricots gros blancs, 40 à 42-50 ; — dito rouges, 35 à 36-25. — Pain, 1re. le kil., 52 c. 1|2 ; — 2e, 50 c. — Baisse, 1 fr.

Bayeux (Calvados). Froment, 42-62. — Orge, 21-10. — Sarrazin, 23. — Avoine, 16-83. — Pain, le kil., 63 c. — Baisse, 1 fr. 55 c.

Beaune (Côte-d'Or). Froment, 37-50 à 40. — Pain, 60 c.

Bergues (Nord). Froment, l'hect., 1re, 44-59 ; — 2e, 43-93 ; — 3e, 42-07. — Orge, 22-13. — Avoine, 13-60. — Fèves, 24-68. — Pois jaunes, 23-60 ; — dits bleus, 21-01. — Haricots, 29-68. — Pommes de terre, 9-83. — Baisse, 1 fr. 54 c.

Blanc (Indre). Froment, 37-25 à 46-50. — Orge, 30-65. — Avoine, 12-25. — Pommes de terre, 8. — Pain, 64 c.

Blois (Loiret). Froment, 1re, 44-85 à 45-75 ; — 2e, 42-55 à 43-75 ; — 3e, 38 à 40. — Prix moyen, 42-91. — Méteil, 32-60. — Seigle, 30-10. — Orge, 23-08. Sarrazin, 14-27. — Avoine, 12-89. — Haricots, 39-99. — Pois, 28-62. — Foin, 10-17. — Paille, 5-54. — Pain, le kil., 1re, 75 c. ; — 2e, 60 c. ; — 3e, 50 c. — Baisse, 75 c.

Brienne (Aube). Froment, 35-50 à 41-50. — Seigle, 26 25 à 27-50. — Orge, 21-25 à 22-50. — Baisse, 2-50.

Brou (Eure-et-Loir). — Froment choix, l'hect., 43-60 ; — 1re, 42 ; — 2e, 40 ; — 3e, 38. — Méteil mitoyen, 40. — Méteil, 38. — Orge, 24-60. — Avoine, 12. — Haricots, 44. — Pain blanc, 2-22 1|2 ; — bis, 2-05.

Cette (Hérault). Seigle, 22 à 23. — Orge, 15. — Avoine d'Italie, 12. — Farine, 62 à 68.

Charleville (Ardennes). Froment, l'hect., 1re, 42-75 ; — 2e, 41-50 ; — 3e, 40. — Méteil, 1re, 33-50 ; — 2e, 32. — Seigle, 1re, 26-50 ; — 2e, 25-50 ; — 3e, 24-25. — Orge, 22-50 à 21-50. — Avoine, 11-50 à 10-75.

Châteauneuf (Eure-et-Loir). Froment, 42 à 48. — Méteil, 39 à 42. — Seigle, 30. — Orge, 24 à 25. — Avoine, 12 à 13. — Baisse, 1 fr.

Coulommiers (Seine-et-Marne). Blé froment, 1re, l'hect., 40-63 à 42-34 ; — 2e, 39-38 à 40-31 ; — 3e, 37-50. — Orge, 19-38. — Avoine, 12-75. — Vesces, 19-69. — Trémois, 12-90. — Pois tardifs, 19-38. — Pain blanc, le kil, 57 c ; — bis, 52 c. — Baisse, 2 fr.

Condom (Gers). Froment, 37-44. — Maïs, 17-62. — Pain, 62 c. 1|2. — Baisse, 1 fr. 24.

Dôle (Jura). Froment, 1re, 39-50 ; — 2e, 37-25 ; — 3e, 35-50. — Méteil, 31-50. Orge, 24-50. — Maïs sec, 32. — Fèves, 26-50. — Avoine, 13. — Foin, 1re, 38 les 500 k. ; — 2e, 34 ; — 3e, 30. — Paille, 26. — Farine, les 125 k., 1re, 94 ; — 2e, 92 ; — 3e, 90. — Pain blanc, le kil., 57 c. 1|2 ; bis blanc, 52 c. 1|2. — Baisse, 1 fr.

Domfront (Orne). Froment, 1re, 40 ; — 2e, 38-50 ; — 3e, 37-50. — Méteil, 1re, 36 ; — 2e, 35 ; — 3e, 34. — Seigle, 1re, 28 ; — 2e, 27 ; — 3e, 20. — Avoine, 1re, 14 ; — 2e, 13 ; — 3e, 12. — Orge, 1re, 20 ; — 2e, 19 ; — 3e, 18. — Pain, le kil., 1re, 55 c. 1|2 ; — 2e, 52 c. ; — de méteil, 50 c. ; — de sarrazin, 28 c. 3|4. — Baisse, 1 fr. 50 c.

Gray (Haute-Saône) — Blé du pays, 50 à 51. — Pologne, 53. — Farines premières, 90 à 91 ; deuxièmes, 87 et 88, 125 kil. — Farines du Languedoc, 82 à 84, 122 kil. 1|2, selon mérite. — Orge pour brasserie, 4-50 à 6 ; — ordinaire, 4-20 à 4-30. — Avoine, 23-50 à 24 les 100 kil. et à l'hect., 9-40 à 10.

Grand-Lemps (Isère). Froment, 34 à 39. — Seigle, 29-50 à 30-50. — Orge, 25. — Sarrazin, 15. — Avoine, 15. — Pain, 60 c. — Hausse, 50 c.

Houdan (Seine-et-Oise). Froment, 1re, 45 ; — 2e, 44-33 ; — 43-67. — Méteil, 1re, 43 ; — 2e, 42-33 ; — 3e, 42-67. — Seigle, 1re, 32 ; — 2e, 31-33 ; — 3e, 30-67. Orge, 1re, 26 ; — 2e, 25-33 ; — 3e, 24-67. — Avoine, 1re, 13-40 ; — 2e, 13-20 ; — 3e, 13. — Pain, le kil., 1re, 59 c. ; — 2e, 54 c. — Baisse, 1 fr.

Issoudun (Indre.). Froment, 1re, 48-75 ; — 2e, 47-75 ; — 3e, 46-25. — Prix moyen, 47-75. — Méteil, 1re, 44-50 ; — 2e, 44. — Seigle, 1re, 35-50 ; — 2e, 35. Orge, 1re, 31 ; — 2e, 30-75. — Avoine, 1re, 15-50 ; — 2e, 14-50 ; — 3e, 14-25. Haricots, 1re, 45 ; — 2e, 44. — Pain, 1re, le demi kil., 41 c. 1|4 ; — 2e, les 8 kil., 5 fr. — Baisse, 75 c.

Lille (Nord). Froment blanc, 1re, 46-16 ; — 2e, 44-22 ; — 3e, 42-86 ; — id. macaux, 1re, 42-94 ; — 2e, 41-20 ; — 3e, 40-20. — Seigle, 25. — Avoine, 14. — Haricots, 29-50. — Pois, 31. — Lentilles, 120. — Foin, le quintal mét., 9-60. — Paille, 6-40. — Pain, le kil., 65 c. ; — id. de ménage, 50 ; id. fleurs, 75. — Farine les 100 kil., 69-37.

Loudun (Vienne). Froment, 1re, 45 ; — 2e, 44. — Baillarge, 31. — Avoine, 14. — Pain, 1re, 63 ; — 2e, 58 c.

Lyon (Rhône). Blé de Pologne, les 100 kil., 45 à 49 ; — de Romélie, 45 à 46. — Seigle, le double déc., 7-50. — Orge, 6 à 6-20. — Sarrazin, 3-50. — Avoine, 3-25. — Son, les 100 kil., 18 à 19. — Pain, le kil., 1re, 57 c. ; — 2e, 52 c. — Farine, les 125 kil., 1re, 84, 86 et 88 fr. ; — 2e, 80, 82 et 83.

Mulhausen (Haut-Rhin). Froment, 1re, 40-22 ; — 2e, 38-43 ; 3e, 36-23. — Méteil, 1re, 31-50 ; — 2e, 30-75 ; — 3e, 28. — Seigle, 1re, 30-50 ; — 2e, 29 ; — 3e, 27-50. — Orge, 1re, 28 ; — 2e, 27 ; — 3e, 26. — Sarrazin, 25. — Avoine, 1re, 13-50 ; — 2e, 12-50 ; — 3e, 12. — Pois, 33. — Lentilles, 35. — Vesces, 30. — Son, 18. — Pommes de terre, 9 à 10. — Pain, le kilog., 1re, 60. — Farine, les 100 kil., 1re, 67 ; — 2e, 59 ; — 3e, 51. — Foin, les 100 kil., 1re, 8 ; — 2e, 7 ; — 3e, 6. — Paille, 1re, 8 ; — 2e, 7-50. — Baisse, 4-42 à 6-25.

Nîmes (Gard). Froment tourelle, 33-50 à 35. — Id. du pays, 29 à 30.

Nantes (Loire-Inférieure). Froment de Hambourg et d'Angleterre (80 kil.), 42. — Bretagne, 41 à 42. Paimbœuf, 42. — Pont-Rousseau (78 kil.), — Rivière d'Erdre (80 kil.), 42. — Seigle de la rivière d'Erdre, 30 — Avoine grosse (50 kil.), 12-50 à 13. — Graine de lin, l'hect., 25. — Colza, 24. — Blé noir ou sarrazin, 16. — Fèves du Poitou, 21. — Farine fleur, 1re (les 150 kil., toile perdue), 112 ; — 2e, 107 ; en rame ou son (125 kil.), 70. Farine d'Amérique, 58 à 55 fr. le baril. — Baisse, 2 fr.

Poitiers (Vienne). Froment, 1re, 43 ; — 2e, 40-50 ; — 3e, 37-50. — Mouture, 1re, 35-50 ; — 2e, 34-50 ; — 3e, 33-25. — Seigle, 35 à 34-50. — Baillarge, 30. — Avoine, 1re, 15-50 ; — 2e, 14-50. — Jarousse, 20-50. — Vesces, 20-75. — Pois rouges, 35. — Id. blancs, 35. — Pommes de terre, 8-75. — Foin, 1re, les 500 kil., 37 ; 2e, 33 ; — 3e, 31. — Sainfoin, 1re, 26 ; — 2e, 24 ; — 3e, 22. — Luzerne, 1re, 27 ; — 2e, 25 ; — 3e, 23. — Paille de froment, les 1 000 kil., 40. — De seigle, 38. — Baisse, 1-50.

Vitry-le-Français (Haute-Marne). Blé, 35 à 54. — Seigle, 38 à 40. — Orge, 31 à 33. — Avoine, 24 à 25. — Farine, 1re, 72 à 73 ; — 2e, 70 à 71 ; — 2e, 55 à 57. — Son, 18 à 19. — Pain, 1re, 62 ; — 2e, 58 ; — 3e, 54.

L'ÉCONOMIE, CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES, autorisée par Ordonnance Royale du 29 juillet 1841, *et administrée sous la surveillance du Gouvernement.* Bureaux à Paris, 18, rue Laffitte.

PLACEMENT EN RENTES SUR L'ÉTAT. — EMPLOI DES FONDS PAR LE TRÉSOR.

Les *Associations*, gérées par l'Économie, se composent d'un nombre illimité de souscripteurs de tout sexe et de tout âge. Elles se partagent en 25 classes, distinctes seulement par l'époque de leur liquidation, et qui présentent une série non interrompue de répartitions annuelles. — Chaque classe, accrue journellement de nouveaux sociétaires, arrive successivement à son terme, et se liquide, tandis qu'une classe nouvelle s'ouvre pour une durée de 25 ans. L'ensemble des associations déjà constituées comptait, au 31 mars 1847, 23,500 souscripteurs ; 18 millions de capitaux souscrits et près de 3 millions de capitaux placés en rentes sur l'État ; le chiffre des souscriptions s'accroît sur le pied de 600,000 francs par mois en moyenne.

Cette combinaison heureuse, que l'Économie possède seule aujourd'hui, offre au père de famille la faculté de pourvoir, par des épargnes annuelles, *aux frais d'éducation de ses enfants, à la dot de sa fille, à l'établissement de son fils*, en déterminant à son gré le chiffre et la durée du placement.

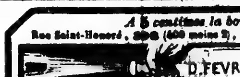
Rentes mutuelles viagères. — Par une distribution rigoureusement calculée de leur capital dans un nombre de classes en rapport avec la durée probable de leur vie, les personnes qui placent en viager peuvent obtenir avec une complète sécurité, *un revenu plus élevé que celui des rentes viagères ordinaires ;* — ce placement convient à tous les âges, et donne la probabilité des produits suivants, qui, déduits d'une table de mortalité lente, ont été déjà et peuvent être fréquemment dépassés :

à la naissance.	6.68 p. °/o.	à 20 ans...	5.52 p. °/o.	à 45 ans...	7.27 p. °/o.	à 70 ans...	16.52 p. °/o.
à 1 an......	5.68 »	à 25 ans...	5.66 »	à 50 ans...	8.07 »	à 75 ans...	21.40 »
à 5 ans......	5.14 »	à 30 ans...	5.90 »	à 55 ans...	9.21 »	à 80 ans...	26.95 »
à 10 ans......	5.15 »	à 35 ans...	6.24 »	à 60 ans...	10.87 »	à 85 ans...	32.03 »
à 15 ans......	5.32 »	à 40 ans...	6.68 »	à 65 ans...	13.09 »	à 89 ans...	37.45 »

Ces chiffres suffisent pour faire apprécier le revenu des âges intermédiaires. On peut se constituer une rente différée en versant, soit un capital immédiat, soit des annuités. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'administration, ou à ses représentants en province et à l'étranger.

A 5 centimes la bouteille.

Rue Saint-Honoré, 398 (400 moins 2), au 1er, non en boutique.



POUDRE-D. FÈVRE, seule garantie par l'Exposition nationale, un certificat des premiers médecins qui en font usage habituel, 16 ans de succès (*inde iræ*) pour EAU DE SELTZ, LIMONADE GAZEUSE, VIN DE CHAMPAGNE.

20 *bouteilles*, 1 *fr.*; *très-forte*, 1 *fr.* 50 *c.*

On ne ficelle plus, avec un fixe-bouchon de 75 c.

Dépôt de tous les appareils à Eau de Seltz, et poudres y préparées.

PATE PECTORALE

à la réglisse

DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Epinal (Vosges).

MÉDAILLE d'or en 1843. — MÉDAILLE d'argent en 1845.

LA SEULE INFAILLIBLE POUR LA PROMPTE GUÉRISON DES

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France ; et à Paris, au dépôt général, chez MM. WAGNER et GARNIER, droguistes, rue des Arcis, 56. — On ne doit confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2 ; et quai Voltaire, 25, en face du Pont-Roy.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES de la science sociale DE FOURIER,

par HENRI GORSSE,

auteur de la *Défense du Fouriérisme.* 2e édition. 1 vol. grand in-18. Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 40 c.

ORGANISATION UNITAIRE DES ASSURANCES,

Par H. BOUDON.

Brochure in-8°. Paris, 1840. Prix : 1 fr. ; par la poste, 1 fr. 25 c.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 31 MAI.

La junte d'Oporto et l'intervention.

Depuis longues années le parti populaire ou progressiste en Portugal s'agite et combat pour obtenir de sérieuses garanties constitutionnelles.

Fatigué d'attendre la réalisation des promesses solennelles de la reine, indigné d'être continuellement joué, le peuple portugais donna enfin, en mai 1846, le signal d'une révolte générale. Le ministère *conservateur* fut renversé. Le duc de Palmella, Sa Da Bandeira, Sanchez, d'Albuquerque arrivèrent au pouvoir. Ce n'était encore qu'un ministère de transition, mais animé de loyales intentions et voulant le triomphe du parti populaire. Aussi, s'empressa-t-il de réformer la loi électorale en abaissant largement le cens et en abolissant l'élection à deux degrés. Il ordonna la convocation d'une assemblée constituante, élue d'après ces principes. Il décréta l'organisation de la garde nationale, remit en vigueur les garanties antérieures dont jouissaient la magistrature, l'armée et le corps universitaire, garanties que la reine avait renversées. Enfin, il nomma des commissions composées d'hommes instruits et intègres pour réformer les abus de l'administration du pays.

Toutes ces dispositions favorables au développement de la liberté et de la prospérité publique excitèrent de plus en plus le ressentiment de la cour. Dona Maria craignait surtout la convocation de l'assemblée constituante, et tentait de reconquérir par un coup d'Etat le pouvoir absolu. Le ministère Palmella tomba, le 6 octobre 1846, victime d'un guet-apens.

Mais les temps avaient changé. L'insurrection s'étendit bientôt dans toutes les provinces, et, aujourd'hui, la reine ne compte plus que quelques rares partisans dans l'Estramadure, à Lisbonne et dans une partie de la province de Beira.

La junte d'Oporto a déployé en cette circonstance une grande énergie. Le ministre de la guerre, M. Lobo d'Avila, a organisé tout un système de défense. L'armée révolutionnaire compte dans ses rangs 25 à 30 mille volontaires. Des quantités considérables de munitions de guerre ont été fabriquées par les citoyens; l'élan est général et plus grand encore qu'il ne l'a été en 1820.

La junte possède toute la confiance de la nation : les impôts se paient régulièrement et de bonne volonté. De sages mesures prises par la junte, comme celle de la diminution du tarif pour l'exportation, ont facilité le commerce et donné de plus fortes recettes; la capitation a été abolie, et une meilleure répartition dans les impôts a produit d'heureux résultats. Il y a mieux. Pour prouver qu'il était possible de bien administrer le pays, la junte a su payer régulièrement et sans faire de dettes toutes les dépenses civiles et militaires.

On comprend que ces réformes administratives, réunies à la liberté de la presse et à toutes les garanties d'un pouvoir libéral, aient donné à la junte une influence aussi grande que méritée. La junte représente donc réellement la nation.

Le cabinet des Tuileries, en se laissant traîner à la remorque du cabinet de Saint-James, en menaçant le Portugal d'une intervention armée, commet un attentat inouï contre le principe de la souveraineté populaire.

Il ne s'agit pas ici d'une lutte stérile entre deux partis, mais d'une lutte de toute une nation contre une faction minime, représentée par la camarilla de dona Maria; il s'agit d'imposer à tout un peuple, par la force des armes, des lois qu'il repousse et qu'il ne veut pas subir.

En agissant comme il le fait, le gouvernement anglais suit la tradition de sa basse politique mercantile. Pour faire prévaloir cette politique de boutiquiers, il lui est permis de défendre à Madrid les progressistes, de les sacrifier à Lisbonne. Le gouvernement anglais ne veut qu'une chose, inféoder, livrer aux vampires de la Cité toute la péninsule ibérique et ses possessions d'outre-mer. Or, il doit craindre avant tout que l'Espagne et le Portugal se tendent amicalement la main, forment entre eux une ligue commerciale et politique, se ressouviennent de leur grandeur passée, des immenses ressources de leur sol et du grand développement industriel qu'ils possédèrent aux quinzième, seizième et dix-septième siècles.

Le gouvernement anglais doit donc semer la discorde, ne consulter que les inspirations de son égoïsme, diviser pour dominer.

Est-ce là le rôle de la France? Non! ses traditions, ses lois, son génie lui assignent une tout autre mission. Son rôle est plus glorieux : il consiste à réunir, à associer les peuples par la liberté, à les pousser dans la voie de tous les progrès, de toutes les grandeurs de l'intelligence humaine.

Qu'une voix unanime de réprobation s'élève donc pour arrêter le ministère dans l'acte liberticide qu'il veut commettre en Portugal. Si l'Angleterre et l'Espagne veulent se couvrir de honte, libre à elles. La France aura assez à se reprocher de ne pas s'opposer ouvertement à cette iniquité, mais que du moins nos annales n'aient pas à enregistrer une aussi éclatante apostasie des principes de liberté et de souveraineté du peuple sur lesquels la dynastie actuelle s'est elle-même élevée.

La Chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif à l'avancement des lieutenants nommés à des fonctions spéciales dans des corps de troupes.

Il est difficile de se rendre compte des évènements de la Kabylie, tant les dépêches officielles sont incomplètes.

Les rapports du maréchal duc d'Isly, à la date des 17 et 18 mai, racontent les combats des troupes françaises contre la tribu des Beni-Abbes, dont la soumission a été imitée par 80 tribus, aux conditions imposées par le vainqueur.

Le *Moniteur algérien* du 25 mai, en rapportant ces évènements, disait :

Il est probable que M. le maréchal, profitant du double ascendant moral que lui donnent ses derniers succès et la présence dans cette contrée de nombreux bataillons, prolongera ses opérations jusqu'aux premiers jours du mois prochain, afin d'établir notre domination d'une manière solide et durable sur cette partie de la Kabylie.

Et le lendemain 26 mai, une dépêche télégraphique du maréchal mande au ministère qu'il est entré ce jour même à Alger, et que les deux colonnes vont retourner à petites journées à Setif et à Alger.

Est-ce un retour spontané? Est-ce un retour imposé au maréchal par le ministère? L'expédition a-t-elle atteint complètement son but? C'est ce que nous ignorons encore, et ce que révèleront sans doute les explications promises par le ministre de la guerre.

—

Une lettre d'Alger donne quelques détails sur les opérations de la colonne commandée par le lieutenant-général Bedeau, et annonce la mort d'un jeune officier qui donnait les plus belles espérances :

« Une brillante affaire où nos soldats se sont, comme d'habitude, signalés par l'impétuosité de l'attaque, a eu lieu le 18 mai dans la Kabylie, non loin de Bougie, dont on apercevait les forts, et à quatre lieues seulement de la colonne du maréchal Bugeaud. Après quelques heures de combat, les Kabyles fuyaient dans toutes les directions, et leurs chefs venaient faire leur soumission entre les mains du général Bedeau, qui a conduit cette affaire avec le sang-froid et l'habileté qu'on lui connaît.

» L'arrivée de la nuit n'avait pas permis d'apprécier la perte des Kabyles, qui a été très considérable. De notre côté, nous avons eu douze hommes tués et trente-et-un blessés. Au nombre des morts se trouve malheureusement un jeune et brave officier, M. Bitard-Desportes, lieutenant des tirailleurs indigènes de Constantine. »

Le *Journal des Débats* nous apprend ce matin que la commissio chargée d'examiner la proposition de M. Demesmay n'a pas admis « un système nouveau, qui consiste à appliquer à la vente du sel le mode de régie appliqué à la vente des tabacs. »

Ce système est probablement celui qui a été développé dans la *Démocratie*.

La commission n'a fait qu'une modification à la proposition; elle propose de renvoyer l'exécution de la loi au 1er janvier 1849.

La discussion commencera sans doute mercredi ou jeudi prochain.

Le nouveau Ministre des Travaux publics en face des Compagnies.

Tous les articles publiés depuis 1842 par la *Phalange* et la *Démocratie pacifique* sur les chemins de fer, ont été écrits sous l'inspiration d'une double pensée : montrer l'agrandissement de l'aristocratie financière et son intervention de plus en plus active dans les grandes affaires du pays, — et lui disputer les grandes voies de communication, ce puissant instrument, et les centaines de millions prélevés sur les impôts, dont la faiblesse du gouvernement lui faisait don et hommage.

Nos efforts ne sont pas demeurés tout à fait infructueux.—Nous n'avons pu, il est vrai, empêcher l'Etat de se dessaisir follement des voies nouvelles de communication pour les remettre aux mains des hauts barons financiers, mais du moins notre énergique résistance et celle d'un très petit nombre de journaux, notamment du *National*, ont réduit à 400 millions environ le tribut de 12 à 1 500 millions que l'ancien ministre des travaux publics, M. Teste, avait tenté d'imposer aux contribuables au profit des spéculateurs de la Bourse. M. de Rothschild rendait justice à nos efforts, lorsque, forcé par notre opposition persévérante, d'acheter moyennant 100 et quelques millions le chemin de fer du Nord que M. Teste avait été sur le point de lui faire donner pour rien, il disait assez plaisament : *j'ai manqué ma fortune*.

D'un autre côté, en expliquant qu'il ne fallait point attribuer simplement au peu de probité et d'intelligence de quelques hauts personnages et aux intrigues des banquiers cet abandon des droits et des prérogatives de l'État au profit des financiers, mais que le

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 1er JUIN 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

—

THÉATRE-FRANÇAIS. *Scaramouche et Pascariel*, comédie en un acte et en vers, par M. Michel Carré. — ODÉON. *Damon et Pythias* ou *les Oreilles de Denys*, comédie en un acte et en vers, par M. de Belloy. — *Les Notables de l'Endroit*, comédie en trois actes, par M. Narrey. — PALAIS-ROYAL. *Croquignole*, parade en un acte, par MM. Varin et Bourget. — GAITÉ. *Les Etouffeurs de Londres*, drame en cinq actes, par MM. Paul Fouché et Jaime. — COMTE. *Barbe-Bleue*. — LUXEMBOURG. *Villa à vendre*.

La saison d'été commence pour les théâtres comme pour le monde parisien. Quiconque n'est pas retenu par un impérieux devoir au sein de Paris s'empresse d'aller chercher dans les champs un refuge contre la chaleur intertropicale qui nous énerve; le public déserte la scène, les acteurs aimés en font autant. Le Gymnase cependant vient de nous rendre Mme Rose Chéri, plus belle encore et plus émue, avec une teinte mélancolique de plus, mariée aujourd'hui, mais gardant le nom sous lequel on apprit à l'applaudir. Frédérick-Lemaître reste à la Porte-Saint-Martin, et, malgré la canicule, fait tous les jours salle comble avec le *Chiffonnier*; mais, en revanche, Mlle Rachel a quitté le Théâtre-Français pour trois mois; Mme Volnys pour un temps indéterminé; Bouffé désertera incessamment les Variétés; Arnal, le Vaudeville; Levassor, le Palais-Royal; Roger, l'Opéra-Comique, etc., pour courir la province et l'étranger, moins avides d'applaudissements nouveaux que d'air frais, d'ombrages, de courses aventureuses, de visages nouveaux, et curieux d'échanger les concerts de l'orchestre contre le concert des oiseaux dans les bois et les soupirs réguliers de la mer roulant ses galets sur les grèves.

Tout un personnel nouveau va dès lors apparaître sur les planches, troupes de fer blanc, comme on dit dans les coulisses, doublures de grands acteurs, talents de troisième ordre, souvent imposés à l'administration, que les directeurs tiennent en réserve pour les levers de rideau et les provinciaux qui viennent voir Paris dans l'été. Le règne de la médiocrité va s'installer sur la scène, pièces et acteurs, tout tend à se mettre dans une touchante harmonie. La scène après tout est le miroir du monde. Il faut bien que la médiocrité y trône quelques mois; elle trône toute l'année dans la politique.

Au reste, il est des théâtres où, sous ce rapport, il y a peu de différence de l'été à l'hiver. Ce phénomène se produit surtout dans les théâtres dits littéraires, l'Odéon entre autres.

Quel que soit le nom que porte l'affiche, l'Odéon joue et rejoue constamment la même pièce. Il varie le titre, le nom des personnages, le ton général du dialogue, qui se fait tour à tour vers ou prose, drame ou comédie; mais en réalité la pièce ne change pas, et cette pièce a le malheur d'être du genre ennuyeux : on n'y sort pas du calque du dix-huitième siècle.

Nous n'avons pas fouillé dans les cartons du Second-Théâtre-Français, mais il est impossible qu'il ne s'y trouve pas quelque chose de plus osé, de plus original que toutes les vieilleries qu'il nous impose, quelque œuvre qui ait des défauts, beaucoup de défauts même, à la condition qu'elle aura à côté des qualités non vulgaires et qui nous reposent de ces irréprochables compositions d'élèves de rhétorique. Les invraisemblances, les impossibilités ne sont que peccadilles dans une œuvre théâtrale; si l'âme est saisie par l'observation vraie du sentiment ou du ridicule, par le rire ou par les pleurs, on ne s'inquiète guères des moyens plus ou moins maladroits employés par l'auteur.

Mais à quoi bon exhumer cette vieillerie, les ***Notables de l'endroit***, que nous avons applaudie lorsque Picard nous l'a donnée avec plus de gaîté, de mouvement et d'entrain. A quoi bon nous ramener, traduite de Kotzebue, qui l'avait prise à Picard, la peinture des ridicules de nos grand'mères, lorsque ces ridicules n'existent plus? Sommes-nous donc tellement à court de ridicules, et de ridicules odieux, que nous ayons le temps de rire de ceux qui ont à jamais disparu?

La féodalité nobiliaire est inoffensive aujourd'hui; mais à sa place n'avons-nous pas la féodalité financière, qui a plus de morgue et moins de cœur? Les tartufes de dévotion sont partis, mais à leur place n'avons-nous pas les tartufes de morale et de philanthropie, et les moralistes austères pour remplacer les jansénistes? Il est interdit au poète comique de peindre la corruption politique, de retracer les opérations des marchés électoraux et le trafic des consciences dans le monde officiel; mais il reste au poète le monde de la finance. Le Turcaret de nos jours est moins épais, mais il est plus habile; comme tout voleur adroit, il connaît sa loi et comment on l'élude; il fait de la tromperie légale, de l'escroquerie autorisée. N'avons-nous pas encore la béate quiétude du bourgeois qui croit tout le monde heureux parce qu'il l'est lui-même; la prostitution devenant honorable lorsqu'elle procure un nom et une fortune; la justice aux yeux bandés punissant le petit criminel et protégeant le grand coupable; la hideuse spéculation du riche sur le pauvre, du corrupteur bien repu sur l'innocent qui a faim; la société qui récompense le scélérat habile et punit l'honnête homme qui n'a que du talent et de l'honneur; et tout ce monde du luxe et de la misère, au milieu duquel le moraliste va répéter son réquisitoire contre l'immoralité du siècle, et le puritain son sermon sur les dangers de la volupté? Il n'est pas jusqu'à notre jeunesse dorée qui n'ait pris des vices bas et odieux; il n'est pas jusqu'au frère qui ne soit l'ennemi de son frère, à l'ami qui ne jalouse son ami et ne se réjouisse du mal qu'il lui voit arriver, tant notre société est profondément corrompue, tant notre milieu social est faux et impuissant à donner le bonheur, non pas à tous, mais au plus heureux de ses membres!

Qu'importe, lorsqu'il y a tant à railler, la gravité magistrale et empesée de Mme la sous-directrice des contributions indirectes, ou de Mme la receveuse des impositions du sel et de la marée? Il y a double écueil d'ailleurs à railler l'ennui : on bâille en voyant bâiller.

Le public de l'Odéon a cependant applaudi vivement quelques mots, quelques situations, une entre autres, qui n'est pas neuve, mais ne laisse pas d'être fort plaisante. A la fin d'un acte, trois femmes de notables s'excusent de ne pas prendre le pas; la toile tombe sur le tableau; elle se relève au bout d'un moment pour l'acte suivant; les personnages sont encore dans la même situation, aucune des trois n'ayant consenti à passer la première. Le style est pâle et cadencé, il sent son écolier d'une lieue.

La pièce est fort mal jouée, même par Mme Dupuis, la transfuge du Palais-Royal qui débutait dans un rôle d'ingénue.

Le bruit des sifflets a étouffé le nom de l'auteur à la première représentation. On nous apprend que c'est un débutant et qu'il s'appelle M. Charles Narrey. Nous espérons qu'il prendra sa revanche.

Quant au théâtre, il l'avait prise d'avance; la première représentation des ***Notables*** a été précédée de celle de ***Pythias et Damon***, un petit acte en vers, tout gracieux, tout pimpant, tout sceptique, œuvre d'un jeune homme aussi, mais d'un poète cette fois, et qui débutait il y a quelques années à l'Odéon, par un autre petit acte, ***Karel Dujardin***, M. le marquis de Belloy.

Nous ne savons si le jeune écrivain descend du comédien-poète du même nom, mais leur faire est tout opposé; autant l'un est boursouflé et ambitieux dans sa phrase, autant l'autre est gracieux, coquet, maniéré même. Sa comédie est une imitation de la *Ciguë* et une imitation inférieure. Ce n'est nullement par l'action qu'elle se distingue, mais le dialogue est fin, spirituel, chaudement coloré; le croisement des rimes y ajoute un charme de plus.

Nous sommes en Sicile, chez le tyran Denys de Syracuse. Le roi Denys avait la manie de gâcher des vers, comme d'autres celle de gâcher du plâtre, de forger des serrures, ou de faire du café, et décrétait l'admiration de ses vers, comme certains banquiers ordonnent l'admiration de leur philanthropie. Seulement aujourd'hui on se contente d'acheter l'éloge des journaux à tant la ligne, et Denys mettait ses détracteurs aux carrières, la Sainte-Pélagie du temps.

Or, en ce temps-là, Pithias — à moins que ce ne fût Damon, — non jadis bien; Pithias avait fait une chanson contre Denys, et, naturellement, il avait été envoyé aux carrières. Or, ce Pithias aimait une certaine esclave athénienne, cousine germaine de l'esclave de la *Ciguë*. Cette esclave ne l'aimait pas à la vérité, mais elle était courtisée par

sions énoncées par nous dans nos numéros des 27 et 29 mai. Nous avions dit que ces projets avaient principalement pour but d'introduire et de faire admettre le principe de la révision des contrats, et qu'ils devaient être considérés seulement comme des *pierres d'attente* destinées à servir de supports et d'engrènement à d'autres modifications. Le rapport dit la même chose en d'autres termes.

On n'a pas oublié, en effet, que les compagnies se fondaient sur l'inexactitude des devis dressés par l'administration des ponts-et-chaussées, pour réclamer la modification de leurs contrats. Que dit à ce sujet le nouveau ministre?

« Nous ne pensons pas que ce soit ici le lieu d'examiner si les estimations ont été bien arrêtées, si les produits probables ont été bien calculés... Toutes ces questions ne seraient pas, suivant nous, utilement discutées *aujourd'hui,* et nous devons attendre, pour les résoudre, que les temps soient devenus plus heureux. Le moment est peu éloigné où une récolte plus abondante dissipera les inquiétudes, arrêtera la sortie du numéraire, ramènera la confiance publique, et rendra les capitaux à leur destination naturelle. *C'est alors que la discussion sur la situation définitive des compagnies pourra s'ouvrir avec opportunité et profit pour tous les intérêts.* »

Voici donc une promesse bien formelle du ministre aux compagnies de les admettre à discuter devant lui les devis, et, le cas échéant, de changer les conditions de leur contrat.

Bien plus, comme gage de la condescendance future du pouvoir envers les compagnies, et avant le plus léger examen, le ministre tranche cette question des devis, quoiqu'il dise ne pas vouloir l'examiner, en faveur de l'une des compagnies puisqu'il la décharge de l'obligation contractée par elle de construire l'embranchement sur Grenoble (1).

Au surplus, dans son numéro de ce jour, le *Journal des Débats* interprète comme nous les projets de loi, — seulement il se plaint de l'ajournement de ces promesses à l'année prochaine, et il demande leur réalisation immédiate par voie d'amendement.

Mais comment le ministre a-t-il été amené à accorder aujourd'hui des avantages considérables et à faire des promesses pour l'année prochaine?

Il l'explique lui-même avec beaucoup de naïveté; car il faut rendre cette justice à M. Jayr, qu'il n'est point encore rompu aux roueries parlementaires comme ses collègues, et que son rapport est, sauf quelques réticences, le tableau un peu vague, il est vrai, mais au fond assez exact de ce qui s'est passé.

Les compagnies ont menacé le gouvernement, elles l'ont menacé de licencier leurs ateliers et lui ont dit : Vous vous arrangerez ensuite comme vous pourrez avec ces ouvriers sans pain et sans travail.

M. Jayr explique longuement qu'il ne pouvait forcer les com-

(1) Notez ceci en passant : « Cet embranchement, dit le ministre, présente de grandes difficultés, coûtera fort cher, et donnera peu de produit. » Et, néanmoins, pour ne pas s'aliéner les habitants de Grenoble, il ajoute qu'en vue de satisfaire « les intérêts nombreux qui se rattachent à cet embranchement, le gouvernement se réserve de pourvoir à sa réalisation, par tel mode que déterminerait une loi spéciale. » Mais, si cet embranchement doit *coûter fort cher et donner peu de produits*, personne n'en voudra, et le gouvernement sera obligé de le faire construire à ses frais, réalisant ainsi ce que nous avons dit depuis longtemps, qu'il finirait par prendre à sa charge les chemins improductifs, en laissant les bénéfices des autres aux spéculateurs.

la même manière, avec cette différence qu'il se tient dans des termes généraux, et que nous sommes entrés dans les détails.

« Bientôt après la promulgation de la loi de 1842, le concours de toutes les circonstances a excité peut-être, outre mesure, l'ardeur des capitalistes. La *spéculation* des chemins de fer a pris de rapides développements. » Qu'avons-nous dit? Que la loi de 1842 avait développé un immense et pernicieux agiotage. Sauf le mot *agiotage*, qu'il n'ose prononcer, le ministre n'avoue-t-il pas le fait?

« Si les causes qui avaient déterminé ce grand mouvement industriel avaient continué de subsister, les entreprises dont elles avaient amené la création, auraient suivi leur cours sans trouble et seraient arrivés heureusement à leur terme. » En précisant, cela veut dire : les agioteurs avaient fondé des compagnies pour gagner des primes, mais l'encombrement des actions et la famine ont amené une baisse, une dépréciation profonde dans les cours, et n'ont pas permis *d'arriver heureusement aux termes* de la spéculation.

« Le découragement s'est emparé des actionnaires. » Rien n'est plus vrai qu'on parle soit des actionnaires sérieux, soit des actionnaires agioteurs. Les actionnaires sérieux ayant vu que les agioteurs s'étaient réservé les actions pour les leur céder avec prime, ont refusé d'en acheter; et les actionnaires agioteurs, qui avaient gardé d'immenses quantités d'actions, n'ont plus trouvé à vendre, parce que les acheteurs se sont promptement aperçus qu'ils étaient dupes de ce manège.

« Les appels de fonds sont restés en partie sans effet. » Ici le ministre est mal informé ou s'explique mal : car les cinquièmes échus ont été versés exactement, à 4 millions près, dans la compagnie de Paris à Lyon, ainsi que l'indique le rapport lu en assemblée générale le 19 avril dernier. Il entend peut-être parler seulement de la compagnie de Lyon à Avignon, dans laquelle nous ne savons pas ce qui a été versé; mais pourquoi les appels de fonds seraient-ils chez celle-ci restés sans effet? Parce que les agioteurs détenteurs d'une trop grande quantité d'actions n'auraient pas été en état de payer leur part exigible. Voilà le seul et véritable motif.

« Quelles que soient les causes qui aient pu occasionner l'état d'affaissement de la plupart des entreprises de chemins de fer, examinons les conséquences, etc., etc. » C'est mal raisonner; il importe, et beaucoup, de connaître les causes, car si la cause est l'avidité des agioteurs et leur insolvabilité, ne devra-t-on pas agir différemment que si elle se trouvait résider dans la position d'actionnaires sérieux et véritables? Si les modifications demandées au contrat n'avaient d'autre but que de sauver de la faillite ces agioteurs insolvables et parasites, devraient-elles demander la même attention que si elles intéressaient des capitalistes consciencieux et utiles?

Il faut soigneusement distinguer dans ces grandes compagnies actionnaires, — entre les capitalistes, gros et petits, qui cherchent un placement avantageux et fructueux pour eux et pour les autres, et qui, au moyen de l'association, concourent heureusement à doter le pays de belles et grandes œuvres; — et les parasites agioteurs, qui ne voient dans ces vastes associations qu'une occasion d'acheter et vendre, tripoter, jouer et faire des dupes. Aux premiers, toute protection est due; aux seconds au contraire aucun appui, aucun secours. Eh bien! ce sont précisément les der-

que l'honorable membre jetterait sur la question les lumières de son expérience personnelle, et que, communiquant les observations qu'il a dû recueillir sur les halles et marchés dans l'exercice de sa profession, il aiderait l'assemblée, l'administration, et par suite la législation même, au besoin, à faire en cette matière délicate la distinction que chacun cherche entre la spéculation licite, qui tire un gain légitime du service qu'elle rend, et la manœuvre honteuse qui s'enrichit en faisant souffrir. Un homme du métier, sagace et honnête, peut seul établir ce partage. Le congrès faisait à M. Darblay l'honneur de penser qu'il se levait pour rendre ce service public. Mais loin de là : M. Darblay n'assigna qu'une seule cause au renchérissement excessif des céréales. L'agiotage, les marchés à terme, les alarmes semées à dessein, les compères apostés par les agioteurs pour surexciter les cours, l'achat des grains en vert, les manœuvres, en un mot, que les préfets ont signalées, les procureurs du roi poursuivies, les tribunaux réprimées sur plusieurs points du territoire, M. Darblay paraît les ignorer absolument. En tout cas, il ne leur attribue aucune influence sur la hausse. Les achats extraordinaires faits par les bureaux et associations charitables et par les municipalités, voilà, selon ce commerçant candide, la cause principale, involontaire, il est vrai, du renchérissement des blés et des farines, et par suite de la misère générale.

En dépit de ce paradoxe, le congrès vota l'article 2, qui, comme on l'a vu, reconnaît et célèbre les services rendus par les associations de bienfaisance. Plusieurs membres regrettèrent de ne pouvoir réfuter l'opinion de M. Darblay. Ils se fussent acquittés de cette tâche mieux que nous ne pourrons le faire. Cependant, comme nous avons signalé dans *le Correspondant* la funeste influence du commerce abusif des grains et vanté les achats faits par les associations désintéressées comme un contre-poids qu'il était bon d'opposer à ces abus, nous essaierons de défendre notre opinion, que M. Darblay n'a pas ébranlée.

Il est vrai que les abus du commerce des grains n'ont pas causé la crise des subsistances. Pourquoi? parce qu'ils existaient avant elle; ils n'ont pu que l'aggraver. Ils existaient avant elle : en effet, pour ne parler que de Paris, le conseil général de la Seine en avait, pendant plusieurs sessions, poursuivi la répression avec une persévérance infructueuse. Ils ont aggravé la crise parce que, l'insuffisance de la récolte une fois découverte, une alarme sans mesure ayant succédé à la confiance que le gouvernement avait répandue, l'excès même de la hausse était devenue une prime à l'agiotage. En même temps que l'administration s'efforçait de protéger la libre circulation des grains, les tribunaux ont eu, sur plusieurs marchés, à réprimer des manœuvres poussées jusqu'au scandale. Les recueils de jurisprudence en font foi.

Quant aux achats de grains faits par les associations de prévoyance et par certaines municipalités, il eût mieux valu sans doute qu'ils eussent été effectués hors du territoire, sur les marchés étrangers, et non pas dans les grandes places de l'intérieur. Plusieurs acquisitions furent ainsi faites en temps opportun par des acheteurs désintéressés, qui n'avaient point ajouté foi aux assurances optimistes de M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Les autres avaient eu plus de confiance dans les assertions officielles. Cette confiance n'était-elle pas légitime? Si elle a été déçue, sur qui doit tomber la responsabilité? Ce n'est pas sur les bons citoyens, qui, voyant les populations inquiètes, les marchés voisins dégarnis, le commerce trop faible pour les emplir, ou trop avide et trop coalisé pour vouloir modérer les prix, n'eurent d'autres ressources, jaloux qu'ils étaient de calmer l'inquiétude, de réparer la disette et d'abaisser les cours par une concurrence salutaire, que d'acheter des grains par grandes masses sur les marchés de l'intérieur. Que ces acquisitions n'aient pas été faites avec assez de sang-froid et de prudence parcimonieuse; qu'en accordant, sans marchander, les prix offerts, ces acheteurs de bonne volonté aient encouragé les prétentions des détenteurs, la chose est possible : mais il ne faut pas exagérer ce mal; il faut voir où il s'est produit et qui en a souffert. La hausse a pu être ainsi main

---

le roi. Or, un jour, Denys, qui n'avait étudié le cœur humain que chez les courtisans, prétendit que la vertu n'est qu'un nom et qu'il n'est amitié qui tienne lorsqu'il s'agit de posséder une belle femme. — Charmion l'esclave parie la liberté de Damon, — ou plutôt de Pithias, que l'amitié des deux amis résistera a toutes les épreuves; — Denys parie que non, et la comédie commence.

Ceci s'annonce comme un récit de la ***Morale en action***, mais que l'on se rassure. Pithias et Damon sont amis intimes et dévoués, mais cela ne les empêche pas de se railler d'une façon fort piquante, et de protester contre les ennuis de la renommée qui ne veut pas consentir à les séparer. Pithias consent même à fuir avec Charmion, si on lui répond que son otage Damon ne sera pas puni à sa place. — Damon, de son côté, refuse d'accepter la responsabilité de la chanson pour sauver la vie de Pithias; mais, quand vient le moment de l'exécution, tous deux reculent, ils oublient, l'un sa vanité de poète, l'autre son amour, et ils ne se sépareront pas.

L'amitié triomphe, mais non sans qu'on ait hésité; aussi Denys, qui marie les amants et délivre le poète parce qu'il est brave homme après tout, n'est-il pas converti.

Vous rendez-vous enfin?

lui demande Charmion :

— Oui je me rends à toi,
Mes doutes sont vaincus.
— Vous croirez, je l'espère,
A la vertu?
— Non pas.
— A l'amitié?
— Chimère!
— A quoi donc?
— A l'amour... qui n'est plus fait pour moi.

Le scepticisme, qui fait le fond de ce petit poème, nuit à la franchise du but et à la franchise du succès. Pendant toute la pièce le spectateur se demande : Où allons-nous? Et, quand il s'agit de prononcer sur le mérite de l'œuvre, il répond comme Montaigne : Que sais-je?

Le scepticisme, comme idée principale, est l'opposé du drame; le sceptique n'agit pas, il se laisse faire; or, le drame, c'est l'action, c'est la passion; et l'on n'agit, on ne passionne que par la foi.

Le rôle de Denys, qui contient de jolis détails, est fort mal joué par Baptiste. Delaunay, au contraire, dit avec beaucoup de charme et de verve juvénile la scène principale de l'œuvre, et même les quelques plaisanteries de mauvais goût par lesquelles on le fait débuter. Quant à Mme Delvil, elle est charmante sous la tunique grecque, et son jeu frais et doux n'a pas peu contribué à un succès auquel l'administration ne semblait pas s'attendre.

Le Théâtre-Français vient aussi d'avoir son petit acte en vers et son petit succès d'assez bon aloi. A une imitation de la *Ciguë* il a opposé une imitation des ***Précieuses***. M. Michel Carré s'en est pris à Molière comme M. de Belloy à M. E. Augier.

Scaramouche et Pascariel est pour le fond l'histoire du ***Mari confesseur***, de Lafontaine Les deux célèbres comiques se sont mariés à des femmes qu'ils ont laissées à Naples, pendant qu'eux-mêmes couraient le monde. Un beau jour ils rentrent sous le toit conjugal, mais quelques indiscrétions saisies au vol leur font supposer qu'ils ont été traités en... absents. Ils se déguisent l'un en marquis, l'autre en valet, font la cour à leurs femmes, qui ne se montrent pas trop sévères, et parviennent par la jalousie à en tirer des aveux quelque peu compromettants. Ils se démasquent alors; mais les deux femmes ne se troublent pas; elles déclarent avoir reconnu leurs maris et voulu opposer ruse à ruse, épreuve à épreuve.

Ce fonds, plus que léger, est versifié avec grâce et vigueur. On reconnaît dans l'œuvre nouvelle l'habile et spirituel auteur d'une imitation de l'***Eunuque de Terence*** jouée à l'Odéon voilà quelques années. Mlle Augustine Brohan est une bien jolie Colombine.

Le Théâtre-Français retourne à demi à la parade, le Palais-Royal, son voisin, pouvait bien y descendre pour de bon. ***Croquignole*** est quelque peu cousin de Bilboquet; il a moins d'inventions, mais il a plus d'ébouriffants calembours. Deux ganaches d'oncles, l'un secrétaire de la mairie, l'autre receveur des contributions, se sont avisés de trouver que leur neveu déroge en montant sur les planches. Le neveu jure qu'il les y attirera lui-même, et il réussit; tous deux, masqués et ornés d'un nez de carton, apprennent devant le public l'art de la cabriole et du saut de carpe, le tout dans l'espoir d'obtenir un gros héritage : ***auri sacra fames***!

On se doute bien que le gros héritage est de la classe des promesses de juillet et du programme de Lisieux; les deux ganaches d'oncles en sont pour leur courte honte et se sauvent en riant jaune. Quant au public, il rit de tout son cœur, car ***Croquignole*** est une des plus désopilantes farces de Levassor.

A la Gaieté ce n'est pas de rire qu'on étouffe, c'est d'asphyxie dans la Tamise. Trappes, chausses-trappes, enfants perdus et retrouvés, maisons coquettes qui deviennent des coupe-gorges, hommes haut placés qui sont des assassins et s'entendent avec les étouffeurs; héritages, testaments, amours, séparations, reconnaissances, voleurs de comptoir et voleurs de grand chemin; tout cela s'enroule, se déroule pendant cinq actes de cris, de menaces, de pleurs et de coups de poignard; après quoi les noyés sortent de la Tamise, les amoureux sont rapprochés, le vice est puni et la vertu récompensée.

On a nommé MM. Paul Fouché et Jaime. M. Fouché a fait mieux, M. Jaime a fait pis. La langue n'est pas toujours respectée dans le dialogue; mais en revanche l'intérêt n'est pas très vif dans la contexture du drame.

En fait de terreur et de drame, parlez-moi de ***Barbe-Bleue***. Voilà un sujet qui nous a fait frissonner enfants, et que Sedaine, à part certain travestissements peu gracieux, a merveilleusement disposé pour la musique. Le théâtre Comte vient de s'en emparer à son tour, avec une grande dépense de décors, tableaux, changements à vue, féeries, apparitions fantastiques et calembours, le tout, — excepté les calembours et le dialogue, qui sont pitoyables, — au grand ébahissement d'une foule d'enfants émerveillés, qui retiennent leur souffle de terreur ou donnent tout haut des avis aux personnages menacés d'un danger. Barbe-Bleue finit par se convertir; sa femme se marie à son amant, et les jeunes spectateurs s'en retournent satisfaits, et la tête meublée de récits pour plusieurs jours.

Dans notre société qui ne réserve aucune carrière aux femmes, un mariage avantageux est le rêve que tout père fait nécessairement pour sa fille. Or, les jeunes filles, en dehors du théâtre, ont rarement le moyen de se faire apprécier de ceux qui les pourraient aimer. De là, tant de jeunes gens condamnés au célibat, de là, tant d'unions mal assorties; de là aussi, tant de sujétions et d'humiliations pour les familles avant d'arriver à la conclusion d'un marché en vertu duquel la jeune fille vendra son amour et sa personne au premier venu qui lui assurera du pain. M. Frédéric Soulié raconte quelque part qu'un oncle, désireux de se débarrasser d'une nièce sans dot, avait imaginé d'annoncer la vente de sa propriété afin de forcer les regards à s'arrêter sur sa nièce, chargée de s'exhiber elle-même en exhibant la maison.

Cette situation, triste et comique à la fois, vient d'être placée sur le théâtre du Luxembourg; les auteurs y ont ajouté des histoires d'amoureux, de couples mal mariés, des quiproquos, et tout le menu d'un vaudeville en bonne forme; l'ouvrage ne serait pas déplacé sur une scène plus élevée.

J. FLEURY.

Dimanche a eu lieu au Conservatoire, comme nous l'avions annoncé, l'exécution des morceaux couronnés dans le concours ouvert par M. de Salvandy, pour la musique populaire.

Voici le titre des six morceaux qui ont obtenu les premiers prix :

1° L'***Immortalité***, paroles de Delille, musique de M. Auguste Chollet;

2° ***Le Jugement dernier***, paroles de Gilbert, musique de M. Alex. Leprevost; le solo chanté par M. Bataille;

3° ***Ma Mère***, paroles de Mme Jules Mallet, musique de M. J. Tariot, le solo chanté par Mlles Dameron, Grimm, Levasseur, Rouaux, Bourdet et Félix Miolan;

4° ***Le Lever du soleil***, paroles de Racine, musique de M. Ermel; les solos chantés par Mlles Grimm, Printemps et MM. Barbot et Bataille;

5° ***Ma Mère***, musique de M. Nicou-Choron;

6° ***L'Eucharistie***, paroles de Fontanes, musique de M. Gilbert.

[illegible], plus puissantes que les armes, rétabli et facilité la circulation et le commerce des grains. Nous insistons sur le service public qu'un grand nombre de propriétaires ont rendu, non-seulement à certaines localités, mais à la France tout entière, en mettant en commun leur argent pour acheter des grains. Nous insistons, parce qu'à l'encontre de ces folles théories qui suppriment la propriété privée, et confient à je ne sais quel despote infaillible la disposition de tous les biens, il est bon de montrer des particuliers, maître de leurs capitaux, corrigeant par une intervention spontanée et généreuse les erreurs et l'imprévoyance de l'État. Les circonstances qui ont donné lieu à la formation des sociétés attaquées par M. Darblay peuvent renaître. Il ne faut pas que ceux qui seraient tentés de continuer ou d'imiter les associations qui ne sont pas encore dissoutes, soient détournés de leur dessein par la crainte de faire un sacrifice non-seulement inutile, mais nuisible à l'intérêt public.

Les associations de bienfaisance n'ont pas eu le monopole des reproches de M. Darblay. Cette infortune leur a été commune avec les municipalités coupables d'avoir élevé des boulangeries ou des boucheries communales, et qui, pour ce crime, ont encouru l'accusation d'être imprégnées tout à la fois de communisme et de tendance féodale : étrange association d'idées qui nous fait soupçonner que M. Darblay n'a pas une notion très claire de deux états sociaux qui sont aux antipodes l'un de l'autre. Mais ne soyons pas plus indiscret que le congrès n'a voulu l'être. Contentons-nous de faire observer que des débits de pain ou de viande de qualité commune, mais saine, ouverts à prix réduit, ou du moins sans bénéfice pour le marchand, à des indigents qui auparavant consommaient peu ou ne consommaient point de ces aliments de première nécessité, sont l'œuvre de la charité la plus intelligente et la mieux entendue. Les municipalités et les particuliers qui ont institué ces boulangeries et ces boucheries ont reçu des éloges et des encouragements qui les consoleront du blâme de M. Darblay. Les comparer à des institutions féodales qui n'ont avec elles que des dissemblances, les banalités de fours, moulins, pressoirs, etc., c'est raisonner contre les faits ; car, depuis les affranchissements, ces établissements étaient devenus pour le seigneur une source de profit. Il percevait, à titre de redevance, une portion quelconque de la farine moulue, du pain cuit, du vin pressuré. La commune, au contraire, en se faisant le boucher ou le boulanger de ses pauvres, s'impose un sacrifice. Les banalités étant pour le seigneur l'occasion d'une redevance, l'habitant était astreint à en faire usage. Au contraire, les boulangeries et les boucheries municipales n'imposent à personne l'obligation de profiter du service gratuit qu'elles offrent aux pauvres, non pas au profit, mais aux dépens de la commune. La comparaison essayée par M. Darblay est donc tout à fait imaginaire. Entre les souvenirs de la féodalité qu'il a rappelés et les établissements communaux qu'il incrimine, il n'y a pas, que l'on compare l'origine, le but ou le résultat, un seul trait de ressemblance. Quant au reproche de communisme que l'honorable député a greffé, je ne sais comment, sur sa première supposition, nous renonçons à comprendre en quoi l'une des vues les plus sages de l'esprit municipal rappelle, de près ou de loin, les systèmes de Babeuf ou de M. Cabet, à moins que l'on ne veuille accabler sous des mots justement odieux au bon sens et à la morale, tout effort d'association légitime.

Il paraît que la junte d'Oporto a donné suite à son projet de reprendre les hostilités après le départ du colonel Wylde.

Les journaux de Madrid du 26 annoncent que les insurgés ont ouvert, dans la journée du 17, une canonnade terrible contre la place frontière de Valença, qui tient encore pour la reine, et qu'ils ont de grandes chances de s'en emparer.

L'intervention armée en Portugal est loin d'être approuvée par tous les organes de la presse anglaise. Le *Spectator* s'exprime ainsi à ce sujet dans son numéro du 29 :

« Le peuple anglais a le droit de demander quel est l'intérêt à lui propre qui autorise les ministres, serviteurs du public, à faire la guerre. Faut-il donc de toute nécessité que, dès l'instant où lord Palmerston est aux affaires, le pays ait sur les bras une campagne ou une paix armée ? faut-il que partout le noble lord soit en réalité le secrétaire de la *guerre?* »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — *Prix du pain*. A compter de mardi prochain 1er juin, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit :

Le pain de 1re qualité à 61 centimes le kilogramme.

Le pain de 2e qualité à 54 centimes le kilogramme.

On continuera à distribuer aux indigents et aux familles malaisées des bons au moyen desquels ils pourront obtenir, chez tous les boulangers, du pain à 40 c. le kilogramme.

Cette distribution aura lieu, dans les arrondissements de Paris, par les soins des bureaux de bienfaisance, sous l'autorité de MM. les maires.

— Hier soir, à dix heures et demie, un incendie violent s'est déclaré rue du Four-Saint-Germain, 68, au rez-de-chaussée, dans le magasin du mercier. Le feu a promptement dévoré toutes les marchandises, et il commençait à se déclarer dans l'entresol ; mais le zèle intelligent des pompiers en est devenu maître au bout d'une heure et demie. On ne sait à quelle cause attribuer ce sinistre.

CONCOURS DE SCULPTURE. — Voici la liste exacte des jeunes élèves de l'École des beaux-arts que l'Académie a proclamés aptes à entrer en loges pour disputer les grands prix de sculpture, ce sont : 1° MM. Ferrat, élève Pradier ; 2° Thomas, élève Ramey et Dumont ; 3° Maillet, élève Pradier ; 4° Bonnardel, élève Ramey et Dumont ; 5° Perraud, élève id. ; 6° Roguet, élève Duret et Drolling ; 7° Aizelin, élève Ramey et Dumont ; 8° Panfard, élève des mêmes maîtres. L'entrée en loges aura lieu la 11 juin ; la sortie, le 6 septembre (soixante-douze jours de claustration). L'exposition publique aura lieu les 8, 9 et 10 septembre, et le grand jugement académique sera prononcé le 11.

CONCOURS DE L'ANNÉE. — Un concours sera ouvert, le 25 mai prochain, pour l'admission de chirurgiens-élèves dans les hôpitaux militaires d'instruction de Metz, Strasbourg et Lille, et à l'hôpital militaire de perfectionnement.

Les examens auront lieu à Paris, Metz, Nancy, Strasbourg, Besançon, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Lille, Bastia, Bayonne et Perpignan.

Chaque candidat devra se faire inscrire dans les bureaux de l'intendance militaire de la ville où il désirera concourir, et il lui sera donné, dans ces bureaux, communication des conditions d'admission au concours dont le programme a été inséré au *Journal militaire*.

[illegible] teurs, afin qu'ils ne soient pas pris en défaut, les prescriptions d'une loi relative au timbre, qui va recevoir son accomplissement. — A partir du 1er juillet 1847, les papiers sujets soit au timbre de dimension, soit au timbre de proportion, seront marqués de nouveaux timbres. Depuis le 1er juillet 1847, époque de l'émission du papier aux nouveaux timbres, jusqu'au 1er octobre suivant, les officiers publics et les particuliers à qui il restera des papiers frappés des timbres supprimés, seront admis à les échanger contre la même quantité de papiers aux nouveaux timbres du même prix. A dater du 1er octobre 1847, il ne pourra plus être fait usage de papiers aux anciens timbres supprimés, sous les peines et amendes portées par la loi.

MALVERSATIONS. — Depuis quelque temps, dit l'*Eclaireur de l'Indre*, il n'est bruit à Limoges que du remplacement de M. Pihet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, par M. Kornprobst. La disgrâce de M. Pihet proviendrait de certaines malversations qui lui sont imputées. L'autorité judiciaire, saisie de cette affaire, a commencé une information.

On reproche à M. Pihet des faits de concussion. M. Cavenne, doyen des inspecteurs généraux, a reçu spécialement mission d'examiner la gestion de M. Pihet. C'est à la suite de l'enquête faite par M. Cavenne que M. Pihet a été remplacé. Jusque-là il n'avait été que suspendu de ses fonctions. La justice s'est arrêtée dans ses poursuites. On attribue cette interruption au désir qu'elle aurait d'obtenir du ministre des travaux publics, comme premier élément de l'information, que le rapport déposé par M. Cavenne fût communiqué aux magistrats.

Par suite de l'affaire Pihet, les travaux du chemin de fer de Paris à Limoges ont été suspendus.

LES ÉMEUTES AU SUJET LES GRAINS. — Dans le procès qui a eu lieu pour les troubles de Sury-aux-Bois et de Chailly, il a été constaté qu'un malheureux avait été huit jours sans manger de pain et ne s'était nourri que d'herbes des champs. Si quelques individus ont pillé sans besoin, ça été l'exception. D'ailleurs, à côté de la faim elle même, il y avait la crainte de la faim. Plusieurs s'étaient présentés l'argent à la main. Ceux-là n'étaient point venus pour piller, mais pour acheter une denrée que le pays ne pouvait pas leur fournir. Nous lisons dans le *Journal du Loiret*, au sujet du même procès : « En aucun cas on ne saurait justifier le pillage. Mais il faut bien tenir compte de cet égarement fébrile que produit la faim. C'est à ce point de vue que le jury a prononcé l'acquittement de tous les accusés de Sury, alors que les faits étaient avoués, que le pillage avait eu lieu au grand jour ; c'est ainsi que la troupe s'est sentie désarmée devant des hommes, des femmes, des enfants, affamés pour la plupart, et qui avalaient la farine crue. *Il fallait voir la scène*, a dit dans l'élan de son cœur, le brave lieutenant de gendarmerie Goy, celui-là même que l'autorité militaire envoie expier au fond des Basses-Alpes la modération et l'humanité que la troupe a montrées.

» Il faut laisser à cette émeute son véritable caractère. Ç'a été l'émeute de la faim, pas autre chose. Aucun acte de violence n'a eu lieu, aucune menace n'a été faite. A Sury, un soldat se trouve désarmé dans le désordre : on lui rapporte son fusil. A Chailly, les pillards, avant de se jeter sur les bateaux, ont patienté depuis cinq heures du matin jusqu'à trois heures du soir. On leur avait promis que l'autorité allait venir et leur donner des secours : ils attendaient. Le mieux qu'eût pu faire M. le sous-préfet de Montargis, c'eût été de venir suivi d'une voiture de pains et de quelques sacs de farine. Cette aumône eût suffi sans doute pour rassurer la foule et empêcher le pillage. Mais comment M. le sous-préfet se présente-t-il devant le rassemblement ? Ce n'est pas du pain qu'il apporte, mais des menaces, des paroles de défi. Il parle de Buzançais à ces malheureux. Et quand l'un d'eux lui dit : Ça m'est égal, j'aime mieux mourir ! — Eh bien ! si vous voulez mourir, leur dit le sous-préfet, voilà le canal, jetez-vous-y !...

» M. le président de Vauzelles, dans son résumé, a dignement relevé cette menace imprudente. Il l'a appelée *une parole regrettable qu'il voudrait pouvoir effacer des débats*. Mais elle y restera comme enseignement, et pour donner à tous la mesure des sentiments et de l'intelligence de certains fonctionnaires administratifs. »

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — On lit dans le *Journal de Toulouse* du 28 mai :

« La justice s'occupe toujours avec activité de l'affaire Cécile Combettes. Hier, du matin jusqu'au soir, on n'a cessé de voir venir au tribunal de première instance des frères de l'école chrétienne appelés par M. le juge d'instruction. Ce magistrat en a interrogé, dit-on, quatre-vingt-quatorze dans la journée. Les quatre individus dont l'arrestation a été annoncée sont toujours au secret. »

CONCURRENCE COMMERCIALE. — La *Sentinelle des Pyrénées* de Bayonne raconte le fait suivant :

« Ces jours derniers, arriva à Bayonne un grand assortiment d'habits d'été n'ayant pas beaucoup de valeur peut-être, mais coûtant aussi fort peu : pour 7 fr. ou 7 fr. 50 c. on avait un habillement complet ; habit-veste, pantalon, gilet, cravate, casquette même. Dieu sait avec quelle rapidité avait lieu le débit ; la plupart des jeunes gens se hâtaient d'aller faire leur choix.

» Cela ne faisait guère le compte des marchands à demeure, qui, pour arrêter cette fantaisie de s'habiller à bon compte, n'ont trouvé rien de mieux que de vêtir gratis tous les décrotteurs de la ville de costumes entièrement semblables à ceux dans lesquels se drapait fièrement plus d'un jeune élégant.

» Les décrotteurs sont parfaitement entrés dans leur rôle, et, revêtus de leur nouvel accoutrement, ils se sont mis à offrir leurs services de préférence à tous les jeunes gens qui avaient eu recours à l'assortiment à bon marché. On a pu les voir flâner en véritables amateurs sur la nouvelle place d'Armes, pendant que la musique militaire se faisait entendre.

» Plusieurs jeunes gens n'ont pas eu le courage de résister à cette apparence de ridicule ; mais d'autres, moins susceptibles, n'ont pas cru devoir renoncer à un costume qui leur convenait, uniquement pour le plaisir de quelques industriels. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. F. DELESSERT, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 31 mai.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur l'avancement des lieutenants promus à des fonctions spéciales dans les corps de troupes.

M. LE COLONEL ARDANT. A mon avis, ce projet de loi est sorti des mains de la commission, bien meilleur qu'il n'y était arrivé. Le rapport qui l'accompagne est rempli des vœux les plus sages et des indications les plus utiles. Je crains, pourtant, que ces indications ne remédient pas au mal que l'on a signalé justement, et qu'il ne jette le découragement dans les rangs de l'armée ; je veux parler de cette différence énorme qui existe dans l'avancement [illegible] circulaire du 15 floréal an VIII, envoyée aux colonels quelque temps avant la bataille d'Austerlitz. Cette circulaire, signée par Berthier et envoyée par les ordres de Napoléon, constate l'avancement beaucoup trop rapide dont quelques officiers ont été favorisés, grâce à la formation de corps nouveaux.

L'empereur, dans cette circulaire, déclare qu'il veut que les services seuls, et non des circonstances favorables, procurent de l'avancement aux officiers ; et, chose remarquable ! le temps assigné à la durée de chaque grade se trouve justement celui qui résulte de mon travail et que je vous ai soumis, en vous faisant remarquer que, pour bien des officiers, le temps était plus rapidement écoulé.

La loi de 1818 avait disposé des proportions dans lesquelles se font les choix à l'ancienneté ; la loi de 1832 a eu le tort grave de dire que l'avancement ne se ferait que dans les régiments d'infanterie et de cavalerie. C'est là, Messieurs, une anomalie contre laquelle nous ne saurions trop nous élever. Un tel état de choses pouvait se concevoir à une époque de privilège, mais on ne le conçoit pas aujourd'hui que la discipline est la même dans tous les régiments.

Dans le corps du génie qui se compose de 450 officiers, l'avancement se fait sur toute l'arme ; dans l'artillerie, il y a a seize régiments qui forment chacun 1 800 hommes, et l'avancement s'y fait comme dans le génie, sur toute l'arme ; on regarderait comme un malheur qu'il en fût autrement, car cela donnerait lieu à toute espèce de faveurs et de passe-droits.

Depuis le 16 mars 1838 jusqu'au 31 décembre 1846, il y a eu dans la cavalerie 557 nominations de capitaines. Divisez ce nombre par celui des régiments qui est de 54, et vous arriverez à 10 nominations par régiment. Eh bien ! il est des régiments qui n'ont que 5 nominations ; dans 3, il y en a eu 6 : dans 4, 7 ; et enfin, dans 3 autres régiments, 14 et même 15 nominations.

Dans l'infanterie de 1838 à 1846, le nombre des nominations a été de 260, ce qui fait environ 110 régiments, 19 nominations en moyenne. Eh bien ! il y a des régiments qui n'ont eu que 8 nominations ; il y en a eu d'autres qui en ont eu 28 ; 5 en ont eu 30 ; 5, 32 ; 1, 38, et enfin 1, 36.

Vous voyez comment l'avancement se fait inégalement par suite de la loi actuelle.

Une foule de jeunes gens que leurs familles n'ont pas voulu laisser entrer dans l'armée à l'âge de vingt ans, ou qui ont échoué dans leurs examens pour les écoles, contractent des engagements volontaires et deviennent rapidement officiers, grâce à la faveur.

UNE VOIX. L'*abus des influences*. (On rit.)

M. ARDANT. J'ai l'honneur de déposer un amendement qui, pour les emplois spéciaux dans l'armée, substitue à l'avancement par régiment l'avancement par corps.

M. LE GÉNÉRAL PAIXHANS. La loi exige que les deux tiers des nominations au grade de capitaine dans l'armée soient donnés à l'ancienneté. Eh bien ! la loi n'a pas été suivie, ou, pour parler plus clairement, elle a été violée. (Mouvement.)

Mais, en violant la loi, on a limité autant que possible cette violation. Si la loi avait été respectée, les 33 millièmes des grades seulement auraient été donnés au choix. Or, on a donné au choix, en moyenne, les 40 centièmes des grades.

Le projet de loi que nous discutons a pour but de régulariser cette infraction. Mais remarquez qu'on irait encore plus loin qu'aujourd'hui si ce projet était adopté.

L'orateur examine les raisons qui peuvent faire admettre cette augmentation dans les nominations de choix. Dans un temps de guerre (et avec l'Algérie on a résolu le problème de la guerre perpétuelle, si on a pas résolu celui de la paix perpétuelle), il faut entretenir l'émulation dans l'armée,

Il importe, en outre, de rajeunir l'armée. Les officiers généraux et les colonels sont trop vieux. Enfin, dit l'orateur, il y a une autre considération toute sociale.

Quand les périls viennent d'en haut dans une société, il ne faut pas que l'armée soit trop aristocratique ; quand les périls viennent d'en bas (et c'est le spectacle que nous offre cette société), il ne faut pas que l'armée soit trop démocratique. (Murmures). Messieurs, c'est mon opinion. (Bruit.)

L'orateur pense que ces questions doivent être réglementées par ordonnances et non par les lois. Il invite le ministre de la guerre à revoir les ordonnances sur la matière.

M. OSCAR LAFAYETTE. On nous reproche de demander des lois nouvelles et de modifier continuellement les lois anciennes pour en faire d'autres qui souvent ne sont pas beaucoup meilleures. C'est un reproche tout contraire que je viens faire ici à l'occasion de la loi en discussion

La loi serait une atteinte grave à l'existence et à l'avenir des lieutenants de notre armée. Messieurs, l'on choisit assez mal son temps pour atteindre des officiers. Notre armée vient d'être chargée d'une mission bien pénible ; elle a rempli son devoir avec un dévouement sans exemple, divisée qu'elle était par petits détachements, détachements tous commandés par des lieutenants. Vous savez la conduite de ces officiers dans les collisions fâcheuses que la cherté des subsistances a allumées autour d'eux. On aurait pu, je le répète, choisir un temps plus favorable pour présenter la loi qui nous occupe. (Très bien !)

M. D'ORAISON défend le projet. Il s'attache à établir que les emplois d'adjudants-majors, de capitaines-instructeurs, de capitaines d'habillements et de trésoriers exigent une aptitude toute spéciale, et qu'on peut être un excellent officier, très méritant, sans être propre à remplir ces emplois. C'est là ce qui motive le projet de loi.

Après quelques explications échangées entre MM. le duc d'Elchingen, Oscar Lafayette, Ardant et Chabaud-Latour, la Chambre passe à la discussion des articles.

Le gouvernement déclare adhérer aux amendements proposés par la commission.

Art. 1er. A défaut, dans l'infanterie et la cavalerie, de capitaines de chaque corps, dans l'artillerie et le génie, de capitaines de l'arme, reconnus aptes à remplir les emplois d'adjudant-major, de trésorier, d'officier d'habillement et d'officier instructeur, ces emplois pourront être donnés à des lieutenants.

Ces lieutenants seront en même temps promus au grade de de capitaine au choix en dehors des tours d'avancement déterminés en exécution des art. 12 et 20 de la loi du 14 avril 1832.

M. ARDANT propose un amendement que nous avons fait connaître, et qui a pour objet de supprimer au commencement de l'article ces mots : *de capitaines de chaque corps*. Cette supression rendrait commune aux différentes armes la disposition proposée seulement pour l'artillerie et le génie.

M. TRÉZEL, ministre de la guerre, s'attache à établir que la loi de 1832, qui porte que les deux tiers des grades seront donnés à l'ancienneté et un tiers au choix, n'est applicable que dans les compagnies, escadrons et batteries, et ne peut s'appliquer aux emplois spéciaux.

M. le ministre soutient que, depuis l'ordonnance de 1838, le ministère de la guerre a nommé le plus qu'il a pu aux emplois spéciaux les capitaines aptes à remplir ces emplois. Mais, à défaut de capitaines, il faut bien recourir aux lieutenants.

Enfin, M. le ministre de la guerre repousse l'amendement de M. Ardant, et soutient que si, dans l'infanterie et la cavalerie, l'avancement n'avait plus lieu par régiment, on tuerait l'esprit de corps. Il faut que les colonels, que les chefs de bataillon connaissent longtemps leurs officiers. Il est nécessaire que les officiers restent aussi avec les mêmes soldats.

M. BUREAUX DE PUZY trouve le projet de loi mauvais ; la loi actuelle n'a aucun des inconvénients qu'on lui reproche, il n'était pas nécessaire de la modifier. Mais si le gouvernement veut absolument une plus grande latitude pour le choix des officiers appelés à des fonctions spéciales, si cette liberté lui est nécessaire pour ne pas se trouver enfermé dans une impasse, la chambre devra au moins s'en tenir à l'amendement de M. Ardant. L'honorable membre, sans le croire indispensable, votera donc pour l'amendement.

M. D'HAUBERSAERT, après avoir longuement réclamé l'indulgence de la Chambre pour sa position exceptionnelle dans le sein d'une commission composée de militaires, soutient que l'ordonnance de 1838 est une dérogation à la loi de 1832, mais qu'elle a été exécutée de bonne foi et qu'il convient de la sanctionner par une loi.

La discussion est renvoyée à demain.

alliance, de ce généreux concours résulte un livre grand dans son ensemble, exact dans ses détails. Je dis qu'il serait désirable de voir une telle habitude se répandre chez nous. J'ai là sous les yeux, le livre d'un savant célèbre; d'un homme auquel la physique doit une multitude de découvertes. Ce savant ayant à traiter de certains phénomènes physiques, observés chez les animaux, est amené à donner quelques notions d'histoire naturelle et particulièrement d'anatomie qu'il a lieu de croire étrangères à la plupart de ses lecteurs. Mais l'auteur est physicien, un savant physicien, et l'histoire naturelle lui est à peu près aussi inconnue qu'à ceux auxquels il entreprend de l'enseigner. Tout ce qu'il peut, c'est faire ce que seraient obligés de faire ses lecteurs s'il ne leur en évitait la peine; prendre un livre d'histoire naturelle et en donner un résumé, prendre plusieurs livres et compiler. Il compile en effet, cela se voit de reste. Mais encore une bonne compilation exige-t-elle certaine connaissance du sujet; cette connaissance lui manquant, voici qu'un savant célèbre, qui pis est un professeur, commet des fautes dont se garderait un étudiant naturaliste.

Je passe le nom sous silence, afin de ne pas donner à une observation très générale l'allure d'une personnalité. Ce que je veux montrer par cet exemple, c'est qu'il serait tout aussi profitable à la gloire des maîtres qu'aux progrès des élèves de voir des habitudes d'association succéder à l'isolement qui règne dans la science depuis qu'elle existe. Il y a déjà un commencement, il faut voir un commencement d'association dans la coutume qui s'enracine parmi les savants de se réunir entre deux ou trois pour l'étude du sujet de leur préoccupation; encore faut-il prendre garde de confondre leur association véritable avec une exploitation qui n'est par plus rare dans la science que dans la littérature, où c'est à peu près le seul genre d'association connue. Quand le nom d'un maître (ici j'entends par maître un homme haut placé) se trouve sur un travail accolé au nom d'un débutant, il arrive trop souvent que la peine n'a pas été plus également partagée que ne le sera la récompense. Le maître recueille toute la gloire : l'élève a fait le travail. M. Azaïs verrait-il là une compensation?

Encore ce cas n'est-il pas le pire. Trop souvent l'élève n'a pas le modeste avantage de signer en second le fruit de ses veilles. Il ne faut pas non plus confondre l'association avec le cas de gens qui se rencontrent sur un même terrain, chacun conservant à part soi ses opinions personnelles. Cette ingénieuse méthode a produit quelques livres qui n'ont d'autre avantage que de mieux démontrer l'incertitude des sciences, en mettant face à face leurs contradictions. L'association s'étendrait à profit plus loin qu'on ne le pense. Ainsi il serait fort avantageux, dans plus d'une rencontre, qu'un homme qui sait découvrir s'associât un homme qui sait écrire. Peut-être pensera-t-on qu'il Müller. Après que le traité eut paru dans la chimie de Graham, on en donna une édition séparée. Un jeune chimiste français, M. Jérôme Nicklès, en fit alors une traduction française, *en français*, et telle est l'histoire du petit livre dont je vous annonce la toute récente publication.

Je n'ai pas à insister sur l'utilité de la cristallographie pour les minéralogistes et les chimistes, je n'ai pas non plus à faire ici une exposition de la science. Je n'ai à parler que du caractère particulier du livre traduit par M. Nicklès. C'est de tout point un bon livre. Un livre vraiment élémentaire, à la portée des personnes qui n'ont pas la moindre notion de cristallographie et qui sera consulté avec fruit même par les savants. Ce livre offre un autre avantage : il n'a que 120 petites pages. Ajoutons qu'il est illustré de 125 figures sur bois dessinées sur fond noir, ce qui est une excellente innovation; enfin le livre est imprimé en beaux caractères sur d'excellents papier, et c'est un genre d'agrément auquel je ne puis m'empêcher d'être sensible.

M. J. Nicklès ne s'est pas borné à traduire, il a enrichi le livre de savantes notes et n'a pas écrit de préface.

VICTOR MEUNIER.

(1) Un vol. in-12, chez L. Mathias, quai Malaquais, 15.

PETITE CORRESPONDANCE.

Clermont. — M. G. — Austremoine phalanstérien, consolez-vous d'avoir vu le nom de votre devancier estropié et féminisé : les infortunes typographiques sont du nombre des fléaux lymbiques particuliers à la civilisation et qui disparaîtront en harmonie.

Bourse du 31 mai 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 60	78 75	78 60	78 75
— — fin courant	78 55	78 75	78 55	78 70
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 75	116 85	116 75	116 95
— — fin courant	116 70	117 05	116 70	117 05

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3270 »»
4 0/0 J. » »	100 60	O. V. de Par. »	1360 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	255 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gonin.... »	1100 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann..... »	1100 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	»» »» »» »»	——	79 »» 78 90
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» 116 75	——	117 35 117 40

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	15 »/»	»» »/»
3 p. 0/0.....	03 »/»	07 1/2	20 »/»	27 1/2

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	» »/»	ROM.............. Der C.	100 1/8
Récep. Rotsch. »	103 »»	BELG. 2 1/2...... »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2....... »	96 »/»
— — pass. »	» »/»	do 1840.... »	100 »/»
— 3 p. 0/0. »	33 » »	do 1842.... »	»»» »/»
Dette intérieure »	29 3/8	— Banque..... »	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— do Em. 1844. »	»»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT......... »	»»»» »»
HAITI.... ...... »	» »/»	AUTRICHE ...... »	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1205 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1233 75
— à Rouen.	957 50
R.-Havre..	650 »»
Avignon...	730 »»
Str. à Bâle.	187 50
Paris-Str...	428 75
Tours-Nant	413 »»
Orl.-Vierz.	583 »»
C. du Nord	608 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	218 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	508 75
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	433 75
Bord.-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	477 50

Saint-Honoré, 19. — TÉTUY, tapissier marchand de meubles, rue de Cléry, 100. Juge-comm., M. Belin-Leprieur; synd. prov., M. Colombel, rue Castellane, 12. — NOEL, marchand de vin traiteur, rue Moreau, 33. Juge-comm., M. Barthelot; synd. prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

BRANGER et Ce, entrepreneurs de charpente, société composée de Branger et Pogu, demeurant tous deux rue des Vinaigriers, 13. Juge-comm., M. Germinet; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

PIERREN (Charles-Alexis), potier d'étain, rue Quincampoix, 17. Juge-comm., M. Leroy; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

GUIBOUT, voiturier, rue de la Glacière, 80, commune de Gentilly. Juge-comm., M. Leroy; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er juin.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — L'Ecole des Femmes, Scaramouche, Préventions.
7 h. »/» ODÉON. — Les Notables, Pythias et Damon.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur, Cendrillon.
7 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — L'Ecole des Familles, le Mari.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Lolotte, les Habits d'emprunt, Partie à trois.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Nuits, Clarisse, la Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Les Paysans, les danseurs, Léonard, Mlle Grabutot.
7 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — L'Avocat, Père et Portier, Trottin, Canne et Parapluie.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Les Etouffeurs de Londres, Georges et Thérèse.
6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — Paris la nuit, l'Elève de St-Cyr.
8 h. »/» CIRQUE. — L'Eléphant, le Nain, M. Amodio.
7 h. 1/2 COMTE. — Barbe-Bleue.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Ile d'Amour, Kadri, la Chasse aux jobards, l'Ouragan.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, on demande un Mari.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Fille, Portrait, Chiffon nié, Intermède, Fifres.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Oh! que l'Amour est agréable, Claude le riboteur, Miel et Vinaigre.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 1er JUIN.

Chambre des Députés.

UNE SÉANCE BIEN REMPLIE.

La séance d'aujourd'hui à la Chambre des députés a offert plusieurs incidents curieux.

On en était à peu près à la moitié d'une séance ordinaire, et la discussion s'égarait en conversations particulières sur les articles d'une loi relative à certaines conditions d'avancement dans l'armée, lorsqu'il a pris tout-à-coup fantaisie à M. François Delessert, président d'occasion, de savoir ce que la Chambre fera demain.

Depuis cinq mois qu'elle est convoquée, la Chambre s'inquiète fort souvent de ce qu'elle fera le lendemain, mais en revanche elle fait peu de chose les jours où elle siège. La grave assemblée a une multitude de questions à examiner, dont on ne lui parle pas; mais, dans le cercle même de celles dont elle est saisie, il en est beaucoup qu'elle pourrait discuter, et qui pendent accrochées à quelque commission paresseuse à dessein. Ceux qui dirigent la libre assemblée ne sont occupés que d'une chose : rendre ses réunions rares, et, quand elle est réunie, l'amuser à des discussions oiseuses qui gaspillent le temps sans résultat possible, et la majorité, il faut lui rendre cette justice, se prête de fort bonne grâce à cette mystification. La Chambre se meurt comme le gouvernement, comme le monde officiel tout entier.

On a décidé d'abord que l'assemblée s'occupera demain dans ses bureaux des projets de loi relatifs aux compagnies de chemins de fer. Il s'agit dans ces projets de nos seigneurs les agioteurs de la féodalité financière, il serait impoli de les faire attendre. Deux membres, cependant, M. Luneau et M. Lherbette, deux députés consciencieux, et que les agaceries de la sirène financière n'ont pas englobés, ont demandé que, puisqu'il s'agit de venir au secours des compagnies de Lyon et d'Avignon, ces compagnies voulussent bien communiquer la liste de leurs actionnaires anciens et nouveaux, afin que la Chambre pût à l'inspection des noms savoir s'il s'agit de payer une prime à des agioteurs ou de venir au secours d'actionnaires sérieux.

A propos des lois de dotation, on étala devant la Chambre le budget de la liste civile; il ne s'agissait que de contrôler les revenus du roi des Français. Mais aujourd'hui il était question de jeter un coup d'œil dans les comptes des rois de la finance : l'irrévérence grande des députés outrecuidants a été flagellée d'importance. Il faut voir comme les centres se sont indignés, et comment les habiles se sont empressés de détourner l'attention au moyen d'observations plus ou moins inattendues. Il ont si bien réussi qu'au bout d'un quart d'heure l'assemblée ne savait plus de quoi il était question, le président agitait sa sonnette, et, au milieu du tumulte, il faisait prononcer l'ordre du jour, à petit bruit, et sans que la plus grande partie des députés se soient aperçus qu'ils venaient de voter.

Quelques-uns ont tenté de réclamer; ils demandaient aussi que l'on statuât sur la proposition de M. Lherbette, qui voulait que les commissions chargées d'examiner les projets fussent nommées au scrutin et en séance publique, mais déjà on parlait d'autre chose. Pour surexciter la Chambre, on demandait que le projet de loi relatif aux crédits sur l'Algérie fût discuté dès jeudi, avant même la distribution du rapport sur les camps agricoles. Les mêmes députés qui se préoccupaient des lois de chemins de fer, se sont récriés, réclamant la priorité pour la proposition de M. Demesmay sur le sel. La diversion avait produit son effet; on a fait semblant de se faire un peu prier, puis la discussion sur les projets de loi relatifs à l'Algérie a été renvoyée à lundi. Quant à la discussion de la proposition sur le sel, l'opposition proposait jeudi, le ministère la semaine prochaine. Le président, ayant agité sa sonnette, a consulté la Chambre pour savoir ce qu'elle entendait faire; mais la question était tellement posée que les mêmes députés se sont levés tour à tour pour et contre. Un autre président aurait fait recommencer le vote, M. Delessert s'en est bien gardé, on recommencera à discuter demain, et ce sera autant de temps enlevé aux affaires du pays.

M. Crémieux a paru alors à la tribune, et il a proposé d'employer à la discussion d'une grande question politique, cette séance de vendredi, dont on ne savait que faire. La grande question de politique extérieure pendante en ce moment est l'intervention en Portugal. Il s'agit de savoir si la France entendra qu'on souille son drapeau et son honneur pour aller faire en Portugal ce que les alliés firent en France en 1815, et même pis, car la France faisait la guerre aux alliés, tandis que le Portugal ne fait la guerre qu'à une reine parjure et punissable en cour d'assises. M. Crémieux a demandé à la Chambre l'autorisation d'interpeller M. Guizot sur les projets d'intervention que ses journaux mêmes lui prêtent. M. Guizot, de sa voix la plus caverneuse, a répondu que, dans les circonstances graves où il se trouve, l'intérêt de la politique de son pays, lui interdit de s'expliquer à cet égard. La grande majorité s'est courbée sous cette phrase. C'est à peine si un petit nombre de membres de la gauche a insisté contre l'humiliation que l'on veut infliger à notre pays sur la terre étrangère.

Nous espérons bien cependant que tout n'est pas dit sur cette question, sur laquelle on peut revenir incidemment. Il est impossible que la Chambre laisse faire, sans protester, une si déplorable expédition.

La Chambre des pairs a voté aujourd'hui plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. Daru a déposé le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la restitution des cautionnements aux compagnies de chemins de fer.

Question du Sel.

Le *Breton de Nantes* a reproduit, il y a quelque temps, du *Journal de Lorient*, un article signé Isnard de Langlade, sur la question de la Régie du sel. Nous insérons aujourd'hui nous-mêmes cet article, et nous le ferons suivre de quelques observations en réponse à celles dont le *Breton* l'avait accompagné lui-même :

Socialisme officiel.

La Librairie Sociétaire vient de publier sous ce titre : ***Le Sel. Impôt — Réduction — Régie***, l'ouvrage de M. J.-J. Jullien sur la question du sel; et M. le ministre des finances en a retenu un nombre assez considérable d'exemplaires, destinés probablement à être distribués aux Chambres.

Bien des personnes ont été étonnées de l'empressement plein de bienveillance, qui a accueilli l'insertion, dans la *Démocratie Pacifique*, d'un ouvrage publié en faveur de l'intervention de l'État et du revenu du trésor; d'autres seront plus étonnées encore de la participation d'un ministre à la publicité d'un ouvrage socialiste; quelques-uns, et notamment MM. de l'opposition politique et puritaine, en concluront que l'Ecole Sociétaire subit l'*influence*; d'autres en plus grand nombre accuseront le ministre d'avoir pris une voie détournée pour paralyser la proposition Demesmay, pour insinuer l'idée d'une Régie qu'il n'osait pas proposer ouvertement lui-même. Rien de tout cela n'est vrai. Ces étonnements naïfs, ces doutes à courte vue ne prouveraient qu'une chose : qu'une ignorance complète de la situation des affaires et de l'état des esprits.

Les idées de l'Ecole Sociétaire, en matière de libre concurrence, de libre-échange et d'impôt sont des idées éminemment pratiques, éminemment gouvernementales; comme l'administration, elle veut la protection vigilante, éclairée du travail national; comme l'administration, elle veut, en faisant intervenir l'État, contre le monopole intérieur, par la Régie; contre le monopole extérieur, par des tarifs habilement pondérés, protéger le producteur et le consommateur contre les envahissements de l'agiotage qui les rançonne aujourd'hui, et il n'y a dès-lors rien d'étonnant dans la rencontre de l'Ecole Sociétaire et du gouvernement sur le terrain de l'ordre et de l'organisation; il faudrait plutôt s'étonner du contraire.

Le socialisme poursuivant consciencieusement la réalisation de son œuvre, le gouvernement poursuivant de son côté la recherche du bien, sans s'arrêter ni à l'étiquette du sac, ni à l'obscurité de l'initiateur, devaient nécessairement se rencontrer sur le terrain de la vérité et de la raison, où les appelait M. J.-J. Jullien.

Il ne s'agissait pas d'ailleurs, dans la pensée de l'auteur, d'un rapprochement éphémère entre l'idée socialiste et la pensée gouvernementale : RÉALISER LE SOCIALISME — SOCIALISER L'ADMINISTRATION — telle est sa formule.

Initié à la science de la haute administration comme à celle de l'économie sociale, M. J.-J. Jullien croit fermement que toutes deux n'auraient qu'à gagner à une alliance plus intime, et, convaincu de l'opportunité et de la nécessité de cette alliance, il pense que le socialisme aurait, plus que les doctrines subversives et égoïstes du laisser-faire et du *laisser-passer*, le droit d'intervenir dans l'enseignement officiel de l'administration commerciale.

De la liberté absolue, but de perfectibilité idéale, l'école [illegible] libérale a fait un moyen; elle conduit fatalement à la désorganisation, au communisme légal, en un mot, à la gangrène dont l'Irlande et le Portugal présentent en ce moment les effrayants symptômes. Fort de son principe d'organisation et d'harmonie, le socialisme suit une marche tout opposée, il représente la synthèse, qui féconde, opposée à l'analyse, qui détruit.

Socialiste, M. J.-J. Jullien part de cette donnée pour dire à l'École Sociétaire : L'harmonie du corps social, fondée, comme celle des corps célestes, sur les lois éternelles de la gravitation et de l'attraction, est une idée grandiose et sublime; mais, poussée jusqu'au mysticisme, elle serait peut-être condamnée à n'être jamais qu'une admirable et généreuse utopie. Sans la perdre de vue comme but de cette perfectibilité absolue, qu'il n'est pas donné à l'homme d'atteindre ici-bas, occupez-vous de la féconder par la réalisation.

L'association intégrale du capital, du travail et de l'intelligence, la solidarité, la garantie, sont les pierres angulaires de l'édifice que vous voulez construire; commencez par les poser comme fondations, *et sur ces pierres, si les matériaux et les hommes ne vous manquent pas, vous édifierez* L'HARMONIE.

L'association intégrale se trouve dans le projet d'assainir le littoral de la Méditerranée, et de détruire le monopole des sels du Midi par la création de nouveaux salins pouvant produire 500 millions de kilogrammes de sel.

La *solidarité* est dans la mesure qui, en rendant le prix du sel *égal partout* et *pour tous*, fait payer le sel que le riche peut acheter en gros aussi cher que celui que le pauvre ne peut acheter qu'au détail; elle est dans la mesure qui nivelle le prix entre les populations les plus éloignées des centres de production et celles qui peuvent l'acheter sur les lieux, de première main, et exempt des frais de transport et de vente.

La *garantie* se trouve enfin dans l'organisation par l'État de la production, du transport et du commerce du sel; organisation essentiellement transitoire, destinée à répondre à la nécessité reconnue par tous les bons esprits de ramener le commerce, qui exploite et domine si impitoyablement aujourd'hui le producteur et le consommateur, à sa fonction normale d'agence de transport et de distribution; organisation destinée d'ailleurs à répondre accessoirement à la nécessité impérieuse de ne pas livrer aux éventualités d'une réforme hasardeuse ou à la fièvre des spéculations les finances et le crédit publics, qui, surtout dans le moment actuel, sont le nerf, l'âme, la vie de l'État.

Homme pratique, M. J.-J. Jullien dit d'un autre côté à l'administration : Vous avez élevé jusqu'à vous la bourgeoisie, ou plutôt une aristocratie organisée aujourd'hui en féodalité financière, et, tandis qu'elle vous domine, au lieu de vous fortifier, vous laissez au socialisme le soin d'éclairer, de diriger la démocratie, d'émanciper, par la discussion de ses intérêts et de ses droits, le prolétaire, esclave [illegible] de l'homme, du moins du travail et de la misère, esclave [illegible] plus digne d'intérêt que le nègre, à qui ne manquent pas du moins les soins matériels nécessaires à la conservation du capital qu'il re-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 2 JUIN 1847.

LA PART DES FEMMES (1)

PREMIÈRE PARTIE.

V.

GRAND ÉMOI POUR UN BAISER.

Tous trois avançaient lentement, et de temps à autre l'homme aux idées saines s'arrêtait carrément pour achever à son aise une période à effet, assaisonnée de gestes d'une correction toute classique. Après quelques pas, Léonce, qui ne perdait pas de vue le joli groupe, s'écria :

— Eh! voyez donc comme Ernestine est gracieusement coiffée. Elle ressemble à une bacchante d'un bas-relief de Praxitèle.

— Voilà une nouvelle folie qui n'est plus convenable à son âge, dit M. Lachaumelle, et la comparaison de votre sœur à une bacchante effrontée, l'est encore moins, Léonce. Perdez donc l'habitude de jeter vos paroles aussi étourdiment.

— Ce sera sans doute, ajouta-t-il, cette sotte de Juanna qui l'aura accoutrée ainsi.

— Juanna? dit M. Pernon, n'est-ce pas la fille de ce Dusablé, qui a mangé sa fortune à des folies sans excuse?

(1) Voir les numéro des 27, 28 et 29 mai.

— Précisément, et qui n'a laissé à sa fille que ce nom romanesque, et un esprit plus romanesque encore que son nom.

Le cœur de Léonce se serra en entendant son père railler ainsi la noble pauvreté de sa bien-aimée. M. Lachaumelle, continuant cette ignoble idée, ajouta :

— Et j'ai bien peur que ce cerveau détraqué ne me gâte mon Ernestine, qui est elle-même aussi enfant que si elle était encore à l'âge de cinq ans.

M. Pernon avait souvent pensé à la belle fortune et à l'influence de son adhérent intime. Il avait souvent remarqué aussi qu'Ernestine ferait une charmante petite femme, remarque qui ne nuisait en rien à ses projets, bien qu'il ne s'en fût pas aperçu certainement sans les agréments qu'elle tenait de la position de son père. Il avait donc pensé qu'il ne pouvait mieux employer son temps, dans l'intervalle des deux sessions, qu'à *faire une fin* avec cette jolie enfant.

Il savait, en sa qualité d'homme type du civilisé, que ni la délicatesse ni la probité n'interdisent à un homme d'honneur, qui a laissé aux épines de la route la partie la plus précieuse de ses sens et de son cœur, d'absorber à son bénéfice une âme neuve et pleine d'espérance.

L'idée d'assurer la fin de sa vie avec le commencement de celle d'une autre créature humaine, qui peut-être aurait eu droit elle aussi à tous les premiers et complets bonheurs du cœur et des sens, le laissait parfaitement calme. Les sens, il le savait, sont pour les femmes une considération *honteuse*, les aspirations du cœur, pour elles, sont *un danger*. Or, en entendant M. Lachaumelle appuyer ainsi sur la légèreté de sa fille, l'homme public prit, contrairement à ses habitudes, un air caressant qui voulait signifier plus que de l'indulgence. Ce digne puritain du centre voulut bien condescendre à l'excuser.

— Cet enfantillage dont vous accusez votre fille, mon ami, lui sied à merveille; il indique en elle une candeur et une naïveté virginales que je préfère de beaucoup à l'air parfois rêveur et mélancolique de cette petite Juanna.

— C'est peut-être vrai, mon cher monsieur Pernon; mais la transition de cette légèreté à la raison tarde bien à se faire pressentir.

— Croyez-moi, ce défaut, si c'en est un, céderait à l'influence d'un homme grave auquel vous confieriez son avenir. L'estime et l'affection, s'épanouissant dans ce cœur ingénu, la disposeraient naturellement à suivre des conseils inspirés par un attachement sérieux, par une union respectable, où elle trouverait un rang à tenir dans la société.

Il ne fallait pas une perspicacité bien étendue pour deviner ce que contenait la phrase prétentieuse du député. Léonce vit l'intention et trembla pour sa sœur. M. Lachaumelle la comprit également, et en tressaillit intérieurement de joie. Cependant, l'erreur en pareil cas étant chose fort ridicule, il voulut obtenir une demande plus formelle, et reprit :

— Eh! qui se chargerait, mon ami, d'une folle enfant de seize ans? Sa mère me l'a gâtée, et, de mon côté, je dois peut-être regretter de n'avoir pas négligé davantage mes autres préoccupations, pour mettre un peu d'aplomb dans ce caractère encore indécis.

— Il n'y a, selon moi, rien de gâté en elle, dit le prétendant. Vous avez, vous et Mme Lachaumelle, laissé agir librement la nature tout en la dirigeant; ce qu'il restera à faire, mon ami, c'est à un autre *pouvoir* qu'il faut maintenant le confier.

— Je vous entends; mais je ne puis songer à la marier encore, un jeune homme fol comme elle ne serait pas mon fait, un homme dont la position serait faite la trouverait trop jeune.

— Qu'en savez-vous? qu'en savez-vous? dit M. Pernon en souriant avec dignité; la jeunesse ne nuit pas; c'est l'âge de l'obéissance et de la docilité; c'est le bon âge pour être formé. Tenez, Monsieur Lachaumelle, rentrons; je veux vous faire à ce sujet une proposition confidentielle qui pourra faire deux heureux si vous y consentez.

— Me serais-je trompé? pensa avec dépit le père d'Ernestine.

— Allons! l'orage s'est éloigné, pensa joyeusement Léonce qui put avec bonheur quitter enfin ces deux graves personnages.

— Et cependant, ajouta-t-il intérieurement, il s'agit du sort d'Ernestine que mon père et cet homme, à la parole répulsive et blessante, vont décider maintenant; et elle, Ernestine, la seule qui soit sérieusement et directement intéressée au résultat de cette conférence, n'aura pas voix à ce conseil. Pauvre sœur!

Ernestine était enfin parvenue à rendre l'espoir et la gaîté à Juanna. Se sentir délivrée de l'importun visiteur après l'avoir vu à deux pas de leur retraite et pouvoir enfin causer avec Léonce mit le comble à l'épanouissement de la jolie bacchante et de la langoureuse madone. On peut donc difficilement se figurer avec quelle verve de paroles caressantes Léonce répara la maladroite contrainte des convenances, avec quelle profusion de détails les pensées et les aventures de l'absence furent échangées des deux parts, avec quelle intarissable gaîté Ernestine empêcha le tout de tourner de temps en temps à l'élégie.

Oh! que de vie, que de confiance, que de foi dans l'avenir à l'âge où se trouvaient ces trois jeunes âmes si franchement passionnées. Et tous ces rêves, toutes ces attentes, tous ces pressentiments qui sont mis en nous, ardents et vivaces, pour se voir l'un après l'autre raillés par la réalité. Allons donc! penser ainsi, c'est être athée assurément.

Cette fois Juanna et Léonce eurent encore une réminiscence chaudement animée de leurs doux épanchements d'autrefois. Mais dans cette animation, il y

[illegible] entre l'utopie [illegible], hardie, [illegible] de [illegible]ption et de propagation, et le fait stationnaire, toujours en défense contre l'invasion de l'idéologie ; montrant à l'une l'importance capitale d'un commencement de réalisation, à l'autre l'importance non moins essentielle d'une organisation dont le premier résultat doit être de l'affranchir d'une réforme désastreuse et de maintenir intact le revenu de l'Etat, M. J.-J. Jullien sera-t-il assez heureux pour préparer, entre l'idée sociale et la pensée du gouvernement, le rapprochement qu'appellent les vœux de tous les hommes d'esprit, de cœur et de dévouement ? Il n'est, hélas ! guère permis de l'espérer ; et la conspiration du silence organisée contre son idée dans la presse mercantile, qu'on appelle la *grande presse*, pourrait plutôt faire supposer le contraire ; mais il restera toujours de cette courageuse et honorable tentative la constatation d'une vérité féconde : celle que, sans rien sacrifier de leurs principes, sans compromettre aucun intérêt, l'action gouvernementale et l'idée socialiste peuvent, en se faisant de mutuelles concessions, en s'alliant autant qu'un fait peut s'allier à une idée, sauver la société de la décomposition dont elle est menacée.

Ce n'était pas assez qu'un fonctionnaire eût plaidé en faveur du [illegible], un journal socialiste en faveur de l'administration et de l'impôt ; ce n'était pas assez que le ministre eût contribué à la propagation de l'idée *socialiste* ; que M. A. Demesmay n'eût pas dit un mot de la Régie, il fallait, pour compléter les singularités de la situation, que la Régie fût attaquée par un *Socialiste*, l'Impôt par un journal conservateur, c'est ce qui est arrivé.

Un des principaux marchands de sel de la Bretagne (1), et en même temps un des hommes les plus compétents en Technologie et d'Impôt, M. J. Benoît, vient de publier dans un excellent journal de Nantes, *le Breton*, cinq articles à l'adresse de la Régie.

Socialiste, M. Benoît fait feu sur une des idées fondamentales de l'École sociétaire, la *garantie* ; heureusement, l'arme n'est chargée qu'à poudre, et les coups sont fort inoffensifs. On va en juger.

« La Régie ne pourra produire que 55 millions ; le gouvernement » ne doit pas l'accepter. Elle produira au fisc 75 millions, cinq mil» lions de plus que l'impôt actuel ; le consommateur doit la repous» ser (2).

» Le prix du sel de Régie à 25 c. *au détail* sur les points les plus » éloignés du royaume est trop élevé ; on préfère la réduction qui fait » payer 10 centimes *en gros, de première main, sur les lieux de pro*» *duction*, le sel que les frais de transport et de vente et la surtaxe » des marchands élèveraient à 25 ou 30 centimes.

» On reproche à la Régie d'imposer le sel destiné à l'industrie ; on » lui préfère la réduction qui l'impose également. »

La Régie organiserait l'impôt — la réduction en amènerait infailliblement la suppression. Telle est l'argumentation capitale. Elle est certainement de nature à décider le gouvernement en faveur de la proposition Demesmay, qui lui offre ainsi en perspective un sacrifice inévitable de 70 millions de revenu !

La question du sel est d'ailleurs considérablement simplifiée ; il ne s'agit plus de savoir, comme l'année dernière, si le sel est utile comme amendement des terres, comme stimulant de l'alimentation du bétail ; l'affirmative est consacrée par les ordonnances qui réduisent à 5 c. le droit du sel nécessaire à l'alimentation du bétail. Trouver un moyen d'empêcher l'emploi frauduleux du sel, sans rien lui enlever de ses propriétés pour l'alimentation du bétail, toute la difficulté est là, et, malgré l'impossibilité, avouée par la science, de trouver une combinaison ou un mélange qui réunisse ces deux conditions, ce ne serait plus qu'une affaire de temps et d'application ; mais la question n'est plus ainsi entre le *statu quo* et la réduction ; elle est entre la réduction et la Régie.

Que s'il est démontré que la réduction n'exerçant aucune action sur les frais de transport et de vente et sur les surtaxes des marchands, qui forment les 9/10 du *prix*, ne peut réduire que *l'impôt*, c'est-à-dire le revenu du Trésor ;

Que s'il est démontré que la réduction laisse subsister les inégalités qui existent, sous le rapport de l'impôt du sel, entre le riche et le pauvre, entre le riverain des marais salants et celui qui en est éloigné,

(1) Nous ferons remarquer à l'auteur de l'article que M. J. Benoît est raffineur de sel, c'est-à-dire producteur et non pas marchand.

(2) La Régie des sels en Espagne fait payer le sel « 27 c. le kilog. » Malgré d'énormes abus elle produit sur une population de 15 millions d'habitants 120,000,000 réaux (30 millions de francs), c'est-à-dire, comme notre impôt sur le sel en France, une capitation de 2 francs par tête.

[illegible] publique et à [illegible] ; [illegible] de la presse et de l'enseignement [illegible] ; ainsi [illegible] les hommes honnêtes de l'École Sociétaire sur le terrain de l'enseignement et de l'administration, ce ne serait ni leur imposer une conversion, ni la subir, ce serait au contraire concilier à la cause de l'ordre et de la conservation des hommes de cœur et de talent, c'est-à-dire une des forces les plus énergiques de la société.

ISNARD DE LANGLADE.

Voici les réflexions que le *Breton* avait faites sur cet article en le reproduisant :

L'auteur, cherchant à rattacher le système de la Régie à de hautes considérations de socialisme, nous lui répondrons en deux mots :

Nous cherchons en vain l'*association intégrale* dans une combinaison où la production est taxée arbitrairement et ne participe point aux bénéfices de la vente. Nous voyons bien l'administration se mettant violemment aux lieu et place du commerce, rançonnant également le producteur et le consommateur, nous ne voyons rien autre chose. Si c'est là une association, ce ne peut être qu'une association léonine.

La *solidarité* qui implique, dites-vous, charité, fraternité et aussi justice distributive, participation proportionnelle aux charges comme aux bénéfices, ne peut se trouver là où une surtaxe de 60 à 80 millions se répartit non pas en raison directe, mais inverse des facultés, de la richesse (le pauvre, on le sait, consommant plus de sel que le riche).

Et, enfin, la *garantie* est illusoire (nous pourrions dire dérisoire), là où elle pèse plus lourdement que les abus qu'elle prétend extirper, là où elle ne garantit pas autre chose que le haut prix de la denrée.

Tant que vous vous obstinerez à faire de la question du sel une question d'impôt, nous ne saurions nous *entendre*. Nous voulons le sel à bon marché, et l'organisation que vous nous proposez nous le met fort cher. Faites que l'intervention du gouvernement soit toute bienveillante et désintéressée ; alors, seulement, nous serons bien près de nous *entendre*.

Mais, nous dit-on, la question n'est pas entre la suppression ou même la réduction et la Régie, mais entre la Régie et le *statu quo* avec sa lourde taxe et tous les abus qu'elle entraîne, attendu que le gouvernement ne consentira jamais à se dessaisir d'un impôt qui lui rapporte, bon an, mal an, 70 millions.

Nous répliquerons : c'est méconnaître la nation que de supposer qu'elle se lassera de demander une réforme qu'elle a jugée utile, nécessaire ; c'est faire injure au pouvoir que de croire qu'il résistera toujours aux réclamations incessantes, aux vœux unanimes du pays. Nous aurons l'abolition de l'impôt, nous en avons la ferme conviction : ce n'est plus aujourd'hui qu'une simple question de temps.

Nous croyons devoir faire au *Breton* deux observations : la première de théorie, la seconde de pratique.

La conception de la Régie est-elle une conception socialiste ? Telle est la première question qu'il faut résoudre.

Qu'est-ce que l'idée socialiste ? L'idée socialiste, c'est son caractère le plus général, poursuit dans les faits industriels et sociaux, au profit de tous, la substitution de l'organisation au morcellement et à l'anarchie. Or, l'établissement de la Régie du sel, c'est l'organisation du commerce du sel et de la vente de cette denrée par l'Etat. A ce titre, la conception de la Régie du sel appartient évidemment à la conception socialiste.

La Régie de l'Etat est-elle la forme la plus parfaite du commerce dans la conception socialiste phalanstérienne ? Non, assurément. La conception phalanstérienne suppose l'organisation sociétaire de la commune, du département, de la province, de la nation, etc. Dans ce régime, qui combine, à tous les degrés, la liberté avec l'ordre, le commerce est exercé par une administration dont la base est dans la commune, et qui aboutit au centre social supérieur. Dans ce système, l'administration nationale (l'Etat) règle et exécute les grandes transactions du commerce international et les approvisionnements généraux du pays. Il fournit de produits étrangers les magasins provinciaux, sur la demande des provinces, représentées par leurs agences ; les agences provinciales agissent par rapport aux départements,

[illegible] prévoyantes, [illegible].

Mais, dira-t-on, et ceci nous conduit à la seconde observation, l'Etat, maître du commerce du sel, au lieu de se faire intermédiaire désintéressé entre le producteur et le consommateur, fera la loi à l'un et à l'autre et profitera de son monopole pour vendre la denrée à un prix exorbitant.

Mais, dirons-nous à notre tour, qu'est-ce aujourd'hui que l'Etat ? L'Etat est représenté, dans son action supérieure, par le ministère, la Chambre des pairs et la Chambre des députés. Or, qui fixe aujourd'hui les bases de l'impôt ? Ces trois pouvoirs réunis. Et qu'est-ce que l'impôt ? Un prélèvement sur tous les genres de propriétés particulières, sur toutes les valeurs nationales. Qu'est-ce qui limite le droit des trois pouvoirs dans ce prélèvement ? Rien. La propriété tout entière est donc entre les mains de l'Etat, et cependant il n'en prend qu'une partie déterminée chaque année par le budget.

Si la propriété tout entière est sous la main de l'Etat, qui fixe, par acte de sa volonté suprême, la part du revenu social qu'il lui convient chaque année de prendre, pourquoi craindrait-on si fort qu'il eût entre les mains le monopole commercial d'une denrée quelconque ? Les produits de ce monopole seront tout simplement une des sources où puisera le Trésor, et ces sources sont toutes sous le contrôle des Chambres : le pouvoir exécutif n'y puise que ce qu'il convient aux Chambres de l'autoriser à prendre. On peut varier sur le *prix* auquel on voudrait que l'Etat livrât le sel ; mais ceci n'est pas la question du principe. Il y a deux questions très distinctes : 1° Est-il bon que la vente du sel soit mise en Régie, c'est-à-dire que le commerce du sel soit organisé unitairement dans les conditions où cette organisation peut être faite présentement ? — 2° la Régie organisée, à quel prix doit-elle donner le sel aux consommateurs ?

Que propose l'auteur du projet de Régie ? Que le prix de vente en Régie soit fixé dès l'origine à 25 c. le kilogramme, et que ce prix soit progressivement réduit à mesure de l'extension de la consommation, qui s'accroîtrait certainement dans une proportion considérable.

Evidemment il n'y a qu'un intérêt de lésé dans ce système, c'est celui des monopoleurs féodaux et des marchands de sel. Quant à l'intérêt public, il est doublement et triplement satisfait : il est satisfait d'abord parce que le consommateur achète, dès l'origine, le sel au minimum du prix (c'est l'opinion de l'auteur de la proposition de Régie) où le commerce le lui livrerait, l'impôt aboli ; ensuite parce que le trésor national, alimenté aux frais de tous, ne serait pas obligé de demander au pays 70 millions pour remplacer les 70 millions que l'abolition lui enlèverait, enfin parce que le prix du sel étant entre les mains des représentants des consommateurs et non entre les mains de la féodalité financière et des monopoleurs, ce prix marcherait dans la voie d'une réduction progressive et dépendrait toujours de la volonté des Chambres.

Le mot de monopole, avec son sens défavorable, est absurde appliqué à l'Etat. L'Etat, c'est l'agence nationale. Le monopole commercial d'une denrée par l'Etat, c'est l'organisation de la vente de cette denrée non pas par *un seul* et au profit d'*un seul*, mais par l'agence de *tous*, au profit de *tous* ; dans le vrai sens étymologique, c'est un *démopole* ou un *pantapole*, et non un *monopole*.

Si tout le commerce était en Régie, les consommateurs pourraient, sans payer les produits plus cher que le commerce anarchique et sophistiquant ne les lui fait payer, en les payant même beaucoup moins cher, être exemptés de tout impôt. L'impôt payé par la production et la consommation à l'intermédiaire anarchique nommé libre commerce, est en effet, sans aucun doute, beaucoup plus élevé que l'impôt de l'Etat.

Abolition de tout impôt, diminution du prix de toutes les denrées, organisation du commerce et suppression de la plupart de ses vices actuels, enfin retour d'une armée de plusieurs millions de

---

avait quelque chose de fébrile, un certain éclat de phrases [illegible] babillées, qui ressemblait à une [illegible] réciproque d'étourdissement. Au fond, ils étaient légèrement embarrassés vis-à-vis l'un de l'autre, parce qu'ils sentaient en eux leur affection changer de nature, qu'ils s'apercevaient de plus en plus avec quelle rapidité mystérieuse, d'amis qu'ils étaient, ils devenaient amants.

Cette conversation si bruyante eût été sans nul doute plus sérieuse et mieux imprégnée de leurs nouvelles émotions, sans la présence de leur candide témoin.

Juanna commençait à ressentir cette peur impie de l'amour qu'inocule aux femmes notre mesquine société. Léonce comprenait déjà qu'une autorité menaçante pouvait s'interposer entre sa bien-aimée et lui, et qu'en continuant à l'aimer aussi ouvertement il pouvait la perdre aux yeux du monde, ou bien être forcé, dût-il en mourir, à la tromper. Aussi, lorsque Ernestine approcha leurs deux têtes étincelantes de fraîcheur et de jeunesse, afin d'inviter leurs lèvres à se donner plus librement le baiser du retour, les deux amants furent-ils tout honteux de cette gracieuse caresse, si naturelle avant vingt ans.

Ils rougirent au point que la folle Ernestine en fut un instant déconcertée. A ce moment il lui passa au cœur à elle-même, si enfant et si simple encore, un éclair d'intuition amoureuse, un avant-goût révélateur de la plus noble de nos facultés. Ils étaient encore dans cet embarras, lorsqu'un bruit mystérieux se fit entendre non loin d'eux. Ils virent trembler les feuilles d'un bouquet de charmille à deux pas.

— Ah mon Dieu ! dit Juanna, quelqu'un nous espionne.

Et ils se regardèrent troublés comme s'ils eussent commis une grave faute.

— Eh non ! dit Ernestine leur téméraire complice, ces messieurs ont regagné la maison, et, si maman était là, elle trouverait que nous avons bien fait.

Elle s'arrêta. Les branches délicates avaient de nouveau tremblé comme si une main curieuse les eût écartées, puis réunies.

— En effet, dit Léonce, il y a quelqu'un ici.

— Nous allons voir cela, reprit sa sœur.

Puis elle cria d'une voix joyeuse :

— Je parie que j'atteins la charmille avant l'un de vous.

— Je t'en défie, reprit Léonce.

Et il s'élança vers la verdure soupçonnée. A son premier bond, en effet, il en sortit avec un roulement de sifflets moqueurs un charmant dandy lilliputien élégamment vêtu d'un habit à la française de drap noir. Tous trois partirent alors d'un éclat de rire.

— C'est le merle ! c'est le merle !

— Ah ! dit Léonce, c'est une cruauté de l'avoir dérangé, il réfléchissait sans doute à la bizarrerie des coutumes des hommes qui pensent encore à l'amour quand approche le temps où les feuilles tombent.

— Eh ! voyez vous, dit en riant Ernestine. Il fumait une cigarette. N'a-t-il pas au lieu de bec une miniature de porte-cigarres d'ambre comme celui d'Adélstan ? J'ai bien peur qu'il ne nous en veuille fort de ce que notre brutale alerte le lui ait dégarni.

Et les trois enfants réunis par cette petite aventure, dans leur gaîté ordinaire, se remirent à causer, à sauter, à manger les raisins des treilles et ceux de leurs chaperons.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

Bibliographie.

ECONOMIE POLITIQUE ANGLAISE, brochure avec appendice, par M. Th. Wilson. Bruxelles, 1847. — Paris, chez Guillaumin, rue Richelieu.

L'enthousiasme général de la génération actuelle pour la liberté des échanges, en France surtout, où les esprits se laissent si aisément séduire par tout ce qui est ou paraît nouveau, ne permet guères d'examiner de sang-froid le fond des choses et de mettre les faits en regard des théories. Un industriel anglais, M. Th. Wilson, chef de puissantes fabriques en Hollande, initié de longue main au mécanisme du crédit, des transactions commerciales, de la production industrielle [illegible] mouvement des capitaux dans la Grande-Bretagne, a jugé le moment opportun pour livrer à la publicité, sous forme de brochure, ce qu'il possède de faits et de notions pratiques sur ce sujet ; à part le mérite intrinsèque de cet ouvrage, on ne peut lui contester le mérite de l'à-propos.

M. Wilson montre et fait toucher du doigt le système économique, industriel et commercial de l'Angleterre ; il met à découvert ses moyens pour esquiver les crises commerciales, si fatales à l'industrie des autres peuples, pour les faire naître au besoin, en profiter habilement, ruiner les commerces rivaux, les industries rivales, inonder le monde entier de ses produits, et trouver des profits énormes où d'autres, moins habiles ou moins puissants, ne trouvent que ruine et désastres. Il faut voir dans la brochure de M. Wilson l'historique de la crise de l'histoire commerciale américaine provoquée par la stagnation de la vente des cotons, pour se former une idée juste de la puissance attachée aux capitaux dont l'Angleterre dispose dans ses affaires commerciales et industrielles, et pour comprendre comment elle entend rester la maîtresse du marché de l'univers, à l'aide de la liberté du commerce.

Non que M. Wilson soit opposé d'une manière absolue au principe de la liberté commerciale appliquée dans de justes limites et avec une équitable réciprocité ; mais il lui semble à propos de montrer par les faits combien il est facile aux autres peuples séduits par quelques phrases sonores, de jouer, sous prétexte de liberté du commerce, le rôle de dupes vis-à-vis de l'Angleterre.

Les partisans les plus prononcés de l'opinion opposée à celle de M. Wilson en matière de commerce et d'économie politique voudront lire sa brochure et la liront avec fruit, en raison du grand nombre de faits curieux, presque inconnus sur le continent, qu'elle dévoile dans ses pages substantielles.

CHRONIQUE DES ARTS, DES THÉATRES ET DE LA LITTÉRATURE.

Hier a eu lieu au Théâtre-Français la première représentation de *Robert Bruce*, tragédie de M. Beauvallet.

— On annonce une amélioration tout-à-fait imprévue dans la santé de notre célèbre compositeur Donizetti. Sans être bien significatif, ce mieux a néanmoins permis de le rendre à sa famille, qui va continuer le traitement dans une maison particulière, et sous la direction des mêmes personnes qui ont pris soin jusqu'ici de l'illustre maëstro.

— L'Académie des Sciences morales et politiques tiendra sa séance publique, samedi prochain 5 juin, à deux heures très précises. M. Mignet, secrétaire perpétuel, lira une Notice sur la vie et les travaux de M. Ancillon, associé étranger de l'Académie.

Sous le titre de : DÉFAITE DE SANTA-ANNA, les journaux anglais de lundi nous ont rapporté des nouvelles de la guerre du Mexique par le steamer *Caledonia*, arrivé à Liverpool, de Boston le 16, et d'Halifax le 18. Nous en extrayons les passages suivants :

« Les troupes mexicaines, sous le commandement de Santa-Anna, ont été complètement battues à Cerro-Gordo, par l'armée américaine, sous les ordres du général Scott. La journée du 17 avril s'était ouverte par une brillante escarmouche. Le lendemain 18, une attaque combinée fut dirigée contre la position occupée par Santa-Anna, et vers midi, selon le récit des journaux américains, Santa-Anna donna lui-même le signal et l'exemple de la fuite, accompagné des généraux Almonte, Canalizo, et d'un millier d'hommes, vers Jalapa. Cinq officiers généraux avaient été pris, et l'armée était entièrement désorganisée. La perte des Mexicains est évaluée à trois cents hommes, et celle des Américains à 250, tant tués que blessés. Tous les équipages de Santa-Anna, ses papiers, sa vaisselle, son bagage, sont tombés entre les mains des Américains. Jalapa et Perota se sont rendus sans résistance. Puebla était menacée. La défaite du général avait jeté Mexico dans la plus grande consternation, et les secours d'hommes et d'argent qu'il avait demandés lui avaient été refusés. Aucun moyen de défense n'avait été préparé. Le vice-président Gomez Farias avait été destitué par une supercherie parlementaire et remplacé par don Pedro Maria de Anaya. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Samedi et dimanche derniers, au lever du soleil, on a vu de Mâcon une espèce de mirage qui dérobait aux regards les plaines de la Bresse et présentait aux spectateurs étonnés une vaste mer semée d'îlots de verdure, comme des oasis dans le désert. Certaines personnes prétendent que ceci présage une longue sécheresse et des chaleurs tropicales. (*Bien public.*)

— Une nouvelle comète télescopique très faible vient d'être découverte dans la constellation du Petit-Lion, par M. Colla, directeur de l'observatoire météorologique de Parme. Elle a été vue pour la première fois le 7 mai, à neuf heures du soir. On l'a observée à Paris les jours suivants, et on a pu déterminer les éléments de son orbite d'une manière certaine.

— *L'Emilia*, arrivée jeudi soir à Liverpool, apportait les dépêches de Rio-Janeiro, à la date du 5 avril. D'après ces nouvelles, Oribe serait entré sur le territoire brésilien à la tête de 5 000 hommes. Bien que cette agression n'eût d'autre but, supposait-on, que d'arrêter les secours qui pourraient passer à l'ennemi, on craignait beaucoup, néanmoins, qu'une rupture n'éclatât entre Rosas et le gouvernement brésilien.

— On écrit d'Athènes que M. Coletti, après avoir reçu communication par M. Persiani de la note du cabinet russe, concernant le différend .... a déclaré qu'il était disposé à faire un arrangement à l'amiable, et qu'il n'opposera plus aucun obstacle à une réconciliation desirée .....

— Nous avons remarqué dans le journal de Rome, la *Bilancia*, un fait qui, dans les circonstances actuelles de l'Italie, a quelque signification.

Il y a, comme on sait, sur le Pô, deux îles, situées à une petite distance de Brescello, et qui appartiennent à l'état de Modène. Ces deux îles reliées par un pont volant, servent à la défense des forts que le duc défunt de Modène a fait élever à grand frais à Brescello, il y a sept ou huit ans. Ces forts forment un point stratégique important.

Une dépêche du duc régnant, François V, annonce au commandant militaire ... de Modène qu'il vient de faire cession des deux îles sus-mentionnées à l'Autriche.

La *Bilancia* nous apprend aussi qu'il a été convenu avec la cour de Vienne qu'en cas de guerre, Brescello serait occupé par une garnison autrichienne.

Voilà comment le prince de Metternich répond à l'installation d'un vice-consul français à Ferrare.

— L'empereur Nicolas, si l'on en croit une lettre de Vienne, a passé par Varsovie, sous le nom du comte de Rumjanzow.

— Un ukase du gouvernement russe rendu récemment a prorogé jusqu'en 1851 les effets de la loi constitutive de la marine marchande russe, la disposition la plus importante de cet ukase, est celle qui permet aux navires d'avoir des capitaines, des timoniers et les trois quarts des hommes étrangers.

— La diète de Prusse a résolu de soumettre au roi les demandes suivantes :

« 1° Que ce code, avant d'être promulgué, soit soumis de nouveau aux délibérations de la prochaine diète ;

» 2° Que, peu de temps avant la réunion de cette diète, le code soit publié, afin de subir l'examen de l'opinion publique ;

» 3° Que, dès à présent, la diète nomme une commission chargée d'examiner mûrement le projet du code proposé par le gouvernement. »

PROCÈS CUBIÈRES. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « Quelques journaux ont annoncé que M. Renouard avait été chargé par la commission de la cour des pairs de faire devant la cour le rapport de l'instruction relative au procès de MM. Cubières, Parmentier et Pellapra, et que ce rapport serait porté à la commission de la cour avant une dizaine de jours.

» Cette nouvelle est inexacte en plusieurs points. Ce n'est pas la commission qui a désigné le rapporteur, c'est M. le chancelier qui, conformément aux prérogatives que lui assurent les arrêts et les précédents de la Cour des pairs, a, dès la première séance de l'instruction, invité M. Renouard à se charger des fonctions de rapporteur.

» Après avoir procédé aux interrogatoires, auditions de témoins et perquisitions que nous avons indiquées, M. le chancelier et les pairs qui l'assistent ont dû procéder à l'examen approfondi des résultats acquis par l'information ; c'est pour arriver d'une manière plus sûre à cette appréciation, que M. Renouard a été chargé, non de la rédaction immédiate du rapport, mais de la préparation d'un résumé des diverses charges constatées par l'instruction accomplie jusqu'à ce jour. Le travail, confié à l'un des pairs instructeurs, n'interrompt pas les travaux de la commission qui poursuit l'information avec une grande activité.

» On ne pense pas qu'il puisse être donné à la Cour connaissance d'un rapport avant une douzaine de jours. »

On a érigé de ce qui se passe dans l'artillerie et le génie. L'artillerie compte 1 200 officiers, le génie 650. Ils ont passé par quatre années d'études en commun ; ils ont le même uniforme ; leurs garnisons sont restreintes. Tous les officiers se connaissent et se jugent mutuellement. Des inspecteurs peu nombreux forment un comité en permanence et peuvent choisir les officiers en connaissance de cause. L'esprit de corps ou de régiment n'existe pas dans l'artillerie et le génie ; il est remplacé par l'esprit de l'arme.

Dans l'infanterie, il y a 8 500 officiers ; dans la cavalerie, 3 000. La cavalerie se divise en quatre grandes sections : cavalerie de réserve, cavalerie de ligne, cavalerie légère et cavalerie d'Afrique. Il y a de grandes diversités entre ces corps.

Les adjudants-majors, par exemple, surveillent le quartier. On sait comment des quartiers ont été attaqués par l'esprit de révolte et d'insubordination... comme à Strasbourg. En temps de paix, les adjudants-majors sont la cheville ouvrière de la discipline. Un mauvais adjudant-major est une plaie pour un bataillon. En temps de guerre, l'adjudant-major veille au campement, au bivouac, aux nécessités du soldat. Un adjudant-major inexpérimenté peut compromettre la manœuvre la plus décisive.

Une discussion confuse s'engage entre MM. Bureau de Puzy et le rapporteur sur la portée de l'amendement.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. On demande si un officier reconnu apte pour une des fonctions spéciales sera tenu d'accepter cette fonction, si elle lui est confiée ? Mais il faut se rappeler comment se constate l'aptitude nécessaire pour les fonctions spéciales ; les officiers qui veulent les remplir doivent subir un examen : or, il est constant que l'officier qui ne voudra pas accepter de fonctions spéciales, ne se présentera pas pour subir les examens ordonnés, et, dans ce cas, il ne pourra pas être reconnu apte à remplir les fonctions dont il s'agit. Je le demanderai d'ailleurs à l'honorable rapporteur, qui est colonel : voudrait-il avoir dans son régiment un adjudant-major, un trésorier qui, quoique reconnu apte à remplir les fonctions spéciales, ne voudrait cependant pas les exercer ?

M. ARDANT. La question est extrêmement importante ; il s'agit de savoir si des hommes qui ont embrassé une carrière pour laquelle ils ont fait des études approfondies, seront condamnés à rester toute leur vie dans une position infime. (Bruit divers.)

M. LE DUC D'ELCHINGEN, rapporteur. L'honorable auteur de l'amendement se préoccupe trop des habitudes des armes spéciales de l'artillerie et du génie, auxquelles il appartient.

Dans la cavalerie, les capitaines sont divisés en deux classes : les capitaines-commandants et les capitaines en second.

Ceux-ci arrivent par l'ancienneté à la première classe, qui leur assure des prérogatives de grades et d'emplois, et des avantages de solde et de position. Eh bien ! avec l'amendement de M. Ardant, on pourra aller prendre dans un régiment un capitaine en second qui sera le plus ancien, pour en faire, dans un autre régiment, un adjudant-major, qui sera peut-être le dernier capitaine du corps ; de sorte qu'on punira cet officier précisément à cause de son activité et de son intelligence. Le contraire pourra arriver. Ce sera une porte largement ouverte à la faveur.

M. LARABIT se plaint de la distinction qui existe entre les anciens officiers sous-officiers et les officiers sortis des écoles. Il approuve l'amendement, parce qu'il contribuerait à faire disparaître cette distinction.

M. JULES DE LASTEYRIE. Non-seulement le projet augmente le nombre des nominations au choix, mais il fait quelque chose de plus grave : il rend l'avancement au choix plus ou moins fréquent suivant les différentes armes. Il renverse les proportions actuelles établies entre elles. (Mouvement.)

Il a y dans la cavalerie plus d'emplois spéciaux que dans l'infanterie. L'avancement hors tour y sera donc plus rapide. Tous les jeunes gens qui se croiront de la capacité ou qui auront des protections, entreront dans la cavalerie et laisseront l'infanterie ; cette arme, qui a fait sinon plus, du moins autant qu'aucune autre, la gloire de nos armées... C'est une chose très grave ! (Très bien ! très bien !)

M. TREZEL, ministre de la guerre. Il n'y a qu'une arme dans laquelle on avance rapidement, et c'est l'infanterie. Quand on veut arriver vite aux grades élevés, c'est dans l'infanterie qu'il faut entrer.

M. OSCAR LAFAYETTE trouve tout naturel que l'avancement ne suive pas une proportion égale et une marche uniforme dans des régiments, par exemple, dont l'un fait la guerre et dont l'autre est en garnison ; mais ce qu'il blâme et ce à quoi il voudrait remédier, c'est l'inégalité dans l'avancement entre des régiments dans la même position de paix et d'inaction.

L'amendement de M. Ardant est rejeté.

M. BEAUMONT (de la Somme) propose un autre amendement tendant à supprimer dans l'article du projet ce qui est relatif aux adjudants-majors.

M. BUREAUX DE PUZY. L'amendement est toute la loi. Si vous adoptez le projet tel qu'on vous le propose, nous aurons exactement les mêmes faits que nous reprochions aux ordonnances de 1838, je veux dire que nous aurons des régiments où il y aura cinq nominations au choix et tout au plus trois à l'ancienneté.

Et remarquez cette singularité qui n'est pas sans importance : sous l'empire de l'ordonnance de 1838, le gouvernement reconnaissait qu'il pouvait être attaqué à chaque instant devant la Chambre ; mais, lorsque vous aurez transformé en loi une faculté dont il pouvait abuser, rien ne l'empêchera, s'il lui convient, de se livrer aux abus les plus criants.

Dans le 8e lanciers, un lieutenant a été promu au grade d'adjudant-major, au détriment d'un capitaine qui avait été présenté, et cet adjudant était le dernier ... Je reconnais, du reste, que cette nomination n'a été que provisoire, mais le fait n'en est pas pour cela moins grave.

M. LE GÉNÉRAL TREZEL, ministre de la guerre. Le fait articulé par l'honorable M. Bureaux de Puzy est exact ; mais le capitaine dont il s'agit n'avait pas été présenté par l'inspecteur comme ayant les conditions voulues ; d'ailleurs, comme l'a très bien dit l'honorable membre, la nomination n'a été que provisoire.

Après quelques autres observations de M. Bureaux de Puzy, l'amendement est mis aux voix et rejeté. L'art. 1er est adopté.

La Chambre s'occupe ensuite de régler son ordre du jour (voir plus haut).

Beaux-Arts.

PEINTURE MURALE. — M. HIPPOLYTE FLANDRIN.

Lorsque j'entends répéter que les arts sont dans un déplorable état de décadence, je fais à part moi cette réflexion consolante qu'à toutes les époques on en dit autant. Il n'a jamais manqué de *laudator temporis acti*, chantant sur tous les tons l'éternel refrain :

Jadis, c'était différent,
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en.

Ces doléances, beaucoup trop légitimes pour la littérature et la politique, nous semblent, quant aux arts, tout à fait prématurées. Si on peut craindre une décadence dans les arts, ce n'est que par analogie ; à toutes les époques, les arts et la littérature, aussi bien que la religion, ont suivi les transformations de la politique. Mais la décadence littéraire et politique tient à des causes qui heureusement ne sauraient atteindre la peinture : aussi le public continue-t-il à se porter en foule aux expositions annuelles du Louvre. C'est ce qui nous empêche de désespérer de voir renaître les beaux jours d'enthousiasme de 1830. On recommencera à s'occuper de la littérature quand elle se prodiguera moins au vulgaire, c'est-à-dire quand les journaux se renfermeront, comme au temps de leur plus grande puissance, dans les questions politiques et sociales ; on s'occupera de la politique quand la corruption aura tellement rongé les digues artificielles de notre société que les grandes eaux briseront ces écluses vermoulues. Quant aux arts, ils n'ont pas à se plaindre de la somnolence du public ; ils ont plutôt à redouter un danger contraire : celui de céder trop facilement à la vogue et au caprice.

... volution de l'univers...

» La sculpture n'est que le développement immédiat de l'architecture ; elle procède d'elle naturellement, organiquement pour ainsi dire. Qu'est-elle, en effet, d'abord ? quelque chose d'inachevé, d'embryonnaire, un simple relief qui, croissant peu à peu, selon les lois de la forme, se détache peu à peu du milieu où il a pris naissance, comme l'être organisé, après avoir acquis les conditions de sa vie propre, se détache des entrailles maternelles.

» Mais la sculpture ne reproduit qu'imparfaitement les merveilleuses richesses de l'œuvre de Dieu. Elle ne saurait rendre les effets variés de la perspective, de la lumière et des couleurs, ni rassembler sous un seul point de vue, en un cadre étroit, les objets si divers que la nature offre à nos regards dans leur harmonieux ensemble, et les scènes compliquées de la vie. De là une nouvelle branche de l'art, la peinture. Et voyez comme son développement s'enchaîne à ceux qui ont précédé, n'en est que l'extension, le complément. Ces voûtes grises et ternes, le ciel du temple, prennent une teinte azurée : les reliefs se colorent. A ce premier moment, la peinture encore absorbée dans la plastique commence à peine à naître. Son enfantement s'achève ; elle vit maintenant d'une vie distincte, et cette vie est dans l'art ce qu'est dans l'univers celle qui développe les êtres innombrables, en qui la forme se manifeste dans son infinie variété, la puissante vertu qui réalise au sein du monde phénoménal les essences éternelles en les revêtant d'une enveloppe sensible. Il n'est rien, en effet, que la peinture ne représente à la vue ; elle achève sous ce rapport la création du temple, la reproduction humaine de l'œuvre divin, et, en reproduisant la forme extérieure des êtres, elle reproduit encore ce qu'il y a de plus intime en eux, l'esprit qui les anime, les sentiments, les idées mêmes dans leur manifestation relative au sens destiné à percevoir la lumière. »

La peinture murale n'est pas seulement la forme primitive de la peinture, elle en est aussi la forme la plus élevée ; à l'apogée de leur talent, presque tous les grands peintres l'ont adoptée : Michel-Ange la cultivait exclusivement. La peinture monumentale, en complétant la pensée du monument qu'elle décore, acquiert une signification plus haute qu'une toile isolée, perdue au milieu des salles d'un musée. Mais, si l'architecture communique à la peinture murale son caractère de grandeur et d'éternité, elle la soumet en même temps à des conditions difficiles.

« On peut déterminer, dit M. Fortoul, en principe, le caractère essentiel de la peinture monumentale, par les relations qu'elle doit observer avec l'architecture. D'abord, il est évident que celle-ci consistant tout entière dans le jeu des pleins et des vides, dans leurs proportions, dans leurs contours, ne saurait admettre qu'on y change rien, sous prétexte d'y ajouter des ornements. L'architecte calcule l'effet d'une paroi plane, sombre, ferme, destinée à faire valoir les jours que les fenêtres jettent dans les régions les plus élevées du temple ; si le peintre imite sur cette paroi des portiques lumineux, des paysages qui s'enfuient vers des horizons reculés, il trouble toute l'harmonie de l'édifice. Par l'usage le plus modéré de la perspective, la peinture aujourd'hui renverse les murs qu'elle devrait se borner à couvrir. Que sera-ce si elle prodigue tous les artifices d'optique dont l'application des mathématiques l'a enrichie ? Il n'y aura plus un monument qui puisse se tenir sur ses pieds ; les constructions les plus solides vont être de toutes parts disloquées, étendues, raccourcies, ..., altérées dans leur principe, dans leur aspect, dans tous leurs détails. » (*De l'art en Allemagne.*)

Parlons d'abord de la peinture religieuse. On répète tous les jours que notre époque ne peut pas avoir de peinture religieuse originale, parce qu'elle n'a pas de religion. Personne ne hait plus que nous ces grands anges blondins, ... et pommadés, ces petites vierges chlorotiques et ..., en un mot tout cet art ..., ... et meurtri, expression de la prétendue réaction religieuse ... parlait sous la Restauration. Mais cela ne suffit pas pour démontrer l'impossibilité d'une peinture religieuse à notre époque. Sans doute les plus catholiques d'entre nous ne sont pas catholiques comme on l'était au moyen-âge, pas plus que Julien n'était païen comme Homère ; mais les grandes pensées ... les grands hommes une âme immortelle dans un corps périssable : nous pouvons faire bon marché des légendes ; mais la plus haute expression du spiritualisme à toutes les époques sera toujours l'idéal moral que le christianisme a posé.

L'édilité parisienne a fait preuve de goût et d'intelligence en confiant en général la restauration des chapelles ... Ces jeunes gens, nourris d'austères études, habitués par les graves enseignements du maître à regarder l'art comme un sacerdoce, accomplissent en silence leur tâche laborieuse, sans être soutenus par la critique ni encouragés par la faveur publique. Ils ont repoussé les séductions de la couleur pour se consacrer au culte des formes ..., et ils n'ont eu pour compensation à l'indifférence générale, ... lourdes attaques dont ils sont souvent l'objet, qu'un regard bienveillant du maître sur leur œuvre, et la sérénité de leur ciel intérieur. C'est qu'en effet ce monde de la sensation et de la réalité, qui se traduit par la couleur est bien plus accessible que cette région supérieure du sentiment et de l'idée à laquelle on n'arrive que par la méditation et le recueillement. Aussi, quand M. Ary Scheffer essaie de spiritualiser sa peinture, et arrive aux plus beaux effets d'expression et de pensée, les quolibets pleuvent sur lui ; quand l'école de M. Ingres traduit la pensée religieuse du christianisme, sous ses formes les plus ascétiques, on ne cesse de crier à l'archaïsme. Pour nous, l'archaïsme ne nous déplaît pas : sans doute nous repoussons cette science historique sans inspiration qui ne crée que des formes sans vie ; mais, si un artiste se pénètre profondément de la pensée d'une époque, il doit arriver naïvement, spontanément, à trouver pour la traduire la forme même que cette époque lui a donnée, car il n'y a pas deux manières de rendre la même idée, et il n'y a pas plus de synonymes en art qu'en grammaire.

Ajoutons, que dans la restauration des chapelles gothiques, l'archaïsme est un devoir : s'approcher de ces saintes murailles sans être imprégné des sentiments de ceux qui les élevèrent ; c'est non-seulement un anachronisme, mais un sacrilège.

M. Hippolyte Flandrin a été chargé de la décoration du chœur de Saint-Germain-des-Prés ; les peintures qu'il y a exécutées ne sont découvertes que les jours de grandes fêtes religieuses ; on attend, pour les exposer définitivement aux regards du public, l'entier achèvement des travaux d'ornementation du chœur. Ces peintures s'étendent sur deux grandes ogives, placées en face l'une de l'autre. A la partie inférieure se déroulent deux vastes compositions, représentant l'une l'*Entrée du Christ à Jérusalem*, l'autre *Un portement de croix* ; au-dessus de chacune d'elles sont réparties des figures symboliques, la Foi, l'Espérance, la Charité, l'Humilité, d'un côté ; et de l'autre, la Prudence, la Force, la Tempérance et la Justice ; ces figures sont

[illegible] autant de tact pour éviter la couleur que pour la trouver.

Mais ce n'est que par l'examen qu'on constate ce mérite d'exécution. Il vous échappe complètement au premier aspect, tant on est absorbé par le sentiment profond de l'œuvre ; ce n'est pas seulement une excellente peinture, c'est encore et surtout une peinture profondément religieuse. La figure du Christ monté sur l'ânesse, dans l'*Entrée à Jérusalem*, est d'une beauté calme et sublime ; celles des apôtres qui le suivent avec des branches de palmier, celles des hommes du peuple qui étendent leurs vêtements sur son passage et des femmes qui le montrent à leurs enfants respirent l'enthousiasme d'une foi profonde. Dans le *Portement de croix*, l'expression des têtes, l'attitude des personnages, surtout de saint Jean qu'un licteur éloigne avec sa baguette, et de la Vierge qui s'évanouit entre les bras des saintes femmes, traduisent admirablement tout le côté austère, ascétique et douloureux du christianisme.

M. Flandrin a su être neuf et original dans deux sujets traités par les plus grands maîtres : certains détails sont d'une invention très heureuse. Ainsi, dans l'*Entrée du Christ à Jérusalem*, au milieu des apôtres, M. Flandrin a placé Lazare en robe blanche et sans palme. Ressuscité depuis quelques jours, il accompagne le cortége comme un miracle vivant ; sa figure pâle a un caractère d'adoration extatique, et sa présence dit plus haut que les voix du peuple : « Celui-là est vraiment le Fils de Dieu. »

La partie non terminée du chœur contiendra d'autres peintures de M. Flandrin, les figures des apôtres et les symboles des évangélistes. Tous ces travaux sont encadrés dans une ornementation brillante et d'un goût pur, qui place très haut le talent de l'architecte, M. Baltard. Le ciel est peint en bleu constellé, et toutes les richesses de la peinture polychrome ont été déployées dans la décoration des piliers et des arceaux.

M. Hippolyte Flandrin n'en était pas à ses débuts dans la peinture murale : il a peint, il y a quelques années, la chapelle de saint Jean l'évangéliste dans l'église Saint-Séverin. Malheureusement, il avait employé l'huile, qui offre bien moins de solidité que la cire ; au reste, les procédés les plus solides de peinture n'auraient pas résisté aux épreuves qu'on a fait subir aux peintures de cette chapelle. Nous allons raconter ce qui s'est passé, non pas dans l'espérance d'attirer sur les faits de ce genre l'attention d'une autorité quelconque, mais pour que chacun sache de quelle manière les arts sont quelquefois traités à notre époque. On a imaginé dernièrement d'accrocher une grosse statue dans la chapelle contiguë à celle de M. Flandrin. Aussitôt on fait venir un maçon, et poêles, pioches, marteaux et truelles manœuvrent à la fois contre la muraille : on la perce d'un grand trou et on y passe une poutre qu'on scelle avec du plâtre, la poutre traverse les peintures, et l'humidité soulève naturellement l'enduit sur lequel elles sont fixées ; enfin, on introduit dans le mur de gros crochets de fer qu'on scelle également, les marteaux ébranlent la muraille, tant et si bien que cinq figures sont entièrement détruites, et tout le reste de la peinture sera réparé et les peintures de Saint-Germain-des-Prés entièrement terminées, M. Flandrin ira décorer une église dans le style roman-byzantin qu'on vient de construire à Nîmes.

M. Paul Flandrin a peint une chapelle à Saint-Séverin, près de celle de son frère. Il a placé d'un côté saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert, de l'autre saint Jean-Baptiste baptisant dans le Jourdain. Ce sont deux prétextes de paysages. M. Paul Flandrin est un paysagiste systématique, et nous n'approuvons guère son système, mais son absence d'effet et de couleur cesse d'être un défaut dans une chapelle gothique, et, au contraire, ses grandes qualités de composition et de style deviennent plus frappantes sur une aussi grande échelle.

L. D'ARNEM.

On nous adresse la lettre suivant :

« Monsieur le rédacteur en chef,

» Complètement étranger à la lutte que M. Gannal soutient en ce moment, à la publication qu'il a cru devoir faire des procès-verbaux d'exhumation du corps de ma fille unique et à l'exposition qui a eu lieu du masque de cette pauvre enfant, j'ai vu avec un profond chagrin le retentissement inusité d'un fait qui n'eût point dû dépasser l'enceinte des douleurs de la famille. Je sais un gré infini à M. Gannal de l'intérêt qu'il m'a témoigné dans cette triste circonstance, mais je tiens à ce que tous ceux qui m'estiment, sachent bien que c'est à mon insu que mon nom s'est trouvé mêlé à une publicité que je ne pouvais prévoir et que j'aurais fait en sorte d'empêcher, à tout prix, si je l'avais prévue.

» Vous me rendrez un service personnel en insérant cette réclamation dans votre plus prochain numéro.

» Votre dévoué,

» EUGÈNE DE MONGLAVE. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Angers. — M. G. — Cordial accueil aux 3 nouveaux. — Reçu les 142. 50. — Remerciements à tous. — Le plus tôt que nous pourrons.
Strasbourg — M. S. — Reçu les 737. 15. — Merci. — Nous expédions.
Rennes. — M. M. — Votre réponse était prévue. — Merci à vous et à M. M. — Nous ferons traite.
Dieuze. — M. B. — Reçu les 74. — Remerciements affectueux.
Nîmes. — M. de P. — Reçu les 17. — Merci.
Wasselonne. — M. P. — Remerciements pour l'art.
Verdun-sur-D. — M. C. D. — Nous avons vu M. S. un instant seulement. — Nous comptons sur lui à son retour de Londres.
Nantes. — M. C. G. S. — Toute recommandation de vous est prise en sérieuse considération.
Les Brosses. — M. E. C. — Nous avons extrait l'art., et nous donnons cours à la lettre.
Châlon-sur-S. — M. F. — A. C. a reçu les deux numéros, et vous remercie cordialement.
Périgueux. — M. L. — On s'occupe de vous.
Foix. — M. x. Y. — Reçu. — On va examiner avec soin.

[illegible — cours de la Bourse : Dette intérieure, PORTUG. 5 0/0 1837, HOLL. 2 1/2, HAITI, PIÉMONT, AUTRICHE, Union linière, Fourneaux de l'Aveyron …]

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»» »»	Paris à Rouen....	963 75	Orléans à Vierzon.	[illegible]
— (r.-g.)..	»» »»	Rouen au Havre...	653 »»	Bordeaux à Cette..	[illegible] 75
Paris à Orléans...	1263 »»	Marseille à Avign.	761 25	Nord	[illegible]
— à Lyon.....	435 »»	Paris à Strasbourg	436 »»	Boulogne à Amiens	»» »»

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

L'Histoire des Girondins a obtenu, dès son apparition, un succès si rapide et si considérable que les éditeurs des Œuvres complètes de M. A. de Lamartine ont cru devoir faire une nouvelle publication de tous les ouvrages de l'illustre poète. Cette édition, imprimée avec un grand soin, sur très beau papier cavalier vélin, *même format que l'Histoire des Girondins*, est illustrée de vingt très belles gravures sur acier, dessinées par A. et Tony Johannot, gravées par nos meilleurs artistes, et d'un magnifique portrait de l'auteur. Elle contient : Premières Méditations poétiques ; — Nouvelles Méditations poétiques ; — Epîtres, hymnes, odes et poésies diverses ; — Harmonies poétiques et religieuses ; — Recueillements poétiques ; — la mort de Socrate ; — le dernier chant du pèlerinage d'Harold ; — le chant du Sacre ; — Jocelyn ; — la Chute d'un Ange ; — voyage en Orient ; — principaux Discours. En annonçant une nouvelle publication des Œuvres de M. de Lamartine, les éditeurs peuvent se borner à citer les titres de ses principales productions. C'est rappeler autant de chefs-d'œuvre, autant de succès.

Spectacles du 2 juin.

8 h. »|» OPÉRA. — Robert Bruce.
8 h. »|» FRANÇAIS. — Robert Bruce.
7 h. »|» ODÉON. — Les Notables, Pythias et Damon, Egmont.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine, Sultana.
7 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — L'Ecole des Familles, le Mari.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Lolotte, les Habits d'emprunt, Partie à trois.
7 h. 1|4 GYMNASE. — Nuits, Clarisse, la Femme.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Mlle Grabutot, les danseurs, un Scandale, la Fille de l'Avare, ma Femme et mon Parapluie, intermède musical.
7 h. 1|4 PALAIS-ROYAL. — L'Avocat, Père et Portier, Trottin, Canne et Parapluie.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3|4 GAITÉ. — Les Etouffeurs de Londres, Georges et Thérèse.
6 h. 1|2 AMBIGU-COMIQUE. — Duchesse de Marsan, l'Elève de St-Cyr.
8 h. »|» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. 1|4 COMTE. — Barbe-Bleue.
5 h. 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Ile d'Amour, Kadri, la Chasse aux jobards, l'Ouragan.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, on demande un Mari.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Fille, Portrait, Chiffon nié, danse, Fifres.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 2 JUIN.

Le travail [illegible] communautés religieuses.

[illegible] dans les journaux au sujet du travail [illegible] religieuses. Dans un premier article, nous [illegible] points de la question, mais non pas tous, [illegible] qu'il peut être bon d'y revenir. Nous n'avons pas à nous occuper de la question de fait, nous ne voulons discuter que le droit.

Qu'est-ce qu'une communauté religieuse sous le rapport social? Une association d'un certain nombre d'individus de l'un ou de l'autre sexe, qui s'unissent pour travailler en commun et dépenser en commun, suivant certaines lois et sous le contrôle d'une administration plus ou moins librement élue. Cette association qui, à certains égards, réalise le principe de communisme unisexuel, assure le nécessaire à tous ses membres, soit au moyen de dons reçus de l'extérieur, soit par l'apport de ceux de ses membres qui, riches dans le monde, ont mis leurs biens dans la communauté en même temps que leur travail et leur talent.

Les couvents au moyen-âge furent souvent l'asile des persécutés, le recours des victimes contre la violence. Aujourd'hui que le règne a passé de la force matérielle à la finance, les cloîtres peuvent devenir un asile contre la misère. En entrant dans le cloître, on dit adieu au luxe, à l'amour, à la famille, à la plupart des jouissances matérielles et morales, mais on est garanti contre la faim. La femme, pour qui la société se montre si cruelle, peut y trouver un asile assuré contre les privations et la misère. Il lui en coûtera sans doute de refouler en elle tant d'impérieux instincts, tant de doux sentiments, mais la terreur de la faim est un instinct bien autrement puissant encore; la femme entrera au cloître et finira par se trouver heureuse en comparant son sort à celui des pauvres filles obligées de se vendre pour avoir du pain. Aujourd'hui encore il n'y a que le cloître et le service militaire qui puissent assurer positivement au prolétaire l'existence au prix d'un travail constant.

Mais les revenus du couvent sont bornés; l'entrée n'en saurait être ouverte qu'à un petit nombre de pauvres, si le cloître ne trouve par moyen d'utiliser les forces que les prolétaires lui apporteront. Si la communauté fait travailler ses membres, si elle se constitue entreprise industrielle, si elle se fait fabrique, manufacture; si elle sait mettre à profit les bienfaits de l'association pour produire aussi bien que pour consommer; si d'association négative elle se transforme en force active et productrice; si elle se sert des moyens que lui fournissent ses liens avec d'autres sociétés pour écouler facilement ses produits, elle pourra augmenter le nombre des frères ou sœurs prolétaires à proportion de l'écoulement qu'elle trouvera pour ses produits. Sa fortune antérieure lui donnera les moyens de garantir un minimum constant, en cas de perte momentanée; elle offrira donc à ses travailleurs des avantages qu'ils ne trouveraient nulle part, et elle pourra fabriquer à meilleur compte et mieux, grâces aux économies de l'association pour la dépense intérieure, pour la facilité d'écoulement des produits, et au zèle de ses ouvriers, qui ne manquera pas de doubler à la pensée qu'ils travaillent pour eux, et que le produit de leurs travaux deviendra la propriété de l'association.

Les communautés religieuses se rangeaient pour la plupart dans la catégorie des êtres parasites; elles se bornaient à prier et à vivre d'aumônes anciennes ou nouvelles, à la manière des mendiants; elles cherchent à organiser dans leur intérieur un travail productif; elles tendent à utiliser leurs forces dans l'intérêt commun; c'est là une transformation qu'il faut se garder d'entraver.

Les associations religieuses se sont fondées sous l'empire de l'idée de renoncement absolu; la pensée de renoncer au luxe tant que le nécessaire n'est pas assuré à tous est une pensée sainte et méritoire; mais il faut se garder de faire de l'accessoire le principal, de préconiser le renoncement et la mortification comme des œuvres méritoires par elles-mêmes et indépendamment de ce qui peut en résulter pour autrui; les communautés religieuses l'ont fait. Nous avons assez souvent combattu cette doctrine pour qu'on ne nous accuse pas de partialité pour des institutions fondées dans le but principal de l'appliquer. Si nous les appuyons dans l'œuvre qu'elles semblent vouloir entreprendre, c'est que nous y voyons des germes utiles d'avenir.

Quelques journaux ont comparé le travail qui se fait dans les communautés à celui des prisonniers. Il n'y a aucune assimilation possible. D'abord le travail dans les prisons est exécuté par des hommes auxquels l'Etat assure l'existence; les communautés religieuses ne reçoivent rien de l'Etat; elles sont dans le cas d'un particulier plus ou moins riche qui fait fabriquer. Puis, ce qui est bien autrement important, le travail des prisonniers s'exécute au profit de spéculateurs qui font travailler à bas prix, exploitant à la fois le travailleur, qui ne reçoit presque rien, et les autres fabricants, qui, pour supporter la concurrence, renvoient leurs ouvriers et s'efforcent aussi de faire fabriquer à bas prix dans les prisons ou ailleurs. Le travail des prisonniers ne profite qu'à un petit nombre d'intermédiaires parasites qui ne méritent aucune sorte de sympathie, et il crée une concurrence funeste aux ouvriers honnêtes. Le travail dans les communautés assure au contraire à ceux qui l'accomplissent un minimum que l'industrie privée ne leur assure pas.

Les ouvriers et les fabricants se plaignent de cette nouvelle concurrence. Ils prétendent que les communautés religieuses et les ouvriers de ces communautés sont dans des conditions bien supérieures aux leurs. Fabricants et ouvriers ont raison; mais qui les empêche eux-mêmes de se placer dans des conditions semblables et même supérieures? Les communautés religieuses sont fortes de leur association; que les industriels forment aussi des sociétés; qu'ils assurent à leurs ouvriers un minimum qui représentera leur richesse acquise jusqu'ici, avec une part dans les bénéfices. Qu'ils opposent association à association pour la dépense comme pour la production; les ouvriers préféreront de beaucoup une association dans laquelle ils ne seront pas obligés de renoncer à l'amour, à la famille, à la liberté; les produits augmenteront dans une proportion beaucoup plus considérable avec la nouvelle surexcitation donnée au travailleur, et les conditions d'une juste concurrence se trouveront rétablies.

C'est là qu'est la solution de la question et non pas dans une interdiction de travail faite aux communautés. Que les fabricants sollicitent une prohibition, cela se conçoit, il s'agit de tuer une concurrence; mais les ouvriers ne devaient pas se joindre aux maîtres en cette circonstance. Si la condition des travailleurs religieux est supérieure à celle qu'on leur fait à eux-mêmes, au lieu de chercher à les faire descendre, ils doivent auprès des maîtres faire leurs efforts pour obtenir de sortir de la position précaire où les laisse l'industrie particulière, et [illegible] gues à celles que les communautés offrent [illegible].

Quant aux fabricants, ils doivent exiger, s'il y a [illegible] réelle, que les communautés qui font de l'industrie soient [illegible] aux impôts qui pèsent sur l'industrie; mais hors de là [illegible] rien à réclamer. Il est impossible que l'on retire à aucun [illegible] bres de la famille humaine la faculté de [illegible] aux fabricants à chercher les moyens de soutenir la concurrence en se plaçant eux-mêmes et leurs travailleurs dans des conditions meilleures, en s'associant à leurs ouvriers pour la consommation comme pour la production, c'est-à-dire en jetant les germes de cette association du capital, du travail et du talent, qui seule résout tous les problèmes industriels à la satisfaction de tous les membres du corps social.

Au reste, l'effet du travail dans les communautés n'est pas nouveau; les frères moraves, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, se sont toujours livrés au travail industriel, et nul n'a jamais songé à le leur faire interdire, bien qu'une grande partie d'entre eux vivent en communauté.

Le projet de loi ayant pour but de donner plus d'extension aux choix de faveur qui se font dans l'armée, devait continuer à être discuté aujourd'hui, mais M. Paixhans, ayant proposé un amendement sur lequel on n'a pu s'entendre, la Chambre a renvoyé la discussion à demain.

Elle a ensuite adopté les divers articles d'un autre projet sur les réparations des dommages causés par les dernières inondations.

Les bureaux de la Chambre des députés ont examiné aujourd'hui les deux projets de loi relatifs au chemin de fer de Paris à Lyon et au chemin de fer de Lyon à Avignon.

Les deux projets n'ont rencontré qu'une très faible opposition.

La commission nommée pour l'examen du premier se compose de MM. Vivien, Pascalis, Saunac, Quesnault, J. de Lasteyrie, Mathieu (Saône-et-Loire), Boudet, Béhic et de Latournelle.

Tous les membres sans exception qui font partie de cette commission s'étaient vivement prononcés en faveur du projet de loi.

L'immense majorité des membres de la commission nommée pour l'examen du second projet de loi s'est également prononcée dans un sens favorable; il n'y a qu'un seul d'entre eux, l'honorable M. Pros, qui a cru devoir combattre le projet.

La commission se compose de MM. de Laferronnays, Delacour, de Lafarelle, ..., colonel Dumas, Delangle, Pros, [illegible]-Villeneuve, comte Dejean.

Le quatrième bureau a ajourné sa nomination à demain.

Les Serments.

Il y a peu de semaines, nous établissions le véritable sens de la Charte contitutionnelle, relativement au droit de paix et de guerre, et nous démontrions que ce droit appartenait aux trois Pouvoirs réunis, et non à l'un d'eux seul, au Pouvoir exécutif, comme le prétendent les nombreux courtisans de la Fortune, qui espèrent trouver dans la restauration d'une Monarchie un accès plus facile aux faveurs et aux dévouements soldés.

L'odieuse attaque contre la nation portugaise que le Pouvoir exécutif veut effectuer à l'aide des soldats et des marins français, apporte une preuve nouvelle à nos réflexions.

La nation portugaise est en guerre avec la reine dona Maria,

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 3 JUIN 1847.

LA PART DES FEMMES[1]

PREMIÈRE PARTIE.

VI.

BONHEUR ACTUEL DE L'HOMME DES CHAMPS.

Un mois s'était passé depuis la visite de M. Pernon. Rien n'avait encore jeté un jour direct sur le résultat de la mystérieuse communication faite par ce dernier à M. Lachaumelle. Ernestine, à qui Léonce avait conté que le député lui préparait un mari, regardait la chose comme une mauvaise plaisanterie de collégien ou de député; elle en riait beaucoup toutes les fois que son frère la renouvelait.

Il s'était opéré pourtant en elle un changement depuis qu'elle avait été témoin du baiser plein de trouble que s'étaient donné Léonce et Juanna par son intervention. De temps à autre, sa physionomie si expressive s'empreignait d'une teinte de rêverie presque sérieuse, qui contrastait d'une façon remarquable avec sa pétulance habituelle et sa mobilité. Ses prévenances avec les amis qui venaient visiter son frère étaient devenues sensiblement plus timides et plus réservées.

Il y avait en elle de ces tressaillements, dont l'objet ne se dessinait pas encore nettement à ses yeux. Elle sentait par intervalles de vagues pressentiments, de ces fraîches émanations qui annoncent aux natures nerveuses d'où doit jaillir la source. Mais tout ceci était obscur et mystérieux comme l'étincelle électrique dans le cristal de la bouteille de Leyde. Celui qui devait toucher ce cœur doré et brillant, sans ardeur apparente, n'était pas encore venu.

A l'âge de Juanna, que l'on venait d'éveiller par un choc, les sens et le cœur d'Ernestine, chose bien naturelle, dormaient encore de ce sommeil du matin, dernière phase d'inertie, où le trouble des rêves peut à chaque instant amener le réveil. Or, cette initiation aux mystères d'amour venue ainsi, libre, naturelle et spontanée, eût été harmonieuse comme l'ouverture à la fois joyeuse et grave d'un splendide opéra; il s'y fût mêlé instinctivement un chant d'actions de grâces et de reconnaissance. Mais son excellent père pouvait à son gré donner à ce réveil le sursaut du cauchemar.

Il pouvait devancer les premiers sentiments d'amour de cette gracieuse créature de Dieu, et leur substituer à sa volonté des sentiments de répulsion et de dégoût.

M. Pernon revint souvent visiter la famille d'Ernestine, et se montra constamment avec elle d'une civilité au moins extraordinaire. Outre ces indices inquiétants, M. Lachaumelle, en son absence, ne laissait échapper aucune occasion de faire l'éloge du caractère public et privé de son honorable représentant.

Sa voix, il est vrai, se perdait sans écho; cet éloge était un solo que nul accord, autour de lui, ne tendait à changer en concert, et cependant il ne s'en montrait nullement découragé. Il y mettait, au contraire, une persistance obstinée et sans trêve; il finit même par obtenir, au moyen d'interpellations directes à Mme Lachaumelle, une sorte d'approbation formulée ainsi :

— Vous avez bien raison, mon ami. — Ou : — M. Pernon a, comme vous le dites, une position fort belle et assurée. — Ou bien encore : — Je crois ainsi que vous à la probité de cet homme, à son caractère ferme et modéré.

Mais ces phrases n'étaient que de modestes répétitions des acclamations louangeuses de son mari.

Aux yeux de quelqu'un pouvant deviner à quel degré de souplesse ou mieux de nullité d'opinion, le despotisme de M. Lachaumelle avait amené la tendre et délicate nature de la mère d'Ernestine, cette quasi approbation n'aurait pas eu la moindre valeur assurément. Lui, au contraire, s'en montrait très flatté. Selon l'habitude des gens de son caractère, il était le seul à ne pas apercevoir qu'il avait brisé par son dédain brutal tous les ressorts précieux de cette âme préparée pour adoucir en s'harmoniant avec la sienne les âpretés de son humeur. Ce qui n'était que le résultat d'une timidité découragée, il l'attribuait, lui, à la raison et à l'évidence de ses jugements.

On était alors à l'époque des récoltes d'automne, et, suivant l'usage, la famille de Léonce avait momentanément abandonné la ville pour se retirer au Villars, petit bourg des environs, où M. Lachaumelle possédait une magnifique propriété.

Juanna se trouvait donc naturellement éloignée de celui qu'elle aimait. Une espérance restait à tous deux cependant : Mme Dusablé et sa fille ne manquaient jamais au printemps et aux vendanges de venir passer quelques jours au Villars. Aussi Léonce, bien qu'impatient, pensait-il voir arriver bientôt le jour où sa mère à lui irait, accompagnée d'Ernestine, renouveler l'invitation.

En attendant, il jetait largement ses forces à l'air libre, à cette vie active en pleine campagne tant regrettée pendant les longues et énervantes journées du collége. Ici il passait son temps à chasser et à faire de longues courses à cheval chez ses amis des environs. Quelquefois aussi il accompagnait sa sœur sur la montagne, pour l'aider à y chercher des épines-vinettes à confire et des champignons.

Enfin, de temps en temps ils allaient visiter les vignerons de leur père. Ils leur portaient de ces bonnes et sympathiques paroles, de ces phrases pleines de cœur et de franchise qui font du bien sans qu'on sache dire pourquoi, de ces gracieuses caresses de la voix auxquelles les jeunes gens savent donner une si amicale expression.

Un jour entre autres qu'ils étaient allés visiter ces braves gens, Léonce aperçut, pendu à la muraille enfumée, un joli chapeau de paille à larges bords et le reconnut tout de suite pour celui de son amie qu'il attendait avec une si naturelle impatience.

— Vois donc, Ernestine, le chapeau de Juanna.

— Ah oui, dit le père François, la brave demoiselle s'a vu notre fille à la ville, elle a voulu, malgré Tiennette, ben sûr, lui faire présent, comme toujours à l'entrée de l'hiver, un tas d'habits à elle avec ce biau chapeau.

— Bonne Juanna! dit tout bas Ernestine; c'était aussi une manière de se rappeler à nous.

— Tiennette n'osera jamais le porter, reprit le père François; il est trop biau pour sé, mais je le garderons là contre l'image de notre patron; ça nous portera bonheur.

— Et pour commencer, dit Léonce ému, moi, père François, je vous donnerai pour les semailles qui vont s'ouvrir un soc de charrue en fer, et, à votre Pierre, une serpe pour tailler la vigne et deux pioches pour les façons d'été.

— Et moi, ajouta Ernestine, je me charge d'acheter à Claudine un habillement complet, en outre de ceux des miens, auxquels elle a droit, à la fin des vacances.

— Vous êtes bien bons, ma chère demoiselle et mon brave monsieur. Si le temps était aussi vaillant que vous... mais tout du contraire, il est bien dur au pauvre monde cette année.

— Pauvre père François! dit Léonce, l'année qui vient ça ira peut-être mieux.

— Et puis, ajouta Ernestine, papa n'est-il pas là?

— Votre père, reprit le vieux François avec un ton de résignation plutôt que de reconnaissance, il est prou bon pour nous, Dieu merci! Si j'étions sûr au moins de faire son ouvrage la vie durant, ça irait assez bien, mais...

— Ah! père François, interrompit Léonce, il ne peut pas avoir l'idée de vous renvoyer.

— Eh! pas sûr, pas sûr, notre cher jeune monsieur, pas sûr. Et Claude Duri, et les Griveux, donc!

— Ceux-là, père François, n'étaient peut-être pas aussi honnêtes ni aussi laborieux que vous.

— Eh! eh! reprit le vieux vigneron avec un air de tristesse inquiète, du pauvre monde comme nous, ça en a tant de défauts.

Les craintes du bonhomme étaient bien justifiées du reste par la mésaventure de deux de ses devanciers, renvoyés à de courts intervalles.

O Monsieur de Lamartine, âme noble et sympathique, quel que n'êtes-vous sorti de vos domaines? Que n'êtes-vous allé visiter les dépendances de M. Lachaumelle avant d'attaquer la foi sainte de l'association, la fraternelle doctrine du Christ, si nettement élucidée par l'explication sublime de Fourier, son disciple, le plus ferme et le mieux voyant!

Dans quelle partie des héritages de cet homme sa-

(1) Voir les numéro des 27, 28, 29 mai et 2 juin.

tables de la reine. Mais l'Angleterre a intérêt à rétablir cette reine sur un trône où un Cobourg docile aux volontés anglaises siége à côté d'elle. Elle se décide à l'y ramener par les armes, et elle vient de faire entrer dans cette conjuration l'Espagne et la France.

Que l'Angleterre attente ainsi aux droits des peuples de débattre eux-mêmes leur réglement intérieur, cela ne nous étonne pas; son aristocratie a une politique d'intérêts et non de principes.

Mais le rôle de la France est tout différent. De par toutes ses traditions et la Révolution française, elle représente en Europe le droit et la souveraineté populaires. Or, qu'est-ce qu'envoyer nos soldats contre la nation portugaise maintenant chez elle son droit et sa souveraineté populaire, sinon fouler impudemment aux pieds la souveraineté populaire française elle-même?

Quand, en 1793, les armées des rois coalisés se précipitèrent contre la France, que faisaient-elles, si ce n'est ce que le Pouvoir exécutif français veut faire aujourd'hui contre la nation portugaise?

Lorsqu'à la même époque Dumouriez et la faction d'Orléans tentèrent de renverser la Convention nationale, avec l'appui des soldats autrichiens, que faisaient-ils sinon ce que ce Pouvoir exécutif veut faire en Portugal?

Lorsqu'en 1815 les rois coalisés ramenèrent en France la branche aînée des Bourbons, que faisaient-ils sinon ce que la branche cadette veut faire en Portugal?

Lorsqu'en 1830 Charles X tomba du trône, qu'auraient voulu faire contre la France les rois de l'Europe sinon ce que cette branche cadette, qui doit son élévation à 1830, veut faire en Portugal?

La souveraineté populaire, voilà notre principe, voilà le principe de notre Charte, de notre gouvernement, voilà le principe et la seule raison d'être des trois Pouvoirs, sans distinction.

Et l'on prétendrait que l'un de ces Pouvoirs peut, quand il lui plaît, aller à l'extérieur se coaliser avec les rois pour opprimer la liberté des peuples et attaquer les autres souverainetés populaires, en leur donnant les trésors et le sang de nos concitoyens?

Eh! quand cela serait écrit tout au long dans la Charte, il faudrait déclarer que cela est dit à tort et qu'il faut l'effacer, car une fausse conséquence ne peut prévaloir contre le principe.

Mais une pareille absurdité ne se trouve point dans la Charte. La Charte règle et définit les fonctions du pouvoir exécutif, qui, comme son nom l'indique, réunit en ses mains tous les moyens d'action; mais la délibération précède l'action, et la délibération ne peut jamais cesser d'être ouverte entre les trois Pouvoirs. Celui d'entre eux qui, dans des circonstances graves, agit sans appeler les deux autres à délibérer avec lui, celui-là se met en dehors de la Charte. Qu'il ait tort, qu'il ait raison, qu'il réussisse, qu'il soit vaincu, peu importe, il transgresse les lois de son institution et établit ou donne lieu d'établir des institutions nouvelles.

La majorité de la Chambre, il est vrai, en refusant expressément de délibérer sur l'affaire du Portugal, a semblé marcher d'accord avec le Pouvoir exécutif, et, puisqu'elle laisse faire, dira-t-on, c'est que sans doute elle approuve. — Non, cet acquiescement tacite n'équivaut pas à une délibération; ce n'est qu'une démission de la Chambre.

Prenons un exemple. Supposons que cette Chambre vote une loi autorisant les ministres à lever les impôts et à les dépenser à leur volonté.

La Chambre des députés n'a pas le droit de s'effacer, si l'opinion ne le lui permet pas. Que la Chambre des pairs le fasse, on ne s'en inquiète guère; mais la Chambre des députés, on s'en inquiète, et le jour où on ne s'en inquiétera plus, c'est qu'une révolution se sera accomplie dans nos mœurs.

« Le roi est le chef suprême de l'Etat, » dit la Charte. Voilà la vraie définition, le chef, le chef suprême et héréditaire, rien de plus, rien de moins; mais un chef n'est pas un maître, un chef ne peut pas prendre à lui seul les délibérations importantes qui concernent la patrie.

On veut depuis quelque temps transformer ce chef en monarque; on a même été jusqu'à lui attribuer une sorte de droit de possession sur l'armée, en clouant une couronne au schako de nos soldats, comme si l'armée appartenait à la Couronne. Là, ce signe est une haute inconvenance, et devrait être brisé comme manque de respect, comme marque d'ingratitude envers la nation, qui, par l'élection, a bien voulu investir de ce grade de chef suprême héréditaire, le duc d'Orléans et sa descendance.

Ce n'est pas une adoration puérile et superstitieuse de la Charte qui nous fait parler. Nous ne ressemblons nullement à ces gens qui s'imaginent qu'une Charte doit être immuable et immortelle, et veulent lui faire prêter des serments d'amour éternel. Amour éternel! nous savons tous ce que c'est que les serments d'amour éternel. Jeunesse et beauté les emportent à tire d'aile pour en dorer les illusions de l'humanité toujours revivifiée et rajeunissante. Les véritables traîtres sont ceux-là seulement qui torturent et avilissent ce qu'ils ont adoré. Manquer à ses serments envers la Charte, c'est amoindrir les paroles de ce pacte, c'est les fausser pour leur donner un sens étroit et mesquin, favorable aux intérêts du petit nombre, oppressif du grand nombre. Etre fidèle à la Charte, c'est s'en servir comme d'un instrument de progrès indéfini, c'est en prendre l'esprit et non la lettre; bien plus, c'est la douer d'un esprit nouveau, lorsque l'esprit ancien est usé; en un mot, c'est la transformer, c'est la rajeunir sans cesse, comme l'humanité se rajeunit elle-même.

Par malheur, nos pouvoirs officiels se sont donné une mission toute contraire; ils vieillissent avant l'âge, et veulent tout vieillir; ils ne peuvent plus marcher, et ils ne veulent plus que l'on marche; ils s'ossifient, et ils veulent tout ossifier avec eux... Et cependant l'Humanité avance, et l'aube d'un jour nouveau luit à l'horizon...

On lit dans la *Gazette de France*:

« En lisant hier le compte-rendu de la Chambre des pairs, on s'est demandé sur quoi portaient les réclamations de M. le marquis de Boissy et de M. d'Althon-Shee. Lorsqu'on pose une énigme devant le public, il est assez naturel que le public cherche le mot; ce mot est *corruption*.

» Encore! encore!!! nous nous en étions douté. Nous savons à présent qu'un ancien ambassadeur, un homme grave, M. le comte de Pontois, avait déposé une proposition pour demander que le rédacteur en chef de la *Presse* fût cité devant la chambre, afin de répondre sur un fait avancé dans un article du 12 mai, que des pairies avaient été offertes pour 80 000 fr. L'effroi aurait gagné le camp ministériel, de vives instances auraient fait hésiter M. de Pontois, et cette hésitation a donné à M. le président le courage de nier qu'il y eût une proposition déposée.

» Mais MM. de Boissy et d'Althon-Shee ont réclamé trop vivement,

Ce serait là une réforme capitale et qui simplifierait singulièrement le mécanisme de l'impôt, tout en asseyant les redevances sur une base plus équitable. Le ministère anglais ne s'est pas montré opposé à cette proposition; il a déclaré qu'il est prêt à accepter tout système qui tendrait à la simplification des lois de finances; il s'est borné à demander le retrait de la motion dans l'état avancé de la session, mais en engageant M. Ewart à y revenir l'année prochaine.

La *Presse* oppose cette conduite du ministère anglais à celle du nôtre, qui répond à toutes les propositions de réforme: Rien! rien! rien!

L'Esclavage en Algérie.

On écrit de Constantine:

« Au moment où l'on parle à la Chambre de l'abolition de l'esclavage, il ne serait pas inutile de rappeler que cet esclavage existe dans toute l'Algérie, à la honte du peuple français. J'étais allé me promener sur la route de Rathna, à cinq heures du matin; je m'amusais à contempler tous les Arabes couchés au soleil levant, lorsque j'aperçus une petite caravane, composée d'un Arabe au teint brun, monté sur un chameau, conduisant devant lui un groupe de six jeunes filles et deux garçons nègres, couverts à peine d'un mauvais burnous et d'une jaquette en étoffe rayée. L'encadrement était digne du tableau; partout les collines dénudées qui environnent la ville, et dans le lointain les immenses débris d'un vieil acqueduc romain. Je m'arrêtai pour contempler ce groupe, qui s'avançait d'un pied léger, et je me pris à considérer ces pauvres enfants barbares, qui ne devaient plus voir leur pays. Ils étaient assez gais, causaient entre eux, et ne faisaient nulle attention à leur conducteur, perché sur la bosse de sa monture. Je les suivis. En approchant ils se montrèrent la ville, chose sans doute bien extraordinaire pour eux; chaque chose nouvelle paraissait vivement les préoccuper. Un Arabe couché sur le bord du chemin, qui s'aperçut que je les considérais attentivement, sans doute aussi ma figure portait-elle l'empreinte des pensées qui m'assiégeaient en foule, un Arabe, dis-je, me cria en riant: *negro, negro*. Je tressaillis, il me sembla qu'il avait deviné ma pensée, qui se reportait au jour de leur affranchissement, et je fus saisis d'un mépris profond pour cette race abjecte qui se croit si supérieure aux autres, qui méprise Francs et Juifs, malgré les merveilles de notre industrie. Tout en pensant, j'avançais vers la ville, en suivant la petite caravane; à cent mètres des remparts, le chameau se coucha au milieu d'autres chameaux réunis là depuis la veille; le négociant arabe salua, il était en pays de connaissance; sur son ordre, les jeunes esclaves se couchèrent à dix pas de leur maître. J'allais m'en aller, quand je vis s'avancer un Maure richement vêtu, la tête ornée d'un magnifique turban; il fit signe à l'Arabe, qui le suivit escorté de sa marchandise. Ils entrèrent en ville, et bientôt la porte d'une grande maison mauresque se referma sur eux.

» Ils étaient entrés dans la maison de l'*amine* (chef de la corporation) des vendeurs d'esclaves, où tout habitant peut s'en procurer un pour la somme de 300 à 400 fr., *avec droit de visite*.

» Maintenant je demande comment il se fait que le bey de Tunis défende l'esclavage, et qu'ici il soit autorisé. Chaque fille publique mauresque a deux ou trois négresses esclaves. Voyant la faiblesse de l'autorité, les Français commencent à en acheter. Ainsi le notaire et plusieurs négociants ont nègres et négresses, etc., etc.

» Je demandai à un Arabe pourquoi ils faisaient des musulmans esclaves, il me répondit naïvement, ils sont noirs (or le noir est la couleur du diable); et cependant cette race de nègres esclaves est bien intelligente; ils sont toujours joyeux; leurs maîtres les louent comme ouvriers, ils s'acquittent avec bonne humeur de leur besogne, et cependant l'un d'eux me disait: Je voudrais bien être libre! — Libre, et pourquoi faire, lui répondis-je. — Pour travailler à mon compte. —

---

riez-vous vu le vigneron et le laboureur libres de s'attacher aux traces bien-aimées de ses aïeux, libres de continuer à habiter le pauvre toit qui avait abrité son père, où ses ancêtres avaient vécu laborieux et étaient morts en paix, libres d'envoyer sa femme au puits où sa mère avait puisé et de recueillir les fruits et l'ombre des arbres plantés par les chefs de sa race? Hélas! cette liberté si poétique et si vraie du culte des souvenirs vous ne l'y auriez vu nulle part, je vous l'affirme.

Partout, chez M. Lachaumelle, l'homme doublait les instruments aratoires et les bestiaux. Le maître n'oubliait rien pour lui prouver qu'il n'avait non plus qu'eux de droits sur cette partie du sol qui était à lui.

L'arrivée de cet homme ni bon ni méchant, mais égoïste, n'avait donc pas été tout à fait une fête pour ses tenanciers.

En le voyant s'installer au milieu d'eux, ils s'attendaient à une enquête minutieuse, à une recherche hostile exercée non seulement sur les produits et la probité de leurs travaux, mais sur la moralité de leur intérieur, sur leur conduite, sur celle de chacun des membres de leur famille. Ils allaient être en but à des inquisitions journalières, à des tracasseries bourgeoises de tous les instants. Ils allaient entendre remettre encore en question leur séjour sur cette terre que leurs sueurs amélioraient.

En effet, depuis dix-huit ans que M. Lachaumelle était en possession de cette propriété, occupant cinq familles de paysans, il avait déjà changé trois fois celle des cinq familles qui occupait les bâtiments de service attenant à la charmante maison de maître du domaine. Trois ans après son installation, il avait congédié les *Grivaux*, sous prétexte qu'ils avaient été gâtés par son oncle paternel, d'où lui venait cet héritage.

— Ces gens-là, disait-il, s'étaient engraissés sur cette propriété, où leur inactivité avait apporté un désordre qui serait long à réparer. Les vignes avaient été laissées par ces fainéants vieilles et en mauvais état.

Ce dernier reproche était vrai en partie, mais c'était par la volonté du vieux maître défunt, lequel remettait depuis longtemps les améliorations au compte de ses héritiers, dans la crainte de sacrifier le présent à un avenir qu'il n'était pas sûr d'atteindre.

Autre crime aux yeux de leur nouveau maître. Cette part de domaine à laquelle étaient attachés les Grivaux, ils la cultivaient depuis plusieurs générations, et, disait-il, ils y avaient changé de mauvaises habitudes en droits acquis. Puis ils en parlaient comme d'une chose indivise entr'eux et le propriétaire, et prélevaient, il n'en doutait pas, sur ses revenus, de fortes dîmes, que leur habitude et leur connaissance des lieux rendaient très difficile à constater.

A ces causes il joignait ce prétexte jaloux de craindre que ces gens-là pussent, entre lui et son oncle, faire d'injurieuses comparaisons.

Il se servit donc, pendant les trois années où il conserva Jean Grivaux, de l'attachement de celui-ci à ses propriétés qu'il avait cultivées si longtemps, pour se faire renseigner sur leurs situations, sur les servitudes dont les voisins étaient grevés envers elles, sur les améliorations les plus essentielles, puis il lui donna son congé, et le pauvre vieux quitta en pleurant ce domaine sur lequel il se croyait sûr de mourir en paix.

Celui qui lui succéda fut un nommé Duri, homme robuste, qui fit bravement lui et ses trois garçons tous les travaux d'amélioration nécessaires; et lorsqu'il s'apprêtait à en jouir, lorsqu'au bout de douze ans de labeur assidu, terres et vignes furent en plein rapport, M. Lachamelle augmenta le fermage des prairies, le loyer de la maison et mit une partie des impôts au compte de son nouveau feudataire. Celui-ci s'y soumit, mais il s'était trop défendu avant de subir d'aussi dures condition, aussi dut-il quitter sa nouvelle tâche treize ans à peine après l'avoir accepté. Son seigneur et maître s'était plaint amèrement d'avoir trouvé en lui un langage trop démocratique et des habitudes trop irréligieuses.

Il en était donc au troisième. Avec celui-ci, homme doux et simple, courbé sans murmure sous la fatalité de sa condition, M. Lachaumelle trouvait à employer à son aise ses habitudes despotiques.

Il exigeait d'abord, quoi qu'il dût arriver, une grande régularité dans les paiements. Seulement, il le laissait ordinairement libre de le payer avec le vin de sa part de la récolte et même il lui faisait souvent la gracieuseté de lui prendre le surplus au prix marchand. Voilà, du reste, ce que lui rapportait cette générosité.

L'année était-elle abondante; le prix marchand était un vil prix, l'agiotage ayant simulé un engorgement factice à son bénéfice, au détriment du cultivateur et du consommateur. Cet engorgement, quelle que fût l'abondance de la récolte, était bien réellement factice, puisqu'il se trouvait assez de caves pour la conserver et de trop fréquentes années de grêle ou de gelée, pour laisser le temps de la consommer. Le vigneron, cependant, devait, pour s'acquitter de ses redevances et de ses arriérés, vendre à n'importe quel prix, ayant trop peu d'avances et les revenus en céréales dans le pays n'étant pas assez considérables pour qu'il pût se permettre d'attendre une occasion plus favorable.

Or, M. Lachaumelle achetait ce vin dont la valeur devait indubitablement s'accroître l'année suivante; car deux étés généreux ne se rencontrent guère successivement, vu le triste état où nous avons laissé arriver notre pauvre terre. Au cas de gelée générale ou de grêle très étendue, ce vin, joint à celui de sa portion, pouvait doubler de prix. Alors la nullité complète de la récolte, désespoir du malheureux cultivateur, qui a travaillé tout autant que jamais, se trouvait être pour lui, propriétaire et capitaliste, un grand sujet de joie.

En effet, plus ce malheur était complet, plus augmentait le prix de ces deux parts (la sienne et celle du vigneron) d'une récolte abondante qu'il avait conservées. En supposant, par exemple, qu'il s'augmentât du double de sa valeur première, le maître se trouvait faire par cela seul, sans embarras et sans frais, une vendange deux fois plus abondante que celle de l'année précédente, dont la quantité avait été déjà celle d'une année extraordinaire.

Ceci est si vrai, que nous avons entendu nous-même un très riche propriétaire exprimer, avec une animation bien justifiable à son point de vue privé, ce souhait d'un égoïsme vraiment hideux.

— Ne verrons-nous pas arriver une bonne gelée de mai, pour que l'on ne puisse à l'automne recueillir une seule grappe de cette vilaine denrée!

Ce dernier engagé avait, avons-nous dit, un caractère doux et résigné, et sa famille était à peu près taillée sur le même patron. Ce devait bien être l'affaire de M. Lachaumelle, qui s'était plaint du ton républicain et insolent du dernier, parce que celui-ci avait conservé un reste de dignité personnelle. Cependant, ce bourgeois cauteleux en jugea autrement.

— Ces gens-là, disait-il souvent, sont des aigrefins. Leur fade politesse est de la ruse. Il faudra les surveiller avec soin.

La famille du père François, c'était le nom de ce dernier, se composait d'un garçon de vingt-deux ans et de deux filles, grosses blondes d'une teinte un peu brûlée, gaies encore malgré l'ouvrage d'hommes, et d'hommes robustes, dont on les accablait.

Elles ne perdaient guère l'occasion d'un rire à gorge déployée. Un bon mot, fût-il indécent à décontenancer les dames de la ville, un attouchement, fût-il indiscret à faire chasser à tout jamais l'insolent de leur présence, était pour elle l'occasion d'une approbation sonore ou d'un jovial soufflet.

Y avait-il impudeur dans leur fait? Oh! pas davantage, je pense, qu'il n'y a de pudeur dans la retenue de leurs sœurs des grandes villes.

Elles ne manquaient non plus aucun bal du dimanche, et M. Lachaumelle s'étant avisé de trouver cela fort mauvais, n'avait pas manqué d'en effrayer leur brave homme de père. Elles allaient donc s'abstenir de leur seul plaisir pendant deux grands mois, à cause des boutades capricieuses d'un homme qui ne se refusait rien, pour distraire son oisiveté.

Qu'on nous pardonne cette longue digression qui semble en dehors de notre sujet. Les principes de M. Lachaumelle ne lui étant pas du tout particuliers, ce développement de son caractère nous a paru propre à faire apprécier au lecteur le peu de douceurs recueillies par le peuple des campagnes dans le partage des nouvelles libertés.

Cependant le temps s'enfuyait, et, contre l'habitude si douce des années précédentes, on ne semblait pas attendre Juanna ni sa mère; bien plus, on eût dit qu'on évitait de prononcer leurs noms.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain*).

— Plusieurs journaux ont publié la liste des députés qui ont voté pour ou contre la réforme postale. On a remarqué que ceux qui paient les lettres le plus cher on voté contre. Le *Charivari* explique ainsi ce fait. Les députés ne reçoivent que des lettres affranchies. Ceux dont les mandataires n'ont que 20 centimes à payer, reçoivent à peu près tout ce qu'ils peuvent recevoir, et la réduction de la taxe leur est indifférente ; mais ceux qui sont à de grandes distances seraient menacés d'un déluge de lettres si la taxe venait à baisser. C'est pour éviter ce déluge qu'ils ont repoussé la réforme.

Ce n'est pas sans peine, du reste, que le ministère a obtenu le rejet. M. Dumon allait de rang en rang supplier les députés de voter avec lui, s'ils ne voulaient le forcer à donner sa démission. Depuis plusieurs jours, les députés douteux étaient suppliés d'être au moins absents, s'ils ne pouvaient se décider à voter le rejet de la proposition.

— On écrit de Munich, 26 mai, à la *Gazette d'Augsbourg* : « On apprend à l'instant que le roi vient de poser, pour la législation future, les bases les plus larges et les plus libérales. La justice sera désormais séparée de l'administration.

» L'enthousiasme est général parmi les habitants. »

— D'après une statistique, publiée par l'*Heraldo*, la population totale de la ville de Madrid serait de 206 714 habitants.

— Dans la forteresse de Carlsbourg, en Transylvanie, se trouve actuellement un prisonnier assez extraordinaire. C'est une femme, nommée Catherine Keleman, qui depuis dix ans parcourait le pays et excitait les paysans contre le gouvernement et les corvées. Elle a été arrêtée par l'évêque grec-schismatique de Hermannstardt, qui l'a enlevée dans sa voiture et est parti au galop, de façon que les paysans qui le poursuivaient, n'ont pu l'atteindre. Cette femme, par l'ascendant qu'elle exerçait sur les paysans, était devenue la terreur des autorités.

— On lit dans le *Times* du 27 mai : « On jugera de l'importance des relations commerciales entre la Grèce et l'empire Ottoman par ce fait, qu'il résulte du relevé officiel des navires qui ont passé les Dardanelles en 1846, que sur un chiffre total de 6 739 bâtiments, 2 353 étaient grecs, 867 russes, 864 sardes, 707 autrichiens, 752 anglais, 242 ioniens, 189 français et 475 de tous les autres pavillons réunis. Le nombre des vaisseaux grecs dépasse, par conséquent, celui des vaisseaux russes, anglais ou autrichiens réunis, et il forme à lui seul plus des trois cinquièmes du chiffre total des navires de Russie, de Sardaigne, d'Autriche, d'Angleterre, des Iles Ioliennes et de France réunis. »

— La junte d'Oporto a recommencé les hostilités.

— Sous ce titre : le *Lendemain d'une bataille*, le *Courrier des Etats-Unis* publie la lettre suivante, datée de Jalapa, 21 avril, et écrite par un officier de l'armée américaine :

« Hier, à midi, j'ai quitté le camp de Cerro-Gordo avec les milliers de prisonniers mexicains qui ont été mis en liberté sur parole et qui se sont mis en route pour regagner leurs foyers. La ligne avait bien cinq milles de longueur. La garde nationale était le seul corps chargé de maintenir parmi eux l'ordre, qui était un admirable désordre. Nous marchions à côté d'eux à grand'peine, obligés que nous étions de tourner la tête vingt fois en une demi-heure pour éviter de les écraser sous les pieds de nos chevaux. Ils étaient beaucoup plus gais qu'on ne devait s'y attendre ; mais, vers le coucher du soleil, lorsqu'ils eurent fait une vingtaine de milles, la plupart pieds nus, ils devinrent silencieux, et la fatigue, jointe aux privations qu'ils avaient endurées, se révéla dans leur contenance abattue.

» Ce qui m'inspira le plus d'intérêt, c'était la multitude de femmes qui suivaient ce camp ambulant, à pas lents, écrasés sous le poids de la fatigue et des fardeaux qui les courbaient jusqu'à terre. Il y avait, parmi ces compagnes dévouées de l'homme, des femmes de 20 ans à 60, de jeunes mères portant leur enfant enveloppé dans leur mante, d'autres dans un état de grossesse avancée, de fringantes senoritas, la tête couverte du chapeau de leur amant pour se garantir du soleil, des jeunes filles qui avaient suivi leur père et leur mère à la guerre, troupeau qui portait l'empreinte des misères humaines. Comme les femmes des Indiens, elles portaient sur le dos, outre leur garde-robe et leur literie, la nourriture et les ustensiles de cuisine, et lorsqu'on faisait halte, ces esclaves obéissantes, tout exténuées qu'elles étaient, préparaient le repas du jour, tandis que leurs maris ou leurs amants faisaient un somme.

» Mon attention se dirigea sur un vieillard ayant le titre de général, et qui marchait avec une jambe de bois. Je me demandais comment il pourrait faire ce long trajet, et je fus surpris de le voir tenir tête aux plus jeunes et aux plus ingambes. Je fis halte pendant quelque temps à l'*Hacienda* ou ferme de Santa-Anna, pour y reposer mon cheval ; et mes yeux s'étant portés sur la colonne mexicaine, le quatrième ou cinquième en tête de cette colonne était mon homme à la jambe de bois. Il avait refusé à diverses reprises l'offre d'un cheval qui lui avait été faite par nous et par les siens. Vers onze heures du soir, toute la colonne passa devant ma tente, déployée à environ trois milles de Jalapa, à l'exception de quelques retardataires. Environ une heure plus tard, une voix me demanda poliment la permission d'allumer un cigare dans ma tente où brûlait une lumière. Je regardai, c'était *lui*. Il me dit qu'il n'avait pu suivre l'avant-garde, mais que dans une heure il serait à Jalapa. Son cigare allumé, il se remit en route, et ce matin je l'ai rencontré dans les rues de Jalapa, paraissant frais et dispos.

» Lorsque les Mexicains se rendirent à Cerro-Gordo, c'était à l'heure ordinaire de leur dîner. On allait leur servir leurs rations, mais l'ordre d'évacuer les forts ayant été donné, ils sortirent sans avoir dîné. Le soir, quoique nos commissaires leur eussent fait distribuer des vivres, ils ramassaient les os, les morceaux de pain dur et tout ce qu'ils pouvaient trouver. Hier, ayant trouvé sur le chemin un bœuf tué la veille par nos soldats, ils se jetèrent dessus et le dépecèrent comme s'ils avaient été mourants de faim.

» Depuis le pied du Cerro-Gordo jusqu'à la ferme de Santa-Anna, le chemin était couvert de cadavres de Mexicains et de chevaux. Près du *rancho*, où le général Twiggs les atteignit dans leur retraite, la scène était affreuse. Des corps gisaient dans toutes les directions et dans toutes les postures. Les uns étaient appuyés contre les arbres, d'autres avaient les bras et les jambes étendus, des lanciers étaient couchés sur le corps de leurs chevaux, ayant encore la main appuyée sur le cou de leurs coursiers tombés avec eux. Les prisonniers s'arrêtaient de temps à autre pour chercher à reconnaître les traits de ceux qui gisaient sur cette scène de carnage, puis ils reprenaient leur chemin d'un air pensif. Au même endroit étaient entassés tous les objets pris à l'ennemi. D'un côté étaient des monceaux de selles, de l'autre des provisions, du riz, du pain, du poivre, de l'ail, des haricots, des piles de souliers, de havresacs, des harnais, des mules parquées, et mille autres détails d'un [...]

[...] trouve que ce double crime avait été commis dans l'établissement des Frères de la Doctrine chrétienne. Nous croyons qu'on peut, sur ce point, considérer l'information comme terminée.

Quant à la question de culpabilité personnelle, on comprend toute la réserve qui nous est commandée par la position des quatre inculpés qui sont maintenant détenus. Nous comprenons aussi, d'un autre côté, combien la marche de la justice doit être prudente et circonspecte. Mais, sans chercher à pressentir les investigations des magistrats, nous croyons savoir qu'ils ont obtenu, sur ce point, d'importants résultats.

TROMPERIES COMMERCIALES. — Le sieur Carnevillier est marchand boulanger, établi commune de La Vilette, rue de Flandre, 80, et occupe en outre une place de débit de sa marchandise au Marché à la verdure, à Paris. Il comparait devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention de tromperie sur la nature de la marchandise vendue, délit qui acquiert un degré de gravité de plus en considération des circonstances actuelles.

Un jeune homme, en effet, se présente dernièrement à la place occupée par le sieur Carnevillier au Marché à la verdure, et achète un pain de deux kilogrammes qui lui est vendu sur le pied et au prix du pain de seconde qualité. Cependant, quand ce jeune homme veut en manger, il lui trouve un goût si détestable, qu'il lui devient impossible de l'avaler. Il en coupe donc un morceau et va le faire voir à l'inspecteur du marché, auquel il porte plainte.

Ce morceau de pain est immédiatement soumis à l'analyse, et il est facile de reconnaître qu'il n'est qu'un composé *d'orge, de seigle, de balayures de grenier et de vieux pain détrempé*. Ainsi préparé, sans doute ce pain ne pouvait être ni malsain ni contraire à la santé, mais ce n'était pas celui que les règlements désignent sous le nom de pain de seconde qualité. En conséquence, tout en autorisant Carnevillier à le vendre, mais à un prix excessivement bas, et en prévenant les acheteurs de la qualité inférieure du pain qu'il leur vendait, l'inspecteur dressa procès-verbal contre le sieur Carnevillier, que le tribunal condamne à quinze jours de prison et 50 francs d'amende.

(*Gazette des Tribunaux.*)

L'AVANTAGE D'ÊTRE FRANÇAISE. — On lit dans le *Courrier de Marseille* :

« La curiosité publique a été excitée, depuis quelques jours par l'arrivée à l'hôtel d'Orient d'une famille musulmane, transportée à Marseille par le dernier paquebot d'Alexandrie. On avait cru d'abord qu'il s'agissait de l'ambassadeur persan, dont les journaux ont annoncé la prochaine venue. Des informations prises à bonne source nous permettent de trahir l'incognito sous lequel s'est cachée jusqu'à ce jour cette famille.

» Il ne s'agit de rien moins que d'une jeune et belle femme, fille de Hussein-Dey, ex-dey d'Alger, que des dissensions conjugales ont forcée de venir demander un asile au sol hospitalier de la France.

» On sait qu'en Orient ces sortes d'affaires ont un dénouement tout différent que celui en usage en Europe. Aussi a-t-il fallu l'intervention de la diplomatie pour soustraire cette jeune femme au ressentiment d'un mari soupçonneux. On assure qu'elle s'est adressée au gouvernement français à l'effet d'obtenir la restitution des anciennes propriétés que possédait sa mère en Algérie, où elle désirerait aller fixer désormais sa résidence. »

LES RÉFUGIÉS POLONAIS. — On nous prie d'insérer la note suivante : « Les Polonais réfugiés, désirant laisser un souvenir à lord Dudley Stuart, qui s'occupe de la cause polonaise en Angleterre, lui ont offert le 12 mai 1847, un magnifique cadeau. Il consiste en un chronomètre de poche fait par M. Patek et Cᵉ, horlogers de Genève. Cette pièce est à répétition, à secondes, munie d'une boussole indépendante ; elle se remonte et se met à l'heure sans clef, d'après l'ingénieuse et toute nouvelle invention de M. Patek. Le cadran, d'une ciselure admirable, reproduit les armes héraldiques de l'ancienne Pologne ; les figures en pied de la justice et de la paix soutiennent l'aigle blanc. Dans l'intérieur on lit une inscription latine analogue avec la date du 3 mai 1847, qui est le 56ᵉ anniversaire de la mémorable constitution nationale, décrétée à Varsovie en 1791. La simplicité du mécanisme, la magnificence des ciselures, la perfection de ce chronomètre sont telles que les premiers horlogers de Londres, ainsi que les membres de l'amirauté et de l'observatoire anglais se sont tous unis pour rendre justice à ce travail polonais, sans égal jusqu'à présent.

Chambre des Députés.

Présidence de M. SAUZET. — *Séance du 2 juin.*

La séance est ouverte à deux heures.

M. MURET DE BORT dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la prorogation des lois concernant l'entrée dans les ports français des céréales.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur l'avancement des lieutenants promus à des fonctions spéciales dans les corps de troupes.

Dans sa séance d'hier, la chambre a adopté l'article 1ᵉʳ tel que la commission l'avait amendé ; elle a aujourd'hui à délibérer sur les articles suivants du projet.

Mais auparavant je dois faire connaître à la chambre une disposition additionnelle présentée par M. Paixhans, et qui deviendrait l'article 2 du projet : cette disposition additionnelle est ainsi conçue :

« Dans les régiments d'infanterie et de cavalerie, et dans les armes de l'artillerie et du génie, le nombre des capitaines promus au choix ne pourra toutefois excéder les deux cinquièmes du nombre total. »

L'amendement est renvoyé à l'examen de la commission, et la Chambre passe à la discussion d'un projet de loi concernant les 9 millions à allouer pour réparation des dommages divers, dommages causés par l'inondation.

Après avoir entendu MM. Roger (du Loiret), Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture, et divers autres orateurs, et notamment M. d'Angeville qui propose un amendement tendant à procéder à une étude plus spéciale des travaux à effectuer sur la Loire, la Chambre adopte successivement les divers articles du projet amendés par la commission.

Art. 1ᵉʳ. Un crédit de 7 400 000 fr. est affecté à la réparation des dommages causés aux digues et levées, ainsi qu'aux voies navigables comprises dans le bassin de la Loire, par la crue et le débordement des eaux.

Toutefois, les subventions pour les travaux relatifs aux digues et levées qui n'appartiennent pas à l'État, ne pourront excéder les deux tiers de la dépense.

Art. 2. Un crédit de 1 800 000 fr. est affecté à la construction de banquettes pour élever des digues en aval de Briare.

Les dispositions du paragraphe précédent sont applicables à cet article.

Art. 3. Un crédit de un million cinq cent mille fr. est affecté à la réparation des dommages causés aux routes royales et départementales par la crue et le débordement des eaux.

Toutefois, les subventions pour les travaux relatifs aux routes départementales ne pourront excéder les deux tiers de la dépense. — Adopté.

Art. 4. Sur les allocations mentionnées dans les articles précédents, [...]

VARIÉTÉS.

De la Colonisation et des Institutions civiles en Algérie; par le comte de Raousset-Boulbon. — *Résumé de la situation morale et matérielle de l'Algérie*; par M. A. Warnery. — *Lettres d'un commis*; par le chevalier de Saint-Macaire. — *Essai sur la Nécessité de créer une vice-royauté en Algérie*; par M. Gaëtan Citati.

Ces diverses publications émanent toutes des colons civils de l'Algérie, et renferment, comme on doit s'y attendre, de vives protestations contre le régime militaire, que l'on accuse le gouverneur actuel d'aimer avec une prédilection trop marquée, même pour un vieux soldat. Sans nous associer pleinement à des reproches dont l'exagération est quelquefois flagrante, nous ne voyons pas grand mal à ce concert de plaintes, parce que, bien évidemment, c'est du côté militaire que penche le gouvernement de notre colonie : cent mille soldats y font la loi par la force et le nombre ; les officiers y représentent la population d'élite ; le pouvoir militaire y est toujours le vrai maître en face d'un danger permanent. Comment s'étonner que le ton général soit, comme sous l'Empire en Europe, un peu au despotisme, intelligent peut-être, mais arbitraire, et par suite à la compression de l'esprit civil ? Les situations ne sont pas le fait des hommes ; même avec les chefs animés de l'esprit le moins militaire, tout prend une teinte militaire où règne l'armée. L'Algérie pourrait-elle s'y soustraire avec un chef qui est la personnification même du soldat ?

Donc, que l'on s'alarme et que l'on crie, pour opposer un contrepoids aux tendances prédominantes de l'armée, nous laissons faire, sachant fort bien que la colonie ne risque pas de périr par le relâchement du lien militaire. Nous nous abstenons cependant en général de célébrer les vertus des plaignants et de provoquer l'humiliation des coupables. Si notre opposition se garde d'un tel excès, c'est que nous trouvons étranges les reproches d'amour de guerre et d'ambition d'avancement adressés aux officiers par des avocats et des avoués qui recherchent les procès comme de lucratives razzias, par des fonctionnaires dont l'impatiente ambition est un scandale quotidien, par des commerçants qui s'enrichissent de tripotages et de fraudes, par des électeurs qui vendent leur suffrage pour la croix dite d'honneur, par des écrivains et des députés qui serrent la main à l'agiotage, par des spéculateurs dont la cupidité distille la calomnie et l'injure ; c'est que nous savons qu'entre des mains non militaires l'Algérie serait livrée à de bien autres abus qui ne seraient pas purifiés par le patriotisme et le désintéressement. Est-ce que la masse du peuple français n'est pas matière à exploitation et avancement pour tous nos parasites et intrigants sociaux, bien plus durement et moins justement que l'Algérie pour nos soldats ? Quelque fondées que soient les plaintes, quelque disposés que nous soyons à les appuyer, nous séparons notre cause de celle des plaignants qui voient une paille dans l'œil du voisin et ne voient pas la poutre qui est dans le leur.

Avec une telle impartialité d'esprit, nous nous préoccupons moins de quelques condamnables abus du pouvoir militaire que des menées de la spéculation. L'influence des premiers, quoique très regrettable, nous paraît moins dangereuse que l'influence contraire. L'une enfante des maux privés, l'autre enfante un mal social.

Un mot pourtant d'explication préalable sur la spéculation. Nous n'avons garde de condamner en eux-mêmes le désir et le calcul qui ont pour but l'accroissement de la richesse individuelle. Nous aimerions mieux sans doute que la France dût à de plus nobles ressorts, tels que le patriotisme, l'amour de l'humanité et de la religion, la colonisation des terres incultes ; nous savons bien que, si le sol peut gagner en valeur par la spéculation, les races humaines qui seront abordées par elle n'en deviendront pas meilleures. Mais il faut prendre son siècle tel qu'il est, et, puisque tous les grands sentiments sont éteints, et que l'État lui-même proclame partout son impuissance, il faut bien se résigner à l'intervention de l'amour du gain, en Algérie comme partout. La spéculation a seule aujourd'hui quelque vigueur d'initiative et d'action ; subissons-la pour ne pas tomber dans une torpeur pire que l'agitation désordonnée.

Mais ne confondons pas la légitime spéculation qui accroît et recueille la richesse avec l'agiotage, avec la corruption, avec toutes les manœuvres qui, dans notre époque de scandales dépossèdent partout les capitaux, les talents et les bras sérieux. Ne permettons même pas à la spéculation honnête de faire aux travailleurs des conditions contraires aux légitimes exigences de la dignité humaine.

C'est ce que les colons réels ou fictifs de l'Algérie semblent oublier trop généralement : on dirait un domaine qui leur appartient et qu'ils entendent organiser, dépecer, gouverner à leur façon, s'étonnant fort des résistances qu'ils rencontrent dans le mauvais vouloir des bureaux de la guerre ou du maréchal Bugeaud. Cette résistance aux prétentions des capitalistes spéculateurs de l'Algérie est justement pour nous un titre d'indulgence pour les bureaux de la guerre et pour le maréchal.

Voyez, en effet, les étranges idées des colons, les plus éclairés d'ailleurs, en fait de constitution de la propriété en Algérie.

Écoutons d'abord M. le comte de Raousset-Boulbon. Adversaire de la colonisation militaire et de la colonisation civile par l'administration, il veut la colonisation libre et civile par le concours des capitalistes et des travailleurs ; il fait la part des uns et des autres ; très large aux premiers, très modique aux seconds, 5 hectares à ceux-ci par famille. « Ce n'est pas sans raison, dit-il, que » nous avons fixé à cinq hectares la quantité de terre qui sera » donnée à chaque famille par le concessionnaire après cinq ans » de métayage... C'est assez pour le bien-être d'une famille de » cultivateurs, et c'est même *beaucoup trop*, si l'on considère que » la main-d'œuvre deviendra pour le grand propriétaire d'autant

somme lui sera nécessaire? M. Raousset-Boulbon ne l'estime pas à moins de 3 000 francs. Il faudra donc que le colon ait en cinq ans de métayage économisé 3 000 francs pour utiliser les clauses de la concession! Et M. le comte imprime sérieusement que rien ne sera plus facile qu'un tel bénéfice, et il accuse le maréchal Bugeaud d'être peu familier avec les choses agricoles, parce qu'il nie la possibilité de telles économies. Ah! que M. le maréchal ne se donne pas d'autre tort que de repousser énergiquement cette exploitation *inique* de l'homme par l'homme, du travail par le capital, et la France démocratique du dix-neuvième siècle l'absoudra!

M. le comte de Raousset-Boulbon est bien libre de réclamer le servage et la féodalité, — mais nous lui contestons le droit de masquer ses vœux et ses plans sous le nom d'association. Ce nom est en faveur aujourd'hui, et MM. les colons seraient enchantés de pouvoir s'en approprier le bénéfice. Qu'ils acceptent loyalement avec le nom l'idée, qu'ils emploient à l'inaugurer ce que la naissance et l'éducation leur ont donné de fortune, de talent et d'influence, ce que leur cœur français nourrit de patriotisme, l'École qui a fait du mot d'*association* sa devise sera heureuse de leur concours, et s'effacera volontiers devant leur succès; mais appeler de ce nom la plus inique forme de prolétariat que la féodalité financière et territoriale ait encore osé proposer, c'est une entreprise qui serait déloyale, si elle n'avait pour excuse une ignorance absolue des principes de l'association : l'École Sociétaire proteste donc énergiquement contre une confusion de langage qui conduirait bientôt à la confusion des idées. En fait d'association pratique, nous ne connaissons et n'admettons en Algérie que des plans analogues à ceux de l'Union agricole du Sig, qui sont bien l'antipode de ceux de M. le comte de Raousset-Boulbon.

Le *Résumé de la situation de l'Algérie*, par M. Warnery, ex-rédacteur en chef de l'*Algérie*, est inspiré par le même amour de la féodalité financière, seulement, la hardiesse des desseins est moins déguisée encore. Lisez et réfléchissez. Il s'agit du port de Bône, qui jusqu'à présent n'a pas reçu les améliorations qu'exige l'intérêt public :

« Deux projets principaux ont été présentés, l'un comprenant un port militaire et un port commercial,... l'autre consistant en un barrage de la Seybouse. Ces deux devis sont imparfaits; ce sera peut-être une raison pour qu'on les adopte plutôt que *d'accepter les propositions d'une compagnie puissante, qui offrait de faire à ses frais, risques et périls, un port sûr et vaste, moyennant un droit de tonnage qu'elle percevrait sur les bâtiments du commerce.* Les ports construits par les compagnies qui seraient substituées à l'État pour la perception des droits de tonnage! En France, on n'avait pas encore osé le proposer, mais l'Algérie est la terre des nouveautés audacieuses.

On conçoit qu'à côté des ports les forêts et les routes ne soient que bagatelles. Aussi M. Warnery ne paraît il pas douter que les unes et les autres ne doivent être cédées aux compagnies par l'État, trop heureux de se débarrasser d'une richesse improductive!

« Nous ne conseillerions certes pas de livrer tout ou partie des » forêts de la subdivision de Bone aux compagnies, sans exiger » d'elles des conditions d'aménagement sérieusement établies » (quelle étonnante sévérité!), mais nous soutenons qu'il y aurait » un avantage énorme pour l'État à livrer l'élagage en échange de » travaux auxquels les compagnies s'engageraient, pour le percement des routes d'abord, pour l'aménagement des bois ensuite... » Si d'un côté l'État donne une valeur réelle et immédiate aux » compagnies exploitantes, il évite de l'autre les dépenses de per» cement des routes, de dérossement et d'aménagement des forêts! »

Pourquoi donc n'ajoutez-vous pas que, par de telles concessions, l'État aurait l'agrément de se dessaisir de cette coûteuse charge de souveraineté, qui serait rejetée, lourd fardeau, sur les épaules des compagnies? L'État alors planerait dans les régions éthérées de la suzeraineté, et le souci de gouverner les humbles vassaux et féaux sujets incomberait à ces malheureuses compagnies!

On comprend qu'un écrivain qui professe une si haute vénération pour la féodalité financière, et particulièrement pour M. Ferdinand Barrot, dont il invoque le témoignage comme une grande autorité en fait de concessions, trouve fort impertinente la conduite de l'armée, qui, depuis le simple soldat jusqu'au gouverneur général, à travers toute l'échelle des officiers, se permet de penser que les sueurs et le sang qu'elle verse en Afrique doivent concourir à la gloire de la France et non au profit de MM. les financiers des forêts, ni des ports, dont le rôle, à part la question de souveraineté, concerne l'ensemble d'un pays directement ou par contre-coup. Quand un intérêt rayonne ainsi à de vastes distances, l'État seul peut le gérer, parce que seul il embrasse dans sa sollicitude et dans son pouvoir toutes les distances. Telle est notre boussole de jugement au sujet des compagnies; et l'on voit qu'elle n'est pas donnée par une aveugle antipathie, mais par un juste sentiment des conditions de toute bonne administration.

La *Lettre à un commis*, par le chevalier de Saint-Macaire, trahit la mauvaise humeur de quelque infortuné colon que l'ordonnance du 21 juillet 1846 a forcé à faire vérifier ses titres, qui n'ont peut-être pas été trouvés irréprochables. Il a formulé ses griefs sous forme d'épigrammes peu spirituelles, pour nous du moins, qui n'avons pu saisir la finesse des allusions personnelles. Assurément nous trouvons bien à plaindre ces malheureux détenteurs qui ont vu inscrire dans une ordonnance — pour la première fois depuis l'origine du globe, que le *défaut de culture était une cause suffisante d'expropriation*, mais leur infortune particulière ne saurait nous toucher bien vivement, ni la France sans doute.

Nous ne mentionnons que pour mémoire une brochure sur la création d'une vice-royauté en Algérie; la question est loin d'être opportune : on aura le temps d'y penser. Signalons toutefois une très bonne critique du système proposé par un journal de Paris comme le salut de l'Algérie, savoir la division en départements français. Toutes les difficultés qui doivent faire, sinon repousser à jamais, du moins ajourner encore cette mesure, y sont exposées avec une logique vigoureuse. Simple mesure administrative, cette innovation manque de sa base naturelle, le régime municipal : tant que les communes ne sont pas organisées et peuplées par des colons européens, le canton, l'arrondissement et le département ne seront que de vaines fictions. Veut-on prendre les choses au sérieux, et enserrer les Arabes dans nos compartiments administratifs (et telle est bien la pensée du journal la *Presse*, qui cite comme précédent l'adjonction de la Corse et des pays conquis sous l'empire)? Un tel oubli de la différence des races, des religions, des mœurs civiles et politiques, de toutes les habitudes de la vie, constitue une erreur si énorme, qu'elle est sans danger possible. Les partisans les plus déterminés de l'annexion, comme M. de Raousset-Boulbon, ont bien soin de laisser les indigènes en dehors de leurs cadres d'organisation. La mesure peut alors être acceptable avec cette restriction, mais elle n'a plus qu'une valeur très secondaire.

Il faut donc, de quelque côté que l'on étudie cette grande question algérienne, confesser l'insuffisance du système actuel, l'impuissance d'une simple annexion à la France, enfin l'iniquité suprême de toute assimilation à l'Irlande, telle qu'elle résulterait de la concession aux grands capitalistes chargés de coloniser et de peupler le pays. Il faut chercher le bien dans l'innovation, et, pour fonder une société régulière, aborder hardiment l'idéal d'une société supérieure à la Civilisation.

JULES DUVAL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Grenoble. — M. C. — N'aurons-nous pas des détails étendus et circonstanciés?

Nantes. — Mlle D. — Reçu les 61. — Nous n'avons besoin d'aucun témoignage à l'appui de ce que vous nous dites. — Les rem. doivent être défalquées. — Conservez les port. jusqu'à nouvel ordre, et reculez-en le régl.

Velluire. — M. M. — Il sera fait bon accueil à M. E. P. — Nous exam. le c. de M. R.

En Dauphiné. — V. H. — Bravo et courage, ami! — Avez-vous reçu notre lettre, et vous êtes-vous mis en rapport avec notre ami A., de Marseille?

Port-Louis. — M. E. D. — Nous recevons aujourd'hui seulement votre lettre des 30 décembre et 15 janvier, par l'*Overland*. *The second* avait précédé *the first*.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 28 mai. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 3 933 q. 68 k. — Ventes, 5 916 q. 54 k. — Restant, 15 958 q. 17 k. — Cours moyen du jour, 70-70. — Cours-taxe de quinzaine, »»-»». — Ventes en disponibles : Gruaux, 7 q. 82 k. 30-00 à 36-00 — 1re marque, 144 q. 71 k., 71-30 à 73-30. — 2e marque, »» q. »» k.; 69-75 à 70-05. — 3e marque, » q. »» k.; »»-»» à »»-»». — 4e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 98 q. »» k. — Ventes à livrer, 113 q. »» k. 70-10 à 72-40. — Cuisson, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 17 q. »» k. »»-»» à 72-65.

La Chapelle, 1er juin. — Taureaux : amenés, 27; vendus, 27; prix, le kil. sur pied, 1,00-0,84. — Vaches grasses : amenées, 88; vendues, 68; prix,

3 p. 0/0......	60 »/»	30 »/»	»»-»/»	»» » »
5 p. 0/0......	25 »/»	60 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM...............	Der C. 100	»/»
Récep. Rotsch.	»	103 25	BELG. 3 1/2......	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	do 1840......	»	100 1/4
— 3 p. 0/0.	»	35 »/»	do 1842......	»	»»» »/»
Dette intérieure	»	29 3/8	— Banque......	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» » »	— do Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT.........	»	»»»» »»
HAITI...........	»	» »/»	AUTRICHE........	»	»»» »»

Tours-Nant.	4?5 »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	607 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	51? »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	438 75
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	6000 »»
Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.).	»»» »»	Paris à Rouen....	961 50	Orléans à Vierzon.	590 »»
— (r.-g.)...	»»» »»	Rouen au Havre...	66? »»	Bordeaux à Cette..	510 »»
Paris à Orléans...	1257 50	Marseille à Avign.	74? »»	Nord............	608 75
— à Lyon.....	4?3 75	Paris à Strasbourg	436 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 93-50; courant du mois, 94 à 95; juillet et août, 95; 4 derniers mois, 99 à 100.

Lille. — Colza, 78-50 à »»; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible 84; courant du mois et juin, 83 à 84; juillet et août, 86 à 87; septembre et octobre, 87 à 88.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 99 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 juin.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Marion de Lorme, Crispin rival.
» h. »/» ODÉON. — Relâche pour la répétition générale de Spartacus.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — L'École des Familles, le Mari.
» h. »/» VAUDEVILLE. — Lolotte, les Habits d'emprunt, les Misères.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Nuits, Clarisse, la Femme.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ether, Danseurs espagnols, Léonard, Mlle Grabutot.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Égarements d'une canne et d'un parapluie, Père et Portier, le Trottin de la modiste.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Les Étouffeurs de Londres, Georges et Thérèse.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Duchesse de Marsan, Mlle de Briscambille.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirées équestres.
6 h. 3/4 COMTE. — Barbe-Bleue.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Île d'Amour, les Tribulations, Fille difficile à marier, Brelan.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, on demande un Mari.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Fille, Portrait, Chiffon nié, danse, Fifres.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Oh! que l'Amour est agréable, Miel et Vinaigre.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Grandes soirées musicales et dansantes, les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 3 JUIN.

—

Rapport de M. de Tocqueville sur l'Algérie.

Dans l'attente des évènements dont l'Europe et particulièrement le bassin occidental de la Méditerranée peuvent devenir le théâtre, l'instinct national pousse presque toutes les forces de la France à contribuer, sans esprit de parti, au succès rapide de la grande entreprise que nous poursuivons depuis dix-sept ans en Algérie. Nul n'en a mieux compris l'importance que l'écrivain distingué dont nous analysions naguère le livre (1).

Il faut bien se convaincre, dit M. Brunet, en effet, que le moment de crise est venu pour la question algérienne, et qu'il faut aujourd'hui, ou jamais, lui consacrer tous nos efforts. Est-ce un bien? Est-ce un mal que cette entreprise gigantesque placée désormais devant la France? Les opinions peuvent varier là-dessus, la nôtre est que c'est un bien. Mais là n'est pas la question. Cette dernière la voici : Une position nous est faite, plus par la force des évènements que par les volontés dirigeantes et les plans combinés de longue main; cette position, nous sommes forcés de l'accepter et de la faire rapidement fructifier, sous peine de manquer à notre rôle de puissance grande et civilisatrice, sous peine d'avoir ruiné, en pure perte pendant dix-sept ans, notre armée, nos finances et notre force vive, sous peine enfin de décourager la nation et de tomber trop bas dans l'estime du monde.

D'ailleurs, si l'entreprise est vaste et difficile, elle n'est pas au-dessus des moyens dont nous pouvons disposer. Les progrès que l'on a obtenus dans ces dernières années doivent donner bon espoir, d'autant plus qu'ils pourront être beaucoup plus grands du moment que l'on voudra sérieusement qu'ils répondent aux forces dont on dispose, à la grandeur du but que doit avoir la France, à l'urgence des circonstances, à la gravité des dangers qui peuvent nous menacer...

Dans cette activité prodigieuse que nous dépensons en Afrique, les efforts manquent de suite, d'ordre et d'énergie, s'égarent, avortent, ou s'entre-détruisent, de sorte que les résultats ne s'obtiennent qu'à des conditions onéreuses et avec une lenteur funeste...

... Le seul moyen de remédier à ces défauts et de satisfaire, avec une puissance et une rapidité qui étonneraient, aux exigences impérieuses de la position générale, serait d'éviter avec rigueur le gaspillage d'efforts, et de concentrer tous les éléments d'action que peuvent fournir l'Algérie, la France et les Etats étrangers sur les points importants du territoire algérien, de manière que chacun de ces éléments opère le plus librement possible dans un cadre déterminé et bien lié aux autres parties du plan général, par l'ordre, les institutions progressives et l'intérêt individuel. La discussion de ce plan général est la première et la plus importante chose à entreprendre. Et une fois ce plan admis il faudra que toutes les forces dirigeantes poussent à l'exécution avec ordre et franchise, mais surtout avec une inébranlable persévérance.

En présence de la gravité et des nécessités impérieuses de notre position en Algérie, la Chambre des députés a cru devoir confier à une commission composée de dix-huit membres, au lieu de neuf, l'examen de la loi sur les crédits extraordinaires. Cette commission, prenant de haut le travail qui lui était demandé, s'est livrée, en outre de l'examen des crédits spéciaux, à une suite d'investigations et d'études extrêmement étendues, afin de pouvoir indiquer la marche à suivre dans la direction de notre colonie.

Le rapport de la commission, fait par M. de Tocqueville, va servir de base à de grandes discussions, qui commenceront lundi prochain à la Chambre des députés. Ce rapport est sûrement une œuvre de conscience et de talent, dans laquelle abondent les idées justes et généreuses; il expose très nettement le vice de beaucoup de choses en Algérie, et donne de bonnes indications générales sur la marche à suivre dans plusieurs circonstances. Mais ce volumineux travail présente le défaut de son origine.

Une commission de la Chambre des députés, bien que composée d'hommes divergents d'origine, d'opinion, d'instructions et d'habitudes, peut décider nettement des questions spéciales quand elles sont bien développées et bien précisées par le pouvoir qui les présente; mais que cette même réunion de députés, la plupart étrangers aux choses de l'Afrique, aux études d'organisation et d'ensemble et à la conduite des grandes administrations, veuille d'elle-même, et sans route tracée, pendant la durée de quelques séances et au milieu d'un déluge de renseignements incohérents, présider à la constitution complète d'un état social qui se présente dans les conditions les plus compliquées que l'on puisse imaginer, voilà ce qui paraît exagéré, impossible.

Aussi dans le rapport de la commission, faut-il distinguer deux parties : l'une, qui est relative à l'examen des crédits spéciaux que demande le ministère, peut être nettement résolue. Quant à l'autre partie, qui représente les études que la commission s'est imposées sur l'ensemble de la question algérienne, c'est là sûrement une œuvre de conscience, de lumière et d'excitation, mais ce ne peut être aussi qu'un travail fort incomplet, et les généralités abondent à défaut de propositions pratiques. Ce rapport n'est pas un des monuments les moins curieux de cette action incessante et continue qui vient d'en bas pour entraîner le gouvernement dans une des œuvres les plus difficiles qu'un grand peuple ait jamais entreprises.

Quoi qu'il en soit de l'origine et de la valeur de ce rapport, il va devenir l'objet de discussions et de mesures fort importantes, il est donc nécessaire de l'étudier avec conscience dans son esprit, dans ses considérations, et les propositions qu'il contient dans leurs détails pratiques.

Et d'abord, nous devons signaler la franchise avec laquelle la commission, sans préoccupation de personnes et de partis, mue seulement par l'amour du bien public, signale le vice capital de notre conduite dans les affaires de l'Algérie.

Jusqu'à présent l'affaire d'Afrique n'a pas pris dans l'attention des chambres, et surtout dans les conseils du gouvernement, le rang que son importance lui assigne..... La domination paisible et la colonisation rapide de l'Algérie sont assurément les deux plus grands intérêts que la France ait aujourd'hui dans le monde..... Notre prépondérance en Europe, l'ordre de nos finances, la vie d'une partie de nos concitoyens, notre honneur national, sont ici engagés de la manière la plus formidable... Et cependant nul n'a semblé apporter dans la conduite des affaires d'Afrique cette sollicitude ardente, prévoyante et soutenue qu'un gouvernement accorde d'ordinaire aux principaux intérêts du pays.

Tant que les choses se passeront ainsi, les améliorations de détail, les réformes administratives, les changements d'hommes resteront inefficaces, les avis les plus salutaires seront perdus, les meilleures intentions deviendront stériles; tout sera au contraire possible, et presque facile le jour où le gouvernement et les chambres, prenant enfin en main la direction de cette grande affaire, la conduiront avec la résolution, l'attention et la suite qu'elle réclame.

Cette déclaration est franche et courageuse, mais elle est incomplète. Il y a un autre pouvoir dont l'action n'est pas officielle, mais qui exerce une influence considérable, et qui, par sa négligence, a contribué beaucoup à l'impuissance et à l'anarchie de nos efforts en Algérie : nous voulons parler de la presse. En général, la presse s'est tenue trop à l'écart des affaires de l'Algérie, et n'a fait aucun effort sérieux et suivi pour les connaître. Accueillant de temps à autre les faits ou les plaintes qui pouvaient piquer la curiosité, servir quelqu'intérêt personnel ou attaquer un parti, elle a presque complètement négligé d'étudier sérieusement les institutions, les documents et les ouvrages qui indiquaient l'état des choses et la marche à suivre. Si la presse, fidèle à sa haute mission, pouvait mettre de côté les considérations personnelles et les passions mesquines pour recueillir et discuter tous les documents qui abondent sur la situation algérienne, pour éclairer et soutenir tout le monde, gouvernement et populations, dans ce grand travail où chacun pourrait trouver une bonne place, nous sommes persuadés que l'entreprise algérienne se développerait avec une rapidité et une facilité qui étonneraient tout le monde.

Au commencement de son rapport, M. de Tocqueville établit que ce sont les travaux de notre armée qui servent de base à tous nos efforts.

La longue guerre qui a promené nos drapeaux dans toutes les parties de l'ancienne régence, ne nous a pas fait seulement conquérir des territoires, elle nous a fait acquérir des notions entièrement neuves ou plus exactes sur le pays et sur ceux qui l'habitent. On ne peut étudier les peuples barbares que les armes à la main. C'est la victoire qui nous a fait connaître les peuples et le pays.... Les progrès que nous avons faits en ce sens sont de nature à surprendre.. L'armée n'a pas montré moins d'intelligence et de perspicacité quand il s'est agi d'étudier le peuple conquis qu'elle n'avait fait voir de brillant courage, de patiente et de tranquille énergie en le soumettant à nos armes. Aujourd'hui, grâce à elle, tous les faits généraux, tous les détails secondaires nous sont connus.

Ces paroles sont l'expression d'un sentiment élevé de raison et de justice. Mais M. de Tocqueville n'a pas complètement apprécié le rôle de l'armée, en dehors des opérations militaires. Non-seulement l'armée conquiert, domine, administre et fait connaître le pays indigène, mais c'est elle encore, qui ébauche et implante la colonisation européenne sur un sol nu ou hostile; c'est elle qui éclaire tout le monde sur les conditions de l'installation et qui applique les institutions sociales aux éléments qui y surgissent. — Cette mission d'études, d'administration, de création et de gouvernement pour les indigènes et pour les Européens, est remplie par quelques officiers de l'armée qui sont choisis par les généraux, et qui, en outre de leur service spécial dans leur arme, se dévouent à ces fonctions extrêmement pénibles et difficiles, sans lesquelles rien, absolument rien, ne serait fait en Algérie. Il faut le dire, généralement on méconnaît beaucoup trop les services que rendent ces officiers.

Après avoir reconnu qu'au moyen de tous les faits et renseignements que l'on possède actuellement, il y a moyen de déterminer la marche à suivre dans les affaires de l'Algérie, la Commission, partant de cette base et procédant à l'examen des deux projets de loi qui lui sont soumis sur les crédits extraordinaires et sur les camps agricoles, fait dépendre la marche à suivre de la solution des trois problèmes suivants :

(1) La *Question algérienne*, par M. Brunet, capitaine d'artillerie. Il doit paraître bien étonnant que la *Démocratie pacifique* soit le seul journal de Paris *qui ait rendu compte de ce livre*, qui a été jugé cependant un des plus remarquables entre tous ceux publiés sur l'Algérie par des hommes tels que MM. Guizot, Dufaure, Tocqueville, Billault, Lamartine. Malgré ce silence, nous n'en persisterons pas moins dans notre jugement, et le consulterons avec fruit pour les études qui vont suivre au sujet de la discussion sur l'Algérie.

LA PART DES FEMMES (1)

PREMIÈRE PARTIE.

VII.

UNE MAISON DE GAIS VIVANTS.

Au mois de mai précédent, Juanna s'était bien promis de venir voir fleurir la collection de dahlias qu'Ernestine et elle avaient plantée dans la terre préparée par le jardinier. Elle s'était fait une grande fête d'aider à dépouiller les pommiers qu'elle avait laissés si richement couverts d'un givre rosé et odorant; et puis en automne Léonce y serait. Elle préparait pour lui comme les autres années la ramée sèche où devaient venir se mirer les vaniteuses vinettes. Et, les pieds dans la rosée du matin, elle ferait flamboyer le miroir qui devait tromper les pauvres alouettes que Léonce abattrait. Et puis les baisers candides, et puis les rires argentins, et puis les doux projets; et cependant Juanna ne venait pas.

La pauvre enfant passait des journées bien tristes sans doute à regarder couler la Saône dans cette ville presque déserte en automne, où elle n'avait plus même la consolation d'attendre Léonce. Elle voyait passer dans son âme abreuvée d'ennui toutes les espérances qui la rendaient si joyeuse l'an dernier, et toutes les angoisses d'un avenir au moins incertain.

M. Lachaumelle n'avait pas permis à sa femme de renouveler cette année l'invitation accoutumée, et Mme Dusablé connaissait trop le monde pour conduire toutefois malgré cet oubli, si c'en était un, sa fille à la campagne, où Léonce l'attendait.

— Déjà un mois! dit un matin celui-ci à sa sœur, un mois que nous sommes au Villars. Déjà les étourneaux reviennent, déjà les gelées blanches fanent les feuilles, et Juanna ne vient pas.

— J'ai bien peur, répondit Ernestine qu'on ne l'ait pas invitée cette année. C'est donc bien mal de s'aimer, puisque mon père veut qu'il n'y ait plus entre vous que de la froideur et de la politesse?

— C'est vrai, Ernestine; c'est à cause des convenances, dit-il. Oh! je hais bien ceux qui les ont inventées. Mon Dieu oui, c'est pourtant parce que je l'aime autant que je t'aime toi-même....

— Oh! un peu plus, Léonce, avoue-le.

— Non, ma sœur, ne dis pas cela, je ne l'aime pas plus, mais autrement. Enfin, c'est à cause de cela que cette pauvre amie qui aimait tant à courir avec nous par les champs, à se parer de gros bouquets de chèvrefeuilles et de clématite des haies, s'en voit privée maintenant.

— C'est vraiment à n'y pas croire. Oh! je suis bien comme toi, Léonce, je prends les convenances en haine.

— Je ne pourrai donc plus la voir avant de repartir pour Paris. Si tu lui écrivais toi, Ernestine?

— De venir! Y penses-tu? Je pourrai tout au plus en parler à ma mère et je l'ai déjà fait si souvent....

— Oh! si elle était ma femme! reprit Léonce; elle ne me quitterait plus.

— Oh! mais c'est vrai, s'écria joyeusement Ernestine; quel bonheur ce serait; je n'y avais pas songé; nous ne nous quitterions plus.

— Même quand tu te marierais à ton tour, Ernestine.

— Même quand je me marierais, certainement. Oh! mais moi d'abord, continua-t-elle en souriant et en chassant devant elle une pomme avec son petit pied, qui sait si je me marierais ou bien quand je me marierais!

— Bientôt, peut-être.

— Allons, tu vas encore recommencer tes plaisanteries. Ce sera avec M. Pernon, n'est-ce pas?

— Non, mais avec celui qu'il dit t'avoir trouvé.

— Je ne veux rien de lui, pas même lui, dit-elle en gratifiant d'un nouveau coup de pied la pomme qu'elle venait de rattraper.

— C'est égal, ajouta Léonce, j'ai le pressentiment que le sort de l'un de nous va changer.

— Oh! pour ce qui me regarde, j'espère bien Léonce que tes pressentiments seront faux.

En ce moment un domestique vint prier Léonce de monter près de sa mère qui avait un service à lui demander.

Un instant après, l'adolescent, monté sur un cheval bai brun, s'acheminait vers la demeure de madame Laure de Logny que son père avait mariée à peine nubile à un de ses anciens amis de collège. C'était une vieille promesse qu'il avait voulu tenir.

— Le premier de nous deux qui se mariera s'étaient-ils dit, donnera sa fille aînée en mariage à celui qui sera resté célibataire.

Or, il y avait deux ans qu'un capitaine de vaisseau, brave et vaillant homme du reste, était venu surprendre agréablement le père de Laure et lui rappeler la promesse des deux étudiants. Il se nommait de Logny, et apportait son cœur et son nom à la belle enfant, ayant à peine l'âge légal de quinze ans nécessaire pour accepter les offres d'un amant de cinquante-et-un ans. Son père, cependant, les accepta pour elle; car M. de Logny était l'ami d'enfance avec lequel il avait échangé ce ridicule serment.

Il faut le dire aussi, malgré son âge, le capitaine était si gai, si franc, si ouvert, si causeur et si conteur d'aventures pittoresques, que Laure ignorant entièrement la nature de l'union qu'elle allait contracter, s'y prêta sans trop de répugnance. Si elle s'y fût opposée sérieusement, son futur mari, il faut le croire, eût retiré sa demande, puisque c'était, avons-nous dit, un excellent homme.

Son faible à lui, ou mieux son fort, était d'aimer les femmes aussi ardemment et sensuellement, malgré son âge, que lorsqu'il était sur le vaisseau-école, et cet amour se traduisait souvent en paroles plus que libres; il y avait excès en sens vicieux dans la manière dont il avait adopté cette passion, chose qui arrive toutes les fois qu'un penchant majeur est refoulé, toutes les fois qu'une faculté nécessaire n'a pas eu son libre développement.

Il avait caressé mille fois dans ses longues oisivetés de bord la pensée toute luxurieuse de posséder enfin à lui seul et toute à lui une jeune et jolie femme dans un intérieur tranquille où il pourrait lui consacrer tout son temps. C'était donc un libertin longtemps sevré de voluptés, c'était un vieux débauché à l'imagination avide qui n'avait encore étudié l'amour que dans les orgies des relâches, qu'on avait allié à la vierge la plus simple et la plus candide qui ait jamais souri à la venue de ses seize ans.

Il y avait eu même, disait-on, la première nuit, un grand étonnement et presqu'un grand effroi de la part de l'épouse; quand le joyeux corsaire voulut user de ses droits de prise, elle s'était jetée hors du lit en poussant des cris désespérés.

Que voulez-vous? La belle enfant était orpheline du côté de sa mère, elle n'avait pas eu sa part de ces impudents avis maternels que la soudaineté et l'inconvenance de nos mariages de convenance rendent l'opprobre de notre société presque toujours nécessaires.

Heureusement pour M. de Logny, une tante de sa femme, venue pour assister à cette noce, entendit ce singulier tumulte et descendit pour achever de perdre la pauvre Laure et lui enlever la virginité de l'âme, première défloration qui devait faciliter le viol légal à son mari. Il y avait, au reste, tant de bonhomie dans ce sacrilége que nul ne s'avisa de soupçonner que c'était peut-être mal. C'était tellement dans les mœurs que nul ne comprit, M. de Logny surtout, le cher et heureux homme, que cette entreprise nuptiale pouvait bien contenir quelque peu d'infamie.

Depuis, il est vrai, aux yeux de tous, Laure s'était résignée, malgré la petite histoire qui avait beaucoup amusé le département. Son mari était un si joyeux vivant, un si honnête compagnon qu'elle semblait en avoir pris son parti.

Laure demeurait en ce moment à la campagne de son père, avec son mari. Depuis deux ans les deux amis, très bons vivants l'un et l'autre, se félicitaient de la réussite de leurs anciens projets d'union, ils épuisaient à cet égard les plaisanteries gaillardes qu'inspirait la bizarrerie de leurs positions. Cela leur semblait une si bonne invention, que M. Terrier, le père de Laure, regretta sans doute de n'avoir pas fait un second serment pour son autre fille, afin de réaliser le proverbe : *Plus on est de fous plus on rit*.

Il savait qu'on ne rit jamais mieux qu'avec ceux de son âge. Les jeunes sont trop fiers de leur long avenir, les vieux trop assommants de leur expérience, et puis on aime tant à la cinquantaine à exhumer les souvenirs de la jeunesse avec ceux qui vous ont connu à cette heureuse époque. Mais Lucille devait, chose rare, pouvoir faire un jour un choix en toute liber

(1) Voir les numéro des 27, 28, 29 mai, 2 et 3 juin.

Les promesses de pairie.

Le 12 mai dernier, dans un article de polémique contre le ministère, la *Presse* publiait les lignes suivantes qui ont été reproduites par la grande majorité des journaux :

Soyons humbles, c'est l'attitude qui convient à notre faiblesse. Que sommes-nous ? Un faible journal qu'il n'a dépendu ni des ministres ni de M. le procureur général Hébert de miner et de détruire ; à qui on a fait un procès qui lui a coûté 170 000 fr. ; à qui on a suscité une concurrence qui a vécu pendant 15 mois au prix de 1 100 000 fr., sans comprendre le trafic des privilèges de théâtre qui se vendaient 100 000 fr., des PROMESSES DE PAIRIE QUI SE VENDAIENT 80 000 fr., des titres de noblesse, des croix d'honneur, des audiences, et même des sourires de ministres.

On savait généralement que le privilège de théâtre était celui du troisième théâtre lyrique, qui a été vendu 100 000 fr. par M. Granier de Cassagnac à M. Adam ; on comprenait aussi très bien que des titres de noblesse et des croix d'honneur pussent être vendus et achetés ; il n'y a rien là que de très ordinaire par ce temps de corruption générale ; mais la vente d'un titre de pairie pour une somme déterminée, pour une somme inférieure d'un cinquième à celle d'un privilège de théâtre, était un fait d'un genre nouveau et sur lequel on attendait des explications. Le gouvernement était tellement intéressé à démentir l'accusation et pour son honneur et pour celui de la Chambre des pairs, que l'on s'attendait à des poursuites ou au moins à un démenti, — cela coûte si peu, un démenti, aux feuilles amies du ministère ! — Mais trois semaines se sont passées, et le démenti n'est pas venu. On a dû en conclure que le fait est vrai, et l'on attendait le moment où le masque pourrait être levé.

Ce moment ne tardera pas, à ce qu'il paraît. A défaut du gouvernement, la Chambre des pairs s'est émue. Elle a cru que c'était assez d'avoir à supporter l'impuissance radicale où elle est réduite par la faute de sa constitution, et elle est déterminée à ne pas laisser croire que plusieurs de ses membres ont acheté leur fauteuil. Une proposition a été déposée par M. de Pontois, et il a été décidé, séance tenante et après une discussion assez orageuse, que M. E. de Girardin, gérant de la *Presse*, sera mandé à la barre de la Chambre pour avoir à s'expliquer sur la phrase si précise qu'il a insérée dans son journal. Il comparaîtra, non pas comme témoin, mais comme prévenu.

Le message a été communiqué à la Chambre des députés, qui, nul n'en doute, autorisera la poursuite. M. Emile de Girardin la désire d'ailleurs. Il est évident qu'il n'a pas avancé une assertion aussi grave et aussi catégorique sans avoir des preuves à l'appui. Il est probable que le ministère, qui s'est tu jusqu'ici et semble avoir vu la proposition de mauvais œil, eût fait un grand bruit de dénégations, si l'accusation n'eût pas été fondée. M. Emile de Girardin a déclaré, d'ailleurs, qu'il a la main pleine de vérités, et qu'il est enchanté d'avoir une occasion de l'ouvrir. Tout annonce donc un procès fécond en révélations piquantes.

Le voile d'hypocrisie qui couvrait le monde officiel se soulève peu à peu. Nous avons eu depuis quelques mois le procès Drouillard, le procès Boutmy ; nous aurons bientôt le procès Cubières, qui prend, assure-t-on, des proportions énormes et pénètre par delà les barrières posées par les lois de septembre ; les révélations du procès Girardin composeront un épisode de plus dans

[...] cinquièmes les avancements seulement pussent être faits au choix, a été remplacé par un autre de la commission, qui permet de porter à la moitié le nombre de ces avancements.

Le scrutin a été renvoyé à demain, faute d'un nombre suffisant de votants. La Chambre s'occupera ensuite du projet de loi sur les bons royaux et de diverses lois d'intérêt secondaire.

Dans le courant de la séance d'aujourd'hui elle a reçu un message de la Chambre des pairs, relatif au procès intenté à M. E. de Girardin.

Le grand mouvement révolutionnaire qui agite le Portugal mérite toutes les sympathies. Le peuple portugais, en se déclarant contre le gouvernement de dona Maria, accomplit un devoir sacré. Aussi tous les hommes de cœur repoussent-ils avec indignation l'intervention armée imaginée par lord Palmerston, et subie par M. Guizot, en faveur de la cour de Lisbonne.

Des hommes considérables du parlement anglais, MM. Hume, Osborn, Bartwick, les lords Bentick et John Manners, comprenant toute la gravité de cet acte de politique internationale, viennent d'adresser au ministère des paroles très énergiques pour qu'il eût à s'expliquer sur le protocole d'intervention.

M. Osborn s'est écrié que c'était là une intervention en faveur du despotisme, ni plus ni moins, et qu'elle produirait des résultats désastreux. Lord Palmerston s'est fait un peu prier, mais il a eu le bon esprit de ne pas refuser des explications comme M. Guizot. Il fera imprimer toutes les pièces qu'il mettra sous les yeux de l'assemblée. Ces explications auront lieu demain. Lord Palmerston n'a pas cherché à déguiser la vérité, et il a confessé que l'intervention était *un cas tout exceptionnel*. Cette franchise est méritoire, surtout si on la compare au mutisme absolu que M. Guizot a cru devoir garder devant la Chambre, et si on la met en présence du jugement que les *Débats* ont porté sur cet acte inqualifiable, en cherchant à le rattacher *légitimement* à l'ancien traité de la quadruple alliance.

Le traité de la quadruple alliance n'a rien à voir dans la lutte entre dona Maria et le Portugal ; il a été signé exclusivement pour protéger le Portugal contre le retour de dom Miguel, et l'Espagne contre la restauration de don Carlos, et il n'a en aucune façon imposé aux puissances signataires de rétablir l'autorité d'une reine parjure et intrigante qui, de sa propre autorité, s'est déclarée souveraine absolue.

Les orateurs qui ont pris la parole dans les chambres anglaises paraissent décidés à refuser tout subside pour faire cette guerre impopulaire. Il est impossible maintenant que notre Chambre des députes reste en arrière, et autorise, en se démettant de son droit de contrôle, un acte qui mettrait le sceau à la politique de décadence sous laquelle le ministère a courbé la France.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Un journal annonçait hier la saisie de nouveaux documents d'une haute importance dans le procès Despans-Cubière, qui jettent une grande lumière sur ce procès, et qui amèneraient une personne de plus sur le banc des prévenus.

On rattache à ce procès, écrit-on au *Journal de Rouen*, une visite que M. Thiers a reçue dimanche matin, et à laquelle il était loin de

[...]

— Le *Journal de la Somme* annonce qu'une panique s'est répandue à Amiens hier dans la journée. On annonçait un nouvel accident sur le chemin de fer du Nord, la mort de 30 personnes, etc. Tout s'est réduit à un retard d'un quart d'heure, nécessité par le changement d'une locomotive échauffée.

— Le 4e bureau de la chambre des députés a discuté aujourd'hui le projet de loi relatif au chemin de fer de Lyon à Avignon. Plusieurs membres, et notamment M. Jourdan, ont demandé que les deux chemins fussent traités sur le pied d'égalité par l'Etat, et que l'art. 1er du projet de loi, qui supprime implicitement l'embranchement de Grenoble en subordonnant son exécution aux produits de la ligne principale pendant les cinq premières années, fût retranché.

La commission se compose ainsi qu'il suit : MM. de Laferronnays, Delacour, de Lafarelle, colonel Dumas, Delangle, Proa, Pelletereau-Villeneuve, comte Dejean et Muret de Bort, qui a combattu le projet et l'a trouvé insuffisant.

— Le maréchal Bugeaud va arriver à Paris pour prendre part à la discussion des projets de loi relatifs à l'Algérie.

— Les journaux anglais annoncent que les pommes de terre sont atteintes de maladie dans presque tout le Royaume Uni.

— Le roi de Bavière a rendu une ordonnance qui établit la publicité des débats devant tous les tribunaux civils et criminels, et qui institue auprès de ces tribunaux un ministère public.

— Voici le nombre des faillites déclarées au tribunal de commerce de la Seine, pendant les cinq premiers mois de 1847 : janvier, 109 ; février, 84 ; mars, 107 ; avril, 125 ; mai, 130 ; total, 555. Pendant les cinq mois correspondants de 1846, le nombre des faillites n'avait été que de 406.

LA JUSTICE DISTRIBUTIVE. — Chaque jour de nouveaux faits viennent confirmer les créations dramatiques d'Eugène Sue. Hier le boulevard Montmartre a été témoin d'un incident semblable au dénouement des ***Billes d'Agate***, récit navrant dû à la plume du romancier socialiste.

Quatre hommes et un caporal conduisaient au poste une pauvre jeune femme dans un état de grossesse assez avancé portant un enfant au maillot sur son sein, tenant de la main droite une petite fille qui marchait à peine, suivie d'un petit garçon de trois à quatre ans. Qu'avait-elle fait cette pauvre famille ? Hélas, elle n'avait peut-être pas mangé depuis deux jours... et la pauvre mère en passant devant la boutique d'un épicier avait pris quelques pruneaux dans la montre.

Déplorable justice que la nôtre... on laisse échapper les grecs de noble maison qui volent 25 000 francs au jeu ; on jette en prison une mère mourant de faim qui prend quelques fruits secs pour ses malheureux enfants !

RÉCOLTES. — On lit dans l'*Union de Saintes* : « Un fléau menace de détruire une grande partie de notre récolte de froment. Dans les communes de Cermignac, Thénac, Préguillac, Lajard, Berneuil, et en général dans toutes celles où se trouve ce qu'on appelle des terres de Champagne (fonds de bauche ou de craie), les blés sont coupés ras terre par un insecte que les entomologistes classent probablement dans la famille des hannetons, car il en a la forme et la grosseur, et que les habitants du pays nomment *fumerole*, sans doute parce qu'ils le trouvent le plus souvent dans les fumiers consumés. On cite des endroits où les blés sont tellement dévastés, que les cultivateurs y ont mis la charrue pour semer du maïs. En labourant, on découvre des milliers de ces redoutables rongeurs, presque aussi épais dans la terre que les tiges de blé à la surface. »

CÉRÉALES. — Le *Moniteur* fait connaître aujourd'hui le prix des grains d'après les mercuriales officielles des trente marchés régulateurs. Il ne s'agit pas des cours actuels, mais bien des cours de trois

---

comme sa sœur aînée l'eût pu faire sans l'engagement de leur père ; car celui-ci les aimait toutes deux un peu plus qu'à la folie.

Il était bien éloigné, ainsi que son gendre, d'avoir un caractère aussi gravement honorable que le pédant M. Pernon, que le froid et despotique père de Léonce. Cependant il semait, lui aussi, comme vous le voyez, de grands germes de malheurs autour de lui.

Malgré l'énorme différence de manières d'être qui existait entre lui et M. Lachaumelle, ce dernier le voyait plus souvent depuis quelque temps, et il manquait peu d'occasions d'envoyer Léonce se promener du côté de Blangy. C'était le nom du village où était située la maison de plaisance de la famille Terrier. La raison de cela était sans doute que, dans cette maison joyeuse et même un peu débraillée, le sévère M. Lachaumelle guettait une riche héritière, la sœur cadette et unique de Laure, pour son fils Léonce. Cet homme qui s'entendait aux affaires n'eût pas été fâché que celui-ci eût oublié la fille de la Romaine dans les yeux de la jolie Lucille.

En longeant le mur qui séparait le jardin de la route, Léonce aperçut son cousin Adelstan, un des dangereux de sa petite ville, qui se promenait sous une charmille avec Mme de Logny, à laquelle il donnait galamment le bras. Ils riaient beaucoup entre eux en se parlant à demi-voix. Il n'y prit pas grande attention, et ne jugea pas à propos d'interrompre ce tête-à-tête intime par un salut.

Ce qui l'émut le plus vivement, fut lorsqu'il entrait dans la cour un petit char-à-banc de côté, véhicule originaire de Franche-Comté, et, sur le coussin de ce char-à-banc, un petit sac délicieusement ouvragé présent de lui-même à Juanna.

Le hasard le servait à souhait. Il allait passer cette journée avec elle, et se confirmer dans une résolution un peu hasardée qu'il avait conçue le matin même, afin de ne la plus quitter. Il eut avant de se présenter le temps de se rassurer sur l'effet de cette présence inattendue, qui l'eût décontenancé et fait rougir sans doute, s'il avait été pris par elle à l'improviste. Il fit donc une entrée très convenable et très assurée, il salua M. de Logny, qui lui serra cordialement la main, et s'inclina gracieusement devant Lucille, Mme Dusablé et Juanna. Celle-ci se troubla fort en le voyant ; heureusement pour elle la conversation entre les personnes présentes était très animée, personne ne le remarqua.

— Vous arrivez on ne peut plus à propos, Monsieur Léonce, dit le mari de Laure, ces dames refusaient de croire à une nouvelle très intéressante, que je tiens de source certaine, et que vous allez assurément nous confirmer.

— Et quelle est-elle, Monsieur ? répondit Léonce.

— Il s'agit d'un mariage.

Léonce regarda Juanna, et tressaillit.

— D'une conjecture de mariage, dit Mme Dusablé.

— D'une certitude, reprit avec aplomb M. de Logny, puisque la nouvelle vient directement du fiancé, et c'est dans votre famille qu'il doit se faire très prochainement.

— Ah ! dit Léonce, je n'en savais rien.

— Tant mieux, interrompit Juanna sans réfléchir.

— Pourquoi tant mieux, Mademoiselle ?

— Parce que, monsieur Pernon...

Juanna s'arrêta, elle avait réfléchi que la différence d'âge qu'elle allait alléguer était encore plus choquante entre Laure et son mari.

— Oui, je vous comprends ; parce que M. Pernon a un masque trop grave, n'est-il pas vrai ?

— Mais oui, dit Mme Dusablé venant en aide à sa fille, et qu'Ernestine est la gaîté, la vivacité en personne.

— Bah ! laissez donc ! dans l'intimité ces gens-là se déboutonnent ; ils sont d'autant plus fous dans leur intérieur, qu'ils ont voulu paraître plus sages aux yeux des étrangers. Oui, oui, Mesdames, ne vous en déplaise, je soupçonne fort ce pédant de Pernon d'être un jovial d'alcôve. C'est une excellente acquisition que fait là votre sœur, monsieur Léonce ; car la nouvelle est vraie et vous la savez tout aussi bien que nous.

— Mais non, je vous jure, dit Léonce, certain maintenant de la condamnation d'Ernestine, c'est vous qui me l'apprenez.

— Allons, mon bon ami, c'est très bien à vous. La nouvelle n'étant pas encore tout à fait officielle, il faut la tenir secrète, et vous voulez vous montrer discret.

— Mais, vraiment, Monsieur...

— Allons, allons, votre discrétion même est un aveu. Cependant, mon cher Léonce, si réellement vous l'ignoriez, je vous l'apprends, et vous permets d'en faire part à toute votre famille.

— Ah ! j'y pense, reprit Léonce, ma mère m'a chargé d'une lettre pour Mme de Logny.

— Tenez, justement, voici ma femme, dit M. de Logny en montrant Laure, qui rentrait. Arrivez donc, continua-t-il en s'adressant au bel Adelstan, qui accompagnait sa femme, arrivez donc, et confirmez à M. Léonce Lachaumelle l'heureuse nouvelle qui lui donne notre grave représentant pour beau-frère.

— Je le tiens de lui, dit celui-ci.

— Est-il possible ? fit Léonce attristé, et ma sœur n'en sait rien encore !

— C'est toujours ainsi, dit M. de Logny en riant de bon cœur. Une telle nouvelle étant toujours un très grand bonheur pour les jeunes filles, il serait à craindre que son annonce prématurée ne les fît dessécher d'impatience, chose peu convenable au bonheur du mari.

— Ah ! Monsieur !... intervint Mme Dusablé avec un léger ton de reproche.

— Qu'est-ce que dit encore mon gendre ? s'écria le père de Laure, qui entrait à ces mots. Quelques plaisanteries graveleuses. Pardonnez-les-lui, Mesdames, je vous en prie, il est incorrigible là-dessus.

— Ah ! te voilà, Félix ; nous parlions du mariage de Pernon avec Mlle Lachaumelle, que M. Léonce paraît ignorer.

— C'est que la nouvelle n'est pas encore bien certaine. Tant pis, alors. Ce serait une belle affaire pour votre famille, Léonce. Un député pour beau-frère ! songez donc, et un député ami du gouvernement, qui plus est ! Ne le manquez pas, mon cher ami. Avec cela et vos talents, vous pourriez parvenir à tout.

— Pour moi, cela serait peut-être bien ; mais ma sœur, Monsieur, savez-vous si elle aime celui que lui destinent ces messieurs ?

— Ah ! ah ! ah ! éclata en riant M. Terrier, de quoi vous occupez-vous là, mon bon ami ?

— Mais !!!... s'écrièrent les dames.

— Oh ! sans doute, Mesdames, vous aussi, dès qu'on parle d'amour, on est de votre avis. Pour moi, je suis là-dessus tout à fait de l'avis de Bacon : *L'amour est plus utile au théâtre qu'à la vie.*

— J'y mettrai une variante, reprit le marin : on en parle au théâtre, on le fait dans la vie.

— Ce qu'il vous faut, Mesdames, ajouta M. Terriers en trivialisant la pensée de Bacon, ce sont des maris excentriques et fabuleux, comme on en voit dans les œuvres de ces fous de poètes.

— De ces songes-creux, cria le marin.

— Oui, ce sont des héros qu'il vous faut pour soupirants.

— Eh ! parbleu, interrompit de nouveau le capitaine, qu'est-ce après tout que ces héros de théâtre ? des hommes comme nous, je suppose, excepté qu'ils ne se laissent pas voir en négligé.

— Allons, Messieurs, dit Mme de Logny, laissez-là ce sujet de conversation, croyez-moi. Cela ne vous regarde plus.

Personne ne releva cette pointe conjugale, et ces messieurs, hors Léonce, comme on le pense bien, continuèrent à lacérer l'amour en présence des dames, sans se douter qu'une ou plusieurs d'entre elles en souffraient ou en avaient souffert. Quant à Léonce, il ne pouvait croire, malgré l'évidence, à la vérité d'une telle nouvelle répandue aussi cyniquement, à l'insu de sa pauvre sœur, la seule victime d'un aussi triste projet d'union.

Juanna, qui n'avait rien ajouté depuis son exclamation de pitié, était pleine d'effroi pour le sort d'Ernestine. Son amie lui avait déclaré, il n'y avait qu'un mois, que le mari qui lui répugnerait le plus serait un vieux ou M. Pernon, et surtout M. Pernon. Elle échangea un regard avec Léonce. Mais celui-ci s'était un peu remis en songeant que le député, dans la conversation de l'allée des platanes, n'avait pas fait pour lui la demande d'Ernestine. Il rassura donc à son tour Juanna par un signe de tête, et un moment après il se rapprocha d'elle pour causer librement d'amour, protégés par le feu même de l'inintelligente croisade contre cette noble passion.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

—Dans toutes les campagnes du grand-duché de Luxembourg, dit l'*Indépendance belge*, la végétation s'offre sous les plus belles apparences. Les plantes de terre, comme la majeure partie des arbres fruitiers, rivalisent de belle venue et de magnificence. Le froment et le seigle, retardés quelque temps par les bises d'avril et des nuits froides, ont repris peu après, et se sont développés depuis, que c'est merveille à voir. Les pommiers, les poiriers, en un mot, tous les arbres à fruit, à pepins sont surchargés de fleurs ; la plupart d'entre eux ont même déjà terminé leur floraison qui s'est effectuée dans les conditions les plus favorables. Les herbes poussent dans les prés ; il y a également apparence d'abondance de fourrages en trèfle, luzerne, sainfoin, enfin en produits de toutes les espèces et de toutes les variétés possibles qu'on récolte sur les terres converties en prairies artificielles.

LES GRECS DU GRAND MONDE. — Les tricheries au jeu se multiplient dans la *high life*. On a parlé, il y a quelque temps, de l'arrestation à Montpellier de trois jeunes gens de très bonne maison, prévenus d'escroqueries commises au jeu. Cette affaire a été instruite par la justice.

On lit à ce sujet dans un journal de Montpellier :

« La chambre du conseil du tribunal de première instance a enfin prononcé, dans l'affaire dite des *grecs*, qui a donné lieu, comme on sait, à une instruction fort compliquée. Les trois détenus sont renvoyés devant le tribunal de police correctionnelle, où ils comparaîtront très prochainement. Quant aux deux dames, qui avaient été également comprises dans l'instruction, la chambre du conseil a décidé qu'il n'y avait lieu à accusation contre elles. »

A QUOI SERT L'ARMÉE PENDANT LA PAIX. — Le *Patriote de la Meurthe et des Vosges* raconte, en ces termes, un épisode de la foire de Nancy :

« Deux industriels ont trouvé un moyen bien simple de surexciter la curiosité publique et d'avoir toujours devant leur étalage un attroupement de spectateurs : ils ont fait la dépense de factionnaires. Il paraît que leurs moyens le leur permettent ; et comme nous vivons sous un gouvernement d'argent, que notre divinité est le veau d'or, un industriel qui veut payer peut avoir à sa porte autant de factionnaires qu'un maréchal de France, plus même si cela lui convient. Voilà le service glorieux qu'on réserve aujourd'hui à nos soldats ! Nous trouverions cela tolérable si l'armée ne nous coûtait pas 350 millions environ ; mais on conviendra que c'est solder un peu cher de tels services.

» Quel prétexte pour faire ainsi parader des soldats à 1 fr. 25 c. par jour, dit-on, *coram populo ?*

« Comme les extrêmes se touchent, les uns sont chargés de veiller à la sûreté d'un assez laid magot de la Chine qui nous apporte, en chair et en os, le thé de son pays ; les autres, à ce que deux très beaux yeux n'incendient pas les cœurs au point de communiquer le sinistre à la baraque.

» Ainsi, un Chinois et une fort jolie femme, qui, dans tout autre circonstance, auraient passé inaperçus, sont devenus des objets de curiosité que tout le monde veut voir, grâce à la *réclame* des factionnaires.

» Qu'on dise encore que nous ne sommes pas dans le progrès, et que le peuple français n'est pas le plus spirituel du monde ! »

AFFAIRE CÉCILE COMBETTES. — On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« Nous avons dit que quatre-vingt-quatorze Frères des écoles chrétiennes s'étaient rendus auprès de M. le juge d'instruction, dans la journée de jeudi, pour l'affaire Cécile Combettes ; le même mouvement s'est fait remarquer vendredi et samedi ; pendant ces deux journées, d'autres Frères se sont rendus également en grand nombre au palais du tribunal civil. On dit que l'instruction a fait de grands pas et qu'elle touche presque à sa fin.

» Pendant que l'autorité judiciaire se livre à des recherches infatigables pour découvrir l'auteur de l'attentat commis sur Cécile Combettes, le tombeau dans lequel repose la pauvre victime est devenu l'objet des soins les plus touchants. Des guirlandes de fleurs y sont souvent déposées, et tous les jours des mains amies vont arroser quelques arbustes placés autour du monument funèbre. »

— On écrit de Jassy, 10 mai : « Il y a en Moldavie de distance en distance sur les chemins publics des cantonniers ou gardes-routes. Un marchand ambulant trouvant un soir le poste d'un de ces gardiens occupé par sa femme pendant son absence, s'adressa à cette femme, et la pria de lui accorder l'hospitalité pendant la nuit. Elle lui accorda en effet un gîte dans sa cabane, et profita du premier sommeil du voyageur pour l'assassiner et s'emparer de son argent. A son retour, le cantonnier fut épouvanté en découvrant un cadavre enfoui sous quelques vieilles hardes. Comme il allait s'emporter en reproches, la femme lui imposa silence, en disant : « Ce qui est fait est fait, ne songeons plus qu'à faire disparaître ce corps mort, dont la présence nous trahirait. » Le mari ne fit aucune observation ; sa femme emporta le cadavre au loin, dans un bois, et l'enterra dans un trou qu'elle recouvrit de neige.

» Le lendemain, la petite fille du cantonnier que sa mère avait envoyée ramasser des branches sèches, suivit les pas de sa mère empreints sur la neige, et aperçut à découvert une des mains du voyageur assassiné. A son retour elle dit à ses parents : « Maman n'a pas bien couvert le mort, on le verra. » A ces paroles, cette mégère conçut le projet de se défaire de son enfant. Le mari repoussa d'abord cet affreux dessein avec indignation ; menacé d'être assassiné lui-même, il céda et conduisit sa fille au bois où il devait l'égorger.

» Avertie par un sinistre pressentiment, la pauvre enfant implora la pitié de son père et jura de ne rien révéler à qui que ce soit des faits dont elle avait été témoin. Le père se laissa attendrir et ramena son enfant. Ce n'était pas le compte de l'horrible mère ; elle attendit le départ de son mari pour mettre son enfant tout vivant dans le four qu'elle avait chauffé tout exprès.

» Ce dernier crime avait eu pour témoin une vieille mendiante, à qui le cantonnier n'avait pu refuser un abri dans un coin de son habitation, et qui feignit de dormir, craignant un sort pareil, si elle était soupçonnée d'avoir vu commettre ce nouveau crime. La vieille femme sortit de sa retraite dès l'aube du jour, et alla avertir des paysans des environs. Plusieurs hommes accoururent et demandèrent à la cantonnière ce qu'elle avait fait cuire dans son four qui exhalait une odeur fétide.

» Elle répondit que c'était un petit cochon de lait qu'elle avait voulu faire rôtir, et qui malheureusement avait brûlé. La vérité fut facile à reconnaître. La femme et son mari furent liés, garrottés, conduits à Jassy, capitale de la Moldavie, et jugés avec la rapidité de formes em-

combattit sans doute, mais auquel cependant elle ne put résister. Elle fourra sous son châle quelques objets de toilette de mince valeur, et sortit avec sa maîtresse sans avoir éveillé de soupçons.

La nuit porte conseil, dit-on, celui qu'elle donna à Stéphanie devait la conduire à sa perte. Car, rassurée par l'impunité de la veille, elle retourna seule le lendemain au magasin et succomba encore à la tentation.

Cette fois pourtant les soustractions furent beaucoup plus considérables. Arrêtée et surprise en flagrant délit, elle fit un aveu complet de ses fautes, et elle le renouvelle aujourd'hui au milieu de ses larmes au pied du tribunal sur lequel elle n'ose lever les yeux.

Son ancienne protectrice ne l'a pas abandonnée dans son malheur : elle vient solliciter pour la coupable, qui lui est chère encore, toute l'indulgence que la justice peut accorder à une première faute. Elle ne peut malheureusement plus reprendre chez elle sa protégée ; mais elle s'engage, en cas d'acquittement, à la placer dans une maison religieuse ouverte au repentir et au pardon.

Mais le fait était constant, et, malgré cette intercession, le tribunal a dû condamner Stéphanie à six mois de prison. (*Gaz. des Tribun.*)

DÉSASTRES A BOURBON.—Des lettres arrivées aujourd'hui de l'Ile Bourbon, par la voie de Bombay, annoncent que cette colonie avait été frappée de nouveau, vers le milieu de mars, par un épouvantable ouragan, qui aurait détruit de fond en comble toutes les plantations, sans parler d'autres malheurs sur lesquels ces correspondances ne s'étendent pas.

Nous ne pouvons, pour le moment, garantir en aucune façon l'authenticité de cette nouvelle, dont nous aimons à douter encore ; mais nous pouvons affirmer que le bruit, tel que nous le rapportons ici, s'est répandu aujourd'hui sur notre place, et y faisait le sujet de toutes les conversations.

OURAGAN.—Il paraît que les mers de l'Inde auront été, cette année, le théâtre de grandes catastrophes maritimes. Les renseignements nous manquent encore pour établir les pertes et les naufrages qui ont eu lieu ; mais, d'après les avis que nous recevons, nous devons craindre que de plus sérieux accidents n'arrivent bientôt à notre connaissance.

L'ouragan aurait éclaté le 7 avril, ne se serait fait que médiocrement sentir à Ceylan, et il aurait graduellement augmenté de violence le long de la côte du Malabar, jusqu'au 22 du même mois.

La barque *Mermaid*, de 389 tonneaux, capitaine Rodgers, partie de Bombay pour la Chine le 11 avril, avec un chargement de coton et d'opium, a fait côte près de Vingorla (ville du Bejapour) ; une partie de sa cargaison a pu être sauvée, mais le navire est complètement perdu.

Le *Buckinghamshire*, qui est parti de Londres en janvier, a été forcé par les vents contraires d'entrer dans la baie de Vingorla, où il a jeté l'ancre. Les propriétaires et les assureurs de ce bâtiment se sont adressés aux autorités maritimes de l'Inde pour obtenir qu'un steamer le remorquât à Bombay. Mais il ne se trouvait pas de remorqueur d'une force suffisante dans le port de Bombay.

Il y a beaucoup de bâtiments du sort desquels on s'inquiétait vivement, et dont nous recevons des nouvelles. Au nombre de ces navires sont *le Sésostris*, qui a quitté le 2 avril le port d'Aden, ville du sud-ouest de l'Arabie. Ce bâtiment était à destination des côtes de Malabar. Le steamer *Seaforth*, parti le 8 avril de Bombay, a essuyé une rude tempête dans le golfe de Maraar et a été forcé de relâcher à Colombo (île de Ceylan). Le steamer *Victoria*, parti de Bombay le 12 avril, et relâché à Cannamone, a été obligé, ainsi que le steamer *Stugh-Lindsay*, de prendre mer. Tous deux ont été poussés à Mungalor, où ils ont éprouvé quelques avaries. Quoi qu'il en soit, ils devaient poursuivre leur voyage à la date du 20 avril.

Le bruit courait même que deux navires portugais avaient beaucoup souffert d'un ouragan dans la baie de Goa.

—

L'Eloge funèbre du général Drouot, par le P. Lacordaire, prononcé le 25 mai à Nancy, est en vente : in-8°, 4 fr. Paris, Sagnier et Bray, éditeurs des *Conférences de N. D.* Chez les mêmes la *Biographie du P. Lacordaire*, par M. Lorain ; in-8°, 2 fr.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, vice-président. — *Séance du 3 juin.*

M. LE CHANCELIER fait part à la chambre d'une lettre qui lui annonce le décès du marquis de Grouchy.

M. LE COMTE DE PONTOIS. Il s'est passé un fait très grave, et je regrette qu'une voix ayant plus d'autorité que la mienne n'ait pas appelé plus tôt l'attention de la chambre.

Dans la séance du 19 mai, un de nos collègues a donné lecture d'un article du journal la *Presse*, en date du 12 du même mois, où il était dit que des promesses de pairie avaient été vendues pour 80 000 fr., et il a demandé pourquoi des poursuites n'avaient pas été dirigées contre le journal. Il a renouvelé depuis ses interpellations sans que le ministère ait fait aucune réponse.

Je demande s'il n'y a pas lieu, de la part de la chambre, d'examiner, dans sa sagesse, et de mander à sa barre l'auteur de l'article offensant d'une manière si grave notre dignité ; s'il n'y aurait pas des inconvénients à laisser passer sous silence une telle allégation.

En présence des grands scandales qui ont consterné les bons citoyens et donné de nouvelles armes aux passions anarchiques, il importe que la Chambre des pairs proteste avec énergie contre cette funeste tendance et manifeste la ferme détermination de repousser de toutes ses forces ce qui pourrait porter atteinte à la considération et à l'honneur de chacun de ses membres. Un pareil exemple, venu de si haut, ne serait pas, croyez-le bien, sans retentissement dans le pays.

Il suffit d'énoncer certaine idée, d'exprimer certain sentiment, pour qu'ils soient compris. Je demande donc que la Chambre veuille bien ordonner que le gérant du journal la *Presse* soit mandé à sa barre, dans le plus bref délai, pour y donner des explications sur les faits qui ont donné lieu, de sa part, à une pareille allégation. (Appuyé ! appuyé !)

M. LE PRÉSIDENT, après avoir donné lecture de la loi du 25 mars 1842, qui règle la matière, ajoute : Je vais mettre le projet de loi aux voix.

M. LE COMTE DE CASTELLANE appuie la proposition de M. le comte de Pontois.

M. DE HAM. Le règlement porte que, lorsqu'un pair demande à changer l'ordre du jour, la proposition soit déposée ; le président fixe un jour pour entendre l'auteur de la proposition.

M. LE PRÉSIDENT fait observer qu'il suffit qu'un membre appuie la proposition pour que la Chambre soit saisie. Il invoque à l'appui plusieurs précédents.

M. DE HAM. Je demande à la Chambre pardon de m'être trompé, mais alors je prierai M. le président de faire donner lecture de l'article du journal.

M. DE PONTOIS lit l'article.

M. BARTHE. Je viens, messieurs, faire quelques observations tendant à ce que la Chambre ne mande pas à sa barre le gérant de la *Presse*. Je me fonde sur la loi et sur les principes constitutionnels. Dans quel cas en effet, la

déciderons ce qu'il y aura à faire, et M. le procureur du roi, dans la limite de sa compétence, agira de son côté. C'est ainsi que j'entends la proposition, et je lui donne mon adhésion.

M. TURGOT. Je ne vois pas de ministres dans la cause, je vois la chambre des pairs flétrie dans sa source. Je vois une calomnie infâme, et je ne souffrirai jamais qu'un journal, grand ou petit, riche ou pauvre, insulte impunément la Chambre. Il n'y a rien à faire ici qu'à mander à la barre l'auteur de l'écrit, afin qu'il donne des explications, et, s'il n'en donne de satisfaisantes, de le châtier. C'est une question d'honneur. La Chambre a été insultée dans son origine. Je ne vois pas ici le ministre. S'il eût fait son devoir, nous n'aurions pas aujourd'hui à nous occuper de ce grave incident. Mais il a préféré garder le silence, et c'est à nous de nous faire justice.

M. CHARLES DUPIN. Je suppose qu'un journaliste dise qu'il y a eu corruption électorale. Ce serait une insulte au corps électoral ou au ministère, mais non pour la Chambre. Parce qu'elle aurait été antérieure à la nomination du député, elle ne s'adresserait pas à la Chambre. Il en est de même dans la question qui vous est soumise.

L'orateur s'efforce d'établir l'analogie entre cette supposition et la nature de l'article incriminé. Il ajoute : C'est le ministère que cela regarde ; il est accusé nominativement. Je ne crois pas que le ministère puisse rester silencieux, mais la Chambre ne saurait intervenir. Je vote contre la proposition.

M. D'ALTHON-SHEE. Il y a dans l'article deux choses : atteinte grave portée contre le ministère ; je n'en suis pas juge. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas répondu, et je le regrette.

Mais il y a aussi quelque chose qui nous est spécial : c'est une insulte qui résulte de cette énonciation, que plusieurs d'entre nous auraient acheté leur titre à la pairie. C'est une insulte dont nous devons avoir satisfaction. (Approbation.)

M. BARTHE reproduit sa première argumentation. L'intention du journal a été d'attaquer le ministère et non de porter atteinte à l'honneur de la pairie. (Interruption.—Murmures.)

L'orateur ajoute : Comment un corps de l'Etat pourrait-il mander un écrivain à sa barre lorsque l'offense n'est pas justifiée, et pour obtenir des explications ? Non, cela ne se peut pas !

L'orateur reproduit l'analogie déjà exposée par l'honorable M. Dupin.

Croyez-vous, dit-il, que l'attaque soit dirigée contre la Chambre ? Non ! j'en ai l'intime conviction. (Rumeurs. — Confusion.)

QUELQUES MEMBRES. Oui ! oui ! l'attaque est dirigée contre la Chambre.

L'orateur insiste encore avec plus d'énergie pour le rejet de la proposition.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT. Personne ne peut nier qu'il n'y ait dans l'article l'intention d'attaquer le ministère, et son silence est assurément regrettable.

Mais il y a aussi insulte grave et évidente contre la pairie, lorsqu'on dit que des titres de pairs ont été vendus et achetés.

Or, vous ne pouvez condamner cet homme sans l'entendre, et vous ne pouvez, d'un autre côté, rester muets sous une pareille imputation. Si vous vous taisez en effet, on dira que vous avez reculé devant la vérité. (Non ! — Oui ! — Tumulte. — Agitation extrême.)

Si c'est une calomnie, l'auteur sera puni ; si ce n'est pas une calomnie, votre silence en fera une vérité. (Sensation.)

M. DE BOISSY. Je me suis adressé au ministre de la justice ; je lui ai fait passer l'article injurieux à la Chambre. Il a eu la bonté de me remercier de mon attention.

Je lui ai demandé ce qu'il ferait, il a répondu : *Rien !*

L'orateur appuie l'opinion de M. de Montalembert : le silence de la Chambre donnerait à la calomnie toute l'autorité de la vérité. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT donne, pour la troisième fois, lecture de l'article du journal incriminé et ajoute : Il est entendu que le gérant serait mandé comme prévenu et non pour fournir des explications.

La proposition est mise aux voix.

Une première épreuve est incertaine ; par une seconde épreuve, la proposition est adoptée à une très faible majorité.

M. LE PRÉSIDENT rédige un arrêté que la Chambre approuve. L'assentiment de la Chambre des députés sera demandé à l'effet de mettre en cause M. de Girardin comme gérant de la *Presse*.

M. JAYR. La Chambre comprendra que le ministère n'a pas à répondre pendant la délibération. On a reproché au gouvernement son silence. Veuillez faire attention que cet article pourra être considéré comme une offense à la Chambre, ou comme une offense au gouvernement. Dans le premier cas, nous n'avions pas à nous en occuper. C'est à la Chambre seule qu'il appartient de prendre soin de son honneur et de se faire justice.

En ce qui concerne le gouvernement, il est accoutumé aux attaques et aux calomnies. Le ministère défend ses actes, ses intentions devant les Chambres. Nous sommes prêts.

Chambre des Députés.

Présidence de M. SAUZET. — *Séance du 5 juin.*

Le projet de loi relatif à l'allocation d'un crédit pour réparation des dommages causés par les inondations est adopté au scrutin par 235 voix contre 5.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur l'avancement des lieutenants promus à des fonctions spéciales dans les corps de troupes.

Dans sa séance d'hier, la Chambre a renvoyé à la commission une disposition additionnelle proposée par M. Paixhans.

M. LE DUC D'ELCHINGEN, rapporteur, rend compte du travail auquel la commission s'est livrée à l'égard de cet amendement. La commission adhère complètement au principe de cet amendement. Elle a pensé que, malgré les précautions nombreuses insérées dans la loi pour prévenir les inconvénients auxquels M. Paixhans veut remédier, il était nécessaire qu'une disposition spéciale fût insérée dans la loi. Toutefois, la commission a pensé que la rédaction de M. Paixhans n'atteint pas suffisamment ce but, et elle propose une nouvelle rédaction ainsi conçue :

« Lorsque, dans les régiments d'infanterie et de cavalerie ou dans les armes de l'artillerie et du génie, il sera fait des promotions au grade de capitaine, en vertu de l'article précédent, le nombre total de ces promotions et de celles faites au choix, conformément à l'art. 12 de la loi du 14 avril 1832, ne pourra dépasser celui des promotions à l'ancienneté. »

M. PAIXHANS donne des détails de chiffres pour établir la limite des deux cinquièmes qu'il avait proposée : pendant neuf ans ce chiffre a suffi aux nominations faites par le gouvernement ; il n'y a pas de raison de le changer aujourd'hui. Toutefois, comme ce chiffre ne paraissait pas devoir être admis par la commission, l'orateur a cru devoir se rallier au chiffre de la moitié, afin d'avoir au moins une limite fixe et définie d'une manière précise.

M. MARQUIS reprend la première proposition de M. le général Paixhans, le chiffre des deux cinquièmes, afin de se rapprocher le plus possible de l'esprit de la loi de 1832. Il propose, en conséquence, un nouvel amendement ainsi conçu :

« Le nombre des promotions ne pourra être, dans les régiments d'infanterie et du génie, que des 2/5mes des vacances, et de la moitié dans les régiments de cavalerie et d'artillerie. »

M. D'ELCHINGEN, rapporteur, combat le nouvel amendement, qui est mis aux voix et rejeté au scrutin, après deux épreuves douteuses par assis et levé.

Pendant le scrutin, un messager de la chambre des pairs, précédé de deux huissiers de cette chambre, est introduit avec le cérémonial accoutumé, et remet au chef des huissiers un paquet cacheté, que celui-ci monte à M. le président. Une agitation inaccoutumée se manifeste à la Chambre, et fait bientôt place à un profond silence.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai l'honneur de communiquer à la Chambre un message qui m'est transmis par la Chambre des pairs. (Profond silence.)

« Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous adresser l'expédition officielle d'une résolution qui vient d'être prise, par la Chambre des pairs, dans la séance de ce jour.

» Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération,

Le chancelier de France, PASQUIER. »

Le messager de la Chambre des pairs se retire, accompagné des huissiers, et est reconduit jusqu'à la porte extérieure avec le même cérémonial.

Pendant la lecture du message, M. Emile de Girardin entre dans la salle, où il est bientôt entouré d'une foule de membres qui le mettent au courant de ce qui vient de se passer. L'honorable député paraît accueillir cette nouvelle avec un sourire ironique et moqueur.

Une longue agitation succède à cet incident. Le calme a beaucoup de peine à se rétablir.

La discussion du projet de loi sur l'avancement des officiers est reprise.

La Chambre revient à la proposition de la commission qui est adoptée.

Art. 3. Les officiers promus en vertu de l'article 1er ne pourront passer dans une compagnie, un escadron ou une batterie que par permutation.

Toutefois, dans la cavalerie, l'artillerie et le génie, ces officiers pourront être admis à prendre le commandement d'un escadron, d'une batterie ou d'une compagnie, lorsque leur ancienneté de grade les y appellera.

M. BUREAUX DE PUZY propose d'ajouter, après le premier paragraphe, ces mots : « Avec un capitaine du même régiment pour l'infanterie et la cavalerie, et de la même arme pour le génie et l'artillerie.

Cet amendement donne lieu à une discussion confuse à la suite de laquelle il est rejeté.

Un second amendement de M. Bureaux de Puzy, et un autre amendement de M. Courtois, sont mis aux voix et rejetés.

L'article de la commission est adopté.

Art. 4. Lorsqu'un officier promu au grade de capitaine, en vertu de l'article premier, passera par ancienneté au commandement d'un escadron, d'une batterie ou d'une compagnie, et qu'il sera remplacé dans son emploi spécial par un lieutenant, la promotion de ce lieutenant au grade de capitaine aura lieu immédiatement, et comptera dans les tours ordinaires du choix.

M. DE BEAUMONT (de la Somme) propose d'ajouter après ces mots : « D'un escadron, d'une batterie ou d'une compagnie », ceux-ci : « ou sera promu à un grade supérieur. »

Cet amendement, appuyé par M. Bureau de Puzy, est mis aux voix et rejeté.

Art. 5. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux troupes d'artillerie et d'infanterie de la marine. — Adopté.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble du projet : mais la Chambre n'étant pas en nombre le scrutin est annulé et renvoyé à demain.

VARIÉTÉS.

RÉFLEXIONS SUR LES PROJETS DE LOI RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT ET A L'EXERCICE DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE, par L.-V. Bénech, docteur en médecine de la Faculté de Paris.

Voici une brochure intéressante à plus d'un titre. Elle est écrite par un révolutionnaire en médecine, par un homme qui s'est placé en dehors de toutes les écoles médicales, par un médecin que ses adversaires traitent d'empirique, et que ses partisans préconisent au contraire comme un observateur doué au suprême degré d'une faculté capitale dans l'art de guérir, celle du diagnostic ; par un de ces hommes que l'on consulte dans les cas désespérés, et à qui sont attribuées des cures merveilleuses ; par un pamphlétaire qui ose accuser les coryphées de la science officielle de tuer les malades que la nature ne sauve pas malgré eux ; par un homme qui ose dire et publier, sur tous les tons, que, pour la grande masse des médecins, la médecine n'est qu'une science de mémoire et de mots ; par un homme enfin qu'une quarantaine de pharmaciens, déboutés par les tribunaux, accusaient naguères en chœur d'avoir dit de la pharmacie..... Mais vous allez voir ce qu'il en dit !

La brochure dont nous parlons traite sous toutes ses faces la question de l'organisation médicale et pharmaceutique. Nous ne dirons rien de ce qui concerne, soit l'institution des conseils médicaux, soit celle des médecins de canton. Nos lecteurs connaissent à cet égard l'opinion de la *Démocratie pacifique*, et d'ailleurs, tout en montrant avec raison que le ministre a porté dans cette partie du projet de loi un esprit rétrograde, et s'est préoccupé bien moins des intérêts du malade que de l'enrégimentement de nouveaux fonctionnaires aux ordres et à la dévotion du pouvoir, M. Bénech nous semble avoir donné à ses critiques une teinte d'exagération qui pourrait nuire à la thèse qu'il défend.

Quant à l'organisation d'un jury des concours pour les chaires vacantes, composé tant de professeurs de la Faculté que de membres désignés par le ministre et pris dans l'Institut, l'Académie royale de médecine, les Facultés des sciences et les écoles supérieures, le docteur Bénech la repousse absolument. Pourquoi ? Ce n'est pas seulement parce qu'il voit encore là l'intervention du pouvoir, c'est surtout parce que ce jury, « étant composé de savants, rien de plus, rien de moins, les choix tomberont sur des individus qui n'auront que les qualités prédominantes des juges, la mémoire des mots, des récits, des compilations. »

Comme « on ignore en médecine quelle est la plus parfaite des théories, » ce n'est pas un concours théorique, roulant sur des mots, mais bien un concours pratique que le docteur Bénech propose.

Que les concours pour des sciences autres que la médecine aient pour base la mémoire des mots et des formules, M. Bénech ne s'y oppose pas ; mais, la médecine étant avant tout une science d'observation, il veut que l'observation devienne le pivot des études et le critérium des épreuves que devront subir les candidats ; il demande donc des faits démonstratifs, positifs, et non de vaines phrases et de trompeurs axiomes.

Aussi rappelle-t-il à cet égard la proposition qu'il fit dans le temps à l'un des professeurs de la Faculté de Paris (M. Bouillaud), et qui consiste dans des épreuves comparatives, tant sur les maladies aiguës que sur les maladies chroniques, épreuves dont il décrit les conditions dans le projet de loi qui termine son écrit.

Il nous semble que M. Bénech n'a tenu compte ici que d'une face de la question. Il ne suffit pas, en effet, de bien guérir pour bien enseigner, et tel qui a des succès en médecine serait un pitoyable professeur.

Quoi qu'il en soit, non seulement cette marche paraît à M. Bénech la seule logique, la seule admissible, mais il pense qu'en provoquant la comparaison régulière des différents systèmes, elle tendrait plus rapidement que toute autre à chasser du domaine de la science médicale cette incohérence d'idées et de principes qui l'ont de tout temps déparée : car le docteur Bénech, lui aussi, rêve l'unité en médecine.

L'auteur examine ensuite le projet de loi sur l'enseignement et l'exercice de la pharmacie, et cette partie de sa brochure n'est pas la moins curieuse ; il y déploie une verve critique peu commune. A la vérité, les coups qu'il porte à la pharmacie ne vont à rien de moins qu'à incriminer la constitution industrielle et commerciale de la société tout entière ; mais c'est précisément en quoi ils acquèrent plus d'importance et plus de force.

« Je trouve, dit M. Bénech, qu'il faut être fou pour employer autant de médicaments que le font certains médecins ; quant à moi, lorsque je suis dans une pharmacie, je vois l'apoplexie dans le laudanum, les [illegible] perfectionner la science, créer des écoles supérieures d'anatomie, des écoles supérieures de physiologie, des écoles supérieures de pathologie, des écoles supérieures de botanique, et bien d'autres écoles supérieures encore, le tout sans doute pour ajouter aux merveilles du siècle. Mais, pour prétendre à ce rang, qu'ont donc inventé messieurs de la pharmacie ? Leurs apozèmes, leurs huiles, leurs pilules, leurs poudres, sont-ils autant de secrets naguère tombés des cieux, qui calment les douleurs et neutralisent les virus, qui anéantissent les épidémies, et détruisent nos maux, ces tyrans de tous les âges et de tous les rangs ? Hélas ! non et encore non ! Ils ne sont que des poisons que formula l'empirisme et que rejette le médecin qui suit de grands modèles. Les auteurs du projet n'ignorent pas cette vérité ; mais ils savent aussi qu'un grand étalage d'enseignement donne un grand relief à l'objet que l'on enseigne avec une grande pompe ; et, pour relever leur profession et avec elle leur commerce, il leur faut des écoles supérieures de pharmacie ! Tel est leur but ; mais ce but ne sera pas atteint ; ils se trompent, leur étalage projeté ressemble à celui de ces hommes ruinés qui s'imaginent relever leur crédit par un plus grand étalage : le temps des drogues est passé ; on revient à la nature ici comme ailleurs pendant qu'ils s'en éloignent ; les médecins, les malades et les morts ont tué les pharmaciens, et l'on ne revient pas plus à la vie morale qu'à la vie physique.

» Ensuite pourquoi des écoles de pharmacie à part de la Faculté de médecine, pour la partie la plus minime de cette science, et sans contredit la plus nulle ? Est-ce pour enseigner la botanique ? Mais celle qui est nécessaire en médecine peut être très bien apprise en une semaine. Est-ce pour apprendre à connaître les minéraux ? mais en médecine ils sont toujours dangereux. A l'exception de deux ou trois, on peut les bannir tous à jamais, si l'on s'en rapporte à leurs résultats. A quoi servent alors des écoles supérieures de pharmacie ? Auquel du médecin ou du pharmacien doit appartenir l'enseignement de l'histoire naturelle médicale, lorsque le premier seul en fait un usage constant dans sa pratique ? Pas de Faculté de pharmacie, pas d'école de pharmacie ; c'est séparer la partie du tout, c'est scinder la médecine, c'est être essentiellement nuisible aux malades qui croient, avec raison, que celui qui connaît la maladie doit connaître le remède ; que lui seul, non un marchand, doit le lui préparer. »

Il faut en convenir, nous partageons le sentiment des malades dont parle M. Bénech. Au reste, ce sentiment est plus que justifié par le passage suivant, où l'auteur s'élève contre la disposition du projet, qui interdit aux médecins éloignés d'une pharmacie de préparer eux-mêmes les médicaments simples ou composés qu'ils sont, dans ce seul cas, autorisés à fournir, et où il montre clairement les mille dangers qui résultent de ce que le même homme ne puisse être à la fois médecin et pharmacien.

« Par remède on entend tout ce qui sert à guérir, ou qu'on emploie à ce dessein, et alors, d'après les dispositions législatives qui précèdent, les droguistes et les herboristes d'abord, et ensuite les épiciers, les confiseurs et les distillateurs seront poursuivis, attendu que les uns ne vendent que des objets qui ne sont en général que des remèdes, et que les autres en vendent encore une grande partie qui peuvent devenir tels. Ainsi les magasins de drogueries, si utiles pour tenir à un prix peu élevé les remèdes, seront sacrifiés au privilége ; et même sort pour les modestes herboristes, dont les plantes, conservées dans leur simplicité, et employées comme telles, en rappelant les premiers moyens curatifs, nous rappellent aussi qu'elles sont encore mille fois préférables à toutes les préparations pharmaceutiques de nos jours.

» Le projet de loi ne laisse nul doute sur ce sujet. Voici comment s'exprime l'article 4 du titre 1er, sur les conditions d'exercice de la médecine : « Dans le délai d'un an après la promulgation de la présente loi, une ordonnance du roi portant règlement d'administration publique, déterminera les conditions de l'exercice provisoire, ou du maintien définitif des professions spéciales relatives à la pratique de l'une des branches de la médecine dont il s'agit. » Si ce projet était adopté, il en résulterait la ruine d'une foule de citoyens, et les malades qui n'auraient pas d'aisance seraient privés de remèdes, puisque ces derniers se trouveraient exclusivement entre les mains des privi égiés.

» Je viens de faire la part des injustices réservées aux industries de plusieurs classes de citoyens et aux malades, et je passe à celles que le même article réserve au médecin. On exige de celui-ci les connaissances des maladies et de leurs remèdes ; il est de son devoir de bien étudier les uns et les autres afin de se perfectionner dans l'étude de nos maux. Pour obtenir cet heureux résultat, il faut qu'il ait des malades d'abord, et ensuite qu'il flaire, qu'il palpe, qu'il combine, qu'il raisonne les vertus des remèdes, et, s'il livre au malade ces derniers, il sera puni ! Bien plus, si le médecin, pour se conformer à la loi conçue au détriment de la science, envoie chercher chez le pharmacien les remèdes étiquetés qu'il a prescrits, afin de s'assurer qu'ils sont bien tels qu'il les désire, et s'il les livre ensuite au malade dans l'intérêt duquel il aura agi, il sera encore puni !

» Disons même qu'avec une telle loi on annihile la liberté du médecin. Ainsi, il n'existe dans une petite ville qu'un pharmacien et plusieurs médecins : l'un de ces derniers ne croit pas à la pharmacie, il prescrit tout au plus l'emploi de plantes très communes, et qu'en arrive-t-il ? C'est que le pharmacien, qui n'estime que les consultations que l'on mesure à la toise, perd le médecin dans l'esprit du malade. Cette conduite est commune. Le médecin cherche à se défendre ; il craint même que le pharmacien ne fournisse pas les préparations prescrites ; que la gravité du mal qui surviendra, ne soit imputée à son ignorance ; dès lors il est forcé, sous tous les rapports, de s'approvisionner chez un autre pharmacien, de fournir lui-même à ses malades les remèdes étiquetés par un pharmacien autre que celui de l'endroit, et, d'après ce projet, il sera puni, et ensuite obligé de renoncer à sa profession s'il ne se détermine à devenir le compère ou le dévoué de son ennemi. Souvent des malades sont atteints d'une foule d'affections qui doivent rester absolument ignorées pour l'honneur des familles et pour leur propre honneur ; ces malades ne doivent souffrir aucun intermédiaire entre eux et leur médecin, et cependant la loi exige le contraire. Il est des maladies où ceux qui en sont atteints ont un besoin impérieux qu'on agisse sur leur imagination ; ils doivent croire que les remèdes qu'on leur livre ont une vertu bien réelle ; cette magie bienfaisante s'efface, du moment qu'ils les voient chez le pharmacien et que celui-ci en expose les vertus, et les plus belles cures que l'on pouvait obtenir à l'aide de ce secret heureux, jadis si puissant et nul de nos jours, restent ignorées, et si le médecin, dans l'intérêt de son client, veut ajouter ce moyen de guérison à tant d'autres, la loi le punira d'obtenir des succès. Les corps aromatiques diffusibles, simples ou mélangés, échappent aux grammes des balances des pharmaciens. Pour vous en convaincre, prescrivez des feuilles, ou des fleurs de ces corps en infusion, portez votre prescription chez dix pharmaciens, et vous obtiendrez dix infusions différen- [illegible] graves maladies ou la mort [illegible] porte est basé sur des faits nombreux..... »

Si, comme on n'en saurait douter, M. Bénech dit vrai dans ce qui précède, il sera évident pour nous comme pour lui que le diplôme de docteur en médecine doit comprendre, avec le droit d'administrer les remèdes, la faculté de les fournir et de les préparer.

Nous regrettons de ne pouvoir faire de plus longues citations du petit écrit du docteur Bénech. Celles qui précèdent suffiront sans doute pour montrer que l'auteur n'est pas seulement un révolutionnaire en médecine, comme nous le disions en commençant, mais un rude critique de l'état social actuel. C'est parce qu'il ne sait pas transiger avec les abus, qu'il a été conduit à proposer des réformes aussi radicales que celles dont nous venons de parler. Nous laissons à chacun le soin de décider si, par le temps qui court, ces réformes ont chance d'être adoptées.

F. C.

(1) Il est inutile de faire remarquer que ces critiques ne peuvent s'appliquer à tous les pharmaciens ; mais il est malheureusement trop vrai que, dans bon nombre d'officines, les choses se passent ainsi que le déclare l'auteur.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 1er juin. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 652 q. 54 k. — Ventes, 2 377 q. 79 k. — Restant, 16 273 q. 24 k. — Cours moyen du jour, 70-91. — Cours-taxe de quinzaine, 70-80. — Ventes en disponibles : Gruaux, 4 q. »» k. 79-60 à 82-90. — 1re marque, 244 q. »» k. ; 71-35 à 72-60. — 2e marque, 141 q. »» k. ; 68-80 à 70-70. — 3e marque, 1 q. »» k. ; »»-»» à 60-50. — 4e marque, 1 q. »» k. »»-»» à 64-60. — Cuisson, 78 q. 50 k. — Relevé, 210 q. 38 k. — Ventes à livrer, 384 q. »» k. 69-45 à 72-00. — Cuisson, 1260 q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 60 q. »» k. 70-65 à 71-25.

MARCHÉ DE NANGIS du 2 juin. — Veaux 467, vendus de 1,30 à 1,60. Bœufs, 33 ; vendus de 1,10 à 1,30. — Vaches 7, vendues de 0,95 à 1,10. — Moutons, 28, vendus de 1,20 à 1,30. — Porcs, 9 ; vendus de 1,40 à 1,50.

Grains : Blé froment, 40-50 hectolitres au prix moyen de 28 fr. »» c. l'hectolitre ; avoine, 114 d°, 12 fr. 65 c. ; méteil, » d°, »» fr. »» c. ; orge, 4-60 d°, 19 fr. 50 c. ; seigle, »» d° ; »» fr. »» c. ; haricots, 3-50 d°, 55 fr. ; lentilles, 2-25 d°, 40 fr. ; pommes de terre, » d°, » fr. »» c. — Baisse sur le blé de 2 fr. par hectolitre ; l'avoine sans variation.

Taxe du pain : 1re qualité, 60 c. le kilog. ; 2e qualité, 54 c. id.

Marché faible, vente facile.

Bourse du 3 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 75	78 70	78 70	78 70
— — fin courant	78 80	78 95	78 80	78 95
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 55	116 70	116 50	116 55
— — fin courant	116 95	117 15	116 95	117 10

4 1/2 J. 22 s. d' cours	»»» »»		Banq. de Fr. d' cours		3315 »»
4 0/0 J. »	»	100 00	O. V. de Par.	»	1300 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp.......	»	»»» »»
— fin Ct	»	» »»	— Caisse....	»	1130 »»
B. du Trés.	»	3 1/4	— Gann.....	»	1165 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	79 10, 79 25	—	79 50 79 35
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	15 »/»	20 »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.....	40 »/»	45 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct d' cours	»	»/»	ROM.............	Der C.	100 1/2
Récép. Rotsch.	»	103 25	BELG. 3 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2........	»	96 1/2
— — pass.	»	» »/»	d° 1840........	»	100 3/4
— 3 p. 0/0.	»	35 »/»	d° 1842........	»	100 1/4
Dette intérieure	»	29 1/4	— Banque......	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1844.	»	1120 »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT.........	»	1160 »»
HAÏTI..........	»	» »/»	AUTRICHE.......	»	390 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 1080

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	1265 »»
Act. d. J. »	»»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	1040 »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	225 »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1260 »»
— à Rouen	965 »»
R.-Havre.	637 50
Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	167 50
Paris-Str...	437 50
Tours-Nant.	412 50
Orl.-Vier.	»»» »»
C. du Nord	557 50
Fampoux.	»»» »»
Diep.-Féc.	215 »»
[illegible]	»»» »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	437 50
Bord.-Teste	»»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	990 »»	Orléans à Vierzon.	555 00
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	638 75	Bordeaux à Cette.	510 »»
Paris à Orléans...	1260 »»	Marseille à Avign.	732 50	Nord.............	557 75
— à Lyon.....	437 50	Paris à Strasbourg	437 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 92 à 93 ; courant du mois, 93-55 ; juillet et août, 95 à 96 ; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 78 à 77-50 ; lin, 91 ; cameline, »» ; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible 84 à 85 ; courant du mois, 85 ; juillet et août, 88 ; septembre et octobre, 89.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 99 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 juin.

8 h. »/» OPÉRA. — La Bouquetière, Ozaï.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Robert Bruce, Scaramouche.
7 h. »/» ODÉON. — Il ne faut pas jouer avec le Feu, au Petit Bonheur, Pythias, les Notables.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon, Zémire et Azor.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — L'École des Familles, le Mari.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Lolotte, les Habits d'emprunt, les Misères.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Nuits, Clarisse, la Femme.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS. — (Repr. extr.) Danseurs espagnols, Turlututu, l'Abbé galant, Indiana et Charlemagne, Mlle Grabutot.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Canne et Parapluie, Père et Portier, le Trottin de la modiste, la Sœur de Jocrisse.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Les Étouffeurs de Londres, Georges et Thérèse.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Duchesse de Marsan, Mlle de Briscambille.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. 1/2 COMTE. — Barbe-Bleue.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Ile d'Amour, les Tribulations, Fille difficile à marier, Brelan.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, on demande un Mari.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Fille, Portrait, Chiffon nié, danse, Fifres.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Oh ! que l'Amour est agréable, Miel et Vinaigre.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr., Jeudi, 5 fr. Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Grandes soirées musicales et dansantes, les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 4 JUIN.

La Récolte prochaine.

A quoi tient le sort de la civilisation ? Deux mauvaises récoltes se suivant coup sur coup, et elle serait renversée !

Une première année produit une interruption de travail, la fermeture d'un grand nombre d'ateliers, l'appauvrissement général, la substitution de l'aumône au salaire, un grondement sourd dans les rangs populaires, qui accusent avec raison l'imprévoyance, l'incapacité et l'égoïsme des hautes classes.

Mais qu'arriverait-il la seconde année ? La disette ne se résoudrait pas simplement en un renchérissement des denrées alimentaires, elle serait en toute réalité une disette ; car il n'y aurait pas de quoi nourrir tout le monde... Alors que feraient ces masses populaires affamées et irritées ? Leur opposeriez-vous le fantôme de la loi dont vous êtes les premiers à vous rire, quand elle contrarie vos fantaisies ? Leur opposeriez-vous vos bienfaits passés ; votre générosité, votre abnégation, l'exemple de vos vertus ? Ah ! il est quelques vertus dans un petit nombre d'âmes, nous le savons, mais elles disparaissent sous les flots nombreux de ce torrent impur de dépravation, de cynisme, de corruption, de lâchetés de toutes sortes et d'égoïsmes impudents qui s'étalent au grand jour de la publicité et qui sont comme le sang, la vie de notre société mercantile. Et vous, hommes politiques, qui, à la suite d'une révolution si glorieuse et si terrible, vous obstinez à ramasser péniblement les matériaux d'un ordre social de privilèges et de castes, seriez-vous bien venus à parler de votre amour pour le peuple, pour l'humanité, pour l'égalité ?

Qu'opposeriez-vous donc ? La force, la force des armes !...

Heureusement que sans vous l'ordre social se trouvera sauvegardé. Une bonne récolte s'annonce et vous sauve malgré vous, et mieux que vous ne vous sauveriez vous-mêmes.

Mais allez-vous continuer à vivre comme par le passé, pour vous et pour vous seuls, et non pour la nation dont vous êtes les premiers magistrats ? Oublierez-vous toujours quelle est la source de votre pouvoir, quelle est votre mission, quels devoirs impérieux vous sont imposés ? Ne saurez-vous concevoir d'autre ambition que celle des intrigues d'antichambre et de finance ? Votre cœur ne se laissera-t-il pas séduire par une ambition plus noble, plus grande ?

Prenez-y garde, c'est un piège que la fortune vous tend. Après vous avoir fait toucher du doigt votre faiblesse, après vous en avoir indiqué toutes les conséquences désastreuses, elle vous rend ses faveurs ; mais ne vous laissez pas endormir dans ce retour de prospérité. Profitez-en pour vous tenir mieux sur vos gardes ; que cette dernière expérience ne soit pas perdue ; qu'elle vous engage à jeter un regard attentif sur ce peuple que vous gouvernez, à vous inquiéter de ses besoins, de ses vœux, de ses droits ; car, si vous continuez à vivre dans cette molle insouciance et dans cet insolent mépris de ces besoins, de ces vœux, de ces droits, la fortune reviendra plus dure, plus cruelle, et, impitoyable, vous fera expier sous sa faulx votre présomptueuse folie.

La récolte sera bonne, tant mieux ; mais l'humanité ne vit pas seulement de pain ; elle vit d'ordre, de liberté, d'affections satisfaites, d'amour mutuel..... Et qui donc songe à lui donner tout cela ?

La Chambre des députés a repris le scrutin sur la loi qui accorde au choix, c'est-à-dire à la faveur, *moitié* des avancements de l'armée pour les grades de capitaine, au lieu du *tiers* fixé par la loi de 1842. La loi a été adoptée par 195 votants contre 60.

Puis ensuite, une autre loi, relative à l'acquisition de la propriété de Chante-Grillet, près Saint-Etienne, pour y installer l'école des mineurs de cette ville, a été adoptée par 232 votants contre 3, sans discussion.

Une troisième loi, tendant à élever de 210 à 275 millions la somme des bons royaux en circulation, a été adoptée par 238 votants contre 4, après une petite conversation entre M. de Rainneville et le ministre des finances :

M. de Rainneville. — J'approuve le projet, mais je ferai observer à la Chambre qu'au 31 décembre 1847, le déficit général du budget, d'après mes calculs faits avec soin, sera de 974 millions.

M. Dumon. — Mes calculs ne sont pas d'accord avec ceux de l'honorable préopinant. Ils ne portent le déficit probable qu'à 600 et quelques millions.

M. de Rainneville. — Nous ne nous entendons pas bien, M. le ministre et moi ; je maintiens mon chiffre de 974 millions.

M. Dumon. — Et moi celui de 600 millions.

Et l'on a voté sans autre explication ; mais quels comptes que ceux qui peuvent donner lieu à des erreurs de 300 millions, et qui permettent de ne pas s'effrayer d'un déficit de 600 millions en cinq ans !

La Chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement et à l'exercice de la médecine.

Un seul discours de M. Cousin a rempli toute la séance. M. Cousin est fort opposé au projet de loi, non qu'il le trouve incomplet, au contraire ; il lui préfère l'anarchie du *statu quo*. Ce qu'il blâme surtout dans le projet, ce sont les concours imposés aux candidats professeurs et la suppression des officiers de santé, souvent ignorants, il est vrai, mais bien assez instruits pour soigner le peuple des campagnes et les petites gens, dont la race ne pullule que trop.

M. Vincens de Saint-Laurent, qui a pris la parole après lui, a péroré dans le vide. Il n'était que quatre heures, et cependant tous les auditeurs avaient déserté la salle. Force a été de renvoyer à demain la suite de la discussion.

Organisation du service médical.

Nous avons rendu compte l'année dernière d'une brochure de M. le docteur Loreau, professeur suppléant à l'Ecole préparatoire de Poitiers, sur cette importante question. L'auteur vient de résumer ses vues sous forme de projet de loi. Le principe de ce travail, ainsi que de quelques autres publiés à l'occasion de la loi présentée aux Chambres sur l'exercice de la médecine, c'est la nécessité vivement sentie de mettre fin à l'arbitraire qui règne dans les rapports d'intérêt entre les médecins et les malades, rapports tels qu'ils sont une source de gêne réciproque pour les uns et pour les autres, et qu'ils tournent souvent au préjudice des plus généreux et des plus délicats, soit parmi les praticiens, soit parmi les clients. Il faut dégager la profession médicale du mercantilisme qui la dégrade. M. Loreau indique des moyens d'atteindre ce but, sans trop s'écarter des habitudes actuelles. Voilà ce qui nous donnait surtout le désir d'insérer son travail, rangé depuis longtemps parmi les matières destinées au journal, mais que diverses circonstances ont fait ajourner jusqu'à présent.

Or, il nous est arrivé ces jours-ci une nouvelle édition du projet de M. Loreau, non plus en vile prose, mais en alexandrins. Quelque poète des bords de la Vienne, épris des vues de M. Loreau, s'est avisé d'ajouter la rime aux bonnes raisons du docteur, espérant sans doute qu'elles exerceraient ainsi plus de séduction sur nos législateurs des deux Chambres, peu accoutumés à ce qu'on leur parle *la langue des Dieux*.

C'est un dialogue entre MM. César Birotteau, maire de la commune d'..., et Claude Pillerault, laboureur. Ce dernier, *qui grogne toujours contre le ministère*, n'a garde d'épargner M. de Salvandy, à propos de son malencontreux projet sur l'exercice de la médecine. Après avoir, à ce sujet, vertement chapitré l'Excellence, voire le Congrès médical et quelques gens encore, Claude Pillerault poursuit de la sorte, exposant à sa façon le plan du docteur Loreau :

> ... Dans tout département, serait en permanence
> Un comité central, et divisant la France
> En vingt-cinq mille parts ou circonscriptions.
> On pourrait affecter à ces divisions
> Un médecin docteur par quatorze cents têtes ;
> Pour tous seraient fixés honoraires, retraites,
> S'ÉLEVANT EN RAISON DES SERVICES RENDUS,
> Et d'après un concours. Hors de là, point d'élus !
> LES SECOURS RAPPROCHÉS, LA PLUS FAIBLE BOURGADE
> AYANT SON OFFICINE ET SA GARDE-MALADE.
> Puis un livre placé chez un des habitants
> Où s'inscrirait le nom de tous les impotents,
> Et le docteur, deux fois, venant chaque semaine,
> S'en irait visiter le malade au domaine...
> Plus de médicaments par la fraude altérés !
> Ils seraient avec soin, au chef-lieu, préparés
> Dans une pharmacie unique et générale,
> Où l'élève viendrait, quittant la capitale,
> Armé de son diplôme, attendre en pratiquant
> Qu'un bureau de débit soit devenu vacant.
> Car on ne verrait plus ces ignobles boutiques
> Etaler sans pudeur, sur les places publiques,
> Leurs marbres recouverts de curiosités,
> Qui demandent l'aumône aux passants arrêtés ;
> L'officine serait un lieu de solitude
> Où le pharmacien, se livrant à l'étude,
> De simple boutiquier, deviendrait un savant ;
> Pourrait par son travail se pousser en avant
> Et donner du savoir toutes les garanties...

Il y a du moins là un plan d'organisation du service de santé, l'indication d'un mode nouveau de rétribution du médecin, plus conforme à la dignité de l'homme et de la profession, plus en rapport avec les ressources des malades, et moins onéreux incomparablement pour la masse de la population, que celui qui existe aujourd'hui. Ce qui nous plaît principalement dans le système de M. Loreau, comme dans quelques autres plus ou moins analogues, c'est la perspective d'un état de choses qui ne permettra plus que le médecin passe dans l'opinion du peuple et des gens du monde pour un marchand de consultations et de coups de bistouri, intéressé par position au mal de son

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 5 JUIN 1847.

LA PART DES FEMMES (1)

PREMIÈRE PARTIE.

VIII.

DEUX PROJETS SOUS UN MASSIF DE NOISETIERS.

— Mon père, dit Laure quelque temps après, nous sommes invités, vous, mon mari, Lucille et moi, à aller passer la journée d'après-demain chez M. Lachaumelle en compagnie de M. Pernon et de l'avocat Tuilier.

— Ah ! si l'avocat s'y trouve, dit M. de Logny, j'irai, il est assez amusant ce gaillard-là, quoique avocat.

— Oh ! ça a été un fameux vivant dans son temps, dit M. Terrier.

— Peut-être, répondit Laure, mais il a trop souvent l'air de plaider ; d'ailleurs, ses plaisanteries ne m'ont jamais semblé si piquantes.

— Tu es trop difficile, ma chère fille. Il n'en est pas moins vrai que c'est un excellent *boute en-train*, si Lucille pouvait faire choix de lui, je le lui donnerais bien volontiers.

— Je n'en serai pas fâché, reprit M. de Logny, bien que, sans nous flatter, la maison ne me semble pas déjà trop mélancolique. Que penses tu de cela, ma petite Lucille... hein ? aurais-tu quelqu'envie de te marier ?

— Y pensez-vous, mon ami ? dit Mme de Logny, ma sœur n'est encore qu'une enfant.

— Voilà comme vous êtes, Mesdames ; on n'est jamais sûr de vous plaire, quoi qu'on fasse. Si l'on vous marie jeunes, on ne vous laisse pas le temps de choisir. Si l'on vous fait attendre, on vous a fait manquer les occasions.

— C'est bien vrai, dit le beau-père ; au surplus, elle est bien libre, elle. Je la laisserai faire son choix, je le lui répète. Je veux au moins qu'une de vous, Mesdames, nous montre la façon dont vous comprenez l'amour.

A cette invitation faite à la famille de Mme de Logny, Juanna sentit l'exclusion dont la frappait M. Lachaumelle. Elle regarda Léonce, dont le cœur se serrait à la même pensée. On veut nous séparer, pensèrent-ils tous deux, ils attribuèrent cette résolution à la méfiance qu'inspirait leur amour. Cette douce préférence qui avait fait jusqu'ici leur joie à tous deux, était donc désormais un crime aux yeux du monde. On ne peut donc s'aimer et se le dire librement que lorsqu'on en a légalement fait le serment.

Cette seconde pensée consola Léonce. C'était une si douce chose que ce serment. C'était un si grand bonheur pour lui de se voir lié pour toujours à sa chère Juanna. Aussi, assura-t-il à la jeune fille que bientôt ils se verraient tous les jours, et ne se quitteraient plus. Juanna à ces mots ouvrit de grands yeux, puis elle sourit en rougissant. Elle l'avait compris.

Mme Dusablé seule avait deviné le motif de cette vilaine exclusion. Sa pauvre enfant était tout-à-fait sans fortune, et le père de Léonce sacrifiait à cela le bonheur de son fils, comme il allait sacrifier à d'autres motifs personnels l'avenir d'Ernestine.

Le déjeuner fut très gai. M. de Logny fit boire Juanna, qui se trouvait sa voisine, et reprit un peu plus librement qu'il n'eût fallu avec elle le texte de la conversation du matin.

On a tort de dire que, sur les âmes chastes, les paroles équivoques et les insinuations libertines ne font aucune impression. Il est surtout un âge où l'on doit craindre d'exciter, au moyen de ces grossières insinuations, les désirs instinctifs produits spontanément par le mystérieux travail que la nature opère alors en nous.

On peut se sentir, il est vrai, saisi d'un sentiment naturel de dégoût pour les paroles des débauchés. Elles peuvent même faire naître une sorte de frayeur dans les âmes délicates ; mais la partie sensuelle de notre être n'en vibre pas moins, surtout lorsque ces choses sont présentées comme toutes simples et tout au plus joyeuses par un homme qui de par le monde est un personnage considéré.

L'erreur des moralistes à cet égard naît de ce qu'ils ne comprennent la morale dans l'homme qu'en niant l'influence des sens simplement physiques. C'est là l'effet des abus. Les uns nient l'âme en voyant la civilisation briser à plaisir tous ses essors. Les autres nient le corps en voyant les révoltés sensuels étouffer leur âme sous les voluptés matérielles, pour se venger de la longue compression de leurs désirs.

Qui de nous, en lisant les œuvres pleines de peintures luxurieuses de certains poètes au moins cyniques, ou en ouvrant un album rempli de sujets effrontés, ne s'est senti assaillir de velléités ardentes. Voyons, scrutons-nous franchement, qui d'entre nous, malgré le sentiment de dégoût plus ou moins vif qu'il éprouve alors, ne sentit jamais dans ce moment la secousse électrique d'un fluide ardent qui empourpre la figure et enflamme le sang. Je sais bien ce qu'on va me dire :

— On doit, mu par un sentiment de honte à cette lecture ou à cette vue, jeter loin de soi le livre ou l'album qui cause ces étranges émotions.

Peut-être la réflexion amènera-t-elle ce mouvement, surtout chez ceux dont l'habitude de la vie a émoussé les sensations. Mais chez les cœurs vierges il y a fascination. Oui, sans doute, malgré le rouge qui empreint le visage, malgré le trouble intérieur, malgré cet effet violent et inconnu ou plutôt peut-être à cause de cet effet même, l'œil continuera à suivre ces lignes, à s'arrêter sur ces étranges gravures.

Ceci semblera immoral, je l'avoue, mais les hommes intelligents ne verront là que la constatation d'un acte forcé de la nature, qu'une des faces du mystérieux phénomène de la fascination.

La conversation du capitaine de vaisseau causa donc à Juanna de singulières perturbations, sans que lui-même eût la conscience de l'effet qu'il produisait. Juanna ne répondait pas ou ne faisait entendre que des monosyllabes embarrassés.

Elle eût peut-être voulu s'éloigner pour se réfugier auprès de Léonce, dont les paroles avec elle se faisaient aussi chastes que son amour était profond. Mais comment faire ? Chacun se fût récrié sur sa pruderie. On l'eût traitée de petite sotte. M. de Logny était un si bon vivant ! et puis on l'avait mise là afin que le marin lui rendît un peu de cette bonne gaieté que la belle enfant depuis quelques jours semblait avoir perdue. Il fallait donc bon gré mal gré qu'elle se résignât à entendre les gaillardises de son excellent voisin.

N'allez pas croire, d'ailleurs, que les plaisanteries grivoises de celui-ci fussent aussi fortes que pourrait le faire croire ma comparaison générale du livre érotique ou de l'album licentieux. Oh ! non. M. de Logny gazait, mais sa gaze à lui n'aurait pas empêché les papillons de passer.

Nous avons vu comment les restrictions des convenances avaient préparé Juanna aux secrets de l'amour. La jeune fille au sang italien trouvait une suite à cette initiation dans les paroles du galant mari de Laure. Ajoutez à cela que, pour achever de rendre la gaieté à sa voisine, M. de Logny la forçait, sous prétexte des mœurs sans façon de la campagne, à ne pas mettre d'eau, ou du moins à en mettre très peu dans son vin blanc. Personne, après tout, n'y trouva à redire, car, à part Lucille et Mme Dusablé, tout le monde, même Laure, en faisait autant.

En sortant de table tous passèrent au jardin, où, selon la fantaisie et le hazard, on forma des groupes causeurs et enjoués. M. Terrier voulut à toute force accaparer Mme Dusablé et lui faire visiter ses cuves et son pressoir. Léonce put donc en liberté se promener bras dessus bras dessous avec Juanna.

Pendant quelque temps ils suivirent la société en causant de choses à peu près indifférentes ; puis ils parlèrent d'Ernestine et du mariage, ce qui les amena à parler d'eux-mêmes et de leur amour. Alors ils ralentirent le pas peu à peu, et, ne voyant plus le reste de la compagnie, ils s'engagèrent presque sans préméditation sous un massif obscur de lilas et de noisetiers.

Ils étaient bien émus tous les deux. Leurs bras tremblaient légèrement, ils sentaient mutuellement les battements de leur cœur.

Léonce fit asseoir sa bien-aimée sur un banc de gazon qui semblait placé là exprès pour aider au gracieux tête-à-tête de pareils amoureux.

Un moment la force de leur émotion les rendit silencieux. Ils se regardaient les yeux pleins de joie et cependant prêts à pleurer. Alors Léonce ayant entouré d'un de ses bras la taille souple de la jeune fille :

— Oh, Juanna ! lui dit-il, je n'avais jamais compris jusqu'ici combien je t'aime !

Et la main de Juanna serra la sienne pour toute réponse.

— Quel bonheur d'être ensemble !... de te voir toujours !... de te serrer dans mes bras !... de t'embrasser sans témoins !...

Et il lui donna un de ces baisers profonds, [illegible] magnétiques, éclair de bonheur idéal qui fait oublier la réalité et peut causer tant de malheurs [illegible]

Juanna ne résista pas. Comme l'eût-elle pu faire, la belle enfant, saturée qu'elle était de l'électricité d'amour [illegible]tant de circonstances indifférentes aux yeux des gens blasés. C'est pourquoi, cédant à ses

(1) Voir les numéro des 27, 28, 29 mai, 2, 3 et 4 juin.

» Les médecins ordinaires n'auront droit qu'à l'éventuel.

» Les honoraires pour visites, opérations et autres services médicaux seront déterminés, conformément aux prescriptions de l'art. 4, par un tarif qui variera eu égard aux circonscriptions médicales et à la catégorie (de fortune) à laquelle appartiendront les malades.

» Fixés par les tarifs, ils ne seront pas payés directement par le malade au médecin, mais ils seront perçus comme les contributions directes.

» Les visites, opérations et autres services médicaux seront constatés par des jetons que les malades se procureront sans frais.

» L'acquittement immédiat de ces jetons entre les mains du distributeur est obligatoire pour quiconque ne peut ou ne veut pas justifier de son identité, et aussi pour celui qui se présenterait dans des bureaux en dehors de sa résidence.

» Des mesures analogues seraient adoptées pour assurer le service de la pharmacie.

» Les pharmaciens ordinaires fournissent à chaque malade, sur ordonnance de médecin et sans rétribution, les substances et les diverses préparations prescrites. Ils approvisionnent les boîtes pharmaceutiques des communes rurales.

» Les pharmaciens ordinaires jouissent d'un traitement fixe qui varie, selon la localité ou la catégorie à laquelle ils appartiennent, de 1 500 fr. à 4 000 fr.

» Ils reçoivent, en outre, un traitement éventuel proportionné à la quantité de médicaments qu'ils auront fournis sur ordonnance de médecin. »

Un certain nombre de députés de la gauche et du centre gauche, parmi lesquels on remarquait MM. Thiers et Odilon Barrot, se sont réunis aujourd'hui dans un des bureaux de la Chambre, pour délibérer sur la conduite à tenir dans l'affaire de M. Emile de Girardin.

Après une longue et vive discussion, l'assemblée s'est séparée en ajournant toute résolution jusqu'après les explications, qui ne pourront manquer d'être données demain dans les bureaux, soit par M. de Girardin, soit par le ministère. (*Gazette de France*.)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Voici l'état des travaux de la Chambre au 1er juin 1847 :

50 projets de loi et une proposition ont été adoptés.

12 propositions ont été rejetées.

6 projets de loi et 2 propositions sont à l'état de rapport.

21 projets de loi et 5 propositions sont soumis à des commissions.

Voici l'état des demandes de crédits soumises à la Chambre :

Exercices clos 1842, 1843, 1844 : 842 043 fr. 42 c.

Exercice de 1844 : 1 214 611 fr. 09 c.

Exercice de 1845 : 1 676 001 fr. 29 c.

Exercice de 1846 : 117 236 475 fr. 89 c.

Exercice de 1847 : 145 168 118 fr. 08 c.

Exercice de 1848 : 1 354 772 627 fr.

Nous mentionnons pour mémoire 45 projets de loi pour autoriser les départements ou les villes à contracter des emprunts.

— On annonce le prochain départ de M. le maréchal Soult pour son château de Saint-Amans.

— On lit dans le *Moniteur* : « L'intérim du ministère de la marine et des colonies, confié, par ordonnance du 9 mai dernier, à M. Gui-

et de nivellement de la place du Carrousel.

— Le conseil municipal de Metz a voté, dans sa dernière séance, un nouveau crédit de 20 000 fr. pour continuer à donner à la classe nécessiteuse des bons de pain au-dessous de la taxe, jusqu'au 15 juin prochain. Ce crédit porte à 200 000 fr. le chiffre des sacrifices faits par cette ville dans ce charitable but.

Les conseils de Lyon et de Rouen viennent au contraire de supprimer ces secours.

— La *Gazette de Brême* annonce, sur la foi d'une lettre de Posen, qu'un corps d'armée russe considérable aurait reçu l'ordre de se porter sur le Pruth.

— Les états de Bohême ont voté, à la majorité de 80 voix contre 7, une adresse à l'empereur d'Autriche pour le prier de modifier la censure.

— La cour royale d'Orléans a rendu son arrêt dans l'affaire Dessaigne. La cour, sans s'arrêter ni avoir égard à la double incompétence, proposée par M Renou-Ruet, non plus qu'au sursis demandé, a confirmé le jugement dont était appel.

M. Renou-Ruet s'est pourvu en cassation.

— On a volé au Musée de Munich un tableau du célèbre peintre hollandais François Mieris, né à Leyde en 1635, et mort en 1681. Ce tableau, de petite dimension, était le portrait de ce grand artiste lui-même, et le représentait debout, un verre de vin à la main, c'était le seul portrait authentique que l'on eût de Mieris et le seul ouvrage de ce grand maître que le Musée bavarois possédât.

LE MARÉCHAL BUGEAUD. — La plupart des journaux annoncent ce matin, sur la foi du *Courrier de Marseille*, que M. le maréchal Bugeaud a donné sa démission de gouverneur de l'Algérie. Il paraît que la nouvelle était prématurée, car nous lisons aujourd'hui dans le *Nouvelliste* de Marseille :

« Nous avons été bien inspiré en n'accueillant que sous la plus grande réserve la nouvelle de la prétendue démission de M. le maréchal. Les informations que nous avons prises à cet égard nous permettent d'affirmer que ce bruit ne repose sur aucun fondement ; la seule chose qu'il y ait de vrai dans les divers bruits qui ont couru, c'est la rentrée provisoire en France de M. le maréchal, rentrée qui lui avait déjà été accordée par le roi, en vertu d'un congé, bien avant que l'expédition de la Kabylie eût été définitivement résolue.

» Tous les amis sincères de l'Afrique apprendront donc avec une vive satisfaction que M. le maréchal duc d'Isly ne renonce pas à la glorieuse tâche qu'il a si dignement remplie jusqu'à ce jour, tâche lourde et hérissée d'obstacles, qui ne saurait être confiée en d'autres mains sans que les destinées de notre belle colonie n'en reçussent un fâcheux contre-coup.

» Du reste, le prochain courrier d'Afrique nous apportera sans doute des détails qui feront cesser tous les doutes relativement aux intentions de M. le gouverneur général de l'Algérie. »

PROCÈS CUBIÈRES. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « Plusieurs journaux parlent ce matin de la saisie de documents d'une haute importance, qui jetteraient une nouvelle lumière sur le procès de MM. Cubières, Parmentier et Pellaprat. Nous avons lieu de croire que cette nouvelle est erronée. Ce qui a pu accréditer le bruit recueilli par ces divers journaux, c'est une perquisition opérée, il y a quelques jours, au domicile de M. Pellaprat ; mais cette visite, assure-t-on, n'a produit aucun résultat. Au reste, la commission d'instruction ne s'est pas réunie aujourd'hui

ORGANISATION DE L'ARTILLERIE. — Une ordonnance royale du 29 avril, publiée aujourd'hui par le *Bulletin des Lois*, divise le ser-

d'artillerie actuellement existantes seront dirigées, sous l'autorité des maréchaux-de-camp commandant l'artillerie, par les lieutenants-colonels adjoints à ces officiers généraux.

LES REPEALERS. — Le comité de l'association du *repeal* a tenu, le 31 mai, un meeting à Dublin, pour délibérer sur l'attitude à prendre par les *repealers* dans les circonstances actuelles. M. John O'Connell, fils aîné du libérateur, assistait à la réunion ; on l'a invité à occuper le fauteuil, M. John O'Connell paraissait plongé dans une affliction profonde.

S'il n'hérite pas des talents de son père, il paraît hériter, au moins, de l'appui que lui prêtait le clergé catholique. Dès le début de la séance, il a été donné lecture d'une lettre du docteur O'Higgins, évêque d'Ardagh, désignant M. John O'Connell comme le successeur le plus convenable de son père dans la position de chef des repealers. Cette ouverture a été fort bien accueillie, de même qu'une adresse de la corporation municipale de Waterford, conçue dans le même sens, et l'on peut dire, dès à présent, que, de par une fraction très nombreuse et surtout très active du comité, M. John O'Connell se trouve placé à la tête de l'association. Il a inauguré son avènement par une série de résolutions dont il a pris l'initiative et que le meeting a sanctionnées. Ces résolutions peuvent se résumer ainsi :

« Il n'y a de salut pour l'Irlande que dans la restauration de son parlement national ; les hommes d'Etat anglais n'ont ni suggéré, ni proposé, ni encore moins exécuté quoi que ce soit de nature à produire une amélioration réelle ou permanente dans l'état de ce malheureux pays.

» Il convient donc que, si les Anglais sujets du même empire sont assez aveugles pour ne pas apercevoir cette situation, tous les bons Irlandais se réunissent afin de soutenir la fidèle association nationale du repeal dans la lutte pacifique, non souillée de sang (bloodless), légale et constitutionnelle, qui doit, avec la bénédiction du Tout-Puissant, aboutir à rendre à la vieille Irlande son indépendance législative et sa prospérité. »

NÉCROLOGIE. — M. le général baron Dermoncourt, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur, vient de décéder à Auberoye (département de l'Eure).

— La mort frappe cruellement sur la famille Bonaparte. Nous annoncions, il y a peu de jours, la fin prématurée d'un fils de Jérôme, ex-roi de Westphalie, et le seul frère survivant de Napoléon. Les journaux américains nous racontaient presque en même temps la mort d'un autre neveu de l'empereur, le fils de l'ex-roi de Naples, Joachim Murat. Nous apprenons aujourd'hui qu'une fille de Lucien, dona Christine Egypta, l'épouse de lord Dudley Stuart, vient de finir ses jours à Rome, après de longues souffrances.

— On écrit de Rome, le 24 mai :

« Le cardinal Micara, doyen du sacré collège, est mort hier, à cinq heures du soir, à l'âge de soixante-douze ans. Ce cardinal était très populaire, tant à cause de ses manières simples que de sa vie austère ; il s'est toujours montré ennemi du fanatisme et des abus du gouvernement. On se rappelle encore le discours qu'il prononça l'an dernier, à la première réunion du sacré collège, après la mort de Grégoire XVI, et dans lequel il démontra la nécessité d'adopter un système de réformes pour l'administration civile et ecclésiastique.

» Sa fortune s'élève à 100 000 écus romains (540 000 fr.) Il laisse 40 000 écus (216 000 fr. environ) aux salles d'asile, quelques legs à ses amis et à ses domestiques, et le reste à son neveu, qui est dans la prélature.

» Le peuple se prépare à assister en masse à ses funérailles. »

---

désirs, elle se pencha sur Léonce, qui la prit dans ses deux bras, et elle lui rendit longuement son voluptueux baiser.

Ils ne se disaient rien. A quoi eussent servi les paroles dans un tel moment ? N'allaient-ils pas puiser, pendant ce mélange extatique de leurs âmes, les pensées les plus secrètes au cœur l'un de l'autre ! Si Léonce eût osé... Juanna était perdue !...

Ils étaient si heureux cependant, qu'à leur âge il est permis de douter si l'union intime eût ajouté à leur ivresse. Les sens eux-mêmes avaient atteint en ce moment cette apogée de félicité humaine que l'on ne peut plus augmenter sans douleur.

Le vent trembla dans les feuilles à cet instant. Tous deux tressaillirent. Ce n'était rien pourtant, rien que la brise agitée peut-être par quelque créature transmondaine, témoin jaloux ou extasié d'un amour aussi pur et aussi ardent.

Un moment après ce rapide émoi, ils reprirent leur douce position, en souriant de leur puérile frayeur.

— Puis-je maintenant cesser de te voir, ma Juanna chérie ?

— Et pourtant, répondit-elle, on ne veut plus nous permettre de nous réunir.

— C'est bien vrai, et quand le hasard nous accorde cette joie, il faut maintenant nous traiter en étrangers.

— Ah ! pourquoi avons-nous grandi ? dit elle tristement.

— Mais, sois tranquille, va ! chère bien aimée, j'ai trouvé un moyen de ne nous plus quitter un jour.

— Lequel ? oh dis !

— Tu seras ma femme !

A ce mot, tous deux se serrèrent de nouveau les mains et se sourirent en rougissant.

— Quel bonheur pour nous, mon Dieu ! mais comment oser l'espérer ? reprit Juanna.

— Si je le veux, il le faudra bien.

— Mais quand ? dit-elle, tu es si jeune !

— Si jeune ! fit Léonce, j'ai dix-neuf ans. Demain j'en parlerai sérieusement à mon père.

— Dieu veuille qu'il y consente !

— Ne crains rien, chère bonne, il y consentira.

Et ils retombèrent en pleurant de désir et de joie dans les bras l'un de l'autre.

Si tous les deux n'avaient été aussi jeunes, quel danger leur eussent fait courir leur isolement et cette enivrante position ? Le cœur, mystérieux balancier de la vie, précipitait en eux ses battements, et envoyait un sang plus rapide colorer leurs joues de ces riches nuances qu'il tient en réserve pour les grandes émotions.

Ils se taisaient par intervalles pour jouir de ce qu'il s'étaient dit, puis recommençaient à se parler tout bas. Bien que la prudence retînt à l'état de murmure le timbre de leurs voix, il était plein de caresses chez chacun d'eux, il palpitait, pour ainsi dire, sous ces inflexions délicates, qui donnent un sens si étendu et si pénétrant au langage simple des vrais amants.

A ce moment, on entendit de grands éclats de rire à peu de distance : c'était la joyeuse compagnie qui se rapprochait. Les deux élus, oubliant le reste du monde dans leur effusion passionnée, furent ramenés brutalement à la réalité par cette manifestation prosaïque, par ce rire sans frein, dans lequel Démocrite et Rabelais ont vu l'épigraphe de cette œuvre mêlée qu'on nomme société.

Ils se levèrent alors et aperçurent à l'entrée du massif la mère de Juanna, Mme Dusablé, qui, pour éviter les railleries à ces pauvres enfants, était venue les retrouver.

L'excellente mère, en entendant leurs dernières paroles, et à la vue de ces dangereuses manifestations d'amour, eût voulu remplir sévèrement son rôle de mère civilisée. Mais elle n'en eut d'abord pas le courage. La noble Romaine se souvenait encore des amours poétiques de l'Italie ; elle avait eu bien de la peine à s'habituer au spectacle de ces marchés que les peuples en progrès nomment mariages ou contrats, et puis elle était femme encore ; elle avait été heureuse par l'amour, car M. Dusablé l'avait ardemment aimée et ses regrets étaient bien amers.

Ces embrassements étaient pour elle une gracieuse réminiscence, bien qu'elle ne crût pas fermement, elle, à cet espoir que Léonce venait d'exprimer ; ils s'aimaient si depuis longtemps, qu'empoisonner ce dernier baiser lui parut odieux. Elle se contenta donc d'embrasser Léonce à son tour, en lui disant pour tout reproche :

— Mon cher enfant, Juanna sera par vous heureuse à envier ou malheureuse à mourir, ne l'oubliez jamais. Si cet amour est un mal, hélas ! il y a dix ans qu'il grandit. Mais quelle que soit l'issue de vos espérances, Léonce, respectez-la pour moi et songez aux implacables lapideurs dont les femmes sont entourées.

Léonce essaya en vain de répondre. Il sanglotait.

Mme Dusablé prit sous le bras sa Juanetta, non moins émue que son ami, et tous les trois firent un grand détour, afin de paraître calmes en rejoignant la compagnie.

Cette précaution, au reste quoique bonne, n'était pas tout-à-fait nécessaire en cette occasion. L'émotion d'un autre genre qui suit les déjeuners d'invitation à la campagne, suffisait pour affaiblir l'usage de cette demi-perspicacité, de cette finesse sournoise ordinaires à de braves gens habitués au commérage.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

MUSÉE DE L'HOTEL DES THERMES ET DE CLUNY,

EXPOSITION NOUVELLE.

Le culte de l'avenir n'exclut point l'étude du passé. Malgré l'imperfection des institutions et des monuments du moyen-âge, il est bon parfois de reporter sur eux ses regards pour y étudier les transformations diverses de la pensée humaine, ou les variations de l'art.

Ainsi l'a fait un savant infatigable et bien connu, M. Dusommerard. Tout le monde sait que c'est lui qui a recueilli presque tous les objets d'art contenus dans le gothique hôtel de Cluny, bâti par le cardinal Georges d'Amboise, près des ruines gallo-romaines des Thermes de l'empereur Julien. M. Dusommerard avait loué, pour sa collection devenue nationale, cette splendide habitation qui reflétait deux époques bien différentes de l'histoire ; le ministère de l'intérieur a eu le bon esprit de l'acquérir, et dernièrement deux salles encore inoccupées ont été enrichies par des achats récents.

La partie la plus saillante de cette nouvelle exposition se compose d'émaux et de poteries : on y a joint quelques meubles, des fragments de vitraux, des sculptures, trois ou quatre peintures à l'huile, et des objets divers d'ornement ou d'utilité domestique.

La première salle où se trouvent les émaux offre elle-même deux curiosités architecturales qui méritent d'être signalées. L'une est la cheminée à bas reliefs et rinceaux de feuillages fouillés profondément, caprice gracieux de ce style flamboyant, fleuri, précurseur des inspirations de Pierre Lescot et de Philibert Delorme : ce monument provient d'une maison de Troyes. L'autre est un porte-poutre en cul-de-lampe quadrangulaire prismatique du quinzième siècle, appartenant à la construction primitive de l'hôtel, composition un peu lourde en son ensemble, mais qui ne manque pas de prix par la richesse délicate des détails.

Quant aux émaux, ils sont nombreux et d'une grande valeur. L'histoire de la peinture sur émail depuis le onzième siècle jusqu'au dix-septième, se lit presque tout entière écrite dans les monuments de cette collection. La barbarie grossière de l'école romane, la richesse ornementale du cycle bysantin, la naïveté de la période gothique, l'élégance, la pureté, le coloris de la Renaissance, le ton prétentieux et forcé des genres Louis XIII et Louis XIV, ont des représentants d'une authenticité certaine, appendus aux murs de la salle, ou renfermés dans les meubles à vitrages.

Les œuvres des siècles compris entre le règne de Charlemagne et celui de Louis IX ont toutes à peu près le même caractère : c'est toujours l'émail bleu sans ombre, sur lequel des filets de cuivre incrustés forment des dessins. Souvent même les têtes des personnages sont faites de métal en plein relief. Toutefois le style de Bysance, importé en France par les croisades, se distingue sur les émaux par les mêmes caractères que dans les sculptures des cathédrales. Les ornements tels que perlettes, broderies et arabesques, sont jetés à profusion dans les sujets qu'ont peints les artistes, et, quoique grossière d'exécution, cette prodigalité de détails révèle un progrès dans l'art. L'époque précédente n'était que pauvre en affectant la simplicité. Quant au dessin des figures, rien de plus barbare, ni rien de plus grotesque. Les principaux échantillons de ce style exposés au Musée des Thermes, sont des statuettes de la Vierge et du Christ moitié cuivre, moitié émail, des crosses d'évêques d'une forme assez élégante, des croix simples ou fleuronnées, dans lesquelles sont enchâssées des verroteries, des navettes à encens, des couvertures de livres et des coffrets en formes de tombeaux. Quelques-uns de ces objets sont en partie rongés par le temps ; cependant nous avons remarqué un grand reliquaire du treizième siècle parfaitement conservé, portant l'image d'un Christ nimbé parmi celles des douze apôtres. Toutes ces images étroites, allongées, drapées de vête-

fait, je crois, mes preuves, et mes efforts ont concouru à le transporter dans les facultés de droit et des sciences.

Mais il faut s'arrêter là et ne pas le porter dans le haut enseignement.

L'institution du concours coûte beaucoup d'argent et de temps, favorise les médiocrités, ôte à un professeur la dignité; elle est mortelle à l'esprit de recherche, au mouvement des idées.

Et d'abord, savez-vous ce que le concours coûte? Des sommes énormes. Ce n'est rien s'il est utile, trop s'il ne sert à rien.

Après cela, dans un concours, presque tout est livré au hasard, à l'état de la santé, à l'inspiration du moment.

J'ai vu les hommes les plus instruits, parlant bien, pleins d'assurance, refuser cette épreuve. Et la liste de ceux qui ont échoué serait longue à examiner.

Bichat a échoué dans un concours pour la place de chef des travaux anatomiques.

Il a fallu, en 1830, créer une chaire extraordinaire pour M. Broussais.

La plus belle chaire de médecine est vacante à l'Ecole de Montpellier, ville célèbre et Académie célèbre. C'est à qui n'ira pas la disputer

Un échec est un affront dans le concours. Une distraction de la mémoire peut vous faire chanceler et vous couvrir de honte en face d'un auditoire, et vos anciens titres sont ainsi frappés de discrédit.

Aussi le concours enlève-t-il à l'enseignement ce que la science possède de plus éminent. Mais allons plus loin.

Quelle est la qualité éminente du professeur? C'est l'autorité. L'autorité vient du caractère, du savoir, de la réputation. Qui les possède est un maître, qui ne les possède pas est un homme assis sur une estrade un peu plus élevée que les autres, mais n'est pas un professeur.

Puisse l'exemple de M. Bérard, enlevé à la science par une mort prématurée, à la suite d'un concours, nous prouver que l'institution des concours étouffe le génie et tue le vrai mérite. Je me demande si les hommes éminents qui occupent aujourd'hui les chaires, sont arrivés, grâce au concours, ou malgré le concours. Institution funeste et qui ne cesse d'être malfaisante qu'à la condition de n'être qu'un simulacre.

Je me bornerai aux deux preuves suivantes: 1° la qualité des juges; 2° la nature des matières.

D'abord la qualité des juges: Que dans la Faculté de Paris un professeur de géographie ancienne vienne à mourir de bonne foi, serons-nous compétents à dicter les conditions du concours? Non, Messieurs, le défunt seul serait apte à bien choisir son successeur.

L'orateur applique ces idées aux concours de médecine, et en conclut leur vanité et leur inutilité. Aussi l'institution des concours est-elle inconnue en Italie, en Angleterre et en Allemagne. Il faut concourir sans doute, mais par les écrits, mais par les travaux de toute sa vie; voilà le véritable concours. On objecte que l'enseignement exige une aptitude spéciale; sans doute il ne faut pas qu'un savant professeur soit bègue; mais un professeur n'est pas tenu d'être un orateur.

La commission propose de supprimer le concours pour la pharmacie, tout en le conservant pour la médecine. S'il est bon pour l'une, pourquoi serait-il mauvais pour l'autre?

Le ministre paraît lui-même avoir senti la nullité des concours, car il les a faussés; il s'est réservé en beaucoup de lieux de nommer lui-même aux chaires. Il établit des catégories de candidats, parmi lesquelles on remarque les membres de l'Institut et les conseillers à la cour de cassation. Il faut espérer qu'ils n'en abuseront pas.

Il y a deux extrêmes en présence: les concours et l'arbitraire ministériel; c'est l'éternelle question de la liberté et de l'ordre. Heureusement nous avons appris à concilier l'ordre et la liberté. Je propose de substituer aux concours le mode de recrutement admis par le collège de France, le Museum d'histoire naturelle et l'Ecole de médecine; ce mode consiste dans la présentation simultanée de candidats parmi lesquels le ministère fait son choix. Les concours doivent être restreints aux premières épreuves seulement de l'enseignement. Mais quand il s'agit de professeurs des Facultés, de professeurs titulaires, il faut puiser à la source de l'opinion publique.

Ici l'orateur fait une pause de dix minutes, après quoi il reprend ainsi:

J'arrive à l'autre partie du projet de loi, bien autrement importante que la première, et où le projet de la commission et du gouvernement m'ont paru

médecine, garantit les capacités du candidat.

2° Ils ne doivent exercer que dans une localité déterminée dans les hameaux et les villes de moins de 6 000 âmes.

Ne croyez pas qu'en assignant à ces officiers de santé l'habitation des hameaux, j'aie l'intention de les moins estimer; je les assimile aux curés de campagne, assurément aussi respectables que les curés de nos villes.

Tel est l'officier de santé, qui seul est en cause; c'est celui-là seul que je viens défendre.

M. BEUGNOT interrompt l'orateur pour faire remarquer que la loi de l'an XI ne constitue pas le corps des officiers de santé sur les bases que leur donne l'honorable orateur.

M. COUSIN. Je le répète, je ne défends pas l'officier de santé de la loi de l'an XI; je ne défends que l'officier de santé tel que je viens de le définir. Ne m'en imposez pas un autre; je ne l'accepte pas.

Et cet idéal n'est pas une chimère, vous pouvez le réaliser à l'instant en inscrivant au budget de l'Etat le traitement des professeurs des écoles préparatoires.

Un docteur en médecine doit posséder des talents et occuper un certain rang dans la société. Souvent il est consulté par les tribunaux en matière de médecine légale; voilà pourquoi M. le ministre vous propose d'augmenter le nombre d'années d'études et de les porter à cinq ans. Mais j'admire comment on élève le docteur si haut pour le placer ensuite si bas. Quoi! vous voulez qu'un docteur tel que vous le faites habite le village! Les Hippocrates sont rares; quand on les trouve, c'est à Athènes et non pas au village. Vous n'aurez dans nos campagnes que les rebuts des docteurs.

Figurez-vous un docteur, descendant des hauteurs de la science, pour devenir simple médecin de village.

Ce docteur me fait un peu l'effet d'un docteur en Sorbonne, devenu pauvre curé de village.

On est sublime ou détestable, et plus généralement l'un que l'autre. A ces savants, à ces grands génies méconnus, l'orateur oppose l'officier de santé étranger à l'érudition, et ne sachant que l'art de guérir.

Messieurs, conservez les officiers de santé, dont les docteurs ne peuvent tenir la place, et alors élevez tant que vous voudrez le doctorat. On compte en France 20 000 praticiens, sur lesquels 12 000 docteurs et 8 000 officiers de santé.

La suppression des officiers de santé laissera un vide que l'augmentation du nombre de docteurs ne comblera pas; vous ne ferez qu'abaisser le doctorat, et, avec lui, la science en France.

L'orateur termine en réfutant un argument tiré de l'exposé des motifs ministériels... Non, l'égalité constitutionnelle n'oblige pas à l'égalité médicale; nous ne sommes pas les ennemis du peuple, parce que nous voulons lui conserver ses médecins.

Proscrire les officiers de santé est une mesure, non libérale, mais révolutionnaire. Cette suppression une fois effectuée, serait sans remède; gardez-vous, messieurs, de vous jeter dans l'inconnu. Maintenez ce qui est; la science la plus élevée vous absout, et l'humanité vous le commande.

M. VINCENS SAINT-LAURENT. Le projet a été l'objet d'attaques fort vives en dehors de cette chambre, et des dissentiments ont existé dans le sein même de la commission, ce qui atteste la gravité de la question et l'insuffisance de la législation actuelle. L'orateur fait l'historique des diverses lois qui ont régi la matière. Rien n'est réglé d'une manière définitive.

Les écoles préparatoires, à la merci des conseils municipaux, n'ont point un caractère de stabilité qu'il est nécessaire de leur attribuer. Les concours eux-mêmes ne sont point établis par des dispositions parfaitement claires; il importe donc de satisfaire à des intérêts aussi considérables que divers et de réviser la législation existante.

Les solutions données à ces questions sont-elles les meilleures? Je n'oserais l'affirmer. Vous avez vu la commission porter plusieurs changements au projet de loi, et M. le ministre, en les adoptant en partie, a cru devoir cependant faire ses réserves. Quoi qu'il en soit, les débats solennels qui auront lieu dans les deux Chambres éclaireront ce qu'il peut y avoir de difficile, et seront d'une incontestable utilité.

Un congrès médical, que M. le ministre a honoré plusieurs fois de sa présence, a approuvé les principales dispositions du projet et des amendements de la commission.

Mais le gouvernement et la commission n'ont cru pouvoir admettre la no-

sible qu'un peuple entier pousse des cris d'allégresse et s'emporte d'enthousiasme pour une ignoble comédie; il est impossible que l'Europe entière soit ébranlée par une révolution de contrefaçon et de carton! Et d'abord, tout fait historique, si petit qu'il soit, contribue au progrès général. L'humanité n'est pas un moulin dans lequel les hommes tournent comme des chevaux aveuglés. Elle marche et tend continuellement vers le bien, le mieux, la perfection divine. Si parfois elle semble reculer, c'est pour prendre un élan plus vigoureux. Non! l'humanité ne recule jamais, et il n'est pas donné à l'homme de l'arrêter. Si cela était possible, les conservateurs de jadis qui étaient encore plus ignorants et plus sots que les nôtres n'auraient rien laissé à nos ignorants et à nos sots d'aujourd'hui; car ils étaient plus forts et ils avaient affaire à des peuples plus faibles que les nôtres. L'histoire c'est le confluent de mille faits qui ensemble forment un fleuve roulant vers l'avenir.

L'arrêter, ce serait ressembler à ce paysan autrichien qui, ayant rencontré en Suisse la source du Danube, un tout petit filet d'eau, l'arrêta avec son pied, en s'écriant: « Oh! les Viennois! Ils seront joliment étonnés de ne pas voir arriver le Danube! »

Mais si tout événement historique contribue au progrès, ce n'est que par l'idée qu'il couve et qu'il engendre pour l'avenir, idée qui toujours se personnifie dans l'homme; car l'homme n'est qu'un vase à pensées, comme l'humanité n'est qu'un champ divin où Dieu ensemence ses idées et ses volontés, pour les faire germer, fleurir et mûrir.

Mais à côté du fruit, dans ce même champ, pousse souvent de l'ivraie, et plus le terrain est gras, plus l'ivraie réussit et s'élève même au dessus du fruit. Un instant le passant croit que c'est un malheur; mais, en vérité, cette mauvaise graine qui s'élance si rapidement, n'éclipse le germe précieux et délicat que pour le couvrir et le protéger: dès que le fruit a acquis assez de sève pour soutenir le vent, la grêle et l'orage, l'ivraie se fane, se décompose, pourrit, et sert enfin d'engrais au bon grain. Voilà en peu de mots la véritable histoire de la révolution de juillet.

En effet, juillet a produit et mûri la science sociale. C'est la seule idée qui, plantée dans le terrain français, longtemps avant a germé et est venue à fleur de terre, grâce au soleil de juillet. C'est encore grâce à cette science que le principe de la paix à tout prix a prévalu, principe juste et éminemment social, quoi qu'en disent les faux hommes du progrès. Aucune guerre, excepté celle pour défendre la patrie attaquée, n'est sacrée. Mais cette science était trop tendre, trop délicate, trop jeune pour venir à terme; il fallait qu'elle fût protégée, couverte, au risque d'être étouffée par les grosses feuilles stériles de la politique civilisée; il fallait dix-sept années de paix et une cinquantaine de faux grands hommes pour lui laisser le temps de mûrir et de fleurir. Ce temps enfin est venu. Les feuilles sèches et parasites jaunissent et tombent, le fruit de la véritable science politique entre en floraison; les masques disparaissent, la vérité commence à poindre à l'horizon, enfin l'histoire de la révolution de juillet entre dans une nouvelle phase....

Oui, le temps est venu pour nous rendre compte du passé, pour discerner le bien du mal, pour distinguer la paille du grain, pour reconnaître les hommes vraiment sérieux au milieu de cette tourbe de *blagueurs politiques et littéraires*. Je maintiens ce mot, car il peint bien ce genre d'hommes stériles et superflus, ce sexe neutre d'amuseurs publics, ces hommes eunuques enfin, qui n'ont la parole si haute et la voix si élevée que parce qu'ils sont impuissants de faits.

Tout se tient dans l'État, tout y est du ressort politique. Il n'y a

---

ments à plis verticaux, rappellent les statues du portail de Chartres. Le même génie s'y révèle; la même époque les revendique. Les émaux des quatorzième et quinzième siècles, sans atteindre encore à une perfection réelle, témoignent cependant en faveur des artistes qui les ont exécutés. Déjà l'art des nuances commence à s'introduire, le bleu n'a plus la teinte uniforme du lapis-lazuli, l'émail noir est trouvé, la couleur verte commence à être employée. Le meilleur type de ces progrès divers est une grande croix d'archevêque où l'émail est mêlé à des arabesques en filigrane de cuivre doré servant de montures à de grosses opales et à des cornalines gravées en creux, débris de l'invasion romaine: c'était la mode alors. René d'Anjou, le roi enlumineur, qui avait plus souci des arts que de ses Etats, faisait collection de monnaies en or du bas-empire, de camées antiques et d'inouses, pour les faire incruster dans ses meubles, ou sur les méplats des reliquaires que sa dévotion prodiguait sans relâche aux Eglises.

Voici maintenant le seizième siècle avec ses grandes œuvres et ses grands noms. La collection nouvelle est riche d'émaux de la renaissance; je lis au bas de neuf grands cadres les noms bien connus des deux frères Pierre et Jean Courtoys, au-dessus de la date 1559. Là, plus d'hésitation, plus de tâtonnements analytiques pour l'observateur: les tableaux portent la signature des maîtres.

Et pourtant, longtemps ignorée, cette circonstance fit attribuer à Palissy et à Léonard-le-Limousin ces émaux qui décoraient la façade du château de Madrid, élevé pour Diane par François Ier.

Quoi qu'il en soit, conservés avec soin lors de la ruine du monument dont ils faisaient partie, ces émaux désormais à l'abri de la destruction, méritent un examen plus long que ceux qui les entourent, comme représentants caractéristiques du genre de leur époque.

Chacun d'eux n'offre qu'un seul personnage, haut de quatre pieds à peu près, avec les attributs qui lui sont propres. Voici les titres inscrits au bas des neuf ovales: Jupiter, Mars, Hercule, Saturne, le Soleil ou Phœbus, Mercure, la Justice, la Prudence et la Charité.

Le *faire* de ces émaux ne ressemble plus en rien à celui des siècles précédents: d'abord la couleur n'est plus uniforme. Ainsi les fonds sont bleu foncé, les draperies blanches, ombrées de gris, les têtes et les membres teintés de rose. Les filets de cuivre en incrustation n'existent plus; l'or appliqué par la peinture et faisant partie intégrante de l'émail les remplace. Autre chose encore. Jusques-là, le cuivre sur lequel on déposait la couche colorée vitrescible, offrait une surface plane. Maintenant, au contraire, les sujets sont préparés en relief, d'avance, par le repoussoir, afin de mieux faire ressortir les muscles, les traits des visages et les draperies. C'est pour ainsi dire de la peinture en demi-ronde bosse. Ce procédé est plus sensible dans les grands émaux de Madrid que dans les autres plus petits du même siècle, quoiqu'il y soit également employé. Du reste, ce n'est qu'un artifice pour dissimuler la difficulté qu'éprouvaient les artistes à faire sentir vigoureusement les ombres. Or, tout artifice en peinture est un défaut. L'art complet attaque les difficultés de front avec les ressources qui lui sont propres; et Rembrandt, lorsqu'il enfonce une de ses toiles d'un coup de poing pour accuser une teinte très obscure, qu'il ne pouvait arriver à saisir, fait plutôt preuve de faiblesse que de puissance.

Quant aux dessins des émaux des frères Courtoys, sans être à la hauteur des merveilleuses créations de Raphaël, ou de Michel-Ange, ils laissent bien en arrière les ridicules caricatures du style byzantin et les maigres conceptions des quatorzième et quinzième siècles. Les membres des personnages sont parfois cambrés jusqu'à se tordre, les vêtements agités hors de toute combinaison naturelle; mais on sent que la vie circule dans ces images hardiment posées. Le Mercure surtout, avec un peu moins de tension théâtrale, nous paraîtrait le digne frère des vigoureux tableaux de Jehan Cousin, le peintre du *Jugement dernier*.

Après les grands médaillons elliptiques du château de Madrid, nous citerons encore le portrait de Clément VII, puis un Christ et une Vierge, dont le coloris violet sur fond bleu de ciel est éblouissant; trois petits tableaux carrés portant visiblement écrit en or le nom de Léonard de Limoges; un double exemplaire d'une Suzanne au bain, singulière en ce que les chairs sont rendues par une teinte lilas, et signée par Jehan Guennin, en 1581; un tryptique dont la valve principale nous montre Catherine de Médicis pleurant à genoux dans son oratoire la mort de Henri II, œuvre non signée, mais d'un fini admirable, d'une ressemblance parfaite avec le modèle; des coupes émaillées blanc et noir avec des dessins repoussés d'une forme excellente, et enfin près de cent cinquante émaux de tout genre et de toute grandeur sur des sujets historiques, fabuleux ou symboliques. Parmi ces derniers, nous citerons celui qui représente le *Bon Pasteur*, comme un petit chef-d'œuvre de naïveté.

On y lit dans un coin ces vers écrits en initiales d'or:

Fuyez faulces baistes,
Hors de mes troupeaulx,
Des brebis hounestes
N'aurez chair ni peaulx.

Puisque nous parlons d'œuvres naïves, n'oublions pas un piédestal carré, en bois sculpté polychrome, de style flamboyant, placé dans la salle des poteries. et représentant la prise de Troie, l'introduction du fameux cheval dans Pergame, et l'incendie des vieilles murailles d'Ilion. Ce piédestal supporte une cuvette italienne en faïence, de forme trifoliée qui a dû appartenir à la belle Diane de Poitiers, car les armes de la fille de Saint-Vallier sont peintes au fond du vase, au milieu d'arabesques bleues, blanches et jaunes d'un goût et d'une légèreté infinis. Ce que nous disons du reste de la perfection de la cuvette doit s'appliquer à tous les vases, plats, assiettes, bassins, provenant de Faënza, de Venise ou de Florence.

Cependant nous leur préférons les vieux sèvres comme coloris; la teinte jaune qui prédomine dans les poteries italiennes fatigue le regard. Mais aux vieux sèvres nous préférons encore les plats historiés, les assiettes et les aiguières à figurines de Bernard Palissy. Le musée de l'hôtel de Cluny possède vingt-quatre poteries de ce maître; les plus remarquables sont deux plats oblongs au fond desquels se déroule une grosse couleuvre aux écailles luisantes, parmi des feuillages où courent des limaçons, des lézards gris et verts, où frétillent des brêmes et des truites parfaitement exécutés, où dorment de petits coquillages si bien sculptés, si exactement peints, qu'on les dirait naturels.

Près des *rustiques figurines* de Bernard Palissy sont des bustes blancs et bleus par Della Robbia, plus remarquables pour le moulage des figures que pour le coloris, des pots de grès flamands couverts de reliefs peints, ridicules ou naïfs, dont les plus singuliers sont un vase à tabac représentant un fumeur à grosse panse et une grande pinte à *humer le piot*, comme dit Rabelais dans sa gaieté pantagruélique.

Nous pourrions encore parler de cristaux antiques, de carreaux à paver revêtus de dessins étranges, de briques historiées provenant d'un poêle du château de Joinville; mais nous avons hâte d'en finir.

Toutefois, avant de clore cette revue, un mot encore sur les meubles et les sculptures de l'exposition nouvelle.

Parmi les meubles qui ne valent pas les magnifiques dressoirs de chêne et les armoires d'ébène achetés par M. Dusommerard, nous signalerons un coffre de mariage vénitien, bahut sculpté d'une forme riche et sévère, doré sur quelques reliefs, peint en bronze sur les autres. Deux de ses panneaux représentent, l'un Rebecca reçue par Isaac, l'autre Vénus sortant de la mer: singulier rapprochement. Puis entre ces deux tableaux de l'hymen et de l'amour, une figure symbolique et railleuse, une chimère. Outre ce coffre, nous avons encore vu avec plaisir une lourde chaire où le menuisier du quatorzième siècle a modelé, sur quatre compartiments, la *Fuite en Egypte*, l'*Adoration des Mages*, le *Christ à la crèche* et le *Nunc dimittis* du vieillard Siméon, accompagné d'Anne la prophétesse. Si l'art n'avait pas fait de progrès depuis ce temps, nous aurions des fauteuils bien incommodes et peu élégants. Mieux vaudrait, pour décorer un salon, ce joli buffet à portes en dentelles de bois, simulant des fenêtres d'églises et garni de ferrures si finement découpées en balustres de flammes, qu'elles pourraient bien être l'ouvrage du célèbre serrurier Biscornette.

Mais, comme rien ne le prouve, il faut s'en tenir aux conjectures. De même pour deux bas-reliefs d'albâtre fort beaux d'exécution. Cette *Vénus Amphytrite*, ainsi que la *Junon*, qui lui fait pendant, sont attribués à Germain Pilon. Rien ne le prouve, mais du moins nous pouvons certifier qu'elles sont l'œuvre d'un habile tailleur d'images.

Tels sont, en somme, les objets les plus curieux nouvellement exposés à l'hôtel de Cluny.

Les peintres, nos contemporains, pourront y trouver plus d'un excellent modèle des objets d'art du passé, lorsqu'ils auront à les reproduire comme accessoires dans leurs toiles historiques. Longtemps en France, et surtout sous le directoire et l'empire, l'ignorance ou le mauvais goût a commis des anachronismes en peinture. Grâce à la collection de l'hôtel de Cluny, de pareilles inexactitudes ne sont plus à craindre; les artistes, pour rendre la couleur locale du siècle qu'ils voudront peindre, y trouveront toujours plus d'un modèle à choisir.

GEORGES OLIVIER.

[illegible], tantôt à droite, tantôt à gauche, le navire ne marche pas, n'avance pas, ne fait pas un mouvement. C'est qu'il lui manque le souffle du vent. Or, le souffle du vent, c'est l'esprit du temps; c'est l'idée progressive. Ce souffle doublé, triplé, centuplé, c'est la tempête, c'est la révolution; mais, si grand que soit le danger, la tempête est encore préférable à l'immobilité, au sommeil continu, à la mort enfin. Oui, la chambre est morte, le pays aussi est endormi; mais il commence à ronfler, c'est le signe d'un mauvais rêve et d'un réveil en sursaut.

Mais, dira-t-on, la France de juillet n'a-t-elle pas produit des hommes d'opposition et de mouvement? L'opposition n'a-t-elle pas lutté depuis 1830 en faveur du progrès? Et si après tout nous n'avons pas eu de grandes individualités politiques dont Victor Hugo dit :

> « *Comme le haut Etna, flamboyant et fécond,*
> » *Ils ont la lave au cœur et l'épi sur le front,* »

du moins, nous avons eu des talents oratoires remarquables, et ma foi! au royaume des aveugles les borgnes sont rois!

D'abord non! Moi qui connais les aveugles, je peux vous assurer qu'ils ont beaucoup trop d'amour-propre pour admettre les borgnes comme rois. Au royaume des aveugles, ce sont bien les aveugles qui règnent. Si par hasard il s'y trouve un borgne, on lui prouvera que rien n'est plus laid, plus utopique, plus révolutionnaire que de voir, ne fût-ce que d'un œil. Or, des hommes politiques de juillet, les uns sont perclus, les autres complètement aveugles. Si les perclus s'étaient juchés sur les aveugles, cela aurait pu aller, mais malheureusement ce sont les aveugles qui fouettent les perclus. C'est l'opposition qui aiguillonne les conservateurs. Impossible d'avancer. Ils ont beau créer et multiplier des journaux constitutionnels et ministériels. Est-ce qu'un perclus marche mieux pour avoir une béquille de plus!

Le mal chronique des hommes de juillet, c'est la vieillesse, la décrépitude d'âge. Il est convenu de notre temps que, pour avoir du génie et du talent, il faut avoir pour le moins cinquante ans. On n'est homme d'Etat ou digne de l'être qu'à force d'avoir des cheveux blancs. Nous sommes les premiers à respecter la vieillesse quand elle se tient dans ses limites naturelles, quand elle éclaire la jeunesse par une longue expérience des grands faits du passé. Mais nous ne respectons nullement un homme pour n'avoir rien fait ou pour avoir dit des sottises pendant soixante ans. Nous croyons que tel jeune homme de vingt-cinq ans a plus d'expérience, plus de hardiesse dans la conception, plus de sagesse dans l'exécution qu'un vieillard de soixante-dix ans, qui n'a jamais fait de sa vie que du drap, des discours ou des enfants.

Ah! c'est quelque chose de beau et de sublime que la lutte sérieuse entre hommes qui représentent de grands principes et s'y incarnent en chair et en os. Quand des astres se frottent, il en tombe des lumières par milliers; mais ici ce ne sont que des nébuleuses ou tout au plus des queues de comètes.

Voyez-vous ce gros homme monter à la tribune et faire ronfler sa voix creuse comme un tambour vide battu par un Tiers. Depuis quinze ans il reproche au ministère de n'en faire pas partie. Jamais idée n'a sillonné son front, aucun principe fécond ne fait battre son cœur. Toute sa science est négative. Il parle contre la corruption, contre le gaspillage du budget, il parle et parle, et quand il a fini, il recommande aux passants de parler à son concierge, de lire le journal qu'il patrone. Grattez un peu et vous verrez que cet homme, si austère de paroles, est membre visible et invisible de tous les compagnies financières, sa famille entière vit du budget, et lui-même s'est enrichi, grâce à son art de parler et de ne rien faire. C'est là le chef de l'opposition, c'est-à-dire le *blagueur des blagueurs*.

Ecoutez celui qui lui répond au nom du gouvernement du roi. Dans sa bouche toute maxime devient pâte gouvernementale. Tout est pour le mieux dans le monde, même l'opposition. Le pauvre a été créé pour faire ombre au riche, le travail c'est un frein, le mal n'est que la lune du soleil gouvernemental. Peu lui importe que nous ayons faim, que nous étouffions dans le bourbier du prosaïsme et de l'ennui, pourvu que nous soyons assez enroués pour ne pas crier. Il a une excuse pour chaque monstruosité, une maxime pour chaque sottise, une fin de non-recevoir pour chaque besoin. Un gouvernement, selon lui, ne vit pas, mais se laisse vivre. Tout va tout seul, et si les pommes ne viennent pas toutes cuites, c'est parce que le gouvernement du roi n'a pas encore jugé à propos de proposer qu'on fasse du feu sous les pommiers. Il s'en occupe cependant, et l'année prochaine il fera faire un rapport là-dessus.

Cet homme n'a jamais eu une idée venant du cœur. Tous ses livres sont des compilations, toutes ses maximes des lieux communs. Son austérité n'est que de la froideur. Rien n'est plus austère qu'un bloc de glace. Son éloquence, c'est de l'eau gelée, qui s'en va par goutte se perdre dans l'égout de la rue. Pour lui et ses collègues, l'art de gouverner, c'est l'art de tromper, de démentir et de se moquer sérieusement des gens. Ce n'est pas un homme d'état, c'est un *blagueur*!

Voilà un démocrate, un républicain. Il prend la parole en faveur des moutons, des bœufs de son pays et des noirs de l'Afrique. Qu'on lui parle de l'association de l'esclave blanc avec son maître, qu'on lui demande de s'occuper un peu de ses malheureux frères, vous verrez comme il vous recevra. Parlez-lui seulement de l'importation des grains étrangers, et il vous prouvera clair comme le jour que ce serait un malheur pour le pauvre qu'il patrone. Que si vous lui proposez d'étudier une nouvelle science politique, sauf à l'examiner sérieusement, il vous répondra par des lieux communs qu'il a puisés dans le feuilleton d'un petit journal. Cependant tout le monde le dit démocrate. Ce n'est qu'un *blagueur*!

Admirez cet orateur du catholicisme, ce protecteur de la religion. A l'entendre il demande la liberté pour tous, à condition qu'on soit forcé d'être catholique; il prend la défense de l'évêque contre l'Etat, mais il se garde bien de défendre le curé contre l'évêque. A la rigueur il prendra la défense des morts pour lesquels on paie les messes contre les vivants pauvres qui n'ont pas de quoi payer les prières. Dans sa bouche vous n'entendez que vertu, religion, béatitude morale. Eh bien! suivez cet homme, calculez le bien qu'il fait aux hommes, regardez comme il pratique la religion de l'amour, et vous verrez que ce n'est qu'un *blagueur religieux*.

Maintenant il ne faut pas croire que ceux qui ne parlent pas soient moins blagueurs que ceux qui se mettent en évidence. Mais, s'ils sont corrompus, ce n'est ni par vice ni par principe. Ils sont ainsi venus au monde officiel, semblables à certains fruits assez doux qui portent le ver au cœur avant la maturité même. Ce sont d'ordinaire de très aimables garçons, sans foi, ni loi, ni roi, dînant, polkant et jouant au lansquenet, capables de vous donner quatre cigares pour un mot du *Corsaire*. Seulement ils ont manqué leur vocation. La nature les a créés blagueurs et membres de la Légion-d'Honneur; la France de juillet en a fait des hommes d'état; ce n'est pas leur faute. Ils ont fait

Elisabeth d'Autriche.

PAR MME CLARY DARLEM.

C'est avec plaisir que nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ce livre, ouvrage d'un auteur jeune encore, parce que ce livre nous semble renfermer un germe, une promesse, et qu'en ce temps d'impuissance et de stérilité, les fruits se font trop rares pour qu'on se croie le droit de mépriser la fleur.

En présentant à ses lecteurs le doux et triste visage d'Elisabeth d'Autriche, reine de France, Mme Darlem répare un injuste oubli de l'*impartiale* histoire, qui prononce à peine le nom de cette belle et malheureuse princesse.

Et cependant nulle autant qu'elle, par ses malheurs et ses vertus, ne commande l'estime et la pitié.

En effet, dire qu'elle eut Charles IX pour époux, Catherine de Médicis pour belle-mère, et qu'elle resta pure dans leur cour sanglante et dissolue comme celle des tyrans romains, c'est dire assez de ses malheurs, assez de ses vertus.

Après la mort de Charles IX, Elisabeth retourna pleurer en Autriche, où l'histoire achève de l'oublier.

Mme Darlem a parfaitement compris son personnage et le parti qu'elle en pouvait tirer : « Elisabeth, dit-elle, ne prit aucune part aux » coupables intrigues qui agitaient cette foule bruyante, aussi avide » de plaisirs que saturée d'intérêts égoïstes. — Tout entière à ses de- » voirs d'épouse et de mère, Elisabeth ne vivait que par son cœur; » c'est là qu'il faut chercher les ressorts de son existence. »

Ce livre n'est donc point, à proprement parler, une page d'histoire, c'est plutôt une biographie enrichie de paysages frais et gracieux, comme on en retrouve encore quelques-uns au cœur de notre France, et qui bientôt, hélas! ne tarderont pas à disparaître, grâce à la vapeur, aux fabriques et à toutes les inventions de ce siècle spéculateur.

Les paysages de Mme Darlem allaient nous emporter dans un monde de souvenirs et de regrets. Revenons.

Elisabeth, comme toutes les filles de maisons royales, victimes nées de la politique, devient le centre de toutes les ambitions. L'empire espère en elle, la mère de Charles IX la redoute.

Grâce à son influence, Maximilien espère faire prévaloir sa politique en France, et faire succéder au fanatisme et aux guerres civiles son ecclectisme religieux. Dans ce but, Busbeck, un de ses favoris, est chargé de suivre à Paris, sans mission apparente, la jeune reine, et de diriger toutes ses démarches.

Catherine a pressenti le péril, elle comprend les dangers qui la menace, elle connaît l'esprit faible et indécis de Charles, et craint qu'une épouse jeune et belle ne lui enlève toute autorité et n'arrache le roi à son joug; de son côté, elle prend ses mesures et envoie à Vienne un certain sire, un de ces honnêtes chevaliers du poignard, comme elle en avait toujours à sa suite, afin de surveiller la reine, d'espionner ses actions, ses paroles et jusqu'à ses pensées et de lui en rendre bon et fidèle témoignage.

Elisabeth, victime soumise et résignée, part pour la France, accompagnée de Busbeck et suivie de loin par Siri, dont les plans ont échoué à Vienne, et qui compte bien prendre sa revanche à Paris.

Telle est la première partie de cet ouvrage, dont la seconde est sur le point de paraître.

Mme Darlem a accompli cette partie de sa tâche de manière à ne pas faire douter du succès de la seconde.

ISMAEL PONROY.

PETITE CORRESPONDANCE.

Grenoble. — M. C. — Merci pour les excellents détails. — Nous comptons maintenant sur un mouvement fort et continu. — En avant!
Lorient. — M. D. — Reçu les 275. — Nous savions bien qu'il ne pouvait y avoir que retard. — Cordial accueil aux quatre nouveaux. — Nous répondrons à M. V.
Libourne. — M. B. — Nous exécutons. — Total : 3. 50.
Périgueux. — M. A. L. — Emballez et expédiez.
Besançon. — M. E. O. — Reçu épr. et méd. — Merci. — Nous transmettons à V. H. — Cordial accueil aux quatre nouveaux.
Brest. — M. E. F. — Très bien! courage! — Le nécessaire sera fait pour la S. d. g. d. l.
Nantes. — M. P. — Bonne lettre! — A bientôt, vous serez content. — Envoyez-nous 12 exempl. de la broch.
Lyon. — MM. B. et S. — C'est bien M. J. qui a été chargé de soigner et poursuivre l'affaire. — Il convient d'ajourner en ce qui concerne V. H.
Wasselonne. — Merci pour l'art. — Nous examinerons avec toute sympathie les nouvelles trad. par votre S.
Warmeriville. — M. E. M. — Devons-nous compter sur la cont. de la R. de M. U. et L. pour 1847?
Orléans. — M. P. — Nous aviserons du résult. de l'anal.
En Dauphiné. — M. V. H. — Auriez-vous emporté le 6e vol. des *Gir.*?
Grenoble. — M. G. — Nous avons bien reçu les 197. 50 le 3 avril. — Nous n'avons pas eu d'avis relat. à la *Ph.* de M. V. P.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 2 juin. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 8 845 q. 79 k. — Ventes, 1 128 q. 10 k. — Restant, 15 970 q. 90 k. — Cours moyen du jour, »»-»». — Cours-taxe de quinzaine, »»-»». — Ventes en disponibles : Gruaux, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, 221 q. »» k. 70-70 à 72-60. — 2e marque, 306 q. »» k. 67-80 à 70-35. — 3e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — 4e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 304 q. »» k. — Ventes à livrer, 276 q. »» k. »»-»» à 67-50. — Cuisson, »»»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, »» q. »» k. »»-»» à »»-»».

HALLE AUX GRAINS du 2 juin. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 38-»» à 39-»». — Seigle, 26-»» à 28-»». — Orge, 22-»» à 24-»». — Sarrazin, 14-»» à 15-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 14-»» à 15-»». — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 4-50 à 5-»». — Recoupe, 6-»» à 7-»». — Remoulage, 7-50 à 8-50. — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 38-»» à 45-»». — Id. de Liancourt, 34-»» à 38-»». — Id. ordinaires, 25-»» à 32-»». — Id. flageolets, 38-»» à 50-»». — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»» à »»-»». — Id. rouge de Chartres, 36-»» à 40-»». — Id. nains, 22-»» à 26-»». — Pois verts, »»-»» à »»-»». — Id. gris, 22-»» à 24-»». — Id. jarras, 18-»» à 20-»». — Id. cassés, »»-»» à »»-»». — Lentilles Gaillardon, 78-»» à 100-»». — Id. pays et autres, 55-»» à 80-»». — Lentillons, »»-»» à »»-»». — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 18-»» à 24-»». — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à »»-»». Lin, 32-»» à 36-»». — Chenevis, 17-»» à 20-»». — Millet, 18-»» à 20-»». — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sauve, 20-»» à 28-»». — Criblures, 15-»» à 18-»». — Luzerne, les 100 kil., 80-»» à 90-»». — Trèfle, do, 80-»» à 90-»». — Minette, do, 34-»» à 35-»».

Marché de la barrière d'Enfer du 1er juin. — Foin 1re qualité, 57 à 59; 2e 52 à 55; 3e 47 à 51. — Luzerne, 1re, »» à 56; 2e »» à 53; 3e »» à 49. — Paille de blé, 1re q., 48 à 50; 2e »» à 47; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

Marché Saint-Martin du 1er juin. — Foin 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »»; 3e »». — Paille de blé 1re 38 à 39; 2e »» à »»; 3e »» à »» — Paille de seigle, 1re 51 à 52. Paille d'avoine, 2e »».

Bourse du 4 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	78 90	78 90	78 85	78 85
— — fin courant	79 »»	79 15	78 95	79 15
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 60	116 80	116 60	116 80
— — fin courant	117 15	117 25	117 »»	117 20

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»»»	»»	Banq. de Fr. dr cours	3320	»»
4 0/0 J. »	»	100 25	O. V. de Par. »	1360	»»
Emp. 1844, au Ct	»	» »/»	C. hyp. »	250	»»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin.... »	1150	»»
B. du Très.	»	5 1/4	— Gann..... »	1120	»»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	79 20	79 30	—	79 55	79 60
5 p. 0/0......	d. 50	117 25	117 50	—	»»» »»	»»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	10 »/»	»» »/»	»» » »	»» » »
5 p. 0/0.....	35 »/»	45 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »/»	ROM........... Der C.	100 1/4	
Récop. Rotsch.	»	103 25	BELG. 2 1/2..... »	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2...... »	»»	»/»
— — pass.	»	» »/»	do 1840..... »	100 1/2	
— 3 p. 0/0.	»	35 » »	do 1842..... »	»»»	»/»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque..... »	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» » »	— do Emp. 1841. »	»»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIEMONT........ »	1140	»»
HAITI........	»	» »/»	AUTRICHE....... »	390	»»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. 5 0/0	1205	»»
Act. d J. »	»»	»»
Ch. S. G. »	910	»»
V. r. dr.	»»»	»»
— Ob. anc.	»»»»	»»
— — nouv.	»»»»	»»
V. r. gauc.	290	»»
Paris à Sc.	»»»	»»
— à Orléans	1263	75
— à Rouen.	975	75
R.-Havre..	»»»	»»
Avignon...	750	»»
Str. à Bâle.	187	50
Paris-Str...	428	75
Tours-Naht	413	75
Orl.-Vierz.	»»»	»»
C. du Nord	608	75
Famp-Haz.	»»»	»»
Diep.-Féc..	315	»»
Boul. à Am.	»»»	»»
Orl.-Bord.	»»»	»»
Mont. à Tr.	»»»	»»
Paris-Lyon	437	50
Bord-Teste	»»	»»
Zinc V. M..	»»»»	»»
Lin Maber.	»»»	»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	977 50	Orléans à Vierzon.	592 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	661 »»	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orleans...	1265 »»	Marseille à Avign.	753 75	Nord.............	610 »»
— à Lyon.....	438 75	Paris à Strasbourg	437 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 92 à 92-50; courant du mois, 93 (l'hect.); juillet et août, 95; 4 derniers mois, 101 à 100.

Lille. — Colza, 77 à 76-50; lin, 91; cameline, 87-50 à 87; chanvre, 92.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 86; juillet et août, 88; septembre et octobre, 90.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 juin.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Misanthrope, Barbier de Séville.
» h. »/» ODÉON. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de l'infante, Nouveau Seigneur.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — L'Ecole des Familles, le Mari.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Vicomtesse Lolotte, les Habits d'emprunt, Partie à trois.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Reprise d'Irène, Nuits, la Femme.
7 h. 1/3 VARIÉTÉS. — 1re repr. des Trois Portiers, le Dîner de Madelon, la Meunière.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Trottin de la Modiste, Père et Portier, Deux Papas, Roman de la Pension.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITE. — Les Etouffeurs de Londres, Georges et Thérèse.
7 h. »/» AMBIGU-COMIQUE. — Duchesse de Marsan, Mlle de Briscambille.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. 1/4 COMTE. — Barbe-Bleue.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'Ile d'Amour, les Tribulations, Fille difficile à marier, Brelan.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, on demande un Mari.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Portrait, Chiffon nié, 1re repr. de la Laponne, vaudeville en un acte, les Fifres.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Oh! que l'Amour est agréable, Miel et Vinaigre.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Grandes soirées musicales et dansantes, les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 5 JUIN.

Décadence.

Le vieux monde s'en va. Les symptômes de décomposition apparaissent partout. Tout ce qui était élevé s'abaisse, ce qui était respecté s'avilit ; ce qui était vigoureux et fort se courbe et s'affaisse impuissant.

Voyez ce qui se passe dans le monde. La force, l'initiative se retirent des peuples qui les possédaient, et ne passent pas à d'autres. Les grandes puissances d'autrefois ont courbé la tête. L'Espagne et l'Autriche dominèrent le monde. L'Espagne n'est plus qu'un foyer d'intrigues, un théâtre de luttes sanglantes, où un peuple se débat sous la main des gouvernements de France et d'Angleterre. L'Autriche, réduite dans son territoire, composé hétéroclite de nationalités diverses, cherche en vain, par un régime de terreur, à galvaniser sa faiblesse. La Russie est forte au dehors, mais de la force des barbares ; ses travailleurs sont encore à l'état de servage, et son aristocratie ignorante et brutale est le jouet du despotisme d'un homme. La Prusse, cet état né d'hier, cherche à se renouveler et à s'élever dans l'échelle sociale. Mais l'intelligence de son rôle lui manque encore et la paralyse dans le cercle des vieux préjugés.

Restent la France et l'Angleterre.

La France est la grande initiatrice des nations. C'est elle qui recueille les idées éparses dans le monde, qui en fait un faisceau, les transforme et les fait rayonner dans toutes les directions, après les avoir rendues assimilables. C'est elle qui a développé et fait entrer dans la pratique la philosophie qui s'égarait en vagues abstractions ; c'est elle qui, à la fin du dernier siècle, a donné le signal de l'émancipation politique et intellectuelle ; c'est elle qui a semé dans toute l'Europe par ses livres et par ses armées les sentiments de liberté et de fraternité, elle sur qui ont compté les peuples partout où ils ont secoué ou tenté de secouer le joug d'institutions décrépites.

Si vous cherchez aujourd'hui cette France, vous ne la trouverez plus. Au dehors, les nations qui comptent sur son appui sont sûres de périr ; celles qui s'allient à elle sont sacrifiées, celles que des intérêts de familles princières lui font un devoir de protéger, tournent leurs regards vers un astre plus puissant, et ceux-là même que sa politique et des rapports de principes lui imposent de défendre, elle s'unit à leurs ennemis pour les écraser.

Si un peuple devait compter sur la sympathie de la France c'était la Pologne. Le nom même de ce peuple a été effacé de la carte, sans que la France, comme protestation, ait osé se proclamer franchement affranchie des traités que les forts venaient de violer.

Il y a plus : l'Autriche, la grande complice de la suppression de Cracovie, l'Autriche, le cauchemar, le bourreau de l'Italie et de la Gallicie, est restée l'alliée de notre gouvernement. La Suisse et l'Italie lui demandent en vain un appui moral, un regard sympathique, il refuse, et il trempe dans les conciliabules du prince de Metternich, alors que le vieillard avise aux moyens de contenir le parti libéral et démocratique chez les peuples qui entourent l'empire ; il garnit de troupes françaises les frontières de la Suisse libérale, pendant que les troupes autrichiennes se tiennent prêtes sur la frontière opposée.

Il recherche l'alliance de la Russie, la grande spoliatrice des peuples, la puissance barbare que ses infâmes cruautés devaient faire mettre au ban des nations. Mais, d'autre part, la France officielle ne sait montrer que du dédain à ces populations allemandes et italiennes qui demandent un regard de bienveillance pour venir à nous et nous rendre la force que nous perdrions en renonçant à d'autres alliances, auxquelles nous sacrifions trop souvent dignité, principes et sympathies nationales.

Il y a même quelque chose de plus grave.

Le royaume de Grèce s'est fondé et a grandi sous la protection de diverses puissances, mais surtout de la France, qui chaque année encore répond pour un emprunt contracté par lui. Le ministère qui gouverne aujourd'hui à Athènes, appartient au parti libéral, il est ami de la France. Ce ministère s'est fait avec le gouvernement turc une querelle légère d'abord, mais qui a pris les proportions d'une rupture internationale. L'ambassadeur turc à Athènes avait refusé de viser le passeport d'un aide-de-camp du roi Othon, pour Constantinople, le ministre lui fit quelques observations dont il fut offensé. Plainte est portée à Constantinople, la Porte exige des réparations que M. Coletti refuse, tout en protestant de sa bienveillance pour le gouvernement turc. La Porte insiste, M. Coletti résiste, les ambassadeurs sont rappelés de part et d'autre. Dès l'origine de la querelle, la Russie, l'Angleterre et l'Autriche s'étaient prononcées contre la Grèce qu'elles veulent affaiblir. Quant à la France, sur laquelle comptait M. Coletti, elle est restée dans l'ombre, elle s'est annulée et n'a pas même proposé sa médiation. Il a fallu que la Grèce acceptât celle de l'Autriche, son ennemie naturelle.

Quelles intrigues n'a-t-on pas fait jouer en Espagne ? Quelles fanfares n'a-t-on pas fait résonner après la conclusion du double mariage qui assurait la succession du trône espagnol au sang de Philippe V ? Le souvenir n'était pas des plus heureux ; la royauté de Philippe V et de ses descendants est loin d'avoir inauguré une brillante période pour l'Espagne : les alliances de famille ont été rarement heureuses pour les nations qu'on avait prétendu rapprocher par ces moyens factices. Mais enfin on voyait là un grand triomphe. Hélas ! quelques mois se sont à peine écoulés, que tout ce bel édifice s'écroule, vrai château en Espagne, bâti sur les brouillards. Les ministres qui ont fait le mariage ont été renversés ; un ministère intermédiaire l'a été également, et maintenant leur pouvoir est aux mains de leurs ennemis ou à peu près, [illegible] nage est en discorde et ne peut avoir d'héritiers ; déjà on parle tout haut d'un divorce, qui dénouerait ce que nos agents ont noué avec tant de sueurs et de peines. Le gouvernement français voit tout cela, et, afin de laisser le champ libre à ses ennemis, il a rappelé son ambassadeur de Madrid !

En Grèce, en Espagne, le gouvernement français s'annihile ; en Portugal, il se met à la suite de ses ennemis.

La une reine parjure a brisé le pacte en vertu duquel elle est reine ; elle a fait, mais avec accompagnement de trahisons et de violences, ce que fit Charles X en 1830 ; les Portugais ont réagi comme les Français, ils se sont soulevés et possèdent maintenant tout le pays. Mais la reine dona Maria a épousé un Cobourg, un parent du mari de la reine d'Angleterre ; lord Palmerston a imaginé de l'aller secourir, et voilà que, contrairement au principe de notre gouvernement né d'une insurrection victorieuse contre le despotisme, contrairement à la politique de non-intervention proclamée depuis 1830, contrairement à tous nos intérêts, M. Guizot se met à la suite de lord Palmerston pour aller rendre le trône à un parent de la reine d'Angleterre, à un cousin du prince que le gouvernement anglais veut donner pour mari à la reine d'Espagne, lorsqu'il aura fait dissoudre le mariage conclu par M. Guizot !

Mais cet abaissement, dira-t-on, est la faute du ministère ! — Du ministère, soit ; mais encore plus de la Chambre qui le tolère et se met à sa suite, mais encore plus des électeurs qui nomment la Chambre et se font complices de son inertie ; mais encore plus de la France officielle, tout le monde officiel est atteint au cœur. La Chambre recule devant les questions et s'endort dans les loisirs que lui fait le ministère ; la disette décimait la France, on n'a pas osé s'occuper de la question des approvisionnements ; des inondations ont dévasté nos campagnes, la Chambre n'a pas su résoudre la question du reboisement ; on a reculé devant les plus petites réformes, et hier encore la Chambre s'est tue lorsqu'un ministre a refusé de répondre sur une des plus graves déterminations qu'un gouvernement puisse prendre celle d'une intervention à l'étranger contre la liberté et en faveur du despotisme. Il n'est qu'un point sur lequel les députés ont de l'énergie, c'est lorsqu'il s'agit de se faire complice des usurpations de la banque, et même de s'enrôler dans les bandes financières, agiotantes et dévorantes.

Pour la Chambre des pairs la voilà transformée en cour de justice ; elle n'est occupée qu'à se juger elle-même pour empêcher que les scandales attribués à quelques-uns de ses membres ne circulent au dehors, à faire des enquêtes pour tâcher de garantir la réputation de quelques uns des siens ; les instructions durent depuis un mois, et elles sont si fécondes en révélations qu'elles paraissent devoir se prolonger fort longtemps encore.

A côté du procès Gubières vient le procès Girardin. Dans celui-ci la pairie n'est pas en cause, il est vrai ; on n'a pas dit que des pairs aient acheté leur fauteuil, mais seulement que des hommes ont cru, tant la vénalité est commune, pouvoir acheter à prix d'argent une place au Luxembourg ; et qu'il s'est trouvé auprès des ministres des individus capables de profiter de cette croyance des aspirants à la pairie pour leur escroquer quelques milliers de francs.

La corruption, la vente d'influences, la trahison, la concussion, les scandales de tout genre, voilà le spectacle que nous offre le monde officiel ; chaque jour est riche d'une nouvelle révélation. Après les dilapidations de Rochefort, le marché aux électeurs de Quimperlé et de Guéret, l'affaire Gudin ; après le procès Cubières, les scandales de l'*Epoque* allant retentir devant la cour des pairs ; sans compter toutes les autres indiscrétions qui circulent à petit bruit, les voiles d'hypocrisie que le hasard soulève, la morale officielle prise en flagrant délit de vice et de crime à l'heure où elle vante le renoncement et prêche bien haut la vertu.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 6 JUIN 1847.

UNE CROYANCE PHALANSTÉRIENNE.

C'était au mois de septembre 1835. Après avoir parcouru en herborisant les immenses pâturages d'Aubrac, sur les hautes frontières de l'Auvergne, du Rouergue et du Gévaudan, je m'enfonçai dans ces belles forêts de hêtres qui couronnent ces montagnes. Au bout de quelques heures de course, riches en récoltes botaniques, car ce sont des pays bénis du ciel, j'étais à la lisière, et j'avais devant moi, s'élevant un peu en amphithéâtre, baignés par les eaux de la Douze, le village de la Roda le, composé d'une vingtaine de maisons. Mon œil cherchait le sentier le plus court, lorsque, à quelques pas de moi, j'aperçois une jeune fille gracieusement assise sur le gazon, le coude appuyé à terre et soutenant dans sa main sa tête tournée vers le ciel d'un air rêveur. A son costume, je reconnus qu'elle appartenait à une famille riche de cette modeste aisance, qui, sans être la fortune, permet de donner aux enfants une certaine éducation.

— Pourriez-vous m'indiquer, Mademoiselle, le chemin de ce village ? lui dis-je en français après m'être approché lentement et en froissant sous mes pieds quelques feuilles de hêtre déjà tombées, pour la réveiller de sa rêverie sans l'effrayer.

— Vous désirez sans doute, Monsieur, vous reposer. Vous voyez cette maison blanche qui domine le village ? C'est la nôtre. Voulez-vous y entrer ? Nous y serons bientôt.

J'acceptai avec empressement. Je la suivis admirant une élégance de taille, une légèreté de démarche, rare chez les robustes filles de ces montagnes. Je l'avais vue ; elle était belle comme un ange : et ce mot ne me semblait pas une vaine métaphore Elle me rappelait ces ravissantes figures, rêves d'Ossian, que le pinceau de la peinture, plus magique que celui de la poésie pour les images de beauté corporelle, a révélées à notre admiration. Je ne sais quelle vague et indécise harmonie les anime ; quand vous les avez vues, il ne vous reste que le souvenir confus d'un regard bleu languissant, d'une blonde chevelure ondoyante, d'une robe blanche à peine esquissée, flottante dans les airs. On dirait un ange surpris au moment où il revêt une forme humaine, moitié ange, moitié femme.

Telle me parut la jeune fille de la montagne. Après quelques minutes de marche j'entrai dans la maison, où toute la famille m'accueillit avec cet empressement de l'hospitalité, tradition d'une ère [illegible] aujourd'hui oubliée, mais qui vit encore avec ses vertus dans ces sauvages contrées.

Au premier abord, un étrange contraste me frappa. Tous les parents de la jeune fille présentaient sur leur visage rayonnant, dans leurs corps vigoureux, dans une conversation relevée par de joyeux éclats de rire, le tableau de la santé et du bonheur. C'était, dans toute sa beauté, le type gaulois conservé pur dans les races du Haut-Rouergue. Marie seule était pâle, frêle, comme souffrante ; seule elle ne folâtrait pas, ne riait pas ; souvent elle répondait par un tendre et mélancolique sourire aux caresses de ses jeunes sœurs. Je crus remarquer aussi que ses frères, ses sœurs, même son père et sa mère et quelques habitants du village, l'entouraient de soins où le respect égalait l'affection. N'ignorant pas que c'est encore une des saintes coutumes de ces pays, fidèles reflets du moyen-âge, de voir dans l'enfant maladif comme dans le pauvre fou des êtres bénis de Dieu, je la supposai victime d'une de ces cruelles maladies qui lèvent un éternel impôt sur la jeunesse et la beauté, d'une phtisie pulmonaire. J'attribuai à cette cause sa pâleur et les soins dont elle était l'objet, et m'imposai la plus grande réserve sur toute question relative à sa santé.

Mes courses s'étant renouvelées de temps en temps, je pus remarquer que ses parents lui accordaient une entière liberté, comme sûrs que nul danger ne pouvait menacer son honneur ou sa vie. Souvent je l'ai rencontrée errant dans les sentiers solitaires de la forêt, le long du ruisseau, ou égarée au milieu des belles vacheries qui peuplent et animent ces montagnes, et coupant l'herbe pour l'offrir à des génisses préférées, sans d'autre gardien que cette pureté d'âme qui brillait sur son front et inspirait le respect. Je ne tardai pas à gagner sa confiance. Pour la distraire, j'imaginai de lui donner quelques leçons de botanique, science pleine de charmes pour les merveilles qu'elle montre aux regards, et qui en aurait eu bien davantage pour elle et pour moi si j'avais été initié à cette époque aux secrets des analogies. Marie paraissait m'écouter avec intérêt, mais j'entrevoyais dans son attention plus de complaisance que de vrai plaisir. Les choses de la terre semblaient lui être indifférentes ; habituellement elle levait au ciel ses grands yeux bleus comme vers sa patrie de prédilection. Dans certains moments, on aurait dit que l'enveloppe matérielle de son âme lui pesait ! C'était alors comme une extase, une ardente aspiration vers le séjour céleste : ses regrets s'exhalaient de son cœur à ses lèvres en hymnes divins. Leur vant une de ces femmes de génie condamnées par la fatalité de leur naissance à langueur ignorées dans les obscurs travaux de la vie domestique, je la plaignis ; j'aurais désiré pour elle une existence digne de son talent. Je rêvais à quelques projets bien éloignés sans doute, mais possibles à exécuter ; il me le semblait. — Ou est l'impossible pour celui qui aime ? je crois bien que jamais.

— Quelle est cette plante ? me dit-elle un jour en me montrant du doigt une jolie petite fleur bleue ?

— *Le myosotis* qu'on appelle aussi *souvenez-vous de moi*.

— Pourquoi ce nom ?

— C'est une histoire triste.

— Racontez-la moi ; j'aime les histoires tristes.

— Elle doit son nom à un malheur. Un jeune berger était assis non loin d'un précipice avec son amie. Celle-ci aperçut les pétales bleus de cette plante, et témoigna le désir de l'avoir. Il fallait s'avancer sur le bord du précipice. Le jeune homme l'essaie, mais il sent tout à coup la terre manquer à ses pieds. Avant de mourir, il veut encore prouver son amour à son amie. Par un dernier effort il cueille la fleur, la jette à ses pieds avec ces paroles : *Souvenez-vous de moi*, et il tombe dans l'abîme. En mémoire de ce dévouement, elle a depuis porté ce nom.

— C'est, en effet, ajouta-t-elle, une histoire bien triste pour une si jolie fleur. Et un sourire attendri, comme de pitié sur elle-même, accompagna ces mots ; et elle retomba dans sa rêverie habituelle, et leva ses regards au ciel.

..... Un soir du mois d'octobre, je m'en souviendrai toute ma vie, la lune versait ses pâles et froids rayons sur la crête de nos montagnes ; le vent soupirait avec tristesse dans les feuilles rouges et à demi desséchées des hêtres. C'était une de ces heures solennelles, où l'âme s'élève sans efforts dans les hautes sphères, qui retentissent des concerts harmonieux des voix célestes, où l'œil se plaît à errer sur les horizons infinis de ces solitudes, imposants tableaux du désert au sein de la France. Marie, qui m'avait aidé dans mes recherches, me regarda, au moment de nous séparer, d'un air plus affectueusement pénétré qu'à l'ordinaire. « La bise, me dit-elle, commence à souffler, la neige blanchira bientôt les montagnes, l'hiver approche ; vous ne reviendrez plus herboriser dans nos vallées. J'ai cueilli aujourd'hui le dernier myosotis qui fleurisse dans nos bois ; recevez-le comme un témoignage de reconnaissance pour vos leçons de botanique et un gage de ma bonne amitié. Cette semaine, j'atteins ma seizième année ; ce sera le jour de ma fête ; j'irai peut-être visiter les champs de l'éternité, un pays où je cueillerai des fleurs qui ne se fanent point, et dont je vous réserverai un bouquet. Adieu, J...., souvenez-vous de moi. »

Ces étranges paroles, ces pensées si contradictoires de fête et de mort me glacèrent d'effroi. Par un mouvement spontané, tout ému et tout troublé, je saisis la plante, je la portai à mes lèvres, peut-être avec sa main aussi, et je la couvris de baisers et de larmes ; je la plaçai ensuite sur mon cœur.... Et, lorsque je parcours les pages de mon herbier, où reposent, sous le voile mystérieux de chaque plante, les souvenirs les plus précieux de ma vie, toujours ma main, obéissant, je crois, à une habitude inaperçue, en rencontre une qui me fait tressaillir tout entier.

De tout toute une semaine je n'eus pas la force de retourner au village. Je m'y rendis au bout de huit jours. J'avais deviné mon malheur ! Marie n'était plus ! Je confondis ma douleur avec celle de ses parents : ces braves gens étaient tristes, mais d'une tristesse calme qui me sembla peu proportionnée à la grandeur de la perte qu'ils venaient de faire.

Je me retirais en déplorant la dureté de cœur des hommes, lorsque, rencontrant un paysan que j'avais quelquefois accosté dans mes courses, je lui en exprimai ma surprise. Loin parut surpris de mon étonnement. — Monsieur, me dit-il, Mlle Marie n'est pas à plaindre autant que vous pensez ! — Je frémis d'indignation. — Vous ne savez donc pas qui elle était ! Que je vous l'apprenne ! Vous êtes le seul de tout le pays à l'ignorer. Il y a déjà bien longtemps, Monsieur, le Drac avait jeté des sorts sur toute notre contrée ; nos vaches périssaient, nos

source que notre état social place au fond de toute situation, éclate partout avec violence. Les crimes, les vices surtout débordent, la misère s'étend et pullule; l'antagonisme du pauvre et du riche devient plus menaçant chaque jour. Le vieil édifice social tombe, non pas bruyamment comme à la fin du dix-huitième siècle; il s'affaisse, il est pourri.

Qu'on ne dise pas qu'à mesure qu'un Etat s'affaise, un autre s'élève; qu'au spectacle de notre abaissement extérieur on n'oppose pas la gloire de l'Angleterre. La Grande-Bretagne domine au dehors, elle fait entendre son nom à l'oreille de tous les souverains, elle fait la loi sur tous les marchés du globe; elle trône où nous rampons. Mais qu'on ne s'y trompe pas, cette prospérité est factice; cette grandeur est apparente. L'Angleterre domine à l'étranger, mais un cancer la ronge au cœur; le paupérisme; l'aristocratie financière s'y combine avec l'aristocratie territoriale; nul pays n'a des citoyens plus riches que l'Angleterre; mais nul n'a autant de misère profonde, de pauvreté amèrement supportée, de faim impatiente; nulle part il ne croît autant de germes de révolte, qui grandiront un jour, et de leurs vigoureux rameaux étoufferont toute cette société décrépite, qui n'a plus que l'extérieur. Le chêne étend encore au loin ses branches verdoyantes; mais l'écorce vit seule, le tronc de l'arbre est creux, et du fumier qu'y forme la décomposition s'élancent déjà les lianes qui enlaceront ses branches rachitiques, et l'asphyxieront pour lui substituer leur végétation luxuriante.

Mais les lianes ne pourront remplacer le chêne. Le chêne doit vivre et les lianes aussi; il faut que toutes choses croissent, non plus en s'étouffant l'une l'autre, mais en se prêtant une aide mutuelle, l'une absorbant les substances que l'autre rejette, et lui fournissant à son tour celles dont elle a besoin. Une révolution violente écraserait le riche au profit du pauvre; la révolution qui ne peut manquer de s'accomplir après cette période de décomposition doit être toute pacifique et de transaction. C'est à ceux qui possèdent la science de se mettre à l'œuvre; c'est à ceux qui la possèdent pas encore de se mettre à l'étude. Les symptômes morbides abondent, la durée de la société actuelle est impossible. Il lui faut périr ou se transformer.

La Chambre des pairs a continué la discussion commencée hier d'un projet de loi sur l'organisation médicale.

Après deux discours, l'un de M. de la Moskowa contre le projet, et l'autre de M. Flourens en faveur du projet, la discussion a été renvoyée à lundi, pour entendre M. le ministre de l'instruction publique.

Après avoir adopté au scrutin un crédit de 225,297 fr. 98 c., affecté à la dépense des travaux d'achèvement des bâtiments de la cour royale de Rouen, la chambre des députés a entendu plusieurs rapports de pétition qui n'ont donné lieu qu'à d'insignifiantes discussions.

Au commencement de la séance, M. le ministre des finances avait présenté une demande de crédit de 200,000 fr. pour les fêtes de juillet.

La Chambre des députés a examiné aujourd'hui dans ses bureaux le projet de loi sur le chapitre de Saint-Denis. — Sept commissaires ... lui a été faite à la condition qu'elle assurerait la prolongation de l'existence d'un journal ministériel à l'agonie, au moyen du versement d'une somme de 80 000 fr. »

Le journal que M. de Girardin désigne suffisamment est un journal ministériel décédé avec grand bruit depuis quelque temps, et dont M. de Girardin se trouve avoir acheté des papiers, et la personne *digne à tous égards*, etc., etc., que l'on nomme, mais qu'il ne nous est pas permis de nommer, n'a pas été élevée au rang de pair, mais serait devenue député.

Autour de cette affaire de M. de Girardin s'agitent une quantité de scandales qui promettent des révélations fort édifiantes sur la moralité du monde officiel.

Les lignes suivantes des *Débats* feront connaître quels sont les rapports des cabinets de France et d'Angleterre, ou plutôt quels dangers menacent M. Guizot :

« Ceux qui ont l'habitude de lire les journaux anglais auront pu remarquer que depuis quelque temps, soit à propos des affaires d'Espagne, soit à propos des affaires de la Grèce, et même à propos des affaires intérieures de la France, il s'y manifestait un redoublement de violence à l'égard de M. Guizot. C'est surtout dans la feuille qui passe pour exprimer le plus particulièrement les sentiments du ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, que cette recrudescence se donne le plus librement carrière.

» Nous laisserons bien tranquillement l'organe de lord Palmerston jouir d'un monopole d'invectives et d'injures que nous sommes fort loin de lui envier. »

Ce que valent les affirmations de tribune.

ÉPISODE.

Ab uno disce... multas.

Après plusieurs refus de payer, sur simples sommations administratives, une somme de 93 f. 40 cent., pour amendes relatives à quatre exemplaires de la *Démocratie pacifique*, qui nous ont été représentés sans timbre, nous venons de nous exécuter devant une sommation authentique et faite par voie d'huissier, *de par le roi, la loi et justice.*

Cette sommation, que nous attendions depuis longtemps, et qui ne nous est enfin venue qu'après un changement de Ministre au département des finances, nous impose l'obligation (les engagements pris sont sacrés) de mettre MM. les députés et le public dans la confidence d'une petite correspondance échangée entre le précédent ministre des finances et l'un des gérants de la *Démocratie pacifique*. L'historiette n'a besoin d'aucun commentaire, et ne manque pas d'un certain intérêt.

A M. le ministre des finances.

Paris, 17 mars 1847.

Monsieur le Ministre,

Vous avez été insidieusement accusé par un de ces mauvais députés, toujours acharnés à tourmenter le gouvernement, d'avoir manqué gravement à votre devoir, outragé la loi et fait preuve d'une connivence coupable en permettant qu'un trop grand et trop fameux journal parût, non timbré, à la barbe du public, tandis que le timbre était rigoureusement exigé des autres feuilles périodiques. Ce député a exposé à la chambre, toujours dans des termes que le chiffre de deux millions ne prouvait absolument rien; car il aurait fallu savoir à quelle époque remontaient ces remises d'amendes, et à qui elles avaient été faites. Au lieu de vous absoudre (je parle toujours comme si j'étais un malveillant), ce chiffre aurait pu corroborer l'accusation et l'étendre même à vos prédécesseurs, s'il eût montré que, par une série non interrompue de fatalités, l'administration avait toujours fait grâce à une certaine catégorie de journaux et donné ainsi une subvention systématiquement illégale de deux millions aux feuilles bien pensantes, au lieu de cent vingt-cinq mille francs seulement qu'on vous reprochait d'avoir accordés à la défunte et regrettable *Époque*.

Ce qui serait de nature à accréditer cette interprétation des méchants, c'est que vous avez affirmé à la tribune que la *Démocratie pacifique* était comprise dans ce chiffre de deux millions de remises d'amendes pour défaut de timbre.

Malheureusement, Monsieur le Ministre, il faut bien que je vous le dise, votre assertion en ce qui concerne la *Démocratie* était absolument inexacte.

La *Démocratie*, dont quelques rares numéros ont été saisis pour défaut de timbre, mais qui n'avait jamais bravé outrageusement la loi comme les feuilles que vous avez couvertes de votre faveur, a eu beau vous présenter, dans les cas dont est question, des raisons très légitimes d'excuse; votre administration n'en a jamais voulu tenir le moindre compte. Elle a usé à l'égard de ce journal de la plus excessive rigueur, et pas une seule amende ne lui a été remise.

En ce moment, M. le receveur de l'enregistrement et des domaines m'adresse une lettre dans laquelle il m'invite à acquitter, pour amendes et frais de procès-verbaux en date des 7 et 16 janvier dernier, la somme de 93 francs 40 centimes, m'annonçant qu'à défaut *les poursuites seront continuées*.

Connaissant par expérience l'inflexibilité de votre administration à l'endroit des réclamations de la *Démocratie pacifique*, je serais tout disposé, Monsieur le Ministre, à payer ces 93 francs 40 centimes; cependant, comme je ne puis à la fois acquitter les amendes à votre administration et passer pour jouir de faveurs qu'elle prétend avoir accordées à tout le monde et qu'elle ne nous a jamais faites, je me vois dans l'obligation, afin que les choses demeurent constatées, de laisser marcher les poursuites, si vous jugez convenable de les continuer, et d'attendre la saisie de la susdite somme sur le cautionnement de la *Démocratie*.

Ces poursuites et cette saisie équivaudront, du moins pour moi, à une prise d'acte, et je pourrai alors, en faisant connaître les choses au public et en adressant nominativement copie de la présente lettre à chacun de MM. les Députés, édifier tout le monde sur l'exactitude des notes que votre administration vous fournit pour les besoins de la tribune.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VICTOR CONSIDERANT.

Voici la réponse que l'administration des grâces et faveurs de

---

devèzes séchaient, nos eaux tarissaient. Tous les habitants s'assemblèrent pour demander au bon Dieu la cessation de ce fléau. Nous priâmes beaucoup, nous fîmes dire beaucoup de messes, et nous offrîmes beaucoup d'herbes parfumées sur la pierre des *trêves*. Dieu nous exauça, et il nous promit sa faveur par la voix d'une sainte femme qui habitait dans la forêt que vous voyez là-bas, un ermitage dont nous avons fait une chapelle depuis sa mort; et il a tenu sa parole, le bon Dieu. Tous les cent ans, comme nous l'a prédit la sainte femme, un ange vient habiter parmi nous, et, pourvu qu'il y demeure quinze ans, la bénédiction du ciel s'étend sur nous et nos biens pendant cent ans. L'ange prend toujours la forme d'une jeune fille; elle est pâle pour ne pas nous éblouir de son éclat, triste parce qu'elle s'ennuie loin du ciel, belle comme il convient à une fille de Dieu. Nous la reconnaissons bientôt à sa différence avec nos filles; nous l'entourons d'hommages, et, quand le jour où elle atteint sa seizième année, elle reprend le chemin de son pays, nous la regrettons moins vivement que nous ne ferions une des nôtres, parce que nous savons bien qu'elle ne nous appartenait pas, et qu'elle nous laisse une longue prospérité.

Je me plus à cette pieuse tradition, mais en écoutant le sentiment plus que la raison; je compris alors sa pâle beauté, les soins respectueux qui l'entouraient, son regard tourné vers le ciel, ses élancements vers une patrie divine, et ses dernières paroles, et son rendez-vous dans un autre monde, et toute cette vie de tristesse et d'ennui. Et ce myosotis! quel trésor au monde vaudrait ce souvenir de l'ange de la vallée!

Je ne tardai pas, sous la fermentation de mon cœur, à étendre un peu le fond de cette naïve légende de mon pays : bientôt l'incarnation d'un ange dans une femme me parut moins rare qu'on ne pense, et j'arrivai à conclure — mes vingt ans aidant — que toute femme jeune et jolie était un ange descendu du ciel. J'osai même l'imprimer à l'adresse de l'une d'elles.

Longtemps j'ai cru avoir cédé à l'entraînement d'une flatterie civilisée, d'autant que l'expérience me semblait quelquefois démentir la théorie; mais à mesure que les ans et l'étude sont venus, trop vite hélas! mûrir mes pensées, j'ai reconnu que la fantaisie était une réalité; il m'a été démontré que la beauté n'était que la récompense des vertus des existences précédentes et le reflet des gloires d'une vie supérieure; et aujourd'hui je suis pleinement convaincu que toute femme jeune et jolie est vraiment un ange descendu du ciel. C'est une croyance phalanstérienne que je père faire partager à mes lecteurs et surtout à mes lectrices — jeunes et jolies — si on veut bien me suivre dans les sentiers ardus de la cosmogonie.

D'après une loi générale de l'univers, cette puissance intime et mystérieuse, qui réside au plus profond des êtres et les anime, *la force vivante*, en un mot, est douée de la vertu de se manifester sous des formes qui la révèlent aux sens. La beauté, la grandeur, l'énergie de la Force, toutes ses qualités se reflètent dans la matière, qui en est l'expression, et l'on peut dire avec confiance qu'il existe une harmonie préétablie entre ces deux éléments de l'univers : l'Esprit et la Matière, l'âme et le corps.

Dans l'ensemble des choses, l'Esprit, c'est Dieu, la Matière, c'est le Monde. A la beauté du monde, on a toujours jugé la beauté de Dieu. *Cœli enarrant gloriam Dei.*

Sur la Terre, l'Humanité est la force préposée par Dieu au gouvernement de la planète. Aux œuvres de l'humanité se mesure sa puissance : ses travaux brillants ou grandioses témoignent de l'éclat de son génie, de l'étendue de son intelligence ou de la vigueur de ses bras.

Dans chacun des humains, comme dans l'humanité entière, toujours à l'œuvre se mesure l'ouvrier : à son tableau, le peintre; à sa statue, le sculpteur; à son poème, le poète. Le produit humain, c'est l'homme se montrant, c'est la *forme* révélant la *force*.

Pour l'homme, la loi est la même que pour tout homme, pour l'humanité, pour Dieu. Qu'est-ce que le corps humain? Le vêtement ou l'enveloppe de l'âme, mesuré sur l'âme, proportionné à sa puissance d'expansion, et devenant, par ce rapport de proportion, le signe visible et le symbole de l'âme. Des philosophes matérialistes du dix huitième siècle ont écrit que l'esprit est une sécrétion du corps. Il serait beaucoup plus vrai de dire que le corps n'est qu'une sécrétion de l'esprit, s'il ne fallait éviter toute exagération, même spiritualiste.

Il suffit qu'il y ait rapport harmonique du corps à l'âme, pour que l'on ait droit de conclure que la beauté du corps annonce la beauté de l'âme, et réciproquement.

Nous avons si bien le sentiment de cette loi de l'univers, que le génie païen s'est toujours appliqué à donner aux dieux les formes les plus belles : le génie chrétien en a fait autant pour les habitants des sphères célestes : un ange laid blesserait notre sentiment artistique autant que notre œil, et réciproquement un diable beau ne serait pas pris au sérieux. Dieu le père est peint sous l'apparence d'un beau vieillard; Dieu le fils, dans la personne de Jésus, était le plus beau des enfants des hommes; les peintres idéalisent avec amour la beauté du Saint Esprit et de la Vierge. C'est parce qu'ils avaient l'instinct profond de cette loi des convenances artistiques que Moïse et Mahomet défendirent à leurs sectateurs de faire des images de Dieu : on était trop ignorant de l'art pour le faire beau, et c'eût été un sacrilège de le faire laid.

Cette loi semble recevoir de l'observation quotidienne des démentis qu'il faut éclaircir. On cite tous les jours des femmes jolies comme des anges, et qui, dit-on, ne valent pas le diable; de beaux hommes qui sont encore plus bêtes ou méchants que laids; et, en sens inverse, de nobles cœurs et de hautes intelligences dont la nature a voilé les mérites sous un masque désagréable, ainsi qu'on peut le voir à la Chambre des pairs et à celle des députés. Comment expliquer cette entente peu cordiale entre l'âme et le corps?

Enigme indéchiffrable pour des civilisés, ce problème est des plus simples pour des phalanstériens.

Nous savons que l'état actuel des choses sur la terre n'est point le fidèle tableau des harmonies primitives. Elles ont été troublées par un événement de la Chute, que l'ignorance sceptique du siècle a passé sous silence, et dont la science croyante de Fourier est venue établir la triste malheureuse réalité. Les premiers humains n'avaient pas été seulement forts, intelligents, aimants et bien portants : ils étaient beaux, et le corps chez eux répondait à l'âme, suivant la loi des éternelles harmonies. S'il n'en est plus ainsi, la faute en est à la chute première et à ses déplorables conséquences qui pèsent et pèseront sur nous tant que l'homme n'aura pas, en rentrant dans les voies divines, accompli sa propre rédemption.

Une femme a reçu de la nature le don de la beauté. Son front, gracieusement élevé, porterait une royale couronne. Au doux éclat de son regard, à l'élégante dignité de sa taille et de sa démarche, à l'élévation tout instinctive de ses pensées, le Phalanstère saluerait avec enthousiasme une Reine des cœurs, et des voies d'honneur et de vertu s'ouvriraient devant elle, et sans efforts sa destinée la porterait au rang que lui assignent ses hautes qualités. Elue de Dieu, elle serait aussi l'élue des hommes. La beauté corporelle aurait dévoilé et annoncé la beauté de l'âme. De cette créature d'élite, que fera la civilisation? Si c'est une fille du peuple, l'éducation lui fera défaut, ses mains se fatigueront à un travail sans charme, son esprit s'amortira dans la paralysie; le ménage, avec ses prosaïques exigences, ternira la sérénité de son front, heureuse encore si la destinée ne lui fait pas, dans la dissipation et les égarements, des chances bien plus fâcheuses! Et le monde nous demandera quel rapport nous apercevons entre cette beauté toute matérielle et la beauté intérieure de l'âme! Aucune, sans doute, maintenant que vous avez étouffé et abruti l'âme; mais était-ce bien le sort que la nature avait préparé pour cette pauvre femme et que la Providence lui désirait?

Fille de la bourgeoisie, elle ne sera pas moins à plaindre. Dans les habitudes du comptoir et de la boutique, elle apprendra à mentir : dans les pensions et les couvents on lui enseignera toutes choses, sauf la sincérité; mise en vente, à peu près comme la plus belle marchandise du magasin paternel, elle entrera dans le monde, entourée de préjugés, suivie de déceptions, escortée d'envies, assaillie de ces mille soins qui abaissent l'esprit au niveau de la matière : sa beauté physique, entretenue par la coquetterie, résistera peut-être, mais la beauté morale, la fleur de l'âme, s'évanouira, et l'on s'étonnera que de si beaux traits recèlent la dissimulation et la fourberie! Qui a brisé l'harmonie de l'âme et du corps? Est-ce la nature? Est-ce la civilisation?

Agrandissez l'exemple, qu'il embrasse et toutes les femmes et tous les hommes, et vous arriverez à cette sévère conclusion :

La nature s'applique à révéler le caractère de l'âme par le corps; c'est une indication que, dès l'enfance, dès le berceau elle donne à la société pour reconnaître les caractères, favoriser l'étude des vocations, et leur faire donner un libre essor. La société inintelligente ne comprend pas le langage de la nature, et, ne sachant pas reconnaître dans les formes corporelles les aptitudes intellectuelles et morales, elle étouffe les semences divines, elle développe l'enfance à contre-sens, et brise ainsi l'harmonie préétablie par la sagesse suprême entre l'âme et le corps. Et l'on s'étonne plus tard de la quantité de crimes que peuvent contenir les mains d'une jolie femme!

Dans le Phalanstère tout caractère sera dès l'enfance distingué à ses traits physiques, aussi bien qu'à ses manifestations morales, et la sagesse de la nature sera réhabilitée; car la beauté de l'âme accompa-

SUPPLÉMENT.

mise d'une somme de 12 034 fr., montant d'amendes encourues pour défaut de timbre de la *seconde* feuille de 547 exemplaires ;

La deuxième décision, du 11 juin 1845, réduit à 22 fr. l'amende de 220 fr., résultant de défaut de timbre de 21 819 exemplaires d'un prospectus du journal ;

La troisième enfin, en date du 18 juin 1845, modère à 22 fr. l'amende de 110 fr., due pour défaut de timbre de 5 exemplaires du même journal.

Ainsi, lorsque j'ai déclaré à la tribune que la *Démocratie pacifique*, comme d'autres feuilles de l'opposition, avait été comprise dans les nombreuses remises d'amendes, accordées aux différents journaux de Paris, antérieurement au 1er janvier 1847, je n'ai énoncé qu'un point de fait d'une rigoureuse exactitude. J'ai ajouté que, dans la situation où se trouvaient alors les journaux, deux mesures m'avaient paru devoir être prises : l'une ayant pour objet *d'effacer le passé*, l'autre de décider *qu'à l'avenir*, après une part faite aux erreurs possibles, aux maculations de papier timbré, et qui serait la même pour tout le monde, il n'y aurait plus de remises d'amendes.

Je ne puis donc que me référer à cette dernière explication, en ce qui concerne les poursuites dont la *Démocratie pacifique* est aujourd'hui l'objet.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

Le ministre des finances,
LAPLAGNE.

A Monsieur le Ministre des finances.

Paris, 30 mars 1847.

Monsieur le Ministre,

L'aveu coûte à ma modestie, mais vous me forcez de vous le dire, je connais mieux mes affaires que l'administration de vos grâces et faveurs ne connaît les siennes. Elle aurait bien pu penser, cette administration, qu'on n'écrit pas *personnellement* à un ministre que ses bureaux lui ont fourni, pour la tribune, des notes absurdes, quand on n'est pas parfaitement sûr de son fait.

Votre administration, trop légère, vous a donc compromis et vous compromet de nouveau aujourd'hui. Sous forme de réponse à une demande que je ne vous ai point adressée, elle vous fait signer, pour se défendre, une justification en trois points dont je vais vous mettre très brièvement en état de lui montrer tout le ridicule.

Premier point : Remise de 12,034 fr. d'amende. — Chimère, illusion pure, faveur à rayer.

Voici le fait. Nous étant aperçus que 547 exemplaires d'un numéro à supplément avaient été tirés sur papier frappé du timbre de 5 centimes au lieu du timbre de 6, *nous en sommes allés faire nous-mêmes déclaration* à l'administration, lui offrant le paiement de la différence (5 fr. 47 c.), et lui demandant, moyennant cette offre, d'autoriser le départ de nos 547 exemplaires. Cette proposition, aussi simple que juste et loyale, devait être agréée et le fut par le bon sens de M. le directeur du timbre. Qu'après l'avoir consentie, l'administration ait dressé procès-verbal et simulé une amende et une remise d'amende, il est possible que ce soit la forme que vous donnez à ces sortes d'affaires; mais cela ne me fera pas croire à la réalité de la remise, ni par conséquent à l'extorsion des 22 francs que lui a arrachés, contre toute justice, votre administration des grâces et faveurs. — Si vous aviez eu personnellement connaissance de cette extorsion, vous ne l'eussiez certainement pas autorisée, Monsieur le Ministre, car elle vous eût, à juste titre, paru honteuse pour votre administration.—Et de deux.

Le troisième et dernier point de la rectification ne prouve pas moins fantastiquement que les deux précédents « la rigoureuse exactitude » des assertions que l'on vous a induit à certifier à la tribune. Vous y parlez de cinq exemplaires de la *Démocratie* qui auraient été saisis et favorisés de 88 fr. de grâce. Exemplaires imaginaires, Monsieur le Ministre. En cherchant ce qui pouvait avoir donné lieu à cette troisième illusion, j'ai trouvé une affaire de timbre concernant cinq exemplaires d'une brochure intitulée : *le Sept avril*, publiée par la *Librairie sociétaire*, qui a effectivement eu à payer au fisc 22 fr. d'amendes *pour une erreur dont la parfaite bonne foi a été établie et admise par l'administration.* Cette affaire ne pouvant pas même être classée dans la catégorie des contraventions et amendes de la *Démocratie*, je m'abstiens de vous en occuper plus longtemps.

Vous le voyez, Monsieur le Ministre, aussitôt que l'on vérifie vos grâces à l'endroit de la *Démocratie*, elles s'évanouissent en fumée légère, *fumus in auras*, comme dit Virgile. Et que reste-t-il ? Il ne reste, hélas! pour la pauvre *Démocratie* que des cendres amères, c'est-à-dire, en termes moins poétiques, des refus opposés, avec une inflexibilité romaine, aux réclamations les plus raisonnables et les mieux motivées de ce journal, alors qu'en même temps, et à côté de lui, des feuilles (mieux pensantes, j'en conviens) qui violaient publiquement et effrontément la loi... Mais vous savez le reste, Monsieur le Ministre, et je m'abstiens de rouvrir de récents et douloureux souvenirs. — Vous tenez tant à « *effacer le passé*, » et je conçois si bien votre désir, que je veux le respecter religieusement.

Permettez que je ne termine pas sans vous rappeler l'erreur contenue dans la première phrase de la réponse dont vous venez de m'honorer. Ma lettre du 18 mars (elle est courte et nette, et vous pouvez facilement la relire) ne vous adressait pas de demande, — comme on s'est plu à vous le faire écrire : elle vous donnait, au contraire, un avis que je me vois contraint de vous renouveler, puisque votre réponse vient elle-même en confirmation des curieuses inexactitudes de tribune que j'avais signalées à votre attention.

Je suis avec tout le respect de la formule, et malgré le laconisme un peu sec de la vôtre,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
V. CONSIDÉRANT.

P. S. J'ai l'honneur de vous renvoyer un nouvel avis, adressé cette fois à mon imprimeur par M. le receveur de l'enregistrement et des domaines. Je persiste dans la résolution de laisser constater par vos poursuites que vous ne remettez pas d'amendes à la *Démocratie pacifique*.

Ce dernier refus signifié à M. le Ministre, nous attendions de nouvelles sommations, mais nous ne voyions rien venir. Enfin, le 27 mars les demandes d'autorisation pour se présenter à ces examens devront être parvenues au ministère le 15 juin au plus tard, et accompagnées des pièces suivantes :

1° Acte de naissance ;

2° Certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le maire du dernier domicile ;

3° Note indicative de la carrière ou des études agricoles du postulant; et, de plus, pour les élèves des Instituts agricoles seulement,

4° La thèse ou plan de culture discuté devant les professeurs;

5° Le certificat du directeur, constatant que le candidat a subi tous les examens exigés pour satisfaire aux conditions de l'art. 4 de l'arrêté ministériel du 30 décembre 1844.

Exposition phalanstérienne à Grenoble
M. Victor Hennequin.

On nous écrit de Grenoble :

Nous venons vous rendre compte sommairement de ce qui s'est passé dans notre cité à l'occasion de l'exposition de la doctrine phalanstérienne, faite par M. Victor Hennequin, que vous avez eu la bienveillance d'envoyer au milieu de nous.

Arrivé le 23 mai, M. Hennequin a commencé le lendemain, lundi, ses séances, qui ont continué toute la semaine à huit heures du soir. Dès les premiers jours, quinze cents billets d'entrée ont été distribués, et beaucoup de solliciteurs n'ont pu en avoir. La salle du théâtre, que M. Taullier, maire de la ville, a mise bienveillamment et gracieusement à notre disposition, a été remplie dès la première séance, où se pressaient des hommes de toutes les classes et de toutes les professions. Les dames elles-mêmes se présentaient au premier rang. A la séance suivante, alors que le mérite et le talent du jeune orateur furent connus, alors que fut soupçonnée toute l'importance de son enseignement, l'intérêt devint si grand que la foule se pressait aux portes de la salle, et que cette salle, trop grande ordinairement pour les représentations théâtrales, devint beaucoup trop petite pour contenir la population désireuse d'entendre la parole nouvelle. Un grand nombre stationnaient sous les portiques et dans tous les coins, écoutant religieusement.

Nous pouvons dire que les leçons de M. Hennequin ont satisfait tout le monde, et qu'il faut être bien rebelle à la raison, à l'évidence, sinon pour ne pas embrasser immédiatement la doctrine phalanstérienne, au moins pour ne pas désirer de l'étudier dans les livres de l'Ecole. Des germes précieux ont été jetés dans les esprits à Grenoble, et certainement ils produiront des fruits, quoique semés sur un terrain où la vieille politique avait incrusté profondément ses racines. Déjà beaucoup d'hommes se sont montrés sympathiques à l'idée nouvelle, et, par les efforts combinés des phalanstériens, nous espérons bien qu'ils s'enrôleront sincèrement sous le drapeau de l'Ecole Sociétaire.

Avant-hier, dimanche, un banquet a été improvisé en l'honneur de M. Hennequin, notre digne apôtre. Un nombre considérable de personnes y a pris part. Des médecins, des avocats, des ouvriers, des étudiants en médecine et en droit, des vieillards respectables par leurs cheveux blancs, des hommes de tous les partis fusionnant leurs opinions sous la puissance de la loi d'attraction qui doit un jour fonder l'unité de la famille humaine, se sont assis avec nous dans ce banquet véritablement fraternel, et ont communié ensemble.

---

gnera toujours celle du corps, et lui sera proportionnelle.

Dans l'exemple qui précède, j'ai montré la beauté morale détruite par la société, et laissant la beauté physique parader seule, enseigne menteuse d'aromes raffinés qui se sont évaporés. Non moins souvent l'inverse arrive, et la beauté morale, qui, par sa propre énergie ou l'empire d'heureuses circonstances, résiste à la contagion, ne trouve à son service que des organes corporels flétris, fanés, laids, voile épais et presque impénétrable jeté sur la grandeur intime du caractère. C'est la faim qui contracte et affaisse les traits par ses cruels tiraillements; c'est l'air malsain, infect souvent, du domicile paternel ou de l'atelier qui couvre la peau d'un vernis de pâleur maladive; c'est l'excès du travail, d'un travail monotone, rude, énervant, qui amaigrit les membres et les fait tomber sans vie et sans force, comme des ressorts épuisés; c'est tout un réseau de privations, de misères, de souffrances physiques et morales, qui enveloppe l'homme dans ses mailles, et lui interdit ce libre exercice des organes, seule garantie de force, de santé et de beauté. Souvent enfin, l'influence héréditaire d'un sang appauvri et vicié porte dans le corps de l'homme venant au monde le germe de cette laideur exagérée qui étonne chez beaucoup de gens, honorables d'ailleurs par caractère, et souvent d'un esprit remarquable.

Ainsi s'expliquent tous ces démentis apparents donnés par le spectacle de la société civilisée à notre théorie sur le rapport nécessaire du beau physique et du beau moral. Vraie dans l'absolu et dans l'idéal, elle ne s'applique pas à des sociétés qui — par une déchéance primitive dont les suites durent jusqu'à rentrée dans une bonne voie — se tiennent en dehors de la Nature et de l'Harmonie. Mais l'on voit que le discord est la faute des hommes et non de Dieu, et que le résultat du retour à la destinée normale, sera aussi le rétablissement de l'accord entre toute beauté.

Le problème avance, mais il n'est pas encore tout-à-fait résolu ; et, si l'on pressent que toute jolie femme doive être un ange dans le Phalanstère, on ne voit pas bien clairement qu'elle le soit dès à présent, ni qu'elle nous vienne du ciel, ainsi que j'ai promis de le démontrer.

Cette curiosité nous oblige à poser cette question : d'après quelle règle se distribuent dès la naissance la beauté des âmes, principe de beauté corporelle, et la laideur des âmes, principe de laideur corporelle?

Quelles que soient les influences ultérieures de la société, il y a une différence innée dont il faut pénétrer le mystère.

La loi de distribution est une loi de justice divine. La beauté innée est la récompense du perfectionnement de l'âme dans les vies antérieures, comme la laideur innée est l'expiation du défaut antérieur de perfectionnement. Le présent est la suite et la sanction du passé. Pour mieux être compris, levons un coin du voile qui couvre la carrière humaine.

A quel moment commence-t-elle?

Au moment de la conception, suivant l'opinion vulgaire? Soit pour le corps, mais en est-il ainsi pour l'âme? Trois systèmes ont été imaginés sur ce point. Dans l'un, les âmes créées par Dieu dès l'origine des temps attendent dans l'oisiveté (et sans doute aussi dans un immense magasin) leur tour de rôle; dans l'autre, elles sont créées par Dieu au fur et à mesure des besoins; dans le troisième, créées et fonctionnant de longue date, elles ne font, par leur alliance avec un nouveau corps, que changer de domicile. Les deux premiers systèmes, sur lesquels les théologiens ont beaucoup disputé, me paraissent peu dignes de la grandeur de Dieu, que l'on y subordonne en quelque sorte aux fantaisies humaines, en le mettant à l'affût de chaque incident amoureux. Dans le troisième, il n'intervient que de la même façon que dans les autres actes de la vie, par les lois générales et avec un grand avantage d'économie de ressorts sur le premier système, où l'on suppose des milliards d'âmes inertes pendant des siècles, pratique contraire à tout ce que nous savons de la sagesse de Dieu.

Croyons donc avec confiance que l'âme qui entre dans un corps a déjà animé d'autres corps, et qu'elle apporte dans son nouveau rôle une virtualité puisée dans des existences antérieures.

L'âme a-t-elle dans ces vies passées acquis par ses mérites un haut degré de perfectionnement? Douée d'un titre supérieur de caractère, elle reflètera sa grandeur dans le corps où elle descendra ; le façonnant par son action intime, comme le potier qui pétrit l'argile, elle le fera resplendir de sa propre gloire. La beauté corporelle, témoignage sensible de la beauté de l'âme, deviendra, comme celle-ci, la récompense de toutes les vertus antérieures, acte de justice et non aveugle privilége.

Le contraire adviendra, on le pressent, de l'âme qui aura peu avancé en progrès virtuels. Reprenant et continuant la vie au point qu'elle a précédemment atteint, elle ne pourra communiquer au corps une perfection qui lui manque, et la laideur de son associé, ou, comme dit M. de Bonald, de son serviteur, sera une piteuse confession de ses propres méfaits dans le passé.

La femme belle entre toutes, pouvons-nous déjà conclure, est donc une femme grande entre toutes par les mérites de sa vie passée, sinon toujours par ceux de sa vie présente. Si elle n'a pas été un ange, on peut affirmer qu'elle en a approché par l'éclat de ses vertus.

Mais pourquoi n'aurait-elle pas été un ange? Qu'est-ce donc qu'un ange?

Quand Dieu a semé des myriades de globes dans l'espace, il ne les a point abandonnés à une aveugle et fatale circulation : à tous il a donné des gouverneurs chargés d'y faire régner l'ordre et le bonheur, par l'exécution fidèle de ses volontés. Le préposé au gouvernement de la terre c'est l'homme. Sur quelques astres, et la terre a été malheureusement de ce nombre, les représentants de Dieu, au lieu de suivre sa loi, ont voulu lui substituer la leur; égarés par l'orgueil, ils se sont perdus, ainsi que l'attestent les traditions religieuses qui ont toutes conservé de vagues notions de l'histoire de cette révolte et de ses funestes conséquences. De là deux grandes catégories de globes : ceux qui ont bien tourné dès l'origine, habités par les bons anges, ceux qui ont mal tourné, habités par les mauvais anges ou les démons. La terre est entre deux.

Tant que les âmes humaines restent dans une certaine limite de progrès, leur carrière s'accomplit sur la terre. Mais, lorsque, par leurs mérites, elles se sont rendues dignes d'un meilleur séjour, elles passent dans des sphères supérieures à la terre, et participent à une vie angélique, qui ne diffère pas essentiellement de la vie humaine, les fonctions des anges étant pour les astres divers analogues à celles des hommes pour la terre. A un degré suprême de perfection, elles s'élèvent dans des sphères supérieures encore : le soleil, par exemple. Mais le cas est rare. *Beaucoup d'appelés, peu d'élus.* Le mouvement inverse a aussi lieu quelquefois. Les âmes qui habitent les sphères supérieures sont envoyées sur la terre à titre de mission ou pour tout autre motif, et ne tardent pas à y révéler leur présence par l'éclat de leurs qualités. C'est l'origine des hommes de génie, des grands cœurs et des femmes belles à un degré exceptionnel.

Avais-je bien tort de dire qu'elles sont des anges descendus du ciel ? et que leur beauté était un reflet de leur gloire dans un monde meilleur ?

Je supplie la religion de ne pas pousser de hauts cris à la lecture de ces pages. Quant à la philosophie, cela m'est parfaitement égal.

Qu'y a-t-il au fond des dogmes chrétiens sur la vie future ? Ceci seulement, j'en atteste les docteurs intelligents de la loi : Que la vie présente a une sanction dans l'existence qui lui succède, que le bonheur à venir naît de la vertu, le malheur à venir du vice, et qu'entre ces deux termes extrêmes, bonheur absolu, malheur absolu, une période intermédiaire permet une purification progressive. Voilà l'essence même de la foi ; le reste se rapporte à des images ou formes de jouissance, de peine et d'épreuve, respectables comme toute tradition, mais en soi nullement essentielles.

Pas un point de ces salutaires croyances n'est atteint par la théorie de la renaissance dans l'humanité, telle que je viens de l'exposer. Elle n'est qu'une *forme* donnée à *l'idée de purification* progressive, ou du purgatoire, série d'épreuves par lesquelles l'homme s'élève jusqu'à la perfection nécessaire pour l'union plus intime avec Dieu dans le ciel. Le feu, on le sait, est l'emblème de la purification.

Des prêtres à qui cette explication a été proposée, ont hésité à l'admettre. Tout en avouant que la *forme* du purgatoire avait été livrée par la sagesse divine à la recherche humaine, ils ont élevé cette objection. « Les épreuves de la période ainsi nommée sont une expiation : or, il est de l'essence d'une expiation d'être comprise par le coupable qui la subit ; à cette seule condition il en reconnaît la justice, l'accepte comme châtiment mérité, et ouvre son cœur au repentir et à l'amendement. Comment reconnaître ces divers caractères dans la vie présente, où manque le souvenir du passé, et la connaissance du lien des existences? »

La réponse est bien facile pour quiconque a reçu la lumière des livres de Fourier, l'homme de génie qui seul a su donner de la métempsychose une théorie qui l'arrachât au ridicule où l'avaient laissé tomber les aberrations des philosophes.

La vie actuelle n'est point toute la vie humaine. Celle-ci, dans son intégralité, se compose de deux phases : l'une accomplie sur la surface du globe avec un corps composé de boue (terre-eau), qui est un lourd et grossier instrument que l'âme ne manie qu'avec peine, et dont elle

tera gravé dans nos souvenirs, car c'est le jour où l'apôtre, réellement animé par l'esprit de Dieu, est venu semer dans nos populations les idées de science, de paix et de bonheur, qui doivent désormais régir le monde.

Nous l'avons entendu ce jeune apôtre dont la parole éloquente, l'érudition si vaste, l'esprit si brillant et la logique si serrée faisaient l'admiration de tous ses auditeurs. Eh bien! Messieurs, savez-vous ce qui donnait le plus de poids à sa parole, et captivait l'attention religieuse de son auditoire? c'est qu'il annonçait aux hommes LA VÉRITÉ et leur parlait RAISON; c'est qu'il faisait comprendre à notre intelligence les lois mathémathiques que Dieu a prescrites pour la marche de l'humanité dans l'harmonie universelle; c'est qu'enfin il y a en lui une foi vive, un amour ardent pour ses semblables, et en nous une aspiration incessante à la lumière, au bonheur.

Oui, Messieurs, une ère nouvelle commence. Grâce au génie de Fourier, grâce au dévouement de ses disciples, les horizons sont découverts, et l'humanité entrevoit enfin la terre promise.

Est-ce à dire, Messieurs, qu'il n'y a plus rien à faire et que le navire qui porte les destinées de l'homme va entrer librement, spontanément dans le port désiré? Oh! non, Messieurs. Ne nous faisons pas illusion. Prenons garde aux écueils qui bordent ordinairement les rivages. Ne voyons-nous pas souvent, presque toujours les naufrages survenir au moment où l'équipage croit pouvoir aborder? Puisque la terre est découverte, puisque la vérité brille à notre intelligence, groupons nos efforts pour la semer de proche en proche. Combien de nos frères sont encore dans l'ignorance, et dont le concours nous est nécessaire, indispensable, pour arriver au port? Instruisons-nous, instruisons les autres; propageons de toutes nos forces les livres et le journal qui enseignent la science découverte par notre Maître; soutenons par des sacrifices pécuniaires le centre de l'Ecole qui tient si habilement en main le gouvernail de notre navire, et qui a tant de besoins à satisfaire pour accomplir l'œuvre commune. N'oublions pas les femmes, Messieurs; les femmes qui exercent une si grande influence sur les hommes et sur les enfants; les femmes qui ont tant à souffrir du régime actuel. Par le bon sens et surtout par le cœur, elles viendront facilement à nous. Associons-les à nos travaux pour qu'elles puissent plutôt saisir le sceptre d'honneur, de dignité qui leur sera dévolu dans les sociétés harmoniennes.

Que désormais, Messieurs, liés entre nous par des principes certains, par une foi commune, nous nous réunissions souvent, régulièrement, pour activer notre foi, causer des besoins de l'Ecole, grouper les nouveaux adhérents à nos principes, en augmenter le nombre, grossir le chiffre de la rente en faveur de l'Ecole, et enfin pour répandre dans tous les rangs de la société la parole de la science et du salut du monde. Qui veut la fin veut les moyens, et, si nous voulons réellement, sincèrement, l'heure de la réalisation du premier phalanstère sonnera bientôt.

A Charles Fourier! à M. Victor Hennequin! à M. Considerant! à tous les membres du Centre de l'Ecole! Puissent ces dignes disciples de notre Maître trouver dans la manifestation de nos sentiments et de notre reconnaissance, un encouragement à leurs travaux pénibles, à leur dévouement au salut de l'humanité.

niront que bien certains de s'appartenir sans arrière-pensée.

A vous donc, jeunes vierges, qui poserez sur la tête de celle qui sortira de votre corporation, sur la tête de la pure fiancée, la couronne emblématique de l'hymen! A vous qui ferez régner l'honneur dans le cœur des prétendants, à vous qui mettrez le prix à la vérité, à la loyauté dans les relations d'amour et du lien conjugal, seul gage de bonheur, à vous qui, assises sur vos chars aux oriflammes symboliques, ajouterez le prestige à la faveur d'occuper le premier rang dans les grandes cérémonies, dans les réceptions des princes! A vous qui inspirerez religion, amour, respect, adoration; feux divins les plus doux pour le cœur humain!

A la formation du corps vestalique des phalanges! A la réalisation sur la terre de ce rêve du ciel! A la vérité, à la sainteté de l'amour!

M. M., tailleur, a porté un toast à la fois chaleureux et modéré aux prolétaires!

Une dame, retenue chez elle par des infirmités, a envoyé un toast à Fourier! à la réalisation de sa doctrine! à la propagation de la sainte et consolante foi ultramondaine.

M. All. C... a porté un toast à Fourier!

M. V.. notaire, a porté un toast au ralliement de toutes les tendances, de tous les partis à la doctrine phalanstérienne.

Enfin, divers orateurs ont adressé de sympathiques allocutions à M. Hennequin, qui a répondu en ces termes à l'ovation qu'il recevait:

Messieurs et amis,

Après les fatigues de cette semaine, je vous prie de ne pas exiger de moi un long discours; mais je me sens à demi-reposé par la vue de cette assemblée sympathique et par la conviction que je laisse ici des auxiliaires et des continuateurs.

Le sol est ensemencé; c'est à vous de faire lever les épis, c'est à vous de les moissonner avec des faucilles d'or. Point d'isolement, point d'égoïsme; que tout prétexte de dissensions soit absorbé par l'intérêt supérieur de la cause. Marchez en groupes, en phalanges, à la conquête de la terre promise.

La province qui commença le mouvement émancipateur de 89 à Vizille, ne saurait être en retard quand sonnera l'heure d'un mouvement pacifique, d'un mouvement qui ne menace aucun droit acquis.

Un autre souvenir, emprunté à l'histoire de Grenoble, me donne confiance en vous. Grenoble, en 1815, ouvrit ses portes à l'homme prédestiné qui avait représenté si longtemps l'honneur de la France. Cette ville est hospitalière pour le génie, et ses portes ne resteront pas fermées à Charles Fourier, dont la grande ombre sort de l'exil, ou plutôt de la tombe, et vient vous demander l'empire.

Accordez-lui cet empire sur les intelligences qui lui fut refusé si longtemps par les préventions et par l'ignorance; protestez noblement contre ces esprits étroits et jaloux qui lui enlevèrent la puissance, ne pouvant lui enlever la gloire. Suivez ses plans, obéissez à ses inspirations divines; organisez à sa voix, non pas des légions destructives, mais des phalanges agricoles, mais des armées industrielles; le nouvel empereur ne vous conduira pas à Waterloo.

Commençons-la cette grande campagne dans laquelle il n'y aura pas de vaincus, si ce n'est l'ignorance et la misère; cette campagne qui doit écraser à jamais le principe du mal aux acclamations de toute la terre.

Le *Patriote des Alpes*, le seul journal de Grenoble qui ait cru pouvoir parler d'un cours public qui avait les proportions d'un événement, le fait en ces termes: « La curiosité n'explique pas seule un concours si nombreux et si assidu par 30 degrés de chaleur. L'intérêt

pouvaient sortir de bons expédients pratiques et à la rigueur une association vivant et prospérant à l'abri des lois de la société, mais non une société tout entière.

» En somme, et comme nous l'avons fait pressentir, il n'y aura qu'à s'applaudir de la visite de M. Victor Hennequin. Outre le bon exemple que donne toujours le dévouement désintéressé aux idées, il y aura pour la cause démocratique ce profit qu'un enseignement oral, avec sa supériorité sur l'enseignement écrit, aura plus vivement irrité le sentiment de malaise et de douleur dont il n'y avait chez plusieurs qu'une sensation confuse; qu'il aura fait entrevoir la possibilité d'y porter pacifiquement remède, et qu'enfin, avec un désir plus impatient du progrès social, d'excellents germes auront été jetés dans les esprits. La réflexion les fécondera.»

Un article de notre dernier numéro de huitaine, destiné à faire connaître la situation du procès engagé devant la Cour des pairs, a pour titre: *Escroquerie-Cubières.* — Cet énoncé est une de ces inadvertances que la rapidité de composition d'un journal quotidien ne rend que trop fréquentes, et que, dans un cas comme celui-ci, nous tenons à réparer nous-mêmes. Il est inutile d'ajouter qu'il nous paraît tout aussi contraire à la raison qu'au droit et aux convenances de préjuger le caractère de faits sur lesquels la justice du pays est appelée à prononcer.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La loi la plus importante votée cette semaine est celle qui accorde au Roi moitié au choix, au lieu d'un tiers, dans la nomination des lieutenants au grade de capitaine, au détriment de l'avancement par voie d'ancienneté. Cette disposition, qui a pour but d'ouvrir une plus large et plus facile carrière aux jeunes gens de familles aisées ou nobles, pourra produire une fâcheuse impression sur l'armée, et dénote au surplus cette tendance toujours croissante à mettre la faveur et le privilège à la place du droit et de l'égalité.

— Les autres lois adoptées sont relatives: 1° à 9 millions de crédit pour réparations provisoires et indemnités pour raison des ravages causés par les inondations; 2° à l'achat d'un hôtel à Saint-Etienne pour une école de mineurs; 3° à l'autorisation d'émettre 275 millions de bons du Trésor au lieu de 210; 4° aux réparations du palais de justice à Rouen.

— Nous avons parlé précédemment de deux projets tendant à accorder de grandes facilités aux agioteurs qui détiennent la majeure partie des actions des deux chemins de fer de Lyon. Deux députés ayant demandé connaissance des listes actuelles de souscripteurs de ces compagnies, une partie des députés qui sont actionnaires, a fait tant de bruit que la demande n'a pas eu de suite. Les commissions nommées pour examiner les projets sont complètement favorables aux agioteurs.

—Un membre de l'opposition a voulu interpeller M. Guizot sur l'intervention française en Portugal en faveur d'une reine coupable pour combattre les droits de la nation portugaise; le ministre a refusé de répondre, et la majorité des fonctionnaires votants sous ses ordres a approuvé ce refus. Une interpellation semblable ayant été adressée en Angleterre à lord Palmerston, celui-ci n'a pu l'éluder, et le Parlement

---

n'obtient que des effets peu brillants, c'est la phase terrestre ou mondaine. L'autre s'accomplit dans l'intérieur du globe et dans l'atmosphère qui l'enveloppe, avec ce corps glorieux dont parle saint Paul, qui n'enchaîne pas, grâce à la subtilité de sa matière, l'âme qu'il sert, c'est la vie aromale ou ultramondaine. Celle-ci constitue la véritable vie de l'homme; par elle il jouit de la plénitude de ses facultés, il possède la mémoire du passé, le sentiment et la science de la continuité des existences. L'une est comparable à la veille, l'autre au sommeil, et leur durée respective, la nature de leur fonction propre répondent parfaitement à cette distinction.

A ce point de vue on entrevoit déjà la solution de la difficulté.

Quand un condamné, détenu pour ses méfaits, dort dans sa prison, il n'a plus la mémoire de ses crimes, ni le souvenir même du passé, ni la conscience de sa peine. Il pâtit cependant du régime de la prison, de la nourriture grossière, de la dureté du grabat; son sommeil est troublé peut-être par de sinistres fantômes: aurait-il droit de se plaindre, parce qu'il subit une peine en ce moment où il n'en comprend pas la justice? Qui ne voit que la vie du sommeil n'est pour lui qu'une conséquence nécessaire et une alternance de la vie de la veille?

Ainsi faisons nous dans cette période de langueur, que nous appelons à tort la vie, liée par une inévitable solidarité avec cette autre période d'activité qui est notre veille. Pourvu que dans celle-ci l'expiation ait tous les caractères qui la légitiment, il n'y aura pas à se plaindre qu'elle réagisse sur la période de sommeil. Or, il en est ainsi, comme chacun peut le vérifier par le raisonnement.

La série de ces existences à double phase, liées l'une à l'autre comme les moments successifs de notre journée et de notre vie terrestre, peut donc, sans aucune atteinte aux dogmes de la responsabilité et de l'expiation, être acceptée comme la forme du purgatoire. Quant à l'enfer, si on y tient, ce seront les globes habités par les anges déchus, et où pourront être renvoyés, comme compagnons de crimes, les hommes dont il faudra désespérer, tels que la tourbe des vampires du peuple et des agioteurs, dont la damnation nous touche peu. Le ciel sera, si l'on y consent, le soleil, pivot de notre tourbillon, séjour préféré de la divinité, où elle brille de toute sa gloire, et que pourront aborder les âmes peu nombreuses qui, dès les premiers essors, auront atteint la perfection qui en permet l'entrée. Mais nous n'insistons pas sur ces deux aspects de la question, qui sont à côté de notre objet. Ce que nous en disons suffira pour ouvrir à la pensée de lumineuses perspectives.

Comment expliquer, en dehors de cette douce croyance à la renaissance dans l'humanité et à une seconde phase de la vie, ces soudaines et violentes sympathies qui éclatent entre gens qui ne se sont jamais vus, et ces vagues souvenirs de temps et de lieux inconnus qui se répandent dans le cerveau comme de confuses lueurs, et ces goûts étranges que rien autour de nous n'explique, et cette infinie variété des facultés et des caractères manifestée dès la naissance, et cette merveilleuse aptitude des enfants à tout comprendre? Quiconque les a observés de près et avec cette vive intelligence de leurs âmes que donne l'amour, sait combien chez eux l'essor de l'âme devance celui des sens. Le vieillard aussi rend témoignage de ces consolantes vérités, lorsque,

aux approches de la mort, l'intuition de l'avenir illumine son front et ranime son regard éteint: c'est l'aube du jour nouveau qui éblouit les yeux au premier éveil du matin. En quittant ses amis, il désire renaître un jour pour recueillir avec eux les fruits de son travail et des services rendus à l'humanité. Son désir sera exaucé, car les vœux de l'âme sont la révélation de la destinée.

Comme tout s'éclaire et se colore dans cette vie nouvelle de l'esprit! La mort est vraiment le chemin de la vie; et par elle nous sommes conduits sur le seuil de notre plus beau séjour! Venant à son heure, elle n'effraie plus le vieillard dont l'existence terrestre a été pleine de vertus et d'œuvres comme de jours. Venant trop tôt, elle est sans doute un regrettable accident qui coupe le sommeil, cause de malaise jeté sur la journée active qui suivra, et qui justifie bien les larmes que nous donnons à toute mort prématurée de ceux que nous aimons; cependant le malheur d'une nuit troublée et d'un repos incomplet n'est pas de nature à abattre l'âme vigoureuse qui trouvera dans sa propre énergie la force de le supporter, et dans un nouvel et prochain sommeil un refuge contre sa fatigue. Quant à ces rapides apparitions de l'enfance à travers notre monde, ce sont de simples assoupissements des âmes qui se délassent un instant dans leurs courses pour bientôt reprendre leur essor.

La mort ne sépare que pour mieux réunir: même la séparation passagère est loin d'être aussi complète que les croyances ordinaires nous le font craindre. La jeune femme enlevée à l'amour d'un mari, d'un enfant, plane autour d'eux, veille à leur bonheur, leur prépare un doux accueil, les pénètre à leur insu de courage et d'espérance. Et, si elle se dérobe à leurs communications, c'est qu'une mère, penchée sur le berceau de son fils, se garde bien de lui parler, de crainte de l'éveiller; dans sa tendre sollicitude, elle suspend jusqu'au souffle de sa respiration, mais elle suit dans les rayonnements du front le passage des rêves, et compte les palpitations du cœur; mais elle pare la couche de ses mains, et parfume le sommeil de son enfant des baisers qu'elle pose sur ses joues roses.

Nous-mêmes qui restons sur cette terre, pouvons par notre dévouement améliorer le sort de ceux qui nous ont quittés. Doublement malheureux, parce que leur vie aromale se passe dans les profondeurs ou les alentours de cette terre livrée à tous les fléaux, et dont tous les pores exhalent la corruption, et parce que leurs vies ultérieures les ramèneront de nouveau habiter sa surface, ils attendent de nous que, par notre travail, prière secourable, nous adoucissions leur infortune en purifiant la terre. Leur bonheur dépend en partie de notre activité et de nos sacrifices, touchante solidarité de l'Eglise militante et de l'Eglise souffrante, que le catholicisme, mieux inspiré que le protestantisme, a sentie et consacrée, et que la science justifie pleinement.

Quels puissants motifs pour nous tous, dont le cœur a reçu dans la personne d'êtres aimés les douloureuses blessures des morts prématurées, quels puissants motifs pour nous dévouer de toute l'ardeur de notre âme à la régénération de la terre et de l'humanité! Pour chaque heure de retard, pour chaque moment de langueur, nos amis souffrent dans l'autre monde. Ils attendent de nous leur délivrance,

les oublierons nous? Que leur appel retentisse dans nos âmes, et les retrempe! Dans l'amour nous puiserons des forces que nous demanderions en vain aux passions d'ordre inférieur. Quel que soit le prix des jouissances des sens, les tableaux de bien-être matériel n'exerceront jamais la toute-puissante attraction qui soulève les montagnes. L'économie politique a sa valeur, mais impuissante à soutenir l'homme dans les sévères épreuves de la vie, elle est non moins incapable d'inspirer les grandes résolutions: la foi religieuse et la science religieuse donnent seules réponse aux grands problèmes qui tourmentent l'esprit et le cœur dans les crises solennelles; elles seules donnent courage et puissance! Nous ne serons forts que lorsque nous tous ferons de la propagation et de la réalisation un acte de religieux dévouement.

Admirable loi de la bonté infinie qui fait découler du bonheur des autres notre propre bonheur! En travaillant pour eux, nous travaillons pour nous-mêmes. La nature transformée nous donnera richesse et santé, l'humanité heureuse nous enveloppera d'amour. En vertu de l'harmonie primitive enfin rétablie de l'esprit et de la matière, la beauté morale — que les femmes entendent bien ceci — assurera la beauté du corps.

Femmes, qui me lisez, et qui êtes fières de votre beauté, vous en avez le droit, vous la devez à vos mérites dans les existences antérieures. Mais si, vous endormant dans vos triomphes personnels, vous séparez votre bonheur du nôtre, l'avenir vous punira. Déchue de votre grandeur morale, vous perdrez de votre beauté dans la même proportion. Et, pour vous assurer à jamais cette splendeur de gloire corporelle qui est votre orgueil et votre ambition, il ne suffit pas du culte égoïste de quelques vertus de famille, la nature entière, l'humanité entière, doivent entrer dans vos affections. Votre âme, fût-elle pure et noble, pourrait bien ne trouver un jour à son service qu'une matière impure, un sang corrompu, des aromes fanés, et le corps qu'elle revêtirait au lieu de vous orner comme une parure, vous ternirait comme un masque. Vous seriez laides! Tenez-vous à rester indéfiniment jolies? Unissez votre cause à la nôtre: faites-vous phalanstériennes.

Et vous, qui n'avez pas connu jusqu'à présent les joies ineffables de la beauté, ne soyez humiliées ni découragées. Il se peut bien que vous expiez quelques méfaits antérieurs, mais peut-être aussi, — l'élévation de votre caractère doit vous l'apprendre, — n'avez-vous d'autre tort que d'avoir été trahie par de fatales circonstances. Votre âme a trouvé, dans la mauvaise qualité de la matière, une résistance invincible. Au lieu d'un beau marbre de Carrare, le sculpteur n'a eu à son service qu'une mauvaise pierre; il s'y connaît à l'œuvre; mais ce n'est pas votre faute. Le malheur n'est pas irréparable. Tenez-vous à devenir belles dans les vies futures? Prenez à cœur le salut de la nature et de l'humanité. Unissez votre cause à la nôtre: faites-vous phalanstériennes.

JULES DUVAL.

et aux rois.

— La prochaine récolte s'annonce partout sous les meilleurs auspices, et les prix des grains continuent à baisser.

ALGÉRIE.

On lit dans le *Moniteur algérien* :

« M. le maréchal duc d'Isly rentre en France. Il a prié M. le ministre de la guerre de vouloir bien pourvoir à son remplacement.

» La durée de son gouvernement rempli de faits qui appartiennent à l'histoire a dépassé six ans.

» Son départ aura lieu le 5 juin. »

— On lit dans l'*Akhbar* :

« Suivant les dernières nouvelles que nous avons données de l'expédition, M. le maréchal Bugeaud et M. le lieutenant-général Bedeau étaient sur la route de Bougie, recueillant l'un et l'autre le fruit de leurs brillants combats. Le 22 ils ont opéré leur jonction et sont venus camper, le lendemain, en face de Bougie. Cette expédition, malgré des chaleurs très intenses, n'avait produit qu'un petit nombre de malades, une centaine environ, y compris les blessés, sur un effectif de 15 000 hommes. C'est un résultat merveilleux qui fait le plus grand honneur au moral des troupes et à l'habileté de leurs chefs.

» Le camp de Bougie avait été fixé pour lieu de rendez-vous à tous les chefs kabyles des tribus nouvellement soumises. Ils s'y rendirent, en effet, en grand nombre, et plus de cent burnous furent solennellement distribués. Ce fait indique tout à la fois la grande étendue de la région ralliée et le fractionnement politique qui y régnait, fractionnement auquel d'ailleurs nous n'avons porté aucune atteinte.

» Après trois jours passés devant Bougie, M. le maréchal gouverneur, son état-major et les quelques blessés de sa colonne se sont embarqués à bord du *Caméléon*, qui les a ramenés à Alger aujourd'hui, 26 du courant, à midi. Les deux colonnes ont dû remonter la Soummam le jour suivant, sous les ordres de M. le lieutenant-général Bedeau, jusqu'au delà du défilé. Sur ce point elles doivent opérer leur séparation, celle de Constantine regagnant la route de Sétif et celle d'Alger, reconduite à petites journées par M. le général Gentil, pour recueillir en route une partie des impôts. Nous pensons que cette dernière rentrera dans ses cantonnements du 10 au 15 juin. »

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux anglais sont remplis de détails et de conjectures sur les candidatures, les résultats probables des prochaines élections.

Le prix du blé a baissé de 4 fr. l'hectolitre sur les marchés de Londres, et le prix du pain a été réduit en proportion. On attribue cette baisse à la bonne apparence des récoltes. Cependant les journaux de province en Angleterre et en Irlande annoncent que la maladie des pommes de terre s'est déjà manifestée sur beaucoup de points.

Le malaise industriel et financier continue, et le nombre des ouvriers sans travail et sans ressources s'élève à près de vingt mille dans la seule ville de Manchester. Les dépenses de la ville pour secourir les malheureux montent à cent mille francs par mois.

Les idées d'association font des progrès rapides parmi les classes ouvrières. Le rapport annuel du secrétaire de l'association, dite nationale, des divers métiers, annonce que le nombre des membres enrôlés, qui, au mois de mai de l'année dernière, était de 12 775, appartenant à 32 métiers différents, s'élève aujourd'hui à 36 137 fournis par 111 métiers.

La fièvre typhoïde, dite de la famine, a gagné les provinces manufacturières de l'Angleterre, et y fait beaucoup de ravages. En Irlande, cette maladie continue toujours avec la même intensité. Les pauvres y succombent plus que les personnes de la classe moyenne : ces derniers se rétablissent en beaucoup de cas, mais les premiers, presque jamais. On a tellement peur de ce fléau en Irlande, que les assises trimestrielles de la justice y ont été ajournées ; juges, avocats et jurés ont craint de se rendre dans les provinces populeuses où règne la maladie.

Le fils aîné d'O'Connell a été élu chef du parti du rappel en remplacement de son père, et la société des repealers a décidé qu'on poursuivrait le même but et par les mêmes moyens que par le passé.

Sir Robert Peel et ses amis viennent de soumettre à la Chambre un projet d'enquête sur les meilleurs moyens d'organiser un système d'émigration pour l'Irlande et de colonisation au Canada sur une très grande échelle, et sous la direction du gouvernement. Le ministère a faiblement repoussé ce projet en promettant de s'occuper activement de la question, mais la Chambre en a voté l'adoption. Suivant lord Lincoln, il faudrait organiser un système de colonisation qui permît à trois cent mille Irlandais de s'établir annuellement dans les colonies. On reconnaît que l'organisation actuelle de la propriété et du travail en Irlande est incapable de faire face aux besoins de la population, et qu'il faut encourager l'émigration et la colonisation par tous les moyens possibles.

Ni lord John Russell, ni sir Robert Peel ne paraissent s'être occupés de l'organisation régulière du travail par l'association, mais le fléau qui afflige l'Irlande et l'inefficacité des systèmes de colonisation morcelée les forceront à y songer d'ici à peu ; car la colonisation sur une grande échelle est impossible là où le capital est libre d'exploiter le travail par le privilège et l'usure.

ALLEMAGNE.

La Gazette de Trèves et la police de Paris.— La Diète et le roi de Prusse. — Le synode des catholiques allemands.— Le congrès du zollverein. — Les dames de Berlin et de Paris.— Un nouveau journal.

La presse parisienne ne s'occupe guère que des questions et des personnes françaises. Chez nous, l'étranger, à la merci d'une police ombrageuse, trouve rarement de l'appui dans une feuille de Paris, à moins que ce journal ne profite de cette occasion pour faire la guerre au ministère. Voici une histoire, relatée par la *Gazette de Trèves*, sur un procès qui s'instruit à Paris et qui s'instruit dans l'ombre. Le journal censuré de Trèves raconte ce fait sous le titre : *C'est pitoyable* ! Il existe à Paris une société d'ouvriers allemands qui se réunissent tous les dimanches pour chanter des chœurs et boire du vin à *la barrière des Amandiers*, chez M. Bouligny. Il paraît que la police de Paris n'aime pas que des ouvriers honnêtes, payant comptant et ne sachant pas le français, s'amusent en société, de peur que dans les intervalles on ne parle politique, ne fût-ce qu'en allemand.

bien des recherches, on trouva chez M. Heidek, membre de cette société et baryton, 300 journaux allemands. Cela suffisait pour l'arrêter sous l'accusation d'avoir propagé des journaux communistes. Or, ces journaux ne sont autres que 300 exemplaires de la *Gazette de Trèves*, à laquelle M. Heidek est abonné. Ainsi donc la police de Paris, au gouvernement de Juillet, impute à crime à un homme de lire un journal qui paraît à Trèves sous la censure de S. M. le roi de Prusse. En effet, c'est plus que pitoyable, c'est stupide !

Nous ne répéterons pas l'article du *Journal de Trèves*, si nous ne savions qu'à l'heure qu'il est, *il n'existe pas en Europe un journal allemand communiste*. Il serait donc impossible d'arrêter un Allemand sous cette accusation, à moins qu'il ne fût accusé en même temps d'avoir une imprimerie clandestine, et cela n'est pas. Le même journal prussien, qui attaque régulièrement les communistes, a donc raison de ridiculiser la police et la presse de Paris. Il a surtout raison de se moquer des mouchards allemands de Paris, qui sont un ramassis de mauvais sujets, ignorants et brutaux.

Les débats de la Diète s'animent de plus en plus. Cette semaine, la grande question des droits des *Etats* sera discutée encore une fois. La Diète exige du roi de fixer la périodicité des *Etats* ; elle dénie à S. M. le droit de lever aucun impôt ni direct ni indirect sans le consentement des *Etats* ; elle prétend avoir le droit de contrôle pour la politique extérieure ; enfin, c'est la grande lutte de 89 qui se répète à Berlin. M. de Savigny, professeur de l'École historique, a prononcé un long sermon contre les droits historiques des *Etats*. M. de Savigny ne reconnaît Dieu que parce qu'il en est question dans un vieux bouquin.

Heureusement ni le droit, ni la liberté, ni la justice n'ont besoin de M. de Savigny, pas plus que du roi de Prusse.

M. Canitz, ministre des affaires étrangères, va, dit-on, quitter son poste. Ce serait la première victime sacrifiée sur l'autel de la Diète.

M. Binke, le plus grand orateur de la Diète, qu'on a dit malade, a reparu dans le *salon blanc* pour assister à la grande lutte. Les dames de Berlin ont résolu de lui présenter une coupe d'honneur. M. Binke est le chef de l'opposition. Les dames de Paris ne présentent des bouquets qu'à de beaux chanteurs.

Il s'est tenu à Berlin un synode des catholiques allemands. On y a discuté la question de savoir si les nouvelles communes évangéliques peuvent être fondues avec les néocatholiques. Cette question a été résolue affirmativement sous plusieurs conditions. Du reste le synode a déclaré qu'il ne se regardait pas comme étant sorti de l'église catholique, que par conséquent il ne demanderait aucune autorisation à l'Etat. Au lieu de (*deutsch catholisch*) *catholiques allemands*, ils s'appelleront dorénavant (*christ catholisch*), *catholiques chrétiens*.

Il est nouvellement question d'un congrès du zollverein qui se réunira à Francfort.

A partir du 1er juillet il va paraître à Mannheim un nouveau journal intitulé : la *Gazette allemande*, rédigée par le professeur Gervinus à Heidelberg. « Ce journal, dit la *Gazette de Trève*, SERA CONSTITUTIONNEL *et bête*. » Nous sommes de l'avis de la *Gazette de Trèves*.

Nous ne croyons d'abord pas au talent du professeur Gervinus, dont la réputation usurpée a été réduite à sa juste et mince valeur par la critique berlinoise. Nous avons, du reste, lu le programme de ce journal, ainsi que les noms de ses collaborateurs, et plus que jamais nous répétons avec la *Gazette de Trève*, ce journal sera constitutionnel et bête.

— Voici ce que nous lisons dans une correspondance de Berlin, du 29 mai, au sujet des travaux de la Diète :

« La discussion qui devait avoir lieu aujourd'hui dans l'assemblée réunie sur les pétitions relatives à la *périodicité* de la Diète et aux *ausschüsse* (comités permanents ou délégués de la Diète) n'a fait que s'ouvrir et a été renvoyée à lundi après le discours de M. de Savigny, discours qui a duré près de deux heures. M. le ministre de la législation a cherché à prouver que la Diète ne pouvait pas invoquer les *droits* antérieurs, par cette simple raison qu'il n'y avait que des *promesses* ; ce qui n'est point la même chose. Il a reconnu ensuite que la Diète pouvait *prier* le roi de compléter la patente du 3 février dans le sens de ces promesses. Ce discours a paru tellement important à l'assemblée que, sur la proposition de M. le comte de Schwerin, elle a décidé qu'il serait immédiatement imprimé et distribué, et que la discussion ne commencerait que lundi. »

— On lit dans une feuille dévouée à la Russie (le *Journal allemand de Francfort*) :

« L'empereur Nicolas va, dit-on, faire un acte de générosité en faveur des Polonais condamnés pour délits politiques. Ceux qui sont exilés en Sibérie et dont les biens sont confisqués, pourront revenir dans le royaume et rentrer en possession de leurs biens *contre le remboursement de la somme pour laquelle l'empereur en a fait l'acquisition*. Cette nouvelle cause une joie extraordinaire. Si elle se confirme, le czar se conciliera l'affection d'une foule de personnes, et elle prouvera en même temps que la Russie croit n'avoir plus rien à redouter des intrigues politiques. »

En admettant même comme vraie la nouvelle qui fait presque pleurer de tendresse ce bon *Journal allemand de Francfort*, quelle magnifique amnistie que celle qui maintient de fait la confiscation, cette pénalité reconnue si odieuse qu'elle a disparu des codes de tous les peuples ayant le droit de se dire civilisés !

En vérité, cette grâce impériale nous remet en mémoire le Livonien Patkul, roué vif par ordre du *très clément* Charles III, roi de Suède.

HOLLANDE.

Congrès agricole d'Arnhem. — Dessèchement de la mer de Harlem. — Histoire du fou industriel Lakenwater.

Le 3 juin, s'est ouvert à Arnhem le congrès agronomique, auquel sont conviés les agronomes de toutes les provinces de ce royaume.

On a tout lieu de croire que ce congrès sera d'un intérêt puissant pour ses membres à cause des importants travaux qu'on attend d'une semblable réunion. Dans la précédente assemblée on avait institué plusieurs commissions chargées d'examiner des questions importantes en rapport avec l'économie politique et l'agriculture, qui doivent faire leurs rapports dans cette nouvelle réunion. On attend du savant M. W. C. H. Staring divers communications écrites relatives à la statistique de l'agriculture hollandaise. Ensuite des rapports suivis

On peut être certain que ces rapports, confiés à des hommes spéciaux, à des personnes de science et de pratique, seront du plus haut intérêt ; et non moins importantes seront aussi les communications d'idées et d'observations qui seront faites ou échangées dans cette assemblée sur des objets de diverse nature.

En ce moment, le grand œuvre de la Hollande est le dessèchement de la mer de Harlem. Il y a environ cent ans qu'un ingénieur, nommé Lakenwater, après avoir desséché une grande partie des Pays-Bas, publia un livre, avec un plan où il indiquait le moyen de pomper toute l'eau de la mer de Harlem, en s'engageant à le faire moyennant une certaine somme. On se rit de ce projet du *visionnaire* (ainsi le désignait-on), qui bientôt mourut de chagrin, regardé comme un insensé par ses compatriotes. Ce sont les idées de Lakenwater qui sont aujourd'hui mises à exécution.

La mer de Harlem présente une superficie considérable ; les eaux en sont fort basses dans quelques parties, ce qui rend la navigation très difficile. Le gouvernement a fait construire tout autour du bassin une digue très large, renfermant elle-même un large canal, où circulent les vaisseaux. A l'une des extrémités, on a établi une énorme machine à vapeur, qui amène, jour et nuit, l'eau du Harlemsee dans le canal. Ce puissant ouvrier, armé de onze bras, a été baptisé *Lakenwater*, par la tardive reconnaissance des Hollandais. Le dessèchement sera achevé au bout de 400 jours ; il coûtera 6 millions de francs, et les frais d'entretien seront de 100,000 fr. par année. La valeur du terrain gagné fera plus que payer la dépense. Mais le but de conquérir le terrain n'est pas le seul motif qui a poussé les Hollandais à cette entreprise ; elle a aussi et surtout pour but de mettre un terme aux fréquentes dévastations que causent les eaux du lac de Harlem, quand elles sont agitées par le vent du nord-ouest. En supprimant l'agent, on fait cesser l'effet. Du reste, cette opération n'est qu'un jeu, comparée à l'exécution de l'entreprise qui doit suivre celle-là.

Les petits-fils de ces Hollandais qui traitaient Lakenwater de fou parce qu'il voulut dessécher la mer de Harlem, vont dessécher le Zuiderzée et reconquérir sur la mer des terrains naguères fertiles et peuplés. Une digue sera d'abord construite de façon à joindre les îles Texel, Vlieland ter Schelling an Friesland ou au Groningen. Puis des machines à vapeur seront placées le long des côtes, et l'on prévoit que ces puissants instruments auront pompé, au bout d'un nombre d'années très limité, toute l'eau qui recouvre, à ce que dit la tradition, « des champs et des clochers. » Cette entreprise, de même que celle du dessèchement de la mer de Harlem, aura un double avantage : 1° on aura conquis du terrain où des milliers d'hommes pourront vivre et prospérer ; 2° on aura soustrait le Friesland, l'Ower-Yssel et le Gelderland aux ravages effrayants et subits et aux envahissements des flots du Zuiderzée, alors que le terrible vent du nord-ouest, dont nous avons déjà parlé, soulève des tempêtes dans cette mer. Aussi, nous le répétons, le dessèchement du Zuiderzée est-il décidé, et il n'y a qu'à jeter les yeux sur la carte pour comprendre et admirer la noble et courageuse audace de ce combat nouveau que les Hollandais vont livrer à la nature.

ESPAGNE.

Le Divorce de la reine. — Agitation intérieure.

Nous lisons dans le *Times* du 5 juin, l'article suivant, qui n'a pas besoin de commentaires :

« Les motifs politiques et personnels qui ont amené la cour d'Espagne à prendre et à poursuivre la *résolution du divorce* peuvent être désagréables à la France, mais à nos yeux ils ne regardent que l'Espagne ; ils ont rapport au bonheur de la reine, à la sûreté de son royaume, à la transmission de sa couronne en ligne directe, à l'indépendance de la nation, à la paix de l'Europe. Cette dernière considération est la seule qui touche nos intérêts, quelque vive que puisse être notre sympathie pour les malheurs d'une reine dont le sort est si étrange, si on le compare à celui de la reine Victoria.

» La dissolution de ce mariage serait un coup funeste porté à la cour de France, et, quelle que soit la décision prise à Madrid, nous ne doutons pas qu'elle n'éprouve une grande résistance à Paris, qu'on ne la combatte par la calomnie ou par la violence. Dans quelques mois ou dans quelques semaines nous saurons si la couronne d'Espagne conservera son indépendance, ou si elle tombera sous la tutelle de la France. Tout annonce l'approche de la lutte qui décidera probablement la question.

» Les nouvelles que nous recevons de diverses parties de l'Espagne, de tentatives faites pour corrompre et engager ses chefs à faire un pronunciamiento pour écarter Isabelle et proclamer son mari régent, ne laissent aucun doute sur l'existence d'un pareil projet.

» Une telle catastrophe serait une attaque ouverte du parti français contre les droits du souverain. S'il échoue, comme nous l'espérons, la marche que devra suivre la reine Isabelle sera claire. S'il réussit, son règne sera fini, et il faudra nous attendre à une nouvelle série d'évènements. »

PORTUGAL.

Au moment même où Sa da Bandeira refusait de renouveler, à la voix de la diplomatie, l'armistice avec les troupes royales arrivé à son terme, les trois vapeurs au service de la junte d'Oporto sortaient de Saint-Ubes, se dirigeant vers le nord, probablement afin d'aller chercher des renforts à Oporto. On sait aussi que deux navires de guerre anglais et une corvette espagnole ont fait voile de Lisbonne dans le but à peu près avoué d'empêcher les trois vapeurs d'accomplir leur mission. Un correspondant du journal l'*Express* lui écrit d'Oporto : « M. Salter (sujet anglais), qui commande les trois steamers sortis de Saint-Ubes, est un officier aussi brave qu'entreprenant ; si la junte lui intime l'ordre de ne pas se rendre, nul doute qu'il ne se défende vigoureusement contre toute force qui pourrait essayer de lui barrer le passage. »

Quant à l'intervention par terre, la haine séculaire et toujours vivace du peuple portugais contre les Espagnols en fait la mesure la plus impolitique, la plus dangereuse à laquelle on puisse recourir.

Il est à notre connaissance qu'un noble Portugais émigré, qui a des fils dans les deux camps, c'est-à-dire dans le parti de la reine et dans celui de la junte, à la première menace d'une invasion espagnole, s'est empressé de leur écrire : « Jusqu'ici je me suis abstenu même de vous conseiller sur la marche à suivre dans nos discordes civiles, sur la préférence à donner à telle cause plutôt qu'à telle autre ; mais dès l'instant où l'Espagnol en armes paraîtrait sur le sol portugais, vous connaissez votre devoir : ce n'est pas seulement avec le sabre et l'épée, mais encore avec le poignard qu'il faudrait courir sus aux

du professeur, et à sa sympathie marquée pour les malheureux condamnés aux médecins ignorants.

— La cour d'assises des Pyrénées-Orientales a rendu, le 29 mai, un verdict négatif dans l'affaire des troubles de Prades, lors de l'élection de M. Arago, si singulièrement grossie à la chambre par M. Duchâtel. Il n'a fallu qu'une demi-heure aux jurés pour se prononcer sur plus de cent questions qui leur avaient été soumises.

— Vendredi, vers 9 heures du soir, par les soins de l'officier de paix du 6e arrondissement, deux agents de police ont arrêté, rue Pavée, au Marais, un voleur, qui a opposé une vive résistance et a tiré un coup de pistolet chargé à balle. Un des agents a été légèrement atteint à la figure.

LES JUIFS A ROME. — On écrit de Rome, du 22 mai : « Le pape a nommé une commission pour s'occuper du sort des juifs. Son projet est de les tirer de leur détestable *ghetto*.

« Il y a scission au ghetto au sujet du Pape. La Jeune-Palestine pense que Pie IX est le Messie. Les conservateurs soutiennent que ce n'est qu'un grand prophète.

» On a admis cinq juifs au circolo romano. Pareille chose ne s'était jamais vue. »

MALADIE DES POMMES DE TERRE. — Les journaux anglais publient une attestation, signée de nombreux cultivateurs, qui démentent formellement l'apparition de signes précurseurs du retour de la maladie des pommes de terre.

Ayant lu que des taches noires avaient été reconnues sur quelques tubercules, ces agriculteurs se sont transportés sur les lieux désignés, et, après un examen attentif, ont constaté que les points noirs aperçus au commencement du printemps avaient complètement disparu ; la récolte est, au contraire, en fort bonne voie, et la végétation luxuriante.

Si les circonstances favorables continuent, on doit s'attendre à une récolte magnifique de produits extrêmement sains.

INFANTICIDE AU PRESBYTÈRE. — On lit dans l'*Ami de la Charte*, journal de Clermont : — « Les jours derniers, on a écroué dans les prisons de Riom le curé de Saint-Gall sous une prévention de meurtre commis sur un enfant qu'il aurait eu d'un commerce immoral avec sa servante. Cette fille, qui est la cousine du curé, a été aussi arrêtée comme complice du crime. On nous a rapporté que, sans protester contre l'accusation de meurtre imputée à son maître, la servante attribuerait à un autre ecclésiastique du même arrondissement la paternité de l'enfant, dont le cadavre a été découvert dans une cave, à la suite des perquisitions dirigées par la justice. On assure, peut-être afin d'atténuer le scandale, que le prêtre arrêté a subi, il y a quelques années, un traitement pour cause d'aliénation mentale. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai au fond de cette version, qui, si elle avait été inventée pour défendre le clergé contre l'imputation d'une solidarité quelconque avec l'accusé, serait aussi maladroite qu'injurieuse; mais il paraît que, depuis son arrestation, le prévenu tient une conduite dont la violence aurait pour résultat, sinon pour but, d'accréditer ce bruit avec toutes les présomptions favorables qui peuvent en découler dans l'espèce. »

ESSAIS DE PANIFICATION. — RÉDUCTION DU PRIX DU PAIN. — On lit dans l'*Indépendant belge* : « Nous avons fait connaître les essais de panification qui ont eu lieu par ordre de M. le ministre de la justice, et les résultats avantageux qui ont été obtenus au moyen d'un mélange de farine de froment et de riz.

» Un boulanger de Bruxelles a mis ces essais en pratique, et nous apprenons qu'il livre à la consommation le pain composé des matières indiquées ci-dessus, à **CINQ CENTIMES DE MOINS** au kilog. que le pain de *seconde qualité, bien que ce pain, par son goût agréable, ses qualités nutritives supérieures et sa blancheur*, puisse être comparé avec avantage au pain de première qualité.

» C'est là un exemple avantageux pour les consommateurs, qu'il est à désirer de voir suivre dans toutes les localités du royaume.

» D'un autre côté, nous apprenons que la *Société de panification*, établie à Bruxelles, vient de décider que le prix du pain de quatrième qualité (farine pure de froment dont 6 p. c. de gros son a été extrait), se débitera à dater de ce jour au prix de 40 c. le kil., dans tous les dépôts établis par la Société, tant dans la ville de Bruxelles que dans ses environs.

» L'adoption de cette mesure porte le prix du pain de quatrième qualité au même taux que celui confectionné par les soins de l'autorité communale. »

— On annonce que l'essai de cuisson de la porcelaine à la houille tenté par M. Ruaud, a parfaitement réussi et avec une économie de combustible qu'on évalue à *quatre cent cinquante fr.* par fournée. La porcelaine blanche, parfaitement cuite, a été obtenue à un feu beaucoup moins long, ce qui constitue encore une économie notable. Ce fait, de la plus grande importance pour l'industrie limousine, présage tout une révolution dans les procédés de fabrication.

(*Ordre de Limoges.*)

AFFAISSEMENT D'UNE MONTAGNE. — On écrit de Saint-Goar (Prusse) le 27 mai : « Sur la route de notre ville à Oberwesell, il se prepare un événement semblable à celui qui a eu lieu il y a quelques temps à Unkei.

» Depuis une huitaine de jours, la montagne qui borde l'un des côtés de cette route s'affaisse à vue d'œil. Déjà de grandes crevasses s'y sont faites, et de temps en temps il s'en détache des masses de pierres qui roulent en bas et se brisent avec un épouvantable fracas, couvrant de leurs débris le chemin. Le mur d'enceinte des vignobles du percepteur d'Oberwesel, qui sont situés à proximité de la montagne, a été en partie renversé par le mouvement des terrains.

» On s'attend d'un moment à l'autre à l'écroulement de la montagne. Les autorités ont fait placer dans les environs des hommes chargés d'avertir les voyageurs du danger auquel ils s'exposaient en passant sur la route, laquelle maintenant est éclairée toutes les nuits moyennant des falots fixés au bout de hautes perches.

» Des curieux accourent de toutes parts pour voir ce phénomène. »

LE BERCEAU. — Le *Lorientais*, du 20 mai, contient la nouvelle suivante :

« D'après de nouveaux renseignements parvenus à Lorient hier 28 et expédiés de Bourbon par une personne digne de foi, la corvette le *Berceau*, dont on a annoncé la perte, se trouverait dans une baie près de cette colonie avec de fortes avaries, et personne n'aurait péri.

» Nous ne connaissons d'autre baie, voisine de Bourbon, que celles de Madagascar, dont le *voisinage* est à 300 lieues de là. »

MÉHÉMET-ALI ne viendra pas en France, cet été, comme on l'avait annoncé; il a remis son voyage à l'an prochain, au mois de mai. On ne précise pas les motifs de cette nouvelle détermination ; il est probable que le chagrin causé par la mort de son jeune fils Hussein n'y est pas étranger. On dit aussi que le vieux pacha est vivement contrarié de la démarche qui a été faite à Constantinople pour obtenir l'autorisation de commencer des études dans l'isthme de Suez ; il s'en est plaint

[illegible] marchand de la Cité accuse sa femme de menacer sa vie. Au trouble qui le saisit devant le magistrat, aux larmes qui roulent dans ses yeux, on lit dans son cœur le secret d'un chagrin profond. Sur la sellette des prisonniers (*prisoner's box*) est amenée une femme jeune encore, dont les traits amaigris, empreints des traces de longues souffrances, laissent voir les restes d'une beauté flétrie avant le temps. Le mari exprime ainsi sa plainte, entrecoupée par l'émotion.

Je suis marié depuis plusieurs années. Ma femme était jeune et belle, je l'adorais. Une nombreuse famille est venue porter la joie dans notre ménage. Mes enfants sont beaux, bien portants ; je travaille avec courage, nous devrions être tous heureux !... Une passion affreuse a chassé le bonheur qui voulait se fixer chez nous !... La passion des liqueurs spiritueuses s'est emparée de ma femme, et c'est horrible ! Elle n'a plus de mari, plus d'enfants ! Dans sa fureur, elle a voulu incendier la maison. J'ai arraché de ses mains notre plus jeune enfant, qu'elle allait égorger, elle sa mère !... Moi-même, plusieurs fois déjà, j'ai eu peine à éviter ses violences. La vie de mon enfant et la mienne sont menacées. J'implore avec désespoir la protection du magistrat.

Pendant cette déposition, les regards de la malheureuse femme restent attachés sur son mari ; des larmes coulent sur son visage amaigri, et, au moment où le plaignant réclame le secours de la justice, la prévenue éclate en sanglots.

Le magistrat. — Qu'avez-vous à répondre?

La prévenue. — Oh! grâce! grâce!... je le jure! oh! pardon!... mes pauvres enfants!!...

Le magistrat. — Vous avez déjà promis sans tenir. Avez-vous des sujets de plainte contre votre mari?

La prévenue. — Lui! grand Dieu! le meilleur et le plus digne des hommes. (Et se tournant vers son mari) :

Grâce! James, je t'en supplie... Oh! laisse-moi retourner près de toi, près de mes enfants. Je vous bénirai tous... je ne boirai plus... Mon Dieu, prenez pitié de moi! vous savez si je lutte contre une passion atroce, soutenez mes forces ! La pauvre femme tombe à genoux, la tête cachée dans ses mains, qu'elle inonde de larmes. Une vive émotion s'empare de l'auditoire. Le mari, luttant entre sa tendresse pour sa femme et ses devoirs de père, s'avance vers le magistrat et réclame sa femme. Les époux se retirent après une allocution du magistrat, qui est suivie de nouveaux serments de la pauvre femme. »

Mouvement socialiste de la presse.

Le *Courrier de la Gironde* critique les mesures d'approvisionnement et de commerce des grains adoptées par quelques communes, et ajoute : « L'expérience des moyens extra-commerciaux est faite. Cette faute immense a porté ses fruits amers. Il est permis d'espérer qu'on n'y retombera plus désormais. »

Nous croyons que notre confrère est mal informé. On peut voir avec quel soin la *Démocratie pacifique* a suivi ce mouvement nouveau des communes. Généralement les bienfaits ont été immenses, et si l'on a regretté quelque part des hausses momentanées, il est permis de croire qu'elles eussent été plus grandes encore, sans l'intervention de la concurrence véridique. Nous avons interrogé des membres des municipalités qui avaient pris cette mesure, et ils ont rendu témoignage de l'extrême facilité et des grands avantages de ces opérations.

Citons à ce sujet la *Sentinelle des Pyrénées* pour ce qui s'est passé à Bayonne. Voici comment s'exprimait récemment ce journal : « Lorsque, dans le mois de mars dernier, à l'exemple de plusieurs villes, notre édilité assura à ses administrés un approvisionnement de froment pendant trois mois, lorsqu'en outre elle vint en aide aux classes nécessiteuses, par la distribution de bons de pain au rabais, la presse locale n'eut que des louanges pour cette double mesure. . . . .

« Ce qui est certain, c'est qu'il est vivement regrettable que, faute de réserves suffisantes de froment sur notre place, la mesure dont il s'agit n'ait pas pu embrasser une période plus longue, car l'approvisionnement fait alors s'épuise de jour en jour, et il ne pourra être renouvelé qu'à des prix supérieurs. Est-ce pourtant à dire que l'expression de ce regret puisse rien faire perdre de sa valeur à la première mesure? En aucune façon. *On lui doit, et tout le monde le reconnait, d'avoir contenu, pendant longtemps, la hausse qui se manifeste aujourd'hui sur notre marché, en vue peut-être de l'épuisement prochain de notre réserve.* »

— Le *Breton*, de Nantes, constate les mêmes résultats dans une lettre que lui adresse un de ses correspondants : « En étudiant ce qui s'est fait cet hiver dans un grand nombre de villes de France, on reconnaît que le système des bons différentiels a partout occasionné des dépenses énormes. Dans les villes où des blés et farines ont été achetés par les municipalités, ou par des associations protégées par elles, il paraît, au contraire, que des effets importants ont été obtenus à peu de frais.

..... En résumé, je crois que, dans un avenir peut-être peu éloigné, toutes les communes se mettront en mesure de faire une concurrence véridique au commerce, pour tous les objets de première nécessité. C'est là que conduiront les essais partiels, les efforts isolés dont nous sommes témoins. Toutes les institutions qui ont pour but d'*amener le bon marché* des denrées indispensables à la vie, ou du moins d'*empêcher le renchérissement exagéré*, ont, selon moi, une importance bien plus grande que les mesures qui tendent à *remédier au renchérissement.* »

— Ecoutez maintenant la *Vigie de l'Ouest* : « Le mouvement général de baisse ne se manifeste pas encore parmi nous; il y a eu hausse à Dol samedi dernier.

» Il faut bien attribuer ce fléau à qui de droit, c'est-à-dire aux spéculateurs. Un négociant du Havre écrivait dernièrement que la fièvre d'agiotage qui avait saisi il y a un an les joueurs sur les chemins de fer s'était manifestée dans ce port à l'occasion des farines.

» Nous ne cessons de demander au gouvernement une législation qui réglemente sévèrement le commerce des grains et empêche toutes ces spéculations odieuses. Encore une fois, nous ne comprendrons jamais le respect que l'on croit devoir à une liberté qui a pour résultat d'affamer les populations. Qu'on laisse la fureur de l'agiotage s'exercer sur les chemins de fer ou sur les eaux-de-vie, nous le concevons ; mais sur la vie même du peuple, c'est ce que l'on ne nous fera jamais admettre. »

— Le *Conservateur de la Dordogne* rendant compte de l'ouvrage de M. Moreau, sur les assurances, s'exprime ainsi : « C'est ici surtout qu'il importe de voir l'Etat se placer au premier rang et prendre l'initiative de ce genre d'assurance. Les sinistres qui frappent annuellement l'agriculture ont trop d'importance et de gravité pour que de simples compagnies puissent les réparer efficacement. L'auteur de l'*aperçu* le démontre avec une grande force, de même qu'il fait ressortir les immenses avantages d'une société souveraine émanant de l'E[tat]

sommes obligés de le reconnaître avec l'auteur de ce livre, les hommes de finance s'attachent davantage aux impôts prélevés sur les objets de consommation, parce que, de tous, ce sont les plus faciles à percevoir. »

— Le *Quimpérois* publie une série d'articles sur l'établissement d'ateliers-modèles dans chaque département où les ouvriers de tous les métiers trouveraient les instruments perfectionnés de leur profession, et tous les renseignements propres à favoriser le progrès industriel.

— L'*Abeille* de Poitiers commence une série d'articles sur les divers systèmes de secours publics. Elle signale dans le premier les inconvénients du système protestant de la taxe des pauvres.

— M. A. T. reprend dans le *Bulletin d'Espalion* les publications *sur le socialisme*: malheureusement le titre est la seule chose qui ait quelque valeur.

— Dans un article intitulé : *Corruption et Paupérisme*, l'*Adour* signale les misères et les vices de la situation.

— L'*Observateur des Pyrénées* juge comme nous l'œuvre d'O'Connell : « Eh bien ! tous les hommes sérieux qui ont examiné de près la situation de l'Irlande, sa famine perpétuelle, la déplorable condition de ses classes populaires, savent parfaitement que c'est par un autre mode d'administration de la propriété, par la création de grand travaux publics, par l'organisation de l'association qu'on remédierait efficacement au mal, et non par la constitution d'un parlement distinct. Les idées exclusivement politiques d'O'Connell n'étaient donc plus réellement en harmonie avec l'opinion la plus avancée, touchant la direction à donner à l'agitation irlandaise. La scission éclatante qui s'était, au surplus, manifestée dans son sein, il y a quelque temps, en est la meilleure preuve. »

— Le *Breton* s'étonne que nous ayons pris la défense du *Siècle*, dont il signale l'esprit arriéré. — Nous n'avons pas à défendre, pas plus qu'à attaquer le *Siècle* : nous avons voulu seulement rendre témoignage au concours très intelligent et très zélé d'un rédacteur de ce journal, pour la mise à l'ordre du jour de la question des comptoirs agricoles, et la nomination d'un rapporteur dont les tendances socialistes ne lui étaient pas inconnues.

— Le *Courrier de l'Eure* déplore dans un premier-Paris, les tendances communistes qui éclatent dans le cinquième volume des *Girondins* de M. de Lamartine. Mais il n'oppose à ces tendances que la constitution actuelle de la propriété, comme si elle répondait au beau idéal. Vous ne voulez pas de communisme? Proposez une doctrine plus vraie et plus féconde pour le bien.

— Le *Journal de l'Indre* et les *Annales agricoles* de l'Indre, parlent avec éloge d'un projet d'asile agricole pour les enfants abandonnés, par M. le comte Lancosme-Brèves. Nous en parlerons nous-mêmes dès que nous aurons de plus amples informations.

— Le *Mémorial bordelais* contient un feuilleton de M. Just Albert, sur le livre des *Crèches*, par notre ami J. Delbruck. Nous y remarquons le passage suivant :

« Fourier s'est occupé de tout ce qui concerne l'enfance, non-seulement avec l'intelligence d'un homme de génie, mais encore, si l'on veut bien nous passer l'expression, avec l'intelligence d'un cœur de mère. De tous les systèmes d'éducation connus jusqu'à ce jour, le sien est incontestablement le plus naturel et le plus complet. Il prend l'enfant dès son premier cri pour le suivre, avec une admirable sollicitude, dans toutes les phases de son développement. Il n'omet aucun détail, il ne néglige aucun moyen. La crèche, cette institution que nous trouvons si belle, n'est qu'un bien faible diminutif du *séristère phalanstérien*, dans lequel elle nous introduira tôt ou tard. Elle est un véritable progrès sur ce qui existe, et, de plus, elle nous présage un progrès encore plus grand. Par ce double motif, nous devons franchement l'encourager. »

Et plus loin :

« A côté de la misère, qui grossit tous les ans le chiffre des expositions, il y a le vice qui agit peut-être plus énergiquement encore. Or, la crèche, qui vient au secours de la misère, peut tout aussi bien venir combattre le vice. C'est ce qui arrivera, nous en avons la ferme conviction, mais pour cela, il faudra qu'elle élargisse ses bases. L'avenir, et un avenir prochain, fera comprendre la vérité de ce que nous avançons ici. »

Ce nom de Just Albert, qui revient fréquemment sous notre plume dans ce tableau du socialisme, nous rappelle deux charmants volumes, l'un de poésie, l'autre de prose, signés de ce nom, dont notre collaborateur Fleury rendra prochainement compte.

— Le *Patriote des Alpes* rend compte du cours de Victor Hennequin à Grenoble dans les termes que nous faisons connaître dans le courant du journal.

— L'*Océan* (de Brest), qui a publié une série de remarquables articles sur la marine, déplore que l'Etat ait abandonné à des compagnies l'entreprise des paquebots transatlantiques.

— La *Seybouse* (de Bône) revient sur l'association agricole qui s'organise dans ses murs :

« Chacun est pénétré de cette vérité, c'est que les errements suivis jusqu'à ce jour sont imparfaits, c'est que le sol ne deviendra réellement productif que par des travaux importants et dirigés avec intelligence, soutenus par de grands capitaux. C'est cette pensée qui a réuni les habitants de Bône en une association dont les bases et les principes, déjà mis en pratique par l'union agricole du Sig, dans la province d'Oran, ont eu, dès les commencements, des résultats prodigieux.

» La société agricole de Bône s'est constituée, ses statuts ont été préparés, élaborés, adoptés ; de puissantes adhésions sont venues encourager ce généreux essor, cette tendance remarquable de notre population. Aujourd'hui, la demande de concession formée par la compagnie est produite devant le conseil supérieur d'administration.

» Maintenant, la pensée de coloniser succède aux idées de guerre, de domination et de conquête. Nous ne pouvons pas mieux asseoir notre prépondérance qu'en présentant aux peuples étonnés le spectacle de ce qu'ont valu à la gloire de la France la puissance de son industrie et sa haute intelligence de ce qu'il y a de beau, de grand, de moral. »

— L'*Enquête sociale*, répondant à un mot de l'une de nos dernières revues, démontre que les hommes doivent être préparés à la vie associée par une éducation préalable, pour fonctionner avec harmonie. — Nous sommes si loin de méconnaître les bienfaits de l'éducation, qu'elle constitue pour nous l'objet principal de nos efforts, et l'on sait que Fourier a écrit sur ce sujet tout un admirable traité. Notre critique portait uniquement sur une lacune de l'article de l'*Enquête sociale*, dont l'auteur supposait que l'éducation suffisait pour faire régner l'ordre et le bonheur sur la terre, sans se préoccuper de l'organisation sociale au sein de laquelle l'enfant se développerait un jour. L'*Enquête sociale* est trop intelligente pour ne pas voir que l'éduca[tion]

... celle où le monde marche depuis longtemps, par suite du désordre extra-naturel qui le trouble ; l'autre est celle où il aurait dû se tenir en vertu des plans de la Providence, celle où le christianisme veut le faire rentrer.

» La conscience de l'humanité s'éclaire tous les jours davantage, en raison directe des temps déjà accomplis dans ses destinées et de la plus grande proximité de sa fin providentielle. De nos jours surtout, les hommes que l'on appelle du mouvement, tendent toujours plus directement à rentrer dans la véritable voie du progrès. Une force, mystérieuse encore pour plusieurs d'entre eux, les y pousse sans relâche. Ils réclament avec énergie contre les difficultés dont il semble qu'on s'obstine à embarrasser le libre jeu des virtualités humaines. Ils ont, il est vrai, affaire à forte partie. D'autres hommes, les hommes de la résistance, n'ayant pas conscience du mouvement ascendant de l'humanité, ou refusant d'ouvrir les yeux à la lumière, s'effraient de ce qu'ils appellent des innovations. Ils se cramponnent au passé, au présent qui demain même sera déjà le passé, et ils s'imaginent retenir la société sur le bord d'un abîme en entravant sa marche vers la fin que Dieu lui a assignée. Insensés! ils ne comprennent pas que la force divine qui sollicite l'humanité et qui l'entraîne à son but ne saurait être suspendue ; qu'en arrêter l'effet, c'est s'exposer à rendre d'autant plus redoutable et plus irrésistible le mouvement qui la transportera au point qu'elle eût dû déjà atteindre, à en juger par le temps écoulé.

»Ils ne comprennent pas qu'une force indestructible étant donnée, elle se manifestera avec d'autant plus d'impétuosité qu'on aura plus imprudemment comprimé son expansion. Ils ne comprennent pas que ce large fleuve qui fertilise les campagnes peut devenir, si on l'entrave, un torrent furieux qui dévaste tout sur son passage, jusqu'à ce qu'il ait repris son cours régulier.

»C'est ainsi qu'en tout temps les hommes du pouvoir, à qui appartient providentiellement l'initiative du progrès social, ont amené de terribles révolutions, en s'effrayant mal à propos des idées nouvelles. Comme si le monde pouvait rester stationnaire! C'est en présence de cette loi imprescriptible de la nature humaine que nous conjurons les hommes du pouvoir actuel d'ouvrir les yeux à la vérité et d'employer les dons qu'ils tiennent du Créateur au service de la société. Résister au développement humanitaire, c'est une des nombreuses manières de s'opposer à la volonté du Tout-Puissant.»

L'*Helvétie* rend compte avec bienveillance des banquets phalanstériens qui ont eu lieu dans plusieurs localités de la Suisse française, et signale les progrès faits dans ce pays par l'École phalanstérienne, qu'il ne faut pas, ajoute-t-elle avec beaucoup de raison, confondre avec le communisme.

Nous souhaitons vivement que le *Courrier suisse* et son fidèle écho, le *Constitutionel neuchâtelois*, qui se plaisent souvent à confondre les deux doctrines, imitent enfin l'impartialité et la bonne foi de leur confrère du Jura bernois. Mais que deviendraient le piétisme et l'aristocratie financière, si le socialisme triomphait complètement à Lausanne et à Neuchâtel.

L'*Eco del Comercio* de Madrid, après avoir appelé l'attention de ses lecteurs sur le mouvement socialiste qui vient de se manifester en France, en Belgique et en Suisse, à l'occasion de la fête du 7 avril, reproduit les toasts remarquables prononcés au banquet de Besançon.

REPRODUCTIONS.

La *Voix de la Vérité* reproduit : la Junte d'Oporto ; — le Travail dans les Communautés religieuses.

La *Gazette de France* : Les Promesses de Pairie.

La *Voix nouvelle* : Promesses de Pairie.

Le *Musée des Familles* : Voyage fantastique (feuilleton).

La *Revue de l'Ouest* : Problème social.

L'*Industriel de la Champagne* : Impôt sur les Chiens ; l'Intervention en Portugal.

Le *Courrier de Saint-Quentin*, le *Bien public* : les Agioteurs.

Le *Courrier de Saint-Etienne* : Une question de presse.

L'*Observateur des Pyrénées* : le Sentiment démocratique.

L'*Emancipation de Toulouse* : le Sentiment démocratique ; — les Agioteurs.

L'*Echo de la Nièvre* : le Fou de Saint-Mandé (feuilleton).

Le *Franc-Parleur de la Meuse* : les Chiens devant la Chambre ; — l'Influence française en Espagne, en Portugal et en Grèce.

Le *Propagateur des Ardennes*, l'*Argus soissonnais* : les Chiens devant la Chambre.

Le *Q[illegible]* : les Trésors de Ben-Ali (feuilleton.)

L'*Intérêt public* (Caen) : le nouveau Ministre des travaux publics en face des Compagnies.

Le *Libéral liégeois* : la Sainte-Alliance constitutionnelle ; — Intervention en Portugal.

L'*Impartial de Bruges* : Travail des Communautés.

Le *Débat social* (Bruxelles) : le Sentiment démocratique.

L'*Helvétie* : l'Intervention en Portugal.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : La Junte d'Oporto et l'Intervention. — Le nouveau ministre des travaux publics en face des compagnies. — Commerce communal. Boulangeries sociétaires. — Chambre des députés. Une séance bien remplie. — Question du sel. Le socialisme officiel. — Le travail dans les communautés religieuses. — Les Serments. — Du rapport de M. de Tocqueville sur l'Algérie. — Les promesses de pairie. — L'Intervention en Portugal. — La Récolte prochaine. — La loi sur la médecine. — Organisation du service médical. — L'esclavage en Algérie. — Travaux des Chambres. — Nouvelles des Etats-Unis, de l'Algérie, de l'Angleterre, du Portugal, etc. — Faits divers — Chronique des beaux-arts, etc. — VARIÉTÉS Beaux-arts. Peinture murale. M. Hipp. Flandrin. — Les blagueurs politiques. — *Eléments de cristallographie*, par J. Muller. — *Réflexions sur les projets de loi relatifs à l'enseignement et à l'exercice de la médecine*, par Bénech. — Examen de 4 ouvrages sur l'Algérie. — *Economie politique anglaise.* — *Elizabeth d'Autriche.* — FEUILLETON. Revue dramatique. — La part des femmes, roman (4 feuilletons). — Revue archéologique. L'hôtel des Thermes et de Cluny.

PETITE CORRESPONDANCE.

Ribeauvillé. — M. W. — Reçu les 70. — Remerciements à M. K., à Mme B. et à vous.

Sablé. — M. A. — Nous vous réinscrivons et vous attendrons. — Affectueux compliments.

Vendôme. — M. B. — Très bien : merci.

Moras. — M. L. de B. — Reçu les 14[illegible]. — Remerciements.

Forbach. — M. E. de B. — Nous expédions les 30 liv.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	79 10	79 40	79 » »	79 » »
— — fin courant	79 15	79 15	79 10	79 15
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 80	116 95	116 80	116 90
— — fin courant	117 20	117 25	117 15	117 25

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» » » »	Banq. de Fr. dr cours		3320 » »
4 0/0 J.	»	100 » »	O. V. de Par.	»	1360 » »
Emp. 1844, au Ct	»	» » [illegible]	C. hyp.	»	258 » »
— fin Ct	»	» » »	— Gouin.	»	» » » » » »
B. du Trés.	»	5 1/4	— Gann.	»	1120 » »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	79 25	79 35	—	79 60	79 75
5 p. 0/0	d. 50	» » » »	117 45	—	» » » »	» » » »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	70 1/2	40 » »	» » » »	» » » »
5 p. 0/0	40 » »	» » » »	» » » »	» » » »

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »	ROM.	Dr c.	100 1 4
Récap. Rotsch.	»	103 25	BELG. 2 1/2	»	» » » »
ESP. Dette ac.	»	» » » »	— 4 1/2	»	» » » »
— — pass.	»	4 5 8	do 1840	»	100 1 2
— 3 p. 0/0.	»	» » »	do 1842	»	100 1 2
Dette intérieure	»	29 3 8	— Banque	»	» » » »
PORTUG. 5 0/0 1827	»	» » » »	— do fin. 1844.	»	» » » »
HOLL. 2 1/2	»	» » » »	PIEMONT	»	1110 » »
HAITI	»	» » » »	AUTRICHE	»	390 » »

Union minière... » » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. 5 0/0	1200	» »
Act. d J.	» »	» »
Ch. S. G.	815	» »
V. r. dr.	» » »	» »
— Ob. anc.	» » » »	» »
— — nouv.	» » » »	» »
V. r. gauc.	220	» »
Paris à Sc.	» » »	» »
— à Orléans	1265	» »
— à Rouen.	976	25
R.-Havre.	660	» »
Avignon.	750	» »
Str. à Bâle.	191	» »
Paris-Str.	427	50
Tours-Nant	» » »	» »
Orl.-Vierz.	597	50
C. du Nord	607	50
Fam.-Haz.	» » »	» »
Diep.-Féc.	» »	» »
Boul. à Am.	» » »	» »
Orl.-Bord.	5 7	50
Mont. à Tr.	» » »	» »
Paris Lyon	440	» »
Bord-Teste	» » »	» »
Zinc V. M.	» » » »	» »
Lin Maber	475	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» » » » »	Paris à Rouen	973 75	Orléans à Vierzon.	» » » » »
— (r.-g.)	» » » » »	Rouen au Havre	662 50	Bordeaux à Cette.	508 75
Paris à Orléans	1255 » »	Marseille à Avign.	747 50	Nord	657 50
— à Lyon	440 »	Paris à Strasbourg	427 50	Boulogne à Amiens	» » » »

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 92 à 92 50; courant du mois, 93 (l'hect.); juillet et août, 95; 4 derniers mois, 101 à 100.

Lille. — Colza, 77 à 76-50; lin, 94; cameline, 87-50 à 87; chanvre, 92.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 86; juillet et août, 88; septembre et octobre, 90.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, » » » fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 juin.

- » h. » [illegible] OPÉRA. —
- 7 h. » [illegible] FRANÇAIS. — Cinna, Corneille le Rotrou, le Menteur.
- 7 h. » [illegible] ODÉON. — Horace, le Menteur, (1re rep.) Corneille chez Poussin.
- 8 h. » [illegible] OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants, Nouveau Seigneur.
- 7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — Reine Margot.
- 7 h. » [illegible] VAUDEVILLE. — Vicomtesse Lolotte, les Habits d'emprunt, Partie à trois, les Intimes.
- 5 h. 3/4 GYMNASE. — Tirelire, Nuits, Irène, la Femme.
- 7 h. » [illegible] VARIÉTÉS. — Ether, Mme et M. Pinchon, Gentil Bernard, danseurs espagnols, Ma Femme et mon parapluie.
- 7 h. » [illegible] PALAIS-ROYAL. — Le Trottin de la Modiste, Père et Portier, les Bains, le Major Cravachon.
- 5 h. » [illegible] PORTE-SAINT-MARTIN. — Tronquette, Kao-Kang, la Tour de Nesle, les Meuniers.
- 6 h. 1/2 GAITÉ. — Le Curé Mérino, la Chambre ardente.
- 7 h. » [illegible] AMBIGU-COMIQUE. — Duchesse de Marsan, Mlle de Briscambille.
- 8 h. » [illegible] CIRQUE. — Soirées équestres.
- 7 h. » [illegible] COMTE. — Vautour, Crispin, l'Anglais touriste, Riquet, Gentil Hussard.
- 5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Tyran, l'Ile d'Amour, les Tribulations.
- 6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, on demande un Mari.
- 6 h. » [illegible] BEAUMARCHAIS. — Pacte, Chiffonnié, la Laponne.
- 5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — La Tutelle, la Bouquetière, Oh! que l'amour est agréable.
- 3 h. » [illegible] HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
- 7 h. » [illegible] CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.
- » h. » [illegible] JARDIN MABILLE. — Grandes soirées musicales et dansantes, les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

[illegible] (Calvados). Froment, 43-04. — Orge, 22-33. — Sarrazin, 22-50. — Pain, 68 c. — Hausse, 42 c.

Beaugency (Loiret). Froment, 34-27 à 39-82. — Méteil, 30. — Seigle, 27. — Orge, 23. — Sarrazin, 16. — Haricots, 36. — Pommes de terre, 10. — Baisse, 4 fr. 60 c.

Bergues (Nord). Froment, 1re, 41-72 ; — 2e, 40-15 ; — 3e, 38-60. — Orge, 22-25. — Avoine, 13-14. — Fèves, 24-28. — Pois jaunes, 22 ; — de bleus, 22-66. — Haricots, 25-60. — Pommes de terre, 7-72. — Baisse, 3 fr. 78 c.

Besançon (Doubs). Froment, 35-50 à 40-15. — Avoine, 10-75. — Baisse, 7 fr. 75 c.

Blois (Loiret). Froment, 1re, 38 à 40 ; — 2e, 35-50 à 36-30 ; — 3e, 27 80 à 35. — Prix moyen, 36-05. — Méteil, 34-20. — Seigle, 26-14. — Orge, 22-17. — Sarrazin, 14-24. — Avoine, 11-81. — Haricots, 38-05. — Pois, 30. — Foin, [illegible]. — Paille, 5-52. — Pain, le kil., 1re, 63 c. ; — 2e, 51 c. ; — 3e, 42 c. — Baisse, 6 fr. 85 c.

Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne). Froment, 1re, 40 ; — 2e, 38-45 ; — 3e, 36. — Avoine, 1re, 13-33 ; — 2e, 12-60 ; — 3e, 12. — Son, 15-50 à 16. — 125 kil., 85 ; — 2e, 83 ; — 3e, 70. — Pain, le kil., 62 c. 1/2 ; — 2e, 52 c. 1/2. — Bis, 42 c. 1/2. — Baisse, 1 fr. 50 c.

Charleville (Ardennes). Froment, 1re, 41-75 ; — 2e, 40-50 ; — 3e, 39-50. — Méteil, 1re, 33-50 ; — 2e, 32. — Seigle, 1re, 26-50 ; — 2e, 25-50 ; — 3e, 24-25. — Orge, 22-50 à 21-50. — Avoine, 11-50 à 10-75. — Baisse, 1 fr.

Colmar (Haut-Rhin). Froment, 1re, 41-40 ; — 2e, 39-95 ; — 3e, 37-60. — Méteil, 31-08. — Orge, 24-72. — Pommes de terre, 10-50. — Pain bl. le 1/2 kil., 35 c. — Bis blanc, 28 c. — Bis, dit de ménage, 22 c.

Douai (Nord). Froment, 39 à 44-25. — Escourgeon, 19-50 à 21-50. — Avoine, 11-50. — Féveroles, 21. — Baisse, 1 fr.

Dourdan (Seine-et-Oise). Froment, 1re, 43 ; — 2e, 42 ; — 3e, 41. — Méteil, 1re, 30 ; — 2e, 29. — Seigle, 29 à 28. — Orge, 26 à 25. — Avoine, 12 à 13. — Pain, le kil., 1re, 59 c. 1/2 ; — 2e, 54 c. 1/2. — Baisse, 2 fr.

Epinal (Vosges). Froment, 33-50. — Méteil, 29-95. — Seigle, 29-17. — Sarrazin, 19-50.

Grand-Lemps (Isère). Froment, 1re, 39-50 ; — 2e, 36-80 ; — 3e, 34-20. — Seigle, 31 à 30. — Orge, 24-50. — Sarrazin, 14-50. — Avoine, 14-80. — Pain, [illegible]

Montargis (Loiret). Froment, 1re, 37-50 ; — 2e, 35 ; — 3e, 32. — Méteil, 1re, 35 ; — 2e, 32-50 ; — 3e, 30. — Orge, 1re, 22 ; — 2e, 21 ; — 3e, 20. — Avoine, 1re, 12-75 ; — 2e, 12 ; — 3e, 11-50. — Mouture, 1re, 25 ; — 2e, 22-50 ; — 3e, 20. — Pain, le kil., 1re, 50 c. ; — 2e, 45 c. — Foin, les 500 kil., 50, 48, 45 et 40. — Paille, les 1000 kil., 60, 64, 60 et 55. — Baisse, 4 fr. 75 c.

Mulhausen (Haut-Rhin). Froment, 1re, 35-60 ; — 2e, 33-97 ; — 3e, 30-05. — Méteil, 1re, 28-75 ; — 2e, 28 ; — 3e, 26-50. — Seigle, 1re, 27 ; — 2e, 25 ; — 3e, 24. — Orge, 1re, 25 ; — 2e, 24-25 ; — 3e, 23-50. — Sarrazin, 23. — Avoine, 1re, 12-50 ; — 2e, 12 ; — 3e, 11-50. — Haricots, 30. — Pois, 30. — Lentilles, 32. — Vesces, 24. — Pommes de terre, 9 à 10. — Pain, le kil., 1re, 48 c. ; — 2e, 40 c. — Farine, les 100 kil., 1re, 52 ; — 2e, 45 ; — 3e, 37. — Baisse, 6 fr.

Tonnerre (Yonne). Froment, 30 à 40. — Méteil, 25 à 30. — Seigle, 21-50 à 24. — Orge, 14-50 à 19-50. — Pois, 26-50. — Pain, 60 c. — Baisse, 2 fr. 25 c.

Troyes (Aube). Froment, 39-40 à 40-33. — Baisse, 67 c.

Vierzon (Cher). Froment, 36-75 à 43-45. — Méteil, 31-45. — Seigle, 30-75. — Pain, 75 c. — Baisse, 3 fr.

IMPRIMERIE LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 7 JUIN.

Chambre des députés.—Discussion sur l'Algérie.

La Chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion des crédits supplémentaires pour l'Algérie. Trois immenses discours, pleins de généralités, ont rempli toute la séance; malheureusement leur importance n'est pas à la mesure de leur longueur. Ça été d'abord M. Chasseloup-Laubat, qui, dans un langage qui vise à l'animation sans l'atteindre, s'est posé comme membre de la minorité, qui, dans la commission, n'a repoussé du projet de loi que sa forme, mais a formulé un amendement destiné à favoriser la colonisation par les soldats, *après leur libération*, différence capitale avec le projet du gouvernement. Est venu ensuite M. Ferdinand Barrot, qui a donné à la Chambre des détails pleins d'intérêt sur les dispositions morales, le caractère, les habitudes des races vaincues dans leurs relations industrielles avec les vainqueurs. Ses informations, qui avaient pour base son expérience personnelle ou celle de ses agents, confirment tout ce que déjà l'on sait sur la possibilité de rallier à nous les Arabes et les Kabyles par l'intérêt. Enfin M. Garnier-Pagès, dans un discours véhément, plus encore dans la forme oratoire qu'au fond, a dressé un acte d'accusation contre l'impéritie et la négligence du gouvernement. Une faute grave qu'il a signalée, et qui ne saurait trop l'être, c'est l'absence de toute fortification sérieuse sur les côtes de l'Algérie.

Comme le débat n'a pas encore pris couleur, et qu'il ne s'engagera sérieusement que lorsque des orateurs plus considérables auront pris la parole, nous profiterons du répit que la discussion nous laisse pour revenir à l'important rapport de M. de Tocqueville, dont nous analyserons aujourd'hui les vues relatives au gouvernement des indigènes.

La commission pense que l'effectif de l'armée de 94 000 hommes, qui ne devrait pas être dépassé, ne suffira qu'autant que l'on ne fera ni expéditions ni établissements dans le petit désert, et surtout que l'on n'essaiera aucune occupation militaire de la Kabylie indépendante. Nous devons donc, pense-t-elle d'une manière absolue, nous borner à occuper le Tell moins la Kabylie, et dans cette position tous nos efforts doivent tendre à réduire l'effectif de 94 000 hommes, ce qui ne sera possible qu'en modifiant les dispositions des indigènes à notre égard.

Quels sont les moyens de modifier ces dispositions?

La commission ne les voit que dans l'organisation du gouvernement des indigènes. Le système suivi à cet égard, quoique varié dans ses détails, est partout le même. Les tribus ne sont nulle part administrées par nous directement, et les grands chefs indigènes sont les intermédiaires entre elles et nous. Ce sont nos généraux qui gouvernent, ayant pour agents les officiers des bureaux arabes, institution qui, créée dans l'origine par M. le commandant de Lamoricière, et appliquée depuis par M. le maréchal duc d'Isly à toutes les parties de l'Algérie, a produit les plus grands avantages.

Le système de gouvernement des indigènes repose sur trois principes que la commission trouve très sages, et qui sont les suivants: 1° le pouvoir politique doit être dans les mains des Français; 2° les pouvoirs secondaires doivent être exercés par les habitants du pays; 3° nous devons nous appuyer sur les influences existantes, c'est-à-dire sur l'aristocratie. La commission pense que ces trois maximes de gouvernement sont justes dans leur généralités, mais qu'elles n'ont de véritable valeur que par la sage et habile application qu'on en fera.

Le gouvernement doit soigneusement éviter de tomber soit dans un excès de douceur et de bienveillants égards, soit dans un excès de sévérité, comme il est arrivé trop souvent. Il faut diriger les indigènes, non-seulement dans le sens de notre intérêt, mais encore dans le sens du leur; il faut travailler avec ardeur au développement continu de leur société imparfaite; les pousser moins dans la voie de notre civilisation européenne que dans le sens de celle qui leur est propre; il faut leur demander ce qui leur agrée et non ce qui leur répugne; ne pas les forcer à venir dans nos écoles, mais relever les leurs; multiplier ceux qui y enseignent; former les hommes de lois et les hommes de religion dont la civilisation musulmane ne peut pas se passer plus que la nôtre. Ce serait commettre, pense la commission, une grande imprudence que de vouloir éteindre les passions religieuses que le Coran inspire et qui nous sont hostiles, dit-on.

Mais la question vitale est celle des terres. Nous sommes obligés, en justice et en bonne politique, d'indemniser ceux qui possèdent les terres que nous jugeons nécessaires à la colonisation, et l'expérience a déjà montré que nous pouvions aisément le faire. On doit plutôt resserrer les tribus dans leur territoire que les transporter ailleurs. Cette dernière mesure est impolitique et de plus très dure. Mais, ce qui est important, c'est que, dans l'intérêt de tous, les transactions immobilières entre les Arabes et les Européens soient soumises au contrôle supérieur de l'autorité publique. Du reste, même quand un gouvernement sage, bienveillant et juste sera établi, il ne faut pas compter parvenir aisément et en peu de temps à détruire dans le cœur des populations indigènes la sourde haine contre la domination étrangère. Il faut donc, quelle que soit notre conduite, rester forts, en cherchant à lier à nous les indigènes, moins par la communauté des idées et des usages, que par celle des intérêts.

Telles sont les principales bases des opinions de la commission en ce qui est relatif à la question de la domination des indigènes. Parmi ces principes il en est beaucoup que nous acceptons, mais il en est plusieurs que nous repoussons, entre autres l'obligation absolue pour notre armée de ne rien occuper en outre des plaines du Tell; l'obligation de s'appuyer sur les influences existantes et de ne prendre les pouvoirs secondaires pour le gouvernement que dans les habitants du pays; et surtout ce que nous repoussons, c'est que la France doive travailler à maintenir et reconstruire, dans toute sa pureté, à côté de la société européenne, la société musulmane, qui nous est évidemment antipathique et hostile.

Demain nous développerons nos motifs.

Dans le cours de la discussion d'aujourd'hui, M. Crémieux ayant demandé de nouveau à adresser des interpellations à M. le ministre des affaires étrangères sur les affaires de Portugal, M. le ministre a répondu que les faits accomplis récemment lui permettaient d'accepter aujourd'hui un débat qu'il avait dû refuser il y a peu de jours; en conséquence, et sur la proposition de M. le ministre, la chambre a décidé que les interpellations auraient lieu lundi prochain.

Discussion du projet de loi sur la médecine.

Voici la troisième séance que la Chambre des pairs consacre à la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement et à l'exercice de la médecine. L'impression qui résulte jusqu'à présent du débat, c'est que cette nouvelle tentative pour renouveler notre législation médicale si défectueuse aboutira encore à un avortement. Les membres de la noble assemblée écoutent, à la vérité, les arguments des adversaires et des défenseurs de la loi présentée; ils cherchent volontiers à s'éclairer pour l'avenir sur des questions dont ils sentent bien toute la délicatesse et les graves difficultés; mais ils n'ont pas en réalité l'air de prendre au sérieux, pour le présent, la tâche qu'on leur a imposée.

Attaquée d'une façon brillante et spirituellement sophistique, dans les deux précédentes séances, par MM. Cousin et de Montalembert, faisant pour la première fois cause commune en matière d'enseignement; combattue par M. le prince de la Moskowa au point de vue surtout de l'intérêt et de l'indépendance du corps médical qu'elle menace, la loi Salvandy a été défendue aujourd'hui par son auteur avec un succès plus que médiocre. Au lieu d'envisager de haut et dans son ensemble le problème qu'il a eu le mérite de vouloir résoudre, M. le ministre de l'instruction publique s'est jeté dans une controverse de détails qui a fatigué sans profit l'auditoire. Eh! qu'importait que vous eussiez mis M. Cousin en contradiction avec lui-même, en citant quelques passages du monument historique élevé par ce prédécesseur à son ministère de six mois? Ce n'est pas le premier démenti, on le sait bien, que s'est donné à lui-même le prince de l'éclectisme. Qu'importait encore qu'un autre orateur eût exagéré quelque peu vos promesses au Congrès médical? Tous ces points n'étaient que d'un intérêt secondaire; ils ne touchent point au fond même des questions à vider.

Vous avez voulu, malgré les difficultés de l'entreprise et la contrariété de plusieurs des intérêts en présence, vous avez voulu, et nous vous en glorifions, doter la France d'une organisation médicale plus en harmonie que celle qui existe avec les besoins des populations, avec les progrès de l'esprit public, avec ces sentiments d'humanité et de solidarité générale qui commencent à pénétrer partout, et que n'a pas peu contribué à faire naître et à développer dans les cœurs l'influence des idées socialistes. Eh bien! quel est le but qu'il fallait toujours avoir devant les yeux? Le voici: procurer à la population tout entière, à la population des campagnes aussi bien qu'à celle des villes, les secours éclairés de l'art médical; et, pour assurer ce résultat, préparer aux médecins une position en rapport avec les garanties diverses de savoir et de moralité que la société a droit d'exiger d'eux. Ces garanties doivent être sérieuses, car il s'agit ici d'une profession à laquelle non-seulement la santé et la vie des hommes, mais encore l'honneur et les secrets les plus intimes des familles sont journellement confiés.

Or, il y a lieu d'examiner avant tout si, pour atteindre sûrement et de la façon la moins onéreuse en même temps le but précité, il ne conviendrait pas mieux d'organiser la médecine à la façon des services publics, que de la laisser, sauf la condition des épreuves pour le grade, dans les conditions ordinaires des professions industrielles. C'est là un premier point qui n'a été envisagé ni dans l'exposé des motifs du ministre, ni dans le rapport de la com-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 8 JUIN 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE CORNEILLE. — ODÉON. *Corneille chez Poussin*, à-propos en un acte, par M. Delaboullaye. — THÉATRE-FRANÇAIS. *Robert Bruce*, tragédie en 5 actes, par M. Beauvallet. — VARIÉTÉS. *Les Trois Portiers*, vaudeville en deux actes par MM. Dupeuty et Vanderburch.

C'était hier le 241e anniversaire de la naissance de Corneille. Voilà près de deux siècles et demi que naquit à Rouen, dans une maison d'avocats, ce sublime et naïf génie qui devait trouver notre tragédie classique et même notre comédie de fantaisie et d'intrigue. Subissant de guerre lasse des règles dont il s'était raillé d'abord, il est mal à l'aise dans ces entraves, mais non pas assez pour que sa verve vigoureuse en soit paralysée. Esprit ardent et droit, il reste pourtant avocat et normand; dialecticien habile, peintre éclatant de la passion, des généreux élans, il est plus vigoureux que coloré, d'une naïveté grandiose qui fait sourire et qui transporte, sublime en des pages et d'une sublimité désespérante, gracieux en certaines autres, vigoureux toujours, — mais en quelques endroits faux, entortillé, pénible, et par suite ennuyeux. — Ame noble et grande, il est incapable de médiocrité, et passe sans transition du bon au mauvais, du sublime au détestable. Esprit puissant, poète profond et fort, il demeure incomplet comme la forme de drame inventée par lui.

Les deux théâtres français ont célébré l'anniversaire de cette naissance en exhumant deux des chefs-d'œuvre du poète normand; l'Odéon, *Horace*, œuvre forte et naïve comme celles de Michel-Ange, profondément romaine, sans ce placage de couleur dont on enlumine aujourd'hui les reproductions antiques, et belle jusqu'en ses maladresses;— le théâtre de la rue de Richelieu, *Cinna*, tragédie plus une, plus grande encore par le sentiment et par l'idée, œuvre du poète dans toute son austère énergie; — tous deux le *Menteur*, une copie de l'espagnol, il est vrai, presque une traduction scène par scène d'une comédie d'Alarcon, mais une copie étincelante de verve, de poésie familière, d'élévation même, car l'élévation n'abandonne jamais Corneille même lorsqu'il daigne condescendre à sourire.—Les deux scènes nous l'ont présenté sous sa double face grave et riant, austère et gracieux. Elles nous ont montré sa tragédie qui n'est pas celle de ses successeurs, et sa comédie, fantaisie spirituelle, qui n'a rien nou plus à démêler avec la comédie de Molière ou de Beaumarchais. — Puis les deux théâtres ont représenté chacun une pièce de circonstance, celle du Théâtre-Français, *Corneille et Rotrou*, est connue; celle de l'Odéon, *Corneille chez Poussin*, est nouvelle. Ce sont quelques scènes entre les deux illustres artistes et Philippe de Champaigne. Le tout est terminé par le couronnement du buste de Corneille, avec accompagnement de strophes prononcées par Mlle Maxime, en présence du personnel de l'Odéon, — personnel nombreux, mais où, par malheur, il y a moins de talents que de gracieux visages.

Le rapprochement des grands noms qu'il a mis en scène a médiocrement inspiré M. Delaboullaye. L'invention dans son *à-propos* est absolument nulle, et le style est à la hauteur de l'invention. — Les claqueurs ont applaudi, le public a sifflé.

C'est très bien aux théâtres de chômer la fête des grands hommes par des œuvres de circonstance, lorsque ces œuvres ne sont pas trop indignes du nom qu'elles rappellent; mais dans le cas contraire, pourquoi, pour célébrer ces fêtes, ne tirerait-on pas de l'oubli quelque œuvre oubliée dans la collection des écrivains eux-mêmes? Pourquoi ne pas jouer le *Sicilien*, pour fêter Molière, par exemple, ou l'*Amour Médecin*, ces deux perles enfouies? Pourquoi pas les premiers actes de *Mélite*, gracieuse et fraîche composition de jeunesse pour fêter Corneille?—ou mieux encore l'*Illusion*, cette piquante fantaisie en trois actes avec prologue et épilogue, comme nous dirions aujourd'hui, ce caprice, comme l'appelle le poète lui-même, qui fut si longtemps applaudi sur la scène, d'où l'a fait disparaître, depuis un siècle et demi, l'injuste dédain de Fontenelle?

Pense-t-on donc que le public verrait sans plaisir et ce magicien évoquant les événements qui se passent à quelques cents lieues, et ce valet goguenard, amoureux d'une demoiselle de haut parage et fuyant avec elle, et surtout ce capitan qui « soutient assez son caractère de fanfaron pour permettre de croire qu'on en trouvera peu dans quelque langue que ce soit qui s'en acquitte mieux. » — C'est Corneille qui parlait ainsi, voilà deux siècles. Il ne pouvait pas prévoir les hommes de la défunte *Epoque* ou les maréchaux de notre jeune littérature.

Matamore entre en scène en délibérant :

> Lequel *il doit* des deux le premier mettre en poudre
> Du grand sophi de Perse ou bien du grand mogor...
>
> Le seul bruit de son nom renverse les murailles,
> Défait les escadrons et gagne les batailles...
> La foudre est son canon, les destins ses soldats;
> Il couche d'un revers mille ennemis à bas...
> Et, selon qu'il lui plaît, *il* remplit tour à tour
> Les hommes de terreur et les femmes d'amour.

Le soleil, dit-il plus loin,

> Le soleil fut un jour sans se pouvoir lever,
> Et ce visible dieu que tout le monde adore
> Pour marcher devant lui ne trouvait point l'Aurore.
> On la cherchait partout, — au lit du vieux Tithon,
> Dans les bois de Céphale, au palais de Memnon;
> Et, faute de trouver cette belle fourrière,
> Le jour jusqu'à midi se passa sans lumière.
>
> — Où pouvait être alors la reine des clartés?

lui demande son valet.

> — Au milieu de ma chambre, à m'offrir ses beautés,
> Elle y perdit son temps, elle y perdit ses larmes.
> Mon cœur fut insensible à ses plus puissants charmes,
> Et tout ce qu'elle obtint par son frivole amour
> Fut un ordre précis d'aller joindre le jour.

Cette fantaisie bizarre et poétique, exclue de la plupart des éditions de Corneille, serait certainement accueillie avec curiosité et faveur. Il y a aussi, dans les premiers actes d'*Andromède*, où l'on ne va pas les chercher, des pages d'une grâce et d'une naïveté charmantes. Exhumez ces pages si vous voulez fêter Corneille, et ne l'insultez pas en lui prêtant vos vers.

L'Odéon annonçait pour cette semaine une tragédie d'un jeune poète, dont on a fait grand bruit pour avoir été reçue à correction, puis refusée au théâtre de la rue de Richelieu. La représentation n'aura lieu que demain, mais en revanche, le Théâtre-Français nous en a donné une autre, *Robert Bruce*, œuvre d'un acteur aimé du public, qui a voulu devenir auteur comme Molière et Shakespeare, M. Beauvallet.

M. Beauvallet a débité bien des milliers d'alexandrins, il a retenu bien des rimes et figuré dans nombre de situations plus ou moins terribles et solennelles. Il a pris toutes ces situations, toutes ces rimes, tous ces vers, tous ces dialogues, puis un jour qu'il venait de relire le *Lord des Iles*, de Walter Scott, il s'est mis à l'œuvre et il a écrit bravement ses cinq actes et ses trois mille vers. Il y a dans sa tragédie beaucoup de fracas, de grands mots, de tirades sonores, beaucoup de souvenirs de Debelloy, Saurin, Laharpe et *tutti quanti*, beaucoup de situations mélodramatiques, de coups de poignards, de batailles, çà et là quelques cris de femmes, des trahisons, des vengeances, des larmes, et surtout de l'ennui. On assure qu'à la première représentation les masques eux-mêmes se sont pris à bâiller.

M. Beauvallet a été traité comme tout amphitryon l'est chez lui. Le repas a pu sembler indigeste, mais le public du Théâtre-Français sait vivre, et même vivre de peu; il a fort applaudi l'acteur et l'écrivain.

Le théâtre des Variétés affiche *Trois Portiers*, mais il ne nous en donne qu'un seul. Les deux autres s'indigneraient en s'entendant appeler de ce nom.

Le portier n° 4 est comme Petit Jean,

On l'avait fait venir d'Amiens pour être Suisse.

Il a changé son nom contre celui de Zurich. A ses grands airs, à

ses malades. Mais pourquoi le laisser dans une position si propre à faire naître le soupçon et la défiance?

Les législateurs se préoccuperont-ils enfin de ce côté social des questions qu'ils sont appelés chaque jour à résoudre? A part la disposition relative aux médecins cantonaux, disposition gâtée par une pensée de machiavélisme politique, tout le projet qu'on discute est conçu dans les vieux errements économiques du *chacun chez soi, chacun pour soi*. Les honorables pairs qui le combattent, pas plus que ceux qui le soutiennent, ne sortent de ces données routinières.

Faut-il maintenir deux ordres de praticiens? Nommera-t-on les professeurs de médecine au concours ou sur simple présentation? Voilà dès-lors les points principaux qui se débattent contradictoirement.

L'institution des officiers de santé est unanimement condamnée. Mais la question des deux ordres de praticiens n'est pas jugée pour autant d'une manière définitive. M. Flourens a, dans un discours judicieux, très bien fait comprendre qu'il y aurait des inconvénients de plus d'un genre à n'admettre au droit d'exercer que des médecins revêtus du titre scientifique le plus élevé. De là résulterait la nécessité d'abaisser le niveau des études, au détriment de cette renommée sans égale dont jouit dans le monde entier l'enseignement médical de notre pays. Au surplus, le second ordre de médecins, tel qu'il est voulu par ceux qui le défendent, se rapprocherait du doctorat actuel et ne devrait reproduire en rien l'officier de santé ignorant des jurys médicaux.

Dans sa réponse à cette partie de la discussion, M. le ministre n'a négligé de faire valoir aucune des excellentes raisons qu'il y a de demander au médecin des campagnes autant de connaissances qu'à celui des villes. On peut toutefois faire observer que, parmi les connaissances exigées dès à présent pour le doctorat, il en est quelques-unes qui sont d'une médiocre utilité pratique, bien qu'elles aient de l'importance comme moyen de fortifier et de généraliser les études.

Le concours, si vivement attaqué par M. Cousin, méritait qu'on prît sa défense avec plus de vigueur que ne l'a fait M. de Salvandy. Le corps médical que son instinct ne trompe pas en ceci, le corps médical sent fort bien que tout ce qu'on enlèverait au concours serait donné à la faveur. Aussi est-il à peu près unanime à vouloir le maintien de cette institution. Si elle a des abus, si les épreuves pour le professorat sont prolongées et multipliées outre mesure, si les juges sont pris dans des catégories trop restreintes, qu'on remédie à tous ces abus d'une chose excellente en elle-même; mais qu'on ne détruise pas une garantie de justice qu'aucune autre mesure ne pourrait remplacer.

Dans le discours de M. le ministre, nous avons saisi qu'il admettait que le nombre des médecins est aujourd'hui trop considérable pour les besoins de la population. Or ce nombre, pour toute la France, n'atteint pas 19 000, d'après une statistique regardée généralement comme exacte, celle qu'a recueillie M. Lucas Championnière. Ce n'est pas un médecin pour 1 800 habitants. Loin d'être excessive, cette proportion n'est pas suffisante. Seulement les médecins sont mal répartis sur le territoire; ils se trouvent en excès dans les villes et dans les contrées les plus riches; ils manquent dans les campagnes arriérées et pauvres.

« Si l'état des choses doit s'améliorer dans le monde, il faut sacrifier Dieu à l'homme, la théologie à l'humanité. » (Page 55) : « Ce n'est pas le règne de Dieu qui, comme un vampire, suce et épuise les meilleures forces humaines, et pèse comme un cauchemar sur l'humanité; non, c'est le règne de l'homme sur la terre qu'il faut affermir et chercher à étendre. » (Page 55) : « Quant à l'immortalité de l'âme, ce qui est vrai, c'est que la valeur de la vie terrestre est singulièrement diminuée par la perspective d'une nouvelle édition, qui sera améliorée au moins pour les élus de Dieu. » (Page 57) : « Il ne faut chercher ni à provoquer, ni à entretenir dans l'homme la foi en Dieu, car cette croyance doit tôt ou tard revêtir un caractère dangereux pour le maintien de notre existence terrestre et du bonheur que la nature nous donne. » (Page 38) : « De même que toute espèce de domination étrangère, le règne de Dieu, qui est quelque chose de surnaturel, de surhumain, ne peut être pour nous qu'une source de ruine. »

Le canton de Vaud est représenté à la prochaine Diète par la même députation que l'an dernier, savoir : par M. Druey, conseiller d'Etat, et M. Eytel, membre du grand conseil. Ils ont été nommés l'un et l'autre au premier tour de scrutin. M. Druey a réuni la presque totalité des suffrages, et M. Eytel une très forte majorité. Quelques membres aspirant à la formation d'un tiers parti et quelques conservateurs paraissent avoir voté pour M. Wenger.

—On écrit de Zurich à la *Gazette de Berne* : « Les élections communales, qui ont eu lieu au mois de mai, ont été faites presque partout dans le sens radical, même dans les localités restées jusqu'ici conservatrices, preuve que les principes progressifs ont passé dans les veines de la nation. Les assemblées électorales ont été généralement assez fréquentées.

» Dans la ville de Zurich seule, le parti de la *Gazette fédérale* a pu remporter la victoire; l'ancien bourgmestre Mousson est arrivé à la municipalité. Si les libéraux avaient su agir de concert, ils auraient eu des chances de succès.

» La disette a causé un déficit considérable dans nos finances; on parle pour le couvrir, d'établir une espèce d'impôt progressif. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par suite du décès de M. Ganneron, le collége du 4e arrondissement électoral du département de la Seine est convoqué à Paris pour le 28 juin présent mois, à l'effet d'élire un député.

— L'*Union Monarchique* rapporte que des visites domiciliaires ont été faites dans quelques hôtels du faubourg Saint-Germain et chez des personnes qui ont donné des marques d'intérêt et de sympathie aux réfugiés espagnols. L'autorité avait déployé un appareil extraordinaire, et plusieurs commissaires de police présidaient à ces perquisitions.

Les mandats d'amener étaient, disait-on, lancés contre *M. le comte de Montemolin*. Dans une seule maison, plus de quarante agents ont fouillé les caves, les appartements, les mansardes, mais en vain; toutes les recherches ont été infructueuses.

Ces perquisitions ont duré plus de trois heures. On ajoute que copie du procès-verbal, constatant que, malgré toutes les recherches, M. le comte de Montemolin n'a pu être découvert, aurait été envoyée à Neuilly et au conseil des ministres.

— L'Académie des sciences morales et politiques a tenu hier sa séance publique annuelle. M. Troplong a ouvert la séance, en sa qualité de président, par un discours dans lequel il s'est attaché à établir que le culte des intérêts matériels pouvait s'allier aux idées morales, et n'entraînait pas nécessairement la corruption des peuples qui en font la base de leur politique. M. Mignet a donné ensuite lecture d'une

« Le gérant et l'imprimeur de l'*Indépendant* ont été acquittés, samedi, à l'unanimité sur toutes les questions.

» Il en a été de même pour les prévenus et les accusés de Prades, d'Ille et de Vinça. »

Nous félicitons notre confrère de ce nouveau succès, juste récompense de son courageux dévouement à la cause populaire.

— La reine Victoria vient d'adresser à *sa sœur* de Portugal une lettre autographe pour lui exprimer toute sa sympathie, et la rassurer complètement sur les suites de son *petit parjure* de l'année dernière. Dona Maria sera rétablie dans le *plein* exercice de son autorité méconnue, et le peuple portugais, qui a eu l'insolence de se lever pour la défense d'une charte foulée aux pieds, sera mis à la raison : si Parker ne suffit pas, on enverra Napier, *le Syrien*, tenu en réserve pour les forts premiers rôles d'intimidation; c'est la reine du pays constitutionnel par excellence qui l'annonce à S. M. très fidèle.

PROCÈS-CUBIÈRES. — On lit dans le *Moniteur parisien* le démenti suivant :

« Plusieurs journaux, dans leurs numéros d'hier et d'aujourd'hui, parlent d'une longue conférence qui aurait eu lieu entre M. le garde-des-sceaux et M. le sous-secrétaire-d'état des travaux publics concernant l'affaire Cubières.

» Cette nouvelle est dénuée de tout fondement. Aucune conférence pour un objet quelconque n'a eu lieu entre M. le garde-des-sceaux et M. le sous-secrétaire-d'état des travaux publics. »

L'ADMINISTRATEUR ET SES MATELOTS. — Il y avait à Paris, il y a quelques années, un Monsieur dont nous devons taire le nom, quoiqu'il nous soit connu, qui occupait une fonction assez bien rétribuée sous la direction des Beaux-Arts.

Comme il y avait dans la partie de ce Monsieur quelque chose qui exigeait certaines connaissances maritimes, on lui avait donné quatre matelots de l'Etat qui continuaient à toucher leur solde et devaient recevoir en outre 3 francs par jour à raison de leur service civil. Un beau matin, un de ces braves marins, se trouvant de loisir, s'avise d'aller pêcher à la ligne dans les eaux de Charenton, et là il fait rencontre d'un autre amateur qui se livrait au même passetemps paisible. Bientôt la conversation s'engage entre les deux pêcheurs.

« Vous êtes marin, à en juger par votre costume, dit le bourgeois. Comment vous trouvez-vous si haut sur les eaux douces? — C'est, répond l'autre pêcheur, que je suis employé à la direction des beaux-arts, dans le bureau de M. Y... — En ce cas, votre position est assez bonne? — Mais pas trop, car la vie est chère à Paris, et l'on ne va pas loin avec 50 sous. — Oui, mais vous touchez un supplément de 3 francs qui suffit pour vous mettre à l'aise; j'en suis sûr, puisque c'est moi, moi employé aux finances, qui ordonnance les fonds. »

Explications s'ensuivent, elles sont faites par le marin et ses camarades. Il est établi que depuis plusieurs années 3 fr. par jour étaient en effet alloués, mais que ces 3 fr. à eux destinés avaient été touchés et gardés par M. Y..., leur supérieur, qui émargeait pour eux les feuilles de paiement. M. Y... est aujourd'hui préfet dans une de nos bonnes villes. (*Revue nationale.*)

CORRUPTION ÉLECTORALE. — M. Drouillard a trouvé des émules dans un petit village du département de l'Hérault, à Saint-Privat, canton de Lodève; cette commune, qui possède 510 habitants, est depuis longtemps divisée en deux partis ennemis, se livrant des combats acharnés aux élections municipales, et tour à tour vainqueurs ou vaincus. A la suite des luttes qui eurent lieu le 29 août dernier, les deux partis s'accusèrent réciproquement de corruption électorale; la justice intervint dans leurs débats, et les sept principaux meneurs ont été réunis sur les bancs de la cour d'assises de l'Hérault.

Tous les accusés nient les faits de vente et d'achat de suffrages qui leur sont imputés; ils conviennent cependant des autres circonstan

---

son ton protecteur, à ses manières outrecuidantes; on sent qu'il tire le cordon aux *honnêtes gens* du faubourg Saint-Germain. Il a l'insolence d'un homme né.

Le second habite rue Joubert, dans le quartier de la finance et des lorettes. Il n'est pas suisse, il n'est que concierge, il n'a pas changé de pays, mais de nom seulement. Aussi fier que son cousin, il a plus de brutalité et moins de morgue : il n'en est qu'à l'insolence du parvenu.

Quant au troisième, c'est le portier populaire, cordonnier en vieux, qui tire lui-même son cordon et couche dans une soupente. Le premier fait de son fils un maître-d'hôtel d'ambassade, le second de sa fille une artiste refusée au Conservatoire; le fils du troisième est tailleur. Le tailleur et la chanteuse s'entendraient à merveille, mais le concierge a rêvé de marier sa fille au fils du suisse. Le suisse se refuse à cette mésalliance. Le concierge s'emporte; le portier offre son fils, le concierge s'emporte davantage contre l'outrecuidance de l'homme du peuple.

Mais la fortune a tourné d'un acte à l'autre : le portier a hérité de 60 mille francs. Les deux cousins arrivent alors empressés de le servir, l'un fait rôtir son oie, l'autre cire ses bottes, pendant que Mme la concierge lui balaie son escalier; mais le portier paie à son tour tribut au malin, ses soixante mille francs lui ont tourné la tête, il met à la porte, avec un superbe dédain, tous les flatteurs de son pouvoir. Il se distingue cependant du grand seigneur et du financier, en ce qu'il finit par s'attendrir; le legs sera partagé entre les trois cousins, et les deux amants s'épouseront.

Le portier, c'est Vernet, l'admirable Vernet, qui ajoute à ses talents de cordonnier en vieux et de portier, celui de fabuliste. Les fables qu'il débite sont d'une bêtise charmante. Quant à lui, c'est la bonhomie qui ne semble pas avoir conscience d'elle-même, la naïveté naturellement désopilante. Avec lui pas de moyens factices, pas d'exagérations, rien de forcé, rien de grotesque; c'est la comédie populaire incarnée; la plupart des autres comiques ne sont que la caricature. Mais Vernet ne peut dire que son rôle.

Cette pièce est un vaudeville d'été, fort léger de pensée et d'intrigue, qui a le tort de rappeler avec perte une jolie comédie de Picard, les *Marionnettes*. Les auteurs sont gens d'esprit, mais ils ont fait des économies.

Bouffé a pris son congé; mais Mlle Déjazet reste, et l'on annonce pour demain un vaudeville, le *Moulin*, où elle joue le principal rôle.

J. FLEURY.

P. S. Un petit proverbe, *Nouvelles d'Espagne*, donné ce soir presque incognito à l'Odéon, a été chaleureusement applaudi. On a nommé M. Gustave Vaez.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — *La Bouquetière*, opéra en un acte; paroles de M. Hippolyte Lucas, musique de M. Adolphe Adam.

M. Hippolyte Lucas a laissé reposer cette fois la riche mine du théâtre espagnol, dont il transforme avec une si courageuse persévérance l'or un peu mélangé en lourds lingots de plomb. Il a puisé le sujet de son nouvel opéra dans le répertoire vieilli des vaudevilles modernes. *La Bouquetière* n'est autre chose que la mise en vers de toutes les longueurs, mais à peu près tous de la même couleur gris-terne, d'un gai vaudeville de MM. Théaulon et Ramond, représenté pour la première fois au théâtre du Gymnase, le 6 novembre 1824, sous le titre de *Mes derniers vingt sous*. Seulement la scène est reculée de 1824 à 1780; le jeune clerc d'huissier du vaudeville est transformé en un jeune vicomte ruiné, ne possédant plus qu'un oncle d'Inde dont la mort, annoncée à la fin de la pièce, le rend millionnaire; de plus, le nombre des personnages qui était de quatre dans le vaudeville, est réduit à trois par la suppression de la mère de la jolie bouquetière. A cela près, l'idée fondamentale et les détails du scénario ont été conservés.

Il s'agit d'un jeune homme qui sort d'un tripot, ne possédant plus rien, hormis une pièce de 20 sous, oubliée dans poche de son gilet; avec ces 20 sous, il prend un quaterne sec à la loterie. Mais, avant d'achever sa ruine, il avait commandé un bouquet de 20 fr. à une jolie bouquetière, et, quand celle-ci vient lui apporter les fleurs, il ne peut plus lui offrir que son quaterne en paiement. Le jeune homme s'engage; le quaterne sort; la bouquetière rachète l'engagement, et veut rendre les 20 000 écus du lot au jeune homme; celui-ci refuse, 20 000 écus n'étant qu'une bouchée pour lui, qui en a dévoré en quelques mois 200 000; mais, survenant la nouvelle de la mort d'un oncle qui lui laisse une fortune de nabab, le vicomte, touché par les beaux yeux et le désintéressement de la jeune fille, accepte le quaterne en dot. Cette légère donnée, qui avaient suffi à MM. Théaulon et Ramond pour faire un gentil vaudeville, a servi de texte, M. Hippolyte Lucas aidant, au livret d'opéra le plus insipide que nous ayons jamais eu à subir. Quelle idée, nous le demandons, résisterait à un style de cette force? La jeune bouquetière, déplorant le parti que le vicomte a pris de s'engager, s'écrie : *Courir des chances si terribles! — Sur les âmes sensibles — cela produit toujours un sympathique effet!* — Puis plus loin : *Bien des fois j'ai vu pour la guerre — partir les garçons du quartier. — ...Je n'éprouvais pas cette peine — lorsqu'ils entraient dans ce séjour. Ce séjour* désigne le bureau où l'on s'enrôle. *Que je voudrais, tant sa perte me touche, — de grands biens pouvoir disposer; — mais à sa ruine, ah! c'est triste! — Pauvre orpheline et petite fleuriste, — je ne puis rien opposer!*... En vérité nous aurions bien mauvaise idée de l'intelligence de M. Ad. Adam, si de la poésie de cette force lui avait inspiré de bonne musique; mais son tort n'a pas été jusque-là. Plus loin c'est l'inspecteur-greffier qui, furieux d'être toujours interrompu quand il veut déclarer son amour à la jolie fleuriste s'écrie : *A mes pas s'attache une furie, — contraire au sentiment*. Nanette gagne le quaterne, l'inspecteur qui prétend à sa main dit alors : *Cet incident n'a rien qui me consterne*. Nous n'en finirions pas si nous voulions relever toutes les phrases poétiques du même moule.

M. Hippolyte Lucas, feuilletoniste ordinaire du *Siècle*, compte des pièces représentées sur toutes les grandes scènes de Paris, sa renommée littéraire lui a valu la croix de la Légion-d'Honneur, et nous ne serions pas surpris de le voir un de ces jours briguer un fauteuil académique qu'il obtiendra; l'Académie le mérite bien... Il n'est vraiment pas possible que M. Adam, qui a de l'expérience et dont la musique porte généralement le cachet de l'esprit, ait pu prétendre à tirer musicalement parti de platitudes de cette espèce. Qu'un jeune compositeur, entraîné par la passion de la publicité, si vive au cœur des débutants, se croie obligé d'accepter des poëmes comme celui-là parce qu'il désespère d'en pouvoir obtenir de meilleurs, cela est pardonnable, ou tout au moins cela s'explique. Mais M. Adam ne doit avoir qu'à choisir entre tous ceux qu'on lui propose, et il endosse nécessairement la responsabilité de ceux auxquels il donne le passeport de son nom. En tout cas, il a bien fait tout au moins de ne pas conserver cet ouvrage pour le théâtre lyrique aux destinées duquel il est appelé à présider. Mais espérons que, débarrassé des fonds de portefeuille avec lesquels il a sans doute broché la partition de la *Bouquetière*, il retrouvera pour le troisième théâtre lyrique quelques-unes de ces bonnes et franches inspirations qui nous ont valu autrefois le *Châlet*, le *Postillon de Lonjumeau*, et tant d'autres ouvrages qui, pour ne pas être aussi complètement réussis n'en renferment pas moins de charmantes pages pleines d'élégance, de facilité et de fraîcheur.

M. Charles Ponchard, qui débutait dans la *Bouquetière* par le rôle du vicomte de Courtenai, a la voix bien faible pour une enceinte comme celle de l'Académie Royale de Musique. Il n'y dans sa manière de chanter ni trop à reprendre ni beaucoup à louer. M. Brémond n'a aucune aptitude à remplir les rôles destinés à faire rire. Mlle Nau, cantatrice toujours gracieuse et habile, nous a paru avoir l'organe un peu affaibli.

Alizard a pris le rôle de Marcel dans les *Huguenots*, et il a mérité le même succès que dans Bertram de *Robert le Diable*. Son talent et la magnificence de son organe font bien vite oublier ce qui lui manque sous le rapport de la taille, et, dès que les premiers sons de sa voix ont vibré, il semble qu'il ait tout à coup grandi d'une coudée. Bordas et Mlle Betti remplissent convenablement les rôles de Raoul et de Valentine; quant aux chœurs, aux coryphées et à l'orchestre, ils font rage à qui écorchera le mieux cette pauvre partition de Meyerbeer.

ALLYRE B.

à la déclaration, ajouta Vigourel, je vous la ferai avant de sortir de chez vous. »

Jean-Baptiste Seryes, cultivateur. Quelques jours avant les élections, me trouvant chez mon frère, Hippolyte Bonnafé (l'un des accusés) y entra, *et me proposa d'acheter mon vote ;* et, comme je refusais, il me dit : « Segondy (autre accusé) a bien accepté de l'argent ; je ne vois pas pourquoi vous seriez plus difficile? — Segondy a fait ce qu'il a voulu, répondis-je ; quant à moi, je refuse. »

Basile Peyre, maçon, a entendu Segondy dire : « Bonnafé, maire, m'a dit que, *si je voulais voter pour lui*, *il m'arrangerait l'affaire de mon procès avec la commune*, de telle manière que le roi même ne pourrait plus m'enlever ma pièce de terre... »

Michel Cadet, cultivateur à la Rouquette. La veille des élections, *vers deux heures du matin*, Hippolyte Bonnafé vint par une échelle dans le grenier où j'étais couché avec mon père, et *offrit à celui-ci d'abord 300 fr., puis 500, pour aller voter pour lui*. Mon père ne répondait rien ; alors Bonnafé lui dit : « Venez demain aux Salces ; j'ai 2 000 fr. chez le cordonnier ; vous en prendrez 1 000, et même ce que vous voudrez. » Mon père refusa.

Jean Servelle, cultivateur à la Rouquette. Etant caché derrière une porte, ce témoin a entendu Hippolyte Bonnafé dire à Fressinet fils : « Pour ce qui est des biens appartenant à ma belle-mère, je ne puis rien promettre sans son consentement ; mais voici les 200 fr. que j'ai promis. » Fraissinet ayant ajouté : « Mais mon père craint de se faire des ennemis qui incendieraient ses propriétés, » Bonnafé reprit ainsi : « Quant à cela, je vais partir avec toi pour Aubagne ; chemin faisant, nous irons chez ma belle-mère pour nous faire accorder la permission de couper les bois, et ce soir même nous nous rendrons à Lodève, où je vous assurerai vos propriétés pour dix ans. »

Les avocats des accusés se sont efforcés de réduire aux simples proportions de haines et de rivalités personnelles tout ce qui, dans ce procès, semblait devoir tomber sous l'application d'une sévère pénalité. Comme le jury de la Creuse, dans l'affaire Boutmy, le jury de l'Hérault a déclaré les accusés non coupables.

UN TRÉSOR FUNESTE. — Un bien fâcheux accident vient de jeter la consternation dans le petit village de Dolmayrac, près d'Agen. Un cantonnier et sa femme s'occupaient à démolir un vieux mur, lorsque tout-à-coup du choc de l'instrument démolisseur jaillissent des pièces d'argent. A l'agréable surprise que produit chez les deux époux une telle trouvaille, succède le désir bien naturel d'extraire du vieux mur le trésor tout entier. Alors de s'exciter mutuellement et de hâter la démolition, qui, malheureusement, n'arrive que trop tôt. Les efforts redoublés des deux travailleurs avaient ébranlé, jusque dans ses profondeurs, le vieux mur qui s'affaisse tout-à-coup et entraîne dans sa chute le cantonnier et sa femme. Des voisins accourent ; ils s'empressent de retirer des décombres les deux infortunés ; le mari avait une jambe grièvement fracturée ; la femme n'était plus qu'un cadavre. Ce déplorable accident est venu réaliser, d'une manière fatale, cet adage si commun dans ces campagnes : « Qui cherche un trésor, trouve la mort ! » Les monnaies éparses sur le sol s'élevaient à la somme de 600 fr., en vieilles pièces de 6 livres.

UNE INDUSTRIE. — Quoique pauvre et maladive, Virginie Marigné aime beaucoup les petits enfants. Voit-elle une petite ménagère envoyée par sa mère pour faire les petites provisions du matin, elle l'appelle, la caresse, lui donne un sou pour acheter du sucre d'orge, n'y mettant pour condition que de revenir près d'elle se régaler du bâton sucré. La petite fille ne manque pas de revenir, et, pendant que toute son attention est portée à ses lèvres, la femme Marigné l'interroge sur sa demeure, ses parents, sur les provisions qu'elle est chargée de faire. Le tout connu, et pendant que la conversation se prolonge en raison de l'amincissement du bâton de sucre d'orge, le cabas est fouillé, les poches sont visitées, et malheur à l'enfant sur laquelle elle découvre des bons de pain ! car, en ce temps de disette, c'est aux bons de pain que Virginie Marigné fait la chasse.

Trois petites filles, ainsi dépouillées, venaient aujourd'hui rendre témoignage contre la femme Marigné, traduite en police correctionnelle sous prévention de vol. L'une de ces enfants, Aglaé Chomart, pleure encore les six bons de pain que la prévenue lui a volés ; elle en avait dix-huit, il ne lui en est resté que douze.

La prévenue : Mademoiselle, je n'ai pas pris vos six bons, je les ai déchirés sans savoir ce que c'était.

Aglaé : Non, madame, puisque vous m'avez dit que si je voulais vous en apporter tous les jours autant, vous me donneriez du sucre d'orge, parce que c'était meilleur que le pain.

La prévenue : Je vous dis, mademoiselle, que je les ai déchirés.

Aglaé : Oui, madame, oui, vous les avez déchirés, là.

Une explication donnée par M. l'avocat du roi explique ce qu'aurait d'étrange le fait de la prévenue qui volerait des bons de pain pour les déchirer. Les bons ne sont pas donnés séparés les uns des autres par le bureau de bienfaisance ; ils sont imprimés sur une seule feuille. Aglaé avait une feuille de dix-huit bons ; la prévenue a plié la feuille au tiers et l'a déchirée en mouillant le papier.

M. le président à Aglaé : C'est ce que vous appelez déchirer.

Aglaé : Oui, monsieur.

La femme Marigné a été condamnée à quinze jours de prison.

(*Gazette des Tribunaux*.)

DÉVOUEMENT. — Voici un trait de dévouement qui fait honneur à un maire déjà connu de nos lecteurs pour la bonne organisation qu'il a su donner à la salle d'asile, fondée par lui dans la ville qu'il administre. — On nous écrit de Lannion :

« Dimanche dernier, vers quatre heures de l'après-midi, un enfant âgé de neuf à dix ans, appartenant à la classe ouvrière, tombe dans le port de Lannion, en voulant écarter un bateau du quai. La mer était haute et l'eau très profonde. L'enfant, qui ne savait pas nager, était entraîné par le courant, et disparaissait sous les flots. Il aurait été infailliblement noyé si l'on ne fût venu promptement à son aide. Les personnes présentes sur le lieu de l'événement hésitaient et appelaient du secours. M. Depasse, maire de notre ville, se promenait en ce moment sur le quai, accompagné de son frère et de Mme Depasse. Attiré par ces cris, il accourt, voit le danger de l'enfant, et, n'écoutant que son dévouement, se précipite à l'eau tout habillé. Etourdi de sa chute, gêné par ses vêtements, M. Depasse, qui n'est pas un fort plongeur, reste quelque temps sans reparaître à la surface. Ce fut un moment d'angoisse pour les spectateurs, pour Mme Depasse surtout, dont la position était déchirante. Enfin, il reparaît au moment où M. Adrien Depasse, croyant son frère en péril, venait de se jeter à l'eau pour lui porter secours. Tous deux réunirent leurs efforts pour sauver l'enfant, parviennent à le saisir, et le déposent sain et sauf en lieu de sûreté, aux applaudissements de la multitude accourue sur le quai. »

ainsi, dans une seule battue, jusqu'à soixante-sept lièvres, quatorze gazelles, une quantité prodigieuse de perdrix, des poules de Carthage et de Gangas. Le tout a été remis au général, qui l'a réparti ensuite à tous les chefs de corps, et ceux-ci l'ont partagé dans leurs régiments.

» Près d'El-Beida, dans le Djebel-Amour, nous avons été, officiers et sous-officiers de cavalerie, à une autre espèce de chasse donnée par le général, qui y est venu avec son état-major et les principaux chefs du goum. Cette chasse se fait à un animal appelé *aroui*, par les Arabes du sud-ouest de l'Algérie, et *fechtan* par ceux du sud-est. C'est le tragolaphus des anciens.

» Cet animal est aussi haut qu'un fort bœuf du pays, il a le pelage du cerf, la tête ornée de deux grosses cornes cannelées, longues de dix-huit pouces ; le garrot, les épaules, le poitrail et les avant-bras sont couverts d'une crinière très longue qui lui tombe jusque sur les sabots, lesquels ressemblent assez à ceux du bouc. En somme, cet animal est très beau ; il a l'encolure courte, et cependant porte la tête haute et l'air fier et majestueux.

» Cette description diffère un peu de celle que donne le docteur Schaw ; mais j'ai sur le savant anglais l'avantage de parler en témoin oculaire.

» L'aroui ne se tient que dans les rochers escarpés, aussi avait-on eu soin de commander 60 fantassins pour la traque. Ce premier essai fut assez heureux, car cinq de ces animaux furent tués ; le général donna 50 francs pour chaque bête abattue. On fit distribuer la viande que l'on trouva délicieuse. Les peaux ont été salées et ont dû être envoyées à Alger où probablement elles seront empaillées.

» Puisque nous parlons chasse, je vous dirai que nous bivouaquons autour d'une forêt de saules traversée par un ruisseau charmant ; que cette forêt, ainsi cernée par nos bivouacs, est plus peuplée de sangliers que la place du Gouvernement ne l'est d'hirondelles. Aussi, ce soir, à la fraîcheur, nous devons en faire un massacre général. Que voulez-vous, puisque nous n'avons pas occasion de nous battre avec les Arabes, il faut bien faire la guerre aux animaux. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 7 juin.*

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DUMON, ministre des finances, présente :

1° Une ordonnance portant retraite du projet sur le reboisement des montagnes ;

2° Un projet ayant pour objet de proroger jusqu'en 1850 les dispositions du Code forestier relatives au défrichement des bois.

Sur la demande de M. Dumon, ce projet est renvoyé à la commission qui devait être chargée de l'examen du projet sur le reboisement des montagnes.

La séance reste longtemps suspendue.

Pendant cette suspension, le fameux chef arabe Bou-Maza prend place à l'une des tribunes réservées, et il est en peu d'instants l'objet de la curiosité générale.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande de crédits pour les services militaires et civils de l'Algérie.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT a la parole.

L'orateur entre dans des considérations générales sur la domination, sur le système de guerre adopté en Algérie ; il arrive ensuite à l'incident relatif à la démarche de la commission auprès du ministre à propos de l'expédition de la Kabylie. Les faits sont déjà connus, et seront sous peu l'objet d'un débat ultérieur. Il passe ensuite au gouvernement des indigènes.

Messieurs, dit-il, il est une opinion qui tend à s'accréditer en Algérie et même en France, et qui pénètre jusque dans cette enceinte : c'est qu'il faut maintenir une séparation profonde, une distinction tranchée entre la population européenne et la population arabe, entre les vainqueurs et les vaincus : c'est que les Arabes ne doivent jamais oublier qu'ils ont été vaincus, et nous, que nous les avons subjugués. Cette opinion s'est fait jour dans le rapport de M. de Tocqueville. Enfin, l'honorable M. de Tocqueville a bien voulu, sur ma demande, en affaiblir les termes et en atténuer la portée. Je l'en remercie. Mais comme cette distinction a été acceptée, comme elle a été posée en théorie, en principe je crois nécessaire de la combattre, et je désire que mes paroles aient du retentissement jusqu'en Algérie. (Rires et murmures ironiques aux extrémités.)

Je dis que cette distinction qu'on pose en principe est dangereuse, impolitique, contraire aux sentiments de l'humanité et à l'avenir des deux races. Je crois qu'elle est mauvaise pour les indigènes et pour les colons. Les colons ! déjà les Européens ne sont que trop disposés à croire à leur supériorité sur les indigènes. Qui n'a vu dans les rues d'Alger des Européens usant de violence à l'égard des indigènes, les menacer et même les frapper du bâton ? J'en appelle à tous ceux qui ont visité l'Algérie.

C'est un mauvais moyen pour gouverner les indigènes et pour se concilier leur dévouement et leur obéissance. C'est la théorie des peuples barbares, des fanatiques de l'Orient, qui sont toujours prêts à jeter l'injure et l'outrage à la face des chrétiens.

Cette séparation existe en Egypte ; elle existe dans l'empire ottoman : c'est la cause principale de la décadence dans laquelle sont tombés ces Etats. Le pacha d'Egypte l'a si bien compris, qu'il a pris des mesures pour faire cesser, autant qu'il l'a pu, cet odieux préjugé, et l'histoire nous apprend que l'empire ottoman a dû plusieurs de ses désastres à ce qu'il s'était privé du concours de braves guerriers, en expulsant de ses armées les chrétiens, les Arméniens et les juifs.

Ceux qui se proclament les partisans de cette théorie ne vont pas jusqu'à demander le refoulement, l'extermination des races indigènes ; ils ont grandement raison. La France se soulèverait tout entière d'indignation contre l'extermination. Mais leur théorie, pour être moins cruelle, n'en est pas moins injuste.

Nous désirons tous que l'Algérie soit un jour une nouvelle France, qu'elle puisse apporter des éléments de grandeur à notre patrie. C'est à la fusion des races que ce résultat sera dû. Gardez-vous donc bien de proclamer un principe qui reculerait d'un siècle peut-être la réalisation de cet heureux problème.

J'ai entendu dire qu'il fallait que les indigènes fussent partout à côté de nous, dans les villes, dans les campagnes, dans les usines. Et voilà qu'on parle de la séparation des races.

Il y a quelques jours on se félicitait du rapprochement qui se faisait entre les races, et aujourd'hui on voudrait les désunir.

Gardez-vous, je le répète, de pareilles tendances.

Je ne sais pas pourquoi les Italiens, les Espagnols seraient privilégiés plus que les indigènes.

Je ne reconnais pas en eux les vainqueurs de l'Algérie. En quoi ! En vain les indigènes se soumettraient, verseraient leur sang pour la France ; ils auraient toujours le sentiment de leur infériorité. (Sensation.)

Serait-ce par hasard une supériorité de religion à laquelle nous devrions prétendre ? Ah ! ce serait là le plus grand danger. Vous réveillerez le fanatisme de ces races.

Effacez donc, effacez cette pensée, contre laquelle se révoltent l'humanité, la philanthropie, la religion et la bonne politique. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Je sais bien qu'on a accusé l'illustre gouverneur-général de trop favoriser les indigènes : on l'accuse même de partialité pour eux.

Il y a une mesure en toutes choses ; mais les égards, la bienveillance sont des moyens efficaces pour se concilier l'amour et la soumission de ceux qu'on a domptés.

[illegible] crite, elle serait plus solide, et que nos lois leur accorderaient une position plus respectable pour nous et pour eux.

Les chefs ont délibéré, on leur en a donné le temps, et puis ils ont accepté. Dix-huit mille ares ont été livrés aux populations arabes, des concessions considérables ont été faites à leurs chefs ; le reste du territoire a été réparti entre les douars. On a créé des villages arabes ; les concessions ont été faites à la condition d'être bâties et plantées. Toutes ces conditions ont été acceptées.

D'un autre côté, on a distribué douze mille hectares à la colonisation européenne sur ce territoire. On a appelé un grand nombre de propriétaires ; on a établi cinq villages.

Tel est l'état des choses, et vous me permettrez maintenant de vous en faire apprécier la portée.

Vous voyez que les deux races arabe et européenne sont pour ainsi dire mises à côté l'une de l'autre ; elles sont placées sous une institution commune ; elles deviennent des institutions françaises. Nous amenons, par le cours naturel des choses, par les transactions de tous les jours, les Arabes vers notre justice et nos mœurs.

Maintenant, il y a des conditions déterminées pour les Européens et des conditions déterminées pour les indigènes. Ce fait touche à toutes les questions qui ont été abordées par le préopinant, et je demande l'attention de la Chambre. (Oui ! oui ! parlez !)

Le gouvernement des races arabes a les ressources de l'agriculture, des créations de villages, de l'intervention de l'armée dans les grands travaux publics.

Permettez-moi d'insister un moment sur la conduite à tenir dans le gouvernement des races indigènes.

Les uns les considèrent comme une nation barbare qu'il serait impossible de ramener à notre civilisation. Les autres prétendent qu'il faut poursuivre la fusion complète, l'assimilation des deux races.

Ceux-ci veulent qu'on refoule à tout jamais le race arabe ; les plus radicaux prétendent qu'il faut l'exterminer. (Exclamations. Murmures prolongés.) Ceux-là soutiennent, au contraire, qu'il faut respecter leurs mœurs, leur religion, les dominer par la civilisation, les attirer par notre justice.

Tous ces systèmes sont praticables. Seulement il faut en retrancher les deux extrêmes, ceux qui veulent tout faire disparaître, de même que ceux qui veulent tout respecter.

M. Ferdinand Barrot, après quelques considérations sur la fertilité de l'Algérie, passe au système de colonisation qui a ses préférence : c'est la combinaison de la grande et de la petite propriété. Il réclame enfin pour les Français établis en Algérie le bénéfice des institutions civiles de la mère-patrie.

M. GARNIER-PAGÈS déclare en commençant que contrairement à l'opinion de M. Ferdinand Barrot, il faut tout aborder, tout discuter, et c'est ce qu'il se propose de faire.

Prenant une à une la plupart des questions importantes, il montre que si le port d'Alger n'est pas terminé, si nos côtes ne sont pas fortifiées, c'est peut-être que l'Angleterre suit d'un œil jaloux de tels travaux. — Une loi a autorisé la fondation d'une banque ; il n'y a été donné aucune suite. — Des concessions demandées depuis 1843 sont encore à l'état de rapport dans les cartons des bureaux ; d'autres accordées à Paris ont été refusées sur place, et la possession n'a pu être réalisée. Sur la question de la Kabylie, les vœux des Chambres, les déclarations des ministres ont été les mêmes, toujours opposés aux projets du maréchal, cependant l'expédition s'est faite. A ce sujet il cite l'opinion de M. Magne, contraire à l'expédition, opinion si agréable alors au gouvernement que l'orateur en a été récompensé par la place de directeur du contentieux au ministère des finances.

Voulez-vous savoir ce que pensait le maréchal Bugeaud sur l'expédition de la Kabylie ? Il disait qu'il ne croyait pas les populations kabyles hostiles, mais il disait qu'elles défendaient vigoureusement leur indépendance quand on les attaquait. Et c'est ce motif qui a fait décider la guerre de la Kabylie. En vérité on ne conçoit pas que ce seul motif ait pu faire entreprendre une expédition inutile, si elle n'est pas nuisible.

Quand il est certain que, d'après ce qui a été dit à cette tribune par le gouverneur lui-même, il ne s'attendait pas à cette expédition de le Kabylie, ne devons-nous pas lui demander compte de l'avoir laissé faire malgré lui, et ne pourrait-il se retrancher derrière le motif que le gouverneur de l'Algérie a donné sa démission ? Le gouverneur de l'Algérie est responsable, et il devra venir rendre compte devant un conseil de guerre des motifs qui l'ont décidé à cette expédition contrairement à la volonté du gouvernement et à la volonté des chambres.

Une telle conduite, c'est de l'anarchie : le ministère peut-il se glorifier d'avoir gouverné, d'avoir fait obéir ses subordonnés ? Non ; on cherche l'administration partout, et elle n'est nulle part.

Le ministère, du moins, s'est-il inquiété du sort des colons de l'Algérie ? Non, il n'a rien fait pour eux : si vous aviez vu leur misère, vous qui, il y a quelque temps, vous vous apitoyiez sur le sort des esclaves, vous auriez vu qu'ils étaient encore plus à plaindre qu'eux. J'ai vu, moi-même, plus de 300 de ces malheureux attendre, depuis six heures du matin jusqu'au soir, une misérable soupe qu'on leur donnait encore à regret. (Mouvement.)

Je ne veux dire qu'un seul mot sur le système de colonisation. Le maréchal Bugeaud a vu les Arabes tout à la fois soldats et cultivateurs, et il a voulu former le peuple européen sur le peuple arabe. Eh bien ! avec ce système, vous aurez de mauvais soldats et de mauvais cultivateurs. La pensée du maréchal Bugeaud se trouve clairement exprimée dans un écrit émané de lui en 1845 : « Les colons et les soldats, disait-il, peuvent être comparés, les premiers à des enfants mal élevés, et les seconds à des enfants bien élevés : les premiers crient, pleurent, se fâchent à la moindre contrariété ; les autres obéissent scrupuleusement et sans murmurer. » Oui, c'est là la pensée du maréchal Bugeaud ; ce ne sont pas des colons qu'il veut, ce sont des serfs qui obéissent servilement. (Mouvement.)

Non, je l'espère bien, et j'aime à penser que le maréchal ne cherche pas seulement à commander à des hommes qui ne savent qu'obéir ; mais enfin comment expliquer les paroles que je viens de citer ? Messieurs, cette position est intolérable. Sous le régime de la charte, il est inouï qu'on soit soumis au régime du sabre et du bon plaisir...

L'orateur insiste en terminant sur la nécessité de fortifier les côtes de l'Algérie, de faire à Alger un port de refuge, de ravitaillement et de réparations, d'organiser complètement les bureaux arabes, de naturaliser les nombreux étrangers qui habitent la colonie, appeler enfin les capitaux par de bonnes institutions de crédit.

La séance est levée à six heures, et la discussion continuée à demain.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, vice-président. — *Séance du 7 juin.*

M. JAYR, ministre des travaux publics, présente le projet de loi déjà adopté par la Chambre des députés, et relatif à un crédit de 9 millions pour réparations des dommages causés par les inondations.

M. DUMON, ministre des finances, présente le projet de loi, également adopté par la Chambre des députés, tendant à augmenter l'émission des bons royaux.

M. le comte de Lezay-Marnésia prononce l'éloge funèbre de M. le comte de Laforest, enlevé à la Chambre le 2 août 1846.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'enseignement et l'exercice de la médecine.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. Il est temps que la voix du gouvernement se fasse entendre et fasse connaître les préoccupations qui l'ont inspiré dans la grande œuvre qu'il a entreprise.

Le département de l'instruction publique est placé en face de difficultés politiques et sociales qu'il n'est pas possible à son chef de décliner. Il doit rechercher les intérêts généraux, consulter les sentiments publics et faire la part de tous à ses risques et périls. Je sais bien qu'on ne satisfait jamais tous les intérêts qui se trouvent en présence ; mais c'est au gouvernement à chercher la vérité au milieu de toutes les prétentions et de tous les vœux qui s'élèvent ; c'est à lui de chercher ce qu'il y a de légitime, et il arrive un

ses a été maintenu. Il est temps d'y mettre un terme.

J'arrive à l'examen rapide de la question fondamentale de la loi, celle des deux ordres de praticiens. Tout le monde abandonne la loi de l'an XI, quant aux jurys médicaux et aux officiers de santé.

Dès l'an 1811, le conseil impérial, sur la provocation de M. Dupuytren, examinait la question, qui se représentait en 1820 devant le conseil d'Etat, et déjà on abolissait les officiers de santé; car on exigeait pour les médecins vingt-cinq ans d'âge et quatre ans d'études; on faisait des docteurs assistant le second ordre de praticiens. Les Chambres, saisies du projet de loi, voulurent faire un pas dans la voie où on était entré, et un amendement de la commission de la Chambre des députés, qui fut adopté, un amendement de la Chambre des pairs, qui fut adopté, supprimèrent les officiers de santé et instituèrent les licenciés en médecine. La loi fut abandonnée parce qu'il n'y a que les ministères qui ont un long passé qui commencent des lois semblables, et il n'y a que les ministères qui ont un long avenir qui les achèvent. Voilà pourquoi vous avez été saisis de la question deux fois en quarante ans.

L'œuvre fut reprise en 1838 par une commission composée des noms les plus éminents; les délibérations de cette commission, tendant à l'exhaussement des études et à la suppression des officiers de santé, furent soumises au conseil royal, qui les approuva, et j'ai quelques raisons de croire que l'honorable M. Cousin participa à cette approbation.

M. COUSIN. Ce que vient de dire M. le ministre est en contradiction formelle avec mes souvenirs les plus précis et avec toute ma conduite.

M. DE SALVANDY, auquel un huissier vient d'apporter un livre. J'ai entre les mains un livre que je puis regarder comme le procès-verbal officiel des actes du ministère de M. Cousin, puisqu'il est écrit par M. Cousin. Ce livre compte plus de 400 pages.

M. COUSIN. Hélas, oui !

M. DE SALVANDY. Eh bien ! je trouve dans ce livre l'exposé des motifs d'un projet de loi préparé par M. Cousin, qui, comprenant toute l'importance de la question médicale, voulait établir une faculté de médecine à Rennes. D'après cet exposé de motifs, M. Cousin exprimait le vœu de voir s'accroître le nombre des docteurs et diminuer celui des officiers de santé. Il y a certainement dans ce vœu quelque chose de contraire à l'éloquent discours que nous avons entendu avant-hier.

Dès que vous exigez des études sérieuses, quel profit trouvez-vous à établir deux ordres de médecins ? Si les deux ordres ont les mêmes droits, et alors la société abandonnera le premier ordre, pourquoi les familles continueraient-elles pendant une année encore les sacrifices d'études coûteuses si elles ne doivent valoir aucun avantage à celui qui aura fait cette année d'étude sur celui qui ne l'aura pas faite ? C'est le vice réel de l'établissement de deux ordres de praticiens, et si M. Cousin n'avait pas défendu cette opinion, et avant lui MM. Villemain et Cuvier, je n'hésiterais pas à dire qu'elle repose sur deux erreurs : l'une qu'il puisse y avoir une différence à établir quant à la santé publique entre la ville et la campagne, qu'il puisse y avoir deux ordres de maladies, deux ordres de santé; l'autre qu'il puisse y avoir deux sortes d'enseignement et par suite deux ordres de praticiens.

Des hommes éminents et sincères ont dit que les habitants de la campagne, habitués à une vie grossière, avaient des maladies plus simples et plus faciles à traiter. Il faut bien, en effet, qu'on aille jusque-là si l'on veut établir une distinction entre le médecin de campagne et celui de la ville, d'autant plus que le médecin de campagne est obligé de suffire seul à tout, tandis que le médecin de la ville peut toujours appeler un autre médecin à son aide. Et ce n'est pas tout, la loi est obligée d'accorder au médecin de campagne le droit d'exercer la pharmacie; et c'est sans doute parce qu'il aura cette faculté-là de plus que le médecin de la ville que vous exigez de lui moins de connaissances en chimie et en botanique. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que l'orateur qui prétendait avant-hier que le médecin de campagne n'avait pas besoin de grec et de métaphysique, est celui-là même qui a exigé, pour l'admission dans les écoles de pharmacie, le titre de bachelier ès-lettres.

M. COUSIN. Dans les écoles supérieures de pharmacie.

M. DE SALVANDY. De sorte qu'à la campagne le médecin serait moins instruit que le pharmacien.

Ces considérations doivent suffire pour vous démontrer l'impossibilité d'établir deux ordres de médecins.

J'arrive à l'institution des médecins cantonaux, sur laquelle il a été dit des choses si étranges, et qu'on a voulu représenter, par la durée même de leur mission, comme ayant quelque chose de commun avec la mission politique du député. Ce n'est pas un argument sérieux, c'est de la polémique que M. le prince de la Moskowa n'aurait pas ramassée s'il y avait plus mûrement réfléchi. L'institution des médecins cantonaux est réclamée par plusieurs départements et à Paris même sous un autre nom. Les médecins cantonaux sont les véritables médecins du pauvre.

M. le ministre aborde ensuite la question de la pénalité; il soutient n'avoir obéi qu'à une susceptibilité peut-être excessive pour la dignité du corps médical, et insiste sur la nécessité d'armer la justice du droit de fermer l'entrée de la famille au médecin qui aura mérité d'être frappé par elle.

»» k. »»-»» à »»-»». — 4e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 304 q. »» k. — Ventes à livrer, 276 q. »» k. »»-»» à 67-50. — Cuisson, »»»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, »» q. »» k. »»-»» à »»-»».

Bourse du 7 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	77 65	77 55	77 55
— — fin courant	77 60	77 75	77 60	77 60
p. 0|0 J. du 22 sept. au Ct	116 90	117 20	116 90	117 20
— — fin courant	117 20	117 60	117 20	117 40

4 1|2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours		»»»» »»
4 0|0 J. »	» 100 »»	O. V. de Par.	»	1360 »»
Emp. 1844. au Ct	» » »|»	C. hyp......	»	»»» »»
—— fin Ct	» » »»	— Gouin....	»	»»»» »»
B. du Trés.	» 5 0|0	— Gann.....	»	1120 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0|0......	d. 50	77 83 77 93	——	78 30 78 20
5 p. 0|0......	d. 50	117 85 117 55	——	118 35 118 45

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
3 p. 0|0....	07 1|2	42 1|2	20 »»	»» »»
5 p. 0|0....	30 »|»	45 »»	35 »»	»» »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours		» »|»	ROM..........	D. C.	100 1|2
Récép. Rothsch.	»	103 25	BELG. 2 1|2....	»	54 »|»
Esp. D. [illegible]	»	»» »|»	— 4 1|2....	»	»» »|»
— — pass.	»	» » »	do 1840..		100 1|2
— 3 p. 0|0.	»	35 »|»	do 1842....	»	100 1|2
Dette intérieure	»	39 3|8	— Banque....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0|0 1827	»	»» » »	— do Em. 1844.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1|2	»	»» »|»	PIÉMONT.......	»	1135 »»
HAITI..........	»	» »|»	AUTRICHE.....	»	390 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0|0	1200 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	913 »»
V. r. dr.	335 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1270 »»
— à Rouen.	976 25
R.-Havre.	662 50
Avignon...	750 »»
Str. à Bâle.	190 »»
Paris-[illegible]...	430 »»
Tours-Nant	412 50
Orl.-Vierz.	601 25
C. du Nord	605 »»
Famp-Haz.	»» »»
Diep.-Féc.	323 »»
Boul. à Am.	»» »»
Orl.-Bord.	567 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	442 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	972 50	Orléans à Vierzon.	602 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	650 »»	Bordeaux à Cette..	510 »»
Paris à Orléans...	1267 50	Marseille à Avign.	750 »»	Nord	605 »»
— à Lyon.....	442 50	Paris à Strasbourg	428 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 92 à 92-50; courant du mois, 93 (l'hect.); juillet et août, 95; 4 derniers mois, 101 à 100.

Lille. — Colza, 77 à 76-50; lin, 91; cameline, 87-50 à 87; chanvre, 92.

Esprits. — 3|6 Montpellier, disponible et courant du mois, 86; juillet et août, 88; septembre et octobre, 90.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 juin.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — 1re rep. de : Pour arriver.
7 h. »|» ODÉON. — 1re repr. de Spartacus.
8 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
7 h. 1|2 THÉATRE HISTORIQUE. — Reine Margot.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Vicomtesse Lolotte, le Protégé, les Petites misères, Partie à trois.
5 h. 3|4 GYMNASE. — Irène ou le Magnétisme.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — 1re repr. du Moulin à paroles, les Trois Portiers.
7 h. »|» PALAIS-ROYAL. — Le Trottin de la Modiste, Père et Portier, les Bains, le Major Cravachon.
5 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Le Curé Mérino, la Chambre ardente.
7 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Duchesse de Marsan, Mlle de Briscambille.
8 h. »|» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. »|» COMTE. — Barbe-Bleue.
5 h. 3|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Tyran, l'Ile d'Amour, les Tribulations.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, on demande un Mari.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Pacte, Chiffon nié, la Laponne.
5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — La Tutelle, la Bouquetière, Oh ! que l'amour est agréable.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.
» h. »|» JARDIN MABILLE. — Grandes soirées musicales et dansantes, les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Discussions sur l'Algérie. — Rapport de M. de Tocqueville. — Les indigènes.

La discussion sur les crédits supplémentaires de l'Algérie n'a pas fait un pas dans la fastidieuse séance de ce jour. Après M. Boblaye, dont la Chambre n'a pas consenti à écouter le discours, sont venus MM. Desjobert et de Tracy, les deux grandes algérophobes de la Chambre, qui ont répété mot pour mot leurs vieilles oraisons funèbres sur notre conquête. Suivant un mot célèbre, ils n'ont rien appris, rien oublié depuis quinze ans, et c'est avec la chaleur du plus étrange patriotisme qu'ils concluent à l'abandon pur et simple de notre conquête, sauf trois points de la côte.

Nous ne méconnaissons pas, comme on le fait trop peut-être, le juste fondement de leurs inquiétudes. L'Algérie est si étrangement organisée et administrée, il s'y commet tant de fautes et tant d'abus, il a régné dans les plans du gouvernement et des chefs civils et militaires tant d'incohérences et de contradictions, nous sommes si peu avancés encore et l'avenir peut devenir si menaçant en cas de guerre, qu'il est permis à des cœurs honnêtes de s'alarmer. Mais la seule conséquence à déduire de cette accumulation de fautes et de dangers doit être la nécessité de prompts et vigoureux remèdes, et non des conseils de lâche abandon à la face de l'Europe, à la honte de notre pays. Dans son rapport la commission n'avait pas fait à cette opinion l'honneur de la discuter, et elle avait bien fait.

Entre ces deux discours, M. le général Trézel, ministre de la guerre a placé quelques explications que la Chambre paraissait disposée à écouter avec bienveillance, malheureusement la faiblesse de la voix de l'orateur et son inexpérience de la tribune ont nui au succès de ce début. Le seul point important de son discours c'est la déclaration du consentement donné à l'expédition de la Kabylie par son prédécesseur au ministère, consentement qui enlève à cette entreprise le caractère si grave de désobéissance qu'il avait été permis d'y voir, et en laisse la responsabilité tout entière au cabinet. Comme cette partie du débat reviendra plusieurs fois encore, nous ne la traiterons pas aujourd'hui, pour compléter nos observations critiques sur la partie du rapport de M. Tocqueville, relative à la domination et au gouvernement des indigènes.

Le premier grief que nous lui faisons, c'est la prétention de borner notre occupation aux plaines du Tell.

La colonisation ne doit pas être cantonnée dans le Tell. Là sans doute est l'œuvre la plus urgente, la plus immédiatement utile, celle par conséquent qui appelle la somme la plus considérable d'efforts. Mais un plan général doit embrasser même les prévisions secondaires et d'avenir, et à ce double titre le Sahara algérien mérite une attention sérieuse.

Les besoins de la domination y exigent l'établissement de postes militaires; il les faut pour maintenir la paix entre les tribus sahariennes, devenues sujettes de la France, y assurer le recouvrement des impôts, protéger les caravanes qui circulent entre le Maroc et Tunis, ou de l'intérieur de l'Afrique s'avancent vers le nord, poussées les unes et les autres par la religion et le commerce. Il le faut surtout parce que plusieurs points du petit désert sont des centres de relations considérables, dont l'occupation seule peut assurer le gouvernement du pays. L'heureuse expérience qui s'en fait à Biskara invite à l'extension de ce système. Ainsi se recueilleront tous les avantages des situations géographiques, qui mettent souvent des vallées, des contrées tout entières sous la domination d'un passage important.

La présence de l'armée rend nécessaire la colonisation qui en assurera l'existence. Colonisation par le travail même des soldats, colonisation par le travail des citoyens libres. M. de Tocqueville paraît ne pas croire à la possibilité de faire arriver les colons jusque dans ces lointaines régions. L'expérience aurait dû le rassurer. Soit témérité, soit cupidité, soit goût naturel des aventures, les colons ont partout suivi, souvent même devancé l'armée dans les occupations les plus périlleuses, et ils ne refuseront certainement pas les promesses du Sahara algérien. Dans toute son étendue se trouvent de nombreuses ruines de constructions romaines, témoignage d'une antique occupation qui doit être pour la France un motif de confiance et un stimulant de son ambition. La France ne doit pas comprendre sa gloire africaine avec moins de grandeur que Rome, et, en lui conseillant de prendre modèle sur les Turcs, la commission lui conseille son abaissement.

La seconde erreur de la commission est plus grave, parce qu'elle s'applique au gouvernement des indigènes, œuvre d'une journalière application et où les fautes entraînent des conséquences souvent irréparables.

Qu'il ait fallu à l'origine, et qu'il faille quelque temps encore subir le concours d'agents recrutés dans l'aristocratie militaire ou religieuse des races vaincues, rien de plus certain; mais, au lieu d'accepter, à l'exemple de la commission, cette situation comme normale, il importe de n'y voir qu'une nécessité passagère, dont il faut tendre à se dégager de plus en plus. Nos agents indigènes nous trompent presque tous, nous trahissent à la première occasion, ils nous cachent au peuple, et, nous empêchant de communiquer avec lui, nous laissent ignorer ses tendances, ses croyances, ses dispositions à notre égard. Les bienfaits, ils s'en attribuent le mérite; les rigueurs, ils les rejettent à notre charge, et nous devons, grâce à leurs fourberies, paraître d'autant plus odieux au peuple arabe, que les fonctions d'agent ne sont acceptées par les indigènes que dans le but de se livrer en sécurité aux habitudes innées de spoliation, ce qui se pratique avec un degré inouï d'audace (1). Ce système a de plus, pour résultat, l'accroissement d'influence et de richesse de nos mandataires au moyen d'énormes appointements, c'est-à-dire l'élévation politique de nos ennemis naturels. On le voit, il faut se débarrasser successivement de leurs services compromettants, à commencer par les khalifas et les aghas, et les remplacer par des chefs français, dont la hiérarchie, développant l'institution actuelle des bureaux arabes, embrasserait l'ensemble des relations avec les indigènes; tôt ou tard on parviendra ainsi à se passer de tout concours emprunté aux grandes influences du pays. Cette politique, qui éteindra et annihilera peu à peu les puissantes familles et nous substituera insensiblement à elles dans le gouvernement du peuple et la direction de l'opinion publique, est bien supérieure à celle qui consacrerait, suivant le vœu de la commission, le vasselage traditionnel aux dépens de notre souveraineté.

Enfin, et ce sera notre dernier grief sur ce point, la commission paraît beaucoup trop préoccupée du soin de maintenir ce qu'elle appelle, par un malheureux assemblage de mots, la civilisation musulmane. Elle proclame un respect vraiment exagéré pour des institutions très arriérées et en elles-mêmes, et relativement à la civilisation française. Sans doute il ne faut pas s'occuper de chercher à convertir; l'entreprise, on le sait, n'a aucune chance de succès; mais travailler sans relâche à user l'hostilité du fanatisme, et à enlever aux hommes religieux et aux corporations tout pouvoir politique et temporel. Sans irriter les croyances, gardons-nous de les vivifier par un vaste développement de l'éducation musulmane, qui repose toute sur l'interprétation du Coran et des prophéties, double source intarissable de haine contre les chrétiens. N'affectons pas pour leurs mosquées et leurs tombeaux une vénération que nous ne professons pas pour nos églises et nos cimetières. Pour concourir au progrès général dans l'humanité, l'islamisme doit se transformer; il doit affranchir la femme en lui donnant la conscience de sa dignité; aidons à cette transformation en n'accordant au Coran que la juste mesure de protection qu'exigent la loyauté de la conquête et la prudence du gouvernement. Un Voltaire musulman serait notre meilleur auxiliaire: ouvrons aux esprits ces voies d'indépendance et de scepticisme qui produisent les incrédules, en les entraînant, fût-ce même un peu aux dépens de leur liberté, dans les courants de l'éducation française et chrétienne. Ce sera le premier acte de l'émancipation intellectuelle, et un gage de futur rapprochement entre les races.

(1) On peut lire dans l'ouvrage de M. le capitaine Richard, *Etudes sur l'Insurrection du Dahra*, un chapitre plein d'intéressants détails sur la conduite de nos agents indigènes.

Dans la séance d'aujourd'hui, M. Jayr, ministre des travaux publics, a présenté:

1° Un projet de loi d'après lequel la compagnie du chemin de fer de Montereau à Troyes est autorisée à affecter et à hypothéquer à un emprunt de 4 millions les droits qui dérivent pour elle de la loi du 25 janvier 1845;

2° Un projet de loi qui tend à proroger d'un an le délai déterminé par l'art. 1er du cahier des charges annexé à la loi du 19 juillet 1845, pour l'achèvement complet des embranchements de Dieppe et Fécamp sur le chemin de fer de Rouen au Havre. L'embranchement de Fécamp pourra n'avoir qu'une seule voie, et la compagnie est dispensée d'exécuter la branche correspondante avec Caudebec;

3° Un projet de loi ayant pour but de régler les conditions auxquelles les deux compagnies fusionnées de Versailles (rive droite) et Versailles (rive gauche), par acte du 4 janvier 1845 et 4 avril 1846, poseront la voie de fer et acquerront le matériel nécessaire pour l'exploitation du chemin de Paris à Chartres sur Rennes. A défaut d'une importante concession de ce chemin dans la session prochaine, les compagnies seront remboursées du capital affecté à la pose des rails et à l'acquisition du matériel d'exploitation;

4° Un projet de loi portant demande de crédits s'élevant ensemble à 482 000 fr., pour divers travaux à effectuer aux bâtiments de l'Ecole polytechnique, du Muséum d'histoire naturelle et de la Chambre des députés, savoir: 78 000 fr. pour l'Ecole polytechnique; 151 000 fr. pour le Muséum d'histoire naturelle; 277 000 fr. pour la Chambre des députés.

La Chambre donne acte de la présentation de ces projets de loi, qui seront imprimés, distribués et envoyés à l'examen des bureaux.

Chambre des Pairs. — Loi sur la Médecine.

La discussion a roulé presque exclusivement aujourd'hui sur la question de savoir s'il y aurait un ordre unique ou bien deux ordres de praticiens. Il faut bien en convenir, l'opinion qui veut un second ordre a été soutenue par M. de Barthélemy avec une puissance d'argumentation que n'a pas su égaler l'organe de l'opinion contraire, M. de Gabriac. La Chambre incline visiblement à croire que la limitation du droit d'exercice aux seuls docteurs en médecine, laisserait exposée à manquer des secours médicaux une partie de nos populations rurales.

Cette impression de l'assemblée était si manifeste que les adversaires du principe qui a prévalu dans le projet de loi du gouvernement et dans celui de la commission, M. Cousin entre autres, insistaient avec force, à la fin de la séance, pour que la Chambre décidât sur-le-champ ce point fondamental. C'est là-dessus que le débat va se rouvrir demain, soit qu'on passe immédiatement à la discussion des articles, soit que l'on continue la discussion générale, dont la clôture n'a pu être prononcée, la Chambre n'étant plus en nombre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 9 JUIN 1847.

LA PART DES FEMMES (1)

PREMIÈRE PARTIE.

IX.

CHAUDE ALERTE.

En s'en retournant, Léonce mit son cheval au pas. Le soleil lançait encore quelques tièdes rayons, bien qu'on fût en octobre. Son éclat, dorant les vieux ormes déjà jaunis par l'automne, réalisait sur sa route les merveilles du jardin de Montézuma.

Les cantonniers égayés par cette journée inespérée, chantaient gaîment, et, dans l'éloignement, leurs voix mâles, mêlées au tintement régulier de leur masse, faisaient un effet étrange qui n'était pas sans charme. Léonce en passant devant eux saluait affectueusement ces hommes laborieux, appelant par leur nom ceux que son père connaissait.

— Mon Dieu, qu'il est doux de vivre! se disait-il; quelle belle journée et quel beau couchant! Juanna m'aime tant, et moi je suis si heureux! Oh! je voudrais bien que tout le monde le fût autant que moi.

Il était dans un de ces moments si fréquents à son âge où notre corps ne pèse plus, où notre âme s'élargit, où toutes les facultés de notre double nature se sentent en équilibre, où l'harmonie nous apparaissant un instant nous remplit d'une joyeuse vitalité et nous force à nous écrier comme lui avec des élans de joie: mon Dieu, qu'il est donc bon de vivre!

Le ciel éclatant et pur, la campagne un peu pâlie, mais belle encore, les horizons bleus des montagnes, les troupeaux sortant par intervalles des plis du terrain, les charrues patiemment traînées et accompagnées achevant leurs derniers sillons, le grand air plein d'arômes vigoureux, son beau cheval à l'élégante robe, qui hennissait sous sa main caressante, toutes ces choses, si puissantes à exciter énergiquement les sources de la vie, prenaient à ses yeux ce jour-là un charme infiniment plus vif encore. Le souvenir et l'amour de Juanna empreignaient désormais toutes ses sensations.

Jamais il n'avait senti avec autant de force les délices régénérateurs de la passion d'aimer. Jamais il n'avait compris aussi bien l'ineffable exaltation du premier amour, et surtout, chose rare, lorsqu'il est partagé par celle qu'on s'est choisie.

Il désirait beaucoup en pensant à sa bien aimée, et ces souhaits ardents n'excitaient en lui ni tumulte ni inquiétude. Il se confiait avec sécurité dans l'avenir, et ces désirs que Dieu nous a donnés, non pour nous en créer des déceptions, mais pour nous rendre heureux, si nous savons les réaliser, il arrangeait déjà leur avènement avec cette foi si ferme d'une âme jeune chez laquelle n'a point encore commencé le travail du désenchantement.

Pendant qu'il cheminait ainsi, jouissant largement de se sentir vivre, il fut interrompu dans ses douces espérances par une interpellation qui le fit rougir comme s'il eût pensé à haute voix.

— Eh! mon cher Léonce, quel heureux hasard de vous rencontrer!

Cette voix au timbre nazal sortait d'un coupé à un cheval, une de ces voitures que le peuple de Paris nomme spirituellement une demi-fortune.

Le cocher arrêta, et M. Pernon, car c'était lui, fit au jeune homme un signe de main, accompagné d'un sourire d'une affectuosité extraordinaire. Léonce se contenta de s'incliner poliment. L'amant de Juanna, si expansif tout à l'heure, lui qui serait volontiers descendu de cheval pour serrer la main à un brave laboureur ou à un cantonnier, fut désagréablement affecté de cet heureux hasard et de ce gracieux sourire.

— Je vais chez vous, mon cher ami, lui cria M. Pernon, il m'a pris fantaisie de venir faire une partie de chasse avec vous. N'ai-je pas eu là une bonne idée?

Léonce se reinclina.

— Et nous allons, si vous le voulez bien, reprit le député, faire route ensemble, pour nous entendre chemin faisant à ce sujet.

— Mais, Monsieur, répondit Léonce triomphant en lui-même de cette excuse, je suis à cheval et vous en voiture.

— Qu'à cela ne tienne, Léonce, Claude va nous suivre avec votre cheval; moi je conduirai la voiture de ma place, et en voici une pour vous auprès de moi.

Léonce était battu. Il eut un instant l'idée d'éperonner cruellement sa monture et d'échapper à ce bourreau, sous prétexte d'une bizarrerie de *Baliveau*, — on nommait ainsi le bel animal à cause de sa robe colorée par la nature d'une nuance de jeune écorce; — mais il avait déjà trop hésité pour user de ce moyen. A moins donc de refuser nettement, ce qui eût été par trop impoli, il ne pouvait plus décemment échapper à cette aimable invitation.

D'ailleurs, Claude était descendu, le marche-pied abaissé, le portière ouverte, et M. Pernon avait pris les guides pour remplacer son domestique. Il s'exécuta donc, dire que ce fût de bonne grâce ne serait pas absolument dans la vérité; Léonce avait encore la figure trop franche pour qu'on n'y pût pas lire les sentiments qui l'agitaient. Mais M. Pernon, ayant intérêt à ne pas s'en apercevoir, ne vit rien, et n'en prodigua pas moins à l'ex-collégien tous les trésors de son amabilité.

Il ne parvint cependant qu'à le rendre poli, malgré l'adresse persistante qu'il mit à essayer toutes les cordes sensibles dans un cœur d'adolescent. Une seule chose pouvait lui rendre son compagnon attentif et gracieux; mais celle-là était un secret dont le grave personnage n'avait pas le premier mot.

Comme ils allaient quitter la grande route qui conduisait à la ville, Léonce, qui le guettait, vit sortir du chemin de traverse l'humble char-à-banc de côté, dans lequel Juanna s'en retournait avec sa mère, la figure animée et rayonnante de souvenirs et d'espérances. Les deux amants eurent le temps de se sourire et de se saluer de la main. Léonce eut même l'imprudence de simuler un baiser en plissant légèrement ses lèvres. Ce mouvement fut aperçu de M. Pernon. L'honorable quitta sans grande hâte le coin où il était enfoncé, et chercha sur la route à qui pouvait s'adresser cette caresse.

Mais son cheval, plus rapide de beaucoup que la pauvre bête de louage attachée au char-à-banc, avait déjà dépassé ce dernier. Il n'aperçut donc rien. Cela du reste ne le tourmenta guère, il se contenta intérieurement de voir dans ce geste d'amour une insolente hardiesse, une plaisanterie déplacée de collégien.

Il n'était pas besoin de ce dernier signe affectueux pour augmenter la joie et l'ardeur aimante de Juanna. Elle se trouvait dans une situation d'esprit analogue à celle où l'homme public avait si malencontreusement surpris son ami.

Elle se rappelait avec bonheur toutes les douces paroles de la scène passionnée du massif. « Si je le veux, il le faudra bien, » avait-il dit. Ces mots revenaient sans cesse la rassurer sur la plénitude et la durée de ce bien-être du cœur, qui lui semblait trop vif pour ne pas s'évanouir bientôt, ce qu'elle redoutait.

(1) Voir les numéro des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4 et 5 juin.

La seconde moitié du discours de l'orateur a offert des points plus contestables. Elle avait pour objet de prouver la nécessité de maintenir un deuxième ordre de praticiens.

Sans doute, comme l'a exprimé M. le marquis de Barthélemy, l'intérêt des médecins dans la question n'est que secondaire; c'est celui de la population prise en masse qu'il faut envisager en premier lieu et sur lequel on doit se régler. Mais cela ne prouve pas qu'il n'y ait qu'à se féliciter de cette *guerre du bon marché* que font les officiers de santé aux docteurs en médecine. Le bon marché en ceci peut coûter fort cher. M. de Barthélemy, qui veut des visites de médecin à 50 centimes afin qu'il y en ait à la portée de toutes les fortunes, s'est élevé fortement contre toute idée de transformation du service médical en service public. Ce serait pourtant le meilleur et le plus sûr moyen d'assurer aux pauvres comme aux riches les secours que réclame la maladie.

L'orateur ne se fait pas évidemment une idée assez haute de ce qu'exige le ministère du médecin. Il s'étonne qu'on veuille pour ce dernier un degré d'instruction qu'on n'exige pas pour les notaires et pour d'autres officiers ministériels. C'est qu'en effet des intérêts plus précieux encore et plus délicats sont confiés au médecin, même dans la pratique la plus humble de sa profession.

M. de Barthélemy a réfuté comme nous le faisions dans notre article de ce matin, comme nous l'avions fait précédemment avec plus de détails et en nous appuyant sur des tableaux statistiques, dans la *Démocratie* du 23 novembre 1845, M. de Barthélemy a réfuté, disons-nous, cette assertion qu'il existe aujourd'hui en France trop de médecins. A ce sujet, il a rappelé que Chaptal, en 1826, évaluait à 27 000 le nombre des médecins réclamés pour une population comme celle de la France. Dans le département de la Corse, il y a un médecin pour 900 âmes, et personne ne se plaint de cet état de choses. Il est vrai que là, on use, à l'égard des médecins, d'un mode de rétribution particulier, et que nous louons M. de Barthélemy d'avoir cité avec éloge. Ce mode est celui de l'abonnement. Par suite d'un arrangement qui n'est onéreux à personne, chacun jouit, pour une somme médiocre, de tous les soins médicaux dont il peut avoir besoin. Ainsi disparaît la contrariété d'intérêt qu'établit entre le médecin et ses malades le mode de rétribution généralement usité. L'exemple de la Corse devrait être partout recommandé, encouragé.

Un autre orateur, M. de Mesnard est monté à la tribune pour signaler une omission du projet de loi, en ce qui concerne les médecins et chirurgiens de la marine. Ces fonctionnaires deviendraient passibles des peines portées par la loi dans des circonstances où ils n'auraient fait qu'étendre à la famille de l'ouvrier de nos arsenaux, les soins qu'ils sont chargés par position de donner à ces ouvriers eux-mêmes. M. de Mesnard a protesté en termes chaleureux, avec l'accent de l'indignation pour ainsi dire, contre une mesure du ministre de l'instruction publique qui impose aux officiers de santé de l'armée navale, pour obtenir la dispense des inscriptions pour le doctorat, l'obligation de prendre l'engagement écrit de rester quinze années au service de l'Etat. Dans un généreux langage auquel toute la Chambre a applaudi, l'honorable pair a rendu hommage au mérite et au dévouement éprouvés des hommes chargés de veiller à la santé de nos marins dans toutes les contrées du globe.

Les droits des officiers de santé de la guerre en face de la nouvelle loi ont été défendus par M. le marquis de Laplace, comme l'avaient été ceux de leurs collègues de la marine par M. de Mesnard. La fin de la séance a été occupée par un débat sur l'ordre de la discussion.

M. Guizot s'est décidé à répondre aux interpellations de M. Crémieux. Il ne faut pas l'en remercier. S'il eût refusé de répon- fait des concessions pour éviter la honte d'une intervention étrangère, et alors l'intervention deviendra inutile. Le langage de la junte est très conciliant, et il faut tout le fol entêtement du mari de la reine, toute la fougue intraitable de dona Maria pour refuser les conditions magnifiques que la junte d'Oporto fait à ses aggresseurs vaincus. Cette acceptation aurait déjà eu lieu sans doute, sans l'intervention de la reine d'Angleterre; mais elle peut se faire encore, et alors M. Guizot dira à la Chambre: « De quoi vous plaignez-vous? nous n'avons rien fait. La question s'est résolue d'elle-même, et tout s'est borné de la part de notre agent à une lettre dans laquelle il *prie* la junte d'Oporto d'accepter le pardon de la reine, tandis que dans les leurs l'agent de l'Espagne lui adresse des *exhortations* et que l'agent de l'Angleterre la *somme* d'accepter le pardon de la royauté parjure. »

Devant cette déclaration la Chambre passera à l'ordre du jour, peu soucieuse si le principe de non intervention est compromis et si la responsabilité du ministère n'est pas la même, soit que l'intervention ait eu lieu, soit que, résolue en principe, elle ait été entravée par les évènements.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Moniteur parisien* contient deux rapports, l'un de M. le maréchal Bugeaud, l'autre de M. le général Bedeau, qui confirment ce que nous avons déjà publié sur les derniers évènements dont la Kabylie a été le théâtre.

— On annonce que la compagnie du chemin de fer de Rouen au Havre va organiser des *trains de promenade* qui, chaque dimanche, transporteront au Havre les voyageurs qui voudront, de Paris, aller voir la mer et rentrer chez eux dans la même journée. On partira de Paris à sept heures du matin, et le trajet se fera en cinq heures, de telle sorte qu'à midi on sera au Havre. Le retour s'effectuera à cinq heures du soir, et l'on sera rentré à Paris à dix heures, après avoir eu cinq heures pour visiter le Havre. Cette partie de plaisir coûtera aux Parisiens, pour l'aller et le retour, une somme de 30 fr. On ajoute que la même combinaison serait appliquée, par division, aux deux fragments de la ligne, c'est-à-dire que le train de promenade de Paris à Rouen et retour serait taxé à 16 fr., et celui de Rouen au Havre et retour à 14 fr.

LE TÉLÉGRAPHE ET LE COURS DE LA BOURSE. — Il n'est bruit en ce moment, à Marseille, que de l'arrestation de deux artificiers de notre ville, qui avaient eu la pensée d'employer le télégraphe pour connaître plus promptement le cours de la Bourse de Paris.

A cet effet, ils avaient tenté de mettre dans leurs intérêts les desservants des télégraphes voisins. Mais leurs démarches n'avaient obtenu aucun résultat, et un de ces employés ayant signalé leurs démarches à l'autorité, dès ce moment la surveillance la plus scrupuleuse fut exercée sur les menées de nos deux artificiers.

On n'a pas tardé à se convaincre de la vérité de l'accusation, et, par suite de ces révélations, un mandat d'amener a été lancé contre eux; ils ont comparu devant M. le juge d'instruction, sous l'inculpation de subornation de fonctionnaires publics et de manœuvres illégales ayant pour but d'établir un télégraphe clandestin. L'interrogatoire des prévenus permet, dit-on, de supposer qu'ils ignoraient la gravité du délit qui leur est imputé, et qu'ils avaient cru pouvoir employer ce moyen pour la prompte transmission de la cote des fonds publics. Ils ont été transférés à Avignon, où doit s'instruire leur affaire, la tentative de subornation ayant eu lieu surtout à l'égard de l'employé du télégraphe d'Orgon, qui les a dénoncés.

PÉRIODICITÉ DE LA DIÈTE PRUSSIENNE. — Le débat sur les pétitions relatives à la périodicité de la Diète s'est terminé à Berlin, le 2 juin, par un vote important.

Les conclusions de la commission chargée de faire un rapport sur les pétitions étaient formulées en ces termes:

« Faut-il prier Sa Majesté, en invoquant les lois antérieures, l'utilité » et la nécessité, de convoquer périodiquement la Diète tous les deux » ans? »

Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

[illegible] jours les conséquences, et que la volonté la plus ferme ne peut rien contre la marche logique des évènements.

SOLIDARITÉ. — On nous écrit de Blois:

« M. Joulin se rendait à sa campagne des Grouets, inquiet sur la culture de ses vignes, car il savait son vigneron malade. Arrivé sur les lieux, il trouva une dixaine de cultivateurs en travail dans sa propriété. Le soir venu, il voulut les solder. — Vous ne nous devez rien, répondent-ils, nous travaillons pour notre voisin malade; arrangez-vous avec lui. Quand nous serons malades, il nous aidera à son tour. Même affluence le lendemain et même refus de salaire. Il est d'usage dans le pays de ne pas laisser en retard un terrain qui a besoin de culture lorsque le cultivateur est empêché. C'est au vigneron malade que M. Joulin a dû payer le travail de ses amis. »

BOULANGERIE SOCIÉTAIRE EN SUISSE. — On lit dans l'*Helvétie*:

« Le comité de boulangerie sociétaire de Berne (Brodeverein) a passé le 25 du mois de mai, les comptes de cette société pour l'année 1846.

» Le capital social (beaucoup accru depuis) se composait au commencement de 1846 du montant de 272 actions de 25 fr.

» La société a fourni en moyenne passé 10 1/4 quintaux de pain par jour, et, comme les prix auxquels elle a vendu étaient en général au moins de 2 rapp par livre plus bas que ceux des autres boulangers, elle a valu à ses chalands, outre le bénéfice à répartir entre les actionnaires, une économie d'environ 8 000 fr. de Suisse.

» Il est certain, en outre, que les prix de la boulangerie sociale ont eu d'autant plus d'influence sur les tarifs des boulangers de Berne, qu'elle avait, surtout à l'époque du renchérissement, autorisé la vente à d'autres personnes qu'aux actionnaires, et notamment à la classe pauvre. On estime que cette influence a été d'au moins 1 rapp par livre, ce qui, en comptant la consommation de la ville de Berne à 6 millions de livres seulement, aurait procuré aux consommateurs un avantage d'environ 60 mille francs sur le prix du pain. — Il ne s'ensuit pas de là que ce soient les boulangers seuls qui aient eu à supporter cette maintenue des prix; mais il est certain que les meuniers d'abord, qui font essentiellement le commerce des grains et des farines, ont dû modifier leurs exigences. — On comprend enfin l'influence que ceci peut avoir eu sur tout le canton quand on sait que les prix de la capitale servent de régulateur aux autres localités. »

LA FRÉGATE LE BERCEAU. — Le gouvernement a fait publier divers rapports au sujet du naufrage vrai ou faux de cette frégate. Ces rapports ne contiennent aucun détail précis. Les nouvelles de Bourbon du 1er mars, arrivées par la voie de Suez, ne contiennent aucun renseignement à cet égard.

Il ne reste donc plus qu'une seule chance, dont l'invraisemblance s'augmente malheureusement de la longueur du temps écoulé, qui a permis aux communications de s'établir avec les parages voisins. C'est que le *Berceau*, poussé sous le vent des Séchelles et de Madagascar, ait été obligé, faute de port sous sa main pour y faire des réparations, de fuir jusque dans la mer des Indes où la mousson le portait, soit vers Aden, soit vers Bombay. Quelque faible qu'elle soit, cette chance laisse encore un espoir de salut, quoiqu'on ne doive pas se dissimuler que, si elle s'était réalisée, la malle de l'Inde eût dû en apporter la nouvelle.

UNE THAUMATURGE. — Les journaux du Midi ont parlé, il y a quelque temps, d'une jeune fille du département des Landes que des spéculateurs, sachant la puissance du merveilleux sur les esprits ignorants, promenaient comme une sainte enfant chargée par Dieu de guérir tous les maux. La justice a mis un terme à cette mystification. On écrit à ce sujet de Mont-de-Marsan:

« Les miracles de la jeune fille de Luc faisaient trop de bruit dans le département des Landes et dans les départements voisins pour qu'il ne prît pas envie à M. le juge d'instruction de notre tribunal de faire sa connaissance. La jeune fille, sa mère et son parâtre, se sont donc donné la peine de venir à Mont-de-Marsan, à la prière de ce magistrat. Personne en ville ne savait cette circonstance; mais dimanche soir, la jeune inspirée avait touché dans la campagne plus de 200 malades, et on leur avait dit qu'elle était mandée à Mont-de-Marsan pour le 26.

» Cette nouvelle avait voyagé avec la rapidité de l'éclair, de ma-

---

tait depuis un mois était nouveau et étrange pour elle naguère encore si enfant. Que s'était-il passé en elle qui la troublait si voluptueusement?

Le changement de cette naïve amitié en un amour véritable avait tout animé à ses yeux. Autrefois elle n'admirait pas la nature pour sa poésie grandiose de son empreinte de la main divine. Elle n'y trouvait beau que ce qui flattait ses besoins ou ses désirs directs. Les fleurs lui plaisaient comme des joujoux, parce qu'elles étaient brillantes et qu'elles sentaient bon, le ciel lorsqu'il lui permettait de se promener, les arbres parce qu'ils lui donnaient des baguettes vertes, de l'ombre et de la fraîcheur, l'eau parce qu'elle aimait à y glisser sur un batelet, à y tremper ses mains blanches et ses petits pieds. Maintenant tout prenait à ses yeux un sens large, poétique et profond. Tout s'était animé au contact de ce nouveau sens qui venait de se développer en elle.

Oh! comme la vie s'ouvrait splendide devant cette enfant, muette encore d'étonnement à ce nouvel aspect.

Quand elle pensait maintenant, la pensée de Léonce était l'enveloppe dorée de toutes ses autres pensées. Quand elle rêvait la nuit, Léonce passait toujours dans son rêve, s'il ne le remplissait pas tout entier. Et puis elle avait des désirs d'autant plus tumultueux qu'elle n'en comprenait pas l'objet. Une nuit cependant elle s'était éveillée rougissante et confuse sans savoir pourquoi; son bien-aimé l'avait embrassée étroitement et elle avait ressenti dans tout son être une sensation brûlante suivie d'une étrange défaillance de bonheur. Et depuis, chaque soir en s'endormant, la vierge émue souhaitait que ce rêve ineffable se renouvelât.

Ce jour-là surtout, les baisers qu'ils avaient échangés sous le massif, et la confiance de Léonce dans une union prochaine et inséparable l'avaient jetée dans un ravissement si grand, qu'il eût voulu se répandre sur tout ce qui l'entourait.

Oh! que l'on devient bon lorsqu'on a au cœur un amour heureux, mais un amour véritable, suivant une marche simple et naturelle comme celui qu'ils éprouvaient tous deux. Cette passion, œuvre favorite de Dieu, agissait donc sur Léonce et Juanna de la même manière, en élargissant l'être physique et moral, en ajoutant encore à la beauté et à la bonté natives de leurs jeunes âmes.

Il en serait toujours ainsi sans doute si l'amour n'était persécuté et tenu pour dangereux à l'égal de la vérité. Quelle effrayante déviation a-t-il fallu faire subir au plus doux de nos penchants pour l'amener à devenir non seulement redoutable à ceux qui s'y abandonnent, mais mortel pour les rapports sociaux?

Pendant notre digression, la voiture du député arrivait dans la cour de M. Lachaumelle.

Ernestine, occupée alors à peindre une touffe de roses et de dahlias, se mit, au bruit de la voiture, à examiner derrière son rideau pour reconnaître les arrivants. A son grand déplaisir, elle vit descendre l'éternel M. Pernon. Le personnage tenait à la main un petit paquet, et l'attention qu'il donnait à cet objet lui ayant fait manquer le second étrier du marche-pied, il faillit faire devant tous une chute fort ridicule pour un homme ordinairement aussi posé. Ernestine, à cette vue, éclata joyeusement de rire.

Elle épanchait ainsi sa gaieté à son aise, se croyant seule et oubliée. Mais elle ne rit plus lorsqu'elle vit M. Pernon lui-même, précédé de son père, entrer sans pudeur dans sa jolie chambre de jeune fille. Sa mine était souriante, et il tenait à la main un charmant coffret en palissandre, à bordures sculptées avec élégance, orné de filets de cuivre et de roses blanches en ivoire et argent. C'était un cadeau destiné à celle que la petite société de Blangy lui donnait pour fiancée. Il l'offrit donc gracieusement à la jeune fille, muette d'effroi à la vue d'une gracieuseté et d'une galanterie aussi inouïes chez M. Pernon.

Si l'ours donnait à sa fourrure une apparence soyeuse, à sa tête un air de douceur insolite, c'est que la ruse grossière de l'animal était en jeu pour attirer quelque proie d'élite.

Dirai-je, à ce propos, que j'ai plusieurs fois songé à l'analogie frappante de l'ours, du paysan et du député. Le premier être de cette trinité obéit à sa nature; le second est dirigé dans cette voie par la rude difficulté de gagner son pain de chaque jour; quant au troisième, le bourgeois mandataire, que fait-il de cette allure oblique cachée sous l'apparence d'une rude franchise? Pourquoi le bien-être, donnant la liberté à son intelligence d'homme, et l'éducation qu'il a reçue, ne lui ont-ils pas servi à dépouiller cette duplicité de l'égoïsme, héritage inutile de ses aïeux, paysans ou commerçants.

— Mais, Monsieur... dit Ernestine d'un air froid.

— Accepte, ma fille, dit M. Lachaumelle, je t'y autorise. M. Pernon n'est plus désormais pour nous, et surtout pour toi, un étranger.

Aux premiers mots de son père, Ernestine, avec sa mobilité ordinaire, avait accepté le joli coffret, et sa figure s'était animée d'un rayon de joyeuse admiration. Mais, en entendant la dernière partie de sa phrase, elle redevint sérieuse.

— Pour moi, mon père? dit-elle machinalement.

— Oui, ma chère fille, puisque bientôt, je l'espère, il sera ton époux.

— Lui!... s'écria-t-elle avec terreur.

Et elle laissa glisser le coffret qui s'ouvrit à ce choc, et étala sur le carreau les délicieuses merveilles qu'il contenait. Mais la pauvre Ernestine n'y prit pas garde, elle avait pâli. Sa charmante physionomie était devenue stupide, tant cette révélation de son malheur l'avait affectée.

Les deux amis ne virent là que l'effet de l'annonce un peu brusque d'une nouvelle si émouvante. L'orgueil du député l'aveuglait, et la volonté sans appel de M. Lachaumelle ne croyait pas à une résistance.

— Ah! la maladroite, dit le père en ramassant les objets répandus hors de la cassette.

Puis, apercevant les yeux baissés et la figure pâlie de sa fille:

— Eh bien! enfant, ajouta-t-il, que te prend-il donc? Est-ce ainsi que tu remercies M. Pernon de sa galanterie?

— Je vous remercie, monsieur, dit instinctivement la pauvre enfant sans savoir ce qu'elle disait.

— Oh! cela n'en vaut pas la peine, mademoiselle. Ce serait à moi bien plutôt, grimaça M. Pernon, de vous remercier de ce que vous avez bien voulu agréer cette bagatelle.

Ernestine rougit de ce que son trouble lui avait fait dire, et se troubla encore davantage.

— Allons-nous-en, cher monsieur Pernon, reprit à demi-voix M. Lachaumelle. Nous avons surpris cette chère enfant et par notre brusque entrée et par cette nouvelle agréable, mais inattendue. Laissons-la se remettre. Vous aurez tout le temps de lui faire votre cour, puisqu'il vous plaît qu'il en soit ainsi, pendant les quelques jours que vous voulez bien nous accorder.

Puis, comme si tout ce qui venait de se passer fût ordinaire et prévu, cet homme que son habitude d'ordonner habituait à ne jamais voir d'obstacle à ses dénouements, ajouta, en s'adressant à cette pauvre biche effarouchée:

— Allons, Ernestine, en attendant le dîner, mets en ordre les bijoux de ce joli cadeau. Ne t'effraie pas de cet accident; il n'y a rien de brisé que la serrure, et dès demain nous te la ferons réparer.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain*).

jeune fille des miracles avec ses parents. Des gendarmes les accompagnaient. L'attente était générale. L'homme et la femme ont été conduits en prison ; la jeune fille à l'hospice. Il serait impossible de décrire le désappointement de toute cette foule.

» A peine arrivée à l'hospice, la jeune fille a naïvement avoué aux sœurs et à M. l'archiprêtre de Mont-de-Marsan qu'elle n'avait aucun don, que son parâtre la maltraitait pour la forcer à jouer le rôle qu'elle avait joué. »

DÉSASTRES A BOURBON. — Les journaux qui nous arrivent de l'île Bourbon sont remplis d'affligeants détails sur les malheurs éprouvés par la colonie dans les funestes journées des 5 et 6 février. Les dégâts s'élèvent à une valeur de plus de 6 millions, et cette évaluation est encore au-dessous de la réalité.

A Saint-Pierre, en effet, tous les établissements de sucrerie ont éprouvé de grands dommages. La rivière Saint-Etienne s'est élevée à une hauteur prodigieuse : la route royale, les chemins communaux et particuliers ont été fortement dégradés. Plusieurs ponts et radiers ont été endommagés; celui de la rivière de l'Anse, sur la route de Saint-Pierre à Saint-Joseph, s'est écroulé. La ravine des Cafres a emporté une ilette qu'habitait depuis plus d'un demi-siècle la dame Anne-Brigitte Payet, veuve Henry-Paul Robert. Cette femme, âgée de près de quatre-vingts ans, et sa négresse Lucine, ont disparu ainsi que la maison qu'elles occupaient. Une jeune fille de douze ans, Mlle Lepinet, nièce de la dame Robert avec laquelle elle demeurait aussi, a été également emportée par le torrent et jetée sur la rive, où, le lendemain matin, elle a été trouvée toute meurtrie, mais miraculeusement sauvée.

La commune de Saint-Joseph a été le théâtre de grands désastres : le superbe établissement de l'*Amitié*, appartenant à M. Armanet et compagnie, pour lequel on avait éprouvé de vives inquiétudes lors du premier débordement de la rivière du Rempart, a été emporté dans l'affreuse nuit du 6 au 7 du courant. Cet événement est d'autant plus regrettable, qu'en enlevant toutes les espérances des propriétaires, il ruine leurs planteurs qui forment à eux seuls le tiers des habitants de Saint-Joseph, réduits peut-être à abandonner désormais leurs plantations de cannes ; car on se demande qui pourra ou qui osera de nouveau élever une sucrerie dans ces lieux où l'on a vu disparaître en un instant, pompe, tambour, purgerie, bâtiments, tout enfin, si l'on en excepte une cheminée restée debout comme pour attester à ceux qui en douteraient, qu'il existait là un établissement et une usine.

Il ne reste aucun vestige non plus de la maison curiale et de ses dépendances ; le terrain qui l'entourait et les propriétés voisines de Mmes veuve Alexandre Cadet et d'Amour ont été entièrement détruites par le torrent.

Quatorze familles qui occupaient les ilettes de Langevia ont été contraintes de se sauver en toute hâte, d'abandonner tout ce qu'elles possédaient et de déserter leurs cases que les avalaisons ont enlevées. Durant huit jours, elles ont vécu de quelques racines qu'elles ont trouvées sur les escarpements des remparts où elles s'étaient réfugiées. Un bras de cette ravine s'est jeté sur l'établissement de MM. Kveguen et Fontaine, et a emporté une négresse, des mulets, des bœufs et des charrettes. Un noir a été trouvé noyé dans la sucrerie où il s'était retiré.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 juin sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 8 juin.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant demande de crédits supplémentaires pour les services militaires et civils de l'Algérie.

M. BOBLAYE parle pour le projet du gouvernement. Il ne croit pas possible le blocus de l'Algérie dont on a parlé, en admettant un cas de guerre entre la France et l'Angleterre. Il n'admet pas davantage un soulèvement général des indigènes. Ces deux hypothèses devraient être même, selon l'orateur, une double raison pour marcher vite et arriver promptement à l'organisation complète de notre conquête et même à la colonisation.

L'orateur discute ensuite la question de l'expédition de la Kabylie. On a su, par le rapport, l'opinion de la majorité à ce sujet ; mais l'avis de la minorité, et les raisons qui l'ont décidée, sont encore pour la chambre lettre close, et il est temps que la chambre les connaisse.

M. Boblaye entre, ici, dans de longs détails sur la situation de la Kabylie, sur l'état des esprits de ses populations, sur leur propension à se rapprocher de nous, sur les antipathies que nous leur inspirons; mais la chambre qui n'écoute pas et cause, nous empêche de saisir quelque chose des explications de l'orateur.

M. DESJOBERT répète le discours stéréotypé depuis 17 ans dans les colonnes du *Moniteur* contre l'Algérie. Il conclut à l'abandon, sauf trois points de la côte.

M. LE GÉNÉRAL TRÉZEL, ministre de la guerre, après quelques considérations générales sur la fertilité de l'Algérie, continue ainsi :

On est venu vous dire, Messieurs, que tout en Afrique avait été mal fait. Je suis très loin de dire que tout y a été bien fait, mais le reproche n'en est pas moins injuste, pour ne pas dire calomnieux. De très grandes difficultés ont été vaincues, de très grands dangers dissipés. L'illustre général auquel on fait un crime d'avoir entrepris l'expédition contre les Kabyles du Jurjura, a vaincu tous les ennemis qu'il a pu atteindre. L'Algérie est aujourd'hui conquise. Nous pouvons y craindre encore des révoltes partielles, mais je doute que nous ayons jamais à y redouter un mouvement pareil à celui de 1845.

Il restait un pays qui donnait de grandes inquiétudes : c'était la Kabylie. Cette masse de montagnes, situées à 18 lieues d'Alger, et habitées par des peuples qui ont des armes et qui savent les fabriquer, était depuis un demi-siècle exempte d'impôts. Les Turcs avaient plusieurs fois tenté d'y faire des expéditions, mais presque toujours ces expéditions avaient été infructueuses et funestes.

Ces tribus, qu'on nous représentait hier comme n'étant jamais sorties de leurs montagnes, en sont sorties chaque fois qu'elles ont eu du butin à faire.

[illegible] dération de ceux qui sont appelés à régler les intérêts des colons finiront par rallier les premiers à notre drapeau, et rendront enfin aux seconds toutes les garanties d'ordre et de sûreté qu'ils trouvaient dans leur patrie, qu'ils doivent aussi trouver dans cette nouvelle patrie qu'ils sont venus chercher sous la protection de la France.

Messieurs, ajoute M. le ministre de la guerre en terminant, la France poursuit une œuvre pleine de grandeur et en même temps hérissée de difficultés. Qu'elle ne se laisse pas effrayer des dépenses d'hommes et d'argent que cette œuvre lui coûtera. Il y a au bout de ces sacrifices une nouvelle France qui grandira sur l'autre rive de la Méditerranée, qui tendra à la vieille France une main fraternelle, et réalisera ce beau mot :

« Il faut que cette mer soit un lac français. » Messieurs, ce but ne peut être atteint que par notre courage et par notre persévérance. Courage donc et persévérance ! l'avenir nous paiera largement des sacrifices du présent ! (Très bien au centre.)

M. DE TRACY, comme son ami, M. Desjobert, récite son vingtième ou trentième discours contre toute colonisation, et déclare en terminant qu'il votera contre tous les crédits demandés.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE. J'ai à présenter à la Chambre des observations assez étendues ; mais l'heure est bien avancée...

La Chambre consultée renvoie à demain, à 1 heure précise. MM. les députés seront convoqués à domicile.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, vice-président. — *Séance du 8 juin.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi relatif à l'enseignement et à l'exercice de la médecine.

M. DE BARTHÉLEMY. M. le ministre vous a parlé hier des difficultés insurmontables qui s'opposaient à ce qu'on pût faire succéder la liberté de l'enseignement au monopole. Ce n'est pas chose facile, sans doute, au milieu d'intérêts nombreux qui se croisent, mais je suis persuadé cependant qu'il en eût plus aisément triomphé, s'il eût proclamé sans détour cette liberté d'enseignement promise par la charte.

Messieurs, le projet comprend deux lois. L'une sur l'enseignement, l'autre sur l'exercice de la médecine. J'aborde d'abord la question de l'enseignement.

En présence de l'article 69 de la charte, il est impossible d'admettre le monopole. Les grands établissements de Paris, vos Académies, votre organisation universitaire ne permettent point, il est vrai, la lutte utile qu'on voit exister avec tant d'avantage en Allemagne.

Mais pourquoi refuseriez-vous aux docteurs la faculté d'ouvrir, à Paris comme partout, des cours ? Avant la révolution, tous les docteurs avaient le droit d'enseigner. En 1830, la charte constitutive a sanctionné la liberté de l'enseignement médical comme la liberté de l'enseignement secondaire. Eh bien ! comment se fait-il que cet article soit méconnu ? Les promesses royales perdent-elles de leurs valeur, ne sont-elles plus obligatoires à mesure qu'on s'éloigne du jour où elles ont été faites ?

L'orateur, après avoir montré les services que les cours libres avaient rendus au progrès des études, après avoir énuméré les grands hommes qui y ont puisé leur science, parmi lesquels Bichat, Chaussier, Dupuytren, etc., rappelle l'opinion de M. Guizot, les engagements par lui pris à diverses époques, la reconnaissance expresse du droit d'enseigner librement, et l'oppose aux interprétations de M. de Salvandy, de l'art. 69 de la charte.

L'enseignement de la médecine doit pouvoir s'acquérir, non-seulement dans les facultés, mais encore dans les hôpitaux et partout où se trouvent des éléments d'instruction.

Les cours des facultés ne sont pas ce qu'il y a de plus essentiel. Boërhave est sorti de l'université de Leyde, dans laquelle il n'y avait que six professeurs.

L'orateur cite les garanties exigées en Prusse pour l'exercice de la médecine : ce ne sont pas les diplômes délivrés par les facultés qui donnent au médecin le droit d'exercer sa profession, ce sont les examens auxquels il est soumis et les preuves de capacité qu'il est tenu de donner devant des juges compétents.

Qu'est-ce que ces diplômes qu'on exige dans l'enseignement supérieur comme dans l'enseignement secondaire ? Aux diplômes il faut substituer les certificats d'aptitude dans chaque carrière. Que l'Etat continue à exiger des diplômes universitaires pour certains emplois dont il dispose, rien de mieux; mais en exiger pour l'exercice de professions libérales comme la médecine, c'est une prétention intolérable.

Après ces développements préliminaires, l'orateur passe à l'examen de la partie du projet de loi relative à l'exercice de la médecine. Il prend la défense des officiers de santé contre le ministre qui les attaque. Ils établissent au profit des malades une utile concurrence.

Deux ordres de médecins sont nécessaires, c'est une vérité incontestable. Il vaut mieux un bon et utile praticien qu'un praticien idéal.

Le but est de former de bons praticiens, le plus nombreux possible, et donnant leurs soins au meilleur marché possible. Cela n'est pas aisé, sans doute ; cependant quel est le meilleur moyen ? c'est d'améliorer l'enseignement médical, sans aucun doute. L'orateur résume à cet égard l'opinion de Cuvier et de Chaptal, qui désiraient que la conduite privée des élèves fût surveillée de plus près. Ces deux hommes illustres se sont prononcés pour deux ordres de praticiens. L'orateur critique la prétention du gouvernement exigeant le diplôme de bachelier et de hautes études pour des médecins de campagne. Les médecins des pauvres n'ont pas besoin de ce luxe d'études si coûteuses, si longues pour arriver au grade ambitionné de bachelier ès-lettres.

Vous voulez des docteurs dans les campagnes; mais un docteur se contentera-t-il du modeste salaire que peut offrir le pauvre à l'officier de santé qui en est satisfait ? Non, évidemment !

Ce qui a déterminé M. le ministre et la commission est un sentiment très respectable, j'en conviens; il y a, dit-on, égalité dans les maladies, il doit y avoir égalité dans les secours. Mais ces secours ne sont pas gratuits, comment l'indigent pourra-t-il les payer ? L'égalité pour lui sera, en définitive, d'en être complétement privé. L'orateur en terminant se réserve de prendre la parole quand la discussion appellera l'attention de la Chambre sur la pénalité.

M. DE MESNARD, prévoyant que le projet de loi sera renvoyé à la commission, se contente de signaler une lacune qu'il importe de combler relativement aux officiers de santé de la marine.

Ces honorables praticiens méritent à tous égards la sollicitude du gouvernement. Leur sort devait donc être fixé par le projet de loi. Ils reçoivent dans les ports de Toulon, de Rochefort et de Brest, un enseignement théorique et pratique très complet. Des épreuves difficiles leur sont imposées, ils n'arrivent que par le concours à chacun de leurs grades. Les places sont disputées par des compétiteurs nombreux. On ne peut se présenter aux épreuves pour la deuxième classe, qu'après avoir passé un certain nombre d'années de navigation et de service dans les hôpitaux en qualité de chirurgien de troisième classe. Mêmes délais, épreuves nouvelles et plus vigoureuses pour arriver à la première classe. Eh bien ! ces serviteurs de l'Etat qui ont fourni des preuves multipliées de savoir et de capacité, qui ont acquis une expérience précieuse dans les hôpitaux et sur les navires de guerre, sont aujourd'hui l'objet d'une mesure inqualifiable, quand ils veulent prendre le grade de docteur en médecine. En vertu d'une ordonnance rendue sur le rapport du ministre de l'instruction publique en 1842, les chirurgiens de la marine, pour obtenir la dispense des inscriptions, sont tenus de signer un engagement écrit, de se vouer pendant 15 années au service public. Pourquoi imposer cette condition étrange, au mépris de la loi de l'an XI, qui a statué que les chirurgiens de première classe de la marine, seraient admis au doctorat après avoir subi la dernière épreuve, ou soutenu une thèse devant une Faculté. Peut-on comparer, en effet, à l'instruction solide de ces médecins éprouvés dans les concours, exercés par une pratique de plusieurs années dans tous les climats du globe, ces hommes à qui l'on confie la santé d'un équipage de 1 200 hommes, les connaissances acquises pendant une fréquentation de quatre années du cours de nos facultés ?

N'ont-ils pas amplement payé leurs inscriptions par les services qu'ils ont rendus, par les périls affrontés, par le dévouement enfin ? Et avait-on le droit de déroger par une ordonnance à une loi en vigueur ?

[illegible] mée, il s'empressera d'y faire droit.

M. LE MARQUIS DE GABRIAC défend le projet amendé par la commission.

M. COUSIN présente des observations sur l'ordre à suivre dans la discussion.

M. DE SALVANDY est disposé à entrer dans toutes les mesures propres à rendre la discussion plus facile. Il serait bon que la chambre se prononçât d'abord sur les amendements de MM. Cousin et Flourens qui admettent deux ordres de médecins.

Une vive discussion s'engage à cet égard entre MM. Cousin, de Barthélemy, de Boissy, Vincens Saint-Laurent.

M. LE PRÉSIDENT. M. le rapporteur prendra demain la parole, et nous chercherons un moyen pour que la Chambre puisse se prononcer avant toute autre discussion sur la question des deux ordres.

M. COUSIN. A merveille !

La chambre s'ajourne à demain.

VARIÉTÉS.

ÉTAT DE LA MÉDECINE, *Position des médecins*, *Garanties sanitaires du peuple en France*, *et Plan d'organisation médicale*, par M. KUNTZLI, docteur en médecine des Facultés de Montpellier et de Zurich, chevalier de Saint Ferdinand d'Espagne, officier de la Croix-d'Or de Pologne, membre correspondant de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères (1).

Ce livre a été publié dans le courant de l'année dernière. En ces temps de vapeur et d'électricité, c'est déjà un vieux livre ; mais la discussion de la loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine lui donne, comme à tout ce qui touche à cette noble profession, le vif intérêt de l'actualité. D'ailleurs les questions qu'agite le docteur Küntzli sont de celles qui demeureront longtemps pendantes. On vient de voir qu'elles sont en grand nombre. Ce titre un peu décousu nous dispense d'insister sur certains défauts d'exécution. Au point de vue de l'art d'écrire, le travail que nous annonçons ne supporte pas dix minutes d'examen. Mais l'auteur n'a pas eu l'intention de faire une œuvre littéraire. Le fonds seul attirera notre attention, et ce fonds est le plus souvent excellent. C'est le livre d'un homme expérimenté, plein de bons désirs, de raison et de sens, et qui évidemment a beaucoup souffert du mal auquel il prétend remédier. Voilà des titres sérieux à un examen impartial et bienveillant.

Ne pouvant suivre le docteur Küntzli pas à pas, nous appellerons particulièrement l'attention sur le plan d'organisation qu'il propose, et, parmi les bonnes choses qu'il a semées dans son livre, nous choisirons ce qui a rapport aux études médicales et aux relations des pharmaciens et des médecins ; c'en sera assez pour inspirer le désir de connaître mieux cet honnête travail. Nous ne nous proposons pas autre chose.

Parmi les idées que M. Küntzli émet touchant l'enseignement de la médecine, il en est une à laquelle est acquise à l'avance la sympathie de nos lecteurs.

Cette idée est toute petite et très grande à la fois. Cela s'exprime en peu de mots, et les conséquences en seraient considérables. M. Küntzli voudrait—je le laisse parler ou à peu près—qu'on introduisît dans les écoles de médecine des dispositions empruntées à l'enseignement mutuel. Un élève plus instruit enseignerait ceux qui le sont moins, le tout sous la haute direction du maître. Il fonde sa proposition sur un fait incontestable, à savoir que le maître, eût-il toute la capacité et tout le zèle imaginables, son enseignement sera toujours peu profitable à la plupart des 5 ou 600 jeunes gens d'aptitude et d'intelligences inégales qui suivent son cours. Dans la pensée de M. Küntzli, les débutants seraient introduits dans la science par leurs supérieurs immédiats ; la parole du maître leur arriverait par une foule de répétiteurs hiérarchiquement classés ; ces répétiteurs s'instruiraient en enseignant, ce qui est un moyen sans égal de s'instruire ; le maître, ne s'adressant directement qu'à des étudiants déjà fort avancés, pourrait s'abandonner sans réserve aux inspirations de son génie. M. Küntzli remarque que les grandes écoles offrent déjà quelque chose d'analogue ; un certain nombre d'étudiants y enseignent. Il ne s'agirait que d'établir entre eux une hiérarchie et de les rattacher à un centre pour que l'organisation qu'on propose se trouvât réalisée.

Il faudrait plus à notre sens. L'idée est excellente, nous l'approuvons sans réserve ; mais nous croyons que, pour la faire passer dans le domaine des faits, il faudrait plus que M. Küntzli ne demande. Pour que ce centre, auquel notre auteur voudrait qu'on rattachât cette vaste et mobile hiérarchie, exerçât constamment la fonction de centre, il serait nécessaire qu'il fût toujours et partout présent. Cela sera-t-il possible si, en dehors des heures consacrées à l'enseignement mutuel, les élèves lui échappent et demeurent libres d'employer comme bon leur semble et leur temps et leurs facultés ? Pendant ces heures de liberté, les élèves, livrés aux faciles séductions du monde extérieur, ne contracteront-ils pas des habitudes qui nuiront beaucoup à la régularité du service ? M. Küntzli n'en doute pas ; car il voudrait transporter loin de Paris, dans quelque petite et tranquille ville de province, le siége des études médicales théoriques. Les inconvénients de sa proposition nous semblent aussi considérables que les avantages qu'il en attend. Si l'activité fiévreuse de Paris peut nuire aux études, elle peut leur être aussi un stimulant : le tout dépend de la manière d'en user. Il me semble que, dans l'air qu'on respire à Paris, il doit y avoir mêlé à l'azote et à l'oxygène qui se trouvent partout, une proportion de *psychogène* beaucoup plus forte que celle dont la chimie ne constate pas la présence ailleurs. Nous pensons même que les distractions qu'on rencontre à Paris, et à Paris seulement, peuvent, si l'on en use sagement, servir elles-mêmes d'auxiliaires à l'étude, soit en offrant à l'esprit ces utiles délassements où son énergie se retrempe, soit en élargissant le cercle de la pensée, ce qui n'a jamais lieu sans avantage même pour la spécialité qui semble un moment délaissée. Quelques mesures disciplinaires, prises dans l'intérêt des élèves et de la science, atteindraient le but auquel M. Küntzli vise, et n'auraient aucun des inconvénients de la mesure qu'il propose. Un petit grain d'autorité, lorsqu'il est bien placé, ne saurait jamais faire de mal, et certainement la plus grande partie des élèves en médecine applaudirait à la mesure qui viendrait les soumettre au régime de l'Ecole normale ou à celui de l'Ecole polytechnique.

Je passe à la délicate question de la pharmacie, si courageusement traitée par M. Küntzli.

Certainement un homme de sens n'imaginerait jamais l'organisation actuelle de la pharmacie. Si d'aventure le législateur avait en vue de pratiquer une double saignée à la bourse du pauvre monde, de multiplier les chances d'erreur dont les malades peuvent être victimes, de restreindre l'instruction du médecin et de faire porter la restriction sur le point le plus important peut-être des études médicales, de rendre plus besogneuse son existence déjà si difficile, de porter une rude atteinte à sa dignité en même temps qu'à sa fortune, et enfin dans sa

---

(1) Chez l'auteur, rue des Martyrs, 47. Prix : 2 fr.

simple solution de quelques grains de sulfure de potasse, pourra se vendre quatre francs. J'avoue que ce scandaleux abus n'est pas inhérent à l'existence de la pharmacie. On concevrait que la vente des médicaments fût soumise à un tarif. Assurément la substance qui doit recouvrer la santé n'est pas de moindre importance que celle qui entretient la vie. Par quelle contradiction donc le législateur n'a-t-il pas songé à régler les bénéfices des pharmaciens comme il a réglé ceux des boulangers? Une épidémie ne ferait pas de plus affreux ravages dans la population que l'excessive et arbitraire cherté des médicaments. Peut-on se faire une idée des bienfaisants effets qu'entraînerait l'établissement d'un tarif? Voici un document qui peut y aider.

En 1819, la France importait 5 049 kilogrammes de quinquina, en 1836, elle en consommait 16 fois davantage. Est-ce le nombre de fiévreux qui avait augmenté si considérablement en l'espace de 17 ans? Non, sans doute; mais l'abaissement du prix du fébrifuge, par suite de l'invention du sulfate de quinine, l'avait mis à la portée d'une foule de malheureux qui avant cette bienfaisante invention, étaient périodiquement décimés par la fièvre tierce.

Payer un prix exorbitant n'est point assez; le malade court d'autres risques, et ceux-ci proviennent uniquement de l'indépendance où le pharmacien se trouve à l'égard du médecin. Par suite de cette organisation, de ce désordre, devrais-je dire, le malade est exposé à des erreurs dont les conséquences sont incalculables. Trop d'exemples en sont venus à la connaissance du public pour qu'on puisse en contester la fréquence et la gravité. A la rigueur, il n'en faudrait d'autre preuve que ce naïf avertissement, écrit en grosses lettres sur les vitres de plusieurs des pharmaciens anglais de Paris : « *Physician's prescriptions accurately prepared* » (Ici on remplit avec exactitude les ordonnances des médecins). Tout dernièrement un pharmacien a tué son homme en faisant entrer dans une potion 30 GRAMMES d'une substance très énergique dont le médecin avait ordonné 30 GOUTTES. Le médecin avait eu soin de souligner le mot. Un médecin prescrit 20 grains d'ipecachuana; l'apprenti du pharmacien donne 20 grains d'opium. Le pharmacien ne se décharge pas seulement sur son apprenti des lucratives fonctions de son commerce : sa femme souvent le remplace; cela est dans les habitudes boutiquières; le cas est fréquent, dans l'épicerie, par exemple; mais là du moins il ne s'agit pas de la vie des hommes. Toutes les erreurs commises par les pharmaciens ne sont pas connues. M. Küntzli en a gros sur le cœur. Un jour il prescrit 10 grains de sulfate de quinine; le pharmacien délivre 10 grains de sulfate de zinc; il paraît que le malade n'en mourut pas, mais il ne s'en est jamais complètement relevé. Une autre fois il ordonne 6 gros de teinture de cantharide; le pharmacien les remplace par 6 onces de teinture de belladone. M. Küntzli a trouvé un pharmacien qui ignorait l'existence du salep; il ordonne une demi-once de cette substance, le pharmacien la remplace par le même poids de jalap. M. Küntzli en a rencontré un autre qui, peu familiarisé avec le système décimal, donnait 50 centigrammes de *tartrate de potasse neutre à la place* de 50 grammes. Ce n'était qu'une question de virgule. M. Küntzli prétend qu'il y a des pharmaciens qui ne lisent pas couramment l'écriture. Il va bien plus loin : un pharmacien aurait pendant longtemps et sciemment remplacé l'extrait de *polygala senega*, qu'il n'avait pas, par quelque drogue insignifiante. Si ce sont là des cas exceptionnels, il faut avouer que M. Küntzli a eu la main bien malheureuse.

Non-seulement la bourse et la santé du malade sont en cause, l'honneur et la fortune du médecin sont aventurés.

Quant à l'honneur, cela va sans dire. Qu'un pharmacien fasse passer un homme de vie à trépas en doublant ou triplant la dose prescrite par le médecin ou en donnant une substance à la place d'une autre, on sait sur qui doit retomber la responsabilité de l'homicide; mais que la prescription du médecin ne produise pas d'effet ou produise un effet contraire à celui qu'il en attendait, le malade s'avisera-t-il de soupçonner le pharmacien? Imaginera-t-il que le pharmacien ait pu changer la dose ou même le médicament? Il est bien plus simple d'accuser le médecin d'ignorance.

Je laisse parler M. Küntzli : « A une dame habitant à Paris un des plus beaux palais du monde, j'avais prescrit des paquets d'un gramme de bi-carbonate de potasse, à prendre en lavage dans sa boisson ordinaire; mon ordonnance était écrite en toutes lettres et aussi lisiblement que possible, tellement que, sur vingt enfants à qui je la faisais lire, pas un ne se trompa... Eh bien! le lendemain, cette dame me reçoit avec le reproche que je lui avais fait un mal affreux, que je l'avais empoisonnée. Je revois alors ma prescription, que la malade avait gardée; je me fais montrer les paquets, et j'envoie les faire peser. Leur contenu était de cinq grammes au lieu d'un! »

Tout cela cependant est peu de chose; tout cela n'est rien auprès des périls auxquels le médecin sera exposé s'il a encouru l'inimitié du pharmacien. Supposer qu'en vue de nuire à un médecin, un pharmacien pourra substituer à dessein une substance à une autre, ce n'est pas faire injure à la profession; la responsabilité d'un tel fait ne pèserait que sur son auteur. Mais la possibilité n'en peut être mise en doute. Sans aller jusque-là quels moyens le pharmacien n'a-t-il pas de nuire au médecin? C'est un fait notoire et qui, du reste, rentre de tout point dans les habitudes commerciales; il suffit qu'un médecin prenne un soin égal de la bourse et de la santé de ses malades, pour qu'il tombe en disgrâce auprès du pharmacien. Et combien il est facile au pharmacien de perdre le médecin dans l'esprit de son client sans se compromettre, sans prononcer un mot qui puisse lui être reproché. A la lecture de l'ordonnance, un léger mouvement des lèvres, un imperceptible haussement d'épaules, et jusqu'au silence même, remarqués par la personne qui attend le médicament, rapportés par elle au malade ou à sa famille, commentés par des esprits et des cœurs inquiets! M. le pharmacien a dit ceci, M. le pharmacien a fait cela, M. le pharmacien n'a rien voulu dire, etc..... en voilà beaucoup plus qu'il n'en faut pour ébranler cette confiance qui entre si souvent pour moitié dans la guérison.

Ce n'est pas tout. La pharmacie cause un dommage plus général à la profession médicale. Quel que soit le but que la loi se soit proposé en séparant la pharmacie de la médecine, ce but est complètement manqué. Les pharmaciens font une véritable concurrence aux médecins. S'il est impossible au médecin d'exercer la pharmacie, rien de plus facile au pharmacien que de faire de la médecine. Le pauvre, qui trouve avec raison que c'est trop payer que payer deux fois, s'adresse habituellement, sauf dans les cas graves qui exigent des visites à domicile, à celui peut lui donner des médicaments et par dessus le marché les conseils que vend le médecin. Il est à peu près impossible au pharmacien de ne pas exercer la médecine au moins dans de certaines limites. On vient le consulter. Et si, par scrupule, il se refusait à donner des conseils qui ne sont pas de sa compétence, un voisin moins délicat attirerait bientôt à soi toute sa clientèle.

Mais c'est une nécessité à laquelle le pharmacien se soumettra d'autant plus volontiers qu'elle lui offrira l'occasion de débiter les médicaments [illegible] rien de plus. Le pharmacien est le bras, le médecin est la tête. Le médecin doit savoir quel effet produira le médicament qu'il prescrit, point n'est besoin que le pharmacien s'en doute. Le pharmacien doit connaître les substances pharmaceutiques par leur nom; et, quand le médecin prononce un nom, apporter la substance qui répond à ce nom. Il n'y a nulle nécessité qu'il sache à quoi cela sert. Le médecin dit : Ceci est bon à cela; le pharmacien s'en tient à dire : Ceci est ceci. Cependant le médecin vit obscurément dans son modeste logement; il bat dans tous les sens le sale pavé de Paris; il monte aux derniers étages des maisons, respire le typhus, le choléra, repaît ses yeux du spectacle de la misère, attend des mois entiers, s'il les reçoit jamais, ses maigres honoraires. Le pharmacien, lui, trône derrière son comptoir, dans une boutique ouverte sur la rue, brillante, aérée, il attend la pratique, il vend à un prix tel que ce n'est plus vendre, ne livre ses drogues qu'au comptant, et finalement arrive sans tourment, sans fatigue à la fortune, aux honneurs, tandis que le médecin reste pauvre, inconnu. Cette grande différence de position sociale règle les rapports mutuels du pharmacien et du médecin. Le commerçant protège l'homme de science; c'est lui qu'on vient consulter sur le choix d'un médecin, il fait et défait les réputations, et pour tout dire en un mot, c'est la tête qui obéit et le bras qui commande. Cela ne vous semble-t-il pas un vivant symbole de la supériorité de la boutique sur l'intelligence?

Je le répète, on le donnerait en mille à deviner à un homme de sens, jamais il n'y réussirait, jamais il n'imaginerait une telle interversion de rôles; ce qu'il ne voudrait pas admettre, ce serait qu'il pût être permis au médecin de ne pas surveiller la préparation des médicaments qu'il prescrit. Moi, médecin, je réponds vis-à-vis de mon client du résultat de mes ordonnances. Un véritable contrat est souscrit entre nous. Il me paie, je le soigne. Mais comment pourrai-je remplir mon engagement si je ne suis pas admis à en surveiller l'exécution? Comment pourrai-je être responsable, quand un tiers soustrait à ma surveillance, peut venir renverser tout l'édifice de mes combinaisons? Et dans cet état de choses, comment un véritable contrat peut-il être souscrit? Comment la médecine même est-elle possible?

« Adieu donc, art de guérir! adieu, salut des malades! » s'écriait Hahnemann au spectacle de cet amas de contradictions.

M. Küntzli a voulu y porter remède. Un rapide coup d'œil que nous allons jeter sur le plan d'organisation qu'il propose pour la médecine tout entière dira s'il a trouvé le véritable spécifique. Point n'est besoin d'insister sur les considérants, les principes de notre auteur sont pour la plupart ceux que professe la *Démocratie*. Nous n'avons pas à apprendre à nos lecteurs que les garanties sanitaires données au peuple sont nulles ou à peu près.

Quand on a dit que la santé publique est du ressort du ministre du commerce, on doit avoir tout dit. M. Küntzli cherche la raison de cette attribution singulière. « Serait-ce, par hasard, que le com»merce, qui sait si bien falsifier les produits et les denrées, sait par »cela même à quoi s'en tenir sur l'état de la santé publique? » Nous ne disons pas le contraire. Il coule de source qu'un ministre du commerce ne saura rien des mesures hygiéniques dont chaque localité a besoin, qu'il ne prendra nulle mesure préventive contre les maladies épidémiques, qu'il ne proposera aucune loi pour rendre la vaccine obligatoire, etc., etc... Longtemps encore on verra des charlatans exploiter la crédulité des pauvres jusque sur les places des grandes villes, d'impudents spéculateurs vendre leurs prétendus remèdes sur la recommandation d'une approbation qui ne leur a jamais été délivrée, les bureaux de nourrice abandonnés aux industriels, les médecins colportant eux-mêmes la variole, le typhus, etc., faute de l'institution de praticiens spéciaux pour les maladies contagieuses, etc. Mais, plus le mal a de profondes racines, et plus énergiquement il faut le combattre. Donner de la publicité à des idées du genre de celles du docteur Küntzli est un moyen assuré d'en triompher tôt ou tard. Voici donc son plan d'organisation.

M. Küntzli émet d'abord une prétention qui paraîtra singulière à beaucoup de gens, et, en fait, elle sort entièrement de nos habitudes gouvernementales; mais, comme c'est la clef de tout le système, nous ne pouvons éviter de livrer notre auteur à l'animadversion publique... des économistes bien-nés. Donc, M. Küntzli voudrait que le pouvoir justifiât son nom et qu'il se fît gouvernement à l'endroit des choses médicales. Passons. Le gouvernement instituerait *un conseil suprême de santé*, dont la superfluité est suffisamment démontrée par son absence, car si la chose eût été utile, pourquoi eût-on fait moins pour la santé publique que pour le commerce et les manufactures? Ce conseil dresserait un tableau de la population de chaque localité, afin de mettre les services médicaux en équilibre avec elle. Il formerait des circonscriptions médicales de plusieurs degrés. Un premier degré pour les chefs-lieux de cantons, un second pour les chefs-lieux d'arrondissement, un troisième pour ceux de département. Les jeunes médecins seraient, au début de leur carrière, placés dans les circonscriptions du premier degré, d'où ils passeraient successivement aux circonscriptions des degrés supérieurs. Un lien hiérarchique unirait ces divers degrés, et les subordonnerait les uns aux autres. Chaque médecin recevrait de l'Etat un traitement convenable. A chaque circonscription serait attachée une infirmerie. La pharmacie deviendrait également une fonction publique. Des dépôts de médicaments seraient établis dans les principales villes; le budget de la médecine en couvrirait les frais. Il y aurait un pharmacien-droguiste par population de dix mille à quinze mille âmes. Ce pharmacien recevrait des dépôts sus-nommés les médicaments nécessaires à la population de son canton; il leur ferait subir une préparation telle qu'ils fussent prêts à être employés. Il remettrait au médecin une petite pharmacie, qu'il entretiendrait toujours de médicaments préparés, de manière que le médecin puisse les employer sans trop de travail. Le médecin dispenserait lui-même les médicaments simples. Il n'enverrait au pharmacien que les formules qui dépasseraient les ressources de sa petite pharmacie. Les dispositions admises pour les médecins et les pharmaciens s'appliqueraient également aux sages-femmes et aux vétérinaires. Les herboristes et les officiers de santé seraient supprimés.

M. Küntzli a essayé de déterminer le chiffre auquel s'élèverait le budget de la médecine, si son hypothèse passait à l'état de fait. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, le moment de la pratique n'est pas venu. Les souveraines compagnies financières ne permettront pas qu'on donne un tel emploi à des millions dont elles ont le placement. Le temps des questions qui n'intéressent que le bien-être des populations est encore loin; d'ici à ce que les hommes de bon désir et d'expérience comme M. Küntzli entendent sonner leur heure, notre auteur aura le temps de faire plusieurs éditions de son livre. Nous lui conseillons d'en profiter pour corriger certaines parties de son travail. Il a peu de chose à faire pour en assurer le succès auprès des personnes mêmes à qui des vues généreuses et d'excellentes idées ne semblent pas une recommandation suffisante.

VICTOR MEUNIER.

Bourse du 8 juin 1847

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	77 50	77 50	77 25	77 25
— — fin courant	77 55	77 55	77 25	77 30
p. 0|0 J. du 22 sept. au Ct	117 »»	117 »»	117 »»	117 »»
— — fin courant	117 40	117 40	117 15	117 15

4 1|2 J. 22 s. dr cours	»»» »»	Banq. de Fr. dr cours	»»»» »»
4 0|0 J. »	» 100 »»	O. V. de Par.	» 1360 »»
Emp. 1844. au Ct	» » »|»	C. hyp......	» 250 »»
—— fin Ct	» » »»	— Gouin....	» 1150 »»
B. du Trés.	» 5 1|8	— Gann....	» 1120 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0|0......	d. 50	77 63	77 55	——	78 20	78 05
5 p. 0|0......	d. 50	»»» »»	117 55	——	118 25	118 15

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0|0.....	07 1|2	»» »|»	17 1|2	»» »|»
5 p. 0|0.....	50 »|»	»» »|»	37 1 2	»» »|»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »|»	ROM............	Der C.	100 1|2
Récep. Rotsch.	» 103 25	BELG. 3 1|2.....	»	»» »|»
[illegible] Dette act.	» »» »|»	— 4 1|2.....	»	»» »|»
[illegible]	» »|»	do 1840...	»	100 1|8
— 3 0|0.	» »» »|»	do 1842...	»	100 1|8
[illegible]	» »» »|»	— Banque...	»	»»» »»
[illegible]	» »» »|»	— do Em. 1831.	»	»»»» »»
[illegible]	» »» » »	PIÉMONT.......	»	1135 »»
[illegible]	» »|»	AUTRICHE......	»	»» »»

[illegible] »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0|0	»»»» »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	915 »»
V. r. dr.	340 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	222 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	»»»» »»
— à Rouen.	967 50
R.-Havre.	650 »»
Avignon...	745 »»
Str. à Bâle.	190 »»
Paris-Str...	420 »»
Tours-Nant	416 50
Orl.-Vierz.	600 »»
C. du Nord	601 25
Famp-Has.	»»» »»
Llop.-Féc.	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	567 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	440 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	6000 »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	966 25	Orléans à Vierzon.	593 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	632 50	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1263 50	Marseille à Avign.	710 »	Nord	597 50
— à Lyon.....	440 »»	Paris à Strasbourg	487 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible et courant du mois, 93-50 (l'hect.); juillet e août, 95-50 à 96; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, »» à »»-»»; lin, »»; cameline, »»-»» à »»; chanvre, »».

Esprits. — 3\|6 Montpellier, disponible, 89; courant du mois, 88 à 89; juillet en octobre, 90; novembre et décembre, »».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 juin.

» h. »\|» OPÉRA. —
7 h. »\|» FRANÇAIS. — Robert Bruce.
7 h. »\|» ODÉON. — Spartacus, Nouvelles d'Espagne, Pythias.
8 h. »\|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de l'Infante.
7 h. 1\|2 THÉATRE HISTORIQUE. — L'École des Familles, le Mari.
7 h. »\|» VAUDEVILLE. — Vicomtesse Lolotte, les Habits d'emprunt, Partie à trois.
5 h. 3\|4 GYMNASE. — Nuits, Femme qui se jette par la fenêtre, Irène.
7 h. »\|» VARIÉTÉS. — Moulin à paroles, Mlle Grabutot, les Trois Portiers.
7 h. »\|» PALAIS-ROYAL. — Le Trottin de la Modiste, Père et Portier, les Bains, le Major Cravachon.
5 h. »\|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 1\|2 GAITE. — Le Curé Mérino, la Chambre ardente.
7 h. »\|» AMBIGU-COMIQUE. — Duchesse de Marsan, Mlle de Briscambille.
8 h. »\|» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. »\|» COMTE. — Fils du Pêcheur, Barbe-Bleue.
5 h. 3\|4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Tyran, l'Ile d'Amour, les Tribulations.
6 h. 1\|2 LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, on demande un Mari.
6 h. »\|» BEAUMARCHAIS. — Fille, Chiffon nié, la Laponne, Fifres.
5 h. 3\|4 DÉLASSEMENTS. — La Tutelle, la Bouquetière, Oh! que l'amour est agréable.
3 h. »\|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »\|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.
» h. »\|» JARDIN MABILLE. — Grandes soirées musicales et dansantes, les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 9 JUIN.

Discussion sur l'Algérie. — La Kabylie.

La séance a changé aujourd'hui de caractère. Terne et froide les jours précédents, elle s'est animée sous la parole de MM. de Lamoricière, Guizot, Dufaure et Gustave de Beaumont.

Le début oratoire du général de Lamoricière tirait un intérêt particulier, de la renommée militaire de l'orateur, de l'objet même du débat et des circonstances nouvelles où la démission du maréchal Bugeaud plaçait les lieutenants-généraux qui le suivent de plus près dans l'échelle des honneurs. Il s'est tiré de ce pas délicat avec un tact parfait et un talent incontestable. Laissant de côté les questions personnelles, même la question de la Kabylie, il a réfuté avec autant d'autorité que de bonheur les déclamations de M. Desjobert sur l'infertilité de l'Algérie, sur l'insalubrité du climat et sur la stérilité des dépenses de la France ; il s'est fait avec succès le représentant de l'honneur politique et de la gloire guerrière du pays. Aussi a-t-il été écouté avec une bienveillance marquée.

Nous l'avons trouvé moins heureux envers M. de Tracy, qui, se plaçant sur un meilleur terrain que M. Desjobert, signale la difficulté pour la France de garder l'Algérie en cas de guerre européenne. Malgré les affirmations contraires de M. de Lamoricière, il est difficile de ne pas reconnaître que dans ce cas, même dans celui d'une guerre purement maritime avec l'Angleterre, nous ne pourrions maintenir toutes nos troupes en Algérie. Mais la seule conclusion légitime, et sur ce point M. de Lamoricière a repris tout l'avantage, c'est qu'il importe de coloniser rapidement, par un effort suprême de la puissance nationale, afin de pouvoir dégager nos troupes au besoin. Et l'on ne comprend pas qu'un homme d'un cœur élevé et d'un esprit droit comme M. de Tracy, s'obstine à détourner la France d'une œuvre qui est pour elle un devoir sacré, plus qu'un devoir, une nécessité absolue.

M. de Lamoricière a fait également justice de cette incroyable prétention de quelques écrivains et correspondants d'un grand journal de Paris, d'assimiler les Arabes aux Corses et aux Alsaciens pour les soumettre à la loi commune. A part mille différences de mœurs, de traditions, de croyances, de races, la polygamie seule, a-t-il dit, qui est consacrée par le Koran, n'établit-elle pas pour longtemps du moins un abîme infranchissable, entre la société civilisée et la société musulmane? Il faut tout l'entêtement d'un parti pris et d'une hostilité implacable pour persévérer dans des systèmes que les colons même, les plus fanatiques partisans de l'assimilation et de l'annexion, désertent eux-mêmes.

Nous ne suivrons pas M. le général de Lamoricière dans les détails pleins d'intérêts qu'il a donnés sur la constitution des tribus arabes, et la manière d'introduire la colonisation européenne à côté de leurs tentes et de leurs douars. On peut les lire au compte-rendu de la séance. Il faut bien dire que la Chambre ouvrait les oreilles comme si elle les entendait pour la première fois, bien qu'ils n'eussent aucune nouveauté pour les personnes familières avec la question algérienne, et cet étonnement n'attestait que son ignorance profonde.

L'orateur a terminé en demandant que le domaine de la loi et de l'ordonnance fût nettement déterminé, que le régime de la propriété, des personnes, des nationalités, fût prochainement réglé. Ces vœux qui étaient dans le désir de tous, il leur a donné plus d'autorité par ses déclarations. Aussi est-il descendu de la tribune au milieu des félicitations universelles, dont une part revenait à la vigueur et à la netteté de sa parole, empreinte d'un caractère de précision qui est toujours un gage de succès. En somme, M. de Lamoricière est sûr maintenant d'être désormais écouté avec faveur par la Chambre.

Le reste de la séance a été consacré tout entier à la Kabylie. En vain M. Guizot a essayé d'élargir le débat, MM. Dufaure et Gustave de Beaumont ont impitoyablement cloué le ministre sur ce terrain qui était bien pour lui le terrain de douleur. Malgré les dénégations, malgré les explications données par le ministre des affaires étrangères, les deux orateurs ont démontré et fait accepter par la Chambre que l'expédition, sans avoir été absolument défendue par le cabinet, avait été vivement désapprouvée, déconseillée, et que, si on n'y avait pas mis un *veto* absolu, c'était pour ne pas courir la chance d'une désobéissance de la part d'un subordonné. M. Dufaure surtout a mis en relief avec une impitoyable logique, les contradictions de M. Guizot et de M. Moline Saint-Yon, les aveux à M. Bugeaud lui-même, les incertitudes du ministère, et, ce qui est pire peut-être, parce que la sincérité du gouvernement représentatif est atteinte, le peu de loyauté des communications de pièces faites à la Commission. M. Dufaure a mis à nu, avec le même bonheur, la vanité des résultats proclamés qui masquent sous une soumission temporaire l'onéreuse obligation de maintenir désormais la paix entre les tribus kabyles, d'y réprimer tous les désordres intérieurs, de percevoir un impôt dont la modicité n'égalera pas les embarras, et probablement d'achever tôt ou tard la conquête de la contrée encore indépendante qui s'étend à l'est de la ligne de Bougie à Sétif vers Philippeville, causes diverses d'augmentation prochaine de l'effectif de l'armée et du chiffre des crédits. Atterré par la vigueur de l'attaque, M. Guizot n'a pas défendu avec l'éclat ordinaire de son talent une cause qu'il condamnait lui-même, et le ministère a reçu en sa personne un grave échec. Même les sympathies dominantes de la Chambre se sont manifestées en faveur des orateurs de la commission. On voyait que, jusque dans les rangs conservateurs, c'était la conviction générale que M. le maréchal Bugeaud, avant de donner sa démission, avait voulu terminer son règne par un coup d'éclat qui lui permît de se poser comme le vainqueur de toute l'Afrique, comme le fondateur d'une œuvre qui ne laisserait plus à ses successeurs que le soin de la continuer, œuvre d'une ambition égoïste.

Nous oublions de mentionner le débat très long et très vif entre M. Guizot et M. Dufaure, sur les droits respectifs des commissions et de la royauté. Sur ce point encore le ministère a succombé sous la vive argumentation de son adversaire ; mais l'opinion l'avait depuis longtemps condamné.

La séance s'est terminée, et la discussion générale a été fermée au milieu de la plus vive agitation. A demain les articles particuliers.

Chambre des pairs. — Loi sur la Médecine.

Encore une séance qui n'a pas fait avancer d'un pas la délibération sur le projet de loi relatif à la médecine. Il est vrai qu'on a commencé par perdre une heure à entendre le rapport fait par M. Merilhou d'une pétition des colons de l'Algérie, pétition sur laquelle ne pouvait s'engager avec fruit, pour le moment, aucun débat, ainsi que l'a fait observer M. le général de Laplace. Après ce hors d'œuvre, le rapporteur de la commission, M. le comte Beugnot, a prononcé un substantiel discours, dans lequel n'ont pas fait défaut certains traits de bon goût à l'adresse de MM. de Montalembert et Cousin principalement.

M. Beugnot a témoigné son étonnement de ce qu'un ami avec lequel il s'était trouvé heureux de s'unir pour la défense de la liberté religieuse, de ce qu'un esprit aussi distingué que M. de Montalembert pût confondre cette liberté sainte avec la liberté des charlatans et des vendeurs d'orviétan qui ne craignaient pas de se faire un jeu de la vie des hommes dans un sordide intérêt de cupidité. Il a fait sentir l'impérieux devoir, imposé au législateur, d'exiger des garanties sérieuses de quiconque prétend exercer les redoutables fonctions du ministère médical.

L'orateur s'est attaché à réfuter l'opinion des partisans d'un degré secondaire de praticiens. Comment scinder, a-t-il dit, l'étude des maladies ? Conçoit-on des moitiés de cours de pathologie, de thérapeutique, etc.? Il n'y point là de morcellement possible.

Quant à la crainte que l'on a exprimée de voir les habitants des campagnes manquer des secours de la médecine, si l'on n'avait à l'avenir que des docteurs, M. Beugnot a soutenu que c'était là une appréhension sans fondement. Déjà beaucoup de docteurs sont établis dans des communes rurales, dans de simples hameaux même ; à mesure que les officiers de santé disparaîtront, les docteurs iront les remplacer dans les campagnes. Il n'y a que les contrées les plus pauvres qui resteront dépourvues de médecins, si l'on n'y pourvoit par l'institution de médecins cantonaux ; mais les officiers de santé, pas plus que les docteurs, ne vont se fixer dans ces résidences ingrates. Au contraire, on voit que, dans les départements les plus riches, tel que celui du Nord, la proportion des officiers de santé par rapport aux docteurs en médecine est plus forte que dans certains départements très pauvres, tel que celui des Landes.

M. le rapporteur a été non moins surpris qu'affligé de ces accusations d'égoïsme et de cupidité portées contre une profession qui ne procure à la majorité de ses membres qu'une situation toujours incertaine et des avantages bien inférieurs à ceux de toutes les autres professions libérales. Reportez-vous à l'époque du choléra, s'est écrié l'orateur, tout le monde alors bénissait le généreux empressement de nos médecins, à prodiguer leurs secours désintéressés aux victimes de l'épidémie.

La Chambre s'est associée, par ses marques d'approbation, au sentiment qu'exprimait ainsi M. Beugnot.

Après avoir opposé des raisons et des faits aux critiques dont le travail de la commission a été l'objet, M. le rapporteur n'a pas non plus épargné l'ironie à ces adversaires qui ont accablé de leurs dédains et le projet ministériel et le projet amendé. Les arguments que M. Cousin a présentés contre le concours et qu'il a rajeunis à force de talent, sont, a-t-il dit, des arguments usés, qui courent les rues, et chacun a pu leur tirer son chapeau comme à d'anciennes connaissances.

On prétend que des hommes qui auront passé plusieurs années au milieu du monde élégant de la capitale, ne pourront plus aller vivre au sein des campagnes, parmi des paysans grossiers et incultes. L'orateur est persuadé que, malgré le souvenir de toutes les séductions de Paris, et que même après y avoir joui du bonheur d'entendre l'éloquente parole de M. Cousin dans l'enceinte de la Chambre, la plupart des jeunes docteurs en médecine se résigneront sans peine au séjour des petites villes et des communes rurales, dès qu'ils auront la perspective d'y trouver un bien-être assuré dans l'exercice de leur noble et utile profession.

Les inquiétudes qu'on a témoignées sur le recrutement du corps médical, s'il était composé uniquement de docteurs, ces inquiétudes se dissipent dès qu'on examine ce qui se passe autour de nous dans la société. Les tendances vers les professions libérales sont de toutes parts tellement prononcées, qu'on est obligé de multiplier les difficultés placées à l'entrée de ces carrières. Malgré l'exigence du double baccalauréat, les réceptions de docteurs suffisent, à peu de chose près, pour combler les vides d'un personnel de 20 000 médecins que l'on compte aujourd'hui en France.

Les efforts méritoires de M. le rapporteur pour remettre sur pied le projet de loi de la commission, seront-ils couronnés de succès? Aura-t-il triomphé de toutes les objections contre le système qui admet un seul ordre de praticiens? C'est ce que la séance de demain nous apprendra sans doute.

Après le résumé du rapporteur, une discussion s'est engagée sur la priorité à accorder aux amendements de M. Cousin, de M. de Barthé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 10 JUIN 1847.

LA PART DES FEMMES (1)

PREMIÈRE PARTIE.

IX.

(Suite.)

Ernestine, demeurée seule, retrouva alors la volonté de sa résistance.

— Non, dit-elle, non, je ne veux point de M. Pernon pour mari. Qu'ai-je donc fait pour cela?

Mais personne ne l'entendait. Il était trop tard. Son remerciement avait pu passer pour une acceptation.

— Est-ce bien possible? se dit-elle en se rappelant l'immense portée des quelques paroles prononcées dans ce court moment.

Est-ce bien vrai? Mon père n'a-t-il pas voulu se jouer de moi?... Et moi qui n'ai pas eu la force de dire que je n'aime pas cet homme, que je déteste ce pédant!...

Après un moment de réflexion, son esprit confiant fut frappé de la disparité choquante, ridicule, ressortant d'une telle union.

— Mais non, c'est une plaisanterie, pensa-t-elle. N'ai-je pas entendu mon père blâmer sévèrement celui de Laure d'avoir donné sa fille à un mari aussi âgé?... Oh! ce n'est pas possible. Ce M. Pernon n'a-t-il pas au moins vingt-cinq ans de plus que moi?... Décidément, je suis folle. Ils doivent bien rire maintenant de la belle peur qu'ils m'ont faite. Ce vilain M. Pernon, je le déteste et ne veux rien de lui.

Disant cela, elle allait rejeter à terre le coffret de palissandre que son père avait soigneusement ramassé. Mais le contenu y brillait d'un si attrayant éclat qu'elle voulut d'abord l'examiner.

— Le délicieux petit dé d'or! On ne dirait fait pour un doigt de fée! Tiens! mais il me va. Ah! par exemple! je ne me croyais pas le doigt aussi mignon... Bien! voilà un flacon de Bohême qui est d'un goût parfait... Y aurait il quelque chose dans ce charmant étui? Mais, oui, des aiguilles anglaises à tête d'or. Je n'en avais encore jamais eu... Ah! des boucles d'oreilles! Voyons si elles m'iront.

Et elle se les attachait en se souriant dans la glace.

— Et un livre sous la tablette du nécessaire!... Tiens, c'est un livre d'heures ; Dieu! qu'il est riche... du chagrin noir... deux gros fermoirs d'argent avec le Christ et la Vierge en médaillons... Ah! par exemple, celui de la baronne d'Epernay n'est pas aussi beau... Quelles belles gravures! comme elles sont pleines de sentiment et finement exécutées ; jamais je n'en ai vu de pareilles dans un livre de messe... Mon Dieu! qu'il doit faire bon prier là dedans. J'y prierai le bon Dieu d'éloigner de moi ce maudit M. Pernon.

Et après avoir ri toute seule de cette malicieuse idée :

— Ce serait un peu fort, reprit-elle en pensée, d'employer ainsi ses cadeaux. C'est pourtant vrai que c'est lui qui m'a apporté ceci ; comment se peut-il?... je n'aurais jamais cru qu'il eût eu si bon goût. Au fait, ce n'est peut-être pas lui qui l'a choisi. C'est sans doute ce mari qu'il a dit devant Léonce avoir trouvé pour moi. Oh! bien sûr, ce sera la suite de cette vilaine plaisanterie... Cependant, si c'était cet ennuyeux personnage... Eh bien! si c'est lui, je lui rendrai tout... oui vraiment, je lui rendrai ce charmant coffret. Il est pourtant bien gracieux. Quelle délicieuse rose! on dirait qu'elle a un parfum... mais non, folle que je suis, c'est l'odeur du palissandre... ce serait bien dur de lui rendre cette jolie boîte... Oh! mais c'est égal, si c'est de lui je n'en veux pas, moi, je ne veux rien du tout de lui.

En faisant cette dernière réflexion, elle repoussa d'une main mutine la charmante cassette et essaya de se remettre à peindre la touffe de roses et de dahlias qui posait coquettement et patiemment sans murmurer.

Mais un instant après elle reprit ses rêveries, puis retourna à l'élégant cadeau. Enfin, la cloche du perron ayant averti que le dîner était servi, elle descendit plus calme et presque gaie, sans penser qu'elle avait oublié de remettre à leurs places les boucles d'oreilles, chose indiscrète et grave, si plus tard elle se décidait à refuser le tout.

A dîner, et le reste du jour, à part l'amabilité de M. Pernon envers elle, il n'y eut pas d'autres symptômes ni d'autres paroles qui vinssent confirmer l'effrayante menace de son union avec l'homme public. Celui-ci cependant remarqua fort bien que la belle enfant portait à ses oreilles les boucles du coffret.

— Tiens, dit Léonce à sa sœur, quand ils furent descendus seuls au jardin, les jolies boucles d'oreilles que tu as là, Ernestine! je ne te les avais pas encore vues.

— Oh! mon Dieu! s'écria-t-elle, les aurais-je oubliées?

Et elle les décrocha vivement.

— Ne serait-ce pas un des objets de la jolie boîte que cet ennuyeux homme tenait à la main quand il est monté chez toi.

— Hélas oui! reprit Ernestine en regardant ces malencontreux bijoux.

— Je m'en étais douté en le voyant examiner cette parure à tes oreilles avec un air de satisfaction.

— Comment! il s'est aperçu que je les avais! et moi qui voulais les refuser.

— Tiens, ma sœur, je crains bien que la gracieuseté de cet honorable ne cache un vilain tour.

— Mon Dieu! mon Dieu! quelle fatale étourderie! comment oser maintenant lui rendre ces présents?

X.

BONHEUR EN HERBE.

Le lendemain Léonce eut avec M. Lachaumelle un entretien joyeux dont il sortit le visage joyeux. Aussitôt après il écrivit cette lettre à Juanna :

« Ma chère Juanna,

» Que nous sommes heureux! Enfin, nous allons bientôt nous revoir pour ne nous plus quitter. Nous allons être libres de nous isoler avec notre amour, sans craindre la méchanceté ou les railleries. Nous pourrons nous combler de caresses comme autrefois devant tout. Nous serons même plus libres et plus joyeux qu'autrefois, et les lapideurs, comme notre bonne mère appelait hier les vilains médisants, seront de notre côté.

» Oh! je suis si content, Juanna! si heureux, si fou de cette assurance, que je ne sais si je pourrai finir cette lettre qui doit te l'annoncer.

(1) Voir les numéro des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5 et juin.

le Rhin à l'Allemagne, comme un navire rongé [illegible] ché à ses flancs pour le dévorer.

Il est de fait que, tandis que les hommes de progrès qui siégent à la diète prussienne cherchent à établir sur des bases puissantes l'édifice de la nouvelle Allemagne, l'esprit de liberté qui souffle de la Suisse et qui renversa le despotisme des Césars autrichiens, pourrait bien terminer son œuvre en faisant sauter les restes du squelette décoré jadis du nom de saint-empire.

Encore tout émus du mouvement révolutionnaire qui vient d'agiter les principales villes de l'Allemagne, les princes de ce pays, au lieu de chercher la source des périls qui les menacent, dans leur aveuglement, qui les a empêchés jusqu'ici de reconnaître les plaies de la société et de chercher à les guérir, se sont tournés vers la Suisse, se disant les uns aux autres que de cette république vient tout le mal. Parce que la Suisse fut dans tous les temps un lieu de refuge pour les penseurs et les novateurs persécutés, on en a conclu, dans les cours absolutistes, que les cantons radicaux, ne se contentant plus d'accueillir les communistes, se sont voués eux-mêmes au triomphe du communisme. Or, pour comprendre toute la portée d'une pareille imputation, il faut savoir qu'aux yeux de ceux qui l'ont faite, le communisme n'est plus une doctrine innocente tendant à réaliser le *bien commun*; mais un assemblage monstrueux de tout ce que l'ultra-radicalisme politique et socialiste a inventé de plus audacieux, de plus atroce et de plus dévergondé. Un pillage général, une promiscuité universelle, tel serait le but des communistes, véritables bêtes fauves, sans Dieu, sans patrie, sans famille, et niant toute espèce de droit à la propriété. Cette abominable secte, dont les ramifications infinies se cacheraient de l'autre côté du Rhin, dans le dédale des sociétés secrètes, aurait dressé ses batteries en Suisse, profitant de la liberté de la presse, pour mitrailler avec des milliers de pamphlets les couronnes des rois, les autels des prêtres, et même les coffres-forts des burgraves financiers.

Si l'Allemagne est aujourd'hui menacée d'une révolution sociale, ne croyez donc pas que ce soit par la faute des gouvernements *paternels* et *intelligents* qui veillent sur ce pays; les vrais coupables sont les novateurs qui cherchent à propager les plus détestables doctrines. La Suisse a donné asile à ces hommes dangereux, avec lesquels on soupçonne même plusieurs cantons d'être de connivence, c'est donc en Suisse qu'il faut extirper les racines du mal. Et par quels moyens? Par l'intervention diplomatique d'abord, puis sans doute après par l'intervention armée, comme à Cracovie et en Portugal, si la foi due aux traités la réclame. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi, lorsque les conservateurs suisses ultramontains des cantons catholiques et piétistes des villes financières, invoquent tout haut l'appui des grandes puissances, en répétant que chez leurs adversaires le radicalisme précurseur du socialisme, conduit directement par la voie du communisme à toutes les horreurs que l'on redoute si fort dans les grands Etats voisins.

Il est certain maintenant que c'est sur le fait de la propagande étrangère qu'ont porté les représentations adressées au directoire par les cabinets allemands, et notamment par celui de Wurtemberg qui attribue sans doute les troubles de Stuttgardt aux écrits communistes, clandestinement introduits dans le Wurtemberg, par les ouvriers de ce pays qui travaillent en Suisse.

La France ne pouvait rester en arrière de l'Autriche et de la Prusse. Allant même plus loin que les cabinets de Vienne et de Berlin, notre gouvernement vient de se charger de rappeler, par son chargé d'affaire, à M. le président Ochsenbein, les dispositions de l'acte du congrès de Vienne. Sous prétexte que cet acte ne reconnaît pas une Suisse unitaire, mais une Suisse fédérative, M. Bois-le-Comte a annoncé fort sèchement que la France se croirait en droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Suisse, dans le cas où les cantons radicaux, voulant faire prévaloir l'idée unitaire, violeraient l'indépendance des cantons conservateurs. M. [illegible] d'immobilité, se montrât parfaitement inerte à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur, renonçant, comme trop indigne, à ce protectorat des faibles qui honora si longtemps la France. Mais quel besoin, quel prurit d'impopularité le pousse à courir de lui-même au devant des platitudes que l'absolutisme oserait à peine lui demander, à se faire d'*office* porteur de sommations ou de contraintes au profit de la sainte alliance?

En vérité, l'on se sent monter la rougeur au front à l'aspect de l'humillante attitude à laquelle on condamne les représentants de la nation chevaleresque par excellence.

Affaire du Portugal.

On lit dans le *Moniteur* de ce matin :

Des dépêches de *Lisbonne*, en date du 2 juin, annoncent que le gouvernement *espagnol* vient d'apprendre que le comte Das Antas a été fait prisonnier de guerre avec deux ou trois mille hommes, et que toutes les propriétés de la junte sont tombées au pouvoir *de l'escadre* qui bloquait Oporto.

Cette note, élaborée très probablement dans un des bureaux du ministère des affaires étrangères, et qui circule depuis hier à la Chambre des députés, est une note *à effet*, inventée dans le but d'*enterrer* les interpellations.

Malheureusement pour lui, le rédacteur de cette *nouvelle* fait preuve de trop d'ignorance pour être cru sur parole.

On se rappelle que les chargés d'affaire de France, d'Angleterre et d'Espagne avaient demandé et obtenu un armistice jusqu'au 10 juin. Or, il n'est pas probable qu'ils aient voulu profiter de cet armistice pour surprendre la junte d'Oporto.

L'acte infâme que veulent commettre les ministres anglais, français et espagnols ne saurait aller aussi loin. D'un autre côté on prétend que Das Antas aurait été fait prisonnier par des troupes espagnoles venant de la Galice. Le général révolutionnaire Das Antas était à Oporto avec ses troupes. Oporto est à 140 ou 150 kilomètres des frontières espagnoles de Galice. Valença, place forte portugaise, située sur le Minho, rivière qui sépare la province de ce nom de la Galice, tenait encore, il est vrai, pour la reine dona Maria, et par conséquent, à la rigueur, cette forteresse aurait pu ouvrir ses portes aux troupes espagnoles; mais comment supposer que ces troupes aient parcouru sans coup férir toute la distance qui sépare Valença d'Oporto, et s'emparer de cette ville, de Das Antas et de son armée.

On le voit, cette nouvelle est on ne peut plus hasardée. On peut accorder que les Espagnols ont passé le Minho, et se soient rendus de leurs forteresses du Tuy à Valença, villes situées en face l'une de l'autre; mais il est tout à fait improbable que Oporto ait été pris par les Espagnols.

Nous engageons les faiseurs officiels *d'annonces-politiques* de mieux étudier le terrain sur lequel ils font manœuvrer les armées, surtout lorsque les triomphes qu'ils proclament sont une honte pour la France.

Nous lisons dans le *Times* d'hier :

L'état des affaires est loin de s'améliorer; il paraît que le comte Mello, qui possède une immense influence dans la province d'Alentejo, a refusé de prendre aucune part aux arrangements dont il est actuellement question. Il a fait marcher ses partisans vers la frontière, se séparant totalement des armées commandées par Sa Da Bandeira. Pendant la suspension des hostilités, le comte Mello s'occupe activement à réorganiser ses troupes et à faire même de nouvelles recrues.

Ce chef est, comme on le sait, un de ceux qui demandent le plus obstinément l'abdication de la reine dona Maria, et, quoique obéissant aux ordres de Sa Da Bandeira, il avait donné son consentement aux propositions du colonel Wylde, après le revers de Setubal; mais depuis que les propositions ont été refusées par la junte, il s'abstient, lui et ses partisans, de toute participation à aucun arrangement et se prépare même à renouveler les hostilités avec une ardeur nouvelle.

De tous ceux qui sont opposés au gouvernement de la reine, le comte Mello est sans contredit le plus terrible. Jeune, actif, né dans le pays même d'Alentejo, il exerce sur la foule un prestige immense.

[illegible] guité de la représentation nationale; qu'il réservait les pièces et documents pour sa défense devant la cour des pairs, si, contre tous les principes, la commission et la chambre accordaient l'autorisation.

La majorité a semblé accueillir avec faveur les observations de M. Emile de Girardin. Elle s'est ajournée à jeudi pour prendre une résolution et nommer son rapporteur.

On annonce que les ministres font de l'autorisation de poursuites une question de cabinet. C'est une condamnation qu'il leur faut contre l'homme qui a si longtemps, et avec tant de talent, soutenu la politique du parti conservateur. Il a osé se révolter et demander l'exécution de promesses solennelles; il a insisté pour l'accomplissement d'un progrès quelconque dans la politique des bornes. On ne lui pardonne pas, et c'est la cour des pairs que l'on veut charger du châtiment. Tels sont du moins les bruits répandus à la Chambre; nous espérons que la Chambre, dûment instruite par les éclaircissements que M. E. de Girardin ne peut lui refuser, se contentera de faire justice elle-même.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 juin sont priées de renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

FAITS DIVERS.

Le chancelier et les pairs chargés de l'aider dans l'instruction du procès Cubières se sont assemblés hier et sont restés en séance pendant quatre heures.

LE PROCÈS CUBIÈRES. — La *Semaine* dit qu'une discussion s'est élevée dans la commission pour savoir si la Chambre des pairs peut accuser un ministre sans l'intervention de la Chambre des députés. « Les deux opinions sur ce point, ont été soutenues dans le sein de la commission d'instruction de la cour des pairs. Le conseil des ministres, officiellement averti par le chancelier, a également délibéré sur la question. Le plus grand secret a été gardé sur l'état des délibérations, tant de la commission d'instruction que du cabinet. Rien n'en a transpiré. Mais la conséquence inévitable à tirer du seul fait que la question a été posée, c'est que la commission, dans le cours de ses opérations, a reconnu des actes de nature à motiver la mise en accusation d'anciens ministres. Ce que nous pouvons ajouter comme positif, c'est que, au point où en sont les choses, la commission s'occupe de la décision à prendre pour fixer à *trois* ou *quatre* le nombre des inculpés. »

ACCIDENT SUR UN CHEMIN DE FER. — Samedi soir un accident terrible est arrivé sur la ligne du chemin de fer de Londres, au nord-ouest de l'Angleterre, à peu de distance de la station de Wolverton.

Le train se rendant à Liverpool, composé de 19 diligences de diverses classes, était parti samedi au temps fixé, à neuf heures moins un quart du soir, d'Easton-Square et était attendu à Wolverton à onze heures quinze minutes. A l'heure ordinaire on entendit de la station de Wolverton le train approcher et même il fut signalé par le cantonnier stationné à une distance d'un demi-kilomètre du côté de Londres.

Le signal indiquant que le convoi pouvait entrer dans la station fut hissé en conséquence; mais, au grand étonnement des employés, le train se détourna, prit une autre direction que le rail ordinaire, et bientôt un craquement épouvantable se fit entendre. Le train se trouvait dans la partie du débarcadère employée à placer le charbon et les wagons de bagages, et vint broyer plusieurs tombereaux chargés de

---

» D'abord, embrasse bien pour moi notre chère maman Dusablé et ta bonne Marguerite. Je les aimerai toujours comme tu les aimes toi-même. Je veux que notre bonheur double le leur. C'est si bon d'aimer, que je ne puis comprendre comment tout le monde n'aime pas comme nous et ne songe pas à se marier. Car nous nous marierons, Juanna, sois en sûre maintenant. Tu me donneras ta petite main dans la mienne, et je jurerai, moi, de ne jamais l'abandonner, comme je te le jure d'avance ici.

» Oh! quelle joie, dis donc, ma chère bien-aimée, quelle joie et quel plaisir sans fin sera notre vie ainsi confondue! Je ne sais si je pourrai attendre ce jour. Oh! non, par exemple, je ne veux pas attendre si longtemps pour t'avoir auprès de moi. Ne faudra-t-il pas bien te faire la cour? Hein! qu'en dis-tu? cela se fait quand on est à notre âge; on ne se marie pas sans cela.

» Tu viendras ici dans la chambre bleue, où l'on te mettait les autres années avec ta mère, qui sera bientôt la mienne, et nous passerons toutes nos journées ensemble. Le temps est superbe; si tu savais combien il y a d'alouettes! Et puis nous irons à la pipée, où nous rappellerons les oiseaux avec un appeau sous une petite hutte de feuillage, et il n'y aura qu'Ernestine avec nous.

» A propos d'elle, elle a eu une belle peur, va. Mon père qui est si bon, malgré sa parole rude parfois, lui a dit hier que M. Pernon serait son mari. Mais on en n'a plus reparlé, et, après y avoir réfléchi, elle et moi, nous avons trouvé l'idée tellement absurde, que nous en avons ri de tout notre cœur. Il y a peut-être bien quelque chose de vrai dans tout cela, c'est que l'homme grave lui a trouvé quelque prétendant, comme il le faisait entendre dans le peu qu'il en a dit devant moi, sous l'allée de platanes de notre jardin de ville. On voudrait la marier, elle; mais elle verra ce qu'elle aura à faire là-dessus. Mon père est si bon qu'il ne la contrariera certainement pas sur un sujet si important. Si la plaisanterie qu'on lui a faite avait été chose sérieuse, j'aurais été si triste du malheur de notre pauvre sœur, que hâter ainsi la sécurité de notre joie m'eût semblé une odieuse trahison.

» Mais je m'aperçois que je ne t'ai pas encore dit la chose essentielle, celle qui me rend si assuré dans mon bonheur, et qui va te rendre aussi joyeuse que moi, mon cher amour.

» Hier, quand je te promettais que mon père consentirait à mon plus cher désir, ma pauvre Juanna, faut-il te l'avouer, je n'y croyais pas plus que toi. Il me semblait bien aussi que j'étais trop jeune, et puis j'avais peur qu'on ne me forçât à attendre la fin de mes études en droit, qui ne sont pas encore commencées. Je prévoyais un grand retard, si non un refus, et par moment je souffrais bien.

» Toute cette nuit je n'ai pas dormi. Je passais de la confiance à la crainte; et ce matin je tremblais en confiant à mon père mon désir de te demander à ta maman pour me marier avec toi. Après avoir fait ma phrase, je suis devenu rouge jusqu'au cou, je n'osais plus lever les yeux sur lui, de peur de lire une mauvaise réponse dans les siens. Il s'est alors levé de son bureau, où il écrivait; il a parcouru la chambre en regardant en l'air. J'ai bien vu que cette demande l'avait fort étonné. J'étais presque honteux de l'avoir faite. J'aurais voulu tenir encore mes paroles, et je crois que quelques minutes plus tard je n'aurais jamais osé les prononcer.

» Enfin, mon père m'a répondu d'un ton très joyeux pour lui, et sans me dire *vous*, comme il le fait souvent :

» — Ah! ah! mon garçon, tu veux te marier! Ça n'est peut-être pas une sotte idée que tu as là. Tu l'aimes donc bien, cette petite Juanna?

» — Oh! mon père, plus que tout au monde, excepté ma mère et vous.

» J'allais ajouter bien d'autres choses, mais il m'interrompit.

» — Oh! je te crois bien, Léonce; c'est un amour de jeune homme, très vif, feu de paille peut-être!

» — Oh! mon père.....

» — Veux-tu que je te croie sérieux? Eh bien! je te crois sérieux et te donnerai mon consentement.....

» — Oh! merci, mon père, merci, que vous êtes bon!

» — Attends donc que je finisse. Je te donnerai mon consentement si ce mariage semble aussi convenable qu'à nous deux à quelques amis que je veux consulter auparavant. Demain, je te rendrai réponse.

» Il consent, Juanna, tu le vois. Lui, c'est l'essentiel. Ce mariage lui plaît. Il n'aime à consulter personne. Ce n'est peut-être que pour s'amuser vingt-quatre heures de mon incertitude qu'il me fait attendre ainsi. Mais je n'ai point d'incertitude, ni toi non plus, après ces paroles, n'est-ce pas, ma toute chérie? Il a voulu s'amuser de moi comme d'Ernestine, mais il est si bon!

» Oh! merci, mon Dieu! de m'avoir donné un si bon père! O Juanna! ô chère bien-aimée! nous ne nous quitterons plus. Oh! que je suis heureux! mon Dieu! que je suis heureux! Je vais te couvrir de caresses!

» A bientôt, mignonne chérie, à bientôt et pour toujours.

LÉONCE.

» *P. S.* Tu trouveras contre le mur du père François ton grand chapeau de paille de pensionnaire. Il fait encore de beaux rayons de soleil; il te sera bien utile ici. J'irai te chercher bientôt. Je t'envoie un million de baisers. »

Les palpitations et les élans d'ivresse de Juanna, à cette lecture, sont de ces sensations qu'il est stupide de vouloir exprimer. Elle eut alors un de ces bonheurs éclatants, immenses, vivement sentis à l'intérieur et débordant au dehors en acclamations naïves. A cet âge les sentiments n'ayant pas encore été effarouchés, sont trop vivement candides pour n'être pas ainsi communiqués.

La lettre de Léonce était si pleine d'espoir, son espoir était si bien motivé, que Mme Dusablé elle-même, malgré la sage défiance que lui donnait l'habitude de la vie, se sentit presque convaincue de la possibilité de cette union tant désirée et si bien assortie. Il y eut donc bien de la joie ce jour-là dans la maison qui regardait la Saône.

Juanna passa la journée en projets. Elle apprêtait déjà en imagination sa toilette de mariée et son trousseau de noces. Elle répétait toutes les douceurs qu'elle dirait à Léonce, en trouvait les réponses, et tressaillait de plaisir en songeant aux caresses qui les suivraient. A chaque instant elle allait embrasser sa mère et réjouir de douces paroles sa bonne Marguerite. De temps en temps même elle s'amusait à conter ses espérances à sa perruche, qui semblait en pousser des cris de joie dans sa robe d'émeraude. Enfin elle avait repris toute sa merveilleuse vivacité, et sa charmante figure resplendissait comme autrefois d'un bonheur riant de promesses et de vitalité.

Le soir cette bonne folie expansive fit place à une enivrante méditation. Elle devint amoureusement pensive. Son cœur se mit à lui psalmodier sur un rhythme tendre et harmonieux les plus ineffables de ces mystérieuses rêveries, de ces sublimes odes d'amour que les poètes ont en vain essayé jusqu'ici de faire comprendre aux profanes de la civilisation.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain*).

sont morts une demi-heure à peine après l'évènement. Une singulière circonstance a été remarquée au sujet de ces malheureuses victimes : contre l'habitude dans ces tristes événements, aucun des cadavres ne portait les marques d'un broiement d'os ou d'une grave blessure. Le sang qui les couvrait provenait de simples écorchures, et ces voyageurs, hommes tous six, paraissaient être morts uniquement par la réaction du choc sur leur organisme.

Bien des personnes ont été blessées, que l'on espère arracher à la mort. Aussitôt qu'il a été possible de le faire, on a cherché quelle pouvait être la cause de l'accident. Il paraît que le cantonnier aurait changé sans s'en apercevoir le signal qu'il devait faire au convoi, sur le rail à prendre en entrant dans la station. Forcé de s'expliquer, le cantonnier, nommé Fossey, a déclaré qu'il n'avait agi ainsi que parce qu'il n'avait point reconnu le convoi-poste, et l'avait pris pour un train de marchandises. En tous cas, on l'a mis en prison.

Immédiatement, un wagon spécial a été porter à Londres cette triste nouvelle, et deux heures après le fatal accident, le convoi reprenait sa marche pour Liverpool.

Nous regrettons que la place nous manque, pour publier le rapport officiel de cet évènement, fait par l'inspecteur général de la ligne.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 9 juin.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant demande de crédits supplémentaires pour les services militaires et civils de l'Algérie.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE commence par réfuter les assertions de M. Desjobert sur l'infertilité de l'Algérie, sur l'insalubrité du climat, et sur le chiffre des sacrifices déjà faits par la France. Il en arrive ensuite à la colonisation.

Maintenant, où cette colonisation doit-elle être essayée ? comment faut-il la tenter, et par combien d'établissements doit-elle être commencée ? C'est ce que je vais essayer d'examiner maintenant. Il est clair pour moi qu'on ne peut coloniser dans le pays des Kabyles. La subdivision des propriétés, la valeur des terres, la connaissance très positive des droits de chaque famille sur le terrain qu'elle exploite rendent toute tentative dans ce pays impraticable. Quant au petit désert, il est abandonné à l'exploitation des populations nomades. C'est donc dans la région du Tell qu'il faut porter nos efforts : cette région s'étend entre le bord de la mer et les limites du petit désert ; elle a huit mille lieues carrées ; elle est habitée par les Kabyles et les Arabes, qui n'occupent que six mille lieues carrées, et comptent une population de 2 millions d'âmes.

Sans les exterminer, nous pourrons très bien nous faire une place dans leur héritage (légères rumeurs) ; la conquête nous en donne le droit et la possibilité. Messieurs, notre conquête a eu pour premier résultat la soumission de la tribu, et permettez-moi d'examiner ce qu'est la tribu arabe : c'est une unité établie, comme la commune au moyen-âge, entre la famille et l'Etat. La tribu est plus fortement constituée que la commune actuelle, parce qu'elle est sur le qui-vive et en présence de l'ennemi ; ainsi, en présence de la féodalité, la commune avait une énergie d'organisation qu'elle a perdue depuis. La tribu a cela de particulier que, comme ces animaux rudimentaires qu'on veut diviser par tronçons et qui, dans chaque tronçon, conservent un germe de vie et de mouvement, elle peut vivre et se reproduire séparée de sa tête.

M. le général de Lamoricière donne de nouveaux détails sur la composition de ces petites sociétés primitives. Le nom de la tribu que porte chacun de ces hommes, car on dit toujours untel de telle tribu, a une grande importance pour le pouvoir appelé à traiter avec elles. En effet, il entraîne la solidarité de tous les membres de la tribu pour tout ce qui se passe sur son territoire ; ce sont des sociétés très bien organisées, avec leurs gentilshommes qui servent de gendarmes, avec leur vasselage qui prend le soin des chevaux et des troupeaux. Oui, Messieurs, désorganiser la tribu en ce moment, ce serait introduire l'anarchie en Afrique. Il faut donc la maintenir, et maintenir surtout les conditions des traités qui nous lient avec les tribus qui ont accepté notre domination. Or, chaque tribu a conservé la jouissance du sol à différentes conditions ; dans telle tribu elles paient le loyer de la terre ; il en est autrement dans telle autre. Dans la région du Tell il n'existe aucune incertitude sur l'état de la terre ; chaque famille sait, à n'en pas douter, les limites du terrain dont elle peut disposer ; il importerait donc de faire, dans chaque localité, une étude sérieuse, consciencieuse, approfondie de ces droits et des moyens de concilier leur maintien avec l'intérêt français.

La terre se vend peu cher dans le pays, et le domaine n'en possède point assez pour établir la colonisation européenne que nous devons désirer. J'admets qu'il faille, pour cette colonisation, 600,000 habitants, cela fait environ 8,000 lieues carrées qui sont nécessaires ; c'est donc 8,000 lieues carrées qu'il faut prendre aux Arabes, puisque le domaine ne les possède pas.

Mais que deviendront les Arabes, lorsque vous les aurez resserrés ? Mon Dieu ! ils feront ce que font aujourd'hui les Kabyles, ils bâtiront des maisons, planteront des arbres et s'installeront comme autrefois dans le pays. Les ruines qui couvrent ce sol en beaucoup d'endroits sont une preuve évidente de la civilisation qui y régnait, il n'y a pas longtemps, du temps même de la domination arabe.

Eh bien ! les indigènes resserrés sur le territoire, en ayant encore assez pour vivre, deviendront un jour un peu plus cultivateurs et pasteurs qu'ils ne le sont.

Messieurs, on me demandera peut-être pourquoi il faut autant que possible placer les Européens par masses et ranger aussi les Arabes par masses. Le voici :

Nous voyons ce qui se passe dans les villes ; il y a des chefs des deux nations ; il y a une autorité qui règle les différends. Dans les campagnes, loin des centres de domination, il n'en serait pas ainsi. Je crois qu'on peut très bien établir une commune à côté d'une agglomération de tribus ; je crois qu'on peut très bien faire vivre un village chrétien à côté d'un douar musulman ; mais il me semblerait inutile de trop multiplier les petits établissements ; j'aimerais mieux procéder par communes.

On demande aussi pourquoi nous ne procédons pas tout simplement en donnant nos lois aux Arabes, comme nous le ferions dans une conquête européenne. Il y a à cela une raison bien simple, c'est que l'Arabe n'en veut pas ; et d'ailleurs il existe une trop grande différence entre les deux pays : différence de mœurs, de religion, d'habitudes. Comment détruirions-nous la polygamie d'abord ? Et veuillez, à l'occasion des Arabes, vous rappeler ce qu'il vous a fallu de lois pour les juifs vivant au milieu de vous.

Je ne crois pas que de longtemps nous puissions amener les Arabes à nos lois ; il faut les laisser tels qu'ils sont, vivre de la vie qui leur est propre. (Très bien ! très bien !)

J'aborde une autre face de la question : pour coloniser l'Algérie, deux choses sont nécessaires : des capitaux et des bras.

L'honorable M. de Tracy portait hier un peu haut les sacrifices que la colonisation imposerait à la métropole.

M. DE TRACY. A un milliard.

M. DE LAMORICIÈRE. On a prétendu encore que l'on avait caché avec le plus grand soin l'importance de ces sacrifices. Je ne le crois pas ; et d'ailleurs comme la tribune est destinée à être l'écho de toutes les opinions, je m'expliquerai avec la plus complète netteté.

Je n'admets pas le chiffre d'un milliard allégué par M. de Tracy ; mais en supposant qu'il le fallût, je dirais que la terre est assez bonne pour payer l'intérêt des capitaux et les sueurs qu'on y mettra ; j'en ai la conviction profonde.

Pour trouver des capitaux, il faut que chacun ait sa part ; au gouvernement les travaux de routes, de desséchement, de préparation à la colonisation ; à l'industrie le reste. Il faut faire à tout le monde la part de la terre et du ciel. (Très bien ! très bien !)

Algérie.

En effet, les terres doivent passer des mains des Arabes aux mains de l'Etat pour être transmises aux colons. Eh bien ! une grande incertitude règne encore à cet égard. Il n'y a pas longtemps j'entendais une discussion entre M. O. Barrot et M. le ministre de la guerre sur cette question de l'aliénation des domaines de l'Etat. M. Barrot soutenait que le gouvernement n'avait pas le droit d'aliéner les domaines de l'Etat aux colonies. Mais l'Algérie n'est pas une colonie ; c'est une possession française. Quoi qu'il en soit, il importe d'être bien fixés sur ce point. Le premier élément de la prospérité de l'Algérie, c'est la stabilité de la propriété. Pour y attirer les capitaux et les faire fructifier, il faut que la propriété soit nette, claire, incontestable. (Nouvelle approbation.)

Or, en 1834, 35, 36, on a constitué la propriété à la hâte et sans savoir comment. Bientôt des prétentions rivales se sont élevées, et elles étaient telles, que pour y faire droit, il aurait fallu avoir à distribuer trois ou quatre fois plus de terres qu'il n'y en avait au soleil, en Algérie. Quand le gouvernement rendit une ordonnance qui avait pour objet la vérification des titres de propriété, tout fut ébranlé. Ce fut là la principale cause de leur ruine.

Je demande donc que l'on établisse un droit net et distinct pour ce qui concerne l'aliénation du domaine de l'Etat. Ce n'est pas là, Messieurs, une chose indifférente ; il résulte des documents qui ont été distribués à la commission que le domaine de l'Etat en Algérie vaut en ce moment 145 millions. (Mouvement.)

Ce que j'ai dit de la propriété, je dois le dire aussi, et à plus forte raison, des personnes. (Nouvelles marques d'attention.)

En Afrique, l'état des personnes n'est pas défini. Les citoyens, les colons, n'y ont pas ces garanties qui suivent partout les Français. Je conçois que dans une petite possession lointaine et exclusivement militaire, comme Mayotte, un état semblable ait été constitué. Mais dans l'Algérie, qui renferme une population européenne de plus de 100 000 habitants et une armée de 90 000 hommes, voyez les conséquences d'une pareille situation.

En France, par exemple, quand un militaire commet un délit avec un individu de l'ordre civil, ce dernier conduit le militaire devant le jury. En Algérie, que se passe-t-il ? Le colon est jugé par un tribunal composé de juges amovibles, de juges révocables ; mais enfin c'est un tribunal. L'officier, le soldat, qui est en Algérie par la volonté du pays, vous le faites juger par qui ? Par des juges qui ne sont pas des juges, par des tribunaux qui ne sont pas des tribunaux. (Mouvement. — Interruptions au centre.) Ce n'est pas nouveau, Messieurs, le fait s'est présenté plusieurs fois.

L'étranger a plus de garanties ; il a deux juridictions ; il a le tribunal qu'il peut accepter si cela lui fait plaisir ; il a le consul de son pays qu'il peut choisir s'il l'aime mieux.

Toutes ces choses ont pris un développement tel, qu'il devient indispensable, urgent de les régler. Les uns veulent que ce soit par les lois, la commission veut que ce soit par ordonnances. Voilà pourquoi je demande au gouvernement ce qui a été fait pour toutes ces questions si capitales. (Vive approbation.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Il y a une question préliminaire qu'il faut trancher avant tout, parce qu'elle revient sans cesse ; c'est celle des rapports entre le pouvoir central et sa délégation. (Mouvement d'attention.) Tranchons le mot : la question des rapports entre le ministère et le maréchal Bugeaud. (Ecoutez !) On se demande si toujours M. le maréchal Bugeaud s'est renfermé vis-à-vis de nous dans les limites que lui traçaient ses devoirs ? Messieurs, je répondrai à cette question en caractérisant avec vérité ces rapports du maréchal avec nous.

C'est le cabinet qui a envoyé le maréchal en Afrique ; c'est lui qui l'a soutenu contre les attaques si souvent dirigées contre lui. Pourquoi a-t-il agi ainsi ? Je vais vous le dire. Parce que le cabinet a vu dans le maréchal Bugeaud un esprit capable de se tremper d'une conviction profonde, et une volonté ferme pour la servir. Le cabinet a toujours mis en avant, servi et soutenu le maréchal, parce qu'il a senti que son appréciation des choses était juste au fond, et qu'il voulait fermement, complètement, la domination de la France en Algérie. C'est pour cela qu'il n'a jamais hésité à lui fournir tous les moyens d'action dont il pouvait avoir besoin. Que, dans le cours de cette grande œuvre, il ne se soit pas rencontré telle circonstance où nous ayons différé d'avis avec le gouverneur-général, ce serait aller trop loin.

Le gouvernement a rempli tous ses devoirs vis-à-vis du maréchal ; il l'a averti, contredit, contenu, arrêté toutes les fois qu'il l'a cru convenable. (Agitation.) Mais il a accepté toute la responsabilité de ses actes ; il ne les a jamais désavoués, bien loin de là, il lui a donné tous les moyens d'action qu'il pouvait désirer, toute latitude pour agir, pensant avec juste raison qu'il faut être sur les lieux pour bien savoir ce qu'il importe de faire et pour prendre des résolutions efficaces. (Très bien ! au centre.)

Messieurs, quand on demande à un homme une grande chose, il lui faut donner un grand pouvoir, il lui faut laisser une grande liberté. Sans cela il faut renoncer aux grandes choses. (Nouvelle approbation au centre.)

Je le répète, nos rapports avec le maréchal ont été réellement complets, quant à l'idée fondamentale de cette affaire : la domination de la France en Algérie, pour atteindre le grand but, on a laissé au gouverneur-général toute latitude dans l'action et dans les moyens à employer, et cette concession n'a point empêché le cabinet de prendre et de garder la responsabilité de tout ce qu'il a fait et pu faire. Cette responsabilité, je me hâte de le déclarer, n'a pas été difficile à supporter ; voyons les faits :

Aujourd'hui la domination de la France en Algérie est un fait accompli. Nous aurons encore des oscillations, des efforts à faire, mais les coups décisifs ont été portés, le résultat général est obtenu.

Trois faits bien saillants en sont la preuve irréfragable : un fait territorial, un fait personnel, un fait financier.

Fait territorial : La carte que j'ai à ma place, et que je mets à la disposition de la chambre (il y en a plusieurs exemplaires), contient le tableau des territoires en 1840, et des territoires soumis de 1840 à 1846. La chambre n'a qu'à jeter les yeux sur cette carte, elle verra ce qui a été fait sous le rapport territorial de 1840 à 1846.

Fait personnel : En 1840, à peine 40 ou 50 tribus payaient l'aman, très peu dans la province d'Alger, moins encore dans la province d'Oran, quelques-unes de plus dans la province de Constantine. Aujourd'hui 1 330 tribus paient l'aman et l'ont reconnu définitivement. Voilà le progrès, et un progrès sans conteste.

Fait financier : C'est la progression de l'impôt arabe payé par les Arabes mêmes, de 1840 à 1846. Je n'ai pas le chiffre de 1846 exact, complet sous les yeux. En 1840, cet impôt était de 288 597 fr. ; en 1845, il a été de 4 624 000 fr. ; en 1846, il a dépassé 5 000 000.

Vous le voyez, sous le rapport territorial, personnel et financier, la distance que nous avons parcourue est immense. Voilà le résultat qui a été obtenu. J'ai donc bien le droit de dire que la domination de la France, en Algérie, est maintenant un fait accompli.

Mais ce fait, qu'a-t-il coûté ?

Messieurs, je ne suis pas de ceux qui, après la victoire, évaluent légèrement les maux et les désastres de la guerre ; personne, dans cette Chambre, n'en est plus touché que moi. Je ne suis pas non plus de ceux qui regardent tous les maux, tous les désastres comme absolument inévitables ; je ne décharge pas à ce point la responsabilité humaine. Je ne crois point que tous les maux, tous les désastres soient fatalement nécessaires ; mais je connais le maréchal Bugeaud, et je sais et j'affirme que, de même qu'il est un grand guerrier, personne ne le conteste aujourd'hui, de même il a un grand fond d'équité et d'humanité. (Oui ! oui ! Très bien !)

J'affirme qu'il n'a jamais vu avec indifférence ce que la guerre coûtait, soit à ses armes soit à l'ennemi.

En voulez-vous une preuve bien certaine ? M. le maréchal Bugeaud a toute la confiance de l'armée qu'il commande, il a aussi la confiance des populations indigènes ; le peuple indigène a foi dans sa justice et dans sa bienveillance (très bien ! très bien !), et il en a reçu d'éclatantes preuves. Après [illegible] ans de guerre, et de guerre si acharnée, un pareil résultat obtenu [illegible] peuple vaincu, et dans quoi ? dans la justice et dans la bienveillance de son vainqueur, après un tel résultat, il n'est rien qui dépose plus éloquemment [illegible] l'honneur de l'homme qui a obtenu ces deux résultats, ces deux [illegible]. (Très bien ! très bien !)

J'affirme donc que, de même que la domination de la France [illegible] est aujourd'hui un fait accompli, de même ce fait n'a pas coûté la [illegible]

elles sont nécessaires. Le gouvernement a fait ces représentations au maréchal Bugeaud, et puis il lui a dit : Je m'en rapporte à votre sagesse et à votre résolution. Quoi que vous fassiez, j'en prends la responsabilité ; à moi cette responsabilité, à vous l'action... (Murmures divers.)

Voilà le langage qu'a fait entendre le gouvernement au maréchal Bugeaud ; voilà la conduite qu'il a tenue (Nouveaux murmures. — Interruptions.), et je n'hésite pas à dire que c'est la seule et bonne conduite. (Murmures aux extrémités. — Approbation aux centres.)

Il est arrivé que l'expédition a réussi, il est arrivé que l'Algérie tout entière est soumise. Voilà le but qui a été atteint ; voilà la différence qui existe entre 1840 et 1847.

Ce n'est pas tout de soumettre les Arabes, il faut encore les gouverner d'une manière permanente ; eh bien ! ici encore, toutes les bases ont été posées, tous les grands principes ont été découverts. Je rappellerai d'abord l'établissement des bureaux arabes. C'est à M. le maréchal Bugeaud, en 1841 et 1844, qu'appartient l'honneur de l'invention complète et définitive de cette institution.

Les bureaux ont pour but de diriger l'administration arabe, de créer des influences françaises à côté des influences indigènes. Les instructions du maréchal Bugeaud aux officiers, qui doivent favoriser l'établissement de ces bureaux, m'ont paru dignes d'être mises sous les yeux de la Chambre.

Ici M. Guizot donne lecture de ce document dans lequel le maréchal établit la nécessité de bien gouverner le peuple qu'on a conquis. Il faut que l'Arabe, après avoir connu notre force, expérimenté notre justice, et sache la différence qu'il y a entre nous et les Turcs, Louis-Philippe et Abd-el-Kader.

M. Bugeaud, dans cette correspondance, se flatte que quand l'Arabe connaîtra les douceurs du gouvernement paternel de Louis-Philippe, il n'en voudra plus d'autre. (De légères rumeurs d'ennui et d'impatience interrompent cette citation infiniment trop prolongée de l'homélie de l'honorable député d'Excideuil.)

Messieurs, s'écrie M. Guizot, je lis ce document à la Chambre parce que cette lettre fait honneur au général qui l'a écrite, aux officiers à qui elle a été adressée, parce qu'elle prouve quelle intelligence morale des moyens de gouvernement a été donnée à celui-là même qui venait de faire un si grand usage de la force matérielle.

Voilà le système que nous avons voulu établir : la domination d'une part, le gouvernement régulier de l'autre.

M. GUIZOT suit le rapport de la commission dans la question d'administration, et reconnait qu'à côté de beaucoup de progrès à accomplir, il en reste beaucoup à faire, dont le gouvernement est sérieusement préoccupé.

M. DUFAURE, président de la commission. Je n'ai pas l'intention de donner au débat la vivacité et les développements que vient de lui donner M. le ministre des affaires étrangères. Je veux me renfermer seulement dans les deux points sur lesquels il a attaqué le rapport de la commission.

L'expédition de la Kabylie a surgi inopinément au milieu des [illegible] de la commission ; rien ne pouvait la faire prévoir : tous les documents émanés du ministère, et qui nous ont été communiqués, démontr[illegible] gouvernement était tout-à-fait opposé à cette expédition. Aussi av[illegible] été frappés d'étonnement quand nous avons appris que cette expéd[illegible] résolue, que l'on préparait tout pour la faire, et qu'elle devrait commencer dans les premiers jours du mois de mai.

La commission, à la majorité, a pensé qu'elle ne pouvait pas blâmer cette expédition, et qu'elle devait manifester son opinion sur une entreprise qui était de nature à renverser complètement les calculs d'effectif et de crédit sur lesquels la commission était appelée à se prononcer ; c'est là le motif qui a forcé la commission à entrer dans l'examen de cette question.

Je dirai tout à l'heure ce que je pense de l'expédition de la Kabylie ; je parle maintenant de ce que la commission a cru devoir faire. M. le ministre des affaires étrangères disait qu'il pourrait signaler de notables difficultés entre ce qu'a fait la commission de 1847 et ce qu'avait fait la commission de 1846 ; ce n'est pas la commission de 1846, mais celle de 1845, dont l'honorable M. Magne était le rapporteur, qui nous a tracé la ligne de conduite que nous devions suivre.

Ici l'orateur lit l'extrait suivant du rapport de M. Magne : « La commission pense donc que l'expédition était imprudente, impolitique ; qu'elle était inopportune, surtout aujourd'hui. Dès le 19 mars, elle transmettait à M. le ministre de la guerre l'expression de son sentiment, avec l'espoir qu'il obtiendrait l'appui de la Chambre, et qu'il aurait quelque poids sur la détermination du gouvernement. »

Qu'avons-nous fait de plus ? Nous avons considéré, je ne dis pas seulement comme un devoir, mais comme un impérieux devoir, alors qu'on revenait à la pensée de cette expédition si vivement repoussée depuis trois années par la Chambre, de faire connaître notre sentiment au ministre de la guerre. (Vive approbation.)

M. le ministre des affaires étrangères nous a dit que le cabinet avait été surpris de la démarche de la commission. Surpris !... et pourquoi ?... L'avait-il été en 1845 ?... C'est qu'en 1845 on le sentait assez fort pour empêcher l'expédition, et qu'en 1847 on ne se sentait plus le bras assez fort pour cela !... (Nouvelle et vive approbation.)

C'est la commission qui a été surprise de la réponse que lui a faite le ministre de la guerre. Il a pris la peine de nous rappeler l'art. 12 de la charte (on rit), d'après lequel le droit de paix et de guerre rentre dans les prérogatives de la couronne... comme si par notre démarche nous ôtions à la couronne le droit de faire la paix ou la guerre... (C'est évident !) Cela était-il sérieux, quand les pouvoirs publics expriment leur opinion ? est-ce une loi qu'ils imposent ? Les Chambres, alors qu'elles pressentent un acte qui émanera des prérogatives de la couronne, ne peuvent elles plus faire d'adresses sans être taxées d'usurpation ? (Nouvel assentiment.)

A mon avis, on méconnait étrangement les rapports officieux qui doivent rester établis entre les pouvoirs publics. Il n'y avait pas usurpation, c'était tout simplement un avis respectueux.

Nous nous sommes arrêtés quand il a été donné, et je ne reviens sur cette question que parce que M. le ministre des affaires étrangères l'a soulevée.

C'est d'ailleurs une transition toute naturelle pour arriver à l'expédition de la Kabylie ; et avant d'aborder cette question, hâtons-nous de reconnaître la vérité des paroles que M. le ministre des affaires étrangères a prononcées sur la responsabilité que le ministère doit conserver intacte et complète ; car, en effet, sa responsabilité doit rester intacte sur lui : sur lui seul le bien, s'il a du bien de fait, sur lui le seul mal, s'il y a eu du mal. C'est donc au gouvernement que je m'adresse, au gouvernement seul ; je ne m'occupe pas de ce qu'a fait M. le maréchal Bugeaud, il n'est à mes yeux, il ne peut être pour moi que l'instrument du ministère. C'est donc le ministère que je vais blâmer ; je ne vois que le ministère devant moi. (Très bien !)

Messieurs, ce n'est pas la première fois qu'il s'agit de l'expédition de la Kabylie ; depuis quatre ans elle est annoncée, elle nous menace ; depuis quatre ans les commissions la blâment, la repoussent et s'en défendent. Mais les motifs qui ont déterminé cet avis des commissions sont toujours les mêmes. La population de la Kabylie n'est et n'a jamais été aggressive. Elle ne nous a jamais attaqués, elle n'a jamais cédé aux instigations d'Abd-el-Kader ; le maréchal Bugeaud lui-même l'a reconnu.

Ces populations nombreuses qui connaissent la vie de famille, qui vivent dans des maisons, qui produisent beaucoup plus qu'elles ne consomment, n'ont pas de cavalerie, la première condition pour faire la guerre dans ce pays.

Ces populations, dis-je, sont pacifiques et commerciales ; votre position autour d'elles les force de venir à vous pour ses échanges et pour l'emploi de ses travailleurs ; le nombre de ces hommes qui venaient à vous et vous demandaient du travail augmentait tous les jours, et nous avions raison, nous, membres de la commission, de dire au gouvernement : Attendez ! Pourquoi vous presser, pourquoi demander, les armes à la main, ce que la force des choses doit, tôt ou tard, vous procurer. Mais le ministère lui-même allait dans le sens de ces conseils. Le ministre de la guerre d'alors blâmait toute démonstration hostile. M. le ministre des affaires étrangères lui-même disait ici : Les populations veulent rester en paix avec nous ; respectons leur indépendance. Les attaquer serait chose impolitique et inique. (Rires aux extrémités). Que s'est-il passé depuis cette époque qui ait pu modifier cette opinion de M. le ministre des affaires étrangères ?

Ces changements viennent de nous être révélés par une dépêche tout récemment arrivée ; ils consistent dans deux faits :

Premier fait. Le chef d'une puissante tribu de la Kabylie est allé à Cons-

par M. le gouverneur général, courussent le moindre danger; mais je crains bien que ce que nous pressentions n'arrive.

J'ai lu ce matin dans le *Moniteur* le rapport de M. le maréchal Bugeaud, qui aurait pu être publié plus tôt. L'expédition est terminée; les colonnes se retirent, l'une à Alger, l'autre à Bougie. Daus quel état est la Kabylie? Mon Dieu! dans le même état qu'elle était auparavant, sauf l'inimitié que peuvent avoir créée les engagements qui ont eu lieu! (A gauche: C'est cela! — Très bien! très bien! — Bruyante interruption au centre.)

La Kabylie est soumise, vous dit on. Soumise, oui; mais combien de temps durera la soumission? qui vous garantit sa durée? (Explosion de murmures au centre.)

Je crains bien que les honorables interrupteurs n'aient pas lu le rapport de M. le maréchal Bugeaud; ils ne m'interrompraient pas s'ils l'avaient lu.

Il résulte de ce rapport que chaque année il faudra prendre, pour les conduire dans la Kabylie, de fortes colonnes, car M. le maréchal Bugeaud n'est pas d'avis de s'y présenter avec un faible effectif.

Il y a bien d'autres conditions qui peuvent nous faire douter de la durée de la soumission. Nous défendons aux chefs de ces tribus, qui sont continuellement en guerre les unes contre les autres, nous leur défendons de se faire la guerre, et nous menaçons d'aller punir ceux qui auraient attaqué leurs voisins. De manière que, chaque année, non seulement nous irions en Kabylie pour nous faire payer le tribut, mais pour y exercer la police. Comment pourrons-nous savoir quels seront les coupables? pour qui prendrons-nous parti? (Très bien! très bien!)

Je dis que l'expédition a été glorieusement conduite, mais que les résultats seront tels que nous les avons prévus. L'expédition n'a rien terminé, elle ne peut nous créer que des embarras pour l'avenir, et Dieu veuille que ces embarras ne deviennent pas par la suite trop sérieux!

M. le ministre des affaires étrangères disait que l'on ne pouvait gouverner d'ici; qu'il fallait être sur les lieux pour gouverner. Si cela est, pourquoi l'année dernière M. le ministre lui-même disait-il qu'une expédition contre la Kabylie était impolitique et inique? (Mouvement.)

Voyez d'ailleurs quel est le résultat actuel; c'est un accroissement de l'effectif et des dépenses, et cela, au moment où l'on propose de réduire d'une somme importante les travaux publics, ce qui, nécessairement, va enlever de l'ouvrage à des milliers d'ouvriers; c'est le moment que l'on choisit pour faire une expédition impolitique, inutile, et qui peut nous attirer, dans l'avenir, de graves embarras.

Messieurs, voilà tout ce que j'avais à vous dire sur cette expédition de la Kabylie. Je crois avoir justifié la commission dans le blâme qu'elle a dirigé

commission puisse se faire une juste idée d'une affaire après le triage adroit que le ministère fait parmi les pièces à communiquer.

L'orateur rentre dans la discussion et cherche à prouver que l'expédition ne fait que commencer, qu'elle aura une suite qui coûtera cher à la France.

La Chambre, fatiguée de cette longue discussion, interrompt l'orateur par les cris: Aux voix! assez! la clôture!

M. DE TOCQUEVILLE, rapporteur, annonce qu'il se réserve de prendre la parole dans la discussion des articles.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Bourse du 9 juin 1847

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 30	77 35	77 25	77 35
— — fin courant	77 35	77 50	77 35	77 50
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	116 95	117 »»	116 90	116 90
— — fin courant	117 25	117 45	117 25	117 40

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 50	Banq. de Fr. dr cours	3310 »»
4 0/0 J. »	100 »»	O. V. de Par. »	1360 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	250 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1185 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann..... »	1120 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	77 60 77 65	——	78 10 78 05
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» 117 55	——	»»» »» 118 05

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	12 1/2 40 »/»	17 1/2 . »» »/»
5 p. 0/0.....	30 »/» 35 »/»	37 1/2 »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	»/»	ROM........ Der C.	100 1/2
Recap. Rotsch. »	103 25	BELG. 2 1/2..... »	»» »/»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2..... »	96 3/4
— — pass. »	» »/»	de 1840.... »	100 1/4
— 3 p. 0/0. »	38 1/4	de 1842.... »	100 1/2
Dette intérieure »	29 5/8	— Banque.... »	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— de Em. 1844. »	»»»» »»
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIEMONT........ »	1135 »»
HAITI........ »	» »/»	AUTRICHE...... »	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... 5550

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1205 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	335 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	222 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1265 »»
— à Rouen.	970 »»
R.-Havre..	658 75
Avignon...	740 »»
Str. à Bâle.	190 »»
Paris-Str....	480 »»
Tours-Naut	412 50
Orl.-Vierz.	600 »»
C. du Nord	597 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	325 »»
Boul. à Am.	410 »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	290 »»
Paris-Lyon	441 25
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

Spectacles du 10 juin.

» h. »/» OPÉRA. —
6 h. 3/4 FRANÇAIS. — La Ciguë, Pour arriver, Scaramouche.
7 h. »/» ODÉON. — 1re repr.: Une Provinciale, 1re repr.: Une Aventure de Panurge.
8 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE. — L'Ecole des Familles, le Mari.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Vicomtesse Lolotte, les Habits d'emprunt, Partie à trois.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Nuits, Femme qui se jette par la fenêtre, Irène.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Moulin à paroles, les Trois Portiers.
7 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Le Trottin de la Modiste, Père et Portier, le Philtre, la Garde-Malade.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
6 h. 3/4 GAITÉ. — Les Etouffeurs.
6 h. 1/2 AMBIGU-COMIQUE. — La Duchesse de Marsan, les Chevaliers du Temple.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. 1/4 COMTE. — Fils du Pêcheur, Barbe-Bleue.
5 h. 3/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Amours d'une Rose, l'Ile d'Amour, Chasse aux Jobards.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, on demande un Mari.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Fille, Chiffonnié, la Laponne, Fifres.
6 h. 1/4 DÉLASSEMENTS. — L'Officier de marine, Claude, Oh! que l'Amour est agréable, Geordie.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée: Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 10 JUIN.

L'Algérie. — Les Travaux. — Les Ports. — Les Cultes.

La discussion s'est restreinte aujourd'hui, mais en touchant à quelques détails d'une importance capitale.

Les travaux exécutés par les troupes ont donné à plusieurs orateurs l'occasion de faire retentir contre l'emploi productif de l'armée des plaintes dont la commission avait eu le tort grave de se faire l'écho. M. de Lamoricière a eu peu de peine à les réfuter, et il l'a fait avec bonheur. Comprend-on des législateurs qui se plaignent des frais énormes de la colonisation, et qui trouvent mauvais que l'armée emploie ses loisirs et ses forces à défricher et à bâtir, même pour le compte de colons civils, épargnant ainsi à l'Etat, par ce secours en nature, source de bien-être et de santé pour le soldat, des secours en argent que l'on serait obligé de donner, à la colonisation.

La question des fortifications des côtes et du port d'Alger ont été l'objet d'un débat confus, d'où il est résulté en fin de compte que nos côtes sont mal défendues, que depuis dix-sept ans nous n'avons fait aucun travail sérieux pour prévenir des attaques par mer, et que pour avoir voulu, suivant la déplorable habitude des Chambres, économiser sur la construction d'un port à Alger, nous dépenserons beaucoup plus pour faire beaucoup moins bien.

Enfin, un sujet auquel la Chambre n'a pas prêté l'attention convenable, a été porté à la tribune par M. de Quatrebarbes, qui tire son nom des quatre barbes de musulmans qu'un de ses aïeux rapporta des croisades : c'était la question de la propagande catholique, pour laquelle ce député, fidèle à son nom et à ses traditions de famille, demande une liberté que le gouvernement ne lui a pas toujours et partout accordée. Il a été facile à M. Guizot de gagner les suffrages de la Chambre, en se faisant, dans un langage solennel, le défenseur de la liberté des consciences et des cultes, et en signalant les graves dangers d'un prosélytisme imprudent. Mais cette neutralité n'est pas aussi facile ni aussi indifférente en Algérie qu'en France. Le Coran enseigne au musulman la haine et le mépris du chrétien; il soutient des espérances dangereuses pour notre domination ; il consacre la servitude des femmes ; il maintient en un mot un abîme entre les deux sociétés. Que l'on ne persécute pas les fidèles musulmans, qu'on respecte leur foi et leur culte, nous le voulons bien ; mais est-il sensé; est-il raisonnable de relever et multiplier les écoles musulmanes, foyer de fanatisme et de haine chrétienne, d'enrichir les docteurs du Coran, de payer les pèlerinages à la Mecque, de nous faire, en un mot, les fervents soutiens de l'islamisme ? Là commence un funeste égarement.

Notre critique, du reste, n'a pas la moindre parenté avec celle de M. de Quatrebarbes. L'impuissance du catholicisme à transformer le monde musulman est trop bien constatée depuis douze siècles pour qu'on doive favoriser et encourager de nouveaux efforts dans ce sens.

La seule conclusion à tirer de notre observation, c'est la nécessité d'élargir de part et d'autre les croyances, pour les faire fraterniser dans une alliance supérieure qui les concilie, en donnant satisfaction à ce que chacune renferme de tendances légitimes.

La théorie de M. Guizot n'est que la consécration de la guerre éternelle de deux cultes hostiles. Nous croyons qu'on peut espérer leur sincère alliance par des progrès accomplis dans l'un et dans l'autre, et c'est à quoi il faut tendre.

En Algérie, comme en France, M. Guizot ne vise qu'au *statu quo* ; nous visons, nous, à une régénération.

Chambre des Pairs. — Loi sur la Médecine.

QUESTION DE DEUX ORDRES DE PRATICIENS.

M. Flourens a développé son amendement en faveur des deux ordres de praticiens. Il s'est acquitté de cette tâche avec une sobriété de paroles et un tact qui ont été appréciés par l'assemblée.

L'orateur a signalé comme une des plaies de l'exercice de la profession médicale la nécessité du salaire. Il a rappelé à ce sujet le mot de Fouquet, de Montpellier : « Le jeune médecin rougit toujours la première fois qu'on lui offre de l'argent ; le vieux médecin quand on ne lui en offre plus. »

Le sentiment que révèlent ces paroles a plus de portée que ne lui en attribue M. Flourens. Certes, le médecin, pas plus qu'aucun autre travailleur, ne peut se passer de rétribution ; il faut, en échange de son temps, de ses études, de ses fatigues et de son dévouement, qu'il lui soit alloué des moyens d'existence en rapport avec sa position dans la société. Mais comment et par qui doit être fournie cette rétribution ?

Il y a des services qui sont d'une telle nature que les payer avec de l'argent, avec de l'argent remis de la main à la main par celui qui les a reçus à celui qui les a rendus, c'est véritablement fausser les rapports et le lien qui doivent exister entre ces deux hommes. Celui qui a sauvé la vie d'un de ses semblables mise en péril par un accident, dans un naufrage, par exemple, ou dans un incendie, ne se sent-il pas humilié de se voir offrir, pour prix de ce service, une récompense pécuniaire ? Il se passe quelque chose d'analogue entre le médecin et son malade. La question d'argent établit entre eux un rapport faux, un rapport contraire au sentiment délicat des convenances. Mais la chose est bien plus pénible de part et d'autre, quand il s'agit d'un de ces clients qui ne peuvent reconnaître les soins de l'homme de l'art qui les a traités, qu'à la condition de prendre sur les ressources rigoureusement nécessaires à l'entretien de leurs familles. Dans ces circonstances, qui sont pourtant si communes, on peut dire avec l'honorable M. Thénard, qui a succédé à M. Flourens pour le combattre, que le médecin n'est pas moins malheureux de recevoir que le client de donner. Pourquoi donc ne songe-t-on pas à épargner à tous deux une semblable nécessité ?

M. Flourens a introduit dans son amendement une condition nouvelle que nous ne saurions approuver : c'est la condition pour le candidat au grade de licencié, c'est-à-dire de praticien du second ordre, de faire un noviciat de deux années chez un docteur en médecine ou un autre médecin exerçant en vertu d'un titre légal et dont il suivrait la pratique. Cette condition, désirable sans doute, ne saurait être rendue obligatoire, sans écarter de la carrière médicale une foule de jeunes gens que leur vocation y porterait, mais qui ne seraient pas à même de passer convenablement deux années chez un médecin. Car à quel titre ce candidat, s'il n'est ni le fils ni le parent d'un médecin, sera-t-il dans la maison de ce dernier ? Il est bien difficile que de pareils arrangements aient lieu d'une manière assez générale pour en faire une condition absolue de l'admission aux cours des écoles secondaires de médecine où se formeraient les praticiens du second ordre ?

Une autre disposition du système de M. Flourens nous semble dangereuse : c'est celle qui attribue aux Ecoles secondaires le droit de dispenser le titre d'exercice. La concurrence que se feront entre eux ces établissements les portera bientôt à se relâcher de la rigueur nécessaire dans les épreuves de réception. Déjà cette inégalité d'exigences est accusée aujourd'hui entre nos trois Facultés. Il faut que l'épreuve définitive, qui confère le droit d'exercer, ait pour juges non-seulement les professeurs des Écoles ou même des Facultés, mais d'autres hommes compétents, pris en dehors de la corporation enseignante. Il ne faudrait, autant que possible, qu'un seul et même lieu pour cette suprême épreuve, afin qu'elle fût plus égale pour tous les candidats. Avec la facilité de circulation qu'on possède aujourd'hui, c'est peu de chose qu'un déplacement en vue de la garantie sérieuse qu'il s'agit d'obtenir dans l'intérêt de la santé des hommes.

M. Cousin a terminé la séance par un discours tout fondé sur des chiffres, qui n'eussent pas eu moins de valeur quand bien même l'orateur eût moins fait d'efforts pour leur donner une physionomie ultra-pittoresque.

Deux pétitions viennent d'être adressées à la Chambre des députés par des habitants du Dauphiné, qui réclament contre la suppression de l'embranchement de Grenoble, dont s'était chargée la compagnie de Lyon à Avignon. On y rappelle que cet embranchement a été évalué par les ingénieurs à un peu plus de 28 millions : par conséquent, c'est un cadeau de pareille somme que le ministère propose de faire à la Compagnie, en la dispensant d'exécuter cette voie.

Voici en quels termes les pétitionnaires caractérisent les scandales de ces nouveaux projets, destinés à favoriser les spéculations des agioteurs :

Menacés de voir supprimer cet embranchement, qui doit avoir une si vivifiante importance pour les contrées qu'ils habitent, les pétitionnaires viennent vous demander de protéger celles-ci contre un pareil désastre, en forçant à remplir ses engagements une compagnie qui, dès longtemps peut-être, s'est flattée de s'en affranchir, et qui paraît compter, pour atteindre ce but, sur l'influence que lui donne, soit la position qui l'appelle à remuer des capitaux énormes, soit la masse de ses actionnaires placés en foule dans tous les rangs de la société et à tous les degrés de la hiérarchie des fonctions publiques...

Dans de telles circonstances, comment ne pas s'étonner de tout ce qu'offrent d'insolite et d'audacieux les sollicitations d'une compagnie, dont les principaux membres, après avoir gagné, s'il faut en croire les bruits publics, des sommes énormes au jeu des promesses d'actions, prétendraient attribuer de nouveaux millions à leur entreprise, en y faisant supprimer des travaux qu'ils trouvent onéreux, pour n'y conserver que ceux dont les bénéfices sont certains !

Il faut pourtant se rendre à l'évidence : le langage des journaux dévoués à la compagnie ne laisse plus de doute sur ses projets et sur ses démarches ; et déjà le conseil municipal de la ville de Grenoble a pris, à leur sujet, une délibération qui rend témoignage des craintes qu'elles lui ont inspirées.....

Que penser de l'effet déplorable occasionné par le retrait de la loi qui en a fait la promesse solennelle, sur les populations déçues dans leur foi en cette promesse ? Là où la confiance s'est évanouie pour tous, n'est-il pas à craindre que, pour les esprits passionnés, la désaffection ne soit prochaine ?

Les soussignés, pleins de respect pour le gouvernement et les Chambres, mais pénétrés de ce sentiment qu'ils doivent la vérité au pouvoir, le conjurent de peser mûrement toute la portée de ces considérations.

Elles ont, surtout à Grenoble, un caractère frappant de vérité.

Cette ville a perdu plusieurs établissements publics qui lui ont appartenu. — Elle avait, et n'a plus, une école d'artillerie. — Elle était et n'est plus le siége d'une division militaire. — On vient de lui enlever un important arsenal de construction. — Elle acceptait, comme une sorte d'indemnité pour tant de préjudices, l'embranchement qu'on veut à présent lui ravir. — Qu'attendre, désormais, dans son sein, de l'esprit public, si ce dernier moyen de les réparer vient à lui manquer !...

Les organes que la compagnie a trouvés dans la presse quotidienne et les voix nombreuses que l'émission de ses actions ont gagnées à son entreprise, ne cessent de crier que le prix des grains et la rareté du numéraire paralysent toutes les industries ; que celle des chemins de fer est prête à crouler ; que, du moins, les grands travaux qu'ils exigent sont menacés d'une longue et fatale interruption, si le gouvernement et les Chambres ne viennent au secours de ceux qui en ont pris l'adjudication.

Est-ce bien sérieusement que, à l'occasion de travaux dont l'exécution va exiger une suite d'années, et dont les bénéfices devront être recueillis pendant un long avenir, on parle, et de la cherté des subsistances, qui, toute déplorable qu'elle soit, n'est qu'un fait passager, et de l'insuffisance des valeurs monétaires qui ne saurait avoir plus de durée ? Celle-ci n'est-elle pas une conséquence de celle-là ? Le déficit des céréales venant à se combler par une bonne récolte, celui de l'argent ne se comblera-t-il pas en même temps, par le mouvement normal du commerce du Levant?. . . . .

La compagnie adjudicataire du chemin de fer de Lyon à Avignon, avec embranchement sur Grenoble, fait connaître hautement son intention de vous demander la suppression ou l'ajournement de cet embranchement. Des organes principaux de la presse ont pris parti pour les actionnaires contre les populations. La presse est un noble ministère ; ces feuilles en font un vil métier. Elles prêchent la violation des contrats, le renversement des lois, le mépris de la foi jurée. Selon elles, les intérêts de l'agiotage, les rêves de la spéculation en délire, sont sacrés ; les intérêts, les besoins, les droits du public doivent être sacrifiés.

On est saisi d'une amère tristesse en voyant la corruption conseillée, exaltée par des voix qui ont mission de soutenir la morale publique et les principes sur lesquels repose la société entière. Mais cette douleur fait place à l'indignation, quand on considère les moyens employés par ces journaux pour égarer les esprits.....

L'embranchement coûtera 40 millions ! — Et le rapport de l'ingénieur en chef du département de l'Isère, qui est le résumé d'études consciencieuses, porte le maximum des frais d'établissement à 28 817 298 fr. Est-ce que la compagnie concessionnaire a jamais dit que M. Picot se fût trompé ? La compagnie n'a pu dire cela, et par la raison toute simple que la compagnie qui, le lendemain de l'adjudication, faisait annoncer que l'embranchement *resterait sur le papier*, a été au moins cette fois conséquente avec elle-même, *car elle n'a pas envoyé un seul ingénieur pour vérifier le tracé*.....

Oui, Messieurs, vous devez arrêter ce flot de turpitudes qui envahirait tout, et dont l'action serait d'autant plus funeste à la société qu'il découle de ses hauteurs...

Que veut-on, en réalité? On veut briser un engagement contracté sur l'honneur, dans une adjudication d'où on avait éloigné, par un fort rabais, la concurrence.

Le contrat lui-même et les lois ordinaires ont les moyens de punir ce manque de fidélité aux promesses souscrites. Bien loin de paraître redouter un châtiment exemplaire, on demande une prime, une récompense. On demande la prolongation de la concession, la garantie des intérêts jusqu'à un certain taux ! Mais l'on se berce là d'un espoir injurieux pour vous, Messieurs ; jamais on ne verra, dans le temple des lois, la glorification de la banqueroute.....

C'est, Messieurs, avec une pleine confiance que nous vous demandons qu'aucune dérogation ne soit faite à la loi du 16 juillet 1845 ;

Que la compagnie concessionnaire soit mise en demeure d'exécuter le contrat, et qu'à défaut de le faire, son cautionnement soit acquis à l'Etat, conformément à l'article 50 du cahier des charges ;

Qu'une nouvelle adjudication soit passée et que le cautionnement, saisi par l'Etat, soit donné comme prime dans l'adjudication nouvelle, afin d'assurer la complète exécution de la loi ;

Et que toute proposition de placer, contrairement à cette loi, la ligne principale et l'embranchement dans des conditions différentes, soit écartée.

La commission formée pour l'examen de la proposition de poursuites à exercer contre M. Emile de Girardin, par la Chambre des pairs, a pris aujourd'hui une résolution définitive. Lecture faite de la note déposée hier par M. de Girardin, la discussion s'est engagée sur le fond de la question de principe. Deux membres ont soutenu que l'article ne contenant aucune offense envers la pairie, il n'y avait pas lieu d'accorder l'autorisation de poursuivre. La majorité de la commission (sept membres) a été d'un avis opposé ; elle demande que l'autorisation soit accordée par le motif que la Chambre des pairs en avait émis le vœu, fondé sur ce que l'article était de nature à porter atteinte à la considération de la pairie.

On a passé au vote : 7 voix contre 2 se sont prononcées pour l'autorisation.

Au premier tour de scrutin, les voix se sont ainsi réparties pour la nomination du rapporteur :

M. Delangle 2 voix ; M. Gillon 2, et M. Lavielle 4.

Au deuxième tour, M. Lavielle, président de la commission, a été nommé par 7 voix contre 2.

Le travail du rapporteur sera communiqué à la commission après-demain samedi et discuté en séance publique lundi ou mardi prochain.

(*Patrie.*)

Nouvelles d'Afrique.

Hier, 4, à midi, l'escadre d'évolutions aux ordres de S. A. R. M. le prince de Joinville a mouillé dans la rade d'Alger.

M. le maréchal gouverneur s'est empressé d'aller au devant du prince, qui est descendu à terre dans l'après-midi et qui est retourné à son bord vers 6 heures du soir.

On espère que l'escadre stationnera plusieurs jours devant Alger, et que S. A. R. visitera quelquefois notre ville. Les faits d'armes de Tanger et de Modagor l'ont rendu populaire dans la capitale de l'Algérie.

(*Moniteur algérien.*)

On lit dans l'*Akhbar* du 3 juin :

On a reçu des nouvelles de la colonne ramenée par M. le général Gentil : elles sont en date du 30 mai.

A cette époque, on campait sur le territoire des Beni-Abbes, après avoir recueilli en route, non seulement les hommages de toutes les tribus nouvellement soumises, mais encore le premier semestre des impôts pour lequel cependant on leur avait donné un mois de délai.

Elles se sont exécutées sans aucune exception avant l'échéance fixée. Nous avons déjà dit que toutes les bêtes de réquisition avaient été fournies.

Le frère de Bel-Kassem ou Kassi est venu saluer le général, et lui a fait connaître que le plus grand calme régnait aussi dans la vallée du Sebaou.

La colonne de M. le lieutenant-général Bedeau s'était mise en mouvement vers Sétif, après avoir passé le défilé de Fellaye, et ne rencontrait non plus aucune opposition. Les troupes de la division d'Alger rentreront, selon toute apparence, vers le 6 ou le 7 du courant.

M. le maréchal gouverneur-général de l'Algérie part définitivement pour la France samedi prochain, 5 du courant. On assure que son intention est de se rendre directement dans ses propriétés, et non à Paris, comme on pourrait le supposer. Avant de partir, M. le maréchal a adressé l'ordre du jour suivant à l'armée, qui le regrette si vivement.

Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée d'Afrique,

Ma santé et divers autres motifs puissants m'ont obligé de prier le

voilà comment vous avez établi cette puissance morale qui garde les routes et protège la colonisation, sans exiger votre présence constante. C'est ainsi que vous avez pu vous dispenser de multiplier les postes permanents, ce qui aurait immobilisé une grande partie de vos forces, et vous aurait mis dans l'impuissance d'achever l'œuvre de la conquête.

La grande Kabylie servait de refuge et d'espérance à vos adversaires. Un danger permanent était là, suspendu sur vos têtes. Le simple bruit d'une expédition a suffi pour vous soumettre l'ouest de la chaîne du Jurjura, et, par trois combats, vous aviez dompté ces fiers montagnards du centre, qui se glorifiaient de n'avoir été soumis à personne : l'est ne vous résistera pas davantage.

Mais, ce qui ne doit pas moins vous honorer aux yeux de la France et du monde, c'est d'avoir compris, dès les premiers pas, que votre tâche était multiple; qu'il ne suffisait pas de combattre et de conquérir, qu'il fallait encore travailler pour utiliser la conquête. Vous avez trouvé glorieux de savoir manier tour à tour les armes et les instruments du travail.

Vous avez fondé presque toutes les routes qui existent ; vous avez construit des ponts et une multitude d'édifices militaires ; vous avez créé des villages et des fermes pour les colons civils ; vous avez défriché les terres des cultivateurs trop faibles encore pour les défricher eux-mêmes ; vous avez fait des prairies, semé des champs, et vous les avez récoltés. Vous avez montré par là que vous étiez dignes d'avoir une bonne part dans le sol conquis, et que vous sauriez aussi bien le cultiver que le faire respecter de vos ennemis.

Il est des armées qui ont pu inscrire dans leurs annales des batailles plus mémorables que les vôtres ; il n'en est aucune qui ait livré autant de combats et qui ait exécuté autant de travaux.

Ce que vous avez fait, soldats, vous saurez le faire encore sous un autre chef que moi ; la patrie et le roi l'attendent de vous : vous ne serez jamais sourds à leurs voix.

Pour moi, retiré dans mes foyers, ma pensée sera toujours dirigée vers vous ; je vous suivrai dans vos marches pénibles, dans vos combats, sur vos ateliers, et je serai toujours heureux et fier de vos succès.

M. le gouverneur général n'a pas voulu quitter l'Algérie sans donner aussi un nouveau témoignage de sympathie aux colons, dont les intérêts lui ont toujours été si chers. Voici la proclamation qu'il leur a adressée au sujet de son départ, proclamation qui nous paraît aussi digne et aussi convenable dans la forme qu'elle est intelligente et paternelle dans le fond.

Colons de l'Algérie,

Jetez un coup d'œil sur la proclamation que je vous ai adressée en février 1841, à mon arrivée en Afrique ; vous verrez que j'ai dépassé de beaucoup le programme que je m'étais tracé. J'avais dit que le drapeau de la France devait seul planer sur l'Algérie ; deux fois l'émir a été refoulé dans le Maroc, et notre domination s'étend sur le pays des Arabes de la frontière de Tunis à celle du Maroc, de la mer à 120 ou 130 lieues dans le petit désert.

J'avais dit que je serais colonisateur ardent : étendez vos regards au-delà du cercle d'Alger ; voyez ces villes fondées ou relevées de leurs ruines ; voyez les routes, les ponts, les édifices de toute nature, les barrages, les conduites d'eau, les villages qui ont surgi, et dites si nous n'avons pas fait en colonisation, au milieu d'une guerre ardue, plus qu'on n'avait le droit d'attendre en raison des moyens exigus qui ont été mis à notre disposition.

Mais, ce qui est colonisateur et administratif au dessus de tout, c'est la sécurité. Cette sécurité, vous l'avez, vous pouvez voyager en tout sens et isolément jusqu'à 50 lieues et plus de la côte ; les Arabes gardent eux-mêmes les routes par des postes échelonnés de deux lieues en deux lieues ; ces postes vous offrent le soir un asile sûr, et, si vous voulez aller dans le douar voisin, vous y trouverez une hospitalité généreuse. Les tribus font elles-mêmes la police, et il est fort rare qu'un crime ou un délit reste impuni. Par les mêmes raisons le commerce entier du pays vous est ouvert ; s'il n'est pas plus considérable, il faut l'attribuer aux maux de la guerre et à ce que les Arabes consomment peu ; mais, il tend à grandir tous les jours par les bienfaits de la pacification. L'armée, pour ouvrir les voies à la colonisation, ne cesse de travailler que lorsqu'il est nécessaire de prendre les armes. Partout, elle aide les colons de ses bras, de sa protection et de son budget.

Les causes de la crise financière et industrielle qui afflige particulièrement Alger et sa banlieue ne sont ni militaires, ni politiques ; car nous n'avons jamais été aussi puissants ; notre drapeau est respecté partout, et la sécurité, dans le présent du moins, dépasse nos espérances. Ces causes sont uniquement dans les spéculations exagérées et irréfléchies. Un tel état de choses ne peut durer puisqu'il n'y a dans la situation générale aucun mal sérieux, profond. Quelques individus pourront être victimes des entreprises folles, mais bientôt l'équilibre se rétablira, et les affaires reprenant leur état normal, vous rentrerez dans le progrès mesuré.

Ma santé et la situation qui m'est faite par l'opposition qu'éprouvent mes idées, ne me permettent plus de me charger de vos destinées. J'ai prié le roi de me donner un successeur, et je vais attendre en France sa décision. Mais, soyez-en sûrs, je resterai toujours profondément attaché à l'œuvre pour laquelle, depuis plus de six ans, j'avais consacré toutes les forces du corps et de l'esprit ; je plaiderai vos intérêts près du gouvernement et de la Chambre des députés ; pour le faire avec quelque avantage, je suivrai toujours avec la plus vive attention toutes les phases de votre carrière. Vous n'aurez pas un avocat plus chaleureux ni plus dévoué que moi.

Par ce dévouement, par les services que je vous ai rendus et que vous reconnaissez, par l'expérience que j'ai de vos affaires, n'ai-je pas acquis le droit, en vous quittant, en vous faisant mes adieux, de vous donner quelques avis ?

Votre impatience, naturelle sans doute, mais peu réfléchie, vous fait sans cesse, et en toutes choses, devancer la marche du temps. Vous voudriez voir tout improviser à la fois ; comme si on fondait, en quelques années, sur un sol nu, un pays à l'image de la France : c'est l'œuvre des siècles. Cette impatience vous rend souvent injustes envers vos administrateurs. Vous vous en prenez presque toujours aux gouvernants de ce qui ne doit être attribué qu'aux difficultés des choses. Ces difficultés, vous les mesurez rarement ; vous considérez peu l'ensemble général de nos nécessités et vous ne voyez la plupart du temps que les intérêts qui vous touchent de plus près.

Devançant encore le temps, les plus ardents d'entre vous, et certainement les plus irréfléchis, demandent l'assimilation complète avec la France, c'est-à-dire toutes ses institutions civiles et politiques. Ils les

même qu'elles vous seraient toutes accordées, elles n'aplaniraient aucune des difficultés qui vous pressent. Ces difficultés sont dans la nature des choses ; elles sont dans les Arabes, dans le climat, dans les misères qui entourent les premiers pas de l'agriculture ; les libertés n'ont là absolument aucune puissance.

Demandez donc d'abord à la mère-patrie qu'elle maintienne l'effectif de l'armée ; qu'elle adopte un large système de colonisation civile et militaire ; qu'elle augmente les allocations pour vos travaux publics de première urgence. Enfin, qu'elle ôte à la centralisation de Paris tout ce qui peut lui être ôté, sans compromettre la responsabilité ministérielle. Les affaires se feront avec plus de rapidité, et la lenteur de leur marche est le seul côté bien fondé dans les plaintes amères que vous faites entendre tous les jours.

Voilà les choses qui peuvent influer sur votre avenir : plus tard, quand vous aurez grandi, quand votre société sera assise sur de larges bases, quand vous aurez assez d'aisance pour payer des impôts, le moment sera venu de demander des institutions en harmonie avec votre état social.

Ces conseils n'ont rien qui doive vous blesser : ils sont au contraire la preuve du vif attachement que je vous porte. Vous savez que, pendant les six années et plus de mon gouvernement, j'ai mieux aimé bien servir vos intérêts que de flatter vos passions et votre amour-propre. Pour que je fusse moins franc en vous quittant, il faudrait que mon affection pour vous eût diminué. Il n'en est rien ; l'avenir vous le prouvera.

M. le maréchal-gouverneur a fait hier une tournée à Bouffarick et à Méred, pour jeter un dernier coup d'œil sur l'état de la colonisation, avant son retour en France. Il est revenu à Alger le soir même.

La note de M. Bois-le-Comte a soulevé une vive agitation en Suisse. On lit dans l'*Helvétie* :

Dès longtemps les feuilles ministérielles donnaient des proportions colossales aux moindres faits politiques de notre pays, et envisageaient la Suisse comme un foyer permanent d'actes et de menées révolutionnaires. En présence du manifeste inqualifiable de M. Guizot, comparons un peu la situation respective des deux Etats, sous le rapport moral et politique.

En Suisse, dans ces temps difficiles de famine et de misère, l'ordre public n'a jamais été troublé. Ici le riche a soutenu le pauvre ; des associations volontaires ont pourvu de blé les communes et satisfait aux pressants besoins des populations.

En France, de misérables agioteurs spéculent encore sur la misère ; des départements entiers sont en proie aux plus graves désordres, le meurtre et l'assassinat en sont les terribles suites ; et la presse française, si prompte à taxer de communisme nos moindres émeutes, accuse hautement de ces actes l'imprévoyance gouvernementale.

La Suisse libérale veut le bonheur du peuple, travaille au perfectionnement moral des classes pauvres, poursuit la révision de son pacte souvent illusoire, et, seule dans l'Europe, offre le développement complet des idées nouvelles et progressives.

La France de Guizot est sous le coup de la peur ; c'est le règne de l'égoïsme : nulle idée grande ne germe plus sur ce sol aride, les intérêts matériels y dominent ; le mot d'*honneur* est rayé de la langue ministérielle, et le système, nous dit la *Presse*, en est réduit à écrire sur ses drapeaux cette devise honteuse : Rien, rien, rien, toujours rien.

Et c'est cependant cette royauté citoyenne décrépite qui vient nous mettre le pied sur la gorge, et menacer la Suisse d'intervention !

Que dirait M. Guizot si la Diète suisse, lui rétorquant son insultant langage, lui demandait comment il entend expliquer de par le Congrès de Vienne l'exhérédation de la branche aînée et l'avènement à la couronne de Louis-Philippe. La révolution qui a placé Louis-Philippe sur le trône, comme celle qui a fait de sa fille une reine des Belges, et de la Belgique une annexe de la politique française, cette révolution est-elle aussi inscrite dans la Charte des rois de la Sainte-Alliance ?

Le congrès de Vienne aussi, puisque l'on veut s'en étayer, le congrès de Vienne aussi a proclamé l'indépendance de la Suisse. Or, proclamer l'indépendance d'un pays, et lui interdire en même temps de se constituer à l'intérieur comme il l'entend, n'est-ce pas une amère ironie ? L'indépendance avec l'impossibilité de rien changer à un Pacte vicieux et anarchique ; l'indépendance avec l'obligation de tolérer au sein de la patrie les éléments dissolvants qui doivent en amener la décomposition, la ruine inévitable ; l'indépendance avec tout ce qui doit détruire cette indépendance, mais c'est là une condition pire qu'une dépendance franchement annoncée et reconnue, pire que la servitude, et que la Suisse ne doit et ne voudra pas se laisser imposer.

Le *Journal de Constantinople* annonce, dans les termes suivants, la solution définitive des difficultés qui existaient entre la Perse et la Turquie :

« On sait qu'il existait, entre la Turquie et la Perse, des difficultés assez sérieuses. Depuis trois ou quatre ans, les négociations, ayant pour but une solution raisonnable, se poursuivaient à Erzeroum. On sait aussi que la médiation de l'Angleterre et de la Russie avait été acceptée par les cabinets de Constantinople et de Téhéran. Les commissaires nommés à cet effet étaient le major Williams pour l'Angleterre, et le colonel Dainesi pour la Russie. La Turquie était représentée par Envery-Effendi, et la Perse par Mirza Taghi. Les points en litige étaient une délimitation de frontières, la possession de la ville de Mohamra que la Perse réclamait, et quelques questions politiques et religieuses relatives à la visite des lieux saints et aux mariages mixtes. Après de nombreuses conférences, la Porte, qui n'avait pas cessé de se montrer conciliante, crut qu'elle devait présenter un *ultimatum* conçu dans un grand esprit de modération et de nature à être accepté par la Perse. Nous apprenons qu'en effet cet *ultimatum* a mis fin à toutes les contestations : il a été accepté par la Perse. Cette heureuse nouvelle est arrivée à la Porte ces jours derniers, et l'on pense que le ministre plénipotentiaire de la Turquie ne tardera pas à quitter Erzeroum pour se rendre à Constantinople. »

FAITS DIVERS.

On dit le roi des Belges atteint d'une maladie de foie qui laisse peu d'espoir de guérison.

— Par arrêté de M. le préfet de la Seine, en date du 5 juin, placardé ce matin, les électeurs censitaires et départementaux du deuxième arrondissement sont convoqués à se réunir, le 22 de ce mois, à l'effet

bre de personnes ont été tuées. Tandis que les autorités municipales ont peine à réprimer l'exaltation du peuple dans les principales villes, la reine reçoit tranquillement le légat apostolique, M. Brunelli, et le roi s'obstine à rester éloigné de Madrid.

— On lit dans le *Journal des Théâtres* :

« On nous donne comme positive et officielle cette fois la nouvelle par nous déjà publiée du remplacement de M. Léon Pillet à la direction de l'Opéra, par M. Crosnier, qui entrerait en possession le 15 de ce mois. La nouvelle ajoute que la cession se fait moyennant une somme de 400 mille francs payée à M. Léon Pillet, et que la salle de l'Opéra sera fermée pendant deux mois pour les réparations et changements qu'elle réclame. »

IL LUI FAUT DES CROIX, IL EN AURA TROIS. — Le *National* publiait hier la lettre suivante, trouvée, dit-il, enveloppant des cigares.

Préfecture de l'Hérault. — Cabinet du préfet,

Montpellier, le 1er avril 1847.

(*Confidentielle.*)

« Mon cher Monsieur,

» J'ai présenté M. Thomassin pour la décoration, en même temps que M. Laur et plusieurs autres membres du conseil-général, notamment votre collègue Debès, qui, en ayant été avisé par M. Passy, a agi *pour n'être pas décoré*. Voilà un solliciteur comme il y en a peu.

» Si vous obtenez cette année la croix pour M. Thomassin, j'en serai fort satisfait.

» Quant à M. Albert, je ne puis absolument demander pour lui la croix cette année. Ce serait *trois croix* pour votre seul arrondissement. A ce compte, et proportion gardée, il m'en faudra 5 pour Lodève, 6 pour Montpellier et 6 pour Béziers (arrondissements plus que doubles du vôtre), et en en total 18 pour le département, où je ne manque pas de demandeurs très anciens et très insistants.

» Je dois tenir la balance égale, et, quant à vous, il me semble que vous avez tort, dans votre propre intérêt, de tout vouloir faire à la fois. Il faut prendre son temps pour chose de ce genre. Quand vous n'aurez plus rien à donner à MM. de Saint-Pons, ils seront bien près d'être *ingrats*. Faites prendre patience à M. Albert. Il devra facilement comprendre qu'il ne peut pas n'y avoir de croix cette année dans le département que pour l'arrondissement de Saint-Pons.

» Entre nous, d'ailleurs, j'ai plusieurs griefs contre M. Albert, qui n'est pas aussi fermement dévoué et aussi méritant que vous le pensez.

» A vous, R. D. »

« *P. S.* Rien ne presse pour la mairie de Saint-Pons. Thomassin n'en veut pas. Cela devient difficile. Nous prendrons notre temps pour y réfléchir. Il est probable que je n'irai pas à Paris avant la fin de l'été, à moins d'imprévu.

» *M. B. Fould* »

UNE LETTRE DE FAIRE PART. — Le parti libéral l'a emporté dans les élections de Belgique. Nous avons reçu ce matin un billet encadré de noir portant en tête une vignette représentant un corbillard et conçu en ces termes :

« Le parti catholique a la douleur de vous faire part de la perte terrible qu'il vient de faire dans les personnes de ses féaux défenseurs et amis, MM. Desmaisières, Kervyn, de Saegher, Coppens de Bove, de Ryckere, de Block, Nuyttens-Entresangles (de Gand), Dumortier (de Tournay), Dechamps (de Charleroy), de Neckere (de Dixmude), et autres illustres soutiens de l'autel dont les noms sont encore ignorés, décédés le 8 juin 1847, dans leurs collèges électoraux respectifs, à la suite d'une *extinction de voix*.

» *Resquiescant in pace.*

» Leur agonie n'a pas été longue ; ils sont mort avec et malgré tous les secours de la religion.

» Le service a été célébré à Gand, le soir du même jour, sur plusieurs airs connus, par les ennemis politiques des illustres défunts. La ville était brillamment illuminée en leur honneur. »

FÉCONDITÉ D'UNE ESPÈCE UTILE. — Les Hollandais ont, depuis quelques années, encouragé la production de la cochenille dans leur île de Java. Une exploitation, fondée par M. V..., a huit ans de date, et produit déjà 10 000 livres de cochenille. Il a fait venir l'insecte de Cadix, et ce transport a présenté un fait curieux. Toutes les mères, à l'exception d'*une*, moururent pendant la traversée. On calcule qu'il entre 60 000 insectes dans une livre de cochenilles, il se recueille donc chaque année dans cet établissement, qui produit 10 000 livres, 600 millions d'insectes provenant de la même mère. (*Revue coloniale.*)

EFFETS DE LA FOUDRE. — On écrit de Montmorillon (Haute-Vienne) : « Le 28 mai, à huit heures du matin, la foudre est tombée sur le clocher de Notre-Dame de Montmorillon, où elle n'a fait qu'une légère ouverture au sommet. Le fil de la sonnerie de l'horloge a été volatilisé. L'électricité a traversé, par une légère ouverture qu'elle a faite, la coupole au-dessus du sanctuaire, est venue frapper l'extrémité d'une croix attachée à la voûte par un crampon en fer ; de là, descendue sur le chapiteau d'une colonne en bois doré, elle a jailli sur l'autel, où elle a brisé un globe en verre recouvrant des fleurs ; elle a brûlé une partie des nappes, du corporal, et a frappé un peu au-dessus de la hanche gauche M. Thomas, vénérable vieillard qui célébrait la sainte messe. L'électricité a traversé l'ornement, la soutane, et a fait une légère contusion, et en suivant la jambe gauche, sans brûler ni vêtements ni bas, elle est sortie par son soulier en l'ouvrant en dehors. Une paralysie momentanée s'est portée sur les jambes, mais elle a bientôt disparu. Une partie du marchepied de l'autel a volé en éclats sans faire aucun mal ni au servant de messe, qui a soutenu M. Thomas, étourdi un instant du coup qu'il venait de recevoir, ni au vénérable prêtre célébrant. La messe, interrompue un instant, a été achevée ensuite à l'autel de la Sainte-Vierge par M. le curé de Notre-Dame, parce que le sacrifice commencé ne doit pas rester incomplet. »

UN ORAGE. — On lit dans l'*Observateur* d'Avesnes : « L'orage qui a éclaté dans la soirée de samedi, a causé dans nos environs des ravages affligeants ; les communes d'Etrœungt, de Floyon, de Sains, de Felleries, de Moustiers, d'Eppe-Sauvage, ont énormément souffert. Près de vingt communes de notre arrondissement ont été désolées soit par la grêle, soit par les eaux qui changeaient en torrents les plus petits ruisseaux. Des toitures enlevées, des arbres brisés ou déracinés, les récoltes si belles la veille, les blés, les seigles, les fourrages hachés, le sol labouré de profonds ravins, tout en un mot présentait deux heures après l'orage le plus triste spectacle.

» A Etrœungt, il est tombé pendant plus d'une heure une pluie torrentielle qui a inondé plusieurs parties de la vallée. A Sains, des grêlons de la grosseur d'un œuf de pigeon, ont brisé les ardoises d'un grand nombre de maisons ; on cite plusieurs habitations dont les carreaux de vitre ont volé en éclats ; la filature de laine, qui domine une

tempête. Rien n'a pu résister à la tourmente sans garder des traces de son passage.

» Les nouvelles de l'arrondissement de Cambrai sont également fort tristes; sept communes situées entre Catillon et Landrecies ont été littéralement abîmées; là comme partout la perte est immense. »

PAUVRE MÈRE! — Avant hier, à deux heures de l'après-midi, des cris aigus et déchirants, partant d'une maison de la rue Albouy, 8, mirent en émoi tout le voisinage: bientôt on vit sortir de cette maison une femme dont le regard étincelant, les traits altérés et le désordre extrême indiquaient un accès de folie furieuse. Elle réclamait avec angoisse *son fils, son cher enfant qu'on lui avait ravi*. On parvint à grand'peine à contenir cette malheureuse, dont l'exaltation avait décuplé les forces, et à la faire rentrer dans la maison où un affreux évènement venait d'arriver.

Mme N..., occupant un modeste appartement au quatrième étage, était atteinte d'une maladie de langueur, encore aggravée par les chagrins et les inquiétudes que lui causaient la perte de sa fortune et la position embarrassée de son mari. Elle avait près d'elle son jeune fils, âgé de onze ans, quand hier elle se sentit tout à coup défaillir: « Va, lui dit-elle, m'acheter du vinaigre chez l'épicier voisin. »

L'enfant prit une fiole et quelque monnaie, et se hâta de sortir de la chambre pour remplir le message dont sa mère le chargeait; mais il eut la malheureuse idée, comme tant d'autres jeunes imprudents, d'enfourcher la rampe de l'escalier et de se laisser glisser tout le long. Il avait à peine parcouru la distance de quelques marches, qu'il perdit l'équilibre et alla se briser la tête sur le grattoir du pied de l'escalier. Le bruit causé par sa chute parvint jusqu'à sa mère, qui descend précipitamment, et trouve son fils mort sur la place. A cet horrible aspect, Mme N... devint folle instantanément, et c'était cette infortunée qui s'était précipitée dans la rue en appelant son fils à grands cris.

Le commissaire de police du quartier est venu immédiatement dresser procès-verbal de cette déplorable catastrophe. Ce n'est qu'en rentrant le soir chez lui que M. N... a été informé du tragique évènement qui met le comble à tous ses malheurs. Il y a lieu cependant d'espérer que l'égarement de sa femme ne sera que momentané.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 10 juin.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. FÉLIX RÉAL dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le défrichement des bois.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant demande de crédits supplémentaires pour les services militaires et civils de l'Algérie.

L'art. 1er est ainsi conçu:

Il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat de la guerre, au titre de l'exercice 1847, un crédit extraordinaire de 25,317,636 fr. tant pour l'entretien en Algérie de 34,000 hommes et de 3,317 chevaux en sus de l'effectif déterminé par l'art. 3 de la loi du 3 juillet 1846, que pour subvenir à des dépenses non prévues au budget de cet exercice.

Ce crédit extraordinaire demeure réparti entre les chapitres spéciaux de la première section du budget de la guerre (service ordinaire), conformément au tableau annexé à la présente loi.

La commission propose une réduction de 75,000 francs applicables au chapitre 28, relatif au gouvernement et à l'administration générale en Algérie, ce qui réduit le chiffre du crédit à 25,317,636 fr.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE déclare adhérer à la suppression proposée par la commission.

Chap. 2. — Administration centrale, 18,000 fr.

Après une discussion sans intérêt, le chapitre est adopté.

Divers autres chapitres sont adoptés sans discussion.

Chapitre 9. Solde et entretien des troupes, 14,950,250 fr. — Adopté.

M. BUREAUX DE PUZY. La commission s'est exprimée dans les termes suivants sur les travaux auxquels on emploie les soldats:

« La majorité de la commission, sans vouloir poser une base absolue, adhère cependant fortement au principe qu'on ne doit employer les soldats qu'à des travaux ayant un caractère militaire, tels que fortifications, retranchements, routes, hôpitaux, magasins, casernes. La minorité de la commission a été plus loin, et a demandé que l'interdiction d'occuper les troupes à d'autres choses qu'à des travaux militaires fût absolue et ne pût souffrir, en aucun cas, d'exception. »

Plusieurs commissions, poursuit l'orateur, se sont occupées de cette question. Toutes, sans exception, ont condamné l'emploi du soldat à des travaux autres que des travaux purement militaires, et cela avec l'assentiment de M. le maréchal Soult, président du conseil.

En 1843, M. Vatout disait que M. le président du conseil avait refusé d'approuver certains travaux, parce qu'ils étaient en contradiction avec l'état de la législation militaire. En 1844, M. le général Bellonnet, rapporteur d'une autre commission, proclamait également que les soldats ne peuvent être employés qu'à des travaux militaires, tels que fortifications, retranchements, routes, hôpitaux, magasins, casernes, mais non point à des constructions de maisons, défrichements, dessèchements. En 1845, devant la commission du budget, M. le président du conseil a reconnu de la même manière qu'on ne peut employer les soldats à des travaux de constructions de maisons, défrichements, dessèchements. Je demande à M. le ministre de la guerre, qui est depuis peu au poste qu'il occupe, quelle est son opinion sur cette question?

M. LE GÉNÉRAL TRÉZEL, ministre de la guerre. Je reconnais en principe, comme l'honorable préopinant, que les soldats ne peuvent être employés qu'à des travaux militaires. Seulement ils sont venus parfois de bonne volonté en aide à de malheureux colons, ils ont activé leurs travaux. En pareil cas, on les consulte; mais nos soldats sont toujours prêts à accomplir un devoir d'humanité.

Il s'est trouvé en France 900 émigrés prussiens sans asile, mourant de faim. Que pouvait faire le gouvernement? Fallait-il les renvoyer impitoyablement en Prusse? Le gouvernement les a dirigés sur l'Algérie, et en cela il a fait une chose sage et prudente. Ils se sont trouvés de nouveau dans la dernière pénurie sur la plage d'Afrique: c'étaient des vieillards, des femmes, des enfants; il y avait peu d'hommes valides. On leur a donné des tentes; on a engagé les soldats à leur bâtir des maisons. Je ne dirai pas qu'ils sont dans un bon état aujourd'hui, mais du moins ils ont un abri, ils ont des semailles: voilà ce que font nos soldats en Algérie. (Très bien! au centre.)

M. BUREAUX DE PUZY. Je remercie M. le ministre d'avoir reconnu le principe que j'ai posé: à savoir, que les soldats ne peuvent être employés qu'à des travaux se rattachant immédiatement au service militaire.

Mais je demande, pour que la question soit bien éclairée, s'ils sont commandés par bataillons. J'ai lu qu'on envoyait dans tel ou tel village deux ou trois bataillons, ce qui ferait supposer que ces travaux sont forcés.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT rappelle qu'une décision ministérielle, rendue en 1841, a enjoint d'employer les condamnés militaires aux travaux autres que les travaux militaires. A l'aide des travaux faits de cette manière, on a obtenu des résultats très avantageux et d'immenses services.

M. DESJOBERT se plaint qu'on ait fait faire ces travaux par des bataillons entiers, que ceux-ci on n'avait pas pu consulter individuellement; on a fait faire notamment des maisons pour des Prussiens en Afrique, et les paysans en France sont généralement moins bien logés que ces Prussiens.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE. La première question est de savoir si ce travail est contraire à la santé du soldat; or, toutes les fois qu'on a reconnu que le travail était contraire à la santé du soldat, on y a renoncé. Quand les soldats peuvent travailler, ils sont payés au delà de l'ordinaire, literie militaire. Il trouve que les prix alloués à cette compagnie sont beaucoup trop élevés, puisqu'ils sont au-dessus de ceux passés en France.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répond que, lorsque le traité a été passé, il a été fait avec concurrence et publicité.

M. ÉVRARD DE SAINT-JEAN, commissaire du gouvernement, ajoute que le marché, loin d'être onéreux, est au contraire plus avantageux que les marchés précédents.

M. DE TOCQUEVILLE, rapporteur, fait remarquer que jamais plus grands avantages n'ont été accordés à une compagnie que par le marché dont il s'agit, car on lui a alloué une indemnité d'entretien, ce qui équivaut à l'intérêt de l'argent engagé par elle.

Cependant ces avantages ne surprendraient pas s'il en résultait une économie pour la troupe, c'est-à-dire si l'on avait abaissé autant que possible le tarif de dégradation qui règle l'indemnité due par les soldats, quand les effets de literie qui leur sont confiés sont détériorés par eux. Dans un pays comme l'Afrique, où les soldats changent sans cesse de place, le montant des indemnités qu'on réclame d'eux ne peut manquer de s'élever très haut; il eût donc fallu stipuler un tarif inférieur à celui de la France, et c'est précisément le contraire que l'on a fait.

La Chambre entend encore quelques nouvelles explications de M. Evrard de Saint-Jean, auxquelles répond M. de Laguiche, membre de la commission.

M. MANUEL s'élève avec force contre la mesure qui force les soldats à payer une indemnité pour les objets détériorés: c'est là une mesure fiscale au lieu d'une mesure paternelle que le gouvernement aurait dû prendre à l'égard des soldats d'Afrique.

M. TRÉZEL, ministre de la guerre, répond qu'un traité existe, et qu'il ne dépend pas du gouvernement de ne pas l'appliquer.

Le chapitre est mis aux voix et adopté.

Chapitre 21, matériel de l'artillerie, 119 000 fr.

M. DE TOCQUEVILLE, rapporteur, à propos de ce chapitre croit devoir revenir sur l'imprévoyance qu'il a signalée dans son rapport, et qui laisse le littoral d'Afrique, et les points qu'il importe de garder, dégarnis d'artillerie. M. le ministre de la guerre a répondu déjà qu'il y avait 600 pièces servies par 1 250 artilleurs. Mais ce que la Chambre ne sait pas, c'est que ces pièces sont en très mauvais état, et placées de façon qu'il n'y a pas une batterie qui ne puisse être enclouée d'un moment à l'autre.

M. TRÉZEL, ministre de la guerre, répond que la défense complète du littoral demanderait des travaux considérables, entrepris dans un système qui aurait besoin d'être arrêté par une commission d'officiers des armes spéciales du génie et de l'artillerie.

M. JULES DE LASTEYRIE demande où en sont les travaux du port d'Alger.

M. DE LA RUE, commissaire du roi, répond que, depuis 1842, le projet est arrêté. Les études vont être terminées. (Rires d'incrédulité aux extrémités.) Le port coûtera 33 millions et la rade 37 millions, et bientôt ces deux importants projets seront soumis à la Chambre.

M. JULES DE LASTEYRIE. Vous venez de voir de quelle manière simple, facile, économique, se font les affaires d'Afrique. Les projets voyagent sans cesse de Paris à Alger et d'Alger à Paris, de la commission mixte au conseil de l'amirauté ou au conseil des ponts-et-chaussées (Interruption); il faut faire des changements au plan et voilà le projet qui recommence la filière. Il a fait ce trajet-là depuis dix-sept ans. (Nouvelle interruption.) Il est en ce moment en voyage de je ne sais quelle commission à quelle autre commission. (Murmures au centre. — Approbation aux extrémités.)

L'orateur critique l'idée du port et de la rade d'Alger, qui ne présenteront point, suivant lui, assez de résistance à la pleine mer.

M. DE LARUE, commissaire du roi, justifie le projet en cours d'examen, en montrant, par un exemple emprunté aux dispositions de l'hémicycle de la Chambre, la position du port, de la rade et de diverses jetées.

M. DE MORNAY s'élève contre la manière dont le gouvernement a procédé. Le plan était arrêté lorsqu'on s'est aperçu tout d'un coup que le port projeté n'était pas assez grand. C'est ainsi qu'on impose au pays des charges ruineuses. Les derniers travaux ont été faits ainsi en pure perte, et l'on ne sait où ces dépenses s'arrêteront.

M. LE GÉNÉRAL TRÉZEL répond qu'on ne se doutait pas, dans le principe, qu'on dépenserait 120 millions pour le port de Cherbourg. Il en a été de même à Alger. On a pourvu d'abord au plus pressé; on s'est occupé de donner un abri aux quelques vaisseaux qui se présentaient. Puis, avec le progrès de la conquête, la pensée de l'agrandissement du port d'Alger est devenue de plus en plus importante.

M. BOBLAYE appuie les observations de MM. Jules de Lasteyrie et de Mornay.

M. LÉONCE DE LAVERGNE soutient que le port d'Alger est suffisant aujourd'hui.

Le 11 décembre dernier, il y avait dans ce port 362 bâtiments, dont 6 bâtiments de guerre. L'un d'eux était commandé par un membre de cette chambre, M. Béchameil. Eh bien! il y a eu un coup de vent dont les effets ont été désastreux dans le port de Gênes, mais dans le port d'Alger il n'y a pas eu le moindre dégât; pas un seul de ces bâtiments n'a touché terre.

Du reste, la Chambre aurait pu, si elle l'eût voulu, donner de plus grandes dimensions au port d'Alger.

M. JULES DE LASTEYRIE. On ne peut pas déverser le blâme sur la Chambre. La Chambre des députés a fait des efforts persévérants pour que le port d'Alger fût ouvert.

L'honorable préopinant a prétendu que ce port suffisait à tous nos besoins.

M. L. DE LAVERGNE. Je dis qu'il est très satisfaisant si on le compare à la misérable rade qui existait du temps des Turcs.

M. J. DE LASTEYRIE. A l'appui de son assertion, M. L. de Lavergne a prétendu qu'un coup de vent qui avait fait de grands dégâts dans le port de Gênes n'en avait fait aucun dans le port d'Alger. Cela vient de la direction du vent. (On rit.)

M. ARDANT. Cette question du port d'Alger a été discutée en 1842. Il y avait alors en présence deux projets très différents: l'un, celui de M. l'ingénieur Raffeneau de Lisle, qu'on appelait le grand projet; l'autre, celui de M. Bernard, qu'on appelait le petit projet. Il y avait encore un projet moyen, celui de M. Pourée. Le grand projet avait un avantage, celui d'embrasser un mouillage qui se trouve en avant de l'ancienne rade d'Alger, et dans lequel 14 à 15 vaisseaux de guerre auraient été en sûreté. Le petit projet ne s'appuyait sur aucune considération stratégique et ne se recommandait à la Chambre que par une seule considération: c'est qu'il coûterait moins cher. (Mouvement.)

La Chambre s'est laissé dominer alors par la question d'argent. Le gouvernement a manqué de décision. Qu'est-il arrivé? Au lieu d'enserrer ce grand mouillage de nature à abriter quinze vaisseaux de guerre, on l'a coupé par la moitié. Au bout de quelque temps, le développement de la population et de nos rapports commerciaux et militaires avec l'Algérie a montré l'exiguïté du port. Mais on avait fait une chose irréparable, et un excellent mouillage se trouve ainsi sacrifié à une question d'argent. (Mouvement aux extrémités.)

M. CHARAUD-LATOUR prétend qu'on n'a pas coupé le mouillage, mais qu'il a fallu faire dévier la digue dans la direction qu'elle avait dans le projet de M. Bernard... On aura un beau et grand port.

M. GARNIER-PAGÈS. La dépense sera plus considérable et l'entrée beaucoup plus difficile. (Mouvement.)

Quelques observations sont encore échangées entre MM. de Courtais et de La Rue au sujet de la construction des roches de béton dans le port d'Alger.

Le chapitre est adopté.

CHAP. 28. — *Matériel du génie*, 2 000 000 fr.

M DE RAINNEVILLE rappelle les observations de la cour des comptes, en 1844 et 1845, sur les dépenses du matériel du génie, qui s'élèvent au total de 7 millions 600 000 fr., c'est-à-dire à une somme aussi considérable que le matériel du génie en France. Il lit ensuite une circulaire de M. le ministre de la guerre qui prescrivait la cessation de ces abus, mais dont il n'a été tenu aucun compte.

L'honorable membre invite M. le ministre de la guerre à prendre l'engagement de faire exécuter les ordonnances de son prédécesseur.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE déclare formellement prendre cet engagement.

Après quelques autres observations très courtes de MM. de La Rue et [illegible] tholique, comme du temps des catacombes, se réfugia dans l'ombre, respecta le silence de la solitude, retint ses processions, et n'osa même pas arborer le symbole de la foi, le signe sacré par lequel les enfants de la France ont triomphé sur tant de champs de bataille!

Il est vrai que, depuis, le gouvernement s'est ravisé, il a pensé que l'Evangile pourrait bien marcher l'égal du Coran dans ce pays, la conquête de la France, le royaume très-chrétien. Il comprit donc la nécessité d'envoyer quelques prêtres en Algérie; mais que pouvaient-ils faire sans la connaissance de la langue arabe?

Il était facile de poser les germes de notre religion parmi ces tribus, au milieu des Kabyles surtout.

Mais on restait, à cet égard, dans une coupable inaction. Cependant la population civile, qui l'avoisinait, demandait des prêtres... les soldats qui combattaient pour la France, réclamaient les secours de la religion. Un vieux général d'artillerie, ancien aide-de-camp de l'empereur, répondait pieusement, à son lit de mort, aux prières récitées par son aide-de-camp. (Mouvement.)

On envoya quelques pauvres prêtres en Afrique. Cet état de choses dura jusqu'en 1838; alors fut institué l'évêque d'Alger. Cette loi fut accueillie avec transport par l'armée et par la population. Ainsi se renouait la chaîne interrompue de ces grands évêques d'Afrique qui se réunissaient naguère au nombre de deux ou trois cents dans les conciles de Bone et de Carthage. Qu'a fait le gouvernement depuis 1846? Il n'a pas établi une seule succursale.

La ville d'Alger, avec une population de quarante mille habitants, n'a encore qu'une église, un curé et trois vicaires. Il est vrai qu'on a obtenu récemment trois prêtres auxiliaires à Bone, à Oran, à Constantine. Les ministres du culte sont aussi peu nombreux à Médéah, à Blidah, à Mascara, à Mostaganem; il n'y a là qu'un pauvre desservant, seul, sans amis pour le soutenir au milieu de la barbarie, et qui succomberait à la tâche s'il ne trouvait pas un appui dans notre brave armée.

L'orateur signale le déplorable état des établissements consacrés au culte.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. J'honore les sentiments qui animent l'honorable préopinant; j'honore la sincérité ardente de ses convictions, de ses paroles; mais je dois faire deux observations: il n'a pas rendu justice aux soins du gouvernement pour les intérêts religieux des Européens établis dans l'Algérie. Sans doute, il y a encore là comme ailleurs beaucoup à faire. Il manque bien des églises, bien des succursales, bien des établissements religieux; mais le gouvernement n'a pas cessé et ne cesse pas de s'en occuper. L'établissement de l'évêque d'Alger est à lui seul un gage de toute la sollicitude du gouvernement à cet égard. En instituant l'évêché d'Alger, nous avons fait ce qu'il fallait. Il y avait, au moment où l'évêché d'Alger a été institué, 9 000 fr. seulement consacrés au culte catholique dans l'Algérie; il y en a aujourd'hui 150 000. Les prêtres, les lazaristes, les sœurs, les congrégations diverses, jouissent partout de la protection qui leur est due.

Mais à côté de cette activité religieuse qui est dans les vœux du gouvernement aussi bien que dans l'esprit des plus croyants eux-mêmes, à côté de cette activité religieuse, nous avons porté en Algérie le principe de notre société moderne, la liberté des cultes. Nous l'y avons porté pour les Européens et pour les indigènes. (Très bien! très bien!)

Pendant que les églises catholiques s'élèvent, pendant que les prêtres se multiplient, pendant que les missionnaires religieux s'acquittent de leur mission, le culte protestant s'organise, les pasteurs protestants s'établissent dans les diverses villes de l'Algérie; les consistoires existent; le culte juif vient d'être organisé et régularisé dans l'Algérie comme il l'est en France.

Au milieu de cette liberté générale des cultes, Messieurs, les Musulmans ont aussi la leur; ils l'ont complète et légale; elle est leur droit comme le droit des chrétiens. Nous n'avons pas été en Algérie pour y recommencer les croisades. (Très bien! très bien!)

Une telle prétention ne conviendrait ni moralement ni politiquement à la société moderne.

Nous n'avons pas été renouveler les croisades; c'est un acte de justice et de prudence, et en même temps, pour vous, c'est un devoir de gouvernement comme un devoir de chrétien, de respecter la liberté religieuse des Musulmans, comme la nôtre propre. (Très bien! très bien!)

Le gouvernement fera pour la satisfaction des intérêts religieux de l'Algérie et pour ceux de l'armée comme pour la population civile de France; il fera tout ce qui est de son devoir, mais il ne permettra pas qu'un zèle imprudent, je ne veux pas dire injuste, inquiète la liberté des personnes dans l'Algérie, la liberté des Musulmans plus que celle des diverses communions chrétiennes.

M. DE QUATREBARBES. Nous voulons que les Musulmans apprennent à connaître le christianisme par ses bienfaits; nous ne voulons pas qu'on nous interdise, à nous catholiques, de planter la croix là où la France a planté son drapeau... (Des applaudissements très vifs éclatent dans une tribune publique, et tous les regards se portent sur une dame qui bat des mains longtemps après que l'orateur a cessé de parler.)

Le débat se poursuit entre MM. Larochefoucauld, Chégaray, G. de Beaumont, Plichon, de Lasteyrie et le ministre de la guerre.

M. GARNIER-PAGÈS. La Chambre a voté une loi qui porte qu'une banque sera établie à Alger; comment se fait-il qu'elle ne soit pas exécutée?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. C'est une question qui s'agite entre le ministre des finances et la Banque de France; celle-ci ne pense pas que la prudence permette en ce moment d'établir une banque à Alger; mais aussitôt que les circonstances financières seront favorables, il est probable que le projet sera mis à exécution.

On entend encore MM. de Tocqueville et Garnier-Pagès.

Le chapitre en discussion est adopté.

La séance est levée à six heures un quart.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, vice-président. — *Séance du 10 juin.*

10° Les seuls docteurs peuvent devenir professeurs ou agrégés, soit dans les écoles secondaires, soit dans les facultés. Ils peuvent seuls aussi être chargés de l'enseignement et du service dans les hôpitaux.

M. FLOURENS. J'arrive directement au fond des choses.

Le corps médical est aujourd'hui composé de deux ordres de médecins; le deuxième ordre est très imparfait, il faut l'améliorer. D'autres vous disent: Il est mauvais, il faut le supprimer.

Or, en le supprimant, vous compromettez la santé du peuple dans nos campagnes, vous compromettez en outre le haut enseignement médical dans notre pays.

Si au contraire vous l'améliorez, vous pouvez élever les études supérieures non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir et un avenir très prochain. Et cette considération est de la plus haute gravité, car l'Allemagne, l'Angleterre, sachez-le bien, nous envient et nous dépasseront, si nous ne nous hâtons de fortifier nos hautes études.

Voilà deux raisons qui me paraissent décisives. En voici une troisième. Ce second ordre que vous supprimez a toujours existé. Avant 89, les officiers de santé étaient représentés par les maîtres en chirurgie. Non-seulement ils ont toujours existé, j'ajoute qu'ils existeront toujours. Car le lendemain même du jour où vous aurez voté la loi, il y aura des docteurs savants, de vrais docteurs, et des docteurs qui feront la petite chirurgie. Ces derniers docteurs ne contribueront pas à relever le titre de docteur, ce que précisément vous proposez.

Il faut donc admettre deux ordres, cela est nécessaire. Maintenant je propose d'appeler licenciés les praticiens du deuxième ordre. Pourquoi changer le nom? Parce qu'il est tombé en discrédit et que le premier des besoins de l'homme, c'est de porter un nom honoré. Mais je change aussi la chose.

A l'ignorance des officiers de santé, je substitue une instruction solide dans le licencié. Suivons-le, Messieurs, dans le cours de ses études. A 9 ou 10 ans, il va à l'école de son village; à 14 ans, il fréquente les classes du collège communal; à 17 ans, il entre chez un praticien, qu'il aide dans ses fonctions et ses visites dans les hôpitaux. Ce qui lui fait un noviciat pour le préparer aux cours de l'enseignement secondaire.

Il s'agit ici, Messieurs, d'une question d'organisation spéciale, et vous en êtes les meilleurs juges. Vous connaissez tous nos campagnes, vous y passez une partie de l'année, et votre présence y est un bienfait. La santé du

der à ces populations une partie de leur bourse que leur vie ?

M. BOULLET appuie l'amendement, qui est combattu par M. Wustemberg.

M. COUSIN. Je viens, Messieurs, faire un dernier effort en faveur d'un second ordre de praticiens. Que cet ordre s'appelle officier de santé ou licencié, ce n'est pas moins un second ordre de médecins; et je crois être fidèle à moimême en venant les défendre.

Je déclare néanmoins que je préfère ce nom populaire et respecté d'officier de santé à celui qu'on lui substitue.

En quoi ce mot d'officier de santé est-il de moins bonne condition qu'un autre? Je ne tiens pas pour une bonne politique d'avoir eu la pensée de le changer; cependant, après tout, l'expression qu'on lui substitue est un nom universitaire; j'en ai été jusqu'à un certain point flatté; je l'accepte; mais, si je suis coulant sur les mots, je tiendrai ferme sur la chose, et j'aime mieux mille fois être vaincu sous mon drapeau que vainqueur sous un autre. En un mot, je suis ici le défenseur de l'opinion de M. Chaptal et de M. Cuvier.

Je m'étonne d'avoir vu traiter avec tant de légèreté une opinion qui a pour elle l'assentiment du passé, des hommes les plus considérables par leur savoir, l'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne, de toute l'Europe, où les deux ordres de praticien sont en honneur.

Je viens vous démontrer que vous ne pouvez pas vous passer d'un second ordre; qu'il y a nécessité absolue. Or, s'il y a nécessité, les critiques et les répugnances ne pourront influencer votre vote.

Ma conviction est si profonde, que je fais un marché (on rit), un marché public : si M. le comte Beugnot peut me démontrer que l'économie de la loi garantit un nombre de praticiens suffisant pour remplacer ceux que la mort enlève, je me range de son côté; j'en prends l'engagement.

Le projet de loi a été conçu dans une nuit profonde; sans cela, je ne comprendrais pas comment on a pu avoir la pensée de supprimer le second ordre de médecins sans être positivement assuré de pouvoir le remplacer. Combien faut-il de praticiens pour satisfaire aux besoins médicaux de la France? Vous en avez vingt mille aujourd'hui. Eh bien! tant que vous n'aurez pas démontré que le chiffre des docteurs que vous recevrez suffira pour remplacer les praticiens que la mort moissonne, je vous contesterai le droit de supprimer les officiers de santé.

M. le rapporteur se flatte de combler les vides au moyen de 350 réceptions de docteurs par année. Or, un membre de la Faculté des sciences, un professeur de la Faculté de médecine, M. Velpeau, que j'ai consulté, m'a affirmé que la moyenne de la vie des médecins, qui ne sont reçus en général que de vingt-cinq à trente ans, est de vingt années seulement à partir de l'époque de leur réception.

Ce n'est donc pas 950, mais bien 1 000 docteurs qu'il vous faudrait recevoir chaque année pour tenir le corps médical au complet de 20 000 praticiens, si vous supprimez le second ordre; or je vous défie, avec les conditions actuelles d'épreuves que vous ne voulez pas abaisser sans doute, de faire 1 000 docteurs par année.

La séance est levée à 6 heures. M. le ministre de l'instruction publique annonce qu'il répondra demain aux observations statistiques de M. Cousin.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 8 juin. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 1 331 q. 82 k. — Ventes, 1 474 q. 88 k. — Restant, 16 458 q. 57 k. — Cours moyen du jour, 67-38. — Cours-taxe de quinzaine, 69-24. — Ventes en disponibles : Gruaux, 3 q. 14 k. »»-»» à 79-60 — 1re marque, 340 q. 43 k. 68-15 à 70-00. — 2e marque, 509 q. 83 k. 65-15 à 67-50, — 3e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — 4e marque, 2 q. 82 k. 44-60 à 54-80. — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 50 q. »» k. — Ventes à livrer, 314 q. 50 k. 65-90 à 69-45. — Cuisson, 238 q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 59 q. 66 k. 65-60 à 66-25.

HALLE AUX GRAINS du 9 juin. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 36-»» à 37-»». — Seigle, 24-»» à 26-»». — Orge, 20-»» à 22-»». — Sarrazin, 14-»» à 16-»». — Maïs, »»-»» à »»-»». — Avoine, 15-»» à 15-50. — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 4-50 à 5-»». — Recoupe, 6-»» à 6-65. — Remoulage, 7-»» à 8-65. — *Legumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 38-»» à 45-»». — Id. de Liancourt, »»-»» à »»-»». — Id. ordinaires, 24-»» à 30-»». — Id. flageolets, 45-»»

Marché Saint-Martin du 8 juin. — Foin 1re »» à »»; 2e »» à 50; 3e »» à »». — Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e »»; 3e »». — Paille de blé 1re »» à »»; 2e 38 à 40; 3e »» à »» — Paille de seigle, 1re »» à »». Paille d'avoine, 2e »».

Marché Saint-Antoine du 8 juin. — Foin, 1re 60 à 62; 2e 55 à 58; 3e, 46 à 52. — Luzerne 1re 60 à 62; 2e 54 à 56; 3e »» à 52. — Trèfle 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille de blé, 1re 43 à 45; 2e »» à 40; 3e »» à »». — Paille de seigle 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Paille d'avoine 1re »» à »»; 2e »» à 60; 3e »» à »».

Bourse du 10 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	77 60	77 60	77 60
— — fin courant	77 65	77 70	77 65	77 70
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 25	117 35	117 25	117 25
— — fin courant	117 60	117 70	117 60	117 60

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 50	Banq. de Fr. dr cours	3310 »»
4 0/0 J. »	100 25	O. V. de Par.	1360 »»
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp.	»»» »»
— fin Ct	» »»	— Gouin	1185 »»
B. du Trés.	3 1/8	— Gann.	1120 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0	d. 50	»» »» 78 85	—	78 40 78 30
5 p. 0/0	d. 50	»»» »» 117 80	—	118 40 118 50

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		d'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	40 »/»	»» »/»	17 1/2	»» »/»
3 p. 0/0	30 »/»	35 »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

Rentes, au Ct dr cours	» »/»	ROM. Dr C.	100 3/8
Napl. Rotsch.	103 25	BELG. 2 1/2	»» »/»
Esp. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2	97 »/»
— — pass.	» »/»	do 1840	»»» »/»
— 3 p. 0/0.	»» »/»	do 1842	100 3/4
Dette intérieure	29 5/8	— Banque	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»» »/»	— do Em. 1844.	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»» »/»	PIÉMONT	1135 »»
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron.. »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	221 75
Paris à St-G.	»»» »»
— à Orléans	1270 »»
— à Rouen.	976 25
R.-Havre.	660 »»
Avignon	747 50
Str. à Bâle.	190 »»
Paris-Str.	430 »»
Tours-Nant	412 50
Orl.-Vierz.	607 50
C. du Nord	601 25
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	325 »»
Boul. à Am.	410 »»
Orl.-Bord.	510 »»
Mont. à Tr.	280 »»
Paris-Lyon	445 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M.	»»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	975 25	Orléans à Vierzon.	615 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	661 »»	Bordeaux à Cette..	510 »»
Paris à Orléans...	1272 50	Marseille à Avign.	748 75	Nord	601 25
— à Lyon.....	415 »	Paris à Strasbourg	» »	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES

Huiles. — Colza disponible 93; courant du mois, 93 (l'hect.); juillet et août, 96; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 78 à »»-»»; lin, »»; cameline, »»-»» à »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 89; courant du mois, 89; juillet en octobre, 90; novembre et décembre, »».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Le petit ouvrage que M. Fattet vient de consacrer à l'*art du dentiste*, sous le titre de PROTHÈSE DENTAIRE, fait sensation dans le public. L'habile praticien y démontre, à l'aide des faits d'une logique rigoureuse, que les dents à pivots, à crochets et à ressorts offrent les plus grands dangers, et il cite, à l'appui de son opinion, le témoignage des hommes les plus experts du corps médical. Après avoir analysé les inconvénients de l'ancien système,

[illegible] aussi de beaux éléments de succès. Son dernier article sur les *Pianos*, dû à notre savant musicien Fétis, est un travail littéraire et musical des plus intéressants. L'histoire de la fabrication du *Piano* s'y trouve développée jusqu'au dernier point de perfection que vient d'y apporter notre célèbre facteur H. Pape. En effet, la construction incomparable des nouveaux modeles de pianos de M. Pape, leurs causes de durée, de sonorité, d'égalité, de répétition dans le toucher et même leur grande économie de fabrication sont tous autant de sujets traités avec le plus vif intérêt par M. Fétis et dont tous nos artistes et amateurs voudront prendre lecture dans les colonnes du MÉNESTREL.

Le fameux chef arabe *Bou-Maza* se rendra, dit-on, au *Camp du Drap-d'Or* samedi prochain, 12. — L'Hippodrome a prévenu ses Chevaliers, les lances sont en arrêt.

Spectacles du 11 juin.

7 h. »|» OPÉRA. — Robert-le-Diable.
6 h. 3/4 FRANÇAIS. — Robert Bruce, l'Enfant trouvé.
7 h. 1/2 ODÉON. — Spartacus.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de l'Infante, le Caquet.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — 1re repr. de Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Vicomtesse Lolotte, les Habits d'emprunt, Partie à trois.
6 h. 3/4 GYMNASE. — Nuits, Femme qui se jette par la fenêtre, Irène.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Moulin à paroles, les Trois Portiers.
7 h. »|4 PALAIS-ROYAL. — Père et Portier, 1re repr. : Henriette et Charlot, Sœur de Jocrisse.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier de Paris.
5 h. 1/4 GAITÉ. — Les Etouffeurs, la Gamine de Paris.
6 h. »|» AMBIGU-COMIQUE. — Gaspardo, Paris la nuit.
8 h. »|» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. 1/4 COMTE. — Fils du Pêcheur, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Amours d'une Rose, l'Ile d'Amour, Chasse aux Jobards.
6 h. »|» LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, on demande un Mari.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Fille, Chiffon nié, la Laponne, Fifres.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Ah! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE. (Barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, Lundi et Samedi, 2 fr. Jeudi, 3 fr. Feu d'artifice.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

La Suisse entre Guizot et Metternich.

Devant l'horrible complicité qui aurait pour résultat d'entraîner les grandes puissances à écraser successivement les nations les plus faibles, ne semble-t-il pas que toute distinction nationale devienne illusoire? En effet, tant que le principe sacré des nationalités, si odieusement violé à Cracovie et en Portugal, ne sera pas solennellement reconnu, il n'y aura plus en Europe ni Français, ni Anglais, ni Allemands, et tous ces émules de gloire, brûlants de se surpasser les uns et les autres dans la carrière de la liberté, ne seraient plus que des troupeaux d'hommes, bêlant dans des langues différentes, et pâturant misérablement sous le joug de l'absolutisme.

Si l'indépendance des nations secondaires n'est plus respectée, qu'on ne parle plus en Europe, ni de peuples divers, ni de délimitations nationales. Une fois lancée par la perfidie de ses guides hors de la voie du progrès, la confédération chrétienne des peuples européens, devenue une sorte de Chine occidentale, sera bientôt comme son digne pendant asiatique la proie des Tartares, qui la courberont sous le sceptre knout de leur czar.

L'absolutisme que nous avions cru abattre en 1830, s'est bientôt relevé, et, grâce à la couardise et à la trahison des doctrinaires, il a grandi, il a gagné du terrain, en sorte qu'il est aujourd'hui presque partout triomphant. L'attentat commis l'année dernière à Cracovie, avec l'assentiment secret de la France et de l'Angleterre, a été le coup de grâce donné à la liberté, noble vierge crucifiée avec le peuple polonais, que ses ennemis crurent avoir laissée morte sur les bords de la Vistule, mais que les efforts du peuple suisse feront renaître encore dans le pays qui fut déjà son berceau. Radieuse comme le Christ, la liberté apparaîtra demain sur les champs de bataille de Morat et de Sempach, elle éblouira ceux qui, veillant sur la frontière, auront voulu comme les stupides gardiens du divin tombeau, l'empêcher elle aussi de ressusciter.

Oui, tout nous dit que dans l'aveuglement de nos deux grands hommes d'Etat, chez l'homme de Gand comme chez l'homme de Tarnow, il y a quelque chose de providentiel; tout nous annonce que, si l'intervention en Suisse a lieu, ce dernier acte, qui surpasserait en turpitude tous ceux qui l'ont précédé, sera le commencement de la fin. Courage, dirons-nous donc aux Suisses, relevez encore une fois vos vieux étendarts si redoutés des tyrans. Votre cause est celle de l'humanité. Vous n'êtes que deux millions, et c'est sur votre faiblesse numérique que se fonde l'arrogance de vos deux ennemis, qui se croient appuyés chacun par un peuple de trente-six millions d'hommes, comme si la France, l'Italie et l'Allemagne, sainte trinité de peuples unis dans la nation suisse, pouvaient jamais, se tournant contre vous, consentir à déchirer leur propre cœur.

Suisses! le jour viendra certainement où vous aurez à combattre pour l'indépendance de votre patrie. Souvenez-vous alors de tous vos frères européens. Le sentiment de la solidarité purifiera, élèvera votre patriotisme. Rappelez-vous sans cesse le sort de Cracovie, et soyez sûrs d'avance que, dès que le nom de cette ville sainte, devenu notre cri de guerre, aura retenti sur un champ de bataille, le vieux monde croulera de toutes parts. Alors, délivrées l'une et l'autre du joug autrichien, la Slavie, qui n'avait pas encore vécu, sourira à l'Italie qui avait cessé de vivre, tandis que la France, enfin régénérée, conviera les trois races européennes à venir répéter sur les bords de votre lac le serment d'union prêté jadis par les trois héros du Grutli!

Les Juridictions exceptionnelles.

M. Emile de Girardin a écrit dans la *Presse* que des *promesses* de pairie avaient été vendues. Là dessus la Chambre des pairs se prétend offensée et cite le journaliste député devant elle et la commission de la Chambre des députés chargée de l'examen préalable de l'autorisation de poursuites, déclare qu'il y a lieu d'accorder cette autorisation, puisque la Chambre des pairs en a émis le vœu, fondé sur ce que l'article en question pouvait nuire à sa considération.

En vérité, nous entendons singulièrement un régime de liberté et de publicité. Comment nuit-on à la considération d'un corps? En lui imputant *faussement* des actions mauvaises; mais, si ces actions mauvaises ont réellement eu lieu, faut-il les cacher? Est-ce un crime de les dévoiler au public?

C'est déjà bien assez qu'une loi, protectrice des fripons et des malhonnêtes gens, défende ce qu'elle appelle si faussement la diffamation envers les particuliers, donnant ainsi à ce mot *diffamation* un sens abusif. En bon français *diffamer* c'est calomnier, et non pas dire la vérité. Eh bien! la loi ne veut pas faire cette distinction, et quand quelqu'un se présente devant elle se plaignant d'avoir reçu une atteinte à sa considération, elle ne s'inquiète pas si ce plaignant mérite ou non la considération qu'il revendique, elle frappe aveuglément la vérité et le mensonge, la vérité plus souvent que le mensonge; car la friponnerie a mieux à faire qu'à parler contre le prochain, elle agit, tandis qu'à l'honnêteté vaincue et dépouillée il ne reste qu'une ressource, se plaindre; si elle se plaint trop haut, elle est condamnée.

Mais les corps publics veulent-ils aussi mettre en vigueur la même jurisprudence, et, sous prétexte qu'on nuit à leur considération, étoufferont-ils la vérité?

Voyez comme les abus s'engendrent les uns les autres! La Chambre des pairs en vient à regarder comme un crime, non pas d'être accusé à tort ou à raison d'avoir commis un acte coupable, mais de ce qu'on a révélé des tripotages qui ne la concernent qu'indirectement et qui se sont passés entre quelques âmes damnées du ministère et nous ne savons quel richard avide de titres et de gloriole.

Des promesses de pairies ont été vendues! Eh! quand ce seraient des pairies elles-mêmes, qui faut-il poursuivre, qui faut-il condamner? Le révélateur du fait ou les auteurs?

Mais quel est donc ce pouvoir exorbitant de la pairie, qui peut citer tout citoyen devant elle pour des crimes ou délits imaginaires, puisqu'ils ne sont ni prévus ni définis par la loi, et qui, se faisant juge et partie, peut le condamner aux peines qu'il lui plaira d'infliger?

Toute critique, soit d'un pair en particulier, soit de la pairie en général porte atteinte à la considération de ce corps. Il n'est aucune garantie pour le citoyen qu'un intérêt quelconque commande de sacrifier, si, sous le prétexte le plus futile, il peut être distrait de ses juges naturels et traîné devant un tribunal placé au dessus et en dehors des lois.

La Chambre des députés doit tracer elle-même la limite de ce pouvoir excessif, toutes les fois que l'occasion s'en présente; elle accomplirait donc un acte funeste et impolitique en accordant une autorisation que rien ne justifie; sa complaisance ne doit pas légaliser les caprices de la Chambre des pairs.

Sa dignité personnelle et son rang dans l'Etat lui défendent en outre de livrer un de ses membres à une juridiction exceptionnelle, soit que l'accusation porte sur des griefs imaginaires, comme dans la circonstance actuelle, soit même que de graves soupçons pèsent sur le député accusé, qu'il faut alors renvoyer devant ses juges naturels.

Mais, sans vouloir porter atteinte à la considération de la Chambre des députés, cette affaire de M. de Girardin est devenue ce qu'on appelle une affaire ministérielle. Après avoir vécu longtemps de corruption, le ministère du 29 octobre est ébranlé de toutes parts; il sent la mort approcher, et il veut faire une fin digne de sa vie: il veut choisir la place où il tombera, et, frappé de vertige, il tient à ce que ce soit au milieu de la Chambre des pairs, en plein scandale..... Allons, fonctionnaires ministériels, donnez cette satisfaction à vos grands hommes d'Etat!

Chambre des Députés.

LA PRESSE ALGÉRIENNE. — LES SOLDATS. — LES LOIS ET ORDONNANCES.

La discussion sur cette grande question de l'Algérie s'est terminée aujourd'hui. La loi proposée a été adoptée par 231 voix contre 30. Il n'y a donc plus de vœux à exprimer, il n'y a plus qu'à conclure et gémir, non sur le résultat même du débat, mais sur l'absence de tout plan intégral, de toute vue supérieure, autant dans l'opposition que dans le gouvernement!

La France comprendra-t-elle que, dans les proclamations du maréchal Bugeaud dont nous avons donné hier le texte (accompagné d'une approbation absolue empruntée elle-même à l'*Akhbar* et qui n'exprimait pas notre opinion personnelle), M. Gustave de Beaumont, interprète des pensées de l'opposition, ait trouvé à incriminer les félicitations adressées à l'armée par le maréchal pour les terrains défrichés, pour les villages bâtis, pour le concours prêté aux colons en toute circonstance, pour cette heureuse alliance du soc et de l'épée! Jamais nous n'avons espéré beaucoup de cette opposition aux vues étroites et aux plaintes tracassières; après le débat sur l'Algérie nous en désespérons complètement! Ah! si l'opposition avait le sentiment élevé des convenances du gouvernement représentatif, elle aurait pu se plaindre justement que le maréchal manquât (suivant une expression par lui employée en d'autres occasions) à la dignité du commandement, en disant aux soldats que des motifs *autres que sa santé* le forçaient à sa retraite, énigme expliquée dans sa proclamation aux colons, où il signale entre autres causes

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 12 JUIN 1847.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Mondes, ou *Essai sur les conditions d'existence des êtres organisés dans notre système planétaire*, par M. Plisson, professeur à l'Athénée. — 1 vol. in 18. Paris, 1847.

Ce petit volume a été écrit dans l'intention d'éclairer cette question: « La Terre est-elle la seule planète de notre système qui soit habitée? » L'auteur, évitant avec soin toute considération purement rationnelle, se borne à analyser successivement les phénomènes particuliers des distances au soleil, de surface, de densité, d'inclinaison des axes de rotation, des longueurs des années et des jours, etc., présentés par chaque planète et par les satellites et les comètes. De cette analyse, il tire pour chacune d'elle une *présomption* plus ou moins favorable en faveur de leur habitabilité, sans pourtant oser rien affirmer. Il n'y a de positif chez lui que la négation d'habitants dans la lune et les comètes, et en cela nous partageons complètement sa manière de voir.

Mais nous ne saurions approuver la prudence excessive de sa méthode, car on a le droit de lui demander pourquoi il a fait son livre. Il prévoit cette objection et répond « que son but n'était pas de prouver la pluralité des mondes, mais bien seulement de rendre compte, d'après les principes généralement admis dans la science, des conditions astronomiques spéciales dans lesquelles leurs habitants auraient à vivre. » Cette réponse nous paraît insuffisante.

D'abord, il y aurait une étrange témérité à affirmer que les conditions astronomiques des astres, telles que l'observation *éloignée* nous les donne et que l'a décrite fort bien M. Plisson, ne sont pas sensiblement modifiées par des phénomènes locaux non perceptibles pour nous. Ainsi, pendant longtemps on a objecté contre l'habitabilité du soleil sa foudroyante chaleur. Des expériences récentes ont démontré qu'au milieu d'un corps enflammé, pouvait se trouver un espace frais et même froid. Pareillement des combinaisons physiques, dont nous n'avons aucune idée, peuvent, dans les autres astres, neutraliser les inconvénients qui seraient réels pour nous, de certaines conditions atmosphériques.

Puis, en supposant que ces conditions ne soient modifiées d'aucune façon, quelle objection peut-on en tirer contre l'habitabilité d'aucun de ces astres? La seule conséquence légitime est celle-ci: Les êtres animés y sont constitués autrement que nous.

En effet, chacun de ces astres présente dans ses phénomènes astronomiques et cosmiques des différences telles avec les phénomènes de notre terre, même dans les planètes dont les conditions se rapprochent le plus de la nôtre, que leurs habitants doivent nécessairement posséder une organisation différente de celle qui nous a été départie, et spéciale pour chaque globe. D'où il suit que la constatation d'une légère différence de conditions ne nous permet pas plus d'affirmer l'existence d'habitants sur une planète quelconque, qu'une différence considérable ne nous permet de nier cette existence. Car, si on admet qu'une modification, même minime, soit nécessaire et suffise pour faire vivre l'homme de la Terre sur une autre planète, on ne peut être reçu à dire que telle autre planète ne sera pas habitée, parce que l'homme devrait y subir une modification très étendue.

L'étude des conditions météorologiques, atmosphériques de froid, de chaleur, etc., des autres planètes telles qu'on les connaît, donne cette conclusion: l'homme de la terre ne pourrait y vivre, — et rien de plus. En sorte que cette étude des *faits* ne mène point au but, et que pour répondre à la question, « les autres planètes sont-elles habitées? » il faut avoir recours invinciblement à des considérations rationnelles et théoriques, en dehors des conditions d'habitabilité de ces globes, qu'il est pourtant très bon de connaître, d'abord comme objet de curiosité, ensuite parce qu'elles nous apprennent que nos frères en univers doivent avoir une conformation toute différente de la nôtre.

Cette dernière remarque nous donne déjà un résultat précieux, et qui corroborera nos considérations théoriques; en effet, elle satisfait à une des conditions d'existence des êtres, *la variété*. Cette variété ne peut elle nous ramener à l'*unité*?

Or, au point de vue matériel, le soleil et ses planètes ne forment ils pas ensemble une magnifique unité? Serait-il raisonnable de considérer chaque planète isolément et de la croire un être complet, abstraction faite de ses compagnes? Le soleil lui-même, que serait-il s'il était seul? Notre tourbillon spécial, celui que commande le soleil, est donc un seul corps, composé de divers membres, dont le soleil est la tête. Nous ne connaissons pas encore l'anatomie complète de ce corps immense, mais nous savons assez la loi de ses rapports pour affirmer qu'étudier le soleil seul, ce serait étudier la tête seule d'un homme, sans se préoccuper du reste du corps, qu'étudier une planète seule, ce serait étudier un bras ou une jambe, sans s'apercevoir que ce bras ou cette jambe fait partie d'un être plus complet.

Oter la tête à un homme, c'est lui ôter la vie. Eh! notre tourbillon ne périrait-il pas, si le soleil périssait, le soleil qui nous distribue la lumière, la chaleur, le mouvement, la vie?

Mais de toutes les planètes qui reçoivent ces influences du soleil, la nôtre serait-elle la seule vivante? les autres ne seraient-elles que des masses de matière inerte, réduites à l'état le plus inférieur, à l'état purement minéral? Et si elles sont vivantes, elles doivent produire... quoi? n'importe. Du moment qu'elles vivent elles produisent, et dès qu'elles produisent, qu'il s'y fait un mouvement perpétuel de recomposition, il y a là une série d'êtres, une hiérarchie quelconque de règnes et de races, comme sur la terre.

Aussi la question est-elle très mal posée. Il ne faut pas demander: « Les autres astres sont-ils habités? » mais seulement: « Quels sont ceux des autres astres qui ne sont pas habités? »

Car il est absurde *à priori* de supposer qu'ils ne soient pas habités, c'est faire une supposition contraire à toutes les lois naturelles et qui ne s'appuie sur rien, c'est supposer que dans l'univers la vie est l'exception, et que la mort est la règle.

Si un astre est vivant, il porte, est prêt de porter, ou n'a pas cessé depuis longtemps de porter des êtres vivants. S'il est mort, comment pourrait-il entretenir la vie des petits êtres qui l'habiteraient? Les astres non habités sont donc les astres morts. Un astre meurt, comme meurt un membre frappé de paralysie, un arbre dans une forêt. Le membre et l'arbre restent à leurs places pendant un certain temps, mais ils ne fonctionnent plus.

Ainsi aucune trace de végétation, aucun mouvement ne se fait apercevoir à la surface de la lune. D'où nous concluons avec raison, non pas seulement qu'elle n'a pas d'habitants, mais que c'est un astre mort, — une branche morte de l'arbre universel.

Les comètes ne sont pas habitées. Pourquoi? Est-ce, comme l'explique M. Plisson, à cause des changements incommensurables pour ainsi dire que subissent ces astres à chaque pas de leur carrière, et qui ne permettent à presque aucun de leurs molécules de posséder la même forme pendant le temps le plus bref. Cette raison physique est excellente; mais il est une raison théorique non moins sûre, qui a l'avantage de se relier aux lois universelles: c'est que les comètes ne sont pas des êtres encore complètement organisés; ce sont des astres en voie de formation, comme l'enfant dans le ventre de la mère; leur gestation est longue, parce que leur vie est très longue elle-même; mais, quand elles arriveront à terme, et qu'elles prendront rang parmi les astres faits, alors leurs conditions physiques changeront, elles vivront de la vie active, et elles porteront des êtres vivants.

Si parmi les planètes proprement dites et quelques-uns de leurs satellites il s'en trouve de dépourvus d'habitants, c'est encore par exception, par suite d'accident.

Car la règle universelle est celle-ci: la vie est partout. La mort n'est donc que l'exception.

M. Plisson, nous en sommes persuadé, pense comme nous, mais il a eu le tort de craindre de s'élever à aucune de ces considérations synthétiques qui, pour nous, sont cent fois plus certaines que de pures observations matérielles. En prenant son livre à la lettre, on serait porté à croire qu'il n'existe aucun être sur les autres globes ou tout au moins resterait-on dans le doute absolu. A quoi donc aurait servi sa science? Au lieu d'éclairer, elle obscurcirait, et pourquoi? parce que la science lumineuse n'est pas celle qui se borne à étudier les parcelles, les squelettes des faits, mais celle qui les considère vivants et ne les détache jamais de l'ordre général, autant que ses forces lui permettent de pénétrer dans les lointaines profondeurs de la création.

Nous n'en recommandons pas moins l'ouvrage de M. Plisson comme un recueil précis, exact et lucide de faits astronomiques du plus haut intérêt, et dont le souvenir charme avec raison l'esprit humain, en lui prouvant son étendue à lui-même et le lien admirable qui le rattache à la hiérarchie universelle.

L.

garanties usitées en France, serait acceptable. Pour nous, nous ne voyons à mettre hors des discussions locales que les questions relatives aux affaires militaires pendant les campagnes, et, sous ce rapport, nous croyons légitime une grande sévérité. Mais, sauf ce cas, à quoi bon défendre la publicité de critiques et de discussions que la presse française porte en Algérie, aussi énergiquement que pourrait le faire la presse algérienne?

M. Odilon Barrot a pris la parole, et, de sa voix la plus caverneuse, a demandé qu'on ne confondît pas la sphère des lois et celle des ordonnances, en quoi tout le monde l'approuvait. Mais il a justement soulevé les murmures universels, quand il a argué d'illégalité les concessions de terres faites jusqu'à présent en vertu d'ordonnances, et en annonçant qu'elles auraient un jour besoin d'une sanction légale.—Suivant l'usage, cette intempestive attaque a donné à M. Guizot l'occasion d'un triomphe facile.

Mais, hélas! là se sont bornés les triomphes du ministère. On n'aura pas aisément l'idée de l'immense éclat de rire qui a accueilli la lecture faite par M. le ministre de la guerre d'une ordonnance royale qui retirait le projet des camps agricoles. En vain M. Jules de Lasteyrie a tenté, par quelques paroles vigoureuses et bien senties, de faire honte au ministère de sa conduite; M. Guizot est resté silencieux sur son banc!

Si le ministère n'a pas été battu sur d'autres points, c'est qu'il s'est rallié à l'amendement de M. Bénic, à l'article additionnel de la commission, à tout ce qu'on a proposé, habile moyen d'éviter les défaites!

Mais jamais, il faut bien le dire, le gouvernement du pays n'avait montré plus d'ignorance, plus de faiblesse, plus de coupable abandon de toute initiative et de toute haute ambition!

Chambre des Pairs.

LOI SUR LA MÉDECINE. — REJET D'UN SECOND ORDRE DE PRATICIENS.

Le principe des deux ordres de médecins a décidément succombé. Platon et l'arithmétique sont battus! Ceci veut dire que, malgré les efforts acharnés de M. Cousin, qui est revenu trois fois à la charge avec son escadron de chiffres inexorables, mettant chaque fois au défi M. le ministre de l'instruction publique de pouvoir former à l'avenir assez de docteurs pour combler les vides faits chaque année dans les rangs de nos vingt mille praticiens, la Chambre des pairs a rejeté par un vote le premier paragraphe de l'amendement de M. Flourens. C'est donc en vain qu'on aura tenté la substitution du licencié à l'officier de santé tombé dans le discrédit: il n'existera plus en médecine, à l'avenir, ayant le droit d'exercer, que des docteurs. Cela, bien entendu, sauf l'avis de l'autre Chambre, qui ne sera pas connu cette année, sauf aussi le sort ultérieur du projet de loi à la Chambre des pairs elle-même.

Quoi qu'il en soit, M. de Salvandy triomphe, et l'on doit lui rendre ce témoignage qu'il n'a épargné aucun effort pour faire passer ce premier principe qui domine toute l'économie du projet de loi, l'unité du grade. La question entre M. le ministre et l'honorable M. Cousin avait le caractère d'une lutte personnelle. De part et d'autre, l'animation était poussée à ce degré qu'elle n'atteint d'ordinaire que dans les questions politiques où il va de l'existence ministérielle. M. Cousin aura besoin de philosophie pour se consoler de cette défaite un peu inattendue. Heureusement que cette ressource ne saurait faire défaut au père de l'éclectisme.

Il a combattu, disions-nous en commençant, avec un acharnement pour ainsi dire sans exemple dans les questions d'organisation, qu'on traite d'ordinaire avec plus de calme, parce qu'elles ne sont pas politiques, mais simplement *sociales*. Oui, sociales, rien que cela! Mais ce n'est pas seulement à la tête d'un petit escadron de chiffres que l'illustre philosophe a chargé ses adversaires, il a conduit à deux reprises contre le projet de loi toute l'armée des sages-femmes de France, dont l'apparition au milieu du débat a excité la surprise et l'hilarité de l'assemblée. Pourquoi cependant? Nous ne nous en rendons pas bien compte. M. Cousin ne sortait pas du sujet de la discussion. A quelque degré que la sage-femme soit tombée dans l'opinion, au-dessous de l'officier de santé lui-même, il est incontestable qu'elle fait aussi partie du corps médical. Que notre double orgueil, masculin et doctoral, s'en révolte tant qu'il voudra, nous ne pouvons faire que cela ne soit pas. L'obstétrique est une branche de la médecine, et en dépit de la bonne envie qu'auraient quelques médecins d'enlever aux femmes cette branche unique de l'art médical qui leur soit concédée sous la réserve de beaucoup de restrictions, nous ne pensons pas qu'ils y réussissent de longtemps. Pour le dire en passant, nous aimerions mieux qu'on trouvât le moyen d'élever l'instruction des sages-femmes, et leurs sentiments, et leur position, au niveau de la fonction importante et délicate qu'elles sont autorisées à remplir, et pour laquelle leur sexe convient et suffit dans la plupart des cas. Il reste assez peu de professions aux femmes pour qu'on ne veuille pas les dépouiller encore du petit nombre de celles que leur a laissées l'esprit de monopole et d'envahissement de la moitié virile du genre humain.

Revenons au résumé de la séance de la Chambre des pairs. Nous avons regretté d'entendre M. le ministre de l'instruction publique, à propos d'un argument qu'avait tiré M. Cousin de l'existence de l'état de sage-femme, en faveur de la possibilité de scinder la profession médicale, nous avons regretté, disons-nous, d'entendre M. le ministre alléguer cette raison que les officiers de santé seraient humiliés et offensés du rapprochement! Que signifie, dans une société démocratique comme la nôtre, ce ricochet de dédains de ceux-ci à ceux-là? Le docteur repousse l'officier de santé, qui repousse à son tour la sage-femme. Est-ce aux organes du gouvernement et de la société qu'il appartient de fortifier ces répulsions respectives, qui ne sont propres ni à éclairer ni à améliorer aucune classe, et qui ne peuvent avoir que des effets fâcheux, anti-sociaux?

Après cette remarque, nous louerons chez M. de Salvandy la vi-

FONCTIONS DE L'ENSEIGNEMENT. — CONCOURS.

Il y a des questions qui semblaient jugées définitivement, aussi bien par les faits que par la logique, et qu'on est tout étonné de voir incessamment remettre en discussion par des hommes qui se flattent d'appartenir à l'opinion libérale et progressive. Du nombre de ces questions se trouve celle du concours pour la nomination aux chaires de l'enseignement médical. Chaque fois, depuis 1789 jusqu'à nos jours, que des assemblées de médecins ont eu l'occasion d'émettre un avis à ce sujet, elles se sont formellement prononcées dans le même sens. Ainsi l'ancienne Société royale de médecine, dans son remarquable Mémoire adressé à l'Assemblée constituante, l'Académie actuelle de médecine, après de longues délibérations en 1833, le Congrès médical, il y a deux ans, la haute commission des études médicales enfin, commission nommée par le ministre, ont proclamé invariablement le concours public comme le meilleur mode de nomination aux places de professeur des Ecoles de médecine. Parlant des candidats à ces places, « on peut, disait dans le Mémoire précité le célèbre Vicq » d'Azir, on peut les juger par leur réputation, par leurs ouvra- » ges et par leurs réponses dans un concours. Les deux premiers » moyens sont insuffisants: tant de circonstances influent sur les » réputations qu'on y est trompé chaque jour. Souvent les ouvra- » ges n'appartiennent pas à ceux qui passent pour en être les au- » teurs; et, d'ailleurs, tel brille par le talent d'écrire qui n'a pas » celui de la parole, sans lequel on n'obtient point un grand » succès dans la carrière de l'enseignement. »

On prétend que le concours expose trop à sacrifier le fond à la forme, les qualités solides aux qualités brillantes, le jugement, le savoir expérimenté à une certaine mémoire des mots plutôt que des choses, à cette facilité, à cette prestesse de parole qui n'est qu'un mérite secondaire et, même, à bon droit, suspect dans l'enseignement des sciences, d'une science pratique surtout comme la médecine.

Mais pourquoi veut-on que le jury se laisse si facilement éblouir par le prestige de la faconde et des avantages extérieurs? Ne sera-t-il pas composé d'hommes graves très en état d'apprécier la valeur des choses qu'on viendra leur débiter et de distinguer l'or véritable du clinquant avec lequel on chercherait à leur faire illusion? Pense-t-on que ce soient des esprits très disposés à se payer de mots et auxquels on puisse aisément donner le change sur les objets constants de leurs observations, de leurs méditations, que des professeurs de l'Ecole de médecine mûris dans l'enseignement et dans la pratique de leur art, ou bien des membres choisis dans les sections de nos premiers corps savants correspondantes aux matières sur lesquelles portent les épreuves imposées aux candidats?

Le concours, ajoute-t-on, ne tient pas assez compte des titres scientifiques; il n'en peut tenir aucun de la moralité, de la dignité du caractère, qualités indispensables pour donner le droit d'aspirer au sacerdoce de l'enseignement.

Sur le premier point, nous dirons qu'il est de toute équité de tenir compte aux concurrents de leurs titres scientifiques, et que rarement on manque d'y avoir égard. Cependant, nous ferons observer aussi que les chaires de l'enseignement ne sont point instituées précisément pour récompenser les découvertes, mais plutôt pour les expliquer, pour les régulariser, pour initier à la somme des connaissances acquises sur telle ou telle branche du savoir humain la partie du public qui a besoin de ces connaissances. Aux hommes qui font avancer la science par leurs recherches et qui sont en réalité les premiers dans la hiérarchie scientifique, accordez de larges récompenses nationales, rien de mieux, rien de plus conforme à l'intérêt du présent et surtout de l'avenir. On ne saurait trop encourager dans leur tâche, presque toujours méconnue, ces hommes rares et privilégiés auxquels la nature a départi le génie inventif, le plus précieux, le plus magnifique de ses dons. Si, à cette faculté supérieure, ils joignent les qualités professorales, ah! sans doute, il n'y a point à hésiter, la préférence leur est due sur quiconque n'a en sa faveur que ces qualités d'exposition. C'est toujours avec plus d'autorité qu'on enseigne les parties de la science qu'on a soi-même créées ou perfectionnées.

Si, au contraire, le savant n'a reçu d'aptitude que pour ces investigations qui conduisent aux découvertes, contentons-nous d'environner sa studieuse retraite d'une respectueuse et sympathique sollicitude; ne souffrons pas qu'elle soit attristée, assombrie, par la présence de la misère, en attendant qu'un rayon de gloire y pénètre et l'éclaire. N'allons pas arracher un tel homme à ses travaux de laboratoire, au fécond silence dans lequel il couve les conceptions qui doivent l'illustrer un jour, pour l'exposer à venir bégayer péniblement dans une chaire publique, sans honneur pour lui-même, sans profit pour ses auditeurs. A chacun son poste dans le ministère de la science comme dans les autres fonctions sociales, suivant ses vocations et ses aptitudes! Sachons faire la part naturelle, équitable, à deux genres d'esprits distincts qui se rencontrent partout, et qui peuvent recevoir l'un comme l'autre, le plus utile emploi pour le commun avantage de la société.

Quant à ce qui concerne la dignité morale, si des faits scandaleux ternissaient la réputation de quelqu'un des candidats, il serait tout aussi bien écarté par le concours que par tout autre mode de nomination. Et, en l'absence de faits de ce genre, qui constituerez-vous juge de la moralité? Où se trouvent-ils, dans notre monde officiel, ces personnages immaculés qui auraient bonne grâce à examiner à la loupe la conduite privée de leur prochain? Hélas! quelle époque eut jamais moins que la nôtre le droit de porter, en l'absence de faits avérés et patents, des arrêts d'indignité fondés uniquement sur cet ordre de motifs? Disons-le sans aucune allusion aux honorables auteurs du projet de loi actuel, à entendre incessamment sortir des bouches officielles ces grands mots de *vertu, devoir, dignité, gravité de mœurs et de manières*, on se prend involontairement à songer qu'il n'y a pas de censeurs plus rigides, en paroles du moins, de la conduite des autres femmes, que celles-là mêmes qui ont le plus donné dans les écarts de la galanterie

tuelle, proposé par M. Cousin, fut abandonné lors de la fondation de l'Université, en 1808. Le décret du 17 mars de cette année, qui organisa l'Université et y rattacha entièrement les Facultés de médecine, institua, en effet, le concours pour les chaires qui deviendraient vacantes après la première nomination (art. 52).

Cédant à l'esprit rétrograde qui la dominait, la Restauration, par une ordonnance du 17 février 1815, maintenue en ce point par une décision royale de 1816, abolit le concours et le remplaça par deux présentations de deux sujets, faites, l'une par la Faculté, l'autre par le Conseil académique. En butte à des tracasseries que l'Empire avait ignorées, le gouvernement de Louis XVIII supprima la Faculté de Paris en 1822, à l'occasion de quelques manifestations politiques des étudiants. Lorsqu'il la réorganisa, l'année suivante, il n'eut garde de rétablir la garantie du concours, alors qu'il retirait arbitrairement et illégalement leurs places à un grand nombre de professeurs. Le concours fut néanmoins remis en usage pour la nomination des agrégés, et c'était seulement parmi ces derniers que les professeurs devaient être pris. Enfin, sous l'influence du vent de juillet, une ordonnance du 5 octobre 1830, rendue sur le rapport de M. le duc de Broglie, restitua au concours toutes ses attributions.

Si, depuis cette époque, le concours a donné quelques résultats qui n'ont pas répondu complètement à ce qu'attendait l'opinion publique, à ce qu'exigeait l'intérêt de la science et de l'enseignement, il faut les imputer à l'esprit de coterie qui se glisse et prévaut aisément parmi des juges pris en majorité dans la corporation appelée à se recruter elle-même. Il fallait balancer cette influence par des influences opposées, en un mot, par l'introduction dans le jury de concours d'un plus grand nombre d'éléments étrangers à la Faculté.

L'innovation la plus importante réclamée par le Congrès médical au sujet du mode de nomination des professeurs, consistait dans l'adjonction aux membres des Facultés et des Ecoles, de juges élus au scrutin par le corps médical tout entier des villes où siègent ces établissements. Les membres ainsi adjoints en vertu d'un scrutin général, formeraient le tiers du jury de concours, les deux autres tiers étant fournis, l'un par la Faculté ou Ecole, l'autre par les sociétés savantes de la localité.

Une disposition analogue existait dans le projet de 1790, motivée par cette considération judicieuse « qu'un corps qui se recrute lui-même, sans autre contrôle, est trop sujet à tomber dans la partialité. » Mais, au lieu d'être choisis seulement parmi et par les médecins de la ville, les juges de la première catégorie étaient nommés par un corps électoral formé en partie d'électeurs du département, en partie de médecins désignés, dans un scrutin préalable, par tous leurs confrères du ressort de la Faculté. C'étaient les médecins eux-mêmes qui appelaient ainsi les influences du dehors dans les décisions relatives à l'enseignement de leur art. Tant il est vrai qu'à cette époque l'esprit de corps était porté à se sacrifier lui-même, au-delà de toute raison quelquefois, à ce désir de fusion générale et d'égalité qui était un des traits distinctifs de la révolution française. C'est par suite de cette même préoccupation qu'il était dit, dans le plan de constitution élaboré par la Société royale de médecine, que trois membres du Directoire du département devaient assister aux épreuves du concours, sous peine de nullité pour tout ce qui aurait été fait hors de leur présence; et qu'après avoir assigné des places aux élèves en médecine dont la pluralité des suffrages était comptée pour une voix, on livrait le reste de la salle au public, « qui, ajoutait-on, ne doit jamais être absent des » lieux où l'on stipule de bonne foi pour ses intérêts. »

Les étudiants n'ont plus aujourd'hui, sur le choix des professeurs, que l'influence qui résulte, par rapport au jury, des marques d'approbation qu'ils accordent ou refusent aux concurrents. Ces derniers, d'après le projet de 1790, donnaient, comme les élèves, leurs suffrages, dont la majorité valait aussi une voix. C'était une part de deux septièmes attribuée tant aux concurrents qu'aux élèves, les juges du concours n'étant qu'au nombre de cinq, dont deux membres du corps enseignant qui avait un professeur à élire, et trois désignés par le corps électoral mixte, composé d'un certain nombre de médecins et d'électeurs.

Une autre disposition ultra-libérale du plan de 1790 était celle qui admettait au concours pour le professorat tout le monde, aussi bien les étrangers que les nationaux, sans même qu'on eût à présenter des lettres de docteur. « Car on peut, disait le rapport, être » très versé dans quelques parties de la médecine théorique sans » être très versé dans la pratique de l'art, et par conséquent sans » avoir été reçu médecin. »

Voilà qui ne ressemble guère aux restrictions demandées par le projet de loi actuellement en discussion à la Chambre des pairs. Ce projet n'admet dans la lice du concours, soit pour les chaires des Facultés, soit pour les chaires des Ecoles préparatoires, qu'une certaine catégorie de médecins. Il n'accorde aucune part, dans la formation du jury de concours, au corps médical. Les membres de ce jury sont tous au choix du ministre. Espérons qu'il sera fait justice de ces dispositions exclusives, et qu'on fermera quelques-unes de ces portes ouvertes sur le projet de loi à l'arbitraire et à la faveur.

Il faut laisser à côté de l'enseignement officiel une large place à l'enseignement libre, véritable concours en permanence dont les Universités d'Allemagne savent tirer si bon parti pour leur propre gloire et pour la force des études, afin qu'il en soit ainsi chez nous. Qu'y a-t-il à faire? C'est de donner aux hommes déjà connus, déjà célèbres par l'éclat de leurs cours, et qui aspirent à la haute et sûre position d'une chaire officielle, des juges qui ne puissent prendre ombrage de la supériorité même de ces candidats. Or, ce n'est pas d'ordinaire le sujet le plus capable de nous effacer que nous sommes naturellement le plus désireux de faire asseoir à nos côtés en qualité de collègue. Il y a bien peu d'hommes chez qui, à leur insu même, cette disposition n'altère pas plus ou moins le sentiment de la justice et du bien public. D'où la nécessité de

justice de cette incroyable prétention de quelques écrivains et correspondants d'un grand journal de Paris d'assimiler les Arabes aux Corses et aux Alsaciens pour les soumettre à la loi commune... A part mille différences de mœurs, de traditions, de races, la polygamie seule, qui est consacrée par le Koran, n'établit-elle pas, du moins pour longtemps, un abîme infranchissable entre la société civilisée et la société musulmane?... Il faut donc tout l'entêtement d'un parti pris, etc... »

Prenez garde, Monsieur, d'équivoquer sans le vouloir.

Si je ne me trompe, le grand journal dont vous voulez parler, c'est la *Presse*. Or, je suis avec une grande attention la polémique de ce journal sur cette matière, et je ne lui ai jamais vu soutenir l'opinion extrême que vous lui prêtez, opinion qui serait on ne peut plus compromettante pour le succès de la cause qu'il a entrepris de défendre, et qui n'est pas seulement celle de l'Algérie. Oui, sans doute, l'entêtement d'un parti pris pourrait seul soutenir qu'une colonie fondée en pays conquis, et en pays conquis sur des barbares, doit être jetée comme un métal en fusion dans le moule administratif et gouvernemental de sa nouvelle métropole. Mais là n'est pas la question : la question est de savoir si les *nationaux* qui vont achever de conquérir par leur industrie, par leurs capitaux, par leurs mœurs et leur langage ce territoire dont la guerre n'a fait qu'ébaucher l'occupation, dis-je, ces nationaux doivent se trouver déshérités de leurs droits de citoyens, frappés de *diminution de tête*, pour prix du grand service qu'ils entreprennent de rendre à leur patrie... On vient de l'établir dans un écrit important qui paraît renfermer tous les éléments de la matière (1) : ce n'est pas ainsi que procédait l'ancienne monarchie qui laissa à la France ce vaste monde colonial qu'elle n'a pas su conserver. Elle maintenait formellement tous les Français émigrants et leurs descendants en tous leurs droits de nationalité, en toute leur aptitude aux charges, honneurs et dignités, etc. ; et ce fut en vertu de ce droit ainsi transmis héréditairement, que les colons français de toutes les parties du monde vinrent naturellement prendre place dans nos grandes assemblées parlementaires de République. Quant aux institutions administratives, on l'établit encore, elles étaient absolument les mêmes que celles de la métropole.

Ce droit public impliquait-il l'absurde conséquence d'enserrer bon gré mal gré dans ce réseau civilisé les sauvages, Caraïbes ou autres, les indigènes qui habitaient originairement les territoires occupés? En aucune manière. Seulement on plaçait près d'eux, bien et régulièrement constituée, la société civilisée, à laquelle on voulait les attirer, en leur en accordant tous les droits du jour où ils demandaient à en faire partie, et on laissait au temps le soin de féconder ce contact, s'il pouvait être fécondé. — Voyez, Monsieur, ce qui se passe aux Etats-Unis, dont le rapide développement n'est qu'une grande colonisation incessamment poussée du centre vers la circonférence. La première occupation qui s'effectue sous le drapeau de l'Union, constitue ce que l'on nomme le *Territoire*. Puis aussitôt que le *Territoire* se trouve recenser un nombre de citoyens americains déterminé par la constitution, sans s'inquiéter si les Osages ou les Algonquins qui y ont dressé leur *wigwham* pratiquent ou non la polygamie, on le fait passer au rang d'*Etat*, c'est à dire qu'on lui ouvre le droit d'envoyer un représentant au congrès, et de se gouverner comme le Connecticut ou la Pensylvanie, les plus anciens états de la confédération.

Ces choses que nos pères de l'ancien régime trouvaient si naturelles, et que les républicains de l'Union trouvent encore si naturelles, savez-vous, Monsieur, pourquoi elles nous paraissent extraordinaires? — C'est que, pour nous, *coloniser* est devenu une chose extraordinaire.

N'est-il pas bien triste que la *Démocratie pacifique*, héritière de la *Phalange*, qui a publié des travaux si excellents et si complets sur la mission colonisatrice de la France, fasse tout à coup défaut à cette cause, au moment où elle a si grand besoin d'assistance?

Agréez, etc. *Un de vos abonnés.*

Notre abonné et correspondant a tort de s'affliger. Grâce à Dieu, la *Démocratie*, héritière de la *Phalange*, n'abandonne pas la cause des colonies; mais elle n'a garde d'identifier cette cause tout entière avec la représentation coloniale, du moins en ce qui concerne l'Algérie, la seule affaire dont nous voulions en ce moment nous occuper.

Il y a deux choses dans la lettre de notre correspondant : notre critique des opinions d'un grand journal, qui est bien la *Presse*, et notre pensée sur le fond même de la représentation algérienne.

Sur le premier point nous maintenons et confirmons la sévérité de nos jugements. S'il y a un journal qui depuis longtemps blesse la conscience publique par l'exagération de ses censures et l'excentricité de ses vues sur la question algérienne, c'est la *Presse*. Toute sa politique sur ce point se résume en ceci : l'Algérie doit être assimilée à la France, annexée à la France, déclarée partie intégrante du territoire français, à la façon de l'Alsace, de la Corse, des départements conquis par l'empereur sur la Belgique, la Hollande et l'Italie. — Or, qu'est-ce à dire qu'une telle assimilation, sinon que les vaincus sont déclarés sujets de la France au même titre que les Français, jouissant des mêmes droits et soumis aux mêmes charges! que ces peuples divers ne font plus désormais qu'un seul peuple! Voilà ce que nous déclarons hardiment extravagant, absurde, ridicule en ce qui concerne l'Algérie! Jamais le bon sens public n'acceptera que Kabyles, Arabes, Juifs, Nègres, Maures, Turcs de l'Algérie, musulmans ou idolâtres pour la plupart, puissent être soumis au régime français, à la façon des Corses, des Alsaciens, des Belges et des Italiens! Cela vous paraît-il à vous-même comme à nous extravagant, absurde et ridicule? Ne parlez donc plus d'annexion et d'assimilation de l'Algérie à la France, d'annexe du territoire et des races algériennes au territoire et aux races de la France! et renoncez à encourager cette déplorable illusion que la *Presse* est coupable d'entretenir parmi les colons, en disant qu'une telle mesure sauverait l'Algérie! Jamais les lois n'ont rien gagné à méconnaître les faits et à faire violence aux mœurs!

(1) *De la Représentation des Colonies dans le Parlement.*

une surface qui est le tiers de la France. Or, en vérité, est-il bien urgent pour 800 à 900 électeurs, dont le quart est commerçant, et les trois autres quarts presque en entier propriétaires de maisons, d'accorder une représentation particulière, à laquelle l'agriculture et l'industrie resteront généralement étrangères? Mais il s'en faut énormément qu'en France il y ait un député pour chaque 45 000 habitants!

Du reste, nous n'avons aucune objection essentielle à faire contre cette demande des colons; seulement nous protestons contre l'engouement qu'elle inspire à quelques-uns; nous protestons contre l'idée qu'une telle concession suffirait au salut de l'Algérie! Que feront, nous le demandons, deux ou trois députés algériens (et ceci s'applique aux députés des colonies), au milieu de 459 députés de la France? Rien, rien, rien. — Ce qu'il faut à l'Algérie, c'est surtout, avant tout, une énergique constitution municipale, c'est l'organisation de la commune. La commune est la base de toute société, et les droits municipaux sont le principe de tous les droits politiques. Proposez-nous donc des plans d'organisation municipale, les plus parfaits que vous pourrez concevoir, et laissez au temps le soin de mûrir les institutions supérieures. Dans une question qui intéresse la patrie tout entière et l'avenir de la France, gardez-vous de vous faire l'écho de quelques ambitions particulières. Tout au moins ne vous étonnez pas que la *Démocratie pacifique*, peu accessible aux sollicitations de ces ambitieux, refuse de les exalter et de les patroner.

L'*Emancipation* de Toulouse, dans un article d'un ton acerbe dont nous ne lui avions pas donné l'exemple, prétend qu'en combattant la prétention d'interdire le travail dans les communautés religieuses, nous n'avons fait ni plus ni moins que si nous eussions « pris la défense d'une société de fraudeurs de l'octroi, qui passeraient de l'eau-de-vie en contrebande, — par ce motif unique que les fraudeurs *étaient en société*. » L'auteur de ces lignes n'a évidemment pas lu notre article; il aurait vu qu'à diverses reprises nous demandions que les communautés fabricantes fussent soumises à l'impôt qui pèse sur les autres industriels, réunis ou non en société. Nous avons fait observer seulement que ces communautés, en assurant un *minimum* à leurs membres industriels, font plus pour le travailleur que les autres chefs de fabrique, et nous avons invité les industriels à imiter les communautés religieuses sous ce rapport, plutôt que de demander une prohibition qui n'a aucune raison d'exister, les communautés payant l'impôt.

L'*Emancipation* ajoute que toutes les sociétés, même celles d'*escarpes*, seront en droit maintenant de nous demander notre appui. Notre constante opposition aux compagnies financières qui se sont adjugé le monopole de la viabilité en France, et à toutes les autres entreprises de féodalité industrielle, montre suffisamment quel genre d'association nous entendons appuyer. Toute association qui a pour but le bénéfice égoïste des entrepreneurs, est une institution de féodalité, et nous la repoussons de toutes nos forces. Mais toute société qui intéresse le travailleur aux bénéfices du capitaliste, toute association même rudimentaire et imparfaite du capital, du travail et du talent, a droit à toutes nos sympathies, sous quelque patronage qu'elle se présente, car elle est un germe d'avenir. Ce qu'elle a de mauvais finira par disparaître, et le principe restera.

On a reçu à Marseille la nouvelle de l'arrangement définitif du différend turco-grec : cet arrangement, dont on ignore encore les bases, aurait eu lieu sous les auspices de l'Autriche.

FAITS DIVERS.

Le *Réveil du Midi* annonce que, samedi dernier, les magistrats instructeurs de l'affaire Cécile Combettes, ont entendu la déposition d'un frère novice, expulsé depuis quelque temps de la communauté.

— Les journaux de Constantinople du 26 avril et ceux d'Athènes du 30 mai, que nous recevons aujourd'hui, laissent toujours le différend greco-turc à peu près au même point. Il faut croire que la Porte n'a pas accepté la médiation de l'Autriche, invoquée par la Grèce, car voici ce qu'on lit dans le *Journal de Constantinople* :

« La Porte ayant décidé de retirer l'*exequatur* aux consuls grecs établis dans l'empire ottoman, S. Exc. Ali-Effendi, ministre des affaires étrangères, a expédié lundi, l'ordre aux gouverneurs des provinces de rompre les relations avec les consuls grecs accrédités auprès d'eux et de les prévenir que la Porte avait également décidé que dans trente jours la navigation serait interdite en Turquie à la marine marchande hellénique. »

A Athènes, l'intérêt de cette affaire est momentanément effacé par l'intérêt majeur des élections.

RÉCLAMATION. — Les directeurs de l'Ecole des Frères chrétienne à Toulouse ont écrit une lettre au journal *le Droit*, en date du 7 juin, pour nier formellement qu'il résulte de l'instruction que l'assassinat de Cécile Combette ait eu lieu dans leur maison.

NE JOUEZ PAS AVEC LES CHEMINS DE FER. — Un accident bien déplorable est arrivé hier au soir sur le chemin de fer de Saint-Germain. Deux ouvriers peintres employés à des ouvrages de leur état dans les bâtiments de la station de Chatou, avaient projeté après la journée finie, de faire ensemble une course jusqu'au Pecq. L'un d'eux avait un permis de circulation, l'autre n'en avait pas. Ils concertèrent alors une fraude qui est devenue bien funeste à l'un d'eux. Ils convinrent de profiter du moment où le convoi qui allait monter de Paris au Pecq, après avoir stationné à Chatou, se remettrait en marche, pour se jeter sur les marche-pieds et ouvrir une portière, tandis que le conducteur s'élancerait suivant l'usage à son poste.

Malheureusement la maladresse de ces deux imprudents a trompé leur essai : tous deux s'étaient déjà posés sur un des marche-pieds avant que le conducteur eût regagné sa place. L'un trébuche, tombe sous le convoi, qui, déjà en mouvement, lui coupe les deux jambes; l'autre, qui court le même danger de chute, est recueilli par le conducteur, qui l'arrache à une mort certaine.

Le premier a expiré deux heures après; l'autre, échappé au péril, a expliqué aussitôt les faits que nous rapportons.

immense... Le camp était attaqué par des milliers d'Arabes, sous la conduite d'un marabout, le fameux Zizerdout. Vous dire la confusion qui règne dans la salle est impossible, c'est à qui volera aux remparts de terre, seule défense matérielle du camp; acteurs et actrices ont sauté sur leurs fusils, sans prendre le temps de changer de costume. Une lutte épouvantable s'engage, lutte dont l'horreur s'augmente de toute l'obscurité d'une nuit sans étoiles. A l'acharnement fanatique de l'attaque, nos troupes opposent un courage raisonné; l'issue de ce combat n'est pas douteuse : l'ennemi, culbuté sur tous les points, laisse entre nos mains, comme trophée sanglant, un monceau de cadavres... Quelques jours après, dans un ordre du bataillon, Catherine Howard était citée comme s'étant particulièrement distinguée! »

SÉQUESTRATION. — Un fait de séquestration accompli dans les circonstances les plus odieuses, vient d'être découvert à Neufchâtel (Seine-Inférieure), et donne lieu en ce moment aux investigations de la justice. Un individu jouissant d'une certaine aisance avait acheté d'un sien beau-frère un capital dont il lui faisait la rente à fonds perdu; et il s'était obligé en outre à le loger et à le nourrir sa vie durant. La rente était de 450 francs par an. Ne voulant ni nourrir, ni payer, ni assassiner son pensionnaire, voici comment s'y prit son débiteur : Il enferma son parent dans un lieu reculé de sa maison, où il ne lui donnait chaque jour qu'une nourriture immonde et insuffisante. Le malheureux séquestré vivait ainsi ou plutôt mourait lentement au milieu de ses ordures et dans l'atmosphère qu'elles lui faisaient.

On s'étonnait à Neufchâtel de sa disparition, mais on ne pouvait supposer un crime que la position et la fortune du beau-frère semblaient rendre improbable. Moins crédule, un brigadier de gendarmerie, qui avait depuis longtemps recueilli certains bruits et observé certaines démarches, fit part de ses soupçons à l'autorité qui, avec lui, opéra une descente dans la maison. Sommé de représenter son parent, l'inculpé conduisit les agents de la force publique dans une espèce de cave où il gisait en proie à un marasme qui probablement doit terminer bientôt ses jours. Son corps était réduit à l'état de squelette; son intelligence commençait à faire place à l'idiotisme, et c'est à peine s'il put s'expliquer vis-à-vis de ses libérateurs. Le grand air l'avait presque asphyxié.

Les soins les plus empressés lui ont été prodigués, mais on doute qu'ils puissent le sauver.

Le beau-frère a été tout de suite conduit à la maison d'arrêt.

Si, comme cela est présumable, il est traduit aux assises, nous ne serions pas étonnés de le voir déclarer coupable avec des circonstances atténuantes, résultant sans doute de ce que, au lieu de tuer sa victime d'un seul coup, il ne l'a faisait mourir qu'à petit feu.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 11 juin.*

La Chambre continue l'examen de divers chapitres auxquels se réfère l'article 1er du projet de loi sur les crédits supplémentaires de l'Algérie.

CHAP. 29. — *Services militaires indigènes en Algérie*, 432,000 fr.

Il est mis aux voix et adopté.

CHAP. 31. — *Services civils en Algérie*, 307,900 fr.

M. DE TOCQUEVILLE, rapporteur, se plaint qu'on ait accusé la commission d'avoir sévèrement traité, dans son rapport, l'administration de l'Algérie; la commission a rendu justice à l'administration civile, qui a fait tout ce qui dépendait d'elle; il n'a pas tenu à elle que de plus grandes et de meilleures choses fussent faites; mais, si la commission avait pu tout dire, si elle avait pu, pour ainsi dire, mettre le coloris sur la gravure, au lieu de l'accuser de partialité, on l'aurait au contraire accusée de trop de modération. (Mouvement prolongé.)

M. LANJUINAIS. L'année dernière, j'avais signalé à la Chambre l'état de la presse en Algérie; j'avais dit que les journaux d'Afrique, entièrement dévoués à l'administration, refusaient d'enregistrer les plaintes des colons; à cette époque M. le ministre des affaires étrangères me répondit qu'il y avait quelque chose à faire, que ma réclamation était fondée; que toutefois il était impossible, quant à présent, d'accorder des droits politiques aux colons; que cependant il y avait des intérêts légitimes qu'il fallait satisfaire; que la question était extrêmement grave, et que le gouvernement l'examinerait.

Nous savons tous, Messieurs, ce que signifient les promesses de cette nature; car depuis cette époque le gouvernement n'a rien fait à l'égard de la presse d'Afrique.

L'année dernière, on nous donnait des espérances; on nous promettait que ce régime serait modifié. Les promesses se répètent tout le temps que la Chambre est réunie, et à peine est-elle séparée que la presse, en Afrique, retombe sous une censure de plus en plus rigoureuse.

L'honorable orateur cite ici les titres de quelques articles qui ont été supprimés par cette censure, rien que sur le vu de ces titres eux-mêmes, et raconte les entraves de toute nature qui ont empêché, tant à Alger qu'à Marseille la publication d'un journal intitulé les *Deux-Frances*.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je n'ai absolument aucune connaissance du fait qui vient d'être signalé par l'honorable préopinant; j'ai demandé, à cet égard, des explications à mon honorable collègue, M. le ministre de la guerre, et à M. le commissaire du gouvernement, et ils m'ont répondu qu'ils n'en avaient pas non plus connaissance.

Quant au fond de la question, je ne demanderais pas mieux que de la résoudre : je suis convaincu que l'administration locale elle-même aurait intérêt à ce qu'en ce qui concerne les intérêts locaux, la presse fût libre; mais la liberté générale de la presse en Algérie aurait les inconvénients les plus graves pour nos institutions : si on venait demander même que la presse fût soumise à la censure, je ne crois pas que la Chambre dût admettre cette mesure : à plus forte raison la liberté illimitée serait-elle encore plus dangereuse.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT se réserve de discuter les faits signalés par M. Lanjuinais lors de l'examen du budget. Reste maintenant, ajoute-t-il, la question de principe : je ne crois pas que les inconvénients de la liberté de la presse en Afrique soient aussi graves que le prétend M. le ministre des affaires étrangères. Il y a au contraire des inconvénients beaucoup plus grands à entraver la liberté de la presse; car elle est instituée pour surveiller les actes du pouvoir.

Nous discutons en ce moment la grande question de la colonisation : la presse de Paris examine cette question avec une entière liberté; eh bien, messieurs, le *Moniteur algérien*, à propos de l'établissement des camps agricoles, soutient que la colonisation civile est désastreuse, et que la seule colonisation possible est la colonisation militaire. Je demande, messieurs, s'il convient qu'un chef militaire fasse entendre de semblables paroles au moment même où nous délibérons sur cette grave question. Dernièrement, M. le ministre de la guerre a pris une mesure fort sage, selon moi, en punissant un officier supérieur qui avait fait paraître un ordre du jour sans l'autorisation du ministre.

Je demanderai à M. le ministre s'il croira devoir prendre la même mesure à l'égard d'un autre chef militaire qui a publié un ordre du jour sans l'autorisation du ministre, et qui, soit qu'il se trouve en France, soit qu'il se trouve en Afrique, n'en doit pas moins obéissance. (Rumeurs aux centres.) Je signale ces inconvénients, précisément au moment où l'on vient nous alléguer les inconvénients que présenterait la liberté de la presse en Afrique; et je dis que la responsabilité des faits que je signale doit retomber sur ceux qui en sont les auteurs. (Nouvelles rumeurs.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Le gouvernement a placé toute sa confiance dans le gouverneur général de l'Algérie; or, quand le gouvernement a mis sa confiance dans un homme éminent, il passe sous silence même certains écarts qu'il pourrait relever (chuchotements); et le

gouverneur.

Ainsi, je soutiens que s'il y a en Algérie censure, il y a violation flagrante de la charte constitutionnelle.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Si je prends la parole, c'est pour déclarer que nous ne pouvons pas accepter ce qu'a dit le préopinant. Nous ne pouvons pas adhérer à cette théorie, que la liberté de la presse doit être la même partout. Dans nos colonies, la liberté de la presse n'existe pas comme en France, et pourtant on ne s'en est jamais plaint.

M. DUFAURE. Il s'agit de la situation plus ou moins étendue que l'on veut faire à la liberté de la presse en Algérie. (C'est cela.) C'est une question grave, importante à résoudre, entre toutes, et le ministère, nous l'espérons, voudra bien ne pas oublier l'engagement qu'il a pris de s'en occuper incessamment.

Messieurs, c'est une vérité incontestable que notre établissement en Afrique n'est pas régi par les lois et par la constitution qui régissent la France. L'avenir est-il proche où cet établissement pourra entrer en partage de ces droits? Voilà la question. M. le ministre des affaires étrangères la trouve prématurée. Je ne suis pas de cet avis. Je crois que l'on peut se rendre compte de bonne heure du résultat que l'on veut obtenir, afin qu'on tende au but, pas à pas, et que tout de suite on s'occupe des mesures les plus efficaces. D'abord je repousse cette assimilation que l'on veut faire de l'Algérie avec nos colonies, je repousse le régime colonial auquel on voudrait la soumettre.

Non, l'Algérie, comme terre nouvellement conquise, est encore soumise à un état transitoire, à une administration qui n'est pas encore réglée; mais cette transition doit disparaître petit à petit, jusqu'au moment où nous serons assez heureux pour assimiler à notre territoire le fruit de notre conquête. En attendant, Messieurs, il est des libertés, je le sais fort bien, dont l'Algérie ne peut jouir de longtemps.

Ainsi, le jugement des délits de la presse par le jury n'est pas possible, ainsi il y a des choses permises à la presse en France qui doivent lui être interdites en Algérie; mais, puisque vous gouvernez par des ordonnances, déterminez par des ordonnances ce qui sera délit, et doit être puni comme tel par les tribunaux. Aggravez, si vous le croyez convenable, la pénalité chargée de prévenir ou de réprimer les délits, mais qu'avec ces garanties la presse algérienne puisse apprendre à la France ce qui se passe en Afrique.

Le chapitre est mis aux voix et adopté.

M. D'HAUSSONVILLE dépose sur le bureau le rapport de la commission chargé d'examiner le projet de loi relatif à l'institution des tribunaux dans les colonies.

CHAP. 2.— *Colonisation en Algérie*, 200 000 *fr.*

M. BÉHIC propose sur ce chapitre une augmentation de 300 000 fr. et un article additionnel ainsi conçu :

« Sur le chap. 32 des présents crédits, il sera employé une somme de 300 mille francs à l'établissement en Algérie des militaires libérés et mariés, de tout grade et de toutes armes, de l'armée de terre et de l'armée de mer, et choisis de préférence parmi ceux qui auront servi en Afrique.

» Ces militaires libérés seront répartis dans les divers centres agricoles et assimilés en tous points aux colons civils. »

Le chiffre proposé par la commission est mis aux voix et adopté.

M. LE RAPPORTEUR. Je désire présenter des observations très courtes sur l'amendement. La commission, à l'unanimité, a rejeté le principe des camps agricoles. Elle est allée plus loin : elle a rejeté le principe de la colonisation par l'Etat; mais la commission a reconnue que, lorsqu'il ne s'agissait que de secours temporaires, elle a même reconnu qu'il était plus naturel de rendre des services à des hommes qui ont servi leur pays, qu'à des hommes qui n'ont rien fait pour leur pays. Pourtant un dissentiment est né entre la majorité et la minorité sur une question : la majorité a pensé que ces secours ne devaient pas être permanents.

L'amendement de l'honorable M. Béhic a les sympathies de l'immense majorité de la commission; il n'engage pas l'avenir. En conséquence, je déclare que la commission l'accepte.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. TRÉZEL, ministre de la guerre, donne lecture d'une ordonnance royale portant retrait du projet de loi sur les camps agricoles, présenté à la chambre par M. Moline de Saint-Yon, le 27 février dernier. (Mouvement prolongé.)

M. J. DE LASTEYRIE. Nous discutons depuis trois jours pour savoir s'il y a en Algérie une administration et un gouvernement. Nous avions en Algérie un gouverneur général qui avait la pensée des camps agricoles; il a transmis sa pensée au gouvernement, qui s'est empressé de présenter un projet de loi pour la formation de camps agricoles. Quand M. le ministre de la guerre a été appelé dans le sein de la commission, il a déclaré qu'il adoptait en entier le projet présenté par son prédécesseur. Aujourd'hui, M. le gouverneur général donne sa démission, et le gouvernement s'empresse de retirer le projet de loi qu'il avait présenté à sa sollicitation. Je le demande maintenant : qui est-ce qui gouverne? Est-ce le ministre qui est sur ces bancs? est-ce le gouverneur général de l'Algérie? La réponse est évidente et palpable; elle est dans le retrait du projet de loi. (C'est vrai!)

Je rends à M. Bugeaud toute la justice qui lui est due pour la persistance qu'il a mise dans l'adoption de son projet : j'ai combattu son opinion; mais ce qui m'afflige profondément, c'est de voir que dans une question aussi grave que celle qui nous occupe actuellement, celle du système à adopter pour la colonisation de l'Algérie, le gouvernement n'a pas même une opinion. (Adhésion marquée sur tous les bancs. — Silence au banc des ministres.)

M. GUIZOT adhère à l'amendement de M. Béhic. (Sensation prolongée. Longue agitation.)

L'augmentation et l'article additionnel présentés par M. Béhic sont mis aux voix et adoptés.

Les autres chapitres sont également adoptés sans discussion, ainsi que l'art. 1er du projet de loi.

Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par l'art. 1er ci-dessus, au moyen des ressources accordées par la loi de finances du 3 juillet 1846 pour les besoins de l'exercice 1847. — Adopté.

Art. 3. proposé par la commission. Il sera rendu compte aux Chambres, dans la session de 1848, de l'organisation de l'administration civile en Algérie.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Le gouvernement adhère à la proposition de la commission.

Cet article, auquel adhère le ministre, est adopté.

M. GARNIER-PAGÈS propose et développe un amendement ayant pour objet de retirer à la Banque de France l'autorisation de former un comptoir à Alger, si ce comptoir n'est pas établi au 1er janvier 1848.

M. DUMON, ministre des finances, adhère.

Cet amendement est adopté.

Il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble de la loi; en voici le résultat :

Nombre des votants,	261
Majorité absolue,	131
Boules blanches,	231
Boules noires,	30

La chambre adopte.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, à deux heures, discussion de projet de loi d'intérêt local. — Rapports de la commission des pétitions.

La Question agricole.

Nous insérons avec empressement la communication suivante, qui nous est faite par la *Société d'Economie charitable* :

A Messieurs les membres de la Société d'Economie charitable.

Messieurs,

La plus sérieuse des questions qui méritent actuellement l'attention des économistes et des publicistes, la plus urgente, la plus féconde en conséquences politiques, sociales, agricoles, industrielles et financières, est celle du rapport de la production alimentaire avec la consommation.

[illegible] d'hommes, et elle les aura, et si cette augmentation d'hommes exige, au plus bas chiffre, une augmentation de céréales de 31 à 52 millions d'hectolitres, il faut rechercher par quelles ressources, par quels moyens, par quels procédés, la France pourra se procurer cet excédant.

N'est-ce pas qu'il n'y a point de problème d'économie politique plus grave à poser et dont la solution soit plus vitale et plus urgente?

Pour arriver à cette solution, autant que l'immensité de la matière le peut comporter, je me permettrai d'indiquer, sous la forme de questions, les divers ordres de considérations et d'idées qui me paraissent dominer le sujet.

1re *question*. Quel serait le meilleur moyen pour établir, chaque année, la *statistique* la plus exacte et la plus complète de la production alimentaire?

2e *question*. Comment peut-on arriver, par approximation seulement, au *quantùm* de la consommation annuelle de chaque individu, et quel est ce *quantùm?*

3e *question*. Quels seraient les effets d'une habituelle et trop forte disproportion entre la production alimentaire et la consommation, sur la santé publique et la vie moyenne des hommes, sur leur moralité et leur bien-être, sur les sciences, sur l'industrie, sur les beaux-arts, sur la paix et sur la guerre, sur la civilisation, en un mot, sur l'état social et politique de la France et de l'Europe?

4e *question*. Quels sont les effets matériels et moraux des achats de blés, par peur ou par agiotage?

5e *question*. Quel est sur l'apport, le voiturage et la répartition des subsistances, l'effet des canaux, des routes de terre, des chemins de fer et des chemins vicinaux?

6e *question*. Quelles sont les conséquences économiques, agricoles, financières et politiques des importations tant en viande qu'en grains?

7e *question*. Quelle est la quantité de biens communaux, de terres vaines et vagues, de friches, de landes, de pâtures, de marais et de vides forestiers, à mettre en céréales, sans nuire à l'élève des bestiaux, ni à l'aménagement des bois, et en calculant d'une part les frais de dessèchement, de défrichement et de culture, et, d'autre part, le rendement tant immédiat que moyen?

8e *question*. Quelles sont les améliorations possibles, vraies et point exagérées de l'agriculture, par le changement des assolements, la destruction de la vaine pâture, l'augmentation des engrais naturels et artificiels, et l'acclimatement de nouvelles substances alimentaires?

9e *question*. Comment pourrait-on introduire, dans les écoles primaires de la campagne, l'enseignement des notions élémentaires sur l'agriculture?

10e *question*. Par quels procédés mécaniques, et au besoin par quelles mesures législatives, les irrigations, tant des cours d'eau navigables que des cours d'eau non flottables ni navigables qui sillonnent la France en tout sens, pourraient-elles fructueusement s'employer à convertir en prairies ou en cultures rizières, oléagineuses ou potagères, des champs riverains aujourd'hui presque improductifs?

11e *question*. Quels obstacles le régime hypothécaire, le régime dotal, les baux à court terme et leurs résultats, apportent-ils aux progrès de l'agriculture française?

12e *question*. Dans quelle mesure la culture grande, moyenne et petite, approvisionne-t-elle ou épuise-t-elle les marchés des villes?

Dans quelle mesure les pays de grande, moyenne et petite culture, participent-ils à l'accroissement de la population?

13e *question*. En quelle proportion, la pomme de terre entre-t-elle dans la nutrition de la France, et quels sont les avantages et les défauts de ce genre d'aliment?

14e *question*. Que doit-on attendre des nouvelles inventions et méthodes, pour garantir de leurs maladies, des insectes et des accidents ordinaires, soit les blés en meules, en grange, en silos, semés ou sur pied, soit les pommes de terre? Pour moudre les grains, pour bluter les farines, pour fabriquer le pain? Pour faire des économies sur les alimentations purement de luxe dont la farine est la base?

15e *question*. Dans quelle proportion, l'usage et la consommation des légumes, des fruits, des vins et boissons fermentées, du laitage, des œufs, du sucre, du café, du riz, du gibier, des poissons de mer et de rivière, de toute sorte de viandes et autres substances alimentaires, diminuent-ils la dépense des céréales?

16e *question*. Quelle est la différence numérique entre les cultivateurs de toute espèce qui produisent par leur travail manuel, des subsistances de toute espèce, et ceux qui, travailleurs industriels ou non, les consomment?

17e *question*. Quels seraient les effets d'une meilleure répartition de la population entre les villes et les campagnes?

18e *question*. Quels sont les inconvénients, en temps de disette et de chômage, d'une population manufacturière trop nombreuse et trop concentrée, et comment améliorer et garantir sa subsistance?

Et accessoirement, quels seraient dans l'intérêt du peuple, de sa santé, de ses forces et de son bien-être, les moyens de mettre le prix de la viande plus à la portée des artisans, ainsi que des laboureurs?

19e *question*. Quelle est l'influence, dans ses rapports spéciaux avec le problème de la population et des subsistances, de l'impôt des octrois, des excès de boissons spiritueuses, des vices de l'organisation du travail et de l'affaiblissement des mœurs?

20 *question*. Par quels moyens législatifs, pourrait-on agir sur l'équilibre de la population?

21e *question*. Quel est sur le mouvement encombrant de la population l'effet des émigrations en masse soit des ouvriers, soit des laboureurs?

Quel est le chiffre approximatif et quels sont les avantages et les inconvénients de ces sortes d'émigrations?

22e *question*. Quelles ressources peut présenter la colonisation de l'Algérie, soit pour absorber l'excédant de la population, soit pour fournir à la France un supplément de céréales et d'autres espèces d'alimentations?

23e *question*. N'y aurait-il pas lieu de considérer en passant comme moyens auxiliaires de solution économique certains appareils de mélange et de cuisson, certaines institutions spéciales de charité, certaines associations de secours mutuels, ainsi que les bureaux de bienfaisance, les monts-de-piété, les caisses d'épargne, les ateliers de travaux publics, les taxes et tarifs du pain boulange, les bons de différence, les fermes agricoles, les greniers de réserve, les lois de douanes, le commerce des blés, etc.?

Je n'indique ces données générales que comme pouvant aider à la solution du problème, sans toutefois qu'on soit obligé de suivre l'ordre des questions ni d'embrasser toute leur étendue, et je vous demanderai, Messieurs, de me permettre d'offrir au meilleur mémoire sur le sujet une *médaille d'or de douze cents francs.*

C'est peu de chose, sans doute, mais ce qui y ajoute beaucoup de prix, c'est l'attrait de la question même, qui surpasse en importance toutes les autres questions du jour.

J'ai l'honneur d'être, etc. CORMENIN.

Paris, 31 mai 1847.

Ribeauvillé. — M. S. — Reçu les [illegible]. — Merci. — Ne connaissez-vous pas M. Weis......?
Lille. — M. B. — Reçu les 6. — Remerciements. — Nous prenons note.
Bagnères-de-L. — Nous envoyons les liv. par la poste, et les numéros réclamés.
Amiens. — Reçu les 300. — Merci.
Nantes. — M. G. — Vous pouvez marcher sans scrupules.
Libourne. — M. B. — Nous expédions par mess. aujourd'hui. — Reçu les 59.
Bourgoin. — M. G. — Remerciements à tous les trois. — Nous allons tirer 42.
Bone. — M. B. — Votre ami, M. M., nous envoie par la poste, le 7 juin, votre lettre, datée du 24 janvier.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 9 juin. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 1 388 q. 49 k. — Ventes, 1 034 q. 63 k. — Restant, 16 812 q. 43 k. — Cours moyen du jour, 69-83. — Cours-taxe de quinzaine, 69-24. — Ventes en disponibles: Gruaux, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, 75 q. »» k. 68-15 à 70-05. — 2e marque, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — 3e marque, 1 q. »» k. »»-»» à 59-25. — 4e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 94 q. »» k. — Ventes à livrer, 863 q. »» k. 61-15 à 68-80. — Cuisson, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, »» q. »» k. »»-»» à »»-»».

Marché de Sceaux, 7 juin. — Bœufs : amenés, 1004 ; vendus, 977 ; poids moyen, 340 ; 1re q., 1,38 ; 2e, 1,28 ; 3e, 1,15. — Vaches : amenées, 197 ; vendues, 191 ; poids moyen, 230 ; 1re, 1,24 ; 2e, 1,12 ; 3e, 0,96. — Veaux : amenés, 620 ; vendus, 620 ; poids moyen, 53 ; 1re, 1,80 ; 2e, 1,60 ; 3e, 1,40. — Moutons : amenés, 12889 ; vendus, 11167 ; poids moyen, 20 ; 1re, 1,78 ; 2e, 1,60 ; 3e, 1,40.

La Chapelle, 8 juin. — Taureaux : amenés, 33 ; vendus, 31 ; prix, le kil. sur pied, 2,00-1,12. — Vaches grasses : amenées, 130 ; vendues, 93 ; prix, 37,-1,26-1,11-0,94. — Veaux : amenés, 521 ; vendus, 521 ; prix, 1,64-1,80. — Vaches laitières : amenées, 98 ; vendues, 13 ; prix, 140 fr. à 450. — Porcs : amenés, »»» ; vendus, »»» ; prix, »,»»-»,»».

Bourse du 11 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 40	77 45	77 40	77 45	4 Can. 5 0/0 1225 »»
— — fin courant	77 65	77 70	77 55	77 60	Act. d. J. » »» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 25	117 25	117 15	117 15	Ch. S. G. » 915 »»
— — fin courant	117 60	117 60	117 50	117 55	V. r. dr. 325 »»

				INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 50	Banq. de Fr. dr cours	3310 »»	— Ch. anc. 1040 »»
4 0/0 J. »	100 25	O. V. de Par. »	1300 »»	— — nouv. »»»» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	»»» »»	V. r. gauc. 222 50
— fin Ct »	» »»	— Goüin.... »	1190 »»	Paris à Sc. »»» »»
B. du Trés. »	3 1/8	— Gann..... »	1140 »»	— à Orléans 1270 »»
				— à Rouen. 977 50

PRIMES.	fin cour.		fin proch.		
3 p. 0/0...... d. 50	»» »»	77 75	—	78 40 78 25	R.-Havre.. »»» »»
5 p. 0/0...... d. 50	117 80	117 70	—	118 45 118 40	Avignon... »»» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Str. à Bâle. [illegible]
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	Paris-Str.. [illegible]
5 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»	Tours-Nant [illegible]
					Orl.-Vierz. [illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

						INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
NAPLES. au Ct dr cours	» »/»	ROM........	Der C. 100 1/4			C. du Nord [illegible]
Récep. Rotsch. »	»»» »»	BELG. 2 1/2.....	»	»» »/»		Famp-Haz. »»» »»
ESP. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2.....	»	»» »/»		Diep.-Féc. 317 50
— — pass. »	» »/»	de 1840...	»	100 1/4		Boul. à Am. 410 »»
— 3 p. 0/0. »	»» »/»	de 1832...	»	100 1/2		Orl.-Bord. [illegible]
Dette intérieure »	»» »/»	— Banque.....	»	»»» »»		Mont. à Tr. [illegible]
PORTUG. 5 0/0 1837 »	»» »/»	— de Em. 1844..	»	»»»» »»		Paris-Lyon 441 25
HOLL. 2 1/2 »	»» »/»	PIÉMONT.......	»	1125 »»		Bord.-Teste »» »»
HAITI......... »	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»		Zinc V. M.. »»»» »»
						Lin Maber. »»» »»

Union linière... 140 »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	977 50	Orléans à Vierzon.	[illegible]
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	657 5	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1273 75	Marseille à Avign.	734 25	Nord	600 »»
— à Lyon.....	441 75	Paris à Strasbourg	430 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 93; courant du mois, 93 (l'hect.); juillet à août, 96; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 78 à »»-»»; lin, »»; cameline, »»-»» à »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 89; courant du mois, 89; juillet en octobre, 90; novembre et décembre, »».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 juin.

» h. »/» OPÉRA.—
6 h. 3/4 FRANÇAIS.—Pour arriver, l'Indiscret.
7 h. »/» ODÉON.—Une Aventure de Panurge, Pythias, Spartacus.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE.—Les Diamants, le Châlet.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Lolotte, les Habits, Partie à trois.
6 h. 3/4 GYMNASE.—Nuits, Femme, Irène.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Moulin à paroles, les Trois Portiers.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Père et Portier, Henriette et Charlot, le Trottin.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier de Paris.
5 h. 1/4 GAITÉ.—Les Etouffeurs, la Fille d'un Militaire, la Gamine de Paris.
6 h. »/» AMBIGU.—Paris la nuit, Gaspardo.
8 h. »/» CIRQUE.—Soirées équestres.
7 h. 1/4 COMTE.—Gentil-Hussard, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Amours, l'Ile d'Amour, la Chasse aux Jobards.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—La Laide, Villa à vendre, On demande un Mari.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Fille, Chiffon nié, la Laponne, Fifres.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Ah! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Exercices d'équitation, les mardis, jeudis et dimanches.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE.—Grandes soirées musicales et dansantes, les mardis, jeudis, samedis et dimanches.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle).—L'Inondation de la Loire et l'Eglise Saint-Marc, à Venise.— Ouvert tous les jours de 10 h. du matin à 6 h. du soir.— Prix : 1 fr., 2 fr. et 3 fr. — Les enfants 1/2 place.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 12 JUIN.

Les Martyrs de la Régénération sociale.

Il y a un demi siècle à peine, la société française faisait un effort inouï, désespéré, surhumain, pour sortir de l'ordre ancien, pour s'élancer vers une nouvelle terre et de nouveaux cieux. La haine du passé et du présent brûlait toutes les âmes ; c'était une soif de démolition, de destruction, d'anéantissement, que les ruines et les flots de sang ne pouvaient calmer ; le sentiment démocratique, le dévouement à la patrie, la passion de la fraternité et du bonheur public, semblaient justifier tous les égarements révolutionnaires. La nation française eût donné tout son sang pour atteindre à cet avenir de justice et de bonheur que ses philosophes avaient vaguement entrevu.

L'autel et le trône, ces deux antiques colonnes de la civilisation moderne, furent abattus du même coup. Les deux têtes du couple royal tombèrent au cri de *vive la République* ! Déjà séparé de Rome par la loi révolutionnaire, l'Etat déclara hautement que tout ce que le dogme avait enseigné n'était qu'une puérile superstition. Les objets du culte furent profanés, souillés, détruits, et les églises catholiques devinrent des *Temples de la Raison*. Dans sa fièvre révolutionnaire, la nation française ne voulait plus laisser subsister aucune trace de ces deux vieilles institutions, la royauté et le catholicisme ; et, pour anéantir plus vite les habitudes intellectuelles du passé, on immolait les hommes dans lesquels elles s'étaient incarnées.

Immense hécatombe humaine ! Gigantesque sacrifice offert à la démocratie et à la liberté ! Colossale immolation dans laquelle nous comptons tous un parent ou un ami, depuis le chef actuel de l'Etat jusqu'au plus humble prolétaire ! Solidarité sublime qui a mêlé le sang de tous les membres de la société française, et cela pour la plus grande des causes qui ait jamais fait battre le cœur et la tête de l'humanité.

Mais, à travers les ruines et les cadavres, comment marcher vers une société meilleure ? Comment fonder une organisation sociale sur la haine du passé ? Comment transformer les relations humaines avec la terreur et la guillotine ? La nation française ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle faisait fausse route ; et que, pour sortir de la civilisation, elle retournait à la barbarie. Les hommes les plus énergiques et les plus dévoués, qui s'étaient lancés dans ce mouvement, y périrent. Dans son exaltation démocratique, la Convention avait touché aux portes de l'avenir, mais sans pouvoir les ouvrir. Du haut de la montagne, quelques hommes avaient entrevu, à travers un brouillard de sang, les horizons de la terre promise ; mais, comme Moïse, ils n'avaient pu y toucher.

Après ces efforts convulsifs, la nation française sembla se réveiller d'un rêve pénible. Sa robuste constitution n'avait point été affaiblie par la violence de la crise ; mais un immense abattement moral, un désespoir raisonné, un scepticisme profond à l'endroit de la régénération sociale, s'empara des âmes. On refit, on restaura le passé dont les débris jonchaient le sol. Beaux-arts, littérature, croyances religieuses, institutions politiques, tout fut rétabli avec d'insignifiantes modifications.

Somme toute, il se trouva que la Révolution avait plus servi à la société civilisée qu'elle ne lui avait nui. La plupart des anciens abus qu'on avait voulu détruire, subsistaient. La nation proprement dite, c'est-à-dire la grande masse des prolétaires travailleurs, était toujours écrasée par les mêmes fléaux. Vainement Robespierre et la Convention avaient-ils essayé de proclamer le droit à l'*éducation*, au *travail* et à la *retraite* ; l'immense majorité du peuple français n'en restait pas moins soumise à l'exploitation du salaire, aux chances du chômage, à l'ignorance pour ses enfants, à la prostitution pour ses filles, à la mendicité pour ses vieillards. Ce spectacle ne fit qu'augmenter le désenchantement, le scepticisme et l'indifférence en matière de régénération sociale.

Insensiblement, l'égoïsme est devenu le ton général de la société française. La philanthropie n'a plus été qu'un masque, le sentiment démocratique un ridicule. On glorifie encore la Révolution en paroles, mais on n'y croit plus. Les partis qui prétendent la continuer n'inspirent aucune foi, aucun enthousiasme. On dirait que l'âme de cette grande époque s'est peu à peu évanouie par une réaction qui dure encore. Car, il ne faut pas se le dissimuler, les trois journées de juillet n'ont été qu'un éclair passager ; et cet éclair n'a pas arrêté le mouvement de réaction qui s'opère, au nom de l'égoïsme et de la cupidité personnelle, contre le dévouement et l'ambition sociale de nos jours. Loin d'arrêter ce mouvement de réaction, l'éclair de 1830 n'a fait que lui donner un plus facile essor ; il a balayé la place, non pour les grandes idées et les généreux sentiments, mais pour les petits intérêts et les petites passions privées. L'égoïsme, l'individualisme ont été proclamées officiellement par les deux hommes qui représentent le mieux 1830. L'un a dit : *Chacun pour soi, chacun chez soi* ; l'autre s'est écrié : *Enrichissez-vous !*

Les hontes et les corruptions d'aujourd'hui ne sont donc que le corollaire de cette réaction continue contre la grande âme de la Révolution française, contre le sentiment démocratique, contre la foi et l'espérance dans une régénération sociale, qui eut tant de martyrs et de victimes. Il y a cinquante ans, la fraternité était une frénésie, un délire, qui allait jusqu'au sacrifice de soi-même ou à l'immolation d'autrui. Aujourd'hui, l'égoïsme est une maladie hideuse, qui pousse à l'escroquerie, au vol, à la prévarication. Il y a cinquante ans, les hommes politiques, inspirés par l'amour du peuple et de la patrie, donnaient leur fortune et leur vie à la chose publique. Aujourd'hui, électeurs, fonctionnaires, journalistes, trafiquent de leur vote, de leur conscience, de leur talent ; ils dévorent l'Etat, c'est-à-dire les sueurs du peuple. L'énergie de nos pères atteignit à toute la hauteur du fanatisme démocratique. Notre époque, faible et énervée, est tombée au plus bas degré de l'impudeur et de l'avilissement.

Assurément, la nation française n'est pas complice de toutes ces hontes, de toutes ces corruptions ; mais elle ne pourra les faire disparaître que par la résurrection du sentiment démocratique, c'est-à-dire par l'amour du peuple et le désir ardent d'améliorer son sort. Assez, assez de réaction contre cette foi politique et sociale, contre ces élans de régénération et d'avenir qui faisaient battre le cœur de nos pères ! Condamnons les erreurs de la Révolution, rien de mieux ; mais, en rejetant ses dépouilles sanglantes, prenons-en le souffle, l'âme et la vie !

Oui, le sentiment démocratique et unitaire renaîtra en France ; car il n'a pas achevé sa tâche. Il renaîtra calme, éclairé par la science, ayant une méthode pour passer de la civilisation à une phase sociale supérieure. Arrivé à la limite extrême du déliement, l'égoïsme lui-même sentira que son véritable intérêt est l'union, l'association, la solidarité. Riche ou pauvre, prolétaire ou bourgeois, travailleur ou capitaliste, l'individu comprendra que son bonheur est lié au bonheur général. On croira, ne fût-ce que par intérêt, à une meilleure organisation sociale. On cherchera, on reconnaîtra les moyens de transition qui y conduisent. Alors, la société française se remettra en marche vers l'avenir, sans redouter les ruines et les cadavres de 93.

O vous, hommes honnêtes et purs de toutes les opinions, vous qui gémissez des hontes et des corruptions de notre temps ! Et vous, surtout, qui n'appartenez à aucun parti, mais qui avez eu le bonheur d'être touchés par l'idée organisatrice ! Unissez-vous, unissez vos efforts pour favoriser, pour accélérer le mouvement de recomposition morale dont l'heureuse impulsion nous conduira vers cet avenir de justice et de fraternité pour lequel nos pères ont donné leur sang ! Et vous, les premiers-nés de la science sociale, redoublez de zèle et d'ardeur ! Que le spectacle des corruptions présentes vous inspire un nouveau courage, car c'est le signal de l'avènement de votre foi ! Qu'elle rayonne donc autour de vous, chaleureuse, attrayante, pleine de lumière et d'harmonie ! En propageant la pensée qui vous anime, vous ferez œuvre de patriotisme et d'humanité ! Vous consolerez les mânes de ces millions de Français qui sont morts pour délivrer le monde des fléaux civilisés, et le faire passer dans une phase sociale supérieure ! Car ces martyrs du sentiment démocratique et de la régénération sociale, verront qu'ils ont enfin des continuateurs, et que l'œuvre à laquelle ils se sont instinctivement dévoués, va être accomplie avec toute la certitude de la science !

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud est-il communiste ?

La session du printemps, tenue par le grand-conseil du canton de Vaud, s'est terminée au milieu de débats que la situation actuelle de la Suisse rend intéressants. On sait que ce qui pousse l'Autriche à provoquer, de concert avec la France, une intervention chez nos voisins d'au delà du Jura, c'est surtout la crainte des idées communistes, dont l'invasion dans les Etats allemands, si l'on en croit certains cabinets, aurait été favorisées par plusieurs gouvernements cantonaux.

Si tous les radicaux de la Suisse ne sont pas en ce moment entachés de communisme aux yeux des grands Etats voisins, ce ne sera pas la faute des conservateurs, qui ont fait de leur mieux pour

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 13 JUIN.

LA RIVIÈRE DES SONGES.

I.

La baie du Cap de Bonne-Espérance est une des plus belles du monde, après celle de Rio-Janeiro. Les montagnes de la Table et de la Croupe du Lion dominent admirablement cette vaste enceinte, au fond de laquelle se déroule la ville anglo-hollandaise du Cap, avec ses grandes casernes blanches, ses maisons peintes, aux toits couverts d'arbustes et de fleurs, et son église catholique, dont la croix d'or monte dans le ciel bien au-dessus de tout ce qui l'environne, image stérile d'une splendeur éteinte. Vers la fin d'une belle journée d'avril 1857, les avalanches de brume qui se précipitent, à l'approche du soir, du sommet carré de la Table, s'épandaient en nuages pourprés et diaphanes sur les eaux vertes de la baie, et le soleil, en disparaissant derrière les plaines de Constance, teignait de rose les feuilles brillantes des arbres-d'argent, au moment où une persienne de bambou peint s'enroulait de bas en haut à une des croisées d'un riche hôtel, situé sur la place du Stock-Exchange. Une jeune fille s'accouda lentement sur le rebord de la fenêtre, et jeta au dehors un long regard chargé de lassitude et de tristesse. Cette enfant, de seize ans à peine, avait l'idéale beauté des femmes du Nord, quand elles unissent à la limpidité fluide des yeux, à la transparence de la peau, l'abandon pensif et harmonieux de la démarche et de la pose. Par un heureux et rare caprice de la nature, ses cheveux d'un blond cendré, faisaient luire, malgré leur abattement, de grands yeux bruns, dont les cils ombraient ses joues pâlies. Celle de ses mains qu'elle avait posée sur la fenêtre était mince et fine, d'une blancheur de neige, et agitée par instants de petits mouvements nerveux. Ainsi accoudée, vêtue de blanc, mollement inclinée et baignée dans l'ombre lumineuse du soir, on eût dit une de ces vierges idéales, si chères aux poètes allemands. En face d'elle, la baie étendait, sous les reflets rouges du soleil, ses longues houles calmes ; et, par de là les dernières élévations de la côte, l'immensité de l'océan austral se détachait en une ligne d'un bleu sombre. Mais ce large et splendide horizon n'attirait point ses yeux, qui conservaient cette expression vague et flottante propre à qui regarde en soi et semble oublier le monde extérieur.

Il y a toujours quelque chose de gracieux et de touchant dans la tristesse d'une jeune et belle fille ; ce n'est pas le vide glacé du cœur ou de la tête de l'homme, ni la fièvre inquiète qui le pousse aux folles tentatives, à l'accomplissement avorté des actions ou des œuvres ; — c'est un monde de désirs latents qui consument, mais qui n'affaissent point l'âme. Cet idéal indéterminé, cette aspiration vers un bonheur irréalisé tourmente surtout la jeunesse des femmes ; c'est la vie qui veut éclore et qui n'éclot pas ; souffrance analogue à celle qu'on éprouverait à voir blanchir à l'horizon les premières lueurs du jour, et à pressentir un soleil qui ne se lèvera jamais. Edith Polwis en était à ce moment critique, où, privée des affections tutélaires qui mènent doucement les jeunes filles jusqu'au seuil de la vie ; elle hésitait pleine de trouble. Fille unique d'un riche négociant du Cap, elle n'avait jamais connu sa mère, et avait grandi seule et sans amitiés. L'étude avait absorbé son enfance ; de sorte qu'à seize ans elle était la plus savante héritière du Cap. Selon la coutume anglaise, généralement suivie en Europe, mais plus particulièrement encore dans l'Inde et au Cap, on donne une instruction virile aux jeunes filles : sciences, lettres et arts y passent ; que la nature féminine se ploie ou non à l'usage, l'usage est le despote anglais et veut être obéi. Edith avait donc tout appris, si ce n'est la manière d'être heureuse, et possédait tout, si ce n'est le bonheur. Chacun sait la liberté d'action accordée aux jeunes Anglaises. Plus que toute autre encore, Edith était son unique maîtresse, M. Polwis ne s'étant réservé que le droit d'obéissance aux moindres caprices de sa fille ; mais les gros livres de sciences les soirées solitaires autour de la table à thé, en compagnie de son père, de M. John Wood, son cousin, et de trois ou quatre banquiers et négociants, n'étaient pas de nature à lui faire de la vie un paradis. D'un autre côté, la femme, si inférieure à l'homme en ce sens, a l'invincible besoin d'un échange d'affections humaines ; la terre est vide si l'être vivant en disparaît ; elle ne voit le monde extérieur qu'à travers son amour, et la solitude lui pèse comme un néant. Il est sans doute des exceptions à cette règle ; mais qu'elles sont rares ! Edith était femme par excellence, ce qui expliquera pourquoi elle ne se réfugiait pas dans l'admiration de la forte et belle nature qui l'entourait. L'heure où elle devait la comprendre n'était pas venue. En attendant, elle allait se mourant d'un mal insaisissable. Ses yeux s'allanguissaient, ses joues se revêtaient d'une blancheur mâte ; une ombre descendait sur elle et l'enveloppait comme d'un linceul. M. Polwis en eût maigri, s'il n'avait pris depuis longues années la nutritive habitude de manger trois livres de roastbeef par jour, ce qui fait que la santé inquiétante de sa fille lui déchirait le cœur, mais ne diminuait en rien la rotondité de son abdomen. Certes, le digne homme s'ingéniait cruellement à distraire sa fille ; il n'était aucun excès d'imagination auquel il ne se livrât pour atteindre ce but. Ainsi, après avoir fait dorer sur tranche les livres d'Edith, il les faisait argenter ; il encombrait la maison des mille futilités luxueuses, mais fort laides, de l'Inde et de la Chine ; il avait voulu attacher au service spécial de sa fille deux nains hottentots, sylphe et sylphide, l'un en qualité de coureur, l'autre de femme de chambre ; mais Edith, ayant déclaré que ces deux monstres la faisaient mourir de peur, ils avaient été expédiés en Angleterre en compagnie d'une cargaison de girofle, le tout à la consignation de la maison Carter et Cᵉ de Londres. Nous pourrions énumérer encore, si n'était notre crainte d'ennuyer le lecteur, un Babouin élevé à servir à table par un gentleman *ad hoc* du Cap, lequel quadrumane avait coûté cent guinées à M. Polwis, et qu'il destinait à verser le thé chaque soir ; deux petits lions dont il avait fait présent à Edith le jour de sa naissance et qui étaient morts de consomption à force de sauvagerie rentrée ; une gazelle indienne, — son plus charmant cadeau, — victime d'une altercation avec le Babouin ci-dessus, etc., etc. Bref, M. Polwis n'avait pas deviné que sa fille mourait de ne pas aimer et d'être aimée par M. John Wood, son cousin. C'était par suite de cette disposition morale qu'elle songeait tristement à sa fenêtre, par un beau soir d'avril.

Il y avait dix minutes à peine qu'elle était accoudée, silencieuse et indifférente, lorsqu'elle distingua involontairement au milieu des mille têtes affairées qui allaient et venaient sur la place, une figure d'un tout autre aspect, qu'elle se mit à suivre et à examiner sans trop y songer. C'était un jeune homme de haute taille, vêtu de noir, parfaitement cravaté et ganté, aux cheveux blonds, aux traits pâles et corrects. Il se promenait la tête haute, le regard indifférent, les bras serrés au corps. A le voir passer et repasser en ligne droite au milieu des gros négociants, des commis fluets, des femmes, des enfants et des noirs, il n'était pas difficile d'augurer que, s'il eût été nécessaire d'étendre la main ou de presser le pas pour s'opposer à ce qu'un seul de ceux qui l'entouraient passât de vie à trépas, il se fût bien gardé de se donner cette peine. Il n'y avait pas à s'y méprendre : c'était un Anglais de bonne race occupé à s'ennuyer. Non pas, il est vrai, à la manière d'un bourgeois quelconque qui semble regretter ou attendre l'heure du travail, mais à la façon magistrale d'un homme qui accepte franchement sa destinée et qui sait vivre et mourir d'ennui sans avoir recours aux hideux bâillements d'un pleutre désœuvré. Edith fut frappée de cette résignation de bon goût, et, tout en ne quittant pas du regard le promeneur silencieux, elle se laissa aller à se raconter l'histoire probable de ce beau et pâle jeune homme. Pendant ce temps nous renseignerons le lecteur touchant l'histoire vraie de ce nouveau venu.

Georges Adams était fils d'un banquier de la Cité. A vingt ans, il n'avait plus de famille, si ce n'était par ci par là, un cousin, un oncle, quelque chose d'éloigné dont il se souciait médiocrement ; de sorte qu'étant très riche, parfaitement libre et fort excentrique de sa nature, il s'était enfui au plus vite d'Angleterre. De cette époque au moment où il se promenait sur la place du Stock-Exchange au Cap, il avait couru le monde de long en large, — chassé l'ours en Russie, le loup en Lithuanie, l'élan au Canada, le caïman dans l'Amazone et le lion en Afrique, — escaladé le Mont-Blanc, les Andes, Ténériffe, Tristan d'Acuna, le Piton de neige et l'Hymalaya, — descendu la chute du Rhin avec Alexandre Dumas et tué seize tigres royaux dans le Bengale avec Méry.

Il avait tant fait, tant vu, tant senti, la vie lui était si connue, si lourde, si pâle, si longue, — il avait vingt-six ans — qu'il revenait de la Nouvelle-Hollande en Europe pour en finir par le fer, le plomb, la corde ou le poison. Ce désir de retourner se tuer en Angleterre n'était pas purement arbitraire dans son esprit ; il était juste en effet qu'il lui rendît avec la vie le dépôt d'ennui qu'elle lui avait confié au berceau. Or, l'homme propose et Dieu dispose.

La nuit tomba entièrement avant qu'Edith eût achevé de bâtir son histoire. La place du Stock-Exchange changea de promeneurs et Georges Adams disparut, la jeune fille laissa retomber la persienne et son-

Tout récemment encore, une feuille piétiste soutenait que le gouvernement n'agissait que par l'impulsion d'un club radical de Lausanne, connu sous le nom de *Société du peuple travailleur*. La même insinuation se retrouvait dans une lettre adressée au *Courrier suisse* par M. Correvon, qui répétait pour la centième fois cette vieille calomnie tendant à faire passer les conseillers d'Etat pour être des communistes. M. Correvon étant membre du grand Conseil, la lettre signée de lui donna lieu, au sein même de cette assemblée, à une discussion très vive entre les chefs du parti conservateur et MM. les conseilleurs d'Etat Druey, Delarageaz, Briatte, Veillon, Vulliet, Meystre, etc., qui n'eurent pas beaucoup de peine à confondre leurs adversaires.

C'est parce qu'après 1830 ils ont vu la révolution vaudoise escamotée par les doctrinaires et les méthodistes, que les hommes qui sont actuellement au pouvoir, sentant la nécessité d'une réforme sociale, ont cru que ce qu'ils avaient de mieux à faire était d'étudier les différents systèmes qui pouvaient assurer le bien-être de leur pays. Jusqu'en 1833 on s'était trouvé dans l'eldorado de l'individualisme. Quelques voix ayant commencé à protester contre ces tendances, M. Delarageaz, qui les avait écoutées avec attention, se mit alors à lire la *Conspiration* de Babœuf. « J'étudiai, dit-il, ce livre avec avidité, je crus d'abord y trouver le remède que je cherchais contre les maux causés par l'individualisme; mais je ne tardai pas à m'apercevoir qu'en suivant les principes du babouvisme je serais entraîné dans une grave erreur. Je m'abonnai ensuite au *Populaire*, et je lus tous les ouvrages de M. Cabet, où je trouvai de belles choses à côté d'erreurs qui m'ont empêché d'adopter son système. Je ne crois pas que le bonheur de la société puisse se faire aux dépens de celui de l'individu; je ne suis pas communiste; si je l'étais je le dirais hautement, et je prêcherais la communauté.

M. Druey démontre à son tour qu'il n'est point communiste, mais qu'en sa qualité de socialiste, il tient compte à la fois de la liberté individuelle et de l'ordre public, qu'il veut harmoniser. « S'il y a conflit, dit-il, les droits de la société doivent sans doute l'emporter; mais une société bien organisée emporte, par elle-même, tout ce qui est dû légitimement à l'individu. » Quant à M. Cabet, M. Druey l'a fort peu lu, et n'a pas même eu le temps d'achever son *Almanach icarien*.

M. Briatte, autre conseiller d'Etat, croit également devoir se justifier d'être le disciple de M. Cabet, dont il n'a jamais lu un seul ouvrage.

M. Veillon, qui a lu l'ouvrage de M. Proudhon sur la Propriété, n'en pense rien de bon. Cependant il est socialiste, en ce sens qu'il veut comme M. Druey que les droits de la société aient la prééminence sur ceux de l'individu.

M. Vulliet ne se plaindrait point de ce qu'on accusât le conseil d'Etat de communisme, s'il s'agissait, dit-il, non de ce communisme stupide qui consiste dans le partage des terres, mais de ce communisme intelligent qui finira par gouverner la terre, lorsque les lois seront faites dans l'intérêt de tous. Quant à ceux qui, représentant le *peuple travailleur*, comme la partie active qui pousse le gouvernement, montrent le conseil d'Etat livré aux aberrations du devoir garder envers sa famille.

Les conseillers d'Etat vaudois ne se sont pas contentés de repousser le communisme, ils ont donné la définition de leur socialisme. La question capitale est pour eux l'organisation du travail. Or, comme l'a très bien dit M. Delarageaz, l'organisation du travail, telle que l'entendent les socialistes, loin d'être la négation de la propriété, est, au contraire, l'antipode du communisme, puisqu'elle est basée sur la triple association du travail, du capital et du talent. L'organisation du travail, en assurant au travailleur une juste répartition dans les produits, peut seule amener sans crise l'émancipation des classes ouvrières.

Devant les explications nettes et précises des conseillers inculpés de communisme, les conservateurs eussent dû, ce semble, ne plus revenir sur cette absurde accusation. Ils ont persisté néanmoins, en représentant que le socialisme de leurs adversaires n'était qu'un masque sous lequel ils cachaient leurs communisme. « Ils disent que leur doctrine est la réalisation de la charité chrétienne et de la fraternité universelle, s'est écrié M. Jaccard; mais ce n'est pas tout, il faut voir les moyens par lesquels ces principes seront réalisés; ils ne peuvent l'être qu'aux dépens de la liberté du travail et de la propriété. »

M. Frossard veut bien accepter les explications de MM. les conseillers d'Etat regardés comme communistes. Il consent à les reconnaître pour socialistes; mais il prend sur lui d'affirmer que le socialisme rejette le principe de la propriété, car, dit-il, attaquer les propriétaires, c'est aussi violer la propriété. N'y a-t-il pas de quoi s'effrayer, quand on vous voit vous élever contre ceux que vous appelez les *mauvais riches*, quand on vous entend dire que vous avez créé une banque *pour échapper aux capitalistes sans cœur qui exploitent le pauvre*. M. Frossard qui est, à ce qu'il paraît, capitaliste, termine en disant qu'il en appelle au grand jury de la pauvreté. En attendant, il continuera à placer son argent en France.

M. Dapples s'étonne de ce qu'on représente le communisme comme une bête bonne tout au plus à effrayer les enfants. Il désire de tout son cœur que l'avenir ne donne pas raison à ses craintes. Mais si l'on a parlé de communisme, était-ce donc pour en rire? N'y avait-il rien d'inquiétant dans les révélations de Marr, *et dans l'accueil ultra-bienveillant fait à un étranger qui venait prêcher chez nous des doctrines qui se rapprochent beaucoup du communisme?*

L'étranger auquel l'orateur a fait ici allusion, n'étant autre que M. Victor Considerant, MM. Druey, Briatte et Eytel, un peu scandalisés de voir ainsi tourner au profit d'une imputation de communisme l'accueil fait par eux au chef de l'Ecole sociétaire, croient devoir rappeler à M. Dapples, qu'en sa qualité de syndic de Lausanne, il a lui-même parfaitement bien reçu M. Considerant, dont les séances furent, au reste, suivies par une foule de conservateurs. M. Eytel, qui a lui-même accompagné l'orateur socialiste chez M. le syndic, prend chaudement la défense de M. Considerant, et ajoute: « Agirons-nous donc avec moins de liberté qu'on le ne fait en France, où Michel Chevalier a parcouru les rues, portant écrit sur sa poitrine ces mots en grosses lettres:

[illegible] n'a encore décidé qu'une seule des questions importantes qu'il soulève, à savoir: qu'il ne sera plus reçu à l'avenir qu'un seul ordre de praticiens, des docteurs.

Dans la séance d'aujourd'hui, l'assemblée a voté le premier article de la commission, déclarant que l'enseignement médical qui prépare aux épreuves du doctorat, est donné par les Écoles préparatoires et par les Facultés.

Les Idées socialistes à l'Ile Maurice.

Un de nos amis nous adresse la lettre suivante:

Monsieur,

Il y a neuf ans, en 1838, alors que s'accomplissait dans les colonies anglaises ce grand acte de justice, cette solennelle réparation (œuvre des femmes et du peuple d'Angleterre), l'émancipation des esclaves, si un homme plongeant, par la pensée, dans les ténèbres de l'avenir, et s'inspirant de l'idée chrétienne, de l'idée sociale, eût conseillé à ses concitoyens, aux privilégiés de la veille, je ne dirai pas au nom de l'humanité, de la religion, mais purement et simplement au point de vue de leur intérêt bien entendu, sagement compris, de s'associer les nouveau-libres, et d'éviter ainsi les graves inconvénients, les dangers sans nombre du système faux et anti-chrétien du salaire; si un homme, dis-je, plus éclairé, plus avancé que ceux qui l'entouraient eût fait cela on n'eût pas manqué probablement de le traiter de fou, de rêveur, voire même de révolutionnaire, et cette dernière épithète venant l'achever, sa voix eût été étouffée et ses sages avertissements fussent venus se briser contre le double obstacle de l'indifférence et de l'incrédulité générales.

Eh bien! ce que les colons anglais, ce que les planteurs de l'Ile Maurice (puisque aussi bien c'est de cette colonie qu'il s'agit ici), eussent repoussé, en 1838, comme une idée folle et impraticable, comme le rêve d'un cerveau malade, comme une utopie, enfin, voilà qu'ils l'adoptent aujourd'hui ardemment, passionnément, et qu'ils s'accordent tous à condamner, à repousser le salariat comme mauvais, insuffisant, dangereux même en soi, et à demander à l'association de les sauver, de les arracher à une ruine complète, inévitable, chaque jour plus imminente.

Telles sont, Monsieur le rédacteur, les réflexions dont j'ai cru de mon devoir, au nom de cette commune fraternelle qui doit relier entre eux tous les créoles sans distinction d'origine ou de nationalité, de faire précéder la lettre ci-dessous, publiée dans le *Cernéen* de l'Ile Maurice par notre bon et infatigable ami Evenor Dupont, dont le zèle et le dévouement dans la sainte cause de l'association sont au dessus de tout éloge.

Rien, à mon avis, ne pouvait venir plus à propos pour démontrer aux planteurs des Antilles et de Bourbon le bon sens pratique et la haute sagesse des vues du jeune et chaleureux auteur de l'*Appel aux Colons français*, que cette simple lettre d'un homme, qui, mieux placé que tout autre pour bien voir et bien juger, en est arrivé, après une expérience de huit années, à reconnaître avec la grande majorité de ses concitoyens, le caractère éminemment faux et subversif du salaire, et à demander à l'association le salut et l'affranchissement de tous.

---

na. Plusieurs femmes de chambre entrèrent: l'une éclaira l'appartement, l'autre releva le couvercle d'un magnifique piano à queue et disposa les cahiers de musique de manière à en faciliter le choix; une troisième approcha du divan sur lequel Edith s'était à demi couchée, une table chargée de livres et d'albums; une dernière se tint debout devant elle pour attendre ses ordres. Un geste les congédia, et bientôt l'abdomen rebondi de M. Polwis entra majestueusement dans la chambre. Le digne homme frisait la cinquantaine, d'épais cheveux encore noirs ornaient son chef, et sa face vermeille couronnait admirablement la plénitude de son individu. Il s'avança joyeusement vers sa fille et lui dit d'un ton cérémonieux et familier tout à la fois:

— Ma chère enfant, il nous sera fait ce soir une présentation fort intéressante: M. Georges Adams, qui m'est très particulièrement recommandé par la maison Carter et Ce, de Londres. C'est un gentleman de la plus grande distinction, riche comme un nabab et voyageur excentrique. Il sait, dit-on, treize langues vivantes, quelques autres actuellement mortes et plusieurs idiômes. Cela vous distraira. Voulez-vous descendre au salon?

Cela dit, et sans attendre la réponse de sa fille, M. Polwis se retira du même pas alerte.

II.

La Croupe-du-Lion est escarpée et aride du côté de la mer, mais ses versants opposés et les étroites vallées qui en découlent sont couverts d'une riche et vigoureuse végétation. M. Polwis possédait une de ces vallées, sur les deux bords d'une large et limpide rivière, peu profonde, et tapissée presque en entier par les belles plantes aquatiques aux immenses feuilles vernissées et aux éclatantes fleurs blanches qui lui donnaient son nom: la Rivière des Songes. La maison de M. Polwis, bâtie et peinte à l'indienne, était entourée d'un épais bois d'arbres-d'argent et de nopals. Çà et là, dans les rares clairières qui s'y rencontraient, des palmiers nains et des papayers, enlacés de lianes et de buissons de roses, sortaient du milieu des épaisses et sombres mousses du cap, si molles et si fermes à la fois qu'elles se relèvent d'elles-mêmes, sitôt débarrassées du poids qui les foule. Il était huit heures du matin, le soleil commençait à percer d'une clarté plus ardente l'épaisse feuillée du bois, et les oiseaux se taisaient à demi sur les branches. A une lieue environ au-dessus de la maison de M. Polwis, une petite yole verte, aux formes aiguës et surmontée d'un tentelet de coutil blanc à bordures rouges, descendait le cours paresseux de la rivière, tantôt cachée sous les rameaux éplorés des arbustes riverains, tantôt se frayant un sentier limpide au milieu des Songes et des nénuphars. Edith Polwis était indolemment assise sur des coussins, à l'arrière de la petite embarcation, et Georges Adams, tenant en main une pagaye, dirigeait la promenade à l'abri du rivage. Tous deux gardaient le silence. Les belles joues de la jeune fille étaient animées par l'air pur du matin et plus encore par la plénitude du cœur; un heureux et calme sourire entr'ouvrait ses lèvres, et parfois elle posait sa main sur ses yeux comme pour se concentrer dans un monde de félicités. Georges Adams lui-même avait quitté son air contraint et la raideur de ses manières; ses beaux traits respiraient un contentement profond, et les regards qu'il jetait sur Edith étaient pleins d'une tendresse grave et sereine. Il y avait deux mois que Georges s'était présenté chez M. Polwis. Durant ce temps, Edith et lui s'étaient aimés, mais jusqu'au moment où nous les retrouvons, ils ne se l'étaient point encore dit. Le digne M. Polwis, enchanté d'Adams, laissait aller les choses. Il n'en était pas ainsi de M. John Wood. M. John Wood était, nous l'avons dit déjà, un cousin éloigné d'Edith. Sa famille habitait Maurice, et l'avait confié, depuis quelques années, à M. Polwis, pour le façonner à la science commerciale. Le jeune Mauricien n'était ni très beau, ni très spirituel, ni très excellent; mais il était bilieux et vindicatif comme il n'est pas permis de l'être, et s'était épris d'une passion sincère pour sa belle parente, qui ne le lui rendait guères, ce dont il se montrait peu flatté. La présentation d'Adams chez M. Polwis, et la préférence d'Edith pour ce nouveau venu l'avaient profondément irrité, et, lors du départ de tous trois pour la campagne, il était forcément resté au Cap, en proie à toute la colère et à toute la jalousie imaginables. Quant à Edith et à Georges, le souvenir de M. John Wood était bien loin de leur pensée. Chacun d'eux songeait avec une secrète appréhension que l'heure était venue de parler, et Georges qui en était à soupirer sa première élégie, retardait instinctivement un aveu redoutable, — style solennel, mais d'une certaine opportunité dans la circonstance, — car le premier amour est le moins présomptueux de tous; rien n'égale sa modestie, si ce n'est sa timidité, ce qui est d'une niaiserie charmante. Comme au lion de la fable, les ciseaux du premier amour avaient rogné les griffes d'Adams. Il le savait et ne s'en plaignait pas; — elles repoussent si vite! — mais son courage était parti avec elles.

— Vous avez beaucoup voyagé, monsieur Adams, dit Edith; mais avez-vous rencontré dans vos courses lointaines quelque chose d'aussi beau que notre vallée? Je ne sais vraiment d'où venait mon aveuglement. Croiriez-vous que depuis plusieurs années que mon père possède cette habitation, j'ai à peine quitté le Cap? J'aime aujourd'hui cette vallée comme si j'y étais née.

O naïveté! premiers secrets échappés d'un cœur innocent! aveux involontaires! que vous êtes doux à l'oreille de celui qui aime!

Georges rougit comme un enfant et répondit avec un embarras dont il eût bien ri deux mois auparavant.

— Il faut que j'aie bien peu de mémoire, miss Polwis, car j'ai perdu tout souvenir de mes folles excursions. Six belles années de ma jeunesse se sont écoulées comme un mauvais rêve, et voici que je m'éveille. Rien n'est beau comme cette vallée, et vous avez toute raison de l'aimer. Je voudrais y vivre et y mourir, et j'emporterai en Angleterre le regret douloureux d'avoir entrevu le bonheur sans l'atteindre.

— De si graves intérêts sont-ils donc attachés à votre départ? demanda Edith en baissant la tête par une sorte de pressentiment qu'une heure décisive allait sonner pour elle.

— Le plus grave intérêt de la vie, miss Polwis.

Par suite de cette conviction des femmes que l'amour est la chose sérieuse par excellence, conviction qui est aussi le plus souvent la nôtre, Edith se sentit pâlir et crut que Georges retournait se marier en Angleterre.

— Puissiez-vous être heureux, monsieur Adams, vous êtes un ami récent de mon père, mais il vous est plus attaché qu'à bien d'autres plus anciens.

— Et vous, miss Polwis, ne daignerez-vous pas vous souvenir de l'étranger pour qui vous avez eu tant d'aimables bontés?

— Je n'oublierai pas l'ami de mon père; et si les vœux sincères d'Edith Polwis peuvent contribuer à votre plus heureuse destinée, je vous les offre, Georges.

— Edith, Edith! s'écria Georges en s'agenouillant devant elle, me laisserez vous partir? Ne voyez-vous pas que je vous aime, et que si je pars je laisserai ma vie à vos pieds!

La jeune fille se leva toute tremblante et pâle comme une morte. Elle porta la main à son cœur comme pour en comprimer les battements, et retomba sans force sur les coussins de la yole; mais cette commotion dura peu; la noble fille leva sur Georges un regard plein de confiance et d'amour, lui tendit la main, et lui répondit avec cette franchise généreuse, si adorable chez la femme qui la possède:

— Je vous aime aussi, Georges. Je vous le dis sans honte, et j'en suis heureuse et fière.

Georges s'inclina sur la belle main qui lui était offerte et y laissa tomber la première larme qui fût encore sortie de ses yeux.

Ici nous supplions le lecteur de nous pardonner les quelques lignes suivantes; elles sont lyriques, mais elles brûlent de s'échapper du bec de notre plume.

— O première larme de l'amour, comme une perle limpide Dieu te dépose au matin sur la jeunesse en fleur! Heureux qui te garde des ardentes clartés de la vie et te recueille pieusement au plus profond de son cœur! Les jours heureux passeront pour ne plus revenir; la femme aimée oubliera le nom de l'amant; le monde emportera dans ses flots au tumulte stérile les débris du premier paradis; la vieillesse glacera le sang des veines et courbera le front vers la tombe... Mais si tu baignes encore le cœur qui a aimé, ô chère larme! si la fraîcheur printanière a préservé la fleur divine de l'idéal des atteintes du soleil; si rien n'a terni ta chaste transparence... O première larme de l'amour, la mort peut venir,... tu nous auras baptisés pour la vie éternelle!...

La yole aborda en face de la maison, et M. Polwis, suivi du cousin John Wood, vint à la rencontre de Georges et d'Edith.

Le cousin John n'était pas gai, tant s'en fallait; ses yeux noirs lançaient des éclairs menaçants qui présageaient la tempête. La face sereine de M. Polwis respirait en revanche le parfait contentement d'un homme qui gagne beaucoup d'argent. Il donna une cordiale poignée de main à Georges, et cédant bientôt au désir de sa fille, s'éloigna avec elle du côté de la maison. Les deux jeunes gens restèrent en présence, — l'un, tout entier à l'émotion profonde d'un premier bonheur, — l'autre sombre et irrité; — celui-là tout plein d'une bienveillance nouvelle pour tout l'univers, — celui-ci défiant et tout jaune de bile.

— Monsieur Adams veut-il me faire l'honneur de m'accorder dix minutes d'entretien à quelques pas d'ici? demanda John Wood.

— Volontiers, monsieur Wood, répondit Georges.

III.

Quand les deux jeunes gens eurent fait une centaine de pas en silence dans l'épaisseur du bois, M. John Wood s'arrêta, et, s'adossant

SUPPLEMENT.

Agréez, etc.

A. de R. LABISTOUR,
Créole de l'Ile-de-France.

Paris, 11 juin 1847.

Voici la lettre à laquelle notre correspondant fait allusion, et que nous trouvons dans le *Cernéen*, de l'île Maurice :

J'ai lu avec plaisir la lettre d'un *Homme d'affaires*, insérée dans vos colonnes. Ainsi que moi, l'*Homme d'affaires* est partisan de l'association ; il désire la voir établir sur nos propriétés sucrières. En ce point je suis parfaitement d'accord avec lui. Je pense que l'expropriation est un moyen déplorable, un moyen aussi ruineux pour les créanciers que pour les débiteurs. On peut dire que tous les hommes sensés partagent cette opinion. Mais ce n'est là qu'une application restreinte et bornée du principe fécond de l'association.

Je désire aller plus loin que l'*Homme d'affaires* : je propose l'association, non pas seulement aux créanciers et aux débiteurs, mais encore à tous ceux qui possèdent des propriétés rurales, à ceux qui ne doivent rien ou peu de chose, comme à ceux qui sont obérés. Les propriétaires exempts de dettes sont plus libres de leurs actions, et par conséquent plus en mesure d'accueillir l'association que ceux qui ont besoin du consentement de leurs créanciers.

L'*Homme d'affaires* songe seulement aux planteurs endettés et à leurs créanciers. Je m'adresse à tout le monde, parce que l'association est chose excellente, non pour une catégorie particulière, mais pour tous les hommes.

L'*Homme d'affaires* me reproche de m'attacher *à la théorie* ; il m'appelle sur le terrain de la *pratique*. Je lui répondrai courtoisement : Il n'est pas de bonne pratique, sans théorie préalable. La pratique sans théorie marche en aveugle et ne sort pas de la médiocrité. Pour construire un édifice, un vaisseau, les maçons, les charpentiers doivent être guidés par une théorie supérieure ; sans cela que feraient-ils ? Tout au plus une cabane ou une pirogue grossière : la pratique seule ne peut aller au delà de ces informes essais.

Or, qu'est-ce que l'association ? L'assemblage harmonieux *et scientifique* des hommes, de leurs intérêts, de leurs goûts, de leurs penchants divers qu'il faut savoir concilier.

Si des connaissances théoriques sont nécessaires pour unir convenablement des pierres et des bois, des matières brutes et inertes, à plus forte raison sont-elles indispensables pour assembler des hommes, dont les intérêts multiples prennent si facilement des directions divergentes et opposées. Les sociétés civilisées en offrent de tristes et douloureux exemples. Pour établir l'association sur des bases solides, il faut une science, la première, la plus élevée de toutes, la *science sociale*.

Longtemps ignorée des hommes, elle a été enfin découverte par un profond génie. De même la science des lois qui régissent la matière était demeurée cachée, jusqu'au jour où le grand Newton la révéla. Aujourd'hui les principes qui doivent régir les rapports des hommes entre eux, sont connus ainsi que ceux qui régissent les rapports des corps matériels.

Votre correspondant, en lisant ces explications nécessaires, me pardonnera peut-être de m'être quelque peu occupé de théorie, lorsque je cherchais à faire adopter l'association ; de même qu'il pardonne à l'architecte, au constructeur, de donner d'abord la théorie d'un édifice ou d'un navire avant d'en venir à la réalisation.

Il y a déjà plusieurs mois que je conseille l'Association agricole, la mise en actions des sucreries. Beaucoup de personnes, en outre de l'*Homme d'affaires*, apprécient ces belles et bonnes idées. Mais nous [illegible] les esprits à la lumière. La réalisation viendra à son tour. Ce que l'*Homme d'affaires* recommande, n'est que l'association *des capitaux* entre eux, pour la propriété actionnaire des sucreries.

Il faut avouer que les applications de celle-là sont fort lentes, à cause de cette pénible méfiance dont je parlais tout à l'heure. Il y a plusieurs sucreries possédées par deux, trois, même quatre associés. Mais je n'en connais pas qui appartienne encore à un certain nombre d'actionnaires.

Un exemple d'association intelligente, digne de trouver des imitateurs, vient d'être donné récemment (si je suis bien instruit) par deux propriétaires de Flacq. Je veux parler de MM. Gondreville et Martin. Leurs deux sucreries sont voisines. Ils ont compris qu'une seule suffirait parfaitement, et qu'il y aurait économie à fermer l'autre. Ils ont concentré leurs forces sur la mieux placée, où l'on va mettre une puissante cuite à vide. Ils peuvent espérer des millions et plus. Je les leur souhaite de bien bon cœur. Que tous les sucriers de la colonie s'unissent ainsi, seulement deux à deux, et voilà nos sucreries réduites de 220 à 110, avec une immense économie de bras et d'argent. Qui empêche cela ? Mon Dieu, la routine, les préjugés, l'apathie. Mais patience : nous y viendrons. J'ai foi dans le progrès dont je suis l'ami, dans le bon sens de mes chers compatriotes. Puisqu'ils veulent bien m'écouter favorablement, je les sermonnerai si bien que je ne prêcherai pas dans le désert. Avec l'assistance que vient me donner l'*Homme d'affaires*, je leur ferai connaître, comprendre, aimer, adopter l'association. Je ne me décourage pas facilement, quand j'ai l'espoir de faire le bien. Dieu aidant, je lutterai tant qu'il le faudra ; et j'aurai, comme dit l'*Homme d'affaires*, les honnêtes gens pour coadjuteurs ; j'ajoute, tous les hommes éclairés et sensés, tous les hommes de cœur.

Les *travailleurs* paraissent moins méfiants que les *capitalistes*, envers les *propriétaires*. En effet, il existe déjà plusieurs associations partielles, de travailleurs avec des planteurs.

Je ne reviendrai pas sur l'association de Caradec, de Flacq, avec un bon nombre d'ex-apprentis. Elle a été mentionnée avec détail dans vos colonnes, par un de mes amis il y a déjà plusieurs mois.

D'après ce qu'un autre ami m'a fait connaître récemment, M. Comarmond, à la Villebague, vient de s'associer avec une bande d'Indiens, pour planter des cannes, et en partager les produits avec eux, au lieu de leur donner un salaire. Ces hommes, m'assure-t-on travaillent mieux que des salariés.

M. Marcy, à la Montagne-Longue, a pris pour associés une bande de vingt et quelques Chinois. Il partage également avec eux le produit de ses cannes. Ils déploient une grande ardeur à l'ouvrage, et poussent le zèle jusqu'à travailler les dimanches, et même le jour de l'an. Je tiens de M. Marcy lui-même qu'il en est parfaitement satisfait. Ayant fini de nettoyer et chausser les cannes, ils lui ont demandé la permission de défricher une savane, et de la mettre en culture.

M. Ernest d'Unienville, dont l'association avec 140 laboureurs créoles et indiens a déjà été racontée dans votre journal, obtient les plus heureux succès, sur sa propriété sucrerie, à la Savane. J'ai profité d'un jour de vacances pour aller lui faire une courte visite ; et je puis certifier, pour l'avoir vu de mes propres yeux, que son association donne les résultats les plus satisfaisants. Ses hommes font 120 trous de cannes par jour, gaîment, sans se faire prier, et finissent cette tâche de très bonne heure. Le lundi après, le jour de l'an, il n'y en avait *pas un seul absent ou malade*. Je crois le fait unique, ce jour-là, dans toute la colonie. Depuis que l'association a été, chez lui, substituée au salaire, les maladies et les absences ont considérablement diminué. La bonne volonté à l'ouvrage est remarquable chez ces travailleurs. Tous paraissent également animés d'un esprit de partie, au lieu de riz de l'Inde, si inférieur à notre maïs, à notre bon riz créole. Cette innovation serait encore, il faut l'avouer, un excellent fruit de l'association, arbre divin et précieux.

Je me hâte de terminer cette énumération d'*associations pratiques à Maurice* ; car je sens que j'abuse de vos colonnes, et de vos lecteurs, mais c'est *pour leur bien*. J'aurais cependant voulu citer une association récemment établie à la ville, dans une boulangerie. Mais il faut la remettre à une autre fois.

UN AMI DU PROGRÈS.

Mouvement phalanstérien aux États-Unis.

Notre correspondant de New-York nous écrit :

« La cause phalanstérienne fait chez nous de grands progrès. La société des associationnistes américains vient d'avoir à New-York son assemblée annuelle. Une quarantaine de délégués, venus de toutes les parties de l'Union, y assistaient et formaient, on peut le dire, un corps respectable. On y remarquait particulièrement six prêtres appartenant à différents cultes. Les délibérations, toujours dirigées avec une parfaite dignité, ont toutes été l'objet de votes unanimes et enthousiastes. La session a duré trois jours. On tenait deux séances par jour, une le matin, l'autre dans l'après-midi, et la soirée était consacrée à des assemblées publiques qui attiraient un grand concours de population.

» Cette réunion a produit un excellent effet ; elle nous a mis à même de compléter l'organisation de notre mouvement. Jusqu'ici nos efforts avaient manqué de suite, ne s'étaient produits qu'à de longs intervalles, et par conséquent n'avaient eu que peu d'efficacité. Aujourd'hui, nous venons de constituer une organisation centrale à New-York ; l'existence du journal qui nous sert d'organe est assurée ; les orateurs chargés d'exposer la Science parcourent le pays ; en un mot, nous avons pris des mesures pour pousser vigoureusement la propagation. L'espoir de fonder quelque entreprise l'année prochaine anime nos amis. Partout on se montre disposé à prêter attention à nos doctrines. Les préjugés s'affaiblissent ou s'effacent ; des hommes de grande valeur récemment convertis vont nous prêter leurs concours. Les esprits se convainquent de plus en plus que le travail sociétaire est le seul moyen de guérir les maux épouvantables de notre état social. Même les écrivains et les prédicateurs qui n'ont point encore adopté nos principes, commencent à confesser l'énormité du mal qui écrase les hommes, et à comprendre qu'il n'y a de remède que dans une forme quelconque d'association. La carrière est largement ouverte devant nous. Ici, presque tout le monde lit, et lit surtout les journaux. Nous avons donc accès auprès de tous les esprits. Aussi, je n'en doute pas, si nous avions l'argent nécessaire pour couvrir les dépenses de publication, en moins de six mois tous les habitants des États-Unis, hommes, femmes et enfants, connaîtraient la doctrine sociétaire. Tel est le but vers lequel nous allons marcher aussitôt que nous aurons complété notre organisation centrale.

» Ma seule crainte est que nos populations ne veuillent en venir trop promptement aux essais. Elles ont une indomptable énergie pratique et ne peuvent se contenter longtemps de la pure théorie. Dès qu'elles adoptent un principe elles veulent aussitôt le réaliser. Or, nous savons qu'un essai d'association, pour réussir, ne doit être tenté qu'avec toutes les ressources nécessaires en hommes et en argent. Les essais partiels échoueront presque nécessairement, parce qu'ils ne réalisent ni les économies ni les harmonies de la Vie Nouvelle ; sans les premières il est difficile de soutenir la concurrence du travail avili et mal rétribué de la civilisation, et, d'un autre côté, sans les dernières, la porte reste ouverte à la discorde. Aussi les plus

---

contre un palmier, parla ainsi d'un ton funèbre :

— Les jours heureux sont de courte durée, monsieur Adams ; le ciel est pur et brillant au matin, mais nul ne sait si l'orage n'assombrira pas le midi.

Georges regarda l'orateur avec attention et se mit à sourire.

— Je ne sais donc trop, continua imperturbablement M. John Wood, ce que nous garde l'avenir à tous deux ; mais, à en juger par la facilité avec laquelle vous réussissez dans vos entreprises, j'ai lieu de craindre pour vous quelque brusque retour de l'adversité.

— Mon cher monsieur John, dit Georges, voici qui est bien solennel quoique un peu suranné.

— Ne raillez pas, monsieur Adams ; l'heure serait mal choisie.

— Je ne suppose pas cependant, reprit Adams qui commençait à se réjouir beaucoup de la mine funéraire du jeune homme, que vous n'ayez désiré cet entretien que pour me faire un cours de philosophie pratique.

— Je vous demande pardon ; quelque chose d'approchant.

— Et comment nomme-t-on cela ?

— Une leçon de savoir-vivre, monsieur Adams.

— Est-ce toujours dans le sens philosophique ? demanda Georges avec un grand calme.

— C'est à vous d'en décider.

— D'où il suit, monsieur Wood, que vous jugez à propos que nous nous coupions la gorge ? Oserais-je vous prier de m'en donner les raisons ?

— En trois mots : Je vous hais.

— Voilà qui est bientôt dit ; mais, excusez ma curiosité, pourquoi me haïssez-vous ?

— Écoutez, Monsieur, dit John en étendant la main d'un air formidable ; vous vous êtes introduit dans la maison de M. Polwis, mon oncle, et vous m'avez aliéné son amitié.

— Vous vous abusez d'une lourde façon, monsieur Wood ; je ne me souviens pas lui avoir jamais adressé une parole qui vous concernât en quoi que ce soit.

— En second lieu, vous avez surpris les affections d'Edith Polwis, ma parente.

— Monsieur Wood, dit Georges avec fermeté, pas un mot de plus. Je n'autorise personne à scruter mes sentiments ; et quant à miss Polwis, elle a droit à trop de respect pour que son nom soit profané dans une sotte querelle.

— Soit, reprit John en pâlissant de colère ; je ne savais pas monsieur Adams si prompt à parler et si lent à agir. Bref, monsieur, je vous hais, je vous ai outragé, et je suis prêt à vous faire raison.

— Moi, monsieur Wood, je n'ai pour vous ni amitié, ni haine. Votre vie m'est aussi indifférente que votre mort ; et j'accepterais volontiers votre offre honorable si je ne songeais que ce serait mal reconnaître l'aimable hospitalité de M. Polwis que d'ensanglanter sa maison.

— Peu m'importe que vous vous compromettiez ou non. Si votre réputation de courage n'est pas usurpée, dans un quart-d'heure cette affaire sera terminée.

— Elle le sera dès à présent, monsieur Wood. De graves motifs s'opposent à ce duel, et je me dispenserai de vous les expliquer. Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer.

— Vous ne partirez pas ainsi ! s'écria John en saisissant Adams par le bras ; vous ne partirez pas, ou je publierai votre lâcheté aux quatre coins du monde !

— Vous perdez toute mesure, monsieur, dit Georges avec calme. Veuillez laisser mon bras, je vous prie.

Comme M. Wood, en proie à une colère aveugle, ne se hâtait pas d'obtempérer à ce désir raisonnable, Georges secoua la main qui l'arrêtait et continua sa retraite. Mais John l'ayant rejoint et violemment saisi au collet de l'habit, Adams lui porta entre les deux yeux un coup de poing irrésistible qui le renversa sans mouvement sur la mousse.

Certes, nous ne voulons point médire de certaines façons d'agir par trop britanniques, mais nous ne signalons qu'avec peine cette brutalité de Georges Adams, notre héros. *Quantùm mutatus ab illo!* Combien il se présente aux lecteurs, et surtout aux lectrices, différent de celui qui pleurait naguère d'amour aux pieds d'Edith Polwis! Hélas ! que veut-on ? Ce geste, qui effraie notre délicatesse, n'a plus la même portée en Angleterre ; il brise bien les os et tue parfois son homme, mais il se peut qu'il y entre de la grâce et du savoir vivre. Il est vrai de dire que Georges se repentit de s'être laissé emporter par la colère, et il allait revenir sur ses pas du côté où gisait M. John Wood, quand il s'entendit appeler par M. Polwis. Se doutant bien qu'Edith avait tout dit à son père et que son sort allait être décidé, il se hâta d'accourir au devant du négociant. Celui-ci paraissait fort ému ; son visage vermeil avait pâli ; une agitation insolite se lisait sur ses traits d'ordinaire si calmes et si sereins. A cette vue, Georges sentit le froid de la peur se glisser dans ses veines. A coup sûr, pensa-t-il, M. Polwis est furieux, et je suis perdu. Il abordait donc son hôte avec de mortelles appréhensions, lorsque ce dernier, rompant en visière à toutes ses manières d'être et d'agir normales, lui jeta les bras autour du cou et se mit à pleurer sur son épaule.

— Edith... m'a tout dit, murmurait-il au milieu de ses larmes ; c'est une noble fille... vous êtes un honnête jeune homme... Adams ! Embrassez-moi, mon jeune ami.

Georges trouva dans sa joie la force de soutenir M. Polwis et son attendrissement, et le remercia avec chaleur ; mais le digne homme l'interrompit soudainement en lui disant, moitié riant, moitié pleurant :

— C'est bon, c'est bon, Adams... Allons déjeuner, mon ami.

Ce à quoi Georges donna sur-le-champ son adhésion, attendu que l'amour effaçait complètement de son esprit le souvenir de M. John Wood.

Qu'ils étaient heureux et beaux de leur bonheur ces deux jeunes amants venus l'un vers l'autre des deux bouts du monde ! Que la vie leur semblait riche et sublime ! Que la brise chantait de joyeuses mélodies dans les larges feuilles dont l'ombre les abritait ! Que ces fruits éclatants d'Afrique étaient parfumés ! Que cet agreste déjeuner de fiançailles était bon ! Que M. Polwis avait d'appétit ! — Nous aimons les gens heureux, ils donnent seuls une raison d'être à l'humanité. La laideur et les grincements de dents ne nous ont jamais autant appris touchant la destinée de l'homme sur la terre que la jubilation d'un marmot de deux ans qui mange des confitures. Nous oserons même proclamer qu'il n'est rien tel au monde que d'être païen, couronné d'hyacinthes et sacrifiant à Iacchos, le dieu vermeil ; à moins d'être ascète et de mourir au désert, dévoré par la flamme de l'idéal... Car étant intégral, nous enveloppons ce qui fut, ce qui est et ce qui sera dans la synthèse ultérieure. Or, Edith et Georges se regardaient et souriaient doucement dans la plénitude de leurs cœurs et dans la certitude de leur prochain bonheur.

A cet endroit de notre histoire, il nous vient une hésitation cruelle. Le récit présent est véridique ; nous l'avons recueilli sur les lieux, au moment même où les événements qu'il contient impressionnaient le plus vivement tous les esprits. Mais, sans altérer entièrement la vérité, devons-nous la modifier pour le plus grand intérêt de nos lecteurs ? Voilà la question. D'une part, notre péripétie est fort dramatique, mais, qui plus est, mélodramatique, expression qui n'entraîne avec elle aucune idée musicale. A vrai dire, c'est un horrible massacre ; mais qui sait jusqu'à quel point peut se porter la rage d'un cousin jaloux ? Personne ne pourra jamais le dire. En voici néanmoins un léger aperçu :

L'appétit joyeux de M. Polwis tirait péniblement à sa fin, et les deux amants s'adressaient déjà quelques-unes de ces bienheureuses paroles de familiarité première qui font de la terre un ciel, quand la face pâle de John Wood parut tout à coup à l'entrée du bois. Nul ne le vit. Il se dirigea avec précaution vers le pavillon qu'il habitait et en sortit bientôt. Arrivé à quelques pas de la table autour de laquelle déjeunaient nos trois amis, il leva un pistolet et dit :

— Georges Adams, vous êtes un lâche et vous mourrez comme un chien !

Le coup partit et Adams tomba en arrière sans pousser un soupir. La balle lui avait passé au travers du cœur. Avant que le bruit se fût éteint, une seconde explosion eut lieu. John Wood s'était brûlé la cervelle. Edith tomba inanimée aux côtés de son amant, tandis que M. Polwis restait l'œil hagard, les mains étendues et le corps pétrifié. Nous n'essaierons pas de le nier ; voici un affreux dénouement ; mais du moins on nous rendra la justice de dire que nous l'avons rapidement esquissé et rien de plus.

Edith, — si elle n'est déjà morte, — mourra comme Ophélie. Elle se promène trop souvent sur la Rivière des Songes, dans la yole où Georges lui a dit qu'il l'aimait. La rivière est peu profonde, mais il y a place sous les Songes verts pour une frêle jeune fille dont l'esprit est parti pour la sphère où s'est envolée l'âme de Georges. Dans les éclaircies d'herbes et de fleurs que sillonne la yole, on voit trop souvent le ciel, et le ciel est plus beau que la terre, et il est d'usage que les amants malheureux s'y rendent par la route la plus courte qui est celle de l'eau ; quand cette dernière est transparente et que le ciel est pur. Edith mourra comme Ophélie. C'est une fin charmante. Meurs donc comme ta pâle sœur du nord, ô blanche enfant du midi. Il est beau de quitter la terre, jeunes, innocentes et belles comme vous.

— X. —

[illegible] rier, ce philosophe, cet organisateur éminemment populaire, au nom de qui le grand sens et le beau génie de Béranger n'ont pas craint de rattacher les espérances de l'avenir. C'est qu'en effet l'Ecole socialiste ne se forme point pour détruire : elle respecte la propriété, la famille, le mariage, les gouvernements, elle respecte tout, excepté les vices. Ne voulant organiser que les forces productrices de l'homme, afin de pouvoir satisfaire plus abondamment à ses besoins, plus complètement à sa nature, plus universellement aux conditions avantageuses de son état social, elle est dès lors favorable au bon ordre, au travail, et surtout à l'union, ce grand levier de toute activité.

Aussi ne pouvons-nous qu'applaudir aux facilités que le gouvernement lui a accordées pour se produire, persuadé qu'il n'a qu'à y gagner, et que les principes d'un vrai libéralisme aussi bien que d'une sage politique et d'une impartialité nécessaire à l'indépendance de la pensée, ont été satisfaits par l'autorisation accordée à M. Hennequin de se faire entendre en public. Le contraire, du reste, n'eût pas été supposable : car s'il est permis de se rendre aux cours d'assises où se déroulent les exemples les plus affreux de corruption et d'immoralité, et cela pendant toute l'année, il serait inadmissible qu'un homme instruit et dévoué, paisible propagateur des idées d'ordre, de travail et de félicité commune, ne pût se faire entendre parmi nous.

M. Hennequin a donc commencé son cours de science sociale lundi dernier 31 mai, et l'a poursuivi en séances publiques, pendant les trois jours subséquents.

Les vices de la société actuelle étaient trop faciles à démontrer pour que le professeur eût besoin d'y insister longtemps. La misère, l'irrégularité du travail, l'insuffisance des richesses, l'indifférence des grands, les murmures des petits, l'égoïsme de tous, sont des choses trop aisées et trop pénibles à constater, pour qu'un esprit pratique qui veut faire autre chose que des récriminations, prît plaisir à des attaques si faciles, et pour qu'une âme généreuse, souffrante du malheur de ses frères, consentît à s'y appesantir. Cependant, si l'on souffre du mal, on n'en connaît pas toujours la cause. Peu de personnes ont réfléchi à la grande quantité de forces improductrices qui chôment, pour ainsi dire, constamment au sein du corps social. Pour fournir seulement aux besoins d'une seule famille, à quelle multiplicité de marchands ne faut-il pas recourir ! Et ces marchands, que font-ils, sinon arrêter au passage les marchandises entre les producteurs et les consommateurs, les renchérir et en tirer un tribut inutile aux uns et aux autres. Combien, dès lors, de bras, d'intelligence, d'activité perdue pour le bien-être commun ! Non-seulement l'abondance des productions est diminuée par l'absence de cette multitude retirée loin des champs du travail producteur, mais ce qui est produit devient plus cher, et ceux mêmes qui le renchérissent contribuent à le diminuer encore par leur propre consommation. Mais si une commune s'entendait, par exemple, pour établir un vaste magasin auquel présideraient des hommes spéciaux, de vrais fonctionnaires publics, habiles à apprécier la bonne qualité des marchandises, n'ayant aucun intérêt à tromper sur leur valeur, les recevant directement des producteurs et les transmettant directement aux consommateurs, n'est-il pas vrai que les habitants de cette commune seraient bien mieux servis, et que sa population serait d'autant plus florissante qu'un plus grand nombre de ses membres pourrait se livrer eux-mêmes à un travail fructueux pour tous.

Eh bien, disait M. Hennequin, si Fourier se fût borné à de pareilles conceptions, il eût certainement été compris, on l'eût appelé un grand économiste ; mais il n'aurait rien fondé, car ce principe de garantie n'est pas un principe créateur.

Le principe de l'harmonie dans la variété n'est pas non plus un principe nouveau. Depuis la création du monde les trois règnes de la nature ont existé en vertu de la même loi. Les êtres vivants sont bien divers les uns des autres, et cependant ils forment tous ensemble le règne animal. Les vertébrés et les invertébrés présentent dans leur série respective beaucoup de familles, de genres, d'espèces et de variétés. Toute la zoologie est fondée sur leur classification. On peut en dire autant des plantes : elles sont toutes ou phanérogames ou cryptogames. Dans la première de ces deux divisions elles sont toutes ou monocotylédonées ou dicotylédonées ; mais ces dernières classes elles-mêmes contiennent encore une infinité de séries, de groupes et de tribus, dont l'ensemble constitue le règne végétal, parfaitement distinct du règne animal, et dont la classification ne représente que l'ordre harmonique de leur dissémination. On pourrait en dire autant des minéraux ; pourquoi ne peut-on pas en dire autant des hommes ? La nature ne crée-t-elle pas des aptitudes plus prononcées dans les uns que dans les autres ? Et si chacun était libre de suivre ses aptitudes, ne serait-ce pas un bonheur pour lui ? les produits de son activité ne seraient-ils pas plus parfaits ? Et si tous étaient actifs, si tous étaient heureux, si toutes les productions de l'homme étaient plus abondantes et meilleures, n'y aurait-il pas plus d'aisance et de bonheur commun ; en un mot, l'humanité ne se développerait-elle pas bien mieux dans les conditions de sa véritable vie et selon l'ordre de la nature ? Je vais plus loin : les lois de la nature sont l'expression la plus incontestable de la volonté de Dieu ; or, les hommes seraient nécessairement aussi dans un état beaucoup plus conforme à la volonté de Dieu, par conséquent plus religieux et plus moraux.

Oh ! voilà que vous vous lancez dans les utopies ; voilà qui est impossible, voilà ce que vous ne réaliserez jamais ! — C'est ce que l'on a dit à Fourier. — Eh bien, il s'est trouvé des hommes de cœur et de convictions profondes, qui ont dit : c'est possible que nous ne le fassions pas ; mais c'est un bien de le tenter ; c'est un devoir pour nous, qui croyons qu'on pourra le faire. Et dès ce moment ils ont sacrifié leur position acquise dans le monde, leur fortune, leur avenir et peut-être leur vie, à poursuivre la réalisation de ce bonheur commun par la propagation de leurs doctrines.

Comme celui dont il est dit qu'il se dépensa tout entier pour le bien de ses frères, ils sont allés de lieu en lieu, non point pour vendre ou acheter, ni pour leur plaisir ou leur santé, ni pour leur gloire ou leur fortune. Ils sont allés pour appeler les hommes à la glorification de leur Dieu ; non point par des macérations infructueuses, par des pratiques puériles, par des mutilations d'intelligence, d'affections ou d'activité, contraires au vœu de la nature, contraires par conséquent à la volonté même de ce Dieu que les gymnosophistes prétendaient honorer ; mais par le travail, le bonheur, l'harmonie ; en un mot par la fraternité même que le Christ avait prêchée il y a bientôt deux mille ans, et que toutes les sociétés religieuses fondées en son nom n'ont pas encore été capables de réaliser. Eh bien ! de tels hommes ne méritent-ils pas au moins nos sympathies et notre reconnaissance ?

On dit qu'ils sont des fous... Eh ! messieurs, plût à Dieu qu'il y eût beaucoup de fous de cette sorte ! Plût à Dieu même que parmi vous il y eût beaucoup de personnes d'autant d'esprit, de dévouement et de lumières qu'ils vous en ont montrés !

L'ordre et l'harmonie résident donc partout, hormis dans l'état so- [illegible] croyez-vous pas qu'en les laissant persévérer dans ces premiers exercices, en les y dirigeant, et eux-mêmes en s'y perfectionnant, en arrivant peu à peu à produire des plans d'architecture, de vraies mécaniques, de beaux et bons dessins ; ne croyez-vous pas, Messieurs, qu'ils continueront de trouver le même plaisir à ces occupations, qu'ils y en trouveront même davantage, et qu'enfin ils auront donné à la société, l'un un excellent architecte, l'autre un grand industriel, celui-ci un musicien, celui-là un horticulteur, et ainsi de suite ?

Voilà ce que nous disait M. Hennequin, il est possible qu'il se trompe, mais il ne serait pas impossible non plus qu'il eût raison ; nous le soupçonnerions même de croire qu'alors le travail serait bien plus attrayant qu'aujourd'hui, et que les résultats en seraient bien plus parfaits. Qu'a fait au contraire notre civilisation qui taxe de pareilles doctrines de folie ? L'essor de l'enfance est comprimé ; toutes les éducations sont jetées dans le même moule. Au lieu d'avoir des hommes spéciaux, éminents chacun dans sa partie, elle a une foule de médiocrités uniformes, impropres à tout travail particulier ; et ce qu'il y a de pis, c'est que cette foule n'est pas heureuse, qu'elle a gémi dans les colléges, gémi à la porte encombrée de toutes les administrations, ces grands déversoirs d'une pareille engeance, gémi dès son berceau, sans jamais trouver aucun plaisir dans un travail, pour lequel les directions de la nature n'ont pas été consultées, et gémira jusqu'à la mort sur l'absence de ces biens, de ce bonheur, de ces affections si rares d'un cœur aimant, que chacun de nous a cependant entrevues comme une apparition dorée, dans les rapides illusions du matin de la vie.

Mais un besoin aussi universel serait-il donc condamné à n'être jamais qu'une illusion, une espérance incessamment déçue ?... L'Ecole socialiste ne le pense pas.

Personne ne trouve que les coalitions, l'accaparement, l'agiotage, les grèves d'ouvriers, les guerres intestines ou du dehors, soient favorables à un Etat. Mais bien peu cherchent sincèrement le moyen d'y pourvoir ; et ce moyen ne peut être trouvé, à moins que le principe social, qui amène ces résultats, ne soit remplacé par un autre principe. Quel est celui qui fait agir la grande majorité des hommes ? C'est l'égoïsme ; et cela est clair : si personne ne pense à nous, il faut bien que nous y pensions nous-mêmes. Si la société n'a d'énergie que pour nous réprimer et nous punir, il faut bien que nous en ayions à la place pour faire notre fortune. Hélas ! que parlé-je de faire fortune, lorsqu'il est tant d'infortunés qui ont peine à gagner leur vie ! Mais la vie ne leur a-t-elle pas été donnée ? Pourquoi sont-ils condamnés à la gagner encore ? Pourquoi point de bonheur, point de plaisirs, point d'instruction, point d'élégance ? Oh ! non, le monde n'est pas aussi bien qu'il pourrait l'être ; non ! Le malheureux qui souffre de la misère, de l'ignorance et de la faim, qui souffre en lui, qui souffre en ses enfants, qui n'a ni les jouissances du luxe, ni celles de l'intelligence, ni même celles de la bête des champs, qui voit en liberté croître ses petits au sein de la nature ; le malheureux qui ne trouve pas même du travail pour subsister, et qui est dédaigné par cette société sans entrailles, qu'il sert de ses laborieuses douleurs, et qui le repousse, elle, de ses calmes loisirs ; non ! ce pauvre n'est pas le frère de ces riches ; le principe d'amour inauguré par Jésus-Christ n'est point réalisé ; cette fraternité évangélique, dont les magnifiques espérances se déploient depuis dix-huit cents ans au sein des églises chrétiennes, n'est point encore arrivée à y régner en esprit et en vérité.

S'il a fallu des siècles aussi longs, des agitations aussi nombreuses pour arriver à ne pas la réaliser encore, ne vous étonnez pas des quelques années de tâtonnements et de premiers essais, employées depuis 1808, par les socialistes pour la réaliser.

Jésus-Christ a dit que le principe d'amour résumait en lui seul la loi et les prophètes ; il a donné pour seul commandement, l'ordre de l'observer, et ses infidèles ministres ont dit à l'homme : Pratique telle et telle cérémonie, soumets-toi à telle et telle pénitence, et tu seras chrétien, et tu seras heureux. Ah ! tu seras heureux : mais tes frères le seront-ils ? Tu seras heureux ! Mais, dites-moi, l'avez-vous été ? — Non, l'humanité n'a pas été heureuse, parce qu'elle n'a pas suivi la véritable voie du christianisme. Qu'importe que ce soit sous d'autres noms que celui de chrétien qu'on vienne nous parler d'amour, d'association et de fraternité sincère ? Si ceux qui portent le titre de chrétiens, ne le sont pas, voudront-ils défendre à d'autres de l'être sous un autre nom ? Mais les premiers disciples de Jésus-Christ non plus ne s'appelaient pas chrétiens : ils s'appelaient les frères ; et en voyant des hommes nouveaux reprendre avec tant de ferveur l'idée de la fraternité, poursuivre à leur insu peut-être l'œuvre de Jésus-Christ, qui disait : C'est à ceci que l'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres ; il me semble entendre sa voix divine prononcer encore ces touchantes paroles, et les adresser à ceux qui méritent le nom porté par les premiers chrétiens.

Et nous, Messieurs, ajouta M. Hennequin en terminant, dussions-nous, comme Moïse, n'apercevoir que du haut d'un lointain avenir la réalisation de ces promesses du passé, et sans entrer nous-mêmes dans cette terre du bonheur, consacrer toute notre vie à y diriger du moins quelques-uns de nos frères, nous nous applaudirons encore de pouvoir mourir comme lui, sur le seuil de cette Chanaan nouvelle que nous leur aurons ouverte sans en avoir goûté.

Il est inutile de dire que les quatre séances données par M. Hennequin à notre ville ont été suivies par une affluence de plus en plus nombreuse, et pour laquelle peut-être le vaste local qui lui était destiné eût fini plus tard par être trop étroit.

Cela montre du moins que les railleries et le dédain ne suffisent pas pour répondre à un système qui excite l'intérêt de tant de monde.

A. M.

D'un autre côté, voici ce que nous écrit notre correspondant de Valence :

Amis, Victor Hennequin nous a quittés hier pour se rendre à Vienne. Il a donné à Valence quatre séances de science sociale ; la foule augmentait chaque jour, on se pressait aux portes du théâtre ; le succès de notre missionnaire a été complet. L'article du *Courrier de la Drôme* que je vous envoie vous mettra au courant de l'effet général produit par Hennequin. Cet article m'a paru très bienveillant : il est écrit par un pasteur qui n'est point encore phalanstérien, mais qui a un grand cœur et une haute intelligence, c'est à dire tout ce qu'il faut pour le devenir à coup sûr. Il exprime parfaitement la manière de voir de tous ceux qui ont suivi les leçons ; mais il ne dit pas assez quelle habileté, quelle clarté, que d'esprit et de logique notre apôtre a versés dans chaque séance ; il ne dit point que presque toutes les femmes applaudissent à la doctrine, séduites, je crois, autant par la simplicité gracieuse de l'orateur que par l'idée du Maître.

Ces quatre jours ont passé bien vite. L'idée phalanstérienne est vraiment fraternelle, et pendant que nous avons eu ici Victor Hennequin, tout le groupe se serrait autour de lui comme autour d'un ami savant et [illegible] Vendredi, nous [illegible] destinées humaines ! La cosmogonie de notre Maître nous laissant espérer que des régions élevées qu'il habite il nous contemple et suit nos efforts, promettons à M. Hennequin, son illustre apôtre, que nous redoublerons de zèle dans l'espoir que chacun de nous, apportant une pierre au phalanstère, bientôt on verra s'élever le majestueux palais de l'humanité sur le frontispice duquel on pourra écrire avec vérité cette belle parole du Christ : Fraternité ! — *A Fourier le grand !*

Par M. Bancel.

Je ne sais, Messieurs et amis, si vous éprouvez le sentiment que j'ai au fond de l'âme : le portrait de cet homme qui n'est plus, veillant sur la réunion de ses disciples, me fait trouver dans cette fête à la fois de la tristesse et de l'espérance ; de la tristesse parce que Fourier est mort abreuvé d'amertume et découragé ; de l'espérance, parce que son idée est immortelle et rayonne au-dessus de sa tombe. Aujourd'hui, un apôtre de cette idée est venu parmi nous ; son passage ne restera pas stérile. Il n'aura pas semé sa parole sur des pierres arides ; cette parole est tombée sur une terre jeune encore que nos efforts rendront féconde.

» Ne l'oubliez jamais, messieurs, notre Doctrine est à la fois du domaine de la spéculation et du domaine de l'application. Elle élève l'esprit et fortifie le cœur ; mais il ne faut pas se contenter de ces jouissances internes de la pensée, il faut agir chacun en dehors de soi, il faut y grouper autour de l'idée phalanstérienne toutes les intelligences honnêtes, toutes les âmes droites, tous les hommes de bonne volonté ?

Ai-je besoin de vous le dire à vous qui connaissez les merveilles de la Série ? Chaque groupe pivote autour d'un chef ; c'est là une loi d'ordre, de progrès, d'éclat, de durée ! Notre pivot, c'est le centre, c'est ce faisceau d'hommes généreux et avancés qui tiennent le drapeau de la réformation pacifique. Eh bien ! que V. Hennequin les assure de notre estime et de notre sympathie !

Continuez votre route, infatigable apôtre, et lorsque vous irez à Paris, après avoir semé partout un peu d'espérance et un peu de science, dites à nos condisciples, aux chefs du mouvement sociétaire, que nous savons leur courage et que nous les aimons ! Dites-leur que personne ici ne doute de leur loyauté et de leur désintéressement.

. . . .

...... Et dans quel moment ont-ils tous fait choix de cette noble profession de pauvreté ? Lorsque partout la soif de l'or s'éveille et s'irrite, lorsque de toutes parts l'unité politique et sociale est déchirée par la lutte des partis et la haine vivace des intérêts matériels ; lorsque la France ne sent plus battre son cœur à cause de la corruption qui le ronge ; au moment suprême où le prolétariat dressé demande enfin la cause de ses souffrances, où la société qui s'écroule rend un gémissement sinistre pareil au bruit d'un vaisseau qui sombre... C'est alors que vous apportez la loi, la vérité, la vie ! C'est alors que vous ouvrez votre main pleine de leçons salutaires... et vos dévouements fleurissent sur des ruines ?

M. V. Hennequin a dit :

Messieurs et amis, je ne saurais jamais oublier ma résidence trop courte au milieu de vous. Pendant les jours si rapides qui viennent de s'écouler, nous avons vécu en frères, et, je vous le dis avec certitude, dans la grande famille phalanstérienne, le groupe de Valence se distingue entre tous par l'unité, par la concorde.

Etre au milieu de vous c'est déjà vivre en harmonie, au moins par le cœur, et le phalanstère est déjà réalisé dans vos âmes.

Plaignons ceux qui calomnient la nature humaine, répondons-leur en donnant tous l'exemple du dévouement à nos idées, et, s'ils rient encore de ces sentiments qui les dépassent, n'oublions pas qu'il y a 1800 ans cette parole fut dite : La folie selon le monde est la sagesse devant Dieu.

L'humanité, n'en doutez pas, est excellente ; elle mérite qu'on se sacrifie pour elle. Le jour de mon arrivée ici, lorsque le hasard ou la providence me conduisit avec plusieurs d'entre vous au milieu de l'incendie qui venait d'éclater à Saint-Pérey, n'était-il pas touchant de voir tous ces paysans, les femmes et les enfants avant tous, s'empressant à l'appel du tambour et du tocsin avec plus d'ardeur que loup-cervier de la Bourse ne courut jamais à la curée, ces villageois portant leurs seaux, formant de longues chaînes et déplorant ce malheur d'un seul d'entre eux comme une calamité publique ?

Le principe de la charité brûle dans tous les cœurs, la solidarité sociale y est en germe. Nos faux systèmes, nos philosophies tortueuses nous empêchent seuls de voir la vérité, comme les branches croisées des arbres empêchent le voyageur perdu dans une sombre forêt d'apercevoir la clarté du ciel.

Cette forêt n'est pas inextricable, et, guidée par le génie de Fourier, l'humanité sortira du labyrinthe, le fil conducteur est dans nos mains. Fût-il jamais une mission plus belle que la nôtre ? Lorsqu'on raconta à Clovis, au père de la monarchie française, la passion du Rédempteur, la flagellation, le crucifiement, il s'écria plein d'ardeur et de foi : Que n'étais-je là avec mes Francs !

Les temps de la passion sont revenus ; c'est toujours l'idée divine que l'on flagelle, toujours le Verbe de rédemption que l'on insulte, toujours l'émanation de la Providence que l'on voudrait crucifier : mais vous êtes là, vous saurez vous montrer dignes d'avoir compris les premiers la doctrine qui sauvera le monde.

La *Presse* publie ce matin la note remise par M. de Girardin à la commission de la Chambre des députés chargée d'examiner la demande de la Chambre des pairs. Nous en reproduisons les principaux passages :

« Je ne puis que répéter devant la commission ce que j'ai dit dans l'intérieur de mon bureau, ce que je suis prêt à répéter de nouveau à la tribune de la chambre.

» Il n'a jamais dû entrer dans mon esprit aucune pensée d'offense à la Chambre des pairs, que j'ai constamment défendue, OBSTINÉMENT IMMUABLEMENT, selon les expressions d'un journal. Les 40 volumes dont se compose la collection de la *Presse* sont là pour protester contre l'injure, et j'oserais presque dire l'ingratitude d'une telle imputation. J'ajoute qu'en parlant de *promesses* de pairie, qui s'étaient vendues, je n'ai nullement prétendu faire allusion à aucune des nominations qui ont eu lieu.

» Cette déclaration spontanée, solennelle, sans réserve, trois fois réitérée, est une satisfaction qui doit suffire et suffira, je n'en doute pas, à la susceptibilité de la Chambre des pairs, sentiment de susceptibilité qui, même exagéré, ne fait qu'ajouter à mon respect pour elle......

» Une promesse de pair de France a été faite, non contre le paiement dans les mains d'un ministre et à son profit, d'une somme quelconque, mais contre le versement de cette somme dans la caisse d'un journal à l'existence duquel le cabinet attachait beaucoup de prix. La somme a été versée, mais la promesse de pairie n'a pas été tenue.

du gouvernement, par M. le ministre des finances, non-seulement à l'imputation d'une *promesse de pairie*, mais encore à l'imputation d'une concession de *privilége de théâtre* et à divers autres faits allégués, c'est à la tribune que je me réserve d'y répondre, si l'expression n'est pas expliquée ou retirée.

» Ce serait au gouvernement à établir qu'il est resté étranger au trafic que la *Presse*, parmi tous les journaux, n'a pas été seule à signaler ; mais de ce qu'il prétendrait en avoir ignoré l'existence, cela ne suffirait pas pour faire d'une vérité une calomnie. »

La commission se réunira lundi prochain pour entendre la lecture du rapport de M. Lavielle. Il sera distribué mardi aux députés, et discuté en séance publique jeudi prochain.

Le ministère a, dit-on, résolu de poser la question de cabinet sur l'affaire de M. Emile de Girardin. M. le ministre de l'intérieur qui est arrivé ce soir à Paris, reprendrait lundi ses travaux législatifs.

La philanthropie n'est pas la vertu favorite des entrepreneurs de chemins de fer. Pour économiser quelques écus, ces messieurs font faire quelquefois à leurs ouvriers des travaux très dangereux, et, lorsqu'il en résulte quelque accident, il faut épuiser toutes les juridictions pour en arracher une légitime indemnité : un malheureux ouvrier ayant été renversé par un wagon de matériaux qu'il était chargé de pousser avec quelques autres camarades, eut la jambe broyée et dut subir l'amputation. Après une enquête, le tribunal avait condamné les entrepreneurs à une indemnité de 4 000 francs, sentence qui a été confirmée en appel ; dans l'enquête qui eut lieu sur l'accident, un magistrat représentait à un employé du chemin de fer, particulier d'origine anglaise, les dangers du mode de travail imposé aux ouvriers, et lui demandait pourquoi, au lieu de bras d'hommes, on n'employait pas un plus grand nombre de chevaux. Ah ! répondit le témoin avec autant de flegme que de franchise, c'est que ce travail est trop dangereux pour les chevaux ! (*Corsaire.*)

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

La discussion sur l'Algérie a duré toute la semaine à la Chambre des députés. On a beaucoup parlé de colonisation ; aux flots d'encre déjà répandus sur cette question ont été encore ajoutées des paroles inutiles. — L'expédition exécutée par le maréchal Bugeaud, malgré les Chambres et les ministres, contre les populations paisibles de la Kabylie, vivement attaquée par la commission, a été mal défendue par M. Guizot, qui semble faiblir sous le poids des fautes énormes du cabinet. M. Dufaure, président de la commission, a prouvé avec une supériorité écrasante que le ministère s'était laissé forcer la main par le maréchal gouverneur. Celui-ci, au surplus, vient de donner sa démission ; on ne sait encore si elle sera acceptée, le maréchal trouvant un appui extra-parlementaire dans un éminent personnage.

— La Chambre des pairs a aussi employé sa semaine à la discussion d'un projet de loi sur l'organisation médicale, et n'a point encore terminé son œuvre laborieuse.

— Un projet de loi a été présenté aux députés pour exonérer la compagnie de chemin de fer des embranchements sur Dieppe et Fécamp de l'obligation de construire la branche correspondant avec Caudebec.

— La position morale de la haute administration continue à être des plus déplorables. Quoique appuyée sur une immense majorité dans les deux Chambres et sur une armée formidable, elle dépérit. La Bourgeoisie ne sait pas gouverner ; elle a voulu vivre par l'égoïsme et l'égoïsme la tue. Jouir du présent, ne pas se soucier de l'avenir, jouir pour soi seul et sa famille, ne pas se soucier du peuple, voilà quelle a été sa déplorable politique. Elle a acheté quelques moments de tranquillité en s'effaçant à l'extérieur, en oubliant tout principe généreux et progressif à l'intérieur. Mais le peuple a recueilli l'héritage des doctrines vivifiantes qui seules ont fait de la France une grande nation ; il reprend lui-même la longue élaboration des principes sociaux, abandonnée par les classes gouvernementales ; il ne s'attache aux débats et aux scandales de la scène politique que pour en tirer une leçon continuelle, mais son cœur et son esprit sont ailleurs, et dans son patient travail il cherche, il trouvera les bases radicalement nouvelles d'une société plus équitable, plus morale, plus humaine.

PORTUGAL.

Les escadres de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre au service de l'absolutisme vaincu.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Les dernières nouvelles de Portugal nous apportent quelques détails sur la prise du corps d'armée du comte das Antas.

» Le comte das Antas s'était embarqué à Oporto avec 2 500 hommes et une batterie d'artillerie sur douze bâtiments à voiles et à vapeur, afin d'aller tenter un débarquement à Lisbonne. Il a été arrêté à sa sortie du port par les escadres combinées, et, malgré ses instances pour être ramené à Oporto, il a été dirigé sur la rade de Lisbonne, où la flotte et sa prise venaient de jeter l'ancre.

» Le corps d'armée espagnol est entré dans la place de Valence de Minho en Portugal, après avoir chassé des environs les forces de la junte qui bloquaient la ville, les a poursuivies, et s'est emparé d'un village où elles s'étaient retranchées. Elles ont eu 14 hommes tués et 40 faits prisonniers. »

Le *Journal des Débats* ne dit pas par quelle voie ces nouvelles sont arrivées. Les dernières venues par les journaux espagnols annonçaient au contraire un arrangement amiable. Nous voulons donc encore croire que le fait rapporté par le journal semi-officiel n'est qu'un de ces bruits comme il en court chaque jour à la Bourse ; nous le voulons croire pour l'honneur de M. Guizot qui ne peut pas vouloir donner une seconde édition de son voyage à Gand au devant des alliés qui venaient nous imposer un roi ; nous le voulons croire pour l'honneur du gouvernement français qui ne peut pas renier aussi audacieusement son origine et faire si bon marché de son principe.

Napoléon disait, lit-on à ce sujet dans la *Gazette de France*, qu'un gouvernement, pour se fortifier, doit se retremper dans son principe. Nos ministres croient que le gouvernement de juillet doit se retremper hors de son principe.

Le *Standard* du 10 juin publie le document suivant, renfermant les instructions officielles données à sir W. Parker, relativement aux opérations des bâtiments anglais placés sous ses ordres :

... mers et autres bâtiments au gouvernement de la reine. On pourrait aussi prier sir W. Parker d'examiner s'il serait praticable de déloger les troupes du vicomte Sa da Bandeira de Sétubal, soit par une attaque du côté de la mer, combinée avec un mouvement opéré par les troupes de la reine sur le front du côté de terre, ou par une simple attaque par les vaisseaux de guerre.

Toutefois il serait à désirer que le blocus d'Oporto fût rendu effectif sans perdre de temps. Les bâtiments de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne ne peuvent pas, conformément aux droits des gens, être employés à renforcer actuellement ce blocus, en éloignant les bâtiments marchands, soit à leur entrée, soit à leur sortie. Cette opération doit être effectuée par les bâtiments de guerre de la reine de Portugal ; mais les bâtiments anglais qui pourront se trouver en vue du port pourront servir à maintenir la force portugaise du blocus en position convenable. Il est probable qu'une force espagnole partira de Salamanque et descendra le long de la rive droite du Douro pour coopérer avec les forces que commande le maréchal Saldanha sur la rive gauche, et qu'ainsi elle interceptera les approvisionnements qu'Oporto tire maintenant de ce pays productif au nord. Il y a lieu de croire que si cette opération est convenablement exécutée par terre, et si le blocus est maintenu avec vigueur par mer, Oporto sera avant peu contraint de se rendre, faute d'approvisionnements, et sans effusion de sang. Mais l'attitude différente que le gouvernement anglais va prendre à l'égard de la guerre civile, l'Angleterre s'engageant d'intervenir activement dans cette guerre, de concert avec la France et l'Espagne, au lieu de demeurer, comme elle l'a fait jusqu'ici, spectatrice passive des événements, pourra modifier la conduite de la junte ou de la population d'Oporto vis-à-vis des résidents anglais dans cette ville. Dès lors, il sera nécessaire que des mesures immédiates soient adoptées pour donner à ces résidents anglais les moyens de s'éloigner, et d'emmener d'Oporto leurs familles et leurs biens mobiliers, si tel est leur désir. Il est fort à désirer que les objets que se proposent les alliés puissent être accomplis sans donner l'assaut à Oporto, et sans la perte d'hommes et l'effusion du sang que devra occasionner l'attaque de cette ville fortifiée et pourvue comme elle l'est d'une garnison.

Ainsi, voilà plusieurs jours que toutes les pièces de ce grand procès sont publiques en Angleterre, et, chez nous, c'est aujourd'hui seulement qu'elles ont été déposées à la Chambre. Pour que nous agissions, il faut qu'au autre gouvernement nous en ait donné le signal.

GRANDE-BRETAGNE.

Nous ne trouvons rien d'intéressant dans les journaux anglais ; non pas que les questions politiques et sociales traitées dans les Chambres et dans la presse manquent d'importance en elles-mêmes, mais la manière dont elles sont traitées est si bourgeoise, et en même temps si perfide, qu'on a de la peine à s'intéresser, soit aux peuples dupés par les intrigues jésuitiques de la féodalité nouvelle, soit aux envahissements de l'égoïsme rapace qui prépare une révolution prochaine dans les Etats constitutionnels de l'Europe.

L'intervention de la quadruple alliance dans les affaires de Portugal excite de vives réclamations de la part de quelques journaux, sans influence sur le gouvernement ; mais les grands journaux mercantiles prétendent que l'Angleterre a été obligée de faire acte d'intervention pour ne pas laisser intervenir la France et l'Espagne seules. Le sentiment du pays est généralement contraire à cet acte de haute oppression de la part des trois grandes puissances, et le ministère se défend assez mal contre les interpellations accusatrices qui lui sont adressées ; mais l'égoïsme général a poussé de si profondes racines dans les consciences voraces et démoralisées, que le plus grand mal se confond avec le plus léger défaut dans l'indifférence de tout le monde, pour ce qui ne concerne pas immédiatement les individus ou les corporations privilégiées.

On fait beaucoup de bruit contre cette intervention, mais rien n'indique qu'on s'occupe sérieusement d'y mettre empêchement. En voyant de pareils actes de la part des gouvernants constitutionnels, et une pareille indifférence égoïste de la part des peuples libres, on a peine à se défendre d'un sentiment de dégoût universel pour les peuples civilisés et leur ignoble politique matérielle et cupide. Et qu'on ne dise pas que les gouvernants soient plus corrompus que les gouvernés, car sans l'appui direct ou indirect des derniers, les premiers ne pourraient continuer leur influence démoralisante. Dans un tel état de choses, on ne peut que devenir indifférent à tous les malheurs de réaction violente qu'une pareille politique ne peut manquer de produire en Europe.

Le prix du pain continue à baisser sur les marchés de Londres, mais la misère des travailleurs n'en est guère moins intense, car le travail manque et la journée est mal payée.

L'état de l'Irlande est toujours le même. Les pauvres travailleurs continuent à y mourir de famine et de fièvre pendant que les journaux donnent des listes considérables de vaisseaux qui arrivent dans les ports de la Grande-Bretagne, chargés de vivres, tirés de l'Irlande, pour satisfaire le luxe des grands propriétaires qui n'habitent pas le pays.

La rupture entre la Jeune-Irlande et les partisans d'O'Connell est plus grande que jamais, depuis la mort de celui-ci. On accuse O'Connell d'avoir trahi le parti du rappel, par des considérations d'intérêts personnels et d'influence parlementaire.

L'égoïsme et le népotisme, voilà le mal de l'époque. En Irlande, comme partout ailleurs en Europe, aujourd'hui, la peur des familles qui ont des enfants à placer ou à établir dans le monde a gagné toutes les classes, et les affaires de principes et de conscience sont remises aux calendes grecques, c'est-à-dire ajournées jusqu'au moment où le monde politique et social sera précipité dans l'abîme révolutionnaire.

BELGIQUE.

Les élections.

Le libéralisme a remporté une grande victoire en Belgique. Les élections qui ont eu lieu mardi dernier dans tous les districts du royaume ont eu pour résultat de réduire à 3 ou 4 voix au plus la majorité dans la chambre des représentants et à 7 ou 8 voix cette même majorité dans le sénat assemblé, où jusqu'à ce jour l'opposition se réduisait à une quinzaine de voix sur 47 membres.

Le ministère De Theux chercherait en vain à dissimuler sa défaite. Sur 60 élections pour la chambre, 36 appartiennent à l'opposition et 24 seulement au cabinet, et parmi les anciens députés de la majorité soumis à la réélection, il en est dont l'élimination a un caractère très significatif : de ce nombre sont MM. Desmaisières, Dumortier et de Smet, le premier, gouverneur de la Flandre orientale, membre de la chambre depuis douze ans, le second, l'une des colonnes du parti catholique, membre de la chambre depuis la première législature, et enfin le troisième, l'un des membres les plus fidèles et les plus actifs de cette majorité ... dats libéraux suffirait à elle seule pour constituer une manifestation imposante contre l'administration actuelle ; et cette manifestation acquiert une gravité nouvelle lorsqu'elle vient simultanément avec celles de Bruxelles, de Liége, de Tournay, de Mons, de Verviers, d'Alost et de Soignies.

Le cabinet doit se retirer ; le fait ne fait plus question pour personne aujourd'hui. Il se retrancherait vainement pour rester au pouvoir derrière des motifs tirés des moyens employés par ses adversaires pour arriver au succès. Quels qu'aient pu être ces moyens ils n'existent plus, ils ne peuvent plus tomber sous son appréciation ; le fait seul reste, et ce fait, c'est un échec général qui ne lui laisse plus d'autre alternative que celle de la retraite.

Jamais, depuis la révolution, aucune élection n'avait amené autant de nouveaux membres dans la Chambre (un quart du nombre total), et jamais surtout, on doit le dire à l'honneur du corps électoral, les nouveaux élus n'ont présenté autant de valeur personnelle que ceux de mardi. L'opinion libérale peut particulièrement être fière du brillant contingent qu'elle fournit. Parmi ses élus, on remarque des orateurs réputés du premier mérite (MM. Van Huffel et frère), des administrateurs distingués (MM. Rousselle et Bruneau) ; des hommes possédant à un degré éminent la connaissance des intérêts de l'industrie (MM. Gilson et T'Kindt de Naeyer notamment). L'opinion libérale voit donc grandir à la fois ses forces, sa puissance et ses moyens d'action.

Si les modifications apportées par les élections de mardi à la composition de la Chambre des représentants, sont grandes, capitales, celles que ces élections ont apportées à la composition du Sénat ne le sont pas moins ; elles le sont peut-être davantage encore.

Ces dernières élections se résument dans une différence de *onze voix* en faveur de l'opinion libérale sur 31 élections, ou de plus du tiers ; tandis que les élections pour la Chambre ne se résument que dans une différence (fort belle cependant), de *quinze voix* sur 60, ou du quart.

ALLEMAGNE.

La Diète. — L'opposition et le roi en Prusse. — Les Débats en Allemagne. — Une nouvelle possible. — La justice de Berlin.

La diète prussienne poursuit ses travaux avec lenteur, mais avec persévérance. La majorité de la diète se prononce de plus en plus en faveur du progrès, et cette majorité est composée, comme on sait, des deux tiers des membres de l'assemblée. Cette semaine elle a prié le roi de fixer la périodicité des *Etats*, et le roi a promis de donner suite au vœu de la diète. Frédéric-Guillaume veut le bien de son peuple. Il cèdera toujours aux représentants de son pays, pour peu que ceux-ci persévèrent dans leurs projets. Il est juste de dire que les membres de la diète sont presque tous des hommes qui combattent pour des idées et des convictions, mais nullement pour des intérêts. Pas un des membres de l'opposition ne songe à devenir ministre ou courtisan ; ils ne combattent ni la royauté, ni le roi, ni ses ministres ; ils luttent en faveur de tout ce qui leur paraît juste, raisonnable et compatible avec les idées de progrès ; peu leur importent les hommes, pourvu que les choses soient changées, réformées et adaptées aux principes qu'ils professent. C'est là une véritable opposition, et c'est la seule raison pourquoi S. M. cède sur presque tous les points. Le roi de Prusse sait, du reste, que MM. de Vinke et de Schwerin, chefs de l'opposition, ne sont pas ses ennemis ; ce sont de braves et loyaux gentilshommes, attachés de cœur à la royauté, mais ce sont avant tout des chevaliers du Saint-Esprit et du progrès, et qui ne croient servir leur roi qu'en servant le peuple. C'est ce que M. de Schwerin a bien expliqué dans son dernier discours. « Je suis attaché de cœur, a-t-il dit à notre auguste monarque, mais je crois ne pouvoir le servir qu'en servant le progrès et les droits du peuple. L'édifice de la royauté repose uniquement sur la raison, le droit et l'amour du peuple. Ce sont des soutiens mille fois plus puissants que des colonnes de diamant. »

Les journaux allemands, naïfs qu'ils sont, s'étonnent que le *Journal des Débats* patronne la liberté et le progrès à Berlin, tandis qu'il est l'organe borné de l'immobilisme à Paris. Est-ce que le progrès à Berlin ne l'est point à Paris ? « Devons-nous nous attendre, s'écrie un journal rhénan, à ce que M. Guizot proteste en Prusse comme en Suisse, contre les réformes intérieures, parce que ces réformes sont contraires aux traités de 1815. Ce serait plaisant. Voici ce que nous répondons à ce capucin qui dirige la politique française : Monsieur, sous Louis XV, de scandaleuse mémoire, la France, alors peuplée de 25 millions d'hommes et soutenue par l'Autriche et la Russie, a fait la guerre à la Prusse qui ne comptait que 5 millions d'habitants. Et cependant les Français ont été battus à Rossbach, car les Français étaient des hommes sans principes, et à la tête des Prussiens se trouvait un philosophe qui s'appelait Frédéric-le-Grand.

« Les Français, comme les autres nations, ne sont forts qu'autant que libres eux-mêmes ils se battent pour un principe, c'est-à-dire pour la liberté. Dès qu'ils viendront en esclaves, subjuguer leurs frères, il leur arrivera tôt ou tard ce qui leur est arrivé à Leipzig et à Waterloo. »

Les prévenus de l'émeute de Berlin ont été jugés publiquement ; la plupart d'entre eux ont été condamnés à 2 et 3 mois de prison. Qu'on compare la justice de Berlin avec celle de Lille et de Buzançais et l'on verra que la Prusse absolutiste est en avant d'un demi-siècle de la France constitutionnelle.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — La commission d'instruction de la Cour des pairs a entendu comme témoin M. Capin, avocat de Paris.

— Le conseil des ministres a délibéré sur la proposition de réduction de l'impôt sur le sel. Le ministère, qui avait d'abord été d'avis d'accepter la réduction à partir de 1850, a décidé qu'il la repousserait à la tribune, et qu'il prendrait l'engagement de présenter à la prochaine session un projet de loi sur la question, en même temps que la création d'un nouvel impôt pour compenser les pertes résultant pour le trésor de cette réduction.

— Ce n'est point à Marseille, comme il y était attendu, c'est au port de Cette que le maréchal Bugeaud doit débarquer en revenant d'Alger.

— La reine Christine est arrivée à Toulon, de retour de son voyage à Naples, et est attendue lundi prochain à Paris.

— La reine Isabelle et son époux continuent à vivre en mésintelligence.

Don Francisco ne sort pas du Pardo. On avait dit qu'il y avait reçu

vernement devait être transporté de Mexico à Alaya, petite ville située dans les montagnes.

— L'auteur d'*Antigone*, d'*Orphée*, de la *Palingénésie sociale*, M. Ballanche, membre de l'Academie française, est mort aujourd'hui 12 juin, à trois heures et demie du soir, à l'âge de 71 ans. M. Ballanche était, non-seulement un philosophe profond, un éminent écrivain, mais encore un homme d'un caractère noble, élevé, aimable. C'est une grande perte pour ses amis ; c'en est une plus grande encore pour le pays, dont il était sans contredit l'une des gloires.

— M. Carayon-Latour, receveur général de la Gironde, vient de mourir à Bordeaux.

— Le célèbre historien et poète, M. Guiseppe Borghi, abbé commandeur du couvent des Capucins de Saint-Caliste, à Rome, vient de mourir à l'âge de 57 ans. M. Borghi était né à Bibieno (Piémont), en 1790. On a de lui un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels son *Discours sur l'Histoire universelle*, ses *Hymnes sacrées* et sa traduction en vers italiens de *Pindare*, avec notes et commentaires ont acquis une grande célébrité.

— Il résulte d'une enquête faite par une commission parlementaire qui a entendu le président de la société commerciale des Indes orientales pour le commerce du thé, que les différentes nuances du thé envoyé en Europe sont le résultat d'un procédé de teinture que les Chinois font subir au thé pour se conformer aux goûts des marchands européens ; si bien qu'il ne leur en coûterait pas davantage de nous envoyer du thé jaune, rouge ou bleu si telle était la mode.

— Notre correspondance des Antilles nous fait pressentir un grand déficit dans la récolte du sucre, malgré la belle apparence qu'elle offrait jusqu'ici. Le travail des ateliers étant diminué de moitié, on estime que le port du Havre recevra cette année à peine son contingent habituel, qui est de 52 à 54 000 barriques, du 1er janvier au 31 décembre. (*Courrier du Havre.*)

— Voici un fait qui prouve la puissance non conductrice de l'argile mêlée de sable. Une épaisseur de trois centimètres d'argile et de sable suffit à intercepter pendant vingt minutes la chaleur d'une masse de fer fondu pesant onze tonnes. Il est facile de voir quelle application l'on pourrait faire d'un pareil mélange, soit comme préservateur contre l'incendie, soit comme conservateur de la chaleur.

— Deux événements tragiques sont arrivés à Nancy cette semaine et presque coup sur coup. Lundi, une marchande de la foire a été frappée à la tête d'un coup de couteau par un remplaçant, et mardi, dans la matinée, un jeune mari, comptant au plus quelques mois de ménage, a assassiné sa femme.

ERRATA. L'article du numéro d'hier sur l'*Organisation médicale* contient les fautes d'impression suivantes que nous rectifions :

2e page, 2e colonne, 7e alinéa, au lieu de « régulariser, » *lisez* « vulgariser ; »

3e colonne, 2e alinéa, « ce système *qui a* pour objet de faire revivre un amendement de M. Cousin, » *lisez* « qu'a pour objet, etc. ; »

Même colonne, dernière ligne de l'avant-dernier alinéa, « portes ouvertes *sur* le projet de loi à l'arbitraire, » *lisez* « par le projet, etc. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON DE MALLEVILLE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 12 juin.

M. LE PRÉSIDENT prévient la Chambre que les pièces relatives aux affaires du Portugal ont été déposées sur le bureau par M. le ministre des affaires étrangères. Ces pièces sont, dès à présent, à la disposition de MM. les députés qui voudront les consulter.

La Chambre adopte successivement et sans discussion divers projets de loi d'intérêt local, et après une discussion fort confuse, deux projets de loi relatifs à un emprunt à contracter par le département de l'Eure et par la ville d'Angoulême. Quelques membres demandent que la caisse des dépôts et consignations prête à 4 pour 100 à la ville d'Angoulême.

M. DUMON, ministre des finances, répond qu'il ne s'oppose pas à ce que le prêt ait lieu dans ces conditions, mais qu'il est impossible, dans les circonstances présentes, que la caisse des dépôts et consignations prenne l'engagement de prêter aux communes à 4 1/2 %.

M. BERRYER fait observer qu'il résulte de ce débat la preuve que la caisse des dépôts et consignations est dans une situation fausse, qu'elle n'est point libre entièrement, et que partout elle subit, jusqu'à un certain point, l'influence du Trésor, ce qui est très fâcheux.

On passe au scrutin qui est annulé faute d'un nombre suffisant de votants. Il sera repris lundi.

La Chambre entendra ensuite les interpellations de M. Crémieux sur les affaires du Portugal, et elle discutera la proposition de M. Demesmay sur la réduction de l'impôt du sel.

Nécrologie. — Charles Mouillon.

La cause sociétaire vient de perdre un propagateur intelligent et dévoué, et la ville de Dijon un de ses citoyens les plus recommandables. Charles Mouillon, boulanger, vient de succomber dans sa trente-septième année, à la suite d'une longue maladie.

On nous écrit de Dijon : « Près de dix mille personnes encombraient toutes les rues par lesquelles devait passer le cortège, qui se composait lui-même d'au moins neuf cents personnes, — fait inouï dans les annales nécrologiques de notre ville.

» Le corps était déposé sur un char, surmonté d'un magnifique catafalque, chose toute nouvelle pour Dijon, et dont l'initiative appartient tout entière à la *Société dijonnaise d'assurance mutuelle pour les cas de maladies*, dont notre malheureux ami avait été, il y a dix ans, l'un des plus intelligents fondateurs, dont il fut le plus capable agent, et plus tard l'un des secrétaires. Le char était entouré d'environ quarante personnes, ayant toutes un service spécial, et concourant toutes à rendre la cérémonie et plus digne et plus imposante. »

Un ami du défunt, M. Belnet, a lu sur la tombe un discours qui a produit sur les assistants une véritable émotion. Il a rappelé les paroles que Mouillon prononçait dans une solennité récente. Poète et et ouvrier lui-même, il s'adressait aux ouvriers-poètes et écrivains :

« Que si ma voix pouvait être entendue de tous ceux que j'ai nommés, je leur crierais : courage, mais, ne molissez pas à la peine. Les poètes sont les sentinelles avancées des nations ; ils doivent signaler l'ère de l'émancipation et nous guider à la terre promise ! Enfants du peuple, venez hâter la rédemption du peuple ! »

» La mort, a ajouté M. Belnet, nous l'enlève au milieu d'une carrière qu'il promettait de remplir si dignement, en mettant au service d'une sainte cause, celle de la régénération sociale, une intelligence que vous avez été tous à même d'apprécier, un dévouement et un désintéressement, malheureusement trop rares dans notre siècle de scepticisme et d'indifférence générale pour toute amélioration collective. ... fleur de l'âge, l'action de notre ami dans l'œuvre de la transformation sociale n'aura pas été vaine ; elle ne s'éteindra pas tout entière avec lui. Puisse la conviction qui animait Charles Mouillon passer dans l'âme de beaucoup de ses amis qui m'entendent ! Puisse le vœu qu'il m'exprimait encore, dans la dernière période de la maladie qui nous l'enlève, en faveur d'une prompte réalisation sociétaire, ce vœu qui est aussi notre vœu de tous les instants, s'accomplir bientôt pour le bonheur de tous !

» Vienne cet heureux évènement, invoqué de toutes parts aujourd'hui sous les noms d'*organisation du travail, d'association industrielle* ! et, quoique séparée de nous, ton âme, cher Mouillon, n'y sera pas insensible ; car, nous le savons, nous que la foi phalanstérienne éclaire, le lien qui unit ta destinée à la nôtre n'est point rompu par la mort. Vivants de la vie qui nous anime ou de celle que tu viens de commencer, nous sommes toujours, quoique dans des conditions différentes, citoyens d'une même patrie qui est le monde, soldats de la même cause, ouvriers de la même œuvre divine qui se poursuit de génération en génération. »

Une commission est chargée de compulser les manuscrits qu'a laissés notre ami. On compte en former un volume de poésies et un volume ayant trait à la science sociale. Voici quelques strophes d'une pièce intitulée l'*Orage*, et que le poète adressait à sa fille, maintenant orpheline :

La nuit est sombre, un vif éclair
Vient de blanchir les bords de ce nuage.
Sur la cité gronde l'orage,
Et l'ouragan siffle dans l'air...

. . . .

Mais un faible gémissement
Vient de suspendre ma pensée.
Ah ! par la chaleur oppressée
Ma fille dort moins doucement.

. . . .

Dors..... c'est demain l'une des fêtes
Où tous deux nous allons courir ;
Tu pourras jouer et cueillir
Tes sœurs les blanches paquerettes.

Tu fouleras sous ton pied bondissant
Plus d'une fleurette charmante.
Ah ! puisse-tu sous un pied méprisant
N'être jamais foulée, ô ! ma pauvre innocente !..

Mais la nuée au loin s'enfuit,
Le calme renaît sur la ville,
A l'Orient l'aurore luit,
Et le vent du matin rafraîchit mon asile.

Par moments l'on entend encor
Les sourds roulements du tonnerre
Sous lesquels frissonne la terre ;
De l'orage mourant c'est le dernier effort...
Et doucement mon enfant dort...

Mouvement socialiste de la presse.

— L'*Impartial de Bruges* trouve que le travail dans les communautés est un acheminement à une association plus vaste, à celle des maîtres et des ouvriers, à l'organisation du travail dans sa plus large acception.

C'est là une de ces questions sociales d'une haute portée, dont nos hommes d'Etat devraient s'occuper avant tout. Elle mérite surtout de fixer l'attention des Flamands, car, d'après nous, l'association bien organisée et soutenue par le gouvernement lui-même, qui doit la gérer administrativement et fournir les premiers fonds, peut seule sauver nos 600 000 pauvres de la misère et de la mort, et nos provinces, peut-être même la Belgique, d'une crise non moins redoutable que celle que nous passons aujourd'hui.

— L'*Impartial*, de Besançon, démontre, dans un excellent article, que la question capitale de l'époque où nous vivons réside dans la nécessité d'organiser le travail. Cette question domine toutes les autres ; elle résume les idées d'amélioration et de progrès qui agitent les esprits à tous les degrés de la hiérarchie sociale ; elle intéresse particulièrement la classe la plus nombreuse de la population. C'est une question de vie ou de mort pour la civilisation européenne. L'industrie est livrée au désordre, à l'anarchie, il semble que la fatalité et la malédiction soient sur ses entreprises, car à mesure que ses œuvres se multiplient, la misère s'étend parmi les populations, que menacent les envahissements d'une féodalité nouvelle, les envahissements de la féodalité financière. Ces tristes phénomènes présentent sous un aspect alarmant l'état des peuples qui ont atteint le faîte de la civilisation. Le problème de l'avenir, si on ne se hâte pas de lui donner une solution pacifique conforme aux indications de la science, ira se résoudre dans des bouleversements comparables à ceux qui ont englouti les nationalités anciennes ; et l'on peut mesurer l'espace de temps qu'il reste à parcourir aux peuples dont l'activité sociale s'est le plus développée, aux peuples les plus riches et les plus industrieux, avant de devenir les momies de la civilisation moderne, avant de subir une catastrophe suprême, une invasion de barbares. Les barbares de notre temps, ce sont les prolétaires. Ils briseront l'empire de la féodalité nouvelle ; ils entraîneront dans une ruine commune les établissements politiques et les institutions sociales. Le seul moyen d'éviter cette conclusion violente, c'est de changer, en l'améliorant, la condition des prolétaires.

— L'*Echo du Nord* fait un appel énergique aux riches et aux prêtres, qu'il presse de venir au secours de la classe ouvrière.

« Hommes haut placés, qui spéculez sans cesse, détournez quelques miettes de votre immense gâteau de bourse, vous avez encore en France des milliers d'hectares de terre qui ne rapportent rien ; faites défricher, dessécher, et vous ramènerez l'abondance, tout en occupant des millions de travailleurs ; créez des établissements industriels et ruraux, subventionnez les industriels en perte, pour qu'ils puissent maintenir les prix des journées de travail ; votre sacrifice sera béni partout, et la France ne rougira pas d'enregistrer encore une fois une honteuse page dans son histoire contemporaine : *la famine*.

» Prêtres ! qui prêchez la propagation de la foi et qui recevez des sommes immenses pour le rachat d'enfants en Chine, sachez donc que là, sous vos yeux, des enfants que vous avez bénis, que vous avez vu naître, sont perdus sans retour ; que c'est à vous qu'il appartient de ramener ces brebis égarées, en prêchant pour eux la charité, rien que la charité. Car anathème à quiconque, en ce moment, ne songe pas aux malheurs de la classe ouvrière. »

... nité. »

— L'*Espérance* de Nancy réclame le maintien du droit de glanage pour les indigents :

« Vous prétendez que ce droit de glanage, fondé sur un usage immémorial, est attentatoire à votre droit de propriété ? Mais la propriété même n'est fondée que sur la prescription. Parce qu'un droit profite au pauvre, est-il moins sacré que celui qui est exercé par le riche ? Ni *Constituante*, ni *Convention*, ni *Empire*, ni Chambres actuelles n'ont pu abroger ce droit, qu'ont toujours eu les masses, de ramasser le grain que laisseraient perdre les possesseurs du sol ; et ceux-ci seraient bien imprudents s'ils se chargeaient d'apprendre à la foule que la possession immémoriale n'est pas un titre incontestable.

» Vous dites que, sous prétexte de glaner, on vole. Mais croyez-vous que ces malheureux, auxquels vous aurez vous-mêmes *volé* leur antique droit de glanage, ne chercheront pas à y suppléer ? Ils pourront dormir aux heures auxquelles ils glanaient, mais la nuit ils iront enlever vos javelles et vos gerbes... Et puis, quelle coutume n'a pas ses conséquences abusives ? Parce que parfois le petit propriétaire est un voisin anticipateur, plaideur, fripon, faut-il défendre la vente du bien en détail, et établir le *majorat* indivisible, les biens de *main-morte* inaliénables ?

» Vous dites que le glanage occupant des bras, cela vous empêche de trouver des ouvriers... Cela veut dire, Messieurs, que vous êtes obligés de payer à la faucilleuse un peu plus que les 25 ou 50 centimes qu'elle pourrait gagner en glanant. — On vous comprend, Messieurs : ce qui vous semble le beau idéal des conditions sociales, c'est la situation de l'Irlande et de quelques populations manufacturières, où le travail est offert à un rabais qui réduit le salaire de l'ouvrier au dessous de la somme nécessaire pour ne pas mourir de faim... Que ne demandez-vous aussi que l'on interdise la culture de la vigne ? car cela occupe bien des bras... Et puis, si l'on ne faisait plus de vin, la consommation de la bière augmenterait, et vous vendriez mieux vos orges, et, par contre-coup, vos blés...

» Il est un caractère commun à toutes les aristocraties, à celle qui habite la grande ferme comme à celle de l'hôtel parqueté : c'est la crainte de voir la *plèbe* sortir de la pauvreté... Toutes les aristocraties se ressemblent par leurs vilains côtés ; il y a des différences de taille, mais le brochet est vorace comme le requin ; la pie-grièche, rapace comme la buse. »

— Le *Courrrier de la Gironde* défend sa théorie sur les inconvénients de la concurrence faite par les communes au commerce. A ses arguments, auxquels nous avons d'avance répondu dans un grand nombre d'articles, nous continuerons à opposer les faits, et nous citerons l'exemple de ce qui s'est passé à Amiens cet hiver. Voici un nouvel extrait du *Journal de la Somme* :

« Du reste, si les arrivages de l'étranger et les belles apparences de la récolte de 1847 ont eu une si grande part dans la situation nouvelle dont nous nous applaudissons, les mesures énergiques et salutaires prises soit par les autorités municipales, soit par les sociétés philanthropiques, n'ont pas moins concouru à prévenir de plus grandes souffrances pendant la durée de l'hiver et du printemps, et à hâter, qu'on nous permette le mot, la débâcle qui vient de se prononcer. Sans les approvisionnements considérables que la société philanthropique d'Amiens a faits, et qui avaient pour but d'enrayer une hausse démesurée et de tenir tête à une espèce de spéculation effrénée, l'hectolitre de froment serait monté sur les marchés de notre département à 50 et 60 fr., peut-être plus haut encore ; les classes laborieuses auraient été réduites à l'impossibilité matérielle de se procurer du pain, ou les municipalités condamnées aux plus grands sacrifices pour leur en fournir. Qui oserait dire que, sans l'action de la société philanthropique d'Amiens, notre ville aurait passé tranquillement l'hiver sans dépenser plus de deux cent mille francs ? »

Les exemples contraires ne prouveraient rien, car il est bien évident que des communes ou des sociétés philanthropiques peuvent commettre des fautes en achetant avec trop de hâte, en temps et lieu inopportuns, par trop grandes quantités, tout comme des commerçants.

— Que l'on voie d'autre part les audacieuses manœuvres de la spéculation quand elle n'est pas retenue par une concurrence véridique. Voici ce qu'on écrit de Mamers au *Courrier de la Sarthe* :

« Hier 7, jour de notre marché, dès huit heures du matin, des bruits suscités par un esprit de basse spéculation circulaient en notre ville. On affirmait que la halle serait peu garnie et qu'une hausse était imminente. Comment pouvait-on le savoir ? c'est ce que chacun se demandait, surtout après la baisse qui s'était fait sentir sur les marchés voisins. Cependant les prévisions ne se sont que trop réalisées. Il y avait peu de grains à la halle, bien que de nombreuses voitures chargées fussent arrivées dans la matinée. Les prix ont haussé et le pain a été augmenté de 18 c. par 6 kilog. On cite divers faits qui se seraient passés ici et qui sont de nature à soulever l'indignation publique, entre autres ceux-ci : Un marchand de blé, arrivé le matin, dépose dans une auberge une voiture de blé dont il transporte deux sacs seulement, à l'ouverture de la halle. Un compère, qui n'est autre que son beau-père, se présente et lui offre un prix plus élevé de 8 fr. par hectolitre que celui du marché précédent. Un autre marchand fait transporter de son magasin à la halle 25 hectolitres d'orge qu'il fait acheter par un boulanger avec lequel il s'est entendu, à un prix de 5 fr. par hectolitre au dessus du cours. Immédiatement après la halle, les sacs sont réintégrés au magasin du marchand. »

— Le *Breton* signale, entre autres publications remarquables sur l'Algérie, la brochure publiée par l'Ecole sociétaire sur la colonisation de l'Algérie. Il signale l'entreprise nouvelle de l'*Union agricole* du Sig, fondée sur l'association du capital, du travail et du talent, et la constitution projetée à Bone d'une pareille société d'après le même principe.

— La *Sentinelle des Pyrénées* termine ainsi un article intitulé *le Libéralisme, le Socialisme et la France* : « Et maintenant sait-on à qui on doit d'avoir échappé au piège de la féodalité financière, à son despotisme avilissant, dégradant ? Aux socialistes, à ces mêmes hommes que les faux ou aveugles libéraux accusent de retarder le mouvement politique, parce qu'ils ne veulent plus de jonglerie et d'escamotage ! Oui, sans eux c'en était fait, la révolution de juillet, déjà si compromise, aurait entièrement avorté, et la France aurait dû traverser la phase sous laquelle gémit depuis si longtemps l'Angleterre. En dévoilant les symptômes de l'époque, en montrant le but des manœuvres de la haute finance, en recherchant les causes sérieuses, réelles des désordres sociaux, en prouvant la vacuité des réformateurs exclusivement politiques, en donnant à l'opinion un point de vue nouveau, à l'activité de peuples un but grandiose et fécond, les socialistes modernes ont rendu à l'humanité d'immenses services, que l'inintelligence ou la mauvaise foi peut seule contester. Heureusement les grandes pensées, les grandes choses sont faites pour le monde, pour la postérité, pour

[illegible] dans les montagnes.

— L'auteur d'*Antigone*, d'*Orphée*, de la *Palingénésie sociale*, M. Ballanche, membre de l'Académie française, est mort aujourd'hui 12 juin, à trois heures et demie du soir, à l'âge de 71 ans. M. Ballanche était, non-seulement un philosophe profond, un éminent écrivain, mais encore un homme d'un caractère noble, élevé, aimable. C'est une grande perte pour ses amis; c'en est une plus grande encore pour le pays, dont il était sans contredit l'une des gloires.

— M. Carayon-Latour, receveur général de la Gironde, vient de mourir à Bordeaux.

— Le célèbre historien et poète, M. Guiseppe Borghi, abbé commandeur du couvent des Capucins de Saint-Caliste, à Rome, vient de mourir à l'âge de 57 ans. M. Borghi était né à Bibieno (Piémont), en 1790. On a de lui un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels son *Discours sur l'Histoire universelle*, ses *Hymnes sacrées* et sa traduction en vers italiens de *Pindare*, avec notes et commentaires ont acquis une grande célébrité.

— Il résulte d'une enquête faite par une commission parlementaire qui a entendu le président de la société commerciale des Indes orientales pour le commerce du thé, que les différentes nuances du thé envoyé en Europe sont le résultat d'un procédé de teinture que les Chinois font subir au thé pour se conformer aux goûts des marchands européens; si bien qu'il ne leur en coûterait pas davantage de nous envoyer du thé jaune, rouge ou bleu si telle était la mode.

— Notre correspondance des Antilles nous fait pressentir un grand déficit dans la récolte du sucre, malgré la belle apparence qu'elle offrait jusqu'ici. Le travail des ateliers étant diminué de moitié, on estime que le port du Havre recevra cette année à peine son contingent habituel, qui est de 32 à 34 000 barriques, du 1er janvier au 31 décembre. (*Courrier du Havre.*)

— Voici un fait qui prouve la puissance non conductrice de l'argile mêlée de sable. Une épaisseur de trois centimètres d'argile et de sable suffit à intercepter pendant vingt minutes la chaleur d'une masse de fer fondu pesant onze tonnes. Il est facile de voir quelle application l'on pourrait faire d'un pareil mélange, soit comme préservateur contre l'incendie, soit comme conservateur de la chaleur.

— Deux événements tragiques sont arrivés à Nancy cette semaine et presque coup sur coup. Lundi, une marchande de la foire a été frappée à la tête d'un coup de couteau par un remplaçant, et mardi, dans la matinée, un jeune mari, comptant au plus quelques mois de ménage, a assassiné sa femme.

ERRATA. L'article du numéro d'hier sur l'*Organisation médicale* contient les fautes d'impression suivantes que nous rectifions :

2e page, 2e colonne, 7e alinéa, au lieu de « régulariser, » *lisez* « vulgariser ; »

3e colonne, 2e alinéa, « ce système *qui a* pour objet de faire revivre un amendement de M. Cousin, » *lisez* « qu'a pour objet, etc. ; »

Même colonne, dernière ligne de l'avant-dernier alinéa, « portes ouvertes *sur* le projet de loi à l'arbitraire, » *lisez* « par le projet, etc. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON DE MALLEVILLE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 12 juin.

M. LE PRÉSIDENT prévient la Chambre que les pièces relatives aux affaires du Portugal ont été déposées sur le bureau par M. le ministre des affaires étrangères. Ces pièces sont, dès à présent, à la disposition de MM. les députés qui voudront les consulter.

La Chambre adopte successivement et sans discussion divers projets de loi d'intérêt local, et après une discussion fort confuse, deux projets de loi relatifs à un emprunt à contracter par le département de l'Eure et par la ville d'Angoulême. Quelques membres demandent que la caisse des dépôts et consignations prête à 4 pour 100 à la ville d'Angoulême.

M. DUMON, ministre des finances, répond qu'il ne s'oppose pas à ce que le prêt ait lieu dans ces conditions, mais qu'il est impossible, dans les circonstances présentes, que la caisse des dépôts et consignations prenne l'engagement de prêter aux communes à 4 1/2 %.

M. BERRYER fait observer qu'il résulte de ce débat la preuve que la caisse des dépôts et consignations est dans une situation fausse, qu'elle n'est point libre entièrement, et que partout elle subit, jusqu'à un certain point, l'influence du Trésor, ce qui est très fâcheux.

On passe au scrutin qui est annulé faute d'un nombre suffisant de votants. Il sera repris lundi.

La Chambre entendra ensuite les interpellations de M. Crémieux sur les affaires du Portugal, et elle discutera la proposition de M. Demesmay sur la réduction de l'impôt du sel.

Nécrologie. — Charles Mouillon.

La cause sociétaire vient de perdre un propagateur intelligent et dévoué, et la ville de Dijon un de ses citoyens les plus recommandables. Charles Mouillon, boulanger, vient de succomber dans sa trente-septième année, à la suite d'une longue maladie.

On nous écrit de Dijon : « Près de six mille personnes encombraient toutes les rues par lesquelles devait passer le cortège, qui se composait lui-même d'au moins neuf cents personnes, — fait inouï dans les annales nécrologiques de notre ville.

» Le corps était déposé sur un char, surmonté d'un magnifique catafalque, chose toute nouvelle pour Dijon, et dont l'initiative appartient tout entière à la *Société dijonnaise d'assurance mutuelle pour les cas de maladies*, dont notre malheureux ami avait été, il y a dix ans, l'un des plus intelligents fondateurs, dont il fut le plus capable agent, et plus tard l'un des secrétaires. Le char était entouré d'environ quarante personnes, ayant toutes un service spécial, et concourant toutes à rendre la cérémonie et plus digne et plus imposante. »

Un ami du défunt, M. Belnet, a lu sur la tombe un discours qui a produit sur les assistants une véritable émotion. Il a rappelé les paroles que Mouillon prononçait dans une solennité récente. Poète et et ouvrier lui-même, il s'adressait aux ouvriers-poètes et écrivains :

« Que si ma voix pouvait être entendue de tous ceux que j'ai nommés, je leur crierais : courage, mais, ne molissez pas à la peine. Les poètes sont les sentinelles avancées des nations, ils doivent signaler l'ère de l'émancipation et nous guider à la terre promise! Enfants du peuple, venez hâter la rédemption du peuple! »

« La mort, a ajouté M. Belnet, nous l'enlève au milieu d'une carrière qu'il promettait de remplir si dignement, en mettant au service d'une sainte cause, celle de la régénération sociale, une intelligence que vous avez été tous à même d'apprécier, un dévouement et un désintéressement, malheureusement trop rares dans notre siècle de scepticisme et d'indifférence générale pour toute amélioration collective. Sa vie n'aura pas été vaine ; elle ne s'éteindra pas tout entière avec lui. Puisse la conviction qui animait Charles Mouillon passer dans l'âme de beaucoup de ses amis qui m'entendent ! Puisse le vœu qu'il m'exprimait encore, dans la dernière période de la maladie qui nous l'enlève, en faveur d'une prompte réalisation sociétaire, ce vœu qui est aussi notre vœu de tous les instants, s'accomplir bientôt pour le bonheur de tous !

» Vienne cet heureux événement, invoqué de toutes parts aujourd'hui sous les noms d'*organisation du travail, d'association industrielle* ! et, quoique séparée de nous, ton âme, cher Mouillon, n'y sera pas insensible ; car, nous le savons, nous que la foi phalanstérienne éclaire, le lien qui unit ta destinée à la nôtre n'est point rompu par la mort. Vivants de la vie qui nous anime ou de celle que tu viens de commencer, nous sommes toujours, quoique dans des conditions différentes, citoyens d'une même patrie qui est le monde, soldats de la même cause, ouvriers de la même œuvre divine qui se poursuit de génération en génération. »

Une commission est chargée de compulser les manuscrits qu'a laissés notre ami. On compte en former un volume de poésies et un volume ayant trait à la science sociale. Voici quelques strophes d'une pièce intitulée l'*Orage*, et que le poète adressait à sa fille, maintenant orpheline :

> La nuit est sombre, un vif éclair
> Vient de blanchir les bords de ce nuage.
> Sur la cité gronde l'orage,
> Et l'ouragan siffle dans l'air...
>
> . . . .
>
> Mais un faible gémissement
> Vient de suspendre ma pensée.
> Ah! par la chaleur oppressée
> Ma fille dort moins doucement.
>
> . . . .
>
> Dors..... c'est demain l'une des fêtes
> Où tous deux nous allons courir;
> Tu pourras jouer et cueillir
> Tes sœurs les blanches paquerettes.
>
> Tu fouleras sous ton pied bondissant
> Plus d'une fleurette charmante.
> Ah! puisse-tu sous un pied méprisant
> N'être jamais foulée, ô! ma pauvre innocente!..
>
> Mais la nuée au loin s'enfuit,
> Le calme renaît sur la ville,
> A l'Orient l'aurore luit,
> Et le vent du matin rafraîchit mon asile.
>
> Par moments l'on entend encor
> Les sourds roulements du tonnerre
> Sous lesquels frissonne la terre ;
> De l'orage mourant c'est le dernier effort...
> Et doucement mon enfant dort...

Mouvement socialiste de la presse.

— L'*Impartial de Bruges* trouve que le travail dans les communautés est un acheminement à une association plus vaste, à celle des maîtres et des ouvriers, à l'organisation du travail dans sa plus large acception.

C'est là une de ces questions sociales d'une haute portée, dont nos hommes d'Etat devraient s'occuper avant tout. Elle mérite surtout de fixer l'attention des Flamands, car, d'après nous, l'association bien organisée et soutenue par le gouvernement lui-même, qui doit la gérer administrativement et fournir les premiers fonds, peut seule sauver nos 600 000 pauvres de la misère et de la mort, et nos provinces, peut-être même la Belgique, d'une crise non moins redoutable que celle que nous passons aujourd'hui.

— L'*Impartial*, de Besançon, démontre, dans un excellent article, que la question capitale de l'époque où nous vivons réside dans la nécessité d'organiser le travail. Cette question domine toutes les autres ; elle résume les idées d'amélioration et de progrès qui agitent les esprits à tous les degrés de la hiérarchie sociale ; elle intéresse particulièrement la classe la plus nombreuse de la population. C'est une question de vie ou de mort pour la civilisation européenne. L'industrie est livrée au désordre, à l'anarchie, il semble que la fatalité et la malédiction soient sur ses entreprises, car à mesure que ses œuvres se multiplient, la misère s'étend parmi les populations, que menacent les envahissements d'une féodalité nouvelle, les envahissements de la féodalité financière. Ces tristes phénomènes présentent sous un aspect alarmant l'état des peuples qui ont atteint le faîte de la civilisation. Le problème de l'avenir, si on ne se hâte pas de lui donner une solution pacifique conforme aux indications de la science, ira se résoudre dans des bouleversements comparables à ceux qui ont englouti les nationalités anciennes ; et l'on peut mesurer l'espace de temps qu'il reste à parcourir aux peuples dont l'activité sociale s'est le plus développée, aux peuples les plus riches et les plus industrieux, avant de devenir les momies de la civilisation moderne, avant de subir une catastrophe suprême, une invasion de barbares. Les barbares de notre temps, ce sont les prolétaires. Ils briseront l'empire de la féodalité nouvelle ; ils entraîneront dans une ruine commune les établissements politiques et les institutions sociales. Le seul moyen d'éviter cette conclusion violente, c'est de changer, en l'améliorant, la condition des prolétaires.

— L'*Echo du Nord* fait un appel énergique aux riches et aux prêtres, qu'il presse de venir au secours de la classe ouvrière.

« Hommes haut placés, qui spéculez sans cesse, détournez quelques miettes de votre immense gâteau de bourse, vous avez encore en France des milliers d'hectares de terre qui ne rapportent rien ; faites défricher, dessécher, et vous ramènerez l'abondance, tout en occupant des millions de travailleurs ; créez des établissements industriels et ruraux, subventionnez les industriels en perte, pour qu'ils puissent maintenir les prix des journées de travail ; votre sacrifice sera béni partout, et la France ne rougira pas d'enregistrer encore une fois une honteuse page dans son histoire contemporaine : *la famine.*

« Prêtres ! qui prêchez la propagation de la foi et qui recevez des sommes immenses pour le rachat d'enfants en Chine, sachez donc que là, sous vos yeux, des enfants que vous avez bénis, que vous avez vu naître, sont perdus sans retour ; que c'est à vous qu'il appartient de ramener ces brebis égarées, en prêchant pour eux la charité, rien que la charité. Car anathème à quiconque, en ce moment, ne songe pas aux malheurs de la classe ouvrière. »

— L'*Espérance* de Nancy réclame le maintien du droit de glanage pour les indigents :

« Vous prétendez que ce droit de glanage, fondé sur un usage immémorial, est attentatoire à votre droit de propriété? Mais la propriété même n'est fondée que sur la prescription. Parce qu'un droit profite au pauvre, est-il moins sacré que celui qui est exercé par le riche? Ni *Constituante*, ni *Convention*, ni *Empire*, ni Chambres actuelles n'ont pu abroger ce droit, qu'ont toujours eu les masses, de ramasser le grain que laisseraient perdre les possesseurs du sol ; et ceux-ci seraient bien imprudents s'ils se chargeaient d'apprendre à la foule que la possession immémoriale n'est pas un titre incontestable.

» Vous dites que, sous prétexte de glaner, on vole. Mais croyez-vous que ces malheureux, auxquels vous aurez vous-mêmes *volé* leur antique droit de glanage, ne chercheront pas à y suppléer? Ils pourront dormir aux heures auxquelles ils glanaient, mais la nuit ils iront enlever vos javelles et vos gerbes... Et puis, quelle coutume n'a pas ses conséquences abusives? Parce que parfois le petit propriétaire est un voisin anticipateur, plaideur, fripon, faut-il défendre la vente du bien en détail, et établir le *majorat* indivisible, les biens de *main-morte* inaliénables?

» Vous dites que le glanage occupant des bras, cela vous empêche de trouver des ouvriers... Cela veut dire, Messieurs, que vous êtes obligés de payer à la faucilleuse un peu plus que les 25 ou 30 centimes qu'elle pourrait gagner en glanant. — On vous comprend, Messieurs : ce qui vous semble le beau idéal des conditions sociales, c'est la situation de l'Irlande et de quelques populations manufacturières, où le travail est offert à un rabais qui réduit le salaire de l'ouvrier au dessous de la somme nécessaire pour ne pas mourir de faim... Que ne demandez-vous aussi que l'on interdise la culture de la vigne? car cela occupe bien des bras... Et puis, si l'on ne faisait plus de vin, la consommation de la bière augmenterait, et vous vendriez mieux vos orges, et, par contre-coup, vos blés...

» Il est un caractère commun à toutes les aristocraties, à celle qui habite la grande ferme comme à celle de l'hôtel parqueté : c'est la crainte de voir la *plèbe* sortir de la pauvreté... Toutes les aristocraties se ressemblent par leurs vilains côtés ; il y a des différences de taille, mais le brochet est vorace comme le requin ; la pie-grièche, rapace comme la buse. »

— Le *Courrier de la Gironde* défend sa théorie sur les inconvénients de la concurrence faite par les communes au commerce. A ses arguments, auxquels nous avons d'avance répondu dans un grand nombre d'articles, nous continuerons à opposer les faits, et nous citerons l'exemple de ce qui s'est passé à Amiens cet hiver. Voici un nouvel extrait du *Journal de la Somme* :

« Du reste, si les arrivages de l'étranger et les belles apparences de la récolte de 1847 ont eu une si grande part dans la situation nouvelle dont nous nous applaudissons, les mesures énergiques et salutaires prises soit par les autorités municipales, soit par les sociétés philanthropiques, n'ont pas moins concouru à prévenir de plus grandes souffrances pendant la durée de l'hiver et du printemps, et à hâter, qu'on nous permette le mot, la débâcle qui vient de se prononcer. Sans les approvisionnements considérables que la société philanthropique d'Amiens a faits, et qui avaient pour but d'enrayer une hausse démesurée et de tenir tête à une espèce de spéculation effrénée, l'hectolitre de froment serait monté sur les marchés de notre département à 50 et 60 fr., peut-être plus haut encore; les classes laborieuses auraient été réduites à l'impossibilité matérielle de se procurer du pain, ou les municipalités condamnées aux plus grands sacrifices pour leur en fournir. Qui oserait dire que, sans l'action de la société philanthropique d'Amiens, notre ville aurait passé tranquillement l'hiver sans dépenser plus de deux cent mille francs? »

Les exemples contraires ne prouveraient rien, car il est bien évident que des communes ou des sociétés philanthropiques peuvent commettre des fautes en achetant avec trop de hâte, en temps et lieu inopportuns, par trop grandes quantités, tout comme des commerçants.

— Que l'on voie d'autre part les audacieuses manœuvres de la spéculation quand elle n'est pas retenue par une concurrence véridique. Voici ce qu'on écrit de Mamers au *Courrier de la Sarthe* :

« Hier 7, jour de notre marché, dès huit heures du matin, des bruits suscités par un esprit de basse spéculation circulaient en notre ville. On affirmait que la halle serait peu garnie et qu'une hausse était imminente. Comment pouvait-on le savoir? c'est ce que chacun se demandait, surtout après la baisse qui s'était fait sentir sur les marchés voisins. Cependant les prévisions ne se sont que trop réalisées. Il y avait peu de grains à la halle, bien que de nombreuses voitures chargées fussent arrivées dans la matinée. Les prix ont haussé et le pain a été augmenté de 18 c. par 6 kilog. On cite divers faits qui se seraient passés ici et qui sont de nature à soulever l'indignation publique, entre autres ceux-ci : Un marchand de blé, arrivé le matin, dépose dans une auberge une voiture de blé dont il transporte deux sacs seulement, à l'ouverture de la halle. Un compère, qui n'est autre que son beau-père, se présente et lui offre un prix plus élevé de 8 fr. par hectolitre que celui du marché précédent. Un autre marchand fait transporter de son magasin à la halle 25 hectolitres d'orge qu'il fait acheter par un boulanger avec lequel il s'est entendu, à un prix de 5 fr. par hectolitre au dessus du cours. Immédiatement après la halle, les sacs sont réintégrés au magasin du marchand. »

— Le *Breton* signale, entre autres publications remarquables sur l'Algérie, la brochure publiée par l'Ecole sociétaire sur la colonisation de l'Algérie. Il signale l'entreprise nouvelle de l'*Union agricole* du Sig, fondée sur l'association du capital, du travail et du talent, et la constitution projetée à Bone d'une pareille société d'après le même principe.

— La *Sentinelle des Pyrénées* termine ainsi un article intitulé *le Libéralisme, le Socialisme et la France* : « Et maintenant sait-on à qui on doit d'avoir échappé au piège de la féodalité financière, à son despotisme avilissant, dégradant? Aux socialistes, à ces mêmes hommes que les faux ou aveugles libéraux accusent de retarder le mouvement politique, parce qu'ils ne veulent plus de jonglerie et d'escamotage ! Oui, sans eux c'en était fait, la révolution de juillet, déjà si compromise, aurait entièrement avorté, et la France aurait dû traverser la phase sous laquelle gémit depuis si longtemps l'Angleterre. En dévoilant les symptômes de l'époque, en montrant le but des manœuvres de la haute finance, en recherchant les causes sérieuses, réelles des désordres sociaux, en prouvant la vacuité des réformateurs exclusivement politiques, en donnant à l'opinion un point de vue nouveau, à l'activité de peuples un but grandiose et fécond, les socialistes modernes ont rendu à l'humanité d'immenses services, que l'inintelligence ou la mauvaise foi peut seule contester. Heureusement les grandes pensées, les grandes choses sont faites pour le monde, pour la postérité, pour

trait qui vous guide; ayez l'ambition du beau et du bien; car le luxe, la vertu et le bonheur seront les récompenses de ces généreux désirs. Il ne leur a pas dit : « Cachez au fond du cœur toutes ces vagues aspirations. Si la société a fait une belle part à quelques-uns de vous, c'étaient des privilégiés, des élus ; les autres sont pauvres et obscurs; ils doivent rester dans leur obscure médiocrité ; renfermez bien ces vœux téméraires : gloire, richesse et bonheur, car cette espérance serait vaine; car vous êtes des déshérités. » Quand Fourier a prononcé le mot d'association, il n'a point entendu l'association charitable qui déverse une fraction de son superflu sur les malheureux, il n'a pas entendu l'association de quelques heureux favorisés, laissant tomber dans la main de l'affamé le louis qu'ils auraient exposé au jeu. — Il a voulu indiquer la réunion fraternelle et hiérarchisée des éléments sociaux, d'après leur apport commun dans la production universelle; enfin l'association du capital, du travail et du talent. »

— Les *Annales de l'Indre* publient un long et bon article à l'appui du projet d'asile agricole par M. le comte de Lancosme-Brèves.

— L'*Echo de l'Aveyron* publie la lettre d'un correspondant contre les articles de M. J. A. Durand sur l'association dans l'agriculture, dont la *Démocratie* a reproduit une grande partie. Nous ne suivrons pas l'auteur de la lettre dans des attaques qui seront, nous n'en doutons [illegible] réfutées. Nous ne citerons que cette phrase: « [illegible] les socialistes méconnaissent la nature en général, » et l'homme en particulier, mais encore ils n'ont aucune teinture de » topographie ni d'agriculture pratique. Evidemment, ils n'ont ja» mais vu que des usines ou des casernes, et la commune rurale leur » est totalement inconnue. » — Or, il se trouve que M. Durand, l'apôtre de l'association agricole, si vertement censuré, a été proclamé par ses pairs, les membres de la Société agricole de l'Aveyron, digne d'une prime départementale de 1 500 francs, à titre de plus habile cultivateur de cette contrée, et que ce mérite lui est depuis longtemps reconnu par le suffrage unanime du pays. Le correspondant *pratique* de l'*Echo* joue de malheur !

Le même journal publie la fin des articles de M. Pierre Pradié sur le Fouriérisme. Nous y reviendrons pour en signaler les erreurs et en [illegible] dis[illegible]ment concili[illegible]

— La *Réforme* recommande l'union à la bourgeoisie et aux classes ouvrières, union rendue urgente par l'avènement de l'aristocratie financière, qui ne tend à rien moins qu'à supprimer dans notre pays les classes moyennes elles-mêmes. Ces bourgeois n'ont pas compris que cette nouvelle aristocratie, la seule désormais viable dans notre état social, ne pouvait grandir ni se développer qu'à la *condition expresse de les refouler eux-mêmes dans les rangs du prolétariat*.

Cette aristocratie, qui a déjà le monopole exclusif de l'argent, et qui pèse de tout son poids dans la balance électorale, tient par le fait entre ses mains les destinées des classes laborieuses. C'est elle seule qui leur concède le travail et qui en détermine le prix.

Encore quelques années, et ces immenses magasins, que depuis la révolution de juillet nous voyons se former sur la ruine de tant d'industries modestes, rendront bientôt impossibles toute industrie et tout commerce intermédiaires.

Exploitée elle-même par les détenteurs de gros capitaux, la bourgeoisie n'aura bientôt plus l'initiative des affaires. Toutes les opérations lucratives appartiendront de droit aux forts capitalistes. Desormais son ambition devra se borner à sous-traiter pour le compte des hauts barons de la finance. Cet état de choses, qui n'est qu'un vasselage déguisé, n'était qu'exceptionnel il y a encore quelques années; mais il tend à devenir de plus en plus général : déjà le monopole embrasse toutes les branches de l'activité sociale. Voici donc la bourgeoisie dans des rapports immédiats avec les salariés, et dans l'impossibilité absolue de leur accorder des conditions tolérables; c'est elle qui sera l'agent du marchandage et qui en assumera la dangereuse responsabilité; les chétifs bénéfices que lui concèderont les capitalistes ne lui procureront qu'une existence précaire et dépendante; encore cette existence sera-t-elle [illegible] menacée par [illegible] des classes ouvrières. [illegible] infernal système, tout [illegible] profit des détenteurs de capitaux, n'est [illegible] qu'une vaste [illegible] des travailleurs, depuis les chefs d'industrie jusqu'au plus humble des manouvriers.

Ainsi le monopole du capital tend à replonger dans la servitude, non-seulement les salariés, mais encore la classe moyenne elle-même, que la révolution française avait émancipée.

— Le *Correspondant*, recueil catholique, publie deux lettres fort remarquables d'un gentilhomme polonais, adressées l'une à M. de Montalembert, l'autre à M. de Lamartine. Nous en extrayons les lignes suivantes qui nous semblent prouver que le sentiment socialiste, dans tout ce qu'il a de plus [illegible] et de plus élevé, est véritablement inné dans le cœur des slaves de la Pologne.

« Il va venir un monde, je ne sais quand, mais il viendra, où l'idée du royaume de Dieu ne sera plus traitée de songe creux ou d'utopie irréalisable; une humanité, composée de toutes les nations terrestres qui, comme des accords séparés et unis en même temps, forment sans l'y absorber, une immense et sainte harmonie ! Voilà le but vers lequel marchent les siècles, et c'est le Christ lui-même qui, par ses promesses, les y enchaîne à sa suite....

» La domination du Christ, reléguée pendant des siècles hors de ce monde, s'avance à grands pas pour envahir ce monde et y régner désormais sans partage... Toute victoire de l'idée divine doit être précédée d'une lutte, d'une souffrance, d'un martyre qui l'annonce et la rende possible ! La Pologne a été choisie pour prêcher aux peuples, non par des paroles, mais par des actions et des faits, le grand et saint principe des *nationalités* terrestres, qui seules, en tant qu'inviolables et sacrées, peuvent arriver un jour à constituer une humanité harmonique et universelle ! »

REPRODUCTIONS.

La *Voix nouvelle* reproduit : Décadence.

L'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* : les Chiens devant la Chambre.

Le *Courrier de Saint-Etienne* : les Communautés religieuses.
Le *Salinois* : l'Intervention en Portugal.
L'*Echo de l'Aveyron* : les Agioteurs et le *Journal des Débats*.
Le *Journal de Béziers* : Impôt sur les Chiens.
Le *Journal de Reims* : le Travail dans les Communautés religieuses.
Le *Journal de Toulouse* : les Promesses de Pairies.
L'*Argus soissonnais* : Discussion sur l'Algérie.
Le *Journal d'Epernay* : le Fou de Saint-Mandé (feuilleton).
L'*Indépendant du Midi* : Intervention en Portugal.

L'*Impartial de Bruges* : Travail dans les Communautés religieuses.
Le *Libéral liégeois* : les Promesses de Pairies.
L'*Helvétie* : Intervention en Portugal. — L'Esclavage en Algérie.

Genève. — M. B. — Cordial accueil aux nouveaux. — Compliments à la dizain. — A votre question renouvelée, rép. nég.
Nantes. — M. L. — Nous vous enverrons les stat. de l'Un. agr. d'Af. aussitôt que nous en aurons. — Félicitations pour le cab. de l.
Saumur. — M. R. — Reçu les 60. — Merci.
Moulins. — M. P. — Reçu les 116. 25. — Très bien. — Nous reverrons avec grand plaisir votre jol. M. dans not. j.
Ile Rousse. — Nous vous envoyons un catalogue. — Vous pourrez calculer que la dil. et le bateau réunis coûteront prob. aussi cher, et seront moins prompts et moins sûrs que la poste.
Mamers. — M. M. — Reçu les 60. — Nous expédions. — Nous ferons ce que vous demandez.
Lyon. — MM. B. et S. — Nous vous demandons encore des stat. de l'Un. agr. d'Afr.
Nantes. — Mlle D. — Veuillez nous envoyer des *Rév*. et des *Age d'or*.
Marseille. — M. A. — Il se trouve présisém. que le cat. est en voie de réimp. — Regrets.
Les Brosses. — M. E. C. — Si ça passera ?... certainement !... Il nous faut de votre crû, maintenant.
V... — Mme S. T. — La petite correspondance ne peut recevoir toute ma réponse ; il faudrait une lettre ou une conversation. Je me bornerai à vous faire remarquer que les *transitions* sont très distinctes des *monstruosités* ; les premières sont des *faits d'exception*, les secondes des *faits de subversion*; les premieres sont *dans l'ordre naturel*, les secondes *contre nature*; les unes sont bonnes et légitimes à leur place et dans leurs limites; les autres sont mauvaises en soi, et seraient condamnables en Harmonie comme en Civilisation, si elles pouvaient s'y présenter. — J. D.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 11 juin. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 1 720 q. 25 k. — Ventes, 2 534 q. 96 k. — Restant, 14 450 q. 20 k. — Cours moyen du jour, 67-51. — Cours-taxe de quinzaine, 68-72. — Ventes en disponibles : Gruaux, 1 q. »» k. »»-»» à 78-35 — 1re marque, 389 q. »» k. 68-15 à 70-10. — 2e marque, 406 q. »» k. 63-70 à 67-50. — 3e marque, » q. »» k. »»-»» à »»-»». — 4e marque, » q. »» k. »»-»» à 52-85. — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 15 q. »» k. — Ventes à livrer, 1676 q. »» k. 58-50 à 60-40. — Cuisson, »»» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 45 q. »» k. 61-15 à 68-80.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 10 mai. — PEPIN, éleveur, marchand de lait, à Clichy-la-Garenne, rue Cousin, 21. Juge-comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

Du 7 juin 1847. — Ve NOIROT dite de GREFFUILLE, tenant hôtel garni, rue de Rivoli, 56. Juge-comm., M. Chevalier ; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

ANTOINE, loueur de voitures, rue de Rivoli, 34. Juge-comm., M. Germinet ; syndic prov., M. Gromort, rue Montholon, 12.

BARON, marchand de vins, rue de l'Oursine, 96. Juge comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Deloix, rue Saint-Lazare, 70.

Du 8 juin 1847. — CADOT, tailleur, rue Dauphine, 32. Juge-comm., M. Plaine ; syndic prov., M. Maguier, rue Taitbout, 14.

MONNOT, limonadier, rue Jacob, 4. Juge-comm., M. Halphen; syndic prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

COURSIER, mécanicien, rue des Vinaigriers, 32. Juge-comm., M. Le Dagre ; syndic prov., M. Monciny, rue Rameau, 8.

DAVID, marchand de vins-traiteur, 79, rue du Théâtre, à Grenelle. Juge-comm., M. Milliet; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

GOURLAY, ancien marchand de vins en gros, avenue de Neuilly, 3, demeurant actuellement rue Lombard, 5, aux Thernes. Juge-comm., M. Denière fils ; syndic prov., M. Hérou, faubourg Poissonnière, 14.

MARCHAND, ancien marchand de vins, rue des Marmousets, 17, demeurant actuellement rue Boutebrie, 7. Juge-comm., M. Halphen ; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12.

Bourse du 12 juin 1847.

FONDS PUBLICS [illegible]	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
[illegible] p. 0/0 J. du [illegible] au Ct	77 60	77 60	77 60	77 [illegible]	4 Can. 5 0/0	1205 »»
— — fin courant	[illegible] 60	[illegible]	77 60	[illegible]	Act. [illegible]	»» »»
p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 50	117 [illegible]	117 25	117 [illegible]	Ch. S. G. »	912 50
— — fin courant	117 50	117 65	117 50	117 60	V. r. dr.	265 »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 50	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]	— Ob. anc.	»»»» »»
4 0/0 J. » »	100 60	O. V. de Par. »	1365 »»	— — nouv.	»»»» »»
Emp. 1844, au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	260 »»	V. r. gauc.	222 50
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	»»»» »»	Paris à Sc.	»»» »»
B. du Trés. »	3 1/8	— Gann..... »	1100 »»	— à Orléans	1273 75

PRIMES. fin courr. fin proch.
3 p. 0/0....... d. 50 »» »» 77 75 — »» »» 78 30
5 p. 0/0....... d. 50 117 70 117 85 — »» »» 118 35
REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0..... 10 »» »» »/» 17 1/2 20 »/»
5 p. 0/0..... 25 »/» »» »/» ... 35 »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

Naples. au Ct dr cours »	»/»	Rom........ Der C.	100 »»	
Récép. Rotsch. »	103 50	Belg. 3 1/2.... »	»» »/»	
Esp. Dette act. »	»» »/»	— 4 1/2..... »	97 »/»	
— — pass. »	» » »	do 1830... »	100 1/4	
— 3 p. 0/0. »	»» »»	do 1842... »	100 1/2	
Dette intérieure »	20 1/2	— Banque... »	[illegible]	
Portug. 5 0/0 1837 »	»» »/»	[illegible] Em. 1841. »	»»»» »»	
Holl. 2 1/2 »	»» »/»	Piémont........ »	1135 »»	
Haïti......... »	» »/»	Autriche...... »	»»» »»	

Union linière... 140 »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER (suite)	
— à Rouen.	978 75
R.-Havre..	»»» »»
Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	190 »»
Paris-Str...	428 75
Tours-Nant	413 75
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	601 25
Famp-Haz.	»»» »»
Disp.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	410 »»
Orl.-Bord.	»»» »»
Mont. à Tr.	227 50
Paris-Lyon	442 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	977 50	Orléans à Vierzon.	62) »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	658 75	Bordeaux à Cette..	510 »»
Paris à Orléans...	1273 75	Marseille à Avign.	753 75	Nord	6 1 25
— à Lyon.....	443 75	Paris à Strasbourg	428 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 93; courant du mois, 93 (l'hect.); juillet et août, 96 ; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 78 à »»-»»; lin, »»; cameline, »»-»» à »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 89; courant du mois, 89; juillet en octobre, 90; novembre et décembre, »».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 juin.

» h. »/» OPÉRA. —
6 h. 3/4 FRANÇAIS. — Georges Dandin, le Verre d'Eau.
7 h. »/» ODÉON. — Un Provinciale, Panurge, Spartacus, Nouvelles d'Espagne.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine, l'Eau merveilleuse.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — L'Ecole des Familles.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Habits, Trois Rois, Quand l'Amour, le Protégé.
5 h. 3/4 GYMNASE. — Nuits, Femme, Irène, Tirelire.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Moulin à paroles, les Trois Portiers, Mlle Grabutot.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Henriette et Charlot, le Trottin, Père et Portier.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Bruno, Louise Bernard, les Meuniers.
5 h. 1/4 GAITÉ. — Jeanne d'Arc.
6 h. »/» AMBIGU. — Gaspardo, Paris la nuit.
8 h. »/» CIRQUE. — Exercices d'Équitation M. Amodio, l'Eléphant, Mlle Anato.
7 h. 1/4 COMTE. — Ricco, Histoire de Cendrillon, Fils du Pêcheur, Kokoli.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Amours, l'Ile d'Amour, la Chasse aux Jobards.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Laide, Villa à vendre, On demande un Mari
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Pacte, la Pomme, Etudiants, Fifres
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Ah ! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Blois (Loiret). Froment, 1re, 40-67 à 41-50; — 2e, 38-47 à 39-92; — 3e, 34-89 à 36-74. — Méteil, 32-60. — Seigle, 26-29. — Orge, 21-98. — Sarrazin, 13-45. Avoine, 12-48. — Haricots, 38-75. — Pain, 1re, 66 c.; — 2e, 53 c.; — 3e, 44 c. — Farine, 1re, 109 et 110; — 2e, 106 et 107. — Hausse, 1 fr. 85 c.

Bourg (Ain). Froment, 1re, 40-75; — 2e, 36-25; — 3e, 29-50. — Méteil, 28-10. — Seigle, 30-75. — Orge, 20-65. — Avoine, 12-25. — Sarrazin, 16-10. — Maïs, 22-80. — Fèves, 29-20. — Haricots, 28-75. — Pois, 26-25. — Pommes de terre, 7-50. — Baisse, 1 fr.

Brou (Eure-et-Loir). Froment choix, 39-30; — 1re, 38; — 2e, 36-66; — 3e 34-66. — Méteil mitoyen, 32. — Méteil, 39-30. — Orge, 20. — Avoine, 12. Haricots, 40. — Pain blanc, 2-25; — bis, 2-07 1/2. — Hausse, 3 fr.

Caen (Calvados). Froment, 1re, 36-50 à 37-75; — 2e, 35 à 36; — 3e, 33 à 34. — Orge, 16. — Avoine, 14-50 à 16. — Sarrazin, 18-50 à 20. — Farine de froment, les 150 kil., 1re, 91 à 92; — 2e, 89 à 90. — Farine de sarrazin, 59 à 60. — Farine d'orge, 59 à 60. — Pain, les 6 kil., 1re, 3-55; — 2e, 3-40. — Haricots blancs, 34 à 35; — rouges, 35 à 36; — blonds, 39 à 40. — Pois verts, 33 à 34; — gris, 24 à 25; — chaux, 25 à 26. — Fèves, 58 à 60. — Vesces, 24 à 25. — Baisse, 1 fr. 10.

Carcassonne (Aude). Froment, 32-30. — Seigle, 23-39. — Maïs, 15-03.

91. — Orge, 60. — Sarrazin, 52. — Avoine, 10 à 11-50. — Haricots, 38 à 40. — Pois, 19 à 23. — Vesces, 22 à 24. — Son, les 100 kil., 14 à 15. — Trèfle, 80 à 92. — Farine, les 150 kil., 1re, 95; — 2e, 93. — Pain, les 3 kil., 1-60. — Baisse, 2 à 3 fr.

Gonesse (Seine-et-Oise). Froment, 37-67 à 39. — Pain, 60 c. — Baisse, 4 fr.

Grand-Lemps (Isère). Froment, 1re, 39-50; — 2e, 36; — 3e, 30. — Seigle, 31 à 30. — Orge, 24. — Sarrasin, 15 — Avoine, 14-50. — Pommes de terre, 8 fr. les 50 kil., au lieu de 10. — Pain, le kil., 1re, 60 c.; — 2e, 55; — 3e, 45. — Farines, les 125 kil., 1re, 80; 2e, 84. Baisse, 2-22.

Houdan (Seine-et-Oise). Froment, 1re, 37-33; — 2e, 36-67; — 3e, 36. — Méteil, 1re, — 35-33; 2e, 34-67; — 3e, 34. — Seigle, 1re, 21-33; — 2e, 20-67; — 3e, 20. — Orge, 1re, 18; — 2e, 17-33; — 3e, 16-67. — Avoine, 1re, 13-20; — 2e, 13; — 3e 12-80. — Pain, le kil., 1re, 60 c.; — 2e, 55 c. — Baisse, 4 fr. sur le blé. — 6 sur le seigle. — 5-35 sur l'orge.

Lille (Nord). Froment blanc, 1re, 36-72; — 2e, 35-60; — 3e, 34-63. — Id. macaux, 1re, 33-84; — 2e, 33-29; — 3e, 32-58. — Seigle, 24-50. — Avoine, 13. — Haricots, 29. — Pois, 29. — Lentilles, 120. — Pain blanc, le kil. 57 c. 1/2 — Id. de ménage, 45. — Id. fleurs, 70. — Farine, les 100 kil., 67-85. — Baisse, de 6 à 75 fr.

fr. le baril. — Baisse, 5 fr.

Nevers (Nièvre). Froment, 1re, 37-50; — 2e, 35. — Seigle, 32-50. — Mouture, 32-50. — Orge, 27-75. — Avoine, 13-50. — Pain le kil., 1re, 60 c.; — 2e, 55 c.; — 3e. 50 c. — Farine, les 150 kil., 1re, 108; — 2e, 103; en baril, les 88 kil., 60. — Baisse, 2 fr. 50.

Saumur (Maine-et-Loire). Froment, 1re, 32-60; — 2e, 32-10; — 3e, 31-60. — Méteil, 30. — Orge, 24-80 à 24-30. — Avoine, 14-60. — Haricots blancs, 26; rouges, 24. — Son, 1-15. — Mouture, 29-15. — Pain, le kil., 1re, 65 c. 18. — Baisse, 6 fr. 90.

Tonnerre (Yonne). Froment, 1re, 40; — 2e, 36-70; — 3e, 35. — Méteil, 28 à 29. — Seigle, 24 à 25. — Orge, 15 à 18-80. — Avoine, 1re, 12-25; — 2e, 11-50, — 3e, 10-75. — Pois, 22-50 à 24. — Pain, le kil., 1re, 55 c.; — 2e, 50 c.

Toulouse (Haute-Garonne). Froment, 27-40. — Seigle, 21. — Maïs, 12-05. — Avoine, 13-80. — Haricots, 19-50. — Pain blanc, les 2 kil., 52 c. 1/2; — 2e, 42 c. — Farine, les 50 kil., 30. — Baisse, 1 fr. 85.

Vitry-le-Français (Marne). Blé, 46 à 47. — Seigle, 30 à 32. — Orge, 25 à 27. — Avoine, 23 à 24. — Farine, 1re, 64 à 65; — 2e, 62 à 63; — 3e, 50 à 52. — Son, 18. — Pain, 1re, 59 c.; — 2e, 55; — 3e, 49.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

PARIS, 14 JUIN.

—

Affaire de Portugal.

Les interpellations annoncées sur l'affaire de Portugal ont eu lieu aujourd'hui à la Chambre des députés. M. Crémieux a commencé l'attaque, M. Guizot a répondu, et M. Odilon Barrot a parlé ensuite; puis..., la séance a été levée, sans autre résultat; en quoi nous ne pouvons assez admirer la maladresse de la gauche, qui aurait dû poser nettement un ordre du jour motivé, pour engager la Chambre, la représentation nationale, à se séparer de la politique du cabinet. Quand même la majorité eût appuyé de son vote l'attentat commis contre la nationalité portugaise, une forte minorité aurait certainement sauvé ce qui peut être sauvé de l'honneur du parlement.

Les paroles de MM. Crémieux et Odilon Barrot ont été des plus vives; ils ont vertement rappelé aux ministres l'origine révolutionnaire du trône actuel, et les ont accablés sous le reproche d'avoir trahi et renié cette origine.

M. Guizot, au talent duquel nous nous sommes plu souvent à rendre hommage, M. Guizot a mal répondu. Sa cause était mauvaise, mais il faut attribuer à une circonstance plus intime cette faiblesse inacoutumée. Il vieillit. Sa verdeur l'abandonne, et, si son ton reste tranchant et hautain, c'est l'habitude et non plus l'âme qui agit en lui. Les cruels soucis de l'ambition personnelle et le poids de ses fautes commencent à briser ce mécanisme énergique. Mais arrivons au fond de la question; car, quant au résultat, le défaut d'entente des diverses oppositions a fait évanouir le débat en vaines paroles.

Les nombreuses lettres publiées en France et en Angleterre, une discussion entamée sur le même sujet vendredi dernier à la Chambre des communes, et la conversation de la Chambre des députés, devraient avoir éclairci les circonstances qui ont amené l'intervention combinée en Portugal; tout cela reste néanmoins dans un jour assez douteux.

Nous n'analyserons pas ces nombreux documents, le défaut d'espace nous le défend; mais nos lecteurs y perdent peu; nous ne pouvons non plus raconter les longs discours du parlement anglais, nous essaierons seulement de résumer l'impression résultant pour nous de toutes ces paroles.

Nous ne parlerons pas de la situation du Portugal. Une reine, trois ou quatre fois parjure, avait de nouveau suspendu la constitution; la nation s'était insurgée; la guerre civile, restée longtemps incertaine, tournait à l'avantage de l'insurrection. Alors les cabinets anglais, français et espagnol s'entendent pour venir au secours de la reine; ils signent un protocole, et la nation portugaise, hors d'état de résister à des forces supérieures, est aujourd'hui à la discrétion des médiateurs.

Qui a proposé le premier cette médiation forcée? est-ce l'Angleterre, est-ce la France? Ce point n'est point encore éclairci, et au fond il importe peu; car nous devons nous borner à demander au ministère pourquoi il est intervenu en faveur de la reine contre la nation.

M. Guizot n'a donné là-dessus aucune réponse valable. Il a prétendu qu'il devait intervenir parce que l'Angleterre intervenait; il ne fallait pas laisser l'Angleterre agir seule... — Si, il valait mieux la laisser intervenir seule, que se rendre complice avec elle. — Il ne fallait pas permettre à l'Angleterre de prendre trop d'ascendant en Portugal. — L'Angleterre est toute-puissante en Portugal, et votre immixtion ne diminuera en rien son influence en ce pays. — Il fallait exécuter le traité de la quadruple alliance qui excluait dom Miguel du trône de Portugal, et dom Miguel aurait pu profiter de l'insurrection, à telle enseigne qu'il a écrit telle proclamation, et que ses partisans se trouvaient au milieu des insurgés. — Ces prétendus partisans avaient presque oublié leur roi, et jamais il n'a été sérieusement question de dom Miguel au milieu de l'insurrection, surtout durant les derniers mois.

Enfin, pas une des raisons balbutiées par M. Guizot à la tribune ne supporte le moindre examen.

Mais alors, pourquoi est-il intervenu?

Pour deux motifs également coupables, et qui lui ont, à juste raison, attiré de violents reproches de la part des deux membres de l'opposition.

Voici le premier: En mettant nos vaisseaux à la suite des escadres anglaises, il espère, par cet excès d'humilité, rentrer en grâce auprès de l'Angleterre, irritée des mariages espagnols.

Ceci n'est qu'une lâcheté; le second motif est une trahison. L'alliance anglaise devenant douteuse, le ministère commence à se tourner vers les gouvernements non constitutionnels; il songe à se faire un titre, au profit de notre dynastie, des complaisances accordées par notre gouvernement à l'encontre des libertés nationales des autres peuples. Eloigné, par son origine, de l'Autriche et de la Russie, il cherche à s'en rapprocher par ses tendances. Le sacrifice de la charte portugaise mérite un sourire du czar; le sacrifice de la Suisse vaudra peut-être une poignée de main impériale. Quel honneur! quelle gloire pour les parvenus de juillet!

Au surplus, M. Guizot a promis que l'on en userait bien avec les insurgés portugais. Au parlement anglais, lord John Russell a fait la même promesse; il a même été plus explicite.

> Nous avons donné, a-t-il dit, à la junte les paroles de la reine de Portugal (Rires prolongés des honorables membres du parlement), sa parole donnée à ses alliés, la seule sécurité, permettez-moi de le dire, qui existe pour tout traité, toute convention, tout acte d'hommes à hommes. Le gouvernement portugais s'est engagé envers nous à exécuter les conditions primitivement proposées par notre entremise.

Nous n'ajouterons rien aux excellentes paroles prononcées à ce sujet par M. Barrot. Vaincre, asservir et dégrader un peuple, c'est suivre une voie bien singulière d'affranchissement et de liberté.

Mais nous devons revendiquer quelques principes fondamentaux oubliés et mal vus par les deux orateurs de l'opposition.

En premier lieu, ils ont complètement abandonné par leur silence le droit qui appartient à la représentation nationale d'intervenir de toute son autorité dans les questions de paix et de guerre; mais nous n'avons pas à revenir sur la démonstration faite par nous de cette conséquence légitime de la souveraineté nationale, base de tout notre état politique.

Puis ils ont semblé accepter le principe de la non-intervention, principe incomplet, principe qui peut avoir les conséquences les plus funestes, s'il est mal expliqué.

L'humanité est une, les nations sont solidaires, par conséquent, aucune d'elle n'a le droit de se cantonner chez elle, et la maxime glorifiée par M. Crémieux: chacun chez soi, chacun son droit, est inique et impie.

Chaque nation a droit d'intervenir chez les autres nations, parce qu'il y a solidarité entre elles toutes. Elles se doivent mutuellement secours et assistance, soit contre les maux que produisent les variations atmosphériques et tous les fléaux naturels, pestes, incendies, famines; soit contre les tyrannies intérieures et extérieures, engendrées par l'imperfection de l'ordre social.

En conséquence, une nation n'est pas seulement dans son droit, mais elle accomplit un devoir, lorsqu'elle défend une autre nation contre l'attaque injuste, d'un voisin plus puissant; et de même lorsqu'elle prête à cette nation des secours effectifs pour secouer l'oppression de ses maîtres et conquérir la liberté. — Des circonstances seules dépend la question de savoir s'il convient, dans un moment donné, de s'abstenir de ce droit, et si un devoir supérieur n'absorbe pas le premier.

Cette intervention est sainte et légitime; mais ce n'est plus une intervention, c'est une guerre lorsqu'une nation attaque une autre nation pour lui imposer, soit son propre commandement, soit le commandement d'un maître quelconque.

Nos sophistes peuvent discuter à perte de vue sur le droit d'intervention; mais les principes que nous venons de poser suffisent pour confondre leurs vaines paroles.

Tout secours, tout appui, accepté par la nation secourue, est une intervention légitime; tout prétendu secours, tout appui non accepté est une fausse intervention, est la guerre. Ainsi, les cabinets anglais et français peuvent décorer du nom qu'il leur plaira leurs faits et gestes en Portugal, mais en réalité, ils n'ont pas fait autre chose que la guerre à la nation portugaise. Ainsi, en 1815, les ennemis sont entrés en France sous le nom d'alliés, mais ils n'en étaient pas moins les ennemis; ils ont placé sur le trône la branche aînée des Bourbons par leur intervention, en réalité par la guerre et en violentant le pays. En 1775, au contraire, la France est allée secourir les colonies anglaises révoltées contre leur métropole, mais cette intervention n'a pas été une guerre contre ces colonies. En 1830, l'intervention française en Belgique a été une intervention non moins légitime, parce qu'elle était acceptée par la nation belge.

Si les orateurs de l'opposition avaient songé à développer ces principes, ils auraient pu emporter de leur combat de ce jour autre chose que la satisfaction assez stérile d'avoir écrasé leurs adversaires, sous le poids d'une lourde ignominie.

La chambre des pairs s'est occupée aujourd'hui d'une pétition demandant pour les membres exilés de la famille de Napoléon,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 15 JUIN.

REVUE DRAMATIQUE.

—

THÉATRE-FRANÇAIS. *Pour arriver*, comédie en trois actes, par M. Emile Souvestre.—THÉATRE-HISTORIQUE. *Intrigue et Amour*, drame en cinq actes et neuf tableaux, de Schiller, imité par M. Alex. Dumas.—ODÉON. *Spartacus*, tragédie en cinq actes, par M. Hippolyte Magen.—*Une Provinciale*, comédie en trois actes, par M. Adolphe Belamy.—*Une Aventure de Panurge*, comédie en un acte et en vers, par M. Charles Fillieu.—*Nouvelles d'Espagne*, comédie en un acte, par M. Gustave Vaez.—VARIÉTÉS. *Le Moulin à paroles*, vaudeville en un acte, par MM. Gabriel et Dupeuty.—PALAIS-ROYAL. *Henriette et Charlot*, vaudeville en un acte, par M. Varin, etc., etc.

C'est une averse, un débordement, un déluge! Tragédies, comédies, drames, mélodrames, couplets, tirades, vers ronflants, comiques, bouffons, de tout timbre et de toute mesure, turlupinades et cris d'angoisse, rire et larmes, depuis huit jours, tout cela tombe pêle-mêle dans Paris, de droite, de gauche, dru comme grêle. A peine est-il nuit que l'averse commence, et le marché de la Halle est souvent commencé, que l'ondée n'est pas finie; —demandez plutôt au Théâtre-Historique —c'est à ne savoir où fuir. Vingt actes en une semaine et je ne sais combien de tableaux, huit ouvrages, un peu plus d'un par jour, pas même le repos du dimanche, et cela en plein mois de juin, lorsque la campagne vous sourit si doucement, la coquette! un sourire orageux, il est vrai, mais qui ne laisse pas d'avoir son attrait et sa séduction mélancolique!

L'Odéon est pour moitié dans cette pluie; il a joué ce soir pour la dernière fois de la saison; il voulait avant de fermer vider son carton, espèce d'antre léonin, où l'on entre sans trop d'embarras, mais d'où l'on ne sort guère. Demandez-le plutôt à ce pauvre M. Constant Berryer, qui a créé un journal de théâtre rien que pour dire depuis dix années qu'il a une tragédie perdue au fond de la grotte fatale. M. Vizentini tient à réparer le temps qu'il n'a pas perdu depuis son avènement au trône de la rive gauche. Les auteurs joués se plaignent bien quelque peu de la précipitation avec laquelle leur nom disparaît de l'affiche; mais la plupart n'aspiraient qu'à débuter, à faire un premier pas qui les signalât à l'attention, à obtenir dans les journaux une mention qui portât leur nom aux quatre coins du monde. Celles de ces pièces que le succès aura signalées seront reprises cet hiver; les autres, la direction les aura éliminées, place pourra être faite à des œuvres nouvelles, et cela a bien aussi son bon côté. M. Vizentini, d'ailleurs, fait magnifiquement les choses; chaque nouveauté est représentée avec des costumes, des décors splendides, et qui semblent fort dépaysés sur son théâtre; enfin il enterre les ouvrages avec toute la décence et le savoir-vivre que l'on peut désirer. Nous espérons que la chambre se gardera bien de lui rogner une subvention dont il use avec tant d'intelligence.

Le Théâtre-Français a entrepris, M. E. Souvestre aidant, à quelles bassesses on peut descendre *Pour arriver*. L'idée était excellente, mais le titre est un peu ambitieux pour la comédie qui le porte; l'auteur a craint probablement d'être arrêté dans ses développements dès qu'il arriverait à la politique, et il s'en est tenu à une simple et modeste esquisse.

M. Vernois n'est rien et brûle d'être quelque chose; il fait d'abord les yeux doux à une riche dot et à une romanesque demoiselle qui trouve chaque matin un bouquet sur sa toilette. Elle ne manque pas d'attribuer cette attention à M. Vernois. Erreur! le *pastor fido* aux camélias est un officier de l'armée d'Afrique, plus fort contre les balles que contre les regards d'une jeune fille; un soir pourtant il hasarde un aveu, enhardi par l'obscurité; mais on apporte des bougies, il saute par la fenêtre, et Vernois qui entre recueille le prix de l'aveu de son rival: il épouse la dot.

Après avoir conquis une fortune, M. Vernois veut conquérir un siège au Palais-Bourbon, et néglige sa femme; l'officier africain reparait alors, la supercherie du premier acte se découvre, Mme Vernois s'attendrit; mais le mari survient, il est jaloux, il sait que l'amant est dans un cabinet; la porte s'ouvre, et c'est une Suzanne fort appétissante qui remplace le Chérubin.

Mais cette Suzanne n'est pas une camériste, c'est la femme d'un procureur du roi, très niais, très ridicule et très jaloux mari d'une espiègle petite femme qui n'a pas de plus grand bonheur que de le lutiner. Les intrigues se croisent, les choses s'embrouillent, tant qu'à la fin l'officier retourne en Afrique, Mme Brunel avec M. Brunel, et que M. et Mme Vernois décident qu'ils vivront désormais séparés sous le même toit. Vernois reste seul, se confesse; il renoncera à l'ambition qui lui a inspiré tant de sottises, et il se prendra à aimer sa femme comme un petit tourtereau; Mme Vernois, qui a tout entendu, ne tient pas à ce repentir; elle tend la main au pécheur converti, et la toile tombe.

Le premier acte de cette comédie est vif et alerte, mais les deux autres manquent un peu d'entrain et de vigueur. Le but de l'ouvrage est d'ailleurs perdu de vue. Pour justifier le titre, il ne fallait pas moins qu'un pendant à *Richard d'Arlington*.

Mlle Judith et Mlle Brohan ont animé de leur mieux cette comédie, plus estimable que gaie.

Le Théâtre-Historique s'est engagé à initier le public français aux chefs-d'œuvre des scènes étrangères. Il vient de débuter par *Intrigue et Amour*, de Schiller. On pouvait choisir plus mal. *Intrigue et Amour* est une œuvre demi-française. C'est un drame d'intérieur éclos à la poétique de Diderot, et dont tout le côté poétique a été écrit sous l'inspiration de notre philosophie du dix huitième siècle. L'incident du prince qui vend ses sujets, est même d'une brochure de Mirabeau, qui accusait de ce trafic le landgrave de Hesse-Cassel. Aussi, est-ce la cinquième fois qu'on transporte l'ouvrage sur la scène française, Lamartellière en fit un mélodrame voilà 50 ans; Delaville et M. A. de Wailly le réduisirent en tragédies sous la Restauration, et l'on se souvient encore de la *Fille du Musicien*, jouée par Mme Dorval à la Porte-Saint-Martin, voilà quelques quinze années.

Intrigue et Amour n'est pas un des chefs-d'œuvre du poète allemand, mais c'est une de ses œuvres premières nées, toute palpitante de jeunesse, d'amour et de haine, une sœur bourgeoise *des Brigands*, inférieure, mais hardie, passionnée, révolutionnaire à la fois et chastement poétique, tour à tour emportée et suave, bouffonne et idéale, exagérée souvent et quelque peu emphatique, comme toute œuvre poétique en prose,—car l'original est en prose, quoi qu'en dise ce matin M. Théophile Gautier dans la *Presse*,— mais profondément pathétique et émouvante, malgré la crudité de certaines pages, et quelques teintes mélodramatiques. Schiller a été ailleurs plus profond, plus maître de son sujet et de son inspiration; lui même il a raillé plus tard sa *tragédie bourgeoise*; mais il a écrit ce drame dans la fièvre de son cœur. Ses contemporains le trouvèrent tellement pathétique, qu'à la première représentation, les acteurs durent s'interrompre pour laisser le cours libre aux sanglots de la foule attendrie.

L'intrigue du drame est fort simple. Un pauvre musicien, Miller, a une école de jeunes gens de famille et une fille charmante, Louise, son unique amour; un de ses écoliers, le fils du président, comme qui dirait le premier ministre du duché, s'est épris de Louise et s'en est fait aimer. Mais le président rêve une tout autre alliance pour son fils. Scélérat arrivé au pouvoir par un crime, il a besoin pour se maintenir de la protection de la favorite; il veut que son fils fasse pour elle ce que Jean Dubarry fit pour Mlle Lange, la royale bacchante qui gouverna la France au dix-huitième siècle; il veut lui faire couvrir de son nom les plaisirs du prince, et, comme il s'attend à rencontrer une vive résistance, il ébruite d'avance ce projet de mariage, afin que le fils ne puisse plus reculer.

Cette maîtresse, du reste, n'est rien de moins qu'une Dubarry. Dernier débris de cette famille de Norfolk, qui se ruina pour trop de fidélité à Marie Stuart, elle parcourait l'Allemagne, seule, pauvre, abandonnée, sans ressources, sondant la rivière pour s'y plonger, lorsque le duc régnant l'aperçut et s'éprit d'elle. Elle avait à choisir entre la mort et cet amour; elle était jeune, elle était belle, elle avait besoin de vivre encore et de faire des heureux, elle accepta l'amour du vieux prince pour devenir sa fée bienfaisante, pour protéger son peuple et l'émanciper. Elle reconnaît bientôt qu'elle a rêvé l'impossible; le peuple la hait d'instinct, et le prince imbécille est entouré de ces hommes qui se pressent aux marches de tous les trônes, nullités ambitieuses, parasites sociaux qui se font chèrement payer de leurs victimes le mal qu'ils leur font souffrir, royale vermine qui tourmente, use et dévore les Etats. Le bien que fait lady Milfort n'est qu'une goutte d'eau dans un océan, et le luxe dont le prince entoure sa maîtresse lui sert de prétexte pour vendre ses sujets à des colonisateurs.

Lady Milfort est résolue à fuir au plus tôt cette terre détestée, et d'au-

[illegible] des extrémités du monde honorent et vénèrent comme un Dieu !

Ce discours de l'avocat des proscrits, du poète qui a pleuré la mort de Charles X, comme il avait chanté la révolution de 1830, a produit une vive impression sur l'assemblée. MM. de la Moskowa, Fabvier, Gourgaud, Pelet (de la Lozère) se sont joints à lui pour demander le renvoi de la pétition au conseil des ministres. Mais le ministère s'opposait à ce renvoi ; la chambre s'est contentée d'ordonner le dépôt de la réclamation dans ces catacombes inviolées, sinon inviolables, qu'on appelle le bureau des renseignements.

On trouvera plus loin le discours de M. Victor Hugo.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On dit que, par suite du retrait par le ministère du projet de loi sur les camps agricoles, plusieurs députés appartenant à diverses nuances d'opinions se sont réunis pour saisir la chambre d'une proposition relative à un nouveau système de colonisation.

— Les obsèques de M. Ballanche ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'un nombreux concours d'amis de sa personne, et d'admirateurs de son talent. Deux discours ont été prononcés, l'un par M. de Tocqueville, au nom de l'Académie Française, et l'autre par M. Victor de la Prade, au nom de l'Académie de Lyon. Nous donnerons demain quelques passages de ces discours.

— Un officier qui arrive de l'armée d'Afrique, où il a fait la dernière expédition de Kabylie sous les ordres de M. le général Bedeau, nous assure que si M. le maréchal Bugeaud s'est arrêté tout court dans l'expédition, c'est sur l'ordre qu'il en a reçu de Paris... Ainsi s'expliqueraient sa démission imprévue et son retour précipité en France. Mais ce qui ne s'explique pas, c'est l'éloge de cette expédition entrepris par M. Guizot dans la séance du mercredi 9 juin, après le blâme [illegible] qu'il en avait fait dans la séance du 6 mai, où il fut interpellé par M. Dufaure sans pouvoir répondre. (*Patrie.*)

— M. Pasquier, dit un journal, a été reçu avant-hier aux Tuileries, où il a eu un long entretien à l'occasion du procès-Cubières, dont on paraît vivement se préoccuper en haut lieu.

— Un nouvel incendie (c'est le second) vient de détruire de fond en comble les ateliers de la rue de l'Ouest, 14, où se trouve la locomotive et le convoi construits d'après le système de M. le marquis de Jouffroy. Par une circonstance heureuse et presque inexplicable, la locomotive, le convoi et la portion du chemin de fer sur laquelle se pratiquent les expériences en grand, sont restés complétement intacts.

— On lit dans le *Conservateur de la Dordogne* :

« M. le maréchal Bugeaud est arrivé à Périgueux, dans une voiture attelée de quatre chevaux. Mme la maréchale, son jeune fils et Mme de Bar étaient avec lui. Ils sont descendus à l'hôtel du Chêne-Vert. Il partira demain pour sa terre de La Durantie. »

— Le mouvement annuel des voyageurs sur les 66 principales lignes de chemins de fer en Angleterre est de 35 000,000 de personnes. Le nombre des accidents présente les proportions d'un blessé sur [illegible] ... [illegible] avant de rencontrer un homme assez bas pour en arrêter la marche. C'est là un tour de ma façon pour faire le plus de bien possible avec peu d'argent. Je ne suis pas assez riche pour faire beaucoup de bien. Il me faut donc user de ruse pour tirer bon parti du peu que j'ai. »

UN BANDIT CORSE. — Decius Viggiani vient d'être tué par un laboureur de Sartène d'un coup de pistolet tiré à bout portant. Ce misérable, au moment de sa mort, était occupé à écrire une lettre à l'un de ses amis qu'il menaçait de mort s'il ne lui envoyait 800 fr.

Decius Viggiani ne possédait absolument rien avant de devenir bandit ; pendant les cinq ans à peu près qu'il exerça sa profession, il fit bâtir plusieurs maisons et acheta des propriétés considérables. Sans compter la vendetta qui fut la cause première de sa série de crimes, il avait tué douze personnes environ et imposé à une ville entière un impôt de 6 000 fr.

Quelques jours après sa mort, on a découvert dans une grotte, sur le bord de la mer, une caisse remplie de linge et de vêtements, trois autres pleines de vin, des munitions, et enfin un cadavre d'homme à moitié dévoré, qui avait été donné en pâture à deux énormes chiens enchaînés au fond de la grotte. On pense que c'était le repaire du terrible bandit.

—

CHEMINS DE FER. — MM. les actionnaires du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, ayant voix délibérative, sont invités à se rendre dimanche prochain, 20 de ce mois, à une heure très précise, chez M. Laignel, ingénieur civil, pour recevoir une communication très importante dans leur intérêt.

Paris, le 14 juin 1847. B. LAIGNEL.

Rue Suger, 4, place Saint-André.—

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 14 juin.*

La séance est ouverte à deux heures.

On adopte au scrutin un projet de loi relatif à un emprunt de la ville d'Angoulême, puis à trois heures un quart le président donne la parole à M. Crémieux pour ses interpellations sur le Portugal.

M. CRÉMIEUX. Messieurs, c'est une grave question que celle de l'intervention dans les affaires du Portugal. Je pourrais vous dire, en me servant des paroles de Casimir Périer, que cette intervention est un crime, et je n'irais pas trop loin ; mais je ne voudrais pas commencer le débat par une accusation ; je veux, au contraire, amener la Chambre, par la connaissance sérieuse du moment même où l'on a décidé l'intervention dans les affaires du Portugal, je veux l'amener à reconnaître que non seulement il y a là une faute, mais un danger grave.

Je comprends l'Angleterre, je comprends lord John Russell venant déclarer à la tribune que cette intervention est dans les intérêts de son pays ; c'est le grand argument des ministres anglais ; mais le peuple anglais ne partage pas à cet égard l'opinion de John Russell. Après tout, que l'Angleterre ait intérêt à intervenir en Portugal, la France n'a pas le même intérêt, et l'histoire, qui flétrit toujours ce qui doit être flétri, ne manquera pas de flétrir, soyez-en sûrs, cette intervention en faveur de dona Maria contre les constitutionnels portugais. (Très bien ! très bien !)

Mais je laisse ici l'Angleterre ; c'est pour nous que je parle, et je commence par le dire : nous n'avions aucun motif pour intervenir, nous avions même des raisons pour ne pas le faire.

Messieurs, le Portugal est un petit pays ! et nous ne faisons pas assez attention à ces petits Etats qui, réunis et forts, sous le protectorat de la France, devraient prendre une importance qui pèserait de quelque poids dans la balance européenne, et à notre profit.

[illegible] de la maison royale ; de sorte que le nombre des députés indépendants s'élevait à peine à 15 ou 20, tandis que la plupart des députés se trouvait dans la complète dépendance du pouvoir. J'ajouterai que la corruption, en fait d'élection, marchait la tête levée, et que les députés indépendants, qui avaient le bonheur d'échapper à cette espèce de massacre des innocents (On rit.), arrivaient à la Chambre escortés d'une foule de protestations et de récriminations. Ceci ressemble un peu à notre histoire, mais c'est l'histoire du Portugal. (Nouveaux rires.)

La constitution donnée par dom Pedro ne fut pas prise au sérieux par la Chambre des pairs ; aussi, bientôt le peuple déclara que la charte de dom Pedro était insuffisante ; une opposition considérable se forma, non pas contre la reine, mais contre la princesse de Bragance, la veuve de dom Pedro. Cette opposition fut le coup de la dissolution des cortès ; mais cette dissolution amena un contre-coup, et ce qui en résulta, ce fut la proclamation de la constitution de 1837.

La reine dona Maria, après la nomination des nouveaux députés, promit de rétablir la constitution de 1820, en remplacement de la charte de dom Pedro. Mais bientôt, oubliant sa promesse, elle jura de nouveau de maintenir la charte de dom Pedro, avec des modifications qui en altéraient essentiellement le principe. C'est cette différence qui résulte de la constitution de 1837, et qui a déterminé le Portugal à se prononcer pour le maintien intégral de la charte de dom Pedro.

Messieurs, je suppose l'intervention nécessaire ; je suppose que le gouvernement, par je ne sais quel miracle, crût devoir intervenir, pour qui fallait-il intervenir ? Pour le parti chartiste ou pour le parti septembriste ?

Je le répète, je suppose que l'intervention fût nécessaire, pour qui fallait-il intervenir ? Fallait-il appuyer la charte octroyée ou la charte consentie ? Je n'ai pas besoin de répondre. (Très bien ! très bien !) Vous, qu'avez-vous fait ? vous avez menti à votre origine. (Mouvement prolongé. — Marques d'assentiment.)

Les ministres de dona Maria étaient sortis du sein de l'opinion libérale. Quand ils virent la constitution attaquée par les radicaux, ils la défendirent.

Il y a, Messieurs, dans tous les pays cette différence entre les constitutionnels purs et les radicaux, que, d'accord sur le même principe, ces derniers en veulent l'application immédiate, tandis que les premiers en veulent l'application avec le temps, avec la réserve, avec la prudence que commandent les événements.

Aussi ces hommes ne balancèrent pas à s'armer contre l'insurrection nationale pour défendre la constitution libérale. Leur épée fut rougie, et la constitution [illegible] sang des radicaux. (Mouvement.)

Voilà ce qui s'est passé jusqu'en 1842. Ecoutez ce qui va suivre, vous verrez que les miguélistes et les septembristes y sont complètement étrangers. C'est alors que, dans le ministère, Costa-Cabral remplissait les fonctions de ministre de la justice ! Ministre de la justice, ce Costa-Cabral, le fléau de son pays, un avocat sans cause. (Rires dans toute la salle. — Mouvements divers.) Un homme qui, poussé au pouvoir par les libéraux, arrivait au pouvoir pour les trahir.

Costa-Cabral qui, comme ministre de la justice, avait prêté serment de fidélité à la constitution, disparaît tout d'un coup, arrive à Oporto, et là, proclame la charte de dom Pedro. Il se porte ensuite à Coïmbre, et là encore proclame la charte de dom Pedro. On avait oublié la ridicule affaire de Baylen lorsque éclata ce coup d'Etat. Vous allez en voir les conséquences.

Le ministère Costa-Cabral avait été renversé. On avait donné ordre à das Antas et à d'autres généraux de venir à Lisbonne défendre la constitution. Mais le duc de Terceira ne tarda pas à s'apercevoir que la reine était complétement dominée par son époux d'abord... et puis, et bien plus fort, par Diez, précepteur du mari de la reine, puis par le ministre Tojal, puis enfin par Costa-Cabral lui-même. Un nouveau coup d'Etat eut lieu, et le lendemain Costa-Cabral supprimait l'inamovibilité des magistrats ; il supprimait tous les priviléges de l'Université de Coïmbre et des autres universités du Portugal ; il supprimait toutes les garanties accordées par la constitution aux officiers, et confiait à dona Maria le pouvoir absolu. (Sensation.)

Costa-Cabral s'entendant alors avec Tojal, les emprunts furent alors plus désastreux, les impôts les plus iniques furent décrétés. Toutes les ressour[illegible]

---

tant plus qu'un amour vrai est venu régénérer son âme. Elle aime, elle aime avec ardeur ce même jeune homme dont on veut lui donner le nom ; c'est elle qui a préparé ce mariage qu'elle semble subir ; que Ferdinand l'épouse, et le lendemain, le soir même, elle prend la fuite avec lui ; elle ira cacher son bonheur, en France, en Angleterre, partout où elle pourra échapper à cette odieuse cour, à ces honneurs qui pèsent sur elle et l'écrasent sous la honte. Elle avoue tout cela à Walter, lorsque, pour obéir à son père, il se présente chez elle déterminé à l'insulter et à la maudire. Walter la plaint et l'absout, mais il retourne près de Louise. — Ce personnage de lady Milfort est une des plus audacieuses et des plus profondes créations de Schiller.

Louise est une de ces poétiques jeunes filles que l'on n'oublie plus quand on les a rêvées. Louise, c'est la candeur, le dévouement, ou plutôt c'est l'amour dans toute sa pureté naïve, l'amour de seize ans, jeune, chaud, ardent, mais résigné pourtant, et quelque peu mélancolique : tant d'obstacles séparent l'amant de sa bien-aimée ! Le président ne néglige rien pour briser cette passion. Promesses, insultes, menaces, violences sont tour à tour employées contre la jeune fille. Par une suite de machinations dans lesquelles il est aidé par son secrétaire et ancien complice Wurm, — le vermisseau, — il parvient à obtenir de la pauvre enfant, moyennant la liberté de son père que l'on vient d'arrêter, une lettre dans laquelle elle s'accuse d'infidélité, et un serment de ne pas la démentir. Cette lettre tombe dans les mains de Walter ; les circonstances s'accumulent pour lui faire croire à la sincérité de cet écrit, que Louise elle-même avoue. Au comble du désespoir, il s'empoisonne et Louise avec lui. La favorite s'enfuit après une entrevue pleine de larmes avec la jeune fille, et dénoncé par son secrétaire, le président se livre à la justice.

M. Alexandre Dumas a scrupuleusement respecté le drame de Schiller, il n'en a modifié ni la marche, ni les caractères, ni les incidents. Il n'a guère changé qu'un détail du dénouement. Dans la pièce allemande, c'est Walter qui, ayant bu du poison, empoisonne Louise sans l'avertir ; dans le drame français, c'est la jeune fille qui, en apprenant ce qu'a fait son amant, s'élance vers le poison et le boit avec bonheur. M. Dumas a cru aussi devoir retrancher ce passage où le musicien, heureux de recevoir une bourse qui assure son existence, oublie sa fille quelques minutes pour faire des projets d'avenir. Nous ne saurions l'en blâmer. Cet incident, quoique profondément vrai et plein d'enseignements sur la condition du travailleur, offre un contraste d'un ton peut-être un peu trop crû pour des spectateurs français. Par la même raison, le traducteur devra adoucir, si ce n'est pas fait déjà, les termes de la lettre que Wurm dicte à Louise, lettre qui est bien dans l'original telle qu'elle a été dictée à la première représentation, quoi qu'en dise un critique ce matin.

Une autre modification, qui nous paraît moins heureuse, a été opérée dans le tissu même de l'œuvre. La plupart des nuances et des intentions délicates de l'écrivain allemand ont été remplacées par des traits de force ; l'œuvre française prend par cela même certain ton de mélodrame qui ne nous semble pas un progrès ; elle a plus de vigueur, mais moins de poésie, et, par suite, d'intérêt et de vérité. C'est probablement un sacrifice de M. Dumas à ses acteurs.

Ce qui manque en effet aux acteurs du Théâtre-Historique, ce n'est pas la vigueur et l'énergie, c'est la délicatesse et la flexibilité, le don des larmes. Mme Lacressonnière seule est à la hauteur de son rôle ; elle fait comprendre lady Milfort. Mais Mélingue accentue trop le personnage de Ferdinand, il faut autant de passion, mais plus de grâce, de jeunesse et de sensibilité. Quand à Mlle Person, nous ne comprenons pas que l'auteur l'ait chargée du rôle de Louise, rôle tout mineur et élégiaque qui demande de la douceur, des larmes, et où la fermeté n'apparaît qu'accidentellement. Mlle Person a précisément les qualités opposées, l'énergie, la vigueur ; elle ne pleure bien que de colère ; Louise pleure d'amour et de rêveuse poésie ; mieux eût valu pour ce rôle l'exagération de la faiblesse que l'exagération de la force. Avec Mlle Person pour interprète, le personnage de Louise devient une énigme sans mot. Il en est de même du personnage de Kalp avec Barré. Le rôle est secondaire, mais il a de l'importance, et ce n'eût pas été trop de Klein pour le rendre intelligible.

La plupart des journaux maltraitent fort ce matin l'*Intrigue et l'Amour* ; nous croyons qu'ils ont tort. ce qui les a trompés, c'est la mauvaise distribution des rôles. Une mélodie élégiaque restera incomprise jouée allegro sur le cornet à piston.

Comme au Théâtre Historique, c'est une vieille connaissance que nous retrouvons à l'Odéon avec *Spartacus*.

C'est un beau sujet, assurément, que l'histoire de ce gladiateur et digne de tenter un poète. La révolte de Spartacus est la plus célèbre, presque la seule protestation contre l'esclavage dont l'antiquité nous ait laissé le souvenir ; c'est un cri de délivrance, un appel au dogme de l'égalité, le premier acte de cette révolution sociale que le christianisme devait pacifiquement accomplir, et dont le promoteur allait, soixante-dix ans plus tard, apparaître à l'orient. L'histoire d'ailleurs fournit le drame tout ébauché.

Un citoyen de Capoue possédait deux cents esclaves, Thraces ou Gaulois, qu'il avait condamnés au métier de gladiateurs, chiens qu'aux jours de fête il lâchait contre les bêtes féroces. Las d'user leur courage au profit d'autrui, ils se révoltent un beau jour, choisissent un chef, pillent des boutiques de rôtisseurs pour se faire des armes, décidés à combattre la puissance romaine et appelant tout esclave à la liberté.

Quelque temps après on les voit retranchés sur le Vésuve, se recrutant de mécontents et scissionnaires de tout genre, esclaves, bandits, pirates ; ils pillent et fabriquent des armes ; ils se font des boucliers de cuir et d'osier, ils forgent en épées et javelots le fer de leurs entraves. Une armée de Romains les entoure. L'unique sentier qui conduit à leur fort est coupé par l'ennemi ; ils peuvent être affamés, mais la pente du coteau est garnie de vignes ; ils nouent ces sarments comme des cordes, se glissent sans bruit le long des sinuosités de la montagne, et tombent sur les Romains qu'ils mettent en fuite. Spartacus revient avec la dépouille d'un préteur et s'en pare.

Tous ses pas sont des victoires ; il a 70 000 hommes de troupes, et il est roi dans la Campanie. Les Romains qu'il a faits prisonniers se révoltent contre lui au moment d'une bataille ; après la victoire il les [illegible]

force, pour orner les funérailles d'un de ses collègues, à se donner à leur tour en spectacle comme gladiateurs. Il voudrait gagner les Alpes pour avoir le temps de préparer les esprits pour ses projets mais ses chefs sont impatients, ses soldats ont soif de pillage, ils veulent aller à Rome, il les y mène, prêt à proclamer l'émancipation des esclaves, l'égalité, le droit pour tous de vivre et d'être libres.

Rome enfin s'est émue. Elle est partagée en ce moment entre trois factions : Pompée et la noblesse, César et le peuple, Crassus et le parti intermédiaire ; deux généraux sont envoyés contre Spartacus, Crassus et Pompée.

Mais la discorde s'est mise dans l'armée du gladiateur ; une partie de ses forces s'est perdue en des luttes inutiles ; beaucoup des siens l'ont trahi et abandonné ; enfermé dans la presqu'île de Rheggium, il accomplit un acte d'audace et franchit les murs qu'on a élevés pour l'arrêter. Il n'aspire qu'à gagner du temps ; mais les siens le forcent à livrer bataille. Il se sait trahi, et il tue son cheval. « Vaincu, dit-il, je n'en aurai pas besoin, je n'en manquerai pas vainqueur, » puis il s'élance dans la mêlée où il périt, en s'écriant : Il n'était pas temps encore.

Il y a, assurément là, un cadre magnifique. Qu'on y jette une femme pour en relier les diverses parties, une histoire d'amour et de famille, des liens avec Rome, avec la Thrace, qui introduisent dans cette donnée épique, le drame et l'imprévu ; qu'on y fasse entrer une peinture en action de la vie romaine à cette époque où la démocratie était sur le point d'être victorieuse ; qu'on fasse circuler dans toute l'action cette grande poésie des montagnes sauvages, de la vie de brigands, les passions énergiques, l'ambition, la vengeance, l'amitié, et comme contraste quelques accents élégiaques, quelques scènes d'amour ; que Spartacus soit comme dans l'histoire, mû surtout par l'amour de l'humanité, il en résultera une œuvre grandiose — drame ou tragédie — comme il en existe peu en notre langue. — Mais, pour mener un tel poème à bonne fin, il faut être à la fois poète et philosophe, posséder l'élévation des idées et la science du coloris ; ceux qui jusqu'ici ont traité ce sujet n'étaient que des versificateurs.

Saurin, au dernier siècle, en a entrevu un côté ; il a montré dans Spartacus le libérateur, le héros magnanime et philosophe ; mais ce Spartacus là est du dix-huitième siècle, l'esclave Thrace était généreux et grand, mais d'une générosité moins abstraite et moins raisonnée. Sous le héros, il y avait le barbare.

Saurin, du reste, pour rendre son personnage intéressant, s'était jeté dans le romanesque ; ainsi a fait M. Hippolyte Magen. Il a lu l'histoire de Spartacus dans une biographie quelconque, puis il a écrit sa tragédie sans plus s'inquiéter des mœurs ni du costume. On y trouve quelques placages de couleur locale, mais chaque détail est un soufflet donné à l'histoire, chaque vers est une note fausse. Un seul trait en donnera une idée. Le consul qui combat Spartacus — Varron, suivant M. Magen, — a une sœur qui se nomme Idamis ; elle s'est mariée secrètement, avec l'assistance d'un flamine, au gladiateur Spartacus, lequel en a eu une fille qui s'appelle Junie. — Le tout comme au temps de Mlle de Scudéry. — Il est arrivé à Corneille de faire des pièces dont les mœurs n'étaient d'aucun pays, mais alors il

[avaient été prises], les prisons de Lisbonne regorgeaient de prisonniers), le lendemain la reine rendait un décret par lequel elle déclarait toute charte suspendue, et le pouvoir souverain absolu concentré dans ses mains; le jury était suspendu, la liberté de la presse supprimée et les patriotes fusillés sans qu'on pût recourir à la reine, qui renonçait ainsi à la plus belle prérogative des femmes et des rois, le droit de grâce. (Très bien ! très bien !)

Voilà ce qui s'est passé, voilà les infamies dont s'est rendue coupable cette reine. (Très bien ! très bien !)

Est-ce que Charles X a fait la cent millionnième partie de ce qu'elle a fait? (Non ! non ! Très bien !) Et nous pouvons, je pense, en parler ici librement. Qui donc osera dire que Charles X ait rien fait de comparable? Non; au moment où nous avons déclaré qu'il était trop tard, et qu'il était déchu du trône, il était loin, bien loin, de ce degré d'audace. Cependant, vous l'avez expulsé, nous nous sommes soulevés, M. le ministre des affaires étrangères en tête de ce mouvement. Vous l'avez fortement appuyé et dirigé. (Non ! non!)

La junte s'est formée, et le gouvernement de la reine est devenu de plus en plus exécrable. On ne citerait pas de pays dont l'administration ait jamais été aussi déplorable que celle du Portugal depuis le jour où dona Maria a usurpé le pouvoir absolu.

Tant d'excès et de crimes ont été à la veille d'être punis. Dona Maria s'est vue enfermée dans sa capitale et dans une circonférence de 4 lieues autour de Lisbonne, circonférence seule qui reconnaissait son odieux empire; tout le reste appartenait au peuple, qui était devenu maître de la situation et qui pouvait enfin commander à sa reine et la punir de tous les crimes qu'elle avait commis.

Réduite à l'impuissance, elle a donné sa parole, sa parole qu'on a trouvée insuffisante, et c'est alors au moment de succomber qu'elle s'est adressée à l'Espagne, à l'Angleterre et à la France, pour prier ces trois gouvernements d'intervenir en sa faveur.

Et savez-vous ce qu'elle a offert en compensation de l'intervention qu'elle sollicitait? Une amnistie ! Elle daignait promettre d'amnistier les patriotes coupables d'avoir défendu la constitution et d'avoir été égorgés. (Très bien ! très bien !)

Ils ont repoussé cette honteuse amnistie, se sont soulevés en masse, et ont déclaré qu'ils voulaient la constitution de 1837.

Voilà la situation, et je le déclare tout de suite, avant d'en arriver aux documents que M. le ministre des affaires étrangères a fait distribuer : le débat n'était pas ailleurs qu'entre la reine et la junte, ou plutôt entre la royauté parjure et le peuple justement armé pour défendre et venger ses droits et ses injures.

L'orateur cite le fragment d'une première lettre de M. Guizot, lettre dans [illegible] que la France n'interviendra point et ne se prononcera pas entre les différents partis qui se disputent le Portugal.

M. Crémieux continue ses citations, et établit par l'opinion émise alors par les différents diplomates anglais, espagnols et français, que l'intervention de dom Miguel n'était qu'un misérable prétexte auquel il était impossible de donner la moindre importance.

L'honorable membre continue à citer la correspondance de M. le comte de Sainte-Aulaire qui voulait entraîner lord Palmerston à intervenir en Portugal; mais lord Palmerston de son côté paraissait ne pas vouloir intervenir : Le traité de la quadruple alliance, répondait-il à M. de Sainte-Aulaire, avait pour but de faire éloigner don Carlos de l'Espagne, et dom Miguel du Portugal; or, ce traité remplit son but, il ne peut donc y avoir lieu à l'invoquer pour une nouvelle intervention en Portugal, qu'autant que dom Miguel y reparaîtrait, et lord Palmerston savait bien que dom Miguel n'était pas en Portugal, puisqu'il était en Angleterre.

M. de Sainte-Aulaire a fait tout ce qu'il a pu pour engager lord Palmerston, mais celui-ci n'a voulu s'engager qu'autant que la France elle-même s'engagerait également. Qu'a-t-on fait pour décider lord Palmerston? On a pris prétexte de la présence en Portugal du général Povoas, que l'on a voulu représenter comme un général miguéliste, tandis, au contraire, qu'il ne s'était présenté que pour offrir ses services et son bras à son pays. C'est là ce qu'a fait notre gouvernement, continue l'orateur. M. le ministre des affaires étrangères voulait à tout prix intervenir en Portugal, mais il ne voulait y intervenir qu'avec les autres puissances. Vous connaissez ses doctrines; il semble qu'il ait toujours voulu marcher à la suite des autres na-

[vous l'avez brisée, vous avez fait comme le Sicambre. (Sensation prolongée.)] Je ne veux pas revenir sur les mariages espagnols dont vous n'appréciez que trop aujourd'hui les déplorables conséquences pour la France. Eh bien ! la majorité a rompu l'alliance pour faire ces mariages par des motifs que je n'ai pas besoin de rappeler. (Chuchotements. — Exclamations. — Rumeur prolongée au centre. — Vive approbation aux extrémités.)

La non-intervention qu'en avez vous fait? Quand la Pologne mourait vous avez répété : point d'intervention. La Pologne est morte ! l'Italie est morte. D'autres puissances ont succombé, et votre cri de ralliement a toujours été point d'intervention. C'était l'*Eldorado* de votre politique. (Rires et mouvements d'approbation aux extrémités.) Aujourd'hui, pour venir en aide à un pouvoir réactionnaire, contre-révolutionnaire, vous intervenez. La tribune ne retentit plus de ces vives et éloquentes paroles que naguère vous faisiez entendre. Vous intervenez en Portugal pour vous y rendre complices d'un coup d'état; vous intervenez en Suisse et vous vous faites les précurseurs de la politique autrichienne.

La Suisse veut se constituer, mais vous invoquez contre elle les traités de 1815. Vous allez donc devenir les partisans des rois contre les peuples; mais vous mentez à votre origine, vous mentez à la révolution, vous qui lui devez ce que vous êtes; vous, qui hier encore, n'étiez rien; vous qui ne seriez rien sans cette révolution. (Vive approbation aux extrémités. — Interruptions et murmures au centre.)

Et puis, que faites-vous ! Vous allez en Suisse, vous mettre à la queue des puissances absolutistes. En Portugal, vous intervenez contre le peuple et en faveur de l'absolutisme.

Que dans cette circonstance, comme dans tant d'autres, vous ayez votre majorité habituelle, ce n'est pas ce qui doit nous surprendre, mais il est un moment où le vase déborde, un moment où il faut en finir de tous ces sophismes à l'aide desquels vous vous maintenez pour en revenir aux principes que vous foulez aux pieds. (Bruit.)

Il est un moment où le pays le plus généreux du monde, la France ne peut plus tolérer qu'on viole ses maximes que les révolutions de 89 et de 1830 ont ajouté sur le drapeau des peuples. Quant à nous, nous ne nous lasserons pas de venir à cette tribune; nous y succomberons longtemps encore peut être, mais un jour viendra où l'on se souviendra que nous y avons supporté le poids d'une administration comme celle-ci; un jour où l'on ne voudra pas croire que la France soit descendue si bas, et qu'au lieu d'être au moins les égaux des puissances les plus élevés dans le monde, vous soyez les vassaux serviles des Anglais en Portugal, et les complaisants de l'Autriche en Suisse. (Très bien ! très bien ! — Longs applaudissements.) L'orateur reçoit, en regagnant sa place, les félicitations d'un grand nombre de membres de la gauche.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. La Chambre trouvera bon, je pense, que je me renferme dans la question portugaise; elle a été la seule indiquée dans les interpellations; elle est le seul objet du débat. Le jour où il conviendra à l'honorable membre de m'adresser des interpellations sur les affaires de la Suisse, je serai prêt à lui répondre; mais je crois aujourd'hui, dans l'intérêt du débat, devoir éviter de mêler l'une et l'autre question.

Au moment où, à la suite des mesures prises par la reine de Portugal, au moment où la guerre civile a éclaté dans le royaume, où une insurrection a éclaté contre la reine, qui venait de suspendre, je ne veux pas dire d'anéantir les garanties... (Exclamations aux extrémités.)

D'une part, la reine a suspendu les garanties, les libertés constitutionnelles du pays; d'autre part, une insurrection éclate contre la reine. Quand nous avons appris ces événements, nous nous sommes renfermés dans la plus complète neutralité, nous avons proclamé à l'instant le principe de la non intervention. C'est le droit commun, personne ne le proclame plus haut que nous; c'est le droit commun des nations et du gouvernement de la France.

Je le répète : le principe de non intervention est le droit des nations et des gouvernements, et nous l'avons proclamé hautement et sans hésitation. (Nouvelles rumeurs. — Interruptions.) Certes, nous n'avons pas un intérêt assez sérieux pour nous occuper légèrement des affaires de Portugal. Quand ces affaires restaient dans leur spécialité portugaise, nous n'y prêtions qu'une faible attention. Quand nous voyons un souverain chercher à faire rétrograder son peuple vers le pouvoir absolu, nous ne nous défendons pas de tristes pressentiments, car nous savons qu'on marche aussi aux abîmes,

[... la restauration de l'ordre et de la liberté, que le moyen d'y parve]nir est de renverser le gouvernement intrus qui occupe en ce moment le pouvoir; dans la crainte de voir considérer notre intervention autrement qu'elle ne doit l'être, nous déclarons que nous désirons voir tous nos adhérents prendre parti dans la lutte qui se prépare contre un gouvernement anti-constitutionnel; notre concours est assuré pour y parvenir et pour arriver à rétablir les libertés abolies, et à rendre au peuple l'exercice de ses droits. »

Voilà, messieurs, les actes qui ne pouvaient laisser aucun doute sur les intentions du parti miguéliste en Portugal. Ce n'est que par suite de ces actes que la reine de Portugal s'est adressée à la reine d'Espagne pour lui demander son concours afin de repousser l'insurrection miguéliste; ce sont ces actes enfin qui ont complètement changé, tant en droit qu'en fait, notre situation vis-à-vis du Portugal.

En droit, le traité de la quadruple alliance avait pour objet de défendre l'Espagne et le Portugal contre les tentatives des prétendants; il ne faut pas perdre de vue que les affaires d'Espagne sont intimement liées aux affaires du Portugal; il ne faut pas se dissimuler que les intérêts de dom Miguel et de don Carlos étaient liés de telle manière que l'un ne pouvait apparaître sans que l'autre se montrât aussitôt. Et quand nous voyons dom Miguel apparaître en Portugal, ne devons-nous pas craindre de voir aussitôt don Carlos se montrer en Espagne? Tant que don Carlos était à Bourges, tant que dom Miguel était à Londres, nous pouvions être tranquilles pour l'Espagne et le Portugal; mais, quand nous avons vu le comte de Montemolin accueilli comme il l'a été, nous avons pu craindre qu'il ne tentât de relever le courage de ses adhérents en Espagne : c'est cela qui a dû profondément modifier notre position vis-à-vis du Portugal.

Une proposition de médiation a été faite; mais en Angleterre, on a pensé que le traité de la quadruple alliance n'existait plus; on l'a pensé et on l'a dit; et savez-vous pourquoi? Parce que l'Angleterre voulait rester seule et agir seule en Portugal! (Au centre : Oui! oui!)

En même temps, la reine de Portugal s'est adressée à la fois aux signataires du traité de la quadruple alliance.

On a essayé à cette époque de faire prévaloir un travail d'intervention à trois : il a échoué. On a dit que, nous aussi, nous avions offert à la reine de Portugal notre intervention isolée; mais cela n'a jamais existé.

Lord Palmerston a envoyé à M. Bulwer un projet d'arrangement entre l'Angleterre et l'Espagne. M. Guizot lit une lettre de ce ministre.

Il était impossible, en présence de cette lettre, que nous ne fissions pas appel au traité de la quadruple alliance.

[illegible] qu'il y a quelque chose de téméraire, d'imprudent, d'impolitique? Est-ce que la France s'est mise à la remorque d'une autre nation? Non, pas le moins du monde. (Rumeurs.)

Nous avons dit souvent que le gouvernement de juillet ne croyait pas de son devoir et de son droit de demander le redressement de tous les maux, de toutes les injustices (Mouvements et murmures ironiques aux extrémités. Allons donc!) Nous avons dit souvent qu'il ne devait le faire que quand les intérêts directs, puissants de la France, le lui commandaient... (Rires et murmures ironiques.)

Il y a autre chose en France que les intérêts révolutionnaires... Il y a les intérêts nationaux... la politique de la France... la politique et les intérêts du pays... (Rires et murmures de plus en plus ironiques aux extrémités. — Interruptions. — Exclamations. — M. Guizot s'arrête pendant quelques instants visiblement embarrassé.) Les intérêts de la France sont au dessus des intérêts de partis... (Allons donc! allons donc ! — Les murmures et les cris ironiques recommencent.)

Nous avons pensé que nous devions soutenir la politique traditionnelle du pays, la politique indissoluble de la France en Espagne, dans la Péninsule.

Nous avons un double intérêt dans la Péninsule : le premier, c'est qu'il y ait là un gouvernement ami de la France; le second, c'est qu'aucune puissance n'y règle les affaires intérieures, c'est que la France y ait sa part d'influence. Eh bien ! ces deux grands intérêts, nous les avons toujours défendus.

Le gouvernement est heureux de reprendre à cette occasion, avec l'Angleterre, cette bonne entente, cette action commune, que je regarde, toutes

---

écrivait en tête : « La scène est en un château du roi, proche une forêt, » et il appelait son héros Clitandre.

Spartacus s'ouvre par une conversation entre Tigrane, roi d'Arménie et un confident inconnu. Le roi étranger joue un grand rôle dans la pièce; il agit tandis que Spartacus parle et il lui prépare des tirades. Quant à Spartacus, il est esclave au premier acte, il combat dans le cirque au second, il se révolte au troisième; il est en prison au quatrième, et s'évade sans que l'on comprenne par quel moyen; au cinquième, il assiège Rome; sa femme, cette Idamis que vous savez, vient le conjurer comme un autre Coriolan d'épargner la ville où elle naquit; Spartacus va s'attendrir lorsqu'il apprend que l'armée romaine l'a cerné, il court au combat et revient blessé mourir dans un fauteuil.

Cette tragédie a l'allure d'une grive qui est restée trop longtemps dans une vigne, elle chancelle à tout pas. Rien de vivant, d'animé, pas d'action, des caractères à peine esquissés, des intentions de scènes tout au plus; mais, en revanche, on trouve dans chaque acte au moins un discours pompeux, semé de fort beaux vers, et des tirades à être apprises en rhétorique. L'épithète est encore souvent vague et vulgaire, le style gagnerait à être plus coloré; mais, si la couleur est un peu pâle, le sentiment est chaud et sympathique. Il y a dans cette œuvre une grande inexpérience de la scène et du cœur humain; mais l'auteur méritait vivement d'être encouragé : il y a plus qu'une promesse dans sa tragédie. Nous ne saurions blâmer le Théâtre Français de l'avoir rejetée; mais l'Odéon a bien fait de lui donner asile; il est à regretter seulement que la pièce n'ait pas été réduite à trois actes, elle serait mieux remplie, et l'absence de développements et les scènes esquivées auraient leur excuse dans l'étroitesse du cadre.

M. Magen a des amis bien maladroits. La première représentation s'était écoulée entre les bravos, les bâillements et les sifflets; c'était un succès d'estime. Le nom de l'auteur venait d'être proclamé, lorsque ses amis, — nous dirions ses ennemis, si nous n'étions persuadés que le jeune poète n'en a pas encore, — ont soufflé aux applaudisseurs à gages de demander *l'auteur en personne*. — M. Magen a reparu, en effet, conduit par le régisseur, et il a été sifflé.

Ballande a été également redemandé; c'est là une des conditions de son engagement, et le public n'a rien à y voir. Ballande rugit fort bien, mais il a grand besoin d'apprendre à prononcer. Dès qu'il élève la voix, il n'articule plus, et l'on est réduit à deviner d'après ses gestes. Il est vrai qu'il n'en est pas sobre, mais enfin l'Odéon n'est pas un théâtre de pantomime.

La satire de la vie de province a défrayé ce théâtre une partie de la saison. Nous y avons vu tour à tour : *Une année à Paris*, *En province*, *les Notables de l'Endroit*, etc. *Une provinciale* est de la même famille; mais la sœur cadette est fort supérieure à ses aînées.

Ce n'est pas cependant que l'intrigue en soit bien neuve. On l'a déjà vue dans le *Nouveau Pourceaugnac*, l'*Ingénue à la Cour*, et une foule d'autres ouvrages; mais ce défaut n'est que secondaire dans une comédie; le cadre ou la couleur du fond ajoute peu à la valeur d'un tableau.

Une jeune fille arrive de province en compagnie de son père, riche forgeron du Berry, pour se marier « dans la capitale. » On ne doute pas qu'elle ne soit ridicule; et l'on s'apprête à la berner d'importance; mais la provinciale réunit bientôt tous les suffrages, et enlève son amant à la femme qui l'avait voulu railler. Voilà tout.

Autour de cette petite intrigue se groupent un homme de bureau, raide, pincé, ambitieux, despote, affublé d'une particule volée, — un maître de forge, tout rond, tout fier d'avoir été ouvrier, bien qu'il soit riche à millions, et ne se croyant pas ridicule de promener dans Paris, en compagnie de son hôte un candidat à la députation, la femme de chambre de sa fille, — une paysanne joyeuse, naïve, pétulante, pleine de naturel et de vie, — enfin l'ingénue répondant souvent par des monosyllabes, mais n'en déjouant pas moins dans sa naïve candeur les pièges tendus contre elle. Ces personnages ne sont guère qu'esquissés dans ces trois petits actes, qui ont toute l'allure d'un proverbe; mais l'esquisse est de main de maître. Ils constituent des types à la fois et des individualités. C'est là de la bonne et franche comédie. Le style aussi est vif et preste. Nous espérons bien que le jeune auteur qui débute ainsi n'en restera pas là. — On le nomme M. Adolphe Belamy.

Une Provinciale est jouée avec un talent et un ensemble rares, par Henry, Roger, et Mmes Bonval et E. Corès; Mlle Bonval, surtout, est une ravissante femme de chambre berrichonne.

Une Aventure de Panurge, bien qu'écrite en vers, est une comédie d'un titre inférieur. Evoquer un personnage de Rabelais, ressusciter Panurge, c'est là une entreprise audacieuse et dans laquelle il est difficile de réussir, même à demi. Rabelais est le plus fantasque et capricieux personnage qui jamais ait ri et pantagruélisé sous le soleil. Railleur, audacieux et profond, il sape audacieusement toute la société du moyen-âge; royauté, religion, hiérarchie, institutions de tout genre, la morale même et les rapports sociaux, il raille tout, il démolit tout avec une audace sans seconde, et, dans ses capricieuses extravagances, il entrevoit même tout un côté nouveau de la destinée humaine, — sceptique, du reste, et rieur, excellant à cacher une pensée profonde sous une enveloppe extravagante, et des extravagances sous l'écorce d'une pensée, et que les obscénités à l'usage du clergé sauvèrent seules des bûchers orthodoxes que François Ier allumait de temps à autre pour les libres penseurs et les protestants.

Mais le *Panurge*, de M. Ch. Fillieu, n'a guère de celui de Rabelais que le nom, l'amour de « beuverie, et la maladie, qu'on appelait en ce temps-là, faute d'argent. » M. Fillieu a même laissé de côté les trente-six manières qu'il avait de se procurer des fonds, pour en inventer une trente septième empruntée aux habitudes de nos lions du jour. Il convoite une dot.

Mais, pour l'obtenir, il faut cajoler d'abord le père et la mère. Il s'informe du caractère des deux époux; une soubrette suivante s'amuse à ses dépens. Le mari est avare et cafard, elle en fait un bon vivant; la femme a gardé un doux souvenir de sa jeunesse, et fredonne quelque peu de la *Grand'Mère*, de Béranger, la domestique en fait une sainte personne — avouant, du reste, que les époux se détestent. Ce qu'elle avait prévu arrive. Panurge déplait tour à tour à la femme et au mari; la jeune fille entre alors, et il reconnaît une jeune amoureuse pour qui il a fait le guet pendant qu'elle causait tout bas avec son doux ami. Décidé à rompre, il change d'uniforme, se fait bon vivant auprès de la femme et auprès du mari, cafard à en remontrer à M. Cousin; les deux époux sont ravis et le veulent à tout prix pour gendre. Pour toute réponse, il unit les deux amants, et retourne à Pantagruel, en se récitant les discours sur les « débiteurs et emprunteurs. »

Cette petite comédie n'a pas tout l'entrain que promet son titre, le bon mot y manque parfois de distinction et de délicatesse, mais le vers est souvent vif et suffisamment coloré; il y a de la gaîté franche et sympathique, et c'est bien quelque chose par les comédies pincées qui se rengorgent à l'Odéon les trois quarts de l'année. C'est là un très honorable succès.

La bluette les *Nouvelles d'Espagne* a toutes les allures d'un vaudeville. De l'esprit, des situations plaisantes, d'amusantes méprises, des railleries piquantes à l'endroit des hommes de Bourse, ont assuré le succès de cette œuvre nouvelle de M. Gustave Vaez.

Aux Variétés, nous avons affaire à la meunière du Moulin Joli, accorte bretonne qui, pendant une heure d'horloge, babille, dégoise, caquette, coquette, furète, soufflette, gronde, complimente, questionne, raconte, discute, délibère au nom de toute une assemblée, fait des avances à un jeune amoureux qui en épouse une autre, l'ingrat, et s'obstine à n'être pas sous-préfet, quoi qu'elle en dise. Tout cela est brillant, pétillant, scintillant, pétulant, plein de verve, d'esprit et de gaîté communicative. Il faut vous dire aussi que cette meunière s'appelle Virginie Déjazet, et qu'elle est l'âme de ce joli petit acte que l'on nomme le *Moulin à paroles*.

Au Palais-Royal, nous nous trouvons en présence d'un autre charmant petit démon femelle non moins éveillé. Imaginez-vous que Mlle Scriwaneck a un cousin perdu de dettes qui ne veut pas se laisser faire sa fortune par elle à la condition de l'épouser. Le petit lutin se met à sa poursuite, le pourchasse partout, se fait tour à tour vieille marquise, jeune garçon et petite paysanne, et enfin lutine si bien l'ingrat, qu'elle en vient à son honneur. — Disons, pour excuser l'étudiant, qu'il ne connaissait pas sa pétulante cousine. Cela s'appelle *Henriette et Charlot*.

Nous aurions encore beaucoup à dire sur la semaine dramatique. Nous voudrions bien vous parler de *Pierrot marié*, pantomime qu'on nous signale comme une piquante satire du mariage civilisé, — des fêtes du Château-Rouge — du succès toujours croissant du *Chiffonnier* — des éventails au chiffonnier, où Duvelleroy, l'éventailliste à la mode, a reproduit le portrait de Félix Pyat et les principales scènes du drame, et de beaucoup d'autres choses encore; mais la place fait défaut. Nous y reviendrons la semaine prochaine, si MM. les directeurs de théâtre veulent bien nous le permettre.

J. FLEURY.

blissé réellement dans l'intérêt de ce pays; pansé efficacement les plaies de ce même pays qui souffre depuis si longtemps. Si tout cela arrive, comme je l'espère, cela ne peut arriver que par le concours de l'influence des mêmes puissances. C'est le but que le gouvernement se propose, et j'espère que nous l'atteindrons.

M. ODILON BARROT. Messieurs, un principe a été outrageusement violé, un principe en vertu duquel nous existons. (Rumeurs prolongées au centre. Agitation prolongée.) Si, quand le conflit de 1830 s'engagea entre la France et la royauté, les gouvernements absolus, après une intervention dont on vient de préconiser ici les principes et l'opportunité, nous eussent laissé entrevoir la liberté restaurée par eux, croyez-vous que le peuple français se fût laissé prendre à ces promesses et ne se fût pas écrié tout d'une voix : Non, non ! avant la liberté, le respect de la nationalité. (Très bien ! très bien !)

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. Oui, certes, et nous eussions été tout ensemble. (Sensation profonde. Applaudissements. Vive agitation.)

M. O. BARROT. Ainsi, à l'ombre du protectorat offert par l'Angleterre et par les deux autres nations qu'elle traîne à sa suite, vous annoncez au Portugal le retour de son indépendance, le règne de sa constitution, et vous oubliez que vous l'avez dégradé ! (Très bien !) Et vous ne songez pas que, grâces à vous, le peuple que vous voulez relever ne s'appartient plus. (Très bien !)

C'est un petit peuple, dites-vous ! Croyez-vous qu'on détruit les principes en les abaissant, et que ce qui est le droit d'une grande nation comme la France cesse de l'être pour une nation comme le Portugal?

Quoi ! à cette même tribune, et par les mêmes hommes qui ont hésité, qui ont refusé même l'exécution du traité de la quadruple alliance, quand don Carlos, la contre-révolution personnifiée, étaient aux portes de Madrid, proclamant le triomphe des légitimistes, vous avez, nous avons tous entendu déduire les théories et les nécessités de l'intervention ! (Sensation profonde.)

Oui, oui, et vous ne le nierez pas, vous avez dit : Jamais à ceux qui vous pressaient alors de remplir les conditions de ce même traité, que vous invoquez aujourd'hui... c'était hier, pas plus tard, ce soir et aujourd'hui, avec cette parole dégagée que l'on vous connaît, et qui n'est jamais plus dégagée que quand elle brode quelque honteuse énormité, vous venez nous dire que l'intervention en Portugal est justifiée par la présence du prétendant, comme s'il n'y avait pas aussi un prétendant bien autrement sérieux quand vous refusiez de vous armer contre lui.

L'intervention, dites-vous, est le fait de votre grande politique; grande, je le nie, mais persévérante, oui, persévérante dans tout ce qui peut servir votre hostilité contre les peuples, votre mauvais vouloir pour la liberté. (Très bien!)

Certes, vous avez joué de malheur jusqu'à présent; et comment se fait-il que vous, gouvernement de juillet, vous soyez destiné, depuis votre berceau, à de semblables mesures! Depuis que vous existez, il n'y a pas eu une seule occasion dans laquelle vous vous soyez levé pour faire triompher le principe de votre révolution, même pour venir au secours de l'humanité; c'est contre la liberté que vous êtes intervenu en Portugal; c'est pour sauver le pouvoir des conséquences funestes de ses prétentions, que vous vous êtes interposé entre la reine et le pays.

Vous ne vous êtes pas contenté d'intervenir à main armée; vous avez dit à la couronne de Portugal : « Nous n'avons pas foi dans votre parole; nous voulons votre engagement écrit et signé de vous. » Vous avez été plus loin encore; vous avez dicté des conditions.

On ne gouverne pas à trois. Un gouvernement veut l'unité. L'unité est dans vos mains ou plutôt elle est dans les mains du gouvernement anglais. (Mouvement prolongé.) Vous serez réduits à vous faire les complices de la politique anglaise. Là comme ailleurs (nouvelle sensation) votre politique est compromise, aggravée, menacée par cette nouvelle violation de la liberté des peuples.

Ce sont là autant de déviations de votre origine, autant de démentis éclatants aux principes de notre révolution glorieuse et pure. Jusqu'à ce que le pays ouvre les yeux, jusqu'à ce que la classe dans laquelle vous avez concentré les droits politiques, et que vous avez rassasiée d'intérêts matériels, vous apprécie elle-même, jusqu'à ce que la raison et les intérêts du pays dominent enfin votre politique, la lumière se fait et le jour de la justice arrive. (Vive approbation à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demandant la parole, il n'y a plus rien à l'ordre du jour. La séance est levée à cinq heures et demie.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, vice-président. — *Séance du 14 juin.*

M. LE BARON DUPIN fait un rapport sur la pétition suivante :

« Le prince Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, sollicite l'appui de la chambre pour faire rapporter, du moins en ce qui concerne lui et ses enfants, la loi du 10 avril 1832, qui interdit à perpétuité le territoire de la France à la famille de Napoléon. »

Messieurs les pairs, dit M. le rapporteur, le prince Jérôme, qui fut roi sous l'empire, qui précédemment avait servi, puis commandé dans nos armées de terre et de mer; qui, durant nos malheurs, n'a point déserté notre cause, et qui combattait avec nous le dernier jour où la France combattait l'étranger, à Waterloo; le prince Jérôme demande à la patrie la faveur de rentrer sur le sol natal, d'y passer en paix ses derniers jours, et de mourir sur notre territoire, où les restes de son frère sont inhumés avec un immortel honneur.

Le prince rappelle avec vérité qu'il n'a jamais rien tenté contre les lois ni contre le trône du gouvernement de juillet. Ses fils aussi n'ont jamais méconnu la légalité, ni jamais troublé l'existence de notre gouvernement. L'ambition toute française de leur père serait que le seul qui survit pût désormais rentrer avec lui dans le sein de la patrie commune, et recouvrer *les droits du citoyen*, sous la condition d'en accomplir, comme lui, *tous les devoirs*. Nous citons avec fidélité ses propres expressions.

Votre comité des pétitions n'a point pensé qu'il convînt à la noble chambre, par un renvoi direct au gouvernement, de prendre l'initiative sur la mesure aujourd'hui sollicitée.

C'est à la couronne qu'il appartient de choisir le moment pour accorder, suivant le caractère et le mérite des personnes, les faveurs qu'une tolérance éclairée peut conseiller; faveurs accordées plusieurs fois à plusieurs membres de l'ancienne famille impériale, et toujours avec l'assentiment de la générosité nationale.

Nous vous proposons le dépôt au bureau des renseignements.

M. DE LA MOSKOWA. Dans quelques jours, au 18 juin, il y aura, Messieurs, 32 ans que le prince Jérôme Napoléon combattait à Waterloo. Depuis lors, depuis 32 ans, il languit sur la terre d'exil. La postérité associe son nom aux fastes les plus glorieux de nos armes. Nos victoires l'avaient élevé sur un trône, ses malheurs datent de nos revers.

Que demande le prince? de terminer sa carrière sur notre territoire, où les restes de son frère sont inhumés!

Je n'accepte pas les conclusions du rapport. La pétition de l'ex-roi de Westphalie ne peut être déposée au bureau des oublis; je demande qu'elle soit renvoyée à M. le président du conseil et au conseil des ministres. (Très bien ! très bien !)

M. PELET prononce quelques paroles en faveur de la famille de Napoléon.

M. VICTOR HUGO. Messieurs, en présence d'une pétition comme celle-ci, je le déclare sans hésiter, je suis du parti des exilés et des proscrits. Le gouvernement de mon pays peut compter sur moi, toujours, partout, pour l'aider et pour le servir dans toutes les occasions graves et dans toutes les causes justes. Aujourd'hui même, dans ce moment, je le sers, je crois le servir du moins, en lui conseillant de prendre une noble initiative, d'oser faire ce qu'aucun gouvernement, j'en conviens, n'aurait fait avant l'époque où nous sommes, d'oser, en un mot, être magnanime et intelligent. Je lui fais cet honneur de le croire assez fort pour cela. D'ailleurs, laisser rentrer en France des princes bannis, ce serait le fait de la grandeur; et depuis quand cesse-t-on d'être fort parce qu'on est grand?

Oui, Messieurs, je le dis hautement, dût la candeur de mes paroles faire sourire, roi dans l'intervalle; sans même invoquer, je le répète, toutes ces considérations pourtant si décisives, ce n'est pas, disons-le, dans un temps comme le nôtre qu'il peut être bon de maintenir les proscriptions, et d'associer indéfiniment la loi aux violences du sort et aux réactions de la destinée. Ne l'oublions pas, car de tels évènements sont de hautes leçons. En fait d'élévations comme en fait d'abaissements, notre époque a vu tous les spectacles que la fortune peut donner aux hommes; tout peut arriver, car tout est arrivé. Il semble, permettez-moi cette figure, que la destinée, sans être la justice, ait une balance comme elle : quand un plateau monte, l'autre descend; tandis qu'un sous lieutenant d'artillerie devenait empereur des Français, le premier prince du sang de France devenait professeur de mathématiques. Cet auguste professeur est aujourd'hui le plus éminent des rois de l'Europe. (Adhésion.)

Messieurs, au moment de statuer sur cette pétition, ayez ces profondes oscillations des existences royales présentes à l'esprit.

Non, ce n'est pas après tant de révolutions, ce n'est pas après tant de vicissitudes qui n'ont épargné aucune tête, qu'il peut être impolitique de donner solennellement l'exemple du saint respect de l'adversité. Heureuse la dynastie dont on pourra dire : elle n'a exilé personne! elle n'a proscrit personne ! elle a trouvé les portes de la France fermées à des Français, elle les a ouvertes, et elle a dit : Entrez ! Elle a régné, parce que tous sentaient qu'il était bon qu'elle régnât ; elle a régné, parce que la France l'a voulu, et que Dieu y a consenti. (Mouvement.)

J'ai été heureux, je l'avoue, que cette pétition fût présentée. Je suis de ceux qui aiment l'ordre d'idées qu'elle soulève et qu'elle ramène. Gardez-vous de croire, messieurs, que de pareilles discussions soient inutiles! elles sont utiles entre toutes. Elles font reparaître à tous les yeux, elles éclairent d'une vive lumière pour tous les esprits ce côté noble et pur des questions humaines qui ne devraient jamais s'obscurcir ni s'effacer. Depuis quinze ans on a trait' avec quelque dédain et quelque ironie tout cet ordre de sentiments; on a ridiculisé l'enthousiasme. Poésie ! disait on ; on a raillé ce qu'on a appelé la politique sentimentale et chevaleresque; on a diminué ainsi dans les cœurs la notion, l'éternelle notion du vrai, du juste et du beau; et l'on a fait prévaloir les considérations d'utilité et de profit, les hommes d'affaires, les intérêts matériels. Vous savez, messieur , où cela nous a conduits. Quant à moi, en voyant les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses (Mouvement.); en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du temps passé, et je suis, par moments, tenté de dire à la Chambre, à la presse, à la France entière : Tenez, parlons un peu de l'empereur ! cela nous fera du bien ! (Adhésion.)

Oui, messieurs, remettons quelquefois à l'ordre du jour, quand l'occasion s'en présente, les généreuses idées et les généreux souvenirs. Occupons-nous un peu, quand nous le pouvons, de ce qui a été et de ce qui est noble, pur, illustre, fier, héroïque, désintéressé, national, ne fût ce que pour nous consoler d'être si souvent forcés de nous occuper d'autre chose. (Très bien!)

J'aborde maintenant le côté purement politique de la question. Je serai très court; je prie la Chambre de trouver bon que je l'effleure rapidement en quelques mots.

Tout à l'heure j'entendais dire à côté de moi : Mais prenez garde! On ne provoque pas légèrement l'abrogation d'une loi de bannissement politique : il y a danger; il peut y avoir danger. Danger! quel danger? Quoi? Des menées? Des intrigues? Des complots de salon? La générosité payée en conspirations et en ingratitude? Y a-t-il un sérieux péril? Non, messieurs. Le danger, aujourd'hui, n'est pas du côté des princes Nous ne sommes, grâce à Dieu, ni dans le siècle ni dans le pays des révolutions de caserne et de palais. C'est peu de chose qu'un prétendant en présence d'une nation libre qui travaille et qui pense. Rappelez-vous l'avortement de Strasbourg, suivi de l'avortement de Boulogne. Le danger aujourd'hui, messieurs, permettez-moi de vous le dire en passant, voulez-vous savoir où il est? Tournez vos regards, non du côté des princes et des prétendants, mais du côté des masses, du côté de ces classes nombreuses et laborieuses, où il y a tant de courage, tant d'intelligence, tant de patriotisme, où il y a tant de germes utiles et en même temps, je le dis avec douleur, tant de ferments redoutables. C'est au gouvernement que j'adresse cet avertissement austère Il ne faut pas que le peuple souffre! il ne faut pas que le peuple ait faim! Là est la question sérieuse, là est le danger, là seulement, là, messieurs, et point ailleurs. (Oui!) Toutes les intrigues de tous les prétendants du monde ne feront point changer de cocarde au nombre de vos soldats; les coup de fourche de Buzançais peuvent ouvrir brusquement un abîme. (Mouvement.) J'appelle sur ce point les méditations de cette sage et illustre assemblée.

Quant aux princes bannis, sur lesquels le débat s'engage, voici ce que je dirai au gouvernement; j'insiste sur ceci; qui est ma conviction et aussi, je le crois, celle de beaucoup de bons esprits : J'admets que, dans des circonstances données, des lois de bannissement politique, lois de leur nature toujours essentiellement révolutionnaires, peuvent être momentanément nécessaires. Mais cette nécessité cesse, et du jour où elles ne sont plus nécessaires, elles ne sont pas seulement illibérales et iniques; elles sont maladroites. L'exil est une désignation à la couronne; les exilés sont des encas. (Mouvement.) Tout au contraire, rendre à des princes bannis, sur leur demande, leur droit de cité, c'est leur ôter toute importance, c'est leur déclarer qu'on ne les craint pas, c'est leur démontrer par le fait, que leur temps est fini. Pour me servir d'expressions précises, leur restituer leur qualité civile, c'est leur retirer leur signification politique. Cela me paraît évident. Replacez-les donc dans la loi commune; laissez-les, puisqu'ils vous le demandent, laissez-les rentrer en France comme de simples et nobles Français qu'ils sont, et vous ne serez pas seulement généreux, vous ne serez pas seulement justes, vous serez habiles.

Je ne veux remuer ici, cela va sans dire, aucune passion. J'ai le sentiment que j'accomplis un devoir en montant à cette tribune. Quand j'apporte au roi Jérôme Napoléon exilé mon faible appui, ce ne sont pas seulement toutes les convictions de mon âme, ce sont tous les souvenirs de mon enfance qui me sollicitent. Il y a, pour ainsi dire, de l'hérédité dans ce devoir, et il me semble que c'est mon père, vieux soldat de l'empire, qui m'ordonne de me lever et de parler. (Sensation.) Aussi, je vous parle, messieurs les pairs, comme on parle quand on accomplit un devoir. Je ne m'adresse, remarquez-le, qu'à ce qu'il y a de plus calme, de plus grave, de plus religieux dans vos consciences. Et c'est pour cela que je veux vous dire et que je vais vous dire, en terminant, ma pensée tout entière sur l'odieuse iniquité de cette loi dont je provoque l'abrogation. (Marque d'attention.)

Messieurs les pairs, cet article d'une loi française qui bannit à perpétuité du sol français la famille de Napoléon me fait éprouver je ne sais quoi d'inouï et d'inexprimable. Tenez, pour faire comprendre ma pensée, je vais faire une supposition presque impossible. Certes, l'histoire des quinze premières années de ce siècle, cette histoire que vous avez faite, vous, généraux, vétérans vénérables devant qui je m'incline et qui m'écoutez dans cette enceinte... (Mouvement.)

Cette histoire, dis-je, est connue du monde entier, et il n'est peut-être pas, dans les pays les plus lointains, un être humain qui n'en ait entendu parler. On a trouvé en Chine, dans une pagode, le buste de Napoléon parmi les figures des dieux. Eh bien, je suppose, c'est là ma supposition presque impossible, mais vous voulez bien me l'accorder, je suppose qu'il existe, dans un coin quelconque de l'univers, un homme qui ne sache rien de cette histoire, et qui n'ait jamais entendu prononcer le nom de l'empereur; je suppose que cet homme vienne en France et qu'il lise ce texte de loi qui dit: La famille de Napoléon est bannie à perpétuité du territoire français. Savez-vous ce qui se passerait dans l'esprit de cet étranger? En présence d'une pénalité si terrible, il se demanderait ce que pouvait être ce Napoléon, il se dirait qu'à coup sûr c'était un grand criminel, que sans doute une honte indélébile s'attachait à son nom, que probablement il avait renié ses dieux, vendu son peuple, trahi son pays, que sais-je !... il se demanderait, cet étranger, avec une sorte d'effroi, par quels crimes monstrueux ce Napoléon avait pu mériter d'être ainsi frappé à jamais dans toute sa race. (Mouvement.) Messieurs, ces crimes les voici : c'est la religion relevée; c'est le Code civil rédigé; c'est la France augmentée au delà même de ses frontières naturelles, c'est Marengo, Iéna, Wagram, Austerlitz; c'est la plus magnifique dot de puissance et de gloire qu'un grand homme ait jamais apportée à une grande nation ! (Très bien! — Approbation.)

Je ne dis plus qu'un mot : C'est le frère de ce grand homme qui vous implore une tolérance; si elle devenait un droit, elle serait un danger. Le gouvernement vous prie de ne pas lui renvoyer la pétition.

M. DE BOISSY dit que le bureau des renseignements est le bureau des enterrements. (On rit.)

MM. Fabvier, Gourgaud, de Boissy, de la Moskowa, de Laplagne-Barris et le rapporteur sont encore entendus.

Le renvoi au conseil des ministres est rejeté, le dépôt au bureau des renseignements est voté.

La chambre adopte ensuite sans discussion un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 500 mille francs pour secours aux agents inférieurs des douanes, et le projet de loi relatif à l'appel de 80 000 hommes. Le scrutin sur ce dernier projet sera repris demain, l'assemblée ne se trouvant plus en nombre. On s'occupera ensuite du projet de loi relatif à l'exercice et à l'enseignement de la médecine.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu les 438. — Merci. — Nous prenons bonne note de tout. — Courage et persévérance ! Le but approche.

Grenoble. — M. R. — Nous allons expédier, mais par mess. — Nous avons toujours bien compté sur vous.

Meaux. — M. K. — L'intercall. va être faite, et la lacune est retrouvée. — Arrivez-vous toujours du 15 au 20? — Avisez-nous la veille au moins pour éviter un chassé-croisé.

Wesserling. — M. C. — Bien. — Oui, partout le progrès se manifeste.

Henouville. — M. L. — Ne viendrez-vous pas prochain.? — Il vaudrait mieux causer.

Laon. — M. B. — Nous examinons et vous écrirons.

Nîmes. — M. E. C. — Reçu les 20 pour M. D. de S. A. — Merci.

Avis de nos mandats.

Clermont-F. — M. L. — 30 f. au 15 juillet pour R. de 1847, 6 m.
Landernau. — M. T. — 81 id. — Pour vous cinq, id.
Landivisiau. — M. P. — 36 id. — Vous, M. C. et un **anonyme**, id.
Gap. — M. G. — 25 id., id.
Faouet. — M. B. — 117 id. — Vous deux et M. C., id.
Bergues. — M. V. d. W. — 50 id., id.
Rennes. — M. M. — 180 fin juin, id. 6 m.
Commercy. — M. V. — 102 au 15 juillet pour R. 6 m. et ab. 1 an.
[illegible] — M. V. — 30 id. pour R. et ab. 6 m.
Tullins. — M. R. — 54 id. pour R. et ab. 6 m.
Beaugency. — M. M. — 150 id. pour R. de divers et votre ab. à la Ph.
Niort. — M. S. — 65 id. pour R. 3 m. et ab. 5 m.
Moissac. — M. S. — 84 id. pour R. et ab. 6 m.

Bourse du 14 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 70	77 70	77 70	77 70	4 Can. 3 0/0	1283 »»
— — fin courant	77 75	77 85	77 70	77 80	Act. d. J. »	»» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 65	117 65	117 60	117 62	Ch. 6. 6. »	»»» »»
— — fin courant	117 75	117 80	117 65	117 80	V. p. dr.	[illegible] »»
					— Gb. anc.	»»»» »»
					— — nouv.	1421 »»
					V. p. gauc.	315 »»
					Paris à Se.	»»» »»
					— à Orléans	1273 »»
					— à Rouen.	976 25

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 50	Banq. de Fr. dr cours	3210 »»	
4 0/0 J. »	100 60	O. V. de Par.	1365 »»	
Emp. 1844. au Ct	» »/»	C. hyp......	700 »»	
— fin Ct	» »»	— Gouin....	1100 »»	
B. du Trés.	» »/»	— Gann.....	»»»» »»	

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0......	d. 50	»» »» 78 »»	——	»» »» 78 10	R.-Havre.	»»» »»
5 p. 0/0......	d. 50	117 85 117 80	——	117 90 118 25	Avignon...	»»» »»
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	Str. à Bâle.	190 »»
3 p. 0/0.....		17 1/2 10 »/»		»» »/» »» »/»	Paris-Str...	484 [illegible]
5 p. 0/0.....		06 »/» 18 »/»		85 »/» 37 1/2	Tours-Nant.	513 75
					Orl.-Vierz.	621 75
					C. du Nord	602 50

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM.............. Der C.	100 1/8	Pamp.-Mon.	»»» »»
Récep. Rotsch.	»	102 50	BELG. 2 1/2...... »	58 »/»	Diep.-Féc.	270 »»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2...... »	97 »/»	Boul. à Am.	»»» »»
— — pass.	»	» » »	— de 1840.... »	100 1/4	Orl.-Bord.	540 »»
— 3 p. 0/0.	»	»» »»	— de 1842.... »	»»» »/»	Mont. à Tr.	290 »»
Dette intérieure	»	29 9/16	— Banque..... »	»»» »»	Paris-Lyon	467 50
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— de Em. 1841. »	»»»» »»	Bord.-Teste	»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT........ »	1125 »»	Zinc V. M..	»»»» »»
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE...... »	390 »»	Lin Maber.	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron.. »»»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	977 50	Orléans à Vierzon.	620 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	66» »»	Bordeaux à Cette..	431 25
Paris à Orléans...	1277 50	Marseille à Avign.	750 »»	Nord............	6.3 75
— à Lyon.....	467 50	Paris à Strasbourg	431 25	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 93; courant du mois, 93 (l'hect.); juillet et août, 96; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 78 à »»-»»; lin, »»; cameline, »»-»» à »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 89; courant du mois, 89; juillet en octobre, 90; novembre et décembre, »».

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 100 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 juin.

» h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Une Chaîne, Scaramouche.
6 h. 3|4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine, Sultana.
6 h. 3|4 THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Vicomtesse Lolotte, les Habits, Partie à trois.
6 h. 3|4 GYMNASE. — (1re rep.) Jeune Père, Irène, Nuits blanches.
7 h. 1|2 VARIÉTÉS — (1re rep.) Un Mousquetaire gris, les Portiers, Grabutot.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Père et Portier, Henriette et Charlot, le Trottin.
7 h. »|» PORTE-SAINT-MARTIN — Bénéfice de Frédérick. Le Chiffonnier.
5 h. 1|4 GAITÉ. — Les Etouffeurs, la Fille d'un Militaire.
6 h. »|» AMBIGU. — La Duchesse de Marsan, les Chevaliers.
8 h. »|» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. 1|4 COMTE. — Fils du Pêcheur, Barbe-Bleue.
5 h. 1|2 FOLIES. — (1re rep.) Les Garçons et les Gens mariés, ni Jamais ni Toujours, la Famille du Porteur d'Eau, la Femme, le Mari et l'Amant.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Chenille et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Portrait, la Laponne, Quelque chose, Etudiants.
5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — Ah! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 h. »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix: 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »|» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée ; 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Cr, rue du Croissant, 16.

La Paix et la Guerre.

Les bases de la politique générale sont ébranlées, et tout le monde sent qu'elles ont besoin d'être raffermies.

A l'heure qu'il est, les traités de 1815 n'existent plus que pour mémoire. La quadruple alliance est sans objet; elle est faussée dans sa prétendue application aux affaires de Portugal.

L'entente cordiale, cette union temporaire qui avait servi à maintenir une sorte d'équilibre pendant quinze ans, a été deux fois rompue, en Egypte et en Espagne. L'entente cordiale ne peut plus renaître, du moins sous son ancienne forme.

Le rapprochement qui a eu lieu récemment entre les trois cours du Nord, sera bien moins durable que l'entente cordiale; car il renferme des germes de discorde qui ne tarderont pas à éclater, surtout si la Russie fait un mouvement vers les provinces danubiennes.

Au milieu de ce déliement politique universel, un seul traité général est resté debout : la convention du 13 juillet 1841, par laquelle la France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse et la Turquie ont reconnu la neutralité du Bosphore et des Dardanelles.

Tel est aujourd'hui le dernier lien qui subsiste entre les puissances européennes. Chose remarquable ! C'est par l'Orient, c'est par la Turquie, c'est par Constantinople que l'Europe se trouve ainsi rattachée à un principe conventionnel.

Donc, pour restaurer la politique générale, deux voies sont ouvertes :

La guerre, — ou le développement du germe conventionnel qui n'a pas péri.

Si l'on accepte la guerre, il faut l'appuyer sur la propagande révolutionnaire.

Mais, quand la France serait engagée, sait-on quelle attitude l'Angleterre prendrait ?

Il est très probable que l'Angleterre pèserait dans le plateau de l'absolutisme, plutôt que dans celui de la liberté. En effet, l'Angleterre aurait à contrebalancer l'énorme influence que nous prendrions sur le continent.

Et, si l'Angleterre ne pouvait contrebalancer notre influence continentale, elle chercherait à faire contrepoids en s'emparant des mers.

Nous recommencerions donc l'histoire de la Révolution et de l'Empire, avec cette différence que la perturbation serait d'autant plus grande que la richesse européenne est aujourd'hui plus considérable.

L'humanité ne se répète pas.

Il est certain qu'aucune puissance n'a intérêt à la guerre universelle, pas plus la Grande-Bretagne qui se verrait troublée dans ses relations commerciales, que la Russie qui aurait bien vite englouti dans le gouffre ses réserves métalliques.

Quant à la France, elle est assez forte pour lutter longtemps ; mais elle finirait par être épuisée, comme en 1814.

Rien ne prouve, d'ailleurs, qu'une guerre générale n'amènerait pas en France une révolution nouvelle.

En effet, pour agir révolutionnairement et militairement sur le monde, ne serait-il pas indispensable de créer des intérêts révolutionnaires nouveaux?

Avant que Napoléon eût employé le mobile de l'honneur, la République s'était servie du mobile de la propriété.

Les victoires des quatorze armées qui défendirent le territoire de la République contre l'Europe coalisée, furent précédées et accompagnées de la vente des biens de la noblesse et du clergé, et du partage du sol national à des millions de nouveaux propriétaires.

Le gouvernement de 1830 se sent il le courage d'opérer une révolution analogue dans les conditions du travail et de l'appropriation des richesses?

Dans l'état actuel de la France et de l'Europe, toute guerre générale doit se compliquer d'une révolution politique et sociale.

Une pareille perturbation serait également funeste aux peuples et aux gouvernements, quelle que soit leur forme.

Cette perturbation serait funeste aux peuples ; car elle retarderait l'avènement de la réforme industrielle, qui ne peut se réaliser que pacifiquement, par association, et par voie d'expérimentation locale.

Cette perturbation serait funeste aux gouvernements, car elle les exposerait à des catastrophes sanglantes.

Mais, après le choc extérieur et intérieur, il faudrait bien en revenir à la convention, qui est le seul principe d'organisation libérale et progressive.

En d'autres termes, il faudrait reprendre les choses au point où elles sont aujourd'hui.

Alors, pourquoi ne pas opter, dès maintenant, pour le développement du germe conventionnel qui n'a pas péri ?

Nous rechercherons, dans un second article, comment il serait possible de raffermir les bases de la politique générale, par le développement du principe conventionnel.

Chambre des Députés. — Réduction de l'Impôt sur le Sel.

La Chambre a commencé aujourd'hui la discussion sur la réduction proposée par M. Demesmay de l'impôt du sel.

Cette discussion n'est pas nouvelle pour la Chambre, puisqu'elle a déjà adopté une fois cette réduction, qui a échoué devant la mauvaise volonté de la Chambre des pairs. Les orateurs contraires à la mesure proposée n'ont opposé aucun argument nouveau.

La question de la régie par l'Etat est venue incidemment à la fin de la séance. M. de Morny a déclaré que la lecture du travail de M. Jullien (publié par la *Démocratie* et édité par la librairie sociétaire) avait dissipé quelques-uns de ses préjugés contre cette régie, mais qu'en tout état de cause il ne consentirait à la réduction, que si, pour contrebalancer les monopoles des accapareurs de salines, on accordait au sel étranger une entrée plus libre.

M. Prosper Chasseloup-Laubat a pensé que le monopole des accapareurs ne pouvait s'exercer dans l'Ouest, à raison du grand nombre de petits propriétaires salins, et que la concession plus large de nouvelles salines dans le Midi suffirait, de la part du gouvernement, pour annuler le monopole dont on parlait. Il s'est fortement élevé contre la régie de l'Etat, et a paru recueillir l'assentiment général de la Chambre ; mais, en vérité, lui et la Chambre se contentent à peu de frais, puisque toute son argumentation, après quelques revendications de chiffres qui ne touchent pas au fond du sujet, s'est réduite à ceci : Aujourd'hui les ouvriers et les petits propriétaires trouvent crédit pour leurs petits achats de sel auprès des épiciers et autres détaillants, tandis que la régie de l'Etat ne leur donnerait pas de crédit. Ce n'est pas là discuter sérieusement une question importante ; mais nous saurons seulement demain le parti que prendra le ministre des finances.

Au milieu de la discussion, le rapporteur de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuite contre M. de Girardin est venu lire le rapport le plus entortillé possible, concluant, selon les vues du ministère, à laisser traduire devant la Chambre des pairs le rédacteur de la *Presse*, journal des conservateurs progressifs et ennemi des *Débats*, journal des conservateurs bornes.

Nous pensons que la Chambre des députés refusera, par respect pour sa dignité, cette autorisation, d'abord pour ne pas accepter une position d'infériorité vis à vis la Chambre des pairs, ensuite parce qu'il est de toute évidence que M. de Girardin n'a ni offensé, ni voulu offenser la Chambre des pairs, et que, dans cette circonstance, le livrer à cette Chambre ne serait pas autre chose que satisfaire les rancunes ministérielles soulevées par sa résistance et ses révélations.

Séance de la Chambre des Pairs.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LA MÉDECINE.

La délibération sur le projet de loi relatif à la médecine marche lentement et difficultueusement. On sait que tout le résultat des séances qui précèdent celle d'aujourd'hui se résume dans le rejet d'un second ordre de praticiens, et dans l'adoption du premier article du projet de la commission, cet article qui décide que l'enseignement médical est donné par les facultés et les écoles préparatoires, l'enseignement de celles-ci comprenant seulement les deux premières années d'études ou les trois premières dans les écoles placées, soit au siège d'une faculté des sciences, soit dans les villes d'une population de 80 000 âmes au moins. Le deuxième article de la loi, qui porte que les écoles préparatoires seront mises successivement à la charge de l'Etat, mais que le matériel et les collections resteront à la charge des communes, voilà tout ce qu'on a voté dans la séance de ce jour.

Cette disposition qui donne un caractère d'unité aux écoles préparatoires capables de survivre à la suppression des officiers de santé, et qui met jusqu'à un certain point ces établissements à l'abri des caprices municipaux, a rencontré de l'opposition de la part de M. de Boissy d'abord, et de M. Pelet (de la Lozère) ensuite.

Le premier a trouvé moyen, à ce propos, de s'élever contre le désordre de nos finances, et il a prononcé le mot *dilapidation*.

L'honorable M. Fulchiron de protester aussitôt contre une expression si anarchique. Il a prétendu montrer, à l'aide d'une définition du mot, qu'il ne s'appliquait en rien au maniement de nos finances tel que le pratiquent ses vertueux amis les conservateurs. « J'accepte la définition, a répliqué M. de Boissy, avec le même respect que si elle émanait de l'Académie française. Pour justifier l'emploi de l'expression dont je me suis servi, je résume ma pensée en trois mots : *Rochefort*, *Bénier* et *l'Afrique !* »

Aucun des graves personnages de l'assemblée n'a eu la fantaisie de pousser, par une contradiction quelconque, cette sorte d'en-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 16 JUIN 1847.

LA PART DES FEMMES [1]

PREMIÈRE PARTIE.

XI.

PROPOS DE TABLE.

Le jour de l'invitation qui devait réunir au Villars la petite société de Blangy étant arrivé, on mit, selon l'expression sacramentelle, *les petits pots dans les grands*. M. Lachaumelle préparait ses vins fins et ses liqueurs de choix, Mme Lachaumelle sortait des armoires le linge damassé et l'argenterie à filets, Ernestine faisait les plats de dessert et disposait fruits, bonbons et confitures de la façon la plus attrayante pour les consommateurs.

C'est qu'outre les quatre membres de la famille de Mme de Logny, outre l'avocat et le député, il devait venir encore deux hôtes étrangers, ce qui portait le nombre des dîneurs à quatorze personnes.

M. Lachaumelle avait profité de cette occasion pour mettre en rapport avec M. Pernon un riche cultivateur de l'arrondissement, électeur de l'opposition, afin de leur procurer mutuellement l'occasion de s'estimer après boire. Cet homme était une de ces natures douteuses, *demi-bourgeois, demi-manant*, cultivant lui-même ses propriétés et écrasant de la somme de sa fortune beaucoup de ceux qui se croisaient les bras. Etant très riche, M. René ou le père René, selon les paysans, avait une grande influence en matière électorale. Il tenait au moins une quinzaine de *voix dans sa main*, et il avait l'habitude de n'en pas honorer ce dernier. Il lui avait même joué un bon tour dans une de ces graves occasions.

Lorsque le collège qui l'envoyait au Palais-Bourbon se trouvait convoqué, M. Pernon, qui connaissait l'usage, ne manquait jamais de faire les visites préalables à ses commettants. Il promettait aux uns une attitude ferme et modérée, aux autres une vigilance exemplaire aux intérêts de l'arrondissement en général et à ceux des électeurs en particulier; aux moins aisés il rendait ou promettait des services immédiats; aux bons vivants, il offrait un repas civique, dans le genre de celui de *Gamache*. Mais il n'avait pas encore osé se présenter lui-même chez le père René, parce que celui-ci ne s'était jamais gêné pour tenir des propos burlesques sur son compte. Le candidat craignait même qu'il ne lui payât sa visite de candidature par quelque bon tour à la *Gangueruet*.

Il avait donc pris la dernière fois un moyen détourné pour amorcer ce gros jovial, entêté de l'opinion Barrot. Il l'avait fait adroitement circonvenir par un de ses amis.

Or celui-ci avait poussé la captation jusqu'à héberger pendant trois jours, et héberger royalement, le père René, qui avait profité de cet excellent hôtel gratuit pour achever toutes ses affaires en ville avant le jour de l'élection. On avait beaucoup parlé politique: ces trois jours-là. L'ami avait adroitement vanté M. Barrot, que M. Pernon voyait, disait-il, tous les jours à Paris, ce qui avait paru retourner tout-à-fait le gros électeur. Enfin, au moment de partir pour voter, chacun selon sa conscience, cet ami, nommé Gravelot, ayant dit à son hôte, convenablement préparé :

— Jurez-moi, maintenant, René, que vous ne balancerez pas à voter pour nous;

En avait reçu cette énergique réponse.

— Oh ! corbleu, non !... Je vous jure sur mon âme et sur mon honneur, mon cher Gravelot, que je voterai pour vous.

En effet, lorsque le moment de dépouiller le scrutin arriva, le scrutateur signala à l'hilarité de l'assemblée un bulletin en faveur de M. Gravelot, charcutier de l'endroit.

Cette fois, comme l'occasion n'était pas aussi directe, MM. Lachaumelle et Pernon pensaient être plus heureux. Ce serait assurément un grand honneur au bonhomme René de se voir invité un jour d'aussi honorable réunion. A moins d'être un anthropophage de la terre d'Ombay, ce gros bon-vivant y serait infiniment sensible.

Ce bourgeois campagnard amenait avec lui son fils, jeune homme de vingt-sept ans, qu'il nommait avec orgueil le Parisien, parce qu'il s'était donné le luxe de l'envoyer étudier à Paris. Au reste, le séjour de Paris n'avait pas été inutile à ce jeune homme. Loin d'en rapporter une simple teinture de médecine, but de son éducation, ou d'assaisonner cette étude de quelques bribes d'idées creuses, vieillies, incomplètes et tranchantes, il y avait acquis un amour véritable de tout ce qui est beau et digne d'occuper la pensée humaine.

En même temps qu'il approfondissait les sciences, il avait, à l'exemple de la jeunesse cordialement intelligente de l'époque, sondé les misères de ce chaos d'injustice, de pièces, de souffrance, d'égoïsme et d'hostilité où nous vivons encore aujourd'hui. Ce spectacle l'avait d'abord abattu et découragé, voyant tout à faire pour arriver à un ordre de choses meilleur, il hésita entre le parti des railleurs et celui des hommes de foi qui ont voué leur vie à l'avènement du règne de Dieu, de la fraternité chrétienne, du bonheur de tous, à la préparation progressive d'un avenir d'harmonie. Mais il avait l'âme bien trempée, son cœur battait chaudement dans sa poitrine, il adopta la foi régénérée, les espérances nouvelles. Il crut puissamment aux harmonies grandioses de la loi sériaire.

Et certes, à cette époque, il y avait un vrai courage dans cette résolution. Le splendide soleil de l'avenir blanchissait à peine l'Orient; les cœurs vigilants, éveillés dans l'attente de son aurore, étaient peu nombreux et cruellement mordus ou aboyés par les chiens stupides qui gardaient les paresseux endormis.

Il ne s'en était pas moins levé avec courage et patience, et tous ceux qui l'approchaient admiraient la rectitude de ses jugements, la chaleur de ses convictions, la justesse et le sens éminemment pratique de ses vues sociales. Seulement, il faut ajouter qu'au nom seul de *phalanstérien* la plupart des admirateurs se prenaient à se sourire les uns aux autres et à le railler, lui, de crainte qu'on ne les raillât eux-mêmes de l'avoir écouté aussi complaisamment.

Au physique, il était grand et élancé, et, chose étonnante, sa figure, dont les traits reproduisaient exactement ceux de la tête sournoise et vulgaire de son bonhomme de père, avait un air de dignité et de distinction bienveillante, une habitude expressive que parvient seul à imprimer l'usage habituel de la pensée.

Le père et le fils arrivèrent au moment où l'on désespérait déjà de les voir venir. C'était encore une malice que le père René n'avait pas été fâché de faire à la société choisie où se trouvait son ennemi politique, l'honorable député.

Tout le monde était déjà arrivé depuis longtemps. Un quart d'heure d'attente de plus et le préparateur culinaire déposait sa responsabilité. Après quelques secondes de compliments d'usage, M. et Mme Lachaumelle assignèrent les places, et l'on se mit à table avec entrain.

Heureusement que le repas était plantureux, qu'il abondait en pièces de résistance, en volailles, gibier, légumes, entremets; heureusement aussi que chaque plat avait presque la dimension du bouclier d'Achille, car rien n'est effrayant comme les appétits champêtres de gens sains et robustes, aiguisés par l'exercice et l'air excitant d'une piquante matinée d'octobre. Les vins étaient là disposés sur une étagère dans leurs bouteilles poudreuses. Ils semblaient avoir fait eux-mêmes et à pied la route des convives pour venir les trouver, tant leurs chapeaux à cres et leurs vêtements étaient agréablement crottés. Avant de les servir, Pierre, le palefrenier, changé dans ce moment en valet d'office, les nettoyait soigneusement, et, après leur avoir enlevé leur bouchon vénérable, il les revêtait, pour la commodité du convive, d'un autre liège à anneau d'argent. C'est-à-dire qu'il faisait cela quand il en avait le temps, car bien souvent les demandes fréquentes : — Par ici, Pierre, du vin ; — versez à boire à M. René, — à M. Tullier, — à M. de Logny, — à M. Terrier, rendaient ce soin correct parfaitement inutile.

On but d'enthousiasme, et surtout les quatre messieurs déjà nommés. Aussi les premiers plats avaient à peine disparu que la conversation s'était déjà brillamment engagée.

— Eh bien! mon jeune ami, vous occupez-vous encore de vos belles théories philosophiques? dit l'avocat au fils de M. René, avec cette familiarité insolente que les sots affectent à l'égard des jeunes gens.

— Oui, pardieu ! il s'en occupe, répondit le père; il m'en a encore causé tout le long du chemin.

— La philosophie est une belle science, dit aus-

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9 et 10 juin.

[illegible] lui-même. Il prend de là occasion de présenter un amendement qui pourra rentrer dans les vues du gouvernement et de la commission, et leur fournir à tous deux l'occasion d'une grande et facile gloire. Cet amendement de M. Cousin a pour but la création de deux nouvelles Facultés de médecine, la première dans l'ouest, la seconde dans le centre du royaume.

L'honorable pair lit, à l'appui de sa motion, un discours plein de raisons excellentes et excellemment déduites. On ne saurait contester le besoin des établissements qu'il propose. La nécessité en a été formellement reconnue en 1826 par une commission de la Chambre des pairs, qui en demandait la fondation. Cette nécessité devient désormais beaucoup plus impérieuse par suite du vote récent de la Chambre, qui supprime le second ordre de praticiens. Il faut qu'à l'avenir les réceptions de docteurs suffisent au recrutement du corps médical tout entier. C'est un nombre de 696 docteurs qu'il faudra former chaque année, et non plus de 350 seulement que produisent à cette heure les trois Facultés de médecine existantes.

Les motifs qu'a fait valoir M. Cousin en faveur de son amendement, étaient incontestables, péremptoires, décisifs. Il a montré la Faculté de Paris encombrée déjà de cette foule d'étudiants qui y affluent de toutes les parties du royaume, et que la loi nouvelle y fera encore affluer dans une proportion plus excessive. Paris qui concentre à lui seul dans son sein l'enseignement médical de tout le vaste triangle circonscrit par une ligne allant de Lille à Lyon d'une part, et de Lyon à Brest d'autre part, n'offre-t-il pas, sous ce rapport, une monstruosité? L'auteur a signalé les inconvénients de ce monopole de Paris sous le rapport du progrès de la science comme sous les autres rapports. Puisque nous voulons partout et jusque dans le moindre village des docteurs, rien que des docteurs, ne convient il pas, a-t-il dit, de rapprocher le doctorat des familles qui destinent quelqu'un de leurs membres à la carrière médicale?

Ainsi que l'a fait observer M. Cousin, c'est un capital de 20 à 25 mille francs qu'il faut sacrifier pour d'obtenir le diplôme de docteur en médecine. Et en vue de quel avantage? En vue d'un produit de 12 à 1,500 fr. par année en moyenne. A ce compte, des parents feraient un meilleur calcul, financièrement parlant, en plaçant cette somme à intérêt sur la tête de leur fils, qu'en lançant ce dernier dans les études longues et difficiles, qui conduisent, à travers bien des chances contraires, à une position si peu digne d'envie.

L'auteur de l'amendement voulait éviter de désigner lui-même les deux siéges des nouvelles facultés. Il a cependant fait ressortir les avantages que présentaient pour de tels établissements les villes de Lyon et de Rennes : celle-là qui vient immédiatement après Paris dans l'ordre de nos cités; celle-ci qui a compté pendant dix années dans son école secondaire plus d'étudiants que Strasbourg dans sa faculté. Pendant son ministère, en 1840, M. Cousin avait saisi les Chambres d'un projet de loi instituant une faculté de médecine à Rennes. Le projet, très favorablement accueilli par l'une et l'autre Chambre, ne fut retiré que sous l'empire des circonstances qui obligèrent de tourner momentanément toutes les ressources du pays vers les préparatifs nécessaires pour le maintien des droits et de la dignité de la France.

En demandant, comme M. Cousin, la création d'une nouvelle Faculté de médecine pour les départements de l'Ouest, qui comsauront que, s'ils sont condamnés à attendre pendant bien des années encore un établissement auquel ils ont tant de droits et qui leur fut si souvent promis, c'est à M. de Salvandy, à M. de Salvandy seul qu'ils doivent s'en prendre de cet ajournement.

La commission et son rapporteur adhéraient à la proposition de M. Cousin. Il a fallu toute la passion avec laquelle M. le ministre s'est prononcé contre elle pour que l'épreuve du vote lui ait été contraire. Encore n'a-t-elle été rejetée qu'à une faible et douteuse majorité.

Nous avions publié, il y a deux jours, une lettre au sujet de l'Algérie, dans laquelle un de nos abonnés s'étonnait que nous eussions attribué à la *Presse* l'étrange pensée de vouloir soumettre les Arabes au droit commun de la France. Nous maintenions cette imputation comme la conséquence nécessaire de l'assimilation de l'Algérie, à la Corse et à l'Alsace proclamée par ce journal comme le salut de notre conquête. En attendant que la *Presse* donne les explications qu'elle annonce ce matin, nous trouvons la pleine confirmation de nos dires dans un court article que publie un journal qui intervient dans le débat, en faveur de la *Presse*, son amie. La *Démocratie Pacifique*, dit le *Corsaire* de son air le plus sérieux, a commis un mauvais acte, parce qu'elle défend en Algérie les principes des castes et les préjugés de nationalité? « Comment, s'écrie-t-il, un journal qui du globe veut faire un phalanstère, dont Constantinople serait le point central, ne veut pas que l'Algérie soit gouvernée par les lois françaises, *et il refuse aux Arabes le droit d'être jugés par un jury!* »

Ainsi, que notre abonné et correspondant l'entende bien, *les Arabes soumis à l'institution du jury*, voilà ce que propose pour demain, pour aujourd'hui, le journal la *Presse*, s'il faut en croire le *Corsaire*, son chevalier, qui nous déclare de grands criminels, parce que nous trouvons la chose quelque peu ridicule et prématurée! Pourquoi pas, puisque les Arabes doivent être assimilés aux Corses et aux Alsaciens? Le *Corsaire* est très logique.

Nous verrons bien si la *Presse* osera nier que telle ait été jusqu'à ce jour sa doctrine. Si, avertie de ses écarts par le sourire général, elle réserve aux Arabes leur droit civil, politique, religieux et criminel, que devient sa fameuse assimilation de l'Algérie à l'Alsace et à la Corse?

Un condamné gracié.

On sait que M. Auguste Blanqui, condamné comme compromis dans une émeute, a été, il y a quelques mois, gracié sans l'avoir demandé. Les fragments suivants d'une lettre écrite par lui au procureur du roi de Blois montrent comment la police de cette ville comprend l'application de cette faveur. Nous ne commenterons pas ce récit, les faits parlent assez haut d'eux-mêmes.

Depuis dix jours je suis hors la loi; me jeter sur le pavé sans domicile, me fermer l'accès de toute maison habitée, m'isoler comme un pestiféré au milieu de mes concitoyens; bref, m'interdire le feu et l'eau, tel est le but que la police poursuit avec acharnement. J'arrête un logement quai de la Chaîne; à l'instant un homme de la police intervient, et, lorsque je me présente pour prendre possession des lieux, le propriétaire se dédit et m'éconduit sans cacher le motif de son refus. Toutefois, un honorable négociant du faubourg de Vienne

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 2 avril 1847.

[illegible] aurez pour dix ans, pour vingt ans de prison... »

Hier vendredi, 11 juin, je sortais à peine de mon domicile, lorsque le sergent de ville Feuteler, qui gardait la porte en costume dès le matin, m'a barré la route et signifié en termes formels que, chargé par ses chefs de ma surveillance, il allait se placer à côté de moi *coude à coude*, et me suivre ainsi par la ville. — Avez-vous mandat de m'arrêter? lui ai-je dit. Cet homme a répondu qu'il se moquait de ma plainte, qu'il agissait par ordre et *qu'il m'emboîterait le pas*. C'est ce qu'il a fait.

Flanqué de cet estafier, je me suis rendu droit à votre parquet, monsieur le procureur du roi, et je vous ai exposé mes griefs. Tout en blâmant avec force l'inconvenance et l'illégalité de ce procédé, vous m'avez néanmoins déclaré qu'il vous était impossible de le classer parmi les délits passibles de poursuites, et que votre rôle devait se borner à des représentations auprès de l'autorité préfectorale, seule compétente en matière de surveillance.

Il paraît, monsieur le procureur du roi, que vos représentations sont demeurées sans résultat; car pendant la journée tout entière je suis demeuré prisonnier de l'agent de police Feuteler et de son collègue Monteaux, qui l'a relevé à quatre heures dans la garde de ma personne. Ces hommes ne m'ont point quitté d'un pas, et M. Gouté ayant voulu m'accompagner dans la ville, nous avons dû nous abstenir de toute conversation, parce qu'aucune de nos paroles n'aurait échappé aux alguazils. A onze heures du soir, j'étais encore prisonnier, et je n'ai pu satisfaire un besoin que côte à côte du sergent de ville qui se tenait debout près de moi.

J'ignore si une pareille violence constitue ou non un délit punissable aux termes du code pénal; mais j'en appelle à la conscience publique; n'est-ce point là une atteinte formelle, l'atteinte la plus insultante à la liberté d'un citoyen? Qu'on me remette en prison; je suis toujours bon pour Doullens; j'y serai du moins à l'abri de ces outrages publics, et j'y trouverai le feu et l'eau qu'on veut m'interdire partout en France hors des murs des maisons de force.

Dans cette extrémité, au défaut des lois qui ne peuvent et ne veulent pas me protéger, il ne me reste qu'à me protéger moi-même, en consultant mon droit de défense légitime. J'ai donc l'honneur de vous déclarer, monsieur le procureur du roi, qu'à la première démonstration des sergents de ville, outrageante pour ma liberté, je repousserai la violence par la force, me remettant au jury du soin de fixer à la police les limites de ses attributions.

L'abondance des matières ne nous a pas permis hier de publier les remarquables discours prononcés sur la tombe de Ballanche. Nous en extrayons aujourd'hui quelques passages.

M. de Tocqueville a caractérisé ainsi le vénérable écrivain :

Qui de nous, messieurs, ne se sent ému et comme attendri au souvenir de ce doux et respectable vieillard auquel le bien semblait si facile, et qui rendait le bien si aimable. Sa pure et rêveuse vertu qui, au besoin, fût aisément montée jusqu'à l'héroïsme, ressemblait, dans les actes de tous les jours, à la candide innocence du premier âge. Non-seulement M. Ballanche n'a jamais fait le mal, mais il est douteux qu'il ait jamais pu le bien comprendre, tant le mal était étranger à cette nature élevée et délicate. Pour lui, la conscience n'était point un maître, mais un ami dont les avis lui agréaient toujours, et avec lequel il se trouvait naturellement d'accord.

A vrai dire, la vie tout entière de M. Ballanche n'a été qu'une longue et paisible aspiration de l'âme vers le bonheur des hommes et vers tout ce qui peut contribuer à ce bonheur : la liberté, la confraternité, le respect des croyances et des mœurs, l'oubli des injures, qu'un constant effort pour apaiser les haines de ses contemporains, concilier leurs intérêts, renouer le passé à l'avenir, et rétablir entre l'un et l'autre une harmonie salutaire.

---

tentieusement M. Pernon, en ce qu'elle nous apprend à démêler les ressorts importants de la politique.

— Il y a là, ajouta M. Lachaumelle, une étude immense à faire, si l'on veut approfondir tous les systèmes créés depuis les Grecs jusqu'à nous.

— Voilà, dit M. de Logny, une conversation qui va devenir intéressante pour les dames.

— Que ces dames se rassurent, répondit en souriant Louis René, je suis tout effrayé moi-même des écrasantes préoccupations que me prête en ce moment M. Tuilier.

— Pardon, mon cher ami, insista Tuilier, mais il me semblait que vous songiez de temps en temps à affranchir les femmes, à engraisser le prolétaire, à abolir la conscription, à améliorer la race humaine en même temps que la race chevaline.

Ceci était débité par le facétieux avocat, au milieu des demi-rires et des chuchotements à la louange du jovial railleur. M. Pernon cependant qui craignait de voir l'électeur se blesser pour son fils, l'interrompit :

— Il faut distinguer, Messieurs; ce que vient de nous apprendre en riant M. Tuilier prouverait que ce n'est pas simplement de philosophie que s'occupe M. René, mais de socialisme.

— Ou de fouriérisme, cria Tuilier, c'est encore mieux; ces Messieurs ont pour but principal de mettre les femmes et les biens en commun. C'est hardi!

— M. René, dit madame de Logny, n'appartient pas, j'en suis sûre, à une doctrine qui blesse tous nos sentiments de pudeur et d'amour maternel, en détruisant la famille.

— Et, dit M. Lachaumelle, toutes les satisfactions stimulantes de l'intérêt personnel en abolissant la propriété.

— Oh! Madame, reprit Louis, et vous, monsieur Lachaumelle, n'ajoutez pas foi aux vilaines idées que votre trop spirituel avocat prête à la doctrine de Fourier.

— Ah! parbleu, c'est connu, s'écria le membre du barreau, ce gaillard-là n'y allait pas de main morte quand il démolissait.

— Vous connaissez ses ouvrages, Monsieur? riposta le jeune homme.

— J'en ai lu des fragments par-ci par-là.

— Vous en rappelez-vous les titres au moins?

— Ma foi! très peu, ça s'oublie.

— C'est fâcheux; vous nous auriez indiqué les chapitres où vous avez trouvé ces naïvetés folâtres, qui jettent en bas d'un trait de plume les plus puissants mobiles de l'activité humaine.

— Mais encore une fois, mon cher ami, chacun sait cela, *que diable!*

— Eh! eh! interrompit l'impartial M. Terrier, chacun fait peut-être comme nous, il ne lit pas.

— M. Terrier a raison, reprit l'ardent René, on s'en rapporte simplement à ceux qui croient avoir intérêt à écraser les idées nouvelles. Quand à ces deux inculpations si souvent répétées, je vous jure, moi, que ce sont des calomnies. La science sociale a pour but de substituer l'attrait à la contrainte, l'association à l'isolement. Elle ne tend pas, comme la philosophie, à rendre l'homme indifférent aux souffrances de la vie, elle l'excite à les faire disparaître; elle veut que l'homme, fait à l'image de Dieu, se libère des préoccupations de la faim pour pouvoir enfin suivre les impulsions de son cœur et écouter les pensées de son âme. Elle apporte les moyens de réaliser sans trouble ni violence et sans léser les droits acquis la grande idée de la fraternité chrétienne. Noble espérance tenue jusqu'ici à l'état de rêve par la discordance des intérêts, par cette nécessité actuelle, qui fait trouver à chacun son propre bien dans le mal d'autrui.

— En tous cas, hurla Tuilier en interrompant insolemment le jeune poète de l'avenir, vous ne nierez pas qu'il n'y ait témérité à vouloir avec votre maître changer la mer en un bol de limonade et gratifier chacun de nous d'un ornement caudal de six pieds de développement.

Cette fois l'avocat eut encore du succès. Le rire fut presque unanime. Mais ce qui atténua la joie du railleur fut de voir le raillé s'associer franchement à cette hilarité.

M. Pernon cependant, qui ne perdait pas de vue les douze ou quinze voix des parents et amis du jeune enthousiaste, reprit courageusement :

— Messieurs, je ne trouve pas tant que vous à rire dans la croyance de M. René; elle prouve en lui un noble cœur.

Puis s'adressant à Louis René :

— Je ne discuterai pas avec vous, Monsieur, si vos espérances pourront se changer en réalité, je craindrais de fatiguer ces Messieurs; je vous prierai seulement de regarder en arrière et d'y voir avec quelle lenteur se sont accomplis tous les grands progrès de l'humanité. Combien d'incertitudes, combien de retards et de tâtonnements. Croyez-moi, mon jeune ami, le gouvernement est ami des lumières autant que vous.

Disant cela, il jetait de furtifs coups d'œil sur le père René, pour examiner l'effet électoral de cette période, et continuait sans interruption :

— Jamais hommes aussi distingués n'ont été à la tête des peuples. Ayez donc foi en eux, et craignez, par l'impatience si naturelle aux jeunes têtes, même les meilleures, de compromettre la grande cause du progrès que vous avez embrassée.

— Aujourd'hui, Monsieur, répondit Louis René, dès que l'on voit la vérité, il faut y tendre immédiatement. Les faibles souffrent plus peut-être que jamais, puisqu'ils ont la conscience de leur dignité : il faut les soulager sans délai. Vous parlez des lenteurs et des incertitudes d'autrefois, ces lenteurs venaient des invasions continuelles, de la guerre et de la barbarie, et surtout de l'insuffisance des moyens matériels connus pour conserver et propager les vérités acquises. Aujourd'hui, nous avons la presse qui stéréotype la pensée dès qu'elle quitte le cerveau humain, nous avons l'électricité et la vapeur qui l'étendent aussitôt sur toute la surface du globe. Ces moyens sont immenses et s'agrandissent chaque jour. Désormais le progrès ne s'accomplira plus lentement, car les années de notre époque valent les siècles d'autrefois. C'est pourquoi, Monsieur, reculer maintenant ou attendre sans motif serait à mes yeux ignorance ou lâcheté.

Le père René, sans trop comprendre, était enchanté de voir son fils tenir tête au centrier Pernon. Il avait bien compris le but de la tirade de ce dernier, et il ne s'en promettait pas moins, en vidant hardiment son verre et son assiette, de lui jouer encore plus d'un bon tour avant de voter pour lui.

La conversation se serait soutenue longtemps à cette hauteur sans l'inattention des convives et l'interruption produite par le bruit des mets et des rasades. Elle finit par s'éparpiller de voisins à voisins, selon la tournure des idées de chacun.

Léonce, qui se trouvait à côté de Mme Laure de Logny, se mit à lui parler de son prochain mariage avec Juanna, de la façon dont il avait fait sa demande à son père, et de la manière gracieuse avec laquelle cet excellent auteur de ses jours avait accordé son consentement.

L'amie d'Ernestine était bien surprise de cette nouvelle. Sa perspicacité n'avait pas attendu jusqu'à ce jour pour juger M. Lachaumelle; elle regarda Léonce à plusieurs reprises pour voir s'il était bien dans son sang-froid. Mais il était si sérieusement joyeux qu'elle ne put s'empêcher de le féliciter affectueusement. Elle connaissait bien Juanna. C'était une de ses amies de pension. Elle savait tout ce que valait cette charmante fille, et elle lui avait toujours souhaité le bonheur qui semblait lui arriver. Aussi à l'immense joie de Léonce ne tarit-elle pas d'éloges à l'adresse de sa future épouse.

On était déjà au champagne, et Léonce continuait ses confidences expansives sur ce sujet bien-aimé, lorsqu'elles furent interrompues par la voix de son père qui, s'adressant à tous ses hôtes, s'écria d'un air moitié plaisant moitié sérieux.

— Ecoutez moi bien tous, Mesdames et Messieurs, car j'ai à vous consulter sur un sujet très important. — Pierre, versez donc du champagne dans les verres. — Et d'abord je défie au plus rusé de la compagnie, y compris M. Tuilier, de deviner quelle demande inattendue Léonce, mon fils, est venu me faire hier matin.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain*).

Errata. Parmi les fautes d'impression qui se trouvent dans le feuilleton de ce matin, il en est une surtout que nous devons relever : on a imprimé que la partie *poétique* du drame de Schiller *Intrigue et Amour* a été écrite sous l'inspiration française; lisez la partie *politique*. Ailleurs on a oublié les mots *de montrer* dans cette phrase : « Le Théâtre-Français a entrepris, M. Souvestre aidant, etc. » — A la huitième colonne, sur Rabelais, lisez : et que *ses* obscénités, et non *les*. Quelques lignes plus bas : « M. Fillieu a même laissé, » lisez : *Il* (Panurge). — A la colonne suivante, lisez : (Panurge) se fait bon vivant auprès de la femme, et auprès du mari, cafard, etc.

Le titre d'un *fait* a été aussi défiguré ; lisez : UN AUTOGRAPHE DU BONHOMME RICHARD.

hommes les plus sages et les meilleurs. Votre vertu était d'une nature tout adorable et toute divine; c'était à la fois une innocence conservée et une sagesse acquise. Chez vous la docte vieillesse était restée parée de cette candeur et de ces grâces qui chez les autres ne survivent pas à l'enfance. Vous saviez que le mal existe, mais vous sembliez ne l'avoir appris que du raisonnement; votre cœur ne vous en avait rien dit; l'expérience des hommes elle-même n'aurait pas suffi à vous en convaincre.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — A compter de mercredi prochain, 16 juin, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit :

Le pain de 1re qualité à 58 cent. le kilogramme.

Le pain de 2e qualité à 50 c. le kilogramme.

AVIS. — On continuera à distribuer aux indigents et aux familles malaisées des bons, au moyen desquels ils pourront obtenir, chez tous les boulangers, du pain à 40 c. le kilogramme.

Cette distribution aura lieu, dans les arrondissements de Paris, par les soins des bureaux de bienfaisance, sous l'autorité de MM. les maires et conformément à l'avis publié par M. le pair de France, préfet de la Seine.

— Le conseil municipal de Paris a voté, dans sa séance de jeudi, une nouvelle allocation pour subvenir aux frais de la distribution des bons de pain pendant la seconde quinzaine de juin. Cette allocation est de 703,000 fr., somme qui, avec celle de 704 000 fr. votée pour la première quinzaine du mois, fait un total de 1,407,000 fr. pour le mois de juin. Les dépenses totales faites pour les bons de pain à la fin de ce mois, s'élèveront à 6 407 000 fr. depuis le commencement de la saison.

— La floraison des blés dans la Bresse s'est accomplie sous un vent du nord qui lui est habituellement assez favorable. Il était à craindre qu'une sécheresse trop prolongée ne nuisît au développement de l'épi. Toutefois, on remarque que l'épi est assez allongé, quoique la tige soit courte. On espère que la pluie qui vient de tomber favorisera encore ce développement. Déjà même dans beaucoup de champs, l'épi se courbe sous lui-même, ce qui indique qu'il est bien rempli. Les foins sont maintenant en pleine récolte. Les prairies élevées ont souffert de la dernière sécheresse; mais celles qui sont placées dans le bassin des rivières promettent une assez bonne récolte.

— Le parquet de Seine-et-Oise vient de terminer, après huit mois, une instruction criminelle qui ne comprend pas moins de cent individus, qui tous vont être renvoyés devant la cour d'assises séant à Versailles, sous prévention de vols ou de complicité par recel, de vols commis sur les grandes routes au préjudice de voyageurs, de marchands et surtout d'entreprises de roulage.

Une instruction semblable a été dirigée simultanément par le parquet de la Seine contre deux autres bandes de malfaiteurs de la même catégorie, celles de Bourgeois et de Claude Thibert, sur le sort desquelles le jury parisien va également avoir prochainement à prononcer.

— On assure qu'un traité pour l'établissement d'un service postal transatlantique, par la navigation à vapeur, a été signé entre M. le ministre des finances et la compagnie Hérout et de Handel. Ce service serait mensuel et fait par des paquebots allant de Marseille aux Antilles françaises, — de Bordeaux à la Havane, — du Havre à Rio-Janeiro, moyennant une subvention annuelle d'un million par ligne.

Une ligne secondaire entre Saint-Nazaire (bas de la Loire), Lisbonne et Madère, reliera le port de Nantes aux trois lignes principales. Le gouvernement fournira, suivant les besoins du service, un ou deux bateaux de 220 chevaux à la compagnie, qui a pris à sa charge, sans aucune rétribution, les frais d'exploitation de la ligne secondaire.

M. le ministre des finances a présenté hier lundi ce traité à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les paquebots transatlantiques et lui en demandera l'adoption.

LOLA MONTÈS ET LA JUSTICE CIVILE. — On lit dans un journal :

« Le nom de Mlle Lola Montès, l'héroïne du procès Dujarrier, l'Agnès Sorel de la cour de Bavière, retentissait hier à l'audience de la première chambre civile de première instance de la Seine, au milieu d'un nombreux concours d'auditeurs. Il s'agissait de la demande par elle formée contre la succession Dujarrier, en paiement du legs à elle fait des dix-huit actions du théâtre du Palais-Royal. La succession refusait la délivrance du legs avant qu'il fût justifié d'une caution par la légataire. Mlle Lola Montès ne présente pas par elle même, était-il dit dans l'intérêt de la succession, une grande solvabilité. Elle n'est plus en France; elle est à l'étranger, on ne saurait trop dire pour *quel motif*... Si la succession Dujarrier a des dettes qui absorbent partie ou totalité du legs, où en sera le recours de la succession lorsque le legs sera payé? Le tribunal a adopté ces conclusions. Le legs de Mlle Lola Montès est donc indéfiniment ajourné, à moins que Mlle Lola Montès ne rencontre un ami qui se dévoue pour lui servir de caution. »

UNE VENGEANCE PIQUANTE. — On nous écrit du Grand-Lucé (Sarthe) : « Le 9 juin, la tranquillité de notre petite ville a été troublée par une quasi-émeute. Un de nos blatiers avait osé mettre en vente au prix de 31 fr. l'hectolitre un mélange d'orge, d'avoine et de froment blanc, et narguer de pauvres femmes qui ne pouvaient acheter à un prix si élevé. Un hourra général s'éleva contre le blatier, et bientôt le marché, d'ordinaire si calme, ne fut plus qu'un pêle-mêle et un tumulte effrayant. Mais heureusement aucun malheur grave à déplorer, et cette scène de désordre, qui pouvait avoir des résultats fâcheux, s'est terminée d'une manière aussi inusitée qui piquante. Les femmes, armées d'aiguilles, attaquaient bravement par derrière et chassèrent de la Halle aux grains, l'homme qui avait insulté à leur misère.

» Une augmentation de 13 f. par hectolitre eut lieu aux marchés voisins. »

UN TRÉSOR. — La semaine dernière, le sieur Evrard-Magnier, cultivateur à la Verte-Vallée, commune de Vervins, arrachait la haie d'un héritage qui lui appartient; tout-à-coup, une clé rouillée frappe ses regards, puis bientôt quelques pièces de menue monnaie s'éparpillent sur le sol; l'attention du sieur Evrard est vivement excitée par cette circonstance; il travaille avec plus de précaution, enlève la terre avec soin et découvre enfin un amas considérable de pièces semblables.

Le sieur Evrard recueille la précieuse trouvaille, l'emporte chez lui, la nettoie grossièrement et compte son trésor : il se compose de 4 600 pièces, toutes plus encroûtées de terre les unes que les autres; mais qu'importe, dans un si grand nombre de pièces, il s'en trouvera bien quelques-unes en or ou en argent; le sieur Evrard se remet avec ardeur à la besogne; il frotte, il gratte, et finit enfin par reconnaître que le trésor tant espéré se compose de 4 600 deniers tournois.... 4 600 liards! Cette grande quantité de menue monnaie paraît avoir ces catégories. Il y a cinq ou six jours, un compagnon du Devoir nommé Rochelais fut remplacé, chez un boulanger de Bercy, par un Rendurci appelé Ségant. Rochelais, mécontent de sa disgrâce, fit un appel à ses camarades, qui prirent fait et cause pour lui, et il en résulta une déclaration de guerre.

Ségant, averti de ce qui se passait, avait de son côté formé son camp. Il y eut des pourparlers, on délibéra sur le choix du terrain qui devait servir de champ de bataille, et les parlementaires décidèrent que le combat aurait lieu sur le chemin de la Croix-Rouge, près des fortifications, un peu au-delà de Bercy.

Avant-hier, les combattants se réunirent donc à l'endroit indiqué, au nombre de 150. Les deux camps se rangèrent de chaque côté du chemin, et la lutte allait s'engager au milieu d'un grand cercle de curieux, lorsque les gendarmes de Bercy arrivèrent au grand galop et engagèrent les garçons boulangers à se retirer.

Ceux-ci n'ont opposé aucune résistance; quelques-uns remercièrent même les gendarmes de leur intervention, qui empêchait un combat dont les résultats devaient être sanglants entre tant d'individus, et, de part et d'autre, on s'est retiré sans la moindre manifestation d'animosité. (*Droit.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du* 15 *juin.*

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Demesmay, relative à l'impôt du sel.

M. PAUL DE GASPARIN. Il faut rechercher tout d'abord si le déficit amènerait dans les recettes du Trésor la réforme proposée. Si ce déficit ne devait être au bout de deux ou trois ans que de 8 millions, comme l'espérait la commission, il faudrait gémir qu'elle n'ait pas été adoptée depuis plusieurs années; mais je ne puis m'associer aux illusions de la commission. (Bruit.)

L'orateur examine successivement la consommation humaine, la consommation des bestiaux, celle de l'amendement des terres, etc.

Le chiffre de la consommation humaine a donné lieu à de nombreuses controverses. On avait d'abord pris pour type la consommation de Paris, dont le chiffre a été critiqué de diverses manières, mais toutes proportions gardées, et après les minutieuses comparaisons faites entre Paris, l'armée et les divers départements, on est amené à reconnaître que chaque individu, en France, consomme 5 kilogrammes de sel, soit un total de 200 millions.

L'orateur fait les mêmes calculs sur la consommation du sel pour les races chevaline, bovine, ovine, etc. Il en conclut que l'adoption du projet de la commission donnera lieu à une perte totale, pour le Trésor, de 40 millions.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de donner la parole au second orateur inscrit, M. Lavielle à la parole, comme rapporteur de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Emile de Girardin.

M. Lavielle lit, au milieu de l'attention générale, un rapport concluant à autoriser les poursuites contre M. de Girardin.

On reprend la discussion sur le sel.

M. DE GOLBÉRY commence par déclarer que la question de la diminution de l'impôt sur le sel n'est pas une question de gouvernement, ni une question de majorité : lorsque l'année dernière elle a été votée par la Chambre, il y a eu 243 voix pour son adoption et 26 seulement contre. La majorité de la Chambre l'avait adoptée.

UNE VOIX A GAUCHE. C'était à la veille des élections. (Rire général.)

M. DE GOLBÉRY défend la proposition et soutient qu'alors même qu'il devrait en résulter quelque diminution dans les revenus du Trésor, le Trésor trouverait une grande compensation dans l'accroissement de consommation qu'amènera nécessairement la diminution de l'impôt.

M. MURET DE BORT combat la proposition dans un long discours, avec son aplomb et sa vulgarité ordinaires.

M. DARBLAY répondant aux objections faites par M. de Gasparin, fait remarquer que la commission a examiné avec le plus grand soin la question sous le rapport de l'intérêt de l'agriculture. Les membres eux-mêmes qui combattent la proposition sont convaincus que la Chambre elle-même ne peut pas rejeter; car elle intéresse au plus haut point les établissements agricoles. La commission a entendu plusieurs chefs de divers établissements de cette nature, et elle a été convaincue par les détails qui lui ont été donnés des avantages résultant de la consommation du sel par les animaux, et de l'emploi du sel comme engrais.

M. DE MORNY soutient que le sacrifice que l'on veut imposer au Trésor sera partagé en deux et qu'il profitera moitié au producteur et moitié au conservateur. Il pense qu'il y aurait un grand avantage à mettre les sels en régie par l'Etat; on serait alors bien certain que ce serait le consommateur qui profiterait seul de la diminution de l'impôt; sans cela, cette réduction profitera principalement aux intermédiaires. Il déclare qu'il ne votera la réduction qu'autant qu'il y aura une mesure protectrice pour le sel français, et une mesure prohibitive pour le sel étranger.

M. CHASSELOUP-LAUBAT. Une des premières questions, la plus importante à examiner, est évidemment celle-ci : à qui profitera le dégrèvement voté par les chambres? On a prétendu que le résultat serait le même que pour la diminution de l'impôt des boissons. Je ne puis accepter la comparaison.

Pour les boissons, il y a eu, après 1830, une diminution de 15 à 20 p. 0/0, ce qui a fait une fraction de centime par litre. Le consommateur n'a donc pu en profiter.

Pour le sel, quelle est la valeur de l'impôt? Il faut le dire, elle est de 40, de 50 fois la valeur.

Quand vous réduirez l'impôt, non plus de 15 ou 20 0/0, mais des 2/3 sur une denrée qui n'a presque pas de valeur, comment dire que le dégrèvement ne profitera qu'aux producteurs et aux détaillants? (Très bien! très bien!)

L'orateur invoque l'exemple de l'Angleterre et de la France elle-même lors de la révolte de 30. Il soutient que la consommation s'accroîtra considérablement et que la production augmentera. Dans le Midi, on fait des demandes de concessions qui empêcheraient les coalitions... Dans l'Est et dans l'Ouest, la coalition est impossible.

L'honorable membre critique les détails statistiques fournis par les administrations des contributions indirectes et des douanes. Il fait remarquer qu'on a porté en moyenne à un prix supérieur à son prix réel de revient, le sel gris que consomment les classes pauvres. L'administration des douanes a aussi exagéré les frais de transport, de détail, d'emmagasinage.

En résumé, dit l'orateur, la réduction tournera tout au profit du consommateur. Quant à moi, je ne donnerai jamais au gouvernement le conseil d'établir une régie pour le sel. Il n'y gagnerait rien, il y perdrait tout.

Je vote pour la réduction proposée par la commission. (Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. La discussion est continuée à demain. La chambre règlera son ordre du jour. Je lui proposerai pour lundi le budget des dépenses.

Le département du Tarn.

(Suite et fin.)

CONCLUSION.

Il résulte du portrait que nous avons esquissé dans nos précédents articles, que le peuple a de grands vices, de très grandes imperfections.

Loin de nier ce résultat, nous le confessons hautement.

Et nous avons dessein de le faire remarquer à ces philanthropes de cabinet, qui se passionnent *à priori* pour le peuple *si certain et si moral*, et qui, voyant à son contact leur idéal s'évanouir, s'en dégoûtent et vont grossir la foule de ses ennemis, protestant que le peuple est un *bétail stupide*, un *ramas de canailles*, indignes des préoccupations que suscite l'amélioration de son état.

pas des enfants voler, pour ainsi dire, en naissant, et le vol envahir comme une lèpre, tous les membres d'une famille pendant plusieurs générations?

Oui, l'éducation et l'exemple développent le vice du vol; mais je dis que, hors de ces circonstances, le *premier* larcin du pauvre est provoqué par le besoin. Et quant à ces défauts *natifs*, à ces vices de *race*, dont quelques observateurs intéressés accusent le peuple et qui ne tendent à rien de moins qu'à le déclarer moralement inférieur aux autres classes, non-seulement nous n'y croyons point, mais nous tenons pour criminel de les affirmer. Souvenons-nous que c'est en nous accusant, *nous*, bourgeois, de *vileté native*, que l'ancienne féodalité fondait la légitimité de son oppression.

Qui n'a pas son pain quotidien assuré apporte à l'acquérir toutes ses forces, concentre sur cette tâche toutes ses facultés. De là, pour la tête, *l'ignorance;* pour le cœur, *l'indifférence, la froideur en toutes les affections, l'égoïsme*; mais quel égoïsme! Peut-on lui donner le même nom qu'à celui du riche, qui, pourvu de tout, rapporte encore tout à lui-même et laisse se produire autour de lui des souffrances qu'il pourrait empêcher, sans rien prélever sur son bien-être!

Qui a faim..... *mendie, rampe, se vend, se prostitue.*

Donc la misère, cause primordiale des défauts du pauvre, enfante une première série de vices qui deviennent causes secondes et génératrices d'autres vices.

Ainsi l'avarice paralyse la compassion, la délicatesse; le vol traîne à sa suite le mensonge, la méchanceté; l'ignorance dispose à la superstition, au fanatisme, à la méfiance; la froideur de l'âme rend dur et cruel.

Combinez ces causes et voyez si vous n'arrivez pas à la *dégradation morale*, par une marche continue et insensible.

Donc il y a de profonds motifs pour aimer le peuple malgré ses vices : Le peuple est mauvais, soit! Mais *il naît bon* et il restera bon *quand on le délivrera de la misère;* donc ceci est le premier des devoirs de la société et la plus efficace des morales.

APPENDICE. — *Bonheur*.

Ceux qui n'ont vu le peuple que dans les gazettes où sont récitées sur tous les tons les homélies de ses misères, s'en représentent volontiers le type dans l'homme abattu, chétif, étiolé, cloué à une machine ou penché sur un sillon, ne regardant le ciel qu'en soupirant, toujours sans joie comme sans espérance... Ceux-là sont loin de la réalité.

Dans ces tanières enfumées, où le jour qui tombe de la cheminée, dessine devant l'âtre un carré de lumière blafarde, tandis que la pluie s'infiltre par les toits et que la bise siffle aux fentes de la porte, j'ai vu souvent, accroupis autour d'un feu de genêts verts, des cercles où la gaieté n'était certes point bannie!

C'est que le cœur de l'homme est trempé de manière à ne pas se laisser facilement abattre. Dieu a mis en lui un fond de bonne humeur que les circonstances compriment, mais ne tuent jamais, et que la première incitation réveille. Malgré son état de *privation continue*, le peuple a évidemment sa part de bonheur, et l'opinion que, somme toute, cette part est égale à celle du riche, n'est qu'exagérée. Le peuple a ses joies, sa gaieté, tout comme lui; il les trouve plus aisément. Il n'a besoin ni de grands spectacles ni de produits raffinés; un verre de vin lui suffit, et je doute qu'il y ait au monde un homme plus heureux que le paysan qui, le dimanche, sort un peu gris du cabaret.

Le plus petit changement à ses coutumes, le moindre imprévu fait rayonner la physionomie du pauvre. J'écoutais un jour la conversation de deux filles; elles étaient ravies : l'une d'elle racontait que, le matin, elle avait mangé du pain noir à discrétion!...

Il n'est pas jusqu'à ses misères qui ne défraient parfois les plaisanteries du peuple. Dans une réunion où se trouvait une jeune fiancée, sur laquelle pleuvaient les traits piquants et à laquelle chacun donnait un avis opposé sur l'opportunité de son hymen, un homme marié résuma ainsi la discussion : « Tu fais bien, Jeanne, marie-toi... tant que la misère n'est pas défendue! » Ces mots n'éveillèrent que des rires sans arrière-pensée; il ne fallait pourtant pas de grands efforts pour y lire une tristesse profonde et une amère ironie, qui n'étaient pas dans l'intention de celui qui parlait, sans doute, mais bien dans les choses. — La gaieté du peuple navre quelquefois comme celle d'un malade en délire.

S'il est vrai que la pauvreté, en ne présentant à tous les besoins qu'une insuffisante satisfaction, amène pour ainsi dire un état de malêtre continu, il faut bien convenir aussi que l'habitude émousse les douleurs de cet état, et le riche aurait, certes, une idée bien fausse des souffrances du pauvre, s'il en jugeait par ce que lui-même éprouverait s'il était brusquement jeté dans sa position.

Voici un autre avantage — il est pour les derniers jour de la vie. — Il est extrêmement rare de rencontrer un vieillard qui se préoccupe de sa fin prochaine. Si l'occasion fait qu'il en parle, c'est avec la plus complète et la plus sincère résignation. Au lit de mort même, il répond avec candeur au médecin qui l'encourage. « Que la volonté de Dieu soit faite : je meurs sans regrets. » Et il dit vrai. A quoi bon regretter une vie si amère?

Comparez ce tableau aux derniers jours, aux dernières années du riche, toujours dans l'angoisse de maladies imaginaires, toujours tourmenté de la peur de mourir, et quittant le monde en désespéré, pleurant des jouissances que souvent il n'a pas goûtées.

J'ai rencontré des gens qui, partant de ce fait, s'écriaient :

« Pourquoi donc chercher à améliorer le sort de la classe inférieure? » — Parce qu'il est en votre pouvoir de le faire. Parce qu'elle étale sous vos yeux des souffrances que vous pouvez alléger : la faim, la nudité, le défaut d'abri. Parce que la mortalité décime ses nouveau-nés, que la conscription lui ravit de force ses plus vigoureux enfants, que ses vieillards et ses infirmes lui sont à charge, que la superstition la domine, que l'ignorance l'abrutit, que la cupidité l'exploite, etc., etc... Tous maux que vous pouvez extirper ou adoucir, et qui, je suppose, en disparaissant, ne la rendront pas plus malheureuse.

— Sans doute, reprend-on; mais cela fait, à quoi aura-t-on abouti!... A assurer au peuple le sort que nous avons? Il y gagnera peu de choses, car nous ne sommes pas heureux.

— Vous n'êtes pas heureux? Vous dites vrai; mais cela prouve que votre position réclame aussi des améliorations, et qu'au lieu d'un malade la société en a deux.

Trêve d'arguties. En face du pauvre qui souffre et qui est trop faible et trop ignorant pour secouer lui-même ses misères, la société, forte et savante, doit le secourir. Nier ce devoir, c'est bouleverser les premières bases de la morale et de la charité; autant vaudrait soutenir que l'homme assis sur le bord d'un lac a le droit de rester nonchalamment couché sur l'herbe, pendant qu'un malheureux se débat et se noie à portée de sa main.

« *Il sera demandé à chacun selon qu'il lui aura été donné.* »

B. LAVERGNE, d. m.

... du genre humain.

Après l'appellation personnelle qui ne frappait que les oreilles, on crut devoir parler aux yeux, et le tatouage fut inventé; aux symboles du *tatouage* succédèrent les armoiries, que tout homme réputé sage parmi les siens était obligé de porter ostensiblement; d'où vient le dicton *noblesse oblige*, oblige à se conduire décemment et noblement. Puis apparurent les costumes spéciaux, les uniformes et les décorations, qui n'ont pas d'autre but que celui d'imposer à ceux qui en sont revêtus l'obligation de se comporter exemplairement.

Les bons effets de cette notoriété individuelle ont engagé à lui donner plus d'extension; ainsi, les plaques de colporteur, les numéros des *policemen* et des cochers, exercent une influence préventive considérable sur la moralité des titulaires.....

..... Les chevaliers romains se reconnaissaient à leurs anneaux, et les sénateurs à la pourpre de leur lisière. En général, tous les peuples et tous les gouvernements ont senti que la publicité, la notoriété, l'uniforme, la marque enfin renfermaient un principe d'ordre des plus efficaces; mais ce n'était qu'une notion confuse, qui, pour n'avoir pas été approfondie, est pour ainsi dire restée à l'état embryonnaire à cause de l'impossibilité de l'appliquer à tout et à tous, avant l'invention de l'écriture et la diffusion de l'instruction primaire.

Ainsi, quand les seigneurs ne savaient pas plus lire que les manants, ils ont dû adopter des emblèmes héraldiques, faciles à retenir et à distinguer, dont les plus frappants étaient les armes parlantes, indicatives du nom ou de la fonction du porteur. Le négociant appliquait sur sa marchandise une croix, une ancre, un navire, un signe quelconque, aussi aisés à reconnaître par les gens illettrés que les hiéroglyphes l'étaient d'un peuple qui ne savait pas lire. Les chiffres et les lettres ne sont venus que plus tard. Plus tard encore les enseignes, les plaques, les cartes d'adresse et les passeports.

Tout cela, nous le répétons, n'a été créé et adopté qu'en vue d'un principe d'ordre et de police sociale.

Malheureusement, le sens moral de cette précieuse institution a été interverti, et l'on s'est efforcé de lui donner pour origine, l'orgueil et la vanité aristocratique qui n'en ont été que la conséquence.

La concession d'un blason n'équivalait alors qu'à la concession du bâton de constable spécial, fait à des citoyens capables de faire respecter les bonnes mœurs et de maintenir la paix publique; et il fallait avoir mérité cette distinction ou cette marque de confiance par une conduite ou des actions honorables.

Il est bien vrai que plus d'une estampille de fabrique, achalandée par le temps, après avoir conduit les titulaires à la fortune, s'est convertie en blason nobiliaire et que les héritiers paresseux d'un ancêtre laborieux ont facilement rivalisé de morgue aristocratique avec les héritiers dégénérés d'ancêtres honorables et courageux; mais tout cela n'aurait point dû faire perdre de vue l'utilité positive, certaine, immédiate, des marques destinées à indiquer l'origine des choses, autrement que par des factures et des certificats tenus secrets.

Supprimez par la pensée les noms de famille, les noms propres, les noms des rues et le numéro des maisons, ajoutez-y le droit de se déguiser, et puis représentez-vous ce que deviendrait une pareille société.

Il n'est certes personne qui puisse croire qu'elle existât plus de huit jours; car ce serait un débordement de crimes de toute espèce, dont le vol et la brutalité seraient les moins graves.

Supposez maintenant tout le contraire, c'est-à-dire que chacun pût être connu de tous, d'un coup d'œil, et portât d'une manière ostensible son nom, sa profession et son numéro sur la poitrine; une société où tout le monde jouerait cartes sur table et visage découvert, où l'astuce, la fourberie, les menées sourdes et les démarches obliques n'auraient aucune chance de succès, et dites-nous, en conscience, si vous n'aimeriez pas mieux vivre au milieu de ces gens-là qu'avec ceux qui cachent leur passeport dans leur poche et se masquent de mille façons, pour vous tromper impunément? Que de questions oiseuses, que de courses, que de peines épargnées, quelle sécurité, quelle confiance, quelle paix, règnerait au sein d'une pareille société!

Nous ne vous demandons pas d'appuyer la proposition, *hic et nunc*; vous avez tout le temps d'y réfléchir et d'user le torrent de lazzis, de calembours et de bons mots que vous pouvez posséder contre la marque.

Nous savons qu'une société qui est descendue à ce point de corruption de devoir prendre, d'un commun accord, pour devise et pour règle nécessaire à son existence, *la vie privée du citoyen doit être* ... de hauteur.

ART. 2.

Les repris de justice, les gens sous la surveillance de la police et les filles publiques sont seuls exempts de cette obligation.

ART. 3.

Tout tailleur qui délivrera un habit sans y avoir au préalable attaché la bande indicatrice, recevra autant de coups de knout qu'il y aura de lettres dans le nom du client.

ART. 4.

Les noms des membres de la famille royale seront brodés en perles, ceux de la noblesse en or, ceux des employés civils en argent, et les autres en toute matière ou couleur quelconque, de telle richesse ou simplicité qu'il plaira à chacun d'adopter.

ART. 5.

Quiconque sera rencontré sans nom, pourra être arrêté par la police et conduit au corps-de-garde, à moins qu'il ne justifie à l'instant de sa qualité d'étranger, de repris de justice ou de femme publique, par l'exhibition d'une carte spéciale.

Avant de porter cet ukase, l'empereur a consulté toute sa cour et ceux de ses sujets qu'il a rencontrés, depuis plusieurs années. Voici les questions qu'il leur adressait: « Rougis-tu de ton nom? aurais-tu » peur d'avouer qui tu es, devant tout le monde et en tout temps? »

Toutes les réponses ayant été négatives, il en a conclu que son ukase ne contrarierait que les fripons et les gens de mauvaises vie et mœurs.

Nous connaissons des pays où l'on n'est pas si exigeant, puisqu'on ne demande aux fabricants que d'avouer leurs œuvres, en leur appliquant une *marque d'origine obligatoire*, pour servir de garantie à l'acheteur, sans qu'on puisse obtenir cette légère satisfaction; parce que le pouvoir n'a consulté que les grands fraudeurs, parfaitement décidés à décliner la responsabilité de leurs œuvres, mais qui prônent tout haut les douceurs de l'anonymité, les profits du trafic masqué et les avantages de la fourberie organisée et insaisissable.

Les malfaiteurs n'aiment pas les réverbères, et si on les eût consultés pour l'établissement du gaz dans les rues, ils eussent voté contre la lumière, parce que l'ombre est plus favorable au commerce des *tire-laine*.

Demandez à ces gens-là s'ils voudraient porter leur nom sur leurs chapeaux, comme ils le portent en dedans pour ne pas le perdre? Un pair de France a dit qu'exiger la marque *d'origine, obligatoire*, de certains industriels, c'était demander leurs cartes à des voleurs, et qu'il y a tout à parier qu'ils ne la donneraient pas volontiers.

Ce ne serait pas volontiers non plus que les fripons, les intrigants et les gens de mauvaise vie consentiraient à porter leurs noms d'une manière ostensible; mais les honnêtes gens n'hésiteraient pas à le faire, c'est une question de majorité que nous mettons d'abord aux voix entre les journalistes; combien seront pour, et combien seront contre? écoutez!.. silence complet dans tous les rangs. Il y a là une idée!

JOBARD.

PETITE CORRESPONDANCE.

Courrier du Cantal. — Pourquoi cet envoi inutile de trois numéros?

Armoricain de Brest. — Vous nous obligeriez beaucoup de nous procurer le numéro de la *Revue bretonne* contenant le Mémoire sur les réserves de grains.

Revue de Dijon. — Remerciements pour les annonces.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 14 juin. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 523 q. 53 k. — Ventes, 4 118 q. 25 k. — Restant, 18 781 q. 12 k. — Cours moyen du jour, 66-75. — Cours-taxe de quinzaine, 61-00. — Ventes en disponibles: Gruaux, 15 q. »» k. 76-45 à 82-00. — 1re marque, 382 q. »» k. 68-15 à 70-05. — 2e marque, 382 q. »» k. 68-45 à 70-05. — 3e marque, 1 q. »» k. »»-»» à 58-00. — 4e marque, 3 q. »» k. »»-»» à 51-00. — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 248 q. »» k. — Ventes à livrer, 702 q. »» k. 69-10 à 70-05. — Cuisson, 78 q. »» k. 50-00 à »»-»». — Revente, 167 q. »» k. 65-00 à 70-05.

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible 95; courant du mois, juillet et août, 97 à 98; 4 derniers mois, 102.

3 p. 0/0....... [illegible]

REPORTS. — Du Ct à fin du mois. — D'un mois à l'autre.

5 p. 0/0....... 40 »/» 67 1/2 — »» »/» »» »/»

3 p. 0/0....... 20 »/» »» »/» — 25 »/» 27 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours	»	» »/»	ROM........	Der C.	100	»/»
Récép. Rothsch.	»	108 50	BELG. 3 1/2....	»	»»	»/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2....	»	»»	»/»
— — pass.	»	4 5/8	— dº 1840...	»	100	1/4
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— dº 1842...	»	100	1/4
Dette intérieure	»	29 3/4	— Banque....	»	»»»	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— dº Em. 1841.	»	»»»»	»»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT......	»	»»»»	»»
HAÏTI...........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	[illegible]	50

Union [illegible]... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... [illegible]

Avignon [illegible] — St-G. à Fresn. [illegible] — Paris-Str... [illegible] — Dunk.-Haut [illegible] — Orl.-Vierz. [illegible] — C. du Nord [illegible] — Famp.-Haz. [illegible] — Diep.-Féc. [illegible] — Boul. à Am. [illegible] — Orl.-Bord. [illegible] — Mont. à Tr. [illegible] — Paris-Lyon 448 »» — Bord-Teste 65 »» — Zinc V. M.. »»»» »» — Lin Maber. »»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	975 50	Orléans à Vierzon.	610 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	[illegible]	Bordeaux à Cette.	[illegible]
Paris à Orléans...	1275 »»	Marseille à Avign.	73[illegible] 75	Nord............	59[illegible] 75
— à Lyon.....	416 75	Paris à Strasbourg	4[illegible] »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 juin.

8 h. »/» OPÉRA. — Charles VI.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Marion Delorme.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, Zémire et Azor.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Vicomtesse Lolotte, les Habits, Partie à trois.
7 h. »/» GYMNASE. — Aumônier, Jeune Père, Femme.
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Un Mousquetaire gris, le Moulin, les Trois Portiers.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Père et Portier, Henriette et Charlot, le Trottin.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 1/4 GAITÉ. — Les Etouffeurs, la Fille d'un Militaire, la Gamine de Paris.
6 h. »/» AMBIGU. — La Duchesse de Marsan, Paris la nuit.
8 h. »/» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. 1/4 COMTE. — Fils du Pêcheur, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Chenille et Papillon, la Cherchette, la 1re Grotte.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Portrait, la Lagonne, Quelque chose, Étudiante.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Ah! que l'Amour est agréable, Casimir, Gloriette.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

IMPRIMERIE LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Des Correspondances transatlantiques.

La question des paquebots transatlantiques va revenir, assure-t-on, à l'ordre du jour. Déjà le dernier ajournement dont elle a été l'objet mérite commentaires. Il y a là un intérêt beaucoup plus grave qu'on ne le pense généralement. L'histoire des paquebots ressemble fort à celle des chemins de fer. L'unité de système est réellement un des mérites qui distinguent les œuvres de notre ministère. Il importe qu'on en soit convaincu.

Un service de correspondances transatlantiques était pour la France une question au moins autant politique que maritime et commerciale. C'était avant tout une question de relations d'idées et d'hommes sur le globe. A ce titre, il appartenait plus à la France qu'à toute autre nation d'en prendre l'initiative. Dix millions affectés par an à l'amélioration la plus grande d'un tel service eussent été certainement mieux placés que ce que nous dépensons pour l'extension de notre armée. Au point de vue commercial seul, c'était le meilleur moyen d'étendre nos rapports, de provoquer des échanges et de régulariser la haute protection que l'Etat doit à notre navigation marchande. C'était là d'ailleurs le complément obligé des voies de fer intérieures. On commence à comprendre dans nos places de commerce que le transport des voyageurs tend à devenir, sur mer comme sur terre, plus important que celui des marchandises. En conséquence, la nation qui saura provoquer à son profit le plus de déplacements humains sur le monde et attirer à elle le plus de visiteurs, méritera seule une véritable prépondérance. C'était là le rôle qui paraissait naturellement échu à la France et dont elle vient cependant de se laisser dépouiller par l'Angleterre.

A bien dire, le service des correspondances postales entre le Nouveau Monde et l'Europe doit devenir tôt ou tard une entreprise commune à plusieurs nations maritimes. Il y a là le germe d'une institution sociétaire entre les pays les plus intérressés. Tout récemment, il eût dépendu du gouvernement français de s'entendre avec les Etats Unis, pour partager les charges d'un service commun et éviter une ruineuse concurrence. Comme nos ministres se sont déjà très aisément concertés avec l'Angleterre pour le passage de ses correspondances à travers notre territoire, il n'eût pas été sans doute impossible de concerter avec elle une combinaison anglo-française de services transatlantiques. Il serait au moins indispensable de s'entendre avec nos rivaux maritimes pour alterner les départs et convenir de quelques escales communes. L'Espagne, le Portugal, le royaume de Naples, les Etats maritimes du Nord et leurs principales colonies doivent tôt ou tard être ainsi ralliés à un système général de relations postales transatlantiques. En abordant la question à ce point de vue, des hommes d'initiative eussent trouvé une œuvre vaste et glorieuse, là où nos ministres n'ont trouvé qu'un nouveau sujet d'impéritie et de honteuse faiblesse.

En effet, rien n'est misérable comme la conduite du cabinet actuel dans cette affaire.

En 1840, déjà débordé par l'initiative de l'Angleterre, le gouvernement se croit en devoir de créer et d'exploiter lui-même un service régulier de paquebots transatlantiques, comme deux années plus tôt il avait conçu le projet de réaliser lui-même tout le ré[illegible] qui crée trois grandes lignes transatlantiques, ayant pour points de départ le Havre, Bordeaux, Saint-Nazaire et Marseille, et pour points d'arrivée New-York, les Antilles et Rio-Janeiro. Ces lignes devaient être desservies par des paquebots à vapeur de la force de 450 chevaux. En outre, des lignes secondaires employant des paquebots de 220 chevaux devaient continuer les premières vers le golfe du Mexique, l'Amérique centrale et la Plata. La ligne du Havre à New-York seule devait être concédée à une compagnie subventionnée, s'il s'en présentait dans un délai de six mois; sinon elle devait, comme toutes les autres lignes, être exploitée au compte de l'Etat.

Conformément à cette loi, dix-sept paquebots furent rapidement construits dans les arsenaux de la marine royale, et n'attendaient que les crédits nécessaires pour être mis en mouvement, lorsque le cabinet, se ravisant, changea brusquement leur destination et les accapara pour le service de la flotte. C'était annuler d'un trait toute la loi du 16 juillet 1840. Pour justifier un tel revirement, les raisons ne manquèrent pas. On prétendit que, depuis la construction de ces dix-sept paquebots, l'art avait réalisé des progrès qui promettaient une plus grande vitesse et exigeaient par conséquent un matériel nouveau. Parmi ces progrès, on citait la substitution des coques de fer aux coques en bois, de chaudières tubulaires aux chaudières à lame d'eau, de machines à action directe aux anciennes machines à balancier, et celle de l'hélice aux roues. D'autre part, disait-on, les observations recueillies par le voyage d'exploration du *Gomer*, et les résultats connus des compagnies transatlantiques anglaises, démontraient que les charges du service par l'Etat devaient atteindre 12 millions, tandis que les recettes éventuelles n'iraient tout au plus qu'à 4 ou 5 millions; de quoi on concluait qu'il valait mieux faire appel à des compagnies subventionnées qui pourraient trouver dans le transport des marchandises un genre de bénéfice interdit à l'Etat. En ce sens fut produit le nouveau projet de 1845, qui autorisait le ministre à traiter avec une ou plusieurs compagnies, et qui, pour allécher ces dernières, rendait facultatifs les points de départ fixés par la loi de 1840.

Or, il faut qu'on se persuade que ces motifs d'abdication de l'Etat, en matière de paquebots transatlantiques, étaient plus spécieux que vrais. Produits au moment même où nos ministres abandonnaient aux mains de la féodalité financière l'exploitation des chemins de fer, où les Chambres votaient les tronçons et les concessions par douzaines, ils furent considérés alors comme un nouvel hommage rendu sur mer à l'industrie privée. Cependant, pour se convaincre qu'ils n'étaient rien de moins que fondés ni sincères, il suffit de compter les démentis que le ministère a donnés depuis à ses propres assertions.

En ce qui concerne la condamnation prononcée au nom des progrès de l'art contre les dix-sept paquebots construits par l'Etat de 1840 à 1844, la démonstration est évidente. Tout le monde reconnait aujourd'hui que les paquebots de l'État étaient loin de mériter une telle condamnation. Ceux de 450 chevaux, quoique aménagés pour porter de l'artillerie, pouvaient certainement lutter pendant plusieurs années avec les paquebots des services anglais qui aujourd'hui n'ont pas atteint pour la plupart une plus grande puissance. Ce qui le prouve péremptoirement c'est qu'après trois années de stériles retards chez nous et de progrès chez nos ri[vaux, on] vient de céder pour 10 ans à la ligne qui réclame le plus de vitesse, celle du Havre à New-York. Si, au lieu de changer brusquement leur destination, on les eût mis en mouvement il y a trois ans, il est clair qu'ils eussent devancé la fondation des paquebots des Etats-Unis et arraché aux services anglais une bonne partie du succès qu'ils se sont complètement approprié par une longue priorité. Rien n'empêchait d'ailleurs qu'en vue d'une vitesse plus grande, on ne travaillât dès lors à substituer à ces bâtiments des navires en fer, avec chaudière tubulaire, hélice, etc., et que les dix-sept paquebots, construits en vertu de la loi de 1840, ne fussent remis successivement au service de la flotte. Il fallait, au lieu de négliger le bien sous prétexte d'attendre le mieux, s'en servir pour progresser plus vite. Mais la preuve surabondante que l'idéal de vitesse n'était qu'une vaine excuse dans la bouche de nos ministres, c'est qu'en dépit de leurs discours et des réclamations les plus compétentes, ils ont consenti depuis trois ans à n'exiger des compagnies soumissionnaires qu'un système mixte de voiles et de vapeur, de voyageurs et de marchandises, qui doit faire des correspondances transatlantiques de la France un véritable roulage maritime, c'est-à-dire un objet de risée pour nos rivaux.

Ainsi, les paquebots qu'on condamnait dans les mains de l'Etat en 1845, deviennent excellents deux ans plus tard et pour dix années dans les mains d'une compagnie. Ainsi, le maximum de vitesse qui était indispensable pour l'exploitation par l'Etat, se réduit à un minimum dès que c'est une compagnie qui se charge du service.

Même genre de logique en ce qui a trait à l'intérêt du Trésor. Le ministre a dit que les 6 à 7 millions qui seraient déboursés par l'Etat dans les premières années, au cas où il exploiterait lui-même, étaient une charge trop lourde pour nos finances, et il a fait semblant d'ignorer qu'il se mettait dans la nécessité de dépenser, à titre de subvention, une somme au moins égale. Déjà on peut s'édifier sur ce point, puisqu'après le riche cadeau de quatre frégates, évaluées à 10 millions, que l'Etat vient de faire à la ligne du Havre à New-York, la commission n'a pu évaluer à moins de 5 à 6 millions la subvention qu'exigent les deux autres grandes lignes. Et on est loin de savoir à quel chiffre les prétentions des compagnies pourront s'élever par la suite, quand elles auront pris possession ou quand on exigera d'elles un progrès de vitesse indispensable. Le ministère trouve ainsi qu'il aurait tort de sacrifier directement 6 à 7 millions par an en dirigeant une entreprise de nature à développer à la fois la fortune politique, maritime et commerciale de la France; mais il consent à perdre indirectement la même somme, si ce sont des compagnies qui gouvernent l'affaire. Le ministère prétend que les compagnies pourront réaliser des bénéfices là où l'Etat ne subirait que des pertes, et il oublie que les avantages de la centralisation, de l'unité d'administration du personnel et du matériel déjà formés, sont des moyens économiques dont l'Etat, au contraire, dispose seul. Le ministère argue enfin que l'Etat ne pourrait se procurer le bénéfice du transport de quelques marchandises sans nuire au libre commerce, et il feint de ne pas voir qu'il y a un danger autrement grave pour notre navigation au long cours à accorder à une seule maison de banque et de commerce le droit de transporter à chaque voyage, sous le privilège postal, jusqu'à 400 tonneaux de marchandises.

On voit que jamais plus de contradictions n'ont été entassées sur

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 17 JUIN 1847.

LA PART DES FEMMES (1)

PREMIÈRE PARTIE.

XII.

CE QUE C'EST QUE JETER LA GOURME.

A cette interpellation générale, Léonce sursauta, et sa gracieuse confidente eut le frisson pour les espérances de ce pauvre amoureux.

— Une demande inattendue? dit l'un, c'est un fusil de chasse de nouveau modèle.

— Pas du tout, répondit M. Lachaumelle, il en a lui-même choisi un, cette année, dans les ateliers de Lepage, et il paraît en être fort content; n'est-il pas vrai, Léonce?

— Oui, mon père, balbutia celui-ci abasourdi, mais doutant encore de la cruauté de celui qui l'interpellait.

— Un joli cheval pour lui seul? hasarda M. de Logny.

— Eh! reprit le père, vous n'avez donc pas remarqué Baliveau, ce charmant animal sur lequel il est allé avant-hier vous visiter? C'est une bête pleine de feu, capable d'enlever un prix aux courses de Chantilly.

— Ah! j'y suis, dit le goguenard avocat Tuilier, il vous a prié de lui acheter quelques coupons de chemins de fer. Ce doit être cela, c'est la fureur aujourd'hui.

— Oh! certes, je lui en achèterais plutôt pour cinquante mille francs, pourvu que ce soit dans une compagnie patronnée par Rothschild, que de lui accorder sa demande d'hier...

— Mon père, épargnez-moi, supplia Léonce terrifié.

— Attends donc!... Que de lui accorder sa demande d'hier, si vous n'êtes pas de notre avis.

— Mais qu'est-ce donc, grand Dieu! s'écrièrent les convives, veut-il se faire artiste — ou poète (deux cas abhorrés à l'égal de la peste en province) — ou soldat — ou philosophe? — Veut-il faire un voyage aux Grandes Indes?

— Eh! eh! pierre qui roule n'amasse pas mousse, termina le père René.

— Non! non! c'est mieux que cela, Messieurs, mieux que cela. Nul de vous n'en approche le moins du monde. Eh bien! sachez-le donc: Léonce mon fils veut se marier. Que pensez-vous de cette fantaisie?

Un éclat de rire énorme, insultant et presque féroce, répondit à cette étrange communication.

— Ah, ah, ah! la bonne plaisanterie, se marier à dix-huit ans!

— Ce pauvre ami, reprit Tuilier, voyez un peu à quoi lui sert d'avoir aussi étudié la philosophie.

— Ah! mais moi je l'approuve fort, pardieu! cria M. de Logny; chez lui au moins la vertu n'attend pas...

— Qu'il soit *licencié*... en droit! interrompit le bavard Tuilier en riant impudemment.

On applaudit cette mauvaise pointe, et personne, si ce n'est les femmes, ne remarqua l'état où ces inintelligentes moqueries mettaient l'amant de Juanna.

Qui pourrait en effet comprendre ce que souffrait le pauvre Léonce, déçu aussi cruellement et d'une façon si inattendue de ses ineffables espérances; bafoué parce qu'il avait senti battre son cœur, et raillé sans pitié de son premier amour, parce qu'il avait cru, le naïf enfant, pouvoir espérer pour lui le même avenir que peuvent espérer pour leur avarice et leur luxure les hommes avides et les débauchés, quand ils ont atteint l'âge voulu pour faire valoir convenablement une fortune en espèces ou en biens fonds.

Il était pourpre de honte et d'indignation concentrée. Qu'étaient-ils donc les gens qui le moquaient, pour se permettre d'attaquer ainsi ses plus chères illusions? Qui leur donnait donc le droit de jouer ainsi avec son cœur et de se poser en juges impitoyables devant lui, qui suivait franchement ses premières impulsions?

M. Lachaumelle, cependant, voulait autre chose pour décourager son fils. De simples plaisanteries suffisaient bien à prouver que les mariages à l'âge où l'on aime ne se faisaient pas dans le milieu humain où ils se trouvaient. Mais cela ne prouvait pas que ces unions de deux êtres qui se conviennent n'étaient pas faisables en mode absolu. Or, avant de porter ce coup terrible à son premier né, le bon père avait mis le pédant député dans le secret, et l'avait prié de porter à son fils des coups sérieux.

M. Pernon, voyant donc qu'on avait assez insisté sur le côté ridicule de l'idée du jeune amant, commença les lieux communs sur la partie économique de la question.

— Mon cher Léonce, dit-il d'un air faussement affectueux, permettez-moi de croire que vous n'étiez pas encore bien éveillé lorsque vous êtes allé trouver votre père pour lui faire votre exorbitante proposition.

— Eh pourquoi cela, dit M. Lachaumelle, seriez-vous d'avis que je retirasse mon consentement conditionnel?

— Le rire de ces Messieurs, reprit le personnage, a répondu péremptoirement à votre question consultative, mon cher Lachaumelle, si toutefois elle est sincère.

— Bah! continua le père, des éclats de rire ne prouvent rien. Cela peut vous paraître excentrique et même ridicule à tous; mais, Messieurs, la loi est là pour nous montrer qu'absolument cela peut se faire. Aussi serions-nous charmés, Léonce et moi, que quelqu'un voulût bien se charger de nous démontrer l'absurdité de nos prétentions.

— Eh, Messieurs, interrompit Mme de Logny, laissons-là, je vous en prie, cette ironique et cruelle conférence.

— Oui, s'écria son mari, et prenons gaiement notre café.

— C'est cela, dit M. Terrier, ma fille et mon gendre ont raison, n'en parlons plus.

— Pardon, Messieurs, notre devoir est d'en parler au contraire, autrement nous laisserions dans l'embarras M. Lachaumelle qui a compté sur nous pour ramener Léonce à la raison.

A ce moment Léonce voulut s'éloigner, la torture devenait au-dessus de ses forces.

— Reste avec nous, mon ami, lui dit son père, que crains-tu? Nous [illegible] tous ici, et personne ne veut autre chose que ton bonheur.

— Si ce projet est la suite d'un rêve de nuit déjà oublié, reprit l'homme aux idées saines, nous n'avons plus d'avis à donner. Mais si Léonce a pris sa demande au sérieux.....

— Ce projet est sérieux, Monsieur, interrompit celui-ci cédant à son indignation, tout autant qu'aucun de ceux sur lesquels vous avez jamais discuté, et je suis étonné qu'un autre que mon père se permette d'en douter.

— Eh bien! je le tiens pour sérieux, mon cher ami, répondit le député dédaigneusement indulgent pour la botte qu'on venait de lui porter, mais veuillez donc bien songer un peu à son impossibilité. Si vous vous mariez maintenant, que deviendront vos études à achever, que deviendra votre avenir? Les soins de votre famille vous feront infailliblement manquer votre carrière et la position à laquelle vous avez droit d'aspirer. Et songez-y, une position c'est la plus belle partie de notre fortune, c'est la plus assurée du moins. C'est une garantie matérielle et morale qui vous permettra de choisir un jour parmi les plus belles et les plus riches *héritières* que vous connaîtrez.

— Monsieur, jamais l'intérêt... essaya Léonce.

— N'interromps pas M. Pernon, mon ami, ce qu'il dit là est pour ton bien.

— Et puis, mon cher Léonce, sachez-le, le mariage est une fin, c'est une transaction sans dédit. Il faut déjà être posé et rassis pour s'y engager. Il faut avoir attiédi cette première effervescence de la jeunesse qui nuirait au calme de cette union, s'être fait une idée des écueils de la vie, enfin l'on doit être depuis quelque temps hors de l'âge où se font les folies.

— Sans doute, sans doute, reprit l'avocat; il faut avoir jeté sa gourme, comme on dit.

— Certainement, opina la majorité.

Le pauvre Léonce avait des sanglots dans la gorge en entendant ces raisonnements d'hommes sans cœur. De rouge pourpre, il était devenu d'une pâleur livide.

Sa bonne mère, qui souffrait bien aussi de cette lente et inutile torture publique, sans cependant avoir la force de protester pour lui, lui avait servi du café. Il l'aimait beaucoup. Son père lui avait rempli un petit verre de sa liqueur favorite; comme si, après un tel coup, on pouvait savourer encore quelque chose. Le pauvre patient avait le cœur trop gon-

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 11 juin.

Dans la séance d'aujourd'hui, l'honorable membre a débité, de sa façon la plus burlesque, une improvisation diffuse, commune de pensée et d'expression, aussi dépourvue de valeur au fond que dans la forme, contre l'institution la plus justement populaire dans l'opinion du public médical : nous voulons parler du concours. Pendant deux longues heures, M. Cousin s'est escrimé contre ce mode de nomination des professeurs de nos Ecoles de Médecine. Il n'y a point de torts que M. Cousin n'ait mis sur le compte et à la charge du concours. De grandes illustrations sont-elles arrivées par cette voie aux chaires de nos Facultés? C'est, s'il faut en croire l'orateur, en dépit du concours et non point grâce au concours. Les célébrités, au contraire, qui furent appelées aux hautes fonctions de l'enseignement, en vertu d'autres modes de nomination, n'auraient jamais, suivant M. Cousin, conquis leurs places dans la lice du concours. Voilà de quelles hypothèses M. Cousin est parti pour demander qu'on substitue au concours le choix du ministre sur une liste de candidats présentés par la Faculté, l'Académie des sciences et l'Académie de Médecine. Chacun de ces corps désignera deux sujets. Qu'on juge un peu si l'esprit de coterie et la faveur n'auront pas beau jeu avec ce mode d'élection! Ce n'est pas tout. Quand il s'agira des Facultés de Montpellier et de Strasbourg, est-ce encore à des Académies siégeant à Paris que sera déférée la désignation des candidats? Est-on bien en mesure d'apprécier à cent lieues de distance le tact médical d'un praticien? C'est surtout sous le rapport de l'épreuve clinique (et en ceci il n'a pas absolument tort) que M. Cousin trouve le concours défectueux. Le remède qu'il propose est-il parfaitement choisi en ce qui concerne le recrutement de nos Facultés de province?

Au surplus nous n'insistons pas davantage. Les raisons que nous avons opposées, il y a quelques jours, à l'opinion soutenue par M. Cousin, n'ont pas été le moins du monde ébranlées par tout ce qu'il a pu alléguer dans la séance d'aujourd'hui. Les seules critiques fondées qu'il ait émises portent sur des imperfections du concours, sur la multiplication excessive des épreuves, par exemple, sur la composition du jury, etc.; mais elles n'atteignent nullement le fond de l'institution même.

Après le discours de M. Cousin, la discussion a été interrompue pour le scrutin sur le projet de loi relatif à l'appel de 80 000 hommes de la classe de 1846; elle ne sera reprise que demain.

Avant d'engager le débat sur la question du concours, la Chambre avait adopté les articles 3 et 4 du projet de loi, ainsi conçus :

Les facultés se composent de professeurs et d'agrégés.

Les écoles préparatoires se composent de professeurs et d'agrégés des facultés, ou, à défaut d'agrégés des facultés, des suppléants spéciaux qui ont le rang des agrégés de l'instruction secondaire, et remplissent dans les écoles toutes les fonctions des agrégés près des facultés.

Les agrégés sont nommés pour six ans. Après ce temps, ils sont dégagés de leurs obligations. Leur nombre ne peut excéder celui des professeurs.

Les agrégés libres restent membres de l'Université, et conservent les droits déterminés par l'article 5. Ils cessent de recevoir le traitement de l'agrégation, à moins qu'ils ne se soient fixés près d'une école préparatoire et n'aient été admis à y faire le même service qu'auprès des facultés.

Les agrégés titulaires peuvent toujours, dans le cours des six années de leur service, s'établir près des écoles préparatoires en y continuant le service qu'ils devraient aux facultés.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui à la presque unanimité la réduction proposée par M. Demesmay sur l'impôt du sel, la Chambre des députés, la question reste tout entière. Le gouvernement s'est d'ailleurs engagé à présenter lui-même un projet l'année prochaine. Ce sera le meilleur parti à prendre, car il faut absolument que la question reçoive une solution.

La meilleure de toutes, suivant nous, ce serait l'organisation du commerce du sel, la Régie. Nous savons bien que l'idée de la Régie est repoussée par les préjugés libéraux : on appelle cela la *gabelle* et tout est dit. Pourtant les bons esprits qui étudient le travail si complet de M. Julien, en adoptent facilement les conclusions. Croire que cette idée pouvait être acceptée immédiatement par une Chambre tout imbue de l'économisme anglais, c'eût été une grosse erreur. Compter qu'avec le temps elle s'emparera des esprits et que, comme la raison, elle finira par avoir raison, ce n'est pas s'aventurer beaucoup. On aura beau dire et beau faire, la société tend invinciblement à *l'organisation*, et la féodalité financière elle-même, si l'on résiste à cette tendance, forcera bien les stationnaires à marcher.

Gutta cavat lapidem non vi sed sæpè cadendo.

Une lecture attentive de l'œuvre de l'honorable rapporteur laisse d'abord après elle une impression étrange; après l'avoir achevée, on croit avoir perdu la mémoire et l'intelligence; on cherche vainement en effet à se rappeler un fait, un chiffre, un raisonnement capable de motiver une conviction; une idée d'ensemble, une pensée d'économie, un plan d'organisation, un principe qu'on puisse approuver ou combattre. Il ne reste rien.

Une seconde lecture donne la clé du mystère; elle montre derrière les contours indécis, les formes incertaines, les mirages du style de l'honorable député du Cantal, quelque chose comme le souvenir importun d'un premier vote et d'un premier rapport qu'on regrette peut-être, mais qu'on n'ose pas démentir; elle montre surtout cette coquetterie parlementaire qui, flattant tour à tour toutes les idées et s'attachant à n'en blesser aucune, semble glaner des votes sur tous les bancs de la chambre.

Telle est l'œuvre sur laquelle on voulait, l'ordre du jour sur la gorge, forcer le ministère à discuter une mesure qui met en question notre système d'impôt tout entier, une question dont on n'a fait qu'effleurer encore les considérations accessoires, mais dont on n'a pas encore, sous le triple point de vue économique, commercial et administratif, étudié sérieusement le premier mot!

Le rapport insaisissable de la commission côtoie, sans les heurter, les opinions les plus opposées; il semble prendre à tâche de déduire de ses prémisses, des conséquences diamétralement opposées, et cependant on semblait prêt à le discuter séance tenante!

Après avoir reconnu la nécessité, démontrée par la science économique, d'empêcher, au moyen de l'impôt indirect, que les charges publiques ne retombent de tout leur poids sur la propriété, c'est-à-dire sur l'agriculture qu'il importe tant de ménager, que dit le rapport? ***Qu'il faut supprimer le plus ancien de ces impôts*** : la taxe du sel dont il montre ***le dégrèvement à titre d'allégement d'abord, puis, et surtout comme un acheminement vers l'abolition complète, qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra bien qu'on atteigne.*** (Page 11.)

L'existence de coalitions redoutables, maîtresses, tant dans le Midi que dans l'Est, du commerce du sel; leurs accaparements, leurs manœuvres coupables tendant à envahir la production de toute la France; la certitude que leur monopole absorbera une partie, sinon la totalité de la réduction et l'empêchera d'arriver aux intérêts qui la réclament, sont des faits notoires, avérés; la commission le sait, elle connaît l'art. 419 du code pénal qui les caractérise, et cependant le rapport, qui ne veut blesser personne, qui ne veut surtout aliéner aucun vote, se borne à avouer ingénuement qu'il en court effectivement certain sel une régie semblable à celle des tabacs. Est-ce bien parce que la ***commission n'a pas été régulièrement saisie du projet? parce qu'aucun de ses membres n'a voulu le faire sien?*** Nous croyons savoir, au contraire, qu'il y avait, dans la commission, plus d'un membre disposé à le soutenir; nous pensons, d'ailleurs, que rien ne dispensait le rapporteur de le soumettre à l'appréciation de la Chambre, mais la régie ***organise*** l'impôt dont la réduction doit rendre la ***suppression*** inévitable, et il est tout naturel qu'on lui préfère la réduction; c'est aussi l'avis des marchands de sel et surtout des coalitions.

M. Demesmay avait accueilli, comme un moyen de rétablir la concurrence et de pourvoir aux accroissements de consommation, la création sur le littoral de la Méditerranée de nouveaux salins pouvant produire 500 millions de kilogrammes de sel; mais cette idée sourit peu aux coalitions du Midi, et le rapport n'en dit mot. « Le sel, dit-il, » dont la Providence a été prodigue PARCE QUE l'usage en est plus » indispensable à la misère qu'à l'opulence » (page 4), ne manquera jamais... — Sa prévoyance ne va pas plus loin.

Le rapport considère l'impôt du sel comme une ***véritable exaction*** (page 12); il veut le supprimer, et nous pourrions nous dispenser de discuter ses prévisions de compensation; mais le rapporteur de 1847 s'exécute de si bonne grâce, il fait si bon marché des prévisions fabuleuses du rapport de 1836, que nous ne pouvons pas nous dispenser de lui indiquer les moyens de se rapprocher encore un peu plus de la vérité.

Le rapport de 1846 attribuait, comme M. Demesmay, à l'alimentation du bétail, une consommation de . . . . 401 508 124 k.

Il nous avait évidemment surfait, car celui de 1847 la réduit à. 266 284 500

En moins. . . . 135 123 284 k.

Le rapport de 1847 avoue, il est vrai, que les prévisions ont été établies ***arbitrairement***, ou plutôt ***arbitralement***, et que trois des commissaires ne les ont pas adoptées, et il nous permettra sans doute d'abord d'avoir plus de foi dans l'élasticité que dans l'infaillibilité de ses chiffres, et ensuite de lui opposer les nôtres.

Tenant compte de la routine opiniâtre de nos petits cultivateurs, le rapport reconnaît que, sur les 54 millions de têtes dont se compose la richesse animale de la France, la moitié, c'est-à-dire 27 millions seulement, seront soumis au régime alimentaire du sel; or, nous lui demanderons s'il ne convient pas d'ajouter aux 27 millions de têtes que la routine doit priver de sel :

1° Les bœufs, taurillons, bouvillons, génisses, veaux, agneaux, agnelles, auxquels on se dispense partout de distribuer du sel, lorsqu'ils ne sont pas destinés à l'engraissage;

2° La race chevaline, à laquelle, même en Angleterre, on n'administre le sel qu'à de longs intervalles et comme remède;

3° La race ovine, à qui on ne fait nulle part les distributions journalières;

4° Les races caprine et porcine, à qui on ne donne du sel ni en Suisse, ni en Allemagne, ni en Angleterre;

5° Les bestiaux du littoral, à qui la saturation saline des végétaux rend les distributions de sel inutiles.

Et nous, nous croirons être dans le vrai en réduisant à 14 millions le nombre d'animaux qui pourront participer au régime du sel.

Ces faits posés, et admettant sans chicaner les dosages belges, qui sont des ***maximum*** et non des ***moyennes***, et la moyenne de 10 kilog. par tête adoptée par le rapport, nous réduirons à 140 millions de kilogrammes la quantité de sel destinée à l'alimentation du bétail.

En ce qui concerne l'alimentation humaine, nous obtiendrons des approximations encore plus positives.

Le sel n'est pas, comme le sucre et le café, une denrée de luxe dont le prix puisse affecter la consommation; c'est un condiment hygiénique indispensable, un véritable remède dont personne ne peut se passer; et dont personne aussi n'est disposé à abuser par goût. On pourra

---

...né de larmes, depuis que ce dernier avait réclamé l'attention pour parler de lui. Il ne mangeait ni ne buvait. Il avait entassé machinalement sur son assiette, sans pouvoir y toucher, une petite quantité de chacun des plats du dessert qu'on lui faisait passer, et son verre à champagne restait encore plein devant lui.

Il était dans un état de stupeur profonde et ne pensait plus à se justifier, écrasé entièrement de cette apparente unanimité contre lui, lorsqu'un auxiliaire sincère et inattendu vint prendre ardemment sa défense. Louis Réné, pour se donner plus de sang-froid, vida son verre pendant les adhésions des *gros bonnets* aux conclusions du député. Puis il répondit en s'adressant à ce dernier :

— Permettez-moi, Monsieur, de n'être pas cette fois encore de votre avis.

L'homme public, certain d'avoir éclairé la question d'une manière complète et irréfutable, fit un mouvement de surprise à ces mots du jeune téméraire. Il fut profondément scandalisé à l'intérieur; mais la pensée bien naturelle que ce jeune fou était le fils de son père, un homme puissant en votes disponibles, arrêta les signes extérieurs de son indignation.

— Ce que vous avez objecté d'abord contre les désirs de Léonce me semble relativement vrai dans notre ordre social, continua Louis Réné. Malheureusement nous sommes trop souvent obligés d'assurer notre avenir et de balancer entre la gêne et notre amour. Le chacun pour soi nous contraint à penser avec anxiété à la position qui devra nourrir ce cher groupe isolé qui formera notre famille, et cette nécessité exige une disponibilité continuelle et des déplacements pénibles et souvent impossibles à d'autres qu'à des célibataires.

— Eh mais! Monsieur Réné, reprit patelinement Pernon, je n'ai pas dit autre chose, et nous sommes tout à fait du même avis.

— Pardon, Monsieur, mais dans le cas où se trouve le fils de M. Lachaumelle, cette difficulté s'amoindrit considérablement. Il est déjà assez riche, lui, pour se passer d'une position lucrative. Cependant, vu l'isolement des intérêts à notre époque, je ne vous nierai pas, même pour lui à la rigueur, la force de cette première nécessité. Mais, loin d'approuver cette contrainte qui fait saigner tant de jeunes cœurs, je la déplore amèrement.

— Eh! qui vous dit que je ne pense pas de même? ajouta M. Pernon; hélas oui, c'est fort déplorable, et cependant il faut s'y résigner; car quel moyen y a-t-il, je vous prie, de changer cette nécessité?

— S'il n'y en a pas maintenant, Monsieur, espérons qu'un nouvel ordre social, enlevant un jour les tristes préoccupations du besoin à venir, fera cesser cette attente presque toujours nécessaire aujourd'hui. Mais permettez-moi d'en venir d'abord à votre second empêchement. M. Tuilier l'a, je crois, résumé ainsi : Il faut qu'un jeune homme ait jeté sa gourme.

— Oui, pardieu! il le faut, et je le répète, cria joyeusement l'avocat; certes je puis bien en parler moi. Je sais ce que c'est que cette joyeuse obligation, et c'est parce que je l'ai scrupuleusement remplie que je connais aussi bien la vie.

— C'est vrai, crièrent plusieurs voix; — ah! ça été un fameux vivant, — un gaillard dangereux, — le Lauzun des légistes!

Et l'avocat se rengorgeait.

C'est vraiment une chose effrayante de voir combien les sots avantageux réussissent auprès de cette excellente masse que le spirituel Théophile Gautier déclare bête et laide.

Louis Réné, enchanté de voir l'avocat Tuilier attirer directement sur sa tête la part la plus dure de sa désapprobation, reprit en s'adressant audit avocat :

— Il faut donc jeter sa gourme, dites-vous? Cette expression n'étant pas de l'invention de M. Tuilier, il ne se choquera pas, je l'espère, si je la qualifie d'ignoble. Elle semble vraiment avoir été choisie telle pour rendre la laideur repoussante de l'idée qu'elle exprime. Quelle est donc cette gourme dont l'on doit ainsi se purifier? Ne sont-ce pas, dites-moi, les premières fleurs de l'âme humaine, ces tendances vigoureuses à tous les nobles instincts, à toutes les honorantes passions? N'est-ce pas ce premier élan sympathique qui nous pousse à aimer jusqu'à l'abnégation, qui nous montre tout à coup la femme comme une compagne sainte devant laquelle il faut mourir plutôt que de commettre une action honteuse? N'est-ce pas cet exaltation ardente qui l'entoure à nos yeux d'une auréole poétique, garant infaillible de son bonheur auprès de nous? N'est-ce pas enfin l'harmonie des sens de l'âme et des sens du corps, qui fait qu'un regard de la femmes aimée a un prix incommensurablement supérieur à celui des plus excitantes débauches des libertins blasés? Mon Dieu, oui, ce sont tous ces essors sacrés que votre étude complète de la vie, monsieur l'avocat, vous a amené à appeler *gourme*.

L'avocat Tuilier ne s'était jamais vu presser aussi rudement. Il eût bien voulu interrompre cette réfutation chaleureuse par des lazzis. Mais cette fois les dames se montraient tout à fait favorables à son adversaire, et les hommes, flattés d'avoir été épargnés par cette arquebusade philosophique, l'auraient rejeté prudemment sous le feu. Tous comprenaient bien la force que la vérité donnait à Louis Réné. Il est des choses si palpables qu'on les conçoit à toutes les époques de la vie; bien qu'on ne les sente de soi-même que lorsque le tact originel n'a pas encore été émoussé. L'avantage de la première vue est le plus grand grief que les gens dont l'âme a vieilli aient contre la jeunesse du cœur. Ils traitent les sentiments de folie; mais ils s'en irritent avec trop de persistance, pour n'y pas reconnaître au fond les reproches d'anciens amis, avec lesquels ils ont eu des torts irréparables.

Léonce s'était relevé de son affaissement douloureux, il regardait avec une indicible joie son vigoureux allié qui continuait ainsi :

— Et ce sont tous ces trésors de l'avenir, tous ces germes sans prix, toutes ces généreuses avances dont nous devrons un jour rendre un compte fidèle au Maître qui nous les a faites, que vous voulez jeter avec mépris comme un bagage inutile. Ce sont ces premières effluves d'amour auxquelles ont un imprescriptible droit les chastes vierges que vous voulez en priver, que vous, monsieur Tuilier, trouvez bonnes à jeter, comme une gourme impure, à ces pauvres créatures dégradées par vous-mêmes, et forcées par la société à être le réceptacle de tous nos mépris. Puis quand, pendant cette phase de dépouillement, nous aurons assez longtemps répété ces grossières banalités, que toutes les femmes mentent par plaisir à la voix de leur cœur, que toutes peuvent fausser leurs serments, qu'elles sont toutes infâmes, que l'homme a le droit de les surveiller brutalement, tout en agissant lui même à sa volonté, qu'elles nous doivent respect et obéissance, qu'enfin elles font partie de la propriété du mari comme ***son bœuf et son âne;*** alors, vous avez raison, le moment sera venu de choisir entre les douces jeunes filles qui *nous entourent*; il sera temps d'apporter à leurs rêves de bonheur le reste de nos forces et les cendres de nos illusions.

La fille cadette de M. Terrier, Lucile, n'avait pas perdu de vue le noble jeune homme. Elle applaudit de toute son âme, ainsi que les autres dames de la compagnie, à ce magnifique élan de charité. Léonce, lui, se jeta au cou de Louis Réné. Son émotion avait changé de nature, mais n'était pas moins forte. Le père Réné s'extasiait sur le talent oratoire de son Parisien. MM. de Logny et Terrier eux-mêmes se montraient franchement émus.

On conçoit en revanche le dépit des trois autres convives. Sans les nombreuses voix électorales à la disposition du gros cultivateur, il y eût eu certainement un haro brutal sur l'imprudent enthousiaste; mais ces douze ou quinze adhésions à conquérir firent que MM. Lachaumelle et Pernon ne furent pas fâchés de s'abriter sous ce prétexte, que l'avocat seul avait été interpellé.

Quant à celui-ci, il était tout à fait démoralisé. Il balbutia cependant :

— Vous vous êtes presque emporté, mon cher monsieur, pour une expression qui, vous l'avez dit, n'est pas de moi, et à laquelle je n'attache pas le même sens que vous, je vous le déclare.

Il y avait loin de cette réponse aux impudentes et sottes attaques de tout à l'heure. Cependant le jeune triomphateur n'abusa pas de son immense avantage; il se contenta d'ajouter sans trop d'ironie :

— S'il en est ainsi, Monsieur, nous sommes du même avis. J'en suis vraiment joyeux et vous laisse à comprendre qui de nous deux doit s'en trouver le plus honoré.

— Messieurs, ponctua M. Lachaumelle en se levant de table, je vois que vous êtes unanimes sur l'inopportunité actuelle du mariage de Léonce, par cette raison au moins que, dans l'état social où nous vivons, il faut songer avant tout à se créer une position, comme garantie de notre avenir et de celui de notre future famille. Nous vous remercions de votre avis, Léonce et moi, il nous sera fort utile, car nous le mettrons certainement à profit.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain*).

[illegible] lions d'âmes, donne un total de. . . . . 210 000 000 k.

Ajoutant ensuite à ce chiffre pour l'alimentation du bétail 140 000 000

Pour l'industrie 70 000 000

Nous trouvons, comme l'administration, un total de . . . . 420 000 000 k.

Les 420 millions, avec l'impôt réduit à 0 fr. 10 c., représentent un revenu de 42 millions de francs; l'impôt actuel en rend 72. Une perte de 30 millions est ainsi tout ce que promet la réduction, et encore n'est-il pas bien certain qu'elle tienne ce qu'elle promet.

Innocente et timide à son début l'initiative demandait seulement un simple dégrèvement de 0 fr. 10 c.; plus tard elle en a demandé 0 fr. 20 c. et encore promettait-elle de les rendre avec usure par ses accroissements de consommation; enfin aujourd'hui que ses fabuleuses prévisions d'accroissement se sont évanouies comme un songe, elle avoue résolument son but; c'est la suppression radicale de l'impôt qu'elle demande; c'est le sacrifice inévitable et prochain d'un revenu de 72 millions, et tout cela pour donner à 0 fr. 35 c. le kilogramme avec l'impôt; à 0 fr. 25 c. sans impôt, le sel que la régie livrerait à 0 fr. 25 c., sans qu'il en coûte un centime au Trésor. Nous avions d'avance annoncé tout cela, et il est bon qu'on sache ce que veut l'initiative, ce que vaut la réduction :

1° La réduction ne portant que sur l'impôt ne réduit pas réellement le prix qui, sans impôt, n'est *jamais* descendu au-dessous de 0 fr. 25 c.;

2° Elle laisse aux accapareurs les moyens de s'approprier une partie, sinon la totalité du dégrèvement;

3° Elle ne doit profiter que dans des proportions fort restreintes aux intérêts qui la réclament;

4° Sans diminuer d'un centime les frais de perception, elle doit priver le trésor d'un revenu de 3[illegible] millions et bientôt lui imposer le sacrifice de la totalité de l'impôt;

5° Elle ne pourra pas rendre le prix du sel uniforme partout et pour tous; elle ne pourra pas niveler les inégalités qui existent, quant à ce prix, entre le riche et le pauvre, entre les populations voisines du littoral et celles qui en sont éloignées;

6° En mettant les producteurs à la merci des monopoles du Midi et de l'Est, elle préparera la ruine des marais salants de l'Ouest, auxquels les monopoles enlèveront une partie de leurs débouchés;

7° Elle n'organisera enfin ni la production, ni le transport, ni la distribution, ni l'exportation du sel, ni le service de perception de l'impôt.

Le gouvernement ne peut, quant à présent, ni adopter ni rejeter le système de régie dont la commission n'a pas été régulièrement saisie; il devrait se borner à demander qu'au lieu d'une réduction pure et simple de l'*impôt*, la loi à intervenir consacrât la réduction du *prix*, c'est-à-dire de tous les éléments dont il se compose, et lui laissât ainsi la latitude qui appartient à l'administration seule d'adopter ou de soumettre à l'adoption de la Chambre les mesures propres à assurer un abaissement réel du prix, à en faire jouir non pas les marchands de sel, mais les contribuables; à prévenir ou à combler le déficit qui pourrait en résulter; enfin à rendre le prix du sel uniforme dans tout le royaume et pour toutes les classes de consommateurs.

Que demande le vœu du pays, l'initiative parlementaire, le premier vote de la Chambre? *L'abaissement réel et immédiat du prix du sel*. Le gouvernement le veut comme eux; il adopte la loi qui le consacre. A moins de vouloir administrer et gouverner, l'opposition doit laisser au gouvernement le soin de le réaliser.

J.-J. JULLIEN.

Nouvelles d'Algérie.

On lit dans le *Moniteur algérien* :

Avant-hier, 7 du courant, vers midi, M. le prince de Joinville est parti d'Alger pour faire une tournée rapide dans le Sud. M. Touchard, son aide-de-camp, et M. de Cissey, chef d'escadron d'état-major, l'accompagnaient. Des relais étaient préparés sur la route.

S. A. R. s'est arrêtée à Bouffarick, elle en a admiré la richesse végétale, et a visité le dépôt d'étalons avec autant d'intérêt que de satisfaction.

M. le colonel Claparède et la plupart des officiers de Blidah étaient venus jusqu'à Méred au-devant de M. le prince de Joinville, qui, là, est monté à cheval, de manière à voir encore mieux le pays. Cette campagne, couverte de moissons et semée de jolis villages, offrait un contraste piquant avec les résultats nuls ou négatifs, qu'une fâcheuse habitude de dénigrement s'efforce d'attribuer à toutes nos entreprises coloniales.

M. le prince de Joinville a reçu en visite particulière et retenu à dîner les principales autorités civiles et militaires de Blidah; mais il n'a point voulu recevoir les honneurs publics dûs à son rang. Cette espèce d'incognito doit cesser toutefois à son entrée sur les territoires arabes; il n'eût pas été conciliable avec l'idée que les indigènes se font de la Majesté Royale. On a donc lieu de s'attendre à les voir accourir en foule et accueillir par des fantasias brillantes le fils de leur Sultan.

M. le prince de Joinville a dû partir hier, à 6 heures du matin, pour atteindre le col de Mouzaïa, où M. le général Marey se sera porté à sa rencontre avec un goum considérable des Hadjoutes.

La colonne d'Alger, qui a pris part à l'expédition de la Kabylie, doit rentrer aujourd'hui : elle a heureusement complété sa mission, qui était de recevoir des gages positifs d'obéissance, et d'imposer à quelques tribus échappées par ruse à nos sommations, lors du premier passage de l'armée.

La colonne de Sétif a obtenu des résultats semblables, mais non sans tirer quelques coups de fusil dans la journée du 31 mai. Cette rencontre a amené une prompte soumission; elle ne nous a coûté qu'un homme tué et quatre blessés.

Les nouvelles les plus favorables nous viennent également de l'ouest, où M. le général Renault a terminé heureusement son opération sur Brizina, et lancé ses goums sur les traces de nos ennemis en fuite, jusqu'à près de 100 lieues du Tell.

M. le général d'Arbouville a dû recueillir l'impôt des Msirdas, avec l'appui d'une colonne mobile.

Les nouvelles marocaines représentaient Abd-el-Kader comme très puissant dans le nord de Taza et faisant vivre assez facilement sa deïra, malgré le voisinage d'un camp régulier de l'empereur, commandé par son fils. Muley Abder-Rahman n'oserait pas, dit-on, rentrer dans Fez, et tout présagerait de ce côté de grands événements.

On lit dans l'*Echo d'Oran* :

L'ancien chef des Beni-Meslem, Chedly, personnage dont le rôle po-

[illegible] c'est le danger qui menaçait l'avenir des libertés du continent américain qui, au dire du général Scott, ont dicté la conduite du cabinet de Washington : les événements ont tout fait.

» A Vera-Cruz, on s'entretenait toujours des projets d'attaque de Santa-Anna, bien qu'on les regardât comme une fanfaronnade mexicaine. La veille du départ de *l'Eudora* un parti de dix dragons avait été surpris au village de Santa-Fé par un corps de deux cents hommes : six Américains avaient été tués et trois blessés, mais on s'accordait à voir dans cet accident un coup de main de quelque bande vagabonde, et non le présage d'une tentative plus sérieuse contre la ville. Du reste, on se prépare à combattre les Mexicains avec leurs propres armes. Les éclaireurs texiens, rompus à la guerre de guérillas par une lutte de dix ans contre les Indiens, vont être concentrés sur la route de Vera-Cruz, en aussi grand nombre que possible; les partisans mexicains trouveront alors à qui parler.

» Une diligence de Mexico est arrivée le 11 mai à Jalapa, après avoir été attaquée deux fois en route : quelques jours auparavant, une autre voiture publique avait été dévalisée sept fois dans la même journée. A cela se sont bornées jusqu'à présent les prouesses des guérillas, qui sont, comme le dit le général Scott, un fléau pour leurs compatriotes bien plus que pour l'ennemi.

» Les nouvelles de la capitale, arrivées par cette voie, confirment d'ailleurs de tout point celles précédemment reçues. Le gouvernement est dans la désorganisation la plus complète, et le substitut présidentiel Anaya n'avait su conserver, au milieu de ce désordre, ni influence ni autorité. On se préparait à élire pour le 15 de ce mois un nouveau président, le dixième chef que la république aura eu depuis dix-huit mois! Malgré le discrédit où il est tombé, Santa-Anna était encore le candidat vers lequel se tournaient tous les yeux.

» Ce désordre, cette anarchie ne se bornent pas à la capitale. Les Etats du Nord, Guadalajara, Guanajuato, Queretaro, Zacatecas, Durango, San-Luis et plusieurs autres, parlent hautement de se séparer du Mexique, en lui laissant le soin de se sauver. Tous assistent avec la plus complète indifférence au spectacle de cette invasion parvenue au cœur même de la république, et pas un n'envoie une piastre pour aider à défendre la capitale menacée.

» Les propositions de médiation faites il y a quelque temps par le ministre d'Angleterre ont été, dans le sein du congrès, l'objet d'une vive discussion, dans laquelle l'un des membres s'est écrié que c'était encore là une tentative de la royauté contre les saintes libertés du Mexique. La motion de prendre ces propositions en considération a été écartée par 44 voix contre 33. C'est un échec qui révèle le progrès que fait chaque jour le parti de la paix. A l'approche des Américains le congrès doit se retirer à Morelia, où seront également transportées les archives de la république.

Quant aux préparatifs de défense, ils n'avancent guère. Un témoin oculaire prétend que l'on pourrait renverser à coups de pieds les quelques ouvrages qui ont été élevés à la hâte. Les neuf dixièmes des habitants sont d'ailleurs sans armes, et toute l'artillerie dont la ville dispose se borne à quelques pièces insignifiantes. Cependant, les journaux de Mexico du 1er mai nous apportent un décret du substitut présidentiel Anaya, qui déclare la capitale en état de siége, « attendu la nécessité de pourvoir à sa défense, ainsi qu'à la défense générale du pays, en arrêtant les progrès de l'ennemi. » Un autre décret, de date antérieure, a conféré aux soldats qui ont combattu à Buena-Vista « avec un courage éprouvé » une décoration qu'ils porteront au bras gauche. A cela paraît s'être borné jusqu'ici l'usage des pouvoirs dictatoriaux conférés à Anaya par le congrès pour sauver la patrie en danger.

» Cette étrange inertie, au moment où le péril est imminent, s'explique par la division intestine qui, même dans ces moments suprêmes, déchire les derniers débris de territoire où le pavillon mexicain flotte encore. L'énergie que les partis devraient, d'un commun accord, tourner contre l'invasion, ils l'emploient à se disputer l'ombre de pouvoir qui leur reste encore entre les mains et qui va leur être arrachée dans quelques jours. Les revers, loin d'avoir amené l'union, ont envenimé les animosités, et, tandis que les *puros* accusent le clergé d'avoir causé les malheurs du pays, le clergé, de son côté, demande la proscription du parti de Gomez Farias. « Que leur sang, — s'écrie un journal de Puebla notoirement dévoué aux intérêts de l'église, — que leur sang lave les malheurs de la nation, et *alors* préparons-nous à une insurrection universelle, qui, semblable à la foudre, consumera et dévorera les Yankees. »

» Toutefois, si les partis qui divisent la république persistent à rester isolés au lieu de réunir leurs efforts, chacun d'eux individuellement jette avec une force égale le cri de guerre contre les traîtres ennemis de la patrie : en cela, du moins, ils sont d'accord, et les trois voix des *puros*, des *moderados* et du clergé se confondent en une seule pour appeler la vengeance nationale sur la tête de l'ennemi. C'est la seule chose dans laquelle ils se montrent unanimes et constants, et il faut leur rendre cette justice que, depuis le commencement de la guerre, l'expression, à défaut d'autre chose, n'a jamais manqué à leur patriotisme. Voici, du reste, un échantillon tout récent de cette éloquence belliqueuse dont les Mexicains se montrent si prodigues : il est emprunté à une proclamation adressée, après la bataille de Cerro-Gordo, aux habitants du district fédéral de Mexico, par le gouverneur de ce district :

« La guerre, et rien que la guerre! s'écrie-t-il, guerre à mort! La guerre comme l'ont faite dans le temps les Morelos, les Galeanas, les Matamoros. Mourons plutôt que de négocier. Traître qui cherche à nous diviser! Traître qui parle de paix, qui ose proposer la moindre trêve!... Mexicains, nous ne sommes qu'un seul homme, et nous ne sommes que Mexicains. Soyons unanimes, qu'il n'y ait qu'un seul cri, et que ce cri soit la guerre! Périssent les Anglo-Saxons! périssent les Yankees! »

» Au milieu de ce concert d'imprécations, le parti de la paix ose à peine encore élever la voix, bien qu'il soit peut-être le plus convaincu et le plus ferme de tous; mais son heure viendra bientôt.»

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'Académie royale de Médecine a procédé hier à la nomination d'un membre dans la section d'anatomie et de physiologie. M. Baillarger, médecin de l'hospice de la Salpêtrière, ayant réuni la majorité des suffrages, a été proclamé membre de l'Académie.

— Le président de la cour des pairs a l'honneur d'informer MM. les membres de la cour qu'elle se réunira en chambre du conseil lundi prochain, 21 juin, à midi, pour entendre le rapport de l'instruction ordonnée par arrêt du 7 mai dernier. L'appel nominal sera fait à midi et demi très précis.

[illegible] de Humboldt est dangereusement malade.

— Un journal allemand dit que le gouvernement prussien vient de s'adresser aux autres gouvernements allemands, pour se plaindre de ce que les journaux publiés sur leur territoire continuent à insérer le compte-rendu abrégé des séances de la diète prussienne avant que le compte-rendu officiel ait paru dans la *Gazette de Prusse*. Ce journal ajoute qu'il a été fait droit à la réclamation du gouvernement prussien, et qu'il sera désormais défendu, en vertu des lois fédérales, de rien publier avant que le compte-rendu ait paru dans le journal officiel prussien.

TROUBLES AU SUJET DE LA CHERTÉ DES GRAINS. — On lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers* : « L'élévation du prix du pain ayant été prévue, dès samedi après-midi toutes les boutiques des boulangers ont été envahies par une foule de personnes qui, afin de profiter encore du prix de la semaine dernière, voulaient s'approvisionner de pain pour quelques jours à l'avance. Mais la plupart des boulangers avaient eu, de leur côté, la précaution de ne faire que la cuisson nécessaire à leurs pratiques habituelles; en sorte qu'avant-hier soir, toutes les boutiques se trouvaient complètement dégarnies; presque nulle part on ne pouvait plus se procurer un seul pain.

» Vers neuf heures et demie du soir, des rassemblements commencèrent à se former dans différents quartiers populeux de la ville, et la foule se porta par groupes nombreux chez les boulangers, en se livrant, envers ceux-ci, à toutes sortes d'imprécations et les menaçant de pillage s'ils ne livraient pas de pain.

» Une femme s'étant présentée pour acheter un pain chez le boulanger Fransen, rue Saint-Jean, la boulangère commit l'extrême imprudence de lui refuser, tout en lui montrant qu'elle en avait encore, mais donnant pour raison qu'elle ne vendait qu'à ses pratiques ordinaires.

» Le bruit de ce refus se répandit aussitôt parmi la populace et mit le comble à l'exaspération. On se rendit immédiatement devant la boutique de ce boulanger; des pierres furent lancées, et bientôt l'on se mit à briser tous les carreaux de vitres de la devanture.

» Peu d'instants après, M. le bourgmestre, accompagné de plusieurs agents de police et de quelques pompiers, est arrivé sur les lieux. M. le bourgmestre engagea les perturbateurs à se retirer, en leur donnant l'assurance que le prix du pain ne serait plus augmenté. Tous les efforts pour calmer l'irritation étant impuissants, et la foule grossissant toujours, force fut de requérir le secours de la gendarmerie.

» Vers 10 heures et demie, un peloton de gendarmes à cheval déboucha de la ruelle du Livre, et chercha longtemps, par des moyens paisibles, à dissiper la foule qui encombrait toutes les rues avoisinantes; mais les gendarmes furent d'abord accueillis par des huées et plus tard à coups de pierres. Un gendarme ayant été atteint d'un pavé à la tête, qui l'a, à ce qu'il paraît, grièvement blessé, ordre leur fut donné de faire usage, en cas de résistance, de leurs sabres.

» Toutefois ce n'est qu'après minuit, et lorsque deux personnes avaient reçu de légères blessures, qu'on parvint à faire évacuer complètement les rues. L'ordre étant entièrement rétabli à deux heures du matin, les gendarmes sont rentrés dans leur caserne.

» En même temps que ces excès se passaient dans la rue Saint-Jean, des groupes de 10, 15 et 20 individus, hommes et femmes, parcouraient les rues en forçant sur leur passage les boulangers à leur livrer tout le pain qu'ils avaient dans la maison.

» Différents boulangers dont la provision de pain était épuisée, craignant de voir arriver à tout moment les perturbateurs dans leur boutique, ont rallumé leur four et ont cuit pendant une grande partie de la nuit et de la journée d'hier.

» Hier, à la pointe du jour, les agents de police sont venus prévenir les boulangers que, par ordre de la régence, les prix des trois dernières qualités de pain ne pouvaient pas être augmentés. Toutefois, nous savons que des boulangers, ne tenant point compte de cet ordre, ont encore vendu hier le pain marqué C au prix de la dernière taxe.

» Dans la crainte que les événements de la veille ne se renouvelassent hier soir, de fortes patrouilles ont circulé par toute la ville; mais l'ordre n'a plus été troublé.

» Plusieurs arrestations ont déjà été opérées. »

LES SOLDATS DE LA PAIX. — Il résulte des tables de mortalité en Angleterre une donnée curieuse, savoir : que le soldat combattant sur la tranchée d'une ville assiégée, ou sur le champ de bataille en présence du plus brave de ses ennemis est exposé à moins de chances de mort que l'habitant de certaines villes manufacturières d'Angleterre, telles que Manchester, Liverpool, etc. La chance de mort au siége d'Anvers était comme 1 à 68; au siége de Badajos, comme 1 à 34; à la bataille de Waterloo, 1 à 30. Pour l'ouvrier de Liverpool la chance de mort est comme 1 à 19; pour le tisserand de Manchester, comme 1 à 17; pour le coutelier de Sheffield, comme 1 à 14.

LIBÉRALISME SUISSE. — Dans sa dernière session, le grand-conseil du canton de Berne a discuté et adopté un nouveau code de procédure civile qui remplace, entre autres, la procédure écrite par les débats oraux. L'innovation la plus importante de ce code est celle qui étend la publicité des audiences jusqu'à la délibération et au vote. Cette extension de la publicité, qui a été repoussée par l'assemblée constituante, a été consacrée à une très forte majorité. Ainsi, le canton de Berne sera probablement le premier état en Europe où les juges seront tenus de délibérer et de donner leurs votes en présence du public. Ce code de procédure sera en vigueur le 1er octobre prochain.

PRIX D'UN BAISER. — Un nommé William Snyder a été condamné, il y a peu de temps, aux Etats-Unis, à une amende de dix dollars (50 fr.), pour avoir pris un baiser à miss Phebe L... Les circonstances aggravantes qui ont provoqué cette condamnation ont été, d'une part, que le coupable était marié; de l'autre, que le baiser avait été pris sans le consentement de la jeune fille.

LES NOCES FUNÈBRES. — On écrit de Shelley (Texas) : Dans une lettre écrite de la paroisse de Sabine, M. Stillé, sous-greffier de la chambre des représentants, annonce à son frère de la Nouvelle-Orléans qu'il vient de se commettre, dans le comté de Shelley (Texas), un des assassinats les plus diaboliques que l'on puisse trouver dans les annales du crime :

Un M. Wilkinson, homme d'un âge avancé, avait élevé une jeune orpheline dont plusieurs aspirants se disputaient la main; enfin le jour étant arrivé où l'un d'eux allait recevoir le prix de sa constance, la cérémonie nuptiale avait eu lieu, et les invités étaient assis joyeux au banquet, lorsque l'indisposition subite de plusieurs d'entre eux y jeta l'épouvante et la consternation; un cri général s'éleva : Nous sommes empoisonnés! En effet, les symptômes n'étaient plus douteux.

Au départ de la lettre, douze des convives avaient déjà succombé

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, vice-président. — *Séance du 16 juin.*

M. DESLONGRAIS se prononce en faveur de la réduction proposée sur l'impôt du sel.

M. DURAND (de Romorantin). L'impôt du sel est immoral, on a protesté contre lui de tout temps; et de tout temps aussi on a refusé de satisfaire aux besoins des populations qui ont demandé la réduction de l'impôt. Nous sommes des conservateurs qui voulons la popularité, et si le ministère nous regarde, dans cette question, comme ses adversaires, nous avons du moins pour complices la plupart des membres de la majorité.

Pour combattre la proposition, on a dit que les classes pauvres n'y avaient pas d'intérêt, et que ce qui le prouvait c'était l'augmentation du tabac, du sucre et de l'alcool; mais on a oublié que la population des campagnes forme les cinq septièmes de la population totale de la France, et que c'est dans les villes et non dans les campagnes qu'a lieu l'augmentation de consommation du tabac, du sucre et de l'eau-de-vie.

Ceux qui ont avancé cette opinion n'ont donc jamais visité certaines contrées de la France, le Berry, le Dauphiné, la Sologne; ils y auraient vu que les malheureux habitants des campagnes ont pour toute nourriture un pain grossier dont les chiens de bonne maison ne voudraient pas; des pommes de terre cuites à l'eau et qui ne sont assaisonnées qu'avec un peu de sel; du fromage qui ne peut se conserver que salé.

La question de la réduction de l'impôt du sel n'est pas seulement agricole, elle est humanitaire, et, sous ce point de vue spécialement, elle ne peut jamais être repoussée.

Sous le rapport agricole, le sel est d'une utilité incontestable; des habiles agriculteurs ont obtenu avec ce procédé des résultats surprenants sur des terres restées jusque-là stériles.

L'orateur combat les arguments du rapport présenté l'année dernière à la Chambre des pairs par M. de Gay-Lussac. Puis il ajoute: Il ne faut pas craindre une diminution dans les revenus par suite d'une diminution de l'impôt, car la consommation en augmentera d'autant. Il ne faut pas d'ailleurs mettre en balance quelques millions de moins dans le Trésor avec les intérêts de l'humanité.

La commission, d'ailleurs, a amendé la proposition de M. Demesmay et propose de n'en fixer l'exécution qu'au 1er janvier 1850. Le gouvernement aura donc dix-huit mois devant lui pour trouver des ressources ailleurs et pour proposer des économies. Cependant, comme je crois que l'on peut dès à présent adopter sans inconvénient la réduction, je vote pour la proposition de M. Demesmay.

M. TALABOT admet la réduction, mais il repousse les compensations, qui sont une véritable déception, et ne peuvent servir qu'à retenir la question dans le vague.

M. LE MINISTRE DES FINANCES prononce un long discours contre la proposition; c'est toujours la question d'opportunité qu'il met en avant. Il promet une solution pour l'année prochaine, sans rien indiquer de précis.

M. DUPIN. Je ne me dissimule pas le résultat de la proposition que vous discutez; ce résultat serait une perte pour le Trésor, et je ne compte que fort peu sur les compensations; la réduction n'en est pas moins juste, nécessaire, désirable, aussi désirable pour les contribuables que pour le gouvernement.

Cette réduction pourrait être appelée la fille aînée de la majorité. Toutes les majorités ont émis ce vœu: réduisez l'impôt du sel, faites quelque chose pour la majorité du pays et de cette chambre.

On a fait ressortir l'intérêt que les agriculteurs avaient à cette réduction, et les avantages immenses qu'ils trouveraient dans le sel pour la fertilité du sol et la nourriture des bestiaux; moi je ne me préoccupe de la question que dans un seul intérêt, dans celui de l'homme, dans l'intérêt du pauvre. (Très bien! très bien!) Cet impôt pèse sur vingt-huit millions de travailleurs; il les atteint dans ce que je nomme le troisième de leurs aliments. (Bruits divers.)

Oui, Messieurs, le pauvre vit de pain, d'eau et de sel!... Et quand vous voyez dans le Midi un agriculteur passer, son morceau de pain sous le bras et tenant à la main l'oignon qu'il va manger, n'est-il pas triste de penser que cet homme n'aura pas un peu de sel pour exciter son appétit en face d'un aussi frugal repas?... Et près du plat de pommes de terre autour duquel se pressent à l'heure du repas les enfants du pauvre, qui n'auront que l'eau de la fontaine pour arroser cette fade nourriture, le sel manque aussi, et l'on s'en aperçoit! Ah! croyez-moi, la main qui leur permettrait l'usage de cet assaisonnement exciterait un vif sentiment de gratitude. (Très bien!) Il ne faut pas avoir le sentiment de l'humanité pour rester insensible devant ces raisons. L'impôt du sel est le plus onéreux, le plus injuste de tous les impôts. (Murmures au centre. — Approbation aux extrémités.) Il n'y a pas de dégrèvement qui soit plus désiré et plus désirable, je ne dirai pas seulement pour le peuple, mais encore pour le gouvernement.

L'expression, la simple expression d'un vœu philanthropique dans la bouche de l'un de nos rois a suffi pour l'immortaliser, et vous croyez qu'un bienfait réalisé dans chaque chaumière ne produirait pas plus d'effet encore sur nos populations qui souffrent avec tant de résignation et qui savent re[illegible] pas gouverner. (Nouveaux rires. — Nouvelle approbation.)

Le ministère est placé entre la couronne et la Chambre: à la couronne le conseil, au gouvernement le soin d'aviser, sauf à quitter la place. (On rit.)

Eh! Messieurs, il ne suffit pas qu'il existe au sein du gouvernement et de la Chambre une énorme, une immense quantité de bons vouloirs; il ne suffit pas qu'il y ait une énorme majorité dans le sens du ministère; je ne dis pas une majorité qui le domine, mais qui le soutienne; une majorité qui commande et impose, mais une majorité qui, quand on lui montre le mieux, le préfère et l'accepte.

Eh bien! si le gouvernement eût choisi, parmi les moyens de réaliser les grandes améliorations, s'il avait choisi dans l'intérêt général, s'il avait dit, par exemple: Je veux un chemin de fer de Bruxelles passant par Paris et se dirigeant sur Marseille, sans aller aboutir à des impasses, tout le monde l'aurait approuvé. (Mouvements divers.)

Si, au lieu d'accueillir tous les projets de travaux qui lui ont été présentés; si, au lieu de faire des chapelets où chaque député trouvait son grain, vous vous fussiez occupés sérieusement des intérêts les plus essentiels (on rit), vos finances ne seraient pas accablées comme elles le sont. Et véritablement je crains bien que l'ancien ministre des travaux publics, aujourd'hui ministre des finances, ne succombe sous le poids qu'il avait imposé à son collègue dont il occupe la place. (Très bien! très bien! — Quelques rires.)

L'impôt du sel peut être allégé en prenant une partie de ce qu'on dépense sans discernement pour les travaux publics. Voilà pourquoi je soutiens la proposition. Je me serais contenté de l'article 1er comme indication de la volonté de la Chambre, laissant au gouvernement, pendant le temps qui s'écoulera jusqu'au délai fixé pour la réduction, le soin, mais le soin intelligent et consciencieux, de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation d'une moyenne utile aux pauvres, honorable pour les Chambres, utile aussi pour la couronne. (Marques nombreuses d'assentiment.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, n'accepte pas les reproches de M. Dupin. Il prétend que les travaux publics ont été entrepris avec intelligence et économie, et se félicite d'avoir, pour sa part, contribué à la prospérité de la France.

Après une réplique de M. Dupin et quelques autres paroles de M. Duchâtel, qui paraît encore un peu malade et qui a beaucoup maigri, la Chambre passe à la discussion des articles, qui sont successivement mis aux voix et adoptés.

Art. 1er. A dater du 1er janvier 1849, la taxe des sels est réduite de 3 décimes à 1 décime par kilogramme. — Adopté à la presque unanimité.

Art. 2. Toute franchise ou modération de droits autorisées avec ou sans condition, par les lois antérieures, en faveur des exploitations agricoles et manufacturières, sont supprimées. — Adopté.

Art. 3. Sont maintenues les dispositions antérieures à la présente loi, autorisant l'enlèvement, le transport et l'emploi en franchise ou avec modération de droits du sel de toute origine, à destination de la salaison, soit en mer soit en terre, des poissons de toute nature. — Adopté.

Art. 4. Une loi spéciale réglera le remboursement à faire, à partir dudit jour, 1er janvier 1849, sous forme de drawback, à l'exportation, de la taxe perçue pour le sel entré dans la composition des soudes artificielles, savons, verreries et autres produits à base de sel des manufactures françaises, ainsi que les droits d'entrée à percevoir sur les sels étrangers, les soudes et autres produits industriels à base de provenance étrangère, qui seraient importés en France à partir de la même date, 1er janvier 1849. — Adopté.

Art. 5. Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires à cette présente loi. — Adopté.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet.

En voici le résultat:

Nombre des votants,	278
Majorité,	140
Pour,	264
Contre,	14

La séance est levée à six heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Chatelus. — M. D. L. — Remerciements. — Aucun genre de dévouement ne nous étonne de votre part. — Nous passerons les 1 600 d'après vos indications.

Dôlé. — M. S. — C'est bien. — Nous vous attendrons.

Périgueux. — M. L. — Envoyez tout, sauf ce que vous jugerez pouvoir placer autour de vous. — Vous nous aviserez du nombre retenu, dont vous serez débité, et nous vous créditerons de la somme des frais. — Compl. affect. aux fidèles.

Troyes. — M. le P. du C. du C. — Reçu les 52. — Votre abonn. à la *Ph.* était payé jusqu'à fin 1847. — Nous appliquons à 1848.

Poitiers. — M. D. — Reçu les 78. — Merci.

Metz. — M. de B. — Nous expédions, et vous écrirons. — Reçu les 257. 75.

Douai. — M. L. — Reçu les 36. — Merci.

Muntzenheim. — M. G. — Reçu les 6. — Nous faisons le chang. — Merci. — Vous serez le bien venu.

[illegible]	[illegible]	— [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dette intérieure	» »» »|»	— Banque...	»»» »»	Paris-Lyon	[illegible]
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »|»	— d° Em. 1844.	»»»» »»	Bord-Teste	[illegible]
HOLL. 2 1/2	» »» »|»	PIEMONT........	»»»» »»	Zinc V. M..	[illegible]
HAITI........	» » »|»	AUTRICHE......	398 50	Lin Maber	[illegible]

Union minière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... [illegible]

CHEMINS DE FER EN LIQUIDATION (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	»»» »»	Orléans à Vierzon.	615 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	Bordeaux à Cette..	514 25
Paris à Orléans...	1275 »»	Marseille à Avign.	731 50	Nord............	5?? »»
— à Lyon.....	447 50	Paris à Strasbourg	430 »»	Boulogne à Amiens	[illegible] »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 95 à 96 (les 100 k.); courant du mois et 2 suivants, 96; 4 derniers mois, 102, 102-50.

Lille. — Colza, 79-55; lin, »»; cameline, »»; chanvre, »». Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible, 84; courant du mois, 84; juillet, 84 à 85; septembre et octobre, 85 à 86.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 juin.

8 h. »|» **OPÉRA.** —
7 h. 1|2 **FRANÇAIS.** — Pour arriver, le Mari à la Campagne.
6 h. 3|4 **OPÉRA-COMIQUE.** — Les Diamants, le Caquet.
6 h. »|» **THÉATRE HISTORIQUE.** — Intrigue et Amour.
7 h. 1|2 **VAUDEVILLE.** — Vicomtesse Lolotte, les Habits, Partie à trois.
6 h. 1|4 **GYMNASE.** — Nuits, Roman, Jeune Père, Femme.
6 h. 3|4 **VARIÉTÉS.** — Un Mousquetaire gris, le Moulin, les Trois Portiers.
7 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL.** — Père et Portier, Henriette et Charlot, le Trottin.
7 h. »|» **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Le Chiffonnier.
5 h. 1|4 **GAITÉ.** — Les Etouffeurs, la Fille d'un Militaire, la Gamine de Paris.
6 h. »|» **AMBIGU.** — (Relâche pour cause de réparation.)
8 h. »|» **CIRQUE.** — Soirées équestres.
7 h. 1|4 **COMTE.** — Fils du Pêcheur, Barbe-Bleue.
5 h. 1|2 **FOLIES.** — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1|2 **LUXEMBOURG.** — Chemise et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
6 h. »|» **BEAUMARCHAIS.** — Portrait, la Laponne, Quelque chose, Etudiants.
5 h. 3|4 **DÉLASSEMENTS.** — Ah! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 »|» **HIPPODROME** (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix: 1 et 2 f.
7 h. »|» **CHATEAU-ROUGE** (barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »|» **JARDIN MABILLE.** — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Embargo-Rothschild sur les chemins de l'Ouest.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ A LA CHAMBRE, SÉANCE DU 8 JUIN 1847, PAR M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Le gouvernement propose aux Chambres une nouvelle concession au Prince régnant de la Féodalité financière.

M. de Rothschild, par lui-même et par sa cour, est maître de la ligne de fer qui va du Nord au Midi, de la Belgique et de la Manche à Marseille. Il a obtenu de la Porte un firman qui autorise ses ingénieurs à faire l'étude du percement de l'isthme de Suez; et le *Journal des Débats*, son organe ordinaire, — si ardent autrefois en faveur de l'exécution et de l'exploitation des grandes voies de communication par l'*État*, — vient de lancer un manifeste qui annonce, de la part du Roi de la Banque, la résolution bien arrêtée de s'emparer des paquebots de la Méditerranée. Le *Journal des Débats* signifie très nettement, en effet, à l'État d'avoir à abandonner au grand financier le service du Levant, par la raison que ce service est parfaitement organisé aujourd'hui, et qu'une Compagnie y saura faire des bénéfices que l'État n'est pas capable de réaliser. Voilà qui est fort bien.

Mais M. de Rothschild ne veut pas seulement régir en maître les communications de la Manche avec le littoral méditerranéen et la mer Rouge; son ambition royale ne dédaigne pas de moindres affaires.

Il y a devers Paris deux chemins de fer allant à Versailles, l'un par la rive gauche de la Seine et l'autre par la rive droite; ce dernier appartenant à M. de Rothschild et aux siens et s'embranchant d'ailleurs sur son chemin de Saint-Germain.

Une ligne est préparée de Versailles à Chartres, Rennes et l'Ouest.

L'exploitation de cette ligne a été solennellement réservée et maintes fois promise à la population parisienne de 300 mille âmes qui habite la rive gauche de la Seine, et la loi du 21 juin 1846 donne *textuellement* aujourd'hui ce chemin de l'Ouest à la rive gauche.

La loi ayant d'ailleurs consacré l'embranchement, à Viroflay, du chemin de la rive droite sur la grande ligne de l'Ouest, tous les intérêts généraux de circulation commerciale et de transit sont parfaitement satisfaits.

Les voyageurs ont intérêt à débarquer et à s'embarquer sur la rive gauche, dont le chemin comptera et fera payer entre Paris et Versailles 7 kilomètres de moins que celui de la rive droite. Trajet plus court, économie de temps et d'argent.

La prétendue *exploitation simultanée* des deux chemins de Versailles, considérés comme formant une *double tête* de la ligne de l'Ouest, est d'ailleurs une pure plaisanterie légale. Croire qu'une compagnie, maîtresse de la ligne de l'Ouest et des deux entrées dans Paris, ne sacrifiera pas une entrée à l'autre, qu'elle entretiendra et paiera deux directions et deux comptabilités, construira sérieusement doubles ateliers de réparation du matériel, doubles tir de Paris des doubles trains pour les réunir à un point donné; qu'en ce point et au retour elle bifurquera ses convois : tout cela est parfait pour amuser le tapis, leurrer les bonnes gens de la rive gauche et faire voter par la Chambre la fusion des deux compagnies; mais tout cela est absurde et impraticable, et il faudrait être doué, pour y croire, d'un degré d'innocence tout à fait primitif.

Un mot maintenant des intérêts de l'État, qui devraient être défendus par le gouvernement et sauvegardés par les Chambres quand le gouvernement les abandonne.

L'exposé des motifs du projet de loi relatif au chemin de fer de Versailles à Chartres, présenté dans la séance du 8 juin 1847, par le nouveau ministre des travaux publics, M. Jayr, dit fort bien que ce chemin ne saurait être mis en adjudication aujourd'hui, vu l'état de la place. L'adjudication ne produirait aujourd'hui aucun résultat; il faut l'ajourner. Fort bien.

Mais que propose-t-on à la Chambre? Vous propose-t-on, Messieurs les députés, en ajournant l'adjudication aujourd'hui impossible, de conserver du moins à l'État la liberté de sa position actuelle en face de l'adjudication future?

On vous propose, — et c'est le comble de l'absurde ou une flagrante trahison de l'intérêt public, — on vous propose d'opérer aujourd'hui, purement et simplement, la fusion des deux compagnies de Versailles, rive gauche et rive droite, c'est-à-dire de mettre les deux clefs de l'adjudication dans la main de M. de Rothschild!! — Rien de plus.

Mais la loi de l'année dernière ne concédait du moins cette fusion qu'en stipulant des CONDITIONS DÉTERMINÉES pour l'exécution et l'exploitation du chemin de l'Ouest. Et aujourd'hui qu'heureusement cette fusion est légalement rompue par l'expiration des délais, on vient, Messieurs les députés, vous proposer de la rétablir purement et simplement!!

De telle sorte que, quand le moment opportun pour l'adjudication du chemin de l'Ouest sera venu, l'État se trouvera dans cette ridicule position d'avoir à adjuger un chemin non pas de *Paris à Chartres et à Rennes*, comme il lui serait très facile de le faire en traitant avec le chemin de la rive gauche, mais un chemin de *Versailles à Chartres et à Rennes*, avec la charge d'une double tête pour entrer dans Paris, et *d'une double tête sur laquelle M. de Rothschild tout seul se trouverait à cheval!*

M. le ministre a donc consenti à livrer à M. de Rothschild le chemin de l'Ouest SANS CONDITION, car c'est bien le lui livrer sans condition que de lui faire une position telle que LUI SEUL pourra venir à l'adjudication, et par conséquent dicter les conditions auxquelles il daignera se charger de l'exploitation du chemin de l'Ouest.

Voilà ce que M. de Rothschild a voulu, et voilà ce que le gouvernement a osé lui accorder!

Que M. de Rothschild ait voulu cela, c'est tout simple, il est dans son rôle, et il a bien fait; il est habitué à commander aux ministres de sa majesté constitutionnelle; il règne et gouverne; il veut avoir entre les mains toutes les forces positives, régir en souverain les communications du royaume, dominer l'État par les grandes lignes de fer, les paquebots méditerranéens et les emprunts fiscaux; il veut tenir les rênes du mouvement industriel et financier; il veut être le véritable Monarque de la France, sans avoir les ennuis et courir les dangers d'une Monarchie officielle. C'est une grande et légitime ambition, et nous ne saurions lui reprocher personnellement ses victoires.

Que, d'ailleurs, les ministres du roi officiel se fassent les secrétaires des commandements du Napoléon de la Bourse, que leurs projets de loi ne soient plus que l'enregistrement de ses volontés souveraines, ceci n'est pas aussi légitime de leur part; mais... nous y sommes habitués.

Donc, la question tout entière est aujourd'hui de savoir si la Chambre ratifiera ces complaisances coupables.

Et véritablement si la Chambre veut s'associer à ces complaisances, elle serait en droit d'exiger que du moins on prît la peine de lui déguiser un peu les choses, que l'on fît au moins quelque effort pour colorer l'affaire, pour cacher le traquenard où l'on veut la faire entrer.

Que vous dit-on, en effet, Messieurs les députés, dans le projet de loi du 8 juin 1847? On vous dit tout naïvement : Au détriment de tous les intérêts engagés, rendez M. de Rothschild maître, par la fusion, des deux têtes du chemin de l'Ouest. Moyennant ce, il posera les rails sur la ligne de Versailles à Chartres et achètera le matériel nécessaire à l'exploitation. Seulement, si *dans le cours de la session prochaine* il n'est pas statué par une loi nouvelle sur le sort des lignes de l'Ouest, l'*État* REMBOURSERA *à la Fusion Rothschild les avances qu'elle aura faites avec une bonification de* 5 *pour cent l'an*. Cela est écrit tout au long dans l'exposé des motifs de M. le ministre des travaux publics.

Et un instant auparavant, on venait de vous dire : « Le *plus simple* ASSURÉMENT, s'il était praticable, serait de vous demander les fonds nécessaires pour acquérir et poser la voie de fer aux frais de l'État, sauf remboursement par la Compagnie qui sera ultérieurement concessionnaire de la ligne entière de Versailles à Rennes. Mais, bien loin de songer à étendre les dépenses du Trésor, on doit plutôt chercher à les restreindre... »

Ainsi, c'est parce que l'on manque d'argent qu'on contracte l'obligation de rembourser *dans un an*, avec 5 pour 100 *de bonification*, les dépenses de la Fusion, et que l'on livre sans condition la ligne de l'Ouest à M. de Rothschild! Mais tous les fournisseurs de rails et de machines recevraient parfaitement, en paiement, des bons de l'État à un an dès le commencement de l'opération et à demi-année au bout de six mois! Les entrepreneurs et les fournisseurs de l'État ne sont certes pas habitués à être payés aussi vite...

Vous voyez, Messieurs les députés, qu'on n'a pas seulement pris la peine de vous donner le petit avantage de pouvoir vous dire que vous n'avez pas vu très clair dans l'affaire.

M. de Rothschild a concentré dans sa gare de la rue Saint-Lazare les têtes des chemins de Dieppe, du Havre, de Rouen, de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 18 JUIN 1847.

LA PART DES FEMMES (1)

PREMIÈRE PARTIE.

XIII.

BONHEUR FOULÉ.

Qu'on nous permette quelques réflexions à propos des opinions chaleureuses de Louis René. Nous voyons d'avance les sourires des hommes sérieux, l'indulgence railleuse des gens à esprit jovial.

Ce sont des phrases de roman, dira-t-on. Sans doute, Messieurs, ce sont des phrases de roman. Mais aujourd'hui les romanciers, sous une forme attrayante, se sont acquis le droit de présenter des idées d'avenir. Ils ont remplacé les moralistes et revêtent des formes de la vie les vérités sévères que ces derniers enregistraient sous forme d'axiomes autrefois. Au seizième siècle Montaigne écrit :

« L'amour ne me semble proprement et naturellement en sa saison qu'en l'aage voisin de l'enfance... En la virilité je le trouve desjà aucunement hors de son siége, non qu'en la vieillesse. »

L'exigence du gai philosophe serait peut-être un peu crue et exclusive, si l'on n'admettait point les variétés de cette passion. Mais au fond il a dit vrai. Il faut dans le premier amour une confiance ignorante, une sécurité complète dans sa durée, un enthousiasme candide que n'auront plus les hommes à un certain âge. Il y faut apporter mutuellement une fraîcheur d'idées d'où l'expérience soit absente, une fraîcheur de visage où ne se rencontre encore la trace d'aucune autre passion. Il faut enfin que les étonnements de la vie saisissent peu à peu et en même temps les deux amants, et qu'ils s'instruisent ensemble à tous ses mystères ou gracieux ou sérieux.

Remerciez donc notre excellent Montaigne, charmantes vierges parvenues bientôt aux limites de l'adolescence. Il vous autorise à réclamer des époux de votre âge, et c'est d'autant plus juste, n'est-ce pas, mes chères belles, que cette condition d'extrême jeunesse pour condiment d'amour est par nous-mêmes depuis longtemps désirée en vous.

— Mais, pourra-t-on objecter, cette conformité harmonique ne saurait durer toujours, car malheureusement les femmes vieillissent vite aujourd'hui.

Hélas! Il y a, du vrai dans cette idée. Louis René lui même en conviendrait. Les chagrins secrets, les désirs refoulés, les sollicitudes de l'égoïsme familial, les regrets du passé, les soucis de l'avenir, les ennuis du présent : ah, grand Dieu! que de terribles aides du temps, ce grand exécuteur de toute jeunesse et de toute beauté. Quand viendra l'époque où ce bourreau des choses humaines sera réduit à sa propre faux (vieux style)!

Il faut espérer que dans l'harmonie nous verrons, à l'état normal, ces étonnantes exceptions de quelques femmes heureuses présentant à cinquante ans les résultats d'une vie joyeuse, calme et exempte des soucis de l'égoïsme, un visage frais, noble, engageant encore et reposé comme si leur vie gracieuse s'était passée dans la réalisation des rêves de l'Eden.

En attendant, assurons les joies du présent, arrêtons le nombre des unions disparates, éloignons le viol légal, et pour l'avenir soyons assurés qu'une bienveillance réciproque fondée sur le charme des souvenirs, remplacera l'amour quand nos passions auront changé.

Depuis la réception de la folle épître de Léonce, Juanna s'éveillait aux premiers blanchissements de l'aube; tant elle était heureuse de vivre. Elle allait à sa fenêtre respirer les brumes de la Saône, et voir les dernières hirondelles raser de leurs longues ailes la surface de la paresseuse rivière. Elle chantait d'une voix facile et pénétrante de jolies *canzonnette*, que sa mère chantait si souvent au temps où elle était heureuse en souvenir de son pays; puis elle interrompait son chant pour écouter ses pensées d'amour, suave accompagnement intérieur des harmonieuses paroles italiennes qu'elle venait de moduler.

Le matin même de ce jour, lendemain de la cruelle exécution, accomplie entre deux verres de champagne, elle avait pris sa place accoutumée. Elle suivait en rêvant la poussière humide du brouillard, dont un léger vent débarrassait la campagne, quand tout à coup son regard d'amante perçant magnétiquement la brume, entrevit un jeune homme qui marchait d'un pas rapide, et le reconnut de bien loin pour celui qu'elle aimait. Aussitôt qu'elle eut distingué Léonce, elle s'écria bondissant de joie :

— Maman, le voici; il tient parole. Regarde, voilà Léonce qui vient nous chercher pour aller passer le reste de l'automne avec lui. Quel bonheur!... Nous allons enfin quitter la ville, si triste et si déserte depuis quelque temps! O bien cher Léonce! Tu vois, chère petite mère, il ne mentait pas.

Puis toutes deux regardèrent arriver le désiré qui leur envoya, du plus loin qu'il les vit, un bonjour affectueux du chapeau et de la main.

En partant pour venir s'acquitter de sa pénible tâche de désillusion, Léonce était navré. C'était l'espérance téméraire contenue dans sa lettre qui les avait trompées. Il tremblait à la pensée du désespoir de Juanna. Mais, à mesure qu'il cheminait l'air vivifiant du matin et les distractions de la route diminuèrent à ses yeux le chagrin de sa triste mission. Il ne pensa plus bientôt qu'à la douce idée de la revoir dans un instant, et de passer toute la journée près d'elle. Il y ajouta même l'espoir de pouvoir trouver entre eux un moyen de vaincre l'obstacle qui les séparait.

Les deux jolis amoureux s'embrassèrent sans embarras et sans honte en se revoyant, Juanna se croyait fiancée, et sa mère elle-même semblait avoir banni toute défiance à cet égard. Cependant Léonce, après avoir ainsi embrassé sa bien-aimée, alla se jeter dans les bras de Mme Dusablé pour cacher une violente émotion, et là, ne pouvant résister à l'angoisse de la douleur qu'il apportait, il se mit à pleurer abondamment.

— Mon Dieu, qu'avez-vous, Léonce, mon cher enfant, dit la bonne mère, qu'avez-vous à pleurer ainsi?

Léonce ne put répondre. Sa voix se brisait dans sa gorge. Il avait résolu pendant le chemin d'être calme et fort, et sa résolution l'avait tout à coup abandonné, quand il sentit avec quelle ardeur confiante sa Juanna recevait ses baisers.

— Qu'as-tu donc Léonce? tu me fais peur, dit celle-ci avec inquiétude.

Léonce, l'ayant regardée à ce moment, fut effrayé de voir sa figure bouleversée par l'incertitude de ce qu'il venait leur annoncer. Il résolut donc d'attendre, et, par une rapide inspiration de délicatesse, il parla d'abord du malheur suspendu sur la tête d'Ernestine, afin d'atténuer, par la comparaison compatissante, la douleur qu'il allait causer à son amie.

— Ma sœur est bien malheureuse depuis que vous ne l'avez vue, dit-il; ce que nous croyions une plaisanterie est une [illegible] : on la marie avant quinze jours à M. Pernon.

— Avec le [illegible]? dit la mère.

— Qui? le [illegible] antipathique? ajouta la fille. O pauvre, pauvre [illegible]! est-elle à plaindre! elle qui redoutait [illegible] union!

— Est-ce bien décidé cette fois? demanda Mme Dusablé.

— Oh! bien décidé, Madame, on a annoncé la nouvelle à tout le monde.

— Mais elle-même, au moins, a été consultée?

— Oui, mais d'une manière si éloignée qu'elle jugeait inutile de contrarier mon père en donnant si tôt son avis. Hier soir cependant, quand chacun se fut éloigné, elle parvint à le trouver enfin seul, et lui dit alors ce qu'elle n'eût jamais osé devant le député : qu'elle voudrait bien ne pas se marier encore, et qu'elle n'aimait pas M. Pernon. Mais mon père lui a répondu que les parents savaient bien ce qu'il fallait à leurs enfants, qu'ils employaient toute leur expérience à les rendre heureux, qu'elle ne comprenait pas son bonheur, d'épouser un homme aussi honorable, aussi haut placé dans l'estime de tous; que chacune de ses compagnes allait lui porter envie, et qu'il était bien assuré de recevoir un jour ses remerciements pour le mari de son choix paternel. Ernestine voulut répondre, bien que mon père nous ait habitués à craindre de le contredire en rien; mais il l'embrassa en lui disant : « Allons, ma chère fille, tu es une folle, tu ne sais pas ce qu'il te faut. Heureusement, je veille sur toi comme sur Léonce. Va te coucher, mon enfant, et, je t'en prie, demain et les jours suivants ne dis rien de désagréable à M. Pernon. Si tu as encore quelque chose sur le cœur, viens comme aujourd'hui le confier à moi. »

— Pauvre enfant! pensa Mme Dusablé, à son âge elle ne trouvera jamais en elle la force de résister. C'est une violence indigne au nom de l'affection et de l'obéissance filiales.

Puis elle ajouta tout haut :

— Et votre mère, Léonce, que dit-elle de ce mariage?

— Elle n'a d'abord rien dit ou du moins je ne le sais pas, mais un jour j'ai entendu mon père la prier d'engager Ernestine à obéir. Il lui expliquait tous les avantages de cette alliance pour la famille, à quoi maman a répondu que c'était surtout celui d'Ernestine qu'il fallait avoir en vue. — Je pense comme vous, a dit mon père, et comme elle ne trouvera jamais d'aussi profitable parti, c'est à vous, ma chère, à employer votre crédit de mère à le lui faire accepter.

— Hélas! celle-ci non plus n'a pas été heureuse, pensa madame Dusablé et s'adressant à Léonce :

— Mais, dit-elle, rien n'est encore terminé?

— Oh! si, Madame, on a déjà parlé de choses très sérieuses à ce sujet, de la publication des bancs, par exemple.

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 juin.

Sachez-le donc bien, Messieurs les députés :

Si vous donnez dans le piège, si vous sanctionnez la fusion, vous livrez le chemin de l'Ouest à M. de Rothschild, qui en exploitera, aux conditions qu'il lui plaira dicter, la partie lucrative (de Versailles à Chartres), mais qui pourra fort bien refuser de prendre le reste....

Que si vous maintenez la disjonction, cinq ou six Compagnies, dès que les affaires auront repris, viendront à l'adjudication et se disputeront la ligne de l'Ouest. Ce sera d'abord la Compagnie de Tours à Nantes, qui a le plus grand intérêt à s'emparer de cette ligne, et d'y souder son chemin par un embranchement d'Angers au Mans. Nous croyons savoir que des propositions émanées de personnes haut placées dans cette Compagnie ont été faites à M. le ministre des travaux publics, et que M. le ministre n'a pas jugé bon d'y répondre....

La Compagnie d'Orléans, les deux Compagnies de Versailles, et d'autres encore viendraient aussi à l'adjudication d'un chemin, non pas de Versailles à Chartres et à Rennes, mais de Paris à Chartres et à Rennes. Cela est parfaitement certain, et c'est tout justement ce que l'on redoute; et c'est tout justement pourquoi l'on veut profiter d'un prétexte de manque d'argent pour escamoter purement et simplement la fusion des deux compagnies, c'est-à-dire s'emparer de la c ef de l'affaire et du monopole absolu de l'Ouest.....

Chambre des Députés. — Affaire Girardin.

Le parti des conservateurs soi-disant progressifs a été battu de nouveau dans la séance de ce jour à la Chambre des députés. Le ministère du 29 octobre, irrité contre les velléités de ces déserteurs, avait résolu de sacrifier le gérant du journal la *Presse* qui a levé l'étendard de la révolte, et qui avait soutenu contre les *Débats* et le *Globe-Epoque*, une lutte dans laquelle le dernier de ces deux journaux avait succombé.

On a saisi le prétexte d'un article du 12 mai, publié par la *Presse*, et qui, au milieu de diverses accusations de corruption contre le ministère, contenait l'imputation d'avoir vendu ou autorisé la vente de *promesses de pairie*. On sait que la Pairie s'est prétendue offensée et a cité M. de Girardin devant elle. L'offense était purement imaginaire. M. de Girardin a dit et répété à la tribune qu'il n'avait ni offensé ni voulu offenser la Pairie. La chose était tellement évidente que pas un orateur ministériel n'a même essayé de dire en quoi il y avait offense, et pourtant une immense majorité a livré M. de Girardin à la Chambre des pairs.

L'assemblée était des plus nombreuses que nous ayons jamais vues, ce qui indiquait déjà suffisamment qu'une question de portefeuille était engagée sur ce débat ; aussi le ministère avait-il eu soin de s'entourer de son armée de fonctionnaires.

A considérer sainement le message de la Chambre des pairs, oici quel en était le sens vrai : « Députés, le ministère est accusé e corruption de la manière la plus formelle; vous ne vous en [illegible] détails scandaleux étaient apportés à la tribune par M. de Girardin, appuyés de la signature de l'une des parties intéressées.

Maintenant pourquoi croirions-nous que M. Duchâtel dit la vérité, quand il nie la promesse de pairie et dément les détails donnés par M. de Girardin?

Est-ce M. Guizot qu'il faut croire? Mais M. Guizot, en habile diplomate, n'a ni nié ni affirmé.

Est-ce M. de Girardin? Mais M. de Girardin a été traîtreusement poignardé par M. Guizot, avec cette lettre que l'on lira plus loin.

On comprend que si, dans un certain ordre de faits, il est facile d'accuser, il est non moins facile de nier et très difficile de prouver. Tel est un coquin, chacun le sait, chacun en est persuadé; mais qui le prouve? Sous la Restauration, M. Royer-Collard disait une fois, à propos de nous ne savons plus quelle imputation : *Je ne le sais pas, mais j'en suis sûr*.

Il en est de même de cette affaire des promesses de pairie : chacun y croit, chacun nommait la personne, et M. de Girardin, lui, n'a pu la nommer cette personne, et cette personne était dans la salle. Mais où trouver la preuve?

Encore une fois, ce n'était pas là le fonds de la question. Aussi, sans vouloir rien approfondir, sans se soucier de la dignité et des prérogatives de la Chambre, la majorité des députés a fait acte politique, en décapitant par un vote le journal dont la défection menaçait de plus près le portefeuille du 29 octobre.

Il ne faut rien voir de plus ni de moins dans la séance de ce jour : elle n'a été qu'une de ces comédies politiques où l'on parle beaucoup de ce qui intéresse assez peu, pour arriver à un but essentiel dont on ne dit mot. Ce but a été atteint, car les conservateurs progressifs ont perdu leur chef et n'ont pas osé le défendre.

L'ombre de l'*Epoque* défunte planait sur l'assemblée, elle soufflait sur tous les bancs ministériels cette rancunière parole : *Vengez l'Epoque!* et, lorsque, obéissant à ce cri funèbre, les ministres et leur majorité lui ont offert en holocauste M. de Girardin égorgé, elle a agréé en souriant cette expiation d'outre-tombe !

Chambre des Pairs. — Loi sur la médecine.

REJET DU CONCOURS.

Une porte était encore ouverte au mérite indépendant. Elle vient d'être fermée. Tant qu'il subsistait, le concours, malgré les influences illégitimes qui en altéraient trop souvent l'impartialité, le concours offrait du moins aux supériorités médicales une occasion éclatante de se produire. Quiconque se sentait la force nécessaire pour paraître dans la lice du concours, était admis à s'y présenter sans avoir besoin de l'assentiment préalable d'aucun corps, d'aucun individu. La place disputée n'était pas toujours sans doute le prix du mérite qui s'était montré avec le plus d'avantage, qui avait brillé du plus vif et du plus solide éclat. N'importe, ce [illegible] se renferme dans ces catégories déjà établies, mais en vue du concours, dans le projet de loi du gouvernement et de la commission, M. le ministre de l'instruction publique a, sans se faire beaucoup prier, abandonné le principe du concours. Et il a fait cet abandon, chose étrange, tout en déclarant que, suivant lui, la présentation ne servirait pas aussi bien que le concours les intérêts du haut enseignement médical. En livrant et trahissant le seul principe libéral maintenu dans son projet, M. de Salvandy ne lui a pas fait grâce du baiser de Judas. « Le gouvernement aime le concours, » osait dire encore M. le ministre au moment même où il acceptait l'amendement de M. Cousin. Nous concevons que M. le prince de la Moskowa ait stigmatisé une telle conduite. Ce n'était pas assez que de l'appeler un acte de faiblesse. Elle méritait une qualification plus sévère. Se résigner à passer de la sorte sous les fourches caudines de M. Cousin, en jetant derrière soi son drapeau, en répudiant la seule disposition du projet de loi dont on pût se faire honneur, c'est descendre plus bas que nous n'aurions cru M. de Salvandy susceptible de le faire. Il a aujourd'hui abdiqué humblement devant son rival. Le portefeuille de l'instruction publique appartient de droit à M. Cousin. Vaincu, c dez la place au vainqueur! On n'a pas moins toute la honte de la défaite parce qu'on n'a pas même eu le courage de tenter les chances du combat.

M. le rapporteur de la commission n'a pas donné l'exemple d'une telle pusillanimité. Il n'a pas déserté la cause du concours. M. le comte Beugnot a réfuté les arguments de M. Cousin par la puissance du raisonnement et des faits. Il avait le malheur de plaider la cause de l'égalité, du droit commun, de la jeunesse, devant une assemblée de privilégiés et de vieillards : il devait succomber.

Un des épisodes curieux de la séance a été d'entendre M. le baron Thénard et M. le baron Charles Dupin venir protester tour à tour contre toute influence de l'esprit de coterie dans le sein de l'Académie des sciences. Jamais ce corps illustre n'a donné lieu à aucune imputation de ce genre. Le népotisme et le favoritisme n'ont jamais pénétré dans ce pur et haut sanctuaire de la science! Hélas! hélas!

Pour être *à l'Institut* on n'en est pas moins homme!

C'est-à-dire qu'on n'a pas moins pour autant des fils, gendres, neveux, etc., sans compter cette foule de courtisans qui s'attachent à quiconque dispose d'un suffrage dont on peut profiter.

Pour ce qui est de l'Académie royale de médecine, M. Thénard en a fait assez bon marché. Il a paru peu flatté du rapprochement des deux compagnies. Cependant, à vrai dire, dans la circonstance actuelle, Messieurs de la rue de Poitiers ont l'avantage d'une compétence plus spéciale. Quoi qu'il en soit, cette nécessité d'obtenir les suffrages académiques pour pouvoir prétendre à une chaire de faculté, va mettre à l'avenir de plus en plus ceux qui arrivent sous la dépendance de ceux qui sont arrivés. Malheur à tout aspi-

---

— Quel malheur! reprit Juanna, est-il possible que votre père, si bon pour nous deux, Léonce, oublie ainsi sa bonté à l'égard de sa fille?

Léonce, qui avait presqu'oublié en parlant du sort de sa sœur, la part que M. Pernon leur avait faite dans sa despotique volonté, fut ramené par ces mots à l'objet de sa visite. Il prit la main de Juanna et la serra avec émotion en répondant :

— Oh! oui, c'est un bien grand malheur, Juanna! aussi la joie a quitté pour longtemps notre maison.

— Mes enfants, dit Mme Dusablé s'efforçant d'accomplir son devoir malgré la révolte de ses pensées, mes enfants, il ne faut pas nous hâter de juger ainsi nos parents, quand ils nous ont donné depuis notre enfance tant de preuves de bonté. Ernestine n'aimait pas M. Pernon quand celui-ci la traitait comme une jeune fille à lui indifférente; maintenant qu'il l'a obtenue pour femme, il lui présentera, espérons-le, le côté affectueux de son caractère et saura s'en faire aimer. Sans doute son esprit un peu trop grave l'effarouche. Ce sera d'abord pour elle un gros chagrin; mais plus tard, nous n'en devons plus douter, puisque tout est résolu, elle se consolera et oubliera ses petites rancunes d'enfant contre les conversations sérieuses de son mari.

Elle était loin de penser ce qu'elle disait là. Si elle n'avait pas éprouvé combien la résignation est nécessaire lorsque le mal est sans remède, elle eût au contraire épanché l'indignation de son âme devant ces enfants.

— Voilà, leur eût-elle dit, encore une action infâme, encore une impitoyable exécution. On a mis le genou sur le cœur de cette victime pour le faire cesser de battre. Encore une de mes sœurs qui ne connaîtra pas l'amour, car désormais pour elle, l'amour serait l'adultère.

— Maintenant, dit Juanna sincèrement, j'ai presque honte de notre bonheur à nous deux. Il me semble que tu as surpris dans un moment de largesse toute la bonté de ton père, et que nous avons dérobé la part de cette pauvre amie.

— Ah! dit Léonce, la joie n'est plus sur notre maison. Ma chère Juanna, je ne t'ai pas tout dit.

— Qu'y a-t-il encore, mon Dieu? reprit vivement celle-ci.

Mme Dusablé avait déjà tout deviné. Elle semblait calme, elle recueillait son énergie et ses forces pour soutenir ces deux chers enfants, neufs encore aux déceptions qu'ils éprouvaient.

— Non, je n'ai pas tout dit. Pardonne-moi, Juanna, dit Léonce pouvant à peine s'exprimer, pardonnez-moi, Madame, si ma lettre vous a trompées. Hélas! je l'ai assez expié moi-même. Hier..... mon père a jeté notre doux projet aux lapideurs qui l'ont raillé et lacéré sans pitié.

Juanna retomba sur sa chaise en sanglotant et en se cachant la figure de ses deux mains, comme si dans ce moment elle assistait à cette honteuse lacération.

— Oh!! oh!! oh!! c'est fini..... ô mon Dieu! déjà!...

Mme Dusablé se pencha sur sa Juanna, et, prenant sa jolie tête éplorée dans ses deux mains :

— Allons, ma chérie, Juannetta mia, ma pauvre enfant, ne te laisse pas aller ainsi à ta douleur. Sois donc assez forte pour entendre Léonce jusqu'au bout.

Juanna embrassa sa mère, et, reprenant courage à se voir tant aimée :

— Eh bien! Léonce, dit-elle, dis-nous tout ce qui s'est passé.

Et elle se serra contre Mme Dusablé, pendant que Léonce reprenait d'une voix émue :

— Pendant tout le temps de cette scène si cruelle pour moi, j'avais une frayeur mortelle que mon père ne livrât ton nom à ces grossiers railleurs, car je n'aurais pu m'empêcher d'insulter devant tous les autres celui qui se fût permis de rire en le prononçant.

— Oh! mon cher enfant! interrompit Mme Dusablé, vous vous seriez mépris en interprétant ainsi le motif qui les a portés à rire. Ils riaient de vous voir, vous si jeune, si inexpérimenté, si faible, vouloir prendre ma fille, plus jeune, plus faible et plus isolée que vous encore, sous votre protection. Ah! Léonce, si vous saviez quelle ligue acharnée se forme inévitablement contre ceux qui cherchent le bonheur ailleurs que dans les richesses, vous absoudriez ces messieurs de condamner ainsi l'amour. Vous comprendriez peut-être leur unanimité.

— Leur unanimité! dit Léonce, oh! non, Madame, ils n'ont pas été unanimes. Il s'est trouvé là un noble jeune homme que j'avais à peine vu une ou deux fois chez Adelstan, et auquel j'ai offert ce jour même mon amitié pour toujours. O Juanna! ô Madame! il fallait voir comme il a parlé de la sainte poésie du premier amour!

Ce souvenir avait ranimé Léonce. Il se mit à raconter avec verve et entrain la discussion de la veille, les lazzis de l'avocat, les chaudes répliques de Louis René et les approbations de tous à ses généreuses paroles.

En entendant le récit de Léonce, Mme Dusablé si forte tout à l'heure pour contenir son indignation, ne put s'empêcher de donner de vives marques d'approbation et de sensibilité. Elle avait reconnu que cette chaleureuse manifestation n'était pas le résultat d'une simple effervescence de jeune homme, mais bien d'une conviction raisonnée, profonde et durable.

— Voyez, mes enfants, dit-elle un instant après, ce noble jeune homme qui vous a si bien compris, qui sait toute la pureté, toute la beauté d'un premier amour, il a, lui aussi, reconnu que Léonce était trop jeune pour se former déjà une famille dans notre société, où chacune d'elle forme un groupe à part. Mais prenons patience. Léonce deviendra homme, il acquerra de l'expérience. Si le présent est triste, l'avenir est beau pour vous. Allons, mes chers aimés, consolez-vous, soyez forts. N'êtes-vous pas bien heureux, vous qui n'avez qu'à attendre pour l'être complètement.

L'excellente veuve oubliait ses prévisions intimes pour les consoler ainsi. Peut-être pensait-elle qu'après tout ce qu'elle disait pourrait se trouver vrai. Le temps amène bien des espérances à maturité, ou, s'il les enlève, il apporte à leur place bien des consolations.

Léonce reprenait confiance auprès de ces deux femmes sympathiques à la disposition de son âme. Juanna qui avait l'une de ses mains dans celles de sa mère, l'autre serrée par celles de son bien-aimé, souriait comme s'ils eussent été complètement heureux. Les années d'attente s'effaçaient sous la force de l'espérance, et dans ce moment où ils étaient réunis il leur semblait à tous deux qu'ils auraient le courage de la supporter. La douleur causée par l'odieuse nouvelle disparaissait pour revenir plus intense et plus vive lorsque les fluides affectueux qu'ils échangeaient ne neutraliseraient plus la réflexion.

Enfin Mme Dusablé dit à Léonce :

— Pour bien finir cette journée si follement commencée, vous dînerez avec nous, Léonce, et nous vous reconduirons ensuite en nous promenant.

Ce jour fut donc encore un jour de contentement. On causa gaiement, familièrement. On rit même de bon cœur, dernier rayon de lumière avant l'obscurité. C'étaient peut-être les dernières joies sans trouble que les gracieux amants goûtaient ainsi.

Quand vint pour Léonce le moment de s'éloigner, Juanna et sa mère le conduisirent jusqu'à la route en tournant la ville, pour ne pas être abordés par les importuns. Cependant, malgré cette précaution, Mme Dusablé vit avec étonnement Léonce se précipiter à la rencontre d'un jeune homme en costume de chasse, et, après l'avoir embrassé cordialement, le leur présenter d'un air radieux.

— Le voilà! s'écria-t-il avec enthousiasme. Voilà Louis René, celui qui nous a si noblement défendus et consolés.

Le pauvre jeune homme pris ainsi au dépourvu et loué ainsi sans façon devant des dames qu'il ne connaissait pas, était confus et embarrassé. Mais Juanna lui adressa un sourire de reconnaissance, si gracieux, et si franc; Mme Dusablé lui témoigna son admiration en termes si simples et si obligeants, qu'avant d'avoir rejoint la route où tous deux prirent congé des deux charmantes femmes, cette familiarité instantanée si naturelle aux âmes d'élite s'était déjà établie entre elles et lui.

— Je vous comprends, Léonce, dit Louis René quand ils furent seuls, je comprends votre amour et votre foi dans sa durée.

— Oh! oui, répondit Léonce radieux; elle est belle, elle est bonne! N'est-ce pas que c'est bien là une nature choisie, un corps, une âme d'élite?

— C'est vrai, dit chaleureusement Louis; puissé-je, moi aussi, rencontrer une pareille compagne, je sentirais comme vous le besoin irrésistible de mettre à l'instant même mon trésor à l'abri.

On pense quel fut le sujet de la conversation des deux jeunes gens jusqu'au chemin de traverse qui devait les séparer. Le nouvel ami de Léonce trouva encore avec lui de ces cordiales paroles qui font tant de bien à ceux qui les entendent, de ces plans de foi et d'amour de tous, de ces phrases profondes, sans emphase, portant dans leur simplicité une empreinte large et unitaire. Il laissa *mellifluer* de ses lèvres ces onctueuses sympathies des vrais disciples du Christ pour les opprimés et les faibles, pour les femmes surtout, les plus faibles et les plus opprimées. Et tout cela entrait doucement au cœur de Léonce, suave et consolant, sans qu'il vît dans Louis le motif qui le faisait parler ainsi.

Louis René en revoyant au bras de son ami la belle jeune fille qu'ils avaient tant admirée il y avait un mois, Adelstan et lui, en apprenant que pauvre, presque orpheline et presque étrangère comme on la lui avait montrée, c'était elle-même cependant qui aimait si passionnément Léonce, il comprit la cruauté de M. Lachaumelle, et vit dans ce jeune homme si joyeux et si fier de son choix un infortuné auquel il fallait apporter d'avance la force et les consolations.

Le chemin de traverse s'étant présenté sur le bord de la route, les deux amis se séparèrent après un serrement de main, enthousiaste du côté de Léonce, affectueux et compatissant du côté de Louis. Le premier s'en alla en fredonnant une des romances que chantait autrefois sa Juanna : il se sentait plein d'énergie et de gaieté; le second regagna tranquillement la demeure de son père, plus triste qu'avant cette rencontre, et songeant avec des alternatives d'amertume et d'espérance aux souffrances des femmes, aux étranges parts d'amour que leur a faites la civilisation.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain*).

que tous les arguments de lord John Russell ; le docteur Bowring allait prendre la parole à son tour, lorsque la chambre, en se comptant, n'a pu constater que la présence de 51 membres. Le combat a donc fini, en quelque sorte, faute de combattants. Il y a tout lieu de croire, cependant, que c'est là un ajournement forcé plutôt qu'une fin de discussion.

Dans la séance de la chambre des lords d'Angleterre du 15 juin, lord Stanley a fait une motion ainsi conçue :

« Les papiers présentés aux deux chambres du parlement, par ordre de la reine, ne justifient pas la récente intervention de l'Angleterre par la force des armes dans les affaires intérieures du Portugal. » Cette motion, combattue par le marquis de Lansdowne et le duc de Wellington, a été rejetée à la majorité de 66 voix contre 40.

— Les ministres belges ont offert leurs démissions. Le roi n'a pas encore statué.

— On annonce que des négociations vont avoir lieu, pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France et la Grèce ; déjà des conférences avaient été ouvertes autrefois dans ce but à Paris, mais elles avaient été interrompues lors du départ de M. Coletti pour la Grèce. Ces négociations seront suivies directement à Athènes.

— On écrit de Jérusalem, 15 avril : L'affaire des derniers troubles qui ont eu lieu dans cette ville est enfin terminée. La Porte a ordonné la punition des coupables et remplacé le gouverneur. Mais, depuis ce moment, le consul de France a perdu la confiance du patriarche et des couvents, qui dominent le pays et qui ont toujours regardé la France comme leur unique espoir ; leurs chefs ont écrit directement à M. de Bourqueney, à Constantinople. On assure que notre ambassadeur a compris la position et qu'il a demandé le changement de M. Hélenis-Jorell. Ce dernier va, dit-on, partir prochainement pour la France. (*Semaine*.)

UN PHÉNOMÈNE ÉLECTRIQUE, qui s'est produit dernièrement sur le télégraphe établi parallèlement à la voie du chemin de fer atmosphérique de Saint-Germain, est ainsi rapporté dans une lettre adressée par M. Breguet à M. Arago :

« Mercredi, à cinq heures du soir, pendant une forte pluie, la sonnerie du télégraphe électrique, établi dans une petite cabane, à l'une des extrémités du chemin atmosphérique de Saint-Germain, se mit à carillonner. L'employé crut qu'on allait lui transmettre une dépêche. Quelques lettres lui étaient déjà parvenues ; mais comme elles ne formaient aucun sens, il se préparait à dire : « Je ne comprends pas, » lorsqu'une détonation, semblable à celle d'un fort coup de pistolet, se fit entendre ; une vive lumière se montra au même moment le long des conducteurs fixés aux parois de la cabane. Ces conducteurs, d'un diamètre, de deux dixièmes à cinq dixièmes de millimètre, tombèrent en morceaux tellement chauds, qu'ils laissèrent des traces de brûlure manifestes sur les tables en bois qui les reçurent. On voyait même, aux extrémités de plusieurs de ces fragments, des marques non-équivoques de fusion. Les fils de divers électro-aimants des appareils télégraphiques renfermés dans la cabane, furent rompus ; l'employé reçut une forte secousse dans tout le corps.

» La cabane du Vésinet, où le tonnerre produisit tous ces effets, est en communication avec l'établissement télégraphique de Paris par des fils portés sur des poteaux ; à Paris, rien ne fut brisé ; il n'y eut aucun phénomène digne d'être noté, si ce n'est le départ de plusieurs sonneries. Mais à deux cents mètres du Vésinet, un des poteaux sur lesquels le fil conducteur reposait, portait, depuis le haut jusqu'en bas, et sur le côté qui faisait face à la voie de fer, des traces évidentes du passage de la foudre : le sommet était tout fendu, il s'en était détaché des éclats.

» Les fils qui, partant de la cabane du Vésinet se dirigent sur Paris, sont au nombre de trois. Ils s'élèvent brusquement à la hauteur de 6 à 7 mètres, en formant chacun un angle droit. Aux sommets de ces angles, on vit trois aigrettes persister pendant plusieurs secondes après l'explosion.

» A quelques mètres de l'extrémité du chemin de fer atmosphérique, se trouve ce que l'on nomme une aiguille. Un employé que son service appelait, au moment de l'explosion, à tenir la manivelle qui sert à faire mouvoir l'aiguille, reçut, dans tout le corps, une commotion très violente. Les ouvriers dont il était entouré éprouvèrent aussi de vives secousses.

» Suivant moi, l'explosion partit du chemin de fer. A raison de la quantité énorme de métal dont il est formé et de l'étendue de sa surface, il se peut que le chemin, au moment d'un orage, soit le siége d'une tension électrique très intense, et que le fluide aille se décharger sur les fils du télégraphe, car ils ne sont éloignés des rails, des tuyaux, des aiguilles, que de 3 à 4 mètres.

» Pour prévenir la ruine des appareils, et surtout pour mettre les employés des télégraphes à l'abri des explosions foudroyantes et mortelles, je crois qu'il serait convenable d'arrêter les fils conducteurs en fer de 3 à 4 millimètres de diamètre, à 5 à 6 mètres des cabanes ; l'union de ces gros fils et des appareils s'opérerait au moyen de fils également métalliques, mais très fins. Alors il n'arriverait jamais aux postes télégraphiques que la quantité d'électricité que pourrait transmettre le fil fin, le fil à très petites sections. En cas de décharge, ce fil se fondrait, se romprait, non plus en dedans, mais en dehors des cabanes occupées par les employés. »

COMMENT LES VILLES CIVILISÉES FINISSENT. — Dans son admirable ouvrage, si mal jugé, si mal compris « *le Rhin*, » Victor Hugo fait une charmante élégie à propos de Worms, l'ancienne cité impériale ; il montre l'herbe envahissant les rues, les mousses et les lierres couvrant les vieux édifices de leur vert linceul, les plantes des ruines poussant leurs racines à travers les interstices des pierres, démolissant lentement et sans bruit les remparts et les tours. Les rues deviennent des chemins, puis des sentiers, puis rien. La ville devient village ; le mouvement, la vie, se retirent des extrémités et se rapprochent d'un centre qui va chaque jour se rétrécissant. Le commerce a pris une autre route ; tout le bruit d'autrefois s'est éteint, et la cité impériale ne voit plus, de loin en loin, que quelque touriste ennuyé, quelque enthousiaste ami des arts, qui viennent contempler les monuments qui seuls témoignent encore de sa puissance et de sa prospérité passée.

L'histoire de Worms, c'est l'histoire de Bruges. Jetez un regard sur le plan de la ville flamande au seizième siècle, suivez de l'œil la vaste enceinte de ces murailles, ces rues immenses bordées d'édifices splendides ; nombrez et mesurez ces tours gigantesques, ces flèches hardies ; parcourez les savants méandres des canaux qui la sillonnent ; les navires de toutes les nations s'y pressent, s'y confondent, et apportent à ces marchands flamands, assez riches pour prêter à des empereurs, le tribut du commerce du monde entier.

Après ce retour rapide vers la Bruges d'autrefois, regardez autour de vous et comparez ! Que sont devenues toutes les merveilles de la

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 17 juin.*

L'assemblée est extrêmement nombreuse.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion de la demande en autorisation de poursuivre un membre de la Chambre par suite d'un message de la Chambre des pairs.

M. DE GIRARDIN. Je demande à dire un mot de ma place. Messieurs, l'article qui a paru dans la *Presse* et qui a eu un retentissement auquel nous ne pouvions nous attendre, soulève une question de principe, de fait et de personne.

Je considère comme un devoir de déclarer que je ne prononcerai pas ici une parole, une seule parole qui tendrait à me mettre à couvert derrière un principe. Je laisserai donc les deux opinions se débattre ici, ensuite je prendrai la parole pour examiner avec vous la question de fait, et j'espère qu'il ne restera pas dans votre esprit un doute, un seul doute sur mes intentions ; vous saurez que je n'ai point voulu ne pas assumer devant la Chambre des pairs les suites d'une offense, et devant la Chambre des députés la honte d'une calomnie. (Sensation.)

M. BILLAULT. Messieurs, il y a une question qui domine tout ce qui se trouve dans ce débat, c'est la question politique. Je ne comprendrais pas que la question de droit prévalût sur celle-là ; c'est donc un débat politique qui s'engage devant vous. Je commencerai par m'étonner, comme le faisait M. Dupin en 1835, qu'il existât entre les deux Chambres une différence telle, que l'une pût traduire l'autre à sa barre, dans l'un de ses membres, et que l'autre fût privée du même privilége. J'appellerai un autre souvenir à l'appui de cette question d'inégalité entre les Chambres : certes, quand la Chambre des députés réformait, en 1830, avec la charte, la Chambre des pairs elle-même, elle fut bien mal inspirée de laisser subsister cette différence et ce singulier privilége dont on réclame aujourd'hui l'usage. (Mouvement.)

Messieurs, je passe au fait, et j'examine les termes du rapport.

M. le rapporteur, dans le frontispice de son travail, a bien voulu reconnaître que nous avions du moins le droit et le pouvoir de refuser l'autorisation de la poursuite ; mais la commission, après avoir reconnu que l'autorisation peut être refusée, s'arrête bien vite, elle vient prescrire à votre droit d'examen je ne sais quelles limites qui tendent à le faire disparaître.

Messieurs, les limites sont sans valeur, et je vous prouverai qu'elles ne peuvent avoir aucune autorité en présence des précédents.

Votre commission n'admet le refus d'autorisation que dans un cas, c'est dans le cas où la poursuite reposerait sur un esprit de mauvais vouloir, dans le cas où des représailles fâcheuses motiveraient seules ces poursuites, ou dans le cas où il y aurait conflit entre les deux Chambres.

Mais est-ce qu'il n'y a que ce seul cas où vous devez faire usage de vos prérogatives ? (Mouvements divers.)

Si cette poursuite n'était qu'un prétexte, est-ce que vous ne devriez pas refuser l'autorisation ?

Messieurs, avant d'autoriser les poursuites, songez que votre droit est absolu, que vous avez la faculté complète d'examiner le fait à tous ses points de vue ; et, s'il vous apparaît que le fait n'est pas répréhensible, qu'avez-vous à faire ? Chacun de vous le comprend et le dit : vous ne devez pas autoriser les poursuites.

Vous le devez d'autant plus que la Chambre des pairs n'est pas placée dans une sphère d'impartialité qui convient à des juges ; c'est qu'elle est juge dans sa propre cause.

Je soutiens que, dans l'article dont il s'agit, il n'y a pas d'offense à la Chambre des pairs ; et le plus simple examen de cet article suffit pour le démontrer. Voici ce qu'il dit :

« Un faible journal... à qui on a suscité une concurrence, qui a reçu pendant quinze mois un prix de 1 100 000 fr., sans y comprendre les tarifs des priviléges de théâtre, qui se vendaient 100 000 fr., des promesses de pairie qui se vendaient 80 000 fr., des titres de noblesse, des croix d'honneur, des audiences et même des sourires de ministre. » (Longue et bruyante agitation. — Interruption prolongée.)

Vous le voyez, messieurs, reprend M. Billault, ce fait est celui-ci : Un journal ministériel a vendu des priviléges de théâtre, des promesses de pairie, des croix d'honneur, etc. Pour qu'il n'y ait pas de doute à cet égard, la *Presse*, dans son numéro du 20 mai, expliquait sa pensée ; elle disait que cette vente de priviléges de théâtres, de promesses de pairie, était une subvention de guerre accordée au journal l'*Epoque*, destinée à déguiser les subsides donnés par les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères ; que c'était là une monnaie courante qui tenait lieu de subvention.

Ainsi, vous le voyez, la question est nettement posée : l'article du 20 mai expliquait l'article du 12 mai ; ce n'est donc pas contre la Chambre des pairs, mais contre le ministère que l'attaque était portée.

Supposez le fait vrai, est-ce que ce n'est pas rendre hommage à tous les pouvoirs publics que de signaler tout ce qui peut porter atteinte à leur considération ?

Nous devons, Messieurs, tenir tous à avoir le front haut devant le pays. Eh bien ! si un homme avait acheté le suffrage de ses concitoyens pour entrer dans cette enceinte, est-ce que nous ne le repousserions pas honteusement de nos bancs ? Nous en avons eu dernièrement un grand exemple dans un mémorable procès, et nous avons expulsé de cette enceinte un homme que la justice avait flétri. (Adhésion sur tous les bancs.)

Eh quoi ! la souveraineté électorale, qui nous envoie ici, a pu être soupçonnée, accusée, inculpée, et nous ne nous sommes pas trouvés offensés, nous, et le ministère, qui recrute la Chambre des pairs, ne peut être mis en cause sans que cette même Chambre se sente blessée ! On a pu nous dire à nous : Vous avez parmi vous un homme qui est arrivé en trafiquant des suffrages ; on a pu le dire sans que nous nous révoltions contre ces paroles, et la Chambre des pairs montre la susceptibilité que vous savez parce qu'on lui dit : Il y a des ministres qui ont laissé vendre la promesse d'un fauteuil parmi vous ! Je ne comprends pas cette susceptibilité, je le répète ; elle m'étonne d'autant plus qu'il y a eu, depuis, la déclaration positive qu'on n'a pas voulu offenser la Chambre des pairs, qu'on a précisé le fait : « La promesse a été faite, mais l'argent n'a pas été versé. » Messieurs, il n'y a rien qu'un débat, un débat pur et simple entre le ministre et son accusateur. (Oui, oui.) Et s'il est vrai que le ministère ait trafiqué des choses les plus simples, s'il est vrai qu'il ait vendu la croix d'honneur, qu'il ait vendu des promesses de pairie, si cela est vrai, un acte d'accusation contre le ministère doit être déposé sur le bureau. (Oui, oui, c'est cela !)

Enfin, je le dis sans hésitation : il y a ici un ministre coupable ou un calomniateur. (Approbation générale. — Agitation prolongée.) Je suis bien sûr que la loyauté de la chambre accepterait la question ainsi posée. Elle ne peut pas l'être autrement. (Agitation extrême.) Mais devant la Chambre des pairs il ne trouvera pas devant lui ceux qu'il accuse ; il se trouvera sans contradicteurs, il ne pourra même pas faire usage des preuves qu'il apportera ; s'il veut les produire, on lui criera : Mais prenez garde ; si l'imputation offense, la preuve offensera encore plus. (C'est vrai ! — Sensation.)

Il n'y a pas là de débat contradictoire, et vous savez, par expérience, comment les choses se passent. L'homme appelé à la barre est introduit ; on l'écoute, et on ne lui fait pas une seule question. Il n'y a pas d'interpellation, pas d'explication. On le juge. Je dis qu'il n'y a pas de plus mauvaise voie pour arriver à la vérité. (Très bien ! très bien ! — Rumeurs. — Interruption.) J'entends un jurisconsulte, tenant au cabinet, dire qu'il peut y avoir des témoins, une enquête. Cela n'est pas. Je l'accorde. Ce qui manque au débat, à la solution du procès, c'est le ministère lui-même. (Voix nombreuses : Oui ! oui ! C'est cela.)

Est-ce que vous croyez que le ministère peut être étranger à ce débat ? Si c'est à sa connaissance que les faits se sont passés, il faut qu'il soit entendu et jugé. (Mouvement. — Agitation.) Si c'est à son insu, il faut que le fait s'éclaircisse, et que l'on purge une situation souillée. (Mouvement prolongé.)

Après quelques autres considérations, M. Billaut termine en disant : Messieurs, songez-y, le mal est très grand, la situation est déplorable. (Oui, oui. — Exclamations contraires au centre.) L'Europe, le monde entier se demande ce qu'est devenue la France, si fière jadis de ses sentiments généreux. (Brouhaha au centre.) Vous le niez ? Mais regardez donc autour de vous ; mais interrogez-vous vous-mêmes ; il n'y a pas de jour où vous ne gémissiez en précipiter le dénouement. On a dit qu'il y avait dans l'article qui a motivé la demande en autorisation de poursuite deux questions.

La première question, et je dirai qu'en réalité il n'y a que celle-là, c'est de savoir s'il y a dans l'article une offense à la Chambre des pairs. Eh bien ! non ! je l'ai dit dans mon bureau, je l'ai dit au sein de la commission ; je le déclare de nouveau à la tribune, sans m'imposer le moindre sacrifice. J'ai constamment défendu la Chambre des pairs. Seul dans toute la presse, je l'ai défendue. Je n'ai donc pas eu l'intention de l'offenser, je ne l'ai point offensée. Il est impossible d'admettre l'offense là où il n'y a pas eu intention d'offenser. (Murmures en divers sens.)

Ce n'est pas moi qui, depuis quinze ans, ai défendu la charte, les institutions, la dynastie, qui voudrais avoir offensé la Chambre des pairs ; et quand je le déclare, ma parole n'aurait pas la même créance auprès de vous que celle de M. de Cormenin ! J'avoue, Messieurs, que j'aurais le droit de m'en indigner ; et si aujourd'hui on porte la question sur un autre terrain, c'est qu'on ne peut pas la défendre sur le terrain où elle doit être placée. (Adhésion marquée.)

M. PLOUGOULM prononce un discours peu réussi en faveur des poursuites.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

Pendant ce temps, des groupes nombreux se forment dans diverses parties de la salle, et des conversations animées s'établissent de toutes parts ; on voit les ministres et leurs adhérents, et principalement MM. Guizot et Hébert, allant d'un groupe à l'autre, discuter avec chaleur, et paraître vouloir ramener à leurs convictions les principaux membres de l'opposition, qui, de leur côté, semblent réfuter avec force les arguments ministériels.

M. ODILON BARROT, après avoir établi qu'il n'y a pas et ne peut y avoir d'offense contre la pairie dans l'article incriminé, se prononce contre l'autorisation.

M. DE GIRARDIN. L'auteur de l'article de la *Presse* du 12 mai était loin de s'attendre à l'éclat qu'il a produit ; cet article contient plusieurs imputations : je vais prendre celle dont il est parlé en premier ordre.. Je crois qu'il est parlé d'abord d'un privilége de théâtre.

La portion la plus importante de cette partie du discours de M. de Girardin est la lettre suivante, écrite par M. Thibaudeau, associé de M. Adam, dans cette affaire.

Voici ce que M. Thibaudeau écrit :

« Au moment où MM. Adam et Thibaudeau étaient en instances pour obtenir le troisième théâtre lyrique, M. Adam reçut la visite d'un personnage mystérieux qui lui dit que M. Duchâtel, ne pouvant plus donner d'argent à l'*Epoque*, on obtiendrait ce privilége pour 100 000 fr. Le lendemain M. Adam alla conter cette visite à M. Thibaudeau, qui répondit : Puisqu'il n'y a que ce moyen de l'emporter sur notre rival, M. d'Arlincourt, il faut bien passer par là... » Le billet fut donc souscrit par M. Thibaudeau, des mains de qui j'ai reçu cette déclaration, ajoute M. de Girardin. (Sensation.)

M. Adam, le lendemain, se rendit avec M. Solar chez un notaire dans l'étude duquel ce billet fut déposé. Depuis ce moment le ministre se trouva merveilleusement disposé en faveur des rivaux de M. d'Arlincourt, et quelques jours après, M. de Cassagnac fut abordé dans le jardin du ministère par M. Duchâtel, qui lui dit : Voici un poulet qui vaut 100 000 fr. ; demandez-les à MM. Adam et Thibaudeau, c'est leur privilége.

Je dois exprimer de nouveau mon profond regret ; mais ce n'est pas moi qui ai suscité le débat ; je le déplore, mais je prouverai que je ne le crains pas.

On a parlé de subvention à la presse : le ministre de l'intérieur l'a niée au sein de plusieurs commissions, et à cette tribune même. Eh bien ! pour seule réponse, je demanderai à lire quelques lignes d'un compte-rendu par la *Gazette des Tribunaux*, d'un procès jugé en 1846 par la cour royale de Paris, pour établir le degré de confiance que la Chambre devra accorder aux paroles de M. le ministre et aux miennes. Dans ce procès, il s'agissait d'une contestation relative au paiement des frais d'impression du journal l'*Epoque*.

Voici comment s'exprime la *Gazette des Tribunaux* :

« M. LE PREMIER PRÉSIDENT. Il y a dans le mémoire soumis par les parties un fait sur lequel la cour a besoin d'explications : on y lit que c'est » un membre du parti conservateur qui payait 5 000 fr. par mois pour l'im» pression du journal.

» Me PAILLARD DE VILLENEUVE, avocat. Ce fait est vrai : c'était quel» quefois plus, quelquefois moins de 5 000 fr. par mois.

» M. LE PREMIER PRÉSIDENT. Mais qui donc payait ? Il faut que la cour » et le pays le sachent.

» Me PAILLARD DE VILLENEUVE. Tout ce que je sais, c'est que les paie» ments se faisaient régulièrement.

» M. LE PREMIER PRÉSIDENT. Mais il est donc bien riche, ce conservateur ?

» Me PAILLARD DE VILLENEUVE. Il est très riche, à ce qu'il paraît ; et, » comme on le savait, il paraît que cela suffisait à l'imprimeur. » (Agitation prolongée.)

Voilà, Messieurs, continue M. de Girardin, le second fait relatif aux subventions accordées à l'*Epoque*. (Mouvement.)

A ce sujet M. de Girardin cite un article de la *Mode*.

On a vendu des projets de loi. (Exclamations au centre.) Oui, et si une enquête a lieu je serai à même de le prouver. (Très bien ! très bien !) On a vendu un projet de loi relatif au relais, ou du moins on a proposé de le vendre. (Marques générales d'attention.)

On a dit à une réunion de maîtres de postes :

« Si vous voulez, nous vous ferons avoir une audience de deux ministres, de l'intérieur et des finances. Ils vous montreront le projet ; il sera présenté et voté. » (Mouvement prolongé.) On a fait plus, on a ajouté : « Vous ne donnerez rien d'avance, vous ne paierez qu'une somme de 1 200 000 fr. après. » (Mouvement.)

Il s'agissait d'intérêts très graves ; la Chambre le sait, puisqu'il y a peu de temps elle a décidé la question. La somme de 1 200 mille francs pouvait ne pas paraître trop considérable pour le prix d'un pareil projet... Mais les maîtres de poste ont rejeté la proposition qui leur était faite. Ils ne l'ont pas acceptée, par des motifs sur lesquels je ne veux pas insister. La Chambre est impatiente ! (A gauche : Non ! non ! parlez !)

Je fais grâce à la Chambre des sourires des ministres. (Rires et mouvements divers.)

J'arrive au fait à raison duquel la demande en autorisation de poursuites a été dirigée contre moi. Je veux parler des promesses de pairie... (Ah ! ah ! — Chuchotements. — Rumeurs prolongées. Silence ! silence ! écoutez !)

J'ai articulé dans l'article de la *Presse*, car je suis l'auteur de l'article et je le reconnais, j'ai articulé qu'une promesse de pairie avait été faite. (Bruit. — Silence ! silence !) J'ai articulé qu'une promesse de pairie avait été faite. (Chut ! chut !) Je comprends toute la difficulté de cette situation. Quand on nie et que j'affirme, vous me direz : Produisez les preuves, citez les noms. (Oui, oui.) Je réponds : Si j'ai avancé le fait, c'est que j'en étais certain, très certain..., et que je pouvais faire à la tribune un appel à M. le ministre des affaires étrangères, un appel à M. le ministre de l'intérieur, car j'en ai parlé deux fois à M. le ministre des affaires étrangères, et une fois à M. le ministre de l'intérieur depuis son retour, et M. le ministre de l'intérieur m'a dit : « Cela a été fait pendant mon absence, je l'ai blâmé à mon retour. C'est M. Guizot qui l'a fait... » (Vive sensation. — Exclamations sur tous les bancs. — Des interpellations se croisent sur tous les bancs. — M. Guizot et M. Duchâtel font des signes de dénégation.)

M. DUCHATEL. Cela n'est pas...

M. DE GIRARDIN. J'ai prévu le démenti, j'ai prévu la situation délicate dans laquelle se trouverait la Chambre quand elle aurait à prononcer entre la dénégation de M. le ministre et mon affirmation ; vous avez pu apprécier tout à l'heure, par les divers documents que j'ai mis sous vos yeux, la valeur de certaines dénégations ministérielles...

Voici un fait qui doit détruire devant l'esprit de la Chambre toute espèce d'incertitude sur la valeur qu'elle doit attacher à ma parole. Je citerai ce fait pour deux motifs : le premier, c'est que je suis autorisé à le produire à la tribune avec toute l'autorité de la personne qu'il concerne ; le second, parce que c'est un fait matériel ; en présence de ce fait, aucune dénégation ne sera possible. (Chut ! chut ! — Ecoutez ! écoutez !)

Ce fait, Messieurs, est relatif à une promesse de pairie. On ne dira pas que je ne suis pas dans la question ; je suis dans la question. Il s'agit d'une promesse de pairie qui avait été faite et qui a été sur le point de s'accomplir, lorsqu'est venu un incident dont il a été rendu compte dans la lettre

m'avait nullement parlé dans notre dernier entretien : il résulte pour moi l'obligation de m'en expliquer immédiatement avec lui. (Chut! chut!) Cette explication eut lieu le lendemain, et j'ai appris avec surprise que M. Guizot n'avait pas craint de regarder ma nomination comme une faveur qu'il accordait à l'influence qu'il m'attribuait dans la direction du journal la *Presse*. C'est-à-dire que j'allais être élevé à la pairie à des conditions aussi offensantes pour la pairie que pour moi. »

Cette lettre est ainsi signée :

» Comte ALEXANDRE DE GIRARDIN. »

(Sensation. Chuchotements divers.)

La condition, mise cette fois à la pairie, n'est elle pas semblable à celle dont a parlé la *Presse*, à moins qu'on ne me dise cette fois que là il n'était pas question d'argent? Eh bien! je demanderai à cette majorité qui voulait tout à l'heure que la lumière se fît, si la lumière n'est pas faite. (Mouvement prolongé. — Longue agitation.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je suis très heureux d'avoir fait appel au réglement, puisqu'un pareil débat a eu lieu en face de mon pays.

Je vais prendre tous les faits qui ont été produits les uns après les autres, et vous verrez quel crédit il faut accorder aux preuves qui ont été administrées par le préopinant.

M. de Girardin a produit l'attestation d'un M. Thibeaudeau, qu'il ne faut pas confondre avec l'homme d'affaires très capable. Mais que prouve cette attestation? Elle ne prouve rien, et elle prouve d'autant moins, que le ministère avait déjà été menacé de la publicité de ce document, publicité qu'il n'a pas redoutée.

Quant à la conversation tenue dans le jardin du ministère de l'intérieur, je n'ai jamais pensé que le privilège du troisième théâtre lyrique pût valoir 100 000 fr.; et d'ailleurs, je nie formellement que cette conversation ait jamais été tenue.

Quant aux frais d'impression du journal l'*Epoque*, qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'ils aient été payés par un conservateur qui partageait les convictions de ce journal?

Je dirai que, quant au fait raconté par le journal la *Mode*, je ne sache pas que les articles de ce journal puissent passer pour articles de foi et servir de base à une accusation contre le ministère.

L'honorable M. de Girardin a également parlé du projet de loi relatif aux maîtres de poste; l'allégation de l'offre de vente de ce projet tombe d'elle-même; car il est certain que ce projet ne pouvait être présenté sans être sérieusement discuté par la Chambre. Les intérêts des maîtres de poste se trouvent gravement compromis par l'établissement des chemins de fer, et il était naturel de penser qu'en présence de ces intérêts opposés, la Chambre n'eût pas adopté une mesure qui eût pu favoriser les intérêts des maîtres de poste au détriment des intérêts des chemins de fer.

Nous arrivons maintenant à la grande question, celle des promesses de pairie.

Au fond, qu'a-t-on prouvé? Quel commencement de preuve a-t-on apporté? Je ne vois, sur le premier fait, qu'une allégation, mais rien de plus. Ce n'est pas justifier un article, c'est rester sur le même terrain; c'est reproduire, avec un peu plus d'assurance, ce qu'a dit le journal, ce n'est pas le corrober. (Approbation au centre.—Murmures à gauche.)

Quant à l'autre fait, mon honorable ami, M. le ministre des affaires étrangères, l'expliquera.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je n'ai que peu d'explications à ajouter aux paroles de mon honorable ami M. le ministre de l'intérieur. Il est très vrai que M. de Girardin depuis bien longtemps, et sous des ministères qui ont précédé le nôtre, sollicité la pairie pour... monsieur son père (rumeurs prolongées). Voici une lettre adressée par lui, en 1838, à un personnage de sa connaissance qui l'avait aidé dans la réalisation de ce désir.

Je citerai cette lettre avec les réticences que demandent les égards que l'on doit aux noms propres, égards que M. de Girardin a conservés ici. (Rires ironiques au centre) :

« Obligé de retourner incessamment à Paris, je voudrais savoir avant mon départ de Bourganeuf où en est l'affaire de mon père; je voudrais savoir ce que le ministère est décidé à faire en faveur de M. le comte Alexandre de Girardin.

» Mes résolutions ultérieures sont soumises à l'éventualité de la pairie de M. de Girardin. C'est avec peine que je me suis décidé à abandonner la direction de la *Presse* en ce moment. On a pensé que vous seriez plus utile que moi; je me suis soumis... Je vois avec peine que la *Presse* ait attaqué des hommes et des choses sur lesquels j'aurais voulu... » (Assez! assez! M. Guizot interrompt sa lecture et met la lettre dans sa poche.)

Voici, Messieurs, ajoute M. le ministre des affaires étrangères, ce que je me contente de répondre. M. de Girardin, qui avait adressé à nos prédécesseurs les sollicitations que j'ai dites, les a renouvelées auprès de nous. Je lui ai répondu en lui exposant les difficultés qu'il y aurait à accorder sa demande. Je n'ai pris aucun engagement envers lui, et mes promesses n'ont point été aussi loin que celles de mes prédécesseurs. (Très bien! au centre.)

» Ordonne que la présente ... pairs par un message. »

Les centres et une partie de la droite se lèvent en masse pour l'adoption de cette proposition. Le reste de la chambre se lève contre; la proposition est adoptée.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, à deux heures, séance publique. Discussion du projet de loi sur les céréales.

Opérations chirurgicales pratiquées pendant le sommeil magnétique.

Les journaux de Cherbourg nous apportent le récit de trois nouvelles opérations chirurgicales pratiquées avec le plus grand succès pendant le sommeil magnétique. Ces opérations ont été faites en présence de soixante-sept personnes, membres de l'administration, médecins, ingénieurs, avocats, professeurs, officiers de l'armée de terre et de mer, magistrats, etc., qui ont signé le procès-verbal constatant l'opération.

Nous reproduisons le récit contenu dans ces journaux.

« Trois opérations fort intéressantes ont été pratiquées à Cherbourg, vendredi dernier 5 juin, avec un succès complet par M. le docteur Loysel, assisté de M. le docteur Fleury, aide-major au 62e régiment de ligne, qui lui a prêté le concours obligeant de ses talents et de son expérience. Trois personnes, un homme et deux femmes, mises dans l'état de sommeil magnétique, en quelques minutes, par M. L. Durand et M. Loysel, en présence d'un grand nombre de témoins, ont démontré de nouveau, de la manière la plus évidente, qu'on peut, à l'aide de ce moyen, anéantir toute sensibilité dans les organes et éteindre entièrement la douleur. Cet étrange phénomène a produit sur l'assemblée une impression difficile à décrire. Le calme remarquable et l'étonnement des patients qui, à leur réveil, aussi subit que l'avait été l'invasion du sommeil, sont tout surpris de voir terminée une opération si douloureuse; qui n'ont rien senti, rien perçu et sont restés inertes et immobiles, pendant que l'opérateur enfonçait vivement le bistouri dans les chairs, en disséquait les énormes lambeaux et pratiquait la ligature des artères : voilà certes un fait bien extraordinaire, et qui mérite de fixer de plus en plus l'attention des physiologistes!

» De ces trois opérations qui, du reste, présentaient le même caractère, la dernière était la plus importante par la profondeur et l'étendue de la plaie, et avait pour objet l'extirpation d'une masse très volumineuse de glandes et de ganglions situés dans la partie latérale et postérieure du cou. Elle a été pratiquée sur Mlle Caroline Lemire, âgée de vingt-six ans, née au Vrétot, arrondissement de Valognes.

» Ces nouvelles opérations chirurgicales sont la dixième, la onzième et la douzième qui ont été faites à Cherbourg, à l'aide du magnétisme depuis le mois d'octobre 1845.

» Le 10 juin, les plaies résultant des trois opérations étaient entièrement cicatrisées, et les opérés se portaient très bien. »

Marchés.

HALLE DE PARIS, 15 juin. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 142 q. 10 k. —Ventes, 1 883 q. 79 k. — Restant, 14 539 q. 43 k. — Cours moyen du jour, 67-79. — Cours-taxe de quinzaine, 66-90. — Ventes en disponibles : Gruaux, 20 q. »» k. 78-35 à 79-60 — 1re marque, 246 q. »» k. 68-15 à 71-35. — 2e marque, 235 q. »» k. 65-20 à 67-50. — 3e marque, 4 q. »» k. »»-»» à 58-60. — 4e marque, 3 q. »» k. 54-15 à 56-70. — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 40 q. »» k. — Ventes à livrer, 504 q. »» k. 65-65 à 70-10. — Cuisson, 235 q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 81 q. »» k. 64-30 à 71-35.

Marché de Sceaux, 14 juin. — Bœufs : amenés, 1288; vendus, 1204; poids moyen, 335; 1re q., 1,30; 2e, 1,20; 3e, 1,10. — Vaches : amenées, 303; vendues, 285; poids moyen, 224; 1re, 1,18; 2e, 1,08; 3e, 0,88. — Veaux : amenés, 715; vendus, 715; poids moyen, 51; 1re, 1,66; 2e, 1,44; 3e, 1,20. — Moutons : amenés, 11103; vendus, 8267; poids moyen, 20; 1re, 1,66; 2e, 1,46; 3e, 1,26.

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible et courant du mois, 94-50; juillet et août, 95; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 80; lin, 90; cameline, 90; chanvre, »».

5 p. 0/0......	»» »/»	»» »/»	35 »/»	»» » »	Orl.-Vierz.	615 »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au C. du cours	»	»/»	ROM.	Det C.	100 1/8	C. du Nord	585 25
Récep. Rotsch.	»	102 50	BELG. 2 1/2......	»	»» » »	Famp-Has.	»»» »»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	96 5/8	Diep.-Féc.	315 »»
— — pass.	»	4 3/8	de 1840......	»	99 7/8	Boul. à Am.	411 25
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	de 1842......	»	100 »/»	Orl.-Bord.	507 50
Dette intérieure	»	30 1/8	— Banque......	»	»»» »»	Mont. à Tr.	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— d° Em. 1841.	»	»»»» »»	Paris-Lyon	443 »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIEMONT..........	»	»»»» »»	Bord-Teste	85 »»
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE.........	»	»»» »»	Zinc V. M.	»»»» »»
						Lin Maber	»»» »»

Union linière... »»».»» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER POUR LE 20 JUIN (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	966 25	Orléans à Vierzon.	612 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	650 »»	Bordeaux à Cette..	430 »»
Paris à Orléans...	1272 5	Marseille à Avign.	712 50	Nord..............	686 25
— à Lyon.....	445 »»	Paris à Strasbourg	445 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Nous recommandons à nos lecteurs les Glacières Parisiennes. (*Voir aux Annonces.*) Cette invention est non-seulement utile dans les familles comme objet de bien être et de confortable, mais est indispensable comme ressource dans les cas si graves des maladies qui réclament l'emploi de la glace.

Spectacles du 18 juin.

8 h. »/» OPÉRA. — La Bouquetière, Lady Henriette.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Robert Bruce, Pour arriver.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino noir, le Châlet.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Vicomtesse Lolotte, les Habits, Partie à trois.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Mari fidèle, Changement de main, Jeune Père, Femme.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS — Un Mousquetaire, le Moulin, les Trois Portiers, Grabelot.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Père et Portier, Henriette et Charlot, le Trottin.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN — Le Chiffonnier.
5 h. 1/4 GAITÉ. — Les Etouffeurs, la Fille d'un Militaire, la Gamine de Paris.
» h. »/» AMBIGU. — (Relâche.)
8 h. »/» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. 1/4 COMTE. — Fils du Pêcheur, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Chenille et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Portrait, la Laponne, Quelque chose, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Ah! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 18 JUIN.

Les deux Neutralités.

Dans l'antiquité, il n'y avait d'autre principe que la conquête, d'autre droit public que la force.

Dans l'âge moderne, en face de la conquête s'est posé le droit de la convention; en face de la force s'est posé le principe de la neutralité.

Qu'est-ce qu'un Etat neutre? C'est un Etat dont le territoire ne peut être envahi par aucune force militaire, tant qu'il observe lui-même la neutralité. Telle est aujourd'hui la situation de la Suisse, de la Belgique, et de plusieurs Etats d'Allemagne.

Le principe de la neutralité n'a pas été appliqué seulement aux possessions territoriales: d'après le droit public maritime, tout navire est considéré comme le prolongement du territoire auquel il appartient. Il en résulte que les navires de tous les Etats qui ne sont pas alliés avec l'une ou l'autre des puissances belligérantes, se trouvent protégés par le principe de la neutralité.

Mais ce n'était point assez que de réputer neutre, et par conséquent inviolable, le navire qui est en pleine mer; on a cru devoir appliquer le principe de la neutralité à certaines surfaces maritimes, de la même manière qu'on l'appliquait aux possessions territoriales de certains Etats.

La conséquence de cette neutralité, c'est que les surfaces maritimes qui y sont soumises, ne peuvent être sillonnées par les vaisseaux de guerre d'aucune nation, mais sont toujours ouvertes aux navires de commerce de tous les Etats.

Tel est le précédent qui a été établi par la convention du 13 juillet 1841.

Cette convention, signée par la Porte, l'Angleterre, la France, la Russie, la Prusse et l'Autriche, et acceptée librement par les autres Etats de l'Europe, a déclaré la neutralité du Bosphore et des Dardanelles, et par conséquent de la mer de Marmara, située entre ces deux détroits.

Les motifs qui ont fait adopter, pour ces surfaces maritimes, le principe de la neutralité, sont analogues, pour ne pas dire identiques, aux motifs qui avaient déjà fait appliquer ce principe aux surfaces terrestres de certains Etats.

Si l'on a déclaré neutre le territoire de ces Etats, c'est pour empêcher qu'ils ne soient envahis par des voisins trop puissants; c'est aussi pour éviter que les nations limitrophes en viennent aux mains; c'est pour former une sorte de bourrelet entre des ambitions rivales; c'est enfin pour épargner l'intervention ultérieure des autres nations qui seraient obligées de rétablir l'équilibre général.

Le principe de la neutralité appliqué aux surfaces terrestres, satisfait et concilie à la fois trois intérêts: 1° l'intérêt de l'Etat neutralisé; 2° l'intérêt des puissances limitrophes; 3° l'intérêt de toutes les autres puissances.

Par ce triple effet, le principe de la neutralité appliqué aux surfaces terrestres, maintient le bon accord des nations et la paix du monde.

Il en est de même du principe de la neutralité, appliqué aux surfaces maritimes. Dans l'exposé des motifs de la convention du 13 juillet 1841, les souverains des cinq puissances, Angleterre, France, Russie, Prusse, Autriche, s'expriment en ces termes:

« Persuadés que leur accord offre à l'Europe le gage le plus certain de la conservation de la paix générale, objet de leur sol-
» licitude; et LL. MM., voulant attester cet accord en donnant à
» S. H. le sultan une preuve manifeste de leur respect pour l'in-
» violabilité de ses droits souverains, ainsi que leur désir sincère
» de voir se consolider le repos de son empire, ont résolu, etc. »

Maintenant, si nous recherchons pourquoi les cinq grands Etats de l'Europe sont d'accord pour respecter les droits souverains du sultan et pour consolider le repos de son empire, nous trouverons que leur volonté a dû surtout être influencée par les considérations suivantes:

« Constantinople et les deux détroits qui y conduisent sont des points trop importants pour qu'ils puissent appartenir exclusivement à aucun de nous. L'occupation de ces points géographiques amènerait donc une conflagration générale, et nous avons le plus grand intérêt à l'éviter. Il est certain que toutes les puissances se coaliseraient contre la puissance occupatrice, et qu'elle serait bientôt forcée de quitter la place. D'ailleurs, d'après les capitulations, tous les Etats européens sont établis en Orient sur le pied de l'égalité, et jouissent de la liberté la plus entière. L'empire ottoman s'accommode très bien de cet ordre de choses, et il y puise les éléments de sa régénération. A l'heure qu'il est, cet empire est faible; nous ne redoutons pas qu'il veuille ou puisse jamais fermer les deux détroits à nos navires de commerce, ni détruire les conditions actuelles d'égalité et de liberté. Unissons-nous donc pour neutraliser des surfaces maritimes qui donnent accès au cœur de l'empire ottoman, puisque cette neutralité garantit à la fois et les Etats du sultan et la paix du monde. »

Ne reconnaît-on pas là le même esprit, la même combinaison d'idées et d'intérêts, qui a fait appliquer le principe de la neutralité au territoire de certains Etats?

Cette coïncidence entre l'intérêt de chaque nation et l'intérêt général est la plus solide garantie qu'il soit possible d'obtenir dans les choses humaines.

Mais, dira-t-on, la neutralité la mieux établie a quelquefois été violée, et les traités les plus solennels peuvent être déchirés par l'épée.

Nous n'ignorons pas que la détermination la mieux éclairée a parfois des retours, et qu'après avoir très bien compris son véritable intérêt, on peut parfois le comprendre très mal. Ni les individus ni les Etats n'ont le privilège de l'infaillibilité. Mais nous soutenons que les combinaisons de cette nature, ainsi que les traités qui ont pour objet de les constater, de les sanctionner, de leur donner la valeur et l'autorité du droit, sont d'une utilité incontestable. Ils servent, en effet, à régler l'essor des ambitions particulières; ils les habituent à se sentir solidaires les unes des autres, à se sentir rattachées à l'intérêt général; et, s'ils n'empêchent pas, d'une manière absolue, les déviations et les écarts de cet essor, ils peuvent du moins le maintenir ou le ramener dans la bonne voie. En un mot, de tels précédents peuvent exercer la plus heureuse influence sur les affaires humaines; car, une fois accomplis, ils laissent dans la conscience des peuples des traces indélébiles.

Il est donc d'une politique sagement conservatrice de favoriser le développement de ces germes d'unité.

La neutralité appliquée aux territoires des Etats, a joué un rôle capital dans la politique moderne; elle a inauguré l'ère de l'indépendance et de la permanence des Etats; on peut dire que le système de l'équilibre européen s'est formé autour de ce principe.

La neutralité appliquée aux surfaces maritimes est appelée à jouer un rôle non moins essentiel; nous croyons même qu'elle a une portée supérieure, et qu'elle sera moins exposée à des violations passagères.

Dans certaines circonstances, la neutralité terrestre a été violée sur quelques points; mais elle n'a jamais été entièrement détruite; et, après les plus terribles conflagrations, elle a presque toujours été établie.

Quant à la neutralité des surfaces maritimes, ces circonstances doivent se présenter plus rarement. — Nous allons dire pourquoi.

En général, la neutralité terrestre s'applique à de petits Etats, situés entre deux grandes puissances. Or, soit par des évènements qui s'accomplissent au sein de ces Etats neutres, et qui sont de nature à inquiéter les grandes puissances voisines, soit par l'effet des ambitions rivales de ces puissances, qui cherchent à s'attaquer et à se nuire, il peut se faire que la neutralité terrestre vienne à être violée. L'union et la division extrême des grandes puissances limitrophes peuvent être également funestes aux Etats neutralisés.

Ces Etats sont constamment placés entre deux dangers: la violation momentanée du territoire, ou l'incorporation. Ils n'ont alors d'autre espoir que l'intervention collective des puissances qui ont reconnu leur neutralité; mais cet espoir n'a souvent aucune chance de réalisation immédiate, parce que l'atteinte à la neutralité ne lèse pas, d'une manière directe, la plupart des puissances qui ont concouru à son établissement.

Il n'en serait pas de même pour les surfaces maritimes neutralisées.

Ici le principe de la neutralité, s'appliquant à des droits, à des passages maritimes, aux embouchures des grands fleuves, ou même à des méditerranées, qui sont les routes naturelles et nécessaires du commerce de tous les peuples, prend des proportions vraiment universelles, et s'élève à la hauteur d'une fonction commune.

Pourquoi, en effet, applique-t-on le principe de la neutralité aux surfaces maritimes? Pourquoi les place-t-on, par ce moyen, à l'abri de la violence? C'est évidemment afin d'empêcher qu'aucune puissance ne s'en empare, ne s'y établisse, n'en ouvre ou ferme l'accès à son gré; c'est afin de garantir au commerce de tous les peuples la liberté et l'égalité des droits; c'est afin de prévenir l'installation, sur les grandes routes du globe, d'une nouvelle tyrannie féodale, qui n'oserait peut-être pas rançonner directement les navires obligés de passer sous ses fourches caudines, mais qui pourrait très bien accorder certains avantages à son pavillon; ce qui équivaudrait à un monopole, et, par conséquent, à un servage très positif, quoique indirect, du commerce de tous les autres peuples.

La neutralité des surfaces maritimes est donc à la fois un principe d'équité industrielle, en même temps que d'équilibre politique.

Ainsi, les puissances qui ont reconnu la neutralité des surfaces maritimes, n'ont pas seulement un intérêt moral au maintien de cette neutralité, mais encore un intérêt pratique; et, si l'on suppose une violation, ce ne serait pas seulement dans leur avenir que ces puissances se sentiraient lésées, c'est surtout dans leur présent qu'elles seraient attaquées; car elles perdraient leur liberté commerciale. — La fonction commune serait entravée, et tout le monde en souffrirait.

On le voit, il y a ici solidarité de droit et de fait.

En resumé, la violation du principe de la neutralité appliquée aux surfaces maritimes, est d'autant moins probable qu'elle entraînerait une perturbation générale et une réaction immédiate.

Nous consacrerons un troisième article à examiner la situation

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 19 JUIN 1847.

LA PART DES FEMMES [1].

PREMIÈRE PARTIE.

XIV.

CE QU'ON FAIT AUX FILLES RICHES. — CE QU'ON DOIT AUX FILLES PAUVRES.

Trois semaines s'étaient écoulées depuis le repas d'invitation chez M. Lachaumelle. Il s'était passé bien des choses depuis ce jour-là.

Malgré ses larmes et ses regrets, Ernestine était devenue Mme Pernon. Or, depuis qu'elle était Mme Pernon, personne ne l'avait plus vue rire, elle si gaie, si folle même autrefois. Son beau teint rose se fanait et se changeait en une pâleur mate et sèche qui faisait mal à voir. Elle ne répondait rien aux banales félicitations des indifférents. Seulement, elle rougissait et paraissait visiblement honteuse et humiliée.

Quand elle se trouvait seule avec sa mère, elle avait des tremblements et des frissons de dégoût.

— O ma mère, disait-elle, que cet homme m'a fait de mal, sans s'en douter peut-être! Je ne l'aimais pas avant ce terrible mariage, maintenant je l'abhorre.

Mme Lachaumelle, malgré l'état d'apparente inertie où l'avait réduite le despotisme de son mari, souffrait bien de ce changement dans son Ernestine. Un soir où plus que jamais la pauvre enfant avait maudit la dégradante nécessité où la mettait son union avec cet homme:

— Hélas! ma pauvre Ernestine, lui dit-elle, ton père est le maître, tu le sais. Il l'a voulu. C'est fini pour toujours.

— Toujours! oh!!... toujours!... que c'est long, mon Dieu!

Et Ernestine pâlit encore davantage et frissonna.

Mme Lachaumelle ajouta:

— Allons, ma fille chérie, ne te désole pas ainsi, tu me fais trop de mal.

— Toujours! reprit celle-ci, et si un jour j'aimais quelqu'un comme Juanna aime Léonce, car enfin je n'ai encore jamais aimé, moi, a-t-on réfléchi à ce que je deviendrais?

La placide nature de Mme Lachaumelle n'avait jamais compris sérieusement ce danger-là, bien que son mari eût pu s'en faire aimer profondément, s'il n'eût préféré se la rendre soumise.

— Si tu aimes jamais, ma fille, reprit-elle, et qui aimerais-tu, chère petite, si ce ne sont tes enfants qui, j'en suis sûr, parviendront à te réconcilier avec M. Pernon?

— Des enfants? s'écria Ernestine, des enfants de M. Pernon! je n'en aurai jamais, ma mère. Si, par malheur, je deviens enceinte, je me prendrai en une telle horreur que j'en mourrai.

Elle ne voulait pas, l'infortunée, qu'il restât de traces de ce viol légal commis et répété de sang-froid, de ces insultes brutales qui n'ont pas même pour excuse l'aveuglement de la passion.

La bonne mère était momentanément très alarmée d'une douleur si forte et si persistante. Elle comprenait trop tard que cette fois M. Lachaumelle avait poussé son autorité au delà des limites permises. Si elle se fût douté des résultats de son consentement, elle se serait peut-être senti par amour maternel le courage de résister. Mais le mal était fait, aussi devait-elle se contenter d'offrir à sa chère victime toutes les consolations qu'elle pouvait imaginer. Hélas! que pouvaient maintenant des consolations! On reçoit des consolations lorsque le malheur qui nous frappe est accompli. Mais, si ce malheur est destiné à se renouveler tous les jours, s'il est irrévocable, si rien ne peut en éloigner les causes, il n'y a plus de consolations possibles que dans l'affaissement moral ou dans la mort.

Comme son amie Laure de Logny, Ernestine ignorait complètement le but du mariage avant de se livrer. Si elle avait pu soupçonner qu'il dût amener un attentat à sa pudeur de vierge sans désirs encore, elle se fût énergiquement révoltée, et rien au monde ne l'eût contrainte à un tel sacrifice.

Chose affreuse en effet! Jeune et chaste, n'ayant jamais senti le moindre avertissement des sens, n'ayant jamais soupçonné rien des mystères de l'amour, que l'amour seul et non la mère doit apprendre à la fiancée; elle s'était vue jetée en proie à cet homme froid et compassé dans tous les actes de sa vie. Ces belles nuits de la lune de miel que la jeune épouse étonnée attend avec des tressaillements de volupté, elle les voyait venir, elle, avec effroi et répulsion. Horreur! elle se voyait désormais contrainte à sentir sur son épaule le souffle de ce maître de sa chair, de cet homme chez qui tout pour elle était antipathique, au lieu de s'endormir heureuse et confiante dans les bras d'un jeune époux, après une conversation gracieuse comme l'état de leurs cœurs.

Oh! les pères qui vouent ainsi leurs filles à une prostitution forcée, sous prétexte de s'en débarrasser avantageusement *ne savent ce qu'ils font*. S'ils venaient à le sentir jamais, ils ne survivraient pas à leurs remords, car ces unions sont indissolubles, et par malheur il faut aujourd'hui qu'il en soit ainsi. En effet, imaginez, je vous prie, la possibilité du divorce avec les nécessités de rétrécir l'enceinte de la famille, inhérentes à notre état de civilisation.

Vraiment l'esclavage se cache encore sous le toit familial. Au lieu de voir dans leurs enfants des pupilles naturels réclamant d'eux une protection aimante et éclairée, les parents, pour la plupart, ne voient dans ceux-ci que des créatures entièrement à leur discrétion, dont il leur est permis de disposer au gré de leur volonté ou de leur intérêt, auxquels il est convenable en leur qualité de pères d'imposer opinions, professions et passions.

Si l'on y regardait bien, c'est de ces groupes isolés, défendant obstinément leur vie et leur gouvernement intimes de toute inspection étrangère, que sortent ces réactions continuelles des vieilles idées qui viennent sans cesse remettre en question les progrès acquis; c'est là que s'élaborent tous les germes de malheurs répandus sur la société. C'est au coin du feu paternel que les femmes commencent à avoir peur de l'amour, et les hommes peur de l'indépendance de la pensée.

M. Pernon cependant, triomphant du côté de ses vues conjugales, commençait à se préparer à son rôle d'homme public pour la prochaine session. Le séjour de Paris distrairait sa femme, il n'en doutait pas, et d'ailleurs il se savait, à son égard, parfaitement dans son droit, ayant eu pour complices M. le maire et M. le curé.

Quant au père, il ne s'apercevait ou feignait ne s'apercevoir de rien, bien assuré avec sa foi profonde dans son infaillibilité que cette folle douleur passerait promptement. Il continuait donc avec une pleine liberté de conscience à élaguer le cœur de Léonce, selon son désir et les vues qu'il avait sur lui. Dans cette intention, il avait défendu à Léonce de retourner chez Mme Dusablé, sous prétexte des convenances. Il jugeait inutile de lui dire encore que tout devait être fini entre lui et Juanna.

— Mon fils, pensait-il, en revenant de jouir de sa liberté à Paris, comprendra cette nécessité-là sans qu'il soit besoin de l'exiger de lui.

Il avait en conséquence envoyé Pierre lui retenir sa place. Puis, pour empêcher une dernière entrevue, qui aurait, disait-il, compromis ces dames aux yeux des causeurs de la petite ville, il avait fait tout disposer pour que Léonce n'eût plus qu'à se trouver sur la grande route au passage de la voiture où il devait immédiatement s'embarquer.

On comprendra sans peine le chagrin de Léonce lorsqu'il fallut monter en voiture sans emporter un dernier baiser de Juanna. Il avait bien remis à Louis René une longue lettre d'adieux pour elle; il l'avait bien chargé d'y ajouter le surplus de vive voix lorsque lui-même la reverrait, mais c'était bien peu pour un amour aussi ardent, ce serait bien peu aussi pour la chère Juanna, qui eût tout donné pour passer encore un instant avec lui. Cependant M. La-

---

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17 et 18 juin.

Article unique.

Les lois des 24 janvier et 24 février derniers, relatives à l'importation et au transport des céréales, sont prorogées jusqu'au 31 janvier prochain.

Les bâtiments chargés de grains, gruaux, farines, riz, légumes secs ou pommes de terre, qui seront partis d'un port étranger avant le 1er janvier, ou d'un port français avant le 31 du même mois, jouiront du bénéfice de la présente loi, quelle que soit l'époque de leur arrivée au port de destination.

Un double amendement avait été proposé par MM. Léon Faucher et Blanqui, tendant : 1° à proroger jusqu'au 31 juillet 1848 la faculté accordée par la loi ci-dessus en faveur des céréales ; 2° et à étendre la réduction des droits aux bestiaux et aux viandes salées.

La Chambre a accepté la discussion sur la première partie de l'amendement, mais elle n'a rien voulu entendre sur la seconde partie, et finalement les a rejetées toutes deux à une immense majorité.

Elle a considéré cette disposition nouvelle, qu'on voulait introduire sur les bestiaux, moins comme un moyen d'augmenter l'alimentation de la nation dans un moment où les substances sont et demeureront rares et chères, que comme un premier pas vers le changement des lois existantes en faveur des propriétaires agricoles, changement auquel elle se refuse absolument.

Le ministre, M. Duchâtel, s'est complétement associé au vœu de la majorité, et a même donné aux propriétaires fonciers un gage et une promesse qu'on n'attendait pas de lui, l'assurance de maintenir le détestable système d'échelle mobile sur les céréales.

Cette promesse servira à consolider le triomphe obtenu hier par le ministère, en lui rattachant par des liens plus étroits la masse des conservateurs hors de la Chambre. Quant à ceux de la Chambre, la défaite de M. de Girardin les a tous mis aux pieds du ministère, qui rayonnait de joie, et le trait venimeux jeté hier par M. Guizot sur le député-journaliste, a tué le parti avorton des conservateurs progressifs.

Il importe au cabinet, pour abaisser davantage la Chambre des députés et humilier profondément les défectionnaires, que la Chambre des pairs condamne M. de Girardin, non-seulement à l'amende, mais à la prison. Plus le délit est imaginaire, et plus les assertions de M. de Girardin auraient été flagrantes, plus la leçon sera forte, produira d'effet et donnera au ministère le moyen de contenir cette majorité trop nombreuse, qui menaçait de le déborder, et avait des velléités de bien. Non ! non ! le bien ne vous est pas possible, hommes sans principes et sans foi, vous êtes condamnés au mal. Marchez, marchez dans votre voie !...

Chambre des Pairs. — Loi sur la Médecine.

Nous avons omis de mentionner qu'en abolissant le concours pour la nomination aux places de professeurs titulaires des Facultés de médecine, la Chambre des pairs l'avait maintenu pour la nomination des agrégés. Il était conséquent d'admettre, en ce qui concerne les Ecoles préparatoires, un partage semblable entre les deux modes, le concours et la présentation. C'est, en effet, ce qui a été voté dans la séance d'aujourd'hui. Les professeurs suppléants des Ecoles préparatoires seront nommés au concours. Les professeurs titulaires seront choisis par le ministre sur une double liste présentée, l'une par l'Ecole préparatoire, l'autre par la Faculté de médecine de la circonscription.

Là-dessus, on dit : Mais de quoi vous plaignez-vous donc, mes-ces deux corps sur les sujets à porter sur la liste de présentation. Entre tous les aspirants aux places de professeurs titulaires, il y aura un concours ouvert en permanence, une lutte, non point de talent et de savoir, mais de savoir faire, de souplesse, d'adulation et de servilité envers ces juges si nombreux des titres à la présentation, juges armés d'un arbitraire sans règles ni limites. Un jury de concours pouvait se montrer partial ; cependant sa partialité se trouvait contenue jusqu'à un certain point par le contrôle du public et des élèves qui avaient suivi les épreuves. Désormais nulle entrave de ce genre au favoritisme ; il pourra se donner largement carrière, d'autant mieux que la responsabilité, s'éparpillant sur une soixantaine d'académiciens, sera individuellement moindre pour les membres qui auront le plus influencé, qui auront déterminé la présentation.

Comme le disait très justement hier le rapporteur de la commission, M. le comte Beugnot, le mode qu'on substitue au concours tue en réalité l'émulation autour des Facultés et des Ecoles de médecine. Nous ajoutons qu'à la place de cette noble passion, il fera éclore et développera une foule de vices méprisables. Il y aura là une nouvelle cause d'abaissement des caractères. Les membres de la pairie qui, sur la foi de M. Cousin et de M. Thénard, ont voté pour la présentation de préférence au concours, ne se doutent même pas de tous les genres ignobles d'influences auxquels ce mode ouvrira la porte. Pour siéger sur les bancs de l'Académie de médecine, ou même posséder un fauteuil à l'Institut, on ne fait pas toujours fi, on n'est pas toujours en position de faire fi des consultations et des autres occasions d'honoraires. Eh bien ! il arrivera souvent que les aspirants aux chaires de la Faculté de Paris seront des praticiens ayant une clientèle plus étendue et plus haut placée que n'auront eux-mêmes plusieurs confrères, membres des deux Académies, appelés en cette dernière qualité à décider de la présentation. Nous n'insistons pas sur les conséquences possibles de cette situation respective ; mais, dans un temps comme le nôtre, si sujet aux honteux compromis, quand tout devient de plus en plus matière à marché, affaire d'argent, ou du moins est soupçonné de le devenir, pour peu qu'il y ait prise ou soupçon, il y a là des conditions d'influence dont il est permis de prendre ombrage. La présentation n'échappera pas aux imputations tant de fois dirigées contre les jugements du concours lui-même.

On a parlé des scandales qui ont accompagné plus d'une fois la déclaration publique de ces jugements, et qui portaient atteinte à l'autorité du nouveau professeur sur l'esprit des élèves. A ce propos, on a cité à plusieurs reprises dans la discussion les manifestations inconvenantes qui eurent lieu lors de la nomination de M. Breschet à la chaire d'anatomie de la Faculté de Paris. La protestation des étudiants péchait assurément par la forme, mais elle n'était pas, on peut le dire aujourd'hui que celui qui fut l'objet de cette manifestation n'est plus, elle n'était pas si dénuée de fondement qu'on l'a donné à entendre. Habile anatomiste, homme très bien placé, sous ce rapport, à l'Académie des sciences, M. Breschet était un détestable professeur. Pendant les quatre ou cinq années qu'il a fait le cours d'anatomie descriptive à la Faculté de médecine, il ne réunissait pas dix élèves autour de sa chaire. Le don d'enseigner lui manquait totalement. L'exemple prouvait en faveur de l'utilité du contrôle public des concours pour justifier de l'aptitude à faire un bon professeur, lors même qu'on possède, et au delà, toutes les connaissances que réclament ces fonctions.

Les Concours [illegible] qui s'y rattachaient se sont trouvées sans objet. Aussi a-t-on renvoyé plusieurs articles du projet de loi à la commission pour une rédaction nouvelle. Toute cette partie de la discussion a été des plus confuses, et elle a donné lieu à M. de Boissy d'affirmer à plusieurs reprises qu'on ne savait ce qu'on votait. Enfin la lumière s'est un peu faite quand on est venu à l'article 10, en vertu duquel « les permutations de chaires entre professeurs d'une même Faculté ou Ecole, peuvent être autorisées, après délibération de la Faculté ou de l'Ecole, par le ministre de l'instruction publique en conseil royal de l'Université. »

L'article 11 est relatif à la mise à la retraite des professeurs qui, à raison de leur âge ou de leurs infirmités, seraient hors d'état de remplir leurs fonctions. A propos de cet article, M. de Montalembert a demandé la consécration formelle de l'inamovibilité des professeurs, inamovibilité si nécessaire, surtout en l'absence de la liberté de l'enseignement que le gouvernement ne peut pas nous accorder.

M. le ministre a déclaré s'opposer à la proposition, par ce motif qu'elle infirmerait un droit ancien et stable comme l'Université même. L'inamovibilité est de principe général et reconnu ; donc il est superflu de l'écrire spécialement en faveur des professeurs de médecine. La chose n'a point paru superflue du tout à M. Cousin, qui est venu appuyer la proposition de M. de Montalembert. Le ministre a capitulé de nouveau ; l'inamovibilité a été explicitement inscrite dans la loi.

M. de Barthélemy a ouvert la discussion sur l'article 12 qui concerne les cours libres. La suite en a été renvoyée à demain, malgré l'opposition de M. de Boissy qui voulait à toute force sortir de la médecine pour aller guerroyer en Afrique, non point contre les Arabes, mais contre le ministère. Dût la médecine causer au noble pair des nausées, il faudra bien qu'il s'y résigne encore pour la journée de demain. Lundi, la Chambre se constitue en cour de justice pour délibérer sur l'accusation qui concerne un de ses membres. Mardi doit comparaître à la barre M. de Girardin. On voit que, passé la séance de demain, le projet de loi sur la médecine va dormir un peu de temps, à la satisfaction générale.

Dans la séance d'aujourd'hui, un messager d'Etat a apporté l'autorisation de la Chambre des députés pour que des poursuites fussent dirigées contre le gérant de la *Presse*. Sur la proposition du président, la Chambre des pairs a fixé mardi pour la comparution.

Note soumise à MM. les membres de la commission du timbre des journaux.

(*Cette Note a été imprimée pour être distribuée à MM. les Députés, conformément à l'avis de plusieurs Membres de la Commission.*)

Etat des choses.

Autrefois les journaux étaient des tribunes ouvertes à des opinions politiques, philosophiques, littéraires.

A ces tribunes, l'élément industriel et mercantile a, de nos jours, accolé des boutiques : quelquefois les tribunes se sont elles-mêmes métamorphosées en comptoirs.

Ces nouveautés ont altéré profondément la constitution et les conditions d'existence de la presse.

Au lieu de demander les conditions normales d'existence et de prospérité au prix de l'abonnement, l'introduction de l'élément

---

chaumelle avait dit, il fallut obéir.

Au moment de partir, le père François, sa femme et ses filles vinrent faire leurs adieux à leur *jeune monsieur*. Ces bonnes gens étaient très émus de son départ. Il avait toujours été si affectueux et si honnête pour eux, fort peu habitués aux prévenances des gens riches. Léonce les embrassa tous franchement comme s'ils eussent fait partie de la famille ; mais son père eut la cruauté de troubler cette touchante scène d'adieux.

Pendant que les bonnes filles du père François présentaient naïvement leurs grosses joues brunies par le travail au grand soleil, il s'écria en riant :

— A la bonne heure, Léonce, embrasse-moi ces demoiselles-là tant que tu voudras, personne n'y trouvera à redire, va ! ces baisers-là ne t'engagent à rien. Celles-ci, au moins, ne croient pas avoir quelque chose à compromettre, je suppose.

Léonce se sentit rougir pour ses pauvres filles et pour leurs parents. C'était donc au dédain que la société faisait de ces gens laborieux qu'il devait l'affectueux sans façon de leurs caresses. — A ce moment Pierre fit observer que l'heure du passage de la diligence approchait.

— C'est vrai, dit M. Lachaumelle, allons, allons ! finissons tous ces beaux adieux. Quel diable d'idée ont donc eu ces imbéciles de venir nous empêtrer ainsi de leur sensiblerie.

Une demi-heure plus tard, Léonce prenait place dans le coupé d'une des arches de la rue Notre-Dame-des-Victoires. Le conducteur descendu pour l'introduire, fut interpellé de l'intérieur au moment où il refermait la portière.

— Comment se nomme ce voyageur, conducteur ?

— M. Lachaumelle.

— Ah !... lequel, le père ou le fils ?

— Le fils.

— Merci, conducteur.

— En route !

Et le postillon lança ses chevaux.

Celui qui demandait ce renseignement était un gros marchand de drap. Depuis le départ de la ville natale de Léonce, duquel il était compatriote, ce bavard intrépide n'avait pas cessé de donner des renseignements sur les gens du pays aux autres voyageurs qui s'en souciaient assez peu. Il était parvenu pourtant à lier une conversation régulière et suffisamment nourrie d'inepties et de cancans, avec un ex-liquoriste de Lyon, qui assurait avoir pour but principal de ses fréquents voyages la recherche des aventures galantes. Ce dernier, long et maigre, était en contraste parfait avec son gros et gras adversaire, homme à trogne et à cou apoplectique.

Tous deux étaient à l'âge où il ne reste presque plus rien de l'âme pulvérisée au contact des affaires, ou rongée par la dévorante gangrène des passions déviées. Le liquoriste avait au moins soixante ans, et le gros parleur cinquante.

— Vous connaissez ce monsieur? dit le premier.

— Parfaitement, dit le second ; c'est un des plus riches héritiers du pays. Sa sœur vient de faire un mariage qui a fait beaucoup de bruit. Elle a épousé notre député *extrà muros*, M. Pernon.

— Diable, fit l'homme sec, un député pour mari ! Cette fille-là n'était pas sans dot à coup sûr.

— Pas précisément, reprit l'homme gros ; cependant elle a fait là une meilleure affaire que son mari ; on dit que son père avantagera considérablement son fils.

— Le député ne savait donc pas cela ?

— Il faut le croire. Ah ! c'est que M. Lachaumelle est un habile homme. Il a ménagé là à sa fille *un superbe parti*. Eh ! c'est pardieu ! une heureuse petite mère que cette fille-là.

— Fort bien, dit l'homme long, et quel âge a-t-elle ?

— Seize ans, répondit l'homme court, le bel âge!

— Seize ans. Ah ! ah ! et le mari ?

— Le mari, de trente-huit à quarante.

— Allons ! il n'est pas trop vieux, c'est assez bien assorti.

— Certainement. D'ailleurs les hommes ne vieillissent pas.

— C'est juste. Est-elle belle?

— Charmante, une Vénus vierge.

— Et lui ?

— Lui, pas mal. Et puis qu'importe, un homme est toujours assez bien comme il est.

— Sans doute, sans doute, fit d'un ton de conviction profonde le liquoriste lyonnais.

— Ah ! reprit le marchand de drap, elle avait l'air bien *satisfaite* la belle enfant en allant *à l'autel*, je l'ai vue. J'ai eu la curiosité d'entrer à l'église pour voir la cérémonie ; car j'aime beaucoup voir des mariages, moi, ça m'égaie. Ça fait rêver, parole d'honneur, quand on voit une jeune fille toute pâlotte et intriguée, à qui il reste si peu de temps pour ignorer.

— Oui ! oui ! pour ignorer le bonheur de l'existence, reprit l'homme-trique, mais vous êtes trop sentimental. Moi, pour ma part, je préfère examiner dans les nouvelles mariées la pâleur du lendemain.

— Eh ! eh ! cela a bien son charme aussi, dit en riant l'homme-amphore.

— Et puis je ne dédaigne pas non plus de fréquenter les nouvelles mariées après la lune de miel, ajouta le galant de grand chemin.

— Oh ! pour cela, mon cher monsieur, fit le marchand, j'avoue que c'est fort agréable pour les amants, mais...

— Mais quoi? Tant pis pour les maris, interrompit le luxurieux.

— Mais, mon cher Monsieur, si j'étais, moi, le mari, je jetterais, en cas d'amant, ma femme par la fenêtre.

— Si toutes les femmes avaient vos principes, que de maris prendraient le même chemin.

— Pourquoi cela ?

— Eh, eh ! nous sommes si fragiles, nous autres hommes ; vous comme un autre peut-être. Nous nous gênons si peu pour porter ailleurs le tribut de notre amour.

— Ça c'est vrai ; je dois l'avouer ; mais, de notre côté, c'est bien différent ; ces choses là ont moins d'importance, et d'ailleurs que les femmes essaient d'employer envers nous le châtiment !

— Au fait, vous avez raison, nous sommes les plus forts.

— Et puis, dans le cas du nouveau couple dont je vous parlais, il n'y a pas à avoir de telles prévisions.

— Qui sait, qui sait? dit le sexagénaire d'un ton goguenard.

— Non, Monsieur, affirma sévèrement le quinquagénaire ; car notre député, M. Pernon, est un homme qui connaît son affaire ; il saura se faire aimer. C'est un caractère sérieux et ferme, comme il en faut avec les femmes. Et à son défaut, le père veillera sur sa fille, je vous en réponds. Ah ! c'est celui-là qui sait se faire obéir. Ceci me rappelle qu'il courait aussi de drôles de bruits sur son fils.

— Le jeune homme qui vient de monter?

— Précisément. On parlait d'un coup de tête ; il a voulu se marier avec une jeune personne sans le sou, la fille d'une *aventurière* italienne qu'avait épousée un M. Dusable, assez honnête homme, mais esprit sans jugement, sans portée, qui, après avoir fait la sottise d'épouser une étrangère, y a ajouté celle de se ruiner. Or, je vous laisse à penser comment M. Lachaumelle le père a accueilli ce charmant projet.

— Ah ! ah ! ah ! il en a dû bien rire.

— Mais pas tant que vous croyez ; le père de la jeune fille avait joui jusqu'à sa mort d'une certaine considération, et l'amour du jeune homme pouvait avoir des suites plus graves que s'il se fût adressé à quelque *créature du peuple*.

— Bah ! si le père est mort et que ces deux femmes soient seules...

— C'est égal, mon cher Monsieur, le nom est ancien. Il a encore un certain prestige, reste de la fortune qui le recommandait autrefois à l'estime générale. L'Italienne le sait bien ; aussi ne néglige-t-elle rien pour attirer l'héritier dans leurs filets.

— Elle fait là un joli métier, dit d'un ton d'indignation le chercheur d'aventures galantes ; voyez un peu ce que c'est que les femmes. Elles se ressemblent toutes dès qu'elles n'ont plus pour veiller sur elles ni pères, ni tuteurs, ni maris.

— Oui, oui, répondit l'épais bavard d'une voix criarde qu'il s'efforçait de rendre grave, c'est une engeance libertine. La mère n'est pas du tout passée pour son âge, continua-t-il, il s'en faut. C'est une brune superbe qui tiendra longtemps, et je la crois femme à passions. Si même on en croit la chronique, elle donnerait à sa fille de bien vilains exemples.

— Que voulez-vous, Monsieur, repartit le fareur, les veuves n'ont pas tout ce qui leur faut, et puis-

riser le développement de la pensée publique ou bien de la restreindre? La Commission et la Chambre veulent-elles que la presse soit monopolisée par quatre ou cinq grands journaux, ou bien que toutes les nuances de l'opinion publique puissent entretenir des organes périodiques.

Nous raisonnerons dans ces deux hypothèses.

Dans le premier cas, si la Chambre veut le monopole il faut qu'elle consacre le *statu quo*, ou même qu'elle l'aggrave en adoptant telle ou telle des dispositions ingénieuses qui lui ont été soumises et qui tendent à rendre la concurrence des forts plus ecrasante encore pour les faibles.

Beaucoup de combinaisons peuvent être proposées dans ce sens; mais le principe général de ces systèmes est bien simple ; il consiste « à n'établir aucune proportionnalité fiscale entre les journaux, » de telle sorte qu'une feuille, fût-elle d'un hectare, ne dût pas plus au fisc qu'une petite feuille de quelques décimètres.

On pourrait même faire mieux. En prenant en considération les motifs savamment déduits dans le rapport d'une Commission antérieure (1), on pourrait se proposer de protéger plus efficacement les grands journaux, très riches, contre la concurrence des journaux moyens ou pauvres, et établir, en conséquence, une *fiscalité inverse*, c'est-à-dire faire payer aux feuilles périodiques d'autant plus cher qu'elles seraient plus petites. — Ces deux principes de la *fausse égalité* ou de la *proportionnalité inverse*, ne sont guère d'accord, peut-être, avec les règles ordinaires de l'impôt, puisque, toutes choses égales d'ailleurs, on frappe le champ de deux hectares d'une taxe double de celle que doit le champ d'un hectare. Mais c'est au législateur à décider de la valeur de cette objection. Elle ne repose, après tout, que sur des considérations de principe, d'équité et de droit, et l'on peut n'en pas tenir grand compte dans la pratique. Au reste, nous n'avons qu'à exposer, nous ne nous permettons pas de discuter.

Dans le second cas, si la Commission et la Chambre pensent que la liberté de la pensée, le développement de l'opinion publique, la production des idées et la discussion sont les principes fondamentaux de l'ordre politique et social créé par la révolution de 89, qu'il serait fatal que les moyens de production de la pensée, la publicité et la puissance de la presse, fussent inféodées à quatre ou cinq journaux, c'est-à-dire à quatre ou cinq personnes industrielles ou politiques, indépendantes et irresponsables ; qu'un pareil monopole serait le plus dangereux de tous, et que des prétoriens de la publicité pourraient devenir, dans l'ordre moderne, pires peut-être que les prétoriens militaires de la décadence romaine : dans ce cas, la Commission et la Chambre doivent chercher à protéger sérieusement la liberté de la pensée, et faire à la presse des conditions légales qui n'étouffent pas forcément tous les journaux sous la pression de quelques colosses.

Pour cela faire, les énormes profits de l'annonce ayant seuls permis aux gros journaux, en sacrifiant entièrement le revenu de l'abonnement, d'écraser les moyens et les petits qui ont peu d'annonces ou qui n'en ont pas, il est évident qu'il faut que la loi distingue et sépare les deux éléments hétérogènes du journal : Le journal proprement dit, où l'on produit des idées, des discussions, des faits et des nouvelles, et la boutique industrielle, où l'on vend de la publicité; et que, cette séparation dûment faite, la loi allège la pensée, la tribune, et impose l'industrie, la boutique.

(1) Voir le rapport de M. Fould.

La taxe de poste est fixée à 1/2 centime pour 5 décimètres carrés, 1 centime pour 10 décimètres, et ainsi de suite.

Ces trois articles font toute la loi.

Dans cette combinaison, et quand il n'y aurait pas d'annonces, les differents formats payeraient purement et simplement :

Le format du *Siècle*	3 centimes.
Le format du *Courrier français*	4 centimes.
Le format de la *Presse* et des *Débats*	5 centimes 1/2.

Quand la dernière page de ces formats serait entièrement couverte d'annonces, ils devraient au fisc pour cette page :

Le format du *Siècle*	2 centimes 1/2.
Le format du *Courrier français*	3 centimes.
Le format de la *Presse* et des *Débats*	4 centimes 1/2.

En tout, pour la poste et l'impôt des annonces, dans le cas de la quatrième page toute pleine d'annonces :

Le 1er format,	5 c. 1/2	au lieu de 9 c., taxe actuelle.
Le 2e »	7 c.	au lieu de 10 c., taxe actuelle.
Le 3e »	10 c.	taxe égale a 10 c., taxe actuelle.

Dans ce système le timbre continue à être obligatoire. L'ecusson du timbre porte en exergue le nom de la feuille qui en est frappée, comme cela se pratique en Angleterre. Tout exemplaire non timbré reste donc saisissable comme aujourd'hui; mais tout journal timbre mis à la poste, parvient à destination *franco* (sauf la surcharge due pour certaines destinations etrangères).

Le timbre, dans l'esprit de ce projet, n'est que la *marque de l'affranchissement* de la feuille.

Au moyen de cette combinaison si facile (dans la pratique elle n'innove que par l'inscription du titre de chaque journal sur l'écusson de son timbre), au moyen de cette combinaison si simple, on obtient, sans créer de nouvelles interdictions vexatoires, inquisitoriales et absurdes (1), le but que l'on poursuit, l'application de la taxe de poste à l'*ensemble de l'édition du journal*.

Ce système, en effet, n'érige pas en délit l'acte de porter ou d'envoyer un numéro de journal ; mais, comme tout numéro de journal doit être timbré, et que tout numéro timbré est franc de port, il est évident que les administrations de journaux ne peuvent plus entretenir de porteurs spéciaux, *sans se signaler par cela même* au fisc, comme fraudant le timbre. Toute l'édition passera donc à la poste, entre les mains des contrôleurs du timbre, et l'on atteindra facilement et naturellement le but en vue duquel on a proposé les dispositions inadmissibles et barbares, rappelées tout à l'heure. Tout exemplaire que l'on aurait voulu soustraire au droit en porterait d'ailleurs le témoignage : il n'aurait pas la marque de l'affranchissement obligatoire, il serait saisissable. Ce signe n'existe plus dans la proposition dont la commission est saisie.

Le compte de l'impôt des annonces est réglé tous les huit jours,

(1) Nous employons ces termes, vexatoire, inquisitorial et absurde, parce qu'il le serait en effet que la loi érigeât en délit l'action de porter ou d'envoyer un ou plusieurs exemplaires d'un journal. La loi peut faire une obligation du timbre et ériger en délit l'omission de cette formalité. Elle ne peut pas, sans revenir aux temps barbares et à la législation du moyen-âge, interdire la faculté de porter sur soi ou de faire porter des journaux. D'ailleurs on mettra les journaux sous enveloppe pour les faire distribuer à Paris et dans la banlieue. Saisira-t-on les porteurs dans ce cas? Violera-t-on le cachet? Aura-t-on le droit de s'assurer de ce que contiennent les plis cachetés portés par un commissionnaire, un employé, un citoyen quelconque? — Ces interdictions ne sont pas soutenables.

» d'argent est astreint à occuper une place spéciale, ostensible-
» ment séparée de la rédaction du journal proprement dit. »

Les journaux sont des véhicules de publicité, et le législateur veut réserver au commerce et à l'industrie la faculté d'user de cette publicité, de se servir des journaux en guise de commis-voyageurs, d'enseignes ou de prospectus; à la bonne heure. Mais, pour que la chose soit honnête, il faut tout au moins que le *prospectus intéressé* du marchand ne soit pas donné au public comme *l'opinion désintéressée* du journaliste. La loi doit statuer que la vente de *son opinion* est un délit pour le journaliste, comme la *vente de son vote* est un délit pour l'électeur, et disposer en conséquence que l'insertion dans un journal, *à prix d'argent*, d'un article ou d'une réclame quelconque, ailleurs que dans la partie ostensiblement réservée à la *vente de la publicité*, est un acte frauduleux, déshonorant, justiciable des tribunaux correctionnels, et le punir de la prison.

Ce principe posé (et qui en contestera la nécessité morale?), il n'y a plus qu'à ajouter l'amende à la prison dès que l'acte immoral que la loi interdit devient, par la taxe légale de l'annonce, une fraude exercée au détriment du Tresor.

Est-ce à dire qu'il ne pourra jamais se glisser dans les colonnes d'un journal malhonnête des articles payés? Nous ne le pensons pas. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le fait ne pourra se produire qu'exceptionnellement, quand le journaliste fraudeur se croira *parfaitement sûr* de la discretion de son complice. La fraude ne se fera pas à bureau ouvert, l'immense masse des faits de publicité, des annonces et des réclames actuelles, c'est-à-dire la presque totalité de la matière que l'impôt se propose d'atteindre, sera nécessairement atteinte. Certains journalistes pourront bien continuer à vendre leurs opinions politiques ou économiques; mais ils ne pourraient pas du moins, sans de grands dangers, sans se dénoncer eux-mêmes à l'administration et à la justice, sans employer enfin des artifices de rédaction beaucoup plus coûteux que l'économie procurée par la fraude, introduire en contrebande la publicité commerciale et industrielle dans leurs colonnes. Bien loin donc de transformer l'annonce en réclame, la disposition proposée, cela est parfaitement certain, abolira généralement la réclame payée actuelle. Quoi donc? un journal se livrerait à une fraude qui ne pourrait se traiter qu'avec des personnes parfaitement sûres, qui exigerait une véritable négociation entre l'industriel et le gérant du journal, et qui n'aboutirait en dernière analyse, dans chaque cas particulier, qu'à un bénéfice insignifiant? Et le gérant s'exposerait, pour ce bénéfice imperceptible, à la prison, à l'amende et à une condamnation déshonorante? Non. La disposition que nous invoquons aurait incontestablement pour effet de moraliser la presse autant que faire se peut. On vendrait encore les *grandes questions* sans doute, dans les lieux où ce négoce se pratique; mais ceci appartient au genre *haute corruption* que la loi n'atteint nulle part, qu'elle ne cherche même pas à atteindre. Quant à la *publicité commerciale et industrielle*, qui seule est ici en cause, elle se rangerait forcément tout entière dans le cadre que la loi lui aura assigné.

Revues, Journaux non quotidiens et Journaux des départements.

Le système que nous venons d'exposer, ayant pour but d'établir la vérité, la justice et la proportionnalité dans la constitution fiscale de la presse, et de protéger les manifestations de l'opinion à tous les degrés, doit s'appliquer aux Revues et aux journaux de province, dans l'esprit même de son principe.

---

qu'elles sont libres, elles ont, il me semble, bien le droit de disposer...

— D'accord, reprit le gras moraliste en écrasant bruyamment dans ses narines retroussées plusieurs grammes de tabac, d'accord, mais on y met du mystère. Croiriez-vous qu'elle a été rencontrée il y a quelque temps sur les promenades extérieures de notre petite ville, au bras d'un jeune homme d'une trentaine d'années, fils d'un M. Réné, riche propriétaire-cultivateur des environs?

— Eh bien, eh bien? qu'y a-t-il là de si mal? soyons donc un peu indulgents, interrompit le liquoriste en regardant sa voisine de face qui dormait profondément. Ce n'est pas à nous autres qui aimons tant profiter de ces erreurs amoureuses, de nous en scandaliser.

— Attendez donc, reprit celui qui calomniait dans le but honnête de passer plus agréablement le temps, attendez donc, vous allez voir. Si elle eût été seule, passe encore, mais sa fille la suivait au bras de notre compagnon du coupé.

— Ah diable! c'est plus grave.

— Je vous demande un peu, mon cher Monsieur, si c'est avec sa fille qu'une mère doit faire des parties carrées.

— Ne m'en parlez pas, c'est une infamie, ajouta le luxurieux.

O pauvre Léonce, qu'aurais-tu dit en entendant ces paroles vénéneuses distillées sur tout ce que tu portes le plus affectueusement dans ton cœur?

Ont-elles été assez dépravées par ces bouches indifférentes, toutes les pensées et toutes les démarches de ces trois femmes, si dignes d'amour et d'admiration. Et pourtant ce gros bonhomme ne faisait que reproduire sans méchanceté aucune, par manière de distraction tout bonnement, la façon dont on interprétait autour d'elles l'indulgence généreuse de la mère de Juanna. On avait prêté à ces deux chères isolées sur la terre des vues et des mobiles ignobles, parce que si c'étaient de simples calomnies, on ne courait aucun risque pour les avoir inventées.

Oh! la foule est lâche et cruelle autant qu'elle est bête et laide! Il faut en vérité une grande indulgence pour arriver à la prendre en pitié et n'y voir que des victimes. Il faut une grande force et une charité immense pour remonter à l'origine de toutes ces âmes humaines ainsi viciées, et chercher à découvrir ce que donneraient, par une culture bienveillante, ces germes de passions mal dirigées, ou même soigneusement étouffées dès leur levée dans les cœurs neufs des enfants et des adolescents. Il faut être bien dépouillé de toutes les idées qui ont eu cours jusqu'ici pour avoir une foi sincère dans l'avenir d'une pareille humanité.

XV.

COMPLOT D'ÉTOUFFEMENT.

Léonce retournait à Paris pour la cinquième fois. Mais il n'y retournait plus pour être soumis à la volonté immédiate de professeurs plus ou moins pédants; il allait y vivre libre et maître absolu de ses actions; rien ne devait le gêner, pas même le manque d'argent, si commun, hélas! parmi les étudiants. Son correspondant était averti, par une lettre que celui-ci lui portait, de lui donner en ce genre tout ce qu'il demanderait jusqu'à nouvel ordre.

M. Lachaumelle, on le voit, s'était décidé à faire grandement les choses. Il ouvrait à son fils un crédit illimité, et lui permettait ainsi d'être prodigue, joyeux, débauché même. Il avait un but en agissant ainsi. Malgré les paroles éloquentes de Louis Réné, ce père modèle avait conservé les opinions raisonnables de l'avocat Tuilier. Il voulait que Léonce pût jeter sa gourme selon l'usage et le proverbe, et, pour y arriver, il lui en donnait largement les moyens.

Tout avait été préparé pour faciliter à son fils la *connaissance de la vie*. Le jeune lion, que nous avons déjà entrevu au bras de Mme Laure de Logny, Adelstan, cousin de Léonce au huitième degré, l'attendait déjà à Paris, où il passait sa dernière année.

— Mon cher Adelstan, lui avait dit M. Lachaumelle, la veille de son départ, Léonce ne tardera guère à aller vous rejoindre, je vous le confie.

— Bien, mon oncle, répondit le jeune lion en acceptant cette tutelle avec un superbe sang-froid.

— Il a encore l'air bien niais, n'est-ce pas? Il est encore bien enfant, tâchez de me le dégourdir, je vous le recommande.

— Soyez tranquille, il ne reviendra pas sans être considérablement changé, je me charge de le mettre promptement à même de vous faire honneur.

— Diable, n'allez pas jusqu'à me le pervertir cependant, ajouta M. Lachaumelle en souriant.

— Il eût été difficile de comprendre le sens de cette dernière recommandation si ce n'est en la retournant. C'est ce que fit Adelstan qui se contenta de répondre comme un homme qui a compris.

— Bien, bien, mon oncle, n'ayez aucune espèce de crainte, vous serez content de moi.

Le beau cousin, bien qu'il n'eût pas assisté au dîner où Léonce avait été si rudement éprouvé, n'en savait pas moins que celui-ci avait eu et avait avoué la sotte fantaisie de se marier. Il avait trouvé ce désir fort téméraire. Seulement il ignorait quelle était la préférée de l'amoureux de dix-neuf ans. Le père avait jugé à propos de n'en pas parler; quant à Léonce, qui puisait dans ce silence son espoir pour l'avenir, il ne voulait pas livrer sa chère Juanna aux propos ridicules dont on l'avait accablé lui-même. (On a vu d'ailleurs si ces deux discrétions avaient empêché les découvertes de la malignité.) Il répondait donc à cet égard de manière à décourager les questionneurs. Voilà où en étaient les choses au moment où il cheminait pour venir se livrer à la grande épreuve sous laquelle fléchissent souvent les jeunes âmes les mieux trempées.

A son arrivée à Paris, il vit en descendant de diligence son cousin Adelstan qui l'attendait; mais il ne l'attendait pas seul. Il avait avec lui sa maîtresse et une jeune amie de sa maîtresse, Suzanne dite *Camélia*, à cause de la fraîcheur et de l'éclat de ses joues.

— Léonce, je t'ai loué une chambre auprès de moi, dit Adelstan. Tu vas y faire porter tes malles, et nous fêterons avec ces deux charmants convives ta bienheureuse arrivée.

Léonce salua d'un air embarrassé, et, un moment après, il était installé auprès de son cousin, sur le lieu de la scène où l'on allait essayer son travestissement.

Que se passait-il en ce moment dans la maison qui bordait la Saône? Juanna était bien triste et bien désolée. Les espérances qui étaient entrées dans son cœur le jour de la visite de Léonce avaient fait place à de vilains pressentiments. Elle ne pleurait plus. Ce départ subit sans adieux et sans baisers lui avait déjà fait verser assez de larmes. Sa main tenait la lettre apportée la veille par Louis Réné, dernier souvenir bien froissé, dernières phrases d'amour si souvent lues déjà, et que pourtant elle parcourait encore de temps en temps pour y puiser quelques consolations. Ses yeux cernés indiquaient qu'elle avait veillé pour penser à Léonce. Sa chevelure n'était plus lissée avec tant de soin, les plis de sa robe n'étaient plus aussi élégamment arrangés; elle n'avait pas, comme à l'ordinaire, de blanches et coquettes manchettes pour faire ressortir ses jolies mains légèrement rosées, et le soleil était prêt à disparaître qu'elle était encore en peignoir du matin.

Sa mère la laissait se nourrir de sa douleur et lui parlait de Léonce au lieu de chercher à l'en distraire, certaine que c'était bien là pour elle la meilleure distraction. L'excellente femme qui avait toutes les délicatesses du cœur, avait surtout celle de ne jamais traiter la douleur par la contrariété. Dans ce moment, d'ailleurs, elle était dans une position d'esprit sympathique à celle où se trouvait sa fille.

Juanna regrettait Léonce, et elle-même avait au cœur la pensée de celui qui, au temps de sa jeunesse, était venu la trouver dans sa patrie. C'étaient deux veuves aimantes regrettant leurs deux trépassés.

— Il reviendra, ma fille chérie. Juanetta mia, aie confiance, avant un an il reviendra.

— C'est vrai, ma mère; mais quand il reviendra, pourra-t-il encore me dire ceci?

Et elle lut dans la lettre d'adieux de son ami :

« ...Crois-moi, ma fiancée chérie, aujourd'hui et
» toujours, à Paris ou près de toi, va, Juanna, je te
» le jure, tu seras toujours ma seule bien-aimée. »

Fin de la première partie.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

... les tranchant des paquets des journaux qui y sont apportés, résout très facilement cette objection. Tout journal portant la trace du pinceau rouge ou vert, revenant à un bureau de poste, devrait payer le port à nouveau pour être affranchi.

Nouvelles de Portugal.

On a reçu des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 9 juin. A cette date, Oporto était bloqué. La junte a offert d'accepter les termes de l'arrangement proposé par le colonel Wilde, à la condition de la formation d'un ministère, à la tête duquel serait placé le comte Lavradio, l'un des membres du cabinet dissout le 6 octobre. La junte a envoyé à Lisbonne le marquis de Loulé, porteur de cette offre de soumission. Sa da Bandeira a également envoyé un négociateur, le comte Taipa, pour traiter de sa soumission.

Cette nouvelle est tirée du *Moniteur parisien*, qui n'ose pas ajouter qu'au blocus d'Oporto se trouve un vaisseau de la marine française. Quelle honte pour le drapeau tricolore !

La reine dona Maria, encouragée par le triste secours que lui apportent les trois couronnes, se livre à toutes sortes d'excès.

Les insurgés continuent à bien traiter les Anglais résidant à Oporto.

L'insurrection se propage dans les provinces, que l'invasion des Espagnols exalte au plus haut degré.

FAITS DIVERS.

Des lettres de Berlin annoncent que l'illustre savant Alexandre Humboldt est dangereusement malade.

FRAUDES COMMERCIALES. — Dans une affaire plaidée hier devant un tribunal de Paris, a été révélé le fait suivant : « M. d'Avocourt avait vendu son cheval à M. Martinot moyennant 1 200 fr., l'acquéreur l'avait pris de confiance; mais le lendemain son domestique, en épongeant le cheval, s'aperçut qu'il avait été peint en couleur gris de fer, et une épaisse couche de limaille vint noircir l'eau. Ce cheval, qui, en outre, était *tiqueur*, ne vaut pas plus de 350 francs. »

UNE ÉTRANGE CONDAMNATION. — L'*Echo du Nord*, pour subvenir aux frais d'appel en cour royale des condamnations prononcées contre les ouvriers ayant pris part aux troubles de Lille, avait ouvert une souscription dans ses bureaux. C'était une œuvre toute d'humanité; il n'y entrait aucune inspiration politique; ce qui s'était passé à Lille pouvait faire craindre que ces condamnés ne rencontrassent pas dans le barreau de Douai un concours suffisant; il pouvait y avoir aussi utilité à citer de nombreux témoins à décharge que le ministère public pouvait ne pas appeler, et, comme la condamnation n'avait aucune force légale tant que la cour royale, mise en demeure, n'avait pas confirmé les jugements prononcés, la souscription ouverte par l'*Echo du Nord* semblait donc une chose toute naturelle, à laquelle tout homme de cœur pouvait applaudir et que le parquet n'avait point à incriminer. Cependant M. Alexandre Leleva, gérant de l'*Echo du Nord*, a été assigné pour contravention à l'art. 11 de la loi du 9 septembre 1835. Sa défense, présentée par lui-même avec netteté en quelques mots, et par M. Ladureau, son avocat, avec une grande logique, n'a pas convaincu, à ce qu'il paraît, le tribunal qu'il n'avait nullement porté atteinte à la chose jugée, que le texte de la loi ne peut s'appliquer à des frais d'appel, et qu'elle ne condamne que la souscription pour indemniser les frais *prononcés par une condamnation judiciaire*.

Après une heure de délibération, le tribunal a rendu un jugement très longuement motivé, qui condamne M. Alexandre Leleva à *deux mois de prison et mille francs d'amende*. Le tribunal a prononcé deux peines cumulées, attendu que l'*Echo* a parlé deux fois de la souscription.

Ce jugement a été immédiatement frappé d'appel, et l'affaire reviendra prochainement devant la cour royale de Douai. Espérons qu'elle ne confirmera pas cette nouvelle atteinte portée à la liberté de la presse par l'extension insoutenable d'un article de loi d'ailleurs contraire à l'humanité.

TROUBLES ET MISÈRE. — Les boulangers d'Ettlingen (Wurtemberg), irrités contre un de leurs confrères qui avait vendu du pain à meilleur marché que les autres, ont tenté de l'assassiner. Il a reçu un coup de fusil qui heureusement ne l'a pas blessé mortellement. Cinq boulangers ont été arrêtés comme auteurs ou complices du crime.

La vente de la viande de cheval est autorisée à Hanovre. Tous les jours, plus de mille pauvres se nourrissent de cette viande, qui se vend toute préparée, en ragoût, huit centimes la livre.

MISÈRE. — Il est de malheureux émigrants qui se trouvent pour ainsi dire ballottés entre l'Europe, où ils ne trouvent plus à vivre, et l'Amérique, qui refuse de les recevoir. Dernièrement, dit une lettre des Etats-Unis, le brick anglais *Mary* entra à Boston avec 46 passagers d'entrepont; mais, vu l'état déplorable où ils se trouvaient, l'autorité municipale refusa de les laisser débarquer, à moins que le capitaine du navire ne donnât caution que ces malheureux ne tomberaient pas à la charge de la charité publique. Le capitaine ne voulut pas s'engager, et déclara qu'il allait se diriger sur Halifax. A cette nouvelle, une vive agitation commença à se manifester parmi les émigrants, et lorsque l'équipage s'apprêta à lever l'ancre, une véritable émeute éclata parmi les malheureux passagers. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine et en employant la force, que l'on parvint à les réduire, et que la *Mary* put enfin mettre à la voile pour aller débarquer sa cargaison humaine à Halifax ou sur quelque autre point de la côte, où la prévoyance municipale serait moins exigeante.

LE VOL AU MARIAGE. — Un vol vient d'être commis au préjudice d'un grand nombre de maisons du commerce parisien, par un de ces élégants aventuriers méridionaux qui se qualifient invariablement du titre de vicomte, et qu'un ingénieux écrivain appelait récemment la jeunesse dorée par le procédé Ruolz.

Il est revenu d'usage, depuis quelques années, dans le commerce, d'adresser à toutes les personnes dont les publications de bans de mariage sont affichées dans quelqu'une des douze mairies de Paris, des prospectus et des circulaires portant offres de marchandises, depuis le trousseau et le mobilier du nouveau ménage, jusqu'à la voiture, aux cachemires et aux diamants de la mariée. C'est cette circonstance, cette ardeur de vendre qui travaille aveuglément tout commerçant parisien, que résolut de mettre à profit un adroit escroc.

Un beau matin, à la porte de la mairie, les commis qui font le relevé des avis de mariages purent lire l'annonce de celui de M. le vicomte Adrien de J... avec Mlle Hermingarde de K..., comtesse de, etc. Le dimanche suivant, M. le curé de la paroisse annonça de même, après le prône, la prochaine union de la comtesse Hermingarde et du jeune vicomte ... Hermingarde, de son côté, quittait incognito le noble faubourg, en compagnie de sa respectable parente. Informations prises, on a découvert que les deux acteurs de cette audacieuse comédie étaient tout simplement l'un chevalier d'industrie récemment expulsé d'une ville de bains comme véhémentement soupçonné de se livrer à la *Grèce*, et que sa tendre fiancée n'était autre qu'une actrice de vaudeville qu'il avait enlevée avec sa mère, vénérable Dugazon. Plainte a été portée, mais déjà les fugitifs avaient gagné Bade ou Hombourg.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE. — Une nouvelle télégraphique, reçue à Philadelphie, annonce l'entrée du général Scott à Puebla. On ne dit pas s'il a éprouvé quelque résistance, mais il est probable que la ville lui a ouvert ses portes.

Quelques journaux du Sud révoquent en doute l'échec essuyé par le colonel Doniphan entre Chihuahua et Saltillo. Cependant ces doutes ne reposent sur aucun fait nouveau.

Le succès du général Scott fait pressentir son entrée prochaine à Mexico, et, dans cette prévision, voici quelles seraient les exigences du vainqueur :

1° Les territoires dont le gouvernement de Washington se propose de demander la cession, ne seront pas exigés à titre de simple abandon, mais bien à titre d'achat.

2° Ces territoires ne s'étendront pas au-delà de la Haute-Californie et du Nouveau-Mexique. Quant au passage à travers l'isthme de Téhuantepec, on n'en fera pas une condition de la paix, mais un sujet de négociations amiables entre les deux pays.

3° Il ne serait demandé au Mexique aucune indemnité pour les frais de la guerre; et ils paieraient en terres leurs anciennes dettes au gouvernement de Washington qui se chargerait de régler les réclamations de ses nationaux. Le cabinet américain aurait donc à payer en argent la différence considérable qui existerait entre les anciennes dettes du Mexique, s'élevant à une douzaine de millions de dollars, et la valeur des territoires vendus, qui certainement dépasserait de beaucoup cette somme.

Grand Festival militaire.

Voici le programme du Grand Festival militaire organisé par les soins du comité de l'Association des artistes musiciens, et qui aura lieu lundi prochain, 21 juin, dans l'enceinte du Cirque national des Champs-Elysées :

PREMIÈRE PARTIE.

1° Pas Redoublé. . . . . BREPSANT.
2° Chant de Guerre. . . . . THYS.
3° Fantaisie militaire. . . . . MOHR.
4° Chœur des *Enfants de Paris*. . . . . AD. ADAM.
5° Mosaïque de *Fernand-Cortez*, arr. par M. Klosé. SPONTINI.
6° Chœur de la *Prison d'Edimbourg*. . . . . CARAFA.

DEUXIÈME PARTIE.

7° Ouverture de *Fra Diavolo* . . . . . AUBER.
8° La Garde passe, chœur des *Deux Avares* . . . . . GRÉTRY.
9° Marche triomphale. . . . . LUCE.
10° Chœur de Soldats. . . . . GRISAR.
11° Apothéose (Finale de la Symphonie funèbre). . . . . BERLIOZ.
12° Chœur des Chasseurs de *Robin des Bois*, arrangé par M. MOHR . . . . . WEBER.

Les exécutants, au nombre de huit cents (400 musiciens et 400 choristes), sont dirigés par MM. Tilmant et Hubert. Ils appartiennent tous à l'armée. Nous avons pu vérifier, à la première répétition générale, jeudi dernier, que la sonorité était admirable. Quant à l'ensemble, les musiques militaires ont fait leurs preuves l'année dernière au grand festival de l'Hippodrome, où l'on a entendu 1 800 exécutants manœuvrer avec autant de précision que le meilleur orchestre.

Tous les princes et les jeunes princesses de la cour assisteront à cette fête intéressante, dont monseigneur le duc de Montpensier a bien voulu accepter le patronage.

On peut se procurer d'avance des stalles numérotées au Cirque des Champs-Elysées et chez M. Bernard-Latte, éditeur de musique, boulevart des Italiens, 2, au coin du passage de l'Opéra.

STALLES LOUÉES D'AVANCE, 6 fr.; PREMIÈRES, 3 fr.; SECONDES, 2 fr.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 16 juin. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 478 q. 38 k. — Ventes, 4 414 q. 41 k. — Restant, 14 603 q. 40 k. — Cours moyen du jour, 67-81. — Cours-taxe de quinzaine, 67-03. — Ventes en disponible: Gruaux, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — 1re marque, 361 q. »» k. 68-10 à 70-05. — 2e marque, 212 q. »» k. 63-70 à 67-50. — 3e marque, 9 q. »» k. »»-»» à 58-60. — 4e marque, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 614 q. »» k. — Ventes à livrer, 872 q. »» k. 55-65 à 70-00. — Cuisson, »» q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 342 q. »» k. 66-25 à 71-35.

HALLE AUX GRAINS du 16 juin. — *Grains* (l'hectolitre). Froment, 37-»» à 38-»». — Seigle, 26-»» à 28-»». — Orge, 22-»» à 24-»». — Sarrazin, »»-»» à »»-»». — Mais, »»-»» à »»-»». — Avoine, 14-»» à 14-65. — *Issue de blé* (l'hect.) Son, 4-50 à 5-»». — Recoupe, 6-»» à 7-»». — Remoulage, 7-65 à 8-65. — *Légumes secs* (l'hect.) Haricots de Soissons, 36-»» à 40-»». — Id. de Liancourt, 30-»» à 32-»». — Id. ordinaires, 24-»» à 26-»». — Id. flageolets, »»-»» à »»-»». — Id. suisses blanc, »»-»» à »»-»». — Id. suisses rouge, »»-»» à »»-»». — Id. rouge de Chartres, »»-»» à »»-»». — Id. nains, 26-»» à 28-»». — Pois verts, »»-»» à »»-»». — Id. gris, 20-»» à 22-»». — Id. jarras, 18-»» à 20-»». — Id. cassés, 40-»» à 50-»». — Lentilles Gaillardon, »»-»» à »»-»». — Id. pays et autres, »»-»» à »»-»». — Lentillons, »»-»» à »»-»». — *Graineterie* (l'hectolitre). — Vesces de printemps, 18-»» à 22-»». — Id. d'hiver, »»-»» à »»-»». — Sainfoin, »»-»» à »»-»». — Senevé, »»-»» à »»-»». — Lin, »»-»» à »»-»». — Chenevis, 15-»» à 18-»». — Millet, 19-»» à 21-»». — Colza, »»-»» à »»-»». — Navette, »»-»» à »»-»». — Sauve, 20-»» à 22-»». — Cribluras, 16-»» à 20-»». — Luzerne, les 100 kil., 80-»» à 90-»». — Trèfle, d°, 80-»» à 90-»». — Minette, d°, 34-»» à 36-»».

Halle à la viande. — Marché du 16 juin. — Bœufs, 26406; 1re qualité, 1,50; 2e, 1,30; 3e, 0,90. — Veaux, 17280; 1re, 1,50; 2e, 1,30; 3e, 1,10. — Moutons, 3705; 1re, 1,60; 2e, 1,40; 3e, 1,20. — Porc frais en gros, 24696; 1re, 1,86; 2e, 1,80; 3e, 1,74.

Marché aux chevaux, 16 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet, amenés 89; vendus 17; prix, de 260 à 910 fr. — Id. de trait, amenés 240; vendus 24; prix, de 325 à 1060. — Id. hors d'âge, amenés 97; vendus 14; prix, de 70 à 500. — Id., vendus aux enchères, amené 7; vendu 7; prix, de 180 à 600.

Marché de la barrière d'Enfer du 15 juin. — Foin 1re qualité, 57 à 59; 2e 51 à 53; 3e »» à 48. — Luzerne, 1re, »» à 55; 2e »» à »»; 3e »» à 48. — Paille de blé, 1re q., 48 à 50; 2e 46 à 47; 3e »» à »». — Paille de seigle, 1re qualité »» à »»; 2e »» à »». — Paille d'avoine, 1re »» à »»; 2e »» à »».

Marché Saint-Martin du 15 juin. — Foin 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e »» à »». — Luzerne, 1re »» à »»; 2e »» à »»; 3e, »» à »». — Trèfle, 2e, 3e »». — Paille de blé 1re »» à 40; 2e »» à »»; 3e »» à »» — Paille de seigle, 1re »» à »». — Paille d'avoine, 2e »».

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 11 juin 1847. — FAROUX et MAUGAS, marchands de broderies et nouveautés, rue Richelieu, 93. Juge-comm., M. Barthelot; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17.

BOUVILLIER, cartier, rue Greneta, 2, passage Saint-Denis. Juge-comm., M. Leroy; synd. prov., M. Blet, rue des Bons-Enfants, 32.

BENISTANT, menuisier, rue Saint-Denis, 382. Juge-comm., M. Germinet; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

FLEURY, quincaillier, rue de Paris, 33, à Belleville. Juge-comm., M. Germinet; syndic prov., M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Du 14 juin 1847. — POTTRENEAU, marchand de vins à Gentilly, route de Fontainebleau, 58. Juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Breuillard, rue Trévise, 6.

MARTIN, laveur de laines, rue des Récollets, 5. Juge-comm., M. Couriot; syndic prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

BESCH, fabricant de briques, chemin de ronde du Trône. Juge-comm., M. Plaine; syndic prov., M. Bidard, rue Lascases, 12.

BESCH et Ce (société composée de BESCH et VOTAIN), fabricants de briques, chemin de ronde du Trône. Juge-comm., M. Plaine; syndic prov., M. Bidard, rue Lascases, 12.

Du 15 juin 1847. — MONIER, fabricant de plâtre, exploitant les carrières du centre, rue de Meaux, à la Petite-Villette. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard; syndic prov., M. Lefrançois, rue Louvois, 8.

RIBAN aîné, négociant, rue de Rivoli, 14. Juge-comm., M. Rousselle-Charlard; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

Dlle GIRAULT, ancienne maîtresse d'hôtel garni, rue Molière, à Auteuil. Juge-comm., M. Couriot; syndic prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9.

PIAT, marchand de vins, rue Lafayette, 55. Juge-comm., M. George fils; syndic prov., M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

DU BUAT, marchand de lingerie et mercerie, rue Saint-Lazare, 125. Juge-comm., M. Couriot; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

Bourse du 18 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 60	77 70	77 60	77 65
— — fin courant	77 55	77 70	77 55	77 70
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 85	118 »»	117 85	117 95
— — fin courant	117 90	118 10	117 90	118 05

4 1/2 J. 22 s. dr cours 104 50	Banq. de Fr. dr cours	3300 »»
4 0/0 J. » »»» »»	O. V. de Par. »	1270 »»
Emp. 1844, au Ct » » »/»	C. hyp. . . . . . »	262 50
— fin Ct » » »»	— Comm. . . . »	»»»» »»
B. du Trés. » 5 1/8	— Gann. . . . . »	1100 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0.	d. 50	»» »» 77 85	—	78 20 78 20
5 p. 0/0.	d. 50	118 25 118 25	—	118 75 118 55

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.	07 1/2	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0.	10 »/»	»» »/»	35 »/»	37 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » »/»	ROM. . . . . Der C.	100 1/8
Récép. Rotsch. » 102 50	BELG. 3 1/2. . . . . »	»» »/»
ESP. Dette act. » »» »/»	— 4 1/2. . . . . »	»» »/»
— — pass. » 4 5/8	d° 1840. . . . »	100 1/8
— 3 p. 0/0. » »» »»	d° 1842. . . . »	100 »/»
Dette intérieure » »» »/»	— Banque. . . . »	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1847 » »» »/»	— d° Em. 1841. »	»»»» »»
HOLL. 2 1/2 » »» »/»	PIÉMONT. . . . . »	»»»» »»
HAITI. . . . . » »/»	AUTRICHE. . . . . . . »	520 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	»»»» »»
Act. d. J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	222 50
Paris à Sa.	»»» »»
— à Orléans	1272 50
— à Rouen.	970 »»
Ro.-Havre.	[illegible]
Avignon. . .	712 50
Str. à Bâle.	187 50
Paris-Str. . .	450 »»
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	612 »»
C. du Nord	580 75
Fampe-Hes.	»»» »»
Diep.-Féc.	315 »»
Bord. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	507 50
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon.	465 25
Bord-Teste	85 »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	971 25	Orléans à Vierzon.	617 50
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1275 »»	Marseille à Avign.	716 25	Nord.	580 75
— à Lyon.	416 25	Paris à Strasbourg	450 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 95-50 (les 100 kil.); courant du mois, juillet et août, 96-50; 4 derniers mois, 101 à 100.

Lille. — Colza, 80 à 80-75; lin, 90-50; œillette rousse, 110; cameline, 90; chanvre, 91 à 92. — Sans expéditions.

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 85; juillet, 85 à 86; août, 86; septembre et octobre, 86.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102-50 à 103 les 100 kil., ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 juin.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. 3/4 FRANÇAIS. — Bertrand et Raton.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine, le Trompette.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — (1re rep.) les Dernières Amours.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Mari fidèle, Changement de main, Jeune Père, Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Un Mousquetaire, le Moulin, les Trois Portiers.
7 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — 1re rep. d'un Enfantillage, un Père, l'Almanach.
7 h. »/» PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 1/4 GAITÉ. — Les Etouffeurs, la Fille d'un Militaire, la Gamine de Paris.
7 h. »/» AMBIGU. — (Relâche.)
8 h. »/» CIRQUE. — Soirées équestres.
6 h. 1/4 COMTE. — Les Enfants jaloux, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Chenille et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Portrait, la Laponne, Quelque chose, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Ah ! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 h. »/» HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.; — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
8 h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 8 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 19 JUIN.

La seule Voie de salut.

Empêcher toute réduction de l'impôt, écarter toute mesure qui aurait pour effet d'amoindrir le chiffre énorme de l'armée, telle est la question capitale pour les hommes qui fondèrent le trône de [illegible] qui s'appuient sur les baïonnettes de plus de 300 000 soldats.

Encore si l'impôt, plus justement réparti, frappait seulement le superflu et le luxe des riches, épargnant la misère et la substance du pauvre. Mais non, ce n'est pas assez pour le peuple de payer chaque année l'impôt du sang, en livrant les plus braves, les plus vigoureux de ses enfants au minotaure de la conscription, il faut encore que les deniers gagnés péniblement par lui à la sueur de son front servent à payer des canons prêts à le mitrailler s'il parle un peu trop haut pour demander du travail et du pain.

L'armée coûte chaque jour à peu près un million à la France. Un septième des 370 millions dévorés ainsi annuellement est payé par l'impôt prélevé sur la consommation du sel. Voilà sans doute pourquoi les hommes qui ont pris pour devise le mot *rien* se prononcent chaque année pour le maintien d'un impôt inique et cruel. Car qui sait si cette première réforme ne deviendrait pas le signal de la suppression d'autres impôts non moins injustes que celui du sel.

Inhumains envers le peuple, nos hommes d'Etat ne se sont pas montrés plus généreux envers un ex-roi exilé. Jérôme Bonaparte, l'unique frère survivant de l'empereur, expirera, comme tous les siens, loin de sa patrie. Lorsqu'il aura cessé d'exister, peut-être les anciens serviteurs de l'empire qui siégent à la Chambre des pairs accueilleront-ils en sa qualité de mort celui qu'ils auront repoussé vivant.

Et la France sera sauvée; car, en refusant le sel aux petits, en écrasant de plus en plus le peuple par l'impôt, en avilissant l'élément démocratique par la misère, on espère que, réduit à la condition des Irlandais, le peuple de France restera docilement courbé sous le joug des nouveaux amis de M. de Metternich. La France sera sauvée, parce que la présence d'un noble vieillard, rejeté loin du sol national, ne rappellera pas à nos soldats l'époque glorieuse où leurs pères se fussent indignés si on eût voulu les employer à imposer aux Suisses la domination autrichienne et à asservir le Portugal à l'Angleterre.

Qu'on le sache donc bien, le salut de la France officielle a dépendu cette semaine de ces deux choses : le maintien de l'impôt du sel, et le rejet de la pétition d'un prince exilé.

Heureusement pour l'honneur de la véritable France, cette double résistance d'un ministère qui semble avoir pris à tâche d'agir en tout contrairement aux vœux de la nation, a soulevé dans l'une et l'autre Chambre des réclamations énergiques. M. Dupin, au Palais-Bourbon, M. Hugo au palais du Luxembourg, ont fait entendre de nobles paroles qui retentiront dans tous les cœurs.

C'est au nom de l'intérêt bien entendu du gouvernement, et parce que la diminution de l'impôt du sel serait un *bonheur* pour le règne actuel, que M. Dupin a supplié les ministres d'adopter enfin la proposition faite par M. Demesmay. N'est-il pas déplorable de penser que, dans les campagnes du midi de la France, où l'honorable député de la Nièvre nous a montré le paysan réduit, pour toute nourriture, à manger un morceau de pain et un ognon sans sel, les hommes libres du dix-neuvième siècle sont plus misérables que ne l'étaient, il y a trois mille ans, les esclaves hébreux, regrettant les ognons d'Egypte. Trois mille ans de civilisation pour arriver au point où nous en sommes, c'est-à-dire voir le peuple, à défaut du pain que le sol ne lui donne pas toujours, être privé du sel, troisième élément que la terre et la mer ne lui refusent jamais!

Ces trois mille ans complètement perdus pour l'amélioration matérielle des classes inférieures, le peuple, dans notre société chrétienne, a su les employer à parfaire son éducation religieuse, politique et sociale. Qu'on ne croie plus pouvoir le soulever au nom des intérêts des sectes et des partis. Et quant aux prétendants dont on affecte de redouter pour lui les séductions, le peuple qui lit dans l'histoire aussi bien et même mieux que les ministres, le peuple sait parfaitement que les promesses des candidats à la royauté ont toujours fort ressemblé à ce que M. Dupin, faisant allusion à la *poule au pot* du Béarnais, appelait l'autre jour une gasconade.

Quand le bon sens caustique de nos pères, les vieux Gaulois, veut se manifester à la Chambre des députés, il emprunte la bouche de M. Dupin; mais, si l'élan chevaleresque du moyen-âge et le sentiment démocratique des temps modernes essaient de se révéler à la Chambre des pairs, ils ne peuvent plus dignement s'exprimer que par la voix de M. Victor Hugo.

M. Hugo a parlé à la fois comme le fils d'un soldat et comme un grand artiste. Il s'est placé entre les armées destructives qui finissent et les armées industrielles qui commencent. Il s'est inspiré de la gloire des unes, de la misère des autres. Il veut que la France se montre reconnaissante envers cette grande famille impériale dont le chef est venu clore à jamais l'ère des invasions et des conquêtes, mais il veut aussi qu'elle se montre sensible aux souffrances de ces classes laborieuses où il y a tant de courage, tant d'intelligence, tant de patriotisme; où il y a tant de germes utiles et en même temps, a-t-il ajouté avec douleur, *tant de ferments redoutables*. Non, il ne faut pas que le peuple souffre! répéterons-nous avec le poète, il ne faut pas que le peuple ait faim! Là est la question sérieuse, là est le danger, là seulement, là, Messieurs les pairs, et point ailleurs! Oui, toutes les intrigues de tous les prétendants ne feront point changer de cocarde au moindre de nos soldats, mais les coups de fourches de Buzançais peuvent ouvrir brusquement un abîme.

Oui, le danger est grand, car tous les jours le peuple apprend, et ce qu'il sait une fois, il ne l'oublie plus? Le danger est grand, mais à qui la faute, sinon à ceux qui, après avoir trouvé des millions pour embastiller Paris, afin de prévenir une guerre imaginaire, n'ont plus eu d'argent lorsqu'il s'est agi de prévenir une disette trop réelle? Le danger est grand, mais à qui la faute, sinon à ceux qui s'opposent à la réforme postale et à la réduction du prix du sel, sous prétexte d'économie, quand ils ont épuisé le Trésor à subventionner les compagnies et à enrichir les agioteurs?

Quelles leçons veut-on que les classes laborieuses retirent de ce hideux spectacle, sinon que les seuls intérêts défendus avec succès au parlement ne sont jamais ceux des masses souffrantes, mais toujours ceux de quelques milliers de privilégiés. Or, comme c'est la propriété qui donne le privilége ou le cens électoral, que ce sont les électeurs qui choisissent les députés, et que les députés font et défont le cabinet ministériel, il s'est rencontré des hommes ardents qui, ayant trouvé la source du mal, non dans l'organisation vicieuse, mais dans l'existence même de la propriété, au lieu de se jeter comme autrefois dans les luttes politiques et d'attaquer le chef de l'Etat en personne, s'en sont pris au corps social tout entier, prétendant non le réformer, mais le saper par la base, en renversant la propriété.

Tel est le but du socialisme subversif.

Comme la religion, comme la politique, le socialisme subversif a ses fanatiques; quelques-uns de ces conspirateurs, plus redoutables que ne le furent jamais les Louvel et les Ravaillac, paraîtront prochainement devant la cour d'assises de la Seine, dans le procès dit des *communistes-matérialistes*. Ces hommes qui nient l'existence de Dieu, mais qui n'en sont pas moins, comme Attila, les fléaux envoyés par celui en qui ils ne croient pas, ces nouveaux barbares se sont donné la terrible mission de purifier par le feu une société qu'ils ont jugée et condamnée, parce qu'ils l'ont trouvée corrompue.

A un jour donné, Paris devait être la proie des bombes incendiaires et le théâtre d'une nouvelle Saint-Barthélemy. Dans la pensée des conspirateurs, les progrès de la chimie et de la physique, dont se vante la science moderne, n'étaient venus que fort à propos pour servir au perfectionnement des instruments exécrables au moyen desquels ceux de leur secte espèrent détruire tôt ou tard notre grande Babylone civilisée : c'est du moins ce que prétend le réquisitoire.

Et quand l'orage gronde ainsi sur leurs têtes, quand le volcan s'entr'ouvre déjà sous leurs pieds, comment les Balthazars du juste-milieu reçoivent-ils les avertissements austères qui leur arrivent à la fois de nos deux tribunes nationales? Ils sourient de pitié à ce craquement universel, comme s'il s'agissait de la simple fente d'une amphore. Et pendant que, d'un bout de la France à l'autre, on remplit les prisons, on ensanglante l'échafaud, l'orgie s'achève au milieu de la pourriture et de la corruption.

Chambre des députés. — Les tribunaux aux colonies.

La chambre des députés a entendu aujourd'hui le rapport annuel de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations. Elle a adopté ensuite et sans discussion le projet de loi relatif aux fêtes de juillet.

Puis elle s'est occupée d'un projet de loi relatif aux tribunaux chargés de prononcer dans nos quatre principales colonies sur les crimes commis envers les esclaves.

On sait les plaintes dont les cours d'assises des colonies ont été l'objet, les acquittements scandaleux dont les maîtres ont été souvent favorisés après des actes atroces; cela tient surtout à la composition de ces tribunaux, formés, dans les cas ordinaires, de trois conseillers de la cour royale et de quatre assesseurs. Les assesseurs sont désignés au sort parmi les colons éligibles aux conseils coloniaux, les membres des ordres royaux, les fonctionnaires d'un grade élevé, les avocats, les médecins, les notaires et les avoués retirés. Dans les causes civiles, cette composition des cours, fusion du jury et des tribunaux ordinaires, n'a produit que d'heu-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 20 JUIN 1847.

LES HÉROS DE LA PAIX.

Une grande idée a pris possession de toutes les intelligences progressives de ce temps. Cette croyance jusqu'ici sentimentale que l'homme n'est pas fait pour vivre seul, a passé au rang de vérité scientifique. Au besoin la dure expérience acquise par chacun dans les luttes où il est entré seul et d'où il est sorti brisé, démontrerait suffisamment que l'individu est fonction de l'ensemble, et que dans l'association seule il peut jouir de la plénitude de ses facultés et trouver cette liberté qu'il a vainement cherchée dans l'isolement. Désormais donc les réformes que naguère on eût demandées à l'initiative individuelle, on les attend de l'ASSOCIATION. Cette idée formera le trait caractéristique de notre temps.

Cependant, comme rien d'utile et de grand ne se produit sans que le mal y soit mêlé au bien dans une certaine mesure, cette idée qui suffirait à la gloire de notre époque, cette idée grosse d'un monde, bien loin d'entrer en tous les esprits dans sa pureté primitive, ne pénètre chez le plus grand nombre que sous forme d'un alliage qui en diminuerait singulièrement le prix, s'il n'y avait un moyen de le *réduire*, comme disent les chimistes. Pour quitter ce langage métaphorique, la confiance que chacun de nous met dans l'association, a nui chez beaucoup à la confiance qu'ils avaient en eux-mêmes. Et nous dirions que c'est un grand mal si nous ne savions que c'est une nécessité, et une nécessité très passagère. Cette réaction a son explication et sa cause dans l'un des faits les plus généraux du mouvement. Le développement, dans quelque ordre que ce soit, ne s'opère que par voie d'antagonisme. Lorsqu'un élément nouveau arrive dans ce monde, il trouve déjà prise la place qu'il veut occuper. Et ce n'est que de vive force qu'il la peut conquérir. Dans l'ordre psychologique, l'antagonisme est une lutte, et cette lutte se produit toujours sous forme de négation absolue.

Or, quand l'idée d'association naquit, une idée contraire régnait sans partage : l'idée de l'individualisme. Elle avait mis plus de deux siècles à se faire, et venait enfin de se formuler nettement dans cette devise célèbre : *Chacun pour soi, chacun chez soi*. L'idée triomphante de l'omnipotence individuelle pouvait-elle compter avec son obscure et naissante rivale. L'idée de la collectivité ne put se faire jour que par la lutte. Fortifiée dans le combat, elle ne prétendit plus seulement à partager le sceptre avec l'idée contraire; par l'organe de quelques-uns de ses représentants, elle avoua la prétention de s'élever sur ses ruines. De là ce phénomène moral dont la généralité n'est pas contestable : haute estime de l'association et mépris de la valeur de l'individu, et, comme conséquence pratique, démission de l'initiative individuelle, ajournement de l'action personnelle jusqu'au moment où l'association sera constituée.

Grande erreur! Si elle devait se perpétuer, c'en serait fait de l'association; car, d'où l'association tire-t-elle sa vertu, sinon de la valeur même des individus? Et quelle association formeraient des gens habitués au mépris d'eux-mêmes et ne s'accordant, comme à des chiffres ou à des lettres, qu'une valeur de position? Erreur concevable cependant, en raison de la méconnaissance où l'homme est encore de soi-même; car, comment la contemplation assidue de la puissance que l'association prête à l'individu eût-elle pu ne pas produire cette sorte d'éblouissement moral? Et comment, en se repliant ensuite sur lui-même, l'homme n'eût-il pas été frappé de sa faiblesse relative? Erreur passagère d'ailleurs, et dont le règne chancelle déjà. C'est pour en accélérer la chute que nous entreprenons de raconter l'histoire d'hommes grands par leur force morale, et qui, livrés à eux-mêmes, ont accompli plus d'une de ces réformes que, par ignorance ou par faiblesse, nous sommes trop enclins à regarder comme hors de la portée d'individus de bons désirs, mais dépourvus de moyens puissants d'influence.

I.

OBERLIN.

La commune de *Banc-de-la-Roche* est située entre l'Alsace et la Lorraine; elle comprend cinq hameaux; les Allemands l'appellent *Stein-Thal*, Vallée des Pierres, et ce nom dit ce qu'elle est, ou plutôt ce qu'elle était avant l'homme bienfaisant dont nous allons raconter la vie. Sur les montagnes, le froid est aussi intense qu'à Saint-Pétersbourg, l'hiver y dure sept mois; le climat est plus doux dans les vallées; mais partout le sol était pierreux et stérile. C'était un dicton vulgaire qu'une femme pouvait emporter dans son tablier autant de foin que son mari en fauchait dans une matinée. La culture intellectuelle était au niveau de la culture du sol. Un ministre luthérien, nommé Stouber, entra, un jour, dans une hutte décorée du nom d'école. Un grand nombre d'enfants s'y trouvaient. Un vieillard malade était couché dans un coin, le ministre lui demanda s'il était le maître d'école.

— Oui, Monsieur.

— Et qu'enseignez-vous à ces enfants?

— Rien, Monsieur.

— Rien? Comment cela se fait-il?

— Ah dame! Monsieur, c'est que je ne sais rien.

— Comment alors êtes-vous maître d'école?

— Voilà, Monsieur. J'ai gardé pendant bien des années les porcs de Waldbach, et, quand je me suis fait trop vieux pour continuer, on m'a mis ici pour garder les enfants.

Tel était Banc-de-la-Roche; un homme vint, il était seul, pauvre, inconnu. En peu de temps tout changea, la *Vallée des Pierres* devint une fertile campagne, et ses incultes habitants connurent les douces joies de l'intelligence. Ce grand homme de bien fut Jean-Frédéric Oberlin.

Oberlin naquit à Strasbourg en 1740. C'était l'aîné d'une famille de neuf enfants; ses parents n'étaient rien de moins que riches, si ce n'est en probité et en intelligence. Quelques traits de l'enfance d'Oberlin pouvaient faire pressentir ce qu'il serait un jour. Ce sont des actes de courage ou d'intrépidité. Son père lui donnait deux *pfennige* (environ un sou par semaine), l'enfant les mettait soigneusement de côté; quand l'occasion s'en présentait, il donnait son petit trésor à des malheureux; c'étaient là ses menus plaisirs. Il avait vingt ans quand il se consacra au service de la religion; sept ans après il accepta les obscures fonctions de pasteur de Banc-de-la-Roche.

Ce qui le frappa d'abord, ce fut l'isolement de la paroisse. Aucune route ne menait aux villes voisines; le seul moyen de sortir de cet inaccessible désert était de franchir une rivière de trente pieds de large sur de grosses pierres en été, et en hiver sur la glace. D'ailleurs, les habitants étaient trop ignorants et trop indolents pour désirer mieux; et puis Oberlin comprenait difficilement leur patois, plus difficilement encore pouvait-il faire entendre la langue pure et correcte qu'il parlait. Quant aux enfants, c'étaient de véritables petits sauvages. Mais le jeune pasteur n'était pas homme à renoncer à une bonne œuvre, et les obstacles ne pouvaient avoir d'autre résultat que de fortifier sa volonté.

Il commença par où il fallait : il essaya d'éclairer, de moraliser le peuple, de lui inspirer l'instinct du mieux en toutes choses; il ne parvint à inspirer que de la méfiance d'abord, et bientôt de la haine. Un dimanche, il prêcha sur ces paroles du Christ : « Mais, je vous le dis, ne résistez pas au mal. » Au sortir du temple, plusieurs de ses auditeurs se réunirent, riant de ce qu'ils venaient d'entendre, et l'un d'eux dit : « Que fera-t-il donc quand il verra ce qu'on lui réserve? » Tout à coup Oberlin se présente au milieu d'eux : « Je viens à vous, leur dit-il, afin de vous épargner la lâcheté d'une embuscade. » Ils se retirèrent remplis de confusion.

Peu de temps après, il sut que des jeunes gens, fatigués de s'entendre exhorter au travail et à la vertu, devaient l'attendre dans un [illegible] et le mettre à mort. Ce jour-là, il prêcha sur la sécurité de ceux qui se fient à la protection du Très-Haut; puis, au lieu de monter à cheval, selon son habitude, il retourna chez lui à

ces propriétaires, fonctionnaires du parti vainqueur, qui ne vit que par la compression des vaincus : placés dans une position difficile, ils sont forcément poussés à fermer les yeux aux faits les plus évidents, ils absolvent le maître, ou ne le condamnent qu'à une peine insignifiante. La chose a été poussée au point que le ministère public s'est adressé aux tribunaux correctionnels pour des faits justiciables d'une juridiction plus élevée, afin d'obtenir au moins une répression.

En 1845, on imagina de renverser le rapport des juges et des assesseurs dans la composition des tribunaux. Le nombre des juges fut porté à quatre, et le nombre des assesseurs réduit à trois, mais il résulte des rapports communiqués à la commission par le ministre de la marine que la situation ne s'est pas sensiblement améliorée, l'unanimité des trois assesseurs suffisant pour faire prononcer l'acquittement.

La loi discutée aujourd'hui devant la chambre a pour objet de renvoyer aux cours royales la connaissance des crimes commis envers les esclaves. Les tribunaux seraient composés de six membres de la cour royale ; deux conseillers auditeurs au plus en pourraient faire partie. L'admission des auditeurs aurait pour effet de suppléer à l'insuffisance des membres des cours royales. La commission propose d'y faire entrer aussi les juges royaux. Ses arrêts devraient être rendus à la majorité de quatre voix au moins.

Un amendement de M. Nicolas ayant pour but de réduire le nombre des conseillers à cinq a été renvoyé à la commission.

M. Desprez avait proposé un autre amendement ainsi conçu :

« S'il s'agit d'un crime commis par un individu libre contre un esclave, le procureur-général pourra récuser les magistrats reconnus comme propriétaires ou co propriétaires d'esclaves; le même droit appartiendra à l'esclave accusé de crime contre un libre, sans que toutefois la récusation puisse s'exercer sur plus de deux magistrats. »

M. Desprez, n'ayant pu obtenir que son amendement fût renvoyé à la commission, l'a retiré.

La discussion continuera lundi. La Chambre s'occupera ensuite du budget des dépenses.

Pourquoi l'on supprime le concours pour les Chaires de médecine.

La gérontocratie législative du Luxembourg a quelque peu avancé cette semaine l'œuvre laborieuse qui l'occupe, la confection d'un code médical. Défiance et haine de la jeunesse, de l'esprit d'indépendance et d'égalité, voilà sous l'inspiration de quels sentiments l'assemblée adopte ou rejette les dispositions du projet de loi soumis à ses délibérations. Le concours qui, partout où il est possible, devrait être le mode général de nomination et de promotion aux fonctions et emplois publics; le concours, si gênant, quand il est bien réglé, pour l'exercice de l'arbitraire et du favoritisme népotique ou autre; le concours, institution démocratique et quasi-républicaine, avait naturellement droit à la défaveur, à l'hostilité de la pairie. Le gouvernement, qui ne l'aime pas davantage (et la conduite de son ministre de l'instruction publique l'a prouvé de reste), n'avait osé toutefois supprimer une garantie à bon droit populaire, sur laquelle la Restauration n'avait pas impunément porté la main, et que la révolution de juillet avait rétablie institution égalitaire et libérale, n'a eu garde de s'apercevoir que les détracteurs du concours plaidaient leur propre cause.

En quelles mains, en effet, va se trouver remis le choix des professeurs ? Dans les mains de ceux là mêmes, pour une bonne part, qui ont fait rejeter le concours. M. Cousin a été ministre et il se flatte bien de le redevenir. C'était une chose dure pour un homme tel que M. Cousin, qui, pendant qu'il était à la tête de l'Université, ou maître absolu d'une des branches de l'instruction publique comme membre du conseil royal avant la réforme de ce conseil en novembre 1845, était habitué à ne consulter pour les nominations comme pour l'avancement que ses propres caprices; qui n'admettait, par exemple, aux fonctions de l'enseignement de la philosophie que des créatures à lui, que les admirateurs les plus humbles, les prôneurs les plus serviles de ses doctrines et de ses ouvrages; il était dur, disons-nous, pour un ministre du caractère de M. Cousin de n'avoir qu'à ratifier pour la forme le choix d'un jury de concours, lorsqu'il s'agissait de pourvoir à une chaire de médecine. Grâce au mode de nomination qu'il a fait prévaloir, le voilà, lui et tous les futurs grands-maîtres de l'Université, fort à leur aise pour n'admettre dans l'enseignement médical que des hommes suivant leur cœur. C'est une façon comme une autre d'avoir raison de cette *république des docteurs*, qui, quoi qu'en ait dit M. Cousin, donnait parfois de l'ombrage.

Pour ce qui est des membres de nos Académies, les voilà de leur côté nantis d'un bon moyen de tenir dans le respect toute la jeune génération désireuse d'arriver aux chaires des Facultés de médecine. Gare à qui s'aviserait de froisser ces vieux amours-propres fort chatouilleux, ou de n'avoir point à leur égard assez de condescendance, de flatteries et de caresses! C'est le cas de dire plus que jamais : *Les barbons régneront toujours*.

Comme l'exprimait fort bien hier la *Réforme* : on ferme la lice, ouvrez les antichambres! Voici l'ère des professeurs courtisans.

Que des hommes avides d'arbitraire, que des vétérans de la science, jaloux de prolonger leur ascendant et leur influence, si antipathiques au concours, cela se conçoit; mais que des journaux qui se prétendent les organes des doctrines démocratiques, qui balbutient encore quelquefois les mots de liberté, d'égalité, désertent la cause du concours pour soutenir la présentation par les Académies et la nomination par le choix du ministre, c'est le comble de l'impudeur. Voilà pourtant le spectacle que nous offrent en ce moment le *Siècle* et le *Constitutionnel* entre autres, ces feuilles à la dévotion de M. Thiers et de sa suite. Demandez-vous un peu ce qu'auraient dit ces mêmes journaux, sous la Restauration, d'une tentative d'abolition du concours?

Il s'agit ici d'une question qui a une portée générale. C'est ce qui nous fait insister autant. Au lieu de supprimer le concours là où il existe, ce qu'il faudrait faire au contraire, c'est l'étendre à toutes les branches de l'organisation sociale où par la nature des choses il n'est pas rendu impossible. Allez donc demander cela aux hommes qui tiennent et exploitent à leur profit exclusif le gouvernement de la France! Ce n'est pas un gouvernement de corruption et de vénalité qui peut vouloir établir des règles de justice. Elles ne feraient pas le compte des trafiquants de votes, d'emplois et de dignités! L'abolition du concours est un épisode de la grande réaction qui se poursuit sous les auspices des renégats de juillet, contre le droit commun, contre la liberté, l'égalité et toutes les institutions entachées de l'esprit démocratique.

Le Trésor et la banque, combinés et réunis dans les mêmes mains, peuvent dominer et domineront le commerce, l'industrie, le travail et le gouvernement.

C'était une première erreur politique que de dépouiller l'Etat de la propriété et de l'administration des routes, pour en investir des particuliers.

C'en était une seconde que de constituer dans le pays, en face du gouvernement, de puissantes individualités comme ces vastes compagnies à 2 et 300 millions, dont toute l'influence se résume en la personne d'une douzaine d'hommes, directeurs de ces associations, où les petits capitaux, les petits capitalistes et les milliers d'employés, de serviteurs et de travailleurs forment une armée de soldats à la solde de quelques chefs entreprenants.

Ce fut une troisième faute de créer ces compagnies avec l'argent de l'Etat, au lieu de leur laisser courir les chances communes à toute entreprise particulière. Ces prêts et ces dons de l'Etat ne sont que des tributs déguisés, des impôts au profit des chefs commerciaux, impôts directs par le profit immédiat qu'ils en retirent, impôts indirects par le crédit que ces tributs leur donnent, les facilités qu'ils leur fournissent de gagner des primes considérables, au moyen de la pompe aspirante et foulante du jeu de Bourse.

Ces relations continuelles des grandes compagnies avec le Trésor public, cette permission qui leur a été accordée si facilement d'y puiser à volonté, identifient déjà ces compagnies avec le gouvernement, et aucune idée n'est plus naturelle aujourd'hui, plus courante, plus vulgaire que celle-ci : l'Etat est tenu de prêter son appui, son crédit, son argent aux grandes compagnies; il ne peut les leur refuser, il les leur doit.

Aussi ne se forme-t-il plus de grandes affaires, en fait de locomotion et de transport (car on se renferme jusqu'à présent dans cette sphère), qu'on n'appelle le secours de l'Etat. *Secours* n'est peut-être pas le mot propre, c'est *concours*, suivant nos habiles marchands. « Nous fournissons, disent-ils, nos talents et quelques capitaux, nous appelons l'Etat à concourir avec nous, en nous abandonnant une partie de son crédit et de son argent, dont il ne saurait faire un meilleur emploi dans l'intérêt du pays. Plus il nous en donnera, mieux il fera, car plus son concours aura servi à répandre sur la France les fruits de notre activité bienfaisante! »

On a déjà vu quelques-uns des résultats de cette excitépolitique. Les banquiers, chefs des compagnies industrielles, sont les véritables maîtres du Trésor, et les nouvelles lois qu'ils font examiner en ce moment par les commissions de la Chambre des députés aboutiront à leur permettre d'y puiser à pleines mains. Quant au résultat industriel et commercial, et aux autres conséquences de l'abandon des voies ferrées à quelques fortes individualités financières, il n'est pas encore possible de les toucher du doigt, puisque ces voies nouvelles ne sont pas achevées et commencent à peine à être exploitées sur quelques points. Mais la pression exercée sur le gouvernement par les Compagnies, suffit pour faire augurer de celle qu'elles exerceront plus tard sur le surplus du pays.

La ligne la plus importante de celles concédées est sans contredit celle de Lille à Marseille. Elle est divisée aujourd'hui entre trois Compagnies; mais au fond ces trois compagnies, au point de vue moral et gouvernemental, n'en forment qu'une seule.

Les chefs de cette belle entreprise cherchent à se mettre à la hauteur de leur position. Ils ont compris toute la valeur de leurs possessions, et, conquérants avides, ils veulent les étendre. Un

---

pied. Bientôt il aperçut trois hommes cachés dans des buissons ; mais il passa devant eux si calme et si digne, qu'aucun de ces malheureux n'osa se montrer.

Ces pénibles événements aidèrent à l'accomplissement des projets d'Oberlin. Ses ennemis eurent honte enfin de leur ingratitude; ils ne purent se défendre de le respecter; ils en vinrent à l'aimer, et voulurent mériter son estime. En témoignage de la sincérité de leur repentir, ils s'offrirent à l'aider dans les travaux qu'il avait projetés.

Le premier qu'on exécuta fut la voie ferrée qui devait conduire à la grande route de Strasbourg et mettre Banc-de-la-Roche en contact avec le monde civilisé.

Quand il crut le moment venu, Oberlin assembla le peuple et il proposa de faire sauter des rochers pour, de leurs débris, construire le long de la rivière Bruhe une digue qui supporterait une route d'un mille et demi de long, et ensuite construire un pont près de Mothan. On l'écouta avec étonnement, et chacun, prenant prétexte de ses occupations, se défendit de prendre part à cette œuvre prodigieuse. En vain Oberlin essaya-t-il de les convaincre. Mais, loin de renoncer à ses projets, « Que tous ceux, dit-il en se retirant, qui comprennent l'utilité de ma proposition viennent travailler avec moi. »

Oberlin avait depuis longtemps arrêté le tracé de la route. Il se rend immédiatement sur les lieux, une pioche à la main, et se met à l'œuvre. Quelques paysans le suivent; Oberlin réclame pour lui le travail le plus difficile et le plus périlleux. Bientôt l'émulation s'empare des opposants, et chacun veut accomplir sa tâche. Les difficultés furent grandes, et chaque jour en présentait de nouvelles; il fallut détourner des torrents, et, chose difficile encore, trouver des fonds; les outils manquaient. Tous les obstacles s'évanouirent devant l'énergie d'Oberlin; la route fut achevée, ainsi que le pont, qui porte aujourd'hui encore le nom de *pont de la Charité*.

Oberlin se délassa de cette œuvre gigantesque en s'appliquant de toute son âme à organiser l'instruction primaire; il fut admirablement secondé par sa femme, aimable et intelligente personne à qui il s'était uni. Un an après son arrivée à Banc-de-la-Roche, la commune eut cinq écoles bien construites : une pour chaque hameau. Un soin extrême présida au choix des instituteurs, Oberlin les voulut doux, intelligents et pieux, les plus jeunes enfants furent confiés aux femmes. Le bienfaisant pasteur trouva de dignes disciples, trois femmes surtout furent admirables : Sophie Bernard, Catherine Scheidecker et Marie Schepler, que nous retrouverons tout à l'heure. La première, quoique pauvre, éleva à ses frais plusieurs orphelins, elle leur donna un état, elle prit soin de leur éducation morale et intellectuelle, et plus tard, ses élèves rendirent de grands services à la commune. Toutes trois eurent une tendresse de mère pour les enfants confiés à leur intelligente tutelle. On ne connaissait dans ces malheureux pays que le français du seizième siècle, Oberlin enseigna aux habitants à parler avec pureté, avec élégance même, la langue de leur temps; il fit enseigner le dessin, la botanique, l'agriculture. En peu d'années les mœurs subirent une transformation complète. Ce petit peuple grossier, ignorant, égoïste, indolent, était devenu poli, intelligent, charitable, ardent au travail.

Oberlin tourna ensuite ses vues vers l'enseignement professionnel; ce vallon, abandonné à lui-même, manquait des professions les plus essentielles. Le digne pasteur fit choix des jeunes gens les plus intelligents et les envoya en apprentissage à Strasbourg. Quelques années après, Banc-de-la-Roche avait des charpentiers, des maçons, des vitriers, des charrons, des forgerons, et ces bons ouvriers en eurent bientôt formé d'autres.

La sollicitude d'Oberlin s'étendait à tout; avant que Banc-de-la-Roche fût, par ses soins, doté des professions les plus utiles, il arrivait que lorsqu'un pauvre homme cassait un outil indispensable, il lui fallait ou perdre deux jours pour se rendre à Strasbourg, ou, ce qui était pis encore, rester oisif, faute d'argent. Oberlin forma à ses frais un dépôt d'outils. Il vendait au prix d'achat, faisait crédit à ceux qui étaient dans le besoin.

Une autre amélioration s'opérait en même temps que celles dont nous venons de parler. Lorsque Oberlin arriva au Banc-de-la-Roche, les villageois habitaient de misérables cabanes creusées, pour la plus part, dans les rochers; il leur apprit à construire des demeures saines et commodes.

Ce dévoué pasteur n'était pas homme à négliger les intérêts de l'agriculture; perfectionner l'agriculture ou plutôt la créer, c'était apporter dans la commune qui déjà lui devait tant, un élément nouveau de richesse et de moralisation. Comme toujours il prêcha par l'exemple. Il fit choix d'un coin de terre, le plus mauvais qu'il put trouver, puis il planta des arbres fruitiers, creusa des fossés, apporta du fumier, alla chercher au loin du terreau. Le succès couronna doublement ses efforts : les plants et l'exemple portèrent leurs fruits. Pour se rendre à leur travail, quelques paysans passaient devant ce coin de terre, ils purent suivre jour par jour les progrès de la végétation. Leur étonnement fut grand. Ils voulurent savoir la cause de cette sorte de miracle, quelques-uns interrogèrent Oberlin. Combien son cœur s'en réjouit! Sous sa direction, ces pauvres gens se mirent à planter et à greffer. Planter et greffer devint pour tous une occupation favorite; quelques années plus tard, de charmants vergers, de riches moissons, des potagers bien entretenus couvraient des pentes naguère rocheuses, des collines dénudées.

On demandera sans doute quelle était la fortune d'Oberlin, ses réformes, à la vérité, se faisaient sur l'étroit territoire d'une commune inconnue; mais elles embrassaient les besoins physiques, intellectuels et moraux. Tracer des routes à travers des rochers impraticables, jeter des ponts sur de rapides rivières, fonder cinq écoles, placer des enfants en apprentissage, faire des plantations, reconstruire toutes les demeures, former des magasins, établir des bibliothèques circulantes, imprimer des livres utiles : cela suppose d'importantes ressources. — Oberlin avait mille francs de revenus. Il les perdit pendant la révolution, et se trouva dès lors dans la dépendance de ses paroissiens. Il put voir qu'il n'avait pas semé dans une terre ingrate. Chacun s'imposait avec joie une contribution volontaire, mais Oberlin ne voulut rien accepter au delà du strict nécessaire.

Cet homme admirable ne fut pas exempt d'affliction : la femme intelligente et dévouée qui s'était montrée si digne de lui, mourut au bout de seize ans d'heureuse union. Oberlin fléchit sous le coup. Cependant, dans sa détresse, il eut la joie de trouver une humble mais inappréciable amie, et pour ses enfants presque une seconde mère. Louise Schepler était entrée chez lui en qualité de femme de charge; mais bientôt elle refusa de recevoir des gages, et le supplia de la regarder comme faisant partie de sa famille. La lettre qu'elle écrivit à son pasteur bien-aimé est un témoignage touchant du respect et de l'affection que celui-ci avait su inspirer.

« Je vous en prie, disait-elle, ne me donnez plus de gages; car, puisque vous me traitez comme votre enfant à tout autre égard, je désire de tout mon cœur que vous le fassiez encore en ceci. Il me faut bien peu pour vivre, mes vêtements coûteront peu de chose; quand j'en aurai besoin, je vous les demanderai comme un enfant demande à son père. Oh! je vous en supplie, accordez-moi cette faveur, et daignez me regarder comme votre fille qui vous est tendrement attachée. »

Oberlin eut trois fils et quatre filles, qui tous furent élevés sous le toit paternel. L'aîné des fils mourut sur le champ de bataille à l'âge de vingt-quatre ans; dans le plus jeune, Oberlin rencontra un lieutenant actif et intelligent, il mourut aussi à la fleur de l'âge, et sa mort fut un sujet de deuil pour toute la commune.

La Révolution passa pour ainsi dire par dessus Banc-de-la-Roche, la paix de l'heureuse commune ne fut pas un instant troublée. Elle ne sut qu'une grande et douloureuse transformation sociale s'accomplissait autour d'elle, que par les nombreux fugitifs qu'Oberlin recueillit et dont il soulagea l'infortune. Ses actes de bienfaisance particulière ne le cèdent pas en nombre aux grands travaux qu'il entreprit et qu'il acheva pour le bien de la communauté.

Maintes occasions se présentèrent où il eût pu améliorer sa position; on offrit à ses vertus, à son génie, un théâtre plus vaste et plus en vue; mais cette population, qu'il avait tirée de la misère, de l'ignorance et du vice, était une seconde famille. « Dieu, disait-il, a confié ce troupeau à mes soins, pourquoi l'abandonnerais-je? Où trouverais-je de meilleurs paroissiens et des cœurs plus reconnaissants? »

Aimé et respecté de tous, cet homme vénérable quitta sa charge avec la vie dans la 86e année de son âge et la 59e de son pastorat.

SUPPLÉMENT

l'Etat. Aussitôt, leur parti a été pris, et ils se sont résolus, ainsi que le notifie le *Journal des Débats* du 14 juin, à exonérer la France de cette dépense en se chargeant de faire le service des bateaux-postes, *moyennant une honnête subvention et l'abandon des bâtiments, magasins*, etc., employés par l'Etat. De manière que, sans fournir aucun capital, sans avoir à rien débourser pour acheter des vaisseaux et pour armement, magasins, etc., et recevant en outre une subvention du gouvernement, nos banquiers auraient une petite flotte à leur disposition.

C'est, comme on le voit, fort bien imaginé, et le *Journal des Débats* a d'excellentes raisons pour mettre ce projet en avant.

Ce fut une belle pensée, il y a douze ans, dit-il, d'instituer dans la Méditerranée un ensemble de relations rapides entre la France et tous les rivages où son nom est respecté. Il fut nécessaire alors que l'Etat lui-même s'en chargeât. Il y avait à *surmonter des difficultés nombreuses*, contre lesquelles le zèle des compagnies, plus soucieuses naturellement de leur intérêt que de l'intérêt public, aurait alors échoué. Il y avait à faire des *tâtonnements*, des *essais coûteux* qui eussent rebuté toute entreprise particulière. Dans d'autres mains que celles de l'Etat, le service des paquebots de la Méditerranée n'aurait pas acquis aussi rapidement la *régularité admirable* et la *remarquable sûreté* qui le distinguent aujourd'hui. Mais la question est de savoir si, *actuellement que les obstacles sont surmontés* et que le service de nos paquebots est accrédité, il faut suivre encore les mêmes errements. Cette question revient à décider si, en demeurant dans les mains de l'Etat, le service des paquebots du Levant, tout en procurant au commerce tous les avantages que celui-ci est en droit d'attendre, peut atteindre le degré d'économie qui est désirable, et si au contraire, dès à présent, on n'épargnerait pas une somme considérable en le remettant à l'industrie privée.

Ainsi l'Etat a surmonté de nombreuses difficultés, il a fait des tâtonnements, des essais coûteux, il a établi une régularité admirable, une remarquable sûreté dans le service ; actuellement tous les obstacles sont vaincus,.. l'affaire est à point et les banquiers viennent mettre la main dessus.

Ils ont besoin de vaisseaux pour relier leurs chemins de fer et leur futur canal de Suez. Eh ! prenons ceux de l'Etat, disent-ils, ils sont beaux, solides, arrangeons-nous-en, et nous nous en contenterons, comme Jean de Paris,

> Cette auberge est à mon gré,
> J'y suis bien, j'y resterai.

Quoique à vrai dire, ces vaisseaux, à bien les examiner, commencent à être un peu vieux, leur marche n'est pas même très rapide, nous aurons des dépenses à faire pour les mieux aménager ; nous y perdrons peut être, mais pour vous obliger et parce que c'est vous, ô gouvernement français, notre plus cher, notre plus vieil ami, nous vous en débarasserons.... pour rien.... ou presque rien. Vous nous donnerez une subvention, nous prendrons vos vaisseaux, et vous y gagnerez certainement, puisque la subvention que nous toucherons sera inferieure à la somme que vous perdez tous les ans sur cette affaire. Il y a donc de votre côté bénéfice évident, c'est un véritable service d'ami que nous vous perdons, car pour nous restent toutes les mauvaises chances, les pertes, les naufrages, les soucis de l'administration !... Peuh ! nous avons peut-être tort, c'est une mauvaise affaire, et notre ami le journaliste des *Débats* va encore nous reprocher que nous sollicitions le privilège de nous ruiner... Décidément nous ne voulons [...] miral Rothschild !

Sympathie pour les manifestations phalanstériennes en dehors de l'Ecole sociétaire.

La sympathie pour les manifestations de nos idées va croissant de jour en jour. Un toast tout phalanstérien a été salué naguère des plus vives marques d'approbation dans une réunion d'hommes entièrement étrangers, pour la plupart, aux premières notions de la Théorie sociétaire.

Dimanche 6 juin a eu lieu le banquet dans lequel se réunissent chaque année les Bretons des Côtes-du-Nord, qui habitent Paris. La réunion s'est tenue à la barrière Saint-Denis, dans un local bien connu des phalanstériens, sous la présidence de deux députés du département, M. Glais-Bizoin et M. Yves Tassel. L'un et l'autre de ces honorables députés ont adressé à l'assemblée des paroles analogues à la circonstance, qui ont été très applaudies.

M. Glais-Bizoin a fait ressortir avec bonheur le caractère de sociabilité qui distingue, même entre leurs compatriotes des autres départements de la Bretagne, les habitants des Côtes-du-Nord. Il appartenait, mieux qu'à tout autre, au président, et l'on peut dire au fondateur de la société de secours mutuels des Côtes-du-Nord, de signaler cette particularité. M. Glais-Bizoin a terminé son improvisation chaleureuse par un toast aux anciens et aux nouveaux membres de la réunion.

L'honorable M. Tassel a témoigné le vif intérêt que lui inspire la société établie entre ses compatriotes dans un but tout philanthropique, et il a annoncé son intention d'en faire partie.

M. César Blanchet a porté la santé des députés du département.

Voici enfin le toast auquel nous avons fait allusion en commençant. Il a été prononcé par notre ami le docteur Charles Pellarin :

A L'ASSOCIATION ! — Messieurs et chers compatriotes, on ne saurait saisir une circonstance plus opportune que celle qui nous rassemble aujourd'hui pour rendre hommage au salutaire principe de l'association. C'est, en effet, par une application heureuse déjà, quoique bien restreinte encore, de ce bienfaisant principe, que nous nous sommes formés, nous autres Parisiens des Côtes-du-Nord, en société de secours mutuels. Quels que soient les obstacles et les difficultés qu'oppose à une telle application notre éparpillement dans tous les quartiers de l'immense capitale que nous habitons, cela n'empêchera pas notre société de porter ses fruits, si nous savons persévérer dans la pensée qui l'a fait naître, si nous cultivons, si nous développons, comme il faut, ce premier germe d'union fraternelle et de solidarité.

Enfants de la même contrée, mais vivant jusque-là pour la plupart inconnus, étrangers les uns aux autres, perdus au milieu de cet océan d'hommes qu'on appelle Paris, comme les gouttes d'eau d'une même source, comme les flots, au cours paisible et ignoré, d'un petit ruisseau de nos côtes dans les vastes profondeurs de la mer toujours agitée et bruyante qui les baigne,—désormais nous savons qu'un lien existe entre nous ; sous l'atteinte de la maladie, chacun de nous sait qu'il est assuré dorénavant de rencontrer assistance, sympathie et soins affectueux. En un mot, l'isolement n'est plus complet entre un nombre déjà considérable de compatriotes bretons qui auparavant n'avait aucun point de contact, aucun moyen de ralliement.

Ce rapprochement par un lien de mutualité, ce premier degré d'association établi entre nous, Messieurs, pour la circonstance de maladie, semble nous avoir porté bonheur, depuis que j'ai eu l'honneur d'être [...] core dans l'opinion les professions manuelles. Vienne l'esprit d'association balayer de son souffle ces débris vermoulus d'un autre âge qui obstruent encore la voie égalitaire dans laquelle doivent marcher de plus en plus nos sociétés démocratiques modernes!

Honneur désormais au travail, au travail utile! Mais, que ce ne soit plus là seulement un vain et dérisoire hommage, qui laisse le travailleur dans la détresse et le dénuement, qui livre son existence toujours précaire aux mille chances et vicissitudes d'un mouvement industriel sans règle ni direction! Que la prévoyance sociale embrasse de plus en plus tous les faits qui intéressent le sort des classes laborieuses, non point pour gêner l'essor de la liberté individuelle, mais au contraire pour l'assurer, pour le mettre à l'abri de l'oppression des circonstances extérieures, pour prévenir toutes les déperditions qu'entraine l'état actuel de morcellement et d'incohérence de tous les intérêts!

Les temps de l'association sont venus, Messieurs! et ce sera la tâche de notre époque de la réaliser. Tous les éléments théoriques et pratiques d'une heureuse solution sont prêts. D'une part, les merveilleux emplois qu'a reçus de nos jours la science, emplois qui datent d'hier à peine, et si promptement répandus que quelques-uns nous semblent vieux déjà de plusieurs siècles : le gaz, la vapeur, le télégraphe électrique, et, permettez-moi d'ajouter, dans un autre ordre de faits, l'éther procurant l'insensibilité au patient sous le fer chirurgical ; tous ces prodiges de notre âge n'annoncent-ils pas qu'une ère nouvelle va commencer pour les sociétés humaines? D'autre part, Messieurs, découverte la plus grande et la plus précieuse incomparablement entre toutes ces magnifiques découvertes contemporaine — la loi d'association est trouvée! Conçue, méditée, élaborée patiemment pendant 40 années, par un homme de génie longtemps méconnu, Charles Fourier, cette doctrine d'harmonie universelle aujourd'hui familière à beaucoup d'esprits, est à la veille peut-être de recevoir la sanction de l'expérience. Quoi qu'il en soit des applications qui sont l'affaire du temps, les principes existent ; c'est assez pour qu'on puisse affirmer dès aujourd'hui que l'avenir leur appartient.

Oui, l'avenir appartient à l'association qui n'est que la mise en pratique de la devise : *Chacun pour tous et tous pour chacun*, sous la condition de la justice distributive. A tous l'association doit garantir éducation, travail suivant les aptitudes ; entretiens et soins convenables dans la vieillesse et dans la maladie. Grâce à elle on ne dira plus du travail qu'il *est un frein pour le peuple*. On le glorifiera, on l'aimera comme le moyen de développement et de bonheur pour ceux-là mêmes qui l'exécutent. Assez longtemps quelques frêlons avides ont dévoré le miel de la ruche sociale ; il faut désormais, grâce à l'association, que les abeilles laborieuses aient part les premières aux produits de leur utile industrie. C'est l'association seule qui fera régner parmi les hommes la justice et la fraternité.

Espérez, messieurs, et chers compatriotes, dans l'association. Tout l'avenir du peuple, tout l'avenir des travailleurs est là !

Au prochain avènement du régime de l'association, de l'association intégrale!

De vifs applaudissements ont accueilli l'expression de ces sentiments et de ces espérances. Plusieurs des convives sont venus serrer la main de l'orateur, en lui disant que, sans être initiés à la doctrine dont il avait parlé, ils s'associaient de cœur à tous les bons désirs, à tous les généreux principes qu'il avait proclamés.

Déjà, l'an dernier, il avait été, à la même occasion, porté un toast inspiré par nos idées. Il avait eu pour interprète le respectable M. Harel, doyen d'âge de la réunion, et que des empêchements ont privé cette fois de se joindre à ses compatriotes.

[...] laissant un noble exemple aux hommes de notre âge et un nom destiné à grandir jusqu'au jour si lent à venir où l'héroïsme de la paix n'aura plus à disputer à de sanglantes idoles l'admiration du genre humain. La gloire de ce qu'il fit de beau et de grand doit lui être attribuée sans partage. Les imperfections de son œuvre ne sont pas de lui, mais de son temps ; alors le soleil de l'association ne s'était pas encore levé sur le monde.

II.

SARAH MARTIN.

Le nom de Sarah Martin n'a guère, durant sa vie, retenti au delà des limites de Yarmouth, sa ville natale et le théâtre de ses bienfaits. La mort, en la frappant, a tout à coup élevé sa réputation au niveau de celle des Howard, des Fry, des Buxton, et de tous ceux qui, dans ce siècle, furent grands par leur amour du prochain.

C'était une petite ouvrière en robes, n'ayant d'autres ressources que son chétif salaire; et, malgré son habileté et son courage, ce n'était, comme on le pense bien, qu'avec beaucoup de peine qu'elle parvenait à mettre les deux bouts ensemble. Elle atteignit ainsi l'âge de vingt-huit ans. C'était alors une petite femme tranquille et douce, d'une figure assez insignifiante, et qui ne semblait douée d'aucune faculté remarquable. Cet humble extérieur couvrait une âme pleine de courage et de dévouement.

La prison de Yarmouth, comme celles de la plupart des vieilles villes d'Angleterre, était un legs fait à la civilisation par la barbarie. Les prisonniers vivaient sans discipline aucune, livrés absolument à eux-mêmes, en proie au dénuement de toutes choses ; ils y étaient entrés coupables, ils en sortaient pervertis. Cependant Yarmouth prospérait rapidement : ses limites s'étendaient; son commerce prenait un grand accroissement ; de riches maisons s'élevaient sur l'emplacement des vieux quartiers ; ses quais étaient cités pour leur beauté; de vastes travaux amélioraient le port. Les heureux bourgeois de Yarmouth n'oubliaient qu'une chose, la prison et ses misérables habitants. Si un étranger essayait de les tirer de leur quiétude à cet égard : « N'est-ce pas un lieu de punition? disaient-ils; ne sont-ce pas des malfaiteurs? n'ont-ils pas mérité leur sort? sont-ils dignes d'aucun intérêt? » Et cela était devenu une habitude parmi eux, lorsqu'ils passaient devant la prison, de prendre l'autre côté de la rue et de détourner la tête, tant était triste la vue de ce sombre bâtiment.

Il n'en était pas ainsi de l'humble couturière. Pendant que l'aiguille glissait rapidement entre ses doigts, son âme volait vers cette horrible geôle ; la pauvre jeune fille songeait aux coupables qui dépérissaient et s'abrutissaient derrière cette clôture ; sa pensée perçait les murs, et elle se voyait assise au milieu des assassins et des voleurs, leur parlant et les écoutant, essayant de les réconcilier avec le travail et la vertu. Un jour une femme fut arrêtée pour avoir cruellement battu son propre enfant. Il n'était question que de ce crime dans toute la ville, et chacun maudissait la coupable. Sarah voulut la voir. Elle demanda et elle obtint la permission d'entrer dans la prison. La voilà qui s'approche de cette mère dénaturée et qui, de sa douce voix, lui parle de son crime et de la miséricorde divine, et en l'écoutant, ce *monstre de nature*, comme disaient les bons bourgeois de Yarmouth, se met à fondre en larmes. Sarah lui lut le 23e chapitre de saint Luc, l'histoire de ce malfaiteur qui trouva grâce et miséricorde auprès du Christ, et la malheureuse pleurait toujours, et elle baisait les mains de Sarah et la remerciait.

Ce premier pas décida de la vie entière de Sarah. L'humble couturière se fit apôtre. Ses visites à la prison furent fréquentes ; elle s'adressa à d'autres criminels.

Quel spectacle que celui de cette jeune fille faisant à des vétérans du vice la lecture des Saintes-Ecritures ! Elle entreprit de leur apprendre à lire et à écrire, elle leur procura du travail, elle organisa le service religieux du dimanche.

Au bout de peu de temps cette petite femme, si douce et si insignifiante, exerçait sur ces êtres sauvages une influence sans bornes. On dit qu'il n'y eut pas un seul prisonnier qui pût longtemps s'y soustraire ; le plus souvent les malheureux commençaient par tourner ses exhortations en ridicule, rien ne la rebutait, ou bien ils lui opposaient toutes sortes d'objections ; mais elle répondait à tout avec une adresse singulière, et c'était pour elle affaire de peu de jours que d'amener à demander du travail ceux qui avaient témoigné l'aversion la plus vive pour toute occupation. Empire admirable de la douceur et de la charité : on voyait des hommes qui avaient vieilli dans le crime pencher leur tête grisonnante sur des syllabaires, s'essayer pour la première fois de leur vie à tenir une plume, et apprendre par cœur des versets de l'Evangile. Les plus stupides parvenaient à fixer dans leur mémoire jusqu'à cinq versets par jour. L'antre de l'oisiveté et de la débauche était devenu une ruche laborieuse et paisible. Les femmes confectionnaient des vêtements, du linge, des layettes; les hommes faisaient des chapeaux de paille, des casquettes, des couverts en os, etc... C'est Sarah qui leur procurait du travail. Elle leur prêtait aussi des livres. Sa sollicitude s'étendait au-delà de la prison; elle créa un fonds de secours pour les libérés ; ces prisonniers devenus ses enfants, et qui sans doute lui devaient plus qu'à la famille de sang, l'aimaient et la vénéraient comme une mère. Elle était la confidente de leurs peines, de leurs faiblesse, de leurs remords.

Sarah Martin passait ses journées entières dans la prison de Yarmouth. Dès le matin, elle quittait sa chambre, un petit héritage couvrait les frais de son modeste loyer, rien de plus. Une affreuse pauvreté la menaçait sans l'effrayer : elle avait fait le sacrifice d'elle-même. Les autorités, émues enfin au spectacle de cette vie de dévouement, offrirent un salaire à l'admirable femme; il fallut, pour le lui faire accepter, qu'on la menaçât de lui interdire l'entrée de la prison. Ce salaire était de 300 fr. par an. Elle n'en jouit que pendant deux ans : une cruelle maladie, qui ne se termina que par sa mort, l'attacha pendant six mois sur un lit de douleur. Elle mourut le 15 octobre 1843. La fiévreuse activité de son âme s'exhala pendant cette cruelle épreuve en des chants de gratitude et d'amour. Sarah était devenue poète.

Eh quoi ! dira-t on peut-être, tant d'intelligence, tant de cœur, tant d'héroïsme dépensés dans un tel but! Ah ! qu'il eût mieux valu les consacrer au triomphe de ces mesures préventives qui rendraient inutile l'assainissement des prisons, rendant inutiles les prisons elles-mêmes ! — Gardons-nous cependant, dans notre impatience de l'avenir, de perdre de vue le présent. Considérons que l'œuvre de Sarah Martin fut accomplie dans un pays où les prisons étaient pour le vice de véritables écoles de perfectionnement. S'il est glorieux de fonder le bonheur des générations futures, il est digne aussi des grands cœurs d'adoucir un peu les tourments de la géhenne sociale. Mais il y a un autre enseignement à déduire de cette noble vie, c'est que le plus humble d'esprit, l'être le plus pauvre, le plus isolé, le plus dépourvu d'influence, peut beaucoup pour le bien de ses frères. Qu'il veuille fermement, cela suffit. On peut toujours dans la mesure de son vouloir. L'histoire de Sarah Martin est la démonstration expérimentale de cette vérité. Ne nous disons plus : « Que pourrais-je dans mon humble position, que peut l'homme seul, que peut le pauvre? — Prétexte mensonger ! lâche démission ! — Sarah n'était-elle pas seule? Sarah pouvait-elle être plus pauvre? est-il position plus infime que celle de Sarah? — Cette force morale qui a tenu lieu à l'humble ouvrière et de richesse et d'appui n'habite-t-elle pas au moins virtuellement en chacun de nous? Que nos efforts tendent donc à la faire passer de la puissance à l'activité fortifiée par les œuvres ; n'ajournons plus l'action à un temps que l'action seule peut amener ; préparons l'impérissable grandeur de l'association future en nous grandissant nous-mêmes... par les œuvres.

VICTOR MEUNIER.

CHRONIQUE DES THÉATRES. — Le théâtre du Luxembourg annonce pour la semaine prochaine une reprise curieuse, le *Chiffonnier ou le Philosophe nocturne*, drame-vaudeville en cinq actes, de Théaulon, qui obtint jadis un succès immense aux Variétés avec Potier. Le désir de comparer cette ancienne pièce oubliée maintenant au drame de Félix Pyat, ne manquera pas d'attirer la foule au théâtre de M. Colleuille. On répète également rue Madame, au même titre d'actualité, une fantaisie intitulée : *Chiffons à vendre*, ode-symphonie en guenilles. Les bruits de coulisse l'attribuent à M. Georges Olivier.

crêtes des membres de la majorité lui feront facilement obtenir de la Chambre des pairs le rejet de cette réduction qui, au surplus, ne devrait commencer à avoir effet qu'au 1er janvier 1849. — Nos législateurs deviennent si prudents qu'ils commenceront à prendre l'habitude de faire des lois plusieurs années d'avance!

Dans la troisième journée, M. de Girardin a été livré à la Chambre des pairs par la majorité ministérielle, qui avait délaissé de tous côtés les fonctions rétribuées qu'elle accomplit dans l'armée, la magistrature, l'administration, afin de venir en aide au ministère. Il s'agissait de vider un débat entre M. de Girardin et M. Duchâtel, le premier accusé de mensonge, le second de corruption. Comme deux criminels jetés sur le même banc de cour d'assises, ils ont été chacun de leur côté, et se sont accusés réciproquement. Un accusé n'est pas tenu de dire la vérité, on ne peut arriver à la connaître, ce qui est toujours difficile, que par une instruction. Mais la majorité n'a pas voulu de cette instruction, elle a préféré la parole de son ministre à celle de M. de Girardin, et pour satisfaire des menées et des haines particulières, elle a commis un acte politique d'une nature toute révolutionnaire, en livrant un de ses membres à la Chambre des pairs pour un crime imaginaire.

— A la Chambre des pairs, M. Victor Hugo a prononcé un éloquent discours en faveur de la rentrée libre en France des membres de la famille de Napoléon. Nous avons à peine besoin de dire que cette demande n'a pas été accueillie.

Quatrième journée. — La Chambre consent à réduire jusqu'au 31 janvier prochain tous droits sur l'importation des céréales; on lui propose d'étendre la même mesure aux bestiaux, mais les propriétaires fonciers craignent de voir entamer leurs privilèges et ont refusé même de discuter la question.

Cinquième journée. — Voir plus haut.

— Cette même Chambre a continué la discussion du projet de loi sur l'organisation du service médical. Elle touche à sa fin.

ALGÉRIE.

Nos possessions d'Afrique jouissent en ce moment d'une grande tranquillité, qui permet de concentrer toute l'activité dans l'œuvre de la colonisation. La disposition d'esprit, plus nécessaire encore que sa force matérielle, pour que la France accomplisse sur cette terre sa haute destinée, est parfaitement exprimée dans les lignes suivantes de la *Seybouse*, journal de Bone :

Si l'on veut être dans le vrai en traitant cette immense question de l'Algérie, on fera pénétrer dans les esprits sensés cette conviction dont on est soi-même animé, on répandra la lumière au milieu du chaos d'incohérence et de démoralisation dans lequel l'opinion est de plus en plus ballottée par ceux qui se disent chargés de la haute mission de la former et de la diriger. Les hommes, ramenés aux idées les plus morales, aux jugements les plus rationnels, aux expansions les plus douces, apprendront l'intelligence de leur propre dignité et l'excellence de leur destinée, ressorts nécessaires pour l'accomplissement de toute grande œuvre.

Sous l'impulsion de mobiles aussi nobles, les nations exécuteront les plus gigantesques travaux; la nature subira l'action du travail; les difficultés s'évanouiront, l'homme s'admirera dans ce qu'il a fait, il apprendra à se comprendre, le spectacle de ce qui l'entoure l'élèvera au sentiment réel de la destinée que Dieu lui ouvre sur cette terre.

Ainsi, pour juger les immenses questions dont l'actualité occupe les esprits en sens divers, écartons-nous de l'arène étroite des controverses que l'ambition égare, que l'individualisme aigrit; suivons nos inspirations instinctives vers un monde social régénéré à la place de cet édifice civilisé dont les bases s'affaiblissent et sont menacées d'un écroulement prochain. C'est vers l'Algérie que se reportent les espérances les plus chères du christianisme, de l'humanité tout entière. Comprendra ces espérances légitimes devenues nécessaires, c'est se placer dans une sphère au-dessus de la politique et de l'intérêt personnel faisant mouvoir tous les calculs de l'égoïsme.

Oui, une grande œuvre commence en Algérie par la valeur de nos soldats; la puissance de nos armes nous a coûté pendant dix sept ans un sang précieux, des trésors livrés à tous les tâtonnements d'opinions incertaines. Il faut poursuivre cette œuvre, y convier tout ce qui est le plus éminent en fait d'intelligence, la force agissante la plus puissante, les capitaux les plus nombreux, il faut faire ressortir ce sentiment de dignité et de gloire qui relève une pareille mission, qui rend ses partisans plus dévoués et plus pathétiques à son accomplissement.

GRANDE-BRETAGNE.

Intervention en Portugal. — Prochaines élections.

L'intervention en Portugal a occupé les Chambres et les journaux anglais pendant toute la semaine. Le sentiment public s'est prononcé contre cet acte qui constitue une violation flagrante de l'indépendance d'un peuple libre, en faveur d'un gouvernement qui avait manqué à la constitution. Un certain nombre de législateurs et de journaux ont protesté avec énergie contre cette intervention, mais la plupart des hommes politiques des deux chambres l'ont approuvée. Sir Robert Peel a fait un très long discours en faveur de sa politique, et dans ce discours il semble dire que c'est un devoir pour les gouvernements constitutionnels de l'Europe d'intervenir entre un peuple libre et une dynastie royale, toutes les fois que cette dernière manque à la charte, et met le peuple en révolte par un coup d'Etat. C'est un nouveau principe politique qui paraît admis, chez nos voisins d'outre-Manche, par les hommes d'Etat les plus influents des deux partis, whigs et conservateurs.

L'intervention en Portugal a donc eu lieu pour forcer le gouvernement à respecter la constitution et prévenir les troubles qui pourraient résulter d'une révolution politique et d'un changement de dynastie. Ce n'est rien de moins qu'un principe de tutelle dynastique, réciproquement consenti entre les gouvernements constitutionnels de l'Europe, pour empêcher les chefs imprudents, comme Charles X, de compromettre les intérêts de leur race par des coups d'Etat qui provoquent des révolutions et des perturbations européennes. Cette idée dynastique, qu'on soupçonne d'être née en France, a eu beaucoup de succès en Angleterre parmi les hommes d'Etat. C'est un principe de fédération qui peut être bon en soi, mais dont l'abus pourrait mettre

mines, ils redoublent d'efforts pour propager leurs principes et recueillir des suffrages en faveur de quelques-uns des hommes rangés sous leur drapeau.

Ce parti, dont les forces s'accroissent chaque jour, se montre de plus en plus hardi dans ses manifestations. On en jugera par ce qui s'est passé dans une assemblée qui vient de se tenir à Londres. — Il s'agissait de déterminer les engagements auxquels devraient souscrire les aspirants à la députation. Un membre du parlement, M. Ferrand, avait proposé une résolution tendant à modifier la loi des pauvres, et portant, entre autres dispositions, que ceux qui seraient obligés de chercher un asile temporaire dans les *workhouses*, auraient la liberté d'en sortir pendant le jour pour aller demander du travail.

M. Feargus O'Connor, le chef du chartisme, a pris la parole pour combattre cette *résolution*. Il a énergiquement condamné la loi des pauvres qu'il regarde comme avilissante pour le travailleur. La tribune a été ensuite occupée par M. Ernest Jones, le poète chartiste, que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs. Nous reproduisons une partie de son discours pour donner une idée de la manière dont les questions sociales sont aujourd'hui traitées chez nos voisins.

Les bouleversements révolutionnaires menacent évidemment l'existence de la société anglaise, et l'on a peine à comprendre comment l'aristocratie qui la dirige pousse l'aveuglement jusqu'à ne point reconnaître, à de pareils symptômes, l'ouragan qui bientôt peut-être va l'emporter et la briser. Il est grand temps qu'elle ouvre les yeux et qu'elle entreprenne avec énergie, sans arrière-pensée, l'affranchissement et la régénération des masses laborieuses! Hors de cette voie, pas de salut pour elle! Hors de cette voie, les classes privilégiées ne trouveront désormais qu'un abîme.

Voici comment s'est exprimé M. Ernest Jones :

« J'éprouve une satisfaction profonde à venir appuyer l'amendement qui rejette la résolution misérable, servile que vous avez entendue. Eh quoi, Messieurs, on vous dit que la pauvreté n'est point un crime, et en même temps on vous propose une résolution qui traite le pauvre comme un criminel! Est-ce là le libéralisme sur lequel nous devons compter? ne veut-on loger des hommes dans ces bastilles appelées maisons de travail que pour leur donner la faculté d'aller au dehors redemander les chaînes de l'esclavage? Après que vous les avez réduits à la mendicité par une législation détestable, doivent-ils ramper dans leur vieillesse et vous prier de les dépouiller encore? Eh quoi! devrons-nous confier nos femmes et nos sœurs à l'enseignement moral des surveillants de *workhouses*? Aurons-nous à les supplier, oui, les supplier de respecter la vertu de nos femmes et de nos sœurs? Ne placez pas ceux qui vous sont chers sous le contrôle de ces agents, et vous n'aurez point à leur adresser de semblables prières. Eh quoi! Messieurs, nous qui refusons de confier l'éducation de nos enfants à une secte qui s'appelle l'Eglise de l'Etat, irons-nous les livrer aux tyrans de la loi des pauvres? Que le sens commun nous en préserve! (Applaudissements prolongés.)

» Est-ce là la récompense qu'on offre au travailleur pour prix de ses peines? Quoi! le soldat gagne une pension à couper des têtes, le fonctionnaire à couper des bourses; l'avocat et le médecin vivent dans l'abondance, après avoir exploité la misère humaine; même des femmes peuvent obtenir des pensions énormes pour avoir consenti à partager la couche de royaux sensualistes, et vous offririez à l'homme qui produit la richesse, à l'homme bienfaiteur de ses semblables, à l'homme qui ennoblit sa patrie, au travailleur, en un mot, vous lui offririez un asile dans un de ces bagnes que vous appelez *unions*, avec le privilège de sortir pour aller s'humilier devant ses tyrans!

» Nous devons nous débarrasser de toute loi des pauvres. Nous ferons peu de bien en remplaçant la loi actuelle par une autre tout aussi mauvaise! Je dis que nous devons nous débarrasser, non-seulement de la loi des pauvres, mais aussi de la loi des riches. (Applaudissements!) Il existe en effet une loi pour le riche et une autre pour le pauvre. Mes amis! vous ne pouvez articuler vos griefs, — cela est qualifié sédition! Vous ne pouvez concerter des mesures pour mettre un terme à vos maux, — cela s'appelle conspiration! Vous ne pouvez exposer au grand jour l'infamie de vos maîtres, — c'est de la diffamation! Vous ne pouvez prendre ce qui vous appartient, — c'est un vol! Vous ne devez pas marcher sur la terre que la nature a donnée à tous, — c'est une violation de la propriété! vous ne devez pas demander l'aumône, — c'est du vagabondage! Voilà la loi des pauvres, mes amis! (Tonnerre d'applaudissements.)

» Mais il existe une autre loi pour une autre race d'Anglais. L'homme enrégimenté dans la pairie peut acquérir des biens et ne pas les payer, — cela s'appelle privilège! Le soldat peut trancher des têtes et outrager des femmes, — c'est de la gloire! L'amateur du *sport* peut fouler les blés, écraser les moissons dues à vos sueurs, — c'est le droit de propriété! — Le prêtre peut manger des dîmes, et vendre des indulgences, — c'est de la religion! Le seigneur terrien peut affamer les travailleurs tandis qu'il engraisse le gibier, — c'est de la protection! Le manufacturier peut élever le prix de ses produits et réduire les salaires, — c'est la liberté du commerce! La reine peut avoir des enfants, et vous devez payer pour subvenir à leur besoins, — c'est de la loyauté! Voilà la loi des riches, mes amis. (Applaudissements prolongés.)

» En présence de ces faits, pensez vous que le peuple anglais va se laisser plus longtemps enfermer dans des bastilles? Pensez-vous qu'il sera satisfait de l'épreuve à laquelle vous voulez soumettre les candidats au parlement, en leur imposant de voter pour une nouvelle loi de bastilles, et rien que des bastilles? Messieurs, ce n'est pas d'une nouvelle loi des pauvres que nous avons besoin, mais d'une nouvelle législation tout entière! Ma loi des pauvres, à moi, dit : Donnez au peuple ce qui lui appartient! — seigneurs de la terre, rendez ce que vous avez pris! — Eglise, restituez ce que vous avez dérobé! — Couronne, dégorgez ce que vous avez absorbé! (Tonnerre de *bravos*). Ma loi des pauvres, à moi, dit : Millocrates, donnez un bon salaire pour une bonne journée de travail! sinon nous travaillerons pour nous-mêmes. Ma loi des pauvres dit : Donnez-nous la *charte du peuple*, et nous n'aurons pas besoin d'une seule bastille dans toute l'étendue de l'Angleterre. (Applaudissements prolongés.) Nul homme n'a le droit de gaspiller quand un autre est dans le besoin; voilà la véritable loi des pauvres! Nul homme n'a droit à une chambre superflue, quand son frère n'a pas où reposer sa tête! voilà la loi des pauvres dans sa justice. Nul homme n'a droit à un mets au-delà du nécessaire, quand son frère meurt de faim. Nul homme n'a droit d'habiter un palais tant que des malheureux n'ont qu'une bastille où s'abriter. Voilà la loi des pauvres devenue chrétienne.

» Assez longtemps on nous a trompés par de brillantes promesses

ce gouvernement, tout au profit d'idées et de principes étroits, égoïstes, intolérants, avait dès longtemps cessé d'être en harmonie avec l'esprit des sociétés modernes et les progrès immenses faits par les sciences sociales dans ces dernières années. Il faut que le clergé belge se pénètre bien d'une chose : c'est que son règne temporel est, malgré tous ses efforts pour le rétablir, tout-à-fait fini en Belgique. Il a comblé la mesure : son ambition, son avidité, son ignorante intolérance, son machiavélisme et son insupportable esprit de domination sont percés à jour. Mieux éclairé et usant de son influence sur les populations, il aurait pu se mettre à la tête du mouvement social et devancer pour la Belgique l'heure de la révolution pacifique qui doit changer la face du monde, c'était là un rôle magnifique, sublime, et à la hauteur de sa mission divine. Il ne l'a pas accepté, il ne l'a pas même compris.

Nous ne croyons pas, cependant, que le gouvernement libéral dont bientôt, sans doute, nous fêterons l'avènement, apporte avec lui le remède à nos maux, ni qu'il ait à son service quelque miraculeuse panacée dont l'application soit pour la patrie d'une efficacité immédiate et souveraine. Hélas, non! Le mal est trop grand, trop radical. C'est le vieil édifice social qui se lézarde et s'écroule, c'est l'agonie du monde ancien, d'une civilisation basée sur le dogme monstrueux de la prédestination au malheur de l'humanité tout entière, sur l'exploitation de l'homme par l'homme, sur une résignation stupide à une espèce de fatalisme qui calomnie la toute-puissance et la toute-bonté divines.

Si l'Angleterre et la Belgique ressentent plus profondément que les autres états de l'Europe les secousses et les convulsions de cette agonie; si, pour elles, l'heure a sonné plus tôt, c'est que leur civilisation date de plus loin, c'est qu'elles ont, les premières, joui des bienfaits illusoires de cette civilisation; c'est que le commerce et l'industrie, développés chez elles plus tôt que chez les autres peuples, en sont plus tôt aussi arrivés à des conséquences forcées, inévitables, sous le règne de l'individualisme absolu; c'est-à-dire à la concurrence illimitée, à la fraude, à l'abaissement de salaires, à l'oppression, à la violence, à la guerre et au paupérisme.

Si éclairé, si intelligent qu'il puisse être, il n'est pas donné au futur cabinet de tirer tout d'un coup le pays de cette position presque désespérée, mais ce qu'il peut, ce qu'il doit faire, c'est sonder courageusement les plaies; envisager sans pâlir toute l'étendue du mal, relever l'état moral de nos populations tombées dans le marasme et le découragement; combattre de tout son pouvoir les idées de résignation que le clergé a prêchées dans nos campagnes, sorte d'extrême onction administrée à tout un peuple, dernier mot d'un fanatisme ignorant et barbare; reconstituer l'enseignement sur des bases plus vastes et plus solides; encourager l'agriculture de toutes ses forces, en propager les études théoriques et pratiques, et y ramener autant qu'il lui sera possible, les capitaux enfouis dans la spéculation ou égarés dans des industries sans avenir. Voilà ce que nous attendons du nouveau ministère, et, nous l'espérons du moins, la chambre libérale lui prêtera un loyal concours dans l'exécution de ce programme. Il préparera ainsi les voies à l'avènement d'une régénération sociale, basée sur l'association de toutes les forces vives de l'humanité : le capital, le travail et l'intelligence; sur le développement libre et conforme aux volontés de la Providence, de toutes les nobles passions et de toutes les aptitudes humaines, et sur la répartition légitime de tous les bonheurs et de tous les biens si libéralement dispensés par la main de Dieu!

ALLEMAGNE.

La Diète. — Projet de loi sur la liberté de la presse. — Amnistie politique. — Income-taxe. — Discussion sur le prolétariat et le sel. — La réforme postale.

La Diète prussienne sera probablement prorogée pour être convoquée de nouveau à l'automne. Il est impossible que la Diète discute toutes les questions qui lui sont soumises d'ici au 19, terme de clôture fixé par le roi. Dans ce moment elle s'occupe des pétitions touchant l'émancipation des juifs. Elle aura ensuite à délibérer sur la liberté de la presse. On sait que la Prusse a soumis à la confédération germanique un projet de loi sur l'abolition de la censure pour toute l'Allemagne.

Malheureusement ce projet de loi est un tissu des dispositions tyranniques et pénitentiaires sur la presse, au point que les gouvernements constitutionnels de l'Allemagne eux-mêmes ont protesté. Quant aux journaux allemands, ils sont unanimes pour préférer la censure à la liberté de la presse définie par le gouvernement prussien, liberté qui détruit non-seulement la presse, mais encore la librairie.

La discussion à ce sujet sera chaude dans la Diète de Berlin.

La Diète doit, en outre, soumettre au roi un certain nombre de pétitions en faveur d'une amnistie générale pour les détenus et réfugiés politiques sans exception, y compris les prisonniers politiques de Pologne.

Cette pétition, soutenue par la curie des seigneurs, est d'une grande importance politique et sera, nous l'espérons, bien accueillie par le roi, qui penche toujours pour la clémence.

Les journaux français se sont trompés en disant que la Diète a rejeté l'impôt sur les revenus ou *income-taxe*, destiné à remplacer l'octroi sur la mouture et la viande, uniquement dans le but de refuser au gouvernement son consentement, avant le règlement de la patente royale. La majorité des membres de la Diète a refusé cet impôt, parce qu'il frapperait exclusivement la classe riche en dégrevant la classe pauvre. MM. les *Landstaende* n'ont pu, malgré leurs principes libéraux, s'exécuter de bonne grâce dès qu'il s'est agi de leurs propres intérêts. A part quelques discours, la discussion sur la misère du peuple a été pitoyable dans la Diète, presque autant que dans la Chambre des députés de France. Les députés de Berlin sont aussi ignorants de la science sociale que les députés de Paris. Aussi la *Gazette de Cologne* annonce-t-elle que la Diète, convaincue de son insuffisance, va reprendre la discussion sur le *prolétariat*, pour s'édifier à ce sujet et pour entendre les orateurs qui ont bien étudié la question. Si cette nouvelle est vraie, la Diète de Berlin aurait fait un grand pas, elle aurait avoué son ignorance. Or, quand on sait qu'on ne sait rien, on écoute et l'on étudie. Nos hommes d'Etat, au contraire, croient tout savoir. Quand la maladie en est arrivée là, elle est incurable.

La Diète s'est également occupée de la question du sel. Le sel en Prusse coûte quatre fois moins qu'en France. Nonobstant cela, le gouvernement prussien s'occupe continuellement d'en faciliter le débit et

Dans la discussion qui a eu lieu à la chambre des communes sur l'intervention en Portugal, lord John Russell a fait la déclaration suivante :

L'amendement présenté exprime le désir que la chambre se porte garante des droits et des libertés constitutionnelles du Portugal. Je pense, après les explications qui ont eu lieu, que l'honorable préopinant n'insistera pas, si je déclare formellement l'intention du gouvernement d'employer toute son influence pour atteindre ce but. Du reste, nous avons tout lieu d'espérer que le gouvernement du Portugal, malgré la prise de das Antas avec son escadre, ne tardera pas à proclamer une amnistie, aussi pleine, aussi entière que celle précédemment proposée à la junte, et la chambre peut se reposer avec confiance sur les trois puissances alliées pour rétablir et faire respecter la constitution portugaise.

Les espérances exprimées par le ministre anglais ont été trompées. La reine de Portugal se refuse formellement à une amnistie ; elle a déclaré ne vouloir faire aucune concession que les insurgés ne se soient livrés pieds et poings liés, et l'on sait comment dona Maria traite ceux qui s'en remettent à son bon vouloir. C'est à ce point que les agents anglais, malgré leur bonne volonté pour elle, ont déclaré, assure-t-on, qu'ils n'entendent profiter de leurs succès que pour obtenir de la haineuse royauté des garanties en faveur du peuple portugais.

Il paraît, du reste, que l'intervention étrangère, espagnole surtout, a réveillé toute l'énergie du peuple portugais. L'insurrection, calmée un moment, se réveille plus violente que jamais ; et, si l'entêtement de la reine se prolonge, il est probable qu'elle aura à s'en repentir.

GRÈCE.

Solution du différend greco-turc.

Le différend gréco-turc est terminé par la soumission de la Grèce aux conditions imposées par la Turquie. C'est un échec pour notre politique, qui espérait une autre solution. Voici comment cette nouvelle est annoncée par le *Journal de Constantinople* du 1er juin :

« On sait que M. Coletti, voulant mettre enfin un terme au différend entre la Turquie et la Grèce, avait écrit à la date du 10 mai au prince de Metternich pour lui soumettre la question, lui demander son avis, le consulter sur ce qu'il croirait juste et convenable de faire dans les circonstances actuelles pour amener la solution de ce fâcheux incident. M. Coletti s'engageait d'avance à faire, vis-à-vis de la Turquie, tout ce qui lui serait indiqué par le chef du cabinet autrichien. La réponse du prince de Metternich ne s'est pas fait attendre. Samedi soir, une estafette, arrivée de Vienne en neuf jours, a apporté à S. Exc. M. l'internonce d'Autriche des dépêches de son gouvernement, de la nature la plus satisfaisante. Il résulte de ces dépêches que le cabinet autrichien, dans sa réponse à la lettre de M. Coletti, se renferme complètement dans les termes de l'ultimatum de la Porte.

» Ainsi, il conseille à la Grèce, comme la seule voie équitable, comme l'unique moyen de mettre un terme à ce différend, d'inviter M. Mussurus à aller reprendre ses fonctions à Athènes, et de faire auprès de lui, à son arrivée, une démarche propre à effacer tout ce que l'incident du bal de la cour avait eu d'offensant pour sa personne.

» Nous croyons que cette communication du cabinet de Vienne aura eu pour premier effet auprès du divan de suspendre l'adoption des mesures de rigueur arrêtées en conseil, et que nous avions mentionnées dans un précédent numéro, savoir le retrait des *exequatur* des consuls hellènes et l'interdiction du cabotage.

» Le prince de Metternich se rend garant auprès de la Porte de l'exécution par la Grèce des mesures indiquées dans sa dépêche. Nous pouvons donc considérer, dès aujourd'hui, le différend turco-grec comme terminé.

» Hier, à la suite de la réception de ces dépêches, l'internonce d'Autriche et le ministre d'Angleterre se sont rendus à la Porte, où ils ont eu une assez longue conférence avec le ministre des affaires étrangères, et, le même jour, le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence de S. A. le grand-visir. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

La prochaine livraison de la PHALANGE, qui paraîtra au commencement de juillet, ne sera pas envoyée à ceux qui n'auront pas renouvelé en temps utile, et le tirage en sera fait d'après le nombre des abonnés à servir.

Librairie phalanstérienne.

Nous avons publié cette semaine, sous le titre de *Boulangeries sociétaires*, une petite brochure dans laquelle nous faisons remarquer les nombreux avantages que chaque ville retirerait de l'institution d'une boulangerie véridique, destinée à faire contrepoids aux autres boulangeries, par la bonne qualité de ses produits et leur meilleur marché, soit qu'elle s'établisse directement sous le patronage de la municipalité, soit qu'elle ait recours aux capitaux de quelques citoyens amis de leur pays. Dans ce dernier cas, les actions pourraient être fixées à un prix très bas, 20 à 25 fr., par exemple, ce qui aurait le double avantage d'intéresser à cet établissement garantiste une plus nombreuse clientèle, et de permettre aux capitaux de la classe ouvrière de s'employer d'une manière plus utile que dans les caisses d'épargne, où ces capitaux dorment à rien faire. — Nous avons ajouté à notre travail l'esquisse des règles à suivre dans ces sortes de sociétés, faciles à fonder, faciles à administrer. — On trouvera aussi dans cette

— Un supplément au *Courrier des Etats-Unis*, du 1er juin, annonce, d'après une dépêche télégraphique parvenue à Philadelphie, l'entrée du général Scott à Puebla. L'occupation de cette ville met les Américains à trente lieues de Mexico.

— On dit qu'un grand nombre de pairs ont manifesté ouvertement leur intention de s'abstenir dans l'affaire de M. E. de Girardin, et que le chancelier est inquiet de pouvoir constituer la majorité légale.

— M. le comte Dejean, député de l'Aude, est décidément nommé directeur-général des postes, en remplacement de M. Conte, admis, sur sa demande, à la retraite. L'ordonnance royale paraîtra au *Moniteur* demain dimanche. M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, a fait de cette promotion une condition de sa rentrée au pouvoir. Les deux candidats préférés du château étaient MM. Nouton et Simeon. (*Siècle.*)

— M. Delebecque, directeur de la division du personnel au ministère de l'instruction publique, a donné sa démission.

— Il paraît que, depuis un mois environ, les employés passaient leur temps à lire dans leurs bureaux l'*Histoire des Girondins*; mais MM. les ministres se sont alarmés des dangers que présentaient, à leurs yeux, cette lecture, et ordre a été donné, le 15, aux concierges de ne plus laisser entrer dans les ministères l'œuvre de M. de Lamartine. Ce fait prouve deux choses : la première, que les employés des ministères peuvent, dans leurs bureaux, faire tout autre chose que le travail pour lequel ils sont rétribués ; la seconde, que nos *excellences*, comme leurs prédécesseurs de la Restauration, redoutent les enseignements de l'histoire, et seraient bien aises de mettre la lumière sous le boisseau. (*Réforme.*)

— M. Eugène Daire, connu par des travaux économiques et une édition des œuvres de Turgot et des physiocrates, récemment couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, a succombé hier sous les coups d'une maladie de langueur qui l'avait atteint depuis quelques mois.

— D'après une correspondance particulière adressée des frontières de Catalogne au *Phare des Pyrénées*, le brigadier Baxeras, chef de l'expédition qui a produit la capture de Tristany et de Ros d'Eroles, a été assassiné.

— D'après une décision toute récente, les loges maçonniques de Prusse sont autorisées à admettre dorénavant à leurs travaux tous les francs-maçons, sans distinction de culte. Jusqu'à présent les israélites étaient exclus de ces réunions : c'est donc un nouveau pas fait par la Prusse vers l'émancipation des juifs.

ESCLAVES ET COLONS. — Edmond Hurel, habitant sucrier de la Guadeloupe, a tué à coups de pied son esclave Euranie, qu'il accusait de lui avoir volé trois lapins.

Il a été condamné à six mois de prison par les magistrats et les assesseurs.

BALLANCHE. — Le feuilleton du *Siècle* d'aujourd'hui contient quelques curieux détails sur l'académicien Ballanche, mort cette semaine. Nous les reproduisons :

« Sous les auspices de son auguste patron (M. de Chateaubriant) M. Ballanche fut introduit à l'Abbaye-aux-Bois. Il eut le mérite de réussir dans ce salon historique, et dès lors le chemin des honneurs s'aplanit devant lui. On lui permit de se montrer en courtisan dans cette demeure souveraine. Mme Recamier, qui, après avoir été reine par la beauté, est restée reine par la grâce et par l'esprit, daigna l'admettre au nombre de ses admirateurs passionnés. Cette faveur devait nécessairement conduire M. Ballanche à l'Académie, où il entra d'emblée, à sa première présentation, comme il convient à un écrivain patroné par l'Abbaye-aux-Bois. Son exemple prouve jusqu'où l'homme de lettre peut parvenir sous la foi d'un certificat de talent délivré par sept ou huit experts. — Du reste, M. Ballanche avait une autre recommandation très puissante : c'était l'aménité de son caractère, qui lui avait fait un grand nombre d'amis. On trouvait en lui la réunion des qualités aimables qui font le charme de la société ; il était d'une politesse exquise, d'une bienveillance à toute épreuve, doux dans ses mœurs, ingénu dans ses sentiments, naïf dans ses admirations. Il parlait peu, mais il écoutait avec grâce, et même avec dévouement. Les rares paroles qui sortaient de sa bouche étaient toujours de miel et de roses. Il avait conservé pures et sereines les vieilles traditions de la galanterie française, telle que la pratiquaient les abbés musqués du siècle dernier. Son unique but était de plaire, et il eut cette prétention jusqu'à ses derniers jours. Malgré son âge, M. Ballanche était un des merveilleux de l'Académie. Tandis que la plupart de ses collègues affectent le négligé du génie ou le laisser-aller de la vieillesse, il s'habillait toujours avec soin et avec élégance. Sa cravate était nouée avec un art qui appartenait au sport plutôt qu'à l'Institut. Ses longs cheveux gris étaient soigneusement bouclés et partagés sur le côté de la tête à la manière des jeunes gens. Il portait la tête légèrement inclinée sur l'épaule, comme Alcibiade, et c'était là une coquetterie que rendaient singulière la vétusté et la difformité de son visage, remarquable par l'énorme enflure d'une des joues. — Mais comment n'aurait-il pas oublié une imperfection qu'effaçaient l'amabilité de son esprit et la grâce de sa parole? Au premier abord, en voyant M. Ballanche, on le trouvait grotesque, en l'écoutant on le trouvait charmant. Sa mort est un événement à l'Abbaye-aux-Bois, mais ne laisse pas le moindre vide dans la littérature et ne sera suivie d'aucune nouvelle édition de ses œuvres. »

CHANTAGE. — Avant-hier, soir, un négociant du quartier Feydeau, qui se trouvait aux Champs-Elysées, fut accosté par une jeune femme qui, sous prétexte d'une demande qu'elle avait à lui faire, l'attira sur un point quelque peu isolé. Tout à coup il se vit enveloppé par trois hommes qui, se disant agents de police, lui intimèrent l'injonction de les suivre chez le commissaire de police, pour se justifier d'un outrage public aux mœurs qu'il venait, disaient-ils, de commettre. En vain, le négociant essaya de se justifier en faisant observer qu'il était à peine neuf heures, qu'il faisait encore jour, que l'inculpation dirigée contre lui manquait absolument de vraisemblance. Les prétendus agents persistèrent, disant que c'était au commissaire qu'il appartiendrait d'apprécier ces explications, mais que le fait leur avait été signalé, qu'ils ne connaissaient que leur devoir, et que si l'on voulait éviter le désagrément d'être emmené par la garde, il fallait les suivre sans récriminer.

Le négociant dut se résigner : on se mit en route ; seulement il demanda qu'il lui fût permis de prendre un fiacre et de passer chez lui pour s'y munir de papiers de nature à établir sa position sociale, et en même temps pour prévenir, afin que l'on ne conçût pas d'inquiétudes si son absence se prolongeait. Le fiacre une fois en marche, celui qui paraissait le chef des prétendus agents se radoucit quelque peu. Arrivé à la porte du négociant, il lui dit que, pour éviter tout scandale, il monterait seul avec lui ; puis, une fois dans son appartement, avec le négociant chez l'huissier.

Celui-ci était absent. Le négociant expliqua en deux mots au maître clerc de quoi il s'agissait ; le maître clerc, moins crédule, et se rappelant quelqu'aventure de même sorte, feignit d'être tout disposé à remettre l'argent. « Veuillez attendre seulement un instant, dit-il, je n'ai pas la clé de la caisse ; il ne faut que demander la clé à madame. » Ce disant, il laissa le négociant et le faux agent de police dans l'étude, et en deux pas il courut au théâtre de l'Opéra, où, trouvant l'officier de paix de service, M. Primaurin, il lui raconta ce qui se passait et les soupçons qu'il avait conçus.

A cinq minutes de là, le faux agent de police était arrêté et avouait sa coupable ruse. Cet individu, qui n'en est pas à son coup d'essai, a été mis ce matin à la disposition de l'autorité judiciaire.

(*Gazette des Tribunaux.*)

Ce que M. Girardin aurait dû dire.

Un homme fort ne craint ni les amis, ni les ennemis, ni soi-même, car souvent on est son plus grand ennemi. Un homme fort n'est fort qu'autant qu'il plane toujours sur les hommes et des choses, de manière à n'avoir au dessus de soi que Dieu et le ciel. Un homme fort enfin n'attaque pas facilement; mais, quand il attaque, il est sans ménagement et frappe coup sur coup. Quand on ménage un ennemi attaqué, le spectateur prend la générosité pour de la faiblesse, et le spectateur a raison.

Dans la séance de la Chambre, où M. E. de Girardin avait à justifier ses accusations contre le ministère, et où M. Guizot l'a accablé sous une lettre écrite par lui-même en 1838, dans le but de solliciter la pairie pour son père, si nous eussions été M. E. de Girardin et, sûr des faits qu'il avait articulés et qu'*il maintient*, et si nous eussions tenu en portefeuille la lettre dans laquelle le lieutenant-général comte de Girardin déclare qu'il ne veut pas de la pairie si l'on entend mettre des conditions à sa nomination, voici ce que nous aurions dit en montant à la tribune :

Messieurs, j'ai accusé le ministère d'avoir vendu *une* promesse de pairie ; je viens maintenant l'accuser d'en avoir vendu *deux*.

Et d'abord je profite de cette occasion pour avouer un tort qui me pèse sur la conscience. J'en fais la confesson la plus franche, acceptant la publicité du fait pour une expiation sincère et loyale.

En 1838, mon père a désiré être nommé pair de France, en récompense de ses services. J'en parlai au ministère ; celui-ci me déclara qu'il fallait acheter cette nomination par un sacrifice personnel, c'est-à-dire en mettant le journal la *Presse* à son service absolu.

Je savais très bien que mon père n'accepterait pas la dignité de pair achetée par une indignité; mais, sachant d'une part que le ministère ne donnait rien pour rien, que l'art de gouverner, pour lui, était l'art de troquer un bœuf pour un œuf, *croyant, du reste, que mon père n'en apprendrait jamais rien*, j'ai consenti à ce sacrifice filial, au risque de perdre mon journal et ma considération.

La chose se fut s'accomplie, lorsqu'il y a huit mois dans une entrevue qu'eut mon père avec M. Guizot, celui-ci lui parla de la négociation en termes presque cyniques. Dès lors mon père indigné se retira, et ne voulut pas d'une nomination obtenue au prix de l'honneur de son fils. Voici la lettre qu'il écrivit au roi, le lendemain de son entretien avec M. Guizot.

Et d'une!

Voici maintenant la seconde accusation.

Ici nous aurions lu et dit tout ce que nous aurions su de la seconde promesse, sans ménagement ni de choses ni de personnes. Fort de ces faits, séance tenante, nous aurions formulé une proposition de mise en accusation du ministère, et d'accusé nous nous serions fait juge, et juge inexorable.

M. de Girardin procède par demi-révélations; il répand la lumière par éclairs et à petites doses. Il accuse et disculpe à la fois.

M. de Girardin n'a pas su repousser le démenti de M. Duchâtel. Quand on est face à face d'un homme, en présence de 450 hommes d'honneur, la vérité jaillit d'un mouvement, d'une parole, d'un geste. M. de Girardin a été timide et faible. Il peut prendre cela pour de la générosité et de la modération, mais il se trompe. Une vérité est entière comme un principe; la plus petite parcelle qu'on en ôte la défigure. Un trait de pinceau change la face d'un homme souriant en celle d'un homme consterné. C'est ce petit trait qui a manqué à M. de Girardin et qui a sauvé ses ennemis.

A. W.

VARIETES.

LE DIX-HUITIEME SIECLE.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV, par M. LE COMTE DE TOCQUEVILLE, 2 forts volumes in-8°. — Amyot, 6, rue de la Paix.

La société, comme les individus, comme tous les corps même, est sans cesse en travail de composition et de décomposition. L'individu vivant s'assimile et perd chaque jour une certaine part de soi, tellement qu'au bout d'un nombre d'années il ne possède plus une seule de ses particules primitives, bien qu'il n'ait pas cessé d'être un par la pensée. Il en est de même des nations et de ce grand être collectif que l'on nomme humanité. Les individus meurent et sont remplacés, l'humanité vit toujours une et solidaire. A chaque génération qui naît, un mouvement de composition s'opère, à chaque génération qui s'en va, un mouvement de décomposition. Ce mouvement est complexe, et ne s'applique pas seulement aux individus, mais à l'organisation partielle des sociétés. A chaque âge, des institutions surgissent, qui disparaissent en partie à l'âge suivant, perdant ce qu'elles ont eu d'accidentel pour ne garder que le côté progressif et utile aux développements ultérieurs de la destinée humaine, sortes d'échafaudage que l'on brise lorsque l'édifice est élevé, part transitoire dans les calculs tâtonnants faits par l'homme ignorant encore de la loi d'organisation, écarts du voyageur qui cherche sa voie dans l'obscure nuit des limbes sociaux. Ceux qui ne considèrent que ces décompositions s'imaginent voir l'humanité retourner en arrière. C'est une erreur: à la marée montante le flot semble aussi reculer quand il gravit un talus rapide; il n'en avance pas moins, lentement, mais irrésistiblement. Il en est ainsi du progrès, la science sociale peut accélérer le mouvement et aplanir les difficultés, mais l'activité de l'homme, le besoin de perfectionnement inné en lui n'en condui-

mœurs. Un grand du royaume tuant à coups de fusil des ouvriers couvreurs pour le plaisir de les voir tomber, une dame de la cour trouvant qu'on faisait bien de pendre des paysans qui avaient jeté des pierres dans un jardin, n'étaient plus que des exceptions; les tortures corporelles, même pour les coupables, disparaissaient par degré, et un cri d'indignation se fit entendre lorsque les bourreaux se transformèrent en bouchers pour torturer Damiens, l'assassin du roi. On viole encore les jeunes filles qui ne veulent pas se vendre; on enferme encore dans des cachots sombres et infects les malheureux des classes inférieures qui osent réclamer au nom du droit; mais ces iniquités s'accomplissent dans l'ombre; elles restent en désaccord avec les mœurs et les idées; elles ne procèdent pas de férocité et de vengeance, ce sont des crimes nés de l'amour désordonné du plaisir égoïste dans une société mal organisée.

Le vieux Louis XIV s'était fait dévot et austère pour plaire à sa maîtresse. La France entière avait subi de proche en proche cette influence du sombre puritanisme; mais le besoin des jouissances, mais la gaieté, le plaisir n'étaient que comprimés; le roi mort, et avant même que sa cendre fût refroidie, on les voit faire une explosion violente. Le plaisir devient licence, libertinage, orgie. La société se rue vers les jouissances matérielles, comme sur une femme un moine affamé d'amour par de longues années de solitude et d'austérités. L'hypocrisie distribuait les dignités sous Mme de Maintenon; c'est le vice, la passion effrénée des voluptés qui les méritera sous la Régence et sous Louis XV. Dubois devient premier ministre et cardinal; Richelieu et Soubise généraux d'armée. Les administrations les plus importantes sont confiées non au plus habile, mais au plus frivole. Le seul titre de Maurepas au ministère de la marine était dans ses bons mots; le seul titre de Bernis au ministère et au cardinalat était dans ses petits vers libertins. Aussi faut-il voir ces hommes à l'œuvre! Les généraux ne partaient qu'à la condition d'une indemnité préalable qui les dédommageât des bénéfices qu'ils auraient pu réaliser par l'agio pendant la campagne; d'autres se faisaient garantir contre les poursuites de leurs créanciers, qu'ils payaient des pillages de la guerre; ceux-là c'étaient les braves. Il en était qui s'égaraient pendant la bataille (1), ou qui échouaient leurs flottes et brûlaient les vaisseaux dont ils tenaient le commandement, pour ne pas avoir à se battre, ce qui ne les empêchait pas de triompher à Versailles, et de faire chanter des *Te Deum* de victoire. D'un extrême on avait passé à l'autre sans transition.

Un vertige semblait s'être emparé des esprits. Chaque institution, chaque caste prenait à tâche de se déconsidérer. La société sentait instinctivement que ses formes avaient produit tout ce qu'elles pouvaient produire, et elle se dissolvait en riant, comme la société romaine en décadence.

La lutte de la noblesse et de la royauté était terminée; l'aristocratie féodale avait courbé la tête et s'était alliée à la finance. Les financiers déjà singeaient les grands seigneurs, les grands seigneurs singèrent les financiers; ils s'encanaillaient, pendant que la canaille enrichie s'enducaillait à prix d'argent, suivant l'expression de Chamfort. Le système de Law déplaça les fortunes; les grands seigneurs furent forcés de se faire industriels, tandis que leurs laquais se prélassaient dans leurs équipages, quand il ne leur arrivait pas de monter derrière par suite de l'habitude. Ce sont les premiers pas de cette féodalité financière qui aujourd'hui règne, gouverne et dévore le pays, grâce à l'incurie du gouvernement officiel et nominal.

Ce déplacement des fortunes était un progrès; mais la Science a manqué; la nouvelle féodalité s'est organisée, et aujourd'hui c'est une lutte à recommencer, grosse de douleurs et d'angoisses, sinon de sanglantes représailles.

L'antagoniste de la royauté au dix-huitième siècle, c'est la magistrature. Pendant cinquante années, la royauté et les parlements se font mutuellement des blessures terribles. La cour dilapidait les deniers de l'État; le parlement refusait d'enregistrer les édits d'impôts. L'enregistrement se faisait d'autorité, le parlement protestait; il était exilé, suspendu; mais les avocats ne plaidaient plus, les juges suppléants ne jugeaient pas, et l'autorité royale finissait par céder.

Les scandales se multiplient; un courtisan, le duc d'Aiguillon, fait mettre en accusation divers magistrats du parlement de Bretagne; on les emprisonne d'abord, on les exile ensuite; on finit par reconnaître qu'il n'est pas possible de condamner, mais on ne laisse pas de punir. La justice, du reste, se vend à beaux deniers comptants. Le tarif existe, mais il y a une concurrence dépressive, et le cours se règle sur le rapport de l'offre à la demande (1). Il en était de même de ces lettres de cachet au moyen desquelles les grands seigneurs et bourgeois faisaient incarcérer qui bon leur semblait, sous un prétexte ou même sans prétexte. Le duc de la Vrillière en tenait boutique ouverte.

Le catholicisme officiel ne resta pas en arrière de la justice officielle dans ce tournoi pour la déconsidération. Les querelles des jansénistes et des jésuites occupent une grande place dans l'histoire du dix-huitième siècle. La haine est profonde de part et d'autre, les pamphlets pleuvent, les miracles aussi. Un ordre de la police

(1) On connaît ce couplet sur le maréchal de Soubise, battu à Rosbach :

> Soubise dit, la lanterne à la main :
> J'ai beau chercher, où diable est mon armée?
> Elle était là, pourtant, hier matin;
> Me l'a-t-on prise, ou l'aurai-je égarée?
> Ah! je perds tout, je suis un étourdi.....
> Mais attendons au grand jour, à midi...
> Que vois-je, ô ciel! que mon âme est ravie!
> Prodige heureux, la voilà, la voilà!...
> Ah! ventrebleu, qu'est-ce donc que cela?
> Je me trompais, c'est l'armée ennemie.

(1) Un fermier-général taxé à 1 200 mille livres d'amende par la chambre ardente, répondit à un seigneur qui lui offrait de l'en faire décharger pour 300 mille : « Ma foi, Monsieur le comte, vous venez trop tard; j'ai fait mon marché avec Madame pour 150 mille. » (Lacretelle, *Histoire du dix-huitième siècle*.)

à dépasser son grand oncle. On lui disait enfant que toute la France, hommes et choses, lui appartenait, et il en usa en propriétaire qui abuse. On n'avait développé son âme que d'un côté, on n'avait offert à sa jeune intelligence que deux mobiles : les femmes et la cuisine. Il passa sa vie à faire du café, à aimer les femmes, et à méditer de petites perfidies à l'adresse de ceux qui l'entouraient, laissant, pour le surplus, le pouvoir au plus importun. Maîtresse, grand personnage ou laquais, peu lui importe, il n'impose qu'une condition : on lui donnera de l'argent et on le laissera vivre en paix, sauf pour lui à contrecarrer les négociations de ses ministres avec les puissances étrangères, et à faire échouer, en véritable enfant gâté, des projets qu'il a acceptés et même conseillés. On ne demandait pourtant qu'à l'aimer au début, bien qu'il n'eût rien fait pour cela, comme il le disait naïvement, et l'on sait avec quelle anxiété le peuple apprit sa maladie à Metz. Mais les yeux ne tardèrent pas à s'ouvrir, et quelques années après, ce même peuple de Paris se révoltait, prétendant que pour suffire à ses orgies du Parc-aux-Cerfs, le roi faisait égorger des enfants afin de se baigner et de se retremper dans leur sang généreux. On le calomniait, il se contentait de violer des petites filles arrachées par force ou achetées à leurs parents sur l'ordre de ses maîtresses en titre. La royauté absolue suivait la pente où glissaient les vieux cultes, la vieille magistrature, l'aristocratie féodale.

Mais au sein de cette décomposition sociale, les symptômes de régénération surgissent de toutes parts. De courageux pionniers démolissent d'une main, mais ils reconstruisent de l'autre, ils épandent le fumier sur le sol, mais après y avoir semé des germes d'avenir. Le libre examen sous Louis XIV s'était réfugié en Hollande avec Bayle, le remueur d'idées; il rentra en France à la mort du grand roi, l'amour du plaisir vint en aide à la liberté philosophique, l'épicuréisme protégea de son ombre les premiers pas de la philosophie nouvelle.

Dubois avait rapproché l'Angleterre de la France. Des rapports plus fréquents s'établirent entre les deux peuples. L'Angleterre à ce contact, vit décliner sa littérature, mais la science de la politique et de la philosophie grandit chez nous d'autant. La science anglaise était merveilleusement adaptée aux besoins de la bourgeoisie émancipée; Montesquieu, Voltaire s'en emparèrent à la fois et la vulgarisèrent, l'un dans sa langue concise, travaillée, piquante, l'autre sous toutes les formes que peut prendre la pensée. Poète tragique ou badin, historien, philosophe, romancier, Voltaire est toujours un vulgarisateur, un apôtre qui prêche et combat, un athlète vigoureux, d'une incroyable souplesse, d'une agilité prodigieuse, un infatigable pamphlétaire. Que Voltaire soit quelquefois étroit et exagéré, qu'il ait des haines et des petitesses, c'est la faute de la lutte, un reste d'anciens préjugés bourgeois; qu'il se cache, qu'il ruse, qu'il désavoue ses œuvres, c'est sur les persécuteurs que doit retomber la honte des détours auxquels on le condamne; sa gloire n'en doit pas être amoindrie; ses fautes et ses erreurs mêmes ont été utiles en leur temps. Un plus grand que lui n'eût pas été compris.

Montesquieu était parti de la constitution anglaise, Voltaire de la philosophie anglaise; ils étaient déistes et constitutionnels; autour d'eux se groupe l'école des écrivains de la bourgeoisie, les promoteurs de la morale fondée sur l'intérêt bien entendu, de la politique du : « Chacun chez soi, chacun pour soi, » incarnée aujourd'hui dans le centre gauche. Mais de ce groupe se détachent quelques âmes émues qui le devancent, protestent contre un Dieu défiguré à la fois par les catholiques et les déistes, réhabilitent la passion et vantent le bonheur comme critérium unique de ce qui est bien, par réaction contre la morale de sacrifice; —religieux du reste, pleins d'amour pour le genre humain tout entier, de foi dans la bonté de l'homme et dans l'avenir qui lui est réservé, cœurs enthousiastes et mécontents qui nient Dieu et se dévouent au principe de la solidarité humaine, qui nient la civilisation et parlent d'un retour à la sauvagerie, sans se douter qu'il est un état social où l'homme peut jouir à la fois des bienfaits de la civilisation raffinée et de ceux de l'âge d'or regretté, âmes malades d'une société désorganisée qui posent au moins le problème, s'ils ne le résolvent pas, Diderot qui s'en tient aux aspirations, J. J. Rousseau qui rompt avec l'ordre civilisé, Morelly, Mably, les apôtres du communisme, qui proclament l'inutilité des lois dans une société bien organisée.

La science est sur la voie de la solution. Dès 1751, un auteur peu connu, Herreschwand, soutient que l'attraction découverte par Newton s'applique au monde moral aussi bien qu'au monde matériel. Un autre va beaucoup plus loin encore : Restif de la Bretonne, écrivain bizarre et profond, cynique et moraliste, qui vécut dans l'opprobre et écrivit des pages sublimes, incomplet, exagéré, étrange, mais étonnant, soit qu'il ait reçu d'autrui, soit qu'il ait découvert de lui-même les vérités bizarres et incohérentes qu'il émet dans cette multitude de volumes que son siècle lut à peine et que le nôtre ne lit plus.

Pendant que ces écrivains planent dans les généralités, d'autres serrent de plus près les faits; ils étudient les rapports de la production à la consommation, du travail et du capital; ils recherchent les causes productrices de la richesse, ils discutent sur les produits naturels et les produits fabriqués; l'économie sociale essaie de se fonder sous le nom d'économie politique, et celle-ci arrive au ministère avec Turgot.

Tout cela restait vague et incomplet sans doute; il y avait plus d'aspirations que de solutions; les questions mêmes étaient plutôt entrevues que posées; mais, à l'agitation fiévreuse qui tourmentait les esprits, à ces effluves qui montaient dans l'air, on sentait l'approche d'une grande découverte. Fourier parut alors, qui, recueillant toutes ces vagues idées, pesant tous ces systèmes, s'emparant de toutes ces pensées de réformation qui flottaient dans l'espace, et réunissant dans une immense synthèse toutes les religions, toutes les philosophies, l'histoire et la morale, la science

les règles bourgeoises de l'administration domestique, épargnant, modérant, contenant, ménager du repos pour lui et pour le pays, suffisant dans la paix, faible dès qu'apparaît la guerre, paralysant les opérations militaires et laissant dépérir la marine.

Après lui le ministère tombe en quenouille; c'est d'abord Mme de Châteauroux qui aspire au rôle d'Agnès Sorel et meurt d'une disgrâce; puis la Pompadour, une intrigante, mais dont l'influence ne fut pas inutile à la grande cause de l'émancipation intellectuelle; Mme de Pompadour donnait le commandement des armées et la direction des affaires à des favoris de peu de valeur; elle entraîna la France à une guerre impolitique et désastreuse; mais elle aimait d'instinct l'art et les lettres; elle se fit la protectrice des philosophes, favorisa leurs publications, adoucit la rigueur des poursuites et éteignit les bûchers qui, ne s'attaquant plus aux auteurs, atteignaient encore les ouvrages.

Mais le monarque vieillit, des intrigues de cour le livrent pieds et poings liés à une Dubarry, courtisane de bas aloi, dont l'ardeur voluptueuse fut le seul titre au gouvernement de la France. La gloire extérieure de la politique française décline en même temps que la popularité du prince, et ce règne, qui brilla de quelque éclat au début, s'éteint tristement après une partie de débauche. C'est à peine si Louis-le-Bien-Aimé trouve des valets pour l'ensevelir et transporter son corps à Saint-Denis. Vingt ans après Louis XVI payait de sa tête les vices et les fautes de son aïeul.

C'est l'œil fixé sur cette catastrophe de l'ancien ordre politique que M. le comte de Tocqueville a écrit son histoire du règne de Louis XV. L'historien s'applique à mettre en relief les fautes qui ont précipité l'ancienne monarchie à sa ruine, et il s'efforce de montrer comment on eût pu prévenir la révolution. Rien de moins dogmatique, du reste, que son ouvrage, c'est un simple récit des faits, calme, aisé, amical : il conte volontiers et ne dédaigne aucun détail caractéristique. La philosophie de son livre ne se traduit pas en paroles, elle résulte de l'impression générale. Il est difficile d'être plus tolérant, plus philanthrope, mais, quoi qu'il fasse pour se le cacher à lui-même, il y a toujours chez lui du vieux gentilhomme; on sent qu'au fond de l'âme il regrette l'ancienne organisation sociale, et qu'il ne déplore si amèrement les fautes du gouvernement français au dernier siècle, que parce qu'elles en ont déterminé le renversement. Nous croyons comme lui que la révolution eût pu être évitée, mais à la condition seule que le gouvernement et les classes supérieures en eussent pris l'initiative; à la condition, pour le monde officiel, de réaliser pacifiquement les réformes que la révolution, aigrie par les résistances de tout genre, n'a réalisées, et imparfaitement encore, qu'au prix du sang versé. Plus de fermeté et de résolution dans le gouvernement, une répression plus sévère des résistances, une compression plus complète des idées philosophiques n'eussent fait que rendre l'explosion plus terrible encore. L'humanité, non plus qu'aucun être organisé, ne peut demeurer longtemps stationnaire. Arrivée à un certain point de développement, il faut qu'elle se transforme ou périsse. C'est l'oiseau renfermé dans la coquille, il brise son enveloppe ou meurt étouffé.

Le livre de M. le comte de Tocqueville eût gagné peut-être à être écrit de ce point de vue; mais il n'en est pas moins un des bons travaux historiques de notre temps. Aucun des points qui peuvent éclairer le tableau n'a été négligé, et chaque chose y prend la place que lui assigne son importance. L'élégante limpidité d'un récit toujours intéressant atteste un travail patient d'élaboration; on sent que les matériaux de cette histoire ont été longtemps étudiés, mûris et réduits à leur proportion; tout y est clair, impartial, nullement systématique; si l'auteur laisse voir son jugement, il ne l'impose jamais. La limpidité du récit et du style donne à l'*Histoire philosophique du règne de Louis XV* un cachet tout particulier. C'est le livre d'un sage qui, retiré du monde, aime vers le soir de la vie à se remémorer les agitations du matin, et d'un ton légèrement ému, mais calme cependant et indulgent à tous, raconte ce qu'il sait pour léguer à une jeune et ardente génération l'expérience de celle qui s'en va.

J. FLEURY.

Mouvement socialiste de la presse.

Nous continuons à relever avec soin tous les documents sur l'influence de la concurrence véridique faite au commerce à propos des subsistances.

— La *Vigie de l'Ouest* (Saint-Malo) : « La lettre de notre correspondant contient une erreur grave. Il nous dit que la *Société* qui fait venir le grain et la farine de l'étranger, force nos boulangers à prendre la farine au prix ordinaire, et que, d'après cela, on ne peut espérer de baisse. Cette *Société* n'est autre que l'administration municipale qui n'exerce aucune sorte d'influence sur le prix des grains. Selon les règlements, elle fixe ce prix sur la moyenne des marchés de Dol et de Dinan et livre aux boulangers à ce cours les blés ou farines qu'elle a fait venir pour empêcher la disette et paralyser la spéculation. Sans cette opération qui a été faite par un très grand nombre de municipalités françaises avec le concours des citoyens qui ont avancé les fonds sans intérêts, les prix se seraient encore considérablement élevés. Les villes se sont imposé de grands sacrifices; si elles ne sont pas arrivées à des résultats plus prompts, c'est qu'elles ont été dominées par la force des choses. »

— L'*Abeille de la Vienne* (Poitiers) publie une lettre fort remarquable de M. A. B. qui se déclare le champion de la *boulangerie véridique par association*, et invite ses concitoyens à se réunir pour l'introduire au plus tôt à Poitiers, en justifiant sa thèse, par des calculs et des arguments irréfragables. L'*Abeille* fait très bon accueil à l'idée.

« Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la lettre relative à un projet de boulangerie économique, que nous publions dans le numéro de ce jour. Invoquer le principe fécond de l'association pour introduire la loyauté et l'économie dans une industrie aussi essentielle que celle de la boulangerie, c'est une œuvre essentiellement humanitaire, qui mérite toutes les sympathies des hommes dévoués

duits à la cruelle alternative de mourir de faim ou de se porter à des excès coupables, tristes conséquences de la décision ministérielle. Notre conseil municipal avait voté des fonds pour acheter des grains étrangers. Ils cinglaient déjà vers nos côtes, lorsque le ministre de l'intérieur refusa d'approuver cette délibération, dont le contenu établissait, selon lui, une concurrence nuisible au commerce. Le commerce a montré quel degré d'intérêt et de protection il mérite dans de semblables circonstances. Si la charité publique ne se fût pas substituée au conseil municipal pour venir en aide aux malheureux, et n'eût pas maintenu les prix à un taux modéré, quoique très onéreux, l'existence des populations eût été à la merci de la cupidité la plus sordide. Les évènements ont donc donné de nouveau un démenti positif aux circulaires de l'administration, et ont démontré une fois de plus son imprévoyance et son inhabileté. »

— *L'Armoricain* de Brest a publié cette semaine, sur la question de la concurrence véridique et des réserves de grains, deux remarquables articles que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier. En voici quelques passages :

« La question des réserves publiques a fait un grand pas cette année. L'expérience, ce grand maître en toutes choses, a démontré que les sacrifices d'argent faits par la plupart des villes, pour maintenir le pain du pauvre à un prix modéré, leur ont occasionné une perte énorme, tandis que les achats de blés exotiques faits par un certain nombre de villes ou d'associations bienveillantes, ont produit un résultat beaucoup plus avantageux, en n'imposant aux souscripteurs que des sacrifices à peu près insignifiants. Or, que sont ces achats, si ce ne sont des réserves de courte durée qu'on a improvisées? Tout le monde comprend fort bien aujourd'hui que si, au lieu d'attendre que le mal fût arrivé au comble, on eût acheté alors que les céréales n'avaient qui peu enchéri, on eût pu acquérir avec la même somme une quantité de blé double, maintenir le pain à un prix moitié moindre et prolonger considérablement cette heureuse intervention; qu'enfin si l'on avait eu une *réserve de céréales* on n'eût aucunement souffert de la disette qui pèse cette année sur toute l'Europe. . . . . .

» Nous avons vu tout cela cette année, et c'est pour y porter autant que possible remède que nous avons organisé cette association qui a rendu un si grand service à notre population, en arrêtant la hausse des cours, en donnant du pain à un prix moins exorbitant aux classes nécessiteuses, et dont l'exemple a été suivi par un grand nombre de villes qui ont toutes eu à s'en féliciter . . . .

» Dans une telle situation des choses, le consommateur n'a que deux moyens de manger d'excellent pain, dont la pureté ne lui soit pas douteuse : c'est de le *confectionner lui-même*, ou de s'adjoindre à un certain nombre d'autres personnes pour établir *une boulangerie sociétaire*. Le premier moyen n'est plus praticable maintenant que les habitudes ont changé, qu'il n'existe plus de fours banals. Le second présenterait au contraire d'immenses avantages. Que 500 familles s'associent pour fonder une boulangerie, qu'elles feront diriger par un agent spécial, et elles auront constamment un excellent pain au prix le plus modéré possible. Elles pourront même employer une partie de la différence de prix à donner du pain aux malheureux qui, eux aussi, profiteront des avantages de l'association. Outre cet avantage d'avoir le maximum de qualité qu'on puisse désirer en fait de panification, l'association trouverait encore celui de payer le pain constamment le même prix, si elle voulait profiter des années d'abondance pour former une réserve de blé qui lui permettrait de traverser les époques difficiles de disette, sans s'en apercevoir autrement que par l'aide qu'elle pourrait apporter à la ville dans les moments les plus critiques. C'est sur ces bases que serait établie la boulangerie sociétaire ou par action, dont nous avons parlé. Son succès est certain puisque ce n'est point une spéculation, mais un établissement, de garantie que fondent les sociétaires pour leur propre besoin. Il n'y a dès lors pas de perte possible. C'est une excellente combinaison; c'est la seule qui puisse mettre le consommateur à l'abri des excès de la concurrence désordonnée dont gémissent aujourd'hui tous les hommes de bien. »

— Les journaux de Bordeaux signalent la fondation dans cette ville d'une boulangerie qui donnera le pain à 10 pour 100 au-dessous du cours, et déjà cet exemple est proposé à la reconnaissance et à l'imitation générale. Mais, sans nier le mérite de l'innovation, il importe de faire remarquer que ce bas prix est obtenu par la substitution partielle du riz au froment, ce qui change les qualités alimentaires du pain, et que cette boulangerie n'est pas le moins du monde un établissement *sociétaire*, comme le suppose par erreur le *Breton*.

— Les journaux de la Sarthe signalent les plus audacieuses manœuvres de la spéculation, contre lesquelles les victimes ne proposent en général que les poursuites de la presse. Un correspondant de l'*Union de la Sarthe*, mieux avisé, écrit à ce journal, que la faute est moins encore aux individus qu'à l'Etat social qui a fait de la libre concurrence la seule base de l'ordre ; « Concurrence et philanthropie, déclare-t-il, hurlent de se trouver ensemble. Si vous voulez qu'il n'y ait plus d'agiotage sur les grains, ainsi que dans les autres branches du commerce, il faut modifier le système des relations commerciales, en y introduisant l'esprit chrétien, l'esprit de vérité, de paix, d'*association*. Au lieu de chercher à vous écraser les uns les autres, travaillez de concert comme les membres d'une même famille; que tout se passe au grand jour, à la vue de tous ; alors les fraudes seront impossibles et d'ailleurs sans objets, alors tout le monde aura intérêt à être honnête. Mais vouloir faire régner la morale dans le commerce, tant qu'il sera basé sur le principe de la concurrence, c'est poursuivre un projet chimérique, dont la réalisation est radicalement impossible. »

— Ainsi que nous l'avions prévu, l'*Echo de l'Aveyron* renferme une vigoureuse réplique de M. Durand où la supériorité matérielle et morale de l'association sur le morcellement est mise en relief avec une grande vigueur de logique.

— La *Seybouse* (de Bone) apprécie ainsi la manière dont la question algérienne est traitée par l'Ecole sociétaire : « Le journal la » *Démocratie pacifique* vient de traiter la question algérienne sous » un nouvel aspect, soit au sujet de l'expédition actuelle en Kabylie, » soit en rendant compte d'un excellent ouvrage récent de M. Brunet, » capitaine d'artillerie, chef du bureau arabe de la division d'Oran. » Les articles de M. Jules Duval ont revélé la vérité sur toutes les » questions algériennes. C'est avec cette fermeté d'expressions, cette » netteté d'idées que les convictions se forment sainement et se propagent par ce besoin de vrai et de raisonnable que l'esprit humain » aime toujours à satisfaire. Cette manière d'apprécier le passé, » d'espérer dans l'avenir est bien loin de ce milieu d'illusions et de » mécomptes, d'ambitions déçues et de rivalités haineuses qui inspire » un grand nombre d'ouvrages. »

— La *Gazette de France* a été la première à faire remarquer l'impuissance ... dans les masses désespérées des corruptions qui dissolvent le corps social et des plans d'exploitation dont ces masses sont victimes. Or, un instinct de haine ne se réfute pas par un sophisme d'optimiste, ni même par une raison, mais bien par un sentiment de charité, de fraternité et d'amour; plus la société s'éloigne de ce sentiment, plus elle se met à la portée, et, pour ainsi dire, à la discrétion de cette inimitié qui amasse des trésors de colère !

» Quant à cette catégorie des communistes matérialistes, subversive entre tous les socialistes subversifs, elle témoigne de ce que nous avons eu dernièrement l'occasion d'exprimer à propos d'une manifestation en faveur de la liberté et de la dignité humaines due à un socialiste véritablement rationnel : c'est que le sentiment moral et, ce qui le domine, le sentiment religieux sont absolument nécessaires pour donner aux socialistes la conscience de leurs devoirs et de leur responsabilité. Nous n'avions pas besoin des sinistres révélations de l'affaire des communistes matérialistes pour savoir que le socialisme qui, avec l'idée chrétienne, pourra sauver le monde, n'est plus, en dehors de l'élément moral et de l'élément religieux, que la théorie de la dépravation; c'est-à-dire que le socialisme matérialiste doit conduire fatalement au vol et à l'assassinat, et, enfin, à la destruction et au chaos. »

— *L'Ami de la Religion*, revue catholique, fait, à l'occasion du procès des révolutionnaires matérialistes, les graves réflexions que voici :

« La révolution *sociale* est-elle à nos portes? Nous ignorons l'heure précise qui lui a été marquée. Mais il est impossible de ne pas reconnaître les sinistres symptômes du fléau qui s'avance. Pour peu qu'on écoute ou qu'on observe, on entendra de sourdes rumeurs pareilles au bruit du torrent qui se précipite, invisible encore, du flanc de la montagne : on sentira sous ses pieds ces oscillations de la terre qui annoncent le travail intérieur du volcan et ses prochaines convulsions. La secte qui prépare cette révolution sociale déguise à peine ses projets. Le *communisme*, qui a longtemps miné dans les ténèbres le sol de l'Europe, se montre partout au grand jour, en Allemagne, en Suisse, dans plusieurs parties de la France.

» En présence de pareils complots, la vigilance des magistrats ne s'endormira point : elle saura poursuivre, atteindre et frapper les coupables, nous n'en doutons pas. Mais que peuvent ces coups isolés de la justice contre quelques hommes égarés, que peuvent-ils pour sauver la société du danger qui la menace de tous les côtés à la fois? Si, comme l'a dit éloquemment M. Victor Hugo, si, comme on pu l'observer tous les esprits sérieux, cette conjuration anti-sociale a ses racines plus étendues et plus profondes dans le sein des masses, il est évident qu'à un mal qui va si loin et qui descend si avant dans les entrailles de la société, il faut un remède plus général et plus élevé. Il faut que ceux qui gouvernent se hâtent de panser les plaies dont la douleur irrite et soulève les classes souffrantes contre les classes plus heureuses. Il faut qu'abandonnant ce vieux champ de bataille où les partis politiques se remportent tour à tour des victoires stériles pour le peuple, tous les hommes de cœur se réunissent pour étudier ensemble les grands problèmes sociaux de notre époque; il faut qu'ils se donnent une main fraternelle pour travailler à l'œuvre éminemment chrétienne et politiquement nécessaire de l'amélioration du sort des pauvres. »

REPRODUCTIONS.

La *Voix nouvelle* reproduit : les Martyrs de la Régénération sociale.

La *Gazette de France* : l'Intervention et la Guerre ; — les Martyrs de la Régénération sociale.

Le *Breton* : Débuts oratoires du général Lamoricière ;—Débat de la Chambre sur l'Algérie.

Le *Courrier de Saint-Etienne* : Travail des Communautés religieuses.

Le *Journal d'Elbeuf* : Kin-Ho (feuilleton).
Le *Quimpérois* : Marcie (feuilleton).
L'*Echo de l'Aveyron* : la Récolte prochaine.
Le *Bien public* : Intervention en Portugal.
L'*Industriel de la Champagne* : l'Intervention en Portugal.
Espérance de Nancy : Discussion sur l'Algérie.
Sentinelle des Pyrénées : Rapport de M. Lavielle.
Annales agricoles de l'Indre : Caractère de la Révolution française.

Le *Débat social* (Bruxelles) : la Suisse et les Grandes Puissances ; — la Récolte prochaine.
Le *Libéral liégeois* : la Récolte prochaine.
L'*Helvétie* : la Suisse et les grandes Puissances.
L'*Eco del Comercio* : Intervention en Portugal.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants : Affaires de Portugal. — La Paix et la Guerre. — Les deux Neutralités. — Les Correspondances transatlantiques. — Embargo-Rothschild sur les Chemins de l'Ouest. — Chambre des Députés. Réduction de l'Impôt sur le Sel. — Sur le Rapport de la Commission du Sel. — Affaire Girardin. — Loi des Céréales. — Chambre des Pairs. Loi sur la Médecine (5 articles). — Note distribuée à la Commission du Timbre des Journaux. — Un Condamné gracié. — La Pétition de Jérôme Bonaparte. — Discours sur la Tombe de Ballanche. — Opérations chirurgicales pratiquées pendant le sommeil magnétique. — Influence de la marque sur la moralité publique. — Le Département du Tarn. — Nouvelles d'Algérie, de la guerre du Mexique, de Portugal, d'Angleterre, de Grèce, etc. — Travaux des deux Chambres. — Faits et nouvelles. — FEUILLETONS. Revue dramatique. — *La Part des Femmes* (roman), quatre feuilletons.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mâcon. — M. D. — Bonne nouvelle bien accueillie.
Semur. — M. C. — Reçu les 60 pour M. R. — Pour vous, d'accord.
Granier. — M. C. — Nous encourageons vivement votre travail, dont nous verrons arriver les fruits avec beaucoup d'intérêt.
Soultz-s.-Forêts. — M. M — Remerciements affectueux à vous et à M. W. — Nous ferons un seul mandat, sur vous, de 168, pour éviter partie des frais.
Brest. — M. M. — Votre réclamation est juste; nous avons bien reçu 24 ... votre éch. est au ... — La rectif. ne nous avait pas encore été transmise.
Havre ou Londres. — M. S. — Nous n'avons pas vu le porteur. — La lettre est venue par la poste.
Plaisance. — M. F. — *C'est convenu. — C'est entendu.* — (3e acte des *Huguenots*).
... vos commiss.
Rodez. — M. X. Y. Z. — Reçu les accusés de réception. — Merci et amitiés. — J. D.
V. — Mme S. T. — Vous trouverez une lettre poste restante. — J. D.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 17 juin. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 744 q. 42 k. — Ventes, 3 090 q. 11 k. — Restant, 14 257 q. 71 k. — Cours moyen du jour, 67-62. — Cours-taxe de quinzaine, 67-15. — Ventes en disponibles : Gruaux, 9 q. »» k. 74-50 à 81-55. — 1re marque, 447 q. »» k. 68-15 à 70-05. — 2e marque, 524 q. »» k. 63-70 à 67-50. — 3e marque, 39 q. »» k. »»-»» à 58-60. — 4e marque, 3 q. »» k. »»-»» à 56-65. — Cuisson, »» q. »» k. — Relevé, 668 q. »» k. — Ventes à livrer, 1220 q. »» k. 65-40 à 79-05. — Cuisson, 78 q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 94 q. »» k. 66-25 à 70-65.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 11 juin 1847. — VILLERMY, librairie, rue Poissonnière, 29. Juge-comm., M. Belin-Leprieur; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 9.

Du 16 juin. — MAUREL, négociant en denrées coloniales, 8, rue Bellechasse. Juge-comm., M. Leroy; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

BRUNET et Ce, fabricant de meubles (société composée de Brunet et Dlle Charvet), rue des Fossés-du-Temple, 6. Juge-comm., M. Gallais; synd. prov., M. Blet, rue des Bons-Enfants, 32.

WEYTS, fabricant de fourneaux et calorifères, rue Bleue, 34. Juge-comm., M. Sommier; synd. prov., M. Lefrançois, rue Louvois, 8.

FABRE et SALES, commissionnaires en bijonterie, rue de Bondy, 42. Juge-comm., M. Grimoult; synd. prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Bourse du 19 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 70	77 75	77 60	77 60
— — fin courant	77 70	77 80	77 50	77 60
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 »»	118 »»	117 75	117 75
— — fin courant	118 05	118 25	118 »»	118 10

4 1/2 J. 22 s. dr cours	104 50	Banq. de Fr. dr cours	3310 »»
4 0/0 J. »	106 90	O. V. de Par. »	1370 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	260 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1185 »»
B. du Trés. »	» »/»	— Gann.... »	1095 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	»» »»	77 80	78 15	78 30
5 p. 0/0......	d. 50	118 90	118 20	118 75	118 85

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	17 1/2	20 »/»
5 p. 0/0.....	20 »/»	15 »»	37 1/2	35 »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM............	Der C.	100 1/2
Récép. Rotsch.	»	103 50	BELG. 2 1/2......	»	»» »»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2......	»	»» »/»
— — pass.	»	» » »	do 1840......	»	100 »»
— 3 p. 0/0.	»	»» »»	do 1842......	»	100 »/»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque.....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— do Em. 1841.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIEMONT.........	»	»»»» »»
HAITI...........	»	» »/»	AUTRICHE	»	393 »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1210 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	360 »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	222 50
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1272 50
— à Rouen.	963 »»
R.-Havre..	630 »»
Avignon...	710 »»
Str. à Bâle.	187 50
Paris-Str...	[illegible] 75
Tours-Nant	412 50
Orl.-Vierz.	613 »»
C. du Nord	583 »»
Famp-Haz.	»»» »»
Lisp.-Féc.	[illegible]
Boul. à Am.	410 »»
Orl.-Bord.	505 »»
Mont. à Tr.	275 »»
Paris-Lyon	442 25
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»»» »»
Lin Maber.	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	965 25	Orléans à Vierzon.	610 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	632 50	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1274 25	Marseille à Avign.	705 »»	Nord	562 50
— à Lyon.....	412 30	Paris à Strasbourg	428 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 95; courant du mois, juillet et août, 96; 4 derniers mois, 102 à 100.

Lille. — Colza, 80-75 à 80-50; lin, 91; œillette rousse, »»»; cameline, »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 85; juillet et août, 85 à 86; septembre et octobre, 86 à 87.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102-50 à 103 les 100 kil.; ordres de livraison, »» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

LESSIVE EN TROIS HEURES. *La Société d'Encouragement pour l'industrie nationale*, le 20 janvier 1847, a décerné sa grande MÉDAILLE aux BUANDERIES ÉCONOMIQUES ET PORTATIVES en *tôle galvanisée*, jugées les meilleurs ap-

5 h. 1/2 OPÉRA.—
7 h. 1/2 FRANÇAIS.—Le Misanthrope, le Mari à la Campagne.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE.—Le Domino noir, l'Eau merveilleuse.
7 h. 1/2 THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

DEMANDE DE REPRÉSENTANTS POUR LA **PROVINCE**

LA MATERNELLE.

DEMANDE DE REPRÉSENTANTS POUR LA **PROVINCE**

ASSOCIATIONS MUTUELLES POUR TOUTE LA FRANCE.—CAPITAL SOCIAL : UN MILLION.

ORGANISATION.

Cette Compagnie dispose encore, pour quelques arrondissements, d'emplois honorables et lucratifs rapportant chacun annuellement :

Appointements fixes. . . . . **1,200 francs.**
Remises proportionnelles pouvant s'élever à . . **4,000** »

HUIT PRIMES variant de 2 à 15,000 fr., seront accordées aux huit représentants qui auront fait le plus d'affaires relativement à la population de leur circonscription. De cette manière, le représentant qui aura mérité la première prime aura gagné plus de 20,000 fr. dans l'année, et celui qui n'aura obtenu que la dernière n'en aura pas moins gagné plus de 7,000 fr.

La Compagnie, indépendamment de son administration centrale dont le siége est à Paris, doit être représentée, dans chaque arrondissement, par un directeur particulier et un Notaire choisi parmi les plus haut placés de la localité. Elle compte déjà DEUX CENTS ARRONDISSEMENTS constitués sur ces bases, et un grand nombre d'autres en voie d'organisation.

Le Comité supérieur de surveillance, à Paris, se compose de :

MM. M.-F.-AV., comte de LAROCHEFOUCAULD. e
Le duc de RIARIO SFORZA, colonel, O. ✱, chevalier de plusieurs ordres.
Comte de VAURÉAL, O. ✱, officier supérieur, chevalier de plusieurs ordres.
Baron de MAUNOY, O. ✱, colonel d'infanterie, chevalier de plusieurs ordres.
J.-C. DUVERGER, ✱, ancien sous-directeur de la marine royale.
VINET, O. ✱, officier supérieur, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles.

Chaque Arrondissement doit avoir un Comité local de patronage Dans les deux cents Arrondissements déjà organisés, les membres de ce Comité ont été pris parmi Messieurs :

Les Sous-Préfets, Maires.
Membres des conseils généraux, d'arrondissement et municipaux ;
Magistrats de Cours royales, de Tribunaux civils et consulaires ;
Officiers généraux ;
Vicaires-généraux et Curés ;
Supérieurs de séminaires ;
Proviseurs et principaux de colléges ;
Juges de paix ;
Receveurs généraux et particuliers des finances ;
Ingénieurs ;
Consuls, Banquiers, Négociants.

SPÉCIALITÉ.

Cette Compagnie s'abstient de faire le remplacement ; elle se borne à appliquer, sur la plus vaste échelle, aux assurances militaires, le principe vital et fécond de l'association mutuelle, combiné avec les avantages de la prime fixe. Comme elle étend ses opérations sur toute la France, et embrasse dans une même solidarité tous les arrondissements, elle est en mesure d'équilibrer les chances du tirage au sort. C'est ainsi qu'elle a pu, en toute sécurité, faire descendre au *minimum* le taux de ses annuités, et, par conséquent, faire participer aux bienfaits reconnus des assurances toutes les familles, même celles qui ne vivent que de leur travail, et cela au moyen de lentes et imperceptibles économies. Pour atteindre ce but vraiment social, elle a établi trois séries d'associations mutuelles entre tous les enfants que leurs parents veulent affranchir du service militaire. Les pères de famille peuvent faire entrer leurs fils dans une de ces trois séries d'associations, depuis l'époque de la naissance jusqu'à celle du tirage au sort, moyennant une prime annuelle qui varie suivant l'âge de l'assuré ; ils reçoivent, si ce dernier tombe au sort, une indemnité plus que suffisante pour pourvoir à son remplacement.

En voici approximativement la proportion :

1re SÉRIE.	Celui qui a payé, depuis sa naissance, une annuité de 10 fr., reçoit après le tirage, une indemnité		de 1,000 à 1,200 francs.	
	Dito	depuis l'âge de 10 ans, 10 annuités de 31 fr.	— 1,000 à 1,200	»
2e SÉRIE.	»	depuis sa naissance, une annuité de 20 fr.	— 2,000 à 2,400	»
	»	depuis l'âge de 10 ans, 10 annuités de 62 fr.	— 2,000 à 2,400	»
3e SÉRIE.	»	depuis sa naissance, une annuité de 40 fr.	— 4,000 à 4,800	»
	»	depuis l'âge de 10 ans, 10 annuités de 124 fr.	— 4,000 à 4,800	» etc.

La prime varie, comme on voit, suivant l'âge de l'assuré, et l'indemnité reste toujours dans les mêmes limites.
Les primes se versent entre les mains du notaire de la Société, chargé d'en opérer le placement sur bonnes hypothèques.
Elles ne passent jamais, même momentanément, par les mains de l'Administration.
En cas de décès d'un assuré, avant le tirage, les sommes versées sur sa tête sont restituées aux souscripteurs, accrues de leurs intérêts.

S'adresser, pour demandes d'emploi et pour tous renseignements généraux, à M. le directeur-gérant de la MATERNELLE, 171, ***rue Montmartre, à Paris, et pour les propositions d'assurances, dans chaque arrondissement, à M. le Directeur particulier.***

Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

NÉCESSAIRES DE VOYAGE.

GARNIS PLAQUÉ, ARGENT OU VERMEIL.

Modèles simples et portatifs garnis en plaqué...... 20 à 100
Modèles complets et portatifs garnis en argent..... 75 à 300
Modèles de luxe.... .... 300 à 5,000

TROUSSES DE VOYAGE.

Maroquin ou Cuir Russe garnies en plaqué.... 20 à 200
Maroquin ou Cuir Russe garnies en argent.... 75 à 500

PUPITRES.

Pupitres de dame...... 35 à 300
Id. de voyage p. homme 50 à 200
Papeteries toutes formes 20 à 100

MAROQUINERIE.

Portefeuilles de voyage. 10 à 80
Pupitres portefeuilles.. 25 à 200
Buvards peau et velours 10 à 200

CAVES A LIQUEURS.

Avec ou sans porte-liqueurs, mobiles.

Palissandre ou façon ébène, cristaux simples......... 30 à 100
Ébène ou genre Boulle, cristaux riches,........... 100 à 150
Caves pour cristaux de Bohême avec plateau........ 170 à 360

Grand choix de Cristaux, taillés, dorés ou gravés. Verreries de Bohême et de Venise.

Rue de la Paix, N° 30, au coin du Boulevard.

TAHAN

FOURNISSEUR DU ROI ET DES PRINCES.

ON TROUVE LES PRODUITS DE CETTE FABRIQUE, MARQUÉS DE SON NOM ET AU MÊME PRIX QU'A PARIS, CHEZ LES PRINCIPAUX NÉGOCIANTS DES DÉPARTEMENTS, ET NOTAMMENT CHEZ MESSIEURS

CHEVALIER. . . . . . } à LYON.
GONDARD (neveu). . . }
MARTOREL (Marius) . . à MARSEILLE.
JALABERT-PORTEFAIX. à NISMES.
PRINCET . . . . à BORDEAUX.
BIANCHI . . . . à TOULOUSE.
BOISSIER (A.). . . . . à NANTES.
POLTI (frères). . . . . à TOURS.
GRAVEREND . . . . . . à ROUEN.
HARANG (F.) . . . . . . à DOUAI.
LACOUR-BEURÉ. . . . . à NANCY.

FABRIQUE, RUE MESLAY, N° 4.

GORBEILLES DE MARIAGE.

BOITES ... ET PARURES.

Unies à filets, ou à milieu incrusté........................ 50 à 100
A tiroirs et Marqueterie riche.......................... 100 à 300
Genre Boulle ou Bois de Rose.......................... 200 à 600

TABLES A OUVRAGE.

Palissandre ou Ébène, Bronzes Rocaille...... 90 à 150
Bois de Rose ou Marqueterie Boulle......... 120 à 500

COFFRETS A OUVRAGE.

Ivoire incrusté, pièc. or. 120 à 600
Ébène id. pièces or. 100 à 150
Ébène, acier ou vermeil 10 à 60

COFFRES A BIJOUX.

Ciselés sur émail..... 100 à 400
Boulle, ou bois de Rose. 50 à 200
Ébène avec peinture.. 25 à 200

BOITES A TOUS USAGES.

A Ouvrage, à Gants, à Mouchoirs, à Odeurs.......... 10 à 200
A Thé, à Jeux de Boston et de Whist, à Cigares....... 15 à 250
Boites à Bijoux, à Epingles, Porte-Montres.......... 5 à 30

Jolie collection de Peinture pour Fixés, de Sujets sur Porcelaines et Fleurs sur albâtre.

PROTHÈSE DENTAIRE.

Aperçu sur le danger des dents à pivot, à ressorts et à crochets, etc., et sur les graves inconvénients des dents minérales, humaines, etc., et principalement des dents Hippo-adamantines, aussi fragiles que dangereuses et impropres à la mastication, et qu'un charlatanisme éhonté emploie depuis quelque temps, par G. FATTET, inventeur des dents osanores inaltérables, solidement fixées dans la bouche, sans crochets ni ligatures, qui détruisent toujours les bonnes dents.— Prix : 1 fr. Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Honoré, 342, et chez les principaux libraires français et étrangers. — Cours pour les jeunes gens qui se destinent à l'art du dentiste.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

LES AMOURS AU PHALANSTÈRE.

BROCHURE IN-32. FORMAT CASIN.

Par VICTOR HENNEQUIN.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les personnes qui prendront douze exemplaires les recevront franco *au prix de 4 francs.*

1 demi-feuille in-8°.

PRÉLUDE A L'UNITE RELIGIEUSE

Prix : 40 centimes.

Lettre aux rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, par H. LECOQ DE BOISBAUDRAN.

L'ÉCONOMIE,

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES, autorisée par Ordonnance Royale du 26 juillet 1841, *et administrée sous la surveillance du Gouvernement.* Bureaux à Paris, 18, rue Laffitte.

PLACEMENT EN RENTES SUR L'ÉTAT.—EMPLOI DES FONDS PAR LE TRÉSOR.

Les Associations, gérées par l'Économie, se composent d'un nombre illimité de souscripteurs de tout sexe et de tout âge.

Elles se partagent en 25 classes, distinctes seulement par l'époque de leur liquidation, et qui présentent une série non interrompue de répartitions annuelles.—Chaque classe, accrue journellement de nouveaux sociétaires, arrive successivement à son terme, et se liquide, tandis qu'une classe nouvelle s'ouvre pour une durée de 25 ans. L'ensemble des associations déjà constituées comptait, au 31 mars 1847, 23,500 souscripteurs ; 43 millions de capitaux souscrits et près de 3 millions de capitaux placés en rentes sur l'État ; le chiffre des souscriptions s'accroît sur le pied de 600,000 francs par mois en moyenne.

Cette combinaison heureuse, que l'ÉCONOMIE possède seule aujourd'hui, offre au père de famille la faculté de pourvoir, par des épargnes annuelles, *aux frais d'éducation de ses enfants, à la dot de sa fille, à l'établissement de son fils*, en déterminant à son gré le chiffre et la durée du placement.

Rentes mutuelles viagères.— Par une distribution rigoureusement calculée de leur capital dans un nombre de classes en rapport avec la durée probable de leur vie, les personnes qui placent en viager peuvent obtenir avec une complète sécurité, *un revenu plus élevé que celui des rentes viagères ordinaires ;* — ce placement convient à tous les âges, et donne la probabilité des produits suivants, qui, déduits d'une table de mortalité lente, ont été déjà et peuvent être fréquemment dépassés :

à la naissance.	6.08 p. %	à 20 ans...	5.52 p. %	à 45 ans...	7.27 p. %	à 70 ans...	16.52 p. %
à 1 an......	5.68 »	à 25 ans...	5.65 »	à 50 ans...	8.07 »	à 75 ans...	21.10 »
à 5 ans.....	5.44 »	à 30 ans...	5.90 »	à 55 ans...	9.21 »	à 80 ans...	26.98 »
à 10 ans.....	5.15 »	à 35 ans...	5.54 »	à 60 ans...	10.87 »	à 85 ans...	32.06 »
à 15 ans.....	5.32 »	à 40 ans...	6.44 »	à 65 ans...	13.09 »	à 89 ans...	37.45 »

Ces chiffres suffisent pour faire apprécier le revenu des âges intermédiaires. On peut se constituer une rente *différée* en versant, soit un capital immédiat, soit des annuités. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'administration, ou à ses représentants en province et à l'étranger.

En vente, à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune, 2.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

de la science sociale

DE FOURIER,

par HENRI GORSSE,

auteur de la *Défense du Fouriérisme*. 2e édition. 1 vol. grand in-18. Prix : 1 fr., et par la poste, 1 fr. 40 c.

ORGANISATION UNITAIRE DES ASSURANCES,

Par E. BOUDON.

Brochure in-8°. Paris, 1840, Prix : 1 fr. ; par la poste, 1 fr. 25 c.

PETIT COURS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE et D'ÉCONOMIE SOCIALE,

A l'usage des ignorants et des savants, par V. CONSIDERANT, Prix : 40 cent. ; par la poste, 50 c.



MONTRES PLATES sur pierres fines, En argent, 40 f. En or, 100 f.

PENDULES de cabinet, de 55 à 150 fr. Mouvements supérieurs, Rue du Coq, 8, pr. du Louvre.

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

D'après le rapport académique, ces dragées sont préférables à tous les ferrugineux connus, et les médecins les prescrivent dans le traitement des pâles couleurs, de la faiblesse et de la plupart des maladies des femmes. — Chez LABÉLONYE, pharmacien, place du Caire, 19, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes, quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc.

A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

POMMADE DE DUPUYTREN

Reconnue efficace pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration. MALLARD, pharmacien, rue d'Argenteuil, 31.

SAVON DE GUIMAUVE

Ce VÉRITABLE SAVON, si précieux pour la peau, ne se vend que chez BLANCHE, parfumeur, passage Choiseul, 48.— Éviter la contrefaçon. 2 fr. le pain ; 5 fr. les 3. — CRÈME D'HÉBÉ, infaillible contre les rides. 3 fr.

ALIMENTATION SAINE, CONFORTABLE ET ÉCONOMIQUE.

CHOCOLAT LHERMINIER,

A 1 fr. 60 c. le 1/2 kilogramme, garanti non falsifié.
A la fabrique, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 37, à Paris.

0 FR. 0 C.

On donne GRATIS 120 feuilles beau papier à lettres aux personnes qui achèteront un des articles désignés ci-après et AUTRES. 100 feuilles papier à lettre superfin, 50 c. ; extra-fin très glacé, 75 c. et 1 fr. (initiales). Enveloppes, 50 c. le cent. ; papier écolier 5 f. la rame ; cartes de visite porcelaine, 2 f. le cent. R. Joquelet, n° 8, au 1er, près la Bourse.

Chambre des Députés.

LES TRIBUNAUX AUX COLONIES. — LE BUDGET.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui, à la presque unanimité, le projet de loi relatif à la composition des tribunaux dans les colonies.

Sur l'avis de la commission, il a été décidé que ces tribunaux seraient composés de sept membres, et que, pour la délaration de culpabilité, il faudrait cinq voix,

M. Ledru-Rollin a protesté énergiquement contre l'application de la peine du fouet. M. le ministre de la marine a répondu que la question sera étudiée.

On a passé ensuite à la discussion générale du budget. M. Chapuys de Montlaville a prononcé quelques chaleureuses paroles pour se féliciter du courage avec lequel la classe ouvrière a supporté la détresse de cet hiver, et il a opposé cette noble réserve aux scandales du monde financier, agioteur et dévorant. Ces paroles ont été accueillies avec une vive sympathie.

La discussion a porté ensuite sur la situation financière, que M. Dumon s'obstine à trouver bonne, et pour cause. Il est chargé de contrôler, comme ministre des finances, ce qu'il a gaspillé comme ministre des travaux publics.

La discussion continuera demain.

Cours des Pairs.

La cour s'est réunie à midi et demi.

Deux cents pairs ont répondu à l'appel nominal.

M. Renouard a présenté le rapport de la procédure.

M. le procureur-général a prononcé son réquisitoire.

La délibération de la cour s'est prolongée jusqu'à une heure fort avancée; le résultat n'en est point encore connu.

Des Correspondances Transatlantiques (1).

Nous croyons avoir démontré que le refus fait, il y a trois ans, par le ministère, d'organiser et d'exploiter, au nom de l'Etat, les services transatlantiques était plus irrationnel et plus déplorable encore que son abandon des chemins de fer à la féodalité financière; car ce refus a été produit en violation d'une loi votée et promulguée depuis cinq ans, après la création du matériel naval nécessaire, au mépris des moyens économiques d'administration, de centralisation et de personnel dont l'Etat seul dispose et sous des prétextes reconnus depuis faux ou spécieux. Nous devons exposer comment, au surplus, ce refus a fait naître de nouveaux retards et des difficultés inextricables qui ont empêché jusqu'à ce jour l'industrie privée elle-même de se substituer au lieu et place de l'Etat.

En effet, il est un point sur lequel, depuis l'abdication de l'Etat, il a été impossible de s'entendre en matière de correspondances transatlantiques et qui a causé tous les ajournements : c'est celui qui touche à la conciliation des intérêts des localités avec l'intérêt des compagnies. Dans l'affaire des chemins de fer, le ministère n'avait pas craint de prodiguer les lignes et les embranchements pour mettre les banquiers et les localités d'accord, sauf à dégager plus tard les banquiers, comme il le fait aujourd'hui, d'une partie de leurs obligations souscrites. Dans l'affaire des paquebots, le succès était plus difficile à obtenir par de tels moyens; car, pendant que d'une part toutes les commissions et tous les représentants des ports intéressés persistaient à maintenir, comme obligatoires, les quatre points de départ fixés par la loi de 1840; d'un autre côté les compagnies sérieuses qui se sont présentées pour soumissionner les services exigeaient non-seulement le monopole des quatre lignes, mais encore le sacrifice complet des ports de Bordeaux, Nantes et Marseille à la suprématie du Havre.

Devant ce conflit qu'il a seul fait naître, quelle a été la conduite du cabinet? A-t-il formé ses convictions ouvertement pour un parti plutôt que pour l'autre? S'il est resté favorable à la répartition entre quatre ports, fixés par la loi de 1840, a-t-il su l'imposer pour condition aux compagnies soumissionnaires? S'il s'est, au contraire, convaincu qu'à défaut de l'exécution par l'Etat, il n'y a de possible que la concentration de tous les services transatlantiques dans un seul port et aux mains d'une seule compagnie, a-t-il exposé cette vérité aux chambres? A-t-il, dans ce cas, franchement invoqué l'intérêt général pour amener les ports de Bordeaux, Nantes et Marseille à renoncer au bénéfice de la loi de 1840? Nullement. Le ministre des finances a certainement, depuis trois ans, pris plus à cœur l'intérêt des compagnies que celui des ports; il a certainement voulu favoriser le Havre et sa compagnie aux dépens de Bordeaux, Nantes et Marseille; mais il n'a pas osé l'avouer; il n'a pas osé solliciter franchement, au nom de l'intérêt général, une majorité favorable à son intention. Ce n'est que par des tactiques déguisées, par de fausses manœuvres, par des ruses nombreuses qu'il a essayé de constituer le monopole transatlantique d'une seule compagnie et d'un seul port. Ainsi a-t-il louvoyé depuis trois ans entre les exigences des banquiers et celle des localités menacées, et n'a-t-il pu sortir d'embarras à chaque session que par son expédient de prédilection : l'ajournement. Ainsi s'est-il donné dix fois plus de mal pour ne rien faire, en fait de correspondances transatlantiques, qu'il n'en aurait eu en les organisant.

Première tactique. Dans son projet de loi de 1845, le ministre n'ose demander d'abord que pour six mois l'autorisation de traiter avec les compagnies à condition de 1 200 francs de subvention par force de cheval pour les paquebots de grande puissance, et il réserve expressément, à leur défaut, l'exécution par l'Etat. Il fait espérer à la fois par les compagnies une économie pour le Trésor et une plus grande vitesse. Il ne réclame d'ailleurs que vaguement et à titre facultatif la permission de modifier les points de départ; il consent ensuite à ne changer que les points d'arrivée, et s'empresse de faire ajourner la discussion plutôt que de combattre le vœu de la commission qui concluait au maintien des quatre points de départ, et qui limitait à un maximum de 200 tonneaux de marchandises par voyage, le fret qu'une compagnie soumissionnaire proposait d'élever à 400 tonneaux.

Seconde tactique. En 1846, le ministre déguise encore plus soigneusement sa prédilection pour le Havre derrière des ménagements pour tous les ports. A la veille des élections, il craindrait de compromettre ses espérances sur le scrutin, s'il immolait ouvertement à la compagnie havro-parisienne les intérêts de Bordeaux, Nantes et Marseille. Seulement, il essaie de séduire la commission par le bon marché et lui recommande les offres de la compagnie Herout et Handel qui propose de desservir toutes les lignes principales et secondaires moyennant une subvention annuelle de 5 500 000 fr.; qui s'en chargera même pour le simple prix de transport des lettres, pourvu qu'elle concentre son monopole au Havre et qu'elle puisse fréter 400 tonneaux sous le privilége postal. Adieu les progrès de l'art et de la vitesse! Il n'en est plus question. Le ministre recule, au contraire, jusqu'à accepter un système mixte de voiles et vapeur; il laisse d'ailleurs les ports intéressés lutter sourdement, former des coalitions pour s'évincer réciproquement. Mais, au moment de se prononcer entre eux, il préfère encore l'ajournement.

Troisième tactique. En 1847, le ministère et la compagnie y mettent plus d'habileté. Pour désarmer l'opposition des trois grands ports rivaux du Havre, ils ont fait semblant de leur accorder une impartiale satisfaction. Pendant qu'il présentait d'une main un projet de loi qui concède à la compagnie Herout et Handel la ligne la plus avantageuse, celle du Havre à New-York, avec cadeau, en guise de subvention, de quatre frégates à vapeur de l'Etat, le ministre présentait de l'autre un projet de loi demandant autorisation de concéder à des compagnies inconnues, avec un chiffre non moins inconnu, les lignes dont les points de départ ont été promis à Bordeaux, Nantes et Marseille. Par cet expédient, il entendait préparer en fait le monopole du Havre, en fermant la bouche en droit aux autres ports. La concession de la ligne du Havre à New-York, une fois votée, comme elle l'a été, en faveur de MM. Herout et Handel, assurait à ces derniers la conquête ultérieure des autres lignes. L'essentiel pour cette compagnie, c'était de se constituer, de s'installer, d'obtenir la priorité de possession. Peu lui importe d'abord le chiffre de subvention. Elle s'en passerait entièrement à la rigueur. Ce qu'il lui faut, c'est une garantie de fait contre toute concurrence; c'est la permission de combler avec des marchandises le déficit du service postal; sauf, une fois installé, à faire payer à l'Etat les 2 ou 300 chevaux de plus grande vitesse qu'il réclamera infailliblement; sauf à démontrer plus tard que ce qui était impossible à l'Etat à moins de 6 à 7 millions de pertes, n'est pas plus réalisable par une compagnie, à moins d'une égale somme de subvention. En vertu de sa concession la plus avantageuse de toutes; grâce à ce cadeau royal de quatre frégates qui lui a permis de réduire de dix millions son capital; grâce à sa priorité de possession et au crédit dont elle dispose désormais, la compagnie Herout et Handel est seule en mesure de soumissionner et d'exploiter tous les services. On a reconnu, il est vrai, à Nantes, à Bordeaux et à Marseille, le droit de former des compagnies et de soumissionner dans leur propre intérêt les lignes du Brésil et des Antilles; mais, à défaut d'offre sérieuse de subvention de la part de l'Etat et en raison de l'abandon déjà fait à la compagnie havraise de la ligne la plus lucrative, ce droit n'est qu'illusoire. Le cabinet, en présentant le projet de loi relatif aux lignes transatlantiques du Brésil et des Antilles, avec points de départ à Bordeaux, Nantes et Marselle, n'a eu pour but que de faciliter le vote de la concession de la ligne de New-York à la compagnie Herout et Handel, et nullement l'intention de favoriser la formation de nouvelles compagnies dans l'intérêt de Nantes, Bordeaux et Marseille. Ce qui le prouve, c'est qu'il s'est empressé de faire prononcer un nouvel ajournement sitôt qu'il a vu la Chambre disposée à prendre au sérieux le projet de loi relatif aux lignes du Brésil et des Antilles, comme elle avait déjà pris au sérieux celui relatif à la ligne de New-York. Il a préféré ajourner de nouveau plutôt que d'accepter le chiffre de 5 millions de subvention, proposé par la commission pour les lignes destinées à Bordeaux, Nantes et Marseille. En effet, M. le ministre des finances ne pouvait accepter ce chiffre sans être obligé d'avouer que l'exécution par les compagnies est au moins aussi coûteuse que l'exploitation par l'Etat. Il ne pouvait surtout l'accepter sans favoriser par cela même la formation de compagnies sérieuses en concurrence de MM. Herout et Handel, et sans

(1) Voir notre numéro du 17 juin.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 22 JUIN 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

VAUDEVILLE. *Un dernier amour*, comédie en trois actes, mêlée de couplets, par M. Léon Guillard. — GYMNASE. *Un jeune père*, comédie-vaudeville en deux actes, par MM. Fournier et Alphonse. — VARIÉTÉS. *Un Mousquetaire gris*, comédie-vaudeville en deux actes, par M. Rosier. — FUNAMBULES. *Pierrot marié*, pantomime en dix-neuf tableaux, par M. Jules Viard.—Une brochure sur le Théâtre-Français.

Notre société est singulièrement organisée. A l'âge où l'amour s'épanouit en nous, fleur embaumée, où les jeunes désirs chantent comme des oiseaux sous la feuillée, vifs et éveillés, mais timides, pudiques et prêts à s'effaroucher au moindre bruit, à l'heure où l'âme possède toute sa foi et sa naïve innocence, il est interdit à la jeunesse d'aimer. Le jeune homme a une position à se faire, il doit sacrifier les plus belles, les plus enthousiastes années de sa vie à se préparer des moyens de jouissance pour l'époque où il ne pourra plus jouir. La jeune fille doit attendre qu'un vieillard au cœur ratatiné la vienne marchander, ou qu'un satyre brutal obtienne de ses parents et du maire, — le tout moyennant finance, — le droit de déflorer pour elle ces mystères d'amour qu'elle rêvait si enivrants.

Ecarté de l'amour virginal, le jeune homme ira prodiguer les trésors de son cœur, les prémices de sa vie à ces femmes que la société a réduites à se faire spéculatrices d'amour, faute de trouver l'emploi de leurs tendances et de leurs aptitudes, parias qui rendent au monde haine pour mépris, qui prennent une amère volupté à tarir les émotions, à racornir le sentiment chez ces soupirants qui doivent devenir les époux de leurs dédaigneuses rivales, les piliers de l'ordre social qui les maudit; à flétrir dans leur germe des unions qui ne sont pas faites pour elles. Ce gaspillage des premiers élans d'amour, cette déperdition des forces sentimentales a même fini par sembler nécessaire au maintien de l'ordre civilisé. On saigne et l'on macère les jeunes moines pour les faire tenir dans le cloître; on épuise de même les forces aimantes de la jeunesse pour la préparer aux ennuis du mariage indissoluble. Notre société ne se maintient qu'en comprimant les énergies productives de ses membres, en réprimant les vocations, en neutralisant tous les ressorts vigoureux. Pour subsister avec toutes ses misères et ses douleurs, la civilisation est conduite à mutiler l'âme de ses enfants, à en faire des eunuques.

La jeune fille est plus malheureuse encore. Riche, il lui faut se sacrifier à la position sociale de sa famille; pauvre, il lui faut, soit se vendre en bloc à un mari, — car l'union par amour est l'exception, — soit se vendre en détail et successivement à plusieurs : — ou bien rompre avec l'amour et la maternité, sacrifice amer dont l'âme ne se relève guère, consentir à voir en soi la sensibilité s'atrophier à mesure que la beauté se fane, se replier sur soi-même et passer à l'état de vieille fille, sorte d'être égoïste qui n'aime pas et qu'on n'aime pas, existence de morte avec les apparences de la vie, quand ce n'est pas une existence de haine et de sourde vengeance.

Tout cela est forcé et découle de l'organisation sociale. La femme n'a pas d'existence assurée; aucune ou presqu'aucune profession qui lui fasse une vie indépendante; les enfants n'ont d'autre dotation que la fortune personnelle de leurs parents, et, comme vivre est le premier besoin, il est naturel que le souci de la fortune passe avant les instincts de l'amour. Ceux qui font un mariage d'argent sont les prévoyants et les sages. Toute la société souffre de cette sujétion. Les instincts d'amour comprimés se révoltent; de là les séductions, les prostitutions, les viols, les adultères, les fourberies, les meurtres et tous ces crimes dont retentissent les tribunaux, les livres, les théâtres, sans compter ceux qui se cachent sous chaque toit et dont les intéressés seuls ont connaissance. L'amour pouvait être le plus grand mobile du progrès et du bonheur des sociétés, il est devenu une mine toujours prête à faire sauter la civilisation, et dont on s'emploie sans relâche à neutraliser la puissance expansive.

L'homme blasé n'en trouve pas moins une compagne; mais la femme qui a laissé faner sa fraîcheur printanière sans se donner un mari, est repoussée et condamnée; veuve, on lui accorde une certaine tolérance; mais la vierge, quels que puissent être la jeunesse, la foi enthousiaste de son âme et son besoin d'amour, la vierge de trente ans est vouée au célibat ou au ridicule.

Ceci nous ramène au Vaudeville et au *Dernier amour*.

Mlle de Mondel se trouve, par une suite de hasards, ou plutôt d'actes de délicatesse, dans la catégorie de ces vierges de vingt-huit à trente années. Elle est riche, noble, spirituelle; les partis ne lui ont pas manqué, mais les uns déplaisaient à sa famille, les autres à elle-même, on les élimina; d'autres se présentèrent plus tard, elle consulta ses amies, qui se récrièrent sur les défauts des prétendants, et les épousèrent. Les années se passaient; elle se rejeta vers les arts : elle se fit peintre, musicienne, poète. Les femmes la jalousèrent pour sa supériorité, les hommes pour son invasion dans un domaine dont ils s'attribuent le monopole. On l'admira, on ne l'aima plus, pour « le bon motif » du moins. Epouser une femme supérieure, c'est se mettre en révolte contre le code civil qui consacre l'esclavage de l'épouse, et le monde officiel et riche doit donner l'exemple du respect pour les lois.

Mlle de Mondel se retira à la campagne, à Auteuil d'abord, cultivant les arts et ne recevant personne; mais sa fièvre d'amour en crois sait d'autant. Elle rencontre un jour, évanoui, un jeune homme blessé dans un duel; elle le fait transporter chez elle, le soigne cinq jours durant, le guérit et le reconduit dans le bois, le tout romanesquement et sans s'être laissé voir. Une heure après, elle l'entendait sous ses murailles, improvisant pour sa fée mystérieuse une mélodie toute d'amour et de reconnaissance. Elle l'aimait elle-même avec emportement; elle n'y put tenir, et parut à une fenêtre pour le prier doucement de s'éloigner.— La douleur l'avait vieillie: il la prit pour une duègne ou une belle-mère, et il s'éloigna.

Peu de temps après Mlle de Mondel quittait sa villa et se retirait au fond d'un château dans une province, toujours isolée, toujours avide d'amour et se nourrissant de cette mélodie inspirée par elle, qui la ravissait à la fois et la faisait pleurer.

Trois femmes lui tenaient compagnie dans ce château : une vieille fille de soixante et quelques années et deux jeunes nièces, l'une vive, pétulante, étourdie, altérée de plaisir et de gloire; l'autre toute sentimentale et grande liseuse de romans. Un jeune homme, Albert d'Anglemont tombe tout à coup dans la maison; et soudain jeunes filles de coqueter, doux propos de s'échanger, car sans être un Lovelace, Albert a un faible pour toutes les femmes; il est capable d'aimer les deux nièces à la fois, et même par dessus le marché la tante, lorsqu'il la rencontrera tout à l'heure dans un pavillon d'artiste, où il s'est lancé à la recherche d'une musicienne mystérieuse.

C'est le duelliste du bois de Boulogne, Mlle de Mondel le reconnaît, mais il se refuse à la croire sa bienfaitrice. « L'autre était une jeune fille, » se dit-il tout bas. On cause; la tante écrase ses nièces par la supériorité de son esprit. Albert, seul avec elle, l'interroge; il lui raconte son aventure, il proteste de son amour. Emue, bouleversée, elle avoue tout, lorsqu'une des nièces, la plus pétulante, qui a appris l'amoureuse mélodie à l'entendre répéter à sa tante, et le secret à écouter aux portes, se prend à jouer l'air dans une pièce voisine. Mlle de Mondel s'évanouit, et Albert s'écrie : Ce n'est pas elle!

Cependant il a demandé sa main, il l'a obtenue, il épousera. Mais s'il hésite entre ses souvenirs et Mlle de Mondel, celle-ci hésite bien davantage; elle a écarté l'audacieuse nièce; mais le sentiment de sa jeunesse fanée la tourmente, elle se débat entre son amour et cette pensée : « Dans quelques années je serai vieille et il ne m'aimera plus. » Elle n'ose croire à l'amour d'Albert d'ailleurs, elle est jalouse de celles qu'il pourra aimer, de celles qui sont plus jeunes qu'elle; elle interroge celle de ses nièces qui est restée, la rêveuse Léontine. La nièce jure qu'elle n'aime pas Albert; loin de là, elle le hait; sa tante l'embrasse avec amour, avec bonheur, avec toute l'ivresse du naufragé qui a cru périr et qui pose son pied sur le sol. Mais, en recevant ces caresses, la jeune fille fond en larmes, elle a fait un mensonge; elle aime Albert de toute l'ardeur de ses seize années. Mlle de Mondel se

mystification. A ces conditions, et pour mettre toute autre compagnie dans l'impossibilité de se former, on réduit à 3 millions la demande de subvention, et même à 2 800 000 fr., si l'Etat fournit le paquebot de Madère.

Or, il est facile de voir que, dans cet arrangement, le génie de spéculation de MM. Herout et Handel ne perd aucun de ses droits. En effet, s'ils dérogent un peu à leur système de centralisation en faveur de Bordeaux et Marseille, ils conservent intact leur intérêt de monopole, et ils réservent d'ailleurs la faculté d'obtenir plus tard la concentration des services dans un seul port. On se tromperait du reste étrangement si on supposait que les paquebots que MM. Hérout et Handel proposent d'établir sur les lignes du Brésil, de la Havane et des Antilles sont de la force de 450 chevaux comme le voulait la loi de 1840, et comme sont ceux de la ligne de New-York. Les ministres ont pu se servir d'un prétexte de progrès de vitesse pour abdiquer l'exploitation; mais la compagnie a bien plutôt en vue le gain commercial du voyage que sa célérité postale. C'est à 200 chevaux de vapeur seulement que cette compagnie fixe la puissance des douze paquebots de 200 tonneaux, qu'elle consacre aux lignes de la Guadeloupe, de la Havane et de Rio-Janeiro. Peu lui importe, en diminuant ainsi de moitié la puissance, d'allonger de huit ou dix jours la traversée. Moins la machine prendra de place, plus il y en aura pour la marchandise. Or, pour MM. Herout et Handel, les lettres et le voyageur sont l'accessoire, la marchandise est le principal.

Et le ministre souscrit des deux mains à cette affaire! et il croit avoir enfin résolu la question des paquebots transatlantiques!...

Oui, la question est résolue, mais aux trois conditions suivantes :

1° Que la compagnie subventionnée exige tôt ou tard plus de subvention de l'Etat que l'Etat n'aurait dépensée lui-même dans l'exploitation des services;

2° Qu'elle remplisse beaucoup moins bien que l'Etat la condition principale de vitesse de l'entreprise;

3° Qu'elle porte un très grave dommage à notre navigation marchande par son privilège mi-postal, mi-commercial.

On voit qu'il était impossible de déployer dans une seule affaire plus de faiblesse et de maladresse que le cabinet du 29 octobre n'en a mis dans celle-ci.

Va donc encore pour une de ces belles questions de gouvernement qui, bien comprises, eussent agrandi notre influence sur le monde, qui, manquées et prises à rebours, stigmatisent la France d'un signe de décadence et la relèguent au second rang!

Du travail dans les communautés religieuses.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Est-il encore temps de vous soumettre quelques courtes observations à l'encontre du dernier article que vous avez publié sur la pétition des fabricants et ouvriers lyonnais.

Si j'ai bien compris, vous serez pleinement satisfait du moment qu'on exigera des Frères de la doctrine chrétienne les patentes imposées aux fabricants et commerçants laïques. On ne peut leur rien demander de plus à votre avis.

De quel droit, dites-vous, leur interdirait-on de se livrer, comme tous les autres citoyens, à un labeur productif? Après avoir si longtemps reproché aux religieux leur oisiveté, il serait par trop étrange de leur faire maintenant un crime de travailler.

Voilà, je crois, le résumé exact de l'opinion que vous avez exprimée. mais sans cesser d'être ce qu'ils sont aujourd'hui, une congrégation religieuse, reconnue comme établissement d'utilité publique.

Veuillez faire attention à tout ce qui est renfermé dans ces mots : Congrégation religieuse, établissement d'utilité publique.

Investis par le pouvoir d'une existence légale et publique, constitués en corporation apte à posséder, comme possèdent les communes, les départements, l'Etat lui-même, les Frères de la doctrine chrétienne sont autorisés à recevoir les donations entre-vifs, legs, héritages, dons de toute espèce que leur attire leur caractère religieux, et que toutes les corporations de ce genre s'entendent si bien à faire arriver dans leurs caisses. Protégés par l'Etat à titre d'établissement d'utilité publique, recevant d'un grand nombre de communes des subventions sous diverses formes pour *prix* de l'instruction *gratuite* qu'ils donnent aux enfants, ils ont, à titre de congrégation, l'appui de tout le clergé, de tout le monde religieux, dont le crédit, la puissance, le zèle ardent les soutient et les sert.

Eglise, Etat, pouvoirs locaux, tout les protège, tout leur apporte assistance et argent.

Lorsque, avec cette position, ces ressources, ils descendent dans l'arène industrielle, dites, Monsieur, la lutte est-elle égale et juste entre la corporation puissante et riche soutenue par toutes les forces de la société et les simples particuliers réduits à leurs ressources privées? — S'il est un principe hors d'atteinte, c'est que tout avantage particulier accordé à un citoyen ou à une classe, même en vue de l'utilité publique, entraîne, comme compensation indispensable, quelque charge, quelque restriction; autrement, il y a privilége, injustice, oppression du reste de la société au profit de quelques-uns.

En considération de services fort contestables, l'institut des Frères de la doctrine chrétienne a été déclaré établissement d'utilité publique; on lui a fait une position exceptionnelle; on l'a autorisé à recevoir des âmes pieuses, des communes, de toutes mains. Par le fait de la reconnaissance, on a fait plus qu'autoriser les dons, on les a provoqués, encouragés, et ce n'a pas été en vain. Propriétaire dans tous les départements, pour ne pas dire dans tous les arrondissements de France, l'institut possède en maisons, fermes, rentes sur l'Etat, valeurs mobilières et immobilières de toute espèce, une fortune dont personne ne sait au juste le chiffre (1).

Nous le voulons bien, la richesse ne saurait être mieux placée qu'entre les mains de ces volontaires de la pauvreté, mais qu'au moins ils se renferment dans leur fonction, dans leur caractère; car, s'ils en sortent, s'ils se jettent dans la mêlée industrielle et commerciale avec la force énorme dont ils ont été investis pour une action toute particulière, avec les capitaux énormes qui leur ont été confiés pour un usage spécial et tout différent, avec leur pérennité, il leur est donné trop de chances d'écraser les simples laïques, travailleurs d'un jour, bornés à leur avoir, à leur crédit personnel, qui n'obtiennent de fonds que moyennant promesse de restitution, intérêts et garantie, — et à qui personne n'apporte les biens terrestres en échange de ceux de l'autre vie.

Fabricants contre fabricants, négociants contre négociants, chacun contre tous, tous contre chacun, telle est aujourd'hui la loi fatale de l'industrie et du commerce. N'est-ce pas assez de cette lutte acharnée, odieuse, et faut-il encore introduire dans la lice une nouvelle et étrange espèce de combattants, la congrégation religieuse appuyée sur l'Eglise et sur l'Etat, armée de toute la puissance de l'idée religieuse et de tous les moyens humains, allant par la société, les yeux baissés, quêter au nom de Dieu, puis avec les millions ainsi ramassés, se retournant vers le monde pour se livrer avec une sainte ardeur à toutes les fiévreuses entreprises de l'industrie et du mercantilisme. Qui pourrait tenir contre cette puissance nouvelle, à double nature, fille à la fois et du ciel et de la terre, semblable à ces géants qui, selon l'Ecriture, naquirent avant le déluge, du commerce des enfants de Dieu et

(1) On se rappelle les jésuites de la rue des Postes et le procès Affnaer.

doxes, pour écraser l'impiété et les concurrences philosophiques universitaires. Aux gros de naples, popelines, etc., de nos révérends Frères de Lyon, d'autres ne tarderont pas à ajouter des draps, toiles, coutils, etc., etc. Les congrégations de femmes qui ne manquent pas non plus à notre bienheureuse France, et dont le travail fait déjà une concurrence meurtrière aux ouvrières laïques, concevront bien l'idée de mettre en œuvre les produits fabriqués par les Frères. Nous aurons alors, hommes et femmes, le bonheur de pouvoir nous vêtir, été comme hiver, d'étoffes qui n'auront passé que par de saintes mains! Le *parti catholique* s'était borné jusqu'ici à la prétention de nous enseigner; M. de Montalembert a réclamé, il y a deux jours, pour lui à la Chambre des pairs, le droit de nous saigner et de nous purger, *comme en Belgique;* avant peu, il sera en mesure de se charger aussi de notre habillement. Les distilleries de ces bons pères de Saint-Lazare nous permettront d'attendre avec patience les restaurants qu'ils finiront sans doute par nous donner.

Quant aux ouvriers dont l'intérêt, avec raison, vous touche particulièrement, vous comprenez facilement, Messieurs, le sort qui les attend. Les fabricants ruinés fermant leurs ateliers, leurs ouvriers seront obligés d'aller demander de l'ouvrage aux Frères; ceux-ci, au début, les recevront avec empressement et sans examen, pour ne pas trop effrayer l'opinion publique et donner texte aux déclamations de la presse universitaire.

Mais une fois l'envahissement passé à l'état de fait accompli, et l'opinion doucement retombée dans son sommeil, peut-on douter qu'on n'écarte les israélites, les protestants, si nombreux dans quelques départements du midi, et qu'on ne demande aux autres s'ils vont à confesse, s'ils remplissent leurs devoirs religieux? Révolté de cette exigence, l'honnête ouvrier refusera d'abjurer sa foi ou d'accomplir les actes religieux vers lesquels il ne se sent pas porté; mais la faim, sa femme, ses enfants sans pain... Il fera comme en temps de grève, il finira par se soumettre pour ne pas mourir de misère, lui et sa famille. Il ne faudrait guère connaître le monde dévot pour croire un instant que les choses pourront se passer autrement. Là où ils auront réussi à s'emparer de quelque branche d'industrie, les bons pères ne manqueront pas non plus de diminuer les salaires. Comment résisteraient-ils à la tentation? En accroissant leurs bénéfices, ils augmentent leurs moyens de travailler à la gloire de Dieu. En imposant quelques privations, quelques sacrifices à leurs ouvriers, ils les associent à l'œuvre sainte de la congrégation; ils les aident à faire leur salut. Or, quel service plus grand peut-on rendre à un homme que de le seconder, fût-ce un peu malgré lui, dans la tâche si difficile de gagner le ciel? Voilà, soyez-en sûr, le seul *minimum* et la seule *association* que les ordres religieux accorderont aux ouvriers laïques qu'ils emploieront.

Ah! on accuse le parti-prêtre d'être, en fait de lumières et d'intelligence, en arrière de la société qu'il prétend conduire! Rendons lui plus de justice. A sa science des choses divines (1) il joint pleinement celle des choses humaines et terrestres. Personne ne l'égale dans l'intelligence de l'industrialisme et du mercantilisme, dans l'art de ressaisir par tous les moyens la domination.

Reste seulement à savoir si la France libre, philosophique, du dix-neuvième siècle, de 89 et de 1830, voudra se placer sous un joug que nos pères mêmes n'ont pas connu et recevoir de ces mains sacrées et le pain de l'âme et celui même du corps. J'ose encore espérer que non, et que vous en particulier, Monsieur, et votre excellent journal serez des plus énergiques dans la résistance.

Nous ne ferons sur cette lettre que de très courtes observations.

Les communautés religieuses, dit notre correspondant, sont déclarées établissements d'utilité publique et jouissent à ce titre de divers priviléges. — Comme établissements publics, elles ont une,

(1) Voir tous les *compendia* enseignés dans les séminaires.

---

dévoue encore une fois. Elle renferme en son cœur ses désirs, ses espérances, sa vie, son dernier amour, et jette Albert dans les bras de Léontine.

La toile se baisse sur ce tableau, mais, si elle se relevait, nous ne serions pas étonnés de voir Albert oubliant Léontine aux pieds de Mlle de Mondel. Il est impossible, après quelques mois de mariage, qu'il ne s'aperçoive pas de l'insignifiance de sa femme et de la supériorité de celle qu'il a quittée; l'histoire de la villa d'Auteuil peut d'ailleurs se révéler, et la concorde du nouveau ménage ne peut manquer d'en souffrir.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre de M. Léon Guillard est une des plus remarquables qui aient paru depuis bien longtemps sur nos théâtres. Ce n'est pas un vaudeville, mais bien une comédie profondément étudiée, où l'observation abonde, où les mots partis du cœur se pressent sur les lèvres, où le style est vif, net, spirituel et artistique, une comédie comme on n'en voit plus sur nos grandes scènes. Les faiseurs pourront reprocher à M. Guillard le décousu de son premier acte, quelques invraisemblances, quelques complications, quelques longueurs, mais son œuvre nouvelle brille par des qualités que les faiseurs n'ont pas, l'originalité, le style, l'intérêt, l'art de filer les scènes de passion. Sedaine n'est pas plus dramatique par les détails, Marivaux plus délicatement analytique.

Mlle Nathalie s'est merveilleusement approprié le rôle difficile de Mlle de Mondel. En l'écoutant on oublie actrice et théâtre, il n'y a plus qu'une femme dont le visage se fane et dont le cœur brûle, luttant contre l'âge qui l'écrase, contre l'amour qui l'enivre, la jalousie qui la dévore. Le visage est presque calme, mais on sent la passion gronder en dedans, sourde, latente, cherchant à se tromper elle-même et éclatant par intervalles. Il y a là une très belle création. L'actrice intelligente vient de se révéler grande comédienne.

Mlle Nathalie est bien secondée du reste. Bondois est suffisant. Mlle Figeac, dont les yeux étincellent, fait de notables progrès depuis qu'elle s'occupe plus de son rôle que du public.

M. Lockroy va être remplacé, dit-on, dans la direction du Vaudeville par M. Lefèvre. Son administration aura été une suite de succès.

Au Gymnase, nous retrouvons dans le *Jeune Père* une situation analogue à celle qui fait le fond d'*Un dernier Amour* : mais les rôles sont intervertis. Au Gymnase, c'est un homme qui a conservé des goûts de jeunesse en dépit de quelques quarante années accumulées sur sa tête. Célibataire, on le croirait dans son droit, mais il est veuf, il a le bonheur d'être père d'une charmante fille, et l'ordre social le condamne à payer l'impôt de ce bonheur. Pour avoir tenté de concilier ses goûts et son amour paternel, M. de Libonne voit son honneur compromis, sa fille insultée par un lion, sa fortune écornée par un banquier habitué du chemin du Nord, et il est forcé de retourner auprès du foyer domestique s'il veut éviter des désastres encore plus grands.

Un vaudeville sous le même titre a été joué aux Variétés, voilà quelques dix ans. Le jeune père c'était Vernet, et il se laissait marier par sa fille. Au Gymnase, le jeune père c'est Tisserant, et c'est la jeune fille qui se marie. Il est superflu d'ajouter que Tisserant est excellent dans son rôle de mauvais sujet. Ferville est fort amusant en fat suranné, Mlle Marthe a assez de qualités propres pour n'avoir pas besoin d'imiter Mlle Désirée.

Quant à la pièce, elle est de M. Fournier. C'est dire qu'elle est sage, raisonnable, intéressante et assez spirituelle, mais sans beaucoup de verve ni d'élan dramatique. Le sujet se prêtait à mieux. C'est du reste un ouvrage fort moral, et qui peut être admis au concours de l'Académie française.

Le *Mousquetaire gris* des Variétés n'a pas les mêmes prétentions.

Nous sommes dans un parc : deux personnages assis l'un en face de l'autre projettent de se jeter à l'eau. Qui peut les pousser à cet acte de désespoir? Ont-ils été loués par l'*Univers*? Leur impose-t-on la croix? Ont-ils poussé leur pays à intervenir en Portugal? Ont-ils acheté des promesses de pairie, des voix d'électeurs, plumé des actionnaires, exploité le pauvre, reçu une poignée de main de M. Duchâtel, confisqué Cracovie, agioté sur la faim ou commis quelqu'un de ces crimes que les lois ne punissent pas? En aucune façon, les désespérés sont tout simplement des mousquetaires amoureux et mal avec leurs belles (style du temps). L'un a fait à Mlle Turlurette, un rat d'alors, une obligation qui n'a pas laissé, toute payée qu'elle est, de le brouiller avec sa fiancée, Mlle Gabrielle de Vertpré. L'autre passe pour avoir appelé « vieille bécasse » la tante de sa bien-aimée. Tous deux sont innocents, mais ils ne peuvent le prouver. Ils conviennent cependant de tenter encore une épreuve. Celui qui ne se croit pas aimé se dévouera, il épousera la tante, « la vieille bécasse, » pour déterminer le mariage de son ami. Mais la tante (Mlle Flore) prend la chose à goût, et ce n'est qu'en justifiant son nom de mousquetaire *gris* que Lafont parvient à échapper à ce danger. Inutile de dire qu'il se lave à l'endroit de Turlurette et que sa bien-aimée lui pardonne.

Lafont joue ce rôle avec tout le naturel, l'entrain, la distinction, la gaîté de bon goût qu'on lui connaît. On se demande comment M. Nestor Roqueplan, n'utilise pas plus souvent cet excellent acteur, ou plutôt comment le Théâtre-Français ne le confisque pas à son profit.

Mlle Flore est très amusante dans le personnage de la « vieille bécasse »; il est impossible de recevoir ou plutôt de provoquer plus plaisamment une déclaration d'amour. Mlle Flore est excellente quand on ne la condamne pas à des rôles indignes d'elle et de la scène. Citons aussi Rébard et Mlle Lagier.

Le Mousquetaire gris a un certain parfum de distinction, d'art et de style qui décèle un écrivain plutôt qu'un faiseur. M. Rosier, en effet, a fort étudié Beaumarchais; il s'est plusieurs fois égaré sur les traces du spirituel et hardi pamphlétaire; mais il a aussi largement profité de cette fréquentation. M. Rosier gardait le silence depuis plusieurs années; espérons que son succès le déterminera à reprendre la plume. C'est chose rare et grandement à encourager qu'un vaudevilliste qui sait écrire, et qui daigne faire de l'art là où le métier réussit.

Mais où l'art ne va-t-il pas se nicher? Nous l'avons rencontré l'autre soir aux Funambules, en compagnie de Pierrot, de Polichinelle et des classiques coups de pied. On jouait ce jour-là une pantomime d'une verve étourdissante, *Pierrot marié*, sorte d'épopée burlesque, qui comprend toute une vie de célibataire et de mari. Pierrot, le niais, le paysan, l'homme du peuple, achète une femme à beaux deniers et bijoux comptants; Polichinelle, le fat, le coq (Pulcinella), — ou, en langage de sport, le lion, le Lovelace — fait la cour à la belle Pierrette, la mariée. Il en résulte une foule d'aventures et de mésaventures, de ruses et de contre-ruses, de quiproquos et d'enfants portant la marque de leur double origine, moitié pierrots et moitié polichinelles. Pierrot enferme sa femme, Polichinelle l'enlève; mais les enfants ne cessent de pleuvoir à la fois sur le séducteur et sur le mari, qui se trouvent réduits aux rôles de nourrices. Les infortunes sont si bien partagées entre ces trois personnages de la famille civilisée, la femme, le mari et l'amant, qu'on sort du théâtre en tirant nécessairement cette conclusion :

« La situation de mari a beaucoup d'inconvénients, mais celle du célibataire amoureux n'en a pas moins. Que faire donc? Renoncer à l'amour? Oui bien, qui le pourrait; mais comme ce n'est pas possible, il faut de toute nécessité organiser une société où l'amour soit exempt de ces inconvénients et de ces dangers. »

Ainsi, que l'auteur l'ait voulu ou non, la pantomime de M. Jules Viard est une œuvre socialiste, ce qui ne l'empêche pas d'être amusante, au contraire. Paul Legrand est un digne successeur de Debureau. Ajoutons que la salle des Funambules vient d'être peinte, ornée, dorée avec un luxe de très bon goût, et que les décors sont magnifiques. Prrrrrrrenez vos billets!

L'espace nous manque pour parler aujourd'hui d'une brochure de M. Ch. Fauvety, intitulée perfidement : *Mémoire en* FAVEUR *de la Comédie-Française*. En attendant, puisque nous avons nommé le théâtre de la rue de Richelieu, constatons le brillant succès que Mlle Denain vient d'obtenir dans *Une Chaîne*, dont la reprise a eu lieu la semaine dernière. Nous sommes si heureux d'avoir à louer! Pourquoi le Théâtre-Français ne nous en fournit-il pas plus souvent l'occasion?

J. FLEURY.

[illegible] elles se dissolvent après un temps.

— Elles se dissolvent lorsqu'on a négligé de stipuler le contraire dans l'acte constitutif de la société ; elles peuvent, du reste, posséder, hériter de la part disponible des biens de chacun des membres, et s'organiser de manière à durer indéfiniment tout comme les communautés religieuses. Empêcherez-vous une société industrielle de fabriquer ? Les associations pour la fondation et l'exploitation des colonies agricoles sont, à certains égards, dans le cas des communautés religieuses ; songe-t-on à leur interdire la culture sous prétexte qu'elle leur coûte moins qu'aux autres cultivateurs isolés ? — L'Etat, d'ailleurs, a toujours le droit de ne pas sanctionner les legs faits aux communautés, et, partant, de restreindre leur puissance financière.

— Mais les communautés exercent autour d'elles une grande influence morale qui fait affluer les dons dans leurs caisses ! — C'est là un fait de persuasion, un acte de foi qu'il n'est pas du domaine des moyens légaux d'entraver. A l'attrait exercé par les couvents, opposez un attrait plus fort ; à ces organisations imparfaites, opposez une organisation parfaite ; faites mieux.

Voilà pour les maîtres. Quant aux ouvriers, il peut se présenter deux cas :

Ou ce sont les membres de la communauté qui travaillent, ou ce sont des ouvriers étrangers.

Dans le premier cas, les travailleurs sont des associés, des copropriétaires jouissant d'un minimum garanti, et en solidarité complète les uns avec les autres. Leur condition est bien supérieure matériellement à celle que leur ferait l'industrie privée. Il y a là un germe d'avenir qu'il faut féconder.

Dans le second, les communautés se placent dans le cas de toutes les entreprises industrielles, et ne peuvent pas davantage être soumises à des lois spéciales. L'impôt des patentes acquitté, et les règlements observés, la législation n'a et ne peut rien avoir à leur demander. Ce sont des établissements industriels annexés aux communautés qui s'en détacheront dans le cas d'une interdiction légale, et n'en continueront pas moins à fonctionner. Nous n'avons aucun motif de sympathiser avec ces entreprises ; nous savons qu'elles peuvent avoir des inconvénients très graves, mais ces inconvénients sont de ceux contre lesquels le législateur est impuissant.

Nous trouvons dans l'*Eclaireur de l'Indre* quelques réflexions fort sensées de M. Pierre Leroux, qui développent ce que nous avons dit sur cette question dans nos précédents articles :

En vérité la presse de Paris et de la province s'est montrée maladroite et ignorante dans cette question de liberté. Elle continue ce système d'attaques aveugles qui date de loin, et qui prouve la plus complète inintelligence de la situation actuelle de l'Humanité. Rien de plus propre à maintenir et à aggraver le déplorable état de choses dans lequel souffrent tant de millions d'hommes. Elle ne voit pas, cette presse libérale, qu'elle demande au gouvernement de retirer au clergé une liberté qu'elle-même, d'accord en cela avec le gouvernement, accorde aux barons industriels et financiers, aux juifs rois de l'époque. Elle ne veut pas tolérer les associations religieuses qui se font industrielles, et elle ne réclame pas la suppression des associations industrielles sous le patronage du capital. Ne sont-ce pas des congrégations, à la vérité peu religieuses, que tous ces grands rassemblements d'hommes entassés dans ce qu'on appelle un atelier, sous la loi d'un maître ? Ne sont-ce pas des congrégations aussi que ces corporations d'actionnaires aujourd'hui propriétaires du bassin houillier de la loire, de l'usine du Tarn, des forges du Berry, des entreprises de chemins de fer, et de tant d'autres exploitations ? La pensée avouée des capitalistes n'est-elle pas d'enrégimenter les prolétaires en armées industrielles commandées et dirigées par les capitalistes, et travaillant au profit des capitalistes ? Ne veulent-ils pas devenir des espèces de patrons despotiques des ouvriers, tous ces barons financiers qui fondent des caisses dans leurs usines, font faire l'épargne à leurs ouvriers, manipulent les fonds de cette épargne, s'intéressent à la moralité de leurs clients, et leur prêchent chaque jour que le meilleur avenir qui puisse échoir aux prolétaires, c'est d'être groupés autour du capital, qui les protégera en les faisant travailler à son augmentation continuelle ? Ne sont-ce pas des congréganistes, tous ces hommes à qui on prescrit la livrée dans le service des chemins de fer, et qui viennent de recevoir l'ordre exprès de couper leur barbe de par la volonté souveraine du capital Rothschild ? Hélas ! pourquoi ne veut-on pas voir que les possesseurs du capital tendent à s'emparer des prolétaires, à les convertir en des espèces de forces humaines façonnées à leur volonté, dociles, obéissantes, travailleuses, moyennant le pain quotidien ? Si les prolétaires doivent subir longtemps encore la domination, autant vaut-il qu'elle pèse sur eux par la main du clergé que par la main des banquiers. Le capital est aussi funeste et aussi dégradant que la superstition, et la superstition n'est pas plus redoutable que le capital.

A quoi bon retirer le prolétaire de la main du prêtre, pour le laisser retomber sous la main du capitaliste ? Il faut le sauver de l'une et de l'autre. Il peut se sauver lui-même de l'une et de l'autre ; il le peut par l'association, et il ne sera sauvé réellement que par l'association. Qu'il laisse donc le clergé, les religieuses, les Frères de la doctrine chrétienne, les Lazaristes, d'une part, et, de l'autre, les hauts barons de la féodalité moderne, jouir en liberté du droit d'association, et qu'il demande l'association pour lui-même. Que les ouvriers de Lyon, de Limoges, d'Angers, qui se plaignent de la concurrence, demandent la liberté de s'associer, et qu'ils s'associent pour l'exploitation d'une industrie quelconque, ou plutôt pour l'exploitation agricole... Les prolétaires n'ont pas besoin que l'on travaille pour eux, dès qu'ils sont mis en rapport avec la terre. La terre, la terre et l'association, l'association et la terre, voilà la solution du problème.

Voici le décret d'amnistie qui vient d'être publié par la reine de Portugal :

Attendu l'urgente nécessité de mettre un terme aux calamités qui affligent le royaume et d'empêcher les maux qu'occasionnerait la continuation de la guerre civile, et animée du désir de remplir le premier et le plus impérieux de mes devoirs, c'est-à-dire d'employer tous les moyens nécessaires pour terminer de si fâcheuses dissensions, et pour concilier les sentiments de tous les Portugais, qui, depuis l'origine de la monarchie, se sont toujours distingués par leur fidélité

[illegible] seront immédiatement réintégrés dans leurs titres, fonctions et emplois. — § 1er. Seront rétablis de même dans leurs honneurs, titres ou décorations, toutes les personnes qui, depuis la date précitée du 6 octobre, ont été privées de leurs titres ou de toute autre distinction honorifique. — Mes ministres et secretaires d'Etat, dans leurs départements respectifs, l'auront pour entendu et veilleront à l'exécution du présent décret dans toutes ses parties.

Nouvelles de la Plata. — Le packet anglais, arrivé à Falmouth, donne des nouvelles de Montevideo jusqu'au 26 mars.

La ligne de circonvallation se poursuit avec activité, malgré la presque continuelle cannonade d'Oribe. Cette ligne, qui mettra à l'abri les avant-postes de Montevideo, consiste en un large fossé avec maisons crénelées, et au centre une grande batterie. Tous les efforts faits depuis huit jours par Oribe n'ont pas découragé un seul instant les travailleurs. Cette ligne achevée, Montevideo sera imprenable.

Oribe ayant enfin reconnu qu'il n'y avait point d'espoir pour lui à Montevideo, a fait sortir secrètement la nuit une partie de son armée du Cerrito, et la fait diriger sur Maldonado, avec ordre de s'emparer de cette place à tout prix ; mais, dans la soirée du 24 mars, le convoi qui portait des troupes de Martin Garcia à Maldonado, a passé en rade de Montevideo sans s'y arrêter. Le général Rivera est à bord ; on espère qu'il arrivera à Maldonado assez à temps pour empêcher la prise de cette place.

Rosas fortifie les divers points du Parana, où il espère pouvoir se maintenir ; il s'est emparé de plusieurs bâtiments de commerce qu'il a armés et envoyés dans ce fleuve, dont il s'est encore une fois constitué le geolier.

En attendant la décision des deux gouvernements de l'Europe, le Brésil paraît peu disposé à subir plus longtemps l'état des choses actuel dans la Plata. Une longue correspondance a eu lieu entre le gouvernement brésilien et le général Guido, ministre de Rosas à Rio-Janeiro, et enfin le gouvernement impérial venait d'ordonner la formation d'une armée sur la frontière ; cette armée devait se composer de 12 000 hommes d'infanterie et de 5000 hommes de cavalerie. C'est plus qu'il n'en faut pour forcer Rosas de rester chez lui et de laisser en paix ses voisins. Le général Paez était attendu à Rio-Janeiro.

300 soldats orientaux qui s'étaient réfugiés à l'Entre-Rios après la prise du Salto par les rosistes, viennent de repasser l'Uraguay avec leurs armes et leurs chevaux, et sont déjà en route pour aller rejoindre l'armée nationale.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — S. A. R. Mgr le duc de Nemours est parti, hier au matin, accompagné de M. le capitaine Reille, pour les eaux de Barèges.

— M. Rouland, avocat-général à la cour de cassation, a été réélu par le collége de Dieppe (*intra-muros*), à la majorité de 314 voix contre 127.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« M. le lieutenant général Moline de Saint-Yon est nommé inspecteur de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole spéciale militaire et du Collége royal militaire.

» M. le lieutenant-général Tholosé est nommé inspecteur général de l'Ecole d'application d'état-major, des officiers d'état-major employés à la carte de France et aux travaux de l'administration de la guerre. »

— M. le comte et Mme la comtesse de Sainte-Aulaire sont partis pour Londres. On annonce que M. le duc de Broglie, ambassadeur auprès de la reine Victoria, partira à la fin de ce mois.

— M. le comte de Rayneval a dû quitter hier même Paris pour aller, d'après un ordre pressant du gouvernement, reprendre au plus vite son poste à Saint-Pétersbourg. (*Union monarchique*.)

— On annonce que la distribution des prix du concours général aura lieu cette année le jeudi 12 août, celle des colléges royaux le vendredi 13, et l'ouverture des vacances le samedi 14. La rentrée aurait lieu le lundi 4 octobre.

— La fécondité de la vigne se présente cette année partout d'une manière extraordinaire. Si le temps se maintient beau pendant quelques jours encore pour passer la floraison, et si la grêle ne vient pas plus tard détruire les espérances du propriétaire, la récolte sera prodigieuse.

Au Rédacteur.

Paris, 21 juin.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer la note suivante dans le prochain numéro de votre feuille :

« Le dimanche 20 juin courant, la locomotive remorquant le train » d'Abbeville à quatre heures du soir a déraillé avant son arrivée à » Amiens et à six kilomètres de cette ville. Le mécanicien jeté en bas » du talus a eu le bras cassé. Les voyageurs n'ont éprouvé qu'une lé» gère secousse. On n'a pu encore découvrir la cause du déraillement. »

Recevez, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire de la compagnie,
Auguste SEGUIER.

— Mercredi dernier, à sept heures un quart du soir, une jeune fille de seize à dix-huit ans, assez proprement vêtue, franchit le parapet du petit pont de la Cité et se précipita dans la Seine. Plusieurs personnes, témoins de cet acte, ont voulu lui porter secours, et parmi eux deux canotiers qui se sont jetés à l'eau pour la sauver ; mais eux-mêmes allaient devenir victimes de leur généreux dévouement, entraînés par le courant, lorsque le sieur Félix Contesenne, fermier de la pêche, ne prenant pas le temps de se déshabiller, se précipite à l'eau, et, après des efforts inouis, parvient heureusement à sauver la jeune fille et les deux canotiers.

— On écrit d'Alger, le 15 juin :

« M. le prince de Joinville est revenu avant-hier de son excursion dans la province de Titteri. Les principaux chefs indigènes de la province d'Alger et de Titteri ont été reçus aujourd'hui, à bord du *Souverain*, par M. le prince de Joinville. En remerciement de la brillante réception que ces chefs lui ont faite dans sa tournée, le prince leur a donné de riches présents, et leur a offert le spectacle d'un branle-bas de combat. Les batteries du vaisseau-amiral ont tonné pendant quelques minutes, à la grande admiration des visiteurs indigènes et de la population algérienne, qui avait couvert les terrasses au bruit de la première détonation. »

[illegible] est prise parce que quelques journaux ont mis en discussion les droits reconnus par la constitution et les lois en faveur de Luisa-Fernanda, à l'effet de succéder à la couronne de ce royaume.

— On sait qu'en vertu de traités formels avec l'Espagne, la France jouit dans les ports espagnols de certains avantages particuliers ; depuis longtemps des discussions existaient entre les deux pays pour l'interprétation de ces traités. Le point le plus important était la question de savoir si le bénéfice de ces conventions serait accordé à la France dans les colonies espagnoles. Après de longs débats diplomatiques, le cabinet de Madrid vient de faire passer à M. de Glucksberg une note dans laquelle il se prononce définitivement pour la négative.

— L'*Observateur rhénan* dit que les Anglais se préparent à faire de grands travaux de fortifications à Heligoland, et à faire un autre Gibraltar de ce point qui commande l'entrée de l'Elbe. Parmi les principaux de ces travaux figure la construction d'un port pouvant recevoir cent navires. On parle d'une somme de 6 800 000 marcs banco pour les dépenses de ces travaux.

— On écrit de Copenhague (Danemark), le 4 juin : « Nous venons de recevoir la nouvelle que la belle et industrieuse ville de Christianstadt, dans l'île de Gothland, en Suède, a été entièrement détruite par un incendie. Les détails sur ce sinistre nous manquent encore. »

— Le grand conseil du canton suisse de Lucerne avait chargé une commission de préparer les instructions à donner aux députés lucernois à la Diète fédérale ; cette commission vient de proposer en substance ce qui suit : « La députation déclarera à la Diète que l'état de Lucerne repousse toute intervention d'une majorité de douze cantons, dans l'affaire de la ligue catholique et des jésuites, et qu'il s'opposera par la force à toute exécution fédérale que la Diète ordonnerait à cet égard. »

— Frédéric-Guillaume IV vient de donner une nouvelle satisfaction à son goût passionné pour les institutions et les usages historiques. Tous les prisonniers faits dans les rues de Berlin, durant les dernières émeutes, ont été condamnés, il est vrai, à des peines peu sévères ; mais préalablement, avant même toute condamnation, on leur a infligé, avec des bâtons et des verges, *la schlague exceptionnelle*, genre de supplice aboli en Prusse depuis l'occupation française.

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'INFANTERIE, DE LA CAVALERIE ET DE LA GENDARMERIE. — *Infanterie*. — 1er arrondissement, M. Sébastiani ; 2e M. Schramm ; 3e, M. Fabvier ; 4e M. Rapatel ; 5e, M. Aupick ; 6e, M. de Négrier ; 7e, M. Magnan ; 8e, M. Foucher ; 9e, M. Gémeau ; 10e, M. de Lascours ; 11e, M. de Saint-Joseph ; 12e M. d'Hautpoul ; 13e, M. de Feuchères ; 14e, M. de Castellane ; 15e, M. Rulhière ; 16e, M. Changarnier ; 17e, M. de Fezensac ; 18e. M. de Rumigny ; 19e, M. Duvivier ; 20e, M. Meslin ; 21e, M. de Baraguay-d'Hilliers ; 22e, M. Juchault de Lamoricière ; 23e, M. Bedeau, lieutenants-généraux.

Cavalerie. — 1er arr. M. Bayer ; 2e M. de Latour-Maubourg ; 3e, M. Ordener ; 4e, M. E. d'Astorg ; 5e, M. Létang ; 6e, M. de la Woëstine ; 7e M. d'André ; 8e, M. de Grouchy ; 9e, M. A. d'Astorg ; 10e, M. Le Pays de Bourjolly ; 11e, M. de Castelbajac ; 12e, M. de Mornay ; 13e, M. Marbot ; 14e, M. Bougenel ; 15e, M. Oudinot ; 16e, M. Duval de Dampierre, lieutenants-généraux.

Gendarmerie. — 1er arr. M. Hatry ; 2e, M. Feisthamel ; 3e, M. Sherer ; 4e, M. Coulibœuf de Blocqueville ; 5e, M. Grand ; 6e, M. de Brémond ; 7e, M. Imbert de Saint-Amant ; 8e, M. Vesco ; 9e, Servatius ; 10e, M. Carrelet, maréchaux de camp.

NOBLE EMPLOI D'UNE GRANDE FORTUNE. — Le *Courrier* de Marseille annonce la présence dans cette ville d'une grande dame russe, veuve d'un Français, qui fait un noble usage de son immense fortune. On rapporte que n'ayant pas eu d'enfant de son mariage, elle s'est vouée à une maternité d'adoption en faisant élever sous ses yeux les jeunes personnes qu'elle a jugées dignes de ce bienfait, et qu'elle marie, lorsqu'elles atteignent leur dix-huitième année, en leur faisant une dot considérable.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

La prochaine livraison de la PHALANGE, qui paraîtra au commencement de juillet, ne sera pas envoyée à ceux qui n'auront pas renouvelé en temps utile, et le tirage en sera fait d'après le nombre des abonnés à servir.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY. — *Séance du 21 juin.*

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, présente le projet de loi suivant :

La suspension de la garde nationale, dont la dissolution a été prononcée par ordonnances royales, dans les villes de Lyon, la Croix-Rousse, la Guillotière, Vaise, Caluire et Cuire (Rhône), Carcassonne (Aude), Saint-Etienne, Saint-Chamond, Valbenoite, Outrefurens et Montaud (Loire), Toulouse (Lot-et-Garonne), pourra être prorogée jusqu'au 31 décembre 1852.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi relatif à la composition des cours d'assises dans les colonies françaises.

M. D'HAUSSONVILLE, rapporteur, donne lecture de l'article 1er qui avait été renvoyé à la commission :

Art. 1er. Dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon, les individus libres accusés de crimes envers des esclaves, et les esclaves accusés de crimes envers les libres, seront traduits devant une cour criminelle formée de sept magistrats.

Seront appelés pour la composer, les conseillers titulaires de la cour royale, les conseillers auditeurs, et, en cas de besoin, les juges royaux.

Tous les arrêts seront rendus à la simple majorité ; néanmoins la décla-

ves sur la personne d'une de ses esclaves, enceinte de six mois, à laquelle le châtiment du fouet avait été infligé avec barbarie. Il lit aussi l'arrêt de la chambre des mises en accusation, qui déclare que le fait ne constitue ni crime ni délit, parce que le maître ne s'en est pas remis aux soins d'un commandant, qu'il a lui-même infligé le châtiment à l'esclave, et lui a donné un petit nombre de coups. (Murmures.)

L'honorable M. Ledru-Rollin s'élève vivement contre cet état de choses.

L'art. 2 est adopté.

M. Ledru-Rollin avait déposé deux articles additionnels ainsi conçus :

« Art. ... A l'avenir, nul propriétaire d'esclaves, créole, marié à une créole, ne pourra être nommé magistrat aux colonies. »

« Art. ... Si dans trois ans, à partir de la promulgation de la présente loi, l'esclavage existe encore, nul propriétaire d'esclaves ne pourra être nommé magistrat aux colonies. »

L'honorable député les a retirés après une courte discussion.

L'ensemble du projet a été voté par 230 voix contre 4.

L'ordre du jour appelle la discussion générale sur le budget des dépenses de 1848.

M. CHAPUYS DE MONTLAVILLE. Messieurs, je prie la Chambre de m'accorder la permission de remettre les observations générales que j'avais l'intention de lui soumettre aujourd'hui sur l'ensemble de notre situation financière à l'époque de la discussion du budget des recettes. Toutefois je ne puis me refuser dès à présent à manifester devant vous mon admiration pour le calme, la résignation, le courage, la véritable noblesse d'esprit et de cœur avec lesquels les classes laborieuses de notre pays ont supporté les souffrances de ce dernier hiver. (Sensation.—Marques d'approbation générale.) Ces classes ont prouvé ainsi qu'elles étaient dignes de l'exercice plein et entier de la liberté, et qu'elles en avaient compris, dans toute leur étendue, les devoirs comme les droits.

De tels faits sont de nature à relever nos espérances pour l'avenir et à nous consoler des déplorables excès que la fureur de l'agiotage et l'amour effréné de l'argent ont produit autour de nous. (Très bien !)

Non, tant que le sentiment de l'honneur demeurera intact dans le sein des masses, tant que la charité demeurera vive et abondante dans la nation, comme nous l'avons vu depuis six mois, nous n'avons pas à désespérer du salut moral de ce pays. (Approbation.) Seulement, que le gouvernement y prenne garde ! les fautes des peuples appartiennent en partie à leur administration. Les actions des citoyens, comme les monnaies, sont frappées à l'effigie de leur gouvernement, et c'est au pouvoir qu'il appartient de donner des exemples de désintéressement et d'honnêteté, pour que ce désintéressement et cette honnêteté soient imités par tous.

Il m'a donc paru, messieurs, que je serais l'interprète de tous vos sentiments en remerciant publiquement ici les classes laborieuses, pour leur modération dans la détresse, et les classes riches pour l'activité de leur charité. C'est ainsi que se fortifiera de plus en plus l'union qui doit régner entre toutes les classes de la société, et que se constituera d'une manière absolue l'unité nationale sous le double empire de la force chrétienne, et de la liberté née glorieusement, il y a cinquante ans, de la révolution française. (Très bien ! très bien !)

M. LEPELLETIER-D'AULNAY déplore l'accroissement incessant du budget; il voit dans cette marche des inquiétudes pour le présent, et des périls pour l'avenir. Ce n'est qu'en limitant les dépenses, qu'en les resserrant le plus possible, que la fortune publique pourra s'accroître.

Les lois spéciales votées en si grand nombre depuis quelques années ont été le fléau de nos finances. Les législatures les plus sages sont celles qui se préoccupent de l'avenir du crédit.

M. QUINETTE. Je viens présenter à la Chambre quelques aperçus sur la progression des impôts et particulièrement des dépenses pendant la période qui s'est écoulée de 1841 à 1847.

Le budget de 1841 était, en recettes, de 1 127 millions, et en dépenses de 1 114 millions.

Le budget de 1848 est en recettes de 1 371 millions, et en dépenses de 1 368.

La Chambre le voit, dans ces sept années les recettes ont augmenté de 244 millions, et les dépenses de 254 millions.

Cette augmentation des dépenses se répartit de la sorte entre les diverses branches du budget.

La première partie du buget, dette publique et dotation, a augmenté de 59 millions.

Les départements ministériels (administration centrale, personnelle et matérielle) de plus de trois millions.

Les services généraux du budget de 75 millions.

L'Algérie de 42 millions.

Les services coloniaux de 15 millions, etc., etc.

Si l'on envisage cette augmentation sous un autre point de vue, on voit que l'augmentation a été pour les intérêts de la dette publique de 21 0[0.

Pour la dette flottante de 61 0[0.

Pour les départements ministériels de 15 0[0.

Pour les services généraux du budget de 26 0[0.

Tel est le progrès que nous avons fait pendant les sept années de cette administration. Il est temps de s'arrêter enfin dans cette progression des dépenses. (Très-bien, très-bien.)

Dernièrement, M. le ministre de l'intérieur disait que les travaux publics extraordinaires ne pesaient pas sur les budgets ordinaires ; c'est une grave erreur.

Les travaux publics entrepris ont absorbé un emprunt de 450 millions, qu'ils ont demandé à la dette flottante. Voilà près d'un milliard dont le budget ordinaire paye chaque année l'intérêt. Calculez cet intérêt et vous trouverez une somme équivalente à la réduction que vous auriez pu opérer sur l'impôt du sel.

M. le ministre ajoutait que, pour faire des réformes financières, comme la réduction de l'impôt du sel, il faudrait trouver des compensations ou indiquer des diminutions dans les dépenses.

Il y a un moyen d'arriver à ces diminutions, qui me paraît bien simple. MM. les ministres savent que le budget de 1848 offre sur celui de 1841 un excédant de dépenses de 254 millions. Eh bien ! qu'ils prennent l'engagement pour 1849 de ne pas dépasser ce chiffre. Sans aggravation d'impôt les revenus augmenteront et vous permettront de combler le déficit. (Rires et murmures ironiques aux extrémités et aux centres.)

M. DE RAINEVILLE prononce un autre discours sur les embarras de la situation financière.

M. DUMON, ministre des finances, Voici l'état de la dette flottante :

Les découverts antérieurs à 1840 s'élèvent à 256 millions ; le gouvernement n'a pas jugé à propos de recourir à un emprunt pour faire face à cette somme.

De nombreux découverts ont eu lieu de 1840 à 1845, mais ils sont éteints.

Nous arrivons à 1845. Les découverts de 1846, tels que nous les connaissons, sont de 58 millions.

Voilà la dette : 250 millions antérieurs à 1840 et 58 millions pour les dividendes postérieurs.

Passant aux chemins de fer, M. le ministre dit que 231 millions ont été dépensés jusqu'à 1847, et qu'une partie de cette somme rentrera tôt ou tard dans les caisses de l'État.

La situation n'est donc pas aussi alarmante qu'on la présente.

Que reste-t-il à demander à la dette flottante ? La somme de 504 millions. A la vérité je ne fais pas entrer dans cette somme l'*encaisse* du Trésor, on en a contesté l'utilité. Mais il est évident que le Trésor a besoin d'un encaisse ; il ne peut pas être au jour le jour.

On a dit pendant longtemps que les anticipations des recettes sur les dépenses constituaient cet encaisse du Trésor. Cela est vrai quand les budgets se soldent par des excédants de recettes ; mais quand il y a des découvertes, il faut bien un encaisse réel.

M. QUINETTE. C'est la conséquence de vos fautes financières.

M. DUMON. La moyenne des encaisses du Trésor, sous les administrations précédentes, a été de 42 millions.

Nous devons donc 504 millions. Il faut y ajouter 50, 60 ou 80 millions pour l'encaisse du Trésor. Vous arriverez ainsi à 600 millions. Telle sera la situation qu'elles sortent des limites d'un budget ordinaire.

Nous ne pouvons pas espérer que le budget ordinaire paiera les dépenses occasionnées par les évènements imprévus, comme une année de disette, une inondation. Déduction faite des dépenses de cette nature, le découvert de 1846 est de 20 à 25 millions.

Il importe de se demander en outre si ces circonstances désastreuses qui ont eu une influence si fatale sur les dépenses, n'ont pas eu une influence aussi funeste sur les recettes.

Si donc vous déduisez les dépenses accidentelles extraordinaires qui tiennent à des événements de force majeure, et si vous restituez aux recettes l'accroissement que leur eût nécessairement imprimé le cours des évènements, vous trouvez pour 1846 un budget non pas en équilibre, mais bien près de l'être. L'équilibre du budget avec la ferme volonté d'introduire l'économie dans les finances est donc facile à établir. (Rires et murmures ironiques aux extrémités.)

On a signalé à la chambre l'accroissement des dépenses, mais cet accroissement porte ou, sur des dépenses utiles, ou sur de services spéciaux. Ainsi le budget de l'intérieur est augmenté de 34 millions, mais l'augmentation porte principalement sur le service départemental. Est-ce que vous vous plaignez de ce que les départements ont ouvert des routes, assaini les casernes, accordé des subventions à l'instruction primaire ?

On nous impute comme un accroissement les 25 à 30 millions d'augmentation dans les frais de régie, les 15 à 20 millions dans les restitutions. Mais les recettes peuvent-elles s'accroître sans que les frais de régie augmentent? Pour vendre plus de tabac, ne faut-il pas que l'Etat en achète un peu plus? (Rires et murmures.)

Du reste, l'accroissement de dépenses porte principalement sur les services de la guerre et de la marine.

A GAUCHE : La flotte est désorganisée.

M. DUMON. Travaillons tous laborieusement, consciencieusement, à arriver à l'équilibre dans nos budgets. Que la Chambre demande au gouvernement de veiller à ce que les dépenses ne s'augmentent pas; le gouvernement remplira son devoir.

Mais je demande, de mon côté, à la Chambre de veiller à ce que le revenu public ne soit pas démoli, et puisque l'honorable préopinant s'est si vivement préoccupé de cette considération, je le prierai de nous aider par ses votes et non pas seulement par ses discours. (Approbation au centre.—Murmures aux extrémités.)

Après une réplique de M. de Raineville et quelques mots de MM. Lacave-Laplagne et Bignon, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

LA PHALANGE.

Revue de la Science sociale (1).

Rendons un compte sommaire du tome 5 de la *Phalange* (premier semestre de 1847).

M. Doherty a terminé dans quatre nouveaux articles l'exposition de ses idées *sur la question religieuse*. Nous ne pouvons résumer ici ce sujet si grave ; nous nous contenterons de donner cet extrait d'un morceau véritablement éloquent publié dans la livraison de mars.

...... On a observé que le froid est plus intense au point du jour qu'au milieu de la nuit et que l'essor subversif des passions est plus effréné de nos jours qu'au milieu des temps barbares. Cet excès de l'égoïsme nous annonce la fin du mouvement social inverse et le commencement des temps nouveaux. — On peut même, à ce point de vue, en apparence inhumain, se réjouir de la ruse et de la fourberie mercantile qui font de si grands progrès parmi nous, car les spoliations qu'elles effectuent sur toutes les classes de la société sont si notoires et si faciles à comprendre qu'elles excitent le mépris universel pour les prétendus droits et privilèges du monopole de la propriété et des instruments de travail. — La possession des vastes domaines acquis par la violence nobiliaire et féodale des siècles passés et maintenue par la force des baïonnettes et l'intrigue législative, n'excitait plus les esprits à réfléchir sur l'origine des droits et l'iniquité des spoliations militaires consacrées par le temps ; mais la spoliation mercantile et banquière qui s'opère de nos jours si rapidement et avec tant de cynisme légal, force les esprits les plus paresseux à se demander comment il est possible que toute une nation se laisse ainsi dévaliser par la finance civilisée. Comment se fait-il que des hommes de comptoir deviennent millionnaires en peu d'années, tandis que les masses de travailleurs productifs par les bras et par l'intelligence, sont de plus en plus gênés et harcelés par les difficultés de la vie industrielle ?...

M. Cantagrel avait donné en 1845 (tome II page 26) le premier chapitre d'un ouvrage intitulé du *Droit au travail et de son organisation pratique*. La livraison de février contient le deuxième chapitre qui traite du *Caractère spécial du XIXe siècle et de sa mission*. L'auteur y montre que notre siècle est invinciblement porté à préparer, à inaugurer l'ère du salut, de gloire et de bonheur qui comblerait le vœu universel. Cette démonstration, elle éclate dans les signes des temps dont l'auteur fait un tableau animé, et d'autant plus saisissant qu'il ne le déroule aux yeux du lecteur qu'après avoir examiné rapidement le mouvement des sociétés humaines, classé selon leur ordre de mérite les principales formules qu'a proposées la science de l'histoire, placé au sommet de l'échelle la formule due au génie de Fourier, et assigné à la société européenne moderne ses titres et son rang dans les destinées générales.

Sous ce titre, l'*Analogie des langues*, M. Tito Pagliardini a publié trois chapitres très développés d'un beau travail sur la formation des langues. Cette étude n'étant pas susceptible d'analyses, nous y renvoyons toute personne désireuse de connaître le résumé des recherches faites par tant de savants sur ce sujet.

M. Alexandre Weill a commencé la *Guerre des anabaptistes* dans une introduction brillante. En voici les premières lignes :

Il y a à peine deux siècles, une foule immense se pressait sur la jetée de la Méditerranée, en suivant du regard les mouvements d'un navire nouvellement construit. Tout à coup une violente détonation, suivie d'un rire général, interrompit le silence inquiet des spectateurs. Quelques personnes, se détachant des groupes, s'écrièrent : Voilà le résultat de la nouvelle invention ! — Cette foule, ce silence, cette détonation, ces rires, ces exclamations, tout cela fut le premier essai de la vapeur comme force motrice. — L'idée était juste et vraie. L'idée, notée :

La Variété est aussi sacrée que l'Unité ; ce sont les termes essentiels de la loi de la vie. La loi de la Variété dans l'Unité avait été énoncée et comprise comme principe philosophique avant Fourier. En en faisant connaître les formes et ses caractères harmoniques, Fourier a élevé cette loi à l'état de doctrine et de science, et l'a douée d'une virtualité telle qu'elle a dû s'incarner dans son École, et s'y montrer elle-même à l'état vivant.

Nous avons bien souvent exprimé cette idée, que bien loin de prétendre à comprimer les essors des esprits divers, et à en *monotoniser* les manifestations par une orthodoxie raide, étroite et fausse, il était dans la nature même de la conception sociétaire de se prêter à toutes les expressions de la pensée, d'ouvrir, si l'on veut nous passer l'expression, un atelier et un compte à tous les points de vue spéciaux qui établissent la division du travail général de l'élaboration de la connaissance dans l'humanité.

Dès que le principe de l'association est admis comme point fondamental, ce principe d'où découle la légitimité de l'expansion libre des spécialités dans le domaine intellectuel aussi bien que dans le domaine industriel et social, et par conséquent la tolérance réciproque des éléments les uns pour les autres, il doit être loisible à chaque élément de se cantonner dans son point de vue, dans sa sphère, et d'y établir le caractère de sa personnalité distincte. Plus l'école possédera de travaux partant des points les plus opposés de l'horizon et pour aboutir à la science sociale, plus il y aura de voies ouvertes pour arriver au phalanstère. Avec le temps, toutes ces voies s'élargiront et s'éclairciront.

L'auteur du travail important que la *Phalange* accueille aujourd'hui sous le titre de *Considérations positives sur la Science sociale*, se pose au point de vue exclusif de la certitude positive et de l'observation. C'est le droit de son esprit : qu'il fasse en toute liberté valoir les raisons qu'il a de marcher dans cette route et non dans une autre : chaque intelligence restera maîtresse du degré d'adhésion qu'elle peut donner à ces raisons, et l'Ecole y aura gagné une richesse et une force de plus. Il est de la plus haute importance que dans nos rangs chacun se sente à l'aise. Tous les essors variés de la pensée de l'Ecole, quand ils se manifesteront en travaux aussi sérieux, aussi recommandables que celui dont nous commençons l'impression, recevront de nous le meilleur accueil.

(*La suite prochainement.*)

(1) Prix d'abonnement : 18 fr. par an, 9 fr. pour six mois, 5 fr. pour trois mois. — 2, rue de Beaune.

Bourse du 21 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0[0 J. du 22 déc. au Ct	77 70	77 70	77 70	77 70
— — fin courant	77 70	77 75	77 65	77 70
5 p. 0[0 J. du 22 sept. au Ct	116 »	116 »	117 95	116 »
— — fin courant	116 00	116 15	116 10	116 10

4 1[2 J. 22 s. dr cours	104 50	Banq. de Fr. dr cours	»	3222 »
4 0[0 J. »	» »	O. V. de Par.	»	1370 »
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp......	»	200 »
— fin Ct	» »	— Gouin....	»	1165 »
B. du Trés.	5 1 8	— Gann....	»	1090 »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0[0.....	d. 50	» » » »	—	78 30 78 25
5 p. 0[0.....	d. 50	» » » »	—	116 30 116 05

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0[0.....	» »	» »	17 1[2	» »
5 p. 0[0.....	15 »	» »	33 »	37 1[2

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »	ROM............	Der C.	100 1[2
Récép. Rotsch.	»	» »	BELG. 3 1[2.....	»	» »
ESP. Dette act.	»	» »	— 4 1[2......	»	» »
— — pass.	»	4 5 8	d° 1840.....	»	100 »
— 3 p. 0[0.	»	34 3 4	d° 1842....	»	100 »
Dette intérieure	»	29 3[4	— Banque.....	»	» »
PORTUG. 5 0[0 1837	»	» »	— d° Em. 1844.	»	» »
HOLL. 2 1[2	»	» »	PIEMONT........	»	1130 »
HAITI....	»	» »	AUTRICHE......	»	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0[0	» »
Act. d J. »	» »
Ch. S. G. »	» »
V. r. dr.	300 »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	231 25
Paris à Se.	» »
— à Orléans	1276 25
— à Rouen.	970 »
R.-Havre.	660 »
Avignon...	715 »
Str. à Bâle.	137 50
Paris-Str...	428 75
Tours-Nant	» »
Orl.-Vierz.	» »
C. du Nord	583 75
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	315 »
Boul. à Am.	407 50
Orl.-Bord.	507 50
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	446 25
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	970 »	Orléans à Vierzon.	615 »
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	660 »	Bordeaux à Cette..	510 »
Paris à Orléans...	1276 25	Marseille à Avign.	718 »	Nord............	585 »
— à Lyon.....	447 50	Paris à Strasbourg	428 75	Boulogne à Amiens	» »

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 juin.

» h. »[» OPÉRA.—
7 h. »[» FRANÇAIS.—Bertrand et Raton.
6 h. 3[4 OPÉRA-COMIQUE.—Le Domino noir, le Veuf du Malabar.
7 h. »[» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1[2 VAUDEVILLE.—Le Dernier Amour, Partie, les Habits.
6 h. 1[4 GYMNASE.—Nuits blanches, Jeune Père, Clarisse.
7 h. »[» VARIÉTÉS.—Un Mousquetaire, le Moulin, les Trois Portiers.
6 h. 3[4 PALAIS-ROYAL.—Le Trottin, un Père, Henriette, l'Almanach.
7 h. »[» PORTE-SAINT-MARTIN.— Le Chiffonnier.
5 h. 1[4 GAITÉ.— 1re du Chevalier de Saint-Remy.
» h. »[» AMBIGU.—(Relâche.)
8 h. »[» CIRQUE.—Soirées équestres.
7 h. »[» COMTE.— La Dinde du Mans, Barbe-Bleue.
5 h. 1[2 FOLIES.—Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1[2 LUXEMBOURG.—Chenille et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
6 h. »[» BEAUMARCHAIS.— Portrait, la Laponne, Quelque chose, Etudiants.
5 h. 3[4 DÉLASSEMENTS.—Ah ! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 »[» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. »[» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes.—Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »[» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 22 JUIN.

Cour des Pairs. — Affaire Girardin.

Grand [illegible] un jour de fête. Après l'appel nominal, où les noms de MM. Despans-Dubières et Teste brillaient par leur absence, M. Emile de Girardin a été introduit au milieu de la curiosité la plus empressée des tribunes. Conduit à un bureau placé devant le banc des sténographes, il a lu un petit *speech* destiné à fournir aux susceptibilités de la noble Chambre un prétexte pour se calmer. On le lira plus loin. Après les dix minutes environ qu'a duré ce discours, M. de Broglie, président, lui a poliment demandé s'il avait quelque chose à ajouter à sa défense, et, sur la réponse négative de M. de Girardin, le président l'a invité à se retirer. Ah! nous ne supposions pas la noble Chambre si bénigne en fait d'interrogatoires! On l'avait vue, en d'autres circonstances, sonder à fond par des questions multipliées les reins et les consciences des inculpés! On supposait qu'émue, il y a peu de jours, par les plaintes de M. de Pontois, elle voudrait donner à sa propre dignité une éclatante satisfaction par une investigation sévère! On pouvait croire du moins que M. de Pontois, si chatouilleux, il y a quelques jours, tiendrait à montrer que sa sensibilité n'était pas facile à émousser, et qu'il n'avait pas en vain mis la France en émoi! Vaines espérances! M. de Girardin s'est retiré sans que M. le président, ni un seul pair, pas même le loquace M. de Boissy, lui demandassent un seul mot d'explication; et nous avons vu le moment où, sur la proposition du président, la Chambre allait voter, sans un seul mot de discussion ni une minute de délibération.

M. Charles Dupin a compris que décemment les choses ne pouvaient se passer ainsi, et, comme une délibération publique, en présence de journalistes indiscrets lui paraissait peu agréable, il a demandé le comité secret, qui a été appuyé par plus de cinq membres, et adopté par la Chambre, conformément aux prescriptions de la charte. Les tribunes ont été évacuées au grand désappointement de la foule des curieux, et l'on a laissé la Chambre se donner le spectacle d'une tempête intérieure dont nous ignorons les mystères.

Après une heure de délibération, la Cour a repris sa séance publique, et, par la bouche de son président, a renvoyé M. de Girardin de la plainte.

Voilà le récit; voici maintenant la moralité.

La Chambre des pairs mérite éloge pour n'avoir pas accompli un acte de vengeance contraire à tout principe de droit, à tout sentiment d'équité. Et la Chambre des députés en sera pour la honte d'avoir, en livrant un de ses membres aux chances imméritées d'une exécution politique, oublié sa dignité et cédé aux injonctions d'un ministère courroucé. Il est assez étrange que les députés, les représentants de la France démocratique, aient à recevoir des pairs des leçons de modération et de légalité.

Mais la Chambre des pairs, si elle est pure d'une odieuse complicité, est-elle à l'abri de tout reproche? Offensée, il y a une semaine, par l'article de la *Presse*, comment a-t-elle pu être apaisée par la déclaration de M. de Girardin, qui a maintenu l'exactitude de ses imputations, tout en se défendant de citer des noms propres? N'était-ce pas pour elle un devoir impérieux d'interroger l'inculpé, comme elle sait si bien le faire en toute autre occasion, et d'essayer de parvenir à la connaissance de la vérité? Sa condescendance inaccoutumée ne donnera-t-elle pas crédit à des bruits de transaction peu flatteurs pour sa dignité, qui circulaient dès le matin, et qui [illegible] d'une attitude plus ferme?

Les mêmes bruits englobaient le ministère, qui se serait réconcilié avec M. de Girardin à des conditions indicibles. A moins qu'une enquête ne vienne absoudre le cabinet, il restera sous le coup de toutes les inculpations de son adversaire. Celles étrangères à la pairie, M. de Girardin les a confirmées et développées à la Chambre des députés et dans le journal la *Presse*. La promesse de pairie au profit de l'*Epoque*, il la maintient encore devant la Chambre des pairs! Le ministère, en appuyant l'autorisation de poursuivre, avait voulu, disait-il, mettre à nu, une fois pour toutes, ces calomnies! Sur qui retombe l'acquittement du *calomniateur*?

Quant à M. de Girardin, s'il se tire avec un succès légal du mauvais pas où il s'était témérairement engagé, — ce dont nous le félicitons sincèrement pour l'honneur de nos institutions, et la liberté de la presse, — sa considération ne s'est pas relevée dans cette épreuve. On a vu en lui un homme qui, par des déclarations habilement calculées dans son journal, avait voulu faire croire que l'achat de l'*Epoque* l'avait rendu possesseur d'importantes révélations, tandis qu'au jour du débat il n'avait plus à fournir une note, une ligne, un nom, pas l'ombre d'une indication directe! Si ces documents lui manquent, il avait donc voulu prévenir le procès par la peur d'un scandale! S'il les possède et qu'il n'ait jamais eu l'intention de les montrer, pourquoi les annoncer à grand bruit? Encore donc la peur du scandale comme moyen d'éloigner le procès! S'il a changé d'avis, quelles sont les considérations puissantes qui peuvent tenir fermée sa main pleine de vérités, quand il s'agit de son honneur, de son avenir politique, du salut moral du pays? Il n'en est aucune d'avouable. Les droits de sa défense auraient éloigné de toute pensée l'injuste reproche de délation dont il se fait une excuse.

Que le pays comprenne bien la leçon qui sort de toutes ces obscures agitations! C'est qu'ils se valent tous les uns les autres, conservateurs-bornes et conservateurs-progressistes; c'est que, des uns aux autres, il n'y a de différence que dans le plus ou le moins d'inquiète activité; mais qu'au fond, tout ce qui se remue dans ce monde d'intrigues et de cabales reste étranger à tout grand sentiment, à tout principe supérieur, et ne doit pas arrêter un instant les espérances de la France!

S'il reste à l'opposition le moindre sentiment de la dignité morale du pays, elle provoquera une enquête. L'arrêt de la Chambre des pairs, après les affirmations renouvelées de M. de Girardin, rend indispensable cette satisfaction à la conscience publique.

Chambre des Députés.

Le budget a marché très rapidement dans la séance de ce soir. Les deux ministres des finances, l'ancien, M. Lacave-Laplagne, et le nouveau, M. Dumon, ont démontré que tout avait été fait pour le mieux, et qu'un déficit de 600 millions au bout d'une administration de sept années n'avait, vu les circonstances, rien d'extraordinaire. La majorité de la Chambre a été de leur avis.

On est arrivé au chapitre 22 du budget.

Convention pour la Neutralité de l'isthme de Suez.

En droit, le pacha d'Egypte peut-il ouvrir une communication maritime entre la Méditerranée et la mer Rouge?

En fait, peut-il exécuter ce grand travail sans le concours de la Porte et de l'Europe?

Le principe de la neutralité, invoqué par le pacha d'Egypte lui-même, et consenti par l'Europe, ne concilierait-il pas le fait et le droit, et ne garantirait-il pas tous les intérêts?

Telles sont les questions que nous allons rapidement examiner.

Jetons d'abord un coup d'œil sur la constitution politique de la Turquie et sur la situation que les derniers traités ont faite au pacha d'Egypte.

Le système adopté par la Porte, de temps immémorial, pour le gouvernement de ses provinces, consistait à y envoyer chaque année trois fonctionnaires principaux: 1° Le pacha, chef de la force militaire; 1° le defterder, chef des finances et de la comptabilité; 3° le mollah, ou cadi, chef de la justice et du culte.

Cette délégation trinaire des fonctions souveraines, la surveillance réciproque des trois grands fonctionnaires, leur mutation annuelle étaient des garanties contre l'usurpation ou la révolte de l'un d'eux. Cependant, par la nature même du gouvernement turc, le chef de la force militaire, le pacha acquérait habituellement une prépondérance marquée, et l'expérience démontrait que c'était toujours lui qui s'essayait à la révolte et qui tendait à créer dans les provinces un pouvoir scissionnaire. Alors, pour empêcher dans l'empire l'établissement d'une unité rivale de celle de Stamboul, la Porte envoyait le cordon au pacha révolté.

On sait comment Mehemet-Ali, avec l'aide des Européens qui organisèrent son armée, sa flotte, ses chantiers, ses fabriques, ses écoles, battit à plusieurs reprises le sultan de Constantinople, et finit par conquérir une indépendance de fait. On sait comment l'envoi du fatal lacet ne fit que constater l'impuissance du suzerain contre le vassal.

D'abord l'Europe regarda avec une certaine curiosité ce schisme politique. C'était une lézarde qui s'ouvrait dans un édifice colossal dont le voisinage avait longtemps inquiété l'Europe; et, par cette ouverture, pouvait pénétrer la civilisation occidentale.

L'empire ottoman avait désormais deux pôles, le pôle nord et le pôle sud, la Turquie et l'Egypte, le sultan et le pacha, Constantinople et le Caire. Cette polarisation islamique était favorable au progrès et à l'équilibre politique du monde; car les deux pôles attiraient à eux les éléments européens, de manière à transformer peu à peu la barbarie musulmane; et, de plus, ils se neutralisaient l'une l'autre, de façon à n'inspirer aucune crainte aux amis de la paix générale.

Ensuite, lorsque le pôle sud menaça d'absorber le pôle nord, lorsque les troupes victorieuses du pacha marchèrent sur Constantinople, l'Europe s'émut; elle sentit qu'elle devait s'interposer pour maintenir la polarisation.

Dès lors, l'indépendance du pacha fut à la fois un fait et un droit, puisqu'il traita d'égal à égal avec le sultan, par l'intermédiaire et avec la sanction de l'Europe.

Enfin, pour mettre un terme à des appréhensions sans cesse renouvelées, une dernière intervention réduisit les possessions territoriales et l'état militaire de Mehemet-Ali. Mais l'hérédité de la

---

ARNOLD ET ARNOLDINE.

Légende d'amour.

Arnold et Arnoldine étaient tous deux enfants de la vieille Germanie. Arnold était brun, Arnoldine était blonde. L'œil humide et bleu d'Arnoldine semblait dire à Arnold: « Je t'aime. » Encouragé par ce langage éloquent, celui-ci répondit avec un sourire de félicité: « Et moi aussi je t'aime. »

La puissance magique et invincible du premier amour tient de l'infini. C'est l'étincelle sacrée de l'immortalité qui scintille dans l'âme et y jette des éclairs subits et rayonnants, à travers lesquels l'homme entrevoit le fil d'or qui unit sa vie passée à sa vie future.

Heureux celui qui a la foi de l'amour, qui a su conserver l'innocence et la candeur de cet instant fortuné; car, ce moment passé, le reste de la vie n'est qu'une suite de déceptions. Qu'ils étaient beaux lorsque tous deux, les bras entrelacés, ils se promenaient sous un ciel bleu et transparent aux bords de la rivière, dont les ondes babillardes et murmurantes, après avoir baigné la lisière d'une prairie émaillée de fleurs, disparaissaient sous un épais bosquet tout parfumé de verdure! Arnoldine, en regardant avec une curiosité naïve les figures capricieuses qu'une main invisible traçait avec des nuées blanches dans l'azur du ciel, penchait sa jolie tête sur l'épaule de son frère. Celui-ci déposait un religieux baiser sur le front pur de sa bien-aimée, et Arnoldine, l'espiègle, de lui dire d'une voix suave et mystérieuse: « Mon frère, j'ai une grande nouvelle à te dire: Je t'aime! »

La nature est le temple sacré de la foi et de l'amour. Tout y est couleur, poésie et musique; tout y brille, tout y rayonne, et s'élève jusqu'au créateur.

— Regarde, disait Arnold à sa bien-aimée, regarde la fraîche verdure de ces prairies. Les herbes même fanées répandent encore un parfum enivrant.

— Moi, répondit Arnoldine, j'aime la forêt mystérieuse et le bruissement du feuillage. C'est ainsi que mon cœur est agité de mille sentiments et chante mystérieusement quand je suis avec toi. Des éclaircies soudaines nous montrent le ciel et l'espérance.

Parfois aussi les deux enfants s'asseyaient au bord de la rivière, et pendant qu'Arnoldine cueillait des *vergiss-mein-nicht* du plus bel azur, Arnold lui apprenait la vieille fable des *Deux pigeons*. Les oiseaux, attirés par le sourire magique d'Arnoldine, venaient se poser sur ses épaules nacrées, becquetant du pain sur sa bouche purpurine. Quelquefois aussi les biches sortaient de la forêt pour manger dans sa main un morceau de biscuit qu'Arnold avait apporté aux oiseaux d'Arnoldine.

Car la nature entière semble se réjouir de l'amour sincère d'un beau couple. L'amour prête la parole et le sentiment à tous les êtres animés et inanimés. La rose préfère être cueillie par la main blanche de la vierge pudique, l'oiseau fuit l'homme aux traits durs et flatte celui qui lui sourit, et la biche, ce doux emblème de la candeur, aime à cacher sa tête dans le sein palpitant de la jeune fille qui aime.

Les deux amants jouirent quelque temps du bonheur intime de leur amour ignoré du monde. L'amour ressemble à la liqueur précieuse conservée dans un vase bien fermé. Dès qu'on en ôte le bouchon, le parfum de la liqueur s'évapore. Ainsi de l'amour. Il lui faut, pour se conserver, le mystère et l'ombre.

Un jour (Arnoldine était plus triste qu'à l'ordinaire), un chasseur et une chasseresse richement vêtus et couverts d'or et de diamants, sortaient de la forêt et s'acheminaient vers la rivière, où Arnold, assis à côté d'Arnoldine, regardait dans les ondes l'image céleste de sa bien-aimée. A ce bruit, Arnold se leva et présenta le bras à sa sœur pour s'éloigner silencieusement de ces lieux. Mais le farouche chasseur lui barrant le passage et se drapant dans toute sa fierté, lui cria:

— Esclave, pourquoi n'ôtes-tu pas ton chapeau devant ton maître?

— Qui que tu sois, empereur, sultan ou roi, répondit Arnold d'un ton ferme, je n'ôte pas mon chapeau devant un homme qui n'ôte point le sien devant Arnoldine.

— Je suis le roi, s'écria le chasseur, et voilà la reine!

— S'il y avait une justice au monde, repartit vivement Arnold sans se troubler un instant, la reine fléchirait le genou devant Arnoldine!

En prononçant ces paroles, Arnold se sentit croître de quelques pouces. Il lui sembla un instant être à lui seul plus fort que le roi et toute sa suite. C'est que l'amour et la foi bravent à eux seuls la tyrannie et le danger. Un mendiant qui aime est plus roi qu'un roi qui n'aime pas.

— Hélas! les puissants de la terre ne s'appuient guère sur l'amour. Ils ne sont forts que de la faiblesse des autres.

A ces mots hardis, le roi fait un signe bien connu de ses gens. Aussitôt une troupe de laquais s'approche pour s'emparer d'Arnold. Arnoldine, tremblante et saisissant convulsivement le bras de son frère, pâlit et pousse un cri. La reine accourt. D'un coup d'œil elle avait deviné l'amour des deux enfants.

— Quel crime ce jeune homme a-t-il commis, demanda-t-elle, pour qu'on mette la main sur lui?

— Madame, lui répondit le roi d'un ton moitié ironique, moitié doucereux, il a osé dire que sa maîtresse, que voilà, et qu'il appelle Arnoldine, est plus belle que la reine.

— Il n'a jamais vu la reine! repartit vivement la brillante chasseresse. Puis, examinant de plus près Arnoldine, dont la beauté était encore rehaussée par sa pâleur et son effroi, elle s'approcha de son royal époux, et lui dit à voix basse: Je crains bien que le seul crime de ce jeune homme ne soit autre que celui d'être aimé. Qui sait si le roi ne lui en veut pas, parce qu'il est de son opinion.

— Le roi, madame, répondit le chasseur piqué, saura faire respecter sa personne et celle de la reine, malgré elle. Ce jeune téméraire a dit encore que, s'il y avait une justice au monde, la reine fléchirait le genou devant son Arnoldine.

— Admirable jeune homme! se dit la reine à elle-même. Heureuse Arnoldine! Jamais reine ne fut aimée comme toi. Puis, prenant une résolution aussi spontanée que généreuse (c'est l'habitude des femmes), elle s'approcha d'Arnold. Jeune homme, lui dit-elle, prouvez-moi que votre Arnoldine est plus belle et plus vertueuse que moi, et la reine fléchira le genou devant elle.

— Pour la beauté, reprit Arnold, voici une glace qui ne flatte pas: c'est l'eau de la rivière. Jugez vous-même. Quant à la vertu et à la fidélité de mon Arnoldine, je me soumets à toutes les épreuves.

Arnoldine qui, pendant toute cette scène, semblait comme une biche effarée, n'avait pas entendu ces dernières paroles. Elle croyait son Arnold hors de danger.

La reine accepte. A l'instant les laquais s'emparent d'Arnold, et l'enlèvent sur le cheval du roi qui part au galop. La reine l'accompagne avec toute sa suite.

Arnoldine, comme frappée de la foudre, tomba évanouie sur l'herbe, sans pouvoir exhaler un cri de sa poitrine oppressée. Mais, comme si elle eût deviné qu'elle était seule, sa pudeur native l'emporta sur la nature et bientôt elle éclata en larmes et en soupirs.

Hélas! les pleurs sont la seule arme de la femme délaissée!

La larme est la rosée de l'amour et de la poésie. Mais souvent les larmes de la douleur étouffent et noient les âmes délicates.

Le roi, voyant le désespoir d'Arnoldine, s'était mis à l'écart pour la laisser seule avec son cœur oppressé. Il comptait la consoler plus tard.

Pauvre Arnoldine! la voilà seule et séparée de son Arnold chéri. C'est en vain qu'elle le cherche dans les ondes miroitantes; elle ne voit que sa figure éplorée. La femme qui aime ne se croit belle qu'en se mirant dans le reflet de l'œil de son bien-aimé; Arnold parti, Arnoldine croyait avoir perdu tout l'éclat de sa beauté.

C'est en vain que les oiseaux viennent la consoler avec leurs doux et plaintifs gazouillements; elle les envoie chercher Arnold. La biche la regarde d'un œil triste et curieux. Elle semble lui demander où est Arnold? Et Arnoldine de se désespérer et de se désoler encore.

même de cette subordination, la polarité islamique existe toujours vis-à-vis de l'occident ; il y a toujours, pour l'Europe et le monde, le pôle nord et le pôle sud de l'empire ottoman, la Turquie et l'Egypte, le sultan et le pacha, Constantinople et le Caire.

L'un a la suzeraineté nominale, mais l'autre a la possession d'état. Le pacha ne peut refuser le tribut au sultan, mais le sultan ne peut enlever au pacha le gouvernement de l'Egypte. Ils s'impliquent, se supposent l'un l'autre ; ce sont deux existences corrélatives.

Le pacha d'Egypte n'est plus seulement le chef de la force militaire ; il n'est plus seulement un tiers de la délégation ottomane ; il est, aux yeux de l'Europe, une unité politique et une moitié relative à l'égard de la Porte.

Dans cette position nouvelle, Mehemet-Ali et ses successeurs ne peuvent avoir des droits inférieurs à ceux de simples pachas annuellement révocables.

Or, d'après la constitution turque et d'après le Coran, il est admis que tout fidèle peut, de son propre mouvement, et sans avoir besoin d'autorisation, consacrer sa fortune à ouvrir des routes, à creuser des canaux, à construire des ponts, des aqueducs, à établir des fontaines, des marchés, des caravansérails, etc. Ce sont là des œuvres de piété, de religion ; ce sont des actes de dévouement auxquels l'administration turque est loin de s'opposer, bien qu'elle en ait le droit. Dans le cas où le fondateur croit devoir établir quelque redevance, quelque péage, l'administration locale approuve et prête main forte. Mais tous ces faits sont purement du ressort administratif ; ils rentrent dans les attributions des pachas, des defterdars, des mollahs et même des fonctionnaires subalternes ; et jamais on n'est obligé d'en référer au pouvoir central et souverain. Tel est le droit, telle est la pratique constante, en matière de travaux publics, dans l'empire ottoman et l'on peut dire dans tout l'islamisme.

Il n'est donc pas un jurisconsulte qui ne réponde à la première question que nous avons posée : « Oui, Mehemet-Ali a le droit d'ouvrir un canal de communication maritime entre la Méditerranée et la mer Rouge. »

Mais, dit-on, si Mehemet-Ali a le droit de creuser un canal maritime dans l'isthme de Suez, ce canal sera donc *égyptien*, et par conséquent le pacha actuel et ses successeurs héréditaires en seront *absolument* les maîtres ; ils pourront en ouvrir ou en fermer l'entrée à leur gré, y admettre ou en exclure les navires de telle ou telle nation ; *ils* pourront établir le péage comme ils l'entendront, en exempter les uns, soumettre les autres à des rigueurs arbitraires.

Quelles garanties auraient les puissances européennes ? où serait l'égalité des droits ? que deviendrait la liberté générale du commerce ?

Il y a là sans doute un règlement à faire, un principe à établir, une convention à stipuler ; car, autrement, le droit de Mehemet-Ali viendrait se briser contre le fait de la résistance et des empêchements suscités par l'intérêt national ; peut-être l'existence même du pacha et celle du sultan se trouveraient-elles compromises dans une conflagration universelle.

A la seconde question que nous avons posée, il faut donc répondre : « Non, le pacha d'Egypte ne peut pas ouvrir la communication de la Méditerranée à la mer Rouge, sans le concours de [illegible] les Dardanelles.

L'intérêt du pacha d'Egypte et celui de la Porte est donc de s'entendre, afin de provoquer diplomatiquement une convention analogue à celle du 13 juillet 1841, et ayant pour objet d'appliquer le principe de la neutralité à l'isthme de Suez.

Le principe de la neutralité pare à tous les inconvénients que nous venons de signaler. D'une part, il garantit à tous les Etats le droit de passage, et dans des conditions égales ; d'une autre part, il garantit le passage lui-même et le pacha d'Egypte contre toute attaque armée, et il place leur existence sous l'égide des traités ; enfin, ce qui importe surtout aux nations européennes, il leur garantit qu'aucune d'elle ne pourra s'emparer de ce point géographique et y établir la prépondérance exclusive de son pavillon.

Le principe de la neutralité concilie donc tous les intérêts ; il aide le droit du pacha à se transformer en fait ; il résout cette grave question du transit de l'Inde, qui, d'un jour à l'autre, peut porter la lutte en Egypte, et avoir ainsi un contre-coup funeste sur la Turquie elle-même ; il assure par conséquent le repos de l'empire ottoman ; il donne à la dynastie héréditaire d'Egypte une haute fonction politique ; et, en permettant l'exécution d'un ouvrage qui sera un progrès considérable dans la viabilité générale du globe, il consolide la paix du monde.

Le pacha d'Egypte se trouve ainsi gardien de la neutralité du passage de Suez, comme le sultan de Turquie est gardien de la neutralité du Bosphore et des Dardanelles ; ils remplissent tous deux une fonction de paix et d'unité vis-à-vis de l'Europe et du monde, sans que leur position relative soit changée ; ils deviennent plus que jamais deux pôles, deux moitiés d'un même tout ; et le système de la polarisation ottomane, qui est toujours dans les traditions de la diplomatie, entre dans le droit public universel.

Quant à la France, ne doit-elle pas, dans cette occurrence, un conseil à Mehemet-Ali ? Ne doit-elle pas prendre l'initiative de la bonne harmonie et de la paix ? Ne doit-elle pas profiter de l'occasion pour raffermir les bases de la politique générale ? Ne vaut-il pas mieux pour la France travailler ainsi à maintenir et perfectionner les relations amicales des peuples, plutôt que de n'avoir jamais de volonté et de suivre par conséquent toujours celle des autres ?

Nous terminons en mettant en regard le texte de la convention de 1841 et celui du nouveau traité à négocier.

Convention pour la neutralité des détroits du Bosphore et des Dardanelles.

LL. MM. le roi des Français, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, persuadés que leur accord offre à l'Europe le gage le plus certain de la conservation de la paix générale, objet de leur sollicitude, et LL. MM. voulant attester cet accord en donnant à S. H. [illegible]

Leurs dites MM., d'une part, et S. H. le sultan, de l'autre, ayant résolu de conclure entre elles une convention à ce sujet, ont nommé à cet effet, pour leurs plénipotentiaires : (suivent les noms des plénipotentiaires).

Après l'échange de leurs pouvoirs, lesquels ont été trouvés en règle, les plénipotentiaires ont arrêté et signé les articles suivants :

Art. 1er. S H. le sultan, d'une part, déclare qu'elle a la ferme résolution de maintenir, à l'avenir, le principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et en vertu duquel il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore ; et que, tant que la Porte se trouvera en paix, S. H. n'admettra aucun bâtiment de guerre dans lesdits détroits ; et LL. MM. le roi des Français, l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, et l'empereur de Russie, d'autre part, s'engagent à respecter cette résolution, et à agir conformément au principe ci-dessus énoncé.

Art. 2. Il est bien entendu qu'en constatant l'inviolabilité de l'ancienne règle de l'empire ottoman, mentionnée dans l'article précédent, le sultan se réserve, comme par le passé, d'accorder des firmans de passage à des bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est d'usage, au service des légations des puissances amies.

Art. 3. Le sultan se réserve de porter la présente convention à la connaissance de toutes les puissances avec lesquelles la Sublime-Porte se trouve en relation d'amitié, en les invitant à y accéder.

Convention pour la neutralité de l'isthme de Suez.

LL. MM. le roi des Français, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, persuadés que leur accord offre à l'Europe le gage le plus certain de la conservation de la paix générale, objet de leur sollicitude, et LL. MM. voulant attester cet accord en donnant à S. H. [illegible] à la mer Rouge.

Leurs dites MM., d'une part, et S. H. le sultan, de l'autre, ayant résolu de conclure entre elles une convention à ce sujet, ont nommé à cet effet, pour leurs plénipotentiaires : (suivent les noms des plénipotentiaires).

Après l'échange de leurs pouvoirs, lesquels ont été trouvés en règle, les plénipotentiaires ont arrêté et signé les articles suivants :

Art. 1er. S. M. le sultan et S. A. le pacha héréditaire d'Egypte, d'une part, déclarent qu'ils ont la ferme résolution d'appliquer le principe de la neutralité des détroits à l'Isthme de Suez, dans une largeur d'une lieue de terrain, depuis Tyneh jusqu'à Suez, en passant par le *Serapeum* et les Lacs-Amers, entendant consacrer cette portion du territoire de l'empire ottoman à l'utilité du commerce de tous les peuples, et à l'établissement d'une grande voie maritime ; et LL. MM. le roi des Français, l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, et l'empereur de Russie, d'autre part, s'engagent à respecter cette résolution, et à agir conformément au principe ci-dessus énoncé.

Art. 2. Il est bien entendu que le principe de la neutralité appliqué à l'Isthme de Suez ne souffrira aucune exception, et que ni le sultan, ni le pacha héréditaire d'Egypte, ni une compagnie européenne concessionnaire, ne pourront jamais laisser pénétrer, aborder, traverser, passer dans l'isthme aucune force militaire quelconque, terrestre ou maritime, d'une manière ostensible ou déguisée. En retour de cette neutralité, le sultan de Constantinople et le pacha héréditaire d'Egypte s'obligent à maintenir la liberté du passage et l'égalité des droits pour tous les pavillons. Le pacha héréditaire d'Egypte s'engage à réduire les droits de péage au minimum indispensable pour le bon entretien de la communication, lorsque le capital employé aura été remboursé.

Art. 3. Le sultan se réserve de porter la présente convention à la connaissance de toutes les puissances avec lesquelles la Sublime-Porte se trouve en relation d'amitié, en les invitant à y accéder.

Elle était si heureuse, si contente, si aimante, si innocente ! Pourquoi fallait-il qu'un souffle d'homme et de roi passât par là, pour troubler le bonheur de deux âmes pures et transparentes comme l'onde pure et limpide ? Qui la consolera maintenant de l'absence de son bien-aimé ? Où trouvera-t-elle un cœur digne de recueillir les saintes larmes versées sur Arnold, l'étourdi, le téméraire, l'imprudent ami ? O la pauvre abandonnée !

Le roi enfin sortit de nouveau du bosquet, et, s'approchant de l'éplorée :

— Ne pleure pas, mon enfant, lui dit-il de sa voix la plus douce, ton Arnold va revenir.

La douce jeune fille arrêta sur lui ses yeux humectés de larmes qui tremblaient encore à ses longs cils, comme des gouttes de rosée aux bords dentelés d'une fleur. Il y avait dans ce regard de la reconnaissance et du doute à la fois.

Encouragé par le silence d'Arnoldine, le roi reprit :

— Ma belle enfant, pourquoi te désoler de l'ingratitude d'un infidèle ? Arnold n'était pas digne de toi. Les perles sont faites pour briller sur les couronnes. Regarde-moi, je suis le roi et je t'aime. Viens avec moi. De toutes les femmes de mon royaume, toi seule tu seras la reine. Tu auras palais et serviteurs, diamants et bijoux ; tu porteras des robes de soie et de velours, des voiles d'or constellés de diamants, des bagues, des bracelets, un diadème en brillants ; tu auras un trône pour lit de repos et un roi à tes genoux pour escabeau.

— J'aime mieux Arnold, répondit la fille d'une voix douce mais ferme. Avec Arnold, je n'ai besoin ni de diamants, ni de laquais, ni de couronne. Il me tient lieu de tout. Son cœur est mon trône, mon lit de repos et mon palais ensemble. Arnold est mon seul et mon unique roi.

— Jeune homme, disait cependant la reine à Arnold de l'autre côté de la rive, ne craignez rien. Je veillerai sur Arnoldine. Si elle résiste à la tentation du roi, si elle reste fidèle à son amour, vous serez réunis, et je me charge de votre bonheur. Mais, si votre présomption est fausse, si Arnoldine, loin de surpasser la reine, ne l'égale même pas, alors promettez-moi de l'oublier, de consacrer votre vie et votre amour à une femme plus digne de votre cœur.

— Si j'eusse douté un instant de mon Arnoldine, reprit Arnold, je ne me serais pas soumis à cette épreuve. Mais, quoi qu'il arrive, je n'aimerai jamais d'autre femme. Ou elle est digne de moi, et je vivrai avec elle, ou elle en est indigne, et alors elle mourra avec moi.

— Imprudent ! reprit la reine d'un ton plus intime. Vous ne m'avez pas même regardée encore. Vous oubliez donc que je suis la reine, que vous avez commis un crime de lèse-majesté, et que c'est à moi que vous devez la vie ! Un mot de moi et vous disparaîtrez à tout jamais, et Arnoldine ne vous reverra plus. Oh ! elle se consolera ! La voyez-vous d'ici ? elle répond au roi qui lui dit qu'elle est belle, qui lui répète peut-être qu'elle est plus belle que la reine... soit ! Mais la reine du moins la surpassera en amour et en sacrifice ; car la reine aime Arnold plus qu'Arnoldine ne l'a jamais aimé, ne l'aimera jamais. La reine renoncerait à tout pour un peu de cet amour, qu'elle n'a jamais trouvé dans le cœur du roi : la reine laisserait trône, couronne, royaume, laquais et palais pour aller avec toi, mon Arnold ! loin, bien loin des hommes, dans un réduit caché où aucun mortel n'a jamais pénétré. Là, elle voudrait te dire qu'elle t'aime ; là, elle voudrait être aimée, vivre et mourir avec toi.

Arnold, tout stupéfait, répondit après un moment d'hésitation :

— Si je n'aimais pas Arnoldine, et que vous ne fussiez pas la reine, je vous aurais aimée. Vous méritez mieux que d'être reine ; vous méritez d'être aimée.

Dans ce moment, Arnold se trouva avec la reine juste en face du roi et d'Arnoldine. La rivière est la seule barrière qui sépare les deux couples.

— Regarde plutôt ! s'écria le roi que n'a point satisfait la réponse d'Arnoldine. Il t'abandonne, l'infidèle. Voilà ton Arnold chéri qui t'a quittée pour suivre une riche princesse et l'épouser. Le perfide ! le traître ! l'infâme ! Viens avec moi, mon carrosse d'or t'attend ; tu écraseras Arnold de tes richesses ; tu seras reine ; tu te vengeras de son infidélité. Un signe de toi, et il est mort !

Mais Arnoldine ne répondit pas ; elle ne pouvait d'abord pas en croire ses propres yeux. Mais, dès qu'elle eut bien vu son cher Arnold donnant le bras à une riche princesse, elle fit un mouvement, s'élança, et les flots de la rivière l'emportèrent avec impétuosité, comme s'ils étaient fiers de ravir ce précieux fardeau à la terre ingrate. Les flots mugissants sont moins funestes à l'amour que l'envie, l'infidélité et la convoitise des hommes.

Pauvre Arnoldine, pourquoi faut-il qu'un roi t'ai vue !

La beauté, c'est la marque, c'est le sceau de la divinité. Mais les hommes, qui flétrissent tout, la cueillent souvent comme une fleur sur leur passage pour la jeter après et la fouler aux pieds. La beauté dans notre monde est un funeste don pour une pauvre fille aimante et vertueuse. A ce moment suprême, Arnoldine maudit la sienne.

A peine Arnold, qui ne quittait pas sa sœur de l'œil, a-t-il vu la résolution fatale d'Arnoldine, qu'il se détache avec violence du bras de la princesse pour suivre sa bien-aimée. Comme si les flots eussent deviné leurs pensées, ils les poussaient l'un vers l'autre. Arnold enlaça de son bras droit Arnoldine, qui déjà avait perdu connaissance. Il la soulève, il l'embrasse. « C'est moi, ma chère Arnoldine ! s'écrie-t-il, c'est ton Arnold qui t'aime. » A ces mots mélodieux, elle s'éveille et se voit dans les bras de son Arnold ; puis, en jetant ses deux bras autour de son cou et s'attachant convulsivement à lui, elle l'attire vers elle et lui dit d'une voix défaillante : « Mourons, Arnold ! Retournons à Dieu, puisque les hommes ne veulent pas que nous soyons heureux sur terre. » Arnold faisait encore quelques mouvements pour sauver sa sœur ; mais il se sentait lui-même défaillir, et, voyant l'inutilité de ses efforts, il s'abandonne à l'étreinte d'Arnoldine, plonge avec elle ; un remou passe sur eux, et les voilà disparus dans les flots !.....

Quand on ferme les yeux en aimant, on les rouvre pour l'immortalité.

ALEXANDRE WEILL.

L'*Union de l'Ouest* publie les vers suivants :

LA CHARITÉ.

CONTE ARABE.

Dieu dit un jour à son soleil :
Toi, par qui mon nom luit ! toi que ma droite envoie
Porter à l'univers ma splendeur et ma joie,
Pour que l'immensité me loue à son réveil !
De ces dons merveilleux que répand ta lumière,
De ces pas de géant que tu fais dans les cieux,
De ces rayons vivants que boit chaque paupière,
Lequel te rend, dis-moi, dans toute ta carrière,
Plus semblable à moi-même et plus grand à tes yeux ?
— Le soleil répondit en se voilant la face :
Ce n'est pas d'éclairer l'immensurable espace,
De faire étinceler les sables du désert,
De fondre du Liban la couronne de glace,
Ni de me contempler dans le miroir des mers,
Ni d'écumer de feu sur les vagues des airs !
Mais c'est de me glisser aux fentes de la pierre
Du cachot où languit le captif dans sa tour,
Et d'y sécher des pleurs au bord d'une paupière
Que réjouit dans l'ombre un seul rayon du jour !
— Bien ! reprit Jehova, c'est comme mon amour !
— Ce que dit le rayon au Bienfaiteur suprême,
Moi, l'insecte chantant, je le dis à moi-même :
Ce qui donne à ma lyre un frisson de bonheur,
Ce n'est pas de frémir au vain souffle de gloire,
Ni de jeter au temps un nom pour sa mémoire,
Ni de monter au ciel dans un hymne vainqueur ;
Mais c'est de résonner dans la nuit du mystère,
Pour l'âme sans écho du pauvre solitaire
Qui n'a qu'un son lointain pour tout bruit sur la terre,
Et d'y glisser ma voix par les fentes du cœur !...

AL. DE LAMARTINE.

Paris, 1er mai 1847.

lu par M. Renouard, dans l'affaire du général Despans-Cubières. Il est à remarquer que, depuis 1830, c'est la première fois qu'une mesure de ce genre a été prise par la Cour des pairs. Jusqu'à présent, dans les nombreux procès qu'elle a eu à juger, elle n'a fait aucune défense de publier le rapport dont le *Moniteur* a reçu communication, même avant l'arrêt. Nous pouvons nous expliquer par la qualité de deux des personnes impliquées dans l'affaire, la mesure à laquelle nous nous soumettons, quoi qu'elle ne rentre pas, selon nous, dans l'application des lois spéciales de la presse, comme semble l'insinuer la note émanée de la Cour des pairs, qu'on lira plus bas.

Il ne s'agit pas ici d'une délibération intérieure dont le secret ne doit jamais être violée, mais d'un document officiel, authentique, sur lequel se fonde l'accusation; document appartenant, par sa nature, à la publicité. On ne comprend donc pas les causes du silence inaccoutumé que la Cour a cru devoir prescrire.

La distribution faite à MM. les membres de la Cour des pairs, à l'issue de l'audience, se compose de trois volumes in-4°. Le premier est le rapport de M. Renouard, au nom de la commission d'instruction; le deuxième est rempli par les interrogatoires des inculpés et les dépositions des témoins.

Quant au troisième volume, plus considérable que les deux autres, il est consacré à la reproduction de toutes les correspondances des inculpés; il renferme non-seulement les lettres relatives au fait incriminé, mais encore toutes celles qui peuvent expliquer les précédents de l'affaire de Gouhenans, ses diverses phases jusqu'à la concession, et tout ce qui a suivi.

La mise en accusation de l'ancien ministre des travaux publics, M. Teste, a ému vivement la cour de cassation, dont il est président de chambre. Les membres de cette cour se sont, dit-on, réunis sous la présidence de M. le premier président Portalis, pour aviser aux mesures à prendre à ce sujet. Il aurait été décidé qu'on attendrait l'arrêt de la Cour des pairs pour statuer disciplinairement sur cette position.

FAITS DIVERS.

On assure que M. le maréchal Bugeaud a été mandé à Paris par estafette. On disait à la Chambre que l'appel fait à l'ex-gouverneur de l'Algérie aurait pour but de le faire entrer dans le cabinet comme président du conseil avec le portefeuille de la guerre.

Le *Conservateur de la Dordogne*, journal qui se publie à Périgueux, où se trouve en ce moment le maréchal, annonce également que le bruit court en cette ville que M. Bugeaud va être nommé ministre de la guerre. (*Patrie.*)

— Une nouvelle singulière a circulé hier à la Bourse. Le gouvernement aurait reçu une dépêche télégraphique l'informant que la marine impériale chinoise aurait attaqué les bâtiments de guerre français qui se trouvaient à Canton. Ceux-ci se seraient cruellement vengés: on parle de mille Chinois tués par l'artillerie de nos navires.

La station navale française en Chine est composée de la frégate *la Cléopâtre*, la corvette *la Victorieuse*, et du bateau à vapeur l'*Archimède*.

— Voici le mouvement hebdomadaire de la caisse d'épargne de Paris:

Versements reçus les dimanche 20 et lundi 21 juin, de 3756 déposants, dont 485 nouveaux, 495 750 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 2 404 déposants, dont 624 soldés, 794 918 francs 49 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 43 891 fr. 45 c.

Demandes de remboursements du 20 juin, 840 579 francs.

— Voici ce que nous lisons dans l'*Observateur* de Bruxelles, organe du parti libéral:

« M. Rogier a été mandé par le roi et doit être reçu par lui aujourd'hui dimanche, à une heure.

» On assure même que M. Rogier avait déjà eu avant-hier l'honneur d'être reçu par S. M.

» Si nous en croyons les renseignements qui nous sont donnés, M. Rogier, chargé de former un nouveau ministère, ne devra présenter au roi la liste des nouveaux ministres que lorsque S. M. sera de retour de Londres, c'est-à-dire dans une dixaine de jours.

» M. Firmin Rogier, qui, depuis 1830, est premier secrétaire et conseiller d'ambassade à Paris, est arrivé samedi à Bruxelles, chez son frère. »

— Les paquebots transatlantiques *Union* et *Philadelphie* sont arrivés à Cherbourg, le premier dimanche soir et le second mardi soir. On s'occupait activement, ces jours derniers, de l'accastillement et de l'embarquement des marchandises.

L'Union a dû quitter ce matin la rade de Cherbourg; c'est, en effet, hier, que se sont embarqués les passagers, au nombre de 150, qui doivent se rendre à New-York, à bord de ce steamer. Il y a, sur ce bâtiment, 200 tonneaux de marchandises à fret.

— Le 1er juillet prochain commencera, à Berlin, le procès des individus impliqués dans la dernière insurrection polonaise. Les accusés sont au nombre de 240, et les plaidoiries devant la cour criminelle de Berlin seront publiques et orales. L'acte d'accusation, dressé par le procureur général, comprend 440 pages in-quarto pour l'accusation elle-même; il y est joint un appendice de 25 pages, qui, indépendamment des deux ordres de cabinet indiquant la marche à suivre dans les enquêtes à l'égard du crime de haute trahison, renferme les documents qui forment les pièces du procès et contiennent les dispositions sur l'organisation d'une forme de gouvernement démocratique. La partie générale donne un exposé de la conspiration démocratique tramée dans le grand-duché de Posen; la partie spéciale développe l'accusation contre 254 inculpés.

— On lit dans le *Morning Advertiser*: « Nous apprenons par des correspondances de Rio-Janeiro qu'il a été conclu un nouveau traité entre Urquiza, au nom de Rosas, et le général Madaviages. Ce traité a mis Corrientes au pouvoir du premier. Les troupes d'Oribe ont attaqué Maldonado, [illegible] mars; elles ont été repoussées avec des pertes sérieuses. Ridera a quitté Martin Garcia, après avoir réorganisé sa division. Le général Paz a quitté le Paraguay pour se rendre au Brésil. »

— Les journaux de Londres du 19 juin annoncent la mort de James Carter, dompteur de lions; il n'avait que trente-cinq ans. Il est mort d'une inflammation de poitrine. Né à Thornberry, dans le Gloucestershire, il avait passé la plus grande partie de sa vie aux Etats-Unis, et s'était fait une grande réputation en Angleterre et sur le continent par son intrépidité.

[illegible] sure est inférieure à celle du commerce, et la capacité réelle du *Washington* est de 2 000 tonneaux.

» Il a deux machines, les plus considérables qui aient encore été construites, qui ont des cylindres de 72 pouces chacun, et l'essai du *Washington* a prouvé ce fait important, que ses machines ont une puissance supérieure, et que la rapidité de ce bâtiment ne peut supporter aucune comparaison, dépassant ce qu'on pouvait attendre de plus fort de la navigation à vapeur.

» A l'occasion, les deux machines seraient capables d'avoir ensemble la force de 2 000 chevaux, et dans son essai le *Washington* faisait quinze milles et demi à l'heure, par une mer houleuse, avec très peu de vapeur et dans des courants qui s'opposaient à sa marche. Il est facile d'en conclure que ce steamer, en temps ordinaire, ne fait pas moins de dix-sept milles à l'heure.

» Il tire environ 18 pieds d'eau. Il a 3 ponts; un d'eux peut contenir 575 tonneaux d'anthracite, et toute l'eau nécessaire à l'équipage pendant la traversée; le second est employé à mettre la cargaison, et peut contenir 400 tonneaux environ; le troisième est consacré aux voyageurs et couvre une surface de 575 pieds.

» Jusqu'à ce jour, les voyages étaient pénibles aux passagers, qui avaient à souffrir tant de désagréments divers résultant d'une traversée incommode. Il n'en est plus de même dans le *Washington*. Le plus grand confortable règne dans ce navire pour les voyageurs; ils ont une table séparée, un personnel nombreux de domestiques, et, de plus, un magnifique salon-estaminet où l'on peut fumer, ainsi qu'un autre salon entouré de sophas de 87 pieds de longueur; la largeur de cette pièce est de 22 pieds.

» De chaque côté sont les chambres des voyageurs, ayant chacune une vue sur le pont. Des cabinets de toilette, séparés, sont réservés pour les dames et les voyageurs. Ce salon est d'une richesse étonnante: partout des glaces, des candélabres, des ornements du meilleur goût et du luxe le plus splendide.

» Ce bâtiment magnifique a été commencé le 7 septembre 1846, et a été lancé le 30 janvier 1847. Il est commandé par le capitaine Frédérick Hewitt, fort connu au Havre. Il est destiné, comme on sait, à la navigation entre New-York, Southampton et Brême, et peut recevoir 184 passagers.

» Ainsi, dit le *Herald*, grâce à la protection du gouvernement, grâce au génie de nos constructeurs et de nos mécaniciens, ce bâtiment réalise le problème de la communication rapide entre les deux continents. Désormais l'Amérique et l'Europe ne seront plus séparées que par dix jours de voyage. C'est une merveille qu'il était donné au génie américain d'accomplir, et qui sera sans nul doute le fait le plus mémorable de l'année 1847. »

La librairie Sociétaire met en vente aujourd'hui un ouvrage dont la valeur sera appréciée par tous les hommes compétents; c'est une ETUDE SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE, par J. B. Krantz, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Outre l'examen critique de tous les ouvrages publiés sur la matière, et l'analyse de toutes les expériences tentées dans cette voie jusqu'à ce jour, il contient un historique très intéressant des travaux des légions romaines, des troupes autrichiennes, russes, suédoises, prussiennes, anglaises, et un exposé du système défensif de la Suisse. Sous tous les rapports, c'est un bon livre dans lequel le style le plus clair et la logique la plus serrée sont mis au service d'une excellente cause.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

La prochaine livraison de la **PHALANGE**, qui paraîtra au commencement de juillet, ne sera pas envoyée à ceux qui n'auront pas renouvelé en temps utile, et le tirage en sera fait d'après le nombre des abonnés à servir.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, vice-président. — *Séance du 22 juin.*

AFFAIRE DE M. DE GIRARDIN.

Cette séance, d'une nature exceptionnelle, a attiré un nombreux concours. On remarque que, dans les tribunes, les dames sont en majorité.

La chambre entre en séance à une heure.

Le pourtour de la salle est occupé par un grand nombre de députés, parmi lesquels on remarque MM. Chapuys de Montlaville, de La Rochejacquelein, Duvergier de Hauranne, Odilon Barrot, Peyramont, Maleville, Havin, de l'Espée, Cordier, Monier de la Sizeranne, Abbattucci, Crémieux.

A une heure et un quart, M. le président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est la décision à prendre au sujet du gérant du journal la *Presse*, par suite des résolutions prises dans les séances des 3 et 18 de ce mois.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs les pairs, par suite de l'ajo[illegible] fixé par la Chambre à la suite de la délibération de la Chambre d[illegible] date du 17 juin, qui autorise la Chambre des pairs à mand[illegible] sa b[illegible] E. de Girardin, député et rédacteur en chef de la *Pre*[illegible] tendre ses explications; mais, avant qu'il soit enten[illegible] nominal, pour faire constater qu'aucun autre pair qu[illegible] les explications ne siége aujourd'hui.

On procède à l'appel nominal, qui dure environ un[illegible]

M. le président lit la liste assez nombreuse de MM. [illegible] ou qui s'abstiennent.

M. LE PRÉSIDENT. Faites entrer M. de Girardin. (Un mouvement de curiosité se manifeste dans les tribunes. — M. de Girardin vient prendre place

[illegible] poussé jusqu'à l'excès la susceptibilité de l'honneur. Mais cet excès même de leur susceptibilité est une garantie et fait ma confiance.

Cette confiance est telle que j'eusse considéré comme une injure faite à ma bonne foi de me présenter à votre barre assisté d'un conseil. Cette confiance n'est pas née de l'incident imprévu qui m'amène devant vous; je l'ai toujours eue; je l'ai exprimée en toute occasion dans le journal que je rédige, je l'ai hautement proclamée à la tribune de la Chambre où j'ai l'honneur de siéger.

On ne se défie pas de ce qu'on respecte sincèrement, profondément.

Ce respect qui, de ma part, ne s'est jamais démenti, et qui compte au nombre de mes plus fermes convictions, exclut toute idée que j'aie voulu porter la plus légère atteinte à la considération de la Chambre des pairs.

Je n'ai pas voulu, je n'ai pu vouloir abaisser un grand pouvoir public, que je me suis constamment efforcé d'élever dans l'opinion populaire.

Mes écrits, mes discours, les actes de ma vie politique, sont là pour l'attester.

Or, là où il est prouvé, où il est manifeste que l'intention d'offenser n'a jamais existé, il ne saurait y avoir d'offense. C'est un principe élémentaire consacré par une irrécusable autorité, autorité que, certes, vous ne récuserez pas: celle du nom de Portalis.

J'ai attaqué un fait; j'en avais une connaissance si précise, qu'il a glissé sans préméditation sous ma plume dans la rapidité d'une longue réponse improvisée. La pensée qu'il pût être contesté ne m'est pas même venue.

La promesse de pairie à laquelle j'ai fait allusion n'a pas été réalisée; elle ne s'appliquait à aucune des nominations qui ont eu lieu. Aucune atteinte n'a donc été portée au respect qui vous est dû. J'en renouvelle ici, pour la cinquième fois, la déclaration solennelle, à défaut de la preuve qu'un sentiment honorable m'interdit de vous donner. Mais j'ai foi, messieurs les pairs, dans la vérité. Qu'elle soit qualifiée un moment d'erreur ou de calomnie, toute vérité opprimée est une force qui s'amasse au jour de triomphe qui se lève. Je ne serais pas un homme politique si je ne savais pas l'attendre.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez rien à ajouter à vos explications?

M. ÉMILE DE GIRARDIN. Non, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Vous pouvez vous retirer.

M. Emile de Girardin sort précédé d'un huissier.

M. LE PRÉSIDENT. La Chambre sait que, selon les usages, il y a lieu de délibérer d'abord sur la culpabilité. On délibère ensuite sur l'application de la peine. Y a-t-il quelque réclamation à cet égard? (Non! non!)

UN MEMBRE. M. Charles Dupin demande la parole.

M. LE BARON CHARLES DUPIN. Je ne croyais pas, messieurs, qu'on délibérât avec des boules. On vote avec des boules. J'ai l'honneur de demander, conformément aux précédents, que la délibération ait lieu en comité secret.

PLUSIEURS VOIX. Non! non! (Agitation.)

On fait circuler une liste pour recevoir les noms des membres qui demandent le comité secret.

Une vive discussion s'engage entre MM. de Pontécoulant et Cousin qui combattent le scrutin secret, et MM. Ch. Dupont et Daunant qui le réclament. Sur l'observation de M. Molé que c'est la charte elle-même qui prescrit de déférer au vœu légalement exprimé des cinq membres, le président ordonne l'évacuation des tribunes qui s'opère au milieu du plus vif désappointement.

La séance est levée à trois heures.

A quatre heures, le public est admis dans les tribunes.

M. de Girardin est introduit.

M. LE PRÉSIDENT prononce l'arrêt suivant:

La Chambre des pairs, après avoir entendu le sieur de Girardin dans ses explications, le renvoie des fins de la plainte contre lui intentée.

M. DE GIRARDIN. Je n'attendais pas moins de l'indépendance et de la justice de la Chambre des pairs.

M. de Girardin se retire.

La Chambre procède au vote, par un seul scrutin, sur deux projets de loi tendant à autoriser des emprunts votés par le département des Pyrénées-Orientales.

Ces projets de loi sont adoptés par 155 voix contre 10.

La Chambre s'ajourne à vendredi prochain pour siéger, comme cour de justice, dans l'affaire du général Cubières.

Elle ne siègera, comme chambre législative, qu'après l'issue de ce procès.

La séance est levée à quatre heures et demie.

VARIÉTÉS.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES MOTEURS, par C. COURTOIS, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées. — Tome Ier. — *Moteurs animés* (1).

Il y a quarante siècles qu'un homme s'élevant à toute la hauteur de l'inspiration divine annonça à l'homme que Dieu lui avait donné la terre pour la cultiver, l'administrer et la régir, *ut opéraretur et custodiret illam*.

Cette magnifique formule contient le problème de l'activité et de la destinée humaine.

Cultiver et dominer le globe, c'est, en effet, employer la force et l'intelligence à dompter, à maîtriser, à utiliser les forces de la nature, les moteurs animés et inanimés de la Création. Administrer le globe c'est, d'une part, donner à la production, fruit du travail et de l'intelligence, une répartition équitable entre les hommes qui s'y consacrent; de l'autre, mettre successivement en réserve une certaine partie de la richesse publique, créer le capital, instrument de reproduction qui facilitera le renouvellement et l'accroissement continu de la richesse sociale; c'est, en un mot, développer indéfiniment la science et la production, pour que tout homme trouve dans l'abondance la satisfaction de ses besoins et le *loisir* qui permettra à son intelligence d'étendre de plus en plus l'horizon des connaissances humaines, de pénétrer la loi divine et de développer toutes les richesses morales de sa propre nature.

Il y a quarante siècles que les paroles du législateur hébreux ont été prononcées, et pourtant l'immense majorité des hommes vit encore sous le poids de la misère et de l'abrutissement.

C'est que l'homme n'a pas su cultiver et administrer son globe selon la loi divine; aussi, n'a-t-il récolté que des ronces et des épines. Les fruits du travail de tous ont été monopolisés au profit d'une faible minorité. Les ouvriers et les penseurs, forcés par le besoin de donner leurs bras et leur intelligence pour un salaire mesquin, n'ont jamais eu le loisir de s'entendre et de s'associer. La fortune sociale, absorbée et confisquée au profit de quelques-uns, a produit ces monstrueuses inégalités que l'on constate entre un paria et un cent-millionnaire. L'égoïsme a triomphé et a monopolisé à son profit les fruits qui devraient vivifier la société tout entière.

Mais à mesure que l'égoïsme grandissait dans l'amour exagéré du *moi*, la science, au prix des plus nobles martyres, voyait s'étendre son domaine. De nos jours, ce domaine est si vaste, ses ressources si merveilleuses, que le travail et l'intelligence sont à la veille de dicter la loi au capital, si celui-ci ne s'associe pas volontairement à ces puissances créatrices.

La science peut tout peser, tout mesurer; elle détermine la puissance des agents physiques qui servent de moteurs, comme la durée intermittente du travail de l'homme et des autres moteurs animés. Dirigée vers ce but, la science constitue la théorie et la pratique des moteurs, théorie éminemment utile, précieuse surtout pour assurer à

(1) Chez Mathias (Augustin), quai Malaquais, 15.

d'agir avec certitude sur tous les moteurs animés : il manquait surtout à ces faits une coordination, un lien scientifique, une théorie en un mot, qui pût vivement éclairer la pratique et présenter au législateur les moyens d'établir avec certitude des lois et des règlements sur cette importante matière.

M. Courtois, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, s'est donné cette belle et utile mission.

Avant lui, la science ne possédait que des formules empiriques, d'une utilité toujours douteuse et fort restreinte, ne pouvant s'appliquer qu'aux observations spéciales qui leur avaient servi de base ou dont elles formaient le lien.

La première partie du travail de M. Courtois traite particulièrement des moteurs animés. Elle a pour but de faire connaître comment il faut les employer pour en obtenir les résultats les plus avantageux sous le triple rapport de l'économie, de la force, du temps et du capital.

Quoique l'ouvrage de M. Courtois s'adresse particulièrement aux savants, la vigueur de la méthode et la lucidité du style permettent au lecteur attentif, versé quelque peu dans les mathématiques et dans la mécanique de le suivre avec fruit dans ses recherches et dans ses conclusions.

Il est trois choses principales à considérer dans la théorie et dans la pratique des moteurs animés :

1° L'effort qu'ils peuvent exercer soit dans un travail continu, soit dans un travail de peu de durée ;

2° La fatigue qui résulte de ces deux modes d'action ;

3° L'effet utile qui doit en résulter pour la société.

De là deux grandes distinctions à admettre dans l'emploi des moteurs animés.

Si le moteur est un homme, il faudra avant tout penser à sa conservation : ne lui imposez jamais un travail qui l'exténue et le fasse mourir avant l'âge.

Si le moteur est un animal, il faudra également veiller à sa conservation, mais dans certains cas on pourra le sacrifier aux intérêts de la société, comme dans le service des postes et des messageries où la vitesse des véhicules ne peut s'obtenir qu'en *forçant* les chevaux.

Nous ne parlons pas du travail de la guerre, car il est évident que lorsqu'il faut gagner une bataille ou défendre le sol sacré de la patrie, la fatigue et les privations des soldats dans les cas décisifs ne peuvent plus être comptées : il s'agit de vaincre ou de mourir.

Ceci admis, entrons dans quelques détails sur les moteurs animés.

Un moteur animé est composé de parties solides et de parties flexibles. Les parties solides sont les os, dont l'ensemble constitue la charpente animale ou le squelette ; — les parties flexibles sont les muscles, organes qui forment la plus grande masse du corps ; ils entourent les os auxquels ils sont unis par des liens très forts (ligaments).

Tout mouvement, c'est-à-dire tout développement de force, est le produit de la contraction ou de l'expansion des muscles qui prennent leur point d'appui sur les os.

Le développement du système musculaire constitue donc la force dans l'économie animale. L'exercice donne aux fibres musculaires une énergie considérable : mises en action par contraction, elles se tendent, se durcissent et leur élasticité devient si grande qu'elles vibrent et produisent parfois des sons.

Mais si la force des moteurs animés est le produit de l'action des muscles, si la puissance qu'ils développent est proportionnelle à leur masse, la société, qui a un intérêt direct à obtenir de ses moteurs, pendant le temps qu'elle peut les employer, la plus grande quantité de travail, doit, même indépendamment de la question d'humanité et de dignité, veiller à ce que l'on ne puisse en abuser au point de réduire leur masse au dessous de ce qui est nécessaire aux besoins de leur développement et de leur exercice.

Pour arriver à ce résultat, il faut que les moteurs animés puissent réparer leurs forces par une alimentation convenable et de fréquents repos, et soient diversement exercés pour apprendre à se servir de leurs membres avec adresse et agilité.

De là, pour la société, l'obligation de bien nourrir le travailleur, de lui accorder des temps de repos, d'organiser le travail de manière à réaliser un exercice intégral des membres et de perfectionner l'art et les applications de la gymnastique.

L'effet immédiat de l'action est la fatigue. Considérée pour le rapport mécanique, c'est-à-dire abstraction faite du principe vital chez les moteurs animés, la fatigue n'est qu'une diminution de la puissance motrice ; mais, considérée sous le rapport vital ou physiologique, la fatigue produit des effets dont il faut tenir grand compte. Ainsi l'action d'un moteur animé accélère chez lui la circulation du sang, précipite les mouvements de la respiration et peut produire de grands désordres dans l'économie, si cette action est trop forte ou trop prolongée.

La durée et l'énergie de l'action engendrent aussi l'épuisement, en augmentant démesurément la déperdition des principes vitaux fournis par la nutrition et le repos.

L'état de la température doit aussi être pris en sérieuse considération. Coulomb, ayant fait exécuter des travaux militaires à la Martinique, assure que, lorsque la température *constante* dépasse 20° Réaumur, les hommes ne peuvent faire la moitié du travail qu'ils font dans nos climats, où la température est beaucoup moindre. La pesanteur des fardeaux produit d'autres effets par la pression qu'ils exercent sur les parties du corps où ils s'appuient et sur les articulations inférieures. En somme, les effets de la fatigue affectent principalement les organes de la poitrine (les poumons, le cœur), le jeu des muscles et celui des articulations.

M. Courtois, après avoir fait observer que la fatigue étant ce qui constitue, sous le rapport mécanique, la différence essentielle entre les moteurs animés et les agents physiques, en conclut que si on par- la marche doit être en raison inverse du carré de la vitesse avec laquelle cette marche est effectuée.

Arrivons à la partie pratique de la théorie des moteurs.

Il est évident que, pour se rendre compte de la puissance consommée par un moteur animé exécutant un travail, il fallait, d'abord, adopter une *unité de mesure* servant à apprécier la quantité d'action développée.

Le poids d'un kilogramme, élevé à la hauteur d'un mètre, qu'on a appelé pour cette raison un ***kilogrammètre***, devint cette unité de mesure.

La science doit cette détermination à Coulomb, l'homme le plus éminent parmi ceux qui se sont occupés de ces objets, et, disons-le en passant, il fallait du génie pour trouver cette relation, toute simple qu'elle paraisse.

Or, comme tout travail mécanique consiste à vaincre ou à détruire des résistances, et qu'un poids à soulever n'est, en définitive, qu'une résistance à vaincre, on comprend que tout travail mécanique, qu'il s'agisse de marcher, de traîner ou d'élever un fardeau, d'étirer, de laminer un métal, de polir, de broyer une matière, de tisser une étoffe, etc., on comprend, disons-nous, que tout travail mécanique peut se ramener à un effort exercé contre un corps en lui faisant parcourir un certain espace, c'est-à-dire être évalué par l'unité de mesure dite ***kilogrammètre***. Il est différentes positions dans lesquelles peut se trouver un moteur animé en exécutant un travail.

1° Un moteur libre et sans charge, ou portant un fardeau, peut s'élever verticalement, suivre un chemin horizontal ou un chemin incliné ; 2° il peut traîner un fardeau dans les mêmes circonstances que ci-dessus ; 3° il peut agir ou travailler sans changer de place, c'est-à-dire sans faire usage de sa faculté de locomotion, comme l'homme qui agit sur un outil, une manivelle, une corde, une roue à tambour, une roue à marche, etc.

L'ouvrage de M. Courtois traite plus particulièrement les deux premiers cas ; le troisième, qui se rapporte plus spécialement aux travaux dans lesquels les bras sont le principal agent comme ceux des menuisiers, des forgerons, etc., ne doit être traité que dans l'application des moteurs aux machines.

M. Courtois étant parvenu à donner la théorie mathématique, qui manquait jusqu'alors du travail des moteurs animés, considérés comme agents physiques soumis aux lois de la mécanique, on comprend que l'ouvrage de cet ingénieur établit d'une manière précise les limites du travail que peuvent supporter les moteurs animés et la somme de fatigues qui en est le résultat.

Ainsi, par exemple, le livre de M. Courtois donne le moyen de fixer le nombre des heures de travail de l'homme ; les tableaux que l'on y trouve peuvent servir à régler la marche des troupes (1), les travaux des portefaix, des brouetteurs, des porteurs d'eau, etc., etc. Il donne également le moyen d'apprécier la force des chevaux et celui de régler leur travail.

L'homme, d'après la parole de Moïse, a été placé sur la terre pour dominer, cultiver et administrer son globe. Or, tout travail étant le résultat de la mise en action des forces motrices ou des moteurs que présente la nature, l'étude des moteurs largement comprise, l'étude de la puissance musculaire des hommes et des animaux, de l'élasticité de l'air et de la vapeur, de l'action des vents et des cours d'eau, etc., doit conduire à des conséquences importantes pour l'avenir de l'humanité.

Mais si cette étude peut donner d'immenses développements à l'accroissement des productions et des richesses, elle peut également, appliquée à l'instrument appelé capital, jeter de vives clartés sur la science de la distribution des richesses, sur l'organisation même du travail.

Le capital, en effet, considéré comme instrument de production, peut et doit être soumis aux lois de l'utilité générale que la société entière peut en tirer. Or, ces lois ne sauraient être que le résultat de calculs établis entre cet instrument de production et l'action des forces réellement productives, celle des moteurs. De là le lien intime qui unit l'étude des moteurs appliquée au capital ; de là les conséquences mathématiques, certaines, qui s'ensuivront.

En attendant l'époque qui doit amener tous ces heureux résultats dans l'ordre de la création et de la distribution des richesses, nous croyons que le législateur devrait dès à présent s'emparer des enseignements donnés par l'étude de la théorie des moteurs, pour garantir et assurer la vie et la santé du travailleur contre l'égoïsme de l'industrialisme. La justice, comme l'utilité générale, commande que d'importantes réformes soient apportées dans l'économie du travail des hommes et des animaux.

Quoi qu'il en soit, réjouissons-nous de voir les questions de cette nature mises de toutes parts et sous toutes les formes à l'ordre du jour. L'humanité est en marche vers de meilleures destinées, elle est à la veille de toucher à cet instant solennel où, ayant eu foi dans l'œuvre de Dieu et confiance en elle-même, elle possèdera complète-

(1) Plusieurs auteurs, entre autres M. Ch. Dupin, ont rapporté que les Romains, durant leurs exercices militaires, parcouraient 20 et 24 milles en cinq heures en portant une charge de 60 livres. M. Courtois, après avoir reconnu que cette marche excessive ne pouvait avoir eu lieu qu'accidentellement sans pouvoir être répétée le lendemain et continuée indéfiniment, prouve que la citation faite d'après Végèce, n'est pas exactement rapportée. Il fait voir ensuite que la journée de marche des anciens ne diffère pas sensiblement de celle que l'homme fait aujourd'hui, et que pendant les guerres de l'empire nos armées ont fait des marches forcées aussi considérables que celles des armées d'Alexandre. A cela, nous pouvons ajouter que Végèce parle d'heures d'été, lesquelles étaient d'environ un quart plus grandes que nos heures, en sorte que cinq heures d'été formaient environ six heures et demie. De même ces 60 livres romaines ne valaient que 39 de nos livres ou environ 19 kil., et non pas 29 comme M. Ch. Dupin le dit dans sa mécanique industrielle.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 22 juin. — *Farines.* (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 498 q. 71 k. — Ventes, 2 485 q. 34 k. — Restant, 14 320 q. 39 k. — Cours moyen du jour, 67-82. — Cours-taxe de quinzaine, 67-81. — Ventes en disponibles : Gruaux, 9 q. »» k. 76-15 à 82-80. — 1re marque, 354 q. »» k. 68-15 à 70-05. — 2e marque, 241 q. »» k. 64-35 à 67-50. — 3e marque, 1044 q. »» k. »»-»» à 60-00. — 4e marque, 1 q. »» k. »»-»» à 54-15. — Cuisson, 78 q. »» k. — Relevé, 294 q. »» k. — Ventes à livrer, 282 q. »» k. 67-55 à 70-05. — Cuisson, 78 q. »» k. »»-»» à »»-»». — Revente, 100 q. »» k. 60-50 à 71-30.

Bourse du 22 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 80	77 85	77 75	77 75
— — fin courant	77 75	77 75	77 75	77 75
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 »»	118 05	118 »»	118 »»
— — fin courant	118 20	118 20	118 10	118 15

4 1/2 J. 22 s. dr cours		»»» »»	Banq. de Fr. dr cours		»»»» »»
4 0/0 J. »	»	»»» »»	O. V. de Par.	»	1370 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp......	»	260 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1187 50
B. du Trés.	»	5 0 0	— Gann.....	»	1090 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	»» »» »» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	—	118 90 118 85
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....		»» »/» 05 »/»		17 1/2 20 »/»
5 p. 0/0.....		10 »/» »» »/»		37 1/2 40 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM................	Der C.	100 1/2
Récép. Rotsch.	»	103 50	BELG. 2 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 4 1/2.....	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	de 1840....	»	100 1/2
— 3 p. 0/0.	»	33 3/4	de 1842....	»	»»» »/»
Dette intérieure	»	29 1/2	— Banque....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— dr Em. 1844.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT........	»	»»»» »»
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	»»»» »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	915 »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	1075 »»
V. r. gauc.	218 75
Paris à Se.	»»» »»
— à Orléans	1278 75
— à Rouen.	972 50
R.-Havre..	657 50
Avignon...	»»» »»
Str. à Bâle.	187 50
Paris-Str...	437 50
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	612 50
C. du Nord	585 50
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	315 »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	540 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	447 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	6000 »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	972 50	Orléans à Vierzon.	612 75
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	657 50	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1277 50	Marseille à Avign.	716 25	Nord...............	583 75
— à Lyon.....	447 50	Paris à Strasbourg	427 50	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 91-50 ; courant du mois, juillet et août, 94-50 ; 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 80 à 79-50 ; lin, 91-75 ; œillette rousse, »»» ; cameline, »» ; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 85 ; juillet et août, 85 à 86 ; septembre et octobre, 86 à 87.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102-50 à 103 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 juin.

[illegible] — La Bouquetière, le Diable à quatre.
7 h. »/» FRANÇAIS. — La Ciguë, Robert Bruce.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la reine, Scaramouche.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Dernier Amour, Partie, les Misères.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Chacun chez soi, Irène, Père, Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Un Mousquetaire, le Moulin, les Trois Portiers.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Le Trottin, un Père, Henriette, l'Almanach.
7 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 1/2 GAITÉ. — 1re du Chevalier de Saint-Remy.
» h. »/» AMBIGU. — (Relâche.)
8 h. »/» CIRQUE. — Soirées équestres.
7 h. 1/4 COMTE. — Le Fils du Pêcheur, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Chenille et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS. — Portrait, la Laponne, Quelque chose, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Ah ! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Soirées musicales et dansantes. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 0 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Les Bienfaits de l'Expérience

L'expérience sert peu aux esprits mal préparés. La disette de 1847 aurait pu être d'un enseignement utile et donner l'idée de fonder des institutions de garanties sociales, mais l'insouciance générale et les préjugés économiques s'accordent parfaitement pour éloigner toute institution de prévoyance et exalter les *palliatifs* auxquels l'Administration a recours dans les moments de crise.

Un journal, aussi dévoué aux banquiers et à l'Académie des sciences morales qu'au ministère, met en regard les mesures prises par la ville de Paris en 1847, avec celles exécutées en 1812 et 1817, et à ce sujet se montre fort satisfait du progrès des lumières. C'est se contenter de peu, car le progrès est des plus minimes, ainsi que nous le verrons plus bas.

En 1812, dit ce journal, le prix de l'hectolitre de blé s'éleva dans plusieurs départements jusqu'à 66 francs. — Des décrets prescrivirent des mesures coercitives contre le commerce et les fermiers. Les préfets furent chargés de fixer un maximum au prix des blés sur les marchés. Ces mesures de rigueur augmentèrent le mal. La misère devint extrême. Les mers n'étant pas libres, ont fit venir des grains par terre de Hambourg à Paris. Le gouvernement impérial fit à cette occasion des sacrifices qu'on évalue à 80 millions. La ville de Paris reçut alors directement de l'Etat plus de 7 millions, et, en y comprenant ce que le gouvernement fit par lui-même, la ville fut secourue pour une somme de 9 millions au moins.

En 1816-1817, nouvelle disette; le kilogramme de pain s'est vendu en France jusqu'à 75 c.; mais à Paris on le maintint à 50 c. en indemnisant les boulangers. D'après un rapport fait à la Chambre des députés, le 20 mars 1820, par M. de Bessay, le gouvernement acheta 1 million 460 660 hectolitres de blés, tant à l'étranger que dans les départements où la récolte avait été meilleure. La perte sur les achats fut de 22 millions; on paya au commerce 40 millions de primes d'importation, et, en ajoutant à ces dépenses l'indemnité en argent payé aux boulangers et les sommes affectées au soulagement de la classe indigente, l'opération entière aurait coûté 60 millions. La ville de Paris seule absorba alors 39 millions, dont 21 restèrent à la charge de l'Etat.

Aujourd'hui, grâce au progrès de nos institutions et de nos mœurs, grâce à la sagesse de notre gouvernement qui quoi qu'on ait pu dire, a su éviter les fautes commises par ceux qui l'ont précédé, la crise des subsistances de 1847 est loin d'avoir la gravité de celles de 1812 et de 1817. Jusqu'ici l'Etat n'a fait que de faibles sacrifices qui se sont appliqués à des travaux utiles qui resteront. La ville de Paris n'aura que 10 millions au plus à dépenser en bons de pain.

Nous sommes loin de vouloir critiquer les bons de pain au moyen desquels les pauvres peuvent payer moins cher les pains qu'ils prennent chez les boulangers, la Ville tenant compte à ces derniers de la différence. Mais on a tort de s'émerveiller de ce qu'une moindre somme est inscrite aujourd'hui au budget de l'Etat et de la Ville de Paris, à cause de la disette, et d'en tirer des inductions très décevantes en faveur de la perfection de nos procédés économiques et de l'inutilité de songer à toute autre mesure. Nous devons combattre cette erreur.

Et d'abord, quel est le chiffre réel des sommes dépensées tant par l'Etat que par la Ville pour parer aux désastreux effets de la disette? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question, dont l'administration tient seule en mains les éléments, mais nous nous rappelons fort bien entre autres allocations, 1° 4 millions pour l'augmentation d'effectif de la gendarmerie; 2° une [illegible] plément à des corps d'ouvriers, etc., etc.

Paris dépensera 10 millions en bons de pain; mais la famine amenant une plus grande misère, ses hôpitaux ne lui coûteront-ils pas plus cher cette année que les années précédentes? Les recettes d'octroi ne diminueront-elles pas?

Les autres villes de France n'auront-elles pas des dépenses analogues à supporter?

Ainsi, sans vouloir établir de comparaison entre le système actuel et ceux suivis en 1812 et 1817 (comparaison qui ne pourrait être fructueuse qu'à l'aide de nombreux documents dont nous sommes privés), nous pouvons dire en toute assurance que du système actuel ressort encore une dépense très considérable pour les villes et pour l'Etat.

Mais, quand même la disette n'ajouterait pas un sou de plus aux dépenses officielles de l'Etat et des villes, en serait-elle moins une disette? Le devoir des gouvernants et des administrateurs consiste-t-il seulement à préserver les budgets nationaux et municipaux de toute surcharge? Eh! si le prix du blé s'élève dans une proportion énorme, croiront-ils en être quittes pour dire: Ce n'est pas notre caisse qui paie cet accroissement?—Qui le paie donc? — C'est la nation. Or, nous vous le demandons, que la nation paie par elle-même, individu par individu, famille par famille, ou qu'elle paie par l'intermédiaire du Trésor et des caisses municipales, n'est-ce pas la même chose au fond, et n'est-ce pas toujours de la poche nationale que sort cet argent?

Si la France consomme cent millions d'hectolitres par an et qu'ils lui reviennent, année commune, à deux milliards, au prix de 20 francs l'hectolitre, ne devra-t-elle pas dépenser quatre milliards si la disette porte l'hectolitre à 40 francs? Et que lui importe si, sur ces deux milliards de surcroît, 100 millions sont payés par l'intermédiaire de l'Etat et des villes ou seulement 50 millions? 50 millions ou 100 millions à son budget officiel ne diminuent ni n'augmentent la dépense du budget non officiel, mais réel, de la nation, qui n'en reste pas moins grevé de la totalité des deux milliards de surcroît.

Laissons donc les administrateurs à courte vue se féliciter d'avoir aligné plus facilement leurs chapitres des recettes et dépenses, et cherchons brièvement quelles sont les bases du calcul à faire par tout Pouvoir qui conçoit bien sa mission.

Ce calcul est celui-ci: Une disette impose à la nation un surcroît de dépense de deux milliards. En outre de cette dépense réelle, positive, elle lui en impose une négative par l'interruption de travail, la diminution de la richesse et des ressources publiques. — Nous ne parlons pas des souffrances morales, des morts d'hommes, de femmes et d'enfants. Nous nous adressons à des financiers, nous ne faisons qu'un calcul matériel à leur portée. — Prévenir la disette, c'est donc prévenir une dépense de deux milliards en positif, d'une somme non calculable en négatif. — Si donc nous parvenons à prévenir la disette en dépensant une somme inférieure à ces deux dépenses positive et négative, l'Etat, *la nation*, aura fait une bonne affaire.

Quelqu'un peut-il contester ce calcul?... Nous ne le croyons pas.

Eh bien! pour prévenir la disette il ne faut pas dépenser, c'est-à-dire perdre ni 4 milliards, ni 2 milliards: — il faut simplement *avancer* 100 à 200 millions — acheter 10 millions d'hectolitres (le douzième environ de la consommation) à l'intérieur ou à l'étranger dans les bonnes années, et les mettre en réserve pour les [illegible] tion, puisqu'il aurait, pour 100 millions, évité à la Nation une dépense de 3 à 4 milliards.

Que cette réserve s'effectue par l'Etat, par les municipalités, par la boulangerie, peu importe ici; il s'agit seulement de constater que, quel que soit le budget où elle s'inscrive, elle produirait pour la Nation une économie effective et non pas un simple déplacement de chiffres, qui est le seul progrès accompli par nos perfectibiliseurs.

La Chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion du budget de la justice et des cultes.

Le gouvernement et la commission avaient proposé de porter le traitement des maîtres des requêtes de 6 000 fr. à 7 500 fr. Cette augmentation a été rejetée après une courte discussion.

La Chambre a voté une augmentation de traitement pour les desservants âgés de plus de 50 années. Le ministre a promis d'élever graduellement le traitement de tous ces fonctionnaires de 800 fr. à 1 200 fr. Il a promis de rechercher les moyens d'assurer aux prêtres vieux et infirmes une retraite fixe en remplacement des secours qu'ils reçoivent. M. Blin de Bourdon a retiré, après une courte discussion, un amendement tendant à élever à 1 200 fr., dès 1847, le traitement des desservants.

M. Crémieux a demandé, pour les ministres du culte juif, une augmentation de traitement qui les place sur le pied des ministres protestants. Il est des fonctionnaires du culte juif qui ne reçoivent que 300 fr. de l'Etat, bien qu'il leur soit interdit de rien recevoir des fidèles.

Cette augmentation, appuyée par le gouvernement et repoussée par la commission, a été rejetée.

Au commencement de la discussion M. de Genoude a prononcé un discours dans lequel il a reproché au gouvernement d'empêcher les évêques de se réunir pour s'entendre entre eux et parler au dehors avec l'autorité de l'Eglise; il a demandé la présentation des candidats évêques par les chapitres et les assemblées départementales du clergé, la convocation d'un concile national pour délibérer sur les intérêts de l'Eglise de France, comme pendant à une assemblée nationale délibérant sur la politique, en attendant un concile général pour finir les divisions de tous les chrétiens.

On trouvera plus loin les principaux passages de ce discours.

On nous assure que le ministère a donné aujourd'hui sa démission en masse.

Un bruit semblable avait déjà couru hier.

On lit à ce sujet dans la *Patrie* de ce soir:

M. Duchâtel n'a fait que paraître un instant, ce soir, à la séance de la Chambre des députés. Il a laissé MM. Guizot, Hébert et Dumon au banc ministériel. A chaque député qui abordait les ministres pour leur parler d'affaires, il était répondu: « *Nous verrons plus tard.* » Leur préoccupation était visible pour tout le monde.

On disait que M. Duchâtel était fermement résolu à se retirer, mais que ses collègues s'efforçaient de le retenir. M. le ministre de l'intérieur se plaint amèrement du vote des pairs aides-de-camp du château, qui, pour la plupart, ont voté pour l'acquittement du gérant de la *Presse*.

Quelques personnes ont fait la remarque hier, à la séance de la cour des pairs, que MM. Molé et Montalivet échangeaient de fréquents coups d'œil.

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 24 JUIN 1847.

REVUE LITTÉRAIRE.

—

PAUVRE TROMPETTE, FANTAISIES DE PRINTEMPS, par Champfleury, 1 vol. in-12. — CATHERINE II ET SES FILLES D'HONNEUR, par Mme Eugénie Niboyet, 1 vol. in-8°. — FABIEN, par Just Albert, brochure in-8°. — QUINTESSENCES, ou PENSÉES, MAXIMES ET PARADOXES, par Auguste Guyard, 1 vol. in-18. H. Souverain, 5, rue des Beaux-Arts.

La médiocrité est la reine du monde sous le gouvernement constitutionnel de la bourgeoisie, dans les arts comme dans la politique. Dans les chambres, dans les carrières civiles ou administratives, ce n'est pas l'homme de mérite qui arrive, c'est l'homme médiocre; les orateurs les plus écoutés au parlement, ce n'est ni M. de Lamartine, ni M. Victor Hugo, ce sont les médiocrités. Partout les médiocres gouvernent. Le berger du troupeau des centres, ce n'est pas même M. Guizot, c'est M. Duchâtel. L'idole littéraire de la bourgeoisie, sous la Restauration, Voltaire, n'est pas autre chose que la médiocrité élevée à sa plus haute puissance.

Voyez les journaux. Quels sont les plus riches en abonnés? les mieux faits? Ceux qui remuent le plus d'idées? les plus généreux? Non pas; ce sont les plus médiocres. Pour avoir le thermomètre intellectuel d'un journal, il suffit de savoir le chiffre de ses abonnés. Si ce chiffre dépasse une certaine limite, on peut se dispenser de lire la feuille. Tout y est médiocre: politique, romans, critique, etc. Qu'un talent un peu supérieur apparaisse, la tourbe des abonnés criera: Haro! M. Vaquerie faisait tache dans l'*Epoque*. Qu'on n'aille pas conclure que les journaux à peu d'abonnés sont supérieurs. Tous suivent le torrent; la popularité étant pour le médiocre, on fournit du médiocre en abondance et sous toutes les formes.

Il en est de même dans le domaine de l'art, ce qu'on estime le plus, c'est la littérature du Théâtre-Français et de l'Odéon; ce que l'Académie couronne, ce sont des vers que personne ne veut lire, mais qui gravitent dans le cercle du médiocre.—*Aurea mediocritas!* — Les membres qu'elle s'adjoint sont, à quelques exceptions près, des médiocrités littéraires. Les Pasquier, les Molé, les Briffault abondent dans les assemblées de la première association lettrée de l'Europe. Les noms des trois quarts des académiciens sont aussi peu connus que des noms de pairs de France.

Allez au Salon, les jours réservés surtout, c'est-à-dire quand il est fermé au peuple et ouvert à la tourbe bourgeoise, les tableaux qui attirent le plus le regard, ce sont les *trompe-l'œil*, les toiles bien luisantes, bien vernies, les peintures bien léchées, les portraits bien maniérés, et quelques tableaux de baigneuses qui chatouillent la sensualité. Or, comme c'est cette foule qui donne la réputation, les peintres font comme les journalistes et les auteurs dramatiques, il servent à la foule de l'art à son image.

Le peuple, dont l'âme a été moins modifiée par le milieu social, se laisse entraîner souvent par la vogue, mais il se plaît d'instinct aux grandes œuvres. Il s'arrête aussi longuement à contempler les œuvres d'E. Delacroix que celles d'Horace Vernet. Il s'ennuie aux tirades de M. Latour de Saint-Ybars et aux *libretti* de M. H. Lucas, mais il applaudit V. Hugo avec enthousiasme. Le peuple s'entend d'instinct avec les âmes d'élite; s'il ne comprend pas toutes les finesses de l'art, il comprend tous les nobles sentiments.

Mais le peuple est relégué au dernier plan. Ce qui trône aujourd'hui c'est l'aristocratie financière, les successeurs de Turcaret, et ils en sont en fait d'art où en était leur patron, ou à peu près. C'est pour eux qu'on a inventé la morale de l'intérêt bien entendu, la politique de l'optimisme et du juste-milieu, l'organisation sociale fondée sur les gros sous, les électeurs à 200 fr., les éligibles à 500, le règne des banquiers et la féodalité de la boutique; c'est pour eux qu'on a inventé les pipes à ornements, les tableaux horloges, les concerts au piano, la comédie Andrieux et l'air du tra, la la la.

On se lamente chaque jour sur la décadence de l'art. Cette décadence est dans l'ordre des choses, la cause du mal est dans notre organisation politique. Les peintres l'ont senti instinctivement, quand ils ont fait une injure du mot *bourgeois*. La bourgeoisie produit le médiocre absolument comme un figuier produit des figues.

Ce qui nous plaît dans les écrits de M. Champfleury, c'est qu'il fait presque du bourgeois son ennemi personnel, dans *Pauvre Trompette*, comme dans *Chien-Caillou*, comme partout. Ne croyez pas que pour cela il l'injurie ou le caricature; il le copie, il le daguerréotype, et cela suffit pour qu'il apparaisse grotesque.

Ecoutez plutôt M. Prudhomme au salon: Le type de M. Prudhomme appartient à M. Henri Monnier; mais l'inventeur n'eût pas fait mieux parler ce type du bourgeois:

MADAME PASTÉRIS (*devant un tableau de M. Horace Vernet.*) Voyez, monsieur Prudhomme, quel beau tableau!

M. PRUDHOMME. C'est d'Horace Vernet, le fils de Carle Vernet; un farceur encore celui-là. J'ai beaucoup connu un de ses amis. C'était l'homme aux calembours...

MADAME PASTÉRIS. Oh! un officier français qui va être tué par un Arabe. Malheureux jeune homme!

M. PRUDHOMME. Cependant le marquis de Bièvre l'emportait sur lui...

MADAME PASTÉRIS. Sur cet officier?

M. PRUDHOMME. Pardon, belle dame; je dis que le marquis de Bièvre faisait mieux le calembour que Carle Vernet, le père d'Horace Vernet dont le tableau est sous nos yeux. Un jour il dit à Boilly...

MADAME PASTÉRIS. Mon Dieu, il faut la vie d'un homme pour peindre tout cela.

M. PRUDHOMME. Détrompez-vous, belle dame; tous ces personnages que vous voyez là ne sont rien; le peintre ne s'en occupe guères; il ne fait que les mains.

MADAME PASTÉRIS. Ah! vraiment?

M. PRUDHOMME. Certainement, les mains sont très difficiles à rendre; le reste, les habits, les têtes, est peint par les élèves. Je reviens à Boilly, que j'ai beaucoup connu: ce fut lui, peut-être, le premier qui porta une tabatière à musique. C'était nouveau alors, nous étions en 1815. Boilly était invité, à cause de son esprit de saillie, dans toutes les grandes réunions. Un soir, il met sa tabatière à musique dans sa poche. On causait au coin du feu; il lâche un air. Toute la société se regarde; personne ne s'expliquait d'où venait cette délicieuse musique. Quand Boilly eut joui de l'embarras, il montra l'instrument: on rit beaucoup. Il ne fallait que deux ou trois farceurs comme Boilly pour mettre le monde en révolution. La tabatière à musique devint de mode. Moi-même je cédai à la vogue, j'en achetai une et je m'en trouvai bien; je crois même...

MADAME PASTÉRIS. Monsieur Prudhomme, voici un paysage qui me parait...

M. PRUDHOMME. Il est fort beau, signé madame Empis. Il serait bien pour un homme; éclos sous les pinceaux d'une dame, c'est tout dire. Admirez un peu la perspective. Ah! c'est que la perspective est tout dans un paysage; sans la perspective, point de paysage.

MADAME PASTÉRIS. Et les biches; voyez, elles vont boire!

M. PRUDHOMME. Très bien; l'eau est parfaitement rendue: on distingue même les feuilles des arbres.

MADAME PASTÉRIS. Oh! les pauvres petits, ils vont être dévorés par le loup; et la pauvre mère qui se dresse contre la croix. Le loup a l'air d'avoir bien faim. Croyez-vous, monsieur Prudhomme qu'il les dévorera, le loup?

M. PRUDHOMME. Soyez tranquille, madame. Remarquez dans le fond un garde-chasse qui arrive avec son fusil. Il ne laissera pas se consommer un attentat aussi déplorable. Cependant il n'y a pas toujours de garde-chasse! Nous voyons à chaque instant, dans les gazettes, des événements [illegible]

et n'a rien négligé pour arriver à la découverte de la vérité. Le rapport de M. Renouard est excessivement volumineux et ne contient pas moins de 1 200 documents, se rapportant tous à la concession des mines de Gouhenans. Parmi ces documents se trouve la correspondance entière du général Cubières avec MM. Parmentier et Pellapra et une note, très courte à la vérité, mais qui a paru suffisante à la commission pour accuser M. Teste de complicité.

Les lettres de M. de Cubières font soupçonner aussi la conduite de ce ministre. M. de Cubières tenait M. Parmentier au courant de ses conversations avec M. Teste; et d'ailleurs les documents que le général fournissait à son associé ne pouvaient provenir que d'une source officielle. Cependant le général Cubières a nié positivement devant la commission avoir tiré ces informations du ministre luimême. Il a prétendu les tenir d'un employé de l'administration dont il n'a pas voulu dire le nom.

Interrogé sur l'emploi qu'il avait dû faire des 200 000 fr. qu'il avait demandés à la compagnie pour veiller à ses intérêts, M. de Cubières a répondu que, déterminé par plusieurs personnes qui lui avaient affirmé que c'était un des meilleurs moyens de réussite, il avait demandé cette somme, mais qu'ensuite, n'en ayant eu aucun besoin, il l'avait rendue à la compagnie.

Quant à M. Teste, il a subi un interrogatoire assez pénible. Un des membres de la commission lui ayant demandé s'il était vrai qu'il était entré au ministère presque sans fortune et qu'il en était sorti fort riche, M. Teste répondit qu'à son entrée au ministère il possédait une fortune de 125 000 fr. Il a ajouté que, loin de s'être enrichi au ministère, il a dépensé une partie de son revenu.

Les Français et les Anglais en Chine.

On lit dans le *Journal des Débats* :

D'après les dernières nouvelles reçues de la Chine, datées de Hong-Kong, le 26 avril, nous apprenons que, le 15 avril, le commandant Lapierre, avec les frégates françaises *la Gloire* et *la Victorieuse*, s'est vu dans la nécessité, pour prévenir une surprise à laquelle sa division n'aurait pu échapper, d'attaquer, dans un port de la Cochinchine, cinq gros navires armés de canons et des jonques. Les jonques avaient pris la fuite; les cinq navires avaient été brûlés ou coulés.

Plus de 1 000 Cochinchinois avaient péri dans cette affaire. *La Victorieuse* a eu un homme tué, deux hommes blessés grièvement, dont un a été amputé, et quelques hommes, dont un officier, M. de Las Cases, contusionnés. *La Gloire* n'a eu ni tué ni blessé. M. Fourcade, évêque de Samos et vicaire apostolique du Japon, était à bord de *la Gloire* pendant le combat. C'est lui qui a apporté les dépêches du commandant Lapierre, qui lui-même était à Macao le 24 avril.

Les Anglais ont eu aussi en Chine une affaire très grave, et dont le résultat a été un nouveau progrès de leur domination. Le 1er avril, trois bateaux à vapeur, *le Vultur*, *le Pluto* et *le Corsair*, ayant à bord le gouverneur de Hong-Kong, sir John Davis, et le major général d'Aguilar, commandant des forces anglaises, ont remonté la rivière de Canton. En trente-six heures, les Anglais ont attaqué et pris tous les forts de la rivière, et, après avoir détruit les barrages et fait sauter les magasins, ils ont encloué huit cent vingt-sept pièces de canon. Les Chinois ont fait peu de résistance, ayant été pris complètement par surprise.

Le lendemain, le gouverneur anglais a fait venir au consulat de sa nation le haut commissaire Ky-Ing, et, en le menaçant d'incendier Canton, lui a imposé de nouvelles concessions pour le commerce anglais et la libre communication des étrangers avec la ville.

Le trait le plus curieux de cette affaire a été la résistance que paraît avoir opposée le peuple chinois aux concessions que le commissaire impérial se voyait obligé de faire. La foule s'était rassemblée devant les factoreries anglaises, poussant des cris furieux et lançant des pierres. Dans la ville, on avait affiché de nombreux placards où Ky-Ing [...] « des petits enfants que nous voulons protéger; mais malheur à ceux » qui se conduiront mal! Que chacun entende et obéisse en tremblant! »

Les principales conditions imposées par le gouverneur anglais sont : que les Anglais, au terme de deux ans, auront la libre entrée de la ville de Canton; qu'ils auront une place spéciale pour se mettre à l'ancre; que la douane sera éloignée des factoreries, et que quarante acres de terrain seront concédés aux Anglais.

Comme on le voit, les Anglais ont obtenu par cette dernière affaire ce qui leur avait été refusé jusqu'à présent, l'ouverture de la ville de Canton, et leur premier soin a été de se débarrasser de la douane qui avoisinait leurs factoreries.

Quelques tentatives de résistance avaient encore eu lieu; mais les Anglais faisaient tous les jours des promenades dans les faubourgs, et la colère populaire ne s'exhalait qu'en menaces et en paroles. Les magistrats avaient enjoint aux habitants de ne pas faire de rassemblements autour des étrangers, et de ne pas les regarder comme des curiosités. En somme, il est probable qu'avant même le terme de deux ans que les Anglais ont fixé pour la libre entrée de Canton, la force des choses les entraînera à des empiètements bien plus considérables encore.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le bruit s'est répandu aujourd'hui à la Chambre des députés que M. Mérilhou, pair de France, avait été assassiné chez lui. Plusieurs versions circulaient à ce sujet.

Il résulte de renseignements recueillis à bonne source qu'un individu fort connu dans le monde s'est présenté ce matin chez M. Mérilhou. Ce dernier était seul dans son cabinet. L'individu a armé un pistolet qu'il se disposait à tirer à bout portant. M. Mérilhou s'est précipité sur lui et l'a désarmé. L'assassin a tiré de sa poche un second pistolet avec lequel il a frappé au visage l'honorable pair, qui s'est mis à crier: *A l'assassin*! L'individu a été arrêté par le concierge au moment où il fuyait. Conduit devant le commissaire de police, il a été fouillé. On a trouvé sur lui deux bons prêts à être signés et à vue sur le secrétaire de la cour de cassation, chargé de recevoir les traitements de ses membres. On présume qu'il voulait contraindre M. Mérilhou à les signer. (*Patrie.*)

— M. Aimé Martin, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, auteur des *Lettres à Sophie sur la physique et l'histoire naturelle*, de quelques ouvrages sur l'éducation; éditeur et biographe de Bernardin de Saint-Pierre, dont il avait épousé la veuve, vient de mourir à Paris. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui, au milieu d'un nombreux concours d'assistants. M. de Lamartine, M. Gazan, M. Babinet, tenaient les coins du poêle. Après la cérémonie funèbre à l'église Saint-Germain-des-Prés, les dépouilles mortelles de M. Aimé Martin ont été portées au cimetière Montparnasse. M. de Lamartine a prononcé sur la tombe du défunt quelques paroles qui ont été accueillies par l'assistance avec une vive émotion.

— M. le comte Dejean a pris possession aujourd'hui de la direction générale des postes.

— Plusieurs députés de l'opposition ont résolu de déposer une proposition sur le bureau de la Chambre, pour demander une enquête sur la subvention de cent mille francs qui aurait été prélevée au profit des deux principaux rédacteurs du journal l'*Epoque*, sur le privilége du second théâtre lyrique.

Plusieurs membres du centre gauche, parmi lesquels se trouvent MM. Duvergier de Hauranne et de Malleville, seraient, dit-on, d'avis de proposer cette enquête par un amendement ou un ordre du jour motivé, à l'occasion de la discussion du budget des dépenses du ministère de l'intérieur. (*Patrie.*)

— Les électeurs du deuxième arrondissement se sont réunis hier [...]

— La reine de Portugal, s'il en faut croire les journaux anglais d'hier, a écrit une lettre autographe au duc de Palmella, l'engageant de la manière la plus gracieuse à rentrer à Lisbonne et à reprendre la position qu'il y a si longtemps et si dignement occupée dans les conseils de la reine.

— Le paquebot des Indes occidentales *le Trent* est arrivé à Southampton hier lundi.

Un journal de la Havane prétend que le congrès mexicain a donné ordre à Santa-Anna de brûler Mexico plutôt que de laisser tomber cette ville entre les mains des Américains. Mais ce bruit, étant d'une date antérieure aux dernières nouvelles apportées par le *Washington*, mérite confirmation.

COMMERCE DE DIEUX. — Nous ne tarderons pas de voir sur une enseigne ces mots : *Dépôt de dieux africains*. La manufacture existe déjà; l'enseigne se prépare. La maison Régis, qui entretient de grandes relations avec le Sénégal, reçoit des commandes fort curieuses, et j'ai vu dans son comptoir de magnifiques échantillons de dieux de fabrique française. Il y a autant de rois vers le Sénégal que l'Italie avait de princes. Ces rois s'ennuient et se font la guerre pour tuer le temps. L'ennui est le père de toutes les guerres; l'ennui a créé Attila, Genseric, Alexandre, et vingt lignes d'*etc.* Quand un roi africain a perdu une bataille, il destitue ses anciens dieux, et en recommande de nouveaux à la maison Régis et Ce. Les artistes parisiens confectionnent des monstres en bois de sapin, avec des têtes de serpents, des crinières de lions et des griffes de tigres, et on les expédie au monarque africain, qui livre tout de suite un combat pour essayer les dieux de M. Régis. Jusqu'à présent, M. Régis a été fort heureux; il a eu le monopole du Panthéon sénégalien, et il a fait gagner une douzaine de batailles. Sa manufacture est en vogue; mais la concurrence ne peut manquer de s'établir si les dieux de M. Régis subissent des revers. Cette nouvelle branche d'industrie a jeté un instant quelque perturbation dans le tarif des douanes, qui n'avait pas prévu les expéditions internationales de faux dieux. On s'est occupé de cette question, et il y a maintenant dans le tarif cet article spécial : DIEUX, 50 fr. Cette histoire de l'Afrique intérieure, que M. Régis raconte à ses amis fort spirituellement, nous paraît appartenir aux vieux âges, et c'est une histoire contemporaine! Tous ces rois fauves connaissent le nom de M. Guizot, et lisent les articles politiques de la *Presse* et du *Times*, ils soutiennent, dans leur Louvre de bambous, que, si nous sommes véritablement philanthropes, nous devons maintenir l'esclavage; car, si nous n'achetons pas d'esclaves, les rois seront obligés, après une bataille, d'égorger leurs prisonniers. Ils ont écrit cela en style africain à M. Guizot, par l'intermédiaire de M. Régis, en faisant, ces jours-ci, une nouvelle commande de dieux. »

FRAUDES COMMERCIALES. — On écrit de Saint-Calais : « Une affluence considérable de curieux avait été attirée au palais de justice de notre ville. On remarquait surtout la population entière du quartier de la Herse. Sur les bancs des prévenus se trouvaient tous les boulangers de Saint-Calais, et au nombre des témoins deux de nos docteurs, un pharmacien, et le maréchal-des-logis de gendarmerie et l'agent de police.

» MM. les boulangers étaient prévenus d'avoir trompé l'acheteur sur la qualité de la marchandise, en faisant entrer dans la confection du pain de qualité inférieure une quantité plus ou moins considérable de farines de légumineuses.

» La plupart des prévenus n'avaient pas de défenseur.

» L'avocat d'un des boulangers a prétendu qu'il était impossible de faire du pain de deuxième qualité convenable, si l'on ne mêlait à la farine de froment une petite quantité de farines de légumineuses; que cette addition était indispensable pour obtenir du pain ayant de la consistance, de la fermeté, de la physionomie; qu'autrement le pain ne *revenait* pas, et qu'on avait de la galette.

» Le tribunal n'a pas voulu voir ainsi les choses, il a dédaigné le cô[...]

---

plus douloureux. Le peintre n'a rien inventé.

MADAME PASTÉRIS. Vous croyez qu'il l'a vu?

M. PRUDHOMME. Certainement, madame. Mais voici qui est plus gai; ce portrait de villageoise âgée; elle va parler.

MADAME PASTÉRIS. Et elle reprise ses bas. Pauvre vieille femme, à son âge!

M. PRUDHOMME. Ce n'est pas qu'elle ait mauvaise vue. Son mouchoir est parfait d'exactitude.

MADAME PASTÉRIS. Oui, c'est de la laine toute pure.

M. PRUDHOMME. Et les rides. Voilà ce qui me confond dans la peinture. C'est à s'y tromper.

MADAME PASTÉRIS. Mais c'est particulier! une femme nue, à droite, et qui fume.

M. PRUDHOMME. Où voyez-vous? Là-bas, j'aperçois. Ceci demande des explications. C'est *une* modèle.

MADAME PASTÉRIS. Comment, une modèle?

M. PRUDHOMME. Oui, qui sert aux artistes.

MADAME PASTÉRIS. Et elle se déshabille ainsi, sans rien, devant deux cents personnes, car ils sont deux cents?

M. PRUDHOMME. Que voulez-vous? C'est son état de se déshabiller.

MADAME PASTÉRIS. Fi! l'horreur.

M. PRUDHOMME. C'est un mal pour un bien; il n'y a pas de peinture possible sans cela.

MADAME PASTÉRIS. Mais elle n'a pas besoin de fumer, et sans chemise, surtout.

M. PRUDHOMME. Je vous l'abandonne sur ce point. Vous devez sentir que ce ne sont pas des femmes de mœurs très régulières; cependant on en a vu...

MADAME PASTÉRIS. Je ne crois pas; une créature qui se prive de tous ses effets devant un tas d'hommes... Non, on ne m'ôtera jamais cette idée-là!

A côté de *M. Prudhomme au Salon*, nous trouvons dans les *Fantaisies de printemps* un petit conte, *Grandeur et décadence d'une serinette*, qui participe également de Sterne et d'Hoffmann. Si M. Champfleury n'a pas une grande originalité absolue, au moins choisit-il ses modèles parmi les meilleurs et les moins accessibles, et il y a le mérite bien grand aujourd'hui de n'être jamais commun ni vulgaire. Il y a dans la *Serinette* certaines figures de provinciales, certains caquets de petite ville merveilleusement idéalisés. Tout cela est entremêlé de l'histoire d'un organiste allemand, d'un petit garçon de quatre ans, qui se trouve une petite fille, ange de mélodie, exécutant de sublimes concerts avec l'organiste, musique vivante, qu'une bourgeoisie tue, par mégarde, pour une serinette brisée. Cette histoire de Rosenblutt et de son père, toute poétique et mystérieuse, se détache avec beaucoup de grâce sur le cadre de ces vulgarités prétentieuses empruntées aux mœurs de province. C'est un récit de colères et de larmes écrit avec le cœur.

M. Champfleury a renoncé dans son nouveau volume aux imitations de Cyrano de Bergerac; nous ne pouvons que l'en féliciter. Cyrano n'est pas un écrivain commun, sans doute, mais on ne peut discon[venir] que son esprit ne soit souvent de l'esprit fort mal placé. C'est du gaspillage, et l'esprit de bon aloi n'est pas chose tellement surabondante qu'on ne le doive ménager. C'est cet inutile emploi de l'esprit que nous blâmions à propos d'un premier recueil où M. Champfleury fatiguait son lecteur à force de le faire mâcher à vide. Il s'est corrigé dans le second.

Le hasard seul place le roman de Mme Eugénie Niboyet — *Catherine II et ses filles d'honneur* — à côté des *Fantaisies* de M. Champfleury. Il n'y a aucun lien entre la manière des deux écrivains. Mme Niboyet a peu d'émotion, pas de rêverie, mais elle a un remarquable talent d'agencement et de récit. Son roman est une mise en scène fort habile des intrigues et aventures dont la cour de Russie fut le théâtre au siècle dernier, une sorte de lanterne-magique, où l'on voit passer tour à tour les personnages plus ou moins illustres de cette coterie, où la philosophie française tentait une alliance assez difficile avec la barbarie moscovite. Autrefois on demandait au théâtre une action continue, Mme Niboyet a appliqué ce procédé au roman; une fois l'action du récit commencée, elle se repose plus; on se sent entraîné au pas de course par les événements; les scènes succèdent aux scènes, mais pour s'éclairer l'une l'autre, et ayant chacune la dimension réclamée par le sujet. L'intérêt de curiosité est vif et le dénouement impatiemment attendu. Le style est élégant et net, comme il convient à un récit où l'histoire intervient comme élément principal.

Le *Fabien* de M. Just Albert est aussi une étude historique; mais une étude d'après l'antique. L'action de ce petit roman se passe l'an 79 de J.-C., à Pompéia, le jour même de la catastrophe. Les détails historiques et archéologiques sont habilement encadrés dans un récit qui a surtout pour but de tracer un tableau des mœurs romaines au premier siècle. Les deux personnages principaux sont deux esclaves gaulois émancipés, frère et sœur, à la suite desquels l'auteur nous fait assister à la vie publique et à la vie privée de la cité voluptueuse. C'est une histoire attachante et douce, écrite en mode mineur, et qu'il est charmant de lire, assis sur le gazon, par quelque soir d'été, en écoutant de loin les bruits d'une grande ville.

Le volume de M. Guyard, *Quintessences, pensées, maximes et paradoxes*, peut être apprécié partout, comme tous les livres qui s'adressent plus à l'esprit qu'à l'imagination, à la raison qu'au sentiment.

L'auteur de ce petit volume ne manque ni d'esprit, ni de style, ni d'estime de soi.

Contrairement à l'ordre de bataille que pratiquaient les héros d'Homère, c'est au centre qu'il a placé ce qu'il a de plus fort, c'est-à-dire ce qui émane des deux premières facultés; il a livré les ailes ou son livre à la troisième.

La plupart des lecteurs, avant de se hasarder dans la lecture d'un livre, en flairent de toutes parts; ils en lisent la préface et les dernières pages. Ce critérium est rarement en défaut, mais il le serait pour le recueil de M. Guyard. On s'exposerait à le condamner sur des vers comme ceux-ci par exemple, adressés à une demoiselle :

> ...... Lorsqu'on verra cette fleur demi-close
> Sur votre sein de lis fièrement s'étaler,
> Sthudolmine, chacun pourra se demander
> Si c'est bien votre fête ou celle de ma rose.

Ou bien encore ceux-ci :

> Je t'aime, vois-tu, douce amie,
> Je t'aime ainsi qu'on n'aime pas.
> Oh! je t'aime plus que ma vie!
> Mourir pour toi, quel beau trépas! etc.

Mais on aurait grand tort de juger l'auteur sur ses vers ou sur quelques menus opuscules placés là pour grossir le volume. Il doit être apprécié d'après ses pensées détachées. Il en est dans son livre, et en grand nombre, qui réunissent la justesse de l'idée à la concision de la forme. On en jugera par les citations suivantes :

Les hommes sont des fractions de l'unité divine, toutes réductibles au même dénominateur l'*égalité*, mais ayant chacune un numérateur différent, l'*organisation*.

A travers une formule limpide, il n'est pas de pensée si profonde dont on ne puisse voir le fond.

On fait des règles pour les autres et des exceptions pour soi.

Pourquoi Pamphile n'a pas encore fait son chemin dans le monde? C'est qu'il lui manque un vice ou deux qu'il n'a pu consentir encore à se donner.

Les académiciens sont les douaniers de la science. Leur consigne est de faire feu sur toute idée nouvelle qui tenterait de franchir par contrebande le seuil des académies.

Les meilleurs chevaux sont les plus difficiles à dompter; une rosse ne se cabre jamais.

Nos habits couvrent notre corps, ils découvrent notre caractère et nos mœurs. Par exemple:

mes de cette administration, par le conseiller privé B..., qui est aussi sénateur, par le conseiller d'Etat O... et l'accoucheur de la cour C... En outre, un vol de 146 mille roubles (environ 500 mille fr.) a été commis par le président d'un des tribunaux de la capitale. On pourrait signaler encore bien des actes tout aussi odieux, et qui sont en Russie à la connaissance de tout le monde. »

MISÈRE A BARCELONE. — On écrit de cette ville à l'*Emancipation* : « Nous voilà à la veille de quelque terrible catastrophe. Hier, il s'est fermé quarante fabriques, et plus de 26 000 personnes se trouvent sur le pavé, sans pain et sans travail, et sans espoir de voir leur sort s'améliorer. Des groupes nombreux d'ouvriers stationnaient ce soir devant deux fabriques importantes. Diverses arrestations ont eu lieu.

» Les autorités se trouvent dans le plus grand embarras, car il n'est pas en leur pouvoir d'apporter la moindre amélioration à l'affreuse situation qui pèse sur le peuple. Le capitaine-général, le chef politique, la municipalité, sont en session permanente depuis hier au soir. Rien n'a encore transpiré du résultat de leurs délibérations. Il y a eu aussi junte des fabricants. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY. — *Séance du 23 juin.*

M. DE GENOUDE a la parole sur le budget des cultes.

M. DE GENOUDE. Je viens examiner l'attitude générale du gouvernement à l'égard du clergé de France. Cette question est d'une grande gravité; sans doute, Messieurs, en voyant figurer la religion dans les matières administratives, au chapitre d'un ministère, il y a de quoi s'étonner que ce soit une autorité civile qui administre le clergé de France. (Mouvement.)

Je ne crois pas au bien fait à la religion par un gouvernement, quand il prétend la protéger en l'asservissant.

Ce que Napoléon disait à Sainte-Hélène sur son scepticisme et sa conduite politique par rapport à la religion, prouve que c'est l'Etat surtout qui a besoin de la religion : ce n'est pas la religion qui a besoin de l'Etat.

Son génie profondément politique, en cherchant les moyens de gouverner les hommes, avait découvert la nécessité pour la morale humaine d'une sanction supérieure à l'humanité même. Par malheur, il voulait lier les hommes à des croyances qui ne le liaient pas lui-même parce qu'il ne les partageait pas.

C'est là une profonde immoralité, et une cause de faiblesse pour les gouvernements, car lorsqu'on ne croit point à la religion, on en veut faire un instrument de gouvernement et de despotisme, et on la rend odieuse à ceux qui ne la connaissent pas.

Ce que le peuple français déteste par dessus tout, c'est qu'on lui dise : Les croyances religieuses sont bonnes pour la multitude, et qu'on paie des ministres pour enseigner la superstition et l'erreur. Si vous ne croyez pas, ne vous mêlez pas des affaires de l'Eglise, laissez-lui nommer ses évêques, laissez-lui sa hiérarchie, sa discipline, ses lois; et, si vous croyez, c'est encore une raison pour lui rendre ses conciles et sa liberté, car vous devez savoir que la liberté de ce qui est bon est bonne.

Vous traitez les évêques comme de simples coadjuteurs, et vous faites croire que le pape est absolu dans l'Eglise.

Les exemptions ont été une des plus grandes plaies de l'Eglise, et vous renouvelez toutes ces plaies.

Vous violez le droit d'association, qui est l'Eglise même. Quand vous troublez la vérité, quand vous venez apporter des idées contraires à tout ce qui a été établi par l'Eglise de France dans son enseignement le plus pur et le plus propre à ramener toutes les intelligences, l'enseignement de Bossuet, de saint Bernard, celui qui a été pratiqué par saint Louis, vous faites un mal immense à la religion, et tous les dons que vous prétendez lui faire sont des dons empoisonnés.

Laissez-la plutôt pauvre, donnez-lui la croix de bois; c'est avec la croix de bois qu'elle a sauvé le monde; mais ne lui donnez pas de l'or en lui refusant son indépendance.

Sur les questions du pouvoir spirituel, du pouvoir temporel et de leurs limites, vous n'avez aucune règle fixe, car nous avons entendu à la Chambre des pairs, ou du moins nous avons lu le discours de M. le garde-des-sceaux, et là, si je ne me trompe, il me semble que M. le garde-des-sceaux a dit, au lieu de parler de l'infaillibilité de l'Eglise, qu'il croyait à l'infaillibilité du pape.

M. [illegible]. Je n'ai pas dit un mot de cela. (Rires et bruit.)

effet jeter des soupçons, des défiances sur leurs croyances et sur leur conduite.

Messieurs, il faut arriver à préciser toutes les questions importantes.

Vous n'aurez dans l'Etat aucun repos tant que vous n'aurez pas une assemblée nommée par la nation... (Ah! ah! vous y voilà! — Rires et rumeurs sur plusieurs bancs.)

M. DE GENOUDE. Riez, Messieurs, rira bien qui rira le dernier. La nation aura son jour. (Bruit.) Ce que je demande pour l'Etat, je le demande pour l'Eglise; c'est la constitution de la France comme la constitution de l'Eglise : un concile national... (Bruit et interruptions diverses.)

M. MANUEL. Nous n'en voulons pas!

M. DE GENOUDE. Vous n'en voulez pas! Je crois que vous avez tort, complètement tort, et que vous vous opposez ainsi à la liberté; et vous vous dites libéral! Avec un concile national, vous aurez le clergé de France devant vos yeux; on ne pourra plus le suspecter comme aujourd'hui, parce que vous entendrez, non pas quelques voix isolées, mais le clergé tout entier.

Après quelques autres considérations, M. de Genoude termine ainsi :

Puisqu'on se charge de gouverner l'Eglise, il faudrait au moins la gouverner selon ses lois et ne pas changer son esprit divin en un misérable esprit d'arbitraire et de confusion qui empêche que les peuples ne la voient ce qu'elle est.

Je demande donc que les candidats aux évêchés soient présentés par les chapitres et par les assemblées départementales, au lieu de l'être par les bureaux du ministère; je demande que le clergé administre lui-même son budget, et comme je crois à la nécessité d'une assemblée nationale pour la politique, je désire un concile national pour l'Eglise de France, et un concile œcuménique pour finir toutes les divisions des chrétiens, et je me fie au mouvement qui se manifeste aujourd'hui dans le monde pour être sûr que l'Eglise ne faillira jamais à la direction de ses progrès.

M. LHERBETTE oppose le luxe du haut clergé à la misère du clergé inférieur; il se plaint des immenses biens possédés par les communautés religieuses, et demande le tableau des possessions de ces communautés en France.

M. BIGNON, rapporteur, dit que ce tableau n'a pu être imprimé pour être distribué avec son rapport, mais il sera communiqué plus tard à la Chambre.

La discussion se poursuit sans autre débat important; elle continuera demain.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

La prochaine livraison de la PHALANGE, qui paraîtra au commencement de juillet, ne sera pas envoyée à ceux qui n'auront pas renouvelé en temps utile, et le tirage en sera fait d'après le nombre des abonnés à servir.

Ballanche.

Il nous faudra du temps pour méditer sur tout ce que nous avons à dire de Ballanche. Ce n'est pas le lendemain de sa mort que nous pouvons espérer de parler dignement de lui. Mais nous nous reprocherions de laisser passer son cercueil sans crier à nos

L'illustre auteur de la *Palingénésie sociale* est un des plus grands écrivains, nous ne dirons pas de la France seulement, mais de tous les pays, mais de tous les temps. En laissant à part la valeur sociale de ses livres, on y trouve encore la suprême beauté; car il a su revêtir ses pensées d'une forme qu'il ne suffirait pas de comparer aux vêtements harmonieux qui voilent les statues antiques; il faudrait de plus concevoir l'idéal antique transfiguré par le christianisme. Ce style, il ne l'a pris nulle part, et il serait insensé de prétendre l'imiter. Cette parole tout à la fois sibyllique et limpide, émue et profonde, énergique et tendre, étonne et enchante; son mouvement, monotone et large comme celui des vagues de la mer, emporte notre esprit, tantôt vers la région où fut déposé le berceau mystérieux des destinées humaines, tantôt vers l'Eden également mystérieux où sera reconstruite l'unité brisée par la chute primitive.

Quand il publia (en 1828) son *Essai sur les Institutions sociales*, livre toujours nouveau, Ch. Nodier écrivait ceci :

On sent partout, dans ce livre, l'inspiration qui a produit *Antigone*; et, je ne sais par quel mystère qui étonne et qui effraie, il rappelle le langage des fondateurs de la civilisation, comme si la nôtre était déjà détruite. Il résulte de ce mélange d'éléments quelque chose qui accable la pensée, mais qui a un caractère monumental très instructif pour le siècle. Je ne connais rien du moins qui fasse mieux concevoir la succession inévitable de deux ordres de choses très divers qu'un ouvrage de la nature de celui-ci. C'est un chant d'Orphée dans l'école de Hobbes et de Montesquieu.

En effet, un chant d'Orphée, mais non pas dans l'école de Hobbes ni dans celle de Montesquieu. — Ces quelques lignes de Ch. Nodier définissent du reste parfaitement l'impression produite par la lecture des livres de Ballanche.

A mesure que son magnifique poème de la *Palingénésie* se développait, c'était lui-même, disait-il, qui se développait. Son œuvre, c'est le produit, dans une âme humaine, de tous ces retentissements d'un siècle qui, depuis la révolution de 89, a résumé tous les siècles, dans une âme humaine qui fut Ballanche, qui fut *Hébal*.....

Depuis quelques années, dans la pensée de l'auteur, Hébal était devenu le héros de la Palingénésie Sociale, comme Dante est le héros de la Divine Comédie. Faudrait-il s'étonner que, sous les principaux traits d'Hebal, Ballanche se fût représenté lui-même? Nous ne saurions peut-être donner une biographie plus intime qu'en reproduisant ce portrait. C'est ainsi d'ailleurs que nous pourrons mieux faire pressentir ce qu'est l'œuvre de Ballanche à ceux qui ne la connaissent pas encore.

Il semblait à Hébal que l'atmosphère fût l'organe général de ses propres sensations, et tous les troubles qu'elle éprouvait, il les éprouvait lui-même, comme s'ils se fussent passés en quelque sorte dans la sphère de son être. Plus d'une fois, il eut de ces hallucinations qui restituent un instant la forme et l'existence à des personnes dont on pleure la mort, ou qui rendent présentes celles dont on regrette l'absence. Il voyait, il entendait les héros de tous les âges, soit ceux dont les noms sont consacrés par l'histoire, soit ceux qui n'eurent de réalité que dans le roman ou la poésie. Les sons d'une cloche lointaine le transportaient vivement au milieu des scènes les plus intimes de la vie, tantôt pour lui faire éprouver la douce émotion d'un gracieux épithalame qui promettrait d'heureuses destinées à de jeunes époux, tantôt pour le faire frémir, comme s'il eût entendu le glas funèbre d'un vieillard rassasié de jours. Les météores de l'air avaient mille choses à lui raconter des contrées les plus éloignées. Tous les êtres, tous les objets avaien

Pour un siècle métallique, étriqué et mesquin comme le nôtre, resserré, condensé dans son égoïsme, le manteau avait trop d'ampleur; il pouvait abriter deux personnes sous ses larges plis : le manteau pouvait se partager, on l'a proscrit. Le paletot, au contraire, renferme bien CHACUN CHEZ SOI; CHACUN n'en a pas trop POUR SOI. Le moyen, en effet, de partager un paletot!

Il en est des gens du monde comme de ces pièces de monnaie depuis longtemps en circulation. Ils se polissent par le frottement, mais ils perdent leur caractère distinctif.

L'affinité entre deux corps est d'autant plus grande que leur état électrique, en sens contraire, est plus prononcé. Il en est, tels que l'oxygène et le potassium, qui ne peuvent être mis en contact sans s'unir immédiatement. Certains hommes sont à certaines femmes ce que l'oxygène est au potassium.

Un raisonnement vrai, c'est Hercule avec sa massue; une image juste c'est Vénus avec sa ceinture.

Quand je vois les sociétés humaines exister aussi longtemps dans l'antagonisme des intérêts, dans la désharmonie, dans la douleur volontaires, quand je vois durer des milliers d'années un état social contre destinée et contre nature, je me prends à croire que rien n'est possible en ce monde que l'impossible, et qu'un jour, demain peut-être, je verrai se réaliser les utopies prétendues les plus irréalisables pour le bonheur du genre humain.

Voici deux exemples qui feront comprendre comment un être peut conserver son individualité propre, quoique fusionnée dans la grande unité.

Supposons un cercle, du centre duquel partent un grand nombre de rayons intelligents; chaque rayon se distingue parfaitement de tous les autres, à la circonférence, en même temps qu'il se confond avec tous au centre où il constitue l'unité. Il se sait donc au centre comme à la circonférence, et dit également moi dans l'unité et dans la diversité.

Autre exemple. Un rayon blanc part du soleil et se décompose en plusieurs rayons colorés bien distincts : le bleu, le jaune, le rouge, etc.; chacun d'eux, s'il se nommait, pourrait dire : je suis à la fois le blanc dans le soleil, et le bleu, ou le jaune, ou le rouge, etc., hors du soleil.

L'homme qui viole les lois constitutives de sa nature, souffre comme souffrirait un cercle intelligent et sensible, qui viendrait à détruire l'égalité de ses rayons.

Un même code de lois civiles, morales et politiques, également obligatoires pour tout le monde, suppose l'égalité des intelligences ou l'injustice des lois.

Quand deux hommes discutent de bonne foi, ils ont tous deux raison et tous deux tort; raison en ce que chacun d'eux énonce effectivement une vérité relative; tort, parce que chacun prétend exprimer une vérité absolue et l'imposer comme telle à son interlocuteur.

Rien ne ressemble à un homme important comme un sot qui sait se taire.

Je me défie de la générosité de ceux qui se plaignent des ingrats.

Un sot, dans une position élevée, est comme un homme au sommet de la colonne Vendôme. Tout lui paraît petit, et il paraît petit à tout le monde.

Toutes les pensées de M. Guyard n'ont pas la même justesse, ni le même éclat, et pour être juste avec lui nous devons faire quelques réserves :

L'auteur semble professer un vif amour du paradoxe. Il faut le plaindre, car il est malheureux en amour. Son livre renferme un certain nombre de pensées fausses, mais non pas des paradoxes. Le paradoxe suppose l'inattendu, l'originalité.

Le paradoxe est souvent une idée fausse, mais qui, tout en s'écartant du penser vulgaire, saisit et illumine. Comme le dit M. Guyard, beaucoup de grandes vérités ont commencé par être des paradoxes; mais n'est pas qui veut paradoxal.

Le livre n'est pas sans quelque sécheresse, mais cette sécheresse est dans l'esprit de l'auteur, le cœur est généreux. M. Guyard a des sympathies pour tous les opprimés, de l'indulgence pour tous ceux qu'on nomme des coupables et qui ne sont bien souvent que des victimes.

Un défaut le dépare trop souvent; l'auteur y paraît trop. Si vous racontez vos aventures, nous vous suivrons avec plaisir; mais, si vous condensez vos impressions en maximes, vous faites de l'abstraction, et dès lors toute personnalité importune. Quand on discute algébriquement un problème, on élimine d'abord les nombres concrets.

Dans un endroit du volume, M. Guyard parle de *son* panthéisme et du panthéisme de M. de Tourreil, et il l'oppose à celui de Spinosa qu'il déclare absurde. Ce passage prouve une chose, c'est que l'auteur n'a lu ni Spinosa, ni aucun des philosophes dont les doctrines supposent le panthéisme, M. de Tourreil excepté.

Ces réserves faites, nous n'avons que des éloges à donner à l'auteur des *Quintessences*.

J. FLEURY.

Donizetti malade et prisonnier de l'Autriche.

La *Mode* raconte le fait suivant :

Donizetti, dont la santé commence à donner quelques espérances, désirait quitter Vienne et retourner dans son pays natal. Une demande fut adressée au préfet de police, qui la communiqua à l'ambassadeur d'Autriche; car Donizetti, comme maître de chapelle de l'empereur et comme habitant de la Romagne, dépend du despote de Vienne. Une commission de médecins fut choisie pour décider si le voyage serait sans danger pour l'illustre malade. M. Delessert désigna un médecin, M. le comte d'Appony envoya de son côté les docteurs C... et P... Ce conseil médical se réunit le jour indiqué à la maison de santé; il eut avec le chef de l'établissement une conférence dans laquelle celui-ci rendit compte du traitement suivi et des symptômes du mal, symptômes fort graves et de telle nature que les docteurs appelés s'attendaient à ne pas être reconnus par le pauvre *maëstro*. Mais dès qu'ils eurent franchi le seuil de la chambre, Donizetti courut se jeter dans les bras de M. C..., lui reprochant d'être resté si longtemps sans venir le voir; puis, avec une lucidité parfaite, le questionna sur leurs amis communs, et parla du monde comme s'il n'avait pas été séquestré. Le docteur C... ravi pria le malade de se mettre un instant au piano.

— Volontiers, dit Donizetti, que voulez-vous que je vous fasse entendre?

— Un peu de la *Lucia*.

Alors l'artiste se leva de sa chaise, alla s'asseoir devant l'instrument qui était fermé. Mais, après quelques préludes, au lieu d'exécuter un de ces airs qui ont fait sa gloire, Donizetti n'exécuta que *des refrains qui courent les rues*, avec une expression qu'on chercherait vainement à rendre, et tellement douloureuse qu'elle brisa l'âme de son auditoire. Tout en les jouant, le grand compositeur secouait la tête et murmurait : Pauvre Donizetti! pauvre Donizetti! Puis s'étant levé, il alla reprendre sa chaise, se remit à causer avec ses visiteurs comme si sa raison n'avait jamais été altérée, et trouva le moyen de dire avec grâce des choses aimables à ceux qui étaient venus le voir ainsi que pour les absents qui s'intéressaient à lui.

Le rapport des médecins fut adressé à M. le préfet de police et à l'ambassadeur d'Autriche; ce rapport concluait à ce que M. Donizetti fût rendu à sa famille, reconduit en Italie et rendu à son air natal, le meilleur des remèdes pour tous les maux. Quelque temps s'est passé depuis cette décision, et Donizetti demeurait toujours, au grand étonnement de la commission nommée. Mais cet étonnement a doublé quand on a su que des *médecins officiels* avaient été envoyés *par ordre* auprès du maëstro, et que ces messieurs avaient réduit à néant le premier rapport.

Cependant la famille de Donizetti était arrivée pour remmener au pays le pauvre affligé, et apportait avec elle l'expression des vœux de tous les habitants de la Romagne, redemandant leur illustre et malheureux compatriote.

Il y a des choses difficiles à expliquer, celle-ci est du nombre.

croire à de telles prérogatives.

Il se sentait quelquefois dans une vie antérieure, qui se mêlait aux origines de l'univers, et son âme s'émerveillait des merveilles de l'œuvre insondable de la création.

Ainsi, il se sentait ayant une existence réelle dans le passé ; il se sentait assimilé à l'humanité antérieure.....

Hébal avait une pensée qu'il craignait de ne pouvoir exprimer avant de mourir ; une pensée, la plus difficile de toutes les pensées humaines. Souvent, pour ce motif, il employa sa force de volonté à résister à la mort.

Ce dernier trait convient-il à Ballanche ? peut-être ; car cet homme si frêle, si doux, si bon, était doué d'une indomptable énergie. Il y a des faits de sa vie qui attestent une force de volonté extraordinaire. — On peut donc espérer qu'il aura déposé dans ses manuscrits sa pensée tout entière ?... Oui.

Voici ce que nous pouvons affirmer en toute connaissance :

1° *La formule générale de l'histoire* est un ouvrage terminé depuis 1845. — *Prologue* : Idées générales, cosmogonie romaine. — *Récit* : les trois sécessions plébéiennes. Les deux premières, déjà connues du public, ont été profondément modifiées par l'introduction de la plèbe libre. La troisième, le Janicule, est inconnue du public. — *Épilogue* : Table du droit commun, conquis par les plébéiens. Fin de la chose romaine. Le christianisme.

2° *La ville des expiations* est faite aux deux tiers et mise en note. Elle devait se terminer par un concile où toutes les hautes idées de notre temps auraient été débattues ; ce concile présidé par un grand coupable, hyérophante de la ville des expiations. Ce hyérophante aurait fait sa confession et exposé une doctrine d'initiation sociale. — Le concile n'est pas écrit, parce que l'auteur avait compris qu'il devait l'écrire le plus tard possible. C'est la la-

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 75	77 75	77 75	77 75
— — fin courant	77 70	77 75	77 60	77 65
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	118 05	118 05	117 95	117 95
— — fin courant	118 10	118 10	117 90	117 95

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	»	» »
4 0/0 J.	» »	O. V. de Par.	»	1373 50
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp......	»	260 »
— fin Ct	» »	— Gouin....	»	1103 »
B. du Trés.	5 1 8	— Gann.....	»	1630 »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	» » » »	—	» » 78 13
5 p. 0/0......	d. 30	» » » »	—	118 85 118 70
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0......		05 » » »		47 1/2 20 »
3 p. 0/0......		» » » »		40 » » »

FONDS ÉTRANGERS.

Napl. au Ct dr cours	»	» »	Rom......	Der C.	100 1 8
Récép. Rotsch.	»	1[illegible] 50	Belg. 2 1/2....	»	» »
Esp. Dette act	»	» »	— 4 1/2.....	»	» »
— — pass.	»	» »	do 1840....	»	100 1 8
— 3 p. 0/0.	»	» »	do 1842....	»	100 1 4
Dette intérieure	4	29 3 4	— Banque....	»	» »
Portug. 5 0/0 1837	»	» »	— 1e Em. 1841.	»	» »
Holl. 2 1/2	»	» »	Piémont........	»	1130 »
Haïti..........	»	» »	Autriche......	»	393 80

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron.. » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	1250 »
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	360 »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	215 »
Paris à Se.	» »
— à Orléans	1272 50
— à Rouen.	974 25
R.-Havre.	651 50
Avignon..	742 50
Str. à Bâle.	187 50
Paris-Str...	437 50
Tours-Nant	417 50
Orl.-Vierz.	» »
C. du Nord	581 25
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	315 »
Boul. à Am.	411 25
Orl.-Bord.	511 25
Mont. à Tr.	275 »
Paris-Lyon	440 75
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	971 25	Orléans à Vierzon.	6 8 75
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	657 50	Bordeaux à Cette..	» »
Paris à Orléans...	1276 25	Marseille à Avign.	715 »	Nord............	581 25
— à Lyon.....	437 50	Paris à Strasbourg	437 50	Boulogne à Amiens	» »

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 94-50 ; courant du mois, juillet et août, 94-50 4 derniers mois, 101.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Nous recommandons à nos lecteurs les Glacières Parisiennes. (*Voir aux Annonces.*) Cette invention est non-seulement utile dans les familles comme objet de bien être et de confortable, mais est indispensable comme ressource dans les cas si graves des maladies qui réclament l'emploi de la glace.

Spectacles du 24 juin.

» h. » OPÉRA. —
7 h. » FRANÇAIS. — Bertrand et Raton.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon, Cendrillon.
6 h. » THÉATRE HISTORIQUE. — La Reine Margot.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Le Dernier Amour, Partie à trois, les Intimes.
6 h. 1/4 GYMNASE. — Chacun chez soi, Irène, Père, Femme.
7 h. » VARIÉTÉS — Un Mousquetaire, le Moulin, les Trois Portiers.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Henriette et Charlot, Père d'occasion, l'Almanach.
6 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 1/2 GAITÉ. — Le Chevalier de Saint-Remy.
» h. » AMBIGU. — (Relâche.)
8 h. » CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Le Fils du Pêcheur, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Chenille et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
6 h. » BEAUMARCHAIS. — Portrait, la Laponne, Quelque chose, Étudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Ah ! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 » HIPPODROME (barrière de l'Étoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 f.
7 h. » CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Meyboom. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. » JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 24 JUIN.

Chambre des Députés.

MENACE D'UN NOUVEL ATTENTAT CONTRE LA SUISSE.

La seule discussion importante soulevée aujourd'hui à propos du budget du ministère des affaires étrangères a roulé sur la Suisse.

Un ambassadeur, non pas de la France, Dieu merci! mais du ministère, a osé menacer, il y a quelques jours, la Suisse d'intervention dans ses affaires intérieures, et n'a pas rougi d'invoquer les traités de 1815 imposés par la force à notre pays et de prétendre que ces traités nous tenaient encore enchaînés et nous défendaient de relever les forteresses de nos frontières.

C'était de la démence, et une démence honteuse! Car la principale des conditions que nous avaient imposées les monarques coalisés après une guerre de vingt ans, c'était le rétablissement et le maintien de la branche aînée des Bourbons. Or, en 1830, lorsque la Nation française, rentrant dans le plein exercice de sa souveraineté, renvoya les rois de droit divin, et se choisit un chef de droit populaire, elle brisa les traités de Vienne dans leur article le plus important, et les conditions secondaires furent lacérées avec lui!

Invoquer ces traités, c'est donc baiser lâchement la main des rois absolus qui, par la force des armes, et en épuisant le sang de leurs sujets, avaient fini par faire de ce pacte la base du trône passager de la Restauration! C'est mendier honteusement un sourire, un appui, auprès des empereurs d'Autriche et de Russie!

L'opposition a attaqué sur ce point le ministère. Qu'a répondu M. Guizot?

Il a dit : La Suisse est constituée dans son état fédéral actuel par les traités de 1815 ; ces traités garantissent sa neutralité. Elle a le droit de changer sa constitution intérieure, mais alors, renonçant aux charges du traité, elle en perd les bénéfices ; les puissances européennes ne sont plus tenues de respecter cette neutralité, et, quant à nous, gouvernement du roi, nous aurons, suivant ce que sera sa conduite, à aviser aux mesures à prendre à son égard. En attendant, nous l'avertissons, et les paroles de notre ambassadeur ne sont que des avertissements qui n'engagent pas nos résolutions à venir.

M. Odilon Barrot et M. Ledru-Rollin ont énergiquement protesté, au nom de l'origine même du gouvernement de juillet, contre le droit que celui-ci s'arrogeait d'intervenir dans les affaires intérieures des autres pays, pour contraindre les peuples à subir des lois contraires à leur volonté, mais ils n'ont fait que protester, et la discussion est allée s'éteindre misérablement sous des comptes de chandelles et de bois de chauffage alloués à quelques employés.

Le ministère a le droit de commander à la Chambre, car il est le plus fort, et il sait ce qu'il veut et où il tend. L'opposition, elle, n'a que le droit de criailler, car elle n'a ni idée, ni plan, ni volonté, ni principe.

Il ne suffisait pas de protester. Il fallait relever la discussion plus haut, l'établir nettement à la tribune, et, sur ces deux trahisons consécutives, l'une achevée, l'autre préparée, le Portugal et la Suisse, il fallait faire sortir la Chambre du rang inférieur de conseillère de la couronne, auquel elle s'abaisse depuis trop longtemps dans les affaires extérieures, et la replacer à cette hauteur qu'elle n'aurait jamais dû abandonner, où, égale aux deux autres pouvoirs, elle délibère avec eux sur les intérêts vivants du pays à l'étranger, sur la paix et la guerre.

Car, que dit M. Guizot? Que le gouvernement du roi, que le Pouvoir exécutif avisera, suivant la conduite de la Suisse, sur ce qu'il aura à faire.

Mais débarrassons-nous du mot captieux d'intervention ; reconnaissons nettement qu'intervenir, c'est faire la guerre. L'intervention en Portugal est une guerre contre la nation portugaise, au profit d'une reine parjure. L'intervention en Suisse serait une guerre contre la nation suisse, au profit de l'empereur d'Autriche.

Or, quand la Chambre se contente de protester, quand la Chambre se refuse à délibérer sur l'opportunité de la guerre à déclarer à une nationalité voisine, elle fait acte de faiblesse, elle diminue de ses droits et les laisse usurper. A un seul des trois pouvoirs ne peut appartenir et n'appartient pas la faculté de verser le sang de nos concitoyens pour une cause qui demeure étrangère à la Nation, tant que la Nation n'a pas participé par sa représentation nationale à la délibération qui précède toute mesure importante.

Une théorie funeste tend depuis quelque temps à se faire jour dans les hauteurs politiques ; c'est de considérer le pouvoir exécutif comme quelque chose d'existant par soi-même, et de supérieur aux autres pouvoirs. Création et délégation du SOUVERAIN, il commence à se croire le souverain lui-même. Canal principal par lequel la Nation distribue sa justice, ses récompenses et ses faveurs, il va tout à l'heure se croire la source même de ces faveurs, de ces récompenses, de cette justice, ébloui qu'il est de l'étendue de ses attributions, enivré de la confiance que la Nation a mise en lui.

Non, en droit, il n'est pas supérieur aux autres pouvoirs, il ne l'est en fait que par l'étendue des fonctions. On n'a pas jugé convenable de remettre l'*exécution* à une ou deux assemblées, on l'a *confiée* à un chef héréditaire, mais cette séparation de la volonté nationale, *cette division du travail gouvernemental*, comme on pourrait dire en langage d'économiste, constitue-t-elle une exclusion au détriment des deux autres pouvoirs, et au dessus d'eux ne plane-t-il pas toujours un être supérieur, la Souveraineté nationale?

Or, comment un des organes de cette Souveraineté nationale aurait-il la prétention d'agir lui seul, dans les occasions les plus décisives, sans consulter les autres organes? Comment oserait-il, d'une division imaginée seulement pour mettre plus de facilité et causer moins de choc dans le mécanisme gouvernemental, comment oserait-il se faire un titre prétendu pour empêcher, sur des questions vitales d'intérêt et d'honneur national, le jeu libre et expansif des deux autres pouvoirs, dont l'un spécialement émane à chaque instant la vie, la volonté intime de la nation?

On invoquerait en vain, en vain on torturerait les textes. La lettre tue et l'esprit vivifie. La lettre est pour nous et l'esprit aussi ; et si la lettre était contre nous, nous dirions : La loi suprême est la Souveraineté nationale, aucun texte ne prévaut contre elle.

En se posant carrément dans ces principes, l'opposition aurait élargi le champ de la discussion ; ce n'auraient plus été quelques députés disputant contre un ministre que nous aurions entendus, et laissant expirer misérablement leurs gémissements dans des chiffres de quelques centimes. Une assemblée nationale se serait ouverte, où aurait surgi la voix de la grande Nation. Reposant fièrement sur leur droit, et en face des peuples nos frères et des despotes européens, nos députés, se multipliant par leur énergie et leur conviction, grossissant leur petite armée par le zèle et la discipline, auraient pu avec plus de force, d'énergie et de grandeur, invoquer nos souvenirs, nos droits et nos devoirs envers toutes les nationalités, et écraser ces lâches serviteurs du pays qui souillent le drapeau tricolore du sang des patriotes étrangers, trop faibles pour résister à la coalition de la cupidité et du despotisme.

Malgré son assurance apparente, M. Guizot tremblait devant les deux orateurs de la gauche, et le centre, incertain, n'osait les troubler par ses clameurs habituelles. Plus d'ensemble, plus d'énergie, plus de grandeur de la part des diverses oppositions, et un crime nouveau, une nouvelle honte eussent été épargnés à notre pays ; mais que pouvez-vous attendre de telles gens! S'il y a dans la Chambre quelque chose de plus désespérant que les ministériels, c'est assurément la très honorable et très incapable opposition!

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La Chambre avait adopté hier une augmentation de traitement pour quelques curés de campagne. M. Boulay (de la Meurthe) a jugé qu'il aurait peut-être cette année plus de chances pour faire augmenter l'allocation si misérable allouée aux instituteurs primaires des villages ; de 200 fr. il voulait la faire porter à 300 fr. Une résistance systématique plus encore que la pénurie du Trésor, a fait échouer de nouveau cette généreuse pensée de l'ardent promoteur de l'instruction primaire en France ; encore moins a-t-il pu obtenir l'attention de la Chambre sur la nécessité de créer des classes normales d'instruction pour les filles.

Les journaux anglais de mercredi donnent des nouvelles de Portugal qui vont jusqu'au 15 ; en voici la substance :

Le 14, sir William Parker, avec les bâtiments à vapeur de sa station, et accompagné des vaisseaux portugais, français et espagnols, est entré dans le port de Setubal, et a sommé Sa da Bandeira et ses troupes de se rendre aux conditions portées dans le décret d'amnistie. A la suite de quelques pourparlers, on a concédé à Sa da Bandeira certains points sur lesquels il insistait. Les troupes ont alors évacué la ville, se retirant vers le Sud, et lui-même, avec Meleô Talpa et à peu près deux cents hommes, s'est rendu aux forces combinées de l'intervention.

Du côté d'Oporto les choses vont différemment. Après avoir paru disposée à accepter les conditions offertes par les trois puissances, la junte les a finalement refusées le 12. Ainsi, le blocus qu'on avait

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 25 JUIN 1847.

SOUVENIRS DE BRETAGNE.

SAUNIERS ET PALUDIERS.

De Saint-Nazaire à Piriac, simple coup d'œil et quelques mots d'histoire. — Une ville qui n'a pas changé depuis le XIVe siècle. — Travaux, souffrances et misères des environs du Croisic. — La dîme du sel blanc pour les femmes. — Un intérieur au bourg de Batz. — La Fête-Dieu à Guérande. — Costumes de Guérande, de Batz et de Saint-Lyphar. — Un mot sur les tourbières.

De l'embouchure de la Loire à celle de la Vilaine, le littoral de l'Océan offre un spectacle aussi varié que pittoresque. De petites baies garnies de sable fin et de menus coquillages blancs, jaunes, bleus et roses découpent en dentelle la ceinture de hauts rochers verdâtres qui sert de limite à la mer. Puis, derrière cette muraille de granit et ces dunes mouvantes, œuvres de la nature, se développe semblable à un grand lac semé d'îlettes symétriques, la vaste nappe des marais salants, ouvrage des hommes. Enfin çà et là sur les falaises, entre les flaques d'eau, des groupes de maisons, humbles de structure, forment des villages, des bourgs, de petites villes. Voici Saint-Nazaire avec sa jetée moderne, son église gothique, ses peulvens et ses menhirs, souvenirs des Druides ; Escoublac, le hameau rebâti près de la tombe d'un autre hameau du même nom, son devancier, englouti tout à coup dans une nuit sous les sables, il y a cent ans ; le Pouliguen et sa rade coquette, en face de laquelle se dresse au-dessus des flots comme un fantôme sinistre, le roc bizarre des Charpentiers ; Saillé, dont l'humble chapelle fut témoin du mariage d'une princesse bretonne, ainsi que l'atteste un vénérable tableau du quinzième siècle encore existant.

Plus loin, le bourg de Batz est gracieusement assis au sommet d'une colline qui domine la mer, toujours écumante à ses pieds dans les criques Saint-Michel et de la Barrière ; le hardi clocher de sa belle église flamboyante sert de loin de guide aux navires qui veulent entrer en Loire ; c'est un phare protecteur dans la détresse des jours de tempête. Si l'on monte au sommet de cette tour par une belle journée d'été, un panorama délicieux se déploie de toutes parts autour de l'observateur.

Du côté de la mer, ce sont des barques à voiles rouges, des navires de toutes formes qui passent, s'enfuient ou s'approchent. Là bas, à l'horizon, des îles, Noirmoutier, Belle-Ile, le May ; à terre, des villages, la Turbale, toujours entourée de filets de pêche ; Piriac où chaque paysan vous raconte l'histoire fabuleuse d'Almanzor le preux et de la belle Yseult, près du prétendu tombeau des deux amants, rocher informe dont la base plonge dans la mer en face de la *Grotte-à-Madame*.

Puis çà et là dans la plaine, des bruyères entrecoupées de bouquets de sapins, de châteaux démantelés, de chapelles en ruines, des champs de blé ou de vignes, les débris à côté des choses naissantes, la mort près de la vie, le passé coudoyant le présent et l'avenir.

Le même contraste se fait remarquer au milieu de ce territoire, entre les deux villes qui sont comme les centres des populations de sauniers et de paludiers. Le Croisic et Guérande représentent deux époques différentes : la première, toujours agitée, toujours remplie de voyageurs, de marins, de pêcheurs et de commerçants, a toute la physionomie d'une ville d'hier, si ce n'est sa basilique du même genre que celle de Batz, à style ogival perpendiculaire ; la seconde, encore entourée de son enceinte de pierres de taille, flanquée encore de ses onze tours garnies de machicoulis, fermée par des portes de guerre où le temps n'a pas effacé les crampons de la herse et les rainures du pont-levis, conserve dans sa triple ceinture de grands ormes verts, plantés sur le revers de ses anciens fossés, toute l'apparence extérieure d'une forteresse du quatorzième siècle. C'est toujours la vieille cité prise en 1342 par Louis d'Espagne, escaladée en 1373 par Bertrand Duguesclin.

Le temps a marché sans imprimer le mouvement à Guérande ; il n'a fait que ronger un peu le couronnement de ses murailles ; et peut-être qu'en cherchant bien, les archéologues découvriraient la trace de sa première fondation par Guereck, comte de Nantes, que ne trouvent pas les antiquaires.

Cependant, il ne faut pas conclure de l'allure sombre, solitaire, inerte de Guérande, que la vie de ses habitants soit inactive. C'est en dehors d'elle-même que se produit son mouvement. Ses rues sont désertes pendant les heures du travail, parce que tous, hommes, femmes et enfants, ont leur tâche à remplir dans la campagne ou près de la mer. Dès l'aube, on les voit sortir par les quatre portes opposées, portant sur leurs épaules les instruments de leur labeur, vêtus de costumes légers et pittoresques, les femmes en court jupon, les hommes en habits de toile ; ils se répandent dans les alentours de la ville par groupes, emportant avec eux la nourriture du jour dans leurs besaces, pour ne rentrer que le soir à la tombée de la nuit.

Ce départ matinal s'accomplit à peu près à la même heure au Croisic et dans toutes les bourgades environnantes, de sorte qu'aux premiers rayons du soleil tous les marais salants sont remplis de travailleurs. A quelque localité qu'ils appartiennent, ces travailleurs se divisent en deux classes bien distinctes, les sauniers et les paludiers.

Les premiers ne prennent aucune part à la fabrication du sel. Conducteurs de mules ou de vigoureux petits chevaux qui font le service du transport, à travers le réseau des salines, sur les sentiers étroits et glissants qui bordent les *étiers*, les sauniers passent leurs journées entières soit à charger ou à décharger leurs bêtes de somme, soit à livrer les sacs aux navires en station dans la rade prochaine, soit enfin à colporter de village en village, en suivant à pied leurs mules, le sel produit de leur pays. Ces pérégrinations des sauniers sont parfois très lointaines ; il nous est arrivé plus d'une fois de rencontrer dans la Sarthe, la Mayenne et la Vendée des habitants du Pouliguen et du bourg de Batz.

Cette besogne est assurément fort pénible ; mais celle des paludiers ne l'est pas moins. Voici d'ailleurs la répartition de leurs travaux.

Pendant l'hiver, c'est-à-dire depuis la Toussaint jusqu'au 15 avril, les hommes nettoient les casiers, applanissent les fonds de terre glaise, polissent les bords, creusent les canaux et les réservoirs, préparent les écluses, tracent les batardeaux, enfoncés dans la vase jusqu'aux genoux, malgré le froid que double l'amertume de la bise marine.

Quand revient la belle saison, leur travail redouble ; ainsi, d'abord ils font venir l'eau de mer par les conduits dans les bassins appelés *vasières*, où elle s'élève par les rayons du soleil à un degré de chaleur convenable ; puis ils la distribuent lentement, au moyen de batardeaux et de petites écluses, dans les nombreuses divisions de la saline. Dans l'intervalle, ils réparent les avaries inévitables que reçoivent le fond et le bord de l'*œillet*, remplissent les sacs et les portent jusqu'au monceau voisin ou jusqu'au sentier de station des mules.

Les enfants veillent sur les bêtes de somme et leur donnent leur pâture. Les femmes et les jeunes filles, arrivées à l'adolescence, ont une tâche plus difficile. Courbées sur la saline, elles enlèvent les cristaux avec des rateaux de bois et les recueillent dans des paniers d'osier. Elles sont sans cesse pieds nus sur la terre humide et bravent courageusement la chaleur brûlante du soleil que réverbèrent de toutes parts à leurs visages, comme des miroirs d'acier poli, les petites flaques d'eau limpide qui les entourent. Un fait charmant nous a frappé dans la distribution des bénéfices : il s'agit d'un privilége accordé aux femmes.

Il leur est permis, jusqu'à ce que midi soit sonné, d'enlever la première crème cristalline qui monte à la surface de l'eau des casiers avant que le précipité s'opère. Or cette crème est précieuse, car c'est le sel blanc naturel. Les douaniers, qui veillent par milliers au bord des marais, laissent tranquillement les femmes faire cette récolte chaque matin ; et cette tolérance est vraiment remarquable, puisque les paludiers ne peuvent pas, hormis ceux de deux ou trois villages privilégiés de temps immémorial, distraire des *mulons*, même une seule poignée, pour leurs besoins particuliers de chaque jour.

Et cependant le gain de ces pauvres gens est bien minime. Ils sont, pour la plupart, fermiers de l'Etat ou de riches propriétaires, auxquels ils sont obligés de payer une redevance annuelle. Il leur faut livrer le sel au prix du tarif, c'est-à-dire à 8 ou 10 centimes le kilogramme, tandis que le fisc, en vertu de son monopole, le revend 40 ou 50 centimes.

Si du moins leur récolte était chose assurée ; mais elle est éventuelle, comme celle de l'agriculture et des vignobles, plus encore peut-être. Car que l'été soit pluvieux, que les journées, quoique lourdes et chaudes se passent sans soleil, le sel ne se forme pas, et la pauvreté des monceaux à la fin de la saison est la sûre prédiction d'une misère inévitable pendant l'hiver qui approche. La loi de la justice distributive, selon le travail et le talent, n'est pas mieux appliquée aux classes des sauniers et des paludiers qu'à celles de tous les autres prolétaires de la société.

Aussi leur vie est-elle bien malheureuse.

Trop pauvres pour se procurer les aliments ordinaires, ils se nourrissent de lait caillé, après en avoir enlevé la crème pour faire le beurre, de bouillie de sarrazin, nommée *grou*, de pommes de terre, de mauvais poissons et de châtaignes. Le pain n'apparaît guères sur

cureur-général. L'appel nominal sera fait à midi et demi très précis. »

— On assure que M. Léon de Maleville déposera demain sur le bureau de la Chambre des députés une demande d'enquête sur les faits soulevés dans les débats de l'affaire Girardin.

La *Patrie* annonce que, dans un conseil des ministres qui s'est assemblé aujourd'hui, il a été décidé qu'on ferait une question de cabinet de cette proposition.

— M. Guizot doit partir après-demain samedi pour le Val-Richer. Il sera de retour mardi ou mercredi prochain.

— Aujourd'hui a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le préfet de la Seine, la distribution des médailles universitaires en faveur des instituteurs, institutrices primaires et surveillantes d'asile de la ville de Paris pour les années 1845 et 1846.

Deux croix de la Légion-d'Honneur, accordées par le roi, sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, ont été remises à M. Francœur, professeur à l'Ecole primaire supérieure de la rue Neuve-Saint-Laurent, et à M. Boulay, directeur de l'Ecole mutuelle de la Halle aux Draps.

— M. Charles-Edouard Royer, inspecteur-général de l'agriculture, ancien professeur à l'Institut agronomique de Grignon, est mort hier, à peine âgé de 37 ans. M. Royer avait déjà publié de bons et utiles travaux sur les sciences agricoles, et n'avait dû qu'à son seul mérite les fonctions qu'il remplissait au ministère de l'agriculture.

Ses obsèques auront lieu demain vendredi, à 9 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue de l'Ouest, 24.

— Le jury du concours ouvert devant la Faculté de droit de Paris vient de rendre sa décision en ce qui concerne la chaire du droit civil vacante à la Faculté de droit de Strasbourg, et la suppléance vacante à la Faculté de droit de Paris. M. Eschbach, professeur-suppléant à Strasbourg, a été nommé professeur à la Faculté de cette ville, en remplacement de M. Blachet, décédé, et M. Véron-Duverger à la suppléance de la Faculté de Paris.

Il ne reste plus à faire que la nomination à la chaire de droit romain, vacante à la Faculté de droit de Poitiers. Ce dernier résultat devra être connu samedi.

— Le bruit court à Toulon que le prince de Joinville quittera prochainement le commandement de l'escadre d'évolution, et qu'il doit faire un voyage au Brésil avec la princesse. La frégate à vapeur *Panama*, qui vient de faire le voyage de Naples avec la reine Christine, serait désignée pour ce service. Cette frégate, commandée par M. Belvèze, capitaine de vaisseau, a un emménagement magnifique.

— Le nombre total des réfugiés en France s'élève à 11 600 individus, dont 6 272 Espagnols, 4 606 Polonais, 604 Italiens et 178 Allemands. Sur ce nombre, 4 718 sont subventionnés.

— Le *Minstrel*, arrivé à Plymouth, a apporté des nouvelles de la Plata de trois jours plus fraîches que les dernières. Ce bâtiment a quitté Montevideo le 16 avril. Le général Oribe continuait à investir la place. Lord Hodwen n'était pas encore arrivé, mais on espérait que son intervention amènerait un arrangement amiable. Le blocus de Buenos-Ayres par les forces réunies de la France et de l'Angleterre continuait, et des bateaux à vapeur étaient employés à transporter des troupes entre Maldonado et Colonia, malgré le blocus, le commerce à Buenos-Ayres n'avait rien perdu de son activité.

— L'empereur du Brésil a fait, le 3 mai, l'ouverture des chambres

qui les proférait, tout fit comprendre à M. Mérilhou l'imminence d'un danger. Il connaissait d'ailleurs le caractère emporté et violent du jeune homme qui se présentait à lui : il savait à quelles extrémités il pouvait se porter. Ce jeune homme était le vicomte Denain. M. Mérilhou avait été son tuteur. Plusieurs fois il avait été forcé de subvenir à ses besoins et de céder à ses obsessions par des sacrifices d'argent, auxquels depuis quelque temps il avait déclaré qu'il voulait mettre un terme.

» Aux premiers mots qu'il entendit, M. Mérilhou se leva donc vivement, et intima à Denain l'ordre de se retirer. De nouvelles menaces se firent alors entendre, et, mettant la main sous ses vêtements, Denain parut y chercher une arme. Ce mouvement n'avait pas échappé à M. Mérilhou, et à la vue du pistolet que Denain se préparait à armer, il se précipita sur lui avec tant de vigueur que tous deux roulèrent sur le parquet. Là une lutte désespérée s'engagea, dans laquelle l'énergie de la défense doublant les forces de M. Mérilhou, lui permit de contenir l'assaillant, qu'il repoussait vers la fenêtre en criant : *A l'assassin* ! Dans la lutte Denain avait laissé tomber son arme... M. Mérilhou lui contenait étroitement le bras ; mais bientôt, se dégageant d'une étreinte impuissante, il tira de sa poche un second pistolet. Avant qu'il eût pu l'armer, M. Mérilhou se précipita de nouveau sur lui, et la lutte recommença encore au milieu du désordre des meubles renversés. Soit que Denain ne voulût pas faire usage de son pistolet, soit qu'il ne pût l'armer, il chercha à frapper avec la crosse M. Mérilhou à la tête : il lui avait déjà porté plusieurs coups, quand, par un dernier effort, M. Mérilhou parvint encore à désarmer l'assaillant...

» Alors, Denain effrayé, sans doute, par la durée de la lutte, et pensant que l'on ne tarderait pas à accourir aux cris de sa victime, se retira précipitamment. Déjà il avait franchi un étage quand le concierge, que le bruit avait attiré, montait précipitamment à l'appartement de M. Mérilhou. « Allez vite, lui dit Denain, avec le plus grand sang-froid, allez chercher la garde, on a failli assassiner M. Mérilhou.—Quel est donc l'assassin ? dit le concierge, vous seul êtes monté. Attendez aussi que la garde vienne. » En ce moment, M. Bourgain, avocat, qui demeure au-dessous de M. Mérilhou, accourait aussi... Denain ne fit aucune résistance, et, quelques instants après, il était remis entre les mains de M. le commissaire Vassal, qui procédait sur les lieux aux premières informations.

» Les deux pistolets trouvés dans le cabinet de M. Mérilhou étaient chargés jusqu'à la gueule.

» Denain a été fouillé sur-le-champ ; il était porteur de plusieurs projets d'obligation auxquels il ne manquait que la signature. L'un de ces billets écrits de sa main était une autorisation de toucher au greffe de la cour de cassation, au nom de M. Mérilhou, une somme de 1 800 fr. Dans la pensée de l'inculpation, Denain voulait obtenir, à l'aide de menaces, que M. Mérilhou signât ces obligations.

» Denain a déclaré qu'il n'avait jamais eu l'intention de se servir de ses pistolets, qui n'étaient, dit-il, chargés qu'à poudre.

» M. le procureur du roi et M. de Saint-Didier, juge d'instruction, se sont immédiatement transportés sur les lieux.

» Dans la journée, un grand nombre de magistrats ont été rendre visite à M. Mérilhou, qui, grâce à son énergique résistance, n'a reçu dans cette lutte inégale que quelques contusions sans aucune gravité. »

LES VOYAGES DE MÉHÉMET-ALI. — On écrit d'Alexandrie au *Sémaphore de Marseille* :

« Une nouvelle à laquelle peu de personnes s'attendaient, pour ne pas dire aucune, c'est le voyage de son A. R. pour la Toscane,

gnito, mais en Orient les princes ne peuvent pas voyager sous des noms de marquis ou de comte, ainsi que cela se fait en Europe. C'est l'année prochaine qu'aura lieu le voyage de France. Nous savons que de grandes commandes en châles de cachemire, chevaux et autres objets précieux de l'Orient ont été faites. Le grand bateau de la force de 450 chevaux se construit avec activité. S. A. voyagera avec la munificence d'un souverain, tandis que cette année elle compte limiter sa dépense à celle d'un riche particulier, et être reçue sans aucun des honneurs dus à son rang.

» En son absence, S. A. Ibrahim-Pacha sera chargée du gouvernement. Le prince sera ici vers la fin du mois pour prendre les ordres. Ibrahim se trouve actuellement au barrage, où il a été joint par LL. AA. Abas-Pacha et Saïd-Pacha. Les princes ont été là pour s'entendre sur le creusement des trois grands canaux destinés à l'irrigation de toute la Basse-Egypte, et pour assister au tracé de la nouvelle ville qu'on doit bâtir au barrage et qui portera le nom de Mehemet-Ali. »

UN CRIME. — Le sieur Bernard Kæffer de Scherville vivait depuis longtemps assez mal avec son fils et sa bru. Ils habitaient la même maison, dont lui, Kæffer père, possédait la moitié en usufruit depuis la mort de sa femme. Kæffer avait eu déjà de nombreuses discussions avec son fils, qui s'était même plusieurs fois porté envers lui à des voies de fait et à des menaces de mort. La bru l'avait également souvent maltraité. Tous deux paraissaient désirer être débarrassés de lui pour jouir à eux seuls de la propriété de la maison et de quelques terres qu'il possédait. Le père Kæffer, quoique habitant la même maison de son fils, vivait isolément et faisait lui-même son ménage.

Il y a quelques jours, en rentrant chez lui assez tard, sa bru, sachant qu'il n'avait encore rien préparé pour son souper, vint, contre son habitude, au devant de lui, et, pour lui éviter, disait-elle, la peine de faire lui-même son souper, elle lui offrit un reste de choucroute et de knœpfles ; quoique étonné de ce bon procédé, le sieur Kæffer accepta sans défiance cette offre, et mangea avec appétit les aliments qu'on lui présenta. Mais peu de temps après il fut pris d'atroces coliques et d'affreux vomissements qui durèrent toute la nuit. La bru vint le voir le lendemain et lui apporta une tisane qui, à ce qu'elle assura, devait lui faire le plus grand bien.

Sur le point de l'avaler, le sieur Kæffer remarqua que cette tisane déposait au fond du vase qui la contenait une quantité considérable de poudre blanche sablonneuse. Il conçut alors quelques soupçons et, sans rien dire à personne, il s'empara du pot de tisane et se rendit à Schlestadt chez le médecin cantonal. Ce médecin, d'après ce que lui raconta Kæffer, le conduisit immédiatement chez M. le procureur du roi qui reçut sa déclaration, à la suite de laquelle la justice se transporta à Scherville. Une visite domiciliaire faite chez les époux Kæffer fils, amena la découverte, dans la cave, d'une assiette contenant une grande quantité d'une pâte blanche desséchée, qui, de l'aveu des prévenus, devait servir à empoisonner les rats. A la suite de leur interrogatoire, les époux Kæffer fils ont été placés sous mandat de dépôt et écroués dans la prison de Schlestadt, sous la prévention de tentatives d'empoisonnement sur la personne de leur père et beau-père. Nous devons ajouter que l'analyse chimique de la tisane apportée par le père Kæffer, y a fait constater la présence d'une quantité énorme d'arsenic.

(*Courrier d'Alsace.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 24 juin.*

La séance est ouverte à une heure trois quarts.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Cabanis, député de Toulouse.

---

leurs tables qu'aux jours de grandes fêtes ; la viande leur est presque inconnue ; car ils sont trop heureux de tirer quelques profits de la vente des moutons et des porcs qu'ils élèvent en les envoyant paître au hasard sur les rochers et les dunes du rivage. L'eau est leur unique boisson, et par malheur elle est rare et d'une qualité détestable. Ils sont si peu habitués aux liquides spiritueux, que, malgré leur vigueur remarquable, ils chancellent étourdis par l'ivresse après un seul verre de vin.

La pêche leur procure bien quelquefois d'excellent poisson ; mais ils tâchent de le vendre et ne le mangent pas.

La privation de bois de chauffage vient se joindre à toutes les autres ; mais

Nécessité tire parti de tout :

le Breton subvient au manque de bois avec la fiente de ses vaches. De tous côtés, surtout à Saillé, à Pen-Ker, au Pouliguen et à Batz, les murs sont couverts de gâteaux de cette matière, pétris pendant l'été par les femmes qui n'ont plus la force d'aller travailler aux marais, et par les enfants qui ne l'ont pas encore. Après quelques semaines de séchage, cette fiente brûle bien, à peu près comme la tourbe, mais elle a le même inconvénient, celui d'une odeur âcre et pénible.

Telles sont les uniques ressources des environs du Croisic ; et cependant on ne soupçonnerait pas tant de pauvreté quand on visite les cabanes : impossible de rien voir de plus propre, de plus soigneusement rangé.

Sous ce raport, la différence est immense entre la Haute et la Basse-Bretagne. L'intérieur des maisons du Morbihan, du Finistère et d'une partie de l'Ille-et-Vilaine, repousse par son aspect nauséabond. Pêcheurs, marins ou laboureurs vivent, ainsi que leurs familles, dans des huttes pestilentielles, entassés pêle-mêle avec les animaux domestiques même les plus immondes. Des haillons les recouvrent ; les enfants errent dans les rues fangeuses, à peine vêtus de quelques lambeaux de toile à demi pourrie.

Au contraire dans la Haute-Bretagne, qui n'aurait pas étudié la position sociale de ce pays, jugerait heureux ou tout au moins jouissant d'une honnête aisance ceux dont il visite les habitations. Les meubles de chêne simples et grossiers brillent cependant comme ceux d'un salon, tant la ménagère prend soin de les frotter. Les vases de cuivre ne sont jamais verdis par une tache, le linge éblouit par sa blancheur, les vitrages des fenêtres à châssis plombés comme ceux des églises, ne perdent pas un jour leur pureté transparente ; la couche de chaux battue qui forme le parquet de ces cabanes, uniquement composées d'un rez-de-chaussée de deux pièces au plus, ne laisse pas voir un seul instant des sillons de poussière ou des traces de boue. Chaque ustensile de ménage, chaque meuble, est disposé avec ordre. Le plus souvent, vis-à-vis de la porte, est le lit à colonnes garni de grands rideaux de serge verte ou bleue. Deux ou trois chaises garnies de jonc, une escabelle de chêne au coin du foyer, une haute armoire de merisier incrusté de houx, montée de longues ferrures bien polies, une table épaisse au milieu de la chambre, un bahut ou une huche, un vaisselier en forme de bibliothèque, peint en rouge, dans lequel sont disposés symétriquement quelques plats et assiettes bariolés de vingt couleurs, un dévidoir supportant des quenouilles et des fuseaux, un baquet plein d'eau fraîche sur la pierre blanche de l'évier, un chaudron de cuivre jaune pendu au plafond, parmi les festons que forment les filets de pêche, tel est invariablement l'ameublement d'une cabane bretonne. Ajoutez à ces objets un long fusil à pierre, la *barate* à faire le beurre, un Christ d'os jauni sur la cheminée entre deux bouffonnes images de saints en plâtre, quelquefois des estampes d'Epinal représentant Damon et son amoureuse, Geneviève de Brabant, ou Napoléon dans une bataille, vous aurez l'idée complète de l'intérieur de ces habitations. Lorsqu'il y a deux chambres, la seconde est ordinairement remplie par les lits des enfants, sinon ces couchettes prennent place dans l'appartement unique. L'étable des animaux domestiques est située derrière la maison.

La propreté des habits est aussi grande que celle des habitations. Ainsi, même en travaillant, paludiers et sauniers conservent toujours blanc leur costume de toile, sarrau, culotte et guêtres. Ce costume est très simple et pour ainsi dire l'uniforme de tous les travailleurs ; mais, aux jours de grandes solennités, à la Fête-Dieu principalement, les beaux habits sortent de l'armoire.

C'est à Guérande qu'il faut voir la procession pour jouir du coup d'œil le plus charmant. Comme la procession fait le tour des remparts, les spectateurs, venus de toutes les localités voisines, s'échelonnent sur le talus des anciens fossés et le fleurissent des éclatantes couleurs de vingt costumes différents.

D'abord, ce sont les brunes Guérandaises, avec leurs cheveux bien lisses que laisse voir la coiffe à barbes de dentelles, leur corsage de velours noir taillé comme celui des châtelaines d'autrefois, et comme autrefois encore découpé coquettement pour mettre en évidence une fine gorgerette de batiste plissée ; un jupon de laine bleue ou rouge, des bas écarlates, un tablier de soie, une chaîne d'or, des bagues et de longues boucles d'oreilles complètent cette toilette, la plus aristocratique de la contrée, mais non pas la plus riche. Les femmes de Batz, vêtues avec un meilleur goût, l'emporteraient sur elles ; mais la lourdeur de leurs corsages rouges bordés de noir dissimule la grâce de la taille, leur bonnet de toile empesée, qui se rattache sous le menton et se termine en pointe par derrière, cache leurs admirables chevelures blondes ; car, nous allions l'oublier, les types de visages sont presque aussi différents que les costumes. Les Guérandais et les Croisiquais sont bruns avec les yeux noirs ; les gens de Batz et du Pouliguen ont les cheveux couleur d'or et les yeux d'un bleu très limpide. Les premiers semblent appartenir à la race espagnole, les seconds rappellent les profils grecs. Une tradition explique cette dernière analogie. Les légendaires d'autrefois prétendent que l'île de Batz (car on a des preuves que ce village n'a pas toujours appartenu à la terre ferme) avait été primitivement habitée, comme Marseille, par une colonie de Phocéens. Ils appuient leur dire par des témoignages d'écrivains de l'antiquité ; peut-être n'ont-ils pas tort.

Ce qui distingue les costumes de Batz, c'est la multiplicité des couleurs. Ainsi les jupes des femmes s'imbriquent les unes sur les autres, ou de façon à montrer des bandes vertes, blanches, rouges, bleues et noires. Puis sur la poitrine, soigneusement voilées par un mouchoir à grands carreaux, les femmes de Batz fixent, avec des épingles, des piécettes de drap brodé de laine rouge, ou le plus souvent, peintes en or. Les têtes de pièces leur fournissent cet ornement. Malgré leur pauvreté, toutes les Batzoises ont ce grand costume dont nous venons de parler ; c'est leur dot qu'une toilette de noces, fruit de quinze ans d'économies paternelles. Aussi, une même toilette leur sert-elle pendant toute la vie.

Les hommes portent le *bragou-braz* bleu ou brun, la veste rouge, les bas de même, des gilets de couleurs diverses, étagés comme les jupes des femmes, de grands chapeaux dits *à la Souwarow*, ayant, au lieu de rubans, dix ou douze rangs de chenille de soie aussi variée de teinte que l'arc-en-ciel ; leurs souliers sont de cuir jaune sans être jamais cirés. Les élégants, les riches font broder leurs vestes et leurs gilets de rubans de laine chatoyante. Ceux-là sont les heureux du village.

Les hommes de Guérande sont vêtus de même, sauf qu'ils n'ont qu'un seul gilet de futaine blanche.

Le jour des Morts, et quand ils vont à des funérailles, les habitants de Batz portent de rigueur, les femmes un mantelet de peau d'agneau garnie de sa laine ; les hommes, de grands manteaux noirs à capuces qui leur retombent sur la figure. Cette addition au costume habituel est, du reste, tout-à-fait spéciale, et n'a jamais une autre destination.

Les deux costumes de Guérande et de Batz sont des types, des pivots de série.

Ainsi, sauf quelques dissemblances de couleurs et des variations très minimes de forme, autour du type de Guérande se groupent ceux de Kérolan, de Crémeur, du Croisic, de la Turbale, d'Escoublac : celui de Batz sert de modèle à quelque familles du Croisic, à Saillé, à Belon, au Pouliguen, à Penker, à Saint-Nazaire, à Pensoul.

Il nous reste à parler d'un troisième, celui de Saint-Lyphar, auquel se rallient Périac, Musillac, Assérac, Saint-Molf, Kerbour, Penebé, Saint-Maur, Saint-André, Kerkabelek, etc.

Ce costume est tout à fait dissemblable des autres. Le bragou-braz, les guêtres, la veste et le gilet sont mesquins, unicolores, bleu foncé ou bruns ; les chapaux petits, circulaires, à bords étroits, à forme basse et arrondie. Au lieu de chenille, une tresse rouge comme le feu les orne et retombe en une longue boucle par derrière. Les femmes aussi sont couvertes d'habits peu éclatants et disgracieux de formes comme ceux des habitants de Batz. Les bonnets diffèrent en ce que les barbes plus longues sont relevées sur les côtés de la tête. Ensuite, comme la plupart de ces villages ne sont pas riverains de la mer, et que le vent s'y fait moins sentir, les femmes négligent d'entourer leurs jupes d'une double ceinture de liseré, précaution indispensable pour celles qui travaillent aux marais salants ou sur les rochers de la côte. A Saint-Lyphar les occupations sont différentes. Depuis quelques années ce pays a trouvé une nouvelle source d'industrie dans l'extraction de la tourbe que le sol contient en abondance.

Malheureusement les travaux ne sont pas exécutés avec la régularité qu'y apporterait le bienfait de l'organisation. Chacun y creuse la terre individuellement, à son compte ; aussi les bénéfices trop faibles qu'on en tire font-ils voir, comme partout ailleurs, les inconvénients ruineux du travail morcelé.

GEORGES OLIVIER.

devoir de désirer que l'indépendance de la Suisse ne soit en aucune manière compromise; il faut, au surplus, que la Suisse elle-même ait le droit complet et absolu d'apporter à sa constitution les modifications qu'elle jugera nécessaires.

La Suisse ne se trouve pas dans un état tout à fait semblable à celui des autres Etats de l'Europe : son indépendance et sa nationalité ont été reconnues par les autres puissances de l'Europe, en vertu des traités de 1815 : si l'organisation de la constitution helvétique venait cependant à changer complètement, dirions-nous que la Suisse n'aurait pas le droit de faire ces changements? non, nous ne le dirions pas; mais nous dirions alors que les traités en vertu desquels son indépendance a été proclamée n'existent plus. Si ces changements, au lieu d'arriver par les voies ordinaires et naturelles, arrivaient par exemple par la guerre civile, par l'anarchie... (Interruption.)

Nous aurions le droit et le devoir d'y regarder, parce qu'alors notre intérêt pourrait nous commander certaines mesures; c'est là précisément ce que notre représentant en Suisse a dit dans le discours auquel il a été fait allusion; ce n'est pas une menace, ce n'est qu'une prévision.

Quelles raisons auriez-vous pour ne pas agir de concert avec l'Autriche, si l'Autriche, en effet ne veut que ce que nous voulons, ne fait que ce que nous faisons nous-mêmes? Oublie-t-on quelle force donnerait aux partis intérieurs cette pensée d'une dissidence entre les intentions des puissances étrangères? Soyez bien certains que si nous avions pu maintenir ce bon accord et cette unité d'action dans ces mêmes puissances au sujet de la Grèce, nous eussions évité à ce gouvernement bien des difficultés, bien des tiraillements. Messieurs, rien ne nous fera dévier de notre politique au sujet de la Suisse, rien ne nous fera porter atteinte à son indépendance. Si d'autres méconnaissent ce principe, qui est et sera le nôtre, nous ne serons pas avec eux; mais nous serons avec eux tant qu'ils se borneront à donner des conseils, des avis, et à dire à la Suisse : Tâchez d'arriver par les progrès pacifiques, et non par les violences de la guerre civile, à ces changements capitaux que vous voulez introduire dans la constitution! Ces conseils sont ceux que nous donnons également, et nous pouvons ajouter que la Suisse a le plus grand intérêt à les suivre, qu'ils soient donnés par la France ou par l'Autriche. (Très bien! au centre.)

M. ODILON BARROT. Je vois dans la conduite du gouvernement un triste symptôme. Quoi! lorsque rien ne le nécessite, en dehors de tous les usages même diplomatiques, c'est un représentant de la France qui prend l'initiative sur toutes les autres puissances, au nom des traités de 1815; qui a même le courage de donner la vie à celles des dispositions des traités qui révoltent le plus la dignité de notre pays. Quoi! lorsque ces traités, qui n'ont plus d'existence, lorsque les ministres eux-mêmes, en 1842, les déclaraient détruits, un représentant de la France osera prendre sur lui de les faire revivre!

Mais du moins y a-t-il quelque perturbation, quelque violence? Non, la diète va s'assembler; elle va délibérer avec calme sur la question de l'organisation intérieure de la Suisse, examiner s'il y a lieu de modifier en quelques points le système fédératif.

Eh bien! je le demande, n'est-ce pas dans une de ces situations que l'influence étrangère peut être oppressive? Vous n'avez qu'un seul moyen de laisser à la Suisse la liberté dont elle a besoin et de lui prêter le seul appui qu'il lui soit permis de recevoir de vous, c'est de garder vis-à-vis d'elle la plus complète neutralité. L'élément ami de la Suisse, qui soit en harmonie avec votre élément, qui soit identifié avec tous vos intérêts, est, je le répète, la neutralité la plus absolue. Mais ce n'est pas ce que vous voulez. Il vous faut à tout prix intervenir, c'est chez vous une maladie à l'état de récidive; c'est un parti pris, c'est toute une politique.

Vous interveniez en Suisse dans le but d'empêcher les Suisses de réviser pacifiquement leur système fédératif, de remédier aux causes de dissolution et d'anarchie qui travaillent ce malheureux pays. Interviendrez-vous, du moins, par de simples conseils? Point du tout; vous intervenez au nom des traités de 1815, c'est-à-dire de la menace d'une invasion. Ainsi, vous faites exécuter vous-mêmes ces honteux traités. Ce que l'Autriche n'aurait jamais osé faire, vous l'entreprenez, oubliant que les traités n'ont pas lié la Suisse, que la Suisse s'appartient.

La Suisse est un état fédératif ayant le plein pouvoir de modifier sa constitution intérieure, de manière à purger cette constitution de tous les éléments qui font que les nations étrangères ont la possibilité de s'immiscer dans ses affaires (Approbation à gauche.)

Le droit de la Suisse est incontestable; il est écrit dans les traités, et si la Suisse n'était pas indépendante, elle ne mériterait pas de figurer dans ces traités avec le privilége de neutralité qui lui est attribué. La cause de la Suisse appartient à l'indépendance, à la liberté de tous les peuples; le devoir de tous les peuples est de faire respecter l'indépendance de la Suisse. (Vive approbation à gauche.)

Quand les jésuites ont agité la Suisse, il s'est passé un fait étrange. Vous qui êtes si soucieux de la conservation de la constitution suisse, pourquoi n'êtes-vous pas intervenus alors?

Les cantons catholiques, ceux qui obéissent aux influences étrangères, ont formé une ligue. Ils ont formé un Etat dans l'Etat, une armée dans l'armée; ils ont, je le répète, fait une ligue qui avait son gouvernement, ses troupes.

Ils ont donné le signal, non-seulement de la révision de la constitution fédérative, mais de la dissolution même de la Suisse. Etes-vous intervenus? avez-vous donné des conseils? avez-vous parlé de votre influence?

L'Autriche est intervenue, elle a pesé de tout son ascendant; vous, vous êtes restés à l'écart.

Ce sont les cantons patriotes, ceux qui résistent à cet état de dissolution et à ces influences extérieures que vous combattez par vos notes diplomatiques et par vos menaces d'intervention. (Agitation prolongée.)

Je n'insisterai pas davantage sur cette note d'un agent de la France, qui débute en invoquant les articles des traités de 1815, en vertu desquels nous ne pourrions fortifier notre territoire, pour arriver à cette menace d'intervention contre la Suisse. (Vive approbation aux extrémités.)

M. LE PRÉSIDENT. Quelqu'un demande-t-il la parole? (Silence au banc des ministres.)

DE TOUTES PARTS, à M. Guizot. Répondez à M. Barrot!

M. Guizot garde le silence. (Murmures.—Rires.—Agitation.)

[illegible] Rien! rien! rien!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, se levant avec vivacité. Je dis ce que je crois nécessaire aux intérêts et à la politique de mon pays. Il est de mon devoir de ne pas entrer plus avant. (Longues rumeurs.—Bruit confus.) [illegible] M. Odilon Barrot, je parlerais des affaires intérieures de la Suisse; je prendrais fait et cause pour tel ou tel des partis qui se divisent la Suisse. C'est ce que je ne veux pas faire, ce que je ne ferai pas. Je ne l'ai fait ni par des notes ni d'aucune autre manière. (Aux extrémités : Allons donc! allons donc!)

Le jour où je siégerais dans une assemblée suisse, si j'étais membre de la diète, j'aurais à débattre toutes les questions que vient de discuter ou plutôt d'indiquer le préopinant.

J'aurais à redresser beaucoup d'erreurs, de faits inexacts; je montrerais par exemple que la ligue des cantons catholiques n'a pas été à beaucoup près ce qu'est la ligue des autres cantons.

Je ne veux pas, je ne dois pas entrer dans l'examen de ce fait; je ne dois pas montrer ici à la France les cantons suisses aux prises les uns avec les autres; je ne dois pas faire pressentir la guerre civile en Suisse, je ne le dois pas; je ferais mal à la Suisse autant qu'à la politique de mon pays. (Nouvelle agitation.—Bruit confus.) Je ne répondrai donc point.

Voilà le motif de ma réserve. Je n'ai pas autre chose à ajouter. (Exclamations tumultueuses.—Longue et bruyante agitation.)

M. ODILON BARROT. J'aurais désiré vivement que la réserve que M. le ministre montre à la Chambre, il l'eût montrée dans ses relations diplomatiques. (Très bien! très bien!)

M. GUIZOT. Je l'ai faite. (Non! non!—Si! si!)

M. ODILON BARROT. Le sentiment universel de la Suisse donne un démenti à cette prétention.

M. GUIZOT. Non! non! non!

A GAUCHE, avec force : Si! si!

M. GUIZOT. Non! non! non!

M. LEDRU-ROLLIN. M. le ministre des affaires étrangères vient de déclarer ... [illegible]

Aux extrémités : A l'ordre! à l'ordre! (L'agitation continue.—Des interpellations diverses sont adressées à M. Guizot.)

M. LE PRÉSIDENT agite vainement sa sonnette et réclame le silence, qui ne se rétablit qu'à difficilement.

M. LEDRU-ROLLIN. La prétention que vous avez aujourd'hui d'intervenir en Suisse, est incompatible avec le principe de la révolution de juillet : qu'avons-nous fait en 1830? Nous avons chassé une dynastie parce qu'elle avait violé le pacte fondamental. Que fait aujourd'hui la Suisse? Elle combat les cantons qui veulent violer la constitution : je ne comprends pas que vous vouliez aujourd'hui intervenir dans ses affaires particulières. Non, il ne saurait en être ainsi : il faut au contraire que la Suisse sache que si le ministère voulait intervenir chez elle au moment où elle se lève pour le maintien de sa constitution, il serait abandonné par la France tout entière. (Oui! oui!—Longue agitation.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je n'ai pas dit un seul des mots que l'honorable préopinant m'attribue. (Rumeurs.)

J'ai maintenu, au contraire, le droit qu'a la Suisse de changer sa constitution intérieure; mais j'ai dit aussi qu'elle n'avait pas le droit de changer les traités de 1815. (Très bien! au centre.—Rumeurs aux extrémités.) Je m'honore de l'avoir dit, parce que c'est la politique que le gouvernement de 1830 a constamment proclamée; et qu'en tenant ce langage, je suis fidèle aux principes de la révolution de juillet. (Aux voix, aux voix.)

On passe sans autre transition au vote des divers autres chapitres du ministère des affaires étrangères, puis on arrive promptement au ministère de l'instruction publique.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. J'avais proposé dans mon budget un certain nombre d'augmentations de crédits. J'ai eu le malheur de succomber devant la commission sur le plus grand nombre de ces augmentations. Je ne crois pas devoir soutenir aujourd'hui vingt-cinq batailles (on rit) pour des réductions s'élevant en totalité à 224 000 fr. J'adhère aux réductions proposées par la commission.

Néanmoins, une discussion s'étant élevée sur une réduction de 4 000 fr., proposée par la commission sur le collége de Tournon, que le ministre demandait d'élever de la 3e à la 2e classe, M. de Salvandy repousse avec vivacité cette réduction, qui finit par être rejetée. Ce petit incident a plus ému les centres que la discussion sur la Suisse. A ces faibles enfants, il faut des joujoux.

On arrive au chapitre de l'instruction primaire.

CHAP. 10. — *Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget*, 2 400 000 fr.

M. BOULAY (de la Meurthe) propose une augmentation d'un million. Cette augmentation, dit-il, est destinée à porter de 200 fr. à 300 fr. le traitement fixe des instituteurs primaires, conformément aux règles établies par l'article 13 de la loi du 28 juin 1833, et sans néanmoins qu'il y ait lieu d'augmenter ce traitement, toutes les fois qu'en se combinant avec la rétribution mensuelle il complètera une somme de 600 fr.

Selon l'orateur, il y a des départements dans lesquels les instituteurs n'ont pour vivre que 80 et même 75 centimes par jour; tandis que le budget de l'instruction publique s'élève à 18 millions environ, le budget répressif, celui qui comprend les prisons, la police, les gendarmes, le bourreau lui-même, s'élève à plus de 40 millions, et le budget hospitalier, celui qui comprend les bureaux de charité, les établissements de bienfaisance, les hospices, dépasse 60 millions.

Développez l'instruction primaire! s'écrie l'orateur; fécondez par elle votre agriculture et votre industrie, donnez aux jeunes gens l'amour de la patrie, et vous recueillerez plus que vous n'aurez dépensé en moralité et en sécurité. (Rires aux centres.)

Qu'il me soit permis de citer les temps calamiteux que nous venons de traverser. C'est dans les pays où l'éducation est le moins répandue que l'ordre public a été le plus souvent troublé; c'est dans les pays où l'éducation primaire est en progrès que les populations se sont résignées à leurs maux, et n'en ont accusé ni le gouvernement ni la Providence. (On rit.)

Favorisez l'instruction primaire, et vous aurez moins de procès scandaleux. Plus vous ferez pour les instituteurs, moins vous serez obligés de faire pour les gendarmes.

M. LE RAPPORTEUR repousse l'amendement en disant que la Chambre est saisie d'un projet qui traite cette question, et qu'elle ne peut être résolue incidemment par voie d'amendement.

M. GLAIS-BIZOIN rappelle qu'on a secouru les douaniers et les gendarmes. Il s'étonne qu'on ne veuille rien faire pour les instituteurs.

L'amendement de M. Boulay (de la Meurthe) est mis aux voix. La gauche se lève pour l'amendement. Le centre en masse se lève contre avec les ministres.

L'amendement est rejeté.

M. BOULAY (de la Meurthe) propose un second amendement tendant à augmenter le chapitre d'une somme de 500 000 fr., à titre de subventions pour l'établissement et l'entretien d'écoles normales primaires d'élèves-maîtresses, d'écoles spéciales de filles, de classes d'adultes-femmes et d'ouvroirs.

Cet amendement est mis aux voix et rejeté.

Le chapitre est adopté.

La suite de la discussion du budget de l'instruction publique est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

La prochaine livraison de la PHALANGE, qui paraîtra au commencement de juillet, ne sera pas envoyée à ceux qui n'auront pas renouvelé en temps utile, et le tirage en sera fait d'après le nombre des abonnés à servir.

VARIÉTÉS.

L'Algérie et l'Opinion.— Le seul moyen de coloniser l'Algérie, par DENAIN.

Continuons notre examen critique des diverses publications relatives à l'Algérie, entreprise vaste, car les œuvres abondent, mais d'une importance qui justifie la peine. Et puis les auteurs accusent tant le silence de la presse parisienne!

C'est une critique sensée et spirituelle entre toutes des balourdises innombrables dont on a saturé l'opinion sous prétexte d'occupation, de domination, d'administration et de colonisation à propos de l'Algérie. Chacun y a son tour, excepté le maréchal Bugeaud toutefois. Les gouverneurs ouvrent la marche, puis vient le gouvernement, « dont le rôle consistait jadis à conduire la nation, à pressentir toutes ses destinées et à en préparer de loin l'accomplissement heureux, tandis qu'aujourd'hui, obéissant à la prétendue opinion publique, abdiquant toute pensée dirigeante, il devient un simple instrument d'exécution. Il n'est plus le pilote, il est le gouvernail; et la barre de celui-ci, tout le monde y touche, nul ne la tient. » On ne peut mieux dire, et cependant l'auteur n'avait pas vu, quand il écrivait, l'attitude du pouvoir dans la récente discussion sur l'Algérie! Mais c'est la presse parisienne surtout qui est impitoyablement humiliée. L'auteur a pris un cruel plaisir à faire une collection des bouffonneries plus ou moins drôles que les journaux de Paris, sans en excepter les *Débats*, ont servi à leur public, et vraiment la collection est amusante! Il va sans dire que la *Démocratie* n'y figure pas. Comment se fait-il que des hommes d'autant d'esprit que nos confrères puissent tomber en de tels écarts? Un peu, sans doute, parce que leur opinion s'inspire de sympathies et d'antipathies personnelles, mauvaises conseillères; mais beaucoup aussi parce qu'ils ne soupçonnent pas, faute d'avoir suffisamment étudié Fourier, les caractères des diverses formes sociales, et ne voient entre le patriarchat, la barbarie et la civilisation, qui sont aux prises en Algérie, que de légères nuances, au lieu des profondes différences qui les séparent. De là des tableaux à fausse perspective, des rapprochements qui ne sont que de la confusion, des critiques et des conseils à rebours du bon sens, enfin des systèmes d'idées qui font grincer des dents, comme un charivari de fausses notes, à celui qui a puisé dans l'expérience ou dans la science sociale le sentiment de la réalité.

A défaut d'idées théoriques, l'auteur de l'*Algérie et de l'Opinion* a le mérite d'avoir vu et bien vu; il a pratiqué, et sans doute aussi bien pratiqué. S'il manque d'initiative pour proposer, il censure avec autorité. Rien à redire à ses critiques de l'ignorance profonde des Français, au sujet des races conquises en Algérie, de notre engouement de la centralisation, de la modicité des appointements et frais de représentation alloués à des fonctionnaires qui reçoivent des Arabes la plus large hospitalité, et leur rendent à peine un médiocre dîner, du rôle secondaire des divisions administratives, de l'inopportunité d'un ministère spécial de l'Algérie. Nous l'avons vu avec plaisir, — parce que n'étant pas des nôtres, on ne peut l'accuser de parti pris, — constater l'impuissance de la civilisation chrétienne à rallier les musulmans, « chez lesquels on ne trouve pas, à la vérité, des individus trônant sur des millions; mais où, en revanche, on ne sait pas ce que c'est que de mourir de faim; chez lesquels les grands savants, les grands artistes et les grands industriels manquent; mais où manquent aussi des manœuvres stupides et des campagnards abrutis. Si la civilisation crée en haut des intelligences, elle crée en bas des machines. Dans l'état que nous nommons barbare, chacun reste homme, chacun est obligé de *penser* et d'*agir*. » Malheureusement il ne peut, faute de perspectives supérieures conclure à une transformation, et il reste sans conclusions un peu fermes entre le système de l'extermination ou du refoulement qu'il condamne, et celui de simple domination, qu'il avoue être sans profit pour les vaincus.

C'est, du reste, généralement par défaut de conclusion que pèche ce travail : l'auteur a courbé sa pensée sous la pensée du maréchal Bugeaud. C'est le prophète par lequel il jure, et il est stupéfait que l'on puisse révoquer en doute l'excellence des vues d'un homme qui a passé la moitié de sa vie à faire la guerre, et l'autre moitié à faire de l'agriculture, quand il s'agit d'une œuvre à la fois militaire et agricole. Qu'il ne comprenne pas les hostilités haineuses d'une partie de la presse, et les flétrisse sévèrement, soit! Qu'il proclame la compétence suprême du duc d'Isly dans la question guerrière, nous sommes encore de son avis : le maréchal a fait ses preuves! Mais pourquoi veut-il nous faire agréer le cultivateur d'Excideuil comme une autorité absolue, en faveur de la culture morcelée, lorsque des myriades de raisons, de faits et de témoignages de la plus haute valeur agricole en proclament les vices et les périls! En s'appropriant une opinion depuis longtemps débattue et combattue chez les économistes et les agriculteurs, le soldat-laboureur ne saurait lui donner la valeur intrinsèque qu'elle n'a pas; car il n'apporte ni une idée, ni un fait nouveau; on sait, au contraire, la déplorable expérience des villages algériens! Comment surtout, son opinion aurait-elle le moindre poids contre le système de culture associée, qu'il n'a jamais étudiée, ni pratiquée, ni vu pratiquer? En la condamnant, le maréchal suit non sa raison ni son expérience, mais des préventions que nous ne pouvons respecter en lui pas plus qu'en tout autre.

Disons toutefois, du reste, que l'auteur de l'*Algérie et de l'Opinion* met plutôt en relief avec une faveur marquée les sentiments de l'ancien gouverneur sur la colonisation militaire, en quoi nous sommes loin de partager nous-mêmes les préjugés de la Chambre, dont le gouvernement s'est fait tristement le très humble serviteur en retirant si honteusement le projet de loi sur les camps agricoles. Ce projet pouvait, nous le croyons, être amélioré; mieux eût valu suspendre jusqu'à la libération, l'attribution par tête des lots et le mariage des soldats, en conservant la culture collective pendant les trois dernières années du service; on pouvait encore demander, au lieu d'un bill absolu de laisser-faire, des projets plus précis, au moins ébauchés; mais il y avait certes à faire à l'armée une part plus large que celle de ces misérables trois cent mille francs dont on la gratifie pour prix de ses sueurs et de son sang, tandis qu'on donne des hectares par milliers à MM. les hauts barons de l'aristocratie ancienne et nouvelle.

L'armée méritait mieux que cette dédaigneuse aumône, même au dire de ceux qui ne veulent tenir compte que de sa puissance

pourtant aux institutions civiles en Algérie, en faveur de la liberté de la presse, dont le régime de monopole et de censure a plus d'inconvénients que d'avantages.

L'écrivain n'ayant pas signé sa brochure, nous ne pouvons, à notre grand regret, appeler sur son nom l'estime publique. Si nous voulions lui appliquer la méthode de Zadig pour découvrir les mystères, nous dirions : Ce doit être un officier de l'armée d'Afrique, — appartenant à l'infanterie, — chef de bureau arabe ou aspirant à le devenir — vivant au voisinage du maréchal Bugeaud, — homme de tête et d'esprit. — Probablement nous nous tromperions de peu.

Nous avons aujourd'hui la main heureuse. Voici une seconde brochure sur le *Seul moyen de coloniser l'Algérie*, pleine des meilleurs sentiments et des idées générales les plus saines, sinon de vues toutes praticables et bien réfléchies. M. Denain comprend parfaitement la haute importance politique et commerciale de l'Algérie, l'urgence d'une prompte colonisation à tout prix, la nécessité pour la France de se créer un idéal de gloire et de puissance qui domine les agitations intérieures, et soude plus intimement les liens si fragiles, hélas ! qui unissent les dynasties royales aux peuples. Il comprend encore à merveille que les institutions politiques peuvent être le couronnement d'une organisation, mais qu'elles n'en sont pas la base nécessaire ; que les institutions civiles elles-mêmes sont un cadre plutôt qu'un système d'action, et qu'un système d'action, c'est là le fondement solide de toute prospérité colonisatrice. Aussi s'applique-t-il à exposer le sien, qui se compose de deux éléments, l'un industriel, l'autre financier. Au point de vue de l'organisation sociale : vaste système d'association, établissement de la grande culture et de la petite propriété, « cette plus parfaite formule de toute richesse territoriale », alliance des bras et des capitaux, qui aurait pour résultat de rendre les colons heureux et riches, entreprenants et industrieux. M. Denain condamne, avec une patriotique énergie et de puissantes raisons, les concessions aux grands capitalistes, ces nouveaux *landlords* qui menacent de faire d'une terre conquise par le sang du peuple français une seconde Irlande. Il repousse aussi la culture morcelée, gage assuré de nostalgie, de démoralisation, d'impuissance et de ruine.

M. Denain est donc un des nôtres ? Non : socialiste de cœur et d'instinct, même par les idées générales, il ne l'est point de science positive, et de là de notables différences entre son plan et les nôtres. Il entend que dans l'enceinte commune chaque colon ait sa maisonnette, et non son logement dans une vaste maison ; et que dans les terrains coloniaux une partie soit morcelée au profit des familles, tandis que la majeure partie restera propriété *communale*. Il ne nous répugne pas d'admettre cette combinaison, pas plus que cent autres, à titre d'engrenage et de tentative. Mais ne parlez plus d'association : le morcellement est manifeste dans la consommation qui se fera par ménage isolé, même dans la production, puisque chaque colon devra seulement un certain nombre de journées de prestation pour le travail commun, réservant la meilleure partie de sa force et de son bon vouloir et de ses ressources matérielles pour les dix hectares qui constitueront sa propriété exclusive. Que ce soit mieux ainsi pour le moment, vu l'état des esprits et la variété des désirs, nous le voulons bien, à la condition de vous signaler vos illusions quant aux espérances que vous fondez sur une combinaison, mal assise comme tout ce qui est ambigu, et qui ne procède avec la franchise ni du morcellement ni de l'association. Le système actionnaire seul combine les avantages de la grande culture avec ceux de la petite propriété.

Quant au système financier, M. Denain n'entend pas se fier au temps et aux individus pour une œuvre urgente qui appelle de l'argent par millions et des hommes par centaines de mille ; car, suivant lui, en cinq ans l'Algérie doit être peuplée d'un million de colons sous peine de désastres. Voici sa pensée.

Il attend le salut, c'est-à-dire le dévouement du sacrifice, de l'Etat et des départements par égale part. Et ici commence l'originalité de son projet. Il voudrait inspirer à chacun de nos 86 départements la noble ambition de fonder en Afrique une colonie spéciale, dont il évalue la dépense à un capital primitif de 1 200 mille fr. (500 familles par colonie et par département). Elle serait en a conservé quelques traces. Partout ailleurs l'intérêt d'administration forme l'unique ciment, et c'est un ressort qui répond peu aux appels de dévouement et de patriotisme.

Seconde illusion encore sur la facilité de trouver par chaque département un directeur de colonie algérienne composée de 500 familles. Songez donc que, pour bien conduire une telle entreprise dans des conditions de climat, d'habitudes, de travail, de relations administratives et commerciales entièrement neuves, il faut infiniment plus de génie que pour être préfet, et même ministre.

Vous oubliez que si par toute la France on ne fonde pas des fermes-modèles et cent autres entreprises aussi nécessaires, c'est par le défaut d'hommes capables de les administrer et de les organiser. Les capacités se sont jetées dans les fonctions parasites beaucoup plus lucratives, et manquent ailleurs. Gardez-vous donc d'enfermer vos choix dans le cercle des coteries départementales, et ne craignez pas d'appeler du bout du monde les gens capables. Pour cela il ne faut pas se fier aux membres des conseils-généraux, dont la vue ne dépasse guère l'horizon de leurs clochers.

Glissons sur des erreurs assez graves à propos de l'armée, dont le rôle producteur a complètement échappé à M. Denain, pour terminer par une dernière considération.

Ebloui par les remarquables résultats de la ferme des Trappistes, à Staouëli, près d'Alger, l'auteur en attend de pareils dans ses colonies départementales, parce qu'il y aura quelque analogie pour l'étendue des cultures, le nombre du personnel, l'association des travaux et le partage des profits. Sans relever les différences notables dans l'organisation des travaux et la consommation, unitaires chez les Trappistes, morcelées en majeure partie dans le plan de M. Denain, nous signalerons une différence radicale dans l'esprit qui animera les deux sociétés, esprit de religion, c'est-à-dire de dévouement, de discipline et de fraternité dans un cas ; esprit de spéculation, c'est-à-dire de personnalité, de cupidité et d'égoïsme dans l'autre. Où ne préside à l'origine ni foi, ni espérance, ni charité religieuses, n'attendez que l'anarchie. Ceci n'est pas de la morale, c'est de la science sociale la plus élémentaire. L'unité dans les effets suppose l'unité dans les efforts, dans les forces, dans les volontés, unité qui ne se décrète pas par un règlement municipal, mais qui naît de deux causes : l'heureux agencement des combinaisons organiques et le sentiment profond d'une grande œuvre à accomplir. Quiconque s'imagine, et M. Denain nous paraît être dans ce cas, qu'il suffit de prendre des hommes par centaines et puis de les mettre en présence, de gré ou de force, pour faire de leur contact jaillir l'harmonie, se prépare les plus amères déceptions. Pour vaincre les innombrables difficultés qui naissent à tout instant sous les pas, surtout dans une œuvre entièrement neuve, pour marcher avec intelligence et fermeté dans la carrière des héroïques entreprises, il faut voir et sentir, dans le fond le plus intime de la raison et de la conscience, par quels accords l'œuvre partielle dont on est l'instrument *se relie* à l'œuvre collective de l'humanité, aux lois générales de la nature, aux plans providentiels de Dieu. Il faut être possédé du vif désir de concourir pour sa part et dans la mesure de sa destinée à l'ordre universel ; il faut aimer l'humanité, aimer la nature, aimer Dieu. Voir ce lien, sentir cet amour, c'est être religieux. Le ressort d'*unitéisme* seul a la propriété d'adoucir les fatigues, d'user les aspérités, d'inspirer les sacrifices d'intérêt ou d'amour propre, passagèrement nécessaires, en un mot d'exalter les forces, en introduisant partout la lumière et la chaleur. C'est lui qui manquera aux plans de M. Denain comme à tous autres ; c'est à lui que les Trappistes doivent leurs principaux succès ; c'est sur lui que s'appuieront les socialistes pour élever leurs triomphes au niveau de leurs promesses et de l'attente du monde.

JULES DUVAL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Grandvilliers. — M. R. — Nous joindrons au prochain envoi les 4 grav., que nous ne pouvions plier avec le titre. — Reçu les 53. 60. — Merci. — D'accord sur le *vouloir* ; mais reste le *pouvoir* !

Landivisiau. — M. T. — Veuillez faire bon accueil à la tr. — Ce sera à compte sur le 3e trim. — Merci.

A un sous-préfet. — Vous avez fait un livre qui honore votre intelligence, et un acte qui honore votre cœur. — Envoyez-nous quelques exemplaires de vos *Quelques obs.*

B. du Trés.	»	» »|»	— Gann....	» »»» »»

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0|0.....	d. 50	»» »» »» »»	»» »» »» »»
5 p. 0|0.....	d. 50	»»» »» »»» »»	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
. p. 0|0.....	»» »|» »» »|»	40 »|» 37 1|2
p. 0|0.....	»» »|» »» »|»	»» »|» »» »|»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES, au Ct d. coupure	» »|»	ROM...........	Der C. 100 1 8
Récep. Rotsch.	» 103 50	BELG. 2 1|2.....	» »» »|»
Esp. Dette act	» »» »|»	— 4 1|2.....	» »» »|»
— — pass.	» » »|»	do 1840.....	» 100 »|»
— 3 p. 0|0.	» 34 3 4	do 1842.....	» »»» »|»
Dette intérieure	» »» »|»	— Banque.....	» »»» »»
Portug. 5 0|0 1837	» »» »|»	— do Em. 1841.	» »»»» »»
HOLL. 2 1|2	» »» »»	PIEMONT........	» 1120 »»
HAITI....	» » »|»	AUTRICHE......	» 395 »»

Coton lin... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

— à Orléans	»»» »»
— à Rouen.	9?2 50
R.-Havre..	607 50
Avignon...	716 25
Str. à Bâle.	»»» »»
Paris-Str...	437 50
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	533 75
Famp-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	» » »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	447 50
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»» »»
Lin Maber	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d...	»»» »»	Paris à Rouen....	973 75	Orléans à Vierzon.	610 »»
— (r.-g.)...	» »	Rouen au Havre...	»» »»	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1275 »»	Marseille à Avign.	713 75	Nord............	531 25
— à Lyon.....	415 75	Paris à Strasbourg	428 75	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 94-50 ; courant du mois, juillet et août, 94-50 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 80 à 79-50 ; lin, 91-75 ; œillette rousse, »»» ; cameline, »» ; chanvre, »».

Esprits. — 3|6 Montpellier, disponible et courant du mois, 85 ; juillet et août, 85 à 86 ; septembre et octobre, 86 à 87.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102-50 à 103 les 100 kil. ; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 juin.

8 h. »|» OPÉRA. — Robert Bruce.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Marion de Lorme.
6 h. 3|4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino, Nouveau Seigneur.
6 h. »|» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Le Dernier Amour, Partie à trois, les Habits.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Le Jeune Père, Clarisse Harlowe, Une Femme.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Un Mousquetaire, le Moulin, les Trois Portiers.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Trottin, Père d'occasion, Henriette, l'Almanach.
6 h. 1|4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 1|2 GAITÉ. — Les Etouffeurs, la Maupin.
» h. »|» AMBIGU. — (Relâche.)
8 h. »|» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1|4 COMTE. — Le Sourd, Barbe-Bleue.
5 h. 1|2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1|2 LUXEMBOURG. — Chenille et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
6 h. »|» BEAUMARCHAIS. — Portrait, la Laponne, Quelque chose, Etudiants.
5 h. 3|4 DÉLASSEMENTS. — Ah ! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 »|» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 f.
7 h. »|» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Meyboom. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »|» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

PARIS, 25 JUIN.

Chambre des Députés.

SUICIDE MORAL DE LA MAJORITÉ.

Le drame de l'affaire Girardin a continué de se dérouler aujourd'hui au Palais-Bourbon dans des péripéties inattendues, où l'intérêt le plus saisissant, le rire le plus fou, le mépris le plus profond naissaient, disparaissaient et reparaissaient tour à tour aux paroles, aux gestes, au dépit, aux colères, aux haines, aux hurlements de tous ces acteurs de la vie parlementaire.

Lis, peuple de France, lis, classe prolétaire, lis ces débats où tes maîtres se jettent leur fange les uns sur les autres, et enseigne-toi à ce spectacle de débordements pour que ton jour arrive plus tôt, le jour de la justice, de l'honneur et des réparations !

Tandis qu'à la Chambre des pairs deux anciens ministres, MM. Teste et Cubières, étaient jetés sur le banc des accusés pour crime de corruption, la Chambre des députés faisait subir à deux autres ministres, MM. Duchâtel et Guizot, en face de la France entière, un interrogatoire solennel sur des faits honteux qui leur étaient imputés par M. de Girardin.

Comment ont-ils répondu?

M. Guizot, le ministre des affaires étrangères, n'a pu échapper par un silence calculé à l'accusation deux fois répétée et demeurée deux fois sans réponse, lancée sur lui par M. de Girardin, d'avoir voulu mettre à un prix humiliant la pairie promise à M. le comte Alexandre de Girardin.

Quant à M. Duchâtel, le ministre de l'intérieur, l'audace de son langage et de ses dénégations n'a affaibli en rien la gravité des imputations contre lesquelles il se défendait; il a été même forcé de convenir indirectement que cent mille francs avaient été payés pour l'obtention de ce trop fameux privilége du troisième théâtre lyrique ; mais il a nié en avoir eu connaissance.

Tout accusé a le droit de nier; mais, quand en niant, il refuse de se prêter à une vérification, à une instruction, comment ose-t-il réclamer foi pour sa parole ?

Or c'est ce qu'ont fait aujourd'hui les ministres.

M. de Girardin accusait ; mais en accusant il demandait une enquête, soit parlementaire, soit judiciaire, et il s'offrait lui-même au rôle d'accusé, si on voulait qu'il le prît.

Toutes les voix généreuses de la Chambre ont invoqué cette seule issue d'un débat honteux dans lequel les affirmations et les dénégations se croisaient avec une brutalité toujours croissante.

Le ministre a refusé; il a prétendu, le vertueux personnage ! qu'il n'y avait pas, qu'il ne pouvait y avoir aucun doute sur sa parole.

Et comment l'a-t-il prouvé? En compromettant avec lui la majorité parlementaire, en l'entraînant, par un ordre du jour motivé, voté par 225 votants, à se déclarer *satisfaite* des explications données par lui.

Ce vote est un suicide moral pour cette majorité. En s'enchaînant aussi étroitement à l'immoralité du ministre de l'intérieur, en venant appuyer ses audacieuses dénégations, elle n'a donc plus songé qu'elle s'ôtait à elle-même toute autorité? Était-elle seule juge du débat? Et ces nombreux spectateurs qui, comme nous, ont assisté à la séance scandaleuse de ce jour, et ces milliers de lecteurs qui la reliront demain retracée en traits de feu dans tous les journaux, a-t-elle pensé qu'ils abdiqueraient tout sentiment, toute volonté, toute conscience? A-t-elle cru qu'ils ne sentiraient pas l'odeur de pourriture morale qui s'exhalait à travers les paroles ministérielles? A-t-elle imaginé qu'il ne resterait plus un cœur honnête en France où retentiraient avec tout l'éclat de la vérité les voix accusatrices de MM. Odilon Barrot, La Rochejacquelein, Feuillaude-Chauvin?

A-t-elle cru dissimuler le triste effet de ces paroles du garde-des-sceaux M. Hébert, qui, de sa voix toujours rauque, a déclaré qu'il se refusait à toute enquête judiciaire, parce qu'il ne voyait aucun commencement de preuve?.. Il est donc devenu bien difficile en fait de preuves, ce magistrat impitoyable qui, naguères, poursuivit, pour crime de complicité, un écrivain devant la Cour des pairs, parce que cet écrivain avait reçu d'un inconnu, d'un accusé, une lettre de secours qui se terminait par ces mots : *je vous serre fraternellement les mains*.

Non ! la majorité, en voulant instruire une affaire à la tribune, la majorité, en votant politiquement sur des faits d'escroquerie et de corruption, n'a pas su ce qu'elle faisait. Elle s'est suicidée moralement.

Pour rendre la vie à la Chambre, une prompte réunion des colléges électoraux est nécessaire. C'est à la Souveraineté nationale seule qu'il appartient, par une manifestation de sa volonté, de laver toutes les ordures qui s'entassent dans nos palais d'Augias.

Situation politique de la Prusse

AVANT L'AVÈNEMENT DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV.

Née sous l'influence de l'orage qui brisa les institutions de l'ancienne Europe, au commencement de notre siècle, développée et modifiée à l'époque de la restauration, la législation politique de la Prusse porte le caractère des deux époques, sans toutefois avoir réussi à les fondre et à en former un corps homogène qui, réunissant les avantages de l'une et de l'autre, soit supérieure à toutes les deux.

Après la destruction de l'édifice gouvernemental élevé par Frédéric-le-Grand, le gouvernement, sous l'influence des Stein, des Hardenberg, des Schoen, conçut l'idée grande et généreuse de fonder toutes les espérances de son avenir sur les forces morales de la nation. Le mécanisme de l'ancien régime s'était montré insuffisant pour lier solidement les intérêts du peuple à ceux du souverain, liaison toutefois indispensable au salut, à l'existence même de l'État. On prit des mesures énergiques, révolutionnaires même, pour remplacer l'ordre détruit par une organisation jeune et vivifiante. Les lois de 1808 et 1810 abolirent la servitude des paysans; elles donnèrent aux municipalités le maniement presque indépendant des intérêts communaux, sous la surveillance du gouvernement.

Les villes de Prusse devinrent ainsi des espèces de petites républiques très-propres à éveiller chez les sujets les sentiments du citoyen en leur accordant des droits politiques dans une sphère étroite et à portée de leurs forces intellectuelles.

On ne s'arrêta point là.

La plus grande partie des soldats mercenaires et de la noblesse privilégiée avaient lâchement trahi leurs devoirs en face du danger. On reconnut la nécessité de confier les armes au peuple, d'anéantir les priviléges de la noblesse, d'ouvrir au mérite la carrière militaire comme la carrière civile. Les évènements de 1813 et 1815, la guerre héroïque de l'indépendance prouvèrent à l'Europe que la nation prussienne avaient compris les nobles desseins de ses législateurs.

Le gouvernement parut d'abord sentir la nécessité de ne point s'arrêter dans une voie où il était si glorieusement entré. La fameuse loi du 22 mai 1815, donnée, il est vrai, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, promit de compléter l'édifice des libertés prussiennes par l'établissement d'une représentation nationale.

Le dévouement du peuple répondit encore une fois à la confiance du roi. On fit de nouveaux efforts, dans la conviction que les promesses royales ne tarderaient pas à recevoir leur accomplissement. Vainement essaya-t-on plus tard de nier les faits, qui étaient en opposition avec le nouveau système, et voulut-on imputer le dévouement de la nation à la haine de l'étranger; en soutenant que personne en Prusse n'avait songé sérieusement à la réalisation des promesses presque ignorées par le peuple ; les discussions qui ont eu lieu récemment à la Diète ont formellement démenti ces assertions inventées après coup par les partisans de la réaction.

La loi du 17 janvier 1820 fut le dernier résultat de l'impulsion éclairée que les évènements avaient donnée au gouvernement prussien. La tendance de cette loi bienfaisante était de mettre l'administration, l'amortissement et les éventualités d'augmentation de la dette publique sous la garantie et sous la surveillance des Etats-généraux à venir. On pouvait donc croire, vu la marche progressive des exigences publiques dans les Etats civilisés, que cette loi de 1820 rendrait inévitable l'accomplissement de la promesse royale.

Malheureusement, il faut le dire, la législation de Frédéric-Guillaume n'alla pas plus loin. Et, comme si elle eût regretté de s'être trop avancée, on la vit, rentrant dans l'ancienne voie, chercher à ressusciter par des mesures rétroactives le système que le mouvement révolutionnaire avait détruit.

La politique désastreuse de la sainte-alliance ne tarda pas à dominer complètement la Diète de Francfort comme tous les gouvernements de l'Allemagne.

La liberté de la presse solennellement promise fut anéantie.

Ce ne fut que dans une partie des petits états allemands qu'on établit des constitutions sans valeur ni influence réelle.

En Prusse, la loi du 22 février 1833, en organisant les états provinciaux, créa un provisoire peu favorable à l'accroissement de l'intérêt que le peuple eût dû prendre aux affaires publiques.

La loi municipale des villes (*die stædteordnung*) ne fut point suivie d'une organisation semblable, appliquée aux communes rurales. Isolée au milieu d'institutions bureaucratiques, cette loi ne ressemble pas mal aux ruines d'un édifice qu'on n'aurait pas eu la persévérance d'achever.

On ne songea pas davantage à mettre l'organisation des tribunaux au niveau du progrès intellectuel du siècle. Il s'établit même une école de juristes, qui, sous les auspices de MM. Savigny et Kamptz, alla jusqu'à contester à la génération actuelle la capacité de formuler des lois, assertion étrange, mais que la plupart des travaux législatifs du gouvernement prussien semblent n'avoir que trop voulu justifier.

Il y eut bien des hommes qui s'indignèrent de cette marche rétrograde, mais ce ne furent pour la plupart que des savants. La masse de la population ne s'émut point. La nation prussienne, jeune encore, débutait dans la vie politique. Une administration en général honnête, juste et sage, le caractère bienveillant et équitable du monarque rendait moins sensible le manque absolu de garantie.

Cependant le développement intellectuel de toutes les classes devait peu à peu changer, sinon la face, du moins le fond des choses.

La secousse qui suivit la catastrophe de juillet se fit puissamment sentir au-delà du Rhin. Des hommes jeunes et ardents, croyant déjà voir l'aube du jour de la liberté, se précipitèrent dans la voie que les évènements semblaient leur ouvrir avec un enthousiasme digne d'un meilleur succès. En Saxe, à Brunswik, à Bade, en Bavière, il y eut des mouvements plus ou moins violents, dont le seul effet fut alors de prouver que, dans ces divers pays, le peuple, non encore préparé pour la lutte, était hors d'état de suivre les enfants perdus de la liberté.

Le premier effroi passé, les gouvernements ne tardèrent pas à être rassurés sur les intentions de la France. La dynastie de juillet ne demandant qu'à vivre, les princes allemands reconnurent avec satisfaction qu'il leur serait possible de s'entendre avec le roi-citoyen de 1830, et dès lors ils commencèrent à respirer.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 26 JUIN.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

—

CARMEN, PAR M. P. MÉRIMÉE (1).

M. P. Mérimée occupe une place trop honorable dans la république des lettres, comme on dit à l'Académie, pour que nous laissions passer sans le signaler à nos lecteurs, le nouveau volume que vient de publier l'auteur de *Colomba*. Romancier, académicien, inspecteur général des monuments, archéologue, etc., etc., M. Mérimée est assurément un des hommes les plus spirituels, un des plus habiles écrivains de ce temps-ci. La pureté grammaticale de sa phrase, toujours correcte et bien choisie, l'élégante simplicité de son style, ferme, concis, peu coloré sans doute, sobre à l'excès peut être, mais aussi sans vaines déclamations et sans périphrases ambitieuses, rappellent, à quelques nuances près, le tour d'esprit et la forme littéraire de plusieurs écrivains du siècle dernier.— Le style de M. Mérimée me fait un peu l'effet d'une grande dame d'autrefois: quarante ans, veuve et duchesse pour le moins, costume d'un goût sévère et irréprochable, visage aux lignes froides et correctes, façons d'une simplicité toute aristocratique, un peu sèche, se souvenant à peine d'avoir aimé, spirituelle toujours, mais avec mesure et souriant avec une bienveillance quelque peu impertinente.

L'auteur de *Carmen* écrit peu, rarement et pour les grandes *Revues* seulement. Cette sage réserve est-elle une mesure de prudence toute personnelle, ou bien une muette protestation contre la littérature mercantile des grands feuilletons? — Quelqu'un demandait un jour à l'un des amis de M. Mérimée pourquoi ce dernier, malgré son talent d'une incontestable supériorité, n'avait jamais publié un seul travail important et de longue haleine ; pourquoi il s'était toujours renfermé dans les limites étroites de la *nouvelle*? l'ami répondit : — L'enthousiasme et une foi quelconque peuvent seuls enfanter les grandes œuvres : or, notre cher académicien est complètement sceptique, sceptique comme vous et moi. Il n'a pas écrit vingt lignes, qu'il lui prend envie de se moquer de ses lecteurs et de lui-même. Avez-vous entendu certaines notes railleuses qui accompagnent la romance de Don Juan? Faites donc un livre quand ces notes-là vous bourdonnent dans le cœur et dans les oreilles ! Le génie et la médiocrité ont seuls le privilége de créer des romans en dix ou douze volumes. — Cet ami est journaliste, et, je le crois, entre nous, un peu jaloux de la position littéraire de l'académicien.

Quoi qu'il en soit, M. Mérimée a créé autour de lui, je ne dirai pas une école, mais un petit cercle d'écrivains *à la suite*, qui s'inspirent de ses œuvres, soupirent d'admiration après chaque virgule, et s'exclament après chaque point qui termine la phrase du maître. Ce cercle se compose de quelques grammairiens impuissants, de quelques littérateurs stériles et inconnus, qui, après avoir en vain mendié un peu de renommée à la porte des *Revues*, se sont résignés à faire ce qu'ils nomment orgueilleusement du style, faute d'idée dans la tête et de poésie dans le cœur. C'est que la médiocrité, lourde et paresseuse, s'accommode si bien de cette sagesse de forme, de cette sobriété d'images, de cette sécheresse de langage, de cette absence d'idéal, que M. Mérimée seul peut faire oublier à force d'esprit, d'art et d'habileté ! Ces gens-là ont formé depuis, avec quelques pédants de l'Université et du journalisme, avec deux ou trois dramaturges gonflés d'alexandrins et une demi-douzaine de vaudevillistes sifflés, cette école envieuse et mort-née de Procustes littéraires, connue sous le nom d'*école du bon sens*, et dont celui du public fera, nous l'espérons, une bonne et prompte justice.

Certes, nous sommes loin de contester leitalent éprouvé et les éminentes qualités littéraires de M. Mérimée. Nous avons voulu seulement protester, en passant, contre certaines médiocrités bourgeoises et vaniteuses qui ne seraient pas trop désolées de faire rétrograder l'art et la poésie aux beaux jours de la littérature impériale, et de nous ramener aux tragédies de Campistron, à la prose de M. Jouy et aux alexandrins de Luce de Lancival.

Je ne pense pas que M. Mérimée se soit jamais préoccupé, en écrivant, d'un autre but que de créer quelques spirituelles fantaisies, de se faire nommer académicien, et d'être un des écrivains les plus distingués de notre époque. Les grandes misères sociales, les douleurs et les espérances de l'humanité, les profonds et lamentables gémissements qui font tressaillir notre société à l'agonie, ne le touchent, je crois, que médiocrement ; et cependant, chacune des trois *nouvelles* que contient le volume de *Carmen* est, sans doute à l'insu de l'auteur, une fort éloquente protestation contre le chaos civilisé. M. Mérimée ne serait-il pas un peu socialiste *malgré lui* ou *sans le savoir*? Mon Dieu ! tous les hommes de cœur ou d'intelligence le sont plus ou moins, et je me fais fort de prouver que, depuis dix ans, il ne s'est pas publié une seule œuvre, acceptée et applaudie par le public, qui ne renferme indirectement ou d'une façon explicite la condamnation de la société.

Je regrette de ne pouvoir donner au lecteur qu'une fort courte et bien insuffisante analyse de ces trois charmantes histoires, dont la dernière surtout, l'*Abbé Aubain*, est un petit chef-d'œuvre de fine délicatesse et de grâce inimitable. — Analyser une *nouvelle* de M. Mérimée, c'est comme si l'on voulait disséquer une fleur, un papillon, quelque chose de réel et pourtant d'insaisissable, expliquer un soupir, raconter une larme ou disserter sur un sourire. Aussi je vous dirai, seulement en quelques lignes, que *Carmen*, l'héroïne de la première nouvelle, est une des plus adorables et des plus effrontées petites Bohémiennes qui jamais aient fait damner le Maure et le chrétien sous le beau ciel de l'Andalousie.

La drôlesse est si jolie avec son petit jupon rouge, qui laisse voir deux bas de soie blancs et des souliers mignons de maroquin rouge, attachés avec des rubans couleur de feu! elle écarte avec une si charmante impudeur les plis de sa mantille, pour laisser voir ses brunes épaules et le gros bouquet qui sort de son hardi corsage! elle marche avec un si traître abandon, en se balançant légèrement sur ses hanches flexibles et voluptueuses! Ses longs cheveux noirs, à reflets bleus, se déroulent en boucles si souples et si caressantes! ses grands yeux noirs, étincelants, obliques et quelque peu farouches, promettent de si étranges voluptés !

(1) Chez Michel Lévy frères, libraires éditeurs, 1, rue Vivienne, Paris.

aux peuples. Mais il était trop tard. L'Allemagne de [illegible] n'était plus celle de 1818. La mort de Frédéric-Guillaume devait l'apprendre aux âmes les plus incrédules.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui en chambre du conseil, pour statuer sur l'affaire Teste-Cubière ; la délibération s'est prolongée fort tard, et elle continuera demain.

On lit dans le *Moniteur algérien*, à la date du 20 juin :

« L'escadre d'évolutions aux ordres de S. A. R. M. le prince de Joinville, a quitté notre rade avant-hier 18, dans la matinée. — Les curieux, réunis en grand nombre sur la place Royale, ou montés sur les terrasses des maisons, ont été privés du beau spectacle d'un appareillage sous voiles ; en l'absence de toute brise, les frégates à vapeur sont venues prêter aux vaisseaux de l'escadre, le secours de leurs puissantes machines. — Le vaisseau-amiral *le Souverain* a quitté le dernier son mouillage, à onze heures et demie, et a suivi avec la remorque de la frégate *le Descartes*, le reste de l'escadre, qui prenait lentement la route du nord-est.

» Le prince-amiral a été salué par les batteries du Môle, et a immédiatement rendu le salut. — La brise du sud-ouest n'a point tardé à se lever, et ces beaux vaisseaux, qui depuis quinze jours donnaient à notre rade un aspect si animé, ont disparu dans une brume assez intense.

» L'escadre fait voile, dit on, pour Cagliari. »

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Bien public* :

« Plusieurs journaux de Paris ont annoncé que M. de Lamartine allait écrire l'histoire de la *Marine française*. C'est une erreur. L'honorable député de Mâcon ne se laissera pas distraire de ses devoirs politiques ni de ses études sur la révolution par des travaux de pur intérêt littéraire. Nous croyons savoir, au contraire, que M. de Lamartine a signé, il y a peu de jours, avec des éditeurs appuyés de capitalistes importants, un traité pour la publication des six volumes qui doivent compléter les *Girondins*. Ces six volumes contiendront l'histoire de l'Assemblée constituante jusqu'à la mort de Mirabeau, ensuite l'histoire du Directoire jusqu'au 18 brumaire. On assure que ces six volumes n'ont pas été évalués à moins de quatre cent mille francs par les acquéreurs. »

— On a, par un journal d'Amiens, le *Guetteur*, des détails circonstanciés sur l'accident arrivé sur le chemin de fer du Nord, près la station de Boulogne. Le mécanicien a été grièvement blessé ; il a deux côtes enfoncées, le bras droit cassé au dessus du poignet et une blessure à la tête, près de l'œil ; on craint pour sa vie. Le chauffeur, qui est tombé sous les wagons, dans l'intervalle de l'un à l'autre rail, en a été quitte pour quelques contusions. Un jeune homme d'Amiens a eu quelques meurtrissures. Jusqu'ici l'enquête dirigée par le procureur du roi et l'ingénieur des mines n'a point fait découvrir la cause du déraillement de la locomotive.

— Les journaux allemands annoncent l'ouverture du chemin de fer de Manheim à Bexbach, pour la partie située entre Ludwigshafen et Neustadt : on sait que ce chemin de fer est le prolongement, vers l'Allemagne centrale, de celui de Frouard à Sarrebruck.

— Hier, un malheureux passementier est tombé sur le trottoir de la rue du Faubourg-Poissonnière, il n'avait pas mangé depuis trois jours ; d'honnêtes commerçants se sont empressés de lui prodiguer les premiers secours ; lorsqu'il est revenu à lui, il a raconté que depuis trois jours il avait été renvoyé de son garni à La Villette, où il restait avec sa mère, et qu'il avait vainement cherché de l'ouvrage.

LE VICOMTE DENAIN. — La *Gazette des Tribunaux* donne aujourd'hui les détails suivants sur l'assassin de M. Mérilhou :

« Le jeune vicomte Denain, qui avait paru au moment de son arrestation en proie à l'exaltation la plus violente, est aujourd'hui tout à fait calme, et les récriminations auxquelles il se livre paraissent avoir été depuis longtemps calculées. On comprend le sentiment de réserve qui ne nous permet pas d'entrer à cet égard dans de plus longs détails. [...] comme fils du général du même nom. Le père du prévenu actuel n'a jamais occupé de grade dans l'armée ; il est décédé depuis longtemps ; sa mère s'est remariée à M. Lucotte, qui est aussi décédé.

» Une perquisition opérée rue d'Angoulême, au domicile de l'inculpé, a procuré la saisie de nombreux papiers qui se rattachent aux faits de l'accusation dirigée contre lui.

» M. Mérilhou, qui est complétement remis des suites de cet événement, siégeait aujourd'hui à la Cour de cassation.

ACCIDENT SUR UN CHEMIN DE FER. — On lit dans le *Journal du Havre* :

« Un accident, qui heureusement n'a fait d'autres victimes que des bestiaux, est arrivé samedi sur le chemin de fer du Great-Western, en Angleterre. Le train de marchandises, venant de Bristol, avait à gravir, près de la station de Swindon, une rampe très rapide, et l'on avait jugé convenable de mettre une locomotive à l'arrière pour aider la première, à cette montée. Parmi les marchandises que portait ce convoi, se trouvaient de longs madriers qui, ne pouvant entrer dans un wagon, avaient été mis sur deux voitures reliées entre elles par d'énormes chaînes. Par malheur, l'une d'elles vint à se rompre ; à un croisement de voie, elle s'engagea dans les roues, et, en provoquant un temps d'arrêt, occasionna la rupture de la seconde, ainsi que la séparation du convoi en deux.

» Les madriers restaient suspendus en équilibre, tandis que la dernière locomotive, où l'on n'avait aucune connaissance de ce qui venait de se passer, continuait à pousser le train à toute vitesse. L'une de ces fortes pièces de bois ne tarda pas à tomber sur la voie, le premier wagon fut culbuté, les autres qui suivaient vinrent se briser contre cet obstacle, et bientôt tout le convoi ne présenta plus qu'un horrible pêle mêle de débris de wagons écrasés et de marchandises éparses sur la voie.

» Quatre-vingt-dix moutons, ainsi que quelques veaux qui se trouvaient dans le convoi, ont été littéralement broyés. Quant aux conducteurs et machinistes, ils sont parvenus à s'échapper sans de graves blessures ; mais on frémit à l'idée de l'épouvantable malheur qui eût été la suite de cet accident s'il était arrivé à un convoi de voyageurs.

» L'autorité prévenue a de suite ordonné une enquête, et l'on assure que les magistrats, dans leur verdict, se prononceront énergiquement contre la funeste habitude de mettre une locomotive à l'arrière du train ; on ne saurait calculer les malheurs occasionnés déjà par des doubles locomotives, qui, incapables de communiquer une direction au train, le poussent toujours en avant, quelles que soient les circonstances.

» Le conducteur de la première machine, ne s'étant pas aperçu de l'accident, n'avait pu le signaler à son camarade qui dirigeait la seconde. »

HENRI MONDEUX. — On n'a encore rien su tirer de la merveilleuse aptitude du pâtre Henri Mondeux. On le réduit à donner des séances de ville en ville ; on en fait un objet de curiosité. Nous lisons dans le *Conservateur de la Dordogne* :

« Henri Mondeux, le pâtre calculateur, est arrivé avant-hier à Périgueux, accompagné de M. Jacoby, son professeur. Il arrive de Bergerac, où il a donné deux séances qui ont laissé dans l'admiration les plus savants calculateurs de l'endroit. Voici ce qu'a écrit à ce sujet, dans le *Journal de Bergerac*, M. Bouquet, l'un de nos professeurs de mathématiques les plus distingués :

» Le jeune pâtre joue avec les nonillions, décillions, etc., comme un calculateur consommé avec les simples chiffres de la table de Pythagore. Il dépèce les nombres de 20 chiffres et plus, invente les logarithmes de leurs facteurs, ajoute, retranche ces logarithmes de mémoire, parvient à travers tous les détours du labyrinthe et en peu d'instants, sans plume, ni crayon, au résultat, quelqu'inextricable que soit le nœud qui lie ce résultat aux données, et l'annonce aux auditeurs ébahis.

» Deux jeunes gens avaient passé deux jours à élever à la 17e puissance un nombre de deux chiffres. Le résultat contenait des octillions, septillions, etc. Le public se récria sur le peu de ménagement qu'on avait pour le jeune cultivateur déjà fatigué. Mondeux se récria à son tour sur la défiance de son auditoire, baissa la tête un moment, parla tout bas, puis se relevant : « Cette racine 17e, dit-il, est bien près d'être 55 ; elle en est si près que c'est 55 même. » Il avait bien trouvé ! Quels espaces avait franchis ce merveilleux génie ? Par quels chemins

HORRIBLE NAUFRAGE. — *Mort de vingt-quatre personnes.* — Le paquebot l'*Eulalie*, du port de Saint-Sébastien, a fait naufrage sur un banc de glace, pendant sa traversée de la Havane à Galwy. Ce bâtiment avait à bord trente-sept passagers, dont la plupart étaient des femmes. L'*Eulalie* était un magnifique navire de 300 tonneaux, portant une cargaison de marchandises de diverses sortes. Son voyage fut heureux jusqu'à 48° 48' latitude nord, 52° longitude ; mais le 24 mai, dans la matinée, on rencontra un immense banc de glace. Le capitaine, prévoyant le danger, fit tout son possible pour briser l'obstacle ou l'éviter ; mais, à neuf heures environ, un choc épouvantable se fit entendre et remplit d'effroi les passagers et l'équipage. Pas un moment ne fut perdu, on mit les chaloupes à la mer et l'on y plaça les passagers, le navire faisant eau de toutes parts et l'équipage était resté à bord travaillant aux pompes dans l'espoir de le remettre à flot. Mais bientôt on fut forcé de faire retraite, le bâtiment s'enfonçant peu à peu et l'eau gagnant toujours en hauteur. Trois embarcations étaient à la mer ; deux seulement ont pu échapper à cet horrible naufrage ; elles contenaient le capitaine, quatorze hommes d'équipage et quatorze passagers. Quant à la troisième barque, contenant une vingtaine de personnes, presque toutes femmes, elle a été entraînée avec le navire, et les vingt malheureuses victimes ont péri.

Cette embarcation, à ce qu'il paraît, tenait au navire par un câble que l'équipage, dans son effroi de voir l'*Eulalie* s'engloutir, avait oublié de détacher ; quand tout le monde eut quitté le bord, pas un des passagers n'avait d'instrument propre à couper la corde.

Le lendemain, à 5 heures du soir, les deux autres embarcations ont été aperçues par *le Newport*, du port de Stockton ; l'équipage a été recueilli et est arrivé lundi dernier à Galway. La perte de l'*Eulalie* et de sa cargaison est évaluée à 25 000 livres sterling.

(*Courrier du Havre.*)

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — *Séance du 25 juin.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

Après une discussion fort insignifiante sur le budget de l'instruction publique, on passe à celui de l'intérieur.

La salle se remplit de députés ; les ministres sont à leurs bancs.

M. ÉMILE DE GIRARDIN. Je demanderai à M. le ministre de l'intérieur qui paie les frais d'impression de ses discours quand il les fait tirer à part et distribuer dans toute la France ? (Chuchotements. — Exclamations. — Ecoutez ! écoutez !)

Si ces discours sont imprimés aux frais particuliers de M. le comte Duchâtel, membre de la Chambre des députés, je n'aurai rien à dire ; mais, si l'impression de ces discours a lieu sur le budget du ministère de l'intérieur, j'aurai quelques observations à présenter à la Chambre, et je lui lirai deux lettres que j'ai reçues ce matin. (Mouvement très vif de curiosité et d'intérêt.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Il arrive souvent que je fais imprimer mes discours dans mon intérêt personnel ; alors, c'est moi qui supporte les frais d'impression. Mais, lorsque le gouvernement croit qu'il est utile et nécessaire que ces discours soient distribués dans le pays, alors surtout que plusieurs journaux les ont reproduits incomplètement, l'impression a lieu aux frais de l'Etat. (Bruit confus. — Agitation prolongée. — La Chambre prend peu à peu la physionomie qu'elle présentait à la séance du 17 juin, consacrée aux débats Girardin.)

M. ÉMILE DE GIRARDIN. La question est de savoir s'il y a un intérêt public à distribuer dans toutes les communes de France un discours qui a pour objet de diffamer un de vos collègues. (Interruptions bruyantes. — Explosion de murmures aux centres. — Longue et tumultueuse agitation. — Cris à l'ordre.) Je répète l'expression. (Au centre : A l'ordre ! à l'ordre !) — M. E. de Girardin reprend avec énergie : Oui, de diffamer un de vos collègues ! (Bruit et agitation toujours croissants.)

Je ne me plaindrais pas si M. le ministre de l'intérieur avait cru nécessaire d'envoyer aux communes de France le numéro du *Moniteur* contenant le compte-rendu complet de la séance du 17 juin. (Interruptions. — Interpellations confuses sur tous les bancs). Il faut que la lumière se fasse... Personne plus que moi n'est partisan de la publicité, mais à la condition qu'elle soit fidèle, à la condition qu'on n'enverra pas le discours du ministre seulement, discours dans lequel il n'y a pas même un démenti... (Cris confus.)

M. DUCHATEL, vivement. Je vous ai donné, je vous donne encore un démenti... (Murmures dans toute la salle. — Cris confus et inintelligibles.)

M. E. DE GIRARDIN, avec feu et au milieu d'un tumulte inexprimable. Vous me donnez un démenti ! Je l'accepte avec toutes les conséquences qui peuvent en découler... (Vive et longue agitation.)

AU CENTRE : A l'ordre ! à l'ordre ! — Le tapage va croissant.

Aussi *don José*, un beau soldat du régiment d'Almanza, brave comme un lion et naïf comme un enfant, devient-il amoureux de la jolie fille de Bohême ; — mais amoureux comme doit l'être un homme qui a le courage d'aimer une femme qu'il conduit en prison, quand cette femme vient pour quelques paroles insolentes de poignarder une de ses compagnes ; — amoureux à brûler la cervelle de son capitaine et à incendier Séville, si Mlle *Carmencita* lui a dit : — Viens, je t'attends ce soir, rue du Candilejo, chez la vieille Dorothée.

Hélas ! que deviendra ce pauvre *Don José*, si follement énamouré d'une Gitana maudite, qui connaît tous les secrets de l'enfer, qui ne recule devant aucun crime, et qui presse tranquillement une orange contre ses lèvres roses, tandis que ses amants s'égorgent à sa porte ?

Don José désertera, se fera contrebandier, puis voleur, puis assassin, et tous les corrégidors, tous les alguazils d'Andalousie trembleront au seul bruit de son nom. *Carmen* lui a dit : — Je le veux ! Et Carmen a des regards et des baisers auxquels il est impossible de résister, Carmen a des paroles dévorantes et des caresses qui feraient rugir d'aise les tigresses d'Hyrcanie, — la vipère doit avoir de pareilles amours. Et puis, la Bohémienne se chargera de lui amener elle-même ses victimes, et Dieu sait les ruses infernales qu'elle mettra en œuvre pour les attirer dans ses filets.

Don José n'a plus même la conscience de ses crimes ; il tue sans remords et sans pitié ; si sa maîtresse le lui ordonnait, il se jetterait la tête la première dans un abîme. Si du moins Carmen était fidèle à son amant ; mais non, elle se vend pour quelques guinées aux lords de Gibraltar, elle se donne au premier-venu pour un caprice, au picador qui aura vaillamment abattu le taureau à ses pieds ; car Carmen aime avant tout la force et le courage.

Don José le brigand est un peu de la famille du chevalier Desgrieux, l'amant de Manon-Lescaut ; seulement la belle Manon n'est après tout qu'une vulgaire courtisane, tandis que la Bohémienne vous a de telles façons de reptile amoureux, une si incroyable audace d'esprit et de volonté, qu'en vérité je n'aurais pas le courage de condamner ce pauvre don José, si j'avais été l'un de ses juges.

Un jour enfin, le bandit s'est réveillé de son funeste amour comme d'un cauchemar ; las de crimes et de rapines, fatigué de toujours pardonner et d'être trahi sans cesse, il veut en finir avec l'horrible existence que cette femme lui a faite. Il prend son cheval — un beau cheval des haras de Cordoue — met Carmen en croupe, et marche toute la nuit sans lui dire un seul mot. Il s'arrête un jour dans une venta isolée, et dit à Carmen :

— Ecoute. J'oublie tout ; je ne te demande qu'une chose, c'est de me suivre en Amérique.

— Non, dit-elle.

— Eh bien ! je suis las de tuer tes amants ; c'est toi que je tuerai.

— J'ai toujours pensé que tu me tuerais. La première fois que je t'ai vu, je venais de rencontrer un prêtre à la porte de ma maison.

— Carmen, ma Carmen ! laisse-moi te sauver et me sauver avec toi.

— José, tu me demandes l'impossible ; je ne t'aime plus. Toi, tu m'aimes encore, et c'est pour cela que tu veux me tuer. Je pourrais encore te tromper ; mais je ne veux plus m'en donner la peine. Tue-moi ; car tout est fini entre nous.

— Tu aimes donc Lucas, le picador ?

— Je l'ai aimé comme toi, un instant, moins que toi peut-être ; à présent je n'aime plus rien, et je me hais pour t'avoir aimé.

Don José se jette à ses pieds, priant et pleurant tour à tour. Il lui rappelle tous les périls, toutes les joies qu'ils ont partagés ensemble. Que veut-elle ? Eh bien ! il restera brigand pour lui plaire ; il lui promet tout, même de nouveaux crimes, tout, pourvu qu'elle consente à l'aimer encore.

— T'aimer encore ! répond-elle avec un étrange regard et un sourire sauvage : c'est impossible ! Vivre avec toi, je ne le veux pas.

— Pour la dernière fois, veux-tu rester avec moi ?

— Non ! non ! non ! dit-elle en frappant du pied, et elle tire de son doigt une bague que don José lui a donnée, et la jette dans les broussailles.

Il la frappe deux fois. Elle tombe au second coup sans crier, et son grand œil noir regarde encore fixément le bandit, qu'elle n'est déjà plus qu'un cadavre.

Don José creuse une fosse, y dépose le corps de sa maîtresse, place une petite croix sur cette fosse, et va se livrer à la justice.

Sans doute, au point de vue de nos mœurs et de nos habitudes civilisées, Carmen n'est qu'une exception, un *monstre*, comme dirait en se signant une honnête femme qui ne trompe depuis son mari [illegible] s'en confesser scrupuleusement. Pourtant, qui sait quelles mystérieuses vengeances ont pu germer dans le cœur d'une malheureuse fille abandonnée, souillée dès son enfance par la débauche et par la corruption, rejetée en dehors de la société par les odieux préjugés qui s'attachent encore à certaines races errantes et maudites ? Qui sait à quels impitoyables ressentiments, à quelles sanglantes représailles peut se laisser entraîner une nature exaltée, sauvage, douée d'une volonté de fer et d'une indomptable énergie, folle de haine et exaltée par l'ivresse de la lutte ? *Basquine* se venge en flétrissant la race des *Scipion* ; *Carmen* se venge en les tuant.

Oh ! ne maudissons pas ; plaignons et pardonnons. *José* le brigand ne l'a-t-il pas dit lui-même avant de monter à l'échafaud : « Pauvre enfant ! ce n'est pas elle, ce sont les *calé* (bohémiens) qui sont coupables pour l'avoir élevée ainsi ! »

La seconde nouvelle a pour titre : *Arsène Guillot*. C'est une histoire fort simple et fort triste, une histoire de tous les jours, dont les personnages se rencontrent à chaque pas que l'on fait dans la vie. Seulement cette histoire est racontée par M. Mérimée avec un sentiment si vrai, une si touchante réalité, qu'il est impossible, pourvu que l'on ne soit ni un crétin ni un misérable, de ne pas avoir, en la lisant, une larme à essuyer, une de ces bonnes larmes qui sont au cœur de l'homme ce qu'est la rosée aux fleurs de la prairie.

Mme de Piennes est une femme du monde, jeune, riche, jolie, fort assidue à l'église de sa paroisse, comme il convient à une grande dame du faubourg Saint-Germain ; mais en revanche très peu occupée de son époux, gentilhomme grave et moral, qui parle peu, et qui n'ouvre la bouche que pour dire quelque grande vérité incontestable.

Elle a rencontré plusieurs fois, soit à l'église, soit dans la rue, une jeune fille, dont l'extérieur modeste et craintif, la démarche maladive, les traits pâles et amaigris, les vêtements flétris et en désordre, derniers vestiges d'une ancienne opulence, lui ont révélé une de ces héroïques misères qui se cachent dans l'ombre, et que nul ne connaît excepté Dieu.

Un jour, en sortant de son hôtel, Mme de Piennes aperçoit la jeune fille, plus pâle et plus maigre que jamais, appuyée contre une borne de la rue, les traits contractés, les yeux hagards et paraissant en proie à un morne désespoir. La grande dame se sent émue d'une pro-

» Pour vous mettre à même de juger de la bonne foi employée à votre égard, je vous signale un fait qui certes sera relevé par vous.

» Le journal ministériel de la Haute-Marne publie un long supplément de la séance de la Chambre des députés du 17 juin, où tout est à l'avantage du ministère.... » (Interruption.) Attendez, Messieurs. « Le même journal reproduit la séance de la Chambre des pairs, et il vous fait dire dans votre défense : J'ai à parler d'un fait qui a profondément ému cette assemblée. J'en avais une connaissance si peu précise.... ».

Le contraire juste de ce que j'ai dit; je l'avais précisé et très précisé, et c'est ici que je répète ce que j'ai dit à cette tribune ; j'en ai parlé trois fois à M. le ministre des affaires étrangères, j'en ai parlé une fois à M. le ministre de l'intérieur, et, je le répète, il m'a répondu : C'est M. Guizot qui l'a fait. Voilà ce que j'ai dit, voilà ce que je répète. Eh bien! jugez de la bonne foi des hommes qui ont aujourd'hui la responsabilité du gouvernement, lorsqu'après s'être contentés de répondre à une affirmation positive par une froide dénégation, ils font distribuer dans toutes les communes de France des brochures où les paroles de leurs adversaires sont non-seulement tronquées, mais complètement falsifiées ; des brochures où l'on dit tout le contraire de ce que j'ai dit. Est-ce de la bonne foi, je le demande? Que la Chambre en soit juge, la Chambre qui est intéressée à l'honneur de chacun de ses membres. (Très bien ! très bien !)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Qu'ai-je dit? Tout à l'heure, M. de Girardin prétendait que le gouvernement, dans la séance de jeudi dernier, n'avait démenti aucune de ses allégations. Cela veut dire probablement que nous avons regardé les faits par lui articulés comme vrais. C'est là-dessus que j'ai dit que le gouvernement avait démenti, dénié tous les faits avancés; je n'ai jamais appliqué mon démenti aux personnes. (Ah ! ah ! — On rit.)

La forme employée tout-à-l'heure par l'honorable M. de Girardin est très peu parlementaire. Je lui déclare d'avance qu'à ses menaces je ne répondrai pas. (On rit.) Je maintiendrai les droits de la couronne. (Au centre ; Très bien !) Quand on vient attaquer ses collègues, comme l'a fait M. de Girardin, il ne serait pas permis, sous peine d'en assumer la responsabilité, de dénier les faits ! Nous sommes tous dans notre droit : les uns nient, les autres affirment ; la dénégation, comme l'affirmation, est parfaitement libre ; le contraire serait attentatoire à la liberté de la tribune. (Très bien !)

Maintenant, je viens au fait spécial qui a été cité par M. de Girardin. Nous avons fait tirer extraordinairement le compte-rendu de la séance du 17 ; nous l'avons fait avec d'autant plus d'empressement, que la publicité la plus grande de cette séance nous a paru plus indispensable, et nous avons pris des mesures pour que cette discussion soit connue du public autant qu'il pourrait dépendre de nous.

Je ne me suis pas borné à envoyer mes paroles et celles de mon honorable ami, M. le ministre des affaires étrangères, j'ai donné des ordres pour que toute la séance fût envoyée dans les départements; mais à l'heure qu'il est on n'en a reçu que la première partie ; le tout arrivera, et l'honorable M. de Girardin peut être assuré que son discours ne sera pas omis, non plus que celui de M. de La Rochejacquelein. (Très bien !)

Des ordres ont été donnés pour qu'une reproduction complète fût faite d'après le *Moniteur*. C'était le droit du gouvernement; il doit protester contre des accusations qui ne doivent pas rester ensevelies dans les ténèbres d'un comité secret. Nous voulons, nous, la publicité la plus éclatante, parce que nous aimons la liberté... (Au centre : Très bien! très bien! — Rires à gauche.)

Nous ne craignons pas l'enquête : vous pouvez la demander si vous voulez ; mais si vous la demandez, nous la combattrons. (Vive agitation.) On peut dire peut-être qu'il y a doute, nous n'admettons pas qu'il puisse y avoir doute quand nous affirmons. Si l'on pouvait douter de nos paroles, nous saurions quel devoir nous aurions à remplir ; mais ce jour-là ce serait d'autres que nous qui seraient sur ces bancs. (Exclamation générale.)

VOIX A GAUCHE. Eh bien ! faites votre devoir. (Nouvelle agitation.)

M. E. DE GIRARDIN. Je demande à la Chambre la permission de lui donner quelques explications que, dans un moment de surprise, je n'ai pas données l'autre jour. On m'a reproché d'avoir voulu supprimer la publicité en demandant le comité secret. Non, Messieurs ; je n'ai jamais craint la publicité ; c'était une raison de convenance qui me faisait demander le comité secret ; la lettre que j'ai lue à la Chambre ne m'avait été remise qu'à la condition de demander le comité secret, et cela à cause de l'auguste personne à laquelle elle avait été adressée. Je désire rester complètement parlementaire, mais je dois aussi rester dans le vrai, et je dirai que, lorsque j'ai demandé le comité secret, si la Chambre avait été présidée avec plus de fermeté... (Violentes interruptions aux centres.)

VOIX DIVERSES. A l'ordre ! à l'ordre ! (Long tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis opposer à l'allégation de l'orateur que les souvenirs de la Chambre elle-même et l'impression qu'elle vient de manifester. (Très bien !)

M. DE GIRARDIN. M. le ministre de l'intérieur vient vous dire qu'il avait nié les faits que j'avais cités, et que je n'avais rien ajouté à ce que j'avais dit précédemment ; j'ai peu de chose à ajouter, mais enfin le voici :

J'avais parlé en premier lieu d'un privilége de théâtre. (Rumeurs aux centres.)

A GAUCHE. Parlez ! parlez !

M. DE GIRARDIN. M. le ministre de l'intérieur a dit à cette tribune : « Ce qui arrive aujourd'hui, je l'avais prévu, car j'en avais été menacé. » La Chambre comprendra qu'il m'était difficile de répondre, car je ne pouvais moyen de vous éclairer ; l'enquête. (Exclamations au centre. — Approbation aux extrémités.) Les ministres, sans enquête, pourraient même, en remontant à l'origine du fait, s'assurer de la vérité du fait ; et il y a des membres de cette Chambre qui savent le fait aussi bien que moi.

VOIX AU CENTRE : Nommez-les ! nommez-les !

M. DE GIRARDIN. Ceux qui me crient : Nommez-les ! ne me connaissent pas. Quand j'ai pris une résolution, ce ne sont pas des interpellations de ce genre qui la feront changer. Oui, j'ai eu un grand tort, j'ai eu le tort d'accepter un débat qui ne pouvait faire naître que des affirmations et des négations. Il n'y a qu'un moyen d'en finir et de faire la lumière sur ce chaos : l'enquête.

M. BENOIT FOULD. L'honorable orateur qui descend de cette tribune a déclaré qu'il resterait dans le silence qu'il s'était imposé. Cependant la Chambre comprend que du moment que les journaux ont insinué que la personne dont il était question était un député de l'Hérault; du moment que mon nom a été prononcé sur ces bancs, c'est un devoir pour moi de prendre la parole. J'attendais avec impatience ce moment. (Ah ! ah ! — Chuchotements.— Exclamations.— Parlez ! parlez !)

Je commence par déclarer depuis que je siége à la Chambre, c'est-à-dire depuis 9 ans, la Chambre m'a toujours fait l'honneur de croire à ma parole; je commence par déclarer que jamais, à aucune époque, ni contre de l'argent, ni contre un prix quelconque, ni même sans argent, jamais la pairie ne m'a été offerte... (Agitation prolongée. — Bravos au centre.)

Cette déclaration est très catégorique et très nette.

Ce n'est pas que je ne prise beaucoup la pairie, que je n'eusse été très heureux d'être appelé à siéger au sein de la Chambre des pairs. Mais je répète que jamais promesse de pairie ne m'a été faite, que jamais promesse n'a été vendue. (Nouvelle agitation.)

Maintenant je lis l'article de la *Presse* du 12 mai, qui a fait naître cette discussion ; je vois qu'on y parle d'un journal qui a vécu quinze mois avec des faveurs, des promesses de pairie, des sourires de ministre dont il avait fait argent. (Bruit.) C'est l'*Epoque!* puisqu'on l'a désignée, je puis bien en parler.

Eh bien! je déclare que je n'ai jamais eu aucun rapport, ni de près, ni de loin, avec l'*Epoque*; je n'en connaissais pas les rédacteurs, je n'étais pas même abonné. (Rires et mouvements divers; interruption.)

On dit que n'est pas l'*Epoque* (non ! non !); c'est une singulière réponse. Cela ressemble à la fable du *Loup et de l'Agneau*.

On a parlé du *Globe*. D'abord, je demande de quel *Globe* il est question. (Allons donc! allons donc !) Il y a eu le *Globe* de 1828, dirigé par MM. Dubois, Duvergier de Hauranne, de Rémusat, Duchâtel : ce n'est pas de celui-là, sans doute, qu'il s'agit. (Non ! non !)

En 1830, j'ai aidé par de l'argent des journaux qui partageaient mes opinions.

En 1842, le *Globe* était en vente ; un de mes amis, que je n'ai pas à défendre, car il n'est pas en cause, vint me proposer d'y prendre un intérêt. Le *Globe* fut vendu le 24 septembre 1842, devant un notaire de Paris. Il fut vendu 10 000 fr., plus les charges de l'entreprise. (On rit.)

Le journal fut mis en action.

Le 1er octobre 1842, l'acte a été inséré dans la *Gazette des Tribunaux* et dans d'autres journaux. J'ai pris un intérêt, cela ne m'a pas réussi. (Rires et murmures.) D'autres ont fait comme moi. J'ai pris pour 60 000 fr. d'action ; j'ai perdu mon capital. L'affaire a été liquidée quatre mois après.

Je demande pardon à la Chambre d'entrer dans de pareils détails. Mais voilà la vérité.

Au centre : Très bien ! très bien !

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. L'honorable M. Fould, en allant franchement et loyalement au devant des attaques qui étaient dirigées contre lui, a plus éclairci la question que ne l'a fait M. Emile de Girardin avec toutes ses récriminations. (Bruit.)

L'honorable M. Fould n'avait pas besoin de dire qu'il n'avait pas fait un marché honteux pour entrer à la Chambre des pairs ; il est de ceux qui, par leur mérite et par les services rendus à l'Etat, sont les plus dignes d'y entrer. (Rires et murmures ironiques aux extrémités.)

Voilà donc ce grand mystère éclairci. (Nouveaux murmures ironiques.)

Maintenant, je ne puis pas laisser passer sans réponse l'autre allégation de M. de Girardin.

Pour soutenir que je n'ai pas reçu de menaces du sieur Thibeaudeau, M. de Girardin s'est servi d'une lettre de M. Thibaudeau qui a paru dimanche dans le journal la *Presse*. M. Thibaudeau prétend qu'il n'a pas menacé le ministre, et il en donne pour preuve la lettre que le chef du cabinet lui a écrite après que sa propre lettre a été envoyée au ministère de l'intérieur.

J'avoue que si la lettre de M. Thibaudeau avait contenu des menaces, non-seulement je n'aurais pas autorisé mon secrétaire à recevoir M. Thibaudeau, mais j'aurais envoyé sa lettre au procureur du roi. Non, M. Thibaudeau ne me menaçait point dans cette lettre. C'est plus tard, quand les prétentions de M. Adam étaient en voie de réussite, qu'il y a eu non pas des menaces écrites, mais des menaces verbales.

M. le ministre ajoute que sa parole ne peut être mise en parallèle avec celle de M. Thibaudeau, qui sous le nom de Milon, a été acteur du Théâtre-Français et de l'Odéon.

M. le ministre entre dans d'assez longues explications sur le privilége qu'aurait demandé M. le vicomte d'Arlincourt. Répondant à une note insérée dans l'*Union monarchique* et par laquelle M. le vicomte d'Arlincourt ... ont été versés.

Voilà ce que nous avons tous vu dans la *Gazette des Tribunaux*.

Eh bien! pourquoi 100 000 fr. ont-ils été donnés pour le privilége du troisième théâtre lyrique? Les ministres disent que non, mais ceux qui les ont reçus disent que oui. (On rit.)

Je ne veux pas entrer dans les détails de cette affaire ; je ne prends parti ni pour les uns, ni pour les autres ; mais je m'afflige, je m'indigne comme beaucoup de membres de cette Chambre, je ne m'intéresse ni à M. de Girardin, ni au ministère, ni à personne dans cette Chambre. (Très bien ! très bien !)

Dans la séance de jeudi dernier, j'ai été fort affligé de voir M. le ministre de l'intérieur monter à cette tribune et de l'entendre dire :

« J'ai dit et je maintiens que je n'ai jamais subventionné la presse. »

Vraiment, Messieurs, j'avais cru jusque-là tout ou à peu près tout ce que disait M. le ministre de l'intérieur; mais ce jour-là j'ai été obligé de rester à l'état... à l'état de malaise (Hilarité générale), et de doute, car enfin nous avons non pas une révélation, mais des centaines de révélations qui prouvent que M. le ministre de l'intérieur aime comme beaucoup d'autres ministres, comme presque tous les ministres... subventionner la presse. (Longue hilarité.)

Mon Dieu! je ne prétends pas que ce soit un crime; mais enfin en entendant M. le ministre nier ce fait avec assurance, je me suis trouvé dans un état de... malaise. (Nouvelle hilarité.)

Ce n'est pas contre le ministère que je demande l'enquête, c'est pour lui. Les hommes les mieux intentionnés, les plus parfaits, permettez-moi de vous appeler parfaits (Hilarité générale), sont quelquefois fort mal entourés.

Eh bien! l'enquête servira au moins à vous rendre ce service, c'est que si vous êtes mal entourés, si vous êtes compromis par vos agents qui vous font un grand mal, s'ils sont les coupables, il vous servira à vous débarrasser de cet entourage. Je crois donc que vous ne pouvez que gagner à l'enquête, et la France aussi. (Très bien ! très bien !)

M. CHAMBOLLE. Ainsi que l'honorable préopinant, je pense que toutes les questions qui ont été débattues ici depuis quelque temps restent dans l'obscurité. Je demande l'enquête, non contre le ministère (ah ! ah ! au centre), mais plutôt en faveur du ministère. (Nouveau mouvement.) M. Fould, je commence à le déclarer, a fait une déclaration opportune et nécessaire ; en effet, son nom avait été prononcé ; quelques journaux l'avaient désigné; cette désignation avait été accompagnée de commentaires et d'explications, et la déclaration de M. Fould, je le répète, est venue à temps, et ne pouvait être remise à un autre temps. Que reste-t-il après cette dénégation ? Il reste l'affirmation de M. Emile de Girardin ; M. Emile de Girardin a dit ici, il a dit à la Chambre des pairs, il vient de répéter ici le fait que nie le ministère. M. Fould, vous l'avez également entendu, vient de donner un démenti formel aux bruits qui ont couru sur son compte. Après cette déclaration, je demande à M. de Girardin s'il reconnaît s'être trompé, et s'il renonce son accusation.

M. DE GIRARDIN, de sa place, veut répondre.

VOIX AU CENTRE. A la tribune !

M. DE GIRARDIN. Je n'irai pas. (Exclamation au centre.) Messieurs, je n'ai qu'un mot à dire, je réponds à l'appel de l'honorable préopinant : je n'ai rien, rien à rétracter de ce que j'ai dit. (Mouvement général. Interruption.)

M. ODILON BARROT. Je ne sais qui pourrait avoir intérêt à ce que le ministère laissât en suspens deux interpellations aussi graves que celles qui lui sont faites. Je ne sais qui pourrait avoir intérêt à laisser le pouvoir sous le coup d'un doute. (Au centre avec force : Il n'y a pas doute ! Interruption.) On ne répond pas dans une affaire semblable par des dénégations et par des clameurs de majorité, il faudrait des raisons, et le bruit que vous faites, ce ne sont pas des raisons ! Il n'y a deux manières de sortir de là ! une information judiciaire ou une enquête parlementaire. (C'est vrai ! c'est cela !)

Que le ministère réponde avec dédain aux imputations quotidiennes de la polémique, qu'appuyé sur la majorité, il se drape dans sa vertu, et pense que son honneur n'a pas tous les jours besoin d'être défendu ou vengé, je le comprends; mais quand dans tous ces faits, qu'on élève à tort ou à raison contre lui, il s'en dégage un précis et formulé aussi nettement que possible; quand le chiffre qui figurait au bout d'une honteuse négociation est déterminé ; quand un député prend cette allégation sous sa responsabilité (murmures au centre); quand, après l'épreuve d'un débat solennel, il persiste dans sa déclaration, sans sortir de la réserve qu'il s'est imposée, l'enquête seule pourrait lui imposer le devoir de rompre le silence où il s'enferme. (Dénégation au centre.)

Oui, je le répète, c'est une question qui ne peut être tranchée que par la justice du pays ; la soustraire à son action, c'est lui faire injure. (Non ! non! Si ! si! Agitation prolongée.) La majorité est maîtresse de prendre la responsabilité de ce déni de justice. (Oui ! oui, nous la prenons ! Rumeurs et négations aux extrémités.) Mais ceux qui, chargés de l'exécution des lois de ce pays, ceux qui ont mission de faire passer ce niveau salutaire sur tous, sans exception de noms et de personnes, ceux-là remplissent-ils leur devoir?

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. L'honorable M. Odilon Barrot a commencé par dire que le pouvoir ne devait pas rester sous le coup d'un doute. Non, Messieurs, nous ne voulons pas non plus rester sous l'imputation d'un doute; mais c'est parce que nous croyons qu'il n'y a pas doute... (Vive interruption.)

VOIX A GAUCHE. Mais si ! si ! il y a doute.

VOIX A DROITE. Non, non. (Agitation.)

---

fonde pitié. Si elle descendait? si elle interrogeait la pauvre enfant? mais sa voiture, arrêtée un instant par un obstacle, s'éloigne au grand trot.

Au retour, elle voit un grand rassemblement dans la rue ; tous les yeux sont tournés vers une fenêtre ouverte au troisième étage d'une des maisons voisines de l'hôtel. La pauvre fille vient de se jeter par cette fenêtre. Elle ne s'est pas tuée cependant, et on l'a reportée dans sa chambre évanouie et brisée.

Mme de Piennes est une femme de cœur qui comprend tous les devoirs qu'impose la charité. Elle se hâte d'envoyer son médecin et ses gens près de la mourante, qui, grâce aux prompts secours et aux soins énergiques qui lui sont prodigués revient bientôt à la vie, c'est-à-dire à la douleur. Hélas ! vivre un jour de plus ou de moins, qu'importe ! La pauvre fille est condamnée; depuis longtemps une lente phiysie consume son existence, et, comme dit le docteur, un de ces hommes chez lesquels la science, ou plutôt le cynisme de la science a remplacé le cœur, ce qu'il y a de plus piquant pour elle, c'est que, si elle s'était tuée, elle y aurait gagné de ne pas mourir de la poitrine. Etre si pressée, quand on n'a qu'à se laisser faire !

Une fièvre violente et une grande exaltation nerveuse se sont déclarées chez le malade.

— C'est le moral qu'il faudrait calmer avant tout, répond le docteur, interrogé par Mme de Piennes. Si vous pouviez lui envoyer quelque bonne tête parmi vos abbés... Eh? pourquoi pas?... quelle bonne prédicatrice vous feriez, Madame, si vous vouliez !...

— Soit ! dès demain je me rendrai près de votre malade.

— Songez-y, Madame ; après tout, cela n'est qu'une fille d'Opéra....

— Qu'importe! se dit Mme de Piennes, il ne sera que plus méritoire de ramener à Dieu cette pauvre fille.

..... Laissons maintenant parler le romancier. M. Mérimée nous pardonnera, nous l'espérons, de citer quelques fragments d'une des scènes les plus touchantes de son récit.

Mme de Piennes est assise au chevet de la jeune fille, dont la tête, horriblement pâle, se soulève lentement avec un doux et triste sourire.

» ..... — Vous souffrez beaucoup, ma pauvre enfant, lui dit Mme de Piennes.

» — Non, pas beaucoup... seulement j'ai toujours dans les oreilles le vent quand je tombais, et puis le bruit... crah ! quand je suis tombée sur le pavé.

» — Vous étiez folle alors, ma chère amie; vous vous repentez à présent, n'est-ce pas?

» — Oui... mais quand on est malheureux, on n'a plus la tête à soi.

» — Je regrette bien de n'avoir pas connu plus tôt votre position. Mais, mon enfant, dans aucune circonstance de la vie il ne faut s'abandonner au désespoir.

» ..... — Ah! je ne sais ce que j'avais; cent raisons pour une. D'abord, quand maman est morte, ça m'a porté un coup ! Puis, je me suis sentie abandonnée... Personne pour s'intéresser à moi !... Enfin, quelqu'un à qui je pensais plus qu'à tout le monde... Madame, oublier jusqu'à mon nom ! Oui, je m'appelle Arsène Guillot, g, u, i, deux l; il m'écrit par un y.

» — ... Ainsi, l'on vous a trompée, malheureuse enfant !

» — Moi? non. Comment tromper une misérable fille comme moi?... Seulement, il n'a plus voulu de moi... Je me suis dit que si je me détruisais, ça lui ferait de la peine, et que je me vengerais... La fenêtre était ouverte, et je m'y suis jetée.

» — Mais, malheureuse que vous êtes, le motif était aussi frivole que l'action criminelle.

» — A la bonne heure; mais que voulez-vous? Quand on a du chagrin, on ne réfléchit pas. C'est bien facile aux gens heureux de dire : Soyez raisonnable.

» — Je le sais, le malheur est mauvais conseiller. Cependant, même au milieu des plus douloureuses épreuves, il y a des choses que l'on ne doit point oublier. Je vous ai vue à Saint-Roch accomplir un acte de piété, il y a peu de temps...

» — Ah ! Madame, vous me croyez meilleure que je ne suis... Vous me croyez pieuse... je ne le suis pas trop... On ne m'a pas instruite, et si vous m'avez vue à l'église faire un cierge... c'est que je ne savais plus où donner de la tête.

» — Eh bien ! ma chère, c'est une bonne pensée. Dans le malheur, c'est toujours à Dieu qu'il faut s'adresser.

» — On m'avait dit que si je faisais un cierge à Saint-Roch... Mais non, Madame, je ne puis vous dire cela, une dame comme vous ne sait pas ce qu'on peut faire quand on n'a plus le sou... Pour en finir, Madame, j'ai donc fait un cierge, parce que ma mère disait que, lorsqu'on fait un cierge à Saint-Roch, on ne manque jamais dans la huitaine de trouver un homme pour se mettre avec lui... Mais je suis devenue laide, j'ai l'air d'une momie... Personne ne voudrait plus de moi... Eh bien ! il n'y a plus qu'à mourir ; déjà c'est à moitié fait !

» — Votre mère ! malheureuse ! qu'osez-vous dire?

» — Oh ! ma mère était comme toutes les mères... toutes nos mères à nous... elle avait fait vivre la sienne... Je l'ai fait vivre aussi... Heureusement que je n'ai pas d'enfants. Je vois bien, Madame, que je vous fais peur... Mais, que voulez-vous?... Vous avez été bien élevée, vous n'avez jamais pâti. Quand on est riche, il est aisé d'être honnête. Moi, j'aurais été honnête si j'en avais eu le moyen. J'ai eu bien des amants... je n'ai jamais aimé qu'un seul homme. Il m'a plantée là. Si j'avais été riche, nous nous serions mariés, nous aurions fait souche d'honnêtes gens... Tenez, Madame, je vous parle comme cela, tout franchement, quoique je voie bien ce que vous pensez de moi, et vous avez raison... Mais vous êtes la seule femme honnête à qui j'aie parlé de ma vie, et vous avez l'air si bonne, si bonne !... que je me suis dit tout à l'heure en moi-même : Même quand elle me connaîtra, elle aura pitié de moi... »

Je m'arrête ici ; car je sais trop respecter les plaisirs du lecteur, pour lui gâter par une froide analyse les douces joies d'une émotion imprévue. S'il est curieux de connaître la suite de cette histoire, il est un moyen facile de satisfaire ce désir, et l'éditeur de M. Mérimée ne s'en plaindra pas.

La troisième nouvelle, l'*Abbé Aubain*, a eu une assez large publicité pour qu'il soit utile de raconter ici le sujet des six lettres qui renferment cette délicieuse histoire du *Jocelyn* de Noirmoutier, et qui nous ont rappelé les plus belles pages des Lafayette et des Sévigné. — Six pages seulement, nous dira-t-on, c'est bien peu. — J'en conviens, et pourtant je serais plus fier d'avoir écrit ces six lettres-là que de tant de grands romans, que vous ne lisez pas, ni moi non plus.

EUG. CAMUS.

ministère public demande encore une fois l'autorisation de me poursuivre.

Mais en dehors de cette poursuite-là, il y a des personnes et des faits sur lesquels il faudrait aussi que la lumière se fît.

Tout à l'heure M. le ministre me disait qu'il n'avait pas reçu des menaces écrites de M. Thibaudeau. Non, s'est-il écrié, ce ne sont pas des menaces directes, ce sont des menaces indirectes? Il n'y a qu'un moyen, c'est l'enquête. (Violents murmures au centre.— Agitation prolongée.)

Je maintiens ceci, quoi qu'en dise M. le ministre : il savait que la somme de 100 000 francs avait été versée avant d'accorder le privilège... (Bruit confus.— Exclamations.— Interpellations sur tous les bancs. — Agitations de plus en plus vives.)

M. le ministre de l'intérieur nous disait encore, en faisant allusion à la personne qui a touché les 100 000 fr., qu'elle se présentait comme associée de M. Adam... Ce serait alors une escroquerie.

AU CENTRE. M. Adam ne se plaint pas.

M. E. DE GIRARDIN. On dit que M. Adam ne se plaint pas; je le crois bien... Je m'en vais dire pourquoi il ne se plaint pas. (Ah ! ah ! — Chuchotements.— Rumeurs.)

D'abord, quoiqu'il ne soit pas titulaire du privilège, il est plus ou moins dans la dépendance du ministre. Et puis M. Adam aurait rencontré quelque difficulté dans le paiement de ces 100 mille francs, et il aurait été aidé par une personne qui est responsable du paiement de ces 100 000 fr. Je veux nommer le ministre. (Exclamations bruyantes au centre. — Longs murmures.)

Je répète que M. Adam avait rencontré quelque difficulté pour le paiement des 100 000 fr., et que pour sortir d'embarras il aurait été aidé par un tiers auquel M. le ministre n'est pas étranger. (Vive sensation. — Agitation prolongée.)

M. DUCHATEL. Je répondrai en me servant d'expressions que M. de Girardin a employées lui-même que l'allégation est complètement contraire à la vérité.

M. ÉMILE DE GIRARDIN. La Chambre remarque que c'est un débat sans issue. (Oui ! oui !) Car c'est une série d'allégations et de dénégations qui se produisent sans cesse. Je persiste dans toutes mes affirmations.

Messieurs, j'ai là un numéro d'un journal qui n'a pas été créé pour le besoin de la discussion actuelle. C'est le numéro de la *Gazette des Tribunaux* du 24 janvier 1847.

L'orateur lit le compte-rendu d'un procès devant le tribunal correctionnel dans lequel M. Solar est menacé d'un procès par un M. Lambert. Il a cru devoir désintéresser M. Lambert.

L'orateur ajoute qu'un mémoire avait été écrit par un des administrateurs de l'*Epoque*, M. le baron Lambert. Ce mémoire, soutient-il, si je suis bien informé, a passé sous les yeux de plus d'un ministre, et il a été acheté 30 mille francs. (Longue et vive agitation.)

Ce n'est pas tout; je lis dans un document judiciaire, dans une signification faite par un des gérants, je lis dans cette phrase : « Il était en outre entendu que tous les bénéfices, quels qu'ils soient, qui pourraient être dus à l'influence du journal et qui ne feraient pas partie du profit *légal* du journal, seraient *loyalement* partagés entre les susnommés... « Exclamations sur tous les bancs.— Bruit inexprimable.)

C'était pour prouver que les bénéfices n'avaient pas été partagés d'une manière loyale que le mémoire de M. Lambert avait été fait. Je ne dis pas que le ministère ait participé à ces faits. Mais je tire cette conclusion que le ministère a su ce qu'il faisait, qu'il l'a toléré, et que sous ce rapport une véritable responsabilité pèse sur lui. (Approbation à gauche.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. M. de Girardin affirme; le ministère nie... Qui jugera? La Chambre. (Exclamations, agitations de plus en plus tumultueuses. Ecoutez! écoutez!)

Il suffirait des affirmations qu'il plairait à un membre de porter des calomnies à cette tribune... (Au centre, oui ! oui ! très bien ! très bien ! Explosion de murmures à gauche.)

Des faits ont été articulés, je les ai niés.

De toutes parts : Mais si ces faits sont calomnieux, poursuivez donc le calomniateur. (Oui! oui ! très bien !)

M. LE MINISTRE. Je m'en rapporte à la Chambre, au jugement de la Chambre et de mon pays. (Allons donc! allons donc!)

C'est ce qu'ont fait tous mes prédécesseurs. (Allons donc ! allons donc !)

UNE VOIX. Vos prédécesseurs ne se sont jamais trouvés dans ce cas. (Si ! si ! — Non ! non ! — Agitation extrême. — Interpellations diverses) Messieurs, c'est de la violence! (Non ! non! — L'agitation est à son comble.)

Si ce n'est pas de la violence, dites-moi ce que c'est. (Nouvelle interruption.)

Si l'attitude qui se manifeste en ce moment dans une partie de la Chambre, est du calme, de l'ordre, de la régularité parlementaire, alors je voudrais savoir ce que peut être la violence. (Nouvelle interruption.)

Et, en vérité, voudrait-on élever contre moi cette accusation de bénéfices illégaux dont on parlait tout à l'heure? On sait ce que sont ces bénéfices ; il n'est pas un membre de cette Chambre qui ne le sache, qui ne sache ce qui s'est passé dans certains journaux, tantôt à l'occasion de l'industrie nationale, tantôt à l'occasion des chemins de fer.

On sait que certains journaux ont reçu pour vingt et trente mille francs d'actions des compagnies concessionnaires.

AU CENTRE. Très bien !

C'est bien à leur position sans doute que les directeurs de ces journaux devaient ces gracieusetés, car je ne sache pas que de simples particuliers en aient reçu de pareilles.

AU CENTRE : très bien ! très bien !

Voilà, Messieurs, ce qu'on appelle des bénéfices illégaux et ce que M. de Girardin a lui-même déclaré dans la commission. (Approbation au centre. — Rires ironiques aux extrémités.)

M. EMILE DE GIRARDIN. M. le ministre de l'intérieur, je le fais remarquer à la Chambre, n'a pas porté à cette tribune un seul fait qui pût faire disparaître ou même affaiblir ce que j'ai dit. Il vous a dit : M. de Girardin a déclaré dans la commission du timbre qu'il avait reçu des actions de la compagnie du Nord.

Ah! oui, il l'a déclaré, parce que c'est la chose du monde la plus simple, et qu'il serait tout simple que plus d'un ministre en eût également reçu. (Explosion de murmures et de dénégations au centre.)

Eh ! sans doute, Messieurs, en les payant comme j'ai bien payé les miennes. D'ailleurs ce fait, qui m'est personnel, ne change en rien la position de M. le ministre de l'intérieur; et puis, ce qu'un amiral, ancien ministre, a fait, M. de Girardin a pu le faire. (Agitation.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Notre honorable collègue a parlé d'un fait qui concerne M. l'amiral de Mackau. M. l'amiral de Mackau avait cru, comme tout le monde, pouvoir prendre des actions du chemin de fer de Lyon ; mais il n'a pas tardé à renoncer à cette position incompatible avec les fonctions de conseiller de la couronne. (Allons donc !)

M. CRÉMIEUX, au milieu d'un bruit toujours croissant, se prononce pour l'enquête.

Pendant son discours, on rédige auprès des ministres l'ordre du jour motivé dont il va être question plus bas.

M. DE MORNAY. M. de Girardin a articulé des faits bien graves à la tribune; il a dit qu'il y avait un moyen de faire naître la lumière, et il a demandé l'enquête judiciaire ou parlementaire.

L'enquête judiciaire lui a été refusée par la majorité. (Mais non, il n'y a pas eu de vote.) L'information judiciaire ne pouvait être faite qu'avec le consentement du gouvernement, et le gouvernement la refusera. (Nouveaux mouvements.) Or donc il ne reste qu'un moyen de connaître la vérité ! Je fais un appel à sa loyauté, aux devoirs qui le lient au corps dont il fait partie. (Très bien ! au centre), je lui dis : Vous n'avez plus que la tribune pour vous expliquer; expliquez-vous donc ; pouvez-vous nous laisser sortir de cette séance sans nous avoir éclairés ?

M. E. DE GIRARDIN. (Profond silence.) J'ai toujours la même réponse à faire. (Ah ! ah !) Vous me demandez de faire la lumière ; mais à quoi servirait de faire la lumière à des aveugles qui ne veulent pas voir?... (Violente interruption aux centres.)

VOIX DIVERSES. A l'ordre ! à l'ordre ! (Longue agitation.)

M. E. DE GIRARDIN. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit ; j'ai apporté des documents judiciaires. (Aux centres : Allons donc!) Je vous ai produit [illegible]

Loin de ma pensée de vouloir faire planer un soupçon sur les ministres. Mais la conviction de l'innocence d'un ministre ne fait pas tomber le crime ou le délit.

Ce qui est sinon prouvé, du moins probable, c'est qu'un intermédiaire a abusé d'une prétendue influence sur le ministre, et a dit :

« Donnez 100 000 fr., et le privilège vous sera de suite accordé. » (Bruit.)

Le ministère ne serait pas coupable, mais l'agent ténébreux le serait.

En présence de pareilles circonstances, je ne comprends pas qu'on montre tant de dédain. (Violents murmures au centre. — A gauche : Très bien ! très bien !) Tous les jours, je vois le ministère public, dont personne plus que moi n'honore le caractère, prendre l'initiative de poursuites sur des indices moins graves.

Autre chose est l'information, autre chose est la recherche de la vérité, autre chose est la déclaration de la culpabilité.

Je ne vous dirai pas de faire une enquête parlementaire; car, d'après l'état de nos mœurs politiques, ce serait faire planer le soupçon sur les ministres. Mais je dirai au ministère : Comment votre dignité vous permet-elle de rester spectateur impassible de tels faits? Il est du devoir et du devoir supérieur du gouvernement de provoquer des poursuites. On disait : Il faut une plainte du sieur Adam. C'est une grave erreur. En matière d'escroquerie, l'initiative des poursuites appartient au ministère public.

C'est en cet état qu'on veut vous faire adopter la declaration que vous êtes satisfaits des explications du ministère.

Pour mon compte, je la repousse de toutes mes forces. Satisfaits des explications qui ont été données ! mais vous oubliez donc que vous êtes entre celui qui nie et l'accusateur (il faut bien lui donner ce nom), entre l'accusateur qui affirme avec l'accent de la vérité. (Murmures au centre.) Je ne dis pas qu'il dise vrai, je fais seulement remarquer la persistance et la vivacité de ses affirmations.

Vous êtes des juges politiques, mais vous avez la conscience de tous les juges. Une décision du genre de celle qu'on vous demande aurait pour objet de déclarer un collègue calomniateur, de le vouer à la haine et au mépris. Une décision de ce genre est indigne d'hommes qui croient en la sainteté de nos institutions. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT lit de nouveau la proposition de M. de Morny.

M. DE MORNY. On a souvent rappelé des paroles que j'ai prononcées dans mon bureau ; c'est ce qui me fait prendre la parole. J'ai un des premiers, dans cette Chambre, trouvé que la question était essentiellement politique; que depuis quelque temps, dans cette enceinte, hors de cette enceinte, le ministère était tellement accusé de corruption, et la majorité de complicité de cette corruption, qu'il fallait que la lumière se fît.

En presence de ce qui se passe en ce moment à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs, tous les pouvoirs publics en ce moment sont compromis. Les pouvoirs publics peuvent résister à la haine et aux passions. Ils ne résistent pas au mépris et à la honte... (Vive approbation à gauche.)

Nous avons dit à M. de Girardin : Si vous avez des preuves fournissez-les; car des allégations ne suffisent pas; et que nous a répondu M. de Girardin : il a dit : Rien. (Bruits divers et rires ironiques.)

Quand on nous a dit que nous étions gouvernés par des hommes qui avaient trafiqué de la pairie, quand j'ai vu M. de Girardin soutenir ses allégations avec énergie, j'avoue que j'ai été tenté de croire à ses paroles : car il y avait un nom qui circulait dans les couloirs, tout le monde nommait le membre de cette Chambre auquel on faisait allusion. J'ai été tenté de demander à l'honorable M. Fould de s'expliquer. Aujourd'hui, que s'est-il passé? M. Fould a déclaré positivement qu'il n'y avait rien contre lui. M. Girardin a-t-il dit un autre nom?... (Interruption à gauche.)

UNE VOIX. Il n'avait pas nommé M. Fould.

M. DE MORNY. On nous demande aujourd'hui une enquête devant la justice du pays : je crois que, si cette enquête avait lieu, le plus embarrassé serait peut-être M. de Girardin. (Rumeurs. — M. de Girardin fait un signe négatif.)

Quant à moi, je le déclare, j'étais décidé à faire le sacrifice des hommes pour sauver le gouvernement; et, après les deux séances que nous avons eues, personne plus que moi n'était décidé à dire aux ministres : Retirez-vous, vous n'êtes pas dignes de gouverner.

VOIX NOMBREUSES. Nous sommes tous décidés aussi.

M. DE GIRARDIN. L'honorable M. de Morny vient de dire que lorsqu'on m'avait demandé des preuves, j'avais répondu : *Rien*. Ah! M. de Girardin a répondu : Rien ! (Rire général.) Tout à l'heure on demandait un rappel à l'ordre pour une expression que je ne veux pas répéter à cette tribune; mais il est impossible de faire luire la lumière d'une manière plus éclatante. (On rit.) Pour détruire ce que j'ai dit, on a produit une lettre écrite en 1838, lettre que l'on a achetée à je ne sais quel prix. (Rumeurs), et je ne crains pas de dire que cette action est une tache dans la vie de M. le ministre des affaires étrangères.

Moi, je produis cette lettre du 25 janvier 1840 : Est-ce que cette lettre n'est pas conçue en des termes assez précis, assez formels.

Et comment peut-on, après cela, que je n'ai fourni aucune preuve? (Aux extrémités : Très bien !)

J'ai produit le fait le plus grave, que vous n'avez pas contesté. Mais que contestez-vous? Contestez-vous l'affaire des maîtres de poste ! (Oui ! oui ! au centre.) Contestez-vous l'affaire du privilège? (La pairie ! la pairie !) Sur quatre faits avancés par moi, j'en ai prouvé trois. (Non ! non!) Voulez-vous me conduire sur un terrain où je ne veux pas aller. Seriez-vous plus avancés si je vous le disais? (Oui! oui !) Faut-il vous répéter que je suis allé deux fois, trois fois chez M. le ministre de l'intérieur, chez M. le ministre des affaires étrangères, que je les ai tous deux entretenus de cette affaire?...

Que voulez-vous de plus? que fera un nom propre de plus? (Exclamations au centre.) J'ai prouvé les autres faits. (Non! non! au centre.) Admettez qu'il y ait doute sur celui qui vous préoccupe (rire et bruit), vous n'aurez en résumé sur ce fait lui-même qu'une dénégation timide en face d'une affirmation positive! Et tout cela n'est rien! mais que vous faut-il? (Agitation extrême.)

M. GARNIER-PAGÈS, au milieu d'un tumulte difficile à rendre. Il y a un fait sur lequel tout le monde est d'accord, c'est celui de 100 000 fr. escroqués. (Oui ! oui ! — Non! non !) Prouvez donc que cette infamie s'est faite à votre insu ! faites tout ce qu'il faut pour cela ! Si vous ne le faites pas, c'est que vous voulez couvrir cet escroc de votre nom et de votre responsabilité. (Très bien ! très bien ! — Tumulte inconcevable.)

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. On a présenté un ordre du jour motivé, je suis tout disposé à voter pour l'ordre du jour motivé, si M. le garde-des-sceaux déclare qu'il va poursuivre immédiatement le calomniateur. (Cris confus au centre. — Vive approbation aux extrémités.) Car si on ne le poursuit pas, je prétends qu'il n'y a plus de calomniateurs ici, mais qu'il y a des coupables. (Bruyantes approbations aux extrémités.)

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. Je déclare que pour poursuivre des faits, il faut croire à leur existence. (Allons donc ! allons donc !)

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN adresse à M. le garde-des-sceaux une interpellation qui n'arrive pas jusqu'à nous.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX. Je déclare qu'en considérant aussi bien les faits que ceux qui les allèguent, je ne crois point à leur existence. (Allons donc ! allons donc! — Rires bruyants aux extrémités.)

Quant à ce qu'on appelle la calomnie, et ce n'est pas moi qui donne cette qualification aux faits; quant à ce qu'on appelle la calomnie, lorsqu'elle est produite à cette tribune, elle échappe aux atteintes de la justice.

Mais si elle se produit d'une autre manière, je déclare, comme ministre de la justice et comme membre de la Chambre des députés, que le jury le plus solennel et le plus impartial que je connaisse, est la Chambre elle-même. (Explosion de rires et de murmures.)

Une agitation extrême règne dans la salle. M. de Courtois échange de sa place avec M. le garde-des-sceaux des paroles très vives qui n'arrivent pas jusqu'à nous.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN, au milieu d'un tumulte, d'une confusion impossible à décrire. Bien loin de moi, Messieurs, la pensée d'inculper un député qui porte des faits à cette tribune. J'ai entendu, mais je n'ai entendu que cela, dans l'intérêt du gouvernement et de la moralité publique; que le journal qui se fait calomniateur fût poursuivi. (La confusion la plus étrange continue de régner dans la salle.)

Oui, Messieurs, s'il y a dans cette affaire un calomniateur ou un escroc, il

La Chambre adopte l'ordre du jour motivé, proposé par M. de Morny.

La séance est levée à sept heures.

Demain à midi, réunion dans les bureaux. — Examen du projet de loi relatif à la garde nationale.

A deux heures, séance publique. — Discussion du projet de loi sur les défrichements des bois.—Discussions et projets de loi d'intérêt local.—Rapport de la commission des pétitions.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

La prochaine livraison de la **PHALANGE**, qui paraîtra au commencement de juillet, ne sera pas envoyée à ceux qui n'auront pas renouvelé en temps utile, et le tirage en sera fait d'après le nombre des abonnés à servir.

Marchés.

HALLE DE PARIS, 25 juin. — *Farines*. (Prix les 100 q.) — Arrivages 2 498 q. 71 k.—Ventes, 2 485 q. 34 k. — Restant, 14 320 q. 39 k. — Cours moyen du jour, 67-82. — Cours-taxe de quinzaine, 67-31. — Ventes en disponibles : Gruaux, 9 q. »» k. 76-15 à 82-80. — 1re marque, 234 q. »» k. 68-15 à 70-05.—2e marque, 241 q. »» k. 61-35 à 67-50.—3e marque, 1044 q. »» k. »»-»» à 60-00. — 4e marque, 1 q. »» k. »»-»» à 54-15. — Cuisson, 78 q. »» k. —Relevé, 294 q. »» k. — Ventes à livrer, 382 q. »» k. 67-55 à 70-05. — Cuisson, 78 q. »» k. »»-»» à »»-»».—Revente, 100 q. »» k. 60-50 à 71-30.

Bourse du 25 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 55	77 65	77 50	77 60
— — fin courant	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 95	118 »»	117 95	117 95
— — fin courant	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	101 »»		Banq. de Fr. dr cours	3215 »»	
4 0/0 J. »	101 25		O. V. de Par. »	1365 »»	
Emp. 1844, au Ct »	» »/»		C. hyp. »	200 »»	
— fin Ct »	» »»		— Goüin. »	1105 »»	
B. du Trés. »	3 1/8		— Gann. »	1060 »»	

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0 d. 50	»» »»	»» »»	—	»» »» »» »»
5 p. 0/0 d. 50	»»» »»	»»» »»	—	»»» »» »»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0	»» »/»	»» »/»	40 »/»	»» »/»
3 p. 0/0	10 »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »/»		ROM.	Der C. 100 »/»	
Récép. Rotsch.	» »»» »»		BELG. 5 0/0	» »» »/»	
ESP. Dette act.	» »» »/»		— 4 1/2	» »» »/»	
— — pass.	» » »/»		do 1840	» »»» »/»	
— 3 p. 0/0.	» 33 3/4		do 1842	» »»» »/»	
Dette intérieure	» »» »/»		— Banque	» »»» »»	
PORTUG. 5 0/0 1837	» »» »/»		— do Em. 1831	» »»»»	
HOLL. 2 1/2	» »» »/»		PIÉMONT	» 1110 »»	
HAÏTI	» » »/»		AUTRICHE	» »»» »»	

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	[illegible]
Act. d. J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— G. anc.	[illegible]
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauche	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	[illegible]
— à Rouen	970 »»
R.-Havre	»»» »»
Avignon	[illegible]
Str. à Bâle	»»» »»
Paris-Str.	487 50
Tours-Nant.	»»» »»
Orl.-Vierz.	»»» »»
C. du Nord	576 75
[illegible]	»»» »»
[illegible]	»»» »»
[illegible]	»»» »»
Orl.-Bord.	» » »»
[illegible]	»»» »»
Paris-Lyon	447 50
[illegible]	»» »»
Zinc V. M.	»»» »»
Lin Maberly	»»» »»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	»»» »»	Paris à Rouen	970 »»	Orléans à Vierzon	[illegible]
— (r.-g.)	»»» »»	Rouen au Havre	»/» »»	Bordeaux à Cette	[illegible]
Paris à Orléans	1272 50	Marseille à Avign.	767 50	Nord	576 25
— à Lyon	447 50	Paris à Strasbourg	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles.—Colza disponible, 91-50; courant du mois, juillet et août, 94-50 4 derniers mois, 101.

Lille.—Colza, 80 à 79-50; lin, 91-75; œillette rousse, »»»; cameline, »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 85; juillet et août, 85 à 86; septembre et octobre, 86 à 87.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102-50 à 103 les 100 kil.; ordres de livraison, »»» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 juin.

» h. »/» OPÉRA.—
7 h. »/» FRANÇAIS.— Marion de Lorme.—
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE.—1re de la reprise d'Actéon, le Châlet, l'Eau.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. »/» VAUDEVILLE.—Le Dernier Amour, Lolotte, les Misères.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Le Jeune Père, Clarisse Harlowe, Une Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS.—Ma Maîtresse, un Mousquetaire, Moulin, Trois Portiers.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Trottin, Père d'occasion, Henriette, l'Almanach.
6 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 1/2 GAITÉ.—Les Etouffeurs, la Maupin.
» h. »/» AMBIGU.—(Relâche.)
8 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Les Enfants jaloux, les Niches de César, Kokoli.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Chenille et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
6 h. »/» BEAUMARCHAIS.—Portrait, la Laponne, Quelque chose, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Ah ! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Meyboom.— Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

Avis aux Abonnés.

La *Démocratie pacifique* est le seul journal quotidien qui s'imprime sur la rive gauche de la Seine. Pour faciliter aux lecteurs de la rive droite la souscription à notre feuille, nous avions établi un bureau d'abonnement chez le libraire Ebrard. Ce bureau d'abonnement est transporté chez M. BRULLÉ, ÉDITEUR DE MUSIQUE, *passage des Panoramas*, 16.

PARIS, 26 JUIN.

Chambre des Députés.

Aujourd'hui la Chambre a commencé à s'occuper d'un projet de loi sur les défrichements. Mais la discussion a été détournée de son cours paisible par M. Lherbette qui a apporté à la tribune certains faits et certaines révélations que, vu l'élévation de l'administration mise en cause, nous ne discuterons pas sous le point de vue moral, et que nous renfermerons dans une simple thèse de droit civil.

QUESTION DE DROIT D'USUFRUIT.

La loi constitutive de la liste civile a attribué au roi en dotation l'usufruit de plus de 123 000 hectares de bois appartenant à l'Etat.

Art. 575 du Code civil. L'usufruit est le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance.

Art. 582. L'usufruitier a le droit de jouir de toutes espèces de *fruits*, soit naturels, soit industriels, soit civils, que peut produire l'objet dont il a l'usufruit.

Comment un usufruitier peut-il jouir des fruits d'une forêt? Qu'appelle-t-on les fruits d'une forêt? Le Code civil répond :

Art. 590. Si l'usufruit comprend du bois taillis, l'usufruitier est tenu d'observer l'ordre et la quotité des coupes, conformément à l'aménagement ou à l'usage constant des propriétaires.

Art. 591. L'usufruitier profite, toujours ***en se conformant aux époques et à l'usage des anciens propriétaires***, des parties de bois de haute-futaie qui ont été mises en coupes réglées, soit que ces coupes se fassent périodiquement sur une certaine étendue de terrain, soit qu'elles se fassent d'une certaine quantité d'arbres pris indistinctement sur toute la surface du domaine.

Art. 592. Dans tous les autres cas, l'usufruitier ne peut toucher aux arbres de haute-futaie.

Rappelons brièvement ce que c'est que l'ordre ou aménagements en coupes réglées.

On divise un bois en un certain nombre de tranches ou cantons. Chaque année, on coupe un canton, de manière que si le bois est divisé en 100 cantons, par exemple, et que l'aménagement suive son cours régulier, les arbres ont 100 ans d'existence lorsqu'on vient à les couper. En faisant la coupe, on n'abat pas tous les arbres; on laisse, en suivant certaines règles forestières, un nombre déterminé d'arbres plus ou moins jeunes; on opère des ressemmements, on remplit les vides, puis on laisse le canton tranquille jusqu'à la centième année.

Donc, l'usufruitier d'un bois soumis aux coupes réglées ne peut anticiper sur les coupes, est obligé de les faire successivement, et année par année, suivant l'ordre adopté.

Or, cette règle fondamentale n'a pas été suivie par l'administration de la Liste civile. C'est un fait incontesté, le ministre des finances l'a avoué, seulement il a prétendu que cette administration avait eu le droit et avait *même bien fait dans l'intérêt de l'Etat*, d'agir comme elle a fait. Qu'a-t-elle donc fait ?

Le système de l'aménagement régulier des coupes est un ancien système suivi depuis longtemps en France et que pour cette raison on appelle le système français; mais en Allemagne on en pratique un autre que l'on prétend plus perfectionné et qui, à cause de son origine, s'appelle le système allemand. C'est le système allemand que la Liste civile a appliqué aux bois dont elle a l'usufruit.

Ce système consiste à couper les bois, non par tranches uniformes et successives, mais ça et là dans tous le bois, selon que les arbres paraissent *bons à couper*.

Ainsi voici un bois divisé, suivant la méthode française, en 100 cantons; je lui applique la méthode allemande, en faisant disparaître cette division imaginaire et en coupant là où je trouve les plus beaux arbres, et ceux que je juge plus utile d'abattre tout de suite que de conserver et laisser devenir plus grands et plus vieux.

Sous le rapport pécuniaire et industriel, il a été reconnu que la méthode allemande était plus productive, attendu qu'arrivé à un certain âge, un arbre, tout en devenant plus beau, ne gagne pas en valeur, ce que produirait en *intérêts composés* le prix de cet arbre abattu et vendu aujourd'hui.

Les bois de l'Etat doivent-ils être soumis à la méthode allemande ? Non, en général ; car il est évident que dans cette méthode il n'y a à consulter que l'intérêt du propriétaire, qui est de rentrer le plus souvent possible dans son capital et d'en tirer l'intérêt le plus fort, tandis que la possession des bois par l'Etat touche à un autre intérêt, celui de créer des arbres plus grands, plus beaux, plus aptes aux besoins de la marine. « On conservait autrefois, dit la *Maison rustique*, les vieux arbres sans s'occuper du point de savoir si leur accroissement rapportait 1, 2 ou 3 pour 100 ; l'usage, une espèce d'idée vague du sacrifice fait au bien public, une pensée dominante d'ordre et de conservation, guidaient le forestier même à son insu... Il en est tout autrement en Angleterre, où l'on coupe un arbre lorsqu'il ne rapporte plus tant pour cent : on cherche uniquement un produit en argent, à moins qu'il ne s'agisse d'arbre d'agrément. »

Lorsque les bois de l'Etat ont été livrés en usufruit à la Couronne, quel était leur aménagement? Celui en coupes réglées.

Lui a-t-on permis de changer cet ordre ? — Non ; et ces bois lui ont même été donnés sous la condition expresse de leur conserver leur ancienne destination. Le rapport de la commission de la Chambre des députés, chargée d'examiner le projet de loi sur la liste civile, dit expressément : « Votre commission a pris à tâche de conserver à la couronne les grandes masses de bois qu'elle avait autrefois, au moment où l'on vend une partie des biens, et où des particuliers défrichent une partie des leurs. Ces bois inaliénables seront bientôt les seules futaies que possèdera la France. »

Aux termes de la même loi sur la Liste civile, le mode d'aménagement de ces forêts doit être réglé par ordonnances royales, et une fois réglé, il ne peut être changé que par une autre ordonnance : ces ordonnances rendues après consultation du comité des forêts doivent être insérées au *Bulletin des Lois*.

Enfin aucune coupe extraordinaire ne peut être faite sans l'autorisation donnée par une loi.

Il est donc bien certain que l'administration ne pouvait, sans une loi expresse, appliquer aux bois dont la Couronne a l'usufruit, la méthode allemande, autrement appelée coupe par *éclaircie* ou encore coupe sombre.

Le ministre des finances s'est appuyé avec une légèreté et une assurance inqualifiables sur la disposition finale de l'article 591 cité plus haut « que l'usufruitier avait le droit de profiter des coupes soit... soit qu'elles se fassent d'une certaine quantité d'arbres pris indistinctement sur toute la surface du domaine. » — « Vous voyez bien, disait-il, que le code civil a prévu la méthode allemande dont use la Liste civile. — Mais il oubliait complètement cette phrase importante de la première partie de cet article 591 : « En se conformant aux époques et aux usages des anciens propriétaires. » Or, quel était l'usage de l'Etat, nu-propriétaire de ces bois? Ce n'était certes pas la méthode allemande, et par conséquent la liste civile, en leur appliquant cette méthode, ne pouvait trouver l'usage et la limite du droit de couper une *certaine quantité de bois*.

Aussi, qu'est-il arrivé? C'est qu'avant changé la méthode des coupes réglées contre celle des *éclaircies*, elle a coupé autant d'arbres qu'elle a voulu, et chacun voit immédiatement l'intérêt immense qu'elle y a trouvé.

Supposons un bois quelconque affecté à la dotation de la couronne depuis 1832, divisé en cent coupes ou cantons. En suivant la règle ordinaire, elle n'aurait eu à couper jusqu'en 1847 que 15 cantons. Mais appliquons la coupe par éclaircies : cette méthode lui donne immédiatement entrée dans les 85 autres cantons, pour y choisir les plus beaux arbres de 75 à 100 ans, en abattre telle quantité qu'il lui plaît, et en faire argent immédiatement.

— Mais, dira-t-on, si elle coupe ces arbres maintenant, elle ne les retrouvera pas plus tard, et par conséquent elle perdra d'un côté ce qu'elle aura gagné de l'autre. — Très bien ; mais un usufruit est essentiellement viager, et il n'est nullement dans son droit d'anticiper, puisque la mort peut d'un moment à l'autre arrêter court et éteindre son droit. Cela est tellement vrai que, si demain cet usufruit s'éteignait et qu'il fallût songer à constituer à l'héritier du trône une nouvelle Liste civile, les conseillers du nouveau roi diraient et avec infiniment de raison : « Nous ne voulons pas des bois de la Liste civile precédente, épuisés par la méthode allemande : donnez-nous-en d'autres. »

En résumé, la Liste civile n'avait pas le droit de changer l'ordre des coupes des bois qui ont été compris dans la dotation de la couronne, parce que, conformément aux articles 590 et 591, l'usufruitier est tenu d'observer l'ordre des coupes réglées, et que l'application de la méthode allemande n'a été réellement qu'une *coupe extraordinaire* continuelle, pour laquelle il fallait l'autorisation

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 27 JUIN 1847.

LA DETTE DU DÉVOUEMENT,

HISTOIRE LARMOYANTE.

Le soleil s'était levé riant, la rosée avait été abondante et elle étincelait en perles au bout des branches des arbres, sur les fleurs jaunes et blanches de la prairie, et sur ces gracieux tissus de gaze que l'araignée suspend aux buissons ; les coqs chantaient encore dans les fermes ; mais déjà l'heure du travail avait sonné à l'église, les marteaux des forgerons résonnaient au loin, marquant la mesure, tandis que les oiseaux chantaient en voltigeant dans les arbres, et les moissonneurs en fauchant les blés.

Des laveuses venaient de se réunir autour d'un lavoir, ou, pour employer le langage du pays normand où nous transportons nos lecteurs, autour d'un *douet* circulaire, entouré de buissons de ronces et d'églantiers, où naissaient çà et là quelques-unes de ces larges et mélancoliques fleurs de convolvulus, que le peuple appelle des chemises de la vierge. De grands hêtres projetaient leur ombre sur le lavoir, tamisant à peine les rayons du soleil. Ces femmes avaient été presque toutes belles et fortes, mais la misère et les privations avaient prématurément fatigué leurs traits, des habitudes de subalternéité imprimaient à leurs visages quelque chose de servile ; on sentait que l'âme de la plupart d'entre elles s'était brisée et abrutie au contact de la pauvreté. La souffrance rend compatissant à son premier période, au second elle endurcit le cœur ; elle fait la victime envieuse et égoïste. Ce dernier effet s'était produit avec plus ou moins de force chez toutes ces femmes.

Le linge à laver, tout fumant encore de la cuve, avait été distribué entre les ouvrières ; chacune prit autour du *douet*, sa place accoutumée ; on s'aperçut alors qu'il en restait une inoccupée, la maîtresse buandière était absente. On la vit bientôt apparaître, pliant sous un fardeau, dans le sentier tracé au milieu de la prairie. C'était une femme qui portait quarante-cinq années environ, à la figure intelligente et douce, mais de cette douceur qui s'allie à la force ou plutôt à la ténacité ; son œil cave brillait, mais seulement par éclairs ; le plus souvent elle le tenait baissé ; on sentait à l'accentuation de ses traits cette persévérance que rien ne rebute, et à leur rondeur cette timidité craintive qui fait qu'on se replie sur soi pour éviter une lutte pénible ; il y avait dans tout le visage certaine expression amère, attendrie et résignée, qui révélait bien des souffrances secrètes, bien des humiliations dévorées en silence, un besoin d'expansion bien souvent trahi. En se voyant observée, elle pressa le pas, et affecta un ton dégagé et insoucieux, qui contrastait assez durement avec l'air mélancolique qu'elle avait laissé apercevoir. Cet acte était une révélation de plus. On sentait que son parti était pris, et qu'elle s'était déterminée à supporter fièrement et seule le faix de ses chagrins.

— C'est vous, Marguerite, dirent les laveuses. Comment se fait-il que vous arriviez la dernière aujourd'hui ?

— Vous si matinale d'habitude et qui gâtez le métier !

— Je serais venue ce matin encore la première sans mon fils, qui ne s'est levé que fort tard. Il avait passé la plus grande partie de la nuit à l'étude, et je n'ai osé l'éveiller.

— Il étudie donc toujours, votre fils ?

— Il aura fini dans quelques jours. Il a encore obtenu tous les prix cette année.

— Mais où que ça le mènera, tous ces prix ? Qu'est-ce que vous ferez de lui ?

— Ce qu'il voudra. Il en sait plus que moi, et il espère réussir, cela me suffit.

— Et c'est pour nourrir un grand garçon à l'école que vous vous fatiguez ainsi ! Un fainéant qui ne fait rien, le nez dans les livres du matin au soir !

— Ajoutez qu'il est fort comme quatre. Il gagnerait sa vie depuis cinq ou six ans si vous l'aviez voulu. Voyez-moi à dix ans, mon aîné était pastour.

— Il est devenu mauvais sujet ; on vous l'a pris et mis dans une maison de correction.

— Bah ! il est mieux là qu'ici. Il est nourri et logé, on lui apprend un métier. Il est bien plus heureux que ceux qui sont libres... de mourir de faim.

— Moi, dit une autre laveuse, ma fille, à six ans, ramassait du fumier sur les grands chemins ; à onze, elle entrait domestique chez un propriétaire.

— A treize, elle mourait en couches, usée et flétrie avant l'âge.

— C'est vrai, elle a mal tourné; mais, quand on est pauvre comme nous, occupées au dehors toute la journée, on n'a pas le temps de surveiller ses enfants. C'est au bon Dieu d'en prendre soin.

— Le bon Dieu a bien autre chose à faire. Je ne m'en suis rapportée qu'à moi. J'ai fait instruire mon Pierre, parce que j'ai regretté qu'on ne m'eût pas fait instruire moi-même.

— Vous avez eu tort ; il ne faut pas que les enfants soient supérieurs à leurs parents ni plus heureux, parce qu'alors ils les méprisent. J'ai entendu dire que les aiglons couvés par une oie battent leur mère adoptive.

— Je ne crains pas que Pierre soit ingrat. Et puis, quand il le serait, il ne me doit rien ; c'est moi qui jouis quand il est heureux. Son bonheur me paie au delà de mes peines.

— S'il vous aimait, il ne vous laisserait pas vous fatiguer ainsi. Voilà vingt-ans que vous le nourrissez de votre travail, passant quinze heures en journée pour huit ou dix sous, et la nuit tricotant pour lui, pour vous ou pour autrui, près d'un feu de paille, de cendres et de feuilles mortes, qui vous éclaire et vous empêche de périr de froid, et endurant enfin toutes les misères, toutes les privations, pour satisfaire ses caprices.

— Taisez-vous, taisez-vous, il ne faut pas qu'il sache ce que je fais pour lui. Il y a longtemps que je ruse pour l'empêcher de voir ce qu'il me coûte. Il abandonnerait tout, il travaillerait de ses mains et compromettrait son avenir.

— Bah ! son avenir! est-ce que vous devriez vous fatiguer ainsi ? est-ce que vous devriez être réduite à travailler comme femme de journée dans la maison du frère de votre enfant ? car M. de Limiers, pour qui nous lessivons, est bien le frère de Pierre ; vous étiez servante chez son père quand votre fils est né, et vous ne pouvez pas dementir aujourd'hui ce qui s'est dit alors.

— Il faut bien prendre le travail où le bon Dieu nous l'envoie.— Que ferais-je si je refusais ma meilleure pratique ?

Marguerite ne put continuer ; les larmes que depuis longtemps elle cherchait vainement à contenir la prirent au gosier et étouffèrent sa voix. Les laveuses comprirent qu'elles avaient touché une fibre trop délicate, et, pour la distraire, elles lui montrèrent une poêle pleine de bouillie de sarrazin toute fumante et appétissante qu'on venait de déposer à côté d'elles sur le gazon. Les laveuses quittèrent le travail, et, rangées en cercle autour de la poêle, firent honneur au frugal déjeuner.

Marguerite se leva comme les autres ; mais, au lieu de s'approcher du déjeuner, elle s'enfonça dans un sentier creux où l'ombre des hêtres ne laissait croître que des mousses et quelques rares juncaginées, puis quand elle se crut assez loin pour ne pas être entendue par ses insoucieuses compagnes, elle laissa éclater les sanglots qui l'etouffaient, et, ainsi qu'il arrive d'ordinaire en pareil cas, tout le tableau de sa vie se déroula devant elle.

Pauvre, aînée à dix ans de trois orphelins, elle avait appris à apprécier de bonne heure les soucis de la maternité. Les jours convenus elle allait mendier dans la commune avec son frère et sa sœur ; les autres jours elle travaillait dans le ménage, envoyait ***ses enfants*** à l'école, leur enseignait à coudre et les tenait toujours dans une exquise propreté. Plus tard elle les mit en apprentissage, et elle eut le plaisir de voir son frère devenir bon ouvrier sculpteur et sa sœur couturière habile. A vingt ans, se trouvant libre, elle entra comme fileuse au château voisin. Elle était belle alors et pleine d'énergie. Les ressorts de sa vie, si longtemps comprimés, s'étaient détendus ; elle s'épanouissait heureuse, et, tout le jour, en tournant son rouet, elle chantait de la voix la plus fraîche et la plus pénétrante qui fût dans tout le pays les ballades et romances traditionnelles de la Normandie.

faire, ne se croyant pas le droit de rien empêcher. Ce qui prouve seulement qu'aux environs de 1830 on a eu trop de confiance dans la Liste civile.

Après tout, comme disait le ministre des finances, M. Dumon, cette méthode allemande n'est-elle pas la meilleure de toutes, comment osez-vous reprocher à la Liste civile d'employer la meilleure méthode, la méthode perfectibilisée?

ATTITUDE DE LA CHAMBRE.

Puisque nous ne donnons pas plus loin le compte-rendu spécial de la Chambre, nous mentionnerons ici en quelques mots l'aspect de la séance. Il y avait un grand malaise dans les centres; les deux ministres, MM. Dumon et Hébert essayaient de le cacher sous des rires affectés. M. Odilon Barrot s'est renfermé dans la question de droit où il cherchait à tenir M. Dumon, qui lui échappait continuellement par des divagations et des distinctions oiseuses sur les deux méthodes allemande et française. M. Lherbette, qui avait commencé l'attaque, l'a continuée avec une hardiesse qui a souvent soulevé les murmures du centre; il n'a pas hésité à réclamer une enquête pour arriver à évaluer le tort causé au Trésor par la méthode allemande, tort qu'il évalue pour son compte à plus de soixante millions. — Néanmoins, chacun peut regarder cette somme de soixante millions comme tout-à-fait perdue, et chercher à s'en consoler en pensant que la Liste civile, comme l'a très bien fait observer un député, député-aide-de-camp du roi, a fait cette année de très abondantes aumônes.

La cour des Pairs a terminé aujourd'hui sa délibération préliminaire sur le procès Despans-Cubières. Elle a rendu une ordonnance qui met en accusation MM Teste et Despans-Cubières, anciens ministres, et MM. Pellaprat et Parmentier.

MM. Cubières, Parmentier et Pallaprat sont accusés « d'avoir en 1842, corrompu par offres, dons et présents, le ministre des travaux publics, pour obtenir la concession d'une mine de sel gemme située dans le département de la Haute-Saône; »

Et M. Teste « d'avoir, à la même époque, étant ministre des travaux publics, agréé des offres et reçu des dons et présents pour faire un acte de ses fonctions non sujet à salaire. » MM Despans-Cubières et Pallaprat sont en outre accusés « d'escroquerie pour s'être à la même époque, en employant des manœuvres frauduleuses pour faire naître la crainte d'un évènement chimérique, fait remettre une portion des fonds destinés à la corruption, par les associés de Gouhenans. »

On pense que les débats commenceront jeudi prochain, ou peut-être même le lundi suivant.

Du ralliement des Ecoles diverses du socialisme.

Grenoble, 20 juin 1847.

A Messieur les rédacteurs de la Démocratie pacifique.

La génération actuelle assiste à un grand spectacle humanitaire, que les esprits superficiels sont loin d'apercevoir, et que peu d'hommes sont dans le cas d'apprécier à sa juste valeur, mais qui n'en suit pas moins ses magnifiques développements. Tandis que, dans presque

On a déjà remarqué avec raison que cet état des choses et du mouvement moral a de l'analogie avec celui qui précéda l'avènement du christianisme, alors que la société antique était minée aussi de toutes parts, ses conditions ayant également cessé de répondre aux besoins les plus sentis de l'humanité. Mais, ce qui distingue le mouvement actuel de celui qui s'opérait à cette époque, et ce qui le présente sous une face plus grandiose encore, en même temps qu'il sera plus définitivement salutaire, c'est qu'il s'étend à la fois sur une surface bien plus étendue, que son action est bien plus rapide par nos moyens de communication de la pensée, qui sont immenses en comparaison de ceux de l'antiquité, et que l'évolution qu'il prépare sera secondée par d'autres progrès d'art et de science, dont on ne pouvait même alors supposer la possibilité, et qui, centuplant les moyens de satisfaire à tous nos besoins, rendront infiniment plus facile la solution du premier de tous les problèmes sociaux, celui d'une juste distribution de la somme totale de ces forces, dont le christianisme avait proclamé le principe, mais sans avoir encore fait trouver les moyens d'en pratiquer la réalisation.

Cependant, malgré d'aussi favorables circonstances, le succès pourrait être gravement compromis, ou malheureusement retardé, si, par un reste des infirmités morales que nous a léguées le passé, et dont peu de nous savent se dépouiller entièrement, on voyait persister, dans la recherche de ces moyens, l'esprit d'hostilité qui, jusqu'à présent, a présidé à presque toutes les discussions humaines. Ainsi disparaîtrait tout espoir d'accord, si essentiel surtout parmi ceux qui tendent au même but de l'harmonie universelle, tandis que leurs adversaires communs, à l'aspect d'âpres discussions sur de simples dissidences dans les vues d'application, ne pourraient être conduits à penser qu'aucune de ces vues puisse avoir réellement le caractère harmonique. Il importerait donc beaucoup de pouvoir ramener au moins à une bonne intelligence tous ceux qui, voulant avec la même sincérité la juste distribution des avantages sociaux, diffèrent seulement dans le choix des procédés pratiques pour obtenir ces résultats; et c'est dans cette intention que je viens présenter quelques observations aux socialistes de toutes les nuances.

Une première réflexion me frappe : c'est que lorsqu'on s'entend bien dans le désir d'arriver à un but déterminé, il n'est pas indispensable, pour concourir à l'action commune, d'adhérer à toutes les idées particulières de ceux qui veulent la même fin. Si cela était indispensable, il serait impossible de jamais réussir dans toute entreprise un peu difficile, puisqu'il est impossible, surtout de prime abord, qu'un nombre considérable d'individus ait absolument les mêmes pensées d'exécution. Que dis-je? Il n'est pas un seul homme, peut-être, qui, dans le cours d'une œuvre un peu compliquée, ne modifie lui-même plusieurs de ses premiers aperçus. Il devrait donc cesser entièrement d'agir lorsqu'il hésiterait sur la moindre partie de ses opérations. Ce n'est pas ainsi qu'opère l'entrepreneur intelligent. Il ajourne au besoin sa décision sur le point qui l'embarrasse, mais il marche en avant pour tout ce qui ne lui offre aucun doute. Souvent même, pour ce qui fait l'objet de ses variantes dans les plans, il fait quelques essais partiels, ou des modèles de divers genres, même dans le sens d'idées qui ne sont pas les siennes, afin de choisir en toute connaissance de cause. Eh bien ! qu'une conduite aussi sage soit imitée par tous ceux qui veulent concourir à l'œuvre sacrée du salut humain !

Puisque nous avons tous la même volonté, faisons d'abord nos efforts pour nous délivrer de toute disposition irritante contre ce qui n'est pas dans nos propres idées; sachons surtout nous tolérer mutuellement, et ajourner au besoin nos dissidences, pour agir de concert sur tous les points où nous sommes d'accord. Qui sait d'ailleurs si, dans cette action commune d'un bon concours, on ne verra pas s'adoucir ou même disparaître plusieurs de ces dissidences, et s'évanouir

des classes, dont le caractère distinctif consiste dans le plus ou moins de prépondérance qu'ils pensent devoir être donnée à l'action gouvernementale préétablie, comme moyen d'opérer la transformation dont je viens de parler; et je dois dire tout de suite qu'il s'est déjà fait un rapprochement assez remarquable entre ces deux classes, si l'on considère leur point de départ respectif. Au début de la polémique soulevée surtout par l'apparition de l'Ecole de Fourier, ses adeptes les plus enthousiastes, n'ayant point encore assez l'expérience du monde politique, avaient adopté avec trop peu de réserve ce que je crois une des grandes erreurs de cet homme extraordinaire en tout, savoir : que la forme politique est ***entièrement*** indifférente à la question de réforme des éléments sociaux, et que les critiques adressées aux agents de l'autorité ne servaient même qu'à les éloigner de cette tâche, ***qu'ils entreprendraient d'eux-mêmes*** sans les attaques auxquelles ils sont en butte. D'un autre côté, la plupart des démocrates français, uniquement occupés jusqu'alors à combattre les abus du gouvernement et à s'efforcer d'en rectifier le mécanisme, surpris sans doute par la nouveauté de plusieurs des questions présentées inopinément pour eux, et détournés de leur examen, il faut bien le dire, par l'absence de toute méthode et par la forme singulière, bizarre même quelquefois, du langage de celui qui annonçait hardiment avoir résolu toutes les questions sans réplique, restèrent attachés à leur ancien rôle, soutenant qu'on ne ***pouvait rien faire absolument*** pour améliorer les conditions actuelles de la société, ***si l'on n'avait auparavant changé*** celles de l'action gouvernementale, ***et qu'il serait temps alors*** d'examiner ce qui serait le plus conforme au bien général. Heureusement, je l'ai annoncé d'avance, un rapprochement a déjà eu lieu entre les partisans de ces deux opinions extrêmes. Les premiers, depuis qu'ils ont dû entrer dans le mouvement politique par la fondation d'un journal quotidien, ont bien vu que la forme des gouvernements n'est pas aussi indifférente au progrès social qu'ils l'avaient d'abord pensé, puisque les agents du pouvoir public peuvent si puissamment l'entraver ou le seconder, et que, loin d'avoir été empêchés d'y travailler eux-mêmes par les attaques des opposants comme c'eût été, dit-on, leur tendance naturelle, on n'avait jamais pu rien obtenir d'eux, sauf de très rares exceptions, sans les réclamations les plus incessantes, et souvent même sans être obligé de recourir aux moyens violents.

Quant à ceux qui s'étaient jusque-là renfermés dans l'opinion tout à fait opposée, beaucoup ont reconnu qu'elle était également éloignée de l'état réel des choses; que certains progrès s'accomplissent sous l'empire d'institutions politiques bien différentes, et qu'il est tel gouvernement absolu sous lequel, par la force des évènements, une partie des éléments sociaux est bien moins viciée que sous des gouvernements plus avancés dans la forme politique. Ils ont également reconnu ***qu'il ne serait plus temps*** de se mettre à l'étude des conditions de la réforme sociale après le renversement du pouvoir qui s'y opposait, surtout s'il s'établissait alors une lutte violente, lutte peu propre à l'élaboration soutenues des idées réorganisatrices, et qui, mettant en jeu toutes les passions hostiles, ne peut leur imprimer le caractère pacifique et bienveillant qu'elles devraient toujours avoir. Ils ont enfin réfléchi que, si la Révolution française, malgré les difficultés de son enfantement, n'a pas été complètement stérile, comme tant d'autres tentatives d'émancipation populaire, c'est qu'une partie des idées réorganisatrices qui s'y rapportaient avaient été mûries dans la tête des hommes d'élite durant tout le cours du dix-huitième siècle. Il n'est pas difficile de conclure en outre que si les résultats de ce mouvement sublime n'ont pas conduit à l'amélioration véritable du sort des masses, et que si nous avons même subi de si funestes réactions sous le rapport simplement politique ou administratif, c'est que les questions les plus fondamentales de l'ordre social n'avaient pas elles-même été suffisamment étudiées d'avance, c'est à dire celles qui con-

---

Le fils du seigneur était jeune et ardent; il se plaisait à la voir posant chaque jour un gros bouquet de fleurs à côte de son rouet, chantant à gorge déployée, écartant les insectes de ses fleurs et les laquais de sa personne avec une grace et une distinction natives : il en devint amoureux. Marguerite résista longtemps; mais le vicomte était fort jeune encore; son amour était vrai et profond; elle n'avait pas de mère, et le soir il l'emmenait souvent dans les champs à l'heure d'amour.... Marguerite devint enceinte; quand on s'en aperçut, on s'empressa de l'éloigner; on maria le vicomte, et peu de temps après il mourait dans une bataille, sans avoir légué un minimum à la jeune paysanne et à son enfant.

Le faible secours que recevait Marguerite cessa à la mort du vicomte. Elle entra dans une manufacture, mais elle était belle encore, elle n'avait pas tardé à comprendre à quel prix on lui permettrait d'y rester; elle se refusa à cette prostitution passée en loi, et, après plusieurs tentatives infructueuses pour pouvoir vivre sans s'avilir, elle se détermina à retourner au pays vers lequel elle n'avait cessé, malgré les malheurs qu'elle y avait éprouvés, de tourner des regards d'amour et de regret.

On commença par la montrer au doigt et par la traiter avec quelque froideur, mais elle était si modeste, si ardente au travail, et elle semblait porter tant d'amour à son enfant qu'on finit par lui pardonner, l'aimer, la respecter même. Mais froissée à ses premiers pas, brisée à son premier élan, elle n'eût plus de force pour le bonheur, elle n'en eût que pour le dévouement.

Elle était belle encore du reste. Cette abnégation, cette mélancolie résignée, lui donnaient un charme de plus, de nombreux partis se présentèrent, elle les refusa par fierté, — elle ne voulait pas être pardonnée, — et surtout pour ne pas être distraite du sentiment en qui se résumait déjà toute sa vie, l'amour de son enfant.

Pierre avait grandi, et Marguerite en était plus fière de jour en jour, car il devenait beau et courageux comme son père, laborieux comme sa mère; il partageait son temps entre les travaux des champs et la lecture de livres qu'il se procurait à grand'peine, et il se distinguait à la fois dans ce double essor, dans le travail physique par sa vigueur, dans l'étude par son intelligence.

— J'ai quelque chose là, dit-il un jour à sa mère; vous avez beaucoup fait pour moi, mais si pouviez continuer quelque temps encore je sens que vous n'auriez pas à vous en repentir.

Les yeux de Pierre brillaient pendant qu'il parlait ainsi. Son visage rayonnait d'enthousiasme. Marguerite n'hésita pas; elle songeait à en faire un ouvrier sculpteur comme son oncle, elle renonça aux arrangements qu'elle avait pris dans ce but; et quelques jours après Pierre entrait au collège de la ville voisine.

Au collège, les succès de Pierre semblèrent justifier ses espérances; les premiers prix étaient pour lui, il comprenait vite, retenait bien et travaillait beaucoup. Mais il avait longtemps hésité à demander un sacrifice à sa mère. Les années s'était écoulées, et il avait vingt ans bien comptés lorsqu'il put cesser de s'asseoir sur les bancs.

C'est à cette époque que nous le retrouvons:

Pierre avait toujours mené une vie fort isolée. C'était une conséquence de sa position. Il s'était bien mêlé quelquefois aux ateliers de faneurs ou de moissonneurs, qui l'accueillaient avec joie pour sa force et son agilité; aux cultivateurs qui battaient et brûlaient en plein champ la paille du sarrazin, aux bûcherons qui abattaient des arbres dans les bois; mais les paysans ne parlaient pas la même langue que lui; pour eux, il était un bourgeois, un savant, tandis que, pour les habitants des villes, il était un paysan. Repoussé par les uns comme supérieur, par les autres comme inférieur, il s'était concentré en lui-même, rêveur, austère, ne se pardonnant rien, juge sévère des faits, indulgent pour les personnes, passionné pour l'étude, pour l'art, pour la science, mais timide et sans initiative, il n'avait de confidents et d'amis que les campagnes qu'il aimait à parcourir.

Pierre ne savait pas tous les sacrifices de sa mère, mais il en voyait assez pour être pénétré de la plus profonde reconnaissance; souvent, effrayé de la responsabilité qu'il assumait, il s'était demandé avec terreur s'il était digne de ce long et pénible dévouement. Il n'ignorait pas cependant combien est funeste, aux âmes timides surtout, cette continuelle contemplation de soi-même, où se gaspille une si grande part de l'énergie; il cherchait à s'étourdir sur cette question, qui devenait cependant plus persistante à mesure qu'il approchait du terme de ses études. Quand il en fut à sa dernière année, il comprit cependant qu'il lui était indispensable de se la poser.

Un jour qu'il errait dans la campagne, tout occupé de ces pensées, il se trouva, sans y avoir songé, sur une hauteur qu'il affectionnait.

C'était une sorte de croupe isolée, battue d'un côté par la mer qui en rongeait le pied; çà et là des rocs dénudés, des crevasses, des grottes. Un bois s'étendait d'un côté; des rampes serpentaient sur les flancs de distance en distance; le gazon était composé d'herbe courte, rongée par les troupeaux de moutons qui vaguaient sur la colline, et semé de touffes fréquentes d'ajoncs nains aux fleurs jaunes, de bruyères aux fleurs roses et violacées, sur lesquels couraient les longs filets rouges de la cuscute, dits cheveux saint Jean. Dans les interstices des pierres, souriaient quelques gais polygalas bleus, blancs ou roses, quelques campanules bleues aussi, les unes rampantes, les autres en élégants bouquets, et quelques touffes de ce myrtille au fruit noir si recherché des enfants.

De cette hauteur, la vue dominait sur un pittoresque paysage : d'un côté la mer bleue, calme et transparente, de l'autre des vallons où passaient des cours d'eau, où fumaient des maisons, où bruissaient des moulins; des fermes grises et blanches qu'enveloppait la vapeur bleue du soir, les cloches sonnaient l'*Angelus*; les agneaux bêlaient en regagnant la bergerie; le laboureur, la faulx sur l'épaule, les faneurs armés de fourches retournaient au hameau; la trayeuse allait faire sa traite du soir, jetant dans les airs sa chanson joyeuse à laquelle répondait la voix grave du valet de ferme, et le contralto du berger; mille voix, mille sons, mille cris erraient, s'appelaient, se répondaient dans l'espace, pendant que le soleil dorait les hauteurs de jaunes reflets; partout le mouvement, l'activité, la vie.

Pierre s'accouda au bord d'une grotte à l'entrée du bois, assez loin du sentier pour n'être pas importuné par les rares passants qui gravissaient la falaise, assez près pour ne rien perdre du pittoresque horizon qui se déroulait aux yeux. Ce spectacle de l'activité ardente et mélancolique, cet allégro en mode mineur chanté autour de lui par les mille voix de la nature et de l'humanité l'avait impressionné profondément.

— Tout agit, se disait-il, tout être fait sa partie dans ce grand concert; tout va à son but, depuis la goutte d'eau qui se vaporise aux rayons du soleil pour aller former les nuages, depuis cet oiseau qui se cache sous la feuillée à l'approche de la nuit, depuis cet insecte qui bruit à mes pieds dans l'herbe, jusqu'à cette mer dont la grande voix retentit sous la falaise; tout être a sa voie, où est la mienne? Parmi mes amis, mes compagnons, il en est qui sont illuminés de soudains éclairs; rien de semblable chez moi : pas d'activité, pas d'initiative, rien, rien que l'amour égoïste de la science!

Comme il en était là de ses pensées, une voix au timbre net et pur, une voix de jeune fille faisait retentir la colline d'une de ces suaves mélodies normandes que Paris a popularisées. Il est rare que, dans la première adolescence, une douleur soit assez vive pour ne pas se calmer à la voix d'une femme. Pierre s'avança de quelques pas vers le sentier frayé.

Une jeune fille gravissait la rampe, portant sur l'épaule la cruche de cuivre des trayeuses, dont les flancs rebondis miroitaient au soleil du soir. Sa taille était svelte et bien prise, ses yeux bleus, ses cheveux châtains décelaient en elle la prédominance du type gaulois; sa peau était fine, bien que bronzée par le soleil; elle portait le jupon assez court, le corsage serré, et la coiffe à grandes ailes des Cotentinaises; elle pouvait avoir seize ans, et tout en elle annonçait la candeur et la bonté.

Elle s'avançait joyeuse et timide à la fois, cachant son embarras sous beaucoup d'assurance, et chantant un peu à la manière des enfants quand ils sont seuls la nuit. En levant les yeux, elle rencontra le regard de Pierre, elle rougit et se tut. Pierre retourna s'asseoir sur le roc moussu placé à l'entrée de la grotte. En arrivant sur le plateau la jeune fille l'aperçut :

— Bonjour, monsieur Pierre, lui dit-elle avec un peu d'émotion et de rougeur; puis elle disparut rapidement derrière une anfractuosité du rocher.

Etait-ce commencement d'amour? était-ce tout simplement timidité de la part de la jeune fille? Peut-être y avait il de ces deux sentiments. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne reprit pas sa chanson, et s'achemina rêveuse vers le champ où l'attendaient ses vaches. Quand elle revint, Pierre était encore au même lieu. Elle crut remarquer qu'il avait pleuré. Souvent, en le rencontrant, elle avait échangé avec lui quel-

nisme, dont j'indiquerai bientôt plus amplement les caractères respectifs, tout en acceptant ces moyens comme une œuvre excellente de transitions, pensent qu'ils ne suffiraient pas, et qu'il faut absolument, sauf les conditions de prudence, arriver définitivement à un ensemble d'organisation qui rende plus facilement harmonique le jeu de toutes les forces humaines.

Cette dernière classe, que j'appellerai des socialistes *complets*, puisqu'ils veulent une refonte générale de la société, sous le rapport de la production et de la répartition des produits du travail, se subdivise à son tour, comme je viens de l'annoncer, en deux fractions principale, savoir les *fouriéristes* (1) et les *communistes*.

Les premiers, on le sait, quoique adoptant un établissement unitaire, où seraient concentrés tous les actes de la vie domestique, agricole, manufacturière, ainsi que l'exercice des beaux-arts et de la science, excluent la *communauté* des biens et l'*égalité* de partage. Le *salaire*, il est vrai, tel qu'il se constitue maintenant d'une manière si funeste pour les travailleurs, est banni de la commune, et chacun de ses membres est *associé* pour tous les actes de sa participation à l'œuvre totale; cependant les produits ***ne sont pas également répartis***, mais dans la proportion du *travail manuel*, du *talent* et du *capital;* et la propriété de l'établissement *reste seule indivise*, tandis que le *dividende*, soumis aux conditions *d'inégalité* qui résultent de la base que je viens d'indiquer, est remis à chaque associé, *qui en dispose comme bon lui semble*, ce qui assimile, sous ces rapports, de semblables associations aux sociétés *par actions*, admises déjà si généralement dans l'ordre actuel des choses.

Pour faire voir néanmoins que les éléments de ces deux systèmes ne sont pas aussi inconciliables qu'on le suppose, il faut d'abord faire observer que, dans celui des fouriéristes, le MOINS RÉTRIBUÉ des membres de la commune a l'assurance d'un MINIMUM, qui comprend tous les besoins essentiels de la manière la plus satisfaisante, avec tous les secours possibles en cas de maladie ou d'infirmité, et, de plus, les bienfaits d'une éducation complète pour ses enfants, ainsi que la jouissance de tous les moyens de développement en fait de science et d'art. En second lieu, d'après la Théorie de Fourier sur les affections humaines, on verrait disparaître tous les inconvénients de l'inégalité des richesses, qui contribuerait au contraire, selon lui, à augmenter la somme générale du bonheur commun. Or, ce qui fait surtout désirer aux communistes l'égalité de jouissance et la non disponibilité des produits par les individus, étant la crainte des abus de cette faculté de disposer, ainsi que l'état de dénûment du plus grand nombre qui est jusqu'à présent résulté de l'inégalité, on voit qu'ils peuvent être déjà bien satisfaits d'un système qui assurerait au moindre manouvrier la jouissance de tant de biens, avec une entière sécurité, qui manque aujourd'hui aux plus favorisés de la fortune ou de la puissance.

D'un autre côté, le *communisme* n'est pas tel qu'il est généralement représenté par ses adversaires, ou par quelques-uns de ses sectateurs qui l'ont mal compris. Il est entièrement faux, d'abord, qu'il tende à la promiscuité des sexes, ni à l'abolition de la famille; car dans tous ses plans pratiques *modernes* tout est calculé au contraire pour amener la plus grande pureté de mœurs et l'inviolabilité des affections domestiques. Il n'est point non plus de son essence que tout doive y être soumis à l'absurde niveau d'une égalité absolue; en sorte que le nain aurait un vêtement de même grandeur que le géant, et que la portion des aliments serait la même pour tous, sans distinction des appétits ou de la capacité de l'estomac. L'égalité des communistes rationnels est *proportionnelle* aux *besoins de chacun*, c'est-à-dire que tous, apportant à la masse l'ensemble de leurs facultés, soient

(1) Voir la note à la fin de l'article.

[...] d'être privé de la participation au travail commun (1). Si Robert Owen est resté inférieur à Fourier pour la théorie du *travail attrayant*, ce n'est pas, on le voit, parce qu'il en aurait méconnu le principe, mais parce qu'il était réservé à ce dernier de trouver la féconde loi de ce qu'il appelle abréviativement LA SÉRIE, qui consiste dans la classification graduée et l'engrènement de tous les genres de travaux, ainsi que des aptitudes industrielles et des caractères des travailleurs, de manière à faire produire à l'action combinée de tous le plus haut degré d'utilité et d'agrément.

Ce qui prouve encore qu'on peut être communiste et ne point repousser plusieurs des conceptions de Fourier, c'est qu'Owen admet comme lui que toutes *nos tendances natives sont bonnes*, et qu'elles *ne deviennent vicieuses que par le vice du milieu social*, opinion qui fait la base de toute la théorie du premier sur nos passions, théorie qu'un funeste malentendu a pu seul faire appeler IMMORALE, comme tendant à laisser sans frein tous nos mauvais penchants; tandis que, bien considérée, cette manière de voir peut seule, au contraire, conduire à diriger nos actions de la manière LA PLUS VÉRITABLEMENT MORALE, en faisant connaître leurs vrais mobiles, en empêchant d'en fausser violemment l'essor, ce qui les rend alors subversives; de même qu'un faux système d'endiguement du ruisseau le plus tranquille, et dont l'eau est la plus fertilisante, peut le changer en torrent dévastateur. Enfin, Robert Owen pense encore, comme Fourier, que *l'intégralité des branches de l'industrie humaine*, ayant *toutes pour pivot l'agriculture*, doit être exercée dans le même établissement; en combinant les travaux de ces diverses branches de manière à leur faire produire la plus grande somme possible d'utilité et d'agrément, ce qui ne peut avoir lieu en parquant chaque industrie particulière dans un lieu séparé, et en la faisant exercer exclusivement par des individus constamment distincts.

Après ces éclaircissements, après avoir démontré, je pense, qu'il peut y avoir accord parfait sur plusieurs points entre les partisans des deux systèmes, tandis que, sur d'autres, les motifs de dissidence ne sont pas aussi profonds qu'on se le figure communément; il est facile de voir qu'il en est deux seulement à l'égard desquels il existe une différence essentielle, bien que encore les éléments de cette différence ne soient pas aussi répulsifs qu'on pourrait d'abord le croire. Il s'agit, d'une part, de l'*indivisibilité* ou *propriété commune* de tout le capital de la société, mobilier aussi bien qu'immobilier, sauf la distribution des fruits ou autres moyens de jouissance à chaque individu, principe fondamental des communistes, et repoussé par les fouriéristes; il s'agit, d'autre part, d'une quotité *inégale* dans les portions respectives, d'après les règles indiquées plus haut, principe admis au contraire par les derniers et repoussé par les premiers. Mais on a déjà vu que, relativement au but qu'on se propose également des deux côtés, les résultats pourraient bien n'être pas aussi différents que le croient les partisans extrêmes de chacune de ces opinions. D'ailleurs, ceux qui, comme moi, ne partagent pas l'opinion de Fourier sur une prétendue incompatibilité *absolue* de la nature humaine avec le principe *égalitaire* avec et l'absence de *propriété individuelle*, pour tout *ce qui est capital*, ne pourraient-ils pas, considérant la difficulté d'arriver de suite à un état aussi parfait, en ajourner la poursuite pratique, pour confondre tous les efforts vers la réalisation d'un plan moins difficile à appliquer, parce qu'il est moins contraire aux idées reçues, et qui, donnant déjà

(1) On peut consulter, sur les vues d'Owen à ce sujet, un spécimen des statuts d'une *communauté coopérative* d'après son système, dans un petit livre que je publiai en 1826, à mon retour d'Angleterre, à la fin de mon exil politique, ou dans le second volume de mon ouvrage sur les *Bases de l'ordre social*, qui contient le sommaire des idées fondamentales du communisme, toujours d'après la même pensée.

[...] établir que, dans certaines limites de nombre, l'association humaine doit réunir ses forces productrices dans un même établissement. Mais qui ne voit, au premier coup d'œil, que cette dénomination peut également convenir à *toutes les communautés*, quoique d'une manière plus ou moins parfaite? Les *frères Moraves*, par exemple, qui admettent la famille entière et tous les actes de la vie, sont bien certainement des *phalanstériens*. Les couvents même, quoique plus imparfaitement, puisqu'ils n'admettent qu'un seul sexe, peuvent encore être compris sous ce titre, ainsi que les hôpitaux, et jusqu'aux casernes. On ne peut donc, ce me semble, donner que le nom de son auteur aux sectateurs de la doctrine dont il s'agit, dont les caractères sont d'ailleurs trop multiples pour être désignés par un seul mot; de même qu'on a appelé *chrétiens* les sectateurs de la doctrine du *Christ*. J'avertis encore ici que je ne me servirai pas des mots *la science sociale*, pour désigner *exclusivement* les principes de cette école, quoique je pense moi-même, sauf un point dont je parlerai plus tard, que Fourier seul a coordonné d'une manière supérieure l'ensemble de ces principes; mais toutes les écoles croient également posséder la vraie science, et il faut éviter ce qui peut blesser le sentiment de ceux qui ne pensent pas comme nous. D'ailleurs, qui peut, avant l'expérience définitive, affirmer d'une manière *absolue* que ce n'est pas nous qui sommes dans l'erreur à cet égard? (*Note de l'auteur.*)

Nous demandons pardon à notre honorable correspondant d'être obligés de le contredire sur un point auquel il a attaché assez d'importance pour croire nécessaire d'y attacher une note. Mais les raisons qu'il donne pour appliquer aux disciples de Fourier le nom de *fouriéristes*, que ceux-ci repoussent et que Fourier refusait pour eux, ne sont nullement fondées en raison, au contraire. Le nom de *phalanstériens*, dit M. Rey, signifie partisans de la doctrine qui tend à établir que, dans certaines limites de nombre, l'association humaine doit réunir les forces productives dans un même établissement, et il en conclut que cette dénomination peut convenir à toutes les communautés, même aux couvents, aux hôpitaux, aux établissements de frères Moraves, etc. Là est l'erreur, et l'erreur palpable. On peut bien faire certains rapprochements très vagues et purement généraux entre ces établissements et un phalanstère. Mais ce qui détermine l'idée du phalanstère ce n'est pas l'idée vague de la réunion d'une population dans un établissement unitaire. Tant que Fourier n'a eu que cette idée, il ne se croyait nullement, et il avait raison, en possession d'une doctrine et surtout d'une science sociale. Il a même partagé quelque temps le préjugé en vertu duquel on croit *impossible* l'application d'un régime sociétaire à une population civile. Ce qui *détermine* formellement le *phalanstère*, c'est donc le système au moyen duquel l'association peut être conçue *à l'état d'organisation*, et non l'idée vague de *réunion*, pas même l'idée beaucoup plus déterminée déjà d'*association*. Aussi n'est-il pas possible de se tromper (à moins d'une ignorance complète des doctrines sociales), sur la dénomination de phalanstérien; elle est tout aussi déterminative et qualificative que celle de fouriériste, et de plus beaucoup plus juste, comme nous l'allons voir.

Mais disons d'abord à M. Rey que les idées communistes étant beaucoup moins déterminées que la Théorie phalanstérienne, il pourrait beaucoup plutôt (quoique toujours faussement à notre sens) appliquer son raisonnement à la dénomination de *communisme*. S'il veut que l'on dise les *fouriéristes* au lieu de les *phalanstériens*, il faudra, *à fortiori*, qu'il dise non plus les *communistes*, mais bien *les owennistes, les cabétistes, les prudhonnistes, les weitlingistes, les .. les... les*... On n'en finirait pas.

Et maintenant pourquoi la désignation de *fouriéristes* est-elle fausse quoique celle de *chrétiens* à laquelle M. Rey la compare soit parfaitement juste? Elle est fausse précisément parce que celle de *chrétiens* est juste. Les disciples du *Christ* étaient avant tout les *sectateurs* du Christ, les *adorateurs* du Christ. La personne du Christ était l'objet capital dans le christianisme; le Christ était l'autorité, la loi, la vérité; il était Dieu; la parole sortie de sa bouche était vraie parce qu'elle était sortie de sa bouche infaillible.

En est-il de même ici? Pas le moins du monde. Ici la personne de Fourier n'est rien, absolument rien dans la doctrine. Fourier n'est ni Dieu, ni prophète; ses disciples professent qu'il n'était pas infaillible, qu'il a pu se tromper souvent, qu'il s'est même trompé quelquefois: lui-même était de cet avis, et il a souvent corrigé des erreurs qu'il avait commises. Pourquoi serions-nous donc obligés de porter un nom dont nous ne voulons pas, que Fourier repoussait, et qui nous inféoderait à une personne, tandis que nous n'entendons l'être qu'à la Vérité? (*Note de la Rédaction.*)

---

ques paroles avec cette liberté qu'autorise la vie en plein air; peu à peu il s'était même formé d'elle à lui un lien qui ne les laissait plus indifférents l'un pour l'autre. Elle ne put voir sa douleur sans en être touchée, et pour en être aperçue, elle déposa bruyamment sa cruche à quelques pas de lui, feignant d'être brisée de la course.

— Comment, vous étiez là, Jeanne, dit l'adolescent en s'essuyant rapidement les yeux. Vous m'observiez?

— Oh! non, Monsieur Pierre. Je me suis arrêtée parce que j'étais lasse; j'arrive.

— Votre cruche est lourde, en effet; voulez-vous que je vous aide à la porter? dit Pierre en cherchant à maîtriser son émotion.

— Vous n'y pensez pas, Monsieur Pierre; demain toute la commune en parlerait.

— Vous avez raison. Votre bon ami pourrait être jaloux.

— Ne dites pas cela, Monsieur Pierre; vous savez que je n'en ai pas. Mais vous avez bien des jaloux vous-même, on vous remarquerait beaucoup plus qu'un autre.

— C'est vrai, je suis un étranger dans mon village. Hors ma mère, il n'est ici personne qui m'aime.

— C'est un peu votre faute aussi. Vous ne causez avec personne; on prend votre réserve pour du dédain, et peut-être n'est-ce pas sans raison.

— Moi, dédaigner la patrie de ma mère! Que de fois, au contraire, au milieu de mes études, entre les quatre murs salis de ma chambre de travail, mon esprit est revenu visiter ces collines et ces bois où j'errais joyeux et sans soucis avec d'autres enfants, avec vous, par exemple, petite espiègle qui grimpiez avec nous dans les coudriers, et nous aidiez à dire notre leçon au catéchisme quand le curé n'avait pas ses lunettes.

— Et pourtant vous allez nous quitter!

— Vous quitter! Qui vous l'a dit?

— N'avez-vous pas fini vos classes?

— Mes études? Vous croyez parce que j'ai passé sept années sur des livres, qu'une carrière m'est ouverte? Mais votre simple bon sens, votre perspicacité féminine vous en ont plus appris sur la vie que tous ces livres que j'ai dévorés. J'en sais moins que vous sur l'agriculture, et sur aucune matière je n'en sais assez pour pouvoir me rendre utile à la société. J'ai lu qu'un roi, forcé de mettre au concours la place de ministre des finances, la donna au meilleur danseur. Il avait exigé cette science, non qu'elle fût utile, mais pour écarter la foule des concurrents. Les études qu'on nous impose nous seront utiles dans la vie, comme la science du danseur à un ministre des finances... Mais où ai-je l'esprit de vous retenir pour vous parler de semblables choses?

— Tout ce qui vous touche m'intéresse. Vous ne ressemblez à personne d'ailleurs: les autres, on se fatigue à les entendre, vous on rêve en vous écoutant, et, quand on vous quitte, il semble que l'esprit s'est élargi.

— Ah! si d'autres pensaient comme vous!

— Est-ce que vous douteriez de vous, Monsieur Pierre? Est-ce que vous vous décourageriez?

Pierre la regarda à plusieurs reprises. Il y avait dans l'air de la jeune fille tant de naïf intérêt, de sympathie et de candeur, que son besoin d'expansion, comprimé si longtemps, finit par éclater.

— Eh bien! oui, puisqu'il faut vous le dire, s'écria l'adolescent, car vous ne me trahirez pas, vous; vous ne me forcerez pas de rougir devant cette foule qui m'envie, — comme si le prolétaire instruit n'était pas plus à plaindre encore que le prolétaire ignorant!

— Le pouvez-vous bien croire, Pierre? dit en lui tendant la main Jeanne, que l'exaltation du jeune homme commençait à gagner.

— Eh bien! oui, dit-il en prenant cette main qu'on lui offrait, oui, au point de m'élancer dans la vie, je recule. Je me sens incapable..... Ne me regardez pas ainsi avec étonnement. Je me suis pesé, je sais au juste ce que je vaux. Pour mériter la distinction dont on m'a honoré entre mes frères les paysans, pour compenser les souffrances de ma mère, il ne suffit pas d'être un homme médiocre, il faut être un homme supérieur, un grand homme, un bienfaiteur de l'humanité...

— Eh bien? fit naïvement Jeanne.

— Eh bien! mon énergie me trahit, je ne sais rien, je ne suis rien... Ma mère se condamnerait en vain à de nouveaux sacrifices, je n'arriverais pas...

— Vous vous désespérez trop vite!

— Non pas! Il faut que je me suffise maintenant; il y a plus, il faut que je dédommage ma mère. A vingt ans d'ailleurs on doit pressentir ce qu'on sera un jour. Si, à cet âge, on ne sent rien poindre en soi, si l'on n'entrevoit pas le créateur, le réformateur, il est inutile de se bercer d'une vaine espérance... Eh bien! j'en suis là. J'ai beau descendre dans mon cœur, je n'y trouve rien, — rien qu'une insatiable ambition, rien qu'un désir insensé de gloire, que rien ne justifie!

— Mais sans ambitionner un si grand rôle, choisissez une profession honorable et utile.

— Laquelle?

— Faites-vous... prêtre?

— Je n'ai pas assez de foi.

— Médecin?

— Je n'ai pas assez d'assurance pour ne point hésiter entre des milliers de faits contradictoires et faire des expériences sur la vie des hommes.

— Professeur?

— J'ai trop de conscience pour enseigner aux autres ce qu'il leur faudra oublier plus tard.

— Avocat?

— Je ne veux pas vivre de la guerre que se font les hommes; d'ailleurs, je me ruinerais à ne plaider que les bonnes causes.

— Marchand, homme d'affaires?

— Le commerce n'est prospère qu'au moyen de la fraude ou des grands capitaux. Je n'ai pas les uns, je ne veux pas de l'autre. Vous ne songez pas d'ailleurs aux études préliminaires qu'il faudrait entreprendre; celles que j'ai faites ne comptent pas. Si Dieu m'eût fait naître d'une famille riche, j'aurais pu expérimenter, aller en avant, chercher ma vocation. Il me semble que je réussirais dans la mécanique et les sciences appliquées. Mais je suis pauvre, et ne puis me risquer sur la foi d'un peut-être. Il faut que je vienne immédiatement à l'aide de ma mère, il faut que je lui procure l'aisance; c'est ma mission, je la remplirai.

— Noble cœur!

— Oui, Jeanne, quoi qu'il m'en coûte de renoncer à mes rêves, à l'avenir, à moi-même, j'aurai du courage. Je ne suis pas sûr de ne point jeter encore quelques regards vers l'avenir qui m'échappe, mais je persévérerai.

— Que voulez-vous donc faire?

— Jeanne, tes mains sont douces et fraîches, tes bras semblent faits pour s'arrondir avec grâce autour d'une harpe, et cependant tu transportes de lourds fardeaux. Mes bras à moi sont musculeux; peu d'hommes sont plus forts que moi. Je travaillerai.

— De vos mains?

— Demain je me mets à l'œuvre. On vient de commencer sur la côte des travaux de fortifications, l'atelier n'est pas complet, j'irai.

— Vous qui ne savez manier que la plume!

— Je remuerai des moellons. Je serai gai même, et personne ne saura ce qu'il m'en coûte pour descendre de l'art au métier, du travail de l'être pensant à celui de la machine... Oh! pardon... vous pleurez, Jeanne!... Comme ces larmes me font du bien!... Vous êtes la première âme sympathique que je rencontre... Merci!... Avec ma mère, je ne saurais causer à l'aise de tout cela. Il y a trop de services rendus d'un côté, trop de reconnaissance obligée de l'autre. Mais vous, Jeanne, une femme... une jeune fille, une belle jeune fille... Je n'ai plus de regrets... Je suis assez payé de mon sacrifice!

— Oh! vous êtes noble et bon, monsieur Pierre! Mais descendre au métier de manœuvre! cela ne se peut pas!... Ah! je l'avais bien vu que vous aviez quelque douleur secrète.

— Comment! vous vous occupiez de moi?

— Je le crois bien! Le dimanche, quand vous reveniez au village, quand vous paraissiez à l'église, je vous suivais des yeux, toute fière de me dire: Ce Monsieur qui a tant de savoir et d'esprit, il a joué avec moi. Vous me rencontriez souvent quand vous alliez rêver dans la campagne; mais le hasard n'en était pas toujours la seule cause, je savais vos sentiers préférés, j'y passais; les fleurs que vous aimiez le mieux, je les respectais... J'ai tort peut-être de vous dire tout cela... mais ne vous plaignez plus de votre isolement, vous seriez un ingrat!

— Parlez, Jeanne, parlez encore!... Mon Dieu! que ces paroles font de bien!... Rien ne me coûtera plus maintenant... je me dirai: elle est là... elle me sait gré de ce que je fais... elle m'aime; elle m'aime!...

de si vives espérances, qu'il a éclairé dans tous les esprits les horizons de l'espérance, et que bien des sentiments qui sommeillaient oisifs au fonds des âmes en ont été électrisés.

M. Hennequin a su vivement intéresser dès la première séance, émouvoir, enthousiasmer dès la seconde, et il eût sans doute passionné à la troisième un public assez froid d'ordinaire, et dont la majeure partie, ignorant jusqu'au nom de la science qu'il enseignait, n'avait été attirée peut-être que par le banal attrait de la curiosité.

Un recueillement soutenu, attentif, j'ai presque dit religieux, une sorte d'avidité d'esprit et de cœur, ont constamment accueilli la parole du jeune apôtre. On eût dit à la fin de la seconde leçon que le cri fanatique des vieux croisés « Dieu le veut, Dieu le veut, » allait s'élever de cette foule palpitante... Mais, hélas! dans le cœur desséché des enfants de ce siècle il n'y a plus assez de sève pour faire monter ce cri jusqu'aux lèvres. Le vent amer du scepticisme a bientôt soufflé sur nos enthousiasmes refroidis, et la pesanteur de nos intérêts égoïstes a bien vite comprimé, brisé les plus généreux élans.

Quoi qu'il en soit de ces observations générales, il faut toujours compter sur de nobles exceptions, et si M. Hennequin, moins heureux que Pierre l'Hermite, n'entraîne pas la foule à sa suite, sa parole ne sera pas perdue, car la semence de vérité ne peut se répandre en vain. La sainte croisade se recrutera du moins de quelques généreux soldats qui marcheront avec elle à la conquête, non d'un sépulcre vide, mais du berceau de la régénération.

Si du sentiment nous passons à la physionomie de l'auditoire de M. Hennequin, nous aurons à constater dans cette foule, que n'a pu contenir la vaste salle de l'Hôtel-de-Ville, l'empressement des hommes les plus marquants, et celui de quelques-uns de nos braves ouvriers que l'on aurait vus en plus grand nombre si le local s'y fût prêté. Les premiers rangs étaient occupés par les dames. M. Ponsard a noblement senti que sa présence à une pareille réunion était dans sa ville natale le salut hospitalier et sympathique de l'intelligence du poète à l'intelligence de l'orateur; aussi n'y a-t-il point fait défaut.

Un banquet a été offert à M. Hennequin, et, bien que le temps ait manqué pour prévenir tous ceux qui auraient désiré donner un témoignage de sympathie au brillant orateur, et entendre encore sa parole persuasive, plus de trente personnes se sont trouvées réunies presque spontanément dans un même élan de fraternité, d'enthousiasme et d'espérance.

Le toast suivant a été porté par M. le docteur H... C...

A M. VICTOR HENNEQUIN! A l'apôtre courageux et dévoué qui, sous l'inspiration d'une foi ardente en la divinité et d'un amour profond pour ses semblables, a sacrifié la part brillante que lui réservaient dans la société son talent et son nom, pour se vouer à la propagation d'idées généreuses où il voit le salut et le bonheur de l'humanité.

Le dogme du mal, considéré comme élément social nécessaire, a fait son temps. Plus religieux que nos pères, ou plutôt interprètes plus exacts de la loi divine, nous croyons que la destinée de l'homme n'est pas fatalement la souffrance et la privation; nous croyons que le mal n'est qu'accidentel, temporaire, lié à une phase du développement humain, et par suite susceptible de disparaître du globe comme les accidents et les maladies de l'enfance s'évanouissent devant l'âge où se complète l'organisme. Le désordre social n'est que le précurseur de l'ordre et de l'harmonie, comme la confusion et le pêle-mêle des matériaux destinés à un édifice ne sont que la phase de préparation né-

Lorsque j'ai été l'occasion de manifestations semblables à celle qui vous réunit aujourd'hui, je n'ai jamais considéré ces hommages comme m'étant personnels; je les ai renvoyés toujours à la théorie dont je suis l'organe, et, si des couronnes m'avaient été offertes, c'est sur la tombe de Fourier que je les aurais déposées.

Aujourd'hui plus que jamais, je comprends que l'ovation n'est pas pour moi; car je n'ai rien fait pour la mériter; en deux leçons je n'ai pu vous développer toutes les magnificences de la science sociale. Ces deux leçons vous ont conduits seulement sous le vestibule du temple de l'harmonie. On ne peut se flatter d'avoir remporté la victoire et se parer de lauriers lorsqu'à peine on a combattu.

Ma courte apparition à Vienne n'est qu'un double engagement, engagement pour moi de revenir et de compléter un enseignement ébauché, engagement pour vous d'étudier sérieusement une théorie dont vous avez entrevu les splendeurs.

Je reviendrai, car la propagation phalanstérienne deviendra de plus en plus active; qui pourrait, qui voudrait l'entraver? Parmi nos adversaires, il en est d'honorables, ce sont les représentants, les défenseurs de l'ordre social, de la propriété, de la famille; ils croient ces institutions menacées par nous; mais leur méprise ne saurait être durable, le nuage du préjugé leur dérobe nos véritables doctrines.

A la fin du dix-huitième siècle, quand la révolution commençait, à cette époque si bien dépeinte par MM. Michelet, Louis Blanc, Lamartine, les nobles seigneurs faisaient peindre un nuage sur leurs armoiries avec cette devise: *Un coup de vent suffira*. Nous, disciples de Fourier, nous pouvons le dire avec plus de justice, un coup de vent suffira pour chasser le nuage et pour faire briller sur notre blason le lys, emblème de vérité, la couronne impériale que le maître acceptait pour symbole de son génie méconnu.

Vous n'êtes pas tous phalanstériens, messieurs, mais vous êtes tous amis de l'humanité, sympathiques à ses souffrances; votre présence à cette réunion l'indique assez. Eh bien! l'on disait autrefois, c'est le cœur qui fait les orateurs, *pectus est quod disertos facit*. Moi je modifie cette maxime, et je dirai: C'est le cœur qui fait les phalanstériens, dans quelques mois d'ici vous aurez tous confessé la Théorie Sociétaire.

Deux avocats et un dignitaire de la franc-maçonnerie ont adressé successivement la parole à M. Hennequin; il leur a répondu dans une courte allocution qu'il y avait un germe d'avenir dans le barreau: *la confraternité*, et un germe d'avenir dans la franc-maçonnerie, ce temple de Salomon, que l'humanité doit construire, et qui est nécessairement le phalanstère.

Ces divers toasts ont été entremêlés de chœurs exécutés par les élèves de l'école de chant, si habilement dirigés par M. Braglia; la voix suave et pure de ces jeunes gens semblait poétiser et bénir toutes les généreuses aspirations, tous les fraternels épanchements, tous les élans vers l'avenir de ces hommes assemblés dans une même idée, un même sentiment, une même espérance. Les joies de cette fête de famille ont été acceptées par eux, non-seulement comme une révélation, mais comme un présage heureux des splendeurs et des enivrements promis par les fêtes harmoniennes.

——

De Vienne, M. Hennequin s'est rendu à Marseille. Le compte-rendu que nous recevons de cette dernière ville et qui présente un grand intérêt, nous arrive trop tard pour paraître dans le numéro de demain, nous le publierons dimanche prochain. Nous donnons en attendant un extrait du *Sémaphore*:

ractère de perfection qu'on doive s'en montrer très fier et très satisfait.

Pour tout homme de bonne foi, l'ordre de choses actuel n'a rien de bien séduisant, et, sans lui faire injure, il est permis d'espérer des temps meilleurs. C'est ce qui fait que l'on doit accorder respect et sympathie à tout homme qui cherche à améliorer les conditions de l'humanité, alors même que cet homme se tromperait. Dans la situation franche et loyale que prennent les fouriéristes, l'erreur ne peut avoir des conséquences funestes. En se plaçant au grand jour de la publicité, leurs efforts auront pour résultat nécessaire de fortifier les vérités qu'ils proclament, comme aussi d'anéantir les erreurs dont ils sont les adversaires. Donc, quoi qu'il arrive, leur manifestation ne peut nuire. Quand cette doctrine n'aurait pour effet que de protester contre la frivolité et les préoccupations égoïstes de notre époque, que d'inspirer aux jeunes gens le goût des études sérieuses, elle aurait encore assez fait pour être accueillie avec considération.

REVUE POLITIQUE ET SOCIALE.

FRANCE.

Le budget, toujours grossissant, a commencé cette semaine à être discuté à la Chambre des députés. Les ministères de la justice et des cultes et celui de l'instruction publique ont passé sans débats intéressants. Au ministère des affaires étrangères, il y a eu un cri de légitime indignation, jeté par l'opposition contre des projets criminels qui saliraient le drapeau tricolore dans les pays étrangers. Nos ministres portés au pouvoir par une révolution populaire, veulent faire triompher les idées ennemies de la cause populaire, et, traîtres à leur pays, conclure un pacte avec les chefs despotiques des nations orientales de l'Europe contre les principes mêmes de la Révolution française. Déjà ils ont osé faire marcher notre drapeau contre les patriotes portugais; et, cette semaine, des nouvelles multipliées annoncent que cette infamie se continue. Ce n'est pas assez pour eux; désireux de plaire aux empereurs de Russie et d'Autriche, ils osent menacer la Suisse de se coaliser avec les Autrichiens pour la mettre à la raison, par la force des armes, si elle ne veut pas écouter les conseils paternels de l'Autriche. Suisse, arme-toi, veille du haut de tes montagnes, et frappe hardiment les mains esclaves et sacrilèges qui viendraient t'apporter des chaînes honteuses. Et, si parmi les drapeaux qui s'avanceraient contre toi, tu croyais voir le drapeau tricolore, sache que tu te tromperais, ce serait un faux drapeau, car le véritable drapeau tricolore, drapeau de la liberté, ne se trouvera jamais dans les rangs des renégats de la liberté!

Arrivée au ministère de l'intérieur, la Chambre s'est de nouveau lancée dans une mer de scandales. M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, est la corruption gouvernementale personnifiée, et la majorité de la Chambre a osé, par un vote solennel consacré par 225 voix, déclarer qu'elle le regardait comme un homme pur. Il est vrai que si de ces 225 voix on ôtait les fonctionnaires salariés et dépendants des ministères, il ne lui resterait que peu d'hommes assez aveuglés par l'amitié pour proclamer sa vertu.

Voici à propos de quoi est arrivé ce nouveau scandale. La Chambre des pairs avait renvoyé M. de Girardin de l'accusation portée contre lui; elle n'avait pas voulu sacrifier son honneur pour celui des ministres, et avait reconnu à une forte majorité la chose la plus évidente

---

Car tu m'aimeras, n'est-ce pas que tu m'aimeras?

Et l'adolescent la couvrait de ses baisers.

Jeanne ne répondit pas, mais elle serra la main de Pierre.

— Mon Dieu, disait-il, que n'ai-je renoncé plus tôt à mes rêves d'ambition!

La nuit était venue, il reprit avec elle le chemin du village, en faisant de doux projets d'avenir. Les deux amants entendirent bien dans le trajet des pas se mesurer sur les leurs, mais ils n'y prirent pas garde; le bonheur rend si confiant!

Pierre, comme on le voit, en était encore à l'heure où l'on sent beaucoup et où l'on raisonne peu. On a dû sourire plus d'une fois à voir sa naïve inexpérience des choses de la vie. C'est qu'en effet l'ordre social dont nous jouissons n'est pas une de ces choses qui se devinent; il faut l'avoir vu. On ne devine que ce qui est régulier et logique.

Marguerite était rentrée lorsque Pierre revint de sa promenade. Elle s'était assise près de la fenêtre ouverte; un rayon de lune, glissant entre les feuilles dentelées d'un frêne qui ombrageait la chaumière, éclairait en plein sa figure souffrante et résignée. Pierre s'aperçut que des pleurs coulaient silencieusement sur ses joues.

C'est que, malgré la confiance qu'elle avait témoignée aux laveuses, Marguerite doutait aussi parfois, non pas du cœur de son fils, mais de son avenir; elle avait remarqué ses ennuis, son agitation, ses réponses évasives quand elle l'interrogeait sur ses projets, et elle souffrait d'autant plus qu'elle affectait toujours un visage serein. Ce jour-là, d'ailleurs, elle avait un double motif d'inquiétude.

Pierre était à ses genoux avant qu'elle ne l'eût reconnu.

— Consolez-vous, ma mère, lui dit-il; vous ne pleurerez plus, je l'espère bien.

— Tu aurais trouvé un emploi?

— Pas encore, ma mère; cela viendra plus tard, sans doute... en cherchant bien. Mais c'est difficile à obtenir... En attendant, je suis fort, je travaillerai de mes mains.

— Mais tu te tueras, toi qui n'en as pas l'habitude!

— Que dites-vous donc, mère? Eh! qui donc a recouvert votre maison quand la pluie en traversait le toit? Qui a relevé ce mur autour du jardin? La chaise sur laquelle vous êtes assise, qui vous l'a faite de quelques branches de fagot?... Moi, moi seul. Vous voyez que je travaillerai aussi bien qu'un autre, mieux qu'un autre.

— Mais...

— Pas d'objections, c'est résolu. Demain je prendrai la pelle, et dimanche vous recevrez le prix de ma semaine. Plus tard, je trouverai une occupation plus de votre goût; mais il faut que vous vous reposiez.

— Mon fils....

— Ecoutez ce que je veux faire pour vous, ma mère. Cette chaumière, à laquelle vous tenez, elle est à vendre; je vous l'achèterai.... et, comme elle n'est pas assez grande, on y ajoutera un étage et de plus un cellier afin de loger vos provisions de cidre et de bois pour l'hiver. — Oh! je veux que vous soyez riche, ma mère... Je mettrai moi-même la main à l'œuvre... On vous fera ensuite une double étable, pour un porc d'abord, pour une vache ensuite... Je prélèverai ma part sur tout cela... Puis, si je peux, je vous achèterai, sinon, je louerai pour vous un ou deux petits champs qui vous fourniront de l'herbe pour nourrir votre vache, des pommes pour remplir vos tonneaux... Je le veux... je l'exige, et cela sera, ou je mourrai bientôt.

— Ou tu partiras pour le service militaire.

— Pour le service!

— N'as-tu pas vingt ans accomplis?

— Je l'avais oublié.

— Mais j'y pensais pour toi. Je n'ai pas voulu te distraire de tes travaux; j'ai préparé les pièces et fait toutes les démarches. Mais je tremble: prêtre, professeur, tu aurais pu être exempté avec un mauvais numéro; avec une place quelconque, tu aurais pu trouver un protecteur, on aurait pu te prêter de l'argent pour acheter un remplaçant; mais que pourra-t-on faire pour un ouvrier?

— Oh! je n'y avais pas songé. — Mais la loi porte plusieurs cas d'exemption: quand les parents sont vieux, quand on est leur unique soutien?

— Je me suis informée de tout. Le fils unique ou aîné de vieux parents reste dans sa famille; il en est de même du frère aîné d'orphelins.

— Mais le fils d'une veuve?

— Ta mère ne l'est pas, malheureux enfant. Mon mariage n'a pas été sanctionné par la loi. Tu es un bâtard, et la loi ne fait rien pour le bâtard; ni pour sa mère.

— Au contraire, elle se tourne contre eux, parce qu'ils ont plus besoin de protection. — Quand a lieu le tirage?

— Après-demain.

— J'ai eu le malheur, dit Pierre après un moment de réflexion, d'aider aux dernières élections le candidat de l'opposition, qui depuis s'est fait ministériel. Je n'ai rien à attendre du gouvernement ni de l'opposition; mais le hasard, qui m'a été si favorable ce soir, ne m'abandonnera peut-être pas au jour de l'épreuve.

— Dieu le veuille et sainte Marie!

Deux jours après, la commune était dans une vive agitation; dès le matin, le tambour avait retenti, et les jeunes conscrits, le chapeau enrubané, parcouraient les cabarets par groupes, cherchant à s'étourdir en attendant l'heure fatale. Un certain nombre de jeunes filles les y avaient suivis. En Normandie, depuis que les curés sont parvenus à supprimer la danse, les jeunes filles ont pris le parti d'aller boire au cabaret avec ou sans les jeunes gens. — Les autres femmes, mères, sœurs, fiancées, attendaient avec anxiété, la plupart rassemblées en grand nombre autour de la maison commune, les autres se gardant de sortir, pour ne pas briser leur émotion contre des visages indifférents.

L'heure sonne enfin; une voix appelle tour à tour les noms inscrits. Une joie folle éclate chez ceux que le sort dispense du service; une joie fiévreuse et affectée, chez ceux qui doivent payer l'impôt du sang. A l'époque où la France était attaquée, où il fallait faire prévaloir les principes de notre révolution, Pierre serait parti avec enthousiasme. Seul et libre d'obligations, il lui eût été indifférent, même dans les circonstances actuelles, d'aller encombrer les casernes de son inutilité; autant végéter là qu'ailleurs. Mais sa mère avait droit de compter sur son appui, un bas numéro pouvait lui ravir pour sept années les moyens de la secourir, il y allait pour lui de beaucoup plus que la vie. Aussi, quand résonna son nom, s'il s'avança d'un pas ferme vers l'urne fatale, son geste mentait et son cœur battait bien fort.

Il tire un bulletin, et, pendant qu'on le déplie, il passe sous le niveau.

— Taille, 1 mètre 80.

— Numéro 12!

Crient à la fois deux voix. Deux cris de femme répondent à cette double proclamation. Pierre est condamné. — Quelques temps après, le conseil de révision le déclarait bon pour le service.

Plusieurs jeunes gens de la commune se présentèrent pour le remplacer, à de bonnes conditions et s'en fiant à sa probité pour le paiement, mais ils exigeaient tous une certaine somme comptant, car la plupart n'avaient songé à vendre leurs bras que pour faire face à des obligations déterminées. Pierre ne sut se procurer cette somme, ceux qui auraient pu l'aider méprisant un jeune homme instruit redescendant au rôle d'ouvrier, et ceux qui comprenaient son dévouement ne pouvant rien pour lui.

Quand l'ordre du départ arriva, Pierre n'avait pu encore, à force de travail, donner à sa mère que des sommes insignifiantes, car il s'était vanté en se prétendant ouvrier habile: il avait perdu au collége l'aptitude au travail manuel, sans en avoir acquis une autre en échange.

Le jour où la colonne se mit en marche, Jeanne et Marguerite lui firent la conduite jusqu'au rendez-vous désigné; toutes deux pleuraient; pour lui il semblait méditer un sombre projet.

— Ne vous désolez pas, leur disait-il, et comptez sur moi, si l'un de nous trois peut en se sacrifiant faire le bonheur des deux autres, croyez que vous serez toutes deux heureuses... Adieu!... vous n'attendrez pas trop.

Un roulement de tambour se fit entendre, la petite troupe se mit au pas et partit; mais des signaux d'adieu l'accompagnèrent tant qu'on la vit se déployer le long des sinuosités de la route...

— Nous n'attendrons pas trop!... Qu'a-t-il voulu dire? se demandaient les deux femmes en regagnant tristement leur village, veuves l'une de son fils, l'autre de son fiancé.

(*La suite à huitaine.*) J. FLEURY.

pays de plus en plus du corps social... Après la mort, l'immortalité ! Après cette société mauvaise et maudite, une société jeune, pure et bénie de Dieu !...

GRANDE-BRETAGNE.

Les récits des fêtes données au grand duc Constantin de Russie par la noblesse anglaise remplissent depuis huit ou dix jours la plupart des journaux d'outre-Manche. Les dernières discussions parlementaires ont eu peu d'importance. La question de l'intervention en Portugal est déjà tombée dans l'oubli ; on n'en parle plus. Tout le monde se prépare pour la lutte des prochaines élections. Le parti populaire ou chartiste se dispose activement à y prendre part, et déjà quelques-uns de ses chefs se sont mis sur les rangs, mais sans grandes chances de succès ; car les frais d'élection sont trop considérables pour être défrayés par des hommes aussi pauvres que la plupart des chefs du peuple. Déjà le candidat des chartistes à Derby a succombé faute d'argent pour couvrir d'avance les frais en question, quoiqu'il eût une forte majorité des voix du peuple. Le cynisme du capital et des privilèges politiques de la propriété s'est montré dans tout son jour à cette occasion. Le maire de la ville de Derby s'est conduit d'une manière ignoble et insolente envers le candidat des chartistes, qui ne pouvait payer les énormes frais d'élection. Ces frais sont calculés de manière à offrir un obstacle de plus à l'élection des hommes du peuple, qui comprennent les misères des travailleurs et qui seraient disposés à défendre les intérêts du travail. Les abus du privilège et de la corruption se montrent aussi effrontément en Angleterre qu'en France. Partout le coffre-fort opprime le travail et les travailleurs. Ce système honteux pourra durer peut-être encore quelque temps, mais il est difficile de croire que cela puisse aller loin.

Cent mille femmes viennent de signer et d'adresser à la reine une pétition en faveur d'une loi de répression appliquée au commerce honteux de la prostitution. Un bill de cette nature a été présenté à la chambre des communes, et paraît avoir quelques chances de devenir la loi du pays, quoiqu'il ait rencontré une assez forte opposition de la part de beaucoup d'honorables membres, qui ne croient ni à son utilité ni à son efficacité.

Le prix des céréales a encore baissé cette semaine sur les marchés de Londres et de beaucoup de villes de province.

La cherté et la rareté des vivres sont devenues moins oppressives pour le peuple en Angleterre et en Irlande ; mais, d'un autre côté, la fièvre gagne de plus en plus les classes malheureuses dans les deux pays. Le nombre des malades admis dans les *hôpitaux de la fièvre* a été trois fois plus considérable dans le cours du mois dernier que pendant les trois mois précédents. La bourgeoisie commence à s'inquiéter des progrès de cette épidémie. Le parlement s'occupe avec intérêt d'un bill d'assainissement général pour les quartiers populeux des grandes villes du royaume.

Les nouvelles de l'Irlande sont plus rassurantes en ce qui concerne les apparences de la récolte ; mais le nombre d'assassinats en plein jour et des vengeances personnelles s'accroît dans des proportions effrayantes. Les masses ne croient plus à la justice des tribunaux ni à l'équité des classes privilégiées, et l'anarchie qui est dans les consciences se traduit par des actes de vengeance et de pleine barbarie. Partout la morale publique et individuelle se perd, et partout les faits anarchiques et subversifs suivent cette dissolution de la foi et de la conscience.

Heureusement, les idées nouvelles et régénératrices font partout des progrès assez rapides. Parmi d'autres signes du temps, nous remarquons qu'un numéro tout entier d'un journal de Londres, le *Topic*, vient d'être consacré à la traduction d'un ouvrage phalanstérien, l'*Exposition abrégée*, de V. Considerant.

ITALIE.

Progrès en Toscane.

Le grand-duc de Toscane rentre courageusement et ouvertement dans les bonnes traditions du gouvernement de Florence. Rejetant les perfides insinuations de la politique de M. de Metternich et de son complice le gouvernement français, Léopold II, animé de l'esprit réformateur des François, des Léopold, des Ferdinand, accorde à ses états de précieuses et utiles réformes.

Avant 89, les Toscans jouissaient de l'égalité devant la loi et d'une sorte de représentation nationale ; en un mot, d'une organisation politique et administrative assez parfaite pour que les *encyclopédistes*, dans leur ardent amour de liberté et d'émancipation, déclarassent les institutions de ce pays dignes d'être prises pour modèle par les autres Etats.

Le grand-duc de Toscane agrandit et vivifie les pensées réformatrices de ses prédécesseurs ; les decrets qu'il a rendus dernièrement en faveur de la liberté de la presse, de la liberté individuelle et d'une meilleure codification des lois, prouvent d'une manière incontestable les bonnes et salutaires intentions de Léopold.

L'espace nous manque pour reproduire ces documents; nous ferons seulement observer qu'ils renferment des pensées dont devraient bien profiter les ministres et hauts fonctionnaires *constitutionnels*.

En s'adressant aux chefs des administrations, le grand-duc les invite à accueillir avec bienveillance et dans un esprit de conciliation (*pacatamente*) les observations que l'on pourra publier sur les actes administratifs. Ces fonctionnaires devront en faire leur profit, quel que soit le côté d'où viennent ces conseils (*qualunque sia la parte d'onde vengano*).

Tout le monde connaît les pouvoirs arbitraires, vexatoires de la police *politique*; le grand-duc nomme une commission pour déterminer avec précision et clarté (*con precisione e chiarezza*) la compétence de cette administration.

S'agit-il d'une nouvelle compilation du Code civil? Léopold en charge une commission des jurisconsultes les plus distingués, et il ordonne que ce travail soit fait en tenant compte de *l'état actuel de la civilisation et des conditions sociales et économiques*, non seulement de la Toscane, mais des pays les plus avancés.

Voilà de sages et utiles conseils; espérons que les législateurs sauront répondre au bon vouloir du grand-duc.

En attendant les heureux effets de ces réformes, nous suivrons la

Sa Ba bandera s'est rendu à l'amiral Parker, mais le gros de son armée, fort de plus de 7 000 hommes, a pris position sur la route d'Evora. Ces troupes sont bien pourvues de vivres et de munitions, et, appuyées par les sympathies nationales, elles paraissent déterminées à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Povoas était attendu à Oporto, pour joindre ses troupes à celles qui restent à la junte, afin de défendre la place contre Saldanha et contre ses auxiliaires espagnols, qui s'avançaient à marches forcées.

Dans les campagnes, les prêtres, le crucifix à la main, exhortent les populations à se lever contre les Espagnols, et tout fait craindre une *guerre au couteau*. Alors que rien ne faisait encore présager la crise actuelle, un prêtre portugais s'exprimait ainsi en chaire :

« Nous devons prier pour les Anglais, pour les Français ; nous devons prier pour les Turcs, pour les Américains, pour tout le monde, *même* pour les Espagnols. »

Qu'on juge par ce seul fait de l'esprit des populations.

RUSSIE.

On écrit de Copenhague, le 17 juin, qu'une escadre russe de six vaisseaux a jeté l'ancre à Elseneur. On attend encore dans ce port trois frégates de la même nation, venant de Dragoë, et plusieurs grands bords partis de Saint-Pétersbourg.

Une très forte division navale russe se trouvera donc incessamment réunie dans ces parages.

CHINE.

Désastres de l'expédition française en Cochinchine.

Nous empruntons au *Morning-Herald* la relation suivante de l'affaire qui a eu lieu, dans la baie de Touron, entre deux bâtiments de guerre français et les Cochinchinois. Ces détails, plus complets, plus précis que toutes les versions déjà publiées par le *Journal des Débats*, ont été recueillis par un passager, à bord du steamer *Lady-Mary-Wood*, de la bouche même de l'évêque français de Loo-Choo, arrivé par la malle de l'Inde, porteur des dépêches du commandant Lapierre pour le gouvernement, et qui, ainsi qu'on le verra, se trouvait à bord de *la Victorieuse* pendant l'engagement.

« Plusieurs missionnaires français ayant été mis à mort ou punis avec la plus affreuse cruauté, en Cochinchine, depuis ces douze dernières années, sans qu'on pût leur imputer d'autres crimes que d'enseigner la religion chrétienne, l'amiral Cécille, commandant l'escadre française dans ces mers, avait adressé au gouvernement cochinchinois une protestation contre les mauvais traitements dont ses compatriotes étaient victimes ; mais il n'y fut donné aucune réponse.

» M. Lapierre, qui succéda à l'amiral Cécille dans le commandement de l'escadre française des mers de la Chine, résolut de donner suite aux réclamations de son prédécesseur, et dans ce but il adressa une nouvelle lettre avec une protestation semblable au roi de la Cochinchine. Le 19 mars, cette dépêche fut expédiée de Macao à Touron (port situé à 50 milles au sud-est de Hué, la capitale), par la corvette *la Victorieuse*, commandée par M. Rigault de Genouilly, avec ordre de ne la remettre qu'aux mains du préfet même de la province. Le 23 mars, M. Lapierre, sur la frégate *la Gloire*, se dirigea lui-même vers ces parages ; mais quelle fut son indignation lorsqu'il apprit que le capitaine de *la Victorieuse* n'avait pu, jusque là, communiquer qu'avec des mandarins inférieurs, et qu'il lui avait été impossible de remplir sa mission. On fit de nouvelles tentatives pour obtenir une entrevue du préfet, soit qu'il vînt à bord pour recevoir la lettre, soit qu'on pût la lui remettre en personne à terre. A toutes ces démarches, il ne fut répondu que par des jactances et par l'insulte ; aussi, pour l'honneur du pavillon français, M. Lapierre jugea-t-il convenable d'en tirer vengeance.

» Il y avait à l'ancre, dans la baie, cinq corvettes, construites à l'européenne, entièrement équipées, sur lesquelles M. Lapierre mit un embargo, en déclarant qu'il les garderait jusqu'à ce que la lettre eût été reçue, et qu'il y eût été répondu. Désirant cependant éviter, jusqu'au dernier moment, toute mesure hostile, il se contenta de les dégréer, et leurs voiles furent transportées sur deux petites jonques de guerre qui vinrent mouiller entre les navires français.

» Cette mesure sembla produire quelque effet sur les indigènes, car le lendemain, 31 mars, le préfet parut au port de Touron, reçut poliment M. de Genouilly, et, après quelque hésitation, prit la lettre, en promettant d'envoyer la réponse sous dix ou douze jours.

» Ce délai s'écoula sans aucun incident. Seulement, on put remarquer dans les forts de terre, ainsi que sur les corvettes, un grand mouvement, comme si l'on accumulait les munitions et renforçait les postes pour une attaque. Dans la matinée du 12 avril, un officier inférieur vint à bord annoncer qu'un mandarin de premier rang était arrivé à Hué (la capitale), porteur de la réponse, et qu'il invitait le commandant Lapierre à descendre à terre pour la recevoir le lendemain.

» A cette invitation, le commandant répondit qu'ayant envoyé son second pour porter la lettre, le cérémonial ordinaire exigeait que le porteur de la réponse vînt à bord la lui remettre. Il donnait en même temps au mandarin l'assurance qu'il serait reçu avec tous les honneurs dus à son rang et à la mission dont il était chargé.

» Les Cochinchinois ne firent à cette proposition qu'une réponse évasive, et continuèrent à demander que le commandant vînt à terre. Tandis que les négociations continuaient sur cette affaire d'étiquette, plusieurs officiers français descendirent faire une promenade sur la côte. Pendant qu'ils visitaient le rivage, un Cochinchinois leur fit signe qu'il désirait les entretenir à part, sans être vu. Aucun des officiers ne connaissant la langue du pays, l'un d'eux donna du papier avec un crayon au Cochinchinois, et celui-ci y traça rapidement quelques caractères, dont la traduction signifiait : « Pendant la fête vous serez surpris et égorgés en masse. »

» Aussitôt que le commandant eut connaissance de cet avertissement, il résolut de persister dans son refus d'aller recevoir à terre la réponse à sa protestation. Le mandarin, de son côté, refusait obstinément de se rendre à bord.

» Les mouvements de troupes et les préparatifs d'armement continuaient sans interruption de la part des indigènes. Des armes, en quantité considérable, étaient transportées à bord des deux petites jonques.

» Le commandant, espérant encore éviter toute effusion de sang, envoya un détachement pour prendre possession des jonques, et pendant cette expédition l'un de ses officiers fit une découverte des plus importantes dans les circonstances présentes.

» En désarmant les indigènes qui formaient l'équipage des jonques, un aspirant remarqua que l'un d'eux cherchait à cacher un papier qu'il avait sur lui ; il s'élança aussitôt sur le Cochinchinois, se saisit de la dépêche et la remit au commandant pour la faire traduire. Ce papier, revêtu à trois places différentes du sceau du mandarin, était le plan de la conspiration ourdie contre les Français.

» On devait massacrer le commandant et son état-major, pendant la

étaient en état d'attaque. Les cinq corvettes, chargées de monde, se formèrent en ligne devant les deux bâtiments français, à l'embouchure de la rivière qui se jette dans la baie; diverses jonques de guerre se préparèrent aussi à l'action, et quatre autres, venant sans doute de la capitale, se montrèrent à l'entrée de la baie, dans le but évident d'attaquer les Français de tous les côtés à la fois.

» Dans cette position critique, le commandant n'avait pas de temps à perdre pour empêcher l'ennemi de s'approcher trop près. Cependant, décidé à ne recourir aux moyens extrêmes qu'en désespoir de cause, il fit encore une tentative de conciliation : il envoya un officier à terre prévenir les mandarins que, s'ils ne donnaient pas sur-le-champ à leurs jonques l'ordre de s'arrêter, il allait couler leurs cinq corvettes.

» Après cet avis, il attendit encore deux heures avant d'agir; enfin, voyant que les jonques continuaient de s'approcher et qu'aucune embarcation n'avait été détachée de terre pour leur porter l'ordre de s'arrêter, *la Gloire*, soutenue par *la Victorieuse*, ouvrit immédiatement le feu. Les corvettes, les jonques et les forts de terre y répondirent aussitôt. Les jonques étaient trop éloignées pour être à craindre; mais les corvettes, qui n'avaient aucun moyen d'échapper, maintenaient un feu nourri. Cependant, tous leurs efforts furent vains, et, dans l'espace de soixante-dix minutes, elles étaient complètement détruites : l'une avait sauté, une autre était brûlée, une troisième coulée, et les deux dernières, prises par les marins français, furent incendiées, après qu'on en eut retiré les blessés.

» D'après leur propre aveu et au dire des témoins de l'engagement, la perte des Cochinchinois ne s'élève pas à moins de mille morts.

» Aussitôt la destruction des corvettes, les jonques et les forts cessèrent de tirer. On ne prit possession d'aucun point du territoire, ce qui eût été cependant assez facile; mais il n'entrait pas dans les intentions de M. Lapierre de faire la guerre aux Cochinchinois, ni de planter le pavillon français chez eux. Son seul but était de protéger ses bâtiments et leurs équipages contre la conspiration, de maintenir l'honneur de son pays, et il pensait l'avoir suffisamment atteint par la destruction des corvettes. Il reprit donc le large sans avoir fait aucune nouvelle tentative pour communiquer avec les indigènes. Le feu des Cochinchinois n'avait presque pas atteint les navires français, leurs canons étant dirigés ou trop haut ou trop bas.

» *La Gloire* n'a eu ni tués ni blessés, et a seulement quelque peu souffert dans son gréement. *La Victorieuse*, s'étant trouvée plus exposée, a eu un homme tué et un autre blessé, que l'on a été obligé d'amputer de la main droite. Les avaries à sa coque et à son gréement n'ont aucune importance et ont pu être réparées immédiatement.

» *La Victorieuse* est arrivée à Hong-Kong, ayant à bord l'évêque français de Loo-Choo, qui était présent à l'action. »

MEXIQUE.

Le paquebot *Henry-Clay* a apporté à Liverpool des nouvelles de New-York du 7 mai.

La prise de Puebla par le général Scott a été précédée d'une escarmouche avec la cavalerie de Santa-Anna. Ce dernier a quitté la ville sans essayer de la défendre, et s'est replié sur Mexico.

Le résultat de l'élection présidentielle n'était pas encore connu ; les trois candidats sont Santa-Anna, Herrera et Elloriaga. Herrera passe pour être partisan de la paix.

Librairie sociétaire.

Nous recommandons vivement à nos amis l'excellent travail de M. Krantz sur l'*Application de l'armée aux travaux publics*, que la Librairie sociétaire vient de publier. C'est un de ces ouvrages substantiels où les faits se pressent reliés par la logique la plus inflexible et la plus claire. C'est une question spéciale des plus importantes, parfaitement, complétement traitée. Cette brochure précède de peu un nouveau travail du même auteur, qui aura pour titre : *Organisation d'une armée des travaux publics*, et qui sera lui-même suivi d'une étude sur la *Réforme pénitentiaire au point de vue des travaux publics*. Ces trois brochures réunies formeront ensemble l'étude la plus complète que l'on puisse désirer sur la question des travaux publics prise dans sa plus grande généralité. (*Voir aux annonces.*)

La librairie phalanstérienne a accepté le dépôt d'un ouvrage autographié avec planches, format in-4°, de M. le docteur Dechenaux, ayant pour titre : *Clef de l'analogie en botanique, genèse des plantes*, ou *Classification des familles selon l'ordre des périodes sociales*. — Cet ouvrage paraît par livraisons au prix de 50 centimes chacune. — La première livraison a paru.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries royales et générales, et des diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes pour obtenir, contre remise d'espèces, un mandat sur Paris, qui sera joint à la lettre portant demande d'abonnement ou de renouvellement.

La prochaine livraison de la PHALANGE, qui paraîtra au commencement de juillet, ne sera pas envoyée à ceux qui n'auront pas renouvelé en temps utile, et le tirage en sera fait d'après le nombre des abonnés à servir.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE. — Le conseil municipal de Paris a ouvert hier sa session de 1847 qui doit être consacrée à l'examen et à la discussion du budget de la ville. Le travail a été réparti entre cinq commissions composées ainsi qu'il suit :

1re Commission. (Recettes et frais de perception.) — MM. Marcellot, Mortimer Ternaux, Frédéric Moreau, Duperier, Ferron, Say et Glandaz.

2e Commission. (Dépenses de la ville.) — MM. Robinet, Lafaulotte, Périer, Hérard, Sanson-Davillier, Perret et Galis.

de la Seine et les comités d'arrondissement qui ont tous adopté la pétition pour la réforme électorale et parlementaire, préparent une grande manifestation politique où seront représentées toutes les nuances de l'opposition libérale du corps électoral du parlement et de la presse. Un banquet composé d'électeurs et auquel seront invités un grand nombre de députés du centre gauche, de la gauche et de l'extrême gauche, tous partisans de la réforme électorale et parlementaire, les principaux rédacteurs des journaux de l'opposition et les députés de la Seine, aura lieu le mercredi 7 juillet dans les jardins du Château-Rouge.

Le nombre des souscripteurs ayant dû être limité, les listes des souscriptions seront définitivement closes le 28 de ce mois.

— On sait que depuis sa découverte l'intérieur du Spitzberg n'a jamais pu être habité. Une expédition est partie d'Archangel au mois d'octobre dernier pour cette destination. Elle se composait de quinze hommes délite, tous aguerris au froid et excellents chasseurs. Ils se sont établis dans la petite île de Barents, qui fait partie du groupe septentrional, où jamais aucun homme n'avait séjourné, et qui est le refuge principal des animaux précieux que renferment ces contrées.

Six d'entre les chasseurs, malgré la force de leur constitution et les précautions qu'ils ont prises, sont morts de froid ; les neuf autres viennent de rentrer à Archangel après avoir fait une chasse abondante. Ils ont éprouvé des souffrances de tous genres ; la plus pénible, selon eux, a été la privation de la lumière du jour pendant une partie de l'hivernage.

— Le capitaine Ross, neveu du célèbre Ross, qui en 1820 fit le premier voyage polaire, vient de présenter au gouvernement anglais le projet d'une nouvelle exploration jusqu'au-delà du Spitzberg. L'équipage devra arriver à la fin de l'été prochain dans le pays des Esquimaux, sur la côte occidentale du Groënland, et y attendra l'hiver. Comme cette saison dure cinq mois, et que pendant tout ce temps la mer est couverte de glaces très épaisses, le capitaine Ross se propose de traverser en traineau toute la mer Glaciale et d'arriver à l'archipel inconnu, mais soupçonné, qui termine le pôle terrestre.

Voici les mesures que doit prendre l'intrépide navigateur pour accomplir ce projet audacieux : dix *narty* (espère de traineau) seront expédiés sur le point où s'arrêtera l'expédition, pour attendre l'hiver, où on emmènera là un certain nombre de chiens actifs, forts et courageux, et on s'approvisionnera des vivres en abondance. Dès que la mer sera prise, l'expédition partira de Smith's-Sound. Arrivée au 70e degré, elle cherchera sur la côte du Groënland ou dans les vallées entre les montagnes une place convenable pour déposer une partie des provisions.

C'est en février qu'elle sera parvenue jusqu'à ce point, et au commencement de mars elle pourra établir une autre station de deux degrés plus au nord. Dans ce dernier point, un détachement de l'expédition s'avancera, pendant le mois de mars, sur la glace, sans s'éloigner des côtes, déviant aussi peu que possible de la ligne méridionale jusqu'au pôle.

L'expédition, pour atteindre le pôle et en revenir, aura à parcourir une ligne directe de 4 500 milles. Cette entreprise dangereuse peut être pratiquée avec succès au moyen de traineaux bien construits, de bons chiens et de conducteurs habiles.

STATISTIQUE DU JÉSUITISME. Les relevés faits en 1843 et 1844 avaient porté le nombre des jésuites au chiffre de 4 058 qui étaient distribués comme suit dans ce qu'ils nomment leurs provinces : Rôme en avait 702, la Sicile 267, Turin 428, l'Espagne 320, Paris 420, Lyon 446, la Belgique 424, l'Angleterre 164, l'Autriche 310, la Haute-Allemagne (*la Suisse*!) 373, l'Irlande 73, Maryland 116, Missouri 115.

Pendant les trois années de 1842, 1843 et 1844 le personnel de l'ordre s'était augmenté de 894 individus, en 1845 il s'augmenta de 194 membres. L'état approximatif de l'ordre présente actuellement un total d'environ 4 400 jésuites, et une augmentation annuelle de 214 individus. Ils sont donc beaucoup plus nombreux maintenant qu'au temps de la suppression de l'ordre. Ajoutons encore qu'il doit être très flatteur pour les Suisses, de se trouver incorporés à la Haute-Allemagne, et que cette singulière division politique ne serait nullement de nature à les rassurer sur le sort de leur patrie, si jamais le parti des jésuites et de leurs adhérents y triomphait un jour. Un autre côté du projet de cette corporation consisterait à opposer une province méridionale ultramontaine au libéralisme religieux de l'Allemagne du Nord.

LE CHRISTIANISME DANS LE MONDE INDO-CHINOIS. — Les sociétés des Missions de la Grande-Bretagne viennent de se réunir en assemblée générale pour entendre les rapports et le relevé de leurs comptes réglés par leurs administrations. Il ressort de ces comptes que la société méthodiste des Wesleyens a réalisé cette année une recette totale de 115 782 livres sterling (2 894 550 fr.), et la société des épiscopaux, 116 827 livres st. (2 920 675 fr.) La société de la conversion des juifs a réalisé 29 046 livres st. (726 150 fr.), et celle des *Traités*, 50 416 livres st. (1 260 400 fr.) Dans le rapport présenté par l'administration de la société des Missions épiscopales on trouve consignés les faits suivants :

« Les systèmes religieux idolâtres, et nommément ceux des Bouddhistes dans l'Inde et en Chine, perdent de jour en jour de leur considération et de leur influence. Un grand nombre de leurs pagodes tombent en ruines, et les prêtres païens conviennent eux-mêmes que leur religion est tombée dans un tel état de décadence que, malgré tous leurs efforts, on ne saurait lui promettre encore un siècle d'existence. L'Eglise catholique romaine, continue ce rapport, déploie une activité toute nouvelle en faveur des missions, et elle réunit des sommes *extraordinaires*. Elle inonde les pays de l'Orient de ses missionnaires, dont une centaine vient de se rendre en Chine ; ils se répandent dans les Indes, en Cochinchine, en Afrique et en Amérique, où il opposent les plus incroyables efforts aux missions protestantes. » Passant ensuite aux succès des sociétés bibliques, le rapport annonce que, dans quarante-trois années de leur existence, elles ont distribué à peu près vingt millions de Bibles, imprimées en cent cinquante langues ou idiomes, dans les cinq parties du monde.

GRRRRANDE BATAILLE ! — La guerre implacable déclarée aux journaux par Mgr l'évêque de Chartres se poursuit sans interruption. Les églises du diocèse de Chartres continuent à être le théâtre des hostilités. Le fougueux champion n'est encore parvenu cependant à tuer que le respect que l'on pouvait avoir pour son caractère.

On lit dans le *Glaneur d'Eure-et-Loir* : « Dimanche dernier, une nouvelle lettre, toujours *pastorale* bien entendu, a encore été lue en chaire dans toutes les paroisses du diocèse. Cette fois, c'est le *Journal des Débats* que M. de Chartres entreprend, et il l'habille de la belle manière. Cette feuille, dit-il, vient de se « noircir d'un blasphème horrible. » — Ses écrivains, « à qui toute pensée élevée,

lu ; en conséquence, la saisie est prononcée.

» Le reste du chargement se compose de pommes de terre à l'état de fumier ; elles ont dû être jetées ce matin à la mer par ordre de la police ; celles-là, du moins, ne deviendront pas farine. »

PUNITION D'UN MARIAGE AU TREIZIÈME AU MOYEN-AGE. — On écrit de Mandal, province de Christiansand (Norwége), 12 juin : « En démolissant l'ancienne église du village d'Aa, dans le district de Lyngdal, on a découvert un caveau contenant dix cercueils en bois de chêne, qui ont été ouverts, et dans l'un desquels qui était très large, on a trouvé deux squelettes, dont un d'homme et l'autre de femme, entre eux deux étaient entassés 50 bâtons noueux. Sur le couvercle de cette bière était une petite plaque en cuivre, avec une inscription portant : « Dans ce cercueil reposent un homme et une femme, qui ont vécu en concubinage, et qui, en punition de ce crime, ont été battus jusqu'à ce que mort s'ensuivit. (14 octobre 1404.) »

Il résulte en effet d'une recherche faite dans les anciennes lois norwégiennes qu'à l'époque dont il s'agit (le commencement du quinzième siècle) les relations de cette nature entre homme et femme étaient punies de la peine de mort appliquée par le moyen de la fustigation.

INCENDIES. — Le *National de l'Ouest* du 21 juin rend compte de deux incendies qui ont eu lieu à Morlaix mardi dernier. On s'est promptement rendu maître du premier, mais malheureusement il n'en a pas été de même du deuxième, qui, au plus fort de l'embrasement, a donné lieu à une scène saisissante d'horreur. Voici comment ce journal la raconte :

« La maison incendiée appartenait au sieur Duval, marchand de vins, et était occupée, le rez-de-chaussée et le premier étage par un jeune coiffeur nommé Rousselot, qui parvint à se sauver par la croisée à l'aide d'une échelle qu'apporta un aubergiste du voisinage. Le feu s'étant déclaré au rez-de-chaussée et ayant gagné les autres parties de la maison avec une promptitude et une violence si grandes que tout autre moyen de salut était devenu impossible, nous n'avons pu savoir comment le nommé Pierre Dantec et sa famille, habitant le second, ont pu se soustraire au danger. Quant aux locataires du troisième, Leduff, cordonnier, Catherine Corfbian, sa femme, et Hervé Corfbian, jeune homme de quatorze ans et beau-frère de Leduff, cernés de toutes parts et poursuivis par les flammes qui s'avançaient en mugissant, ils ne purent attendre qu'on cherchât à les délivrer de cette position affreuse. Leduff, réduit au désespoir, prit sa femme dans ses bras et la lança par la croisée, se précipitant lui-même après elle ; son beau-frère, après avoir cherché inutilement, dit-on, à se sauver à travers les flammes, se jeta aussi par la croisée. Ils seraient sans doute restés à mourir sous les décombres, si le sieur Mongol, pompier de la manufacture des tabacs et tambour-major de la garde nationale, qui travaillait alors sur la maison embrasée, n'était accouru au milieu des plus grands dangers les retirer d'une petite cour où ils gisaient à terre. Leduff a eu une jambe fracturée, les bras brûlés et le corps mutilé. Il a été transporté à l'hôpital ainsi que son beau-frère, qu'on a peu d'espoir de sauver. Sa femme, dans un état d'autant plus déplorable qu'elle est enceinte, a été portée chez ses parents. »

Beaucoup d'étrangers vont encore chercher le Diorama dans la rue de la Douane. Nous répèterons pour eux l'avis que cet établissement est maintenant placé boulevart Bonne-Nouvelle, 20 et 22. Il est ouvert de 10 heures du matin jusqu'à 6 h. du soir.

Mouvement socialiste de la presse.

L'*Univers*, voulant allécher ses lecteurs, leur promet de « traiter une question des plus graves et des plus controversées de ce » temps-ci, la question de l'Organisation du travail, sur laquelle les » socialistes ont écrit tant de volumes et bâti tant d'utopies. » Il sera bientôt temps de tenir une promesse, qui remonte, si nous nous en souvenons bien, à plusieurs années !

— L'*Atelier* signale les progrès de la féodalité nouvelle, et il ajoute :

« Les travailleurs commencent à sentir le danger ; ils entrevoient le réseau dans lequel on les enveloppe peu à peu avec une persistance et une logique remarquables ; pour eux rien n'est perdu. Semblable à l'huile qu'on verse sur le feu, chacun de ses faits vient alimenter et accroître l'hostilité de la classe infériorisée contre la classe dite supérieure, et prépare des jours de luttes pénibles. »

Le même journal discute la question suivante : « L'appropriation par l'Etat de toutes les propriétés individuelles est-elle chose possible, et serait-elle chose heureuse ? — Il la résout négativement, comme l'Ecole phalanstérienne. — A propos de la colonisation de l'Algérie, l'*Atelier* est d'avis que ce qu'on a proposé de plus pratique, de plus raisonnable, et surtout de plus fécond, c'est le système de l'ancien curé de Constantine, c'est-à-dire une ceinture d'un certain nombre de grandes fermes fortifiées, et habitées chacune par une centaine de familles associées pour le travail, et pouvant fournir au moins cent hommes à la défense de la ferme. Ces établissements devraient être distancés de manière à pouvoir, au besoin, se secourir les uns les autres. » Les autres articles de l'*Atelier* se rapportent à la conduite des magistrats de Lille dans l'affaire des subsistances, — à la pétition des ouvriers et fabricants de Lyon contre la concurrence industrielle des maisons religieuses, — à l'exclusion des ouvriers des tribunaux de prud'hommes, — à la question du livret des ouvriers, à l'esclavage, et à des variétés bibliographiques.

— Le *Mémorial d'Aix* prouve la vanité des systèmes inventés par les économistes, qui ont exposé, dit-il, le vaisseau social au naufrage, en le laissant sans pilote et sans gouvernail :

« Les économistes modernes sont fort contents de leurs doctrines, fort contents de l'ordre social actuel et fort contents de l'avenir. En vérité, il est facile de concevoir leur contentement, puisque leurs doctrines les font arriver aux chaires et à l'Institut, où, retranchés, prêchant et dogmatisant, ils repoussent ceux dont la foi n'est pas assez robuste pour admettre tout ce qu'ils enseignent. On conçoit encore qu'ils soient très contents de l'ordre social, attendu qu'ils y occupent les meilleures places et qu'ils ne sont pas du nombre de ceux qui s'appauvrissent. Cependant, quelques-uns *des purs* n'ont pas fermé entièrement les yeux à l'évidence, et d'autres, ayant formé une école dissidente, ont fait entendre le cri de détresse. Parmi ces derniers, Sismondi, qui n'est pas seulement un écrivain ou un professeur, mais qui est un génie, a découvert la plaie des sociétés modernes, et, donnant le signal d'alarme, sa parole élevée a retenti douloureusement dans l'âme des penseurs. M. de Villeneuve-Bargemont, plus moraliste qu'économiste, est entré dans ses idées, et M. de Lamennais a fait entendre sa voix lugubre, semblable à ces oiseaux effrayés qui, sur les grèves de l'Océan, poussent des cris déchirants aux approches de la tempête. Si les partisans *du laisser-*

brûlé sur leurs autels, ont aperçu bien des difficultés, ont entendu bien des cris de détresse. M. Blanqui, tout en se reposant sur l'émancipation industrielle, s'arrête quelquefois pour douter et pour gémir. Ses bons instincts d'homme ne peuvent être étouffés par les doctrines du savant. *Nous avons émancipé le travail*, dit-il, *chose étrange ! et sa condition, à beaucoup d'égards, est devenue plus rude et plus précaire*. Il n'ose pas non plus s'applaudir d'*un progrès qui multiplie les hôpitaux et les prisons autant que les palais*.

— C'est à l'*Observateur des Pyrénées* et non à la *Sentinelle* qu'appartient l'article intitulé le *Libéralisme*, le *Socialisme* et la *France*, dont nous avons cité un passage dans une de nos dernières revues.

— L'*Eclaireur de Saint-Omer* s'élève avec force contre l'agiotage, en sommant le gouvernement de ne pas permettre plus longtemps qu'il s'empare de l'aliment de première nécessité de la nation.

« Mais que pouvons-nous dire au ministère pour le stimuler à sauvegarder les intérêts généraux ? Est-ce que le cabinet gouverne ? Tout n'est-il pas laissé au hasard ? Y a-t-il un objet quelconque, sauf les élections, qui préoccupe nos ministres ?

» Cependant, dans des jours aussi difficiles que ceux que nous traversons, ce ne serait pas trop de toute la sollicitude des hommes du pouvoir. On n'est pas quitte envers le pays quand on a noyé l'émeute dans le sang, quand on a fait punir les insurgés avec une grande sévérité, quand on a fait dresser l'échafaud et fait tomber des têtes, comme à Buzançais ; il faut, par une surveillance active, empêcher les fraudes, et surtout les faire punir quand, ainsi qu'il en a été à Paris, quatre-vingts fariniers vous les dénoncent ; il faut rassurer les populations ; il faut sans relâche prendre les mesures les plus utiles pour que le peuple ait sa nourriture ; il faut imiter Turgot, ministre de Louis XVI. »

— Le *Messager du Nord* traite le même sujet :

« Les blés étaient gardés ; *on ne les portait pas au marché*, vous l'avez avoué, et vous n'avez pris aucune mesure, proposé aucune loi afin d'arrêter dans son germe ce nouveau *pacte de famine !* A quoi sert donc votre ministère, si vous êtes impuissants devant le plus terrible de tous les maux, si vous n'avez pour remède possible que les condamnations du tribunal de Lille ou l'échafaud de Buzançais ? Laissez faire, laissez passer, voilà bien votre doctrine, voilà bien la consécration de vos actes. Où cela vous a-t-il mené ? A la guerre civile, au meurtre, au pillage, au geôlier, au bourreau.

— Le *Patriote jurassien*, qui s'était jusqu'ici presque uniquement préoccupé de réformes politiques, paraît disposé à envisager sérieusement la question sociale. Ce journal croit devoir appeler l'attention sur les envahissements toujours plus menaçants du capital.

Tous les avantages, tous les privilèges sont pour l'argent. Le Trésor vient d'élever l'intérêt de ses bons à 5 pour cent. Les capitalistes, exempts des impôts et des charges qui pèsent sur la propriété, constituent une véritable classe de privilégiés qui s'enrichissent de la misère et de la ruine des possesseurs du sol.

Un pareil état de choses est inique ; il constitue une inégalité révoltante, il fait peser exclusivement les charges sur les uns, tandis que les autres sont dotés de tous les avantages. C'est l'égalité que nous demandons, c'est-à-dire la répartition équitable des avantages et des charges.

— Le *Journal d'Aire* termine ainsi un chaleureux article sur les misères sociales ; « Pitié pour toutes ces douleurs ! Que la fraternité remplace dans vos âmes l'égoïsme ! Faites quelque chose pour ce peuple déshérité, statuez sur son sort ! Au lieu de vous escrimer sur des questions secondaires qui n'intéressent qu'un petit nombre de citoyens, abordez les questions capitales, celles de l'amélioration matérielle, du bien-être des classes laborieuses ! L'état actuel des choses n'est plus en harmonie avec les développements de l'industrie, de la science et du sentiment social ! Puisse le spectacle affligeant de cette situation vous émouvoir enfin, vous tous dont le cœur n'est pas sec et froid ! »

— L'*Echo rochelais* fait, à l'occasion du projet de loi sur la médecine, les réflexions suivantes : « Suffit-il de régler les rapports des médecins et de ceux qui réclament leur assistance ? Une innombrable variété de maladies atteignent les populations pauvres ; mais oublie-t-on que, loin de s'arrêter exclusivement aux effets, il serait nécessaire de remonter aux causes génératrices de la plupart de ces affections ? La misère et les privations qu'elle entraine à sa suite ; une nourriture insuffisante et malsaine ; un travail rebutant, pernicieux et mal rétribué ; l'insalubrité de certaines provinces du territoire : voilà l'origine des maladies qui déciment parfois les populations et contribuent à la dégénérescence des races. Eh bien ! le gouvernement songe-t-il d'une manière sérieuse aux grandes mesures qui auraient puissance d'améliorer le sort des classes pauvres ? Fait-il de la question des subsistances l'objet de ses études ? s'occupe-t-il d'imprimer un essor fécond à l'agriculture, cette mère nourricière des nations ? cherche-t-il à résoudre le problème de l'organisation du travail ? Médecin social, pénètre-t-il dans les manufactures, cette sentine des vices physiques et moraux, avec l'intention d'y introduire des réformes salutaires ? »

— L'*Emancipation* de Toulouse rapporte les paroles suivantes, prononcés par M. Lavergne, docteur en médecine, au banquet annuel des anciens élèves de Sorèze. Elles ne seront pas une énigme pour nos lecteurs, qui se souviennent de la remarquable enquête sur la condition du peuple dans le département du Tarn :

« Aujourd'hui, Messieurs, nous représentons cette société sorézienne ; buvons donc au retour périodique de nos banquets ! Puissent nos amis absents cette année se réunir à nous les années suivantes ! Nous avons besoin de nous voir souvent, Messieurs ; retrempons-nous de temps en temps dans l'atmosphère vivifiante de nos jeunes années ; ce n'est pas, hélas ! celle qui baigne le monde ! Bien que le vent qui souffle de l'avenir soit celui de la *solidarité fraternelle*, il n'est encore qu'une brise, et n'a porté le dégel que dans peu de poitrines ; mais, si nous nous voyons souvent, je compte beaucoup sur le réveil de nos souvenirs ! »

— Les *Annales de l'Indre* proposent, comme contrepoids aux débordements de la démagogie, une banque de crédit dont elle développe le plan.

— La *Sentinelle des Pyrénées* et le *Courrier de Nantes* rendent compte de l'ouvrage de M. Le Rousseau, sur la Phrénologie.

— Le *National de l'Ouest* assimile la concession faite aux fondateurs de l'*Union agricole d'Afrique* à celles qui sont données à la féodalité financière. Qu'en aurait-il coûté au *National de l'Ouest* pour

. révolutions ... causes ne produisent encore les mêmes effets et que la nation soulevée ne réagisse bientôt contre la tyrannie cupide de cette oligarchie d'argent, qui non-seulement l'opprime, mais encore la déshonore.

» Il faudrait, en effet, désespérer du peuple qui ne se révolterait pas contre un pareil état de choses. Ce qu'il faut redouter plutôt aujourd'hui, c'est qu'une révolution nouvelle n'aille plus loin encore dans la réaction que les révolutions passées. Quand les travailleurs qui s'épuisent du matin au soir dans des ateliers souvent mortels, gagnent à peine de quoi vivre en travaillant, et qu'ils voient en même temps des spéculateurs, des agioteurs, des tripoteurs, ramasser d'un coup de filet, des millions dans les eaux bourbeuses de la bourse, ou dans les cavernes du gouvernement représentatif; quand ils voient des journalistes s'enrichir en vendant une conscience qu'ils n'ont plus, une pudeur désaccoutumée de rougir, comment veut-on qu'ils croient que la propriété est la fille du travail? Comment fera-t-on comprendre à un ouvrier qu'il est possible de gagner légitimement un million en cinq minutes? Comment le dissuadera-t-on de cette croyance où il est que l'agiotage, le jeu, la prostitution éhontée, le commerce à faux poids, la spéculation criminelle sur le pain du pauvre, la banqueroute, mènent seuls à la fortune et à la propriété?

» Voyez aussi ce que deviennent les libertés en France. Si l'assemblée nationale sortait aujourd'hui du tombeau, et se retrouvait en présence de son œuvre ainsi défigurée, quel est celui de ses membres qui reconnaîtrait sa révolution? De réaction en réaction, de corruption en corruption, de peur en peur, de prétexte en prétexte, quel est le principe qui soit resté debout? — Au lieu d'une démocratie, la plus honteuse des oligarchies, celle de l'argent; au lieu de l'égalité, une noblesse électorale; au lieu de la presse libre, les lois de septembre; au lieu de la liberté d'association, la défense de se réunir: au lieu de la religion émancipée et vivant de l'autel, des querelles religieuses et les cultes se disputant le budget; au lieu des propriétés divisibles à l'infini, des propriétés de *main-morte* se reconstruisant tous les jours dans la main d'innombrables corporations et déshéritant la famille; au lieu du travail et des industries libres, la France vendue aux capitalistes; au lieu de la suprématie mobile et morale de l'intelligence, la suprématie du sens, la souveraineté de la patente. »

REPRODUCTIONS.

La *Voix nouvelle* reproduit: Affaire Girardin à la Chambre des Pairs.

Le *Populaire*: La Suisse et les grandes Puissances.

Eclaireur de Saint-Omer: Madame Gantois (feuilleton).
Observateur des Pyrénées: Martyrs de la Régénération sociale.
Indépendant des Pyrénées-Orientales: Discussion sur l'Algérie.
Précurseur de l'Ouest: Derrière le Grand-Mât (feuilleton).
Provence: Discussion sur l'Algérie.
Océan: Le Portugal et la Chambre.
Journal de l'Indre: Le Fou de Saint-Mandé (feuilleton).
Industriel de la Champagne: Affaire Girardin.
Courrier de Tarn-et-Garonne: Décadence de M. Guizot.
Courrier de Saint-Quentin: Intervention en Portugal. — Les Martyrs de la Régénération sociale.
Journal du Cateau: Les Utopies.
Argus soissonnais: Discussion du Projet de Loi sur la Médecine.
Echo de l'Aveyron: L'Egoïsme de notre Temps.
Intérêt public: Ce que M. de Girardin aurait dû dire.
Impartial de Nancy: Intervention en Portugal.
Journal de Lorient: Impôt du Sel. — La Régie.
Le Breton: Conduite de M. de Girardin.
Courrier de Nantes: Correspondance transatlantique.
Echo de la Charente: La Rivière des Songes (feuilleton).
Impartial de la Meurthe: Revue de France.
Gazette de Cambrai: Affaire Girardin.

Helvétie: Pétition du Prince Jérôme. — La Rivière des Songes (feuilleton). — Les Tribunaux aux Colonies.
Débat social: La Suisse entre Guizot et Metternich.
Libéral liégeois: Affaire Girardin.
Osservatore triestino: La Revue de Hollande. — Le Travail dans les Communautés religieuses.

La *Démocratie* a publié cette semaine les articles suivants: Des Correspondances transatlantiques. — Du Travail dans les Communautés religieuses. — Les Bienfaits de l'expérience. — Menace d'un nouvel attentat contre la Suisse. — Situation politique de la Prusse. — Affaire Girardin. — Convention pour la Neutralité de l'Isthme de Suez. — Suicide moral de la Majorité. — Procès Cubières, Teste et consorts. — Discussion du Budget à la Chambre des Députés. — Nouvelles du Portugal, de la Plata, de la Chine, de l'Algérie, de la Prusse, etc. — Débats des Chambres. — Faits, etc. — VARIÉTÉS. La *Phalange*, Revue de la Science sociale. — *Traité théorique et pratique des Moteurs* — Ballanche. — *L'Algérie et l'Opinion*. — *Le seul moyen de coloniser l'Algérie*. — FEUILLETONS. Revue dramatique. — Revue littéraire. — *Carmen*, par Mérimée. — Arnold et Arnoldine, légende. — Sauniers et Paludiers de Bretagne. — La *Charité*, par A. de Lamartine. — Donizetti prisonnier de l'Autriche.

PETITE CORRESPONDANCE.

Le 4e numéro du *Bulletin phalanstérien*, contenant 20 pages grand in-8°, compactes, a paru ce matin. Il parviendra sans retard à tous les souscripteurs à la Rente de l'Ecole Sociétaire, soit directement, soit par la voie de nos correspondants. Le 2e numéro du *Bull.* ayant été doublé, le 3e et le 4e étant triplés, les matières contenues dans ces quatre numéros correspondent à celles de neuf bulletins ordinaires.

Marseille. — M. R. de G. — A la bonne heure! voilà de l'enthousiasme chaud et franc. — Peut-on après cela calomnier encore la nature humaine? —
Marseille. — M. A. — A votre tour, cultivateurs et moissonneurs. — La cause compte sur vous.
Cambrai. — M. L. — Nous avons reçu les 121, et remis la rép. à tout. — Merci.
Nevers. — M. R. — Reçu les 126 15. — Remerciements à tous.
Lannion. — M. C. — Conformément à v. avis, nous tirons 78 pour vous et M. D.
Perpignan. — M. S. F. B. — Vous n'avez donc reçu aucune de nos lettres? — Nous désirons avant tout vous voir, et il est plus que probable que nous nous entendrons. — Nous tirerons sur vous pour MM. B. et G.
Cluny. — MM. F. et L. — Nous avons avis de faire toucher votre R. à Paris, et nous l'encaisserons demain. — Merci.
Bourbonne-les-B. — Nous expédions. — Nous transmettons et nous attendons.
Saulxures. — M. D. — 40 livraisons à 0. 50 centimes, plus 1 vol. de 5 fr. et 1 vol. de 6 fr.: total 31, ou les 6 vol. immédiatement pour 28.
Rouen. — M. D. — Votre réab. était ordonné. — Nous vous attendons.
Sceaux. — M. F. A. — Vous n'avez pas vu; mais cela y est. — Au moins le nº de 8°. — P —

Bourse du 26 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 50	77 50	60 70	60 70
— — fin courant	77 55	77 65	77 55	77 55
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 95	» »	» »	» »
— — fin courant	117 95	118 »	117 90	117 90

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours		» »
4 0/0 J.	» 101 25	O.-V. de Par.	»	1360 »
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp.	»	260 »
— fin Ct	» »	— Gouin.	»	» »
B. du Trés.	» 5 1 8	— Gann.	»	1160 »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0 d. 0	» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0 d. 50	» »	» »	» »	» »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0	» »	» »	» »	» »

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. fin Ct dr cours	» »	ROM.	Der C	100 1 8
Récép. Rotsch.	» »	BELG. 2 1/2	»	» »
ESP. Dette act.	» 29 1 4	— 4 1/2	»	» »
— — pass.	» »	do 1840	»	» »
— 3 p. 0/0.	» 34 3 4	do 1842	»	» »
Dette intérieure	» »	— Banque	»	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— do Em. 1844.	»	» »
HOLL. 2 1/2	» »	PIEMONT	»	1100 »
HAITI	» »	AUTRICHE	»	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 5 0/0	» »
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1272 50
— à Rouen.	970 »
R.-Havre.	632 50
Avignon.	690 »
Str. à Bâle.	» »
Paris-Str.	» »
Tours-Nant	403 »
Orl.-Vierz.	601 25
C. du Nord	572 50
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	510 »
Mont. à Tr.	» »
Paris Lyon	445 »
Bord.-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)	» »	Paris à Rouen	970 »	Orléans à Vierzon.	601 25
— (r.-g.)	» »	Rouen au Havre	» »	Bordeaux à Cette.	436 25
Paris à Orléans.	1272 50	Marseille à Avign.	690 »	Nord	573 50
— à Lyon	445 »	Paris à Strasbourg	427 50	Boulogne à Amiens	» »

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 94-50; courant du mois, juillet et août, 94-50 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 80 à 79-50; lin, 91-75; œillette rousse, »»»; cameline, »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 85; juillet et août, 85 à 86; septembre et octobre, 86 à 87.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102-50 à 103 les 100 kil.; ordres de livraison, »» fr.

toujours, l'auteur a conservé son charme d'une manière ... qu'il est impossible, une fois commencée, de ne pas le lire jusqu'à la fin. *Encore un succès.*

Les tableaux polytechniques (voir aux Annonces) offrent les résumés les plus succincts et les plus complets des différentes branches des sciences physiques et mathématiques. Rien de plus précieux pour les jeunes gens qui se préparent à un examen que d'avoir ainsi réunis sur une seule page et de pouvoir embrasser d'un seul coup-d'œil tous les détails d'un cours complet. On peut hardiment prédire le succès le plus entier et le plus mérité à ces tableaux qui sont aussi précieux pour les savants que pour les élèves-candidats. La modicité du prix des résumés est une garantie de plus de la vogue à laquelle ils sont destinés.

Spectacles du 27 juin.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — L'Avare, le Mari à bonnes fortunes.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Bouquet de l'Infante, Cendrillon.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. »/» VAUDEVILLE. — Le Dernier Amour, Lolotte, Heur et Malheur.
6 h. »/» GYMNASE. — Une Femme, Clarisse Harlowe, un Changement.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse, un Mousquetaire, Moulin, Trois Portiers.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Henriette, un Père, l'Almanach, Père et Portier.
6 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 2 Forçats, le Royaume, Palma, 4 Saisons.
5 h. 1/2 GAITÉ. — Les Etouffeurs, la Maupin.
» h. »/» AMBIGU. — (Relâche.)
8 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. »/» COMTE. — Fanfan, la Fauvette, les Niches, l'Anglais touriste, Riquet.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Chenille et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
5 h. 1/2 BEAUMARCHAIS. — Beaumarchais, Laponne, Appartement, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Ah! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Mayboom. — Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 4 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

La Collection des 36 Portraits se vend séparément pour les souscripteurs à la 1re édition sans gravures, savoir : 12 livraisons de 3 planches. Chaque livraison, 1 fr. La collection complète, 12 fr.

EN VENTE CHEZ L. HACHETTE ET Cie, A PARIS, Rue Pierre-Sarrazin, 12. — A ALGER, Même Maison.

COLLECTION DES TABLEAUX POLYTECHNIQUES

AIDE-MÉMOIRE ET RÉSUMÉS SCIENTIFIQUES

DESTINÉS A TOUS LES CANDIDATS AUX ÉCOLES DU GOUVERNEMENT ET AUX ÉLÈVES DE CES ÉCOLES, AUX ASPIRANTS A TOUS LES GRADES DES FACULTÉS DES SCIENCES, AUX PROFESSEURS DE SCIENCES EXACTES, AUX OFFICIERS DES CORPS SPÉCIAUX ET AUX INGÉNIEURS.

Par une société d'anciens élèves de l'École Polytechnique, de Professeurs, d'Ingénieurs et d'Officiers de l'artillerie et du génie.

Sous la direction de M. AUGUSTE BLUM,

Ingénieur et Professeur, ancien Officier d'artillerie, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

EN VENTE CHEZ L. HACHETTE ET Cie, A PARIS, Rue Pierre-Sarrazin, 12. — A ALGER, Même Maison.

TABLEAUX EN VENTE.

Résumé d'ARITHMÉTIQUE, par M. A. BLUM. 1 feuille.
— de GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE (2 Tableaux), par LE MÊME, 2 feuilles avec figures.
— d'ALGÈBRE (1er, 2e Tableaux), par LE MÊME, 1 feuille.
— d'ALGÈBRE (3e, 4e et 5e Tableaux, contenant la Théorie générale des Equations), par M. BONNET (Ossian), ancien élève de l'Ecole Polytechnique.
— de TRIGONOMÉTRIE RECTILIGNE, par M. A. BLUM, 1 feuille in-plano, avec figures.
— de GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE (1er Tableau), par M. BERTAUX-LEVILLAIN, ancien élève de l'Ecole Polytechnique. 1 feuille avec figures.
— de STATIQUE, par M. MANGON, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et ingénieur des Ponts et Chaussées. 1 feuille avec figures.

Résumé de PHYSIQUE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE, par M. CABART, répétiteur à ladite Ecole (1er et 2e Tableaux), 2 feuilles, avec figures.
— de CHIMIE (1er, 2e et 3e Tableaux), par M. DÉZÉ, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, répétiteur à l'Ecole spéciale Militaire de Saint-Cyr. 3 feuilles, avec figures.
— de CALCUL DIFFÉRENTIEL, par M. SERRET, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.
— de l'ECLAIRAGE AU GAZ, par M. SANTIN, ingénieur, ancien élève de l'Ecole des Mines.
— de GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE, par M. CABART.
Questions choisies de MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES, par M. GUILMIN, ancien élève de l'Ecole Normale, professeur.
— de MATHÉMATIQUES SPÉCIALES, par M. CH. ROGUET, professeur de mathématiques.

Les Tableaux en vente donnent les réponses aux candidats à SAINT-CYR, à LA MARINE, à l'ECOLE POLYTECHNIQUE, à l'ECOLE FORESTIÈRE.

Prix de chaque Tableau en feuilles : 80 c. ; plié dans un carton in-8°, 1 fr. — Voir les comptes-rendus très favorables du *National*, des *Nouvelles Annales de Mathématiques* et de l'*Illustration*.
Il paraît une livraison de 1, 2 ou 3 Tableaux. — On trouve aussi par les mêmes auteurs, chez les mêmes libraires, *Memento* des aspirants à Saint-Cyr et à la Marine, volume grand in-8° avec planches, prix : 5 fr. 50 c. — *Memento* des aspirants à l'Ecole Polytechnique, 8 fr. 50 c. — *N. B. Désigner exactement les* Tableaux *ou les* Memento *demandés.*

L'Atlas Polytechnique, (réunion des tableaux parus avec titre et introduction) **petit in-folio cartonné, 20 francs.**

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune 2 et quai Voltaire 25.

ÉTUDE SUR L'APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

GRAND IN-OCTAVO de 120 pages.

Par J.-B. KRANTZ,

Ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Prix. . . . . 2 fr.
Par la poste . . 2 fr. 50.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

1 demi-feuille in-8°.

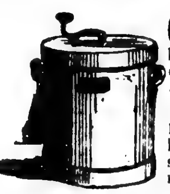
PRÉLUDE A L'UNITÉ RELIGIEUSE

Prix : 10 centimes.

Lettre aux rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, par H. LECOQ DE BOISBAUDRAN.

En vente chez PAUL PERMAIN et Ce, éditeurs, rue Mazarine, 10, à Paris.

LES BANDITS, PAR PAUL FÉVAL. 2 VOL. in-8°.



GLACES-SORBETS EN 15 MINUTES. GLACIÈRES PARISIENNES portatives, très commodes pour faire des glaces, frapper le champagne et rafraîchir les boissons ; *seules approuvées* par la Société d'engouragement (M. DUMAS, prés.), proscrivant l'emploi des acides dangereux ; fonctionnant à l'aide d'un sel aussi inoffensif que le sel de cuisine.

LES **GLACIÈRES PARISIENNES** ont été employées par M. ORFILA, qui en a fait l'éloge à son cours public de l'Ecole de Médecine. Prix des appareils : 18, 38, 55 fr. Les accessoires sont tarifés au catalogue. 12, *boulevart Poissonnière*, à côté de la maison du Pont-de-Fer. *Expériences publiques* tous les jours de 2 à 3 h.

Imprimerie LANGE-LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

DEMANDE DE REPRÉSENTANTS POUR LA PROVINCE

LA MATERNELLE.

DEMANDE DE REPRÉSENTANTS POUR LA PROVINCE

ASSOCIATIONS MUTUELLES POUR TOUTE LA FRANCE. — CAPITAL SOCIAL : UN MILLION.

ORGANISATION.

Cette Compagnie dispose encore, pour quelques arrondissements, d'emplois honorables et lucratifs rapportant chacun annuellement :

Appointements fixes. . . . . **1,200 francs.**
Remises proportionnelles pouvant s'élever à. . **4,000** »

HUIT PRIMES variant de 2 à 15,000 fr., seront accordées aux huit représentants qui auront fait le plus d'affaires relativement à la population de leur circonscription. De cette manière, le représentant qui aura mérité la première prime aura gagné plus de 20,000 fr. dans l'année, et celui qui n'aura obtenu que la dernière n'en aura pas moins gagné plus de 7,000 fr.

La Compagnie, indépendamment de son administration centrale dont le siége est à Paris, doit être représentée, dans chaque arrondissement, par un directeur particulier et un Notaire choisi parmi les plus haut placés de la localité. Elle compte déjà DEUX CENTS ARRONDISSEMENTS constitués sur ces bases, et un grand nombre d'autres en voie d'organisation.

Le Comité supérieur de surveillance, à Paris, se compose de :

MM. M.-F.-W., comte de LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT.
Le duc de RIARIO-SFORZA, colonel, O. ✱, chevalier de plusieurs ordres.
Comte de VAURÉAL, O. ✱, officier supériur, chevalier de plusieurs ordres.
Baron de MAUROY, O. ✱, colonel d'infanterie, chevalier de plusieurs ordres.
J.-C. DUVERGER, ✱, ancien sous-directeur de la marine royale.
VINET, O. ✱, officier supérieur, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles.

Chaque Arrondissement doit avoir un Comité local de patronage. Dans les deux cents Arrondissements déjà organisés, les membres de ce Comité ont été pris parmi Messieurs :

Les Sous-Préfets, Maires.
Membres des conseils généraux, d'arrondissement et municipaux ;
Magistrats de Cours royales, de Tribunaux civils et consulaires ;
Officiers généraux ;
Vicaires-généraux et Curés ;
Supérieurs de séminaires ;
Proviseurs et principaux de colléges ;
Juges de paix ;
Receveurs généraux et particuliers des finances ;
Ingénieurs ;
Consuls, Banquiers, Négociants.

SPÉCIALITÉ.

Cette Compagnie s'abstient de faire le remplacement ; elle se borne à appliquer, sur la plus vaste échelle, aux assurances militaires, le principe vital et fécond de l'association mutuelle, combiné avec les avantages de la prime fixe. Comme elle étend ses opérations sur toute la France, et embrasse dans une même solidarité tous les arrondissements, elle est en mesure d'équilibrer les chances du tirage au sort. C'est ainsi qu'elle a pu, en toute sécurité, faire descendre au *minimum* le taux de ses annuités, et, par conséquent, faire participer aux bienfaits reconnus des assurances toutes les familles, même celles qui ne vivent que de leur travail, et cela au moyen de lentes et imperceptibles économies. Pour atteindre ce but vraiment social, elle a établi trois séries d'associations mutuelles entre tous les enfants que leurs parents veulent affranchir du service militaire. Les pères de famille peuvent faire entrer leurs fils dans une de ces trois séries d'associations, depuis l'époque de la naissance jusqu'à celle du tirage au sort, moyennant une prime annuelle qui varie suivant l'âge de l'assuré ; ils reçoivent, si ce dernier tombe au sort, une indemnité plus que suffisante pour pourvoir à son remplacement.

En voici approximativement la proportion :

Série				Indemnité
1re SÉRIE.	Celui qui a payé, depuis sa naissance, une annuité de 10 fr., reçoit après le tirage, une indemnité			de 1,000 à 1,200 francs.
	Dito	depuis l'âge de 10 ans, 10 annuités de 31 fr.	—	1,000 à 1,200 »
2e SÉRIE.	»	depuis sa naissance, une annuité de 20 fr.	—	2,000 à 2,400 »
	»	depuis l'âge de 10 ans, 10 annuités de 62 fr.	—	2,000 à 2,400 »
3e SÉRIE.	»	depuis sa naissance, une annuité de 40 fr.	—	4,000 à 4,800 »
	»	depuis l'âge de 10 ans, 10 annuités de 124 fr.	—	4,000 à 4,800 » etc.

La prime varie, comme on voit, suivant l'âge de l'assuré, et l'indemnité reste toujours dans les mêmes limites.
Les primes se versent entre les mains du notaire de la Société, chargé d'en opérer le placement sur bonnes hypothèques.
Elles ne passent jamais, même momentanément, par les mains de l'Administration.
En cas de décès d'un assuré, avant le tirage, les sommes versées sur sa tête sont restituées aux souscripteurs, accrues de leurs intérêts.

S'adresser, pour demandes d'emploi et pour tous renseignements généraux, à M. le directeur-gérant de la* MATERNELLE, 171, *rue Montmartre, à Paris, et pour les propositions d'assurances, dans chaque arrondissement, à M. le Directeur particulier.

Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

PARIS, 28 JUIN.

Chambre des Députés. — Budget.

« On voudrait une garantie réelle, efficace contre les grévelages de finances, mais les moyens qu'on propose ne concilieraient pas les intérêts des grands et du peuple; car, pour faire le bien du peuple dans le sens philosophique, il faudrait que les grands s'abstinssent de gréveler quand ils peuvent le faire impunément. Le législateur civilisé ne pouvant rien contre les gros voleurs, la philosophie veut lutter contre eux par un contrepoids simple, une crainte de la punition, qui balance la cupidité..... La Civilisation ne sait établir qu'un simulacre d'accord. Analysons son antidote. C'est un étalage de représentation nationale qui vérifie les dépenses, décrète les impôts et n'aboutit avec sa pompeuse intervention qu'à bien leurrer les peuples et bien favoriser le gaspillage. Car on voit ces représentants en France reprocher aux ministres des erreurs de 100 millions, sanctionnées pourtant par les corps représentatifs, qui les ont précédés. D'où on peut conclure que ceux-ci, à leur tour, sanctionneront d'autres erreurs de 100 millions. D'ailleurs, comme il est avéré que les impôts n'augmentent jamais plus rapidement que sous le régime représentatif, il est clair que sa garantie est des plus illusoires, et qu'elle n'oppose au grévelage qu'un contrepoids simple... Le peuple sent bien qu'on le pille en dépit des comptes-rendus; les grands savent bien qu'ils pilleront en dépit de l'appareil de responsabilité. Cependant cet attirail de représentation nationale satisfait les deux partis. C'est une petite consolation à la masse qu'on spolie et un frein apparent aux spoliateurs qui sont forcés de feindre l'intégrité, en donnant des preuves simulées dans de vaines colonnes de chiffres... Il faut avouer que la philosophie moderne a fait preuve d'un mince talent en se rattachant à cette garantie illusoire du système représentatif. »

Ce jugement, écrit quelque part par Fourier, est le meilleur commentaire que l'on puisse faire de la discussion du budget. Les révélations diverses qui ont ému la tribune nationale pendant la semaine dernière, la discussion que promettent les lois proposées sur les chemins de Paris à Avignon et dont les rapports déposés aujourd'hui par des députés ministériels enchérissent encore sur les faveurs à accorder aux agioteurs, et les scandales inédits que recèle la fin du budget confirment d'une manière éclatante l'appréciation de Fourier.

Cependant nous sommes obligés de convenir que la Chambre des députés a cessé pour aujourd'hui de ressembler à une cour d'assises et de retentir des accusations de vols et d'escroquerie auxquelles ses murailles sont habituées depuis quelque temps.

Tout s'est passé très décemment, quoiqu'il se soit agi du budget du ministère de l'intérieur, qui recèle dans ses flancs plus d'une turpitude.

On a spécialement agité la question des subventions théâtrales. L'un voulait supprimer la subvention de l'Opera, à cause de la morale publique et des danseuses, c'est M. Chegaray; cet homme doit être bien moral! L'autre voulait supprimer la subvention de l'Odéon, cet asile de tant de jeunes auteurs où ils rêvent la gloire de Corneille et de Racine. Eh! laissez-les rêver!...... Mais la Chambre qu'on voit souvent à l'Opéra et même à Mabille a pris la danse sous sa protection et a arraché l'Odéon aux démolisseurs qui proposaient de l'abattre pour le placer dans un meilleur quartier. Mais les conversations auxquelles ces divers sujets ont donné lieu, ayant présenté fort peu d'intérêt, nous en supprimons le compte-rendu, et nous nous contentons d'annoncer que la suite de la discussion du budget de l'intérieur est renvoyée à demain.

Au commencement de la séance, la Chambre a adopté à une majorité de 231 voix contre 6, l'article unique du projet de loi sur les défrichements, qui a donné samedi dernier l'occasion de connaître la façon plus que singulière dont la liste civile entend à son profit les questions d'usufruit. Cet article unique est ainsi conçu :

Les dispositions transitoires des titres 15 du code forestier, relatives aux défrichements, continueront d'être exécutées jusqu'au 31 juillet 1850.

La Chambre des pairs a repris aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif à l'exercice de la médecine.

L'art. 11, renvoyé à la commission, est adopté dans la forme suivante :

« Le ministre de l'instruction publique peut, après délibération en conseil royal de l'Université, après délibération de la Faculté ou de l'École préparatoire, mettre à la retraite les professeurs qui, à raison de leur âge ou de leurs infirmités, sont hors d'état de remplir leurs fonctions, soit sur leur demande, soit sur la proposition des inspecteurs-généraux ou des doyens. »

L'art. 12 est ainsi conçu :

« Art. 12. Tout docteur en médecine peut ouvrir un cours sur quelque partie que ce soit des sciences médicales, un mois après avoir déposé son programme, contenant l'indication de l'objet du cours, du lieu et de l'heure où il sera fait : 1° à la mairie de la commune où le cours devra être ouvert; et à Paris, à la préfecture de police; 2° au chef-lieu de l'Académie, si dans cet intervalle le recteur n'a pas formé opposition devant le conseil académique, dans l'intérêt des mœurs publiques. Il peut être appelé de la décision du conseil académique par la partie seulement à la cour royale, qui statue en la première chambre civile, à huis clos et contradictoirement. »

M. de Barthélemy a demandé que le programme soit déposé, non à l'Académie, mais à la préfecture, M. de Laplagne-Barris a proposé la suppression de ces mots : « Dans l'intérêt des mœurs publiques »; il eût voulu qu'on pût appeler de la décision du conseil académique au ministre siégeant en conseil royal de l'Université. — Ces amendements ont été rejetés.

Une assez longue discussion s'est élevée entre MM. Villemain et de Montalembert à l'occasion du paragraphe additionnel suivant proposé par M. de Barthélemy :

Les étudiants qui auront suivi, soit dans les hôpitaux, soit dans les amphithéâtres, des cours libres professés par les médecins de ces hôpitaux, ou par des docteurs ayant cinq ans d'exercice, seront dispensés de justifier de leur assiduité aux cours correspondants de la Faculté où ils auront pris leurs inscriptions.

La chambre ne se trouvant plus en nombre, le vote sur ce paragraphe a été renvoyé à demain.

Affaire Cubières, Teste et consorts.

Les journaux publient ce matin le rapport fait par M. Renouard au nom de la commission de la Cour des pairs chargée d'informer sur cette affaire. Ce rapport est beaucoup trop étendu pour que nous puissions même l'analyser; nous reproduisons le résumé qui le termine.

Nous venons de parcourir devant la cour une longue série de faits affligeants. Elle les contrôlera et en complétera l'examen par l'étude des nombreuses pièces qui sont mises sous ses yeux. C'est à elle à déclarer s'il sort de ces faits des présomptions suffisantes pour ouvrir un débat public, et contre quelles personnes existeraient des charges; ou bien si, au contraire, il n'y aurait pas lieu à suivre le procès.

De l'ordonnance du roi qui a saisi la cour résulte la nécessité d'examiner deux systèmes fort différents : celui d'une tentative d'escroquerie; celui d'une corruption ou d'une tentative de corruption contre un fonctionnaire.

Quant à la tentative d'escroquerie, si la cour pensait qu'il existât à cet égard des charges suffisantes, l'inculpation atteindrait soit M. Despans-Cubières, soit M. Pellaprat, soit tous les deux.

Ont-ils simulé une corruption dans l'intention de s'approprier les sommes ou valeurs qu'ils auraient feint d'y avoir consacrées?

La création de 25 actions nouvelles, prises sur l'actif social par l'acte notarié du 5 février 1842, la vente à réméré, par l'acte notarié du 18 juin 1842, de 25 actions appartenant aux sieur et dame Parmentier, la mise à la disposition du général Cubières, par la convention dudit jour, de deux cent mille francs provenant de ces deux actes, sont-elles le fruit de manœuvres frauduleuses employées pour persuader l'existence d'une corruption imaginaire, et pour faire naître l'espérance qu'au moyen de cette corruption l'ordonnance de concession serait accordée à une certaine époque et moyennant certaines conditions favorables, et pour faire naître la crainte que le refus d'adhérer à cette corruption et d'en payer le prix aurait pour conséquence, soit le rejet de la demande en concession, soit son octroi tardif et sous des conditions défavorables?

M. *Cubières* et M. *Pellaprat*, ou l'un d'eux, ont-ils, en vue de faire croire à une corruption non existante, et de s'approprier des actions ou de l'argent, multiplié les mensonges dans une longue correspondance, pour exagérer les effets de leurs démarches auprès de l'administration, et pour tromper *Parmentier* et ses associés sur le vrai sens des actes, des paroles, des intentions de M. *Teste*, en dépeignant calomnieusement ce ministre comme disposé à étendre sur eux le secours d'une protection coupable, achetée par des promesses ou des sacrifices d'argent ou d'actions?

Le renvoi que le général *Cubières* a fait des vingt-cinq actions nouvelles, le 15 février 1843, avec mandat de les annuler, a-t-il été effectué, de sa part, volontairement et sans conditions ni réserves, ou bien n'aurait-il eu lieu que sous la réserve et avec l'espérance d'être payé de prétendues dépenses de corruption qui, en réalité, n'auraient jamais été faites?

Pendant l'intervalle qui s'est écoulé entre le 15 février 1843, date du renvoi de ces actions, et le 22 novembre 1844, date de leur annulation effective, des efforts sérieux ont-ils été tentés pour rendre inutile le renvoi, et pour employer aux fins déjà indiquées tout ou partie des actions ou de leur valeur?

N'y a-t-il eu, au contraire, en ce point, de la part du général Cubières, que des efforts légitimes à l'effet de se faire rembourser, d'abord, les frais par lui avancés pour des actes réguliers, et intéressant la compagnie du Gouhenans; et, en second lieu, la perte par lui essuyée sur huit de ses actions personnelles vendues à M. Pellaprat au-dessous du cours, dans la seule vue de procurer à la compagnie l'appui financier de ce capitaliste, et l'avantage de l'avoir pour associé?

L'exercice de la faculté de réméré que les sieur et dame *Parmentier* s'étaient réservée, s'est-il opéré sans autres difficultés que celles qui pouvaient résulter de la rédaction des actes? Serait-il vrai, au contraire, que le général aurait, autant qu'il l'a pu, résisté à laisser exister le réméré, en se fondant sur l'illégitime exigence du remboursement de dépenses fictives, attribuées à une corruption dont il aurait allégué mensongèrement l'existence? Ne se serait-il résigné à laisser exercer le réméré et à affranchir le sieur *Parmentier* de tous frais à cet égard, que parce qu'il y aurait été contraint par des menaces, et notamment par celle qu'on dévoilerait ses mensonges et qu'on publierait sa correspondance?

Existe-t-il contre M. Pellaprat des présomptions suffisantes d'avoir employé les mêmes manœuvres, ou pour son profit personnel, ou pour en partager le profit avec le général, ou pour aider et assister celui-ci dans sa tentative d'escroquerie, avec connaissance de cette tentative?

Dans l'hypothèse même où des actes de corruption auraient été

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 28 JUIN.

REVUE DRAMATIQUE.

PALAIS-ROYAL. *Un Père d'occasion*, vaudeville en un acte, par MM. Paul de Kock et L. Couailhac. — GAITÉ. *Le Chevalier de Saint-Rémy*, drame en cinq actes, par MM. Warner et Jules de Prémaray. — La comédie officielle. — Des moyens de regénérer le Théâtre-Français. — Mémoire de M. Fauvety. — Mémoire de M. Montigny. — Rapport de la commission du budget. — La subvention de l'Odéon. — Mémoire de M. Vizentini.

Les théâtres sont revenus cette semaine au répertoire d'été; à ces œuvres qu'on lance quelque soir qu'on n'attend personne, uniquement pour acquitter une dette et vider les cartons. *Un Père d'occasion* et *le Chevalier de Saint-Rémy* appartiennent à cette catégorie; mais à des degrés différents. Le premier ouvrage a des situations comiques, des scènes plaisantes et un certain entrain; on l'a toléré, et il peut fournir une honorable carrière. Quant au second,

> Incroyable mélange
> De vieux drames meurtris et traînés dans la fange,
> De scènes de tout cru, de lambeaux malheureux,
> Où l'ennui, le niais le disputent entre eux,

les sifflets en ont fait sommaire justice. Nous le regrettons pour une jolie débutante, Mlle Marie-Clarisse, à qui la direction doit un meilleur rôle. La Gaîté est en mauvaise veine.

Le bilan dramatique est court; mais les amateurs de spectacle n'y ont rien perdu. La comédie a été toute la semaine dans les régions officielles, plaisante à la surface, profondément triste au fond, comme une œuvre de Molière.

D'abord, c'est au Luxembourg, deux anciens ministres du roi, deux pairs de France, qu'après deux jours de délibération intérieure, deux mois d'instruction et de précautions minutieuses pour tenir la lumière sous le boisseau, et isoler les prévenus de leurs complices secrets, la Cour des pairs déclare suffisamment compromis dans une affaire de corruption et d'escroquerie, pour être mis en jugement.

Au Palais-Bourbon, l'accusation de dilapidation et de concussion est montée plus haut; elle est allée frapper M. de Montalivet, bouclier auguste d'un irresponsable pouvoir. — Il ne s'agit de rien de moins que d'un détournement de 60 millions dans l'usufruit des forêts de l'Etat.

Mais au Palais-Bourbon on n'y regarde pas de si près. On avait dit la pairie bien nulle, bien impuissante, bien morte; eh bien! la pairie est aujourd'hui le pouvoir qui a le plus d'énergie; c'est elle qui se fait la gardienne de nos institutions, et la vengeresse de la moralité publique! Là où les députés s'inclinent respectueusement au passage du Veau d'or, l'idole agiotante et dévorante, la pairie se redresse et proteste. Est-ce à dire que la pairie s'est réveillée et a repris son rang? Non pas, c'est l'assemblée élective qui a donné sa démission. « Dans le royaume des aveugles, etc. »

Les dénonciations de la *Presse* avaient passé inaperçues à la Chambre des députés; la pairie les a évoquées à sa barre, ne pouvant y mander les ministres. C'était un avis donné à l'autre Chambre. Une discussion y était désormais inévitable. M. E. de Girardin a répété ses allégations; il a donné la preuve de quelques-unes. Il s'agissait de savoir si les ministres font métier et marchandise des affaires de l'Etat dont la gestion leur est confiée; s'ils ont eu le droit de vendre un privilège de théâtre; s'ils ont vendu des promesses de pairie, des titres de noblesse, des projets de loi; tout cela assurément méritait d'être éclairci. — Eh bien! les ministres n'ont pas même pris la peine de se défendre. M. Duchâtel a nié, M. Guizot a récriminé.

— « M. Thibaudeau qui affirme avoir payé 100 000 francs le privilège du troisième théâtre lyrique a été comédien au Théâtre-Français et à l'Odéon, a dit M. Duchâtel; or, moi qui nie, je suis comédien à la Chambre, je suis au dessus de lui par la hiérarchie, donc c'est moi qu'il faut croire (1).

— « M. de Girardin, a dit M. Guizot, était en quête d'un père, et pour s'en donner un, il a sollicité une place de pair; à cette condition, il livrait la *Presse* à M. Molé et à nous.

— Donc vous trafiquiez des sièges du Luxembourg, aurait-on pu lui crier. Mais la majorité sait trop comment se font les affaires; elle est de l'avis de cet inculpé qui, interrogé par M. Pasquier, pourquoi il avait tenté de corrompre les ministres, — Il y a cinquante ans, répondit-il, que je fais des affaires, je n'ai jamais agi autrement. — « Si l'on tient à la stricte application des règles de la morale, ont pensé les centres, qu'allons-nous devenir nous-mêmes? Que celui qui est sans péché jette la première pierre! Après tout, il ne s'agit que de nous déclarer satisfaits des explications du ministre? Un mensonge de plus n'est pas une affaire. »

Et après ce beau raisonnement, les centres, dociles au signe de leur berger de l'intérieur, — *Formosi gregis custos, formos cor ipse*, — se sont précipités vers le vote, comme les animaux de Panurge dans la mer. Mais qu'ils y prennent garde, le pays n'a pas été dupe de leur comédie. Les puissants du jour font ce que faisaient ceux du dix-huitième siècle; les abus du pouvoir politique ont produit les réactions de la révolution; les abus du capital sont gros de propagande communiste et tous les communistes ne sont pas pacifiques.

Mais voici qui tourne au premier-Paris; revenons aux théâtres. Il est vrai que les théâtres eux-mêmes nous rejettent vers la discussion. La Chambre des députés s'est occupée d'eux aujourd'hui, et nous avons sous les yeux une foule de documents et brochures sur nos deux principales scènes: le Théâtre-Français qui demande une augmentation de 100 mille francs sur sa subvention, et l'Odéon à qui l'on en veut retrancher 40 mille. Mémoire de M. Fauvety sur la reorganisation de la Comédie-Française, mémoire de M. Vizentini en faveur de l'Odéon, mémoire de M. Montigny en faveur des théâtres de vaudevilles, mémoire de la commission chargée d'étudier la question du Théâtre-Français, rapport de M. Bignon sur le budget; sans compter une foule d'articles de petits journaux, avocats peu desintéressés et toujours maladroits des parties. On comprend que nous n'analyserons pas ces documents, nous nous bornerons à quelques considérations sommaires.

La Comédie-Française est dans une situation qui empire de jour en jour. Tout y est en baisse, les pièces, les acteurs, les spectateurs, les recettes. Presque tous ceux qui se sont préoccupés de cette décadence ont le tort de la vouloir rapporter à une seule cause. Les causes de décadence de la Scène Française sont diverses et complexes.

La principale est dans l'état même de la civilisation. Nous vivons à une époque transitoire; la formule artistique du passé ne nous convient plus, mais nous n'avons pas encore trouvé celle qu'il faut y substituer. Le moule de la tragédie et de la comédie, idéal de la Comédie-Française date du 17e siècle, c'est-à-dire d'une époque où le théâtre était encore encombré par les spectateurs, où plusieurs arts étaient dans l'enfance, la musique, par exemple, la danse, l'art des décors scéniques; d'une époque surtout où l'éducation politique, lit-

---

(1) M. Thibaudeau a répondu à cette outrecuidance de M. Duchâtel par une lettre vigoureuse et spirituelle où il maintient de nouveau ses assertions. Nous y remarquons les passages suivants :

« Tous les comédiens, monsieur le ministre, ne sont pas au théâtre, et les moins bons ne sont pas toujours ceux qui donnent leurs représentations derrière la rampe au lieu de les donner derrière le marbre de la tribune.

» Entre le théâtre sur lequel vous brillez par un imperturbable aplomb et le théâtre sur lequel j'ai joué, la principale différence qui m'a frappé est celle-ci : c'est qu'il m'a paru que vous faites autant d'efforts pour vous éloigner de la vérité, que moi, au contraire, j'en faisais pour en approcher. »

de langage, les soupçons n'ont été versés que sur un seul. Les intéressés ont, tantôt par l'amertume de leurs plaintes, tantôt par la sollicitude de leurs précautions, rendu aux autres agents de l'administration un involontaire hommage. Ce n'est pas tout. L'instruction a fermement voulu ne laisser aucun détail sans l'approfondir. La conduite d'un seul fonctionnaire est restée à éclaircir. La sévérité même de l'instruction suivie à son égard donne le droit de proclamer, après les investigations les plus minutieuses, que, quant à tous les agents de l'administration, depuis les plus élevés jusqu'aux plus modestes, il n'y a place à aucun soupçon; qu'aucun soupçon non plus n'est possible, contre quelque autre personne que ce soit, hors du cercle des imputations qui viennent d'être examinées.

Mais ce seul fonctionnaire, de l'appui intéressé duquel on s'est targué, est un pair de France, un magistrat, un ancien ministre.

Les espérances de corruption dirigées contre M. Teste sont écrites dans la correspondance.

Les préparatifs de corruption ont été faits par devant notaire. Ils résultent de l'acte du 5 février 1842; ils résultent aussi de l'acte sous seings-privés du 18 juin 1842, qui a mis 200 000 fr. à la disposition du général Cubières, et qui a été signé le même jour que la vente à réméré. Ces préparatifs ont-ils été suivis d'effet?

La cour pensera-t-elle que, dès à présent, et sans l'épreuve d'un débat public, elle est suffisamment instruite des faits pour déclarer que, contre les allégations si persistantes de la correspondance, doivent prévaloir les démentis qui leur ont été uniformément et énergiquement donnés par les interrogatoires des inculpés et les dépositions des témoins? Tiendra-t-elle pour constant, sans information plus ample, que ces allégations sont un tissu d'indignes calomnies contre un ministre dont l'unique tort apparent serait de s'être montré trop confiant, trop communicatif, trop serviable?

Expliquera-t-elle la conduite de M. Teste, par la vivacité de ses convictions et par l'ardeur de son zèle à remplir les devoirs qu'il se croyait imposés?

Des sacrifices pécuniaires ont-ils été faits par M. Cubières, avec affectation de ces sacrifices à des actes de corruption? Quel est le vrai sens de la vente de ses huit actions faite le 17 janvier 1843, des réclamations qu'il a élevées à l'occasion du retrait du réméré, des pertes énormes dont il cherchait à repousser le fardeau, et qui s'ajoutaient à la perte résultant déjà d'une cession gratuite de ses huit actions?

M. Pellaprat aurait-il aidé de ses démarches et de sa bourse des manœuvres corruptrices? ou bien son intervention a-t-elle été parfaitement licite et purement officieuse? Ses opérations n'ont-elles été que le résultat permis à des calculs financiers, ou que des conséquences légitimes de son affection et de sa confiance envers le général Cubières?

M. Parmentier a-t-il tout ignoré? Sa participation à des actes de corruption, s'il en a existé, n'a-t-elle été qu'apparente et qu'une précaution prise pour ne pas être trompé? Ou bien y a-t-il deux parts à faire de sa conduite? A-t-il été sérieusement complice de la corruption jusqu'à l'obtention de l'ordonnance de concession? N'a-t-il cessé de paraître croire à la corruption qu'après l'ordonnance obtenue, et afin de faire retomber sur d'autres tous les sacrifices qu'elle aurait coûtés? Ou bien encore a-t-il trompé parce qu'on le trompait? A-t-il, alors qu'on aurait voulu lui faire payer trop cher le prix de la corruption, répondu en s'arrangeant pour n'en rien payer du tout? N'a-t-il eu entre les mains les preuves ou indices de ce qui n'aurait été une corruption que parce que lui-même y aurait participé; et a-t-il voulu abuser de la possession, ainsi obtenue, de ces preuves ou indices pour extorquer des sommes du général, en le menaçant d'une publication deshonorante?

Parmi ces questions plusieurs sont ardues, toutes sont tristes. Leur solution pourra mettre les sentiments de la cour à une pénible épreuve; son impartialité jugera.

Quant à la compétence de la cour, elle est fixée par l'art. 29 de la charte constitutionnelle, s'il y a déclaration de charges suffisantes, soit contre M. Despans-Cubières, soit contre M. Teste, soit contre tous

La *Gazette des Tribunaux* annonce que l'arrêt a été notifié le soir même aux quatre accusés. Elle ajoute :

» Le jour de leur comparution à l'audience publique de la cour ne pourra être déterminé que lorsque M. le procureur-général aura dressé l'acte d'accusation, qui devra, ainsi que l'ordonne l'arrêt, être notifié aux accusés cinq jours avant l'ouverture des débats.

» Les défenseurs des accusés sont : Me Paillet pour M. Teste; Me Baroche pour M. Despans-Cubières; Me Chaix-d'Est-Ange pour M. Pellaprat; Me Berryer pour M. Parmentier. »

On nous écrit de l'Algérie :

« Voici une nouvelle preuve de la foi que méritent les démentis ministériels :

» Le général Trézel a trompé la Chambre en disant que tout était disposé pour l'armement en Algérie; il n'y a pas plus de deux mois que le travail y relatif a été expédié; il ne manque pas moins de 600 bouches à feu pour la défense complète du littoral et des places, et nous n'avons pas un seul affût de campagne pour nous opposer à un débarquement. Le ministre le sait bien. »

L'affirmation du ministre, quelque déplorable qu'elle soit, est ce qui nous préoccupe le moins; mais la défense de l'Algérie appelle la plus sérieuse sollicitude. Laissera-t-on longtemps notre conquête livrée à toutes les chances d'une attaque extérieure?

M. A. Constant, actuellement détenu à Sainte-Pélagie, vient d'adresser à M. le procureur-général, chargé de poursuivre dans l'affaire dite des communistes matérialistes, la lettre suivante :

Monsieur le procureur-général,

J'ai lu avec un douloureux étonnement l'acte d'accusation dirigé contre de prétendus communistes prévenus de vol; et je me suis demandé si je n'avais pas assez expié par une détention de onze mois le tort d'avoir usé trop largement peut-être de l'hyperbole poétique, dans un écrit que j'avais composé au sortir du cloître, et la tête brûlante encore des anxiétés et des combats d'une vocation faussée, je me suis demandé s'il ne suffisait pas d'avoir protesté par dix volumes empreints de la religion la plus sincère et de la philanthropie la plus évangélique, contre les inculpations de matérialisme que l'inintelligence seule de mon premier ouvrage avait pu articuler contre moi, et si le ministère public prétendait me refouler tout entier dans la *Bible de la liberté* telle que l'accusation l'a faite, comme dans cet enfer du Dante où l'espérance n'entre jamais.

Malgré ma conviction profonde de n'avoir pas, même dans cet ouvrage si violemment incriminé, dépassé, comme on l'a prétendu, les limites du zèle jusqu'à tomber dans la fureur, je me suis cependant soumis au respect de la chose jugée : j'ai librement et volontairement condamné moi-même ce qu'on trouvait de trop exagéré dans mon langage; j'ai sacrifié mon amour-propre à ce que j'ai cru l'expression de l'opinion publique; est-ce à dire maintenant qu'il faille m'en repentir et me retrancher à mon tour dans une défense désespérée de cet ouvrage, que le ministère public semble ne pas considérer comme définitivement jugé, puisqu'il croit devoir le remettre en cause?

Je n'ai pas répondu à M. Cabet lorsqu'il m'a accusé de matérialisme, parce que je ne lis pas habituellement ce qu'il écrit, n'ayant jamais pris au sérieux les manières de voir de ce réformateur; mais, lorsque vous les citez comme une autorité, monsieur le procureur-général, elles acquièrent toute la gravité d'une accusation publique, et je dois y répondre.

Je sens tout ce que ma position a de délicat, lorsque j'ai à protester de mes croyances, non-seulement spiritualistes et chrétiennes, mais

Je proteste, avec tout le respect que je dois aux fonctions dont vous êtes chargé, contre cette flétrissure de complicité morale que votre acte d'accusation tendrait à me faire subir, lorsque mon livre s'est trouvé entre les mains de quelques infortunés poussés à la démence par la misère, et qui ont pu y chercher quelque autorisation à leurs rêves maladifs, comme ils auraient pu également en chercher dans les livres les plus respectés et jusque dans les Saintes Écritures, où vous trouveriez certainement des passages détachés, offrant un sens aussi subversif que celui des quelques lignes de mon ouvrage, citées séparément dans votre acte d'accusation.

Recevez, monsieur le procureur-général, l'assurance de ma haute considération.

A. CONSTANT,

25 juin 1847. détenu à Sainte-Pélagie.

Je prie les journaux, amis de la justice et de l'impartialité, de reproduire cette lettre.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La diminution du pain sera encore très peu sensible à la fin du mois. La taxe ne sera abaissée que de 1 centime par kilogramme et fixée à 37 centimes.

La baisse des grains a été générale cette semaine.

— Les électeurs du 4e arrondissement se sont réunis aujourd'hui à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Ganneron, décédé.

Voici quel a été le résultat du scrutin pour la formation du bureau :

Première section.—Electeurs inscrits, 516; votants, 318. Président, M. Chambry, maire du 4e arrondissement, par 153 voix; scrutateurs : MM. Plaine, 108; Perrier, 103; Buisson-Pezé, 101; Cobin, 100.

Deuxième section. — Electeurs inscrits, 525; votants, 288. Président, M. Dupérier, par 75 voix (M. Chambry avait été élu président dans cette section, mais il a adopté pour la 1re section); scrutateurs : MM. Séjourné, 176; Sédillot, 102; Derosne (Bernard), 101; Marchand, 95.

— Les vacances des bibliothèques publiques auront lieu comme il suit : Bibliothèque Mazarine, du 1er août au 15 septembre; bibliothèque Royale, du 1er septembre au 1er octobre; bibliothèque de la Ville, du 1er septembre au 15 octobre; bibliothèque de l'Arsenal, du 15 septembre au 3 novembre; bibliothèque Sainte-Geneviève, du 1er septembre au 15 octobre.

— M. le préfet du département du Loiret fera procéder le 20 juillet à un examen public de candidats pour l'emploi de vérificateur-adjoint des poids et mesures de l'arrondissement d'Orléans.

— L'Académie française a renouvelé son bureau pour le troisième trimestre de l'année 1847. M. Vitet a été nommé directeur, et M. Ancelot chancelier.

— Mme Volnys est arrivée à Saint-Pétersbourg le 12 juin. Ses débuts ont eu lieu le 15, dans la *Chanoinesse* et *Don Juan d'Autriche*.

— Le *Marmion* est arrivé vendredi à Liverpool, de New-York, qu'il a quitté le 8 juin. Les nouvelles que *le Marmion* apporte de Mexico sont du 19 mai.

Le commodore Perry s'était emparé d'un grand nombre de petites villes situées sur les côtes, et se préparait à attaquer Tabasco, où les Mexicains avaient une force de 2 000 hommes.

Le général Taylor était toujours à Monterey, mais il se disposait à faire, le 1er juin, un mouvement sur San-Luis, où l'on s'attendait à un nouveau combat avec les Mexicains. Un corps de 3 000 gardes nationaux était sur le point de quitter Mexico pour rejoindre Santa Anna.

— Quelques désordres ont éclaté en Irlande, dans les environs de Dundamson-Castle et de Ballingtemple. Des attroupements d'ouvriers sans travail ont pillé des boutiques de boulangers et cherché à en

---

téraire, artistique était presque nulle pour le plus grand nombre. Le drame scénique était par toutes ces raisons retenu dans de certaines limites; c'était un dialogue plutôt qu'une action. L'âme moins développée n'était apte à goûter qu'un seul plaisir à la fois; pour saisir complètement la pensée, il fallait ne pas être distrait par la musique ou l'aspect des décors, sous peine de ne comprendre qu'à demi. Mais il n'en est plus de même en 1847. Nous avons appris à goûter simultanément ou dans une succession rapide de plusieurs plaisirs intellectuels sans être distrait de l'un par l'autre; des idées nouvelles ont élargi et transformé les intelligences, en même temps que des mœurs différentes ont changé la nature des préoccupations. L'art doit s'approprier à ces besoins nouveaux. Un nouvel art doit être créé.

Mais il ne l'est pas encore, malgré les tentatives faites dans ce but. Le progrès ne s'est fait réellement dans l'art qu'en ce qui relève du caprice. L'architecture, dans la fantaisie, ne manque ni de grâce, ni de valeur, mais elle cherche encore sa forme dans les grandes œuvres; il en est de même dans l'art dramatique, les petits théâtres prospèrent et attirent la foule, qui déserte les scènes plus élevées. Le tableau de genre et le caprice dramatique sont en rapport avec le milieu social, d'accord avec la civilisation, et atteignent même à une assez grande perfection relative. Mais les théâtres supérieurs sont restés en arrière; les grandes toiles dramatiques attendent encore leur peintre qui, s'inspirant à la fois du passé, du présent et des idées d'avenir, implante solidement le drame réel, la grande et vraie comédie sur les scènes qui leur sont réservées.

Les autres causes de la décadence du Théâtre-Français procèdent de celle-là. Cette scène restant en arrière du mouvement social, le public la fuit d'instinct, il n'y revient que lorsqu'il lui prend fantaisie de jeter un regard sur le passé. Les recettes baissent, les sociétaires cherchent les moyens de sauver au moins une partie de leurs revenus. C'est d'abord leur pension qu'ils mettent à couvert, ils décident qu'elle sera payée sur la subvention et non sur les recettes — et dès lors ils n'ont plus d'intérêt direct à ce que les recettes augmentent. — Ils se montrent très réservés à accepter des ouvrages nouveaux, parce que ce sont des occasions de dépenses; ils s'en tiennent autant que possible à l'ancien répertoire ou ne jouent que des ouvrages anodins, qui ne leur amèneront pas un grand concours de public, mais que, leur médiocrité même préserve d'une chute éclatante, — et dès lors les auteurs de valeur réelle les abandonnent, soit pour éviter de mesquines tracasseries, soit parce qu'ils trouvent ailleurs un emploi plus lucratif de leur talent.—Les sociétaires réduisent leur nombre autant que possible, ils ne s'adjoignent de nouveaux artistes que lorsqu'ils ne peuvent pas faire autrement, de peur que leur part déjà minime du gâteau ne diminue encore. Cependant, quand il se présente un talent qui fait des recettes, par sa seule valeur et avec le vieux répertoire qui ne coûte rien, on le retient à tout prix, parce qu'en définitive c'est encore une économie. En un mot, le théâtre en vient à être gouverné comme un ménage bourgeois, qui se borne à réduire ses dépenses sachant qu'il ne peut augmenter ses recettes.

Tout cela s'enchaîne fatalement. Tant que la Comédie-Française n'entrera pas résolument dans le mouvement de la société, tout ce qu'on fera pour elle n'aura qu'un effet très secondaire.

La commission chargée d'examiner la situation de cette scène l'a compris, un peu timidement encore, mais les mesures qu'elle propose sont dirigées vers ce but. Elle demande d'abord que le comité de lecture soit plus facilement accessible; — il vaut mieux perdre un peu de temps à entendre de mauvais ouvrages que d'en laisser échapper un bon.—Elle demande que ce tribunal ne soit pas composé uniquement d'acteurs. — Il est à craindre en effet que, dans un tel comité, chacun ne juge une œuvre qu'au point de vue de son rôle, et ne la repousse par cela seul qu'elle peut faire valoir un rival; — les comédiens n'en doivent pas être exclus, mais il importe qu'un autre élément leur fasse contrepoids. — La commission demande encore que les acteurs soient payés sur les recettes, que les débuts soient facilités aux artistes des autres scènes et aux élèves du Conservatoire; qu'une somme de 50 000 fr. au moins soit dépensée chaque année en droits d'auteur; et surtout que le gouvernement républicain de la Comédie-Française passe à l'état de monarchie représentative; autrement dit qu'un commissaire du roi, délégué par le gouvernement, administre toutes les affaires du théâtre, en ne laissant au comité des sociétaires que le droit de remontrances. Ce commissaire serait un fonctionnaire public, essentiellement révocable.

La commission du budget approuve toutes ces réformes, et nous sommes de son avis. Elle ne fait de réserves que pour la nomination de l'administrateur. Tout ici, dit M. Bignon, est dans le choix de la personne; « l'entreprise vaudra ce que vaudra l'homme sur lequel s'arrêtera le choix du ministre. » La commission sollicite en outre une subvention de 100 mille francs de plus, mais pour quelques années seulement. Il s'agit de solder de vieilles dettes. La Chambre a pensé qu'il en est pour elle de ces dettes comme pour les pères de celles d'enfants prodigues, elle a payé à condition qu'on ne recommencera plus. L'allocation de 300 000 fr. a été votée sans opposition aucune. M. de Lavalette, à ce propos, s'est contenté de protester contre les tableaux vivants qui ont effarouché sa pudeur.

La brochure de M. Fauvety est consacrée presque tout entière à combattre cette allocation. Cet écrit contient d'excellentes observations, surtout en ce qui a trait aux entrepreneurs de succès qui déterminent souvent les sifflets par leurs applaudissements inopportuns, et aux subventions à une petite presse que personne ne lit excepté ceux qui s'y font faire des compliments, ignobles spéculations de *chantage* qui disparaîtraient demain si nul ne payait pour obtenir leur silence. Nous n'avons pas à nous expliquer sur les erreurs que peut contenir cette brochure, quelques journaux les ont relevées avec une dureté peu méritée.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur une note dans laquelle M. Fauvety propose de faire table rase des sociétaires actuels de la Comédie-Française, et de leur substituer une liste d'acteurs des autres scènes à choisir dans un tableau qu'il présente. Il s'agirait entre autres de remplacer Ligier par Ballande, Régnier par Barré, et d'enlever, par ordre, Frédérick [illegible] à la Porte-Saint-Martin et Mme Rose Chéri au Gymnase [illegible] leur faire jouer Harpagon et Agnès. Nous sommes persuadé que M. Fauvety, lui-même, fait très bon marché de cette note dans laquelle on a voulu sans raison voir toute la pensée de sa brochure.

La commission du budget avait aussi parlé de cet article non abrogé du décret de Moscou, qui autorise le Théâtre-Français à réclamer les principaux acteurs des scènes secondaires. M. Lemoine-Montigny, directeur du Gymnase, a publié un Mémoire pour protester contre cette prétention, qui mettrait, dit-il, les directeurs de scènes secondaires à la merci de leurs premiers sujets. Il est évident, en effet, que ce droit du Théâtre-Français doit être restreint dans les plus étroites limites et entouré de garanties. Autrement la Comédie-Française pourrait se faire un jeu de ruiner une scène rivale en lui enlevant ses meilleurs sujets, qu'elle congédierait ensuite. Il est tel artiste, d'ailleurs, excellent dans un genre secondaire, qui viendrait se perdre sur la scène française.

Dans son ardeur réformatrice, la commission du budget avait eu une singulière fantaisie : elle voulait n'accorder l'allocation de la Comédie-Française qu'à la condition de retirer à l'Odéon 40 000 fr. sur sa subvention; autrement dit de tuer le théâtre de la rive gauche, car il lui serait impossible de vivre avec 60 000 fr. La commission prétend que l'Odéon n'a rien fait. M. Vizentini a répondu pour son compte que, depuis le mois de mars, il a monté seize ouvrages nouveaux, trois tragédies, dix comédies et deux drames, de six auteurs connus et de neuf auteurs inconnus, dont sept ont réussi plus ou moins complètement. Il ajoutait, dans une note qui a été distribuée, que des acteurs qu'il a formés en partie, deux sont engagés au Théâtre-Français; qu'il a monté toutes ces œuvres avec un luxe tout à fait inouï; qu'il s'est déjà assuré un nombre très considérable d'abonnements pour l'hiver prochain; que, dans les derniers temps de sa direction, il a, malgré la chaleur, su réunir chaque jour un nombreux public. Seulement en tout cela, il a calculé sur la subvention de [illegible] fr.,

s'opérer. Alors, sans doute, elles disparaîtront, en prenant leur vol vers le littoral, où, *très vraisemblablement*, vous les verrez. Malgré la grande destruction qu'en font les Arabes, elles ont déjà fait beaucoup de mal. Pour leur soustraire le peu de grains qui restent, les propriétaires ont pris le parti de les couper, quoiqu'ils soient encore verts, de sorte que c'en est fait aujourd'hui des récoltes de cette année. »

LE TREMBLEMENT DE TERRE ressenti à Alger vendredi dernier, 18 juin, l'a été aussi dans les environs de notre ville. A Doueira, on a éprouvé, vers 5 heures 40 minutes du matin, une très forte secousse qui a duré environ sept secondes, et qui s'est manifestée par des trépidations et des oscillations horizontales du terrain. Quelques maisons ont été lézardées. Blidah a ressenti la même commotion. A Koubah, elle a été très forte. Les maisons ont été violemment remuées, et des monceaux de maçonnerie se sont détachés. Il en a été de même à Coléa. Nous avons sous les yeux une lettre de Cherchell, où l'on parle d'un tremblement de terre assez violent qui a eu lieu vers six heures du matin, vendredi 18 juin; les cloches ont tinté d'elles-mêmes: mais on a fait peu d'attention à ce phénomène, dans une ville où il ne se passe pas de jour sans que l'on ressente des secousses plus ou moins fortes. Cherchell est dans cet état de trépidation à peu près continuel depuis le mois de novembre de l'année dernière.

TROUBLES GRAVES A MULHOUSE. — Une dépêche télégraphique du préfet du Haut-Rhin annonce que des troubles ont éclaté à Mulhouse, dans la matinée de samedi. La taxe du pain en a été le prétexte.

La foule s'est portée successivement sur des boutiques de boulangers et de marchands de vins, qu'elle a pillés et saccagés. Des malheurs sont à déplorer.

Pendant le pillage d'une boutique de boulanger, après que des sommations réitérées étaient restées sans résultat, le lieutenant-colonel du 18e léger, qui dirigeait un détachement, se voyant assailli de toutes parts, a dû ordonner le feu. Trois ou quatre personnes ont été tuées.

Le lieutenant-colonel a été grièvement blessé à la figure.

De nombreuses arrestations ont été faites.

Le *Moniteur parisien* annonce ce soir que, d'après une seconde dépêche télégraphique, l'ordre règne à Mulhouse.

ÉTABLISSEMENT A MAYOTTE. — On lit dans la *Semaine* :

« On annonce qu'un projet de loi sera, dit-on, présenté aux Chambres immédiatement après la discussion du budget, pour demander les fonds nécessaires à la création d'un établissement maritime à Mayotte. Cette île, qui fait partie du groupe des Comores, est située dans la mer des Indes, à l'entrée du canal de Mozambique. Elle a un port naturel excellent et qui constitue le seul refuge que nous possédions dans ces parages, puisque la rade de Bourbon, sans cesse exposée à des ouragans, est, pendant la plus grande partie de l'année, dangereuse pour les navires, qui sont obligés, pour se réparer ou se mettre à l'abri, d'aller à Maurice. Les derniers évènements de Madagascar ajoutent encore à l'importance de Mayotte, qui commence à devenir un lieu d'entrepôt commercial fréquenté déjà par les habitants des îles voisines. »

GUERRE A LA PESTE. — On lit dans le même journal :

« Il est question, en ce moment, de l'ouverture d'un congrès d'un nouveau genre qui pourrait avoir les plus heureux résultats pour l'humanité. On sait les diverses mesures prises par les gouvernements européens pour combattre la peste, l'ordonnance royale intervenue au mois d'avril dernier, pour mettre en pratique les avis de l'Académie royale de médecine sur cette importante question.

« Les moyens adoptés par les diverses puissances pour empêcher l'invasion du fléau sont bons en eux-mêmes; mais ils manquent d'ensemble, et c'est pour remédier à ce défaut d'unité et aux graves inconvénients qui peuvent en résulter que la France conçut la première l'idée d'un congrès composé des commissaires appartenant aux divers Etats de la Méditerranée et de la mer Noire. Le congrès aurait pour mission de rédiger un code sanitaire dont les dispositions

mais à la température d'au moins douze degrés Réaumur, que l'on retire ensuite cette branche, et que l'on essaie de faire mouvoir les étamines en les touchant à leur base, l'irritabilité aura entièrement disparu, et elle ne reviendra, dans le premier cas, qu'après un assez grand laps de temps, l'influence de l'éther ayant été plus énergique.

Dans le second cas, au contraire, la plante recouvre complètement son irritabilité primitive dans une demi-heure. On peut tout de suite l'éthériser de nouveau, et il ne faut pas plus de temps pour la seconde éthérisation que pour la première. La plante, après une demi-heure de repos, redevient ce qu'elle était.

Pour éthériser une sensitive, *mimosa pudica*, il faut huit à dix minutes d'influence au soleil, et naturellement davantage à l'ombre. L'insensibilité devient complète et disparaît entièrement au bout de deux heures.

Les éthers acétique, chlorhydrique et nitrique agissent de la même manière. L'éther sulfurique et l'éther acétique sont les plus énergiques.

UN INTÉRIEUR DE FAMILLE. — Les funestes résultats d'une organisation sociale qui ne permet pas à la femme de trouver une existence assurée au moyen de son travail sont chaque jour révélés devant les tribunaux par une multitude de procès criminels. Nous empruntons le compte-rendu d'un de ces procès à la *Gazette des Tribunaux*. Il s'agit d'une femme qui, pour nourrir ses enfants, n'a eu de recours que l'adultère. On lit dans ce journal :

« Une prévention d'adultère, qui sort un peu du cadre de celles du même genre que les tribunaux sont trop souvent appelés à juger, amenait aujourd'hui sur le banc de la police correctionnelle la femme Mesnager et le sieur Sombret, son complice. La femme Mesnager est accompagnée de deux enfants, l'un de quatre ans et l'autre de trois; ce sont les siens. Ses yeux, qu'elle tient constamment baissés, laissent échapper des larmes abondantes. Elle est âgée de trente-et-un ans.

» Le sieur Mesnager est appelé; il déclare avoir quarante-quatre ans, et être loueur de voitures.

» M. le président : Persistez-vous dans la plainte que vous avez formée contre votre femme?

» Le sieur Mesnager : Si j'y persiste!... Je crois bien... et comme un enragé encore.

» M. le président : Le repentir que votre femme témoigne et les torts que vous avez eus envers elle devraient peut-être vous conseiller l'indulgence.

» Le sieur Mesnager : Pour le repentir, c'est de la frime, on connaît ça; quant à mes torts, je n'y crois pas du tout.

» M. le président : Femme Mesnager, levez-vous.

» La prévenue se lève; les deux enfants saisissent chacun un côté de sa robe et se pressent contre leur mère, dont ils semblent comprendre et partager la douleur.

» M. le président : Vous convenez du délit d'adultère qui vous est imputé, n'est il pas vrai? Qui a pu vous faire ainsi manquer à tous vos devoirs?

» La femme Mesnager : Oh! Monsieur, si vous saviez comme j'étais malheureuse!

» M. le président : Ce n'est pas une excuse... Vous êtes mère, il fallait penser à vos enfants.

» La femme Mesnager : C'est justement ma tendresse pour mes enfants qui m'a rendue coupable; si j'avais été seule à souffrir, je me serais résignée.

» M. le président : Expliquez-vous. Est-ce que votre mari usait de mauvais traitements envers vos enfants?

» La femme Mesnager. — Oh! oui, Monsieur. Mon mari, qui gagne plus de 10 francs par jour, ne voulait pas me donner un sou, ni pour moi, ni pour mes pauvres petits. Il s'en allait dès le matin déjeuner au café, rentrait dans le milieu de la journée pour dormir, ressortait pour aller dîner, et ne rentrait plus qu'au milieu de la nuit. Souvent mes enfants et moi n'avions rien mangé. Je travaillais le plus que je pouvais pour les nourrir; mais je gagnais bien peu de chose, et

entendait mes enfants pleurer; il connaissait la conduite de mon mari, et il est venu quelquefois à mon secours... J'étais bien reconnaissante envers celui qui me donnait du pain pour mes enfants quand leur père leur en refusait.

» M. le président : Votre reconnaissance se comprend; mais elle ne devait pas aller jusqu'à l'oubli de vos devoirs.

» La femme Mesnager : Cela ne fut jamais arrivé, si mon mari ne m'eût pas mise à la porte... Un jour qu'il était rentré à moitié ivre, il m'a dit que ça l'ennuyait d'entendre toujours une femme se plaindre et des enfants pleurer, et il m'a renvoyée en me donnant 25 francs et me disant qu'il ne voulait plus entendre parler de moi et de mes enfants... Ces 25 francs ne m'ont pas duré bien longtemps, comme vous pensez; c'est alors que M. Sombret me proposa d'aller chez lui pour tenir son ménage, en me disant qu'il aimerait mes enfants comme les siens... J'y ai consenti avec joie, et puis je ne sais pas comment ça s'est fait...

» La pauvre femme n'achève pas; ses sanglots se chargent de terminer sa phrase.

» Le sieur Sombret déclare que ce que vient de dire la femme Mesnager est l'exacte vérité, et qu'il n'a rien à y ajouter.

» M. le président, au mari : Sieur Mesnager, votre conduite envers votre femme a été de la dernière indignité.

» Le sieur Mesnager : Pardieu! si vous croyez comme ça tout ce qu'elle vient vous chanter...

» M. le président : Des témoins ont déposé de votre manière d'agir avec votre femme.

» Le sieur Mesnager : Ce n'est pas difficile d'avoir des témoins... j'en aurais eu un fameux à faire entendre.

» M. le président : Il fallait le faire venir. Qu'est-ce qu'il est ce témoin?

» Le sieur Mesnager : Il est mort!

» M. le président : C'est pour cela que vous en parlez aujourd'hui.

» Le sieur Mesnager : Qu'est-ce qu'il y a d'étonnant à ce qu'il soit mort; il en avait bien le droit.

» Le tribunal, attendu les circonstances très atténuantes de la cause, condamne les deux prévenus chacun à huit jours de prison seulement. »

(*Gazette des Tribunaux*.)

VARIÉTÉS.

De la nécessité d'un code industriel.

DIALOGUE.

M. Jobard nous adresse, sur la nécessité d'une législation de l'industrie, un article que nous nous empressons de publier. Nos lecteurs savent que, d'accord avec le spirituel écrivain pour la critique, nous n'avons pas une confiance aussi entière que lui dans les moyens qu'il propose. Nous croyons qu'il faut un peu plus.

Un propriétaire : Vous vous plaignez de la libre concurrence qui vous ruine les uns après les autres, sans enrichir personne; mais n'oubliez donc jamais que le monde est livré à la lutte, et qu'il est très naturel que les plus forts, les plus habiles, les plus laborieux l'emportent.

Un industriel : Nous acceptons la lutte, elle est nécessaire, elle est inévitable, je dirai même qu'elle est de toute justice; mais il faut que les conditions du combat soient réglées, et que les armes soient loyales.

Le propriétaire : Eh bien! l'industrie n'est-elle pas, comme on dit, un tournoi, où le plus actif, le plus intelligent, le plus probe remporte la victoire?

L'industriel : S'il en était ainsi, nous aurions mauvaise grâce d nous plaindre; mais il n'en est rien; ce n'est pas un tournoi loyal, c'est une guerre d'embuscades, de surprises et de guet-apens; une mêlée où le traître qui vous frappe par derrière est déclaré vainqueur

---

avec laquelle il prospèrera, mais sans laquelle il lui est impossible de poursuivre l'exploitation de son théâtre.

MM. Vavin, Genty de Bussy et J. de Lasteyrie ont développé ces motifs devant la Chambre; ils ont montré la contradiction du rapport qui demande la translation du second Théâtre-Français sur la rive droite, tandis que le premier n'y peut vivre qu'avec une subvention triple de celle qui est réclamée par le second, et une immense majorité a rendu justice au zèle, à l'activité déployée par M. Vizentini depuis son installation, en lui votant les 100 000 fr. dont il déclare avoir besoin pour mener à bien son utile entreprise.

A lui maintenant de tenir ses promesses et d'inaugurer sa nouvelle année avec des acteurs habiles et des ouvrages qui méritent les sympathies qu'il a rencontrées dans la presse et dans la Chambre.

J. FLEURY.

REVUE MUSICALE.

La fête musicale militaire organisée par le comité de l'Association des artistes musiciens, a eu lieu mercredi dernier au Cirque des Champs-Elysées, prêté gratuitement avec une obligeance parfaite pour cette bonne œuvre. Ce festival dont tous les exécutants, chanteurs et instrumentistes appartenaient à l'armée, a présenté le plus vif intérêt. Les exécutants couvraient plus d'un quart de la grande enceinte du Cirque. M. le duc et Mme la duchesse de Montpensier, avec une partie de la cour, occupaient la tribune de l'orchestre transformée en une loge spacieuse et élégante. Les stalles et les gradins supérieurs étaient garnis d'une foule pressée et attentive. Le pas redoublé de M. Brepsant si plein d'élégance, de mouvement et de sonorité, a brillamment ouvert le concert. La marche triomphale de la symphonie de juillet a été exécutée avec un ensemble et une vigueur qui prouvent tout le parti que l'on peut tirer de nos corps de musique militaire, au point de vue de l'art le plus élevé. La mosaïque de *Fernand Cortès*, si bien arrangée par M. Klosé, a produit un immense effet. La sonorité puissante des quatre cents instrumentistes était en merveilleux rapport avec la pompe grandiose des idées de cet ouvrage immortel de Spontini. Les jolis détails et la verve joyeuse de l'ouverture de *Fra Diavolo*, ont été rendus avec beaucoup de précision et de délicatesse. Une marche triomphale de M. Luce, chef de musique d'un des régiments de la garnison, a mérité d'unanimes applaudissements, dont une partie revenait à tous les chefs de musique qui concouraient à la fête, car, c'est sur la désignation de leur propre scrutin, que le morceau de M. Luce avait été choisi pour figurer sur le programme. La brillante fantaisie militaire de M. Mohr qui peut être offerte comme un excellent modèle de ce genre de compositions, et dans laquelle la sonorité puissante et la clarté n'excluent ni la distinction des idées, ni l'intérêt du travail harmonique, a été admirablement rendue.

Le concert a été terminé par le chœur des chasseurs de *Robin des bois*, que la publicité dissolvante des pianos, des vaudevilles, des carrefours, des orgues de barbarie et des serinettes n'a pu parvenir à dépouiller de son parfum de distinction élégante, pareil à ces fleurs des champs qui, malgré la profusion avec laquelle elles sont semées, conservent toujours leur attrait virginal pour celui qui sait sentir et comprendre leur beauté et leur arôme délicat.

Dans ce chœur comme dans tous ceux qu'ils avaient chantés précédemment, les orphéonistes militaires ont accompli vaillamment leur tâche. Toutefois, à part ce chœur, celui de la *Prison d'Edimbourg* de Carafa, plein d'une sauvage énergie, et la marche des *Deux avares* de Grétry, on peut regretter que le répertoire des orphéonistes renferme autant de morceaux entièrement dépourvus de couleur et de style.

Au résumé, les deux grandes fêtes musicales militaires, organisées par l'Association des artistes musiciens, celle de mercredi et celle de l'Hippodrome, l'année dernière, prouvent que l'on peut sérieusement tenir compte, au point de vue de l'art, des éléments musicaux que renferme l'armée, et qui, jusqu'à ce jour, s'éparpillaient dans les rues, sur les champs de manœuvres et dans les cours des casernes. Peu à peu, grâce à ces fêtes, l'unité de diapason s'établit entre tous les régiments, et, à l'avenir, dans toutes les grandes places de guerre qui renferment plusieurs régiments, dans les camps de grandes manœuvres, etc., on pourra, aux luttes émulatrices qui s'établissaient entre elles, substituer de temps en temps l'accord général et unitéique, et la musique militaire aussi, comme l'armée, aura ses grandes manœuvres.

— Un très brillant début a eu lieu la semaine dernière à l'Académie Royale de Musique, c'est celui de Mlle Masson, qui a pris le rôle d'Odette de *Charles VI*. Elle l'a joué et chanté avec beaucoup de goût, de talent, et surtout une distinction et [illegible] qui ont donné à ce rôle une physionomie toute nouvelle. Mlle Masson a été très applaudie et redemandée; la participation des artistes de l'orchestre aux applaudissements est une marque certaine de bon [illegible] pour le succès. Nous espérons que Mlle Masson [illegible] des débuts si brillamment inaugurés, et que dans d'autres [illegible] plus favorables elle montrera mieux encore ses brillantes qualités [illegible] dramatiques.

ALLYRE B.

M. le vicomte d'Arlincourt nous prie de reproduire la lettre suivante, qui est relative à l'affaire du troisième théâtre lyrique, publiée ce matin par l'*Union Monarchique* :

Monsieur,

Voici l'exacte vérité sur le troisième théâtre lyrique, en ce qui a rapport à moi :

Je répète et j'affirme que je n'ai pas sollicité pour moi le privilège dudit théâtre, mais *bien pour MM. Mirecour et Coignard*; j'ai transmis moi-même au ministre de l'intérieur leur demande officielle, en l'appuyant avec chaleur.

Plusieurs personnes, fort bien placées, m'ayant manifesté leur désir de m'être personnellement agréables, et m'ayant affirmé que j'aurais plus de certitude de succès pour mon candidat si je paraissais en faire mon affaire personnelle, je consentis à écrire dans ce sens; et, après m'être présenté, accompagné de M. Mirecour, à la Commission des théâtres, je défendis ses intérêts comme s'ils étaient les miens propres.

MM. Adam et Thibeaudeau étaient là quand je présentai M. Mirecour à M. le directeur des Beaux-Arts.

Le ministre et les nombreuses personnes qui connaissent cette affaire, tous ceux qui me connaissent moi-même, savent très bien que je n'ai jamais pu avoir la pensée de consacrer *un million et demi* à une exploitation dramatique.

Que l'on ait dit, et que moi-même j'aie fait connaître que, comme écrivain, je me proposais d'exercer une certaine influence sur la nouvelle scène lyrique, cela est vrai, je suis loin de le nier, car, comme de nos jours on voit trop souvent des œuvres dramatiques blesser la morale publique, j'écrivis au ministre qu'il n'en serait pas ainsi là où j'aurais de l'ascendant, et que j'espérais qu'il verrait dans cette affaire, en ce qui me concernait, *plus qu'une question de théâtre*. J'y voyais en effet une *question d'ordre et de moralisation sociale*. J'étais loin de penser qu'on pût y rattacher aucune idée politique.

Mes principes sont connus; mais mon concours sera toujours assuré à tout ce qui pourra contribuer au progrès des arts et au bien réel de mon pays.

Le vicomte D'ARLINCOURT.

Le 27 juin 1847.

Suit une déclaration formelle de M. Mirecour, et une lettre de M. de Larochejacquelein dans laquelle il explique les paroles prononcées par lui à la tribune, et déclare qu'il n'a jamais cru M. d'Arlincourt capable d'un *marché de conscience*.

[illegible] rer de tout; chacun des chefs s'établit sur un point culminant du territoire, s'y fortifie, et s'y façonne le plus beau domaine possible. Le vaincu travaille pour son seigneur et n'a plus un pouce de terre à lui; mais la terre est loin de produire, sous ce régime, tout ce qu'elle pourrait produire, si elle était divisée et partagée entre les prolétaires, lesquels s'accroissent en nombre et en force, pendant que la famille du suzerain s'affaiblit en nombre et en valeur. Alors une révolution a lieu; le manant chasse son maître et finit par attraper une parcelle de son apanage qu'il cultive avec amour; parce que de bonnes lois lui assurent la propriété du fonds et des fruits.

Le propriétaire : C'est là de l'histoire, ce me semble; mais qu'en voulez-vous conclure?

L'industriel : Vous allez voir que ce qui s'est passé pour le territoire doit se passer pour l'industrie. L'industrie est un nouveau monde conquis depuis moins de temps qu'on ne le croit, puisqu'il n'en est encore qu'au début de son époque féodale; les plus beaux domaines sont accaparés par des burgraves à millions, qui les font exploiter tant bien que mal, par le manant industriel; le reste demeure en friche, livré au libre parcours, ou à la vaine pâture; on le dévaste à qui mieux mieux; mais on ne le cultive pas; de sorte qu'il ne produit pas de quoi suffire à la nourriture des ouvriers, lesquels augmentent en nombre et en misère, de manière à effrayer les plus intrépides partisans du *statu quo*.

Le propriétaire : A ce compte nous toucherions au point révolutionnaire industriel que nous avons franchi pour le territoire.

L'industriel : Vous l'avez dit, mon cher; mais il y a trois manières de sauter le pas; la manière de Louis XI, celle de Jacques Ier et celle de Napoléon. Comprenez-vous tout l'avantage qu'il y aurait à diviser la propriété industrielle comme on l'a fait de la propriété foncière? Ne voyez-vous pas que le domaine public est la *main morte* de l'industrie comme du territoire? Ne sentez-vous pas quelle justice il y aurait à ce que chacun fût propriétaire de son industrie, aux mêmes titres et aux mêmes charges que chacun est propriétaire de son enclos?

Le propriétaire : Je vois bien, je comprends bien; mais le moyen d'en arriver là? Il me semble que cela est d'une difficulté immense, inouie, impraticable enfin.

Certainement qu'il serait bon d'introduire le morcellement dans l'industrie comme dans le territoire; cela emploierait beaucoup plus de bras, produirait plus et assurerait le repos et la prospérité publique, du moins pour un laps de quelques siècles, mais...

L'industriel : Voilà toujours ce *mais* stupide qui paralyse tout. Je vous dis, moi, que rien n'est plus simple; écoutez seulement :

Pourquoi le cultivateur, le jardinier, le fermier, le propriétaire foncier enfin, sont-ils si empressés de bien labourer, de bien sarcler, de bien ensemencer leurs terres? n'est-ce point parce qu'ils savent que si un voisin empiète sur leur domaine, que si un voleur s'empare de leurs fruits, la justice du pays est là pour faire respecter leurs droits et punir le laron?

Le propriétaire : C'est bien naturel; est-ce qu'il n'en est pas de même pour les industriels?

L'industriel : Malheureusement non, l'industrie est encore à l'état de bruyère communale, chacun y peut mener sa bête, et salir la pâture de son voisin, c'est-à-dire détourner sa clientèle, contrefaire ses produits et sa marque, surmouler ses modèles, cracher sur ces espèces de titres éphémères qu'on appelle brevets, et lui faire enfin une guerre à mort, sans qu'il puisse obtenir une justice suffisante de toutes ces avanies.

Le propriétaire : Mais c'est l'image de l'existence sociale barbaresque, que vous nous tracez là.

L'industriel : Vous l'avez dit; l'industriel en est exactement réduit à la vie instable des pays barbares; foulé par les grands, volé par les petits, il n'est pas plus sûr du lendemain qu'un voyageur qui se lance à l'aventure, avec ce qu'il a de plus précieux, dans les déserts de la Mauritanie. S'il échappe aux Bedouins, il se dessèche sous le *simoun* de la concurrence, ou se trouve étouffé sous la trombe de la banqueroute.

Le propriétaire : On en voit pourtant qui en réchappent avec de beaux bénéfices.

L'industriel : Oui, comme après la peste et le choléra, les survivants [illegible] Montagne, qui s'appelaient les *Enfants du Seigneur*.

Le propriétaire : Vous m'effrayez! et je vais enterrer mes capitaux disponibles, plutôt que de les jeter au milieu de ce tohu-bohu qui ne présente aucune hypothèque, aucune garantie, où les chevaliers d'industrie, les grecs et les escamoteurs sont les seuls qui gagnent, parce qu'ils n'hésitent pas à se servir de dés pipés ou de cartes bizeautées.

L'industriel : La comparaison est fort exacte, la libre concurrence c'est la guerre ou le jeu; parce qu'on le veut ainsi, et ce serait la plus belle institution du monde si on le voulait autrement.

Le propriétaire : Mais il n'est pas possible que le gouvernement, qui est si intéressé à l'ordre, à la justice, à la prospérité publique, à la tranquillité....

L'industriel : Vous avez tort d'accuser le gouvernement, un être de raison, une effluve, un arôme ou, si vous voulez, un miasme imprégné dans les habits d'une foule immense d'individus, qu'on appelle les électeurs, les Chambres, l'administration ou la bureaucratie; quant au gouvernement, au pouvoir, à l'Etat, représenté par une personnalité visible, coërcible et responsable, je vous défie bien de me le montrer!

Le propriétaire : Diable! diable! où en sommes-nous, et où allons-nous! je de croyais pas les choses en si mauvais état; car enfin cela ne marche pas trop mal, à mon avis du moins.

L'industriel : M. Cousin l'a dit : l'esclave ne sent pas toujours qu'il est esclave; nous portons encore à notre cou l'empreinte de la chaîne féodale; l'industriel qui naît et vit au milieu de cette anarchie, trouve cela aussi naturel, que le petit bédouin qui naît sous la tente de la tribu nomade ou dans la caverne d'un voleur; il croit qu'il n'en peut être autrement, et il se résigne à cette lutte impitoyable, atroce, du *chacun pour soi, seul contre tous*, que lui ont fait nos candides professeurs d'économie drôlatique, honnêtes gens du reste; mais qui se sont trompés de toute l'épaisseur du globe et de toute la profondeur de l'histoire du monde, en prêchant le *laissez faire* et le *laissez passer*, qui existait au berceau de la société et où ils nous ramènent à grandes guides, en faisant claquer sur nos têtes le fouet du libre-échange.

Le propriétaire : Mais, si vous supprimez la libre concurrence, si vous voulez organiser le travail, vous allez nous faire rétrograder ainsi vers les corporations, les jurandes et les maîtrises; vous allez paralyser l'industrie, arrêter le progrès par des réglements, etc., etc.

L'industriel : Vous avez lu mes écrits, vous avez étudié mon système, vous l'avez comparé à ce qui existait, vous y avez réfléchi et vous en avez conclu que je voulais vous ramener à ce régime de monopoles, de privilèges et d'entraves contre lequel l'Europe entière s'est soulevée à si juste titre?

Le propriétaire : Certainement, et j'en ai causé avec des hommes d'Etat, des fonctionnaires, des négociants, des libre-échangistes et des magistrats haut placés, qui parlent et qui pensent exactement comme moi.

L'industriel : Eh bien! vous me permettrez de vous dire qu'ils pensent et parlent exactement comme un imbecille!... Mille pardons! c'est un *lapsus linguæ*. Je suis trop poli, je sais trop ce que je vous dois, pour avoir voulu vous offenser, je retire l'expression.

Le propriétaire : A la bonne heure! JOBARD.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lyon. — M. B. — Reçu les 2 vol.; ensemble 1 600. — Nous avons bien reçu les 249 le 10 juillet. — Les pièces relatives à l'*Av.* et à l'*Ec.* nous arrivent à l'instant. — Nous suivrons et activerons.
Rouen, — M. Du. — Reçu les 33. — Nous ferons droit.
Genève. — M. B. — Nous vous créditons des remis à M. P. — Cordial accueil aux nouveaux. — Nous expédions.
En voyage. — M. A. G. — Reçu les 107. — Nous remettrons à M. R. la note que vous réclamez. — Nous allons expédier.
Boulogne. — M. D. — Reçu les 69. — Merci.
Alger. — M. J. S. L. — Nous faisons le revirement indiqué.
Laon. — M. G. — Nous avions vu les j........ — Il en sera parlé. — Bien.
R. — M. L. T. R. — Reçu et pris en considération, ainsi que la précédente, si élégamment fleurie.
Lyon. — M. R. — Nous vous remercions d'avoir transmis les 28, et nous nous conformons à l'arrang. indiqué.

— — fin courant	77 35	77 60	77 [illegible]	77 50	Ant. d. J. »	»	»
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 60	» »	» »	» »	Ch. S. G. »	»	»
— — fin courant	118 »	118 »	117 75	117 60	V. r. dr.	»	»

4 1/2 J. 22 s. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	3320 »
4 0/0 J. »	101 50	O. V. de Par. »	1345 »
Emp. 1844. au Ct »	» »	C. hyp...... »	240 »
— fin Ct »	» »	— Gouin.... »	1100 »
B. du Trés. »	5 1 8	— Gann..... »	1050 »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0...... d. 50	» »	» »	—	» » » »
5 p. 0/0...... d. 50	» »	» »	—	» » » »
REPORTS.	du Ct à fin au mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »	» »	» »	» »
5 p. 0/0.....	» »	» »	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	» »	ROM............ Der C.	100 1/8
Récep. Rotsch. »	103 50	BELG. 2 1/2..... »	» »
ESP. Dette act. »	» »	— 4 1/2..... »	» »
— — pass. »	» »	de 1840..... »	100 »
— 3 p. 0/0. »	» »	de 1842..... »	» »
Dette intérieure »	» »	— Banque..... »	» »
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» »	— de Em. 1841. »	» »
HOLL. 2 1/2 »	» »	PIÉMONT......... »	1175 »
HAITI.... ..... »	» »	AUTRICHE ...... »	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... »

— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	212 50
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1272 50
— à Rouen.	970 »
R.-Havre..	645 »
Avignon...	683 75
Str. à Bâle.	222 50
Paris-Str...	» »
Tours-Nant	» »
Orl.-Vierz.	595 »
C. du Nord	570 »
Famp-Haz.	» »
Disp.-Féc..	» »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	507 50
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	443 75
Bord-Teste	» »
Zinc V. M..	» »
Lin Maber	» »

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	» »	Paris à Rouen....	970 »	Orléans à Vierzon.	595 »
— (r.-g.)..	» »	Rouen au Havre...	» »	Bordeaux à Cette..	436 25
Paris à Orléans...	1272 50	Marseille à Avign.	683 75	Nord..............	564 75
— à Lyon.....	413 75	Paris à Strasbourg	424 50	Boulogne à Amiens	» »

MARCHANDISES.

Huiles. — Colza disponible, 94-50; courant du mois, juillet et août, 94-50 4 derniers mois, 101.

Lille. — Colza, 80 à 79-50; lin, 91-75; œillette rousse, »»; cameline, »»; chanvre, »».

Esprits. — 3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 85; juillet et août, 85 à 86; septembre et octobre, 86 à 87.

Savons. — Marseille bleu pâle, belle qualité, disponible, 102-50 à 103 les 100 kil.; ordres de livraison, »» fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Tout le monde sait avec quel rare esprit d'investigation et d'initiative M. Charles Romey a traité les diverses parties de son HISTOIRE D'ESPAGNE; avec quelle verve pittoresque et quelle clarté il a exposé dans les volumes déjà livrés au public les quatre grandes périodes, carthaginoise, romaine, gothique et arabe. Le libraire Furne vient de mettre en vente le tome 7e, qui était depuis longtemps attendu, et qui comprend toute la période du treizième siècle. Le tome 8 est sous presse. L'ouvrage ne dépassera pas douze volumes, et comblera ainsi une des plus regrettables lacunes dans l'histoire générale des peuples de l'Europe.

Spectacles du 29 juin.

» h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Bertrand et Raton.
6 h. 3/4 OPÉRA-COMIQUE. — Ne touchez pas à la Reine, Actéon.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE. — Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Le Dernier Amour, Lolotte, les Misères.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeune Père, Clarisse Harlowe, une Femme.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Un Mousquetaire, Moulin, Trois Portiers.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Henriette, un Père, l'Almanach, Père et Portier.
6 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Chiffonnier.
5 h. 1/2 GAITÉ. — Le Chevalier de Saint-Remy, la Citerne d'Alby.
» h. »/» AMBIGU. — (Relâche.)
8 h. »/» CIRQUE. — Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE. — Les Niches de César, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES. — Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Chenille et Papillon, la Chercheuse, la 1re Cause.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS. — Portrait, Laponne, Appartement, Fifres, Etudiants.
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS. — Ah! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile). — Camp du Drap-d'Or. — Prix : 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart). — Meybôom. — Prix d'entrée : Dimanche, lundi et samedi, 2 fr. — Jeudi, 3 fr. — Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée : 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22). — Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Chambre des Députés.

BUDGETS DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.

C'est une singulière chose que la discussion du budget des divers ministères, lorsqu'il n'y a pas en jeu quelque intérêt passionné.

Le président de la Chambre appelle le budget de M. un tel. M. un tel se place sur son banc, et alors la partie commence. D'un ton hargneux ou langoureux, sérieux ou jovial, pathétique ou railleur, chaque membre de l'opposition vient lancer son dernier coup de fouet sur le ministre, ou lui adresser une dernière prière; on lui reproche une faute, une omission, une dépense mal faite, une économie mal placée. Le ministre s'estime heureux quand les coups ne tombent pas trop dru, les esquive, les pare, fait beaucoup de promesses; quand il est trop pressé il dit qu'il n'est pas informé, mais qu'il s'informera, et remercie l'avertisseur; ou bien il laisse les reproches s'accumuler et en choisit un seul, le démontre mal fondé, crie à l'innocence opprimée et au malheureux sort des ministres et s'assied d'un air vainqueur aux applaudissements des fonctionnaires du centre.

Il est certains mots qui ne manquent jamais leur effet dans la bouche de quelques ministres. MM. Guizot et Duchâtel ont une grâce victorieuse à prononcer ceux-ci : *mon pays*, le bien de *mon pays*, l'honneur de *mon pays*. En les entendant prononcer, ces deux mots magiques : *mon pays!* on croit voir le pays à genoux devant ces hommes d'Etat leur adressant ses hommages de reconnaissance et leur demandant pardon pour les ingrats qui méconnaissent leurs hautes vertus.

M. Dumon n'est pas aussi heureux avec *mon pays*. Il n'a pu encore en tirer autre chose qu'un rire presque universel. Il fera bien d'y renoncer et de s'essayer sur d'autres mots. Ainsi il a trouvé, lorsqu'il était ministre des travaux publics, une forme oratoire qui, à la fin de ses longues pérorаisons, finissait par produire un effet tout puissant sur les centres. Est-ce que, disait-il, je n'ai pas fait ci? est-ce que je n'ai pas fait ça? est-ce que...? est-ce que...? A ces *est-ce que* multipliés on croyait voir le ministre de tous ces immenses travaux appelés travaux publics, suant, soufflant, courant partout, présent partout, voyant tout... et chacun était saisi d'admiration devant cette infatigable capacité...

Mais voilà que M. de la Rochejacquelein élève la voix pour reprocher à M Duchâtel d'avoir transformé tous ses sous-préfets en agents électoraux; c'est la seule chose, dit-il, à quoi ils soient bons. M. Duchâtel s'indigne au nom de l'administration frrrançaise, et répond que, s'il est une chose au monde dont un sous-préfet ne s'occupe pas, c'est assurément des élections... Et d'une.

M. Créton se plaint de ce que l'autorité militaire ait, à Amiens, privé la garde nationale de connaître le mot d'ordre, ce qui excite des plaintes et des murmures très vifs de la part de tous les citoyens... C'est vrai, dit M. Duchâtel, je viens d'en être informé (il y a un mois que le fait s'est passé); j'y veillerai... Et de deux.

M. de Larochejaquelein revient à la charge et raconte que dans la prison de Clairvaux il est mort depuis trente-deux mois que les entrepreneurs de travaux dans les prisons ont faites sur la nourriture des prévenus... Le ministre fait d'abord remarquer qu'il n'est pas exact de dire qu'ils soient tous morts de faim, que probablement, depuis trente-deux mois, il en serait mort naturellement un certain nombre indépendamment des économies des entrepreneurs, et il part de là pour embrouiller la question, et déclarer qu'il s'en occupera... Et de trois.

Mais il serait trop fatigant de suivre ce maître de paroles dans toutes ses escapades, et même ennuyeux. Disons donc que son budget a été terminé aujourd'hui et que l'on a passé immédiatement à celui de l'agriculture et du commerce. Mais la Chambre, déjà lassée de deux heures de conversation, n'écoute plus, et les orateurs qui viennent à la tribune effleurer quelques idées ne peuvent faire parvenir leurs voix au delà de l'hémicycle, et après tout la Chambre n'a pas tout à fait tort. Tous ces députés soulèvent en passant une foule de questions qu'il faudrait beaucoup de temps pour discuter; comment veulent-ils que la Chambre les écoute sérieusement? M. le ministre a sur ce point critiqué avec raison cette méthode de discussion à bâtons rompus, en répondant à un député qui lui demandait son avis sur un système qu'il venait d'exposer en trois ou quatre mots : Monsieur, je n'ai pas assez d'intelligence pour saisir et combattre à la volée un système dont je n'ai jamais entendu parler.

Demain on continuera de causer sans s'écouter, à moins que quelque scandale n'éveille les sens blasés de l'honorable Chambre.

Discussion du projet de loi sur la médecine.

La Chambre des pairs n'avait touché jusqu'à présent que du bout des lèvres au calice amer qui lui a été présenté par M. de Salvandy, sous forme de projet de loi relatif à l'enseignement et à l'exercice de la médecine. Aujourd'hui, prenant son courage à deux mains et profitant de l'absence du contredisant M. de Boissy, ce bâton vivant mis dans les roues du char législatif, la Chambre a, sous l'impulsion présidentielle de M. Barthe, avalé d'un seul trait les deux tiers au moins du breuvage médicinal. Elle en était restée dans la séance d'hier à l'article 12 du projet de la commission; dans la séance d'aujourd'hui elle a successivement adopté tous les articles à partir de celui que nous venons d'indiquer jusqu'au quarante-deuxième inclusivement, plus, trois articles additionnels intercalés sur la demande de MM. Laplace et Ménard, en faveur des médecins et pharmaciens de la guerre et de la marine. C'est un total de 33 articles votés d'une seule fois. Voilà ce qui s'appelle racheter le temps perdu. Encore n'a-t-il pas tenu à l'expéditif président qu'on n'ait coulé les deux derniers articles du titre 5, afin d'ouvrir la séance de demain par la discussion d'un point capital du projet, l'institution des médecins cantonaux. Mais, en dépit des incitations de M. Barthe, qui suppliait l'assemblée de tenir bon jusque-là, on s'est arrêté à la disposition concernant les annonces, prospectus, affiches, etc., et qui prohibe tous ces modes de publicité dont le charlatanisme fait un si scandaleux abus.

La mesure est assez délicate en effet pour que la Chambre [illegible] un emploi ignoble, dégoûtant, qui outrage la morale publique en même temps qu'il compromet la santé des gens crédules; mais ne peut-on parer à l'abus, au moins dans ce qu'il a de plus criant et de plus dangereux, sans supprimer complètement l'usage? Voilà une question sur laquelle M. de Barante et quelques autres membres ont prié la Chambre de ne pas glisser légèrement et qui sera demain l'objet d'un débat approfondi.

Les dispositions votées aujourd'hui sont d'abord celles du titre 2 : *Des conditions d'études.*

Art. 13. La durée totale des études pour le doctorat est de quatre années, non compris le temps des épreuves.

Art. 14. Nul n'est admis à prendre sa première inscription en médecine, soit dans les facultés, soit dans les écoles préparatoires, s'il n'est bachelier ès-lettres. Les élèves qui ont échoué dans les épreuves du baccalauréat peuvent être autorisés à prendre provisoirement la première inscription, jusqu'à de nouvelles épreuves. Lesdits élèves ne sont admis, en aucun cas, à prendre la deuxième inscription, s'ils n'ont justifié effectivement du baccalauréat ès-lettres.

Nul n'est admis à prendre la cinquième inscription dans une faculté ou dans une école préparatoire, s'il n'est bachelier ès-sciences.

M. de Montalembert a fait de vains efforts pour obtenir la suppression des deux baccalauréats imposés aux étudiants en médecine. M. Cousin a soutenu la nécessité de ces deux conditions pour maintenir les docteurs français au niveau de leurs confrères d'Allemagne, d'Italie et de tous les pays civilisés. Eh! quoi, lui répliquait M. de Montalembert, vous qui avez plaidé si éloquemment la cause d'un second ordre de médecins, vous ne voulez pas qu'on puisse pratiquer une saignée sans avoir fait un cours complet de grec, de latin et de mathématiques? Pourtant vos bacheliers ne vous ont pas porté bonheur. C'est pour avoir exigé autrefois, que tous les étudiants en pharmacie fussent pourvus du diplôme de bachelier, que vous avez été battu avec nous dans la question des deux ordres. — Le coup portait juste.

M. Cousin s'est défendu en alléguant l'impossibilité de se passer de ce deuxième ordre, qui lui tient au cœur. Voilà aussi pourquoi il ne craint pas, a-t-il dit, d'imposer des conditions difficiles aux docteurs. Il faut que ce grade soit maintenu à ce degré d'élévation, qui a placé de tout temps les médecins français au premier rang parmi les hommes de leur profession en Europe. C'est là une des gloires de notre pays, qu'il ne faut laisser ni péricliter, ni s'affaiblir.

L'opinion de M. Cousin en faveur du baccalauréat ne pouvait manquer de prévaloir après toutes les dispositions déjà votées.

Ont été ensuite adoptés, sous les numéros 15 et 16, les articles qui autorisent les officiers de santé des armées de terre et de mer, après quatre années de service, à se présenter aux épreuves pour le doctorat sans avoir à payer de frais d'inscription.

Art. 17. Le Français et l'étranger, qui ont étudié dans des facultés étrangères, peuvent faire compter pour la moitié, dans une faculté française, leur temps d'études en restant, quant au surplus, soumis à toutes les conditions imposées aux étudiants français.

L'article 18 contient une disposition transitoire en faveur des aspirants au titre d'officier de santé qui, à l'époque de la promul-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 30 JUIN 1847.

LA PART DES FEMMES[1].

DEUXIÈME PARTIE.

I.

SERMENT FAUSSÉ.

Adelstan avait fait préparer un dîner confortable au restaurant voisin; on devait l'apporter chez lui pour plus de commodité. Lui-même en avait composé la carte, aussi n'y avait-il rien à redire sous le rapport du choix et de la délicatesse des mets, la bonté et la variété des vins. En arrivant, Léonce dut donc se mettre à table. Tout étant prêt, on pria la portière de se charger du service, et la clé fut retirée pour éloigner les importuns.

Enserré par un bon fauteuil élastique, auprès d'un foyer illuminant gaiement le parquet de l'appartement, placé dans l'ombre de la table, les membres à l'aise dans le pantalon à pied et la robe de chambre de son cousin, luxe nouveau pour lui, et dont celui-ci s'était privé ce soir-là par égard pour sa fatigue de voiture; ayant devant lui un dîner appétissant et du bon vin à son entière disposition, Léonce se trouvait dans un état de béatitude matérielle facile à concevoir.

Pour la première fois, il jouissait de sa liberté complète, loin de l'œil de l'autorité qui jusqu'alors avait veillé sur lui. Il se sentait plein d'une joie presque orgueilleuse de se voir désormais traité en égal par le bel Adelstan, faveur ardemment ambitionnée de tous les lionceaux de sa petite patrie. Enfin et pour lui, le collégien aux désirs érotiques, un instant oubliés sous l'influence de l'amour profond de sa Juanna, ce n'était pas là le moindre attrait, à ses côtés se trouvaient deux jolies femmes, dont les façons sans façon l'avaient déjà mis à l'aise. Tout cela le remplissait d'un contentement placide, d'une sécurité joyeuse, et le disposait à se laisser pénétrer peu à peu par l'amour sensuel qu'on lui avait préparé.

Chose étonnante pour les sots, son amour se matérialisait tout à fait sous cette séduisante influence!

— Si Juanna était ici, se disait-il simplement en songeant à elle, serait-elle heureuse! Serions-nous heureux loin des railleurs et des envieux! Mais un jour elle y sera, pensait-il, sans l'anxiété de l'espérance incertaine, oui, elle y sera avec moi, c'est-à-dire que tous les deux nous saurons aussi faire à notre amour un petit intérieur confortable et tranquille, à l'abri des importuns et des grondeurs, sans craindre les improbations du lendemain.

Si l'ex-collégien eût jusqu'à ce jour marché dans l'harmonie de ses désirs, libre ou entouré de volontés protectrices et bienveillantes, il n'eût pas aussi promptement émembré le sentiment profond et noble qui l'avait échauffé au contact de Juanna. Mais cela fut ainsi, et dire qu'il en fut autrement serait mentir à l'expression de la nature factice développée sous notre triste habitude de faussement et de compression.

A mesure que le confortable bien-être dont il était entouré dilatait les sens de Léonce, il jetait des regards de convoitise sur sa charmante voisine de gauche, Suzanne, qu'Adelstan traitait de manière à lui prouver qu'il n'avait aucun droit sur elle. Cette belle fille était faite pour attirer les regards de l'homme le plus blasé; jugez de l'effet qu'elle dut produire sur un jeune homme vierge, aux désirs excités depuis longtemps par les licencieuses révélations de ses condisciples. Si elle eût été brune et chastement vêtue comme sa Juanna, peut-être Léonce, en souvenir de celle qu'elle lui eût rappelée, aurait-il vu d'une manière plus palpable la mauvaise action d'un désir infidèle; mais c'était tout l'opposé de son amie d'enfance.

Suzanne était blonde, mais de ce blond allemand, à reflet doré, si joyeux et si doux au regard. Son costume, préparé avec art, découvrait des formes d'une splendeur que les puristes eussent trouvées peut-être un peu exagérées; Léonce, à coup sûr, ne pensa pas ainsi. D'ailleurs le cou était si pur, les épaules si mollement descendantes et arrondies; tout ce que laissait voir Suzanne était si blanc, si frais, si jeune, si bien modelé, dans le but d'attirer l'œil, les lèvres et la main, que vous-même, à coup sûr, n'en eussiez pas jugé autrement que lui. C'était Dudis, la jolie Georgienne de don Juan. « Elle aurait pu être plus mince et n'y rien perdre; cependant il eût été difficile de déterminer ce qu'on aurait pu retrancher en elle sans nuire à ses charmes. »

Léonce sentait en la regardant s'élever en lui de tumultueux désirs dont l'objet n'était, cette fois, ni vague ni indécis. Seulement, il n'osait pas les exprimer, tant l'air candide de la jeune fille lui imposait. Il se contentait donc de témoigner sa passion en lui faisant passer le sel ou le vin.

Suzanne, de son côté, regardait de temps en temps son voisin avec ses beaux yeux naïfs encore, et la teinte rose de ses joues s'empourprait malgré elle en le regardant. Elle savait qu'il était neuf sur certains secrets de la vie. Adelstan le lui avait dit en riant.

— Mais, avait-il ajouté, il a un caractère excellent, et je suis sûr, ma petite Camélia, qu'il vous aimerait beaucoup si vous vouliez vous laisser aimer.

— Il est très bien, se disait-elle, et Jules est parti depuis trois mois pour ne plus revenir.

Malgré cela ils ne s'étaient pas encore dit grand chose l'un et l'autre. Léonce essayait de temps en temps de parler de leur pays et de leur famille à son cousin qui s'obstinait à remettre au lendemain les affaires sérieuses. Tout le brillant de la conversation avait donc été jusqu'à ce moment élaboré par Adelstan et par Juliette sa maîtresse, petite femme spirituelle, à figure expressive, dont le langage et les manières indiquaient plus d'habitude de la vie de lorette que n'en avait sa blonde compagne. Ses mains, d'une teinte d'ivoire bien décidée, expliquaient suffisamment cette observation, et indiquaient en faveur de Suzanne une différence d'au moins cinq années entre ces deux femmes.

— Eh bien! Léonce, tu peux parler, le silence ne t'est plus ordonné pendant tes repas, dit Adelstan faisant allusion à la récente sortie du collège de son cousin.

— Mais, mon ami, dit malignement Juliette, un gentleman comme monsieur Léonce ne peut engager décemment la conversation avec les personnes qui ne lui ont pas encore été présentées.

— C'est vrai, reprit Adelstan, l'aurais-je oublié?

— Sans doute tu nous as présenté M. Lachaumelle, nous savons qui il est, mais lui ignore complètement qui nous sommes.

— Voyez quelle maladresse! mon cousin, n'ébruitez pas, je vous prie, ce crime de lèse-fashion.

Et puis prenant d'abord sa maîtresse par la main il la présenta à Léonce en anglaisant ainsi la prononciation:

— ***Mon cousine, ie vô pressunte miss Jullett, le dame favori des pincées à mod.***

Léonce, inquiet d'abord comme les jeunes gens de son âge, susceptibles de mystification, se mit à rire franchement du patois d'Adelstan, qui continua :

— Maintenant pour donner à la présentation une tournure plus galante et toute française, je t'engage à embrasser Juliette sur les deux joues.

Ce à quoi Léonce se prêta de bon cœur. Puis le beau cousin reprit son air bridé, et prenant à son tour la belle grosse Suzanne par la main, il ajouta en achevant la présentation :

— ***Miss Seuzene, mon coussine, le vinous callipège il n'est pas mioux turné.***

Puis il prit la tête engageante de la présentée et l'offrit, comme il avait fait celle de Juliette, aux baisers du jeune homme. Celui-ci ayant pour plus de commodité posé sa main sur l'épaule de Suzanne, la tiédeur voluptueuse de ce premier contact d'une chair de femme produisit en lui un frémissement de bonheur, un tressaillement de sensualité, un effet tout semblable à celui d'une flamme liquide qui parcourrait rapidement les veines et ferait épanouir tout-à-coup à l'épiderme les houppes les plus irritables du système nerveux. Il ne se contenta pas, emporté par ce premier échange de deux électricités contraires, d'embrasser simplement les deux joues de Camélia comme il l'avait fait pour la maîtresse d'Adelstan; il saisit la bonne fillette étonnée dans ses deux bras et se mit à la couvrir de baisers.

— Ah! ah! mais voyez donc, fit observer Juliette, Adelstan, mon ami, vous n'êtes qu'un conteur. Votre cousin est de beaucoup plus avancé que vous.

— Je l'avoue, répondit Adelstan, c'est une chose si trompeuse, et moi qui croyais Suzanne de six mois en avance sur ce garçon-là... Eh bien! reprit-il, qu'avez-vous donc tous les deux?... Allons, Suzanne elle-même!... vois donc, Juliette, ils rougissent. Ah! ah! ah! pauvres enfants, que je les aime ainsi... Eh! Juliette, nous avons rougi aussi, nous, dans notre temps... Tenez, mes amours, un verre de Lunel à chacun, ça vous rafraîchira.

— Et autant à nous deux, dit en raillant Juliette, ça nous réchauffera.

— Soit : aux belles joues de Camélia! fit Adelstan en trinquant à la mode bourguignonne avec Léonce, qui se remettait parfaitement.

---

(1) Voir les numéros des 27, 28, 29 mai, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18 et 19 juin.

et de deux années. Les élèves doivent subir deux examens.

Les trois articles précédents contiennent des dispositions qui étaient omises dans le projet ministériel.

Les titres 3 et 4 concernent l'enseignement et les conditions d'études de la pharmacie. Ils n'ont donné lieu à aucune observation.

Le titre 5, *De l'exercice de la médecine* n'a rencontré non plus aucune objection jusqu'à l'article 42, qui prononce l'incompatibilité des professions médicales avec celle de pharmacien. Cette incompatibilité, sur laquelle il y aurait bien quelque chose à dire, a été unanimement admise dans la Chambre. Tant il répugne d'attribuer au même homme la prescription et la vente des médicaments, et de l'intéresser par conséquent au débit de substances dont l'emploi ne doit être déterminé que par la considération du besoin qu'en a le malade! Mais, d'un autre côté, la législation actuelle met le médecin, d'une manière qui peut être fâcheuse pour lui-même et préjudiciable pour les malades, dans la dépendance absolue du pharmacien. Que ce dernier, s'il n'est pas consciencieux, ait un grief contre le premier; qu'est-ce qui sera, nous le demandons, exposé à en souffrir, si, par esprit de vengeance, il plaît au pharmacien de mal exécuter les prescriptions du médecin ou de délivrer des médicaments n'offrant pas les propriétés que celui-ci avait en vue?

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la difficulté de cette situation respective qui a un instant arrêté la Chambre. Mais, par ce même article 42, tout praticien domicilié dans une commune où il n'y a point de pharmacien à une distance de 4 kilomètres, était autorisé à tenir des médicaments sous la condition de les prendre dans une officine de pharmacien. M. Thénard a trouvé cette distance de 4 kilomètres trop faible; il a proposé 6 kilomètres. Ce qui a été adopté, ainsi que la restriction suivante: « Le praticien pourra tenir des médicaments *pour le service de sa clientèle, mais sans avoir officine ouverte.* »

Enfin, un autre amendement de M. Thénard dispose que le médecin qui ira exercer dans une commune où il n'y a pas de pharmacien, pourra porter sur lui les médicaments d'urgence qui seront spécifiés par une ordonnance royale.

Mentionnons aussi, parmi les modifications qui ont eu la sanction de l'assemblée, un amendement de M. Flourens, en vertu duquel les officiers de santé qui n'étaient admis à exercer que dans le département où ils avaient été reçus, pourront à l'avenir, avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique, transporter leur domicile et aller exercer dans un autre département.

La guerre sociale de Mulhouse.

Une lettre que nous recevons de Colmar, en date du 27 juin, nous apprend que les troubles de Mulhouse ont été beaucoup plus graves que ne le faisait supposer la dépêche télégraphique publiée par les journaux officiels.

Samedi, dans l'après-midi, nous écrit-on, les ouvriers de Mulhouse, exaspérés de la cherté des vivres, cherté qu'ils attribuent aux spéculateurs sur les farines, se mirent en état d'insurrection. Les magasins de blé, de farine et de pain ont été pillés, des tonneaux de vin enfoncés, toutes les boutiques qui ont offert de la résistance ont été forcées

politiques de la Diète. Elle est ainsi conçue :

« Nous Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., à nos fidèles Etats réunis dans la première Diète, salut.

» Par la pétition du 25 de ce mois, qui nous est parvenue relativement aux changements et à la déclaration de la lettre-patente et des ordonnances du 3 février, nous avons pris connaissance du doute soulevé dans l'esprit de nos fidèles Etats par le contenu du § 9 de l'ordonnance sur la formation de la Diète générale. Pour écarter ce doute, nous déclarons ici que relativement au droit d'assistance accordé par la loi du 5 juin 1823, la loi du 3 février non-seulement n'a apporté aucune restriction, mais qu'elle a, au contraire, appliqué ce droit (ainsi que le prouvent le § 12 de l'ordonnance sur la formation de la Diète générale et l'art. 5 de l'ordonnance sur la convocation périodique des comités permanents) à toutes les lois générales et à toutes les lois concernant les changements dans les impôts, et qu'elle l'a accordé à la Diète réunie et aux comités, autant qu'il ne se trouverait pas en contradiction sur ce point avec les attributions des Diètes provinciales. Ledit § 9 de l'ordonnance ne contient donc en aucune façon la moindre restriction des droits des Etats, mais plutôt il contient leur élargissement.

» Quant à cette autre inquiétude de nos Etats de croire leurs droits rétrécis par la disposition du § 9, qui n'étend pas aux domaines et aux impôts indirects le droit de consentement aux impôts que nous leur avons accordé, nous voulons la faire disparaître aussi en déclarant qu'en prenant cette disposition, nous n'avions nullement l'idée d'apporter aucun changement dans les lois et les rapports qui régissent les domaines et les impôts indirects, et que les ordonnances du 3 février n'ont altéré en aucune manière.

» En ce qui touche, dans la pétition du 25 de ce mois, les changements demandés à notre patente et aux ordonnances du 3 février, nous avons fait connaître à nos Etats dans notre discours d'ouverture et dans notre réponse à l'adresse, que nous ne procéderons pas autrement dans le développement ultérieur de cette nouvelle *œuvre constitutionnelle* (*Verfassungswerk*), déclarée perfectible par nous-mêmes, qu'en nous appuyant sur une expérience plus mûre. Fidèles à cette résolution, et non oublieux de notre déclaration, que nous réunirons volontiers la Diète générale plus souvent autour de nous, nous prendrons en considération sérieuse les vœux émis par nos fidèles Etats sur la convocation périodique de la Diète et sur le rétrécissement des attributions des comités permanents, en nous réservant de garder par-devers nous notre résolution à ce sujet, jusqu'à ce que les ordonnances du 3 février reçoivent dans leur contenu véritable leur exécution.

» Nos fidèles Etats nous prient, en finissant leur pétition du 25 de ce mois :

» De les dispenser de nommer les comités et la députation des Etats pour la dette jusqu'à notre résolution sur les questions précédentes.

» Nous ferons remarquer à cet égard que la demande relative à la députation et aux changements que nos fidèles Etats voudraient introduire dans les dispositions qui règlent l'organisation et l'action de cette députation, n'est pas arrivée jusqu'à nous. Et quant aux vœux de nos fidèles Etats de ne pas nommer les comités, nous ne pouvons pas l'accueillir, rien que par ce motif que nous nous proposons de soumettre à ces comités le projet de loi sur le code criminel, matière sur laquelle les Etats provinciaux ont déjà exprimé leurs vues, qui demande à être résolue définitivement, et pour laquelle nous réunirons enfin ces mêmes comités le plus tôt possible. Par ces raisons nous invitons nos fidèles Etats à procéder à l'élection de ces comités et de la députation, sous la direction de leurs maréchaux respectifs, qui ont reçu, à cet égard, les instructions nécessaires.

ou, au moins, sympathiques à l'École sociétaire; quelques partisans avoués ont été empêchés d'y assister; une convenance parfaite et la bienveillance la plus sincère ont régné dans cette réunion tout intime. Divers toasts dictés par l'Idée sociétaire y ont été prononcés, et nous ne nous sommes séparés qu'après avoir fait entre nous, pour être versée au bureau de bienfaisance et être appliquée à la création d'une crèche, une collecte dont le produit s'est élevé à 81 fr., et a été augmenté de 50 fr. le surlendemain par une personne dévouée aux principes d'association. Cette réunion a établi entre ses membres des rapports affectueux qui ne peuvent que les encourager dans l'œuvre patiente de propagation des nouveaux procédés de la charité sociale. La somme de 131 fr. a été acceptée par le bureau de bienfaisance, dans sa séance du 24 de ce mois, et cette administration a le vif désir de créer le plus tôt possible une crèche et d'y annexer un ouvroir.

Les phalanstériens de Laon auront bientôt, je l'espère, la douce satisfaction d'avoir posé l'une des premières pierres de l'établissement nouveau.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le conseil royal de l'instruction publique vient d'approuver la première et la seconde partie du cours de langue anglaise par T. Robertson.

— Par suite de la nomination de M. le comte Dejean aux fonctions de directeur-général de l'administration des postes, une ordonnance du roi, en date du 28 de ce mois, a convoqué le 5e collége électoral de l'Aude, à Castelnaudary, pour le 24 juillet prochain, à l'effet d'élire un député.

PROCÈS DESPANS-CUBIÈRES. — On répand mille bruits contradictoires sur les intentions et les moyens de défense des accusés de l'affaire Despans-Cubières. Une version, entre autres, prétend que le général, dont les nombreuses contradictions avec les pièces du procès avaient été remarquées et relevées par M. Renouard, se serait déterminé à changer complètement son système de défense, et ferait des révélations qui compromettraient gravement M. Teste, son coaccusé. En somme, des indiscrétions de personnes parfaitement placées pour être bien informées on peut induire que ce procès aura de curieux incidents.
(Patrie.)

PETITE CHRONIQUE DU PROCÈS CUBIÈRES ET CONSORTS. — Quelques-uns des propriétaires indigènes des salines de Gouhenans sont à Paris et y répandent leurs naïves révélations sur l'affaire Cubières, à laquelle bon gré, mal gré, ils prennent grand intérêt.

Ainsi, l'un de ces bons Francs-Comtois, qui possède une épouse charmante, avait proposé de l'envoyer dans la capitale pour appuyer les demandes en concession; mais un autre intéressé lui fit écrire *que ce n'était plus le temps des jolies femmes*, qu'il s'agissait d'écus et non de beaux yeux. Un autre voulait absolument venir à Paris pour voir un peu clair dans la concession en retard, et il prétextait le besoin d'un bureau de tabac sollicité depuis longtemps inutilement, et auquel il avait des droits sacrés. Vite on se débarrasse de ce visiteur importun en lui faisant envoyer son bureau de tabac.

Un troisième se plaignant des *grands meneurs*, comme il les appelle, lui écrivait avec assez de bon sens: « Je conçois toutes les corruptions qu'on voudra; je sais que tout coûte cher, et que notre million y passera; je ne cherche pas à savoir qui en aura le plus clair; mais enfin, quand on a vendu et touché, il faut livrer. Qu'on nous livre donc notre concession, ou qu'on nous rende nos actions, il n'y a pas de milieu. »

— Aux moustaches de M. Léonce, ou de Léonce! bah! point de gêne, ça va mieux, dit Juliette, en se joignant avec Suzanne à ce toast gaillard.

— Ah! ma foi, exclama Léonce après cette cérémonie, je suis bien aise d'être enfin mon maître. Tant pis pour lui, mais je me sens mille fois plus joyeux ici que chez mon père. Allons ce soir à l'Opéra.

— Oh! oh! fit Adelstan, comme il devient expansif!

— Quel petit salpêtre! fit observer Juliette.

— Il a raison, dit Suzanne, allons à l'Opéra.

— Oh! pour cela, non, par exemple, il est fatigué, et comme je suis chargé de veiller sur lui, je ne permettrai pas une pareille folie. D'ailleurs, il fait ce soir un affreux brouillard. Ne sommes-nous pas bien mieux ici où il fait sec et chaud?

— C'est juste! c'est juste!

Dirent aussitôt les auditeurs versatiles en reprenant place dans leurs fauteuils, pendant que la portière jetait du bois au feu.

—Mame Morlot, reprit Adelstan, desservez, et apportez-moi le rhum, le sucre et les citrons. Après cela, nous n'aurons plus besoin de vous ni de personne. Nous resterons pour ce soir hermétiquement murés.

La mère Morlot exécuta les ordres d'Adelstan et sortit. Celui-ci mit le feu à la liqueur anglaise, prit un cigarre et offrit des cigarettes de tabac léger à ces dames et à Léonce, qui acceptèrent volontiers. Et tous se mirent en train d'oublier le reste du monde par une conversation où l'on s'occupa de bien autre chose que de cancans.

Léonce ne pensait guères à aller se coucher, malgré les deux nuits qu'il avait passées sur le grand chemin. Il est vrai qu'il y avait parfaitement dormi, et qu'à son âge on gagne peu de courbatures. Il riait, il chantait, comme s'il se fût reposé la nuit précédente dans un bon lit. Il buvait dans les verres de Juliette, qui en était déjà à le tutoyer, et de Suzanne, encore trop timide pour oser si tôt en faire autant.

La timidité de la jolie lorette n'allait pas cependant jusqu'à ne pas rire et chanter avec les autres. Elle applaudissait même aux plaisanteries un peu décolletées de Juliette et d'Adelstan, et sa figure charmante, rehaussée par les vapeurs du bon vin et du punch, témoignait assez qu'un peu plus de folies caressantes de la part du nouveau débarqué ne lui auraient pas précisément déplu. La pendule d'Adelstan marquait onze heures, lorsque Suzanne dit à regret:

— Comment! déjà si tard! il faut m'en retourner.

— Ma petite Camélia, il est encore trop matin, dit Adelstan.

— Trop matin! entends-tu, Juliette? Il est gris, à coup sûr.

— Gris? Oh! pas encore. Je suis peut-être un peu en train, comme vous tous, mes amours, reprit l'amant de Juliette; mais pas assez cependant pour ne pas me rappeler qu'une heure du matin est une heure indue, où les portiers ont le droit de faire la sourde oreille.

— Une heure du matin! fit Suzanne avec un air d'effroi, comme si un devoir sacré l'appelait à son domicile.

— Voyez, ma tourterelle, voici l'heure exacte à ma montre.

— Ah, Dieu! une heure vingt! s'écria-t-elle; que vais-je devenir?

— Camélia, ma mie, reprit le stagiaire, cette défiance de votre sort est injurieuse. Que craignez-vous ici? N'est-ce pas un véritable lieu d'asile?

— Un lieu d'asile pour Juliette; mais moi, je veux m'en aller, malgré l'heure.

— Malgré l'heure? Et les malandrins, Suzannette, et les parpaillots, et les détrousseurs?

— Ça m'est égal, reprit-elle d'un ton vraiment mutine, je m'en irai et vous me reconduirez.

— Ah! Suzanne, ma belle enfant, vous n'y pensez pas. Aller avec un trésor pareil de la rue de Vaugirard à la rue des Mathurins, sans cotte de maille, ni pertuisane....

— Taisez-vous, vilain rieur, c'est très grave.

— Je le sais! fit celui-ci d'un air plaisamment pénétré.

— Mais que faire alors?

— Attendre ici l'aurore, mon enfant.

— Y pensez-vous?

— Pourquoi pas? dit Juliette, j'y reste bien moi, ma chère!

— Oh! mais toi, tu y es habituée.

— Eh bien! tu t'y habitueras.

— Non, je veux partir, nous verrons bien si vous me laisserez ainsi partir toute seule, dit-elle en feignant de prendre résolument son chapeau.

Ce mouvement décidé fit effet. Léonce, non encore au fait des mœurs faciles des jeunes filles de la rive droite, s'offrit galamment alors à reconduire Suzanne.

— Et moi, je m'y oppose, dit Adelstan, par la même raison que je n'ai pas voulu le laisser aller à l'Opéra. Ah! c'est un rude métier d'avoir charge d'âme, je le vois.

— Mon Dieu! mon Dieu! que faire? répétait Suzanne.

Et comme Juliette et son amant roulaient une cigarrette finale sans plus s'occuper de lui répondre, elle ajouta:

— Si au moins on ne m'avait pas trompée, si l'on m'avait avertie, j'aurais prévenu que je ne rentrerais pas.

Ceci était un acheminement à la résolution définitive à laquelle elle voulait arriver sans paraître s'y déterminer trop brusquement.

— Suzanne, ma mie, au point du jour le père Morlot ira prévenir ton concierge de ne pas t'attendre. Quant à t'avoir trompée, ma charmante, ne t'ai-je pas dit l'heure dès que tu me l'as demandée? Allons, Léonce, va donc encore embrasser Camélia comme tout à l'heure, cela l'engagera peut-être à rester.

Léonce, qui était devenu fort gai, alla, sans rougir cette fois, vers la jolie fugitive et la ramena auprès du feu en l'embrassant avidement. Les deux roués, l'avocat stagiaire et sa maîtresse, échangèrent un coup d'œil plein de complots, puis Juliette prit:

— Comment nous arrangerons-nous pour passer la nuit?

— Parfaitement, dit Adelstan.

— Ah, mais oui, fit Juliette d'un air de bonhomie parfaite, nous resterons ici nous deux, Suzanne, et vous autres hommes passerez dans la chambre du cousin.

Personne ne répondit mot à cela. La rusée et son amant observèrent un instant les figures des deux enfants. Léonce, malgré le peu de témérité de ses espérances, n'était pas content de cet arrangement. Il espérait que son cousin ferait un peu plus que cela pour lui. Quant à Suzanne, elle n'était pas encore habituée, elle non plus, à tant de précipitation dans une aussi grande affaire. Mais l'ex-collégien était si joli garçon, il avait l'air si bon et si enfant, les propos colorés et les rafraîchissements alcooliques de la soirée l'avaient si bien préparée, qu'elle n'eût pas été fâchée de se voir un peu plus vivement tentée. Elle regarda Léonce, Léonce la regarda de son côté. Ces deux regards chargés de baisers se rencontrèrent et ils se sourirent d'une étrange façon.

— Je ne veux pas de cet arrangement-là, dit enfin Adelstan; toi, Juliette, tu es trop peureuse pour passer la nuit seule avec Suzanne, qui ne l'est peut-être pas moins.

— C'est vrai, répondit Juliette, je n'y avais pas songé.

— Il vous faut à chacune l'un au moins d'entre nous pour vous rassurer. Je resterai donc à ma place ordinaire, et toi, Léonce, je te confie Suzanne.

— Ah! par exemple, fit celle-ci, je ne connais pas assez monsieur Léonce pour.....

— Pourquoi, chère Camélia? il n'est pas méchant, je te jure; rassure-toi, il sera tout à tes ordres.

— Mademoiselle..... essaya Léonce.

— Ah! mon cher, laisse donc là ces grands mots. Dis donc simplement Suzanne, si tu ne vas pas jusqu'à Camélia. Quand on s'est embrassé comme vous l'avez fait, on doit envoyer promener les pompeuses formules des cours.

— Suzanne, reprit alors Léonce, vous pouvez prendre mon lit sans rien craindre. Il y a un divan dans ma chambre dont je m'arrangerai très bien pour ne pas vous gêner.

— Accepte, Suzanne, dit le lion, tu le peux sans crainte; puisqu'il te donne sa parole de ne pas te gêner.

— Sa parole vaut mieux que la vôtre peut être, répondit-elle en souriant, car je n'oserais en essayer de la vôtre.

— Tandis que tu te confies décidément à la sienne? Léonce tremblait d'émotion en emmenant chez lui les belles épaules qui l'avaient tant troublé. Nous laisserons cette étude de mœurs au seuil qu'ils viennent de franchir. Il faut ajouter seulement que, couché sur le divan en attendant mieux, Léonce pensa pour la seconde fois à la pauvre Juanua, si désolée maintenant. Mais, ô faiblesse de la chair! ô inanité des irrévocables serments! ô puissance de toutes les séductions matérielles réunies à l'improviste sur un jeune cœur vierge de tout contact féminin et presque de tout regard! cette seconde fois encore la pensée de la chère absente lui vint au cœur sans soupirs ni regrets. La suave image de la vierge des bords de la Saône ne fit naître en lui que des aspirations matérielles, comme les sensations qu'il éprouvait en ce moment.

Au reste, ce commencement de pensée qui eût fini peut-être par amener un remord, fut interrompu par un reflet de la bougie sur la peau étincelante de la vierge folle qui s'était confiée à lui.

ANTONY MÉRAY.

(La suite à demain).

teur ne aucune instruction, et un nouvel intérêt s'y attache, si l'on jette un coup-d'œil sur sa vie privée. Voici en quels termes s'exprime à ce sujet la notice placée en tête du volume publié par Mlle Reine Garde.

« Fruit d'un malheureux amour, un hospice fut son premier asile et son école. C'est là pourtant que son instinct poétique s'est révélé. *Instinct poétique* est le mot; faire des vers est pour Mlle Reine Garde une habitude invincible, une nécessité. Servante, cuisinière, marchande, femme de chambre, couturière, durant toutes les périodes d'une vie pénible et agitée, elle se plaint, elle sent, elle pense en vers; et il y a souvent du beau dans cette poésie instinctive d'une femme dépourvue de toute instruction. Elle ne connaît ni grammaire, ni orthographe, ni littérature; elle ignore complètement la langue de nos poètes; mais tout ce qu'elle lit, dans ses rares moments de loisir, s'imprime dans sa mémoire, se peint à son imagination, et s'y formule en pensées, en images qui font heureusement augurer de ce que pourrait un jour cette riche nature bien cultivée. »

UNE HISTOIRE D'AMOUR. — On lit dans le *Journal d'Epernay* :

« Il y a quelques jours, un drame terrible s'est accompli dans un village des environs de Vitry-le-Français. Un jeune homme de Pargny, âgé de 24 environ, le sieur P....., s'était fait aimer d'une jeune fille du village, et une grossesse n'avait pas tardé à être le résultat de cette liaison. M. P... avait promis à celle qu'il aimait de l'épouser aussitôt qu'il aurait obtenu la permission de son père, et c'était de bonne foi qu'il avait fait cette promesse. Fidèle à sa parole, quelques mois après l'accouchement de sa maîtresse, il avoua ses amours à son père et le pressa de consentir à son mariage avec celle qu'il avait séduite. Soit qu'il eût d'autres vues pour son fils, soit que la jeune fille ne fût pas assez riche au gré de son ambition paternelle, il refusa péremptoirement l'autorisation qu'on sollicitait et s'exprima, à ce qu'il paraît, de manière à ôter l'espoir qu'il reviendrait sur sa détermination. N'écoutant que leur désespoir, les malheureux amants se rendirent le soir sur le bord d'une petite rivière qui coule aux environs du village, et résolurent de mourir de la même mort, puisqu'ils ne pouvaient vivre ensemble. Ils s'attachèrent l'un à l'autre avec un mouchoir fortement noué et se précipitèrent dans la rivière. Le lendemain on retrouva leurs cadavres encore unis. Une circonstance sinistre vient encore charger de plus sombres couleurs cette lugubre histoire : le fruit de ces tristes amours n'a pu être retrouvé, quelques recherches qu'on ait faites. On craint qu'avant d'accomplir leur funeste résolution, ils n'aient donné la mort à leur enfant, afin qu'il ne survécût pas au malheur de ses parents et ne restât pas orphelin. Ce double suicide plonge dans la douleur deux familles de Pargny. »

LES COUPS DE PISTOLET DE LA RUE D'ALCALA. — Les deux coups de pistolet tirés le 4 mai dernier dans la grande rue d'Alcala, à Madrid, au moment où la reine, après avoir fait une promenade en calèche rentrait à son palais, ont donné lieu à une longue instruction. Nous avons fait connaître les soupçons qui s'élevaient contre M. Angel de la Riva, avocat, rédacteur du journal *el Clamor publico*. Cent treize témoins ont été entendus.

Don Manuel Mather, enseigne du corps royal des hallebardiers, a déclaré qu'en descendant de voiture, la reine lui a dit : « Sais-tu que l'on m'a tiré deux coups de feu lorsque je passais dans la rue d'Alcala? J'ai entendu l'explosion, et j'ai vu la fumée qui sortait d'une voiture, et j'ai senti passer devant mon visage quelque chose qui me brûlait. » Nous ferons observer qu'en Espagne le roi ou la reine tutoie toujours leurs sujets pour ne point employer la formule *usted*, abréviation de *vuestra merced* (votre grâce), qui est usitée entre égaux, ou d'inférieur à supérieur.

L'infante dona Maria-Josefa, belle-sœur de la reine, don Manuel Rosalès, écuyer-cavalcadour, et les hallebardiers de l'escorte, ont rendu compte du même fait.

M. Angel de la Riva a déclaré que le 4 mai il a fait plusieurs visites en voiture avec sa jeune femme, qu'ils sont rentrés avant cinq heures, et qu'il est ensuite reparti seul en voiture pour aller s'exercer dans un tir au pistolet. Il revenait dans sa voiture vers six heures, lorsque le passage de la reine l'a forcé de s'arrêter. Il n'a point tiré les deux coups de pistolet sur la reine; bien loin d'attaquer Sa Majesté, il l'aurait au contraire défendue au péril de sa vie; quoique appartenant au parti progressiste, il a horreur de l'assassinat, et ne voudrait faire triompher ses opinions par aucun genre de délit.

Le juge instructeur constate que le prévenu avait fait plusieurs réponses vagues et embarrassées, et, lorsqu'on relevait ses contradictions, ses réticences ou ses absences de mémoire, il s'est emporté jusqu'à l'insulte contre le greffier et contre le juge lui-même.

Les investigations du magistrat ont porté particulièrement sur les relations de l'accusé avec M. Félix Erencha, avocat du barreau de Madrid, employé dans le contentieux pour l'administration du domaine privé de la reine.

Aucun témoin ne déclare avoir vu M. de la Riva porteur d'une arme à feu quelconque. La seule charge spécieuse contre lui résulte de ce qu'après la double explosion que l'on avait cru d'abord être celle de deux pétards, il a abandonné sa voiture et a gagné à pied son domicile.

L'analyse de ces documents ne remplit pas moins de seize colonnes dans le journal l'*Espagnol*.

Le juge a notifié à M. Angel de la Riva une ordonnance qui lui enjoint de donner caution de la somme de 10 000 réaux (2 500 fr.) pour les frais du procès; à défaut de cautionnement, tous ses biens meubles ou immeubles seront saisis jusqu'à concurrence de ladite somme.

Les pièces ont été transmises au promoteur fiscal près le tribunal de première instance, pour être par lui requis ce qu'il jugera convenable.

ORGANISATION DU MINISTÈRE A ROME. — Le *Diario di Roma* du 15 juin publie un décret ou *motu proprio* du pape, en date du 12 du même mois, portant organisation d'un conseil de ministres et définissant les attributions de chacun des membres de ce conseil.

Le conseil des ministres se compose : 1° du cardinal secrétaire d'Etat; 2° du cardinal camerlingue; 3° du cardinal préfet des eaux et chaussées (*delle acque e strade*); 4° de monseigneur l'auditeur de la chambre; 5° de monseigneur le gouverneur de Rome; 6° de monseigneur le trésorier général; 7° de monseigneur le président des armes (espèce de ministre de la guerre); le cardinal secrétaire d'Etat est président du conseil et dirigera les séances lorsque le souverain n'y assistera pas en personne.

Le cardinal camerlingue pourra être suppléé dans le conseil par Mgr l'auditeur du camerlingat; le cardinal préfet des eaux-et-chaussées, par Mgr le président; mais ces membres suppléants n'auront voix délibérative que sur les matières de leur ressort spécial.

Seront encore appelés aux séances du conseil les chefs des dicastères ..... ou pas .....

Le trésorier-général cesse également de présider et la congrégation chargée de juger les questions du contentieux administratif et le tribunal criminel de la chambre.

Les affaires à traiter dans le conseil des ministres sont :

1° Les conflits d'attributions entre les divers dicastères (administrations);

2° Les réclamations adressées à la secrétairie d'état contre les décisions de chaque dicastère par les parties intéressées;

3° Les changements dans la circonscription territoriale;

4° Les nouvelles lois et les règlements généraux, les instructions morales, l'interprétation des lois ou règlements en vigueur;

5° Tout ce qui regarde le système économique, les finances et les intérêts généraux de l'état;

6° La nomination de quelques hauts fonctionnaires à proposer par les chefs des départements respectifs;

7° Toutes les affaires que le souverain déférera à l'examen et à la décision du conseil.

Telles sont les principales dispositions de ce décret, qui est rendu exécutoire à partir du 1er juillet prochain.

RÉFORME MONÉTAIRE A TUNIS. — On écrit de Tunis au *Sémaphore de Marseille* :

« Depuis quelques jours la place de Tunis est en émoi, par suite du bruit qui s'est répandu de l'intention qu'avait le bey d'emettre un papier-monnaie. Voici ce qu'il y a de vrai à cet égard.

» Aux approches d'une récolte d'huile, qui s'annonce sous les auspices les plus favorables, et qui donnera lieu à des transactions importantes dans la régence, le gouvernement du bey a cherché à mettre un terme à la falsification qui s'exerce impunément sur la monnaie, et à remédier en même temps à la pénurie actuelle du numéraire. Pour atteindre ce double but, il a jugé à propos de faire battre une nouvelle monnaie en argent pur, qui n'offrira plus à l'industrie des faussaires les facilités qu'ils trouvent dans la monnaie actuellement en cours, et une somme égale à l'émission de la nouvelle monnaie, sera créée en billets de son trésor, au porteur, qui auront cours légal et forcé parmi les populations de la régence. — Ces billets seront revêtus de tous les signes propres à en démontrer l'authenticité; et pour porter obstacle à leur falsification, des bureaux de contrôle seront établis dans tous les centres de commerce, pour en vérifier l'identité; et afin que ces billets puissent jouir de la pleine et entière confiance des négociants étrangers, le trésor local sera toujours prêt à les échanger contre du numéraire, moyennant un escompte, que l'on dit avoir été fixé à 4 °/₀.

Cet escompte, quel que soit le taux établi, n'est pas une spéculation de la part du gouvernement local. C'est pour empêcher, moyennant la perte dont ils seraient grevés, l'échange immédiat de ces billets qui, s'il avait lieu au pair, lui seraient de suite rendus et lui enlèveraient ainsi la ressource qu'il a voulu se créer par leur émission. Il espère, d'ailleurs, que, lorsque le commerce se sera assuré de la sage lenteur et de la prudence apportées dans la création de ce papier-monnaie, la confiance ne tardera pas à l'entourer, et que des banques particulières se formeront pour escompter à un taux plus modéré que celui fixé par le gouvernement, les billets que les porteurs voudront échanger.

Pour compléter les bienfaits de cette mesure, aussitôt qu'il verra le papier-monnaie prendre la marche qu'il est en droit d'espérer, le gouvernement tunisien est décidé de fixer d'une manière invariable le cours de la monnaie, en tarifant la monnaie française à un taux qui lui donnera un cours légal dans ses états, et qui permettra de mettre un terme aux fluctuations énormes et soudaines qu'éprouvent continuellement les changes, subordonnés aux caprices des récoltes.

Mais toutes ces modifications seraient illusoires, si le gouvernement tunisien, en créant un papier qui doit reposer essentiellement et exclusivement sur le crédit, ne cherchait pas à inspirer ce crédit par le moyen seul propre à le produire, tel que la prospérité du pays. Et cette prospérité ne pourra naître que d'une refonte radicale du système de l'administration. C'est ce dont le gouvernement du bey paraît être convaincu: car il est décidé à abolir graduellement les monopoles, et à donner le plus large essor à l'agriculture, véritable richesse de la régence, en la débarrassant de toutes les entraves qui la gênent à l'heure qu'il est.

— Hier, dans le premier article, on a imprimé *gréveler* au lieu de *griveler*.

CHRONIQUE DES THÉATRES.

MM. Nestor Roqueplan et Duponchel, nouveaux directeurs de l'Opéra, avaient originairement demandé la concession du privilége de l'Académie Royale de Musique avec 100 000 fr. de moins sur le subside actuel, dont le montant est de 620 000 fr.

Cette diminution n'aura pas lieu; ils recevront le tout. — La salle et le foyer seront restaurés aux frais de l'État. — Une augmentation du prix des places est accordée. — L'ancien magasin des décorations pourra être exploité. — Le théâtre pourra jouer des traductions. — Le privilége durera dix ans.

Si, avec tous ces avantages, les nouveaux directeurs ne réussissent pas, il faudra qu'ils y mettent de la bonne volonté!

L'Opéra-Comique vient de reprendre *Actéon*. — Le Gymnase prépare un drame sur les Girondins. Mme Rose Chéri doit y jouer le rôle de Charlotte Corday. Tisserant part en congé le 15 juillet. — Le congé de Mlle Déjazet commencera au 1er juillet. Demain soir, mercredi, le théâtre des Variétés donnera, à son bénéfice, une représentation composée des trois pièces en vogue à ce théâtre, du *Maître d'école* et d'un intermède. — Le théâtre Comte fait depuis quelques jours précéder sa féerie de *Barbe bleue* d'un joli vaudeville, les *Niches de César*.

LA PHALANGE.

Revue de la Science sociale (1).

2e article. — 1er semestre 1847.

M. Victor Meunier a donné dans la livraison de juin le premier article d'un grand travail dans lequel il traite des *Sciences naturelles*.

En théorie, dit-il, déterminer le pourquoi et le comment des choses; — en pratique, créer des formes nouvelles et de nouvelles harmonies, voilà le double but et la fonction sociale des sciences naturelles.

C'est de ce point de vue que nous envisagerons l'histoire naturelle. Nous voulons aider ceux de nos lecteurs auxquels ces études sont encore peu familières, soit à concourir dignement à l'élaboration de ces vastes questions, soit à suivre avec connaissance de cause les différentes phases de cette magnifique entreprise; aussi heureux et presque aussi fiers de les introduire dans ces régions encore vierges que nous le serions de contribuer nous-mêmes à la solution des sublimes problèmes ..... quelques vers du premier :

> On dirait à te voir, ô marbre désolé,
> Que du ciseau sculpteur des larmes ont coulé.
>
> Tu vis! tu vis encore! sous ta robe insensible;
> Ton cœur est dévoré d'un songe indestructible.
> Tu vois de tes grands yeux, vides comme la nuit,
> Tes enfants adorés que la haine poursuit.
> O pâle Niobé! grande mère en détresse,
> Leur regard défaillant t'appelle et te caresse.
>
> Oh! qui soulèvera le fardeau de tes jours?
> Niobé! Niobé! souffriras-tu toujours?
> Non! s'il est vrai que l'âme, aux lyres des poètes,
> Parfois ait délié la langue des prophètes;
> Si le feu qui me luit éclaire l'avenir,
> O mère! ton supplice un jour devra finir.
>
> Les siècles tomberont de l'Olympe, sans nombre!
> Chronos les balaiera d'une aile immense et sombre.
> Et dans le vaste éther, dissipés au soleil,
> Ils s'en iront dormir leur éternel sommeil.
> Un grand jour brillera dans notre nuit amère...
> Attends! et ce jour-là tu renaîtras, ô mère!
> Dans ta blancheur divine et ta sérénité,
> Tu briseras le marbre et l'immobilité;
> Ton cœur fera bondir ta poitrine féconde,
> Ton palais couvrira la surface du monde,
> Et tes enfants frappés par des Dieux rejetés,
> Tes enfants, ces martyrs de cultes détestés,
> Seuls dieux toujours vivants que l'amour multiplie,
> Guérissant des humains l'inquiète folie,
> Chanteront ton orgueil sublime et ta beauté,
> O fille de Tantale! ô mère Humanité!

M. Guillemon a publié un drame en cinq actes intitulé le *roi Rodrigue*, où se peint avec une grande passion et une lumineuse vérité le commencement de la lutte de la nationalité espagnole contre le mahométisme.

Le même auteur, dans un article bibliographique, sur les poésies algériennes du capitaine Hervier, *Fatime ou les secrets du génie Azaël*, décrit avec un charme inexprimable cette vie africaine dont son âme a senti et poétisé la sauvage grandeur.

Nous avons aussi rendu compte, d'une manière assez étendue, des *Sophismes économiques*, par M. Bastiat, et de *la Défense du travail national*, par M. Lebastier, ainsi que d'un *Mémoire sur les réserves des grains*, par M. Thomas.

Dans deux derniers articles sur les *Banques administratives*, nous avons analysé les systèmes de MM. Petit et Barbet. A propos d'une question soulevée par ce dernier, nous avons été amené à parler de la dégénération de l'ancienne propriété sociale en propriété individuelle :

La substitution successive des chefs au reste de la tribu et la conquête sont également dans les temps modernes, avons-nous dit, les fondements de la propriété territoriale individuelle. Elles ont peut-être hâté l'amélioration des terres par l'extension du *moi*, qui ne s'épanouissait pas assez largement dans la propriété confuse du clan et de la tribu, mais elles n'en sont pas moins une spoliation au point de vue du droit naturel primitif, et une imperfection calamiteuse au point de vue du droit naturel harmonique.

Car, au premier point de vue, on peut établir avec une grande force l'argumentation suivante :

Quelle différence y a-t-il entre la propriété d'une portion de sol (champs, bois, mines) et la propriété d'un bijou, soit un diamant, une chaîne d'or? — La propriété du bijou ne rapporte rien à son propriétaire, et celle du sol lui rapporte quelque chose. — D'où vient cette différence? — Le bijou reste toujours dans le même état, parce qu'il est en quelque sorte une matière morte; la terre, au contraire, qui est une matière vivante, possède une force reproductrice, en vertu de laquelle sa surface se couvre sans cesse de produits toujours renouvelés. — Mais la terre produit-elle sans le secours de l'homme? — Ce que la terre produit sans le secours de l'homme est peu de chose : la coopération active de l'homme est nécessaire pour aménager, multiplier et perfectionner les fruits qu'elle donne. — Si le propriétaire d'une partie du sol ne la cultivait pas ou ne la faisait pas cultiver, que serait pour lui la terre? — Elle serait pour lui ce que serait un bijou; malgré la force reproductrice du sol, ce sol ne lui rapporterait rien. — Sans le travail de l'homme, la propriété de la terre n'aurait donc pas d'autre valeur que la valeur plus ou moins futile attachée à la possession d'un bijou? — Certainement, c'est le travail de l'homme qui donne à la terre sa valeur réelle.

— Mais alors pourquoi le propriétaire d'une portion du sol recueille-t-il une part généralement assez forte dans le produit créé sur la terre par le travail d'autrui? Comment, ne possédant qu'une propriété morte, qu'un bijou, se trouve-t-il avoir droit au produit que donne cette propriété, vivifiée par un acte auquel il n'a pris aucune part ou une part minime, par le travail? — Parce qu'il est propriétaire. — Cette explication ne suffit pas : n'a-t-elle pas besoin d'être complétée?

— Le propriétaire de la terre, c'est le genre humain, c'est l'Humanité. Dieu a donné la terre à l'Humanité pour qu'elle y vécût riche et heureuse en travaillant; *il l'a donnée à tous et non pas à quelques-uns*. Dans l'Orient on a conservé à cet égard des idées plus justes que dans notre Occident. Généralement dans les pays orientaux, la terre est considérée comme appartenant au prince, qui est à la fois *roi* et *grand pontife*, — c'est-à-dire comme appartenant à Dieu et à l'Humanité. Là, un particulier ne devient pas *propriétaire* du sol, il n'en est que le *possesseur* temporaire, révocable, passager. D'autres idées ont prévalu parmi nous, et c'est un fait admis dans nos mœurs et dans nos lois qu'un homme peut devenir propriétaire, propriétaire exclusif, absolu, d'une portion du sol, comme si Dieu, qui a créé ce sol, le lui avait donné en propre. De ce fait, découlent

sur leur terre par le travail, c'est en vertu d'un fait de possession exclusive considéré et consacré comme **droit** par la loi de nos pays, mais qui est contraire au droit véritable, humain et divin, puisque d'après la troisième conséquence ci-dessus leur droit irait *jusqu'à expulser du globe* la presque totalité des habitants, et que les non-propriétaires n'ont réellement pas le droit *légal* d'y demeurer; ce que l'Evangile a exprimé en disant: Le Fils de l'Homme n'a pas une pierre pour reposer sa tête.

— Ce droit de propriété, d'appropriation individuelle de la terre n'est-il pas abusif, puisque la terre n'a de valeur que par le travail, et que, par conséquent, le titre de propriétaire ne constitue pas en équité un droit à tous les produits créés par le travail—puisque Dieu n'a pas donné la terre à quelques hommes, pour y vivre des produits créés par le travail de leurs semblables, puisqu'il l'a donnée à l'Humanité, aux hommes, à tous les hommes, pour y vivre en frères, sous une loi de justice et d'amour? Pourquoi ce droit de propriété exclusive se perpétue-t-il?—Par suite d'une fausse organisation sociale: une fausse organisation a produit cette appropriation du sol au profit de quelques individus, elle la maintient, c'est tout simple; mais une bonne organisation sociale doit avoir pour résultat de rendre au genre humain la terre qui lui appartient, et qui momentanément est toute détenue par un très petit nombre de familles. — En outre, ainsi qu'il a été dit plus haut, ce que la terre produit sans le secours de l'homme est peu de chose; il est donc arrivé que, lorsque le travail de l'homme s'est appliqué à la terre, et lui a fait produire des fruits, ce travail a créé un surcroît de valeur, une véritable propriété, une propriété *superficielle*, qu'il a été malaisé de distinguer des prétendus droits de propriété sur le *fonds*; par exemple, le paysan qui arrose sa terre de sa sueur journalière a un droit incontestable, mais c'est surtout et avant tout à titre de travailleur, et parce que cette terre a reçu en dépôt son travail et celui de ses pères, travailleurs comme lui.

Au point de vue du droit naturel harmonique, cette dépossession de la majorité au profit de la minorité est calamiteuse, puisqu'elle engendre les fléaux de toutes sortes qui dévorent nos sociétés, et qu'elle empêche la réalisation des grandes lois de l'Humanité.

Bourse du 29 juin 1847.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	77 30	77 35	77 30	77 35
— — fin courant	77 45	77 45	77 30	77 30
5 p. 0/0 J. du 22 sept. au Ct	117 65	117 65	117 60	117 60
— — fin courant	117 75	117 75	117 65	117 70

4 1/2 J. 22 s. dr cours	»» »»		Banq. de Fr. dr cours	3200	»»
4 0/0 J.	»	101 50	O. V. de Par.	»	1325 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp......	»	460 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	»»»» »»
B. du Trés.	»	5 1/8	— Gann.....	»	1050 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.

4 Can. 5 0/0	1190 »»
Act. d J. »	»» »»
Ch. S. G. »	»»» »»
V. r. dr.	»»» »»
— Ob. anc.	»»»» »»
— — nouv.	»»»» »»
V. r. gauc.	»»» »»
Paris à Sc.	»»» »»
— à Orléans	1163 75
— à Rouen.	965 »»
R.-Havre..	610 »»
Avignon...	678 75
Str. à Bâle.	420 »»
Paris-Str...	»»» »»
Tours-Nant	»»» »»
Orl.-Vierz.	590 »»
C. du Nord	566 25
Famp-Haz.	»»» »»
Disp.-Féc..	»»» »»
Boul. à Am.	»»» »»
Orl.-Bord.	505 »»
Mont. à Tr.	»»» »»
Paris-Lyon	440 »»
Bord-Teste	»» »»
Zinc V. M..	»»» »»
Lin Maber	»»» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	»» »» »» »»	——	»» »» »» »»
5 p. 0/0......	d. 50	»»» »» »»» »»	——	»»» »» »»» »»
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.
5 p. 0/0.....		»» »/» »» »/»		»» »/» »» » »
3 p. 0/0.....		»» »/» »» » »		»» »/» »» »/»

FONDS ETRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »/»	ROM...........	Der C.	100 1/8
Récép. Rotsch.	»	103 50	BELG. 2 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	29 1/4	— 4 1/2......	»	»» »/»
— — pass.	»	» »/»	do 1840....	»	100 »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	do 1842....	»	»»» »/»
Dette intérieure	»	»» »/»	— Banque.....	»	875 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»» »/»	— do Em. 1844.	»	»»»» »»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIEMONT........	»	1125 »»
HAITI........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	»»» »»

Union linière... »»» »» — Fourneaux de l'Aveyron... »»»»

CHEMINS DE FER A TERME (Dernier cours.)

Versailles (r.-d.)..	»»» »»	Paris à Rouen....	965 »»	Orléans à Vierzon.	590 »»
— (r.-g.)..	»»» »»	Rouen au Havre...	»»» »»	Bordeaux à Cette..	»»» »»
Paris à Orléans...	1163 »»	Marseille à Avign.	678 75	Nord	566 25
— à Lyon.....	440 »»	Paris à Strasbourg	420 »»	Boulogne à Amiens	»»» »»

MARCHANDISES.

Huiles.—Colza disponible, 94-50; courant du mois, juillet et août, 94-50 4 derniers mois, 101.

Lille.—Colza, 80 à 79-50; lin, 91-75; œillette rousse, »»»; cameline, »»; chanvre, »».

Esprits.—3/6 Montpellier, disponible et courant du mois, 85; juillet et août, 85 à 86; septembre et octobre, 86 à 87.

chure in-8°. Prix: 1 fr. Par la poste, 1 fr. 25 c.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 juin.

8 h. »/» OPÉRA.—Les Huguenots.
7 h. »/» FRANÇAIS.—Veuvage, Bruce, Scaramouche.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE.—Le Domino noir, le Châlet.
6 h. »/» THÉATRE HISTORIQUE.—Intrigue et Amour.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE.—Le Dernier Amour, Lolotte, Partie à trois.
6 h. 1/2 GYMNASE.—Jeune Père, Tirelire, Irène, une Femme.
6 h. 3/4 VARIÉTÉS.—(Rep. ext.) Trois Portiers, un Mousquetaire, Moulin Maître d'école, intermède.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—Henriette, un Père, l'Almanach, le Trottin.
6 h. 1/4 PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Chiffonnier.
5 h. 1/2 GAITÉ.—Le Chevalier de Saint-Remy, la Citerne d'Alby.
» h. »/» AMBIGU.—(Relâche.)
8 h. »/» CIRQUE.—Soirée équestre.
7 h. 1/4 COMTE.—Les Niches de César, Barbe-Bleue.
5 h. 1/2 FOLIES.—Les Garçons, la Famille du Porteur d'Eau, la Fille de l'Air.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Le Chiffonnier.
6 h. 1/4 BEAUMARCHAIS.—Portrait, Laponne, Appartement, Fifres, Etudiantes
5 h. 3/4 DÉLASSEMENTS.—Ah! que l'Amour est agréable, Geordie, Claude.
3 »/» HIPPODROME (barrière de l'Etoile).—Camp du Drap-d'Or.—Prix: 1 et 2 f.
7 h. »/» CHATEAU-ROUGE (barrière Rochechouart).—Meyboom.— Prix d'entrée: Dimanche, lundi et samedi, 2 fr.—Jeudi, 3 fr.—Feu d'artifice.
» h. »/» JARDIN MABILLE.—Soirées dansantes, promenades, jeux et illuminations. Prix d'entrée: 2 fr.
DIORAMA (boulevart Bonne-Nouvelle, 22).—Vues de l'Inondation de la Loire et de l'Eglise Saint-Marc, à Venise, par Bouton. De 9 h. à la nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.